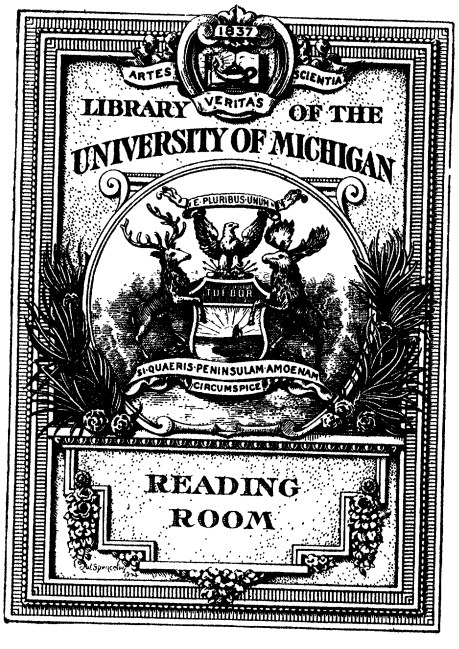
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
READING
ROOM

LA

# GRANDE ENCYCLOPÉDIE

TOURS. — IMPRIMERIE DE E. ARRAULT ET C^ie

# LA
# GRANDE ENCYCLOPÉDIE

## INVENTAIRE RAISONNÉ
## DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, membre de l'Institut, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes et à l'École des hautes études.
A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études.
E. GLASSON, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
MM. CH.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.
G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : ANDRÉ BERTHELOT, député de la Seine.

---

TOME VINGT-HUITIÈME

**ACCOMPAGNÉ DE TROIS CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE**

(RHÔNE, ROUMANIE, RUSSIE)

---

## RABBINISME — SAAS

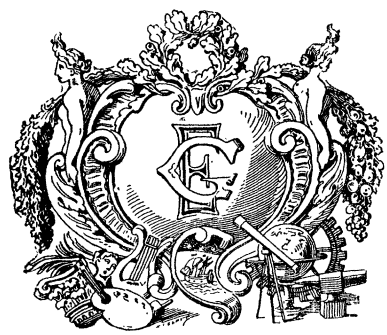

PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
61, RUE DE RENNES, 61

*Tous droits réservés.*

# LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

DE

# LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

N. B. — *Cette liste sera reproduite avec les modifications nécessaires en tête de chaque volume, et une liste générale sera publiée à la fin de l'ouvrage.*

## COMITÉ DE DIRECTION

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.

HARTWIG DERENBOURG, membre de l'Institut, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes et à l'École des hautes études.

A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études.

E. GLASSON, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Paris.

Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

MM. CH.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.

G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.

H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : ANDRÉ BERTHELOT, député de la Seine.

---

ADAM, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
AGUILLON, inspecteur général des mines, professeur à l'École nationale supérieure des mines.
ALBER, prestidigitateur.
ALGLAVE (Emile), professeur à la Faculté de droit de Paris.
ALTAMIRA (R.), professeur à l'Université d'Oviedo.
ANDRÉ (Louis), juge d'instruction à Paris.
ASSE (Eugène), de la bibliothèque de l'Arsenal.
AULARD (F.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
AURIAC (V. d'), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
BABELON (E.), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BAILLY (Edmond), docteur ès lettres, agrégé d'allemand.
BAPST (Germain), membre de la Société nationale des antiquaires de France.
BARRAL (L.), ingénieur des poudres et salpêtres.
BARRÈS (Maurice), homme de lettres.
BARROUX (Marius), archiviste adjoint aux archives de la Seine.
BAUDRILLART (André), ancien membre de l'École française de Rome, agrégé de l'Université.
BAYET, directeur de l'enseignement primaire, correspondant de l'Institut.
BEAUDOIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
BEAULAVON (G.), agrégé de philosophie.
BEAULIEU (P.-E.), professeur agrégé d'histoire au Prytanée militaire de la Flèche.
BEAUREGARD, député, professeur à la Faculté de droit de Paris.
BECHMANN (G.), ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, directeur des travaux de salubrité de la ville de Paris.
BÉMONT (Charles), directeur adjoint à l'École des hautes études.
BÉNÉDITE (G.), professeur suppléant au Collège de France.
BENEDITE (Léonce), conservateur du Musée national du Luxembourg.
BENOIT (Fr.), professeur d'histoire de l'art à la Faculté de Lille.
BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
BERTAUX (Emile), agrégé des lettres, ancien membre de l'Ecole française de Rome.
BERTHELOT (Daniel), agrégé à l'Ecole de pharmacie, professeur d'histoire des sciences physiques à l'Hôtel de Ville de Paris.
BERTHELOT (Philippe), secrétaire d'ambassade.
BERTHELOT (René), professeur à l'Université de Bruxelles.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du musée de Saint-Germain.
BERTRAND (Al.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
BERTRAND (Léon), chargé de cours à la Faculté des sciences de Toulouse.
BEZARD-FALGAS (J.), docteur en droit.
BLANCHET (Adrien), bibliothécaire honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure.
BLOCHET (E.), maître de conférences à l'École des hautes études.
BLONDEL (Ch.).
BLONDEL (Dr R.), docteur ès sciences.
BLUM (Eug.), professeur agrégé de philosophie.
BOIRAC (E.), recteur de l'Académie de Grenoble.
BORDELONGUE (Jean), directeur de l'Exploitation électrique au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.
BOSIO, directeur de la Statistique du royaume d'Italie.
BOSQUET (Em.).
BOSSERT (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOUCHON (L.), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.
BOURGIN (H.), agrégé des lettres.
BOURNON (F.), archiviste-paléographe.
BOUTROUX (Emile), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Boyé (Pierre), docteur ès lettres et en droit, avocat à la Cour de Nancy.
Boyer (G.), professeur à l'École d'agriculture de Montpellier.
Brandin (L.), archiviste-paléographe.
Braunschvig (Marcel), agrégé des lettres.
Bricon (Etienne), homme de lettres.
Brochard (Victor), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Brunetière (Ferdinand), membre de l'Académie française.
Brunschvicg (Léon), professeur de philosophie au lycée de Rouen.
Brutails, archiviste du département de la Gironde.
Bugiel (V.).
Buisson (F.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur honoraire au Ministère de l'instruction publique.
Cabanès (Dr Aug.), publiciste.
Cagnat, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Cagniard (Gaston), publiciste, ancien élève de l'École des langues orientales.
Cart (Théophile), professeur au lycée Henri IV et à l'École libre des sciences politiques.
Cart (William), agrégé de l'Université, professeur au lycée Voltaire.
Casanova (E.), de l' « Archivio di Stato », à Sienne.
Cat (E.), professeur à l'École des lettres d'Alger.
Chaboseau (A.), publiciste.
Chabry (L.), docteur en médecine et ès sciences.
Chambon (E.), sous-bibliothécaire à l'Université de Paris.
Champeaux (Ernest), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.
Chantriot (Emile), agrégé d'histoire, professeur au lycée et à l'École supérieure de commerce de Nancy.
Charavay (Etienne), archiviste-paléographe.
Charlot (Marcel), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique.
Chassinat, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.
Chavannes (Ed.), professeur au Collège de France.
Chervin (Dr), membre du Conseil supérieur de statistique, directeur de l'Institution des bègues de Paris.
Cheuvreux (Casimir), avocat à la Cour de Paris.
Chrétien (Pierre), membre de la Société d'entomologie.
Claparède (A. de), docteur en droit, ancien secrétaire du Département politique (affaires étrangères) de la Confédération suisse.
Colin (Maurice), professeur agrégé des Facultés de droit.
Collignon (M.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Colmet d'Aage (Henri), conseiller maître à la Cour des comptes.
Colonna de Cesari Rocca, publiciste.
Compayré, recteur de l'académie de Lyon.
Cordier (H.), professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Corlay (Pierre de), publiciste.
Cosneau (E.), professeur au lycée Henri IV.
Couderc (Camille), sous-bibliothécaire au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Cougny (Gaston), professeur d'histoire de l'art dans les Ecoles municipales de Paris.
Courant (Maurice), secrétaire-interprète au Ministère des affaires étrangères, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon, professeur près la Chambre de commerce de Lyon.
Courcelle (L.), avocat à la Cour de Paris.
Courteault (Henri), archiviste aux Archives nationales.
Coustan (A.), docteur en médecine.
Coville (A.-H.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
Crozals (J. de), prof. à la Faculté des lettres de Grenoble.
Da Costa (M.), agrégé de philosophie.
Dastre (A.), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
Daurelle (Jacques), publiciste.
Dauriac (Lionel), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
David (Léon).
Debidour (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
Debierre (Dr Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Debré (S.), rabbin.
Déglin (H.), docteur en droit, avocat à la Cour de Nancy.
Delavaud (Ch.), inspecteur du service de santé de la marine, en retraite.
Delavaud (L.), secrétaire d'ambassade.
Delbos (Victor), professeur de philosophie au lycée Henri IV.
Deniker (J.), docteur ès sciences naturelles, bibliothécaire du Muséum.
Denis (E.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
Derenbourg (Joseph), membre de l'Institut.
Desdouits, ingénieur en chef du matériel et de la traction aux chemins de fer de l'Etat.
Desrousseaux (A.-M.), directeur adjoint à l'École des hautes études.
Diehl (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, correspondant de l'Institut.
Doncieux (Georges), docteur ès lettres.
Dramard (E.), conseiller à la cour de Limoges.
Droogmans (H.), ancien chancelier du Consulat général belge aux Etats-Unis.
Dufour, chargé du cours de littérature grecque à la Faculté des lettres de Lille.
Dufourmantelle (Charles), ancien archiviste de la Corse.
Dufourmantelle (Maurice), chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris.
Duhamel (Louis), archiviste du département de Vaucluse.
Dumoulin (Maurice), professeur de l'Université.
Durand (G.), archiviste du département de la Somme.
Durand-Gréville (E.), publiciste.
Dureau (Dr A.), biblioth. en chef de l'Académie de médecine.
Durier (Ch.), vice-président du Club alpin français, ancien chef de division au Ministère de la justice.
Dussaud (René), élève diplômé de l'École spéciale des langues orientales vivantes et de l'École des hautes études.
Enlart (C.), sous-bibliothécaire de l'École des beaux-arts.
Farges (Louis), chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
Faucher (L.), ingén. en chef des poudres et salpêtres.
Feer (Léon), conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
Félice (P. de).
Flamant (A.), inspecteur général des ponts et chaussées.
Flammarion (J.), docteur en médecine.
Flourac, archiviste du département des Basses-Pyrénées.
Foncin (Pierre), inspect. général de l'Enseignem. secondaire.
Fonsegrive, professeur de philosophie au lycée Buffon.
Foucart (Georges), ingénieur civil, chargé de mission à Madagascar.
Foucher (A.), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
Fournier (Henri), docteur en médecine.
Fournier (Marcel), ancien professeur à la Faculté de droit de Caen, directeur de la *Revue politique et parlementaire*.
Fredericq (Paul), professeur à l'Université de Gand.
Funck-Brentano (Frantz), sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Galabert (François), licencié ès lettres.
Galbrun, secrétaire de l'École du Louvre.
Garnier (E.), membre du Comité des Sociétés des beaux-arts
Garnier (L.), rédacteur en chef de la *Presse vétérinaire*.
Gasté (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
Gaubert (Paul), docteur ès sciences, préparateur de minéralogie au Muséum.
Gauthiez (Pierre), agrégé de l'Université.
Gauthiot (Robert), agrégé de l'Université.
Gautier (Jules), inspecteur de l'académie de Paris.
Gavrilovitch (M.), professeur d'histoire au lycée de Belgrade.
Gazier (A.), professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Gerspach, administrateur honoraire de la manufacture des Gobelins.
Giard (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris
Giqueaux (P.), professeur au lycée de Nice.
Girard (Charles), chef du Laboratoire municipal de Paris.
Girard (Paul), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
Girard (P.-F.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Girodon (F.), docteur en droit, greffier en chef de la Cour de cassation.
Glachant (Victor), agrégé des lettres, professeur au lycée Buffon.
Glangeaud (Ph.), agrégé de l'Université, docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand.
Gley (E.), prof. agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Gobat (Dr), conseiller d'Etat, directeur de l'Education du canton de Berne.
Goguel (P.), prof. de filature à l'Institut industriel du Nord.
Gonse, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, ancien directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.
Grand (E.-D.), archiviste-paléographe.
Grandjean (Charles), sous-chef du bureau des monuments historiques.
Grenard (F.), explorateur, vice-consul de France à Siwas.
Grimaldi-Casta (Luigi), secrétaire à la Direction générale de la Statistique du royaume d'Italie.
Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.
Guiraud (Paul), professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Hahn (J.), médecin-major de 1re classe.
Hahn (Dr V.-Lucien), sous-bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
Harlay, interne en pharmacie.
Halpérine-Kaminski (E.), professeur au lycée Condorcet.
Haug (Emile), maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris.
Haumant, professeur à la Faculté des lettres de Lille.
Hauser (H.), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
Havet (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Heckel, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
Heim (Dr Fr.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Henneguy (Félix), publiciste.

HÉRISSON (A.), professeur à l'Institut agronomique.
HERRMANN (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
HILD (J.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
HOMOLLE, membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes.
HORRIC DE BEAUCAIRE (Comte), ministre plénipotentiaire.
HOUDAS, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
HOUSSAY, maître de conférences à l'École normale supérieure.
HOUSSAYE (Arsène), homme de lettres.
HUART (M.-Cl.), consul de France, secrétaire-interprète du gouvernement, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
HUBERT (Eugène), professeur à l'Université de Liège.
HUBERT (Henri), agrégé d'histoire, attaché aux musées nationaux.
HUMBERT (G.), ingénieur des ponts et chaussées.
HURET (J.), homme de lettres.
JACOB (Max).
JEANROY, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
JOANNIS, docteur ès sciences, chargé de cours à la Faculté des sciences de Paris.
JOUBIN (L.), docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, correspondant de l'Institut.
KÉRAVAL (P.), médecin des asiles de la Seine.
KERGOMARD (Joseph), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Tours.
KOHLER (Ch.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
KONT (J.), docteur de l'Université de Budapest, professeur agrégé au collège Rollin.
KORZENIOWSKI (J.), délégué de l'Académie des sciences de Cracovie.
KRÜGER (F.-H.), professeur à l'Institut des missions évangéliques de Paris.
KUHN (M.), professeur d'École normale.
KUHNE (E.), publiciste.
KUNSTLER, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
LACOUR (P.), attaché à la direction des Beaux-Arts.
LACROIX, docteur ès sciences, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle.
LAHILLONNE (Jacques), agrégé des lettres.
LALOY (L.), docteur en médecine, bibliothécaire universitaire.
LAMBERT (Mayer), professeur au séminaire israélite de Paris.
LAMBLING (Dr), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.
LANDRY (Adolphe), agrégé de philosophie.
LANGLOIS (Dr J.-P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
LANSON (G.), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
LAROUSSIE (Ch.), vice-consul de France à Montevideo.
LAUNAY (L. de), ingénieur des mines, professeur à l'Ecole supérieure des mines de Paris.
LAVALLEY (Gaston), bibliothécaire de la ville de Caen.
LAVOIX (Henri), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
LAYE (E.), ingénieur des arts et manufactures.
LECORNU (L.), docteur ès sciences, ingénieur en chef des mines.
LÉCRIVAIN (Ch.), chargé de cours a la Faculté des lettres de Toulouse.
LEDUC (Lucien), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.
LEFAS (A.), chargé de cours à la Faculté de droit d'Aix.
LEFÈVRE (Charles), professeur à la Faculté de droit de Paris.
LEFORT (Paul), inspecteur des Beaux-Arts.
LEFRANC (Abel), secrétaire du Collège de France.
LEGER (L.), professeur au Collège de France.
LEGRAND (Émile), professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
LEGRAS (J.), professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
LEHR (E.), professeur honoraire de droit à Lausanne.
LEITE DE VASCONCELLOS (J.), professeur à la Bibliothèque nationale de Lisbonne.
LEMOINE (Dr Georges), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
LEMONNIER, professeur à la Faculté des lettres de Paris et à l'Ecole des beaux-arts.
LEMOSOF (Paul), attaché à la Société de géographie.
LÉONARDON (H.), archiviste-paléographe, conservateur adjoint de la Bibliothèque de Versailles.
LÉPINE (L.), préfet de police.
LEPRIEUR (Paul), conservateur adjoint au Musée du Louvre.
LERICHE, drogman-chancelier à Mogador.
LE ROND (L.), ingénieur des ponts et chaussées.
LEROUX (Alf.), archiviste du département de la Haute-Vienne.
LE SUEUR (L.), docteur en droit, juge d'instruction à Châlons-sur-Marne.
LEVASSEUR (L.), rédacteur au Ministère de la justice.
LÉVEILLÉ, professeur à la Faculté de droit de Paris.
LÉVI (Israël), professeur d'histoire juive à l'École des hautes études et au séminaire israélite de Paris.
LÉVI (Sylvain), professeur au Collège de France.
LEVILLAIN, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Brest.
LÉVY-ULMANN (Gaston), maître de conférences à l'Université d'Upsal.
LEX (L.), archiviste du département de Saône-et-Loire.
LEYMARIE (C.), bibliothécaire de la ville de Limoges.
LHUILLIER (L.), avocat, membre de la Société archéologique de Touraine.
LIARD, membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique.
LICHTENBERGER (Henri), professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
LICHTENBERGER (André).
LODS (Armand), docteur en droit, directeur de la *Revue de droit et de jurisprudence des Eglises protestantes.*
LONDE (A.), directeur du service photographique et radiographique à la Salpêtrière.
LORET (Victor), ancien directeur des fouilles et des musées d'Egypte, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
LOT (Ferdinand), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
LOURBET (J.), publiciste.
LUCAS (Charles), architecte.
LUQUET (G.-H.).
MABILLE (J.), attaché au laboratoire de malacologie du Muséum d'histoire naturelle.
MAGLIN (E.), ingénieur des arts et manufactures, répétiteur à l'Ecole centrale.
MAINDRON (Maurice), critique d'art.
MANTZ (Paul), directeur général honoraire des Beaux-Arts.
MARÇAIS (W.), directeur de la Médersa de Tlemcen.
MARCEL (Gabriel), bibliothécaire de la section de géographie à la Bibliothèque nationale.
MARCHAND (J.), inspecteur d'Académie à Avignon.
MARCHAND (Ludovic), licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures de géographie.
MARIÉTON (Paul), directeur de la *Revue félibréenne.*
MARILLIER (L.), maître de conférences à l'Ecole des hautes études, directeur de la *Revue de l'histoire des religions.*
MARLET (Léon), attaché à la bibliothèque du Sénat.
MARTEL (E.), agréé au tribunal de commerce de Paris.
MARTHA (Jules), professeur a la Faculté des lettres de Paris.
MARTHA (Dr), secrétaire de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.
MARTIN (Henry), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
MARTINET (A.), commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine.
MARTONNE (E. de), chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes.
MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur des fouilles et des musées d'Egypte.
MASSEBIEAU (A.), professeur d'histoire au lycée de Rennes.
MASSIGLI (Ch.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
MATIGNON (C.), maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris.
MAY (G.), professeur à la Faculté de droit de Nancy.
MAZÉ (Jules).
MAZEROLLE (Fernand), bibliothécaire-archiviste de la Monnaie.
MAZON (A.), homme de lettres.
MAZZONI, professeur de littérature italienne à l'Institut des Études supérieures de Florence.
MEILLET (A.), directeur adjoint à l'École des hautes études.
MÉLINAND (Camille), agrégé de philosophie.
MÉLY (F. de), correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.
MÉNANT (J.), membre de l'Institut.
MENGIN (Urbain), licencié ès lettres.
MENGHINI (Dr M.), bibliothécaire à la « Biblioteca nazionale ».
MÉTIN (Albert), agrégé d'histoire.
MICHAELIS DE VASCONCELLOS (Carolina).
MICHAUD (Dr E.), professeur à l'Université de Berne.
MICHEL (André), conservateur au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole spéciale d'architecture.
MICHEL (Emile), membre de l'Institut.
MISPOULET (J.-B.), docteur en droit, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés.
MOIREAU (Aug.), agrégé des lettres.
MOLINIER (A.), professeur à l'École des chartes.
MOLINIER (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
MOLINIER (E.), conservateur au Musée du Louvre.
MONCEAUX (P.), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Henri IV.
MONIEZ (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
MONIN (H.), docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, professeur d'histoire à l'Hôtel de Ville de Paris.
MONOD (Gabriel), membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, directeur de la *Revue historique.*
MORAX (Dr V.).
MOREL (Dr S.), médecin-major de 1re classe.
MOREAU (Th.).
MORTET (Ch.), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
MORTET (Victor), bibliothécaire à la Sorbonne.
MORTILLET (G. de), ancien conservateur adjoint du Musée de Saint-Germain.
MOUTARD, inspecteur général des mines, examinateur à l'École polytechnique.
NACHBAUR (Paul), avoué à Mirecourt.

NAU (Abbé), docteur ès sciences mathématiques, professeur à l'Institut catholique de Paris.
NÉNOT, membre de l'Institut, architecte de la Sorbonne.
NOLHAC (Pierre de), conservateur du Musée de Versailles.
NORMAND (Charles), directeur de la revue *l'Ami des monuments et des arts.*
OMONT (H.), membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
OPPERT (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
OUSTALET (E.), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
PALUSTRE (B.), archiviste du département des Pyrénées-Orientales.
PALUSTRE (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie.
PARIS, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
PARODI (D.), agrégé de philosophie.
PASSY (Paul), directeur adjoint à l'École des hautes études, président de l'Association phonétique des professeurs d'anglais.
PAULIAN, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés.
PAWLOWSKI (Gustave), bibliographe.
PÉAN (Dr), membre de l'Académie de médecine.
PÉLISSIER (L.-G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
PELLETAN (Camille), archiviste-paléographe, député des Bouches-du-Rhône.
PÉRATÉ, conservateur adjoint du musée de Versailles.
PETIT (E.), inspecteur général de l'enseignement.
PETIT (Joseph), archiviste aux Archives nationales.
PETIT (Dr L.-H.), ancien bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
PETIT (P.), membre de la Société botanique de France.
PETIT-DUTAILLIS (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille.
PEYRE, sous-préfet à Coutances.
PFENDER (Charles).
PICAVET (F.), docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, maître de conférences à l'École des hautes études.
PICOT (Emile), membre de l'Institut, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
PIERRET (Paul), conservateur du musée égyptien du Louvre.
PILLET (Jules), professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, à l'École des beaux-arts et à l'École des ponts et chaussées.
PINARD (Ad.), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
PINEL MAISONNEUVE, docteur en médecine.
PINGAUD (A.), agrégé d'histoire et de géographie.
PLANIOL, professeur à la Faculté de droit de Paris.
PLATON (G.), bibliothécaire de la Faculté de droit de Bordeaux.
PLOUCHART (Eugène), homme de lettres.
POINCARÉ (Raymond), député de la Meuse.
POTEL (Maurice), docteur en médecine, licencié ès sciences.
POUGIN (Arthur), publiciste.
POUPARDIN (René), archiviste-paléographe.
POUZET (Ph.), agrégé d'histoire.
PROU (M.), professeur de diplomatique à l'École des Chartes.
PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère.
PSICHARI (Jean), directeur à l'École des hautes études.
PUAUX (Franck), publiciste.
QUESNEL, professeur à l'École des hautes études commerciales.
QUESNERIE (Gustave de La), professeur au lycée Saint-Louis.
QUITTARD (Henri), publiciste.
RAVAISSE (P.), chargé de cours à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
RAVAISSON-MOLLIEN (Ch.), conserv. adjt au Musée du Louvre.
RECLUS (Onésime), géographe.
REGNAUD (P.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
REICHEL, rédacteur au *Vélo.*
REINACH (Théodore), docteur ès lettres et en droit.
RENARD (Georges), professeur au Conservatoire des arts et métiers de Paris.
RENAULT (Marcel), professeur agrégé de philosophie.
RENOULT (René), avocat à la Cour de Paris, ancien chef de cabinet du président de la Chambre des députés.
RIBOT (Th.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique.*
RICHET (Charles), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
RIO-BRANCO (J.-M. da Silva-Paranhos, baron de), membre de l'Institut historique et géographique du Brésil, ancien député.
RITTI (Dr Ant.), médecin de la maison nationale de Charenton.
ROBET (H.).
ROBIQUET (Paul), docteur ès lettres, avocat au Conseil d'Etat.
ROCHEBRUNE (Dr de), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
RODIER (G.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux.
ROUIRE (Dr), membre de la mission scientifique de Tunisie.
ROUSSEL (Félix), avocat à la Cour de Paris, membre du Conseil municipal de Paris.
RUBENS-DUVAL, professeur au Collège de France.
RUELLE (C.-E.), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
RUSSELL (W.), docteur ès sciences naturelles, préparateur en chef à la Faculté des sciences de Paris.
RUYSSEN (Th.), professeur agrégé de philosophie.
SAGNET (Léon), sous-chef de bureau au Ministère des travaux publics.
SAINT-ARROMAN (de), membre du comité de la Société des gens de lettres.
SALMON (Amédée), continuateur du Dictionnaire de l'ancienne langue française de Fr. Godefroy.
SALMON (Georges), membre de la mission française du Caire.
SALONE, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Condorcet.
SAMUEL (René), bibliothécaire du Sénat.
SARRAU, membre de l'Institut, ingénieur en chef des poudres et salpêtres.
SAURY (Dr), médecin de l'asile de Suresnes.
SAUVAGE (Dr E.), directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Mer.
SAVEROT (Victor), docteur en droit.
SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, membre correspondant de l'Académie hongroise.
SCHEFER (G.), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
SCHOELL (Th.), professeur agrégé au lycée de Chartres.
SCHRAMECK (A.), secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.
SCHWAB (M.), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
SEGOND, professeur agrégé de philosophie.
SIMIAND (François), agrégé de philosophie.
SIMON (Eugène), ancien président des Sociétés entomologique et zoologique de France.
SIMOND (Charles), secrétaire de la *Revue des Revues.*
SIMONNET (H.), docteur en droit.
SOUQUET (Paul), professeur de philosophie au lycée Henri IV.
STEIN (H.), archiviste aux Archives nationales.
STRAUS, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
STRAUSS (Charles), avocat à la Cour de Paris.
STRŒHLIN, professeur à l'Université de Genève.
TANNERY (P.), ingénieur des manufactures de l'État.
TARDE (G.), directeur de la statistique au Minist. de la justice, professeur au Collège de France.
TAUSSERAT-RADEL (Alexandre), sous-chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
TEODORU (D. A.), chargé de mission par le gouvernement roumain.
TERTRIN (Paul), préparateur au Muséum d'histoire naturelle.
THÉRY (Edmond), directeur de l'*Economiste européen.*
THOLIN (G.), archiviste du département de Lot-et-Garonne.
THOMAS (Antoine), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École des hautes études.
TIERSOT (Julien), sous-bibliothécaire au Conservatoire de musique.
TOURNEUX (Maurice), publiciste.
TOURNERIE (E.), rédacteur à la Préfecture de la Seine.
TOUTAIN (Jules), maître de conférences à l'École des hautes études.
TRAWINSKI (F.), secrétaire des Musées nationaux.
TROUDE (J.), ingénieur agronome, professeur à l'École des industries agricoles de Douai.
TROUESSART (E.), docteur en médecine.
VACHON (Marius), critique d'art.
VARIGNY (H. de), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles.
VAST (Henri), professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet, examinateur d'admission à l'École de Saint-Cyr.
VAYSSIÈRE (A.), archiviste du département de l'Allier.
VÉLAIN (Charles), professeur de géographie physique à la Faculté des sciences de Paris.
VERGNIOL (C.), professeur agrégé d'histoire au lycée de Douai.
VERNES (Maurice), directeur adjoint à l'École des hautes études (section des sciences religieuses).
VIALA (Pierre), professeur de viticulture à l'Institut national agronomique.
VIGOUROUX (Louis), professeur à l'École spéciale d'architecture et au Collège libre des sciences sociales.
VINSON (Julien), professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
VOLLET (E.-H.), docteur en droit.
WAHL (Albert), professeur à la Faculté de droit de Lille.
WEILL (Georges), docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Carnot.
WELSCHINGER (Henri), vice-président de la Société des études historiques.
WILL (Louis).
YRIARTE (Charles), inspecteur général des Beaux-Arts.
ZABOROWSKI, publiciste, ancien secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.

# LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

# R

**RABBINISME.** Terme un peu vague qu'on emploie quelquefois pour désigner les doctrines, et, en général, l'activité littéraire et religieuse du judaïsme depuis la clôture du canon biblique (V. JUIF, HÉBREU [Langue], TALMUD).

**RABBOULA** (Ῥαβουλάς), évêque d'Edesse de 412 à 435, né près d'Alep, dans le paganisme. Après sa conversion, il se fit moine, devint évêque et s'appliqua à déraciner toutes les hérésies qui subsistaient encore à Edesse. Il attaqua Nestorius, traduisit en syriaque le traité *De recta fide* de Cyrille d'Alexandrie et écrivit un grand nombre de discours et de lettres. Le texte syriaque de sa biographie et d'une partie de ses œuvres fut publié par Overbeck (*S. Ephræmi etc., opera selecta;* Oxford 1865) et Bedjan (*Acta martyrum*, t. IV et V), puis traduit en allemand par Bickell (*Bibliothek der Kirchenväter* de Thalhofer, nos 103-104).

**RABDOLOGIE** (Arithm.) (V. RHABDOLOGIE).

**RABELAIS** (François), écrivain français, né à Chinon en 1490 (de Thou) ou en 1495, mort à Paris le 9 avr. 1553.

I. LA VIE. — On connaît peu ses origines ; d'après une tradition très répandue, il fut le cinquième enfant d'un petit vigneron qui paraît avoir exercé la profession de cabaretier ou bien celle d'apothicaire. La maison où il naquit, rue de la Lamproie, devint par la suite une hôtellerie, puis un jeu de paume. Suivant la coutume villageoise, Rabelais passa son enfance en pleine liberté, courant les rues avec les gamins du voisinage, bataillant avec eux, se vautrant dans les ruisseaux, maraudant ou s'amusant fort à contempler les trognes des buveurs de la « Cave paincte », un cabaret dont il garda toujours le souvenir et où, plus âgé, il but « maints verres de vin frais ». Thomas Rabelais, le père, n'était guère riche, et il crut bien agir en faisant de son dernier fils un moine. François fit donc ses premières études à l'abbaye bénédictine de Seuillé. Puis il passa au couvent de la Baumette, près d'Angers. Dans cette maison de cordeliers, il rencontra les du Bellay et Geoffroy d'Estissac : c'étaient des esprits d'élite, qui surent apprécier, à sa valeur, l'extraordinaire intelligence du moinillon. D'Estissac, devenu évêque de Maillezais, l'attira chez les cordeliers de Fontenay-le-Comte où il resta quinze ans et où il prit tous les degrés du sacerdoce. Il fut ordonné prêtre en 1511. Les moines, ses compagnons, avaient fait — écrit Colletet — « sans doute plustot encore proffession d'ignorance que de religion ». Leur règle étroite, leur conversation oiseuse, leur grossièreté étaient insupportables à Rabelais. Un seul d'entre eux était lettré, c'est Pierre Amy, avec lequel il se lia vite : par son intermédiaire, il fut en correspondance avec Erasme. D'autre part, d'Estissac lui envoyait tous les livres qu'il pouvait se procurer et le mettait en relations avec Tiraqueau, fameux légiste, avec des prélats amoureux des lettres latines et grecques. De proche en proche, il connut Budé et tous les célèbres humanistes.

Sa supériorité n'était pas pour plaire aux bons cordeliers qui patientèrent tant qu'il ne lut que du latin mais qui ne purent décidément supporter sa passion pour les ouvrages grecs, d'eux incompris et qui leur semblaient des grimoires hérétiques, sinon sataniques. L'abbé confisqua les livres et mit Rabelais au cachot. Il en put sortir, grâce à l'intervention de ses amis et surtout à la protection active de Tiraqueau, qui était lieutenant général au bailliage de Fontenay. Il put même, sans trop de difficultés, quitter le couvent et rejoignit d'Estissac au château de Ligugé, sur les bords du Clain, où il se grisa de liberté. Il obtint par les du Bellay la cure de Souday, dans le Perche, puis une maisonnette à Langey, en face de leur château. Mais Rabelais, avide de savoir, abandonna cette vie paisible ; il parcourut toute la France, visitant les villes où il savait rencontrer des professeurs en renom. On le voit à Poitiers, à Bourges, à La Rochelle, à Bordeaux, à Toulouse, à Valence, à Avignon, à Orléans, à Paris, à Montpellier (1530). Là, il s'arrête, étudie la médecine avec profit, excursionne, entre temps, aux îles d'Hyères, dont le charme le séduit à tel point qu'il s'en dénommera plaisamment le « caloier ». En 1532 il vient à Lyon où l'attirait le désir de se faire imprimer, car il avait en manuscrit des *Commentaires sur Galien* et les *Aphorismes* d'Hippocrate, une édition des lettres de Manardi, médecin de Ferrare, des recherches épigraphiques, etc. Il est nommé médecin en chef du grand hôpital du Pont-du-Rhône et professe un cours d'anatomie sur le cadavre même, chose alors fort peu ordinaire. Il vit d'une vie intense, heureux d'étudier toujours, d'exercer un art qu'il aime, de converser avec des hommes tels que Bonaventure Despériers, Etienne Dolet, Clément Marot, de corriger les belles éditions du grand imprimeur Sébastien Gryphe, surtout de voir imprimer ses premiers travaux, même un *Testament de Lucius Cuspidius* et un *Contrat de vente* (Lyon, 1532, in-8), opuscules de droit romain, où son érudition novice n'avait pas su découvrir l'œuvre de faussaires habiles. Il fabrique des almanachs

où commence à se donner carrière sa verve railleuse et enfin, toujours en 1532, il remanie un vieux roman populaire *les Grandes et inestimables chroniques du grand et énorme géant Gargantua*. Cette fable obtint un succès prodigieux. On ne s'amusait guère aux dissertations pédantes des savants, composées la plupart du temps en latin, et les gens capables de lire n'avaient pour alimenter leur curiosité que la ressource des bons vieux contes, arrangés à la diable par les éditeurs et stupidement écrits. Rabelais constata avec satisfaction qu' « il s'en est vendu plus en un mois que de bibles en neuf ans ». Cette satisfaction détermina sa vocation littéraire. Il avait besoin d'argent ; ses honoraires de médecin n'étaient pas élevés, et il était fort dépensier de nature. Il résolut donc de continuer, ou comme il disait « d'engraisser » une œuvre de si bon rapport qui, certainement, lui semblait de nulle importance au regard de ses préoccupations scientifiques, et c'est ainsi qu'il écrivit, par morceaux, et probablement en ses moments de loisir, son immense roman. C'est à Lyon enfin, qu'il eut, d'une femme demeurée jusqu'ici inconnue, un enfant qu'il nomma Théodule. Ce petit garçon, au dire d'un contemporain, Boissoné, montra une intelligence précoce ; il mourut à deux ans. Rabelais qui n'avait point voulu s'en séparer, même pendant ses voyages, dut éprouver de sa perte un chagrin profond ; il ne nous en a rien dit : ce n'était pas alors la mode que les écrivains entretinssent le public de leurs sentiments les plus intimes.

En oct. 1533, Jean du Bellay, évêque de Paris, accomplissant une ambassade à Rome, prit au passage Rabelais à Lyon et l'emmena en qualité de médecin et sans doute aussi de secrétaire ou de conseiller ; il estimait, de longue date, sa science théologique et sa connaissance approfondie du droit canon qui pouvaient lui être d'un grand secours dans l'affaire qu'il allait traiter et qui n'était rien autre que la solution des difficultés soulevées par le divorce de Henri VIII d'Angleterre. A peine arrivé, Rabelais s'éprit d'archéologie et conçut, d'après un plan personnel, une topographie de Rome. Mais il fut devancé par Marliani, et il dut se contenter, par la suite, de publier une édition de cet auteur, avec une préface où perce l'humeur de l'homme de lettres auquel on a « pris son sujet ». Il était de retour à Lyon au début de 1534 et il reprit son poste au grand Hôpital. Mais il en fut bientôt privé « parce qu'il s'est absenté, sans congé prendre pour la deuxième fois », raison au fond assez légitime (5 mars 1534). Dès juil. 1535 il retourne à Rome avec du Bellay. Il reste de ce nouveau séjour une correspondance intéressante avec d'Estissac, auquel Rabelais envoie des graines de toutes sortes « desquelles le Saint Père fait semer en son jardin secret du Belvédère ». C'est ainsi qu'il introduisit en France la culture des œillets, de la laitue romaine, des artichauts, du melon. Il s'amuse à des promenades archéologiques. Il expédie à Dolet un flacon de garum, dont il a retrouvé la formule antique. Il visite tous les Français de marque : Philibert de l'Orme, Guillaume Philandrier, s'occupe avec eux de dessin, de mécanique, d'architecture ; apprend l'arabe des Levantins qui fréquentent le palais de du Bellay. Enfin, il obtient, avec infiniment d'habileté, une bulle de Paul III (17 janv. 1536) qui l'absout de la faute qu'il a commise en se détachant sans autorisation de la règle conventuelle, qui lui permet de vivre en pleine indépendance et d'exercer la médecine, même qui vante « l'honnêteté de sa vie et de ses mœurs ». Juste à ce moment le cardinal de Tournon le dénonçait à l'autorité comme « un des plus mauvais paillards qui soient à Rome... lequel il eut fait mettre en prison pour donner exemples à ces escripveurs de nouvelles ». Fort de l'approbation du pape, Rabelais revient à Paris. On le retrouve ensuite à Montpellier où le 22 mai 1537 il reçoit officiellement le titre de docteur : il professe avec grand succès à cette université, puis il passe à Narbonne, à Castres, à Lyon, devient chanoine de Saint-Maur-des-Fossés, abbaye sécularisée qui était dans la dépendance de Jean du Bellay et fréquente à Rambouillet chez les d'Angennes. En 1539 il est appelé, en qualité de médecin, auprès de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, qui venait d'être nommé gouverneur de Turin. Il cumule son emploi avec ceux de géomètre et d'ingénieur, se livre avec passion à de nouvelles excursions topographiques et botaniques, recueille pour la Librairie royale des manuscrits syriaques et hébraïques, collige les œuvres de Galien. En 1541, probablement pour les affaires de son patron, il pousse une petite pointe en France : on signale son passage à Chambéry ; en novembre il revient définitivement avec Langey et, grâce à lui, est nommé maître des requêtes. Malheureusement ce protecteur puissant mourut en janv. 1543.

Rabelais, très affecté de cette perte, assiste, au Mans, à l'enterrement de Guillaume du Bellay, puis il erre dans l'Orléanais, en Touraine, en Poitou, va jusqu'en Bretagne. Il semble désorienté et inquiet : les « cagots » sont à ses trousses, la mort de du Bellay leur donne libre carrière. Dès le 14 févr. 1543, la faculté de Paris signale au Parlement *Gargantua* et *Pantagruel* et réclame des poursuites. La dénonciation est d'autant plus dangereuse qu'on vient d'arrêter Dolet. Mais, comme on l'a déjà remarqué, Rabelais a toujours su se créer dans tous les milieux des relations utiles. A Turin, il s'est lié avec le président du Parlement, Chemant, et Chemant, nommé chancelier de France en juin 1543, arrête toutes les poursuites. Rabelais, pleinement rassuré, obtient un privilège du roi le 19 sept. 1545 et écrit son *Tiers Livre* où il ne craint pas de dire leur fait aux « cagots et aux caphards ». Son audace est d'autant plus téméraire que les mêmes « caphards » célèbrent leur récente victoire, le supplice de Dolet qui a confirmé leur toute-puissance. François Ier, qui a toujours protégé Rabelais, meurt le 31 mars 1547, et le cardinal de Lorraine supplante Jean du Bellay. Rabelais s'enfuit à Metz en grande hâte, sans même emporter d'argent. Il n'a pas attendu l'effet d'un nouveau retour offensif de ses ennemis. Comme il faut vivre, il accepte, aux appointements annuels de 120 livres, les fonctions de médecin de la ville de Metz. Ses amis ont le temps d'agir et, au commencement de 1548, Henri II le fait prévenir officieusement qu'on ne lui garde pas rancune de ses écrits, voire qu'il peut en composer de nouveaux. Rabelais ne se croit pas encore assez assuré des sentiments de la cour pour reparaître à Paris, mais il profite de la permission qui lui est donnée et publie son *Quart Livre* (Lyon, 1548), dont l'apparition détermine une recrudescence de rage dans le clergé régulier et le factum le plus enfiellé qui se puisse imaginer, œuvre du bénédictin Gabriel de Puits Herbaut (*Theotismus, sive de tollendis malis libris* (Paris, 1549, in-8). En août 1548, Jean du Bellay, chargé d'une nouvelle ambassade, rappelle son médecin, qui s'empresse de le rejoindre à Rome. Rabelais fait de la diplomatie pour son compte et il s'y entend à merveille. Il ordonne les fêtes données par l'ambassade de France en l'honneur de la naissance de Louis d'Orléans, fils de Henri II, et les décrit dans le petit traité de *la Sciomachie* qui fait bon effet sur la cour de France. Bien mieux il gagne à sa cause les puissants du jour : Odet de Chatillon, les Montmorency. Enfin rien ne lui est plus utile qu'une attaque enragée de Calvin qui ne lui pardonne pas de s'être moqué de sa pédanterie. Aussi, revenu en France, Rabelais obtient, à la grande fureur des sorbonnistes, les deux cures de Saint-Martin-de-Meudon (18 janv. 1550) et de Saint-Christophe-du-Jambet. Il les résigna d'ailleurs toutes les deux, le 9 janv. 1552, pour livrer plus aisément sa dernière bataille. Malgré le privilège accordé par Henri II, le 6 août 1550, la Sorbonne et le Parlement avaient tant fait qu'ils avaient obtenu que la publication du *Quart Livre* fût suspendue (1er mars 1552). Mais il se trouva que le pape Grégoire IX venait de publier ses fameuses décrétales : elles avaient soulevé la réprobation du gou-

vernement et dès ce moment on peut voir se dessiner avec assez de netteté le mouvement qui prendra plus tard le nom de gallicanisme. Rabelais introduisit dans son ouvrage la critique hardie des décrétales, et le roi se montra satisfait qu'un écrivain de génie popularisât ses idées dans un roman aussi répandu que le *Pantagruel*. Les Papegauts, l'île Sonnante, l'axiome « il ne faut pas tomber en papimanie, car papimanie est purement idôlatrie », appuyaient tellement sa politique qu'il accorda pleine autorisation à l'auteur pour la diffusion de son livre. Rabelais avait gagné habilement la victoire. Depuis lors il semble avoir vécu en pleine tranquillité, achevant doucement son existence en lisant l'Evangile, Platon et Plutarque. On ne sait presque rien de ses dernières années. Il fut, dit-on, enterré à Paris, aux Jardins Saint-Paul.

Telle est la vie de Rabelais. C'est l'existence d'un grand travailleur qui ne se rassasia jamais d'apprendre, d'un homme avisé et prudent qui sut se tirer des plus mauvais pas en un temps où l'on brûlait facilement les hérétiques, d'un homme de cœur et d'esprit qui sut se concilier les amitiés les plus puissantes, se donna tout entier à ses amis et ne lassa jamais leur dévouement. Aux yeux des contemporains, il apparaît sous les traits les plus vénérables et ils lui témoignent un profond respect. On ne l'appelle guère que notre maître, notre bon maître. Brantôme dit même « nostre bon père ». Mais la légende s'est tout de suite substituée à la vérité. Et Rabelais est devenu un Grandgousier ou un Pantagruel, fortement mêlé de Panurge. On en a fait, en puisant apparemment dans ses livres, un gros mangeur, un gros buveur, un sceptique impudent, un bouffon, un cynique. On lui a prêté les actions les plus condamnables, de véritables filouteries, comme celle qui a donné naissance à l'expression « le quart d'heure de Rabelais » ; et on l'a fait mourir aussi impudemment qu'il avait vécu. Il aurait dit, en expirant, « Tirez le rideau, la farce est jouée », après avoir laissé ce testament d'un goût douteux : « Je n'ai rien, je dois beaucoup, je donne le reste aux pauvres. » Ces calomnies ont longtemps pesé sur sa mémoire : la patiente érudition des critiques modernes en a fait justice.

Nous ne possédons comme portraits originaux de Rabelais qu'un petit bois et une assez belle gravure qui est à la bibliothèque de Genève. L'un a été reproduit dans l'*Histoire de la littérature française* de Petit de Julleville (t. III), l'autre dans le volume de M. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie*. La ville de Tours lui a élevé un monument qui a été inauguré le 10 juil. 1881.

II. L'Œuvre. — Il n'est pas d'ouvrage qui ait donne lieu à plus d'interprétations et de commentaires que celui de Rabelais. On y a vu un livre à clefs et l'on s'est évertué, sans succès, à vouloir assimiler Jean des Entommeures au cardinal de Lorraine, Gargamelle à Marie d'Angleterre, Gargantua à François Ier, Grandgousier à Louis XII, Pantagruel à Henri II, le roi Petaut à Henri VIII d'Angleterre, voire la jument de Gargantua à la belle duchesse d'Etampes ! Cette assimilation est d'ailleurs si peu fondée que d'autres clefs ont été proposées et que chaque inventeur a maintenu la sienne à l'exclusion de toutes les autres, sans se soucier des railleries que Rabelais lui-même décoche aux devineurs d'énigmes qui s'amusent à « calefreter des allégories qui oncques ne feurent songées ». Ensuite, comme Rabelais aborde tous les sujets, des spécialistes érudits se sont emparés de son œuvre et l'ont expliquée chacun à son point de vue particulier, chacun tenant son explication pour seule valable. On nous a donné ainsi : Rabelais diplomate, Rabelais politique, Rabelais architecte, Rabelais pédagogue, Rabelais médecin, Rabelais anatomiste, Rabelais prêtre, Rabelais jurisconsulte, Rabelais précurseur de la révolution et même Rabelais franc-maçon. Assurément, tous ces commentaires ne sont pas ridicules. Le travail du Dr Le Double (*Rabelais anatomiste et physiologiste*), notamment, a tiré au clair deux des chapitres les plus obscurs du *Pantagruel*, ceux qui sont consacrés à la description de l'anatomie de Quaresmeprenant. On avait cru jusqu'ici que cette anatomie ne comportait qu'une de ces énumérations saugrenues de termes bizarres, où parfois se complait Rabelais et qui nous sont inintelligibles. Grâce à de patientes recherches philologiques et à de très ingénieux rapprochements, le Dr Le Double est arrivé à démontrer irréfutablement que les comparaisons de l'auteur, loin d'être insipides, sont d'une exactitude merveilleuse et prouvent chez lui une connaissance approfondie de l'anatomie descriptive qu'on ne soupçonnait qu'à peine ; qu'il a signalé l'action physiologique des principaux aliments, enfin qu'il a inventé un appareil de chirurgie et un appareil de fracture, qui fut copié par Ambroise Paré. Les critiques modernes sont parvenus à une conception infiniment plus simple. Considérant en son ensemble l'œuvre de Rabelais, ils n'y veulent plus voir ni une histoire politique de son temps, bourrée d'allusions aristophanesques aux principaux personnages, rois, ministres et prélats qu'il a fréquentés ; ni un thème à revendications sociales si prudemment voilées qu'il en faut deviner le sens ; ni un réquisitoire en règle contre les abus éternels de l'Etat, de l'Eglise et de la magistrature ; mais le simple passe-temps d'un médecin fort occupé et par l'exercice de son art, et par son professorat et par son ardeur à s'assimiler toute la science de l'époque. M. Emile Faguet remarque que son roman n'a que cinq cents pages et qu'il a mis vingt ans à l'écrire. Il n'y a donc consacré que la moindre part de ses loisirs, et ce roman n'est guère, en somme, que le résumé sous une forme tantôt burlesque, tantôt sérieuse, de ses aventures personnelles et des réflexions que ses expériences lui ont inspirées sur toutes choses. C'est là une enquête que Montaigne recommencera dans la seconde partie du siècle, avec de toutes autres tendances et dans le sens le plus égoïste.

Quant au roman, en lui-même, il est d'une composition enfantine : un bon géant a un fils, qu'il fait soigneusement élever ; celui-ci parvenu à l'âge d'homme et entouré de compagnons choisis, bataille, discute, dispute et entreprend un grand voyage à la recherche de l'absolu. C'est là toute la trame. Le géantisme d'une part, la facile invention du voyage d'autre part, prêtent à une infinité de scènes burlesques, qui sont d'ailleurs assez mal reliées, l'une à l'autre, mais cette fable et les épisodes qu'elle comporte étaient nécessaires pour que livre fût amusant, et il fallait qu'il fût amusant pour se bien vendre. Ecrits sous une forme dogmatique, les mémoires de Rabelais n'auraient jamais été populaires, ils n'auraient point porté jusqu'aux dernières couches sociales ces lueurs de l'humanisme qui ne brillaient que pour les initiés. On en pourrait dire autant des obscénités énormes qui s'étalent à l'aise, d'un bout à l'autre de l'ouvrage. On les a cependant assez reprochées jadis à Rabelais. Aujourd'hui on serait, sans doute, plus tolérant à cet égard, l'école naturaliste nous ayant familiarisés avec les détails les plus bas de l'existence, et ces grosses gauloiseries paraissent saines à côté des raffinements de perversité de certains littérateurs contemporains. Au reste, Rabelais est médecin, il ne faut pas l'oublier, et même médecin spécialiste pour les maladies secrètes : il ne recule pas plus devant le mot que devant la chose ; enfin si l'on songe à quelques autres livres du XVIe siècle, *le Moyen de parvenir* de Béroalde de Verville, ou les *Dames galantes* de Brantôme ou encore les *Essais* de Montaigne, on reconnaîtra que la meilleure compagnie avait encore un goût très vif pour les joyeusetés qui composent le fond de nos vieux fabliaux. Il convient de placer les hommes dans leur milieu pour les bien juger.

L'œuvre de Rabelais se prête mal à l'analyse : on en forcerait le sens si l'on voulait en tirer des enseignements systématiques ; même si, pour plus de clarté, on en considérait isolément une partie ; ou encore, si l'on rangeait, suivant une certaine méthode, les opinions diverses qu'il

a exprimées. Le mieux est de suivre l'ouvrage, chapitre pas chapitre, dans son désordre voulu, en mettant en lumière les scènes essentielles.

*Gargantua et Pantagruel. Livres I et II.* Dès le début, Rabelais prévient charitablement son lecteur de ne point s'arrêter aux bagatelles, cocasseries et joyeusetés dont il a farci son livre ; mais de chercher, sous ces amusettes, qui sont comme les agréments dont il faut bien que la vérité se pare pour plaire aux hommes, la savoureuse quintessence de ses réflexions personnelles, le résultat des expériences qu'il a poursuivies pendant toute une existence de labeur intellectuel. On connaît assez ses comparaisons de la bouteille, des sirènes, de l'os médullaire. Il en poursuit une autre aussi jolie : « Silènes étaient jadis petites boîtes, telles que voyons de présent es boutiques des apothicaires ; peintes au-dessus de figures joyeuses et frivoles, comme de harpies, satires, oisons bridés, lièvres cornus, canes bâtées, boucs volants, cerfs limonniers et autres telles peintures contrefaites à plaisir pour exciter le monde à rire ; — mais au dedans l'on resserrait les fines drogues, comme baume, ambre gris, amomon, musc, civettes, pierreries et autres choses précieuses ». Après cela il aborde son conte du bon roi géant, dépeint la vie patriarcale qu'il mène et qui paraît être celle des braves bourgeois du temps. « Après dîner tous allèrent pêle-mêle à la Saulsaie et là, sur l'herbe drue, dansèrent au son des joyeux flageolets et douces cornemuses, tant baudement que c'était passe-temps céleste les voir ainsi soi rigoler. » Et ses « propos des buveurs » ont été sans doute notés à la Cave peinte de Chinon où il aimait à stationner dès son enfance.

La manière de vêtir Gargantua lui donne occasion de disserter amplement sur la signification des couleurs blanc et bleu. On ne sait trop s'il se moque ici des érudits ou s'il cède à cette manie d'érudition dont il ne se défit jamais entièrement. Mais aucun doute ne subsiste lorsqu'il est question d'instruire le jeune géant. C'est là une critique très fine de l'éducation des gentilshommes d'alors qui se passait tout entière à manger, boire, dormir, jouer, paillarder, se promener et surtout à dire des patenôtres. Rabelais, sous le nom de Ponocrates, réforme ces errements vicieux. Son fameux chapitre sur l'éducation, sur lequel on devra, « à la mode pythagoricienne », récapituler tout ce qu'on a appris ou vu et s'endormir en murmurant la plus simple des prières. « Si priaient Dieu le créateur en l'adorant, et ratifiant leur foi envers lui et le glorifiant de sa bonté immense ; et lui rendant grâce de tout le temps passé, se recommandaient à sa divine clémence pour tout l'avenir. » Avec un tel idéal, Rabelais doit nécessairement railler les principes qui régissent l'éducation de ses contemporains et s'égayer aux dépens du sophiste en lettres latines qui apprend à Gargantua « à lire sa charte si bien qu'il la disait par cœur au rebours, à écrire gothiquement » et le bourre des notions entassées dans les livres de scolastique, au point de le rendre « fou, niais, tout rêveur et rassoté ». Après avoir donné ses idées sur l'éducation, Rabelais les donne sur la guerre. C'est un grand humaniste : aussi blâme-t-il vivement les vains motifs qui poussent les hommes à s'entre-détruire. Rien de plus mordant et de plus vrai que la satire de ce conseil de guerre qui incite Picrochole à des rêves de conquête ; rien de plus profond que la psychologie du conquérant, entraîné par des visions de victoires fantasmagoriques, résistant aux conseils les plus autorisés, et se mettant incontinent en campagne : « Sus, sus, — dit Picrochole — qu'on dépêche tout et qui m'aime me suive !»

Rabelais n'aime pas davantage les moines que les hommes de guerre : ils sont — en des genres différents — aussi inutiles et malfaisants les uns que les autres. « Ils marmonnent grand renfort de légendes et de psaumes nullement par eux entendus, ils comptent force patenôtres, entrelardées de longs *Ave Maria* sans y penser ni entendre ». Et ce, ajoute-t-il, « j'appelle moque-Dieu et non oraison ». Leur fainéantise produit tout naturellement leur luxure « seulement l'ombre du clocher d'une abbaye est féconde ! » Par antithèse et par surcroît de raillerie, c'est un des leurs, frère Jean des Entommeures, qui les dénonce et qui les juge. Rabelais n'aime pas non plus les pèlerinages où l'on entraîne tant de braves gens pour le plus grand profit de quelques effrontées congrégations. « Allez-vous-en, pauvres gens, au nom de Dieu le créateur, lequel vous soit en guide perpétuelle. Et dorénavant ne soyez faciles à ces ocieux et inutiles voyages. Entretenez vos familles, travaillez chacun en sa vacation, instruez vos enfants et vivez comme vous enseigne le bon apôtre saint Paul. » Aux antipodes de l'abbaye il élèvera l'abbaye de Thélème, c.-à-d. un lieu où l'être humain pourra s'épanouir librement au physique et au moral, sans autre règle que celle-ci : « Fais ce que voudras ».

On ne peut guère quitter ce premier livre, si alertement écrit, sans rappeler le fameux épisode du vol des cloches de Notre-Dame et cette peinture éternellement vraie des Parisiens : « Toute la ville fut émue en sédition, comme vous savez que à ce ils sont tant faciles que les nations étranges s'ébahissent de la patience des rois de France, lesquels autrement par bonne justice ne les refrènent, vu les inconvénients qui en sortent de jour en jour » ; — et enfin la caricature si vivante de l'Université en la personne de maître Janotus de Bragmardo « tondu à la césarine, vêtu de son liripipion à l'antique et bien antidoté l'estomac de Condignac de four et eau bénite de cave, — touchant devant soi trois bedeaux à rouge museau et traînant après cinq ou six maîtres es-arts, bien crottés à profit de ménage ».

Le second livre n'est, comme composition, que le calque du premier. Dans son prologue, Rabelais insiste sur sa véracité : « Je ne suis né en telle planète et ne m'advint oncques de mentir ou assurer chose qui ne fut véritable ». Gargantua perd sa femme, et il s'en console avec assez de philosophie, la femme étant alors considérée comme un être inférieur, bon seulement à procurer du plaisir et à perpétuer la race. « Ma femme est morte, et bien, par Dieu, je ne la ressusciterai pas par mes pleurs : elle est bien, elle est en paradis pour le moins, si mieux ne est : elle prie Dieu pour nous, elle est bien heureuse, elle ne se soucie plus de nos misères et calamités : autant nous en pend à l'œil. » Nous assistons maintenant à l'enfance de Pantagruel, comme jadis à celle de Gargantua, à son adolescence, à ses voyages, à son instruction, et Rabelais recommence à exposer ses idées sur l'éducation, sur la guerre, sur les moines, etc. Il donne, en passant, de curieux détails sur la vie qu'on menait jadis en certaines villes de province : Toulouse, Montpellier, Bourges. Il blâme l'afféterie de langage. « Il convient parler selon le langage usité. Et comme disait Octavian Auguste, qu'il faut éviter les mots épaves en pareille diligence que les patrons de navire évitent les rochers de mer ». Il recommande à Pantagruel « de employer sa jeunesse à bien profiter en études et en vertus », d'apprendre tout ce qu'on peut apprendre : les langues grecque, latine, hébraïque, chaldaïque, arabique, la cosmographie, la géométrie, l'arithmétique, la musique, l'astronomie, le droit civil, la géographie, l'histoire naturelle, la médecine. Et comme morale : « Ne mets ton cœur à vanité : car cette vie est transitoire. Sois serviable à tous tes prochains et les aime comme toi-même.

Révère tes précepteurs, fuis les compagnies de gens auxquels tu ne veux pas ressembler, et les grâces que Dieu t'a données, icelles ne reçois en vain » Nous faisons connaissance avec Panurge, le type inoubliable et si français, du mauvais sujet à qui l'on pardonne les plus scabreuses aventures, à cause de son esprit, d'une certaine candeur dans le cynisme, de l'indulgence spéciale que les personnes les plus vertueuses témoignent aux pires gredins. Panurge va désormais se mêler à toutes les scènes du roman et son intervention va communiquer au récit une allure plus vive et plus piquante, mais aussi y introduire une recrudescence d'obscénités. Comme jadis son père, Pantagruel part en guerre. Ses prouesses fournissent à Rabelais l'occasion de se livrer à une parodie de la chevalerie. « O ma muse ! ma Calliope ! ma Thalie ! inspire-moi à cette heure ! restaure-moi mes esprits : car voici le pont aux ânes de logique, voici le trébuchet, voici la difficulté de pouvoir exprimer l'horrible bataille qui fut faite. » Les belles descentes aux enfers de Virgile et de Dante, qui ont donné lieu à tant de piteuses imitations, sont tournées en ridicule. Epistemon séjourne aux Champs Elysées et qu'y voit-il : Xercès criait la moutarde, Priam vendait les vieux drapeaux, Trajan était pêcheur de grenouilles, le pape Alexandre était preneur de rats, le pape Urbain croquelardon, Mélusine souillarde de cuisine, Cléopâtre revendeuse d'oignons, Hélène courratière de chambrières, Sémiramis épouilleresse de bélitres: « En cette façon, ceux qui avaient été gros seigneurs en ce monde ici, gagnaient leur pauvre, méchante et paillarde vie là-bas. Au contraire les philosophes et ceux qui avaient été indigents en ce monde, de par de là étaient gros seigneurs en leur tour. » Voilà une solution aisée de la question sociale !

Le *Tiers Livre*. Le troisième livre est presque tout entier consacré au thème du mariage. Il est plein de verve, il abonde en traits satiriques décochés aux femmes. Il est tout à fait dans le sens et dans la tradition de nos vieux fabliaux. Comme de juste, c'est ici Panurge qui tient le premier rôle. Il a la puce à l'oreille et songe à se marier, mais comme il craint fort d'être trompé, il fait une enquête prudente sur les vices et les vertus des femmes et les risques qu'il peut courir d'être heureux ou malheureux en ménage. Il consulte tout le monde : Pantagruel, les sorts, les dés, les songes, la cabale, la sibylle de Panzoust, les morts, Epistemon, Hertrippa, frère Jean, Raminagrobis, les cloches, les théologiens, les médecins, les légistes, les philosophes, les fous. Mais il interprète chaque réponse suivant sa fantaisie du moment et demeure aussi indécis que devant. Tantôt il se rejouit à l'idée d'avoir un enfant: « Ce sera un beau petit enfantelet. Je l'aime déjà tout plein, et jà en suis tout assoti. Ce sera mon petit bedault. Fâcherie du monde tant grande et véhémente n'entrera désormais à mon esprit, que je ne passe, seulement le voyant et le oyant jargonner en son jargonnois puéril. » Tantôt il se désespère en considérant la fragilité de la femme « Quand je dis femme, je dis un être tant fragile, tant variable, tant inconscient et imparfait que nature me semble s'être égarée de ce bon sens par lequel elle avait créé et formé toutes choses quand elle a bâti la femme ! » Et suivant qu'il examine l'une ou l'autre des faces du problème, il entend les cloches lui dire « Marie-toi, marie-toi : marie, marie. Si tu te maries, maries, maries, très bien, très bien t'en trouveras, veras, marie, marie » ou bien : « Marie point, marie point, point point, point, point. Si tu te maries, maries, maries point, point, point, point : tu t'en repentiras, tiras, tiras. Cocu seras ». Il est certes séduit par le portrait qu'on lui trace de l'honnête femme : « Jamais votre femme ne sera ribaude, si la prenez issue de gens de bien, instruite en vertus et honnêteté, non ayant hanté et fréquenté compagnies que de bonnes mœurs, aimant et craignant Dieu, aimant complaire à Dieu par foi et observation de ses saints commandements, craignant l'offenser et perdre sa grâce par défaut de foi et transgression de sa divine loi : en laquelle est rigoureusement défendu adultère, et commandé adhérer uniquement à son mari, le chérir, le servir, uniquement l'aimer après Dieu » ; mais le sceptique incorrigible s'écrie : C'est la femme forte de l'écriture ! Il n'en existe plus de telles ! et pour finir il se confie au bon juge Bridoie « qui sentenciait les procès au sort des dés », lequel se contente de lui tenir le discours le plus amusant du monde, tout parsemé (comme faire se doit en bonne jurisprudence) de renvois minutieux aux auteurs et aux sources, afin de démontrer « comment naissent les procès et comment ils viennent à perfection ». Cette démonstration est la plus spirituelle critique des lenteurs et des formalités de la procédure : elle n'a rien perdu de sa valeur et de sa vérité. Enfin, rien n'étant décidé, on se résout à consulter l'oracle de la dive Bouteille.

Le *Quart Livre*. Pantagruel s'embarque donc avec sa suite pour rendre visite à Bacbuc. Telle est la transition facile du troisième livre au quatrième, mais ici le ton change. On ne retrouve plus que de loin en loin l'alerte souplesse avec laquelle sont écrits les livres précédents. La gaîté brille encore, mais elle est un peu forcée et il s'y mêle quelque chose d'amer. Les incidents de ce dernier voyage sont d'une invention pénible et d'un burlesque contestable : les descriptions d'animaux merveilleux, de monstres effrayants sont fort peu intéressantes. On a dit qu'il y avait là une satire des expéditions lointaines et des récits presque incroyables auxquels donnent lieu les voyages d'aventures, mais une satire qui serait plus ennuyeuse que les ouvrages qu'elle ridiculise, ne mériterait guère ce nom et n'aurait même aucune raison d'être. Cependant le génie de Rabelais reparaît tout entier dans le si joli conte de l'aventure de Dindenault et de ses moutons aux prises avec l'astucieux Panurge, dans le conte du diable de Papefiguière que La Fontaine a redit sans y rien changer, dans le récit de la tempête où le tréfonds du caractère de Panurge se dévoile si naturellement. « Cette vague nous emportera, dieu servateur ! O mes amis ! un peu de vinaigre. Je tressue de grand ahan. Bou, bou bou, ou ou ou bou bou, bous bous. Je naye, je naye, je meurs, bonne gens, je naye. » Et le danger passé, il fait le bon compagnon et gourmande ceux dont le sang-froid et l'activité l'ont sauvé. « Vous aiderai-je encore là ? vogue la galère, tout va bien. Frère Jean ne fait rien là. Il se appelle Jean fait néant et il me regarde ici suant et travaillant... vous aiderai-je encore là ? »

La critique des gens de lois, des moines, du pape, n'a plus la bonhomie de jadis. On ne se contente plus de berner les chicanous, on les accueille à grands coups de bâton et de gantelets de fer. On redouble d'âpreté pour les « hypocrites, hydropiques, pâtenotriers, chattemittes, santorons, cagots, ermites », pour les « belles et joyeuses hypocritesses, chattemitesses, ermitesses, femmes de grande religion » et les petits hypocritillons, chatemittillons, ermitillons ». Enfin l'appréciation des « uranopètes décrétales » est d'une hardiesse qui eût pu mener Rabelais « jusqu'au bûcher inclusivement » s'il ne s'était trouvé d'accord avec le gouvernement sur cette question délicate. C'est, écrit-il « un gros livre doré, tout couvert de fines et précieuses pierres, balais, émeraudes, diamants, unions » et il ajoute ce sous-entendu : « Ici voyez les sages décrétales écrites de la main d'un ange chérubin (vous autres gens transpontins ne le croirez pas ; — assez mal, répondit Panurge), et à nous ici miraculeusement des cieux transmises ». Quant au pouvoir du pape, il est illimité.

« Cela lui est non seulement permis et licite, mais commandé par les sacres décrétales ; et doit à feu incontinent empereurs, rois, ducs, princes, républiques et à sang mettre, que ils transgressent un iota de ses mandements ; les spolier de leurs biens, les déposséder de leurs royaumes, les proscrire, les anathématiser, et non seulement leurs corps et de leurs enfants et parents autres occire, mais aussi leurs âmes damner au profond

de la plus ardente chaudière qui soit en enfer. » Et ce pouvoir incontesté, si puissant que par sa vertu « est l'or subtilement tiré de France en Rome » sur quoi repose-t-il ? « Qui fait le Saint-Siège apostolique en Rome de tout temps et aujourd'hui tant redoutable en l'univers qu'il faut, ribon ribaine, que tous rois, empereurs, potentats et seigneurs pendent de lui, tiennent de lui, par lui soient couronnés, confirmés, autorisés, viennent là boucquer et se prosterner à la mirifique pantoufle de laquelle avez vu le portrait ? Belles decrétables de Dieu. » Après cela tous les autres épisodes du quatrième livre semblent bien pâles et bien insignifiants; toutefois, au point de vue des mœurs, on doit noter l'emploi, pour la correspondance, des pigeons voyageurs ; dans la grande bataille de Pantagruel contre les andouilles, on pourrait recueillir des détails curieux sur l'organisation et la tactique des armées au XVI^e siècle, car les détails chez Rabelais sont toujours exacts ; on a déjà dit tout le parti que M. Le Double a tiré de « l'anatomie » de Quaresme prenant. Enfin un chercheur ingénieux n'a-t-il pas vu l'indication du phonographe dans l'aventure des paroles gelées et dégelées ? « Ici est le confin de la mer glaciale... Lors gelèrent en l'air les paroles et cris des hommes et femmes, les chaplis des masses, les hurtis des harnois, des bardes, les hennissements des chevaux et tout autre effroi de combat. A cette heure, la rigueur de l'hiver passée, advenant la sérénité et tempérie du bon temps, elles fondent et sont ouïes. »

*Le Cinquième Livre.* Les signes de lassitude et d'affaiblissement déjà marqués dans le quart livre s'aggravent dans le cinquième. Il est tellement inférieur aux autres qu'on a fort discuté sur le point de savoir s'il est vraiment de Rabelais. Des passages où perce son génie ne permettent pas un tel doute. Mais on peut supposer que ce livre, publié assez longtemps après la mort de l'auteur, n'est composé que d'ébauches, de notes qu'il n'a pas eu le temps de revoir et qui ont été arrangées — assez mal — pour l'impression. Le récit se traîne, l'intérêt languit, la vivacité et la drôlerie s'effacent. La satire ne s'enveloppe plus d'allégorie; elle est directe et lourde et aussi plus âpre. Là nous trouvons l'île Sonnante, habitée par de vilains oiseaux : les mâles se nomment « clergaux, monagaux, prestregaux, abbegaux, evesgaux, cardingaux et papegaut — qui est unique en son espèce ». Les femelles sont les « clergesses, monagesses, prestregesses, abbegesses, evesgesses, cardingesses, papegesses ». Ces êtres inutiles ne labourent ni ne cultivent la terre. Toute leur occupation est « gaudir, gazouiller et chanter. » Le monde entier peine et sue pour les nourrir et, tandis qu'ils regorgent de biens, au loin en France, en Touraine, quelque pauvre seigneur devra rogner sur son nécessaire et pressurer son peuple pour contribuer à leur luxueuse oisiveté. Voilà pour l'Eglise ! La magistrature n'est pas mieux traitée en la personne de Grippeminaud et des chats fourrés qui « vivent de corruption ». L'Université et les corps dits savants sont logés au pays d'Entéléchie, où l'on voit des gens singulièrement occupés : « autres de néant faisaient choses grandes et grandes choses faisaient à néant retourner ; — autres coupaient le feu avec un couteau et puisaient l'eau avec un retz ; — autres faisaient de vessies lanternes ; — autres dedans un long parterre, soigneusement mesuraient les sauts des puces et cestui acte m'affirmaient être plus que nécessaire au gouvernement des royaumes, conduites des guerres, administrations des républiques ». Ensuite, on s'embarque dans une série de chapitres plus nébuleux les uns que les autres. On visite le pays de Satin, où Ouï-dire tient une école de témoignage « rendant leur témoignage de toutes choses à ceux qui plus donneraient par journée » et on aborde au seuil du temple de la dive Bouteille. Ce n'est pas sans traverser des degrés symboliques, sans contempler des emblèmes occultes, colonnes d'or pur, arceaux de saphir, hyacinthe et diamant, lampe admirable, fontaine fantastique, tout l'arsenal de la cabbale, qu'on recueille enfin le dernier mot du livre « Trinq », qui ne signifie rien que le bruit cristallin d'une bouteille qui se brise, à moins qu'il ne soit signe de doute, déjà le « Que sais-je ? » de Montaigne.

Rabelais est bien, comme on l'a dit, le flambeau de l'humanisme. Son livre rayonne sur tout le XVI^e siècle : son grand mérite est d'avoir répandu dans le monde des idées de justice, de bonté, d'humanité, de culture intellectuelle, de tolérance, qui étaient l'apanage d'un petit groupe d'érudits et de lettrés. Sa philosophie est peu compliquée, c'est celle du bon sens ; sa métaphysique est médiocre, elle se contente d'un Dieu ordonnateur du monde, indulgent, bon enfant, tel que le conçoivent tant de spiritualistes français. Sa morale est facile, elle commande de suivre la nature. Comme écrivain, Rabelais est un conteur admirable : pour mesurer son influence, il suffit de rappeler ici les noms de ceux qui se sont inspirés de lui et qui sont les plus grands parmi ceux des littérateurs français : Montaigne, La Fontaine, Racine, Boileau, Molière, Beaumarchais, Diderot, Balzac, Gautier, Hugo, Flaubert. Il a créé sa langue, qui est puissante, souple, vive, précise, empruntant au latin, au grec, prenant aux patois locaux des expressions savoureuses qui ont un goût de terroir, tirant des mots de l'espagnol même et de l'italien ; langue d'une richesse exubérante, qu'il faudra débarrasser de l'érudition qui l'alourdit et qu'on élaguera plus tard à l'excès pour la rendre plus claire et moins charmante.

Les éditions. — 1° *Œuvres latines et diverses. Hippocratis ac Galeni libri aliquot* (Lyon, 1532, in-16) ; *Joannis Manardi ferrariensis epistolarum medicinalium* (Lyon, 1532, in-8) ; *Ex reliquiis venerandæ antiquitatis Lucii Cuspidii Testamentum, item contractus venditionis, antiquis Romanorum temporibus initus* (Lyon, 1532, in-8) ; *Joannis Bartholomei Marliani mediolanensis topographia antiquæ Romæ* (Lyon, 1534, in-8) ; *Almanachs* pour 1533, 1535, 1546, 1548, 1550. *Stratagèmes, c.-à-d. prouesses et ruses de guerre du preux et très célèbre chevalier de Langey au commencement de la tierce guerre césarienne* [composé en latin, trad. en français par Claude Massuau] (Lyon, 1542) ; *la Sciomachie* (Lyon, 1546, in-8) ; *Epistres* (Paris, 1651, in-8).

2° *Le Pantagruel.* Les éditions sont innombrables et il y a eu tant d'imitations et de contrefaçons, qu'il est assez difficile de s'y reconnaître. Comme il n'y a là qu'un intérêt de bibliographie assez restreint, nous nous contenterons d'indiquer les plus remarquables : *les Grandes et inestimables Chroniques du grand et énorme géant Gargantua* (Lyon, 1532, pet. in-4) ; *Gargantua* (Lyon, 1535, in-24) ; *Pantagruel* (Lyon, s. d., pet. in-4) ; *Pantagruel* [1^er et 2^e livres] (Lyon, 1542, in-16) ; *la Plaisante et Joyeuse Histoire du grand Gargantua. Pantagruel, roi des Dipsodes* (Lyon, 1542, 2 vol. in-16) ; *Tiers Livre des faits et dits héroïques du noble Pantagruel* (Paris, 1546, pet. in-8) ; *le Quart Livre* [incomplet] (Lyon, 1548) ; *le Quart Livre* [authentique] (Paris, 1552, in-8) ; *le Cinquième Livre* (s. l., 1563, in-16). — *Œuvres* (Lyon, 1558, in-8) ; *Œuvres*, avec les remarques de Le Duchat et de La Monnoye (Amsterdam, 1711, 5 vol. pet. in-8) ; *Œuvres* (Paris, 1823, 3 vol. in-8) ; *Œuvres*, avec les Notes de Burgaud des Marets et Rathery (Paris, 1857-58, 2 vol. in-8 ; 2^e éd., 1870-73) ; *Œuvres*, éd. par Pierre Jannet (Paris, 7 vol. in-16) ; *Œuvres*, éd. par Ch. Marty-Laveaux (Paris, 1870-81, 4 vol. in-8) ; *Œuvres*, illustrées par Gustave Doré (Paris, 1872, 2 vol. gr. in-4) ; *Œuvres*, éd. par Paul Favre (Niort, 1875-80, 5 vol. in-8) ; *Œuvres*, illustrées par Robida (Paris, 1885, 2 vol. in-4) ; *Œuvres*, illustrées par Jules Garnier (Paris, 1897, 2 vol. in-4).

René Samuel.

Bibl. : Bernier, *Jugement et observations sur la vie et les œuvres de Rabelais ;* Paris, 1699, in-8. — Auger, *François Rabelais*, dans *Galerie française ;* Paris, 1821, in-4, t. I. — Desonnaz, *Rabelais*, dans le *Livre d'or des peuples ;* Paris, s. d., in-4. — Kuehnholtz,

*Notice sur Rabelais;* Montpellier, 1827, in-12. — NODIER, *Notice sur les éléments où Rabelais a puisé son livre;* Paris, 1835. — ALMQUIST, *Dissertatio de vita et scriptis F. Rabelæsii;* Lund, 1838, in-8. — Ch. LENORMANT, *Rabelais et l'Architecture de la Renaissance;* Paris, 1840, in-8. — BRUNET, *Essai d'études bibliographiques sur Rabelais;* Paris, 1841, in-8. — E.-J. DELÉCLUZE, *François Rabelais;* Paris, 1741, in-8. — LACROIX, *Rabelais, sa vie et ses ouvrages;* Paris, 1859. — G. COLLETET, *François Rabelais;* Paris, 1867, in-12. — Eug. NOEL, *Rabelais et son œuvre;* Paris, 1870, in-8. — Ch. ABEL, *Rabelais médecin stipendié de la cité de Metz,* 1870, in-8. — F. ARNSTÆDT, *F. Rabelais und sein « Traité d'éducation »;* Leipzig, 1871. — DE VALOUS, *Documents sur le séjour de Rabelais à Lyon;* Lyon, 1873, in-8. — LITTRÉ, *Aristophane et Rabelais,* dans *Littérature et histoire;* Paris, 1875, in-8. — R. GORDON, *Rabelais à la Faculté de Montpellier.* 1876, in-4. — FLEURY, *Rabelais et ses œuvres;* Paris, 1877, 2 vol. in-8. — GEBHART, *Rabelais, la Renaissance et la Réforme;* Nancy, 1877. — BRUNETIÈRE, *Sur un buste de Rabelais,* dans *Revue des Deux Mondes;* 1er mai 1877. — GINGUENÉ, *De l'autorité de Rabelais dans la Révolution;* Paris, 1879, in-12.—W. BESANT, *Rabelais;* Londres, 1879. — LIGIER, *la Politique de Rabelais;* Paris, 1880, in-8. — H. CHARDON, *Rabelais, curé de Saint-Christophe du Jambet,* 1879, in-8. — A. HEULHARD, *Rabelais et son maître,* 1884, in-8. — Du même, *Rabelais chirurgien,* 1885, in-16. — Du même, *Rabelais, ses voyages, en Italie, son exil à Metz;* Paris, s. d., in-4. — F. BRÉMOND, *Rabelais médecin;* Paris, 1879-87, 2 vol. in-12. — G. D'ABBENAS, *les Portraits de Rabelais,* 1880, in-4. — DUBOUCHET, *Rabelais à Montpellier,* 1887, in-4. — RÉAUME, *Rabelais et Montaigne pédagogues,* 1886, in-12. — STAPFER, *Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre;* Paris, 1889, in-12. — RAVENAT, *Séjour de Rabelais à Grenoble,* 1890, in-8. — AUDIGER, *Rabelais et l'Eglise,* dans *Revue socialiste,* 1889, t. IX. — LAFFORTE-RANDI, *F. Rabelais et Th. Folengo,* dans *Revue internationale,* 1884-85, V. — ISSAURAT, *l'Education d'un géant,* dans *Revue socialiste,* 1890, t. XII. — A. BERTRAND, *Rabelais à Lyon,* dans *Nouvelle Revue,* 1892, t. LXXVIII.— JANET, *la Vie et l'œuvre de Rabelais étudiées au point de vue maçonnique;* Nevers, s. d., in-8. — MARTY-LAVEAUX, *Rabelais,* dans *Histoire de la langue et de la littérature françaises;* Paris, 1897, t. III, gd in-8. — R. MILLET, *Rabelais;* Paris, 1892, in-12. — P. GAUTHIEZ, *Etudes sur le* XVIe *siècle;* Paris, 1893, in-12.— FAGUET, *le* XVIe *siècle;* Paris, 1894, in-12. — SCHNEEGANS, *Rabelais Stellung zur Reformation,* dans *Beitrage zur Allgemeinen Zeitung,* 1898, no 128. — LE DOUBLE, *Rabelais anatomiste et physiologiste;* Paris, 1899, in-8. — G. VALLAT, *Rabelais, sa vie, son génie et son œuvre;* Paris, 1899, in-12.

**RABCZA** ou **RÉPCZE** (allem. *Rabnitz*). Rivière de la Hongrie occidentale, affl. gauche de la Rába; elle a sa source dans la Basse-Autriche, près de Lichtenegg, reçoit, près du marais de Hanság, le bras occidental de la Rába, et forme avec lui le Tòköz. Elle se jette, près de la ville de Györ, dans la Rába. Son cours est de 190 kil.

**RABENER** (Gottlieb-Wilhelm), écrivain allemand, né à Wachau, près de Leipzig, le 17 sept. 1714, mort à Dresde le 22 mars 1772. Condisciple de Gellert et de Gärtner à la *Furstenchule* de Meissen, pépinière de philologues, c.-à-d. de professeurs des langues classiques, de précepteurs et de pasteurs, il vint ensuite étudier le droit à l'Université de Leipzig, en 1734, et entra en 1741 dans l'administration des finances saxonnes, où il occupa successivement les fonctions de *Stenerrevisor*, ou contrôleur des impôts du cercle de Leipzig, de *Oberstenersekretar*, fonctions qui l'appelèrent à Dresde, et enfin celles de *Stenerrat*, conseiller de finance (1763). Rabener avait une certaine délicatesse du goût qu'il mettait au service d'une ambition un peu enfantine de se distinguer et de faire parler de lui, aimable vanité qu'il partageait avec ses condisciples et avec tous les jeunes gens de cette génération. C'est le moment où surgissaient les feuilles hebdomadaires, imitées du *Spectateur* d'Addison. On s'efforçait d'avoir de l'esprit, de la politesse, de la grâce, et toutes les vertus; on s'attachait à *récréer* l'esprit et le cœur. Rabener acquit, dans ce genre de *moralites* pleines de bonhomie, une réputation qui balançait celle de Gellert. Il ne se dissimulait pas la faiblesse de son talent. Un temps viendra, disait-il, et il n'est pas éloigné, où l'on demandera qui nous étions. Les *Belustigungen...* de Schwabe et les *Bremer Beitræge*, surtout, l'eurent pour collaborateur. Il y tenait le rôle d'un petit Labruyère allemand. Il parut de lui: une *Sammlung satirischer Schriften* (Leipzig, 1751, 2 vol.); des *Satirische Briefe* (Leipzig, 1752; puis un 4e vol. en 1755); ces dix volumes ont eu, jusqu'en 1772, dix réimpressions. C.-F. Weisse édita des lettres de lui, accompagnées d'une courte biographie (1772), et il prépara une édition complète de ses œuvres. Elle parut à Leipzig en 6 vol. (1777). Une dernière édition, par Ortlepp, en 4 vol., a paru à Stuttgart en 1840. Ces dates indiquent la persistance d'une curiosité et d'une sympathie que justifient, d'une part, la qualité d'un style toujours clair, correct et poli, d'un esprit aimable et cultivé, d'une humeur affable, charitable et conciliante, d'une raillerie indulgente qui voit une teinte de qualité dans les défauts qu'elle critique, et, d'autre part, d'un caractère dont les contemporains ont vanté la droiture et la noblesse. Il faut que Rabener n'ait pas laissé le souvenir d'un homme médiocre pour que Gœthe ait parlé de lui, dans ses mémoires, sur le ton d'une estime aussi décidée qu'il le fait.

**RABENHORST** (Ludwig), botaniste allemand, né à Treuenbritzen en 1806, mort à Meissen le 24 avr. 1881. Il s'occupa spécialement de cryptogames et acquit une réputation européenne dans cette branche de la botanique. Nombreuses sont les collections d'Algues, d'Hépatiques, de Champignons, de Lichens, de Cryptogames vasculaires, etc., qu'il réunit, et dont il donna la description dans une série d'ouvrages importants. Bornons-nous à citer : *Deutschland's Kryptogamenflora* (Leipzig, 1844-53, 2 vol. in-8; 2e éd. 1881); *Flora europæa algarumaquæ dulcis et submarinæ* (Leipzig, 1864-68, 3 vol. in-8); *Mycologia europæa* (Dresde, 1869 et suiv.); *Flora lusatica* (Leipzig, 1839-40, 2 vol. in-8), etc. Il créa en 1852 la revue *Hedwigia,* qui continue à paraître. Dr L. HN.

**RABIDA** (La). Célèbre monastère espagnol, situé à Punta Umbria, sur la côte de la province de Huelva. Avant le XIIIe siècle, il y eut là une de ces forteresses religieuses (analogues aux maisons des ordres militaires chrétiens), que les Arabes nommaient *rábidas,* très répandues en Espagne. A en juger par l'emploi dans la construction primitive de fûts et de chapiteaux romains et visigothiques, la fondation de cette rábida peut remonter aux temps du califat de Cordoue. Le pays fut reconquis par les troupes chrétiennes au XIIIe siècle, et la rábida donnée, à ce que l'on croit, aux chevaliers du Temple, remplacés bientôt par les franciscains. D'abord, on dut utiliser le temple musulman dont les traces subsistent; mais bientôt on érigea une église nouvelle de style gothique, avec des réminiscences romanes et arabes. Pour la construction on employa la pierre et les briques, ce qui fait contraste avec les murs de torchis des additions postérieures. La voûte actuelle (du XVIIIe siècle) a remplacé l'ancien lambrissage de type musulman (*mudéjar*). La face intérieure des murs était peinte d'une façon très originale, probablement d'origine italienne, unique en Espagne.

Dans la première moitié du XVe siècle, de nouvelles constructions furent faites : le cloître, les cellules et autres dépendances du couvent (salle à manger et vestibule de l'Est). Le cloître est orné de peintures. Ces innovations coïncident avec l'établissement à la Rábida des frères hiéronymites autorisés par une bulle du pape Eugène IV (1431). Peu de temps après (1481), Christophe Colomb arrivait aux portes du couvent avec son fils Diègue et liait connaissance avec Fr. Juan Pérez et Fr.-Antoine de Marchena, dont l'appui fut décisif pour l'accomplissement des projets du grand voyageur. C'est à cette circonstance que la Rábida doit sa célébrité historique. Colomb fit encore deux visites à ses amis Pérez et Marchena, et c'est là qu'il parla pour la première fois avec le médecin Garcia Hernandez et les Pinzones.

Au XVIe siècle, de nouvelles constructions agrandirent le couvent. Du côté N., au premier étage, était la salle capitulaire, qu'on dit aujourd'hui, par erreur, la cellule du P. Marchena. A la même époque furent ouvertes les chapelles dans le côté N. de l'église. Au XVIIIe siècle, on éleva l'étage supérieur du cloître, et la voûte du presby-

tère fut remplacée par une coupole gréco-romaine. D'autres remaniements et additions furent faits à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle. En 1828, quand Washington Irving visita le monastère, il le trouva fort négligé et détruit en partie. En 1846, le gouvernement tâcha d'y installer un asile (*Casa de Refugio*) des invalides de la marine. En 1856, le célèbre monastère fut déclaré monument national. En 1868 et 1875, on travailla de nouveau pour embellir et agrandir l'édifice. Enfin, une restauration scienfique fut entreprise par ordre du gouvernement peu avant le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique (1892). A la *Rábida* fut célébré en 1892 le congrès d'américanistes, qui ouvrit les fêtes du Centenaire. R. ALTAMIRA.

BIBL. : FR.-J. COLL, *Colon y La Rábida;* Madrid, 1892, 2^e éd. — J. DE D. DE LA RADA, *El Couvento de la Rábida*, dans la revue *El Centenario*, II, pp. 417-25. — R. BECERRO DE BENGOA, *la Rábida ;* Madrid, 1892, dans le vol. I de *El continente americano* (recueil de conférences faites à l'Ateneo de Madrid). — R. VELAZQUEZ, *El monasterio de Santa Maria de la Rábida*, dans le vol. XVII (1893) de le *Boletin de la Institucion libre de enseñanza*, pp. 27-32.

**RABIELLA** (Pablo), peintre espagnol, établi à Saragosse dans les premières années du XVIII^e siècle. Ce n'était pas, dit Cean Bermudez dans son *Diccionario*, un grand dessinateur, mais il savait peindre de cette touche légère et un peu sommaire qu'on note dans les ouvrages de Francisco Rizi et de Juan de Valdes. C'est avec cette exécution que Rabiella produisit nombre de tableaux et principalement des tableaux de batailles. La cathédrale de la Seu, à Saragosse, a de lui un sujet de ce genre qui représente *Saint Jacques combattant avec les Espagnols à la bataille de Clavijo*. D'autres ouvrages que cet artiste avait peints pour des couvents ont disparu. P. L.

**RABIER** (Elie), philosophe et administrateur français, né à Bergerac le 16 sept. 1846. Il commença ses études secondaires au collège de Bergerac et les acheva au lycée Louis-le-Grand, à Paris. Entré à l'Ecole normale supérieure en 1866, il y prit sa licence ès lettres en 1867 et en sortit second agrégé de philosophie en 1869. Il débuta aussitôt dans l'enseignement. Chargé d'abord du cours de philosophie au lycée de Montauban, il fut nommé professeur de philosophie au lycée de Tours (janv. 1872) ; puis au lycée Charlemagne, à Paris (oct. 1872). Il suppléa Ollé-Laprune dans la maîtrise de conférences de l'École normale supérieure du mois de janv. 1880 au mois d'oct. 1881, date à laquelle il reprit sa chaire au lycée Charlemagne. Mais M. Rabier ne tarda pas à quitter le professorat pour l'administration de l'enseignement public, devint inspecteur d'Académie en résidence à Paris, puis directeur de l'enseignement secondaire. Cette haute fonction, qu'il exerce encore (1900), l'a amené à prendre une part considérable dans les réformes qui ont renouvelé l'enseignement secondaire, notamment dans l'organisation de l'enseignement moderne. M. Rabier a publié une excellente édition classique du *Discours de la Méthode* de Descartes (Paris, 1877, in-18 ; 8^e éd., 1899) et des *Leçons de philosophie :* 1° *Psychologie* (Paris, 1884, in-8 ; 6^e éd., 1898) ; 2° *Logique* (Paris, 1886, in-8 ; 4^e éd., 1899). Ces *leçons*, devenues classiques, obtinrent dès leur apparition, un très vif succès, tant auprès des maîtres que des étudiants. Elles se recommandaient par la clarté, l'abondance et la modernité de l'information, et surtout par un caractère rigoureusement systématique. En psychologie, M. Rabier reste fidèle à la méthode d'observation interne. Il adopte un point de vue intermédiaire entre le criticisme et l'empirisme pur, et définit la connaissance comme une interprétation de la nature par l'intelligence. Les fonctions de M. Rabier l'ont malheureusement empêché jusqu'à ce jour de publier les leçons de *Morale* et de *Métaphysique* qu'il n'a pas cependant renoncé à ajouter un jour aux leçons déjà parues. TH. RUYSSEN.

**RABIER** (Fernand), homme politique français, né à Beaugency le 23 juil. 1855. Avocat, adjoint au maire d'Orléans, il fut élu député d'Orléans (1^re circonscription) en 1888, réélu en 1889, 1893, 1898. Il est radical-socialiste.

**RABIRIUS** (Caïus), chevalier romain qui vivait au I^er siècle av. J.-C. Accusé en 63, par César, du meurtre de Quintus Labienus, arrivé en l'an 100, il fut condamné à mort, mais en appela au peuple, et fut défendu par Hortensius et par Cicéron, alors consul. L'intervention du préteur Métellus acheva de le sauver.

**RABIRIUS** (Caïus), poète latin du genre épique. On ne sait rien de sa vie. Velleius Paterculus, qui vante beaucoup ses talents, le fait contemporain de Virgile. Ovide le loue également très fort, mais Quintilien est beaucoup plus réservé à son égard. On le considère comme l'auteur d'une poésie intitulée *De bello actiaco seu Alexandrino*, qui célèbre la bataille d'Actium et qui a été découverte dans les fouilles d'Herculanum. Les fragments qui en sont demeurés intacts ont paru dans les *Volumina herculanensia* (Naples, 1809, in-fol.). Il en a été donné une traduction italienne par Montanari, sous le titre : *Frammenti di Rabiria poeta* (Forli, 1830, in-4).

**RABIRIUS**, architecte romain du temps de Domitien. Il fut chargé par cet empereur de lui élever, sur le Palatin, un palais magnifique dont il subsiste encore des ruines importantes. Ce fut lui également qui réédifia le Capitole brûlé pour la seconde fois. Il est probable que l'empereur Domitien qui édifia ou restaura un grand nombre de monuments lui confia d'autres travaux importants.

**RABIUSA.** Rivière suisse, dans le cant. des Grisons, affluent de la *Plessur* (V. ce mot). C'est un torrent impétueux qui descend d'un plateau élevé des Alpes grisonnes ; il entre non loin de la ville de *Coire* (V. ce mot), dans une gorge extrêmement resserrée, bordée de hautes parois de roches schisteuses, dans laquelle se trouvent plusieurs sources ferrugineuses et autres, dont l'exploitation se fait par les bains de Passugg qui dominent les gorges de la Rabiusa.

**RABLAY.** Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, canton de Thouarcé ; 536 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Bons vins blancs.

**RABNITZ.** Ville de la Hongrie occidentale (V. RABCZA).

**RABODANGES.** Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges ; 402 hab.

**RABOT.** I. TECHNOLOGIE. — Le *rabot* est un outil généralement employé dans toutes les industries du bois pour obtenir des surfaces plates. Il est composé d'un ciseau destiné à couper, et d'un fût qui sert à le manœuvrer et à empêcher le ciseau de pénétrer irrégulièrement dans le bois. Le fût est un prisme de bois dur, généralement de cormier, de longueur variable. La largeur est en rapport avec celle du fer, qu'elle n'excède que de la quantité suffisante pour la résistance. Il est souvent muni de poignées qui servent à la manœuvre et est percé d'une *lumière*, trou oblong dans lequel on place le fer que l'on maintient en position à l'aide d'un coin aigu qui s'applique, d'une part, sur le fer et, de l'autre, sur deux portées, ou butoirs, ménagées sur les côtés de la lumière, en laissant les parties antérieures libres pour le passage du copeau détaché par le ciseau.

La partie postérieure de la lumière contre laquelle se trouve assujetti le ciseau présente une inclinaison d'autant moindre que le rabot doit débiter davantage. C'est ainsi que l'inclinaison du fer est de 43 à 50° pour les rabots longs (*varlopes et demi-varlopes*) qui servent à commencer le travail, et de 50 à 55° pour ceux qui servent pour les bois à nœuds.

Le ciseau qui forme le fer du rabot est une lame d'acier ou de fer aciéré à l'extrémité travailleuse. Le tranchant est constitué par un biseau plus ou moins incliné suivant la nature du travail à effectuer et dirigé de façon que l'arête tranchante soit dans la face antérieure du fer.

Dans le travail avec les grands rabots, les varlopes, on fait saillir beaucoup le fer sur la face inférieure du fût. Le fer pénètre alors trop dans le bois et forme des éclats.

Pour obvier à cet inconvénient, on emploie deux fers placés l'un sur l'autre: celui du dessous, aciéré et tranchant,

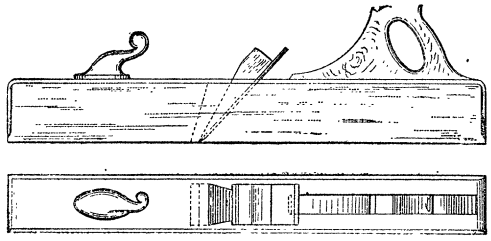

Rabot vu en-dessous et de face.

dépasse celui du dessus qui sert à rompre le copeau et à empêcher le fer tranchant d'entrer trop avant dans le bois. Outre les rabots à planche plate et en fer plat, il en existe d'autres dans lesquels les formes de ces parties sont variables. Nous nous contenterons de citer les différents genres de ces outils :

La *varlope* sert à raboter les grandes surfaces ; les *rabots à dégrossir* ou *rifflards* présentent des fers légèrement courbes, permettant d'enlever des copeaux plus épais ; la *galère* est un rabot fixe dégrossisseur ; les *bouvets à languettes et les bouvets à rainure* servent à faire les rainures et les languettes qui constituent le moyen d'assembler les planches de bois sur le champ ; le *guillaume* sert à raboter les faces des angles rentrants ; les *rabots à moulures* employés par le fabricant de cadres, ont une grande diversité. La figure du taillant doit correspondre exactement à celle de la planche ou *sole* qui est faite le plus souvent en buis pour mieux résister malgré sa forme contournée. E. Laye.

II. Génie rural. — Sorte de traîneau employé dans quelques régions pour le nivellement des taupinières et des fourmilières et pour la destruction des mousses dans les prairies. Les modèles sont assez nombreux; le bâti est ordinairement rectangulaire; sur des entretoises transversales sont montés des couteaux obliques à fourches qui divisent les taupinières et écroûtent légèrement le sol ; un fer cornière, une tôle cintrée ou un rouleau niveleur montés également en largeur complètent le travail de nivellement et d'écrasement. L'emploi des herses ou des régénérateurs de prairies, combiné avec celui des rouleaux croskills, donne généralement de meilleurs résultats.

**RABOTAGE.** Le *rabotage* est une opération industrielle ayant pour but d'enlever toutes les aspérités qui se trouvent à la surface des pièces de bois ou de métal que l'on veut dresser dans le but soit de les rendre propres à l'assemblage, soit de préparer le travail des autres opérations de l'*ajustage* (*alésage*, *mortaisage*, etc.) ou de celles du *planage* et du *polissage* (V. ces mots).

Cette opération se pratique à la main pour les petites pièces, à la machine à l'aide des *raboteuses* pour les grandes ; les dispositions employées différant suivant qu'il s'agit de pièces de bois ou de métal, nous allons indiquer sommairement leurs caractères essentiels.

I. Métaux. — Le rabotage à la main des pièces métalliques se pratique à l'aide du *burin*, du *bédane* et de la *lime* (V. ces mots). La pièce étant fixée entre les mâchoires d'un étau, l'ouvrier enlève les aspérités à l'aide du burin, ciseau de petites dimensions présentant à une extrémité un tranchant dirigé normalement à la longueur suivant la face de grande largeur, l'autre extrémité recevant le choc du marteau ; il pratique, s'il est nécessaire, des saignées dans le métal à l'aide du bédane, autre petit ciseau dont l'extrémité tranchante est disposée normalement à la longueur suivant la face de petite largeur ; ces saignées facilitent l'enlèvement de la matière à l'aide du burin. Enfin l'ouvrier égalise les surfaces en se servant de limes de plus en plus fines.

Le rabotage à la main ne convient qu'aux pièces de faibles dimensions ; aussitôt qu'elles deviennent un peu importantes, il est nécessaire de recourir aux machines à raboter qui permettent d'obtenir une précision et un fini qu'on ne peut atteindre par le travail à la main.

Les outils de rabotage employés dans ces machines se présentent sous l'aspect d'une masse d'acier R (fig. 1) dont la partie inférieure forme un tranchant remplissant les conditions de travail économique indiquées par l'expérience pour les lames travaillantes des machines-outils, c.-à-d. tel que les angles $\theta$ et $\alpha$ atteignent les valeurs suivantes, pour les métaux usuels à raboter :

| | | |
|---|---|---|
| Fer..... | $\theta = 50°$ | $\alpha = 3°$ |
| Fonte..... | $\theta = 51°$ | $\alpha = 4°$ |
| Bronze..... | $\theta = 66°$ | $\alpha = 5°$ |

La forme de la face perpendiculaire à celle de la fig. 1 est parfois cylindrique, mais le plus souvent trapézoïdale. L'outil est fixé dans le porte-outil de la raboteuse à l'aide d'une clavette à écrou. Les machines à raboter sont de deux genres différents : 1° les machines à outil fixe ; 2° les machines à outil mobile.

1° *Machines à raboter à outil fixe.* On emploie les raboteuses à outil fixe lorsque le poids de la pièce à travailler en permet le déplacement facile ou lorsque la trop grande longueur et le peu de largeur de cette pièce ne permettraient pas le rabotage par les machines à outil se déplaçant.

La pièce placée sur le chariot de la machine se déplace vers l'outil qui trace un premier sillon rectiligne ; à l'extrémité de la course, un système de roues dentées, avec crémaillère, produit le mouvement de retour rapide de la pièce pendant lequel l'outil se déplace transversalement d'une quantité un peu moindre que sa largeur et se trouve en position pour tracer sur la pièce un deuxième sillon parallèle au premier dans la seconde course directe et ainsi de suite. Le désir d'utiliser le travail mécanique employé pour le retour de la pièce, sans travail de l'outil, a suggéré aux inventeurs des dispositifs dans lesquels le rabotage est effectué par l'outil dans les deux courses. Deux dispositions principales ont été étudiées : 1° L'outil ayant la face cylindrique dont il a été question précédemment, est monté dans le porte-outil de la machine qui est disposé de façon qu'à chaque extrémité de course, il décrive un angle de 180°, tout en se déplaçant de la largeur du rabotage, de telle sorte que l'outil se trouve en position pour travailler aussi bien dans la course de retour que dans la course directe ; 2° le cadre porte-outil est disposé pour recevoir deux outils ou un outil double dont les faces travaillantes sont dirigées en sens inverse, de façon que l'une opère dans la course directe, tandis que l'autre rabote dans la course de retour. L'inconvénient de ces dispositions est que le métal est refoulé devant l'outil dans deux directions différentes ; le rabotage est par suite très irrégulier et l'on préfère le travail produit par les machines à outil mobile.

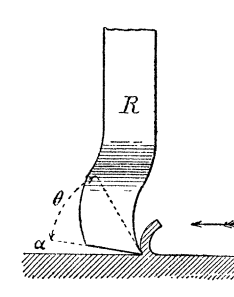


Fig. 1.

2° *Machines à raboter à outil mobile.* On emploie les raboteuses à outil mobile lorsque le poids de la pièce à travailler est trop élevé pour en permettre le déplacement économique. La raboteuse indiquée fig. 2 se compose d'un bâti S solidement fixé au sol au-dessus d'une fosse en maçonnerie; la pièce à travailler est placée sur des supports X que l'on peut fixer à des hauteurs différentes sur les échelons T à l'aide de vérins à vis W. Le chariot porte-outil est muni de glissières G, qui peuvent se déplacer dans des rainures pratiquées à la partie supé-

rieure du bâti : il est animé d'un mouvement de translation perpendiculaire au plan de la figure le long de la crémaillère H, ou plus habituellement le long d'une chaîne de galle. L'outil O se déplace ainsi en laissant un sillon rectiligne sur la surface de la pièce P. Le déplacement transversal du porte-outil C est obtenu en agissant soit à la main, soit automatiquement sur la vis V.

Il existe des machines dans lesquelles les différents mouvements de la pièce et de l'outil sont rendus automatiques; tel est l'*étau limeur* (fig. 3) qui est employé

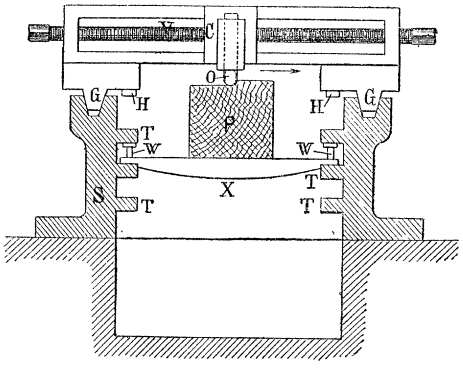


Fig. 2. — Machine à raboter à outil mobile.

pour le rabotage des pièces de grande longueur, mais de faible largeur. Il se compose d'un support fixe analogue à un banc de tour soutenant des plateaux porte-pièces et d'un chariot porte-outil mobile sur le support fixe et recevant automatiquement des déplacements dans deux directions rectangulaires : un premier mouvement de grande amplitude dans le sens de la largeur de la pièce à raboter et un deuxième mouvement de faible amplitude dans le sens perpendiculaire permettant de tracer des sillons parallèles. De plus, le porte-outil est disposé de manière à travailler verticalement et peut servir à produire des rainures d'inclinaison quelconque à la surface des pièces en travail.

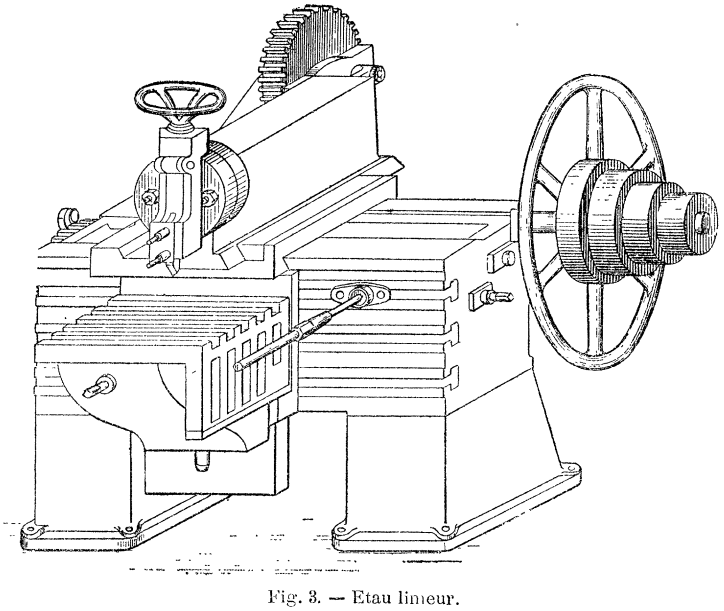

Fig. 3. — Etau limeur.

Les vitesses moyennes par seconde employées dans les raboteuses sont les suivantes : pour l'acier, 50 millim. ; pour la fonte tendre, 80 millim. ; pour le fer forgé, 110 millim. ; pour le laiton, l'or, le bronze, 150 millim. ; enfin pour le cuivre, 500 millim.

La largeur du copeau pour les petites machines est de $4^{m}/_{m},5$, pour les fortes machines de $6^{m}/_{m},4$ à 10 millim. L'effet utile moyen n'est pas très considérable : il n'est que des 558 millièmes du travail réel.

II. Bois. — Le rabotage à la main des pièces de bois s'effectue facilement à l'aide des différents *rabots* qui ont été décrits à l'art. Rabot, et nous n'avons pas à insister d'avantage sur cette opération bien simple. Le rabotage mécanique se pratique à l'aide de machines à raboter qui peuvent se ramener à deux types, suivant que l'outil tranchant est rectiligne ou tournant. Cet outil est généralement monté sur un arbre animé d'un mouvement de rotation rapide et la pièce de bois se déplace devant lui sur un chariot.

1° *Raboteuses à outil rectiligne.* Dans la raboteuse de ce type souvent employée pour les petites pièces, la pièce de bois fixée sur un chariot animé mécaniquement d'un mouvement de translation longitudinal passe sous un plateau porte-outil circulaire fixé horizontalement sur un arbre vertical qui lui communique un rapide mouvement de rotation. Ce disque est armé de gouges et de couteaux plats de 30 millim. de largeur. Les gouges, par leur forme, sont très propres à prendre beaucoup de bois à la fois, tandis que les couteaux, disposés pour ne travailler qu'ensuite, agissent toujours sur une surface dégrossie et, ne prenant qu'un léger copeau, finissent le rabotage d'une façon complète et conservent longtemps leur affûtage, mais l'arbre étant monté en porte à faux il se produit des vibrations qui nuisent à la régularité du travail.

Dans d'autres machines, l'outil est disposé pour agir d'une façon rectiligne : il peut alors être fixe et la pièce de bois mobile, ou bien il est mobile, la pièce de bois restant fixe. Dans ce dernier cas, il peut être manœuvré par un système de bielles ou de manivelles comme dans les varlopes mécaniques.

L'emploi des raboteuses à attaque rectiligne tend à disparaître ; elles agissent trop lentement et exigent plusieurs passages de l'outil pour obtenir une surface bien nette : on leur préfère les raboteuses à outil tournant.

2° *Raboteuses à outil tournant.* Dans ce type, les outils sont disposés autour d'un axe horizontal animé d'un rapide mouvement de rotation, la pièce de bois fixée sur un chariot animé mécaniquement d'un mouvement de translation longitudinal passe sous cet arbre porte-outil et est rabotée au passage. Les lames hélicoïdales sont généralement employées dans ce système de machines. Ce

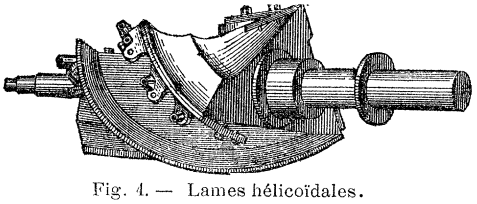

Fig. 4. — Lames hélicoïdales.

sont des lames extrêmement minces pourvues de contre-

fers augmentant leur résistance et disposées autour d'un arbre cylindrique de façon que, dans le cylindre qu'elles forment, la génératrice qui passe par l'extrémité d'une lame rencontre la lame qui précède également en son extrémité (fig. 4). Par suite de cette disposition, le travail du rabotage est constant pendant la révolution complète du cylindre; on évite ainsi les chocs; de plus, l'outil se présente toujours sous un angle constant; enfin, les copeaux formés sont rejetés à côté de la machine et ne rencontrent pas les organes.

L'outil tourne à une très grande vitesse (2.500 tours à la minute). L'avance de la pièce se fait en sens contraire

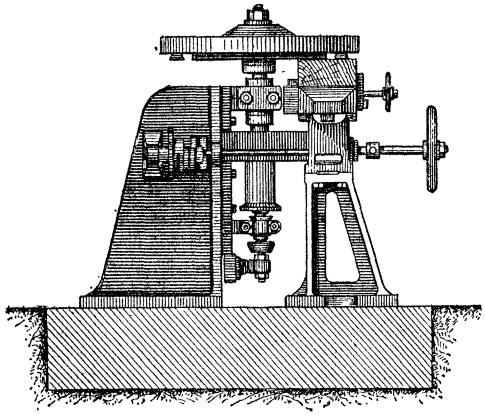

Fig. 5. — Raboteuse à outil tournant, à arbre vertical.

de l'attaque de l'outil qui est ainsi moins exposé à se rompre. L'épaisseur du copeau enlevée varie de 1 à 2 millim.; l'angle d'attaque oscille entre 45° et 55°. Pour les bois très durs, il se rapproche de 90°. En général, le rendement des raboteuses ne dépase pas 0,56. E. Laye.

**RABOU.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. de Gap; 270 hab.

**RABOUILLET.** Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Sournia; 504 hab.

**RABUSSON** (Henry), littérateur français, né à Paris en 1850. Il débuta, comme romancier, à la *Revue des Deux Mondes*, en 1882, avec des études de mœurs modernes et surtout parisiennes qui furent très remarquées. Depuis, il est devenu chroniqueur et critique littéraire de l'*Univers illustré*. Citons parmi les romans de M. Rabusson : *Dans le monde* (Paris, 1882, in-12); *Fiancés* (1882, in-12); *Madame de Givré* (1883, in-12); *l'Amie* (1886, in-12); *le Stage d'Adhémar* (1886, in-12); *Mon capitaine* (1888, in-12); *l'Epousée* (1889, in-12); *Illusion de Florestan* (1889, in-12); *Hallali!* (1890, in-12); *Bon garçon* (1892, in-12); *Sans entraves* (1893, in-12); *Vaine rencontre* (1896, in-12); *Griffes roses* (1898, in-12); *les Chimères de Marc Le Praistre* (1899, in-12).

**RABUTIN** (Roger de) (V. Bussy [Comte de]).

**RABY-Castle.** Château anglais du comté de Durham, à 9 kil. N.-E. de Barnard-Castle; bâti en 1379, propriété des Neville, puis des ducs de Cleveland.

**RACAGE** (Mar.) (V. Vergue).

**RACAHOUT** (Pharm.). On désigne sous ce nom une farine analeptique dont on a longtemps ignoré la composition, et qui, d'après Dorvault, serait composée de salep, cacao, glands doux, fécule de pommes de terre, farine de riz, sucre, et aromatisée avec de la vanille.

**RACALMUTO.** Ville de Sicile, prov. de Girgenti; 13,000 hab. Mines de soufre, plâtre, sel gemme; vignobles, château du XIVe siècle.

**RACAN** (Honorat de Bueil, marquis de), poète français, le plus illustre des disciples de Malherbe, né au château de La Roche-Racan en 1589, mort en fév. 1670. Orphelin de très bonne heure et sans fortune, Racan fut élevé d'une manière incomplète et n'apprit même pas le latin, qui était alors la base de toute instruction solide. Après avoir été page à la cour de Henri IV, ce qui lui donna l'occasion de connaître Malherbe, il servit durant vingt ans dans les armées de Louis XIII et fit plusieurs campagnes. Marié à trente neuf-ans et devenu riche grâce à quelques héritages, il se retira dans ses terres et partagea son temps entre la poésie, qu'il aimait avec passion, et l'administration de ses domaines. Il faisait partie de l'Académie française depuis sa fondation, et passait avec raison pour un émule de Maynard, de Malleville et de ceux qui appliquaient avec le plus de succès les théories de Malherbe.

Racan avait commencé d'assez bonne heure à publier ses vers; on en pouvait lire dès 1621 dans les recueils du temps. En 1625, il fit imprimer les *Bergeries*, pastorale dramatique en cinq actes, qui est, sinon son chef-d'œuvre, du moins son œuvre capitale. Ensuite parurent les *Sept Psaumes* (1631), puis les *Odes sacrées tirées des psaumes de David* (1651), et en 1660 les *Dernières Œuvres et Poésies chrétiennes tirées des Psaumes et de quelques cantiques du Vieux et du Nouveau Testament*. Si l'on ajoute à cette liste une *Vie de Malherbe*, un *Discours contre les sciences* et quelques *Lettres*, on a la nomenclature complète des œuvres d'un homme qui mourut octogénaire. Fidèle disciple de Malherbe, Racan n'appliquait pas son talent à des poèmes de longue haleine, et il est difficile d'expliquer le rapprochement que fit un jour Boileau :

> Sur un ton si hardi, sans être téméraire
> Racan pourrait chanter au défaut d'un Homère.

L'auteur de l'*Art poétique*, grand admirateur de Racan, était mieux inspiré quand il le vantait de savoir

> ... Chanter Philis, les bergers et les bois.

C'est là qu'est en effet la grande originalité de Racan; il connaissait la nature champêtre pour l'avoir contemplée chez elle; il avait vu, ce que ne voyaient guère les auteurs de pastorales, d'idylles et d'élégies,

> La javelle à pleins poings tombant sous la faucille,

et ce qu'il avait vu, il le peignait souvent en vers admirables.

Tout le monde sait par cœur ses belles stances sur la Retraite; il y a dans les *Bergeries*, au milieu de fadeurs dignes de l'*Astrée*, des récits très poétiques et de fort belles tirades. Racan était plus vraiment poète que Malherbe; avec un peu plus d'instruction, il aurait pu être supérieur non seulement à Gombauld, Maynard, Malleville et Théophile, mais encore à Malherbe lui-même. Mais que penser d'un traducteur des Psaumes qui n'est pas capable de les lire, je ne dis pas en hébreu ou dans le grec des Septante, mais même dans le latin de la Vulgate? C'est parce qu'il n'écrit pas avec assez de précision, en homme qui connaîtrait la valeur exacte des mots, que Racan se trouve être en définitive un poète de second ordre.

Bibl. : Biographie d'Ant. de Latour, en tête de l'édition des *Œuvres complètes* de Racan, par Tenant de Latour; Paris, 1857, 2 vol. in-12.

**RACCHIA** (Carlo-Alberto), amiral italien, né à Turin le 31 août 1833, mort à la Spezzia, à bord du *Lepanto*, le 12 mars 1896. Il était sorti de l'école de Gênes et avait gagné brillamment ses galons. En Amérique, dans les eaux de Buenos Aires, où il commandait l'*Ardita*, il délivra, les armes à la main, un bateau italien séquestré injustement par la République Argentine. Il fit le tour du monde, et c'est à lui qu'on doit les traités encore en vigueur entre sa patrie, le Siam et la Birmanie. Il fut secrétaire général au ministère de la marine avec M. Brin, député de Grosseto et en 1892 sénateur. Du 9 déc. 1892 au 28 nov. 1893, il fut ministre de la marine dans le cabinet Giolitti. E. Casanova.

**RACCONIGI.** Ville d'Italie, prov. de Coni, sur la Maira; 8.000 hab. Château royal, résidence préférée de Charles-Albert; parc tracé par Le Nôtre.

**RACCORD.** On appelle raccord la retouche que le peintre fait à son tableau quand, le revoyant après un certain temps, d'un œil nouveau, ou l'apercevant sous un jour particulier, par exemple dans une glace, il trouve des passages nécessaires à établir, des couleurs à accorder. Mais ce terme est surtout employé pour exprimer le travail qu'exécute un réparateur sur un tableau ancien : analogie avec le raccord fait par le peintre en bâtiment pour rétablir la couleur là où elle est détruite, que les réparateurs ont souvent rendue trop juste par l'inintelligence de leur effort. Déjà le XVIIIe siècle se plaignait d'eux et de leur vandalisme, et Watelet écrit : « Hélas ! un raccommodeur de tableaux raccorde à son gré, sans témoins, sans connaissances et sans redouter aucun juge qui punisse cet attentat ». Le danger du raccord est toujours grand, même quand il est bien fait, car une couleur nouvelle, juste au moment où elle est posée sur des tons anciens, variera différemment d'eux et fera plus tard un désaccord. Il faut se pénétrer de la nécessité de respecter l'art et de ne jamais toucher à un tableau ou à une œuvre d'art que d'une manière neutre, non pour le remettre dans un état antérieur où il ne peut plus exister, mais seulement pour atténuer ce qui, dans sa détérioration, détourne l'œil de lui et diminue sa valeur actuelle.

**RACCORDEMENT. I. Géométrie.** — Deux surfaces se raccordent le long d'une ligne lorsqu'elles ont même plan tangent en tous les points de cette ligne. Dans le cas des surfaces réglées, appelées aussi surfaces gauches, on établit les propriétés suivantes : deux surfaces gauches qui ont une génératrice commune se raccordent le long de cette génératrice si elles ont même plan tangent en trois points ; le long d'une génératrice d'une surface gauche, il y a une infinité d'hyberboloïdes et de paraboloïdes de raccordement. Ces propriétés sont utilisées pour construire géométriquement le plan tangent en un point quelconque d'une surface gauche. L. Lecornu.

**II. Travaux publics** (V. Route).

Courbe de raccordement (V. Courbe).

**III. Chemin de fer** (V. Aiguille et Embranchement).

**IV. Artillerie.** — Cône de raccordement (V. Cône).

**RACCOURCI.** I. Beaux-arts. — On appelle raccourci l'effet de perspective produit par une forme qui se présente de face et horizontalement, et qui, dès lors, apparaît à l'œil déformée, plus courte que si elle se présentait dans une position verticale. On le verra diminuer et on en notera tous les accidents successifs en regardant de face et à hauteur d'œil une forme étendue se rapprocher peu à peu de la position verticale en décrivant un quart de cercle. La perspective en enseigne les lois. Le raccourci existe donc en art, non comme une convention, mais comme la représentation d'une chose naturelle. Les raccourcis du Mantegna sont célèbres, citons aussi ceux du Corrège sur la voûte du Dôme de Parme; mais l'abus en fut rapide après Le Corrège, en Italie et en France, et il devint un exercice d'académie alors qu'il ne doit être qu'une surprise de la vérité. Les raccourcis de Rembrandt sont fameux aussi, celui du *Sacrifice d'Abraham*, à la Pinacothèque de Munich, celui de la *Leçon d'anatomie*, au musée de La Haye, celui surtout de la *Leçon d'anatomie du Dr Johannes Deyman*, au musée d'Amsterdam : le cadavre vu par les pieds, semble toujours se présenter de face de quelque côté qu'on le regarde. L'observation du raccourci est spéciale pour les plafonds où les figures, placées horizontalement au-dessus de la tête du spectateur, doivent, qu'elles planent ou se posent, s'offrir aux yeux dans une position normale et être « plafonnantes ». Il y a aussi un raccourci particulier aux sculpteurs pour la composition des bas-reliefs.

II. Blason. — Se dit, comme *alésé*, d'une pièce dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu.

**RACE. Anthropologie.** — *RACES HUMAINES.* — Considérations générales. — La diversité de types parmi les populations du globe ne peut échapper aux observateurs les plus superficiels, mais il a fallu beaucoup de temps et de peine pour établir scientifiquement les principaux groupes entre lesquels se partage l'humanité, pour obtenir une classification semblable à celle que l'on a depuis longtemps pour les animaux et les végétaux. Le sujet présente, en effet, plus de difficultés qu'on ne le croirait tout d'abord en voulant appliquer à l'homme les principes de classification adoptés en zoologie et en botaniqne.

Dans ces sciences, on a affaire à des êtres, qui, malgré les légères différences individuelles, se laissent facilement grouper autour d'un certain nombre de types à caractères bien déterminés et former ce que l'on appelle des « espèces ». On peut toujours trouver un animal qui représentera le « type » de son espèce. Dans les grandes collections zoologiques, il existe des « espèces-types », auxquelles on peut comparer les individus, pour décider s'ils appartiennent ou non à l'espèce présumée. On a donc en zoologie un *substratum réel* pour la détermination des espèces, ces unités primordiales de la classification, que l'on groupe ensuite en « genres », « familles », « ordres », etc.

En anthropologie, la question change de face. Tout en sachant depuis longtemps que le genre zoologique « Homo » existe réellement, qu'il est bien distinct des autres genres du règne animal, les anthropologistes en sont encore à se demander où est le substratum sur lequel il faut opérer pour déterminer les espèces dont se compose ce genre. La seule réalité qui se présente à nous, ce sont les groupements humains dispersés sur toute la surface habitable du globe et auxquels on donne vulgairement les noms de « peuples », « nations », « peuplades », « tribus », etc. Nous avons devant nous des Nègres, des Arabes, des Abyssins, des Australiens, des Anglais, des Suisses, des Polonais, des Sioux, des Bochimans, des Fuégiens, des Patagons, etc., sans savoir si chacun de ces groupes a la même valeur au point de vue de classement.

Ces groupements réels, palpables, représentent-ils des réunions d'individus qui, malgré quelques dissemblances légères, peuvent constituer ce que les zoologistes appellent « espèces », « sous-espèces » et « variétés », quand il s'agit des animaux sauvages, ou « races » quand il s'agit des animaux domestiques ? Il ne faut pas être anthropologiste de profession pour répondre négativement à cette question. Ce sont des *groupes ethniques*, constitués en vertu de la communauté de langue, de religion, d'institutions sociales, etc., et nullement des espèces zoologiques ; ils peuvent englober des êtres humains d'une seule ou de plusieurs espèces, races ou variétés. De plus, dans ces « groupes ethniques », on peut distinguer plusieurs subdivisions dues à la diversité de mœurs, de genre de vie, etc., ou bien, chez les peuples dont l'organisation sociale a atteint un certain degré de perfectionnement, des « groupes sociaux » : prêtres, magistrats, mineurs, guerriers, paysans, esclaves, artisans, etc., ayant chacun son « type social » particulier.

Il faut donc établir une première et capitale distinction entre les groupements sociaux et le groupement d'après la conformation du corps. Les groupements sociaux (peuples, nations, tribus, etc.) sont formés de la réunion des individus appartenant ordinairement à deux, trois ou un plus grand nombre d' « unités somatologiques ». Ces unités sont des « types théoriques », formés d'un ensemble de caractères physiques combinés d'une certaine façon. On peut dégager l'existence de ces unités par l'analyse minutieuse des caractères physiques d'un grand nombre d'individus, pris au hasard dans un « groupe ethnique » donné. Ce sont donc des entités, des conceptions théoriques, tout comme les « espèces » en zoologie ; seulement, au lieu d'avoir sous la main les « types » de ces espèces, autour desquels pivotent les variétés, comme on les a dans les collections zoologiques, nous sommes obligés de nous contenter d'un à peu près, car il est bien rare de tomber sur un individu représentant le type

de l'unité somatologique à laquelle il appartient. Le plus souvent, on a affaire à des sujets dont les formes sont altérées par suite de mélanges et de *croisements* entre les individus appartenant aux unités somatologiques distinctes ; chez la plupart d'entre eux, on ne peut constater que deux ou trois traits typiques, saillants, le reste n'étant qu'un mélange de caractères, soit *fusionnés*, soit *juxtaposés*. Ordinairement, plus les peuples sont civilisés, plus ils sont mélangés dans certaines limites territoriales. Aussi le nombre d' « unités somatologiques » dans un groupe ethnique donné est-il d'autant plus grand que ce groupe représente un plus haut degré de civilisation. Ce n'est que chez les peuples tout à fait primitifs que l'on peut s'attendre à une coïncidence entre les deux termes, et encore... A vrai dire, ils sont presque introuvables, ces peuples qui représentent des unités somatologiques comparables aux « espèces » des zoologistes.

Mais ces « unités somatologiques », déduites de l'analyse des caractères physiques, représentent-elles réellement des « espèces » ou sont-ce des « variétés » ou des « races »? En réalité, on ne peut parler, en anthropologie, ni de « race », ni d' « espèce », au sens strict du mot, tel qu'on lui donne en zoologie ou en zootechnie. Dans ces deux sciences, les termes « espèce » et « variété » sont appliqués aux animaux sauvages, vivant uniquement sous l'influence de la nature, tandis que le terme « race » est réservé plus particulièrement aux différents groupes d'animaux domestiques, qui vivent dans des conditions artificielles, dans des conditions que la volonté de l'homme lui a imposées dans un but déterminé. Auxquels de ces deux groupes l'homme peut-il être assimilé en tant qu'animal?

Par le seul fait que, même au plus bas de l'échelle de la civilisation, l'homme possède le langage articulé, fabrique des outils et se groupe en sociétés rudimentaires, il est affranchi d'un grand nombre d'influences que la nature exerce sur l'animal sauvage ; il vit, jusqu'à un certain point, dans un milieu artificiel, créé par lui-même. D'autre part, comme ces conditions artificielles d'existence ne lui sont pas imposées par une volonté existant en dehors de lui, comme son évolution n'est point dirigée par un « éleveur » ou un « domesticateur », l'homme n'est pas comparable non plus aux animaux domestiques au point de vue des modifications de sa structure corporelle.

Nous ne pouvons donc appliquer à l'étude morphologique de l'homme les données relatives à la formation des variétés, espèces et races, que sous certaines réserves.

Ceci établi, souvenons-nous qu'en général la distinction entre l'espèce, la variété (géographique ou autre) et la race n'est rien moins que tranchée. D'ailleurs, c'est une question du ressort de la biologie générale, et elle n'est pas plus résolue en botanique ou en zoologie qu'en anthropologie. Le célèbre botaniste Naegeli n'a-t-il pas même voulu supprimer cette distinction, et bien marquer la nature identique de toutes ces divisions en instituant ses *grandes* et ses *petites espèces?*

La notion de l'*espèce* doit reposer sur la connaissance de deux ordres de faits : la ressemblance morphologique des êtres et la transmission de leurs caractères distinctifs dans une lignée. Voici en effet la formule de Cuvier encore aujourd'hui en vigueur dans la science : « L'espèce est la réunion des individus *descendant les uns des autres ou de parents communs*, et de ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux ». Nous avons souligné le passage relatif à la filiation. Il faut donc que les êtres, pour former une espèce, soient semblables entre eux ; mais tout le monde sait que cette ressemblance ne peut être absolue, car il n'y a pas deux plantes ou deux animaux dans la nature qui ne diffèrent entre eux par quelque détail de structure ; la ressemblance ou la dissemblance est donc toute relative ; elle doit osciller dans certaines limites. Mais quelles sont ces limites ? C'est ici que commence l'arbitraire, car il n'existe aucune règle fixe établissant jusqu'où peuvent aller les dissemblances individuelles pour être encore considérées comme caractéristiques de l'espèce. Telle différence, qui, suivant un zoologiste, donne pleinement droit à l'établissement d'une espèce, suffit à peine, d'après un autre, pour constituer une « variété », une « sous-espèce » ou « une race ». Quant au deuxième critérium de l'espèce, tiré de la transmission et de la filiation des caractères, il est plutôt théorique que pratique. Sans nous arrêter sur les nombreux exemples des *variétés* aussi fécondes entre elles que l'espèce, on peut se demander combien de zoologistes ou de botanistes ont vérifié expérimentalement la fécondité des espèces qu'ils ont créées ? Dans l'immense majorité des cas, les espèces de plantes et d'animaux ont été établies uniquement d'après les caractères morphologiques, très souvent d'après les échantillons morts, sans aucune garantie pour savoir si les êtres en question provenaient de parents communs et si leurs *croisements* auraient été féconds ou non.

Pour l'homme, pas plus que pour la majorité des plantes ou des animaux, on n'a pu expérimentalement vérifier la fécondité ou la non-fécondité entre les différents groupes somatiques, pour décider s'il doivent s'appeler « races » ou « espèces ». A la dizaine de faits en faveur de l'une des solutions et à la notion générale de l'existence des *métis*, on peut opposer un nombre égal de faits contraires et la notion non moins générale du *retour* au type primitif après plusieurs générations de métis. Et encore, presque tous les faits en question sont empruntés aux croisements entre les blancs et les nègres ; on n'a jamais essayé le croisement entre les Australiens et les Lapons, ou entre les Boschimans ou les Patagons par exemple. Si certaines races sont indéfiniment fécondes entre elles (ce qui n'est pas encore définitivement démontré), il pourrait se faire que d'autres ne le fussent pas.

Dans l'impossibilité de nous servir du critérium de filiation, la question de rang à assigner aux divisions du genre « Homo » se réduit donc au critérium morphologique, aux différences dans le type physique. Suivant les uns, ces différences sont suffisantes pour que chaque groupe forme une « espèce » ; suivant les autres, elles sont de nature à ne former que des distinctions de race. Ainsi donc, le nom qu'il faudrait donner à ces divisions est une question d'appréciation personnelle pour chaque investigateur. Nous ne pouvons mieux faire que de citer à ce propos l'avis du savant dont la compétence dans la matière ne peut être discutée. « Il est... fort indifférent, dit Darwin, qu'on désigne sous le nom de races les diverses variétés humaines, ou qu'on emploie les expressions « espèces » et « sous-espèces », bien que cette dernière désignation paraisse plus convenable. »

Le mot « race » étant presque universellement adopté aujourd'hui pour désigner les différents types physiques de l'humanité, nous le maintiendrons de préférence au terme de « sous-espèce », tout en répétant encore une fois que, pour nous, il n'y a point de différence essentielle entre des deux mots et le mot « espèce ». D'après ce qui vient d'être dit, la question de savoir si l'humanité forme une seule espèce divisée en races, ou bien si elle en forme plusieurs, perd beaucoup de son importance.

Toute cette vieille polémique entre le monogénisme et le polygénisme nous apparaît plutôt comme une discussion scolastique complètement stérile et sans portée. Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes faits, peu nombreux et mal établis en général, qui reparaissent dans cette polémique et que les adversaires interprètent chacun de façon variable et suivant les besoins de leur thèse, parfois sous l'influence de considérations extra-scientifiques. Peut-être pourra-t-on, dans un avenir plus ou moins proche, rechercher l'origine des races humaines, lorsque l'étude des races actuelles et éteintes ainsi que celle des espèces animales vivantes et fossiles les plus voisines de l'homme seront poussées plus avant. Mais pour l'instant, il faut se contenter d'hypothèses, n'ayant aucun fait positif pour la

solution du problème. Pour en comprendre la difficulté, il suffit de voir jusqu'à quel point règne le désaccord entre les divers savants, au sujet de l'origine des races de certains animaux domestiques, chien, bœuf, cheval. Et cependant ces questions sont moins compliquées et mieux étudiées que celle de l'origine de l'homme.

Au reste, que l'on admette l'unité ou la pluralité des espèces du genre « Homo », on sera toujours obligé de reconnaître le fait positif de l'existence, dans l'humanité, de plusieurs unités somatologiques, ayant chacune son caractère propre, et dont les combinaisons et les mélanges constituent les différents groupes ethniques. Ainsi, les plus intransigeants des monogénistes, après avoir, par hypothèse, établi une seule espèce d'homme ou de « précurseur de l'homme », font immédiatement évoluer cette espèce sous l' « action des milieux », en trois, quatre ou un plus grand nombre de « troncs primitifs » ou « types » ou « races », etc., en un mot en unités somatologiques, dont les mélanges vont à leur tour former les peuples, etc.

En somme, tout ce qui précède peut se résumer en quelques propositions. Un examen attentif des divers « groupes ethniques » appelés communément « peuples », « nations », « tribus », etc., montre qu'ils diffèrent entre eux principalement par la langue, le genre de vie et les mœurs ; il permet, en outre, de constater que les mêmes traits du type physique peuvent se trouver à la fois dans plusieurs groupes ethniques, souvent très éloignés les uns des autres par leur habitat. D'autre part, on constate, au sein même de la plupart de ces groupes, de si notables variations du type physique, que l'on en vient à admettre l'hypothèse de la formation de ces groupes par le mélange de plusieurs unités somatologiques distinctes.

Ces unités sont les « races » au sens le plus large du mot, et non dans l'acception où on le prend en zoologie et en zootechnie. C'est un ensemble de caractères somatologiques, qui se rencontrait autrefois dans une réunion réelle d'individus, et qui, aujourd'hui, s'est éparpillé par fragments, à doses variables, dans divers « groupes ethniques », dont une analyse minutieuse peut seule le dégager.

Les différences entre les races se manifestent dans les caractères somatologiques qui sont la résultante de la lutte continuelle, dans l'individu, de ces deux facteurs, la variabilité, ou la production du dissemblable, et l'hérédité, ou la perpétuation du semblable. Ce sont des différences dans les formes extérieures, dans la structure anatomique, dans la physiologie, qui se manifestent chez les individus. Aussi l'étude de ces caractères a-t-elle pour base l'homme considéré comme *individu* d'un groupe zoologique.

Au contraire, les différences entre les groupes ethniques sont la résultante des évolutions soumises à d'autres lois que celles de la biologie, lois encore à peine entrevues. Elles se manifestent dans les caractères ethniques, linguistiques et sociaux. Leur étude a pour base le groupement des individus en société.

Pour classer les peuples, les nations, les tribus, en un mot les *groupes ethniques*, on doit prendre en considération les différences linguistiques, les caractères ethniques et surtout, suivant nous, la répartition géographique. Mais pour établir une classification des « races », il ne faut avoir en vue que les caractères physiques ; on doit tâcher d'établir, par l'analyse anthropologique de chacun des groupes ethniques, les races qui le constituent, puis, comparer ces races entre elles, réunir celles qui sont les plus semblables, séparer celles qui offrent le plus de diversité.

On arrive ainsi, par groupements raisonnés, à un petit nombre de races dont les combinaisons, à doses diverses, se rencontrent dans la multitude des groupes ethniques. Prenons comme exemple la race négrito, dont les Aëtas des Philippines, les indigènes des îles Andaman et les Sakaï noirs de la presqu'île Malaise sont les représentants à peu près purs. Cette race se retrouve, de-ci-de-là, parmi les Mélanésiens, les Malais, les Dravidiens, etc. Dans toutes ces populations, le type de la race négrito se révèle, d'un côté, par la présnce d'un certain nombre d'individus qui le réalisent presque dans sa pureté primitive, et, de l'autre, par l'existence d'un grand nombre d'individus, dont les traits reproduisent également ce type, mais mitigé, voilé par des caractères empruntés à d'autres races. Ces caractères de provenances diverses peuvent être *fusionnés* entre eux ou seulement *juxtaposés*, comme nous l'avons déjà dit.

Les caractères de race apparaissent avec une persistance remarquable, malgré tous les mélanges, malgré les modifications dues à la civilisation, au changement de langue, etc. Ce qui varie, c'est la *proportion* dans laquelle telle ou telle race entre dans la constitution du groupe ethnique. Une race peut former la portion prépondérante dans un groupe ethnique donné, ou bien elle peut y entrer pour la moitié, pour le quart, ou pour une minime fraction, le reste étant pris par d'autres. Rarement un groupe ethnique se compose presque exclusivement d'une seule race ; dans ce cas, la notion de race se confond avec celle de *peuple*. On peut dire, par exemple, que les peuplades appelées Boschimans, Aëtas, Minkopis ou Andamans, Australiens, sont formées d'individus d'une race encore presque pure ; mais ces cas sont rares. Déjà il est difficile d'admettre une seule race, par exemple parmi les Mongols, et, si l'on passe aux Nègres, on constate au moins trois races qui, tout en étant reliées entre elles par un certain nombre de caractères communs, présentent néanmoins des différences sensibles. Or, chacune de ces races peut se combiner, dans un groupe ethnique, non seulement avec une race congénère, mais encore avec les autres races, et il est facile de se représenter à quel nombre imposant peuvent s'élever ces combinaisons.

Après avoir exposé les conditions générales dans lesquelles se présente l'étude des « races » humaines, nous allons résumer très brièvement les résultats auxquels conduit cette étude. Nous allons voir d'abord quels sont les caractères somatiques servant à distinguer le genre « Homo » des autres groupes zoologiques et ensuite quels sont les caractères principaux des différentes « races » que l'on peut admettre d'après l'état actuel de nos connaissances sur cette question.

Genre homo. — Au point de vue purement zoologique l'homme est un mammifère placentaire ou *euthérien* parce qu'il a des mamelles, parce qu'il est plus ou moins couvert de poils, parce que ses petits, nourris dans le sein de leur mère par l'intermédiaire du placenta, viennent tout formés au monde, sans avoir besoin d'être protégés dans un sac ou repli de la peau comme chez les mammifères marsupiaux (aplacentaires ou *métathériens*), ou d'achever leur développement dans un œuf pondu comme chez les mammifères monotrèmes ou *protothériens*.

Dans la « sous-classe » de mammifères placentaires, l'homme appartient à l'ordre des *Primates* (V. ce mot) de Linné, d'après certaines particularités de sa structure corporelle : position pectorale des mamelles, formule dentaire (V. Dent), etc. Dans l'ordre des Primates, le genre « Homo » constitue à lui seul une famille à part, celle des *Hominidæ* à côté des quatre autres : *Hapalidæ* ou ouistiti ; *Cebidæ* ou singes cébiens ; *Cercopithicidæ* ou singes pithéciens ; *Simiidæ* ou singes anthropoïdes. C'est la famille des singes anthropoïdes qui se rapproche le plus de celle des Hominidæ.

Pris dans son ensemble, le genre « homo » ou, si l'on veut, la famille des Hominidæ, se distingue de ces singes par un certain nombre de caractères. Parmi ces caractères, l'attitude verticale, la marche bipède, et l'extrême développement du cerveau sont les principaux. On peut même dire que la plupart des autres caractères ne sont que les conséquences de l'existence de ces deux particularités si caractéristiques de l'homme. En effet, l'existence par exemple de trois courbures dans la colonne vertébrale

de l'homme, contre deux courbures dans celle des anthropoïdes, n'est que la suite de l'attitude bipède. De même l'équilibre de la tête sur cette colonne, l'absence des puissantes apophyses épineuses aux vertèbres cervicales et du ligament cervical chez l'homme, ne sont que la conséquence de l'énorme développement de la portion cérébrale du crâne, aux dépens des portions faciales affectées à la mastication; l'absence des sacs laryngiens chez l'homme et leur énorme développement chez le gorille sont en rapport aussi avec le développement de ces deux parties du crâne, etc.

On trouvera dans les articles Anthropoïde et Cerveau les détails relatifs à ces différences. Cependant, pour fixer les idées, voici les poids comparés du cerveau chez l'homme et chez les anthropoïdes. Dans les races européennes, les seules suffisamment connues sous ce rapport, l'encéphale (hémisphères, cervelet et bulbe) pèse en moyenne 1.360 gr. chez l'homme et 1.200 gr. chez la femme, avec des oscillations individuelles allant de 1.675 gr. à 1.020 gr. Les cerveaux pesant moins de 1.000 gr., ceux des microcéphales par exemple, sont considérés en général comme anormaux ou pathologiques. De l'autre côté, les cerveaux des grands singes anthropoïdes (gorille, chimpanzé, orang-outan), les seuls comparables comme poids du corps à l'homme, pèsent en moyenne 360 gr. Ce poids peut s'élever jusqu'à 420 gr. dans les cas individuels, mais ne dépasse jamais ce chiffre. Ce poids cérébral ne représente qu'un demi pour cent environ du poids du corps de l'animal, tandis que chez l'homme européen la proportion est de 3 1/2 pour cent.

Classification des races humaines. — *Caractères somatiques et caractères ethniques.* Les distinctions entre les différentes races humaines sont basées sur les variations d'un certain nombre de caractères dont les principaux sont la *taille* (V. ce mot); sur la conformation de la tête et du crâne (V. Craniologie, Crâne); la pigmentation, c.-à-d. la coloration de la peau, des cheveux, dex yeux; la forme de la face, du nez, etc.

Tous ces caractères, auxquels on peut donner le nom de *somatiques* ou *somatologiques*, ne sont d'aucun secours quand on veut distinguer les différents groupes ethniques : ici il faut faire usage d'autres caractères dits *ethniques* ou *ethnologiques* dont il y a deux catégories : les caractères linguistiques (langage parlé, écrit, mimé, etc.) et les caractères *sociologiques*, qui donnent un cachet aux manifestations si variées et si multiples de la vie matérielle (nourriture, vêtement, etc.), de la vie psychique (religion, arts, etc.), de la vie familiale (relations entre deux sexes, condition des enfants), et de la vie sociale (états, classes, guerre, commerce, etc.).

C'est de la confusion, malheureusement trop fréquente, entre les idées de race et de groupe ethnique que vient le reproche adressé aux anthropologistes classificateurs pour les variations dans le nombre des unités distinctes entre lesquelles ceux-ci ont voulu partager le genre « Homo ». Le reproche est devenu presque un cliché qui court dans tous les livres et les mémoires où il est question des subdivisions ou du classement de l'humanité. Le nombre de races que comporte l'humanité a varié en effet suivant les classificateurs, de 2 (Virey en 1775) à 34 (Hæckel en 1879); mais le reproche, même la confusion mise à part, n'est pas cependant bien fondé, car en le formulant on compare presque toujours les classifications datant des époques diverses, et, par conséquent, basées sur les connaissances et les documents qui ne sont point comparables. Dans toutes les sciences, les classifications changent à mesure que l'on connaît mieux les faits ou les objets à classer ; et ordinairement mieux on connaît le sujet, plus on a la tendance d'y introduire les subdivisions pour la facilité de l'étude. C'est ce qui a eu lieu aussi pour les classifications anthropologiques les moins mêlées, par exemple pour celles qui ne s'occupaient que de « races », caractérisées par des différences somatologiques. En 1860, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire admettait 4 races principales ou « types » et 13 secondaires; en 1870, Huxley proposa 5 races principales et 14 secondaires; en 1878, Topinard distinguait 16 races, et il augmenta leur nombre jusqu'à 19 en 1885 ; en 1889, Deniker caractérisa nettement 13 races et 30 types qu'il remplaça en 1900 par 29 races avec une dizaine de sous-races et races secondaires.

Dans les classifications mixtes (comme par exemple celles de Fr. Mueller et Hæckel ou de A. de Quatrefages), on trouve ordinairement plus de divisions que dans les classifications purement somatiques, mais cela est dû à ce que les « groupes ethniques » viennent s'y ajouter aux races ou divisions somatiques ou branches. C'est ainsi que l'on parvient à 34 « races » subdivisées en plusieurs centaines « de peuples », « tribus », etc.

*Principales classifications.* — Sans vouloir faire l'historique des classifications des races humaines, nous ne mentionnerons ici que quelques-unes des anciennes, et les principales parmi les récentes.

Linné (1746) divisait son espèce *Homo sapiens* en six races ou sous-espèces qui, en réalité, se réduisent à quatre, car les deux autres correspondent à des catégories pour ainsi dire hors cadre ; l'*Homo ferus*, « homme sauvage, » mal défini, sauvage parmi les civilisés si l'on veut, vivant solitaire au fond des forêts, et l'*Homo monstrosus* ou homme anormal en général, comprenant les nains, les géants, les monorchides, les hommes à tête déformée artificiellement, etc. Les quatre races sont pour Linné des variétés géographiques, mais qui cependant offrent des traits somatiques particuliers. L'*Homo americanus* est roux (*rufus*), bilieux, droit » ; il a les cheveux noirs, droits, gros, les narines amples, le menton imberbe, etc.; il « est régi par des coutumes ». L'*Homo europeus* est « blanc, sanguin, ardent ; il a les cheveux blonds, abondants, les yeux bleus...; il « est régi par des lois ». L'*Homo asiaticus* est « basané (*luridus*), glabre, mélancolique, grave »; il a les cheveux foncés et les yeux roux...; il « est régi par l'opinion ». L'*Homo africanus* est « noir, indolent, de mœurs dissolues » ; il a les cheveux noirs, crépus, « la peau huileuse, le nez simien », les lèvres grosses...; il « est régi par l'arbitraire ». Ce système indique clairement l'état défectueux des connaissances relatives aux races humaines; tout en donnant les premières indications exactes, il porte déjà en germe la confusion désastreuse des caractères somatiques et des caractères ethniques.

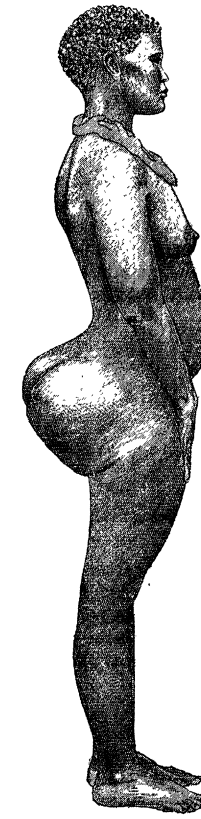

Fig. 1.— Hottentote de Griqualand (race boschimane).

Blumenbach se tient plus près de la vérité, ne voulant donner que le classement d'après les caractères somatiques. Aussi sa classification est-elle demeurée classique pendant un siècle. Il divise le genre « Homo » en cinq « races » d'après l'ensemble des caractères tirés de la nature des cheveux, de la coloration de la peau, etc. Voici la nomenclature de ces races. 1° La *race caucasique* (mot malheureux, qui créa mainte confusion), à peau blanche et joues rosées, à face ovale, nez étroit, cheveux ondulés, d'une

couleur brune ou cendrée passant par degrés, d'une part, au jaunâtre, et, de l'autre, au noir absolu. 2° La *race mongolique*, à peau jaune ou olive, « couleur de grain de blé ou zeste desséché de citron », à face large, aplatie et déprimée, nez aplati, joues projetées en dehors, yeux bridés. 3° La *race américaine*, à face large, non aplatie et nez proéminent, ayant la peau d'une couleur « bronzée ou cuivrée » analogue à celle de la rouille ou de la poudre de l'écorce de cannelle ou de tan. 4° La *race nègre*, aux cheveux laineux, à peau foncée, allant du brun au noir, à face étroite, prognathe, avec le nez épais, « à moitié confondu avec les joues » et très aplati, le menton fuyant, les lèvres gonflées, etc. 5° La *race océano-malaise*, à face moins étroite et largement prognathe, à nez plein, assez large, empâté, ayant la forme d'une bouteille, aux cheveux bouclés, à peau « basanée, marron ».

Comme on peut s'en apercevoir, la classification de Blumenbach, malgré son apparence somatologique, est, au fond, une classification géographique comme celle de Linné, elle répartit les races à peu près exactement entre les cinq parties du monde.

Les savants qui sont venus après, surtout Virey (1801) et Bory de Saint-Vincent (1827), ont cherché à discerner un plus grand nombre de races dans le genre « Homo », mais

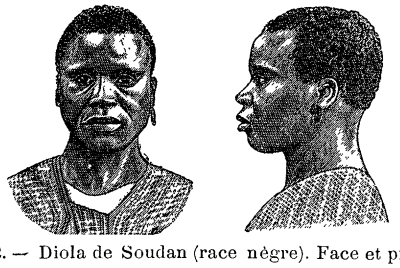

Fig. 2. — Diola de Soudan (race nègre). Face et profil.

malheureusement les différents peuples étant encore très mal connus à cette époque au point de vue physique, donnent de ces races des caractéristiques inexactes ou trop vagues, parfois fantaisistes. Mais cette tendance à multiplier les races devait s'arrêter devant la parole de Cuvier qui faisait loi alors dans la science. Le grand naturaliste n'admit que trois races : blanche, noire et jaune, faisant rentrer dans cette dernière les Américains et les Océaniens. Cette division resta longtemps classique malgré les timides tentatives d'y ajouter deux ou trois autres divisions pour revenir au classement de Blumenbach. La première classification véritablement somatologique et allant un peu au delà des généralités, celle d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, n'a paru qu'en 1860. Celle de Huxley qui l'avait suivi à dix ans de distance ; elle est plus exacte, grâce aux progrès des études anthropologiques. Nous donnons ci-après ces deux classifications sous forme de tableau.

### CLASSIFICATION D'ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE (1860)

| RACES PRINCIPALES | RACES SECONDAIRES |
|---|---|
| 1. Caucasique..... | 1, Caucasique ; 2, Alléganienne (Peaux Rouges). |
| 2. Mongolique..... | 3, Hyperboréenne (Lapons) ; 4, Malaise ; 5, Américaine (sauf les Peaux-Rouges) ; 6, Mongolique ; 7, Paraboréenne (Esquimaux) ; 8, Australienne. |
| 3. Ethiopique..... | 9, Cafre ; 10, Éthiopique (Nègres) ; 11, Mélanienne. |
| 4. Hottentote..... | 12, Hottentote. |

### CLASSIFICATION DE T. HUXLEY (1870)

| RACES PRINCIPALES | RACES SECONDAIRES OU « MODIFICATIONS » |
|---|---|
| 1. Négroïde..... | 1, Boschimane; 2, Nègre; 3, Papoue. |
| 2. Australoïde..... | 4, Australienne ; 5, Noire du Dekkan (Dravida) ; 6, Ethiopienne (Khamites). |
| 3. Mongoloïde..... | 7, Mongole ; 8, Polynésienne ; 9, Américaine ; 10, Esquimau ; 11, Malaise. |
| 4. Xanthochroïde.. | 12, Xanthochroïde (de l'Europe du Nord). |
| 5. Mélanochroïde.. | 13, Mélanochroïde (de l'Europe du Sud) ; 14, Mélanochroïde de l'Asie (Arabes, Afghans, Hindous, etc.). |

La *classification de Flower* (1885) comprend les mêmes 14 divisions que celle de F. Huxley, seulement 3 de ces divisions sont appelées « sous-races », tandis que les 11 autres portent le nom de « races ». Le tout est groupé en trois types : Nègre, Mongol et Caucasique. C'est la conciliation des idées de Cuvier avec le nouvel état de choses. La même préoccupation revient dans la classification de Topinard, parue à peu près à la même époque, et dont voici le schéma.

### CLASSIFICATION DE P. TOPINARD (2e édition, 1885)

| GROUPES DE RACES | RACES |
|---|---|
| 1. Races blanches, lepthoriniennes (nez étroit) | 1, Anglo-Scandinave (Xanthochroïde de Huxley) ; 2, Finnoise (1er type) ; 3, Méditerranéenne ; 4, Sémito-Egyptienne ; 5, Lapono-Ligure ; 6, Celto-Slave. |
| 2. Races jaunes, mésorhiniennes (nez moyen). | 7, Esquimau ; 8, Tehuelhe (ou Patagonne) ; 9, Polynésienne ; 10, Indienne (de l'Amérique du Nord) ; 11, Jaune d'Asie (y compris la Finnoise du 2e type) ; 12, Guarani (de l'Amérique du Sud) ; 13, Péruvienne. |
| 3. Races noires, platyrhiniennes (nez large)... | 14, Australienne ; 15, Boschimane ; 16, Mélanésienne ; 17, Nègre ; 18, Tasmanienne ; 19, Négrito. |

Les études anthropométriques sur le vivant ayant marché au pas de géant depuis 1885, un remaniement de cette classification parut nécessaire, et un nouvel « essai » fut publié par nous-même en 1889. Ce classement admettait 13 races (Boschimane, Nigritique, Mélanésienne, Négrito, Australienne, Ethiopienne, Mélanochroïde, Xanthochroïde, Ouralo-Altaïque, Aino, Indonésienne, Mongoloïde, Américaine), subdivisées en 30 « types ». Mise au point des connaissances actuelles, cette classification se présente aujourd'hui sous une forme un peu différente.

### CLASSIFICATION DE J. DENIKER (2e édition, 1900)

| GROUPES DE RACES | RACES |
|---|---|
| 1. Races à cheveux crépus et nez large (R. Négroïde de Huxley)..... | 1, Boschimane ; 2, Négrito ; 3, Nègre ; 4, Mélanésienne. |
| 2. Races à cheveux frisés ou ondulés (R. Australoïde de Huxley)..... | 5, Ethiopienne ; 6, Australienne ; 7, Dravidienne ou Melano-Indienne ; 8, Assyroïde. |
| 3. Races à cheveux ondulés de type brun (R. Mélanochroïde de Huxley)..... | 9, Indo-Afghane ; 10, Arabe ou Sémite ; 11, Berbère ; 12, Européenne littorale ; 13, Ibéro-Insulaire ; 14, Européenne occidentale ; 15, Adriatique. |
| 4. Races à cheveux ondulés ou droits et fins, de type blond (R. Xanthochroïde de Huxley)..... | 16, Européenne nordique ; 17, Européenne orientale. |

| | |
|---|---|
| 5. Races à cheveux droits ou ondulés et gros (une partie de la R. Mongoloïde de Huxley) | 18, Aïno ; 19, Polynésienne ; 20, Indonésienne ; 21, Sud-Américaine. |
| 6. Races à cheveux droits (une autre partie de la R. Mongoloïde de Huxley) | 22, Nord-Américaine ; 23, Centre-Américaine ; 24, Patagonne ; 25, Esquimau ; 26, Papoue ; 27, Ougrienne ; 28, Turque ou Turco-Tatare ; 29, Mongole. |

Cette classification nous paraît plus simple, et les 29 races groupées ici d'après la communauté d'un seul caractère (tiré de la nature des cheveux) peuvent l'être aussi d'après d'autres affinités ; c'est ainsi qu'on peut en faire 13 groupes assez naturels, en partie géographiques, etc.

Afin de compléter notre étude, nous donnons comme exemple deux classifications mixtes basées sur les caractères physiques et linguistiques à la fois.

## CLASSIFICATION MIXTE (somato-ethnique) DE FR. MUELLER ET E. HÆCKEL (1879)

| TRIBUS (Hæckel) OU SUBDIVISIONS (F. Mueller) | RACES (F. Mueller) OU ESPÈCES (Hæckel) | PEUPLES (F. Mueller) OU RACES (Hæckel) |
|---|---|---|
| 1. Lophocomes (cheveux laineux disposés par touffes) | 1, Papoue ; 2, Hottentote | 1, Négritos ; 2, Néo-Guinéens ; 3, Mélanésiens ; 4, Tasmaniens ; 5, Hottentots ; 6, Boschimans. |
| 2. Eriocomes (cheveux laineux à implantation continue) | 3, Cafres ; 4, Nègres | 7, Zoulous ; 8, Betchouana ; 9, Congolais ; 10, Tibou ; 11, Nègres soudaniens ; 12, Sénégalais ; 13, Nigritiens. |
| 3. Eutycomes (cheveux droits) | 5, Australienne ; 6, Mongole ; 7, Malaise ; 8, Arctique (Hyperboréenne) ; 9, Américaine | 14 et 15, Australiens du Nord et du Sud ; 16, Soudanais ; 17, Polynésiens ; 18, Madégasses ; 19, Indo-Chinois ; 20, Japons-Coréens ; 21, Altaïens ; 22, Ouraliens ; 23, Hyperboréens ; 24, Esquimaux ; 25, 26, 27, Américains du Nord, du Centre, du Sud ; 28, Patagons. |
| 4. Euplocmi (cheveux bouclés) | 10, Dravidienne ; 11, Nubienne (Ethiopiens) ; 12, Méditerranéenne (Aryens) | 29, Décanis ; 30, Singalais ; 31, Dongola ; 32, Foulah ; 33, Caucasiens ; 34, Basques ; 35, Hannito-Sémites ; 36, Indo-Germains. |

## CLASSIFICATION MIXTE D'A. DE QUATREFAGES (1889)

| « TRONCS » | BRANCHES |
|---|---|
| 1. Nègre | 1, Indo-Mélanésienne ; 2, Australienne ; 3, Africaine ; 4, Austro-Africaine (Hottentote, etc.). |
| 2. Jaune | 5, Sibérienne ; 6, Tibétaine ; 7, Indo-Chinoise ; 8, Américaine (Esquimau-Brésilienne). |
| 3. Blanc | 9, Allophyle (Ainos, Miao-tsé, Caucasiens, Indonésiens, Polynésiens, etc.) ; 10, Finnique ; 11, Sémitique ; 12, Aryane. |
| 4. Races mixtes océaniennes | 13, Japonaise ; 14, Polynésienne ; 15, Malayou. |
| 5. Races mixtes américaines | 16, 17 et 18, Américains du Nord, du Centre et du Sud. |

Comme on peut le voir par les exemples qui viennent d'être donnés, la plupart des classifications admettent le groupement des races en 4, 5, 6 ou 8 grandes divisions, caractérisées, soit par la couleur de la peau, soit par la nature des cheveux, soit par ces deux caractères à la fois, avec l'adjonction parfois de quelques autres : formes du nez, de la tête, etc.

Evidemment ce groupement est un peu artificiel, car il est fait d'après un ou deux caractères seulement ; mais c'est le défaut de toutes les classifications ; l'on sait que l'on met des animaux fort divers dans la classe des mammifères uniquement parce qu'ils ont tous des mamelles, et sont vivipares et couverts de poils, c.-à-d. ne possédant que deux ou trois caractères seulement en commun.

Fig. 3. — Néo-Calédonien (race mélanésienne). Face et profil.

CARACTÉRISTIQUE RAPIDE DES RACES HUMAINES D'APRÈS LA CLASSIFICATION DE J. DENIKER. — I. Le *groupe de races à cheveux crépus et nez large* se partage en deux fractions : d'une part, la race à peau jaune (boschimane) ; d'autre part, les races à peau foncée (négrito, nègre et mélanésienne).

1 La *race boschimane* est caractérisée, outre la couleur de la peau, par sa petite taille (aux environs de 1m,56) par sa dolichocéphalie et par la présence d'amas graisseux dans la région fessière (*stéatopygie*), assez volumineux chez l'homme et énormes chez les femmes (fig. 1), qui, en plus, possèdent ce qu'on appelle le « tablier ». On rencontre la race boschimane à l'état de pureté relative che le peuple dit Boschiman de l'Afrique australe, et, à l'éta moins pur, parmi leurs voisins, les Hottentots. On peu déceler les traits boschimans chez un grand nombre de peuples nègres au S. de l'équateur, par exemple chez les Betchouana, chez les Kioko, chez les Massaï, etc. On distingue dans cette race deux sous-races : la sous-race boschimane de petite taille et la sous-race hottentote, de taille moyenne.

2. La *race négrito*, dont les caractères principaux sont l'extrême petitesse de la taille (aux environs de 1m,45) et le teint brun rougeâtre de la peau, se décompose en deux sous-races : *a.* les *Négrilles* d'Afrique, sous-dolichocéphales, très petits (1m,40 en moyenne, dit-on), couverts d'un duvet et offrant une saillie toute particulière de la lèvre supérieure, les représentants les plus purs de cette variété sont les *Akka*, les *Batoua* ou *Watwa*, et autres *Pygmées* éparpillés parmi les populations nègres à 5 degrés au N. et au S. de l'équateur ; *b.* les *Négritos* de l'Asie, mésocéphales ou sous-brachycéphales, d'une taille un peu plus élevée (1m,50), représentés assez bien par les *Minkopis* des îles *Andaman*, les *Sakaï Noirs* de la presqu'île Malaise et les *Aïta* des Philippines. On a signalé la présence de caractères négrilles

chez différents nègres Bantou (V. plus bas), comme, d'autre part, on reconnaît aisément les traits négritos chez un grand nombre de populations de la Malaisie et de l'Indo-Chine (Jakouns, Malais, etc.), surtout au N. de l'équateur.

3. La *race nègre*, à peau noire, de taille élevée et dolichocéphale, comporte également deux variétés ou sous-races : *a.* la variété *nigritienne* (fig. 2) du Soudan et de la Guinée, plus grande, plus prognathe se rapprochant davantage du type conventionnel du Nègre que *b.* la sous-race *bantou* de l'Afrique équatoriale et australe. Les populations chez lesquelles domine le type nigritien présentent ordinairement les traits classiques du Nègre (fig. 2) : taille élevée (de 1m,70 chez les Mandingues à 1m,73 chez les Fors et les Ouolofs, d'après Collignon, Deniker, Felkin, Verneau, etc.) ; dolichocéphalie très prononcée (ind. céph. du vivant allant de 73.8 chez les Toucouleurs à 76.9 chez les Achantis, d'après les mêmes auteurs) ; peau noire, cheveux crépus en toison continue, nez large et aplati (ind. nas. variant depuis 96,3 chez les Nègres de Tunisie, jusqu'à 107,5 chez les Achantis); front bombé sur la ligne médiane et souvent fuyant, lèvres épaisses et projetées en avant, prognathisme fréquent. Le territoire occupé par ces populations peut être délimité ainsi qu'il suit : au N., une ligne ondulée, de l'embouchure du Sénégal jusqu'à la grande boucle du Niger, puis le 14e parallèle, jusqu'au Bahr-el-Ghazal et le Nil ; au S., la côte du golfe de Guinée jusqu'au Cameroun, puis le massif de l'Adamaoua, le 7e degré de lat. N., jusqu'aux pays habités par les peuples du groupe Foulah-Sandé, et plus à l'E., jusqu'au bassin du haut Nil. Ce grand fleuve constitue la limite E. des Nigritiens, tandis qu'à l'O. elle est nettement indiquée par l'océan Atlantique. Au Sud des Négritiens, jusqu'à la colonie du Cap, on ne rencontre que des *Bantous* plus ou moins métissés (les Batoxé, les O-Vamba, les Zoulou, les Souaheli, la Ba-Rotsé, etc.). L'élément nègre est fortement représenté chez les populations mixtes de l'Afrique (certains Berbères et Éthiopiens, insulaires de Madagascar, etc.). La majorité des Nègres de l'Amérique appartiennent à la sous-race nigritienne.

Fig. 4. — Bedja de la Nubie (race éthiopienne).

4. La *race mélanésienne* (fig. 3) se distingue de la race nègre surtout par ses cheveux moins crépus, à tours de spire plus larges (1 centim. de diamètre et plus), par le teint plus clair de la peau et par sa taille moins élevée. Elle comprend deux variétés ou sous-races : l'une, à face allongée, ovoïde, à nez crochu quoique très large, répandue surtout dans la Nouvelle-Guinée (sous-race *papoue*) ; et une autre, à face plus large, carrée ou losangique, à nez droit ou concave, qui occupe le reste de la Mélanésie, c.-à-d. les îles de l'Amirauté, la Nouvelle-Bretagne, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie (fig. 3), etc. (sous-race *mélanésienne proprement dite*). Les deux sous-races sont de taille moyenne (variant de 1m,61 à 1m,67) et dolichocéphales (ind. céph. variant de 69,4 à 78 sur le vivant). La sous-race papoue entre dans la composition de plusieurs peuplades mixtes de Célèbes, de Gilolo, de Flores, de Timor et d'autres îles de l'archipel Asiatique situées plus à l'E. Les traces de la sous-race mélanésienne sont manifestes en Polynésie et en Nouvelle-Guinée.

II. Le *groupe de races à cheveux frisés ou ondulés* comprend une race à peau blanche basanée (*assyroïde*) et trois races à peau foncée (*éthiopienne*, *australienne* et *dravidienne*). Voici une courte caractéristique de chacune de ces races.

5. La *race éthiopienne* est peut-être la seule de la terre qui peut prétendre à l'épithète de « race rouge ». En effet, les populations où elle s'est conservée encore relativement pure, les *Gallas*, certains *Bedjas* (fig. 4), etc., ont la peau couleur brun rougeâtre ; ils sont assez grands de taille (aux environs de 1m,68) et dolichocéphales (75 à 78 d'indice, d'après Chantre). Dans cette race la face est allongée en un ovoïd par, le nez est fin, droit et étroit, le profil droit. Les attaches sont fines, les membres longs, le torse conique, comme celui des statues et des dessins égyptiens. Dans la plupart des tribus du N.-E. de l'Afrique, ce type reparaît, plus ou moins mélangé avec les traits de la race arabe. Parmi ces peuplades mélangées, il faut noter les *Somalis*, les *Abyssins ;* tandis que chez d'autres populations de l'Afrique sub-tropicale chez les Sandé (*Niam-Niam*, *Bandziri*, etc.), chez les Peuls ou Foulbé, le type éthiopien pur est altéré par les mélanges du sang nègre.

Fig. 5. — Indigène de l'Australie centrale (race australienne). Face et profil.

6. Les *Australiens* offrent l'exemple peu commun d'un peuple formé presque exclusivement d'une seule et même *race australienne* (fig. 5). Les particularités de cette race sont : taille moyenne (aux environs de 1m,65), teint de la peau brun chocolat, nez convexe, large aux ailes, étroit à la racine, enfoncée sous des arcades sourcilières proéminentes ; dolichocéphalie prononcée, cheveux frisés, rarement ondulés, système pileux bien développé. La diversité des types australiens supposée par Topinard n'a pas été confirmée par les études anthropologiques récentes. Le type australien est rare en dehors de l'Australie ; peut-être pourrait-on le retrouver parmi certains Mélanésiens.

7. La race *dravidienne* ou *mélano-indienne* forme comme un passage entre les deux précédentes (australienne et éthiopienne). Elle est répandue parmi les peuples de l'Inde méridionale parlant les langues dravidiennes, de même que parmi d'autres peuples de l'Inde et de Ceylan. Caractérisée en général par la peau brunâtre ou noire, par la taille très médiocre (entre 1m,50 et 1m,60), par la dolichocéphalie prononcée, elle comporte deux races ou variétés, d'après E. Schmidt, suivant la forme du nez : *a.* La variété *platyrhinienne*, à nez très large et aplati, à face arrondie, à tête légèrement dolichocéphale, est répandue dans les régions montagneuses de l'O du Bengale, de l'Oude, de l'Orissa, ainsi que sur quelques points du Radjpoutana et du Goudjerat ; on la retrouve dans l'Inde méridionale et dans les provinces centrales, au S. des fleuves Narbada et Mahanadi. *b.* La sous-race *leptorhinienne*, à nez étroit, proéminent, à face allongée, à tête très dolichocéphale, est représentée dans quelques groupes spéciaux de l'Inde

méridionale, surtout parmi les *Telegou*, les *Naïrs* et certains *Tamouls*. Les *Veddas* de Ceylan se rattachent à la sous-race platyrhinienne, tout en présentant certaines particularités.

8. Quant à la race à peau relativement claire du groupe c.-à-d. la race *assyroïde* (fig. 6), nous l'esquisserons suffisamment en disant qu'elle offre tous les traits que l'on attribue vulgairement aux Juifs et dont la caricature s'est emparée dans tous les pays pour représenter conventionnellement le « type juif » : nez convexe et large vers la pointe, en forme du chiffre *6* de l'écriture cursive, lèvres lippues (surtout l'inférieure), cheveux frisés, etc. Ajoutons que parmi d'autres caractères de cette race, l'anthropologie nous indique sa brachycéphalie, sa pilosité très forte, les sourcils confluents, tendance à l'obésité, à l'*érythrisme* (V. ce mot), etc. Les personnages barbus ou non des bas-reliefs assyriens représentent très bien le type de cette race, que l'on rencontre, à l'état plus ou moins pur, parmi les Persans Hadjemis (fig. 5), parmi les Kurdes, les Arméniens, les Juifs, les Baloutchi et même parmi certains Todas de l'Inde. Mais il ne faut pas croire que tous les Juifs appartiennent à cette race ; sans compter les croisements multiples, il y a beaucoup de Juifs qui ont le type de la race sémite ou arabe dont il sera question plus bas.

III. *Groupe de races à cheveux ondulés, bruns ou noirs, aux yeux foncés.* Ce groupe, qui correspond assez bien au groupe mélanochroïde de Huxley, comprend : A. une race asiatique à peau d'un brun clair, aux cheveux noirs (*indo-afghane*) ; B. quatre races à peau blanche, mais basanée, et aux cheveux noirs dont deux (*arabe* et *berbère*) africaines et deux européennes (*littorale* et *ibéro-insulaire*) ; enfin C. deux races européennes à peau blanche mais mate et aux cheveux bruns (*occidentale* et *adriatique*).

A et 9. La race *indo-afghane* est l'expression la plus exagérée du mélanochroïsme, c.-à-d. du développement du pigment noir, qui donne pour résultat la coloration brune, bien distincte des teints brun rougeâtre des Éthiopiens ou brun chocolat des Australiens, sans parler des nuances foncées de la peau des Nègres, des Mélanésiens, etc. En dehors de la coloration de la peau et des cheveux, la race se distingue encore par sa haute stature ($1^m,70$ à $1^m,72$ environ), par sa forte dolichocéphalie (ind. céph. viv., 72 à 75), par le visage allongé, par les traits fins, le regard vif et expressif, par le nez étroit, droit ou convexe, les sourcils droits, le système pileux bien développé.

La plupart des populations de l'Inde au N. des fleuves Nerbada et Mahanadi et à l'O. du Gange, ainsi que les populations de l'Afghanistan, du Béloutchistan, de la Perse et des régions avoisinantes de l'Asie Mineure et du Turkestan russe, ont pour base la race indo-afghane. On la rencontre presque pure chez les *Sikhs* du N.-O. de l'Inde (taille, $1^m,71$ ; ind. céph. viv., 72,7 ; ind. nas. viv., 68,8), et dans certaines tribus *afghanes;* un peu atténuée chez les habitants du Pend ab (taille, $1^m,68$ ; ind. céph., 74,9 ; ind. nas., 70,2). Par contre, chez les Indous du Behar, des provinces du N.-O. et Oude, chez les Marathes qui occupent le pays entre la rivière de Torpli et les possessions portugaises de Goa, le type est altéré considérablement à cause des croisements avec les Dravidiens : la taille est plus basse ($1^m,63$ et $1^m,64$), la tête arrondie (ind. céph. du viv., 75,7), le nez plus large (ind. nas., 80,5 et 74), le teint plus foncé, etc. (Risley, Crooke, Fonseca Cardoso). Notons aussi la fréquence du type indo-afghan, chez les *Kafirs* ou *Siahpoch* du Kafiristan, chez certains *Dardi* du Dardistan, etc. Les *Cinghalais* du Ceylan offrent le mélange du type indo-afghan et de traits assyroïdes avec le type particulier des *Veddas* refoulés dans les montagnes de l'île et qui se rattachent peut-être aux Australiens. Dans l'E. de l'Inde, la race subit l'influence des mélanges avec les Indonésiens (comme les *Naga*, par exemple) ; dans le Nord, elle modifiée par le métissage avec la race mongole, surtout chez les Gourka et autres habitants du Nepal. Dans l'Afghanistan et l'Iran elle est altérée par les croisements avec les races turque et assyroïde ; en Asie Mineure viennent s'y joindre les éléments de la race arabe, et dans le Béloutchistan, encore en plus, les éléments nègres.

Fig. 6. — Persan Hadjmi (race assyroïde).

10 et 11. Les *Arabes Berbers*. La race *arabe* ou *sémite*, représentée par les individus typiques chez les *Arabes* (fig. 7), chez certains *Juifs*, entre dans la constitution d'un grand nombre de populations de la Syrie, de la Mésopotamie, du Béloutchistan, de l'Egypte, du Caucase. Mais il ne faut pas croire que le type de cette race domine dans toutes les populations qui se servent de différents dialectes de la langue arabe. Les trois quarts, sinon plus, des « Arabes » de l'Afrique sont de race *berbère*. Le Berbère typique est en général d'une taille au-dessus de la moyenne ($1^m,67$), tandis que l'Arabe pur se signale par sa grande taille. La tête du Berbère est, d'une façon générale, moins allongée que celle de l'Arabe, quoique les deux soient dolichocéphales. La face est d'un ovale régulier chez l'Arabe ; elle est presque quadrangulaire chez le Berbère pur. Le nez est aquilin chez le premier, droit ou concave chez le second. En plus, on constate chez les Berbères typiques une sorte d'enfoncement transversal sur le front, au-dessus de la glabelle que l'on n'observe pas chez les Arabes : par contre, ils n'ont pas l'occiput aussi proéminent que ces derniers. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il existe plusieurs types secondaires (sortes de sous-races) dans la race berbère. Collignon (*Ethnogr. gén. de la Tunisie; Bull. géogr., hist. et descr.*, Paris, 1887) admet, en effet, l'existence de quatre types : *a*. Le premier est le *type de Djerba*, de petite taille, à tête assez arrondie (ind. céph. viv., 78 à 81,7). Il est assez bien représenté dans les populations du S.-E. et du littoral E. de la Tunisie, ainsi que parmi certains *Kabyles*, parmi les habitants du *Mzab* et les *Chaouia* des monts Aurès en Algérie, qui, soit dit en passant, appartiennent comme les insulaires de Djerba à la secte des ibadites, dissidents de la doctrine orthodoxe, surnommés « les protestants de l'islamisme ». *b*. Le second *type*, celui d'*Elles*, dolichocéphale à face large, occupe le centre de la Tunisie et l'E. de la Kabylie. *c*. Le troisième type, dit *berbère dolichocéphale*, est le plus répandu parmi les populations de l'Algérie-Tunisie. Il est caractérisé, entre autres, par la face allongée, par la taille au-dessus de la moyenne, par les traits assez grossiers, empâtés, etc. *d*. Le dernier *type* est celui de *Djerid* ou *des Oasis*, caractérisé par la taille assez élevée, par le teint foncé, etc. Il est bien représenté dans le Sud, au pourtour des « chotts » tunisiens. Les *Touaregs* du Sahara, les *Maures* du Sénégal, du Maroc et du Tombouctou, offrent aussi le type berbère plus ou moins mélangé de traits nègres.

12 à 15. Les quatre races qui portent ces numéros dans le tableau, c.-à-d. la *littorale*, l'*ibéro-insulaire*, l'*occidentale* et l'*adriatique*, forment ce qu'on pourrait appeler le groupe européen. Ces races entrent, en effet, dans la composition d'un grand nombre de peuples européens, mais aussi de quelques peuples de l'Asie antérieure et du Caucase. Dans notre article sur l'*ethnographie* et l'*anthropologie* de l'*Europe* (V. EUROPE), nous avons esquissé les principaux caractères de ces races ; mais comme, depuis, des recherches nouvelles nous ont obligé de modifier un peu le classement des races européennes proposé dans cet article, il ne sera pas inutile d'en donner un nouvel aperçu.

Des quatre races mélanochroïdes, c.-à-d. à complexion brune (cheveux bruns ou noirs, peau d'un blanc basané

ou mat, yeux foncés), deux se distinguent par leur tête allongée et leur teint basané, tandis que les deux autres offrent une tête arrondie et un teint mat.

Fig. 7. — Arabe de Tunisie (race arabe). Face et profil.

Si l'on considère les deux races à tête allongée, on voit que chez l'une d'elles, appelée race *littorale* cet allongement est très faible : c'est une race mésocéphale (ind. céph. moyen de 79 à 80 chez le vivant); en même temps, sa taille est assez élevée ($1^m,66$), tandis que chez l'autre, appelée *ibéro-insulaire*, la dolichocéphalie est fortement accusée (indice de 72 à 75 chez le vivant), en même temps que la stature est médiocre ($1^m,60$-$1^m,62$). La race *littorale* ou *atlanto-méditerranéenne* est ainsi nommée parce qu'elle est répandue, soit pure, soit à l'état de mélange, sur le pourtour de la Méditerranée, depuis Gibraltar jusqu'à l'embouchure du Tibre et sur plusieurs point du littoral atlantique : du détroit de Gibraltar à l'embouchure du Guadalquivir, sur le golfe de Gascogne, dans la basse vallée de la Loire, etc. On ne la rencontre nulle part à plus de 200 ou 250 kil. de la mer. En dehors de la mésocéphalie et de la taille assez élevée, le type de la race est caractérisé par une chevelure très foncée, par la face ovale, le nez droit, fort, etc. La race littorale correspond d'ailleurs assez bien à la « race méditerranéenne » de Nouzé, et à la *race de Cro-Magnon* de certains auteurs. Une variété de cette race, appelée *sous-race nord-occidentale* et caractérisée par la taille plus élevée, par les cheveux châtains et par une faible dolichocéphalie, est répandue dans le N.-O. de l'Irlande, dans le pays de Galles et dans l'E. de la Belgique.

La race *ibéro-insulaire* compte de nombreux représentants, comme l'indique son nom, dans la péninsule ibérique et dans les îles de la Méditerranée occidentale (Corse, Sardaigne, etc.). Un peu plus mélangée, elle se rencontre en France (dans l'Angoumois, le Limousin, le Périgord) et en Italie (au S. d'une ligne passant par Rome et Ascoli). Voici ses caractères principaux : taille très petite ($1^m,61$-$1^m,62$), la plus petite de toutes les autres races de l'Europe, continent à grandes tailles. comme on le sait ; tête très allongée (ind. céph. viv., 73 à 76) ; cheveux noirs, parfois bouclés, yeux très foncés, nez droit ou retroussé, etc. On peut assimiler la race ibéro-insulaire au « rameau méditerranéen » de Sergi, ou à l'*Homo meridionalis* de certains auteurs (Ripley, de Lapouge).

Quant aux deux races brunes, à peau mate et brachycéphales, elles se distinguent l'une de l'autre par la taille, le contour de la face, la forme du nez, etc. La *race européenne occidentale* ou *cévenole* est petite, à face arrondie ; tandis que la race *adriatique* ou *dinarique* est grande, à face allongée.

La *race occidentale* ou *cévenole*, dont les types les mieux caractérisés se trouvent dans les Cévennes, sur le Plateau Central, dans l'extrême O. de l'Europe et aussi dans les Alpes occidentales. Mais on rencontre cette même race, un peu atténuée, il est vrai, en Bretagne (sauf le Morbihan), dans le Poitou, le Quercy, la moyenne vallée du Pô, en Ombrie, dans une partie de la Toscane, en Transylvanie et probablement au centre de la Hongrie. Fortement mélangée avec d'autres races, elle se retrouve sur une foule de points de l'Europe, depuis le bassin de la Loire moyenne jusqu'à celui du Dniepr, passant par le Piémont, la Suisse centrale et orientale, la Carinthie, la Moravie, la Galicie, la Podolie. En Italie méridionale, elle est mélangée avec la race ibéro-insulaire. En somme, c'est la race à laquelle on a donné jusqu'à présent les noms de *celtique*, *rhétienne*, *celto-slave*, *ligure*, *celto-ligure*. Dernièrement, de Lapouge et Ammon proposèrent de l'appeler *Homo alpinus*. — Voici les caractères principaux de cette race : crâne très brachycéphale (ind. céph. viv., 85 à 87), taille assez petite ($1^m,63$ à $1^m,64$ en moyenne), cheveux bruns ou noirs, yeux d'un brun clair ou foncé, face arrondie, corps trapu, etc.

La *race adriatique* ou *dinarique*, brune, brachycéphale et de grande taille, tire son nom de la région où elle est la mieux représentée : pourtour de l'Adriatique, Bosnie, Dalmatie, Croatie, etc. On la retrouve aussi dans la Romagne, en Vénétie, parmi les Slovènes, parmi les Ladins du Tirol et les Roumanches de la Suisse, ainsi que dans les populations du pays qui s'étend, du S. au N., depuis Lyon jusqu'à Liège, entre la Loire et la Saône d'abord, puis sur le plateau de Langres, dans les hautes vallées de la Saône et de la Moselle, ainsi que dans les Ardennes. Dans toutes ces régions, la race apparait avec ses caractères essentiels : taille élevée (de $1^m,68$ à $1^m,72$ en moyenne), forte brachycéphalie (85 à 86 d'indice céphalique sur le vivant), cheveux bruns ou noirs, ondulés ; yeux foncés, sourcils droits ; face allongée, nez fin, droit ou aquilin ; teint légèrement basané. Les mêmes caractères, un peu atténués, se rencontrent chez les populations de la basse vallée du Pô, du N.-O. de la Bohême, dans la Suisse Romande, en Alsace, dans le moyen bassin de la Loire, parmi les montagnards Polonais et Ruthènes des Karpates, et enfin parmi les Malorousses ou Petits-Russiens et probablement parmi les Albanais et les habitants de la Serbie.

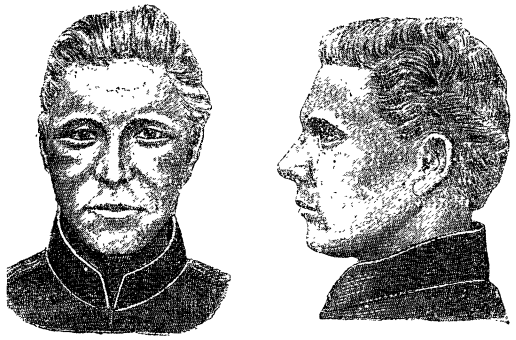

Fig. 8. — Norvégien (race nordique). Face et profil.

On peut rattacher à cette race principale une *race secondaire*, un peu moins grande (taille moyenne, $1^m,66$) et moins brachycéphale (ind. céph. viv. de 82 à 85), mais ayant les cheveux et les yeux plus clairs. Cette race, que l'on pourrait appeler *sub-adriatique*, issue probablement du mélange des individus de la race principale avec les grands mésocéphales blonds de la race secondaire sub-nordique (qui sera décrite plus bas) est répandue dans le Perche, la Champagne, l'Alsace-Lorraine, les Vosges, la Franche-Comté, le Luxembourg, la Zélande (Hollande), le pays Rhénan, la Bavière, le S.-E. de la Bohême, l'Autriche allemande, le centre du Tyrol et une partie de la Lombardie-Vénétie. Elle correspond en partie à la race lorraine de Collignon (*Bull. Soc. anthr.*, Paris, 1883, p. 463).

IV. *Groupe de races à type blond* (*xanthochroïde*), caractérisé par les cheveux blonds, ondulés ou droits, par les yeux clairs et la couleur blanc rosé de la peau. Ce groupe contient deux races : la *race européenne nordique* de grande taille et dolichocéphale, et la race *européenne orientale*, de petite taille et sous-brachycéphale.

16. La *race nordique* (fig. 8), est ainsi appelée parce que ses représentants sont groupés presque exclusivement dans le N. de l'Europe. Caractères principaux : taille très élevée ($1^m,73$ en moyenne) ; cheveux blonds, souvent roussâtres,

ondulés ; yeux clairs, plus souvent bleus ; tête dolichocéphale (ind. céph. viv., 76 à 79) ; peau d'un blanc rosé ; face allongée, nez proéminent, droit. Le type pur ou légèrement atténué de cette race est répandu en Suède, en Danemark, en Norvège (sauf sur la côte Ouest) ; dans le N. de l'Ecosse ; sur la côte Est et dans le N. de l'Angleterre ; en Irlande (sauf le N.-O. de ce pays) ; dans les îles septentrionales de l'archipel de Feroë ; en Hollande (au N. du Rhin) ; dans les pays Frisons ; dans l'Oldenbourg, le Sleswig-Holstein, le Mecklembourg ; enfin dans les provinces baltiques de la Russie et parmi les Tavastes de la Finlande. La race nordique correspond à la race *kymrique* de Broca, à la race *germanique* (race des Reihengräber) des auteurs allemands, à l'*Homo europeus* de de Lapouge.

A cette race se rattache la *sous-race* blonde, mésocéphale, de grande taille, dite *sub-nordique*, à face anguleuse, à nez retroussé, aux cheveux presque droits ; elle est répandue surtout dans l'Allemagne du Nord, parmi les Letto-Lithuaniens, en Finlande, sur la côte O. de la Norvège (en partie la fig. 8).

17. La *race orientale*, blonde, sous-brachycéphale, de petite taille, doit son nom à la fréquence de ses représentants parmi les populations de l'Europe orientale. Voici ses caractères essentiels : taille peu élevée ($1^m,63$ à $1^m,64$ en moyenne), tête modérément arrondie (ind. céph. viv., 82 à 83), cheveux droits, d'un blond cendré ou filasse ; face carrée, nez souvent retroussé, yeux bleus ou gris. Les types de cette race, plus ou moins purs, se rencontrent parmi les Blancs-Russiens ou Bielorousses de la Russie occidentale, parmi les « Poliechtchouki » des marais de Pinsk, parmi certains Lithuaniens. A l'état de mélange, le type est fréquent chez les Velikorousses ou Grands-Russiens de la Russie centrale et septentrionale ; on le rencontre aussi en Finlande, en Prusse orientale, etc.

Il faudrait rattacher à cette race une *sous-race* blonde, mésocéphale, de très petite taille appelée *vistulienne*, dont les caractères se rencontrent assez souvent parmi les Polonais et les Kachoubes, ainsi qu'en Silésie et la Saxe fort probablement.

V. *Groupe de races à cheveux ondulés, noirs; aux yeux foncés.* — Ce groupe comprend la race *aino* à peau d'un brun clair et très poilue ; et trois races à peau jaune et glabres (polynésienne, indonésienne et sud-américaine).

18. *La race aino* s'est conservée assez pure chez le peuple de ce nom (V. Aino) qui compte aujourd'hui à peine 18.500 individus ; mais on rencontre certains caractères de cette race parmi les populations du N. du Japon et parmi les Ghilikas de l'île de Sakhalin, voisins immédiats des Ainos. Certains Micronésiens offrent aussi quelques traits rappelant les Ainos. Caractères principaux : tête allongée, dolichocéphale (ind. céph. moyen sur le vivant : 77-8) ; arcades sourcilières proéminentes, nez droit ou concave, système pileux très développé, cheveux droits ou à peine ondulés, noirs, peau d'un brun clair, pommettes assez saillantes, taille petite. Au crâne on observe très fréquemment l'os malaire divisé en deux, formant ainsi ce qu'on appelle l'*os Japonicum*.

19. La *race polynésienne* est répandue, plus ou moins pure, dans toute la Polynésie, depuis les îles Hawaï jusqu'à la Nouvelle-Zélande. Voici ses caractères saillants : nez proéminent, parfois convexe ; taille très élevée ($1^m,74$), brachycéphalie (ind. céph., 82, 6 sur le vivant, 79 sur le crâne) assez marquée ou mésocéphalie ; face elliptique, lèvres épaisses ; peau d'un teint clair, jaune chaud ou brunâtre ; cheveux droits ou ondulés, système pileux peu développé, pommettes assez saillantes, arcades sourcilières peu prononcées ; regard doux et même langoureux chez les femmes. Ce type se modifie un peu en Micronésie où les hommes sont très poilu et d'un teint brun ; il se modifie encore davantage dans les îles Fidji, aux Nouvelles-Hébrides, etc., où il est fortement mélangé avec celui de la race mélanésienne.

20. La *race indonésienne* est représentée par les Dayaks, les Battas, et par d'autres populations de l'archipel Asiatique, comme les Nias et les Koubous de Sumatra, ou de l'Indo-Chine, comme les Nicobariens, les Naga (fig. 9), etc. A part le teint jaune ou brunâtre de la peau, le corps glabre et les cheveux droits ou ondulés, la race indonésienne a peu de commun avec la polynésienne. La taille est petite (entre $1^m,57$ et $1^m,59$), la tête mésocéphale ou dolichocéphale (ind. céph. moyen, 78,5 sur le vivant) ; les pommettes sont saillantes *en dehors* (en quoi elles diffèrent des pommettes des races mongoliques qui sont saillantes *en avant*) ; la face est losangique ou pentagonale, les lèvres pas trop grosses, le prognathisme assez fréquent, les arcades sourcilières proéminentes, le nez droit ou concave. Le type, tel que nous venons de le caractériser, se modifie par suite de mélanges avec les éléments négritos (par exemple chez les Sakaï blancs de la presqu'île malaise), hindous (exemple : Javanais), mongols (chez les Malais, les Khamti, etc.) ou papous (indigènes de Flores, etc.).

Fig. 9. — Homme Naga (race indonésienne).

21. *Race sud-américaine.* Nous comprenons sous ce nom la race qui diffère de toutes les autres du nouveau continent par des cheveux plus ou moins ondulés et par sa tendance vers les formes dolichocéphales de la tête. Caractérisée en plus par sa petite taille, son nez proéminent (comme dans les autres races américaines), mais droit ou concave, elle comporte la subdivision en deux sous-races, l'une dolichocéphale, l'autre mésocéphale.

*a.* La *sous-race dolichocéphale*, à cheveux ondulés ou même frisés, est probablement la véritable race originaire ; elle doit dériver des plus anciens habitants du continent et c'est pour cela que nous l'avons dénommée *paléaméricaine*, dans notre premier essai de classification des races humaines (1889). Elle domine parmi les populations de l'Amazone, de l'Est brésilien et de la Fuégie, tandis qu'il s'y mêle des éléments patagons et autres dans le N. du Brésil, parmi les Pampéens, et dans certaines populations du Mexique (anciens Indiens de la presqu'île californienne, les Nuicholes, etc.). Parmi les caractères principaux de cette sous-race, il faut noter : les arcades sourcilières proéminentes, le nez très étroit et enfoncé à la racine, très large vers les narines ; la bouche très large, les pommettes assez saillantes, le menton pointu, la fréquence du troisième trochanter au fémur, etc.

*b.* La *sous-race mésocéphale* représente le type courant des Américains du Sud, issu peut-être des mélanges de la race paléaméricaine avec d'autres éléments. Elle est caractérisée non seulement par la tête moins allongée (mésocéphale ou même sous-brachycéphale), mais encore par les cheveux faiblement ondulés, presque droits. Les Galibis et autres Caribes des Guyanes, la plupart des populations amazoniennes sont de bons représentants de cette sous-race.

*VI. Groupe de races à cheveux droits.* Ce groupe qui comprend huit races offre des colorations de peau très variées, mais qui toutes dénotent la présence d'un fond jaune plus ou moins accentué. On peut les diviser en deux portions : *a*) les *races américaines*, à peau d'un jaune chaud ou jaune brunâtre, et *b*) les *races eurasiatiques*, à peau d'un jaune pâle ou brunâtre ou d'un blanc à peine estompé d'un brun jaunâtre.

*a.* Les *races américaines à cheveux droits* sont jaunes comme celles qui ont les cheveux ondulés. Au fond, il n'y a qu'un seul caractère commun à toutes les races du nouveau monde : c'est la couleur de la peau, dont le fond est jaune. Ceci paraît être en contradiction avec l'opinion courante d'après laquelle les Américains constitue-

raient une race rouge, et cependant c'est l'expression de la vérité. Aucune des peuplades du nouveau monde n'a la peau de couleur rouge, à moins qu'elle ne soit peinte, ce

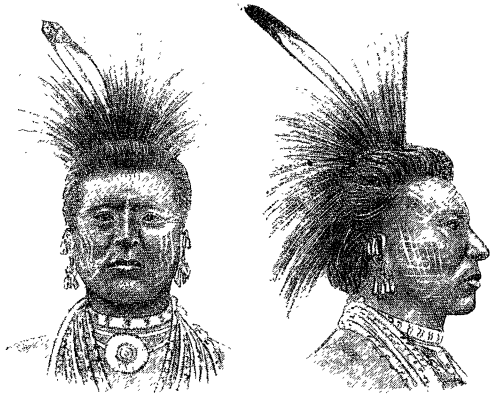

Fig. 10. — Indien Sioux (race nord-américaine). Face et profil.

qui arrive souvent. Même le teint rougeâtre de la peau, semblable par exemple à celui des Ethiopiens, ne se rencontre que chez les métis. Toutes les populations de l'Amérique offrent des nuances diverses de la coloration jaune; ces nuances peuvent varier du jaune brunâtre foncé au jaune olivâtre ou pâle. La couleur jaune de la peau, ainsi que les cheveux droits, communs à la grande majorité, mais non à tous les Américains, les rapprochent de la race mongole et de l'ougrienne; mais d'autres caractères, comme le nez proéminent, souvent convexe, les yeux droits, les éloignent de ces races.

22. La *race nord-américaine* est caractérisée par le nez droit ou convexe, aquilin, par la taille élevée et par la tête ni trop ronde ni trop allongée. Cette race comporte deux variétés : *a.* la *sous-race atlantique*, ainsi appelée parce qu'elle se rencontre le plus fréquemment sur le versant atlantique de l'Amérique du Nord: c'est une race mésocéphale (ind. céph. sur le vivant, 79 à 81), de très haute taille (1m,72 en moyenne), dont les Indiens Sioux (fig. 10), par exemple, sont de bons représentants; *b.* la *sous-race pacifique*, mieux représentée sur le versant opposé et dont les Indiens Tlinkit peuvent donner une idée approximative; elle diffère de la première par la taille moins élevée, (1m,69 ou 70), par la tête plus arrondie ind. céph. du vivant, 81 à 83), par le développement du système pileux, etc.

23. La *race centraméricaine*, tout en se rapprochant de la précédente par la forme du nez, en diffère par la taille qui est petite et par la forme plus arrondie, brachycéphale (ind. céph. moy., 83-84) de la tête. Les traits de cette race, plus ou moins accentués, se rencontrent sur toute l'étendue du versant pacifique des deux Amériques, ainsi que sur quelques points du versant atlantique de l'Amérique centrale et de l'Amérique méridionale. Dans la première de ces régions, la population est surtout formée d'un mélange de type centraméricain avec la race nord-américaine; dans la seconde, avec la race sud-américaine.

24. La *race patagonne* se distingue des deux précédentes par le nez droit, par la face quadrangulaire et allongée, par la couleur d'un jaune brunâtre. Parmi les autres caractères, il faut signaler la forte brachycéphalie et la taille élevée (1m,75 probablement), quoique n'ayant rien d'exagéré, comme on a prétendu maintes fois. Les représentants de cette race se rencontrent parmi les Patagons et parmi certains peuples du Choco et des Pampas.

25. La *race esquimau* se rattache géographiquement aux races américaines; néanmoins, elle a certaines particularités qui forcent à la considérer à part. La couleur de la peau est d'un jaune brunâtre comme chez les Patagons, la taille est petite comme chez les Centraméricains; mais la face est aussi fortement aplatie et les pommettes aussi saillantes que chez les races mongoloïdes; le nez est petit, peu proéminent, et, avec cela, la dolichocéphalie est fortement accentuée. La race esquimau s'est maintenue assez pure sur la côte E. du Grœnland, ainsi que dans le N. du Canada; mais elle s'est modifiée par les croisements avec la race nord-américaine au Labrador, dans l'Alaska, sur la côte O. du Grœnland (ou, de plus, il y a mélange avec la race européenne nordique) et par les croisements avec les races mongoliques chez les peuplades du pourtour de la mer de Bering, comme les Tchouktchis, les Aléoutes, peut-être chez les Koriaks, etc.

26. *b. Races eurasiatiques.* La *race lapone* appartient, avec les deux races suivantes (ougrienne et turque), au groupe à peau blanche ou plutôt d'un blanc jaunâtre lavé de brun. Elle se distingue de ces deux races par la forme de son nez retroussé et par la réunion des deux caractères qui servent, au contraire, à différencier les deux races en question entre elles: la petitesse de la taille (1m,57 en moyenne) caractéristique des Ougriens et l'extrême brachycéphalie (ind. céph. moyen, 87), commune chez les Turcs. La race lapone a des représentants relativement purs de mélanges dans certaines tribus des Lapons de la Scandinavie; ailleurs elle est mélangée avec les races nordique et orientale représentées par les Scandinaves, les Finnois occidentaux et les Russes. Les traces de cette race se rencontrent jusque dans le S.-O. de la Norvège et le centre de la Finlande.

27. La *race ougrienne* pourrait être réunie avec la race turque (V. plus bas) en un seul groupe d'*Eurasiens*, attendu que ses représentants habitent autant l'Europe que l'Asie. Quelques traits leur sont en effet communs : peau d'un blanc jaunâtre, traits mongoloïdes atténués, etc.) mais la plupart des caractères diffèrent de l'une à l'autre comme on va le voir. Les représentants typiques de la race ougrienne sont de petite taille, leur nez est droit ou concave; leur face est losangique ou pentagonale, assez aplatie, avec pommettes saillantes latéralement; la tête est assez allongée, dolichocéphale ou mésocéphale, la fente palpébrale très étroite, en forme d'un triangle scalène. Cette race domine parmi les Finnois orientaux (Ostiaks-Vogouls, Permiaks, Tchérémisses) et peut-être, sous une forme un peu modifiée, chez les Iénisséiens (Ostiaks du Iénisséi, Kobals, Teleutes, etc.). On la retrouve encore, à l'état de mélange avec les races turque et mongole, parmi les Samoïèdes et les Iakoutes.

28. La *race turque* ou *turco-tatare*, que nous appellerions volontiers *touranienne*, si ce terme n'était par trop compromis, entre dans la composition de la plupart des peuples dits turco-tatars, parlant les différents dialectes de la langue turque. Le type de cette race est caractérisé par le nez droit et assez saillant, par la taille moyenne et par la tête très globuleuse; il se rencontre assez pur chez les Kirghis et chez les Tatares d'Astrakan, dits Koundrof; mais, dans d'autres groupes ethniques, il s'atténue par suite de mélanges avec différentes autres races : mongolo-toungouse chez les Yakoutes, ougrienne chez les Tchouvaches, assyroïde chez les Turcomans, Turcs-Osmanlis, etc.

29. La *race mongole* est caractérisée par la peau d'un jaune pâle, couleur cire, et surtout par la structure spéciale de la fente palpébrale qui forme ce qu'on appelle « l'œil mongoloïde » (fig. 11). En effet, chez les Mongols purs, la paupière supérieure est repliée en dedans, vers le globe oculaire, de façon à former une boursouflure devant la cornée, un rideau, qui cache son bord libre et même les cils dont il est orné. En même temps, souvent ce repli se prolonge en bas, du côté du nez, en un pli falciforme cachant l'angle interne de l'œil; toute la fente palpébrale prend la forme d'un petit poisson et se trouve placée obliquement. En dehors de l'œil mongoloïde, il faut noter aussi la faible brachycéphalie des Mongols vrais

que l'on ne peut guère comparer à la forte brachycéphalie des Turcs. La *race mongole* comporte deux variétés ou sous-races : *toungouse* ou *mongole septentrionale*, à face ovale ou ronde, avec pommettes saillantes en avant, à taille au-dessus de la moyenne, et *mongole méridionale*, à face losangique ou cartée, avec pommettes élargies plutôt latéralement, saillantes en dehors, à taille petite ou au-dessous de la moyenne. La première de ces sous-races est répandue en Mandchourie, Corée, Chine septentrionale, Mongolie; la seconde demeure dans la Chine méridionale et dans l'Indo-Chine.

Fig. 11. — Femme Kalmouk (race mongole). Face et profil.

Principaux groupes ethniques et races qui les composent. — Si l'on envisage l'ensemble du genre humain, tel qu'il se présente actuellement, on peut le sectionner en un grand nombre de « groupes ethniques » plus ou moins voisins les uns des autres. Le classement géographique est ici le meilleur guide, car la similitude de mœurs et même de langue n'indique pas toujours une parenté ou une filiation. La plupart des traits de mœurs, comme, par exemple, le mariage exogamique, la couvade, l'emploi de flèches empoisonnées, la circoncision, le lévirat, les maisons communes, le chamanisme, la vendetta, etc., sont communs à un grand nombre de peuples séparés par des espaces énormes et n'ayant rien de commun ni comme type somatique ni comme langage. D'autre part, les peuples parlant les idiomes de la même famille linguistique n'ont souvent aucune parenté de type ou de mœurs. Pour ne pas sortir de l'Europe, qu'y a-t-il de commun entre le Norvégien blond, grand, dolichocéphale, d'esprit scrutateur, marin intrepide dont le drapeau flotte sur toutes les mers, et le Tirolien brun, relativement petit, brachycéphale, d'esprit conservatif, paysan typique, dont l'horizon migratoire est borné par ses montagnes? Et cependant tous les deux font partie de la famille dite germanique, des langues aryennes.

Cependant, telle est l'habitude que, pour mieux grouper les faits, nous serons obligés de tenir compte, dans l'établissement de nos groupes ethniques, à la fois et des caractères linguistiques et des caractères ethniques en les subordonnant aux considérations géographiques.

Passons donc rapidement en revue les groupes ethniques des cinq parties du monde.

A. *Europe*. Nous distinguerons dans notre continent deux groupes linguistiques : aryen et anaryen, et un groupe géographique, celui des Caucasiens.

1. Les *Aryens* sont répartis : 1° en trois grandes familles linguistiques : *latine* ou *romane* dans le S.-O. du continent, *germanique* dans le Centre et le Nord, *slave* dans le Sud-Est; et 2° en trois petites familles : *celtique* dans le N.-O. du continent, *hélléno-illyrienne* dans le Sud-Est, et *letto-lithuanienne* dans le Centre. Voyons quelles sont les races qui entrent principalement dans la composition de chacune de ces familles.

Le *groupe linguistique latin* ou *roman*, qui comprend les Français du Nord, les Languedociens-Catalans, les Espagnols, les Portugais-Galego, les Italiens, les Roumanches ou Latins et les Roumains, n'offre aucune unité de type physique, non seulement dans son ensemble, mais même dans chacun des sept groupes secondaires que nous venons d'énumérer. Ainsi parmi les « Languedociens-Catalans », on constate la présence de trois races au moins : occidentale ou cévenole, qui domine sur le Plateau Central en France; littorale ou atlanto-méditerranéenne, prédominante en Provence et en Catalogne; ibéro-insulaire, que l'on trouve dans l'Angoumois comme en Catalogne. De même parmi les « Italiens », on peut révéler l'existence des représentants en nombre de presque toutes les races européennes (sauf la nordique); il suffit, d'ailleurs, de rappeler le contraste frappant entre le Vénitien, grand, châtain, brachycéphale, et l'habitant de l'Italie méridionale, petit, brun, dolichocéphale. C'est peut-être chez les Portugais qu'on rencontre le plus d'unité de type; la plupart appartiennent à la race ibéro-insulaire, sauf dans le N. du pays, où l'on constate les mélanges avec la race occidentale, comme chez les Galiciens de l'Espagne.

Le *groupe germanique* ou *teuton* comprend les Anglo-Frisons, les Scandinaves (fig. 8) et les Allemands. Il n'est pas plus homogène, au point de vue somatologique, que le groupe précédent. Prenons, par exemple, les Anglo-Frisons. On trouve parmi eux au moins trois races, dans de multiples combinaisons. La race nordique domine dans les pays frisons de l'Allemagne et de la Hollande, ainsi que dans la partie de l'Angleterre située au N. de la ligne allant de Manchester à Hull, et sur le littoral E., au S. de cette ligne. La sous-race nord-occidentale est prépondérante dans le centre de l'Angleterre (comté d'Oxford, de Hertford, de Gloucester, etc.), tandis que l'influence de la race secondaire sub-nordique est surtout sensible dans les comtés de Leicester, de Nottingham, et sur la côte S., sauf la Cornouaille et le Devon, où la race nordique et la sous-race nord occidentale se contre-balancent. Les « Scandinaves » sont assez homogènes; ils appartiennent en majorité à la race nordique plus ou moins pure. Mais, parmi les « Allemands », les diversités de type recommencent; on retrouve parmi eux les éléments de presque toutes les races et les sous-races de l'Europe, sauf la littorale et l'ibéro-insulaire.

Le *groupe* de peuples parlant les langues *slaves* comprend les Slaves orientaux (Grands-Russiens, Petits-Russiens ou Ruthènes, Bielorousses), les Slaves occidentaux (Polonais, Vendes de la Lusace, Tchèques et Slovaques) et les Slaves méridionaux (Slovènes, Serbo-Croates, Bulgares). Pas plus que les deux groupes précédents, celui-ci n'offre rien d'homogène au point de vue de la structure corporelle, et c'est une chimère que de chercher un « type slave ». Parmi les peuples slaves, il y a mélange, d'après ce qui est connu jusqu'à présent, de trois races principales et de trois races secondaires, sans compter les influences des éléments turco-ougriens. Les traits de la race secondaire vistulienne se manifestent surtout chez les Polonais de la Prusse et de la Russie; la race orientale est spéciale aux Bielorousses, mais se rencontre aussi chez les Grands-Russiens, chez les Mazoures et les Vendes; la race adriatique caractérise les Serbo-Croates, ainsi que certains Tchèques et Ruthènes; la race sub-adriatique est bien représentée par une partie des Tchèques, tandis que les éléments nombreux de la race occidentale se rencontrent parmi les Slovaques, les Petits-Russiens et chez certains Grands-Russiens.

Quant aux trois petits groupes linguistiques qui restent,

on n'y constate pas une plus grande homogénité de type. Les *Lettes* appartiennent en majorité à la race nordique ou sub-nordique, tandis que les *Lithuaniens* offrent les traits de la race sub-nordique et de la race orientale.

Dans le groupe *helléno-illyrien*, le type des *Grecs* varie beaucoup et demande encore à être étudié de près; celui des *Albanais* du Nord semble se rattacher à la race adriatique ou sub-adriatique; quant aux Albanais du Sud, on n'a aucune donnée sur leur somatologie. Il n'y a pas de type ou de race « celtique ». Les *Gaëls* de l'Ecosse, ainsi que les Irlandais de Munster, semblent se rattacher à la race secondaire nordique; les *Irlandais* de Connaught offrent deux ou trois types, variantes de la race secondaire nord-occidentale, qui domine chez les *Gallois* et que l'on retrouve, atténuée, en Cornouaille et dans le Devon, à côté peut-être des restes des types néolithiques. Enfin les *Bas-Bretons* sont de race occidentale plus ou moins mélangée, comme les Français du Plateau Central.

2. Les peuples *anaryens* de l'Europe, c.-à-d. dont les idiomes n'appartiennent pas à la souche linguistique aryenne, sont les Basques et les Finno-Ougriens.

Les *Basques*, cantonnés dans le coin d'extrême S.-O. de la France et dans la partie avoisinante de l'Espagne, offrent un type spécial, que l'on pourrait regarder comme une variante de la race atlanto-méditerranéenne ou littorale. Le type le plus pur, celui des Basques français, est caractérisé, d'après R. Collignon, par sa mésocéphalie avec un renflement spécial dans les régions pariétales, par son torse conique dans le genre de celui des statues et dessins égyptiens, par la face allongée et pointue, etc.

Le groupe *finno-ougrien* se compose de Hongrois, de Finnois occidentaux (Suormi de la Finlande, Esthoniens, etc.) et des Ougriens ou Finnois orientaux (Tchérémisses, Mordva, Zyrianes, etc.). Les Hongrois offrent une grande multiplicité de types et ne sont pas encore étudiés au point de vue somatologique. Quant aux Finnois, il y a une grande différence entre ceux de l'Ouest et les Finnois de l'Est. Les premiers, issus du mélange des peuples de race nordique ou sub-nordique avec ceux de la race orientale, sont de taille assez élevée, blonds, mésocéphales; tandis que les seconds appartiennent en majorité à la race ougrienne avec quelques mélanges de traits turcs ou mongols. On rattache, pour des raisons linguistiques, les *Lapons* aux Finnois. Comme nous l'avons déjà vu, ils constituent une race à part.

3. Les *Caucasiens*, c.-à-d. les peuples qui habitent exclusivement le Caucase et que l'on ne rencontre pas ailleurs, se divisent en quatre groupes: les Tcherkesses ou Adighé au N.-O. de la chaîne maîtresse du Caucase; les Lesghiens-Tchetchen au N.-E. de cette chaîne; les Géorgiens ou Kartvel au S.-O. de la chaîne; et les Ossètes au centre de la chaîne, sur les deux versants. Le reste du Caucase est pris par les peuplades Iranoïdes, Turco-Tatars, Arméniens, Kurdes, Aderbeidjahi, etc., venus des pays avoisinants. Les caractères physiques des Caucasiens sont encore peu étudiés, mais d'après ce que l'on sait, on devrait admettre chez eux l'existence d'au moins deux types assez particuliers qui constituent peut-être des races à part ou des sous-races. L'un est spécial aux Lesghi, brachycéphales, châtains et grands, à face carrée, l'autre aux Géorgiens Imères, dolichocéphales, bruns et grands, à face allongée. Certains caractères rattachent ces groupes à la race littorale, d'autres à l'adriatique, mais il y aussi à prendre en considération une foule de traits provenant des mélanges avec les peuples voisins de type assyroïde, indo-afghan ou arabe très prononcé.

B. *Asie*. Pour faciliter notre revue, nous diviserons les nombreux peuples de l'Asie en groupes géographiques: septentrional, central, oriental, celui de l'Indo-Chine, celui de l'Inde et le groupe de l'Asie antérieure.

1. *Asie septentrionale*. Chacun des groupes de peuples de cette région appartient à une race spéciale: les Iénisséiens (Samoyèdes, Ostiaks de l'Iénisséi, etc.) sont formés par le mélange de la race ougrienne ou d'une variété de cette race avec les éléments turcs et mongols; les *Toungouses* (Mandchoux, Orotches, etc.) appartiennent à la variété septentrionale de la race mongole avec mélange d'éléments encore indéterminés; enfin les *Ainos* constituent une race à part, tandis que les *Tchoukthi* et leurs congénères paraissent être formés des éléments ougriens et esquimaux.

2. L'*Asie centrale* abrite trois groupes de populations: les Turcs (Yakoutes, Kirghis, Osmanlis, etc.) dans le N. et l'O.; les Mongols, au centre et à l'E. et les Tibétains au S. Les populations *turques* sont un conglomérat de races, et leur type varie beaucoup, tout en ayant pour base la race turque: à l'O., cette base est entamée par les éléments assyroïdes et arabes; au S., par l'élément indo-afghan; à l'E., par l'élément mongol; au N., par l'élément ougrien. Les *Mongols* (Bouriates, Kalmouks (fig 11), etc., appartiennent pour la plupart à la race mongole-septentrionale, souvent très peu modifiée. Les *Tibétains* offrent des variations notables de type physique, mais on ne peut méconnaître, chez eux, le mélange des deux races mongole et indo-afghane, à moins qu'on ne soit obligé d'admettre une troisième pour les Tibétains orientaux et qui serait une variante de la race indonésienne (chez les *Lo-lo*, les *Kolo* ou *Golyk*, etc.).

3. L'*Asie orientale* est habitée par trois « nations » d'origine mixte: Chinois, Coréens, Japonais.

Les *Chinois* sont le produit de mélanges des races diverses, dont les unes sont autochtones et les autres immigrées, dans les temps historiques, envahisseuses; de plus, il y a diversité marquée de type entre les habitants du S. et du N. du pays. Les Chinois du Sud appartiennent en majorité à la race mongole méridionale; ils sont petits, sous-brachycéphales ou mésocépales, à face ronde ou pentagonale, à peau jaune foncée. Les Chinois du Nord sont, au contraire, en majorité, de race mongole septentrionale; ils sont grands et sous-brachycéphales, à face allongée, à peau jaune pâle. Il faut noter cependant que le front fuyant et un certain retrécissement du crâne, au niveau des tempes paraissent être communs aux deux fractions du peuple chinois.

Les *Coréens* sont issus probablement d'un mélange des éléments toungouses, indonésiens et japonais. Les hommes sont d'une taille élevée, forts, à tête brachycéphale; les femmes sont petites, chétives et assez laides en général.

Les *Japonais* offrent une grande diversité de types; mais les variations paraissent osciller autour de deux formes principales. Le *type fin*, que l'on observe surtout dans les classes supérieures de la société, est caractérisé par la taille élancée, par la dolichocéphalie relative, par la face allongée, par les yeux droits chez les hommes, plus ou moins obliques et mongoloïdes chez les femmes, par le nez fin, convexe ou droit, etc. Le *type grossier*, commun à la masse du peuple, comporte les traits suivants: corps trapu, crâne arrondi, face large, à pommettes saillantes, yeux modérément obliques, nez aplati, bouche largement fendue (Baelz). Ces deux types ont pu être le résultat de croisements des deux sous-races mongoles (septentrionale et méridionale) avec les éléments indonésiens ou même polynésiens. L'influence du sang aino ne se manifeste au Japon que dans le N. de l'île Nippon et, naturellement, dans l'île de Yeso. Il faut noter aussi quelques particularités qui sont communes aux Japonais et aux Ainos (*Os japonicum*, etc.) ou aux Japonais et aux Chinois, Indonésiens et Esquimaux (taches pigmentaires dans la région sacro-lombaire, dans la première enfance, etc.). Enfin la conformation particulière du maxillaire supérieur, très bas et large, jointe à l'absence presque complète de la fosse canine, est un des traits spéciaux du crâne japonais.

Les insulaires de Riou-Kiou ou Lou-tcheou ressemblent aux Japonais; ceux de Formose sont de race indonésienne.

*Indo-Chine*. On peut distinguer dans la presqu'île Trans-

gangétique les populations aborigènes et les peuples immigrés. Parmi les aborigènes, la majorité (les *Moïs*, les *Mous*, les *Tsiams*, les *Karens*, les *Kouis*, les *Naga* [fig. 9], etc.) est de race indonésienne, peut-être avec mélange çà et là de sang négrito. La race négrito pure ne se rencontre que chez les Sakaï noirs de la presqu'île Malaise et chez les Andamans.

Quant aux populations immigrées, elles ont toutes aussi pour substratum la race indonésienne, mais modifiée par les mélanges avec le type mongol méridional (Annamites), malais (certains Siamois), ou indo-afghan (certains Cambodgiens, Birmans, etc.). Les Thaï (Laotiens ou Chons, Siamois, Thos) sont des Indonésiens à peine modifiés par le mélange avec la race mongole et avec cette race encore peu étudiée, à laquelle paraissent appartenir les Lolo, les Tibétains orientaux, etc. (V. plus haut).

*Inde*. Il est convenu de diviser au point de vue linguistique la population de la péninsule Cisgangétique en Indo-Ariens, surtout nombreux dans le Nord, et en Dravidiens surtout nombreux dans le Sud. Au point de vue somatologique, on peut dire que la variété de types que l'on constate dans ce pays est due en premier lieu aux croisements de deux races indigènes : indo-afghane, qui domine dans le Nord-Ouest, et mélano-indienne ou dravidienne, avec ses deux variétés leptorhinienne et platyrhinienne, prépondérante dans le Sud. Sur le produit de croisement de ces deux races viennent se greffer en outre les éléments étrangers : turc et mongol dans le Nord, indonésien dans l'Est, arabe et assyroïde dans l'Ouest, et peut-être l'élément négrito dans le Centre.

4. *Asie antérieure*. La multitude de peuples, tribus, castes, colonies et confréries religieuses de l'Iran, de l'Arabie, de la Syrie, de la Mésopotamie et de l'Asie Mineure, ce carrefour des migrations ethniques, a pour base le mélange, à titre divers, des trois races : indo-afghane, assyroïde et arabe, avec, naturellement, l'adjonction de quelques autres races étrangères à la région, comme les races turque, nègre, adriatique, mongole, etc. La race indo-afghane domine parmi les peuples parlant les langues *iraniennes* (Persans [fig. 6], Tadjiks, Kurdes, etc.) ;la race arabe, parmi les peuples dont les langues appartiennent à la famille *sémitique* (Arabes, Syriens, etc.) ; la race assyroïde est également bien représentée dans les deux groupes.

Les deux peuples cosmopolites dont la patrie originaire est l'Inde et l'Asie antérieure, les Tsiganes et les Juifs, offrent, malgré la diversité apparente de types, un substratum formé essentiellement de la race indo-afghane chez les premiers et des races assyroïde et arabe chez les seconds.

C. *Afrique*. On peut grouper les milliers de peuples et tribus du « continent noir » en sept grandes unités géographico-linguistiques qui sont aussi, en partie, des unités somatologiques. Ce sont, allant du N. au S. : les Arabo-Berbères ou Sémito-Khamites ; les Ethiopiens ou Konchito-Khamites ; les Foulah-Sandé ; les Nigritiens ou Nègres Soudano-Guinéens ; les Négrilles ou Pygmées ; les Bantous, et enfin les Hottentots-Boschimans. Il faut y ajouter encore les populations de Madagascar, sans compter les colons européens et asiatiques.

1° Les peuples du groupe *arabo-berbère* ou *sémitokhamites* (Bédouins, Arabes [fig. 7], Touaregs, Maures, Fellahs, Barabra, etc.), qui occupent tout le N. de l'Afrique jusqu'au 15° de lat. N. environ, sont le produit de mélange de la race arabe avec les quatre sous-races berbères. Le contraste est très prononcé entre les deux divisions somatiques qui ne coïncident pas toujours avec les divisions linguistiques, car la langue arabe (sémitique) a supplanté les idiomes berbères chez un grand nombre de peuplades. Dans beaucoup de cas, il faut aussi noter l'admixtion du sang nègre et éthiopien.

2° Les *Ethiopiens* ou *Kouchito-Khamites*, que l'on appelle parfois, mais à tort, *Nouba* ou *Nubiens*, habitent le N.-E. de l'Afrique du 25° de lat. N. au 4° de lat. S., entre la côte d'une part et le Nil, le plateau abyssin et le mont Kenia d'autre part. Ce sont les Bedjas ou Nubiens (fig. 4), les Abyssins, les Gallas, les Somalis, les Danakils, etc. Tous ces peuples offrent le type de la race éthiopienne, tantôt presque pure, tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, plus ou moins mélangé avec la race arabe et parfois avec la race nègre.

3° Le groupe linguistique *foulah-sandé* comprend l'ensemble de populations provenant du mélange des Ethiopiens avec les Nigritiens et parfois avec les Bantous et s'étendant de l'E. à l'O. à travers toute l'Afrique sub-équatoriale. Dans l'E. de cette région, vivent en masse compacte les Niam-Niam, les Massaï et autres « Sandé », les Ndris, les Bandziri, etc. ; dans l'O. sont éparpillés parmi les populations nigritiennes les Peuls ou Foulbés parlant la langue foulah. Le groupe oriental a mieux conservé les traits du type éthiopien ; on le rencontre souvent presque pur chez les Niam-Niam et chez certains Massaï. Les Peuls sont, au contraire, fortement mélangés avec les nègres du Soudan.

4° Les *Nigritiens* ou Nègres du Soudan, de la Guinée et d'une partie de l'Afrique équatoriale offrent ordinairement les traits classiques de la race nègre : taille élevée (de $1^m,70$ chez les Mandingues (fig. 2) à $1^m,73$ chez les Fors et les Ouolofs, d'après Collignon, Deniker, Felkin, Verneau, etc.) ; dolichocéphalie très prononcée (ind. céph. sur le vivant allant de 73,8 chez les Toucouleurs à 76,9 chez les Achantis, d'après les mêmes auteurs) ; peau très noire, cheveux crépus en toison continue ; nez large et aplati (ind. nasal du vivant variant de 96,3 chez les Nègres de Tunisie, jusqu'à 107,5 chez les Achantis) ; front bombé sur la ligne médiane, lèvres épaisses et projetées en avant, etc. Les *Nègres nilotiques* du haut Nil (Four, Bongo, Chouli, Diuka, etc.) sont un peu entamés par les mélanges avec les Ethiopiens, mais ceux du Soudan occidental (Haoussa, Mandingues, Ouolofs, etc.) et de la Guinée (Achantis, Evé, Tchi, Agni, Igbera, Iorouba, etc.) sont très purs.

5° Les *Négrilles* ou *Pygmées*, éparpillés dans les forêts de l'Afrique équatoriale parmi les populations nègres et éthiopiennes sous le nom d'Akoa, de Wa-toua, d'Akka, etc., sont de bons représentants de la variété négrille de la race négrito.

6° Les peuples *Bantou* de l'Afrique centrale et australe (Fans, Batekés, Adouma, Ganguela, Lounda, Va-Houma, Betchouana, Zoulous, etc.) forment un groupe ethno-linguistique offrant une grande variation de types. Cela provient surtout des mélanges avec les Négrilles et les Ethiopiens au N., avec les Boschimans-Hottentots au S. Néanmoins, on peut dégager un type probablement primitif, qui, tout en étant nègre au fond, se distingue du type nigritien, comme nous l'avons déjà vu.

7° Les *Hottentots-Boschimans* occupaient jadis probablement tout le S. de l'Afrique depuis le 15° de lat. S. jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Aujourd'hui, ils sont réduits à quelques milliers de familles de nomades ou d'agriculteurs dans les pays Namaqua, dans le désert de Kalahari, dans l'arrière-pays du Cap, etc. Les Boschimans sont de pure race boschimane ; les Hottentots (fig. 1) sont peut-être un peu mêlés aux Betchouana, etc.

La population de Madagascar se divise *grosso modo* en *Sakalaves*, en *Hovas* et en *Malgaches* ; les premiers sont de race nègre, variété Bantou ; les seconds sont de race indonésienne, mélangés de sang nègre ; les *Malgaches* sont intermédiaires entre les deux, mais avec excès de sang nègre.

D. *Océanie*. Dans aucune partie du monde, la répartition des races ne coïncide mieux avec la répartition de groupes ethniques qu'en Océanie. En effet, les *Australiens* (fig. 5) forment une race à part ; les habitants de la *Polynésie* sont également presque tous de race polynésienne, plus ou moins mêlée dans certaines îles avec les *Mélanésiens*.

Quant à ces derniers, ils appartiennent tous aux deux variétés de la race mélanésienne : la sous-race papoue, prédominante dans la Nouvelle-Guinée et dans les îles du Nord, et la sous-race mélanésienne proprement dite, répandue dans les îles du Sud (Salomon, Nouvelle-Calédonie [fig. 3], etc.). En dehors de croisements nombreux entre ces deux races, on constate çà et là des mélanges avec les Polynésiens et les Malais. Ce n'est que dans l'*Archipel Asiatique* que l'on arrive à un mélange un peu plus compliqué des races.

La population de cette partie de l'Océanie se partage en quatre grands groupes : les Malais, les Indonésiens, les Négritos et les Papous. Les deux premiers forment le fond de la plupart des groupes ethniques de l'archipel, tandis que l'élément négrito n'est représenté qu'aux îles Andamans et aux Philippines et l'élément papou dans les îles Arou, Kei, et, à plus faibles degrés, aux îles du Sud-Ouest, à Ceram, Bourou, Timor et Flores. Les savants ont longtemps supposé que l'intérieur de toutes les îles de l'archipel était occupé par des races noires, semblables aux Négritos et aux Papous; mais aucun des explorateurs de Sumatra, Bornéo, Java ou Célèbes, etc., n'y a encore jusqu'ici rencontré des Négritos, et cependant plusieurs itinéraires enlacent déjà les « centres » de ces îles, de sorte qu'il reste peu d'espoir d'y découvrir des races négroïdes. Quant aux Papous, il n'y en a de vrais que dans l'extrême Est de l'archipel, près de la Nouvelle-Guinée (îles Arou, Salvatti, etc.) ; déjà, dans les îles Ceram, Bourou, Kei, Tenimbar, on ne trouve que des métis Papous-Malais ou Papous-Indonésiens ; dans les îles Flores et Timor, on ne peut parler que des « influences » de sang papou plus ou moins manifestes.

Les *Indonésiens*, nom sous lequel on désigne, depuis Jounghoun, Logan et Hamy, les populations peu mélangées, non côtières, des grandes îles (Dayaks de Bornéo, Battas de Sumatra, divers « Alfourous » de Célèbes, de Gilolo, etc.), appartiennent à la race indonésienne. Ils se rapprochent singulièrement des *Malais*. Ces derniers sont cependant, en général, un peu plus hauts de taille (1m,61) et brachycéphales (ind. céph. moyen du vivant, 83). Mais il y a une grande variété de types dans ce groupe ethnique, très mélangé. Il est possible que le fond soit le même, indonésien ; seulement, chez les Malais, qui occupent les côtes et les endroits les plus fréquentés, il y a superposition d'éléments étrangers : hindou, chinois, birman, négrito, papou, arabe, etc.

E. *Amérique*. Pour l'*Amérique du Nord*, on admet généralement trois groupes ethno-géographiques : les Esquimaux avec les Aléoutes, les Indiens dits Peaux-Rouges (Athabasques, Yuma, Thlinkit, etc.) et les Indiens du Mexique et de l'Amérique centrale (Aztèques, Pima, Mixtèques, Mayas, Isthmiens, Culva, etc.).

1° Les *Esquimaux* purs, c.-à-d. ceux de la côte N. de l'Amérique et peut-être de la côte E. du Grœnland, peuvent constituer une race spéciale, apparentée aux races américaines, mais offrant quelques traits de la race ougrienne (petite taille liée à la dolichocéphalie, aplatissement de la face, forme des yeux). Mais ailleurs, on rencontre chez eux l'intrusion des types étrangers : nord-américain, nordique-européen, etc. Les Aléoutes s'en distinguent par leur forte brachycéphalie.

2° Les *Indiens* dits *Peaux-Rouges* occupent un territoire tellement vaste que, malgré un certain air de famille commun à tous, ils offrent des différences notables suivant les régions. On peut d'abord distinguer les Indiens des *versants arctique* et *atlantique* du Canada et des Etats-Unis (fig. 10), appartenant à une race plus haute, moins brachycéphale (sous-race *atlantique*) que celle des *Indiens de la partie N. du versant pacifique*. Quant à la partie S. de ce versant, on y voit apparaître la race centraméricaine, petite, brachycéphale ; et dans la presqu'île de la Californie, peut-être la variété paléaméricaine de la race sud-américaine.

3° Les *Indiens du Mexique et de l'Amérique centrale* (jusqu'aux frontières N. du Costa-Rica) ont un type assez uniforme qui a pour base la race centraméricaine, en dehors naturellement des cas, très fréquents, de métissages avec les Nègres et les Européens.

Si l'on accepte, avec l'anthropologiste américain D. Brinton, la frontière politique N. du Costa-Rica, comme véritable limite ethnologique entre les deux Amériques, on peut diviser les populations indigènes de l'*Amérique du Sud* en quatre grands groupes suivant les régions naturelles : la Cordillère des Andes ; les plaines de l'Amazone et de l'Orénoque avec la Guyane ; les plateaux de l'E. et du S. du Brésil ; enfin les pampas du S. du continent avec la Fuégie. A chacune de ces régions correspond une des races américaines qui s'y trouve le mieux représentée.

1° Le fond des *populations des Andes* (les Chibcha de la Colombie, les Quichua du Pérou, les Araucans du Chili, les Aïmara de la Bolivie) est formé par la race centraméricaine. Mais elles sont tellement métissées avec les Européens que les types purs sont assez rares. Notons que les Quichua-Aimara, très petits et trapus, offrent une particularité dans l'os occipital du crâne qui est souvent dédoublé par la formation d'un os wormien, connu sous le nom de l'*os des Incas*.

2° Les diverses populations du bassin de l'*Amazone et des Guyanes* peuvent être groupées en quatre familles linguistiques : les Caribes ou Caraïbes, les Arovak ou Maïpoure, les Miranha et les Pano. Les *Caribes* (Galibis, Bakairi, Nahuqua, etc.) offrent une certaine diversité de types ; cependant le fond est formé par la race sud-américaine proprement dite, souvent croisée avec la sous-race paléaméricaine dans le Sud, avec la race centraméricaine dans le Nord. Les *Arovak* (Aturaï, Guaranos, Ipurie, etc). répandus depuis le Venezuela jusqu'au haut Kingu, sont à peu près de même type que les Caribes et à peu près avec les mêmes mélanges. Les familles *Pano* et *Miranha* (dans l'O. du Brésil et l'E. de la Bolivie) sont beaucoup moins importantes que les précédentes et encore peu connues au point de vue physique.

3° Les Indiens de l'*Est du Brésil et de la région centrale* de l'Amérique du Sud appartiennent, d'une part, à la famille linguistique Ges ou Ghes, et forment, d'autre part, plusieurs peuplades dont les affinités sont encore à déterminer. De plus, la famille Toupi-Guarani est également représentée, surtout dans cette région. Les *Ghes* (Botocudos, Kayapo, Kamgan, etc.) se rattachent en partie à la sous-race paléaméricaine, tandis que les peuplades de la région centrale offrent une assez grande diversité de types : les uns, comme les Karayas, sont grands et dolichocéphales ; les autres, comme les Bororo, sont aussi grands mais mésocéphales ; leurs affinités somatiques sont encore à rechercher. Quant aux *Toupi* (Caigua, Guayakis, Ovampi, Moundourucous, Mauhé, etc.), ceux du Nord se rapprochent du type caribe, et ceux du Sud paraissent être plus grands et plus dolichocéphales.

4° Les *Pampéens* appartiennent, soit à la race patagonne (Indiens du Choco, Patagons), soit à la sous-race paléaméricaine (Fuégiens).

Telle est indiquée, à grands traits, la répartition des races au milieu des peuples de la terre. Tout n'est pas encore clair dans ce tableau ; des points d'interrogation surgissent de toutes parts, mais on voit déjà les linéaments généraux, et il n'est plus permis, comme il y a dix ou quinze ans, de se tenir à des généralités trop vagues quand il s'agit d'indiquer la composition somatique de telle ou telle population.

Nous avons omis dans cette nomenclature les populations issues du métissage de blancs ou de nègres avec les Indiens. Ces métis portent des noms divers : ainsi au Mexique on appelle « Mestigo » l'enfant d'un Espagnol et d'une Indienne. Aux Antilles, on donne le nom de QUARTERONS aux enfants issus d'un blanc et d'une mulâtresse.

J. DENIKER.

**Zootechnie.** — *RACES BOVINES.* — Les races bovines, extrêmement nombreuses, ont été classées de diverses façons; la plus grande confusion règne encore sous ce rapport: chaque pays producteur de bovidés veut avoir, en effet, sa *race* particulière, lorsque, généralement, il n'élève qu'un type plus ou moins amélioré d'une race bien caractérisée par ses caractères zootechniques, type auquel on pourrait tout au plus appliquer le qualificatif de *variété* et qui ne possède, le plus souvent, aucune caractéristique scientifique spéciale et nettement prononcée. Cette manière de voir, adoptée dans les catalogues officiels, tant en France qu'à l'étranger, ne peut être acceptée par nous, car elle ne répond aucunement à la définition scientifique de la race. D'après Sanson, à l'opinion duquel se sont rattachés la plupart des zootechniciens, la détermination scientifique et pratique de la race doit être basée, avant tout, sur les caractères craniologiques (indice céphalique, forme du chignon, formes faciales, etc.), et l'on est conduit, dès lors, à ranger les races bovines en deux grands groupes : races bovines *brachycéphales* chez lesquelles le front paraît carré, et races bovines *dolichocéphales* chez lesquelles le front se montre allongé et présente un rétrécissement plus ou moins marqué au-dessous de la base des cornes.

A. RACES BRACHYCÉPHALES. — I. RACE ASIATIQUE. — *B. T. Asiaticus.* Race connue en Europe surtout sous les noms de *grande race grise* et de *race des steppes;* son berceau se trouve dans l'extrémité orientale de l'Asie, probablement dans le voisinage de la mer de Chine; de là elle s'est étendue vers le Nord jusqu'en Mongolie, puis, avec les grandes migrations des Asiatiques vers l'Occident, sur les bords de la mer Caspienne, dans les steppes de la Russie méridionale, dans le bassin du Danube, dans l'Asie centrale et dans le S.-E. de la France où on la retrouve encore très pure, particulièrement dans le delta du Rhône; elle a été introduite en Egypte avant la IVe dynastie, les monuments de cette époque en montrent de nombreuses figures. — Taille élevée, garrot très prononcé (*garrot de buffle*) et ligne dorsale oblique jusqu'à l'extrémité du train postérieur qui est faible et beaucoup plus baissé que le train antérieur. Pelage généralement gris souris sale, mais variant du gris clair au noir; muqueuses, bout des cornes et ongles noirs. Cornes très longues, atteignant souvent chez les bœufs plus de 1 m. d'envergure, s'élevant en forme de lyre ou s'étendant obliquement en spirales, plus ou moins allongées et à pointes très aiguës. Cette race vit, le plus ordinairement, à l'état demi-sauvage et en grands troupeaux, dans les steppes où elle est exposée aux alternatives de disette et d'abondance et aux intempéries; elle se montre très rustique et de tempérament très robuste; on l'utilise dans quelques régions (Cambodge, Hindoustan, Caucase, Romagnes, etc.) pour sa force motrice, et, beaucoup plus, dans toute l'étendue de son aire géographique, pour la production de la viande. Les variétés sont très nombreuses; on peut citer parmi celles qui intéressent spécialement l'Europe : 1° Russie : *variété russe proprement dite*, de petite taille (Estland, Liefland, Courlande, Pologne); *variétés de l'Ukraine, de Podolie* et *du Sud* (Podolie, Kiev, Tchernikov, Kharkov, Kousk, Pultava, Woronej, etc.), de grande taille, de nuance foncée, peu laitières, mais s'engraissant facilement et recherchées à cet effet pour l'exportation dans les provinces danubiennes; *variétés des Kirghis et des Kalmouks* et *variété du Caucase* (Astrakhan, Orenbourg, Stawropol, etc.), de taille moyenne, très rustique, et vivant toute l'année dans les steppes; *variété de Lithuanie* (Grodno, Minsk, Vilna), petite, bien conformée et un peu laitière. — 2° Autriche et provinces danubiennes: *variétés hongroise* et *transylvanienne*, hautes sur jambes, à pelage grossier, gris blanchâtre, et *variété moldave* ou *podolienne*, plus trapue et de couleur plus foncée; animaux très bons pour la traction, mais s'engraissant difficilement et ne donnant, même à un âge peu avancé, qu'une viande dure, maigre et peu savoureuse. — 3° Italie : *variété bellunaise* (Vénétie, entre Belluno et Trévise) et *variété romagnole* (Italie centrale et littoral de l'Adriatique), l'une et l'autre relativement améliorées, plus trapues et d'un plus fort poids que la plupart des autres variétés italiennes; ossature puissante et cornes très développées. — 4° France : la *variété* dite de la *Camargue* est la plus connue dans le S.-E. de la France; taille petite ne dépassant guère 1m.30 au garrot, cou mince et allongé; poitrine, croupe et cuisses minces; ventre volumineux; cornes relativement longues, dirigées en haut et un peu en dehors; pelage ordinairement noir. Caractère sauvage et très énergique. Les sujets vivent en pleine liberté, en troupeaux.

II. RACE AUVERGNATE (*B. T. Arvernensis*) — Son aire géographique est très peu étendue et ne comprend guère que les dép. du Cantal et du Puy-de-Dôme. Race de grande taille (1m,40 à 1m,50 chez le mâle), à squelette volumineux; dos droit et long; coupe allongée et large, saillante à la base de la queue; poitrine profonde et ample, membres courts et épais; peau épaisse et formant au cou un fort fanon; pelage généralement rouge vif assez foncé; les sujets tachetés de blanc sont rares; poils abondants et frisant naturellement; cornes noires à la pointe, fortes, arquées et relevées en avant. Race exploitée pour le lait dont la production est cependant peu élevée et la qualité médiocre, pour la force motrice pour laquelle elle montre une aptitude très marquée et, enfin, pour la production de la viande; elle offre, sous ce dernier rapport, depuis quelques années, un exemple très remarquable des résultats qui peuvent être obtenus dans l'amélioration du bétail par voie de sélection rationnelle. On distingue deux variétés :

1° *Variété du Cantal* dite communément de *Salers;* les meilleurs sujets se trouvent dans l'arr. de Mauriac. Ils sont gardés à l'étable pendant la période d'hivernage, de la fin de septembre jusqu'au milieu ou à la fin de mai; les vaches font leur veau quelques semaines avant le départ pour la *montagne;* les troupeaux se composent ordinairement de 40 vaches, de 20 *laiterons* ou veaux de lait, de 20 *bourrets* ou veaux de l'année précédente et d'un jeune taureau pris toujours dans la famille. Les laiterons sont logés dans le *buron*, local dans lequel se travaille le lait pour la fabrication du fromage, et ils tètent la nourrice deux fois par jour, matin et soir, mais assez maigrement; les autres individus paissent sur la montagne, en parcs pendant la nuit, et en liberté pendant le jour. Les bourrets se vendent à partir du mois d'août; les taurillons sont émasculés aussitôt après la descente et on les met au joug dès l'âge de dix-huit mois à deux ans; les éleveurs de l'Ouest et de la basse vallée de la Loire en sont les principaux acquéreurs. On les engraisse ensuite dans les herbages du Poitou et de Maine-et-Loire, et, pour la plupart, ils terminent leur carrière, dans leur cinquième ou sixième année, aux abattoirs de Paris; leur viande est ferme et de bonne qualité, le rendement varie entre 55 et 65 % du poids vif. Les vaches laitières et mères réformées sont engraissées au pâturage sur la montagne même et dirigées principalement sur le marché de Lyon.

2° *Variété du Puy-de-Dôme*, ou *variété ferrandaise* (Limagne), surtout répandue dans le N. de la région des puys; moins estimée que la précédente et présentant plus de variations dans le pelage, qui est ordinairement rouge et blanc, et quelquefois, notamment autour de Mont-Dore, noir et blanc (pelage pie). L'élevage se pratique de la même façon que dans le Cantal, mais les *bourrets* ne sortent guère du pays.

III. RACE ÉCOSSAISE (*B. T. Caledoniensis* ou *race de West-highland*) répandue surtout dans la région des highlands (hautes terres) de l'O. de l'Ecosse, où se trouvent des pâturages abondants; aire géographique peu étendue. Les deux principales *variétés* dites *West-highland* et de *Kiloë*, ont été sensiblement améliorées pendant le siècle

dernier, principalement aux environs d'Inverary, par l'un des ducs d'Argyle. Taille petite (max., 1m,25 au garrot), tête forte, à cornes longues et aiguës, corps allongé et sanglé, cuisses minces; pelage rouge foncé ou brun; poils frisés et longs; muqueuses et pointes des cornes noires ou grisâtres. Race rustique, s'engraissant facilement, donnant une chair excellente et un lait peu abondant, mais très riche en beurre.

IV. Race ibérique (*B. T. Ibericus*). — Le berceau de la race se trouve certainement en un point du centre hispanique, région qui comprend, pour les zoologistes, toute la péninsule ibérique et les anciens États barbaresques du N.-O. de l'Afrique dont la faune et la flore se rattachent beaucoup plus à celles du bassin méditerranéen de l'Europe qu'à celles de l'Afrique. La race occupe actuellement tout le pays des anciens Ibères : d'une part, toute l'Afrique septentrionale jusqu'à la Tunisie, et, d'autre part, l'Italie, les îles de Sardaigne, de Corse, de Sicile et des Baléares, la péninsule hispanique, et toute la bordure septentrionale des Pyrénées. — Race de moyenne taille (moy., 1m,25 à 1m,30), descendant jusqu'au-dessous de 1 m. Tête et membres petits, courts et fins ; col court et très épais avec un fanon très développé ; corps allongé et souvent fléchi sur le dos, poitrine large, garrot épais, train postérieur serré, croupe courte, pointue, l'attache de la queue étant très haute et fortement saillante. Le pelage dominant est le fauve, mais toutes les nuances du jaune très dégradé au brun se présentent. Muqueuses, ongles et cornes ordinairement d'un gris ardoisé ; les muqueuses ont, dans certaines variétés, une teinte dégradée jusqu'au rosé, les cornes étant alors d'un blanc jaunâtre à leur base. Race énergique, donnant des sujets sobres et courageux, ayant une grande aptitude pour le travail, mais peu laitiers et peu productifs en viande ; par contre, cette dernière est de très bon goût lorsque l'engraissement a été bien conduit. Les variétés relativement peu nombreuses, étant donnée l'étendue de l'aire géographique de la race, diffèrent peu entre elles. Nous pouvons citer spécialement :

1° *Variétes pyrénéennes* (*basquaise* et *béarnaise*), occupant l'ancien royaume de Navarre (vallées d'Ossau, d'Aspe, d'Argelès, etc.), donnant des sujets hauts, forts, très agiles et remarquablement travailleurs, présentant toutes les nuances du fauve tirant parfois sur le brun ; les veaux sont élevés à la mamelle dans les vallées, puis au pâturage ; plus tard ils vont travailler dans les plaines de l'E. et du bassin de la Garonne où on les engraisse ; la nourriture au pâturage en montagne est à peu près seule connue.

2° *Variété landaise*. Les animaux de cette variété, élevés dans les *touyas* annexés à chaque métairie où ils ne trouvent qu'une herbe rare et dure, restent de petite taille (max. 1m,30 au garrot) ; ils ont le corps relativement court, mais leur conformation est souvent régulière et facile à améliorer par la sélection et par l'adoption d'un régime alimentaire convenable ; ils sont très rustiques, vifs et énergiques et d'une résistance remarquable au travail ; les bœufs ont une allure très légère ; malgré la faiblesse relative de leur poids, ils constituent d'excellents animaux de travail, l'engraissement est facile, la production laitière est très faible.

3° *Variété carolaise*. On la rencontre dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Ariège ; elle ne diffère guère de la précédente que par sa provenance (plateau de la Cerdagne), par la réduction de sa taille, par la nuance de son pelage qui est d'un fauve gris tout particulier (blaireau), tandis que sa nuance varie du brun au gris blanc dans la variété landaise, et, enfin, par l'aptitude laitière qui est un peu plus développée.

V. Race jurassique (*B. T. Jurassicus*). — Sanson place le berceau de cette race sur le plateau de la Bresse, à l'extrémité S. du Jura ; de cette région elle s'est étendue peu à peu, en descendant vers les vallées, à l'E., à l'O. et vers le N., puis en remontant les contreforts des Alpes dont elle a disputé l'occupation à la race des Alpes ; des restes de ces deux types naturels ont été trouvés mélangés dans les habitations lacustres de la Suisse. La race jurassique occupe maintenant, en Suisse, les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Berne ; en France, toute l'ancienne Franche-Comté, une partie de la Bourgogne, de la Champagne, du Bourbonnais, du Berry et le Nivernais ; en Allemagne, la Haute et la Basse-Alsace, les basses terres du grand-duché de Bade et le Palatinat bavarois, dans la vallée du Neckar jusqu'en Wurttemberg. De nombreuses importations ont été faites en Autriche, en Moravie, en Bohême, en Silésie, en Saxe, et probablement aussi en Italie, mais la race ne s'y est pas maintenue à l'état de pureté. L'aire géographique est bien délimitée actuellement. Les sujets sont presque tous de grande taille (moy., 1m,45 au garrot) et de fort poids, dépassant souvent 1.000 kilogr. chez les mâles adultes. Le squelette est volumineux, mais les membres sont courts et bien musclés ; la *culotte* est longue et descend très bas, suivant, en profil, une courbe fort saillante. La peau est molle et souple. Les quatre couleurs, blanche, noire, rouge et jaune, existent dans le pelage, le plus souvent en mélange deux à deux, le blanc ne faisant jamais défaut. Les muqueuses et les paupières sont toujours de teinte rosée chez les sujets purs. Les vaches sont peu laitières ; l'aptitude prédominante de la race est la production de la force et de la graisse. Les variétés sont nombreuses :

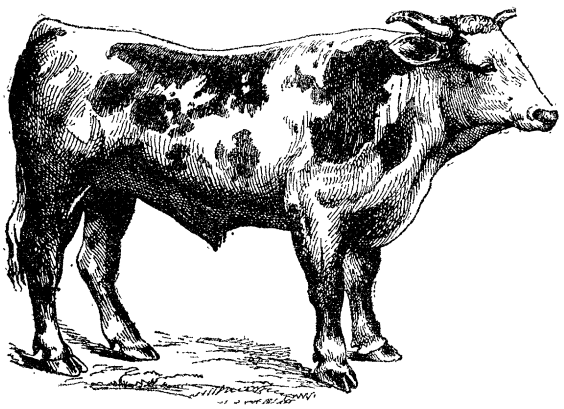

Fig. 12. — Taureau franc-comtois.

1° *Variété bressane*. Elle appartient au plateau de la Bresse et s'étend jusque dans les vallées de l'Isère ; c'est la moins régulière et la moins améliorée des variétés de cette race, elle est assez bonne laitière et fournit la plus grande partie du lait consommé à Lyon ; elle produit surtout des bœufs de couleur froment pâle qui s'engraissent bien (rendement, 50 à 60 °/o du poids vif ; poids maximum, 700 kilogr.).

2° *Variété comtoise*. Elle occupe les parties hautes du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône où on la désigne sous le nom de *tourache*. Les sujets, au pelage jaune et rougeâtre marqué de taches blanches, sont de grande taille. Les vaches fournissent le lait, travaillé dans les *fruitières* pour la fabrication des fromages façon Gruyère (richesse du lait en matière sèche totale, 13 à 14 °/o ; 100 litres de lait donnent 8 à 9 kilogr. de fromage), elles ne sont pas exploitées en dehors de leurs montagnes. Les bœufs, toujours très grands, souvent faibles dans leur train de derrière, toujours mous au travail, sont recherchés par les engraisseurs de la région du N. et de la Belgique ; ils sont très forts mangeurs et s'engraissent facilement avec

les pulpes des sucreries et des distilleries. Leur viande est de qualité médiocre.

3° *Variété fémeline.* La conformation de cette variété, surtout répandue dans les vallées du Doubs, de l'Oignon et de la Haute-Saône, est meilleure dans son ensemble ; les sujets sont généralement de plus grande taille ; le pelage est blond ou châtain clair (pelage *froment*), sans aucune marque blanche. L'aptitude à l'engraissement est très développée, la viande est tendre et savoureuse ; les bœufs gras fournissent une grande partie de l'alimentation de Lyon (rendement moyen, 54 °/₀ ; poids vif moyen, 560 kilogr.). On trouve encore des types de cette variété en Alsace et en Lorraine, concurremment avec ceux des variétés suisses et de la race des Alpes, dans la Haute-Marne et les Vosges, mais ils sont généralement entachés de mélange avec d'autres variétés.

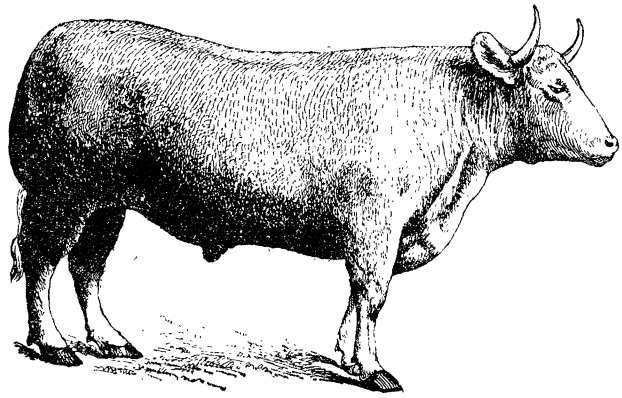

Fig. 13. — Bœuf charolais.

4° *Variété charolaise.* Cette variété, dont l'importance numérique est très faible, est élevée dans des herbages plantureux soigneusement entretenus ; grâce à la richesse de son alimentation et à une sélection continue, elle s'est affinée considérablement et compte une grande majorité de types de conformation parfaite, s'engraissant facilement à l'*embauche* (herbages les plus fertiles du Charolais) et livrant, dès la quatrième année, même après avoir fourni déjà une grande somme de travail, un fort rendement (moyen, 54 °/₀ ; poids moyen, 700 kilogr.), en viande tendre et juteuse, mais un peu fade ; la ville de Lyon est encore le principal débouché. Le jeune bétail et les mères, dont le pelage est, aujourd'hui, grâce à la sélection, uniformément blanc crème, comme celui des mâles, sont élevés et entretenus sur les herbages les moins fertiles ; la vache donne à peine assez de lait pour allaiter son veau.

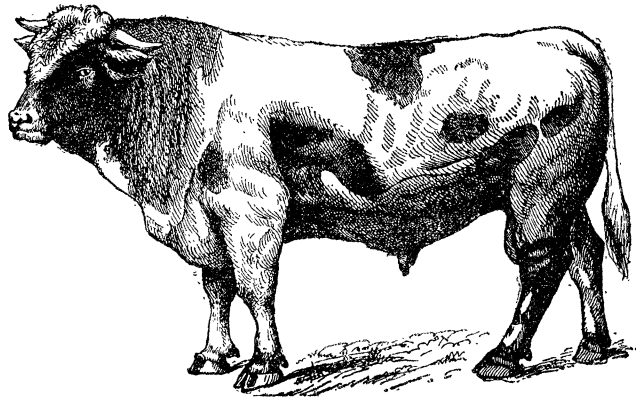

Fig. 14. — Taureau fribourgeois.

5° *Variété nivernaise.* Elle n'est en réalité qu'une sous-variété de la précédente, créée, vers 1770, à la ferme d'Anzely, entre Nevers et Decize, par un agriculteur originaire du Charolais appartenant à la famille des Mathieu d'Oyé. Les éleveurs du Nivernais suivirent peu à peu son exemple et acquirent bientôt une grande réputation ; les noms des d'Oyé, Paignon, Jacques Chamard, Ducret, Louis Massé, etc., furent vite connus. Jusqu'en 1822 la variété se conserva pure, mais, à cette époque, M. Brière d'Azy, puis le comte de Bouillé, commencèrent l'importation des Durham, et, peu après, ils croisèrent ces derniers avec la variété indigène. Ce mode de reproduction a été adopté ensuite par tous les éleveurs du Nivernais, et il en est sorti un type désigné communément sous le nom de *Charolais-Nivernais* dont l'ensemble forme une des plus belles et des plus prospères populations bovines de l'Europe entière. Le pelage blanc pur a été conservé ; la précocité, la beauté et l'ampleur de la conformation se sont accrues et ne le cèdent souvent en rien aux aptitudes correspondantes des sujets Durham. Les bœufs, que la variété fournit en abondance, sont de très bons moteurs ; ils sont dressés de bonne heure au joug et vendus surtout dans les fermes à cultures industrielles de la région de Paris, de la Brie, de la Beauce et de l'Aisne ; quelques-uns sont engraissés dans les embauches du Nivernais. Ils sont presque tous consommés à Paris ; le rendement en viande atteint jusqu'à 65 °/₀, et le poids dépasse souvent 1.000 kilogr., mais la viande occupe un des derniers rangs sous le rapport de la saveur. La vache est très peu laitière, on l'engraisse de bonne heure.

6° *Variété bourbonnaise.* Elle est élevée dans le dép. de l'Allier, et, avant peu d'années, elle ne différera en rien de la précédente ; dans la population commune, le squelette est plus volumineux, et le pelage est resté de nuance jaunâtre.

7° *Variété de Simmenthal.* Elle est connue aussi sous les noms de *Saanen* et d'*Erlenbach*, et elle habite la plus grande partie de l'Oberland bernois ; elle s'est beaucoup améliorée depuis 1859, tant sous le rapport de la conformation générale que sous celui des aptitudes au travail et surtout à l'engraissement. Le poids des adultes atteint 900 à 1.000 kilogr. chez les adultes mâles et 700 à 800 kilogr. chez les vaches ; après l'engraissement, les poids peuvent s'élever respectivement à 1.200 et 900 à 1.000 kilogr. Le pelage est toujours mélangé de blanc et de rouge ou de jaune par places plus ou moins étendues. La *variété* dite de *Frutig*, élevée en Suisse, aux environs de Reichenbach, ne diffère de la précédente que par sa taille qui est un peu plus réduite et par son aptitude laitière sensiblement plus grande. On désigne aussi sous le nom de *variété bernoise* les sujets communs, peuplant surtout le canton de Berne, dont le pelage est blanc et rouge (pie rouge) ; il n'existe aucune autre différence réelle entre les deux types, tous les animaux améliorateurs étant empruntés à la Simmenthal.

8° *Variété fribourgeoise*, particulière aux districts de Bulle et de Gruyère, plus massive que la Simmenthal, au pelage presque sans exception noir et blanc ; les bœufs sont puissants comme moteurs et ne s'engraissent pas mal ; les vaches, dont le lait sert pour la fabrication du gruyère, donnent peu de rendement eu égard à leur poids vif.

9° *Variété de Pinzgau.* On réunit sous cette dénomination plusieurs types (Pinzgau, Pongau, Lungau, Mœll-

thal, Helmeten, Kampeten, etc.) plus ou moins purs et croisés souvent entre eux, mais dérivant tous du Simmenthal et formant la plus grande partie de la population bovine autrichienne; ils se répandent dans le Tirol Oriental, dans la Haute et Basse-Autriche, en Bohême, en Moravie, dans la Haute-Bavière, etc.

10° *Variétés du Glane* et *du Donnesberg*. Voisines de la comtoise, mais de plus petite taille et habitant surtout la Bavière rhénane et la région de Deux-Ponts, sur les hauteurs voisines de la chaîne des Vosges.

VI. Race vendéenne (*B. T. Ligeriensis*), dite aussi du *bassin de la Loire*. Elle a pris naissance entre le bassin de la basse Loire et les côtes marécageuses de l'Océan, dont le défrichement remonte, tout au plus, au commencement du XVIIe siècle. Des ossements qui ont été rapportés, par Paul Gervais, au *Bos primigenius*, dont le *B. T. Ligeriensis* n'est que le descendant direct, ont, du reste, été retrouvés à 9m,50 au-dessous du niveau actuel du littoral, lors de l'exécution des travaux du port de Saint-Nazaire, en mélange avec des os d'autres grands mammifères. La race a toujours habité cette région, puis elle s'est étendue vers le Sud-Est, occupant une aire comprise entre l'embouchure de la Loire et celle de la Gironde et adossée aux Cévennes; elle a gagné anciennement l'Italie (val d'Arno); en France, elle a dû reculer dans quelques départements (Cher, Allier, etc.) devant la concurrence que lui a faite la race jurassique, elle a perdu ainsi quelque peu de terrain. Les sujets sont toujours très grands (1m,35 à 1m,45), avec une forte disproportion de taille entre le mâle et la femelle; le squelette est massif, le corps ample et long, la tête forte, les cornes fortes et longues, les membres courts et volumineux. Les mamelles sont bien développées, mais courtes à l'avant et pourvues de gros trayons disposés irrégulièrement. La peau est dure et épaisse; le pelage est d'une seule couleur, le jaune, mais avec toutes les nuances du fauve le plus clair au fauve le plus foncé; les muqueuses sont noires, le mufle est entouré d'un cercle de poils de nuance claire allant au blanc argenté. L'aptitude laitière est développée; les bœufs sont très bons animaux de travail, ils s'engraissent assez facilement et donnent une chair d'excellente qualité très appréciée par les gourmets. Cette race doit être considérée à tous égards, dans son ensemble, comme l'une des meilleures races françaises. Les principales variétés sont :

1° *Variété maraîchine*. Cette variété, élevée dans les régions basses de la Vendée et de la Charente-Inférieure occupées autrefois par des marais, et portant aujourd'hui d'excellents pâturages, a acquis une grande taille, souvent supérieure à 1m45, et un développement osseux remarquable; le corps est très large et bien musclé, les membres sont courts et puissants; l'appétit est considérable et permet un engraissement rapide des bœufs dont le commerce est très actif. Ces animaux, dont le pelage épais et dur, couvert de poils longs grossiers et de nuance brune, est reconnaissable, apparaissent en grand nombre à La Villette à partir du milieu de l'été jusqu'à la fin de l'automne; ils pèsent vifs toujours plus de 900 kilogr. et rendent de 50 à 55 % de viande nette, assez grossière et forte en suif. Les vaches sont bonnes laitières (2.000 à 2.500 litres par an), et leur production, après avoir satisfait aux besoins des villes de la région, est assez considérable pour permettre la fabrication du beurre sur une très grande échelle; de nombreuses laiteries coopératives se sont établies, à cet effet, depuis quelques années dans le *Marais*; leur travail est conduit scientifiquement à la méthode danoise, et leurs beurres très estimés font actuellement, sur le marché de Paris, une sérieuse concurrence aux beurres courants de Normandie et aux beurres flamands.

2° *Variété nantaise*. Cette population, peu nombreuse, habite l'arr. de Paimbœuf; ses sujets, de couleur ordinairement claire, sont, pour la plupart, défectueux, comparés à ceux des variétés voisines; ils sont recherchés comme moteurs, mais ils se montrent très durs à l'engraissement. C'est à tort que l'on confond avec eux, sous la désignation de *bœuf nantais*, tous les bœufs de couleur fauve venant du Centre-Ouest (Maine-et-Loire, Vendée, etc.) et achetés dans les foires par les agriculteurs ou par les commissionnaires des environs de Paris; les véritables bœufs nantais ne sortent guère de leur pays, les seconds appartiennent presque toujours à l'une des variétés suivantes.

3° *Variété poitevine*. Sanson réunit sous ce nom toutes les populations désignées sous les noms de *Choletais* ou *Chollet* par la boucherie et le commerce, de *Parthenay* par les catalogues des concours officiels, de *Gâtinau* ou *Gâtinais* dans le pays, et enfin de *race du pays* dans les dép. de la Vienne, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. En réalité, la variété poitevine, dont le principal centre de production est sur le plateau de Gâtine, appartient à l'ancienne province du Poitou, puis elle a débordé peu à peu vers l'Est et vers le Nord en conservant toujours ses caractères spécifiques particuliers et en ne différant, dans les divers points de son aire géographique, que par le poids et la régularité plus ou moins grande de la conformation, autrement dit que suivant le degré de fertilité du sol et le degré d'habileté des éleveurs. La charpente est toujours puissante et bien établie, mais la taille ne dépasse pas 1m.45; souvent elle reste au-dessous, surtout dans la partie N. de l'aire de la variété (Sologne). Le pelage dominant est le fauve clair, atteignant le brun noirâtre en avant, chez les taureaux, uniforme chez les vaches, et tirant sur le gris jaunâtre, marqué ou non de brun à la tête, au cou et sur les épaules, chez les bœufs. Ces derniers, toujours lourds, lents, mais tenaces, sont dressés au joug dès l'âge de dix-huit mois, puis ils passent de main en main jusqu'à cinq ans, âge auquel on les engraisse; la chair est fine, savoureuse et bien *persillée;* le rendement atteint 60 % du poids vif. Les vaches donnent une production moyenne de 2.000 litres de lait (max., 2.500 litr.; min., 1.000 litr.), le lait et le beurre ont un goût très fin, les beurres provenant des vallées de la Sèvre et de la Boutonne sont les plus estimés.

4° *Variété marchoise*. Cette population habite les plateaux granitiques de l'ancienne province de Marche où elle ne trouve qu'une nourriture rare et peu riche en acide phosphorique; elle reste de petite taille (max., 1m,35) et généralement mal conformée; les bœufs, dont la couleur est foncée (poil blaireau), sont bons travailleurs mais durs à engraisser; les vaches sont très bonnes laitières et donnent un lait très riche en beurre.

5° *Variété de l'Aubrac*. On peut réunir sous ce nom un groupe de sous-variétés vivant autour du district montagneux de l'Aubrac (Aveyron) et peuplant les dép. du Cantal (partie S.), du Lot, de l'Aveyron, du Tarn, de la Lozère et de la Haute-Loire; elles portent dans la région les noms de races d'*Aubrac*, de *Laguiole*, d'*Angles*, de *La Causne*, du *Quercy*, du *Causse*, du *Ségalas*, du *Rouergue*, du *Gévaudan*, du *Velay*, du *Vivarais* (Sanson), mais elles ne présentent entre elles que des nuances insensibles. Le pelage est assez varié (fauve, noir de suie ou marron avec mélange de gris et de roux, etc.). L'élevage se pratique de la même façon qu'en Auvergne (V. § *Race auvergnate*). Les bœufs sont très agiles et très courageux, on les engraisse tardivement; les vaches, dont l'aptitude laitière est faible (1.200 à 1.400 litres par an), sont exploitées, durant la saison d'été, sur les paturages de la montagne (Espalion, Marvejols et Saint-Flour) pour la fabrication des *fourmes;* leur lait est peu savoureux, mais riche en matière sèche; le produit moyen annuel d'une vache est de 62 kilogr. de fromage et de 3 kilogr. de beurre.

B. Races dolichocéphales. — I. Race des Alpes. (*B. T. Alpinus. All.* Braunwich). — Cette race, qui semble

originaire de la vallée du lac des Quatre-Cantons (cant. de Schwitz), occupe aujourd'hui une aire géographique très étendue : *Suisse* (14 cantons), Zurich, Argovie, Lucerne, Zug, Schwitz, Unterwald, Uri, Valais, Tessin, Grisons, Glaris, Saint-Gall, Oberland (en partie) et Berne; *Allemagne*, parties élevées du grand-duché de Bade limitrophe de la Suisse et du Wurttemberg, une partie de la Bavière (dénominations : race wurttembergeoise et race d'Allgau); *Autriche*, Tirol, Haute-Autriche, Carinthie occidentale, Styrie N.-O. (vallée de Montafon); *Italie*, Vénétie, Lombardie et Piémont, sur les Alpes pennines et rhétiques; *France*, Alpes savoisiennes (variété tarine ou tarentaise), Dauphiné, Haut-Languedoc et Gascogne (variétés gasconne, ariégeoise, saint-gironnaise, etc.). Les populations, quoique très variées, sont généralement de taille moyenne; le corps est trapu et fortement charpenté, à membres courts et épais; la tête courte et volumineuse porte des cornes très courtes, horizontales et dirigées en avant; les mamelles sont étendues, souvent pendantes et de forme irrégulière; la peau est dure et épaisse avec un fort fanon sous le cou; le pelage, toujours d'une seule couleur, va du brun foncé au blanchâtre, avec toutes les nuances intermédiaires; le mufle est entouré d'une zone claire, blanchâtre ou d'un gris brillant, il est d'un noir bleuâtre ainsi que les paupières; la teinte du pelage est dégradée sur la poitrine et dans la région abdominale, ainsi que sur la colonne vertébrale. Les sujets de cette race sont mis à l'engraissement et donnent une viande grossière; la production du lait est assez élevée, mais le lait est de goût médiocre et ordinairement peu riche en beurre.

1° *Variétés suisses*. Les populations de la race des Alpes ou *race brune* habitant la Suisse diffèrent peu au point de vue zootechnique; les praticiens les classent en : *a. Variété lourde*, connue en France sous le nom de *Schwitz*, et en Allemagne sous les noms de *Schwitz* et de *Righi*; *b. Variété moyenne* ou des *Grisons*; *c. Variétés légères* ou du Valais et du Tessin. Les vaches sont bonnes laitières (2.300 à 2.900 litres par an) et donnent un lait très riche en matière sèche; elles sont exploitées tout à la fois pour la laiterie, pour la production du jeune bétail (V. Fruitière), et, dans quelques régions, leur lait est utilisé pour la préparation des laits concentrés et des farines lactées. Elles sont conduites sur les *alpages* moyens, autour des *chalets*, dès le début du printemps, et elles n'en redescendent qu'à l'automne; elles voyagent par troupeaux et sont porteuses de clochettes dont le tintement leur sert pour le ralliement. Les bas alpages sont surtout réservés pour les bœufs. L'alimentation est souvent défectueuse pendant la période d'hiver, ce n'est pas une des moindres raisons qui contribuent à rendre cette variété dure pour l'engraissement; la chair est toujours grossière et d'un goût fort médiocre; les rendements en viande nette vérifiés à l'Ecole nationale de Grignon (Seine-et-Oise), où la variété Schwitz a été quelque temps en honneur, n'ont guère dépassé 55 % du poids vif.

2° *Variétés allemandes*. Les principales sont : *a. Variété wurttembergeoise* ou *Landrace* (race du pays), de petite taille et de nuance claire, surtout élevée dans les parties hautes du pays; elle est peu estimée; *b. Variété d'Allgau*. D'un gris brillant ou jaunâtre, toujours clair, de petite taille (hauteur moyenne au garrot, 1m,26) et de faible corpulence; elle se produit en Bavière, surtout dans la région des Alpes d'Allgau, mais elle est très recherchée jusque dans le N. de l'Allemagne, principalement à cause de sa forte aptitude laitière; les vaches, du poids moyen de 400 à 450 kilogr., donnent annuellement 2.400 à 2.800 litres de lait pour une période de lactation de 340 jours.

3° *Variétés autrichiennes*. Les variétés dites de *Bregenz* (Bregenzerwälder) et de *Montafone* ou de *Montavon* sont les plus connues; la première est petite et de couleur jaune plus ou moins brunâtre; elle est laitière et donne un lait riche en beurre; la seconde est plus volumineuse, on l'élève surtout au S.-E. de Bludenz. Les variétés de *Poznaun*, d *Oberinnthal*, d'*Oberetschthal*, etc., appartenant également au Tirol, ne se distinguent point, en réalité, des précédentes.

4° *Variétés françaises : a. Variété tarentaise* ou *tarine*. Elle se trouve principalement dans les vallées de la Savoie, mais elle a gagné une grande partie de la région des Alpes françaises et du Piémont; beaucoup d'éleveurs de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, du Gard, de l'Hérault, etc., l'ont introduite aussi, depuis quelques années, dans leurs étables. Elle ne diffère guère de la variété légère du Valais; son pelage est jaunâtre, plus ou moins rembruni sur l'avant; elle est très rustique, peu difficile à nourrir, et fournit d'excellents bœufs de travail, mais durs à engraisser et ne donnant guère plus de 50 % de viande nette de faible qualité. Les vaches peuvent rendre une moyenne annuelle de 1.800 litres de lait riche en matières sèches; elles fournissent la presque totalité du lait consommé en nature dans le S.-E. de la France et dans le N.-O. du Piémont. *b. Variété gasconne*. Cette variété, relativement améliorée, habite les dép. du Gers, de Tarn-et-Garonne; elle proviendrait, suivant Sanson, d'un croisement entre des sujets Schwitz et des sujets indigènes du pays gascon; la taille est restée moyenne, mais le corps a acquis plus d'ampleur sous l'influence de la sélection; le pelage est fauve ou blaireau, le mufle est noir; le bas des bourses (*cupule*) et le pourtour de l'anus, ainsi que les lèvres de la vulve (*cocarde*), chez la femelle, sont ordinairement noirs. Le rendement en viande nette s'élève jusqu'à 67 % chez certains types améliorés et bien entretenus; par contre, les vaches sont très peu laitières et peuvent à peine nourrir leur veau. *c. Variété ariégeoise* ou *saint-gironnaise*. Les caractères généraux sont les mêmes que ceux de la variété gasconne, mais la taille est encore plus réduite; par contre, les vaches, élevées sous un climat moins sec et vivant davantage sous le régime pastoral (Pyrénées ariégeoises), se montrent meilleures laitières.

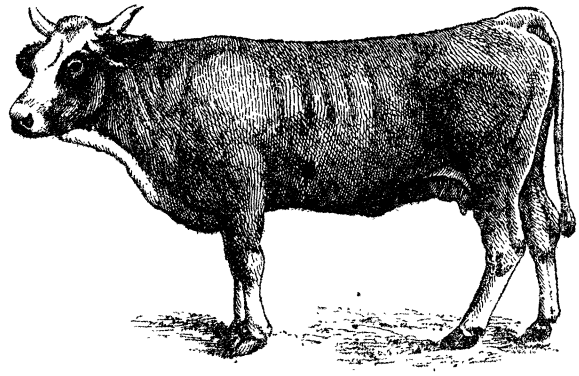

Fig. 15. — Vache tarentaise

II. Race d'Aquitaine (*B. T. Aquitanicus*). — Selon toutes probabilités, ce te race aurait pris naissance dans la plaine d'Agen et elle aurait gagné peu à peu la partie basse de la vallée de la Garonne, et les vallées du Lot, du Tarn, de l'Aveyron, du Gers et de la Save. Au commencement du siècle, son aire géographique a progressé sensiblement, tant vers le N. que vers la région pyrénéenne; actuellement, elle comprend les dép. de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente, et une partie des dép. de la Haute-Garonne, du Tarn,

de la Charente-Inférieure (Jonzac, Marennes, Saintes, etc.) et de la Haute-Vienne. Une petite famille existe aussi dans la vallée de Lourdes. Le pelage est blond (froment) et les muqueuses de couleur rose; la taille est élevée (min., 1m,50 au garrot chez les mâles) et la corpulence très forte; la charpente est puissante, cependant la peau reste généralement tendre et souple, ce qui indique une aptitude à la formation de la viande et à l'engraissement; les sujets sont de bons travailleurs, les vaches donnent peu de lait, à peine pour suffire à l'allaitement de leur veau.

1° *Variété agenaise*. Cette variété, particulière au dép. de Lot-et-Garonne qui en possède, à lui seul, plus de 130.000 têtes, est relativement précoce et beaucoup plus perfectionnée que l'ensemble de la race. Les bœufs sont très bien élevés et donnent une chair excellente (rendement moyen, 55 à 60 %) « qui, parmi les viandes françaises, se place au premier rang » (Sanson).

2° *Variété garonnaise* (*saintongeoise*, *champanaise*, etc.). Elle habite le S.-E. de la Garonne et de la Gironde et une partie des dép. de la Charente et de la Charente-Inférieure; elle possède une charpente osseuse très forte et une conformation souvent défectueuse; les bœufs atteignent souvent une taille colossale et déploient une force considérable, leur poids s'élève facilement à 1.100 et 1.200 kilogr., mais ils sont peu précoces; on ne les engraisse, d'ailleurs, qu'assez tardivement, vers l'âge de huit ans au minimum et seulement après avoir fourni une longue carrière comme moteurs; leur chair est de bonne qualité, mais souvent dure et de faible rendement par suite du mode d'élevage.

3° *Variété limousine*. Elle présente un des exemples les plus frappants d'amélioration obtenue par voie de sélection rationnelle et par une méthode d'alimentation conforme aux exigences particulières de la race. Sa création est relativement récente — elle ne remonte guère qu'à 1840; elle montre cependant, dans son ensemble, un type très amélioré et l'un des plus remarquables, sous le rapport de la production de la viande; son rendement en viande nette n'atteint pas moins de 60 à 65 %, et la qualité des produits est hors de pair. On a tenté, mais sans succès autres que ceux obtenus dans les concours, de croiser cette variété avec le Durham.

4° *Variété de Lourdes* (*lourdaise*). Elle ne diffère de la variété garonnaise que par la réduction de sa taille et son manque d'ampleur; mais les vaches ont une aptitude laitière très développée relativement à leur petite taille et due certainement à l'influence du climat; dans la vallée d'Argelès, d'Azun et de Barèges où on les rencontre surtout, elles donnent fréquemment jusqu'à 2.000 litres de lait par année. Les bœufs ne sont élevés qu'exceptionnellement.

III. Race britannique (*B. T. Britannicus*). — Cette race, probablement originaire d'Ecosse, peuple aujourd'hui deux régions bien distinctes, au N. les Lowlands (basses terres) d'Ecosse, et au S. les comtés de Norfolk, de Suffolk, de Cambridge et une partie du comté d'Essex; son aire géographique, autrefois continue, est coupée par une zone occupée par la variété courtes-cornes. L'ancienne variété s'est beaucoup améliorée et ne le cède guère, sous le rapport de l'aptitude à la production de la viande et comme précocité, à la Durham; elle est restée cependant rustique et très bonne laitière; sa charpente est très fine; la tête ne porte pas de cornes (*race sans cornes*); le pelage est de couleur très variable, mais le noir est spécialisé plus particulièrement dans les régions d'engraissement, et le rouge bigarré de blanc et de brun dans les régions de production laitière. Les variétés dites *blanche des forêts* (blanche terne), *Galloway* (noire ou brune mélangée de blanc), *Angus* (comtés de Forfar et d'Aberdeen, noire pure ou brune très foncée, la plus remarquable sous le rapport de l'engraissement et du développement), de *Norfolk* et de *Suffolk* (pelage à fond rouge ou jaune bigarré de brun ou de blanc ou des deux à la fois, aptitude laitière très prononcée), sont les plus connues. La variété d'Angus a été introduite dans quelques exploitations du N. de la France.

IV. Race germanique (*B. T. Germanicus*). — Cette race paraît avoir pris naissance sur les bords de la Baltique, région d'où sont partis la plupart des envahisseurs désignés sous le nom de Northmans; ceux-ci l'auraient introduite dans le Cotentin, puis en Angleterre, au XIe siècle. Actuellement on la trouve en Allemagne entre l'Elbe et l'Oder, dans tout le Danemark, en Angleterre dans les comtés du centre, et en Normandie. Sa taille est très élevée, les taureaux atteignent 1m,65 et plus, les bœufs vont jusqu'à 1m,80, et leur longueur dépasse quelquefois 2 m. Les vaches sont beaucoup plus basses et restent généralement au-dessous de 1m,40. L'ossature est forte et le corps sanglé du devant et serré à l'arrière, la tête paraît souvent courte, les membres sont volumineux et longs; les cornes, toujours courtes, sont implantées horizontalement et recourbées en avant, leur direction est souvent défectueuse et les ramène vers le front. Les quatre couleurs, blanche, noire, jaune et rouge, se rencontrent dans le pelage, mais le rouge pur ou marié au blanc en plaques ou en petits bouquets (pelage *caille* ou *pagne*) domine presque toujours; fréquemment encore le noir est associé au rouge en bandes verticales à contours irréguliers (pelage *bringé*, *brindled*) La race est tardive, et, dans l'ensemble, peu propice à l'engraissement; par contre, elle est excellente laitière et fournit un lait très riche en crème. Les variétés sont très nombreuses :

1° *Variétés allemandes* et *danoises*. Les variétés dites de *Breitenburg* et de *Wilstermarsch* habitent les parties basses, notamment dans le Holstein et dans la partie riche de la côte du Mecklembourg; leur pelage est mélangé de blanc et de rouge dans la première variété, et de blanc et de brun dans la seconde; les formes sont généralement bonnes surtout chez la Wilstermarsch; celle-ci présente aussi la plus grande aptitude laitière et peut donner jusqu'à 75 kilogr. de beurre par an. L'aptitude à l'engraissement est moyenne. Les variétés des parties hautes, variétés d'*Angeln* et de *Tondern*, au pelage rouge et blanc, de *Hadersleben* et du *Jutland*, au pelage foncé, le plus souvent taché de blanc, ont leur principal centre de reproduction dans le Sleswig, de là elles s'étendent vers le N. jusque dans le Jutland. Les deux premières, et surtout la variété d'Angeln, sont remarquablement laitières (rendement moyen, 2.500 à 3.000 litres), et donnent un lait très riche en beurre; les deux dernières variétés sont un peu moins laitières, mais excellentes pour l'engraissement; la finesse de leur chair est très renommée. Ces diverses variétés sont surtout exploitées pour la production du beurre qui a pris dans le Danemark et dans le voisinage de l'embouchure de l'Elbe une extension considérable. Il n'y a guère de région où la laiterie soit exploitée sur une aussi grande échelle et par des procédés plus scientifiques et plus perfectionnés.

2° *Variété normande*. La variété normande, dont nous avons déjà signalé l'origine, habite trois régions bien distinctes dans lesquelles elle se montre sous des aspects quelque peu différents qui ont conduit les praticiens, et, même la plupart des zootechniciens, à admettre trois variétés qu'ils dénomment *races* normandes. *a. Sous-variété* (*race*) *cotentine*. Elle habite le dép. de la Manche et une partie du Calvados (Bessin et plaine de Caen) où elle trouve, sous un climat humide, des herbages de qualité moyenne, mais produisant une herbe abondante; elle est de grande taille, les bœufs atteignent 1m,80 et plus (en 1876, le bœuf du mardi-gras promené à Paris avait une hauteur de 2m,46), les vaches ne dépassent guère 1m,40; le squelette est volumineux, la tête est forte et courte, les mamelles sont volumineuses, mais souvent de forme irrégulière et pendantes; le pelage bringé sur fond rouge ou jaune plus ou moins foncé est prédominant, cependant les pelages pagne, caille et rouan sont encore très communs. Les vaches sont très laitières (rendement moyen annuel, 3.400 litres, pour une période de lactation de 340 jours), et donnent un lait et une crème excellents, très savoureux,

utilisés pour la fabrication des *beurres* si renommés, *dits d'Isigny*, dont le commerce est surtout actif dans les arr. de Saint-Lô, Coutances, Valognes et Bayeux. *b. Sous-variété* (*race*) *augeronne*. Elle s'étend dans la partie E. et S. du Calvados, dans l'Orne et dans l'Eure, région qui comprend la célèbre vallée d'Auge, dans laquelle l'engraissement d'été au pâturage est surtout pratiqué. Ce type est un peu moins lourd et un peu moins grand, en général, que le précédent; il est plus grossier et plus dur, mais cependant mieux conformé pour la production de la viande ; l'aptitude laitière est moins développée, et la production du lait atteint au plus 3.000 litres par année ; le lait est surtout utilisé pour la fabrication des fromages (Livarot, Camembert, Pont-l'Evêque, façon Brie, façon Gruyère, etc.). Le pelage est le plus souvent rouge et blanc, rarement bringé. *c. Variété* (*race*) *du pays de Caux*. Elle se trouve dans la partie de l'E. de la Normandie, entre la basse Seine et la Somme, presque toujours en mélange avec des sujets de la race des Pays-Bas, aussi les types de normand pur sont-ils très rares dans cette région. Le lait est exploité surtout dans les rayons de Gournay et de Neufchâtel-en-Bray pour la fabrication des beurres ordinaires et des fromages ; son exportation en nature à Paris s'est aussi beaucoup développée depuis quelques années. De nombreux essais de croisement avec le Durham ont été tentés en Normandie; ils ont eu, pendant longtemps, l'appui de l'administration qui avait créé au Pin, puis à Corbon (Calvados), une vacherie de Durham; on est revenu bientôt de cette erreur dans le Cotentin et le Bessin, régions dont les éleveurs envisagent surtout et veulent conserver intacte l'aptitude laitière de leur bétail ; par contre, il existe de nombreux métis Durham-Normands dans la vallée d'Auge où l'exploitation pour l'engraissement est le but principal et naturel de l'élevage.

3° *Variété de Hereford*. L'ancienne variété a presque entièrement disparu sous l'influence d'une sélection spéciale faite surtout en vue de l'accroissement de l'aptitude à l'engraissement, et aussi sous l'influence de croisements avec la variété Durham; le type actuel et le type Durham se rapprochent beaucoup. La population est nombreuse et présente presque uniformément la couleur rouge clair, de nuance vive, avec la tête blanche. Les vaches sont devenues de médiocres laitières.

V. Race irlandaise (*B. T. Hibernicus*). — Les considérations que nous exposerons à propos de la race chevaline irlandaise sont, de tout point, applicables à la race bovine irlandaise qui occupe sensiblement la même aire géographique : Irlande, côte anglaise du canal Saint-Georges, ancienne Armorique et îles anglaises de la Manche. Cette race est peut-être la plus petite de toutes, sa taille varie entre 1 m. et 1$^{m}$,35. Les sujets sont, en général, minces et élancés, à squelette très fin et saillant, à peau fine et souple, à cornes très allongées et effilées, à mamelles bien conformées et atteignant souvent un développement considérable. Les couleurs blanche, noire, rouge et jaune, avec toutes leurs nuances, se rencontrent dans le pelage, avec ou sans mélange. La race est très rustique, très travailleuse et douée d'une sobriété remarquable ; elle montre une aptitude prédominante pour la production laitière, sa chair a aussi une saveur très agréable et beaucoup de finesse. Les variétés de *Kerry*, de *Dexter*, d'*Ayr* et de *Devon* sont les plus réputées en Angleterre ; celle de *Jersey* et notre *variété bretonne* ne leur cèdent en rien sous tous les rapports ; elles nous intéressent spécialement.

1° *Variété de Jersey* ou *jersiaise*, dite aussi *race de Jersey, d'Alderney, de Guernesey, race des îles Normandes* (Baudement), *variété des Iles de la Manche* (Sanson). Les sujets de cette variété peuvent rivaliser, sous le rapport de la finesse, de la rusticité et de l'aptitude laitière, avec les meilleurs types de la variété d'Ayr ; comme chez ces derniers le pelage est très varié et présente les mêmes teintes (pie, tigré, rouan, etc.). Le rendement moyen en lait est évalué à 1.930 litres pour une période de lactation de 340 jours par année ; la richesse moyenne en beurre est de 5.704 °/₀ sur 16.252 de matière sèche, et la qualité parfaite du produit a suffi pour faire acquérir à la variété jersiaise une faveur exceptionnelle en Angleterre (Wight, Hampshire), et aussi dans le dép. de l'Ille-et-Vilaine où elle se trouve en contact immédiat avec la variété suivante.

2° *Variété bretonne*. Le principal centre de production est dans le Morbihan, aux environs de Vannes; cette région en exporte chaque année une moyenne de 20.000 têtes dans le monde entier ; actuellement, la population est surtout dense dans les dép. du Morbihan, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et de la Loire-Inférieure, au N. de la Loire, mais on trouve aussi des sujets bretons dans tous nos départements, notamment dans la région de Paris et dans le Midi ; un groupe s'est même formé aux environs de Bordeaux, sous les noms de *race bordelaise* ou *race gouine;* sa taille est un peu plus élevée que celle du type naturel, mais les caractères généraux ont été conservés. Des croisements ont été tentés avec le Durham, et avec l'Ayrshire-Durham, mais ils ont été surtout opérés par des éleveurs exposant dans les concours agricoles et disposant de ressources suffisantes pour assurer l'alimentation très substantielle que réclament les métis de ce genre. Partout ailleurs, le type s'est maintenu pur, avec sa petite taille (max. chez le mâle, 1$^{m}$,07, chez la femelle ; 0$^{m}$,95 à 1 m.), avec sa tête fine et intelligente, ses épaules et sa croupe saillantes, son garrot mince et tranchant, son corps long et ses hanches larges, ses membres courts et fins, ses cuisses minces. Les mamelles sont volumineuses, de forme lenticulaire et très souples; le pelage est généralement noir et blanc avec prédominance du noir, le poil est fin et lustré et de nuance vive ; la peau est mince et souple. La sobriété, l'agilité et la rusticité des sujets sont remarquables, ces caractères ne nuisent en rien, cependant, à la précieuse faculté laitière de la variété ; les vaches, bien que mal nourries en général, donnent en moyenne, dans le Morbihan même, de 1.500 à 1.800 litres par année d'un lait très crémeux, utilisé surtout pour la fabrication du beurre ; elles produisent de 2 kilogr. à 3$^{kg}$,500 de beurre par semaine. Les bœufs, dont la force est remarquable en raison du faible poids vif, atteignent une taille de 1$^{m}$,25 à 1$^{m}$,30 et un poids moyen de 500 à 600 kilogr. ; ils travaillent jusqu'à l'âge adulte, et, après leur engraissement, ils sont expédiés en grand nombre en Angleterre, où leur chair, très fine de goût, est particulièrement estimée. Dinan, Saint-Malo, Granville et Vannes sont les principaux ports exportateurs.

VI. Race des Pays-Bas (*B. T. Batavicus*). — Suivant Sanson, le type naturel de cette race s'est formé au N. du golfe de Zuyderzée avant l'envahissement par les eaux du bassin qui renferme aujourd'hui la mer du Nord et qui avait pour limites, vers le N., une ligne non interrompue allant des hauteurs de l'Ecosse à celles de la Scandinavie ; l'Angleterre, séparée du continent, a encore conservé intacte, dans la vallée de la Teeth, une des populations de la race batavique ; les populations restées sur le continent et refoulées peu à peu par les eaux, ont dû se disperser le long des côtes occidentales de la Hollande et des Flandres, puis vers l'intérieur, partout où elles ont rencontré des conditions convenables pour leur existence. Actuellement, nous les trouvons dans toute la Hollande et en Belgique, en Allemagne (Ostfriedland, Oldenbourg, Hanovre), en Luxembourg et en France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne, Meuse, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, etc.); leur aire géographique appartient donc au bassin de la mer du Nord, c.-à-d. à une région traversée par de nombreux cours d'eau et jouissant d'un climat toujours humide. De là les aptitudes prédominantes de la race continentale pour la production du lait et pour l'engraissement. La taille est très variable, suivant la fertilité des régions d'élevage ; elle va de 1$^{m}$,20 à 1$^{m}$,45 avec une longueur du corps comprise entre 1$^{m}$,70

et 2 m. Les membres sont volumineux ; le train d'arrière est souvent peu musclé, la queue est attachée très bas ; les mamelles sont ordinairement bien développées et bien plantées avec des trayons peu volumineux disposés en carré et en écusson large et haut. Le pelage est rarement uniforme ; il présente toutes les couleurs entremêlées de blanc, et surtout le noir et blanc (pie proprement dit), le rouge et blanc (pie rouge), le rouge, avec quelques petites taches blanches, et le rouan. Nous devons étudier au premier rang la variété anglaise Durham.

1° *Variété Durham.* Connue en Angleterre sous le nom de *race courtes-cornes améliorée* (*Shorthorned improved*) et longtemps confondue avec les prétendues races *Teehwater*, *Yorkshire*, *Lincolnshire* et *Holderness*, à l'époque où elle habitait encore la petite vallée de la Teeth et où elle avait conservé les facultés laitières si puissantes, communes aux variétés de la race des Pays-Bas ; son pelage était, comme aujourd'hui, invariablement rouge et blanc, et elle avait déjà acquis une forte corpulence et une conformation régulière, mais elle restait haute sur jambes. Les Aislabies, sir Edward Blackett, sir Hugh Smithson, etc., commencèrent son amélioration par sélection vers le milieu du XVIIe siècle ; c'est du troupeau de sir H. Smithson qu'est sortie la vache *Duchess*, chef de l'une des familles les plus renommées encore actuellement. Vers 1750, on prit l'habitude de dénommer les reproducteurs ; à la même époque, quelques croisements furent opérés avec des sujets achetés directement en Hollande ; de l'un d'eux sortit le fameux *Hubback*, « qui est considéré comme le premier père de la variété améliorée, de celle que l'on considère comme la seule noble, de celle dont les membres sont les seuls inscrits au *Herd-Book* » (Sanson). En 1770, Charles Colling, ami du fameux éleveur Bakewell, s'installa à Ketton, près de Darlington, et il y entreprit bientôt l'amélioration du Durham ; en 1775, il fit l'acquisition de *Hubback*, dont la vie avait été jusqu'alors aventureuse.

Colling sut apprécier ses qualités et il le réserva exclusivement pour les saillies de son troupeau ; malheureusement, ce taureau, qui, paraît-il, était un modèle accompli de l'animal apte à l'engraissement, perdit bientôt ses facultés prolifiques et il dut être réformé. Son fils *Bolingbroke* le remplaça et donna d'excellents produits avec *Duchess* (anc. *Daisy*), *Lady Menard* et surtout *Phœnix*, mère du célèbre *Favourite* qui procréa, avec sa propre mère, le non moins célèbre *Comet*. La consanguinité fut donc le principal moyen employé par Ch. Colling pour fixer et porter au plus haut degré les aptitudes de la race ; mais, par l'exagération même de la méthode, la fécondité menaçait de s'éteindre. Le mal fut réparé avec *Favourite* et *Comet* et par un croisement de *Bolingbroke* avec une vache rouge *Galloway*, duquel sortit une belle génisse, *Lady*, qui fut la souche de la famille connue sous le nom de l'*Alliage*. La variété Durham avait acquis, dès cette époque, sous l'impulsion de Colling, une réputation universelle. En 1801, le bœuf *Durham-Ox*, vendu à un J. Day au prix de 6.250 fr., était refusé par son acquéreur pour la somme de 50.000 fr., quelques semaines après ; il pesait 1.370 kilogr. ; une dizaine d'années avait suffi pour obtenir de semblables résultats. En 1810, Ch. Colling vendit son étable de 47 têtes pour 178.000 fr. ; son frère Robert, moins heureux jusqu'alors, liquida, en 1818, son troupeau de 81 têtes pour 190.455 fr. Ces chiffres n'ont pas été dépassés depuis lors en tant que vente globale, mais il n'en a pas été de même pour les sujets isolés. Ainsi, dans de nombreuses ventes faites en Amérique, des mâles ont atteint jusqu'à 7.000 dollars et des femelles jusqu'à 6.000 dollars ; des vaches issues de *Duchess*, rachetées en Amérique par des Anglais, ont été payées cinq ou six fois ces prix. En 1822, Coates créa le *Herd-Book* du *Durham*, dont la publication a été continuée par la Société royale d'agriculture d'Angleterre ; les groupements sont faits par tribus sous le nom de tête des femelles, ainsi es tribus *Duchess*, *Oxford*, *Waterloo*, *Red Rose*, toutes dérivées du sang *Bates* et qui paraissent être les plus estimées ; les tribus *Anna*, *Blossom*, *Bliss*, *Fame*, *Mantalini*, etc., issues du sang *Booth*, d'origine moins ancienne et moins distinguée, paraît-il. Les souches sont très nombreuses et plus ou moins appréciées. Les bêtes de sang *Bates* qui n'ont, en réalité, que le sang de *Duchess*, passent encore pour avoir une aptitude plus laitière que les secondes, qui, en général, ne peuvent nourrir leur veau.

Brière d'Azy fit, en 1822, la première introduction de Durham amélioré en France ; le comte de Bouillé lui emprunta ses sujets, en 1830, et les conduisit à sa ferme de Villars. En 1837, Aug. Yvart, inspecteur des bergeries royales, ramena, à la suite d'une mission spéciale en Angleterre, 7 vaches et 1 taureau achetés chez Parkinson, à Leyfields, et Booth, à Cotham ; ces animaux, d'abord envoyés à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, furent bientôt transférés à la vacherie royale du Pin (Orne) ; la population de cet établissement fut accrue à la suite d'une nouvelle acquisition de 15 mâles et 19 femelles. En 1846, 112 taureaux et 87 vaches avaient été importés en France. Il y eut alors un mouvement de recul provoqué par les attaques de nombreux éleveurs contre le Durham ; la faveur ne revint à cette variété qu'après l'établissement du Herd-Book du Durham français, ouvert seulement pour les animaux ayant une parenté directe avec un ancêtre inscrit avant 1830 au Herd-Book de Coates. Un magnifique troupeau, dispersé en 1871, avait été créé sous les auspices de Napoléon III à la ferme de la Fouilleuse ; plus tard, on le transporta à Pompadour. A la même époque, on créa à Corbon (Calvados) une succursale de la vacherie du Pin, celle-ci fut entièrement dissoute en 1851 ; deux vacheries nationales, établies à Pousserv et au Camp, n'eurent que peu de durée ; celle de Corbon fut supprimée en 1889 ; son troupeau, composé de 15 mâles et de 40 femelles, fut vendu 84.000 fr. De nombreuses et excellentes familles, au moins aussi valeureuses que les meilleures familles anglaises actuelles, ont été créées pendant cette période par des éleveurs français. Citons, entre autres, les noms de MM. Grollier, de Clercq, de Chauvelin, etc., dont les produits sont connus et appréciés dans le monde entier. La France compte aujourd'hui environ 285 éleveurs de sujets pur Durham, la production annuelle varie entre 3.000 et 3.500 têtes. Quelques familles existent également en Belgique, en Allemagne, en Italie, et dans l'Amérique du Sud qui est un de nos principaux pays d'exportation et dont les produits de croisement très améliorés arrivent chaque année, en plus grand nombre, sur les marchés européens.

La race Durham améliorée se caractérise spécialement par la réduction de son squelette, par l'ampleur et la profondeur de la poitrine, déterminant la brièveté relative des muscles antérieurs, par le développement, quelquefois exagéré, des *maniemenls*, et par sa précocité, mais ce caractère ne lui est pas particulier. Le pelage rouge et blanc diversement mélangé est le plus général, la couleur noire a été soigneusement éliminée par sélection. L'aptitude laitière est, pour ainsi dire, nulle dans la plupart des familles qui passent pour les plus améliorées ; par contre, la supériorité du Durham en tant que machine productrice de viande est nettement établie ; ses rendements atteignent 66 % en viande nette, et la proportion de viande de 1re et de 2e qualité est presque toujours plus élevée que dans toutes les autres variétés, mais, ajoutons-k, ces résultats ne sont jamais obtenus que dans des conditions exceptionnelles de sol et avec des soins d'entretien spéciaux qui ne peuvent être à la portée de tous les agriculteurs.

2° *Variéte hollandaise.* Elle comprend trois populations identiques au point de vue zoologique, mais présentant de grandes différences au point de vue purement zootechnique : *a. Sous-variété des Polders.* Elle habite les provinces de Groningue, de Frise, de Noord-Holland et de

Zuid-Holland, région à terres compactes, fertiles, endiguées et couvertes d'herbages; sa taille est élevée ($1^m,35$ à $1^m,45$ chez les femelles); les formes ordinairement amples et régulières; la peau est lâche et fine; le pelage le plus répandu est le pie noir. Beaucoup de jeunes sujets sont exportés à l'étranger; la production laitière est supérieure à celle de toutes les autres races, elle varie entre 3.200 et 4.800 litres avec une moyenne générale supérieure à 3.500 litres, et une richesse de 4 à 4,5 °/₀ en beurre. En Frise et en Groningue, on engraisse beaucoup de vaches et de veaux qui ont un débouché assuré sur le marché de Londres; en Noord-Holland et en Zuid-Holland la production de la viande a pris également une grande importance; l'engraissement se fait à l'herbage, et, souvent aussi, avec les résidus des distilleries. *b. Sous-variété des Sables.* Cette population occupe la plus grande partie de la Zélande; elle se distingue nettement par la couleur de son pelage qui est uniformément blanc et rouge. Les sujets sont fortement construits et de grande taille (hauteur moyenne des vaches au garrot, $1^m,44$), mais les formes sont grossières; leur rusticité est très remarquable; bien que la production laitière soit élevée (moyenne, 3.000 litres par année), leur exploitation a pour but principal l'engraissement. *c. Sous-variété de la Campine*, ou *petite variété hollandaise.* Elle occupe les provinces sablonneuses et à sol peu fertile de Drenthe, d'Overyssel, de Gueldre, d'Utrecht, du Brabant septentrional et du Limbourg; la taille est réduite au minimum (haut. moy. au garrot, $1^m,23$); le squelette est faible et saillant sous la peau; le pelage est pie noir ou pie rouge. La laiterie prédomine surtout en Belgique pour la fabrication du beurre: cette industrie est encouragée par la création de nombreuses laiteries coopératives créées sous les auspices du gouvernement. Les vaches donnent en moyenne 2.800 litres de lait et 90 kilogr. de beurre par année. Les bœufs s'engraissent difficilement et rendent au plus 50 °/₀ de viande nette.

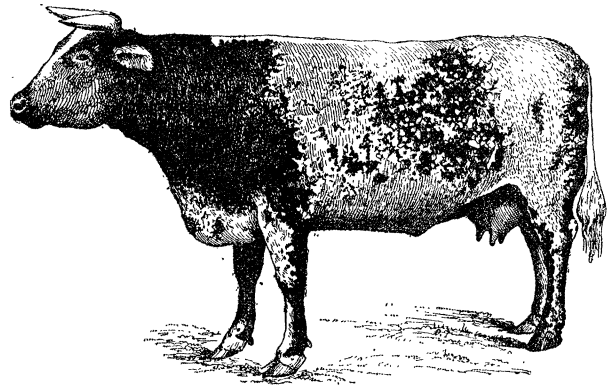

Fig. 16. — Vache Durham.

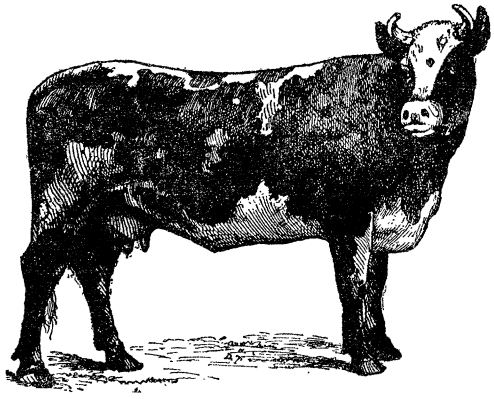

Fig. 17. — Vache hollandaise.

3° *Variétés d'Ostfriesland* et *d'Oldenbourg.* La première variété, qui occupe le littoral de la mer du Nord compris entre les bouches de l'Ems et celles du Weser, ne diffère de la sous-variété de Groningue, sa voisine, que par sa taille généralement plus élevée, par son ossature plus grossière, par son aptitude plus grande pour l'engraissement et par la couleur de son pelage brun et blanc ou brun uniforme. La seconde est encore plus forte, mais plus mal conformée; son pelage est pie proprement dit (noir et blanc); l'aptitude laitière est très développée (rend., 3.000 à 4.000 litres par an), cependant la production du jeune bétail et l'engraissement à l'herbage l'emportent de beaucoup sur la laiterie. Les bœufs sont très travailleurs, ils peuvent atteindre le poids de 1.000 kilogr.; les vaches laitières sont très recherchées en Prusse et dans la Saxe; elles sont vendues pleines ou fraîchement vêlées.

4° *Variété flamande.* Elle peuple les Flandres française et belge et une grande partie de la Picardie; en France, on la désigne sous les noms de *race berguenarde*, *casseloise*, *maroillaise*, *boulonnaise*, *artésienne*, *bournaisienne*, *namponnaise et picarde*, mais toutes ces appellations n'ont qu'un intérêt local et ne sont nullement justifiées. Les plus jolis sujets, de taille élevée ($1^m,30$ à $1^m,45$), larges de poitrine et bien conformés, se trouvent dans la région des Watteringues (Bergues, Cassel, Hazebrouck); à l'E. et à l'O. la taille et le volume diminuent progressivement et la variété devient de plus en plus mélangée avec d'autres types. Le pelage, rouge acajou plus ou moins foncé, se dégrade aussi à mesure que l'on s'éloigne de la Flandre française, les marques blanches apparaissent et le rouge passe au blond assez pâle. La production laitière atteint 3.800 litres en moyenne par année; la plus grande partie de la crème est transformée en beurre, surtout dans les Flandres. La précocité, la facilité d'engraissement et la qualité de la viande sont très remarquables, le rendement en viande nette peut atteindre 60 à 62 °/₀ chez les jeunes bœufs gras.

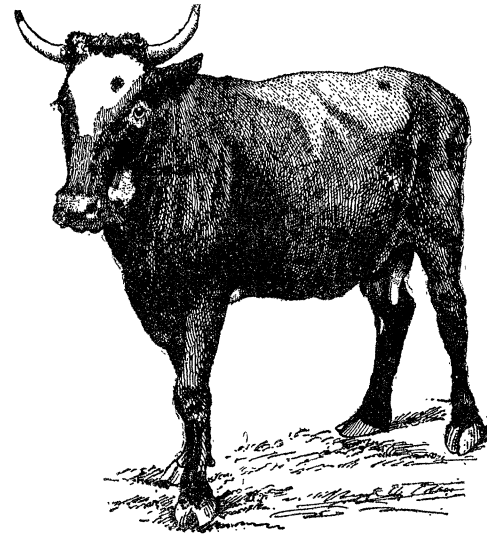

Fig. 18. — Vache flamande.

5° *Variété wallonne.* Sa taille est très élevée, son ossature grossière, son pelage blanc et noir, ou blanc et rouge brun ; la population, surtout répandue dans le centre de la Belgique (*race de Mons*), fournit une grande quantité de bœufs très travailleurs, mais durs à l'engraissement ; les vaches sont peu laitières.

6° *Variété ardennaise* ou *meusienne.* Son habitat comprend actuellement le bassin moyen et le bassin supérieur de la Meuse, régions dans lesquelles la nature du sol est très variable ; la population est elle-même très variée, tant sous le rapport de la taille que sous le rapport de la conformation et des aptitudes. En Belgique, dans le Luxembourg et dans la province rhénane, le pelage prédominant est blanc et rouge brun, blanc et gris jaunâtre ou fauve ; dans les Ardennes françaises et dans la Meuse, la couleur blanche prend beaucoup plus d'importance. Le rendement en lait ne dépasse guère 2.500 litres par an dans les meilleures situations. L'aptitude à l'engraissement est également très faible ; les veaux mâles sont presque toujours livrés de bonne heure à la boucherie.

7° *Variété du Morvan.* Elle est de couleur rouge jaunâtre et blanc, et de plus petite taille encore que la variété de l'Ardenne française (max., $1^m,30$ à $1^m,35$) ; elle est sobre et rustique et peu laitière ; on l'exploite surtout comme moteur ; l'engraissement est lent et commence généralement très tard.

*RACES CHEVALINES.* — Nous adopterons encore le mode de classification basé sur l'indice céphalique et sur les caractères extérieurs, mode scientifique et pratique à la fois, qui nous conduit à ranger les espèces chevalines en deux grandes classes.

A. Races brachycéphales. — I. Race africaine (*E. C. Africanus*). — Cette race, dénommée par Piétrement *race mongolique* ou *touranienne* (*E. C. mongolicus*) et connue en Orient sous les noms de *dongolâwi* ou de *turcomane*, possède encore ses plus beaux représentants en Nubie, dans le Dongola, région où elle semble avoir pris naissance ; elle s'est dispersée peu à peu, et son aire géographique actuelle se confond avec celle du type asiatique qu'elle y a suivi partout depuis les irruptions des Sarrasins : elle est restée étrangère aux migrations antihistoriques des Aryas ; du côté de l'Orient elle ne semble pas avoir dépassé l'Arabie et la Perse ; elle paraît avoir porté seulement les Sémites dans leurs invasions ; aussi ses principales variétés habitent surtout le N. du continent africain (Egypte, Nubie, anciens Etats barbaresques), mais elles n'ont pu y conserver leur état de pureté, étant en contact immédiat avec le cheval de Syrie dont la forme a été préférée ; le même fait s'est produit en Angleterre, en France, en Allemagne et en Russie, partout où les deux types orientaux ont été introduits, aussi le type asiatique domine de beaucoup dans les variétés métisses créées en Europe, le type africain ne s'y montre que très rarement, surtout avec tous ses caractères spécifiques réunis. La variété la plus importante, dite *barbe* ou *barbère* habite le N. de l'Afrique ; elle y forme en réalité la plèbe de l'espèce chevaline, bien que, lorsqu'elle est élevée avec soin, elle puisse acquérir une grande distinction ; ses caractères généraux permettent de la distinguer nettement de la race noble ou syrienne. Les naseaux sont peu ouverts, les lèvres minces et la bouche petite ; les joues sont fortes, l'oreille est quelquefois un peu grande, mais toujours droite et mince, l'œil est grand, et la physionomie, très calme au repos, s'anime très vite pendant l'action. La robe grise domine, mais on trouve à côté d'elle toutes les combinaisons du noir, du blanc et du rouge ; la tête est un peu forte, l'encolure, forte, est rouée et porte une crinière longue et soyeuse ; la taille est généralement petite ou moyenne ; la croupe, souvent tranchante, est toujours mince et courte ; la queue est touffue, et la cuisse peu fournie ; les membres sont d'une force remarquable, leurs aplombs sont souvent défectueux, mais ce défaut est racheté par des qualités de fond, par une vigueur, une rusticité et une sobriété à toute épreuve ; le cheval barbu ne le cède en rien à l'asiatique sous le rapport de l'action et de la bravoure. Une tribu spéciale est admise pour le *cheval* dit *tunisien* qui habite les plaines du Chéliff en des environs de Sétif : ce cheval n'est qu'un barbe grand et étoffé sous l'influence du climat humide et salubre de cette partie de l'Algérie.

II. Race asiatique (*E. C. Asiaticus*). — Le berceau de cette race se trouve sur le plateau central de l'Asie, région qui aurait été aussi, suivant la tradition biblique, le berceau du genre humain. De là, la race s'est étendue dans le monde entier, dans l'Extrême-Orient, dans l'Inde et la Chine, puis vers l'Occident, en suivant, dans leurs migrations, les peuples qui nous ont appris l'usage des métaux. A des époques moins éloignées, elle est passée de la Perse dans la vallée du Nil, en Syrie, puis en Arabie, dans les Etats barbaresques, en Grèce, en Italie, en Turquie, dans le Caucase, en Russie méridionale et en Hongrie ; enfin, avec les Sarrasins, en Espagne et dans le Midi de la France ; de nouveaux types furent ramenés aussi en Europe au moyen âge par les croisés. Les Anglais s'approprièrent peu à peu le type pur qu'ils ont fait ensuite rayonner sur tout le continent européen, en Amérique et jusque dans les Indes et en Australie ; les Espagnols l'introduisirent eux-mêmes dans l'Amérique méridionale après la découverte du Nouveau Monde. On ne saurait s'étonner dès lors que cette race qui est, par excellence, celle des coursiers, des chevaux de selle, ait donné naissance à de nombreuses variétés différant surtout entre elles par la taille et l'élégance des formes.

1° *Variété arabe.* Elle peuple actuellement tous les pays musulmans de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, depuis la Perse jusqu'au Maroc, mais le principal centre de production des plus beaux étalons se trouve en Perse

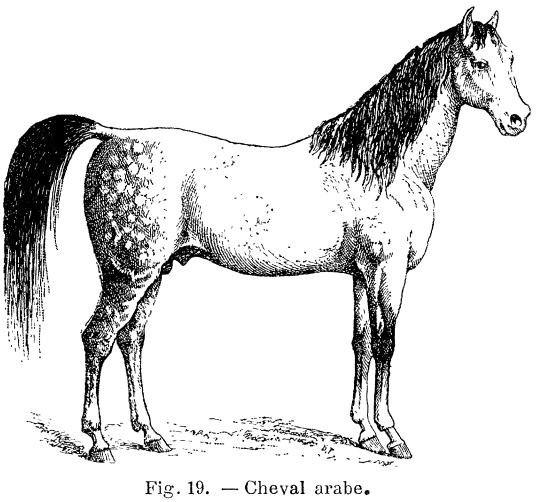

Fig. 19. — Cheval arabe.

et en Syrie, surtout en Syrie. On confond, en réalité, sous ce nom, plusieurs populations, notamment les populations persane, syrienne, et même une population plus ou moins pure appartenant à la race barbe. Le cheval arabe pur, dont la création ne remonte qu'à une époque peu antérieure à l'ère chrétienne, est le type achevé de la beauté artistique ou idéale dans son espèce. « Le physique et le moral, tout est supérieur en lui ; il a la noblesse et la grâce unies à la vigueur. Il réalise souvent le modèle achevé du cheval de selle. Sa physionomie est le plus belle et la plus noble de toutes » (Sanson). La taille varie, en Orient, entre $1^m,45$ et $1^m,56$ ; la robe est, la plus ordinairement, blanche ou d'un gris très clair, mais les sujets de robe foncée noire, baie ou alezane, ne sont cependant pas rares. Le mode d'éducation a porté au plus haut de-

gré de perfection ses aptitudes. Le coursier arabe fait partie de la famille, et il est, dès sa naissance, l'objet d'attentions et de soins qui ne l'abandonnent jamais ; aucun animal n'est plus complètement domestique que lui ; son apprentissage commence de très bonne heure, et il acquiert peu à peu les qualités qui font de lui le plus sobre, le plus rustique et le plus apte de tous les chevaux aux courses longues et rapides.

2° *Variété anglaise* ou *variété de pur sang* (*The race horse*) ou *variété de course*. Elle provient du sang arabe importé en Angleterre et modifié dans ses aptitudes fonctionnelles par l'institution des courses ; elle a été importée ensuite en France et ailleurs, en même temps que cette institution. La population est peu nombreuse et ne forme qu'une variation de la race asiatique. Le premier étalon arabe introduit en Angleterre et mentionné dans les chroniques saxonnes est un cheval turc, *The White-Turk*, acheté par Jacques Ier à un sieur Place. Plus tard, Villiers, premier duc de Buckingham, acheta *The Helmsley-Turk*, puis *Fairfax's morocco* qualifié de barbe. Le Stud-book anglais a cependant négligé ces premières introductions, et il recherche seulement ses origines au commencement du siècle dernier. En tête du livre généalogique figure *Darley-Arabian*, né en Syrie ; parmi ses descendants immédiats, on cite : *Devonshire* ou *Flying-Childers*, père d'une longue lignée de *Flying* célèbres, *Bleeding* ou *Bartlett's Childers*. Ces derniers ont eu pour descendants un autre *Childers*, *Blaze*, *Snaps*, *Sampson* et le fameux *Eclipse*. Une vingtaine d'années

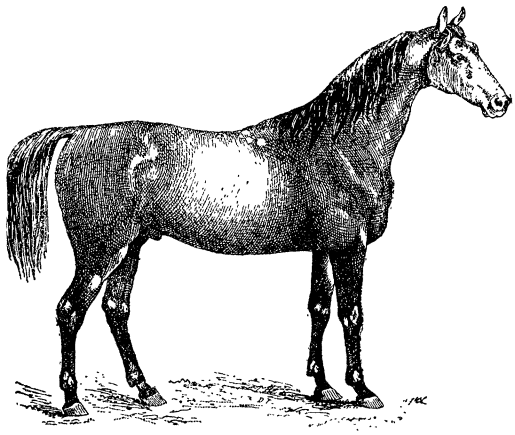

Fig. 20. — Cheval anglais pur sang.

après l'acquisition de *Darley-Arabian*, lord Godolphin admit dans son haras *Godolphin-Arabian* rencontré dans les rues de Paris, traînant une charrette et considéré quelquefois, mais à tort, comme la souche de l'arbre généalogique des chevaux de course ; il ne devint véritablement célèbre, dit W. Youatt, que par les mérites de l'un de ses fils *Lath*, l'un des premiers chevaux de son époque. On n'a aucune preuve d'introduction de juments arabes en Angleterre, il se peut cependant que les juments anglaises, avec lesquelles on accoupla les premiers étalons purs introduits, étaient elles-mêmes du type asiatique impatronisé par les migrations des Aryas. En tout cas, il est certain que leurs filles ont été accouplées avec des étalons arabes jusqu'au delà d'une quatrième génération et que la sélection a été assez attentive pour que l'on puisse être assuré qu'il n'y eut plus bientôt, dans leur descendance, que des individus purs de la race ; ces individus, plus hauts de taille et plus longs de lignes que les arabes, plus volumineux aussi dans toutes leurs parties, ont conservé toute la noblesse et toute la finesse de la race d'origine, ainsi que sa vigueur et son énergie première, moins cependant la rusticité et la sobriété ; la robe diffère aussi, le bai et l'alezan avec toutes leurs nuances y dominent, s'ils ne sont même pas tout à fait exclusifs. Les qualités spéciales du type pur sang sont évidemment, personne ne peut le contester, le résultat de l'action combinée du climat et de l'institution des courses (V. Course).

3° *Variétés françaises*. — *a. Variété des landes de Bretagne*. L'origine de cette population remonte certainement à l'époque celtique des menhirs et des dolmens ; la rusticité, la sobriété et la vigueur à toute épreuve de l'ancienne variété bretonne se retrouvent encore, mais seulement dans quelques rayons de la région des landes ; partout ailleurs, notamment dans la Cornouaille, qui est le plus grand centre de production chevaline, des croisements ont été opérés entre la variété anglaise ou la variété arabe et la variété du pays, principalement dans le but de relever la taille de cette dernière ; son croisement avec les étalons arabes a donné de bons sujets de taille moyenne, mais il n'en a pas été de même du croisement avec les étalons anglais dont les mœurs et les aptitudes physiques étaient trop disproportionnées avec les caractères correspondants de la jument bretonne ; on a obtenu sans doute des sujets à encolure légère, à croupe mince et de haute taille, mais à poitrine aplatie, à membres grêles et sans solidité, vigoureux en apparence, mais irritables à l'excès et incapables de supporter les moindres privations et les grandes fatigues. *b. Variétés du Limousin et d'Auvergne*. Elles descendent très probablement des chevaux abandonnés par les Sarrasins après leurs défaites dans les plaines de Vouillé et conservés par les seigneurs du pays. Nous pourrions répéter à leur sujet ce que nous venons de dire à propos de la race bretonne. *c. Variétés du S. de la France* (landes de Gascogne, Aude, Camargue) *et des îles de la Méditerranée* (Corse, Sardaigne). Elles se rapportent toutes au type asiatique, mais elles montrent des traces fréquentes de croisements avec la race africaine ; la taille est encore plus petite que celle des variétés précédentes, mais la conformation reste la même dans l'ensemble, et les aptitudes spéciales de la race se sont maintenues ; ces populations sont élevées au voisinage de la mer, dans des pays incultes ou peu productifs, où elles ont acquis, par suite de leur mode d'existence, un caractère sauvage, mais, par contre, une rusticité et une endurance à toute épreuve. Le cheval de la Camargue est gris blanc (taille $1^m,32$ à $1^m,34$), le cheval corse et le cheval sarde sont noirs ou alezans, quelquefois bais, mais rarement gris (taille, $1^m,15$ à $1^m,35$) ; le cheval des landes de Gascogne est à robe souvent grise plus ou moins foncée (taille, $1^m,25$ à $1^m,32$) ; son croisement avec l'étalon anglais a donné le type dénommé *médocain*, plus que médiocre sous tous les rapports. *d. Variété du Morvan*. Semblable à l'ancienne race bretonne et aujourd'hui très dégradée.

4° *Variétés espagnoles*. — *a. Variété navarrine*. Depuis l'introduction, qu'il faut attribuer aux Maures, des chevaux arabes, accompagnés, comme toujours, par les chevaux barbes, dans la Navarre, sur les deux versants des Pyrénées, le type asiatique a subi quelques modifications. A l'O., dans les Basses-Pyrénées, le navarrin se rapproche du cheval landais, mais il est un peu plus amplifié ; vers le pays basque et surtout dans la plaine de Tarbes, la taille s'accroît et la conformation se perfectionne, on a alors affaire à la prétendue *race navarrine* ou *barbaise* qui a fourni d'excellents chevaux d'armes propres aux troupes légères et dont les croisements avec les étalons arabes, principalement, ont été souvent heureux. Vers l'E., dans les Pyrénées ariégeoises, le cheval devient montagnard et prend tous les caractères des chevaux de l'Auvergne et du Limousin. *b. Variété andalouse*. Elle diffère peu du navarrin ariégeois.

5° *Variétés allemandes*. — *a. Variété d'Alsace-Lorraine*. Les anciens chevaux de Lorraine et d'Alsace, de formes sans doute irrégulières, mais d'une résistance et d'une longévité sans pareilles, ont presque entièrement des

paru. Leur croisement avec des étalons anglo-normands et même avec des étalons de race pure a été opéré, bien qu'il ne pût convenir au type indigène ni aux ressources alimentaires et au climat du pays : il en est sorti, comme toujours en pareil cas, une population de sujets hauts sur jambes, décousus, souvent tarés, au caractère difficile et impropres à un service soutenu. *b. Variété de Trakehnen.* Elle est sortie du haras de Trakehnen créé par Guillaume Ier, au XVIIIe siècle, en vue de la production de chevaux de selle et de carrossiers. Pour les premiers, on a eu recours à des importations et au croisement entre eux des deux types purs de l'Orient; pour les seconds, on a opéré par croisement entre ces types et celui de l'Allemagne du Nord. La population s'est répandue dans toute l'Allemagne, particulièrement dans la Prusse orientale où se reproduit de préférence le type léger. Le type asiatique domine surtout avec la robe noire ; la population a conservé l'énergie native de la souche, mais non sa solidité physique, son endurance et sa sobriété ; elle se rapproche, dans l'ensemble, du cheval anglais de moyenne et même de grande taille, moins les effets résultant de l'entraînement aux courses. *c. Variété du Wurttemberg.* Elle a pris naissance dans les haras royaux de Weil, Scharnausen et Kleinhohenheim, aux environs de Stuttgart, et provient du croisement des deux types orientaux avec des juments hongroises, polonaises et russes ; la population présente dans l'ensemble une grande variation.

6° *Variété russe* (*variéte des trotteurs russes ou d'Orlov*). Elle a pris son origine dans le célèbre haras fondé en 1778 par le comte Orlov Tchesmenka, à Khriénovo (gouvernement de Voronèdje) et elle provient de croisements d'étalons arabes ou barbes avec des juments danoises choisies pour leur élégance et leur qualité comme trotteuses. Le type actuel se rapproche du pur sang anglais, mais la croupe est moins élevée et plus arrondie, et les muscles sont mieux assemblés ; l'entraînement se fait au trot.

7° *Variété hongroise.* Elle descend encore du type asiatique presque pur ; sa taille reste moyenne, et les qualités spéciales de la race se sont maintenues presque intégralement. La robe présente les diverses combinaisons des quatre couleurs. Quelques tribus sorties des haras de Kisber, de Mezochegyes et de Babolna et créées par sélection continue ont acquis une très belle conformation.

III. Race britannique (*E. C. Britannicus*). — Sanson place le berceau de cette race en un point vraisemblablement central et couvert aujourd'hui par la mer de la Manche de l'aire géographique occupée encore par elle : comtés de Sussey, de Kent, d'Essex, de Norfolk et de Suffolk, en Angleterre, province de la Flandre occidentale belge et partie littorale des départements français, de la frontière du N. à l'embouchure de la Seine, sur le continent. Cette race, élevée sous un climat essentiellement maritime, est de grande taille, supérieure en moyenne à $1^m,60$ ; ses muscles sont très développés et épais, son encolure large et épaisse, son poitrail large, ses épaules fortes, sa croupe arrondie et à sillon médian profond dû à la saillie des fessiers, ses cuisses épaisses et à contour curviligne fortement prononcé à l'arrière. Le poids, souvent énorme (plus de 800 kilogr.), et le développement des masses musculaires assurent l'aptitude maximum pour la traction des lourdes charges à l'allure du pas ; cependant les sujets sont relativement lestes et agiles par suite de la régularité de leur conformation et du grand développement de leur système nerveux. Toutes les robes se rencontrent.

1° *Variétés anglaises du Suffolk et du Norfolk* (*Black-horn* et *Suffolk-punch*). La variété du Norfolk est généralement noire avec des nuances plus ou moins foncées ; la variété de Suffolk, élevée aussi dans le comté voisin d'Essex, est généralement de robe bai clair, et quelquefois alezane. La taille est moyenne, cependant les grands chevaux ne sont pas rares. Il nous suffira d'ajouter que les caractères généraux de la race sont exagérés au maximum dans cette variété pour en donner une description suffisante. Les croisements opérés avec le pur sang ont fourni généralement des résultats déplorables.

2° *Variété boulonnaise.* C'est de beaucoup la plus importante, elle répond au type parfait de la race ; la taille est toujours très grande (max., $1^m,66$), mais elle reste bien proportionnée ; le poids est à la hauteur de la forme, et les sujets sont doués d'une vigueur et d'une énergie extrêmes. La robe est indifféremment claire ou foncée présentant toutes les nuances (bai, rouan, gris ardoisé ou pommelé, etc.) sans dominante. Le principal centre de production est le Pas-de-Calais où les mères sont entretenues au pâturage ; les poulains, vendus de bonne heure,

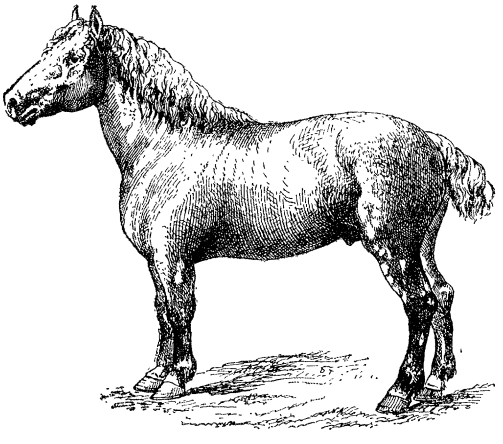

Fig. 21. — Cheval boulonnais.

passent dans le S. du département et dans les départements voisins, jusque dans l'Eure-et-Loir, ils sont très vite prêts pour le travail. La robe grise est préférée dans la Beauce où la population boulonnaise se trouve mélangée, dans une assez forte proportion, avec le type percheron. Quelques familles se sont formées sous les noms de *caennaise*, *viroise*, *augeronne* dans la Basse-Normandie, de *race du bon pays* dans le pays de Caux et dans le Vimeux; elles offrent peu d'intérêt et sont loin d'égaler, sous tous les rapports, la véritable variété boulonnaise dont les mérites, dit Sanson, sont sans égal au monde.

3° *Variété cauchoise.* Cette ancienne variété, qui habitait le littoral de la Manche, entre l'embouchure de la Seine et le cap de la Hague, et qui fournissait les *bidets normands* ou *cauchois*, aux allures rapides et au trot particulier (*à l'amble*), a presque entièrement disparu ; des métis variés la remplacent de plus en plus.

IV. Race irlandaise (*E. C. Hibernicus*). — La race irlandaise, dont la population est aujourd'hui répartie dans toute l'Irlande, dans le pays de Galles, à l'E. du canal de Saint-Georges, dans les îles de Shetland et sur la partie armoricaine du continent, et dont il a été retrouvé de nombreux restes au mont Dol (Sirodot), a peuplé probablement toute la partie N.-O. du continent, avant l'époque géologique actuelle, lorsque les îles Britanniques étaient encore reliées à l'Armorique et soudées entre elles. Dans toutes les régions de son aire géographique, elle conserve les mêmes caractères généraux : taille trapue, ne dépassant guère $1^m,45$, encolure puissante, crins bien développés et couvrant les membres depuis l'extrémité supérieure des canons jusqu'aux talons ; on y observe toutes les robes ; elle est également propre à la selle et au trait léger. Les conditions d'habitat sont identiques dans toute l'étendue de l'aire géographique, aussi les variétés sont peu nombreuses.

1° *Variété irlandaise et de Galles* ou *variété des poneys.* Le type irlandais ou *double poney* est le plus

connu ; sa taille est peu élevée, mais sa corpulence est relativement forte ; la tête, courte et camuse, est attachée à une encolure forte et pourvue de crins épais, longs et abondants ; un fort toupet de crins descend souvent jusqu'au-dessous des yeux et contribue à rendre la physionomie quelque peu sauvage ; le corps est cylindrique, fortement musclé et près de terre, les membres sont forts, le pied petit et solide ; les sujets sont d'excellents chevaux de route et de fatigue, à l'allure courte, mais très énergiques et très endurants. La robe varie beaucoup ; l'alezan, aux crins plus clairs, semble dominer.

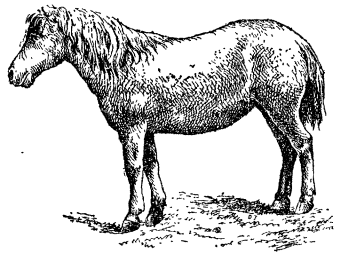

Fig. 22. — Poney des Shetland.

2° *Variété de Shetland.* Ces animaux, couverts d'une abondante fourrure, se sont dégradés au minimum de taille que l'on puisse concevoir dans l'espèce chevaline ; ils ne sont guère plus grands qu'un beau chien terre-neuve.

3° *Variétés bretonnes.* Elles sont connues surtout sous les noms impropres de *race du Léon* et de *race du Conquet*, mais ces groupes secondaires ne diffèrent guère que par quelques points secondaires, surtout par la taille. Le type le plus pur se trouve vers Saint-Pol-de-Léon ; la production se fait dans le Finistère (arr. de Brest et de Morlaix), dans les Côtes-du-Nord, entre Lannion et Saint-Malo, et aux environs du Conquet où s'établit la transition entre cette variété et celle des chevaux des Landes. Dans le Léonnais, la taille varie entre $1^m,55$ et $1^m,65$, la robe est grise avec des nuances rouanne ou baie ; le type ne diffère guère du poney que par sa taille, Dans les Côtes-du-Nord, le cheval a une hauteur de $1^m,48$ à $1^m,58$, et sa conformation le rapproche beaucoup de celle qui est propre au trait léger ; les formes sont moins disgracieuses, les membres plus fins et les aplombs meilleurs ; la robe grise domine. Aux environs du Conquet, la robe est le plus souvent baie ou alezane, quelquefois noire ; la taille est très réduite et les formes moins régulières, mais la rusticité, la sobriété et l'énergie sont extrêmes ; elles ont fait acquérir au *bidet* des landes bretonnes une réputation bien justifiée. Beaucoup de poulains du Léonnais sont exportés vers l'Ouest et jusque dans l'Eure-et-Loir, dès qu'ils peuvent fournir un travail un peu suivi ; le surplus est élevé dans le pays même et livré au commerce vers l'âge de quatre ans ; ils sont vendus surtout dans les départements méridionaux et dans le Poitou pour la production des mulets.

B. Races dolichocéphales. — I. Race belge (*E. C. Belgius*). — Cette race, originaire du bassin de la Meuse où elle a pris naissance, s'étend dans les provinces belges du Brabant méridional, du Limbourg, de Liège, du Hainaut, de Namur, dans les Ardennes françaises et dans le grand-duché de Luxembourg ; on en retrouve aussi quelques familles dans la Camargue et en Lombardie, aux environs de Crémone, où son établissement remonte, selon toutes probabilités, à l'antiquité. Du reste, l'examen des sculptures, des médailles et des monnaies de l'époque de la guerre des Gaules montre que la race belge a dû jouer un grand rôle au temps des Césars ; les guerriers francs contribuèrent aussi à sa dispersion vers le S. de la Gaule. Le type primitif a son corps très court et très épais, presque cylindrique, de hauteur généralement inférieure à $1^m,60$, la tête est forte (tête de rhinocéros), l'encolure très épaisse, courte, à bord supérieur fortement arqué ; la croupe est large, arrondie et fortement musclée, les membres sont forts et les pieds très solides. Le tempérament est très robuste et souvent très énergique. La race est généralement propre aux allures vives quoique peu allongées, et elle fournit des chevaux de gros trait très puissants, des chevaux de trait léger et de selle. A mesure que l'on descend vers les Ardennes, la taille se réduit et le cheval devient surtout propre pour le trait léger.

1° *Variétés du Brabant, de la Hesbaye et du Condroz.* Le cheval *brabançon* est le plus gros et le plus lourd de la race ; ses formes sont plus harmonieuses que celles de l'*hesbayen* ou *hesbignon ;* le *condrozien* est moins volumineux, plus énergique et peut trotter ; cette variété a été très estimée, et c'est à tort que les éleveurs belges ont laissé envahir sa région de production par certains métis beaucoup moins appropriés aux conditions naturelles de sol et de climat.

2° *Variétés du Hainaut et de Namur.* Les chevaux de ces variétés, également lourds, pèchent, le plus souvent, dans l'arrière-main qui est faible et manque d'ampleur ; ils fournissent cependant de bons sujets de gros trait.

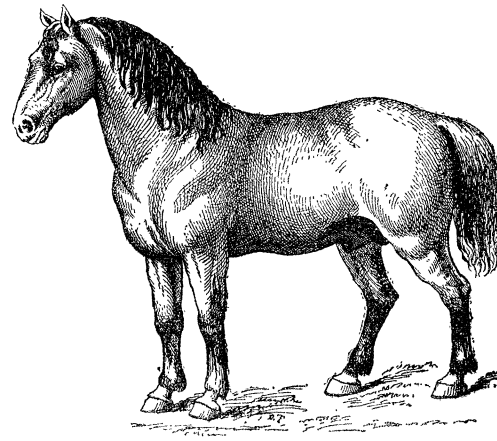

Fig. 23. — Cheval du Brabant.

3° *Variété ardennaise.* L'ancienne population, de petite taille et d'une rusticité remarquable, a aujourd'hui presque entièrement disparu ; des métis l'ont remplacée au grand détriment de l'élevage de la région.

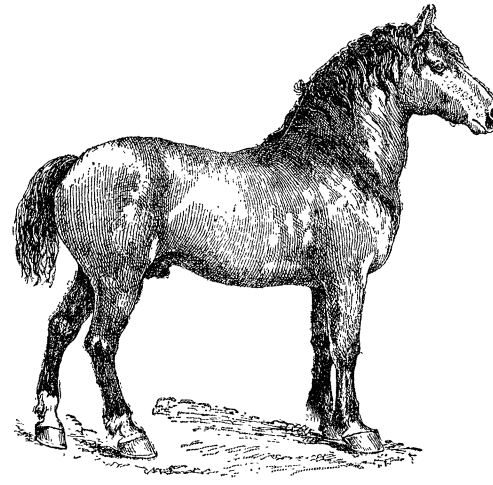

Fig. 24. — Cheval ardennais.

4° *Variété crémonnaise.* Elle est de moyenne taille et sans distinction ; quelques sujets figurent dans la cavalerie militaire italienne, mais, pour la plupart, les chevaux

sont employés au trait pour les transports et pour les travaux agricoles.

II. Race frisonne (*E. C. Frisius*). — Son aire géographique se confond sensiblement avec celle de la race bovine des Pays-Bas (V. § *Races bovines*) ; elle embrasse actuellement une grande partie de la Hollande, une partie du littoral écossais, les Flandres et une partie de la Picardie, la Vendée et le Poitou. Les variétés formées sur cette aire géographique sont à peine distinctes et en réalité presque complètement nominales. La taille est toujours grande, la tête est longue avec des oreilles longues et souvent pendantes, le corps volumineux, de conformation irrégulière et sans élégance ; les membres sont longs, volumineux, à articulations larges et puissantes ; ils sont chargés de crins grossiers et terminés par de grands pieds. Le tempérament est mou et sans vigueur, et seulement propre à travailler aux allures lentes. Toutes les robes se rencontrent.

1° *Variété hollandaise*. La race est aujourd'hui presque entièrement métissée, cependant elle a conservé tous ses défauts.

2° *Variété flamande*. Cette variété, ainsi que la prétendue *race picarde*, sa voisine, est aussi mélangée avec des sujets de races diverses ; elle a gardé sa grande taille

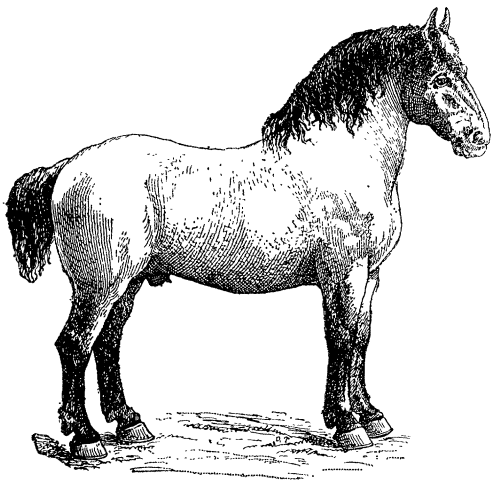

Fig. 25. — Cheval belge.

(1$^{m}$,65 à 1$^{m}$,70) et sa forte corpulence ; sa conformation répond bien, dans l'ensemble, à celle du type primitif. Les principaux centres de production sont aux environs de Bruges, de Gand, de Dunkerque et d'Hazebrouck, en un mot, dans la vallée de l'Escaut ; les meilleurs sujets sont élevés dans le voisinage de Bourbourg. Quelques poulains, surtout de robe grise, vont se mélanger aux Percherons dans la Beauce ; les autres sont élevés dans le pays jusqu'à l'âge de quatre ans et plus ; les grandes villes du Nord et Paris en achètent des quantités considérables. Enfin, il arrive assez souvent que les étalonniers poitevins vont en Picardie pour remonter leurs établissements.

3° *Variété de Clydesdale*. Elle n'a pas non plus échappé aux croisements, et elle a donné des métis que l'on trouve parfois dans le commerce sous le nom de *trotteurs de Norfolk*. La population commune, de beaucoup prédominante, reste dans le pays et fournit surtout des chevaux de labour.

4° *Variété poitevine*, dite aussi *race mulassière*. Elle a conservé les caractères généraux du type primitif et se rencontre le plus souvent sous robe baie ou grise ; elle a été introduite dans le Poitou, à la fin du XVI$^{e}$ siècle, par l'ingénieur hollandais Braley, qui avait été chargé par Sully de la direction des dessèchements des marais du littoral ; sa population s'étendit peu à peu jusqu'à l'embouchure de la Loire et jusqu'à la Gironde ; mais depuis de longues années elle perd beaucoup d'importance dans le Poitou même. Les meilleurs poulains naissent dans le Marais et dans la Plaine, en Vendée et dans les Deux-Sèvres.

III. Race germanique (*E. C. Germanicus*). — Le type spécifique de cette race a pris naissance dans la partie du continent qui forme aujourd'hui le Slesvig et le Holstein, de là il a gagné le Danemark et toute l'Allemagne vers le S., tant qu'il a trouvé des conditions de climat et de sol favorables à son existence. Les Germains et les Scandinaves l'ont entraîné, au commencement de notre ère, dans leurs incursions vers l'Occident ; les Angles et les Saxons l'ont conduit dans l'île de Bretagne, les Northmans sur la côte de la mer de la Manche, les Burgondes dans le bassin du Rhône et en Suisse, les Lombards en Italie, les Vandales en Espagne et dans le N. de l'Afrique. La race a dû ensuite reculer sur un grand nombre de points devant l'invasion de nouveaux types, souvent aussi elle s'est fondue avec eux, formant ainsi une foule de populations métisses plus ou moins intéressantes. Actuellement, le type primitif se retrouve dans le Danemark, l'Allemagne du Nord, dans la province rhénane et la partie de la Hollande qui lui confine, dans l'ancienne prov. de Normandie, et dans une partie de l'Angleterre ; il a conservé et même accru sur quelques points sa grande taille (1$^{m}$,60 à 1$^{m}$,70) ; la conformation générale manque d'élégance ; la tête est longue, fortement busquée et lourde, l'encolure est relativement grêle, la poitrine peu profonde, le dos et les reins lourds, la croupe courte et souvent avalée avec une attache de queue basse ; les épaules sont plates et insuffisamment musclées, les cuisses terminées de court en arrière et en haut sur des jambes grêles et relativement courtes ; les avant-bras courts et les canons longs, les pieds le plus souvent larges et plats.

1° *Variétés allemandes*. Elles sont très nombreuses et établies, pour la plupart, sans base sérieuse, trois types seuls sont bien caractérisés : *a. Sous-variété danoise* (Slesvig-Holstein, vallées de l'Elbe et du Weser jusqu'en Oldenbourg) ; son principal centre de production est dans la Marche d'Oldenbourg ; les sujets de haute taille (1$^{m}$,57 à 1$^{m}$,62 et plus) ont été longtemps recherchés comme carrossiers et même comme chevaux de selle, actuellement ils ne sortent guère de leur pays où on les exploite surtout pour les travaux agricoles ; *b. Sous-variété hanovrienne*.

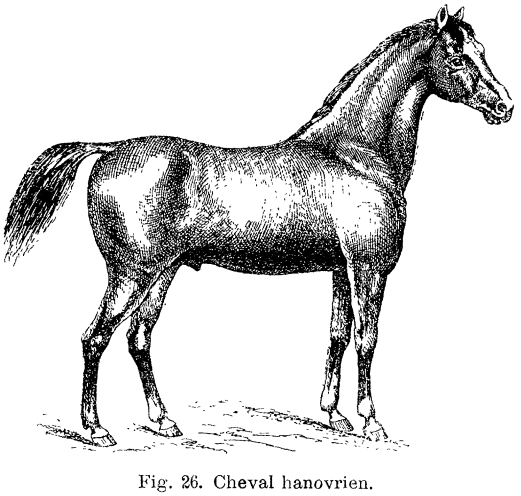

Fig. 26. Cheval hanovrien.

L'ancienne race a presque disparu ; elle est remplacée par des croisements anglais de taille moyenne, dans l'ensemble, mais fournissant de bons chevaux, assez distingués, de selle et d'attelage, dont le commerce est très actif ; ils se répandent en grand nombre dans l'Allemagne entière ;

*c. Sous-variété mecklembourgeoise.* Elle ne diffère guère

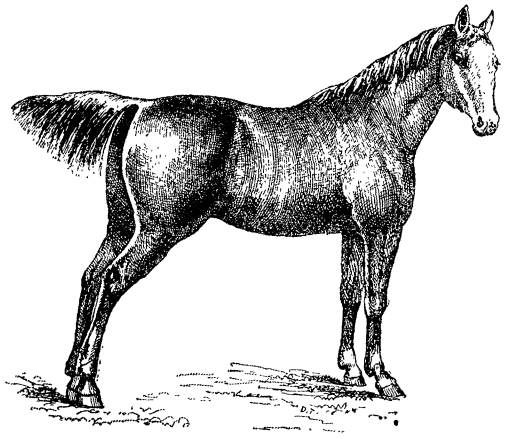

Fig. 27. — Cheval mecklembourgeois.

actuellement du type grand carrossier anglo-normand et provient également de croisements raisonnés.

2° *Variétés françaises.* — *a. Variété normande.* Elle n'a plus qu'une importance historique et elle a été remplacée, dans toute la province, par la population métisse, dite de demi-sang *anglo-normand*, qui fournit d'excellents trotteurs (V. Course), des carrossiers de tous genres et des chevaux de remonte. Son origine est relativement très ancienne. Ce n'est, en effet, qu'à la fin du siècle der-

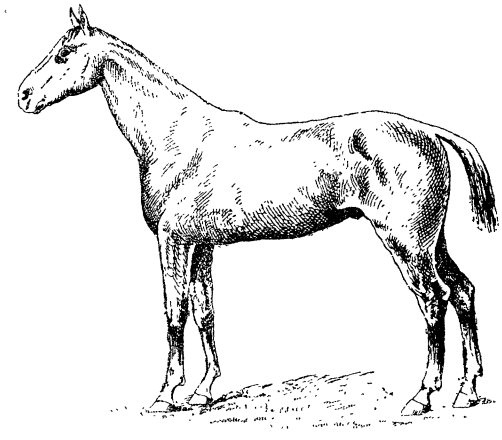

Fig. 28. — Carrossier demi-sang, anglo-normand.

nier que furent commencés les croisements entre la variété pur sang anglais et la variété indigène que l'on avait tenté, vers 1765, de régénérer par l'introduction d'étalons danois et mecklembourgeois; 24 étalons de demi-sang anglais ramenés par le prince de Lambesc furent mis en dépôt au haras du Pin; les plus remarquables étaient : *le Glorieux*, *le Docteur* (ses filles, mêlées au sang des *Glorieux*, des *Y. Rattler* et des *Dagout*, ont fourni des familles très réputées); *Matador*, auquel remontent presque toutes les races précieuses de la province, naquit en 1801. De 1800 à 1810, l'Angleterre nous était presque fermée, et plusieurs pur sang arabes furent conduits au Pin : *Dagout*, *Bacha*, *Gallipoly*, etc.; les importations anglaises recommencèrent en 1808 avec *Highflyer*, puis *Lattitat;* elles devinrent surtout nombreuses à partir de 1816. Dès cette époque, la variété normande se modifia profondément et l'on vit apparaître plusieurs familles qui font encore la gloire de la Normandie. Citons parmi les étalons ayant fait les meilleures souches : *Tigris* (pur sang), *D. I. O.* (p. s.), *Jaggar* (1/2 s. angl.), *Y. Topper* (1/2 s. angl.), *Y. Rattler* (1/2 s. angl.), *Aslan* (p. s. arabe), *Massoua* (p. s. arabe), *Eastham* (p. s. angl.), *Pilot* (1/2 s. angl.), *Pretender* (1/2 s. angl.), etc. De 1834 à 1860, des étalons trotteurs de Norfolk, renommés par leur vitesse et leur énergie, furent introduits en France; de cette époque date vérita-

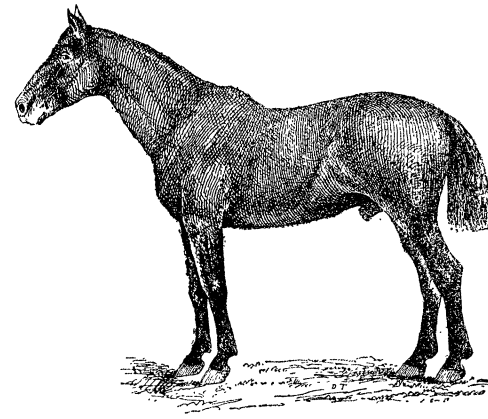

Fig. 29. — Cheval de course (Portici, étalon bai).

blement la création du cheval trotteur anglo-normand qui s'est ensuite confirmé de plus en plus, à tel point qu'il peut se reproduire aujourd'hui par lui-même sans qu'il soit besoin de nouvel apport de pur sang. Les familles les plus classées descendent de *Y. Rattler*, *Eastham*, *Royal Oak*, *Pick-Pocket*, *The Juggler*, *Tipple Cider*, *Massoud*, *Napoléon*, *Sylvio*, *Fire-Away* (1/2 s.), *Performer* (1/2 s.), *Gainsborough* (1/2 s.), *Telegraph* (1/2 s.), *Wildfire* (1/2 s.), *Corsair* (1/2 s.), *The Black-Norfolk-Phænomenon* (1/2 s.), *Conquérant*, *Normand*, *The Heir-of-Linne*, *Lavater*, *Ipsilanty*, *Niger*, *Affidavit*, *Hippomène*, etc. Les meilleurs poulains sont achetés dans le Cotentin et dans l'Orne, aux environs du Merlerault; quelques-uns sont élevés et dressés dans cette dernière région, mais, pour la plupart, ils se dirigent, vers l'âge de six mois, dans la plaine de Caen, et de là dans la vallée d'Auge où ils passent l'hiver au pâturage; ils restent dans les écuries de la Plaine à l'automne suivant; certains d'entre eux, bien racés, commencent leur éducation à la selle dès ce moment, mais le travail sérieux ne débute qu'au printemps suivant, vers l'âge de deux ans; à deux ans et demi, le triage est opéré entre les sujets de classe véritablement trotteurs et les sujets de choix plus communs; les premiers restent en boxe et sont préparés en vue des courses au trot pour le printemps suivant; les seconds, mis à l'écurie, sont soumis au travail à la charrue pour l'exécution des labours légers d'automne; pendant l'hiver, on commence leur préparation en vue des épreuves d'étalons qui ont lieu à Caen dans la dernière semaine de septembre. Pendant toute la belle saison, l'entretien se fait sur les champs de trèfle incarnat, puis de sainfoin, où les chevaux sont attachés au piquet. Les étalons non vendus aux Haras, à la suite des épreuves de Caen, sont quelquefois livrés directement au commerce, mais, le plus souvent, ils sont castrés immédiatement et vendus comme chevaux de selle ou comme carrossiers de grand luxe. Les chevaux plus communs sont vendus à l'armée (chevaux de réserve et chevaux de selle artillerie); les populations très rustiques, mais moins perfectionnées, des arr. de Vire, de Mortain, de Coutances, Mortagne, etc., donnent d'excellents chevaux de moyenne taille, de remonte et de trait léger, très estimés pour l'attelage des voitures légères dans les villes et notamment à Paris. *b. Variété comtoise.* Elle habite des deux côtés de la chaîne du Jura, en France et en Suisse, où, d'ailleurs, elle ne trouve aucune des conditions convenables pour le tempérament de la race. *c. Variété italienne* (*maremmane*). Elle vit à l'état demi sauvage dans les maremmes

de la Toscane; par suite de croisements, on retrouve de nombreux types rappelant, dans leur conformation, la variété andalouse de même espèce.

IV. Race séquanaise (*E. C. Sequanius*). — Cette race, qui jouit d'une réputation universelle, est née au centre de l'ancienne Gaule, dans le pays des *Parisii*, région de plaines riches, limitée de tous côtés par des forêts épaisses ou par des collines granitiques et des pays calcaires absolument dénudés (Champagne); son aire géographique actuelle n'a guère dépassé ces limites; le principal centre de production se trouve dans les arr. de Nogent-le-Rotrou, Mortagne, Saint-Calais et Vendôme. La caractéristique zootechnique de la race est l'agilité unie à la force en même temps qu'à l'élégance. La tête est un peu grosse, mais l'œil est vif et rend la physionomie intelligente; l'encolure est de moyenne longueur, mais bien musclée et ornée de crins longs et fins; le corps est cylindrique et bien arqué; la croupe est arrondie, fortement musclée, souvent un peu avalée chez les juments, et l'attache de la queue un peu

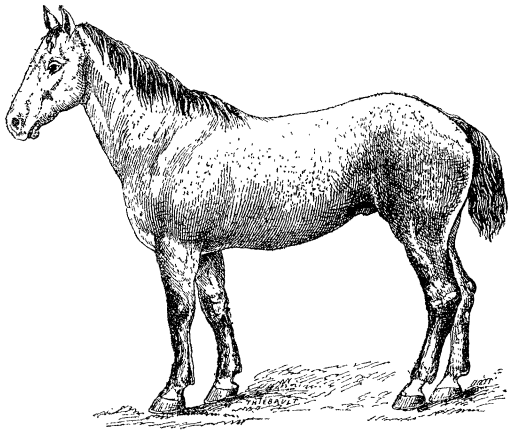

Fig. 30. — Cheval percheron.

basse; les membres sont forts, à larges articulations, bien musclés avec un petit bouquet de crins en arrière de l'articulation du boulet, les pâturons sont un peu courts. La race est d'un tempérament vif, alerte et énergique, propre à traîner de lourdes charges aux allures rapides; elle est connue sous le nom de *race percheronne* dans le langage courant; on la distingue ordinairement en *grande* et *petite variété;* la seconde, dite aussi *petit percheron* ou *percheron postier*, haute de 1m,55 environ, représente l'ancien type dans sa pureté; elle convient parfaitement pour le service des omnibus de Paris et pour les transports à vitesse accélérée; la première, beaucoup plus puissante, et dénommée *gros percheron*, a obtenu, pendant longtemps la faveur du commerce, mais elle perd, depuis quelques années, beaucoup de terrain. Les poulains sont élevés dans le Perche et dans la Beauce en communauté avec de nombreux sujets achetés dans le Nord, en Bretagne, dans le Nivernais, etc., vers l'âge de dix-huit à vingt mois. Ils sont soumis de bonne heure au travail de la terre, mais ils reçoivent une excellente alimentation et s'accroissent très rapidement. A quatre ans, et même moins, ils quittent la Beauce et le Perche et se dirigent vers les villes et dans les grandes fermes du bassin de la Seine. Les sujets entiers de choix sont encore recherchés à l'étranger, notamment dans l'Amérique du Nord, où ils contribuent à la formation de familles métisses très nombreuses et de grande valeur.

J. Troude.

*RACES OVINES* (V. Mouton).

*RACES PORCINES* (V. Porc).

Bibl. : Races humaines. — Voici quelques ouvrages généraux et spéciaux où il est question plus spécialement des « races » humaines. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, *Classification anthropologique*, dans *Mém. Soc. Anthropol.*: Paris, 1861, t. I, p. 125. — O. Peschel, *Völkerkunde;* Leipzig, 1874 (1re éd.; la 4e a été rééditée en 1897). — T. Huxley, *Geographical Distribution... of Mankind*, dans *Journ. ethnol. Soc. London;* n. s., 1870, t. II, p. 404. — P. Topinard, *l'Anthropologie;* Paris, 1877, 2e éd. — Du même, *Classification des races humaines*, dans *Revue d'anthropol.*, 2e sér.; Paris, 1878, t. I, p. 509. — Fr. Müller, *Allgemeine Ethnographie;* Vienne, 1879, 2e éd. — Ed. Taylor, *Anthropology;* Londres, 1881. — Flower, *Classification of the varieties of the Human Species*, dans *Journal anthropol. Institute*, 1884-85, t. XIV, p. 378. — P. Topinard, *Eléments d'anthropologie générale;* Paris, 1885. — Fr. Ratzel, *Völkerkunde;* Leipzig, 1885, 3 vol., 1re éd. — J. Ranke, *Der Mensch;* Leipzig, 1886, 2 vol., 1re éd. — A. Hovelacque et G. Hervé, *Précis d'anthropologie;* Paris, 1887. — J. Deniker, *Essai des classifications des races humaines*, dans *Bull. Société Anthrop.*; Paris, 1889, t. XII, p. 320. — D. Brinton, *Races and Peoples;* New York, 1890. — Morselli, *Legionis d'anthropologia;* 1890-1900. — E. Petri, *Anthropologhia* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1890-1898, 2 vol. — K. Bahnson, *Etnografien;* Köbenharn, 1894-1900, 2 vol. — Krjovitsky, *Antropologhia* (traduit en russe du polonais); Saint-Pétersbourg, 1896. — A.-H. Keane, *Ethnology;* Cambridge, 1898, et *Man post and present;* Cambridge, 1899. — J. Deniker, *les Races et les Peuples de la terre*, éléments d'anthropologie et d'ethnographie; Paris, 1900 (l'édition anglaise de cet ouvrage porte le titre : *The Races of man;* Londres, 1900).

Races bovines. — Sanson, *Traité de zootechnie;* Paris, 1878, t. IV. — Corblin et Gouin, *les Races bovines;* Paris, 1894. — De Dampierre, *Races bovines;* Paris, 1872. — Lefour, *Description des espèces bovine, ovine et porcine de la France;* Paris, 1857. — Cornevin, *Traité de zootechnie générale;* Paris, 1891. — Thierry, *les Vaches laitières;* Paris, 1895.

Races chevalines. — Sanson, *Zootechnie générale;* Paris, 1878, t. III. — Du même, *les Migrations des animaux domestiques;* Paris, 1872. — C.-A. Piétrement, *les Origines du cheval domestique;* Paris, 1870. — Du même, *Histoire du cheval anglais*, dans *The Horse;* Londres, 1846. — Du même, *Recueil de médecine vétérinaire;* Paris, 1846. — Daumas, *le Cheval arabe.* — Perron, *le Nâcéri, traité complet d'hippologie et d'hippiatrie arabes;* Paris, 1852-1860, 2 t. en 3 vol. — Ch. du Hays, *Le Merlerault;* Paris, 1860. — Gallier, *le Cheval anglo-normand;* Paris, 1900. — Cuyer, et Alix, *le Cheval;* Paris, 1886. — Cornay, *De la reconstitution du cheval sauvage primitif;* Paris, 1886. — Cornevin, *Traité de zootechnie générale;* Paris, 1896. — Gérard, *Nos Chevaux;* Paris, 1891. — Simonov et J. de Mœrder, *les Races chevalines;* Paris, 1862. — Lavalard, *le Cheval;* Paris, 1888. — Boulay, *Dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires.* — Du même, *Maison rustique du* XIXe *siècle;* Paris. — Gayot, *la Connaissance générale du cheval;* Paris, 1883. — Du même, *les Chevaux de trait français*, 1887. — Richard (du Cantal), *Etude du cheval;* Paris, 1880. — Vallon, *Cours d'hippologie;* Paris, 1863. — *Hippologische Revue-Internationale Zeitschrift für das gesammte Gebiet der Pferdekunde;* Stuttgart, 1888 et suiv.

**RACÉCOURT.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire; 248 hab.

**RACÉMIQUE** (Acide) (V. Paratartrique [Acide] et Tartrique [Acide]).

**RACHAIS.** Montagne du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 989).

**RACHAT.** I. Ancien droit (V. Relief).

II. Droit civil actuel. — La faculté de rachat ou de réméré est le droit que, dans un acte de vente, se réserve le vendeur de reprendre la chose vendue en remboursant à l'acheteur non seulement le prix principal, mais encore, avec les frais et loyaux coûts de la vente, le montant des frais de réparation ou d'entretien qui ont pu être nécessaires pour la conservation de la chose vendue. Il doit en outre une indemnité égale à la plus-value que peut avoir acquise l'objet qu'il reprend. Par contre, il reprend sa propriété dans la situation où elle était au moment de la vente, c.-à-d. que toutes les charges ou hypothèques dont l'acheteur l'aurait pu grever tombent avec le rachat. Limitée à un délai de cinq ans que ne peuvent prolonger ni les conventions des parties ni le juge saisi du litige, la faculté de rachat peut être exercée dans ce délai contre le détenteur de la chose quel qu'il soit, acheteur originaire, cessionnaire ou tiers détenteur, aussi bien que contre les héritiers de l'acquéreur. Dans ce dernier cas cependant, le vendeur à réméré doit mettre en cause tous les successibles dans la part desquels le partage a mis une portion du fonds vendu, afin de racheter de chacun d'eux la part qui lui avait été attribuée, et ce n'est que si la chose

vendue a été attribuée en totalité à un seul héritier qu'il est possible d'intenter l'action en réméré pour le tout contre lui seul. La situation sera la même si c'est le vendeur qui est décédé, laissant plusieurs héritiers.

Par contre, l'acheteur qui a traité avec les copropriétaires d'un immeuble indivis, séparément pour la part de chacun d'eux, ne peut ensuite prétendre, si l'un de ses vendeurs exerce son droit de réméré, exiger qu'il le fasse pour tout l'immeuble. Celui-ci peut, en effet, se borner à racheter la part qu'il a vendue lui-même sans se préoccuper des autres. Bien que sujette à résolution, la convention de vente à réméré n'en donne pas moins à l'acheteur tous les droits du vendeur. Notamment, il peut prescrire contre le véritable propriétaire et contre tous ceux qui prétendraient avoir sur l'immeuble des droits ou hypothèques. Mais tandis que la disposition de la loi fait reprendre par le vendeur son immeuble libre et quitte de toutes les charges dont il aurait pu être grevé par l'acheteur à réméré, elle le fait profiter des libérations qui se seront produites du fait de l'acheteur, des prescriptions acquises par celui-ci. Le rachat s'opère par la simple déclaration, dans le délai prescrit, par le vendeur qu'il entend profiter de son droit. Celui-ci doit, bien entendu, compléter sa déclaration par le paiement ou l'offre de payer, mais il n'est pas indispensable que ce paiement ou ces offres soient réalisées dans le délai, il suffit qu'elles le soient dès que l'autre partie l'exige. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir du moment où le vendeur a consommé le rachat par le paiement ou la consignation du prix qu'il est en droit d'exiger que les fruits produits lui soient restitués. Jusque-là ils restent la propriété de l'acquéreur.

Charles Strauss.

Bibl. : Guillouard, *De la Vente*.

**RACHE** (Bot. et Agricult.) (V. Cuscute).

**RACHECOURT**-sur-Blaise. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy; 164 hab.

**RACHECOURT**-sur-Marne. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Chevillon; 896 hab.

**RACHEL,** personnage de la légende patriarcale, fille cadette de l'Araméen Laban. Elle épousa son cousin Jacob, fut mère de Joseph et périt en donnant le jour à Benjamin. Par une circonstance digne d'être mentionnée, ses restes ne sont pas déposés dans la tombe familiale à Hébron,

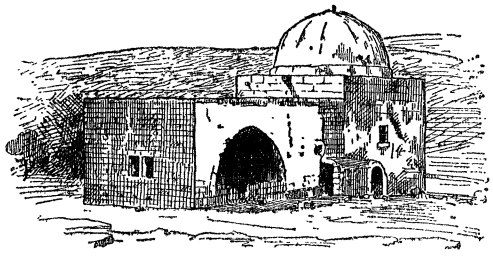

Tombeau de Rachel.

mais dans une sépulture érigée tout exprès, dans le voisinage de Bethléem. Rachel représente dans la Bible la femme passionnément aimée de son mari (V. *Genèse*, chap. xxix à xxxv).

**RACHEL** (Joachim), poète satirique allemand, né à Lunden le 18 févr. 1618, mort à Schleswig le 3 mai 1669. Il appartient à la première école de Silésie et s'est efforcé, dans ses huit poèmes satiriques, d'appliquer à ses alexandrins les principes de bon sens, de correction et de purisme, édictés par Opitz. Il s'attaqua surtout aux femmes poètes, et aux poètes de baptêmes, de mariages et d'enterrements; il fait l'éloge des bonnes ménagères et donne des conseils pour être heureux en ménage, dont le plus important pour un mari est de ne tenir compte que des bons côtés qu'a certainement tout défaut de sa femme. Une érudition pédantesque orne ces conseils moraux emprisonnés dans la phraséologie d'alexandrins diffus; ce n'est plus que de la poésie accessible aux philologues et aux historiens de la littérature (Dernière éd. par Schrœder, Altona, 1828). E. Bailly.

**RACHEL** (Elisabeth-Rachel Félix, dite), tragédienne française, née à Aarau (Suisse) le 28 févr. 1821, d'une pauvre famille israélite. Elle commença, avant d'entrer dans la carrière où elle devait trouver la gloire et la fortune, par chanter, en s'accompagnant de la guitare, dans les rues des villes qu'elle traversait avec les siens. Ses parents étant venus se fixer à Paris, elle entra dans l'école de musique religieuse de Choron, qui, voyant bientôt qu'elle n'avait aucune aptitude pour le chant, la recommanda au comédien Saint-Aulaire. Celui-ci s'intéressa à elle, la fit travailler et la produisit sur un théâtre où il exerçait ses élèves. Elle passa ensuite quelque temps au Conservatoire, et enfin fut engagée au Gymnase, où elle débuta, le 4 avr. 1837, dans une pièce intitulée *la Vendéenne*. Ce n'était pas là le milieu qui lui convenait : on le comprit, et Samson, l'excellent auteur de la Comédie-Française, se chargea de son éducation scénique et, lorsqu'il la sentit prête, la fit engager à ce théâtre. Rachel n'avait que dix-sept ans lorsque, le 12 juin 1838, elle se montra sur la première scène du monde dans le rôle de Camille des *Horaces*, après quoi elle joua *Cinna* et Hermione dans *Andromaque*. Le public, surpris, fut d'abord un peu hésitant en présence de cette nouvelle venue, appelée à renouveler la fortune de la tragédie classique; mais il ne tarda pas à comprendre et à apprécier les qualités de chaleur, d'énergie, de passion qui distinguaient son talent naissant et qui se développaient de jour en jour, à mesure qu'elle prenait conscience d'elle-même et de la puissance de ses facultés. Bientôt le succès vint, succès colossal, et tout Paris courut entendre la jeune tragédienne qui se révélait d'une façon si triomphante.

Rachel, en effet, fut bientôt en pleine possession de ce talent merveilleux, qui, s'il péchait du côté de la tendresse, était admirable par sa vigueur, sa grandeur, sa noblesse hautaine et son énergie farouche. Une articulation superbe, une diction irréprochable, un sens merveilleux des situations, avec des élans d'une flamme incomparable, arrachaient aux spectateurs des cris d'enthousiasme et des applaudissements furieux. La grande artiste se constitua peu à peu un répertoire qui comprenait *Esther*, *Nicomède*, *Polyeucte*, *Bajazet*, *Ariane*, *Phèdre*, *Oreste*, *Don Sanche d'Aragon*, *Athalie*, *Britannicus*, *Mérope*, etc., et quelques tragédies plus modernes : *Jeanne d'Arc* (Soumet), *Frédégonde et Brunehaut* (Lemercier), *Marie Stuart* (Lebrun). Elle joua même *Lucrèce* de Ponsard et *Angelo* de Victor Hugo, ainsi que plusieurs tragédies nouvelles : *Judith* et *Cléopâtre* de Mme de Girardin, *Virginie* de Latour Saint-Ybars, *le Vieux de la Montagne* du même, et *Valeria* d'Auguste Maquet et Jules Lacroix. Elle voulut aussi se produire dans la comédie, où elle fut moins heureuse. C'est ainsi qu'après s'être montrée sans succès dans Célimène du *Misanthrope*, elle joua *Mademoiselle de Belle-Isle* et *Louise de Lignerolles* et créa *Diane* d'Émile Augier et la *Czarine* de Scribe, tout cela sans profit pour sa renommée. Cependant elle se fit applaudir dans *Lady Tartufe* de Mme de Girardin et dans *Adrienne Lecouvreur* de Scribe et Legouvé. Ce dernier ouvrage fut même un de ses triomphes. Elle se fit bien accueillir aussi dans deux petites comédies antiques, *le Moineau de Lesbie* d'Armand Barthet, et *Horace et Lydie* de Ponsard. Mais c'est à la tragédie que Rachel a dû sa gloire, et c'est comme tragédienne que son nom passera à la postérité. Elle a été dans ce genre, comme Talma un demi-siècle plus tôt, une personnalité exceptionnelle et admirable, par la grandeur, l'ampleur, la chaleur et la sûreté d'un jeu d'une puissance incomparable.

Malheureusement, la gloire ne suffisait pas à cette grande artiste qui, partie de si bas, avait su s'élever si haut.

L'amour du lucre, la soif de l'or étaient effrénés chez elle et devaient la mener à une fin précoce. Ses démêlés avec la Comédie-Française pour des questions d'intérêt sont restés célèbres. Mais les 60.000 fr. qu'elle finit par gagner à ce théâtre ne lui suffisaient pas, et les quatre ou six mois de congé qu'elle exigeait chaque année étaient employés par elle, non à se reposer, mais à faire en province et à l'étranger : en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Allemagne et jusqu'en Russie, des tournées à la fin desquelles elle rentrait à Paris épuisée, exténuée, n'en pouvant plus, et incapable alors de reprendre son service. Elle ruinait ainsi sa santé délicate par des fatigues dont l'excès ne pouvaient que lui être fatal. En dernier lieu elle alla faire un immense voyage en Amérique, d'où elle revint presque mourante et condamnée au repos le plus absolu. Cette fois elle avait trop abusé de ses forces. Les médecins l'envoyèrent à Nice, puis en Egypte, mais ses jours étaient comptés. De retour en France, elle alla s'installer au Cannet, où elle dépérit de jour en jour et où elle mourut le 4 janv. 1858, avant d'avoir accompli sa trente-septième année, laissant le souvenir d'une des plus grandes artistes dont la scène ait jamais pu se glorifier.

Arthur Pougin.

**RACHES.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Douai ; 1.710 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

**RACHEVAGE** (Technol.) (V. Céramique, t. IX, p. 1186).

**RACHGOUN** (*Caracoles* ou *Limacos*). Ilot d'Algérie, dép. d'Oran, en face de l'embouchure de la Tafna, à 2 kil. du continent. De formation volcanique, il a 60 m. de haut (phare), 800 m. de long, 200 m. de large. On a projeté d'établir à l'abri de cet îlot un port de guerre ou tout au moins un refuge de torpilleurs. A 4 kil. de la Tafna, au lieu dit *Takebrit*, sont les ruines de *Siga*, la première capitale du roi numide Syphax; son port, *Portus Sigensis*, devint, au xi^e siècle, *Archgoul*, cité arabe détruite au xiii^e siècle, dont la population fut transférée à Tlemcen. Par corruption, le nom d'Archgoul est devenu Rachgoun ; il est donné, non seulement à l'îlot, mais au village situé en face, à l'E. de la Tafna.

**RACHIALGIE** (Pathol.) (V. Neurasthénie).

**RACHIANECTES** (Zool.) (V. Baleine).

**RACHID** ed Din (Fadl-Allah-ibn-Imad-ed-Din-Abou-l-kheïr ibn Ali), surnommé el-Tébib, « le Médecin », né à Hamadan vers le milieu du xiii^e siècle de notre ère, mort à Tébriz en 1320. Il exerça la profession de médecin à la cour des souverains mongols de la race de Djengis-Khan qui régnaient en Perse et il fut nommé vizir par Ghazan ; il conserva ces hautes fonctions sous le règne de sultan Oldjaïtou-Kharbendèh, et de Abou Saïd Mirza Behadour Khan. Ce dernier prince le fit mettre à mort de la façon la plus cruelle, sans tenir compte des services qu'il avait rendus à ses prédécesseurs, pour plaire à un de ses plus tristes favoris, l'émir Tchouban. Rachid ed Din est moins connu comme médecin ou comme homme d'État que comme historien ; il est, en effet, l'auteur d'un ouvrage intitulé *Djami el tevarikh*, qui comprenait l'histoire générale du monde, y compris celle de l'Europe. La partie la plus importante de cette immense chronique est certainement celle qui traite de l'antiquité mongole et turque ; on peut dire sans crainte de beaucoup se tromper, qu'elle est, avec les auteurs chinois, notre unique source de renseignements sur l'histoire et la légende des peuples que Rashid comprend sous la dénomination générale de « peuples turcs ». Tous les auteurs orientaux qui se sont occupés dans la suite de l'histoire de l'Asie centrale ont fait d'énormes emprunts à cette chronique, l'une des plus importantes de celles qui existent dans toutes les littératures musulmanes. Il est probable qu'elle n'est pas l'œuvre de Rachid ed Din lui-même, mais de secrétaires, qui travaillaient sous sa direction, dont il se borna à revoir le travail et peut-être même auquel il se contenta d'ajouter une préface ornée de toutes les fleurs de la rhétorique orientale, dans laquelle il fait l'éloge de son souverain. Ce qui fait l'extrême importance de la *Djami el tevarikh*, c'est qu'elle a été compilée sur une foule de documents originaux, écrits en mongol et en turc, qui étaient en la possession des princes djengis khanides et qui, selon toutes les probabilités, sont aujourd'hui irrémédiablement perdus. Voici le sommaire de cette chronique qui fut commencée par ordre de Ghazan et terminée seulement sous le règne d'Oldjaitou. I^er vol. : *Origine des Turcs et histoire de Djengis-Khan et de ses descendants, empereurs de Chine, souverains du Kiptchak, et Khans de Perse jusqu'à Oldjaïtou*. II^e vol. : *Règne d'Oldjaïtou et abrégé de l'histoire générale depuis la création jusqu'en l'année 700 de l'hégire*. III^e vol. : *Traité de géographie*. On ne possède plus cette chronique dans son entier, et le troisième volume, notamment, a échappé jusqu'ici aux recherches les plus minutieuses ; ce n'est peut-être pas la partie dont la perte est le plus regrettable. Quatremère a publié l'histoire du règne d'Houlagou Khan dans la *Collection orientale*, sous le titre d'*Histoire des Mongols*, et Berezine a publié, à Saint-Pétersbourg, avec une traduction russe, l'histoire des tribus turques et celle de Djengis-Khan. La partie qui comprend l'histoire des empereurs de Chine et de tous les souverains de la Perse, à l'exception d'Houlagon, est malheureusement demeurée, jusqu'à ce jour, complètement inédite ; on en trouve un résumé très succinct dans l'*Histoire des Mongols* publiée par M. d'Ohsson.

E. Blochet.

Bibl. : Hadji Khalifa, *Dictionnaire bibliographique*, t. II, p. 509. — Quatremere, Préface de l'*Histoire des Mongols*, 1836. — Du même, *Journal des Savants*, 1850, pp. 515-522. — Rieu, *Catalogue of persian manuscripts in the Bristish Museum*.

**RACHIDIEN.** *Canal rachidien* (V. Vertébral [Canal]). — *Bulbe rachidien* (V. Bulbe). — *Nerfs rachidiens* (V. Nerf). — *Trous rachidiens* (V. Vertébral [Trous de conjugaison]). — *Artères et veines rachidiennes* (V. Vertébral). — *Moelle rachidienne* (V. Moelle épinière).

**RACHIMBOURG.** Assesseur du comte dans les tribunaux francs. On appelait rachimbourgs (des mots germaniques *Ragiñ*, conseil, et *Purgjo*, caution) ou encore *boni homines* les hommes qui, dans le *mallus* (assemblée judiciaire), siégeaient à côté du juge et avaient la fonction spéciale de « dire la loi » et de « trouver le jugement ». Le juge (le comte à l'époque mérovingienne) choisissait les rachimbourgs au moment de l'ouverture de l'audience parmi les hommes libres qui composaient l'assemblée; il désignait pour l'assister les plus notables et les plus instruits du droit. Le nombre minimum des rachimbourgs était de sept. Au cas où celui contre qui la sentence avait été prononcée trouvait que les rachimbourgs n'avaient pas jugé suivant la loi, il pouvait les prendre à parti, et s'ils étaient convaincus de faux jugement, ils payaient une amende de 600 deniers. Les rachimbourgs assistaient aussi le comte dans les saisies : ils déterminaient la somme due et le nombre des objets à saisir pour équivaloir à cette somme. Charlemagne, dès les premières années de son gouvernement, substitua aux rachimbourgs des *scabini* ou échevins qui remplissaient les mêmes fonctions d'une façon permanente.

M. Prou.

Bibl. : Beaudouin, *la Participation des hommes libres au jugement dans le droit franc*, dans *Nouvelle revue histor. de droit*, *1887*, p. 450 et 557. — Fustel de Coulanges, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 423 et suiv. — Brunner, *Deutsches Rechtsgeschichte*, t. II, p. 220.

**RACHIODON** (Erpét.). Genre de Serpents colubriformes, de la famille des *Rachiodontidæ*. Ce genre présente une particularité des plus remarquables et unique parmi les Serpents : elle consiste dans la présence de dents pharyngiennes, formées par les apophyses épineuses inférieures des dernières vertèbres cervicales et des premières dorsales. Ces dents ou, pour mieux dire ces apophyses, percent la paroi de l'œsophage et font saillie dans la première partie du tube digestif. Elles sont recouvertes d'émail, les anté-

rieures sont courtes et à extrémité tranchante, les postérieures sont en forme de tubercules. Toutes sont dirigées obliquement en avant à l'inverse des dents buccales qui, chez les Serpents, sont toujours inclinées en arrière. Les dents maxillaires sont d'une faiblesse extrême, les sus-malaxilires grêles et très peu nombreuses.

Les Rachiodons se nourrissent exclusivement d'œufs d'oiseaux, même d'un assez grand diamètre, cela explique la présence exceptionnelle des dents rachidiennes, ils avalent, en effet, l'œuf sans le briser, de façon à le faire pénétrer dans le gosier ; là, l'œuf s'avance sous l'action des muscles qui président à la déglutition. Arrivé aux dents antérieures contre lesquelles il est appuyé et retenu, vu leur direction en avant, la coquille se brise, limée d'abord, puis écrasée par les dents postérieures au fur et à mesure de son acheminement dans l'œsophage.

La seule forme connue de ce genre remarquable est le *Rachiodon scaber*, il atteint souvent 1 m. de long. Sa couleur est d'un brun roussâtre avec le dessus et les côtés du corps tachetés de noir, le bout du museau est marbré de noirâtre, la tempe coupée obliquement au milieu par une bande de même couleur, deux chevrons également noirs sont situés en arrière de la tête. Le dessous, d'un blanc sale, est parfois orné de taches noirâtres pointillées de blanc. Ce Serpent est spécial aux parties chaudes de l'Afrique. On le connaît au Cap, en Abyssinie, à la Côte d'Or et près des sources du Nil Blanc. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE dans BREHM, *Reptiles*, éd. fr.

**RACHIS. I.** PATHOLOGIE. — Le rachis, ou colonne vertébrale, est formé, au point de vue de la pathologie chirurgicale, d'un véritable organe dont les altérations provoquent des troubles généraux, bien plus que des troubles locaux, comme on pourrait s'y attendre d'un assemblage d'os réunis par des articulations et des ligaments. C'est que cette tige osseuse joue un rôle considérable, d'une part au point de vue de la statique générale du squelette, d'autre part comme agent de protection de cette portion des centres nerveux que l'on nomme la moelle épinière. En réalité, tout ce qui est caractéristique dans les lésions traumatiques ou dans les altérations morbides des vertèbres se rapporte à l'une ou à l'autre de ces fonctions.

Les lésions du rachis sont divisées naturellement en : lésions traumatiques, lésions infectieuses et néoplasiques ; lésions d'évolution, déviations vertébrales et *spina bifida*.

Les lésions traumatiques du rachis comprennent : les fractures, les luxations, l'entorse et enfin les plaies. Les fractures du rachis sont, somme toute, un accident assez rare, exigeant pour se produire de violents traumatismes. Les chutes sur le dos, les flexions forcées de la colonne, à la suite de la chute d'un objet lourd sur le dos, les coups de feu, sont les causes les plus habituelles de ces fractures. La fracture peut intéresser séparément les apopyses épineuses, les arcs vertébraux, ou le corps même de la vertèbre. Dans les deux premiers cas, les fractures sont généralement de cause directe, le traumatisme produisant la lésion au point même où agit la force. Dans le troisième cas, fracture du corps vertébral, il s'agit presque toujours, sinon toujours, de fracture indirecte. L'observation et l'expérimentation sur le cadavre sont en accord sur ce point. Les fractures des apophyses épineuses et des arcs (désignées souvent sous le nom de fractures des lames vertébrales) présentent peu d'intérêt clinique. Elles seront habituellement reconnues par la mobilité du fragment. Dans le cas de fracture isolée de l'apophyse, il n'y a jamais de symptômes médullaires. Ceux-ci peuvent exister dans le cas de fracture des lames vertébrales. S'il n'y a point de phénomènes médullaires, le traitement consistera dans la simple immobilisation ; s'il y a des phénomènes de compression ou d'irritation médullaire, il y a lieu de procéder au relèvement et, au besoin, à l'ablation des esquilles ou des fragments osseux en allant les chercher directement. Les fractures des corps vertébraux, dites fractures transversales totales, sont les plus fréquentes ; elles se produisent, ainsi que l'a montré Malgaigne et après lui Chédevergne, à la suite de la flexion forcée du rachis, en avant ou en arrière, flexion provoquée par une chute violente ou une compression brusque et très forte sur le dos. Ces fractures sont, ou bien, des fractures par arrachement, ou des fractures par écrasement ; les ligaments vertébraux arrachent, dans le premier cas, la région osseuse sur laquelle ils s'insèrent lorsque leur limite d'élasticité est épuisée ; dans le second, la pression transmise par une région supérieure du rachis fait éclater un des corps vertébraux sur lequel se produit la résultante. Cette fracture atteint la région où les mouvements de totalité du rachis sont le plus ample entre la onzième dorsale et la deuxième lombaire. Le trait de frature ne sépare pas la vertèbre en deux parties égales, la portion supérieure est habituellement beaucoup plus mince ; le trait se dirige en bas et en avant. Cette fracture s'accompagne habituellement de déplacement et de luxation avec la vertèbre située au-dessus. Aussi ces fractures se compliquent-elles, dans la généralité des cas, de compression de la moelle, qui se trouve serrée comme dans un étau. Les signes de ces fractures sont locaux et généraux. Comme signes locaux, on note de la douleur, et une déformation dans la région de la fracture. La douleur est augmentée par les déplacements du corps. Les signes généraux tiennent à la compression de la moelle épinière, et consistent en paralysie des membres inférieurs, paraplégie plus ou moins complète ; paralysie de la vessie, rétention d'urine, puis incontinence par trop-plein ; congestion pulmonaire par hypostase et par retentissement réflexe ; paralysie intestinale. Les troubles respiratoires peuvent prendre d'emblée une grande importance dans les cas assez rares où la fracture siège plus haut que la onzième vertèbre dorsale. Il se produit alors, par compression des centres nerveux de la respiration, une véritable asphyxie paralytique. Le pronostic des fractures transversales de la colonne vertébrale est donc extrêmement grave, aggravé encore par la myélite secondaire qui apparaît fréquemment. Cependant la guérison est possible — même après l'apparition d'une paralysie complète — et elle peut se produire, laissant après elle une déformation du rachis et la persistance de certains troubles nerveux paralytiques. La mort peut survenir, soit immédiatement après le traumatisme, soit dans la huitaine qui suit le *shock*, soit enfin tardivement, un ou deux mois après l'accident. Les complications vésicales et rénales jouent le plus grand rôle dans ces morts tardives. Le traitement de ces fractures consiste le plus souvent en l'immobilisation systématique en position horizontale, en ayant soin de surveiller attentivement les points d'appui ischio-sacrés où les eschares se produisent avec une déplorable facilité. Le cathétérisme de la vessie doit être pratiqué matin et soir, et la constipation combattue. Lorsqu'il existe un déplacement très marqué dans la région de fracture et des troubles médullaires accentués et immédiats, l'on a conseillé la réduction, soit brusque, soit lente de la fracture. L'école chirurgicale moderne, sous l'impulsion des travaux de Chipault, semble plus disposée à aller rechercher directement la cause de la compression par une *lamnectomie* (ouverture du canal rachidien) et à enlever au besoin, à l'aide de la gangue, un fragment de la partie inférieure du corps vertébral qui appuie sur la moelle ; l'on ne recule même pas devant l'ouverture de la dure-mère, s'il y a lieu de penser qu'un caillot sanguin peut être la cause d'une compression intradurmérienne. Les luxations vertébrales et les entorses sont des accidents rares : elles ne peuvent se produire que dans les deux régions mobiles du rachis, la région cervicale et la région lombaire ; nous ne parlons pas, bien entendu, des luxations qui accompagnent les fractures. Les luxations lombaires sont très rares, et leur symptomatologie se confond avec celle des fractures de la même région. Les luxations cervicales revêtent un aspect différent, suivant qu'elles intéressent les cinq premières vertèbres cervicales ou les deux premières vertèbres,

l'axis et l'atlas. Ces luxations se font presque toujours en avant. Elles ont pour cause une flexion forcée du cou, ou un coup violent sur la nuque ; il faut établir une catégorie à part pour les luxations qui succèdent à une altération pathologique des vertèbres. Ces luxations se révèlent à l'examen par l'attitude de la tête du malade qui est fléchie en avant et plus mobile qu'à l'état normal. Lorsqu'il s'agit d'une luxation des cinq dernières cervicales, le toucher par le pharynx peut révéler la saillie anormale d'un corps vertébral. Les accidents généraux, par compression de la moelle, asphyxie et paralysie, entraînent très souvent la mort immédiate ou rapide. La luxation de l'atlas sur l'axis est observée chez les pendus, mais elle est loin d'être fréquente. Le traitement de ces luxations consistera en la réduction par les moyens de douceur, au besoin sous le chloroforme et l'immobilisation. L'immobilisation seule sera employée dans les cas où il n'y a pas d'accidents médullaires très marqués. L'entorse de la colonne vertébrale est un accident rare qui apparaît après un violent effort. Les symptômes caractéristiques en sont une douleur vive de la région et une infiltration locale, un empâtement s'étendant plus ou moins loin.

Les plaies du rachis n'ont d'intérêt spécial qu'en ce qu'elles sont très souvent compliquées de plaies de la

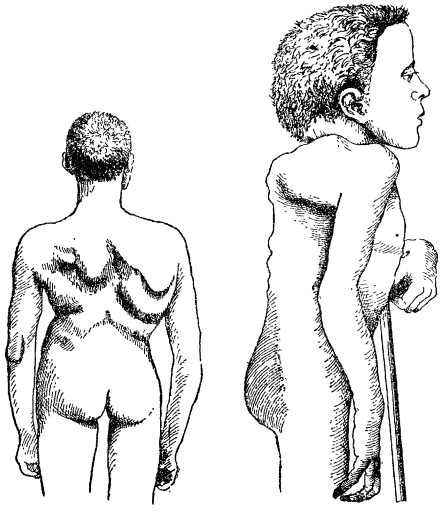

Scoliose. Mal de Pott.

moelle dont le pronostic est grave. Les plaies par armes à feu s'accompagnent habituellement de fractures dont le caractère spécial est de n'intéresser que partiellement le rachis. Les esquilles et fragments osseux, par contre, peuvent aller blesser la moelle épinière.

Les *lésions infectieuses* rachidiennes sont d'ordre différent : la tuberculose, la staphylococose (ostéomyélite), le rhumatisme, la syphilis peuvent atteindre les vertèbres ; mais la tuberculose seule présente un intérêt clinique assez considérable pour mériter ici une description à part. Elle constitue le *mal de Pott*, l'affection la plus fréquente et la plus importante qui atteigne le rachis. Le nom de mal de Pott est plus particulièrement réservé à la variété de tuberculose osseuse qui atteint les corps vertébraux et amène dans l'immense majorité des cas, si elle n'est pas soignée, une déformation permanente de la colonne rachidienne. A la vérité, la tuberculose peut s'attaquer à la partie postérieure des vertèbres ; mais l'intérêt clinique de cette localisation est infiniment moindre. Le début du mal de Pott est généralement insidieux ; l'affection ne se révèle que par de la raideur et des phénomènes douloureux. — La *raideur rachidienne*, comparable à la raideur du membre inférieur au début de la coxalgie, est due à la contraction des muscles qui assurent au rachis à la fois sa mobilité et sa fixité. Elle est d'ordre réflexe et tend à réduire au minimum les mouvements de la région atteinte, mouvements qui provoquent de la *douleur*, et à obliger les parties voisines à des mouvements de suppléance. Cette raideur assez peu apparente surtout au début, et comme voilée par les mouvements de suppléance du bassin ou de la tête, devient très apparente si, après avoir fait déshabiller le malade, on lui commande d'exécuter les mouvements de flexion et de tension que doit effectuer le rachis à l'état normal. L'on commandera tout particulièrement au malade placé debout de se baisser pour ramasser un objet placé par terre. Dans le cas de mal de Pott au début, le malade ne pourra accomplir cet acte qu'en fléchissant les membres inférieurs. La colonne vertébrale restera droite, comme fixée par une tige rigide. S'il s'agit d'un enfant, on complètera utilement l'examen précédent en le plaçant à plat ventre sur une table, et en le prenant par les pieds. Le mouvement de flexion en arrière, habituel dans la colonne vertébrale saine et soumise à une telle extension, est ici supprimé ; le corps de l'enfant est soulevé au-dessus de la table, le rachis complètement immobilisé. La pression, exercée méthodiquement le long de la colonne vertébrale, permet de reconnaître l'existence de points douloureux. Il existe d'ailleurs en ces points un foyer de douleur spontanée. Ces signes de la première période sont très importants à enregistrer et à connaître, car ils permettent de diagnostiquer sûrement l'affection à son début, et à la traiter avant l'apparition des déformations souvent définitives.

La seconde période du mal de Pott, ou période de déformation, période de gibbosité, peut apparaître d'emblée, les symptômes précédents ayant été peu apparents ou méconnus. Elle peut aussi débuter brusquement, et la gibbosité se produire subitement avec toute son ampleur, à l'occasion d'un traumatisme. Mais généralement la déformation ne s'accroît que lentement et progressivement, revêtant tout l'aspect d'un affaissement lent et local de la colonne rachidienne. La gibbosité est d'ordinaire nettement postérieure et angulaire : à angle aigu formé par le sommet d'une apophyse épineuse, si l'affection est localisée à une vertèbre ; en arc plus ou moins tendu et formé de deux ou trois apophyses, si plusieurs vertèbres sont atteintes. Les régions sus et sous-jacentes de la colonne vértébrale ne conservent point leur direction normale, mais affectent des courbures, dites de compensation, destinées à rétablir l'équilibre axial. En même temps le sternum est projeté en avant et les côtes s'aplatissent. Le bassin subit une sorte d'évasement tel que le détroit supérieur s'élargit tandis que le détroit inférieur se rétrécit. La taille de l'individu atteint de mal de Pott subit une véritable diminution, en rapport avec la flèche de la courbure vertébrale.

Deux phénomènes concomittants accompagnent la gibbosité dans son évolution : ce sont les phénomèmes médullaires par compression et les *abcès par congestion* (V. ce mot). Les troubles de compression intéressent à la fois la moelle et les racines nerveuses rachidiennes. Tantôt la compression est due au déplacement osseux, tantôt elle est due à des fongosités ; enfin l'inflammation *par propagation des éléments nerveux* semble jouer aussi un certain rôle dans la production des accidents nerveux. C'est dire qu'ils ne sont point en relation constante avec le degré de la gibbosité. Ces troubles consistent en troubles de la sensibilité et de la motilité. Il est assez fréquent de constater l'existence de douleurs en ceinture, de fourmillements, etc. Le plus habituellement les paralysies revêtent le type spasmodique, et portent sur les membres inférieurs. La vessie et le rectum peuvent également être atteints et présenter les mêmes troubles fonctionnels que dans les lésions traumatiques. Les *abcès par congestion*, dont on trouvera au mot Abcès une description détaillée, se développent d'ordinaire en avant de la colonne vertébrale. Ils

ont tendance à émigrer loin de leur lieu d'origine et présentent bientôt un pédicule les rattachant simplement à la vertèbre touchée par la tuberculose. Ils affectent des variétés innombrables de forme, de volume et de trajet. Ils peuvent rester stationnaires durant des périodes indéterminées, pour se développer de nouveau et venir enfin faire saillie dans une région déclive du corps dans la fosse iliaque, à l'aine par exemple. Ces abcès, dits encore ossifluents provoquent sur leur passage divers troubles de compression et de destruction des organes, sur lesquels nous n'avons pas à insister. En quelque région qu'ils se trouvent ils présentent les mêmes caractères d'indolence, de réductibilité plus ou moins complète, de mollesse avec fluctuation. Ces abcès par congestion sont des collections tuberculeuses ramollies en continuité avec la lésion tuberculeuse de la colonne vertébrale.

L'aspect clinique du mal de Pott varie suivant la localisation de la lésion tuberculeuse qui peut être sacrée, lombaire, dorsale, cervicale, et suivant la prédominance de tel ou tel symptôme, gibbosité, troubles nerveux, abcès par congestion. L'une de ces formes mérite cependant une description spéciale, c'est le mal de Pott sous-occipital ou tuberculose occipito-atlo-axoïdienne, caractérisée par l'absence de gibbosité, et par la fréquence des luxations pathologiques, surtout par la luxation de l'atlas en avant. Après une période de douleur au niveau de la nuque et de raideur du cou, on voit se produire les accidents de la luxation. La tête du malade est fléchie sur le sternum et en même temps le menton est projeté en avant. En même temps, il se produit des accidents nerveux souvent très graves, dus pour la plupart à la compression du bulbe ; lorsque la luxation se produit brusquement, la compression ou mieux l'écrasement du bulbe amènent la mort subite.

L'évolution du mal de Pott est chronique ; il dure toujours six mois au minimum, mais sa durée habituelle doit s'évaluer par années. La guérison est peut-être la règle, mais elle laisse généralement subsister des difformités irrémédiables, surtout si le mal de Pott n'est pas traité d'emblée. Lorsque la mort survient, elle est le plus souvent le résultat de la cachexie générale, ou d'une tuberculisation secondaire ; elle peut encore avoir pour cause une septicémie consécutive à l'ouverture d'un abcès par congestion. Le mal de Pott doit être par conséquent considéré dans tous les cas comme une affection très grave. La maladie n'est difficile à reconnaître que dans la période qui précède les déformations ; c'est d'ailleurs à ce moment qu'il y a le plus grand intérêt à la soigner. Lorsque l'effondrement de la colonne vertébrale s'est produit, le diagnostic est habituellement très aisé. La scoliose ordinaire se distingue du mal de Pott par les caractères mêmes de la déformation. Dans le mal de Pott, il s'agit le plus souvent d'une scoliose à concavité postérieure et à faible rayon — souvent le sommet de la courbe est angulaire — en tous cas, la déformation primitive n'intéresse qu'une région limitée de la colonne vertébrale. La déformation peut n'être pas toujours antéro-postérieure, mais être latérale ; les autres caractères qui subsistent ne permettent pas l'erreur.

Le traitement du mal de Pott doit être considéré d'une façon un peu différente, suivant qu'il s'agit d'un mal de Pott à la première période, ou d'un mal de Pott accompagné de déviations anciennes ou récentes. Dans le premier cas, le traitement orthopédique est pour ainsi dire le seul usité actuellement, malgré les tentatives récentes de la chirurgie vertébrale. Le repos, l'immobilisation de la partie malade en font les principaux frais. Le moyen le plus simple consiste à maintenir le malade en position horizontale, soit sur un matelas dur, soit plus efficacement sur une planche rembourrée ou mieux encore dans la gouttière de Bonnet, l'appareil de Phelps, ou le lit de Lorenz.

L'immobilisation dans le lit a contre elle les troubles de la santé générale qu'elle amène à sa suite, surtout dans une maladie déjà par elle-même cachectisante. Aussi s'est-on attaché à obtenir l'immobilisation de la colonne vertébrale, tout en permettant au malade la station verticale et la marche. Ce résultat est obtenu à l'aide du corset plâtré, dont le meilleur est le corset de Sayre, et à l'aide de divers appareils orthopédiques. Le corset de Sayre prend son point d'appui sur les os iliaques et remonte jusque sous les bras. Il se confectionne comme un véritable appareil de fracture. Pour l'appliquer, on suspend le malade par le menton et la nuque, accessoirement par les bras, de façon à obtenir une extension complète de la colonne vertébrale. Puis on entoure tout le tronc, depuis les épines iliaques jusqu'à l'aisselle, d'une série de circulaires à l'aide de bandes de tarlatane chargées de plâtre et trempées dans l'eau. On laisse sécher, puis on pratique une coupure médiane en avant, que l'on garnit d'œillets, de façon à pouvoir retirer et remettre le corset de loin en loin. Il ne faut pas oublier que cet appareil, très efficace quand il est bien fait, doit être considéré comme un appareil inamovible. Les corsets orthopédiques proprement dits, tels que la cuirasse de Verneuil, le corset en cuir moulé de Mathieu, etc., sont beaucoup moins efficaces.

Lorsqu'il existe une gibbosité, l'on se contente encore souvent des moyens précédents ; l'extension est pratiquée de la même façon, et l'on cherche simplement à obtenir l'ankylose. Cependant, un certain nombre de chirurgiens, et parmi eux tout particulièrement le Dr Chipault, qui s'est dévoué à l'étude de la chirurgie vertébrale, ont recours à des moyens plus radicaux et souvent, il faut bien le dire, beaucoup plus efficaces. Dans le mal de Pott à la première période, ils pratiquent, avant l'immobilisation, la ligature au fil d'argent des apophyses épiphysaires de la région malade en prenant comme point d'appui les apophyses sus et sous-jacentes. Lorsqu'il existe une gibbosité, ils pratiquent en un ou en plusieurs temps, sous le chloroforme, la réduction, le *déroulement*, suivant le mot heureux de Chipault, de cette gibbosité. Puis ils font encore la ligature apophysaire et immobilisent le malade en un corset plâtré. Lorsqu'il s'agit d'un mal de Pott ankylosé, c.-à-d. guéri avec déformation, presque tous les chirurgiens se contentent de faire porter au malade un corset orthopédique. Cependant le Dr Colot, de Berck, a obtenu un certain nombre de succès en pratiquant la réduction forcée de la gibbosité ; il a même recours à la résection d'une partie des corps vertébraux. Ce sont là des tentatives trop nouvelles pour qu'il soit possible d'en apprécier encore la valeur définitive. Il est bien entendu que dans le traitement du mal de Pott, après le traitement local, l'hygiène générale, en tout semblable à celle du tuberculeux, tient la première place.

L'examen de la colonne vertébrale dans le mal de Pott montre que la tuberculose osseuse peut y revêtir deux formes : une forme diffuse superficielle, dans laquelle les corps vertébraux sont simplement érodés, l'érosion étant recouverte de bourgeons charnus ; une forme caverneuse, dans laquelle, à la place du corps de une ou de plusieurs vertèbres qui a disparu, l'on trouve une cavité, close ou bien ouverte au dehors, contenant une matière blanche ou jaunâtre, quelquefois compacte comme du mastic, renfermant parfois des débris osseux (*séquestres*) plus ou moins volumineux. L'examen histologique permet de reconnaître la nature tuberculeuse de ces lésions qui ont le plus grand rapport avec les autres lésions de la tuberculose osseuse. Nous ne reviendrons pas sur les compressions de la moelle et des racines médullaires dont le mécanisme se comprend de lui-même.

Lorsque la lésion affecte la forme caverneuse, la portion supérieure de la colonne vertébrale s'effondre, puis les parties osseuses se trouvant en contact se soudent ensemble et forment une véritable ankylose. C'est le mode de guérison spontané du mal de Pott. L'affection est beaucoup plus fréquente dans le jeune âge que dans l'âge adulte. Toutes les causes de misère physiologique, tous

les agents provocateurs de la tuberculose en favorisent la production. Aussi est-il beaucoup plus fréquent dans la classe pauvre que parmi les riches.

Les *tumeurs vertébrales* sont, somme toute, des affections rares, surtout à l'état primitif. Nous mentionnerons seulement les kystes hydatiques, les exostoses et les enchondromes. Les tumeurs malignes, ostéosarcomes et carcinomes, sont assez fréquentes à l'état secondaire comme complication d'une tumeur maligne existant dans une autre région du corps, particulièrement le sein. Au point de vue clinique, elles sont caractérisées surtout par les douleurs en ceinture qu'elles provoquent par suite de la compression des racines rachidiennes, puis par les paralysies (paraplégies) amenées par la compression de la moelle. A une époque plus ou moins tardive, l'on voit apparaître une déformation de la colonne vertébrale. Le pronostic de ces accidents dépend absolument de la nature de la tumeur.

*Déviations du rachis.* On doit comprendre sous cette dénomination tous les changements de direction de l'axe vertébral, existant indépendamment de toute autre affection. Elles peuvent se produire soit dans le sens antéro-postérieur, soit dans le sens latéral. Les déviations antéro-postérieures revêtent deux types: une déviation à convexité postérieure, la *cyphose;* une déviation à convexité antérieure, la *lordose;* la déviation à type latéral porte le nom de scoliose; c'est de beaucoup la plus répandue.

La *cyphose* est parfois généralisée, intéressant alors toute la hauteur de la colonne vertébrale; le plus souvent elle est localisée à la région dorsale. Chez l'enfant elle est le plus habituellement une manifestation du rachitisme; chez l'adulte et surtout chez le vieillard elle a souvent pour cause une mauvaise attitude souvent professionnelle. L'attitude du cyphotique est caractéristique, le cou et la tête sont projetés en avant, les épaules font une saillie anormale en arrière. L'examen de la ligne épineuse montre qu'il existe une voussure, souvent le ventre est projeté en avant par suite de l'existence d'une courbure de compensation dans la région lombaire, courbure de sens inverse à celui de la courbure principale et destinée à rétablir l'équilibre.

La *lordose* est très rare comme déviation primitive. Elle peut être le résultat d'une attitude habituelle (marchands portant devant eux un éventaire, etc.). La lordose symptomatique est consécutive à la paralysie des muscles fléchisseurs du rachis (muscles de l'abdomen), ou à celle des muscles extérieurs (muscles des gouttières vertébrales). La lordose n'intéresse habituellement que la région lombaire, et elle n'est alors qu'une exagération de la courbure normale du rachis en ce point. L'aspect du lordotique est caractéristique. Il semble se cambrer très fortement en arrière : la tête et le cou sont rejetés en arrière, le ventre est projeté en avant; au niveau des reins il existe une véritable ensellure.

La *scoliose* ou déviation latérale du rachis présente une importance beaucoup plus grande. Cette déviation latérale apparaît le plus souvent entre huit et quatorze ans. Elle est beaucoup plus fréquente chez les filles que chez les garçons. Il faut noter cependant que dans le premier âge il existe une scoliose due au rachitisme. Plusieurs causes semblent pouvoir amener l'apparition de cette déviation. Les plus communes sont: l'hérédité, la débilité constitutionnelle, les attitudes vicieuses, surtout durant les exercices d'écriture, la myopie. Les causes anatomiques, qu'il serait si important de connaître pour la bonne direction du traitement, sont encore inconnues; on a invoqué une théorie musculaire, les uns admettant qu'il y avait contracture puis retraction des muscles spinaux, les autres qu'il y avait faiblesse, relâchement de ces mêmes muscles; une théorie ligamenteuse, invoquant la faiblesse maladive des ligaments qui relient entre elles les diverses pièces de la colonne; une théorie osseuse admettant un ralentissement de développement de l'une des moitiés des corps vertébraux. On admet actuellement que la scoliose est due à une lésion de croissance très voisine des lésions du ratichisme. Il se produirait d'abord une sorte de ramollissement des vertèbres (ratichisme tardif d'Ollier); puis, sous l'influence de la pesanteur, les déformations se manifesteraient; enfin, plus ou moins tardivement, les corps vertébraux subiraient une véritable sclérose, une éburnation qui rend la lésion irrémédiable. Le siège habituel de la scoliose est la région dorsale, et la courbure tourne sa convexité le plus souvent du côté droit. Le point culminant de la courbe varie de la cinquième à la huitième vertèbre dorsale. Cette déviation n'est pas toujours franchement latérale, mais elle tend à devenir plus ou moins antéro-postérieure, se rapprochant alors de la cyphose. En réalité, la déviation n'est jamais franchement latérale, car elle n'est pas contenue dans un plan vertical, la colonne vertébrale, en même temps qu'elle s'est infléchie, a subi un véritable mouvement de torsion autour de l'axe vertical du corps. Les deux faces supérieure et inférieure du corps vertébral sont obliques l'une par rapport à l'autre, mais en outre, si on les prolongeait, elles n'iraient point former un angle dièdre par leur rencontre. Il faut distinguer dans la scoliose plusieurs courbures : une courbure principale, c'est celle dont nous venons de parler, à convexité habituellement dirigée à droite, et deux courbures de compensation ou d'équilibre, dirigées en sens inverse de la précédente, l'une lombaire, l'autre cervicale. Si la convexité de la courbure principale est dirigée à gauche, ce qui arrive rarement, les courbures secondaires ont leur convexité dirigée à droite.

La scoliose débute d'une façon lente et insidieuse. On remarque d'abord la mauvaise attitude que prennent les enfants, mais il est habituel de constater en même temps des troubles généraux de la santé, affaiblissement et prompte fatigue. Si, à cette période, l'on fait déshabiller l'enfant et que l'on l'oblige à se placer dans l'attitude militaire, les talons rapprochés, l'on est frappé par la saillie de l'épaule du côté droit, qui semble plus volumineuse, plus saillante, plus élevée. Il existe aussi un relief plus accentué sur la partie latérale droite du dos. Si l'on marque au crayon ou avec le doigt la ligne que forment par leur saillie les apophyses épineuses, l'on constate de suite l'existence de la déviation. Si on oblige l'enfant à se pencher en avant, comme pour toucher la pointe des pieds avec le bout des doigts, la déviation disparaît. Enfin si on le replace dans la situation primitive et que l'on examine la face antérieure du corps, on remarque que la mamelle est plus saillante du côté droit que du côté gauche; le flanc droit semble excavé.

A un degré plus avancé, la courbure dorsale s'accentue et entraîne à sa suite toute une série de déformations du tronc. Le flanc droit forme une forte saillie, le flanc gauche est excavé. Le thorax subit peu à peu une déformation considérable. La courbure des côtes s'exagère du côté de la convexité et tend à s'effacer du côté de la concavité. En même temps, du côté de la concavité, les côtes se rapprochent. Il se produit alors une véritable gibbosité, formée en arrière et du côté de la convexité par les côtes droites dont les extrémités se sont rapprochées comme les extrémités d'un arc que l'on tendrait irrégulièrement. En avant et du côté gauche, il se forme une autre bosse par la projection du sternum en avant et par la saillie des côtes gauches. Ces déformations thoraciques sont provoquées en partie par l'inclinaison latérale, mais surtout par le mouvement de tension dont nous avons parlé. Le bassin ne subit que des déformations secondaires et tardives. Par contre, les organes intra-thoraciques subissent de profonds changements de situation et de direction. Ils sont en outre comprimés. Aussi les scoliotiques sont-ils plus sujets aux congestions pulmonaires, à la tuberculose, aux affections du cœur.

Le traitement de la scoliose doit être à la fois préventif et curatif. Les attitudes mauvaises durant les exercices

écrits, la myopie, doivent être combattues. Il y a là une question d'hygiène scolaire, comportant une division des exercices, un examen méthodique de la vision, une bonne disposition des tables, pupitres et chaises, question que nous n'avons point à aborder ici. Les exercices de gymnastique raisonnée, les divers exercices d'assouplissement en particulier, les méthodes si peu répandues en France de la gymnastique suédoise, la marche, en un mot tout ce qui tend à entretenir la statique musculaire et à assurer le développement synergique des muscles, tout cela constitue un ensemble de moyens qui, méthodiquement appliqué durant l'enfance et la première adolescence, réduirait de beaucoup le nombre des scoliotiques. L'influence des exercices d'escrime, surtout si l'on emploie la position en garde habituelle en France, a été très discutée. Il semble cependant qu'intelligemment appliquée, l'escrime puisse rentrer dans la catégorie des exercices à conseiller. L'exercice de la bicyclette, avec un appareil légèrement modifié et en situation droite, peut être conseillé.

Le traitement curatif de la scoliose comprend deux classes de procédés, les moyens mécaniques et les exercices gymnastiques.

Parmi tous les corsets que l'on a employés, le plus recommandable de tous peut-être est le corset de Sayre dont nous avons déjà parlé ; son application doit cependant être précédée d'exercices d'extension à l'aide de l'appareil de suspension, pour être bien certain d'obtenir une rectitude réelle de la colonne vertébrale. Le résultat à obtenir consiste en effet à réduire et à maintenir réduite la convexité anormale du rachis. Une quantité innombrable d'autres corsets ont été inventés : les uns, simples corsets d'attitude, avec ou sans tuteurs latéraux, ont pour but de soulager la colonne vertébrale en reportant le poids de la partie supérieure du corps sur les hanches ; à d'autres sont adjointes des pelotes qui devient repousser vers la ligne médiane le sommet de la convexité ; certains sont à double pelote, l'une appuyant sur la saillie dorsale, l'autre repoussant la saillie lombaire compensatrice disposée en sens inverse. L'expérience démontre que ces appareils à eux seuls ont peu d'action, et que, s'il est sage d'en permettre l'emploi, il ne faut point compter sur eux, et que les plus simples et les plus légers sont les meilleurs. Par contre, on obtient de bons effets de l'extension que l'on obtient en plaçant le malade dans la position horizontale, sur un plan dur. Le scoliotique ou l'enfant menacé de scoliose doit coucher sur un matelas dur, doublé d'une planche, et doit reposer sur le dos. Cette pratique sera suivie pendant la nuit et durant quelques heures de la journée. Les lits orthopédiques qui ont joui à un moment donné d'une si grande faveur sont pour le moins inutiles.

Les exercices gymnastiques, mais les exercices raisonnés tels qu'ils sont pratiqués à l'étranger et dans quelques gymnases en France, nous semblent être à l'heure actuelle le véritable mode thérapeutique de la scoliose. Ils peuvent se diviser en trois classes (Frœlich) : mouvements passifs de redressement à l'aide de l'échelle orthopédique ; mouvements passifs de redressement à l'aide des appareils à traction ; redressement forcé par le lit à extension et le rouleau de Lorenz.

*Spina bifida* ou *hydrorachis*. Le *spina bifida* est une malformation congénitale de la colonne vertébrale, une fissure des arcs vertébraux, au travers de laquelle font issue les méninges et la moelle, accompagnées d'une certaine quantité de liquide. Cette hernie se présente au moment de sa naissance sous la forme d'une poche médiane, le plus souvent située dans la région dorso-lombaire, de forme arrondie ou elliptique. Le plus souvent elle est transparente, n'étant recouverte que d'une enveloppe amincie. La fluctuation est habituelle, et par la pression on peut amener une réduction partielle de volume. Cette réduction peut être la cause d'accidents convulsifs ou paralytiques qui cessent avec le relâchement de la pression. Les cris et les mouvements augmentent la tension de la poche. Les parties contenues dans la poche sont du liquide, une partie plus ou moins étendue de la moelle avec les nerfs rachidiens qui en dépendent. La poche communique à plein canal avec le canal rachidien. L'existence de cette affection est facile à comprendre si l'on se souvient qu'à une période du développement embryonnaire le canal rachidien est ouvert dans toute sa longueur en arrière, et qu'il ne se ferme que tardivement. Le *spina bifida* est dû à un arrêt de développement des lames et des apophyses épineuses sur un point déterminé du trajet rachidien. L'évolution du *spina bifida* est variable. La tumeur peut s'affaisser, et la moelle épinière, dont la présence dans la poche n'est d'ailleurs pas constante, rentrer dans le canal rachidien, dont l'orifice de communication s'oblitère. La poche peut s'ouvrir au dehors et cet accident être suivi de guérison ; mais le plus souvent on voit se produire une inflammation qui atteint les méninges et amène la mort. Aussi le pronostic du *spina bifida* est-il grave. Diverses opérations ont été proposées pour remédier à cette malformation. La compression seule peut être employée. On peut aussi vider la poche à l'aide d'une ponction et injecter ensuite de la teinture d'iode pour en amener la rétraction. Actuellement le procédé le plus employé est l'ouverture simple de la poche, la réduction de la moelle, s'il y a lieu, puis la fermeture de l'orifice à l'aide de sutures.

Dr M. Potel.

II. Botanique (V. Feuille, t. XVII, p. 378).

**RACHITISME** (Pathol.). On donne le nom de rachitisme à une affection chronique, dont la localisation principale se fait sur le squelette dont elle arrête le développement normal et qu'elle peut déformer en toutes ses parties. Sous le nom de rachitisme, il convient actuellement d'étudier trois affections différentes : un rachitisme vulgaire, commun, débutant entre la première et la troisième année ; un rachitisme tardif ou localisé, se manifestant sous la forme de *genu valgum*, de *genu varum*, ou de scoliose : cette dernière affection a été étudiée à l'art. Rachis ; une troisième forme, dite rachitisme fœtal, évoluant plus ou moins complètement durant la vie intra-utérine. Si les deux premières formes semblent avoir entre elles les liens les plus étroits, il n'en est pas de même de la troisième, du rachitisme fœtal, que l'on désigne quelquefois sous le nom de achondroplasie. L'usage seul et la communauté des lésions osseuses autorisent à les décrire dans un même chapitre.

*Rachitisme vulgaire*. Le rachitisme revêt des aspects multiples ; il peut se présenter comme une affection purement locale, ou bien au contraire comme une maladie générale dans laquelle les troubles viscéraux tiennent une place importante. Il faut bien retenir cependant ce fait que le rachitisme n'est jamais une affection purement locale et qu'il s'accompagne toujours de troubles digestifs à un degré plus ou moins marqué. Quant à la déformation osseuse qui peut elle-même faire défaut dans les cas extrêmement légers, elle peut atteindre toutes les parties du squelette, les os longs, les os courts et les os plats, simultanément ou séparément. Arrivé à la période d'état, le rachitique présente un aspect caractéristique : sa tête et son ventre sont volumineux, il offre l'aspect d'une gourde à deux renflements. La tête est très développée, surtout en arrière, le ventre est projeté en avant et distendu. Le thorax est rétréci en son milieu, écrasé à sa partie inférieure, le sternum est projeté en avant, la colonne vertébrale fait saillie en arrière. A l'union des côtes et du sternum apparaissent de grosses saillies que l'on voit sous la peau : c'est le chapelet rachitique. Les poignets sont volumineux et comme noués ; les membres inférieurs sont écartés, les tibias sont infléchis. Tel est l'aspect classique du rachitique. Le rachitisme est une maladie de la première enfance. Il débute entre quatorze et dix-huit mois ; un début plus tardif est rare. Il est plus fréquent chez les filles que chez les garçons. Le début de l'affection est insidieux, et sa

marche lente. Ce que l'on a décrit sous le nom de rachitisme aigu n'est autre chose qu'une sorte de scorbut infantile, qui vient quelquefois d'ailleurs compliquer le rachitisme vrai. Presque toujours le rachitisme déclaré est précédé d'une période de dyspepsie, de dilatation de l'estomac, de nutrition languissante, phénomènes qui persisteront durant la période d'état. Quelquefois le rachitisme débute à la suite d'une maladie aiguë, banale, altérant profondément la nutrition. On constate en même temps que les phénomènes dyspeptiques des symptômes d'affaiblissement général, d'altération de la sécrétion urinaire, de tristesse. Si l'enfant a commencé à marcher, il se montre paresseux et refuse de se tenir sur les jambes. Quelquefois le rachitisme ne se manifeste que par un retard dans la marche et la dentition, tout prêt d'ailleurs à marquer tardivement et lentement ses stigmates sur les os des membres. Les déformations que provoque le rachitisme doivent être étudiées systématiquement. Le crâne en est habituellement atteint. Comme nous l'avons dit, il est augmenté de volume, les bosses frontales, et les pariétales le sont aussi ; la fontanelle antérieure, fermée vers quinze ou seize mois chez l'enfant normal, reste ouverte. Quelquefois, les os du crâne sont ramollis et amincis, surtout au niveau de la région occipitale ; c'est à cet amincissement, qui peut aller jusqu'à la perforation par place et amener le contact de l'épicrâne et de la dure-mère, que l'on a donné le nom de *craniotabes*. Cet amincissement semble d'ailleurs innocent des complications nerveuses, convulsions et autres dont on en avait fait le point de départ. Les os de la face sont moins atteints. Cependant les maxillaires et surtout les dents offrent des déformations caractéristiques et qui persistent. L'évolution des dents ne se fait pas aux époques régulières. Leur apparition est retardée, elles sont mal rangées, striées transversalement, cariées. Ces accidents ont leur retentissement forcé sur la dentition définitive ; la mâchoire supérieure est comme comprimée latéralement, la mâchoire inférieure raccourcie d'avant en arrière. Nous avons déjà désigné les principales déformations thoraciques. Le sternum fait en avant une forte saillie (poitrine de poulet, thorax en carène). Au point où s'insèrent les côtes sur les cartilages costaux, on remarque de chaque côté de petites nodosités saillantes, formant une rangée le long des bords du sternum : c'est le chapelet rachitique. Les clavicules sont relativement peu déformées, mais les courbures en sont exagérées ; les côtes se laissent aplatir transversalement sous l'influence de la pression atmosphérique. Cette déformation transversale n'affecte que les côtes moyennes ; les supérieures, soutenues par les muscles, résistent ; les inférieures, repoussées par les viscères abdominaux distendus s'écartent.

Les os des membres sont les parties les plus atteintes et le plus complètement déformées ; les déformations sont de deux catégories : gonflements au niveau des épiphyses, des extrémités des os, c'est ce que l'on nomme les nouures ; incurvations suivant la longueur.

Les nouures se produisent surtout au niveau des articulations du poignet et du cou-de-pied. Elles se manifestent sous l'aspect d'un gonflement dur, indolore, intéressant tout le pourtour de l'articulation. Elles apparaissent et disparaissent avant les inflexions. Ces derniers peuvent atteindre tous les os longs des membres : le fémur, le tibia, le péroné, le radius, le cubitus, l'humérus. Le tibia en est le siège de prédilection, et il présente souvent une déformation caractéristique, dite en lame de sabre; il est alors comprimé latéralement, et présente une convexité saillante en avant. Ces difformités sont accentuées encore dans un grand nombre de cas par la production de fractures spontanées des os, fréquentes chez les rachitiques, et qui peuvent être uniquement sous-périostées. A la suite de ces fractures consolidées en position vicieuse, on peut voir les os des membres prendre les directions et les incurvations les plus inattendues. Ces formes appartiennent à ce que Comby a désigné sous le nom de rachitisme chirurgical, voulant indiquer par là qu'elles sont du ressort de la thérapeutique opératoire.

Le rachitisme s'accompagne toujours d'un certain trouble de la nutrition générale, manque d'appétit, diarrhée ou constipation alternativement. Il est fréquent, d'ailleurs, de constater l'existence de véritables complications du côté des divers appareils. Le gros ventre est commun chez les rachitiques. Il ne fait que traduire l'état de distension de l'estomac et de l'intestin; le foie est souvent hypertrophié. Le poumon et le cœur sont comprimés et entravés dans leur développement normal. Bien que l'intelligence des enfants reste entière, il est fréquent de constater chez eux des troubles nerveux.

Les enfants rachitiques sont habituellement tristes et maussades. L'anémie est fréquente chez eux, et les maladies intercurrentes offrent une plus grande gravité que chez les autres enfants. Le pronostic de l'affection est donc sérieux dans tous les cas; il l'est d'autant plus que la maladie peut entraîner des déformations définitives, souvent très importantes, et ayant un retentissement lointain s'il s'agit d'une fille et qu'elles intéressent le bassin. Le bassin rachitique est, en effet, rétréci d'avant en arrière, aplati de haut en bas, le promontoire fait saillie au niveau du détroit supérieur; ces déformations, pour peu qu'elles atteignent un certain degré, mettront obstacle à l'accouchement. L'on peut dire que le rachitisme est la cause la plus fréquente de dystocie maternelle. L'évolution du rachitisme est lente et longue, durant plusieurs mois et quelquefois plusieurs années. Il peut être sujet à récidive. Nous connaissons les causes qui favorisent l'apparition de l'affection, sans toutefois en connaître la nature réelle. Les pratiques de l'allaitement artificiel, de l'alimentation prématurée et forcée, le sevrage précoce, en provoquent, sans aucun doute, l'apparition. Sans aucun doute encore le rachitisme est dû, dans la majorité des cas, à l'absence de l'alimentation naturelle et normale du nouveau-né, l'allaitement maternel. Aussi est-il beaucoup plus fréquent dans les classes pauvres que dans les classes riches, où, si la mère ne nourrit pas elle-même, elle subventionne une nourrice, au risque de vouer l'enfant de cette dernière au rachitisme et souvent à la mort. L'allaitement artificiel au lait de vache, même stérilisé, est une cause qui favorise le rachitisme. Mais il faut retenir avant tout le sevrage prématuré et l'alimentation mal appropriée qui remplace l'allaitement. Il faut noter que la surcharge alimentaire, en quantité plutôt qu'en qualité, joue le premier rôle dans la production du rachitisme. On peut y joindre les conditions accessoires de milieu, la mauvaise aération des logements, l'humidité, etc., et les antécédents héréditaires, en particulier peut-être l'alcoolisme des parents. Nous ignorons encore quelle est la nature vraie du rachitisme. Il a été émis à ce sujet un certain nombre de théories. Pour Parrot, le rachitisme n'est qu'une des manifestations de la syphilis héréditaire. Mais cette théorie n'a pas résisté à la critique, et elle est abandonnée à peu près universellement aujourd'hui; la syphilis, comme la tuberculose des ascendants, ne semble jouer qu'un rôle prédisposant. Une théorie qui a réuni un grand nombre de partisans est celle qui donne pour origine à la maladie l'insuffisance de l'alimentation ou de l'assimilation en matériaux calcaires ou mieux phospho-calcaires. Il est certain que par l'expérimentation, en donnant aux animaux une alimentation peu minéralisée, on peut provoquer l'apparition du rachitisme. D'autre part, la suralimentation phospho-calcaire des enfants ne fait point disparaître les accidents morbides. Aussi tend-on actuellement à admettre que le trouble primitif réside dans l'altération des fonctions digestives, trouble qui empêcherait la préparation et, par suite, l'assimilation des matériaux calcaires. Notons pour mémoire que certains médecins attribuent au rachitisme une origine purement nerveuse, et d'autres une origine microbienne.

Les lésions du rachitisme ont été décrites en ce qui concerne les modifications de forme et de direction des os; nous devons dire un mot des modifications de structure et de composition chimique. Le tissu osseux est *raréfié*, spongieux, plus léger et plus *mou* qu'à l'état normal. Jules Guérin a montré que l'évolution morbide se faisait en trois stades: 1° le périoste s'épaissit, se vascularise, les alvéoles des os se remplissent d'une matière sanguinolente et gélatineuse, le cartilage placé entre la diaphyse et l'épiphyse (partie moyenne et extrémités des os longs) devient bleuâtre et se ramollit; 2° la déformation des os ramollis se produit, quelquefois leur fracture; 3° il se produit une phase de réparation; le tissu épanché sous le périoste s'organise et se calcifie, et donne naissance à un tissu osseux plus dur et plus dense qu'à l'état normal. Broca a montré par l'examen au microscope, que les états transitoires de l'ossification du cartilage, l'état chondroïde et l'état spongoïde, devenaient permanents jusqu'à la réparation. L'examen chimique des os rachitiques montre qu'il y a diminution considérable de la matière minérale qui, dans certains cas, est en quantité trois fois moindre qu'à l'état normal. La caractéristique chimique du rachitisme est la décalcification de l'os. Le traitement du rachitisme doit être avant tout prophylactique et hygiénique. Au point de vue prophylactique, l'on ne saurait trop préconiser l'allaitement naturel, au sein de la mère. Il importe d'empêcher le sevrage prématuré, et il faudra attendre au moins la fin de la première année pour arrêter complètement l'allaitement maternel. En outre, le sevrage ne sera jamais instantané, mais progressif (V. Sevrage). D'autre part, à partir du neuvième ou du dixième mois, on complétera, à l'aide d'aliments appropriés, l'insuffisance habituelle du lait maternel à cette époque. Lorsque l'on a recours à l'allaitement artificiel, il ne faut pas oublier que le lait doit rester l'aliment unique durant la même période de temps.

Le traitement proprement dit du rachitisme déclaré est avant tout un traitement hygiénique. L'aération, le séjour à la campagne et par-dessus tout le *séjour au bord de la mer*, durant des mois et au besoin durant des années, en sont les éléments principaux. L'on ne saurait trop se féliciter de voir se développer sur tous les points de nos côtes des sanatoria, qui permettront de répandre de plus en plus le bienfait du traitement thalassique pour les rachitiques. Les bains de mer chauds, et les bains salés à défaut des premiers, rendent aussi les plus grands services. De même le traitement dans les stations à eaux chlorurosodiques, telles que Salies-de-Béarn, La Mouillière, Salins-Moutiers, etc., sera utilement prescrit.

L'alimentation doit être particulièrement réglée. Le lait, les laitages, les soupes, les purées de lentille, les panades aux œufs, etc., feront la nourriture habituelle du rachitique, après le sevrage. On ne permettra parmi les aliments d'origine animale que les œufs, les cervelles, les ris de veau et le poisson en petite quantité.

Parmi les divers médicaments conseillés dans le rachitisme, l'huile de foie de morue tient sans contredit le premier rang. Elle sera donnée à petite dose, deux ou trois cuillerées à café, avec intervalle de repos. On l'associera utilement au phosphore qui sera donné à la dose de 1/2 *milligr.* à 1 *milligr.* par jour. Le lait phosphaté et les glycérophosphates sont également prescrits utilement et peuvent alterner avec les médicaments précédents. Nous avons une confiance bien moins grande dans les résultats que peuvent donner les divers phosphates d'origine purement minérale.

*Rachitisme tardif.* On donne ce nom à des manifestations localisées du rachitisme apparaissant au moment de l'adolescence. La scoliose (V. Rachis) semble être l'une de ces manifestations. Une autre manifestation est l'affection spéciale que l'on a décrite sous le nom de *genu valgum*. On donne ce nom à une déviation du genou en dedans. Le *genu varum* est l'incurvation en sens inverse. Dans le *genu valgum*, par conséquent, l'axe de la jambe fait avec l'axe du fémur un angle ouvert en dehors. Le malade en marchant *b* ≋ *le briquet*. La cause du *genu valgum* des adolescents résid ᵒ dans une asymétrie dans le développement de l'extrémité inférieure du fémur. Lorsque le *genu valgum* est prononcé, il y a lieu de recourir à une opération de redressement, à une ostéotomie portant sur la partie inférieure du fémur. L'on immobilise ensuite le membre inférieur, comme pour une fracture.

*Rachitisme congénital.* Certains enfants naissent avec un facies spécial. Le crâne est très développé, la poitrine est très évasée à la partie inférieure, le ventre est volumineux, les membres supérieurs et inférieurs sont moins longs qu'à l'état normal; ils sont recouverts d'une peau marquée de plis saillants formés par la graisse. L'examen des os, lorsqu'il est pratiqué, montre qu'il existe des lésions analogues à ceux du rachitisme. En réalité, la nature et la cause de cette affection nous sont complètement inconnues. Tantôt le rachitisme est en voie d'évolution au moment de la naissance: c'est le rachitisme congénital; tantôt la réparation osseuse est achevée: c'est le rachitisme fœtal proprement dit. Dr M. Potel.

**RACINE. I. Botanique.** — La racine est cette partie, généralement souterraine, des plantes Phanérogames, qui est destinée à absorber les liquides nutritifs du sol. Elle ne doit pas être confondue avec les tiges souterraines ou rhizomes, qui s'en distinguent par la présence d'écailles foliaires. D'autre part, la racine peut être aérienne ou subir d'autres adaptations sur lesquelles nous aurons à revenir tout à l'heure.

Anatomie. — Dans un grand nombre de plantes, la racine de l'embryon s'allonge indéfiniment par son sommet, et s'enfonce perpendiculairement dans le sol, en donnant naissance latéralement à des racines secondaires. On dit dans ce cas que la racine est *pivotante*. Dans d'autres plantes, les Graminées par exemple, la racine primitive ne tarde pas à se détruire après avoir donné naissance à une touffe de racines secondaires, qui prennent alors le nom de *fasciculées*. On appelle racines *normales* la racine principale de l'embryon et les radicules ou radicelles auxquelles elle donne naissance; tandis qu'on nomme racines *adventives* celles qui naissent de la tige, des feuilles ou de tout autre organe que les racines normales. La présence des racines adventives est constante dans un grand nombre de végétaux, chez la plupart des plantes aquatiques et rampantes, chez le Figuier des Pagodes, etc. Toutes les tiges souterraines des rhizomes vivent à l'aide de racines adventives; les *crampons* du Lierre rentrent dans la même catégorie. D'autre part, les tiges et même les feuilles d'un grand nombre de plantes produisent très facilement des racines adventives quand on les place sur un sol humide; cette propriété est utilisée en horticulture pour la multiplication des végétaux (V. Bouturage, Marcottage).

Les racines ont d'ordinaire des dimensions proportionnées à celles des végétaux dont elles font partie: d'un certain nombre de troncs principaux partent de nombreuses branches d'autant plus ténues qu'elles sont plus périphériques. L'ensemble de ces branches grêles et touffues a reçu le nom de *chevelu*, et les racines sont dites *fibreuses*. Dans d'autres plantes, les racines se gorgent de matériaux de réserve et acquièrent des dimensions hors de proportion avec celles des parties aériennes: on dit alors qu'elles sont *tuberculeuses*. Tels sont les tubercules des Orchidées, par exemple. Dans ce cas, les matériaux accumulés dans la racine sont utilisés au printemps suivant pour subvenir au développement des parties aériennes nouvelles. Il ne faut d'ailleurs pas confondre ces tubercules radicaux, avec d'autres tubercules, ceux des Liliacées par exemple, qui sont couverts d'écailles foliaires et qui sont des tiges modifiées. En effet, une racine, modifiée ou non, se caractérise toujours par l'absence complète d'organes foliaires.

Histologie. — Si l'on étudie, sur une coupe transversale ou longitudinale, la structure d'une jeune racine, on

constate qu'elle présente de dehors en dedans : 1° un épiderme formé d'une couche unique de cellules, qui a reçu le nom de *couche pilifère*, parce que se sont ces cellules qui s'allongent en poils ; 2° une zone corticale plus ou moins épaisse ; 3° une couche unique de cellules polyédriques étroitement accolées les unes aux autres ; c'est la *couche* ou *gaine protectrice des faisceaux ;* 4° une assise de cellules peu distinctes de celles qui sont situées plus en dedans d'elles. C'est dans cette couche, désignée sous le nom de *péricambium*, que prennent naissance les racines secondaires ; 5° en dedans de la zone péricambiale, la racine est remplie d'un tissu parenchymateux, dans lequel se montrent un nombre variable de faisceaux dits *primaires*. Ceux-ci peuvent s'avancer jusqu'au centre de la racine, et alors il n'y a pas de moelle, ou bien ne pas pénétrer si profondément, et, dans ce cas, il existe au centre de la racine un cylindre de cellules parenchymateuses constituant la moelle. Quels que soient leur nombre et leurs dimensions, les faisceaux sont toujours de deux ordres : les uns sont formés exclusivement de vaisseaux ligneux et les autres d'éléments allongés, à parois molles, caractéristiques du *liber*. Les faisceaux vasculaires et libériens alternent régulièrement ; un autre caractère de la racine est que les éléments de ces faisceaux se forment de dehors en dedans à partir de la zone péricambiale.

Une grande partie des cellules épithéliales jeunes de la racine s'allongent en poils unicellulaires, cylindriques, pressés les uns contre les autres. Tout près de l'extrémité de la racine, ils ne sont pas encore développés ; vers la base ils sont devenus brunâtres et ont perdu leur protoplasma. Le temps pendant lequel ils jouissent des propriétés de la vie est donc fort court. Leurs parois sont minces, claires, très souples ; leur protoplasma est finement granuleux et incolore. On observe à leur surface, de distance en distance, des sortes de cils incolores, dont le rôle est inconnu.

Les racines des Monocotylédones conservent indéfiniment la structure si remarquable que nous venons de décrire : elles n'ont jamais que des faisceaux primaires, les uns vasculaires, les autres libériens, distincts et alternes. Au contraire, chez les Dicotylédones, on voit bientôt apparaître des faisceaux *secondaires :* les cellules parenchymateuses situées en dedans des faisceaux libériens primaires se segmentent et produisent une *zone génératrice* étroite ou *cambium*. Celle-ci donne naissance aux faisceaux secondaires constitués, comme ceux de la tige, par du bois et des vaisseaux en dedans, du liber en dehors, ce dernier en contact avec le liber primaire, qui est peu à peu refoulé vers l'extérieur. Le cambium persiste entre le bois et le liber et continue à donner naissance à ces deux genres d'éléments, ce qui permet une augmentation progressive du diamètre de la racine. Dans les espaces qui séparent les faisceaux, une couche génératrice formée par la segmentation des cellules de la zone péricambiale donne naissance, tantôt seulement à des cellules parenchymateuses, qui forment entre les faisceaux secondaires de larges rayons médullaires, tantôt à de véritables faisceaux, qui contribuent à produire avec ceux dont nous venons de parler un cercle fibro-vasculaire continu. En même temps, la couche péricambiale donne naissance, en dehors des faisceaux, à un parenchyme cortical secondaire, qui refoule au dehors le parenchyme cortical primaire.

L'extrémité des racines présente une structure tout à fait particulière. En dehors de la couche épidermique on rencontre un revêtement cellulaire désigné sous le nom de *coiffe* ou *piléorhize*, formé de deux zones, l'une interne, constituée par des cellules polygonales, l'autre externe, formée par de grandes cellules arrondies. L'accroissement longitudinal se fait par l'intermédiaire d'un groupe de *cellules initiales* situées près du sommet, qui donnent naissance, d'un côté, à l'écorce et au cylindre central ou *plérome*, de l'autre côté, à la coiffe qui est en voie de destruction et de rénovation incessantes.

Histogénie. — Nous avons vu (V. Ovule) que la cellule terminale du proembryon se divise en deux cellules situées bout à bout. La cellule terminale se segmente et donne naissance à la tigelle et aux cotylédons ; la cellule située entre celle-ci et le proembryon est nommée *hypophyse*. C'est elle qui, par des divisions successives, donne naissance à la radicelle de l'embryon. Quant aux racines secondaires, elles naissent de l'assise péricambiale située immédiatement en dedans de la couche protectrice des faisceaux. Les cellules du péricambium se dédoublent en un point de façon à former deux couches superposées : la plus interne donnera naissance aux tissus de la jeune racine ; la plus externe ou *dermotogène* fournit la coiffe. Celle-ci, en se développant, repousse devant elle l'assise protectrice qu'elle déchire, puis l'écorce et l'épiderme de la racine principale qu'elle fait également éclater pour parvenir à l'extérieur. Les racines adventives qui se forment sur la tige ou les feuilles se développent, d'une façon analogue, dans la profondeur des tissus et au niveau des faisceaux fibro-vasculaires.

Phylogénie et adaptations diverses. — On ne trouve de véritables racines que chez les plantes vasculaires ; leurs particularités sont étudiées avec chacun des grands groupes de ces plantes. Mais l'appareil végétatif des végétaux cellulaires imite bien souvent celui des végétaux vasculaires dans toutes ses parties. C'est ainsi que les Muscinées et les Lichens présentent souvent des poils simples ou ramifiés qui s'enfoncent dans le sol ; leur ressemblance avec des racines les a fait qualifier de *poils rhizoïdes ;* les Algues, surtout les Fucacées, s'accrochent aux rochers par des crampons simulant des racines. Celles-ci doivent être considérées comme des perfectionnements de ces appareils primitifs de soutien et d'absorption, perfectionnements qui se sont produits à mesure que l'ensemble du thalle, de cellulaire devenait vasculaire. Elles apparaissent aux époques géologiques avec les premiers Cryptogames vasculaires : Fougères et Equisétinées (V. Paléontologie végétale).

La racine, chez l'immense majorité des végétaux vasculaires, est un appareil de soutien destiné en même temps à puiser dans le sol les matériaux nécessaires à la vie de la plante. Chez un certain nombre, elle a subi des modifications importantes : racines-suçoirs des plantes parasites, racines aériennes de certaines plantes épiphytes, etc. Ces diverses adaptations seront étudiées avec les plantes qui les présentent.

Physiologie. — L'absorption n'a lieu que dans les jeunes racines, dont les poils épidermiques sont encore gorgés de protoplasma. Ni l'extrémité protégée par la coiffe, ni les parties vieilles recouvertes d'une écorce épaisse ne jouent de rôle dans l'absorption des sucs nutritifs. Les poils radiculaires s'insinuent à travers les interstices de l'humus, et absorbent les liquides nutritifs. Ceux-ci passent de cellule à cellule à travers l'écorce de la racine et finissent par pénétrer dans les vaisseaux ligneux. C'est par eux et par eux seuls que la sève monte de proche en proche jusque dans les nervures des feuilles (V. Nutrition et Sève). La plus grande partie des aliments absorbés par les racines sont dissous dans l'eau interposée entre les particules terreuses. Mais d'autres substances sont insolubles et doivent d'abord être solubilisées par un principe acide que sécrètent les poils radiculaires.

Nous ne pouvons quitter l'étude de la racine sans dire quelques mots des remarquables relations que contractent celles de certains végétaux avec les champignons. Ces relations sont de deux sortes : ou bien le végétal supérieur vit en symbiose avec le champignon, ou bien il s'en nourrit. Dans le premier cas, on a ce qu'on a appelé les *mycorrhizes ectotrophes*. Les racines sont entièrement recouvertes d'un manteau constitué par des hyphes de champignons, qui pénètrent même entre les cellules de l'épiderme. Le manteau adventice croît d'ailleurs en même temps que la racine. Ces mycorrhizes se rencontrent chez les Cupu-

lifères d'une façon constante, elles sont très fréquentes chez les Salicinées et les Conifères, plus rares chez les Bouleaux, les Aulnes et les autres arbres. Tous les champignons de nos forêts sont susceptibles de prendre part à leur constitution. Les expériences de Frank ont montré que ce revêtement de mycélium est très utile à la nutrition des arbres qui le présentent ; il sert d'intermédiaire entre la racine et les éléments nutritifs du sol. En effet, la *Monotropa hypopytis*, dépourvue de chlorophylle, commence par vivre en parasite sur les racines des pins. Plus tard, ses racines se recouvrent d'hyphes de champignons qui extraient pour elle les éléments azotés et carbonés de l'humus. Ce fait est général dans cette espèce.

Chez les Ericacées et les Empétracées, les filaments de mycélium pénètrent dans les cellules épidermiques des racines et y constituent des nids ou des pelotons. Ils sont, au début, gorgés de protoplasma, mais celui-ci passe bientôt dans les tissus de la plante supérieure, qui s'en nourrit. Les racines de celle-ci sont d'ailleurs dépourvues de poils absorbants, et leurs cellules épidermiques sont très grandes. Nous retrouvons ces *mycorrhizes endotrophes* chez les Orchidées, surtout chez celles dépourvues de chlorophylle et chez un grand nombre de plantes herbacées appartenant aux familles les plus diverses. Ce sont des plantes dites *saprophytes*. L'adaptation à la consommation des champignons fait un pas de plus chez les Aulnes, les Eléagnées et divers autres arbres. Sur leurs racines on trouve des nodosités volumineuses ou *mycodomaties* provoquées par un champignon dont le mycélium pénètre dans l'intérieur des cellules et y constitue des pelotons serrés. Il y a là de véritables dispositions, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer ici, pour recueillir le mycélium, le faire grandir, et finalement absorber les provisions d'albumine qu'il a accumulées.

D'autres mycodomaties sont constituées par les nodosités des Légumineuses. Elles ont une structure parenchymateuse, et leurs cellules renferment de nombreuses bactéries. Mais celles-ci ne sont pas logées pour servir de nourriture à la plante. Les bactéries du sol, saisies dans certaines espèces par un filament protoplasmique parti d'un poil radiculaire, sont logées dans un habitacle spécial ; en revanche, elles fixent l'azote de l'air et permettent à la plante de se l'assimiler : c'est donc là un cas de symbiose. Dr L. Laloy.

**II. Nomenclature.** — Racine à la gravelle. Le *Collinsonia canadensis* L. (V. Collinsonia). — R. amidonnée. L'*Arum maculatum* L. (V. Arum). — R. biscuit. Dans l'Amérique du Nord plusieurs *Ferula* (V. ce mot). — R. d'Adondance. Le *Beta Cicla* L. — R. de Bengale. Le *Zingiber zanthorhizon* Roxb. (V. Gingembre). — R. de Chine. Le *Smilax China* L. (V. Salsepareille). — R. de Florence. L'Iris de Florence (V. Iris). — R. de Pipi. Le *Petiveria alliacea* L. (V. Pétivérie). — R. de rose. Le *Sedum Rhodiola* DC. (V. Sedum). — R. de Serpent à sonettes. Le *Polygala senega* L. (V. Polygala). — R. de Serpent, R. de couleuvre. L'*Ophioxylon Serpentinum* L. (V. Ophioxylon). — R. du Brésil. L'*Ipécacuanha* (V. ce mot). — R. noire. Le *Caïnça* (V. ce mot). — R. Salivaire. Le *Pyrèthre* (V. ce mot). — R. Vierge. La *Bryonia dioica* Jacq. (V. Bryone).

**III. Thérapeutique.** — Les racines d'un grand nombre de plantes sont utilisées en médecine ; les unes sont émétiques comme l'ipécacuanha, ou purgatives comme le jalap, les autres sont astringentes comme la bistorte, le ratanhia, ou émollientes comme la guimauve. Les racines sèches d'ache, d'asperge, de fenouil, de persil et de petit houx, sont les *racines* dites *apéritives* ou *diurétiques*, *espèces diurétiques*, et forment la base du *sirop des cinq racines*. Dr L. Hn.

**IV. Pharmacie.** — On emploie sous le nom de racines les parties souterraines des plantes ; la dénomination générale de racines s'applique donc à des rhizomes ou tiges souterraines et à des racines vraies. C'est ainsi que les racines d'iris, de chiendent, de fraisier, etc., sont des rhizomes, tandis que les racines de gentiane, d'aconit, de pyrèthre, etc., sont des racines vraies. Les racines des plantes annuelles doivent être récoltées lorsque la plante est en pleine végétation, avant la floraison. Les racines des plantes bisannuelles sont récoltées à la fin de l'automne, lorsque, la tige se desséchant, la racine fait provision de matières nutritives pour l'année suivante. Il en est de même pour les racines des plantes vivaces, herbacées ou ligneuses, qui sont récoltées après la chute des feuilles. Un petit nombre de racines (racine de raifort) s'emploient fraîches. La plupart doivent, par suite, pour être conservées, être mondées et desséchées. Pour cela on nettoie les racines dans l'eau, en les agitant avec une pelle ou en les frottant avec une brosse ; puis on les prend une à une pour séparer les radicules, les parties cariées et le collet. On les sèche ensuite au grand air ou à l'étuve, après les avoir coupées en tranches si elles sont épaisses et charnues (bryone). D'autres fois on les sèche d'abord, et on sépare la terre en les agitant dans des sacs de toile grossière.

De certaines racines on n'emploie que l'écorce (cynoglosse, thapsia, orcanette). D'autres subissent une préparation spéciale (telle la guimauve, dont on détache l'épiderme en l'enfermant et la roulant dans des tonneaux garnis de râpes). Les racines ainsi préparées, lavées, mondées et desséchées perdent en moyenne 10 % de leur poids. On les conserve au sec dans des tonneaux ou des boîtes de bois, garnis intérieurement de papier collé.

V. H.

**V. Anatomie.** — R. des dents (V. Dent). — R. des nerfs (V. Craniens [Nerfs], Moelle et Spinaux [Nerfs]).

**VI. Ébénisterie.** — Le mot *racine* servait au XVIIe et au XVIIIe siècle à désigner les excroissances que l'on rencontre à la base de certains arbres, buis, érable, noyer, etc. Elles offrent des combinaisons de lignes et de nuances d'une certaine richesse et sont utilisées par les ébénistes et les tourneurs. On leur donne aujourd'hui le nom de *loupes* (V. ce mot).

**VII. Linguistique.** — On entendait autrefois par racine tout mot supposé primitif d'où étaient formés les autres mots ; λόγος, par exemple, était la racine de λογικός, λογίζομαι, etc. ; on connaît le *Jardin des Racines grecques* de Lancelot, composé d'après ce principe. Cette définition était, à tous les points de vue, très inexacte. Si l'on examine les mots d'une langue, on découvre aisément des groupes de mots représentant des idées de même nature : στείχω (marcher, aller en ligne), στοῖχος (rangée), στίχος (rangée, ligne), sont évidemment apparentés non seulement par le sens, mais aussi par la forme. En analysant ces mots de plus près, il est également facile d'y reconnaître un élément commun, στειχ, στοιχ, στιχ, variable dans son vocalisme, auquel on pourra attacher le sens général de « marcher en ligne ». Si l'on embrasse d'un seul regard plusieurs langues, une analyse du même genre conduira au même résultat, et l'on isolera de même, par exemple, dans gr. φέρω, lat. *fero*, skr. *bharāmi*, un noyau commun φερ, *fer*, *bhar*, dont la signification abstraite sera celle de « porter ». Cet élément significatif, quelle que soit la forme primitive qu'on veuille lui donner, est ordinairement monosyllabique (V. Monosyllabe) et a reçu conventionnellement le nom de racine. Il ne faut pas croire cependant que la racine ainsi entendue ait jamais été une réalité historique. Ces abstractions, imaginées par les grammairiens, n'ont jamais eu d'existence indépendante, et si l'on y voit les premiers éléments du langage, jusqu'ici irréductibles, on n'en saurait conclure que dans la langue indo-européenne, pas plus qu'à l'origine des autres familles de langues, l'homme ait jamais parlé par racines. Ces formes n'ont qu'un sens large et indéterminé, précisé seulement lorsque la racine se trouve en contact avec les différents affixes, et ce n'est qu'en l'isolant artificiellement qu'on en a établi la signification générale. La racine, comme on l'a vu par le groupe de mots grecs cités

plus haut, peut se présenter sous plusieurs aspects : στειχ, στοιχ, στιχ sont bien trois formes d'une même racine. Mais quelle est la forme que l'on admettra comme primitive, c.-à-d. celle à qui l'on rapportera les autres et que l'on prendra comme racine unique de tous les mots appartenant à un même groupe ? Suivant une théorie mise en crédit par Bopp, et empruntée aux grammairiens hindous, la forme génératrice était celle où la voyelle était la plus brève, στιχ, suivant l'exemple donné ; στειχ était obtenu par le gouna ou renforcement de ι en ει (V. GUNA) et στοιχ par un second renforcement ou vriddhi. Cette théorie est aujourd'hui abandonnée par la presque totalité des linguistes, et on est d'accord maintenant pour enseigner les principes suivants : toute racine contenant *e* a la faculté d'expulser cet *e* ou de lui donner la nuance *o* dans des cas déterminés : στειχ est le degré fort ou normal, στιχ le degré faible ou réduit, στοιχ le degré fléchi. L'*e* se présente soit seul (*pet*, tomber ; *es*, être), soit accompagné d'un élément particulier appelé sonnante, qui fait fonction tantôt de voyelle, tantôt de consonne, suivant sa position devant une consonne ou devant une voyelle, lorsque l'*e* est expulsé ; ces éléments sont les semi-voyelles *i*, *u*, et les liquides et nasales *r*, *l*, *m*, *n* (*sreu*, couler ; *deik*, montrer ; *derk*, voir ; *men*, penser). Ces dernières, en fonction de voyelles, sont diversement exprimées suivant les langues ; la nasale sonnante, par exemple, est représentée en grec par α et en latin par *en* ou *em*. Les racines qui contiennent une autre voyelle que *e* sont moins nombreuses et sont traitées, autant qu'on peut le croire, de la même façon, pouvant se présenter sous les trois formes normale, réduite et fléchie. Les racines sont divisées, depuis Bopp, en deux catégories, les racines verbales (ou prédicatives), de beaucoup les plus nombreuses, d'où sont issus les verbes et les noms (substantifs et adjectifs) et les racines pronominales (ou démonstratives), qui ont donné naissance aux pronoms, aux prépositions primitives, aux conjonctions et aux particules. Bien que cette dualité des racines ait été contestée par plusieurs savants, notamment par Schleicher, qui faisait dériver les secondes des premières, la théorie de Bopp est encore celle qui est aujourd'hui le plus généralement adoptée.

Mondry BEAUDOUIN.

THÉORIE DES RACINES (V. LINGUISTIQUE).

**VIII. Mathématiques.** — Le mot racine a plusieurs significations en mathématiques, qui sont toutes sensiblement synonymes. En général, on appelle racine d'une équation $f(x) = 0$, les valeurs de la forme $a + b\sqrt{-1}$ qui, mises à la place de $x$, rendent cette équation identique. Trouver les racines d'une équation, c'est la *résoudre*. En se plaçant à ce point de vue, qui est le plus ordinaire (car on appelle aussi quelquefois racines d'une équation les quantités imaginaires d'un autre forme que $a + b\sqrt{-1}$, qui, mises à la place de $x$, la rendent identique), on ne sait, à proprement parler, que résoudre un très petit nombre d'équations ; je vais m'expliquer :

On sait résoudre les équations de la forme $ax + b = 0$, $a$ et $b$ désignant des quantités connues indépendantes de $x$ ; ces équations sont ce que l'on appelle des équations du premier degré, et l'inconnue $x$ est donnée par la formule

$$x = -\frac{b}{a}$$

qui n'a de sens que si $a \gtrless 0$. — Les équations les plus simples après les équations du premier degré, sont de la forme

$$x^m = \mathrm{A},$$

$m$ désignant un entier et A un nombre quelconque ; sait-on les résoudre ? Cela dépend du point de vue auquel on va se placer. Quoi qu'il en soit, les valeurs de $x$, qui, mises à la place de $x$, rendent cette équation identique, sont toutes désignées par le même symbole $\sqrt[m]{\mathrm{A}}$ que l'on appelle *racines* $m^{\text{èmes}}$ du nombre A. Lorsque le nombre A est réel et positif, on démontre qu'il existe un et un seul nombre réel et positif qui satisfait à l'équation, et c'est particulièrement ce nombre que l'on désigne par $\sqrt[m]{\mathrm{A}}$. Le plus souvent le nombre en question est incommensurable, donc il est et restera pour nous éternellement inconnu, mais comme on le verra tout à l'heure, on peut trouver des nombres commensurables plus grands et plus petits qui en diffèrent d'aussi peu que l'on veut.

Si l'on regarde comme connues toutes les quantités réelles de la forme $\sqrt[m]{\mathrm{A}}$ ou $\mathrm{A} \gtrless 0$ (bien qu'elles ne le soient qu'à un certain point de vue) le nombre des équations que l'on sait résoudre devient un peu plus grand. En général, si $f(x)$ est un polynome entier de degré $n$, $f(x) = 0$ est ce que l'on appelle une équation algébrique de degré $n$ ; on démontre qu'elle a $n$ racines de la forme $a + b\sqrt{-1}$ et l'on sait trouver les racines quand l'équation est du second degré, ou quand, étant du quatrième degré, elle ne contient pas de termes en $x$ et en $x^3$ ; enfin on sait ramener un certain nombre d'équations, on connaît même toutes les équations qui peuvent se résoudre au moyen d'autres équations du second degré.

On peut aller plus loin : on peut regarder comme connues toutes les quantités de la forme $\sqrt[m]{\mathrm{A}}$, et par le fait on peut, au moyen des tables trigonométriques, en trouver des valeurs approchées ; un grand nombre d'équations algébriques peuvent alors être résolues : ce sont celles qui sont telles que toutes leurs racines sont fonctions rationnelles de deux d'entre elles.

On peut encore aller plus loin, admettre que l'on sait résoudre une classe d'équations algébriques et essayer de trouver celles que l'on peut résoudre à l'aide des premières ; le probleme ainsi posé est loin d'être résolu.

Quoi qu'il en soit, on peut toujours trouver, avec une approximation aussi grande que l'on veut, les racines d'une équation algébrique et d'un grand nombre d'autres équations dites transcendantes.

RECHERCHE DES RACINES DES NOMBRES. — Tous les traités d'arithmétique donnent le moyen d'extraire les racines carrées ou 2e, et les racines cubiques ou 3e, nous indiquerons rapidement le moyen d'extraire en général la racine $m^{\text{ième}}$ d'un nombre que nous supposons d'abord entier. On partage ce nombre en tranches de $m$ chiffres, en commençant par la droite, et l'on extrait à une unité près la racine du nombre formé par la première tranche à gauche. Cette racine, qui est un des nombres 1, 2, 3, ..., 9, se trouve à l'aide de tâtonnements qui consistent à essayer les nombres 1, 2, ... Successivement, et avec un peu d'habitude du calcul, on abrège les opérations. Cette racine à une unité près est le premier chiffre de la racine $m^e$ du nombre donné ; en retranchant alors de ce nombre la $m^e$ puissance de la partie de la racine trouvée, on obtient un certain reste. On forme $m$ fois le $(m-1)^e$ puissance de la portion de la racine trouvée et on divise le reste par ce produit, on a alors approximativement le second chiffre, que l'on vérifie en faisant la puissance $m^e$ du nombre trouvé. Comme la méthode donne un chiffre qui n'est jamais trop fort, cela diminue les tâtonnements que l'on est obligé de faire. En résumé, la méthode que nous venons d'indiquer n'est qu'une méthode de tâtonnement et ne donne la racine qu'à une unite près.

Si le nombre donné A n'est pas entier ou si l'on veut sa racine à $\frac{1}{n}$ près, on désignera cette racine par $a$ et l'on aura :

$$a < \sqrt[m]{\mathrm{A}} < a + \frac{1}{n}$$

$$a^m . n^m < \mathrm{A}n^m < (an + 1)^m,$$

ce qui montre que $(an)^m$ est la racine $m^e$ de $\mathrm{A}n^m$ à une unité près, d'où l'on conclut le moyen de ramener le problème au précédent.

On démontre que si la racine $m^e$ de l'entier A n'est pas entière, elle est incommensurable; il y a donc très peu de nombres dont on connaît exactement la racine $m^e$.

Les racines imaginaires de A s'obtiennent en multipliant l'une d'elles (celle qui est réelle si A est positif) par les racines $m^e$ de l'unité qui sont racines de l'équation

$$x^m - 1 = 0.$$

Cette équation a pour racines les diverses valeurs de

$$\operatorname{Cos}\frac{2k\pi}{m} + \sqrt{-1}\operatorname{Sin}\frac{2k\pi}{m},$$
$$k = 0, 1, 2, \ldots (m-1).$$

On peut les calculer au moyen de racines carrées de nombres positifs, quand $m = 2^n$.

Racines des polynômes. — Un polynome entier en $x$ peut être la puissance $m^e$ d'un autre polynôme entier, ce dernier est alors sa racine $m^e$, mais il est rare que la racine $m^e$ d'un polynôme donné au hasard soit un autre polynôme. Pour extraire la racine $m^e$ d'un polynôme dans le cas où l'on sait qu'il est une puissance $m^e$ d'un autre polynôme (ce qui exige que son degré soit divisible par $m$), on peut employer la méthode des coefficients indéterminés; toute autre méthode revient d'ailleurs au fond à celle-ci.

Racines multiples. — On dit que $a$ est racine multiple d'ordre $\alpha$ d'une équation algébrique $f(x) = 0$, quand $f(x)$ est de la forme $(x-a)^\alpha \varphi(x)$, $\varphi(x)$ désignant un polynôme qui ne ne s'annule plus pour $x = a$. Plus généralement, $a$ est racine d'ordre $\alpha$ (positif, négatif, entier ou non) d'une équation $f(x) = 0$. Si $f(x)$ est de la forme $(x-a)^\alpha \varphi(x)$, $\varphi(x)$ n'étant ni nul ni infini pour $x = a$, les racines d'ordre négatif sont alors les quantités qui, substituées à $x$, rendent $f(x)$ infini. Pour que $a$ soit racine d'ordre de multiplicité $\alpha$ de l'équation $f(a) = 0$, $\alpha$ désignant un entier positif et $f(x)$ une fonction ayant une dérivée d'ordre $\alpha$, il faut et il suffit que l'on ait à la fois :

$$f(a) = 0, \quad f'(a) = 0, \ldots \quad f^{\alpha-1}(a) = 0$$

sans que $f^\alpha(a) = 0$. — Lorsqu'une équation algébrique a des racines multiples, elle n'est pas irréductible, et on peut la décomposer en d'autres plus simples qui n'ont plus que des racines simples. Si une équation algébrique a ses coefficients entiers, toute racine seule de son degré de multiplicité est entière et se trouve avec la plus grande facilité. H. Laurent.

Racine d'une congruence (V. Congruence).

Racines entières (V. Entier, t. XV, p. 1170).

Bibl. : Linguistique. — Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen;* Strasbourg, 1886-92; 1897, t. I, 2e éd. — Delbrück, *Einleitung in das Sprachstudium;* Leipzig, 1893, 3e éd. — Henry, *Précis de grammaire comparée du grec et du latin;* Paris, 1894, 5e éd. — P. Regnaud, *Origine et philosophie du langage;* Paris, 1888.

Mathématiques. — Tous les traités d'algèbre à l'usage des classes de mathématiques spéciales.

**RACINE.** Ville des Etats-Unis (Visconsin), sur le lac Michigan, à l'embouchure du Root-river; 21.000 hab. (en 1890). Bon port qui fait un grand commerce de bois. Manufactures de machines agricoles, voitures, etc. Lainages, cuirs.

**RACINE** (Jean), né à La Ferté-Milon où il fut baptisé le 22 déc. 1639, mort à Paris le 21 avr. 1699, était fils de Jean Racine, contrôleur au grenier à sel ou procureur au bailliage, et de Jeanne Sconin, qui mourut le 28 janv. 1641 en donnant le jour à une fille. Jean Racine mourut le 6 févr. 1643. Les deux orphelins furent recueillis par les grands parents, le petit Jean par la grand'mère Racine, née Marie Desmoulins, et la petite Marie par le grand-père Sconin. Marie Desmoulins, veuve en 1649, se retira bientôt après à Port-Royal. La famille était de longue date attachée aux jansénistes. En 1638 et 1639, dans un temps de persécutions, Lancelot, Antoine Lemaistre et Lemaistre de Séricourt avaient trouvé asile chez Mme Vitart, sœur de Marie Desmoulins : puis les Vitart s'étaient installés aux portes mêmes de Port-Royal des Champs, où leurs fils avaient été élevés. Une autre sœur de Marie Desmoulins avait été religieuse à Port-Royal : sa fille, tante de Racine, y était encore et devait y être abbesse, c'est la mère Agnès de Sainte-Thècle. En se retirant à Port-Royal, Marie Desmoulins mit son petit-fils au collège de la ville de Beauvais, maison janséniste. De là, en 1655, Racine passe à l'école des Granges, sous la direction de Lancelot et de Nicole. M. Hamon et Antoine Lemaistre s'occupèrent aussi du *petit Racine* qu'ils voulaient pousser vers le barreau. Racine fit alors ses premiers vers, les sept odes du *Paysage de Port-Royal*, et l'ébauche des *Hymnes* du bréviaire romain. Il rimait aussi de petits vers et des madrigaux, et s'égayait assez dans ses lettres à son cousin Antoine Vitart. Il aimait les romans et relisait sans se lasser *les Amours de Théagène et de Chariclée*. En 1658, Racine alla faire sa philosophie au collège d'Harcourt; puis il s'installa à l'hôtel de Luynes, chez son cousin Nicolas Vitart, intendant du duc. Il commence à voir le monde ; il se lie avec de beaux esprits, l'abbé galant Le Vasseur et l'épicurien La Fontaine. Il écrit une ode, *la Nymphe de la Seine*, en l'honneur du mariage du roi (1660). Perrault et Chapelain louèrent la pièce, et Chapelain fit donner une gratification à l'auteur. Mais le théâtre attirait Racine : il fit en 1660 une pièce intitulée *Amasie*, que les comédiens du Marais, après hésitation, refusèrent; puis il écrivit pour l'Hôtel de Bourgogne le plan d'une tragédie des amours d'Ovide.

Port-Royal et surtout la tante Agnès de Sainte-Thècle s'attristaient de ces essais. Racine recevait mal les reproches et les conseils. Cependant, pour complaire à sa famille, il se laissa envoyer à Uzès, auprès de son oncle, Antoine Sconin, vicaire général et prieur des chanoines réformés de la cathédrale (nov. 1661). Racine étudia la théologie avec l'espérance de succéder à son oncle dans quelqu'un de ses bénéfices. Mais il continuait de lire Virgile, Homère et Pindare; il entretenait une correspondance très profane et libre avec Vitart, Le Vasseur et La Fontaine. Il rentra à Paris en 1663, décidé à suivre sa vocation poétique. Il est probable qu'il tint de son oncle Sconin les bénéfices dont on le voit plus tard en possession, le prieuré de Sainte-Madeleine de l'Epinay en 1664, 1667 et 1668; celui de Saint-Jacques de La Ferté en 1671, 1672 et en 1674, et celui de Saint-Nicolas de Chésy en 1673. A peine de retour à Paris, il perdit sa grand'mère (12 août 1663). Une ode sur *la Convalescence du roi*, qui avait eu la rougeole, lui valut 600 livres de gratification, dont il fit son remerciement par l'ode intitulée *la Renommée aux Muses*. Cette pièce plut au duc de Saint-Aignan qui introduisit l'auteur à la cour. Elle lui procura aussi la connaissance de Boileau, avec qui il se lia d'une étroite amitié. Il fut aussi en relations amicales avec Molière qui joua en 1664 sa tragédie *la Thébaïde*. Les relations se refroidirent par un mauvais procédé de Racine : Molière avait reçu sa seconde pièce, *Alexandre le Grand*, qui eut un grand succès et consolait Saint-Evremond de la vieillesse de Corneille ; mais Racine, mécontent de l'interprétation de sa tragédie, la porta à l'Hôtel de Bourgogne, si bien qu'on la vit en même temps sur les deux scènes (1665).

Il menait alors une fort libre et joyeuse vie avec ses amis Boileau et La Fontaine. L'épicurien Chapelle, les courtisans Vivonne et Nantouillet étaient de leur société et lui donnaient une couleur assez libertine. Racine, avec eux, hanta les cabarets, le *Mouton blanc*, la *Pomme du Pin*, la *Croix de Lorraine*. Il acheva d'y perdre sa pureté janséniste. Puis il aima des comédiennes, la Duparc qui mourut en 1668 et qui paraît avoir été la grande passion de sa vie, la Champmeslé ensuite, qu'il ne quitta qu'en renonçant au théâtre. On entrevoit par Mme de Sé-

vigné (1er avr. 1671, *à Mme de Grignan*) l'existence de Racine à cette époque : elle nous parle de ces parties où Racine et la Champmeslé, avec Despréaux, font vis-à-vis à Charles de Sévigné et Ninon : ce sont « des soupers délicieux, c.-à-d. des diableries » (Sévigné, t. II, p. 137). Tout cela pénétrait Port-Royal d'horreur, et ils confondaient dans leurs anathèmes la création poétique et la fréquentation des comédiennes. Racine, trop bien instruit par eux pour ne pas leur donner un peu raison contre lui au fond de son cœur, n'en portait que plus impatiemment leurs censures. Il se fâcha tout à fait quand il se crut désigné par un passage des *Visionnaires* que Nicole écrivit contre Desmarets de Saint-Sorlin. Au lieu de défendre le théâtre, il fit contre Port-Royal une lettre fort méchante, où M. Lemaistre et la Mère Angélique, qui étaient morts, n'étaient pas épargnés (janv. 1666). Port-Royal répliqua : sur quoi Racine écrivit une seconde lettre que Boileau l'empêcha de publier. Cet endroit de sa vie, où la vivacité de son humeur l'avait fait glisser jusqu'à l'ingratitude, lui fit plus tard beaucoup de peine. Cependant il continuait de travailler ; et, en nov. 1667, il donna *Andromaque* à l'Hôtel de Bourgogne : il y avait attiré la Duparc.

La *Thébaïde* se ressentait de Corneille et de Rotrou ; *Alexandre* révélait l'étude de Corneille et de Quinault. Dans *Andromaque* éclatait, avec le goût de l'antiquité, l'originalité de Racine. Le succès fut très vif ; les critiques furent vives aussi (1re *Préface* de Racine; Saint-Evremond, *Œuvres mêlées*, t. I, pp. 286 et 320). Perdou de Subligny fit jouer le 18 mai 1668 par Molière une parodie d'*Andromaque, la Folle Querelle ou la Critique d'Andromaque* qu'il fit précéder ensuite d'une très sévère préface ; les remarques de style de Subligny ne furent pas inutiles à Racine. Après *Andromaque* vinrent les *Plaideurs*, farce écrite par un poète qui sentait la poésie d'Aristophane (*les Guêpes*). Furetière et Boileau, qui connaissaient bien le Palais, fournirent des traits à l'auteur, qu'un récent procès avait initié à la chicane. La comédie, d'abord composée pour Scaramouche, fut jouée à l'Hôtel de Bourgogne en nov. 1668 : reçue froidement à la ville, elle se releva à la cour. *Britannicus* parut à la scène le 13 déc. 1669 : Boursault nous a conservé le souvenir de la première représentation (dans la nouvelle d'*Artémise et Poliante*). La pièce fut très discutée : on n'en épargna que le style. Racine, fâché d'avoir toujours contre lui les amis de Corneille (par ex., Saint-Evremond, *Œuvres mêlées*, II, 325), s'en prit aigrement dans la première *Préface* de sa tragédie à Corneille même, qui peut-être avait regardé son œuvre avec peu de bienveillance. *Bérénice* fut jouée à l'Hôtel de Bourgogne le 21 nov. 1670, huit jours avant que Molière donnât le *Tite et Bérénice* de Corneille. C'était, dit-on, la duchesse d'Orléans, Madame Henriette, qui avait donné le sujet et mis les deux poètes aux prises. L'abbé Montfaucon de Villars publia en 1671 une critique de *Bérénice ;* mais il fut ensuite plus sévère encore pour Corneille qu'il n'avait été pour Racine. Une réponse à l'abbé de Villars a été attribuée à Subligny ou à l'abbé de Saint-Ussans. En 1673 parut à Utrecht une comédie anonyme en prose intitulée *Tite et Titus, ou Critique sur les Bérénice :* on y donnait l'avantage à Racine. Bérénice fut le premier rôle confié par Racine à la Champmeslé. En janv. 1672 eut lieu la première représentation de *Bajazet*. La pièce réussit, malgré les partisans de Corneille qui, comme toujours, n'y trouvaient pas assez d'exactitude historique (cf. *Segraisiana; le Mercure galant* du 9 janv. 1672 ; Mme de Sévigné, *Lettres* du 13 et du 15 janv. et du 16 mars 1672). Racine devait son sujet à M. de Césy qui avait été ambassadeur à Constantinople, dont les récits lui avaient été rapportés, semble-t-il, par le chevalier de Nantouillet. Il est difficile pourtant d'admettre qu'il ait ignoré la nouvelle de Segrais, *Floridon ou l'Amour imprudent* (dans les *Nouvelles françaises ou Divertissements de la princesse Amélie*, 2 vol., 1656-57), où l'aventure de Bajazet avait été traitée. Les sujets modernes et contemporains, assez fréquents dans la tragédie du XVIe siècle, et au début du XVIIe, étaient devenus rares : depuis l'*Osman* de Tristan, on n'avait eu aucune tragédie turque, ni moderne. *Bajazet* ramena la tradition ; mais Racine eut à justifier sa hardiesse dans sa *Préface*.

Racine fut reçu à l'Académie française le 12 janv. 1673 : le même mois, peut-être la veille, *Mithridate* fut joué. L'applaudissement fut général : on crut retrouver le sublime de Corneille joint cette fois à la tendresse de Racine. Cependant on reprocha encore à l'auteur d'avoir « changé la vérité des histoires anciennes » (De Visé). *Iphigénie en Aulide* fut représentée d'abord à Versailles le 18 août 1674, puis à l'Hôtel de Bourgogne en janv. 1675. Racine s'était inspiré surtout d'Euripide, mais il devait aussi quelque chose à Rotrou. Le succès fut immense et incontesté. Mais une cabale de beaux esprits et d'auteurs jaloux essaya de l'entraver. Le Clerc, s'aidant de Rotrou, et aidé par Coras, brocha une *Iphigénie*, qui, pronée deux mois à l'avance, fut jouée cinq fois à l'hôtel de Guénégaud, à partir du 26 mai 1675. Pour appuyer la manœuvre, un anonyme publia le 26 mai des *Remarques sur l'Iphigénie de M. Coras*, très flatteuses, et des *Remarques sur l'Iphigénie de M. Racine*, très sévères. Après *Iphigénie*, une édition qui parut des neuf tragédies écrites par Racine donna lieu au janséniste Barbier d'Aucour de manifester l'hostilité de sa secte par une méchante satire en vers, *Apollon vendeur de Mithridate, ou Apollon charlatan* (1676) ; ce ramas de tout ce qui s'était dit de malveillant sur Racine eut un certain succès. Les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne jouèrent la *Phèdre et Hippolyte* de Racine le 1er janv. 1677 ; et le 3, la troupe de l'Hôtel de Guénégaud jouait une tragédie de Pradon, de même sujet et de même titre. Pradon, sur le bruit que Racine travaillait au sujet de *Phèdre*, et peut-être même ayant eu connaissance du plan de l'ouvrage, écrivit sa pièce en trois mois. L'hôtel de Bouillon l'appuyait : c.-à-d. la duchesse de Bouillon, nièce de Mazarin, son frère le duc de Nevers, Mme Deshoulières, etc. La duchesse de Bouillon loua les deux salles, ou au moins les loges, pour six représentations. Le succès de l'ouvrage de Racine n'en fut que retardé : pour la pièce de Pradon, elle alla d'abord aux nues, et la curiosité du public la maintint encore assez longtemps sur la scène. La querelle s'envenima, Pradon accusa Racine et Boileau d'avoir empêché les deux meilleures artistes de Guénégaud de jouer dans sa tragédie ; il leur reprocha d'avoir fait interdire une critique de l'œuvre de son rival, en forme de comédie, *le Jugement d'Apollon sur la Phèdre des anciens*, qu'il lut à l'hôtel de Bouillon. Sur cette affaire se greffa celle des sonnets : Mme Deshoulières, aidée de quelques amis de la cabale, avait fait un sonnet injurieux sur la *Phèdre* de Racine. Le poète et son fidèle Despréaux, attribuant le morceau au duc de Nevers, ripostèrent sur les mêmes rimes par des vérités fort indécentes : sur quoi le duc renvoya, encore par les mêmes rimes, des menaces de coups de bâton pour les deux écrivains. M. le prince dut intervenir et leur offrit un asile à l'hôtel de Condé : ce qui n'empêcha pas un quatrième sonnet d'affirmer que Boileau « fut hier bien frotté ». On attribue à Subligny une *Dissertation sur les tragédies de Phèdre et Hippolyte* qui parut en 1677. On y donnait la supériorité à Racine pour le style, à Pradon pour l'intrigue : ce jugement représente assez bien le goût général du public. Le récit de Théramène fut très critiqué (Subligny ; Lamotte, *Discours sur la poésie en général et sur l'ode en particulier*, 1701, réfuté par Boileau, *11e Réflexion sur Longin ;* Fénelon, *Lettre à l'Académie ;* Ch. *De la Tragedie*) ; Louis Racine défendit son père dans une *Comparaison de l'Hippolyte d'Euripide avec la tragédie de Racine sur le même sujet*, lue en 1728 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Après *Phèdre*, Racine se retira du théâtre, laissant inachevée une *Iphigénie en Tauride*, dont il avait dressé le plan, et une *Alceste* qui était écrite en partie : on a fait bien des hypothèses pour expliquer cette retraite, à trente-sept ans, en pleine gloire, en pleine vigueur du génie. Racine n'a pas fait ses confidences à la postérité : il faut s'en tenir aux conjectures. Est-ce le dégoût produit en lui par la cabale qui fit quelque temps échec à *Phèdre?* Depuis dix ans, les critiques le faisaient souffrir, l'irritaient; mais s'il avait cédé seulement à sa sensibilité, on conçoit qu'il eût fait serment de ne plus écrire pour le théâtre, on ne conçoit pas qu'il ait tenu son serment pendant plus de vingt ans. Il est certain que ce fut le jansénisme qui arracha Racine à la poésie dramatique : il s'était réconcilié un peu avant *Phèdre* avec ses anciens maîtres. Il entra dans leurs sentiments sur l'impossibilité de concilier la vie chrétienne avec le théâtre. Son retour à la foi de son enfance détermina sa retraite. Quelle part eurent dans sa détermination et dans sa persévérance les procès de la Brinvilliers et de la Voisin? Il est impossible de le dire, ni, au cas où ces événements le touchèrent, s'il fit des réflexions sur l'immoralité d'un théâtre d'amour et la séduction contagieuse des crimes de passion, ou s'il fit un retour plus profond sur lui-même et sur quelque ancienne aventure de sa vie amoureuse (Funck-Brentano, *l'Affaire des poisons*, 1899, in-18). Toujours est-il qu'il prit en telle horreur le monde qu'il voulut se faire chartreux (si toutefois Louis Racine n'a pas attribué à son père une intention qui appartient à son frère Jean-Baptiste). Sur le conseil de son confesseur, il se maria. Il épousa le 1er juin 1677 Catherine de Romanet, femme pieuse et indifférente à la poésie; il en eut cinq filles, dont deux se firent religieuses, et deux fils, Jean-Baptiste, qui après avoir servi dans les ambassades, vécut longtemps retiré dans la piété et dans l'étude, et Louis qui fut poète, ou crut l'être (V. l'art. suiv.). Les lettres de Racine le montrent fort occupé de l'éducation de ses enfants qu'il dirigeait avec une tendresse inquiète et une dévotion scrupuleuse. Dans son acte de mariage, Racine est qualifié conseiller du roi et trésorier de France en la généralité de Moulins : en mai 1677, il fut nommé avec Boileau historiographe du roi. Louis XIV leur commanda de *tout quitter* pour se consacrer au récit de sa vie. Cette charge attacha Racine à la cour, où il réussit par sa noble physionomie, sa parole élégante et son tact délicat. Les deux historiographes suivirent le roi aux sièges de Gand et d'Ypres en 1678, et au voyage d'Alsace en 1683. Racine seul alla à Luxembourg, en 1687, et assista aux dernières campagnes du roi en Flandre en 1691, 1692 et 1693. Il prenait sa tâche très au sérieux, quêtant partout des informations et des mémoires. Par malheur, l'œuvre inachevée des deux amis périt en 1728 dans l'incendie de la maison de M. de Valincour.

Malgré l'aversion du roi pour les jansénistes, Racine restait très attaché à Port-Royal. Il visitait Nicole ; il correspondait avec Arnauld ; il osa, seul des amis du dehors, assister au service funèbre d'Arnauld qui fut célébré à Port-Royal. Il servit les religieuses dans leurs affaires et leurs peines, rédigeant des mémoires, négociant avec les archevêques de Paris, Harlay et Noailles. Pendant longtemps, cette conduite ferme et modérée ne lui fit point de tort. Le roi l'aimait, l'appelait volontiers pour le faire causer ou lire. Auprès de Mme de Maintenon aussi, il était en faveur. Elle le chargea avec Boileau de revoir le style des Constitutions de Saint-Cyr. Puis, lorsqu'elle se résolut à ne plus laisser jouer de pièces profanes, comme *Andromaque*, par les demoiselles, elle chargea Racine de composer des ouvrages religieux. Il reprit le sujet souvent traité d'*Esther*. Les représentations eurent beaucoup d'éclat : la première eut lieu à Saint-Cyr le 26 janv. 1689 ; il s'en donna cinq autres jusqu'au 19 févr. (Cf. Sévigné, lettre du 2 févr. à *Mme de Grignan*). On joua encore la pièce en 1690, puis en 1697, pour la duchesse de Bourgogne, mais cette fois sans éclat et sans pompe, dans une classe de Saint-Cyr ou dans une chambre de Versailles. Les courtisans se plurent à reconnaître Mme de Maintenon dans Esther, Mme de Montespan dans Vasthi et Louvois dans Aman. Le succès d'*Esther* engagea Racine à composer *Athalie*. Mais dans l'intervalle l'évêque de Chartres, Godet Desmarais, éveilla les scrupules de Mme de Maintenon, qui fit jouer *Athalie* sans décorations et sans costumes dans une classe. Il y eut trois *répétitions*, les 5, 8 et 22 janv. 1691 ; quelques autres à Versailles, dans la chambre de Mme de Maintenon, en 1691, 1692 et 1693 ; enfin en 1699 et 1702 pour la duchesse de Bourgogne. Le peu de bruit de ces représentations fit croire dans le public que la pièce était manquée ; seul Boileau soutint que c'était le chef-d'œuvre de son ami. *Athalie* ne parut à la Comédie-Française qu'en 1716, et *Esther* en 1721.

Excepté ces deux drames qui montrent que Racine n'avait rien perdu de son génie dans sa retraite, il ne manqua guère à la promesse qu'il avait faite de renoncer à la poésie. Un prologue d'opéra, où il mit la main avec Boileau, une *Idylle à la paix*, composée en 1685 pour une fête que le marquis de Seignelay donnait au roi dans sa maison de Sceaux, et plusieurs épigrammes mordantes contre de méchants auteurs et de mauvaises tragédies, voilà à peu près toutes les rechutes de son talent poétique en vingt ans : je ne compte pas les quatre beaux cantiques spirituels, publiés en 1694, qui sont d'un chrétien autant que d'un poète.

On conte que Racine mourut de chagrin, disgracié, pour avoir remis à Mme de Maintenon un mémoire sur la misère du peuple que le roi surprit. C'est une légende. Le mémoire que fit Racine pour être déchargé d'une taxe extraordinaire imposée aux secrétaires du roi (il en avait acheté l'office en 1696) ne fut pour rien dans les chagrins de ses derniers jours : il n'y était pas question de la misère du peuple. Si Racine déplut à Louis XIV, c'est par son jansénisme, dont il se justifiait par une lettre adressée à Mme de Maintenon. Il ne tomba point publiquement en disgrâce : il fut toujours des voyages de Fontainebleau et de Marly. Mais il sentit que le roi s'était refroidi, et il en souffrit. Il mourut le 21 avr. 1699, d'un abcès au foie. Il demanda à être inhumé à Port-Royal des Champs, au pied de la fosse de son ancien maître, M. Hamon. Quand Port-Royal fut détruit, et le cimetière violé, les restes de Racine furent rapportés à Saint-Etienne du Mont. Une enfance grave, dans la sérénité triste de Port-Royal, une jeunesse orageuse, dans les compagnies les plus libres, des passions et des plaisirs sans retenue, puis tout d'un coup la vie de famille, modeste et recueillie, tous les soins d'un père chrétien, et en même temps, par une conciliation qui ne pouvait se faire qu'en ce temps-là, l'assiduité auprès du roi, la gloire de la faveur et l'art de la flatterie délicate dans le noble décor de Versailles et de Marly, à la fin les amertumes secrètes, la disgrâce sourde qui conduisent aux désillusions dernières et rendent le chrétien tout à son Dieu : voilà la vie inégale, tourmentée et pourtant harmonieuse de Racine, où se succèdent et se rapprochent les aspects les plus opposés. Dans cette vie se déploient une âme passionnée, tendre, et qui savait goûter la douceur des larmes, une imagination ardente, active, qui grossissait les peines et les inquiétudes, un amour-propre inquiet, endolori, irritable, que la moindre piqûre affolait, des vivacités d'humeur et des duretés, lorsqu'il était blessé, qui voilaient la bonté intime de cette nature ; et sur tout cela, un esprit vaste, puissant, fin, exquis, capable également de juger la vérité des choses avec précision, et de sentir la beauté des choses avec ravissement. A Port-Royal, chez les comédiennes, à l'Académie, au foyer domestique, chez le roi, partout il paraît à sa place, égal à tous les emplois, d'amoureux ou de courtisan, de bel esprit ou de chrétien, s'acquittant de tout avec la même grâce aisée et délicate. Mais surtout

c'est un poète, par cette délicatesse toujours vibrante de sentiments et d'impressions.

Les traits caractéristiques du génie de Racine doivent se chercher dans les neuf tragédies qu'il a données à partir d'*Andromaque*. En les publiant, il les a fait précéder de préfaces intéressantes, mais où l'on aurait tort de chercher toute une poétique : en général, Racine se contente de discuter les objections qu'on lui a faites, ou qu'il prévoit. Il n'explique point en détail la théorie de son art. Au reste, il ne prétendait pas à changer ni à renouveler la technique. Il accepte la forme et les règles de la tragédie, qu'il trouve établies; il se plie aux unités sans les discuter. Il prend le genre tel que Corneille et d'Aubignac l'ont constitué : il saura y faire apparaître son originalité, qui est moins dans la nouveauté des formules techniques que dans la vérité, le pathétique et la poésie de l'invention morale. Il prend ses sujets dans la légende ou l'histoire antiques : il va où la matière est riche et parle à l'imagination, déjà élaborée par de grands esprits de poètes et d'historiens ; ses sources sont les tragiques grecs, Virgile, Senèque, Tacite, Plutarque, et la Bible. La Grèce fabuleuse, l'histoire romaine, et enfin l'histoire juive, voilà le domaine où il s'enferme, évitant les annales sèches et vagues des peuples mal connus. Une fois, il se hasarde à traiter un sujet moderne, dans *Bajazet*, estimant que « l'éloignement des lieux répare la trop grande proximité des temps », et que ces Turcs, si distants de nous par les mœurs, sont capables de grandeur et de noblesse tragiques. Jamais il ne tente de sujets fictifs : pour lui, comme pour Corneille, la réalité historique, ou son équivalent, la légende reçue dans la croyance des hommes, garantissent la justesse des enchaînements psychologiques. Aussi s'est-il piqué de garder la vérité de l'histoire, et c'est le point sur lequel il revient le plus constamment dans ses *Préfaces*. Les contemporains pourtant lui disputèrent ce mérite : si l'on fait la part de la malignité et de l'envie, leurs critiques attestent l'étonnement qu'ils éprouvent à voir prendre pour ressort de la tragédie historique, non plus la politique comme chez Corneille, mais l'amour. Puis, dans cette peinture de l'amour, on lui a reproché de donner aux anciens et aux Turcs l'air et le ton français. Taine, après Voltaire, voit des courtisans français dans les amoureux de Racine. Il faut reconnaître que certaines nuances nobles et délicates du dialogue racinien révèlent le grand siècle et le voisinage de Versailles; mais la critique tombe surtout sur les caractères secondaires : si Xipharès ou Hippolyte sont deux Français, il y a bien autre chose dans Néron, Mithridate et Athalie.

Si l'on considère en quel état étaient alors les sciences historiques, on verra sans peine que Racine a fait tout ce qui se pouvait faire en son temps. Il a *senti* en poète les temps fabuleux de la Grèce ; en historien et en poète, l'empire romain, l'Asie hellénisée, l'âme judaïque. Il s'est efforcé d'évoquer la représentation des milieux légendaires ou historiques, d'en faire comme la toile de fond devant laquelle se développe son action et évoluent ses personnages. Il a peint aussi avec curiosité des individus historiques, leur gardant, jusque dans leur réduction à un type général, certains traits caractéristiques de leur personnalité : on le comprendra en comparant Mithridate et Nicomède. L'imitation artistique est le but de Racine dans l'usage de l'histoire : il ne vise qu'à exprimer poétiquement certaines civilisations et certains individus. Mais l'histoire, au théâtre, se décompose aisément en tableaux à peine liés, et fournit matière à des portraits strictement individuels : il s'agissait pour Racine d'y introduire une liaison rigoureuse et des types généraux. L'*amour* lui a fourni le moyen tout à la fois d'*enchaîner* et d'*humaniser* la matière historique. Par l'amour, passion universelle, il a généralisé les caractères individuels; par l'amour, passion extrême et furieuse, il a serré et précipité l'action. Voilà comment il a fait de l'amour le ressort de son théâtre. Cela convenait au public. Le temps des conspirations était passé ; le roi gouvernait seul avec quelques commis. Les générations nouvelles, désintéressées de la politique, jouissaient de l'abandon des grandes ambitions et des nobles intérêts ; dans la paix magnifique que procurait le despotisme royal, les plaisirs de la société et de la cour, les conversations, la galanterie les occupaient. A ce public, Corneille ne convenait plus : il se retrouvait dans Quinault, et Racine avait de quoi l'enchanter en le dépassant.

Voilà donc comment se construisit la tragédie de Racine : une intrigue d'amour enserra étroitement l'évocation légendaire ou historique. Rien ne fut donné à la curiosité du passé : Racine ne fait pas de *tableaux*. Tous les détails évocateurs se coulent dans les dialogues, parmi les accents de passion ; le milieu se peint par l'action même. Des individus héroïques sont ranimés en leur singularité touchante ou monstrueuse ; mais leur caractère singulier est employé rigoureusement à nuancer une passion générale, l'amour le plus souvent, dont les effets s'inscrivent dans l'action. Point de reconstitution des époques, point de résurrection des individus qui se fasse au détriment de la continuité de l'action, en la suspendant ou la retardant, Racine a gardé la loi essentielle du théâtre classique, que Corneille avait dégagée : la poésie dramatique est *action*, et tout ce qui n'est pas *action* n'est pas du théâtre. Et l'on entend par *action*, non pas la réalisation scénique des faits, mais la chaîne continue des effets, le passage incessant d'un état à un autre jusqu'à l'état définitif qu'on appelle dénouement. Conformément à cette conception, une tragédie de Racine est la recherche d'un dénouement : un problème est posé dans l'exposition, et la solution, tour à tour attirée et écartée par l'effort des personnages, se détermine au cinquième acte. Rien d'oiseux n'est admis. Il n'y a pas une scène qui ne concoure à la producduction du dénouement on qui n'y fasse obstacle. On a souvent loué la simplicité de l'intrigue chez Racine : et c'est justice. Il a rejeté les complications et les moyens extraordinaires. *Andromaque* se ressentait encore de l'art cornélien ; dans les autres pièces, Racine abandonne les *histoires à deux fils*, et réduit le sujet d'amour à la forme la plus simple, une femme aimée de deux hommes, un homme disputé entre deux femmes (*Britannicus*, *Bérénice*, *Mithridate ;* — *Bajazet*, *Iphigénie*, *Phèdre*). Pour nouer et dénouer son intrigue, il use des moyens les moins cherchés et les plus naturels, les plus rapprochés parfois de la vie ordinaire, sans crainte de manquer à la dignité tragique. On lui a fait honneur d'avoir tiré toute l'action des caractères, d'avoir pris dans les passions des personnages tous les moyens qui meuvent l'intrigue. Ce n'est pas tout à fait vrai. Et du reste, dans la vie, le hasard et les coïncidences ont leur part : rien ne paraît plus artificiel qu'un drame où la volonté humaine conduit tout. Racine a gardé la juste mesure : sans exclure les coups de fortune et de fatalité, il a voulu surtout étudier les effets de passion, et ainsi il a présenté le plus souvent les faits qui étaient en relation avec les passions, il a suivi les prolongements des émotions de l'âme dans la réalité extérieure. Toute son intrigue est bâtie de façon à donner du jeu aux passions. Comme il excluait les développements purements pittoresques qui ne contribuaient pas à nouer ou dénouer l'intrigue, il s'est interdit les tirades pathétiques dont l'action ne profitait pas. Sa psychologie est une psychologie de l'action; elle est l'analyse des mobiles qui possèdent une vertu de production ou d'inhibition relativement à de certains actes. Ce qu'il a cherché dans les caractères, c'est la genèse et les causes des faits constituant la matière historique ou légendaire. De là le pathétique saisissant des analyses de Racine : toutes ces déductions de sentiments se résolvent rapidement en actes, en résolutions violentes ou criminelles, en coups de théâtre effrayants et pitoyables.

Cette psychologie est admirable, unique de vérité et de finesse. Nul n'a mieux démêlé les enchaînements des états passionnels et la secrète logique des orages du cœur. Ra-

cine n'a pas de parti pris étroit, de système exclusif sur l'âme humaine. Il ne nie pas la volonté; il lui accorde presque toujours le combat, parfois la victoire. Mais il croit (et son éducation janséniste y est pour quelque chose sans doute) que l'humanité est ordinairement faible, et que, même chez les héros, les passions ont plus d'empire que la raison. Il ne donne pas non plus une formule unique de l'amour. Il ne refuse pas de le fonder sur l'estime, sur l'idée de la perfection, comme Corneille : mais il voit là une exception. Dans la vie, l'origine de l'amour est le plus souvent l'appétit sensuel, ou la curiosité, ou même la pitié, enfin une disposition de la sensibilité plutôt qu'une connaissance de l'esprit. Et surtout aimer, c'est aimer : on ne sait pas d'ordinaire pourquoi l'on aime, on ne le sait ni de soi-même ni d'autrui. Aussi Racine n'imposera-t-il pas à ses personnages une façon uniforme d'aimer : chacun d'eux aimera selon son caractère, avec son accent et son humeur propres. Ce qu'il a distingué par une vue d'une vérité saisissante, ce sont deux qualités d'amour : une affection tendre et douce, faite pour se dévouer et se sacrifier, et une passion dominatrice et violente, qui souffre aussi, mais qui surtout fait souffrir, qui va jusqu'à tuer. Les contemporains sentirent mieux la grâce du premier amour que la vérité du second : tant de fureur les gêna, les attrista, et, domptés qu'ils étaient déjà ou glacés par la politesse, leur parut médiocrement vraisemblable et tout à fait brutal. Racine dut se justifier d'avoir fait Néron méchant, *quoique* amoureux. M^me^ de Sévigné croyait Racine incapable de peindre une autre passion que l'amour : elle se trompait. S'il a préféré l'amour pour sa vertu dramatique, il a montré pourtant qu'il était capable d'analyser aussi exactement l'amour maternel, l'amitié, l'ambition, l'envie, l'orgueil, l'enthousiasme religieux et national. Il a su faire à l'amour une place très réduite dans *Iphigénie*, l'éliminer entièrement d'*Esther* et d'*Athalie :* et nulle part sa psychologie n'a été plus sûre et plus fine. Comme il ne s'asservissait qu'à la vie, ses caractères, même quand ils semblent des exemplaires d'une même passion, se différencient par des traits délicats : ils offrent une étonnante variété. Il a peint en perfection des caractères virils, Oreste, Néron, Mithridate, Joad : mais il est vrai que, tandis que Corneille a réussi à exprimer la raison de l'homme, Racine a été surtout le peintre de la passion féminine. Presque dans toutes ses œuvres, la femme est au premier plan: Andromaque et Hermione, Bérénice, Roxane, Phèdre, Esther. Agrippine et Athalie ne s'effacent pas à côté de Néron et de Joad, ni Clytemnestre auprès d'Agamemnon. Dès que l'amour est le ressort principal de la tragédie, la femme naturellement devient le personnage principal. Aussi a-t-on fait dater de Racine l'empire de la femme sur la littérature. Mais il y a avant lui les romans, depuis l'*Astrée*, et au théâtre, Quinault : et dans la société, par l'apaisement des passions politiques et l'épanouissement de la vie mondaine, le règne de la femme avait commencé; la tragédie de Racine a suivi l'évolution des mœurs. Pourtant Racine s'est séparé des contemporains, et a été véritablement inventeur en trois choses : par delà la galanterie, il a retrouvé l'amour, tendresse ou fureur ; à la place de l'amour-vertu, source d'héroïsme, il a vu l'amour-faiblesse, cause de défaillances et de crimes; et enfin il a pour un siècle et demi fixé la formule de la femme, être de passion, sans moralité ni raison assez fortes pour faire échec à la passion, n'existant que par et pour l'amour, et capable en le suivant de toutes les incohérences et de toutes les contradictions. Avant lui, dans le théâtre, comme dans le roman, la femme n'avait pas de traits distincts de ceux de l'homme : il faudrait aller aux fabliaux et aux farces de l'ancienne littérature pour trouver une ébauche de psychologie féminine.

On a disputé sur la vérité du théâtre de Racine : Taine l'estime surtout locale et particulière ; c'est la vérité des mœurs françaises, de la vie de cour et de salon. M. Brunetière l'estime surtout générale et humaine : c'est la vie de tous les hommes et de tous les jours. La juste formule serait celle qui combinerait les deux jugements qu'on vient de lire. Racine a peint l'humanité, mais il l'a peinte dans des formes, avec un goût et un style qui appartiennent à son siècle. Il nous offre bien plus que la vie de cour, mais il nous offre autre chose aussi que la réalité commune. A des amours dont la brutalité ou la fureur ne s'exprime guère en réalité que par le geste ou le cri, il prête toutes les délicatesses de l'analyse et l'abondance du raisonnement. Ces passions, rares ou inconnues dans les salons, et dont on cherche les exemples dans la rudesse populaire, sont chez Racine idéalisées, transposées par la condition héroïque ou royale des personnages et aussi par le recul dans des siècles lointains, ou par la différence des mœurs étrangères. Il nous offre ainsi une vérité d'un caractère tout spécial, très éloignée de tous les réalismes et qui a pourtant une saveur exquise de réalité.

Avec le pathétique et la vérité, Racine a la poésie. Il a la poésie qui naît de l'histoire, de la représentation du passé en sa beauté et en son étrangeté : il accuse, d'accord avec le goût de son temps, plutôt la beauté que l'étrangeté. Cela apparaît dans la façon dont il imite Euripide ou Homère. Il a aussi la poésie qui naît des sentiments, de leur valeur propre, indépendante de leurs effets et des actions qu'elles produisent, en un mot la poésie lyrique. Il a mis tout son art à fondre ces deux sortes de poésie dans l'action dramatique, de façon que chaque tableau évocateur, chaque émotion lyrique fussent des ressorts d'action, intervinssent comme mobiles ou obstacles dans les délibérations ou les conflits des personnages. La tragédie avec Corneille se perdait dans l'analyse, sacrifiait le pathétique et la poésie à la vérité, à la logique. L'originalité de Racine a été, en gardant la formule cornélienne de la tragédie, l'intrigue serrée, l'action rapide, la psychologie exacte, d'y faire rentrer le pathétique et la poésie. Il a choisi ses sujets et ses personnages de telle sorte que les sentiments par lesquels l'intrigue se développe et va à son dénouement, eussent par eux-mêmes une force pathétique et une beauté poétique. L'individu qui agit ou examine les raisons d'agir, souffre, et dans son raisonnement, il fait passer les visions des objets qui l'émeuvent, il fait entendre le chant de la passion qui le travaille. Voilà comment dans une forme dramatique si opposée à celle des Grecs, Racine a ramené le pathétique puissant et la poésie exquise des Grecs. Il est au reste un des rares écrivains de la France qui aient eu une connaissance approfondie et un sentiment vif de la littérature grecque. C'est ce qui lui a permis de juger d'un si juste coup d'œil ce qu'elle avait d'admirable et de propre, et ce qui s'en pouvait transporter dans notre tragédie classique. A un public indifférent à l'art grec, et qui n'en aurait pas eu l'intelligence, s'il y avait fait attention, Racine fit goûter quelques-uns des plus purs mérites de l'art grec. Il ne chercha pas à faire violence au goût de ce public, et il ne prit que ce qu'il pouvait espérer de faire passer, tant qu'il travailla pour les comédiens. Lorsqu'il composa pour les demoiselles de Saint-Cyr ses deux dernières tragédies, asservi qu'il était à des convenances morales dont le respect ne lui coûtait rien, il se sentit plus libre du côté de l'art. Il prit sa matière dans la Bible et rapprocha sa forme de la tragédie grecque. Il desserra l'intrigue dans sa délicieuse élégie d'*Esther;* il osa parler aux yeux et aux sens par la composition scénique et la mise en scène dans *Athalie :* dans les deux pièces, il mit des chœurs, et même dans le dialogue il dégagea l'accent lyrique.

Son influence fut immense. Sa tragédie fut pendant cent cinquante ans le modèle de la tragédie. Si Corneille ou Quinault fournirent des procédés, c'est par l'impuissance où l'on fut d'égaler la simplicité, la nudité, la vérité de Racine : on ne songea pas à nier que là fut l'idéal. De Racine on garda la construction de l'intrigue, l'habitude de réduire tous les sujets à l'amour ; on s'efforça de re-

produire la noblesse harmonieuse de son style. On en copia l'élégance sans en voir et sans en prendre l'énergie ni la précision, ni la poésie. On ne sut jamais l'imiter, et en ce sens il n'eut pas de disciples. Voltaire, pas plus que Campistron, ne lui ressemble. Mais les romantiques ne se trompaient pas quand, voulant détruire la tragédie, et en cherchant l'idéal, le type parfait et incontesté, ils remontaient jusqu'à Racine.

Outre ses tragédies, Racine a laissé diverses poésies : 1° des poésies lyriques dont les principales sont le *Paysage ou Promenade de Port-Royal des Champs*, document intéressant sur la jeunesse et la formation du talent de Racine, et les *Cantiques spirituels*, qui sont, avec les chœurs *d'Esther* et d'*Athalie*, les chefs-d'œuvre du lyrisme français dans la seconde moitié du XVII^e siècle ; 2° des épigrammes, en général spirituelles et mordantes, et même malignes. L'œuvre en prose comprend : 1° La *Lettre à l'auteur des hérésies imaginaires* et la *Lettre aux deux apologistes de Port-Royal*, la première imprimée en 1666 (in-4, s. d.), la seconde publiée seulement en 1722 dans une édition de Boileau donnée à La Haye. — 2° Deux *Discours* prononcés par Racine à l'Académie française, l'un à la réception de l'abbé Colbert en 1678, et l'autre à la réception de Thomas Corneille et Bergeret en 1685 : c'est dans celui-ci que Racine rendit une justice éclatante au grand Corneille. La harangue que prononça Racine, lorsqu'il fut reçu lui-même, est perdue. — 3° L'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, publiée partiellement en 1742, et complètement en 1767. Boileau a peut-être collaboré en quelque mesure avec Racine pour cet ouvrage, ou tout au moins a revisé la rédaction première. Il est probable que Racine fit cette histoire dans les derniers temps de sa vie ; il n'eut pas le temps de l'achever. Outre le mérite du style, elle vaut par les souvenirs que l'auteur a pu recueillir de première main. — 4° *Diverses particularités concernant Port-Royal*, recueillies par Racine dans ses conversations avec Nicole. C'est un petit écrit de quelques pages, de simples notes. Imprimé en 1807. — 5° Un *Mémoire pour les religieuses de Port-Royal des Champs*, présenté au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, quand les religieuses de Port-Royal de Paris réclamèrent contre le partage des biens fait en 1669, lors de la séparation des deux maisons. — 6° Des *fragments et notes historiques*, matériaux pour l'histoire du roi, de date et de provenance diverses, de rédaction souvent incomplète et sommaire. — 7° Cinq explications de médailles dans l'*Histoire métallique* de Louis XIV, composée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et publiée en 1702. — 8° Des traductions, la *Vie de Diogène le Cynique*, de Diogène Laerte, et divers morceaux d'auteurs ecclésiastiques, exercices de jeunesse, qui remontent sans doute au séjour de Racine à Uzès ; des extraits de Lucien et de Denys d'Halicarnasse sur la manière d'écrire l'histoire, qui datent du temps où Racine devint historiographe et réfléchit aux devoirs de sa charge ; une partie du *Banquet* de Platon, version entreprise entre 1678 et 1686 pour M^me de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, qui traduisit le reste ; ce travail fut publié en 1732. En outre, quelques passages de la *Poétique* d'Aristote ont été traduits par Racine, en marge d'un exemplaire du *Commentaire* de Victorius (Vettori). Il est à remarquer que tous ces essais et fragments de traductions se rapportent à des textes grecs. La culture de Racine est hellénique autant que latine : c'est une marque rare en ce siècle.

On possède aussi certaines notes de Racine, parmi lesquelles un certain nombre concernant les passages de la Bible relatifs au sujet d'Athalie. Mais il faut signaler surtout comme étant d'un intérêt considérable les remarques faites par Racine au cours de ses lectures. Il a fait dès le temps de son séjour à Port-Royal des extraits de saint Basile, de Virgile, d'Horace, de Tacite, de Quintilien ; à diverses époques de sa vie, des extraits de Cicéron, de Tite-Live, de Quinte Curce, de Vaugelas. A Uzès, il remplit des cahiers de remarques sur les *Olympiques* de Pindare, et sur les dix premiers livres de l'*Odyssée*. Enfin, on connaît beaucoup de livres ayant appartenu à Racine (cf. l'éd. P. Mesnard, t. VI, p. 167 ; P. Bonnefon, *la Bibliothèque de Racine*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1898) ; beaucoup de ces livres portent des annotations marginales ; il y en a sur le livre de Job, l'*Iliade*, Pindare, Eschyle, Sophocle, Euripide, Platon, Aristote, Plutarque, Lucien, Cicéron, Pline le Jeune, l'historien moderne La Barde, qui a écrit en latin, l'abbé d'Aubignac. On remarquera encore la place que tiennent les auteurs grecs dans les lectures de Racine.

Les lettres de Racine sont en assez grand nombre ; les parties les plus importantes sont sa correspondance avec Boileau et sa correspondance avec son fils aîné Jean-Baptiste. L'esprit et le cœur du poète s'y peignent. On lui a attribué un certain nombre de pièces en vers et en prose, parmi lesquelles une *Relation du siège de Namur*, et une *Réponse de Mgr l'archevêque de Paris aux quatre lettres de Mgr l'archevêque de Cambrai*. Les œuvres de Racine ont été publiées par lui-même chez Claude Barbin en 2 vol. in-12, 1676, 1687 et 1697. Des éditions données depuis la mort du poète, la principale, et qui abolit toutes les précédentes, est celle qu'a publiée M. Paul Mesnard, 8 vol. in-8 et deux albums, 1865-70. G. LANSON.

BIBL. : Sur la biographie : *Mémoires sur la vie de Jean Racine* (par Louis RACINE) ; Lausanne et Genève, 1747, 2 vol. in-12. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. VI, l. VI, ch. x et XI, et *Appendice*. — P. MESNARD, *Notice* au t. I de son édition. — ROY, *Racine, sa vie intime ;* Paris, 1871. — PICOT, *Bibliographie racinienne*, 1876. — Sur l'œuvre : l'abbé DUBOS, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, t. I, 1^re part., sect. 16 et 29. — Frères PARFAICT, *Histoire du théâtre français*, 1734-49, t. IX-XII, 15 vol. in-12. — L'abbé D'OLIVET, *Remarques de grammaire sur Racine*, 1738, in-12. — L'abbé GRANET, *Recueil de dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine*, 1740, 2 vol. in-12. — Louis RACINE, *Remarques sur les tragédies de Jean Racine ;* Paris, 1752, 3 vol. in-12. — DELTOUR, *les Ennemis de Racine ;* Paris, 1859, in-8. — TAINE, *Nouveaux essais de critique et d'histoire*, 1865, in-16 (art. de 1860). — P. STAPFER, *les Artistes juges et parties* (critiques de V. Hugo sur le style de Racine). — P. JANET, *les Passions et les Caractères dans la littérature du XVII^e siècle ;* Paris, 1888, in-18. — F. BRUNETIÈRE, *Histoire et Littérature*, t. II ; *Etudes critiques sur la littérature française*, t. I ; *les Epoques du théâtre français*, 5^e et 7^e conférences. — Jules LEMAITRE, *Impressions de théâtre*, t. I, II, IV, VIII. — P. ROBERT, *la Poétique de Racine*, 1890, in-8. — P. MONCEAUX, *Racine*, dans *Collection des classiques populaires*, 1892 in-8. — L'abbé DELFOUR, *la Bible dans Racine*, 1893, in-8. — G. LARROUMET, *Racine*, dans la *Collection des grands écrivains français ;* Paris, 1898, in-16. — GAZIER, *Racine et Port-Royal*, dans *Revue d'hist. litt.*, 15 janv. ; 1900. — M. SOURIAU, *l'Evolution du vers français au XVII^e siècle*, ch. VI.

**RACINE** (Louis), né à Paris le 6 nov. 1692, mort le 29 janv. 1763. Il était le septième et dernier enfant du poète Racine. Avant lui venaient Jean-Baptiste (1678-1747), qui fut un temps dans les ambassades, à La Haye et à Rome, et quitta le monde de bonne heure par le même scrupule pieux qui l'empêcha d'écrire ; Marie-Catherine (1679-1751), qui hésita longtemps entre le monde et le cloître, et finit par se marier ; Anne (*Nanette*), et Elisabeth (*Babet*), qui se firent religieuses ; Francine (*Fanchon*) et Madeleine (*Madelon*) qui ne se marièrent pas et vécurent dans le monde pieusement. Louis (que son père appelait le petit Lionval) fut élevé au collège de Beauvais sous la surveillance de Rollin. Il se fit recevoir avocat. Mais, fuyant le monde, il entra chez les Pères de l'Oratoire de Notre-Dame des Vertus, où il resta trois ans. Il y composa son poème de *la Grâce* qui le fit connaître de Daguesseau : par la protection du chancelier, il fut reçu à vingt-six ans à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ecarté de l'Académie française par le cardinal de Fleury, et à demi ruiné par le système de Law, il entra dans les fermes en 1722 : il fut successivement inspecteur général en Provence, directeur à Salins, Moulins, Lyon, Soissons. Dans cette dernière ville, où il vécut quinze ans (1731-46), il fut aussi maître par-

ticulier des eaux et forêts du duché de Valois. Il s'était marié à Moulins en 1728 avec Marie Presle de l'Ecluse, fille d'un conseiller et secrétaire du roi en la cour des monnaies de Lyon. En 1746, il quitta les fermes et revint à Paris. Il ne put entrer en 1750 à l'Académie française : les philosophes lui firent obstacle. En 1755, il perdit son fils aîné dans le désastre de Lisbonne. Il fut très lié avec Jean-Baptiste Rousseau et Lefranc de Pompignan. Très lettré, sans être un érudit et sans être un poète, il savait bien les langues anciennes et plusieurs langues modernes, l'anglais et l'espagnol. Il avait le goût timide et un peu étroit dans ses jugements aussi bien que dans ses productions. Comme il manquait de génie, son jansénisme l'éteignit au lieu de l'exciter. Louis Racine était des Académies de Lyon, Marseille, Angers et Toulouse : c'était un excellent sujet pour ces Compagnies. Il a laissé à l'Académie des inscriptions plusieurs mémoires qui sont imprimés dans le recueil de la Compagnie (t. VIII-XV) : *Comparaison de l'« Iphigénie » d'Euripide avec l'« Iphigénie » de Racine ; Comparaison de l'« Hippolyte » d'Euripide avec la tragédie de Racine sur le même sujet ; Réflexions sur l'« Andromaque » d'Euripide et sur l'« Andromaque » de Racine ; Discours sur l'imitation des mœurs dans la poésie ; De la Poésie naturelle ou de la Langue poétique ; De la Poésie artificielle ou de la Versification ; Du Style poétique ou du Langage figuré ; Du respect que les poètes doivent à la religion.* Ces mémoires sont entrés en grande partie dans les *Réflexions sur la poésie* que Louis Racine a publiées en 1747, 2 vol. in-12. Il doit sa notoriété principale, après son nom, à deux poèmes, le poème sur *la Grâce* (4 chants), in-8, 1720, et le poème sur la *Religion* (6 chants), 2 part. en 1 vol. gr. in-8, 1742 : ces deux œuvres furent très en faveur entre 1810 et 1835, comme l'atteste le grand nombre de réimpressions ; on réchauffait souvent les pieux vers du fils du grand Racine par l'addition d'*Esther* et d'*Athalie*. Louis Racine fit imprimer encore une *Epître à M. de Valincour* (sur l'abus que les poètes font de la poésie), avec une *Ode sur la paix* (Soissons, 1736, in-8) ; une *Ode sur l'harmonie* (Paris, 1736, in-8) ; *la Ville de Paris au roy* (1744, in-4). Il a honoré la mémoire de son père en bon fils plutôt qu'en historien exact et en critique original par ses *Mémoires sur la vie de Jean Racine* suivis de la *Correspondance entre Boileau et Racine*) (Lausanne, 1747, 2 vol. in-12), et par ses *Remarques sur les tragédies de Jean Racine* (suivies d'un *Traité sur la poésie dramatique ancienne et moderne* (Paris, 1752, 2 vol. in-12) : deux ouvrages précieux pour la biographie de Racine et l'étude de ses œuvres, malgré les insuffisances et les erreurs. En 1755 parut le *Paradis perdu* de Milton, traduit en français avec les *Notes et Remarques d'Addison et un discours sur le poème épique* (3 vol. in-12) : cette fois la religion élargit en même temps et aveugla le goût classique de Louis Racine ; il sentit Milton et ne vit pas qu'en le recommandant il travaillait à la ruine de la tradition du XVII^e siècle. Enfin il a édité les *Lettres de J.-B. Rousseau sur différents sujets de littérature* (1749-50, 5 vol. in-12) et les *Psaumes traduits en vers par les meilleurs poètes français et recueillis par J.-B. Rousseau* (1751, in-12). On a publié en 1784 des *Pièces fugitives de M. Racine fils, pour servir de suite à ses œuvres* (in-8) ; ce recueil fut désavoué par la veuve et les amis du poète. Les *Œuvres complètes* de Louis Racine ont été réunies en 6 vol. in-8, Paris, 1808. Dugast Matifeux a imprimé la *Correspondance littéraire de Louis Racine avec René Chevaye de Nantes*, de 1743 à 1747 (1858, in-8). L'abbé Adrien de La Roque a publié en 1862 des *Lettres inédites* de Jean et de *Louis* Racine (Paris, in-8).

G. LANSON.

BIBL. : *Eloge historique prononcé par M. Lebeau (le mardi 12 avr. à la rentrée de l'Académie* (des Inscriptions), 1763, in-4. — L'abbé Adrien DE LA ROQUE, *Vie de Louis Racine ;* Paris, 1852, in-18.

**RACINES.** Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy ; 369 hab.

**RACINEUSE** (La). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Loubans, cant. de Pierre ; 358 hab.

**RACK.** Liqueur (V. ARACK).

**RACK** (Edmund), littérateur anglais, né à Attleborough (comté de Norfolk) vers 1735, mort à Bath le 22 févr. 1787. Fils de laboureurs et quakers renforcés, il acquit une grande expérience de l'économie rurale et fonda en 1777 une société pour l'encouragement de l'agriculture qui existe encore sous le nom de Bath and West of England Agricultural Society. Il fut aussi un des fondateurs de la Bath Philosophical Society (1779). Collaborateur de nombreux périodiques, Rack a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : *England's true interest in the choice of new Parliament* (1774) ; *Poems on several subjects* (1775) ; *Mentor's letters addressed to Youth* (1777).

**RAČKI** (Franjo), historien croate, né en 1829, mort en 1894. Après avoir fait ses études à Fiume, à Warasdin et à Vienne, il embrassa la carrière ecclésiastique. Ses travaux sur l'histoire ecclésiastique de son pays le recommandèrent à l'attention du grand mécène croate, Strossmayer, qui, en 1857, le fit envoyer à Rome. Račkí y passa plusieurs années comme chanoine de San-Girolamo dei Schiavoni et, pendant ce temps, il explorait les bibliothèques de cette ville. Il donna, dans la suite, plusieurs études très appréciées sur l'histoire politique et religieuse de son pays ; un grand nombre de ses travaux parurent dans le *Rad* (travaux) de l'Académie d'Agram. Parmi ses ouvrages, citons : *Ecriture slave* (Agram, 1861) ; *Etude sur les sources de l'histoire croate et serbe du moyen âge ; les Slaves du Sud et leur lutte pour l'émancipation* (Rad, 1875), etc. Il est considéré comme le plus grand érudit croate de ce siècle. M. G.

**RACLAGE** (Méd.). Opération de chirurgie dermatologique ayant pour but d'abraser certaines productions pathologiques faisant saillie à la surface des téguments ou un ensemble de lésions plus profondes de l'enveloppe cutanée (lupus). Elle se pratique avec des curettes de diverses formes. Pour l'abrasion des surfaces atteintes de lupus, on se sert de préférence de curettes ovales à bords tranchants, à fond perforé (ce qui permet de pratiquer plus facilement le nettoyage de l'instrument). On tient ces curettes, soit comme un couteau, soit comme une plume à écrire, selon la résistance qu'oppose le tissu, et la pratique permet à une main habile et sensible de percevoir distinctement les zones saines et les zones malades. Cette perception suffit pour le raclage en gros de larges surfaces en général, mais l'opération demande à être souvent complétée par l'évidement, à l'aide de petites curettes, des points qui peuvent avoir échappé au passage de la plus grande. C'est aussi avec de petites curettes qu'on fait l'abrasion des tubercules isolés. L'opération du raclage appliquée au lupus a l'avantage de la rapidité. Elle donne assez souvent de belles cicatrices souples, mais, comme toutes les méthodes sanglantes appliquées à la cure de cette affection, elle peut ouvrir la porte à une généralisation redoutable. Rien ne vaut, au surplus, contre le lupus, les interventions espacées, lentes et répétées. Le raclage, au contraire, donne de bons résultats à l'égard du lupus scléreux papillomateux, des verrues et papillomes simples de la peau, du tubercule anatomique, de la tuberculose verruqueuse de Riehl. Je l'applique dans certains cas, avec succès, au traitement de certaines formes de psoriasis.

Dr Henri FOURNIER.

**RACLOIR** (Beaux-Arts). C'est un outil employé pour graver à la manière noire : il est formé d'une lame d'acier tenue dans un manche de bois et aiguisée horizontalement en biseau ; les graveurs s'en servent comme d'un grattoir, quand ils ont, par l'opération de la grainure, couvert leur planche de grains, pour obtenir alors des blancs en effaçant des grains et en unissant le cuivre. Les

graveurs sur bois se servent du racloir pour polir la surface du bois. Dans l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle on écrit *racloire*.

**RACOLEUR** (V. RECRUTEMENT).

**RACOT** DE GRANDVAL (Marie-Hortense), actrice française (V. DANGEVILLE).

**RACOT** DE GRANDVAL, acteur et auteur dramatique français (V. GRANDVAL).

**RACOUBEA** (Bot.) (V. HOMALIUM).

**RACQUINGHEM.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Aire ; 617 hab.

**RACZYNSKI.** Famille polonaise, d'abord appelée Natecz, descendant d'anciens princes. Elle comprend deux branches : l'aînée, en Courlande ; la cadette, en Poznanie. Le grand-maréchal *Casimir* eut pour fils le général *Philippe ;* les deux fils de ce dernier furent : le comte *Edouard*, né en Poznanie en 1786, suicidé à Rogalin le 20 janv. 1845, servit dans la légion polonaise (1807-12), voyagea longuement en Turquie d'Europe et d'Asie, publia *Voyage pittoresque dans quelques provinces de l'empire ottoman* (1824, av. pl.); *Médaillier de Pologne* (franç. et pol., 1841-45, 4 vol.); *Codex diplomaticus majoris Poloniæ* (1840), préparé par son grand-père ; un recueil d'ouvrages polonais, *Obraz polski, polakow* (1841, 21 vol.); la correspondance de J. Sobieski avec sa femme, etc. — Son frère, *Athanase*, né à Poznan le 2 mai 1788, mort à Berlin le 21 août 1874, entra au service de la Prusse dont il fut ministre à Copenhague (1830) ; Lisbonne (1841); Madrid (1848-52). Il a publié : *Histoire de l'art moderne en Allemagne* (Paris, 1836-41, 3 vol. av. pl.); *les Arts en Portugal* (1846) et *Dictionnaire historico-artistique du Portugal* (1847).

**RADAGAISE,** chef barbare, que la chronique du comte Marcellin qualifie Scythe et que Paul Diacre appelle roi des Goths. En 406 il rassembla une armée considérable de barbares, et, des contrées du haut Danube, envahit l'Italie et menaça Rome. Son approche fut le signal d'un réveil du paganisme : les païens reprochaient aux chrétiens d'avoir, par la destruction des autels, provoqué la vengeance des dieux, et attiré ce fléau sur l'Italie. Mais Stilicon gagna à la cause de l'Empire deux rois goths, Huldin et Sarus. Radagaise dut se retirer dans les monts *Fesulani*, près de Florence, où il fut cerné. La faim et la soif décimèrent ses troupes. Radagaise voulut s'enfuir et traverser les lignes ennemies ; il fut saisi, enchaîné et eut la tête tranchée. Une partie de ces soldats furent vendus comme esclaves ; les autres se mirent à la solde de l'Empire. M. PROU.

BIBL. : OROSE, *Histor.*, l. VII, ch. XXXVII. — *Marcellini Chronicon*, à l'année 406. — Saint AUGUSTIN, *De civitate Dei*, l. V, ch. XXIII, et *Sermones*, CV, ch. X— PAULUS, *Histor. roman.*, l. XII, ch. XII.

**RÁDAI.** Famille hongroise dont l'origine remonte à la fin du XIIIe siècle. Elle reçut la baronnie en 1782 et le titre de comte en 1790. Les membres les plus célèbres de cette famille sont : *Paul* Rádai, né en 1677, mort en 1763. Ancien secrétaire du ban Simon Forgacs, il embrassa, en 1703, la cause de François II Rákoczy et devint le chancelier de la coalition contre l'Autriche. Il fut envoyé comme négociateur en Pologne, en Prusse et en Suède et même au camp de Bender pour servir d'intermédiaire entre Charles XII et le tsar. Mais après la paix de Szatmár (1711), voyant que toute velléité d'indépendance serait inutile, il se soumit à l'Autriche et devint un des promoteurs de la Pragmatique sanction. Comme écrivain, il est connu pour ses chants d'église, publiés sous le titre : *Soumission de l'âme* (*Lelki hódolás*, 1715), qui comptent parmi les plus beaux de l'Eglise réformée. C'est Rádai qui a rédigé la célèbre proclamation de Munkács : *Recrudescunt*. Il a fondé une bibliothèque à Péczel, qui appartient aujourd'hui au Convent des réformés de Budapest. Sa fille *Esther* épousa Ladislas Teleki et devint l'aïeule de toute une lignée d'écrivains, tous imbus de l'esprit français.

*Gédeon* Rádai, né en 1713, mort en 1792, fils du précédent, fit ses études en Hongrie et à l'étranger et s'adonna de bonne heure aux lettres. Il a traduit Gellert et quelques poètes italiens et a mis en hexamètres l'épopée de Zrinyi (*La Zrinyiade*). Il a essayé de traduire en alexandrins l'*Enéide* de Virgile. Rádai a donné son nom à un mètre, très usité en hongrois (*Radai-nem*), qui consiste en un mélange heureux de la versification des anciens et de la rime. J. KONT.

BIBL. : *Œuvres de Paul Rádai*, éditées par L. NÉGYESY, dans *Olcsó Kœnyvtar*. — J. ARANY, *Gédéon Rádai*, dans les *Œuvres en prose* (en hongr.), 1879.

**RADAMA,** rois de *Madagascar* (V. ce mot).

**RADAUTZ.** Ville d'Autriche, prov. de Bukovine, 12.895 hab. (en 1890) dont un tiers d'Allemands, un tiers de Juifs, un tiers de Roumains. Haras important. Tombeau des princes de Moldavie. Ancien évêché transféré en 1786 à Czernowitz.

BIBL. : WICKENHAUSER, *Gesch. der Bistums Radautz ;* Czernowitz. 1890.

**RADBERT** (Paschase), né à Soissons, mort à Saint-Riquier le 26 avr. 865. Il avait été exposé par ses parents à la porte du monastère de Notre-Dame de Soissons où il fut élevé, reçut le diaconat. Entré ensuite au couvent de Corbie sous l'abbé Adalard, il fut député à Louis le Débonnaire pour obtenir la confirmation de Wala (826), accompagna ce dernier en Alsace auprès du pape (833) et fut élu lui-même abbé de Corbie en 844; il se démit en 851 et se retira à Saint-Riquier. Il fut canonisé. Parmi ses œuvres éditées par Sirmond (Paris, 1618, in-fol.), on peut citer : des Vies de saint Adalard et de Wala, un Traité de l'eucharistie, etc.

**RADCLIFFE.** Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, sur l'Irwell, à 8 kil. E. de Boston ; 20.015 hab. (en 1891). Houille, cotonnades, papeteries.

**RADCLIFFE,** comtes de *Sussex* (V. ce mot).

**RADCLIFFE** (James), comte de DERWENTWATER, homme politique anglais, né à Londres le 28 juin 1689, mort le 24 févr. 1716. Petit-fils de Francis Radcliffe, qui avait été créé comte de Derwentwater en 1688, il fut élevé à la cour du roi Jacques à Saint-Germain. Catholique pratiquant, généreux à l'excès, il se lança tête baissée dans la conspiration de 1715. Il réunit une petite troupe de soixante-dix gentilshommes et serviteurs, occupa Preston, où il se rendit peu après au général Wills. Enfermé à la Tour de Londres, il fut condamné à mort et exécuté sur le Tower Hill, en dépit de sa jeunesse, des pétitions des deux Chambres le recommandant à la clémence du roi et des démarches directes de la duchesse de Richmond et des principales ladies de l'aristocratie. Walpole se montra impitoyable et poussa le roi à faire un exemple.

Son frère *Charles*, né le 3 sept. 1693, mort le 8 déc. 1746, participa, lui aussi, au mouvement jacobite. Fait prisonnier à Preston, il réussit à s'échapper, passa sur le continent, fut secrétaire de Charles-Edouard Stuart, épousa en 1724, à Bruxelles, Charlotte-Marie, comtesse de Newburgh, et forma avec elle le ménage le plus singulier, sa femme l'obligeant notamment à passer par la cheminée pour entrer dans sa chambre à coucher. En 1745, il fut saisi par une frégate anglaise à bord d'un navire français qui cherchait à introduire du matériel de guerre. Condamné à mort, il fut décapité sur le Tower Hill.

Son fils *James Bartholomew* (1725-86), tenu sur les fonts baptismaux par le prétendant Jacques-Edouard, fut fait prisonnier avec lui en 1745, mais remis presque aussitôt en liberté. Il laissa un fils *Anthony James*, quatrième comte de Derwentwater, qui mourut sans enfant en 1814. La pairie passa à la famille Clifford. R. S.

BIBL. : *Genuine and impartial memoirs of Charles Radcliffe ;* Londres, 1746, in-8. — *A Sketch of the life and character of Mr. Radcliffe ;* Londres, 1746, in-8. — PENRICE, *Genuine and impartial account of the remarkable life of C. Radcliffe and his brother ;* Londres, 1746, in-8. — *History of the earl of Derwentwater ;* Newcastle, 1840, in-12. — GIBSON, *Dilston Hall, or Memoirs of J. Radcliffe ;* Londres, 1850, in-8.

**RADCLIFFE** (Ann Ward, dame), femme auteur anglaise, née à Londres le 9 juil. 1764, morte à Londres le 7 févr. 1823. Fille d'un riche commerçant, elle fréquenta dès sa jeunesse les salons littéraires et fut notamment liée avec Mrs Montagu et Mrs Piozzi. En 1787, elle épousa William Radcliffe, qui dirigea, par la suite, l'*English Chronicle*. En 1789, elle débutait dans les lettres par un petit roman, fort incolore, *The Castles of Athlin and Dunbayne*. Elle s'en tint d'abord au genre descriptif avec *A Sicilian romance* (1790) et *The Romance of the Forest* (1791, in-12). Le dernier de ces ouvrages obtint un certain succès et fut traduit en italien et en français (1795). Mais ce succès fut largement dépassé par *The Mysteries of Udolpho* (Londres, 1794, 4 vol. in-12), aussitôt traduit en notre langue par Chastenay, et par *The Italian on the confessional of the Black Penitents* (Londres, 1797, 3 vol. in-12), traduit par l'abbé Morellet, accueilli avec enthousiasme, joué sous forme de drame et répandu partout à des milliers d'exemplaires. Mme Radcliffe mit à la mode ces effets de terreurs, ces combinaisons d'incidents qui paraissent surnaturels et qui se dénouent le plus naturellement du monde, après avoir excité la curiosité du lecteur à un degré où elle devient presque douloureuse, genre où Edgar Poe l'a seul surpassée. Elle suscita, en Angleterre et ailleurs, une légion d'imitateurs dont les productions sont plus nombreuses que recommandables et ont, par la suite, alimenté les romans feuilletons. Chose singulière, Anne Radcliffe abandonna presque aussitôt la voie où elle avait trouvé la célébrité. Elle se retira même complètement du monde littéraire et se plut en des voyages dont elle a laissé la relation. On prétendit même, malignement, que la composition de ses ouvrages terrifiants l'avait rendue folle. On put se convaincre qu'il n'en était rien par la lecture de ses *Œuvres posthumes*, publiées en 1826, et qui comprennent des lettres et des mémoires remplis de descriptions de paysages gracieuses et charmantes. Citons encore d'Anne Radcliffe un roman peu connu, *Gaston de Blondeville* (Londres, 1826, 4 vol. in-8), *A Journey made though Holland and the Western frontier of Germany* (1795) et des poésies qui sont plus que médiocres. R. S.

Bibl. : Walter Scott, *Vie d'A. Radcliffe*, dans *Biographical notices of eminent novelists*. — Lefèvre-Deumier. *Etudes biographiques et littéraires de quelques célébrités étrangères ;* Paris, 1854, in-12. — *Ann Radcliffe's poetical works*, dans *Edinburgh Review*, 1834, t. LIX.

**RADDE** (Gustav-Ferdinand-Richard), naturaliste et voyageur allemand, né à Dantzig le 27 nov. 1831. Il vit, depuis 1863, à Tiflis, en qualité de directeur du Musée archéologique et ethnographique dont il est le fondateur. De 1855 à 1860, Radde accomplit, pour le compte de la Société de géographie de Saint-Pétersbourg, un voyage dans la Sibérie orientale. Les résultats en ont été consignés dans ses *Reisen im Süden von Ostsibirien* (vol. I, Saint-Pétersbourg, 1862; vol. II, 1864). Les *Mitteilungen* de Petermann contiennent des articles où Radde expose les recherches qu'il a faites dans le Caucase, la Haute-Arménie et la Mingrélie. Il a écrit, en outre, *Die Chews'uren und ihr Land* (1878) ; *Malerischer Russland : der Kaukasus* (Saint-Pétersbourg, 1884) ; *Ornis caucasica* (1884) ; *Reisen an der pers.-russ. Grenze; Talysch und seine Bewohner; die Fauna und Flora des Sudw. Kaspi-gebietes* (Leipzig, 1886). V. les Cpt. r. de ses derniers voyages dans le Caucase, le Daghestan, Merv, etc., dans les *Mitteilungen* de Petermann (1887, 1890, 1894). E. Bailly.

**RADDON** (*Rado*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Faucogney; 1.152 hab..Carrières de pierre. Moulin, filature et tissage. Anciennes forges. Monuments mégalithiques, dénommés *la Pierre de la Miche* et *la Pierre du Moine*.

**RADE.** I. Marine (V. Port, t. XXVII, p. 331).

II. Droit international. — Une rade est une étendue de mer, partiellement enfermée par des terres, plus ou moins abritée des vents et où les navires peuvent tenir à l'ancre. Les rades appartiennent à la nation qui possède les côtes sur lesquelles elles sont situées. L'Etat a le droit de les déclarer fermées, ouvertes ou franches et d'y soumettre les navires qui y arrivent à tels règlements et prescriptions que bon lui semble, sous la seule condition que les mesures imposées revêtent un caractère général et soient appliquées indistinctement à tous les pavillons. Le pays qui, sans juste cause, fermerait ses ports ou ses rades au commerce d'une nation en les laissant ouverts à ceux d'une autre, s'exposerait à de légitimes réclamations et à des mesures de rétorsion. En principe, une rade ouverte au commerce est donc accessible aux navires marchands de toutes les nations. Elle l'est aussi aux navires de guerre des puissances amies, sauf les cas spéciaux où des considérations de nécessité ou d'ordre public peuvent faire apporter une dérogation à cette règle. Ernest Lehr.

**RADEAU** (Navig.). Espèce de plate-forme flottante constituée au moyen de pièces de bois qu'on rapproche et qu'on lie ensemble. Les radeaux qu'on construit en cas de naufrage ou d'échouage pour recevoir les hommes d'équipage et les passagers qui n'ont pu trouver place dans les embarcations sont faits, naturellement, de tous les objets qu'on trouve sous la main : mâts, planches, etc. ; aucune règle ne peut donc présider à leur établissement. — Pour le transport à flot, sur les rivières, des bois de construction et des bois à brûler, on se sert de *radeaux d'arbres* ou *trains de bois*. D'une longueur minimum de 12 à 15 m. et d'une largeur proportionnée à celle des cours d'eau qu'ils doivent descendre, ils sont formés d'arbres dont on place alternativement le gros bout à la tête et à la queue et qu'on serre les uns contre les autres au moyen de deux amarres. On pose perpendiculairement des madriers qu'on lie avec les précédents ou qu'on cloue, on remplit les vides au moyen de branchages, et pour donner plus de stabilité à tout cet ensemble, qui atteint jusqu'à 30 et 40 centim. d'épaisseur, on attache tout autour des tonneaux vides, hermétiquement fermés. Il est d'ailleurs indispensable d'établir les radeaux à l'eau ; si on les coustruisait à terre, ils pourraient, au moment de l'immersion, se désunir, chacun des arbres ou des madriers qui les constitue tendant alors à prendre sa position d'équilibre. — Dans les ports de mer, on fait usage, pour la réparation ou la peinture des coques des navires au voisinage de la ligne de flottaison, de radeaux faits de poutres bien équarries, qu'on encadre sur les quatre faces par des cordages et sur lesquelles on cloue un plancher solide.

**RADEBERG.** Ville de Saxe, cercle de Dresde, sur la Ræder; 10.274 hab. (en 1895). Verreries importantes. Villégiature fréquentée.

**RADEGAST** (*Redigast*, *Radihost*). Dieu slave, le principal des Polabes. Son plus fameux sanctuaire était celui de *Rethra* (V. ce mot). Radegast, dieu guerrier, était figuré comme un jeune héros à cheveux frisés, surmonté d'un aigle ou d'un cygne aux ailes éployées, portant sur la poitrine une tête de buffle. Le cheval et le serpent étaient ses animaux sacrés. Ce nom est le même que celui du chef barbare que les Romains appelèrent Radagaise.

**RADEGONDE** (Sainte), reine de France, morte le 13 août 587. Elle était fille de Berthaire, roi des Thuringiens ; son père ayant été tué par son propre frère, Hermenefroi, elle fut élevée par celui-ci. Mais en 529, les rois des Francs, Clotaire et Thierry, ayant vaincu Hermenefroi, elle fut emmenée prisonnière, à peine âgée de huit ans. Une discussion s'éleva entre les deux rois pour savoir à qui elle appartiendrait ; le sort la donna à Clotaire qui la fit élever et instruire dans la villa d'Athies en Vermandois ; plus tard, il l'épousa. Sa piété faisait dire à Clotaire qu'il avait pour femme une nonne plutôt qu'une reine. Clotaire fit mettre à mort le frère de Radegonde. C'est sans doute ce qui acheva de la déterminer à prendre le voile. Elle alla trouver saint Médard, évêque de Noyon,

qu'elle obligea, malgré les résistances du prélat qui craignait d'encourir la colère du roi et se refusait à rompre le mariage, à la consacrer au Seigneur. Elle entreprit alors des pèlerinages à divers oratoires renommés, visita le tombeau de saint Martin et arriva à Poitiers, où elle se fixa et fonda un monastère, qui prit plus tard le nom de Sainte-Croix, des reliques qu'elle y fit déposer et qu'elle avait obtenues de l'empereur Justin vers 569. Elle mit comme abbesse à la tête du monastère une jeune fille qu'elle avait élevée, Agnès ; et elle-même se soumit à son autorité. Elle demanda à Cæsaria la règle que Césaire, évêque d'Arles, avait composée pour les religieuses. Ses prières, ses jeûnes, ses veilles et ses aumônes lui attirèrent, dit Grégoire de Tours, l'admiration et la vénération des peuples. Elle entretint d'amicales relations avec le poète Fortunat, qui fut son directeur et son conseiller. C'était entre eux un continuel échange de cadeaux, d'épîtres et de petits vers ; car Radegonde était instruite dans les lettres et se mêlait de poésie. On a même prétendu lui attribuer deux poèmes, qu'on imprime d'ordinaire à la suite des œuvres de Fortunat : le poème sur la ruine de la Thuringe, dans lequel l'auteur fait parler Radegonde, qui raconte les malheurs de sa famille et les siens, et une épître en vers que Radegonde adresse à son neveu Artachis. Elle eut une lutte à soutenir contre l'évêque de Poitiers, Mérovée, qui se refusait à protéger le monastère. Elle invoqua l'appui des évêques de France, les priant d'assurer à ses religieuses la conservation des biens dont elle avait doté sa fondation, la libre élection de l'abbesse, et la sépulture dans un monastère d'hommes qu'elle avait établi en l'honneur de Notre-Dame. L'abbesse Agnès ayant eu plus tard des démêlés avec une religieuse révoltée, Chrodeilde, qui se prétendait fille du roi Caribert et invoquait contre l'abbesse l'appui des rois ses parents, fit usage de cette lettre dont Grégoire de Tours nous a conservé le texte. Sirmond et les éditeurs des conciles qui sont venus après lui ont pensé que cette lettre avait été adressée aux évêques réunis à Tours en nov. 567. Radegonde mourut le 13 août 587 ; elle fut enterrée trois jours après dans la basilique de Notre-Dame. Nous avons deux biographies de Radegonde écrites par des contemporains, l'une par Fortunat, l'autre par Baudonivia, religieuse qui l'avait connue. A la fin du XIe siècle, l'évêque du Mans, Hildebert de Lavardin, composa une biographie qui n'est qu'un résumé des œuvres précédentes. M. Prou.

Bibl. : Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. III, ch. IV et VII : l. VI, ch. XXIX, XXXIV ; l. VII, ch. XXXVI et XXXIX à XLIII ; l. X, ch. XV. — Mabillon, *Acta sanctor. ord. S. Benedicti*, sæc. I, pp. 319 et suiv. — Bollandistes, *Acta sanctor.* ; août, vol. III, pp. 67 et suiv. — *Recueil des histor. de France*, t. III, pp. 456 et suiv. — Migne, *Patrologie latine*, vol. LXXII. — *Monumenta Germaniæ historica. Scriptores rerum merowingicarum* (éd. Krusch), t. II, pp. 358 et suiv. — *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 386. — Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, 5e récit. — Ch. Nisard, *Des poésies de sainte Radegonde*, dans *Revue historique*, t. XXXVII, p. 49. — *L'Anneau de sainte Radegonde*, dans *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1863 et 1864, et *Mémoires*, t. XXVII, pp, 186 et suiv.

**RADELLE** (Canal de la) (V. Gard, t. XVIII, p. 493).

**RADEMACHER** (Johann-Gottfried-Wilhelm), médecin allemand, né à Hamm (comté de la Mark) le 4 août 1772, mort à Goch le 7 févr. 1849. Il fit ses études à Iéna et à Berlin, et exerça la médecine à Goch. Rademacher était un partisan attardé de Paracelse et de la thérapeutique des spécifiques ; ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il fit école pendant quelque temps en Allemagne. Il a publié : *Rechtfertigung der von den Gelehrten misskannten verstandsrechten Erfahrungsheillehre der Alten* (Berlin, 1843, in-8 ; 4e édit., 1850, 2 vol. in-8).

Bibl. : Jurgensen, *Die Wissenschaftliche Heilkunde ihre Whidersacher* ; Leipzig, 1877.

**RADENAC.** Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Rohan ; 1.145 hab. Chapelle du XVIe siècle. Vestiges d'enceinte antique.

**RADEPONT.** Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle, sur l'Andelle ; 837 hab. Stat. du ch. de fer de Gisors à Pont-de-l'Arche. Filature de coton. Château du XVIIIe siècle, au pied des ruines d'un château féodal agrandi par Richard Cœur de Lion (1196) et puis par Philippe-Auguste. A 3 kil. N.-E., château de Coquetot où se suicida Roland (1793). Sur la r. dr. de l'Andelle, ruines de l'abbaye de *Fontaine-Guérard* (d'où proviennent quelques objets d'art conservés dans l'église du village). Cette abbaye, fondée en 1198 comme prieuré, fut rebâtie par saint Louis pour des cisterciennes ; le sieur d'Hacqueville y fit tuer sa femme en 1399 et bâtit une chapelle expiatoire. Une autre, datant aussi du XVe siècle et surmontant une crypte romane, existe encore.

Bibl. : Fallue, *Hist. du château de Radepont et de l'abbaye de Fontaine-Guérard* ; Rouen, 1851, in-8.

**RADER** (Matthieu), jésuite, né à Jeichingen (Tyrol) en 1561, mort en 1634 ; auteur d'une *Vie de Canisius* et de plusieurs écrits sur l'état religieux de la Bavière.

**RADÈS** ou **RHADÈS.** Ville de Tunisie, à 8 kil. de Tunis, au S. de la lagune de Tunis, près de l'embouchure de l'oued Miliane. Stat. de ch. de fer. C'est l'antique *Maxula*.

**RADET** (Jean-Baptiste), auteur dramatique français, né à Dijon le 20 janv. 1752, mort à Paris le 17 mars 1830. D'abord peintre sans talent, puis secrétaire de la duchesse de Villeroi, il débuta au théâtre vers 1780 et s'y fit une certaine réputation bien oubliée aujourd'hui. En collaboration avec Piis, Barré et Desfontaines, il a fourni la plupart des pièces jouées au Vaudeville pendant un quart de siècle. Citons de lui : *la Soirée orageuse* (1790) ; *le Faucon* (1794) ; *le Noble Roturier* (1794); *la Matrone d'Ephèse* (1795); *Pauline ou la Fille naturelle* (1797) ; *Colombine philosophe soi-disant* (1803) ; *Frosine ou la Dernière Venue* (1803) ; *l'Inconnu* (1806) ; *l'Etourderie ou Comment sortira-t-il de là ?* (1808) ; *les Amants sans amours ou la Persuasion intéressée* (1811, in-8) ; *Honorine ou la Femme difficile à vivre* (1812).

**RADET** (Etienne, baron), général français, né à Stenay (Meuse) le 19 déc. 1762, mort à Varennes (Meuse) le 28 sept. 1825. Après avoir servi comme soldat et comme sergent dans l'infanterie, puis dans la maréchaussée, il devint en 1789 officier dans la garde nationale de Varennes, fit avec distinction les premières campagnes de la Révolution aux armées des Ardennes et du Nord, obtint dès l'an II le grade de chef de brigade et, envoyé plus tard à Avignon, contribua comme chef de la gendarmerie à rétablir l'ordre dans le Midi (1798-99). Chargé comme général de brigade (1800) du commandement en chef de toute cette arme, il le fut ensuite d'organiser la gendarmerie en Corse, en Piémont et en Toscane. Il était en ce dernier pays quand il reçut (14 mai 1809) l'ordre de se rendre à Rome, où, mis à la disposition du général Miollis, il procéda par escalade nocturne à l'arrestation et à l'enlèvement du pape Pie VII, qu'il conduisit jusqu'à Florence (6 juin). Ce coup de main lui valut le titre de baron. Plus tard, Napoléon le nomma général de division et grand prévôt de la grande armée (1813). Disgracié après la Restauration, il reprit du service pendant les Cent-Jours (1815) et fut pour ce fait traduit devant un conseil de guerre qui le condamna à neuf ans de détention. Louis XVIII lui fit en 1818 remise du restant de sa peine, et Radet se retira à Varennes. A. D.

**RADETZKI** (Fedor-Fedorovitch), général russe, né à Kazan le 28 juil. 1820, mort à Odessa le 26 févr. 1896. D'une famille de la noblesse locale, il entra dans le génie militaire (1839), se distingua au Caucase et en Hongrie, devint chef d'état-major des cosaques du Terek (1860), commandant du 8e corps (1876). Il franchit le Danube à Simnitza (juin 1877), défendit la passe de Chipka en août et septembre, fut placé à la tête de l'armée du Centre et fit capituler l'armée turque de Chipka (9 janv. 1878) ; le

22 janv. il entrait à Andrinople. Il reçut ensuite le commandement du 5e corps, des grenadiers de Moscou (1881), le gouvernement général de Kharkov (1882).

**RADETZKY** (Johann-Joseph-Wenzel-Anton-Franz-Karl comte), général autrichien, né au château de Trzebnitz, près de Tabor (Bohême), le 2 nov. 1766, mort à Milan le 5 janv. 1858. Fils d'un officier, il passa par le corps des cadets, fut officier d'ordonnance de Lacy dans les campagnes de Turquie (1788-89), des Pays-Bas et d'Italie (1793-96); aide de camp de Mélas (1799, il se distingua à la Trebbia et à Novi, fut promu colonel; placé à la tête d'un régiment de cuirassiers, il combattit vaillamment à Hohenlinden (1800); de même en 1805, comme brigadier dans l'armée de Davidovitch. En 1809, il commanda, tantôt l'avant-garde et tantôt l'arrière-garde, et se distingua à Wagram; il était alors divisionnaire. En 1813, membre du Conseil de guerre et placé à la tête de l'état-major; il contribua efficacement à la réorganisation militaire de l'Autriche, eut comme chef de l'état-major de Schwarzenberg une grande part de ses succès de Kulm, Leipzig et La Rothière, remplit de nouveau ces fonctions en 1815 dans l'armée du Haut-Rhin. On le retrouve ensuite à la tête d'une division de cavalerie à Œdenburg et Ofen, puis aide de camp de l'archiduc Ferdinand (1821-28), général de cavalerie et commandant la place d'Olmutz (1829). En févr. 1831, on le met à la tête de l'armée d'Italie; de l'Europe entière on vient suivre les manœuvres qu'il dirige en 1834 sur ce terrain classique de la stratégie; deux ans après, il est promu feld-maréchal.

En 1848, il ne put dompter l'insurrection de Milan, et après cinq jours de combat évacua la ville avec ses 15.000 hommes (23 mars). Le sac de Marignan où les insurgés avaient voulu l'arrêter assura sa retraite sur Vérone. Il y renforça son armée jusqu'à 35.000 hommes et se fortifia dans le quadrilatère, où l'armée sarde le suivit, et assiégea Peschiera. Outre l'armée sarde et lombarde, il était enveloppé au S. du Pô par les pontificaux, au N.-E. par les insurgés vénitiens, au N. par des volontaires entrés dans le Tirol. Néanmoins, il reprit l'offensive en mai, mit en échec les Sardes à Santa Lucia (6 mai); renforcé par l'armée de Nugent qui avait battu les Vénitiens et les pontificaux, une marche de flanc très hardie le conduisit à Mantoue où il passa le Mincio, afin de couper Charles-Albert du Milanais et de débloquer Peschiera; il réussit à enlever les lignes de Curtatone (29 mai), mais fut arrêté par le roi de Sardaigne à Goïto, et Peschiera capitula (31 mai). Radetzky se dirigea alors sur Vicence où il obligea Durando à mettre bas les armes; Trévise fut aussi reprise. Charles-Albert tentant alors de bloquer Mantoue, le maréchal autrichien, qui disposait maintenant de près de 80.000 hommes, surprit et écrasa séparément les Italiens divisés en deux corps : les 22 et 23 juil., l'aile droite, Sommacampagna, le 25 et 26, le roi, à Custozza et Volta. Le 4 août, l'armée italienne, traquée à Milan, fut encore battue. Radetzky imposa une capitulation aux termes de laquelle les Piémontais se retiraient derrière le Tesin; les Milanais étaient amnistiés. Le 9 mai, Charles-Albert, pour obtenir un armistice, abandonna tous les points occupés en dehors de ses frontières. Au bout de dix mois de trêve, le roi dénonça l'armistice (16 mars 1849); l'armée sarde, commandée par le Polonais Chrzanowski, avait 65.000 hommes et 140 canons; Radetzky passa le Tesin le 20 mars avec 70.000 hommes et 182 canons; son avant-garde, commandée par d'Aspre, fut victorieuse à Vigevano le 21 mars et attaqua l'armée ennemie à Novare le 23; au bout de cinq heures, l'arrivée du gros des forces autrichiennes décida la victoire et restaura l'hégémonie autrichienne en Italie. Le vieux maréchal Radetzky, gouverneur général du royaume lombard vénitien, assura avec une grande sévérité le rétablissement de l'ordre. Le 28 févr. 1857, il prit sa retraite au bout de soixante-douze ans de services; il mourut l'année suivante. Il a laissé quelques traités militaires : *Gedanken über Festungen* (1827); *Militärische Betrachtung der Lage Œsterreichs* (1828), etc. Duhr a publié ses lettres à sa fille Friedrike (Vienne, 1892).

BIBL.: Biographies de SCHŒNHALS (Stuttgart, 1858). DUNCKER, SMOLLE, KRONES (Vienne, 1891). — TROUBETZKOÏ, *Campagnes du comte Radetzky dans le Nord de l'Italie en 1848 et 1849*; 2e éd., 1860.

**RADEVORMWALD.** Ville de Prusse, district de Dusseldorf; 10.332 hab. Fabriques de toile, de fil, etc.

BIBL. : BECKER, *Gesch. der Stadt Radevormwald*; Cologne, 1864.

**RADEWIN** (Florence), frère de la Vie commune, né à Leyderdam (Hollande) vers 1350, mort vers 1400. Il continua l'œuvre de Gérard de *Groote* (V. ce nom, t. XIX, p. 452) et fonda des maisons nouvelles à Wendersheim, près de Zwoll et à Deventer. — Sa *Vie* a été écrite par Thomas a Kempis.

**RADEZYGE** (Méd.) (V. SYPHILIS).

**RÂDHÂ.** Nom que porte dans la mythologie hindoue la fidèle amante de *Krichna* (V. ce nom) du temps qu'il vivait à Brindaban parmi les bergers. Ses adultères amours (elle était la femme du bouvier Ayanaghosha) font l'objet du *Gitâgovinda*, poème de Jayadeva. Elle est restée le type de la passion absolue et désintéressée, ou, dans l'interprétation mystique, du complet ravissement de l'âme en Dieu.

**RÂDHANPOUR.** Ville et principauté de l'Inde britannique, présidence de Bombay. La première est située près de l'embouchure du Banas, dans le Rann de Katch; 15.000 hab. L'Etat indigène dont elle est la capitale a une superficie totale de 3.000 kil. q. et environ 100.000 hab. Il est gouverné, sous la surveillance du résident politique de Palanpour, par un nawâb de la famille afghane des Bâbis.

**RADHOST** (Mont) (V. KARPATES, t. XXI, p. 433).

**RADIAIRES.** I. ZOOLOGIE. — Sous ce nom ou celui de *Radiata*, Lamarck a réuni les animaux connus sous les noms d'Acalèphes et d'Echinodermes; ce furent les Actinozoaires de De Blainville. Plus tard, H. Milne-Edwards a rapproché des Acalèphes et des Echinodermes les Polypes ou Coralliaires et désigné l'ensemble de ces animaux sous le nom de Radiaires, en en faisant le premier sous-embranchement de ses Zoophites. Aujourd'hui, les Zoophytes sont démembrés, et les Radiaires de Milne-Edwards correspondent aux deux embranchements ou types des Cœlentérés et des Echinodermes (V. ZOOLOGIE).

II. BOTANIQUE (V. ASTRANTIA).

**RADIAL. I. Anatomie.** — *Artère radiale.* L'une des branches de bifurcation de l'artère humérale. Elle descend le long du bord externe de l'avant-bras, en haut entre le long supinateur et le rond pronateur, en bas entre le tendon du long supinateur et celui du grand palmaire. Elle est accompagnée de deux veines satellites, et le nerf radial court en dehors d'elle. Elle fournit la récurrente radiale antérieure un peu au-dessous du pli du coude, la récurrente radiale postérieure, la transverse antérieure du carpe, la radio-palmaire qui naît au moment où la radiale s'infléchit en dehors pour se porter dans la tabatière anatomique, et se porte dans la paume de la main pour former, en se recourbant, et en s'anastomosant avec l'artère cubitale, l'arcade palmaire superficielle. Après avoir traversé le premier espace interosseux, l'artère radiale apparaît dans la paume de la main où elle s'anastomose avec la cubitale pour constituer l'arcade palmaire profonde.

*Nerf radial.* Ce nerf vient de la partie postérieure du plexus brachial, des 5e, 6e, 7e nerfs cervicaux et du 1er dorsal. Il contourne la face postérieure de l'humérus et apparaît à la face externe du coude où il se divise en une branche postérieure et une branche antérieure. Au bras, il fournit les nerfs du triceps et des rameaux à la peau de la région postérieure et externe du bras. A l'avant-bras, il amène les muscles de la région externe et de la région postérieure et donne une anastomose au musculo-

cutané. A la main, il fournit les collatéraux dorsaux du pouce, de l'index et l'externe du médius.

*Paralysie radiale.* Cette paralysie peut provenir de l'impression du froid et aussi par suite de compression dans une fausse posture (sommeil le bras sous la tête). La main est inclinée en avant sur l'avant-bras et le malade ne peut, volontairement, la redresser.

*Radial antérieur.* Muscle qui s'étend de l'épitrochlée à la base du second métacarpien.

*Radial* (court) *externe.* Muscle qui s'étend de l'épicondyle et du ligament annulaire du radius à la base du 3e métacarpien.

*Radial* (long) *externe.* Muscle qui s'étend du condyle externe de l'humérus à la base du 2e métacarpien.

**II. Pathologie.** — La pathologie du nerf radial comprend les plaies et surtout les paralysies. Les *plaies*, donnent lieu à une douleur très vive au point blessé, suivie de paralysie des muscles innervés par le radial, avec hyperesthésie ou anesthésie, suivant le cas (V. Nerf, § *Pathologie*).

La paralysie a pour causes principales le froid et la composition. Celle-ci peut se produire, soit par traumatisme (fracture, luxation, tumeur, soit par l'usage de béquilles, soit par le port de fardeaux spéciaux, soit enfin parce que le sujet s'endort le bras sous la tête en se servant du bras comme d'un oreiller et en l'appuyant sur un plan résistant (lit, table, dossier de chaise). Duchenne de Boulogne avait exagéré l'action du froid comme cause de paralysie. Cette action peut cependant, dans certains cas, produire une paralysie radiale dite rhumatismale. Signalons enfin la paralysie radiale des saturnins.

Le début de la paralysie est brusque, s'annonçant en général par des fourmillements et de l'engourdissement, suivis de parésie, puis de la perte complète des mouvements dans la zone musculaire innervée par le radial. Cette paralysie est surtout une paralysie des extenseurs de la main, ce qui explique l'attitude caractéristique de celle-ci. La main est tombante, fléchie sous l'avant-bras ; le malade ne peut la redresser parce que les muscles extenseurs du poignet, les deux radiaux et le cubital postérieur sont paralysés. La face dorsale du poignet est légèrement bombée, la face palmaire excavée par prédominance d'action des muscles thénariens et hypothénariens antagonistes. Les mouvements de latéralité sont impossibles à cause de la paralysie du cubital postérieur et du premier radial. Les doigts, à demi fléchis dans la paume de la main, sont inextensibles, mais ne peuvent non plus être fléchis à fond par suite du raccourcissement que leur imposent les extenseurs. Seule, l'extension des deux dernières phalanges est possible, parce que ce mouvement est dû aux muscles interosseux. Les muscles long et court supinateurs sont paralysés ; le triceps l'est rarement. Un fait remarquable, c'est qu'il n'y a pas d'anesthésie à la moitié postérieure et externe de l'avant-bras et de la main, bien que ces régions soient innervées par le nerf radial. La contractilité électro-musculaire est intacte et la réaction de dégénérescence exceptionnelle. La tumeur dorsale du poignet (synovite hypertrophique) ne s'observe que dans les paralysies anciennes. La paralysie du radial est curable, mais après un temps plus ou moins long. On emploie la faradisation (V. Électrothérapie). t. XV, p. 797). Dr L. Hahn.

**III. Technologie.** — Machine radiale (V. Perçage, t. XXVI, p. 336).

**RADIANTE** (Matière). Le nom de *matière radiante* ou *état radiant* a été imaginé par Faraday et employé par Crookes, il y a une vingtaine d'années, pour désigner une sorte de quatrième état de la matière, aussi éloigné de l'état gazeux que celui-ci l'est de l'état liquide, ou ce dernier de l'état solide, et caractérisé par l'indépendance absolue des molécules devenues capables de parcourir de longs espaces sans dévier de la ligne droite. On sait, en effet, que tandis qu'à l'état solide les mouvements des molécules ne peuvent les éloigner qu'insensiblement d'un position moyenne et ne leur permettent pas de permuter entre elles, à l'état liquide ces mouvements sont déjà moins limités, les molécules d'un liquide en repos se déplaçant lentement et en tous sens, ainsi que le montrent les phénomènes de la diffusion. A l'état gazeux et à la pression ordinaire, le mouvement moléculaire croît encore en importance : les molécules se dispersent dans toutes les directions avec des vitesses de plusieurs centaines de mètres par seconde ; toutefois, leur grand nombre dans un espace donné occasionne des chocs innombrables, qui en modifient à tout instant le trajet, et le chemin que fait chaque molécule sans en rencontrer une autre, son libre parcours moyen est très petit. Si on le veut plus grand, on n'a, on le conçoit, qu'à diminuer la pression du gaz. Crookes, en opérant à un millionième d'atmosphère, l'a rendu, non seulement appréciable, mais égal à plusieurs centimètres. C'est là le quatrième état qu'il a cru observer dans la matière et auquel il a donné le nom de matière radiante. Il en a étudié les propriétés dans une série d'expériences célèbres, qui se placent chronologiquement aux environs de 1880 et qu'avant de les discuter nous allons relater brièvement. Supposons un tube de *Geissler* (V. ce nom) plein d'un gaz sous une pression assez faible (1 mm. de mercure, par exemple) : il paraît illuminé dans toute sa longueur, et la couleur varie avec la nature du gaz. Diminuons la pression, sans que cependant le vide soit parfait : l'électrode négative ou cathode apparaît entourée d'un espace presque obscur, d'une gaine sombre, qui grandit à mesure que la pression devient plus faible. En même temps, les parois du verre opposées à la cathode présentent une vive fluorescence jaune qui paraît limitée à l'extrémité de trajectoires à peu près normales à la cathode, les rayons cathodiques. Crookes admet que l'espace obscur autour de la cathode représente le libre parcours moyen des molécules gazeuses, autrement dit le chemin moyen qu'une molécule, électrisée négativement au contact de la cathode, peut parcourir librement sans rencontrer d'obstacle. Quant aux rayons cathodiques, il les attribua à une sorte de *bombardement moléculaire* sur les parois des tubes, bombardement dont l'intensité se trouvait, du reste, témoignée par les effets calorifiques et mécaniques observés. La matière radiante chemine, au surplus, en ligne droite, et, en plaçant sur son trajet des corps quelconques, Crookes obtint de magnifiques couleurs : les rubis, l'alumine pure préparée chimiquement, brillent avec un éclat d'un beau rouge ; les diamants émettent une lueur verdâtre aussi brillante que celle d'une bougie. L'interposition d'un écran métallique porte ombre, de son côté, sur la paroi fluorescente. Crookes montra aussi que la matière radiante est susceptible d'exercer partout où elle frappe des actions mécaniques considérables : si l'on dispose, en effet, dans le tube, un petit moulinet mobile entre deux rails horizontaux, et placé de telle sorte que ses ailes soient sur le parcours de la matière, il se met à tourner, dès qu'on électrise le tube, en s'éloignant du pôle négatif.

Les effets calorifiques ne sont pas moins importants. On peut s'en convaincre en construisant un tube de Crookes avec une électrode négative de platine en forme de miroir concave : si l'on place au foyer de ce miroir, destiné à concentrer les rayons, un fil de platine iridié et qu'on électrise le tube, il devient d'abord rouge, puis d'un blanc éblouissant et finit par fondre. Enfin, la matière radiante est déviée par un aimant, car, lorsqu'on approche d'un tube de Crookes un aimant, on observe un déplacement dans la portion du tube rendue phosphorescente, et cette déviation a lieu dans le sens même où serait dévié le courant qui produit les rayons. Par contre, il n'a jamais été bien établi que deux rayons cathodiques se repoussent, et l'expérience peu concluante invoquée, sur ce point, par Crookes, a été interprétée différemment par Wiedemann et Ebert. Telles sont les principales propriétés assignées par Crookes à la matière ra-

diante. Il pouvait sembler étonnant, de prime d'abord, qu'un gaz raréfié à un millionième d'atmosphère fût capables d'effets lumineux, calorifiques et mécaniques aussi intenses. Mais Crookes faisait remarquer qu'il reste encore dans ses tubes, à cette pression, un quadrillon de molécules par centimètre cube et, comme elles ne sont plus gênées dans leur course les unes par les autres, ainsi qu'il arrive lorsqu'elles sont un million de fois plus nombreuses, elles produisent les remarquables phénomènes qui caractérisent la matière radiante.

L'hypothèse de Crookes et ses interprétations, quoique longtemps en grande faveur, n'ont cependant jamais été accueillies par les physiciens sans une certaine réserve. Déjà Goldstein, dont les expériences sont contemporaines des siennes, avait observé qu'à toute pression la longueur de l'espace obscur cathodique est notablement supérieure au chemin moyen moléculaire tel qu'on le calcule d'après la théorie cinétique des gaz : l'écart peut être dans le rapport 150 à 1, et la probabilité pour qu'une molécule gazeuse pût franchir un pareil espace sans être dévié serait de l'ordre $10^{-65}$. Depuis, d'autres objections, dont quelques-unes semblent péremptoires, ont été faites à l'hypothèse de Crookes, et celle-ci, bien que n'étant pas complètement rejetée, ne rencontre plus que peu de crédit. Les recherches poursuivies de 1892 à 1894 par P. Lenard ont contribué, pour une large part, à ce revirement, et en Allemagne principalement, il y a eu quelque temps unanimité à peu près entière parmi les physiciens pour substituer à l'interprétation de Crookes, qui revient à attribuer l'énergie des rayons cathodiques à un phénomène de convection, une autre théorie d'après laquelle l'énergie radiante aurait son siège dans l'éther lumineux lui-même, les rayons cathodiques n'étant dès lors que des radiations proprement dites, de nature encore mal précisée. L'idée fondamentale de Lenard consistait à étudier les rayons cathodiques dans des conditions différentes de celles où ils se produisent. Mettant à profit une expérience de Herz, il parvint à les faire sortir du tube où ils prennent naissance, et il constata qu'ils se propagent tant dans l'air à la pression atmosphérique que dans le vide absolu. L'hypothèse de la matière radiante se trouvait ainsi entièrement en défaut : ce n'était plus la matière dans un état spécial qui était en jeu, c'était simplement l'éther, et les phénomènes observés s'y produisaient comme un phénomène lumineux quelconque, puisque à la pression ordinaire et aussi dans le vide, là où il n'y a pas de matière du tout, les choses se passaient de façon identique ; il est juste, toutefois, d'indiquer que cette dernière opération semble aujourd'hui, à son tour, abandonnée par ses promoteurs eux-mêmes. Willy Wien, d'une part, en 1897, et Lenard, d'autre part, en 1898, ont, en effet, répété dans le vide une expérience que Perrin avait faite peu auparavant dans un tube de Crookes et qui établissait la réalité du transport d'électricité négative par les rayons cathodiques. La convection n'est donc pas limitée à l'intérieur du tube de Crookes ; elle est une propriété essentielle des rayons cathodiques, et on ne peut les en dépouiller sans les détruire. Doit-on en conclure, comme dans l'hypothèse de Crookes, que les rayons cathodiques sont constitués par des corpuscules matériels ? Il les faudrait alors supposer susceptibles de traverser sans diminution sensible de vitesse et sans perte de charge, des couches métalliques minces. Leurs dimensions seraient, par suite, négligeables, comparées à celles des molécules matérielles. On le voit, la plus grande obscurité continue à régner sur la question, et si les dernières expériences paraissent, *a priori*, plutôt favorables à l'hypothèse, un instant rejetée, de la matière radiante et du bombardement moléculaire, celle-ci ne semble, en tous cas, pouvoir être définitivement admise, que profondément modifiée, et elle soulève, dans ses conséquences, une multitude de problèmes dont la solution expérimentale n'a pas encore été donnée.

Bibl. : W. Crookes, *Ann. Chim. Phys.*, 5e sér., t. XIX, p. 195 et t. XXIII, p. 378. — Goldstein, *Monatsberichte der Berliner Akad.*, 1880. — Du même, *Ueber Kathodenstrahlen von atmosphärischen Druck und in aüssersten Vacuum*, dans *Wied. Ann.*, t. LI, p. 225. — P. Lenard, *Ueber die electrostatischen Eigenschaften der Kathodenstrahlen*, *eod. oper.*, t. LXIV, p. 279. — L. Poincare, *les Rayons cathodiques et l'hypothèse de la matière radiante*, dans *Revue générale des sciences*, ann. 1894, p. 701. — J. Jamin et M. Bouty, *Cours de physique*, 2 suppl. (1899), pp. 165 et suiv.

**RADIATION** (Phys.) (V. Rayon lumineux).

**RADIATION** (Dr. civ.) (V. Privilèges et Hypothèques).

**RADICAL. I. Grammaire.** — Lorsqu'on ajoute à la racine ou élément significatif d'un mot ou d'une famille de mots des éléments qui en précisent le sens vague et général, nommés suffixes, on obtient un groupement nouveau, susceptible de recevoir les suffixes spéciaux appelés désinences de déclinaison ou de conjugaison, et qui a reçu le nom de radical ou de thème ; par exemple, λόγος, λογικός sont formés sur un état λογ de la racine λεγ par l'adjonction des suffixes ο, ικο. Il est donc de la plus grande importance de ne pas confondre les termes de *racine* et de *radical*, ce qui a été fait souvent et qui se rencontre encore parfois dans les ouvrages d'enseignement ; c'est pourquoi le mot *thème* est bien préférable, parce qu'il ne prête pas à confusion. Les radicaux ou thèmes sont divisés en deux grandes classes, selon qu'ils sont susceptibles de recevoir les désinences de déclinaison ou celles de conjugaison : λόγο est un thème nominal, formant le substantif λόγος par l'adjonction du suffixe ς, et λέγο un thème verbal, donnant, par exemple, la forme verbale λέγομεν par l'adjonction du suffixe de première personne du pluriel μεν. Ces deux catégories s'enrichissent mutuellement par la suffixation, à un thème déjà formé, d'autres éléments qui en font des thèmes de l'une ou de l'autre classe ; par exemple, d'un thème nominal τιμή formé à l'aide du suffixe μη (μᾶ), on a tiré, grâce à un nouveau suffixe, le thème verbal τιμαο, et de celui-ci le participe médio-passif par l'adjonction du suffixe μενο. Les thèmes sont dits alors primaires, secondaires, tertiaires, etc., suivant qu'ils sont formés par l'adjonction à la racine de un, deux, trois, etc., suffixes. Il y a enfin des formations où la racine reçoit immédiatement la désinence verbale ou nominale sans l'intermédiaire d'un suffixe, par exemple εἶμι, aller (rac. εἰ), φλόξ, flamme = φλογ-ς (rac. φλεγ), *rex*, roi = *rēg-s* (cf. *rĕgere*) ; le radical est alors le même que la racine, et ces sortes de radicaux, assez rares d'ailleurs, et se rencontrant plus particulièrement dans les composés (σύ-ξυγ-ς, *con-jug-s*), ont reçu le nom de thèmes-racines. Mondry Beaudouin.

**II. Mathématiques.** — Un radical est une expression de la forme $\sqrt[n]{A}$, c'est l'expression, ou l'une des expressions qui, élevées à la puissance $n$, donne A. On appelle radical arithmétique, une expression positive de la forme $\sqrt[n]{A}$, dans laquelle A est positif. Dans ce cas, l'expression $\sqrt[n]{A}$ a une valeur unique et bien déterminée, $n$ est ce que l'on appelle l'indice du radical $\sqrt[n]{A}$. Le calcul des radicaux arithmétiques est soumis à certaines règles qui se résument dans les formules :

$$\sqrt[n]{A}.\sqrt[n]{B}=\sqrt[n]{AB},\ \sqrt[n]{A}:\sqrt[n]{B}=\sqrt[n]{\frac{A}{B}},\ \sqrt[mn]{A^n}=\sqrt[m]{A}$$

lorsque l'on veut multiplier entre eux deux radicaux tels que $\sqrt[m]{A}$ et $\sqrt[n]{B}$ qui n'ont pas le même indice, on commence par les réduire au même indice en observant que

$$\sqrt[mn]{A^n}=\sqrt[m]{A},$$

et l'on a :

$$\sqrt[m]{A}\sqrt[n]{B}=\sqrt[mn]{A^n}\sqrt[mn]{B^m}=\sqrt[mn]{A^nB^m},$$

il est clair que si $m$ et $n$ ont un facteur commun $\delta$ et si $m = a\delta$, $u = b\delta$, on aura plus simplement :

$$\sqrt[a\delta]{A}\sqrt[b\delta]{B} = \sqrt[ab\delta]{A^b}\sqrt[ab\delta]{B^a} = \sqrt[ab\delta]{A^bB^a},$$

pour diviser deux radicaux d'indices différents l'un par l'autre, on les réduit au même indice.

Le calcul des radicaux algébriques (non arithmétiques) est un peu moins simple ; en effet, l'expression $\sqrt[n]{A}$, au point de vue algébrique, a $m$ valeurs. Si l'on désigne par $\rho$ le module de A et par $\theta$ la valeur de son argument comprise entre 0 et $2\pi$, on aura :

$$A = \rho\,(\cos\theta + \sqrt{-1}\,\sin\theta)$$

$$\sqrt[m]{A} = \sqrt[m]{\rho}\left(\cos\frac{2k\pi+\theta}{m} + \sqrt{-1}\,\sin\frac{2k\pi+\theta}{m}\right),$$

$\sqrt[m]{\rho}$ désignant un radical arithmétique, et c'est après avoir mis un radical algébrique sous cette forme qu'il convient de faire les calculs, si l'on veut éviter toute espèce de confusion entre les diverses valeurs des radicaux. Disons toutefois que la formule

$$\sqrt[m]{A} \times \sqrt[m]{B} = \sqrt[m]{AB}$$

est encore vraie pour des radicaux algébriques, s'il est convenu que le symbole $\sqrt[m]{A}$ désigne non pas une valeur déterminée ayant A pour puissance $m$, mais une quelconque d'entre elles, en d'autres termes, la formule précédente exprime qu'en multipliant une valeur quelconque de $\sqrt[m]{A}$ par une valeur quelconque de $\sqrt[m]{B}$, on obtient une valeur et toutes les valeurs de $\sqrt[m]{A}$. H. Laurent.

**III. Chimie.** — On a tout d'abord appelé *radical* le corps simple, métalloïde ou métal, qui, par son union avec l'oxygène, donnait un acide ou une base. C'était le *radical simple*. En ce sens, le soufre est le radical de l'acide sulfurique. Plus tard, on a donné le nom de *radicaux composés* ou simplement de *radicaux* à des corps particuliers, à des groupements qui, bien que de nature complexe, jouent dans les combinaisons et les décompositions le même rôle que des corps simples et restent intacts dans les réactions. Cette conception a été introduite dans la science par Lavoisier, et Berzélius en faisait la base de la distinction des corps inorganiques et organiques. « Ce qui les différencie, disait-il, c'est que dans la nature inorganique, tous les corps oxydés ont un radical simple, tandis que toutes les substances organiques sont constituées par des oxydes à radicaux composés ». Les découvertes ultérieures, notamment celle du cyanogène par Gay-Lussac, et celle du cacodyle par Bunsen, sont venues donner corps à la théorie, jusque-là un peu vague, des radicaux composés. Elle a joué depuis un grand rôle dans l'histoire de la science (V. Chimie, t. XI, pp. 73 et suiv.).

**IV. Botanique** (V. Racine).

**RADICALISME.** Le radicalisme est une opinion politique qui consiste essentiellement dans un programme de réformes *radicales*, c.-à-d. dont l'application doit changer de fond en comble le système politique, surtout l'organisation administrative et judiciaire d'un pays. C'est là une théorie. En fait, la dénomination de radicaux, appliquée pour la première fois en Angleterre à un parti, comporte des nuances assez diverses suivant les nations où elle est en usage. En Angleterre, par exemple, les radicaux ne sont rien autre que des whigs, dont les revendications, plus hardies que celles des autres libéraux, ne vont pas toutefois jusqu'à une transformation considérable des institutions existantes : ils veulent seulement les améliorer. En Hongrie, au contraire, les radicaux demandent la séparation des deux royaumes.

En France, le parti radical groupa les républicains avancés. Après le vote de la constitution de 1875, une première scission se produisit entre ceux qui en acceptaient les principes et furent qualifiés d'*opportunistes*, et ceux qui en réclamaient la revision, afin de revenir à une constitution conforme à l'ancien idéal républicain du gouvernement par une assemblée unique. Un autre article essentiel du programme radical est la séparation des Eglises et de l'Etat, tandis que les opportunistes acceptent le Concordat. A l'aile gauche des radicaux se constitua le parti radical-socialiste qui ajoutait au programme politique des revendications socialistes, tout en se différenciant du parti ouvrier dont il n'admettait ni la doctrine collectiviste ni la tactique révolutionnaire. Après avoir abattu Gambetta, d'accord avec les libéraux et la droite, les radicaux combattirent Ferry et détruisirent aux élections de 1885 la majorité opportuniste; mais ils ne purent arriver à conquérir la majorité à eux seuls, et l'on dut, pour résister à la droite, former des ministères de concentration dont l'un fut présidé par un libéral venu au radicalisme, Goblet, et un autre par un chef radical, Floquet. Mais ils ne purent appliquer leur programme; l'élection des juges, votée par la Chambre en première délibération, fut repoussée à la seconde. Lorsque le général Boulanger prit la direction d'une campagne revisionniste, les radicaux se divisèrent : les uns suivirent le mouvement boulangiste et s'allièrent à la droite ; les autres, ajournant leurs projets de revision, se coalisèrent avec les opportunistes et le parti ouvrier.

Le parti radical sortit très diminué des élections générales de 1889, mais regagna du terrain à celles de 1893. Il se forma alors autour de Léon Bourgeois un groupe de radicaux de gouvernement dont le programme très atténué comprend surtout la résistance aux ralliés de l'ancienne droite conservatrice qui tendent à absorber les opportunistes, puis l'impôt sur le revenu et une revision modérée restreignant les droits du Sénat ; les radicaux socialistes ont gardé leur ancien programme et s'accordent avec les socialistes, dont l'importance grandit, pour s'orienter vers le socialisme d'Etat. Les élections de 1898 furent marquées par un demi-succès des radicaux aux dépens des opportunistes coalisés avec les ralliés. Il tend à se constituer un parti radical nationaliste, héritier de l'ancien programme boulangiste. Les radicaux de gouvernement, rapprochés des anciens gambettistes, forment en 1900, le noyau de la majorité gouvernementale.

**RADICELLE** (Bot.) (V. Racine).

**RADICHTCHEV** (Alexandre-Nicolaévitch), écrivain russe, né à Moscou en 1749, mort à Saint-Pétersbourg en 1802. Issu d'une bonne famille, il fit ses études au corps des pages et, à sa sortie, fut envoyé, avec quelques autres jeunes nobles, à l'Université de Leipzig. Il y vécut pauvrement, n'étudia guère, ce semble, que les livres de la littérature courante, surtout les français, et, à son retour, fut pourvu d'un poste dans l'administration des douanes. Il y resta à peu près ignoré vingt ans, de 1771 à 1790, époque où il publia le livre qui devait faire son malheur et sa gloire : *Voyage de Saint-Pétersbourg à Moscou*. Ce livre célèbre est une imitation avouée de Sterne, mais il révèle en outre une passion de sentiment et une ardeur de logique qui n'avaient pu être puisées que dans les écrits de nos auteurs français de la fin du XVIIIe siècle. Dans le cadre flexible d'un voyage en chaise de poste, Radichtchev nous peint une série de scènes dans lesquelles nous apparaissent des seigneurs cruels et des paysans bons, mais indiciblement malheureux, par suite de l'état de révoltant servage où la loi les maintient. C'est un livre long, lourd, surchargé de réflexions philosophiques et d'effusions sentimentales sur la vertu malheureuse, et sur la bonté native de l'homme : néanmoins, c'est le plus violent réquisitoire, et, à tout prendre, l'un des plus poignants, qui aient été écrits contre le servage russe. Naturellement, Catherine II, déjà fort inquiète des progrès de la Révolution française, ne pouvait tolérer dans sa capitale une pensée aussi révolutionnaire. Elle fit brûler le livre par le bourreau, et exila l'auteur en Sibérie ; après quoi, elle prit la plume pour réfuter ses théories. Radich-

tchev fut rappelé en Russie par Paul Ier en 1796, et, en 1801, nommé par Alexandre Ier, membre de la Commission législative. Peu après, on ne sait trop pourquoi, il s'empoisonna. Outre son fameux *Voyage*, il a écrit une *Vie de F. V. Ouchakov*, son camarade de Leipzig; des *Réflexions sur l'homme, la Mort et l'Immortalité;* une *Lettre sur le commerce chinois à Kiakhta*. J. Legras.

Bibl. : M. I. Soukhomlinov, *Recherches et articles;* Saint-Pétersbourg, 1889, 2 vol., t. I. — Pouchkine, *Œuvres*, t. V. — En français, nous avons un article de M. Louis Leger, dans *Russes et Slaves;* Paris, 1899, 3e série.

**RADICICOLES** (Entom.) (V. Phylloxera).

**RADICULE** (Bot.) (V. Racine).

**RADIÉ** (Blas.). La couronne à l'antique est dite radiée, parce que le cercle supporte des rais ou rayons.

**RADIÉES** (Bot.). C'est la quatorzième classe de la méthode de Tournefort, fondée sur le caractère que présentent un grand nombre de Composées d'avoir des capitules radiés, c.-à-d. dont les fleurs du centre sont à corolle tubuleuse régulière (*fleurons*), celles de la circonférence à corolle ligulée (*demi-fleurons*). Les Radiées correspondent aux Corymbifères de Vaillant, et aux Composées-Tubuliflores de Candolle *pro parte* (V. Botanique et Composées).

**RADIER** (Hydraul.). Ce mot a, dans l'architecture hydraulique, plusieurs acceptions. Il s'applique, tout d'abord et d'une façon générale, à un revêtement quelconque, en maçonnerie ou en charpente, destiné à protéger un ouvrage hydraulique contre le travail des eaux. — Il désigne, en second lieu, le plancher horizontal, le sol artificiel, également de maçonnerie ou de charpente, sur lequel est assis un semblable ouvrage. — C'est aussi, et plus spécialement, le plancher en maçonnerie qu'on construit entre les piles d'un pont ou les côtés d'une écluse pour éviter les affouillements qui compromettraient la solidité de ces piles ou des bajoyers de l'écluse. Les radiers des ponts ont, d'ordinaire, la forme d'une voûte renversée, de faible flèche. On les prolonge, le plus souvent, en aval du pont jusque près du point où l'eau, toujours plus rapide à son passage sous les arches, a repris sensiblement la vitesse qu'elle avait avant ce passage. On calcule leur épaisseur en supposant le lit du fleuve à sec, ce qui est le cas le plus défavorable, et en les considérant comme soumis à leur propre poids et à la poussée qu'exercent de bas en haut les eaux situées au-dessous et provenant des infiltrations. On peut aussi appliquer la théorie de la poussée des *voûtes* (V. ce mot). Les radiers des écluses constituent le fond de leur sas. Ils sont plans ou courbes et sont terminés, en amont et en aval, par des plates-bandes en pierre de taille, faisant voûte de leur côté, de manière à les défendre. On détermine leur épaisseur comme celle des radiers des ponts. — On appelle enfin radier, en matière de travaux maritimes, la plate-forme de maçonnerie sur laquelle tournent les portes d'un bassin de radoub, ou encore le fond de ce bassin lui-même.

**RADINGHEM.** Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Haubourdin; 1.024 hab.

**RADINGHEM.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges; 283 hab.

**RADIO-CARPIENNE** (Articulation) (V. Poignet).

**RADIO-HUMÉRALE** (Articulation) (V. Coude).

**RADIO-PALMAIRE** (V. Radiale [Artère]).

**RADIOGRAPHIE.** Historique. — L'honneur de la découverte de la radiographie revient au professeur Rœntgen (V. Rœntgen) qui, continuant les expériences de Crookes, Goldstein, Lénard, Wiedemann et autres éminents physiciens sur les phénomènes qui se passent sous l'influence du courant électrique dans des récipients à vide très prononcé, reconnut que certaines radiations réduisaient énergiquement les sels d'argent (c'est la base de la radiographie) et provoquaient l'illumination de certaines substances (c'est la base de la radioscopie). Il constata que ces radiations en traversant un corps quelconque donnaient, soit sur la plaque photographique, soit sur l'écran fluorescent, une image par suite de la perméabilité plus ou moins grande des parties constituantes. Il donna une forme tangible à cette expérience en pratiquant l'examen d'une main vivante et en la photographiant. Cette communication eut un retentissement considérable dans le monde entier et fut le point de départ de recherches scientifiques du plus haut intérêt. Le savant professeur donna aux nouvelles radiations le nom de *Rayons X* (V. ce mot). Si la théorie n'en est encore réduite qu'aux hypothèses, la pratique s'est emparée de cette belle découverte, et deux nouvelles branches de la science sont nées, la radiographie et la radioscopie, déjà fécondes en résultats de la plus haute importance.

Technique. — Le matériel nécessaire pour la production des rayons X comprend le générateur d'électricité et le récepteur qui est constitué par l'ampoule à vide. Comme générateur, on emploie, soit une bobine d'induction, soit une machine statique; comme ampoules, on a proposé de nombreux types qui ont leur emploi dans telle ou telle hypothèse; il est donc nécessaire d'étudier ces divers points successivement.

*De la bobine d'induction.* Depuis que cet appareil inventé par Ruhmkorff est devenu d'un usage quotidien dans les laboratoires de radiographie, on a modifié quelque peu le type classique pour mieux l'adapter à sa nouvelle destination. On a perfectionné l'isolement de façon à éviter les pertes et les décharges internes qui mettent rapidement l'appareil hors d'usage. On revient à l'emploi de l'isolant pâteux qui avait été proposé autrefois; Wydts et O. Rochefort présentent un transformateur de ce genre qui donne d'excellents résultats (fig. 1). Dans le type

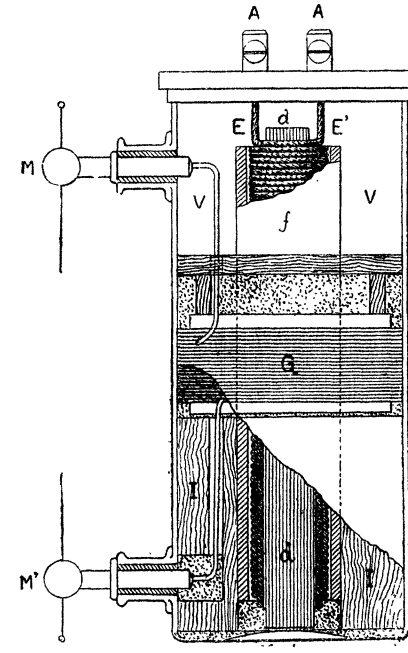


Fig. 1. — Transformateur Rochefort et Wydts.

classique, on noie toute la bobine, soit partiellement, soit en totalité, dans une masse isolante qui est ordinairement de la paraffine. On obtient alors la bobine mi-noyée (type Radiguet) (fig. 2), la bobine totalement noyée (type Ducretet, Clément et Gilmer (fig. 3). On augmente d'ailleurs la puissance du transformateur : une bobine donnant 25 centim. d'étincelle est un minimum en dessous duquel on descend rarement ; on emploie régulièrement des appareils donnant 40, 50 centim. d'étincelle et même da-

vantage. La pratique n'a pas encore cependant élucidé une question capitale : c'est de savoir s'il y a intérêt, en ce qui concerne la réduction du temps de pose, à augmenter indéfiniment la puissance du transformateur. La plupart des opérateurs dépassent rarement 50 centim. d'étincelle. Mais le point sur lequel ont porté les modifications les plus importantes c'est sur le rôle et le fonctionnement de l'interrupteur. Il a été reconnu qu'il est nécessaire d'augmenter dans l'unité de temps le nombre des passages du courant primaire, d'avoir des interruptions très franches et enfin de régler d'une manière précise la durée respective des passages du courant et des ruptures, de façon à avoir le maximum de rendement. L'interrupteur classique à marteau est complètement abandonné, car l'étincelle de rupture dite d'extra-courant qu'il donne ne permet pas la rupture suffisamment brusque du courant

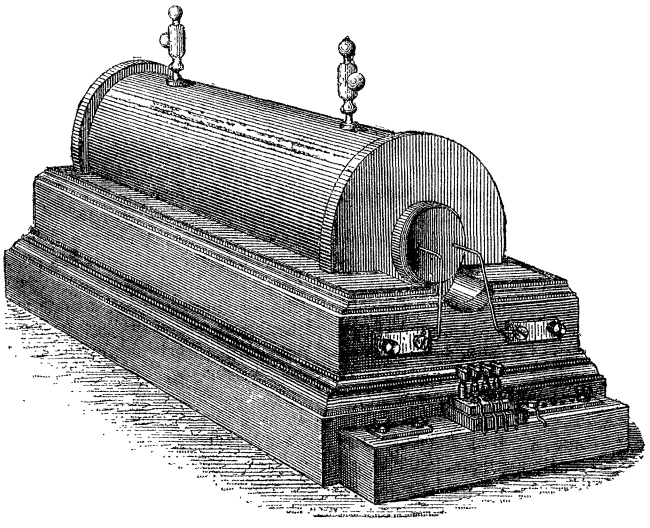

Fig. 2. — Bobine Radiguet.

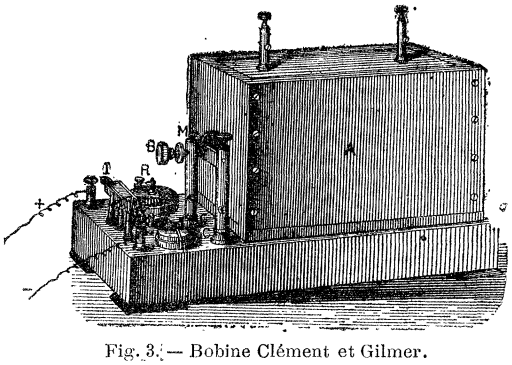

Fig. 3. — Bobine Clément et Gilmer.

primaire ; d'autre part, les contacts du marteau et de l'enclume s'usent rapidement, ce qui est incompatible avec un fonctionnement régulier ; en dernier lieu, sous la chaleur produite, ces deux pièces peuvent se souder, et la bobine sera alors mise en quelques instants hors d'usage. L'interrupteur Foucault, qui est bien supérieur au précédent, car il assure des ruptures très franches par le fonctionnement d'une tige qui plonge alternativement dans du mercure recouvert d'une couche d'alcool n'a qu'un défaut dans son type primitif, c'est d'avoir une cadence trop lente. Différents auteurs, tout en conservant le principe de Foucault (plongée d'une tige métallique dans du mercure recouvert d'une couche d'un liquide isolant), ont créé des interrupteurs à marche rapide. Dans la plupart, on règle la durée respective des passages du courant et des ruptures par la plongée plus ou moins grande de la tige dans le mercure : celui-ci, à cet effet, est contenu dans un godet qui possède un mouvement vertical. La tige est commandée généralement par un petit moteur électrique (interrupteur rotatif A. Londe [fig. 4], Ducretet, Max Kohl, Rochefort, etc.). Son mouvement peut être entretenu aussi par un électro-aimant (Rochefort, Radiguet), par un aimant (Villard). Le liquide isolant employé est l'alcool, l'eau alcoolisée, le pétrole. Le seul inconvénient des interrupteurs rapides fonctionnant dans le mercure est qu'ils nécessitent des nettoyages fréquents, celui-ci se transformant en une boue épaisse qui n'assure plus le passage satisfaisant du courant : certains auteurs ont cherché à établir des interrupteurs fonctionnant par friction métal sur métal et toujours au sein d'un liquide isolant (Radiguet [fig. 5], Londe et Leroy [fig. 6]).

Les interrupteurs mécaniques dont il vient d'être parlé, et qui sont d'un usage courant, atteignent rarement 50 interruptions à la seconde ; pour dépasser cette cadence on a proposé de monter la tige plongeante sur un diapason vibrant (Chapuis) ou encore un type spécial basé sur les phénomènes qui se passent dans une solution électrolytique lors du passage d'un courant intense, c'est le cas de l'interrupteur Veinheilt (fig. 7). Un récipient de verre contient une solution d'acide sulfurique au dixième. Le courant est amené par une électrode en platine noyée dans un tube de verre et dont l'extrémité déborde légè-

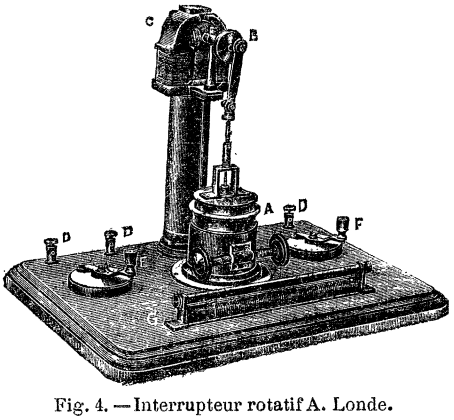

Fig. 4. — Interrupteur rotatif A. Londe.

rement dans le liquide. L'autre électrode à large surface est constituée par une lame de plomb qui enveloppe intérieurement le récipient. Ce dispositif, qui est d'une extrême simplicité, donne un nombre d'interruptions considérable à la seconde et produit des modifications de la décharge électrique des plus intéressantes. Il demande pour fonctionner un courant primaire intense, environ 110 volts. Néanmoins, en chauffant le liquide, Carpentier a démontré que l'on pouvait faire fonctionner cet interrupteur avec un courant beaucoup plus faible. Cependant, ce type nouveau, qui n'a certes pas dit son dernier mot, n'a pas encore supplanté les appareils précédents.

Les bobines sont actionnées par une source d'électricité quelconque, piles, accumulateurs, secteur (courant con-

tinu). On intercale entre la source et la bobine des résistances calculées de façon à ne pas dépasser le régime normal que celle-ci peut supporter sans danger. On installe également des appareils de mesure, voltmètre et ampèremètre, puis un appareil de sûreté qui est constitué par un plomb fusible ; celui-ci est choisi de façon à fondre et à rompre automatiquement le courant lorsque l'intensité de celui-ci dépasse les limites voulues.

*Des machines statiques.* Ces appareils, qui produisent eux-mêmes l'électricité à la tension voulue et qui ne nécessitent pour être mis en marche qu'une force mécanique relativement faible, constituent un matériel plus simple évidemment que le dispositif décrit plus haut. Aussi, certains opérateurs en sont-ils très partisans. On emploie les machines Ramsden, Carré, Wimshurst ou Bonnetti. On interpose fréquemment entre la machine et l'ampoule un excitateur à étincelles ; on a recommandé également l'emploi de condensateurs placés sur les excitateurs de la machine. Quoi qu'il en soit, nous devons constater que la plupart des opérateurs préfèrent l'usage de la bobine.

*Des ampoules radiographiques.* Les ampoules utilisées en radiographie sont des tubes à vide dans lesquelles

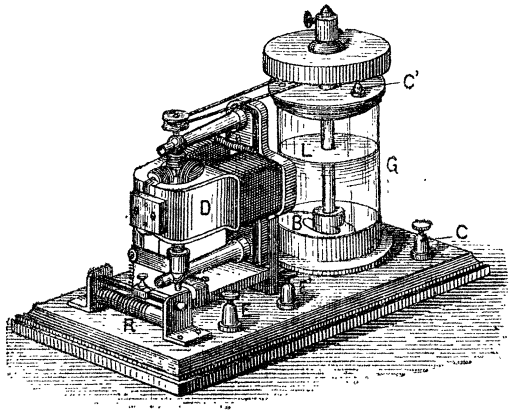


Fig. 6.—Interrupteur rotatif à rendement Londe et Leroy.

celui-ci a été poussé plus loin que dans les tubes de Geissler ou de Crookes. Le choix du verre qui les constitue, la disposition et la forme des électrodes ont une importance qui n'est pas négligeable. Le vide est fait dans les ampoules au moyen de la pompe à mercure et il est poussé jusqu'aux environs du millionième d'atmosphère ; à ce moment du reste, l'ampoule prend une teinte vert jaunâtre caractéristique lorsqu'on la fait traverser par le courant. On la sépare alors au moyen du chalumeau. C'est dans cet état que les ampoules sont livrées par l'industrie. Dans les laboratoires on peut laisser l'ampoule sur la pompe et refaire le vide au degré nécessaire quand cela devient utile; dans cette hypothèse, l'ampoule est reliée à la pompe par un tube de plomb à parois épaisses et de longueur suffisante pour pouvoir opérer commodément.

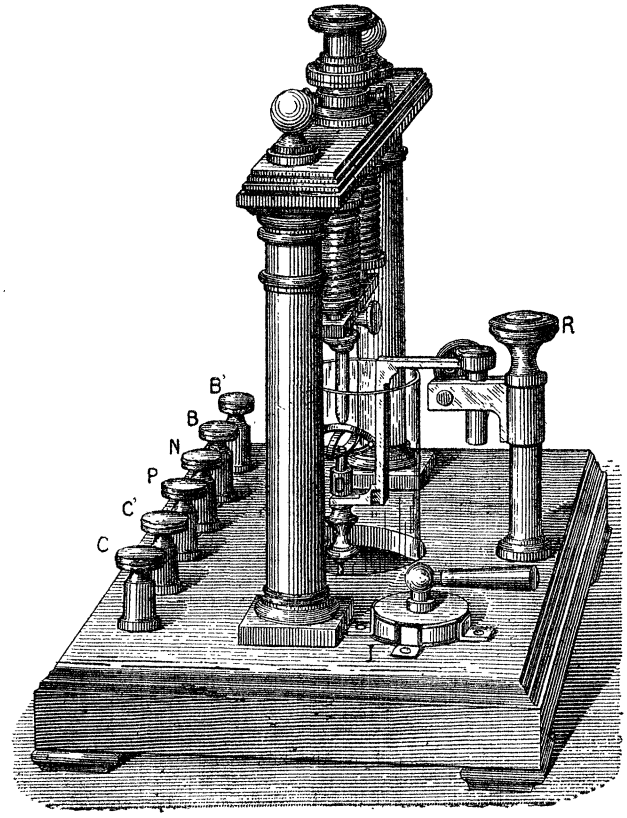


Fig. 5. — Interrupteur Radiguet.

D'après sa composition, le verre arrête plus ou moins les radiations actives, et la fluorescence obtenue varie comme coloration et comme intensité. On emploie généralement les verres à base de soude, de potasse ou de chaux. Le verre allemand donne une belle fluorescence verte.

L'ampoule comporte généralement deux électrodes : la positive qui porte le nom d'*anode* ou d'*anticathode*, la négative, celui de *cathode;* ces électrodes sont métalliques, généralement en platine, quelquefois en métaux rares tels que l'iridium. Leurs formes ont beaucoup varié dans les nombreux types proposés ; mais actuellement elles dérivent presque toutes du type *focus* proposé par Thompson (fig. 8). La cathode est terminée par une calotte sphérique. L'anode qui est dans le prolongement de la cathode est munie d'une lame inclinée à 45° et qui renvoie les radiations actives comme le ferait un miroir. Un modèle qui est très employé et qui fonctionne fort bien est l'ampoule bi-anodique (fig. 9) qui comporte deux anodes : l'une à 45° et l'autre dans le prolongement de la cathode. Pour augmenter la netteté des images, certains auteurs ont réduit les dimensions de l'anode : c'est le cas de l'ampoule Colardeau qui donne des épreuves d'une très grande finesse.

Sous l'influence du courant qui traverse l'ampoule, divers phénomènes intéressants se produisent, lesquels sont susceptibles d'amener des variations sensibles de la production et de la qualité des radiations actives. Il se produit d'abord une élévation considérable de température de l'anticathode qui peut être mise rapidement hors d'usage. C'est pour cette raison que certains constructeurs augmentent les dimensions et l'épaisseur de la lame qui fait fonction de miroir et qu'ils utilisent des métaux difficilement fusibles. Le remède n'est pas toujours suffisant, et l'on a proposé des modèles dans lesquels le refroidissement de l'anticathode est obtenu par circulation d'un liquide (Lebreton, Abel Buguet, Dr Walter). Ce type paraît devoir s'imposer avec les appareils de grand débit.

D'autre part, sous l'influence du passage du courant et

de l'échauffement qui en résulte, le vide s'accentue dans l'ampoule, les dernières traces d'air étant absorbées, soit par le verre, ainsi que l'a démontré Gouy, ou par les électrodes métalliques. L'ampoule, qui fonctionnait avec

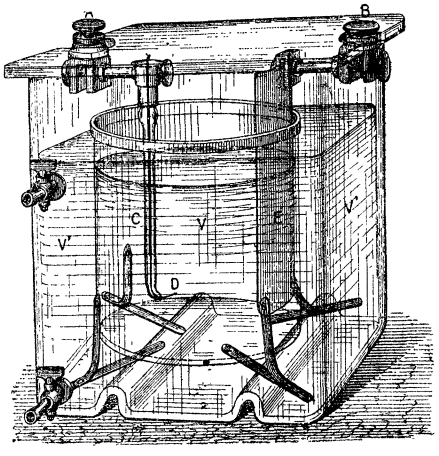


Fig. 7. — Interrupteur Weinheill.

un courant déterminé, exige un courant beaucoup plus intense ; le tube, que l'on désignait dans la pratique comme *tube mou*, est devenu un *tube dur*. La qualité des radiations actives est modifiée également par ces variations de l'état de l'ampoule, les rayons sont devenus plus pénétrants : par contre, ils ne donneront plus certains détails comme les tubes mous. En pratique, l'état du tube est chose capitale, et pour résoudre les divers problèmes qui se posent, il sera indispensable d'user de tubes à différents états de vide ou, ce qui est plus pratique, de pouvoir

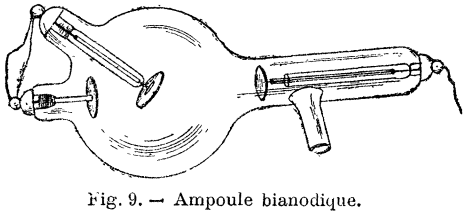

Fig. 9. — Ampoule bianodique.

faire varier à volonté cet état. C'est pour répondre à ce desideratum que l'on a créé les ampoules régénérables ou à vide réglable : le principe sur lequel elles sont basées consiste à pouvoir introduire ou enlever

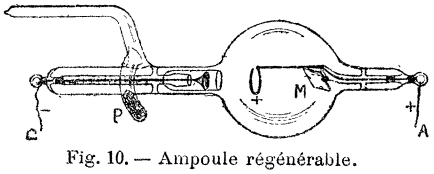


Fig. 10. — Ampoule régénérable.

la petite quantité d'air nécessaire pour faire passer un tube de l'état mou à l'état dur, ou réciproquement. Dans les modèles de C.-H.-F. Muller et de Zehnder, une tubulure latérale renferme un petit fragment de potasse ou du charbon absorbant (fig. 10) : en chauffant légèrement, on diminue la résistance du tube qui devient plus mou ; si l'on a dépassé le point voulu, il suffit de faire passer le courant pendant un certain temps. Sur ce même principe est basée l'ampoule à régulateur de vide : sur celle-ci se trouve soudée une tubulure latérale qui renferme une seconde cathode et une anode qui renferme un petit réservoir contenant de la potasse (fig. 11). Les deux anodes sont réunies par un fil commun : la cathode supplémentaire est reliée à une tige métallique que l'on approche plus ou moins de la cathode principale, mais à une distance telle que l'étincelle ne puisse jaillir en fonctionnement normal. Lorsque la résistance de la grande ampoule augmente, l'étincelle éclate entre les deux cathodes : le réservoir R s'échauffe, il se dégage une certaine quantité de gaz jusqu'au moment où la résistance intérieure ayant diminué l'étincelle s'arrête et le fonctionnement primitif de l'ampoule reprend. Chabaud a indiqué l'emploi d'une électrode supplémentaire en palladium qui, par suite des propriétés occlusives de ce métal, permet d'atteindre le même résultat, Enfin, Chabaud et Villard ont imaginé une ampoule régénérable par osmose qui a l'avantage de permettre de maintenir toujours le tube au même point (fig. 12). Une tubulure annexe est terminée par un tube de platine fermé à une extrémité. En chauffant ce tube, il rougira, et l'hydrogène de la flamme pénétrera par osmose. Pour extraire au contraire une certaine quantité de gaz et diminuer la résistance du tube, on dispose un manchon en platine autour du tube en platine, et l'on chauffe en évitant que la flamme n'atteigne les extrémités ouvertes ; dans ces conditions, le tube de platine rougit encore, mais il n'est plus en contact avec les gaz de la flamme ; l'hydrogène qui est en excès va traverser encore par osmose, et le vide se fait petit à petit.

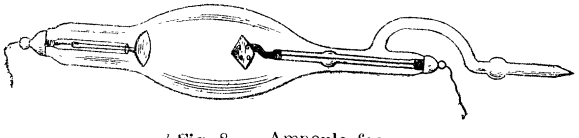

Fig. 8. — Ampoule focus.

Dans la pratique, il est donc très intéressant de pouvoir juger de l'état d'une ampoule : on utilise à cet effet les propriétés des rayons X de rendre fluorescentes certaines substances, et l'on apprécie leur intensité d'après le degré de fluorescence obtenu. L'appareil le plus pratique qui ait été indiqué dans cet ordre d'idée est le posomètre de

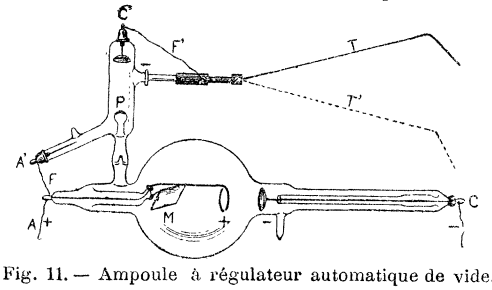


Fig. 11. — Ampoule à régulateur automatique de vide.

Brandt (fig. 13) : il est constitué par une lame épaisse de plomb qui porte des numéros ajourés renfermant des substances fluorescentes possédant divers degrés de fluorescence ; d'après le numéro qui devient visible dans telle ou telle condition opératoire, on déduit des renseignements très approchés sur la marche de l'ampoule et le temps de pose qu'il faudra réaliser.

*Des préparations sensibles.* Les rayons X réduisent énergiquement les sels d'argent : l'ordre de sensibilité est le même que pour la lumière blanche, c.-à-d. qu'il est nécessaire d'employer les préparations les plus rapides. La plaque photographique est enfermée dans plusieurs épaisseurs de papier imperméable à la lumière ou dans des châssis spéciaux (fig. 14) dont la partie supérieure est obturée par des matières opaques pour la lumière blanche, mais perméables aux radiations actives (carton, celluloïd, aluminium, etc.). Le développement n'offre rien de particulier : nous sommes cependant d'avis d'employer

un bain énergique et de prolonger l'action de celui-ci beaucoup plus que d'habitude. Dans certains cas cependant,

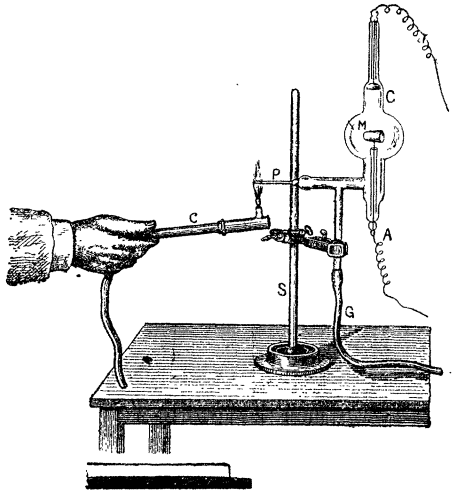


Fig. 12. — Ampoule régénérable.

il peut y avoir avantage à faire usage du développement lent.

Au début de la radiographie, et lorsqu'il était nécessaire de faire des expositions très prolongées, on constatait souvent un voile général que l'on attribuait à un phénomène de diffusion des rayons X. Pour le combattre, on a proposé l'emploi d'écrans métalliques placés derrière la plaque (écrans dorsaux), ou entourant complètement celle-ci et le mo-

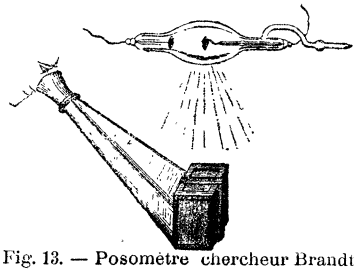

Fig. 13. — Posomètre chercheur Brandt.

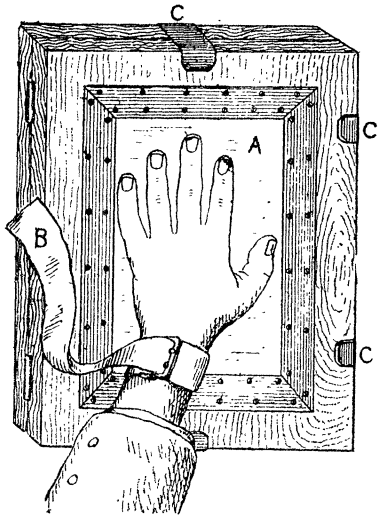


Fig. 14. — Châssis radiographique.

dèle lui-même (écrans latéraux). Pour augmenter les contrastes de l'image qui laissent souvent à désirer, on a proposé des plaques spéciales dites radiographiques. Dans les unes, par une modification de la formule, on obtient plus d'oppositions (Graffe et Jougla); dans d'autres, la couche d'émulsion est bien plus épaisse (Lumière). On a proposé également l'emploi de couches multiples (Guilleminot) ou de plaques sensibilisées sur les deux faces (Séguy). L'utilité des plaques spéciales paraît aujourd'hui moins importante depuis que les perfectionnements de la technique ont permis de réduire notablement les temps de pose.

Dans le but d'opérer encore plus rapidement, on a indiqué de mettre derrière la plaque des écrans fluorescents (Battelli et Garbasso, Basilewski, Seguy) ou phosphorescents (Charles Henry). L'action de certaines substances, et en particulier de quelques sulfures de calcium, est très nette, mais elle s'accompagne toujours d'un halo par approximation qui détruit absolument la finesse de l'image. Leur emploi devra donc être limité aux seules opérations dans lesquelles la question de détails pourra être négligée.

On aura avantage dans certains cas, pour éviter le bris des plaques sous le poids du malade, à employer les pellicules ou les papiers photographiques ; dans cette hypothèse, par suite de la parfaite transparence des supports employés, on pourra impressionner simultanément un grand nombre de préparations (Lumière).

*Détermination de la durée d'exposition.* Pour effectuer une radiographie, on dispose l'objet à reproduire sur la plaque sensible, enfermée soit dans du papier noir, soit dans un châssis spécial; on dispose au-dessus l'ampoule, et l'on envoie le courant dans celle-ci pendant le temps reconnu nécessaire d'après les conditions de l'expérience. La position de l'ampoule par rapport au modèle est capitale : elle doit toujours être normale par rapport au point considéré, une projection oblique amenant naturellement des déformations de l'image. La durée d'exposition est fonction : 1° de la puissance actinique de l'ampoule; 2° de la distance de celle-ci au modèle; 3° de la nature du modèle et de son épaisseur. Le côté expérimental aura dans cette question une influence prépondérante, et chaque opérateur devra se créer sa table de temps de pose d'après le matériel qu'il emploie et la nature du modèle. Pour connaître l'état de l'ampoule, il se guidera sur l'examen à l'écran ou sur l'indication du posomètre Brandt; pour la distance de l'ampoule, il saura que les temps de pose augmentent comme les carrés de celle-ci ; pour la nature du modèle et son épaisseur, il sera vite fixé après quelques expériences.

A titre d'indication, nous allons donner un tableau des temps de pose que l'on peut réaliser pour la radiographie du corps humain avec un matériel déterminé :

*Tableau indiquant la moyenne des temps de pose nécessaires pour obtenir des radiographies du corps humain* (1).

| PARTIE DU CORPS | DISTANCE — centimètres | DURÉE d'exposition — minutes |
|---|---|---|
| Main et poignet.. | 10 à 15 | 0,15 à 0,30 |
| Coude..... | 20 | 1 à 2 |
| Bras entier..... | 40 | 2 à 3 |
| Epaule..... | 50 | 3 à 5 |
| Pied..... | 15 à 20 | 1 à 2 |
| Genou..... | 25 à 30 | 2 à 3 |
| Jambe entière... | 50 à 60 | 3 à 5 |
| Thorax..... | 60 à 80 | 3 à 5 |
| Bassin..... | 60 à 80 | 5 à 10 |
| Tête de profil... | 60 à 80 | 3 à 5 |
| Tête de face.... | 60 à 80 | 5 à 10 |

(1) (Bobine donnant 0,25 d'étincelle, marchant sous 16 volts et à une intensité de 3 à 4 ampères [8 accumulateurs]. Interrupteur rotatif à mercure A. Londe, à grande fréquence. Ampoule bianodique [moyen modèle]. Plaques Lumière, Guilleminot, Perron ou Graffe et Jougla).

Ces chiffres correspondent à des expositions normales, et il sera possible dans certains cas de les diminuer encore.

En dernier lieu, il convient de signaler l'influence de la distance de l'ampoule sur la grandeur relative des images et sur leur netteté ; plus l'ampoule sera rapprochée, plus l'image sera agrandie. La netteté est d'autant plus grande que le modèle est plus rapproché de la plaque. Lorsque celui-ci est à une certaine distance, on augmentera d'autant plus la netteté que l'on éloignera l'ampoule.

Pour la radiographie de certains organes profonds, on a proposé d'introduire l'ampoule dans les cavités naturelles du corps humain. Le problème à résoudre ne laissait pas que d'être délicat, car il fallait éviter au malade toute sensation désagréable et même dangereuse avec certains appareils puissants. Destot, le Dr Bouchacourt, Rémond et Noé ont donné diverses solutions du problème, soit avec la machine statique, soit avec la bobine d'induction. Cette nouvelle branche de la radiographie est dénommée *endodiascopie*. Les ampoules de forme spéciale, créées particulièrement sous les inspirations de MM. Bouchacourt et Rémond, portent le nom d'ampoules endodiascopiques (fig. 15). L'endodiascopie paraît ouvrir de nouveaux horizons, surtout en ce qui concerne la gynécologie et l'art dentaire.

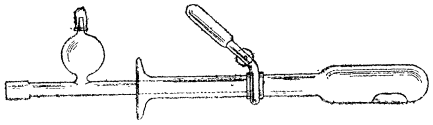

Fig. 15. — Ampoule endodiascopique.

Applications. — La radiographie en permettant d'enregistrer par la photographie les parties internes du corps humain qui échappaient jusqu'alors aux moyens d'investigation connus, est destinée à rendre les plus grands services aux sciences médicales. L'étude de la formation du système osseux, de ses anomalies et de ses lésions, des luxations, des fractures, se fait maintenant d'une façon régulière : l'homme de l'art peut établir ou confirmer un diagnostic avec une certitude complète.

La recherche des corps étrangers dans l'organisme, si délicate dans certains cas, a fait un pas considérable, grâce à la radiographie qui permet de déterminer la présence et même la position de ceux-ci. Les recherches de projectiles, d'aiguilles, d'éclats ou d'objets métalliques, de fragments de verre s'exécutent d'une façon courante. La détermination précise de l'emplacement cherché nécessite néanmoins des méthodes de précision et des dispositifs spéciaux. Parmi ceux-ci, nous citerons l'appareil de Rémy et Contremoulin, le radientomètre de Mergier, le radioscope explorateur de A. Londe (fig. 16), etc. On peut également utiliser les méthodes de la stéréoscopie qui, appliquées à la radiographie, conduisent à des résultats aussi intéressants (Imbert et Bertin-Sans, Marie et Ribaut).

La radiographie a été également utilisée pour l'étude des lésions des poumons, l'examen des tumeurs, des calculs, de l'hypertrophie du cœur, etc. Nous ne sommes d'ailleurs qu'aux débuts de la nouvelle découverte, et chaque jour voit éclore de nouvelles applications. L'imperméabilité des solutions métalliques a permis au professeur Marey de suggérer l'idée d'injecter les pièces anatomiques de substances non transparentes aux rayons X et qui rendent visibles les plus fines ramifications des systèmes veineux et artériel. Cette méthode, mise en pratique par Rémy et Contremoulin, doit rendre les plus grands services dans les sciences médicales et naturelles. Les résultats obtenus en paléontologie, en minéralogie seront également des plus féconds. Signalons en particulier l'étude des pierres précieuses et de leurs falsifications, des charbons, puis, dans un autre ordre d'idées, celle de certaines denrées alimentaires (vins, farines), des soies, des cocons, des alliages, et enfin des objets métalliques dont on peut facilement relever les défauts de structure.

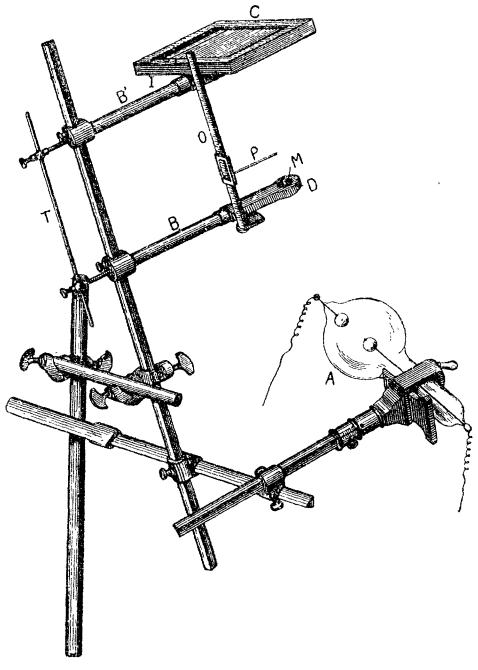


Fig. 16. — Radioscope explorateur Londe. A, ampoule; C, écran; B B' bras parallèles; M, marqueur ; P, index mobile ; O, échelle graduée.

La radiographie a désormais des applications innombrables, et celles-ci ne feront que s'augmenter avec les progrès de la technique et la connaissance plus approfondie de la théorie. A. Londe.

**RADIOLAIRES.** I. Zoologie. — Ordre de Rhizopodes marins, essentiellement caractérisés par la présence, dans le corps sarcodaire, d'une capsule centrale, sphéroïde, chitineuse, à contenu visqueux granulé (sarcode intracapsulaire). Cette substance renferme, outre des granules et des vésicules, des gouttes huileuses, des globules albuminoïdes, parfois des concrétions et même des cristaux, et enfin un gros noyau ou plusieurs petits noyaux. Le sarcode environnant la capsule émet en tous sens des pseudopodes simples ou ramifiés, parfois anastomosés entre eux, et où les courants de granulations sont très visibles. Ce même parenchyme renferme quelquefois des amas de pigments, mais constamment des cellules jaunes nucléées, qui ne sont autre chose que des Algues unicellulaires (*Zooxanthelles*) ; c'est une vraie symbiose ; enfin on rencontre, dans la zone périphérique principalement, des alvéoles transparentes (*Thalassicolla pelagica*). Le sarcode extracapsulaire communique avec le sarcode intracapsulaire par des ouvertures ou pores, soit nombreux et uniformément répartis (*Peripylaria*), soit au nombre de trois et alors assez grands (*Tripylaria*, encore appelés Phæodariés) ; enfin chez les *Monopylaria*, les pores sont multiples, mais réunies en un petit espace (plaque poreuse).

Les Radiolaires sont pourvus d'un squelette siliceux formé d'aiguilles pleines ou creuses, ou d'une substance organique, l'*acanthine* (*Acanthometra*) ; les spicules siliceux forment parfois une sorte de réseau spongieux à la surface du corps (*Physematcum*); chez certaines espèces, des piquants creux, plus forts, sont disposés en rayonnant

(*Acanthometra*), et peuvent être associés au treillis siliceux superficiel (*Aulacantha*, *Heliosphæra*). Mais outre la sphère treillisée superficielle, il peut y avoir plus profondément d' autres sphères concentriques, reliées avec la première et entre elles par des travées rayonnantes (*Polycystines*). Il arrive aussi que la sphère s'aplatisse en forme de disque (*Staurodictya elegans*), ou s'allonge en tube ou en casque (*Dictyocephalus*), etc.

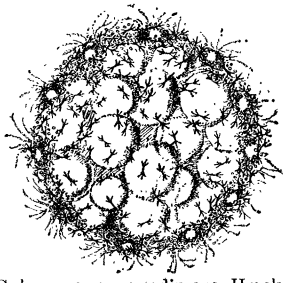

Sphærozoum ovodimare Hæck.

Les Radiolaires peuvent former des colonies; dans ce cas, ils renferment plusieurs capsules centrales (*nids*) ;

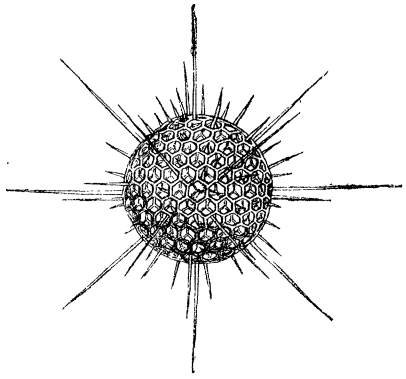

Heliosphæra echinoïdes Hæck.

c'est le cas des *Polycyttaires*, soit privés de squelette (*Collozoum*), soit à spicules isolées (*Sphærozoum*).

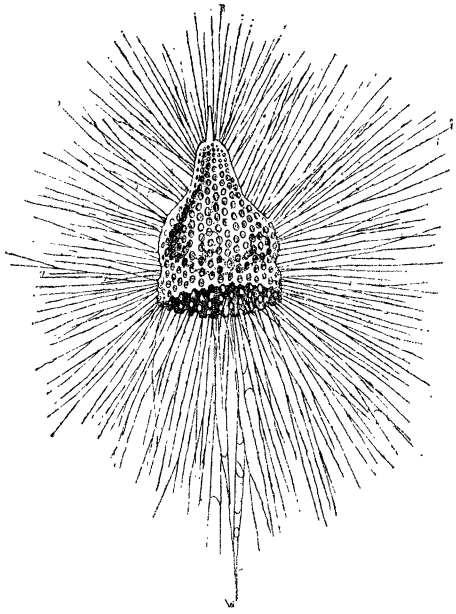

Eucyrtidium cranoïdes Hæck.

Ils sont très marins, et presque tous pélagiques, c.-à-d. nageant à la surface de la mer ou entre deux eaux ; leurs pseudopodes servent plutôt à la capture des proies qu'à la locomotion. Ceux qui rampent au fond de la mer (Phæodariés) ont les pseudopodes mieux développés que les pélagiques. Le nombre des espèces connues actuellement est de deux mille. Les couches du tertiaire en renferment un grand nombre ; certaines marnes crétacées de la Sicile et de la Grèce sont particulièrement riches en Radiolaires fossiles.

La reproduction des Radiolaires se fait par sporulation ou par division. Le premier mode est le plus fréquent. Le noyau se fragmente un grand nombre de fois, et la masse protoplasmique se divise en une multitude de petites zoospores à deux flagellums renfermant chacune un noyau. Mises en liberté, par destruction de la capsule, elles nagent et reproduisent chacune un nouvel individu. Quant à la *division*, elle débute par la bipartition du noyau, et la capsule centrale s'étrangle et se divise de même ; ce mode de reproduction est rare et s'observe surtout chez les formes coloniales ; les nouvelles capsules centrales formées restent unies par la masse sarcodaire externe (*Collozoum*, *Sphærozoum*).

Les Radiolaires peuvent être divisés en *Radiolaria monozoa* (Radiaires isolés) comprenant les groupes des Thalassicolles, des Polycystines et des Acanthomètres, et *Polycyttaria* (Radiolaires coloniaux) comprenant les groupes des Sphérozoaires et des Collosphérides. D'autres auteurs

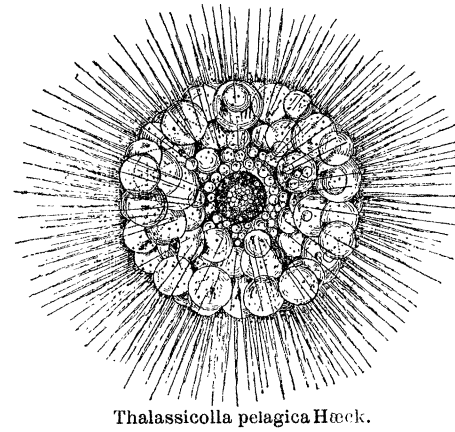

Thalassicolla pelagica Hæck.

préfèrent les diviser en *Péripylaires*, y compris les formes coloniales, *Monopylaires* et *Phæodariés*, en se fondant sur la disposition des pores de la capsule centrale. Dr L. Hn.

II. Paléontologie. — Les squelettes de Radiolaires que l'on rencontre à l'état fossile sont ceux à piquants soudés (squelette treillisé), désignés par Ehrenberg sous le nom de *Polycystines*. On en connaît une très grande variété de formes, mais, dans les couches géologiques, ils jouent un rôle bien moins important que les Foraminifères. Il y en aurait dès le carbonifère ; mais c'est dans le lias inférieur des Alpes autrichiennes que se trouvent les premières espèces d'une conservation parfaite et d'une détermination indiscutable. Certains calcaires siliceux à Aptychus, du jurassique supérieur, seraient presque entièrement formés de Radiolaires. On en trouve aussi dans le crétacé, mais surtout dans le tertiaire où ils ont été étudiés par Ehrenberg et Störh. Le plus riche gisement est celui des Barbades, au N. des Antilles; c'est un massif rocheux de 3.500 m. au-dessus de la mer, formé aux deux tiers de carbonate de chaux, et dans lequel Ehrenberg a pu décrire 278 espèces de Polycystinées, datant du miocène. Un autre gisement, très abondant, du tertiaire supérieur, se trouve aux îles Nicobar ; un troisième, étudié par Stöhr (148 espèces), est de Girgenti, en Sicile : c'est une roche siliceuse blanche, à aspect crayeux, qui constitue le *tripoli*. La plupart des genres fossiles sont encore vivants (*Heliosphæra*, *Cenosphæra*, *Haliomma*, *Heliodiscus*, *Petalospyris*, etc.). Les *Cyrtidæ* sont surtout

abondants à l'état fossile; parmi les genres qui semblent éteints, on peut citer : *Lithopera* (miocène), *Lychnocanium* (miocène), *Lithocampe*, *Distephanus*, *Spongospira* (tous du tertiaire de Sicile), *Astromma*, *Ommatodiscus*, etc. E. Trouessart.

**RADIOLE** (*Radiola* Dill.) (Bot.). Genre de Linacées, très voisin des *Lins* (V. ce mot), dont il ne diffère que par les fleurs tétramères et les sépales le plus souvent tridentés. La seule espèce connue est le *R. linum* L., très petite, espèce annuelle de nos pays.

**RADIOLITE** (Malac.) (V. Rudistes).

**RADIOMÈTRE.** Ce petit appareil, imaginé par Crookes, se compose d'un moulinet très léger et très mobile formé par quatre ailes verticales noircies d'un seul et même côté et contenu à l'intérieur d'un vase de verre où l'on a fait un vide très complet. Placé à la lumière, cet appareil tourne rapidement et aussi longtemps qu'il reçoit la lumière; au soleil, son mouvement de rotation est assez rapide pour qu'on ne distingue plus les détails du moulinet; il tourne encore à la lumière d'une bougie. Crookes avait espéré tout d'abord que l'on pourrait mesurer la force vive des radiations avec cet appareil dont le mouvement semblait directement provoqué par les radiations qu'il recevait: de là le nom de radiomètre. Mais les expériences de Stoney et Bertin, entre autres, ont montré que la cause de la rotation du moulinet était une cause intérieure et non une cause extérieure. On le démontre en suspendant un radiomètre par un long fil sans torsion dans un tube vide d'air (expériences de Worms, Bertin et Garbe) : la cause de la rotation étant intérieure, on doit voir en vertu de l'égalité de l'action et de la réaction le vase radiométrique tourner en sens inverse de son moulinet; c'est ce que l'on a constaté, en effet, et, de plus, on a remarqué que les vitesses de rotation de ces deux parties du radiomètre étaient bien en raison inverse de leurs moments d'inertie.

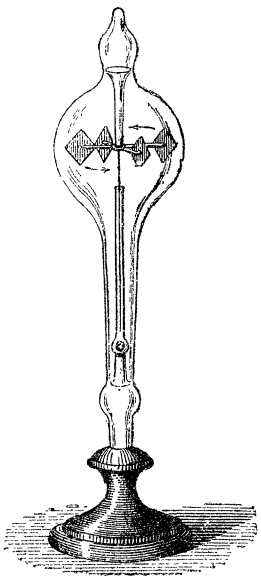
Radiomètre.

Voici comment on explique la rotation de cet appareil en s'appuyant sur la théorie des gaz de Bernouilli (V. Gaz, t. XVIII, p. 634) : on sait que, d'après cette théorie, les gaz sont constitués de molécules animées de vitesses de translation considérables se choquant constamment les unes les autres, frappant les parois en y développant une certaine pression; toutes choses égales d'ailleurs, les vitesses des molécules sont d'autant plus considérables que la température est plus élevée. Ceci rappelé, dans l'appareil de Crookes se trouvent des ailettes noircies seulement sur l'une de leurs faces; la face noircie s'échauffe plus que l'autre quand on l'expose à la lumière; les molécules gazeuses qui viennent la frapper s'éloignent ensuite avec une force vive plus grande que celles qu'elles possédaient auparavant et que celles que possèdent aussi les molécules qui frappent la face postérieure non noircie de la même ailette; aussi celle-ci tourne-t-elle comme si la face noircie était repoussée; c'est une nouvelle application des lois de l'action et de la réaction; à l'impulsion plus vive reçue par les molécules qui ont frappé la face noircie correspond pour cette dernière une réaction qui l'entraîne en sens inverse. Lorsque l'appareil de Crookes est rempli de gaz à la pression ordinaire, le moulinet ne tourne pas, parce que les molécules repoussées plus vivement cèdent aussitôt leur excès de force vive aux molécules qui les entourent de toutes parts, et l'excès de pression qui en résulte se trouve transmis partout rapidement, et en particulier sur la face opposée de l'ailette. Mais lorsque le gaz est, au contraire, très raréfié, les molécules à excès de force vive peuvent toucher la paroi du vase avant d'avoir rencontré d'autres molécules, et c'est alors à cette paroi que se trouve cédé cet excès d'énergie, aussi s'explique-t-on la rotation du verre de l'ampoule de Crookes, en sens inverse du moulinet quand on le suspend par un long fil. D'autre part, si la pression est trop faible, les chocs des molécules gazeuses doivent devenir plus rares et la rotation moins rapide. On a constaté en effet qu'il y a un degré de vide (pression de $0^{mm},03$ de mercure) pour lequel la vitesse est maxima. Les poussées qu'éprouvent les palettes du moulinet sont d'ailleurs toujours extrêmement faibles : avec une bougie placée à 30 centim. de distance, la pression sur les ailettes est d'environ 1 millième de milligr. par centim. carré de surface.

Bibl. : Crookes, *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, LXXXIII, 572, 1175, 1232, 1289; LXXXV, 388. 1081, 1156; LXXXVI. 323. — Bertin, *Ann. Chim. Phys.* (5), VIII, 278; X, 396; XI, 45.

**RADIOMICROMÈTRE.** Instrument imaginé par Vernon-Boys et destiné, comme le *bolomètre* (V. ce mot), à mesurer les radiations calorifiques très faibles. Il se compose d'une pile thermo-électrique en forme de croix. Les quatre bras, en bismuth, partent d'un noyau central en antimoine et sont reliés, par quatre fils de cuivre soudés à chacune de leurs extrémités et parallèles entre eux, à un anneau, également en fil de cuivre, qui est parallèle au plan de la croix. Ce circuit thermo-électrique est porté par un pivot et placé entre les pôles d'un aimant permanent. Lorsqu'on fait tomber un rayon de chaleur sur le côté droit de la croix (en regardant du pôle nord de l'aimant vers le pôle sud), celle-ci oscille et finit par prendre un mouvement continu de rotation. Si le rayon est dirigé sur le côté gauche, le mouvement cesse. Le radiomicromètre accuse des différences de température d'un quatre-vingt-dix-millionième de degré, correspondant à une force électromotrice d'environ un dix-millionième de microvolt.

**RADIOPHONIE.** On désigne sous le nom de radiophonie la production de sons à l'aide d'un rayon lumineux intermittent. Les premiers résultats obtenus dans cet ordre de faits l'ont été en utilisant les variations de conductibilité électrique que présentent certains corps, suivant qu'ils sont ou non exposés à la lumière; le sélénium et le noir de fumée en particulier jouissent à un haut degré de cette propriété. En faisant passer un courant électrique dans ces corps, les variations de conductibilité se traduisaient par des variations correspondantes d'intensité lorsqu'on faisait tomber sur eux un rayon de lumière intermittente (V. Photophone). Il était facile ensuite de transformer ces variations d'intensités en ondes sonores en envoyant le courant dans un téléphone. Dans ces expériences, c'est par l'intermédiaire de l'électricité que les phénomènes lumineux étaient transformés en phénomènes sonores. Mais on peut aussi se passer de cet intermédiaire, comme l'ont montré Graham, Bell et Tainter. Voici comment, dans un entonnoir en métal, à angle très obtus, on place le corps que l'on veut étudier : l'ouverture de l'entonnoir est fermée par une lame de verre, et au col de l'entonnoir on adapte un tube de caoutchouc que l'on approche de l'oreille. Sur le corps placé dans l'entonnoir on fait alors tomber un faisceau lumineux intermittent. On emploie pour cela deux disques superposés percés de fenêtres nombreuses; l'un des disques est fixe, l'autre mobile. Pendant qu'on le fait tourner, les fenêtres des deux disques sont tantôt en regard : le faisceau lumineux passe alors, et tantôt masquées par les parties pleines,

le faisceau est interrompu. Ce sont ces rayons intermittents que l'on dirige sur le corps en expérience placé dans l'entonnoir acoustique indiqué plus haut. Placés dans ces conditions, tous les corps font entendre un son. L'intensité du son est d'autant plus forte en général que le corps est à la fois plus poreux et plus foncé. C'est ainsi que la ouate donne des résultats plus marqués que ceux que donnent les étoffes. La ouate noire agit plus que la blanche. Les métaux polis donnent, au contraire, des sons très faibles. De tous les corps le noir de fumée est le plus énergique ; disposé sur un grillage métallique placé dans l'entonnoir de Bell, il produit des sons que l'on peut faire entendre à un nombreux auditoire. Les liquides et les gaz donnent des sons très faibles.

Ces expériences étaient surtout intéressantes au point de vue théorique. Les suivantes ont pu faire espérer, à un moment, une application importante, la transmission de la parole par un rayon lumineux. Voici le dispositif de Bell : on prend un disque de verre mince ou de mica que l'on argente sur une face. On forme avec ce disque le couvercle d'une sorte de boîte très mince, sur le fond de laquelle est fixé un porte-voix. En parlant devant celui-ci, l'air de la caisse vibre et déforme la lame de verre mince qui devient tantôt concave et tantôt convexe. Un faisceau de rayon lumineux parallèle, provenant par exemple du soleil, se réfléchira sur le miroir de façon très différente, selon que le miroir sera, au moment considéré, convexe, concave ou plan. Le faisceau réfléchi plus ou moins étalé ou concentré par cette réflexion sera reçu au loin sur une toile métallique enfumée, placée dans l'entonnoir acoustique. Bell et Tainter ont pu communiquer ainsi à une distance de 40 m. en parlant à voix basse. Cette expérience très curieuse a d'ailleurs beaucoup perdu de son importance au point de vue pratique depuis la découverte de la télégraphie sans fils, qui permet de faire des signaux à des distances beaucoup plus considérables.

**RADIOSCOPIE.** Si, à la plaque photographique disposée en face d'une ampoule radiographique, on substitue un écran fluorescent, on apercevra sur celui-ci une image de l'objet interposé. Cette expérience, primitivement indiquée par Rœntgen, est la base de la *radioscopie*. On utilise le même matériel que pour la *radiographie* (V. ce mot), et la technique est identique. La pratique a seulement montré qu'il était préférable d'employer des transformateurs puissants et une marche très rapide de l'interrupteur, afin d'assurer la continuité de l'éclairage de l'ampoule et d'éviter le tremblotement de l'image qui en rend l'examen plus difficile. Diverses substances sont susceptibles de s'illuminer sous l'influence des rayons X. Le platino-cyanure de potassium (Jackson), les sulfures de calcium, de strontium (Becquerel), de zinc (Charles Henry), le tungstate de calcium cristallisé (Edison), ont été proposés, mais jusqu'à présent aucun corps n'a donné des résultats supérieurs au platino-cyanure de baryum indiqué par Rœntgen. La substance choisie est réduite à l'état de poudre très fine et étendue sur un support transparent aux rayons X au moyen d'un véhicule également transparent et doué de propriétés adhésives suffisantes pour retenir le produit employé. On a proposé à cet effet la gélatine, la gomme arabique, le collodion riciné, le collodion à l'acétate d'amyle, le celluloïd, etc. Un écran au platino-cyanure de baryum présente une belle coloration vert jaune et doit avoir un grain aussi fin que possible. Pour pratiquer un examen à l'écran, il faut opérer dans une pièce obscure et masquer la lueur de l'ampoule au moyen d'un voile noir ou d'une boîte en bois ou en carton. Certains dispositifs permettent l'examen en plein jour : ils sont constitués par une sorte de chambre noire analogue aux chambres de photographie. L'écran occupe une des parois face à l'intérieur : du côté opposé se trouvent deux œilletons auxquels on applique les yeux (lunette Salvioni, fluoroscope d'Edison, de Ducretet, lorgnette humaine de Seguy).

L'avantage de la radioscopie est de donner des images immédiates du sujet observé, de permettre le déplacement de celui-ci à volonté, de façon à pratiquer un examen aussi complet que possible. En ce qui concerne par exemple le jeu des articulations, la radioscopie donne le moyen d'en connaître le mécanisme sur le vivant. Le résultat est

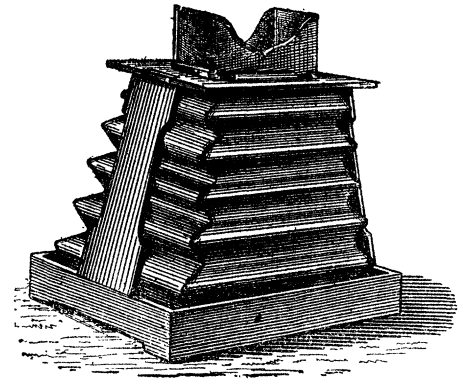

Lorgnette humaine.

obtenu de suite et n'entraîne pas de frais supplémentaires comme la radiographie ; par contre, l'image étant momentanée, elle ne laisse pas de traces, des erreurs d'observation peuvent se produire à cause de la constitution même de notre organe visuel, ainsi que l'a démontré Parinaud. La finesse de l'image vue sur l'écran est de beaucoup inférieure à celle enregistrée sur la plaque photographique ; d'autre part, sur celle-ci, les impressions s'accumulent, grâce à l'augmentation du temps de pose ; on arrive alors à obtenir des images dans des conditions où l'épaisseur du corps traversé ne permet pas l'examen radioscopique. La radioscopie a encore beaucoup à progresser avant de pouvoir être généralisée et substituée dans tous les cas à la radiographie, et, à l'heure actuelle, de ce que l'on n'aura pas constaté un résultat à l'écran, il faudra bien se garder de conclure par la négative, mais bien recourir à la radiographie qui souvent montrera ce qui avait échappé à la vision directe. A. Londe.

**RADIS** (*Raphanus* L.). I. Botanique. — Genre de Crucifères-Raphanées, composé d'une demi-douzaine d'espèces originaires des régions tempérées de l'ancien continent, dont plusieurs cultivées. Les fleurs, tétradynames, ont un ovaire d'abord uniloculaire, à 2 placentas pariétaux pluriovulés, et surmonté d'un style cylindrique à stigmate renflé concave. Dans le fruit allongé, continu, souvent moniliforme, indéhiscent ou divisé en articles transversaux, les graines sont renfermées dans des logettes alternatives, séparées par un tissu analogue à de la moelle. L'embryon charnu est à cotylédons condupliqués. Les Radis sont des herbes annuelles ou vivaces, à racine souvent charnue, pivotante, à feuilles alternes, et à fleurs, blanches ou jaunes, disposées en grappes. L'espèce type est le *R. sativus* L. ou *Radis cultivé*, avec deux variétés principales, l'une, le *R. sativus vulgaris*, encore appelée *Radis*, *Petite Rave*, assez petite, à racine blanche, rose ou rouge ; l'autre, le *R. sativus niger*, ou *Radis noir*, *Raifort des Parisiens*, grosse, à racine noire à la surface, avec une chair compacte. Le Radis blanc ou rose est facilement digéré, et sa saveur légèrement piquante excite les fonctions digestives ; le Radis noir est, au contraire, assez indigeste et ne convient pas aux estomacs irrités ou enflammés. Les deux variétés offrent des propriétés stimulantes et antiscorbutiques quelquefois utilisées en médecine ; la râpure sur la peau produit, au bout de quelques heures, une vive rubéfaction. Le *R. Raphanistrum* L. (*R. sylvestris* Lamk, *Rapistrum arvense* All.), ou *Rapistre*, *Rosse*, *Ravenelle*, est une mauvaise herbe des champs.

II. Culture. — Ces plantes, si variées de formes et de couleurs, sont d'une culture très simple. On les sème

en pleine terre pendant une grande partie de l'année, depuis la fin de l'hiver jusqu'à l'automne ; pendant la mauvaise saison, on en fait le semis sur couche. La graine est répandue à la volée, sur un sol bien préparé et nivelé, puis enfouie au râteau et légèrement plombée. Arrosées aussitôt après le semis, les graines lèvent très vite, et dans un sol frais, les radis eux-mêmes ont un développement si actif pendant la bonne saison qu'ils sont bons à manger au bout de trois semaines. Les Radis d'hiver, de couleurs variées et qui comprennent le Radis noir, se sèment de préférence de juin en août. On obtient de bonnes graines de Radis à l'aide de beaux échantillons de semis conservés en place ou repiqués sur un autre point du jardin pour qu'ils développent leurs fleurs et leurs fruits.

**RADITCHEVITCH** (Branko), poète serbe, né à Brod en Esclavonie (Hongrie du Sud) en 1824, mort à Vienne en 1853. De 1845 à 1848, il étudia le droit à l'Université de Vienne. Mais ces études n'étant pas de son goût, il passa en 1850 à la Faculté de médecine et il y resta jusqu'à sa mort. En 1847, il avait publié à Vienne son *Recueil de poésies* en deux livres, dont il donna une nouvelle édition en 1851. Le troisième livre fut publié après sa mort, en 1862, à Temesvar. Depuis, ses poésies ont été rééditées plusieurs fois. Il est considéré comme le plus grand poète serbe de ce siècle. M. G.

Bibl. : S. Voulovitch, *Branko Raditchevitch ;* Belgrade, 1889, 2 vol. in-8.

**RADIUS.** I. Anatomie.— Un des deux os de l'avant-bras. De forme prismatique et triangulaire, il est placé en dehors du cubitus. Son extrémité supérieure, arrondie, creusée d'une petite cupule (tête du radius), s'articule avec le condyle de l'humérus et la petite cavité sigmoïde du cubitus à laquelle elle est unie par un ligament annulaire. Son extrémité inférieure, volumineuse, est articulaire en bas et en dedans. En bas, elle s'articule avec une portion du condyle carpien, les os scaphoïde et semi-lunaire ; en dedans, elle est creusée d'une facette concave (cavité sigmoïde, du radius) qui se met en relation avec la tête du cubitus. En dehors, l'extrémité du radius se termine par une petite apophyse, l'apophyse styloïde. Près de son extrémité supérieure, le radius porte en avant une grosse tubérosité, la tubérosité bicipitale, qui donne insertion au tendon du biceps. Le radius, comme tous les os longs, est compact au niveau de son corps, parcouru par un canal médullaire étroit, et spongieux dans ses extrémités. L'épiphyse inférieure, qui s'ossifie à partir de la cinquième année, ne se soude au corps de l'os que vers l'âge de vingt ans ; l'épiphyse supérieure, qui s'ossifie dans la sixième année, se soude vers la quatorzième année. Les fractures de l'extrémité inférieure du radius, fréquentes quand on tombe sur la paume des mains, sont, chez les enfants, à cause de ce que nous venons de dire, des décollements épiphysaires. Ch. Debierre.

II. Pathologie. — Le radius peut être le siège de toutes les maladies des os (ostéite, nécrose, tuberculose osseuse, etc.), mais avec une fréquence peu considérable, de sorte qu'en réalité sa pathologie est tout entière renfermée dans ses fractures et ses luxations.

*Fractures du radius.* Elles portent sur le corps de l'os ou sur ses deux extrémités. Sur le corps de l'os, elles sont souvent le résultat d'une violence directe ou d'une chute sur la paume de la main. Elles se reconnaissent à la déformation du bord radial, à ce que la tête ne suit pas le mouvement de pronation et de supination. La douleur et la crépitation sont des signes faciles à obtenir. Le pronostic est réservé quant aux mouvements de l'avant-bras. Le traitement consiste à mettre le membre en demi-pronation et à l'y maintenir à l'aide d'une attelle plâtrée postérieure, prenant le coude et le poignet, aidée d'une attelle antérieure. Ces attelles seront souvent enlevées (vers le quinzième jour) pour surveiller le membre, le masser et éviter les raideurs articulaires. La fracture de l'extrémité supérieur du radius, ou tête, est rare. Elle a lieu par cause directe, plus souvent par chute sur la main. Elle peut porter sur le rebord de la cupule ou en détacher un fragment plus ou moins considérable. La fracture du col est exceptionnelle. Le massage et les mouvements sont le traitement de choix, on peut être amené à faire une extraction de fragments. La fracture de l'extrémité inférieure est des plus fréquentes. Elle a lieu surtout par une chute sur la paume de la main, quelquefois sur le dos. La fracture a lieu là où le tissu spongieux de l'épiphyse commence ; il semble y avoir un écrasement de la partie postérieure entre le carpe et la diaphyse en même temps qu'un arrachement par les vigoureux ligaments radio-carpiens palmaires. En raison des lésions, on trouve une déformation caractéristique en dos de fourchette avec saillie de la tête du cubitus, la main s'étant portée en dehors ; l'apophyse styloïde du radius est fortement remontée. La réduction aussi complète que possible de la fracture et l'immobilisation, à l'aide d'un appareil à attelles ou mieux de l'appareil plâtré de Hennequin, avec massage et mouvements précoces et fréquents, sont le traitement à employer.

*Luxations.* Les luxations de l'extrémité inférieure du radius sont en réalité des luxations du poignet. A son extrémité supérieure, le radius peut se luxer en même temps que le cubitus, et on a alors une luxation du coude, mais le radius peut se luxer seul en avant, en arrière, en dehors et en bas.

La luxation en avant est le plus souvent de cause directe ou se produit par une traction sur la main en supination. Le diagnostic est assez facile ; la réduction se fait habituellement avec simplicité, mais elle est souvent difficile à maintenir. La luxation en arrière reconnaît le plus souvent une cause directe ou une chute sur le coude avec torsion du bras. Le diagnostic et la réduction en sont d'habitude faciles. La luxation en dehors, transformation d'une luxation en avant ou en arrière, n'a pas d'histoire spéciale. Reste à noter la luxation incomplète du radius en bas, qui se produit dans l'action de soulever un enfant avec torsion du membre. La traction sur la main avec un léger mouvement de supination fera la réduction. Quelques massages atténuent bientôt la douleur dans tous ces cas, et la mobilisation précoce pare aux raideurs articulaires fréquentes. Dr S. Morer.

**RADIUS** (Anna, née Zuccari), femme de lettres italienne contemporaine, née à Milan. Elle a publié, sous le pseudonyme de Neera, des nouvelles, puis des romans d'une observation pénétrante, abordant souvent les problèmes sociaux. Nous citerons : *Un romanzo*, *Addio*, *Vecchie catene*, *Un nido*, *Iride* (recueil de nouvelles, 1880) ; *Il Castigo* (1881) ; *La Regaldina* (1884) ; *Il Marito dell'amica* (1885) ; *Lydia* (1888) ; *Senio* (1892) ; *Nel sogno* (1893), etc.

**RADJA** ou **RADJAH.** Mot sanscrit signifiant roi (orth. exacte : *râja*). Ce simple titre parut de bonne heure insuffisant aux petits potentats de l'Inde qui prennent sur les inscriptions anciennes ceux plus ronflants de *mahâ-râja* (grand roi) ou d'*adhi-râja* (mot à mot « sur roi », ou empereur), etc. On dit encore à l'heure actuelle le mahârâja de Cachemire, l'adhirâja ou dhirudj du Nepâl, etc. Le terme anglo-indien de « British Râdj » sert constamment à désigner le gouvernement britannique de l'Inde.

**RADJABOURI** ou **RAXABOURI.** Nom d'une ville moderne de Siam qui portait jadis le nom sanscrit de Râajpourî ou ville royale. Elle est située dans l'O. de Bangkok et au N. de la presqu'île malaise, sur le Me-khlong. Son voisinage est couvert de ruines anciennes qui ont été visitées par Fournereau (*le Siam ancien*, Paris, 1895).

**RÂDJAGRIHA** ou **RADJGIR.** Ancienne ville ruinée de l'Inde, dans le district de Patna, Bengale. Ce nom signifiant « la maison du roi » s'appliquait à la capitale du royaume de Magadha. Sa survivance locale et les descriptions des pèlerins chinois ont permis d'en localiser les restes au sein d'un groupe de collines rocheuses et volcaniques dont les anciennes sources chaudes continuent à

couler. C'était, au temps du Bouddha, la résidence du roi Bimbisâra. C'est dans une de ses rues que Devadatta, le traître cousin du Bouddha, essaya de le faire périr en lâchant contre lui un éléphant furieux. Le Maître fit encore de longs séjours dans le « Bois de Bambous », aux portes de Râdjagriha. Aussi cette ville était-elle restée l'une des huit grandes places saintes de pèlerinage pour les bouddhistes. Elle fut vraisemblablement détruite lors des invasions musulmanes à la fin du XIIe siècle. A. Foucher.

**RÂDJAMANDRI ou RÂJAMAHENDRI.** Ville de l'Inde, présidence de Madras, située sur la rive gauche de la Godâvari, à 50 kil. de son embouchure. Ancien chef-lieu de district, elle compte 25.000 hab. Elle faisait jadis partie du Kalinga. Longtemps disputée entre les rois hindous de l'Orissa et les nawâbs musulmans du Dekhan, cédée aux Français en 1753, et quartier général de Bussy jusqu'en 1757, elle fut prise l'année suivante par les Anglais.

**RADJAPOUR.** Ce nom, qui signifie « la ville du roi » (sanscrit : *Râjapura*), s'applique à un grand nombre de localités indiennes. Les principales sont : 1° un ancien port de la côte du Konkan, dans le district de Ratnagiri, présidence de Bombay ; 8.000 hab.) ; 2° et une petite ville commerciale du district de Bânda, dans les prov. du Nord-Ouest ; 7.500 hab.

**RÂDJASOÛYA.** Nom d'un grand sacrifice en usage dans l'Inde ancienne. Il était célébré par les *tchakravartin* ou monarques universels, à l'époque de leur couronnement et avec l'assistance des princes vassaux, comme marque de leur souveraineté incontestée.

**RÂDJATARANGINÎ ou RÂJATARANGINÎ.** Titre sanscrit de l'ancienne chronique des rois de Cachemire composée en huit livres par le poète Kalhana vers l'an 1148 de notre ère. Wilson, en 1825, attira le premier sur elle l'attention des indianistes, et l'*editio princeps* fût publiée à Calcutta en 1835. Une traduction française absolument insuffisante, faute de posséder les éléments d'information nécessaires, a été publiée en 1852 par Troyer. Le prof. Bühler signala, à la suite de sa visite au Cachemire en 1875, la supériorité des monuments conservés au Cachemire. Enfin le Dr M. A. Stein profita de ses longs séjours et de ses relations dans la vallée pour se procurer le manuscrit archétype : il a donné en 1892 une excellente édition critique de ce texte ; il a en ce moment (1900) sous presse une traduction anglaise accompagnée de tous les éclaircissements historiques et géographiques que peuvent fournir la tradition locale et la connaissance directe du pays, du peuple, de la langue et des monuments.

**RÂDJENDRALÂL** Mitra, *pandit* ou sanscritisant indien, originaire du Bengale (1824-91). Ses principaux ouvrages sont : *The Antiquities of Orissa* (Calcutta, 1875) ; *Buddha Gayâ, the Hermitage of Çakyamuni* (Calcutta, 1878) ; *The sanskrit buddhist Literature of Nepâl* (Calcutta, 1882).

**RÂDJGARH.** Ce nom, qui signifie la « maison du roi », est porté par plusieurs villes de l'Inde. La principale (7.000 hab.) est le chef-lieu d'une principauté indigène du Malva, tributaire du Sindhia et placée sous le contrôle de l'agent du Bhopâl, dans l'Inde centrale. Sup. : 1.690 kil. ; pop. : 120.000 hab. — Notons encore une ville de ce nom dans la principauté d'Alvar (angl. : *Ulwur*), à 20 kil. de la ville de ce nom ; — et une autre dans le district d'Ajmer, également en Râdjpoutâna.

**RADJGHIR** (V. Radjagriha).

**RÂDJIM.** Bourgade et lieu de pèlerinage de l'Inde, situé dans le district et à 40 kil. au S.-E. de Raïpour (provinces centrales), au confluent de la Mahânadi et de la Pairî ; 3.500 hab. Une grande foire religieuse s'y tient chaque année, en février, autour du plus célèbre de ses temples, consacré à Râdjiva-Lotchana.

**RÂDJKOT.** Principauté indigène de seconde classe dans l'Inde occidentale, Kathiavar, présidence de Bombay ; 520 kil. q. ; 50.000 hab. Le chef est un Râdjpoute Djaredja. Sa capitale, Râdjkot, est un lieu de garnison, et le quartier général de l'agent politique du Kathiavar. La population totale dépasse 20.000 hab. C'est une station d'embranchement du Bhaunagar-Gondal Railway.

**RÂDJMAHAL.** Collines, ville et sous-district de l'Inde. Ce dernier est une subdivision des Santal Parganas, dans le Bengale septentrional ; 1.940 kil. q. ; 255,000 hab. — La ville, ancienne capitale musulmane du Bengale et du Bihar au XVIIe siècle, est à présent ruinée et ne compte plus que 4.000 hab. Un court embranchement de l'East-Indian Railway la relie à la station de Tinpahar. — Les collines de Râdjmahal, distinctes du système des Vindhyas, et dont la hauteur ne dépasse jamais 600 m., commandent, à leur extrémité N.-E., le grand coude du Gange.

**RÂDJPIPLA.** Etat indigène de l'Inde, placé sous le contrôle de l'agent politique de Rewa Kantha, présidence de Bombay. La superficie est de 3.900 kil. q., dont les deux tiers sont occupés par les collines du même nom, continuation de la chaîne de Satpoura, au S. de la Narmada, qui forme la frontière septentrionale de la principauté. La pop. est de 120.000 hab. dont plus de la moitié sont Bhils. Le vieux fort de Râdjpipla, ancienne capitale du pays, est pittoresquement situé sur un contrefort presque inaccessible, à 12 kil. à l'O. de la capitale actuelle, Nandod, que le Râdjpipla-State Railway, long de 60 kil., relie à la grande ligne occidentale du Radjpoutâna, près de Bharotch ou Broach.

**RADJPOUT.** Grande caste de l'Inde (V. Inde, t. XX, p. 680).

**RÂDJPOUTÂNA.** Dans la nomenclature administrative de l'Inde, ce nom est porté par un grand territoire compris entre le Sind, le Pendjâb, les provinces du Nord-Ouest et les principautés mahrattes de l'Inde centrale (V. Inde, p. 678). Il comprend, outre le district anglais d'Adjmîr, vingt Etats indigènes, dont les principaux sont Djodhpour, Bikanîr, Djaisalmîr, Djaipour, Oudaipour, Kotah, Alvar, Sirohi, etc. — La chaîne des Aravallis les partage en deux groupes, l'un, au N.-O., sablonneux et désertique, l'autre, au S.-E., plus arrosé et plus fertile. C'est un pays éminemment hindou. Il tire son nom de la vieille caste guerrière des Râdjpoutes, qui se donnent pour les descendants des anciens Kchatriyas et continuent à former l'aristocratie du pays. Les clans principaux sont à l'heure actuelle les Râhtors de Djodhpour, les Bhâttis de Djaisalmîr, les Chauhâns de Sirohi, les Kachwâhas de Djaipour et enfin les Sesodias d'Oudaipour, qui sont le sang le plus pur de l'Inde, et qui se glorifient de ne s'être jamais mésallié avec les empereurs mogols. Aussi loin que nous remontons dans l'histoire, nous retrouvons ces mêmes noms. Le courage des clans, leur fidélité au suzerain, leurs chevaleresques amours, leur souci du point d'honneur rappellent par plus d'un trait l'époque la plus brillante de notre civilisation féodale. Malheureusement ils s'épuisèrent toujours en luttes intestines. De notre siècle encore, les chefs de Djodhpour et de Djaipour ruinèrent leurs pays dans une lutte dont le prix était la main d'une princesse d'Oudaipour : ils ne purent, à bout de forces, se mettre d'accord que pour empoisonner la jeune fille. Telle était cependant leur valeur guerrière qu'en dépit de leurs discordes, ils réussirent, soit à résister aux envahisseurs musulmans, soit du moins à s'imposer à eux en qualité de grands vassaux : « Ces Ragipous, écrit au XVIIe siècle notre grand voyageur Bernier, comme qui dirait fils de rajas, sont de père en fils des gens qui ne se mêlent que de porter l'épée ; les rajas dont ils sont sujets leur assignent des terres pour leur entretien, à condition d'être toujours prêts pour aller à la guerre quand on les mande ; si bien qu'on pourrait dire que ce serait une espèce de noblesse gentile (païenne), si les rajas leur donnaient les terres en propriété pour leurs enfants. Ils sont grands preneurs d'opium... ; cette drogue les anime et les rend insensibles au danger, de sorte qu'ils se jettent dans le combat comme des bêtes furieuses, ne sachant ce que c'est

que de fuir... ; il ne leur manque que de l'ordre, car pour de la résolution ils en ont assez... Et c'est à raison de cette milice que le Grand Mogol, quoique mahométan, et par suite ennemi des gentils, ne laisse pas d'entretenir toujours à son service quantité de rajas, qu'il considère comme ses autres omerahs (émirs), et dont il se sert dans ses armées comme s'ils étaient mahométans. » Au commencement du XVI^e siècle, Rana Sanga avait même vaincu les rois musulmans du Malva et du Goudjerate, et était devenu « comme un empereur des rajas ». Mais il fut défait par Bâber à Fatehpor Sikri en 1527. Akbar se concilia les clans et épousa même deux de leurs filles, et ainsi firent ses premiers successeurs. Djihangir et Châh-Djihan avaient pour mères des Radjpoutes. Il en était de même de Dara, le fils aîné de ce dernier, que les clans soutinrent en vain contre Aureng-Zeb. Celui-ci ne put venir à bout de leur résistance, menée par Râdja-Singh, le Râna d'Oudaipour. Son fils Bahadour châh les déclara indépendants. Mais déjà ils avaient à lutter contre le pouvoir grandissant des Marathes, dont les exactions les jetèrent, au début de ce siècle, dans les bras des Anglais (V. INDE, t. XX, p. 678).

**RÂDJSHAHI.** District et division de l'Inde, dans le Bengale. La division comprend les sept districts bengalis de Dinâdjpour, Râdjshahi, Rangpour, Bogra, Pabna, Dardjiling et Djalpaigouri. — Le district en occupe le coin S.-O. ; 6.110 kil. q. ; 1.350.000 hab., dont les trois quarts sont musulmans. Comme tout le delta du Gange, c'est une plaine alluviale coupée d'anciens lits de rivières et parsemée de marais. La principale culture est le riz, et la principale industrie la soie. Le chef-lieu est à Rampour Beauleah sur le Gange.

**RADLOFF** (Wilhelm), philologue allemand, né à Berlin le 17 janv. 1837. Il se consacra à l'étude des langues asiatiques, fut nommé professeur à Barnaoul (Sibérie) en 1859, et de là voyagea en Sibérie pour étudier les langues turques. Revenu à Saint-Pétersbourg (1870), il fut nommé inspecteur des écoles musulmanes de Kazan (1871), puis directeur du musée asiatique de Saint-Pétersbourg (1884). Ses principaux ouvrages sont : *Proben der Volkslitteratur der türkischen Stæmme Sudsibiriens* (texte et trad., Saint-Pétersbourg, 1866-96, 7 vol.) ; *Vergleichende Grammatik der nordlichen Türksprachen* (phonétique, Leipzig, 1882-83, 2 livr.) ; *Wœrterbuch der Turkdialekte* (Saint-Pétersbourg, 1888 et suiv.) ; *Das Kudatku Bilik* (texte et trad., 1891) ; *Die alttürkischen Inschriften der Mongolei* (1894 et suiv.) ; *Observations sur les Kirghis* (Paris, 1864) ; *Ethnographische Uebersicht der Türkstæmme Sibiriens und der Mongolei* (Leipzig, 1883) ; *Aus Sibirien* (*id.*, 1884, 2 vol.) ; *Das Schamanentum* (1885) ; *Antiquités sibériennes* (russe, 1888) ; *Ethnographie des races turques de la Sibérie méridionale et de la Dzoungarie* (russe, Tomsk, 1888) ; *Atlas des antiquités mongoles* (1892 et suiv.), etc.

**RADNOR** (gallois *Maesyfed*). Comté d'Angleterre, au S. du pays de Galles ; 1.219 kil. q. ; 21.790 hab. (en 1891). Pays montueux (Radnor-forest, 659 m.), revêtu de landes et presque désert, sauf au S. le long de la Wye qui forme la frontière. Les champs n'occupent que 15 % de la superficie, les bois 4 %, les pâturages 44 %. Les bœufs sont nombreux (31.500 en 1890), et surtout les moutons (272.000) à laine fine. Plomb argentifère, tourbe. — Le ch.-l. est Presteigne.

**RADÓ** (Antoine), écrivain hongrois, né en 1862. Membre de la Société littéraire *Kisfaludy*, Radó est surtout remarquable par ses traductions en vers. Outre deux recueils de poésies lyriques (*Versek, Dalok és történetek*, 1899), il a donné un volume couronné par la Société *Kisfaludy* sous le titre : *Alfred de Musset-bœl* (choix des poésies lyriques), qui contient la meilleure traduction hongroise des *Nuits*. Il a traduit également le *Cid* de Corneille, le *Passant* de Coppée, et un choix des poésies de Victor Hugo, Lamartine, Béranger, Sully-Prudhomme, Leconte de Lisle, Theuriet, Manuel ; les poésies lyriques de Léopardi et les sonnets de Pétrarque. On lui doit une *Histoire de la littérature italienne*, en deux volumes (1897). J. KONT.

**RADOLF** DE LIÈGE, écolâtre du XI^e siècle, mort après 1048. Il professait à Liège, sous Wazzon, quand il engagea avec Ragimbold, grand écolâtre de Cologne, une sorte de tournoi mathématique, qui eut un certain retentissement (V. RAGIMBOLD DE COLOGNE). Plus jeune que son correspondant, et au moins aussi ignorant en géométrie, Radolf avait étudié à Chartres, sous Fulbert. Quand Ragimbold lui demande ce qu'il faut entendre par angle extérieur, il suppose qu'il s'agit d'angles plans, faces d'angles solides. Comme riposte, il propose le calcul de la diagonale d'un carré (l'un et l'autre correspondant employent des proportions rationnelles approximatives, $\frac{7}{5}$ ou $\frac{17}{12}$) et l'explication de la différence des pieds de longueur, de superficie ou de volume. La mention qu'il fait d'un astrolabe paraît la plus ancienne qui soit connue pour l'Occident latin. T.

**RADOLFZELL.** Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, sur le lac de Constance ; 3.280 hab. (en 1895). Belle église gothique de 1436. Couvent fondé au IX^e siècle par Ratolf, évêque de Vérone, autour duquel se forma une petite ville qui devint le centre de la chevalerie de Hegau. Rattaché au comté de Nellenburg, elle appartint à l'Autriche jusqu'en 1805.

**RADOLIN** (Hugo LESZCZYC, prince de), diplomate allemand, né à Poznan le 1^er avr. 1841. Fils du comte Ladislas Radolin, de la famille de Leszczyc, il fut chargé d'affaires à Constantinople durant la guerre russo-turque (1877-78), ministre à Weimar, maréchal de la cour du prince héritier Frédéric (1883), qui le conserva quand il devint empereur et le créa prince (1888). Guillaume II le nomma grand échanson et ambassadeur à Constantinople (1892), puis à Saint-Pétersbourg (1895).

**RADOM.** Ville de la Pologne russe, à 1.180 kil. S.-O. de Saint-Pétersbourg, 1.200 kil de Moscou, ch.-l. de gouvernement, sur la ligne du chem. de fer Brest-Cracovie et Ivangorod-Dombrovo ; 19.000 hab.

Le *gouvernement*, qui a 12.000 kil. q. de superficie, est divisé en sept districts ; 840.000 hab., presque tous agriculteurs. Lieux habités, 3.790. Terrain assez élevé, bien arrosé. Principaux cours d'eaux : Vistule, Pilitza, Nida. Climat assez sévère. P. LEM.

**RADOMYSL.** Ville de Russie, gouv. et à 100 kil. environ O. de Kiev. ch.-l. de district, sur le Teterev ; 12.000 hab., en majeure partie israélites et catholiques romains. Budget de la ville, environ 100.000 fr. Le *district* (*ouièzd*) a près de 10.000 kil. q., 320.000 hab. Région marécageuse, peu propre à la culture. P. LEM.

**RADON** (Ru de) (V. EURE [Dép. de l'], t. XVI, p. 759 ; EURE-ET-LOIR, t. XVI, p. 772, et SEINE-ET-OISE).

**RADON.** Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (E.) d'Alençon ; 544 hab.

**RADONVILLIERS.** Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne ; 603 hab.

**RADONVILLIERS** (Claude-François LYSARDE DE), littérateur français, né près de Nevers en 1709, mort à Paris le 16 avr. 1789. Elève distingué du collège Louis-le-Grand où il reçut les leçons du célèbre P. Porée, il entra lui-même dans la Société de Jésus, et professa en divers collèges de l'ordre. Il se lia avec Maurepas, accompagna à Rome en qualité de secrétaire d'ambassade le cardinal de La Rochefoucauld, et demeura attaché à ce protecteur dans l'administration de la feuille de bénéfices (1755). En 1757, il était nommé sous-précepteur des enfants de France ; en 1763, il succédait à Marivaux à l'Académie française, et en 1774 il devenait conseiller d'Etat. C'était un fort brave homme, très droit et très indulgent, qui donna souvent d'utiles avis dans le conseil des ministres. Il est l'auteur d'un petit traité sur

« la manière d'apprendre les langues », de diverses traductions, d'opuscules pédagogiques et de poésies simplement agréables. Noël a publié ses *Œuvres diverses* (Paris, 1807, 3 vol. in-8). R. S.

BIBL.: Cardinal MAURY, *Eloge de l'abbé de Radonvilliers*, en tête des *Œuvres diverses*.

**RADOSAVLIÉVITCHKA** (LIOUBITSA), prince serbe (V. LIOUBITSA).

**RADOSLAVOV,** homme d'Etat bulgare, né à Lovacz, docteur de l'Université de Heidelberg. Nommé ministre de la justice par Karavelov (1884-86), il fut, après l'abdication du prince Alexandre, président du conseil des ministres de la régence, mais se brouilla avec Stamboulov qui l'évinça. Il devint le chef de l'opposition dans la Chambre, fut condamné à un an de prison pour un article contre le prince Ferdinand (1889) et demeura l'implacable ennemi de Stamboulov, à la mort duquel on lui confia pour quelque temps le ministère de la justice (1894); il reprit ensuite le portefeuille de l'intérieur.

**RADOUB** (Mar.). Opération qui consiste à réparer la coque d'un bâtiment ou à la recalfater. Lorsque les réparations sont de peu d'importance, on leur donne plus spécialement le nom de *carénage* (V. ce mot). Les grands ports possèdent, pour le radoub, des bassins spéciaux : les *formes* ou *bassins de radoub* (V. BASSIN, t. V, p. 630). Mais l'établissement en est fort coûteux, et on leur substitue, en bien des points, les *docks flottants* (V. DOCK) ou les *grils de carénage* (V. GRIL), qui remplissent à peu près le même office, tout en offrant, pour les grands navires, moins de commodité et de sécurité. On se sert aussi, pour de petites réparations à faire au-dessus et dans le voisinage de la ligne de flottaison, de simples *radeaux* (V. ce mot). Enfin, pour les barques, ou encore là où il n'y a ni forme de radoub, ni gril de carénage, ni dock flottant, on se borne à l'échouement sur une plage ou on procède à l'abatage en carène (V. ABATAGE).

Lorsqu'il devient nécessaire, au cours d'un voyage, de radouber le navire, le capitaine le fait constater par un procès-verbal signé des principaux de l'équipage. Si le radoub ne peut être effectué, il en doit louer un autre. S'il n'en peut trouver, le fret, c.-à-d. le loyer du navire, n'est dû qu'à proportion du parcours effectué, et il n'est même rien dû s'il revient avec son chargement au point du départ. Si l'affréteur peut prouver qu'au départ le navire était hors d'état de naviguer, le fret n'est dû dans aucun cas, et des dommages-intérêts peuvent en outre être exigés. Les autres questions se rattachant au radoub en cours de voyage, à l'imputation de la dépense, aux conditions dans lesquelles elle peut être engagée, font l'objet de règles assez complexes, analogues à celles appliquées en matière d'avaries (V. AVARIE et FRET).

**RADOWITZ** (Joseph-Maria de), militaire prussien, né à Blankenburg le 6 févr. 1797, mort à Berlin le 25 déc. 1853. De famille hongroise catholique, il entra dans l'armée westphalienne en 1812, fut blessé et pris à la bataille de Leipzig, passa au service de la Hesse, puis de la Prusse (1823), où il devint professeur à l'Ecole de guerre, se lia avec le prince héritier (le futur Frédéric-Guillaume IV), fut nommé plénipotentiaire militaire près la diète fédérale (1836), ministre auprès des cours de Hesse et de Bade (1842). Il publia un remarquable ouvrage politique (*Gespræche aus der Gegenwart über Staat und Kirche* (1846), dont s'inspira le roi de Prusse dans sa constitution du 3 févr. 1847. Frédéric-Guillaume chargea également Radowitz de négocier avec l'Autriche une transformation de la Confédération germanique (nov. 1847 et mars 1848). Il fut au parlement de Francfort le chef de l'extrême droite, tenta par l'alliance des trois rois d'assurer l'unité allemande sous l'hégémonie prussienne, soutint cette politique devant les Chambres prussiennes et le parlement d'Erfurt, reçut le portefeuille des affaires étrangères le 27 sept. 1850 et conseilla la résistance armée contre l'Autriche; le refus du roi entraîna sa retraite (2 nov. 1850). Il développa ses idées dans *Neue Gespræche aus der Gegenwart* (Erfurt, 1851, 2 vol.). Bientôt rappelé par le roi, il reçut la direction de l'enseignement militaire. — Ce précurseur de la grandeur prussienne ne vit pas le triomphe de ses idées. Il laissa deux fils, *Klemens*, général, mort à Berlin le 26 janv. 1890, et *Joseph-Maria*, né le 19 mai 1839, qui fut successivement consul général à Bucharest (1869), envoyé à Athènes (1873), ambassadeur à Constantinople (1882) et Madrid (1892).

**RADU,** princes valaques (V. ROUMANIE).

**RADULIER** (Bot.) (V. FLINDERSIA).

**RADVANSZKY** (Béla), écrivain hongrois, né en 1849. Issu d'une des plus anciennes familles du comitat Zólyom, chambellan et gardien de la Sainte-Couronne, membre honoraire de l'Académie, Radvánszky a surtout étudié l'ancienne vie familiale des Hongrois. Son principal ouvrage est : *Magyar családélet és háztartás a XVI. és XVII. században* (*La vie de famille et l'économie domestique en Hongrie aux* XVI^e *et* XVII^e *siècles*) (Budapest, 1879-80, 3 vol.). Il a donné, en outre, *les Dépenses de la cour de Gabriel Bethlen* et *les Anciens Livres de cuisine hongrois*. J. K.

**RADZIWILL.** Vieille famille lithuanienne dont l'ancêtre fut *Nicolas I^er* Radziwill (1366-1446), baptisé avec Jagellon (1386), voïvode de Vilna. En 1515, les Radziwill deviennent princes du Saint-Empire à la suite de l'ambassade de Nicolas III (1470-1522) auprès de l'empereur Maximilien.

*Georges I^er* (1480-1541) gagna la bataille d'Orsza sur les Moscovites (1514), devint connétable (1533) et maria sa fille *Barbe* au roi Sigismond II Auguste. Son frère *Nicolas VI le Noir* (1515-65), grand maréchal de Lithuanie, protestant ardent, expulsa les Russes de Livonie, fit imprimer la bible socinienne, dite *Bible de Radziwill* (*Biblia swieta*, Brzesc, 1563). Mais ses quatre fils redevinrent catholiques. Le plus célèbre fut *Christophe-Nicolas* (1547-1603), vainqueur des Russes à Sokol (1580), qui s'avança jusqu'au Volga (1581) et s'empara de Pskov. — Son fils, *Christophe II* (1585-1640), combattit Gustave-Adolphe, en Livonie, imposa aux Russes le traité de Polanov qui cédait à la Pologne Smolensk et Kiev (1634); il n'en fut pas moins persécuté par les jésuites, comme protestant. — *Charles* (1734-90), palatin de Vilna, grand maréchal de Lithuanie, combattit avec acharnement Stanislas II Poniatowski, forma contre lui la confédération de Radom, fut proscrit, se réfugia en Turquie, puis à Dresde; il revint avec l'appui des Russes, à l'instigation de Repin, forma une confédération nouvelle, s'empara de Varsovie et se fit rendre ses biens; mais il se brouilla avec ses protecteurs, et dut se réfugier en Autriche. Il s'y lia avec la comtesse Tekanov, fille présumée de la tsarine Elisabeth et du comte Rasumowski, qu'il rêva de faire tsarine. — *Michel-Jérôme*, né le 10 oct. 1744, mort le 28 mars 1831, palatin de Vilna et prince de Niéborow, eut quatre fils : *Louis-Nicolas*, prince de Kleck, né le 14 août 1773, mort le 3 déc. 1830; *Antoine-Henri*, prince de Nieswiesz et Olyka, né le 13 juin 1775, mort le 7 avr. 1833, marié à une fille du prince Ferdinand de Prusse, administrateur prussien de Poznanie, qui eut un brillant salon à Berlin; *Michel-Géron*, né le 24 sept. 1778, mort le 24 mai 1850, lieutenant de Kosciuszko, général de brigade de Napoléon, général en chef de l'armée polonaise en janv. et fév. 1831; *André-Valentin*, né en 1780, mort le 11 août 1837. — Le fils de Louis-Nicolas, *Léon*, né le 10 mars 1808, mort en 1882, servit dans l'armée russe contre les Polonais en 1830-31, reçut en récompense les biens confisqués de son oncle Michel et fut plusieurs fois envoyé en mission par Nicolas I^er. — Les fils d'Antoine-Henri restèrent Prussiens, comme leur père; l'aîné, *Guillaume*, né le 19 mars 1797, mort le 5 août 1870, fut général et chef du génie; le cadet, *Boguslaw* (1809-73), eut pour fils le prince *Edmond*,

né le 6 sept. 1842, mort le 9 août 1895, député du centre au Reichstag, qui se fit moine au couvent bénédictin de Beuron.

En dehors de la lignée actuellement subsistante des Radziwill, il faut citer au XVII^e siècle celle qui contribua à faire perdre la Prusse aux Polonais : elle comprend le castellan de Vilna *Janus* († 1621) destitué, comme protestant, insurgé contre le roi Sigismond III qui le défit à Guzowo ; il avait épousé Sophie de Brandebourg ; leur fils *Boguslaw* (1620-69), qui fut nommé par le grand électeur gouverneur général de Prusse (1657) ; il n'eut d'autre héritière qu'une fille Louise-Charlotte († 1695), mariée au margrave Louis de Brandebourg (1681) puis au comte palatin Philippe de Neubourg (1688). A.-M. B.

BIBL. : *Die historische Stellung des Hanses Radziwill ;* Berlin, 1892.

**RADZIVILOV.** Bourg de Russie, gouv. de Volhynie, district de Kremenetz, à la frontière autrichienne ; 7.500 hab. Stat. de chem. de fer ; poste de douane.

**RAE** (Fort). Fort du Canada, territoire du Nord-Ouest, par 62° 39′ lat. N. et 118° 45′ long. O., au N.-E. Grand lac de l'Esclave. On y établit en 1882-83 une des stations polaires internationales.

BIBL. : *Observations of the international polar Expedition, 1882-83 : Fort-Rae ;* Londres, 1886, in-4.

**RAE** (John), explorateur anglais, né aux Orcades le 30 sept. 1813, mort à Londres le 22 juil. 1893. Médecin, il fut attaché en cette qualité à l'Hudson's Bay C^y, de 1833 à 1845. En 1846-47, il entreprit sa première exploration et reconnut une grande partie des côtes bordant la baie du Comité. En 1847, il fait partie de l'expédition envoyée à la recherche de Franklin, entreprise dirigée par John Richarson et qui ne donna pas de résultats. En 1849, Rae descendit seul la Coppermine, mais ne réussit pas à atteindre la terre de Wollaston. En 1850, il fut mis à la tête d'une nouvelle expédition à la recherche de Franklin. Il fouilla en vain la Terre de Wollaston, dont il dressa une carte, et les côtes de la Terre Victoria, mais son voyage fut fécond en découvertes géographiques, et il en fut récompensé par la grande médaille d'or de la Société de géographie. Nouvelle exploration de Rae, en 1853, au cours de laquelle il reconnut que la Terre du roi Guillaume était une île et obtint enfin des nouvelles précises de la mission de Franklin dont il rapporta des reliques achetées aux Esquimaux. Récompensé par la prime de 10.000 livres sterl., Rae reprit ses voyages en 1858, accomplit en 1864 le relevé périlleux d'une ligne télégraphique de Winnipeg à la côte du Pacifique à travers les montagnes Rocheuses, puis il s'établit en Angleterre où il passa paisiblement ses dernières années. Il a laissé : *Narrative of an expedition to the Shores of the Arctic Sea* (Londres, 1850) et les comptes rendus de ses voyages publiés dans divers recueils géographiques. R. S.

**RAEBENER** (Anton), réformateur allemand (V. CORVINUS).

**RAEBURN** (Henry), peintre anglais de portraits, né à Stockbridge (Edimbourg) le 4 mars 1756, mort à Edimbourg le 8 juil. 1823. Il jouit d'une grande réputation, et fut anobli en 1822.

**RÆDER** (Gustave), poète comique allemand, né le 20 avr. 1810 à Breslau, mort à Teplitz le 16 juil. 1868. Ses farces les plus amusantes sont : *Robert und Bertram; Der Weltrunsegler wider Willen; Der artesische Brunnen Flick und Flock; Gesammelte komische Theaterstücke* (Dresde, 1859-67, 4 vol.) ; *Singspiele für kleine Bühnen* (1868, 3 cahiers) ; *Komische Couplets* (1862-70, 5 cahiers). E. BAILLY.

**RAEMOND** (Florimond de), né à Agen vers 1540, mort à Bordeaux le 17 nov. 1601. D'une famille originaire du Quercy, établie dans l'Agenais, il était le fils aîné de Robert de Raemond (on trouve les orthographes Rémon, Rémound, Raymond) et de Marie de Gillis. Il étudia à Bordeaux, où les régents ébranlaient déjà dans l'esprit de leurs élèves les doctrines de l'Eglise (son père lui avait raconté le martyre de Vindocin), puis à Paris, au collège de Presles, sous la direction de Ramus ; il fut très ému par le supplice d'Anne du Bourg et il assista aux prêches de Théodore de Bèze, à la porte Saint-Antoine. Il étudiait le droit à Toulouse vers 1565. En 1566, revenu à Paris, il penchait de plus en plus vers la Réforme, sans être cependant complètement converti, lorsque le spectacle de l'exorcisme d'une possédée de Vervins, Nicole Obry, le « retira de la gueule de l'hérésie ». Il se voua dès lors à la défense du catholicisme. Montaigne résigna en sa faveur, le 23 juil. 1570, sa charge de conseiller au Parlement de Bordeaux. Fait prisonnier par un parti de huguenots en 1572, il dut payer une rançon de 1.000 livres. Les calvinistes, qui le traitaient injustement de renégat, prétendent qu'il s'est largement remboursé aux dépens des huguenots qu'il eut à juger dans la suite. Ce qui est vrai, c'est qu'il rendit un arrêt pour exhumer les restes d'un enfant protestant. Il fit (on ignore à quelle date) un voyage en Allemagne pour étudier sur place l'histoire du luthéranisme. Le pape Clément VIII, par un bref du 7 mai 1579, lui permit de lire les livres hérétiques pour les réfuter. Son frère Robert était jésuite. De son premier mariage avec Catherine de Rosteguy de Lencre, il eut deux fils : *François*, qui lui succéda au Parlement, et *Charles*, abbé de la Frenade. Il se remaria avec Jeanne Marin. Il avait réuni une célèbre collection d'antiquités romaines bordelaises et une bibliothèque. Il était en relation avec du Bartas, Pierre de Brach, les de Noailles, Pasquier, Baronius, du Plessis-Mornay, etc. Son portrait par C. de Mallery est aux Estampes.

Outre des vers latins et français, on a de lui : 1° l'*Erreur de la papesse Jeanne* (Bordeaux, 1594, in-8 ; Lyon, 1595 ; Paris, 1599 et 1607), réfutation, qui ne manque pas de sens critique, d'une fable qui servait d'arme aux huguenots contre la papauté ; son fils Charles en donna une traduction latine. — 2° Des traductions de Tertullien : *la Couronne du soldat* et *Aux martyrs*. — 3° *L'Antéchrist* (Lyon, 1597 ; Paris, 1599 et 1607) : repoussant l'assimilation, chère aux protestants du XVI^e siècle, du pape avec l'Antéchrist, il s'efforce de démontrer que l'Antéchrist, c'est l'hérésie. Il y parle avec horreur des violences des deux partis, des sorciers du Puy-de-Dôme, etc. — 4° Enfin et surtout, sa grande œuvre posthume, *Naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, publiée par les soins de son fils François, qui en écrivit entièrement le VI^e livre (sur l'hérésie d'Angleterre). L'ouvrage, en huit livres, parut en 1605 (Paris, in-4) et fut maintes fois réimprimé (1610, Cambrai, 1611 ; de 1618 à 1648, nombreuses éditions à Paris et à Rouen) et traduit (en allem., Munich, 1614, en lat., Cologne, 1614 et réimprimée 1653). Au milieu de véhémentes invectives, on y trouve des jugements intéressants, non absolument dépourvus d'impartialité, sur les réformateurs, et des renseignements très précieux, qui n'existent nulle part ailleurs, sur les origines de la Réforme française. Raemond fut le premier éditeur des *Commentaires* de Blaise de Monluc (1592), qu'il fit précéder d'un éloge de l'auteur ; il publia également la *Réponse* posthume du *S^r de Sponde à Théod. de Bèze*. On a vainement voulu prétendre que les ouvrages de Raemond étaient l'œuvre du jésuite Richeome. Raemond n'a pas mérité le jugement que Burnet a tiré, en le falsifiant, d'ailleurs, d'un auteur décrié : « Il juge sans conscience, écrit sans science, bâtit sans finance ». H. HAUSER.

BIBL. : TAMIZEY DE LARROQUE, *Essai sur la vie et les ouvrages de Fl. de Raymond;* Paris, 1867, in-8.

**RAESS** (André), évêque de Strasbourg, né à Sigolsheim, près de Kayserberg, en 1794, mort le 17 nov. 1887. Dès 1820, il avait fondé avec son ami Nicolas Wéys, qui devint plus tard évêque de Spire, une revue mensuelle, *Der Katholik*, destinée à servir les intérêts catholiques dans les pays du Rhin. En 1826, il fut nommé supérieur du grand séminaire de Mayence. Ce séminaire ayant été rattaché à l'Université de Giessen, comme Faculté de

théologie catholique, Raess vint en Alsace (1830). Peu de temps après, la direction du grand séminaire de Strasbourg lui fut confiée. Relevé de ces fonctions en 1836, il fonda une école latine dans l'ancienne abbaye bénédictice d'Ebersmünster, près de Sigolsheim. En 1840, il fut nommé évêque *in partibus* de Rhodiopolis et coadjuteur de l'évêque de Strasbourg. Ce fut en cette qualité qu'il fit signer (8 sept. 1840) par Bautain, alors professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Strasbourg, et par neuf de ses adhérents : H. de Bonnechose, Th. Ratisbonne, Gratry, etc., six articles condamnant la doctrine de l'incapacité de la raison et de l'unique autorité de la tradition en matière religieuse (V. Gratry, t. XIX, p. 244). — Après la mort du titulaire (27 août 1842), Raess fut promu au siège épicospal de Strasbourg, et il se signala par un grand zèle, tant pour les œuvres diocésaines : fondation du gymnase catholique de Colmar (1851), des petits séminaires de Strasbourg (1861) et de Zillischeim (1869), que pour le développement des congrégations religieuses, et la dévotion des pèlerinages. Fauteur ardent de l'infaillibilité des papes, il déclara (mandement du 19 févr. 1870) faux et scandaleux les écrits du P. Gratry opposés à ces prétentions. — Au mois de févr. 1874, il fut nommé député au Reischtag par la circonscription de Schlestadt ; et il signa la protestation de ses collègues alsaciens et lorrains contre l'annexion de leurs provinces. Mais dans la séance même (du 18 févr.) où le document fut lu, il s'empressa de déclarer que les Alsaciens et les Lorrains de son Eglise n'avaient aucunement l'intention de contester l'autorité du traité de Francfort. En 1881, le pape lui adjoignit un coadjuteur. — Cet évêque a publié un grand nombre d'ouvrages, la plupart traduits en français. Les seuls qui aient une certaine originalité sont : *Mosers Predigten* (Strasbourg, 1830-36, 7 vol., in-8), recueil des sermons de Moser, prédicateur à Strasbourg au XVII^e siècle ; *Die Convertiten* (Strasbourg, 1865-80, 13 vol. in-8). E.-H. V.

Bibb. : A. Gandelet, *Notice biographique de Mgr. André Raess*, traduite de l'allemand ; Paris, 1878. — Glöcker, *Geschichte der Bisthums Strasburgh ;* Strasbourg, 1881.

**RAFAEL** (Peregrino) (V. Perez [Antonio]).

**RAFALE.** On nomme ainsi tout accroissement brusque et de courte durée d'un vent de tempête pour un lieu donné. La rafale coïncide presque toujours avec un changement brusque, à droite, de la direction du vent. Elle doit avoir pour cause le passage, sur le lieu d'observation, d'une des lignes ou rayons de grain qui existent dans beaucoup de dépressions (V. Orage). E. D.-G.

**RAFF** (Anton), chanteur allemand, né à Gelsdorf, dans le duché de Juliers, en 1714, mort à Munich en 1797. D'abord destiné à l'état ecclésiastique, il devint ensuite instituteur dans sa ville natale. L'extrême beauté de sa voix de ténor lui suggéra l'envie de cultiver le chant. Il acquit seul les premières connaissances musicales indispensables, jusqu'à ce que l'électeur de Bavière l'ayant par hasard entendu chanter dans un oratorio, à Cologne, l'attacha à son service. Après avoir travaillé quelque temps à Munich, il alla se perfectionner, à Bologne, dans l'école du célèbre Bernacchi. Il acquit promptement un talent consommé et chanta plusieurs années avec succès sur diverses scènes d'Italie. Vers 1742, il revint en Allemagne où sa carrière ne fut pas moins brillante. Il chanta aussi en Espagne, en Portugal, en France, considéré partout comme un des premiers artistes de son temps. Revenu à la fin de sa vie à Munich, il y fonda une école de chant dans les principes italiens qui n'eut que peu de succès. Il passa finalement ses dernières années dans des exercices de dévotion, ayant complètement renoncé à la musique.

**RAFF** (Joseph-Joachim), compositeur allemand, né à Lachen, dans le cant. de Schwyz (Suisse) le 27 mai 1822. Malgré le lieu de sa naissance, il est d'origine allemande et est resté toujours sujet wurttembourgeois. Ce fut en Wurttemberg qu'il fut élevé d'ailleurs ; il se livra tout d'abord, non pas à la musique, mais à des études philologiques et scientifiques qu'il aurait continuées sans doute, si des revers de fortune ne l'eussent obligé à quitter l'Université. Il accepta un poste dans l'enseignement, mais son goût pour la musique, qui s'était fort développé, l'amena bientôt à renoncer à cette profession. En 1843, il avait soumis quelques-uns de ses essais de composition à Mendelssohn : l'accueil qu'il avait rencontré le détermina à se consacrer tout entier à l'art musical. Dans cette nouvelle carrière, il eut à surmonter bien des obstacles, et ses premières années furent des plus pénibles. Il eut enfin la chance d'entrer en relation avec Franz Liszt et de le suivre, en qualité d'accompagnateur, dans une tournée de concerts en Suisse et en Allemagne. En 1846, il se fixe pour un certain temps à Cologne, occupé à divers travaux de littérature musicale. Il collabora notamment très activement au journal *Cœcilia* que publiait alors l'éditeur Schott, de Mayence. Néanmoins, il cherchait une résidence où la vie lui put être plus aisée. Il eut un instant l'idée d'aller se fixer à Vienne, finalement il se décida pour Stuttgart, d'où sa famille était originaire. Il s'y lia avec Hans de Bülow et y produisit plusieurs de ses œuvres, notamment son opéra, *le Roi Alfred*, qui y eût été représenté sans les événements politiques qui, en 1849, bouleversèrent les Etats du S. de l'Allemagne. C'est alors que, Liszt s'étant fixé comme maître de chapelle à Weimar, Raff songea à l'aller rejoindre. Il resta dans cette ville jusqu'en 1855 et y écrivit la majeure partie de ses compositions. Il alla finalement se fixer à Wiesbaden où il est toujours demeuré depuis.

Peu de musiciens ont produit une œuvre aussi considérable en tous les genres, surtout en musique de chambre et de concert. Mais la valeur intrinsèque de ces compositions est loin d'être toujours la même. Raff est un musicien extrêmement inégal qui, malheureusement, n'a jamais su attendre pour écrire d'avoir des idées qui valussent la peine d'être développées musicalement. En outre, ses œuvres sont, pour la plupart, mal construites et volontiers diffuses, même les plus intéressantes. Il est assez malaisé d'y percevoir les traces d'une vraie personnalité : l'imitation du style de Mendelssohn s'y fait sentir, bien que l'écriture en soit moins régulièrement classique. Comme critique et comme musicologue, Raff a pris parti fort vivement, à diverses reprises, pour l'art de R. Wagner, qui divisait alors l'Allemagne musicale. Son livre, *Die Wagnerfrage*, a excité de vives colères : ce fut un des premiers manifestes parus à la gloire du maître qui devait, en ce siècle, si profondément transformer la musique allemande. H. Quittard.

**RAFFAELLI** (Jean-François), peintre, sculpteur et graveur français, né à Paris le 20 avr. 1850. On peut dire qu'il entra dans la vie en chantant, car, doué par la nature d'une très belle voix, il fit partie de la troupe d'un théâtre lyrique de la capitale ; c'était le pain quotidien assuré ; il put dès lors se livrer à son goût pour la peinture et fréquenta, aux heures de loisir, l'atelier de Gérôme. Après la guerre, il n'eut plus rien à demander à son gosier, déjà son pinceau lui suffisait ; il débuta au salon de 1870 avec un paysage qui passa inaperçu, puis vinrent *l'Attaque sous bois*, *Mendiant*, *à Nice*, *en Excursion*, *une Charmeuse nègre*, *Paysans de Plousgasnou*, morceaux d'un coloris délicat, exécutés dans des tons gris lumineux, ainsi qu'un buste en plâtre, *Hans Burgmaier*, premier essai de sculpture. Le succès qu'il obtint cette fois permit à l'artiste de réaliser un rêve depuis longtemps caressé : il avait été frappé du côté pittoresque de la banlieue parisienne et de ses habitants, bravement il abandonna les expositions annuelles pour se consacrer à l'étude des paysages suburbains et des types qui y grouillent ; en 1884, il fit une exposition complète de ses œuvres et conquit du coup la notoriété ; il révélait la banlieue aux Parisiens, il la présentait sous ses aspects les plus divers, les plus saisissants, avec son monde étrange de travailleurs, de petits rentiers,

de militaires retraités, de rôdeurs, de chiffonniers, autant de types croqués superbement dans leur cadre naturel. Après cet heureux effort, il revient au salon en 1885 et donne alors : *Chez les fondeurs*, *Nice*, *Effet de givre*, *l'Armée du Salut*, *Portraits et types de gens du peuple*, un beau portrait d'*Edmond de Goncourt*, destiné au Musée de Nancy, *Chez Gonon le fondeur*, que possède le Luxembourg, *Forgerons buvant*, *Chiffonniers dans un terrain vague*, etc. ; dès lors, on le considère comme un des chefs de l'école impressionniste. Coloriste délicat, il avait évolué lentement vers le tendre et le clair, évolution qui se traduit d'une façon très sensible dans ses portraits de *Judith* et de *Gabrielle* ; en sculpture il exposa *le Bonhomme assis*, plâtre, et *Tête de petit bourgeois*, bronze, fondu à cire perdue. Ce peintre de valeur, d'un talent très fin, d'un goût très sûr, a produit également des eaux-fortes et des lithographies remarquables ; on lui doit l'illustration d'un ouvrage de haut luxe, *Types de Paris*, où il a dépensé des trésors d'observation et d'esprit.

**RAFFAELLINO** DA COLLE, peintre italien, né à Colle, près de Borgo-San-Sepolcro, vers 1490, mort en 1530. Il fut l'élève de Raphaël, puis de Jules Romain, dont il fut parfois le collaborateur. Il s'appliqua surtout à imiter la manière du plus illustre de ces deux maîtres ; son style est pur et son dessin savant. Raffaellino da Colle travailla surtout à la décoration du Vatican.

**RAFFAELLINO** DA REGGIO, peintre italien (V. MOLTA).

**RAFFAELLINO** DEL GARBO, peintre italien, né à Florence en 1466, mort en 1524. Il reçut les leçons de Filipino Lippi, et parvint de bonne heure à une très estimable réputation. Il aurait peint, au dire de Vasari, un tableau remarquable pour le maître-autel de l'église du couvent de San Salvi, hors de la porte *alla Croce*, à Florence : cette toile, qui paraît avoir été un de ses meilleurs ouvrages, a malheureusement disparu. Sa ville natale possède encore de lui : à Sainte-Marie des Anges, *Saint Roch* et *Saint Ignace*. A Rome, *la Séparation d'Esaü et de Jacob*, à Berlin, *Trois Madones* et un *Christ au tombeau*, et à Paris, au Louvre, un *Couronnement de la Vierge*, peuvent donner une idée de sa manière, qui n'est pas dénuée de charme. La plupart des fresques dont il avait décoré divers édifices religieux de Florence n'existent plus ; en revanche, l'église de la Minerve, à Rome, renferme un *Chœur d'anges*, dû à Raffaellino et qui suffit à expliquer le surnom de *del Garbo* (de la Grâce) que lui avaient décerné ses compatriotes. La fin de la carrière de cet artiste fut malheureuse : son talent déclina ; surchargé de famille, il tomba dans le découragement et la misère, et mourut à peu près oublié. G. COUGNY.

**RAFFAELLO** SANTI (V. RAPHAËL).

**RAFFARD** (François), historien français (V. ANGE DE SAINTE-ROSALIE).

**RAFFET** (Denis-Auguste-Marie), peintre et lithographe français, né à Paris le 1er mars 1804, mort à Gênes le 16 févr. 1860. Il avait dix ans lorsque son père, employé des postes, fut assassiné au Bois de Boulogne. Sa mère lui fit apprendre un métier. Il travaillait le jour chez un tourneur en bois et suivait le soir des cours de dessin. Recommandé à Cabanel, il entra dans l'atelier de cet artiste comme apprenti décorateur sur porcelaine. Son assiduité le rendit sympathique à ses maîtres. Lorsqu'il fut bien au courant, il trouva un emploi chez Suisse. Vers 1822, grâce au peintre d'histoire de Rudder, il fut présenté à Charlet qui lui enseigna les premiers éléments de la lithographie et lui donna surtout le goût des scènes militaires. Raffet, admis à l'Ecole des beaux-arts, fut pendant cinq ans l'élève de Charlet. Il suivit ensuite les leçons de Gros, qui voulut le diriger vers la peinture classique, en le poussant à concourir pour le prix de Rome. Ses échecs de ce côté lui firent bientôt abandonner la peinture pour le dessin et la lithographie où il trouva la popularité. Le premier album lithographique de Raffet parut vers 1827. Son grand succès date de 1830-31. Les *Adieux de la garnison*, le *Bal*, la *Revue*, *Lutzen*, furent très appréciés. Les éditeurs lui confièrent tour à tour l'illustration des ouvrages en vogue, les *Chansons de Béranger*, *Némésis* de Barthélemy et Méry, *Napoléon en Egypte*, les *Journées de la Révolution*, *Walter Scott*, *Chateaubriand*, l'*Histoire de Napoléon* par de Norvins, l'*Histoire de la Révolution française* par Thiers, etc. Ces travaux, qui lui valurent la fortune et la renommée, ne le détournèrent point de l'art. Il se rendit célèbre par de magnifiques dessins de batailles : les *Grognards*, le *Bataillon sacré de Waterloo*, la *Grande Revue des morts* ou la *Nuit du 5 mai*, qui est son chef-d'œuvre et qu'il acheva en 1848, le *Siège de Constantine* et le *Siège de Rome*, le *Carre enfoncé*, la *Charge des chasseurs d'Afrique*, le *Bataillon carré de Changarnier*. Il publia aussi une série d'albums illustrant le récit des voyages du prince Demidov dans les principautés danubiennes, la Crimée et sur les côtes d'Espagne (1837-49). Raffet s'occupa également de la caricature, mais d'une manière passagère, et les pièces de ce genre qu'il a composées, en collaborant au journal de Charles Philipon (*la Caricature*) ne sont pas les meilleures de son œuvre. Il y a cependant bien de l'énergie dans sa lithographie très connue, *Patriotes de tous les pays, prenez garde à vous !* Raffet fit quelques tentatives, d'ailleurs peu heureuses, dans la gravure à l'eau-forte. Ce qui distingue cet artiste, c'est la vivacité et la finesse de sentiment en même temps qu'une entente incomparable de la couleur locale et de la vérité dans les attitudes, dans l'expression de la figure et du geste. Tous ses personnages vivent et parlent à l'âme. Mort à Gênes, Raffet, dont le corps fut ramené à Paris, a été enterré au cimetière Montparnasse. Ch. SIMOND.

BIBL. : Aug. BRY, *Vie de Raffet*, 1861-74, in-8. — *Gazette des Beaux-arts*, 1er juil. 1860. — — H. GIACOMELLI, *Raffet, son œuvre lithographique et ses eaux-fortes* (suivi de la bibliographie complète des ouvrages illustrés de vignettes d'après ses dessins, 1862, in-8, portrait).

**RAFFETAT.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec ; 709 hab. Dans l'église, quatorze médaillons (mon. hist.) sculptés sur bois, style Renaissance, et fonts baptismaux du XVIIe siècle (mon. hist.).

**RAFFINAGE, RAFFINERIE.** Le *raffinage* est l'opération industrielle qui a pour but de rendre une substance plus pure ou plus fine. Il tient une place importante dans la fabrication du *sucre*, du *salpêtre*, du *papier*, du *verre* (V. tous ces mots). En métallurgie, le raffinage s'appelle aujourd'hui exclusivement *affinage* (V. ce mot).

**RAFFINOSE.** Form. $\begin{cases} \text{Equiv} \ldots & C^{36}H^{32}O^{32}. \\ \text{Atom} \ldots & \mathrm{C}^{18}H^{32}\mathrm{O}^{16}. \end{cases}$

Le raffinose, appelé aussi *mélétriose*, *mélitose*, *gossypose*, se trouve en petite quantité dans la betterave et se concentre dans les mélasses pendant les opérations de la sucrerie. Il existe, en outre, dans les semences de coton.

Le raffinose cristallise dans le sucre brut en cristaux pointus assez caractéristiques ; quand il est pur, il contient 10 équivalents d'eau et se présente en fines aiguilles ou prismes qui perdent leur eau vers 100° ; le raffinose anhydre fond vers 118-119°, il se dissout dans six à sept parties d'eau, il est très soluble dans l'alcool méthylique et à peine soluble dans l'alcool ordinaire. Son pouvoir rotatoire rapporté au rayon jaune moyen est $\alpha_D = +104°$ ; comme ce pouvoir rotatoire est bien supérieur à celui du sucre ordinaire, on conçoit que l'étude polarimétrique d'un sucre brut souillé de raffinose accuse une quantité de sucre supérieure à celle réellement existante et qui peut, dans certains cas, dépasser de 100 % la valeur réelle, c'est une propriété qu'on ne doit pas oublier dans l'analyse de sucres.

Le raffinose est une matière sucrée qui se classe par sa composition dans le groupe des trisaccharides. La liqueur de Fehling, les alcalis sont sans action sur le raffinose. La levure de bière peut le détruire complètement. La décomposition sous l'influence des acides étendus est inté-

ressante, elle fournit d'abord du *lévulose* et du *mélébiose* ou *eucalène* $C^{24}H^{22}O^{22}$; ce disaccharide se dédouble lui-même ensuite en galactose et glucose. L'invertine produit les mêmes dédoublements :

$$\underset{\text{Raffinose}}{C^{36}H^{32}O^{32}} + H^2O^2 = \underset{\text{Lévulose}}{C^{12}H^{12}O^{12}} + \underset{\text{Mélébiose}}{C^{24}H^{22}O^{22}}.$$

$$\underset{\text{Mélébiose}}{C^{24}H^{22}O^{22}} + H^2O^2 = \underset{\text{Galactose}}{C^{12}H^{12}O^{12}} + \underset{\text{Glucose}}{C^{12}H^{12}O^{12}}.$$

L'anhydride acétique, en présence d'acétate de sodium, transforme le raffinose en un éther undéca-acétylé :

$$C^{36}H^{21}O^{10}\,(C^2O^4\,C^2H^3)^{11}.$$

Le mélébiose fournit une osazone avec la phénylhydrozine; l'amalgame de sodium le transforme en *mélébiotite* $C^{24}H^{24}O^{22}$.

$$\underset{\text{Mélébiose}}{C^{24}H^{22}O^{22}} + H^2 = \underset{\text{Mélébiotite}}{C^{24}H^{24}O^{22}}.$$

Le raffinose est identique avec le mélitose contenu dans la manne d'Australie, excrétion sucrée produite par divers encalyptus. Son étude a été faite d'une façon approfondie par Berthelot et ce n'est que récemment que l'étude plus approfondie des propriétés du raffinose ont permis de l'identifier avec le mélitose. C. M.

Bibl. : Berthelot. *Annales de chim et phys.*, 3e série, t. XLVI, p. 66. — Ritthausen, *Journal für prak. Chem.*, 2e série, t. XXIX, p. 351.

**RAFFLES** (Sir Thomas Stanford), administrateur et orientaliste anglais, né sur mer, en vue de la Jamaïque, en 1781, mort près de Londres en 1826. Entré à quatorze ans au service de la compagnie des Indes orientales, il fut envoyé dix ans plus tard à Penang, et commença sa brillante carrière de savant et d'administrateur. Bon linguiste et futur fondateur de la société anglaise de zoologie, il étudia surtout les îles de la Sonde et la péninsule de Malacca, écrivit une histoire de Java (1817, 2 vol. illustrés, in-4), et fut l'un des parrains de la *Rafflesia Arnoldi*, en même temps qu'il prenait une part prépondérante à la conquête de Java (1811), à l'administration de cette possession de 1811 à 1816, et à la fondation de Singapour (1819-22). Malheureusement il perdit la plupart de ses collections dans l'incendie du navire qui le ramenait définitivement en Europe en 1824.

**RAFFLÉSIACÉES** (*Rafflesiaceæ* Sch. et Endl.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, qui, pour quelques auteurs, ne forme plus qu'une section des Aristolochiacées, et formée de plantes charnues, parasites sur les racines de divers arbustes et arbres de l'archipel Malais, de Java,

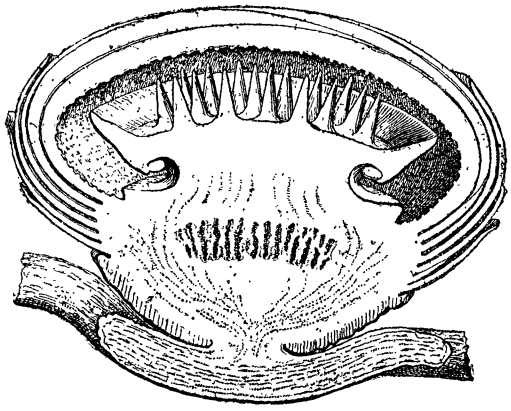

Coupe verticale d'une fleur de Rafflesia.

de Sumatra, des Philippines, etc., et du Bengale. Elles sont privées de tige et de feuilles et réduites à un rhizome inné, portant disséminées des fleurs généralement dioïques, solitaires, souvent gigantesques, s'épanouissant à la surface du sol et entourées de larges bractées ou écailles colorées. Le périanthe est ordinairement campanulé, à limbe 5-lobé, ou encore formé de 2 séries de 5 folioles chacune ; il est pourvu d'un disque charnu, creusé à sa périphérie d'un nombre variable de cavités, semblables à des nids, logeant autant d'anthères sessiles qui, dans les fleurs femelles, sont rudimentaires et stériles, et dans les fleurs mâles sont très développés, globuleux, déhiscents par un pore terminal, rarement par 2 pores. L'ovaire, infère, est logé au fond d'un réceptacle concave ; il est uniloculaire et renferme des placentas labyrinthiformes, anastomosés, sur lesquels sont attachés de nombreux ovules. Le fruit, plus ou moins coriace ou charnu, contient une foule de graines à albumen celluleux et à embryon très petit. Le genre type, *Rafflesia* R. Br., est formé de cinq ou six espèces, dont la principale, *R. Arnoldi* R. Br., est parasite sur les racines des *Vitis* de la section *Cissus*. Sa fleur, de couleur chair et entourée de bractées livides, peut atteindre 1 m. de diamètre et répand une épouvantable odeur de cadavre. A côté des *Rafflesia* se rangent les genres *Brugmansia* Bl. et *Sapria* Griff., qui en sont très voisins. Dr L. Hn.

**RAFIGNAT.** Ruisseau du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

**RAFLE.** I. Jeu (V. Dés, t. XIV, p. 201).

II. Chasse. — Filet de chasse monté à la manière du *traîneau* ou encore du *tramail* (V. ces mots) et ayant en général de 4 à 5 m. de long. sur 3 m. de largeur. On l'emploie principalement pendant les nuits noires de l'hiver pour prendre les merles, les grives et les autres petits oiseaux. Il est très destructeur, quoique moins que le traîneau. L'usage en est partout interdit.

III. Botanique. — Synonyme de rachis (V. Feuille, t. XVII, p. 378).

**RAFN** (Karl-Kristian), archéologue danois, né à Brahesborg (île de Fionie) le 16 janv. 1795, mort le 20 oct. 1864. Après avoir fait des études de droit et passé l'examen d'officier, il fut nommé professeur à l'Ecole des cadets (1721-26) en même temps qu'attaché à la Bibliothèque de l'Université. Cette dernière situation lui permit de satisfaire son goût pour les recherches archéologiques. Il publia d'abord des traductions et des éditions des plus célèbres légendes islandaises : *Histoires héroïques du Nord* (*Nordiske Kæmpehistorier*, 1821-26, 3 vol.), en même temps qu'il fondait une société pour l'étude de l'ancienne littérature scandinave. Mais il se fit surtout connaître par un grand ouvrage intitulé *Antiquitates americanæ* (1837 in-fol.,), qui fut promptement traduit en plusieurs langues. Il fit paraître ensuite les *Monuments historiques du Groënland* (en danois, 1838-45, 3 vol.), et, en français, les *Antiquités russes* (1850-58, 2 vol.). Sa critique n'est pas toujours très sûre, mais par son zèle dans les recherches et par son enthousiasme, il a rendu à la science de l'antiquité septentrionale des services qu'on ne saurait méconnaître. Th. C.

**RAFUIN** (Catherine), tragédienne française (V. Duchesnois [Mlle]).

**RÂGAD.** On nomme ainsi une dépression du sol dans la partie septentrionale du pays des Danakils (Afrique orientale). C'est une grande plaine en forme de cuvette, sise au pied oriental des montagnes d'Ethiopie et à 120 kil. de la mer Rouge. Son niveau est de 61 m. au-dessous de celui de la mer Rouge et occupe une superficie de 2.500 kil.q. Le Râgad est probablement une ancienne baie de la mer Rouge qui en a été séparée par un soulèvement du littoral. Rouire.

**RAGAF, REDJAF.** Bourg du Soudan oriental, ch.-l. d'un district à la fois belge et non belge, congolais et non congolais, anglais et non anglais, égyptien et non égyptien ; district « donné à bail par la Grande-Bretagne au souverain du Congo (Léopold II, roi des Belges), pour être occupé et administré par lui pendant la durée de son règne ». Ainsi s'exprime la Convention du 12 mai 1894 entre l'Angleterre et le roi des Belges.

Redjaf — c'est l'orthographe belge officielle — occupe la rive g. du Nil, qui porte ici le nom spécial de Bahr-el-Djebel, et dont la largeur ordinaire est en ces lieux d'à peu près 500 m. Il est situé à environ 2.100 kil. N.-E. de Léopoldville, à 1.250 S.-S.-O. de Kkartoum, à 463 m. au-dessus des mers, par 4° 44′ 32″ de latit. N. Il se trouve sur le territoire des Bari, belle nation de nègres pasteurs, en amont des lieux où le Nil passe de ses défilés supérieurs dans la région des immenses plaines marécageuses où le fleuve s'égare ; les chutes de Bedden, qui sont une septième cataracte extraordinairement éloignée de la sixième (laquelle est en aval de Khartoum), mugissent à une petite distance au-dessus de Redjaf, et de cette septième à cette sixième cataracte, le Nil est praticable aux vapeurs pendant neuf mois sur douze. « Une butte, crayeuse quoique d'apparence volcanique, le Ragaf ou Redjaf, qui dresse à plus de 100 m. de hauteur sa masse conique d'une régularité parfaite et terminée par une roche en forme de tour, est la borne qui signale de loin aux matelots la limite de la grande navigation », qui est Redjaf-Bedden. Aux environs, troupes d'éléphants, chasse à l'antilope. Redjaf a été occupé par les Belges du capitaine Chaltin le 18 févr. 1897, après une victoire sur les mahdistes.

La curieuse enclave de Redjaf, improprement nommée l'enclave de Lado, s'étend sur 28.000 kil. q. Elle est bornée à l'E. par le Nil, à l'O. par le 30e méridien E. de Greenwich, au N. par le parallèle 5° 30′. D'après la convention de 1894, l'enclave fera retour à l'Égypte. O. Reclus.

**RAGANA** (Mythol.) (V. Sorcellerie).

**RAGATZ.** Village suisse, cant. de Saint-Gall ; 1.930 hab. Situé sur le torrent de la Tamina, à l'embouchure de la gorge sombre et sauvage de *Pfeffers* (V. ce mot), il est devenu pour ainsi dire une succursale des bains de Pfaeffers, par le fait qu'une partie des eaux thermales de ceux-ci ont été conduites à Ragatz. Ce village est donc actuellement une station balnéaire et plus considérable que Pfaeffers. De grands hôtels servent à l'exploitation des eaux dont la réputation est très grande et qui attirent, pendant la saison, des visiteurs de toutes les parties du monde. Sur une hauteur, au-dessus de Ragatz, se trouvent les ruines du château Wartenstein, très beau point de vue auquel conduit un funiculaire.

**RAGE.** Sous le nom de rage ou d'hydrophobie on décrit, depuis l'antiquité, une maladie virulente et contagieuse, qui sévit spécialement sur les chiens, mais qui est, cependant, transmisible à l'homme et aux animaux. Elle se traduit chez l'homme et les espèces affectées par des troubles nerveux multiples : accès de fureur, spasmes musculaires et autres phénomènes morbides, d'origine cérébro-médullaire, dont tous aboutissent, invariablement et dans un temps très court, à la mort. C'est une maladie relativement rare et qui dans quelques pays est même complètement ignorée. Le plus souvent, elle apparaît sous forme de cas isolés ou sporadiques, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'elle s'étend, à la fois, à un nombre considérable d'animaux. Mais alors, prenant les proportions d'une épidémie, la rage envahit une localité, une région entière. Elle ne reste pas ainsi limitée dans ses ravages aux chiens seuls; elle se propage, par l'intermédiaire de ceux-là, aux animaux de la vie domestique : mouton, chèvre, cheval, bœuf et souvent même aux animaux de la vie sauvage : aux fauves.

La rage de ces derniers a été connue, du reste, de tous temps ; tous les jours on signale de nouveaux cas de rage observés chez les loups, les renards et les autres félins. Il y a dans l'histoire de cette maladie des épizooties qui ont, des années durant, sévi sur les fauves de toute une contrée. Telle est, par exemple, l'épidémie qui commença en 1803 dans le Jura, dans les districts d'Aubonne, et qui se répandit bientôt à la Suisse, au royaume de Wurttemberg, au grand-duché de Bade (1804), à la Bavière (1819), à la forêt de Thuringe (1821-22), durant jusqu'à l'année 1837, et envahissant enfin la Hesse supérieure, la Hesse inférieure, la principauté de Hohenzollern (1834). Pendant cette épidémie, on a vu les fauves envahir les villages, s'attaquer aux chasseurs, aux paysans et aux animaux. Les foyers de contagion étant ainsi multipliés, la maladie s'étend, dans la suite, avec une remarquable rapidité.

Les renards enragés font aussi quelquefois des descentes dans les villages et commettent, dans les basses-cours, de grands ravages. Dans ce cas, on peut se demander si les volailles mordues peuvent contracter la rage ; si elles ne sont pas préservées contre la pénétration du virus par la touffe de leurs plumage ? Il est difficile de répondre à cette question d'une façon catégorique, soit dans un sens, soit dans l'autre, les observations recueillies sur ce point étant jusqu'ici très rares. Ajoutons seulement que les gallinacés contractent facilement la rage, quand on les contamine par voie expérimentale. Pasteur et d'autres avant lui ont pu leur inoculer avec succès cette maladie infectieuse.

La rage a été constatée chez les chameaux, en Afrique et dans les steppes des Kirghis (Vedernikov) ; chez le cerf, le chevreuil et les daims. Le porc en est rarement atteint.

Historique. — Cette maladie était probablement très peu répandue en Grèce, dans l'antiquité, puisque Aristote n'en donne dans son *Histoire des animaux* qu'une description très courte. Il affirme surtout que l'homme est exempt de cette maladie. Après l'école d'Alexandrie — dont nous tenons les premières observations sur la rage de l'homme — c'est Celse qui a décrit cette affection avec une précision et une richesse de détails remarquables. Il donna même quelques indications sur son traitement. « Si l'on est mordu, dit-il, dans son *Traité de la médecine*, par un chien enragé, il faut attirer le virus au dehors par les moyens des ventouses qu'on applique sur la plaie, ensuite on brûle l'endroit mordu, s'il n'est ni nerveux, ni tendineux ». Des siècles durant, ces préceptes furent rigoureusement observés et ne tombèrent en désuétude que tout récemment, après les remarquables travaux de Pasteur sur les vaccinations préventives antirabiques. Dioscoride, Pline, Galien, et après eux les médecins arabes traitèrent successivement cette maladie dans leurs œuvres, et élargirent considérablement les limites des connaissances jusque-là acquises. A partir de cette époque, jusqu'au commencement du XIXe siècle, un seul point de l'histoire de la rage, la symptomatologie, pourra gagner en étendue et en précision. Alors que l'observation attentive fixera l'aspect extérieur de l'affection, une série d'hypothèses, absurdes et gratuites, viendront produire la plus grande confusion sur les questions relatives à son étiologie, son mode de contagion et la nature intime de son virus.

Cependant, dès 1811 une ère nouvelle s'ouvre pour l'étude expérimentale de la rage. Gohier, à cette époque, essaye de conférer la rage aux animaux en leur faisant manger la chair de ceux qui avaient succombé à cette affection. Grüner et le comte de Salm montrent la virulence de la bave du chien enragé (1813). Berndt prouve que chez toutes les espèces la salive contient le virus rabique (1822). Hertwig, retirant des glandes parotidiennes de la salive pure, constate qu'elle est virulente comme la salive mixte. Plus tard, Brechet, Dupuytren et Renault cherchent à savoir si le sang est virulent chez les animaux atteints de la rage. Malheureusement cette période féconde de recherches et de découvertes ne dure pas longtemps, les discussions oiseuses reviennent à nouveau, et la question de la spontanéité de la rage en fournit l'objet. Après quarante ans de discussion, cette question reste aussi obscure qu'elle l'était le jour où on l'avait abordée. Mais un second retour vers l'étude expérimentale ne tarde pas à s'opérer dans le rang des savants, et Galtier, dès 1879, s'annonce par ses magnifiques travaux sur la rage expérimentale du lapin comme le précurseur d'une nou-

velle école, dont les adeptes vont bientôt bouleverser l'étude de cette maladie, pour en faire évanouir les mystères sous le jour éclatant de la méthode expérimentale. C'est ainsi que Nocard (1880) et Paul Bert (1882) filtrent la salive des animaux enragés sur un filtre en porcelaine et observent que le virus ne traverse pas ce dernier; d'où l'idée que l'agent spécifique de la rage est un corps solide, un élément figuré. Mais c'est surtout à Pasteur que nous devons la plus grande partie de nos connaissances sur la rage expérimentale des animaux. Après ses magnifiques travaux sur le charbon et le choléra des poules, dont il venait d'établir les vaccinations préventives, Pasteur aborde, dès 1881, l'étude de la rage, et fait à l'Académie des sciences une série de communications qui resteront, évidemment, comme une des pages les plus glorieuses de l'histoire des maladies infectieuses. Il démontre dans un premier travail, auquel collaborèrent Chamberland, Roux et Thuillier : que le virus rabique en dehors de la salive réside encore dans les centres nerveux de l'animal pris de rage, et qu'on provoque la rage à coup sûr en inoculant une parcelle de centre nerveux de rabique à la surface cérébrale d'un animal. En 1884, avec ses élèves Chamberland et Roux, Pasteur fait une nouvelle communication dans laquelle il annonce que le passage successif du virus rabique par le corps du singe atténue considérablement sa virulence, au point d'être utilisable comme un virus vaccin. Et plus tard (1885), il indique un nouveau procédé d'atténuation dont il se servira pour sa méthode de prophylaxie contre la rage, avant et après morsure.

Distribution géographique. — Les conditions climatériques et la situation géographique d'un pays n'influent en aucune façon sur l'évolution de la rage. Aussi observe-t-on cette maladie dans presque toutes les régions de température extrême. L'opinion ancienne, suivant laquelle la rage ne saurait atteindre les pays très chauds et très froids, est aujourd'hui reconnue erronée. De nombreuses observations recueillies en Afrique et en Sibérie ont prouvé le peu de fondé de cette supposition. Cependant, c'est surtout dans les pays de climat tempéré qu'on voit sévir cette affection avec plus de fréquence et d'intensité. La cause de ce fait, en apparence peu explicable, pourrait être attribuée au nombre considérable des chiens de toutes races qui vivent très librement dans ces régions, au contact intime des hommes et des animaux sensibles à la rage. D'autre part, la très grande densité de la population de ces pays et l'insuffisance des mesures sanitaires doivent aussi contribuer pour beaucoup à la diffusion singulièrement prospère de la rage dans ces régions.

La France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche-Hongrie et la Suisse avec les pays balkaniques ont, sous ce rapport, les statistiques les plus chargées. Inconnue dans l'Allemagne centrale, grâce aux mesures de police sanitaire qui y sont strictement appliquées, la rage ne s'observe que dans les frontières limitrophes avec les pays environnants.

En Turquie, malgré le nombre fabuleux des chiens qui errent dans les rues des villes et des villages, les accidents rabiques y sont encore relativement peu nombreux. « Cette anomalie s'explique par ce fait que la rage paralytique est presque exclusivement observée en Orient » (Nocard et Leclainche).

La Hollande, le Danemark et la Suède sont très peu infectées, et la Norvège est complètement indemne de la rage.

En Afrique, elle règne surtout dans les régions septentrionales. Très répandue en Algérie, en Tunisie et en Egypte, elle l'est moins sur les littoraux orientaux et occidentaux du continent, où les premiers cas ont été observés après l'invasion des explorateurs et des colons européens. Au Cap, la rage n'est signalée que depuis 1893.

L'Amérique n'est pas indemne de cette maladie, elle y est surtout observée dans les provinces méridionales des Etats-Unis. Le Mexique, l'île de Cuba, le Chili, le Brésil sont également très infectés.

En Asie, en dehors des Indes anglaises et du Japon — où cette affection fait des ravages considérables — Java, Singapoor, la presqu'île de Malacca, la Basse-Cochinchine, l'Annam et le Tonkin, seraient, d'après A. Calmette, les principaux foyers permanents.

L'Australie est indemne de la rage.

Considérations générales. — Nous avons vu que la rage était une maladie contagieuse facilement inoculable aux animaux. La condition essentielle de sa transmission d'individu à individu est le contact intime du virus rabique avec les tissus d'un organisme sain, ce qui arrive assez fréquemment, lorsqu'un animal enragé mord un animal sain. Ce mode de contagion, de beaucoup le plus fréquent, réunit, comme on le voit, toutes les conditions nécessaires de contamination directe, puisqu'il se produit, chez l'animal mordu, effraction des téguments extérieurs et souillure de la plaie ainsi formée par la bave de l'animal enragé. La contagion peut encore s'effectuer par le lèchement ou par le simple dépôt de produits virulents (salive) sur une surface dénudée ou excoriée du corps. Très souvent on a vu la rage se déclarer chez des personnes qui s'étaient fait lécher par des chiens ayant les apparences de la santé. Car il est prouvé que chez ces derniers la salive contient le virus rabique, un, deux, même trois jours avant l'apparition des premiers symptômes de la rage (Nocard et Roux). Ces contagions sont d'autant plus fréquentes, qu'au début de l'affection, rien chez le chien n'éveille la méfiance. Bien mieux, tous les animaux en général et le chien en particulier deviennent très caressants et ne cessent de manifester à ceux qui approchent d'eux un attachement et un dévouement exagérés. Ces faits ont leur importance, et il convient d'en prendre connaissance, pour pouvoir se mettre en garde contre des chiens qui viennent de changer subitement d'allures. On ne saurait trop être sévère contre la sotte et dangereuse habitude qui consiste à se laisser lécher les mains et la figure par des chiens dont l'état de santé, d'apparence parfait, est souvent des plus trompeurs.

La rage est transmissible, avons-nous dit, par voie expérimentale d'un animal à l'autre. On peut obtenir la transmission par deux procédés différents : l'un consiste à injecter sous la peau de l'animal en expérience une quantité minime de salive recueillie sur un animal rabiqué; ce mode d'inoculation est souvent infidèle. Le second procédé consiste à inoculer non pas la salive, mais un peu du tissu des centres nerveux, soit sous les méninges cérébrales, soit dans la chambre antérieure du globe oculaire. Dans ces conditions, la rage est sûrement transmise (Pasteur, Chamberland, Roux et Thuillier). Une question qui touche, à un point de vue général, à la genèse de toutes les maladies infectieuses, et qui a donné lieu au milieu de ce siècle à d'interminables controverses, est la question relative à la spontanéité de la rage chez les chiens. Elle est aujourd'hui complètement résolue, et l'on admet que la rage n'est jamais spontanée en ce sens qu'elle résulte toujours de la morsure d'un animal enragé. On ne peut évidemment pas donner la preuve péremptoire de ce fait, mais il faut reconnaître que toutes les observations et de nombreuses considérations expérimentales le rendent très vraisemblable. De nombreuses expériences ont montré que le virus rabique, fragile et délicat, périt rapidement dans le milieu extérieur et qu'il ne peut souiller par conséquent l'eau et l'air à la façon d'autres bactéries, comme le microbe de fièvre typhoïde ou du tétanos, par exemple. Il y a donc impossibilité absolue pour l'homme et pour les animaux de toutes espèces de contracter indirectement la rage, à l'exception des cas où la contamination est due à l'usage d'objets souillés par la bave d'un animal enragé, tels que: fourrage, litière, objets de pansement, etc. Même dans ce cas, le virus, répandu sur différents objets, meurt rapidement,

et, par suite, les chances d'une contagion indirecte se trouvent diminuées d'autant plus.

Les symptômes de l'infection rabique ne se manifestent qu'un temps assez long après la contamination. Entre le moment où le virus pénètre dans l'organisme et celui ou l'affection se déclare franchement, il s'écoule, en général, un intervalle de temps appelé *période d'incubation*. Cette période d'incubation varie suivant le point de pénétration du virus et l'espèce considérée. D'une durée moyenne de un à trois mois chez l'homme, on l'a vue dans certains cas atteindre deux ans et même sept ans; ces faits sont néanmoins exceptionnels. L'incubation est de quinze à soixante jours chez les chiens et les chats. Elle est un peu plus longue chez les bovidés : de un à plus de trois mois; un peu plus courte pour le mouton, la chèvre et le porc : de quinze à trente jours. Les limites extrêmes de l'incubation sont de six jours à six mois. Il est des observations où elle aurait été chez le cheval de dix mois (Piétrement), de quatorze mois (Boudin), et de vingt mois (Gottes Winter), alors que, habituellement, elle est chez cette espèce de quinze à soixante jours. Au terme de cette période l'affection commence à se manifester, mais d'une façon très insidieuse. A peine ébauchée, au début, par quelques symptômes subjectifs chez l'homme ou quelque bizarrerie d'allure chez les animaux, elle s'affirme par des symptômes plus essentiels dans une période plus avancée de la maladie, et le dénouement fatal auquel elle aboutit toujours finit par en préciser complètement la nature.

La rage comme le tétanos est une maladie à manifestations esssentiellement nerveuses. La plupart des symptômes sont d'abord très variables, et n'ont aucune signification spécifique, de telle sorte qu'un diagnostic ne devient possible que par l'observation de l'ensemble des signes extérieurs, et de l'ordre dans lequel ils se succèdent. La physionomie de l'affection si effacée qu'elle soit au début a, néanmoins, dans ses traits principaux, la caractéristique nécessaire pour permettre de soupçonner sa nature. Mais il faut bien reconnaître que les commémoratifs, notamment l'existence d'une morsure, aident très souvent le diagnostic qui sans cela est fort délicat. Il est inutile d'insister sur l'intérêt qu'il y a à faire un diagnostic. Bien que la forme et la marche de la rage varient suivant les espèces envisagées, ses manifestations extérieures peuvent cependant se rapporter à deux types principaux, que l'on a décrits et schématisés comme deux formes différentes pour la facilité de l'étude, mais en réalité on rencontre toutes les formes intermédiaires entre ces deux types. Lorsque les signes de la rage correspondent à une excitation générale des centres nerveux, accompagnée de la propension à mordre, et à d'autres symptômes de fureur, cette forme de l'affection sera dite rage furieuse; si, au contraire, ils sont surtout constitués par des paralysies musculaires, isolées ou généralisées, elle sera appelée, dans ce cas, rage paralytique ou rage mue.

Nous décrirons brièvement ces deux formes de rage, en prenant la rage du chien comme type de maladie. Nous ne dirons que quelques mots sur la rage des autres espèces et sur celle de l'homme, qui ne diffère pas, comme caractères essentiels, de la rage du chien.

Rage du chien, rage furieuse. — Le plus souvent le délire rabique aigu est précédé par une série de symptômes peu accusés et à peine ébauchés; c'est la période initiale de la rage furieuse. Elle se révèle à peine par un changement d'humeur. Le chien n'a plus sa vivacité, sa gaieté habituelle. Il est sombre et triste. Il se cache dans sa niche ou dans un coin de l'appartement, parce qu'il cherche l'isolement et l'obscurité. Dans sa retraite, il ne peut pas jouir du repos et du calme qu'il a tant cherché. A peine est-il couché qu'il se redresse pour changer de place ou de position. Il disperse sa litière ou l'accumule en un tas. En un mot, il est dans un état continuel d'agitation et d'inquiétude. Il est encore docile et soumis. Il reconnaît la voix de son maître, et revient à elle, chaque fois qu'elle se fait entendre. L'inquiétude le domine surtout et l'on voit dans ses yeux l'expression d'une angoisse et d'une douleur profondes. Son appétit n'est pas altéré, ou très peu ; il refuse rarement sa nourriture, il a même, parfois, de la boulimie. A ces signes, fournis par le caractère du chien, viennent s'ajouter bientôt d'autres signes, plus caractéristiques et plus significatifs, qui dénotent chez l'animal des troubles des sens, d'origine centrale. Il est halluciné, victime de visions multiples. Tourmenté de bruits imaginaires, il court, il aboie; il s'attaque à des objets, à des ennemis fictifs. « Quand on observe, dit Bouley, un chien enragé sans le troubler et sans l'exciter par aucune manifestation qui pourrait détourner son attention, on peut deviner, d'après ses gestes et ses attitudes, la nature des sensations qu'il perçoit et qui le déterminent. Tantôt, en effet, l'animal se tient immobile, attentif et comme aux aguets ; puis tout à coup, il se lance devant lui et mord dans l'air, ainsi qu'il ferait dans l'état de santé lorsqu'il veut attraper une mouche au vol. D'autres fois, il se précipite furieux et hurlant contre un mur, comme s'il avait entendu de l'autre côté des bruits menaçants. » Mais tout cela ne dure pas longtemps, et l'animal, après quelques heures d'agitation, revient au calme, qui, du reste, ne sera que provisoire. « Alors vient un moment de repos, dit Youatt, les yeux se ferment lentement, la tête se penche, les membres de devant semblent se dérober sous le corps et l'animal est prêt à tomber. Mais tout à coup il se redresse; de nouveaux fantômes viennent l'assiéger ; il regarde autour de lui avec une expression sauvage, happe comme pour saisir un objet à la portée de ses dents, aboie et se lance à l'extrémité de sa chaîne, à la rencontre d'un ennemi tout imaginaire. »

Il est à remarquer que les tentatives d'agression, dans cette période de la maladie, ne sont provoquées chez l'animal que par l'aberration des sens, et ne constituent nullement les symptômes de fureur proprement dits, caractéristiques de la rage confirmée. Le chien examiné entre deux accès d'agitation ne présente ni dans ses attitudes, ni dans ses gestes rien qui trahisse sa maladie. Et l'on peut facilement manquer de porter un diagnostic sûr, si l'on se borne à un examen sommaire de l'animal. Le chien continue donc de vivre avec ses maîtres, de coucher sur leurs lits, de jouer avec les enfants et de tenir ainsi sous la menace de contagion tout un groupe d'individus, jusqu'à ce que des symptômes bruyants viennent jeter l'alarme. Un des symptômes les plus saisissants dans la période initiale de la rage, c'est le changement qui survient dans la voix du chien. Elle est rauque, voilée, parfois aiguë, mais si particulièrement caractéristique, qu'il est impossible de l'oublier quand on l'a entendue une fois. Dans la période confirmée de la rage, la plupart de ces symptômes persistent encore et se surajoutent au délire rabique qui domine en ce moment tous les autres. Le chien, sous le coup de son mal, est pris d'impulsions irrésistibles de mordre et de dévorer. Il est au plus haut degré de son agitation, il va et vient continuellement dans sa cage. Les yeux égarés, la bouche baveuse, d'aspect farouche et sauvage, il se précipite, à la moindre incitation, sur tous les objets qui l'environnent, les saisit par les dents, souvent avec une telle force qu'elles partent en éclats. Mais l'animal isolé dans une cage n'est pas continuellement agité. Son agitation revient par accès, et souvent elle a pour point de départ une excitation extérieure. La perception d'un bruit, la vue d'un homme, d'un animal et surtout d'un de ses congénères, éveille en lui les instincts féroces ; le délire prend à nouveau libre cours, jusqu'à ce que l'animal fatigué et essoufflé soit contraint au repos.

Le chien s'il se trouve libre, est souvent pris de fugue et il déserte le toit domestique. Il court, durant des jours, à travers champs et villes, parcourant des centaines de kilomètres en vingt-quatre heures. Le flanc étiré, la tête

basse, les yeux hagards et la bouche écumeuse, il marche droit devant lui, indifférent, même inoffensif, s'il n'est pas provoqué. Mais il suffit de la vue d'un chien pour retomber dans son délire, et alors irrité, et féroce, il fond sur sa victime. Ses attaques ne sont pas toujours franches, elles consistent parfois en coups de dents perfidement envoyés. Au bout de deux ou trois jours le chien revient chez son maître, fatigué et abattu, couvert de poussière et de plaies reçues durant sa course folle. Et comme il y a, même dans la période de la rage confirmée, certaines rémissions où tout rentre à peu près dans l'état normal, le chien, à son retour, peut se présenter sous un calme tout apparent et reprendre, comme jadis, la vie commune avec ses maîtres. C'est là une circonstance très dangereuse. Car d'un moment à l'autre, les instincts de fureur de l'animal peuvent se réveiller et donner lieu à des accidents des plus regrettables. Il convient donc de tenir tout au moins pour suspect le chien qui, après plusieurs jours d'absence revient à son habitation antérieure.

L'évolution de cette forme de rage dure de quatre à six jours. Vers le troisième jour, des paralysies musculaires commencent à se montrer et se localisent d'abord sur les masséters. Le chien incapable de rapprocher les mâchoires tient constamment sa bouche ouverte d'où s'échappe la bave, visqueuse et filante. Il est alors incapable de mordre et d'aboyer. A le voir, les mâchoires écartées, on croit quelquefois à la présence d'un corps étranger qui se serait fixé dans sa gorge. Aussi n'est-il pas rare que des personnes soient mordues à la suite des tentatives faites dans ce cas, pour retirer ce corps étranger supposé. Aux derniers moments, l'animal devient débile et chancelant, se tenant à peine sur ses membres, surtout sur les membres postérieurs. La paralysie de là gagne le tronc, ensuite les membres antérieurs, pour envahir enfin les muscles respiratoires et provoquer ainsi la mort par asphyxie. Quant à la forme paralytique de la rage, elle a surtout pour caractères dominants l'apparition immédiate de paralysies multiples qui en atteignant d'emblée les muscles de la mâchoire et du larynx, l'empêchent d'aboyer, d'où le nom de rage mue ou muette donnée à cette forme de l'affection. Ces troubles peuvent néanmoins se limiter aux membres seuls. Il n'y a bien entendu, dans cette forme, aucune manifestation furieuse, si ce n'est au début quelques signes vagues d'excitation et d'inquiétude générale, qui se réflètent dans l'humeur et les habitudes du chien. La marche de l'affection étant ici plus rapide, la mort survient d'habitude le troisième ou le quatrième jour de la maladie, à la suite comme dans le cas précédent, de la généralisation du processus paralytique.

On ne constate à l'autopsie aucune lésion macroscopique, à l'exception d'un peu d'hyperémie des centres nerveux. L'examen de l'estomac a néanmoins une certaine importance. Si l'on y constate des corps étrangers de nature diverse et non digestibles, tels que pierres, pailles, chiffons, fragments de bois, on peut avoir de fortes présomptions en faveur de la rage, mais on ne saurait cependant en tirer des conclusions absolues. La présence de ces corps étrangers s'observe surtout dans la rage furieuse, l'animal avalant tout ce qu'il rencontre sur sa route. Des altérations vasculaires des organes et des glandes salivaires du chien succombé à la rage ont été signalées d'abord par Balzer et ensuite par Bénédickt, Nocard, Pfitz, Schaffer, Babès, Golgi. Mais jusqu'à ce jour, aucune de ces lésions microscopiques ne peut être considérée comme spéciale et pathognonomique de la rage. La rage des autres carnivores domestiques et des félins, celle du chat d'une part, celle du loup, du renard et du chacal de l'autre, affectent à peu près toujours la forme furieuse, telle qu'elle est observée chez le chien. Chez les herbivores, le bœuf, le cheval, le mouton, il y a prédominance des symptômes paralytiques, sans que cependant le délire rabique fasse complètement défaut.

La rage spontanée n'existe pas chez les rongeurs, bien qu'ils soient encore très sensibles à l'inoculation artificielle de cette maladie. La rage qui évolue chez l'homme se rapproche, sous beaucoup de rapports, de celle constatée chez les animaux, avec cette différence, toutefois, que la mentalité plus développée du premier imprime à l'affection certains caractères distinctifs. Ce qui rend surtout saillant dans ses diverses manifestations la rage de l'homme, c'est, d'une part, l'existence presque constante d'un état psychique spécial : sombre et dépressif, résultat direct de la conscience du danger imminent ; c'est, d'autre part, l'absence pour ainsi dire complète du délire rabique avec ses impulsions furieuses caractéristiques. La rage débute chez l'homme par un sentiment de malaise et de fatigue général, suivie d'une agitation légère, oppression, insomnie et cauchemars nocturnes. Deux jours après, le malade est très excité et présente dans la fonction de ses sens une exagération très marquée ; le moindre bruit est perçu, le plus léger souffle est une cause de souffrance ; la vue des objets brillants, des couleurs vives est atrocement pénible, jusqu'à provoquer chez le malade des crises d'agitation. On observe parfois des hallucinations visuelles ou auditives. Il y a plus tard du spasme du pharynx, qui revient par accès plus ou moins espacés, et qui entrave la déglutition des liquides, des solides : d'où l' « horreur » des rabiques pour l'eau, et le terme « hydrophobie » donné à la rage par Gallien. L'état spasmodique des muscles, très accusé aussi du côté du thorax, entraîne des troubles de la respiration qui vont jusqu'à l'apnée et la mort par asphyxie. Les phénomènes paralytiques sont infiniment plus rares que chez les animaux, mais ils s'observent néanmoins quelquefois. Les malades conservent jusqu'à l'approche de la mort la lucidité entière de leur esprit.

Traitement. — On ne connaît aucun traitement efficace de la rage déclarée, et la thérapeutique se borne à employer des calmants. Par contre, depuis les travaux mémorables de Pasteur, nous sommes en état de prévenir l'accès de rage par une méthode de vaccination préventive dont l'efficacité peut s'établir par les statistiques annuelles que publie le service de la rage. Avant le début des vaccinations, on admettait comme mortalité moyenne des personnes mordues 18 %. Or, en 1896, sur 1308 personnes ayant subi le traitement préventif il ne s'est produit que 4 morts (0,3 %). En 1897, sur 1321 traités il y eut 6 morts (0,39 %) et en 1898 sur 1465, 3 morts seulement (0,2 %). Nous avons vu que la moelle des animaux morts de la rage contient le virus rabique. Exposées à l'air sec, ces moelles perdent leur virulence proportionnellement à la durée de la dessiccation, jusqu'à devenir inoffensives vis-à-vis de l'organisme animal. Dans une série de moelles, représentant une gamme de virulence, celles qui correspondent à une atténuation complète constituent les premiers vaccins ; puis on injecte des moelles de plus en plus virulentes. L'organisme ayant acquis une certaine résistance par les premières injections, il peut supporter ces derniers vaccins sans aucun risque.

« Le traitement consiste en des inoculations quotidiennes de moelles desséchées. Ces moelles sont broyées dans du bouillon stérilisé, légèrement alcalin, et réduites à l'état de fine émulsion, facile à faire pénétrer sous la peau. Les injections sont faites aux flancs, alternativement à droite et à gauche. On utilise d'abord une moelle de quatorze jours, complètement inoffensive, puis on continue par celles de treize, douze jours, et ainsi de suite jusqu'à la moelle de trois jours qui complète l'immunité. Le dosage de la matière injectée a été empiriquement établi, après de nombreux tâtonnements. Les doses d'émulsion varient de 3 centim. cubes pour les moelles faibles à 1 centim. cube pour les moelles fortes ; la quantité de substance nerveuse sèche employée correspond à peu près à 1 centigr. pour chaque injection. Il est indiqué de répéter les injections d'une même moelle pendant le cours du traitement ; d'autre part, le nombre des inoculations et la durée du traitement varie suivant la gravité des morsures » (Roux, *Prévention de la*

*rage après morsure. Transactions of the Congress of London*, 1891, t. III, p. 8).

Pour avoir son efficacité entière, ce traitement doit être suivi aussi rapidement que possible après la morsure. Il dure en moyenne de seize à dix-huit jours et est appliqué à l'institut Pasteur à Paris, ou dans des établissements similaires (Inst. Past. de Lille, de Marseille, de Constantinople, etc.). L'inoculation préventive ne s'accompagne d'aucun trouble local ou général.

Lorsqu'on a été mordu par un chien la conduite à tenir est la suivante : s'enquérir du propriétaire du chien et le prier de garder son chien en surveillance pendant dix jours. S'il s'agit d'un chien errant, le faire saisir, et de préférence ne pas le tuer, mais le surveiller pendant quelques jours. Si le chien n'est pas malade les jours suivants et si après huit jours il ne manifeste aucun symptôme anormal on peut être complètement rassuré, l'animal n'est pas enragé, la morsure n'aura pas de suite. Si l'animal présente des symptômes rabiques, il faudra recourir de suite au traitement préventif.

Législation. — La police sanitaire exige en France, suivant la loi de 1881 (art. 10), que les animaux atteints de rage et ceux mêmes qui en sont suspects soient immédiatement abattus. Mais nous avons dit plus haut que s'il s'agit d'animaux ayant mordu, il est préférable pour l'établissement du diagnostic de les maintenir en surveillance et d'attendre leur mort naturelle. Les art. 54 et 55 de la loi de 1882 donnent le droit aux maires des communes de prendre les mesures nécessaires contre l'envahissement de la rage, au cas où elle serait déclarée dans un point de la localité. Voici du reste le texte des deux paragraphes de la loi de 1882 qui sont en question :

Art. 54. — Lorsqu'un cas de rage a été constaté dans une commune, le maire prend un arrêté pour interdire, pendant six semaines au moins, la circulation des chiens, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse. La même mesure est prise pour les communes qui ont été parcourues par un chien enragé. Pendant le même temps, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire en dehors de leur résidence, si ce n'est pour les faire abattre. Toutefois, peuvent être admis à circuler librement, mais seulement pour l'usage auquel ils sont employés, les chiens de berger et de bouvier, ainsi que les chiens de chasse.

Art. 55. — Lorsque des animaux herbivores ont été mordus par un animal enragé, le maire prend un arrêté pour mettre ces animaux sous la surveillance d'un vétérinaire délégué à cet effet. Cette surveillance sera de six semaines au moins. Ces animaux sont marqués, et il est interdit au propriétaire de s'en dessaisir avant l'expiration de ce délai, si ce n'est pour les faire abattre. Dans ce cas, il est délivré un laissez-passer qui est rapporté au maire *dans le délai de* cinq jours, avec un certificat attestant que les animaux ont été abattus. Ce certificat est délivré par le vétérinaire délégué à la surveillance de l'atelier de l'équarrissage. L'utilisation des chevaux et des bœufs pour le travail peut être autorisé, à condition, pour les chevaux, d'être muselés. V. Morax.

Bibl. : Galtier, *Sur la rage du lapin*, dans *C. R. de l'Académie et Sciences*, août 1879. — H. Bouley, *Dict. encycl. des Sciences médicales*. — Roux, *Prévention de la rage après morsure*. Congrès de Londres, 1891. — Nocard et Leclainche, *Maladies microbiennes des animaux*, 1898. — Pasteur, Chamberland, Roux et Thuillier, *Notes sur la rage*, dans *C. R. Acad. des Sciences*, 1881, 1882. 1885, 1886 et 1889. — Nocard et Roux, *A quel moment le virus rabique apparaît-il dans la bave des animaux enragés*, dans *Manuel de l'Institut Pasteur*, 1890.

**RAGEADE.** Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Ruines ; 299 hab.

**RAGHOGARH** ou **RAGHUGARH** (*Maison de Raghu*), Principauté de l'Inde, vassale de Gwalior, dans l'Inde centrale, située à 25 kil. au S.-O. de Gouna ; 17.000 hab. dont 3.500 pour la capitale : Le prince est le chef de la branche Kechi, du clan des Râdjpoutes Chauhâns.

**RAGHOU**, roi fameux dans la légende indienne. Fils de Dilîpa et père d'Adja, il appartenait à la race solaire, et fut le modèle des rois par sa piété comme par ses victoires. Il est surtout célèbre comme ancêtre de *Râma* (V. ce mot). Le *Raghouvamça* du poète Râlidâsa, célèbre en dix-neuf chants la gloire de sa race.

**RAGIDES** (Ichtyol.) (V. Raie).

**RAGIMBOLD** de Cologne, écolâtre du XIe siècle, mort après 1033. Il paraît avoir étudié à Liège, sous Wazzon, avant d'aller diriger les écoles de Cologne. Sa réputation comme maître est attestée par son condisciple Adelman de Liège ; il subsiste de lui quatre lettres échangées contre autant d'autres de *Radolf de Liège* (V. ce nom) sur des mathématiques. Ces lettres, publiées par P. Tannery dans les *Notices et extraits*, XXXVI, 1899, sont un curieux témoignage de la complète ignorance de la géométrie à cette époque du moyen âge, tandis que, sous le rapport de l'arithmétique et du calcul, les connaissances étaient relativement développées. Ragimbold a proposé à Radolf, comme question à résoudre, l'explication du sens des termes : *angles intérieurs* et *angles extérieurs d'un triangle*. Il soutint, quant à lui, qu'*intérieur* est synonyme d'*aigu*, et *extérieur* synonyme d'*obtus ;* et à ce sujet interprète les énoncés d'Euclide de la plus singulière façon. Cette correspondance eut un assez grand retentissement en Lotharingie, et la fausse synonymie, inventée par Ragimbold, fut admise dans la première partie de la *géométrie* attribuée à Gerbert, dont la postériorité se trouve ainsi démontrée. T.

**RAGLAN.** Ancien château du pays de Galles, à 12 kil. O. de Monmouth ; forteresse frontière rebâtie par Henri V, où Charles 1er se réfugia, et qui résista jusqu'en 1646 aux parlementaires.

**RAGLAN** (Lord Fitzroy-James-Henry Somerset, baron), général anglais, né à Badminton le 30 sept. 1788, mort en Crimée le 28 juin 1855, fils cadet du 5e duc de Beaufort. Entré dans l'armée en 1804, il fit les guerres de la Péninsule, où il fut aide de camp de Wellesley, se distingua notamment à la reddition de Badajoz et remarqué par Wellington, l'accompagna en 1815 dans son ambassade à Paris, puis à Waterloo où il perdit le bras droit. Secrétaire de Wellington, il l'aida activement dans toutes ses hautes fonctions et, à sa mort, fut nommé maître général de l'artillerie et créé baron (1852). En 1854, il fut choisi pour commander les troupes envoyées en Crimée. Il organisa lui-même, dans les conditions les plus favorables, le port de débarquement, et, d'accord avec Saint-Arnaud, livra aussitôt la bataille de l'Alma qui fut une grande victoire pour les alliés. Le siège de Sébastopol fut entrepris (17 oct.). Peu après (25 oct.), par imprévoyance, Raglan perdait à Balaclava une brigade entière. A Inkermann (5 nov.), il fit preuve d'une folle bravoure en s'exposant pour observer l'ennemi, dans une position si dangereuse que Canrobert fut blessé et le chef de l'artillerie, Strangways, tué à ses côtés. Nommé feld-maréchal (5 nov.), il ne connut dès lors que des déboires. Le siège de Sébastopol traînait, les troupes insuffisamment approvisionnées murmuraient, le froid fit de nombreuses victimes. En Angleterre, les plaintes les plus amères censurèrent Raglan et son état-major qui n'étaient pourtant pas responsables de l'imprévoyance des bureaux de la guerre. Le gouvernement enjoignit au général en chef de changer radicalement son état-major. Très dignement, Raglan refusa de sacrifier ses collaborateurs, et après une enquête on le laissa tranquille. Cependant la guerre continuait. Les Anglais perdirent beaucoup de monde à la fameuse affaire de Malakof (18 juin). Raglan ressentit vivement ces pertes. Depuis quelques mois, accablé d'injustices, il avait beaucoup baissé. Il eut une attaque de dysenterie le 26 juin, mourut deux jours après, et fut grandement regretté par ses compagnons d'armes, notamment par Pélissier qui rendit pleine justice à la « calme et stoïque grandeur dont il avait preuve durant cette rude

et mémorable campagne ». Cependant, comme général en chef, il n'avait pas témoigné de capacités de premier ordre. On l'a beaucoup critiqué, même en Angleterre, à ce point de vue. R. S.

Bibl. : *Lord Raglan*, dans *Quarterly Review*, janv. 1857.

**RAGLE** (Méd.). Ce mot, qui vient de l'arabe *ragl*, sert à désigner ce qu'on appelle encore les *hallucinations du désert*. Les personnes qui font de longues marches dans les pays chauds, les soldats en expédition en Algérie, en Egypte, dans les pays tropicaux, etc., subissent des impressions sensorielles très distinctes. Dans les déserts, c'est le phénomène du mirage qui leur fait voir de l'eau ; c'est là une sensation réelle, qui peut ou non devenir le point de départ d'hallucinations. Celles-ci naissent fréquemment sans qu'il y ait une sensation réelle préalable ; les malades croient voir de l'eau, des prairies, etc., ou ont des visions terrifiantes, voient des démons, etc. ; souvent il y a délire accompagné d'accès de fureur. La chaleur excessive, les fatigues, l'insomnie suffisent pour expliquer ces phénomènes dans la plupart des cas. Dans quelques-uns cependant, il faut rechercher si l'élément paludéen n'y est pas pour beaucoup. Dans ce cas, l'administration de quinine est indiquée. En général, le repos, les affusions froides et les opiacés suffisent pour calmer les malades. Dr L. Hn.

**RAGON** (Jean-Marie), écrivain français, né à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne) le 25 févr. 1781, mort à Paris en mars 1862. Entré de bonne heure dans l'administration, il devint en 1814 chef de bureau au ministère de l'intérieur. Il s'est fait connaître du public par d'importantes publications sur la franc-maçonnerie, qu'il servit à partir de 1803 et jusqu'à la fin de sa vie avec le plus grand zèle : *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes* (Nancy, 1841, in-8) ; *Maçonnerie occulte* (1853, in-8) ; *l'Orthodoxie maçonnique* (Paris, 1853, in-8) ; *Rituels maçonniques* (1860-61, in-8) ; *Ordre chapitral* (1860, in-8) ; *Manuel complet de la franc-maçonnerie d'adoption* (1861, in-8), etc. A. D.

**RAGON** de Bange, officier français (V. Bange [Charles de]).

**RÂGOUALI.** Rivière de l'Afrique orientale (région équatoriale). Né sur le bord oriental du plateau d'Éthiopie, le Râgouali se dirige vers la mer Rouge, mais n'atteint pas le littoral. Il vient se perdre dans la dépression nommée Râgad, à 120 kil. du littoral et dont l'alt. est de 61 m. au-dessous de la mer Rouge, et transforme, à l'époque des pluies, cette dépression en un vaste marécage.

**RAGRÉMENT** (Constr.). Toute opération qui a pour but de donner la dernière façon, le dernier coup de main à la façade en pierre d'un bâtiment qui vient d'être achevé, ou de remettre à neuf, de *rajeunir* la façade en pierre d'un ancien bâtiment. Dans le premier cas, on passe le marteau et le fer sur la pierre afin d'enlever les *balèvres* (saillies ou inégalités), et on complète le bouchement des joints ; puis on frotte toute la surface de la pierre, ainsi rendue unie, soit avec du grès pulvérisé, soit avec du sable fin, pour faire disparaître toute trace d'outil. C'est ce qu'on appelle le *ragrément à vif* dit aussi *ravalement sur pierre*, qui donne lieu à des plus-values de prix suivant la perfection apportée dans le travail, perfection qui peut être telle qu'une règle de fer bien dressée s'applique exactement sur la surface ainsi ragréée. Dans le second cas, surtout lorsque la pierre est salie ou noircie par la vétusté, et afin de lui rendre sa couleur naturelle, on gratte la pierre avec divers outils qui enlèvent une légère couche toute superficielle. Mais, de nos jours, dans les villes où l'on peut se servir d'eau ayant une pression suffisante pour être projetée jusqu'au sommet des édifices, on remplace avec avantage le grattage qui altère la pierre et qui, répété plusieurs fois, aurait le grand inconvénient de détruire les proportions des moulures et les détails des sculptures, par un lavage et un brossage, souvent même par un simple brossage à la brosse dure fait à sec. Le ragrément s'entend encore d'autres opérations relevant de la maçonnerie et de la peinture et ayant pour but de réparer et de nettoyer la façade d'une construction, opérations connues aussi sous le nom général de *ravalement* (V. ce mot), et telles que bouchement de trous et crevasses, enduits, lessivage, peinture, etc. Charles Lucas.

**RAGUEAU** (François), jurisconsulte français, né au xvie siècle à Bourges, où, suivant d'autres biographes, à Mehun-en-Berry, mort à Bourges en 1605. D'abord lieutenant général au bailliage de Mehun, il fut nommé en 1584, sur la recommandation de Cujas, son ancien maître, professeur à la Faculté de droit de Bourges. On lui doit un glossaire de la langue barbare dont fit usage la jurisprudence du moyen âge : *Indice des droits royaux et seigneuriaux des plus notables dictions, termes et phrases de l'Estat et de la justice recueillis des lois, coutumes et ordonnances, arrêtez, annales et histoire du royaume de France et d'ailleurs* (Paris, 1583, in-fol. ; 1600 et 1609, in-4). Cet ouvrage, fort utile pour l'étude des antiquités juridiques, a été refondu par Laurière, sous le titre de : *Glossaire du droit français* (Paris, 1704, 2 vol. in-4). Ragueau est aussi l'auteur d'un *Commentaire sur les Institutes de Justinien* (1610) et des *Coutumes de Berry avec un commentaire* (1615, in-fol.), etc.

**RAGUEL.** Nom qui est donné, en quelques passages de la Bible, au personnage plus communément appelé *Jéthro* (V. ce mot), prêtre de Madian et beau-père de Moïse (*Exode*, ii, 16 ; *Nombres*, x, 29).

**RAGUENEAU** (Cyprien), littérateur français, mort à Lyon le 18 août 1654. Pâtissier à Paris en 1640, il eut une clientèle de bohèmes de lettres et, à force de les entendre disserter et disputer, à force de se frotter à eux, il se crut lui-même littérateur et composa des poésies qu'aucun libraire ne voulut éditer. Sa boutique périclita et il entra dans la troupe de comédiens que Molière promenait dans le midi de la France. On lui confia les rôles les plus infimes qu'il joua mal et il fut obligé de quitter cette troupe et d'accepter dans une autre les fonctions de moucheur de chandelles. Ragueneau n'est guère connu que par les *Aventures* de Dassoucy, où il est raillé de la belle manière. Une de ses filles, *Marotte*, aussi coquette qu'elle était laide, épousa le comédien Lagrange. R. S.

**RAGUENEAU** (Marie), comédienne française (V. La Grange).

**RAGUENEL,** femme de *Duguesclin* (V. ce nom).

**RAGUSA.** Ville de Sicile, prov. de Syracuse, sur l'Ermineo ; 30.000 hab. Mines d'asphalte ; fabrications de pâtes alimentaires, d'huile, de meubles ; marché agricole. C'est l'antique *Hybla Herœa*.

**RAGUSE** (slave *Dubrovnik*). Ville de la province autrichienne de Dalmatie, sur une presqu'île de la mer Adriatique ; 7.143 hab. (en 1890). Vieille enceinte entourée de cinq forts, dont le principal bâti en 1808-13 par les Français sur le mont Sergio (412 m.) ; les autres datent du xie au xvie siècle. La ville est adossée au mont Sergio : elle n'a qu'une grande rue (Stradone), large de 10 à 12 m., sur laquelle débouchent quantité de ruelles auxquelles des marches donnent l'aspect d'escaliers. La place Bersalje, devant la porte Pille, est le centre de la vie urbaine. On remarque une cathédrale de 1713, l'église San Biagio, celles des Franciscains et des Dominicains, la douane, bâtie vers 1520, l'hôtel de ville (ancien palais), bâti de 1338 à 1424. L'aspect est demeuré celui d'une ville vénitienne. L'élément serbe domine dans la population qui fait un certain commerce avec l'Herzégovine. Le mouvement du port fut, en 1894, de 65.400 tonnes aux entrées. Le vrai port est au N. de la presqu'île, à *Gravosa* où relâchent les paquebots et où sont les chantiers. Non loin est la fameuse source de l'*Ombla*. A 10 kil. S.-E. de la ville actuelle, est *Ragusanecchia* (slave *Cavtat*), qui occupe la place de l'antique *Epidaure*, et n'a qu'un millier d'habitants.

Histoire. — Epidaure avait été fondée en 589 av. J.-C. par les Péloponésiens, et transformée en colonie romaine (*colonia Martia*) en 164 av. J.-C. Elle fut ruinée par les Slaves au VIIe siècle. Sa population survivante fonda la ville nouvelle de *Rhausium*, de même que les fugitifs de Salone fondaient Spalato. Raguse prospéra, s'agrandit trois fois, de 646 à 949, résista aux Sarrasins comme aux Slaves et sut sauvegarder son autonomie. En 1204, elle se détacha de la province byzantine de Dalmatie pour passer sous le protectorat de Venise, à laquelle elle fut disputée par la Hongrie, la Serbie, la Bosnie, payant tribut au plus fort, mais sans se laisser annexer. En 1526, elle se plaça sous le protectorat des sultans ottomans, leur versant jusqu'en 1718 un tribut annuel de 12.500 ducats, et se faisant octroyer de larges facilités commerciales en Turquie. La population de la petite république atteignit 30.000 âmes. Elle fut cruellement éprouvée par les incendies de 1023, 1296, 1459, les pestes de 1548 et 1562, les tremblements de terre de 1667, 1843 et 1850. La paix de Presbourg eut pour conséquence l'occupation française de la Dalmatie, et, le 27 mai 1806, Lauriston prit possession de Raguse ; il y fut assiégé à partir du 17 juin par les Russes que Molitor chassa le 6 juil. Un décret du 31 janv. 1808 abolit la république de Raguse, et, le 31 oct. 1809, la ville fut, comme la Dalmatie, annexée au royaume d'Italie. Le gouverneur militaire fut Marmont qui reçut le titre de *duc de Raguse*. Le 29 janv. 1814, les Autrichiens occupèrent Raguse que le congrès de Vienne leur attribua avec la Dalmatie. — L'évêché de Raguse, fondé en 980, érigé en archevêché en 1121, fut ramené en 1831 au rang de simple évêché. — Banduri († 1743) et Boscovich († 1787) sont nés à Raguse. A.-M. B.

Bibl. : V. Dalmatie. — Engel, *Gesch. des Freistaats Ragusa;* Vienne, 1807. — Gelcic, *Dello sviluppo civile di Ragusa ;* Raguse, 1884.

**RAGUSE** (Duc de), maréchal de France (V. Marmont).

**RAHA.** Monnaie laponne (V. Monnaie, t. XXIV, p. 100).

**RAHAB,** femme chananéenne, habitant la ville forte de Jéricho, est louée par les livres sacrés du judaisme pour avoir facilité leur tâche aux espions envoyés en reconnaissance par Josué (*Josué*, chap. III et VI). Elle est représentée comme courtisane ou femme de mœurs libres, sans doute à cause du caractère que devaient offrir généralement les maisons ouvertes aux étrangers dans les villes de quelque importance. Il n'y avait pas d'auberges ou d'hôtelleries avec tarifs réguliers; on recevait d'ordinaire l'hospitalité dans des maisons amies ou connues ou chez des personnes de bonne volonté. Rahab fut épargnée lors du sac de la ville, et sa famille aurait subsisté jusqu'à une époque récente; le Nouveau Testament la fait figurer parmi les ascendants du Messie Jésus et célèbre, à son tour, ses mérites (*Saint Matthieu*, I, 5 ; *Ep. au Hébreux*, XI, 31 ; *Ép. de saint Jacques*, II, 25).

**RAHAD, RAHAT.** Rivière de l'Abyssinie et du Soudan oriental, tributaire droit du Nil Bleu (Bahr et Azrek); mais tributaire intermittent, car il s'en faut qu'il atteigne toujours cette moindre des deux branches mères du grand fleuve du Nil. Sans doute, il coule constamment dans sa vallée des montagnes, mais dès qu'il est entré dans les plaines altérées du Senâr ou Sennar, il commence à diminuer et finit par tarir, sauf pendant un tiers de l'année, en juin, juillet, août et septembre, époque où il est même navigable (plus ou moins) pendant deux à trois mois.

Le Rahad, qui s'appelle également Abou Ahraz (le père des Acacias) en son parcours dans le bas pays, notamment dans la région de son embouchure, s'appelle Chimfah chez les Abyssiniens: Chimfah ou Sinfa. Parti du versant occidental du haut et immense relief d'Abyssinie, à l'O. du grand lac Tana, il s'écroule rapidement dans de sauvages défilés. Cours dirigé vers le N.-O. 450 kil. en ligne droite; 800 peut-être avec les détours, qui sont « très nombreux, mais d'un faible rayon ». Embouchure au bourg d'Abou Ahraz, homonyme à la rivière, à 200 kil. environ au S.-E. et en amont de Khartoum. Grandes facilités pour le retenir en montagne par des barrages-réservoirs, de manière à en faire une rivière constante, inestimable pour les irrigations dans la plaine-steppe du Sennar. O. Reclus.

**RAHANOUINE.** Branche des *Somalis* (V. ce mot).

**RAHART.** Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Morée ; 365 hab.

**RAHATGARH.** Ville de l'Inde, provinces centrales, dans le district de Sagar et à 40 kil. à l'O. de cette ville ; 4.000 hab. Le vieux fort, qui a soutenu un siège pendant la rébellion de 1857-58, tombe à présent en ruines.

**RAHAY.** Com du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Saint-Calais ; 523 hab.

**RAHBEK** (Knud-Lyne), écrivain et poète danois, né à Copenhague le 18 déc. 1760, mort à Copenhague le 22 avr. 1830. A l'âge de dix-huit ans déjà, ayant étudié les belles-lettres à l'Université de sa ville natale et vécu le plus possible dans le monde des artistes dramatiques, il publia, sans nom d'auteur, des *Lettres d'un vieil auteur à son fils*, dans lesquelles il affirme ses sympathies pour le drame larmoyant et déclare que seul le comédien vertueux atteint au grand art. Son premier drame, *le Jeune Darby*, est accueilli avec faveur au théâtre royal, en 1780. Il voyage ensuite à l'étranger, en Allemagne, en Autriche, en France et se lie avec plusieurs écrivains en renom. A son retour, il fait paraître des *Essais en prose* et dirige tantôt avec son ami Pram, tantôt seul (de 1785 à 1809) une revue mensuelle, *la Minerva*, dont l'influence littéraire a été considérable en Danemark. Nommé professeur d'esthétique à l'Université en 1790, il donna sa démission en 1798 à la suite d'un blâme officiel que lui avait attiré un article paru dans la *Minerva* et qui avait déplu en haut lieu. Quelques années plus tard (1805), il rentra dans le corps enseignant comme professeur à l'Ecole dramatique, que l'on venait de réorganiser, et, en 1816, il était réinstallé dans sa chaire à l'Université. Il avait publié de 1794 à 1802 des *Essais poétiques*, dont le succès fut très grand parmi la jeunesse surtout à qui semblaient s'adresser spécialement ses joyeuses chansons. Ses leçons sur l'*Art du comédien* (1809) sont encore d'une lecture intéressante ; mais ses principaux ouvrages sont une *Histoire de la poésie danoise* (*Bidrag til den danske Digtekunsts historie*, 1800-1828) publiée en collaboration avec Nyerup, et d'excellentes études sur l'art dramatique (*Bidrag til den danske skuepladses historie i dens forste aarhundrade*, 1822) et sur *Holberg* en particulier, dont il a donné une excellente édition (*Om Holberg som lystspildigter*, 1815, 3 vol.). On a encore de lui des *Drames historiques* (1809-13, 3 vol.) et des *Souvenirs de ma vie* (1824-29, 5 vol.), qui ne vont que jusqu'en 1801. De 1791 à 1822, mais avec des interruptions, il avait été à la tête du *Spectateur danois*, qui paraissait chaque semaine et s'occupait aussi bien de politique que d'art et de littérature.

Sa femme *Karen Heger* (1775-1829), plus connue sous le nom de *Kamma*, charmante et spirituelle, contribua à faire du salon du critique dans la *Bakkehuset* (à Frederisksberg, faubourg de Copenhague) un des plus fréquentés de la capitale danoise au commencement de ce siècle. Th. C.

**RAHEITA.** Petit sultanat du pays des Danakils, sur la côte orientale d'Afrique, près du détroit de Bab-el-Mandeb. Le territoire de cet Etat a été partagé par moitié entre la France et l'Italie.

**RAHIMATPOUR.** Ville de l'Inde, présidence de Bombay, district de Sâtara, et à 27 kil. au S.-E. de cette ville; 6.000 hab. Mosquée et mausolée du XVIIe siècle. Centre de commerce local. Stat. du Southern Mahratta Railway.

**RAHMATOUR** (Techn. agric.). Fromage de consistance molle, surtout fabriqué en Bavière et désigné aussi sous les noms de « réaumatour, romatour, raumadour », etc.; il tire son nom de l'allemand *rahm* (crème) ; le commerce

le marque généralement *fromage* bavarois ; quand il est bien fait et affiné, il est très gras et un peu coulant, mais il possède une odeur repoussante ; la forme la plus courante est celle d'un carré de 12 à 14 centim. de côté, avec une épaisseur de 4 à 5 centim. ; la livraison se fait habituellement sous couverture d'une feuille d'étain. J. T.

**RAHN** (Johann-Rudolf), archéologue suisse, né le 24 avr. 1841. Il est professeur d'histoire de l'art à l'Université de Zurich (1869), et un des hommes les plus compétents qu'il y ait en Suisse en ces matières. Principaux ouvrages : *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, des temps les plus anciens jusqu'à la fin du moyen âge (Zurich, 1873-76) ; *Kunst und Wanderstudien in der Schweiz* (Zurich, 1888) ; *Die mittelalterlichen Kunstdenkmäler des Kantons Tessin* (1893), *Solothurn* (1893), *Thurgau* 1895), etc. Il a pris une grande part à l'organisation du musée national suisse à Zurich.

**RAHÔN.** Ville de l'Inde, Pendjab, district de Jalandhar, à quelques kilomètres du Sattledj ; 12.000 hab., dont la moitié sont musulmans. Ancienne forteresse râdjpoute.

**RAHON.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 168 hab.

**RAHON.** Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaussin, sur la rive dr. de la Loue ; 666 hab. L'église renferme des statues et un tombeau curieux du XVI^e siècle. L'ancien château, d'origine romaine, a complètement disparu ; il soutint des sièges mémorables contre les troupes de Louis XI (1479) qui le prirent, contre les protestants (1582), contre Henri IV (1638), contre le duc de Longueville (1638), qui fit pendre son défenseur Carle Bussillet ; il fut rasé en 1674. A 1.500 m., au S., est la chapelle de Notre-Dame des Bois, lieu de pèlerinage.

**RÂHOU.** Démon des éclipses dans la mythologie indienne. Roi des Asuras, il déroba l'ambroisie au moment où elle sortait du barattement de l'océan de lait ; mais il fut dénoncé par le soleil et la lune, et Vichnou le coupa en deux d'un coup de son disque. Toutefois, le nectar d'immortalité ayant déjà touché ses lèvres, il n'en mourut point. Depuis lors, la partie antérieure de son corps roule dans les cieux et s'efforce de se saisir du soleil et de la lune pour les dévorer par vengeance : c'est l'explication mythique des éclipses. Dans les récits bouddhiques, le Bouddha intervient fréquemment pour l'obliger à lâcher ces astres au moment où il vient de s'en emparer. Une légende tibétaine attribue même son châtiment, non plus à Vichnou, mais à Vadjrapâni. Il est représenté dans les groupes des « neuf planètes », toujours en buste, avec une tête énorme et deux mains.

**RAHUN.** Rivière du dép. du *Morbihan* (V. ce mot, t. XXIV, p. 312).

**RAI.** Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Laigle ; 580 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Tréfileries.

**RAÏ-BARELI.** Division, district et ville de l'Inde, provinces du Nord-Ouest. La division comprend les trois districts de Soultanpour, Partabgarh et Raï-Bareli. Ce dernier a une superficie de 4.450 kil. q. et une population de 950.000 hab., presque tous Hindous. Le chef-lieu est situé sur la rivière Saï, à 77 kil. au S.-E. de Lakhnau (Lucknow). Il ne faut pas le confondre avec Bareli dont le préfixe Raï sert à le distinguer. Son nom actuel serait une corruption de Bharauli, la ville des Bhars, dont on montre encore le vieux fort. Il compte 12.000 hab. qui pour la moitié sont musulmans et possèdent quatre vieilles mosquées.

**RAIATEA** ou **ULIÉTÉA.** Ile de l'archipel de la Société (Océanie française), partie ou groupe des Iles-sous-le-Vent. De celle-ci, au nombre de dix, Raiatea est la plus importante et la plus étendue (194 kil. q.) ; et pour l'archipel entier, elle vient après Tahiti, dont elle se montre même la rivale par l'animation de son trafic. Elle est décrite d'ordinaire avec l'île, au N., Tahaa, plus petite (82 kil. q.), toutes deux étant comprises dans le même anneau madréporique, et d'ailleurs peu éloignées l'une de l'autre, le canal qui les sépare n'ayant que 5 kil. de largeur. Le centre de ce petit groupe binaire est, au N. de Raiatea, le mât de pavillon du port de Tavarua, par 16°43'14" lat. S., 153°46'3" long. O. Le récif annulaire est percé de dix passes, dont huit pour la grande île, deux pour la petite ; le canal intérieur d'eau tranquille forme une vaste rade ; les côtes sont dentelées et offrent de nombreux mouillages. Les baies les plus grandes sont celles de Faarua (S.-E. de Raiatea) et de Hamené (S.-E. de Tahaa). Ces deux îles sont montagneuses et volcaniques, les sommets suprêmes sont 1.033 m. pour la première, 590 m. pour la seconde ; ces monts sont boisés. C'est à Tavarua, au pied du mont Tapivi (284 m.) et longeant la côte N., qu'est établi le gouvernement des Iles-sous-le-Vent, annexées le 16 mars 1888, et que se trouve le palais de la reine. Les indigènes sont de race tahitienne et de religion protestante. La population des deux îles est de 2.300 hab. environ, dont quelques commerçants européens, particulièrement des Allemands. La Société océanienne exporte du coton, pressé en balles dans une usine voisine de son établissement, un peu d'huile de coco, du coprah, des oranges, de l'arrow-root (plus exactement de la fécule de Pia) : la plante qui la fournit (*Tacca pinnatifida*) est récoltée à Tahaa, où se font aussi principalement les cultures vivrières. On récolte une petite quantité de tabac à Raiatea. — Raiatea fut découverte, en 1769, par Cook, qui l'appela *Uliétéa*. Elle fut autrefois le centre religieux des îles de la Société, le siège de la franc-maçonnerie des *Arioïs :* de toutes les îles voisines, on y venait prendre part aux processions en l'honneur des dieux On voit près d'Opoa les ruines d'un *marac* (tertre sacré où les prêtres immolaient sur un autel les victimes humaines) consacré à Oro, le fondateur à Raiatea de l'antique société des Arioïs, dont les statuts comportaient l'infanticide. Ch. DELAVAUD.

BIBL. : MÉNARD, Cartes hydrographiques, n^os 4072, 4073, 4074, 4172 ; 1882-83.

**RAIBOLINI,** peintre et graveur italien (V. FRANCIA).

**RAICILLA** (Bot.) (V. URAGOGA).

**RAÎCIN.** Fort de l'Inde, dans l'Etat de Bhopâl, à 16 kil. des fameuses ruines de Sântchi, sur la route de Hoshangabâd à Sagar. Il occupe l'extrémité E. d'une colline dont l'alt. est de 600 m., mais il ne domine la plaine que de 150 m. ; ses falaises de grès le rendaient jadis imprenable.

**RAÏDROUG.** Ville forte de l'Inde, présidence de Madras, district de Bellari, dominé par une citadelle qui occupe le sommet d'une masse granitique haute de 950 m. C'était une des places de Haïder Ali, et elle fut prise d'assaut en 1791 par lord Cornwallis.

**RAIDS.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan ; 453 hab.

**RAIE.** I. ICHTYOLOGIE. — Nom vulgaire d'un genre de Poissons (*Raia*) de l'ordre des *Chondroptérygiens batoïdes*, et de la famille des *Rajidæ*. Les Raies ont le corps rhomboïdal, aplati, très large ; la queue est grêle, les pectorales très grandes s'avancent de chaque côté de la tête et se prolongent en arrière jusqu'aux ventrales. Celles-ci sont divisées en deux lobes et très développées, la queue supporte vers son extrémité deux dorsales reculées, la caudale est nulle ou peu développée. Les Raies proprement dites ont le museau complètement libre à son extrémité, non enveloppé par le prolongement des nageoires. Les mâles adultes portent ordinairement une rangée d'aiguillons sur le côté du museau et vers l'angle externe des pectorales ; ils ont, en plus, près des nageoires ventrales, des appendices plus ou moins longs, servant à la préhension pendant l'accouplement.

Les raies ont un appareil électrique découvert par Ch. Robin. Cet appareil se montre, quand on sectionne la queue d'une Raie, dans sa seconde partie ; situé de chaque côté, il se compose d'un assemblage de disques prismatiques empilés dans le sens longitudinal et séparés les uns des

autres par des cloisons. Ces disques forment des colonnettes ou piles placées l'une à côté de l'autre et constituant l'organe, ayant chez l'animal adulte la grosseur du doigt. Le genre *Raia* comprend environ 40 formes dont 17 se trouvent sur les côtes de France, les autres habitent particulièrement les mers tempérées. Elles se tiennent au fond de l'eau, à demi enfoncées dans le sable. Toutes sont ovipares, les œufs sont en forme de coussin, de nature cornée, terminés aux quatre angles par une sorte d'appendice long et mince.

Parmi les formes de nos côtes, il faut citer la Raie bouclée (*Raia clavata*), ainsi nommée des boucles plus ou moins nombreuses et plus ou moins développées, situées sur la région antérieure du corps. Chez les mâles, les dents sont situées en séries verticales : sur les rangées internes, elles sont rapprochées les unes des autres et taillées en losanges ; sur les rangées internes, elles sont pointues et en forme de crochets ; les femelles ont des dents en séries obliques et ressemblant à des têtes de clous carrées. La Raie bouclée est très estimée sur nos marchés. ROCHBR.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les raies proprement dites sont encore peu connues, à l'état fossile, bien qu'on ait indiqué de nombreuses espèces dans le terrain tertiaire, principalement dans la molasse de Baltringen, ces espèces ayant été établies sur des dents ou des boucles dermiques isolées. Le genre Raie remonte à l'époque du turonien, c.-à-d. du crétacique moyen ; on en connaît trois espèces de Hakel et de Sahel Alma en Syrie; la *Raia similis* est de l'éocène supérieur du Hampshire ; on ne peut séparer de la Raie bouclée actuelle la *R. antiqua* des couches pliocènes de Toscane ; la *Raia clavata* a d'ailleurs été trouvée dans les crags du Norfolk et du Suffolk. Larrazet a décrit sous le nom de *Dynatobatis* des boucles de Raies provenant du terrain tertiaire du Rio Parana (Amérique du Sud). Les *Acanthobatis*, du miocène du Gard et du Wurttemberg ont de hauts tubercules dermiques réunis en plaques ; Leidy a désigné sous le nom de *Oncobatis* des tubercules de forme pentagonale trouvés dans les dépôts pliocènes de l'Idaho. E. S.

III. PÊCHE. — On pêche ce poisson aux arts traînants, chaluts, gangui, et aux cordes ou cablières de 150 à 200 m. de long sur lesquelles les hameçons sont distants de 10 m. — En Norvège, avec les foies de Raies, on obtient une huile médicinale ; avec la peau, on obtient une ichtyocole assez estimée qui sert principalement à clarifier la bière.

IV. ART CULINAIRE. — Deux espèces de raie sont usitées en cuisine : la raie *bouclée* et la *grosse* raie ; toutes deux sont également bonnes et se préparent ou au beurre noir ou à la sauce blanche.

*Raie au beurre noir*. La raie, après avoir été ébarbée, lavée, est cuite à l'eau avec un oignon coupé en tranches, un peu de persil, un verre de vinaigre, une poignée de sel et une pincée de poivre. Quelques minutes d'ébullition seulement suffisent ; après quoi, le poisson est mis à égoutter, débarrassé de sa peau, le bas des arêtes étant ébarbé, puis placé sur un plat avec un peu de persil frit. On le sale, on le poivre, et au moment de servir on l'arrose avec une quantité suffisante de beurre noir.

*Raie à la sauce blanche*. La raie est préparée et cuite comme ci-dessus. Au moment de servir on verse dessus de la sauce blanche simple ou contenant des câpres.

Les petites raies, ou *raietons*, se mangent ordinairement frites, dressées sur un buisson de persil frit. On les sépare en deux et on leur enlève la tête et la peau de chaque côté, puis on les lave, et, après les avoir fait égoutter et épongées, on les place dans une marinade faite de sel, de poivre, persil en branche, thym, laurier, oignons émincés, huile et vinaigre. On les en retire au moment de la cuisson, on les sèche dans un linge, on les enfarine et on les fait frire jusqu'à ce qu'elles aient une belle couleur jaune.

BIBL. : ICHTYOLOGIE. — VALENCIENNES et CUVIER, *Histoire des Poissons*. — SAUVAGE, dans BREHM, *Poissons*, éd. fr.

**RAIE** DU SPECTRE (Phys.) (V. ANALYSE, t. II, pp. 928 et suiv.).

**RAIFFEISEN** (Friedrich-Wilhelm), financier prussien, né à Hamm le 30 mars 1818, mort le 11 mars 1888. Il débuta par la carrière militaire (1835), en fut écarté par une maladie d'yeux, passa dans l'administration, demissionna pour raison de santé en 1865. Depuis 1846, son occupation principale était la propagande pour les idées d'association et de coopération. Il fonda des banques de crédit agricole, en donna la théorie (*Die Dahrlehnskassenvereine ;* Neuwied, 1866 ; 5 éd., 1887 ; *Instruktion zur Geschœfts und Buchführung der Dahrlehnskassenvereine*, 4e éd., 1883 ; etc.) (V. BANQUE, t. V, p. 260).

**RAIFORT.** I. BOTANIQUE. — On a donné ce nom à plusieurs espèces de Crucifères, entre autres au Radis noir (V. RADIS), qui est le *Raifort cultivé*, *R. officinal* ou *R. des Parisiens*, ou *Nasturtium amphibium* R. Br. appelé *Cresson d'eau* ou *R. d'eau* (V. NASTURTIUM), enfin au *Cochlearia armoracia* L., espèce vivace, originaire de l'Orient, et qu'on rencontre également dans les endroits humides de l'Europe septentrionale ; elle est acclimatée aux Etats-Unis. La racine sert en médecine comme antiscorbutique (V. COCHLÉARIA) et, dans l'art culinaire, rapée et assaisonnée, comme condiment. Le Raifort est beaucoup cultivé, surtout en Allemagne. Au début d'avril on pique les plants, à 30 centim. de distance les uns des autres, dans des trous obliques, et on couvre de terre ; le terrain doit être très meuble ; vers la Saint-Jean, on met les racines à nu et on enlève toutes les racines latérales pour ne laisser que le pivot ; en novembre, on les extrait prêtes pour l'usage. On laisse en terre jusqu'au printemps celles qu'on n'utilise pas immédiatement. Ce sont les racines les plus grosses qu'on réserve pour l'usage : elles peuvent avoir 60 centim. et plus. Mais on peut limiter leur croissance en longueur et les faire grossir en établissant un dallage souterrain. Les racines minces et les latérales servent comme plants nouveaux. Dr L. HN.

II. THÉRAPEUTIQUE (V. COCHLÉARIA).

III. PHARMACIE. — La racine de raifort fraîche entre dans la préparation du sirop de raifort composé (sirop antiscorbutique). On emploie des feuilles fraîches de cresson, de cochléaria, des racines fraîches de raifort, incisées, des feuilles sèches de ményanthe, des zestes d'oranges amères et de la cannelle de Ceylan. Toutes ces substances, contusées ou incisées, sont mises à macérer dans du vin blanc pendant deux jours. On distille ensuite le tout au bain-marie et avec la partie spiritueuse on fait un sirop à froid en vase clos. Avec le résidu de la distillation, exprimé, clarifié à l'albumine, on fait un sirop que l'on ajoute au premier. Le sirop antiscorbutique est légèrement trouble, acide au tournesol, se colore en brun par le perchlorure de fer, en jaune par la potasse, et jouit de la propriété de dissimuler l'iode. Sur cette propriété est basée la préparation du sirop de raifort iodé (2 centigr. d'iode par 20 gr. de sirop). Le raifort entre également dans la composition du vin antiscorbutique (macération, dans le vin blanc, de raifort, feuilles de cresson, de cochléaria, feuilles sèches de ményanthe, poudre de moutarde noire, chlorhydrate d'ammoniaque et alcoolat de cochléaria, et de la bière antiscorbutique ou sapinette (macération de bourgeons de pin, feuilles de cochléaria, racine de raifort, dans la bière). Enfin il entre dans l'alcoolat de cochléaria (macération de feuilles de cochléaria et de racines de raifort dans l'alcool à 80° deux jours, puis distillation). V. H.

**RAÏGARH.** Ce nom est porté par plusieurs localités de l'Inde, dont les plus importantes sont : 1° une principauté dépendant du district de Sambalpour, dans les provinces centrales ; 3.800 kil. q., dont les trois quarts sont incultes ; 130.000 hab., presque tous Hindous. La capitale (5.000 hab.) est une station du

Bengal-Nog pour Railway; — 2° un fort du district de Kolaba, dans la présidence de Bombay. Bâti sur un sommet des Ghâts d'une alt. de 800 m., entouré de vallées à pics, il passait pour l'une des meilleures places de l'Inde et fut le grand repaire de Siva-ji. Les Anglais le prirent en 1818.

**RAIKES** (Robert), fondateur des écoles du dimanche en Angleterre (V. DIMANCHE [Ecoles du], t. XIV, p. 571).

**RAÏKOK** (Ile) (V. KOURILES).

**RAIL.** Les *rails* sont des bandes de fer ou d'acier que l'on dispose parallèlement sur le sol et qui constituent le chemin de roulement des véhicules des chemins de fer et des tramways. La résistance au roulement de ces véhicules est ainsi beaucoup diminuée.

TYPES PRINCIPAUX. — *Forme des rails.* La forme des rails de chemins de fer a subi de nombreuses variations depuis l'origine. Au début, la voie était posée sur *longrines*, pièces de bois disposées longitudinalement sous chaque rail qui était ainsi soutenu sur toute sa longueur et calées à l'écartement choisi pour les deux rails d'une même file. Le rail a d'abord consisté en une simple bande de fer fixée à plat sur ces longrines, puis on employa un rail en forme d'U renversé, connu sous le nom de rail *Brunel* ou bridgerail (fig. 1) et spécialement établi pour la pose sur longrines. Ce rail Brunel a disparu en voie courante; aujourd'hui, on l'emploie encore fréquemment sur les plaques tournantes à cause de la facilité de son assemblage avec les pièces métalliques et de son peu de hauteur.

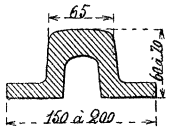

Fig. 1.

Les rails *Barlow* (fig. 2), qui ont été aussi employés, sont des rails creux destinés à reposer directement sur le ballast et à faire à la fois office de rails et de longrines. Ils ont été essayés en grand sur le réseau du Midi. Les rails ont péri très rapidement par dissoudure du fer, et il a fallu les retirer des voies avant qu'ils fussent usés. Des essais faits en Angleterre n'ont pas été plus satisfaisants, et le rail Barlow est abandonné depuis longtemps.

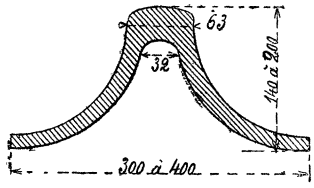

Fig. 2.

Le rail *Hartwich* (fig. 3) est, comme le précédent, un rail-longrine. Il est très haut, très rigide, d'un laminage facile et offre une bonne assiette ; les deux files de rails sont entretoisées par de longs boulons à 4 écrous. Ce système n'a pas réussi ; il est vrai que, dans le but d'économiser le ballast, l'inventeur avait imaginé un mode de pose qui consistait à enfermer le ballast dans deux fossés longitudinaux, ce qui rendait impossible l'assainissement de la voie. On n'a pas complètement renoncé au rail Hartwich en Allemagne ; on l'emploie sur les voies secondaires, mais en établissant des drains au-dessous du ballast ; dans ces conditions, il offre encore les inconvénients des voies sur longrines avec une aggravation résultant de l'insuffisance de la largeur de la base.

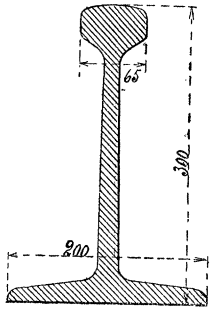

Fig. 3.

L'entretoisement dispendieux des longrines en vue de maintenir efficacement l'écartement des rails, le débourrage rapide de ballast et la difficulté de l'assainissement ont fait préférer, dès le début, la voie sur *traverses*, pièces de bois disposées transversalement sous les rails. Les longrines ne sont plus guère employées aujourd'hui que dans des cas très spéciaux, comme, par exemple, l'établissement d'une voie sur certains types de ponts métalliques.

Dans la voie sur traverses, le rail n'étant plus soutenu que de distance en distance, il a fallu augmenter sa résistance dans le sens transversal. Après divers tâtonnements sur la forme la plus favorable, on est arrivé aux deux types suivants qui se partagent la faveur des Compagnies de chemins de fer :

Le rail *Vignole* (fig. 4) est formé d'un champignon relié par une âme à un patin reposant sur la traverse, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une plaque de fer ou d'acier appelée *selle* ou *platine*. Il est fixé au moyen de *crampons* ou de *tirefonds* qui, dans le second cas, traversent la selle.

Le profil affecte en général la forme suivante. Le champignon est terminé par une face supérieure plane ou en arc de cercle de grand rayon, par deux faces latérales verticales et par deux faces inférieures inclinées qu'on appelle *portées d'éclisses*. Toutes ces faces sont reliées entre elles par des congés à petit rayon. Les faces latérales de l'âme sont planes ou en arc de cercle de grand rayon et reliées au champignon et au patin par des congés. La base du patin est plane. Le profil de ses faces supérieures est généralement brisé ; il est formé sur 2 à 3 centim. à partir de l'âme de deux parties symétriques des faces inférieures du champignon et qui forment également portées d'éclisses ; au delà, le patin est aplati de manière à diminuer son épaisseur.

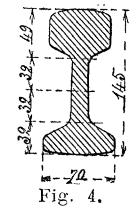

Fig. 4.

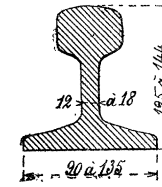

Fig. 5.

Le *rail à coussinets ou à double champignon* (fig. 5) remonte à la création des chemins de fer et a été pendant longtemps le seul employé. On l'a fait d'abord en fonte, puis en fer. Avec le fer, on donnait au rail un profil symétrique formé de deux champignons identiques reliés par une âme pleine. On avait ainsi l'avantage de pouvoir le retourner de manière à doubler, théoriquement du moins, sa durée ; il est vrai que le champignon usé et par suite déformé ne s'adaptait plus parfaitement dans le coussinet, mais comme l'épaisseur usée était relativement faible et que, d'autre part, on n'atteignait pas les vitesses de trains admises aujourd'hui, il n'en résultait pas d'inconvénients bien sérieux. Lorsqu'on a substitué l'acier au fer, on a conservé la même forme ; mais avec ce métal, le retournement est illusoire ; si le champignon supérieur s'use complètement, l'épaisseur enlevée est trop grande pour permettre son adaptation, même imparfaite dans le coussinet, et d'ailleurs le rail est trop affaibli pour pouvoir rester en service : si, au contraire, c'est une détérioration accidentelle qui se produit au champignon supérieur, elle est assez grave pour faire mettre le rail au rebut. Aussi la forme symétrique est-elle aujourd'hui complètement abandonnée dans les deux seuls pays où le rail à coussinets soit en usage, c.-à-d. en France et en Angleterre ; on lui a substitué le rail à double champignon dissymétrique (fig. 5), dans lequel la partie inférieure n'est plus, à proprement parler, un champignon, mais une simple embase de forme arrondie pouvant s'adapter facilement dans les coussinets.

En dehors de ces deux formes générales des rails modernes, il faut encore citer ceux qui servent à des usages spéciaux, comme le *contre-rail*, par exemple. On désigne ainsi un rail spécial qu'on installe à l'intérieur de la voie ferrée, en certains points, tels que les passages à niveau,

les cours de marchandises pour faire disparaître la saillie des rails sur la voie qui est un obstacle à la circulation des voitures, tout en réservant un passage libre aux boudins des roues des vagons circulant sur cette voie. Le contre-rail, lorsqu'il est établi spécialement, ne diffère du rail courant qu'en ce que le patin ou l'embase présente une largeur plus faible pour permettre de ne laisser entre les champignons du rail et du contre-rail que l'intervalle juste nécessaire pour le passage du boudin des roues. Mais presque toujours le contre-rail est simplement constitué à l'aide d'un rail courant usé dont on rabote le patin ou l'embase de la quantité nécessaire. On le pose alors sans inclinaison, un peu plus haut que le rail ordinaire, afin de soustraire ce dernier à l'action des roues des véhicules qui traversent la voie. Les contre-rails, qui ont une longueur égale à la partie que l'on veut réserver comme passage aux voitures, sont infléchis en plan vers leurs extrémités de manière à donner de l'entrée aux boudins des roues de vagons et éviter que ceux-ci ne les choquent directement. L'intervalle compris entre les contre-rails est habituellement pavé, même à la traversée des routes empierrées, afin d'empêcher qu'une pierre ne se loge dans la rainure et ne cause un déraillement. Les rails Vignole et double champignon sont également employés pour constituer les voies des tramways toutes les fois que l'on dispose pour ces voies d'un emplacement spécialement réservé, sur l'accotement des routes. Lorsque la voie des tramways est établie sur la chaussée même, la circulation simultanée des voitures et du tramway exige l'emploi du contre-rail. Dans les villes, cette dernière disposition étant exclusive et, par suite, dispendieuse, on s'est ingénié à établir des profils de rails présentant en une seule pièce les parties essentielles du rail et du contre-rail. Ces rails pour tramways ne diffèrent dans leur forme générale des rails pour chemins de fer qu'en ce que le champignon, plus large, présente une ornière permettant le passage du boudin des roues de tramway. C'est ainsi que pour les tramways légers, on emploie, posé sur longrines en bois, un rail dérivant du rail Brunel et constitué par une bande de fer laminé présentant une ornière et s'assemblant sur la longrine. Pour les tramways lourds, à traction mécanique notamment, on emploie, soit le rail *Broca* (fig. 6), variété du rail Vignole, ou plutôt du rail Hartwich ou d'autres de type analogue, soit le rail *Humbert*, variété du rail à coussinets dont la forme générale est celle du rail Broca dont le patin est remplacé par une embase qui se fixe dans des coussinets appropriés.

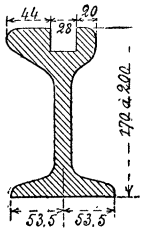

Fig. 6.

Les conditions techniques de la pose des voies sont exposées ailleurs (V. Chemin de fer, Assiette, Tramway). Il nous reste à parler de la fabrication des rails.

Fabrication. — D'abord construits en fer laminé jusque vers 1860, date de l'invention du métal Bessemer, ils sont presque exclusivement fabriqués aujourd'hui en acier. La fabrication des rails en acier offrant beaucoup d'analogie avec celle des rails de fer, nous traiterons simultanément de ces deux fabrications.

*Nature du métal.* Les deux formes principales des rails sont le rail à patin et le rail à champignon : le premier est le plus fréquemment employé en France. Le poids s'est successivement accru au fur et à mesure que croissait le poids des locomotives, c.-à-d. à mesure que les déclivités des lignes et l'importance du trafic augmentaient; actuellement, ce poids varie de 30 kilogr. à 40 ou 45 kilogr. et même davantage. La longueur s'est aussi successivement accrue et atteint 11 m. Dans la constitution des rails en fer entraient deux qualités de fer jouissant de propriétés spéciales : le fer *puddlé*, nerveux et mou, renfermant une assez grande quantité de soufre, ne se laminant bien qu'à haute température, sujet aux criques quand sa couleur passait au jaune rougeâtre, mais résistant à froid, formait 80 °/₀ du poids du rail; le fer *corroyé*, à gros grain plat, d'une assez grande dureté, assez phosphoreux, se laminant facilement à toute température et peu sujet aux criques, mais fragile à froid formait le surplus du poids du rail et était disposé aux parties destinées à former la surface de roulement et à celles de laminage délicat. La nature du métal entrant dans la constitution des rails d'acier est variable. Les Compagnies de chemins de fer ne parviennent pas à se mettre complètement d'accord sur ce point; les uns exigent de l'acier doux; d'autres, de l'acier dur; d'autres enfin, de l'acier mi-dur. La teneur centésimale en carbone varie ainsi dans les limites de 0,25 à 0,60 °/₀.

*Paquets et lingots.* Pour les rails de fer, on constituait des *paquets* formés de 80 °/₀ de fer puddlé en barres plates de 55 à 110 millim. de largeur coupées de longueur par une cisaille et assemblées et de 20 °/₀ de fer corroyé constituant la couverte supérieure du paquet destinée à former le champignon du rail à patin. Pour le rail à double champignon, le paquet comportait deux couvertes en fer corroyé. Pour les rails d'acier on ne fait pas de paquets, on se sert de *lingots* de forme carrée ou trapézoïdale. Le poids du paquet ou du lingot est égal au poids de une, deux, trois ou quatre longueurs de rail augmenté du déchet dû aux bouts coupés et de celui dû au réchauffage (ces déchets sont moindres pour l'acier que pour le fer); il ne doit pas cependant être trop élevé pour la facilité des manœuvres.

Le travail auquel on soumet les paquets et les lingots en vue de la fabrication comporte quatre phases principales : 1° *la fabrication des blooms*, qui a pour but de souder les différentes mises entre elles et de leur donner de l'homogénéité par un serrage au marteau ou au laminoir. La masse métallique à la fin de cette période de travail prend le nom de *bloom;* 2° *le laminage au train de rails.* C'est l'opération importante du travail; on y amène les blooms à la forme définitive de rails; 3° *le finissage à chaud.* On y effectue les petites réparations qui ne peuvent être obtenues à froid; 4° *le finissage à froid.* C'est le parachèvement des rails qui sont alors à leur forme marchande définitive.

Nous allons passer en revue successivement ces diverses opérations.

1° *Fabrication des blooms.* Elle comprend deux opérations successives : le chauffage des paquets et lingots et le serrage.

*a. Chauffage des paquets ou lingots.* Le chauffage est différent suivant qu'il s'agit de paquets faits de mises de fer froides devant être soudées ou de lingots souvent encore chauds et ne devant pas être soudés. Le chauffage des paquets se fait dans un four ordinaire. Ils doivent être amenés au blanc soudant, et on les dispose dans le four de façon que la partie devant former le champignon soit au-dessous, car le fer puddlé exige une plus grande température pour se souder. Le chauffage du paquet s'effectue, dans ces conditions, de la périphérie vers le centre et exige beaucoup de soin de la part de l'ouvrier pour porter l'intérieur au blanc soudant sans brûler la surface. Le chauffage des lingots se fait soit dans des fours à reverbère, soit dans des fours à gaz présentant l'avantage d'un réglage facile de la température, soit encore dans des fours roulants. Les lingots doivent y être portés à la température du rouge clair et, comme ils sont disposés à craquer lorsque, froids, on les chauffe rapidement, dans une fabrication bien réglée, on les enfourne quand ils sont encore chauds à la température du rouge sombre. On est même arrivé à enfourner des lingots à la température du rouge en les conservant entre la coulée et le chauffage dans des *cellules Gjers*, sortes de vases fermés où les lingots ne peuvent se refroidir et où ils se mettent en équilibre de température : la chaleur excédante de l'intérieur se répandant dans toute la masse.

*b. Serrage.* Le serrage des paquets se fait au *marteau pilon* ou au *laminoir*. Le travail au pilon donne un meilleur soudage des différentes mises entre elles, mais il est moins rapide que le travail au laminoir. On a même imaginé dans ce but en Angleterre une *machine à souder*, composée de cylindres successifs, qui effectuait le serrage des paquets à quatre reprises : deux fois à plat et deux fois de champ. Le serrage des lingots pour lesquels le soudage n'est plus nécessaire se fait toujours au laminoir. On dispose un jeu de *cannelures Blooming trio* ou *reversible* de façon que le travail soit suffisamment rapide pour que le lingot n'ait pas le temps de se refroidir et de prendre des criques. Le *trio* nécessitant des *releveurs* pour faire passer le lingot, au retour, dans la cannelure supérieure, on préfère employer le *blooming reversible*. Le renversement du mouvement de cet appareil peut se faire par le renversement de la marche du train de laminoir ou bien par le renversement de la marche de la machine motrice; ce dernier mode est préféré (V. Bloom et Blooming).

2° *Laminage au train de rails.* Cette deuxième phase du travail comprend le chauffage des blooms et le laminage.

*a. Chauffage des blooms avant laminage.* Après le serrage, les paquets ou lingots prennent le nom de *blooms* et sont parfois soumis à une deuxième chauffe avant le laminage lorsque la durée du serrage a entraîné le refroidissement. Cette chauffe, rare pour les blooms de deux rails, est plus fréquente pour les blooms d'une plus grande longueur. Les grands blooms d'acier sont souvent coupés en deux ou trois morceaux de deux rails à l'aide d'une cisaille et les morceaux sont réchauffés.

*b. Laminage au train de rails.* On procède ensuite au laminage au train de rails qui comporte généralement

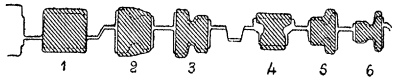


Fig. 7.

deux jeux : le *jeu dégrossisseur* et le *jeu finisseur*, mis en mouvement par un seul moteur ou par deux moteurs séparés. Ces jeux peuvent être *trios* ou *reversibles ;* ces derniers, qui ne nécessitent pas de releveurs, permettent le laminage des blooms de plus de deux longueurs de rails. Le nombre des passes dégrossisseuses et celui des passes finisseuses sont de six à huit (fig. 7 et 8) (V. Laminage.) Au sortir de la dernière cannelure finisseuse, la barre

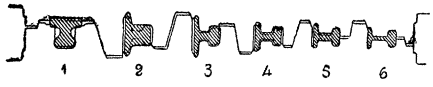


Fig. 8.

glisse sur des rouleaux et va à la cisaille. Un treuil à changement de marche permet le déplacement dans les deux sens de la barre sur les rouleaux.

3° *Finissage à chaud.* Cette période comporte l'affranchissement des barres et le dressage à chaud.

*a. Affranchissement des barres.* Les extrémités de la barre présentant des irrégularités, il faut les couper. Cet affranchissement se fait à chaud à l'aide d'une scie fixe à banc mobile ou d'une scie circulaire, mues par une machine à action directe, c'est la barre alors que l'on déplace. Lorsque la barre est très longue et, par suite, difficile à mouvoir, la scie est mobile, on la monte sur un chariot poussé par un cylindre hydraulique. On a renoncé, après essai, à couper les deux bouts de la barre à la fois, car, par suite de la dilatation variable, il est difficile d'ajuster la longueur.

*b. Dressage à chaud. Refroidissement.* On dispose ensuite les rails sur des grils sur lesquels on effectue le dressage à chaud des parties courbées accidentellement en les frappant avec un maillet de bois. Ce dressage est facile pour les rails à double champignon; pour les rails à patin qui tendent à se courber en se refroidissant, on leur donne quelquefois une courbure en sens inverse de celle qu'ils tendent à prendre en se refroidissant, mais le plus souvent, on combat cette tendance en les accouplant deux par deux, patin contre patin, pendant le refroidissement.

4° *Finissage à froid.* Les rails une fois refroidis, on procède au finissage à froid qui comporte quatre opérations successives :

*a. Dressage à froid.* La première consiste en un dressage à froid des parties accidentellement courbées qui se fait au moyen d'une presse à dresser à excentrique, simple ou double, formée d'une table munie latéralement de galets d'entraînement. L'ouvrier fait cheminer le rail sur la table et redresse les parties tordues en interposant un coin entre la presse et le rail.

*b. Ajustage de la longueur.* On vérifie ensuite la longueur du rail, on le rebute s'il est trop court, le coupe s'il est trop long à l'aide d'une sorte de fraise formée d'une lame tranchante encastrée dans un manchon animé d'un mouvement de rotation. Quelquefois on ajuste les deux extrémités.

*c. Perçage des trous. Entaillage.* On procède alors au perçage des trous destinés à livrer passage aux boulons d'éclisses et quelquefois à l'entaillage ou encochage des patins pour faciliter la pose des tirefonds qui servent à fixer le rail sur les traverses. Cette opération, qui se pratique à l'aide de poinçonneuses pour les rails en fer, doit être faite au moyen de fraises verticales ou horizontales pour les rails d'acier trop fragiles au travail du poinçonnage.

*d. Réparation à froid.* On termine enfin cette longue série d'opérations par la réparation à froid qui consiste à enlever les bavures, les criques, les fissures peu importantes qui peuvent se produire. Il ne reste plus qu'à procéder aux essais qui précèdent la réception provisoire des rails par les Compagnies de chemins de fer, suivie de la réception définitive.

Dans les ateliers de pose des voies, on exécute encore sur les rails un certain nombre de préparations spéciales : *perçage de trous ; rabotage*, à l'aide de machines à raboter, des rails destinés à constituer les appareils de voies (changements, croisements, traversées, etc.) ; *courbure des rails* pour la pose en courbe de faible rayon, obtenue en déformant par la pression d'un vérin à vis le rail posé à plat sur deux rouleaux. Cette opération est répétée jusqu'à ce que l'on obtienne la courbure cherchée, en déplaçant le rail d'une certaine quantité sur les roulaux à chaque nouvelle pression. E. Laye.

**RAILLEU.** Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. d'Olette ; 200 hab.

**RAILLICOURT.** Com. du dép. des Ardennes, arr. Mézières, cant. de Signy-l'Abbaye; 230 hab.

**RAILLIMONT.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre; 155 hab.

**RAILTON** (William), architecte anglais, mort à Brighton le 13 oct. 1877. Élève de William Inwood, il acquit une grande réputation. Son œuvre la plus connue est le monument de Nelson au Trafalgar Square (1839-49). Il a construit ou restauré un grand nombre d'églises.

**RAILWAY** (Techn.) (V. Chemin de fer et Tramway).

**RAIMBEAUCOURT.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Douai; 2.599 hab.

**RAIMBERT,** contemporain de Roscelin; il enseigna la dialectique vers 1100 à Lille. Au témoignage de l'abbé de Tournay, il était nominaliste (*dialecticam in voce legebat*), sans qu'on puisse savoir s'il avait entendu les leçons de Roscelin. Il semble, d'après l'histoire du chanoine de Tournai Gausbert, abandonnant Raimbert, sur le conseil d'un

devin, que les écoliers se prononcèrent pour son adversaire, Odon de Tournay. F. P.

BIBL. : D'ACHERY, *Spicil.*, éd. de La Barre, II, p. 889. — HAURÉAU, *Histoire de la scolastique*, I, p. 297. — PRANTL, II, p. 83.

**RAIMEUX.** Montagne du Jura suisse, dans le cant. de Berne ; 1.306 m. au-dessus de la mer ; elle s'étend de l'E. à l'O. dans la partie inférieure de la vallée de *Moutier* (V. ce mot) et sépare celle-ci de la vallée de *Delémont* (V. ce mot). La hauteur forme un plateau très étendu, parsemé de fermes et couvert de beaux pâturages, d'où l'on jouit d'une vue très pittoresque ; ses habitants se livrent à l'élève du bétail.

**RAIMOND**, comtes d'*Orange*, de *Toulouse*, etc. (V. ORANGE, LANGUEDOC, etc.).

**RAIMOND** D'AIGUILHE, chroniqueur français (V. RAYMOND D'AGILES).

**RAIMOND** DE SALAS, poète provençal (V. RAYMOND DE SALAS).

**RAIMOND** LULLE, philosophe et alchimiste du XIIIe siècle (V. LULLE).

**RAIMONDI** (Marco-Antonio), dit *Marc-Antoine*, célèbre graveur italien, né à Bologne vers 1488, mort après 1527 et avant 1534. Elève de Francesco Francia qui lui enseigna le travail à la nielle, il se consacra ensuite à la gravure sur cuivre. Sa première planche date de 1505 (*Pyrame et Thisbé*) ; un voyage à Venise où il copia la *Vie de Marie* de Dürer eut une grande influence sur lui (1508). Fixé à Rome en 1510, il y fut remarqué par Raphaël qui le chargea de propager ses œuvres par la gravure. Jules Romain l'employa ensuite à graver ses dessins obscènes ; mais le pape fit détruire les planches et emprisonner Marc-Antoine ; Bandinelli le fit relâcher. Ruiné lors du sac de Rome de 1527, il revint à Bologne où sa trace se perd. Marc-Antoine a la réputation du graveur le plus accompli pour le dessin et l'expression, mais on lui reproche de la sécheresse, de la dureté, quelque chose d'inachevé. Il a excellé dans la traduction des œuvres de Raphael, dont il a conservé plusieurs esquisses et dessins profondément modifiés ensuite par le peintre. Parmi ses planches les plus connues, citons : *Adam et Eve*, *le Massacre des Innocents*, *le Jugement de Pâris*, *les Trois Docteurs de l'Eglise*, *le Martyre de saint Laurent*, etc. d'après Raphaël ; deux Batailles, *Apollon et Hyacinthe*, *les Fables de Vénus* d'après Jules Romain ; *le Martyre de saint Laurent* d'après Bandinelli. Il avait fondé une école de gravure où il eut pour élèves Agostino da Venezia et Marco da Ravenna. Travaillant plutôt d'après des dessins que d'après les tableaux, ils firent abstraction de la couleur, de la lumière, de la perspective aérienne et engagèrent ainsi sous l'influence de Raphael la gravure dans une voie nouvelle (cf. l'art. GRAVURE).

BIBL. : DELABORDE, *Marc-Antoine Raimondi ;* Paris, 1887.

**RAIMONDI** (Pietro), compositeur italien, né à Rome le 20 déc. 1786, mort à Rome le 30 oct. 1853. Né de parents pauvres, il fut élevé dans sa première jeunesse par les soins d'une sœur de son père, laquelle fit les frais de son éducation musicale. Il passa six ans au conservatoire de la *Pietà dei Turchini*, à Naples, où ses études, comme il paraît dans ses œuvres, furent poussées infiniment plus loin qu'il n'était d'usage chez les compositeurs italiens de son temps. A sa sortie de cet établissement et après des débuts assez pénibles, il réussit à donner, en 1807, à Gènes, son premier opéra, *le Bizzarie d'amore*. A partir de ce moment, ses œuvres se succédèrent régulièrement sur les diverses scènes d'Italie, toujours bien accueillies du public. Il fut directeur de théâtre à Naples (1824-32), professeur au Conservatoire de Palerme (1832-50). Raimondi a écrit, depuis ses débuts jusqu'au jour où il vint occuper la place de maître de chapelle du Vatican, plus de 55 opéras, 21 ballets, 7 oratorios et une quantité de musique pour l'Eglise. Plusieurs de ses dernières œuvres dénotent une capacité musicale extraordinaire, plus particulièrement sous le rapport de la combinaison des idées que sous celui de l'invention. Dans cette voie, on peut même trouver que ce maître a dépassé la mesure : certaines de ses compositions (fugue pour 16 chœurs de 4 voix, fugue sextuple à 24 voix, etc.) semblent même en dehors de l'art par l'extrême complexité de l'écriture. V. à ce sujet l'art. POLYPHONIE. H. Q.

BIBL. : CICONNETTI, *Memorie intorno Pietro Raimondi ;* Rome, 1867.

**RAIMONDI** (Antonio), médecin, naturaliste, explorateur et patriote italien, né à Milan en 1826, mort à San Pedro de Pacasmayu (Pérou) le 1er nov. 1890. Dans sa jeunesse, il prit part à tous les mouvements patriotiques qui eurent lieu en Lombardie. Après 1849, il se rendit au Pérou qui devint pour lui une seconde patrie. Très apprécié pour sa science, il fut nommé professeur à la Faculté de médecine de Lima, et pendant vingt ans il y occupa la chaire d'histoire naturelle. Après s'être retiré de l'enseignement, il se consacra exclusivement à son œuvre principale, c.-à-d. à terminer l'exploration scientifique du Pérou, qu'il révéla, peut-on dire, à l'Europe par ses nombreuses publications. Ses précieuses collections, ses manuscrits sont rassemblés à Lima dans le musée qui porte son nom. E. CAZANOVA.

BIBL. : *Onoranze funebri ad Antonio Raimondi* : notizie raccolte da giornali di Lima e da particolari communicazioni, dans le *Bollettino della Società geografica italiana*, série III, vol. IV, 1891, pp. 7-15.

**RAIMUND** (Ferdinand), poète dramatique autrichien, né à Vienne le 1er juin 1790, s'est suicidé, dans un accès d'hypochondrie, le 5 sept. 1836. Il ne put atteindre son idéal et se tua pour échapper aux souffrances de cette discorde intime. Il avait débuté à Presbourg. C'est en 1814 qu'il fut enrôlé au Josephtheater, dans le faubourg de ce nom, à Vienne, pour y jouer les rôles comiques locaux. Il passa au théâtre de Léopoldstadt en 1817 ; il en devint le directeur titulaire de 1828 à 1830 après en avoir été l'âme et le réformateur. Il joua ensuite sur d'autres scènes allemandes. Il débuta comme auteur par une féerie, *Der Barometermacher auf der Zauberinsel* (1823) ; fit jouer ensuite *Der Diamant des Geisterkœnigs*, *Der Bauer als Milionœr* (1826), *Moisasurs Zauberfluch* (1827), *Die gefesselte Phantasie* (1828). *Der Alpenkœnig und der Menschenfeind* (1828), *Die unheilbringende Zauberkrone* (1829), *Der Verschwender* (1833). Esprit puissant, mais singulièrement disharmonique, Raimund était dévoré du désir d'exceller dans des genres pour lesquels son génie essentiellement populaire lui refusait son concours. Doué d'une imagination vive, inventive et d'une rare aptitude à saisir les travers, les manières et les vices et à produire des tableaux vivants de la société des petites gens et de la bourgeoisie viennoise, il régénéra la comédie populaire, en substituant des caractères nationaux aux masques de la farce et de l'arlequinade et devint ainsi le poète classique de la scène populaire. Malheureusement pour lui, Raimund se trouvait à l'étroit aussi bien dans le cercle de ces figures familières et populaires que dans ce dialecte local d'où il faisait jaillir un comique de bon aloi. Son esprit avait quelques éléments de l'âme d'un Molière. Des dispositions misanthropiques y imprégnaient d'amertume les aptitudes comiques. Son génie comique entrevoyait, tout comme celui de Shakespeare et de Molière, le tragique invisible qui se fait sentir dans toute situation comique profonde. Raimund aurait donc voulu créer des figures idéales, et devenir le Molière de l'Allemagne. Il n'a pas montré comme la plupart des fournisseurs de la scène bourgeoise en Allemagne une fécondité souvent stérile ; mais le nombre restreint de pièces qu'il a laissées sont restées au répertoire, et quelques-unes au fonds durable de la littérature comique de l'Allemagne ; les historiens les plus autorisés de la littérature dramatique n'ont pas craint, à propos du *Verschwender* et de l'*Alpenkœnig*, de rappeler le *Timon* de Shakespeare et

le *Misanthrope* de Molière. Ses œuvres complètes furent éditées par Vogl (Vienne, 1837, 4 volumes); Glossy et Sauer en ont donné une édition critique (Vienne, 1880-81 3 vol.; 2e édition 1891). Ses principales comédies ont paru dans la collection Reclam. Ses lettres d'amour à Antoine Wagner ont été publiées en 1894 par la Société Grillpalzer.

Bibl. : O. Horn, *Raimund's Leben* (roman); Vienne, 1855, 3 vol.—Costenoble, *Aus den Burgtheater;* Vienne, 1888. — J. Renger, *F. Raimund* (tragédie), 1869.

**RAINALAIARIVONY,** ex-premier ministre de *Madagascar* (V. ce mot).

**RAINALDI** (Les). Famille d'architectes italiens des xvie et xviie siècles. Le plus anciennement connu, *Adrien*, à la fois peintre et architecte, vécut à Rome où il eut trois fils : *Ptolémée*, *Jean-Baptiste* et *Gérôme*. Ptolémée, disciple de Michel-Ange, s'établit à Milan où il fut à la fois architecte du palais et ingénieur des fortifications; il eut deux fils, *Domitien* et *Jean*, qui lui succédèrent et érigèrent de nombreuses forteresses dans la région ainsi que dans la Valteline. Le second fils d'Adrien, Jean-Baptiste, travailla aux fortifications de Ferrare, au pont Felice au Borghetto, à la fontaine de Velletri et à nombre d'autres édifices publics avant de revenir à Rome où il fit élever plusieurs bâtiments. Jean-Baptiste eut un fils *Dominique*, à la fois peintre et architecte comme son aïeul.

*Gérôme*, le troisième fils d'Adrien et le plus célèbre de la famille, naquit à Rome en 1570 et mourut à Rome en 1655. Elève de Fontana, il fit, à la mort de G. della Porta, élever le second étage du Capitole, dessina le port de Fano pour le pape Paul V et la villa Taverna, à Frascati, pour le cardinal Scipion Borghèse. On doit aussi à cet architecte des embellissements dans les jardins des villas Borghèse et Farnèse; la maison professe des Jésuites, place du Gesù à Rome et leur collège à Bologne; les deux fontaines de la place Farnèse pour le duc de Parme et le remarquable palais Pamphili, sa plus belle œuvre, à Rome, pour le pape Innocent X; l'église des Carmes, à Caprarole, etc. Gérôme avait encore commencé la reconstruction à Rome, sur la place Navone, de l'église Sainte-Agnès, qui fut terminée par son fils *Charles*.

*Charles*, né à Rome en 1611 et mort à Rome le 8 févr. 1691, fit, pour le pape Innocent X, de nombreux projets parmi lesquels une étude pour la colonnade de la place Saint-Pierre à laquelle fut préféré le dessin du Bernin; il fit aussi un projet pour le Louvre. A Rome, cet architecte fit élever, entre autres édifices, l'église Sainte-Marie-in-Portico, les deux églises Sainte-Marie-des-Miracles et Sainte-Marie-del-Monte-Santo, près la porte du Peuple, et l'église Sainte-Marie-in-Campitelli, pour le pape Alexandre VII; puis le dôme à Ronciglione; l'église à Monteporzio, la chapelle du collège des Jésuites, à Fano; enfin on lui doit de très grands embellissements ainsi que les fontaines de stuc à la villa Mondragone, à Frascati, pour la famille Borghèse. Charles Lucas.

**RAINANS.** Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Rochefort; 247 hab.

**RAINCHEVAL.** Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux; 590 hab.

**RAINCOURT** (*Ragini Curtis*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey; 422 hab. Carrières de pierre. Par lettres royaux du mois de sept. 1719, les terres de Fallon, Bournois, Brémondans et Leugney, furent réunies et érigées en marquisat sous le nom de *Raincourt* pour Guillaume de Raincourt. Les titres de ce marquisat, y compris d'intéressants papiers de famille, sont déposés aux archives du dép. de la Haute-Saône.

**RAINCY** (Le) (*Reinsiacum*, *Rinsiacum*, Raincy). Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise; 5.826 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Avricourt. Vers le xiie siècle, des religieux de l'abbaye de Thiron, au diocèse de Chartres, fondèrent sur la lisière S.-E. de la forêt de Bondy un monastère qui s'appela *Reinsiacum* ou *Rinsiacum*. C'est sur son emplacement que, au milieu du xviie siècle, Jacques Bordier, conseiller et secrétaire du roi, fit élever, d'après les plans de Leveau, un château dont la construction lui coûta plus de 4.500.000 livres. Lebrun l'avait décoré, et Le Nôtre en avait dessiné les jardins. Cette fastueuse résidence devint, après Jacques Bordier, propriété de la princesse Palatine. C'est devant elle et en présence de Condé que furent données, au château du Raincy, le 29 nov. 1664 et le 8 nov. 1665, les deux premières représentations complètes du *Tartufe* de Molière. En 1694, le château fut acheté par le marquis Louis Sanguin de Livry, et, en 1750, par le duc d'Orléans. Ce dernier en transforma les jardins en un parc anglais, où il fit élever des chalets russes, dépendance aujourd'hui de la mairie du Raincy. Sous la Révolution, le conventionnel Couthon proposa, dans la séance du 5 mai 1794, d'utiliser « les maisons nationales des environs de Paris » « en les transformant en ateliers des arts »; Le Raincy pourrait, par exemple, devenir « un établissement pour l'éducation des troupeaux ». La Convention adopta ce projet et décréta que « les maisons et jardins de Versailles, etc., ne seraient pas vendus, mais conservés et entretenus aux frais de la République, pour servir aux jouissances du peuple, et former des établissements utiles à l'agriculture et aux arts ». Mais ce décret resta lettre morte et, peu de temps après qu'il eut été rendu, un descendant du marquis Louis Sanguin de Livry racheta le château du Raincy qui, sous la Restauration, fut possédé par le duc d'Orléans et fut enfin démoli sous Louis-Philippe. Les terrains où il s'élevait, saccagés en 1848, rentrèrent, en vertu des décrets des 22 janv. et 27 mars 1852, dans le domaine de l'Etat, à qui, vers la fin du second Empire, une société financière les racheta. Ainsi s'éleva le village, puis la petite ville actuels. En sept. 1870, les Prussiens établirent plusieurs batteries d'artillerie au Raincy, d'où ils bombardèrent le fort de Rosny. — Le Raincy, qui avait été d'abord un écart de la paroisse de Villemomble, en fut distrait, en 1660, au profit de celle de Bondy. Après que Louis XIV eut incorporé le château au marquisat de Livry (on appelait alors Le Raincy Livry-le-Château, et cette dénomination a induit en erreur nombre d'historiens), le 10 oct. 1700, l'archevêque de Paris décida que Le Raincy dépendrait désormais de la paroisse de Livry, et le seigneur de Raincy, qui indemnisait déjà le prieur de Villemomble de 6 livres par an, paya au curé de Bondy une redevance annuelle de 20 livres et, à la fabrique, de 6 livres. Un décret du 20 mai 1869 fit du Raincy une commune du dép. de Seine-et-Oise, en stipulant, à son profit, la disjonction d'une partie des terrains de Villemomble, et ce malgré les protestations de cette commune, qui renouvela plusieurs fois, mais toujours en vain, sa demande d'une rectification de ses limites. Enfin, une loi de 1882 a érigé Le Raincy en chef-lieu de canton de l'arr. de Pontoise. Son commerce et son industrie sont localisés principalement dans l'exploitation de carrières de plâtre, de fonderies de cuivre, de blanchisseries, dans le tissage des toiles, dans la fabrication de filtres. F. Bournon.

Bibl. : Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. II, pp. 590 à 593 de l'éd. de 1883. — Charles Chavard et Octave Stemler, *Recherches sur Le Raincy (1238-1848)*; Paris, 1884, in-8.

**RAINECOURT.** Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes; 233 hab.

**RAINER** (Machine à). Les machines à rainer et à languetter sont employées à produire, sur l'épaisseur d'une planche de bois, les *rainures* et les *languettes* (V. ces mots) nécessaires dans les assemblages usités en menuiserie et en ébénisterie.

La plus simple et la plus employée est la *toupie*. Elle comprend (fig. 1 et 2) une table fixe bien dressée que traverse un arbre vertical animé d'un rapide mouvement de rotation atteignant 4.000 tours à la minute. On cale sur cet arbre un outil formé d'étoiles à plusieurs

branches (fig. 2) convenablement affûtées et disposées de façon à réaliser la rainure ou la languette sur l'épaisseur

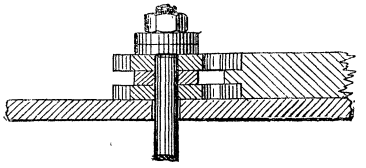

Fig. 1. — Toupie.

de la planche. Le mouvement de translation de celle-ci est obtenu par la main de l'ouvrier qui la fait glisser sur la table en la maintenant au contact de l'outil.

Dans les machines plus complètes, la planche est à la fois rabottée sur une ou deux faces et munie d'une rainure sur un côté et d'une languette sur l'autre. L'entraînement de la planche est réalisé mécaniquement et elle passe entre deux toupies dont les outils sont destinés à produire : l'un la languette ; l'autre, la rainure. En même temps des raboteuses travaillent les faces. La toupie peut également être employée à produire une moulure quelconque sur une planche de bois ; il suffit de la munir d'un outil de profil approprié. E. Laye.

Fig. 2. — Outil à rainure.

**RAINER** (Joseph-Johann-Michel-Franz-Hiéronymus), prince autrichien (V. Rénier).

**RAINER,** homme d'État hongrois (V. Rénier).

**RAINETTE** (Zool.). Nom vulgaire du genre *Hyla*, Batracien anoure de la famille des *Hylædidæ*. Le type de ce genre est la Rainette verte, *Hyla arborea*. Le dessus du corps est en général du plus beau vert-pré avec quelques tons jaunes sur les pattes de derrière ; entre l'œil et l'épaule règne une bande jaunâtre surmontée d'un cordon brun ou noir, les orteils sont de couleur rosée, le dessous du corps est blanchâtre, l'iris est de couleur d'or avec la pupille d'un noir intense. Elle habite toute l'Europe, le N. de l'Afrique, la Syrie, la Palestine, les îles Canaries, en Chine, etc. Le mâle possède une vessie vocale pouvant se distendre énormément et simule un goître aussi gros que la tête. C'est un petit animal essentiellement arboricole, il se maintient sur les branches et même les feuilles à l'aide des ventouses ou épatements en disque dont l'extrémité des doigts est pourvue en dessous. Il se nourrit exclusivement d'insectes, et ne recherche que les proies vivantes. Rochbr.

Bibl. : Sauvage, dans Brehm, *Reptiles*, éd. fr.

**RAINFREVILLE.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville ; 225 hab.

**RAINFROI** (*Ragamfredus*), maire du palais. Après la mort de Pépin d'Héristal, les Francs de Neustrie s'étant soulevés en 715 contre l'autorité de Plectrude, qui gouvernait comme tutrice de son petit-fils Théodoald, maire du palais, élurent comme maire Rainfroi. Celui-ci, à la tête des Neustriens, envahit l'Austrasie, s'avança jusqu'à la Meuse, dévastant tout sur son passage ; il s'allia avec le duc Radbod, qui devait attaquer l'Austrasie par l'E. Puis il plaça sur le trône Chilpéric, fils de Childéric II. Chilpéric et Rainfroi dirigèrent une nouvelle expédition contre l'Austrasie ; Charles-Martel, sorti de la prison où l'avait enfermé Plectrude, marcha contre eux ; il fut vaincu. Les Neustriens marchèrent sur Cologne et ne regagnèrent leur pays qu'après avoir obtenu de Plectrude l'abandon de ses trésors. Une nouvelle expédition aboutit à la bataille de Vinci (21 mars 717), dans le Cambrésis, où Charles-Martel remporta la victoire. Charles poursuivit Chilpéric et Rainfroi jusqu'à Paris. Ceux-ci implorèrent le secours d'Eudes, duc des Vascons. Mais ils furent à nouveau battus par Charles-Martel qui déposa Chilpéric et lui substitua Clotaire IV. Rainfroi se réfugia à Angers où Charles vint l'assiéger. Ce sont seulement les annales de l'époque carolingienne qui prétendent que Rainfroi reçut la cité d'Angers en échange de la mairie du palais, et qui rapportent sa mort à l'année 731. M. Prou.

Bibl. : *Fredegarii chronic.*, c. 104-108, éd. Krusch (*Monumenta Germaniæ historica*, pp. 173-74. in-4.

**RAINIER.** Mont des Etats-Unis (V. Tacoma).

**RAINNEVILLE.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage ; 623 hab.

**RAINSSANT** (Pierre), numismate français, né à Reims vers 1640, mort à Versailles le 7 juin 1689. D'abord médecin à Reims, il prit goût à la numismatique à la suite de la découverte d'une urne remplie de vieilles monnaies, et, venu à Paris, y fut nommé directeur du cabinet royal des médailles. En 1685, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il se noya accidentellement dans la pièce d'eau des Suisses, à Versailles. Il a écrit, outre des dissertations parues dans le *Journal des Savants : Sur l'Origine de la figure des fleurs de lis* (Paris, 1678) ; *Sur Douze Médailles des jeux séculaires de l'empereur Domitien* (Versailles, 1684 ; trad. lat. et ital., Brescia, 1687) ; *Explication des tableaux de la galerie de Versailles* (Paris, 1687), etc. Il a aussi laissé inachevée une *Histoire de l'empereur Adrien par les médailles*.

**RAINURE.** I. Technologie. — En termes de menuiserie et de charpente, on donne le nom de *rainure* à une entaille ménagée sur l'épaisseur d'une planche (fig.) et destinée à recevoir une saillie désignée sous le nom de *languette* ménagée sur l'épaisseur d'une autre planche. L'ensemble constitue l'assemblage à rainure et languette fort en usage pour les planchers, les panneaux de porte et les ouvrages de menuiserie ou d'ébénisterie. La rainure est dite *à bois debout* lorsqu'elle est pratiquée en travers du fil du bois. Les rainures se faisaient autrefois à la main à l'aide d'un rabot spécial ; aujourd'hui ce travail long et pénible

Rainure.

est effectué à l'aide de machines.

En termes de plomberie, on désigne sous le nom de *rainure* la cavité de forme triangulaire réalisée par les chanfreins ménagés sur les épaisseurs d'une lame de plomb roulée en forme de tuyau pour être soudée. E. L.

II. Architecture et construction. — Les rainures sont des moulures creuses très fines, souvent taillées en forme de biseau et placées au dessous de la gorge du chapiteau dorique grec, entre cette gorge et le fût de la colonne. Les chapiteaux du temple de Thésée, du Parthénon et des Propylées, à Athènes, offrent une seule rainure, tandis que les chapiteaux du temple de Corinthe, du temple de Jupiter Panhellénien, à Egine et du grand temple, à Pœstum, en offrent trois ; les rainures de ce dernier chapiteau semblent même, à cause des cordons d'olives allongées les remplissant, constituer comme une sorte de double astragale. Un autre exemple de rainure est à signaler dans la construction du Parthénon : dans cet édifice, les métopes de marbre, sur lesquelles est représenté le combat des Centaures et des Lapithes, ayant été sculptées avant d'être mises en place, furent ensuite glissées dans des rainures pratiquées à cet effet sur les côtés des blocs décorés de triglyphes, ce qui a permis plus tard d'enlever ces métopes sans les endommager. — En menuiserie et en parquetterie, on appelle rainure un petit canal à section rectangulaire pratiqué sur l'épaisseur d'une planche ou d'une frise de parquet afin de recevoir la languette ménagée sur la rive de la planche ou de la frise devant s'assembler avec la première. Le

plombiers donnent aussi le nom de rainures à deux chanfreins taillés sur l'épaisseur de chaque côté d'une table de plomb que l'on roule et que l'on soude ensuite pour en former un tuyau. Charles Lucas.

**RAINVILLE.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois ; 414 hab.

**RAINVILLERS.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil ; 483 hab.

**RAINY** Lake (V. Pluie [Lac de la]).

**RAIPONCE** (Bot.) (V. Campanule).

**RAIPOUR.** Ville de l'Inde, prov. de Tchastigarsh (Prov. Centrale), sur la r. dr. du Karoun, à 260 kil. de Nagpour ; 25.000 hab. Forteresse rocheuse de 1460, longtemps imprenable. Vastes réservoirs et étangs. Une dynastie radjpoute, issue de Ratampour, y eut sa capitale, du VIII^e au XVIII^e siècle. Les Marathes la soumirent en 1741 ; elle passa avec eux sous le protectorat anglais en 1818.

**RAIRIES** (Les). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Durtal ; 987 hab. Fabrique de poteries.

**RAIS. I. Technologie** (V. Charronnage).

**II. Archéologie.**—Rais de cœur.—Motif courant de sculpture décorative qui consiste en une rangée de petites feuilles analogues à la *feuille d'eau*, mais d'un tracé qui rappelle celui des cœurs du jeu de cartes. Elles alternent généralement avec des languettes pointues. Très usités dans l'antiquité romaine, les rais de cœur se sont conservés à l'époque romane, surtout dans l'école de Provence, et ont reparu à la Renaissance.

**III. Art héraldique.** — Pointe ou rayon, rappelant ceux qui semblent sortir d'une étoile.

Rais d'escarboucle. — Sorte de roue sans jante, à huit rayons souvent pommetés ou bourdonnés une ou plusieurs fois en leur longueur et fleurdelisés à leurs extrémités. Quand le nombre des rayons est inférieur ou supérieur à huit, il doit être précisé.

**RAIS** (Gilles de), maréchal de France (V. Retz).

**RAISIN.** I. Viticulture (V. Vigne et Vin).

II. Nomenclature. — R. barbu. La *Cuscuta major* DC. (V. Cuscute). — R. de Cythère. Le *Spondias cytherea* Lamk (V. Spondias). — R. de loup. La *Solanum nigrum* L. (V. Morelle). — R. de mer. L'*Ephedra distachya* L. (V. Ephedra). — R. des tropiques. Le *Sargassum vulgare* Ag. (V. Sargasse). — R. de renard. Le *Paris quadrifolia* L. (V. Parisette). — R. d'ours. La *Busserole* (V. ce mot). — R. du Canada ou des teinturiers. Le *Phytolacca Decandra* L. (V. Phytolacca).

III. Thérapeutique. — D'une façon générale, les raisins ont une action diurétique incontestable ; leur usage, continué un certain temps, diminue l'acidité de l'urine, favorise l'élimination de l'urée, de l'acide urique et de l'acide phosphorique. On a même prétendu qu'ils produisaient de l'accélération du pouls, un besoin plus grand de sommeil, une diminution de l'appétit, une sensation de plénitude à l'épigastre ; mais il semble aujourd'hui prouvé que ces troubles dyspeptiques sont dus à l'usage de raisins acides ou pourris. La médication par le raisin est basée : sur le choix des variétés de raisins les plus convenables pour satisfaire aux indications fournies par la nature de la maladie ; sur la quantité que l'on doit en consommer ; sur le régime alimentaire le mieux approprié à l'état du malade (Herpin). La *cure de raisins*, ou mieux *aux raisins* (*cura dell'uva*, en italien), *Traubenkur*, en allemand, est une diète végétale plus ou moins absolue, selon qu'elle est exclusive ou mixte. Elle jouit d'une grande vogue en Suisse (Montreux, Veytaux, Vevey, etc.) ; dans le Tirol (Thiérau) ; en Bavière (Durkheim) ; en Silésie (Grunberg) ; en France (Aigle, Celles-les-Bains). On peut entreprendre la cure dès que la maturité du fruit le permet ; en Tirol, on commence généralement dans les premiers jours du mois de septembre. S'il faut s'en rapporter à Herpin (de Metz), la durée du traitement est de cinq à six semaines ; la quantité de raisin que l'on doit consommer varie de 1 à 4 kilogr. par jour, pris en quatre ou cinq repas, dans l'intervalle desquels on fait un exercice modéré, des promenades, etc. On commence par une assez petite quantité de raisins (1/2 ou 1 kilogr.), puis on l'augmente progressivement chaque jour ; on doit rejeter les pellicules et les pépins. Dans certaines localités, on boit, en outre, chaque jour, deux ou trois verres de jus de raisins frais que l'on soumet, au moment même où on veut le boire, à l'action d'une petite presse construite *ad hoc*. Dans certains endroits (à Creuznach, par exemple), on prépare ce jus par la méthode d'Appert, et l'on peut ainsi expédier au loin. Dans la cure mixte, on recommande un régime alimentaire doux et frugal, presque exclusivement végétarien, sauf si le sujet est trop débilité, auquel cas on lui fait prendre du bouillon gras, des viandes rôties, du vin, du café, etc.

Dujardin-Beaumetz, qui a posé les règles de la cure de raisins, ne fixe pas la quantité de fruit à prendre. Il recommandait seulement au malade de s'arrêter quand survenaient le dégoût et la dilatation de l'estomac. Trousseau et Pidoux recommandent la cure à la campagne, avec exercice en plein air ; selon ces auteurs, on pouvait aller jusqu'à 4 kilogr. dans les vingt-quatre heures. Haussmann rapporte que, dans le Tirol, à Thiérau, on engage les malades à prendre en même temps que les raisins (mais de temps à autre pour prévenir l'irritation de la muqueuse de la bouche), une figue ou une poire. Depuis longtemps, on a reconnu l'efficacité de la cure aux raisins, comme moyen curatif ou prophylactique dans certaines maladies. Pline le naturaliste en a vanté les bons effets dans la diarrhée, le crachement de sang, les inflammations de l'estomac, les maladies du foie, l'hydropisie, etc. Galien tenait le raisin pour un des meilleurs laxatifs. Dioscoride, Dodonée, J. Bauhin, F. Hoffmann, Zimmermann, Tisset, Hufeland, Desbois de Rochefort, pour ne citer que les principaux, ont rapporté de nombreux cas de guérisons obtenues par la cure de raisins dans les affections scrofuleuses, les engorgements des viscères, les jaunisses rebelles, la fièvre quarte, l'hypocondrie, certaines maladies cutanées, les dyspepsies, la goutte, la gravelle, voire même la dysenterie.

Il y a pourtant des cas où la *cure de raisins* est formellement contre-indiquée. Il n'est pas démontré, disent Lamk et Evald, que la cure de raisins soit toujours efficace, comme on l'a prétendu, dans la cystite chronique ; il faut faire un choix non pas seulement parmi les raisins, mais aussi parmi les malades. Cette cure serait également plus nuisible qu'utile dans les exsudats pleurétiques anciens, la bronchite chronique et la tuberculose au début. Dans les maladies de cœur, on aurait obtenu d'assez bons résultats : sous l'influence de la cure, la circulation devient plus active, le pouls plus plein, plus ample ; les urines plus abondantes, les selles plus régulières. Parfois celles-ci sont diarrhéiques, mais sans pour cela que l'état général en soit aggravé (D^r Piatot, Thèse de Paris, 1898). Trousseau et Pidoux n'en sont pas partisans pendant la grossesse et l'allaitement. La menstruation ne constitue pas une contre-indication, mais il faut diminuer la quantité de fruits pendant cette période. On a plusieurs fois employé avec succès les *bains de marc de raisin en fermentation* contre les douleurs rhumatismales, les paralysies des membres, suites de refroidissements, etc. C'est un véritable bain de gaz carbonique (Herpin).

On voit que, sauf quelques réserves, la *cure aux raisins* est plutôt salutaire et que, bien réglée, elle fournit au médecin une ressource thérapeutique qu'il aurait grand tort de dédaigner. D^r A. Cab.

IV. Economie domestique (V. Vigne).

**RAISINÉ** (Econ. dom.) (V. Confiture).

**RAISINIER** (Bot.) (V. Coccoloba).

**RAISMES.** Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. (rive dr.) de Saint-Amand ; 6.634 hab.

Stat. du chem. de fer du Nord. Fabr. de chaînes et d'ancres de navires, de matériel de chemins de fer, de boulons et de barreaux en fer pour foyers de générateurs. Sucrerie. Houillères.

**RAISON. I. Philosophie.** — Dans le langage courant, le mot raison désigne d'ordinaire le principe explicatif d'une chose. Donner la raison d'un fait, c'est en déterminer la cause et, s'il y a lieu, la fin; donner la raison d'une vérité mathématique, c'est établir le lien qui la rattache nécessairement à d'autres vérités déjà admises; en un mot, la raison d'une chose n'est autre que le rapport d'effet à cause, de moyen à fin, de conséquence à principe qu'elle soutient avec une autre chose.

En philosophie, le mot raison désigne, non plus précisément ce rapport, mais la faculté qui l'aperçoit ou qui l'établit. Et comme l'explication rationnelle d'un fait ou d'une affirmation ne saurait s'arrêter à un premier rapport, comme elle suppose un effort pour dépasser les causes ou les raisons prochaines et atteindre des causes ou des raisons qui se suffisent à elles-mêmes, partant vraiment premières (ἀρχή, *principium*), on définit le plus souvent la raison *la faculte des principes*. Ces principes, source et règle suprême de toute connaissance, reçoivent encore le nom de *vérités premières*.

Quelles sont ces vérités? Tous les philosophes s'accordent à reconnaître le principe d'*identité*, ou loi générale de l'accord de la pensée avec elle-même, qui peut se formuler : *une chose est ce qu'elle est*, ou *A est A*, et ses formes dérivées: le principe de *contradiction*, déjà reconnu par Aristote (*une chose n'est pas autre chose que ce qu'elle est* ou *A n'est pas non A*) et le principe d'*exclusion du milieu* (*une chose est ou n'est pas, A est B ou non B*). Le syllogisme, et avec lui toutes les sciences déductives, reposent sur le principe d'identité : il serait contradictoire que ce qui est vrai du genre ne fût pas vrai de l'espèce.

L'accord est beaucoup moins unanime sur l'énumération des principes qui président aux sciences inductives et à la connaissance du réel. Aristote déjà estimait que l'induction parfaite devait être réductible à la forme du syllogisme. Après lui Descartes, à un point de vue tout différent, conçoit une physique à priori déduite, sur le modèle des mathématiques, d'un petit nombre de notions simples clairement aperçues par l'entendement; la science tout entière ne serait, à ce titre, qu'une *intuition continue*. Avec la philosophie scolastique, il prétend même atteindre par la déduction le surnaturel et démontrer géométriquement l'existence de Dieu (preuve ontologique). Leibniz, le premier, montre clairement que le principe d'identité ne peut déterminer que le possible, et que la détermination du réel suppose un principe spécial, le principe de *raison suffisante : tout ce qui est a une raison d'être*, qu'on peut appeler encore principe d'*universelle intelligibilité*. Le postulat primordial de toute recherche, ou même de toute curiosité scientifique, n'est-il pas, en effet, que le réel puisse se justifier aux yeux de la raison? Or le réel, pour offrir une prise au travail de la raison, doit répondre à une triple condition : 1° *tout phénomène est une modification de quelque chose qui demeure, l'attribut d'un sujet*, sinon la cohésion des phénomènes dans la simultanéité est inintelligible; de là le principe de *substance;* 2° *tout phénomène est déterminé par une cause antécédente; pas de fait sans cause*, sinon la liaison des phénomènes dans la succession est inintelligible; de là le *principe de causalité;* 3° *ces liaisons dans la simultanéité et dans la succession sont constantes;* ou : *la nature obéit à des lois;* de là le principe des *lois*. A ces lois vraiment irréductibles de toute pensée, certains philosophes en ont voulu ajouter d'autres qui semblent simplement des généralisations issues de faits plus ou moins nombreux. Tels sont: le célèbre principe de *finalité : tout phénomène a une fin*, infirmé par une foule d'expériences, croyance peut-être légitime, mais qui a besoin elle-même d'une démonstration; le principe de *moindre action : la nature suit toujours les voies les plus simples;* enfin cette forme *réciproque* du principe de *causalité: les mêmes causes sont produites par les mêmes effets*, affirmations qui peuvent prendre une valeur métaphysique en se rattachant à l'idée de providence, mais que la raison ne requiert pas comme principes suprêmes du réel.

Ainsi définis, les principes de la raison présentent un double caractère : *universels*, ils s'appliquent à tous les cas réels ou possibles du même ordre; *nécessaires*, ils excluent la concevabilité du contraire; une nature qui leur échapperait serait inintelligible. Ces deux caractères n'ont pas manqué d'embarrasser les philosophes de l'école empiriste (V. Empirisme, Locke), qui s'efforcent de dériver toute connaissance de l'expérience sensible et ne voient dans l'esprit qu'une table rase. L'empirisme, même quand il recourt à l'*association des idées* avec *Hume*, *St. Mill* et *Bain* (V. ces noms), ou à l'*hérédité* avec *Spencer* (V. ce nom), ne peut expliquer le passage de l'expérience, toujours contingente et particulière, à des règles nécessaires et universelles. Admettre, d'autre part, avec les Ecossais, l'*innéité* des principes rationnels, c'est renoncer paresseusement à toute explication et expliquer *obscurum per obscurius*, rien n'étant moins intelligible que la manière dont un principe de cause ou de substance peut exister dans un esprit à vide, qui n'a perçu encore ni effets ni qualités d'aucune sorte. Aussi la plupart des philosophes modernes ont-ils renoncé à chercher exclusivement du côté de l'expérience ou du côté de l'esprit l'origine des principes rationnels. Déjà Descartes écrivait que, par l'innéité d'une vérité, il entendait simplement « que nous avons en nous la faculté de la produire ». Leibniz répondait à la formule sensualiste : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, en y ajoutant cette restriction : *Nisi ipse intellectus*. Toute connaissance vient des sens, hormis la faculté même de connaître qui extrait la connaissance des données des sens externes et du sens intime. *Kant* (V. ce nom) enfin ne voit dans les principes que des jugements synthétiques à priori nécessaires pour justifier l'emploi de telle ou telle catégorie, et il établit la valeur objective de ces jugements au nom de l'expérience qui, sans eux, demeurerait encore toute subjective. L'expérience ne constitue pas ces jugements, mais elle leur donne un sens et une application; en dehors d'elle, les principes demeurent des formes vides. Aujourd'hui le nativisme et l'empirisme purs et simples semblent avoir fait leur temps; mais le criticisme et l'empirisme évolutionniste n'ont pas abandonné leurs positions.

A défaut de *vérités premières*, la raison ne nous fournit-elle pas tout au moins des *notions premières ?* Si elle ne suffit à aucune affirmation, ne fournit-elle pas au moins, en dehors des règles, certaines données, certaines conceptions à priori? C'est ce que nombre de philopsophes ont admis pour les idées de *nécessaire*, d'*infini* et de *parfait* et pour celle qui les résume toutes les trois, l'idée d'*absolu*. Il semble, en effet, impossible à première vue d'emprunter ces conceptions à l'expérience toujours contingente, finie, imparfaite et relative. Aussi Platon accordait-il déjà au νοῦς, élevé par la dialectique au-dessus du phénomène, l'intuition d'essences éternelles et incorruptibles, c.-à-d. parfaites et absolues, et Plotin reprit cette théorie. Par l'analyse, Descartes croit trouver en lui l'idée du parfait qui ne peut être déposée dans l'entendement que par un être parfait; de cette idée, comme Malebranche de l'idée innée d'infini, il tire une preuve de l'existence de Dieu. Leibniz lui-même admet l'innéité d' « idées intellectuelles ». Kant, au contraire, dénie à l'esprit humain tout pouvoir d'intuition suprasensible; la raison (*Vernunft*), qui distingue soigneusement de l'entendement (*Verstand*), n'a pas même, comme ce dernier, le privilège de s'adapter exactement à l'expérience; elle dépasse cette expérience et se contente de proposer au savant certaines *idées di-*

*rectrices*, telles que celle de cause première, d'univers, d'être inconditionné, comme le terme idéal vers lequel peuvent converger ses efforts, mais qu'il est assuré d'avance, faute d'expérience possible, de ne jamais atteindre. Dieu n'est ainsi, au point de vue *spéculatif*, que l'*idéal de la raison pure*. Toutefois, Kant reconnaît à la *raison pratique*, en tant qu'elle dicte des ordres absolus à la conscience, le pouvoir de déterminer à priori l'absolu et de justifier ainsi la croyance morale en un législateur suprême de l'univers, et en un « royaume des fins ».

Hamilton a été plus loin ; il s'est attaqué à l'idée même d'absolu et prétend démontrer que sous ce terme nous ne pensons rien de concevable. Penser, c'est distinguer et c'est aussi concevoir des rapports ; or, l'absolu est, par définition, unité parfaite et absence de toute relation ; l'absolu n'est au fond qu'une idée négative, celle du non-relatif, comme l'idée d'infini et celle du non-fini. Cette théorie sur laquelle repose la thèse du *relativisme*, a été critiquée avec beaucoup de force par St. Mill et surtout par Spencer qui montre que, si l'absolu ne pouvait être pensé, le relatif ne pourrait l'être non plus, puisque le second n'a de sens que par rapport au premier.

Th. Ruyssen.

**II. Mathématiques.** — Dans une progression par différence, on appelle raison la différence constante entre deux termes consécutifs. Dans une progression par quotient, ce même mot désigne le quotient constant de deux termes consécutifs. En géométrie, un problème classique assez fameux est celui connu sous le nom, un peu bizarre dans sa forme ancienne, de *division d'une droite en moyenne et extrême raison* (V. Division, t. XIV, p. 752).

**III. Histoire.** — Culte de la Raison (V. Fêtes, t. XVII, p. 353).

**IV. Droit commercial.** — Raison sociale. — Pour comprendre ce qu'il faut entendre par *raison sociale*, il est nécessaire de rappeler : d'une part, que les sociétés de commerce constituent un être moral distinct de la personne des associés ; d'autre part, que dans les sociétés en nom collectif ou en commandite les associés et les commandités sont tenus *personnellement, indéfiniment* et *solidairement* entre eux, de tous les engagements sociaux. La *raison sociale* est une formule dont l'objet est d'individualiser l'être moral qu'est la société, de fournir au public qui doit traiter avec elle les moyens de la reconnaître, et surtout d'apprendre au tiers les noms de ceux qu'ils pourront avoir pour débiteurs personnels et solidaires, c.-à-d. pour les associés dans la société en *nom collectif*, et les associés *commandités* dans la société en *commandite*. Elle n'est donc autre que la réunion de tous ces noms. En pratique, cependant, on a pour habitude de ne pas indiquer les noms de tous les associés responsables. On en indique un ou deux que l'on fait suivre de la formule impersonnelle et collective *et Cie*, par exemple, *Pierre, Paul et Cie, A. Boucicaut et Cie*. Ces derniers mots apprendront aux tiers qu'à côté des associés nommés il en existe d'autres, dont ils pourront facilement se procurer les noms en consultant l'extrait public de l'acte de société. La raison sociale se distingue profondément de l'enseigne de la société. L'enseigne est une formule tirée de la situation de l'établissement, de la manière dont il fonctionne, ou bien de souvenirs historique, etc. Ex. : *Au Coin de Rue, Au Bon Marché, Au Grand Conde*. Elle est destinée à fixer l'attention du public, mais ne lui apprend rien sur la nature de la société, ni sur les garanties que présentent ses membres.

La notion qui vient d'être donnée de la raison sociale nous montre que cette formule n'est applicable qu'aux sociétés dont l'organisation comporte des associés personnellement et solidairement responsables. Elle est par suite absolument étrangère aux sociétés anonymes qui ne sont qualifiées que par leur objet : *Compagnie des chemins de fer de l'Est, la Nationale-Vie, la Nationale-Incendie*. C'est ce qui résulte des art. 20, 23, 25 et 29 du C. de com. Aux termes de l'art. 20, *la société en nom collectif est celle que contractent deux personnes ou un plus grand nombre et qui a pour objet de faire le commerce sous une* raison sociale. L'art. 23 relatif à la société en commandite porte : ..... *elle est régie sous un* nom social *qui doit être nécessairement celui d'un ou de plusieurs associés responsables et solidaires*, et l'art. 25 vient le compléter en décidant que *le nom d'un associé commanditaire ne peut faire partie de la raison sociale*. Enfin, suivant l'art. 47, *la société anonyme* n'existe point sous un nom social, *elle n'est désignée par le nom d'aucun des associés*.

Il semblerait résulter de ces textes que toute société comprenant des associés en nom collectif devrait être pourvue d'une raison sociale et que l'absence de raison sociale entraînerait la nullité de la société. Telle n'est pas cependant la conséquence à laquelle on s'arrête généralement : on admet qu'une société en nom, dépourvue de raison sociale, n'est pas nulle. Le gérant de la société signera les engagements sociaux par procuration de tous les associés, et les effets de ces engagements seront les mêmes que s'ils avaient été inscrits sous une raison sociale. Il est certain d'ailleurs que les associés qui auraient omis d'adopter une raison sociale et qui se seraient néanmoins comportés comme associés en nom ne seraient pas recevables à invoquer l'absence de raison sociale pour se soustraire à la responsabilité personnelle et solidaire inhérente à leur qualité.

La sanction de la règle que la raison sociale ne doit renfermer que les noms des associés personnellement et indéfiniment responsables est facile à concevoir. Le commanditaire qui aura laissé figurer son nom dans la raison sociale aura induit le tiers en erreur sur la partie des engagements qu'il contractait, il devra réparer le préjudice causé par cette erreur, et la réparation la plus simple consistera à laisser les créanciers se payer sur tous ses biens comme s'il avait eu en réalité la qualité d'associé en nom. La même solution sera applicable au cas où un associé en nom, se retirant de la société, laisserait son nom figurer dans la raison sociale : il continuerait en pareil cas à répondre des engagements sociaux. Les héritiers d'un associé en nom, qui ne prendraient pas la précaution de faire disparaître de la raison sociale le nom de leurs auteurs, pourraient être tenus chacun pour sa part, comme l'eût été celui-ci. Il est à noter toutefois qu'en cas de transmission d'un fonds de commerce, on autorise l'acquéreur à se servir de l'ancienne raison sociale afin de conserver l'achalandage. Lorsque le nom d'une personne aura été placé à son insu dans la raison sociale, il est certain qu'elle ne sera pas tenue des engagements sociaux ; mais ceux qui auront abusé d'elle pourront être poursuivis pour escroquerie (C. pén., art. 605) ou même encore sur les peines de faux. Les peines de l'escroquerie seront également applicables à ceux qui auraient fait figurer dans la raison sociale un nom imaginaire.

Paul Nachbaur.

Bibl. : Philosophie. — Locke, *Essai sur l'entendement humain*. — Leibniz, *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*. — Kant, *Critique de la raison pure*. — Hamilton, *Lectures on Metaphysics and Logic*. — Mansel, *Phylosophy of the conditioned*. — Stuart Mill, *Examin. of Sir W. Hamiltons Philosophy*. — H. Spencer, *The first Principles*. — Fouillée, *la Philosophie de Platon*. — Lachelier, *le Fondement de l'induction*. — Renouvier, *Essais de critique générale*.

Droit commercial. — Lyon-Caen et Renault, *Précis du droit commercial*, t. I, nos 293 et suiv. — Thaller, *Traité élémentaire de droit commercial*, no 246. — Paul Pont, *Des sociétés commerciales*, nos 833 et suiv. — Houpin, *Traité général théorique et pratique des sociétés civiles et commerciales*, t. I, nos 183 et 203.

**RAISONNEMENT** par l'absurde (Math.) (V. Absurde).

**RAISSAC.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet ; 71 hab.

**RAISSAC-d'Aude.** Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Narbonne ; 408 hab.

**RAISSAC**-SUR-LAMPY. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne ; 320 hab.

**RAÏTCH** (Iovan), historien serbe, né en 1726, mort en 1801. Après avoir fait ses études de théologie à Kiev et à Moscou, il revint parmi ses compatriotes, les Serbes de Hongrie. Il avait commencé par s'occuper d'enseignement, mais en 1772 il se fit moine. Dans sa vie monacale il ne connut que des déboires. Il chercha la consolation dans l'étude de l'histoire et de la théologie. Parmi ses ouvrages imprimés, il faut citer surtout son *Histoire des peuples slaves* (1794, 4 vol. in-8). Il y étudie les origines des peuples slaves, et s'attache surtout à l'étude de l'histoire serbe. Le sens critique lui manque, mais son histoire est un premier essai de synthèse des sources de l'histoire serbe du moyen âge. M. G.

**RAÏTCH** (Siméon Iégorovitch), littérateur russe, né dans le gouvernement d'Orel en 1792, mort à Moscou en 1855. Fils d'un prêtre de village, frère d'un futur métropolite de Kiev, il reçut son éducation dans un séminaire, avant de venir, en qualité de professeur, tenter la chance à Moscou. Il fut longtemps précepteur de celui en qui la Russie devait saluer un beau poète: F. I. Tioutchev. Il est connu dans la littérature comme poète et comme éditeur d' « almanachs » ou anthologies de vers, et surtout comme excellent traducteur de deux œuvres classiques de la littérature italienne : *la Jérusalem délivrée* du Tasse (traduction parue en 1828), et le *Roland furieux* de l'Arioste (1835). J. L.

**RAÏTCHOR** (angl. *Raichur*). Ville de l'Inde, au S. du royaume du Nizam ; 15.000 hab. Forte citadelle et ancien château du XVIe siècle.

**RAIX.** Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan ; 309 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

**RAIZ.** Nom portugais de *racine* et entrant dans la dénomination de diverses plantes exotiques. — R. ANGELICA. L'*Andira inermis* H. B. K. (V. ANDIRA). — R. CAINANA. Le *Caïnça* (V. ce mot). — R. DA CHINA BIANCA E RUBRA. Le *Smilax glauca* Mart. (V. SALSEPAREILLE). — R. DA COBRA. Les *Ophioxylon* (V. ce mot) et plusieurs espèces d'*Aristoloche* (V. ce mot). — R. DE GUINÉE. Le *Petiveria tetrandra* Gom. (V. PÉTIVÉRIE). — R. DE LAGARTO. Le *Jatropha officinalis* Pohl (V. JATROPHA). — R. DE MILHOMENS. L'*Aristolochia cymbifera* Mart (V. ARISTOLOCHE). — R. DE MUNGO. L'*Ophioxylon serpentinum* L. (V. OPHYOXYLON). — R. DE ORO. L'*Ipecacuanha* (V. ce mot). — R. DE PIPI. Le *Petiveria alliacea* L. (V. PÉVÉRIE). — R. PRETA. Le *Chiococca racemosa* Jacq. (V. CHIOCOCCO). Dr L. HN.

**RAIZES** ou **RASCIENS** (V. SERBIE).

**RAIZEUX.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Rambouillet ; 553 hab.

**RAJA** (Ichtyol.) (V. RAIE).

**RAJAH** (V. RADJA).

**RAJATCHITCH** (Josef), patriarche et homme politique serbe, né en 1785, mort en 1861. Né de parents pauvres, il mena une existence très précaire en faisant ses études de philosophie à Szegedin (Hongrie) et à Vienne. En 1810, il se fit moine et devint successivement évêque de Dalmatie (1829), évêque de Versecz (1834), métropolitain de Karlowitz (1842). Lorsque éclata la révolution hongroise, en 1848, les Serbes de Hongrie voulurent faire valoir leurs privilèges et demandèrent à Rajatchitch, leur chef politique et religieux, de convoquer une assemblée nationale. Cette assemblée se réunit le 13 mai 1848 ; elle proclama Rajatchitch *patriarche serbe et de toute l'Illyrie*. Le colonel Etienne Schouplikatz fut proclamé en même temps *voyvode* (duc) des Serbes de Hongrie. Rajatchitch fut chargé d'aller à la tête d'une députation auprès de l'empereur pour faire agréer les décisions de cette assemblée. Mais il n'obtint pas de résultats, le gouvernement autrichien n'ayant encore décidé aucune action hostile à l'égard des Hongrois. Néanmoins Rajatchitch finit par embrasser sincèrement la cause de l'Autriche, et les Serbes firent cause commune avec elle contre les insurgés. Les promesses faites aux Serbes à Vienne n'ayant pas été tenues, l'importance de Rajatchitch diminua vite. Il a été un patriote ardent, mais un chef d'Eglise détestable : il a été accusé, à juste titre, de négligence, mais on ne peut lui dénier des qualités de politicien. M. G.

**RAJEUNISSEMENT** (Arboric.). On nomme ainsi l'amputation de branches charpentières usées des arbres fruitiers, afin de provoquer à leur base le développement de nouvelles pousses qui servent à reconstituer la charpente de ces arbres. La reconstitution de cette charpente se fait rapidement, grâce à la vigueur des pousses de remplacement, et l'on peut encore profiter pendant plusieurs années de la fructification des arbres rajeunis. Le rajeunissement s'effectue au moment de la taille d'hiver, après les grands froids. G. BOYER.

**RAJENDRALALA** MITRA, sanscritisant indien (V. RADJENDRALALA).

**RAJNA** (Pio), philologue italien, né à Sondrio (Valteline) le 8 juil. 1849. Après avoir enseigné dans plusieurs lycées (1868-74), il fut nommé professeur de philologie romane à l'Académie scientifico-littéraire de Milan, puis passa en cette même qualité (1883) à l'Institut des Études supérieures de Florence. Rajna s'est de bonne heure consacré à l'étude de la poésie héroïque et chevaleresque en France et en Italie, et il a fait dans ce domaine les plus brillantes découvertes : ses deux livres sur *les Sources de l'Arioste* et *les Origines de l'Epopée française* sont aujourd'hui classiques. Il a, en outre, publié sur divers points de l'histoire littéraire de notre pays et du sien de nombreux et remarquables travaux. Nous citerons, en particulier : *Ricerche intorno ai Reali di Francia* (Bologne, 1872) ; *I Cantari di Carduino* (*ibid.*, 1873) ; *Le Fonti dell' Orlando furioso* (Florence, 1876) ; *Contributi alla storia dell' epopea e del romanzo medioevale* (dans *Romania*, 1885, 1888, 1889, 1894, 1897) ; édition du *De Vulgari Eloquio* de Dante (Florence, 1896).

**RAJNIS** (Joseph), poète et grammairien hongrois, né en 1741, mort en 1811. Rajnis est, avec Baróti Szabó et Révai, l'initiateur de l'école latine dans la poésie hongroise. Cette école imitait les rythmes anciens et bannissait la rime. La langue magyare possède, en effet, seule parmi les langues de l'Europe, une variété de voyelles tellement riche qu'elle est capable de reproduire, jusque dans leurs moindres nuances, les vers antiques. Rajnis publia, en 1781, son *Guide de l'Hélicon magyar*, où les règles de la nouvelle versification sont illustrées par ses propres poésies. Il a traduit également les *Eglogues* et les *Géorgiques* de Virgile dans le mètre de l'original. J. K.

BIBL. : L.-N. AGH, *la Vie et les Œuvres de J. Rajnis* (en hongr.), 1890.

**RAJOL** (Rochers du). Chaos de rochers du Causse Noir (Aveyron, près Millau), en face de Montpellier-le-Vieux, particulièrement remarquable par les perforations qu'y ont produites les érosions et dénudations géologiques. A ce point de vue, le Rajol est un des plus curieux phénomènes connus. C'est dans les dolomies bathoniennes, peu homogènes et friables par places, que des courants d'eau d'origine et d'époques ignorées, et peut-être aussi les agents atmosphériques ont produit les étranges accidents naturels du Rajol.

**RAJON** (Paul-Adolphe)), graveur français, né à Dijon en 1844, mort à Anvers-sur-Oise le 9 juin 1888. Artiste d'un très grand talent, élève de Plis et ami de Burty, Steinheil et de Bracquemond, il a laissé de nombreux chefs-d'œuvre, parmi lesquels on compte *le Muezzin*, *la Lecture de la Bible*, *Duel après le bal*, *Mariage protestant en Alsace*.

**RAJPOUTS** ou **RADJPOUTS** (V. INDE).

**RAKAS TSAL** (Lac) (V. HIMALAYA).

**RÂKCHASA.** Démons ou esprits malfaisants de la mythologie indienne. D'un aspect le plus souvent horrible,

ils errent surtout la nuit, hantent les cimetières, troublent les sacrifices, dévorent les cadavres et tourmentent de toutes manières les vivants. Dans l'épopée, ils semblent désigner les sauvages aborigènes de l'Inde en lutte contre les envahisseurs aryens descendus du Nord-Ouest. Leur principal séjour est l'île de Lanka jusqu'où *Râma* va les poursuivre et tue leur chef *Râvana* (V. ces mots). Ils figurent également dans les contes bouddhiques ainsi que leurs femelles les Râkchasis. A. F.

**RAKKA.** Ville de la Turquie d'Asie, dans le vilayet et à 150 kil. E. un peu S. d'Alep, ch.-l. d'un des quatorze cazas ou districts du sandjak d'Alep, sur la rive g. de l'Euphrate, à 12 kil. en amont de l'embouchure du Nahr-Belik. C'est, dit Vital Cuinet, « un amas d'environ 2.600 maisons et teutes à demeure à peu près fixe » : d'où peut-être 8.000 à 10.000 hab. Rakka, au milieu des plaines et steppes de l'antique Osroène, vastes pâtures où errent des Arabes nomades, n'a rien conservé de ses splendeurs passées, quand elle fut successivement Nikephorion (fondation d'Alexandre le Grand), Kallinikon, Constantinopolis, Leontopolis, puis ville capitale du fastueux calife Haroun al Rachid. Aux environs, dans la plaine de Seffin, terrible bataille de l'an 660, faite de quatre-vingt-dix combats où périrent 70.000 hommes ; Moaviah y vainquit Ali, le gendre de Mohammed. C'était le commencement de la discorde qui a définitivement divisé les musulmans en chiites et sunnites, ceux-ci les adversaires, ceux-là les partisans et adorateurs d'Ali.

**RAKOCZY.** Famille princière de Hongrie dont l'histoire au XVII^e siècle est intimement liée avec celle du pays. Elle est originaire du comitat Zemplén où elle figure dès le XIII^e siècle. Avec Sigismond (Zsigmond) elle arriva au trône de la Transylvanie (1607), lutta pendant tout un siècle contre l'Autriche, fut vaincue et s'éteignit avec Georges Rakoczy, mort à Paris en 1756. Les membres les plus célèbres de cette famille, qui devint comme le symbole de l'indépendance nationale, sont dans l'ordre chronologique les suivants :

*Sigismond*, fils de Jean, capitaine de Likava, né en 1544, mort le 5 déc. 1608. Capitaine d'Eger (Erlau) en 1587, nommé baron en 1588, il devint comte (főispán) du comitat de Borsod. Il prit part à l'insurrection de Bocskay qui lui confia le gouvernement de la Transylvanie. Après la mort de Bocskay (1606), il fut élu prince, mais voyant que Gabriel Báthori, appuyé par Bethlen, ne voulait pas le reconnaître, il abdiqua le 3 mars 1608, se retira en Hongrie où il mourut la même année .

*Georges I^er* (György), né en 1597, mort le 24 oct. 1648, fils du précédent. Il joua un rôle important sous Gabriel Bethlen et épousa, en 1616, Suzanne Lorántffy, fondatrice du célèbre collège de Sárospatak et protectrice des sciences. Après la mort de Bethlen (1629), son fils Etienne abdiqua, et Georges I^er Rakoczy fut élu prince de Transylvanie en 1630. Il suivit la politique de Bethlen et fit de son pays le rempart de la liberté politique et religieuse. Après de longs pourparlers avec la cour de Vienne qui, malgré le traité de Vienne, ne voulait pas accorder le libre exercice du culte protestant, Georges I^er s'allia (1644) avec les Suédois et les Français et déclara la guerre à Ferdinand III. Il prit Cassovie, les villes minières de la Haute-Hongrie et poussa, en 1645, jusqu'à Nagy-Szombat (Tyrnavie). La même année fut conclue la paix de Linz par laquelle les comitats du Nord-Ouest restèrent à Rakoczy, et la liberté du culte protestant fut reconnue en Hongrie.

*Georges II*, né en 1621, mort le 6 juin 1660, fils du précédent. Il fut élu prince de Transylvanie sous le règne de son père (1642), épousa, en 1643, Sophie Báthori, héritière de la fortune de sa famille, et gouverna le pays pendant les campagnes de son père. Après la mort de celui-ci, il monta sur le trône (11 oct. 1648), obtint du sultan Mohammed IV le gouvernement de la Moldavie et de la Valachie, mais se brouilla avec la Porte par son alliance avec Charles-Gustave, roi de Suède, contre la Pologne (1657). Les troupes transylvaines, sous la conduite de Jean Kemény et aidées par les Suédois, prirent Varsovie. Cependant la retraite des Suédois et la perte d'une bataille près de la Vistule forcèrent Rakoczy à accepter les conditions du roi de Pologne. La Porte ottomane dont les princes transylvains dépendaient, le destitua. Rakoczy, quoiqu'il vainquit le pacha de Bude, dut finalement céder. Après le siège inutile de Nagy-Szeben, il fut blessé dans la bataille de Fenes et mourut peu après, à Nagy-Várad.

*François I^er*, né en 1645, mort le 8 juil. 1676, fils du précédent. Il fut élu prince du vivant de son père (1652), mais il n'arriva jamais au trône. Après la mort de son père, il se retira avec sa mère en Hongrie. Sur les conseils de celle-ci, il embrassa le catholicisme et épousa, en 1666, Hélène Zrinyi, fille du ban de Croatie, décapité à Vienne (1671), à cause de sa participation à la conjuration de Wesselényi. Rakoczy était également impliqué dans ce complot et il ne fut acquitté que sur les instances de sa mère et après le payement d'une forte rançon.

*François II*, né au château de Bors le 27 mars 1676, mort à Rodosto (Turquie) le 8 avr. 1735, fils du précédent. Il avait quelques mois lorsqu'il perdit son père ; il fut élevé par sa mère et son beau-père Emeric Tokóly, qui combattit si vaillamment l'Autriche. Après la reddition de la forteresse de Munkács, héroïquement défendue par Hélène Zrinyi, François et sa sœur Julie furent conduits à Vienne où le cardinal Kollonics fit élever le prince par les jésuites. Il fut déclaré majeur en 1693, et la cour le remit en possession d'une partie de son héritage. En 1696, il épousa Amélie-Charlotte, fille du duc Charles de Hesse-Rheinfels, et vécut alternativement à Vienne et sur ses propriétés en Hongrie, notamment au château de Sáros. C'est là qu'en 1700 Villars vint le trouver et lui promit le secours de Louis XIV s'il voulait reconquérir le trône de ses ancêtres. Les pourparlers engagés furent trahis par Longueval, gouverneur militaire d'Eperjes. Rakoczy fut pris le 18 avr. 1701 et transféré à la prison de Wiener-Neustadt où son grand-père Zrinyi avait été décapité. Mais il réussit à s'échapper, arriva en Pologne où il trouva Nicolas Bercsényi, le futur général de ses armées. Aidé par Louis XIV, il vint en Hongrie (1703) où il fut reçu à bras ouverts. Bercsényi et Károlyi conquirent les villes minières, Pozsony, Nyitra et Trencsén, et inquiétèrent même Vienne. En 1704, Rakoczy lança sa célèbre proclamation : *Recrudescunt*, où les griefs de la Hongrie contre les vexations de l'Autriche étaient exposés d'une façon très éloquente. Une guerre nationale qui devait durer huit ans éclata. D'abord les armes de Rákoczy furent heureuses. Proclamé, en 1704, prince de Transylvanie, il fut élu par les Mécontents, à Széchény, chef de l'insurrection (1705), et puisque l'Autriche ne voulait pas reconnaître l'indépendance de la principauté, il convoqua la diète d'Onod où l'on proclama la déchéance des Habsbourg (14 juin 1707). Mais l'année suivante, Heister battit l'armée des Mécontents à Trencsén ; deux généraux : Ocskay et Bezerédi trahirent la cause nationale. En 1710, Rakoczy ne conserva que quelques places près de la Tisza et lorsque le ban Pálffy commença les négociations avec Károlyi, le prince, voyant que tout était perdu, quitta la Hongrie (21 févr. 1711). La même année (1^er mai), la paix de Szatmár mit fin à la guerre. Rakoczy et ses fidèles, n'acceptant pas ses clauses, furent déclarés proscrits en 1715. En 1713, Rakoczy vint en France où il fut reçu princièrement ; Louis XIV lui accorda une somme de 600.000 fr. et une pension annuelle de 60.000 fr., l'invita à Marly et à Fontainebleau. Après la mort du roi, Rakoczy se retira au couvent des Camaldules à Gros-Bois où il écrivit ses Mémoires. En 1717, les réclamations de l'Autriche l'obligèrent à quitter la France pour se rendre en Turquie, mais la paix de Passarovicz (1718) mit fin à toutes ses espérances. Lui et sa suite furent internés à Rodosto. Il écrivit son autobiographie, éditée en 1876 par l'Académie de Hongrie, et de

*Mémoires sur les révolutions de Hongrie* (La Haye 1735). Rakoczy a laissé deux fils. L'aîné, *Joseph* (1700-38), fut élevé par l'empereur à Vienne, et prit, en 1734, le titre de duc de Munkács. Il s'enfuit de la capitale autrichienne, vint à Naples, à Paris et à Madrid. La Porte ottomane l'appela, après la mort de son père, à Rodosto (1736), lui promit la principauté de Transylvanie et le mit à la tête d'une expédition malheureuse en Moldavie, où il mourut de la fièvre, à Tchernavoda, le 10 nov. 1738. Le second fils, *Georges* (1701-56), fut également élevé à Vienne; il vint en 1726 à Paris où il épousa, en 1732, la marquise de Béthune. En 1742, le sultan l'appela à Constantinople, mais Rakoczy ne fit aucune tentative pour soulever la Hongrie. Il revint en France et mourut à Saint-Denis le 23 juin 1756. La fille de Joseph, Josèphe-Charlotte fut la dernière des Rakoczy. Elle mourut le 3 juillet 1780.

Marche de Rakoczy ou Marche hongroise, instrumentée par Berlioz et insérée par lui dans la *Damnation de Faust*. Composée, dit-on, par le tsigane Michel Barna, de la suite de François II Rakoczy, en 1705, cette marche fut jouée par la violoniste Czinka Panna dans le camp des Mécontents et devint air national. Le chanoine Vaczek l'a notée vers la fin du XVIIIe siècle; elle fut jouée, d'après la musique plus entraînante de Bihari, en 1809, lors de l'insurrection des nobles contre les armées napoléoniennes et mise sous sa forme actuelle par Wenceslas Ruziczkat († 1823); G. Matray la publia en 1825. Berlioz et Liszt l'ont orchestrée. Défendue après la Révolution de 1848-49, elle est aujourd'hui le *Sursum corda* des Hongrois. J. Kont.

Bibl. : Outre les histoires de Hongrie, Alexandre Szilágyi : *Documents pour servir à l'histoire des relations entre la Suède, la France et Georges Ier Rakoczy*, 1873; *Georges Ier Rackoczy et la Diplomatie*, 1877; *les Premières relations de Georges Ier avec les Suédois*, 1882. Un extrait de ces publications a paru en français. — *Georges Ier Rakoczy*, dans les Biographies historiques, 1893. — *Les Relations de Georges Ier Rakoczy avec l'Orient*, 1883; Sa *Correspondance avec la Porte ottomane*, éditée par Beke et Barabás, dans les *Monumenta Hungariæ historica*, 1888. — E. Sayous, *les Relations de la France avec les princes de Transylvanie pendant la guerre de Trente ans*, dans *Séances et travaux de l'Acad. des sciences mor. et polit.* 1875, t. CIV. — A. Szilágyi, *Georges II Rakoczy*, dans *les Biographies historiques*, 1894. — Sur François II Rakoczy et ses relations avec la France, on consultera les documents aux *Affaires étrangères* à Paris (*Hongrie*, Correspondance). Ces documents ont été utilisés en partie par Moret. — *Quinze ans du règne de Louis XIV*; Paris, 1859, vol. II et III, mais l'histoire détaillée de ces rapports est encore à écrire. — En hongrois, *Archivum Rakocianum*, édité par Coloman Thaly, 1873-89, 10 volumes, qui a donné en outre : *la Jeunesse de François II Rakoczy*, 1881; *Etudes littéraires et sociales de l'époque de Rakoczy*, 1885; *Rodosto et les tombeaux des exilés*, 1889; *Souvenirs de Rakoczy en Turquie*, 1893. Cette dernière publication rend compte de la découverte des cendres de Rakoczy au couvent Saint-Benoît, à Constantinople. — A. Szilágyi, *Fr. II Rakoczy à Paris*, dans *Martyrs de l'histoire hongroise*, 1867. — Joseph Fiedler, *Actenstücke zur Geschichte Franz Rakoczy's und seiner Verbindungen mit dem Auslande* (Fontes rerum Austriacarum, diplomataria et acta IX et XVII, 1855-58. — Sources contemporaines (en français) : *Mémoires de la guerre de Transylvanie et de Hongrie*; Amsterdam, 1680, 2 vol. — *Histoire du prince de Rakoczy (François II)*; Paris. 1707 (imprimé en Hongrie). — *Histoire des révolutions de Hongrie* avec les *Mémoires du prince François Rakoczy sur la guerre de Hongrie depuis 1703 jusqu'à sa fin et ceux du comte Bethlen Mihlos sur les affaires de Transylvanie*; La Haye, 1739, 2 vol. — *Principis Francisci II Rakoczy Confessiones et « Aspirationes principis christiani »* E codice Bibl. nat. Parisiensis (en latin et en français), 1876. — De Saint-Priest, *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie*; Paris, 1877. — Marquis de Bonnac, *Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople*; Paris, 1894.

**RAKONITZ.** Ville de Bohême (V. Rakovnik).

**RÁKOS.** Petite rivière de Hongrie qui a donné son nom à la grande plaine près de Budapest, sur la rive gauche du Danube. C'est là que la noblesse hongroise s'est réunie jusqu'au commencement du XVIe siècle pour élire ses rois. Ces assemblées comptaient jusqu'à 100.000 personnes. Pendant la révolution hongroise, un corps d'armée commandé par Aulich y livra plusieurs combats aux Autrichiens. J. K.

**RÁKOSI** (Jenö), écrivain hongrois, né à Ascad, le 12 nov. 1842. Il débuta dans le journalisme et collabora, sous Sigismond Kemény, au *Pesti Napló*. En 1866, il donna sa comédie *Esope* dont les principales qualités sont une langue poétique et quelques caractères bien dessinés. Bientôt suivirent : *les Moines de Cracovie*, *Vieille chanson sur une vieille haine*, *l'Ecole de l'amour*, *André et Jeanne* (tragédie dont le sujet est le meurtre d'André d'Anjou par Jeanne de Naples) et le drame poignant : *Madeleine*. Rákosi fonda, en 1875, le *Théâtre populaire* (*Népszinház*), qu'il dirigea jusqu'en 1881; ensuite il lança le journal *Budapesti Hirlap* dont il est actuellement le directeur. On lui doit également une étude esthétique sur la tragédie (*A. tragicum*, 1886).

Son frère, *Victor*, né en 1859, est un des meilleurs humoristes hongrois. Il écrit sous le nom de *Sipulusz* des croquis pleins de verve. Leur sœur, Sidonie, est actrice.

**RAKOVNIK** (All. *Rakowitz*). Ville de Bohême, à 10 kil. O. de Prague; 5.630 hab. (en 1890), tchèques. Église gothique; vieilles portes de 1516. Mines de houille. Sucre, houblon, poteries, etc.

**RAKSHASAS** (V. Rakchasa).

**RAKUS-Tal.** Lac du Tibet (V. Lanag).

**RÂLE** (Pathol.). Dans le langage courant, on désigne sous le nom de râle le bruit que fait la respiration des mourants en traversant les mucosités accumulées dans le larynx, les bronches et la trachée. La diminution de la sensibilité réflexe pendant les derniers instants et la faiblesse des forces expulsives expliquent ce phénomène. Laennec, dans ses admirables études sur les maladies du poumon et sur l'auscultation, a donné au mot de râle une signification beaucoup plus étendue, et, en pathologie, on comprend avec lui sous ce nom tous les bruits anormaux que produit le passage de l'air dans l'arbre aérien durant l'inspiration et durant l'expiration. Pour entendre ces bruits, il faut appliquer l'oreille sur les régions thoraciques en rapport avec le poumon, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire d'un sthétoscope. Alors que le *souffle* (V. ce mot) est une altération de la respiration dans son intensité ou son caractère, le *râle* est un bruit surajouté au murmure respiratoire. Il existe plusieurs variétés de râles, dont la distinction est très importante au point de vue clinique. Les râles sont ou secs ou humides : secs, ils consistent en sons musicaux variables, analogues à des sifflements ou à des ronflements; humides, ils éveillent sous l'oreille qui ausculte la sensation et le sentiment de l'air traversant un liquide et venant crever en bulles à la surface. La localisation de ces râles, en haut, en bas, en avant, en arrière de la poitrine, est également un élément très important de diagnostic. Certains râles peuvent être perçus par la main appliquée immédiatement sur la poitrine. Ils appartiennent généralement à la classe des râles secs.

Les *râles secs* peuvent être divisés en deux espèces, suivant qu'ils ont une tonalité aiguë, c'est le *râle sibilant*, ou une tonalité grave, c'est le *râle ronflant*; ces deux râles secs sont caractéristiques de la bronchite, et spécialement de la bronchite aiguë; on les rencontre aussi dans l'emphysème, à condition que cette affection soit compliquée de bronchite, ce qui est d'ailleurs fréquent.

Les râles secs sont dus à un rétrécissement dans le calibre des canaux aériens, à la suite de sécrétions peu abondantes de mucosités bronchiques.

Les *râles humides*, ou bulleux, qui peuvent coexister avec les précédents, offrent des caractères importants qui les différencient, suivant le temps de la respiration où ils se produisent; la distinction est accentuée par des nuances dans la nature du bruit. On classe les râles humides en *râles crépitants*, entendus seulement durant l'inspiration, et en *râles sous-crépitants* (muqueux, avec la variété caverneuse), qui occupent les deux temps de la respiration,

l'inspiration et l'expiration. Les râles crépitants, entendus seulement durant le déplissement des alvéoles pulmonaires au moment de l'inspiration, et surtout à son début, rappellent le bruit que l'on provoque en projetant une pincée de sel sur des charbons ardents. Si l'on a recours à la comparaison de bulles d'air traversant un liquide, les râles crépitants sont formés de bulles fines, égales en volume, éclatant par bouffées. Le râle crépitant est le signe d'auscultation caractéristique de la pneumonie, bien qu'il se rencontre aussi dans la broncho-pneumonie, la congestion et l'apoplexie pulmonaire. Il caractérise particulièrement la première période de la pneumonie lobaire, où il disparaît bientôt pour faire place au souffle d'hépatisation, mais pour reparaître, moins fin et moins sec, comme *râle crépitant de retour*. Le râle crépitant doit être soigneusement distingué du frottement pleural dû à la présence de fausses membranes entre les deux surfaces pleurales ; le frottement est plus sec, plus inégal, plus rude ; il ne donne pas à l'oreille la sensation de bulles. Les râles crépitants paraissent avoir pour cause physique la pénétration de l'air dans les alvéoles pulmonaires, dont les parois sont accolées et qui contiennent un léger exsudat inflammatoire.

Les râles sous-crépitants se produisent à la fois au moment de l'inspiration et de l'expiration. On ne saurait mieux les comparer qu'aux bruits bullaires que l'on produit en soufflant à l'aide d'un chalumeau dans un verre plein d'eau. Le volume, le nombre des bulles varient suivant que l'on souffle plus ou moins fort et plus ou moins souvent. Les râles sous-crépitants ne se produisent plus par bouffées, mais se succèdent l'un à l'autre. Cependant le râle sous-crépitant peut se rapprocher du râle crépitant sur ce point, mais il en diffère en ce qu'il est entendu aux deux temps de la respiration. Les râles sous-crépitants sont entendus dans la bronchite (à sa seconde période), dans la dilatation des bronches, dans l'hémoptysie, dans la tuberculose pulmonaire. La localisation de la lésion, son étendue, ainsi que les phénomènes concomitants viennent donner au râle sous-crépitant sa signification véritable.

On donne le nom de râle caverneux ou de gargouillement à une variété spéciale du râle sous-crépitant caractérisé par le mélange de grosses bulles et de souffle caverneux. Il indique la présence de cavernes ou de cavernules à l'intérieur du poumon, soit qu'il y ait dilatation des bronches, soit qu'il y ait fonte du parenchyme pulmonaire.

Dr M. Potel.

**RÂLE.** I. Ornithologie. — Genre d'oiseau de l'ordre des Echassiers, caractérisé par un bec plus long que la tête, comprimé à la base, subcylindrique et pointu à son extrémité ; les narines en fente étroite, percées dans un sillon recouvert d'une membrane s'étendant jusqu'aux deux tiers de la longueur du bec ; les ailes courtes, la queue courte et arrondie ; les pattes de longueur moyenne, à tarse annelé, la jambe nue vers le bas, les doigts longs, grêles, à pouce assez court. Le genre *Rallus* de Linné est le type d'une famille nombreuse et cosmopolite, qui comprend aussi les *Ocydromes* (V. ce mot). Les Râles proprement dits comprennent en outre les genres *Aramus*, *Aramides*, *Crex* ou *Ortygometra*, *Himanthornis*, démembrés du genre *Rallus*. Le type de ce genre est le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), oiseau long de 27 cent., brun roux dessus, tacheté de noir, la gorge blanchâtre, les joues, la poitrine et le ventre gris cendré, les flancs noirs rayés de blanc, le bec rouge vif. Il habite toute l'Europe et le N. de l'Asie jusqu'au Japon, l'Algérie et l'Egypte. En France, il est sédentaire et commun le long des rivières et des étangs. Il se nourrit de vers, d'insectes et de petits mollusques. Il se tient dans les fourrés de joncs et d'herbes marécageuses, où il niche au ras du sol, pondant de six à neuf œufs jaunâtres ou verdâtres, tachés de gris brun. Les petits courent au sortir de l'œuf.

Le Râle des Genêts (*Crex pratensis*), type du genre *Crex* ou *Ortygometra*, est caractérisé par son bec plus court que la tête, conique, les narines atteignant le milieu du bec. Il est plus petit que le précédent (25 centim.), brun noirâtre dessus avec les plumes bordées de gris et terminées de roux, les couvertures de l'aile d'un beau roux, le dessous blanc, mais la poitrine olivâtre et les flancs roux, rayés de blanc. C'est un oiseau migrateur, répandu sur l'Europe et la Sibérie, signalé jusqu'au Grœnland, et qui va passer l'hiver en Algérie, en Egypte, en Syrie, en Arabie. Il est assez commun en France où il arrive en avril pour nicher dans les prairies, au bord des rivières et des étangs et même dans les bois. Son nid est à terre, caché dans l'herbe ; on y trouve de sept à huit œufs gris ou jaunâtres tachetés de gris violet ou de brun rouge. Les petits, couverts d'un duvet noir, courent dès leur naissance et très rapidement dans l'herbe. Le départ a lieu du 10 au 20 oct. ; quelques individus s'attardent jusqu'en novembre et décembre. Des passages de cette espèce venant du Nord, par bandes de six ou sept, ont lieu en septembre-octobre. Les deux espèces sont considérées comme gibier, et leur chair est estimée.

La Marouette (*Porzana maruella*), type du sous-genre *Porzana*, a le bec plus court que la tête, comprimé, un peu rétréci au milieu. Le dessus est brun olivâtre tacheté de noir et de zig-zags blancs, la tête est grise et le dessous olivâtre tacheté de blanc ; les pieds verdâtres. La taille est de 20 centim. Elle habite à peu près les mêmes régions que l'espèce précédente, nous arrive dès le 15 févr. avec les premières bécassines, et dès le mois de mars est commune sur les étangs où elle se tient sur les petits îlots d'herbes, dans les roseaux, dans les prés humides. Elle niche sur les îlots des étangs ou dans les prairies, pondant huit à dix œufs jaunâtre, tachetés de roux brun. Les petits couverts d'un duvet noir nagent d'un îlot à l'autre en poussant de petits cris très doux. Le départ a lieu en octobre-novembre.

La Marouette pygmée ou de Baillon (*Porzana pygmæa*) est un peu plus petite (17 centim.), semblable à la précédente, mais le dessous d'un cendré bleuâtre, les flancs noirs tachetés de blanc et de noir et les pieds couleur de chair. Cette petite espèce s'étend de l'Europe au Japon et de là en Algérie, jusque dans l'Afrique australe et à Madagascar, aux Philippines et dans l'Australie. Elle arrive en France en mars et fait son nid dans les étangs herbeux ; en mai, on y trouve sept à huit œufs plus petits que ceux de la Marouette, mais semblables. Le nid est formé seulement de quelques brins de carex et de roseaux secs, beaucoup plus petit que celui des précédents. Le départ a lieu fin septembre.

La Marouette poussin (*Porzana minuta*) a 18 centim. de long ; le dessus est olivâtre à points noirs, avec une grande tache noire à raies blanches sur le dos ; la tête, le cou et la poitrine sont gris bleuâtre ; le ventre rayé de brun et de blanc ; les pieds verdâtres. Elle s'étend de l'Europe à la Sibérie orientale et à l'Algérie, est commune en France où elle arrive avec la précédente vers le 15 mars. Elle a les mêmes mœurs. Son nid, placé à la base ou sur le côté d'une motte de terre creuse, est composé de menu bois et de roseaux longs et flexibles entrelacés solidement. La femelle y pond six à huit œufs roussâtres, couverts de taches d'un brun sale qui se confond avec la couleur du fond. L'éclosion des petits est assez tardive et ne se fait que dans la première quinzaine d'août. Le départ a lieu du 10 au 20 oct.

Les genres *Aramus* et *Aramides* (V. Aramide et Courlan) renferment de grandes espèces américaines. *Himanthornis* ne renferme qu'une seule espèce africaine (*H. hæmatopus*), à pieds longs avec les doigts très courts, le bec robuste, plus court que la tête et recourbé vers le haut. La taille approche de celle d'une poule. Le plumage est brun, avec le bord des plumes plus clair et la gorge blanche. Le bec est d'un blanc jaunâtre et les pieds sont rouges. L'espèce habite la côte occidentale d'Afrique. E. Trt.

II. Art culinaire. — Le râle subit les mêmes prépara-

tions culinaires que la *caille* (V. ce mot), mais la meilleure manière de l'employer est de le mettre à la broche.

**RALEIGH.** Ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Caroline du Nord; 12.608 hab. (dont 6.351 de couleur) en 1890. Jolie ville régulièrement bâtie, desservie par quatre voies ferrées. Grand commerce de coton. Université nègre.

**RALEIGH** ou **RALEGH** (Sir Walter), célèbre marin anglais, né vers 1552, mort à Londres le 29 oct. 1618. D'une vieille famille du Devonshire, il eut dès son enfance le goût des aventures et en 1569 il s'engageait en France dans l'armée huguenote; il prit part aux batailles de Jarnac et de Moncontour et resta sur le continent jusqu'en 1576. Deux ans après, il s'embarquait avec son beau-frère Humphrey Gilbert pour faire un voyage de découvertes; en 1580, il était à la tête d'une compagnie de soldats en Irlande où il fit mettre à mort près de 600 aventuriers espagnols et italiens qui s'étaient retranchés dans le Fort del Oro, à Smerwick, et s'étaient rendus à discrétion. Après un tel exploit il revint en Angleterre. Bientôt il était admis à la cour et gagnait les bonnes grâces d'Elisabeth par sa galanterie chevaleresque. Pourvu de scandaleux bénéfices, le gentilhomme pauvre devint bientôt un des plus riches seigneurs. Membre du Parlement, capitaine de la garde de la reine, vice-amiral, etc., Raleigh, n'ayant plus rien à désirer, fut tout à coup repris de sa passion pour les aventures. La reine ne voulut pas lui permettre de partir, mais elle autorisa les expéditions qu'il envoya coup sur coup en Amérique. En 1584, la lagune de Pamplico était exploré, on en rapporta de merveilleuses descriptions de « populations vivant comme à l'époque de l'âge d'or » et le pays qu'elles habitaient fut nommé Virginie, en l'honneur d'Elisabeth, la reine vierge. L'introduction du tabac date de cette expédition, suivie d'autres en 1585, 1586, 1587. Mais à la fin, les colons qui perdaient toutes leurs forces à la recherche de prétendues mines d'or furent chassés de la côte par les Indiens (1589). Malgré cet échec, les tentatives de Raleigh l'avaient rendu populaire. Il ne prit pourtant aucune part à la destruction de l'Armada, ayant été envoyé par le gouvernement dans l'intérieur pour hâter le recouvrement des impôts. Vers 1589, il entra en lutte avec Essex, le nouveau favori de la reine, et on eut grand'peine à les empêcher de se battre en duel. Raleigh voyagea en Irlande, visitant le poète Edmond Spenser qui a immortalisé son nom dans son poème du *Retour de Colin Clout*, et il le ramena avec lui à Londres, où, grâce à son influence, il fut gracieusement accueilli par la souveraine et publia sa célèbre *Reine des fées* (1590). Quant à Raleigh, il demandait toujours à s'embarquer, et ne pouvait en obtenir la permission; il était parti tout de même en 1584, lorsque Elisabeth le rappela subitement, furieuse de découvrir qu'il avait séduit une de ses demoiselles d'honneur, Elisabeth Throgmorton. Il subit quelques mois d'emprisonnement à la Tour. Remis en liberté, il ne parut ne songer qu'à la littérature et aux sciences pour lesquelles il avait toujours eu beaucoup de goût. Il fréquenta des littérateurs et des philosophes, et ces réunions où les matières religieuses étaient traitées souvent avec beaucoup de désinvolture furent dénoncées au conseil privé qui fit arrêter Marlowe. Raleigh retourna en province. Il organisa une expédition au fameux Eldorado, s'embarqua en 1595. Après de nombreuses aventures dans l'Orénoque, il revint en 1596, rapportant des pépites d'or et des échantillons d'acajou. Ses ennemis traitèrent de fable son voyage, et il leur répondit par un traité, *Discoverie of Guiana* (1596, in-4); il dressa même une carte dont les indications ont été depuis reconnues fort exactes. En 1596, il obtenait un commandement dans l'expédition de Cadix : il eut une part importante à la prise de cette ville et fut grièvement blessé. Cette action d'éclat le fit rentrer en grâce auprès d'Elisabeth. Vice-amiral de la flotte, commandée par Essex en 1597 et dirigée contre l'Espagne, Raleigh s'empara de Fayal, au grand dépit d'Essex qui voulut le traduire devant une cour martiale pour avoir outrepassé ses ordres et qui depuis ne cessa de le poursuivre de sa rancune, ne manquant aucune occasion de le signaler à la reine comme un fauteur de désordres et de complots. Raleigh répondait coup pour coup, ne se lassant pas de dénoncer le « tyran ». Cette querelle finit par l'exécution d'Essex. L'avènement de Jacques Ier marqua aussi la fin de la fortune de Raleigh. Le nouveau roi était fort mal disposé pour le seul survivant illustre du siècle d'Elisabeth. Il le fit bientôt emprisonner à la Tour pour crime de haute trahison (1603). Raleigh n'avait nullement trempé dans le complot formé pour mettre Arabella Stuart sur le trône. Il fut pourtant condamné à mort. Mais la sentence ne fut pas exécutée. Dans sa prison, il reprit ses études scientifiques et philosophiques auxquelles le prince Henri prenait un extrême intérêt. En 1610, il fut délivré, grâce à une des intrigues les plus singulières qui se puissent rencontrer dans l'histoire anglaise. Il offrit de s'embarquer pour l'Orénoque où il prétendait trouver une mine d'or. Comme la Guyane appartenait à l'Espagne, les protestants espéraient que la cupidité du roi l'entraînerait à une lutte avec Philippe III, avec lequel il venait de conclure une alliance fort impopulaire. Jacques Ier feignit de céder au courant d'opinion en faveur du hardi marin, l'autorisa à mettre à la voile, mais avertit en même temps le gouvernement espagnol du départ de l'expédition. Aussi eut-elle à peine débarqué qu'elle fut repoussée avec perte. Raleigh, à son retour, voulut amener inévitablement la guerre en saisissant des galions espagnols. Mais son équipage se révolta, ce qui fit échouer son dessein, et le malheureux amiral, rentré à Plymouth, fut arrêté, et réenfermé à la Tour, jugé par le chevalier Bacon en personne et cette fois exécuté en vertu de sa précédente condamnation. Il est resté le héros populaire, celui qui symbolise la résistance des véritables intérêts de l'Angleterre contre les entreprises abhorrées de l'Espagne. Raleigh, un des esprits les plus curieux et les mieux doués de son temps, a laissé des essais poétiques intéressants, entre autres : *Cynthia, the lady of the Sea* (1589), *The Silent lover; The lie, or the Soul's errand* (impr. en 1608); ils ont été réunis par Egerton Brydges en 1814, et par le Dr Hannah en 1885. Citons encore de lui : *A report of the Truth of the fight about the isles Azores* (Londres, 1591); *Discovery of the empyre of Guiana* (Londres, 1596); *History of the World* (Londres, 1614). Ce dernier ouvrage, qui obtint un grand succès, est sans valeur historique, mais il est fort bien écrit et il renferme des vues géniales. On a publié après sa mort : *The Prerogative of Parliaments in England* (1628, in-4); *Advice to his Son* (1632); *The Prince or maxims of State* (1642); *To day a Man, to morrow None* (1644); *The Arraingement and conviction of sir W. Raleigh* (1648); *Essays upon the first invention of Shipping, the Misery of invasive War, the navy Royal*, etc. (1650); divers petits traités (1651); *The Cabinet Council or the chief arts of Empire discabinated* (1658), publié par J. Milton; *Three discourses* (1702); *The Interest of England with regard to foreign alliances* (1750), et on lui a attribué un certain nombre d'autres traités. R. Samuel.

Bibl. : Les biographies de W. Raleigh sont très nombreuses. Nous mentionnerons seulement celles de William Oldys (Londres, 1736), d'Arthur Cayley (1805), de Fraser-Titler (1833), d'Edwards (1868, 2 vol.), de William Stebbing (1891), d'Edmond Gosse (1886), de J.-K. Laughton et Sidney Lee, dans le *Dictionary of National Biography*, 1896. Consulter en outre : Pope-Hennessy, *Sir Walter Raleigh in Ireland*; Londres, 1883. — I. N. Tarbox, *Sir Walter Raleigh and his Colony in America*; Boston, 1884. — Gardiner, *History of England*. — Green, *Histoire du peuple anglais*, trad. par Aug. Monod.

**RALINGA** (Farine de) (V. Borassus).

**RALINGUE** (Mar.). Cordage en trois torons commis au quart qu'on coud en ourlet tout autour d'une voile pour en renforcer les bords et qui sert de point d'attache aux diverses manœuvres fixées sur elle, telles que boulines,

écoutes, cargues. La ralingue supérieure est dite ralingue de têtière ou d'envergure : c'est elle qui maintient la voile sur sa vergue ou sa draille. La ralingue inférieure est dite ralingue de fond ou de bordure. Les ralingues de côté sont dites ralingues de chute. Une voile est en ralingue lorsque, le vent soufflant dans la direction de ces ralingues, elle ne le reçoit ni dessus, ni dedans.

**RALLIEMENT** (Art milit.) (V. Rassemblement).

**RAM** (Pierre-François-Xavier de), prélat et historien belge, né à Louvain en 1804, mort à Louvain en 1865. Il devint prêtre de bonne heure, et occupa d'abord une chaire de poésie au petit séminaire de Malines, puis les fonctions d'archiviste du diocèse. Il prit une part active à la lutte soutenue par le clergé belge contre le gouvernement hollandais, publia plusieurs travaux de polémique où il prenait vivement à partie les tendances fébroniennes et joséphistes du ministère, et collabora d'une manière assidue au *Nouveau Conservateur belge*. La plupart des articles qu'il écrivit dans ce recueil visaient à prouver que la science et la foi catholique n'ont rien d'incompatible. Comme la plupart des prêtres belges, le jeune abbé avait accueilli avec empressement les idées philosophiques de Lamennais. En même temps il faisait paraître les premiers volumes d'une œuvre considérable, le *Synodicum belgicum*, collection de documents inédits sur l'histoire religieuse des Pays-Bas depuis Philippe II. Lorsque se produisirent les troubles précurseurs de la révolution belge de 1830, l'abbé de Ram, qui avait contribué à l'union des catholiques et des libéraux en 1828, se jeta résolument dans la lutte ; il refusa toutefois de siéger au Congrès national, mais il fut l'inspirateur de la fameuse pétition envoyée à l'assemblée par le prince de Méan : l'archevêque de Malines déclarait ne demander pour les catholiques aucun privilège, mais la liberté avec toutes ses conséquences. Devenu professeur de philosophie au petit séminaire de Malines, de Ram se consacra avec une activité remarquable à la grande œuvre de la fondation d'une Université catholique. Le nouvel établissement s'ouvrit à Malines en 1834, et fut transféré à Louvain l'année suivante : il en fut le premier recteur et se révéla dans ces hautes fonctions comme un administrateur d'élite. Faisant preuve d'énergie, de tact et de mesure, il eut à cœur d'écarter avec soin tout ce qui, dans l'enseignement académique, eût pu sembler hostile aux libres institutions de la Belgique, et, par une conduite à la fois prudente et ferme, il mena l'*Alma mater* de Louvain à un haut degré de prospérité. Les absorbantes fonctions qu'il occupa durant plus de trente années ne le détournèrent pas des études historiques et littéraires qui lui avaient valu dès sa jeunesse une brillante réputation. Membre de l'Académie royale de Belgique et de la commission royale d'histoire, de Ram fit de nombreuses et importantes publications qui se rattachent surtout aux annales du Brabant et à celles de l'ancienne Université de Louvain ; elles se distinguent par une vaste érudition et un sens critique très exercé. Il eut aussi en 1836 une part prépondérante dans la reconstitution de la société des Bollandistes, en vue de la continuation des *Acta Sanctorum*. La liste complète des travaux de Ram compte treize pages de la *Bibliographie académique*. En voici les principaux : *Synodicum belgicum sive acta omnium ecclesiarum Belgii a celebrato concilio Tridentino, usque ad concordatum anni 1801* (Louvain, 1828-58, 4 vol. in-4) ; *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain ont prise au concile de Trente* (Bruxelles, 1841, in-4°) ; *Documents pour servir à l'histoire des troubles du pays de Liège sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, 1455-1505* (Bruxelles, 1844, in-4) ; *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain, 1425-1797* (Bruxelles, 1854, in-8) ; *Chronique des ducs de Brabant, par Edmond de Dynter* (Bruxelles, 1854-60, 3 vol.) ; *Joannis Molani in Academia Lovaniensi S. Th. doctoris et professoris, historiæ Lovaniensium libri XIV* (Bruxelles, 1860-61, 2 vol. in-4). E. Hubert.

Bibl. : J.-J. Thonissen, *Notice sur la vie et les travaux de Mgr P.-F.-X. de Ram*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique;* Bruxelles, 1866.

**RAMA.** Localité de la Palestine, au N. de Jérusalem, à laquelle s'attache le souvenir du prophète Samuel. Il y eut là sans doute, aux temps anciens, un sanctuaire, où affluaient les pèlerins, attirés par la réputation de la tombe de Samuel.

**RÂMA.** Ce nom est porté dans la légende indienne par trois personnages différents : 1° *Paraçou-Râma* ou le Râma à la hache, fils de Djamadagni ; 2° *Bâla-Râma*, le frère de *Krichna* (V. ce mot), et enfin, 3° *Râma-Tchandra*, le héros du *Râmâyana*, qui, de héros légendaires, se transformèrent plus tard en avatars ou incarnations de Vichnou. Ce dernier Râma est le plus célèbre. Descendant de Raghu et fils de Dasaratha, roi d'Ayodhya, aujourd'hui Aoudh, il appartenait à la dynastie solaire. Son père reçut de Vichnou, dans un sacrifice, un vase d'ambroisie qu'il partagea inégalement entre ses trois femmes. Kausalyâ mit au monde Râma, et Kaikeyî enfanta Bharata ; quant à la troisième, Sumitrâ, elle eut deux jumeaux, Lakchmana et Satroughna, qui s'attachèrent respectivement à la fortune, le premier, de Râma, et le second, de Bharata. Comme Râma était encore tout jeune, le sage Visvâmitra vint le demander à son père pour protéger ses sacrifices contre les Râkchasas qui les troublaient. Il lui enseigna en échange l'art des armes magiques. Un peu plus tard, il le conduisit à la cour de Janaka, roi de Vidcha, et Râma conquit la main de Sitâ, fille de ce prince, en se montrant seul capable de bander, et même de briser l'arc de Siva. Cependant, de retour chez son père, il allait être sacré héritier présomptif, quand Kaikeyî, la seconde femme de Dasaratha, à l'instigation de sa méchante nourrice Mantharâ, abusa d'une promesse imprudente du vieux roi pour lui arracher l'ordre de bannissement de Râma et l'élévation de Bharata au trône. Râma se soumit aussitôt et prit pour quatorze ans — c'était le terme fixé — le chemin de l'exil, en compagnie de Sitâ, sa fidèle épouse, et de son frère Lakchmana. Dasaratha ne survécut pas longtemps à ce chagrin que valait à ses vieux jours un homicide commis par imprudence au temps de sa jeunesse, quand, dans un accident de classe, il avait tué un jeune ascète, seul soutien de ses vieux parents. Mais malgré les supplications de Bharata, Râma insista pour obéir jusqu'au bout à l'ordre de son père, et Bharata dut se contenter de placer sur le trône les deux sandales de son frère aîné. On montre encore dans le pays de Dandaka, non loin des sources de la Godâvarî, à l'endroit dit Pâncâvatî ou « les cinq figuiers banyans », près de Nâsik, la place de l'ermitage de Râma. Dix ans s'étaient déjà écoulés en paix, quand une Râkchasî tomba amoureuse de Râma et, furieuse d'être dédaignée, fit enlever Sitâ par son frère Râvana. Le farouche ravisseur l'emporta jusqu'au fond de son repaire de Lanka. Râma et Lakchmana se mirent à sa poursuite, firent alliance avec Sougrîva, le roi des Singes, et, avec l'aide de Hanoumân, le général de ce dernier, jetèrent entre la terre ferme et Ceylan la digue dont on voit toujours les débris, y firent passer leur armée, tuèrent Râvana et délivrèrent sa captive. Mais Sitâ eut beau subir l'épreuve du feu à la face de toute l'armée, des doutes subsistèrent dans l'esprit du peuple sur sa pureté, et Râma, de retour à Ayodhyâ et enfin couronné roi, dut se résoudre à s'en séparer, malgré lui, malgré elle. C'est dans l'ermitage de Vâlmiki, le futur auteur de *Râmâyana*, qu'elle mit au monde ses deux fils Kousa et Lava. Ceux-ci furent plus tard reconnus par leur père, et les deux époux furent de nouveau réunis avant de mourir.

Telle est dans ses grands traits cette légende à la fois héroïque, pastorale et romanesque, et dont la fin n'est pas sans mélancolique grandeur. Elle a défrayé une grande partie de la littérature indienne. C'est le sujet du *Djâtaka*

bouddhique de Dasaratha, de l'épopée du *Râmâyana* (V. ce mot), de l'épisode du *Mahâbhârata*, dit le *Râmopakhyâna* (dans le Vana-parvan ou section de la Forêt), des chants X à XV du *Raghouvamça* de Kâlidâsa, du poème grammatical dit le *Bhattikâvya*, des deux grands drames de Bharabhoûti, le *Mahâvîra-carita* et l'*Outtara-Râma-carita*, etc. Cette légende est d'ailleurs restée populaire et continue à faire l'objet d'un grand nombre de représentations et de lectures publiques. En même temps, le culte de Râma, en tant qu'avatar de Vichnou, est toujours florissant. Il reflète en général la haute pureté morale de la légende. Râmânadja et Râmânanda sont les deux principaux docteurs de cette secte vichnouïte (V. VICHNOUISME). De nombreux temples, non seulement en Aoudh, mais dans toute l'Inde, sont consacrés à Râma, et la seule énonciation de son nom « Râm! Râm! » est une forme courante de salutation ou de pénitence pour l'expiation des péchés. A. FOUCHER.

**RAMASSE.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Ceyzériat, 322 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**RAMADAN.** Neuvième mois de l'année musulmane. Le nom de *ramazan*, en usage chez les Turcs et les Persans, est une déformation due à leur prononciation défectueuse de l'arabe. Le mot *ramadan* signifie « chaleur brûlante », ce qui semble indiquer que ce mois tombait, dans l'année solaire antéislamique, au plus fort de l'été. Le Coran (II, 179-183) a fait du mois de ramadan l'époque du *jeûne canonique*, l'une des cinq *bases* de l'islamisme. Primitivement, il parait bien que Mohammed n'avait prescrit qu'un jeûne d'un jour, celui de l'*Achoura* (dixième jour du mois de moharram), qui répondait au jeûne juif du *Yôm Kippour*. Plus tard, il déclara le jeûne de l'*Achoura* simplement facultatif (Bokhari, XXX, 1). Le Coran étendit alors à tout un mois, celui de ramadan, l'obligation du jeûne. Cette modification intervint probablement en 624 ou 625 (2 ou 3 de l'hégire). Selon toute vraisemblance, le jeûne de ramadan est une imitation du carême, qui ne durait que trente-six jours dans le christianisme oriental. Outre les nombreux rapports des deux institutions, le fait que dans les années 624, 625, le carême tombait précisément en ramadan donne de la force à cette hypothèse. La ressemblance du ramadan avec le carême a inspiré aux auteurs musulmans l'interprétation suivante du verset II, 179 : *Le jeûne vous est prescrit comme il l'a été à vos prédécesseurs*. Par *vos prédécesseurs*, le Coran désigne les chrétiens ; le jeûne de ramadan leur avait été ordonné, ainsi que le comput d'après l'année lunaire. Comme le jeûne tombait parfois en été, parfois en hiver, et que dans ces deux saisons extrêmes, il leur était particulièrement pénible, ils le fixèrent, dans la suite, invariablement au printemps, et en portèrent la durée à quarante ou même cinquante jours, pour racheter cette modification (cf. notamment le commentaire de Beidawi).

Le jeûne de ramadan comporte : 1° l'abstention de tout aliment depuis le moment où, au matin, on peut distinguer un fil blanc d'un fil noir, jusqu'au coucher du soleil ; 2° l'abstention du commerce charnel pendant le même temps (cf. sur un usage analogue dans les jeûnes des premiers chrétiens : I, *Cor.*, VII, 5). Le jeûne est obligatoire pour tous les musulmans des deux sexes, pubères, sains de corps et d'esprit. Les malades, les voyageurs peuvent s'en dispenser, mais à condition de jeûner, dans la suite, un nombre de jours égal à celui où ils n'auront point observé le ramadan (Coran, II, 18). Certaines circonstances annulent le jeûne : par exemple l'apparition des menstrues pour la femme (Bokhari, XXX, 41). Signalons, en connexion avec ce précepte, que, pendant le mois sacré, le fidèle doit soigneusement éviter tout écoulement de son sang : il s'abstiendra de se faire saigner ou poser des ventouses (Sidi Khelil, trad. Perron, I, 468). Même les pleureuses des morts, dont l'usage s'est maintenu dans la plupart des pays musulmans en opposition avec les enseignements du prophète, se gardent, en ramadan, de s'écorcher le visage. Le musulman qui a rompu le jeûne involontairement est obligé, dans la suite, à des jeûnes supplémentaires (Coran, II, 180) ; celui qui l'a rompu de propos délibéré et sans excuse légale est soumis à diverses expiations : il affranchira un esclave, jeûnera deux mois consécutifs, ou nourrira soixante pauvres (Bokhari, XXX, 30). La rupture du jeûne, *Al-Fitr*, est l'une des grandes fêtes religieuses de l'islamisme ; on la sanctifie par une prière et une aumône spéciales.

Outre qu'il est l'époque du jeûne canonique, le mois de ramadan, à tous égards, a un caractère sacré. Toute une littérature pieuse est consacrée à exalter les « mérites du noble ramadan », *Fadâïl Ramadane ch-charif*. Pendant ce mois, les portes de l'enfer sont fermées, celles du paradis ouvertes ; les démons sont enchaînés (Bokhari, XXX, 5). Aussi est-il recommandé de le sanctifier par des prières surérogatoires, des retraites spirituelles. Tout bon musulman doit, pendant le mois du jeûne, réciter en entier le Coran, au moins une fois. C'est en ramadan que les livres sacrés ont été révélés aux prophètes : les *Sohaul* (feuillets) à Abraham, la *Tora* (Pentateuque) à Moïse, les *Zabour* (Psaumes) à David, l'*Indjil* (Evangile) à Jésus (cf. Beidawi sur Coran, II, 181). Enfin Mohammed lui-même a reçu la première communication coranique dans une nuit de ramadan, *la nuit du destin* : *lailat-el-Qadr*. La date exacte de cette nuit sainte, *qui vaut plus que mille mois* (Coran, XCVII, 97), est ignorée. Mohammed la connut, mais ne la révéla point. On sait seulement qu'elle est une des nuits impaires des dix derniers jours du ramadan (Bokhari, XXXII, 2), et on la célèbre la vingt-septième nuit de ce mois. C'est dans cette nuit que le Coran fut descendu par les anges du septième ciel au premier, que les événements de toute l'année sont immuablement fixés (d'où son nom de *nuit du destin*) ; tout y est paix et bonheur jusqu'à l'aube. Dans les mosquées, les fidèles la passent à réciter le Coran.

Le ramadan, à notre époque, n'est pas seulement un mois de pratiques pieuses et de dévotions. C'est, pour le peuple des villes en pays musulman, un temps de réjouissances, de longues causeries nocturnes ; et, en Turquie, les nuits en sont égayées par des représentations du célèbre *Karageuz*. W. MARÇAIS.

BIBL. : GEIGER, *Was hat Mohammed aus dem Judenthum aufgenommen* ; Bonn, 1883. — SPRENGER, *Das Leben und die Lehre des Mohammed* ; Berlin, 1861. — MUIR, *The Life of Mohammed* ; Londres, 1858. — NÖLDEKE, *Geschichte des Qorans* ; Gœttingue, 1863. — HUGHES, *A dictionary of Islam*, art. *Ramadan* ; Londres, 1885. — GRIMME, *Mohammed* ; Münster, 1895. — PAUTZ, *Mohammed's Lehre von der Offenbarung* ; Leipzig, 1898.

**RAMADE** (La). Rivière du dép. de la Haute-Loire (V. LOIRE [HAUTE-], t. XXII, p. 450).

**RAMAGE** (Techn.) (V. APPRÊTS, t. III, p. 440).

**RAMANANDA** (Relig. ind.) (V. HINDOUÏSME, t. XX, p. 98).

**RAMANOUJA**, philosophe hindou (V. HINDOUÏSME, t. XX, p. 98).

**RAMATUELLE.** Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Saint-Tropez ; 775 hab. Eglise du XVII^e siècle, avec deux statuettes de la Renaissance et un beau retable. Ruines d'un ancien château.

**RÂMÂYANA.** Ce poème, qui est une des deux grandes épopées de l'Inde, est consacré, comme son nom l'indique, à chanter les aventures de *Râma* (V. ce mot). Il contient environ 50.000 vers, divisés en sept livres, qui sont : 1° celui de l'*Enfance* ; 2° celui d'*Ayodhyâ*, qui va jusqu'au bannissement de Râma ; celui de la *Forêt*, qui finit avec le rapt de Sitâ ; 4° celui de *Kichkindhyâ*, qui tire son nom de la capitale de Sougriva, le roi des singes ; 5° celui de l'*Invasion de Lanka* ; 6° celui de la *Guerre* qui se termine avec le retour à Ayodhyâ et le couronnement de Râma ; et enfin le septième qu'on considère généralement comme une addition postérieure, et qui traite du renvoi

de Sîtâ, de la naissance de ses deux fils, de leur reconnaissance par leur père et de la réunion dernière des deux époux. M. Jacobi a cru pouvoir placer la composition du poème entre le VIIIe et le Ve siècle av. J.-C. Une théorie intéressante verrait dans le *Râmâyana* l'épopée de l'Inde orientale et des premiers immigrants aryens, tandis que la seconde invasion aryenne, établie dans le N.-O. de l'Inde, aurait le *Mahâbhârata* pour poème national. On connaît au moins trois recensions du *Râmâyana*. Les principales éditions sont celles de Bombay et de Calcutta, très divergentes entre elles. Le poète Tulsi-Dâs en a donné une version hindie dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il en existe plusieurs traductions : française, par Fauche ; anglaise, par R. Griffith (en vers) et (en prose), par M. N. Dutt ; italienne, par G. Gorresio. A. Foucher.

Bibl. : Principales éditions indiennes : Bombay, 1859, 1864, 1888 ; Calcutta, 1860-84. — Edition et (traduction) G. Gorresio (version bengalie) ; Paris, 1849-67. — H. Fauche, *le Râmâyana ;* Paris, 1854-58, 9 vol. — R. Griffith, *The Râmâyana of Vâlmîki, translated into english verse ;* Benarès-Londres, 1870-74, 5 vol. — Manmatha Nath Dutt, *The Râmâyana, translated into english prose from the original sanskrist of Vâlmîki ;* Calcutta, 1881-93, 6 vol. — A. Weber, *Ueber das Râmâyana ;* Berlin, 1870. — H. Jacobi, *Das Râmâyana ;* Bonn, 1893. — A. Baumgartner, S. J., *Das Râmâyana ;* Fribourg-en-Brisgau, 1894.

**RAMAZANO** (Ercole), peintre italien. Il vivait au XVIe siècle et travaillait en 1588 à Castelplanio. On le croit élève du Pérugin, puis de Raphaël. Il cultiva la grande peinture, non sans succès. Doué d'une grande facilité, il fit paraître dans ses ouvrages un coloris brillant, mais peu vrai. Sa manière se rapproche de celle de Barocci.

**RAMBACH** (Jean-Jacques), théologien piétiste, né à Halle en 1693, mort en 1735. Il professa à Iéna, à Halle et à Giessen. — Œuvres principales : *Annotationes uberiores in Hagiographia* (1718, 3 vol.) ; *Institutiones hermeneuticæ sacræ* (1724) ; *Commentatio de sensus mystici criteriis* (1728) ; sermons et méditations sur les *Sept dernières paroles de Jésus* (1726) ; sur les *Huit béatitudes* (1728) ; deux livres de *cantiques*, l'un pour le culte public, l'autre pour l'usage privé (1735).

Bibl. : Büttner, *Rambach's Lebenlauf ;* Leipzig, 1736.

**RAMBALDI** (Benvenuto de'), littérateur italien de la seconde moitié du XIVe siècle, né à Imola (Benvenuto da Imola). Appelé à Bologne en 1375 pour y lire le Dante, à l'instar de Florence, il y tint chaire pendant dix ans, et, en 1379, y dicta ce fameux *Commento* que nous possédons encore et qui est un des plus précieux documents de la littérature dantesque. On a encore de lui un résumé de l'histoire des empereurs, de Jules César à Wenceslas, très incorrect, qui pendant longtemps a été attribué à Pétrarque. E. Casanova.

**RAMBALDONI** (Vittorino), plus connu sous le nom de *Vittorino dé Feltre*, humaniste italien, né à Feltre en 1378, mort à Mantoue le 2 févr. 1446. Sa famille était pauvre, et il dut donner des leçons pour continuer ses études à l'Université de Padoue. En 1428, il s'établit à Venise, y ouvrit une école et y connut Guarino de Vérone, qui, malgré son grand âge, lui enseigna le grec. Après un séjour de deux ans à Padoue, il fut appelé à Mantoue par Jean-François Gonzague qui le chargea de l'éducation de ses nombreux enfants. C'est là qu'il fonda la célèbre institution à laquelle on donna le nom de « Joyeuse Maison » (*casa zoiosa*), où était donnée une éducation qui ressemble fort à celle que décrit Rabelais dans son *Pantagruel*. Il eut à Mantoue, outre les Gonzague, de nombreux élèves, mais son extrême libéralité le réduisit à un état voisin de l'indigence. M. Menghini.

Bibl. : C. de Rosmini, *Idea dell' ottimo precettore nella vita e disciplina di V. da F. e de' suoi discepoli ;* Bassano, 1801. — Voigt, *Il Risorgimento dell' antichita classica ;* Florence, 1888.

**RAMBAUD.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de La Bâtie-Neuve ; 219 hab.

**RAMBAUD** (Alfred-Nicolas), historien français, né à Besançon (Doubs) le 2 juil. 1842. Elève de l'Ecole normale supérieure (1861-64), docteur ès lettres (1870), chargé de mission en Russie (1872, 1874, 1877), professa aux facultés des lettres de Caen (1871) et de Nancy (1873), il devint chef de cabinet de Jules Ferry et ministre de l'instruction publique (1879-80) ; il fut ensuite nommé professeur à l'Ecole normale de Sèvres et chargé de cours à la Sorbonne, où l'on créa bientôt pour lui une chaire d'histoire contemporaine (1883). Elu sénateur du Doubs le 17 nov. 1895, il fut ministre de l'instruction publique dans le cabinet Méline (1896-98) et élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques le 11 déc. 1897.

Il a publié en premier une thèse remarquable sur l'*Empire grec au* Xe *siècle, Constantin Porphyrogénète* (thèse latine, *De Byzantino hippodromo*), d'intéressants ouvrages sur *la Domination française en Allemagne, 1792-1804* (1873, in-18), et *l'Allemagne sous Napoléon Ier* (1874, in-18). Il s'occupa ensuite de la Russie et lui consacra des ouvrages bien supérieurs aux vulgarisations littéraires postérieures : *la Russie épique* (1876, in-8) ; *Français et Russes* (1877, in-8) ; *Histoire de la Russie* (1878, in-18) ; *Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France : Russie* (1890, gr. in-8). Toutes ces publications se distinguent par la netteté et la clarté de l'exposition et la connaissance approfondie des questions. Rambaud a publié depuis des livres d'un caractère moins original : *la France coloniale* (avec Archinard, Foncin, Soleillet, Leveillé, etc., 1886, in-8, souvent réédité) ; *Histoire de la civilisation française* (1887, 2 vol. in-18) ; *Histoire de la civilisation contemporaine en France* (1888, in-18). Il dirige avec Lavisse la publication d'une *Histoire générale du* IVe *siècle à nos jours* (1892-1900, 12 vol. in-8) à laquelle collaborent la plupart des historiens français et qui constitue la meilleure et presque la seule véritable histoire universelle publiée en France. Il faudrait encore citer ses nombreux articles dans les *Revues Bleue, des Deux Mondes*, etc. Enfin, il a dirigé quelque temps la *Revue Bleue* à partir de 1888.

**RAMBERG** (Massif du) (V. Hartz).

**RAMBERG** (Arthur, baron de), peintre autrichien, né à Vienne le 4 sept. 1819, mort à Munich le 6 févr. 1875. Elève de J. Hübner et Schwind, il traita la peinture de genre (*Invitation à canoter, Rencontre sur le lac, Après dîner*, etc.) et d'histoire (*Cour de Frédéric II à Palerme*, 1860-66, au Maximilianeum de Munich), décora à fresque la Wartburg, donna de remarquables grisailles sur Hermann et Dorothée.

**RAMBERGE.** Rivière du dép. d'*Indre-et-Loire* (V. ce mot, t. XX, p. 741).

**RAMBERT** (Eugène), écrivain suisse, né à Montreux le 6 avr. 1830, mort à Lausanne le 24 nov. 1886. Elevé à Lausanne où il prit sa licence en théologie, il partit ensuite pour Paris où il fut instituteur dans un pensionnat de Courbevoie. Il devint ensuite précepteur dans la famille Necker, à Genève et en Angleterre, puis fut appelé en 1854 à la chaire de littérature française de l'Académie de Lausanne ; en 1861, il est appelé en la même qualité au Polytechnikum de Zurich, et en 1881 de nouveau à Lausanne. Principaux ouvrages : *les Alpes suisses* (5 vol.) ; *Ecrivains nationaux ; Alexandre Vinet, sa vie et ses œuvres ; Juste Olivier, sa vie et ses ouvrages* (2 vol.) ; *Alexandre Calame, sa vie et ses œuvres*. Ph. Godet a dit de lui : « Par la précision de son style descriptif, par la variété des sujets qu'il aborde en prose et en vers, par l'indépendance et la solidité de son jugement, par l'étendue de son esprit, par le tour poétique de son imagination, Rambert est un des représentants les plus complets du génie vaudois ».

**RAMBERVILLERS** (*Castrum Ramberte villari*, XIIe siècle). Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, dans la vallée de la Mortagne (affl. de la Meurthe, rive g.), au pied des dernières ramifications des Vosges ; 3.706 hab. Stat. d'une voie ferrée s'embranchant à

Charmes sur la ligne Nancy-Epinal. Industrie céramique, papeterie, broderies, etc. L'évêque de Metz, Jacques de Lorraine, transforma Rambervillers en ville forte au XIIIe siècle.

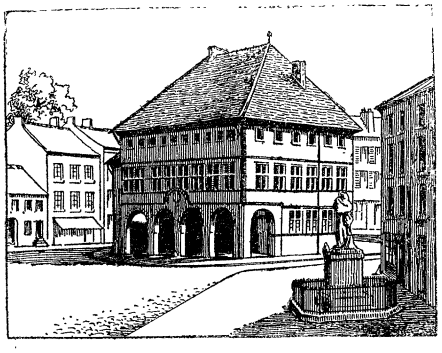

Hôtel de ville de Rambervillers.

Depuis cette époque Rambervillers est resté fidèle à ses suzerains et bienfaiteurs, les évêques de Metz. Annexé à la Lorraine en 1718, Rambervillers fut le siège d'une prévôté bailliagère. — Armoiries : *D'argent à la croix de Lorraine de gueules, aux deux lettres capitales I. R. d'or, brochant sur le tout et côtoyées de deux croissants montants de gueules.* Rambervillers, qui s'est illustré par son héroïque défense en 1870 (9 oct.), a été autorisé par décr. du 19 avr. 1896 à ajouter à ses armoiries la croix de la Légion d'honneur. E. Ch.

Bibl. : Fournier, *Topogr. du bassin de la Mortagne*, dans *Annal. Soc. d'émulat. des Vosges*, 1894. — Félix Bouvier, *la Défense de Rambervillers en 1870;* Nancy, 1895, in-8.

**RAMBLUZIN-ET-BENOÎTEVAUX.** Com. du dép. de la Meuse. arr. de Verdun, cant. de Souilly ; 399 hab.

**RAMBOUILLET.** Ch.-l. d'arr. du dép. de Seine-et-Oise ; 6.090 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Bordeaux (par Saumur) et de Paris à Brest. Rambouillet s'est élevé au milieu de la vaste forêt (12.818 hect.) qui, avant de porter son nom, fut longtemps appelée forêt d'Yveline. Il a appartenu successivement au domaine royal des souverains mérovingiens, à la maison des comtes de Montfort, aux seigneurs de La Roche-Tesson et à la famille Bernier, qui, en 1368, la donna en échange d'autres terres à Regnault d'Angennes, premier valet tranchant de Charles VI. François Ier mourut, le 31 mars 1547, dans une chambre du premier étage de la tour du château. La terre de Rambouillet fut érigée en marquisat en 1612 ; Charles d'Angennes la possédait alors : Charles d'Angennes, mari de la fameuse marquise de Rambouillet (V. ci-dessous). Après lui, le marquisat de Rambouillet passe au duc de Montausier, mari de Julie d'Angennes, puis au duc d'Uzès, qui avait épousé une fille de Julie d'Angennes. La duchesse d'Uzès mourut sans postérité : après la mort du duc, un décret du Parlement adjugea Rambouillet à Fleuriau d'Armenonville, directeur général des finances, qui le revendit au comte de Toulouse en faveur de qui le marquisat fut érigé en duché-pairie. Plus tard, Louis XVI l'acquit du duc de Penthièvre et y fit des embellissements considérables ; Marie-Antoinette et lui y séjournèrent à plusieurs reprises. La reine fit installer, à l'extrémité du parc, une laiterie modèle ; le roi y créa une ferme nationale où furent élevés les premiers moutons mérinos importés en France, et dont les bâtiments servent, depuis 1871, à l'Ecole des bergers, qui y a été fondée à cette date. La Révolution démembra Rambouillet, n'en gardant que le château, le parc et la forêt, à titre de biens nationaux. Napoléon Ier résida quelquefois à Rambouillet, et y signa, le 9 juil. 1810, le décret qui réunissait la Hollande à l'empire français ; il y revint quelques années plus tard, après Waterloo, et y passa la nuit du 25 au 26 juin 1815. — Si Louis XVIII ne vint à Rambouillet qu'une seule fois, Charles X, au contraire, aimait à y chasser ; c'est là qu'il signa, le 2 août 1830, son abdication, et, sur la nouvelle que 25.000 hommes armés marchaient sur Rambouillet, il en partit précipitamment, dans la soirée du 3 août, pour se diriger vers Cherbourg. Le château et le parc furent alors loués, pour douze ans, au baron Schickler, puis au comte Duchâtel, enfin à un entrepreneur de fêtes qui les transforma en établissement public. — Sous le second Empire, Rambouillet fit partie de la liste civile de Napoléon III, qui, accordant ses préférences à Compiègne, n'y vint qu'à de longs intervalles et n'y séjourna que de courts instants. — Sous la troisième République, le maréchal Mac-Mahon, J. Grévy et Sadi Carnot y vinrent chasser, mais sans jamais y séjourner. En 1896, le président Félix Faure fit faire au château de grands travaux d'installation et y passa désormais une partie de

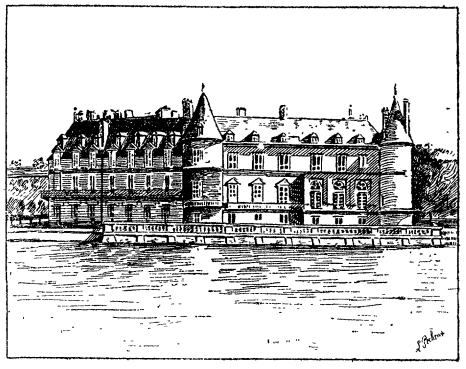

Château de Rambouillet.

l'été ; le président actuel fait de même. — Le château a souvent été remanié et reconstruit et n'offre, comme vestiges du XIVe siècle, qu'une grosse tour ronde à créneaux et à mâchicoulis. L'église est moderne. L'hospice a été fondé en 1731 par la comtesse de Toulouse. Rambouillet est encore le siège d'un établissement d'horticulture et d'une Ecole préparatoire militaire d'infanterie pour les enfants de troupe, qui occupe les bâtiments construits par Louis XVI à droite de la cour d'honneur. F. Bournon.

Ecole des bergers de Rambouillet (V. École, t. XV, p. 473).

Bibl. : *Société archéologique de Rambouillet*, passim. — — Seguin. *Notice historique sur la ville et le domaine de Rambouillet;* Paris, 1836, in-8.

**RAMBOUILLET** (Catherine de Vivonne, marquise de), née à Rome en 1588, morte à Paris le 2 déc. 1665. Fille de Jean de Vivonne, marquis de Pisani, ambassadeur en Espagne et à Rome, et de Julia Savelli. Sa mère, au dire de Costar « avec une excellente beauté, possédait toutes les grandes qualités de la femme de Brutus et de la mère des Gracques ». Elle était, de plus, fort lettrée et prit un grand soin de l'éducation de sa fille qui, dès son enfance, assista aux conversations des amis de son père : de Thou, Harlay, Pithou, Lefèvre, Pasquier, les grands érudits du temps. Catherine fut mariée à douze ans (27 janv. 1600) avec Charles d'Angennes, vidame et sénéchal du Mans, qui prit le titre de marquis de Rambouillet à la mort de son père (1611). Le jeune ménage abandonna bientôt le vieil et incommode hôtel de Rambouillet pour habiter l'hôtel de Pisani, rue Saint-Thomas-du-Louvre. Mme de Rambouillet, douée d'un véritable génie d'architecte, transforma de fond en comble sa demeure, dressa et dessina des plans, créa les pièces en enfilade et les grandes fenêtres, pouvant ouvrir du plancher au plafond. C'étaient alors des nouveautés en France : elles parurent de si haut goût que Marie de Médicis en recommanda l'imitation lorsqu'elle fit construire le palais du Luxembourg. Bonne, intelligente, aimable, artiste, la marquise de Ram-

bouillet créa un salon agréablement décoré où elle réunit une élite de personnages lettrés, cultivés, polis et surtout dégoûtés des intrigues de cour qui rendaient insupportables et dangereuses les réunions du Louvre. Sa *chambre bleue*, parée de vases de cristal où se mouraient les plus jolies fleurs, fut bientôt célèbre. On y vit Voiture, Segrais, Racan, Malherbe, Sarasin, Costar, Patin, Balzac, Godeau, Conrart, Corneille, Scarron, Benserade, Saint-Evremond, La Rochefoucauld, Monsieur, la grande Mademoiselle, Geneviève de Bourbon, qui fut la trop charmante Mme de Longueville, son frère Condé, la comtesse de la Suze, Mlle de Scudéry, la Palatine, Richelieu, Mlle du Vigean, la duchesse d'Aiguillon, le comte de Guiche, le marquis de Montausier, Mlle Paulet, Mme Cornuel, Vaugelas, Chapelain, Mairet, Ménage, etc. Ce salon, où la conversation fut toujours délicate et raffinée, où l'on joua des pièces, comme la *Sophonisbe* de Mairet, où l'on en lut d'autres telles que *Polyeucte* et le *Cid*, où l'on apprécia finement tous les ouvrages d'esprit qui paraissaient, où l'on fit de l'excellente musique, exerça sur notre littérature une influence marquée. Il finit — assez naturellement — par tomber dans la préciosité. A force de raffiner, on poussa le purisme à l'excès, et l'on vit de belles dames se pâmer en entendant prononcer quelque locution vicieuse. Les surnoms dont les membres de cette compagnie s'affublèrent : *Arthénice* ou l'*incomparable Arthénice* (Mme de Rambouillet), *Chrysante* (Chapelain), *Sarraïde* (Scudéry), *Sésostris* (Sarasin), etc., firent sourire d'abord, et on les jugea bientôt ridicules. La critique intelligente y perdit ensuite presque tous ses droits et l'on ne prisa plus que les tours de force littéraires, rondeaux, bouts rimés, acrostiches où excellèrent certains spécialistes. C'est évidemment ces défauts qui ont inspiré à Molière ses *Précieuses ridicules*, bien qu'il ne faille par y voir une copie de l'hôtel de Rambouillet qu'il respectait fort et dont les hôtes étaient ses protecteurs. Ce salon fameux disparut entre 1645 et 1650. Des deuils de famille avaient attristé la marquise de Rambouillet, et les intrigues si passionnantes de la Fronde portèrent un coup fatal aux plaisirs de la conversation polie qui avaient d'abord paru divins et qu'on trouva à la longue un peu fades et monotones. La marquise s'aperçut bien de ce déclin : de plus fortes douleurs l'avaient éprouvée et elle se composa cette mélancolique épitaphe :

Ici gît Arthénice, exempte des rigueurs
Dont l'âpreté du sort l'a toujours poursuivie;
Et si tu veux, passant, compter tous ses malheurs,
Tu n'auras qu'à compter les moments de sa vie.

De ses sept enfants, elle en avait perdu un, à sept ans, le vidame du Mans, mort de la peste; en 1647, elle avait perdu le marquis de Pisani, tué à Nordlingen; trois de ses filles étaient entrées en religion ; l'une, l'abbesse d'Yères, avait un caractère insupportable qui fit le désespoir de ses parents : elle commit tant d'extravagances qu'on dut la priver de son abbaye et l'enfermer, par ordre du Parlement, dans une communauté de la rue Saint-Antoine. Des deux autres filles, l'une, Julie d'Angennes, pour qui fut composée et écrite la fameuse *Guirlande*, épousa le duc de Montausier; l'autre, Angélique d'Angennes, fut la première femme du comte de Grignan. Julie contribua plus que personne à introduire la préciosité à l'hôtel de Rambouillet; quant à Angélique, elle eut le caractère désagréable de sa sœur l'abbesse. R. S.

Bibl. : Rœderer, *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie.* — Walckenaer, *Mémoires touchant la vie et les écrits de Mme de Sévigné;* Paris, 1842-52, 5 vol. in-12. — Cousin, *la Société française au* xvii*e siècle;* Paris, 1852, 2 vol. in-8. — Livet, *Précieux et Précieuses;* Paris, 1860, in-12. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi.* — Brunetière, *la Société précieuse au* xvii*e siècle*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 avr. 1882. — Guy de Brémond d'Ars, *Jean de Vivonne;* Paris, 1884, in-8. — Bourciez, *l'Hôtel de Rambouillet*, dans *l'Histoire de la littérature française* de Petit de Julleville. — Perrens, *les Libertins au* xvii*e* siècle; Paris, 1896, in-8. — V. du Bled, *la Société française des* xvi*e et* xvii*e siècles;* Paris, 1900, in-12.

**RAMBOUILLET** (Marquise de) (V. Montausier, t. XXIV, p. 205).

**RAMBOUSTAN** (Bot.) (V. Néphélium et Spondias).

**RAMBUCOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 354 hab.

**RAMBURELLES.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches; 321 hab.

**RAMBURES.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches ; 598 hab. Château du xiv*e* siècle,

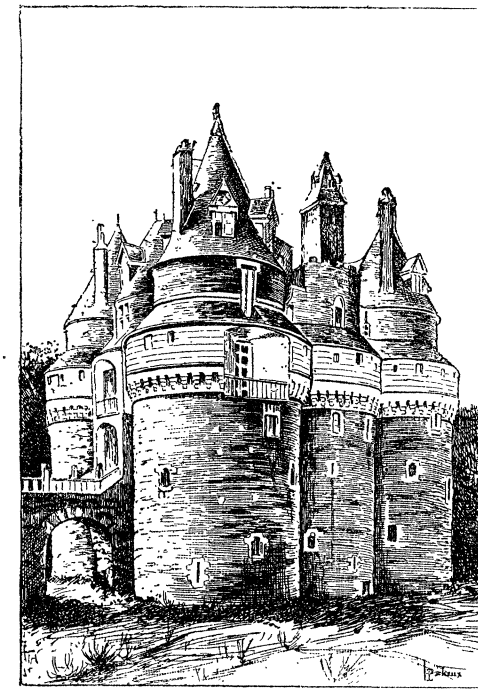

Château de Rambures.

restauré, avec quatre tours (mon. hist.) ; en 1431, il fut pris par les Anglais. Cette localité a donné son nom à la variété de pomme appelée Rambour (V. Pomme).

**RAMBUTEAU** (Claude-Philibert Barthelot, comte de), né à Mâcon le 9 nov. 1781, mort le 23 avr. 1869 au château de Rambuteau, près de cette ville. Il fit, en 1809, partie de la députation envoyée, selon l'usage, par le dép. de Saône-et-Loire, pour complimenter Napoléon à l'occasion de la paix de Vienne. Devenu le gendre du comte de Narbonne-Pelet, il dut à cette alliance et à son nom la faveur du souverain qui tenait à attacher à son gouvernement les représentants des vieilles familles ; nommé chambellan à la suite d'une mission en Westphalie, il obtint en 1811 la préfecture du Simplon ; le 8 janv. 1814, il passa à celle de la Loire et, par la formation des gardes mobiles, par l'activité qu'il donna à la fabrication des fusils à Saint-Etienne, il contribua à la défense du pays, réussit à tenir l'ennemi en échec dans son département où, grâce à lui, la ville de Roanne résista à l'invasion depuis le 22 janv. jusqu'au 11 avr., et ne capitula qu'après Paris et Toulouse.

La Restauration le maintint dans ses fonctions, où il eut à liquider deux millions de créances sur le gouvernement ; pendant les Cent-Jours, le département l'élut député. Devenu préfet de l'Allier, puis de l'Aude et chargé d'une mission à Montpellier, il réprima énergiquement les menées des royalistes ; aussi la seconde Restauration le rendit-elle à la vie privée ; il se retira à Charnay où il s'occupa d'agriculture. Envoyé à la Chambre par l'arr. de Mâcon, en 1827, il y parla peu, mais vota avec l'opposition.

Ce passé administratif et politique lui valut, sous Louis-Philippe, son élévation à la préfecture de la Seine où il

succéda au comte de Bondy, le 22 juin 1833, et qu'il ne quitta qu'aux journées de juin 1848. Pendant ces quinze années, l'opposition ne lui ménagea ni les critiques, ni les railleries, mais aujourd'hui ne survit plus que le souvenir des services qui lui ont créé des titres incontestables à la reconnaissance des Parisiens. Administrateur prudent, économe des deniers publics, il réalisa sans somptuosité, sans éclat, mais aussi sans obérer la ville, toutes les améliorations qu'il était possible de faire avec des ressources limitées.

Jamais tant de travaux n'avaient encore été entrepris pour l'assainissement de Paris et l'amélioration de la viabilité ; une foule de rues furent rectifiées, élargies, percées ; l'air et la lumière purent pénétrer dans des quartiers infects, témoin le déblaiement de la cité, la création de la rue de Rambuteau, ouverte dans des proportions qui furent loin de paraître mesquines à cette époque ; le remaniement ou la construction de 120 kil. d'égouts, le nivellement des grands boulevards, la plantation des quais, le remplacement de l'éclairage à l'huile par l'éclairage au gaz, la création de trottoirs, l'agrandissement de l'Hôtel de Ville, l'achèvement de l'Arc de Triomphe et de la Madeleine. Notre-Dame de Lorette, Saint-Vincent de Paul, Sainte-Clotilde, l'hôpital Lariboisière, le pont Louis-Philippe, la colonne de Juillet, l'érection de l'obélisque et des fontaines sur la place de la Concorde et une foule d'autres travaux datent de l'édilité du comte de Rambuteau, dont les services avaient été reconnus par le titre de pair de France, par sa nomination au conseil d'Etat, sa promotion au grade de grand officier de la Légion d'honneur, son élection à l'Académie des beaux-arts. Une rue porte son nom, ce qui était presque de droit pour nos anciens préfets, mais ce nom, les Parisiens l'ont encore consacré à leur manière en l'attribuant à certains édicules que réclamaient l'hygiène et la décence, et que jamais le public ne consentit à désigner sous le terme classique de vespasiennes. La postérité sera ainsi instruite que M. de Rambuteau, en préfet modèle, ne dédaignait pas de descendre dans aucun des détails de son administration. Marcel CHARLOT.

**RAM** DAS (Relig. hind.) (V. HINDOUÏSME, t. XX, p. 99).

**RAME.** I. MARINE (V. AVIRON).

II. PAPETERIE. — La rame de papier est un assemblage de 20 mains de 25 feuilles, soit 500 feuilles. Pour évaluer mentalement et rapidement le poids d'une rame, on pèse une feuille : la moitié des grammes que pèse cette feuille représente exactement le nombre de kilogrammes de la rame. Par contre, le nombre de kilogrammes que pèse la rame étant doublé, il représente le poids de la feuille en grammes : ainsi, lorsqu'une rame pèse 18 kilogr., la feuille doit peser 36 gr. Ce calcul a une certaine importance dans l'évaluation du coût des expéditions par la poste.

De même, le prix de chaque feuille s'obtient en doublant le prix de la rame et en le divisant par 1.000 : exemple, le prix de la rame étant 12 fr. 50, celui de la feuille sera $\frac{12.50 \times 2}{1.000} = 0,025$.

III. HORTICULTURE. — On donne ce nom à des branches sèches taillées en pointe à la base et que l'on pique en terre à côté de plantes grimpantes, comme les pois et les haricots, pour leur servir de support. On utilise souvent comme rames les branches des fagots. G. B.

**RAMÉ** (Blas.). Se dit pour qualifier le bois d'un cerf, quand il est d'un émail différent.

**RAMEAU.** I. BOTANIQUE (V. INFLORESCENCE).

II. GÉNIE MILITAIRE. — Nom qu'on donne à des galeries de petite dimension qui établissent la communication entre l'extérieur ou les galeries principales et les fourneaux de mine. Le rameau peut être incliné ou horizontal. Dans le premier cas, il aboutit, en général, directement au fourneau ; dans le second cas, il est précédé par un puits, au fond duquel il prend naissance (V. FOURNEAU, t. XVII, p. 921, et MINE, t. XXIII, p. 1027).

**RAMEAU** (Jean-Philippe), célèbre compositeur français, né à Dijon le 25 sept. 1683, mort à Paris le 12 sept. 1764. Il n'est pas de plus grand nom que celui de Rameau dans l'histoire de la musique française au XVIIIe siècle : ce maître y tient une place prépondérante, tant par ses travaux théoriques qui le firent connaître à toute l'Europe, que par ses compositions instrumentales et sa musique de théâtre ou d'église. Trop longtemps oublié après tant de gloire, il lui a fallu attendre l'époque moderne pour se voir de nouveau rendre justice. On lui accorde volontiers maintenant la place qui est la sienne, tout auprès des plus grands maîtres. Jean-Philippe Rameau sortait d'une famille de musiciens. Son père, Jean Rameau, sans avoir été destiné d'abord à la carrière artistique, l'embrassa cependant d'assez bonne heure. A en croire certains biographes de son fils, ce ne serait que vers trente ans qu'il aurait été initié aux premiers principes, par l'organiste de la Sainte-Chapelle de Dijon, frappé, de ses dispositions et de son assiduité à le venir entendre à l'église. Et ces dispositions, si le fait est exact, étaient vraiment remarquables, puisque le jeune amateur devint en peu de temps un artiste distingué. Quoi qu'il en soit, le père de Rameau ne négligea rien pour donner à ses enfants une solide instruction musicale. Il y réussit fort bien. La gloire du grand Rameau a quelque peu rejeté dans l'ombre les autres membres de sa famille : mais on doit se souvenir que Claude Rameau, son frère, fut un des meilleurs organistes de son temps, supérieur même à son aîné pour l'exécution. La sœur, Catherine Rameau, claveciniste de talent et professeur estimé, enseigna fort longtemps avec succès la musique dans sa ville natale. Pour revenir à celui qui est l'objet de cette notice, il donna de bonne heure des marques de l'excellence de son organisation. A sept ans, sur le clavecin, il jouait à première vue toute sorte de musique ; peu après, il ne réussissait pas moins bien sur l'orgue et le violon. Mais ses études d'harmonie et de contre point n'allèrent pas aussi loin. Ce n'est pas qu'à la suite de Fétis il faille attribuer cette lacune à l'insuffisance des artistes dans les provinces : les maîtres habiles et savants n'étaient point rares au XVIIe siècle. Mais le jeune Rameau n'était pas, dans l'esprit de ses parents, destiné à suivre la carrière musicale. Il est donc croyable qu'ils ne lui permirent pas de pousser ses études plus loin que ce qui regarde l'exécution et la virtuosité. Et à dire vrai, il paraît bien par l'examen des œuvres de Rameau qu'il ne s'était pas familiarisé de bonne heure avec les procédés techniques de la composition. Tout son génie lui sera nécessaire pour compenser ce défaut d'éducation première et faire oublier ce qui lui manque de ce côté.

Comme sa famille jouissait d'une assez large aisance, son père le destinait à la magistrature. Le jeune homme, arraché à ses études musicales, fut donc placé au collège des jésuites de Dijon Ce fut un médiocre écolier : son séjour en ce lieu ne lui profita guère. Il dédaignait à ce point les études classiques que sa présence au collège ne fut pas jugée tolérable. Vers la fin de sa quatrième, son père l'en dut retirer et le laisser aller librement où l'entraînait sa vocation. Ici se place un court roman sentimental, le premier sans doute et vraisemblablement le dernier. Rameau, alors âgé de dix-sept ans, devint éperdument amoureux d'une jeune veuve de son voisinage. Il lui écrivait des lettres pleines de passion, mais fort incorrectes en ce qui touchait à la grammaire. Celle à qui s'adressait ces épîtres enflammées lui fit honte, dit-on, de son ignorance et l'obligea de la sorte à étudier au moins sa langue maternelle. Cette liaison fut courte : son père voulut l'éloigner de séductions qu'il tenait pour dangereuses. Il lui voulut faire faire un voyage en Italie, estimant peut-être aussi que son éducation musicale allait singulièrement y gagner. Rameau partit en 1701. Il ne poussa pas d'ailleurs plus loin que Milan où il séjourna quelques mois sans avoir la

curiosité d'aller plus avant. Cette ville était alors un centre musical important. Cependant la musique qu'il y dut entendre ne semble pas avoir fait sur lui une impression bien vive. L'art italien, si profond et si expressif cinquante ans auparavant, était alors, sous de brillants dehors, en pleine décadence. C'est le temps des Scarlatti, des Buononcini, de tous ces maîtres, oubliés aujourd'hui, qui allaient imposer à l'Europe entière, pendant un siècle, leur idéal d'élégance facile et de beauté superficielle. Rameau était bien jeune encore : avait-il déjà quelque intuition de l'art qu'il devait réaliser par la suite? S'était-il trop exclusivement nourri d'œuvres de maîtres français, d'allures trop différentes ? Toujours est-il qu'il resta insensible aux charmes dangereux de la musique italienne : son séjour au delà des Alpes ne modifia ni ses admirations ni ses goûts. Aussi ne faut-il ajouter nulle créance aux dires de Chabanon (*Eloge de Monsieur Rameau*, 1764) : « Il se repentoit, dit ce biographe, de n'avoir pas séjourné plus longtemps en Italie où, disait-il, il se fût perfectionné le goût ». Plus tard, à Paris, il lui aurait été facile d'étudier les meilleures compositions d'Italie. Beaucoup de ses prédécesseurs et de ses contemporains l'avaient déjà fait. S'il ne les imita jamais (car aucune trace d'influence étrangère ne se peut discerner dans sa musique), c'est qu'apparemment il n'appréciait point ce style. Les regrets qu'on lui prête sont donc assez peu vraisemblables.

A Milan, le jeune musicien lia connaissance avec un entrepreneur de spectacles qui recrutait l'orchestre d'une troupe, avec laquelle il avait dessein d'exploiter la France méridionale. Le voici bientôt premier violon, attaché à cette compagnie nomade. Le voyage eut une certaine durée. Nous le verrons à Marseille, à Lyon, à Nîmes, à Montpellier, à Albi, en d'autres villes encore. Tout en remplissant ses fonctions au théâtre, il eut, maintes fois, l'occasion de faire apprécier un talent d'organiste déjà remarquable. Comment croire alors à la ridicule anecdote que Fétis, toujours injuste pour les musiciens français, a eu le tort de reproduire? Un artiste de Montpellier, nommé Lacroix, lui aurait enseigné, comme un rare secret, la règle de l'octave pour l'accompagnement au clavecin : cette formule d'écolier eût été, à ce moment, tout son bagage harmonique. Rameau, à ce point ignorant de la technique de son art, aurait-il pu être remarqué des organistes qu'il eut l'occasion de rencontrer sur sa route? Quand finirent ces voyages? On ne sait, et la vie de Rameau, pendant quelques années, reste encore mal connue. On a cru longtemps qu'il ne vint à Paris pour la première fois qu'en 1717. Mais qu'aurait-il fait jusque-là, car on n'admettra pas facilement qu'il ait gardé quinze ans ses fonctions de violon d'orchestre? Arthur Pougin, dans l'excellente monographie qu'il a publiée (*Rameau, Essai sur sa vie et ses œuvres*, 1876), a fait remarquer justement que le premier livre de ses *Pièces de clavecin*, recueil extrêmement rare, est daté de 1706, à Paris. Rameau y prend le titre d'organiste des RR. PP. jésuites de la rue Saint-Jacques et des RR. PP. de la Merci : son livre se vend chez lui, rue Vieille-du-Temple. En 1706, il était donc depuis un certain temps établi à Paris. Il lui avait fallu des relations et des protecteurs pour obtenir, ne fût-ce qu'à titre provisoire, l'orgue de deux couvents importants. Ces deux orgues appartenaient à Marchand, le plus illustre virtuose de l'époque, qui cumulait, suivant l'usage, plusieurs places de cette nature. Rameau, entré en relation avec lui, le dut suppléer, d'autant plus facilement que Marchand eut alors l'occasion de voyager longtemps à l'étranger. Les deux hommes se brouillèrent plus tard, et Marchand lui témoigna par la suite une malveillance marquée. Pour cette raison ou quelque autre, il ne garda que peu de temps cette première situation. Sans doute revint-il alors à Dijon. Mais ce n'est qu'en 1717 (s'il faut tenir cette date pour exacte, bien qu'elle semble un peu tardive) que nous le retrouverons à Paris, concourant pour l'orgue de Saint-Paul avec Daquin pour concurrent. Les juges préférèrent ce dernier, meilleur exécutant peut-être, brillant virtuose, mais fort au-dessous de Rameau comme musicien. Marchand faisait partie des arbitres, Daquin était son élève et son admirateur, il n'aimait point Rameau, et son autorité était grande : voilà bien des raisons pour expliquer cet échec. Déçu dans ses espérances, sans position stable, Rameau dut accepter l'orgue de Saint-Etienne à Lille. Quelque temps après, Claude Rameau, son frère, lui cédait celui de la cathédrale de Clermont, en Auvergne, qu'il laissait vacant par sa retraite.

Voici Rameau, lié par un long engagement, installé dans une ville isolée où il pouvait, sans distraction, s'absorber dans l'étude. Il composa beaucoup : des motets, des cantates, des pièces pour l'orgue et le clavecin. Surtout, il s'occupa de réunir en un corps ses théories harmoniques. Le *Traité de l'Harmonie réduite à ses principes naturels* fut écrit pendant son séjour à Clermont. Il est assez malaisé de donner en quelques lignes un aperçu des idées de Rameau sur cette matière. Cependant le système de ce grand musicien a trop vivement passionné tout son siècle, il a soulevé des controverses trop vives, et joui d'une faveur trop marquée pour qu'on puisse le signaler seulement en passant. On a répété trop longtemps que Rameau fut le premier à donner à l'harmonie des règles rationnelles et logiques. Avant lui, affirment certains, cette science n'était qu'un indigeste amas de formules arbitraires, sans lien entre elles, souvent même contradictoires. Cela n'est pas exact. Le P. Mersenne en France, en Italie Zarlino, avaient au siècle précédent clairement expliqué le mécanisme des accords, sans beaucoup chercher, il est vrai, à s'appuyer sur une base scientifique. Ils s'étaient bornés à constater ce qui était conforme au sens de la tonalité et aux exigences de l'oreille, telles qu'on les concevait à leur époque. En effet, le moyen âge et le XVI^e siècle n'avaient connu que l'art polyphonique. Les accords n'étaient point conçus comme des unités abstraites : artistes et théoriciens n'avaient souci que de faire correctement marcher ensemble les voix multiples de leur chœur. Considérant les intervalles deux à deux au cours de la pièce, ils ne s'occupaient pas des groupes de sons, des accords réalisés à chaque moment de ce long processus. En un mot, ils ne faisaient point d'*harmonie*, mais exclusivement du *contrepoint* (V. ces mots). Ce n'est qu'avec le chant à voix seule, accompagné d'une base chiffrée réalisée sur le champ, que l'on comprit la nécessité de classer et de comparer entre eux les groupements de sons construits sur chaque note de cette basse. Perfectionner l'art de l'accompagnement, arriver au meilleur enchaînement des accords, voilà le but des travaux de tous les théoriciens (et ils sont nombreux) du XVII^e et du XVIII^e siècle avant Rameau. Les règles prescrites à ce sujet, sans être ni routinières ni contradictoires, étaient, il est vrai, purement empiriques. Rameau crut nécessaire de leur donner un fondement scientifique : il eut l'ambition de démontrer que l'harmonie n'était pas une création arbitraire, mais que, fondées en raison, ses lois avaient la certitude des lois physiques.

Ce fut d'un principe posé par Descartes qu'il partit. Descartes avait remarqué que l'oreille ne saisit naturellement que les sons représentés par les nombres 1, 3, 5 et leurs multiples. Ce sont les premiers harmoniques.

Outre les octaves redoublées, on trouve les trois sons constitutifs de l'accord parfait majeur : la fondamentale, sa quinte et sa dixième. Il est facile, en faisant raisonner une corde fortement tendue, d'entendre avec le son principal ces deux autres intervalles. L'accord parfait existe donc dans la nature : il accompagne toute note produite par un corps sonore. Ce sera, pour Rameau le type de toute harmonie. Présentons cet accord parfait sous une forme plus resserrée : tonique, tierce et quinte (en baissant la dixième d'une octave) *do, mi, sol*. Nous constaterons qu'il est formé de deux tierces superposées : une

majeure, l'autre mineure. Pour trouver les autres accords, Rameau établit qu'il n'y avait qu'à ajouter, soit au-dessus, soit au-dessous, d'autres sons également en rapport de tierces. Il obtenait ainsi les accords dissonants de quatre sons. Mais il restait d'autres groupements où les intervalles de quarte et de sixte étaient caractéristiques. On n'eut pu les réaliser avec des superpositions de tierces. Par un trait de génie, Rameau établit que ces accords n'étaient que le renversement de ceux précédemment obtenus. Cette conception du *renversement* (V. ce mot) est son plus beau titre de gloire comme théoricien. C'est la seule partie de son système qu'ait conservée l'harmonie moderne et la seule qui mérite de vivre. En effet, ce système peut avoir l'avantage de donner une classification satisfaisante des accords (de ceux du moins en usage de son temps); il est ingénieux, mais repose sur des bases très fragiles. Sans parler de l'accord parfait mineur dont Rameau ne put jamais donner l'explication satisfaisante, se limiter de la sorte aux six premiers harmoniques est tout à fait arbitraire. Ce ne sont pas seulement ces six sons formant accord parfait que fait résonner une corde vibrante, mais une infinité d'autres de plus en plus rapprochés, en rapport de dissonance avec le son fondamental donnant même des intervalles, qui ne peuvent trouver place dans notre gamme. Le septième harmonique donnerait un *si bémol* formant septième avec le premier son et, en outre, plus bas qu'il ne devrait l'être pour figurer dans l'échelle musicale dont nous nous servons.

Cela ne diminue point le mérite du maître français. Son système avait pour lui d'être le premier qui offrît une explication satisfaisante, étant donné l'état de la science acoustique. De plus, la théorie du renversement était une grande simplification. Mais, envisagés de la sorte, les accords ne tenaient plus compte des lois tonales : rien n'indiquait leur enchaînement logique dans une pièce de musique. Ils devenaient autant de faits isolés. Inconvénient d'ailleurs de tous les systèmes d'harmonie et qui rendra toujours nécessaire l'étude du contrepoint proprement dit. Rameau sentit le besoin de parer à un inconvénient qui eut amené la ruine de l'art d'écrire. Il imagina la *basse fondamentale*, composée des notes formant la basse réelle des accords, renversés ou non, qui figurent dans le morceau. C'était, dans son esprit, un simple moyen de vérification de l'harmonie et un procédé d'enseignement. Il prescrivit donc des règles à ce sujet : règles arbitraires, il faut bien le dire, souvent insuffisantes et purement empiriques et qui ne valaient pas certainement comme valeur éducative les préceptes formulés par les anciens contrapontistes. Ce système de la basse fondamentale, quoique Marpurg (*Manuel de la basse continue*) ait essayé de l'introduire en Allemagne, n'eut jamais grand succès hors de France, où il régna jusqu'à notre siècle. Mais les autres idées de Rameau se répandirent très vite au dehors. Elles firent surgir partout des systèmes, procédant plus ou moins du sien ou cherchant à le réfuter. Comme promoteur d'un tel mouvement, Rameau a singulièrement contribué au progrès de la science harmonique.

Cet important ouvrage achevé, Rameau avait hâte de le produire. Il voulait paraître lui-même sur une scène plus importante qu'une modeste ville de province. Après avoir, non sans peine, obtenu du chapitre de Clermont qui tenait beaucoup à lui la résiliation de son engagement, il partit pour Paris où il arriva vers 1721. L'éditeur Ballard fit paraître l'année suivante le *Traité de l'harmonie*, et la polémique passionnée qui s'en suivit mit l'auteur à la mode. Rameau sut profiter du bruit qui se faisait autour de son nom. Outre des pièces de clavecin, il donna au public divers opuscules théoriques : il y défendait ses idées avec assez de violence; il complétait quelques points encore incomplètement traités dans son premier ouvrage. En même temps il se livrait, avec succès, à l'enseignement, et les élèves du premier rang se disputaient ses leçons. En peu d'années sa position, brillante et solide, était faite. Il se mariait en 1726, ayant pris rang définitivement parmi les artistes les plus en renom de la capitale.

Cette réputation comme théoricien, comme claveciniste, comme compositeur d'église, de chambre ou de concert lui aurait pu suffire. Mais il rêvait d'écrire pour le théâtre. Aussi bien, était-ce alors la seule forme que l'on jugeât complète et où l'art musical pouvait déployer toutes ses ressources. Rameau avait donné déjà quelques petits ouvrages sans conséquence pour le théâtre de la Foire, le naissant Opéra-Comique : *l'Endriague* (1723), *l'Enrôlement d'Arlequin* (1726), etc., pièces de Piron, son compatriote. L'Opéra lui restait encore fermé : les poètes, effrayés de sa science musicale, s'entendaient à merveille pour décliner l'honneur de lui fournir un sujet. Rameau avait pourtant un puissant protecteur. Le financier Leriche de La Popelinière, dilettante passionné, ami des arts et des artistes, le patronnait chaudement. En sa maison de Passy, il offrait aux musiciens de mérite un orchestre et des chœurs excellents, les premiers sujets de l'Opéra, et un théâtre où ils pouvaient essayer, devant une assistance brillante et choisie, leurs compositions nouvelles. Faute d'un poème, Rameau attendit longtemps avant de profiter de tels avantages. Voltaire lui-même cependant avait consenti à écrire pour lui l'opéra de *Samson*. La musique en était faite (1732) quand les ennemis du poète réussirent à obtenir l'assurance que la représentation ne serait point autorisée. Mettre à la scène un sujet tiré de l'Ecriture sainte, c'était alors une audace excessive. Tel fut du moins le prétexte donné. Rameau, avait cru toucher au port : il faillit se décourager. La Popelinière réussit enfin à obtenir un poème de l'abbé Pellegrin dont l'opéra de *Jephté*, mis en musique par Montéclair, venait justement d'obtenir un vif succès. Pellegrin confia à Rameau un opéra imité de la *Phèdre* de Racine, *Hippolyte et Aricie*, en exigeant toutefois une obligation de 50 pistoles pour le cas où, par la faute du musicien, la pièce n'aurait point de succès.

La partition fut bientôt achevée et l'œuvre exécutée en petit comité sur le théâtre de La Popelinière. Reçu ensuite à l'Opéra, l'ouvrage y fut représenté le 1er oct. 1733. Rameau avait alors cinquante ans. Il paraît certain que le public fut très frappé du caractère de nouveauté de cette musique ; mais cette nouveauté heurtait trop vivement ses habitudes routinières pour qu'il ne se montrât pas réfractaire. *Hippolyte et Aricie*, en somme, fut assez mal accueilli ; le succès ne se dessina qu'à la longue. Les musiciens toutefois ne s'y étaient pas trompés. Dès le premier jour, Campra disait au prince de Conti : « Il y a dans cette partition de quoi faire dix opéras... cet homme-là nous éclipsera tous ».

Ce n'est pas, quoiqu'on en ait dit, les innovations orchestrales ou rythmiques que Rameau avaient introduites dans son œuvre qui décidèrent du succès. On les a fort exagérées d'ailleurs. A. Adam, qui ignorait l'ancienne musique, s'est trompé quand il en attribue tout l'honneur à Rameau. N'allons pas croire avec lui que, depuis la mort de Lully, la partie technique de l'art fut restée stationnaire. L'emploi ingénieux des instruments à vent, les dessins d'orchestre, les mouvements vifs et accusés, les rythmes caractéristiques, s'ils sont fort rares dans l'œuvre du grand Florentin, Rameau en a pu trouver de nombreux exemples chez d'autres maîtres. Ne doutons point que les motets de Charpentier ou de Lalande, les opéras de Marais, de Campra ou de Montéclair ne lui aient beaucoup appris. S'il a fait oublier ces précurseurs, c'est à son génie qu'il le doit, à la force et à la justesse de sa déclamation, à la hardiesse de son harmonie, à son sentiment dramatique.

*Hippolyte et Aricie* eut une longue et brillante carrière. Repris plusieurs fois, cet opéra jouit même d'une singulière fortune pour une œuvre française. Il fut adapté à la scène italienne et donné avec grand succès à Parme en 1759.

Nous n'entreprendrons pas ici de retracer en détail la

carrière dramatique de Rameau. Dans les vingt années qui suivirent ses débuts à l'Opéra, il n'a pas donné moins de vingt et un ouvrages importants, opéras ou ballets, et cette rare fécondité est d'autant plus admirable que la composition des œuvres qui renferment toutes de rares beautés, ne l'a point détourné de ses recherches théoriques qui l'occupèrent jusqu'à sa mort. C'est par cette suite ininterrompue d'œuvres puissantes ou gracieuses que ce grand musicien s'est imposé finalement à l'admiration de toute la France, puisque le succès d'*Hippolyte et d'Aricie* n'avait pas suffi. Le brillant ballet des *Indes galantes* (1735) ferma la bouche à ceux qui l'accusaient de manquer d'élégance et de variété. *Castor et Pollux* (1737), son chef-d'œuvre, fut encore un triomphe. Les hardiesses harmoniques, les modulations neuves et imprévues, la noblesse et la grandeur de la déclamation mettent cet opéra bien près des belles tragédies musicales de Gluck. Vinrent après les *Festes d'Hébé* ou les *Talents lyriques* (1739), opéra-ballet, et *Dardanus* (1739) opéra en cinq actes. Rameau garde ensuite le silence pendant six années, durant lesquelles il n'écrivit que la musique d'une petite pièce de Piron: *les Jardins de l'Hymen* ou *la Rose* pour l'Opéra-Comique (1744). Il paraîtrait même (mais on peut douter s'il s'agit de lui ou de son frère) qu'il dirigea quelque temps l'orchestre de ce théâtre, réorganisé l'année précédente avec intelligence par J. Monnet. Il sortit de son repos avec la *Princesse de Navarre* (1745), opéra commandé pour le mariage du dauphin. Citons cette même année un opéra-bouffon fort curieux: *Platée* ou *Junon jalouse*, *les Fêtes de Polymnie*, opéra-ballet, et *le Temple de la Gloire*. En 1747, le second mariage du dauphin lui donne l'occasion d'une œuvre de circonstance: *les Fêtes de l'Hymen et de l'Amour*. En 1748 paraissent *Zaïs*, *Pygmalion* et *les Surprises de l'Amour*, opéra-ballet; en 1749, *Naïs* pour les fêtes qui marquèrent les préliminaires de la paix d'Aix-la-Chapelle. Avec ces œuvres quasi officielles, la même année voit naître un des chefs-d'œuvre du maître, *Zoroastre*, où il avait utilisé une grande partie de sa musique de *Samson*. Pour la naissance du duc de Bourgogne (1751), Rameau compose enfin *Acanthe et Céphise*, pastorale en trois actes. A partir de ce moment jusqu'à la représentation des *Paladins* (1760), sa dernière œuvre importante (avec *Roland* qu'il laissa inachevée), Rameau n'écrivit guère qu'un certain nombre de petits ouvrages assez brefs, tous destinés au service de la cour dont il était en quelque sorte le compositeur attitré.

Après les *Paladins*, le maître sentit qu'il se devait à lui-même de renoncer au théâtre. « De jour en jour j'acquiers plus de goût, disait-il, mais je n'ai plus de génie. » Ses travaux sur la théorie de la musique qu'il n'avait jamais abandonnés, il les put continuer encore, malgré son grand âge. Mais sa santé déclinait. Les honneurs lui arrivaient en foule, et il ne lui restait que peu de temps pour les goûter. En 1761, sa ville natale l'avait exempté à perpétuité, lui et ses descendants, de l'impôt de la taille. Le roi voulut lui conférer le cordon de Saint-Michel et lui fit délivrer pour cela des lettres de noblesse. Rameau n'eut pas le temps de jouir de cette faveur royale. Attaqué subitement d'une fièvre putride, il mourait en 1764, à l'âge de quatre-vingt et un ans. On peut dire que sa mort fut un deuil national. La ville de Paris lui fit de magnifiques funérailles, tandis que des services solennels étaient célébrés en sa mémoire dans la plupart des villes de France.

Il a été publié sur la vie de cet artiste célèbre un grand nombre d'anecdotes plutôt défavorables à son caractère. Il ne faut les accepter qu'avec réserve. Diderot qui ne l'aimait point, les philosophes qui tenaient en général pour la musique italienne et avec qui il eut de vifs démêlés lui ont prêté d'assez mauvais sentiments. On l'a accusé d'être dur, envieux, avare à l'excès et peu sociable. Ce dernier reproche seul semble fondé : Rameau paraît, à vrai dire, avoir eu un caractère plutôt difficile. Pour les autres griefs, qu'il suffise de rappeler que le maître se montra toujours extrêmement bienfaisant à l'égard de plusieurs membres de sa famille qui eurent besoin de ses secours. D'ailleurs, la postérité n'a à lui demander compte que de ses œuvres. Son génie nous intéresse et non ses mœurs.

Nous avons cité presque tous les ouvrages dramatiques de ce grand homme, ceux du moins qui sont d'importance. Un certain nombre d'entre eux ont été réédités dans la collection de l'éditeur Michaëlis : *les Chefs-d'œuvre de l'Opéra français*. Deux de ses cantates seulement furent gravées de son vivant. Plusieurs autres, ainsi que quelques motets à grand chœur inédits du plus beau style, ont été retrouvés dans les manuscrits du maître, légués par De Croix à la Bibliothèque nationale. Rameau avait sans doute écrit aussi des pièces d'orgue : Fétis en parle même comme s'il les eut connues. Mais rien n'en a malheureusement subsisté. Quant à ses pièces de clavecin, on en connaît quatre livres, datés de 1706, 1726, 1731, le dernier non daté : plus un livre de *Pièces de clavecin en concerts avec un violon ou une flûte et une viole ou un deuxième violon* (1741). Ces pièces de clavecin sont fort intéressantes et curieuses à plus d'un titre. Elles ont été réimprimées sous une forme plus ou moins complète dans ce siècle. On les trouve notamment dans le *Trésor des pianistes*, de Farrenc. Ajoutons enfin que, depuis trois ans, l'éditeur Durand a commencé la publication complète des œuvres de Rameau. De ce magnifique ouvrage, monument élevé à la gloire d'un véritable classique français, quatre volumes ont actuellement paru (1900). La liste complète des ouvrages théoriques et polémiques de Rameau, trop longue pour être donnée ici, figure dans l'ouvrage de A. Pougin déjà mentionné au cours de cet article. H. QUITTARD.

BIBL. : DUCHARGER (de Dijon), *Réflexions sur divers ouvrages de M. Rameau;* Rennes, 1761. — CHABANON, *Eloge de M. Rameau;* Paris, 1764. — MARET, *Eloge historique de M. Rameau, compositeur de la musique du cabinet du roi*, 1766. — Jean-François RAMEAU, *la Raméide, poème en cinq chants*, 1766. — *Eloge de Jean-Philippe Rameau*, dans *le Nécrologe des hommes célèbres* de 1705. — *Essai d'éloge historique de feu M. Rameau* (*Mercure de France*), 1765. — DE CROIX, *l'Ami des arts ou Justification de plusieurs grands hommes;* Amsterdam, 1776. — A. ADAM, *Rameau*, dans *la Revue contemporaine* du 15 oct. 1852. — Emile SOLIÉ, *Etudes biographiques sur les compositeurs qui ont illustré la scène française* ; Amiens, 1853. — Dieudonné DENNE-BARON, *Rameau (Jean-Philippe)*, 1862. — Charles POISOT, *Notice biographique sur J.-Ph. Rameau ;* Dijon, 1864. — Arthur POUGIN, *Rameau. Essai sur sa vie et ses œuvres*, 1876.

**RAMEAU** (Charles-Victor CHEVREY-), homme politique français, né à Paris le 26 janv. 1809, mort à Versailles le 8 sept. 1887. Avocat (1830), puis avoué (1834) à Versailles, il se rendit très populaire dans cette ville, où il professa gratuitement pendant plusieurs années la législation nouvelle (1862-1867). Il en fut élu maire à la suite de la révolution du 4 septembre. L'énergie patriotique dont il fit preuve à ce titre pendant l'occupation prussienne et qui lui valut d'être emprisonné par l'ennemi lui valut aussi d'être envoyé, le 8 févr. 1871, comme représentant de Seine-et-Oise, à l'Assemblée nationale, où il fut dès le début un des membres les plus influents de la gauche républicaine. Très attaché au gouvernement de Thiers, il fut, après le 24 mai, relevé de ses fonctions de maire par le ministère de Broglie (févr. 1874). Nommé ensuite député par les électeurs de Versailles (20 févr. 1876), il combattit énergiquement le gouvernement du 16 mai, contre lequel il fit voter plus tard un ordre du jour de flétrissure, reprit possession de la mairie de Versailles à la fin de 1877; fut réélu député en 1877 et 1881, devint vice-président de la Chambre, soutint constamment la politique républicaine dite opportuniste et n'obtint pas en 1885 le renouvellement de son mandat. A. D.

**RAMEAU** (Jean), littérateur français, né à Gaas (Landes) en 1859. Il débuta par des vers: *Poèmes fantastiques*

(Paris, 1883, in-4); *la Vie et la Mort* (1886, in-12), qui attirèrent l'attention des lettrés, et, sans abandonner pourtant la poésie, écrivit des romans qui obtinrent les suffrages du grand public. C'est un écrivain correct, en réaction absolue contre les théories et les procédés de l'école naturaliste. On lui a même reproché d'avoir passé la mesure : ses ouvrages étant romanesques au point d'être invraisemblables. Citons encore de lui : *le Satyre* (Paris, 1887, in-12); *Fantasmagories, histoires rapides* (1887, in-12); *la Chanson des étoiles* (vers) (1888, in-12); *Possédée d'amour* (1889, in-12); *Moune* (1890, in-12); *Simple roman* (1891, in-12); *Nature* (vers) (1891, gr. in-8); *la Mascarade* (1893, in-12) : *Mademoiselle Azur* (1893, in-12); *la Rose de Grenade* (1894, in-12); *la Chevelure de Madeleine* (1894, in-12); *Yan* (1894, in-16); *l'Amant honoraire* (1895, in-12); *le Cœur de Régine* (1896, in-12); *Ame fleurie* (1896, in-12); *les Féeries* (vers) (1897, in-12); *l'Ensorceleuse* (1897, in-12); *Plus que de l'amour* (1898, in-12); *la Montagne d'or* (1899, in-12); *le Bonheur de Christiane* (1899, in-12).

**RAMEAUX** (Dimanche des), DIMANCHE DES PALMES, PÂQUES FLEURIES, *dominica palmarum*, *dominica in ramis palmarum*, κυριακή, ou ἡμέρα ou ἑορτὴ τῶν βαΐων. Ces noms ont été donnés au dimanche qui précède Pâques. La fête qui est célébrée en ce jour-là est destinée à solenniser le souvenir de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem, relatée dans les Evangiles selon *saint Matthieu* (XXI, 1-17); *saint Marc* (XI, 1-19); *saint Luc* (XIX, 28-48); *saint Jean* (XII, 12-17). La messe est précédée d'une procession où l'on tient en main des branches d'arbres préalablement bénites. Ce rite, comme beaucoup d'autres du même genre, fut primitivement propre à l'Eglise de Jérusalem. Il est décrit dans la *Pérégrination de Silvia*, récit d'un pèlerinage accompli aux lieux saints d'Orient, vers la fin du IVe siècle, par une grande dame, originaire de la Gaule méridionale. Cyrille de Scythopolis, écrivain du VIe siècle, le mentionne aussi. Il s'introduisit en Occident assez tardivement, à partir seulement du VIIIe ou du IXe siècle. Les anciens livres liturgiques de l'Eglise latine n'en donnent aucune indication. Amalaire de Metz en parle; mais dans des termes qui ne montrent point que l'usage fût universel. Toutefois Isidore de Séville mentionne le *dies palmarum*, l'usage de porter des rameaux à l'église et de crier *Hosanna;* mais il ne dit rien d'une procession faite en même temps. — Les rameaux que la *Pérégrination de Silvia* indique comme portés à Jérusalem étaient ceux du palmier et de l'olivier. L'usage des palmes a été conservé dans les processions de l'Italie, dans celles des provinces méridionales de l'Espagne et dans celles du Portugal. Dans la plupart de nos départements, elles sont remplacées par le buis, et dans quelques-uns par le laurier et le myrte. En Angleterre, on bénit le saule marceau; en Hollande, le houx. Mais quelle que soit l'essence du bois bénit le dimanche des Rameaux, il est investi d'une vertu sanctifiante et miraculeuse pour les personnes qui possèdent la foi. — Le nom de PÂQUES FLEURIES provient des bouquets que l'on portait à la procession, sur de hautes tiges.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : L. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien;* Paris, 1889, in-8.

**RAMECOURT.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol; 249 hab.

**RAMECOURT.** Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 167 hab.

**RAMÉE** (Pierre de La), dit *Ramus*, érudit et logicien, né à Cuth, en Vermandois, vers 1515. Fils d'un laboureur et petit-fils d'un charbonnier, il ne put suivre les cours du collège de Navarre qu'en devenant le domestique d'un écolier. Bien que brillant élève, il ne tarda pas à se dégoûter de l'enseignement scolastique : « Quand je vins à Paris, je tombé es-subtilitez des sophistes, et m'apprit-on les arts libéraux par questions et disputes sans m'en montrer jamais un seul autre ni profit ni usaige ». C'est là le sentiment qui fait l'unité de sa vie et de ses écrits. Il débute par une thèse retentissante, où il prétend démontrer : 1° que l'*Organon* d'Aristote n'est pas authentique; 2° que *quæcumque ab Aristotele dicta essent commentitia esse* (1536). Professeur au petit collège de l'Ave Maria avec son inséparable ami Omer Talon, il reprend la thèse en 1545 dans deux autres livres : l'un, de critique toute négative, *Aristotelicæ animadversiones;* l'autre, où il expose sa propre conception de la dialectique et, par delà, Aristote croit revenir à Socrate, les *Dialecticæ partitiones*. Le scandale fut grand, et son cas, soumis à l'Université en corps, puis au Parlement, puis au conseil du roi, vint enfin devant cinq commissaires spéciaux, dont trois manifestement hostiles, qui lui interdirent d'enseigner désormais la dialectique et la philosophie. Ramus ne tarda pas pourtant à devenir principal du collège de Presles, puis professeur au Collège de France, où son enseignement acquit une célébrité européenne. Il aspirait à y aborder tour à tour chacun des sept arts libéraux; une de ses originalités fut d'élargir le cadre des études, en y faisant entrer le grec et les mathématiques, enseignements alors solidaires, et il fut le premier à traduire Euclide. Cependant continuaient ses polémiques furieuses avec les péripatéticiens de la Sorbonne, avec J. Charpentier en particulier, dont il dénonça l'ignorance en mathématiques jusque devant le conseil du roi. De là des haines implacables, qui trouvèrent un redoutable prétexte lorsque Ramus se fut converti au protestantisme. Obligé de quitter la France lors de la deuxième guerre de religion, il visita l'Allemagne et la Suisse, Strasbourg, Berne, Heidelberg, Genève, et partout il fut accueilli comme la gloire de la science française et partout il laissa des disciples. Rentré en France à la paix et remis en possession de ses chaires, il fut mis à mort, malgré la protection royale, deux jours après la Saint-Barthélemy, par une bande d'assassins, aux gages, semble-t-il, de son irréductible ennemi Charpentier.

Malgré la réputation et la diffusion du « ramisme » au XVIe siècle, l'œuvre de Ramus, où l'on a pu voir un prélude du cartésianisme, se réduit pour nous, outre ses innovations en grammaire ou en rhétorique (le *j* et le *v* distingués de l'*i* et de l'*u;* projet d'une orthographe simplifiée; introduction du grec dans l'enseignement), et l'impulsion qu'il donna à l'étude des mathématiques, à quelques modifications timides introduites dans la logique classique. Il y distingue deux parties, l'invention et le jugement (raisonnement), et essaie de donner les règles de l'une et de l'autre; pour ce qui est de l'invention, il croit les trouver dans la classification des diverses catégories de la pensée. Mais son action la plus féconde consista, en s'élevant contre l'admiration superstitieuse d'Aristote et la « maladie de l'école », *morbus scolasticus*, à montrer que la logique n'est rien si elle n'est l'analyse de ces procédés instinctifs de l'esprit qu'on peut retrouver dans les différents arts et sciences, et qu'il étudiait volontiers chez les poètes et les orateurs, Cicéron et Virgile; que, dès lors, elle ne peut suppléer à l'application réelle de l'esprit, et que « vauldroit beaucoup mieux avoir usaige sans art qu'art sans usaige ». Ainsi, bien que tout engagé encore dans cette scolastique qu'il combat, il préluda à la libération de la pensée moderne, et put en formuler le principe même : *Nulla auctoritas rationis, sed ratio auctoritatis regina dominaque esse debet.*

Ses nombreux écrits, en dehors de sa *Dialectique*, réimprimée et atténuée en 1550 et en 1556, et ses *Animadversiones Aristotelicæ* (1543), ne sont guère que ses notes de cours ou des commentaires, sur Cicéron en particulier. A citer : sa traduction d'Euclide (1545), ses *Brutinæ questiones* (1547); une *Arithmétique* (1555); ses trois grammaires, latine, grecque et française; et ses *Scolæ physicæ*, *metaphysicæ*, *mathematicæ* (1565, 1566, 1578).

D. PARODI.

BIBL. : BAYLE, *Dictionnaire*. — BRUCKER, *Hist. critica*

*philosophiæ.* — WADDINGTON, *Ramus*, 1848. — SAISSET, *Précurseurs et disciples de Descartes*, 1862. — Ch. DEMAZE, *Ramus*, 1864.

**RAMÉE** (Daniel), architecte et archéologue français, né à Hambourg le 16 mai 1806, mort à Paris le 12 sept. 1887. D. Ramée était fils et élève de *Jacques-Joseph* Ramée, architecte, né à Charlemont (Ardennes) en 1764, mort à Paris vers 1825 et qui, inspecteur des travaux du comte d'Artois, puis l'auteur, en 1790, du premier autel de la Fédération au Champ de Mars, s'expatria pendant la Révolution, d'abord à Hambourg où il fit construire la Bourse et quelques édifices pour le duc de Schwerin, puis aux Etats-Unis, où il donna les plans de quelques cités de l'Union, avant de publier, à son retour en France, un ouvrage intitulé *Jardins irréguliers et maisons de campagne* (Paris, 1830, in-4, pl.). Daniel Ramée qui avait, dans de nombreux voyages en compagnie de son père, puis seul, appris le français, l'allemand, l'anglais, le hollandais et l'italien, fut quelque temps attaché à la Commission des monuments historiques pour des travaux de relevés et aussi de restauration des cathédrales de Noyon, de Senlis et de Beauvais, et publia, en collaboration avec Vitet, la *Monographie de l'église de Notre-Dame de Noyon* (Paris, 1845, texte in-4 et atlas in-fol.); mais, penseur et philosophe, il s'adonna bientôt à la publication exclusive d'ouvrages sur l'archéologie, l'architecture, la construction et même la politique et la religion, ouvrages parmi lesquels il faut citer : 1° la traduction, en 1836, de l'ouvrage d'Ernest Forster, *Monuments d'architecture, de sculpture et de peinture allemandes* (Paris, 1836, 4 vol. in-4)); 2° l'édition, en 1846, de l'ouvrage de Cl.-N. Ledoux, *l'Architecture considérée sous le rapport de l'Art, des Mœurs et de la Civilisation* (2 vol. in-fol.), et 3°. dès 1843, un *Manuel de l'Histoire générale de l'Architecture en tous les pays* (Paris, 2 vol. in-12, traduit en anglais et en hollandais), qui devint, en 1860 et 1862, une *Histoire générale de l'architecture en France depuis les Romains jusqu'au* XVIe siècle (Paris-Leipzig, 2 vol. in-8, nombr. fig.), complétée en 1885 par un troisième volume consacré à la *Renaissance*.
Charles LUCAS.

**RAMÉE** (Louise de La), plus connue sous son pseudonyme de OUIDA, femme auteur anglaise, née à Bury-Saint-Edmunds en 1840. Dès sa jeunesse, elle commençait à collaborer au *Colburn's New Monthly*, et elle s'est consacrée tout entière à la littérature, vivant à Florence dont elle est une des célébrités. Elle a donné un nombre considérable de romans, fort bien écrits et fort intéressants, où elle a peint, de préférence, la société cosmopolite qui évoluait sous ses yeux. Citons parmi les plus populaires : *Chandos* (1866), *Under two Flags* (1867), *In a winter city* (1876), *In Maremma* (1882), *Guilderoy* (1889), *Two offenders* (1894), *Le Selve* (1896), *Toxin an Altruist* (1897), etc. Presque tous les romans de Ouida ont été traduits en français. R. S.

**RAMEL** (Le). Rivière du dép. de la Haute-Loire (V. LOIRE [HAUTE-], t. XXII, p. 449).

**RAMEL** (Jean-Pierre), général français, né à Cahors le 6 oct. 1768, mort à Toulouse le 15 août 1815. Entré dans l'armée dès 1783, il était en 1792 chef de bataillon. Arrêté avec son frère, le général Pierre Ramel, député à l'Assemblée législative, qui fut décapité comme suspect (1793), il fut délivré par Dugommier, fit la campagne du Rhin sous Moreau, se distingua à la défense de Kehl. En l'an V il devint commandant de la garde du Corps législatif; il fut arrêté à la suite du 18 fructidor, pour avoir voulu s'opposer à ce mouvement, et condamné à la déportation avec Pichegru, Barbé-Marbois et autres. Il réussit à s'échapper de Sinamari le 3 juin 1798. Après un long exil, il rentra dans l'armée, participa à l'expédition de Saint-Domingue, fit la campagne d'Italie sous Masséna, celle d'Espagne et de Portugal (1810-1811). Promu maréchal de camp par la Restauration, il demeura fidèle à ce gouvernement pendant les Cent-Jours et fut ensuite nommé commandant de la Haute-Garonne. Il s'attira des haines par les rigueurs avec lesquelles il réprima les troubles de Toulouse où il fut assassiné par une bande de sicaires. Il a laissé un *Journal* (Londres, 1799, in-8; Paris, 1887, in-8) qui contient les détails les plus curieux sur les faits relatifs à la journée du 18 fructidor, sur le transport, le séjour et l'évasion des déportés à la Guyane — ouvrage qui ne ménageait pas certaines hautes personnalités et qui lui valut de longues inimitiés. R. S.

BIBL. : DE CAUMONT, *Rapport sur l'assassinat du général Ramel;* Paris, 1815, in-8.

**RAMEL** (Augustin-Fernand de), homme politique français, né à Alais le 27 mars 1847. Lieutenant de mobiles en 1870, il se distingua à la défense de Châteaudun; docteur en droit, il fut successivement conseiller de préfecture en Tarn-et-Garonne (1873) et dans le Cher, sous-préfet d'Apt (1874), Castelnaudary (1876), secrétaire général en Ille-et-Vilaine (1877), démissionna en 1879, acquit une charge d'avocat au conseil d'Etat (1882), fut élu député de la 2e circonscription d'Alais en 1889, réélu en 1893 et 1898. Il est monarchiste clérical, mais, représentant une circonscription minière, s'efforce de défendre les intérêts ouvriers. Impliqué dans le procès contre les conspirateurs royalistes et césariens de 1899 (aff. Déroulède, Guérin, Lur-Saluces, etc.), il fut acquitté par la Haute Cour.

**RAMEL** DE NOGARET (Dominique-Vincent), homme politique francais, né à Montolieu le 3 nov. 1760, mort à Bruxelles le 31 mars 1829. Avocat du roi au présidial et sénéchaussée de Carcassonne, il fut élu par le tiers état de cette circonscription aux États généraux de 1789, signa le serment du Jeu de Paume; il s'opposa, au point de vue financier, à la division du royaume en départements. Il fut chargé d'apaiser les troubles de Bretagne (juin 1791). Il présida pendant un an le tribunal de Carcassonne. Elu à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, mais aussi l'appel au peuple. Il s'occupa surtout des questions de finances. Il fit décréter d'accusation *Fabre d'Eglantine* (V. ce nom). Il fut représentant du peuple auprès de l'armée de Pichegru, en Hollande. Député aux Cinq-Cents, ministre des finances (pluviôse an IV), il eut à procéder au retrait des assignats, fut accusé, sans aucune preuve, de malversations et dut céder la place à Robert *Lindet* (V. ce nom) le 2 thermidor an VII. Pendant le Consulat et l'Empire, il vécut dans la vie privée, sur ses terres, et ne rappela son nom au public que par quelques opuscules : *Des Finances de la République en l'an IX* (Paris, 1801, in-8); *Du Cours du change, des effets publics et de l'intérêt de l'argent...* (Paris, 1807, in-8). Mais il servit l'empereur pendant les Cent-Jours, comme préfet du Calvados. Frappé par la loi contre les régicides (1816), il mourut en exil. H. MONIN.

BIBL. : *Réimpression du Moniteur*, t. XXXI, p. 336.

**RAMELAAR,** surnom de David de *Koninck* (V. ce nom).

**RAMENGHI** DA BAGNACAVALLO (Bartolommeo), peintre italien, né à Ferrare en 1484, mort en 1542. Cet artiste, parfois dur et violent dans sa peinture, mais souvent remarquable comme coloriste, eut successivement pour maîtres, Francesco Francia, Raphaël et Dosso. Ses principaux ouvrages sont : au musée de Dresde, une *Vierge glorieuse adorée par quatre saints;* au musée de Berlin, *Saint Pétronius, Saint Louis* et *Sainte Agnès;* à Bologne, une série de figures décoratives dans la sacristie de l'église San Michele in Bosco, une *Vierge avec des saints* à la Pinacothèque, et, dans la sacristie de l'église San Pietro, un *Christ en croix avec des saints*. Le musée du Louvre possède, de Bagnacavallo, une *Circoncision*, œuvre de petite dimension et de médiocre valeur, dans laquelle l'artiste s'est inspiré d'une des tapisseries de l'*Histoire du Christ*, dues à l'école de Raphaël.

BIBL. : BURCKARDT, *le Cicerone.* — MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance.*

**RAMENGHIS** (Azo de), canoniste italien (V. Azo de Ramenghis).

**RAMEQUIN.** Pâtisserie qui n'est plus guère connue aujourd'hui, après avoir joui au XVIIIe siècle d'une certaine vogue. C'étaient alors des sortes de timbales préparées avec des rognons hachés, du persil, de l'ail, du jaune d'œuf, que l'on étendait sur du pain et que l'on mettait rôtir sur le gril. Dès les premières années du XIXe siècle, on donna le nom de ramequins à un mélange de pâte à choux, de zestes de citron, de fromage de gruyère et de parmesan râpé et d'un peu de poivre, étendu par cuillerées sur un plat beurré et légèrement fariné, en espaçant convenablement, doré avec un jaune d'œuf, que l'on faisait cuir au four à feu doux, comme s'il s'agissait de macaroni. Il fallait servir chaud pour que la préparation ne perdît pas ses qualités.

**RAMERUPT** (*Castrum Ramerudum*, Ve siècle). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, sur les rives du Puits, affl. de l'Aube (r. dr.), *Champagne pouilleuse*; 490 hab. Ville fermée de fossés ; château fort détruit. Ancien comté. Prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier (Xe siècle). E. Ch.

Bibl. : Ars. Thévenot, *Statistique du cant. de Ramerupt*, dans *Mém. Soc. acad. Aube*, t. XXXII.

**RAMESVARAM.** Ile de l'Inde comprise entre le continent et l'île de Ceylan, à l'O. du pont d'Adam ; le détroit de Pambam la sépare de la terre ferme; 20.000 hab. On y voit un magnifique temple de Civa, pèlerinage fréquenté; il remonte tout au plus à la fin du XVIe siècle, ce qui n'empêche pas d'en attribuer la fondation à Rama.

**RAMET.** Localité de Belgique, prov. et arr. de Liège, à 13 kil. S.-O. de cette ville, sur la Meuse ; 3.500 hab. Stat. du chem. de fer de Val-Saint-Lambert à Clavier. Exploitation de carrières.

**RAMEY** (Cllaude), sculpteur français, né à Dijon en 1754, mort à Paris en 1838. Après de bonnes études préparatoires faites à Dijon, il vint à Paris, travailla quelque temps à l'atelier de Gois, entra ensuite à l'Ecole des beaux-arts et obtint le grand prix de Rome en 1782 ; admis dans l'intimité de Napoléon, il connut dès ses débuts la faveur officielle et fut chargé par l'Etat de nombreux travaux ; il fit preuve d'une science solide, mais un amour trop exclusif pour les traditions classiques le porta à se rapprocher, parfois jusqu'à l'imitation, des modèles anciens, et il se forgea un idéal étroit qui se traduit, dans son œuvre, par un manque complet d'originalité et souvent de goût ; c'est ainsi qu'un de ses biographes a pu dire que ses bustes de contemporains ressemblent à ceux de Romains de la décadence. L'Institut lui ouvrit ses portes en 1816 ; sa carrière fut longue, ses œuvres sont nombreuses ; nous citerons : *Sapho assise*, *Statue de Richelieu*, *Napoléon et Eugène Beauharnais*, *la Naïade de la Fontaine Médicis*, *la Prudence*, pour le portail de la Banque de France, *l'Entrevue d'Austerlitz*, pour l'un des bas-reliefs de l'arc de triomphe du Carrousel. Jules Mazé.

**RAMEY** (Etienne-Jules), statuaire français, né à Paris en 1795, mort en 1852, fils du précédent. Il fut l'élève de son père dont il continua la tradition avec les mêmes défauts ; il hérita également de la chance paternelle : sa carrière fut heureuse ; à dix-huit ans, il obtenait un second prix ; à vingt ans, le grand prix de Rome. et en 1829 il entrait à l'Institut en remplacement de Houdon. En Italie il exécuta, entre autres travaux, un bas-relief, *Hector soulevant un rocher*, et une copie en marbre de la *Vénus Anadyomène*. Il commença à exposer en 1822, et l'on peut citer de lui : le fronton de l'église de Saint-Germain-en-Laye, représentant *la Religion entourée de Vertus*, un *Saint Luc* pour la Madeleine, *Saint Pierre et Saint Paul* pour l'église Saint-Vincent de Paul ; son œuvre capitale est *Thésée combattant le Minotaure*, exécuté pour le Jardin des Tuileries. Jules Mazé.

**RAMICOURT.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain ; 319 hab.

**RAMIE.** I. Botanique (V. Boehmérie).

II. Culture. — Les variétés de ramie susceptibles d'être exploitées industriellement sont nombreuses ; trois seulement sont l'objet d'une culture continue : 1° *Ortie de Chine* ou *Ramie blanche* (*China-grass*, Angleterre ; *Chinese grass*, Australie ; *Lo-mâ* ou *Juen-mâ*, Chine ; *Chanvre de Saïgon*, *Ortie de Chine*, *Ortie argentée*, etc.), cultivée en grand, surtout en Chine, en Cochinchine et dans le N. du Japon; 2° *Ortie des Indes* ou *Ramie rouge*, ainsi nommée probablement à cause de la teinte très brune de son tégument cortical; elle est souvent confondue avec la suivante sous les noms de *Rhea*, *Caloe*, *Kunkhoora*, etc., et, comme elle, on la connaît beaucoup moins en Europe que l'Ortie blanche ; 2° *Ortie utile* ou *Ramie verte* (*Tsing-mâ*, *Chou-mâ* ou *Tchou-mâ*, Chine ; *Ortie de Java*, *Ortie textile*, etc.), à laquelle on accorde généralement la priorité pour la beauté du produit et l'abondance du rendement ; elle est aussi vivace, mais plus délicate que les deux premières ; on la cultive surtout dans les régions de Rangpoore, Dinagepoor, au Siam, à Java, à Sumatra, etc.

*Climat.* Les ramies, plantes originaires des pays tropicaux, ne peuvent être cultivées, en dehors de leur habitat naturel, que dans le bassin méditerranéen ; elles ne sauraient dépasser avec profit la limite N. de la région de l'oranger ; sans doute, on voit la variété blanche s'avancer dans la vallée du Rhône et même végéter dans le bassin de Paris, mais, pour y croître avec vigueur, elle doit être plantée sur de bons terrains abrités des vents du N. et du N.-O. ; les vallées bien exposées au soleil lui conviennent mieux que les situations élevées, et, même dans ces conditions, on ne pourrait songer sans danger à l'exploiter en grand dans les pays tempérés où elle aurait souvent à souffrir des gelées d'hiver qui détruisent les plants, des gelées printanières auxquelles ne peuvent résister les jeunes bourgeons et des gelées d'automne qui, en général, anéantiraient la seconde coupe avant sa récolte. La ramie verte, plus exigeante sous le rapport de la chaleur et de la lumière, ne donne de sérieux résultats que dans la zone intertropicale.

*Terrain.* La ramie veut un terrain meuble, perméable et sain, frais sans être humide, profond et reposant sur un sous-sol perméable ; les bonnes terres d'alluvion des vallées, de consistance moyenne et riches en principes fertilisants, lui conviennent particulièrement ; les terrains trop secs ou argileux, la sécheresse et l'eau stagnante lui sont également contraires. Partout où le régime des pluies ne peut fournir la quantité très élevée d'eau nécessaire à la végétation, il est indispensable d'avoir recours à l'irrigation, de façon à tenir le sol toujours humide, mais sans excès.

*Multiplication.* La ramie se propage : 1° *par graines ;* les graines ne mûrissent complètement que dans les régions chaudes ; leurs produits présentent généralement une grande variation qui les éloigne des générateurs ; de plus, ils réclament beaucoup de soins et réussissent difficilement, aussi les procédés de multiplication asexuelle sont-ils à préférer. On n'a guère intérêt à recourir aux semis que pour la création de variétés nouvelles bien appropriées, à tous égards, aux conditions de milieu dans lequel la plante est appelée à végéter. On sème en pépinière, à l'automne ou au printemps, suivant les contrées ; la mise en place se fait dès la seconde année ; 2° par *boutures* de tiges ou de racines (Japon) ; les premières sont coupées, en juin ou juillet, sur des tiges bien aoûtées, par tronçons de 10 à 12 centim. ; la reprise se fait en quinze ou vingt jours ; les secondes sont plantées en septembre ou en avril-mai ; la transplantation peut se faire l'année suivante ; 3° par *marcottes ;* l'affranchissement est possible au bout de deux mois, l'opération est assez délicate ; 4° par *eclats*, procédé le plus simple et le plus certain. Quel que soit le mode de multiplication, la mise en place se fait à l'automne ou au printemps, en lignes espacées

de 75 centim. à 1 m. et à l'écartement de 40 à 60 centim. sur les lignes; il est utile de serrer un peu les plantations, car les tiges ont moins de tendance à se ramifier; elles sont aussi plus fines et plus longues, conditions de garantie de la qualité des fibres.

*Culture et récolte.* La ramie doit occuper le sol pendant plusieurs années; elle possède un appareil radicellaire très développé, sa végétation est luxuriante et à peine interrompue, surtout dans les régions chaudes, aussi ne faut-il la confier qu'à un sol en parfait état de culture, labouré profondément et bien ameubli, riche en humus et fortement fumé; les formules de fumures doivent varier dans chaque cas particulier.

*Prélèvement dans le sol par 100 kilogr. de tiges et feuilles :* azote, 6 kilogr.; acide phosphorique, 4 kilogr.; potasse, 10 kilogr.; chaux, 10 kilogr. Des binages, et, dans les sols secs, des arrosages, sont les seuls soins culturaux d'entretien nécessaires; les fumures annuelles sont indispensables; il serait bon de les fractionner et de les enterrer après chaque coupe, ainsi que cela se pratique en Chine; le fumier de ferme, les engrais liquides et les engrais concentrés solubles peuvent être utilisés. Dans les conditions favorables, les plantations sont en plein rapport à la troisième ou à la quatrième année; les premières coupes sont ordinairement de faible valeur et même inutilisables. On coupe toujours avant la floraison, lorsque les tiges ont pris une teinte brune; on opère avec des coutelas ou des serpes bien tranchants afin de ne pas ébranler la racine; les tiges sont ensuite triées et mises en bottes que l'on enlève aussi promptement que possible; sans cette précaution, on briserait, lors du débardage, un certain nombre de jeunes pousses, au grand détriment de la coupe suivante. Le tableau suivant renferme quelques indications intéressantes sur la récolte :

| | Hauteur des tiges | Nombre des coupes | ÉPOQUES DES COUPES |
|---|---|---|---|
| ASIE : | Mètres | | |
| Cochinchine | » | 4 | » |
| Chine septentrionale | » | 1-2 | » |
| Chine méridionale | » | 3-4 | Mai, septembre, Octobre. |
| Japon | 1,30-1,50 | 2 | Mai, septembre. |
| Tonkin | 1,50-1,60 | 7-8 | Février à novembre. |
| Indes | 1,50-2,50 | 4-6 | Avril, juin, août, nov., fév. |
| Java | 1.00-1,50 | 4-5 | » |
| Sumatra | 1,50-2,50 | 4-5 | » |
| EUROPE : | | | |
| France (Midi) | 1,50-1.60 | 1-2 | Fin juillet, fin octobre. |
| Espagne | » | 2-3 | » |
| Autriche | 1,20-1,30 | 2 | » |
| Italie | » | 2-3 | 15 juillet, 15 octobre. |
| AFRIQUE : | | | |
| Algérie-Tunisie | 2,00-2,25 | 4-6 | 10 avril, 15 mai. 15 juin 15 juillet. |

Les rendements varient dans de très grandes limites. D'après Favier, on peut obtenir dans de bonnes conditions, avec 35.000 touffes par hectare, en *première année*, 350 kilogr. de filasse par coupe; en *deuxième année*, 700 kilogr. par coupe; en *troisième année*, 1.050 kilogr.; le rendement maximum est atteint en quatrième année avec une moyenne de 1.500 kilogr. de filasse.

III. Commerce. — Il est impossible de se faire une idée exacte de l'importance du commerce de la ramie, car, en dehors de la France, aucune nation n'a encore publié de statistiques spéciales à son sujet. On a évalué approximativement les importations anglaises à 10 millions de kilogr., les importations allemandes entre 3 et 5 millions de kilogr., et les importations hollandaises et belges à 4 ou 5 millions de kilogr. En France, la ramie a été confondue, jusqu'en 1892, avec le *phormium tenax* dans les relevés des douanes; depuis cette époque, nos importations ont atteint une moyenne annuelle de près de 5 millions de kilogr. en étoupes (prix moyen, 0 fr. 70 le kilogr.), de 250.000 kilogr. en tiges et teillis (prix moyen, 0 fr. 72 le kilogr.) et enfin de 135.000 kilogr. environ en peignés (prix moyen, 3 fr. 95 le kilogr.); nos réexportations totales ont varié, pendant la même période, entre 366 kilogr. et 40.261 kilogr. (moy., 22.220 kilogr.); elles ont porté principalement sur les teillis. Comme tous les Etats européens, nous nous approvisionnons surtout dans les Indes, à Java, à Sumatra, au Siam et en Chine.

J. Troude.

IV. Industrie. — Au point de vue des industries textiles, les fibres de la ramie présentent beaucoup d'analogie avec celles du lin et des autres matières analogues, mais elles sont plus uniformes, plus résistantes, plus élastiques; brillantes et soyeuses, elles se teignent bien, même en couleurs assez vives. Malgré ces qualités et bien qu'appelée, vraisemblablement, à prendre une importance considérable, la ramie n'est encore que d'un emploi plutôt restreint. Dans la variété appelée *Chinagrass* par les Anglais, la fibre, grossièrement séparée, sert à la préparation de cordes très solides, mais, mieux séparée, elle donne une filasse très belle, qui permet la confection de tissus d'une finesse, d'une solidité, d'une blancheur et d'un brillant extraordinaires. Dans la *ramie* proprement dite, la fibre est encore plus solide, mais elle est moins fine et moins brillante. La difficulté de la décortication, c.-à-d. de la séparation de la fibre d'avec la pellicule externe qui la recouvre, est jusqu'ici le principal obstacle à l'extension de l'usage de la ramie. On a cherché à substituer aux simples procédés manuels des moyens mécaniques, en employant d'abord les broyeuses usitées pour le lin, puis en créant des décortiqueuses spéciales qui opèrent, soit en vert sur les tiges, aussitôt après leur arrachage, soit sur les tiges desséchées. Souvent les fibres sont ensuite traitées par différents lavages à l'eau chaude ou dans des lessives de carbonate de soude, de chaux, etc., pour les assouplir et les blanchir avant le travail de la filature, qui s'effectue par des procédés très analogues à ceux en usage pour le lin, les machines n'ayant subi que peu de modifications. Quant à son tissage, il ne présente aucune particularité. On l'emploie, soit pure, soit en l'associant à du lin ou à de la soie.

Bibl. : Bouché et H. Grothe, *Ramie Rhea, Chinagrass und Nesselfaser;* Berlin, 1880. — Favier, *Note industrielle sur la ramie;* Avignon, 1882. — Du même, *les Orties textiles;* Paris, 1882. — Fremy, *la Ramie;* Paris, 1884. — Guignet, *le Ramiste;* Philippeville, 1890. — Lecomte, *la Ramie*, dans *Revue gén. des sc. p. et appl.;* Paris, 1890. — Du même, *Textiles végétaux;* Paris, 1893. — Mairesse, *Note sur la ramie;* Paris, 1890. — Michotte, *Traité scientifique et industriel de la ramie;* Paris, 1890. — Th. Mœrman, *la Ramie ou Ortie blanche;* Liège, 1871. — Rivière, *la Ramie;* Alger, 1888. — Forbes Royle, *Fibrous Plants of Ramie;* Londres, 1885. — Weddel, *Monographie des Urticées;* Paris, 1866.

**RAMIER** (Zool.) (V. Pigeon, t. XXVI, p. 913).

**RAMIFICATION.** I. Botanique (V. Tige).

II. Mathématiques. — Un point de ramification d'une fonction $f(x)$ est un point autour duquel se permutent deux ou plusieurs valeurs de $f(x)$; en ces points, la fonction acquiert des valeurs égales. Exemple $\sqrt{x}$ a un point de ramification à l'origine, deux valeurs $\pm\sqrt{x}$, y sont égales. Log $(x-a)$ a un point de ramification au point $a$, et quand le point $x$ tourne autour de $a$, log $(x-a)$ augmente à chaque révolution de $2\pi\sqrt{-1}$ (V. Fonction).

**RAMILLIES-Offus.** Localité de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Nivelles, à 55 kil. S.-E. de Bruxelles; 800 hab. Stat. du chem. de fer de Namur à Tirlemont. Le 23 mai 1706, les alliés, sous les ordres du duc de Marlborough, défirent complètement à Ramillies les Français commandés par le maréchal de Villeroi.

**RAMIONE** (V. Palizzolo).

**RAMIREZ** (Geronimo), peintre espagnol, travaillait à Séville, dont il était probablement originaire, dans la première moitié du XVII^e siècle. Il était élève de Juan de

las Roëlas. L'église de l'hôpital de la Sangre, hors les murs de Séville, possède de l'artiste une grande composition représentant une *Réunion de cardinaux que préside le pape*. C'est une bonne peinture, d'un coloris brillant et d'une grande correction de dessin; elle porte la signature de Ramirez. P. L.

**RAMIREZ** (Juan), sculpteur espagnol, né à Bordalva, province de Calatayud, en 1680, mort à Saragosse en 1740. On le croit élève de Gregorio de Mesa, qui résidait alors dans la capitale de l'Aragon. Quelques ouvrages de Ramirez existent encore à Saragosse, notamment le tabernacle qu'il exécuta dans le style alors en grande vogue de Churriguerra, la statue de *Saint Pierre Arbuès*, à la cathédrale, et diverses autres figures de saints dans les couvents et maisons religieuses. Dans le but d'instruire ses trois fils, qui devinrent peintres et sculpteurs, Ramirez avait ouvert dans son atelier une sorte d'académie ou venaient dessiner et modeler, d'après le modèle vivant, les artistes établis à Saragosse et de nombreux élèves. Ces réunions devinrent le germe de l'Académie de Saint-Louis qui ne fut cependant régulièrement établie qu'en 1792. P. L.

Bibl.: Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores;* Madrid, 1800.

**RAMIREZ** Benavides (Josef), sculpteur espagnol, né à Saragosse, et fils aîné de Juan Ramirez. Après la mort de son père, il continua l'éducation artistique de ses deux frères puînés et soutint de ses deniers l'espèce d'académie qu'avait fondée son père. Chargé, sous la direction de l'architecte Ventura Rodriguez, de l'exécution de la décoration sculpturale de la cathédrale du Pilar, Ramirez produisit de nombreux bas-reliefs et statues en marbre ou en bois qu'on remarque dans ce sanctuaire. Son style est quelque peu maniéré et manque de véritable caractère. On trouve encore quelques-uns de ses ouvrages dans quelques autres églises et couvents de Saragosse. — *Juan*, l'un de ses frères, exerça quelque temps la peinture et vint, à Madrid, où il entra dans l'atelier de Jacinto Corrado; l'autre, *Manuel*, fut le collaborateur de son frère pour ses travaux au Pilar ; puis il se fit chartreux.

**RAMIREZ** de Fuenleal (Sebastian de), prélat et philanthrope espagnol (V. Fuenleal).

**RAMIREZ** Ibañes (Manuel), peintre espagnol contemporain, né à Arjona, province de Jaen, et élève des cours de l'Académie de San Fernando. Il a exposé à Paris plusieurs ouvrages, notamment, en 1878, *la Mort de Pizarre*, et, en 1889, un tableau de genre intitulé *le Héros du soir*, *Foire de Séville*. P. L.

**RAMIRO** ou **RAMIREZ**, rois d'*Aragon* (V. ce mot, t. III, p. 525).

**RAMIRO Ier**, roi des Asturies, né probablement avant 791, mort à Oviedo en 850. Il était fils du roi Veremundo ou Bermudo et de la reine Ozenda. Elu à la mort d'Alphonse II, probablement avec les solennités indiqués dans le *Fuero Juzgo*, c.-à-d. par une assemblée de nobles et d'évêques, il dut d'abord combattre contre le comte Nepociano, qui, de son côté, s'était fait proclamer aussi par quelques partisans. Les deux armées se rencontrèrent à Cornellana, près du pont sur le Narcea, et Nepociano fut vaincu, puis capturé par le comte Scipion et Sonna et enfermé dans un monastère, les yeux crevés. Quelques années plus tard, Ramiro lutta contre de nouveaux usurpateurs (ou simplement des révoltés qui cherchaient une indépendance féodale absolue), les comtes du palais Aldroito et Piniolo, qui furent vaincus comme Nepociano. Le second fut mis à mort. A cause de ces châtiments et de ceux que Ramiro appliquait aux nombreux bandits qui troublaient le pays, il fut appelé par les chroniqueurs le roi de la justice. Ramiro guerroya aussi contre les Arabes, mais on ignore les détails de ses campagnes. Les historiens contemporains disent seulement que le roi obtint par deux fois la victoire. La bataille de Clavijo est, du reste une légende, de même que la miraculeuse apparition de l'apôtre saint Jacques. Dans l'histoire militaire du règne de Ramiro figure aussi la première invasion des Normands qui, en 844, abordèrent les côtes des Asturies commandés par le chef Wittinger. Repoussés de Gijón, ils débarquèrent près de Brigantium (La Corogne), mais les troupes des comtes de la Galice, envoyés par Ramiro, refoulèrent les envahisseurs. R. A.

Bibl. : S. de Salamanca, *Chronicon*. — P. Florez, *Reinas Catolicas*. — Vigil, *Asturias monumental*.

**RAMIRO II**, roi de Léon, né avant 923, mort à Léon en 950. Il était fils du roi Ordoño II et de la reine Elvira ou Nuña. Pendant quelques années, il vécut au Bierzo (Léon) probablement en qualité de seigneur d'un territoire détaché de la couronne, qui appartenait à Alphonse IV. On ne sait pas bien si celui-ci abdiqua en faveur de Ramiro ou bien s'il y eut une guerre entre les deux frères pour la possession du trône. En 930 ou 931, Ramiro était reconnu comme souverain de Léon, de la Galice, des Asturies et de la Castille. Il guerroya tout de suite contre les Arabes, arrivant jusqu'à Magerit (Madrid) et Talavera (932) et gagna probablement à Osma une victoire (933) contre les troupes du calife Aderrahman. Mais il ne put empêcher que les troupes arabes parcourussent la terre castillane jusqu'à Burgos. Du côté de la Lusitanie, Ramiro, aidé par le gouverneur arabe de Santarem, pénétra jusqu'à Mérida et Badajoz. Le calife envoya une armée qui assiégea la ville de Zamora, dont elle s'empara (939), en même temps qu'à Simancas se livrait une bataille, probablement favorable aux troupes chrétiennes. Zamora fut recouvrée peu après. Ramiro obtient l'alliance de la reine Teuda de Navarre. En 941, une nouvelle campagne des Arabes eut pour résultat, à ce que l'on voit dans les historiens musulmans, une défaite de Ramiro à San Esteban de Gormaz. Une trêve fut concertée entre le roi chrétien et le calife (944). Cinq années plus tard la guerre éclata de nouveau, et Ramiro fut vainqueur à Talavera (950).

Ce roi dut lutter aussi contre les tendances séparatistes des comtes de Castille, qui déjà, au temps de son père Ordoño II, avaient montré un esprit très indépendant. Le comte Fernand González, contemporain de Ramiro, se révolta contre lui. Vaincu, il fut enfermé dans une prison ; mais la guerre ne prit pas fin pour cela, les différends entre Castillans et Léonais ne s'effacèrent pas, et peu de temps après la Castille formait un Etat souverain.

Ramiro ne fut pas seulement un roi guerrier. Il se préoccupa aussi de la repopulation des terres du Sud gagnées sur les Arabes. Plusieurs villes et forteresses furent repeuplées et réédifiées en son temps. Il laissa deux fils, *Ordoño* et *Sancho*, et une fille *Elvira*. On croit qu'il fut marié deux fois. *Sancho* serait né du second mariage avec une sœur du roi de Navarre. R. A.

Bibl. : *Chronique* de Sampiro. — La Fuente, *Hist. de España*, I.

**RAMIRO III**, roi de Léon, né probablement en 962, mort en 984 ou dans les premiers jours de 985. Il n'avait que cinq ans quand il fut appelé au trône par la mort de son père le roi Sancho Ier. La minorité de Ramiro fut troublée par les campagnes victorieuses d'Almansur et par une nouvelle et terrible invasion de Normands. A peine arrivé à sa majorité, Ramiro (dont le caractère est diversement décrit par les chroniqueurs, la plupart le disent violent et tyrannique) se trouva en présence d'une révolte formidable des comtes de la Galice, qui élurent pour roi Bermudo, cousin du monarque légitime (982). A Portillo de Arenas (près de Monterroso) eut lieu une bataille, peut-être défavorable à Ramiro, qui demanda l'appui du général arabe Almansur. De son côté, Bermudo fit la même démarche, et il est à croire qu'il y réussit, puisque Almansur pénétra dans le royaume de Léon, s'empara de plusieurs villes et peut-être même à cette occasion de la capitale. Ramiro s'opposa sans succès aux armées musulmanes, aidées par les partisans de Bermudo : mais on ne connaît pas bien ces dernières années de la vie de Ramiro. Son successeur fut Bermudo. Ramiro fut enterré au mo-

nastère de Saint-Michel de Destriana oú reposait son aïeul Ramiro II. R. A.

Bibl. : La Fuente, *Hist. de España*, I. — *Chronicon Silense*. — *Chronique* de Sampiro.

**RAMLEH.** Ville de Palestine, deuxième stat. du chem. de fer de Jaffa à Jérusalem ; environ 8.000 hab. Fondée par le khalife omayyade Solimân, fils d'Abd el-Malik, en 716, elle prospéra rapidement. Les croisés instituèrent un évêché de Lydda et de Ramléh. Cette ville possède une très belle église du xiie siècle. La Djâmi el-Abiad est aussi une construction des croisades, remaniée par Saladin et ses successeurs. Ramléh, au milieu de terres fertiles, fut prospère jusqu'à la fin du xve siècle. Dans sa campagne de Syrie, Bonaparte y établit son quartier général. Cette ville a été identifiée à tort avec Rama ou Arimathie.

**RAMLER** (Karl-Wilhelm), écrivain allemand, né à Colberg en 1725, mort à Berlin en 1798. Elève des orphelinats de Stettin et de Halle, étudiant de l'Université de Halle, il passa, pour son bonheur, à celle de Berlin, où il ne pouvait guère, ayant composé déjà une ode à Frédéric II, échapper aux bons soins de Gleim, la providence de tous les étudiants poètes de ce temps. Gleim lui procura, en effet, une place de précepteur, et Ramler put abandonner l'étude de la médecine à laquelle il s'était voué à contre-cœur. Il obtint, en 1748, un professorat de logique et belles-lettres à l'Ecole des cadets, pauvre place, mais suffisante aux médiocres besoins d'un homme qui vivait de l'amour qu'il portait à Frédéric II, du bonheur profond qu'il éprouvait à imprimer ses exploits dans des strophes saphiques ou alcaïques martelées jusqu'à ce qu'elles eussent du tour, du poli et de l'aisance. Ramler a quelque chose d'un Malherbe allemand. C'est un versificateur de mérite. Frédéric Guillaume II lui octroya un traitement de 800 thalers et le nomma membre de l'Académie de Berlin. Ses traductions d'Horace — tous les poètes de cette époque de transition, les précepteurs, les pasteurs, les professeurs, traduisaient, imitaient, singeaient Horace — de Catulle et de Martial, comptent parmi les meilleures du temps. Il a écrit des Cantates mythologiques, allégoriques, chrétiennes, dont la langue pure et sonore a sollicité le talent des compositeurs, si bien que sa *Mort de Jésus*, mise en musique par Graun, n'est pas encore oubliée. Ce qui empêcha surtout ses poésies de franchir le cercle étroit de la bourgeoisie scolaire, ce fut moins encore la faiblesse de l'inspiration poétique que la complexité du rythme antique et l'usage de la mythologie et des tropes où l'on faisait résider un des caractères essentiels de la tragédie. Il a rédigé un abrégé de mythologie qui a été réédité jusqu'en 1869 (7e éd.). E. Bailly.

Bibl. : *Ramler's poetische Werke* (éd. par Gœckingh ; Berlin, 1800, 2 vol. Edition de poche ; Berlin, 1825, 2 vol. — Steinsius, *Essai d'une biographie de Ramler* ; Berlin, 1798. — Schueddekopf, *Ramler bis zu seiner Verbindung mit Lessing* ; Wolfenb., 1885.

**RAMMELSBERG** (Mont) (V. Harz).

**RAMMELSBERG** (Karl-Friedrich), chimiste allemand, né à Berlin le 1er avr. 1813. D'abord élève pharmacien, il étudia ensuite les sciences physiques et naturelles, principalement la chimie et la minéralogie, fut reçu docteur en 1837, agrégé en 1840, et, après avoir été quelque temps professeur extraordinaire à l'Université de Berlin (1845-51), fut appelé à la chaire de chimie et de minéralogie de l'Institut royal industriel, et, de nouveau, en 1874, mais, cette fois, comme professeur ordinaire, à la chaire de chimie de l'Université. Il est depuis 1855 membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il s'est surtout attaché à l'étude des propriétés chimiques des minéraux et il s'est acquis, dans cette partie de la science, une grande autorité. Il a fait faire aussi d'importants progrès à l'analyse chimique. Ses écrits sont nombreux. Ils comprennent, outre plusieurs centaines de mémoires originaux et de notes, insérés pour la plupart dans les *Annalen* de Poggendorf et dans les recueils de l'Académie de Berlin, une trentaine d'ouvrages publiés à part. Voici les titres des principaux : *Handwörterbuch der chemischen Teils der Mineralogie* (Berlin, 1841 ; 5 suppl., 1843-53), refondu sous le titre : *Handbuch der Mineralchemie* (Leipzig, 1860 ; 2e éd., 1875 ; suppl., 1886 et 1895) ; *Leitfaden für die qualitative chemische Analyse* (Berlin, 1843 ; 8e éd., 1894) ; *Lehrbuch der chemischen Metallurgie* (Berlin, 1850 ; 2e éd., 1865) ; *Handbuch der kristallographie-physikalischen Chemie* (Berlin, 1881-82, 2 vol.) ; *Grundriss der Chemie* (5e éd., Berlin, 1881) ; *Elemente der Kristallographie* (Berlin, 1883) ; *Chemische Abhandlungen 1838-88* (Berlin, 1888). L. S.

Bibl. : *Karl-Friedrich Rammelsberg* (plaquette publiée à l'occasion de son jubilé) ; Berlin, 1887.

**RAM** Mohan Roy, philosophe hindou (V. Brahmoïsme, t. VII, p. 970).

**RAMNAD** (Pointe de) (V. Inde, t. XX, p. 673).

**RÂMNÂD.** Ville de l'Inde méridionale, présidence de Madras, district de Madoura, ch.-l. de l'Etat indigène qui comprend *Râmesvaram* (V. ce mot) et ancienne résidence des *Setou-patis* ou « Seigneurs de la chaussée », ainsi que se nommaient ses princes en souvenir du passage de Râma à Ceylan ; 12.000 hab., pour la plupart hindous, de la caste des Maravars. A. F.

**RÂMNAGAR.** *Râma-nagara* ou « Cité de Râma » est un nom porté par plusieurs localités de l'Inde, notamment : 1° un faubourg de Bénarès, résidence du Mahârâdja, sur la rive opposée du Gange (12.000 hab.) ; 2° une ville du sous-district de Wazirabâd, district de Goudjranvâla dans le Pendjab, sur le Tchinab (6.000 hab.) ; 3° une bourgade du district de Bara-Banki, en Aoudh (5.000 hab.) ; 4° un village pittoresque et ruiné dans le district de Mandla, provinces centrales, sur un coude de la Narbadda. A. F.

**RAMNES.** Tribu romaine (V. Rome, § *Histoire*).

**RAMOLINO** (Marie-Lœtitia), mère de Napoléon Ier (V. Bonaparte, t. VII, p. 244).

**RAMOLLISSEMENT** cérébral (V. Cerveau, t. X, p. 117).

**RAMONAGE** (Législ.). Des ordonnances de police à Paris, des arrêtés municipaux dans les autres villes, font une obligation aux habitants et principalement à certains industriels, tels que les boulangers, les restaurateurs, etc., de faire convenablement ramoner et nettoyer leurs cheminées et autres tuyaux de fumée à des intervalles déterminés (L. du 5 avr. 1884, art. 97, 6°). Ce ramonage et ce nettoyage constituent une charge locative. Le locataire en est donc responsable, à moins que le propriétaire ne s'en soit expressément chargé. La contravention aux règlements est punie d'une amende de 1 à 5 fr. et, en cas de récidive dans l'année, d'un emprisonnement de un à trois jours (C. pén., art. 471-1° et 474). Si le défaut de ramonage ou de nettoyage occasionne l'incendie de propriétés mobilières ou immobilières appartenant à autrui, l'amende est de 50 à 500 fr. (art. 458), sans préjudice, bien entendu, des dommages-intérêts.

**RAMONCHAMP.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. du Thillot ; 1.470 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Filature de coton et tissages mécaniques de calicot.

**RAMOND** de Carbonnières (Louis-François-Elisabeth, baron), homme politique et géologue français, né à Strasbourg le 4 janv. 1753, mort à Paris le 14 mai 1827. Il fut d'abord conseiller intime du cardinal de Rohan, joua, à ce titre, un rôle assez important, quoique effacé, dans la célèbre affaire du *collier* (V. ce mot), fut élu, en 1791, député de Paris à l'Assemblée législative, où il siégea parmi les royalistes constitutionnels, combattit les mesures contre les émigrés et les prêtres, embrassa ensuite la cause de La Fayette et, après le 10 août, dut se retirer de la vie politique. Il consacra les années qui suivirent à des excursions scientifiques dans les Pyrénées, qu'il avait déjà visitées en 1788 et dont il étudia, l'un

des premiers, la constitution géologique, fut quelque temps incarcéré (janv.-nov. 1794), puis devint professeur d'histoire naturelle à l'École centrale de Tarbes (1796) et, de 1800 à 1806, fut député au Corps législatif. Une brochure qu'il écrivit en 1804 à la demande de Napoléon, en vue de préparer l'opinion, à la transformation du Consulat en Empire : *Naturel et légitime*, lui valut, outre le titre de baron, la préfecture du Puy-de-Dôme, qu'il occupa de 1806 à 1814. A la Restauration, il entra au conseil d'Etat, et, d'abord maître des requêtes (1815), fut promu, trois ans après, conseiller. Il était depuis 1802 membre de l'Institut (section de minéralogie). Outre plusieurs mémoires insérés dans les recueils de cette compagnie, il a publié : *Observations faites dans les Pyrénées* (Paris, 1789 ; Liège, 1792) ; *Opinion sur les lois constitutionnelles* (Paris, 1799) ; *Voyage au mont Perdu* (Paris, 1801) ; *Coup d'œil général de comparaison sur les Alpes et les Pyrénées* (Toulouse, 1834), etc. Ses *Œuvres complètes* ont paru en 1847. L. S.

**RAMONVILLE**-Saint-Agne. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (S.) de Toulouse ; 479 hab.

**RAMORINO** (Girolamo), général sarde, né à Gênes en 1792, fusillé à Turin le 22 mai 1849. Entré de bonne heure dans l'armée française, il fut nommé capitaine d'artillerie et chevalier de la Légion d'honneur dans la campagne de Russie ; en 1815, officier d'ordonnance de Napoléon Ier. En 1821, il commanda avec le comte de Santarosa l'insurrection piémontaise. En 1830, colonel, puis général en Pologne, il y obtint quelques succès sur la Vistule. Il combattit ensuite en Espagne. En 1833-34, il dirigea l'invasion de la Savoie organisée par Mazzini et fut cause par son retard et sa conduite que cette expédition échoua et se changea en une fuite. Il se retira alors et vécut pauvrement à Paris jusqu'en 1848. Après maints refus, il obtint, en 1849, d'être un des chefs de l'armée piémontaise, surtout par l'influence des cercles démocratiques. Chargé du commandement de la cinquième division, il abandonna la position de la Cava qu'il avait ordre de défendre. Cet acte de désobéissance, quoique justifié, fut appelé trahison, et le conseil de guerre, qui cherchait un bouc émissaire des désastres soufferts, le condamna à mort le 4 mai 1849. E. Casanova.

**RAMORINO** (Felice), philologue italien, né à Mondovi en 1852. D'abord professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Turin, il occupe aujourd'hui (1900) la même chaire à l'Institut des études supérieures de Florence. On a de lui : *Teognide di Megara* (Turin, 1875); *Delle attinenze fra le scienze sociali e la filosofia* (*id.*, 1878) ; *Contributi alla storia biografica e critica di Ant. Beccadelli detto il Panormita* (Palerme, 1883); *Letteratura romana* (Milan, 1885) ; *la Pronunzia popolare dei versi quantitavi latini nei bassi tempi* (Turin, 1893) ; *Mitologia classica illustrata* (Milan, 1897) ; *C. Tacito nella storia della cultura* (*id.*, 1898), et des éditions classiques de César, Cicéron, Phèdre, Salluste, etc. M. Menghini.

**RAMOTH** ou **RAMOTH** Gilead ou **MITSEPAH** Gilead. Ancienne ville de Palestine, située, d'après Eusèbe, à 15 milles romains à l'O. de Philadelphie (V. Rabbath-Ammon) sur le fleuve Yabboq. Souvent nommée dans la Bible, cette ville lévitique, jouissant du droit d'asile, n'a pas été identifiée en toute certitude. On l'a cherchée à Es-Salt, à El-Djalaud, à El-Manâra. R. Dd.

**RAMOULU**. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes ; 387 hab.

**RAMOUS**. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Orthez ; 438 hab.

**RAMOUSIES**. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) d'Avesnes ; 549 hab.

**RAMOUZENS**. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. d'Eauze ; 416 hab.

**RAMPAN**. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Saint-Lô : 219 hab.

**RAMPANT**. I. Architecture. — Tout corps d'architecture ou de construction et tout motif de décoration qui ne se présente pas horizontalement, mais qui, au contraire, suit une pente, comme les deux côtés inclinés d'un fronton, d'un gâble ou d'une toiture ; l'appui d'une croisée éclairant une montée d'escalier et parallèle au limon soutenant les marches ; un mur de terrasse qui suit la pente d'un escalier ou d'une rampe douce ; un arc dont les naissances sont à des hauteurs différentes. Il faut noter que, dans les édifices de l'antiquité et dans ceux construits à leur imitation, si la corniche d'un entablement sert de base à un fronton qui couronne cet entablement, les membres supérieurs de cette corniche se répètent seuls pour former les rampants limitant, à sa partie supérieure, le tympan de ce fronton.

II. Art héraldique. — Se dit des animaux dressés sur leurs pattes de derrière, les pattes et la gueule tendues, comme pour saisir. Le lion est habituellement représenté *rampant*, sans qu'il soit nécessaire de l'exprimer. Pour certains quadrupèdes, on se sert d'autres expressions pour remplacer le mot *rampant*. Ainsi le loup est dit *ravissant*, le bouc *saillant*, etc.

**RAMPE**. I. **Architecture**. — Rampe d'accès. — Partie de terrain en pente disposée sur un plan droit ou circulaire, quelquefois occupée par de larges degrés ou des ressauts et donnant accès d'une rue, d'une cour ou d'un jardin à une autre rue, une autre cour ou jardin, ou à une partie de construction placée à un niveau supérieur ou inférieur. Ainsi, l'emplacement actuel des jardins du Trocadéro, à Paris, a été longtemps occupé par une large rampe à degrés descendant au quai de Billy en face le pont d'Iéna ; des rampes douces permettent aux voitures d'aller du sol de la rue Auber au pavillon circulaire situé de ce côté de la façade latérale O. de l'Opéra et aménagé à l'origine pour servir de descente à couvert ; des rampes avec ressauts sont souvent pratiquées pour permettre aux chevaux de descendre d'une cour de service à une écurie placée en sous-sol ; enfin, en 1900, une rue en rampes douces, entre des murs de soutènement, a été creusée sur le quai de Billy, dans la partie entre le Trocadéro et la Seine, pour conserver aux voitures et aux piétons leur circulation habituelle, tandis qu'un pont, jeté au-dessus de la partie la plus profonde de cette voie provisoire, permettait aux visiteurs de l'Exposition d'aller du pont d'Iéna au Trocadéro sans sortir de l'enceinte affectée à l'Exposition.

Rampe d'escalier. — Ce nom de rampe d'escalier s'applique aussi biende nos jours à une suite non interrompue de degrés ou de marches ayant une même direction droite ou circulaire, comprise entre deux paliers, et formant le plus souvent une portion d'*escalier* (V. ce mot), que, par analogie, à toute balustrade d'appui, quels qu'en soient la matière et le travail, qui repose sur le timon ou sur les marches, afin de servir de garde-corps du côté du vide et aussi d'appui sur lequel on peut poser la main de l'un et de l'autre côtés : c'est pourquoi on appelait autrefois cette dernière sorte de rampe, *rampe d'appui*, et on donnait le nom d'*écuyer* à la seule *main-courante* (V. ce mot) fixée le long du mur de l'escalier, parce qu'elle tenait lieu de l'écuyer dont la charge était, en pareil cas, de donner la main. Renvoyant donc au mot Escalier (t. XVI, pp. 233 et suiv. et fig ) pour tout ce qui est de la rampe d'escalier désignant une suite de degrés ou de marches, il ne sera question ici que de la balustrade ou rampe d'appui, appelée communément rampe d'escalier.

L'usage de cette rampe d'escalier est des plus anciens et on peut voir encore, dans l'atrium d'une maison de Pompéi, au-dessus de traces de marches en bois d'un escalier, une décoration murale figurant une rampe composée de barreaux peints en noir et surmontés d'une main-courante, laquelle rampe n'est que la répétition, en peinture, de la rampe réelle qui existait de l'autre côté de l'escalier. Au départ de la rampe est le plus souvent placé un pilastre décoré de motifs de sculpture et qui est parfois répété, mais avec moins d'ornementation, à la jonction des parties

rampantes de la rampe avec les parties droites de cette rampe correspondant aux paliers. Le bois, le fer, le cuivre, la pierre, le marbre, le granit et quelquefois des matières plus coûteuses encore, telles que l'onyx et la malachite, entrent dans la composition des rampes d'escalier, tant pour les barreaux, les balustres, les arcatures, les entrelacs ou les enroulements qui, reposant sur le limon, supportent la main-courante, que pour cette main-courante elle-même; de plus, comme élément important de la décoration de l'escalier, la rampe, devant s'harmoniser avec la décoration de la cage de cet escalier, du vestibule et des autres parties d'un édifice, subit forcément l'influence du sentiment général de décoration de cet édifice et reflète ainsi la sobriété ou la richesse donnée à son ornementation. Malgré de trop nombreux cas de vandalisme dans lesquels les architectes ont abandonné, dans la démolition des édifices, des rampes d'escalier de pierre, de bois ou de métal, décorées avec goût et dont, à défaut de réemploi, la conservation, au moins partielle, eût été utile pour les études d'art appliqué à l'industrie aux différentes époques, on peut voir, dans les allèges de fenêtres et dans les balustrades des édifices du moyen âge, ainsi que dans les rampes d'escalier des édifices de la Renaissance et des deux derniers siècles, la place importante que ces rampes ont occupée dans la décoration de ces édifices, place qui n'est pas moindre de nos jours dans les édifices publics ou dans les châteaux, les hôtels les musées et même dans certaines maisons à loyer.

Les rampes d'escalier ont reçu diverses désignations suivant leur composition ou leur mode d'exécution ; ainsi on appelle: *Rampe à pointe* ou *à rappointis*, celle dont les barreaux de fer supportant la main-courante sont fixés dans le limon ou dans les marches par leur extrémité inférieure aiguisée en pointe; *Rampe à col de cygne*, celle dont les barreaux sont cintrés par le bas, en forme de col de cygne, à leur jonction sur le côté du limon ; *Rampe à piston*, celle dont les barreaux reposent sur des pistons munis d'une tige à vis se serrant dans le limon; *Rampe à balustres*, celle dont la main-courante est supportée par des *balustres* (V. ce mot et aussi BALUSTRADE); *Rampe à panneaux*, celle qui au lieu de barreaux ou de balustrades, comprend des panneaux de diverses matières et souvent richement décorés, etc. Charles LUCAS.

**II. Travaux publics.** — En matière de travaux publics, de même qu'en topographie, rampe est synonyme de déclivité ou *pente* (V. ce mot). Les berges des rivières encaissées, les chemins de fer, les routes présentent des rampes (V. CHEMIN DE FER, t. X, p. 1030, RIVIÈRE, ROUTE), Il en existe aussi dans les ports de mer, pour permettre aux bateaux d'accéder sur le quai, et on donne quelquefois à ces dernières le nom de *cales*.

**RAMPHASTIDÈS** (Ornith.) (V. TOUCAN).

**RAMPHOCÈLE** (V. TANGARA).

**RAMPHOÏDE** (Math.) (V. REBROUSSEMENT).

**RAMPILLON.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis; 578 hab. Eglise (mon. hist.) du XIIIe siècle, avec une belle statue de la Vierge du XIVe et un retable du XVIe.

**RAMPOLLA** (Mariano), marquis del Tindaro, cardinal italien, né à Polizzi (Sicile) le 17 août 1843. Il fit ses études à Rome, au collège Capranica, puis au collège des jésuites et à l'académie nobiliaire ecclésiastique, fut attaché par Pie IX, en 1869, au secrétariat des affaires ecclésiastiques, et passa de là, en 1875, comme conseiller, à la nonciature de Madrid, dont il fit l'intérim en 1876. Devenu, à son retour à Rome, prélat et secrétaire de la Propagande, et, en 1880, secrétaire de la sacrée congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, nommé en 1882 par Léon XIII, dont il avait su rapidement conquérir la confiance, évêque d'Héraclée et nonce à Madrid, il eut part, en 1885, aux négociations relatives à l'affaire des Carolines et provoqua, pour la solution du conflit hispano-allemand, la médiation du pape. Il a été élevé le 14 mars 1887 au cardinalat et, deux mois après, il a succédé au cardinal Jacobini dans les importantes et délicates fonctions de secrétaire d'Etat du Saint-Siège. Il est, en outre, archiprêtre de Saint-Pierre et préfet de la sacrée congrégation de Lorette. Jouissant, à la cour pontificale, d'une influence considérable, il a eu, dans la politique religieuse de ces douze dernières années, un rôle des plus actifs. Il s'est montré tout particulièrement intransigeant dans la longue lutte que la papauté a soutenue, sous le ministère Crispi, contre le gouvernement italien, revendiquant dans des circulaires sensationnelles aux cardinaux et aux nonces l'absolutisme du pouvoir temporel et protestant violemment contre la situation faite à Léon XIII, qu'il engagea, à l'époque, à quitter l'Italie. L. S.

**RAMPON** (Antoine-Guillaume), général français, né à Saint-Fortunat (Ardèche) en mars 1759, mort à Paris le 2 mars 1842. Engagé à seize ans dans le 70e de ligne, il est lieutenant en 1792, quand il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales où il se distingua par des actions d'éclat qui lui valurent le grade de colonel de la 129e demi-brigade. Fait prisonnier à Port-Vendres en 1793. Désigné pour l'armée d'Italie, il était chargé, le 21 germinal an IV (11 avr. 1796), de la défense de la redoute de Montelegino, où se trouvaient un bataillon de la 32e demi-brigade et trois compagnies de grenadiers de la 17e légère. Ce fut, écrivit Bonaparte, dans cette redoute, que le chef de brigade Rampon, par un de ces élans qui caractérisent une âme forte et formée pour les grandes actions, fit, au milieu du feu, prêter à ses soldats le serment de mourir plutôt que de se rendre. Electrisés par leur chef, les 1.200 défenseurs de la redoute parvinrent à repousser trois assauts successifs d'un corps de 12.000 ou 15.000 Autrichiens, ce qui permit à Bonaparte de remporter la victoire de Montenotte. Le Directoire ordonna qu'il fût fait un tableau de ce fait d'armes que la gravure et la peinture ont popularisé. Nommé général de brigade, Rampon, à la tête de la 32e demi-brigade, prit une part glorieuse aux campagnes d'Italie, de Suisse et d'Allemagne. En 1798, il partit pour l'Egypte, avec la 32e et n'en revint qu'après l'évacuation d'Alexandrie. Admis au Sénat, tandis qu'il était encore en Egypte, il prit place dans ce corps en 1802. En 1805, il était chargé du commandement des gardes nationales des dép. du Pas-de-Calais, du Nord, de la Lys et de la Somme, et il en exerça les fonctions jusqu'en 1808. En 1809, il était commandant du camp de Boulogne. Lors du débarquement des Anglais à Walcheren et Anvers, il organisa plusieurs régiments provisoires et parvint à arrêter les progrès de l'ennemi. En 1813, il présida aussi à la défense de cette région, mais, accablé sous le nombre, dut capituler à Gorkum le 20 févr. 1814. Revenu de captivité, à la suite des événements de Paris, il fit partie de la Chambre des pairs. Il y siégea pendant les Cent-Jours, et lorsqu'après Waterloo l'armée dut se replier sur Paris, il eut le commandement sur le côté sud de la capitale. Il était comte de l'Empire et titulaire de la sénatorerie de Rouen. Rentré à la Chambre haute en 1819, il fut, lors du sacre de Charles X, nommé grand-croix de la Légion d'honneur, il était le plus ancien des grands officiers de l'ordre. Il vécut depuis lors dans la retraite. Une statue en marbre blanc, lui a été élevée à Tournon (Ardèche) en 1854. A. MAZON.

**RAMPON** (Joachim-Achille, comte), homme politique français, né à Paris le 9 juil. 1808, mort à Paris le 11 janv. 1883, fils du précédent. Entré dans l'armée, il démissionna en 1830, devint aide de camp de La Fayette, puis sous-chef d'état-major de la garde nationale de la Seine. Député de l'Ardèche (1839), il fit partie de l'opposition : aussi échoua-t-il en 1842. Il resta assez longtemps dans la vie privée et fit dans son département une campagne active contre l'Empire. En 1869, il eût été nommé député s'il ne s'était désisté en faveur d'Hérold. Pendant la guerre franco-allemande, il commanda les mobili-

sés de l'Ardèche avec lesquels il se distingua à l'armée de l'Est. Le 8 févr 1871, il était élu membre de l'Assemblée nationale. Président du centre gauche, il appuya énergiquement et en toute occasion la politique de Thiers. L'Ardèche l'élut sénateur le 30 janv. 1876. Dans la haute Assemblée, dont il devint vice-président, il siégea au centre gauche et combattit le cabinet de Broglie.

**RAMPONENCHE** (Monts de) (V. Lozère, t. XXII, p. 707).

**RAMPONNEAU** (Jean), cabaretier célèbre, né à Argenteuil, près de Paris, mort vers 1765 (?). Il était établi à la Courtille, en face des Porcherons. Sa première clientèle avait été celle de toutes les guinguettes de banlieue : gardes-françaises, musiciens, filles de joie. Puis les comédiens, attirés par sa face rubiconde et sa jovialité, s'empressèrent chez lui. Un procès avec Gaudon, montreur de marionnettes, qui l'avait engagé pour jouer sur son théâtre, donna subitement à son établissement une vogue prodigieuse (V. Cabaret, t. VIII, p. 577). Ce fut bientôt le restaurant à la mode, célébré par la poésie et la peinture, et son renom se conserva jusqu'aux approches de la Révolution. L. S.

**RAMPONT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Souilly ; 166 hab.

**RAMPONT-Léchin** (Germain-François-Sébastien), homme politique et médecin français, né à Chablis (Yonne) le 25 nov. 1809, mort à Paris le 24 nov. 1888. Etudiant en médecine en 1830, il prit part à la révolution de juillet, fut reçu docteur en 1834, alla exercer dans son département natal, y devint l'un des chefs de l'opposition et fut envoyé en 1848 à la Constituante, où il siégea parmi les modérés. Non réélu à la Législative, il se porta de nouveau candidat en 1864, échoua, mais, plus heureux en 1869, triompha au second tour, dans la 1re circonscription de l'Yonne, du candidat officiel. Il prit place parmi les républicains, vota contre le plébiscite, contre la déclaration de guerre, et, après la proclamation de la République, fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale directeur général des postes. Il organisa avec Steenackers, pendant le siège de Paris, le service de la poste aérienne, par ballons et pigeons voyageurs, fut élu, le 8 févr. 1871, par l'Yonne, député à l'Assemblée nationale, n'en conserva pas moins ses fonctions et suivit le gouvernement à Versailles, où il centralisa tout le service. Révoqué le 9 août 1873, après la chute de Thiers, il fut nommé le 15 déc. 1875 sénateur inamovible, par 340 voix sur 681 votants, et, en 1877, refusa de voter la dissolution de la Chambre. Il avait pris une grande part à la conclusion des conventions postales avec l'Allemagne, la Russie, les Etats-Unis.

**RÂMPOUR.** *Râma-pura* ou « ville de Râma » est un nom porté par plusieurs localités de l'Inde. Citons notamment : 1° la capitale de l'Etat de Râmpour, dans le Rahilkhand (provinces du Nord-Ouest), résidence du navâb, sur la rive gauche de la Kosila, à environ 30 kil. à l'E. de Moradabâd ; 75.000 hab. dont plus des deux tiers sont musulmans ; fabriques de poteries et de damas ; station de l'Aoudh et Rohilkhand Railway ; 2° la résidence d'hiver du râdjah de Bashahr ou Bussahir, dans le Pendjâb, sur la rive gauche du Sattledj, célèbre pour ses châles ou *tchadars*. — Notons encore l'existence dans les provinces du Nord-Ouest de deux autres bourgades de ce nom, l'une dans le district et à 23 kil. au S. de Saharanpour (8.000 hab.), et l'autre dans le district et à 68 kil. à l'E. d'Etah (5.000 hab.), résidence d'un descendant des Râdjpoutes Rahtors de Kanaudj ; aussi l'appelle-t-on d'ordinaire Râmpour-Râdjah. Citons enfin Râmpour Biauleah, chef-lieu du district de Râdjshahi dans le Bengale (20.000 hab.). A. Foucher.

**RAMPOUX.** Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Salviac ; 215 hab.

**RAMRI.** Ile sur la côte d'Arakan, Birmanie anglaise. Elle contient les deux villes de Kyaukpyou, capitale du district, et de Ramri. Celle-ci, bien déchue, est située vers la côte orientale, à environ 20 kil. de la mer, sur le Tan (3.000 hab.). Port de cabotage.

**RAMS** (Jeu). Le rams se joue à 3, 4, 5, 6 joueurs, avec un jeu de 32 cartes. L'as est le plus fort ; puis viennent le roi, la reine, etc. Le joueur désigné par le sort distribue les cartes, à raison de 5 à chaque joueur, par 2 et 3, plus un jeu de supplément, qui reste sur le tapis, la *fille* (ou le *mort*) ; il retourne ensuite la première carte du talon, qui est l'atout. Chaque joueur, en commençant par le voisin de droite du donneur, annonce, son jeu examiné, s'il *y va*, s'il prend la fille (dans lequel cas il l'échange contre son propre jeu) ou s'il *passe*. Tantôt la fille est *forcée*, c.-à-d. que les joueurs, dès l'instant que la fille n'est pas encore prise, doivent ou y aller avec leur jeu ou la prendre. Si elle n'est pas forcée, chacun demeure libre, mais, une fois l'échange fait, on est contraint de jouer. Le donneur, dès que tout le monde a parlé et s'il ne prend pas la fille, a la faculté, ce qui constitue un grand avantage, d'échanger l'une quelconque de ses cartes contre la retourne. Chaque joueur a devant lui 5, 7, 10 jetons, suivant qu'il est convenu. Il joue, à son tour, une carte et est obligé ou de fournir ou de mettre de l'atout, ou même, lorsque c'est déjà coupé, de surcouper s'il le peut. La levée demeure à celui qui a mis la plus forte carte ou qui a coupé ; c'est lui aussi qui joue le premier a carte suivante. Le coup terminé, chacun démarque autant de jetons qu'il a fait de levées. Celui qui, n'ayant pas passé, n'en a pas fait, est *ramsé* et prend 5 jetons en plus. Le gagnant est celui qui reste le premier sans jetons. Les autres continuent sans lui, et celui qui demeure le dernier perd et paie l'enjeu au gagnant. Souvent aussi, au lieu de prendre des jetons, chaque joueur, au début de chaque coup, met à une masse commune, 1, 2, 3... sous ; les *rams* du coup précédent, à raison de 5, 10, 15... sous par rams, s'y ajoutent et, le coup terminé, ceux qui ont fait des levées se partagent le tout proportionnellement au nombre de levées faites. Tout joueur peut, au moment de parler, demander le *rams général*. Les autres gardent alors chacun leur jeu. Lui-même joue le premier. S'il fait toutes les levées, il démarque cinq jetons (ou ramasse tous les enjeux) et les autres sont tous ramsés. S'il ne fait pas toutes les levées, il prend autant de fois 5 jetons (ou il met à la masse du coup suivant autant de fois 5 unités) qu'il y a de joueurs contre lui, moins les levées qu'il a faites.

**RAMSAY.** Ancienne famille écossaise dont les membres principaux sont : *Alexander* Ramsay de Dalhousie, qui commandait les troupes qui défirent le comte de Namur près d'Edimbourg, en 1335, et obligea en 1338 les Anglais à lever le siège du château de Dunbar que défendait héroïquement Agnès de Dunbar, comtesse de Moray. En 1342, Ramsay s'empara de la forteresse de Roxburgh à la suite d'un coup d'audace qui lui valut l'admiration de ses contemporains. Peu après, William Douglas, furieux que le roi David II lui eût retiré ses charges pour les donner en récompense à Ramsay, se saisit de son rival et l'enferma dans un donjon où il le laissa mourir de faim.

*Alexander* défendit avec succès sa maison de Dalhousie contre les entreprises de Henri IV d'Angleterre, et périt sur le champ de bataille d'Homildon Hill, le 14 sept. 1402.

*John*, vicomte Haddington et comte d'Holderness, né vers 1580, mort en 1626, fut un des favoris de Jacques VI. Violent à l'excès, il blessa grièvement en 1600 un officier du roi, et peu après tua d'un coup d'épée le comte de Gowrie accusé de trahison. Il accompagna en Angleterre Jacques qui le combla de titres et de faveurs.

Sir *James*, né vers 1589, mort le 11 mars 1638, suivit lui aussi Jacques VI en Angleterre, puis il passa au service de Gustave-Adolphe, figura à Breitenfeld, à la prise de Wurzbourg (1631), défendit Hanau contre les Impériaux (1635-36), consentit à se retirer moyennant certaines conditions lorsque le comte de Hanau eut fait

sa paix avec l'empereur, mais ces conditions n'ayant pas été exécutées, il reprit possession de la place où il fut fait prisonnier en 1638 par Henri de Nassau-Dillenbourg. Il mourut en prison.

*David*, mort vers 1653, fut un célèbre horloger et eut les fonctions d'horloger extraordinaire à la cour de Jacques Ier et à celle de Charles Ier. Le Bristish Museum et le South Kensington Museum possèdent des montres de sa fabrication. Ramsay était aussi fort versé dans les sciences occultes. — Son fils *William*, élève de l'Université de Montpellier, fut médecin de Charles II et s'occupa beaucoup d'astrologie. Il a écrit : *Lux veritatis* (1651, in-2) *A short discourse of the eclipse of the Sunne* (1651, in-8), *Vox stellarum* (1652, in-8), *Astrologia restaurata* (1653, in-fol.), *Man's dignity and perfection* (1661, in-8), *De Venenis* (1663, in-12), *Some physical considerations of Wormes* (1668, in-8), *The gentleman's Companion* (1676, in-8).

*William* Ier, comte de Dalhousie, mort le 10 févr. 1674, représentant de Montrose au Parlement écossais en 1617 et 1621, signa le covenant en 1639 et servit, avec le grade de colonel, dans l'armée des covenantaires. En 1646, il devint haut shérif du comté d'Edimbourg.

*Allan*, le poète, appartient à une branche collatérale. Né à Leadshill le 15 oct. 1686, il mourut à Edimbourg le 7 janv. 1758. Il avait reçu une instruction rudimentaire et il fut mis en apprentissage dès l'âge de quinze ans Dès 1712, il compose des poésies qu'il lit au club jacobite, l'*Easy Club*, fermé en 1715 pour raisons politiques. Ramsay, privé de ce débouché, édite ses œuvres à deux sous l'exemplaire, et s'établit libraire. Il se crée des amitiés puissantes, publie force volumes, entre autres des fables et des contes imités de La Fontaine et de La Motte, un poème, *The fair Assembly* (1723), qui fit grand effet, un recueil, *The tea-table Miscellany* (1723-24, 3 vol.), des ballades et des chansons pleines de grâce et de fraîcheur, dont beaucoup sont demeurées populaires, des pastorales, accueillies avec la plus grande faveur, entre autres *The Gentle Sepherd* (1725), etc. Comme libraire, il réalisait d'excellentes affaires, et sa boutique était devenue le rendez-vous de tous les hommes de lettres : il correspondait avec Gay et avec Pope. Il prit sa retraite en 1755 ; depuis 1730, il n'écrivait d'ailleurs plus. Il a laissé la renommée d'un excellent lyrique et d'un bon satirique. Ses œuvres ont été fréquemment réimprimées, notamment en 1800 par G. Chalmers.

*Maule Fox*, baron Panmure et comte de Dalhousie, né dans le Forfarshire le 22 avr. 1801, mort le 6 juil. 1874, entra dans l'armée et démissionna lorsqu'il eût atteint le grade de capitaine ; il représenta le comté de Perth au Parlement en 1835-37, puis diverses autres circonscriptions, de 1838 à 1852. Sous-secrétaire d'Etat dans le cabinet Melbourne (1835-41), secrétaire à la guerre dans celui de John Russell (1846-52), il occupa de nouveau ces fonctions sous Aberdeen et Palmerston (1855-58). On le rendit en partie responsable de la mauvaise direction de la guerre de Crimée.

*George*, comte de Dalhousie, né le 26 avr. 1806, mort le 20 juil, 1880, entra dans la marine et servit surtout dans l'Inde et dans la Baltique. Contre-amiral en 1862, il fut promu amiral en 1875.

*James-Andrew Brown*, marquis de Dalhousie, né le 22 avr. 1812, mort le 19 déc. 1860, fut un des plus brillants gouverneurs de l'Inde. Fils de *George*, comte de Dalhousie (1770-1838), qui fut commandant en chef aux Indes de 1829 à 1832, il fit de bonnes études à Oxford où il se lia avec Canning et Elgin, représenta en 1835 le comté d'Haddington au Parlement, puis entra à la Chambre des lords. Conservateur, il réclama pourtant des réformes dans l'Eglise écossaise. Remarqué par Robert Peel, il succéda en 1845 à Gladstone à la tête du bureau du commerce. Grand travailleur, il s'occupa beaucoup de travaux de construction de chemins de fer où il eût voulu que l'Etat eut une part et un contrôle effectifs. C'est lui qui défendit avec une habileté consommée les lois de Peel sur les céréales à la Chambre des pairs. En 1847, John Russell le nommait gouverneur général de l'Inde. Il eut à réprimer, pour ses débuts, des insurrections assez graves des Sikhs, soutenus par les Afghans ; il surveilla d'assez près les opérations de lord Gough, pour que le commandant en chef se fâchât parfois de ce contrôle. En 1849, Dalhousie annexa purement et simplement le Pendjab dont il organisa complètement l'administration. Dans toute l'Inde il s'attacha à supprimer les coutumes barbares, autorisa le remariage des veuves hindoues, et introduisit l'institution du jury dans le jugement des procès. Il créa des chemins de fer et des lignes télégraphiques, réorganisa le service postal, remania les impôts, donna une impulsion extraordinaire aux travaux publics, et s'efforça d'abolir les bureaux militaires, ce qui lui attira les plus vives controverses avec lord Napier qui avait succédé à Gough et qui fut obligé de se retirer. Il dirigea de haut et avec une compétence qui stupéfia les spécialistes, les opérations de la guerre de Birmanie (1852) qui aboutirent à l'annexion de la Basse-Birmanie. Cette politique d'annexion fut vivement attaquée en Angleterre, et lorsque Dalhousie, persistant dans ses vues, eut annexé encore le royaume d'Aoudh, on voulut y voir la cause de la grande révolte de 1857 et dont les raisons véritables sont demeurées mystérieuses. Une de ces causes pourtant, la retraite des régiments anglais qui furent employés en Crimée, n'avait pu se produire qu'au mépris de ses protestations les plus véhémentes. Le 29 févr. 1856, il remit ses pouvoirs à Canning et revint en Angleterre où ses derniers jours furent attristés par la grande révolte de l'Inde et la suspicion où on le tenait et qui l'empêcha de prodiguer au gouvernement des conseils expérimentés. Tous ces ennuis immérités hâtèrent sa fin.

*John William*, comte de Dalhousie, né en 1847, mort le 25 nov. 1887, entré dans la marine en 1867, commanda l'Ecole des cadets de 1877 à 1879. Il représenta Liverpool à la Chambre des communes en 1880, puis entra à la Chambre des lords. Libéral avancé, contrairement à tous les autres membres de la famille, il se convertit même au home-rule à la suite d'un voyage en Irlande dont les misères avaient fait sur lui la plus vive impression. Il entra en 1886 dans le cabinet libéral comme secrétaire pour l'Ecosse. Il adorait sa femme Louise Bennet, comtesse de Tankerville, qui joua un rôle actif dans les salons politiques de Londres, et il mourut un jour après elle.

Le représentant actuel de la pairie est lord *Arthur George Maule* Ramsay, comte de Dalhousie, né en 1878, qui fait partie de la Chambre des lords depuis 1887.

R. Samuel.

Bibl. : Chambers, *Eminent Scotsmen*. — Sir W.-W. Hunter, *The Marquess of Dalhousie* dans *Rulers of India Series*. — L.-J. Trotter, *Lifeg of the marquis of Dalhousie*, dans *Statesmen Series*. — Duc d'Argyll, *India under Dalhousie and Canning*; Londres, 1865. — E. Arnold, *The Marquis of Dalhousie's administration of British India*; Londres, 1862. — J.-J. Higginbotham, *Men whom India has Known*, 1871. — *L'Inde sous le gouvernement de lord Dalhousie*, dans *Revue britannique*, 1856, t. V.

**RAMSAY** (John), économiste écossais (V. Mac-Culloch).

**RAMSAY** (Sir Andrew-Crombie), géologue anglais, né en 1814, mort à Glasgow le 9 déc. 1891. Entré en 1841 au service géologique de la Grande-Bretagne, il en devint directeur en 1845, fut nommé en 1851 professeur de géologie à l'Ecole royale des mines, et en 1872 directeur général du service géologique des îles Britanniques et du musée de géologie pratique. Il était depuis 1849 membre de la Société royale de Londres. Il fut fait chevalier en 1881. Il a étudié principalement la constitution géologique de l'île d'Arran et du N. du pays de Galles. Il est également l'auteur d'importants travaux sur les glaciers. Il a publié : *Old Glaciers of North Wales and Switzer-*

*land* (Londres, 1860) ; *Physical Geology and Geography of Great Britain* (Londres, 1864 ; 6e éd., 1894) ; *Historical Geography of Asia Minor* (Londres, 1890), etc. On lui doit, en outre, *Geological Map of British Isles* (1878). L. S.

BIBL. : A. GEIKIE, *Memoir of sir A.-C. Ramsay* ; Londres, 1895.

**RAMSAY** (William), chimiste anglais, neveu du précédent, né à Glasgow le 2 oct. 1852. Il a fait ses études à Glasgow et à Tubingue, a été assistant de chimie à l'Anderson's College de Glasgow et à l'Université de cette ville, et est devenu en 1880 professeur de chimie au collège de l'Université, à Bristol. Il occupe depuis 1887 la même chaire au collège de l'Université, à Londres. Ses travaux sont nombreux et lui ont acquis, de bonne heure, dans le monde savant, une grande notoriété. Deux découvertes ont accru encore cette réputation : celle de l'*argon*, avec lord Rayleigh, en 1895, et celle de l'*helium*, à quelques mois d'intervalle (V. ces deux mots au supplément). Outre des mémoires originaux et des notes, il a publié : *Elementary systematic chemistry* (Londres, 1891) ; *Gases of the atmosphere, the history of their discovery* (Londres, 1896 ; trad. fr.). L. S.

**RAMSDEN** (Jesse), constructeur d'instruments anglais, né à Halifax le 6 oct. 1735, mort à Brighthelmstone le 5 nov. 1800. Fils d'un fabricant de drap, il résolut d'abord de se consacrer à la gravure sur cuivre, se rendit à Londres afin de se perfectionner dans cet art, s'y trouva mis en rapport avec le célèbre opticien *Dollond* (V. ce nom), pour qui il faisait des dessins d'instruments, et devint bientôt son élève, puis son gendre. Il ne tarda pas à jouir d'une réputation presque égale à celle de son beau-père, et les instruments de mathématiques et d'optique sortis de ses ateliers furent très recherchés des savants et des observatoires du monde entier. Il perfectionna notamment le théodolite, le pyromètre, le baromètre, la balance de précision, la machine électrique, le quart de cercle, le sextant, la lunette d'approche, le cercle mural. Il construisit une machine à diviser, qui lui fit décerner par le Bureau des longitudes une gratification de 15.000 fr. Il est enfin l'inventeur de l'instrument connu sous le nom de *dynamètre de Ramsden* (V. DYNAMÈTRE). Il était membre de la Société royale de Londres depuis 1786. Outre quelques mémoires dans les *Philosophical Transactions*, il a publié : *Description of an engine for dividing mathematical instruments* (Londres, 1777) ; *Account of experiments to determine the specific gravity of fluids* (Londres, 1792). L. S.

DYNAMÈTRE DE RAMSDEN (V. DYNAMÈTRE).

**RAMSÈS**, pharaons d'Egypte (V. EGYPTE, t. XV, pp. 681 et suiv.).

**RAMSEY.** Ville maritime de l'île de Man, sur la côte E. ; 4.686 hab. Bains de mer, pêche.

**RAMSGATE.** Ville maritime d'Angleterre, comté de Kent, sur la côte E. de l'ancienne île de Thanet ; 24.733 hab. (en 1891). C'est une jolie ville qui de la valleuse qui l'abritait s'est étendue sur les falaises voisines et est devenue une des stations balnéaires les plus fréquentées par les Londoniens. Au N. s'est développé le faubourg de *Broadstairs* (5.261 hab.) également peuplé de baigneurs.

**RÂMTEK.** Ville de l'Inde, chef-lieu de subdivision du district de Nâgpour, dans les provinces centrales ; 8.000 hab., pour la plupart Hindous. Elle est dominée par une colline que couronnent une citadelle et un temple célèbre de Râma. On y cultive la feuille qui sert à confectionner le bétel.

**RAMURE** (Blas.). Bois complets d'un cerf, attachés au sommet du crâne. La moitié seulement s'exprime par *demi-ramure*.

**RAMUS** (V. RAMÉE [Pierre DE LA]).

**RAMUS** (Joseph-Marius), sculpteur français, né à Aix en Provence le 19 juin 1805. Il vint à Paris en 1822, fut élève de Cortot et remporta le second grand prix de Rome en 1830, avec *Thésée vainqueur du Minotaure* pour sujet de concours ; puis il fut chargé par le gouvernement d'aller faire exécuter des moulages à Florence. Beaucoup de ses œuvres sont dans sa ville natale : au Palais de Justice, les statues du *Comte Siméon* et de *Portalis* ; un buste de *Vauvenargues*, à la Bibliothèque ; au Musée, *Daphnis et Chloé* et son *Thésée* de 1830, les bustes de *M. de Forbin*, de *Tournefort*, d'*Adanson*, de *Thiers*. On citera encore de lui : *Céphale et Procris*, au Salon de 1839 ; une statue de *Portalis*, pour la Chambre des pairs (1844) ; la *Première Pensée* (1845), au musée de Marseille ; une statue de *Gassendi* (1846), à Digne ; *Anne d'Autriche* (1847), dans les jardins du Luxembourg ; *Saint Jean* (1855), à l'église Saint-Etienne du Mont, où est aussi une statue de *Saint Etienne ; David combattant Goliath* (1859), au musée de Troyes ; *Didon* (1861), pour la cour du Louvre ; et, la même année, un *Isaïe* et un *Saint Jean* pour Notre-Dame de la Garde, à Marseille, et un buste de *Delangle ; Jeune fille caressant un chevreau* (1872). Il a fait aussi des bustes pour le musée de Versailles, un *Saint Gabriel* et un *Saint Michel*, pour l'église Saint-Eustache, le tympan du portail de Saint-Séverin, et le fronton du Palais de Justice de Montpellier. E. BR.

**RANA** (Zool.) (V. GRENOUILLE).

**RANAI** (Ile) (V. SANDWICH).

**RANATRA** (Entom.). Genre d'Hémiptères Hydrocorises, de la famille des Népides, créé par Fabricius, caractérisé

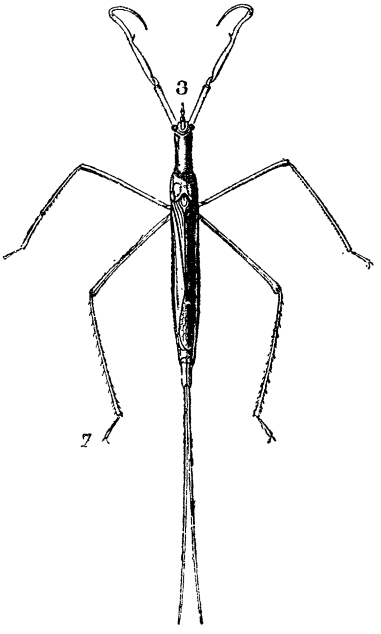


Ranatra linearis L.

par la tête saillante, triangulaire, les yeux gros, les antennes à deuxième article dilaté en dehors, le rostre court, le corselet très long, l'abdomen très allongé et terminé en pointe avec deux longs appendices filiformes et les pattes très longues et grêles. Type : *R. linearis* L. Ces sortes d'Hémiptères vivent dans les eaux stagnantes parmi les herbes aquatiques. Malgré la légèreté apparente de leur corps et la longueur de leurs pattes, les *Ranatra* sont peu agiles dans leurs mouvements. Leur marche sur l'eau est plutôt saccadée que soutenue. On les appelle quelquefois Scorpions aquatiques.

**RANAVALO-MANJAKA** Ier, II et III, reines de Madagascar (V. MADAGASCAR).

**RANC** (Jean), peintre français, né à Montpellier en 1674, mort à Madrid en 1735. Fils d'un peintre, Antoine

Ranc, qui fut honoré de l'amitié de Hyacinthe Rigaud, et qui avait contribué pour une bonne part à la décoration picturale de la cathédrale de Montpellier, Jean Ranc reçut à son tour les conseils et les leçons de Rigaud, dont il épousa la nièce. Il réussit particulièrement dans le portrait, et ce fut d'abord comme peintre de portraits que l'Académie l'admit au nombre de ses membres, en 1703. Plus tard, il y fut reçu comme peintre d'histoire, avec un tableau qui représentait le *Christ portant sa croix*. Ranc termina sa carrière en Espagne, où l'avait appelé la faveur de Philippe V; il accompagna le roi dans un voyage qu'il fit sur la frontière de Portugal, et il eut à exécuter, à Lisbonne même, les portraits de plusieurs membres de la famille royale. Comblé d'honneurs et de présents, il dissipa follement des sommes considérables et revint mourir à Madrid. Les portraits dus au pinceau de Jean Ranc se distinguent par une correction impeccable et une parfaite ressemblance, mais aussi par la sécheresse du faire et la froideur de l'exécution. G. Cougny.

**RANC** (Arthur), écrivain et homme politique français, né à Poitiers le 20 déc. 1831. Il fit de fortes études à Poitiers et à Paris, passa par l'Ecole de droit et par l'Ecole des chartes. Avec toute la fougue de la jeunesse et toute l'ardeur de sa foi républicaine, il se jeta dans la politique, prenant part aux réunions et aux manifestations hostiles à l'Empire et payant partout crânement de sa personne. Il fut bientôt signalé à la police qui l'impliqua dans le complot de l'Opéra-Comique (1853) et qui, n'ayant pas obtenu gain de cause devant le jury, le traduisit en correctionnelle sous le chef d'affiliation à une société secrète. Ranc fut condamné à un an de prison. Son ardeur s'en accrut: aussi fut-il considéré comme un complice de Bellemare, malheureux détraqué qui tira un coup de pistolet sur les dames d'honneur de l'impératrice en 1855, et qu'il n'avait vu qu'une fois. Arrêté, Ranc fut transporté à Lambessa sans autre forme de procès (janv. 1856). Il réussit à s'évader et à gagner la Suisse où il fut directeur des études du pensionnat de Cully, près Genève. Revenu à Paris après l'amnistie de 1859, il débuta dans le journalisme par le modeste emploi de correcteur à l'*Opinion nationale*. Puis il fut correspondant de divers journaux étrangers: ses articles, spirituels, caustiques, écrits d'un style nerveux et franc, furent remarqués. Ranc entra dans la rédaction du fameux *Nain Jaune* (1865). Une chronique relative aux événements de juin 1848, dans laquelle il flétrissait vigoureusement les sanglantes rigueurs commises sur les insurgés, lui valut un emprisonnement de quatre mois à Sainte-Pélagie (1867-68). Enfin l'Empire tomba. Ranc, dès le 4 sept. 1870, fut nommé maire du IXe arrondissement de Paris; il rejoignit ensuite, par ballon, la délégation de Tours. Gambetta, estimant qu'il devait d'autant mieux connaître la police qu'il en avait davantage éprouvé les abus, le nomma directeur de la Sûreté générale. Ranc réorganisa en effet, de fond en comble, ce service important: très maître de lui, très fin, aussi prudent qu'énergique, il se montra administrateur habile et prévoyant et rendit au gouvernement les plus éminents services. Mais dès le 6 févr. 1871, il démissionnait, suivant Gambetta dans sa retraite. Le 8 févr. il était élu député de la Seine à l'Assemblée nationale; il résigna son mandat, en même temps que Gambetta, Tridon, Rochefort et autres qui votèrent contre les préliminaires de paix. Rentré à Paris, Ranc fut élu membre de la Commune le 26 mars. Il essaya en vain de trouver un terrain d'entente entre les partis dressés furieusement l'un contre l'autre. Il n'approuvait ni les tendances ni la violence de la Commune, et il démissionna le 6 avr. lorsque fut voté le décret relatif à l'exécution des otages. Le 30 juil. 1871, il devenait conseiller municipal de Paris pour le quartier de Sainte-Marguerite, et, peu après, il entrait dans la rédaction de la *République française*. La presse monarchiste, le *Figaro* en tête, réclama avec insistance son arrestation: on le représentait comme un dangereux communard et on l'accabla d'outrages et de calomnies. Ranc se fit élire représentant du Rhône à l'Assemblée nationale (11 mai 1873); cette élection redoubla la fureur des journalistes réactionnaires — des journalistes de sang — comme il disait. Aussi dès la chute de Thiers (24 mai), qui s'était refusé à toute rigueur, Ranc, abandonné par l'assemblée dont il faisait partie, fut poursuivi devant un conseil de guerre, sur l'initiative du général de Ladmirault, et condamné à mort (13 oct. 1873). Il avait pu s'échapper à temps et gagner la Belgique où les provocations de ses adversaires le suivirent. Il y mit fin par deux duels retentissants, l'un avec Ivan de Woestyne, l'autre avec Paul de Cassagnac. Amnistié en 1879, Ranc, qui n'avait pas cessé sa collaboration à la *République française*, devint en 1880 directeur de la *Petite République*, et fut élu député de la Seine le 4 sept. 1881; il fut un des chefs du parti opportuniste et, sans avoir jamais voulu accepter le pouvoir, il joua un rôle prépondérant dans les milieux parlementaires, recommandant, avant tout, la concentration des républicains. Il échoua aux élections législatives de 1885, mais, dans la presse (*Matin*, *Mot d'ordre*, *Paris*, etc.), il soutint la même politique et appuya énergiquement le cabinet Floquet au moment de sa lutte contre le boulangisme. Il est devenu sénateur de la Seine en 1891, et il a poursuivi dans la haute Assemblée et surtout dans la presse l'application des principes auxquels il est demeuré constamment fidèle. Le rôle dirigeant qu'on lui attribuait dans la campagne pour la revision du procès Dreyfus lui valut de vives hostilités, et aux élections sénatoriales de janv. 1900, il échoua de quelques voix.

La production littéraire de Ranc est considérable. Le meilleur de son œuvre — ces articles clairs, nourris d'anecdotes et de faits curieux, conduits avec une merveilleuse logique, gouvernés par une saine philosophie, parfois cruellement incisifs, toujours malicieux et spirituels — est épars dans une quantité de journaux et de revues. Mais Ranc a encore participé à la rédaction du *Dictionnaire* de Bescherelle, qui eut son heure de célébrité, et il a publié: *le Bilan de l'année 1868* (Paris, 1869, in-12), en collaboration avec Castagnary, Paschal Grousset et Francisque Sarcey; *Sous l'Empire, roman de mœurs politiques et sociales* (1872, in-8); *De Bordeaux à Versailles. L'Assemblée de 1871 et la République* (1877, in-8); *une Evasion de Lambèse, souvenirs d'un excursionniste malgré lui* (Bruxelles, 1877, in-8); *le Roman d'une conspiration* (1869, in-12, nouv. éd. 1880, in-12), d'où Henry Fouquier et F. Carré ont tiré un drame en cinq actes, et il a édité avec préface et notes le livre de Buonarotti, *Gracchus Babeuf et la Conspiration des égaux* (1869, in-18). R. S.

Bibl.: H. Depasse, *Ranc*; Paris, 1883, in-12.

**RANCAGUA.** Ville du Chili, ch.-l. du dép. de ce nom et capitale de la province de O'Higgins, située sur un plateau très fertile, à 513 m. d'alt., par 34° 12′ lat. S. et 72° 45′ long. O. P., à 82 kil. au S. de Santiago et 2 kil. au N. du rio Cachapual; 5.800 hab. Elle possède trois églises, un lycée, des écoles gratuites pour les deux sexes, une stat. de chem. de fer, un bon hôpital, etc. Sa fondation remonte à 1743; Manso y Velasco y posa la première pierre, sur un terrain dont lui avait fait don le cacique Thomas Guaglen ou Guageluen et lui donna le nom de villa de Santa Cruz de Triana. Elle fut, dès les premiers jours de sa construction, un centre important pour le traitement des minerais d'or de Alhué. En 1814, elle fut détruite de fond en comble à la suite d'une héroïque résistance (1 et 2 oct.) qu'opposèrent ses habitants aux Espagnols. Elle est capitale de la province de O'Higgins depuis 1883.

**RANCE.** Rivière de Bretagne (V. Côtes-du-Nord [Dép. des], t. XIII, p. 3, et Ille-et-Vilaine [Dép. de l'], t. XX, p. 561).

**RANCÉ.** Rivière du dép. de l'*Aveyron* (V. ce mot, t. IV, p. 896).

**RANCÉ** (Denis Bouthillier, seigneur de) (V. Bouthillier).

**RANCÉ** (Arnaud-Jean Le Bouthillier de), abbé de la Trappe, né à Paris en 1625, d'après d'autres le 9 janv. 1626, mort à Soligny-La-Trappe, près Mortagne, le 27 oct. 1700. Fils du président Denis Le Bouthillier, secrétaire de Marie de Médicis, filleul de Richelieu, il fut tonsuré en déc. 1635, pourvu dès lors de nombreux et magnifiques bénéfices. Sa vie fut, pendant longtemps, très dissipée. Prêtre (janv. 1651), docteur en Sorbonne (avr. 1652), premier aumônier du duc d'Orléans, il était sur la voie des plus hautes dignités ecclésiastiques, lorsqu'il se convertit (vers 1657); la cause directe de cette conversion célèbre est inconnue; d'après la légende, il aurait été frappé de la grâce un jour que, allant voir Mme de Montbazon, sa maîtresse, il se trouva en présence du cadavre de cette dame, décédée sans qu'il eût appris qu'elle avait été malade. Il vendit et distribua ses biens. Il entra en religion (1664), et annonça le projet de réformer la vie monastique dans son abbaye de La Trappe, qu'il avait conservée. Il y introduisit, en effet, le régime le plus sévère : silence absolu, travail manuel, interdiction de l'étude, etc. Le *Traité de la sainteté des devoirs de l'état monastique* (1683) qu'il écrivit pour justifier les principaux points de sa réforme, lui valut une longue polémique avec dom Jean Mabillon, de l'ordre savant des bénédictins. Il polémiqua aussi contre Arnauld et les jansénistes, qui ne le traitèrent point avec autant de ménagements que Mabillon avait fait. Il se démit de son abbaye en oct. 1695; mais il y resta, en qualité de moine, jusqu'à sa mort.

Bibl. : Alfr. Dubois, *Histoire de l'abbé de Rancé;* Paris, 1869, 2 vol. in-8. — E. Jaloustre, *Un Précepteur de l'abbé de Rancé;* Clermont-Ferrand, 1887, in-8. — S. Baeumer, *Johannes Mabillon;* Augsbourg, 1892, pp. 201 et suiv., in-8. — J.-B. Vanel, *Nécrologe des religieux de la congrégation de Saint-Maur;* Paris, 1896, in-4. Introduction.

**RANCENAY.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières; 132 hab.

**RANCENNES.** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Givet; 236 hab.

**RANCES.** Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château; 123 hab.

**RANCHAL.** Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Lamure; 1.156 hab.

**RANCHET** (Artill.). Pièce d'assemblage en fer employée dans la construction des voitures de l'artillerie. Les *ranchets* relient entre elles les planches de côté formant le cadre de la voiture. Sur eux reposent les *ridelles* et les fausses ridelles quand celles-ci existent.

**RANCHETTE.** Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude; 85 hab.

**RANCHICOURT.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain; 151 hab.

**RANCHIER** (Blas.). Fer de faux. — On appelle aussi *ranchier*, *renchier* ou *rangier* une sorte de renne de très haute taille, à ramure plate et couchée en arrière.

**RANCHOT.** Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Dampierre; 341 hab. Briqueteries.

**RANCHY.** Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux; 194 hab.

**RANCIDITÉ, RANCISSEMENT, RANCISSURE** (Chim. agric.). Altération du beurre caractérisée par le dégagement d'une odeur d'abord acide, puis désagréable et même nauséabonde, par le blanchiment et la marbrure avec accentuation de la couleur, et, enfin, par la prise d'un goût de fort, puis de *rance;* l'odeur et surtout le goût s'exaltent lors de l'emploi dans la cuisine. Duclaux a démontré que cette altération est due à une décomposition spontanée des glycérides du beurre sous l'influence de l'oxygène de l'air; les glycérides à acides volatils se décomposent les premiers en mettant en liberté des acides volatils; les glycérides à acides fixes résistent plus longtemps, cependant ils se décomposent eux-mêmes très rapidement si le beurre est exposé à la lumière; la matière grasse se saponifie et se dédouble en éléments qui sont atteints à leur tour et transformés en produits nouveaux, tous plus oxydés et allant de l'acide oxyoléique à l'acide formique et à l'acide carbonique. Enfin, au bout d'un certain temps, l'action de divers microbes, notamment de l'*Oleorum microclodus*, et de quelques cryptogames qui feutrent le beurre de leurs mycéliums lâches et à peine visibles, vient se superposer à l'action de l'air et de la lumière et accélérer encore la saponification; la caséine est attaquée en même temps; si cette dernière matière est peu abondante à l'origine, comme cela a lieu dans les beurres bien préparés, la masse devient acide, répand une odeur butyrique et reste blanche ou ne se colore que sur le parcours des végétations; si la matière azotée est, au contraire, en forte proportion dans le beurre (beurres mal délaités), le produit devient alcalin et la matière grasse noircit. Une bonne préparation du beurre et sa conservation à l'abri de l'air, en vase clos et sous une couche de saumure, sont les meilleurs moyens pratiques de prévenir le rancissement; on a aussi proposé des méthodes de conservation par des antiseptiques (acide salicylique, borax, nitre, etc.), et par la mise en vases soudés remplis d'acide carbonique ou dans lesquels on fait le vide, mais ils ne font que retarder l'altération; le mieux, lorsque cette dernière commence, est de laver le beurre avec une solution de carbonate de soude ou de sulfite de chaux, puis avec de l'eau pure, et de le malaxer soigneusement avec du lait; on le délaite ensuite comme à l'ordinaire. J. Troude.

**RANCOGNE.** Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld, sur la Tardoire; 412 hab. Eglise du XIIe siècle; château du XVIe siècle et ruines du château de Cressiec (XIIe siècle). Les *grottes de Rancogne* ou de La Rochefoucauld sont de vastes cavernes creusées par les eaux au voisinage des gouffres où se perd la Tardoire; elles forment un dédale de ruelles, de couloirs, de grandes salles, parfois superposés, aboutissant au lit souterrain de la rivière.

**RANÇON.** C'est le prix exigé pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre ou pour la restitution d'un bâtiment marchand capturé par un vaisseau de guerre ou un corsaire. La rançon a été très pratiquée au moyen âge; elle était réglementée par des dispositions multiples du droit coutumier, et les seigneurs y trouvaient un excellent moyen de s'entre-dépouiller. Quelques princes faits prisonniers durent payer de fortes rançons, en argent ou en domaines : on cite, parmi les plus considérables, celles de *Louis IX*, de *Du Guesclin*, du roi *Jean*, de *François Ier* (V. tous ces noms). C'était d'ailleurs un devoir, pour le vassal opulent, de racheter son suzerain tombé entre les mains de l'ennemi, et celui-ci pouvait, pour ce rachat, lever une taille dans son fief (V. Aides). D'autre part, celui qui faisait l'avance des deniers d'une rançon avait un privilège qui primait jusqu'au domaine de la veuve. De même, le fils mineur pouvait valablement s'engager pour payer la rançon de son père (ord. mar., 1681). Au XVIIe et au XVIIIe siècle, le rachat des prisonniers de guerre au moyen de rançons était encore d'usage courant. Celle des officiers se montait d'ordinaire au quart de la solde d'une année. Le traité de 1743 entre la France et l'Angleterre fixait celle d'un maréchal de France à 50.000 livres, celle d'un lieutenant général à 15.000 livres; le traité de 1780 estimait le soldat 25 fr. et le maréchal de France ou l'amiral 60 soldats, soit 1.500 fr. seulement. De nos jours, il n'y a plus de rançons pour les prisonniers de guerre. On les échange quelquefois pendant les hostilités et, de toute façon, la paix conclue, on les relâche. La rançon n'est plus conséquemment pratiquée, du moins à l'égard des personnes, que là où subsistent encore le *brigandage* et la *piraterie* (V. ces mots). A l'égard des bâtiments marchands et de leur cargaison, au contraire, elle est toujours prévue par les règles du droit international (V. Prise, t. XXVII, p. 663).

**RANÇON.** Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Châteauponsac; 1.882 hab. Sur le portail d'une maison, inscription romaine découverte au xv^e siècle.

**RANÇONNIÈRES.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Varennes-sur-Amance ; 262 hab.

**RANCONVAL** (Les), architectes et ingénieurs militaires français du xv^e siècle. *Henri de Bouquenon*, seigneur de Ranconval, était, en 1444, maître des œuvres et ingénieur de la ville de Metz et semble avoir conservé ces fonctions jusqu'en 1472. Il fit construire une tour et de nouvelles fortications entre le Pont-des-Morts et le Pont-Thieffroy, dirigea les travaux de défense de la ville lors de l'attaque de Charles VII et de René d'Anjou, et rétablit le pont de la porte des Allemands, en même temps qu'il fit élever les deux tours qui flanquent cette porte, ainsi que le prouve une inscription relevée par Ad. *Lance* (V. ce nom) en 1862 et ainsi conçue : *Henri de Bustrof de Ranconval fut de cest ovraige maistre principal. Jean* ou *Hannes*, fils du précédent, était, en 1468, maître de l'œuvre de la cathédrale de Metz et fit construire, de 1478 à 1483, le grand clocher dit tour de Motte. En 1480, il fit réparer la porte Saint-Thiébault et la porte des Allemands, fortifiée par son père trente-cinq ans auparavant, et commença la construction de l'église Saint-Symphorien qu'il eut le bonheur d'achever. Un autre Ranconval, du nom de *Clausse* et probablement parent des précédents, fit élever, en 1474, les deux portails de l'église Saint-Eucaire, à Metz, et passe pour l'auteur, en 1493, du portail gothique de l'hôpital Saint-Nicolas de cette ville.

**RANCOUDRAY.** Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Mortain ; 383 hab.

**RANCOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny ; 409 hab.

**RANCOURT.** Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles ; 309 hab.

**RANCOURT.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 213 hab.

**RANCY** (*Ranciacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Cuisery, près de la Seille ; 708 hab. Ce village fut entièrement brûlé, le 26 févr. 1653, par la garnison de Seurre, composée de Français, d'Allemands et de Wallons, qui, durant la Fronde et sous les ordres des sieurs Prisque de la Tour-Serville et Pouffier de Longepierre, ravagea tout le pays compris entre Saône et Doubs. La seigneurie a appartenu aux Berbis. Eglise ancienne. L-x.

**RAND.** Région du *Transvaal* (V. ce mot).

**RAND** (Mont) (V. Loire [Haute-], t. XXII, p. 445).

**RANDALIST.** Nom que se donnent les Lives (V. Livonie).

**RANDALL** (Samuel), homme politique américain, né à Philadelphie le 10 oct. 1828, mort le 13 avr. 1890. Un des chefs les plus en vue du parti protectionniste et démocrate, il fit partie de la Chambre des représentants depuis 1863, et fut président de cette assemblée de 1876 à 1881.

**RANDAN.** Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme,

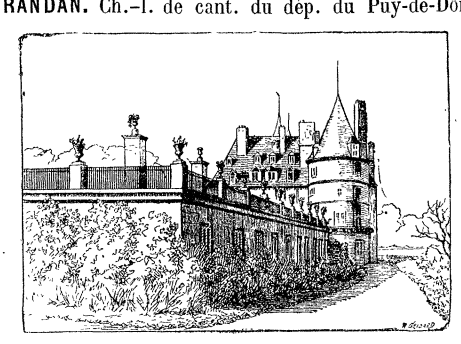

Château de Randan.

arr. de Riom, à 402 m. d'alt., sur la lisière de la forêt de Randan (6.000 hect.); 1.700 hab. Château du xvii^e siècle, rebâti en 1822 pour Adélaïde d'Orléans. Scieries, tuileries, chapeaux de paille. Randan fut érigé en duché-pairie en 1661 pour des cadets de la maison de La Rochefoucauld.

**RANDAN** (Gui-Michel de Durfort de Lorges, duc de), maréchal de France, né le 26 août 1704, mort en 1773, Petit-fils du maréchal de Lorges, il commandait à dix-neuf ans un régiment de cavalerie. Il servit en Italie pendant la campagne de 1734, fut nommé lieutenant-général en 1745, et, après avoir pris part, sans éclat, aux guerres de la succession d'Autriche et de Sept Ans, n'en obtint pas moins le bâton de maréchal de France en 1768.

**RANDAZZO** Etnea (lat. *Tissa*). Ville de Sicile, prov. de Catane, à 754 m. d'alt., entre l'Etna et les monts Nebrodi ; 10.000 hab. Enceinte normande, en lave, à portes ogivales. Palais et églises remarquables (Santa-Maria est des xiii^e et xiv^e siècles).

**RANDENS.** Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle ; 773 hab.

**RÂNDER.** Port de l'Inde, présidence de Bombay, dans le district et à 2 kil. au-dessus de Surate, sur la rive droite de la Tapti. Un des plus anciens ports du pays, pris par les Arabes au xiii^e siècle et les Portugais au xvi^e, il est depuis le xvii^e siècle subordonné à Surate, et ne compte plus que 10.000 hab.

**RANDERS.** Ville du Danemark, ch.-l. d'un amt de la prov. d'Aarhus, à 37 kil. N. de cette ville ; 16.617 hab. (en 1890). Eglise gothique Saint-Mortens (xiv^e et xv^e s.). Brasseries, distilleries, margarine, cordonnerie ; commerce actif de chevaux et denrées agricoles. Port fluvial sur le Norre-Aa qui débouche 11 kil. plus bas dans le fjord Randers, branché sur le Cattégat.

**RANDEVILLERS.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 245 hab.

**RANDOLPH** (Sir Thomas), comte de Moray, régent d'Ecosse, mort le 20 juil. 1332. Fils de Thomas Bruce et d'Isabelle, sœur du roi Robert Bruce, il fut le compagnon et le conseiller le plus fidèle de ce prince qu'il avait assisté à son couronnement en 1306. Mais auparavant il avait eu des difficultés assez graves avec lui et avait même été emprisonné. En 1314, il s'empara du château d'Edimbourg qui depuis 1296 était resté entre les mains des Anglais. Il commanda à Bannockburn une des principales divisions de l'armée écossaise ; à Coleraine et à Ancoll, il battit, en 1315, les Anglais et les Irlandais alliés ; en 1318, il s'emparait de Berwick on Tweed. En 1319, après avoir envahi le comté d'York, il faillit s'emparer de la reine et il mit en pleine déroute, à Milton, une armée de près de 20.000 hommes. Edouard II, découragé, fut contraint à signer une trêve. En 1322, les hostilités recommençaient. Randolph infligea une défaite à Edouard en personne, ravagea le comté d'York et signa avec les Anglais un traité de paix (1323). Il accomplit alors une ambassade auprès du pape à Avignon, conclut en revenant une alliance offensive et défensive entre la France et l'Ecosse (Corbeil, 1326). En 1327, il recommençait une nouvelle campagne contre Edouard III qui avait mis sur pied une formidable armée. Les Ecossais légèrement armés éludèrent toutes les entreprises de leurs adversaires et les obligèrent à se disperser, puis à signer le traité d'Edimbourg ou de Northampton (1328), qui reconnut Robert Bruce comme roi légitime d'Ecosse. En 1329, à la mort de Bruce, Randolph devint régent du royaume et garde du jeune roi David II qu'il fit couronner à Scone en 1331. Son administration fut habile et il fit les plus grands efforts pour créer une marine. En 1332, au moment où les Anglais, conduits par Balliol, dirigeaient sur l'Ecosse une expédition qui devait réussir, le comte de Moray mourut subitement. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné.

*Thomas*, second comte de Moray, fils du précédent, fut tué à la bataille de Dupplin le 12 août 1332. — Son frère *John* lui succéda. Il prit résolument la cause de David II,

battit Balliol à Annan en déc. 1332, mais dut se retirer en France après la néfaste bataille de Halidon Hill (20 juil. 1333). De retour en Ecosse en 1334, il réussit à expulser les Anglais, fut élu régent avec Robert le Steward. Il battit le comte d'Atholl, puis le comte de Namur, mais surpris par William de Pressen, il fut fait prisonnier. Il ne recouvra sa liberté qu'en 1341. Aussitôt il reprit les armes, battit Balliol à Irvine, envahit l'Angleterre et accompagna David II dans sa malheureuse expédition de 1346. Il fut tué à la bataille de Neville's Cross. R. S.

**RANDON** (Signal de) (V. Lozère [Dép.]).

**RANDON** (Jacques-Louis-César-Alexandre), maréchal de France, né à Grenoble le 25 mars 1795, mort à Genève le 15 janv. 1871. Il était fils d'un commerçant et neveu du général Marchand. Engagé volontaire en 1811, il reçut, après la bataille de la Moskova, les épaulettes de sous-lieutenant (1812), fut blessé à Lutzen, puis promu capitaine (1813), et, durant toute la Restauration, resta sans avancement. Chef d'escadron de hussards en 1830, lieutenant-colonel en 1835, colonel en 1838, il passa, avec ce grade, en Algérie, fit campagne contre Abd-el-Kader, devint en 1841 maréchal de camp, en 1837 général de division, et, rentré en France, reçut en 1848 la direction des affaires militaires de l'Algérie. Ministre de la guerre une première fois du 24 janv. au 25 oct. 1851, gouverneur général de l'Algérie le 11 déc. 1851, il ne se démit qu'en 1858 de ces fonctions qu'il exerça sans grand éclat et qui lui valurent néanmoins, en 1856, le bâton de maréchal de France. Au début de la guerre d'Italie, en 1859, il fut nommé major général de l'armée des Alpes. Remplacé presque aussitôt par le maréchal Vaillant, il prit une seconde fois, le 9 mai, le portefeuille de la guerre et le garda huit années, jusqu'en 1867. L'expédition du Mexique eut lieu sous son administration. Pour en dissimuler les frais, il réduisit les effectifs, ne renouvela plus ni les armements, ni les approvisionnements, et commença ainsi l'œuvre de désorganisation militaire qui devait aboutir au grand désastre de 1870. L. S.

**RANDON** (Gilbert), caricaturiste français, né à Lyon le 8 oct. 1814, mort à Paris le 1er avr. 1884. Ses débuts dans la vie furent mouvementés ; on le trouve successivement clerc d'avoué, apprenti verrier, commis de librairie, apprenti lithographe et enfin militaire ; il abandonna la carrière des armes, qui lui avait un instant souri, pour se faire dessinateur en vignettes ; en 1850 il mit le cap sur Paris où l'attendait la protection de Nadar, son cousin, protection qui lui ouvrit toutes grandes les colonnes du *Journal pour rire*, alors dirigé par Philipon ; ce journal satirique était républicain, Randon y exerça brillamment sa verve gouailleuse, et peut-être eût-il trouvé dans la satire politique son chemin de Damas si le coup d'Etat ne l'avait obligé à choisir une voie moins dangereuse ; c'est alors qu'il se tourna vers la caricature militaire où il obtint un franc et rapide succès ; on a pu lui reprocher une certaine raideur, une précision exagérée pour son genre, mais il faut tenir un grand compte de la faiblesse du procédé de reproduction, la zincographie, et recourir aux originaux de ses dessins avant de porter sur son œuvre un jugement trop sévère ; il a laissé plusieurs séries-albums très recherchées par les amateurs. Jules Mazé.

**RANDON-Dulauloy** (Charles-François), général français, né à Laon le 9 déc. 1764, mort près de Soissons le 30 juin 1832. Capitaine d'artillerie en 1788, il fut tiré de l'obscurité, comme tant d'autres, par la Révolution. Ses brillants services aux armées de l'Ouest et du Nord lui valurent, dès le 10 déc. 1794, le grade de général de brigade. Il commanda ensuite l'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse, puis passa en Italie. Chargé sous le Consulat d'organiser l'Ecole d'artillerie de Metz, il fut en 1803 nommé général de division, prit part en cette qualité aux campagnes d'Italie (1805), de Prusse (1806-1807), d'Espagne (1808-11), de Russie (1812) et se couvrit de gloire en 1813 à la tête de l'artillerie de la garde impériale. Napoléon, qui l'avait fait comte en 1810, l'appela au conseil d'Etat et le mit au nombre de ses chambellans un peu avant sa chute. La Restauration le fit inspecteur général d'artillerie. Pourvu pendant les Cents-Jours par l'empereur (qui le nomma pair de France) du commandement de Lyon, il s'en démit après Waterloo (juil. 1815) et rentra dans la vie privée. A. D.

**RANDONNAL**. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre, 614 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabr. de blondes.

**RANELAGH** (Le). On désigne ainsi une promenade de 10 hect., formée d'une suite de pelouses et située dans le XVIe arr. de Paris, entre le chemin de fer de ceinture, l'avenue Raphaël et le parc du château de la Muette. Un bal y fut ouvert en 1774 par la protection du prince de Soubise, gouverneur du château, et celle de Marie-Antoinette, et son nom vient de ce que lord Ranelagh avait fondé à Chelsea, près de Londres, un établissement analogue : il fut dit d'abord Petit Ranelagh. On adjoignit bientôt au bal une salle de spectacle. Audinot tint dans ce lieu, pendant un an, un théâtre de marionnettes (1784). La salle de bal, démolie en 1793, fut rouverte en 1796 et remise à la mode par le danseur Trenitz ; on y vit Mmes Tallien, Récamier, de Beauharnais et aussi Barras. Fermée à la suite d'un siège que les incroyables eurent à y soutenir, de nouveau ouverte sous le Consulat, tour à tour écurie, hôpital ou tribunal, en 1814 et 1815, cette salle connut encore la vogue sous la Restauration, grâce au patronage de la duchesse de Berry et de plusieurs grandes dames qui y firent établir un règlement assez sévère. Un petit théâtre, sur lequel jouaient de jeunes élèves, y était alors annexé. Mais après la Restauration, le bal cessa d'être un endroit aristocratique et disparut en 1854 par expropriation. On remarque particulièrement dans ce jardin le monument de La Fontaine, par Dumilâtre. M. Bx.

Bibl. : G.-D., *Notice..... sur le bois de Boulogne ;* Paris, 1855, pp. 116-129, in-12. — F. Bournon, *Rectification et addition à l'abbé Lebeuf;* Paris, 1895, p. 466, in-8. — J. Laffitte, *Un coin de Paris. Le XVIe arrondissement dans le passé ;* Paris, 1897, pp. 97-100, in-12.

**RANELAGH** (Richard Jones, comte de), homme politique anglais, né vers 1636, mort le 5 janv. 1712. Représentant du comté de Roscommon au Parlement irlandais (1661-69), il entra à la Chambre haute à la mort de son père (1669). Fort en faveur auprès du duc d'Ormonde, il fut nommé chancelier de l'Echiquier d'Irlande en 1668. Puis il abandonna Ormonde pour entrer dans la cabale du duc de Buckingham et gagna la faveur du roi. Il en profita pour se faire donner à l'entreprise le budget de l'Irlande ; c.-à-d. qu'avec certains associés, il se faisait fort de payer toutes les dépenses du gouvernement ; mais les taxes arbitraires qu'il fut obligé de lever soulevèrent une telle irritation que Ranelagh fut poursuivi et condamné à 76.000 livres d'amende, dont le roi lui fit d'ailleurs remise. En 1691, il entra au conseil privé et fut nommé payeur général de l'armée. Il fut forcé de démissionner en 1702 et fut expulsé du Parlement en 1703, tellement sa gestion avait été fantaisiste. Après avoir mené une existence luxueuse, fait bâtir les plus beaux châteaux et créé les plus beaux jardins d'Angleterre, il mourut dans la misère. R. S.

**RANEN** (Mythol. égypt.). Le nom de cette déesse signifie *nourrir :* elle symbolise en effet l'alimentation et l'abondance et préside aux moissons. Elle est représentée avec une tête de vipère uræus et porte quelquefois la coiffure d'Hathor.

**RANENBOURG.** Ville de Russie, gouv. et à 450 kil. S. de Riazan, ch.-l. de district ; 15.400 hab. La ville fut fondée vers 1702 par Mentchikov, qui lui donna le nom d'Oranienbourg (devenu par corruption Ranenbourg). Elle servit quelques années plus tard, sous le règne de Pierre II, de lieu de résidence forcé au célèbre favori de Pierre le Grand. Elle conserve encore les vestiges d'anciennes fortifications. P. Lem.

**RÂNES.** Com. du dép. de l'Orne (V. Rasnes).

**RANFT** (Le). Ermitage célèbre, en Suisse, dans le cant. d'Unterwald. Il abritait Nicolas de Flue, qui intervint dans une assemblée des magistrats confédérés, en 1481, dans laquelle des dissensions profondes menaçaient de les diviser; il parvint par ses exhortations à rétablir la paix, ce qui le fait considérer comme un héros national. On montre encore aujourd'hui les restes de sa cabane; tout près une chapelle, lieu de pèlerinage des habitants de la Suisse primitive.

**RANG** (Art. milit.) (V. File).

**RANG** (Tête de). Cime du Jura suisse, dans le cant. de Neuchâtel, 1.340 m. au-dessus de la mer, d'où l'on jouit d'une vue très étendue sur la plus grande partie du territoire de la Suisse, sur le Jura français et sur les Vosges. La chaîne à laquelle cette cime appartient enferme le *Val-de-Ruz* (V. ce mot).

**RANG.** Com. du dép. du Doubs. arr. de Baume-les-Dames, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs ; 402 hab. Eglise avec cuve baptismale du xvi^e siècle.

**RANG-du-Fliers.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil ; 1.024 hab.

**RANGABÉ** ou **RANGAWIS** (Alexandros-Risos), célèbre savant grec, né à Constantinople le 25 déc. 1810, mort à Athènes le 29 janv. 1892. D'une famille de Fanar, son père, Joannes Risos Rangabé, fonctionnaire au service de l'hospodar de Valachie, l'emmena à Bucarest (1818) et le fit élever à Odessa (1821) et à l'Ecole militaire de Munich (1823). Rangabé, devenu officier d'artillerie bavarois, rentra en Grèce en 1831 et passa dans l'administration. Placé à la tête du service de l'instruction publique, il fonda des écoles primaires et secondaires, la « Société archéologique », dont il fut secrétaire (1827-52). En 1842, il passa au ministère de l'intérieur, fut mis de côté comme né hors de Grèce (1844), nommé professeur d'archéologie à l'Université d'Athènes (1845), ministre des affaires étrangères du cabinet Bulgaris (févr. 1856-mai 1859), puis ambassadeur à Washington (1867), Paris (1868), Berlin (1874-86), adjoint à Delyannis comme plénipotentiaire grec au congrès de Berlin.

Rangabé a été le protagoniste de l'école littéraire et grammaticale qui, s'écartant du langage populaire, s'est efforcé de donner à la Grèce une langue littéraire savante, se rapprochant autant que possible de la langue classique des anciens. Parmi ses œuvres, dont on a publié une édition complète en 13 vol. (Athènes, 1874 et suiv.), nous citerons les poèmes épiques, dramatiques et lyriques (Διάφορα ποιήματα, 1837-30, 2 vol.), ses romans historiques (Διάφορα διηγήματα, 1855), une comédie *le Mariage de Koutroules*, une tragédie *Dukas*, des romans *le Prince de Morée*, *le Notaire d'Argostoli*, des traductions de Dante, Gœthe, Lessing, etc. Dans l'ordre de l'érudition, ses *Antiquités helléniques* (1842-55, 2 vol.) si précieuses aux épigraphistes, et Αρχαιολογία (1866, 2 vol.). Son *Histoire de la littérature néo-hellénique* (1897) est universellement connue. Il n'a pas achevé son Dictionnaire archéologique (1888 et suiv.).

Son fils aîné, *Cléon*, né à Athènes le 10 oct. 1842, fit son éducation en Allemagne, fut secrétaire d'ambassade à Washington (1866), Saint-Pétersbourg, Vienne (1871), consul général à Bucarest (1873), agent de Grèce en Egypte (1880), ministre à Sofia (1882), puis à Berlin (1891). Il a écrit quelques tragédies (*Julien l'Apostat*, 1877; *Theodora*, 1884; *Heraclius*, 1885; *la Duchesse d'Athènes*, etc.), une comédie (*le Feu sous la cendre*, 1885), un roman (*Harald*), des poésies lyriques; un ouvrage sur *la Vie de famille au temps d'Homère* (1863; 2^e éd., 1883), etc.

Le fils cadet, *Æmilios Risos*, né en 1853, mort à Alexandrie le 22 avr. 1874, fit comme officier prussien la campagne de 1870-71 contre la France. On a publié son journal. A.-M. B.

**RÂNGÂMÂTI.** Ancienne ville ruinée de l'Inde, dans le district de Mourchidabâd (Bengale), à 22 kil. en aval de Barhampour, sur la Bhâgirathi. Ses restes semblent, d'après la tradition locale, marquer la place de la capitale du royaume de Karno-Souvarna, visité au vii^e siècle par le pèlerin chinois Hiouen-Tsang.

**RANGAWIS** (V. Rangabé).

**RANGÉ** en (Blas.). Synonyme de *Mis en* (V. ce mot).

**RANGECOURT.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 211 hab.

**RANGETTE** (Jeu) (V. Bille, t. VI, p. 856).

**RANGIER** (Blas.) (V. Ranchier).

**RANGONI.** Famille italienne de Modène, que la légende croit originaire de l'Allemagne, passée ensuite en France où elle fonda, dans les environs de Limoges, le bourg de Rancon, venue enfin en Italie à la suite de Garsende du Maine, épouse d'Alberto Azzo d'Este. Quoi qu'il en soit, Guglielmo Rangoni est rappelé dans le plus ancien document de la famille en 1149; Gherardo est le premier podestat connu de Modène en 1156. Ses descendants occupent souvent dans la suite la même charge à Modène, à Reggio, à Sienne, à Todi, à Rimini, etc. *Jacopino* commandait les Florentins à la défaite de Montaperti en 1260 et se fit remarquer ensuite par son acharnement contre les Gibelins. *Lanfranco* se distingua dans les guerres de partis de la fin du xiii^e siècle, et fut avec tous ceux de sa famille proscrit en 1293. *Jacopino* de Gherardo fut investi du fief en 1330, par le pape Jean XXII de Castelvetro, pour les services rendus à la cause guelfe. *Guido* fut un des principaux condottieri de son temps († 7 oct. 1467); mais sa renommée fut de beaucoup éclipsée par celle de *Guido de Niccoló* (1485-1539), grand guerrier du commencement du xvi^e siècle, dont le nom est lié à tous les principaux événements de ce temps. Son frère, *Lodovico* († 1552), suivit, lui aussi, le métier des armes ; et de même fit *Ercole*, son cousin († 1572). *Ugo*, frère de ce dernier, embrassa au contraire l'état ecclésiastique, fut nonce en Allemagne au temps de la diète de Smalcalde ; gouverneur de Plaisance et de Parme sous Paul III, gouverneur de Rome et nonce à la cour de Charles-Quint († 1540). *Claudio* fut nonce en Pologne et évêque de Reggio († 1621) ; *Fulvio*, ambassadeur en Espagne et littérateur assez apprécié (1536-88) ; *Gherardo* († 1815), ministre de l'intérieur du duc de Modène, François III ; en 1780, lors de l'invasion française, il se retira à Vienne où il continua ses études et ses publications philosophiques et politiques. Cette famille possède les fiefs de Castelvetro, de Livizzano et de Spilamberto. E. Casanova.

Bibl. : Litta Pompeo, *Famiglie celebri italiane*, t. III.

**RANGOUN.** Capitale de la Basse-Birmanie anglaise et de la division de Pégou, sur la rive gauche du Hlaing ou Rangunriver, bras oriental du delta de l'Iraouadi, à 34 kil. de la mer; 180.324 hab. (en 1891). Grâce à son excellent port, accessible aux plus grands navires, Rangoun est devenu l'entrepôt commercial des bassins de l'Iraouadi et du Sittang, tête de ligne du réseau ferré de Birmanie. La ville s'appelait auparavant Dagon ; elle aurait été fondée au vi^e siècle en même temps que la fameuse pagode de Shoui-Dagon. Elle subit les vicissitudes des guerres entre les rois de Barma et de Pegou. Son nom actuel, qui signifierait « la fin de la guerre » (Ran-Koûn), lui avait été donné en 1763 par le conquérant Alompra. Cependant les Européens y avaient établi des factoreries dès le xvi^e siècle. Un résident anglais fut même appointé en 1798 à Rangoun, qui, prise et rendue lors de la première guerre birmane (1825-27), fut reprise et conservée en 1852. La réfection de la ville moderne date de là. La population de Rangoun, extrêmement mêlée, a plus que sextuplé depuis (Hindous, Mahométans, Birmans, Chinois, Shans, etc.). Le commerce a crû plus vite encore. Les principales exportations sont le riz, les bois de construction, les peaux, etc. On importe surtout des cotonnades et des machines. Rangoun est à présent le troisième port de l'Inde, et sa prospérité ne fait que grandir.

**RANIERI,** pape (V. Pascal ou Paschal II, t. XXVI, p. 19).

**RANIERI** (Antonio), écrivain italien, né à Naples le 8 sept. 1809, mort à Naples le 9 janv. 1888. Ami de Leopardi qu'il connut à Florence (1830), il l'emmena à Naples et le soigna jusqu'à sa mort avec un grand dévouement. Il édita les œuvres du poète, y joignit une biographie et des souvenirs (*Sette anni di sodalizio con Leopardi ;* Naples, 1880). Il a publié : *Ginevra o l'orfana della Nunziata* (1839), roman qui révélait dans un style très classique, mais avec une grande vigueur d'expression, les infamies de l'hospice de la Ranziata ; Ranieri fut poursuivi et condamné à quarante-cinq jours de prison. Le clergé l'attaqua de nouveau à propos de son ouvrage historique, *I Primi cinque secoli della storia d'Italia da Teodosio a Carlomagno* (Bruxelles, 1841). Citons encore un roman philosophique, *Il frate Rocco* (1842). Après l'affranchissement de sa patrie, Ranieri devint député et professeur à l'Université de Naples, mais refusa les honneurs offerts par le roi. Ses œuvres forment 3 vol. (Milan, 1862-64), plus un de *Scritti varii*, 1879).

**RÂNIGANDJ.** Ville de l'Inde, dans le district de Bardvân (Bengale), sur la rivière Damodar, stat. de l'East Indian Railway, à 195 kil. de Calcutta ; 12.000 hab. Son importance consiste dans ses mines de houille, les plus considérables de l'Inde, et qui étaient exploitées dès le siècle dernier. On y fabrique aussi des poteries et du papier. Il y a un hôtel en face de la station.

**RÂNIKHET.** Sanatorium militaire et station d'été de l'Inde, dans le district de Koumaon, provinces du N.-O. La population varie de 6 à 7.000 hab. La distance de Naini Tal est de 48 kil., et l'alt. de 1.800 m.

**RANINE** (Anat.) (V. Langue, tr XXI, p. 901.

**RÂNÎPOUR.** Le nom de *Rânî-pura* (la ville de la reine) est porté par diverses localités de l'Inde. Notons : 1° Une petite ville du district et à 55 kil. à l'E. de Ghansi, dans les provinces du Nord-Ouest, stat. de la branche de Manikpour, sur l'Indian Midland Railway ; 7.000 hab. — 2° Et une autre de l'Etat et à 35 kil. au S. de Khairpour, dans le Sind, station du Sind-Sangor Railway ; 6.500 hab.

**RANJINA** (Dominique), poète ragusais, né en 1536, mort en 1607. Après avoir vécu longtemps en Italie, où son père l'avait envoyé pour apprendre le commerce, il revint à Raguse. Cette petite République était alors très florissante, et Dominique Ranjina, dont la famille était des plus importantes de la ville, fut élu plusieurs fois gouverneur. Il a composé un grand nombre de chants d'amour, d'épîtres et d'idylles.

Bibl. : *Pjesni razlike Dinka Ranjine* (Poésies diverses de Dominique Ranjina), édition de l'Académie d'Agram, 1891, in-8.

**RANK** (Joseph), écrivain allemand, né à Friedrichsthal le 10 juil. 1815, mort à Vienne le 27 mars 1896. Successivement membre du parlement de Francfort, secrétaire du théâtre de la cour à Vienne, puis de celui de la ville, enfin de l'Opéra, il sut égayer des occupations prosaïques par une activité poétique féconde, il s'adonna à la peinture des mœurs locales qu'il connaissait le mieux, et rivalisa non sans succès avec le créateur des *histoires villageoises*. Toutefois, on lui a reproché, avec raison, d'être resté au-dessous de l'art du maître, parce que, dans les personnes qu'il fait agir, il ne laisse pas assez apercevoir l'arrière-fonds humain et universel. A part cela, Rank a de l'imagination, de la verve narrative, un œil clair, et l'émotion communicative. Ses principales œuvres sont : *Aus dem Böhmerwald* (Leipzig, 1843 ; suite, 1847 ; éd. compl., 1851, 3 vol.) ; *Geschichten armer Leute* (Stuttg., 1853) ; *Florian* (1853) ; *Die Freunde* (1854) ; *Achtspœnnig* (1856, 2 vol.) ; *Sage und Leben* (1854) ; *Das Hoferkätchen* (1854) ; *Schön Minnele* (1854) ; *Ein Dorfbrutus* (1861) ; *Von Haus zu Haus* (1856) ; *Aus Dorf und Stadt* (1860) ; *Aus meinen Wandertagen* (1864) ; *Im Klosterhoff* (1875) ; *Der Seelenfänger* (1876) ; *Das Birkengraeflein* (1876) ; il a composé aussi des drames, un lexique bohémien-allemand (Prag., 1895) ; *Erinnerungen* (1896). E. Bailly.

Bibl. : Pröl, *Joseph Rank* ; Prague, 1892.

**RANKE** (Léopold de), célèbre historien allemand, né à Wiche (Thuringe) le 21 déc. 1795, mort à Berlin le 23 mai 1886. Ranke est considéré comme le premier des historiens allemands, et il a réuni en effet la plupart des nombreuses qualités naturelles que l'on demande en théorie à l'historien de posséder ; puis il les a ornées et fortifiées de tout ce qu'elles peuvent se donner de perfection par le travail. Aussi ses œuvres se distinguent-elles par la supériorité d'un savoir minutieux, fruit d'immenses recherches, éclairées par une rare sagacité, par une haute philosophie et par l'expérience des hommes et des affaires publiques, enfin par le spectacle des grands événements contemporains. Elles possèdent en outre tous les mérites que la science peut recevoir de l'art. Par la clarté de la composition, par le dessin des caractères, par la perfection du style, par la correction, la pureté et l'éloquence, L. de Ranke se place auprès des historiens classiques, ses maîtres et ses modèles. Travailleur infatigable, chercheur sagace, interprète à la fois prudent et hardi, il a porté l'impartialité historique assez loin pour inquiéter parfois la religion patriotique. Envisageant l'histoire comme une sorte de cosmologie hégélienne, il se pose moins encore en interprète et en juge qu'en observateur. Contemplateur souverainement calme, il s'attache à saisir les ressorts profonds, à évoquer l'âme des générations, à rendre la vie aux caractères essentiels, et à susciter devant l'imagination un dessin vivant et fidèle du passé. Même quand les dons les plus rares de l'esprit ont apporté leur élément propre à la perfection de l'œuvre historique ainsi conçue, il est malaisé de l'accepter sans objections. Aussi a-t-on voulu parfois trouver chez Ranke des traces de dilettantisme, d'affectation ou d'indifférence patriotique, les plus habiles refusant à son art et à sa philosophie une part des éloges qu'ils ne pouvaient refuser à son savoir. — Le grand historien avait étudié d'abord la théologie et la philologie aux Universités de Halle et de Berlin. Professeur au gymnase de Francfort-sur-l'Oder (1818), ses premiers écrits historiques, *Geschichte der romanischen und der germanischen Vœlker von 1494 bis 1535* (Berlin, 1824, 1 vol.) et *Zur Kritik neuerer Geschichtschreiber* (Berlin, 1824 ; 2e éd., Berlin, 1855), le firent appeler à la chaire d'histoire de l'Université de Berlin. Un voyage de quatre années, entrepris sur l'invitation du gouvernement, le mit en possession d'un vaste trésor de connaissances. C'est pendant ce voyage qu'il eut le bonheur de découvrir les rapports des ambassadeurs vénitiens. De ces recherches et de ces trouvailles sortirent les ouvrages intitulés *Fürsten und Völker von Sudeuropa im 16 u. 17 Jahrh.* (1 vol.) ; *Die Osmanen und die spanische Monarchie* (Hambourg, 1827 ; 4e éd., 1877) ; *Die serbische Revolution* (Hambourg, 1829, 3e éd. sous le titre : *Serbien u. die Turkei im 19 Jahrhundert* (Leipzig, 1879) ; *Ueber die Verschwœrung gegen Venedig 1618* (Hambourg, 1831) ; *Vorlesungen zur Geschichte der italienischen Poesie* (Hambourg, 1837). Deux puissants ouvrages, *Die römischen Pæpste, ihre Kirche und ihr Staat im 16 u. 17 Jahrh.* (Berlin, 1834-36, 3 vol. ; 8e éd., 1885) et *Die deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation* (Berlin, 1839-40, vol. I-III ; 6e éd., Leipzig, 1880, 6 vol.), exposent les deux principes essentiels de la vie spirituelle dans le monde moderne, leur action, leur antagonisme et leur orientation. Nommé historiographe de Prusse en 1841, Ranke écrivit : *Neue Bucher preussischer Geschichten* (Berlin, 1847-48, 3 vol. ; Leipzig, 1874, nouvelle éd. en 12 livres et 5 vol.). Il consacra 5 volumes à l'histoire de France du XVIe et du XVIIe siècle (Stuttgart, 1852 ; 3e éd., 1877-89) et 9 vol. à l'histoire du XVIIe siècle en Angleterre (Berlin, 1859 ; 4e éd., 1877-79). Son histoire de

Wallenstein (Leipzig, 1880, 4e éd.) passe pour un chef-d'œuvre de divination et de reconstitution historique. Ses autres travaux éclairent différentes époques de l'histoire de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France. Ils indiquent une conception embrassant toute une histoire du monde et un génie capable de réaliser cette conception. Citons : *Zur deutschen Geschichte vom Religionsfrieden bis zum dreissigjaehrigen Kriege* (Berlin, 1869 ; 3e éd., 1888) ; *Der Ursprung der Siebenj.-Kriegs* (Berlin, 1874, 2e éd.) ; *Die deutschen Maechte und der Fürstenbund* (Berlin, 1871, 2 vol. ; 2e éd., 1876) ; *Abhandlungen und Versuche* (Berlin, 1872 ; 2e éd., 1878 ; nouv. édit., 1888) ; *Aus dem Briefwechsel Friedrich Wilhelms IV mit Bunsen* (Berlin, 1873 ; 2e éd., 1874) ; *Ursprung und Beginn der Revolutions Kriege 1791 und 1792* (Berlin, 1875 ; 2e éd., 1879) ; *Zur Geschichte von Oesterreich und Preussen zwischen den Friedsensschlüssen zu Aachen und Hubertsburg* (Berlin, 1876) ; *Denkwurdigkeiten der Staatskanzlers von Hardenberg* (Berlin, 1877-78, 5 vol.) ; *Friedrich der Grosse ; Friedrich Wilhelm IV ; zwei Biographien* (Berlin, 1877) ; *Historisch-biographische Studien* (Berlin, 1878) ; *Zur venetianischen Geschichte* (1878) ; *Weltgeschichte* (Berlin, 1881-88, 9 vol.) ; *Zur Geschichte Deutschlands und Frankreichs im 19 Jahrh.* (édité par Dove, 1887) ; *Edition complète en 47 volumes* (Leipzig, 1868). Parmi ces immenses travaux historiques, le maître réservait une bonne part de son temps à ses élèves et à ses devoirs académiques. Il apportait son concours à des revues et à des périodiques importants. Il réformait la méthode historique et l'art à la fois par la critique et par l'exemple et fondait une école qui devait appliquer ses principes dans tout le domaine des sciences historiques. Le 21 déc. 1865, il reçut ses lettres de noblesse et en 1882 le titre d'*Excellence*. Il atteignait l'âge de quatre-vingt-onze ans.

De ses frères, deux, *Friedrich-Heinrich* (1798-1876) et *Ernst* (1814-88), furent des théologiens et des prédicateurs estimés ; le troisième, *Karl-Ferdinand* (1802-76), est connu comme pédagogue et philologue. Après avoir professé à l'Université de Gœttingue (1837), de 1842 jusqu'à sa mort, il dirigea les établissements réunis du F.-Wilhelms-Gymnasiums, de la Realschule du même nom et de l'Elisabethschule. Ses occupations d'administrateur ne le détournèrent pas des études philologiques. On a de lui, entre autres travaux : *De Hesodii operibus et diebus* (Gœttingue, 1838) ; *De lexici Hesychiani vera origine et genuina forma* (Quedl., 1831) ; *Pollux et Lucianus* (*ibid.*, 1831) ; *De Aristophanis Vitor* (Leipzig, 1845) ; *Bückerinnerungen an Schulpforte, 1814-21* (Halle, 1874), etc. E. Bailly.

Bibl. : A. Dove, vol. LIII et LIV des œuvres complètes. — *Zur eigenen Lebensgeschichte*. — Dove, *Biographie de Ranke*, dans l'*Allgemeine d. Biographie*. — Sybel, *Gedächtnisrede*, dans l'*Hist. Zeitschrift*, vol. LVI. — H. Prutz, *Leopold von Ranke*, dans *Unsere Zeit*, 1886, vol. II. — Du même, *Aus den Briefen Leopold von Ranke an seinen Verleger ;* Leipzig, 1886. — Giesebrecht, *Gedæchtnisrede auf L. v. R. ;* Munich, 1887. — O. Lorenz, *L. v. R. die Generationenlehre und der Geschichtsunterricht ;* Berlin, 1891. — Guglia, *L. v. R's Leben und Werke ;* Leipzig, 1893. — M. Ritter, *L. v. R's Geistes-Entwickelung und Geschichtschreibung ;* Stuttgart, 1896. — W. Price, *A contribution towards a bibliography of L. v. R.*, dans l'*Annual Report of the american historical Association*, 1896, I, p. 1263.

**RANKE** (Johannes), physiologiste et anthropologiste allemand contemporain, né à Thurnau le 23 août 1836, fils de Friedrich-Heinrich Ranke. D'abord privat-docent de physiologie à Munich en 1861, il y devint professeur en 1869 et, en 1886, obtint la chaire d'anthropologie. Il est connu par des ouvrages importants sur la physiologie et l'anthropologie, parmi lesquels : *Tetanus* (Leipzig, 1865, in-8) ; *Grundzüge der Physiologie...* (Leipzig, 1868, in-8 ; 3e éd., 1875) ; *Beitr. zur phys. Anthropologie der Bayern* (Munich, 1883, in-4) ; *Der Mensch* (Leipzig, 1886, 2 vol. in-8). Dr L. Hn.

**RANKINE** (William-John Macquorn), ingénieur anglais, né à Edimbourg le 5 juil. 1820, mort à Glasgow le 24 déc. 1872. Il fit ses études à l'université d'Edimbourg, publia à vingt-deux ans un travail intitulé : *An experimental inquiry into the advantages attending the use of cylindral wheels*, et, l'année suivante, fut nommé membre associé de l'*Institution of civil engineers*. En 1851, il vint se fixer à Glasgow pour y exercer la profession d'ingénieur civil, et devint, peu après, professeur à l'université de cette ville. Il était, depuis 1855, membre de la Société royale de Londres. On lui doit d'importantes recherches sur la théorie mécanique de la chaleur, qu'il a puissamment contribué à perfectionner (V. Equivalent), et sur les lois générales de transformation de l'énergie. Outre un grand nombre de mémoires originaux et de notes sur la mécanique et la physique parus dans les *Philosophical Transactions*, dans le *Philosophical Magazine*, dans les *Reports of the British Association*, il a publié : *Manual of applied Mechanics* (Glasgow, 1858) ; *Manual of the Steam engine and other prime movers* (*id.*, 1859) ; *Civil engineering* (*id.*, 1862) ; *Useful Rules and Tables* (*id.*, 1866) ; *Cyclopædia of Machine and Hand Tools* (*id.*, 1869) ; *Manual of machinery and Millwork* (*id.*, 1869), etc. L. S.

**RANNOCH** (Loch). Lac d'Ecosse (V. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 158).

**RANPOUR.** Nom porté dans l'Inde : 1° Par une principauté indigène de l'Orissa ; 520 kil. q. ; 36.000 hab.). — 2° Par une ville du Goudjerate (district d'Ahmedabad, présidence de Bombay), station de Bhaunagar-Gondal Railway ; 6.000 hab.).

**RANS.** Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Dampierre ; 542 hab. Château des xiie et xviie siècles ; église du xive.

**RANSART.** Ville de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Charleroi, à 45 kil. E. de Mons ; 7.500 hab. Stat. des chem. de fer de Fleurus à Piéton et de Charleroi à Louvain. Exploitations de charbonnages.

**RANSART.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges ; 460 hab.

**RANTECHAUX.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel ; 161 hab.

**RANTIGNY.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt : 1195 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Ateliers de constructions de machines ; manufacture de flanelles ; laminage de feuilles de cuivre pour l'encartage des boutons.

**RANTON.** Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Moûtiers ; 400 hab.

**RANTZAU** (Comtes de). Famille noble des plus anciennes, des plus riches et des plus étendues du Holstein, et qui fait remonter ses origines jusqu'au xie siècle. Elle comptait en 1600 jusqu'à 120 représentants mâles, possédant plus de 100 terres, et figure encore actuellement en 6 branches dans les nobiliaires de Danemark, d'Allemagne et des Pays-Bas.

**RANTZAU** (Jean, comte de), capitaine danois, né à Steinburg (Holstein) le 12 nov. 1492, mort à Breitenburg (Holstein) le 12 déc. 1565. Il voyagea d'abord à travers l'Europe occidentale et méridionale et jusqu'en terre sainte où il se fit sacrer chevalier. De retour dans le Holstein, nommé par le duc Frédéric gouverneur de son fils Christian, il accompagna le jeune prince à la diète de Worms où l'éloquence de Luther lui fit embrasser la foi nouvelle. Conseiller du duc, qui refusa une première fois à la mort du roi Jean la couronne de Danemark (1513), il fut de ceux qui la lui offrirent avec insistance en 1522 quand l'absolutisme du roi Christian II eut soulevé la noblesse du Jutland, et de son épée il aida le nouveau monarque, Frédéric Ier, à se faire reconnaître de ses sujets, assiégeant Copenhague et réduisant la ville par la famine, puis triomphant en Seanie de l'amiral Sœren-Norby, dernier partisan du souverain déchu. Toujours fidèle à la famille

ducale de Holstein, Rantzau sut encore, à la mort de Frédéric Ier (1533) et lors des troubles que fit naître la vacance du trône, rendre à son ancien élève proclamé roi de Danemark, sous le nom de Christian III, les mêmes services éclatants qu'il avait rendus au père, lui conquérir la couronne par les armes : il battit Skeppar Klement dans le Jutland septentrional (prise d'Aalborg, 1534), remporta sur les rebelles une grande victoire à OExnebierg, dans l'île de Fionie (1535), et força enfin Copenhague où s'était jeté le comte Christophe d'Oldenbourg, parent de l'ancien roi Christian II, à capituler. Nommé en récompense gouverneur des duchés de Slesvig et de Holstein, Rantzau y travailla activement à la propagation de la Réforme, accompagna le roi en 1538 au congrès des princes protestants à Brunswick et négocia la paix de Spire (1544), par laquelle l'empereur Charles-Quint, naguère hostile, reconnaissait les droits de Christian au trône de Danemark. Cependant, pour avoir désapprouvé le projet formé par le roi de partager les duchés avec ses deux frères, et proposé, au lieu du partage, d'y introduire l'hérédité ou encore de réunir le Slesvig à la couronne, Rantzau tomba en disgrâce et dut se démettre de ses fonctions. Il n'en reçut pas moins en 1559, à l'âge de soixante-dix ans, la conduite de la guerre contre les Dithmarses et déploya dans la répression de ce petit peuple indomptable autant de vaillance que d'habileté. G. Lévy-Ullmann.

**RANTZAU** (Henri, comte de), savant homme d'Etat danois, né à Steinburg le 11 mars 1526, mort le 31 déc. 1598, fils du précédent. Il fut envoyé à l'âge de douze ans à l'Université de Wittemberg. La véritable école où il se forma fut la cour de Charles-Quint, où il séjourna cinq ans durant (1548-53). Ayant succédé à son père dans le gouvernement de Slesvig et du Holstein dès 1566, il fut chargé par le roi de Danemark, Frédéric Ier, de diverses importantes missions diplomatiques. Estimé pour son habileté, renommé pour son savoir, il s'attira une réputation européenne par son immense fortune, qu'il devait partie à son mariage avec la riche Christine von Halle (1554), partie aux biens hérités de son père en 1565, partie enfin à une heureuse et intelligente gestion de ses revenus : il se fit le banquier des princes et des Etats, prêtant à maintes reprises au roi Frédéric II ou le cautionnant, prêtant à Charles-Quint, à Philippe II d'Espagne, à la reine Elisabeth d'Angleterre, à la ville d'Anvers. Fixé de préférence sur ses domaines propres, d'une étendue considérable, il consacra tous ses soins à les embellir; il rebâtissait Breitenburg et Mehlbeck, manoirs de la famille, élevait de nouveaux châteaux, d'un aspect plus riant et plus gracieux, à Wandsbeck (désormais appelé Wandsburg) et à Rantzau (1592-95), et mettait surtout sa gloire à les parer de statues et de portraits des héros de tous les temps, de pyramides commémoratives, à pourvoir les différentes pièces de dénominations latines, à les orner d'inscriptions classiques. Il avait autour de lui une cour de poètes latins, de « lauréats », Melissus, Frengel, Lauterbach. Sa bibliothèque à Breitenburg comptait 6.300 volumes et des manuscrits précieux. Rantzau entretenait une correspondance active tant avec de grands personnages, comme le cardinal Granvelle qu'avec les savants en renom, tels que : Juste Lipse, Tycho-Brahé auquel il donnait, en 1597, un premier asile à Wandsburg, etc. Ecrivain lui-même, il a publié toutes sortes d'ouvrages, surtout d'astrologie (*Aoroscopographia ;* Strasbourg, 1585, in-4; *Tractatus astrologicus...;* Francfort, 1593, in-8, etc.), d'hygiène, d'art militaire (*Commentarius bellicus;* Francfort, 1595, in-4), des vers (*Epigrammata et carmina varia;* Leipzig, 1585, in-4), une *Genealogia Ranzoviana* (Hambourg, 1585, in-4), etc. Son *Historia belli Dithmarsici* (Bâle, 1570, in-8; pseudonyme : Cilicius Cimber) et sa géographie du Jutland (*Cimbricæ Chersonesi descriptio;* Leipzig, 1739) ne sont pas sans valeur. G. Lévy-Ullmann.

**RANTZAU** (Josias, comte de), maréchal de France, né en Danemark le 18 oct. 1609, mort à Paris le 14 sept. 1650, petit-fils du précédent. Il servit tout jeune encore dans les gardes du corps du prince d'Orange, puis fut successivement au service du roi Christian IV de Danemark, de la Suède, de l'empereur, pour le compte duquel il contribua à la prise de Mantoue (1630). Rentré dans l'armée suédoise, il commanda l'arrière-garde au combat de Pfaffenhofen (1633), fut nommé général et participa au siège de Brisach. Ayant accompagné en France le chancelier Axel Oxenstiern en 1635, il se vit retenir par Louis XIII qui lui confia le commandement de deux régiments allemands avec le titre de mestre de camp; après avoir réussi à ravitailler Colmar et Schlestadt, promu maréchal de camp (1636), il prit une part glorieuse à la défense de la Franche-Comté, perdit un œil au siège de Dole et conduisit l'héroïque résistance de Saint-Jean-de-Losne. Au bout de deux années passées en Danemark (1638-40), il revint contribuer à la conquête de l'Artois, perdit une jambe et une main au siège d'Arras, fut fait prisonnier à la bataille d'Honnecourt; délivré, il courut se joindre à Condé et aida à la victoire de Rocroy. Mis ensuite à la tête de l'armée weimarienne en déroute après la mort de Guébriant, il fut battu à son tour par Jean de Weert à Duttlingen et pris une seconde fois (1643). Echangé, il reçut le bâton de maréchal de France quand il eut promis d'abjurer la foi luthérienne (1645) et, malgré des dissentiments avec son collègue Gassion dans la conduite de la guerre, coopéra utilement à la conquête de la Flandre occidentale. Nommé gouverneur de Gravelines, il devint suspect à Mazarin lors des troubles de la Fronde, fut arrêté (27 févr. 1649), put cependant se justifier, sortit de sa prison le 22 janv. 1650, mais succomba bientôt aux suites d'une hydropisie qu'il avait contractée. — Rantzau était d'une belle figure : ses contemporains sont unanimes à le dépeindre comme le plus beau et le plus vaillant gentilhomme qu'on pût imaginer; en le voyant, disent-ils, on devinait qu'il était fait pour commander. Sa beauté blonde émerveilla la cour de France quand il y fut présenté en 1635, et lui gagna peut-être les faveurs de la reine Anne; on a été jusqu'à lui attribuer la paternité de Louis XIV. Doué de grands talents militaires, il avait dans ses campagnes un bonheur surprenant : la légende veut qu'il ait toujours porté à la poignée de son épée un morceau d'or magique. Sa bravoure était proverbiale : il s'exposait au feu sans compter; il reçut, dit-on, soixante blessures, et à sa mort n'avait plus qu'un bras, une jambe, une oreille et un œil, ainsi que l'a représenté un peintre français du XIXe siècle. Son épitaphe, si souvent citée, exprimait sans hyperbole la stricte vérité : « le corps du grand Rantzau » n'était plus littéralement qu'une « moitié » de corps. Des excès répétés, surtout des excès de boisson, abrégèrent ses jours. G. Lévy-Ullmann.

**RANTZAU** (Schak-Karl) ou **RANTZAU-Ascheberg**, comte du saint-empire, homme d'Etat danois, né à Ascheberg (Holstein oriental) en 1717, mort à Menerbes (Vaucluse) en 1789. Après avoir été officier dans l'armée danoise, il alla de son propre mouvement nouer en 1762 des négociations secrètes avec la Russie, en vue de détourner le nouveau tsar Pierre III de prendre les armes contre le Danemark et de ménager un rapprochement entre la famille de Holstein-Gottorp et le gouvernement dano-norvégien. Il ne réussit qu'à s'attirer, sans doute par ses calomnies, la haine de la future impératrice Catherine II. L'échec de ses projets fit de lui un ennemi juré de la Russie. Il passa alors en Holstein, fit à Altona la connaissance du médecin Struensée, entra en relation également avec le général comte de *Saint-Germain* (V. ce nom) et son « alter ego », le général Gahler, et constitua avec ces trois hommes un foyer d'opposition contre le système politique alors en vigueur à Copenhague. Placé en 1767 à la tête de l'armée norvégienne durant le court retour de Saint-Germain au ministère de la guerre, bientôt relégué dans ses terres de Holstein où il mena une vie de débauches et de scandales, il n'en conserva pas moins assez de crédit

auprès du roi Charles VII pour faire nommer Struensée médecin particulier du prince. Rentré à la cour, grâce à la faveur croissante de celui-ci, il l'aida à renverser le comte Bernstorff (1770), et ils formèrent à eux deux, avec Brandt, un « triumvirat » pour l'exercice du pouvoir ; mais l'ambition de Rantzau ne trouvait pas son compte à la prépondérance et à l'éclatante supériorité de Struensée, il entra dans le complot ourdi contre celui qu'il avait le premier protégé ; peu s'en fallut, au moment de l'action, qu'il ne trahit ses complices. Chargé pour sa part d'arrêter la reine Caroline-Mathilde, il montra dans cette occasion une rare imprudence. Nommé pour prix de ses services ministre de la guerre et conseiller privé, mais haï et méprisé de ses collègues, qui briguaient d'ailleurs les bonnes grâces de l'impératrice Catherine II, et que la présence de ce brouillon au ministère compromettait vis-à-vis de la Russie, Rantzau se vit remercier au bout de quelques mois (juil. 1772). Il mena dès lors une vie errante dans l'Europe méridionale et finit tranquillement ses jours dans un petit village de France. G. Lévy-Ullmann.

**RANUCCIO,** ducs de Parme (V. Parme, t. XXV, p. 1175).

**RANULFE** de Humblières (*Ranulphus de Humblenoria*), professeur, puis évêque de Paris, dont la *Somme de théologie* inédite fournirait des indications sur les discussions qui précédèrent la condamnation, en 1277, de 212 propositions, dont celle de saint Thomas sur le principe d'individuation. F. P.

**RANVIER** (Louis-Antoine), histologiste français contemporain, né à Lyon le 2 oct. 1835. Il fit ses études médicales à Lyon et à Paris. Interne des hôpitaux en 1860, il a été reçu docteur en médecine en 1865. L'anatomie générale fondée par Bichat, aujourd'hui l'histologie, a été surtout le sujet des recherches de Ranvier depuis sa thèse sur le *Développement du tissu osseux* et sur les *Lésions élémentaires des cartilages et des os* (1865). Il est l'auteur de Mémoires importants sur la structure des nerfs, la génération et la dégénération des nerfs sectionnés, la névrologie, le système musculaire, l'organe électrique de la torpille, le spectre musculaire, les rapports des muscles et des tendons, le système conjonctif, le système osseux, le système vasculaire, le système glandulaire, le sang, etc. Préparateur du cours de médecine au Collège de France en 1867, directeur adjoint du laboratoire d'histologie du même collège en 1872, directeur en 1875, il a été nommé la même année professeur d'anatomie générale. La plupart de ses leçons ont été publiées (1875 à 1884). Il est aussi l'auteur d'un *Traité technique d'histologie* (1875-82), traduit en russe et en allemand, et, avec Cornil, d'un *Manuel d'histologie pathologique*, qui a eu plusieurs éditions. Il a été élu membre de l'Académie de médecine en 1886 et membre de l'Académie des sciences en 1887. Dr A. Dureau.

**RANVILLE.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn ; 496 hab.

**RANVILLE-Breuillaud.** Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre ; 457 hab.

**RANZ.** Mélodie populaire suisse. A l'origine, il était chanté par les bergers des Alpes, mais il a beaucoup changé d'aspect et de forme par la suite et varie suivant les cantons. Le plus connu est le ranz des vaches de la Gruyère. Le ranz est formé de fragments mélodiques développés sur un seul accord de façon à ce que l'écho de la montagne n'enlève rien à l'effet harmonieux du morceau. Le ranz des vaches de Fribourg est un monument poétique de l'ancien patois romand.

**RANZEVELLE.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey, entre la Saône et le canal de l'Est ; 35 hab. Sablières. Le village a été brûlé en 1474 par les Français que commandait Pierre de Craon. La seigneurie a successivement appartenu aux Ranzevelle, aux Barcessol, aux Terrier et aux Maire de Bouligney. Château ancien avec chapelle. Lex.

**RANZIÈRES.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 291 hab.

**RAON-aux-Bois.** Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Remiremont ; 1.412 hab.

**RAON-la-Petite** (V. Petite-Raon [La]).

**RAON-lès-Leau.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Badonviller ; 213 hab.

**RAON-l'Etape.** Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, à la jonction des vallées de la Plaine et de la Meurthe, dominées par la côte de Beauregard (alt. 443 m.) ; 4.441 hab. Stat. de la voie ferrée Nancy-Saint-Dié. Papeterie-imagerie, fabrique de boutons, commerce des bois, carrières de trapp. Raon (1279) fut fondé par les ducs de Lorraine ; le duc Ferri III construisit un château fort sur la côte de Beauregard. Couvent de Cordeliers fondé au xve siècle. Vestiges des anciennes fortifications. Le surnom de l'*Etape* ou Tape signifie bureau (où l'on percevait jadis les droits de passage sur les vins qui venaient d'Alsace). Armoiries : *De gueules, à la rose d'argent boutonnée d'or, mise en cœur.* E. Ch.

Bibl. : Cabasse, *Notes historiques et topograph. sur la commune de Raon-l'Etape*, dans *Annal. Soc. d'émulat. des Vosges*, ann. 1897. — Fournier, *Topogr. du bassin de la Meurthe*, dans *Soc. d'émulat. des Vosges*, ann. 1893.

**RAON-sur-Plaine.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Raon-l'Etape ; dans la vallée de la Plaine, au pied du Donon ; sur la route de Raon-l'Etape à Schirmeck (versant alsacien des Vosges) ; 466 hab. Fit partie du comté et de la principauté de Salm. E. Ch.

**RAOUL** ou **RODOLPHE,** duc de Bourgogne, puis roi de France de 923 à 936. Il était fils de Richard dit le Justicier, duc de Bourgogne, qui, par son père Théoderic, descendait de Hildebrand, frère puîné de Pépin d'Héristal, et d'Adélaïde, sœur de Rodolphe Ier, roi de Bourgogne transjurane. Richard, fidèle partisan de Charles le Simple contre les Robertiens, mourut le 1er sept. 921, laissant son duché à son fils aîné Raoul. Celui-ci, qui avait épousé depuis peu Emma, fille de Robert, comte de Paris, et belle-sœur d'Herbert II de Vermandois, fit cause commune avec son beau-père révolté (printemps de 922), joignit ses troupes à celles de Robert et contribua à l'expulsion de Charles le Simple hors de son royaume. C'est après cette campagne que Robert fut couronné roi à Saint-Remy de Reims (30 juin 922). Cependant Charles, ayant réuni une armée de Lorrains, s'avança jusqu'à Soisssons et attaqua son rival. Il fut mis en déroute, mais Robert fut tué dans l'action (15 juin 923). Hugues le Grand, fils du défunt, et les principaux seigneurs offrirent alors la couronne à Raoul, qui accourut en Neustrie, barra la route aux Normands arrivant au secours du Carolingien, et se fit sacrer roi à Saint-Médard de Soissons par Gautier, archevêque de Sens (13 juil. 923). Il abandonna toutefois le duché de Bourgogne à son beau-frère Gilbert de Vergy. Son règne ne fut qu'une suite de guerres contre les grands seigneurs féodaux et contre les partisans de Charles le Simple. A son avènement, il était loin en effet d'être reconnu par toute la nation, et ceux qui l'avaient soutenu ne l'avaient fait que pour agrandir leurs domaines. Il eut d'abord à continuer la lutte contre les Normands de Ragnold ; il les repoussa jusqu'en Normandie et conclut avec eux un traité leur confirmant la possession de tous les pays qu'ils occupaient sur la rive gauche de la Seine (924). Plus tard, il dut encore les rejetter hors de la Bourgogne, du Beauvaisis et de l'Amiénois ; il fut même blessé dans une de leurs rencontres près d'Arras (janv. 926) et fut contraint de leur acheter la paix. Il faisait simultanément une première incursion en Aquitaine, contre le duc Guillaume, dont il paya l'hommage par l'abandon du Berry ; mais, en 926, il devait renouveler cette expédition. D'autre part, Raoul, obligé d'abandonner les droits des Carolingiens sur la Lorraine, éprouvait de sérieuses difficultés avec Herbert de Vermandois, qui s'était emparé de la personne de Charles le Simple. Herbert, administrateur de l'archevêché de Reims au nom de son fils Hugues, ré-

clamait pour son autre fils Eudes le comté de Laon, dont le titulaire Roger venait de mourir (926). Raoul n'y put consentir et investit le fils de Roger (927). Ce fut le signal d'une lutte, pendant laquelle Herbert faisait prêter hommage à Charles le Simple ; elle ne se termina que par la prise de Laon et un accord entre les deux ennemis. A cette date même se place un épisode curieux : Raoul serait venu à Reims vers la fin de 928, et se serait humilié en présence de Charles, auquel il aurait cédé la villa d'Attigny. Le Carolingien, transféré dans sa prison de Péronne, mourut le 7 oct. 929, pendant que Raoul reprenait ses expéditions en Aquitaine, rejetait hors du Limousin les Normands qui le ravageaient (930) et essayait de se faire reconnaître par les seigneurs du pays. Il n'y réussit qu'en partie et encore en concédant à Raymond III, comte de Toulouse, l'investiture du duché d'Aquitaine, du comté d'Auvergne et du marquisat de Gothie. Il vint enfin à Vienne, où le fils de Louis l'Aveugle, Charles-Constantin, lui fit hommage pour la Provence (931). Il reprit ensuite la lutte contre Herbert de Vermandois, en s'alliant avec Hugues le Grand. Il chassa son fils du siège archiépiscopal de Reims, où il intronisa Artaud, moine de Saint-Rémy (fin de 931), enleva Laon, Amiens, Ham, Roye, Saint-Quentin, etc., et obligea Herbert à chercher un refuge en Germanie. Les partisans du comte de Vermandois résistèrent pourtant avec vigueur et finirent par chasser les troupes des Robertiens. Un traité, conclu à Soissons en 935, rendit à Herbert presque tous ses biens. Entre temps, Raoul avait reçu l'hommage du duc de Normandie, Guillaume (933). Dès l'automne de 935, étant gravement malade, il était passé en Bourgogne, d'où sa présence avait suffi à éloigner les Hongrois ; mais il mourut à Auxerre le 14 janv. 936 et fut enterré dans le monastère de Sainte-Colombe de Sens, auquel il légua sa couronne et sa chapelle. Il ne laissait pas de postérité. Son successeur fut le fils de celui qu'il avait détrôné, Louis IV d'Outremer, que Hugues le Grand rappela d'Angleterre et fit sacrer à Laon le 19 juin suivant. L.-H. LABANDE.

**RAOUL** DE CAMBRAI. D'après le chroniqueur Flodoard, Raoul, fils d'un certain Raoul, comte dans le pays de Cambrai, attaqua en 943 les fils du feu comte de Vermandois, Herbert, pour les dépouiller de leur héritage ; il fut vaincu et tué. Les aventures de ce personnage ont fait l'objet d'un récit épique dont un certain Bertolais, qui vivait sans doute vers le milieu du xe siècle, était l'auteur. Mais le récit composé par Bertolais est perdu. La chanson qui nous est parvenue est un remaniement versifié à la fin du xiie siècle. L'œuvre jouit au xiie siècle d'une véritable popularité. Le renouveleur de l'ancien poème sur *Raoul de Cambrai* n'était pas un homme de talent ; sa langue est pauvre, pénible et banale ; mais il ne paraît pas avoir rajeuni le fond de la narration au même degré que la forme : « Les mœurs féodales, dans la première partie du Raoul, portent en plus d'une strophe les marques d'une certaine antiquité ». Le poème de *Raoul de Cambrai*, avec sa continuation, qui est un simple roman d'aventures, a été publié pour la Société des anciens textes français par MM. P. Meyer et A. Longnon (Paris, 1882, in-8).

**RAOUL** DE LAON (*Radulphus Landunensis*), savant français, mort en 1131, frère d'*Anselme de Laon* (V. ce nom), lui succéda comme écolâtre (en 1117 ?). Il est surtout connu par un *Traité de l'abacus*, dont des extraits seulement ont été publiés par Chasles (*Comptes rendus*, XVI) et Wœpcke (*Journal asiatique*, 1863), et qui paraît avoir eu une assez grande vogue. L'usage du jeton circulaire sans marque, appelé *sipos* par les abacistes, et que l'on a regardé comme représentant le zéro, est expliqué très nettement dans ce traité d'une tout autre façon. Ce *sipos*, déplacé successivement dans les colonnes de l'abacus, servait à marquer, par exemple, le chiffre du multiplicateur avec lequel on opérait. L'opuscule de Raoul de Laon a, au reste, surtout été étudié au point de vue des renseignements qu'on peut en tirer pour l'origine de l'abacus et des caractères qu'on y employait, et son témoignage est un de ceux qu'invoquent les partisans de la tradition romaine. Mais ce témoignage peut être interprété dans des sens passablement différents. T.

**RAOUL** DE PRESLES, écrivain et jurisconsulte français, né à Paris en 1316, mort à Paris le 10 nov. 1383. Il était fils naturel de *Raoul de Presles* (appelé aussi *Paul de Prayères*), qui fut secrétaire de Philippe le Bel et que Louis le Hutin fit jeter en prison à la mort de ce prince, comme complice de son empoisonnement. Resté de bonne heure orphelin, il embrassa la profession d'avocat, cultiva en même temps avec quelque succès les belles-lettres, entra bientôt en faveur auprès de Charles V et obtint de ce prince la charge de maître des requêtes, ainsi que des lettres de légitimation. Il était, en outre, conseiller des marchands forains de marée. On connaît de lui : une traduction, avec commentaire, de la *Cité de Dieu*, de Saint Augustin (Abbeville, 1486, 2 vol., et Paris, 1531, 2 vol.), la première version française de cet ouvrage ; un *Traité de la puissance ecclésiastique et séculière*, sorte d'abrégé du *Songe du Vergier*, dont on lui a faussement attribué la paternité ; *la Muse*, pièce de vers en latin. — Un troisième *Raoul de Presles*, neveu et héritier du secrétaire de Philippe le Bel, paraît avoir été l'ancêtre de Jeanne de Presle, qui devint la maîtresse de Philippe le Bon.

**RAOUL** DUVAL (Edgar-Raoul DUVAL, dit), homme politique français (V. DUVAL, t. XV, p. 143).

**RAOUL** GLABER (*Glaber Rodulfus*), chroniqueur du xie siècle, né en Bourgogne à la fin du xe siècle. Il avait à peine douze ans quand son oncle, un moine, le fit entrer au monastère de Saint-Léger de Champeaux. L'irrégularité de sa conduite l'en fit expulser. Il entra alors au monastère de Saint-Bénigne de Dijon où il demeura d'environ 1025 à 1030 ; il résida temporairement à Bèze entre 1025 et 1028. De Saint-Bénigne il passa à Cluny, sous le gouvernement de saint Odilon, vers 1031-33. Enfin il devint moine de Saint-Germain d'Auxerre, où il était dès 1039-40. Il séjourna aussi au monastère de Moutiers (*Meleredense cœnobium*) qui dépendait de Saint-Germain d'Auxerre. Les religieux de Saint-Germain lui confièrent le soin de restituer les inscriptions des autels et les épitaphes de leur église, dont quelques-unes ont été naguère retrouvées dans la crypte. Il a écrit une histoire en cinq livres : *Historiarum libri quinque ab anno incarnationis DCCCC usque ad annum MXLIV*. Le Ier livre et le commencement du livre II furent écrits à Cluny après 1026 et avant 1040 ; les autres livres furent rédigés à Saint-Germain d'Auxerre, savoir : la fin du livre II avant 1040 ; le livre III, après 1037 ; les livres IV et V, après 1044. Raoul s'était proposé d'écrire une histoire universelle, mais il n'a pas su mettre chaque chose à sa vraie place ; il mesure l'importance des événements à la connaissance qu'il en a ; ce n'est qu'un mélange confus d'anecdotes, mais précieux pour la connaissance des mœurs et des idées de son temps. Ses erreurs chronologiques et géographiques sont nombreuses. Il était en outre superstitieux à l'excès. Hugues de Flavigny, Sigebert de Gemblou et l'auteur des *Gesta consulum Andegavorum* ont fait des emprunts à son livre. La première édition des histoires de Raoul a été donnée par Pithou dans ses *Scriptores*, en 1596 ; elle a été republiée par Duchesne (*Scriptores*, t. IV, p. 1) ; partiellement dans le *Recueil des histor. de France* (t. IV, p. 238, et t. X, p. 1) ; dans les *Monumenta Germaniæ historica Scriptores* (t. VII, p. 51). La dernière édition est celle de Prou, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* (Paris, 1886, in-8). Raoul est aussi l'auteur d'une *Vie* de Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, publié dans Mabillon, *Acta sanctor ord. S. Benedicti*, s. VI, t. I, p. 320, et dans les Bollandistes, *Acta sanctorum*, janv., t. I, p. 57. M. PROU.

BIBL. : E. SACKUR, *Studien über Rodulphus Glaber*, dans

*Neues Archiv*, t. XIV, pp. 377-418. — J. Havet, *Note sur Raoul Glaber*, dans *Revue historique*, t. XL (1889), pp. 41-48, réimpr. dans *Œuvres de Julien Havet*, t. II, pp. 80-88. — H. Kuypers, *Studien über Rudolf den Kahlen;* Goch, 1891, in-8. — E. Gebhart, *l'Etat d'âme d'un moine de l'an 1000*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er oct. 1891, pp. 600-628. — E. Petit, *Raoul Glaber*, dans *Revue historique*, t. XLVIII (1892).

**RAOUL** le Breton (*Radulphus Brito*), peut-être proviseur, de 1315 à 1320, du collège fondé par Robert de Sorbon, auteur de gloses restées manuscrites. Elles portent sur le *Traité de l'âme*, sur les *Premiers et les seconds Analytiques*, sur les *Topiques* et sur la *Physique d'Aristote*. L'*Inventaire général* des ducs de Bourgogne lui attribue encore des commentaires sur la *Division* de Boèce et les *Six principes* de Gilbert de La Porrée. Le commentaire sur les *Premiers Analytiques* fut écrit en 1312; les questions sur les *Topiques* en 1320, ce qui nous empêche de placer Raoul, comme le voulait Daunou, au milieu du XIIIe siècle. Hauréau l'a considéré comme un adversaire de Duns Scot et un disciple de saint Thomas, pour qui les universaux sont non des substances, mais des prédicats essentiels, des formes inhérentes aux sujets individuels et dont la manière d'être est déterminée par la nature de ceux-ci. Prantl, s'appuyant sur les extraits donnés par Hauréau, serait plutôt tenté de rapprocher Raoul de Duns Scot. Il est impossible de choisir sûrement, d'après ces fragments, entre les deux interprétations. On peut seulement en conclure que Raoul mériterait d'être édité et étudié. F. Picavet.

Bibl. : Hauréau, *Histoire de la Scolastique*, II, 2, pp. 272-278. — Prantl, *Geschichte der Logik*, III, 241-243.

**RAOULT** (François-Marie), physicien et chimiste français, né à Fournes-en-Weppes (Nord) le 10 mai 1830. Reçu docteur ès sciences physiques en 1862 avec une thèse sur les *Forces électromotrices des éléments voltaïques*, il a été nommé d'abord chargé de cours, puis professeur de chimie (1870) et doyen (1889) de la Faculté des sciences de Grenoble. Il est, en outre, depuis 1890, correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Ses travaux, qui lui ont fait décerner en 1889 le prix La Caze, ont porté principalement sur les forces électromotrices des piles et les quantités de chaleur dégagées par les actions chimiques accomplies sous l'influence des courants, sur les tensions de vapeur des liquides volatils tenant en dissolution des corps fixes, sur le point de congélation des dissolutions. Commencées en 1878, ces dernières recherches ont eu, dans le monde savant, un grand retentissement. Elles ont été continuées par leur auteur jusqu'en ces derniers temps avec le plus grand succès, et on lui doit la connaissance complète des lois qui régissent les phénomènes de *cryoscopie* et de *tonométrie* (V. Congélation et Tonométrie). Outre de nombreux mémoires originaux et notes epars dans les *Annales de chimie*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, etc., il a publié : *Sur les poids moléculaires des sucres et des alcools polyatomiques* (Grenoble, 1889); *Sur les progrès de la cryoscopie* (Grenoble, 1889). L. S.

**RAOUSSET**-Boulbon (Gaston Raoux, comte de), aventurier français, né à Avignon le 2 déc. 1817, mort à Guaymas (Mexique) le 12 août 1854. Il gaspilla en prodigalités et en folies une très grosse fortune, fit, en Algérie, une tentative de colonisation qui avorta, se jeta dans le journalisme, fonda à Avignon la *Liberté* où il dissipa ses dernières ressources et s'embarqua enfin pour la Californie où il espérait retrouver une fortune dans les mines d'or (1850). Après avoir travaillé comme portefaix, puis trafiqué sur les troupeaux, il fonda une compagnie pour l'exploitation des mines de la Sonora. Le Mexique lui ayant refusé la prise de possession des concessions qu'il lui avait accordées par traité, Raousset-Boulbon, qui avait réuni une petite armée d'environ 300 aventuriers, lui déclara la guerre. Il battit à diverses reprises les troupes du général Blanco; mais sa compagnie l'abandonna et céda au Mexique ses droits moyennant une forte indemnité. Raousset-Boulbon complota alors contre Santa-Anna : le complot découvert, il put s'enfuir et gagner San Francisco. Il y reforma une troupe d'aventuriers et débarqua avec eux à Guaymas, dans l'intention de s'emparer par la force des terrains miniers. Les Mexicains se levèrent en foule pour repousser cette invasion, et Raousset-Boulbon, fait prisonnier, passa devant un conseil de guerre, fut condamné à mort et fusillé. Il a laissé : *De la colonisation et des institutions civiles en Algérie* (Paris, 1847, in-8); *Une conversion* (1855, 2 vol. in-8); des *Lettres* fort intéressantes, et divers écrits qui ont été publiés par A. de La Chapelle. R. S.

Bibl. : C. de Lambertye, *le Drame de la Sonora;* Paris, 1855, in-8. — H. de La Madelène, *le Comte de Raousset-Boulbon, sa vie et ses aventures;* Paris, 1856, in-12. — A. de La Chapelle, *le Comte de Raousset-Boulbon;* Paris, 1859, in-12.

**RAOUX** (Jean), peintre français, né à Montpellier en 1677, mort à Paris le 10 févr. 1734. Elève de Ranc et de Bon de Boulogne, il obtint le prix de Rome (1704), séjourna dix ans à Rome, puis à Venise, entra à l'Académie (1717), fut logé au Temple et pensionné par le grand prieur de Vendôme (1714). Le Louvre a de lui *Télémaque racontant ses aventures à Calypso;* d'autres œuvres sont à Versailles, à Berlin, à l'Ermitage, etc. Assez en vogue au XVIIIe siècle, Raoux a surtout peint des tableaux de genre et des portraits, notamment d'actrices sous des costumes allégoriques; il peint surtout bien les étoffes.

**RAPA** ou Opalo. Ile de l'archipel des *Toubouaï* (V. ce mot).

**RAPA** Nui. Ile du Pacifique sud-oriental (V. Pâques [Ile de]).

**RAPACES** (Zool.). Dans la classe des oiseaux, on désigne sous ce nom, et sous les noms latins d'*Accipitres* et de *Raptatores*, un ordre important que l'on peut caractériser ainsi : bec fort et recourbé, à bords tranchants et souvent pourvus de dents; pieds robustes, couverts de scutelles; pattes à quatre doigts, dont trois en avant, un en arrière, armés de griffes puissantes et recourbées; ailes généralement développées. Régime carnivore et souvent aussi insectivore (chez les petites espèces). Presque tous (les Vautours exceptés) se nourrissent de proies vivantes qu'ils saisissent avec leurs griffes appelées *serres*, et déchirent avec leur bec; les Vautours, plus faiblement armés, se nourrissent de cadavres.

Les Rapaces, qui représentent, dans la classe des Oiseaux, les Mammifères carnivores, ont des mœurs analogues et sont répandus dans toutes les régions du globe. Ils sont généralement de grande taille : cependant leurs dimensions varient beaucoup depuis celle des grands Aigles, des Gypaètes, des Condors et des Harpies qui ont de 3 à 4 m. d'envergure, jusqu'au Faucon moineau (*Ierax cœrulescens*) de Malaisie, qui a la taille de notre Moineau et ne peut capturer que des Soui-mangas et des Sauterelles. Parmi les rapaces nocturnes, les plus grands (tels que le Grand-Duc, type du genre *Bubo*) dépassent rarement la taille moyenne des Rapaces diurnes, des Gerfauts par exemple. La plupart de ces Oiseaux sont très robustes, relativement à leur taille : cependant l'on a exagéré leur force et le danger de leurs attaques pour l'homme et les animaux. S'il est vrai que la plupart des Rapaces diurnes sont dangereux pour les oiseaux de basse-cour et pour le petit gibier, il en est bien peu qui osent s'attaquer à un mouton adulte. Les grands Aigles sont capables d'enlever un lièvre, un agneau, un chevreau et même, paraît-il, un très jeune enfant, bien que le fait soit assez rare, mais ils ne s'attaquent guère aux grands animaux, dans les pays de montagne, que lorsque ceux-ci sont blessés, et alors ils cherchent à les étourdir par les vibrations de leurs ailes pour les faire tomber au fond d'un précipice où ils pourront facilement en faire leur pâture. L'homme les met facilement en fuite; mais si l'oiseau est blessé, démonté d'une aile, et tombé à terre, il peut encore devenir dangereux pour les chiens et pour l'homme lui-même. Il se retourne

alors, jetant en avant son bec et ses serres redoutables qui produisent des blessures profondes et dangereuses, luttant pour sa défense jusqu'à la dernière extrémité.

Ces grands Rapaces, qui se nourrissent exclusivement de proies vivantes, sont considérés comme nuisibles. Par contre, les Vautours, qui se nourrissent de cadavres, doivent être considérés comme utiles : dans les contrées chaudes qu'ils habitent, ils viennent jusque dans les rues des villes et les nettoient des charognes et de tous les débris de matières animales que l'on jette sur la voie publique, remplissant ainsi un rôle important au point de vue de la voirie et de l'hygiène publiques. De même les espèces moyennes et petites de Rapaces diurnes et surtout nocturnes sont utiles à l'agriculture, en raison de la chasse qu'elles font aux petits rongeurs et aux insectes. La coutume de dresser des oiseaux de proie pour la chasse (V. Fauconnerie) est tombée en désuétude en Europe, mais s'est conservée jusqu'à nos jours chez les Arabes et surtout dans le Turkestan où l'on voit encore des Faucons, des Gerfauts et même de grands Aigles dressés pour cet usage.

Les Rapaces se subdivisent très naturellement en deux sous-ordres : 1° Rapaces diurnes, dont la tête est comprimée avec les yeux latéraux et qui comprennent quatre familles : *Vulturidæ*, *Gypaetidæ*, *Falconidæ*, *Serpentaridæ*. — 2° Rapaces nocturnes à tête ronde avec les yeux grands, dirigés en avant et ordinairement entourés d'un cercle de plumes et qui constituent une seule famille, celle des *Strigidæ* (V. Vautour, Gypaète, Faucon, Aigle, Serpentaire, Chouette, Grand-Duc, etc.). E. Trouessart.

**RAPAGGIO.** Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Piedicroce ; 161 hab. Sur le territoire de cette commune se trouvent les eaux minérales d'*Orezza* (V. ce mot).

**RAPALE.** Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Murato ; 327 hab.

**RAPALLO.** Ville maritime d'Italie, prov. à l'E. de Gênes, au fond de la *baie de Rapallo*; 3.000 hab. Station d'hiver. Petit port qui fait un commerce d'huile d'olives. Fabrication de dentelles. Le 28 août 1431, les Vénitiens, commandés par Pietro Loredano, y défirent les Génois. En 1494, un corps français prit d'assaut la place, et massacra la garnison napolitaine. En 1539, Dragut la pilla.

**RAPATEL** (Jean-Marie, baron), général et homme politique français, né à Rennes le 13 mars 1782, mort à Paris le 2 janv. 1852. Après avoir pris part aux guerres de l'Empire, il se rallia à la Restauration qui le créa baron et lui donna, avec le grade de colonel, le commandement du 3e léger. Promu maréchal de camp en 1823, il servit en Espagne et après la campagne fut mis en disponibilité. Le gouvernement de Juillet le rappela à l'activité et le promut lieutenant général (1833). Il servit en Afrique et gouverna l'Algérie par intérim en 1836. Nommé pair de France en 1846, il combattit, à la tête de la 2e légion de la garde nationale, pendant les journées de juin. Le 13 mai 1849, il fut élu membre de l'Assemblée législative par le dép. de la Seine. Conservateur, il vota constamment avec la majorité, mais rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 Décembre.

**RAPATRIEMENT.** I. Droit administratif. — Les enfants et les aliénés d'origine française abandonnés ou soignés à l'étranger, les enfants et les aliénés d'origine étrangère abandonnés ou soignés en France, sont, d'une façon générale, rapatriés, c.-à-d. conduits ou ramenés dans leurs pays d'origine respectifs, au lieu de leur dernière résidence, par les soins et aux frais de l'un ou l'autre gouvernement. Dans certains cas exceptionnels, des adultes valides, sans ressources, peuvent aussi être rapatriés. Ce sont les préfets, en France, qui traitent des questions de rapatriement avec les gouvernements étrangers ou avec les agents français à l'étranger, mais toujours par l'entremise du ministre des affaires étrangères. Si des difficultés surgissent au sujet du montant ou du remboursement des frais de traitement ou de voyage, ils sont tenus d'en référer au ministre de l'intérieur. A l'étranger, les Français qui veulent se faire rapatrier doivent s'adresser aux agents consulaires français.

Législation maritime. — Tout inscrit maritime et tout Français provenant de l'équipage d'un bâtiment de l'Etat ou d'un navire de commerce, qui se trouve, par suite de quelque circonstance que ce soit, délaissé ou débarqué à l'étranger ou dans une possession française d'outre-mer, doit être rapatrié dans le plus bref délai possible par les soins des commandants des bâtiments de l'Etat, des consuls et agents consulaires, des gouverneurs coloniaux, des commissaires de l'inscription maritime. Ces fonctionnaires veillent d'ailleurs à ce qu'aucun homme d'équipage ne soit débarqué sans cause légitime, ou, si le débarquement a lieu de gré à gré, qu'autant que son rapatriement ou son rembarquement est assuré sans le concours des deniers de l'Etat. Si les marins débarqués d'un navire français sont étrangers, ils sont remis, en principe et sauf convention internationale contraire, entre les mains du consul de leur nation le plus proche. Le rapatriement des gens de mer français a lieu par la voie la plus économique et la plus prompte à la fois, mais par la voie de mer de préférence à la voie de terre, par les bâtiments de l'Etat de préférence aux navires du commerce, par les navires français de préférence aux navires étrangers. Les rapatriés sont embarqués à titre soit de remplaçants, soit de passagers gagnant leur passage, soit de simples passagers. Tout navire de commerce français prêt à faire voile pour la France peut être obligé par l'autorité maritime, coloniale ou consulaire de recevoir à bord, pour être rapatriés, non seulement des gens de mer, mais aussi des passagers de l'ordre civil. Toutefois et lorsque l'absence de vacances ne permet pas l'embarquement aux titres de remplaçant ou de passager gagnant son passage, la proportion ne peut excéder un passager marin par 50 tonneaux de jauge officielle, un passager de l'ordre civil par 100 tonneaux. La catégorie du passage est réglée, après débat, d'après le grade ou la situation du rapatrié. Les frais du retour ne restent pas toujours à la charge de l'Etat. Ils sont même, en principe, pour les gens de mer, à la charge de l'armement. Toutefois, ils ne sont dus par lui, en cas de prise, de naufrage ou de déclaration d'innavigabilité, que jusqu'à concurrence de la valeur du navire ou de ses débris et du montant du fret des marchandises sauvées : le surplus est imputable à l'Etat. D'autre part, en cas de débarquement de gré à gré, la convention amiable intervenue désigne la partie qui supporte les frais. Enfin, si le débarquement résulte de motifs d'ordre public ou de discipline, l'autorité maritime en dresse procès-verbal et la dépense est imputable à celui, armateur, capitaine ou matelot, qui en a la responsabilité. Des indemnités de route sont dues, en outre, par l'armateur, pour le retour dans leurs quartiers aux marins congédiés en France dans un port autre que le port d'armement. Il ne peut être établi de compensation entre les divers frais et indemnités qui précèdent et les sommes dues aux marins par l'armateur. Les autres questions de détails relatives au rapatriement et aux conduites de retour des gens de mer se trouvent résolues par le décret du 22 sept. 1891, qui règle aujourd'hui la matière. L. S.

**RÂPE.** I. Technologie. — En tant qu'ustensile de ménage, la râpe est faite, d'ordinaire, d'une plaque de métal hérissée d'aspérités : elle sert à mettre en poudre diverses substances telles que le sucre, la croûte de pain. — Dans l'industrie, le râpage a principalement pour but la réduction de la pomme de terre en fécule ou l'extraction du suc liquide des betteraves : la râpe divise les tubercules en parties aussi menues que possible. Le râpage se faisait autrefois à la main. De nos jours, toutes les râpes marchent mécaniquement. Elles se composent essentiellement d'un tambour creux de bois ou de métal, recouvert, sur toute sa circonférence, de lames minces dentelées

comme des scies et monté sur un axe horizontal, auquel une poulie imprime une rotation rapide. Près du tambour est une table inclinée, en fonte, qui reçoit les tubercules. Ceux-ci se trouvent poussés et pressés contre les lames du cylindre par des sabots ou poussoirs en bois dur animés d'un mouvement lent. Lorsque les tubercules, dont la pulpe tombe, au fur et à mesure, sur un plan incliné et de là dans une auge, se trouvent entièrement râpés, le sabot, qui est alors à la fin de sa course, se retire automatiquement par l'effet d'un dispositif spécial, de nouveaux tubercules sont placés sur la table et le mouvement en avant recommence. La râpe que nous venons de décrire peut donner de 800 à 1.000 tours à la minute : c'est la râpe ordinaire. On lui a fait subir d'assez nombreuses modifications de détails, aussi bien pour le râpage de la pomme de terre que pour celui de la betterave. On a fait aussi des râpes centrifuges et des râpes-meules (V. Fécule, t. XVII, p. 3, et Sucre). — On donne encore le nom de râpe à une grosse lime dont se servent les sculpteurs et certains ouvriers, comme les cordonniers, les plombiers, les tourneurs, les tabletiers.

II. Beaux-arts.— C'est un outil de sculpteur, une espèce de lime qui sert à polir, à finir le travail du marbre ou de la pierre. Il y en a, ainsi que des ébauchoirs, de toutes les tailles et de toutes les formes. La râpe est employée aussi par les sculpteurs en bois.

**RAPÉE** (La). Le quai et le port du XII^e arrondissement de Paris, désignés sous ce nom et allant du boulevard de Bercy à la rue Traversière, ne doivent pas leur appellation à un commissaire des guerres de l'époque de Louis XV, ou bien à quelque opération qu'on faisait subir au raisin à son arrivée sur le quai, mais au lieu même, lieu couvert de broussailles (*Rapeium*). Il y eut, au moins à la fin du XV^e siècle, des sieurs de La Rapée, et l'un d'eux fit construire en cet endroit, vers le milieu du XVII^e siècle, une maison de plaisance qui figure sur le plan de Paris de 1672 et qui occupait l'emplacement du magasin des fourrages militaires. La fête nautique donnée en 1787 par les mariniers de la Rapée, réunis à ceux de Bercy, devint ensuite annuelle. De temps immémorial, La Rapée a toujours servi de port de débarquement pour les vins, et l'on trouve dans une des œuvres de Vadé un témoignage de la réputation dont ses guinguettes jouissaient au XVIII^e siècle. Aujourd'hui encore l'animation y est assez grande. M. Bx.

**RÂPERIE** (Industrie sucr.) (V. Sucre).

**RAPEY**. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes ; 50 hab.

**RAPHAEL**, c.-à-d. *Dieu guérit*. Nom donné par les théologiens juifs à un ange, qui joue un rôle dans l'histoire de Tobie; il fut promu par la théologie chrétienne au rang des archanges.

**RAPHAEL** (Raffaello Santi), appelé aussi quelquefois *Sanzio*, nom que lui donne Vasari et sous lequel ses contemporains le désignaient souvent, qui vient peut-être d'une déformation latine de *Santi*, *Sanctius*, redevenue en italien *Sanzio*. Il signait *Raffael* (ou *Raphael*) *Urbinas*. Cet homme, qui n'allait vivre que trente-sept ans et qui, mourant en sa pleine jeunesse, avait produit un nombre prodigieux d'œuvres, est le peintre le plus célèbre de tous les temps. L'un des plus merveilleux artistes de la Renaissance, peintre, architecte et sculpteur, il était né à Urbin en 1483, le 6 avr., si l'on s'en rapporte au texte de l'épitaphe que composa après sa mort, survenue le vendredi saint 6 avr. 1520, son ami Bembo (*vixit annos XXXVII integer integros*) ; le 28 mars, si l'on croit Vasari qui le fait naître le vendredi saint de l'année 1483; ces deux dates, basées l'une et l'autre sur ce qu'il mourut le jour anniversaire de sa naissance, n'ont pas d'autre autorité; on ne peut s'empêcher toutefois de noter que Vasari a fait ailleurs de graves erreurs de dates à propos de la jeunesse de Raphaël. C'est celle du 6 avr. qui a été inscrite sur la maison où il est né, dans la rue qui monte de la place du marché vers la campagne, la « contrada del Monte », aujourd'hui « contrada di Raffaello ». Son bisaïeul, Perezzollo Santi, marchand, s'était établi à Urbin vers 1450, venant d'un bourg du duché, Colbodolo, que menaçaient les armes des Malatesta. Son père, Giovanni Santi, était peintre et poète, protégé du duc Federigo de Montefeltro ; il avait offert en 1469 l'hospitalité à Piero della Francesca. Il devait avoir déjà un certain âge quand Raphaël naquit. Raphaël perdit sa mère Magia Ciarla, le 7 oct. 1491 : on croit la reconnaître dans une fresque de Giovanni qu'on voit dans sa maison. Giovanni se remaria le 25 mai suivant avec la fille d'un orfèvre, Bernardina Parti, mais mourut bientôt, le 1^er août 1494. Il avait quelquefois fait poser son fils pour ses *Sante conversazioni*, ainsi dans la *Sainte Famille* de l'église San Domenico, à Cagli. Avant de mourir, il donna pour tuteur à son fils son frère Bartolommeo, prêtre ; mais Raphaël fut élevé aussi par le frère de sa mère, Simone di Battista Ciarla, et il lui garda toujours un très profond attachement. Il paraît certain que Raphaël ne se rendit à Pérouse qu'en 1499, puisque le Pérugin, voyageant de ville en ville, ne s'y fixa qu'à ce moment-là. Raphaël vécut donc à Urbin ses seize premières années, et l'on doit tenir compte de l'influence de milieu qu'eut sur son génie cette nature de petite ville intime et retirée sur sa hauteur, dans un pays de montagnes, divers et calme, avec ses grands horizons où la mer se laisse apercevoir ; il avait assurément appris de son père à dessiner, et dans Urbin, où le duc Federigo di Montefeltro, qui mourut en 1482, avait vu terminé le beau palais de Laurana, il a connu au palais même la peinture de Melozzo da Forli et celle de Justus de Gand, et il a vu Signorelli peindre à San Spirito ; il a pris des leçons de Timoteo della Vite, revenu à Urbin en 1495, élève de Francio. Dans son œuvre de jeune homme, on ne peut attribuer à cette époque que quelques dessins du *Livre* de Venise : des têtes copiées sur le tableau de Justus de Gand et le *Massacre des Innocents*.

Raphaël arrive en 1499 à Pérouse qui est alors une grande ville de 40.000 hab., et il entre chez le Pérugin, de trente-sept ans plus âgé que lui, à l'atelier de la via Deliziosa, non pas comme apprenti, mais comme compagnon. Le Pérugin, qui commence les fresques du Cambio, en est au plus beau temps de sa vie ; il entretient les meilleurs rapports avec son nouvel élève. Et en même temps il peint le *Sposalizio* du musée de Caen, en 1499 ou en 1500. On ne peut précisément déterminer la part de Raphaël dans les travaux que fit à ce moment Pérugin ; l'on croit cependant quelquefois pouvoir reconnaître sa main : ainsi dans la Vierge de la *Nativité* ou dans telle figure de la *Résurrection* du Vatican. Le jeune homme, passionnément épris de l'art de son maître, à la beauté calme, reçoit la première et la plus forte de ces influences que son extrême impressionnabilité lui fera subir jusqu'en ses plus grands jours de puissance ; et il étudie aussi le Pinturicchio, alors présent à Pérouse. A l'atelier, il a connu Giovanni di Pietro, dit lo Spagna, qui demeurera toujours son ami et qui, par sa précoce admiration pour lui, peut être considéré comme le premier de ses élèves, bien que l'influence de l'un sur l'autre ait été réciproque ; et leurs deux manières sont à ce moment si semblables que l'on a pu souvent attribuer à Raphaël le *Saint Etienne* du Spagna de la galerie de Bergame. Raphaël a déjà copié dans son travail d'étude des morceaux du Pérugin, on a conservé dans la sacristie de San Pietro de Cassinensi, à Pérouse, la copie à la détrempe d'un fragment de la *Famille de la sainte Vierge* qui est au musée de Marseille, l'*Enfant Jésus caressé par le petit saint Jean*, et voici qu'à dix-huit ans il commence son œuvre de peintre en composant, dans la convention du type ombrien, ces vierges à mi-corps, exquisement douces, les yeux baissés vers l'Enfant : de 1501 et de 1502 sont la *Ma-*

*done Solly*, la *Vierge entre saint Jérôme et saint François*, du musée de Berlin, dont il existe des études à l'Albertine, et la *Vierge au livre*, de l'Ermitage. En 1503, Maddalena degli Oddi lui commanda pour l'église San Francesco le *Couronnement de la Vierge*, et il peint le beau tableau qui est aujourd'hui à la galerie du Vatican : dans la partie inférieure, les apôtres rangés autour du tombeau vide avec la symétrie ombrienne ; dans la partie supérieure, le Christ couronnant la Vierge. Il avait fait pour ce tableau, comme d'ailleurs il le fit toujours par la suite, de nombreux dessins d'études : on en voit un à Lille, au musée Wicar, où l'on peut noter que Raphaël par le manque de modèles de femmes à Pérouse, était obligé de faire poser des jeunes gens. Le Vatican possède aussi les trois compartiments de la prédelle du *Couronnement* : *l'Annonciation*, dont le carton est au Louvre; *l'Adoration des mages* et *la Présentation au temple*, dont on voit des études à Oxford.

En 1503, Raphaël, tandis que son maître est appelé à Florence, se rend à Città di Castello, où son arrivée a été préparée par le duc Guidobaldo di Montefeltro qui s'y est réfugié pour échapper à César Borgia. Il y peint pendant son séjour une bannière pour l'église de la Trinité représentant sur ses deux faces la *Trinité* et la *Création d'Eve*, que possède le musée municipal de la ville, et trois grandes œuvres : *le Couronnement de saint Nicolas de Tolentino*, pour le couvent des Augustins où il resta jusqu'en 1784, mais, cédé alors au pape Pie VI, il figura, mais en fragments, au Vatican, d'où il disparut en 1798 lors de l'entrée des Français : on ne le connaît plus que par les dessins de Lille et d'Oxford ; *le Christ en croix* avec la Vierge, sainte Marie-Madeleine, saint Jean et saint Jérôme, et deux anges qui recueillent le sang des mains, pour une chapelle de la ville, et qui maintenant est à Londres, dans la galerie de M. Mond ; enfin le *Sposalizio* de la Brera de Milan, daté de 1504 : il fut exécuté à Citta di Castello pour l'église San Francesco de Pérouse, dans la conception exacte de celui du Pérugin qui est au musée de Caen, mais, outre que Raphaël l'a transformé par la valeur de la pensée, il faut observer que le sujet du mariage de la Vierge était à cette époque compris par tous les peintres sous cette forme déterminée et habituelle, et l'on en trouve la trace jusque chez Albert Dürer. Raphael se rendit aussi à Sienne, où l'avait mandé le Pinturicchio, occupé à décorer le *Libreria* du Dôme ; il est difficile de préciser la date de son voyage, mais l'on est porté à croire qu'il fut antérieur à celui de Città, car, outre que le Pinturicchio avait commencé ses fresques dès 1502, en 1504 on trouve Raphaël à Città, à Urbin et à Florence. Au surplus le travail qu'il fit à Sienne est demeuré obscur ; on a cru, à voir telle feuille du *Livre* de Venise, qu'il avait seulement copié comme étude certains morceaux de fresques, mais le Pinturicchio n'a pu l'appeler à Sienne que pour s'y faire aider par lui, et d'ailleurs le dessin d'*Æneas Sylvius se prosternant devant le pape Eugène IV*, de la collection du duc de Devonshire, et celui des *Fiançailles de Frédéric III et d'Eléonore de Portugal*, de la casa Baldeschi à Pérouse, établissent, par leur dissemblance même avec la fresque, que Raphaël fit pour son ami, de trente ans plus âgé que lui et qui était presque son maître, des études et des projets, mais non des cartons, comme l'insinue Vasari, qui, n'aimant pas le Pinturicchio, s'efforce absurdement d'attribuer l'œuvre presque entière à Raphaël. Le jeune maître avait entrevu déjà l'antiquité à Pérouse, mais c'est à Sienne qu'il dut en avoir la révélation devant ces *Trois Grâces* nouvellement découvertes dont il fit une étude. A Sienne, il connut le Sodoma, et ce fut là sans doute qu'il composa son premier sujet profane, cet exquis *Songe du chevalier*, autrefois au palais Borghèse, depuis 1847 à la National Gallery de Londres, allégorie renouvelée d'Hercule entre le Vice et la Vertu. Peut-être cependant le peignit-il à Urbin où il retourne au printemps de 1504 : il y est reçu à la cour des Montefeltro et y rencontre Balthasar Castiglione, qui écrit alors sur la cour son *Cortegiano* et qui sera l'un des plus fidèles amis du peintre. Le 1er octobre, la duchesse Giovanna della Rovere, sœur du duc, lui donne une lettre de recommandation pour le gonfalonier de Florence, Soderini.

On pense qu'il fit à Urbin le petit *Saint Georges*, si intéressant par la recherche nouvelle du mouvement, de l'ancienne collection de François Ier, et le petit *Saint Michel*, peint sur le revers d'un damier, acquis par Louis XIV des héritiers de Mazarin, tous les deux au Louvre ; Schmarsov croit cependant qu'ils furent exécutés à Florence en même temps que le *Saint Georges* de l'Ermitage, inspiré d'un bas-relief de Donatello à Or San Michele dont il existe un dessin aux Offices et qui avait été commandé par le duc d'Urbin pour le roi Henri VII. Raphaël arrive à Florence pendant l'automne de 1504. Les derniers dessins du *Livre* de Venise datent de cette époque, de 1505 ou 1506.

Le *Livre d'esquisses*, composé de cinquante-six feuillets dessinés au recto et au verso, attribué quelquefois au Pinturicchio, quelquefois à Girolamo Genga, et par Springer à une réunion de peintres ombriens, semble pouvoir être aujourd'hui considéré définitivement comme l'œuvre de Raphael qui le commença vers 1497 : seul, d'ailleurs, Raphaël a pu subir les influences très diverses qu'on y rencontre. Ce livre précieux, acheté à Parme au commencement du siècle par un peintre de Milan, appartient maintenant à l'Académie de Venise, où il est exposé par feuillets séparés ; on peut y noter les *Trois Grâces*, la *Déposition de Croix* d'après Mantegna, des études de têtes, un très joli portrait de jeune fille, un *Ange jetant des fleurs sur la tête d'un vieillard*, des études de madones et le délicieux *Massacre des Innocents*.

De la fin de l'année 1504 au milieu de l'année 1508, Raphaël réside à Florence, mais il s'en absente à de longues reprises. Il n'a pas cette superbe situation de prince de l'art qu'il aura à Rome et qui l'y retiendra, travaillant pour des Jules II, des Léon X, des François Ier, ou des banquiers riches comme Chigi. On ne voit pas que Soderini s'y occupe de lui, et il n'est protégé que par des amateurs, tels que Lorenzo Nasi, ou Taddeo Taddi, ou Angelo Doni. Aussi y continuera-t-il ses allées et venues des années précédentes, ce qui ne l'empêchera pas, infatigable malgré la délicatesse de sa nature, de produire pendant ces trois ans un nombre extraordinaire d'œuvres. Dès son arrivée à Florence, il fait les portraits d'*Angelo Doni* et de sa femme, *Maddalena Strozzi*, qui sont ses premiers portraits peints et qu'on voit au palais Pitti, ainsi que le *Portrait d'une femme enceinte*, exécuté à la même époque. Et voici qu'apparaît l'influence de Léonard, ou, pour mieux dire, le contre-coup éprouvé par Raphael à la vue de ses œuvres. Très épris de cette ardente vie d'art de Florence, toute nouvelle pour lui, plus éloignée encore de celle de Pérouse que la vie de Pérouse ne l'était de celle d'Urbin, il semble, ne s'en rapportant qu'à son âge, vouloir étudier encore, et il regarde passionnément les fresques de Masaccio et les bas-reliefs de Ghiberti. Mais ce qui l'impressionna alors plus que toute autre chose, ce fut, en 1506, les cartons de Michel-Ange et de Léonard pour la *Guerre de Pise* : à ce moment l'art de Léonard le séduit davantage, comme on peut le voir très précisément dans des dessins d'Oxford ou de Venise ; plus tard, à Rome, ce sera celui de Michel-Ange, quand il aura par surcroît la vision de la Sixtine. Dès le printemps de 1505, il est reparti pour Pérouse, où il exécute alors deux œuvres importantes : la première est la grande *Sainte Famille* peinte pour le couvent de Saint-Antoine, aujourd'hui en Amérique : la Vierge avec l'Enfant Jésus et le petit saint Jean, ayant à l'un de ses côtés sainte Cécile et saint Paul, à l'autre sainte Catherine d'Alexandrie et saint Pierre ; dans le tympan, Dieu le Père entre des anges ; dans les cinq compartiments de la prédelle, maintenant dispersés et qui firent partie de la

collection du Régent, *Saint François d'Assise* et *Saint Antoine de Padoue*, dans la galerie de Dulwich; *le Christ au Jardin des Oliviers*, à lady Burdett Coutts; *le Portement de croix*, de l'ancienne collection Miles; *le Christ mort*, à Mme Dawson. La seconde œuvre de Pérouse, en 1505, est la première fresque de Raphaël qu'il peignit, sur la demande des camaldules, pour l'église San Severo; il n'en fit que la partie supérieure, qui a été endommagée et mal restaurée, représentant le Christ au-dessus d'un hémicycle de six saints portés sur des nuages: la figure supérieure de Dieu le Père a disparu; les camaldules attendirent jusqu'à sa mort qu'il vint en faire la partie inférieure, et c'est alors seulement, en 1521, qu'ils la confièrent au Pérugin vieilli, qui exécuta péniblement son travail au-dessous de celui de son élève, où il pouvait cependant reconnaître sa propre manière. Il y commença probablement aussi la Madone commandée par les Ansidei, pour la chapelle des servites de l'église San Fiorenzo, la Vierge avec l'Enfant Jésus, entre saint Jean-Baptiste et saint Nicolas de Bari, toute pérugine encore en sa composition symétrique, dont il existe au Louvre un très beau dessin et un autre à Lille. Au commencement de 1506, Raphaël est à Urbin où, sans doute, il s'est rendu de Pérouse directement: il y peint le *Portrait de femme inconnue* de la Tribune des Offices, celui de *Bembo*, qui a été perdu, ainsi que ceux du *Duc d'Urbin* et de la *Duchesse Elisabeth;* il y peint aussi le petit tableau des *Trois Grâces*, au musée de Chantilly, et son propre portrait, aux Offices. Passavant estime que Raphaël alla ensuite à Bologne, où il se lia d'amitié avec le Francia, mais ce voyage reste incertain, et les relations excellentes des deux peintres ne furent peut-être qu'une amitié de lettres.

L'œuvre principale de Raphaël à Florence fut la représentation de la Madone, dont tout son travail est alors comme une étude ininterrompue. L'apparence conventionnelle de ces tableaux d'autel, qu'on a pu attribuer au grand nombre des commandes faites au peintre pendant ces deux ou trois ans, s'atténue cependant à les beaucoup regarder. On y trouve qu'en répétant un sujet si habituel aux peintres qui l'ont précédé, il l'a simplifié en cherchant dans la répétition du sujet la nouveauté de l'expression, ce pendant que dans l'harmonie il s'efforçait vers la beauté, et il arrivait à la perfection virginale de ses Madones de Florence. C'est au reste cette perfection même qui fait de son art comme un modèle définitif, et lui donne cette forme académique dont la régularité parfois nous lasse, mais il faut dire que la convention de Raphaël est surtout faite pour nous des conventions qu'elle engendrera. M. Müntz a groupé ingénieusement les Madones de Florence, d'après les personnages qui figurent dans le tableau et qui par leur nombre déterminent une forme de groupement, en permettant ainsi de les mieux connaître. Dans une première catégorie, la Vierge est seule avec l'Enfant: après les premiers dessins très ombriens du Louvre, d'Oxford et celui de la collection Malcolm, où l'on a cru reconnaître la sœur de Raphaël, née du second mariage de son père, voici la première œuvre florentine: *la Vierge du grand-duc*, du palais Pitti, dont un dessin est aux Offices; *la Petite Madone de lord Cowper*, peinte vers 1505, aujourd'hui au château de Panshanger; *la Madone de la maison Tempi*, à Munich, dont le carton est à Montpellier, au musée Fabre; *la Petite Madone de la maison d'Orléans*, autrefois au régent, rachetée de nos jours par le duc d'Aumale pour le château de Chantilly; *la Madone de la maison Colonna*, peinte vers 1507, au musée de Berlin, très proche de *la Madone de la maison Nicolini*, de 1508, appartenant à lord Cowper, au château de Panshanger. Dans une deuxième catégorie, à la Vierge et à l'Enfant viennent s'adjoindre le petit saint Jean ou d'autres personnages, et la composition des figures, devenues plus nombreuses, s'y présente ordinairement avec la forme d'une pyramide; voici *la Madone du duc de Terranuova*, avec saint Jean-Baptiste et un autre enfant, peinte vers 1505, demeurée longtemps à Gênes, puis à Naples où, en 1854, elle fut achetée 30.000 écus par le roi de Prusse pour le musée de Berlin; la belle *Vierge dans la prairie* du musée de Vienne, peinte pour Taddeo Taddi, devenue au XVIe siècle la propriété des Habsbourg; *la Vierge au chardonneret* de la Tribune des Offices, dont il y a des desssins à Lille, à Oxford et à Vienne, peinte comme cadeau de noces pour Lorenzo Nasi, et qui, retrouvée en pièces dans l'éboulement du palais Nasi, en 1548, fut réparée avec un admirable soin; *la Belle Jardinière* du Louvre, signée et datée de 1507, qui faisait partie de la collection de François Ier, et qui par sa date précise ne peut être, comme on l'a cru souvent, le tableau laissé inachevé par Raphaël à son départ de Florence, et terminé par Ghirlandajo: il existe de ce tableau, où le maître merveilleux est arrivé à l'extrême pureté de la beauté, une esquisse au Louvre même et un dessin à la pierre noire au château de Holkam, et aussi de nombreuses copies, à Avignon, à Dresde, à l'Albertine; *la Sainte Famille à l'agneau*, du musée de Madrid, toute proche de Léonard, où avec saint Joseph la composition se modifie; *la Sainte Famille au palmier*, de la galerie Bridgewater, autrefois au régent, dont le Louvre a un dessin; *la Sainte Famille de la maison Canigiani* de Munich (études à Chantilly et à l'Albertine), où le groupement devient plus nombreux en restant intime, formé de la Vierge avec l'Enfant Jésus auprès de sainte Elisabeth et du petit saint Jean que, debout, saint Joseph domine; et, dans une composition plus grande encore, *la Vierge au baldaquin* du palais Pitti, commandée par les Dei, royalement solennelle, majestueuse et qui prépare à la composition des Vierges romaines: Raphaël s'est lié à ce moment avec Fra Bartolommeo, et il entrevoit par lui toutes les libertés de la peinture, apparues déjà dans cette œuvre qu'il laissa inachevée en quittant Florence et qui fut terminée par plusieurs peintres. Il faut compter encore l'esquisse d'une *Sainte Famille*, au musée Wicar, donnée à Domenico Alfani, qui en fit un tableau, et *la Madone avec l'Enfant Jésus endormi*, qui a été perdue ainsi que la *Vierge à l'œillet* dont il existe des copies anciennes au Louvre et au palais Spada, à Lucques. Raphaël avait aussi terminé la *Madone Ansidei*, datée de 1506, qui, de l'église San Fiorenzo de Pérouse, où elle fut remplacée par une copie, passa dans la galerie des ducs de Malborough et fut en 1885 achetée 1.750.000 fr. par le gouvernement anglais: les trois compartiments de la prédelle représentant la vie de saint Jean-Baptiste ont été dispersés; l'un d'eux est la propriété du marquis de Lansdowne. *Sainte Catherine d'Alexandrie* de la National Gallery, également de 1507, première apparition de ce qui sera plus tard la *Sainte Cécile* de Bologne.

A Florence, on dit que Raphaël eut pour modèle une marchande de fleurs, une *fioraja*, qui fut aimée de lui et qui donna son nom à la *Belle Jardinière* du Louvre, et il est intéressant de noter, à côté de celle de grands peintres, cette influence plus intime de la femme dont la suavité inspira ses œuvres de tendresse, alors que bientôt à Rome le magnifique Fornarine allait servir de modèle à ses plus puissantes figures de femmes. Après l'exposition des cartons de la *Guerre de Pise*, il avait fait un premier dessin de la *Déposition de Croix*, où se traduit l'émotion ressentie à la vue de telles œuvres, où se sent le désir d'égaler toute beauté: Atlanta Baglioni lui avait commandé, en mémoire de ses souffrances de mère, un tableau d'autel pour l'église San Francesco de 'Conventuali de Pérouse; après avoir songé à une *Déposition de Croix*, Raphaël fit la *Mise au tombeau*, de la villa Borghèse, qu'il termina en 1507, œuvre mouvementée à l'excès et violente, où l'on a vu l'influence de Mantegna, qui avait composé le même sujet copié autrefois par lui dans son cahier d'esquisse, à côté de celle de Michel-Ange: emporté d'admiration pour le tout-puissant maître florentin, Raphaël tenta

d'exprimer l'effort physique, mais pour sentir d'une manière saisissante combien il en est incapable en sa délicatesse, il suffit de regarder les trois délicieux panneaux composant la prédelle de ce tableau même, qui sont aujourd'hui dans la galerie du Vatican, *la Foi*, *l'Espérance* et *la Charité*, et qui, rapprochées en pensée de l'œuvre, lui donnent en leur exquise simplicité un aspect théâtral; de très nombreuses études, plus purement belles, avaient été faites de la *Mise au tombeau*, qui sont au Louvre, aux Offices, au British Museum, à Oxford, à l'Albertine ; ce tympan du tableau d'autel, peint sans doute par un de ses élèves, est maintenant dans la galerie de Pérouse. En 1507, Raphael se rendit à Pérouse pour la mise en place de son œuvre, et aussi à Urbin, mais il ne doit pas y avoir séjourné. Et ce fut vers le milieu de 1508, qu'il reçut de Bramante, son compatriote et peut-être son parent, une lettre qui l'appelait à Rome; il dut y partir sans tarder; en tous cas, il y était installé au mois de septembre.

A vingt-neuf ans, Raphael arriva à Rome, et l'on peut assurer que jamais un autre homme n'eut à cet âge un tel passé derrière lui. Bramante, très puissant à la cour de Jules II, lui y a préparé une bienvenue, et aussitôt le pape, dans sa brusque admiration, commence à lui confier la décoration des Chambres. Dans cette Rome admirable où il entre, ainsi que Michel-Ange, pour en augmenter la splendeur, sa jeunesse glorieuse est fêtée par tous, et, sans jamais désirer la solitude où se complaît Buonarroti, dans ce milieu ardent de luxe et de beauté, il devient l'ami du savant Bembo, et d'Inghirami, et de l'élégant Bibbiena, tous prélats dont il fera les portraits, et des riches banquiers Chigi et Altoviti : Balthazar Castiglione viendra l'y rejoindre, l'Arioste passera auprès de lui, Erasme aussi. On a remarqué que dans cette pléiade, d'un éclat magnifique, d'artistes et d'amateurs, ni les uns ni les autres n'étaient de Rome, mais que tous ils étaient venus à Rome, de Florence ou de Mantoue, d'Urbin ou de Sienne; il faut noter cependant qu'on y trouve moins d'artistes qu'à Florence qui reste leur séjour naturel; Rome est leur lieu d'éclat. Raphaël, chargé par le pape de peindre à la fresque la chambre de la Signature (*Stanza della Signatura*), tout auprès de l'oratoire de Nicolas V où l'Angelico avait travaillé et au-dessus de l'appartement Borgia que venait de décorer le Pinturicchio, s'y absorbe de 1508 à 1511 et il parfait là un ensemble de peintures qui va être, avec celui de la chapelle Sixtine, le plus beau du monde; Jules II, avec sa fougue d'enthousiasme et dans sa violence d'autoritaire, a congédié le Sodoma qui avait commencé à la peindre, le Pérugin et Signorelli, et, quand il aura vu la *Dispute du Saint-Sacrement* terminée, il donnera l'ordre de détruire tout ce que ces peintres ont fait pour que le jeune maître puisse de son seul pinceau décorer les quatre chambres : Raphaël peut cependant conserver certains morceaux, de son maître surtout, et, lorsqu'il dut effacer une œuvre de Piero della Francesca, il en fit auparavant faire une copie. Il est intéressant d'observer ici, comme phénomène psychologique de la vie de Raphaël, à l'heure où il commence les chambres, une surélévation subite de son génie causée par la sublimité de sa tâche et par le désir aussi de se montrer digne de la confiance qu'il inspire. L'Urbinate se mit à l'œuvre, tandis que, tout voisin de lui, Michel-Ange peignait les voûtes de la Sixtine ; il devait représenter, dans une synthèse de la pensée humaine, la théologie, la philosophie, la poésie et la jurisprudence. Certes la plus grande liberté lui fut laissée dans la composition de ses sujets, et il put à son gré créer des figures idéales, mais, bien que l'on ne soit à même de rien affirmer, il reçut vraisemblablement des conseils et des indications de quelque érudit de la cour de Jules II, comme Bembo ou Sadolet, ou du moins il trouva dans leur habituelle conversation les éléments de ces sujets mêmes, ce qui semble résulter d'un rapprochement entre les fresques de la Signature et l'habitude des écrivains de la Renaissance de fêter les grands hommes en en faisant des groupements. Cependant, les élèves de Giotto avaient peint autrefois à Florence des représentations semblables à Santa Maria Novella en mêlant les figures allégoriques aux personnages réels : Raphaël, lui, sépare des personnages réels les figures allégoriques qu'il place sur la voûte d'où elles dominent les scènes dont elles sont les symboles. Après de très nombreuses études souvent diverses, dont les plus importantes sont au Louvre, à Chantilly, à Windsor, à Oxford, à l'Albertine, à l'institut Stædel de Francfort, il peignit d'abord la *Dispute du Saint-Sacrement*, conçue encore, malgré sa puissance, dans la symétrie ombrienne, et dont la partie supérieure est un majestueux développement de la fresque de San Severo : c'est le triomphe de l'Eglise — et non une discussion ni une controverse — où, de deux côtés, des Pères de l'Eglise, suivis de moines et de laïques parmi lesquels se voient Dante et Savonarole, rendent gloire à l'hostie, tandis qu'au-dessus d'eux, célestement portés sur un nuage formé d'une multitude d'anges, des saints et des personnages de l'Ancien Testament à la suite de la Vierge et de Saint-Jean-Baptiste sont rangés autour du Christ, et qu'au sommet plane dominante la figure de Dieu le Père.

Emporté par le succès, Raphaël, se libérant du passé, ose tout ce que son génie lui propose, et il peint alors avec la plus prodigieuse liberté l'*Ecole d'Athènes*, portique d'une académie ouverte à tous les penseurs, dont Aristote et Platon sont le centre, avec des groupements magnifiquement larges et divers de maîtres et d'élèves comme Diogène; il y multiplie les portraits, le duc de Mantoue, le duc d'Urbin, Bramante et Archimède et lui-même à côté du Pérugin ; cette fresque, dont on peut voir le carton préparé dans l'architecture de l'Ambrosienne de Milan, est vraiment dans sa composition inattendue l'œuvre nouvelle de la Renaissance; Raphaël y est arrivé tout à coup à l'apogée de son art, maître de ses facultés souveraines, ne pouvant plus se dépasser lui-même que par le pouvoir de l'émotion, ainsi qu'il le fera dans quelques-uns de ses cartons pour les tapisseries de la Sixtine.

Puis, passant à une expression de l'enchantement poétique émané de l'enchantement féminin, il peint le *Parnasse*, dont il existe des études à Oxford, à l'Albertine et au musée Wicar (*Apollon tenant une lyre*), son œuvre peut-être la plus rare par une extraordinaire union du charme et de la grâce, à laquelle rien ne peut être comparé : Apollon, parmi les blanches muses, jouant du violon, comme d'anciens peintres l'avaient représenté déjà, et Homère, maître de la poésie, Virgile et Dante encore, et Pétrarque et le monde des poètes, au milieu desquels se tient Sapho en qui l'on a cru voir le portrait de la célèbre courtisane Imperia; il s'y joue des difficultés qui lui sont créées par la disposition architecturale. En face du *Parnasse*, ayant des difficultés semblables à vaincre, il pose, avec une étonnante sûreté, la figure de la *Prudence* réunie par des anges aux figures de la *Force* et de la *Modération*, tandis que le droit canon et le droit civil sont marqués dans les panneaux inférieurs par deux tableaux historiques : *Grégoire IX publiant les Décrétales*, avec des portraits de Jules II et du futur Léon X, et *Justinien promulguant les Pandectes*. Au plafond de la Signature, d'une forme irrégulière, il a peint dans des médaillons, en un ton de tapisserie, les figures allégoriques de la *Philosophie*, de la *Science*, de la *Justice* et de la *Poésie*, et a placé dans les angles *Adam et Eve*, *Apollon et Marsyas*, le *Jugement de Salomon* et l'*Etude de la sphère céleste*, maîtresse de science, conservant les petits panneaux où le Sodoma avait peint des scènes mythologiques. Les boiseries des soubassements ornées par Jean de Vérone furent remplacées par des grisailles de Perino del Vaga.

On peut considérer, en suivant la théorie de Hettner sur l'idée des fresques du Vatican, que Raphaël, dans

la chambre de la Signature, venait de faire apparaître le nouvel idéal de l'humanité dans une harmonie de l'art, de la science et de la religion et qu'il allait après cela représenter dans les autres chambres la glorification de l'Eglise et de la Papauté. En 1512, il commence la chambre d'Héliodore, peinte presque en entier de sa main, à l'exception de certaines parties du plafond, bien qu'il commence à s'adjoindre Jules Romain : ce pendant qu'il s'oriente ici vers l'histoire dramatique, recherchant le mouvement tout en gardant intacte la représentation de l'idée, une nouvelle manière apparaît sous sa couleur qui, sous l'influence évidente de Sébastien del Piombo, devient plus foncée, prend des tons de brique et en même temps des duretés, qu'elle conservera, sauf peut-être dans les cartons des tapisseries et dans la *Galatée*, jusqu'en ses dernières œuvres. Dans cette chambre d'Héliodore, où se note la préoccupation du pape de raconter sa propre histoire dans les victoires de l'Eglise et où se présente l'histoire allégorique par l'allusion du passé au présent, Raphaël, ayant à dire l'Eglise rendue victorieuse par le secours de Dieu, peint d'abord, en suivant le texte des Macchabées, *Héliodore chassé du temple*, sujet qui représente l'expulsion des Français des Etats de l'Eglise et auquel assiste, regardant, immobile, le magnifique emportement des figures de droite, Jules II porté sur la « sedia » dont un des porteurs, habillé de blanc, est le graveur Marc-Antoine : pour la première fois, on voit ici la Fornarine, dans le groupe des femmes agenouillées. Il exécuta la même année la *Messe de Bolsène*, peinte en arc comme le *Parnasse*, au-dessus d'une fenêtre qui n'est pas au milieu du mur, où les portraits prennent une importance considérable et qui figure la défaite des hérétiques et la réforme intérieure. Ce fut alors que Jules II mourut, le 20 févr. 1513. Raphaël, qui allait avoir trente ans, perdant un aussi grand protecteur, put trembler un instant pour l'avenir de l'œuvre entreprise, mais le nouveau pape allait l'aimer, sinon avec plus d'enthousiasme encore, du moins avec un goût plus vif : c'était Léon X.

Dès son arrivée à Rome jusqu'à la mort de Jules II, si absorbé qu'il soit par ses fresques du Vatican, Raphaël a fait d'autres travaux, d'abord de nombreuses Madones. Sa peinture devient plus religieuse, et peu à peu il oublie la suavité pour s'en aller vers la grandeur ; voici : la seconde *Madone de la galerie Bridgewater*, dont il existe à la National Gallery une ancienne copie flamande, dans la manière de ses Vierges ombriennes ; la *Vierge au voile*, du Louvre, appelée aussi le *Sommeil de l'Enfant Jésus*, achetée par Louis XV aux princes de Carignan en 1743, dont il existe des copies anciennes chez le duc de Bridgewater et dans la sacristie de la cathédrale de Tolède ; la *Madone Aldobrandine* avec l'Enfant Jésus et le petit saint Jean, sur un fond de ruines antiques, acquise par la National Gallery en 1865 ; la *Madone de Lorette*, commandée par le cardinal Riario pour l'église Santa Maria del Popolo, qui a été perdue, mais dont il existe de nombreuses copies anciennes, notamment au musée de Naples ; la *Vierge de la maison d'Albe*, au musée de l'Ermitage (études au musée Wicar); la *Vierge au poisson*, du musée du Prado, avec Tobie présenté par l'archange Raphaël, peinte vers 1512 pour l'église San Domenico de Naples, transportée de Naples en Espagne par les vice-rois en 1656 ; la *Sainte Famille* du musée de Naples ; une *Madone avec l'Enfant debout*, qui a été perdue ; la *Vierge de Foligno*, commandée par Sigismond Conti pour l'église de l'Ara-Cœli, où, dans les airs, la Vierge apparaît glorieuse, tenant l'Enfant en ses bras, tandis que, sur terre, sont saint Jean-Baptiste et saint François d'Assise, et, près du donateur, saint Jérôme : ce tableau célèbre, peint vers 1512 dans un chaud coloris, témoigne l'influence de Sébastien del Piombo (galerie du Vatican).

Puis, des portraits. Raphaël n'a pas été un peintre de portraits : on peut s'en convaincre en remarquant qu'il n'a jamais fait que ceux de ses protecteurs ou de ses amis, mais il a le goût des portraits, les multipliant sur des fresques quand ils ne sont pas son sujet même, et il en fait des choses admirables. De cette époque sont le *Portrait de Jules II* qu'il peignait, au dire de Passavant, trois fois de sa main : l'original est sans doute celui des Offices qui figura, autrefois, dans l'église Santa Maria del Popolo ; celui du palais Pitti n'est peut-être qu'une copie vénitienne ; celui de la National Gallery, autrefois au palais Falconieri, est donné par le catalogue comme authentique ; celui de Berlin est une copie qui provient de l'ancienne collection Giustiniani : le carton est au palais Corsini, à Florence ; le *Portrait de Bindo Altoviti*, depuis 1806 à Munich, acheté alors 49.000 fr. ; les deux portraits de Margherita, appelée *la Fornarina*, l'un, les seins nus, au palais Barberini, l'autre aux Offices, attribué souvent à Sébastien, peint assurément sous son influence, mais trop parfait pour être de lui-même, dont il existe une copie par Sassoferrato à la villa Borghèse ; et celui de *Frédéric de Gonzaque*, détruit sans doute dans le sac de Mantoue. En 1512, après avoir vu la Sixtine, Raphaël peint aussi sur un pilier de l'église Sant Agostino la fresque du *Prophète Isaïe*, que lui a commandée Jean Goritz, et qui a été fortement restaurée en 1555 par Daniel de Volterra. Il fait les dessins du *Massacre des Innocents* et de la *Mort de Lucrèce* qui, gravés, sont les premières œuvres de Marc-Antoine. Et l'on trouve encore à cette époque des sonnets de lui écrits au revers d'études pour la *Dispute du Saint-Sacrement*.

La faveur de Léon X, qui fut si dur à Michel-Ange, permet à Raphaël de suivre sa magnifique fortune. En 1515, il continue à peindre la chambre d'Héliodore et, substituant la gloire de Léon X à celle de Jules II, il compose *Saint Léon le Grand vainqueur d'Attila* (étude au Louvre), en souvenir de la victoire que le nouveau pape remporta jadis sur les Français à Novare, et la *Délivrance de saint Pierre*, en trois parties, avec de curieux effets de lumière, qui représente la délivrance du cardinal de Médicis, prisonnier des Français à Milan après la bataille de Ravenne. Les peintures de la voûte, *Dieu apparaissant à Noé*, *le Sacrifice d'Abraham*, *le Songe de Jacob* et *le Buisson ardent*, sont considérées aujourd'hui comme ayant été exécutées surtout par Jules Romain, dans une coloration de mosaïque. En 1514, il est chargé de la décoration d'une troisième chambre à la suite des deux premières, la Tour Borgia, appelée depuis la Chambre de l'Incendie. A partir de ce moment commencent à se montrer partout les élèves de Raphaël, et, le maître, surchargé de travaux, s'en fait aider de plus en plus, laissant envahir son œuvre par eux : on doit remarquer cependant qu'il y eut toujours entre ses élèves et lui une extraordinaire union intellectuelle et qu'il faisait d'eux, par la fascination qu'il exerçait, de véritables expressions de lui-même, ce qui explique que sa part d'exécution soit parfois difficile à établir. Dans la Tour Borgia, il laisse au plafond les jolies peintures du Pérugin, et, commençant ses études, il envoie en 1515 à Albert Durer le carton de la *Bataille d'Ostie*, qui est à l'Albertine ; il ne peint de sa main que l'*Incendie du Bourg*, où le pape Léon IV, sur les marches de Saint-Pierre, éteint un incendie par l'élévation de la croix, dont les Offices et l'Albertine possèdent des études, et il abandonne à Perino del Vaga et à Jean d'Udine l'exécution de la *Bataille d'Ostie*, du *Serment de Léon III* et du *Couronnement de Charlemagne*, où le pape et l'empereur sont représentés sous les traits de Léon X et de François Ier. Les figures des soubassements — ce sont ici des princes ayant rendu des services à l'Eglise — peintes par Jules Romain sur les dessins de Raphaël, ont été plus tard, ainsi que ceux des deux chambres précédentes, complètement repeintes par Carlo Maratta. La Chambre de l'Incendie terminée en 1517, Raphaël se préoccupa de décorer la quatrième chambre, la plus vaste de toutes, où il devait

représenter, avec le triomphe de Constantin, la fondation du christianisme d'Etat. Après avoir peint les autres chambres à la fresque et y avoir essayé des procédés divers, il avait le projet de peindre cette grande salle à l'huile; mais il ne peut en commencer les dessins qu'en 1520, composant l'énorme carton de la *Bataille de Constantin*, magnifique apparition de foule remuée (il en existe un dessin au Louvre), qui ne fut exécuté qu'après sa mort par Jules Romain; il dessina aussi les figures des Vertus, et l'on croit que celles de la *Douceur* et de la *Justice*, peintes à l'huile sur une préparation à la chaux, d'après le procédé de Sébastien del Piombo, furent peintes sous ses yeux; il dessina peut-être aussi des figures de papes; mais il est étranger à tout le reste de la décoration qui fut faite bien plus tard par Francesco Penni et Raffaello del Colle.

Cependant, en 1515, à la mort de Bramante, il était devenu, désigné par Bramante lui-même, directeur des constructions du Vatican. Raphaël, qui avait suivi les leçons de son ami et dont le goût pour l'architecture s'était souvent montré dans ses œuvres peintes, avait déjà construit, dès son arrivée à Rome, la petite église Sant Eligio degli Orefici, près du Tibre et non loin du palais Farnèse, avec les coupoles latérales que Bramante avait projetées pour Saint-Pierre. Différant là comme ailleurs de Michel-Ange par une soumission constante à des lois, il arrive sans audace à une grande beauté; il s'était adonné, du reste, à une étude approfondie de l'architecture, se faisant faire pour son usage une traduction de Vitruve. Architecte du Vatican, il termina les galeries de la cour Saint-Damase, en trois étages de *loggie*, dont on peut à peine imaginer la beauté depuis un siècle qu'elles ont été fermées par des vitres pour la conservation de leurs ornements, et il décora, probablement à partir de 1515, la galerie supérieure, contiguë à la salle de Constantin. C'est dans la voussure de ces loges que sont peintes les scènes de l'Ancien Testament qu'on a appelées la Bible de Raphaël; mais il faut bien noter que Raphaël ici fait une œuvre d'architecte et qu'il y est, plus que nulle part ailleurs, directeur de travaux; il donne des dessins pour la décoration en stuc, qu'exécute Jean d'Udine, leurs innombrables motifs inspirés souvent des Thermes de Titus, récemment découverts, comme pour les sujets peints de la voussure. On doit douter même qu'il ait, ainsi que le dit Vasari, donné des dessins pour toutes les peintures des loges qui commencent — il y en a quatre dans chacune des treize arcades — par *Dieu séparant la lumière des ténèbres*, où se retrouve le mouvement du *Dieu créateur* de Michel-Ange, se terminent par la *Sainte Cène*, tandis que se déroulent l'histoire d'Adam et d'Eve, celles de Noé, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Joseph, de Moïse, la conquête de la Palestine, l'histoire de David et celle de Salomon; les scènes du Nouveau Testament n'occupent que la treizième arcade. Dans les trois dernières loges, l'inspiration même de Raphaël ne peut pas se reconnaître : il donna des esquisses pour les dix premières jusqu'à l'histoire de Josué, peignant peut-être lui-même, comme indication, le premier sujet, *Dieu séparant la lumière des ténèbres*, peut-être aussi l'Eve du *Péché originel*. Mais dans ce magnifique ensemble où, parmi la beauté des paysages, la petitesse et l'éloignement du sujet, comme le remarque Burckhardt, gardent leur valeur par la simplification du mouvement, on sent la main trop lourde des élèves, de Jules Romain, de Francesco Penni, de Perino del Vaga, de Raffaelle del Colle, de Pellegrino de Modène, de Polidoro, de Vincenzo de San Gimignano.

Nommé, en 1515, architecte de la fabrique de Saint-Pierre, en 1516, surintendant des édifices antiques, il est chargé de la surveillance générale des fouilles et il fait des restitutions, qui ont été perdues, de la plupart des monuments antiques de Rome. Comme architecte de Saint-Pierre, il fit surtout des travaux de consolidation, et il substitua sur les plans, au moyen d'arcades ajoutées, la croix latine à la croix grecque de Bramante que devait reprendre encore Michel-Ange. Il avait, en 1515, suivi Léon X à Florence et pris part à un concours pour la façade de San Lorenzo, avec San Gallo, les Sansovino, peut-être Léonard, et Michel-Ange, qui l'emporta; ce fut sans doute alors qu'il donna les plans du palais florentin Pandolfini-Nencini. En 1516, il dirige la continuation de la villa Madama, élevée près de Rome pour le cardinal Jules de Médicis, plus tard Clément VII, aujourd'hui ruinée, et dont il confie l'exécution à Jules Romain et aux San Gallo; il fait les plans du palais Vidoni, près de Sant Andrea del Valle, qu'exécute Lorenzetto, et il restaure sur le mont Cœlius l'église de la Navicella. Ses travaux pour Agostino Chigi datent du même temps.

Quant au palais du Borgo, qu'il allait habiter près de Saint-Pierre, sur la place Scossa Cavalli, et où il devait mourir, c'est par Bramante qu'il avait été construit. Pendant le travail des loges, et tout auprès d'elles, Raphaël s'était occupé de la décoration de la chambre de bains du cardinal Bibbiena, qu'on ne voit plus depuis soixante ans; il y avait raconté, avec l'idée conductrice de la toute-puissance de l'amour, l'histoire de Vénus et de Cupidon en six compositions peintes par ses élèves: *la Naissance de Vénus*, *Vénus et l'Amour assis sur des dauphins*, *Vénus blessée se plaignant à l'Amour*, *Jupiter et Antiope*, *Vénus retirant une épine de son pied* et *Vénus et Adonis*, le septième tableau, *Vulcain et l'Amour*, ne devant pas lui être attribué; sous chacun d'eux était un triomphe de l'Amour conduit par des cygnes, par des tortues, par des serpents; il en existe à l'Ermitage des copies anciennes. Il peignit aussi des divinités planétaires sur la voûte de la grande salle des Pontifes de l'appartement Borgia. On peut placer ici les dessins des *Douze Apôtres* dont l'exécution a disparu sous d'autres peintures (ceux qui figurent aux piliers de San Vincenzo et Anastasio ont été faits d'après les gravures de Marc-Antoine), et les fragments d'*Alexandre et Roxane* (dessins au Louvre, au British Museum et à Pest; copie à la sanguine par Sodoma à l'Albertine), transportés à la villa Borghèse de la villa située près de la porte du Peuple, maintenant en ruines, et qu'on avait nommée villa de Raphael. Pour le *Tir des dieux*, le dessin en est assurément de Michel-Ange, ainsi que le prouve un dessin de Windsor, dont Raphaël possédait une copie, peut-être faite par lui, sur laquelle il avait écrit à Michele Angelo Buonarroti, et qui se trouve à Milan. Quant aux fresques qu'il peignit ou qu'il prépara entre 1515 et 1518 pour la Magliana, qui était une maison de campagne des papes aux environs de Rome, elles se composaient du *Martyre de sainte Cécile* ou de *sainte Félicité*, qui a été détruit, et du *Père Eternel bénissant le monde*, non peint de sa main, qui a été acquis, en 1883, par le Louvre, 207.000 fr.

Dès 1510, Raphaël était entré en relation avec le riche banquier Agostino Chigi, pour lequel il allait faire ses œuvres de la Farnésine, de Santa Maria della Pace et de Santa Maria del Popolo. Aussitôt il s'occupe de la villa que se faisait élever Chigi par Baldassare Peruzzi, villa dont le Tibre baignait les jardins, et, outre qu'il construisit une loggia qui donnait directement sur le fleuve et des écuries pour 100 chevaux qu'une rectification du Tibre a fait disparaître, on doit lui attribuer une part de collaboration dans la délicieuse Farnésine elle-même. Et, en 1513, tandis qu'il peint la chambre d'Héliodore, il peint aussi pour un des panneaux de la villa de Chigi le *Triomphe de Galatée*, œuvre merveilleuse de légèreté. Puis il fait, en 1514, cet autre morceau capital des *Sibylles* de la Pace (études à Chantilly), fresque grandiose où apparaissent, inspirées par des anges, la Tiburtine, la Cuméenne, la Phrygienne et la Persique : l'influence ressentie de Michel-Ange y laisse éclater le génie propre de Raphaël. Timoteo Viti, le maître de son enfance, devenu son disciple, peignit au-dessous d'elles les *Prophètes*. Ce fut en 1516 qu'il donna les plans de la chapelle Chigi, placée dans la nef gauche de Santa Maria del Popolo, et qui devait être la chapelle funéraire du

banquier; il en fit la décoration, composant le carton de la coupole, *Dieu le Père entouré de planètes*, que traduisit en mosaïque de verre un artiste de Venise, Luigi della Pace, et même prépara le modèle de la statue de *Jonas* et des bas-reliefs de l'autel qu'exécuta son élève Lorenzetto. Enfin, en 1518, il entreprit, pour la grande loggia inférieure de la Farnésine, les dessins de l'*Histoire de Psyché*, dont il prend le sujet, en l'adaptant à son idée, dans les *Métamorphoses* d'Apulée que Béroalde le jeune vient de traduire. Jules Romain et Francesco Penni peignirent, souvent avec lourdeur, ces compositions exquises où la forme semble plus belle que jamais, tandis que Jean d'Udine était chargé des parties décoratives. Sur le long plafond droit, divisé par le milieu, furent représentés en deux grands tableaux *Psyché dans l'Olympe* et le *Banquet des dieux aux noces de Psyché*, et, sur les voussures tombantes du plafond, en dix pendentifs, *Vénus désignant Psyché aux traits de l'Amour*, *l'Amour montrant Psyché aux Trois Grâces*, *Vénus reprochant à Junon et à Cérès de protéger Psyché*, *Vénus traversant les airs sur un char attelé de colombes*, *Vénus implorant Jupiter*, *Mercure envoyé à la poursuite de Psyché* (qui a été copié par Ingres), *Psyché revenant des enfers*, *Psyché aux genoux de Vénus*, *Jupiter embrassant l'Amour*, *Psyché montant au ciel avec Mercure;* dans les lunettes, au-dessous des pendentifs, furent peints quatorze Amours avec les attributs des dieux. Raphaël, ayant terminé ses dessins en 1519, commença à composer une suite de l'*Histoire de Psyché*, sans doute pour les murs de la loggia, qui ne nous est connue que par des gravures et que plus tard Michel Coxcie compléta ou développa. Pendant les travaux, le plus souvent il habitait la Farnésine, et l'on raconte que, pour l'y retenir davantage, Chigi y avait donné un appartement à sa Fornarina si aimée.

Au milieu de tant de travaux dont la multiplicité nous semble prodigieuse autant que la diversité, le puissant artiste au corps délicat fait encore en 1515 et 1516 une de ses plus grandes œuvres, les cartons que Léon X lui a demandés pour faire exécuter en Flandre des tapisseries qui, placées au-dessous des fresques latérales, devront compléter la décoration de la Sixtine. Il composa les dix cartons de la première série avec des sujets tirés des Actes des Apôtres : *la Pêche miraculeuse*, *la Vocation de saint Pierre* (« *Pais mes brebis!* »), *la Guérison du boiteux*, *le Châtiment d'Ananie*, *le Martyre de saint Etienne*, *la Conversion de saint Paul*, *l'Eblouissement du magicien Elymas*, *le Sacrifice de Lystra*, *Saint Paul en prison* et *la Prédication de saint Paul à Athènes*. Les peignant lui-même, Raphaël en fit ses étonnants tableaux où la beauté de l'*Ecole d'Athènes* paraît dépassée encore : dans ces scènes dramatiques ou profondes, se détachant sur des fonds de paysage ou d'architecture, toutes empreintes de sublimité religieuse, il est arrivé au plus haut degré de l'émotion par la simplicité du geste, et il a peut-être peint, dans le Christ, de la *Vocation de saint Pierre*, sa figure la plus admirable. Aussitôt exécutées à Bruxelles, probablement dans l'atelier de Pieter van Aelst, sept des tapisseries furent mises en place aux murs de la Sixtine le 26 déc. 1518, jour de la fête de saint Etienne; les trois autres furent prêtes l'année suivante. Les belles bordures, composées en partie par Raphaël aidé de Francesco Penni et de Jean d'Udine, représentaient des scènes de la vie de Léon X et des sujets païens et chrétiens.

On a retrouvé au Vatican, en 1869, une onzième tapisserie, *le Couronnement de la Vierge*, qui avait orné l'autel de la Sixtne, faite seulement d'après une esquisse de Raphaël, peut-être celle d'Oxford, et qui n'était arrivée à Rome que sous Paul III. D'autres copies des cartons furent faites au XVI^e siècle par les tapissiers de Bruxelles : ainsi les suites de Madrid, de Berlin et de Vienne; François I^er en avait une, qui a été détruite il y a cent ans; Charles I^er en avait fait copier à la fabrique de Mortlake une suite qui est aujourd'hui au Garde-Meuble, et Louis XIV en fit tisser une aux Gobelins ; la suite de Dresde provient aussi de la fabrique de Mortlake; celle qu'on voyait autrefois à Lorette avait dû être tissée à Urbin. Léon X lui avait commandé une autre suite de cartons qui devaient représenter des scènes de l'enfance et de la mort du Christ, mais Raphaël ne fit que de petits dessins : les tapisseries nouvelles, exécutées seulement en 1530, font face aux autres dans la galerie des « Arazzi ». Le pape n'avait pas réclamé aux tapissiers de Bruxelles les cartons qui, après avoir été découpés pour la facilité du travail, furent dispersés : *la Conversion de saint Paul* et *saint Paul en prison*, qui, au reste, avaient été exécutés sans doute par ses élèves, furent perdus ainsi que *la Lapidation de saint Etienne*. Rubens trouva les autres et engagea Charles I^er à les acheter ; après la mort du roi, Cromwell les fit acquérir par le gouvernement; réparés seulement sous Guillaume III, ils furent alors placés à Hampton-Court où ils restèrent jusqu'en ces dernières années et où ils furent copiés par Baudry : ils font aujourd'hui la gloire du musée de Kensington.

Raphaël qui avait fait des dessins pour les bordures de ses tapisseries, comme aussi pour des mosaïques, en fit encore pour des pièces d'orfèvrerie et pour des travaux de marqueterie, comme aussi pour le carrelage des loges. Il avait, dès 1510, dessiné deux plats pour Agostino Chigi, qu'on croit reconnaître dans deux dessins de Dresde et d'Oxford, qui furent exécutés en bronze par un orfèvre de Pérouse, Cesarino di Francesco. Mais, si l'on a quelquefois fait de lui un peintre de majoliques, c'est en le confondant avec Raffaello Ciarla d'Urbin, sans doute son parent, bien qu'il ait pu fournir des esquisses pour la céramique. Il donna, en outre, des dessins pour un vase à parfums qui devait être offert à François I^er, pour un coin de monnaie que voulait faire frapper Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et pour une de ces médailles que l'on attachait au chapeau, et il composa les décors pour les *Suppositi* de l'Arioste; on ne croit plus que la jolie fontaine des Tortues à Rome soit de lui. Quant aux ouvrages de sculpture, en dehors de ceux de la chapelle Chigi, l'invention du groupe de *l'Enfant mort porté par un dauphin*, et même une partie de son exécution sont vraisemblablement de lui.

Et cependant, de 1513 à 1520, si constamment occupé qu'il soit par Léon X et par Agostino Chigi, il peint un grand nombre de tableaux religieux et de portraits: d'abord l'admirable portrait du pape lui-même, *Léon X avec les cardinaux Jules de Médicis et Louis de Rossi*, peint vers 1518, exposé à Paris en 1797, aujourd'hui au palais Pitti, dont il existe une copie par André del Sarte au musée de Naples; puis celui du prélat *Fedra Inghirami*, avec un strabisme fortement indiqué dans une curieuse poursuite de la réalité, dont l'original est au palais Inghirami à Volterra et dont l'exemplaire du palais Pitti n'est qu'une copie contemporaine; ceux de *Navagero et Beazzano*, qui ont été perdus, et dont la belle copie ancienne du palais Doria peut être de Polidoro; le *Cardinal Bibbiena*, du palais Pitti, et le *Portrait du cardinal Alidosi*, de Madrid, qui n'est, comme on l'a cru longtemps, ni l'original ni la réplique du *Bibbiena* de Florence; les portraits, qui ont été perdus, de *Tebaldeo* et de *Laurent de Médicis*, neveu du pape (il existe de celui-ci une très belle copie ancienne au musée Fabre de Montpellier), et celui de *Julien de Médicis*, que l'on a cru reconnaître dans un portrait acheté récemment par la cour de Russie et dont il existe aux Offices une copie par Bronzino; celui de *Balthasar Castiglione*, au Louvre, peint en 1516, qui appartint à Charles I^er, puis passa à Amsterdam, fut copié par Rubens, et dont Rembrandt fit un dessin qui est à l'Albertine : venu ensuite dans la collection de Mazarin, il passa dans celle de Louis XIV; Castiglione fut peint une seconde fois par son ami, en 1519; l'original en

est sans doute au palais Torlonia, à Rome; le *Portrait de Jeune homme accoudé*, du Louvre, qui passait autrefois pour un portrait du peintre; celui de *Jeanne d'Aragon*, vice-reine de Naples, au Louvre, demandé par le cardinal Bibbiena pour François Ier, dont une partie doit avoir été peinte par Jules Romain, et qui fut apporté à Paris en 1518 (copié par Sassoferrato à la National Gallery et copie hollandaise au palais Doria) : transporté sur toile, le Primatice le nettoya en 1540; celui du *Joueur de violon* (collection Alph. de Rothschild), daté de 1518, portrait d'un improvisateur de la cour de Léon X, qu'on pense pouvoir être Andrea Marone de Brescia. La *Dame au voile*, du palais Pitti, n'est qu'un ouvrage bolonais, considéré comme la copie d'un original perdu du maître; quant aux *Portraits d'hommes*, du Louvre, qui ne représentent ni Raphaël ni son maître d'armes, ils sont attribués maintenant à Sébastien del Pombio ou à Pontormo; le beau *Portrait de jeune homme*, du musée Fabre, est donné par Passavant comme étant de Ghirlandajo.

Dans le même temps, Raphaël continue la série de ses Madones, sollicité de les composer, mais y prenant toujours un grand goût, tandis qu'il modifie son idéal religieux.

Citons : la *Madonna del l'Impannata*, du palais Pitti, commandée par Altoviti, peinte en grande partie par deux de ses élèves ; il en existe une esquisse dans la collection royale d'Angleterre ; la *Madone della Tenda*, de Munich, autrefois en Angleterre, dont le duc de Devonshire possède l'esquisse (copie à Turin) ; *le Couronnement de la Vierge*, du Vatican, pour le couvent de Monte-Luce, près de Pérouse, préparé par Raphaël et peint seulement après sa mort par ses élèves; la *Vierge*, *Sainte Elisabeth*, l'*Enfant Jésus caressant le jeune saint Jean*, appelé aussi la *Vierge au berceau*, et la petite *Sainte Famille du Louvre*, donnée par Raphaël au cardinal de Boissy, et achetée par Louis XIV à Loménie de Brienne, peinte, croit-on, par le Garofalo ou Jules Romain vers 1517 : il était autrefois recouvert par un volet qui en a été détaché et sur lequel est peinte en grisaille une figure de l'*Abondance;* la *Sainte Famille sous le chêne,* qui semble peinte en partie par Francesco Penni, bien qu'elle soit signée, et qui est au musée du Prado ainsi que la *Vierge à la rose* et la *Visitation;* la *Vierge aux candélabres*, autrefois au palais Borghèse et qui, après avoir appartenu à M. Munrò, à Londres, est maintenant à New York, avec deux anges qui ont été ajoutés. De plus en plus il représente la Vierge puissante et glorieuse, la magnifiant jusqu'à la beauté surnaturelle de la *Madone de Saint-Sixte*.

Il peint la *Sainte Famille de François Ier*, signée « Raphaël Urbinas pingebat Romæ » et datée de 1518, qui est au Louvre, offerte en présent à la reine de France, par le second Laurent de Médicis, lors de son mariage, et payée par le pape : elle était recouverte de volets peints doublés de velours vert qui ont été détruits pendant la Révolution; transportée sur toile, elle fut nettoyée par le Primatice en 1540, ainsi que le portrait de *Jeanne d'Aragon* et la *Sainte Marguerite;* Mignard la copia : le carton, donné par Raphaël au duc de Ferrare, a été perdu. Le maître, comme on le voit à certaines lourdeurs de couleurs, s'y était fait aider par Jules Romain, ainsi qu'il le fit aussi dans la *Sainte Famille*, dite la *Perle*, du musée du Prado, autrefois dans la collection de Charles Ier. Ils firent la *Vierge à la chaise*, du palais Pitti, dont le musée Wicar possède deux esquisses; et Raphaël arrive à cette œuvre suprême de la *Madone de Saint-Sixte*, apparue au ciel, tenant l'Enfant en ses bras, tandis que sur terre sont agenouillés le pape saint Sixte II et sainte Barbe et que deux petits anges, accoudés à une balustrade, levant la tête, la contemplent : tableau surhumain, exécuté d'un seul jet — on n'en connaît ni étude ni esquisse — et entièrement de la main de Raphaël; il l'avait peint sur toile, ce qui lui était exceptionnel, pour le couvent de Saint-Sixte à Plaisance, où ce tableau fut remplacé dans le cadre original par une copie du XVIIIe siècle, quand Auguste III l'acheta — 60.000 florins — en 1753 pour le musée de Dresde dont elle est le trésor, bien qu'un érudit de la ville, le Dr Ludwig Zelinck, ait cru pouvoir se permettre d'en contester l'authenticité.

Il composa, dans une réminiscence pérugine, l'esquisse appelée les *Cinq Saints*, le Christ entre la Vierge et saint Jean-Baptiste avec saint Paul et sainte Catherine, qui est au Louvre et dont l'exécution, faite par ses élèves, se trouve au musée de Parme; le *Saint Jean dans le désert*, des Offices, commandé par le cardinal Colonna et que dut achever Jules Romain : il en existe une réplique au Louvre qui, ayant été prêtée à l'église de Longport, figura par erreur dans la vente du duc de Maillé et, achetée 59 fr. par un marchand, dut être revendiquée par l'Etat; la *Sainte Marguerite*, du Louvre, de la collection de François Ier, dont le musée du Belvédère a une réplique; le *Saint Michel terrassant le démon*, au Louvre aussi, signé et daté de 1518, offert à François Ier par Laurent de Médicis, où l'on a vu une allusion à la puissance royale combattant le protestantisme, et qui rappelle le petit *Saint Michel* de 1507, dans une de ces répétitions.

En 1517, il peint un de ses tableaux les plus dramatiques, le *Portement de Croix*, du musée du Prado, appelé la *Spasimo di Sicilia*, du nom du couvent de Palerme pour lequel il avait été commandé : transporté par un navire qui fit naufrage, il fut rejeté par la mer dans le port de Gênes; Philippe IV le fit enlever de Palerme, donnant en échange une rente perpétuelle de 1.000 écus, et apporter à Madrid : il a été restauré à Paris en 1815 (belles copies anciennes au musée du Belvédère et à Catane). Raphaël donne enfin, dans une représentation du surnaturel, trois œuvres de visions resplendissantes : la *Sainte Cécile*, de la Pinacothèque de Bologne, entourée de saints, avec un groupe d'anges au ciel, commandée en 1516 par donna Elena Duglioli pour l'église San Giovanni in Monte de Bologne, dont les accessoires furent peints par Jean d'Udine et qu'il chargea son ami Francia de mettre en place (copiés par Guèdre à Saint-Louis des Français, à Rome, et par Denys Calvaert à la National Gallery); la *Vision d'Ezéchiel*, du palais Pitti, prodigieuse esquisse peinte, composée pour le comte Ercolani, de Bologne, et complétée sans doute par Jules Romain : une copie en avait été achetée à Bologne par Poussin pour M. de Chantelou; après avoir passé dans la galerie du duc d'Orléans, elle est maintenant en Angleterre. Vient ensuite la *Transfiguration*. Ce célèbre tableau avait été commandé en 1519 par le cardinal Jules de Médicis pour l'église de Narbonne dont il avait obtenu le titre épiscopal de François Ier : Raphaël devait d'abord peindre la *Résurrection*, puis, ayant beaucoup hésité, et après de nombreuses études, dont on en voit plusieurs à l'Albertine, au Louvre et à Oxford, il composa la *Transfiguration*, la représentant en deux groupes, l'un céleste, l'autre terrestre, opposant au calme d'en haut l'agitation d'en bas. Il la laissa inachevée. Jules Romain devait la terminer — et l'on est tenté encore, pour ne pas toucher à la gloire de l'exquis Urbinate, attribuant à l'élève ce qu'il y a de dur dans toute la coloration en brique du groupe inférieur, de lui attribuer aussi ce qu'il y a de conventionnel en de certains arrangements — et toucher pour son travail 224 ducats d'or (Raphaël en avait reçu 655) : le cardinal de Médicis, en voyant une telle œuvre et Raphaël étant mort, ne voulut pas en priver Rome, et, tandis qu'il envoyait à sa place, à l'église de Narbonne, la *Résurrection de Lazare* de Sébastien del Piombo, pour laquelle Michel-Ange avait donné des dessins et qui est aujourd'hui à la National Galery, il offrit la *Transfiguration* à l'église San Pietro in Montorio où elle resta jusqu'en 1797. Apportée alors à Paris, elle y demeura sous l'Empire et fut soigneusement restaurée ; elle est depuis 1815 dans la galerie

de peinture du Vatican, auprès de la *Madone de Foligno*.

Raphaël mourut tandis qu'il travaillait à la *Transfiguration*. On a écarté définitivement le témoignage de Vasari sur les excès de plaisir qui le tuèrent; aucun document n'établit non plus qu'il fut pris de froid après une course hâtive de la Farnésine au Vatican ; mais l'on croit qu'après avoir été saisi par la fraîcheur des ruines de Rome il fut atteint d'une fièvre qui, agissant sur sa nature délicate et fatiguée, le tua. Pendant quatorze jours, Rome fut dans l'anxiété. Raphaël éloigna de lui Margherita, à qui il assura les moyens de vivre en honnête femme, et, ayant disposé de ses biens, il mourut le soir du vendredi saint 6 avr. 1520, dans cette maison du Borgo, voisine de Saint-Pierre, que Bramante lui avait bâtie : il devait, peu de temps avant sa mort, se construire un palais dans les environs de Saint-Jean des Florentins. Parmi le deuil universel, il fut enterré en grande pompe au Panthéon, dans la chapelle qu'il s'était choisie, ayant constitué une rente perpétuelle — et qui n'est pas éteinte — pour son entretien: une statue de la Vierge, que fit Lorenzetto, y fut placée suivant son désir ; l'on y voit aussi l'inscription funéraire de Maria Bibbiena, *sponsa ejus*, qui avait été sa fiancée : le cardinal Bibbiena, oncle de la jeune fille, avait vivement pressé son ami de faire ce mariage, mais elle mourut avant lui.

Quand on ouvrit en 1833 le cercueil de Raphaël, on fit un moulage de son crâne dont les exemplaires furent donnés à la ville d'Urbin, à l'Académie de Saint-Luc, à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse ; et son squelette fut dessiné par Camuccini. Raphaël était de taille moyenne, ayant 1$^{m}$,68, bien proportionné, bien que son cou fût long ; il était châtain avec de très beaux yeux noirs, et avait la mâchoire inférieure légèrement avancée. Ses portraits sont nombreux : par son père, lorsqu'il était tout enfant, à Urbin et à Cagli ; par Timoteo Viti, à l'âge de douze ans, à la villa Borghèse ; par lui-même, à vingt-trois ans, aux Offices : c'est son portrait le plus connu et, en quelque sorte, le plus authentique ; par lui-même, à vingt-six ans, à mi-corps, avec un manteau de fourrure : ce joli portrait, qu'il avait envoyé à Francia, n'est connu que par la gravure et par un tableau de la collection Czartorisky ; par lui-même encore, dans l'*Ecole d'Athènes ;* par Marc-Antoine, dans les dernières années fatiguées de sa vie ; on en voit aussi à Oxford, au palais Barberini et au musée de Pest. Raphaël menait à Rome une vie de grand seigneur, mais il était modeste et affable, toujours bienveillant avec ses élèves, généreux, comme il le témoigna au vieux Fabius de Ravenne qu'il avait recueilli chez lui, lui faisant traduire Vitruve, et resté assez simple pour lui demander des conseils. Il était devenu fort riche : quand il mourut, il avait une fortune d'environ 16.000 ducats d'or qu'il laissa à ses parents d'Urbin et surtout à ses élèves. A la vérité, ceux-ci avaient occupé dans sa vie et dans son œuvre une place immense: Jules Romain, Perin del Vaga, Jean d'Udine, Bagna Cavallo, Francesco Penni, Polidoro, qui avait commencé par porter son mortier pour écraser les couleurs, Innocenzo da Imola, Andrea da Salerno et tant d'autres. Jamais maître n'eut un aussi grand nombre d'élèves et surtout ne fut aussi véritablement leur maître : ils ne vivaient que par lui, et, comme leur vie était une dépendance de la sienne, il existait une grande harmonie entre eux. Son exceptionnelle situation lui avait attiré des élèves de toutes les villes italiennes (de Rome il n'avait que Jules Romain), et elle lui avait permis, satisfaisant ce goût ardent pour l'antiquité qu'il tenait de Bramante, d'envoyer des dessinateurs par toute l'Italie et en Grèce même, lui chercher des documents; il s'était composé de la sorte un riche portefeuille ; et, ainsi entouré d'aides, il avait pu entreprendre une restitution complète de la Rome antique (V. *Antiquæ urbis Romæ cum regionibus simulachrum;* Rome, 1532). Depuis le XVI$^{e}$ siècle, tous les graveurs de tous les temps et de tous les pays ont gravé Raphaël : on citera seulement en France, comme œuvres d'ensemble, les *Loges* de Nicolas Chapron et celles de Calamatta.

Alors qu'ils étaient l'un et l'autre en pleine gloire, l'on avait opposé naturellement Raphaël à Michel-Ange : rarement d'ailleurs une opposition fut plus caractérisée. Aussi différents dans leur vie que dans leur art, jamais ils ne sentirent le besoin de s'aimer, mais l'on a faussé violemment la vérité en faisant d'eux des ennemis : dans la lutte qu'on engagea entre eux, Michel-Ange, qui était le plus fort et le moins fêté, se crut persécuté par Raphaël et par Bramante et, dans sa volontaire solitude, il prit pour allié ce Sébastien de qui Raphaël devait tant apprendre comme de Michel-Ange lui-même. Mais il faut noter que, appelé comme expert devant les *Sibylles de la Pace*, Buonarroti en fut le plus noble admirateur, et que Raphaël s'estimait heureux d'être né dans un temps où Buonarroti vivait. Michel-Ange, qui ne devait presque rien à personne, disait que le génie de l'Urbinate tenait plus de l'étude que de la nature: Raphaël, en effet, absorbé dans un travail incessant, s'efforçait constamment, d'un effort prodigieux, vers une perfection plus grande, s'inspirant de tout ce qui lui apparaissait comme un témoignage nouveau de la beauté ; aussi subit-il de très nombreuses influences, mais l'on doit remarquer que, reçues par sa nature impressionnable, il les transforma toutes dans sa conception personnelle — qui était géniale — de la beauté dans l'harmonie. Ces influences sont, avec la part excessive qu'il laissa prendre à ses élèves dans son œuvre, les deux points les plus curieusement caractéristiques de sa vie. C'est seulement d'ailleurs par une telle participation que l'on peut arriver à comprendre l'immensité de la production de ses vingt années de travail. Passavant, dans son remarquable catalogue, compte 248 œuvres de peinture authentiques, dont est riche toute l'Europe, et une centaine d'autres qui, pour quelques-unes, sont aussi de lui ; quant à ses dessins, dont on voit de si riches collections au Louvre, au musée Wicar, au British Museum, à Chantilly, à Oxford, à Venise, aux Offices, à l'Ambrosienne, à l'Albertine, à Windsor, chez le duc de Devonshire, ils sont presque innombrables, et une grande quantité en a été perdue : parfois l'on en retrouve, ainsi une feuille d'études pour la *Dispute du Saint-Sacrement* dans le *Codex* du P. Resta à l'Ambrosienne (V. la *Gazette des beaux-arts* du 1$^{er}$ janv. 1900). Il se plaisait infiniment à dessiner, le faisant avec une grande conscience, étudiant la figure nue avant de l'habiller, toujours amoureux de la forme ; sans doute il fut aussi maître de la couleur, bien qu'il eût eu tort, après avoir peint le *Parnasse*, de vouloir ressembler aux Vénitiens ; mais il est davantage le maître de la forme qu'il a conquise jusqu'en sa plus entière beauté, arrivant à ce point de perfection qui devient le « modèle », modèle que suivront passionnément, sans se préoccuper de la nature, des myriades de peintres, qui sera la source de toutes les conventions, et dont se réclameront avec un abus indiscret toutes les renaissances académiques. Lui cependant fut toujours sincère, inquiet sans cesse de la vérité, quoiqu'il eût en lui-même cet idéal et il écrivait à Castiglione : « Il y a si peu de bons juges et de beaux modèles que je travaille d'après une certaine idée que j'ai dans l'esprit ». Il fut sincère en son art comme en sa pensée, et alors qu'il représentait surtout dans son œuvre des sujets sacrés, il était non un peintre pieux, mais bien un peintre religieux, touché par la sublimité religieuse et cherchant dans sa croyance à se rapprocher de plus en plus de l'idée chrétienne ; au reste, si constamment épris d'idéal qu'on l'a nommé dans toutes les langues le divin Raphaël. Etienne BRICON.

BIBL. : FULVIO, *Antiquaria Urbis ;* Rome, 1527. — Balthazar CASTIGLIONE, *Il libro del Cortegiano ;* Venise, 1528. — CALCAGNINI, *Opera aliquot;* Bâle, 1544. — BIONDO, *Della nobilissima pittura;* Venise, 1549. — VASARI, *le Vite;* Florence, 1550 ; et *Vita di Raffaello da Urbino, pittore ed architetto, tratta da quella de pittori, scultori et architetti di Giorgio Vasari ;* Rome, 1751. — Paul JOVE, *Raphaelis Urbinatis vita.* — Lod. DOLCE, *Dialogo della*

*pittura;* Venise, 1557; avec texte français; Florence, 1737. — François DE HOLLANDE, *Traité de la peinture.* — LOMAZZO, *Trattato dell' arte della pittura;* Milan, 1584. — ARMENINI, *De veri precetti della pittura;* Ravenne, 1587. — KAREL VAN MONDER, *Het Schilder-Boeck;* Haarlem, 1601. — Francisco PACHECO, *Arte de la pintura;* Séville, 1649. — Pierre D'ARÉT, *Abrégé de la vie de Raphaël Sanzio d'Urbin* (traduit d'italien en français); Paris, 1651. — Roland FRÉART, *Idée de la perfection de la peinture démontrée par les principes de l'art;* Le Mans, 1662. — Le BRUN, *le Saint-Michel de Raphaël;* Paris, 1667. — MIGNARD, Phil. DE CHAMPAIGNE, et NOCRET, Conférences faites à l'Académie sur des tableaux de Raphaël; Paris, 1667 et 1669. — SCARAMUCCIA, *le Finezze de pennelli italiani, ammirate e studiate da girupens sotto la scorta e disciplina del genio di Raffaello d'Urbino;* Pavie, 1674. — I. DE BOMBOURG, *Recherches curieuses de la vie et des œuvres de Raphaël Sanzio d'Urbin;* Lyon, 1675. — Michel DE MAROLLES, *le Livre des peintres et des graveurs;* Paris, 1677. — MALVASIA, *Felsina pittrice;* Bologne, 1678; auquel répondra le livre de VITTORIA, publié à Rome en 1703. — BELLORI, *Descrizione delle imagini dipinte da Raffaello d'Urbino;* Rome, 1695. — DE PILES, *Abrégé de la vie des peintres.* — Gérard DE LAIRESSE, *Het groot Schilderbœk;* Amsterdam, 1707. — D'ARGENVILLE, *Abrégé de la vie des plus fameux peintres;* Paris, 1745-52. — COCHIN, *Voyage en Italie;* Paris, 1758. — Marquis D'ARGENS, *Examen critique des différentes écoles de peinture;* Berlin, 1768. — L.-H. TEN KATE, *Ideal beauty in painting and sculpture illustrated by remarks on the antique and the works of Raphaël* (traduit du français); Londres, 1769. — MARIETTE, *Abecedario.* — BOTTARI, *Lettere pittoriche.* — LANZI, *Storia pittorica della Italia;* Bassano, 1780. — Angelo COMOLLI, *Vita inedita di Raffaello da Urbino;* Rome, 1790; traduit en allemand par HÜBSCHMANN; Munich, 1817. — *Memorie di Raffaello da Urbino;* Urbin, 1800. — SCHELLING, *Philosophie der Kunst;* Stuttgart, 1802-1805. — FÜSZLI, *Ueber das Leben und die Werke Raphaël Sanzio's;* Zurich, 1815. — DUPPA, *The Life of Raffaello Sanzio da Urbino;* Londres, 1816. — STENDHAL, *Histoire de la peinture en Italie;* Paris, 1817; et *Promenades dans Rome.* — COINDET, *Histoire de la peinture en Italie,* 1817. — KIEFHABER, *Leben Raphael's;* Munich, 1817. — TAURISCUS EUSANS, *Catalogue des estampes gravées d'après Raphaël;* Francfort, 1819. — G.-Chr. BRAUN, *Raphaël Sanzio's von Urbino Leben und Werke;* Wiesbaden, 1819. — CARLO FEA, *Notizie intorno Raffaello Sanzio da Urbino;* Rome, 1822. — PUNGILEONI, *Elogio storico di Giovanni Santi;* Urbin, 1822; et *Elogio storico di Raffaello Santi de Urbino;* Urbin, 1829. — D'AGINCOURT, *Histoire de l'art par les monuments;* Paris, 1823. — REHBERG, *Raphaël Sanzio aus Urbino;* Munich, 1824. — QUATREMÈRE DE QUINCY, *Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël;* Paris, 1824. — BOUCHER-DESNOYERS, *Appendice à l'histoire de Raphaël de Quatremère de Quincy.* — FOERSTER, *Rafaël, Kunst and Künsterlehre;* Leipzig, 1827. — RUMOHR, *Ueber Raphael und sein Verhœltniss zu den Zeitgenossen;* Berlin, 1831; et *Italienische Forschungen.* — NAGLER, *Rafael als Mensch und Künstler;* Munich, 1836. — BOWLER, *The cartoons of Raphael;* Londres, 1838. — PASSAVANT, *Rafael von Urbino und sein Vater Giovanni Santi;* Leipzig, 1839; traduit et complété en français; Paris, 1860; traduit en italien, Florence, 1882. — *Œuvre de Raphaël gravé au trait,* 475 pl.; Paris, 1844. — CICCONI, *Raffaello e le belle arti sotto Leone X;* Milan, 1845. — Alex. DUMAS, *Michel-Ange et Raphaël Sanzio;* Paris, 1845. — Baron DE REIFFENBERG, *Etudes sur les Loges de Raphaël;* Bruxelles, 1845. — Ch. BLANC, *Histoire des peintres, Ecoles romaine et ombrienne;* Paris, 1853. — Les attaques de RUSKIN, contre Raphaël dans les *Modern painters;* Londres, 1846-60. — Duc DE LUYNES, *Choix de dessins de Raphaël qui font partie de la collection Wicar à Lille;* Paris, 1838. — GRUYER, *Essais sur les fresques de Raphaël au Vatican;* Paris, 1859. — Ch. BLANC, *les Dessins de Raphaël,* dans la *Gazette des Beaux-Arts,* 1859, t. IV. — BATTÉ, *le Raphaël de M. Morris Moore, Apollon et Marsyas;* Londres, 1859. — WAAGEN, *Die Cartons von Raphael;* Berlin, 1860. — Ch. CLÉMENT, *Michel-Ange, Léonard de Vinci et Raphaël;* Paris, 1861, 6e éd., 1881; traduit en allemand, Leipzig, 1870, et en anglais, Londres, 1880. — MORELLI, *Anonimo.* — G. CAMPORI, *Notizie inedite di Raffaello da Urbino;* Modène, 1863. — GRUYER, *Raphaël et l'Antiquité;* Paris, 1864. — WOLZOGEN, *Rafael Santi, sein Leben und seine Werke;* Leipzig, 1865. — RIO, *Michel-Ange et Raphaël;* Paris, 1867. — WILLOYD, *Philosophy, Theology and Poetry in the age and the art of Rafael;* Londres, 1867. — GRUYER, *les Vierges de Raphaël et l'iconographie de la Vierge;* Paris, 1869. — Emile OLLIVIER, *Une visite à la chapelle des Médicis, dialogue sur Michel-Ange et Raphaël;* Paris, 1872. — TAINE, *Voyage en Italie;* Paris, 1874. — ROY, *Raphaël Sanzio;* Paris, 1874. — GHÉRARDO, *Della vita et della opere da Raffaello Sanzio da Urbino;* Urbin, 1874. — Fréd. KŒNIG, *Raphaël;* Tours, 1875. — FARABULINI, *Saggio di nuovi studi di Raffaello d'Urbino;* Rome, 1875. — SWUTSER, *Raphaël;* Boston, 1877. — SPRINGER, *Raffael und Michelangelo;* Leipzig, 1878; nouv. éd., 1883. — PERKINS, *Raphael and Michel Angelo;* Boston, 1878. — DOHME, *Das Leben Rafaels von Urbino;* Berlin, 1878. — BURCKHARDT, *Cicerone;* 4e éd., 1879; traduit en français par Gérard. — HETNER, *Italianische Studien.* — N. D'ANVERS, *Raphaël;* Londres, 1879. — FARABULINI, *Raffaello e la Fornarina;* Urbin, 1880. — SCHMARSOV, *Raphael und Pinturicchio in Siena;* Stuttgart, 1880. — GRUYER, *Raphaël peintre de portraits;* Paris, 1881. — MINGHETTI, *I maestri di Raffaello,* 1881; traduit en anglais; Londres, 1882. — Eug. MÜNTZ, *Raphaël, sa vie et son œuvre;* Paris, 1881; éd. augmentée 1886; nouv. éd., 1900; *Une rivalité d'artistes au* XVIe *siècle, Michel-Ange et Raphaël à la cour de Rome;* Paris, 1882. — CROWE et CAVALCASELLE, *Life and works of Raphael;* Londres, 1882-85. — GEYMÜLLER, *Raffaello Sanzio studiato come architetto con l'ajuto di nuovi documenti;* Milan, 1884. — KUGLER, *Handbook,* Londres, 1887. — H. KNAKFUSS, *Raphael;* Leipzig, 1899. — MARIANNI, *Sonetti di Rafaello Sanzio;* Forli, 1874. — Les lettres de Raphaël dans les *Künstlerbriefe,* publiées par MM. GUHL et ROSENBERG; Berlin, 1879-80.

Pour les innombrables dissertations ou monographies écrites sur des œuvres de Raphaël, consulter le livre très complet de M. Eugène MÜNTZ : *les Historiens et les Critiques de Raphaël* (1483-1883), *Essai bibliographique pour servir d'appendice à l'ouvrage de Passavant;* Paris, 1883.

**RAPHAËL** VOLSTERRANUS, érudit italien (V. MAFFEI).

**RAPHANIE** (Méd.). Synonyme d'ergotisme convulsif (V. ERGOTISME).

**RAPHÉ** (Bot.) (V. OVULE, t. XXV, p. 732).

**RAPHELENGH** (François), imprimeur hollandais, né à Lanoy, près de Ryssel, le 27 févr. 1539, mort à Leyde le 21 juil. 1597. Il étudia à Paris, professa le grec à Cambridge, épousa Marguerite Plantin (1565), entra dans la célèbre imprimerie où il eut une grande part à la fameuse *Biblia polyglotta* (1569-73, 8 vol.), prit en 1586 la direction d'une succursale à Leyde, où il professa l'hébreu et l'arabe à l'Université. Il a publié une grammaire hébraïque, un dictionnaire arabe, etc. — Ses fils, *François* et *Juste,* également érudits, dirigèrent la maison jusqu'en 1617.

**RAPHIA** (*Raphia* P. Beauv.) (Bot.). Genre de Palmiers-Rotangées (Baillon), voisin des *Sagus* (V. SAGOUTIER), dont les représentants, tous monocarpiens, au nombre de 6 ou de 7, sont répandus en Afrique, à Madagascar, au Nicaragua et en Océanie. Ce sont des arbres peu élevés, à tige vigoureuse et dressée, inerme, à feuilles dressées, grandes, pennées, épineuses, sans prolongement du rachis; spadices terminaux gigantesques, à divisions pectinées et comme articulées. Fleurs polygames-monoïques, avec 6 à 15 étamines dans les mâles, et les staminodes réunis en urne dans les femelles; ovaire triloculaire; fruit monosperme, ovoïde, rostré, recouvert d'écailles imbriquées; de couleur olive ou cannelle, graine à albumen très dur, ruminé. Ils ont pour habitat les régions basses, marécageuses, du littoral maritime ou de l'embouchure des grands fleuves, dans les pays tropicaux. L'espèce type, *R. vinifera* P. Beauv. (*Sagus Raphia* Poir.), propre à l'Ouest africain équatorial, à Madagascar, aux îles Mascareignes et à la Polynésie, est un grand arbre, couronné de frondes de 18 m. de long; il fournit des fibres textiles, jaunes, élastiques et très solides dont on fait des étoffes, des cordages, des liens, de la sparterie, des corbeilles, des jalousies, etc. Le bourgeon central fournit un vin de palme appelé *bourdon,* et la moelle des tiges un *sagou.* Les *R. tædigera* Mart. ou *Jupati* et *R. nicaraguensis* OErst., n'en sont que des variétés répandues dans l'Amérique centrale et au Brésil, où ils ont probablement été importés avant les temps historiques. Le *R. Ruffia* Mart. (*Sagus Ruffia* Jacq., *S. farinifera* Gærtn.), ou *Rosufia,* surtout propre à l'Afrique orientale, aux Mascareignes et à Madagascar, jouit des mêmes propriétés et est surtout exploité pour le sagou qu'il fournit. Dr L. HN.

**RAPHIDE** (Bot.). Les Raphides sont des substances minérales cristallisées, consistant surtout en oxalate de calcium et en carbonate de calcium; le sulfate et le tartrate sont rares. Ces cristaux sont presque toujours contenus dans la cavité des cellules (Phanérogames et Cryptogames supérieurs); chez les Cryptogames inférieurs, ils sont renfermés dans les parois cellulaires. L'oxalate de calcium, de beaucoup le plus fréquent, se présente généra-

lement en un faisceau d'aiguilles très fines occupant presque toute la cavité de certaines cellules. En général, les cellules à cristaux se rencontrent dans le parenchyme des tiges et des feuilles. Le carbonate de calcium donne lieu parfois à des conglomérats, situés surtout dans la grosse cellule de l'épiderme d'Urticées, d'Acanthacées, etc., et qu'on appelle *cystolithes;* ils sont ou non pédiculés. Dr L. Hn.

**RAPHIDIE** (*Raphidia* L.) (Entom.). Genre de Névroptères, type de la famille des Rhaphidides, caractérisé par un corps allongé, la tête longue, les antennes écartées, comptant trente articles, les palpes courts, filiformes, le corselet étroit, cylindrique, l'abdomen allongé, les pattes grêles à jambes cylindriques, les tarses à quatre articles. Par la conformation de leurs pattes, ces Insectes ont l'apparence d'Orthoptères, mais la présence d'une tarière saillante à l'abdomen des femelles, la forme du corselet et surtout la nervulation prouvent que ce sont de vrais Névroptères.

Les larves de ces Névroptères vivent sous les écorces des arbres, parfois dans les mousses, et se nourrissent de larves rongeuses de bois. Elles ont une forme allongée, les mâchoires robustes, les yeux petits, les pattes courtes. Leur progression est lente, mais, dans le danger, elles déploient une certaine activité et se meuvent avec rapidité. Pour se transformer, elles ne font pas de cocon à proprement parler, mais se retirent dans quelque petite cavité d'une écorce ou de tout autre objet. Les nymphes des Raphidiés, à l'encontre de celles des Névroptères aquatiques, ne prennent aucune nourriture, mais elles peuvent cependant se mouvoir. On rencontre ces Insectes dans le voisinage des bois, surtout de l'Europe méridionale. Type : *Raph. ophiopsis* L., vulgairement appelée Mouche-Serpent, à cause de la facilité avec laquelle elle contourne son corps en tous sens. P. Chrétien.

**RAPHIDIM.** Localité de la péninsule sinaïtique où les Israélites séjournèrent au cours de la traversée du désert. Moïse y fit jaillir l'eau d'un rocher.

**RAPHIS** (Bot.) (V. Palmier, t. XXV, p. 902).

**RAPIDES** (Canal des) (V. Tonkin).

**RAPIÈRE** (Archéol.). La rapière est essentiellement une longue épée légère, destinée à frapper d'estoc ; c'est avant tout une arme de duel. Les origines du mot comme de l'objet sont encore à établir nettement. Les étymologies données par les vieux lexicographes, et plus ou moins dénaturées par les modernes, sont fantaisistes. Le mot n'apparaît guère dans notre langue courante qu'avec le XVIIe siècle. On le trouve rarement employé et presque toujours dans un sens péjoratif. Richelet (1680) définit la rapière : « Mot burlesque qui veut dire épée ». Le dictionnaire de Trévoux (1771) la qualifie : « Epée longue, vieille et de peu de prix... C'est un terme de mépris et de dérision ». Le même recueil dit encore : *Rapiéreur :* « Vieux mot. Porte-rapière, coupe-jarrets. » Cependant quelques citations plus anciennes ont été relevées : XVe siècle, dans Ducange, article *Rapperia.* — Palsgrave (1530), autre citation d'après des auteurs du XVe siècle. — Au XVIe siècle, une citation dans les *Annales de Louis XII,* de Jean d'Auton. Ce sont les amateurs d'armes de l'époque romantique et les escrimeurs qui ont fait revivre ce mot. On entend aujourd'hui absolument par rapière, dans le langage archéologique, toutes les longues épées à lame fine datant de la seconde moitié du XVIe siècle jusqu'au XVIIIe. Le terme rapière ne préjuge pas d'une manière de monture, car il y a de ces épées montées avec des gardes très simples avec ou sans pas-d'ânes, tandis que d'autres ont une garde en coquille ou en panier, suivant la mode espagnole. Ces dernières sont de beaucoup les moins anciennes. Les belles rapières espagnoles du type classique, dont la coquille hémisphérique est ajourée comme une dentelle d'acier, se portèrent de 1640 environ à 1715. Les plus anciennes ne remontent guère au delà de 1610. Aussi est-ce une erreur considérable que de les dater du XVIe siècle. Les traités d'escrime illustrés, les portraits, les estampes n'en montrent jamais avant cette époque, et même les premières officiellement figurées sont celles des tableaux de Velasquez. Les rapières de ce type, qui ont une coquille pleine, sont, en principe, beaucoup plus rares que les autres. On a dit, sans apporter à cela de preuves, que les plus anciennes rapières à coquille avaient cette coquille étroite et profonde, faite comme une demi-coquille d'œuf, et qu'elles étaient italiennes. Je ne le crois pas. C'est dans les types portugais du XVIIe et du XVIIIe siècle qu'il faut chercher les origines de ces dernières formes où l'arc de jointure est parfois

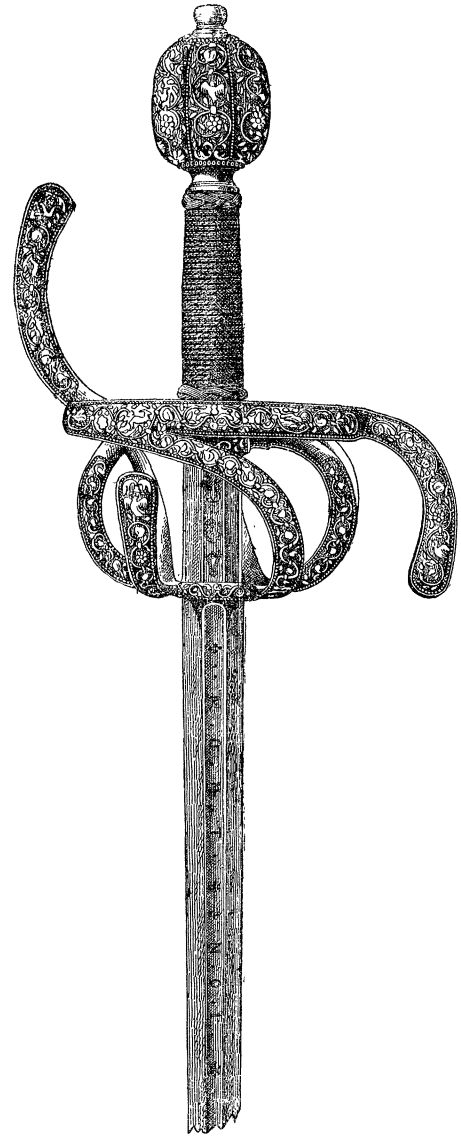

Rapière allemande (commencement du XVIIe siècle), époque de Henri IV.

remplacé par une large remontée de la coquille qui imite le garde-main d'un sabre. A mon sens, l'origine des gardes à coquille doit être cherchée dans les rapières allemandes et italiennes du type que Burton a défini : *à gardes annelées,* et où des quantités d'anneaux obliques s'étagent parallèlement le long des pas-d'ânes.

Quoi qu'il en soit, l'histoire de la rapière, en tant que monture, ne peut guère se séparer de celle de l'épée, car

elle suit les mêmes modes que celle-ci. Ainsi les flamberges du XVII^e et du XVIII^e siècle ont les gardes, pourtant exagérées, des épées de ces époques (V. FLAMBERGE).

La lame de la rapière, toujours très longue — certaines mesurent jusqu'à 1^m,30 — est légère, plate et à

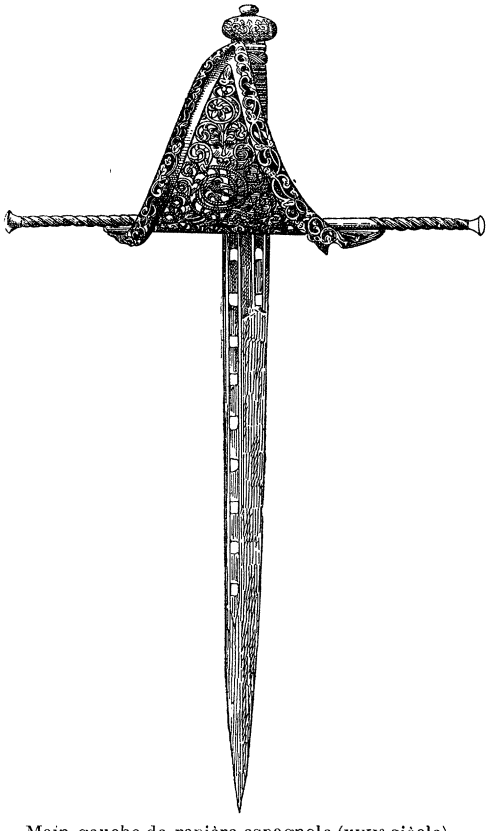

Main gauche de rapière espagnole (XVII^e siècle), époque de Louis XIV.

deux tranchants, ou bien quadrangulaire, en forme d'alène; c'est au XVIII^e siècle seulement que les longues lames de carrelets et les lames triangulaires deviennent courantes. Les rapières à lame plate sont donc des estocades, comme les rapières à lame quadrangulaire sont des estocs, mais d'un type très allégé. Les dagues qui accompagnent les rapières anciennes sont ordinairement appelées mains gauches. Leurs lames ont, en général, un quart de longueur, par rapport à celle de l'épée, et leur garde rappelle également le type de celle de la rapière. Ces épées, extrêmement longues, ne se portaient guère à la ceinture. On les tenait tout engainées sous le bras gauche, dissimulées ou non sous le manteau, de manière à pouvoir s'en servir rapidement. On a dit que certaines de ces épées espagnoles étaient si longues qu'on ne pouvait les tirer hors du fourreau, et que celui-ci s'ouvrait comme un étui à charnière. En tout cas, quand les Espagnols avaient leur rapière au côté, ils l'y tenaient suspendue non par des pendants comme les Français, mais par un crochet à ressort entrant dans une tubulure de la chappe ou entrée du fourreau. Ainsi pouvait-on facilement dégager l'arme tout engainée de la ceinture, et par un mouvement du poignet en coup de fouet, envoyer le fourreau au loin, comme cela s'est pratiqué de tout temps dans les duels ou autres rencontres.

En France, on peut dire que la rapière n'a jamais été en usage. Quand les traités d'escrime signalent ou figurent ces longues épées, ils les montrent aux mains d'Espagnols ou d'Allemands. En fait, ces derniers ont gardé l'usage et les principes de cette arme jusqu'à nos jours, et le *schlæger* universitaire en représente une modification. Mais anciennement, cette rapière à lame arrondie et tranchante du bout était remplacée par une épée autrement dangereuse, dont la lame, d'une extraordinaire longueur, se terminait en spatule aiguë et tranchante. Ces rapières du XVII^e siècle sont dites aujourd'hui par les amateurs, en *langue d'aspic*. Les épées de duel actuellement en usage en Italie et surtout celles de l'école dite napolitaine sont aujourd'hui les derniers représentants de ces anciennes rapières dont les traités de Giganti, de Capo Ferro, Alfieri, etc., ont réglementé l'emploi. L'escrime de la rapière, vu la longueur de la lame et l'usage de la dague, présentait des difficultés considérables dont notre escrime moderne, essentiellement simpliste, ne peut donner une idée. La pratique de cette longue épée demandait des qualités d'agilité, de jugement et de force, qui sont maintenant inutiles dans le duel. Comme on évitait le plus souvent les coups par des retraites de corps, non point en

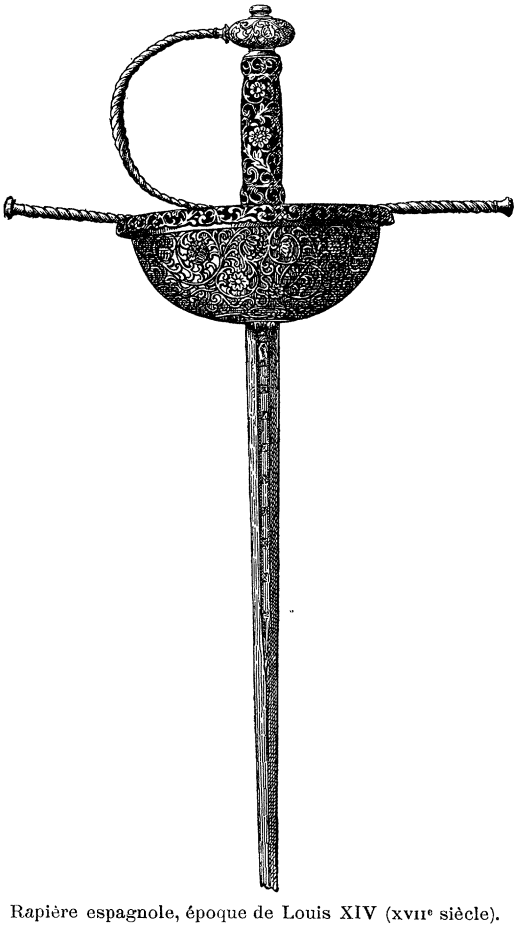

Rapière espagnole, époque de Louis XIV (XVII^e siècle).

arrière, mais sur les côtés, et dans lesquelles on rompait continuellement la mesure, ne pas éviter le coup, c'était tomber sur la pointe et prendre, comme dit le maître d'armes de Molière, la mauvaise parade : « Celle qui se prend avec le corps ». Pour la bibliographie, V. les mots ÉPÉE et ESCRIME. Maurice MAINDRON.

**RAPILLY.** Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise; 116 hab.

**RAPIN** (Nicolas), poète français, né à Fontenay-le-Comte vers 1535, mort à Poitiers le 17 févr. 1608. Il se fit avocat, s'établit à Fontenay où il devint maire, et, quand les protestants prirent la ville, dut s'enfuir, car

on l'avait exclu de la capitulation; nommé vice-sénéchal de Fontenay en 1576, il fut appelé la *Terreur des pillards*. En 1579, pendant les Grands Jours de Poitiers, le président Achille de Harlay le remarqua dans le tournoi poétique engagé sur « la puce de Mlle des Roches ». Vers 1587, Harlay le fit nommer lieutenant criminel de robe courte à Paris; en oct. 1888, Henri III le fit prévôt général de l'armée commandée par le duc de Nevers en Poitou. Rallié à Henri IV après 1589, Rapin se battit à Ivry et redevint prévôt général de l'armée, puis prévôt de la maréchaussée et connétablie de France, fonction qu'il résigna en 1606. Ses amis publièrent les *Œuvres latines et françaises de Nicolas Rapin* (1610); ce sont des épigrammes latines, des traductions d'Horace et d'Ovide, des odes, des sonnets, et des « vers mesurés », asclépiades, anapestiques, alcaïques, etc. Il a aussi traduit en vers le XXVIIIe chant du *Roland furieux* (1572) et publié quelques poésies isolées. Il est célèbre surtout pour sa participation à la *Satire Ménippée;* la tradition lui attribue les harangues de d'Espinac, de Roze, d'Engoulevent, et une partie des vers. G. Weill.

Bibl.: Bourloton, *Rapin*, 1893, dans *Revue du Bas-Poitou; Satire Ménippée*, éd. Frank. 1881. — Dreux du Radier, *Bibliothèque du Poitou*, t. III.

**RAPIN** (René), littérateur et théologien français, né à Tours en 1621, mort à Paris en 1687. Il entra à la compagnie de Jésus dès sa jeunesse et y enseigna les humanités. Il fit une guerre très âpre aux jansénistes, malgré la douceur de son caractère, et s'appliqua à divers ouvrages de littérature qui lui acquirent une grande réputation; il eut des discussions célèbres sur les anciens avec les PP. Maimbourg et Vavasseur et se montra très sévère pour Santeul et Duperrier qui lui avaient soumis leurs poésies. Les *Eglogæ sacræ* publiées en 1659 commencèrent sa réputation, mais son chef-d'œuvre est sans contredit le poème des jardins, *Hortorum libri IV* (1665), dont la latinité et l'imagination sont tellement supérieures à ses autres ouvrages qu'on a douté qu'il soit du P. Rapin. Parmi ses ouvrages de critique, on cite des *Observations sur Horace et Virgile* (1669) et des *Réflexions sur la Poétique d'Aristote* (1674). Ses écrits religieux sont moins intéressants. Ph. B.

**RAPIN-Thoyras** (Paul de), historien français, neveu de Pellisson, né à Castres en 1661, mort à Wesel le 16 mai 1725. Sa famille, originaire de la Savoie, avait embrassé la Réforme et s'était établie en France. Reçu avocat comme son père, il songea, en présence des persécutions contre les protestants, à embrasser la carrière des armes; après la mort de son père et la révocation de l'édit de Nantes, Rapin se rendit en Angleterre (1686), puis en Hollande; peu après, il suivit en Angleterre le prince d'Orange, depuis Guillaume III, et devint successivement enseigne, lieutenant et aide de camp du général Douglas. Blessé à l'assaut de Limerick, il fut nommé gouverneur du jeune duc de Portland qu'il accompagna dans ses voyages en Allemagne, Italie et France. Il se retira ensuite à Wesel où il écrivit son *Histoire d'Angleterre* (La Haye, 1724, 8 vol.): elle commence à l'établissement des Romains dans la Grande-Bretagne et finit à la mort de Charles Ier; elle a été continuée par David Durand jusqu'à la mort de Guillaume III; l'édition la meilleure est celle de Lefèvre de Saint-Marc (La Haye, 1749, 16 vol.). L'histoire de Rapin, d'un récit clair et rapide, est très partiale contre la France, à cause des persécutions subies comme protestant. On a aussi de Rapin une *Dissertation sur les whigs et les tories* (1717) qui est estimée.

**RAPINA** (Dr. rom.) (V. Délit, t. XIII, p. 1196).

**RAPISARDI** (Mario), poète italien, né à Catane le 25 févr. 1844. Il est depuis 1875 professeur de littérature italienne à l'Université de Catane. On a de lui : *Palingenesi* (Florence, 1868), *Ricordanze* (Pise, 1872), grands poèmes philosophiques; *Catullo e Lesbia* (Florence, 1875); *Lucifero* (Milan, 1878), poème mythique sur les événements contemporains; *Ciobbe* (Catane, 1885); l'*Atlantide* (ibid., 1889, etc). M. Menghini.

**RAPOLLA.** Ville d'Italie, prov. de Potenza, au N.-E. du mont Vultur; 3.400 hab. Belle cathédrale normande du XIIIe siècle.

**RAPONDI** (Dino), négociant italien, né à Lucques avant 1350, mort à Bruges vers 1415. Ce fut le plus riche des trafiquants *lombards* de son temps. Ses principales maisons étaient à Bruges, Paris et Montpellier; il fournissait la cour de France d'étoffes et fourrures précieuses, de joyaux, faisait le change et la banque. Il rendit de grands services aux ducs de Bourgogne pour la construction de la Chartreuse de Dijon, la rançon de Jean sans Peur, les funérailles somptueuses de Philippe le Hardi. Il aida Jean sans Peur dans l'assassinat de Louis d'Orléans, quoique ce dernier fût son plus riche client. Il fut enseveli à Bruges.

**RAPOUTICINE** (Chim.) (V. Chrisophanique [Acide]).

**RAPP** (Georg), fondateur de la secte des Harmonites, né en Württemberg en 1757, mort le 7 août 1847. Il avait conçu le projet d'organiser une communauté religieuse et sociale sur le modèle de la Société apostolique primitive et émigra aux Etats-Unis pour le réaliser (1803). L'année suivante, il fonda près de Pittsburg une colonie où régnaient l'absolue égalité, la communauté des biens et des femmes. En 1823 il racheta la commune d'Harmony, fondée en 1814 dans l'Indiana par Robert Owen, et fonda auprès, sur la rive droite de l'Ohio, la ville d'*Economy*, qui est demeurée le centre des Harmonites. Chaque famille reçoit une maison et un jardin; mais chaque adulte doit à la communauté 12 heures de travail en été, 14 en hiver. La communauté se transforma en société industrielle et agricole, fut dévalisée par Bernhard Müller, affublé du nom de comte Léon ou Proli, qui amena 300 sociétaires (1831) pour fonder la *Nouvelle Jérusalem* (à Philipsburg). A la mort de Rapp, Becker devint le chef des Harmonites, très réduits en nombre.

Bibl. : Wagner, *Gesch. der Harmonitgesellschaft;* Waihingen, 1883.— Nordhoff, *Communistic societies of the United States;* Londres, 1875. — Knortz, *Die Christlich-Kommunistiche Kolonie der Rappisten;* Leipzig, 1892.

**RAPP** (Jean, comte), général français, né à Colmar, le 26 avr. 1772, mort à Rheinweiler (Bade) le 8 nov. 1821. Il s'engagea à seize ans (1788) et devint en 1795 lieutenant au 10e chasseurs à cheval. Sa brillante conduite en Egypte et à Marengo lui valut le titre d'aide de camp du premier consul. Sa carrière militaire fut dès lors rapide. Envoyé un instant en Suisse comme ambassadeur extraordinaire (1802), nommé général de brigade en 1804, général de division en 1805 à la suite de la bataille d'Austerlitz, il occupa de 1807 à 1809 le poste important de gouverneur de Dantzig. Rappelé à l'armée en 1809, il contribua au gain de la bataille d'Essling. La campagne de Russie lui permit de se distinguer à La Moscova et à Maloiaroslavet et de soutenir à Dantzig, de janv. 1813 à janv. 1814, un des sièges les plus mémorables du siècle. Revenu en France après une courte captivité en Russie, il reçut de Louis XVIII la croix de Saint-Louis et un commandement. Mais ayant accepté pendant les Cent-Jours la pairie et le commandement de l'armée du Rhin, qu'il eut ensuite grand'peine à désarmer, il se retira en Argovie, rentra en grâce en 1817, et fut nommé pair de France.

Bibl. : Spach, au t. V. des *Biographies alsaciennes;* Nancy, 1871.

**RAPPAHANNOCK.** Fleuve des Etats-Unis (Virginie), formé par la jonction du Rapidan et du North-Fork issus des monts Blue Ridge. Il débouche ensuite, au bout de 200 kil., dans un vaste estuaire ramifié sur la baie de Chesapeake. Les rives du Rappahannock, que les navires remontent jusqu'à Fredericksburg, furent très disputées durant la guerre de Sécession.

**RAPPEL. I. Droit international.**— Lorsqu'il y a lieu de mettre un terme à la mission d'un agent diplomatique, soit parce que le but en est atteint, soit parce que le gouvernement juge à propos de désigner un autre représentant ou d'in-

terrompre les relations diplomatiques, soit parce que l'Etat auprès duquel l'agent était accrédité croit devoir demander son remplacement, l'agent est « rappelé ». Ce rappel n'a d'effet, quant à ce dernier Etat, qu'en suite d'une notification officielle. Lorsque c'est par son propre gouvernement que l'agent est rappelé, il en donne avis au ministre des affaires étrangères du pays où il réside, en sollicitant une audience du chef de l'Etat pour prendre congé et présenter ses « lettres de rappel ». De même que la présentation des lettres de *créance* (V. ce mot) est le premier acte officiel d'un chef de mission à l'étranger, de même celle des lettres de rappel est le dernier et met fin à ses fonctions. Si le rappel a lieu sur la demande même du gouvernement auprès duquel l'agent était accrédité, ce sont les circonstances qui décident s'il y a lieu ou non de solliciter une audience de congé. La demande de rappel peut n'être pas motivée; il suffit que le gouvernement fasse connaître que le représentant étranger n'est plus acceptable à ses yeux. Si le gouvernement qui a accrédité l'agent ne fait pas droit à la demande, celui-ci est exposé à se voir tout simplement renvoyé du pays. C'est ce qui arriverait également dans le cas où il s'y serait rendu impossible par une conduite jugée inconvenante. Le renvoi d'un ministre peut, d'autre part, être motivé, non par son attitude personnelle, mais par celle de l'Etat qu'il représente; il a, dans ce cas, la signification d'une rupture des relations diplomatiques; on adresse à l'agent ses passeports avec une note explicative et la fixation d'un délai pour son départ. Ernest Lehr.

**II. Politique.** — Rappel a l'ordre (V. Parlementarisme).

**III. Art militaire.** — Batterie de tambour ou sonnerie de clairon ou de trompette qui a pour but de faire rassembler des militaires isolés ou des troupes pour une manœuvre ou un service. C'est aussi une batterie ou une sonnerie d'honneur réservée aux généraux de division et aux vice-amiraux : lorsqu'ils arrivent dans une place, qu'ils se présentent devant leurs troupes, qu'ils les passent en revue, qu'ils entrent au quartier, les tambours et clairons battent et sonnent le rappel. Il y a enfin le rappel aux consignés, aux tambours et clairons, aux différents gradés, etc., consistant dans le refrain du régiment suivi d'une batterie et d'une sonnerie spéciales ou d'un certain nombre de coups de baguette ou de coups de langue (un pour les caporaux, deux pour les fourriers, trois pour les sergents, quatre pour les sergents-majors).

**IV. Droit civil.** — Rappel a succession (V. Succession).

**V. Beaux-arts.** — On donne le nom de rappel, dans le langage des beaux-arts, aux taches qui, dans un tableau, sont destinées à rappeler une nuance ou un ton placés dans une partie opposée et à conserver ainsi l'équilibre de la composition : les rappels de lumière, les rappels de ton sont proportionnés à la valeur relative que doivent avoir les objets. Dans beaucoup de portraits, on se sert des mains comme de *rappel* pour les tons du visage. Le décorateur a recours également aux rappels de nuances pour réaliser dans son œuvre une symétrie qui ne résulterait pas des formes générales. G. C.

**RAPPERSWYL.** Ville de Suisse, cant. de Saint-Gall; 2.800 hab. Elle se trouve sur la rive droite du lac de Zurich, dans une presqu'île, à une petite distance de l'extrémité S. Sur la hauteur qui couronne la ville s'élève un château d'origine très ancienne, qui était la résidence d'une des branches de la maison de Habsbourg-Autriche, dans lequel on a installé le musée polonais, fondé par le comte Plater, collection de reliques des différents mouvements insurrectionnels de la Pologne, ce qui fait de Rapperswyl un lieu de pèlerinage patriotique. Cette ville est reliée par un pont d'une très grande longueur avec la rive opposée du lac; il en existait déjà un au xiv^e siècle. Rapperswil, fondé par les comtes de ce nom dont le château primitif était de l'autre côté du lac, près d'Altendorf, passa après leur extinction (1823) aux Habsburg-Laufenburg qui le vendirent à leurs parents d'Autriche. En 1458, la ville se mit sous la protection des cantons d'Uri, Schwytz, Unterwald et Glaris; en 1712, elle passa sous celle de Zurich, Berne et Glaris. En 1803, elle fut incorporée au canton de Saint-Gall.

Bibl. : Rickenmann, *Gesch. der Stadt Rapperswyl*; 2^e éd., 1879. — Dierauer, *Rapperswyl und sein Uebergang an die Eidgenossenschaft*; Saint-Gall, 1892. — Eppenberger, *Die Politik Rapperswyls von 1531 bis 1712*, 1894.

**RAPPOINTIS** (Serrurerie). Morceaux de fer pointus, coupés de longueur, provenant souvent d'anciens fentons et que l'on enfonce en partie dans des pièces de bois pour relier à ces pièces des hourdis de cloison ou d'autres légers ouvrages en plâtre, tels que corniche, bandeau, etc.

**RAPPOLTSTEIN.** Ancienne seigneurie de Haute-Alsace; les premiers titulaires s'éteignirent en 1157, transmettant leur héritage par les femmes au chevalier souabe Egenolf d'Urslingen. La seconde famille eut quelque renom aux xv^e et xvi^e siècles et s'éteignit en 1673. La seigneurie passa aux comtes palatins de Birkenfeld, puis des Deux-Ponts (1734). Elle fut annexée à la France à la Révolution. Elle comprenait Ribeauvillé, Bergheim, Guémar, Zellenberg'Hohnack et le val d'Orbey.

**RAPPOLTSWEILER** (V. Ribeauvillé).

**RAPPORT. I. Philosophie.** — Dans la langue courante, le mot rapport prend souvent le sens étroit de ressemblance; dans la langue philosophique, il désigne toute espèce de relation, non seulement la ressemblance et la différence, mais encore la succession, la coexistence, la causalité, la finalité, etc. A ce point de vue, l'idée de rapport ou de relation est une des plus générales qui existe dans l'entendement humain. Aristote en fait une des premières catégories aussitôt après la substance, à côté de la qualité et de la quantité; mais certains modernes, et par exemple Renouvier, ont pu prétendre que c'était la catégorie première et universelle, nécessairement impliquée dans toutes les autres. Il est certain que nous ne pouvons penser les choses qu'à la condition de les distinguer, de les comparer entre elles, en un mot de les rapporter les unes aux autres : penser, c'est voir ou imaginer des rapports. Néanmoins, si l'on veut pousser jusqu'au bout l'analyse des idées, il semble que l'idée de rapport rentre dans l'idée plus générale de manière d'être ou d'attribut, laquelle s'oppose dans une suprême et irréductible antithèse à l'idée d'être ou de sujet, l'être étant ce dont on affirme la manière d'être, et celle-ci étant ce qu'on affirme de l'être. Toutes les fois qu'une manière d'être appartient en propre à un être considéré isolément, sans qu'il soit ou qu'il paraisse nécessaire de faire intervenir un autre être, c'est là ce qu'on nomme une qualité; mais toutes les fois qu'une manière d'être est conçue comme appartenant indivisiblement à deux ou plusieurs êtres, de sorte qu'elle cesse d'exister ou d'être conçue aussitôt qu'on prend un de ces êtres à part des autres, ce genre de manière d'être est ce qu'on appelle un rapport. Par exemple, la ressemblance est sans doute un attribut, car on dit que A ressemble à B; mais c'est un attribut qui est, pour ainsi dire, à cheval sur deux sujets à la fois; car si vous concevez A et B séparément, la ressemblance s'évanouit. Le rapport ne se pose donc dans l'esprit qu'autant que les deux termes y sont posés en même temps et enveloppés dans un même acte de pensée. Aussi est-il bien difficile de comprendre ce que peut être un rapport, abstraction faite de toute intelligence, et s'il est vrai, d'autre part, que les choses ne sont rien pour nous, abstraction faite de leurs rapports, le principe fondamental de l'idéalisme se trouverait ainsi démontré. Quoi qu'il en soit, on peut faire sur la nature du rapport deux hypothèses entièrement opposées, à savoir : ou bien que le rapport que nous établissons entre deux termes existe déjà dans ces termes eux-mêmes et que notre esprit l'y perçoit en même temps qu'eux et de la même manière; ou bien, au contraire, que le rapport est inséparable de l'acte de l'esprit qui le pose, qu'il est identique à cet acte même

et par conséquent qu'il n'existe dans les termes qu'au moment où l'esprit l'y introduit. De ces deux hypothèses, la première qui paraît être celle du réalisme vulgaire et du positivisme scientifique fait du rapport une réalité en soi, distincte et indépendante de la connaissance que nous en pouvons acquérir, de l'idée que nous en pouvons avoir : que nous le sachions ou non, les rapports sont dans les choses : nous les constatons, nous ne les faisons pas. Ils sont objectifs, au même titre que les phénomènes eux-mêmes. La seconde, qui est celle de l'idéalisme kantien, en fait une forme de la connaissance, une catégorie que l'esprit, en vertu de sa structure, applique spontanément aux phénomènes, une loi à priori de l'expérience et de la pensée. Les rapports ne sont dans les choses que parce que nous les y mettons ; ils sont subjectifs au même titre que la pensée qui les y réalise. L'auteur de cet article a essayé ailleurs (*l'Idée du Phénomène*, Paris, 1894) de montrer les difficultés inhérentes à l'une et à l'autre hypothèse et d'en donner la solution. Une question qui n'est pas moins importante que celle de la nature des rapports est celle de leur classification. Les anciens paraissent s'être contentés de la classification implicitement contenue dans la liste des catégories d'Aristote : substance, qualité, quantité, relation, temps, lieu, action, passion, situation et possession. Chez les modernes, Hume, qui confond d'ailleurs ce problème avec celui des divers modes d'associations d'idées (qui en est cependant tout à fait distinct), admet sept espèces de rapports ou relations : et ce sont la ressemblance, l'identité, la situation d'espace et de temps, le nombre ou quantité, la qualité, la contrariété et la causalité. Dans la même école, Stuart Mill distingue comme relations simples la succession, la simultanéité, la ressemblance et la dissemblance, auxquelles il semble voir ramener toutes les autres, ainsi que le fait expressément Herbert Spencer. Dans l'école rationaliste ou idéaliste, la relation est en général considérée non comme la catégorie universelle, mais comme l'une des catégories, à côté de la qualité, de la quantité et de la modalité, sans parler des autres formes à priori de la sensibilité ou de la raison pure, espace, temps, etc. Kant, qui prend la relation dans ce sens étroit, n'en énumère que trois espèces : substance et mode, cause et effet, réciprocité d'action. Cependant Ampère voit nettement que le rapport est l'objet propre de l'intelligence ; mais il n'essaie pas de déterminer le système entier des rapports qui doit en quelque sorte constituer l'ossature de la connaissance humaine. Renouvier, dans ses *Essais de critique générale*, propose la liste suivante, mais à priori, et sans dire par quelle méthode il est parvenu à la dresser : relation, qualité, nombre, espace, temps, devenir, causalité, finalité, personnalité. Avec Kant, avec Hamilton, il affirme d'ailleurs la loi de la relativité universelle. Toute chose est relative, c.-à-d. qu'elle n'existe et ne se conçoit que dans son rapport avec une autre. Mais la notion du relatif appelle immédiatement et pose la notion contraire de l'absolu, c.-à-d. de ce qui existerait en soi et par soi, sans relation nécessaire avec un autre terme. On sait que, d'après Hamilton, cette notion de l'absolu n'est pas seulement indéterminée et vide, mais qu'elle est encore purement négative ou plutôt contradictoire, puisque la négation de toutes les relations est elle-même une relation. Ainsi les plus délicats ou les plus grands problèmes de la psychologie et de la métaphysique sont impliqués dans la simple idée de rapport. Cette idée n'a pas une moins grande importance au point de vue de la philosophie des sciences, attendu que les lois de la nature, objets de la recherche scientifique, ne sont en définitive, selon la célèbre formule de Montesquieu, que les *rapports* nécessaires qui dérivent de la nature des choses.

E. Boirac.

**II. Mathématiques.** — Le rapport entre deux grandeurs, et, comme conséquence, le rapport de deux nombres abstraits, est une idée fondamentale, adéquate à celle de mesure, et qui devrait trouver place dans l'enseignement dès l'origine. La tradition funeste, en vertu de laquelle on rejette beaucoup plus loin l'étude des rapports et celle des proportions, contribue à jeter un grand trouble dans l'esprit des commençants, et à faire surgir sous leurs pas d'incessantes difficultés. Quand on veut mesurer une grandeur quelconque, il faut la comparer à une grandeur de même espèce choisie comme unité ; le résultat de cette comparaison, ou le nombre qui mesure la grandeur considérée, n'est autre que le rapport entre cette grandeur et la grandeur unité. Une définition convenable de la multiplication, par exemple, n'est réellement possible qu'à l'aide de cette notion. Le rapport du produit au multiplicande est égal au rapport du multiplicateur à l'unité.

Les rapports se retrouvent en géométrie et généralement dans toutes les branches de la science mathématique.

C.-A. Laisant.

**III. Procédure parlementaire** (V. Parlementarisme).

**IV. Droit civil.** — Rapport à succession (V. Succession).

**V. Droit maritime.** — Rapport de mer. — A la différence du *Journal de bord* (V. ce mot), qui est un simple journal des faits et résolutions de la traversée, le rapport de mer est un exposé, avec causes et effets, de tous les faits de la navigation considérés dans leur ensemble. Il doit énoncer : les nom, tonnage et cargaison du bâtiment, les noms et domicile des armateurs et assureurs, le port d'armement, le port de départ, la route suivie, les relâches faites, les accidents survenus, l'état du navire, ses avaries, les ventes ou emprunts faits pour ses besoins, les achats de vivres ou autres, les moyens de défense, l'état des victuailles et médicaments, les écueils découverts ou faussement indiqués par les cartes, les vigies, phares, balises, bouées dont l'établissement ou la suppression aurait été remarquée, les navires rencontrés, la nature des communications échangées, les navires abandonnés et reconnus, les changements notés dans les règlements des ports de relâche, les autres nouvelles du nature à intéresser le gouvernement et la prospérité du commerce français (C. comm., art. 242, et ord. 29 oct. 1833). Il est déposé par le capitaine, dans les vingt-quatre heures de son arrivée en rade, au greffe du tribunal de commerce ou de la justice de paix, et, à l'étranger, au consulat. Les cas de ce dépôt sont, d'ailleurs, les suivants : terme du voyage, relâche forcée, capture en temps de guerre ou pillage par des pirates, naufrage, bris, échouement ou innavigabilité, abordage, avaries. Le rapport est affirmé par le capitaine devant le magistrat qui le reçoit et signé par tous deux. Le magistrat fait comparaître, s'il y a lieu, pour en vérifier les termes, les gens de l'équipage et même les passagers. Le rapport fait foi, jusqu'à preuve du contraire, contre le capitaine et tous autres intéressés. La formalité du rapport de mer est tellement importante qu'elle doit précéder tout débarquement de marchandises, hors le cas de péril imminent. Le capitaine doit aussi déposer, à la douane, dans le même délai de vingt-quatre heures, un rapport de mer spécial, fait sur feuille volante et énonçant les causes de sa relâche (si elle doit durer plus de vingt-quatre heures), les retards ou fortunes de mer qui ont empêché de décharger les acquits-à-caution dans les délais prescrits, les avaries éprouvées par les marchandises et le matériel, la provenance en droiture, le droit aux franchises pour les pêches nationales, le nom du capitaine, la nature du chargement, le lieu de départ, la route suivie, les avaries dans le navire.

**VI. Droit ecclésiastique.** — Rapport ou Compte d'agence (V. Décime, t. XIII, p. 1066).

**VII. Art militaire.** — On appelle rapport toute relation, érite ou verbale, de faits ou événements intéressant la vie militaire. C'est aussi, par métonymie, la réunion où se lisent, ou se disent les rapports. Les chefs de poste, les officiers et les sous-officiers de ronde, les officiers de visite des postes, des hôpitaux, des prisons, éta-

blissent, leur service terminé, des rapports où ils consignent, avec leurs observations, tout ce qui s'est passé, tout ce qu'il ont remarqué, et qu'ils adressent au bureau de la place. Tous les matins, au *rapport journalier* de la place, le major de la garnison réunit ces rapports, ainsi que ceux des corps de troupe, apportés pour chaque corps, par le fourrier d'ordre. Il fait établir ensuite le rapport général de la place, le remet au commandant d'armes avec les pièces à l'appui, prend ses ordres, les dicte aux fourriers et leur indique le service à fournir et tous les renseignements et détails que chaque corps doit connaître. Dans les régiments, chaque capitaine de compagnie, d'escadron ou de batterie, fait établir quotidiennement par son sergent-major ou son maréchal des logis chef une *situation-rapport* des vingt-quatre heures, contenant, à la suite de la situation journalière de la compagnie, les demandes et les punitions des hommes; il y ajoute les demandes des officiers, les siennes propres, ses observations. Toutes les situations-rapports sont réunies par l'adjudant de semaine et communiquées à l'adjudant-major et au chef de bataillon ou d'escadrons de semaine, puis au lieutenant-colonel. Le colonel en prend, à son tour, connaissance, ainsi que de la situation-rapport du régiment, du rapport médical, des rapports des sergents de garde et de planton, au *rapport journalier* du régiment, qui se tient soit chez lui, soit au quartier, dans la *salle de rapport*, et auquel assistent le lieutenant-colonel, le major, le chef de bataillon ou d'escadron, l'adjudant-major et l'adjudant de semaine, les adjudants de bataillon, le sous-chef de musique, le tambour-major, les sergents-majors (ou les maréchaux des logis chefs), le fourrier de la section hors rang. Il prononce sur tout ce qui est mentionné dans les situations-rapports et donne, en principe, tous les ordres relatifs au service pour les vingt-quatre heures. Les sergents-majors en prennent note, puis vont les communiquer à leurs compagnies respectives : au capitaine, d'abord, puis aux officiers de peloton et enfin aux hommes, réunis à cet effet dans les chambrées ou dans la cour du quartier. Dans les routes et aux manœuvres, le rapport journalier a lieu à la dernière halte, avant l'entrée au gîte : c'est le *cercle* (V. ce mot). Il y a, en outre, au quartier général, un *rapport journalier* (V. Ordre). En campagne, toute reconnaissance, toute mission, fait l'objet d'un rapport, autant que possible écrit. Celui qui l'établit y distingue expressément ce qu'il a vu par lui-même des récits dont il n'a pu vérifier personnellement l'exactitude. Il n'omet jamais de mentionner l'heure et, comme pour la rédaction des ordres, il veille à la précision et à la clarté. Si le rapport est transmis verbalement, celui qui l'envoie se le fait répéter par le porteur. Après un combat, il est fait un rapport écrit de la journée, auquel concourent, chacun en ce qui le concerne, les commandants de compagnie, d'escadron et de batterie, tous les officiers supérieurs et généraux et le commandant en chef. Les officiers signalent les hommes qui se sont distingués; par contre, les soldats qui ont manqué à leur devoir sont toujours l'objet de rapports spéciaux. Les actes de bravoure et de dévouement donnent lieu également à des rapports spéciaux, rédigés et signés par l'officier témoin du fait et vérifiés avec soin par le général de brigade et le général de division. C'est d'après ce rapport que le commandant en chef décide si le militaire qui en est l'objet doit être cité à l'ordre de l'armée, puis au bulletin des opérations.

**VIII. Chasse** (V. Chien, t. II, p. 15).

**RAPPORTEUR** (Géom.). Le rapporteur est un instrument qui sert à former un angle dont on connaît la mesure. Il est, dans le dessin géométrique, d'un usage continuel. On construit des rapporteurs, soit en cuivre jaune, soit en corne ou en celluloïd. L'avantage de ces derniers est, par leur transparence, de laisser entièrement apparaître les figures tracées sur la feuille. La graduation peut être faite en degrés, subdivisés dans la limite où le permettent les dimensions de l'instrument, ou en grades, si l'on se sert de la division centésimale de l'angle droit. La forme du rapporteur est tantôt demi-circulaire, tantôt rectangulaire. L'avantage de cette dernière est de pouvoir souvent utiliser le rapporteur comme une équerre pour le tracé des parallèles, et même des perpendiculaires, s'il est bien construit. Avec certains perfectionnements dans la graduation, le rapporteur est notamment utilisé d'une façon continuelle en topographie. Les levers à la boussole en exigent impérieusement l'emploi, dès qu'il s'agit de reporter sur un dessin les opérations qui ont été faites sur le terrain. C.-A. Laisant.

**RAPPORTEUR** (Just. mil.). Les rapporteurs sont chargés, auprès des conseils de guerre et de revision, de faire l'instruction. Ils sont assistés d'un ou plusieurs substituts. Ils sont pris, comme les commissaires du gouvernement, parmi les officiers supérieurs, les capitaines, les sous-intendants militaires ou adjoints, en activité ou en retraite, et nommés par le ministre de la guerre. S'ils sont pris en dehors de l'activité, ils doivent jurer obéissance aux lois constitutionnelles entre les mains du général en chef. Les substituts des rapporteurs sont pris parmi les officiers et sous-officiers en activité et nommés par le général commandant la circonscription territoriale. Les rapporteurs procèdent, pour l'instruction, à peu près de la même manière que les juges d'instruction des tribunaux ordinaires (V. Instruction criminelle, t. XX, p. 853). En campagne, les fonctions de commissaire de gouvernement et de rapporteur sont cumulées par un officier d'un grade ou rang au moins égal à celui de l'accusé et choisi par le commandant de la fraction (division, corps d'armée, armée) auprès de laquelle fonctionne le conseil.

**RAPSECOURT.** Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre; 107 hab.

**RAPSODE** ou **RHAPSODE** (Ant. gr.). L'étymologie et la signification primitive de ce mot ne sont pas certaines ; elles étaient obscures même pour les anciens. Pindare (*Néméennes*, III, 2), appelle les rapsodes ῥαπτῶν ἐπέων ἀοιδοί, c.-à-d. *chanteurs de poèmes cousus ensemble*. Le mot ῥαψῳδός aurait donc été formé des deux mots ῥάπτειν (coudre) et ἀοιδή (chant). Le lexicographe Suidas donne une autre explication. Les rapsodes, dit-il, étaient ainsi appelés, parce qu'ils chantaient en tenant à la main une baguette, ῥάβδους χέχοντες. Dans ce cas, les deux racines seraient ῥάβδος (baguette) et ἀείδειν (chanter). Aucune de ces deux étymologies n'est pleinement satisfaisante. A l'origine les rapsodes étaient peut-être des poètes qui déclamaient, en s'accompagnant de la lyre, leurs propres œuvres ; plus tard, ce nom fut réservé exclusivement aux interprètes de l'épopée ; enfin on s'habitua à désigner ainsi les personnages qui faisaient métier de réciter des poésies épiques. Pendant les premiers siècles de la littérature grecque, les rapsodes déclamaient surtout les poèmes homériques ; originaires, semble-t-il, des cités grecques de l'Asie Mineure, en particulier de Chios, de Smyrne, de Kymé, ils allaient à travers le monde hellénique de ville en ville, de palais en palais, récitant de longs morceaux d'épopée, auxquels souvent ils adaptaient un prélude et qu'ils raccordaient les uns aux autres par quelques vers de leur composition. Comme les aèdes des temps homériques, les rapsodes étaient admis dans les banquets, prenaient part aux fêtes publiques, paraissaient dans des représentations solennelles, jouaient un rôle important dans les cérémonies nationales. Hérodote nous apprend que les rapsodes récitaient des fragments homériques dans les jeux à Sicyone ; Clisthène, tyran de cette ville, le leur défendit, parce que Homère, dit Hérodote, avait surtout célébré la ville d'Argos, ennemie de Sicyone. Pendant longtemps les rapsodes furent maîtres de choisir à leur gré les poèmes ou les fragments de poèmes qu'ils voulaient réciter. Au début du vi^e siècle av. J.-C., Solon imposa aux rapsodes qui venaient réciter dans Athènes l'obligation de suivre pour les œuvres homériques un

ordre désormais fixé. Le passage de Diogène Laerce, qui mentionne cette réforme de Solon, n'est pas d'une clarté parfaite ; voici comment dans leur *Histoire de la littérature grecque*, A. et M. Croiset l'ont traduit et interprété : « Solon ordonna que les poésies homériques seraient récitées par les rapsodes d'après un texte écrit, de sorte que chacun d'eux commencerait au point où le précédent aurait fini. L'auteur veut dire évidemment que jusqu'à Solon les rapsodes qui récitaient à Athènes n'étaient soumis à aucun contrôle. Ils choisissaient dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* les morceaux qui leur convenaient le mieux et les groupaient selon leur fantaisie. Solon décida qu'il y aurait désormais un texte officiel, et que les récitations des rapsodes seraient contrôlées sur ce texte, moins en vue de l'exactitude absolue des détails qu'afin d'assurer la succession régulière des morceaux ». (A. et M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. I). Après Solon, Pisistrate entreprit d'établir avec l'aide des rapsodes le texte définitif des poèmes homériques. Il constitua une commission, dont fit partie le poète onomacrite. Cette commission appela devant elle les rapsodes les plus célèbres; elle fit écrire sous leur dictée l'*Iliade* et l'*Odyssée* tout entières, mit d'accord les traditions divergentes, et fixa pour l'avenir la forme des deux plus belles épopées grecques. Dès lors, l'importance des rapsodes diminua beaucoup ; ils ne furent plus les seuls dépositaires des chants antiques qui célébraient les dieux et les héros ; ils furent de plus en plus réduits au rôle plus modeste d'acteurs. A Athènes, les récitations rapsodiques furent régularisées, sans doute par l'un des Pisistratides, Hipparque ; elles eurent lieu tous les ans aux Panathénées. Les Athéniens y prenaient encore un très vif plaisir au temps de Platon. Plus tard les rapsodes parurent sur la scène. A l'époque alexandrine, ils ne se bornaient pas à réciter les poèmes homériques ; ils déclamaient aussi les vers d'Hésiode, d'Archiloque, de Mimnerme, de Phocylide, de Simonide, etc. Dans les derniers siècles de l'antiquité, un profond discrédit semble être tombé sur les rapsodes. « Rapsodier, dit Suidas, c'est bavarder et raconter des futilités. »

Jules Toutain.

Bibl. : Sengebusch. *Homerica dissertatio posterior* (dans l'éd. Dindorf d'Homère, Leipzig 1874). — A. et M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque ;* Paris, 1887, t. I.

**RAPT** (Droit crim.) (V. Enlèvement).

**RAPTI.** Rivière de l'Inde, affl. g. de la Gogra ; 650 kil. de long. Originaire du Népal et très sinueuse, elle coule au pied du Téraï et arrose Gorakpour.

**RAQUETTE.** I. Botanique (V. Opuntia).

II. Jeu. — La raquette était inconnue des anciens, qui lançaient la balle, au jeu de paume, avec la paume de la main, garnie de courroies et de gantelets, et il ne semble pas qu'elle ait été inventée beaucoup avant le xvi^e siècle. On l'appelait également, à l'origine, *ramonnette*. Elle rentrait dans le commerce des « vergetiers-brossiers », qui prenaient, par suite, souvent le titre de *raquettiers*, et dans celui des « maistres des tripots ou jeux de paume ». Rouen était le centre de fabrication le plus réputé. La raquette est principalement employée dans les jeux de longue paume et de law-tennis. Elle se compose d'une tige de bois qui a été recourbée en ovale et qui est garnie d'un treillis en cordes de boyaux croisées (V. Boyauderie, t. VII, p. 911), portant les unes le nom de montants, les autres celui de travers. Elle est terminée par une queue ou manche ayant comme la partie plate une trentaine de centimètres de longueur et quelquefois recouverte de peau de mouton. Les bonnes raquettes ont de 18 à 22 montants. Leur poids varie de 350 à 400 gr. Pour le jeu de volant, on se sert aussi de raquettes, mais plus petites et beaucoup plus légères.

III. Technologie. — *Corde à raquettes* (V. Boyauderie, t. VII, p. 911).

**RAQUETTE.** Lac des Etats-Unis, au N. de l'Etat de New York, dans les Adirondack ; 22 kil. de long sur 3 à 8 kil. de large, à 358 m. d'alt. Il se déverse dans le lac Long dont l'émissaire est la *rivière Raquette*, affl. du Saint-Laurent. Cette rivière, longue de 250 kil. et fournissant une grande force motrice, débouche dans le fleuve sur la frontière du Canada.

**RARA** (Ornith.) (V. Phytotome).

**RARAY.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence ; 200 hab.

**RARÉCOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Clermont-en-Argonne ; 687 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Phosphate de chaux.

**RARÉCOURT** de La vallée de Pimodan (V. Pimodan).

**RARESH** (Pierre), prince de Moldavie du xvi^e siècle (V. Pierre Raresh, t. XXVI, p. 894).

**RARITAN.** Fleuve des Etats-Unis (New Jersey), long de 55 kil., dont l'estuaire s'appelle *baie Raritan*. Il a une chute considérable et donne de la force à beaucoup de manufactures. Les navires remontent jusqu'à Brunswick, d'où le *canal Raritan* (68 kil.) mène à Trenton, sur le Delaware.

**RAROGNE** ou **RARON.** Grand district du cant. du Valais, en Suisse, dans la partie supérieure de la vallée du Rhône ; on y cultive la vigne au bord de ce fleuve, tandis que la partie N. est sauvagne et montagneuse, et occupée par une des extrémités de l'immense glacier d'Aletsch. Le village de Ravon (510 hab.) est au fond de la vallée sur le Rhône. Un château, sur l'emplacement duquel se trouve actuellement une église, était la résidence de l'ancienne famille noble du même nom, qui possédait plusieurs seigneuries dans le pays et qui a donné au Valais plusieurs évêques régnants.

**RAS**-al-agh (Astr.) (V. Ophiuchus).

**RAS** ou **RAZ.** On appelle *ras de marée* un phénomène qui s'observe plus particulièrement dans les contrées intertropicales et qui, du reste, malgré son nom, ne paraît avoir aucun rapport avec les marées proprement dites, avec le mouvement ordinaire du flux et du reflux. Il consiste en un soulèvement brusque de la mer près des rivages : alors qu'au loin celle-ci est calme, qu'aucune brise, même légère, n'en trouble la surface, des lames furieuses, nées à de très courtes distances de la côte, viennent se briser avec fracas sur la plage ou contre les falaises, comme dans la plus effroyable des tempêtes. Les ras, dont les effets sont terribles pour les navires à l'ancre dans les rades en deçà du point où ils prennent leur élan, offrent, dans leur durée, les plus grandes variations : on en a vu se prolonger toute une semaine, mais ils cessent, le plus souvent, au bout de vingt-quatre heures. Les causes en sont mal connues. La baisse barométrique qui les précède les a fait attribuer à des perturbations atmosphériques éloignées, dont l'effet se transmettrait jusqu'à la côte par un mouvement ondulatoire sous-marin. Peut-être aussi sont-ils produits par la rencontre de courants opposés, ou encore par des volcans sous-marins. Nous avons dit qu'ils étaient surtout fréquents dans les régions intertropicales. On en a également observé dans la mer du Nord et dans la Manche. — On donne quelquefois, mais improprement, le nom de ras de marée aux *mascarets* (V. ce mot). — Enfin on appelle *ras de courant* un courant très rapide qui se fait sentir, entre la terre ferme et les îles, dans les passages resserrés, là où la marée est entravée dans son cours. Par extension le passage lui-même est quelquefois appelé *ras* : pointe du Raz, Raz Blanchard, etc.

**RAS**-el-Kheïma. Port de pêche et de commerce de l'Oman (Arabie), situé sur le golfe Persique, à 411 kil. de Mascate, sur la côte O. de la presqu'île du Ras Moussendam ; 5.000 hab. en 1863.

**RASAGE** (Tiss.). Synonyme de tondage (V. Apprêts, t. III, p. 439).

**RASCAS** (Pierre-Antoine de), archéologue français (V. Bagarris).

**RASCHI,** illustre exégète et talmudiste juif, né à Troyes en Champagne en 1040, mort en 1105. Ce nom de Raschi, sous lequel il est surtout connu, est formé des initiales hébraïques du nom véritable, qui est *R. Schelomo Yiçhaki* (et non Yarhi, comme on croyait à tort autrefois). La vie de Raschi est peu connue : les rares informations que nous en possédons se mêlent à beaucoup de légendes merveilleuses. A l'âge de vingt-trois ans, il aurait fait un pèlerinage en Italie, en Grèce, en Egypte, en Palestine et serait entré en relation avec Godefroi de Bouillon. Ce qui est sûr, c'est qu'il alla dans sa jeunesse étudier à l'école talmudique de Worms, où il eut pour maîtres Jacob ben Yakar, et surtout le successeur de celui-ci, Isaac ben Juda, puis à l'école de Mayence, puis à Spire; il serait revenu dans sa ville natale à vingt-huit ans. Marié de bonne heure, il eut trois filles qui épousèrent des talmudistes de valeur. Ses gendres et ses petits-fils, dont les plus célèbres furent Raschbam et R. Tam, continuèrent son œuvre et furent les premiers *tosafistes* (V. ce mot). Raschi fonda à Troyes une école talmudique qui fut très florissante et attira de nombreux élèves. Il mourut à l'âge de soixante-cinq ans.

Son savoir fut très vaste, limité cependant à la littérature hébraïque, talmudique et rabbinique. Il ne paraît pas avoir connu, outre le français, d'autre langue profane que l'allemand. Ce qui a fait l'immense réputation de Raschi, même en dehors du cercle du judaïsme, ce sont ses commentaires sur la Bible et sur le Talmud ; sauf pour quelques livres de l'une et quelques traités de l'autre, il a pu mener à bonne fin cet immense labeur. Ses gloses — émaillées de nombreuses traductions de mots hébreux en langue romane — sont des modèles de sagacité, de précision et de concision ; on y a reconnu les qualités caractéristiques du génie français, ami de la clarté et de la brièveté. Avant de commenter le Talmud, Raschi avait eu soin d'en établir soigneusement le texte, tâche entreprise déjà, mais d'une manière insuffisante, par R. Gersom. L'œuvre de Raschi, qui venait à son heure, rendit possible la lecture du Talmud à tous les hébraïsants et donna une grande impulsion aux études talmudiques. Outre son enseignement, Raschi acquit de l'autorité par ses décisions rituelles. Il établit définitivement l'interdiction de la polygamie, prononcée auparavant par R. Gersom. On attribue aussi à Raschi certaines poésies liturgiques. Israël Lévi.

Bibl. : Zunz, *Leben Raschi's*, dans *Zeitschrift für die Wissenschaft des Judenthums*, p. 277-384 ; Berlin, 1822. — J.-H. Weiss, *Toledot Gedolè Yisraël*, t. II, *R. Salomon bar Yiçhak ;* Vienne, 1882 (en hébreu). — N. Kronberg, *Raschi als Exeget ;* Halle, 1882.

**RASCIE.** Serbie du moyen âge (V. Serbie).

**RASEMENT** (Archit.). Démolition d'un édifice jusqu'au niveau ou *ras* du sol et enlèvement des matériaux provenant de cette démolition. Le rasement ou dévasement — ce dernier mot se dit plutôt d'une démolition partielle — ne comprend pas, à moins de stipulation expresse, la démolition des parties de construction se trouvant au-dessous du niveau du sol. Ch. L.

**RASETTE** (Gén. rur.). Nom donné à la houe à main et à la houe à cheval dans le N. de la France et en Belgique ; certains constructeurs désignent encore sous ce nom les lames à fer plat et horizontal montées sur le bâti des houes à mancherons et des houes attelées en arrière des socs, et destinées à compléter le travail de ces derniers dans l'exécution des binages. J. T.

**RASH** (Méd.). Longtemps le mot *rash* est resté dans la terminologie médicale sans acception bien délimitée. Emprunté à la médecine anglaise, qui le tenait elle-même de l'italien (*raschiare*, gratter), il est devenu dans le vieux français *rache* (teigne). Les Anglais ajoutaient à ce terme générique un qualificatif qui lui donnait une signification moins vaste et plus précise ; ils disaient par exemple : *variolous rash*, exanthème varioleux; *red rash*, éruption rouge. En France on a décrit sous ce nom de banales démangeaisons sans exanthème, des éruptions variées sans douleur, des manifestations roséoliques, des éruptions de nature toxique et même la rubéfaction épidermique due à la chaleur et à d'autres agents physiques. Actuellement, ce terme sert à désigner des éruptions analogues à celles de la scarlatine ou de la rougeole, qui, sans être dues à ces fièvres, apparaissent surtout au début de la variole ou de la varicelle. On observe encore ces exanthèmes et ces érythèmes dans quelques maladies fébriles générales, telles que la fièvre puerpérale, la diphtérie, le rhumatisme, la fièvre typhoïde. En somme, le rash est une éruption survenant au cours des fièvres éruptives, « surajoutée à la manifestation cutanée pathognomonique de la maladie, le plus souvent pendant les prodromes de l'affection, parfois en même temps que l'éruption caractéristique » (Audéoud). Nous étudierons ici en particulier les rash qui se présentent si fréquemment au cours de la variole, avec l'éruption de laquelle ils n'offrent aucun rapport, car ils ne constituent que des exanthèmes prémonitoires.

La nature du rash n'est pas encore parfaitement élucidée. On admettait autrefois qu'il était une manifestation d'origine nerveuse, liée à une paralysie vaso-motrice. Aujourd'hui la fréquence de ces éruptions fugaces dans une foule de maladies septicémiques a conduit les médecins à rattacher le rash à une infection. Cette fréquence est, du reste, très variable suivant les épidémies. Sydenham ne les a observés que très rarement, tandis que durant l'épidémie de 1870-71 ils ont été souvent constatés. Suivant Brouardel, ils apparaissent dans 28 % des cas de variole. Cette apparition se produit généralement vers le deuxième ou le troisième jour de la maladie. Suivant que ces éruptions s'effacent ou non momentanément à la pression, on les distingue en *rash hyperémiques* ou en *rash hémorragiques*. A côté de ces formes principales, il existe aussi des *rash polymorphes*. On les a encore divisés suivant leur aspect en *rash scarlatiniformes* et en *rash morbilliforme;* on a enfin décrit des variétés mixtes, comme la variété ortiée, érysipélateuse, etc., d'ailleurs assez rares, qu'il nous suffira de mentionner.

Le *rash scarlatiniforme* est certainement le plus fréquent; certains auteurs le rangent parmi les rash hémorragiques (Dieulafoy). Il apparaît vers le deuxième jour ; il est précédé par quelques démangeaisons. Il est constitué par une sorte de pointillé qui s'étale sous forme de plaques à fond rougeâtre, un peu rugueuses au toucher, et présentant l'aspect de petites taches ecchymotiques qui ne disparaissent pas à la pression, tandis que le fond rouge pâlit un instant. Quand il se généralise, on lui réserve la dénomination d'*astacoïde*. En général, il se localise aux parties inférieures de l'abdomen, aux aines et aux membres inférieurs, à la face interne des cuisses, bien plus rarement à la poitrine, aux aisselles et aux membres supérieurs. Sa marche est assez rapide ; il dure à peine deux ou trois jours au plus; sa coloration s'estompe rapidement, devient rose pâle et disparaît progressivement, sans laisser de traces.

Le *rash morbilliforme* est un rash hyperémique. Il est plus précoce et plus fugace encore que le rash scarlatiniforme. Dès le deuxième jour, on voit des taches rosées, rappelant l'aspect d'une roséole très étendue, qui siège principalement au thorax et à la partie supérieure de l'abdomen, souvent même aux membres supérieurs. La pression le fait disparaître momentanément, et il n'y a pas de démangeaison. Sa durée est pour ainsi dire éphémère et il se termine sans desquamation.

Le *rash hémorragique* peut être secondaire ; des taches ecchymotiques se greffent alors sur un rash scarlatiniforme; il n'a pas de valeur pronostique. D'ailleurs, il serait difficile de déduire aucune conséquence de la confluence plus ou moins prononcée d'un rash. En outre, le rash est ordinairement indolore. Il appartient à toutes les formes de la variole : sa présence peut aider au diagnostic de la variole; mais il n'est pas indifférent, en présence d'un rash

morbilliforme ou scarlatiniforme, de se méprendre et de diagnostiquer, de prime abord, une rougeole ou une scarlatine. D'autre part, le rash scarlatiniforme est légèrement hémorragique, tandis que le rash purpurique est accompagné de pétéchies, d'ecchymoses, sur une grande étendue, souvent suivi d'hémorragies des muqueuses et présage le plus souvent une variole hémorragique.

En présence d'un enfant atteint d'une éruption récente, à la phase du début et sans symptômes précis pouvant aider au diagnostic, on songera que cette absence même de symptômes caractéristiques devient dans ce cas un symptôme qui permet de conclure à un rash. Le petit malade n'a pas d'entrain, il est triste et mélancolique, il se désintéresse de ses jeux ; on observe à peine le soir un léger mouvement fébrile ; la nuit est un peu agitée, le sommeil léger, la soif assez vive, et le lendemain l'éruption apparait sous forme de plaques rougeâtres, assez étendues, sur le thorax. La muqueuse buccale est normale, il n'y a pas d'angine comme dans la scarlatine, pas d'adénite ; un ou deux jours après, l'éruption a disparu : on avait affaire à un rash scarlatiniforme. En ce qui concerne le rash rubéolique, on notera son début sur le tronc, tandis que la rougeole atteint d'emblée la face ; l'absence des phénomènes généraux et la fugacité de l'éruption dissipent tous les doutes, et le diagnostic sera confirmé par l'absence totale de desquamation. Dr V.-Lucien Hahn.

**RASI,** médecin et alchimiste arabe (V. Rhasès).

**RASIGUÈRES.** Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Latour-de-France ; 312 hab.

**RASIN** (Stenka), chef d'insurgés russe du XVIIe siècle (V. Rezina).

**RASK** (Rasmus-Christian), linguiste et philologue danois, né à Brendekilde, près Odense (île de Fionie), le 22 nov. 1787, mort à Copenhague le 14 nov. 1832. Tout enfant déjà, il montra une aptitude extraordinaire pour l'étude des langues, et il composait, encore au collège, une sorte de grammaire et de vocabulaire islandais, où il rapprochait des mots islandais les mots d'autres langues germaniques. Attaché à la bibliothèque de l'Université en 1808, tout d'abord sans traitement, il consacrait ses très modiques ressources à l'achat des livres qui lui étaient nécessaires pour poursuivre ses études de linguistique dirigées un peu en tout sens : des langues classiques il passait à l'hébreu, et du vieil islandais aux langues de l'Europe méridionale, composant lui-même sa grammaire pour chaque langue et arrivant à les connaître toutes avec une rare perfection. En 1811, après avoir traduit en collaboration l'*Edda en prose*, il publia son remarquable *Manuel de la langue islandaise* (*Vejledning i det islandske sprog*), qui ouvre la voie à l'étude de la grammaire comparée. Grâce à des subsides accordés par le roi, il put en 1813 se rendre en Islande ; il y passa deux années, étudiant à fond la langue islandaise et préparant les matériaux pour son célèbre essai intitulé *Recherches sur l'origine de l'ancienne langue nordique ou islandaise* (*Undersögelse om det gamle nordiske eller islandske sprogs oprindelse*, 1818). Il établit dans cet ouvrage l'importance de la comparaison non seulement du vocabulaire, mais surtout des formes grammaticales, et donne une première esquisse des lois phonétiques que Grimm systématisera quelques années plus tard. Il était à peine revenu d'Islande, qu'il entreprenait un immense voyage qui devait durer sept ans (1816-23), et qui, avec des haltes, se prolongeant souvent pendant plus d'une année, le mena de Stockholm à Saint-Pétersbourg, de Moscou à Tiflis, et de Bombay à Madras et à Ceylan. A son retour, au lieu d'utiliser immédiatement les riches matériaux qu'il avait rassemblés dans ses voyages et les riches collections de manuscrits ou d'ouvrages précieux qu'il en avait rapportés, il publia coup sur coup une *grammaire espagnole* (1824), une *grammaire italienne* (1827) en même temps d'ailleurs qu'une *grammaire frisonne* (1825) ou qu'une dissertation *sur l'âge et l'authenticité de la langue Zende et du Zendavesta* (1826). Tous ces travaux étaient plus étroitement reliés entre eux qu'on ne le comprit alors ; mais la dispersion qu'on lui reprochait, plus apparente que réelle, semble avoir nui à sa situation ; ce n'est qu'en 1831 qu'il fut nommé professeur ordinaire à l'Université, avec un traitement qui le mettait enfin à l'abri des soucis pécuniaires. C'était trop tard, il mourait moins d'un an après, laissant un nombre considérable de travaux les plus variés qui, même lorsqu'ils ne semblent que préliminaires, sont presque tous d'une importance capitale par les voies qu'ils ouvrent aux linguistes. Rask est plus qu'un précurseur, et on peut le placer justement à côté de ses plus illustres contemporains, les Bopp et les Grimm. On lui avait offert souvent à l'étranger des chaires universitaires que son ardent patriotisme danois lui fit constamment refuser. Ses dissertations ont paru sous le titre de *Samlede af hand lingar* (Copenhague, 1834-38), précédées d'une bonne biographie par MM. Petersen. Th. Cart.

**RASKOLNIK.** Substantif masculin emprunté au russe (même signification). C'est le nom donné aux adeptes des sectes religieuses connues sous le nom collectif de *raskol* (schisme) qui ont divisé l'Eglise russe orthodoxe, à la suite de la revision des traductions des Livres saints, que le patriarche Nikone fit approuver par un Synode en 1654. Les raskolniks (appelés aussi *vieux-croyants*) ne voulurent pas accepter les textes purgés des interpolations qui les défiguraient ; ils prétendirent s'en tenir à la foi, et surtout au rite exact que leur avaient transmis leurs pères, et ils se laissèrent cruellement persécuter, plutôt que de céder sur un seul point. Quelques différences rituelles courantes permettent de distinguer les raskolniks des orthodoxes : les raskolniks, par exemple, font le signe de la croix avec deux doigts : le pouce et l'annulaire, tandis que les orthodoxes se signent avec trois doigts : le pouce, l'index et le médium ; le nombre des *alleluia*, la direction des processions, l'orthographe du nom de Jésus, etc., divisent aussi les deux groupes ennemis. On doit considérer les raskolniks aux trois points de vue : religieux, moral et social. Au point de vue religieux, les raskolniks du XVIIe siècle ont vu bientôt leur foi se diviser en de nombreuses confessions dissidentes, dont les deux principales sont : 1° celle des *popovtsis*, qui admet le ministère des prêtres, et qui, par un oukase de 1800, a été en quelque sorte reconnue officiellement, sous le titre de *iédinoviertsis* (unicroyants) ; 2° celle des *biezpopovtsis*, qui rejette le ministère des prêtres. Au point de vue moral, les raskolniks sont des défenseurs du passé et de la barbarie russe, et des adversaires farouches, au nom de subtils principes religieux, de toutes les innovations civilisatrices. Au point de vue social, les raskolniks représentent un des éléments les plus travailleurs, les plus sobres et les plus entreprenants du peuple russe. De mœurs parfois peu sévères, ils ont, en revanche, l'horreur du tabac et souvent de l'alcool, connaissent l'économie, et, grâce à ces qualités, que soutient le fanatisme, ils se distinguent aisément du reste de leurs compatriotes. Dans les villes, leurs frères sont souvent très riches ; dans les villages, leurs maisons sont propres et leur exploitation est prospère. Exilés par la persécution, ou fuyant devant elle, ils ont été parmi les plus heureux colons de la Sibérie, où bien des villages ne contiennent que des adeptes de leur secte : ils ont introduit la culture du blé et l'élève des abeilles à des latitudes où nul n'aurait songé à les tenter. Jules Legras.

Bibl. : Anatole Leroy-Beaulieu, *l'Empire des Tsars et les Russes* ; Paris, 1889, t. III. — A. Rambaud, *Histoire de Russie* ; Paris, 1893, 4e éd., in-12. — N. Tsakni, *la Russie sectaire* ; Paris, 1888.

**RASLAY.** Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Moûtiers ; 227 hab.

**RASMUSSEN** (Louise-Christine), comtesse Danner, née en 1815, morte en 1874, d'abord danseuse au Théâtre-Royal de Copenhague, puis marchande de modes dans cette ville, devint la maîtresse du prince royal Frédéric de Danemark. Monté sur le trône en 1848 sous le nom de Fré-

déric VII, celui-ci lui donna le titre de comtesse et l'épousa morganatiquement en 1850. Elle se montra souvent aux côtés du roi, surtout dans ses voyages, fut l'objet de maint pamphlet, et par l'influence donnée à son favori Berling, provoqua la démission du ministère national-libéral Hall (1859). Après la mort du roi (1863), elle vécut très retirée, institua dans ses dernières années à Copenhague une *Fondation Frédéric VII* pour les femmes pauvres de la classe ouvrière, et laissa à sa mort également, sous le nom de *Fondation Frédéric VII*, « en faveur des petites filles abandonnées et sans ressources », le château royal de Jægerspriis (île de Seeland), où les petites campagnardes sont élevées et dressées à devenir servantes, ainsi qu'une fortune de 6 millions et demi de couronnes (= 8.970.000 fr.) destinée à la même œuvre.

**RASOHERINA,** reine de *Madagascar* (V. ce mot).

**RASOIR.** I. Paléoethnologie. — Le rasoir n'a pu exister avant l'emploi de métaux durs à tranchant vif. C'est, d'ailleurs, un objet de toilette dont l'usage ne correspond qu'aux mœurs de peuples déjà avancés en civilisation. Les sauvages s'épilent souvent, même tout le corps, mais ne se rasent guère. Quelques-uns cependant emploient une coquille aiguisée, dont on a aussi prêté l'usage à certains hommes préhistoriques. Quoique les Grecs aient connu de toute antiquité le rasoir, l'ayant reçu de l'Orient, nous ne le voyons donc se répandre en Europe que dans la seconde partie de l'âge du bronze. Mais il revêt bientôt alors des formes assez variées. Les plus simples sont de petites lames de bronze hémisphériques. Les plus répandus peut-être sont les petites lames circulaires avec soie pour l'emmanchement, puis les lames ovales, les disques ajourés et ornés, etc. La forme des rasoirs actuels existait déjà à l'âge du bronze en Danemark (*Musée préhistorique* par G. et A. de Mortillet). Les rasoirs de l'antiquité et du moyen âge ne diffèrent guère de l'outil actuel. Ils ont eu parfois des manches en matières précieuses. A certaines époques qui sont l'antiquité romaine, le XIe, le XIIIe, le XVe siècle, l'usage de se raser la barbe fut général ; l'antiquité et le moyen âge pratiquaient en outre l'épilation telle qu'elle est encore usitée en Orient ; le rasoir était donc un objet très répandu : les stations préhistoriques et les ruines de Pompéi en ont fourni beaucoup ; les inventaires du moyen âge en mentionnent aussi un grand nombre.

II. Technologie (V. Coutellerie).

**RASORI** (Giovanni), médecin italien, né à Parme le 20 août 1766, mort à Milan le 13 avr. 1837. Reçu docteur en 1785, il voyagea en Italie et en Angleterre et fut placé, en 1796, à la tête de l'Université de Pavie. En 1799, il suivit les troupes de Masséna dans Gênes et, après la bataille de Marengo, se fixa à Milan, où il institua deux cliniques. C'est là qu'il fonda et promulgua sa célèbre doctrine du contro-stimulisme, encore connu sous le nom de rasorisme (V. Médecine t. XXIII, p. 542). Lorsque disparut l'Empire français, Rasori fut emprisonné par le gouvernement autrichien. Il recouvra sa liberté quelques années après, et s'adonna alors exclusivement à la pratique médicale. — Œuvres principales : *Comp. della dottrina di G. Brown e confutazione* (Pavie, 1792, 2 vol., in-8 ; Venise, 1803) ; *Storia dell'epidemia di Genova*, 1799-1800 (Milan, 1801 in-8 ; trad. fr. sur la 3e éd., Paris, 1822, in-8) ; *Opuscoli di medicina clinica* (Milan, 1830, 2 vol. in-8) ; *Teoria della flogosi* (Milan, 1837, in-8 ; tr. fr., Paris, 1838, 2 vol. in-8) ; les *Œuvres complètes* ont été publiées par Chiappa (Florence, 1839, 2 vol. gr. in-8).

**RASORISME** (Méd.) (V. Rasori et Médecine, t. XXIII, p. 546).

**RASPAIL** (François-Vincent), homme politique français, né à Carpentras le 29 janv. 1794, mort à Arcueil le 7 janv. 1878. Fils d'un restaurateur, il fut élevé par un prêtre fort érudit et fort janséniste, l'abbé Eysseric, entra au séminaire d'Avignon où il professa comme répétiteur de philosophie, puis de théologie. Blâmé par l'archevêque à cause de la hardiesse de quelques-unes de ses leçons théologiques, il quitta le séminaire et fut nommé professeur d'humanités au collège de Carpentras. Ardent prosélyte, il prêcha avec succès ; pendant les Cent-Jours il composa une chanson bachique où il célébrait le retour de l'île d'Elbe et qui fut bientôt dans toutes les bouches. Aussi la Restauration ne manqua pas de le destituer. Raspail accourut à Paris (1816), donna des répétitions, réussit à entrer au collège Stanislas d'où il fut bientôt expulsé (1820) pour avoir publié des articles républicains dans la *Minerve*. Il fit son droit, fréquenta, mais peu de temps, une étude d'avoué, s'éprit d'une belle passion pour la science, inventa un microscope, inséra des communications dans les recueils de l'Académie des sciences et diverses revues spéciales. Il vivait toujours de répétitions. Il prit une part active à la révolution de 1830, fut blessé sur les barricades, refusa tout honneur et toute récompense, et toujours ardent et indépendant s'attira une double condamnation à quinze mois de prison pour refus de service dans la garde nationale et pour violences envers la cour d'assises devant laquelle on l'avait traduit à cause d'une apologie des troubles de Saint-Germain-l'Auxerrois. Enfermé d'abord à Sainte-Pélagie, puis à Versailles, il subissait sa captivité avec la plus grande sérénité, employant ses loisirs forcés à composer des ouvrages scientifiques. En 1833, il était encore poursuivi pour des articles publiés dans *le Bulletin de la Société des Amis du peuple ;* en 1834, le gouvernement supprimait à force d'amendes et de condamnations son journal *le Réformateur ;* en 1835, il traduisait encore Raspail devant la haute cour qui le condamnait à six mois de prison. Là-dessus Raspail se consacra, pour un temps, exclusivement à des travaux de botanique et de chimie organique qui réalisèrent de grands progrès en ce qui concerne l'organisation des graminées, la constitution de la fécule, la composition de divers tissus organiques, et la nature de diverses graisses d'origine végétale et animale. En 1840, il fit une déposition sensationnelle dans le fameux procès Lafarge, en attaquant les conclusions d'Orfila et en soutenant — mot demeuré célèbre — « qu'il se faisait fort de trouver de l'arsenic jusque dans le bois du fauteuil du président des assises ». Dès 1843, il établissait les bases de sa médication par le camphre qui a eu, qui a encore tant de popularité. Il attribuait la cause des maladies à des parasites internes ou externes et les combattait par un antiseptique. Il avait peut-être tort de considérer le camphre comme une panacée universelle, mais ses vues sont fort remarquables pour l'époque, et il est possible qu'elles aient inspiré les découvertes de Pasteur. Quoi qu'il en soit, la Faculté le poursuivit pour exercice illégal de la médecine et le fit condamner à l'amende (1846).

En 1848, l'ardeur politique de Raspail, qui n'était qu'assoupie, le reprit tout entier. Il marche un des premiers sur l'Hôtel de Ville, il y proclame la République, il fonde l'*Ami du peuple*, il est parmi les envahisseurs du Palais-Bourbon (15 mai). Il est arrêté et enfermé à Vincennes. Les électeurs de la Seine le choisissent pour député à l'Assemblée nationale constituante (17 sept.). Mais le gouvernement le traduit devant la haute cour de Bourges qui le condamne à six ans de prison (2 avr. 1849) qu'il subit à Doullens. En 1855, sa peine fut commuée en celle de bannissement. Raspail s'établit en Belgique et rentra en France après l'amnistie de 1859. Le 24 mai 1869, il était élu député du Rhône au Corps législatif ; il ne se manifesta guère, dans cette assemblée, que par une protestation très vive contre la composition de la haute cour réunie en 1870 pour juger le prince Pierre Bonaparte. Il demeura dans la vie privée pendant la Commune. Il échoua aux élections législatives du 8 janv. 1871, dans le Rhône, fut poursuivi par le gouvernement de l'Ordre moral pour certains passages de son *Almanach et calendrier météorologique de 1874*, et condamné à

un an de prison. Ce fut là son dernier démêlé avec l'autorité. Elu député de Marseille le 5 mars 1876, réélu le 14 oct. 1877, il avait déposé une proposition d'amnistie plénière qui fut repoussée. Raspail a beaucoup écrit. Mentionnons *les Missionnaires en opposition avec les bonnes mœurs et avec les lois de la religion* (Paris, 1821, in-8); *Sainte Liberté ! ton nom n'est pas un blasphème* (1822, in-8); *Annales des sciences d'observation* (1829-30, 4 vol. in-8); *Nouveaux Coups de fouet scientifiques* (1830, in-8); *Recherches chimiques et physiques sur le développement des tissus végétaux* (1827, in-8); *Tableau comparatif des caractères physiques de diverses fécules* (1826, in-8); *Essai de chimie microscopique appliquée à la physiologie* (1831, in-8); *Nouveau Système de chimie organique* (1833, in-8); *Cours élémentaire d'agriculture et d'économie rurale* (1831-1832, in-8); *Système nouveau de physiologie végetale et de botanique* (1836, 2 vol. in-8); *De la Pologne sur les bords de la Vistule et dans l'émigration* (1839, in-8); *Réforme pénitentiaire. Lettres sur les prisons de Paris* (1839, 2 vol. in-8); *Histoire naturelle des ammonites*, (1842, in-8); *Manuel annuaire de la Santé* (1843, in-18, innombrables éditions); *Histoire naturelle de la santé et de la maladie chez les végétaux et les animaux* (1843, 3 vol. in-8); *Mémoire à consulter à l'appui du pourvoi en cassation de dame Marie Capelle, veuve Lafarge* (1840, in-8); *la Lunette du donjon de Vincennes* (1848, in-18); *la Lunette de Doullens* (1849, in-18); *Bélemnites fossiles* (1862, in-8); *Almanach et calendrier météorologique* (1865 et suiv., in-18); *le Choléra en 1865* (1865, in-8); *le Fermier-vétérinaire* (1865, in-18); *Nouvelles Etudes scientifiques et philologiques* (1865, in-8); *Réformes sociales* 1872, in-8), etc., etc. On lui a élevé un monument, à Paris, sur le boulevard qui porte son nom.

*Eugène*, homme politique français, né à Gigondas (Vaucluse) le 12 sept. 1812, mort à Gigondas le 26 sept. 1888, neveu du précédent. Directeur des usines à gaz d'Avignon, il fut élu en 1848 représentant de Vaucluse à l'Assemblée constituante. Il siégea parmi les montagnards et combattit Cavaignac. Son mandat ne lui ayant pas été renouvelé en 1849, il rentra dans la vie privée. Beaucoup plus tard, il se présenta aux élections législatives dans l'arr. d'Orange avec un programme opportuniste; mais il échoua à deux reprises (21 août 1881 et 26 févr. 1882). Il a écrit : *Observations sur un nouveau genre de saurien fossile* (Paris, 1842, in-8).

*François-Vincent-Benjamin*, homme politique français, né à Paris le 16 août 1823, mort à Arcueil-Cachan le 24 sept. 1899, fils de François-Vincent. Peintre et graveur, il se présenta sans succès aux élections législatives, en 1848, dans le Rhône qui l'élut à la Législative le 13 mars 1849. Il siégea parmi les Montagnards, protesta violemment contre le coup d'Etat du 2 Décembre, et proscrit s'établit en Belgique. Rentré en France en 1863, il fut élu député par l'arr. de Sceaux le 20 févr. 1876. Membre des 363, il fut réélu avec eux le 14 oct. 1877, et, siégeant à l'extrême gauche, il réclama à diverses reprises les libertés illimitées de la presse et de réunion, et, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Réélu encore en 1881 et 1885, il fut l'auteur de la proposition de vente des joyaux de la couronne et de celle qui accorda des pensions aux victimes du 2 Décembre, combattit Gambetta et Jules Ferry, se distingua notamment par son opposition à l'expédition du Tonkin, et se déclara énergiquement contre le boulangisme. La banlieue étant boulangiste, il ne fut pas réélu en 1889 et demeura depuis lors dans la vie privée. Il a légué sa fortune au dép. de la Seine, à charge d'installer dans sa propriété d'Arcueil un hospice pour les invalides du travail. On a de lui : *Citoyen rédacteur du Courrier français* (Paris, 1848, in-8), brochure relative à l'arrestation de son père; *Une Première Campagne contre l'administration de l'assistance publique* (1875, in-18).

*Camille-François*, frère du précédent, né à Paris le 17 août 1827, mort à Paris le 27 mai 1893, docteur en médecine, commanda l'artillerie des forts du Sud pendant le siège de Paris. Elu député du Var en 1885, réélu en 1889, il siégea parmi les radicaux et combattit le boulangisme. Il a écrit : *Notice théorique et pratique sur les appareils orthopédiques de la méthode hygiénique et curative de F.-V. Raspail* (Bruxelles, 1862, in-8).

*Xavier*, frère de Benjamin, né à Paris en 1840, docteur en médecine, fut aide-major au 1er régiment d'éclaireurs de la Seine pendant la guerre franco-allemande. Il a écrit : *les Eclaireurs de la Seine en province. Relation de la guerre en Normandie* (Paris, 1872, in-8); *Mémoire sur l'hépiale louvette* (1875, in-8); *Procès de l'Almanach Raspail* (1875, in-12); *De la Nécessité de l'amnistie. L'Insurrection du 18 mars, ses causes, ses effets et sa répression* (1876, in-12), publication qui fut poursuivie et lui valut huit mois de prison; *Histoire naturelle des merles* (1878, in-8); *Monographie du rossignol* (1879, in-8). R. S.

BIBL. : *Biographies des accusés d'avril et de leurs défenseurs*; Paris, 1835. — *Biographie du citoyen F.-V. Raspail*; Paris, 1848, in-8. — Ch. MARCHAL, *Biographie de F.-V. Raspail*; Paris, 1848, in-8. — *Biographies d'Albert, Barbès, Raspail*; Paris, 1849, in-8. — E. DE MIRECOURT, *F.-V. Raspail*; Paris, 1858, in-32. — J. SAINT-MARTIN, *F.-V. Raspail, sa vie et son œuvre*; Paris, 1877, in-12. — V. TINAYRE, *Raspail, Michelet enfants*; Paris, 1881, in-18. — J. FILIPPINE, *la Vérité sur le système de médecine de F.-V. Raspail*; Paris, 1884, in-12. — SPULLER, *Figures disparues*; Paris, 1891, in-12, 2e série.

**RASPE** (Rudolf-Erich), littérateur allemand, né à Hanovre en 1737, mort à Mucross, en Irlande, en 1794. Après avoir étudié aux Universités de Gœttingue et de Leipzig, nommé professeur et bibliothécaire à l'Université de Bâle, il dut, par suite de quelques indélicatesses professionnelles, se réfugier en Angleterre. Il y publia (1785), en anglais, le premier recueil des *Munchhausiades*, sortes d'histoires de baron de Crac, prêtées au baron Frédéric Jérôme de Munchhausen (1720-97), mais, en réalité, issues, les unes, du milieu populaire, les autres des milieux académiques ou militaires, et destinées à s'enrichir de tout ce qu'inventerait ou retrouverait le goût de la grosse plaisanterie (11e éd., Gœtt., 1873; nouv. éd. 1890). Raspe fut aussi l'un des premiers à appeler l'attention sur les poésies d'Ossian.

**RASPONI.** Famille italienne encore existante, dont l'histoire se lie étroitement à celle de Ravenne. Le premier de ses membres qui soit digne d'être rappelé est *Ostasio*, qui, au XIIe siècle, est chevalier et sénateur de l'Eglise romaine. C'est ensuite *Raspone* qui, en 1184, s'empare de Faenza pour l'empereur Frédéric Ier; et puis *Nerino* à qui Frédéric II confie la garde de Ravenne. Alliée par le sang des principales familles de la Romagne et de la Toscane, protégée par les Da Polenta (V. POLENTA [Da]), cette famille se signala dans la suite dans la magistrature, les armes et le gouvernement. Jules II lui confia de nouveau la garde de Ravenne, et plusieurs autres papes firent de même. Mais leurs conflits sanglants avec les familles Lunardi et Diedi, leurs révoltes contre le pape, concoururent à troubler la Romagne et les firent plusieurs fois exiler. En 1590, enfin rentrés dans la ville, ils se plièrent au joug. Ils occupèrent dans les siècles suivants de hautes places; mais leur nom ne serait plus sorti de l'enceinte de leur ville ou au moins de l'Italie s'ils ne s'étaient alliés au commencement du IXe siècle à la famille du roi de Naples, Joachim Murat. E. CASANOVA.

BIBL. : Pier-Desiderio PASOLINI, *Memorie storiche della famiglia Rasponi*; Imola, 1876.

**RASSAM.** Vallée de Tripolitaine, laquelle commence à 95 kil. S.-E. de la côte de la Grande-Syrte et se prolonge dans la même direction sur 50 kil. D'après Rohlf, cette dépression, parsemée de forêts pétrifiées, serait de 100 m. au-dessous du niveau de la mer.

**RASSEMBLEMENT.** I. DROIT CRIMINEL (V. ATTROUPEMENT).

II. Art militaire. — A la suite d'une action, pour reconstituer dans leur ordre normal les fractions engagées, ou encore au cours d'une manœuvre ou d'un exercice, lorsque les hommes se sont dispersés, on les *rassemble*. A cet effet, les tambours et les clairons, sur l'ordre qui en est donné par le commandant en chef, battent ou sonnent l'*assemblée*, répétée de tous côtés à la fois ; les fractions se rassemblent à leurs chefs respectifs, qui lèvent le bras, le fusil, le sabre, ou commandent : *Rassemblement*, et, conduites par eux, vont reformer les compagnies, les bataillons, les régiments, etc. Pour la compagnie, la formation de rassemblement est la colonne de compagnie ; pour le bataillon, c'est la colonne double à six pas, ou la ligne de colonnes de compagnie à six pas, ou le bataillon en masse ; pour le régiment, c'est la réunion des bataillons dans l'un des ordres précités, soit en ligne à intervalles de trente pas, soit en colonne à distances de trente pas. Il y a aussi des formations de rassemblement réglementaires pour la brigade et pour la division. Pendant l'action et alors que le temps manque pour rassembler dans l'ordre normal, on *rallie*. Le gradé ou l'officier qui veut rallier agite vivement le bras, son fusil, son sabre, ou commande : *Ralliement*. Les hommes viennent se grouper rapidement autour de lui, sans distinction de rang et de numéro, mais face à l'ennemi, et mettent d'eux-mêmes la baïonnette au canon. Le ralliement ne s'exécute en général que pour de petites unités : escouades, sections, compagnies.

**RASSMAN** (August), germaniste allemand, né à Westuffeln le 26 nov. 1817, mort le 2 sept. 1891. Pasteur à Holzhausen, il a publié un ouvrage remarqué sur *Die deutsche Heldensage und ihre Heimat* (Hanovre, 1857-58, 2 vol.) et une étude, *Die Niflungasaga und das Nibelungenlied* (Heilbronn, 1877), etc.

**RASSOUL.** Village d'Algérie, département et à 312 kil. S.-O. d'Oran, au S. de l'Atlas, sur l'oued Seggueur. Magnésite. Beau défilé nommé « Porte du désert ».

**RASTATT.** Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle de Bade, sur la Murg ; 13.276 hab. aux deux tiers catholiques. Château imité de Versailles et château de Favorite. Ce fut de 1840 à 1890 une forteresse de premier rang. — Brûlé par les Français en 1689, Rastatt fut rebâti par le margrave Louis-Guillaume de Bade qui y fixa sa résidence ; il demeura capitale jusqu'en 1771. Le 7 mars 1714 y fut signée la *paix de Rastatt* entre la France et l'Autriche, laquelle mit fin à la guerre de succession d'Espagne, et, conformément aux stipulations du traité d'Utrecht, assura à l'Autriche les Pays-Bas espagnols, Naples, la Sardaigne, Milan, Mantoue, Mirandole et Commacchio, restitua à l'Empire Fribourg, Kehl et Vieux-Brisach aux électeurs de Bavière et de Cologne et à quelques princes italiens leurs Etats.

Le *congrès de Rastatt*, qui siégea du 9 déc. 1797 au 23 avr. 1799, fut convoqué en vertu du traité de Campo-Formio, afin de régler les affaires d'Allemagne et de dédommager les princes dont les possessions situées sur la rive gauche du Rhin avaient été cédées à la France. Les divisions des Allemands empêchèrent l'entente, que l'Autriche ne souhaitait pas ; celle-ci conclut une nouvelle coalition avec la Russie et l'Angleterre et mit fin au congrès. Le soir du 28 avr. 1799, les plénipotentiaires français Bonnier, Roberjot et Jean Debry partirent avec leurs passeports ; mais à deux cents pas du faubourg ils furent attaqués par des hussards Szekler, les deux premiers égorgés et dépouillés de leurs papiers ; Jean Debry, blessé, survécut et rentra à Rastatt. Cet abominable attentat contre le droit des gens avait été organisé par le général Schmidt, quartier-maître général de l'archiduc Charles ; la seule excuse alléguée est qu'il aurait seulement voulu voler les papiers, et que l'assassinat serait résulté d'un excès de zèle des officiers. L'archiduc lui-même demeura compromis, d'autant plus que les Autrichiens ont hypocritement essayé de rejeter la responsabilité du crime sur les émigrants ou même sur Bonaparte.

La forteresse fédérale, construite de 1840 à 1848 par les Autrichiens, fut occupée en mai 1849 par les insurgés badois, bientôt assiégés par les Prussiens, auxquels ils se rendirent le 23 juil. Elle a été démantelée en 1890.

Bibl. : Münch-Bellinghausen, *Protokoll der Reichsfriedendeputation zu Rastatt* ; Rastatt, 1798, 6 vol. — Haller, *Gesch. der Rastatter Friedensunterhandlungen* ; Zurich, 1799, 6 vol. — Hüffer, *Der Rastatter Kongress und die zweite Koalition* ; Bonn, 1878-79, 2 vol. — Mendelssohn-Bartholdy, *Der Rastatter Gesandtenmord* ; Heidelberg, 1869. — Helfert, *id.* ; Vienne, 1874. — Bœthlingk, *Napoleon und der Rastatter Gesandtenmord* ; Leipzig, 1883, et *Zum Rastatter Gesandtenmord*, 1895. — Sybel, au t. XXXIX de *Historische Zeistschrift*. — Hüffer, *Der Rastatter Gesandtenmord* ; Bonn, 1896.

**RASTEAU.** Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Vaison ; 640 hab.

**RASTENBURG.** Ville de Prusse, district de Kœnigsberg, sur la Guber ; 8.066 hab. Huileries.

**RASTOPCHIN** (V. Rostopchin).

**RASUMOVSKI** (Alexis-Gregorievitch, comte), né en 1709, mort à Saint-Pétersbourg le 18 juil. 1771, fils d'un Cosaque de l'Ukraine. Chanteur à la chapelle de la cour, il séduisit par sa beauté la grande-duchesse Elisabeth (plus tard tsarine), qui l'épousa secrètement dans l'église villageoise de Perovo (près Moscou), le fit créer comte d'empire par l'empereur Charles VII (1744) et le nomma feld-maréchal. Leurs enfants moururent tous en bas âge.

Son frère *Cyrille Gregorievitch*, né le 29 mars 1728, mort à Batourin le 21 janv. 1803, fut créé comte le même jour qu'Alexis, et nommé en 1751 hetman de Petite-Russie, poste que lui retira Catherine II (1764). — Il eut deux fils, *Pierre*, mort en 1837, qui fut ministre de l'instruction publique d'Alexandre Ier, et *André*, né le 2 nov. 1752, mort le 23 sept. 1836, qui fut ambassadeur à Vienne (1793-1809), plénipotentiaire au congrès de Châtillon et de Vienne.

Bibl. : Vassiltchikov, *la Famille Rasumovski* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1880-87, 4 vol. ; trad. franç. de Bruckner ; Halle, 1893-91, 3 vol.

**RAT** (*Mus*). **I. Zoologie.** — Genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, type de la famille des *Muridæ*, qui renferme un grand nombre de genre et un nombre encore plus grand d'espèces répandues sur toute la surface du globe (plus de 80 genres et de 900 espèces). Les caractères de la famille sont les suivants : incisives inférieures comprimées ; pas de prémolaires ; arrière-molaires pourvues ou non de racines, à couronne tuberculeuse ou présentant des replis anguleux d'émail. Pouce ordinairement rudimentaire. Queue généralement grêle, presque nue ou écailleuse. Taille moyenne ou petite ; mœurs assez variées, le plus souvent terrestres ; régime omnivore chez les formes à molaires tuberculeuses ; granivore ou herbivore chez celles dont les molaires ont des replis anguleux. La famille a été subdivisée en 12 sous-familles : *Hydromyinæ*, *Rhynchomyinæ*, *Phlœomyinæ*, *Gerbillinæ* (V. Gerbille), *Olomyinæ*, *Dendromyinæ*, *Murinæ* ou Rats proprement dits, *Lophiomyinæ* (V. Lophiomys), *Cricetinæ* (comprenant les *Hesperomyinæ* ou *Sigmodontinæ*, c.-à-d. les Rats américains [V. Hamster]), *Neotominæ* (également américains), *Microtinæ* (V. Campagnol) et *Siphneinæ*. Nous traiterons ici des sous-familles et des genres qui n'ont pas été décrits à leur ordre alphabétique.

Les Muridés habitent toutes les régions zoologiques à l'exception de la Polynésie où les espèces que l'on rencontre ont dû être transportées involontairement par l'homme. Ils représentent le type le plus commun et le plus généralisé des Rongeurs, et celui qui cause le plus de dégâts en raison de la variété des espèces et de leur nature prolifique et migratrice. Les types omnivores (*Murinæ* proprements dits) sont surtout nuisibles dans les habitations humaines, les greniers et les magasins, en détruisant les denrées de toute espèce que l'homme y amasse pour son usage ; ce sont eux aussi que l'homme transporte avec lui sur ses navires, et qui ont émigré ainsi sur tous les points du globe. Les types granivores et herbivores (*Crice-*

*tinæ*, *Arvicolinæ*) sont surtout nuisibles aux cultures et sont moins portés à devenir les commensaux de l'homme : aussi n'émigrent-ils pas, et, par suite, peuvent-ils être considérés comme caractéristiques des régions où ils vivent à l'époque actuelle.

Les *Hydromyinæ* n'ont que deux paires de molaires à chaque mâchoire : ces dents sont radiculées, divisées en lobes transverses. Ce sont des Rats propres à la Malaisie orientale et à l'Australie. Le genre type *Hydromys* a les pieds palmés et des habitudes aquatiques comme notre Rat d'eau. On en connaît quatre espèces propres à la Nouvelle-Hollande et à la Nouvelle-Guinée. *Xeromys* en diffère par ses pieds non palmés et ses habitudes terrestres, plus semblables à celles des vrais Rats : une espèce est des Philippines, l'autre du N. de l'Australie. *Chrotomys* n'a qu'une seule espèce (*Chr. whiteadi*) des Philippines. Cet archipel est aussi la patrie des genres *Rhynchomys*, remarquable par son museau allongé (*Rh. soricoides*) et *Phlæomys* qui renferme une espèce de grande taille (*Ph. Cummingi*), comparable à celle du lapin, et dont la queue est poilue. Cet animal, qui habite les montagnes de l'intérieur de l'île de Luçon, est en partie arboricole et assez fort pour résister aux chiens. Il se nourrit d'écorces, de racines et de jeunes pousses. Ces deux derniers genres ont été pris comme types de deux sous-familles distinctes. Leurs dents se rapprochent de celles des *Gerbilllinæ* et des *Otomyinæ* qui ont été décrits au mot Gerbille.

Les *Dendromyinæ* sont de petites espèces africaines à incisives très convexes en avant et qui possèdent trois paires de molaires radiculées et tuberculeuses aux deux mâchoires. Les oreilles sont poilues et les griffes allongées. Ils ont les habitudes des Loirs, vivant comme eux sur les arbres. Le *D. mesomelas* est de la taille de la Souris, gris cendré avec une ligne dorsale noire, il habite l'Afrique australe. Le *Deomys ferrugineus* du Congo, de la taille du Rat noir, a les pattes postérieures allongées. Les genres *Limacomys*, *Steatomys* et *Malacothrix* sont aussi du S. de l'Afrique. Le *Steatomys opimus* du Congo devient très gras, et les nègres du pays le recherchent pour s'en nourrir. Le genre *Malacothrix* doit son nom au pelage long et soyeux des espèces qui le composent.

Les *Murinæ* comprennent les véritables Rats et notamment les espèces d'Europe que nous connaissons sous ce nom et qui constituent le genre *Mus*. Leurs molaires sont radiculées et tuberculeuses, celles de la mâchoire supérieure a trois rangées longitudinales de tubercules, et cette structure des dents est en rapport avec leur régime qui est omnivore ; leur queue est nue et écailleuse. Les espèces sont très nombreuses et peuvent se répartir en plusieurs sous-genres : *Epimys* renferme des espèces de grande taille dont le Surmulot (*Mus decumanus*) est le type. Ce Rat, probablement originaire de l'Asie centrale, est aujourd'hui commun en Europe ; il a été transporté par les navires dans tous les pays du globe. Il est brun roussâtre avec des poils plus longs, raides, cannelés et noirâtres sur le dos ; les pieds, presque nus, sont couleur de chair ; le ventre est gris ou blanchâtre. La queue, plus courte que le corps, a 210 anneaux écailleux ; les oreilles n'ont que le tiers de la longueur de la tête. Il existe une variété d'un brun noirâtre (*Mus maurus*) qui s'observe notamment dans les enclos du Jardin des Plantes, à Paris. Les individus âgés atteignent la taille d'un Lapin (corps, 31 centim ; queue, 19 centim.). Il était inconnu des auteurs grecs et latins, bien que ce soit peut-être le *Mus caspius* dont Élien (au IIIe siècle de notre ère) décrit les invasions, en grandes troupes, dans les steppes au N. de la Caspienne. Gesner, en 1551, est le premier naturaliste qui en parle avec certitude sous le nom de *Mus aquaticus*. D'après Pallas, il se montra pour la première fois en Russie, près d'Astrakhan, en 1727, et dès 1730 fut introduit en Angleterre par des navires de commerce. En 1753, on le signalait à Paris, tandis qu'en Suisse il n'apparut qu'en 1809. Il existe aujourd'hui sur tout le globe, à l'exception des régions arctiques. Il vit surtout dans les égouts, les caves, les docks, les abattoirs, les fondations des moulins à eau A défaut d'autre abri, il se creuse un terrier dans le sol. La colline de Montfaucon, servant autrefois à l'équarrissage des chevaux, en était criblée. Il nage avec facilité, d'où le nom de *Rat d'eau*, qui le fait confondre à tort avec le véritable Rat d'eau, qui est un *Campagnol* (V. ce mot). Il est omnivore et s'accommode aussi bien d'une nourriture végétale que d'une nourriture animale. Ses dégâts sont considérables : dans les caves, les magasins, les écuries, il ronge et détruit tout ce qu'il peut atteindre, jusqu'au cuir des bottes que l'on laisse à sa portée. Dans les campagnes, il attaque les poulets, les perdreaux et les levrauts. Presque partout il a exterminé ou chassé le Rat noir (*Mus rattus*), plus ancien, mais plus faible que lui, et qui se retire dans les greniers et dans les pays un peu élevés ou moins humides, qui plaisent moins au Surmulot : à Paris et dans les grandes villes, on ne trouve plus que le Surmulot. C'est aussi l'espèce que l'on a accusée récemment de favoriser la propagation de la peste, en montrant que l'épidémie humaine était précédée, presque partout, d'une épidémie de même nature sévissant sur les Surmulots.

La femelle met bas, dans son trou ou son terrier, 4 à 8 petits, après une gestation de trente jours : les petits naissent nus et faibles, mais croissent rapidement et sont en état de se reproduire à trois mois ; il y a deux ou trois portées par an.

On chasse les Surmulots à l'aide de pièges divers ou au moyen de Chiens ratiers dressés à cette chasse, les Chats étant trop faibles pour se mesurer avec ces Rats adultes. On les prend, la nuit, dans les rues de Paris où ils fréquentent les caniveaux des trottoirs et le dessous des plaques disposées, sur les avenues, autour du tronc des arbres. Dès que le chien a signalé la présence d'un Surmulot dans un caniveau, on en bouche l'entrée à l'aide d'un sac de forte toile, et avec une petite pelle faite exprès, on force le Rat de se jeter dans le sac. Ces Surmulots servent à dresser les chiens ratiers : on les met en présence dans de véritables arènes tapissées de glaces, et les combats sanglants qui s'y livrent sont un genre de sport très apprécié d'un certain public, mais interdit, paraît-il, par les arrêtés de police. On détruit aussi les Surmulots à l'aide d'un appât empoisonné par de l'arsenic ou de la strychnine ; mais ce moyen, dangereux pour les Chats, les Chiens et même les enfants, a l'inconvénient d'infester les caves où les Rats vont mourir dans des trous où les cadavres ne sont pas faciles à rechercher. Des espèces voisines du Surmulot sont les *Mus caraco* de Sibérie et de Chine, *Mus Armandvillei* de l'île Florès (Malaisie), *Mus imperator* et *Mus rex* des îles Salomon, tous de grande taille, etc. Les *Mus terræ-reginæ*, *M. fuscipes*, *M. vellerosus*, etc., sont d'Australie ; *M. velutinus* et *M. pachyurus* de Tasmanie.

Le Rat noir (*Mus rattus*) est d'un gris foncé, presque noir dessus, avec des poils raides comme chez le Surmulot, passant au cendré sous le ventre avec les pieds noirâtres. Le museau est plus pointu que celui du Surmulot, les oreilles grandes, nues, ayant la moitié de la longueur de la tête, la queue plus longue que le corps avec 250 à 260 anneaux écailleux. Le corps a 15 centim. et la queue 20 centim. Il existe une variété bien distincte (*Mus rattus alexandrinus*) qui ressemble au Surmulot par ses couleurs : elle est d'un brun fauve dessus, blanche dessous, avec une tache jaune soufre à la gorge ; cette tache et les proportions relatives des oreilles et de la queue permettent toujours de distinguer les deux espèces. Le Rat noir est signalé dès le XIIe siècle par Albert Magnus (*De Animalibus*, vers 1250). Il était inconnu des Romains et des Grecs. Originaire, selon toute apparence, de l'Asie centrale, on le trouve encore dans l'Inde (*Mus nitidus*, *M. rufescens*), avec d'autres espèces du même genre. On suppose qu'il fut introduit en Europe à la suite des Croisades : de là il a été porté par les navires sur tous les points du globe.

Comme nous l'avons dit, il est aujourd'hui plus rare que le Surmulot qui lui fait la chasse.

Nocturne, comme tous les Rats, il se plaît dans les greniers, sous les toits des hangars et des remises où il se loge dans les trous des poutres ou des murailles, rongeant tout ce qu'il trouve et surtout les corps gras. Il est courageux et fait tête aux Chats, mais avec moins de succès que le Surmulot. La femelle fait de 4 à 10 petits qui naissent nus et d'un rouge de sang : il y a de 2 à 4 portées par an. La variété *Mus alexandrinus* (ou *M. tectorum*) est plus voisine des variétés sauvages du N. de l'Inde et peut être considérée comme une race orientale plus récemment introduite, mais devenue cosmopolite comme la variété noire : toutes deux existent actuellement dans toute la France. La variété albinos forme, dans certaines localités, de petites colonies vivant à l'état de liberté, et l'on en trouve aussi de tachetés. Les *Mus Jacobiæ* des Gallapagos, *M. caledonicus* de la Nouvelle-Calédonie, *M. Novæ-Zelandiæ* de Nouvelle-Zélande ne sont que des variétés locales du Rat noir introduit par l'homme. *Mus exulans* (le RAT MAORI de ce dernier pays) est une espèce voisine introduite par les Maoris sur leurs pirogues, et que l'on trouve aussi à la Nouvelle-Guinée et dans toute la Polynésie, notamment à la Nouvelle-Calédonie ; elle est probablement originaire de l'Inde ou de la Malaisie. D'autres espèces habitent la Malaisie, l'Inde, le Tibet, la Chine, le Japon, l'Australie, et l'on en trouve aussi en Afrique (*Mus albipes*, *Mus coucha*, *Mus dolichurus*, *Mus arborarius*, *Mus hypoxanthus*, etc.).

Le sous-genre *Mus* proprement dit renferme des espèces plus petites, dont les types sont, en Europe, la SOURIS DOMESTIQUE (*Mus musculus*) et le MULOT (*Mus sylvaticus*). La Souris est la seule espèce du genre qu'aient connue les anciens. Son pelage est gris brun, sans poils plus durs sur le dos, plus clair sous le ventre, avec les pieds gris, les oreilles grandes et nues. Le corps a 9 centim., la queue même longueur. Il existe une variété fauve (*Mus hortulanus*), presque rousse, avec la queue plus courte, qui vit dans les champs et les jardins. La Souris s'installe dans nos maisons, de la cave au grenier, mettant sa dent un peu partout. Sa fécondité est extrême : la gestation n'est que de vingt-deux à vingt-quatre jours et il y a 3 ou 4 portées par an, chacune de 4 à 8 petits qui naissent nus et aveugles, mais se développent rapidement et se reproduisent déjà à trois semaines. La femelle fait son nid dans les endroits les plus divers : dans du pain, des choux, des sacs, une fiole de verre, une tête de mort, voire même une souricière ! Ce nid est rembourré de paille, de foin, de papier ou de substances plus grossières. — Le MULOT est un peu plus grand que la Souris et a les tarses plus allongés. Il est fauve roux, avec le ventre et les pieds blancs, et porte au talon une tache foncée, ou de la couleur du dos, qui suffit à elle seule pour le distinguer du *Mus musculus hortulanus*. Le corps a 12 centim., la queue 11 centim., le tarse 2 centim. 1/2. C'est la Souris des champs : il est commun dans toute l'Europe : ses pattes allongées lui permettent de sauter à la manière des Gerbilles, d'où le nom de *Souris sauteuse* ou *sauterelle* qu'on lui donne dans certaines localités. Il se creuse dans les champs ou sous les buissons un terrier que la charrue met à découvert. On le confond à tort avec le Campagnol, bien qu'il commette les mêmes dégâts, faisant des provisions de grains considérables. Dans les forêts, il fait mourir les jeunes arbres en rongeant leur pied. En hiver, il se retire dans les granges et y fait concurrence à la Souris domestique et il est aussi fécond que celle-ci. C'est un animal très nuisible et qu'il faut détruire partout où on le trouve.

L'espèce existe en Algérie et en Asie Mineure, remplacée en Perse et en Asie centrale par les *Mus arianus*, *M. cervicolor*, dans l'Inde par *Mus meltada*, à la Nouvelle-Guinée par *Mus Albertisi*. Quant aux *Mus urbanus* de l'Inde, ce n'est qu'une variété de la Souris, analogue au *Mus hortulanus*. Les *Mus Wagneri* et *M. bactrianus* du Turkestan, de la Perse, de la Palestine et de l'Algérie (*M. algirus* ou *deserti* n'en diffère pas) sont des espèces voisines. Les *Mus argenteus* du Japon, *M. albo-cinereus* d'Australie, etc., sont plus différents. *Mus orientalis*, *M. gentilis*, *M. imberbis*, etc., sont de l'Afrique orientale.

Le sous-genre *Micromys* renferme de très petites espèces, remarquables par leurs habitudes grimpeuses et le nid suspendu, de forme sphérique, qu'elles construisent avec beaucoup d'art. Tel est le RAT NAIN OU DES MOISSONS (*Mus minutus*), qui habite presque toute l'Europe. Il est d'un beau roux vif, avec le ventre et les pieds blancs, les

Rat nain (*Mus minutus*) et son nid.

oreilles courtes, arrondies, velues ; la queue, de la longueur du corps, écailleuse, jaunâtre. Le corps avec la tête n'a que 6 centim. Il est commun en France, sauf dans le Midi. On le trouve dans les champs et les taillis au voisinage des moissons ; il se nourrit de grains et d'insectes, est friand de mouches, et pour les atteindre grimpe avec agilité aux tiges des graminées en s'aidant de sa queue prenante. Son nid sphérique est suspendu à quelques tiges de blé, élevé de 30 à 60 centim. au-dessus du sol et formé de brins d'herbes entrelacés, peu serrés, ressemblant à celui de la Mésange à longue queue, avec une ouverture latérale souvent à peine indiquée et difficile à voir. La femelle y met bas de 4 à 8 petits nus comme ceux de la Souris. On les voit, à travers les interstices, serrés les uns contre les autres. Les parents entrent et sortent à travers les interstices, en écartant les brins d'herbes qui referment l'ouverture pas leur seule élasticité. La gestation est de 21 jours et la femelle a 2 ou 3 portées par été ; quinze jours après leur naissance, les petits quittent le nid et se suffisent à eux-mêmes. A l'automne on prend le Rat nain dans les meules de blé. En hiver, on le trouve blotti dans les granges au milieu de la paille ou du foin mais il ne s'engourdit jamais complètement. Cette élégante petite espèce se familiarise facilement et bâtit même son nid en cage si on lui fournit les matériaux nécessaires. Les *Mus agrarius* de l'Europe orientale, *M. pygmæus* du Tibet, *M. castaneus* des Philippines et *M. delicatulus* d'Australie, sont très voisins du Rat nain. Le sous-genre *Leggada* (ou *Nannomys*) renferme aussi de très petites espèces d'Asie et d'Afrique, qui diffèrent de *Micromys* par leur pelage entremêlé de poils épineux sur le dos : *Mus platythrix* et *M. buduga* de l'Inde, *M. minutoides* et *M. musculoides* de l'Afrique méridionale et du Congo.

Au contraire des précédents, le genre NESOKIA renferme de grandes et robustes espèces qui sont les plus grands

Rats de l'ancien continent. Les incisives et les molaires sont très larges, et celles-ci présentent, sur leur couronne, des crêtes transversales reliant les tubercules entre eux. Les poils du dos sont fortement épineux et les mamelles souvent nombreuses (au nombre de 9 paires chez *N. bengalensis*). Le type est le Rat géant ou Bandicot des Anglais de l'Inde (*Nesokia bandicota*), appelé Perchal par Buffon : il a jusqu'à 38 centim. de long, non compris la queue, avec des formes très robustes, et habite l'Inde et Ceylan. Il est gris brun, avec des poils jaunâtres entremêlés et des épines dorsales et lombaires noires, les parties nues du museau, des oreilles et les pieds couleur de chair. Il ne se trouve pas à Calcutta, mais est commun à Madras : quand il est attaqué, il grogne comme un porc, mais est moins courageux que le Surmulot, et les chiens le tuent facilement. Il fait beaucoup de dégâts dans les magasins, les greniers, les jardins et les poulaillers, aussi sa tête est-elle mise à prix par les autorités locales. Les *N. Hardwickii* et *N. bengalensis*, souvent confondus avec lui, le remplacent dans le Bengale, notamment à Calcutta. D'autres espèces habitent l'Asie centrale, la Malaisie, l'Indo-Chine et les Philippines.

Une autre espèce de très grande taille habite l'Afrique. C'est le Rat goliath (*Cricetomys gambianus*), qui se

Rat rayé (*Arvicanthis barbarus*) d'Algérie.

distingue par la présence d'abajoues et des incisives supérieures sillonnées longitudinalement. Il est d'un brun noirâtre brillant, plus clair sur les flancs, et le ventre est d'un blanc pur. Il a 31 centim. de long et la queue en a 35. Répandu sur toute la côte occidentale d'Afrique, au Congo, et de là dans la région des Grands Lacs, le Rat goliath se montre jusque dans les habitations et commet de grands dégâts en dévastant les magasins et les champs de maïs.

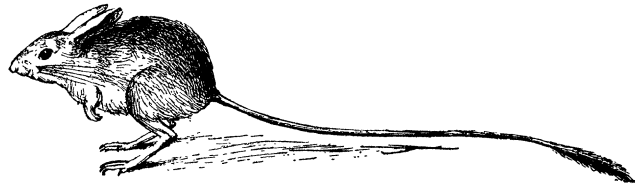

Conilurus (ou Hapalotis) cervinus d'Australie.

Des Rats de plus petite taille, à pattes postérieures allongées, à pelage très doux, constituent le genre *Malacomys* dont le type (*M. longipes*) habite le N. du Congo et le Cameroun. Le genre *Lophuromys* a des formes plus ramassées et le pelage épineux : *L. Sikapusi* est aussi une espèce de l'Afrique occidentale, assez semblable à la Souris par ses couleurs, mais plus grande et à queue plus courte. Les *Saccostomus* ont des abajoues comme *Cricetomys* et sont propres à l'Afrique orientale (*S. campestris* du Mozambique) ; cependant cette espèce s'étend jusqu'à l'Angola à travers l'Afrique centrale.

Le genre *Acomys* a le pelage presque entièrement composé d'épines aplaties ; le type *A. cahirinus* habite l'Egypte : c'est un Rat de la taille de la Souris. L'*A. dimidiatus* du même pays, de Palestine et d'Arabie n'est pas plus grand et habite les déserts rocheux où il se nourrit de bulbes : lorsqu'il redresse ses épines, il prend l'apparence d'un Porc-Epic en miniature. D'autres espèces habitent l'Afrique centrale et une autre se trouve à Célèbes. Les *Dasymys*, considérés commes des Gerbilles, doivent prendre place ici (*D. incomtus* de l'Afrique centrale). Les *Arvicanthis* (*Isomys* ou *Lemniscomys*) sont des Rats à formes ramassées, rappelant les Campagnols, mais dont le pelage est

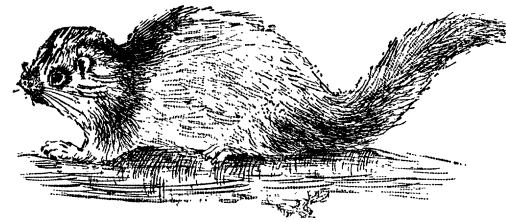

Crateromys Schadenbergi des Philippines.

souvent rayé d'une façon assez élégante : le type (*A. niloticus*) est d'Egypte ; l'*A. barbarus*, qui habite l'Algérie, porte sur le dos sept raies longitudinales alternativement claires et foncées. Des espèces peu différentes habitent le S. de l'Afrique. Le genre *Golunda*, voisin du précédent, est de l'Afrique et d'Asie ; *G. Ellioti* habite l'Inde et Ceylan et fait beaucoup de dégâts dans les plantations de café. *Vandeleuria* ne renferme qu'une espèce de l'Inde (*V. oleracea*), à tête allongée, à queue très longue, rousse dessus, avec le ventre blanc, vivant sur les arbres et construisant un nid avec des herbes oléagineuses. *Chiropodomys* renferme des espèces grimpeuses, ayant l'apparence et les mœurs du Muscardin (*Myoxus avellanarius*), et dont le pelage rappelle aussi celui des Loirs (*Ch. gliroïdes* de l'Indo-Chine). D'autres espèces habitent Bornéo. *Balomys* et *Carpomys* sont des Philippines. *Chiruromys* est remarquable par sa queue nue et préhensile dans sa portion terminale : les écailles que porte seule la base de la queue sont pentagonales. Les molaires portent des tubercules nombreux disposés en rangées transversales. *Ch. Forbesi* vit sur les arbres à la Nouvelle-Guinée.

Le genre *Hapalomys* ne renferme qu'une seule espèce de Birmanie, très aberrante dans cette famille par sa queue très longue, aplatie et pointue à son extrémité ; les pattes sont courtes, à doigts renflés dépassant les ongles qui sont petits ; la tête est courte et les oreilles cachées par le pelage qui est long, fin et soyeux, d'un brun noirâtre avec le ventre blanc et une touffe noire en avant des oreilles. Longueur du corps, 15 centim. ; de la queue, 22 centim. On ne connaît pas ses mœurs. Le *Pithecheirus melanurus* de Java est remarquable par ses pattes à pouce opposable et muni d'un ongle plat. Le *Crateromys Schadenbergi* des îles Philippines, considéré d'abord comme un *Phlœomys*, est une élégante espèce à museau court et dont la queue est aussi touffue que celle d'un Ecureuil ; sa taille est grande (plus de 40 centim., et presque autant pour la queue), et les couleurs varient comme chez les *Phlœomys :* on trouve des individus noirs, avec le dessous des pattes et le bout de la queue blancs ; d'autres sont tout noirs ou presque entièrement blancs. Ces grands Rongeurs habitent les montagnes et sont en partie arboricoles. Au contraire du précédent, l'*Echiothrix leucura* de Célèbes a le museau très allongé et le pelage en partie épineux. *Mastacomys fuscus* est une espèce de Tasmanie, assez semblable au Rat d'eau, mais à pelage plus long et soyeux ; les molaires sont très larges.

Le genre *Uromys* renferme huit espèces de la Nouvelle-Guinée et de l'Australie septentrionale, dont les écailles

de la queue forment mosaïque, au lieu de s'imbriquer comme d'ordinaire (*U. macropus*, du Queensland). — *Conilurus* (ou *Hapalotis*) a les pattes postérieures allongées, de longues oreilles et une longue queue poilue : ce genre, assez nombreux et propre à l'Australie, y remplace les Gerboises, dont ces Muridés ont les allures sauteuses, rappelant aussi les petits Kangourous. *C. conditor* se bâtit un nid volumineux en forme de meule de foin hémisphérique ; *C. cervinus* est une espèce plus petite, de la taille du Mulot, très élégante, avec sa queue en flèche, comme chez l'Alactaga, et deux fois plus longue que le corps ; son pelage est d'un fauve jaune clair, blanc dessous. Une espèce (*C. papuanus*) habite la Nouvelle-Guinée. Le genre *Lophiomys* (V. ce mot), type d'une sous-famille à part, prend place ici.

Les *Hamster* (V ce mot), ou *Cricetinæ*, renferment le genre paléarctique *Cricetus*, les Rats de Madagascar et tous les Rats américains (V. aussi Ichtyomys). — Les *Campagnols* et *Ondatra* (V. ces mots), ou *Microtinæ* (*Arvicolæ*), sont du N. des deux continents, et nous conduisent au type suivant, par *Ellobius*, genre de Campagnols talpiformes, propre à la Russie méridionale et à l'Asie occidentale.

La sous-famille des *Siphneinæ* ne renferme que le genre Siphnée (*Siphneus*), qui mène aux *Rats-Taupes* (V. ce mot). Ces Rongeurs habitent l'Asie centrale jusqu'en Chine, et se distinguent par des pattes antérieures armées d'ongles longs et recourbés, propres à fouir, des oreilles et une queue courtes, mais le crâne et les molaires présentent encore le type des Muridés. Ce sont des espèces à mœurs souterraines et qui se creusent des terriers avec les ongles de leurs pattes antérieures ; elles se nourrissent de racines et de bulbes. Le type (*S. aspalax* ou Zokor) habite le S. de la Sibérie.

Rat d'eau (V. Campagnol).

Rat de Pharaon (V. Mangouste).

Rat pilori (V. Hamster).

**II. Paléontologie** — Les Rats les plus anciens que l'on connaisse appartiennent aux *Cricetinæ*, tel est le genre *Cricetodon* (éocène et miocène), représenté en Amérique par *Eumys* (miocène inférieur) et de nombreuses formes se rattachant à *Hesperomys*. Les Hamster étaient beaucoup plus répandus en Europe à l'époque pliocène et même dans le pleistocène que de nos jours (*Cricetus augustidens* de Perpignan ; *C. songarus fossilis* d'Angleterre). *Trilophiomys*, qui se rattache aux Campagnols, est du pliocène du S. de la France ; *Myodes* et *Cuniculus* (les Lemmings) se sont avancés, à l'époque glaciaire, jusque dans le S. de la France. Les véritables Rats (*Mus*) ne se montrent pas avant le pliocène : *Mus musculus*, et d'autres espèces éteintes, se trouvent dans le diluvium d'Europe, mais les débris rapportés à *M. decumanus* appartiennent vraisemblablement à une autre espèce. *Anomalomys*, récemment décrit par Gaillard, est un type miocène du S. de la France, ayant des affinités surtout avec les *Cricetinæ* et notamment avec les *Brachyuromys* de Madagascar.

E. Trouessart.

**RAT-Taupe** (*Spalax*). Genre de Rongeurs, type de la famille des *Spalacidæ* qui présente les caractères suivants : forme talpoïde avec les yeux et les oreilles rudimentaires, une queue très courte et des ongles très développés aux pattes antérieures qui sont organisées pour creuser la terre. Les incisives sont très fortes, et il n'y a pas de prémolaires : les molaires, radiculées, ont leur couronne garnie de replis rentrants d'émail. Nous avons vu (au mot Rat) que certains Campagnols (genres *Ellobius* et *Siphneus*) avaient déjà cette forme talpoïde qui caractérise les animaux souterrains : mais, chez les *Spalacidæ*, l'adaptation à la vie souterraine est plus complète, le corps plus allongé, les yeux plus complètement atrophiés, etc., et les dents ont une forme différente qui se rapproche de celle des *Geomys* (V. ce mot) américains. Les genres *Rhizomys*, *Tachyoryctes* et *Spalax*, tous de l'ancien continent, constituent cette famille. On leur réunissait autrefois les genres qui constituent actuellement la famille des *Bathyergidæ* (V. Bathyergue et Hétérocéphale), mieux placée entre les *Heteromyidæ* et les *Dipodidæ*. Les *Bathyergidæ*, en effet, diffèrent des *Spalacidæ* par la forme de la mandibule inférieure et la présence d'une paire de prémolaires aux deux mâchoires (sauf chez *Heterocephalus*).

Le genre Rat-Taupe (*Spalax*), type des *Spalacidæ*, est caractérisé par ses yeux complètement cachés sous la

Rat-Taupe (*Spalax typhlus*).

peau ; le corps est trapu, allongé, la tête aplatie, carénée sur les côtés, les oreilles externes et la queue nulles. Les membres sont courts et armés d'ongles robustes. Le Spalax zemmi (*Sp. typhlus*) est un rongeur de 22 centim. de long, à pelage doux, cendré, lavé de roux avec quelques reflets violacés. Il vit constamment sous terre dans de longues galeries comme celles de la Taupe. Il a l'ouïe très fine et se défend courageusement quand on veut s'emparer de lui. Il habite la Hongrie, la Pologne, le S. de la Russie, la Grèce, l'Asie Mineure jusqu'en Palestine et le N.-E. de l'Egypte. Nehring a scindé récemment ce type en neuf espèces locales.

Le genre *Tachyoryctes* comprend des espèces rangées autrefois dans le genre *Rhizomys* et qui forment le passage entre ce genre et *Spalax* : elles ont des yeux très petits et une queue rudimentaire. Tels sont les *T. macrocephalus* d'Abyssinie, *T. splendens* qui s'étend de l'Abyssinie centrale (jusqu'à 3.300 m. d'alt.) et du Somali jusqu'au Kilimanjaro, et *T. annectens* du lac Naivasha et du Mianzini. Ce genre, d'après Forsyth Major, présente des rapports avec *Brachyuromys* (V. Hamster) de Madagascar.

Le genre *Rhizomys* est propre à l'Asie et à la Malaisie et comprend une demi-douzaine d'espèces à queue bien développée, mais courte et nue ou faiblement poilue, à oreilles petites ; les yeux sont développés, mais peu ouverts, le pouce antérieur rudimentaire, les ongles de forme ordinaire. Le *Rh. sumatrensis* atteint la taille d'un jeune lapin (45 centim. et la queue 16 centim.). Son pelage est soyeux, assez dur, d'un gris jaunâtre avec une tache fauve clair sur le front. Il habite Sumatra, Malacca et la Birmanie, se tient dans les forêts de bambous et se nourrit des jeunes pousses et des racines de cette plante. Il se creuse un terrier d'où il ne sort que la nuit. D'autres espèces remontent plus au N. : tels sont *Rh. badius* de Cochinchine, du Népaul et des monts Himalaya ; *Rh. pruinosus* de Birmanie et de l'Assam ; *Rh. sinensis* de la Chine jusqu'à Canton et *Rh. vestitus* du Tibet oriental (Moupin). La forme de ces animaux rappelle la Marmotte plutôt que le Rat.

E. Trouessart.

**RÂT ou RÂTH.** Ancienne ville de l'Inde, aujourd'hui déchue, dans le district de Hamirpour, Provinces du Nord-Ouest ; 15.000 hab. Elle devrait son nom au clan râdjpoute des Râthors.

**RAT Portage.** Ville du Canada (V. Portage-du-Rat).

**RATAFIA** (Econ. domest.). Les ratafias sont des liqueurs de table alcooliques très sucrées obtenues par la macération de fruits, de fleurs ou de racines dans de l'eau-de-vie ou de l'alcool. Nous donnons ci-dessous la for-

mule de quelques ratafias les plus connus et les plus usités.

*Ratafia d'angélique*

| | |
|---|---|
| Tiges récentes d'angélique..... | 125 gr. |
| Amandes amères..... | 125 — |
| Sucre..... | 1.000 — |
| Eau-de-vie..... | 3.340 — |
| Eau..... | 6.000 — |

On coupe l'angélique, on concasse les amandes, on met le tout dans une cruche avec l'eau-de-vie et l'eau. Après quatre jours de macération, on y ajoute du sucre et on filtre au bout de quelques heures.

*Ratafia de cerises*

| | Gr. |
|---|---|
| Cerises aigres mondées et écrasées avec leurs noyaux | 4.000 |
| Eau-de-vie à 56°..... | 4.000 |

Faire macérer un mois, passer et ajouter, pour chaque kilogramme de liqueur, 180 gr. de sucre.

On filtre après dissolution; on prépare de même les ratafias de framboises et de groseilles.

*Ratafia de coings*

| | |
|---|---|
| Sucre de coings..... | 3.000 gr. |
| Alcool à 35°..... | 1.500 — |
| Sucre..... | 1.250 — |
| Amandes amères pilées..... | 15 — |
| Cannelle..... | 12 — |
| Coriandre..... | 8 — |
| Macis..... | 4 — |
| Girofle..... | 1 gr. 3 |

Faire macérer pendant quinze jours et filtrer.

*Ratafia ou liqueur de Raspail*

| | Gr. |
|---|---|
| Racine et semence d'angélique..... | 15 |
| Calamus aromaticus..... | 4 |
| Noix de muscades..... | 0,25 |
| Aloès..... | 0,25 |
| Myrrhe..... | 1 |
| Cannelle..... | 0,25 |
| Girofle..... | 0,25 |
| Vanille..... | 0,25 |
| Safran..... | 0,25 |
| Camphre..... | 0,15 (?) |
| Alcool à 21° Cartier..... | 1 litre. |

Faire digérer pendant quelques jours au soleil, en agitant de temps en temps. Ajouter au liquide un petit verre d'eau-de-vie, puis 500 gr. de sucre caramélisé dans 1/2 litre d'eau et filtrer.

Les ratafias gagnent beaucoup en vieillissant (V. aussi Cassis, Curaçao, Genièvre, etc.).

**RATANHIA** (*Krameria* Lœfl.). I. Botanique. — Genre de Polygalacées-Kramériées, composé de petits arbrisseaux des régions chaudes du continent américain, à tige rabougrie et à racine ligneuse, épaisse, chargée de matière colorante, qui est précisément la partie exploitée sous le nom de ratanhia; les feuilles sont alternes, privées de stipules, en général simples et étroites; les fleurs, réunies en grappes ou en épis, sont solitaires à l'aisselle de bractées alternes, et rappellent celles des Légumineuses. Elles sont irrégulières, hermaphrodites, et l'androcée, composé de 3 à 5 étamines diversement placées, en occupe le côté postérieur; le gynécée, libre et supère, se compose d'un ovaire à 2 carpelles dont l'antérieur seul se développe et contient 2 ovules descendants, anatropes; le style est long et creux, à extrémité stigmatifère à peine dilatée; le fruit est un akène globuleux, hérissé de piquants crochus; la graine, exalbuminée, renferme un gros embryon charnu. Primitivement, une seule espèce, le *K. triandra* Ruiz et Pav. ou *Ratanhia du Pérou*, fournissait le R. du commerce ou *R. officinal;* actuellement, c'est le *R. Ixina* Lœfl. qui semble fournir, lui et ses variétés, les Ratanhias usités en France, entre autres le R. de Savanilles ou de la Nouvelle-Grenade et provenant surtout de la Colombie, des Antilles et du Brésil; Baillon y rattache, en effet, comme de simples variétés, le *K. tomentosa* A.-S.-H. et le *K. grandiflora* Berg, du Brésil, ainsi que d'autres espèces telles que *K. argentea* Mart., *K. cuspidata* Presl. et *K. arida* Berg. Enfin le *K. secundiflora* Sess. et Moç. du Mexique et du Texas fournit avec ses variétés *K. Beyrichtii* Spordl. et *K. lanceolata* Torr., un Ratanhia usité exclusivement dans l'Amérique du Nord.

Racine de Ratanhia.

II. Thérapeutique. — Le ratanhia doit ses propriétés au tannin spécial qu'il renferme; moins astringent que le tannin des chênes, il est plus tonique que lui. Il paraît agir surtout comme tonique vaso-moteur, en excitant la contractilité des vaisseaux. Il est utile à la fois dans les hémorragies passives et actives et se recommande en particulier dans l'hémoptysie, l'hématémèse, l'entérorrhagie, l'hématurie et même l'hémorragie utérine quand il s'agit d'un flux menstruel excessif. Il est moins efficace comme topique qu'à l'intérieur. Son action est incontestable dans le scorbut où on l'emploie à double fin, pour tonifier l'organisme et pour augmenter la plasticité du sang. C'est en outre un excellent tonique contre la spermatorrhée et l'incontinence d'urine. Son action anticatarrhale est mise à profit contre les sueurs hectiques, celles des phtisiques, les diarrhées colliquatives, la blennorragie chronique, la leucorrhée, voire contre les hémorroïdes en évitant la constipation par d'autres moyens; des suppositoires au ratanhia rendent de très grands services dans ce dernier cas. Dans la fissure à l'anus, on l'administre en lavements, en donnant préalablement un lavement laxatif. Enfin, on emploie le ratanhia en collyre contre la conjonctivite et la kératite, en injections vaginales dans la leucorrhée et dans le pansement des ulcères dolents. — Les doses, à

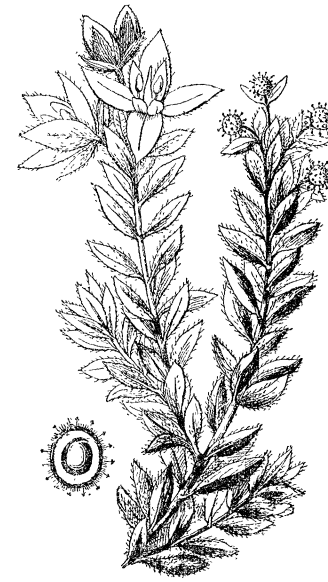

Rameau florifère de Ratanhia.

l'intérieur, sont de 2 à 5 gr. d'extrait en potion, de 10 à 100 gr. en sirop, de 1 à 10 gr. en poudre, de 5 à 20 gr. en teinture; la tisane se fait à 20 °/oo, la décoction à 50 °/oo. On prend 1 gr. d'extrait pour un suppositoire, 5 gr. pour 500 d'eau pour un lavement. Dr L. Hn.

III. Pharmacie. — La racine de ratanhia (du Pérou ou de Savanilles) s'emploie en poudre, tisane, teinture, extrait, sirop. La poudre se fait au mortier de fer; on la passe au tamis de soie 140. La tisane s'obtient par infusion de deux heures (20 gr. de ratanhia par litre). La teinture s'obtient au 1/5 avec l'alcool à 60°. On fait l'extrait de ratanhia par macération aqueuse; 1 partie de poudre grossière de ratanhia est mise à macérer dans 5, puis dans 3 parties d'eau. Les liqueurs, réunies, sont mises à déposer, et on les évapore, après décantation, en consistance d'extrait mou. Avec cet extrait on prépare le sirop de ratanhia : 25 gr. d'extrait sont dissous dans 50 gr. d'eau à chaud, et la solution est ajoutée à 175 gr. de sirop bouillant. On évapore jusqu'à perte de 50 gr. Ce sirop jouit de la propriété de dissimuler l'iode, propriété sur laquelle est basée la préparation du sirop iodotannique. V. H.

**RATANHINE.** Form. { Equiv... $C^{20}H^{13}AzO^{6}$. Atom... $\mathrm{C}^{10}H^{13}Az\mathrm{O}^{3}$.

Le ratanhine est un principe immédiat retiré par Wittstein de l'extrait de ratanhia américain et étudié par Ruge. Elle se présente en gros cristaux solubles dans l'eau bouillante, insolubles dans l'alcool et l'éther. Les acides et les bases s'unissent directement avec elle. Les sels ont été étudiés par Gintl. C. M

Bibl. : Ruge, *Jahresb. für Chemie*, 1862, p. 493. — Gintl., *Wiener Acad. Ber.*, t. LVIII.

**RATANPOUR.** Le nom de *Ratnapura* (la ville des pierres précieuses) est porté par plusieurs localités de l'Inde. Notons : 1° une bourgade de l'Etat de *Râdjpipla* (V. ce mot), à 22 kil. au N.-E. de Broach, célèbre pour ses mines de cornaline; — 2° une ville du district et à 25 kil. au N. de Bilaspour, dans les Provinces Centrales, aujourd'hui bien déchue ; 6.000 hab.

**RATARIA** (Cœlent.) (V. Vélelle).

**RATAYRENS.** Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Vaour ; 29 hab.

**RATAZZI** (Urbano), homme d'Etat italien (V. Rattazzi).

**RATE.** I. Anatomie. — Glande volumineuse, couleur lie de vin, friable, située profondément dans l'hypochondre gauche, couchée en quelque sorte sur le grand cul-de-sac de l'estomac, et maintenue en place par des ligaments (ligaments de la rate) qui la rattachent aux organes voisins : ligament gastro-splénique, ligament phréno-splénique, ligament pancréatico-splénique. Sa forme est celle d'un croissant. Sa face externe regarde les 9e, 10e et 11e côtes ; sa face interne regarde le grand cul-de-sac de l'estomac et présente un sillon, hile de la rate, percé d'une série de trous qui livrent passage aux vaisseaux et nerfs de l'organe. Le bord postérieur, épais et arrondi, répond au rein gauche et à la portion lombaire du diaphragme. Son extrémité supérieure, volumineuse (tête de la rate), répond à la concavité du diaphragme. Son extrémité inférieure, effilée (queue de la rate), répond au coude gauche du côlon transverse.

La structure de la rate est très complexe. Elle comprend : 1° une enveloppe péritonéale, tunique séreuse dépendant du péritoine, s'arrêtant sur les bords du hile, et de là rejoignant les organes voisins sous la forme des ligaments de la rate sus-mentionnés ; 2° une capsule fibreuse (capsule de Malpighi) qui se prolonge dans l'intérieur de l'organe au niveau du hile en suivant les vaisseaux et dégage de sa face profonde un grand nombre de cloisons qui, réunies à la portion réfléchie de la tunique externe, constituent dans l'intérieur de la rate une charpente cellulo-fibreuse aréolaire, spongieuse ; 3° un parenchyme pulpeux (boue splénique) qui remplit la trame spongieuse et qui, constitué par du tissu réticulé, renferme des lymphocytes, des globules du sang et des granulations pigmentaires ; 4° de petits grains blanchâtres, corpuscules de Malpighi, qui ne sont que des follicules clos (V. Lymphatique) appendus aux ramifications des artères, de la gaine lymphatique des quelles ils ne sont qu'une dépendance, et plongeant dans la boue splénique.

Les vaisseaux de la rate sont très volumineux, et cet organe est une vraie glande sanguine. L'artère splénique vient directement de l'aorte. En abordant le hile, elle se divise en un certain nombre de branches (de 5 à 10) qui s'enfoncent dans l'organe en formant autant de départements artériels, autant de lobes vasculaires indépendants. Ces artères se terminent en bouquet de vaisseaux (*penicilli*) qui portent les glandules de Malpighi et se terminent en capillaires dans les glandules malpighiennes et dans les parois de la trame de la rate. Suivant les uns, elles communiquent avec les veines, soit directement d'artérioles à veinules, soit par l'intermédiaire de vrais capillaires. Suivant d'autres, les artérioles s'ouvrent dans les mailles du tissu réticulé de la pulpe splénique où viennent également s'ouvrir les veines (circulation lacunaire). — La rate, en somme, nous apparaît comme un gros ganglion lyamphtique placé sur le trajet de la circulation sanguine. C'est, en effet, un organe hématopoiétique, dont la petite masse de mésenchyme qui la constitue au début, se met en communication avec la veine intestinale. La rate n'est donc qu'un diverticule réticulé du système veineux porte (Laguesse). La rate possède des lymphatiques superficiels et profonds, et des nerfs, formés surtout de fibres de Remak qui suivent les artères auxquelles elles sont destinées (vaso-moteurs). Ch. Debierre.

II. Physiologie. — La texture même de la rate fait ranger cet organe dans le système lymphatique, et elle a pu être désignée sous le nom de glande lymphatique sanguine. L'enveloppe fibreuse qui l'entoure, accompagnant les vaisseaux, fournit dans l'intérieur de l'organe des prolongements nombreux (trabécules spléniques) constitués par du tissu conjonctif fibrillaire, mêlés de fibres élastiques et de fibres musculaires lisses, qui forment un réticulum complet, renfermant, dans ses mailles, la substance propre de la rate ou pulpe, et des corpuscules rappelant les follicules lymphatiques isolés (corpuscules de Malpighi). Les vaisseaux de la rate, une veine et une artère de fort diamètre ne communiquent pas directement entre eux par un système de capillaires, mais le sang passe de l'un à l'autre à travers les mailles du réticulum dans des canaux dépourvus de parois propres, étant en contact direct avec le tissu adénoïde qui constitue la pulpe de la rate (Steida). Billroth admet cependant l'existence d'un endothélium propre.

La rate peut présenter des changements importants et rapides de volume. L'existence des fibres élastiques et des fibres musculaires explique ces changements. Sous l'influence de l'augmentation de la tension sanguine, la rate augmente de volume. Quand le sang est chassé des autres organes de la cavité abdominale, il reflue vers la rate qui se distend. Aussi a-t-on considéré cet organe comme une sorte de réservoir régulateur de la circulation des organes de la digestion. D'autre part, sous l'influence du système nerveux, les fibres musculaires de la rate se contractent et entraînent la diminution du volume de l'organe. L'excitation du splanchnique gauche, du sympathique, de la moelle, du bout central du pneumogastrique et des nerfs sensitifs en général, amène cette contraction. Dans ce cas, on voit le foie augmenter de volume, c'est lui qui joue alors le rôle de régulateur. La quinine, le camphre, la strychnine agissent dans le même sens que l'excitation des nerfs. L'extirpation de cet organe n'entraîne pas la mort des animaux opérés. Cette opération a été faite plusieurs fois chez l'homme avec succès, et les phénomènes observés ne permettent pas d'accorder un rôle précis et unique à cet organe. L'opinion qui ne voit dans la rate qu'une glande lymphatique très développée explique la suppléance qui doit

s'établir nécessairement par les organes de même nature, quand on a enlevé la rate. On a noté, en effet, une diminution des globules blancs (Mosler), du fer (Maggiovani), des globules rouges (Picard et Malassez), une augmentation de l'urée (Friedleben), mais, en somme, rien de saillant et de précis ; il existerait généralement, après l'extirpation de la rate, une hypertrophie compensatrice des autres organes lymphatiques. Certains même arriveraient à prendre le rôle de rates accessoires. Parmi les fonctions attribuées à la rate, nous étudierons successivement : l'action de la rate sur les éléments figurés du sang, la formation de globules blancs, la formation ou destruction des globules rouges, enfin son rôle indirect dans la digestion. En ce qui concerne le rôle de la rate vis-à-vis du sang, deux opinions opposées sont en présence : la rate est un organe formateur des globules rouges (Funke, Picard, Malassez et Phisalix) ; la rate est un organe destructeur des globules rouges (Ecker, Béclard). Les partisans du rôle destructeur des globules invoquent plusieurs résultats expérimentaux : 1° le sang de la veine splénique est moins riche en globules que le sang des autres veines, de la jugulaire, entre autres, et surtout que le sang de l'artère splénique ; 2° l'inanition qui diminue la proportion des globules rouges dans le sang diminue l'action destructive de la rate ; la différence dans le nombre des globules du sang de la veine splénique et de l'artère tend à devenir nulle ; 3° les animaux dératés supportent plus facilement l'inanition que les animaux normaux et engraissent rapidement ; 4° la pulpe splénique renfermerait des globules rouges en voie de destruction.

Des expériences contradictoires sont invoquées par les physiologistes qui, comme Malassez et Picard, admettent un rôle formateur des globules rouges dans la rate : déterminant la suractivité de la glande par la section de son système d'innervation vaso-motrice, ils ont vu dans ces conditions le sang veineux devenir plus riche en hématies et en hémoglobine. Enfin le sang des animaux dératés présenterait une diminution dans le nombre des globules et dans la capacité respiratoire. Quant à la présence du fer en quantité considérable dans la rate, elle a été invoquée par les partisans des deux hypothèses. Tandis que le sang normal renferme $0^{gr},50$ à 1 gr. de fer par litre au maximum, on trouve dans le sang qui imprègne le système lacunaire de la rate jusqu'à $2^{gr},4$. Dans la théorie destructive, le fer est le reliquat abandonné par les globules détruits ; pour la théorie formatrice, au contraire, c'est une réserve destinée à être répartie dans les globules de néoformation. A l'appui de cette idée, il faut citer ce fait que la proportion de fer dans la pulpe splénique diminue après une période d'activité de la glande et pourrait descendre au chiffre normal du sang.

Si les expériences physiologiques ne permettent pas encore de trancher la question, les études d'embryologie semblent conduire à des résultats plus nets. La transformation des éléments spléniques en globules du sang a été constatée par Physalix et Laguesse au moins à l'époque du développement.

Le rôle de la rate dans la formation des globules blancs est moins discuté. La numération des leucocytes dans l'artère et dans la veine splénique montre que la proportion des leucocytes par rapport aux globules rouges, qui est de 1 à 225 dans le sang artériel, atteint 1 à 60, et même 1 à 5 dans le sang de la veine. Les recherches histologiques montrent également la formation directe des leucocytes dans le tissu splénique.

Bien que la formation de l'urée et de l'acide urique doive être considérée comme un processus général de tous les tissus, on a attribué à certains organes, le rein, le foie, un rôle prépondérant. Gscheidlen, trouvant plus d'urée dans le tissu de la rate que dans le sang, avait admis que cet organe joue un rôle important dans la formation de cette substance de désassimilation. Il en serait de même pour l'acide urique ; d'après Horbaczewski, des fragments de rate extraits du corps et mis en contact avec du sang frais, forment des quantités notables d'acide urique. Il faut noter cependant que l'on ne trouve pas de diminution de l'acide urique dans l'urine des animaux dératés. On a signalé également une augmentation et même une modification dans la fibrine du sang extrait de la veine splénique.

Le rôle de la rate dans la digestion, pour être indirect, n'en est pas moins important. Schiff avait constaté que, chez les animaux dératés, le pancréas est inactif, au moins en ce qui concerne les albuminoïdes. Les recherches récentes de Pachon ont confirmé cette vue de Schiff, en la précisant. Le pancréas sécrète un ferment : la protrypsine, qui n'agit sur les albuminoïdes qu'après s'être transformé en trypsine. Or cette transformation se fait surtout sous l'influence d'un autre ferment, qui est fabriqué par la rate et qui est conduit au pancréas par la veine splénique.

On sait que dans les maladies infectieuses la rate se gonfle énormément. Son rôle dans ces cas est encore inconnu, il paraît se rattacher au système général de défense, offert par l'appareil lymphatique. J.-P. Langlois.

III. Pathologie. — La rate, comme tous les viscères, peut être atteinte de deux variétés de maladies ; les unes, qui tiennent à ses fonctions spéciales dans l'économie ; les autres, qui lui sont communes avec tous les autres organes.

Les fonctions spéciales de la rate, en dehors des fonctions de sécrétion interne, encore obscures et mal connues, appartiennent à la vie du sang. La rate est, durant les premières périodes de la vie extra-utérine, un producteur abondant de globules rouges ; durant toute la vie, elle conserve une part considérable dans la régénération et la production des globules blancs ou leucocytes. Elle semble être un centre phagocytaire important où les leucocytes entrent en lutte et en contact avec les microorganismes en circulation dans le sang. Aussi, par suite de ces deux fonctions, production de leucocytes suivant les besoins de l'organisme, destruction des éléments étrangers au sang qui pénètrent dans la circulation, la voit-on augmenter de volume dans toutes les maladies infectieuses. Enfin, elle joue un rôle incontestable dans la destruction des globules rouges. L'infection paludéenne ou fièvre intermittente, due à la présence dans l'intérieur du globule sanguin de l'hématozoaire de Laveran, montre exaltées dans leur ensemble les diverses fonctions de la rate. La destruction des hématies infectés est exgérée, grâce à une leucocytose surabondante au niveau de la rate. L'hypertrophie de la rate est un des symptômes habituels du paludisme. De même dans la fièvre récurrente la rate subit un accroissement de volume considérable, dû sans doute à un processus morbide du même ordre.

La suractivité dans la fonction d'un organe a pour condition nécessaire l'hyperhémie, puis la congestion. La présence des microorganismes et leur surabondance peuvent faire dévier ces phénomènes réparateurs vers l'inflammation et la suppuration. Si l'inflammation ne dépasse pas un certain degré d'intensité, si elle dure, si elle se répète, elle provoque l'hyperplasie du tissu conjonctif, jouant un rôle phagocytaire par ses cellules, de défense par ses fibres ; il s'ensuit la sclérose et l'hypertrophie de l'organe. La rate, organe phagocytaire puissant, défenseur du sang, résiste longtemps et est plus sujette aux scléroses qu'aux suppurations et aux abcès. La splénotomie, ou ablation de la rate, enlève à l'organisme l'une de ses forteresses, sans réduire sa défense à néant, car il existe un grand nombre d'autres organes producteurs de leucocytes et provoquant par suite le processus phagocytaire (V. Inflammation et Suppuration).

Ceci dit sur la pathologie générale de la rate, les altérations morbides de l'organe peuvent être classées dans les catégories suivantes : congestions, inflammations, ramollissements, scléroses, hypertrophies, embolies et thromboses, kystes et tumeurs, cancer, tuberculose, syphilis, ruptures de la rate.

L'examen clinique de la rate se fait surtout au moyen

de la percussion et de la palpation, qui donnent des renseignements précieux sur les dimensions et sur la forme de la rate.

La percussion doit être pratiquée sur une ligne verticale allant du fond de l'aisselle à l'épine iliaque antéro-supérieure. Elle donne normalement un son mat sur une étendue verticale de 8 centim. en moyenne, chez l'adulte ; en deçà de cette limite, il y a *atrophie* de la rate, phénomène que l'on constate dans certaines maladies chroniques de longue durée ; au delà, il y a hypertrophie. Dans certains cas, la percussion permet de constater qu'il y a déplacement de la rate, déplacement analogue à ce que l'on nomme le rein flottant. La *palpation* permet à la fois de constater l'augmentation du volume de la rate, qui devient accessible au-dessous des fausses côtes, et les altérations de volume. Elle permet aussi d'apprécier s'il y a de la douleur dans la région splénique.

L'augmentation de volume de la rate peut être ou passagère ou transitoire. Dans les cas où elle est passagère, elle est due à la congestion de l'organe ; durable, elle indique une hypertrophie vraie, ou la présence d'une tumeur ou d'un kyste. Les congestions peuvent être de deux ordres : ou bien dues à un obstacle sur le cours des voies sanguines qui partent de l'organe : phlébite et thrombose de la veine splénique, occlusions par compression, pyléphlébite et compressions de la veine porte, mais surtout compression des origines de la veine porte dans ses origines hépatiques, ou bien à la suite de *cirrhose du foie ;* toutes ces congestions peuvent être considérées comme des congestions passives, suivant le terme ancien. Tout au contraire, les congestions des maladies infectieuses les plus fréquentes sont des congestions actives dues à la suractivité de l'organe. La congestion de la glande appartient même à la symptomatologie spéciale d'un certain nombre de ces maladies ; telles la fièvre typhoïde et la fièvre intermittente. La fièvre typhoïde, le typhus, les fièvres éruptives graves, et toutes les infections provoquent l'hyperhémie de la rate. Chaque accès de fièvre paludéenne s'accompagne de tuméfaction de l'organe, suivie d'un retour plus ou moins complet aux dimensions primitives durant les intervalles de l'accès.

La congestion peut : ou bien disparaître sans laisser de trace : c'est ce qui se produit dans la fièvre typhoïde ; ou bien, si le processus infectieux a été suffisant, amener à sa suite une suppuration de l'organe : c'est là une terminaison très rare. Dans les pyohémies, l'embolie portant avec elle son agent de suppuration peut se fixer dans la rate et y provoquer des abcès. Enfin, la rate étant entourée de tissu cellulaire et de péritoine, l'inflammation et la suppuration peuvent gagner cette atmosphère, produisant alors la *périsplénite* et le phlegmon *périsplénitique*. Les congestions répétées de la rate en amènent l'hypertrophie vraie. Le type de ces hypertrophies post-congestives est fourni par la rate des paludéens qui peut arriver à peser 700 à 800 gr. et même plus. La fièvre récurrente est également une cause fréquente d'hypertrophie de la rate. Dans les formes graves de l'impaludisme, on observe parfois un ramollissement de la rate. Cette hypertrophie vraie atteint un degré plus accentué encore dans la leucémie, affection d'origine sanguine, où la rate peut peser de 4 à 5 kilogr. L'altération amyloïde de la rate se rencontre à la suite des maladies chroniques cachectisantes. Les tumeurs et les kystes de la rate sont des accidents rares qui ne présentent rien de spécial à l'organe. Si elles sont nettement primitives, elles peuvent indiquer l'ablation de la rate.

La rupture de la rate est un accident que l'on n'observe d'ordinaire qu'à la suite d'un traumatisme violent de la région ; elle a presque toujours comme condition essentielle une altération morbide de l'organe, qui en a diminué la résistance et surtout l'élasticité. Cependant cette rupture ne peut être spontanée dans la fièvre recurrente.

Dr M. Potel.

**RATEAU.** I. Génie rural. — Instrument d'un usage courant dans la pratique agricole et horticole pour le nettoyage des cours et des logements des animaux, pour le ramassage des fumiers, des foins, des pailles, etc., pour le travail superficiel du sol, pour le recouvrement de certaines semences, etc. Le *râteau à main*, construit en bois ou en fer, se compose d'un manche d'assez grande longueur muni ou non d'une poignée, et fixé, le plus souvent à angle droit, dans une barre transversale qui porte, calées à tenon ou à rivet, des dents en bois ou des dents en fer. Les modèles sont très nombreux ; les râteaux des jardiniers sont de faible largeur et ordinairement à dents métalliques ; les râteaux employés pour le ratissage des foins et des pailles après la récolte sont de plus grandes dimensions et à dents droites, en bois, montées verticalement ou obliquement et assez espacées ; quelquefois les dents traversent le bras formant ainsi un appareil double (*fauchet*) ; lorsque l'outil est très large et lourd, on le traîne souvent avec une bricole. On a substitué aux râteaux à main, dans un grand nombre d'exploitations, des appareils mécaniques appelés *râteaux à cheval* dont le travail

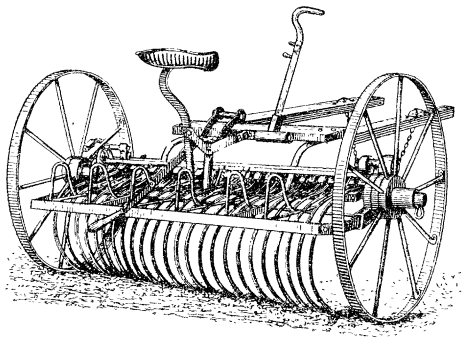

Râteau à cheval.

est rapide, parfaitement exécuté et économique. Ils se composent d'un cadre rectangulaire et horizontal monté sur deux roues de grand diamètre (1m,25 à 1m,55) et portant deux brancards à l'avant (un cheval suffit pour la traction) et un siège, en son centre, pour le conducteur ; les dents, simples ou réunies deux par deux, de façon à augmenter leur rigidité, sont construites en acier fin ; elles sont mobiles dans des plans verticaux parallèles et articulées, à des distances constantes de 9 à 10 centim. au plus, sur un axe longitudinal fixé sur le cadre. Leur courbure à l'avant est très prononcée, de sorte que l'herbe se dégage facilement lors de leur relèvement ; la courbure doit varier suivant la nature du sol et des récoltes ; il est bon que l'on puisse aussi régler à volonté la position de ces organes par rapport au sol et rendre cette position plus ou moins plongeante par une manœuvre facile et rapide ; l'opération est faite par le conducteur lui-même au moyen d'un grand levier à main ou d'une pédale commandant l'extrémité d'un levier articulé sur l'axe de support des dents ; elle se fait aussi de façon automatique dans certains instruments : la double disposition est toujours à préférer. La largeur des râteaux varie de 2 m. à 2m,60 et le nombre des dents de vingt à vingt-six. Deux râteaux conduits au pas relevé suffisent ordinairement pour effectuer le râtelage de l'herbe coupée par trois faucheuses ; le travail effectif varie entre 4, 5 et 7 hect. par journée.

II. Astronomie (V. Bâton de Jacob, t. V, p. 800, et Baudrier d'Orion).

**RATEAU.** Pic du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 988).

**RATEL** (*Mellivora*) (Zool.). Genre de Mammifères Carnivores de la sous-famille des *Melinæ* ou Blaireaux (V. ce mot), dont la dentition comprend 32 dents, les prémolaires étant réduites à trois paires aux deux mâchoires et les molaires à une seule paire, en bas comme en haut. La forme du corps rappelle celle des Blaireaux, mais la tête est plus courte, aplatie, avec des oreilles rudimentaires. Le pelage

présente un mode de coloration qui exagère celui du Blaireau, étant blanchâtre dessus, noir dessous, ce qui est exceptionnel chez les Mammifères. Ces Carnivores habitent le S. de l'Asie et l'Afrique. Le RATEL (*M. ratel*) est un peu plus fort et surtout plus trapu et plus court que le Blaireau; tout le dessus est d'un gris clair séparé du noir des parties inférieures par une ligne blanche qui part du front et longe les flancs jusqu'à la queue : il habite l'Afrique centrale et méridionale de l'Abyssinie à la Cafrerie et à l'Angola. Le RATEL DE L'INDE (*M. indica*), considéré comme une simple sous-espèce du précédent, n'en diffère que par l'effacement de la ligne blanche des flancs. Il habite l'Asie, depuis la Mésopotamie et la mer Caspienne jusqu'à l'Inde occidentale, remontant jusqu'au pied des monts Himalaya, mais ne se trouve pas au Bengale. Il préfère les régions montagneuses et boisées où il peut facilement creuser son terrier, mais il se trouve aussi au bord des grandes rivières dans le N. de l'Inde. Il vit par paires et se nourrit de Rats, d'Oiseaux, de Grenouilles, de Termites et d'autres Insectes : on l'accuse même de déterrer les cadavres. Il est probable aussi qu'à l'exemple du Ratel de Cafrerie il recherche le miel. Il est très nuisible aux poulaillers. En captivité, il se contente facilement de légumes, de fruits et de riz. Le genre voisin *Galeriscus* n'a qu'une seule espèce de petite taille (*G. Jacksoni*) de l'Afrique orientale (V. HELICTIS et ZORILLE).

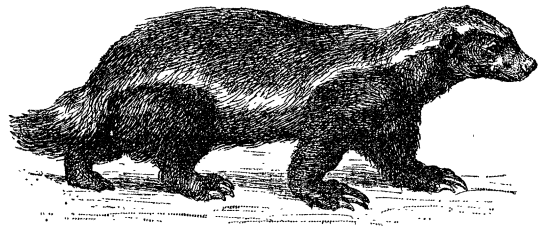

Ratel d'Afrique.

E. TROUESSART.

**RATELAGE.** I. AGRICULTURE (V. RÂTEAU).

II. LÉGISLATION. — Le râtelage n'est autre que le glanage appliqué aux prairies : après l'enlèvement de la récolte, les gens pauvres attirent à eux, avec un râteau, les herbes fanées échappées aux travailleurs. L'art. 471-100 du C. pén. place le râtelage sur la même ligne que le glanage; il se trouve donc autorisé et proscrit dans les mêmes cas et les mêmes conditions, et les contraventions y relatives sont punies des mêmes peines (V. GLANAGE). En outre, les anciens règlements, qui interdisaient de glaner avec des râteaux de fer dans les terres emblavées de trèfle, de luzerne et de sainfoin, sont toujours applicables.

**RÂTELIER** (Constr. agric.). Appareil installé au-dessus des mangeoires et destiné à recevoir les fourrages fibreux secs ou verts distribués aux chevaux et aux ruminants; on le construit en fer ou en bois, le premier mode est à préférer.

I. *Ecuries*. Les râteliers en bois, en forme d'échelle renversée s'étendant sur toute la longueur de l'écurie, sont encore les plus répandus; les montants (10 à 12 centim. d'équarrissage), sont reliés au mur par des pattes transversales à scellement de 40 à 50 centim. de longueur à l'ouverture supérieure et de 8 à 10 centim. au bas; le montant inférieur ne devrait jamais toucher la muraille; il est bon de garnir le fond d'une planche mobile qui retient les poussières et les débris échappés des fourrages; les barreaux sont cylindriques (3 cm. de diamètre) et écartés de 12 centim. environ d'axe en axe, leur inclinaison doit être peu prononcée; l'élévation, de $1^m,40$ au bas et de $1^m,10$ à $2^m,20$ au haut, est convenable pour les chevaux de moyenne taille : si elle est exagérée, elle oblige les animaux à tendre fortement le cou et l'encolure est conduite à prendre une attitude défectueuse, le dos tend aussi à s'enseller. Les râteliers en fer sont construits également en longueur dans les écuries communes, les montants sont en fer creux (diamètre, 4 à 6 centim.) ou en fer cornière; dans les boxes, on préfère fréquemment les formes en corbeille (corbeille à la muraille et corbeille d'angle).

II. *Etables*. Les râteliers sont placés à 20 ou 25 centim. au plus au-dessus des mangeoires, les barreaux sont écartés de 12 à 15 centim. et peu inclinés. Dans quelques régions on adopte la disposition avec *cornadis*, dans laquelle une cloison ou une grille percée d'ouvertures de 40 cent. de largeur sur 60 à 65 centim. de hauteur, pour le passage de la tête des animaux, sépare ces derniers d'une table en bois ou en maçonnerie qui prolonge la crèche en avant et sur laquelle on dépose les fourrages; la table communique directement avec un couloir servant pour la circulation des ouvriers chargés de la distribution des aliments; le cornadis est quelquefois obstrué à volonté par des panneaux ou des grilles fonctionnant à roulement ou glissant de haut en bas dans des rainures.

III. *Bergeries*. Le râtelier a des dimensions très restreintes; on le fait simple ou double avec une cloison médiane; dans ce dernier cas, on le réunit à la mangeoire pour former la *crèche;* il est parfois encore de forme circulaire.

J. TROUDE.

**RATENELLE.** Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tournus; 618 hab.

**RATH** (Gerhard vom), minéralogiste et géologue allemand, né à Duisburg le 20 août 1830, mort à Coblentz le 23 avr. 1888. Il fut reçu en 1856 agrégé à l'Université de Bonn et y professa à partir de 1863 la minéralogie et la géologie. Ses travaux ont notablement contribué aux progrès de ces deux sciences. Il a, notamment, découvert une espèce nouvelle de silice cristallisée, la tridymite, a démontré que la leucite cristallise dans le système quadratique, et, d'une façon générale, a fait porter tout spécialement ses recherches sur la famille des feldspaths, ainsi que sur les roches éruptives, révélant l'existence de plusieurs types nouveaux, comme la tonalite, l'augite syénitique, etc. Il a, d'autre part, exploré et décrit, au double point de vue pétrographique et géologique, les pays rhénans, la Suisse, le Tirol, l'Italie, la Norvège, la Toscane, la Calabre, la Sicile, la Hongrie, la Transylvanie, donnant, en même temps, sur les pays visités, d'intéressants aperçus géographiques et économiques. Outre de nombreux mémoires et articles parus dans les recueils spéciaux, il a publié : *Ein Ausflug nach Kalabrien* (Bonn, 1871); *Der Vesuv* (Berlin, 1873); *Ueber den Granit* (Berlin, 1878); *Ueber das Gold* (Berlin, 1879); *Naturwissenschaftliche Studien, Erinnerungen an die Pariser Weltaustellung* (Bonn, 1879); *Siebenbürgen* (Heidelberg, 1880); *Durch Italien und Griechenland nach dem Heiligen Land* (Heidelberg, 1882, 2 vol.); *Arizona* (Heidelberg, 1885); *Pennsylvanien* (Heidelberg, 1888), etc.

L. S.

BIBL. : LASPEYRES, *Gerhard vom Rath;* Bonn, 1888. — BRUHNS et BUSZ, *Sach-und Ortsverzeichnis zu den Arbeiten Raths;* Leipzig, 1893.

**RATHENOW.** Ville de Prusse, district de Potsdam (Brandebourg), sur la Havel; 18.418 hab. (en 1895). Eglise des XIVe et XVIe siècles. Grande fabrication d'instruments optiques; ébénisterie, etc. Charte urbaine de 1217. Les Brandebourgeois y défirent les Suédois le 25 juin 1675.

**RATHIER** ou **RATHÈRE** DE VÉRONE, prélat belge, né à Liège vers 896, mort à Namur en 974. Après avoir professé la vie religieuse durant quelques années à l'abbaye de Lobbes sur la Sambre, il parcourut la Gaule et l'Italie en prêchant avec beaucoup de succès contre les abus qui se manifestaient dans l'Eglise. Elevé à l'évêché de Vérone en 932, il eut des dissentiments avec le roi Hugues,

et fut même accusé de complicité avec Arnoul, lorsque le duc de Bavière envahit l'Italie. Mis en prison à Pavie, il fut ensuite exilé à Côme. Vers 940, il se rendit en Provence, où il fut quelque temps précepteur. Il retourna ensuite à Lobbes, et rentra à Vérone en 946, mais il ne put s'y maintenir. Il fut appelé à la dignité d'évêque de Liège en 953. Il ne parvint pas à se concilier les sympathies de son clergé, et se retira d'abord à Mayence, puis devint prévôt de l'abbaye d'Alne. Enfin il reprit possession en 961 de son ancien siège de Vérone, qui avait été occupé par un prélat simoniaque. Condamné par le pape et par un concile, l'usurpateur ne se soumit que devant les menaces de l'empereur Othon. A peine Rathier eut-il vu son pouvoir restauré, qu'il entreprit de mettre un terme aux dérèglements de son clergé ; son énergie suscita une révolte, et l'évêque dut fuir de nouveau. Il se réfugia à Alne vers 965. Les œuvres de Rathier, éditées par Ballerini (Vérone, 1765), sont nombreuses : voici l'indication des principales: *Agnosticon* ou *Volumen proloquiorum*, traité de morale (dans Martène et Durand, *Amplissima collectio* t. IX); — *Volumen perpendiculorum Ratherii Veronensis, vel visus cujusdam appensi, cum aliis multis in signo latronis*, étude sur les désordres des gens d'église (L. d'Archery, *Spicilegium*, t. II) ; — *Conclusio deliberativa Leodii habita, sive Climax Sirmatis ejusdem qui cœtera, non adeo parvi*, diatribe violente contre les désordres du clergé liégeois (*ibid.*). On trouvera au t. II du *Spicilegium* beaucoup d'autres traités du même auteur, ainsi qu'un certain nombre de lettres intéressantes.

Bibl. : *Gallia Christiana. Histoire littéraire de la France.* — J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au* XIII*e siècle;* Liège, 1890. — Vogel, *Ratherius von Verona;* Iéna, 1854, 2 vol.

**RATHLIN.** Ile basaltique de la côte N.-E. d'*Irlande* (V. ce mot), comté d'Antrim ; 14 kil. q., alt. 137 m. Saint Colomban y fonda une église au VI*e* siècle. Robert Bruce s'y réfugia en 1306 dans un château dont les ruines subsistent. Au temps d'Elisabeth, une bande anglaise, conduite par sir John Norris, égorgea les habitants jusqu'au dernier, se vantant de les avoir « tués comme des phoques ».

**RATHMORE** (Lord), homme politique anglais (V. Plunket [David-Robert]).

**RATIBOR.** Ville de Prusse, district d'Oppeln (Silésie), sur la r. g. de l'Oder, qui y devient navigable ; 21.680 hab. (en 1895). Grandes fonderies, fabriques de machines, de clouterie et de serrurerie, ateliers de ch. de fer, manufacture de tabac, cordonnerie, etc. Ratibor reçut une charte urbaine en 1217 et fut de 1288 à 1532 la capitale d'une principauté silésienne annexée à l'Autriche, puis à la Prusse. Elle fut attribuée comme principauté médiatisée au landgrave de Hesse-Rotenburg (en échange de Katzenelnbogen) en 1821. En 1834, les Hohenlohe-Schillingfürst en héritèrent.

Bibl. : Weltzel, *Gesch-der Stadt und Hérrschaft Ratibor;* 2*e* éd., 1885.

**RATICHIUS** (Wolfgang Ratke, dit), pédagogue allemand, né à Walster (Holstein) le 18 oct. 1571, mort à Erfurt le 27 avr. 1635. Il peut être considéré comme un des premiers inventeurs de ce que l'on a appelé depuis méthode intuitive, méthode pratique pour apprendre toutes les langues en peu de temps et même sans maître. Ratichius fut appelé en Angleterre, en Hollande et en différentes villes d'Allemagne pour y appliquer sa merveilleuse méthode. Il échoua partout, se brouilla avec ses protecteurs, se fit emprisonner et mena l'existence misérable d'un inventeur méconnu.

Bibl. : Schumann, *Die echte Methode W. Ratkes;* Hanovre, 1876. — Vogt, W. Ratke ; Langensalza, 1894.

**RATI.** Nom de la déesse indienne de la volupté, épouse de Kâma ou dieu de l'Amour et fille de Daksa. On l'appelle aussi Revâ.

**RATIER** (Antony), homme politique français, né à Buzançais le 29 juin 1851. Avoué près le tribunal civil de la Seine, il fut élu sénateur de l'Indre avec un programme républicain, le 3 juin 1894, en remplacement de M. Léon Clément, membre de la droite, décédé ; il fut réélu au renouvellement triennal de 1897. Grand travailleur et juriste distingué, il ne tarda pas à prendre une réelle influence au Sénat.

**RATIÈRES.** Com. du dép. de la Drôme. arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier; 369 hab.

**RATIFICATION.** I. Droit civil. — Tous actes, toutes obligations, contre lesquels la loi admet l'action en nullité ou en rescision, soit parce qu'ils ont été accomplis ou assumés par un incapable, soit parce que les formalités prescrites n'ont pas été observées, peuvent, en principe, être validés par un acte postérieur duquel résultera la volonté de réparer le vice sur lequel eût pu être fondée l'action en nullité. Cette confirmation ou ratification peut être tacite ou formelle : tacite, si, en dehors de toute convention, de tout écrit, celui qui avait intérêt et qualité pour demander la nullité de l'acte prétendu ratifié a spontanément et librement accompli l'obligation qui en résultait pour lui ; formelle, au contraire, si elle a fait l'objet d'un acte écrit. Mais l'exécution volontaire est à elle seule insuffisante pour emporter ratification, s'il n'est pas justifié que cette exécution a été faite en connaissance de cause et avec l'intention certaine de ne point profiter de la cause de nullité qui eût pu être invoquée. Il faudra donc, si la ratification est insérée dans un acte écrit, que celui-ci précise de même la volonté par son auteur de réparer le vice dont la convention originaire était infectée, en même temps qu'il contiendra la confirmation de l'engagement pris et le précisera. Cette prescription cependant ne saurait être suivie avec trop de rigueur. La seule exécution volontaire par le mandant des engagements pris par son mandataire en dehors des limites de ses pouvoirs, l'absence même de toute protestation de sa part, lorsqu'il est certain qu'il les a connus, le rendrait irrecevable à les critiquer. Et en effet, connaissant certainement les limites du mandat qu'il a donné, il ne saurait prétendre avoir ignoré que son mandataire est allé au delà. Bien plus, et dans le cas spécial de l'exécution volontaire d'une donation par les héritiers ou ayants droit du donateur, après son décès, aucun vice de forme, aucune exception ne sauraient ensuite être invoqués, eussent-ils été inconnus au moment de l'exécution.

Si, lorsqu'il s'agit seulement de remédier à l'omission de formes prescrites, la rédaction d'un nouvel acte ou l'exécution volontaire à un moment quelconque suffit pour ratifier; il faut, par contre, lorsque le vice de l'engagement réside dans l'incapacité du contractant, que la cause d'incapacité ait disparu. Le mineur ne pourra ratifier que lorsqu'il aura atteint sa majorité, la femme mariée que si elle devient veuve, et tout acte, si formel qu'il fût, souscrit par eux avant ce moment pour confirmer le premier, serait tout autant que lui nul et de nul effet.

Charles Strauss.

II. Droit constitutionnel. — En droit constitutionnel, la ratificacation est l'approbation donnée par l'autorité suprême d'un Etat, soit aux lois délibérées par les assemblées législatives, soit aux traités négociés par le gouvernement.

La ratification des lois n'a guère été prévue en France que par la constitution de 1793, qui proclamait en principe que toutes les lois votées par le Corps législatif devaient être soumises au peuple. Elle a été pratiquée un instant sous le second Empire, lors de l'annexion de la Savoie et des Alpes-Maritimes, où l'on eut recours à des votations populaires. Mais encore, cette consultation, cet appel au peuple, répondait à une idée différente : celle que les individus qui composent une nation doivent dire librement s'ils entendent passer sous les lois d'une autre nation et ne pas y être contraints comme des choses qu'on se partage par droit de conquête. En fait, la ratification des lois par un pouvoir supérieur à celui des assemblées, n'a jamais existé en France. A l'étranger, elle a été appliquée sous forme de *referendum* (V. ce mot).

En ce qui concerne les traités, la ratification a toujours été nécessaire. Elle constitue l'acte par lequel le chef d'un gouvernement approuve, confirme et déclare accepter ce qui a été convenu et stipulé en son nom par la diplomatie. Il est même d'usage que les traités renferment une clause spéciale qui réserve la ratification.

En France, le droit de ratifier les traités appartient au président de la République. Tantôt il peut donner cette ratification de sa propre autorité, tantôt il doit attendre que le traité ait été approuvé par les Chambres. Les traités qui doivent être soumis à l'approbation des Chambres sont ceux qui engagent les finances de l'Etat, c.-à-d. ceux qui ne pourraient s'exécuter sans une dépense à faire, et par suite un crédit à inscrire au budget ; ce sont encore les traités de paix, les traités relatifs à l'état des personnes et au droit de propriété des Français à l'étranger. Mais un traité d'alliance — à condition, bien entendu, qu'il n'engage pas les finances, c.-à-d. qu'il ne stipule pas des subsides à fournir aux alliés ou l'obligation d'entretenir sous les armes un nombre d'hommes déterminé — peut être ratifié directement par le président de la République qui a le droit par suite de le tenir secret.

La ratification par le Corps législatif des traités signés par le roi était prévue dès la constitution de 1791 ; elle avait même été formulée un peu auparavant par le décret du 22 mai 1790. La constitution de l'an III ordonna elle aussi que ces traités ne seraient valables qu'après avoir été examinés et ratifiés par le Corps législatif. Celle de l'an VIII maintint ce droit pour les Chambres. Mais le sénatus-consulte du 16 thermidor an X autorisa le premier consul à ratifier les traités, sous la réserve toutefois d'en donner connaissance au Sénat avant la promulgation. La Restauration attribua au roi seul le pouvoir de faire les traités de toute nature : mais ce pouvoir dictatorial souleva à diverses reprises dans les Chambres de vives réclamations. La constitution de 1848 donna aux représentants du peuple le droit de ratifier tous les traités, sans aucune réserve. Mais celle de 1852 revint au système de la Restauration. Cependant en 1869 Napoléon fut obligé de concéder aux Chambres l'examen des traités portant modifications à des tarifs de douanes ou de postes. L'art. 8 de la constitution de 1875 est ainsi conçu : « Le président de la République négocie et ratifie les traités. Il en donne connaissance aux Chambres aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent. Les traités de paix, de commerce, les traités qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes et au droit de propriété des Français à l'étranger, ne sont définitifs qu'après avoir été votés par les deux Chambres. Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi ».

Tant que la ratification n'a pas eu lieu les traités ne sont qu'une promesse d'engagements que les Etats peuvent ou accepter ou repousser. En général, on produit et on échange les instruments de ratification au moment de la signature. Mais les délais de ratification peuvent être prorogés soit par un échange de notes ou déclarations spécifiant les causes du retard, soit par une convention spéciale. Il est dresssé procès-verbal de l'échange des instruments de ratification. C'est seulement après que cette formalité a été accomplie que les traités entrent en vigueur et que courent les délais assignés à leur durée.

A l'étranger, les principes sont à peu près les mêmes. En Belgique, le roi a le droit de faire les traités, mais il doit les communiquer aux Chambres ; ceux qui seraient de nature à grever l'Etat ou à lier individuellement des citoyens belges doivent recevoir l'assentiment des Chambres. Aux Pays-Bas, le roi ratifie tous les traités ; il est seulement tenu de les communiquer aux états généraux dès que l'intérêt public le permet, sauf ceux qui porteraient cession ou échange de territoire ou qui modifieraient des droits légitimes — lesquels doivent être approuvés par les états généraux. Aux Etats-Unis, aucun traité ne peut être conclu par le président des Etats-Unis que sur l'avis et avec le consentement du Sénat ; et un traité ne devient définitif que si les deux tiers des sénateurs présents y consentent. En Suisse, les traités sont négociés et ratifiés par les conseils. En Italie, le roi conclut et ratifie les traités sous la seule réserve de les communiquer aux Chambres : encore faut-il que la sécurité ou l'intérêt de l'Etat le permettent. Mais l'approbation des Chambres est nécessaire pour la validité des traités qui entraîneraient une charge pour les finances ou une modification de territoire. En Espagne, les Chambres doivent autoriser les traités d'aliénation, cession, échange de territoires ; ratifier les traités d'alliance offensive, les traités de commerce, etc. Il en est à peu près de même en Portugal, en Grèce. En Suède, le roi n'est tenu qu'à demander l'avis du conseil d'Etat. En Allemagne, les Chambres doivent sanctionner les traités de commerce ou ceux qui imposent des charges à l'Etat ou aux particuliers.

R. Samuel.

III. Droit international. — La ratification est l'acte par lequel le chef d'un gouvernement confirme et déclare accepter ce qui a été convenu en son nom par l'agent diplomatique qu'il avait muni à cet effet de pleins pouvoirs spéciaux. En général, on insère dans tous les traités une clause qui en réserve expressément la ratification par les pouvoirs auxquels la constitution de chaque Etat confère cette attribution ; tantôt le droit de ratifier appartient au souverain seul, tantôt il est exercé par lui de concert avec les représentants de la nation. De plus, le traité détermine un délai pour l'échange des ratifications et le lieu où cet échange doit être effectué. Une ratification doit être donnée pleine et entière, sans nulle réserve ni restriction, et elle est dressée en autant d'instruments qu'il y a de parties contractantes. Rigoureusement, l'acte doit reproduire mot à mot toutes les stipulations qu'il sanctionne ; toutefois, on se borne souvent aujourd'hui à y insérer l'intitulé, le préambule, le premier et le dernier article du traité, la date de sa signature et le nom des plénipotentiaires qui y sont intervenus. Si une ratification contenait des restrictions ou si la transcription simplement partielle du traité permettait de croire à certaines restrictions, l'Etat auquel on soumettrait un semblable instrument aurait le droit de le repousser et d'ajourner sa propre ratification. En cas de simples obscurités de rédaction dans le texte du traité à ratifier, les Etats intéressés peuvent, après s'être mis d'accord sur le vrai sens, faire insérer une explication dans le procès-verbal d'échange ou bien recourir à la forme plus compliquée d'articles additionnels ou de déclarations annexes.

Il est de principe que les instruments de ratification soient produits et échangés dans le délai stipulé, sauf le droit des parties d'en demander la prolongation pour des raisons graves et imprévues. Le moment venu, on collationne minutieusement les actes présentés, et, s'ils sont reconnus exacts, on procède à leur échange en dressant procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité. L'échange des ratifications n'exige pas de pouvoirs spéciaux de la part des agents qui y interviennent ; il rentre *de plano* dans les attributions générales de l'agent diplomatique accrédité dans le pays. C'est à dater de l'échange des ratifications que le traité entre en vigueur et que courent les délais assignés à sa durée. Tant que cet échange n'a pas eu lieu, le traité, bien que signé par les négociateurs, n'est qu'une promesse d'engagement, qui ne lie pas encore les Etats ou, du moins, qui leur laisse la liberté de l'accepter ou de le repousser en bloc. Mais, une fois qu'il a eu lieu, et pourvu que les parties s'entendent à cet égard, les effets du traité rétroagissent assez souvent jusqu'au jour même de sa conclusion, dont il porte la date.

Le droit de ne pas ratifier un traité est aussi absolu que le droit de le conclure, alors même qu'il n'aurait pas été expressément réservé dans la convention. Mais, comme

le refus de ratification implique le désaveu de la parole donnée par le plénipotentiaire, les égards que les nations se doivent entre elles exigent qu'il soit toujours commandé par des raisons d'ordre majeur, telles que : l'impossibilité d'exécuter les conditions stipulées; une erreur évidente sur un fait essentiel ; de nouveaux faits survenus postérieurement à la signature du traité et le rendant inutile ou nuisible ; l'insertion de clauses non prévues ou contraires aux instructions formelles des négociateurs ; l'omission de stipulations essentielles et posées comme une condition *sine quâ non;* enfin, des engagements contraires à la législation interne du pays. Le refus de ratification par l'une des parties contractantes met à néant le traité signé par son plénipotentiaire.

En résumé, comme l'a dit très justement Rivier, dans ses *Principes du droit des gens* (II, p. 75), les plénipotentiaires, agissant dans les limites de leur mandat, font le traité ; ils le concluent par leur signature ; il est désormais fait, parfait, achevé, et, s'il est approuvé, il le sera tel quel, sans modification. Mais, jusqu'à l'approbation, ce n'est qu'un traité conditionnel ; la condition, mise sous la forme de réserve de ratification, c'est l'approbation ou la confirmation par le mandant. L'événement de cette condition transforme le traité conditionnel en un traité définitif. Ernest Lehr.

Bibl. : Droit constitutionnel. — Calvo, *Dictionnaire de droit international public et privé ;* Paris, 1885, 2 vol. in-8. — Esmein, *Éléments de droit constitutionnel français et comparé ;* Paris, 1899, in-8.

Droit international. — Wurm, *Die Ratification der Staatsverträge*, dans la *Deutsche Vierteljahrschrift*, 1845. — Wegmann, *Die Ratification der Staatsverträge*, 1892. — Bulmerincq, *Ratification*, dans *Rechtslexicon de Holtzendorff*. — Wicquefort, *l'Ambassadeur*, 2, 15 : *De la ratification*, 1680. — Calvo, *le Droit international théorique et pratique*, 6 vol., 1887-96, t. III, §§ 1627-1636, 1643 ; *Dictionnaire de droit international public et privé*, 1885, 2 vol., v° *Ratification*. — F. de Martens, *Traité de droit international*, trad. Léo, 1883-86, t. I, §§ 104-107, 3 vol. — Chrétien, *Principes de droit international public*, 1893, 319-329. — G.-F. de Martens et Ch. Vergé, *Précis du droit des gens*, 1861, t. I, 2 vol., § 48. — Lawrence, *Principles of international law*, 1895, § 152. — Rivier, *Principes du droit des gens*, 2 vol., 1896, t. II, § 50 ; *Lehrbuch des Völkerrechts*, 1889, § 49. — Funck-Brentano, *Précis du droit des gens*, 1877, pp. 106 et suiv.

**RATINE** (Tiss.). Tissu de laine, tiré à longs poils frisés qui recouvrent l'une des faces de l'étoffe. Il est employé pour la confection de vêtements d'hommes, pantalons et paletots.

**RATIO** Studiorum. Plan des études chez les jésuites (V. Aqua Viva [Claudio], t. III, p. 472).

**RATION.** I. Physiologie (V. Alimentation).

II. Art militaire (V. Administration t. I, p. 603, et Vivres).

**RATIONALISME.** I. Ce mot comporte deux acceptions bien distinctes, l'une philosophique, l'autre usitée auprès des théologiens. Dans le premier sens, on entend par *rationalisme* une direction générale de la pensée spéculative, une conception déterminée du mode de génération de la connaissance humaine. Cette conception consiste en ce que l'on se représente la *raison* comme la principale source, disent les uns, comme l'unique source, disent les autres, de tout véritable savoir. Elle s'oppose, par conséquent, au *sensualisme* (V. ce mot), d'après lequel, non seulement nos perceptions, mais nos idées même universelles et nécessaires et jusqu'aux principes constitutifs de toute métaphysique comme de toute science, ne sont que le développement de nos impressions sensibles (V. Association, § *Philosophie*, Empirisme, Hume, Mill [Stuart], etc.). Or, à la conception rationaliste correspond une méthode philosophique déterminée, qui fait dériver d'idées à priori les lois supérieures de la réalité et les explications dernières par lesquelles la science même doit s'éclairer, comme au sensualisme correspond une méthode opposée (V. Empirisme), suivant laquelle l'esprit doit s'appuyer sur l'observation, s'aider de la généralisation et de l'induction, c.-à-d. de procédés logiques qu'a seule l'observation légitime, fonder, par conséquent, sur les phénomènes eux-mêmes les vérités qui paraissent dépasser de l'infini toute réalité phénoménale et rejeter tout appel au raisonnement à priori, comme uniquement propre à égarer l'entendement humain.

A vrai dire, le rationalisme philosophique admet de considérables différences de degrés. Sous sa forme la plus tempérée, pourrait-on dire, il se borne à soutenir que si le donné de notre connaissance est fourni par l'expérience, c.-à-d., en fin de compte, par les phénomènes, ce donné ne compose réellement un savoir qu'autant qu'il reçoit son ordre et comme sa mise en forme de nos principes rationnels. Ces principes, l'expérience ne les a pas engendrés, l'habitude et l'association ni aucune fonction de notre sensibilité n'en peuvent expliquer la genèse. Ils sont antérieurs à toute observation. Par eux, dira Kant, l'expérience même est constituée comme telle, bien loin que ce soit elle qui leur puisse avoir donné naissance. De la sorte, la connaissance n'est pas un processus où l'esprit, lui-même passif, reçoive tout du dehors, se bornant à enregistrer des intuitions que l'extérieur lui envoie toutes faites. Il est en un sens passif, en un sens actif et producteur : la connaissance, en ses éléments, lui arrive de l'extérieur ; en sa forme, elle vient de lui et lui doit son intelligibilité. Le rationalisme ainsi compris se plie d'ailleurs à une grande diversité de méthodes. Il peut être constructif, à la façon de celui de Leibniz ; il peut être déductif et critique, à la façon de celui de Kant.

Sous son type extrême, le rationalisme philosophique ne se résigne pas à faire aux phénomènes, à l'expérience, cette part bien modeste qu'un Leibniz et un Kant lui assigneront ; il ne consentira pas à reconnaître au donné de l'intuition une valeur propre, à lui accorder une indépendance essentielle à l'égard de l'intellect. Il entend que non seulement l'ordre de la connaissance, ses catégories, ses principes, tirent de la raison leur origine, mais que le contenu de notre savoir doit lui-même se trouver réductible aux idées de l'entendement. Cela étant, il est clair que seule est féconde, seule légitime la méthode purement à priori ; que la réalité tout entière, matière et lois, doit procéder par un développement logique, des concepts éternels de la pensée ; que le monde, pour tout dire, est un problème de logique transcendante. Bien avant Platon, le rationalisme pur avait rencontré dans le monde philosophique grec de profonds adeptes. Un Héraclite, un Parménide, un Démocrite même, malgré que ce dernier ait été le père de l'atomisme matérialiste, n'eurent point d'autre doctrine, et leurs systèmes respectifs furent de savantes déductions accomplies par la seule raison à priori. Mais le fondateur conscient, le premier législateur du rationalisme extrême a été *Platon* (V. ce nom). C'est Platon qui a pris cette initiative d'enseigner que les choses sensibles, individuelles, n'ont qu'une apparence de réalité et que même elles ne doivent ce semblant d'existence qu'à la projection des idées dans le milieu obscur, trouble, illusoire que sillonne la sensation ; c'est lui qui a proclamé que la réalité des idées (V. Idée, Idéalisme) était en raison de leur généralité ; que les idées étaient incréées, impérissables et que la hiérarchie intelligible qu'elles composaient présentait l'ordre éternel de l'existence ; que, par conséquent, à la raison, dépositaire de ces idées, contemplatrice de cet ordre, il appartenait exclusivement d'élever la science, la sensation et l'expérience étant tout au plus bonnes à occuper le domaine de l'opinion.

Suivre à travers les siècles les développements, les vicissitudes du rationalisme ne serait autre chose que retracer l'histoire de la philosophie elle-même (V. Philosophie). Cette histoire est remplie par le long duel de la raison pure et de la pensée empirique. Et cette opposition se retrouve dans les débats spéculatifs de l'âge moderne, tout comme elle régna dans l'antiquité entre Platon et « les fils de la terre », ainsi qu'il désignait les empiristes de son temps. Au moyen âge, on peut no-

tamment citer le contraste d'un Duns Scot et d'un Guillaume Ockam (V. SCOLASTIQUE); au XVII^e siècle, d'un *Descartes* et d'un *Locke;* au XVIII^e, d'un *Kant* et d'un David *Hume;* au XIX^e, d'un *Hegel* et d'un *Stuart Mill* (V. ces noms).

II. Pris dans sa seconde acception, c.-à-d. dans sa signification théologique le mot *rationalisme* désigne une méthode d'interprétation des faits, des dogmes, des croyances sur lesquels repose la foi religieuse. Cette méthode consiste, par opposition au fidéisme, au traditionalisme, à demander à la raison la justification claire des vérités que toute doctrine religieuse impose à ses fidèles. Loin donc de se réfugier dans les régions inaccessibles du mystère, ou de faire appel à une intuition du surnaturel, ou de s'en remettre à l'autorité, aux écritures, elle entreprend de convertir en un objet de connaissance les articles de foi, d'éliminer tout ce qui se refuse à être inintelligible; elle n'admet point qu'il y ait deux sources dans l'esprit humain, l'une claire et distincte, c.-à-d. raisonnable et raisonnée, pour la connaissance scientifique; l'autre sentimentale et mystique, c.-à-d. supra-rationnelle, pour la croyance religieuse.

De même que le rationalisme philosophique, le rationalisme théologique a été connu et pratiqué dès l'antiquité grecque. Chercher un sens historique ou préhistorique aux fables du polythéisme, comme fait un instant Socrate dans les débuts du *Phèdre*, déterminer à quel symbole psychologique ou moral répond tel épisode des légendes religieuses, comme font Epicure et Lucrèce, ce n'est pas autre chose que devancer l'esprit et les procédés du rationalisme. En ce sens, on peut dire que le plus grand des précurseurs du rationalisme religieux a été Philon le Juif (V. ALEXANDRIE [Ecole de Philosophie d'], PHILON LE JUIF).

Au XVII^e siècle, le dualisme de la philosophie et de la foi, de la science et de la croyance, de l'autorité et de la tradition d'une part et, de l'autre, de la libre raison, avait été consacré par Descartes et son école. Et cependant, parmi les disciples du grand métaphysicien français, le plus illustre, Malebranche, en dépit de son caractère sacré, avait manifesté une remarquable tendance à rationaliser jusqu'aux mystères, jusqu'aux miracles, et ses adversaires de Port-Royal ne se firent point faute de le lui reprocher. Avec Spinoza, nous avons plus et mieux qu'une tendance; c'est une résolution arrêtée et consciente, c'est une méthode lucide et hardie qui se déploiera avec une force incomparable dans ce chef-d'œuvre dont on ne saurait surfaire l'influence sur les spéculations religieuses des modernes: le *Traité théologico-politique*. Leibniz, de son côté, sur ce point comme sur tant d'autres, fait contraste avec Descartes. Il veut rétablir l'unité de la pensée humaine, que cette pensée porte sur les objets de la science ou sur les objets de la religion. Wolf s'inspirera des mêmes vues, et le rationalisme en matière religieuse se réclamera justement de ces illustres noms.

Etudier les développements qu'a pris le rationalisme jusqu'à nos jours, ce serait entreprendre le récit des controverses religieuses, exégétiques, scripturales, qui ont rempli ces deux derniers siècles et qui retentissent autour de nous (V. CRITIQUE, § *Histoire religieuse*, RÉVÉLATION, etc.). Tantôt s'aidant du raisonnement pur, tantôt se réclamant de l'histoire, de la critique, de la philologie, le rationalisme travaille à concilier la religion et la science, au risque peut-être de dissoudre la première dans la seconde; il s'efforce sans cesse à réunir ce que le fidéisme s'efforce disjoindre et à séparer.

**RATIONNEL** (Math.). Synonyme de commensurable, quand cette épithète s'applique à un nombre (V. FRACTION et FONCTION). — Dans la théorie des équations, le mot rationnel a parfois un sens sur lequel nous devons insister. On y considère comme rationnels des nombres quelconques, racines d'équations algébriques à coefficients entiers, et toute fonction rationnelle à coefficients entiers de ces nombres est considérée comme un nombre rationnel. Ces nombres irrationnels dont nous parlons sont alors dits adjoints.

HORIZON RATIONNEL (V. HORIZON).

**RATIS** (Art culin.) (V. CHARCUTERIE, t. X, p. 610).

**RATISBONNE.** Ville de Bavière (V. REGENSBURG).

**RATISBONNE** (Marie-Théodore), prédicateur français, né à Strasbourg le 18 déc. 1802, mort à Paris le 10 janv. 1884. Son père était président du consistoire israélite, mais le jeune homme, qui était avocat, se convertit au catholicisme en 1826 et entra dans les ordres. Il fut vicaire à la cathédrale de Strasbourg, puis missionnaire et supérieur de l'œuvre de Notre-Dame de Sion, qu'il fonda en 1842, en l'honneur de la conversion de son père. Il a publié: *Essai sur l'éducation morale* (1828); *Histoire de saint Bernard* (1841); *le Manuel de la mère chrétienne* (1860); *Questions juives* (1868); *Miettes évangéliques* (1872); *Réponse aux questions d'un israélite de notre temps* (1878).

Son frère *Alphonse-Marie*, né à Strasbourg le 1^er mai 1812, mort à Jérusalem le 6 mai 1884, licencié en droit et fiancé à sa cousine, voyagea en attendant son mariage et se rendit à Rome, où il eut une vision dans une église, et abjura la religion juive (20 janv. 1842). Sa conversion, entourée de circonstances romanesques et singulières, fit grand bruit et donna naissance à de nombreuses brochures. Il fit son noviciat dans la compagnie de Jésus et entra dans la société des prêtres de Notre-Dame de Sion. Il fonda un couvent à Jérusalem, sur l'emplacement présumé du palais de Pilate. Il a publié: *Elévations sur les Litanies de la Sainte Vierge*, avec illustrations (1847). Ph. B.

**RATISBONNE** (Louis-Gustave-Fortuné), littérateur français, né à Strasbourg le 29 juil. 1827. Il est neveu des trois missionnaires de l'ordre de Notre-Dame de Sion, qui avaient abjuré la religion juive. Elevé moitié dans sa ville natale et moitié à Paris où il prit ses grades, il renonça à l'administration, à l'établissement de l'Empire, et se consacra à la littérature et au journalisme. En 1853, il entra aux *Débats* où il resta jusqu'en 1876. Il se présenta aux élections à Paris en 1871, mais sans succès, et fut nommé peu après bibliothécaire du palais de Fontainebleau, à la place d'Octave Feuillet qui avait donné sa démission; en 1874, il fut nommé bibliothécaire au Sénat. M. Ratisbonne se fit connaître d'abord par une traduction assez fidèle, en vers, de Dante, qui fut à trois reprises couronnée par l'Académie française (*l'Enfer*, 1854; *le Purgatoire*, 1857; *le Paradis*, 1859). On a encore de lui: *Henri Heine* (1855), *Impressions littéraires*, articles de critique; un volume de vers: *Au printemps de la vie* (1857); un drame antique en un acte en vers: *Hero et Léandre* (Théâtre-Français, 1859). M. Ratisbonne se consacra ensuite aux enfants, et ses différentes productions se rapportent à eux: *la Comédie enfantine* (1860), fables morales; *les Figures jeunes*, poésies (1865); *les Petits Hommes* (1868); *les Petites Femmes* (1871), *Albums* (sous le pseudonyme de *Trim*), avec texte versifié pour les enfants du premier âge; enfin une collaboration prolongée au *Magasin d'Education et de Récréation*. Les autres titres littéraires du poète sont *Morts et Vivants*, impressions littéraires (1860); *Auteurs et Livres* (1868), et surtout la publication des œuvres posthumes d'Alfred de Vigny, dont il fut l'exécuteur testamentaire: *les Destinées*, poèmes philosophiques (1864), et *le Journal d'un poète* (1867), d'après les notes intimes de Vigny. Ph. B.

**RATISSAGE, RATISSOIRE** (Gén. rur.). Le ratissage est une façon superficielle exécutée dans le but de détruire les mauvaises herbes ou de niveler le sol; effectuée en terre cultivée, elle constitue un véritable binage. On l'opère avec des instruments appelés *ratissoires*, actionnés directement à la main ou indirectement, par traction; la partie travaillante est formée par une lame plate et tranchante qui attaque le sol sous une inclinaison variable suivant le but et l'énergie de l'opération; dans les appareils à main ordinaires utilisés couramment en horticul-

ture, la lame est montée à l'extrémité d'une fourche à douille venue de forge avec elle et solidement emmanchée sur un long manche de bois ; dans les appareils à traction la lame atteint une longueur de 40 centim. à 1 m. ; elle est reliée par deux bras verticaux à un bâti de forme ordinairement triangulaire, supporté à son avant par une petite roue formant avant-train, et à l'arrière, dans les appareils de fort poids, par deux roues de faible diamètre ;

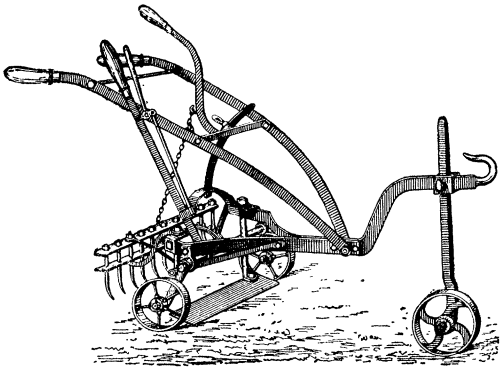

Ratissoire avec rateau.

les axes des supports sont réglables en hauteur, l'inclinaison de la lame par rapport au sol est réglée au moyen d'un décliquetage à levier pressant sur un arc de cercle faisant corps avec le bâti ou au moyen de goupilles ; le premier système, dont la manœuvre est instantanée, est à préférer. Derrière la lame est souvent fixé un petit râteau formant herse à dents verticales ou obliques en avant. Deux mancherons relevés sont fixés sur le cadre pour faciliter la conduite de l'appareil. J. T.

**RATITES** (*Ratitæ*) (Ornith. et Paléont.). Merrem, et après lui Huxley, ont désigné sous ce nom un ordre d'Oiseaux qui correspond aux *Brévipennes* de Cuvier, *Cursores* de Blainville, *Rudipennes* de Lemaout, représentés dans la nature actuelle par les Autruches, les Casoars, les Aptéryx, etc. Ces oiseaux sont caractérisés par des ailes atrophiées, dépourvues de pennes ou rémiges, parfois complètement absentes. Le sternum est dépourvu de carène, en forme de bouclier. Les vertèbres caudales sont souvent libres. L'étude des formes fossiles a fait admettre dans cet ordre six sous-ordres qui ont des affinités multiples et qui sont : 1° les Odontolcæ (*Hesperornis*) ou Oiseaux à dents ; 2° les Struthiornithes ou *Autruches* (V. ce mot) auxquels se rattachent les genres fossiles *Macrornis* et *Diatryma ;* 3° les Rheornithes, comprenant les Autruches d'Amérique (genre *Rhea* [V. Nandou]) et le *Dasornis* fossile ; 4° les Hyppalectryornithes ou *Casoars* (V. ce mot) et *Dromæus* (V. Emeu), et les genres fossiles *Dromornis* et *Megalornis ;* 5° les Æpyornithes (V. Æpyornis) ; 6° les Apteryges, comprenant le genre vivant *Apteryx* (V. ce mot) et les genres fossiles *Megalopteryx*, *Dinornis*, *Palapteryx*, etc. Tous ces Oiseaux étaient incapables de voler, mais c'est là peut-être le seul caractère qui leur soit commun (V. Oiseaux, § *Paléontologie*).

**RATLAM** (angl. *Rutlam*). Capitale d'un Etat indigène de l'Inde centrale (agence occidentale du Malva). La principauté, gouvernée par un chef radjpoute, a une étendue de 1.850 kil. q. et une population de 90.000 hab. La ville compte 30.000 hab., pour les deux tiers Hindous. C'est un centre commercial pour l'opium et le grain, et une station de chemin de fer au croisement des lignes de Khandra à Adjmir et d'Ahmedabad à Bhopal.

**RATNAGIRI** (*La montagne des Joyaux*). Ville de l'Inde, ch.-l. d'un district, du Konkan, dans la présidence de Bombay. Le district, peuplé de 1 million d'hab., s'étend pour 260 kil. tout le long de la côte, resserré entre le sommet des ghats et la mer, de Kolaba à Goa. Le chef-lieu (13.000 hab.) est un petit port ouvert, dominé par un vieux fort et marqué par un phare à feu fixe rouge, mais sans abri contre les vents d'ouest.

**RATON** (Zool.) (V. Coati, t. XI, p. 741).

**RATONCULE** (*Myosurus* T.). Genre de Renonculacées, voisin des *Renoncules* (V. ce mot), dont ils ne se distinguent que par la longueur plus grande du réceptacle de la fleur et par l'ovule descendant. On n'en connaît guère que deux espèces, dont l'une, *M. minimus* L., est répandue dans presque toutes les régions froides et tempérées du globe. On l'emploie quelquefois pour ses propriétés âcres et astringentes dans les maux de gorge. Dr L. Hn.

**RATONNEAU** (Ilot) (V. Marseille).

**RATRAMNE,** théologien, moine de Corbie, sous le règne de Charles le Chauve. Il fut en relation avec Loup de Ferrières et Gottschalk. Il a pris part aux discussions sur l'Eucharistie et la présence réelle, et, à la demande de Charles le Chauve, composa un traité, *De Corpore et sanguine Domini*, remarquable par la concision de la pensée et la clarté du style, où il combattait la doctrine de Radbert, abbé de Corbie. Contre le même théologien, il dirigea son traité *De eo quod Christus ex virgine natus est.* Enfin il prit part aux luttes sur la prédestination et écrivit un *De prædestinatione Dei* où il professait la même doctrine que Gottschalk. Dans le *Contra Græcorum opposita Romanam ecclesiam infamantium*, il réfuta les attaques dirigées contre l'Eglise latine par l'empereur Photius dans une lettre circulaire, de 867, aux évêques d'Orient. M. Prou.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, t. V, pp. 332 à 351. — Ebert, *Histoire générale de la littérature du moyen âge*, traduct. Aymeric et Condamin, t. II, pp. 272-274.

**RATSKY** (Baron de), général français (V. Bor [George]).

**RATTAZZI** (Urbano), homme politique italien, né à Alexandrie, en Piémont, le 29 juin 1808, mort à Frosinone le 5 juin 1873. Entré par la voie du concours au Collège des provinces, il fit ses études de droit à Turin, débuta au barreau de cette ville, puis alla exercer à la cour de Casale. Ses habitudes laborieuses, son entente des affaires, sa science juridique, son éloquence mêlée de finesse et de logique, établirent bientôt sa réputation d'avocat. Neveu du médecin Urbano Rattazzi, qui avait été, en 1821, membre de la junte constitutionnelle d'Alexandrie, et qui était mort en exil, il avait hérité des traditions libérales et patriotiques de sa famille ; mais, étroitement renfermé dans ses occupations professionnelles, il s'abstint de toute action politique jusqu'en 1848. Il fut alors envoyé à la Chambre des députés par sa ville natale, Alexandrie, dont il devait rester sans interruption l'élu jusqu'à sa mort. Il prit place dans le parti avancé. Rapporteur de la loi sur la fusion de la Lombardie avec le Piémont, il réussit à la faire adopter malgré les conditions imposées par les Lombards. Ce succès le signala à l'attention de Charles-Albert. Il reçut le portefeuille de l'instruction publique dans le ministère Casati, où les diverses provinces de la monarchie étaient représentées, et qui se retira après la capitulation de Milan. Le 16 déc., il eut la justice dans le ministère démocratique présidé par Gioberti. Celui-ci ayant formé le projet d'intervenir en Toscane pour restaurer le grand-duc, les autres ministres s'y opposèrent et le contraignirent à donner sa démission (20 févr. 1849). Devenu le membre le plus influent du cabinet, Rattazzi dénonça l'armistice avec l'Autriche. La catastrophe de Novare entraîna la chute du ministère démocratique (26 mars). Sous les ministères suivants, Rattazzi fut considéré comme le chef de l'opposition, bien qu'au fond, par le tempérament et par les idées, il appartînt surtout au centre gauche.

Quand Cavour, entré dans le ministère Azeglio, sentit la nécessité d'opposer à la réaction un fort parti parlementaire, il résolut de s'entendre avec Rattazzi (déc. 1851). Leur union constitua ce qu'on appela le *connubio*, c.-à-d. le *mariage* des deux centres. Grâce aux voix du centre

droit, Rattazzi fut nommé président de la Chambre (12 janv. 1852). Cavour avait agi en dehors de ses collègues. Exclu du ministère qu'Azeglio reconstitua (14 mai), il alla étudier à Paris la situation nouvelle créée par le coup d'Etat, et Rattazzi l'y rejoignit. Le 4 nov. 1852, Cavour revint au pouvoir comme président du conseil : il consomma le *connubio* en donnant le portefeuille de la justice à Rattazzi (27 oct. 1853). Chargé aussi par intérim du ministère de l'intérieur (6 mars 1854), Rattazzi ne conserva définitivement que ce dernier (31 mai 1855). Lors de l'expédition de Crimée, il hésita beaucoup avant d'approuver la participation du Piémont à la guerre. Excellent conseiller comme légiste, voire comme politique, il manquait d'initiative. Tout en apportant à Cavour un concours aussi loyal qu'actif, il semblait parfois le suivre par devoir plus que par conviction. Jaloux de rester fidèle au parti dans lequel il s'était inscrit tout d'abord, très préoccupé de l'opinion de ses amis, il subissait facilement leur influence. En 1857, l'opinion publique se tourna contre lui : les conservateurs lui reprochaient d'avoir laissé éclater le complot mazzinien de Gènes, et les libéraux de n'avoir pas su prévenir les manœuvres cléricales dans les élections. Il comprit qu'il devenait un embarras pour le ministère et donna sa démission (13 janv. 1858).

En 1859, à la paix de Villafranca, Cavour, en se retirant, conseilla au roi d'appeler Rattazzi. Celui-ci, reprenant l'intérieur, fut en effet le ministre dirigeant dans le cabinet du 19 juil., dont le général La Marmora eut la présidence. Patriote, Rattazzi seconda de toutes ses forces le mouvement national. Mais, s'il résistait aux pressions du dehors, il manquait de l'autorité nécessaire pour imposer à la diplomatie les faits accomplis. Après la signature du traité de Zurich, on réclama de partout la rentrée de Cavour aux affaires. Le parti avancé, qui soutenait Rattazzi, parvint à créer entre lui et son ancien allié un véritable antagonisme. Cavour demandait la prompte convocation du Parlement : Rattazzi la retardait. Le ministère, cédant au vœu public, laissa enfin le soin d'achever l'œuvre à celui qui l'avait commencée (20 janv. 1860). Ami particulier de Victor-Emmanuel, et, qui plus est, familier de la Rosina, qui en voulait mortellement à Cavour pour avoir empêché son mariage secret avec le roi, Rattazzi pouvait, même sans le vouloir, gêner l'action de son successeur. Mais c'est seulement lors du débat sur la cession de Nice et de la Savoie qu'il rendit publique sa rupture avec lui (26 mai). Il se trouva ainsi du côté de Garibaldi dans la lutte douloureuse à laquelle Cavour ne survécut que quelques semaines (V. Cavour). Président de la Chambre, fonctions qui convenaient le mieux à ses qualités, Rattazzi fut appelé à remplacer Ricasoli comme président du conseil (4 mars 1862). Ses amis du parti d'action mirent son sentiment du devoir à une cruelle épreuve. Obligé de maintenir l'autorité du gouvernement, ébranlée par la téméraire entreprise de Garibaldi, il dut assumer la lourde responsablité de la répression d'Aspromonte (29 août). Réduit à l'impuissance dans la question romaine, il se retira (8 déc.). La convention du 15 sept. 1864, qui transférait la capitale à Florence, reçut son approbation. Rappelé à la présidence du conseil le 10 avr. 1867, il se retrouva, par une sorte de fatalité, dans la même situation qu'à son précédent ministère, obligé de réprimer encore la prise d'armes qui devait conduire Garibaldi à Mentana. Cette fois, pourtant, obéissant davantage à certaines compromissions, il quitta le pouvoir avant le dénouement (20 oct.). Accusé par les uns de faiblesse et par les autres de duplicité, il eut à repousser de violentes attaques. Il cessa de jouer un rôle prépondérant, mais, resté le chef du centre gauche, il fut toujours un des guides les plus écoutés de l'opposition.

Rattazzi, dont toute l'existence avait été absorbée par le travail, avait conçu sur le tard une passion très vive pour Mme de Solms, parente des Bonaparte : malgré les représentations de ses amis et du roi lui-même, il l'avait épousée (1863). Il en eut une fille (1871). Une vie plus mondaine altéra peut-être sa santé. Les médecins l'ayant envoyé à Frosinone, il y mourut (5 juin 1873). Sa mort fut honorée d'un deuil national, et son corps rapporté à Alexandrie. — Doué d'éminentes qualités d'esprit et de cœur, Rattazzi eut le malheur d'être à la fois méconnu et surfait. Ses adversaires virent souvent en lui un démagogue, tandis qu'il était foncièrement homme d'ordre et de modération ; ses amis eurent pour la plupart le tort de vouloir l'ériger en rival de Cavour, alors que ses aptitudes ne lui permettaient d'être vraiment utile qu'en sous ordre. Sa mauvaise fortune lui imposa les tâches les plus ingrates et les plus pénibles : son nom est resté attaché au désastre de Novare et aux tristes aventures d'Aspromonte et de Mentana. Il n'en a pas moins été un des ouvriers les plus dévoués et les plus méritants de l'unification de l'Italie. Félix Henneguy.

Bibl. : Mauro Macchi, *Annuario istorico italiano, Anno settimo 1874* ; Milan, in-16. — Michelangelo Castelli, *Ricordi (1847-75) editi per cura di Luigi Chiala, deputato al Parlamento* ; Turin-Naples, 1888, in-8. — V. Italie, § *Histoire contemporaine*.

**RATTE.** Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Louhans ; 671 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**RATTIER.** Petit pays de l'Isère, correspondant à la vallée de la Roisonne (affl. dr. de la Bonne).

**RATZEBURG** (*Raciburgum*). Ville d'Allemagne, partagée entre la Prusse (duché de Lauenbourg) et le grand-duché de Mecklembourg-Strelitz ; 4.263 hab. Située dans une île du lac de Ratzeburg, sur deux collines, la principale portant la ville (prussienne), l'autre le Domhof (mecklembourgeois). La cathédrale est un des beaux édifices d'Allemagne ; c'est une basilique à plein cintre et piliers, du XIIIe siècle. — L'évêché de Ratzeburg, démembré en 1052 de celui d'Oldenbourg, détruit par l'insurrection slave de 1066, rétabli par Henri le Lion en 1158, comprenait le pays entre l'Elbe et la Baltique, la Bille et la Stepnitz. Il était suffragant de Brême, devint protestant en 1554, fut sécularisé en 1648 et attribué au *Mecklembourg* (V. ce mot). La principauté de Ratzeburg ainsi constituée a 382 kil. q., entre le lac et la Trave.

**RATZEBURG** (Julius-Theodor-Christian), zoologiste allemand, né à Berlin le 16 févr. 1801, mort à Berlin le 24 oct. 1871. Fils de *Christian* (1758-1808), pharmacien à Berlin et auteur d'un *Handbuch der Zoopharmacologie*, qui eut de nombreuses éditions, il étudia la médecine et les sciences naturelles, fut reçu en 1828 privat-dozent à l'Université de Berlin, mais passa, en 1830, comme professeur d'histoire naturelle, à l'Académie forestière d'Ebreswalde, où il enseigna pendant quarante ans, jusqu'à sa retraite. Il a marqué surtout comme entomologiste, et quelques-uns de ses travaux ont fait époque. Il s'est aussi occupé de botanique et de médecine vétérinaire. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *Medizinische Zoologie*, en collaboration avec Brandt (Berlin, 1827-34, 2 vol.) ; *Deutschlands phanerogamische Giftgewächse*, en collaboration avec Brandt (Berlin, 1834; 2e éd., 1838) ; *Die Forstinsekten* (Berlin, 1837-44; 2e éd., Vienne, 1885) ; *Die Waldverderber und ihre Feinde* (Berlin, 1841 ; 8e éd., remaniée par Judeich et Nitsche, Vienne, 1885-95, 4 part.) ; *Die Ichneumonen der Forstinsekten* (Berlin, 1844-52, 3 vol.) ; *Die Standortsgewächse und Unkräuter Deutschlands* (Berlin, 1859) ; *Die Waldverderbnis* (Berlin, 1866-68, 2 vol.) ; *Forstwissenschaftliches Schriftstellerlexicon* (Berlin, 1873).

**RAU** (Christian), en latin *Ravius*, orientaliste, né à Berlin en 1603, mort en 1677. Fils d'un pasteur de Berlin, il professa les langues orientales en Hollande, en Angleterre, à Upsal, à Kiel et à Francfort-sur-l'Oder. Ses principaux ouvrages sont : un *Plan d'orthographe et d'étymologie hébraïques* (en latin, Amsterdam, 1646) ; *Prima tredecim partium Alcorani arabici* (Amsterdam, 1646) ; une *Grammaire générale des langues hébraïque, chal-*

*daïque, syriaque, arabe, éthiopienne* (Londres, 1650) ; une *Chronologie de la Bible* (1653) ; enfin une traduction latine (faite sur une version arabe) des livres V, VI et VII des *Sections coniques* d'Apollonius de Perge. Chr. Rau avait longtemps voyagé en Orient, et en rapporta plus de 2.000 manuscrits précieux. L. Bouvat.

**RAU** (Sébald-Foulques-Jean) orientaliste, né à Utrecht en 1765, mort en 1807. Il fut professeur à l'Université et pasteur de l'Eglise wallonne de Leyde. Il laissa entre autres ouvrages : *De poeseos hebraïcæ præ Arabum præstantia* (Leyde, 1800) ; *De poeticæ facultatis excellentia, spectata intribus poetarum principibus, scriptore Jobi, Homero et Ossiano* (Leyde, 1800).

**RAU** (Karl-Heinrich), économiste allemand, né à Erlangen le 29 nov. 1792, mort à Heidelberg le 18 mars 1869. Professeur aux Universités d'Erlangen (1816), puis d'Heidelberg (1822), il représente la doctrine individualiste et ultra-libérale développée notamment dans son *Lehrbuch der politischen Ækonomie* (Heidelberg, 1826-37, 3 vol., rééd. 1869-71). Citons encore *Ueber das zunftwesen* (3e éd. 1820) ; *Gesch. des Pflugs* (1845), et la revue *Archiv der politischen Œkonomie* (1835-53, 15 vol.).

**RAUCH** (Christian-Daniel), un des plus grands sculpteurs allemands, né à Arolsen (principauté de Waldeck) le 2 janv. 1777, mort à Dresde le 3 déc. 1857. Fils du valet de chambre du duc de Waldeck, il put étudier chez le sculpteur Valentin, attaché à la maison du prince, qui lui donna les premiers principes ; il alla ensuite à Cassel chez Ruhl, alors célèbre en Allemagne. En 1797, après la mort de son père, il devint valet de chambre dans la maison du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, à Berlin. Le roi lui donna les moyens de se livrer à son goût pour la sculpture, et, en 1802, Rauch exposa un *Endymion endormi*, qui eut beaucoup de succès ; en 1803, il fit un buste de la reine *Louise*, qui lui donna les moyens d'aller à Rome pour achever son buste en marbre (1804). Le sculpteur fit connaissance, à Rome, de Humboldt, le ministre de Prusse, et des principaux artistes, tels que Thorwaldsen et Canova, qui l'accueillirent très bien. Les premières œuvres de Rauch à Rome (il y resta sept ans) sont les bustes du poète *Werner*, de la reine *Louise* (grandeur nature), du comte *Wengerski* et du peintre *Raphaël Mengs*. En 1811, Rauch revint à Berlin pour prendre part au concours pour le monument funéraire de la reine Louise, qui lui fut confié ; en 1812, il revint en Italie exécuter son œuvre, à Carrare et Rome ; le mausolée fut terminé en 1814 et placé à Charlottenbourg dans les jardins du château : ce fut une révélation pour l'art allemand ; la reine est couchée sur un lit de repos dans ses vêtements habituels, montrant le ridicule des draperies grecques et romaines appliquées aux modernes Rauch exécuta au même moment une statue de la reine *Louise* encore plus achevée et qui fut érigée dans le parc de Sans-Souci. En 1815, Rauch exécuta les statues en marbre des généraux *Scharnhorst* et *Bulow* (érigées à Berlin en 1822). Il fit aussi pour le comte Ostermann-Tolstoi la statue du tzar *Alexandre*. De 1815 à 1824, Rauch fit plus de 70 bustes dont 20 de taille colossale : il faut citer ceux du roi et de la reine, du prince de *Hardenberg*, de l'empereur *Alexandre*, de *Gœthe*, etc. Une très grande statue de *Blücher* en bronze (1836) fut érigée à Breslau ; une autre, de dimensions colossales, véritable chef-d'œuvre d'expression et de composition, a été placée à la même époque à Berlin, entre l'Opéra et le Palais-Royal. En 1829, Rauch acheva la statue assise du roi *Maximilien de Bavière* à Munich ; en 1838, on érigea à Nuremberg un monument consacré à *Albert Dürer*. En 1840, il exécuta les statues des rois de Pologne *Mieczyslaw* et *Boleslas* (cathédrale de Posen) ; il composa les bas-reliefs du sarcophage du général *Scharnhorst*. Dans un autre ordre d'idées, on lui doit la charmante figure légendaire de *Lorenz de Tangermunde* sur un cerf. En 1833, il avait commencé en marbre six figures colossales de *Victoires*, dont il a fixé le type moderne ; deux autres *Victoires*, commandées par le roi, ont été placées devant le petit pavillon du jardin de Charlottenbourg. On lui doit aussi la statue de *Frédéric-Guillaume III* : une des plus belles œuvres de cette époque ; puis un bas-relief qui représente *Un homme et une femme faisant boire une panthère* (1838). Les bustes les plus célèbres de Rauch sont ceux du roi *Frédéric-Guillaume II*, *Frédéric-Guillaume III*, *Dürer*, *Thorwaldsen*, de *Schleiermacher*, etc. Dans la dernière période de sa vie, Rauch termina le superbe monument de *Fréderic le Grand* (placé à Berlin en 1850) qui résume toutes ses qualités et peut être considéré comme son œuvre maîtresse (V. figure). On range encore parmi ses meilleures inspirations les statues de la *Foi*, de l'*Amour* et de l'*Espérance*, qu'il donna à sa ville natale, Arolsen. Un superbe monument funéraire est aussi celui de la reine et du roi *Auguste de Hanovre* (1847). Après la mort de Rauch, on acheva les statues de bronze de *Gneisenau* et *York*. Le grand sculpteur rêvait de composer un groupe représentant *Moïse soutenu par Aaron et Hur et bénissant les guerriers d'Israël*, qui aurait été son chef-d'œuvre, mais il ne put en faire que l'ébauche (musée de Berlin). Dans son ensemble, l'œuvre de Rauch comprend plus de 200 œuvres. C'est un des plus grands sculpteurs modernes de l'Allemagne : d'une grande puissance énergique et réaliste, il manque peut-être un peu d'originalité. Il a fondé l'école de sculpture berlinoise qui est encore pénétrée de son esprit. En 1865, on a

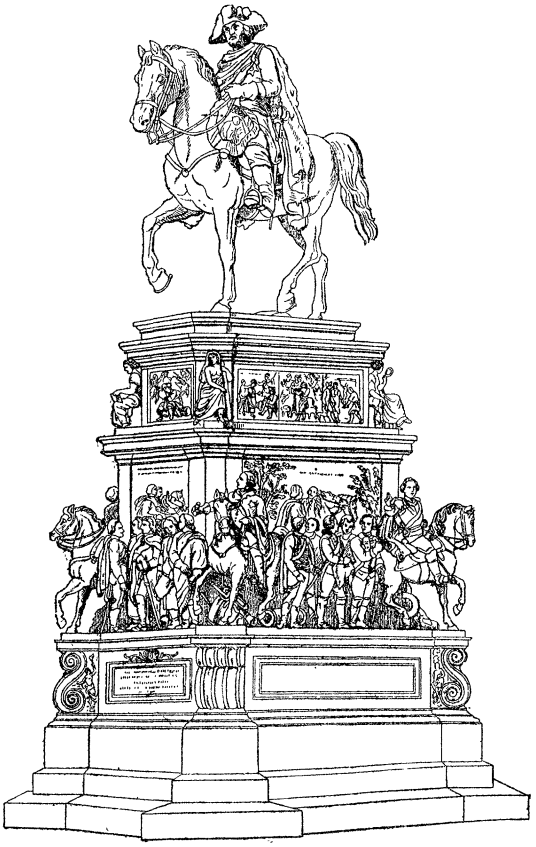

Monument de Frédéric le Grand, par Rauch, à Berlin.

fait un musée contenant les reproductions de ses œuvres à Berlin. Ph. B.

BIBL. : EGGERS, *Chr.-D. Rauch ;* Berlin, 1873-87.

**RAUCOULES** ou **ROCOULES.** Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Montfaucon ; 1.371 hab.

**RAUCOURT** ou **RAUCOURT-ET-FLABA** (*Radulphi curte*, XIe siècle). Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, dans le vallon de l'Ennemance (afl. de la Meuse, r. g.). Flaba, village en amont, a été réuni à Raucourt en 1828; 1.784 hab. Relié à Sedan par un tronçon de voie ferrée et à Vouziers par une ligne à voie étroite. Fabrique de boucles, agrafes, etc., pour vêtements et harnachements. E. CH.

BIBL. : SÈCHERET-CELLIER, *Etudes historiques sur Raucourt et Haraucourt;* Sedan, 1896, in-8.

**RAUCOURT.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny; 298 hab.

**RAUCOURT.** Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (E.) du Quesnoy; 233 hab.

**RAUCOURT** (Françoise-Marie-Antoinette SAUCEROTTE, dite Mlle), tragédienne française, née à Nancy le 3 mars 1756, morte à Paris le 15 janv. 1815. Plusieurs versions ont eu cours sur son origine. Quelques biographes l'ont notamment identifiée, suivant une tradition locale, avec une nommée Françoise Clairien, née à Dombasle le 23 nov. 1753. Elle était, en réalité, la fille d'un comédien de province du nom de Saucerotte, qui l'emmena en Espagne, où elle se fit applaudir, dès l'âge de douze ans, dans plusieurs rôles tragiques. Vers la fin de 1770, on la retrouve à Rouen, où elle remplissait, dans *Gaston et Bayard*, de Belloy, le rôle d'Euphémie. Son succès décida les gentilshommes de la chambre du roi à la faire venir à Paris, Brizard lui donna des leçons et, le 23 sept. 1772, à seize ans, elle débuta à la Comédie-Française dans le rôle de Didon. Douée d'une merveilleuse beauté et d'un organe plein et sonore, elle conquit tout de suite les suffrages de la cour et de la ville. Elle se montra tour à tour dans les rôles d'Emilie, d'Idamée, de Monime, de Galatée, et pendant plus d'une année une foule enthousiaste se pressa à ses représentations. Elle dut même se rendre à Ferney, à la prière de Voltaire, qui voulait la voir. L'envie eut, toutefois, vite raison de ces triomphes. On attaqua sa conduite privée, ses folles dissipations, et le public, qui l'avait, naguère encore, tant applaudie, ne l'accueillit plus bientôt que par des sifflets. En juin 1776, elle disparut tout d'un coup, laissant fort perplexes ses camarades et ses nombreux créanciers. Elle avait, en réalité, fait un court séjour au Temple, où on l'avait incarcérée pour dettes, puis avait fréquenté plusieurs cours du Nord, non sans y faire quelque scandale. Rentrée à la Comédie-Française le 28 août 1779 avec la protection de la reine, elle y retrouva, dans ses anciens rôles et dans celui de Phèdre, ses premiers succès. Elle était alors dans tout l'éclat de son talent et de sa grâce. La voix un peu dure, mais rachetant ce léger défaut par un art infini dans le geste et dans la diction, elle excellait principalement dans les grands rôles comme celui de Cléopâtre, où elle savait allier à une mâle énergie une fierté impérieuse et une ironie sanglante. Au début de la Révolution, elle fit cause commune avec ceux de ses camarades qui se déclarèrent nettement royalistes (V. COMÉDIE-FRANÇAISE, t. XII, p. 4), fut incarcérée avec eux le 1er déc. 1793 et resta six mois en prison. Elle ne reparut sur la scène de la Comédie que vers le milieu de 1795, et pour quelques mois seulement. Emmenant avec elle Larive, Saint Fal, Vanhove, Dupont, Mlles Mézeray, Joly, Simon, et quelques autres encore, elle alla fonder à la salle Louvois une sorte de colonie, qui donna sa première représentation le 25 déc. 1796. Un arrêté du Directoire l'expropria (sept. 1797) et elle reprit une fois encore sa place à la Comédie. Protégée par Bonaparte, qui manifestait pour son talent profond et énergique une vive admiration, elle obtint de lui, sur sa cassette, une pension considérable, et en 1806, elle fut, en outre, chargée d'organiser et de diriger les troupes de comédiens français qui devaient parcourir l'Italie. Elle remporta un peu partout, au théâtre de Milan notamment, de nouveaux triomphes et elle ne rentra définitivement à Paris qu'en 1814, pour y mourir quelques mois après à l'âge de cinquante-neuf ans. Ses funérailles furent l'occasion de scènes violentes. Le clergé de Saint-Roch, sa paroisse, ayant refusé de recevoir sa dépouille, le peuple enfonça les portes, et il ne fallut rien moins, pour calmer sa colère, que l'arrivée d'un aumônier de Louis XVIII, envoyé en toute hâte par ce prince pour rendre à la grande tragédienne les derniers devoirs. Son tombeau est au Père-Lachaise. L. S.

**RAUDOT** (Claude-Marie), homme politique et publiciste français, né à Saulieu (Côte-d'Or) le 24 déc. 1801, mort à Pontaubert (Yonne) le 22 avr. 1879. Attaché à la magistrature sous Charles X, démissionnaire après la révolution de Juillet, il se fit connaître par une étude historique et politique sur la *France avant la Révolution* (1841, in-8), fut envoyé à l'Assemblée constituante par le dép. de la Côte-d'Or (nov. 1848), réélu à la Législative (mai 1849), s'associa par ses discours et par ses votes à la politique contre-révolutionnaire de la gauche, manifesta ses sentiments légitimistes par deux nouveaux ouvrages (*De la Décadence de la France*, 1847, in-8 ; *De la Grandeur possible de la France*, 1851, in-8), et, rejeté dans la vie privée par le coup d'Etat du 2 déc., se montra sous l'Empire partisan résolu de la décentralisation. Un livre important qu'il publia sur cette question (1858-63) augmenta encore sa notoriété. Représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale de 1871, il fut un des orateurs les plus diserts de la droite monarchique, prit une part active aux débats relatifs à l'administration et aux finances, contribua au renversement de Thiers, soutint la politique du 24 mai et vota contre les lois constitutionnelles de 1875. Les élections de 1876 lui furent défavorables, et là s'arrêta sa vie publique. A. D.

**RAUHE** ALB. Nom allemand du Jura souabe (V. JURA, t. XXI, p. 306).

**RAULECOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 279 hab.

**RAULHAC.** Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Vic; 939 hab. Château de Cropières, où naquit Mlle de *Fontanges* (V. ce nom), renfermant des portraits de famille, entre autres celui de la duchesse de Fontanges, œuvre de Mignard.

**RAULIN** (Félix-Victor), géologue français, né à Paris le 8 août 1815. D'abord préparateur de géologie au Muséum d'histoire naturelle (1838), puis professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Bordeaux (1848), il a pris sa retraite en 1885. Outre ses thèses de doctorat sur la *Classification des terrains tertiaires de l'Aquitaine* et les *Transformations de la flore de l'Europe centrale* (1848), il a publié : *Traité de géologie de la France* (Paris, 1846) ; *Statistique géologique du dép. de l'Yonne*, avec A. Leymerie (Paris, 1858) ; *Observations pluviométriques dans le S.-O. de la France de 1714 à 1870* (Bordeaux, 1864-74, 2 part.) ; *Notes géologiques sur l'Aquitaine* (*ibid.*, 1859); *Description physique de l'île de Crète* (*id.*, 1859-69, 3 vol. et atlas) ; *Eléments de géologie* (Paris, 1868 ; 2e éd., 1874), etc. On lui doit également de nombreux mémoires insérés dans le *Bulletin de la Société zoologique*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, le *Bulletin de la Société géologique*, les *Actes de l'Académie de Bordeaux*. Enfin, il a dressé avec Leymerie une excellente *carte géologique du dép. de l'Yonne* (1855, 6 feuilles).

**RAULINE** (Gustave-Paul), homme politique français, né à Fougères le 1er juin 1822. Propriétaire agriculteur, maire de Saint-Lô, il acquit dans le dép. de la Manche une influence prépondérante ; d'opinion conservatrice, il fut élu député de Saint-Lô en 1876 et a été depuis constamment réélu, faisant même en 1885 triompher seul toute sa liste.

**RAUMER** (Friedrich-Ludwig-Georg von), historien allemand, né à Wörlitz, près de Dessau, le 14 mai 1781, mort à Berlin le 14 juin 1873. Référendaire à vingt ans, assesseur à vingt et un, directeur, à vingt-cinq ans, d'une section de la chambre des domaines, il est nommé, à vingt-neuf ans, conseiller du gouvernement à Potsdam. Hardenberg l'appela à Berlin en 1810, et l'employa à l'administration de la dette. Dès l'année suivante, il obtenait une chaire de professeur d'histoire à l'Université de Breslau, et se consacrait aux travaux historiques : le plus important consiste en une histoire des Hohenstaufen. Il fit de nombreux voyages pour recueillir dans les bibliothèques étrangères les matériaux dont il avait besoin. En 1818, le gouvernement l'appela à une chaire de sciences politiques de l'Université de Berlin. Mais de nouveaux voyages jusqu'en Amérique l'éloignèrent de sa chaire. Il appliquait dans ses jugements sur les personnes et les choses du passé les principes d'une moralité étroite et d'une véracité sans égards. Cette fermeté de caractère lui ayant valu d'être délégué au Parlement de Francfort (1848), cette assemblée l'envoya comme ambassadeur à Paris. Son rôle fut nul. Ses ouvrages historiques sont très nombreux et se recommandent tous par la sûreté des renseignements, par une réflexion souvent sagace et instructive, par l'énergie morale et par des qualités très suffisantes d'art et de style. Nous citerons : *Vorlesungen über die alte Geschichte* (3e éd., 1861) ; *Geschichte der Hohenstaufen und ihrer Zeit* (5e éd., 1876, 6 vol.); *Geschichte Europas seit dem Ende des 15 Jahrh.* (1832-50, 8 vol.) ; *England* (2e éd., 1842, 3 vol.); *Italien* (1840, 2 vol.) ; *Die Vereinigten Staaten von Nordamerika* (1845, 2 vol.) ; *Vermischte Schriften* (1852-54, 3 vol.) ; *Lebenserinnerungen und Briefwechsel* (1861, 2 vol.). Il a publié, à partir de 1830, l'*Historisches Taschenbuch*. E. Bailly.

**RAUMER** (Karl-Georg von), géologue et pédagogue allemand, né à Wörlitz le 9 avr. 1783, mort à Erlangen le 2 juin 1865. Il fut conseiller des mines à Breslau et professeur de minéralogie à l'Université de cette ville. Il a écrit des ouvrages estimés sur les formations géologiques des montagnes de la Silésie, du Riesengebirge, etc., sur la géographie physique du globe, etc. Son œuvre capitale est : *Geschichte der Pædagogik* (Stuttgart, 1843-51, 3 vol. in-8 ; 5e éd., 1878-80, 4 vol.). L'autobiographie de Raumer a été publiée après sa mort à Stuttgart, en 1866.

**RAUPACH** (Ernst), écrivain allemand, né à Straupitz, près de Liegnitz, le 21 mai 1784, mort à Berlin le 18 mars 1852. Précepteur et professeur en Russie de 1805 à 1822, il dirigea ensuite jusqu'à sa mort le Hoftheater de Berlin. Il appartient, comme Kotzebue et Iffland, à la catégorie des dramaturges inépuisables, pour lesquels l'art du théâtre consiste à combiner d'un coup d'œil sur des situations intéressantes, à les incorporer à des figures quelconques et à faire manœuvrer ces pantins dramatiques avec dextérité et rapidité. En quatorze jours, disait-il, je mets sur pied un Hohenstaufen, prêt à parader sur la scène. Un cycle de 16 drames retraça toute l'histoire de cette famille impériale, depuis Barberousse jusqu'à Conradin. En vingt ans, de 1820 à 1841, Raupach donna au théâtre 80 drames, *sérieux* ou *comiques*. Ses meilleures pièces sont *Isidor et Olga*, *Tassos Tod*, les comédies des *Schleichhändler*, *Schelle im Mond*, *der Zeitgeist*, et *Norhundert Jahren* qui a été remis à la scène en 1884 pour le jubilé du poète ; *Dramatische Werke ernster Gattung* (Hambourg, 1830-43, 16 vol.) ; *Dramatische Werke komischer Gattung* (Hambourg, 1829-35, 4 vol.).

Bibl. : Pauline Raupach, *Raupach, eine biographische Skizze ;* Berlin, 1853.

**RAUPP** (Karl), peintre allemand, né à Darmstadt le 2 mars 1837. Elève de Jak. Beckers à Francfort (1856) et de K. de Pilotys à l'Académie de Munich (1854), il professa à Nuremberg pendant dix ans (1868-78), puis à Munich, depuis 1883. Ses principaux tableaux sont : *Chassé par la tempête* (1885, Dresde) ; *Paix* (Berlin), et les derniers : *Retour* (1892) ; *Sérieuse rencontre* (1896). Il a publié *Katechismus der Malerei* (1894, Leipzig). Ph. B.

**RAURACIEN** (Géol.) (V. Oxfordien, t. XXV, p. 740).

**RAURET.** Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Pradelles ; 789 hab.

**RAUSCHENBACH** (Géogr.) (V. Nagy-Roecze).

**RAUSCHER** (Joseph-Othmar, chevalier de), cardinal et prince-archevêque de Vienne, né à Vienne, le 6 oct. 1797, mort à Vienne le 24 nov. 1875. Sacré prêtre en 1823, il enseigna le droit ecclésiastique et l'histoire de l'Eglise à Salzburg (1829-32), et fut nommé, en 1832, directeur de l'Académie orientale de Vienne. Il dirigea, en même temps, l'éducation de l'empereur François-Joseph. Evêque de Seckau en 1849, archevêque de Vienne en 1853, il mena à bonne fin avec la cour de Rome les négociations du Concordat du 18 août 1855, ce qui lui valut le chapeau de cardinal (17 déc. 1855). Il se posa en adversaire énergique du dogme de l'infaillibilité, en 1870, et quitta Rome avant le vote ; toutefois ses répugnances n'allèrent pas jusqu'au schisme ; il accepta les décisions du concile ; il était d'ailleurs adversaire déclaré de la science moderne et de la philosophie allemande. Il a publié *Kirchengeschichte* (Sulzbach, 1829, 2 vol.).

Bibl. : Wolfsgruber, *J.-O. Kardinal Rauscher ;* Fribourg, 1888.

**RAUVILLE-LA-BIGOT.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Bricquebec ; 753 hab.

**RAUVILLE-LA-PLACE.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; 723 hab.

**RAUZAN.** Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols ; 998 hab. Exploitation de carrières. Source intermittente. Ruines d'un château (mon. hist.) des XIIIe-XVe siècles, avec donjon haut de 32 m.

**RAUZAN** (L'abbé David de), prédicateur français, né à Bordeaux en 1772. Il refusa le serment à la constitution civile du clergé lors de la Révolution, quitta la France et se fit missionnaire. Revenu en France après l'amnistie de 1802, il plut à Napoléon qui l'attacha comme chapelain à la chapelle des Tuileries : il remplit cette place jusqu'en 1819, les Bourbons la lui ayant laissée. Dès 1814, il avait rêvé de reconquérir la France au catholicisme, il fonda, rue Notre-Dame-des-Champs, les *Missions de France*, avec l'aide de l'abbé Forbin-Janson, esprit remuant, qui ne tarda pas à éclipser l'abbé Rauzan qui rentra dans l'ombre. Les missions eurent un grand succès : on organisait des chants et des prédications violentes terminées par la plantation d'une croix énorme et des feux de joie où l'on brûlait les livres de Voltaire et de Rousseau. Ph. B.

**RAVAILLAC** (François), assassin de Henri IV, né à Angoulême en 1578, exécuté à Paris le 27 mai 1610. Il travailla chez des procureurs, puis devint maître d'école ; il voulut se faire feuillant, mais fut renvoyé de l'ordre à cause de ses visions. Catholique exalté, il crut que le ciel lui ordonnait de tuer Henri IV, qui allait, pensait il, faire la guerre au pape ; il le poignarda le 14 mai 1610, fut condamné à mort par le Parlement et mourut dans les supplices le 27. Il jura n'avoir pas eu de complices : plus tard, Mme d'Escoman et Dujardin, un soldat d'aventure, affirmèrent que le crime était tramé par le duc d'Epernon, mais on ne les écouta pas.

Bibl. : Michelet, *Hist. de France*. — Loiseleur, *Ravaillac et ses complices*, 1873. — Callandreau, *Ravaillac*, 1884. — Jules Finot, *Un complice de Ravaillac*, dans *Mémoires de la Société des sciences de Lille*, 1888.

**RAVAISSON-MOLLIEN** (Jean-Gaspard-Félix), philosophe et archéologue français, né à Namur, alors chef-lieu du dép. de Sambre-et-Meuse, le 23 oct. 1813, mort à Paris le 18 mai 1900. Il fit de brillantes études au collège Rollin, à Paris, et obtint en 1833 le prix

d'honneur de philosophie au concours général. Il voyagea, fut, à Munich, l'auditeur de Schelling et fut reçu agrégé en 1836. En 1837, il partagea avec le professeur Michelet, de Berlin, le prix mis au concours par l'Académie des sciences morales et politiques sur la *Métaphysique* d'Aristote. L'ouvrage couronné, *Essai sur la métaphysique d'Aristote* (Paris, 1837), est l'un des monuments les plus importants de la philosophie française au XIXe siècle. L'auteur ne se contentait pas d'analyser avec profondeur la doctrine du maître péripatéticien, il en dégageait une philosophie très moderne et très personnelle. Un second volume, paru en 1846, étudie le développement de la métaphysique aristotélienne chez les successeurs du maître. En 1838, Ravaisson conquit le doctorat, grâce à deux thèses : *Speusippi placita qualia videantur ex Aristotele* et *De l'Habitude* (Paris, 1839; réimpr. dans la *Revue de métaphysique et de morale;* Paris, 1894). La même année, il fut nommé professeur de philosophie à la Faculté de Rennes où il enseigna deux ans. En 1840, il fut chargé de l'inspection générale des bibliothèques, fonction qu'il exerça jusqu'en 1859. Il fut alors nommé inspecteur général de l'enseignement supérieur. Cette fonction fut supprimée par mesure budgétaire en 1888. Ravaisson reçut alors le titre d'inspecteur général honoraire. Il est resté jusqu'à sa mort membre du conseil supérieur de l'instruction publique. En 1870, il fut nommé conservateur du département des antiquités au Louvre, dont il était encore conservateur honoraire. Ravaisson a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1849, à la place de Letronne, et membre de l'Académie des sciences morales en 1880, à la place de Peisse. Il était membre correspondant des Académies de Caen, Bruxelles et Berlin.

Outre les ouvrages philosophiques cités ci-dessus, Ravaisson a écrit : *les Fragments philosophiques* de Hamilton (dans *Revue des Deux Mondes*, nov. 1840); *Rapport sur le stoïcisme* (Paris, 1851, in-4); *la Philosophie en France au XIXe siècle*, rapport rédigé pour l'Exposition universelle de 1867 (Paris, 1868, in-8; 3e éd., 1889, trad. allemande de Edm. König; Eisenach, 1889); *Rapport sur le prix V. Cousin*, imprimé dans les 2e et 3e éd. du précédent ouvrage; *Morale et Métaphysique* (*Revue de métaphysique et de morale;* Paris, 1893). Philosophe, Ravaisson a, l'un des premiers, dénoncé la faiblesse de l'éclectisme de V. Cousin, auquel il reproche de séparer trop radicalement l'objet à connaître de l'esprit qui connaît. Cependant, il est, à sa façon, un éclectique issu d'Aristote, de Leibniz et de Schelling, et estime que tous les systèmes convergent vers le spiritualisme. Toute connaissance procède d'un acte de conscience, et, par tout acte de conscience, nous saisissons en nous une volonté, cause réelle et créatrice de notre vie spirituelle. Dispersée dans la nature, la pensée se concentre dans l'acte de la conscience réfléchie, et s'élève de là à l'idée du suprême intelligible et du suprême désirable, Dieu. L'âme ne saisit Dieu ni par un procédé discursif, ni par une intention purement intellectuelle, mais par une intuition de l'harmonie universelle à laquelle concourent toutes les facultés de l'âme. Dieu est personnel; sa personnalité se reflète dans la nôtre, et la nôtre dans la nature. La nature est une réfraction de l'esprit, qui renonce à une part de son activité pour rendre possible l'existence d'un monde imparfait, mais susceptible de progrès indéfini. On peut rattacher directement à l'influence des ouvrages de Ravaisson, notamment au *Rapport sur la philosophie en France*, la renaissance des préoccupations métaphysiques dans le dernier tiers du XIXe siècle.

Ravaisson est, en outre, l'un des archéologues français les plus éminents de ce siècle. On lui doit notamment un ouvrage sur la *Vénus de Milo* (Paris, 1871, in-8), sujet sur lequel il est fréquemment revenu à l'Académie des inscriptions; *les Monuments de Myrrhine et les bas-reliefs funéraires des Grecs* (*Gazette archéologique*, 1876) et un grand nombre de mémoires ou d'articles dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, la *Revue archéologique*, la *Revue Bleue*, etc. Il s'est aussi occupé de bibliographie et de l'enseignement du dessin : *les Bibliothèques des départements de l'Ouest* (Paris, 1840, in-8); *Enseignement du dessin*, rapport au ministre de l'instruction publique, imprimé dans le *Journal officiel* (1852); *Rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique sur les archives de l'Empire et les bibliothèques impériales* (Paris, 1862, in-8), etc. Th. Ruyssen.

Bibl. : Ch. Renouvier, dans *l'Année philos.* ; Paris, 1868. — Ch. Secrétan, dans la *Biblioth. univ. et revue suisse*, nov. 1868. — G. Séailles, dans *Rev. philos.*, t. VI, 1878. — L. Dauriac, *Ravaisson, philos. et critique*, dans la *Critiq. philos.*, t. II, 1885.

**RAVAL-Pindi.** Ville du N.-O. de l'Inde, chef-lieu de division et de district du Pendjâb. Le district, très riche en ruines et en souvenirs historiques, est contenu entre les premiers contreforts de l'Himalaya, le Djilam, le Salt Range et l'Indus ; sa superficie est de 12.500 kil. q. et sa population de 850.000 hab. La ville a pris récemment un très grand développement, et sa pop. (60.000 hab.) a plus que doublé en trente ans. C'est un grand cantonnement militaire avec un arsenal fortifié. Station du North-Western Railway, à peu près à mi-chemin, entre Lahore et Peshavar ; c'est en même temps la tête de la nouvelle route stratégique et commerciale des Pamirs, par Mari, le Cachmire et Gilgit. Il y a trois hôtels européens.

**RAVALE** (Gén. rur.). Instrument nommé fréquemment *pelle à cheval* et utilisé, surtout dans le Midi, pour l'exécution de certains travaux de terrassement, particulièrement en vue du nivellement des terrains à irriguer; il se compose d'une sorte de pelle à fond légèrement concave garnie de rebords latéraux destinés à retenir la terre quand l'appareil est chargé ; deux crochets fixés sur les rebords reçoivent les maillons ou les crochets d'attache des chaînes d'attelage; un long manche ou des mancherons fixés à l'arrière servent pour la manœuvre. J. T.

**RAVALEMENT.** I. Architecture. — Opération d'ensemble qui consiste à mettre une façade en parfait état d'achèvement, si cette façade est neuve (V. Epannelage, Ragrément), ou à réparer complètement cette façade, à la mettre, autant que possible, en état de neuf, si cette façade est ancienne et a subi quelques détériorations. Le ravalement se dit aussi bien des façades de pierre ou de tous autres matériaux laissés apparents que des façades enduites en plâtre. Pour ces dernières, le ravalement comprend des opérations diverses de maçonnerie et de peinture, qui s'exécutent à l'aide d'échafaudages montant de fond, d'échafaudages volants ou de la corde à nœuds, opérations qui constituent de fait une nature spéciale d'entreprise et forment un chapitre à part dans les séries des prix. A Paris, un arrêté, rendu annuellement par le préfet de la Seine, prescrit la mise en bon état de propreté des façades des maisons bordant la voie publique, et un état de roulement, établi pour les vingt arrondissements, ramène tous les dix ans le nettoyage ou ravalement des façades des maisons de deux arrondissements. Charles Lucas

II. Arboriculture. — On donne ce nom à l'opération consistant à rabattre sur le tronc, ou à une petite distance du tronc, les branches principales d'un arbre fruitier. On pratique le ravalement à la fin de l'hiver, sur les arbres assez jeunes encore pour rejeter vigoureusement autour des plaies de taille. Celles-ci sont recouvertes de goudron ou de cire à greffer. Au printemps suivant, on choisit parmi les scions ceux qui se développent le mieux et qui permettront de rétablir la charpente de l'arbre ; les autres scions sont supprimés. Le ravalement est pratiqué pour reformer la charpente défectueuse des arbres.

**RÂVANA.** Nom dans la mythologie indienne d'un puissant roi des Râkclasas, fils de Visravas et petit-fils de Pulastya, qui régnait à Lanka ou Ceylan. Il est décrit

comme ayant dix têtes et vingt bras, et même quatre jambes. Il pratiqua, dit-on, de telles austérités pendant dix mille ans, offrant à la fin de chaque millénaire une de ses têtes en sacrifice, qu'il obtint de Brahmâ le don d'immunité contre toute attaque des dieux ou des démons. Terrible incarnation du mal, il en profita pour tyranniser tout l'univers et réduire jusqu'aux dieux en esclavage. Une fois même, il voulut renverser la montagne du Kailasa sur laquelle Siva réside; mais celui-ci lui écrasa les doigts sous son poids et ne le laissa aller qu'après mille nouvelles années d'hymnes et de pénitence. Invincible pour les dieux et les démons, il devait toutefois succomber sous les coups des hommes et des bêtes. Vichnou s'incarna en Râma pour en débarrasser le monde, et quand Râvana lui eut enlevé sa fidèle épouse Sitâ, il le poursuivit presque dans son île avec l'aide de son armée de singes et finit, non sans peine, par le tuer en combat singulier (V. Râma).

**RAVANUSA.** Ville de Sicile, prov. de Girgenti; 10.000 hab. Commerce d'huile, de pistaches et d'amandes.

**RAVE.** I. Botanique. — Nom vulgaire du *Brassica asperifolia* L. (V. Chou). On donne quelquefois ce nom au *Raifort* (V. ce mot) et celui de *Petite Rave* au Radis cultivé (V. Radis).

II. Agriculture. — Les Raves se plaisent en terrain frais et meuble. Dans les jardins, on les obtient en tout temps de semis à la volée ou en lignes. Ceux-ci sont préférables : on les éclaircit facilement, on les bine, leurs produits sont plus réguliers et plus beaux. Les semis se font en pleine terre et sur couche, et en les échelonnant on récolte des raves toute l'année. Ceux qu'on effectue au printemps et en été jusqu'en août demandent pour réussir quelques soins. On les pousse rapidement jusqu'au développement complet des racines par des bassinages et des arrosages souvent renouvelés. On évite ainsi la montée à fleurs des Raves et, en même temps, on les garantit pour le mieux contre les altises. Les semis exécutés à la fin de l'été et en automne arrivent ordinairement, au contraire, à leur complet développement sans soin particulier. Comme porte-graines, on choisit les plus belles Raves qu'on laisse monter à fleurs sur place ou qu'on repique sur un autre point du jardin. Les Raves porte-graines d'hiver peuvent aussi être conservées sur place, ou repiquées immédiatement ou encore conservées en cave et repiquées au jardin vers la fin de l'hiver. En plein champ, la Rave blanche et la Rave à collet rouge, toutes deux précoces, la Rave d'Auvergne, la Rave du Limousin, sont fréquemment semées, seules ou associées à une autre culture. En France, ces plantes sont surtout cultivées après une céréale d'automne, blé ou seigle. Aussitôt que possible après la moisson, le sol reçoit un labour léger, suivi de hersage et roulage, et il est ensemencé à la volée, de 4 kilogr. de graines. On éclaircit ensuite le semis et on le bine à la herse. Lorsqu'on traite les raves en culture principale, on répand leurs graines au semoir, en lignes espacées de 50 à 60 centim. à raison de 3 kilogr. à l'hectare. Les semis se font de juin en août, suivant les milieux. Dans un terrain bien préparé et fumé, les Raves en lignes, éclaircies et binées à propos, fournissent des rendements de 30 à 40.000 kilogr. à l'hectare. Le bétail mange très volontiers les Raves dont il est surtout avide lorsqu'elles lui sont présentées mélangées au fourrage sec. G. Boyer.

III. Art culinaire. — Les raves jouent un certain rôle dans l'alimentation de l'homme ; elles sont peu nutritives, mais de facile digestion. On les mange seules, assaisonnées de beurre ou accompagnées de viande.

**RAVEAU.** Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de La Charité; 1.036 hab.

**RAVEL.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Châtillon; 94 hab.

**RAVEL.** Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Vertaizon; 678 hab. Château des XIIIe-XVIe siècles, avec donjon et cinq tours.

**RAVEL** (Pierre-Alfred), comédien français, né à Bordeaux en 1814, mort à Neuilly-sur-Seine le 26 avr. 1881. Fils d'un marchand de chevaux, il fut d'abord clerc de notaire, puis apprenti opticien. Mais le théâtre l'attirait, et, après avoir couru un an la province avec une troupe ambulante, il débuta à Paris, aux Variétés. Peu après, il remportait au Vaudeville un grand succès dans le *Tourlourou*, et, en 1841, il entra au Palais-Royal. Pendant plus de vingt ans, il demeura attaché à cette scène et contribua grandement à sa fortune dans toute une série de créations du plus haut comique. Nul mieux que lui ne savait provoquer le fou rire, et il égala, s'il ne les surpassa, Arnal et Grassot. Il excellait aussi dans le monologue. En 1868, il passa au Gymnase.

**RAVELIN** ou **RÉVELIN.** Ouvrage de défense qui date de la fin du moyen âge et que les assiégés construisaient en avant des communications de la courtine pour se protéger contre l'explosion des pétards. D'abord en forme de petit éperon, on flanqua ensuite ses faces, en même temps qu'on augmenta ses dimensions, et il devint, après une série de modifications successives, la *demi-lune* (V. ce mot).

**RAVELLO.** Ville d'Italie, prov. de Salerne, au-dessus d'Amalfi; 1.200 hab. Cathédrale bâtie en 1087 ; palais Ruffoli. Evêché de 1086 à 1818.

**RAVENALA** (*Ravenala* Adans.). I. Botanique. — Genre de Zingibéracées-Musées, formé de deux plantes de l'Amérique tropicale et de Madagascar. Les fleurs, organisées comme celles des *Strelitzia* (V. ce mot), sont axillaires, disposées en cyme à l'aisselle de plusieurs grandes spathes ou bractées qui les enveloppent. Sépales libres, pétales longs, étroits, non appendiculés, l'extérieur plus court. Le fruit est loculicide. Les feuilles sont analogues à celles des Bananiers, grandes, distiques ; le tronc porte leurs cicatrices.

II. Horticulture. — L'Arbre du voyageur (R. *madagascariensis*) est l'un des plus beaux arbres de Madagascar. Son stipe atteint une dizaine de mètres de hauteur et se termine par un magnifique éventail de feuilles gigantesques dont l'effet pittoresque est très grand. La culture de cet arbre se fait en serre chaude où il acquiert un beau développement, surtout s'il est en pleine terre. On le tient habituellement en pot ou en caisse qu'on remplit de bonne terre enrichie de terreau, et qu'on draine avec soin. On donne à cette plante de copieux arrosages lorsqu'elle est en plein développement et on diminue les arrosages en même temps qu'on abaisse la température de la serre pendant la période de repos de sa végétation.

**RAVENEL.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just-en-Chaussée ; 1.015 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

**RAVENEL** (Jules-Amédée-Désiré), bibliothécaire français, né à Paris le 2 juil. 1801, mort à Paris, le 22 févr. 1885. Il commença sa carrière en collaborant par ses annotations à la collection des classiques français de Lemoine. Attaché temporairement aux bureaux du ministère de la guerre, il fut nommé en 1832 sous-bibliothécaire à la bibliothèque de la ville de Paris, d'où il passa, en 1839, à la bibliothèque royale, en qualité de conservateur adjoint au département des imprimés. Après févr. 1848, il fut nommé conservateur sous-directeur au même département, où il prit sa retraite en 1878. On lui doit diverses éditions annotées des *Amours de Pierre le Long*, de Billardon de Savigny (1829), des œuvres complètes de Montesquieu (1835), des *Lettres de Mazarin à la princesse palatine* en 1651 et 1652 (1836), des *Lettres* de *Mlle Aïssé à Mme Calandrini* (1846), etc. Il a fourni de nombreux articles à *la France littéraire* de Quérard, au feuilleton du *Journal de la Librairie*, sous la direction de Beuchot, pour qui il a annoté, dans les œuvres complètes de Voltaire, l'édition de *la Pucelle;* il a collaboré aussi, avec E. Pelouze, à la publication de la *Muse historique* de Loret. Enfin, c'est à lui que revient l'honneur de

la découverte à Berne, en 1834, d'écrits inédits de J.-J. Rousseau, qui n'ont été publiés qu'en 1865 par M. Streickenson. On lui a attribué, mais à tort, paraît-il, la publication des *Mémoires de Mme Roland* (1841). F. Chambon.

**RAVENELLE** ou Ravanelle (Bot. et Hort.) (V. Radis).

**RAVENNA** (Marco Da) (V. Dente [Marco]).

**RAVENNE. Géographie.** — Ville d'Italie, ch.-l. de la prov. de ce nom, à 7 kil. de la mer Adriatique, sur le canal Corsini, dans une plaine marécageuse. En 1881 la ville comptait 18.571 hab. et la commune 60.573. Archevêché. Bibliothèque de 70.000 vol.; école et institut techniques, école des beaux-arts, petit musée. L'industrie est peu développée, raffinerie de soufre, verrerie, briqueterie, minoterie, etc. Le port représentait un trafic maritime total de 126.400 tonnes en 1894. — Un chemin de fer relie Ravenne à Ferrare et Rimini et à Bologne.

Monuments. — La grande importance actuelle de Ravenne est due à ses monuments qui sont essentiels pour la connaissance de l'art chrétien dans la période de transition entre l'Empire romain et le moyen âge (V. Italie § *Beaux-Arts;* Architecture, Mosaïque, etc.). L'art chrétien primitif du ve au viiie siècle est trouvé moins gêné qu'à Rome par les traditions et s'est développé librement: l'art romain et l'art byzantin y font alliance; près des basiliques s'élèvent des constructions à coupoles, sur le modèle de celles de Constantinople. Il y a eu deux périodes : 1° de 404 à 450 (gouv. d'Honorius et de sa sœur Placidia) datent la cathédrale, le baptistère, la chapelle de l'archevêché, Sainte-Agathe, Saint-Nazaire et Saint-Celse, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean l'Evangéliste; 2° de 493 à 550, période de l'époque des rois ostrogoths, pendant laquelle ont été bâtis S. Spirito, Sainte-Marie in Cosmedin, Saint-Apollinaire in Classe, et la Rotonde, le mausolee de Théodoric. Ces magnifiques monuments du triomphe du christianisme font une grande impression, encore augmentée par le calme majestueux et la solitude des alentours, malgré les modifications successives et l'exhaussement du terrain de 1 à 2 m. La peinture en mosaïque a été très cultivée à Ravenne, et l'on y suit l'opposition du style historique chrétien et de l'ancien style symbolique ; le dessin prend peu à peu de la raideur. On trouve aussi à Ravenne de nombreux sarcophages d'ivoires sculptés, caractéristiques de l'art des siècles précédant celui de Charlemagne.

Les principaux monuments de Ravenne sont: la cathédrale, Basilica Ursania, rebâtie en 1743 par Guiccioli sur les ruines d'une construction de l'an 400, due à l'archevêque Ursus; il ne reste du passé que les colonnes, une crypte et un campanile rond; elle possède deux sarcophages chrétiens, un trône en ivoire de saint Maximien avec bas-reliefs des ve et vie siècles, dans la sacristie, et des fresques de Guido Reni; tout à côté de cathédrale, le baptistère de San Giovanni in Fonte (restauré en 430), construction octogone avec deux rangées d'arcades superposées à l'intérieur, une coupole en poterie décorée de mosaïques du ve siècle (très bien conservées, les plus anciennes de Ravenne, représentant le baptême de Jésus) et des fonts en marbre blanc datant du ve siècle. — L'église de San Vitale (bâtie de 526 à 547), construite sous Justinien par l'archevêque Ecclesius et consacrée par saint Maximien, imitation de Sainte-Sophie de Constantinople: Charlemagne l'a pris comme modèle pour la cathédrale d'Aix-la-Chapelle; elle a la forme d'un octogone régulier de 35 m. de diamètre, avec une coupole reposant sur huit piliers, entre lesquels il y a des colonnes supportant des arcades ; l'abside, décorée de mosaïques excellentes (empereur Justinien, impératrice Théodora), mais moins anciennes que celles du baptistère, et moins nobles de style, contient à l'entrée un beau bas-relief grec provenant d'un temple de Neptune; dans la sacristie, un bas-relief romain. — San Francesco, bâtie vers 450 par saint Pierre Chrysologue, sur les ruines d'un temple de Neptune, église à trois nefs, modernisée, mais qui a conservé sa forme ancienne en partie, avec d'anciennes colonnes, un campanile, un sarcophage du ve siècle de l'archevêque Libérius. — San Apollinare Nuovo, basilique ancienne, bâtie par Théodoric en 504, consacrée au culte catholique en 570 par l'évêque saint Agnello, avec trois nefs dont la plus grande et centrale présente un des rares spécimens bien conservés de décoration intérieure des premiers temps du christianisme, colonnes de marbres, mosaïques, etc. — San Giovanni Evangelista, église construite par Galla Placidia en 425 à la suite d'un vœu ; elle a été transformée complètement; les bas-reliefs au-dessus du portail sont richement sculptés, et la quatrième chapelle est décorée de fresques de Giotto. — San Nazario e Celso, mausolée de l'impératrice Galla Placidia, fondé par elle en 440, en forme de croix grecque avec une coupole ; belles mosaïques du ve siècle à l'intérieur, autel en albâtre d'Orient transparent; grand sarcophage de Galla Placidia, et d'autres sarcophages, seuls tombeaux d'empereurs romains qui soient restés à leur place. — San Apollinare in Classe, situé à 5 kil. au S.-E. de Ravenne, la plus remarquable des basiliques de l'art chrétien primitif d'Italie, bâtie de 534 à 549 et restaurée en 1779; campanile rond; l'intérieur a trois nefs, avec d'anciennes colonnes de marbre au milieu de la nef, un ancien autel de marbre; la crypte renferme le tombeau de saint Apollinaire; un escalier conduit à l'abside où s'élève le maître-autel, avec mosaïques du vie siècle, bien conservées, ainsi que celles de l'arc triomphal. Mausolée de Théodoric le Grand, construit préalablement vers 530 par Amalasonthe, sa fille : c'est une rotonde décagone en bas avec une coupole plate de 11 m. de diamètre, formée d'un seul rocher d'Istrie lourd de plus de 9.000 quintaux. — Santa Agata (432). — Santa Maria in Cosmedin, ancien baptistère des Ariens. — San Teodoro (qui s'appelle maintenant San Spirito), tous deux datant du vie siècle. — Le palais de l'archevêché, dont la chapelle contient des mosaïques du ve siècle. — Le mausolée de Dante, situé à côté de l'église San Francesco, élevé en 1482 par le podestat Bernard Bembo, restauré en 1592 et 1780 : c'est une construction carrée avec une coupole ornée des portraits des amis de Dante; un sarcophage renferme dans une urne les restes du poète retrouvés en 1865. Le Dante était mort à Ravenne le 14 sept. 1321 et avait été enterré à San Francesco. — Les restes du palais de Théodoric, etc. Sur la place Vittorio Emmanuele, au centre de la ville, se trouvent deux colonnes de granit élevées par les Vénitiens en 1483, avec les statues de saint Apollinaire et saint Vital, la statue du pape Clément XII (1738) et un portique de huit colonnes de granit de l'ancienne basilique d'Hercule, datant, dit-on, de Théodoric. Devant la gare s'élève le monument du patriote italien Farini, dictateur de l'Emilie en 1860; sur la place Anita Garibaldi, il y a un monument des martyrs inauguré en 1888.

**Histoire.** — Ravenne remonte à l'époque des Ombriens, mais ne prit d'importance qu'à l'époque de l'Empire romain. Auguste y creusa le *Portus Classis*, station de la flotte de l'Adriatique, relié à la ville et au Pô par des canaux. Dans la zone intermédiaire, entre Ravenne et Classis, s'éleva le quartier de *Cæsarea*, bâti sur pilotis et qui ressemblait à la Venise actuelle. Mais les alluvions du Pô envasèrent le port, les canaux s'obstruèrent ; Ravenne cessa d'être la station de la flotte, mais demeura le chef-lieu de la province Flaminienne. La légende chrétienne veut que dès le milieu du ier siècle elle ait eu pour évêque saint Apollinaire. Au déclin de l'Empire, *Honorius* (V. ce nom), ne se sentant plus en sûreté à Rome, transféra sa résidence à Ravenne, que sa situation au milieu d'un réseau de canaux rendait à peu près imprenable. Elle demeura la seconde capitale de l'Italie durant le ve siècle, devint celle d'Odoacre, puis de Théodoric et des rois ostrogoths et enfin de l'*Exarchat* (V. ce mot et Italie). Bien que comprise dans la donation de Charlemagne au pape (V. Etats de l'Église), Ravenne ne fut pas réellement soumise à l'autorité pontificale. Ses archevêques, qui y exerçaient le principal pouvoir, étaient, dès l'époque de l'Exarchat, entrés en rivalité avec les papes, et ce conflit

se prolongea plusieurs siècles par intermittence. Au XII^e siècle s'établit un régime communal à peu près autonome et vers 1275 la famille della Polenta devint prépondérante. En 1318, le seigneur prend le titre de duc. En 1441, Ravenne tombe au pouvoir des Vénitiens, mais la ligue de Cambrai (1509) la rend au pape qui désormais en reste maître jusqu'au traité de Tolentino (1797). Elle passe ensuite à la République Cisalpine, au royaume d'Italie, revient aux Etats de l'Eglise de 1815 à 1860.

Bataille de Ravenne. — Bataille gagnée le 11 avr. 1512 par Gaston de Foix sur les troupes de la Sainte Ligue. Le roi de France Louis XII, craignant de voir l'empereur Maximilien se joindre à ses ennemis et ne parvenant pas à regagner les Suisses, donna l'ordre à son neveu le duc de Nemours d'attaquer et de détruire à tout prix l'armée du pape Jules II et du roi d'Aragon, pour imposer la paix au pape. Gaston de Foix entra en Romagne au mois de mars, puis se porta sur Ravenne pour y attirer les ennemis obligés de défendre une ville si importante : il établit son camp dans la presqu'île que forment les rivières du Ronco et du Montone. Don Ramon de Cardona vint en effet au secours de la ville et s'arrêta à 3 milles de la ville assiégée, enfermant ainsi les Français entre Ravenne et le camp espagnol. Gaston de Foix décida aussitôt la bataille, manquant de vivres et pressé par un événement important. Maximilien, ayant conclu une trêve avec les Vénitiens, avait envoyé aux 5.000 lansquenets allemands l'ordre de quitter le camp français; le colonel des Allemands, Jacob d'Empfer, ami de Bayard et dévoué au roi Louis, garda la lettre et engagea le duc de Nemours à livrer la bataille avant l'arrivée de nouveaux ordres. Le 9 avr., un assaut terrible donné à Ravenne fut repoussé par la garnison commandée par Marc-Antonio Colonna. La bataille fut dès lors décidée, et le 11 avr., jour de Pâques, dès le point du jour, les Français traversèrent le Ronco, sans opposition des coalisés qui attendaient derrière les fossés de leur camp. Des deux côtés les troupes avaient des chefs réputés : les Français étaient conduits par Gaston de Foix, le duc de Ferrare qui avait formé la plus belle artillerie de l'Europe, La Palisse, Bayart, Louis d'Ars, etc.; les coalisés avaient à leur tête le célèbre Pedro Navarro, Fabrizio Colonna, le plus renommé des capitaines italiens, le marquis de Pescaire, et le capitaine espagnol Antoine de Lève. Les coalisés disposaient de 1.400 lances, 1.000 chevau-légers et 12.000 fantassins ; les Français avaient l'avantage du nombre, mais le désavantage de la position. Les fantassins espagnols étaient admirablement retranchés, couverts par des chariots armés de lances de fer et d'épieux et chargés de 20 pièces de campagne et 200 grosses haquebutes ou arquebuses à crochets. La bataille de Ravenne est une des premières batailles où l'artillerie ait joué un rôle capital. Gaston de Foix, voyant que ses adversaires restaient dans leurs retranchements, chercha à les obliger d'en sortir en employant son excellente artillerie : mais Navarro répondit par un feu aussi violent et aussi meurtrier que celui des Français. Après trois heures de cette épouvantable canonnade, les deux partis avaient également souffert : d'un côté l'infanterie française, qui s'était avancée à découvert, perdit la plupart de ses officiers, dont le sire de Molard et le colonel allemand d'Empfer ; d'autre part, la cavalerie espagnole et italienne faisait des pertes énormes : l'armée de Gaston de Foix était étendue en forme de croissant, à l'aile gauche les canons du duc de Ferrare prenant en écharpe la ligne des alliés emportaient des rangs entiers à chaque volée. Lassés d'être ainsi décimés, on attaqua des deux côtés. La cavalerie italienne et espagnole chargea le corps de bataille français où se trouvait le duc de Nemours ; après une terrible mêlée, la cavalerie espagnole et papale fut culbutée, défaite, et nombre d'officiers furent pris. Pendant ce temps, les piétons français et allemands s'étaient rués à l'assaut du camp de Pedro Navarro ; repoussés d'abord après un grand carnage, ils étaient revenus à la charge contre les Espagnols qui, combattant avec le glaive et le bouclier comme les anciens Romains, avaient rompu la phalange allemande hérissée de piques immenses; les Gascons et les Picards étaient également en désordre, lorsque la cavalerie française, prenant les bandes espagnoles en queue, rétablit le combat et les délogea enfin de leur camp. Pedro Navarro fut fait prisonnier. La bataille était gagnée. Mais Gaston de Foix, apercevant une forte bande d'infanterie espagnole qui s'était ralliée et se retirait le long du Ronco en cherchant à gagner Ravenne, n'écoutant que l'ardeur de son jeune courage, se jeta furieusement sur les ennemis; il était presque seul, suivi seulement par quelques gentilshommes. Aussitôt entouré et jeté à bas de son cheval, il se releva l'épée à la main, mais retomba bientôt percé de coups. Ainsi mourut à vingt-quatre ans ce jeune héros qui promettait d'être un grand capitaine. Ph. B.

Conciles de Ravenne. — 22 juil. 877. Cinquante évêques, y compris le pape Jean VIII, assistaient à cette assemblée. On y fit dix-neuf canons de discipline. I. Les métropolitains enverront à Rome, dans les trois mois de leur consécration, pour exposer leur foi et demander le *pallium* (V. ce mot, t. XXV, pp. 893 et suiv.). Avant d'avoir satisfait à ce devoir, ils n'auront point le pouvoir de consacrer des évêques. III. Ils ne pourront porter le *pallium* que dans les grandes fêtes, et seulement pendant la célébration de la messe. — 899. Six canons, dont le premier porte : « Si quelqu'un méprise les canons et les capitulaires des empereurs Charlemagne, Louis, Lothaire et son fils Louis, concernant la dîme, tant celui qui la donne que celui qui la reçoit, il sera excommunié. — 998. Neuf évêques présidés par Gerbert, leur archevêque. Trois canons. I. Condamnation de la coutume introduite à la consécration des évêques, en conséquence de laquelle un sous-diacre leur vendait *le corps de Jésus-Christ*, c.-à-d. l'hostie qu'ils recevaient en cette cérémonie. — 1311. Trente-deux canons. XV. Défense aux médecins de visiter un malade pour la seconde fois, avant que le médecin de l'âme ait été appelé. XXIII. Les Juifs porteront une marque les distinguant des chrétiens. XXX. Ordre aux notaires d'apporter aux évêques, dans le mois, une expédition des testaments contenant des legs pieux. Si les exécuteurs testamentaires négligent leur devoir, l'évêque y pourvoira E.-H. V.

Exarchat de Ravenne (V. Exarchat).

Bibl. : Fantuzzi, *Monumenti Ravennati ;* Venise, 1801. — Quast, *Die altchristlichen Bauwerke von Ravenna ;* Berlin, 1842. — Rahn, *Ravenna eine Kunstgeschichtliche Studie ;* Leipzig, 1869. — Diehl, *Ravenne, études d'archéologie byzantine ;* Paris, 1885. — Cf. Exarchat.

**RAVENNEFONTAINE.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Montigny-le-Roi ; 189 hab.

**RAVENOVILLE.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise ; 525 hab.

**RAVENSARA** (*Ravensara* Sonn.) (Bot.). Genre de Lauracées-Cryptocaryées, très voisin des *Cryptocarya* (V. ce mot) dont ses représentants ont la fleur. La seule espèce importante est le *R. aromatica* Sonn. (*Agathophyllum aromaticum* Wild., *Evodia Ravensara* Gärtn.) ou *R. de Madagascar*. C'est un arbre gros et touffu, à écorce odorante, à feuilles épaisses. Le réceptacle s'épanouit et entoure le fruit, produisant dans sa cavité 6 cloisons verticales qui divisent le fruit et la graine qu'il contient en 6 quartiers. Le fruit ou *noix de Ravensara* répand une odeur qui rappelle à la fois celle du girofle et de la muscade; c'est un excellent aromate et un stimulant puissant. Les indigènes de Madagascar en retirent une huile âcre et caustique. Les feuilles servent également comme stimulantes. Dr L. Hn.

**RAVENSBURG.** Ville d'Allemagne, royaume du Wurttemberg, cercle du Danube, sur la Schussen ; 12.705 hab. Vieil hôtel de ville. Toiles, bonneterie, etc. La ville se forma au pied d'un château édifié par le comte Welf d'Altorf au début du XI^e siècle, acquit l'immédiateté en

1276, admit la Réforme en 1545, fut annexée à la Bavière (1803), puis au Wurttemberg (1810).

BIBL. : *Gesch. von Ravensburg;* Ravensburg, 1887.

**RAVENSCROFT** (Edward), auteur dramatique anglais du XVII^e siècle. On ne sait rien de sa vie, dont le principal événement paraît avoir été une querelle retentissante avec Dryden qui a fait passer son nom à la postérité. Ses nombreuses pièces, habilement conduites, intéressantes, ont obtenu des succès considérables, mais elles ne sont, en somme, que d'intelligents plagiats. Citons seulement : *Mamamouchi or the Citizen turned Gentleman*, farce représentée à Dorset-Garden en 1671 et qui n'est autre qu'une adaptation du *Bourgeois gentilhomme* de Molière ; *The Wrangling Lovers or the invisible mistress*, jouée en 1676, qui est tirée des *Engagements du hasard* de Thomas Corneille ; *Scaramouch a philosopher Harlequin* (Théâtre royal, 1677), qui vient à la fois du *Mariage forcé* et des *Fourberies de Scapin;* et enfin *The Canterbury Guest or the Bargain Broken* (Théâtre royal, 1694), où Ravenscroft s'est pillé lui-même, car cette comédie est un assemblage de scènes empruntées telles quelles à ses pièces antérieures. R. S.

BIBL. : CIBBER, *Life of Ravenscroft*, dans *Lives of the Poets*, t. III.

**RAVENSTEIN** (Ernst-Georg), géographe anglo-allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 30 déc. 1834, fixé depuis 1852 à Londres où il eut un emploi au ministère de la guerre (1855-75). Il a publié : *The Russians on the Amur* (1861) ; *The laws of Migration* (1876) ; *London*, dans la collection des guides Meyer ; une remarquable carte d'*Eastern equatorial Africa* en 25 feuilles (1883), des atlas de vulgarisation, etc.

Son frère *Ludwig*, né le 11 déc. 1838, éditeur cartographe à Francfort, a donné une carte d'Allemagne au 850.000^e en 12 feuilles et une carte des Alpes orientales au 250.000^e en 9 feuilles.

**RAVENSWORTH.** Château d'Angleterre, comté de Durham, à 5 kil. S.-O. de Gateshead. Château bâti par Nash en 1808.

**RAVENSWORTH** (Henry-Thomas LIDDELL, comte de), homme politique anglais, né le 10 mars 1797, mort le 19 mars 1878. Membre d'une riche famille de Northumberland, il fut élu à la Chambre des communes par ce comté en 1826 ; il représenta ensuite North Durham (1837-47), et Liverpool (1853-55), puis entra à la Chambre des lords. Il était tory renforcé. Il a laissé quelques écrits, notamment des poésies : *The Wizard of the North* (Edimbourg, 1833, in-8) ; *Carmina* (Londres, 1865, in-4) ; *Poems* (Newcastle, 1877, in-8) ; des traductions en vers des *Odes* d'Horace (1858, in-8), de *Virgile*, etc. R. S.

**RAVES.** Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié ; 237 hab.

**RAVESTEYN** (Jan Anthonisz van), peintre hollandais, né à La Haye vers 1572, mort à La Haye en 1657. Fils d'un peintre sur verre, il fut instruit ou au moins influencé par Mierevelt, qu'il a, en tout cas, connu à Delft en 1597. Maître de la gilde de Saint-Luc à La Haye en 1598, il épousa en 1640 la fille du peintre Hanneman. En 1656, il fut un des fondateurs de la gilde des peintres et sculpteurs, qui se séparèrent des décorateurs et enlumineurs. Il a beaucoup produit, mais les tableaux de tous ses élèves ont dû passer sous son nom. On lui commanda de nombreux portraits de corporations, supérieurs à tout ce qui avait paru en ce genre avant lui par la sincérité, la loyale franchise du dessin et le caractère. Il aurait été la gloire de l'école si Hals, Van der Helst et Rembrandt ne l'avaient un peu éclipsé. Le musée d'Amsterdam a de lui 28 portraits (dont plusieurs copies) ; celui de La Haye, 22 ; le Louvre, 2. On en voit d'autres à Berlin, Dresde, Munich, Copenhague, New York (Société historique). E. D.-G.

**RAVET** (Entom.) (V. BLATTE).

**RAVI.** Cette rivière de l'Inde, l'une des cinq qui ont donné leur nom au Pendjâb, est l'*Iravati* et l'*Hydraotes* des anciens auteurs sanscrits et grecs. Elle naît dans le Koulou, traverse la principauté de Tchamba et longe celle de Djammou. Dès qu'elle atteint la plaine, son cours devient capricieux comme celui de ses voisines. Elle passe à présent à 2 kil. de Lahore, qu'elle arrosait jadis, et rejoint le Tchinab bien au-dessus et non plus au-dessous de Moultan. Dans ces dernières années, il a fallu faire de grands travaux pour l'empêcher de déserter le pont du North-Western Railway qui la traverse près de Lahore. Son cours généralement sinueux a une longueur totale de 720 kil.

**RAVIÈRES** (*Ribarias*). Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc, sur l'Armançon ; 1.577 hab. Autrefois fief relevant du comté de Tonnerre. Eglise à trois nefs de la fin du XII^e siècle ; portail de style ogival flamboyant avec trois statues du XV^e siècle ; tour du XVI^e siècle. Ancien château des comtes de Tonnerre, du XVI^e siècle. M. PROU.

**RAVIGNAN** (Le P. Gustave-François-Xavier de LACROIX DE), prédicateur français, né à Bayonne le 2 déc. 1795, mort à Paris le 26 févr. 1858. Il étudia à Paris, d'abord dans une pension ecclésiastique, puis au lycée Bonaparte, ensuite à l'école de droit. En 1815, Napoléon ayant quitté l'île d'Elbe, il s'engagea dans le corps des volontaires royaux pour défendre la royauté menacée. Après la seconde Restauration, il reprit ses études de droit. En 1817, il fut conseiller auditeur à la cour royale de Paris et substitut du procureur du roi à la chambre des mises en accusation ; il passa ensuite au service des assises. Ses succès le firent nommer, en 1821, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine. Il démissionna en 1822, entra au séminaire Saint-Sulpice, puis chez les jésuites, et fut d'abord employé à l'enseignement. Il prêcha et se révéla orateur en 1835 à Amiens, en 1836 à Paris (Saint-Thomas d'Aquin). En 1837, Mgr de Quélen lui confia la chaire de Notre-Dame de Paris pour le carême ; il l'occupa chaque année jusqu'en 1846 ; sa santé alors s'altéra et exigea un repos absolu. En 1849, il reprit ses prédications jusqu'en 1857. On l'entendit aussi dans les principales cathédrales de France : Lyon (1837), Bordeaux (1838 et 1840), Grenoble (1839), Besançon (1842), Toulouse (1844), Metz (1845), Dijon, Tours, Poitiers, Angers, Nantes, etc. Il prêcha à Rome en 1841, à Liège en 1846, à Londres en 1851, aux Tuileries en 1855. Son éloquence était toute de sentiment et de piété. Il attirait et touchait plus qu'il ne convainquait, et il réussissait davantage dans les retraites et les missions, sa parole étant plutôt affective que démonstrative. Il fuyait la prétention, l'étalage, l'ostentation de la science, l'affectation de la rhétorique, les curiosités de l'esprit, les nouveautés du style, les singularités de l'action. Son discours était plus lucide et plus séduisant que profond. Il a été exalté par les amis de sa Compagnie. Aujourd'hui qu'on a oublié le charme de son onction et de sa personne, la distinction et l'ascétisme de son visage, la sonorité de sa voix, la sobre largeur de son geste, et qu'on n'a plus sous les yeux que des pages très décolorées et peu substantielles, herbier très desséché, on est tenté de le juger avec trop de sévérité peut-être et de reprocher à ses éditeurs le mauvais service qu'ils lui ont rendu en publiant ses conférences : *Defunctus jam non loquitur*. Il fallait l'entendre, mais il ne faut pas le lire. On a de lui les ouvrages suivants : *De l'existence de l'institut des jésuites* (1844, br. in-8 ; 7^e éd. augm., 1855) ; *Clément XIII et Clément XIV* (1854, 2 vol., apologie de ces deux papes) ; *Conférences* (1859, 4 vol. in-8) ; *Entretiens spirituels* (1859, in-18 ; suite, 1863, in-18, suivis d'un choix de ses pensées) ; *Dernière Retraite* (aux Carmélites de la rue de Messine, à Paris [in-12]). E. MICHAUD.

BIBL. : POUJOULAT, *le P. de Ravignan, sa vie, ses œuvres*, 1859. — Le P. DE PONLEVOY, *Vie du R. P. Xavier de Ravignan*, 1860, 2 vol. — Fr. GODEFROY, *Hist. de la litt. fr. au XIX^e siècle*, édit. 1880, pp. 76-80.

**RAVIGNAN** (Marie-Raymond-Gustave DE LACROIX, baron de), homme politique français, né à Bordeaux le 29 janv.

1829, mort à Mont-de-Marsan le 1er déc. 1891, neveu du précédent. Maître des requêtes au conseil d'Etat, gendre du fameux président Devienne, il fut élu sénateur des Landes, où il possédait de grandes propriétés, le 30 janv. 1876, et fut réélu au renouvellement de 1879. Catholique et impérialiste, il appuya énergiquement le gouvernement du 16 Mai, et combattit, souvent avec des violences de langage, les lois scolaires, l'art. 7, les obsèques nationales décernées à Victor Hugo (1885). Il ne fut pas réélu en 1888.

**RAVIGNY.** Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Pré-en-Pail ; 411 hab.

**RAVIGOTE** (Sauce) (Art cul.) (V. Sauce).

**RAVILLE.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Lunéville ; 170 hab.

**RAVILLOLES.** Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude ; 341 hab.

**RAVISSANT** (Blas.). Expression spéciale au loup rampant. Se dit aussi du même animal emportant une proie.

**RAVITAILLEMENT.** I. Art militaire. — Opération qui consiste à renouveler les approvisionnements, en vivres ou en munitions, d'une armée en campagne ou d'une place assiégée. On trouvera aux art. Approvisionnement et Munition l'exposé des règles générales qui y président. En 1888, une commission spéciale composée de représentants des administrations et services publics a étudié à nouveau la question en ce qui concerne les places fortes et le camp retranché de Paris. Les principaux textes en vigueur sont aujourd'hui : le règlement du 22 août 1890 sur le service des subsistances militaires et du chauffage en campagne, les lois des 5 mars 1890 et 1er févr. 1892 et le décret du 12 mars 1890 sur le ravitaillement de la population civile des places fortes.

II. Droit international. — On appelle ainsi le fait de pourvoir de vivres la garnison d'une ville en état de siège ou menacée d'un investissement. L'ennemi ayant un intérêt manifeste à empêcher une opération qui ne peut avoir pour effet que d'encourager et de prolonger la résistance de la place, le ravitaillement, à moins qu'il n'ait lieu de vive force et grâce à une armée de secours, ne peut être effectué que pendant une suspension d'armes et en vertu d'une stipulation expresse entre l'assiégeant et l'assiégé. Parfois, c'est l'assiégeant lui-même qui est chargé de ravitailler la place dans des proportions convenues.

**RAVOIR** (Pêche). On désigne sous ce nom des filets que l'on tend à la laisse de basse mer sur la plage, perpendiculairement au courant, de telle sorte qu'ils ne sont qu'une variété de *Bas-Parcs* (V. ce mot). Sur des pieux sont tendus des nappes dont les mailles ont au moins 0m,05 de diamètre; le filet, qui n'est arrêté qu'aux piquets extrêmes se place du côté opposé à celui par lequel vient la marée. La marée montante soulève le filet et le poisson passe ; à la marée descendante le filet retombe, l'eau l'applique contre les pieux et le poisson s'emmaille.

**RAVOIRE** (La). Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (S.) de Chambéry; 743 hab.

**RAWA.** Ville de la Pologne russe, gouv. de Petrokov, sur la Rawka; 7.278 hab. (en 1892). Ruines des fortifications; vieux château. Ce fut la capitale des ducs de Plock, puis d'une voïvodie de la Grande-Pologne.

**RAWDON-Moira** (Francis), homme d'État anglais (V. Hastings (Marquis d').

**RAWDON-Moira** (Francis), marin anglais (V. Crozier).

**RAWICZ** (all. *Rawitsch*). Ville de la Pologne prussienne, district de Poznan, sur le chem. de fer de Breslau à Poznan ; 12.360 hab. (en 1895). Fondée en 1632, elle a une école normale d'instituteurs, une manufacture du tabac, des meubles, des machines, du crin, etc. Actif marché de laine et denrées agricoles.

**RAWKA** (Mont) (V. Karpates).

**RAWLINS** (Thomas), médailleur anglais, né en 1620, mort en 1670. Il a gravé des médailles commémoratives des principaux événements de la guerre civile, et dans un sens nettement royaliste. Charles Ier le nomma chef graveur de la monnaie (1647). Rawlins passa en France en 1648 ; il revint en Angleterre en 1652 et vécut d'expédients ; en 1657, il fut même enfermé à la prison pour dettes. La Restauration lui rendit son emploi de graveur en chef. Il a gravé un certain nombre de coins et de sceaux et plusieurs belles médailles, entre autres : Rencontre de Charles Ier et d'Henriette-Marie à Kineton (1643) ; mort de Charles Ier (1648) ; couronnement de Charles II (1661). Rawlins est encore l'auteur de pièces de théâtre qui ne manquent pas de valeur. Citons *The Rebellion* (1640), tragédie ; *Tom Essence or the modish Life* (1676), dans laquelle il a fort pastiché le *Cocu imaginaire* de Molière ; *Tunbridge wells* (1678), comédie. R. S.

**RAWLINSON** (Sir Henry Creswick), général, diplomate et orientaliste anglais, né à Chadlington (comté d'Oxford) en 1810, mort à Londres en 1895. Il entra fort jeune (1826) au service de la compagnie des Indes, et ne le quitta qu'en 1833, après s'être familiarisé avec les principales langues orientales parlées dans la péninsule, et surtout dans celle du persan moderne. Il fut alors envoyé en Perse, où il demeura jusqu'en 1840, occupé à réorganiser l'armée du *chah* dont l'infériorité était notoire, et que l'Angleterre avait intérêt à pouvoir opposer un jour à la marche des Russes. Quand cette tâche fut terminée, il fut nommé résident à Kandahar et passa en 1844 à Bagdad en qualité de consul. Rawlinson utilisa les loisirs que lui laissaient ses fonctions, tant en Perse qu'en Afghanistan et qu'en Mésopotamie, pour étudier l'archéologie et l'histoire des anciens peuples orientaux qui les avaient habités. De 1839 à 1841, il publia plusieurs mémoires, notamment sur la position de l'ancienne Ecbatane et sur l'ethnographie du Kurdistan, dans le *Journal de la Société géographique de Londres*. Il s'adonna bientôt au déchiffrement et à l'interprétation des inscriptions cunéiformes dont il copia l'une des principales, la grande inscription trilingue de Bisoutoun (V. Behistan), au prix de mille fatigues et de dangers sans nombre. C'est lui qui le premier réussit à interpréter entièrement ce document d'une importance historique si considérable, qui restera toujours la base du déchiffrement des inscriptions cunéiformes ninivites et babyloniennes. Il s'attaqua ensuite aux inscriptions unilingues découvertes par Layard à Kouyoundjik et à Nimroud, et il consigna le résultat de ses laborieuses recherches dans un mémoire adressé en 1851 à la Société asiatique de Londres sous le titre de : *Sur les inscriptions de l'Assyrie et de la Babylonie*. La même année, il était élevé au grade de consul général avec le titre de lieutenant-colonel ; il rentra en 1855 en Angleterre, et devint l'un des directeurs de la Compagnie des Indes, membre du Parlement (1858), puis membre du conseil des Indes (1858). En 1859, il fut nommé major général et envoyé à Téhéran en qualité de ministre plénipotentiaire, mais il n'y resta qu'un an et revint en Angleterre où la ville de Frome l'envoya en 1865 à la Chambre des communes. Il fut de nouveau, à partir de 1866, membre du conseil des Indes et président de la Société de géographie de Londres (1871-73, 1875-78); il fut élu en 1882 membre étranger de l'Académie des sciences de Vienne à la place de Darwin et en 1887 membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Parmi les nombreux travaux de ce savant, les plus importants sont *les Inscriptions cunéiformes de l'Asie occidentale* (1861-70, 4 vol. in-fol.), *Esquisse de l'histoire d'Assyrie, d'après les documents fournis par les inscriptions découvertes dans les ruines de Ninive* (Londres, 1852), *Mémoire sur la publication des inscriptions cunéiformes* (1855). E. Blohhet.

**RAWLINSON** (George), historien anglais, né le 23 nov. 1812, frère du précédent. Après de brillantes études à Oxford, il enseigna au collège d'Exeter, obtint en 1861 la chaire d'histoire ancienne à l'Université et devint cha-

noine de Canterbury en 1872. Grand travailleur, il a donné des œuvres considérables, parmi lesquelles nous citerons : une traduction d'Hérodote, écrite en collaboration avec son frère Henry et avec sir Wilkinson (Londres, 1858-60); *The five great monarchies of the ancien eastern World* (1862-67, 4 vol.) ; *A manual of ancient history* (1869); *The sixth great oriental monarchy* (1873) ; *The seventh great oriental monarchy* (1876) ; *History of ancient Egypt* (1881, 2 vol.); *History of Phœnicia* (1889) ; *Parthia* (1893), et un certain nombre de traités de théologie, ou relatifs à la Bible. R. S.

**RAWMARSH.** Ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding); 11.983 hab. (en 1801). Porcelaine, fonte.

**RAWSON** (Sir William Adams), oculiste anglais (V. Adams).

**RAWTENSTALL.** Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, sur l'Irwell, près de Haslingden; 29.507 hab. Lainage, cotonnades.

**RAWYL.** Col des Alpes, quelquefois appelé en français *les Ravins*. Ce passage autrefois très fréquenté est un peu délaissé aujourd'hui. Il met en rapport les vallées bernoises d'Iffigen et de la Lenk avec le district valaisan d'Hérens et Sion. Point culminant, frontière du Valais et de Berne, à 2.415 m. Le col est pittoresque, mais assez difficile.

**RAXIS** de Flassan, diplomate français (V. Flassan).

**RAY** Grass (Bot.) (V. Ivraie).

**RAY.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon, sur la Saône ; 420 hab. Sablière. Moulin. La terre a donné son nom à une très vieille et très importante famille de chevalerie comtoise, qui s'est éteinte au commencement du XVII^e siècle et qui a eu pour héritière la maison de Marmier. Eglise, anciennement collégiale, du XVI^e siècle (sculptures dans le chœur). Ray a été chef-lieu d'un canton sous la Révolution. Lex.

**RAY** (Cap) (V. Terre-Neuve).

**RAY** ou **WRAY** (John), naturaliste anglais, né à Block-Notley (Essex) le 29 nov. 1628, mort le 17 janv. 1704. D'abord professeur de mathématique et de grec au collège de la Trinité (1649 à 1655), il fut ensuite prédicateur, mais en 1760 abandonna l'Eglise. Il étudia avec prédilection la botanique, puis s'adonna à l'ornithologie et à l'ichtyologie avec Willoughby. Il a publié la flore complète des îles Britanniques et une relation scientifique d'un grand voyage sur le continent. On considère Ray comme l'un des promoteurs de la classification naturelle des plantes et des animaux. Citons de lui : *Methodus plantarum nova* (Londres, 1682, in-8, et plusieurs édit.) ; *Historia plantarum, species hactenus editas aliasque insuper multas noviter inventas et descriptas complectens* (Londres, 1686-1704, 3 vol. in-fol.); *Synopsis methodica animalium* (Londres, 1693, in-8); *Methodus insectorum* (Londres, 1705, in-8); *Historia insectorum* (Londres, 1710, in-4). Dr L. Hn.

**RAYA** Seca. Mont du *Portugal* (V. ce mot, t. XXVII, p. 378).

**RAYE.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Hesdin ; 432 hab.

**RAYER** (Pierre-François-Olive), médecin français, né à Saint-Sylvain (Calvados) le 7 mars 1793, mort à Paris le 10 sept. 1867. Il fut médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, et devint professeur de médecine comparée et doyen de la Faculté de médecine de Paris en 1862. Ses travaux concernent l'anatomie et la physiologie pathologiques, la pathologie, les épidémies, l'histoire naturelle, etc. Un de ses titres de gloire, c'est d'avoir prouvé la transmissibilité de la morve des chevaux à l'homme; une autre œuvre capitale concerne les maladies des reins. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Traité théorique et pratique des maladies de la peau* (Paris, 1826-27, in-8, 2 vol. avec atlas; Paris, 1835, 3 vol. in-8, avec atlas in-4); *De la Morve et du Farcin chez l'homme* (Paris, 1837, in-4, avec 2 pl.) ; *Traité des maladies des reins et des altérations de la sécrétion urinaire* (Paris, 1839-41, 3 vol. in-8, avec atlas de 60 pl.). Dr L. Hn.

**RAYÈRE** (Archit.). Ouverture longue et étroite, comme son nom l'indique, et semblable à une *barbacane*, qui était surtout pratiquée dans l'épaisseur de la muraille d'une tourelle afin de donner un peu de jour et d'air à l'intérieur. Ch. L.

**RAYET.** Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve, cant. de Villeréal; 302 hab.

**RAYET** (Antoine-Pons-Georges), astronome français, né à Bordeaux le 12 déc. 1839. Sorti en 1862 de l'Ecole normale supérieure, il a été d'abord, pendant quelques mois, professeur au lycée d'Orléans, puis est entré comme astronome adjoint et chef du service météorologique à l'Observatoire de Paris. En 1871, il s'est fait recevoir docteur ès sciences, a été nommé en 1874 professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Marseille, en 1876 à celle de Bordeaux, et est devenu, en 1879, directeur de l'Observatoire de cette ville, construit d'après ses indications et sous sa surveillance. Il est, en outre, depuis 1892, correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il a notablement contribué aux progrès de la spectroscopie céleste par d'intéressantes études sur les protubérances solaires. Commencées dans la presqu'île de Malacca, en 1868, à l'occasion de l'éclipse totale du 18 août, il les a poursuivies, à son retour en France, et a découvert toute une classe nouvelle d'étoiles singulières à lignes brillantes. On lui doit aussi la première démonstration de l'identité des spectres des diverses comètes. Depuis une vingtaine d'années, il s'est plus particulièrement occupé d'observations de comètes et de petites planètes. Outre un nombre considérable de mémoires et de notes insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans les *Annales de l'Observatoire de Paris*, dans les *Mémoires de la Société des sciences de Bordeaux*, etc., il a publié : *l'Astronomie pratique et les observatoires*, avec C. André et A. Angot (Paris, 1874-78, 5 part.); *Recherches sur les cadrans solaires* (Paris, 1876) ; *Notes sur l'histoire de la photographie astronomique* (Paris, 1887), etc. Il dirige depuis 1886 les *Annales de l'Observatoire de Bordeaux*. L. S.

**RAYET** (Olivier), archéologue français, né au Cairou (Lot) le 23 sept. 1847, mort à Paris le 19 févr. 1887. Au sortir de l'Ecole normale, en 1869, il devint membre de l'Ecole française d'Athènes, et c'est dans ses voyages en Grèce que se décida sa vocation archéologique qui fut pourtant interrompue par la guerre de 1870-71, période pendant laquelle il occupa un poste administratif. Dès sept. 1871, il reprit ses études et publia dans le *Bulletin de correspondance hellénique* ses premières recherches sur les fouilles du Céramique d'Athènes et les terres cuites de Tanagra qu'on commençait alors à découvrir. Il se forma lui-même une collection de terres cuites et de vases peints, puis il alla, aux frais de MM. Gustave et Edmond de Rothschild, pratiquer des fouilles sur l'emplacement de Milet, avec la collaboration d'un architecte, Albert Thomas. De beaux fragments d'architecture provenant de ces fouilles ont été donnés par MM. de Rothschild au musée du Louvre. En 1874, Rayet suppléa E. Beulé dans la chaire d'archéologie instituée près la Bibliothèque nationale; il fut nommé en même temps maître de conférences d'épigraphie grecque à l'Ecole des hautes études et, un peu plus tard, suppléant de P. Foucart au Collège de France; enfin, en 1884, à la mort de Fr. Lenormant, il fut titularisé comme professeur d'archéologie à la Bibliothèque. Dès ce moment, Rayet jouit d'une haute autorité scientifique; il était rédacteur de la *Gazette des Beaux-Arts* pour tout ce qui concernait l'art antique, et il commença la publication de ses *Monuments de l'art antique*, un des plus beaux recueils d'archéologie qui aient jamais été formés et pour la rédaction duquel il fit appel

à divers collaborateurs (Paris, 1884, in-fol.). Une mort prématurée vint interrompre cette carrière si brillamment commencée, et Rayet laissa plusieurs ouvrages importants, en manuscrit ou ébauchés, que des amis achevèrent et éditèrent. On lui doit une monographie de l'île de Cos publiée en 1876, dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires;* divers mémoires insérés dans la *Gazette archéologique*, la *Revue archéologique*, le *Bulletin de Correspondance hellénique*, la *Gazette des Beaux-Arts* et quelques autres recueils périodiques. Son ouvrage *Milet et le Golfe latinique*, demeuré inachevé, doit être continué par B. Haussoullier. Son *Histoire de la céramique grecque* a été mise au point et publiée par Max Collignon (Paris, 1888, in-8); enfin, sous le titre : *Etudes d'archéologie et d'art* par Olivier Rayet (Paris, 1888, in-8), ont été réunis vingt-deux des plus remarquables mémoires archéologiques du regretté savant. E. Babelon.

**RAYLEIGH** (John-William Strutt, lord), physicien anglais, né le 12 nov. 1842. Il a fait ses études à Cambridge et a professé à l'Université de cette ville de 1879 à 1884. Il occupe depuis 1887 la chaire de physique mathématique à l'Institut royal de Londres. Il est membre de la Société royale de Londres et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Troisième baron Rayleigh, il a succédé à son père en 1873 comme lord-lieutenant d'Essex. Il appartient au parti conservateur. On lui doit d'importants travaux sur l'acoustique, l'optique et l'électricité. En 1894, il a découvert avec Ramsay, dans l'atmosphère, un nouvel élément, l'*argon*. Il a fait paraître dans les *Philosophical Transactions* et dans diverses autres publications scientifiques de nombreux mémoires originaux et notes. Il a donné à part : *The Theory of Sound* (Londres, 1877-78, 2 vol.; 2e éd., 1894); *Experiments on the Unit of Resistance*, avec Sidgwick (Londres, 1883) ; *Circulation of air in Kundt's Tubes* (Londres, 1884) ; *Electro-chemical equivalent of Silver* (Londres, 1885) ; *Argon, a new constituent of the atmosphere*, avec W. Ramsay (Washington, 1896), etc. Il a réédité l'ouvrage de Clerk Maxwell, *Theory of Heat* (Londres, 1891-94).

**RAYMOND.** Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Dun-sur-Auron; 326 hab.

**RAYMOND**-Roger, comte de Foix (V. Foix [Comtes de]).

**RAYMOND,** comte d'Orange (V. Orange).

**RAYMOND** ou **RAIMOND,** comtes de Toulouse (V. Toulouse).

**RAYMOND,** archevêque de Tolède (1126-51). Il organisa un collège de traducteurs, dont les plus célèbres sont l'archidiacre Gundisalvi et le juif converti, Jean d'Espagne. De ce collège sortirent des versions latines d'Avicenne, d'Al-Kendi, d'Al-Gazali et d'Al-Farabi, d'Ibn-Gebirol, d'Aristote et de Théophraste, de Simplicius, de Philopon et d'Alexandre d'Aphrodise, etc. Répandues dans toute la France, elles contribuèrent, pour une grande part, à la renaissance philosophique du xiiie siècle.

Bibl. : Hauréau, *Histoire de la scolastique*, II, 1, pp. 54-58. — A. Jourdain, *Recherches critiques sur les traductions latines d'Aristote*, 107-120; — *Beiträge zur Geschichte der Philos. des Mittelalters*, hgg. von Cl. Bæumker : Paul Correns, *Die... Abhandlung des Dominicus Gundisalvi de unitate.* — G. Bülow, *Des Dominicus Gundissalinus Schrift von der Unsterblichkeit der Seele;* Münster, 1897. — Cl. Bæumker, *Gundissalinus* (Revue thomiste, 1898).

**RAYMOND** (*Sebonde, Sebond, Sabonde, Sabunde, Sebeyde, de Sebonde*), né à Barcelone vers la fin du xive siècle, mort à Toulouse en 1432. Professeur de théologie et de médecine à Toulouse, il est l'auteur d'une Théologie naturelle (*Theologia naturalis, sive liber creaturarum*) « bastye d'un espaignol baragouiné en terminaisons latines », dont il donna lui-même un abrégé (*De Natura hominis dialogus*). La *Théologie*, mise en français par Montaigne en 1569, antérieurement traduite en latin, comme l'abrégé, eut un grand succès jusqu'au milieu du xviie siècle. Ce qui en fait l'originalité, c'est qu'elle a pour objet de démontrer tous les dogmes. Le livre de l'universel ordre des choses ou de la nature nous a été donné à l'origine ; le livre des Ecritures nous a été octroyé par la suite. L'un et l'autre s'accordent, et il n'y a pas un seul mystère de la religion qui ne puisse et ne doive être expliqué par la philosophie. La philosophie est donc l'interprétation de la nature, qui se réfléchit dans l'homme. La nature nous présente quatre groupes d'êtres : les uns n'ont que l'existence ; d'autres ont l'existence et la vie ; d'autres ajoutent la sensibilité à la vie et à l'existence ; enfin il en est qui possèdent en plus la raison et la liberté. De la considération de ces êtres, on s'élève à l'idée d'une cause première, source de toute existence, de toute vie, de toute sensibilité, de toute liberté, de toute intelligence. C'est par un acte de liberté que Dieu produit l'univers pour lui communiquer une partie de ses perfections et de sa béatitude. Raymond prouve de même, par la lumière de la raison, la Trinité, l'Incarnation, le péché originel, la grâce, la résurrection des morts : l'homme, dit-il, naturellement porté vers son bien, vers la plus grande satisfaction qu'il puisse concevoir, doit attacher sa foi à tous ces dogmes, plus avantageux pour lui que l'opinion contraire. Faut-il voir ici l'argument du pari de Pascal ? Il n'est pas impossible que Pascal en ait pris l'idée chez Raymond. Faut-il affirmer, comme on l'a fait, qu'il y a dans la préface, où Raymond annonce l'intention de démontrer les dogmes par la raison « un souffle avant-coureur de la philosophie moderne ? » Il est beaucoup plus exact d'y voir, avec Turnèbe, quelque « quintessence de saint Thomas d'Aquin », ou, mieux encore, de remonter par saint Anselme, Gerbert, Scot Erigène et Alcuin, jusqu'à saint Augustin, où la raison est plus ou moins utilisée pour établir les dogmes qui s'imposent à la foi du chrétien. La morale de Raymond, fondée sur l'amour qui nous convertit en Dieu (V. Procession) ; sa politique, qui commande aux « princes terriens de respecter et de servir la puissance spirituelle, dont leur autorité tire sa force et sa vie », sont bien aussi d'un homme du moyen âge et non d'un moderne, d'un théologien catholique et non d'un savant et d'un rationaliste. F. Picavet.

Bibl. : Raymondi, *Theologia* (en latin); Deventer, 1487; Strasbourg, 1496; Nuremberg, 1502 ; Lyon, 1507 ; Paris, 1509 ; Lyon, 1526, 1540, 1618 ; Venise, 1581 ; en français, Paris, 1569. — *Dialogus de natura hominis, sive Viola animæ;* Cologne, 1501; in-4. Lyon, 1568 ; en français, Arras, 1600 ; Paris, 1566. — *Oculus fidei*, abrégé par Amos Comenius; Amsterdam, 1661, in-8. — *Theologia;* Salzbach, 1852.

**RAYMOND** (Jean-Michel), chimiste français, né à Saint-Vallier (Drôme) le 24 mars 1766, mort à Saint-Vallier le 6 mai 1837. Il fit d'abord sa médecine à Montpellier, puis vint étudier la chimie à Paris et fut l'élève de Fourcroy, de Vauquelin, de Berthollet. De retour dans son pays natal, il y fonda un grand établissement pour le blanchiment des toiles, mais le comité de Salut public l'envoya dans le Midi comme inspecteur général des poudres et salpêtres, et, par la suite, il devint tour à tour répétiteur à l'Ecole polytechnique, professeur à l'Ecole centrale de l'Ardèche (1802), professeur de chimie tinctoriale à Lyon. En 1818, il retourna de nouveau à Saint-Vallier et y dirigea jusqu'à sa mort une fabrique de produits chimiques. Il a fait faire d'importants progrès à la chimie industrielle. On lui doit notamment la découverte d'une couleur nouvelle, le *bleu Raymond*. Il a publié : *Essai sur le jeu* (Lyon, 1816) ; *Souvenirs d'un oisif*, sorte d'autobiographie (Lyon, 1836, 2 vol.).

**RAYMOND** (Damaze de), littérateur français (V. Damaze).

**RAYMOND** d'Agiles ou d'Aguilers, chroniqueur français de la fin du xie siècle, auteur d'une histoire de la première croisade. Chanoine de l'église du Puy, il prit part à la première croisade comme chapelain de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Il se lia avec Ponce de Balazun, chevalier du comte, et tous deux formèrent le

projet d'écrire un récit de l'expédition. Ponce ayant été tué, Raymond poursuivit et acheva seul l'œuvre commencée. Au siège d'Antioche, lors d'une sortie des croisés le 28 juin 1098, Raymond précédait la colonne tenant dans ses mains la sainte lance. Il assista à la prise de Jérusalem ; il accompagna le comte de Toulouse dans son pèlerinage au Jourdain ; on le retrouve à la bataille d'Ascalon ; nous ignorons ce qu'il devint ensuite. Son *Historia Francorum qui ceperunt Hierusalem* est particulièrement précieuse parce qu'il a été témoin oculaire des événements qu'il raconte et qu'il prend soin d'avertir le lecteur lorsqu'il rapporte un fait qu'il tient d'un autre. Cette histoire, publiée pour la première fois par Bongars (*Gesta Dei*, pp. 139-180), a été republiée en 1866, au t. III, pp. 231-309 du *Recueil des historiens occidentaux des croisades ;* une traduction en a été donnée par Guizot, en 1824, dans les *Mémoires sur l'histoire de France* (t. XXI, pp. 227-397). M. Prou.

Bibl.: *Histoire littéraire de la France*, t. VII. pp. 622-628, — Klein, *Raimund von Aguilers ;* Berlin, 1892.— *Rec. des histor. des croisades, histor. occidentaux*, t. III pp. xvii-xxvi.

**RAYMOND** de Penafort (Saint), moine et écrivain espagnol, né au château de Peñafort (Barcelone) en 1175, mort à Barcelone en 1275. Il était d'une famille très distinguée de la Catalogne. Il s'adonna de très bonne heure aux études philosophiques et littéraires. Pour achever son instruction il se rendit, comme bien d'autres Espagnols, à l'Université de Bologne. Rentré en Espagne, on lui accorda un canonicat à Barcelone et plus tard la charge d'archidiacre de la cathédrale. En 1222, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique dont il fut élu général en 1238. A cause de ses connaissances extraordinaires en droit canon, il fut appelé par le pape Grégoire IX pour former la collection des *Décrétales* (V. ce mot). Il composa en effet un livre qui est le cinquième *Corpus juris canonici*, et une Somme (*Summa*) sur la pénitence et le mariage. On lui doit l'établissement en Catalogne de l'ordre religieux de *la Merced* (1218), approuvé par le pape en 1235. Il travailla aussi beaucoup pour l'établissement de l'Inquisition dans le S. de la France et en Aragon. Il fut canonisé par le pape Clément VIII en 1601. R. A.

Bibl. : La Fuente, *Historia ecclesiastica de Espana*. — F.-A. Altamira, *Bibliothecæ dominicanæ;* Rome, 1777, p. 40.

**RAYMOND** du Temple, architecte français de la fin du xiv^e siècle. Maître des œuvres de maçonnerie et sergent d'armes des rois Charles V et Charles VI, *Ramont*, *Remond* ou *Raymond* du Temple, d'après les variantes qu'offrent son sceau et sa signature, fut l'architecte des principales constructions commencées au Louvre après 1362 et notamment de la fameuse vis ou grand escalier décrite par Sauval et détruite par *Lemercier* sous Louis XIII (V. Château, t. X, p. 883, fig. 2, *le plan du rez-de-chaussée du château du Louvre au temps de Charles V*). Maître maçon juré de l'église Notre-Dame de Paris, Raymond du Temple, qui travaillait à l'évêché en 1400 avec *Jehan* du Temple, probablement son fils cadet, fut aussi l'architecte de la chapelle, encore existante rue Saint-Jean-de-Beauvais, de l'ancien collège de Beauvais, et fit de plus des travaux pour le duc d'Orléans à la grande chapelle de l'église des Célestins et à l'hôtel de Bohème. On doit encore à Raymond du Temple le dessin du tombeau de Duguesclin, à Saint-Denis, et vraisemblablement les plans du château de Vincennes et de sa chapelle. Un fils de cet architecte, *Charles*, filleul du roi Charles V, fut sergent d'armes et maître maçon du roi Charles VI et du duc d'Orléans, et un autre fils, *Jehan*, succéda à son père dans ses diverses charges qu'il exerça jusqu'en 1415. Ch. L.

**RAYNAL** (Guillaume-Thomas-François), historien et philosophe français, né à Saint-Geniez-en-Rouergue le 11 avr. 1713, mort à Chaillot le 6 mars 1796. Il fut élevé au collège des jésuites de Pézenas, et ordonné prêtre. Attaché en 1747 comme desservant à la paroisse de Saint-Sulpice, il en aurait été renvoyé, on ignore pour quel motif. Il se fit dès lors connaître dans le monde des lettrés et des philosophes, sous le nom d' « abbé Raynal », donna des articles au *Mercure de France*, et publia coup sur coup, sous le voile de l'anonyme : *Histoire du stathoudérat, depuis son origine jusqu'à l'heure présente* (La Haye [Paris], 1748, in-12) : c'est un pamphlet sous forme historique contre la maison d'Orange ; *Histoire du parlement d'Angleterre* (Londres [Paris], 1748, in-12, réimprimée par le fait d'un imposteur, en 1820, avec attribution à Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande ; *Anecdotes littéraires...* (Paris, 1750, 2 vol in-12) ; *Anecdotes historiques, militaires et politiques de l'Europe* (Amsterdam, 1754, 3 vol. in-8 ; ouvrage réimprimé, avec addition, sous le titre de *Mémoires historiques*, etc.) ; *Histoire du divorce de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Catherine d'Aragon* (Paris, 1763, in-12). Une certaine adresse à flatter les idées du jour et les écrivains à la mode, une facilité incontestable de travail, permirent à l'abbé Raynal de vivre largement de sa plume. Hôte assidu de M^me Geoffrin, d'Helvétius, du baron d'Holbach, il fut amené à concevoir le dessein d'un grand ouvrage, mais qui, pour être exécuté, eût exigé une vie entière de recherches et de voyages, vu l'énorme quantité et la dispersion singulière de documents en toute langue dont il impliquait le dépouillement et la mise en œuvre. Pour les idées, Raynal mit à contribution son entourage, surtout d'Holbach, Diderot et Pechméja ; pour les détails relatifs au commerce, le fermier général Paulze, J. Dutasta, armateur de Bordeaux ; pour l'histoire des colonies espagnoles et portugaises, le comte d'Aranda et le comte de Souza, etc. Sans grand souci de critique rigoureuse, ni de composition, ni même de style, Raynal publia, dès 1770, l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (Amsterdam, 4 vol. in-8). Le livre eut un grand succès, et fut souvent réimprimé du vivant de l'auteur avec de nombreuses additions et même quelques plagiats. Les tirades philosophiques et morales, les attaques dirigées, avec raison d'ailleurs, contre l'impitoyable politique des peuples colonisateurs, contre l'Inquisition, contre la traite des noirs, expliquent parfaitement l'engouement du public : considérée comme machine de guerre, l'*Histoire philosophique* garde donc son importance dans le mouvement qui a précédé la Révolution. Un arrêt du Conseil assez tardif (19 déc. 1779) en interdit l'introduction en France, et ne fit que lui donner plus de vogue. C'est alors que l'auteur prépara une édition définitive, plus hardie encore que les autres, et dans laquelle il s'attaquait au ministre *Maurepas* (V. ce nom) : trois exemplaires seulement en furent secrètement imprimés chez Stoupe, à Paris ; l'imprimeur en garda un, l'auteur un autre, et le troisième fut expédié au libraire Pellet à Genève, pour servir de texte à l'édition de 1780 (5 vol. in-4 avec atlas), au frontispice de laquelle l'auteur mit son nom, et son portrait — peu ressemblant, selon Grimm. — Il était venu en Suisse surveiller l'impression. Il passa par Lucerne, et fit élever dans une île du lac, à ses frais, un obélisque à la mémoire des libérateurs des trois cantons, à côté duquel son propre buste fut sculpté par Tassaërt. De retour en France, il fonda à Lyon deux prix académiques. A Paris, il ne tarda pas à être averti, par l'avocat général Séguier lui-même, que le Parlement ne pouvait se dispenser de le poursuivre pour l'édition de Genève. Il s'enfuit à Spa, mais non sans ressources. L'*Histoire philosophique* fut condamnée par l'*arrêt* du 21 mai 1781, et brûlée par la main du bourreau, au pied du grand escalier du palais de justice. Raynal fut reçu, assez froidement et ironiquement, à Berlin par Frédéric II ; beaucoup mieux à Saint-Pétersbourg par Catherine II, l'amie de Diderot. Il obtint en 1787 de revenir en France, mais non à Paris. Il vécut d'abord dans son village, puis à Toulon chez l'intendant *Malouet* (V. ce nom). Il fit don à l'*Assemblée provinciale* (V. ce mot) de la Haute-Guyenne de 1.200 livres

de rente à distribuer en primes aux plus habiles petits cultivateurs. Le tiers état de Marseille le nomma député aux Etats généraux, mais il n'accepta point, à cause de son grand âge, et fit nommer Malouet. En déc. 1790, le comte de Guibert fit paraître, sous le titre de *Lettre de l'abbé Raynal à l'Assemblée nationale*, une critique assez vive des actes de la Constituante, dont une missive authentique de Raynal lui-même ne tarda pas à confirmer le sens et l'esprit. Le vieillard qui maudissait avec une évidente sincérité l'œuvre que pour sa part il avait préparée, fut tourné en ridicule, traité de lâche et de radoteur. Cependant la Terreur ne vint le troubler ni dans sa retraite de Passy, ni dans celle de Montlhéry. Le Directoire eut encore le temps de le nommer membre de l'Institut pour la classe d'histoire : la mort ne lui permit pas de siéger. La réputation de Raynal lui a fait attribuer, ou a fait publier sous son nom un certain nombre d'ouvrages, dont on trouvera la liste dans les *Supercheries littéraires* de Quérard (1870, 2e éd., t. III, p. 339). Il convient, outre cette liste, de considérer au moins comme d'une authenticité douteuse ou partielle le *Tableau et Révolutions des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale* (Amsterdam, 1781, 2 vol. in-12), et l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans l'Afrique septentrionale, ouvrage posthume...*, publié par Peuchet (Paris, 1826, 2 vol. in-8). H. Monin.

Bibl. : A. Jay, *Notice biographique sur Raynal*, 1821, in-8. — [Anonyme], *Raynal démasqué*, 1791, in-8. — Cherhal-Montréal, *Eloge philosophique et politique de Guillaume-Thomas Raynal ;* Paris, an IV, in-8. — B. Lunet, *Biographie de l'abbé Raynal ;* Rodez, 1866, in-8.

**RAYNAL** (David), homme politique français, né à Paris le 26 févr. 1840 d'une famille juive de Bordeaux où il fut négociant en vins et en charbons. Elu député de Bordeaux en 1879, réélu en 1881, 1885 et 1889, il prit rang parmi les opportunistes; zélé partisan de Gambetta, il provoqua par une interpellation la démission du ministre de la guerre, général Gresley. Il devint en sept. 1880 sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics, puis, dans le cabinet Gambetta, ministre des travaux publics. Il reprit ce portefeuille dans le cabinet Ferry (1883-85) et fit voter les conventions avec les Compagnies de chemin de fer (V. Convention, § *Chemin de fer.*). Elles n'ont cessé de lui valoir les plus vives attaques de la gauche avancée. Il demeura l'un des chefs du parti opportuniste, fut encore ministre de l'intérieur dans le cabinet Casimir-Perier (déc. 1893-mai 1894) et le 3 juin 1897 fut élu sénateur de la Gironde.

**RAYNANS.** Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard ; 132 hab.

**RAYNAUD** (Madadie de) (Pathol.). Maurice Raynaud a étudié le premier, dans sa thèse en 1862, un type morbide, dénommé *asphyxie locale* et *gangrène symétrique des extrémités*, que l'on range jusqu'à nouvel ordre dans la classe des névroses. Certains malades, généralement des femmes, parvenues à l'âge adulte, déjà atteints de névropathie ou d'aliénation mentale, quelquefois tuberculeux, presque toujours arthritiques, voient subitement, à l'occasion d'un simple refroidissement ou d'une forte émotion, l'un des doigts de chaque main, habituellement le doigt homonyme, présenter les symptômes du *doigt mort*. La peau devient blanche et se refroidit, la sensibilité disparaît, le doigt semble paralysé. L'accès dure de quelques instants jusqu'à deux heures et même plus, puis les accidents disparaissent peu à peu, le doigt recouvre sa sensibilité et tout rentre dans l'ordre sans douleur, bien que la réaction puisse provoquer des sensations analogues à celle de l'onglée. C'est là le premier degré de l'affection, la *syncope locale*. Après avoir présenté un certain nombre d'accès de syncope locale, ou d'emblée, les malades voient apparaître la véritable *asphyxie locale*. Les doigts qui en sont atteints prennent une coloration bleuâtre ou violacée, et simultanément apparaissent l'anesthésie et une douleur plus ou moins vive dans les régions atteintes. La pression détermine sur le doigt une tache blanche, longue à disparaître. Après un temps variable, se produit une période de réaction caractérisée par la disparition de la teinte bleue, qui, au centre et à la périphérie, fait place à une coloration vermeille. En même temps la douleur change de caractère. Durant la première période, le malade accusait des sensations d'engourdissements et d'élancements ; durant la période de réaction, ce sont des fourmillements insupportables. Le tout, en somme, ressemble beaucoup à une onglée de longue durée. Durant la période intercalaire qui sépare les accès, la peau et le doigt conservent leur aspect, mais à la longue il peut se produire sous la peau une accumulation de tissu graisseux. Les accidents n'en restent pas toujours là, et l'on voit souvent se produire des phénomènes de *gangrène*. L'accès précédent se produit alors avec une intensité très grande, et la coloration atteint très rapidement la rougeur livide que prennent les parties malades d'engelure. Les douleurs sont extrêmement vives, arrachent des cris au patient, et procèdent par accès, mais dans l'intervalle des accès la peau ne revient pas à son état normal; elle reste livide et froide (abaissement de température que l'on peut d'ailleurs constater au thermomètre). Après une période qui dure quelques jours, les doigts sont devenus noirs et comme marbrés par places. Il se produit alors les divers accidents de la gangrène, phlyctènes, eschares ou parcheminement. Les phlyctènes apparaissent à l'extrémité des doigts, elles sont petites, remplies d'un liquide séro-purulent. Elles se dessèchent ou se rompent, laissant à leur place de petites ulcérations. Puis les accidents d'asphyxie diminuent progressivement, les doigts atteints se réchauffent, et les ulcérations guérissent peu à peu. Lorsque les phénomènes d'asphyxie prennent d'emblée toute leur intensité, il se produit sous l'ongle et à l'extrémité du doigt une mortification plus ou moins étendue, aboutissant à la formation d'une eschare, qui s'élimine peu à peu, par la production d'un sillon qui sépare les parties saines des régions mortifiées. L'élimination faite, on trouve à la place de l'eschare, peu épaisse d'ailleurs, le derme que recouvre rapidement un tissu de cicatrice. Les ongles, qui tombent rarement après un seul accès, sont toujours atteints dans leur croissance. A la suite d'un certain nombre d'accès, ou quelquefois après le premier, on voit se produire le parcheminement de la peau, amenant une sorte de momification du doigt.

Tels sont les caractères principaux de cette singulière affection. Elle est pour ainsi dire toujours symétrique, atteignant les deux côtés, souvent localisée à un doigt, mais pouvant en prendre plusieurs et s'attaquant parfois à d'autres régions, les orteils, les lobules de l'oreille, l'extrémité du nez, les pommettes. Elle ne s'accompagne point habituellement de symptômes généraux. L'évolution en est toujours lente. La guérison est la règle, mais après une série d'accès plus ou moins longue. Elle peut s'arrêter aux premiers stades de l'affection, syncope ou asphyxie, mais alors il n'est pas rare de la voir se prolonger indéfiniment. Elle peut aboutir également à de la sclérodactylie, forme de la sclérodermie, avec laquelle la maladie de Raynaud présente de grands rapports. Le diagnostic en est facile. Elle ne peut être confondue avec l'*érythromélalgie* plus fréquente chez les hommes, caractérisée par la turgescence et l'aspect rouge des parties qui en sont atteintes, ni avec la gangrène sénile. Maurice Raynaud faisait de l'affection qu'il a décrite une névrose due à l'irritabilité des centres vaso-moteurs ; on a invoqué plus récemment l'artérite oblitérante. Peut-être cette maladie n'est-elle qu'une des survivances atténuées de la lèpre? Nous devons avouer, en tous cas, que, pour le présent, la nature de l'affection nous est inconnue. Nous savons seulement que l'affection est plus fréquente chez les femmes de quinze à trente ans (d'où son nom de gangrène juvénile), et que, si elle est fréquente dans les états névropathiques ou mentaux, elle peut se manifester en dehors d'eux, sans qu'il

soit nécessaire qu'il y ait syphilis, tuberculose ou impaludisme. Le traitement peut s'adresser à l'accès ou s'efforcer d'en empêcher le retour. Durant l'accès, les divers liniments calmants et les frictions, l'enveloppement ouaté peuvent calmer les douleurs. Si la gangrène tend à se produire, l'ignipuncture peut en modérer l'étendue. Comme traitement général, on conseille les douches froides, l'électrisation le long de la colonne vertébrale à l'aide de courants continus. Les bromures, les préparations belladonées et la valériane sont utiles. Les solutions de trinitrine, assez difficiles à manier, peuvent rendre quelques services. Il faut enfin conseiller aux malades d'éviter le plus possible les causes de refroidissement. Dr M. Potel.

**RAYNEVAL** (Gérard de) (V. Gérard de Rayneval).

**RAYNOUARD** (François-Juste-Marie), poète et littérateur français, né à Brignoles (Var) le 8 sept. 1761, mort à Passy (Seine) le 17 oct. 1836. Avocat dans sa ville natale, il y acquit dès sa jeunesse des sympathies qui lui valurent d'être élu en 1791 député suppléant à l'Assemblée législative. Incarcéré pendant la Terreur pour cause de modérantisme, il composa en prison sa première tragédie (*Caton d'Utique*, 1794). Après le 9 thermidor, il reprit sa place au barreau. Mais le goût des lettres la lui fit déserter à l'époque du Consulat. Son poème de *Socrate au temple d'Aglaure* fut couronné par l'Institut en 1802. Mais ce fut l'éclatant succès de la tragédie des *Templiers*, représentée au Théâtre-Français par ordre de l'empereur en 1805, qui attira surtout sur lui l'attention du grand public. Deux ans plus tard, Raynouard succédait au poète Lebrun comme membre de l'Institut (classe de littérature française). Les *Etats de Blois*, représentés en 1810 devant Napoléon, déplurent pour quelques hardiesses à ce souverain qui interdit la pièce (elle ne fut donnée qu'en 1814 au public, qui, du reste, ne l'apprécia guère). Le poète, présenté par le dép. du Var, était entré en 1806 au Corps législatif. Il y siégea de nouveau à partir de 1811 et fit, à la fin de 1813, partie de la commission dont le rapport sévère sur l'état de l'Empire amena la suspension de cette assemblée. Il y reparut en 1814, défendit la liberté de la presse contre les ministres de Louis XVIII et fit aussi partie en 1815, mais seulement de nom, de la Chambre des représentants. Après la réorganisation de l'Institut (1816), il demeura membre de l'Académie française, aux travaux de laquelle il participa très activement à partir de 1817 comme secrétaire perpétuel. Il fut aussi, à partir de 1816, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre les tragédies citées plus haut, il en avait écrit d'autres qui ne furent pas jouées (*Scipion*, *Eléonore de Bavière*, *don Carlos*, *Charles Ier*, *Jeanne d'Arc à Orléans*, etc.). Mais dans ses dernières années, il s'adonna particulièrement et avec grand succès à l'étude des langues romanes, dont il s'attacha à mettre en lumière la gloire passée et les monuments oubliés. Dans cet ordre de travaux, il a laissé d'importants ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Eléments de la grammaire romane* (Paris, 1816, in-8) ; *Choix de poésies originales des troubadours* (Paris, 1816-21, 6 vol. in-8) ; *Des Troubadours et des Cours d'amour* (Paris, 1817, in-8) ; *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours* (Paris, 1821, in-8) ; *Observations philologiques sur le roman de la Rose* (Rouen, 1829, in-8 ; *Lexique roman, ou dictionnaire de la langue des troubadours* (Paris, 1838-1844, 6 vol. in-8). A. Debidour.

**RAYON. I. Géométrie.** — Le rayon d'un cercle est la longueur constante du segment compris entre le centre et un point quelconque de la courbe, ou encore l'un quelconque de ces segments. En coordonnées polaires, on appelle *rayon vecteur* la coordonnée qui représente la distance de l'origine au point variable de la courbe. On donne également ce nom aux coordonnées bipolaires, où l'on définit une courbe par une relation entre les distances de l'un quelconque de ses points à deux points fixes. C'est cet ordre d'idées qui a conduit souvent à appeler aussi rayons vecteurs les distances d'un point d'une ellipse ou d'une hyperbole aux deux foyers. Enfin on appelle *rayon osculatevr* ou *rayon de conrbure* le rayon du *cercle osculateur* ou *de courbure* (V. Osculation).

**II. Astronomie.** — Rayon vecteur. — En astronomie, on appelle *rayon vecteur* la droite tirée du centre d'une planète au centre du soleil ou du centre d'un satellite au centre de la planète principale, ou encore, d'une façon plus générale, du centre d'un astre à son centre de révolution. Ce centre n'est autre, en effet, que l'un des foyers de la courbe elliptique décrite par l'astre, de son *orbite* (V. ce mot) : d'où l'appellation de rayon vecteur (V. ci-dessus, § *Géométrie*). Le rayon vecteur mesure à chaque instant la distance de la planète au soleil, du satellite à la planète principale. Il balaie, au cours d'une révolution, toute la surface de l'orbite, et l'aire qu'il engendre en un temps donné est proportionnelle à ce temps, autrement dit, il décrit des aires égales en des temps égaux ; c'est la première loi de Kepler, la loi des aires.

Rayon astronomique (V. Arbalestrille).

**III. Chemin de fer.** — Rayon de courbe. (V. Courbe).

**IV. Physique.** — Rayon lumineux. — Dans la théorie de l'émission la définition du rayon lumineux est simple : c'est la trajectoire des molécules lumineuses que l'on supposait lancées par la source. Dans la théorie des ondulations, seule admise à présent (V. Lumière), la définition est plus compliquée. Considérons une source lumineuse ; la lumière se propage par ondes comme le mouvement que communique à la surface de l'eau une pierre qu'on y jette. Ces ondes concentriques sont des ellipsoïdes dans le cas le plus général ; elles peuvent être des sphères si le milieu possède des propriétés identiques dans toutes les directions ; on pourra alors appeler rayons lumineux les divers rayons de cette sphère ; dans une direction déterminée, le front de l'onde se déplacera suivant le rayon de la sphère correspondant à cette direction, mais les phénomènes de la réfraction nous ont appris que les sources de lumière que nous connaissons sont complexes ; le passage à travers un prisme permet de montrer dans un faisceau de lumière blanche toutes les couleurs que nous connaissons. A chacune correspond un système d'onde caractérisé par des vitesses de vibration et de translations particulières. A chacune de ces ondes correspond un rayon particulier auquel on a donné le nom de *radiation*, en réservant le nom de rayon pour la superposition de toutes les radiations qui constituent la lumière de la source. Le mot de radiation est plus souvent encore employé dans un autre sens, non pour caractériser une direction normale à un système d'onde, mais pour spécifier la nature même de ce mouvement ondulatoire. C'est dans ce sens que l'on dit que la lumière solaire se compose de radiations lumineuses variant du violet au jaune et au rouge et de radiations obscures mais calorifiques ou chimiques constituant les radiations de l'infra rouge et de l'ultra-violet.

Rayons cathodiques. — Si dans une ampoule de verre contenant de l'air ou un gaz à la pression ordinaire on fait pénétrer deux fils conducteurs terminés par un disque métallique formant électrode et si on met ces fils en communication avec les deux pôles d'une bobine de Ruhmkorff, le courant ne passe pas. Mais en conservant le même dispositif et en raréfiant le gaz jusqu'à 1/1.000 d'atmosphère environ, le courant passe ; en même temps, la région du tube comprise entre les deux électrodes se remplit d'une lueur le plus souvent stratifiée, et l'électrode négative, la *cathode*, s'entoure d'un petit espace obscur : on a le *tube de Geissler* (V. Geissler). Si maintenant on pousse plus loin la raréfaction, si on descend jusqu'à 1/100.000, jusqu'à 1/1.000.000 d'atmosphère, la colonne lumineuse diminue progressivement de longueur, pour disparaître, en définitive, entièrement, la zone sombre qui environne la cathode augmente de plus en plus jusqu'à envahir tout le

tube, et les parois du verre opposées à la cathode s'illuminent d'une vive fluorescence : on a le *tube de Crookes*. Si enfin on fait le vide absolu, le courant ne passe plus, ainsi que Hittorf l'avait observé dès 1865, et tout phénomène disparaît.

La fluorescence qui se manifeste dans le tube de Crookes ne peut être provoquée par le courant électrique. Celui-ci va, en effet, d'une électrode à l'autre ; or, si l'on déplace l'électrode positive, l'anode, la fluorescence persiste à l'endroit primitif, en face de la cathode ; de plus, si on introduit dans l'ampoule un objet quelconque, une croix d'aluminium, par exemple, cet objet, cette croix détermine sur la paroi une ombre analogue à celle que produirait une source de lumière substituée à la cathode, cette dernière, la croix et l'ombre, restant, dans toutes les positions de l'anode, sensiblement en ligne droite. L'agent inconnu qui provoque la fluorescence semble donc émaner de la cathode et se propager, à la manière de la lumière, suivant des trajectoires rectilignes normales à cette cathode ; d'où, par analogie, le nom de *rayons cathodiques* qui a été proposé en 1883 par E. Wiedemann et qui a été depuis universellement adopté pour désigner ces trajectoires, cet agent.

Crookes, qui avait, dès 1880, mis quelques-uns de ces phénomènes en évidence, réalisa dans les années qui suivirent, avec les rayons cathodiques, une série de belles expériences. Il montra, notamment, que ces rayons se propagent en ligne droite et qu'un écran métallique interposé porte son ombre, ainsi que nous l'avons déjà dit, sur la paroi fluorescente ; qu'ils développent, non seulement la fluorescence de la paroi, mais aussi celle de diverses substances, de pierres précieuses principalement, placées sur leur parcours, que, conséquemment, ils ont, comme les rayons lumineux, la faculté de provoquer la luminescence ; que, concentrés en un foyer, ils y peuvent développer une quantité de chaleur suffisante pour fondre le platine ; qu'ils sont également susceptibles de développer des actions mécaniques considérables, comme de faire tourner un petit moulinet d'aluminium disposé dans le tube ou d'appliquer contre sa paroi une plaque mince fixée obliquement par un seul point ; qu'enfin ils sont déviés par l'aimant comme le serait un courant électrique. Pour expliquer ces résultats, Crookes proposa sa théorie célèbre, mais aujourd'hui très vivement constestée, sinon abandonnée, de la *matière radiante* (V. Radiante [Matière]). Pour lui, du reste, les phénomènes observés avaient une origine émissive. Au voisinage de la cathode, les molécules de gaz restant dans l'ampoule se décomposaient en *ions* positifs, absorbés par elle, et en *ions* négatifs, repoussés violemment dans une direction normale ; ces derniers *ions*, les rayons cathodiques, traversaient, grâce à la violence même de la répulsion et avec une vitesse considérable, le milieu raréfié, sans en éprouver aucune résistance sensible, et les effets de toute sorte qui se produisaient étaient la conséquence d'une sorte de *bombardement* des corps rencontrés par ces molécules électrisées, lesquelles leur abandonnaient leur énergie. Crookes fit voir, à l'appui de sa thèse, que si l'on prend un tube à deux cathodes et qu'on les réunisse au pôle négatif de la bobine, les deux faisceaux de rayons cathodiques se repoussent comme deux corps chargés de la même électricité. Mais son expérience fut interprétée différemment, et à l'hypothèse de l'*émission* ou *convection*, qui était basée sur l'électrisation des rayons cathodiques et qui trouva, en Angleterre surtout, de chauds partisans, tels que lord Kelvin, Fitz-Gerald, J.-J. Thomson, des physiciens allemands, entre autres Goldstein, E. Wiedemann, H. Ebert, Hertz et Ph. Lenard, crurent devoir opposer l'hypothèse des *ondulations :* les phénomènes cathodiques auraient une origine vibratoire. Tout d'abord Goldstein, dont les expériences sont contemporaines de celles de Crookes, montra que les rayons cathodiques ne sont pas toujours normaux à la cathode ; ils provoquent, en outre, sur le papier photographique, les mêmes réactions chimiques que la lumière et, en frappant une surface, ils agissent, non seulement sur elle, mais aussi sur les corps voisins, auxquels ils communiquent la luminescence, comme s'ils subissaient une réflexion diffuse. Wiedemann et Ebert expliquèrent, de leur côté, que la répulsion observée par Crookes est due, non à l'action mutuelle des deux faisceaux de rayons, mais à la propre répulsion de la cathode : si, en effet, l'on intercepte l'un des faisceaux près de son origine, la déviation du second ne se trouve pas modifiée. Enfin Hertz et son préparateur, Ph. Lenard, constatèrent successivement, au cours de recherches faites en 1892 et 1894, le premier, que les rayons cathodiques traversent de minces couches de métal, le second, qu'ils se propagent aussi bien dans l'air à la pression atmosphérique et dans le vide absolu que dans le tube de Crookes lui-même, dans les milieux où ils n'auraient pu se produire que dans ceux où ils prennent naissance. Ils conservent, d'ailleurs, hors du tube, leurs diverses propriétés caractéristiques : ils se propagent en ligne droite, produisent la fluorescence et sont déviés par un champ magnétique. On a donné le nom de *rayons de Lenard* aux rayons cathodiques ainsi transmis.

Les expériences de Hertz et de Lenard devaient avoir pour première conséquence de faire abandonner définitivement la théorie du bombardement moléculaire et l'hypothèse de la matière radiante. Elles parurent, en outre, plus encore que celles de Goldstein, de Wiedemann et d'Ebert, en contradiction absolue avec l'hypothèse de l'émission : les rayons cathodiques étaient des radiations proprement dites faisant intervenir dans des conditions mal définies les phénomènes d'élasticité de l'éther. On ne pouvait, toutefois, s'empêcher de trouver étrange cette lumière qui était déviée par un champ magnétique. Aussi, une nouvelle évolution ne tarda-t-elle pas à se produire, et les récentes expériences de J. Perrin (1897), répétées par Lenard lui-même et par Willy Wien (1898), ont eu pour résultat un retour à la théorie de Crookes, à celle de l'émission. J. Perrin a démontré, en effet, de la façon la plus nette, la réalité d'un transport d'électricité négative par les rayons cathodiques dans un tube de Crookes, et Lenard, d'une part, Willy Wien, de l'autre, ont constaté que ce transport a lieu dans le vide tout aussi bien qu'à l'intérieur du tube : c'est une propriété essentielle des rayons cathodiques, et on ne peut les en dépouiller sans les détruire. Quant aux deux principaux faits opposés, à savoir que les rayons cathodiques ne sont pas toujours normaux à la cathode et que leur propagation n'est pas, en certains cas, rectiligne, ils s'expliquent par l'action du champ électrique où ils se meuvent.

Lenard avait découvert que les rayons cathodiques communiquent aux gaz qu'ils traversent une certaine conductivité électrique : en les faisant jaillir d'un tube de Crookes par un étroit orifice sur lequel était collée une mince feuille d'aluminium, il avait obtenu à quelque distance, la décharge d'un électroscope. Les mêmes rayons facilitent le passage des décharges électriques dans la région qu'ils traversent, mais ils ne paraissent contribuer que pour une faible part, ainsi qu'Hertz l'a mis en évidence, au transport d'électricité constitué par la décharge. Le mouvement d'émission semble, du reste, s'étendre au delà de leur trajet. Villard a observé en 1899 que les portions de la paroi d'un tube de Crookes éloignées de la cathode envoient à celle-ci un *afflux* dont il est facile de mettre en évidence la charge positive et qui se manifeste par une lueur rose violacée semblant implantée sur la cathode ; si, d'autre part, celle-ci est percée en son centre d'un trou, l'afflux se prolonge au delà, suivant l'axe, et ces nouveaux rayons, appelés *rayons de Goldstein* ou *Canalstrahlen*, sont électriquement neutres.

Ajoutons, pour compléter ces notions essentielles sur les propriétés des rayons cathodiques, qu'ils possèdent une action réductrice assez intense pour modifier la constitution intime de substances placées sur leur trajet. Cette

action ne paraît pouvoir être rapportée qu'à la nature chimique des rayons, et Villard a observé que les régions d'un tube de Crookes voisines de la cathode présentent toujours le spectre de l'hydrogène. De ce fait et de quelques autres, il a conclu que le gaz constitutif des rayons cathodiques est l'hydrogène.

Il existe, au surplus, des rayons cathodiques de natures différentes, inégalement déviés par l'aimant et différents par leur capacité de phosphoresrence et d'absorption. Lenard l'avait constaté et, dans ces dernières années, Deslandes et Birkeland ont confirmé la réalité du *spectre cathodique*.

Rayons X ou Rayons de Rœntgen. — En poursuivant ses recherches avec le tube de Crookes, Lenard avait, à deux reprises, rencontré des rayons qui ne se comportaient pas exactement comme les rayons cathodiques; il en avait presque distingué l'une des propriétés, et Wiedmann avait, à son tour, noté que « les décharges dans les gaz raréfiés donnaient naissance à une espèce spéciale de rayons sur lesquels on n'avait pu constater encore une action quelconque de l'aimant ». Mais ces rayons nouveaux, ils ne les avaient l'un et l'autre qu'entrevus, sans songer ni à les isoler, ni à les étudier en soi, et la gloire de les avoir révélés revient tout entière à Rœntgen. C'est au mois de déc. 1895 et, comme presque toujours, par hasard, que le célèbre physicien allemand réalisa sa mémorable découverte. Dans une pièce obscure fonctionnait, pour une expérience, un tube de Crookes entouré d'une boîte en carton noir. Rœntgen, tout en poursuivant une autre idée, remarqua qu'un écran au platinocyanure de baryum, placé à près de 2 m., s'illuminait ou redevenait invisible, suivant qu'on actionnait ou qu'on arrêtait les décharges électriques dans le tube. Comme le papier noir est absolument opaque, non seulement pour la lumière du soleil et pour celle de l'arc électrique, mais aussi pour les rayons ultra-violets émanés de ces sources et pour les rayons cathodiques, il conclut à l'existence d'un agent nouveau capable de se propager à travers le carton noir et susceptible de provoquer la luminescence de certaines substances. Il remplaça l'écran par une plaque photographique enfermée dans un châssis : il la trouva impressionnée. Entre l'écran et la boîte renfermant le tube, il interposa un volume de 1.000 pages, une planche de bois de sapin, une plaque d'aluminium de $0^m,015$ d'épaisseur, une lame de platine de $0^m.002$, des feuilles de plomb, de cuivre, d'argent : la plaque s'illuminait toujours. Il plaça entre le tube et l'écran fluorescent sa main : il vit le squelette des doigts se projeter en noir, tandis que le contour des tissus mous n'était que vaguement accusé. En substituant à l'écran une plaque photographique, la même silhouette apparut après développement. Il constata, du reste, que le tube, la main et l'ombre sont placés en ligne droite. Le nouvel agent se propageait donc, ainsi que la lumière et les rayons cathodiques, en ligne droite, et comme, d'autre part, il ignorait leur nature, il leur donna le nom de *rayons X*, qu'ils ont conservé concurremment avec celui de *rayons de Rœntgen*.

Les expériences du savant professeur excitèrent au plus haut degré la curiosité du monde savant. Reproduites tout de suite un peu partout et à Paris, plus particulièrement, par les Drs Barthélemy et Oudin, ainsi que par Ch. Séguy, elles ont été suivies d'autres, en quantité innombrable, ayant pour objectif, non seulement les applications pratiques des nouveaux rayons, mais aussi la connaissance de leur nature et de leurs propriétés physiques. Presque tous les physiciens ont pris part à ces recherches, notamment J. Perrin, Gouy, Righi, H. Becquerel, Ch. Henry, Winkelmann, Straubel, Dorn, Raveau, Villard, Sagnac, Le Bon, Stokes, Niewenglowski, Curie. Le problème est loin, cependant, malgré tant d'efforts réunis, d'être complètement élucidé et, plus encore peut-être que les rayons cathodiques, les rayons X sont restés jusqu'ici fort mystérieux.

Entre les rayons cathodiques et les rayons X, les relations et les analogies sont assez nombreuses : les différences, par contre, sont profondes. Dès 1895, Rœntgen avait pu déterminer le centre d'émission des rayons X. « Les points du tube où apparaît la phosphorescence la plus brillante sont, écrivait-il dans son premier mémoire, le siège principal d'où les rayons X naissent et se propagent dans toutes les directions, c.-à-d. qu'ils partent de la région où les rayons cathodiques frappent le verre ». Peu importe, du reste, la matière qui arrête les rayons cathodiques : corps solide, liquide ou gaz. Aux points où ces derniers rencontrent l'obstacle, il se forme toujours, quoique avec un rendement variable, des rayons X. Il existe, on le voit, entre les deux espèces de rayons, une relation très étroite : les rayons X proviennent et paraissent ne pouvoir provenir que des rayons cathodiques. Ils sont, en outre, susceptibles de se propager avec eux, dans le vide aussi bien que dans un gaz plus ou moins raréfié. Comme eux aussi, ils sont, nous l'avons dit, rectilignes. Ainsi qu'eux encore et que les rayons ultra-violets, qu'ils paraissent côtoyer dans l'échelle des radiations, ils impressionnent les préparations photographiques, ce qui a permis, dès le début, à Rœntgen de remplacer, pour l'observation, l'écran fluorescent par la photographie. Enfin, ils possèdent, toujours comme les rayons cathodiques, la propriété remarquable de décharger les corps électriques. Quant aux différences, elles sont suffisamment tranchées pour écarter toute velléité de confusion. Tout d'abord, et suivant la remarque faite dès avant leur découverte par Ph. Lenard et Wiedemann, ils ne sont pas déviés par l'aimant, d'où l'on est en droit de conclure qu'ils ne présentent avec les courants électriques aucune analogie, qu'ils sont de vraies radiations. En second lieu, tandis que, dans l'atmosphère ordinaire, les rayons cathodiques subissent une diffusion considérable qui les empêche de se propager au delà de quelques centimètres, les rayons X vont sans dévier jusqu'à plusieurs mètres de distance. Rien ne peut les détourner de leur trajet rectiligne : ils ne se réfléchissent pas, ne se réfractent pas, et on n'a pu non plus parvenir à les polariser. On a, il est vrai, observé comme une sorte de dissémination dans l'air, mais Sagnac croit à une luminescence de l'air lui-même plutôt qu'à une diffusion proprement dite. Une troisième différence porte sur le pouvoir de pénétration. Les rayons cathodiques ordinaires ne traversent qu'un très petit nombre de corps opaques, comme l'aluminium, et seulement sous une très faible épaisseur. Les rayons X, au contraire, traversent, on le sait, la plupart des substances, sous des épaisseurs parfois considérables.

L'action électrique des rayons X a été tout spécialement étudiée par Righi et Perrin. Elle se distingue des autres actions connues de ces mêmes radiations par une particularité curieuse. Tandis que la fluorescence et l'action photographique ne se produisent que sur le trajet rigoureusement rectiligne des rayons, l'action électrique contourne des obstacles opaques, et les rayons X déchargent des corps électrisés dont ils ne rencontrent pas la surface. C'est ce que Perrin a appelé l'*effet gaz*. Il s'y ajoute, lorsque la surface du conducteur chargé est rencontrée par les rayons, un *effet métal*. La lumière ultra-violette, qui partage avec les rayons cathodiques et les rayons X la faculté de provoquer la décharge des corps électrisés, ne produit aucun effet gaz. De plus, elle décharge surtout les corps électrisés négativement, tandis que les rayons X agissent également sur l'électricité négative et sur l'électricité positive.

Les rayons X ne provoquent pas la luminescence du seul platinocyanure de baryum. Le platinocyanure de potassium, le tungstate de calcium, le fluorure double d'amyle et de potassium, la pentadécylparatolylcétone, d'autres substances encore sont dans le même cas. Pour elles, la luminescence cesse avec la cause. Le sulfure de zinc est, lui, phosphorescent, et il continue de luire alors qu'il n'est plus frappé par les rayons X.

De même qu'il existe des rayons cathodiques de nature différente, il doit exister, puisqu'ils en sont issus, des rayons X de plusieurs espèces. Certaines substances transparentes pour les uns se trouvent, effectivement, opaques pour les autres. Sagnac a découvert, d'autre part, que les métaux et, en général, les différents corps frappés par les rayons X émettent de nouveaux rayons qui se distinguent des rayons X générateurs, tout en conservant leurs propriétés essentielles, en ce qu'ils sont plus rapidement absorbés par les différents corps et en particulier par les gaz. Il les a appelés *rayons S* ou *rayons secondaires*. Ceux-ci, à leur tour, peuvent engendrer d'autres rayons, plus absorbables encore, les *rayons T* ou *tertiaires*, puis ces derniers des *rayons quaternaires*, et ainsi de suite.

On s'est enfin demandé s'il ne serait pas possible d'obtenir des rayons X sans le secours de l'excitation électrique et si les corps phosphorescents isolés ne jouiraient pas de la propriété d'en émettre. Les premiers essais, dus à Ch. Henry, Troost, Niewenglowski et H. Becquerel, ont montré que le sulfure de calcium peut quelquefois émettre des rayons capables d'impressionner une plaque photographique à travers une lame d'uranium. Bientôt après, Ch. Becquerel découvrait que les sels d'uranium, qu'ils soient ou non phosphorescents, et l'uranium métallique lui-même sont susceptibles d'émettre dans l'obscurité, sans excitation préalable, électrique ou lumineuse, des radiations analogues aux rayons X. Ce sont les *rayons de Becquerel* ou *rayons uraniens*, qui ont été étudiés en 1898 par plusieurs physiciens, notamment par Mme Sklodowska Curie.

Quant à une prétendue action physiologique qu'exerceraient les rayons X, il convient, avant d'admettre les suppositions un peu hâtivement faites à cet égard, d'attendre des expériences plus concluantes que celles jusqu'ici réalisées. Les applications un peu prolongées pratiquées sur le corps humain déterminent, il est vrai, un certain nombre de troubles accidentels de la peau, qui peuvent varier, suivant les dispositions du sujet et les conditions de l'opération, depuis l'érythème simple jusqu'à l'abcès, et qui sont presque toujours accompagnés de la chute des poils. On a même comparé ces accidents aux phénomènes d'insolation. Ils en diffèrent cependant essentiellement, en ce qu'ils n'apparaissent qu'assez longtemps après l'expérience, deux à vingt jours, et il suffit, pour en préserver le sujet, d'interposer entre le tube et lui une légère feuille d'aluminium en communication électrique avec le sol. Ils ne se produisent pas non plus si au tube on substitue une machine électrostatique. On en doit conclure, semble-t-il, qu'ils ne sont pas dus aux rayons X, mais bien au champ électrostatique qui entoure le tube. C'est ce qui explique l'action préservatrice de la feuille d'aluminium. La thérapeutique a, au surplus, vainement tenté jusqu'ici de tirer parti des radiations rœntgéniques, et les quelques améliorations observées à la suite de leur application dans le traitement de cas particuliers de lupus, de cancer, de rhumatisme, de tuberculose, ainsi que pour l'avivement des tissus osseux, sont moins que convaincantes. Les résultats n'ont été, en effet, ni bien nets, ni bien constants, et il faut sans doute les attribuer, comme les accidents signalés, à l'influence du champ électrostatique entourant le tube.

Telles sont les principales propriétés connues des rayons X. Tout de suite, on a pensé à les utiliser pour la recherche des corps cachés, et deux branches nouvelles de la science, qui résument les principales applications des rayons X, se sont édifiées avec une prodigieuse rapidité : la *radiographie* et la *radioscopie* (V. ces deux mots).

La théorie, par contre, est beaucoup moins avancée. Malgré le grand nombre de phénomènes observés, on n'a pu proposer jusqu'ici aucune hypothèse sérieuse sur la nature des rayons X. L'une des plus vraisemblables serait celle qui, écartant pour eux, de façon absolue, tout caractère émissif, les considère comme des radiations ultra ultra-violettes, le spectre présentant entre eux et les rayons ultra-violets une région encore inconnue. L. S.

**V. Botanique** (V. Bois, t. VII, p. 102, et Tige).

**VI. Agriculture.** — On donne, en agriculture, le nom de *rayon* au sillon, de plus ou moins grande profondeur, dans lequel doivent être déposées des semences (graines, tubercules, bulbes, boutures, etc.); on l'exécute en petite culture, le plus généralement à la main avec un fer spécial à lame triangulaire, avec la bêche, la houe à main, ou mieux, avec un râteau à fortes dents en bois, réglées à l'écartement convenable. En grande culture, on emploie des instruments attelés, tels que le rayonneur de Dombasle, constitués par un bâti de forme trapézoïdale ou rectangulaire avec avant-train réglable en hauteur; sur les barres du bâti sont montés avec écrou, bride ou vis de serrage, en nombre variable, des pieds verticaux ou obliques semblables aux dents des herses, ou des socs que l'on déplace à volonté; enfin deux mancherons assez courts et fortement relevés sont fixés à l'arrière du bâti, ils servent pour la direction du travail; on fait passer l'outil en long et en travers du champ après l'avoir réglé en hauteur et en largeur; les semences sont ensuite déposées à la main aux intersections des lignes, on les recouvre à la main, à la houe, à la herse, au rouleau ou à la charrue. L'emploi du rayonneur disparaît de plus en plus depuis l'introduction du semoir mécanique dans les exploitations rurales. J. Troude.

**VII. Apiculture** (V. Apiculture, Miel et Ruche).

Bibl : Physique. — L. Poincaré, *les Rayons cathodiques*, dans *Rev. génér. des sc.*, ann. 1894, p. 704. — H. Poincaré, *les Rayons cathodiques et la Théorie de Jaumann;* Paris, 1896. — H. Poincaré, W.-C. Rœntgen, A. Schuster et J. Perrin, *la Photographie de l'invisible, les Rayons cathodiques et les Rayons Rœntgen*, dans *Rev. génér. des sc.*, ann. 1896, pp. 49 et suiv. — W.-C. Rœntgen, *Ueber eine neue Art von Strahlen* (1er et 2e mém.); Wurzbourg, 1896. — Mewes, *Licht-Elektrizitäts-und X-Strahlen;* Berlin, 1896. — Buguet, *Technique médicale des rayons X;* Paris, 1896. — Ch.-Ed Guillaume, *les Rayons X et la Photographie à travers les corps opaques;* Paris, 1896. — J. Perrin, *Rayons cathodiques et rayons Rœntgen;* Paris, 1897. — J.-L. Breton, *Rayons cathodiques et rayons X;* Paris, 1897. — Ch. Henry, *les Rayons Rœntgen;* Paris, 1897. — Hébert, *Technique des rayons X;* Paris, 1897. — Foveau de Courmelles, *Traité de radiographie médicale et scientifique;* Paris, 1897. — Büttner et Müller, *Technik und Verwertung der Rœntgenschen Strahlen;* Halle, 1897. — L. Aubert, *la Photographie de l'invisible. Les rayons X;* Paris, 1898. — A. Londe, *Traité de radiographie et de radioscopie;* Paris, 1898. — G. Sagnac, *Luminescence et rayons X*, dans *Rev. génér. des sc.*, ann. 1894, pp. 314 et suiv. — G.-H. Niewenglowski, *Technique et applications des rayons X;* Paris, 1898. — J. Jamin et M. Bouty, *Cours de physique*, 2e suppl., pp. 165 et suiv.; Paris, 1899.

**RAYONNEMENT.** — I. Physique. — Certains phénomènes physiques peuvent se transmettre dans l'espace sans l'intermédiaire des corps pesants, à travers les espaces vides de gaz. La lumière se transmet par rayonnement, par des *rayons*, des corps lumineux aux corps que ceux-ci éclairent; l'expérience journalière nous apprend que la chaleur solaire est transmise jusqu'à nous comme la lumière, mais ce sont les expériences de Leslie, de Scheele et de Mariotte qui ont montré que la chaleur des corps chauds, mais non lumineux, se transmettait comme la lumière sans l'intervention de l'air interposé et même dans le vide (V. Chaleur rayonnante, t. X, p. 245). Depuis on a montré qu'il existait aussi des ondes électriques susceptibles de se transmettre comme la lumière et la chaleur (V. Oscillation, t. XXV, p. 633); et il en est probablement de même de la cause encore bien obscure qui produit l'attraction universelle.

II. Topographie (V. Planimétrie, t. XXVI, p. 1039).

III. Météorologie. — *Rayonnement nocturne.* Les corps placés à la surface du sol abandonnent, la nuit, à l'atmosphère ambiante une partie de la chaleur qu'ils ont emmagasinée pendant le jour : c'est le *rayonnement nocturne.* Il est d'autant plus intense et, par conséquent, le refroidissement qu'il détermine est d'autant plus grand que les corps ont un pouvoir émissif plus considérable,

qu'ils sont plus abrités, que le ciel est plus serein, que l'air est moins calme, sans pour cela être fortement troublé, enfin que la différence entre la température du jour et celle de la nuit est plus sensible. Il se manifeste principalement par la condensation, par le dépôt, sous forme de *rosée* ou de *givre* (V. ces mots), de la vapeur des couches d'air en contact avec les corps. C'est pour les raisons que nous avons énoncées, au printemps et à l'automne, par les nuits claires, avec bise légère, que son influence se fait le plus sentir. L. S.

**RAYONNEUR** (Agric.) (V. Rayon).

**RAYSSAC.** Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Montredon ; 818 hab.

**RAYURE. I. Artillerie.** — Rainure héliçoïdale peu profonde, creusée dans la paroi intérieure du canon d'une arme à feu. Le ressaut qui sépare deux *rayures* consécutives porte le nom de *cloison*.

Historique. — Dans les armes lisses se chargeant par la bouche, le diamètre du projectile était inférieure à celui de l'âme, aussi se produisait-il une perte de force vive par suite de la fuite des gaz de la poudre entre les parois du canon et le projectile. On reconnut bientôt l'utilité du *forcement* du projectile dans l'âme, mais on se heurta à une autre difficulté, celle de l'introduction de celui-ci, surtout lorsque l'arme avait été encrassée par la poudre. Au commencement du xv^e siècle, un arquebusier de Vienne eut l'idée de creuser dans le canon des armes à feu des rayures droites ayant pour but de servir de logement aux crasses, produites par la déflagration de la poudre, et permettant ainsi l'introduction d'une balle forcée. Quelques années plus tard, on eut l'idée de leur donner la forme d'une spirale, pour en faciliter le tracé. Aucune idée balistique n'avait présidé à cette innovation ; on remarqua pourtant que ces armes, dites *carabinées* avaient une portée plus grande que les armes lisses. Aussi, sous Louis XIV arma-t-on des corps d'infanterie et de cavalerie avec des armes rayées ou *carabines ;* les troupes prirent le nom de *carabiniers*. Ces carabines se chargeaient par la bouche, la balle était forcée à l'aide d'un marteau et d'une tige en fer ; la manœuvre en était longue et pénible et on ne pouvait se servir de la baïonnette, les carabines furent vite abandonnées. Un deuxième essai fut tenté en 1793 sans plus de succès ; soit mauvaise fabrication, soit ignorance de la part des soldats, les carabines ne donnèrent aucun résultat. C'est en 1826 que le lieutenant Delvigne, de la garde royale, arriva à une solution pratique du problème. Le canon de la carabine qui porte son nom n'était pas rayé jusqu'au fond, il y avait un ressaut à l'avant de la chambre à poudre, sur lequel la balle en plomb venait prendre appui ; cette balle d'un diamètre très légèrement inférieur à celui de l'âme, pouvait, après introduction, être déformée d'un seul coup de baguette et se forçait ainsi à son passage dans les rayures. Malgré tout, tant que subsista la chargement par la bouche, les armes rayées ne firent pas de progrès sensibles, et ce n'est qu'en 1853 qu'on arma les cents-gardes d'une carabine rayée du système Treuille de Beaulieu se chargeant par la culasse (V. Carabine, Fusil, Mousqueton).

Considérations théoriques. — Les rayures augmentent la portée et la précision des armes à feu ; elles suppriment le vent qui existait entre le projectile et les parois du canon et impriment au projectile un mouvement rapide de rotation, grâce auquel il navigue bien dans l'air (V. Projectile). Dans les bouches à feu se chargeant par la culasse, le projectile porte, soit une ou plusieurs *ceintures* en cuivre rouge, soit des *cordons* en plomb, soit une *chemise* en plomb maillechort ou cuivre (V. Cartouche, Projectile). Le *forcement* est la différence entre les diamètres du projectile mesuré à la ceinture et de l'âme pris au fond des rayures. Afin de se mouler facilement dans les rayures sans les dégrader, le métal qui constitue les ceintures, cordons, etc., a été choisi plus mou que le métal du canon. Dans les bouches à feu se chargeant par la bouche, le projectile porte des *tenons* ou *ailettes*, les rayures sont plus profondes.

Les éléments qui définissent un système de rayure sont : le *profil*, le *tracé*.

Profil des rayures. — Le profil des rayures est obtenu en coupant le canon par un plan perpendiculaire à son axe. Le profil d'une rayure comprend : le *fond*, généralement formé par un arc de cercle concentrique à l'âme ; le *flanc de tir*, côté sur lequel s'appuie la ceinture ou le tenon pendant le trajet du projectile dans l'âme, sa forme a une très grande importance au point de vue du tir de la bouche à feu, à cause du frottement qui s'exerce sur sa surface pendant le trajet du projectile dans l'âme ; des considérations théoriques montrent que la forme du flanc de tir donnant lieu au minimum de frottement est une droite passant par le centre de la section droite (V. *Cours de bouches à feu de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie*, déc. 1898, p. 215). Cette forme théorique a été réalisée dans le mortier de 220. Le flanc de chargement est le côté de la rayure opposé au flanc de tir. Dans les canons se chargeant par la culasse la forme de ce flanc est indifférente, car il ne travaille pas et ne donne pas lieu à frottement. Dans les canons se chargeant par la bouche, au contraire, quand on introduit le projectile

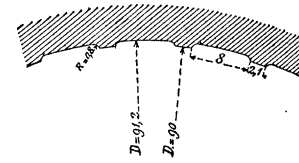

Fig. 1.— Profil des rayures. Canon de 90 millim. (28 rayures 1/1).

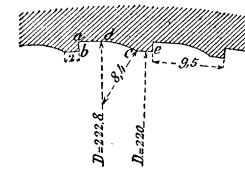

Fig. 2.— Profil des rayures. Canon de 220 (60 rayures 1/1).

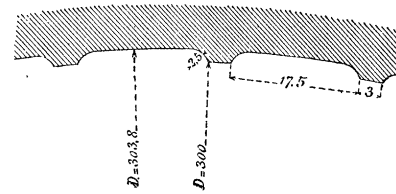

Fig. 3. — Profil des rayures. Mortier de 300 millim. (projectile expansif), 46 rayures.

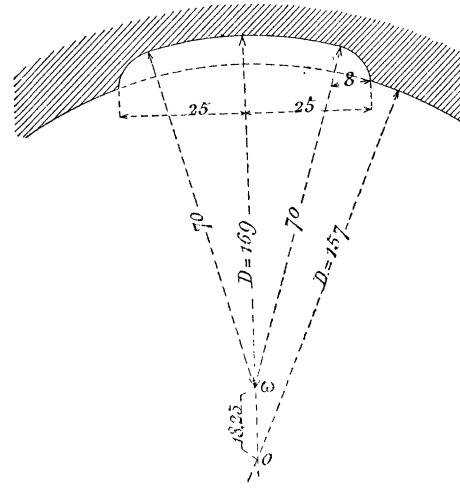

Fig. 4. — Profil des rayures. Canon de marine, 16 centim. (projectile à tenons), 3 rayures.

et qu'on le pousse vers l'arrière, il tourne en sens inverse du mouvement qu'il prendra pendant le tir, et ses *tenons* prennent appui sur le flanc opposé au flanc de tir, de là le nom de *flanc de chargement ;* dans ces bouches à feu, pour éviter les coincements pendant le chargement, les tenons ont un fort jeu dans les rayures. Avec les projectiles à *ceinture expansive* et les projectiles à *gas-chek* (V. Projectile), les rayures ont un profil très semblable à celui des rayures des canons à chargement par la culasse, la forme du flanc de chargement est comme dans ces dernières à peu près indifférente.

Nombre et profondeur des rayures. — *Canons se chargeant par la culasse.* Le nombre des rayures est considérable et leur profondeur faible, $0^{mm},5$ à $1^{mm},5$. Cette disposition a l'avantage de ne pas déterminer dans le canon de lignes de rupture, les bourrelets formés par les rayures dans les ceintures étant nombreux et peu proéminents, présentent une grande résistance au cisaillement.

*Canons se chargeant par la bouche.* Le nombre des rayures est faible, leur profondeur assez considérable ; car le jeu nécessaire pour éviter le coincement pendant le chargement livre passage aux gaz ; pour diminuer les pertes de gaz, on est amené à diminuer les causes de fuite et, par suite, le nombre des rayures ; mais alors les tenons en petit nombre doivent être plus volumineux pour n'être pas arrachés et par suite les rayures plus profondes. Ces rayures profondes diminuant l'épaisseur du métal en diminuent la résistance et peuvent amorcer des lignes de rupture.

Tracé des rayures. — Pour engendrer le système de rayures, on peut donner au profil étudié précédemment un

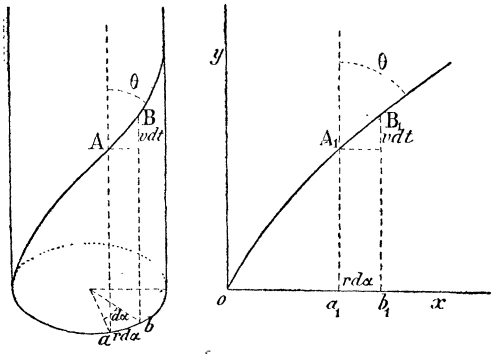


Fig. 5. — Tracé des rayures.

mouvement de translation, l'un de ses points décrivant une courbe tracée sur le cylindre formant l'âme du canon. C'est cette courbe qui constitue le *tracé de la rayure.* La vitesse de rotation imprimée au projectile en un point quelconque de son parcours dans l'âme dépend de la vitesse de translation du projectile en ce point et de l'inclinaison du tracé sur les génératrices du cylindre. En effet, si V est la vitesse de translation en un point, θ l'inclinaison du tracé, on a : $Vdt = Rd\alpha \operatorname{tg}\theta$ ou $\frac{V}{R \operatorname{tg}\theta} = \frac{d\alpha}{dt} = \Omega$, Ω désignant la vitesse de rotation. La vitesse de rotation à la sortie dépend donc de l'inclinaison finale des rayures.

L'inclinaison finale des rayures est toujours faible, afin que les frottements sur la ceinture soient plus petits et qu'il n'y ait pas arasement des ceintures pendant le tir. On donne à cette inclinaison la valeur juste nécessaire à assurer la stabilité du projectile dans l'air (7° pour le canon de 90, le 95, 12° pour le mortier de 220, 3°,5 pour le canon de 88 allemand).

L'inclinaison initiale est toujours inférieure ou égale à l'inclinaison finale. Dans le premier cas, la rayure est dite *progressive*, dans le deuxième cas, l'inclinaison conserve une valeur constante dans toute la longueur de l'âme, la rayure est dite à *pas constant.*

*Rayure progressive.* Cette rayure présente les avantages suivants, la vitesse de rotation donnée au projectile croît progressivement depuis la position de chargement jusqu'à la bouche, mais elle a l'inconvénient, au point de vue de la fabrication, d'être d'une exécution difficile. Les canons du système de Bange possèdent un système de rayures progressives. Dans ces canons, afin d'assurer la régularité de rotation du projectile à la sortie de la bouche à feu, la rayure se termine vers la bouche par une partie à *pas constant.* Le tracé des rayures est défini par la forme du développement de la courbe tracée sur le cylindre. Pour le tracé de Bange, l'inclinaison de la rayure varie proportionnellement à l'arc décrit par le pied de la génératrice.

$\theta = Kx$, si l'on développe le cylindre :

$$\operatorname{Cotg}\theta = \frac{dy}{dx} = \operatorname{Cotg} Kx$$

$$\operatorname{Tg} Kx = \frac{dx}{dy}$$

$$dy = \frac{dx}{\operatorname{tg} Kx}$$

$$y = \frac{1}{K} \times \log. \frac{\sin Kx}{\sin Kx_0}.$$

Telle est l'équation du développement de la rayure. Au point de vue pratique, dans la construction des rayures, on se donne l'inclinaison initiale $\theta_0$, l'inclinaison finale $\theta_1$ et la longueur de la partie rayée L, on peut alors déterminer

$$K = \frac{1}{L} \frac{\sin\theta_1}{\sin\theta_0}.$$

*Rayure en coin.* En Allemagne, pour racheter l'usure de la ceinture pendant le trajet, l'ouverture de la rayure va en diminuant jusqu'à la bouche, la rayure est dite en coin. Cette rayure a été également employée dans les canons du système de Reffye.

*Rayure à pas constant.* Le développement est une ligne droite, cette rayure est facile à exécuter dans l'usinage, mais le projectile est animé brusquement d'une vitesse de rotation considérable, ce qui peut provoquer l'arrasement de la ceinture si le métal n'est pas assez résistant. C'est pour ce motif que l'on avait abandonné le tracé à pas constant. L'emploi des poudres sans fumée, plus progressives que la poudre noire, a fait revenir à ce tracé plus simple.

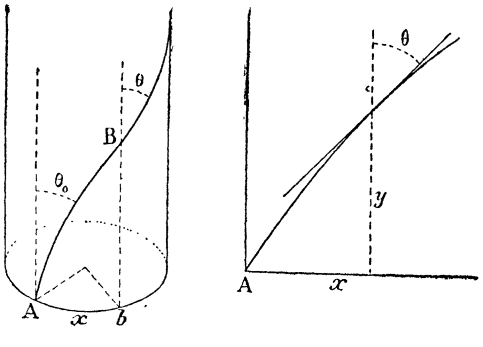


Fig. 6. — Tracé des rayures.

*Longueur de la partie rayée.* Il y aurait intérêt à avoir une partie rayée longue, la puissance d'un canon augmentant avec sa longueur ; les conditions de service (nécessité de pouvoir tourner dans les chemins étroits, de tenir sur un terre-plein, de ne pas encombrer le pont d'un bâtiment, etc.) déterminent la longueur maxima à adopter. Le sens de la rotation n'a aucun intérêt au point de vue balistique. Certaines pièces sont rayées à droite, c.-à-d.

que les rayures vues par la culasse tournent dans le sens des aiguilles d'une montre (canons de Bange); d'autres sont rayées à gauche (canon de 95, système de Lahitolle).

Machines à rayer les canons. — Ces machines se composent d'une barre de rayage animée d'un mouvement de translation sur un banc de rayage et d'un mouvement de rotation ; le rapport des vitesses de ces deux mouvements est déterminé de façon à ce que l'outil décrive le tracé de la rayure. L'outil est un couteau à deux tranchants, qui ne travaille qu'en tirant, c.-à-d. lorsque la barre sort du canon, afin d'éviter les grippements et les flexions. A chaque passe, la saillie des couteaux est augmentée par l'ouvrier; une rayure demande pour être finie de 150 à 200 passes. L'ouvrier déplace l'outil pour passer à la rayure suivante.

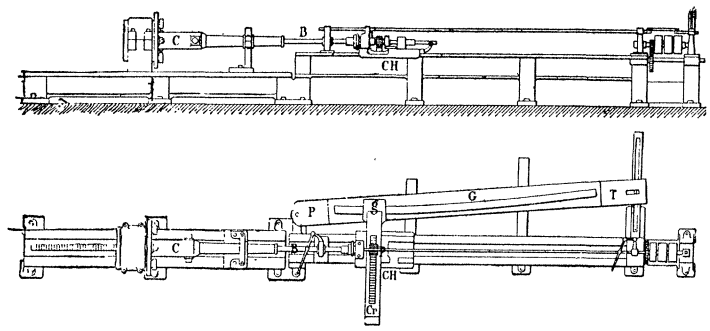


Fig 7. — Machine à rayer (type de Bourges). C, canon. B, barre de rayage. Cr, crémaillère. g, glissière de la crémaillère. G, barette garde. T, table de barette. P, pivot de la table. CH, chariot. V, vis mère.

Machine à rayer les canons de fusil. — Cette machine est analogue aux précédentes, mais présente la particularité d'être automatique et d'exécuter à la fois les quatre rayures. Après chaque passe le canon tourne de 90° automatiquement, la saillie des couteaux augmente, les outils sont lubrifiés par un jet d'eau de savon ou d'huile. Quand le rayage est terminé, un timbre en avertit l'ouvrier.

**II. Architecture** (V. Enrayure).

Bibl. : Artillerie. — Général Favé, *Etudes sur l'artillerie*. — Labiche, *Cours d'artillerie, développement des conférences faites à la Réunion des officiers, Armes portatives, — les Armes à feu portatives des armées actuelles et leurs munitions, par un officier supérieur.— Cours de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie ; Bouches à feu*, 1898. — *Fabrication des bouches à feu*, 1894. — *Fabrication des armes portatives*, 1898. — *Revue d'artillerie*, t. XII, XIII, XIV. — *Mémorial d'artillerie*, 1867, t. VIII.

**RAZ** (Mar.) (V. Ras).

**RAZ** (Pointe du) (V. Finistère [Dép. du]).

**RAZ** (Le). Mont du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 989).

**RAZ-Blanchart** (V. Manche, t. XXII, 1107-8).

**RAZAC-d'Eymet.** Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Eymet; 440 hab.

**RAZAC-de-Saussignac.** Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès; 465 hab.

**RAZAC-sur-l'Isle.** Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Astier; 862 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

**RAZDORSKAYA.** *Stanitza* ou bourg cosaque, sur le Don, dans le premier cercle (*okroug*) du Don, à 45 kil. N.-E. de Novotcherkask, à 125 kil. de Taganrog; 13.500 hab. C'est sur l'emplacement de ce bourg que fut établi, au xvi^e siècle, le camp cosaque Razdori, dont les ruines se sont conservées autour de la stanitza actuelle. Depuis la diminution constante du poisson dans le Don et le Donetz, la population se livre de préférence à l'agriculture et à l'élève de bétail. La région se prêterait également à la viticulture (genre bourgogne ou champagne), mais les habitants ne sont pas encore habiles dans la culture et dans la préparation du vin. P. Lem.

**RAZE.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 315 hab. Halte du chem. de fer de l'Est.

**RAZECUEILLÉ.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet; 546 hab.

**RAZENGUES.** Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de l'Isle-Jourdain ; 182 hab.

**RAZÈS** (*pagus Redensis*, *Reddensis* ou *Radensis*). Ancien pays de la France, compris dans la province de Languedoc. Dans sa plus grande étendue, jusqu'au x^e siècle environ, il comprenait le Fenouillèdes ou *Fenouilledès* (V. ce mot); le *Donezan* (V. ce mot); le pays de Sault (*Saltus*), qui occupait la partie supérieure de la vallée de l'Aude et avait pour chef-lieu Escouloubre; le Capcir, qui était situé aux sources de l'Aude (dép. actuel des Pyrénées-Orientales), et enfin le Pierrepertusès, qui était le territoire de la seigneurie ayant son chef-lieu au château de Pierrepertuse, près Rouffiac-des-Corbières (dép. de l'Aude). Le Razès proprement dit avait pour chef-lieu Limoux et son étendue coïncidait assez exactement avec celle de l'ancien diocèse d'*Alet* (V. ce mot). Le nom de Razès vient de l'ancienne ville de *Redæ*, qui existait encore au viii^e siècle et fut probablement détruite à l'époque de la guerre des Albigeois. L'administration spirituelle du territoire fut contestée par l'évêque d'Elne à l'archevêque de Narbonne, en faveur duquel un concile de Narbonne se prononça définitivement (788). Le Razès fit partie du comté de Carcassonne, fut vendu en 1067 aux comtes de Barcelone, fut possédé par les Trencavel au xii^e siècle et fut annexé au domaine royal en 1247. Le Capcir, qui formait le domaine de seigneurs vassaux des rois d'Aragon, fut confisqué par le roi Pierre II et donné aux comtes de Foix (1208). Il fut ensuite rattaché au comté de Cerdagne (1242) et resta à l'Espagne jusqu'au traité des Pyrénées (1659). Le Pierrepertusès, circonscription divisionnaire du Razès, et qui comprenait la partie méridionale du dép. de l'Aude entre Aguilar et Cubières, appartenait, au xi^e siècle, aux comtes de Bésalu. Au xiii^e siècle, il passa au roi de France par achat, moyennant la somme de 20.000 livres tournois (1239). E.-D. G.

Bibl. : Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France ;* Paris, 1762-70. t. VI, 6 vol. in-fol. — Devic et Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. XII (1889), pp. 206-208 (*Géographie de la province de Languedoc au moyen-âge*), in-4. — A. Longnon, *Atlas historique de la France*, pl. 7, et texte, 1885, p. 154, in-8.

**RAZÈS,** médecin et alchimiste arabe (V. Rhazès).

**RAZGRAD.** Ville de Bulgarie, ch.-l. de cercle, sur le chem. de fer de Varna à Roustchouk; 12.000 hab. Tapis. Commerce actif. Les Russes y défirent les Turcs le 13 juin 1810 et le 14 août 1877.

**RAZI,** médecin et alchimiste arabe (V. Rhazès).

**RAZIMET.** Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Damazan; 353 hab.

**RAZINES.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu; 356 hab.

**RAZINE** (Etienne), chef rebelle russe du xvii^e siècle, désigné aussi sous le nom de Stenka (diminutif de Stephen ou Etienne) Razine. Les historiens sont muets sur la date et le lieu de naissance du jeune cosaque, d'origine obscure, qui devait durant quelques années, bouleverser toute la partie orientale de la Russie d'Europe. Une punition infligée à son frère aîné, soldat dans l'armée de Dolgorouki, semble avoir été le principale mobile de l'esprit de révolte

qui anima le jeune Razine. Bien doué physiquement, intelligent et brave, Stenka Razine réunit rapidement plusieurs centaines de mécontents avec lesquels il s'empara de la ville de Iaïk (actuellement *Ouralsk*) sur l'Oural (1667). Ce premier succès enhardit l'aventurier, de nouvelles troupes se joignirent aux bandes du jeune Cosaque. Leur premier acte fut de piller les barques qui circulaient sur la Volga et le Iaïk (Oural). Au printemps de l'année 1668, Razine se rendit sur les rives de la Caspienne et parvint à s'emparer des navires faisant le trafic entre les villes persanes et l'embouchure de la Volga. Son retour au pays natal, sur le Don, fut un triomphe. Son intrépidité lui valut bientôt le titre de chef invulnérable, toute la population asservie et misérable se rangea sous la bannière de Razine, dont la renommée s'étendit rapidement dans les pays situés entre le Don et l'Oka. Le gouvernement impérial, impuissant à le combattre, lui offrit son pardon en échange des armes et des barques prises dans les limites de l'empire. Stenka fit semblant d'accepter ces conditions et rendit même une partie du butin. Mais l'armée de ses partisans grandit à mesure que s'étendait la rumeur de ses exploits. Pour conserver sa popularité, le jeune chef dut consentir à aller combattre les boyars moscovites, particulièrement détestés des Cosaques. L'armée envahissante remonta la Volga, prit successivement et presque sans combat, les villes de Tzaritzine, Astrakhan, Saratov, Samara. Les campagnes autour de Nijni, de Tambov et de Penza firent cause commune avec le chef rebelle ; le bruit se répandit qu'il allait remettre sur le trône le prince héritier Alexis (mort quelque temps auparavant) et que tous les propriétaires devaient être dépossédés de leurs biens en faveur du peuple. Près de Simbirsk, pourtant, Razine dut battre en retraite devant les troupes commandées par Gerrges Bariatinski (1670). Son prestige en reçut une atteinte considérable. Réfugié sur le Don, il allait enrégimenter de nouvelles troupes cosaques, lorsqu'il fut cerné par l'hetman resté fidèle Iakovlev (chef cosaque) qui réussit à s'emparer de sa personne et l'expédia à Moscou où il subit la peine de l'écartèlement (1671). P. Lemosof.

**RAZOUMOVSKI** (Alexis Gregorevitch), homme d'Etat russe, d'origine cosaque obscure, né dans le gouv. de Tchernigov (Petite-Russie) en 1709, mort à Saint-Pétersbourg en 1771. Employé comme chantre à la chapelle de la cour, Razoumovski fut remarqué par Elisabeth, fille de Pierre le Grand, et lorsque celle-ci monta sur le trône de la Russie (1741), le jeune chantre fut nommé chambellan, puis comte et maréchal de camp. D'un caractère doux, sans instruction, Razoumovski n'abusa pas du pouvoir qui lui échut à la cour et ne prétendit à aucun rôle politique dont il se sentait incapable. Il avait épousé secrètement l'impératrice et eut une fille, Tarakanova, disparue sous le règne de Catherine.

Un frère d'Alexis, *Cyrille* Razoumovski, devint hetman des cosaques en 1750 et nommé, à vingt-deux ans, président de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Le palais Anitchkov, actuellement résidence impériale à Saint-Pétersbourg, fut l'une des principales propriétés de la famille Razoumovski. P. Lemosof.

**RAZOUT** (Jean-Nicolas, comte), général français, né à Paris le 8 mars 1772, mort à Metz le 10 janv. 1820. Etudiant en droit en 1792, il entra au service à ce moment comme volontaire, devint aide de camp de Joubert et parvint en 1801 au grade de colonel. Sa belle conduite à Austerlitz (1805) et à Lubeck (1806) lui valut d'être nommé général de brigade (14 févr. 1807) et baron (19 mars 1808). De nouvelles actions d'éclat (notamment à Saragosse et à Wagram en 1809) le firent élever au rang de général de division (31 juil. 1811). Il fit aussi avec distinction la campagne de Russie (1812), devint comte de l'Empire (2 août 1813), fut chargé peu après de la défense de Dresde, se rallia aux Bourbons après la chute de Napoléon, qu'il servit pourtant encore pendant les Cent-Jours, subit après la seconde Restauration une disgrâce passagère et obtint, peu avant sa mort, le commandement de la 3e division, à Metz. A. D.

**RAZZI** (Giovanni-Antonio), peintre italien (V. Sodoma).

**RAZZINIO** (Girolamo, en religion *Silvano*), religieux camaldule, né à Florence en 1527. Il a écrit les *Vite di quattro nomini illustri* (*Farinata degli Uberti, Salvestri e Cosimo dei Medici, Francesco Valori*) et la vie de Benedetto *Varchi* (V. ce nom).

Bibl. : Negri, *Scrittori fiorentini.*

**R'BAT.** Ville du Maroc (V. Arbath).

**RÉ** (Mus.) (V. Gamme et Musique).

**RÉ** (Ile de) (*Ratis insula*, *Rhea* lors de la Renaissance). Ile française des côtes de l'océan Atlantique, dép. de la *Charente-Inférieure* (V. ce nom), 85 kil. q., 14.600 hab. (en 1896). Elle s'allonge de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O. parallèlement à la côte et mesure 25 kil. de long entre le phare des Baleines au N.-O., la pointe de Sablanceaux au S.-E. Le Pertuis Breton, large de 10 kil., la sépare de la Vendée au N.; le Pertuis d'Antioche, large de 12 kil., de l'île d'Oléron au S. ; entre l'île et la terre ferme à l'E., il n'y a que 2.500 m. à marée basse, mais ce détroit (Coureau de la Pallice) est très profond. L'île de Ré est de largeur très inégale, 5 kil. à l'E. et 7 à l'O., mais au centre quelques mètres seulement ; la chaussée et la digue, construites par l'homme, opposent aux flots un obstacle sans lequel ils auraient déjà coupé la langue de sable et divisé l'île en deux morceaux, correspondant aux deux fragments de son socle de roches jurassiques. La partie septentrionale est creusée par la baie ou fosse de Loix, la méridionale par le golfe ou Fier d'Ars qui tous deux s'ouvrent sur le Pertuis Breton. Les trois ports (Ars, Saint-Martin, La Flotte) sont sur cette côte intérieure ; l'autre, battue par la houle du large, souvent inabordable, mérite son nom de « côte sauvage ».

L'île de Ré se divise en deux cantons, Ars et Saint-Martin (V. Charente-Inférieure). Elle se divise en marais salants et vignes (4.000 hect.), abritées par un mince liséré de dunes. Son point culminant a 18 m. d'alt. On pratique la pêche du thon, la pêche à pied, l'ostréiculture, la récolte du varech, du fucus. Le mouvement des ports de l'île fut en 1896 de 421.000 tonnes dont 225.700 pour La Flotte et 152.000 pour Saint-Martin. Des batteries défendent les Sablanceaux, la Prée et le Martroy (Cf. la carte de *Charente-Inférieure*).

L'île appartint aux xie et xiie siècles aux Mauléon de Chavigny, puis aux rois d'Angleterre et de France. En 1628, lors du siège de La Rochelle, les Anglais y descendirent, mais finirent par être repoussés.

**REACAPTÉ** (Anc. dr.) (V. Acapte).

**RÉACTION.** I. Mécanique. — L'une des lois fondamentales de la mécanique est le principe de l'égalité entre l'action et la réaction. Ce principe, dû à Newton, peut s'énoncer ainsi : si un point matériel A est sollicité par une force émanant d'un autre point matériel B, réciproquement le point B est sollicité par une force égale et contraire émanant de A. Le principe s'étend au cas où un point matériel exerce une certaine pression sur une surface donnée : la surface exerce, de son côté, sur le point une force égale et opposée à la première, qui s'appelle la *réaction* de la surface. Quand il n'y a pas de frottement, c.-à-d. quand la surface est infiniment polie, sa réaction est dirigée suivant la normale, et il en est de même, par conséquent, de la pression du point sur la surface. La même chose a lieu quand, au lieu d'une surface, on considère une courbe rigide ; mais lors même qu'il s'agit d'une courbe sans frottement, la réaction n'a pas une direction déterminée à priori : on sait seulement que cette direction est comprise dans le plan normal à la courbe. Le principe de Newton s'applique encore au contact de deux corps quelconques : chacun des corps exerce sur l'autre, au point de contact, une certaine pression, et ces deux pressions sont égales et directement opposées. L'égalité entre l'action et la réaction a une grande importance dans l'établissement des équations de la dynamique,

parce qu'elle montre que, dans un système quelconque, les forces intérieures, c.-à-d. les attractions ou répulsions mutuelles des points matériels du système, étant deux à deux égales et opposées, se détruisent mutuellement en projection sur un axe ou dans le calcul des moments par rapport à un axe, ce qui dispense souvent d'en tenir compte.

II. Chimie. — On dit qu'un système de corps donne naissance à une réaction chimique dans certaines conditions, quand placé dans ces conditions, il se change en un autre système constitué par des espèces chimiques différentes. En chauffant un mélange de soufre en fleur et de cuivre en limaille, il se produit une incandescence, et si le soufre et le cuivre ont été pris en proportion convenable, on retrouve dans le ballon une substance nouvelle, distincte par ses propriétés du cuivre et du soufre, le sulfure de cuivre. Par exemple le soufre est soluble dans le sulfure de carbone, le cuivre dans l'acide azotique à froid avec production de vapeurs rutilantes à l'air; le sulfure de cuivre ne possède aucune de ces propriété. Le cuivre et le soufre sont entrés en réaction.

Les réactions chimiques sont caractérisées par un certain nombre de propriétés. Découvertes par les chimistes de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci, ces propriétés ont été traduites dans un certain nombre de lois appelées communément des lois de nombre (V. Combinaison). Dans une transformation chimique, le poids reste invariable, et les masses réagissantes sont entre elles dans un rapport défini. Cette discontinuité dans les rapport des poids qui entrent en combinaison introduit une distinction entre les phénomènes chimiques et les phénomènes physiques qui satisfont tous au principe de continuité.

Généralement les réactions chimiques s'accomplissent en dégageant de la chaleur ; on dit alors que les *réactions* sont *exothermiques;* elles sont dites *endothermiques* quand, ce qui est plus rare, elles absorbent de la chaleur. La connaissance de l'énergie calorifique mise en jeu dans les réactions joue un rôle important dans la prévision des phénomènes chimiques (V. Thermochimie) et en particulier dans l'étude des *explosifs* (V. ce mot).

En se plaçant au point de vue de la détermination des poids moléculaires des corps simples ou composés, détermination qu'il est possible d'effectuer aujourd'hui expérimentalement dans la plupart des cas, on peut donner la définition suivante de la réaction chimique : toute transformation éprouvée par un système de corps avec changement dans les masses moléculaires des constituants du système. C. Matignon.

III. Physiologie. — On désigne sous ce nom toute action vitale, ayant pour objet de contre-balancer les effets produits par un premier agent et étant nécessairement déterminée cependant soit médiatement, soit immédiatement par ce même agent. La réaction est donc une manifestation réflexe de défense. La réaction est involontaire, elle est inconsciente, mais elle peut cependant dans certains cas, tout en échappant à notre volonté, être perçue. Si nous généralisons les phénomènes réactionnels, nous pouvons dire que la réaction n'est pas nécessairement d'ordre nerveux, qu'il se passe dans nos humeurs, par exemple, ou même dans nos cellules, des réactions qui n'ont pas leur point de départ dans leur système nerveux, mais qui sont dues à des actions directes, chimiques ou physiques sur le bioplasme, c.-à-d. sur la cellule vivante ou sur la composition des liquides. On peut poser en principe que l'organisme vivant, tend vers un équilibre chimique et physique qu'il ne saurait atteindre, la vie ne pouvant exister que dans l'instabilité. Or toute perturbation physiologique ou morbide a pour effet d'écarter l'organisme de cet équilibre. Quelquefois la réaction dépasse le but, mais elle détermine alors une autre réaction corrective. La maladie peut être considérée comme un état dans lequel les réactions manquent, sont affaiblies ou bien exagérées. Quelques exemples suffiront pour montrer l'importance des réactions organiques. Un sujet est plongé dans un bain froid à 20°, immédiatement les vaisseaux sanguins de la peau se resserrent, la peau s'anémie, mais en même temps les vaisseaux musculaires se dilatent, le sang y arrive en abondance ; nous assistons à une double réaction. Les vaisseaux superficiels se sont contractés pour empêcher que la peau n'abandonne une trop grande quantité de chaleur à la surface froide ; les vaisseaux des muscles se sont dilatés pour permettre aux muscles de brûler plus d'oxygène et par suite fournir plus de chaleur à l'organisme. Grâce à cette double réaction, la température du corps restera stationnaire, l'équilibre thermique sera maintenu. Avec un sujet malade ou intoxiqué, il n'en sera plus de même, les réactions vaso-motrices ne se feront plus ou se feront mal, et sa température s'abaissera sous l'influence du bain froid.

Le sang renferme 3 gr. de chlorure de sodium par litre ; injectez à un chien dans une veine 20 gr. de ce sel, une heure après, vous ne retrouverez que 3 gr. de chlorure de sodium. L'organisme a réagi, il a éliminé le sel en trop. La complexité des réactions est souvent telle qu'il est impossible de les expliquer ; ce qui les caractérise, c'est leur merveilleuse adaptation au but final. L'excitation du bout central du pneumogastrique déterminera des mouvements réactionnels dans l'estomac, si ce viscère est au repos ; s'il est, au contraire, en état de contractions, la même excitation produira un arrêt des contractions et ces exemples pourraient être multipliés à l'infini.

Pour se défendre contre les maladies infectieuses, l'organisme utilise une série de réactions spéciales ; sous l'influence de l'agent morbide ou des produits secrétés par cet agent, il fabrique des substances nouvelles, qui auront pour effet soit de tuer le microbe, soit de neutraliser les produits toxiques venant de lui. Si la réaction est suffisante, le malade guérira ; il sera emporté au contraire, si elle se produit trop tard ou trop faiblement. C'est la connaissance de ces faits qui a conduit les savants actuels à l'emploi des sérums curatifs ; on provoque artificiellement chez un animal une maladie infectieuse, la diphtérie par exemple, en lui injectant des doses faibles ou atténuées de l'agent morbide, et quand l'animal a réagi, on prend son sérum qui renferme l'antitoxine réactionnelle et, grâce à ce sérum, on peut suppléer à la lenteur ou à l'insuffisance de la réaction de défense chez les malades. Très souvent en clinique, au lieu de provoquer la réaction, il faut chercher à diminuer son intensité, et la thérapeutique est aussi souvent dirigée contre des réactions exagérées que contre des réactions insuffisantes.

J.-P. Langlois.

Bibl. : Physiologie. — Richet, *les Défenses de l'organisme*, dans *Revue scientifique*, 1896. — Charrin, *les Défenses naturelles de l'organisme*, 1898. — Gley, *les Troubles vasculaires*, dans *Traité de pathologie générale*, 1900.

**READ** (Charles), érudit français, né à Paris le 22 janv. 1819, mort à Paris le 19 déc. 1898. Ses études de droit terminées, il devint le secrétaire du procureur général Plougoulm ; il appartint ensuite successivement à la magistrature et à l'administration. En 1849, il était nommé sous-directeur du service des cultes non catholiques, et en cette qualité il collabora au décret du 26 mars 1852, qui réorganisa les Églises protestantes. De l'administration des cultes, Read passa à la direction du contentieux de la ville de Paris (1858), puis à celle des travaux historiques (1865-70) ; il fut ainsi l'un des fondateurs du musée Carnavalet et l'initiateur des publications artistiques de la ville de Paris. C'est à ses efforts que l'on doit la conservation des arènes de la rue Monge. Read fut avant tout un chercheur, un lettré, épris de toutes les manifestations de l'art ou de l'esprit. Dès sa jeunesse, il conçut le projet d'écrire une histoire de la Réforme française. Pratiquant la méthode scientifique, il réunit les documents épars dans les collections publiques et particulières, et fonda, en 1852, la *Société de l'histoire du protestantisme français*, qui depuis cette époque a publié quarante-huit volumes. Il mit à profit ses études approfondies

sur le XVIe et le XVIIe siècle pour annoter : *les Tragiques* de d'Aubigné, *l'Enfer* (1873) ; *le Printemps* (1874), et donner le texte primitif de *la Satire Ménippée* (1876). Il collabora activement à la nouvelle édition des *Mémoires de l'Estoile* (1875-96). Read était un admirateur passionné de l'héroïsme des vieux huguenots, il fut un des principaux collaborateurs de la *France protestante*, et il a publié des travaux nombreux sur l'histoire des Eglises réformées ; nous citerons : *Chronique des temples d'Ablon et de Charenton* (1854) ; la biographie de *Daniel Chamier* (1858), dont il présenta le journal inédit à l'Académie des sciences morales et politiques le 25 mars 1854 ; *les Mémoires de Dumont de Bostaquet* (1864) ; *les 95 thèses de Luther contre les indulgences* (1870) ; *Lafayette, Washington et les Protestants de France* (1893). Afin d'établir une correspondance suivie entre tous les érudits, Read fonda, en 1863, sous le pseudonyme de *Carle de Rash*, une revue périodique, *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. Il a, en outre, réédité le pamphlet *le Tigre de 1560*, qu'il attribue à François Hotman, et *la Ravarebohni* dont il a découvert les auteurs : Juanez Sponville et Nicolas Bugnet. Enfin sous le nom de son aïeul de Marnay et avec ce titre : *D'une chute à l'autre*, Read a réuni une série intéressante de documents sur les Révolutions de 1830 et de 1848.

L'un de ses fils, *Henri-Charles* Read, né à Paris le 24 août 1857, mort le 2 déc. 1876, était un poète plein d'avenir. François Coppée a présenté au public les *Poésies* d'Henri-Charles Read. Ce recueil a déjà eu quatre éditions. Armand Lods.

**READER.** Titre universitaire anglais (V. Université).

**READING.** Ville d'Angleterre, formant un comté urbain compris dans celui de Berks, sur le Kennet, près de son confluent avec la Tamise ; 60.054 hab. (en 1891). Située dans une position pittoresque, c'est une jolie ville, quoique irrégulièrement bâtie. Elle renferme les ruines d'une abbaye bénédictine fondée en 1121, plusieurs églises du moyen âge (Saint Giles, Greyfriars, Sainte-Mary's rebâtie en 1551). Centre d'un riche district agricole, elle renferme la grande fabrique de biscuits Huntley et Palmer (5.000 ouvriers), des usines métallurgiques (fonderies, machines agricoles), des fours à poteries, des établissements d'horticulture, etc. — Reading, importante dès l'époque saxonne, vit fonder par Henri Ier l'abbaye où ce roi fut enseveli ; l'Université d'Oxford s'y transporta un moment, en 1209 ; des parlements, des conciles y siégèrent. Patrie de l'archevêque Laud, elle prit parti dans la guerre civile pour le roi et soutint un siège prolongé contre les parlementaires.

**READING.** Ville des Etats-Unis, Pennsylvanie, sur le Schuylkill ; 80.000 hab. (en 1895). Ville industrielle considérable, grâce aux canaux qui la relient aux houillères et à Philadelphie. Fonderies, construction de machines, vastes ateliers de chem. de fer, tissages, chapellerie, tabac, etc. Elle fut fondée par Th. et R. Penn en 1748.

**READING** (Baron) (V. Cadogan [William]).

**RÉAGGRAVE** (Droit canon) (V. Excommunication), t. XVI, p. 922, 1re col.).

**RÉADMISSION.** I. Marine. — La réadmission est le *rengagement* (V. ce mot) dans les équipages de la flotte en tant qu'il s'applique aux inscrits maritimes. Aux termes de l'art. 37 de la loi du 24 déc. 1896, tout inscrit maritime définitif peut, à partir du jour de l'expiration de la période de service effectif exigée par la loi et pendant toute la durée de son assujettissement comme inscrit, c.-à-d. jusqu'à cinquante ans (V. Inscription), être *réadmis* au service pour des périodes isolées ou immédiatement successives, de deux, trois, quatre ou cinq ans. Il peut aussi, pendant la dernière année qu'il passe au service en vertu d'un lien antérieur, obtenir d'être réadmis à partir de l'époque où cessera ce lien et contracter par avance l'obligation nouvelle qui résultera de cette réadmission. Des commissions dites de réadmission et de rengagement fonctionnent dans les différents ports militaires et prononcent sur les demandes des quartiers-maîtres et des matelots (arr. minist. 27 déc. 1889). Le réadmis a droit, tout comme le rengagé provenant du recrutement, à des hautes payes. Il acquiert, après vingt-cinq années de services, une retraite.

II. Armée. — Dans l'armée de terre, diverses catégories de sous-officiers et de soldats peuvent être *réadmis*, une fois rentrés dans leurs foyers, à reprendre du service, principalement comme commissionnés. Ce sont, outre les sous-officiers de toutes armes, dans les conditions indiquées par la loi du 18 mars 1889 (V. Rengagement), les militaires de la gendarmerie et du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, le personnel employé dans les écoles militaires, les caporaux ou brigadiers et soldats affectés dans les divers corps et services à certains emplois déterminés par le ministre de la guerre : tambours, clairons, cordonniers, tailleurs, prévôts, etc. Ils doivent avoir accompli le temps de service exigé dans l'armée active et être rentrés dans leurs foyers depuis moins de trois ans.

**RÉAL.** Ancienne monnaie d'argent espagnole valant la huitième partie de la piastre. Les premiers réaux remontent à Pierre Ier le Cruel (1350-69), et pèsent 3gr,48. A partir du XVe siècle, le réal devint l'unité monétaire et l'on frappa des pièces d'argent de 8, 4, 2 réaux ; de 1/2, 1/4, 1/8 de réal. Le réal fut la pièce type du système monétaire espagnol jusqu'en 1868, époque où l'Espagne adopta le système métrique français et prit pour unité la *peseta* de 100 cent. ; on laissa pourtant encore subsister une petite pièce d'argent appelée *réal* et valant 0 fr. 25. La valeur du réal a varié à travers les siècles ; c'est ainsi, par exemple, que, sous Philippe V, le réal pèse 2gr,868 et est taillé à 813 millièmes de fin ; sous Charles IV, il pèse 2gr,921 et est taillé à 802 millièmes de fin. Au commencement de ce siècle, on comptait par réaux de 34 maravédis, et on donnait au demi-réal le nom de *reallilo*. On appelait *réal de vellon*, une monnaie de compte qui équivalait à peu près au demi-réal, puisqu'il fallait 15 réaux de vellon pour faire une piastre d'argent. Le mot espagnol *vellon* équivalait à notre français *billon*. E. Babelon.

**RÉAL.** Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Mont-Louis ; 254 hab.

**REAL** del Monte (V. Pachuco).

**RÉAL** (Guillaume-André), homme politique français, né à Grenoble le 10 nov. 1755, mort à Grenoble le 19 oct. 1832. Avocat au Parlement de sa ville natale, il fut élu président du district de Grenoble (1790), puis député de l'Isère à la Convention. Il vota contre la mort de Louis XVI, mais aussi contre l'appel au peuple. Lié avec Buzot, il protesta contre le 2 juin, et fut néanmoins épargné par les montagnards. Il fut envoyé en mission à Lyon, puis à l'armée des Alpes : il se montra républicain aussi ferme que modéré. Il siégea aux Cinq-Cents, de l'an IV à l'an VI. Il se rallia des premiers à Bonaparte, devint conseiller d'État, substitut du grand-juge, et président de chambre à la cour impériale (1811-15). La seconde Restauration prétendit lui appliquer la loi contre les régicides, bien qu'il n'eût ni voté la mort de Louis XVI, ni accepté de fonction nouvelle pendant les Cent-Jours ; toutefois, il obtint un sursis, et même sa radiation (1819) avec le titre de président honoraire. H. Monin.

Bibl. : *Réimpression du Moniteur*, t. XXXI, p. 342.

**RÉAL** (Pierre-François, comte), homme politique français, né à Chatou, près Paris, le 28 mars 1757, mort à Paris le 7 mai 1834. Fils d'un garde-chasse, mais d'une famille originaire des Pays-Bas autrichiens, il était procureur au Châtelet, office qu'il occupait depuis 1783, et demeurait rue Bardubec, quand éclata la révolution, dont il embrassa avec ardeur les opinions. Orateur applaudi du club des Amis de la Constitution, plus tard des Jacobins, très lié avec Camille Desmoulins et Danton, il fut avec Hébert l'un des deux substituts de Chaumette, le procureur de la Commune, puis après le 10 août accusateur public près le tribunal du 17 août, créé pour rechercher tout

ce qui se rattachait à cette journée révolutionnaire. Adversaire des Girondins comme Danton, il contribua ainsi au 31 mai (1793), mais sans cependant que, dans leur procès, sa déposition les chargeât. Entraîné dans la chute de Danton, il fut, après la mort de celui-ci (5 avr. 1794), emprisonné au Luxembourg où il contribua à défendre ses codétenus des embûches que leur dressaient les *moutons* de Chaumette. Libéré par le 9 thermidor (27 juil.), il rédigea alors avec Méhée une feuille modérée, *le Journal des Patriotes de 1789*, qui parut du 1er fructidor an III au 30 thermidor an V (339 nos, in-4), puis se fit défenseur officieux, assistant tour à tour, sinon Carrier, du moins les membres de la Commune révolutionnaire de Nantes, en mai 1797 Drouet, un des co-accusés de Babeuf, dans le grand procès qui eut lieu à Vendôme, et Tost de La Sonde accusé de complicité avec Dumouriez. Candidat malheureux aux élections de mai 1798, par suite de l'animosité de Merlin de Douai, la journée du 30 prairial (18 juin 1799), qui élimina celui-ci du Directoire, rouvrit à Réal la carrière politique. Nommé le 3 sept. commissaire du gouvernement près le dép. de la Seine, il s'associa au 18 brumaire. Bonaparte, qui le fit alors conseiller d'Etat, l'adjoignit ensuite à Fouché, ministre de la police (10 févr. 1804). Instruit par un prévenu, Querelle, du complot de Georges Cadoudal, il contribua à le déjouer, et fut chargé de l'instruction du procès. Il ne connut l'affaire du duc d'Enghien que quand le prince était déjà fusillé. Créé comte de l'Empire en 1808, pourvu d'une dotation, Napoléon appréciait beaucoup son intelligence et son honnêteté. Réal se distinguait surtout par une modération habile, et il s'était fait des amis dans tous les partis, parmi les émigrés comme parmi les jacobins. Rentré dans la vie privée en 1814, il reparut aux Cent-Jours comme ministre de la police (avr. 1815). Chargé alors d'arrêter le duc Decazes qui avait refusé le serment, il sut se ménager la reconnaissance de celui-ci, qui le ménagea à son tour quand la loi de bannissement du 14 juil. le força à s'exiler d'abord en Belgique, en Hollande, puis enfin aux Etats-Unis. Il rentra en France en 1818, mais sans se mêler à la politique. Son adhésion à la Révolution de 1830 ne le ramena pas cependant aux affaires, et il mourut peu après de mort subite. Il s'occupait, a-t-on dit, de rédiger ses Mémoires, fort curieux, mais le roi Louis-Philippe les lui aurait achetés un demi-million pour les détruire. On pense que des fragments de ces Mémoires ont été insérés dans l'ouvrage qui parut après sa mort sous ce titre : *Indiscrétions... tirées du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire, mis en ordre par M. D.* [*Musnier-Desclozeaux*] (Paris, 1835, 2 vol. in-8). On a encore de lui : *Essai sur les journées du 13, du 14 vendémiaire an IV* (1795, in-8); *Procès de Barthélemy Tort*, 1796, in-8). Eugène Asse.

Bibl. : Salgues, *Mém. pour servir à l'hist. de France sous le gouv. de Napoléon;* t. I, p. 235. — Gourgaud, *Mém. pour servir à l'hist. de France sous Napoléon;* Paris, 1823, t. I, p. 90. — Villenave, *Notice hist.;* Paris, 1846, in-8 (paru d'abord dans la *Biogr. universelle*). — *Le Biographe et le Nécrologe réunis*, t. II.

**RÉAL** (Parent-), homme politique et avocat français (V. Parent-Réal).

**RÉALCAMP.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy; 743 hab.

**REALEJO.** Ville du Nicaragua, dép. de Chinandega, à 5 kil. de la baie de Realejo. Fondé en 1534 par Alvarado, ce fut longtemps un des entrepôts les plus riches de l'Amérique espagnole. L'envasement de son port l'a fait abandonner pour celui de *Corinto*.

**RÉALGAR** (Minér.) (V. Arsenic).

**RÉALISATION** (Dr. civ.) (V. Communauté, t. XII, p. 110).

**RÉALISME.** I. Philosophie. — Ce mot a deux sens distincts, selon qu'il s'oppose à *nominalisme* ou à *idéalisme;* dans le premier sens, il est une réponse au problème de la *nature des idées générales;* dans le second, au problème de la *valeur objective de nos perceptions.*

*a.* Le réalisme, au premier sens du mot, est la doctrine qui, par opposition au nominalisme, affirme que des êtres réels correspondent, dans un monde extérieur, à notre esprit, à nos idées générales. Cette solution, pas plus que le problème auquel elle répond, n'appartient en propre au moyen âge : si la philosophie moderne étudie surtout le problème des idées générales au point de vue de la psychologie ou de la théorie de la connaissance, les philosophes de l'antiquité, en particulier Platon et Aristote, avaient déjà examiné la question du réalisme, c.-à-d. le problème métaphysique des idées générales. Néanmoins, c'est surtout au moyen âge que ce problème a été examiné avec le plus grand soin et aussi, il faut bien le dire, avec le plus de subtilité. Le *problème des universaux*, comme on l'a appelé, porte la marque des esprits qui l'ont examiné, de leurs aspirations et de leurs méthodes. La tâche qu'ils s'étaient imposée était complexe (V. Scolastique). Il s'agissait d'abord et surtout de tirer de l'Ecriture, en l'éclairant par les innombrables commentaires qu'avaient laissés les apologistes et les Pères, la doctrine catholique telle que Dieu l'avait révélée. Mais la révélation écrite n'était pas la seule que Dieu eût donnée à l'homme ; chacun possédait une révélation interne, virtuellement écrite dans son âme et qu'il pouvait actualiser par le droit usage de sa raison. Ces deux révélations, ayant le même auteur et le même objet, devaient être en harmonie complète et par suite s'éclairer mutuellement.

Mais, sous l'influence même du respect pour la lettre de l'Ecriture, l'usage de la raison se trouva, en fait, ramené presque exclusivement à l'étude des découvertes faites au moyen de la raison par les grands philosophes de l'antiquité, ces prophètes païens. De ce côté, les textes étaient rares : le monde latin, jusqu'au XIIIe siècle, n'eut à sa disposition que le *Timée* de Platon dans la traduction de Chalcidius, et une partie de l'*Organon* d'Aristote, avec l'*Introduction* de Porphyre, dans les commentaires de Boèce. C'est à étudier ces différents textes et à les concilier avec la doctrine révélée qu'a travaillé le moyen âge. Or ces textes, et en particulier le fameux passage de Porphyre cité par Boèce (*Comment. in Porph.*, I), amenaient les penseurs à se poser le problème philosophique sous la forme du problème des universaux, et en même temps la doctrine de l'Eglise les amenait à le résoudre dans le sens réaliste.

Les solutions possibles de ce problème qu'indiquait Porphyre, en se refusant à choisir entre elles, se ramenaient à deux principales : ou les genres et les espèces, tels qu'ils se présentent dans l'esprit comme matériaux des opérations logiques, n'ont d'existence que dans l'esprit (solution nominaliste), ou ils ont une existence séparée, objective (solution réaliste). La première solution, qui semble cependant la plus naturelle, la plus conforme au sens commun, ne pouvait être acceptée par l'Eglise, pour des raisons à la fois politiques et théologiques. L'Eglise en effet, même réduite au pouvoir spirituel — ce qui n'est pas le cas au moins au moyen âge — est un Etat ; et par suite elle devait, dans sa conception des rapports de l'individu et de l'Etat, considérer l'Etat comme ayant une réalité propre, indépendante de celle des individus. N'être pas réaliste équivalait pour l'Eglise à avouer que non seulement les différentes Eglises, mais même les différents fidèles des diverses Eglises, avec leurs *credo* individuels, avaient seuls une réalité ; l'Eglise n'était plus qu'un nom collectif sans réalité, et, par suite, sans puissance ; le dogme n'était plus qu'un cadre pour les convictions personnelles. L'Eglise catholique, c.-à-d. *universelle*, ne pouvait résoudre que dans le sens réaliste le problème des *universaux ;* l'étymologie est ici un argument.

Le dogme ne conduisait pas moins inévitablement l'Eglise à rejeter la solution nominaliste, qui favorisait deux hérésies capitales, sur le péché originel et sur la Trinité. Si les individus seuls étaient réels : d'une part, le péché originel ne serait qu'un mot, le péché personnel seul serait réel ; de l'autre, il n'y aurait de réel en Dieu que les trois personnes ; au concept général qui exprime

leur commune essence ne correspondrait aucune réalité.

Pour ces diverses raisons, le réalisme s'imposa dès le début de la scolastique, et reconnut aux universaux une existence réelle en dehors de l'esprit.

Mais une nouvelle question se posait, déjà énoncée dans le passage de Porphyre. On admet que les universaux existent hors de l'esprit, mais dans ce monde objectif où ils doivent avoir une réalité, existent-ils en dehors des individus, ou seulement en eux? On rejette la thèse nominaliste de l'universel *post rem;* mais il reste à choisir entre l'universel *in re* et l'universel *a parte rei*. Pour la Trinité, cela signifie, non plus : y a-t-il trois dieux, ou un, mais : y a-t-il trois dieux, ou quatre. Les réalistes semblaient réduits à en admettre quatre, sous peine, comme le leur reprochait Roscelin, qu'ils accusaient d'hérésie trithéiste, de tomber eux-mêmes dans l'hérésie *patripassianiste*, qui, ne voyant qu'un seul Dieu dans les trois personnes, concluait logiquement qu'en Jésus-Christ, Dieu, et en conséquence le Père, est devenu homme en même temps que le Fils.

Un concile vengea l'orthodoxie de l'audace de Roscelin, coupable d'avoir révélé une difficulté dans le dogme, et le réalisme, armé des foudres de l'Eglise, persista comme doctrine orthodoxe jusqu'au XIVe siècle. Mais il dut tenir compte, non seulement de la difficulté signalée par Roscelin, mais d'une difficulté qu'il aperçut lui-même. Le réalisme tel que l'avaient énoncé saint Anselme et Guillaume de Champeaux affirmait l'identité fondamentale de tous les individus, et ne reconnaissait entre eux d'autres différences que des modifications accidentelles, sinon purement illusoires, de leur essence commune. C'était d'abord, en voulant sauver l'unité essentielle des personnes divines, leur refuser la réalité personnelle et retourner à l'arianisme d'Eunomius ; mais c'était aussi, danger non moins mortel pour l'orthodoxie catholique, aller tout droit au panthéisme. Albert le Grand et saint Thomas lui-même, l'incarnation de l'orthodoxie, auront grand'peine à éviter cette conséquence. Si l'universel seul a une réalité, il faudra remonter comme à l'unique réalité à l'*ens generalissimum*, et considérer, non pas seulement les individus, mais même les espèces et les genres, comme étant simplement des parties intégrantes, des modifications fugitives de cet être généralissime, sans existence hors de lui. Spinosa pourra accepter cette conséquence, l'Eglise ne le pouvait pas.

Pour répondre à ces difficultés, le réalisme énonça sous une forme nouvelle le problème qu'il avait à résoudre. Renonçant à l'universel *a parte rei*, transcription des Idées de Platon, il s'attacha à l'universel *in re*, à la maière d'Aristote, et le problème des universaux devint le problème du *principe d'individuation*. Cette forme du problème, la seule qui subsistât à la fin du XIIIe siècle, commença à se dégager dès le XIIe, et c'est à la solution de ce problème modifié que s'attaqua Abailard.

Tenons-nous à l'individu, et, avec le réalisme modifié, reconnaissons en lui deux éléments juxtaposés : l'élément universel et l'élément individuel, la forme et la matière, l'espèce et le propre ; en Socrate, l'humanité et la socratité. Comment expliquer cette limitation mystérieuse de l'essence universelle par la détermination individuelle? Le réalisme accorde que l'espèce n'existe que dans l'individu, mais prétend qu'elle y existe *tota sui quantitate*. Or l'essence de l'espèce est d'envelopper les contraires, tandis que l'essence de l'individu est de posséder l'un des contraires à l'exclusion de l'autre. L'espèce *animal* embrasse les deux contraires *raisonnable* et *non raisonnable;* elle doit donc conserver ce caractère dans l'homme, alors que par définition l'homme est exclusivement raisonnable. A cette difficulté, qui se trouve déjà développée de mille et mille manières par Abailard, le réalisme, même sous sa nouvelle forme, ne pouvait fournir de réponse.

Il suffit, pour s'en apercevoir, d'examiner la doctrine de celui que les franciscains appellent leur colonne, leur flambeau, leur soleil, de ce Duns Scot qui, mort à trente-quatre ans, a mérité dans ses nombreux ouvrages le titre de *Docteur subtil*, et qui, développant les théories d'Alexandre de Hales, saint Bonaventure et Raymond Lulle, fournit l'expression la plus complète du réalisme à la fin du XIIIe siècle.

Pour lui, les *intentions secondes*, c.-à-d. les idées générales, ont comme les *intentions premières*, c.-à-d. les idées d'êtres particuliers, un correspondant réel dans la nature objective. Le général étant considéré comme un tout dont les individus sont les parties, ce tout a une réalité propre ; il est *aliud ens a partibus suis*, qu'on le considère comme joint à ces parties ou comme séparé d'elles, *coniunctim et seiunctim*. Cette thèse est plus ardue à démontrer qu'à énoncer ; le Docteur subtil a beau répéter à chaque instant sa formule : *Oportet hic ponere aliquod agens*, parler de matière premièrement première, secondement première, et troisièmement première, il ne peut arriver à rendre compte de l'individualité, de l'*hæcceitas* (mot qui d'ailleurs ne se trouve pas plus chez lui que, dans un autre ordre d'idees, l'expression de νοῦς ποιητικός chez Aristote.) Comme Platon, il identifie la logique avec la physique et la métaphysique — c'est là le sens profond de cette formule qui semble oiseuse et qu'il défend avec opiniâtreté : la logique n'est pas un art, mais une science — ; mais, comme Platon aussi, il se heurte à la difficulté inévitable que ce monde logique ou intelligible, si bien coordonné, n'a plus aucun rapport avec le monde donné de la réalité sensible: dans ce système, Socrate et Callias n'ont pas plus de valeur que le centaure ou l'*hircocervus*. La doctrine de Duns Scot, comparable à une flamme qui, au moment de s'éteindre, jette pour quelques instants un éclat plus vif, est, dans les deux sens du mot, la dernière expression du réalisme. Avec Guillaume d'Occam, franciscain comme Duns Scot, et qui l'avait eu comme professeur, le nominalisme devient la doctrine universelle. Rabelais n'est pas le premier à railler les *barbouillamenta Scoti ;* dès le XIVe siècle, les réalistes sont qualifiés de *fantastici;* et alors que tous leurs efforts, toutes leurs subtilités, tous leurs défis au sens commun n'avaient eu en vue que la défense de l'orthodoxie, c'est un pape qui les appelle ainsi.

*b*. Le réalisme, au second sens de ce mot, est une réponse au problème métaphysique de la réalité objective du monde extérieur, problème dont l'origine psychologique est le caractère d'objectivité que s'arrogent toutes nos perceptions. Toutes en effet impliquent ce caractère essentiel de comporter la croyance à la réalité d'un objet extérieur qui leur corresponde en dehors de l'esprit, croyance aussi forte chez un idéaliste que chez un réaliste, et dont l'absence sert à caractériser une maladie mentale, la *folie du doute*. Tandis que la sensation nous apparaît comme une simple modification du moi, n'ayant qu'une valeur individuelle, la perception implique un jugement affirmant l'existence d'un objet extérieur, réel pour les autres comme pour moi. C'est la distinction qu'établit Kant (*Prolég.*, II, § 18) entre les jugements de perception et les jugements d'expérience. La psychologie tente de rendre compte de ce caractère de la perception, la croyance à la réalité d'objets extérieurs ; la métaphysique cherche si cette croyance est fondée ou si ce n'est pas une illusion du sens intime ; et toutes les solutions de ce problème métaphysique qui supposent ou démontrent la légitimité de cette croyance méritent la qualification de réalistes.

Le caractère d'objectivité enveloppé dans la perception donnait naturellement naissance à une première sorte de réalisme, qu'on pourrait appeler réalisme *spontané* et qui consiste à supposer résolu le problème métaphysique de l'existence du monde extérieur. Ç'a été l'attitude générale de la philosophie ancienne. Elle suppose d'un côté la nature, de l'autre l'esprit, et la seule question qu'elle examine est celle de savoir si la nature et l'esprit sont constitués de telle sorte que la nature soit pour l'esprit objet

de connaissance, et quelle valeur représentative peut avoir la connaissance. A ce réalisme se rattachent toutes les doctrines dites *intermédiaristes* ou de la perception médiate, qui, posant d'une part les choses, de l'autre l'esprit, font de la perception l'intermédiaire entre ces deux réalités, la résultante de leur action réciproque. Telles sont la théorie des *simulacres* (εἴδωλα) de Démocrite et des épicuriens, la théorie des *espèces sensibles* que le moyen âge défendait en l'attribuant à Aristote, et qui reposent toutes deux sur le postulat inconscient de l'existence d'objets extérieurs ; la théorie de la *vision en Dieu* de Malebranche, qui ne postule pas l'univers matériel, mais est obligée d'en tenir compte, puisque son existence nous est affirmée par l'Ecriture. Toutes ces théories succombaient à une objection commune : les choses, qui existent par hypothèse en dehors de nous, ne nous sont pas connues en elles-mêmes ; nous ne les connaissons que par l'intermédiaire qu'invoquent toutes ces théories, la perception, la représentation des choses en nous. Comment alors vérifier la similitude entre cette représentation, seule donnée dans notre esprit, et les choses, qui restent isolées dans un monde transcendant ? Qui nous garantit la fidélité de cette traduction, pour notre esprit, d'un texte qui nous demeure inacessible, et l'existence même de ce texte, de la soi-disant réalité objective ?

En présence de cette difficulté, inhérente à toutes les doctrines intermédiaristes, et mise en lumière par les arguments des sceptiques, la philosophie moderne, à partir de Descartes, et d'une manière tout à fait nette avec Kant, qui compare lui-même sa révolution à celle de Copernic, s'est orientée du côté du sujet ; elle a reconnu que la seule réalité donnée par l'expérience est la représentation enveloppée dans la perception, et elle a cherché à expliquer non plus la représentation par l'objet, mais l'objet par la représentation. *Esse est percipi*, affirme Berkeley ; et Schopenhauer répète : le monde est ma représentation. La philosophie ancienne postulait le monde et cherchait la vérité dans une conformité, plus ou moins facile à réaliser, de l'esprit avec la nature ; l'esprit atteint la vérité quand il réfléchit comme un miroir sans défaut l'objet extérieur, qui existe, connu ou non. La philosophie moderne, au contraire, partant des données de la conscience, pose uniquement la perception avec son caractère essentiel, l'objectivité, et demande à cette croyance en l'existence d'objets extérieurs de produire ses titres. Dès lors, au réalisme naïf dont nous venons de parler devait se substituer un réalisme plus philosophique, qui cherche à tenir compte des critiques adressées par la doctrine opposée, l'idéalisme, à la croyance spontanée à l'objectivité de nos perceptions.

La forme la plus simple de ce réalisme, la plus voisine du réalisme spontané, consistera dans la simple transposition en langage subjectif de l'objectivisme confiant des anciens, dans la confusion voulue entre le fait et le droit, dans l'érection en axiome de ce qui n'était chez les anciens qu'un postulat inconscient, dans la transformation en solution de l'énoncé du problème. Les choses existent hors de nous parce que notre perception nous montre des choses existant hors de nous. Nous connaissons directement les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes, sans intermédiaire, par une pénétration mutuelle ; nous entrons en elles sans cesser d'être nous. La parenté de cette doctrine avec le réalisme spontané explique le recours constant de ses défenseurs au sens commun, procédé dont Kant a fait justice dans la préface des *Prolégomènes*.

Cette doctrine de la perception immédiate ou *perceptionniste* a pour principaux défenseurs les philosophes de l'école écossaise, *Reid*, *Hamilton* [V. ces noms] et, en France, les éclectiques, ainsi que M. de Biran.

La théorie de Hamilton, supérieure à celle de Reid, donne lieu à deux graves objections, comme elle, développées par St. Mill. D'abord, le mot de conscience ne s'applique rigoureusement qu'à la propre existence du sujet, et c'est par une extension illégitime du sens de ce mot que Hamilton parle d'une conscience des objets extérieurs donnée dans la perception : ce mot, appliqué à la perception d'une réalité objective, ne saurait être une explication, puisqu'il n'a de sens qu'en supposant résolu le problème qu'il prétend résoudre. — En outre, le témoignage de la conscience, qui est l'argument essentiel de Hamilton, ne saurait être accepté sans examen, car il n'est pas infaillible. Une foule de phénomènes psychiques (la localisation des sensations par exemple), qui nous semblent des données immédiates de la conscience, contiennent des éléments acquis, fondus avec les données immédiates par la mémoire et l'habitude. Qui nous dit que le sentiment d'objectivité enveloppé dans la perception n'est pas une de ces fausses données immédiates ?

Maine de Biran donne à la théorie perceptionniste une forme psychologiquement plus satisfaisante. Pour lui, la synthèse du sujet et de l'objet n'est pas donnée dans toutes les perceptions indistinctement, mais dans un fait de conscience qu'il appelle la *sensation primitive*, le phénomène de l'effort musculaire, de la volonté qui se traduit par un mouvement. Je m'unis, dit-il, au mouvement que j'opère parce que je m'en sens cause, mais en même temps je m'en sépare parce que je sens qu'il se réalise hors de moi ; le fait de l'effort me révèle comme unis, mais comme différents, le sujet actif, représenté par ma volonté, et l'objet passif, représenté par mon corps.

Cette théorie, plus précise que celle de Hamilton, rencontre, au point de vue psychologique même, une première difficulté. Elle prétend reposer sur un fait psychique, à savoir le sentiment de l'effort ; or la réalité de ce sentiment est contestable. Ce qui fait de lui pour M. de Biran une sensation privilégiée, c'est qu'elle serait afférente, tandis que les autres sensations sont afférentes. Or, W. James, par exemple, soutient, avec des arguments très forts, que cette sensation est afférente comme les autres, qu'elle n'est que l'ensemble des sensations musculaires résultant du mouvement accompli. La base psychologique de la théorie de M. de Biran est donc ébranlée. — En outre, même en admettant la réalité psychologique du sentiment de l'effort, la théorie à laquelle il sert de fondement se trouve en présence d'une nouvelle difficulté, d'ordre à la fois psychologique et métaphysique. M. de Biran se représente l'âme comme un principe actif qui produit un mouvement et a conscience de le produire. Mais cette causalité transitive de l'âme est, comme le développe avec force Renouvier, exposée à la critique adressée par Hume à l'idée de causalité. Ni l'expérience externe, ni l'expérience interne ne nous révèlent cette causalité dont parle M. de Biran. L'expérience nous montre deux faits, d'une part notre décision de produire certains mouvements, de l'autre l'exécution de ces mouvements ; mais elle ne nous explique pas et ne saurait nous expliquer la liaison entre ces deux ordres de phénomènes ; elle constate une connexion, mais non une causalité transitive.

Ainsi, le caractère commun de toutes les formes du réalisme examinées jusqu'ici consiste en ce que toutes ces doctrines admettent comme un fait irréductible le sentiment d'objectivité enveloppé dans la perception, et accordent à cette croyance une valeur représentative. L'idéalisme, au contraire, analysant ce sentiment, montre que la solution réaliste ne signifie rien, parce qu'elle est une réponse à ce problème : y a-t-il des corps, dont l'énoncé même, si l'on tente de le préciser, apparaît comme vide de sens

Qu'entendent, en effet, les réalistes en parlant de corps, d'objets extérieurs, que nous révèle la perception ? Il ne peut s'agir d'être qui existeraient même si nous ne les connaissions pas ; car, admit-on même l'hypothèse métaphysique d'un inconnaissable, qui semble bien se détruire en s'énonçant — puisque spéculer sur un être, c'est implicitement le déclarer connaissable en quelque manière — cette hypothèse n'a rien à voir dans la question ac-

tuelle, qui part de la représentation donnée dans la conscience. Parler de choses, c'est dire que notre perception actuelle correspond à un objet qui existait avant d'être perçu par nous, qui existera encore quand nous ne le percevrons plus, c.-à-d. qu'elle contient, comme dit Kant, un élément de *perdurabilité ;* c'est dire, en un mot, que notre perception actuelle enveloppe la représentation de perceptions identiques possibles, soit pour nous-même à un autre moment, soit pour d'autres hommes.

La notion de l'objectivité, telle que nous la fournit la conscience, se réduit à l'idée de ce que Suart Mill appelle une possibilité permanente de sensations, idée qu'évoque toute perception actuelle par le jeu de la mémoire et de l'habitude, ou, d'un seul mot, par le jeu de l'association des idées. Deux raisons principales nous poussent invinciblement, par une opération que nous prenons à tort pour une intuition immédiate, à objectiver ainsi ces groupes de sensations possibles. La première est, par opposition au caractère fugitif des sensations isolées, la permanence de ces groupes, le fait que dans des circonstances identiques à la circonstance actuelle ces groupes se représentent à nous sous une forme identique : si je rentre dans ma chambre, je revois ma table comme je la voyais avant de sortir. La seconde est que ces groupes semblent agir les uns sur les autres suivant des lois constantes, et qui m'apparaissent comme indépendantes de ma volonté, quand ce ne serait que pour cette raison que je les ignore tant que l'expérience ne me les a pas révélées. Mais ces deux raisons se ramènent à une seule ; des deux côtés, ce qui me fait croire à l'objectivité de ces groupes de sensations possibles, c'est la constance de leurs rapports et des lois qui les expriment, soit en tant que chaque groupe m'est donné isolément, soit en tant que je perçois ces groupes dans des relations réciproques. Ainsi l'analyse du caractère d'objectivité, telle que l'a opérée Stuart Mill après Berkeley, a pour résultat de donner comme soutien à ce qu'on appelle la réalité matérielle, non plus l'idée de *substance*, mais l'idée de *loi*.

Le problème dont le réalisme et l'idéalisme proposent deux solutions antithétiques se pose donc maintenant sous cette forme précise : comment rendre compte de la constance, de la stabilité incontestable, d'une part de certains groupements de sensations, de l'autre des relations entre ces groupements ?

Le réalisme, au second sens de ce mot, est donc la solution d'un problème qui ne s'est posé que faute d'une analyse suffisante du fait psychologique de la perception qui lui fournit sa matière, et l'on peut dire qu'il ne saurait plus avoir actuellement d'existence qu'en se posant sous une forme tellement différente qu'elle équivaut à sa suppression. G.-H. Luquet.

II. Littérature. — Dans le sens absolu du terme et de la doctrine littéraire, le réalisme est l'attachement à la reproduction de la nature sans idéal. D'une manière plus générale, on entend par là le sentiment du réel et de la vérité transporté dans la littérature ou dans les arts. Le réalisme a existé de tout temps. Les poètes et les artistes anciens ont étudié d'abord la nature dont la représentation a été le premier objet de leur ambition ; mais chaque tempérament voit la réalité à sa manière et, en l'exprimant, lui fait subir une transformation plus ou moins complète, qui constitue l'œuvre d'art. Les hommes de génie traduisent ainsi la réalité telle qu'ils la sentent ; les autres hommes s'inspirent, non de la réalité, mais des chefs-d'œuvre qui en étaient inspirés et qui sont passés à l'état de modèles et de types dont le littérateur ne croit plus pouvoir s'écarter ; ainsi d'imitation en imitation les littérateurs s'affadissent et se déforment. Quand un écrivain de génie apparaît, il s'adresse de nouveau à la nature et, par une observation directe et personnelle, renouvelle les procédés d'observation et d'expression. Quand Théocrite écrivait ses bucoliques si réalistes, il réagissait contre les subtilités des poètes de l'école alexandrine. D'une manière générale, les littératures antiques, grecque et romaine, sont toujours restées réalistes par plus d'un côté : Homère, Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane, Lucrèce, Plaute, Catulle, Juvénal sont réalistes, tout en créant en même temps des caractères et des figures idéales. Tous les grands créateurs ont mêlé la réalité et l'idéal. Chez Shakespeare, comme chez Gœthe, les sentiments, les actes des plus humbles personnages de leurs drames sont familiers et réalistes, à côté de la figure idéale et des grands sentiments qu'ils prêtent à leurs héros. En France, le réalisme a été, aux diverses époques, une réaction contre la littérature officielle et académique : c'est ainsi que Villon opposait ses chenapans si rudement réalistes aux personnages fleuris des cours d'amour et à la poésie quintessenciée de Charles d'Orléans. Ce n'est qu'au XIXe siècle que le réalisme est devenu une doctrine littéraire et une école, par réaction contre la littérature noble, choisie, convenue, qui a fait la gloire du XVIIe et du XVIIIe siècle. La première forme de cette réaction a été le romantisme, au début du siècle ; le réalisme a été la seconde : Balzac est le véritable chef de cette école, car le naturalisme de Zola, des Goncourt et de leurs successeurs est plus affiché que réel. D'une manière générale, le réalisme est plutôt une tendance littéraire qu'une école, et l'on trouvera à l'histoire littéraire des différents pays des renseignements détaillés sur les différentes formes qu'il a prises dans l'histoire des littératures. Ph. B.

III. Beaux-arts. — Le terme de réalisme, applique à la doctrine, au système, à l'école d'art qui prétend se fonder uniquement sur l'expérience et sur l'observation de la nature, au lieu de partir de l'absolu, n'est pas d'une clarté parfaite, et on lui a souvent préféré, non sans raison, le terme de naturalisme, surtout depuis qu'Emile Zola a puissamment contribué à l'accréditer chez nous.

Il semble que la philosophie positive ait été la grande inspiratrice de l'art qui s'est développé depuis 1851 jusqu'à ce jour et qui reçut, tout d'abord, en peinture, le nom de « réalisme ». Courbet fut un des premiers peintres français auxquels on appliqua le titre de réaliste. Il est vrai qu'il fit, dans une sorte de manifeste publié en 1855, d'expresses réserves au sujet du mot, mais il dut se résigner à accepter cette enseigne, à la condition que par réalisme on entendît l'interprétation des mœurs, des idées et des types de la société actuelle et vivante, et non, comme une grande partie du public et de la critique le comprirent longtemps, le choix dans la réalité des aspects les plus vulgaires, voire les plus répugnants et les plus ignobles, pour les représenter de préférence aux autres. Pour les réalistes positivistes de France, l'imagination pure n'a plus d'office, et son ère est close en présence de « l'évolution qui emporte le siècle et pousse peu à peu toutes les manifestations de l'intelligence humaine dans une même voie scientifique » (Emile Zola). Déjà Proudhon avait tenu un langage analogue, et Taine avait défendu cette doctrine avec une âpre résolution : cette doctrine, c'est donc, en définitive, le positivisme passant du domaine de la philosophie proprement dite dans celui de l'art et de la poésie. Le réalisme concluant à la reproduction exacte, complète, sincère du milieu social, de l'époque où l'on vit, il lui fallut soutenir contre l'idéalisme la campagne déjà entreprise à la fin du XVIIIe siècle. L'art idéaliste du siècle de Louis XIV n'ignore pas la nature ; mais il la traite en chose qui, au prix de l'être moral, n'a qu'un intérêt infime ; quand il consent à s'occuper plus particulièrement d'elle, c'est pour la transformer à son goût, et la refaire à son image et ressemblance. A la fin du siècle dernier, la nature plus aimée, moins tyrannisée, est déjà une confidente « sensible », mais une confidente de théâtre, déférente, passive, recevant les aveux de l'homme, sans trop agir sur ses résolutions. Il appartenait à notre époque de réagir, peut-être avec excès, contre l'abus de l'idéal. C'est dans cette vue que le peintre *Courbet* (V. ce nom),

salué par la jeune école d'alors comme le maître réaliste par excellence, exposa au Salon de 1851 les *Paysans de Flagey :* des gens reviennent de la foire, l'un en culotte et en habit long, portant le tricorne et le parapluie du campagnard d'autrefois, la pipe à la bouche, poussant devant lui le cochon qu'il engraissera. D'autres suivent en blouse, se présentant au hasard de la marche, vieux, jeunes, juchés sur les chevaux achetés, ou bien à pied. Proudhon les caractérisa ainsi, dans un élan d'enthousiasme : « Voilà la France rustique, avec son humeur indécise et son esprit positif, sa langue simple, ses passions douces, son style sans emphase, sa pensée plus près de terre que des nues, ses mœurs également éloignées de la démocratie et de la démagogie, sa préférence décidée pour les façons communes, éloignée de toute exaltation idéaliste, heureuse quand elle peut conserver sa médiocrité honnête sous une autorité tempérée ». Les *Casseurs de pierres*, du même artiste, procédaient de la même inspiration : Courbet montrait l'homme réduit par le métier à l'état de machine : vieux, il s'agenouille, roidi et ployé en trois sur les moellons qu'il broie laborieusement ; jeune, il n'a déjà plus de jeunesse ; plus lamentable encore à voir que son compagnon, parce qu'il semble finir son existence l'ayant à peine commencée. C'est d'une observation intense, d'une vérité cruelle, et d'une saisissante éloquence.

On a parfois rapproché des paysans de Courbet ceux de Millet, dont les *Glaneuses*, le *Semeur*, le *Greffeur*, le *Vieux Bûcheron*, l'*Homme à la houe* surtout évoquent parfois le souvenir des lignes célèbres de La Bruyère. Être ce qu'ils sont dans la vie réelle, rien de plus, tel est le rôle que le peintre leur assigne expressément. « Je voudrais, a-t-il dit, que les êtres que je représente aient l'air voués à leur position et qu'il soit impossible d'imaginer qu'il leur puisse venir à l'idée d'être autre chose que ce qu'ils sont. »

Ce que l'on ne saurait nier, c'est que toujours l'art s'est régénéré par la contemplation et l'étude sincère de la nature. C'est en regardant autour d'eux que Giotto et ses disciples ont sauvé la peinture de leur temps. Au xv^e siècle, dans les écoles du Nord, une révolution analogue s'est opérée ; et les plus grands maîtres des écoles italiennes ne furent-ils pas eux-mêmes, en quelque manière, des réalistes ou mieux des naturalistes, c.-à-d. des artistes épris de la nature et avides de l'observer et de l'imiter sincèrement ? Plus violents dans leur passion de réalité, les Caravage, les Murillo, les Velazquez n'ont pas reculé devant la peinture des misères physiques et morales. Ainsi compris, on le voit, le « réalisme » ne serait pas né d'hier, puisque les meilleurs artistes de tous les temps ont tenu à honneur de faire paraître au premier rang de leurs mérites le sentiment de la nature et le culte du vrai.

Gaston Cougny.

Bibl. : Philosophie. — Sur le problème des universaux, voir (outre les ouvrages indiqués dans la bibliographie très complète que donne Ueberweg-Heinze, *Grundriss der Geschichte der Philosophie ;* Berlin, 8^e éd., t. II, p. 162) : Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique ;* Paris, 1872. — Sanseverino, *Eléments de la philosophie chrétienne ;* Avignon, 1876, t. I, pp. 658-75. — Kleutgen, *la Philosophie scolastique exposée et défendue* (trad. Sierp) ; Paris, 1868, t. I. — Renouvier, *Philosophie analytique de l'histoire ;* Paris, 1897, t. III, pp. 51-156. — Sur la réalité du monde extérieur, voir, outre les auteurs cités au cours de l'article : l'art. *Existence*, dans l'*Encyclopédie ;* Paris, 1756, t. VI. — Renouvier, *les Equivoques de la question philosophique du monde extérieur*, dans la *Critique philosophique*, 1879, t. XV, pp. 56-61, 196-205 et 241-51. — Jaurès, *la Réalité du monde sensible ;* Paris, 1891. — Bergson, *Matière et Mémoire ;* Paris, 1896. — G. Lyon, *l'Idéalisme en Angleterre au* xviii^e *siècle ;* Paris, 1888

**RÉALISTE** (Philos.) (V. Réalisme).

**RÉALITÉ.** Etudier l'histoire de l'idée de *réalité* au cours des âges ou tenter d'en présenter une théorie, ce serait retracer l'histoire entière de la philosophie et de la science, ou bâtir toute une métaphysique. On se contentera de distinguer, d'un point de vue surtout logique, les diverses manières dont l'esprit peut concevoir le réel.

Le réel, à l'origine, c'est la chose même (*res*), et la chose, c'est l'ensemble des qualités sensibles que les lois de la *perception* et l'éducation des *sens* (V. ces mots) nous amènent à objectiver. De quelque manière que se fasse la distinction primitive du moi et du non-moi — qu'elle soit immédiatement saisie dans certaines sensations avec le sentiment direct de notre propre activité et de notre effort, ou qu'elle tienne à la forme spatiale inhérente aux impressions du toucher et de la vue, qui nous fait apparaître les choses comme des parties extérieures à des parties et extérieures à notre propre corps, ou bien enfin qu'elle ne se précise que peu à peu, par l'expérience et l'association des sensations et des images ; — nous arrivons de bonne heure à séparer du reste de nos états de conscience certaines données que nous considérons comme indépendantes de la connaissance que nous en avons, permanentes en dehors de nous, et réelles. Elles sont telles que, n'étant ni des états de plaisir ni des états de douleur, nous pouvons les percevoir sans penser à nous-même comme les percevant actuellement ; elles apparaissent de plus comme inséparables les unes des autres, constituées en un groupe indissoluble ; et encore, à peu près identiques et stables aussi longtemps qu'elles nous sont fournies par nos sens ; enfin, la vie sociale nous révèle bientôt qu'elles sont perçues à peu près de même, dans les mêmes conditions et avec les mêmes caractères, par tous les autres hommes. Autour de ces données fondamentales, qui relèvent surtout du toucher et de la vue, nous groupons comme leurs propriétés les autres qualités sensibles, son, odeur, etc., plus passagères et plus variables ; nous les regardons comme la cause de tous les effets agréables ou douloureux qui accompagnent en nous leur présence ; nous croyons enfin, sur la foi de l'habitude, et peut-être aussi des principes de la raison, à l'unité intime de l'agrégat qu'elles constituent : nous avons l'idée d'un objet, d'une chose, d'une réalité. Même, à l'origine, nous ne concevons de réalités que de cet ordre, comme objets perceptibles et étendus dans l'espace, et, s'il s'agit de nous-mêmes, nous ne séparons pas l'idée que nous avons de notre existence propre, de l'existence de notre corps. S'il est des êtres ou des choses qui ne tombent pas sous nos sens, c'est qu'ils sont ténus et subtils ; mais en tant que réels, ils sont conçus comme perceptibles en soi et situés dans l'espace. L'enfant, comme l'homme et la philosophie primitive, identifient le sensible et le réel.

Mais la réflexion et l'expérience interviennent. Les sens sont sujets à l'erreur ou à l'illusion. Le rêve nous fait apparaître des objets imaginaires, tels qu'ils se contredisent entre eux et s'évanouissent brusquement au contact de notre expérience de l'état de veille, qui est cohérente et une ; la maladie, le délire, évoquent des fantômes que l'un de nos sens nous atteste tandis que les autres les démentent, ou que les démentent les souvenirs de nos impressions passées et l'unanime témoignage des autres hommes. Bien plus, ces qualités sensibles que nous sommes habitués à voir constamment associées et dont le groupement constitue notre idée de l'objet, parfois se dissocient brusquement et nous exposent à de fausses prévisions de l'avenir. Ce n'est pas tout : à y regarder de plus près, les données par lesquelles nous définissons la réalité des choses ne sont jamais absolument permanentes ni identiques avec elles-mêmes ; elles ne sont que moins fugitives et moins variables, mais sans cesse elles se transforment et s'écoulent. On peut donc se tromper dans l'estimation du réel ; tout ce qui nous apparaît tel ne l'est pas ; et les choses mêmes qu'il nous faut bien continuer à dire réelles ne semblent pas exister toutes au même degré, plus ou moins dépendantes qu'elles sont de conditions particulières, elles-mêmes changeantes. L'opposition de l'apparence et de la réalité s'impose à nous. — L'expérience la plus commune nous révèle en outre des qualités plus fondamentales que d'autres, qui soutiennent celles-ci, et demeurent quand elles s'évanouissent ; la réflexion phi-

losophique nous suggère l'idée d'un support dernier, au-delà duquel il n'y a plus rien, absolument identique à soi et immobile en soi à tous les moments, qui ne peut se produire ni disparaître sans que la chose même soit ou ne soit plus. La substance apparaît dès lors comme la seule réalité véritable.

On cherche donc la substance. Pour les uns, c'est quelque chose encore de sensible en soi, que nous pourrions saisir et percevoir si nos sens étaient plus subtils, si nous pouvions écarter les apparences multiples et changeantes qui la cachent, pour atteindre l'intimité des choses; et c'est l'eau, ou l'air, ou le feu (Thalès, Anaximène, Héraclite); ou bien la confusion même d'une matière vague et indistincte d'où sortiront, en se précisant, les choses avec leurs qualités définies (Anaximandre) ; ou comme une mixture primitive des quatre éléments (homœomèries d'Anaxagore); ou bien encore des particules dernières et insécables, sans autre qualité pour les définir que les formes diverses qu'elles dessinent dans l'étendue et la portion d'espace qu'elles remplissent de leur résistance (les atomistes). — Mais voici que d'autres, par une réflexion plus profonde et plus éloignée de la connaissance sensible, s'avisent que, s'il faut définir la réalité véritable par la permanence et l'identité, ces caractères ne se rencontrent guère dans la représentation proprement dite, dans ce qui est sensible, individuel et concret, mais seulement dans des rapports, dans les relations des parties, ou leurs proportions, ou leur mesure; il y a donc une existence intelligible à côté de l'existence spatiale, une vérité en face de la réalité. Et hardiment, on objectivera ces rapports, ces relations intelligibles, ces vérités; on en fera les choses mêmes, la réalité dernière: tels seront les nombres des Pythagoriciens ou l'Etre absolu des Eléates, ou les idées de Platon. — Aristote reviendra bien à une position intermédiaire plus voisine de la croyance commune: séparer l'intelligible du sensible, c'est, selon lui, le réduire à n'être qu'une abstraction de l'esprit; est seul et absolument réel l'être défini et individuel, constitué par une matière sensible que détermine et en qui s'actualise une forme spécifique. — Mais la logique de la doctrine de la substance entraîne la pensée dans une autre voie : si tout ce qui tombe sous les sens est mobile et divers, la réalité dernière doit être une et immobile, et seules les essences pures peuvent l'être. Mais les nombres, les idées à leur tour, ne peuvent pas être réelles toutes au même titre, elles dépendent les unes des autres, elles sont relatives l'une à l'autre ; d'où, parmi les idées mêmes, des relations analogues à celles de la substance et de l'accident; et de là, chez les néo-platoniciens, l'idée d'une réalité dernière d'où tout sort et qui n'est encore rien de défini, supérieure à tout et puissance de tout. Le réel, qui est d'abord la chose même, l'ensemble le mieux défini et le plus riche de caractères particuliers et sensibles, en arrive ainsi à être conçu comme le concept le plus vague et le plus abstrait, sans que s'y retrouve plus rien de représentable ni de nomable, le contraire de la « chose », l'indéfini même...

Le problème se complique encore et se transforme. L'antiquité, objectiviste et naturaliste, se posait le problème de l'être: où est la réalité véritable et dernière, fondement de toutes les apparences? Et qu'elle répondît par les atomes ou par les idées, elle considérait les uns comme les autres en soi et absolument, hors de l'esprit et indépendants de lui. Les modernes changent de point de vue : non seulement les qualités sensibles ne peuvent pas être la réalité absolue parce qu'elles se contredisent et s'écoulent, mais elles ne peuvent pas l'être surtout parce qu'elles sont des qualités *sensibles*, c.-à-d. des états de conscience : elles n'existent qu'en et par moi. Comment passer, non plus de l'apparent au réel, mais du connu au réel? Tel est le problème nouveau, qui correspond sans doute à une phase de réflexion plus avancée, à un repliement sur soi plus intime.

Il est vrai qu'en le posant, Descartes y fournit une réponse, à la fois indiscutable et pleine de périls. Mes états de conscience, au moins en tant que tels, en moi et pour moi, existent, et par là même j'existe, puisque je les éprouve ; mais toute autre connaissance, toute réalité extérieure au moi et à sa pensée, est indirecte, induite, et ne se fonde que sur la démonstration métaphysique ; sans doute, il reste d'autre part des connaissances certaines, déductives et évidentes, tissu d'idées claires mathématiquement enchaînées ; mais elles sont vraies plutôt que réelles, et de la vérité à la réalité, nul passage direct et nécessaire, en dehors de celui qu'autorise la foi en la véracité divine. — La science moderne, d'un point de vue au fond très différent, semble nous acculer à la même difficulté, en réduisant progressivement, en physique, les qualités sensibles au mouvement, et en montrant de plus en plus, en physiologie, qu'elles sont relatives à la constitution de nos organes et à la nature de notre sensibilité. — Tout ce que nous connaissons nous est donc intérieur, et n'est donc réel qu'en nous ; et la liaison de nos idées, d'où naît notre notion de la vérité, n'exprime pas nécessairement la réalité absolue. Bien plus encore, si la seule réalité directement connue, indiscutable et certaine, est celle de mes états de conscience, Descartes avait tort d'en conclure la réalité certaine du moi en tant que substance qui pense: nous ne saisissons directement que les modes, jamais la substance. Il faut renoncer d'ailleurs à cette notion de substance, où l'on voulait voir la réalité véritable, et qui n'est qu'une fiction inutile et contradictoire. Contradictoire parce que, destinée à expliquer la multiplicité et la diversité des apparences sensibles, elle doit rester en elle-même identique et une ; inutile, parce que, ou bien elle n'explique pas comment le multiple et le divers phénoménal sort de l'unité substantielle, ou bien elle ne l'explique qu'en transportant dans la cause une multiplicité et une diversité correspondantes à celles de l'effet, ce qui est doubler la difficulté, loin de la résoudre. — Il n'y a donc bien que des sensations, toutes réelles au même titre, et leurs lois.

Ces lois mêmes, que sont-elles, et d'où viennent-elles? Conditions de toute connaissance, supérieures à toutes nos expériences et immanentes en elles, elles s'imposent, selon Kant, à la matière sensible et multiple de nos impressions comme autant de formes unificatrices, universelles et nécessaires; et plus que jamais, chez lui, la vérité semble par là différente de la réalité proprement dite et étrangère à elle ; la réalité véritable est insaisissable, et tout au plus peut-on, non pas la connaître, mais la conclure, pour des raisons morales. — Ces noumènes inconnaissables, les successeurs de Kant les rejettent: les catégories de la pensée ne sont pas comme des milieux déformateurs interposés entre la réalité externe et la connaissance que nous en avons, il n'y a rien en dehors de la pensée ; les lois de la pensée font la réalité même des choses; pleinement intelligibles et déductibles les unes des autres, elles constituent une logique vivante et créatrice, et de proche en proche et d'idée en idée elles nous font assister au déploiement de l'universelle pensée, intérieure à tout et à nous-même, fond commun, substance et cause de tout ce qui est. Le réel ne fait qu'un avec le rationnel, avec le vrai.

Le phénoménisme pur prend la position exactement inverse. Les lois des phénomènes sont elles-mêmes des phénomènes, connues en eux et par eux : assistant au déroulement indéfini de nos états intérieurs, nous y dégageons quelques consécutions constantes ou quelques rapports permanents, mais la réalité et la nature, c.-à-d. l'ordre des phénomènes dans une conscience, ne se déduit ni ne se devine, il s'observe, et il n'a pas d'autre garantie ni de fondement plus solide que l'observation et l'habitude qui lui ont donné naissance. Tout ce qui est perçu, est, et au même titre; tout au plus y a-t-il des perceptions plus répétées, plus familières que d'autres et une tendance en nous à nous y fier pour l'avenir ; ce que nous appelons vérité et raison n'est rien de plus que ce phé-

nomène intérieur, que cette habitude devenue invincible en nous. Dire d'ailleurs, en ce sens, que tout est réel, équivaut à dire que rien ne l'est ; il n'est plus de vérité absolue ni d'affirmations nécessaires, plus de substances ni de lois ; une poussière confuse et changeante d'apparences, voilà tout ce que nous laisse le relativisme empirique. — Il est vrai que quelques-uns ont tenté de concilier le phénoménisme avec le criticisme (Renouvier), et affirmé, en même temps que la loi d'universelle relativité, l'existence de catégories présentes et nécessaires à tous les états de conscience et dont aucune habitude ne pourrait expliquer la genèse. Mais si les états de conscience n'admettent rien en dehors d'eux, ni nature, ni esprit, s'ils sont posés en soi, sans qu'il y ait de causes profondes ni de raisons pleinement intelligibles à en chercher, les lois qu'on y découvre ne peuvent fonder nulle certitude ; on se demande comment nous pouvons les connaître autrement que par l'observation ou l'analyse intérieure, et de quel droit nous pouvons donc en garantir la nécessité, de quel droit aussi nous leur donnerions plus de valeur qu'aux autres qualités sensibles qui les accompagnent, plus changeantes peut-être, mais plus concrètes, et, selon l'instinct commun de l'humanité, plus réelles aussi. De là la tendance, chez certains penseurs contemporains (Boutroux), à se dégager des lois de l'entendement et de la pensée logique, comme d'obstacles plutôt que d'aides à l'intuition du réel, et la recherche de la sensation simple et immédiate, aussi purifiée qu'il se peut des apports de la pensée abstraite et de la réflexion — connaissance seule intime et fidèle de la réalité, qui n'est plus ni intérieure ni extérieure, mais absolue, étant la représentation et la chose même (Bergson). Ainsi comme un cycle qui, en se refermant, retrouve son point de départ, la pensée métaphysique la plus raffinée revient à concevoir le réel à peu près à la manière de l'instinct primitif et irréfléchi, et à réaliser aussi, à sa façon, les qualités sensibles.

Ce phénoménisme radical, qui d'intellectualiste tend peut-être, en suivant sa logique propre, à devenir intuitionniste, fournit-il pourtant à la pensée une position tenable ? On peut en douter, si l'on songe que nos états intérieurs ne deviennent conscients et ne se déterminent que par les différences ou le contraste qu'ils présentent entre eux, c.-à-d. par l'ensemble des rapports qui les définissent : or, un rapport ne saurait être une chose, un phénomène, un état, mais un acte, et implique donc une activité extérieure et supérieure aux termes constitutifs du rapport même, qui les pose et par là même les crée pour nous. Cette activité immédiatement donnée dans toute connaissance, de la plus humble sensation à la réflexion la plus haute, constitue peut-être l'intuition directe de la réalité par excellence, l'esprit. (V. Passivité). Et c'est sans doute à cette lumière intime de la conscience qu'apparaît, puis que s'éclaircit et se légitime pour la raison notre croyance à des réalités externes, qui ne peuvent être dites vraiment réelles et absolues que si on les interprète, d'après nous-mêmes, comme des activités spirituelles, n'existant par soi que parce qu'elles existent pour soi. D. Parodi.

**RÉALLON.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Savines ; 757 hab.

**RÉALMONT.** Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. d'Albi ; 2.642 hab. Filature de laine.

**REALP.** Hameau de la Suisse, cant. d'Uri, à 1.400 m. au-dessus de la mer, sur la route d'Andermatt à la *Furka* (V. ce mot) ; 193 hab. Contrée à peu près stérile, très exposée aux avalanches. On y trouve un refuge tenu par des capucins, qui exercent l'hospitalité envers les voyageurs.

**RÉALVILLE.** Com. du dép. de Tarn-et-Garonne entre l'Aveyron et la Lère ; 1.337 hab. Stat. de chem. de fer. Bastide fondée en 1311 au lieu dit *Gardomon* et qui absorba la population de la bourgade plus ancienne d'*Almont*, située à 3 kil. N.-O.

**RÉANS.** Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon ; 350 hab.

**RÉASSIGNATION** (Procéd. civ.) (V. Assignation, t. IV, p. 253).

**RÉATE.** Ville antique (V. Rieti).

**RÉAU.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brie-Comte-Robert ; 423 hab.

**REAUMONT.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Rives ; 667 hab.

**RÉAUMUR.** Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay, cant. de Pouzauges ; 912 hab. Source minérale ferrugineuse. Eglise du xv^e siècle, but de pèlerinage.

**RÉAUMUR** (René-Antoine Ferchault de), physicien et naturaliste français, né à La Rochelle le 28 févr. 1683, mort au château de la Bermondière, com. de Saint-Julien-du-Terroux (Mayenne), le 17 oct. 1757. Il était fils d'un conseiller au présidial de sa ville natale. Il fit ses classes chez les jésuites, à Poitiers, alla ensuite étudier le droit à Bourges, mais se sentant une vive passion pour les mathématiques et les sciences naturelles, vint à Paris et, bien qu'âgé de vingt ans à peine, étonna bientôt les savants par une série de mémoires et de notes de géométrie du plus haut intérêt sur des questions aussi neuves que nombreuses. En 1708, la publication d'un travail intitulé *Manière générale de trouver une infinité de lignes courbes nouvelles* le fit admettre à l'Académie des sciences de Paris. Il possédait, du reste, une belle fortune et il put consacrer toute son activité à la science, sans être obligé de briguer aucun emploi. Il fit même reporter sur l'Académie une pension de 12.000 livres dont l'avait gratifié, en 1720, le duc d'Orléans, alors régent, en récompense des services rendus au pays. Dans les dernières années de sa vie, on le trouve, il est vrai, intendant de l'ordre de Saint-Louis, mais il n'avait acheté cette charge que pour obliger un parent contraint de s'en défaire et il lui en remettait les émoluments. Il est connu surtout par le thermomètre qui porte son nom et dont le principe de construction, à défaut de la division, a survécu (V. Thermomètre). Mais ce n'est là qu'un de ses titres à l'admiration de la postérité. Ses travaux ont, en réalité, embrassé à la fois la physique générale, l'histoire naturelle, les arts industriels, et, dans chacune de ces branches, il a réalisé de grandes découvertes ou d'importants perfectionnements. Signalons tout d'abord, bien qu'elles n'occupent pas le premier rang dans l'ordre chronologique, les belles recherches et les curieuses expériences qu'il a effectuées, aux environs de 1730, tant sur la chaleur, ses effets et sa propagation que sur les mélanges frigorifiques. Il remarqua notamment que la gelée n'empêche pas l'évaporation de la neige et que certaines liqueurs, quand on les mêle, changent de volume et de température. On lui doit d'autre part, dans le domaine des sciences naturelles proprement dites, la connaissance de la nature et du mode de formation des écailles de poisson et des perles, une série d'études sur l'accroissement du test des coquillages, sur le phénomène de reproduction des pattes d'écrevisses et de homards, sur l'action électrique de la torpille, sur la locomotion des mollusques et des zoophytes, sur les conditions de la digestion chez les oiseaux de proie et chez les oiseaux granivores, etc. Son *Histoire des insectes*, bien qu'écrite, comme, d'ailleurs, presque tous ses ouvrages, dans un style diffus et peu correct, mérite aussi une mention spéciale, et longtemps elle a fait autorité. Il a eu enfin une large part aux progrès faits par l'industrie française dans la première moitié du xviii^e siècle. L'Académie l'avait chargé, à peine élu, de diriger sa *Description des arts et métiers*. Il en profita pour chercher à les perfectionner. Dès 1711, il montrait ainsi que la torsion diminue la force des cordes, et il indiquait une nouvelle teinture de pourpre. En 1722, il fit connaître, pour le travail du fer et la fabrication de l'acier, de nouveaux procédés, qui déterminèrent dans la métallurgie toute une révolution. Trois ans après, il introduisit en France le fer-blanc. Puis il s'occupa de la fabrication de la porcelaine (1727-29), il fit venir de

Chine et de Saxe les matières premières employées et s'efforça d'en trouver de semblables en France. Il ne réussit pas complètement, mais il traça la voie à Darcet et à Macquer et découvrit lui-même le verre blanc opaque connu sous le nom de *porcelaine de Réaumur* (1739). Ses écrits comprennent, outre de nombreux mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences (1708-50) et plusieurs volumes de la *Description des arts et métiers* [*l'Art des ancres*, etc. (1761), *Nouvel art d'adoucir le fer fondu*, etc. (1762), *l'Art de l'épinglier*, etc. (1762)], les deux ouvrages suivants, parus à part : *Traité sur l'art de convertir le fer forgé en acier et d'adoucir le fer fondu* (Paris, 1722, in-4); *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes* (Paris, 1734-42, 6 vol.). L. S.

Bibl. : Grandjean de Fouchy, *Eloge de R.-A. Ferchault de Réaumur*, dans *Mém. Acad. sc.. Hist.*, 1757, p. 201.

**RÉAUMURIA** (*Reaumuria* L.). Genre de Tamaricacées-Réaumuriées, composé d'une dizaine d'espèces sous-frutescentes de l'Asie et de la région méditerranéenne, à petites feuilles charnues et à fleurs solitaires, pentamères, avec des étamines en nombre indéfini ; l'ovaire renferme 3-5 ovules ; le fruit est sec, et les graines sont garnies de poils formant aigrette. L'espèce type, *R. vermiculata* L., a ses feuilles couvertes d'une efflorescence blanchâtre formée de chlorure de sodium et de nitrate de potasse, d'où les propriétés diurétiques de la plante prise en infusion. Dr L. Hn.

**RÉAUPT.** Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Mézin ; 767 hab.

**RÉAUVILLE.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Grignan ; 505 hab.

**RÉAUX.** Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac ; 526 hab.

**REBAIS.** Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers ; 1.320 hab. Eglise romane, reste d'une ancienne abbaye fondée par saint Ouen, où fut établie de 1775 à 1793 une école militaire.

**REBAPTISANT** (V. Baptême, t. V, p. 341, 2e col ; Anabaptistes, t. II ; Baptisme, t. V ; Firmilien [Saint], t. XVII).

**REBARBE** (Techn.) (V. Fromage, t. XVII, p. 197).

**REBATTEMENT** (Blas.). On donne ce nom aux divisions régulières d'un écu, quand elles semblent se rabattre les unes sur les autres. Ainsi le fascé, le palé, le bandé, le chevronné, le losangé, le fuselé, l'échiqueté, etc., sont des *rebattements*. Ce mot n'est guère plus usité que celui de *sécantes partitions*, qui en est l'équivalent

**REBEC.** Ancien instrument de musique, de la famille des violes, composé d'une caisse sonore sur laquelle étaient tendues des cordes que l'on faisait vibrer au moyen d'un archet. Le rebec paraît d'origine orientale : du moins son nom, sous une des formes qu'il affecte, *rubèbe* ou *rebèbe*, rappelle-t-il singulièrement le *rebab* des Arabes, sorte de violon primitif à deux cordes. Mais il est difficile de se montrer affirmatif à cet égard. Ce qui est certain, c'est que l'usage de cet instrument remonte aux premiers siècles du moyen âge. Jérôme de Moravie, qui écrivait au XIIIe siècle, en a parlé en détail. Déjà, de son temps, le rebec avait cédé la place à la *vièle*, ancêtre direct des violes et de nos violons. Ce dernier instrument, assez voisin du rebec, était plus perfectionné : il servait aux musiciens les plus habiles, tandis que le rebec, moins heureux, suffisait aux ménétriers de second ordre. Il n'avait que deux cordes, accordées à la quinte, et le dos de l'instrument n'était pas séparé de la table d'harmonie par des éclisses comme dans les violons modernes. Ce dos était arrondi comme celui d'une mandoline, et la table était collée sur les bords, disposition peu propre à faciliter le jeu de l'archet. Le rebec se maintint fort longtemps, du moins comme instrument rustique et populaire. On en fait encore mention à la fin du XVIIe siècle. Dans un des nombreux règlements de la corporation des joueurs d'instruments, il est fait défense aux ménétriers qui jouent dans les auberges ou autres lieux publics de se servir d'autre chose que du rebec : le violon leur demeure interdit. Mais ce rebec n'est plus l'instrument primitif. C'est simplement un violon ordinaire dont la quatrième corde, la plus grave, était supprimée. H. Q.

**RÉBECCA**, femme du patriarche Isaac. Abraham avait chargé son homme de confiance, Eliézer, de ramener du pays d'Aram une femme de race pure pour empêcher l'union de son fils Isaac avec des Chananéennes. Cette mission fut couronnée de succès ; Rébecca devint mère des jumeaux Esau et Jacob et favorisa la substitution du second au premier pour les avantages attachés au droit d'aînesse (*Genèse*, chap. XXII-XXVII). Le récit de l'ambassade d'Eliézer est un des morceaux les plus achevés de la Bible.

**REBECQUES.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Aire ; 378 hab.

**REBECQ-Rognon.** Localité de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Nivelles, à 30 kil. S.-S.-O. de Bruxelles, sur la Senne ; 3.600 hab. Stat. du chem. de fer de Braine-le-Comte à Tubize. Carrières de porphyre à pavés.

**REBECQUE** (Constant de), homme politique et écrivain français (V. Constant de Rebecque).

**REBECQUI** ou **REBECQUY** (François-Trophime), homme politique français, né à Marseille vers 1760, mort à Marseille le 6 mai 1794. Il participa aux troubles de la Provence avant les élections de 1789, et dut à Mirabeau, qui sut les apaiser, de n'être pas condamné. Il fut élu administrateur des Bouches-du-Rhône (1790) et chargé d'organiser le district d'Avignon après la réunion du Comtat. Dénoncé comme ultra-révolutionnaire par des royalistes d'Arles, il fut acquitté par la haute cour d'Orléans (1792) et député, le troisième, par les Bouches-du-Rhône, à la Convention. Lié avec Roland, avec Barbaroux, il vota la mort de Louis XVI, mais sous la condition de l'appel au peuple. Il démissionna après une vaine dénonciation contre le « tyran Robespierre », fut proscrit après le 2 juin, tenta de soulever la Provence, vit avec désespoir le royalisme profiter du mouvement girondin, et se noya dans le port de Marseille. H. Monin.

Bibl. : *Réimpression du Moniteur*, t. XXXI, p. 343. — V. Girondins.

**REBEINE** ou Rebeyne. Révolte lyonnaise en 1529 (V. Lyon).

**RÉBELLION** (Dr. crim.) La rébellion, prévue et punie par les art. 209 et suiv. du C. pén., consiste dans l'attaque ou la résistance avec violence et voies de fait envers certains agents de l'autorité ou de la force publique agissant dans l'exercice de leurs fonctions. Ce délit est caractérisé par trois éléments principaux : 1° La résistance doit être accompagnée d'actes de violence matérielle. Les menaces, outrages et injures ne seraient pas suffisants pour qu'il y ait rébellion ; mais il n'est pas nécessaire, d'autre part, que ces violences se traduisent par des coups ; ceux-ci détermineraient un nouveau délit. 2° Les violences doivent avoir été exercées contre les agents limitativement désignés par la loi. Ces agents sont : les officiers ministériels, les gardes champêtres ou forestiers, les agents de la force publique, les préposés à la perception des taxes et des contributions, les porteurs de contrainte, les préposés des douanes, les séquestres, les officiers ou agents de la police administrative ou judiciaire. 3° Au moment où les actes de rébellion sont commis, les agents doivent être dans l'exercice de leurs fonctions, agissant pour l'exécution des lois, ordres ou ordonnances de l'autorité publique, des mandats de justice ou de jugement. La rébellion peut être commise par une seule personne ou par plusieurs agissant en réunion. Elle constitue tantôt un crime, tantôt un délit. C'est un simple délit dans les trois cas suivants : 1° quand elle est commise par une ou deux personnes non armées, elle est punie d'un emprisonnement de six jours à six mois ; 2° commise par une réunion de vingt personnes non armées, elle est punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans ; 3° commise par une ou deux personnes armées, elle

est punie de six mois à deux ans de prison. Elle constitue un crime lorsque les coupables sont en réunion de plus de vingt personnes, non armées, ou au nombre de plus de deux, en armes. Dans le premier cas, elle est toujours punie de la réclusion ; elle est également frappée de cette peine, lorsque, dans le second cas, les coupables sont au nombre de moins de vingt; au delà de ce nombre, la peine encourue est celle des travaux forcés. La réunion est réputée armée lorsque plus de deux de ses membres portent ostensiblement des armes ; tous ceux qui en font partie sont passibles des mêmes peines, quand bien même ils ne seraient pas personnellement porteurs d'armes. Si, au contraire, la réunion n'a pas ce caractère, ceux de ses membres qui seraient munis d'armes cachées seraient passibles des peines prononcées contre la rébellion armée. Aucune peine ne doit être prononcée contre ceux qui, n'ayant eu aucune fonction ni emploi dans la bande, se seront retirés au premier avertissement de l'autorité publique, ou si, depuis, ils n'ont été saisis que hors du lieu de la rébellion et sans nouvelle résistance (V. ATTROUPEMENT). La loi assimile à la rébellion les réunions même sans armes et accompagnées de simples menaces contre l'autorité administrative, les officiers et agents de police ou contre la force publique, quand elles sont formées par les ouvriers ou journaliers dans les ateliers publics ou manufactures, par des individus admis dans les hospices, par les prisonniers, prévenus, accusés ou condamnés. La peine encourue pour rébellion par ces derniers sera subie immédiatement après l'expiration de la peine encourue pour les faits qui avaient amené la détention, à moins que cette peine ne soit perpétuelle ou capitale. En cas d'absolution, la peine de la rébellion est subie immédiatement après l'arrêt ou jugement en dernier ressort. L. LEVASSEUR.

**REBÉNACQ.** Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Arudy ; 785 hab. Carrières et scierie de marbre.

**RÉBENAC** (François de PAS, comte de), diplomate français, né en 1649, mort à Paris le 22 juin 1694, second fils d'Isaac de Pas, marquis de Feuquières, qui fut ambassadeur en Suède et en Espagne. Connu d'abord sous le nom de chevalier d'Harbonnières, il prit le nom de Rébenac après son mariage avec Jeanne d'Esquille, héritière de la seigneurie de Rébenac en Béarn. Envoyé en 1676 comme ministre français auprès de l'armée suédoise d'Allemagne, Rébenac alla résider en 1678 et 1679 auprès des ducs de Brunswick et de Zell, avec lesquels il signa le traité de Zell (26 janv. 1679), qui rétablissait la paix entre ces princes et Louis XIV. Au mois d'oct. 1679, il fut chargé d'une mission à la cour de Danemark pour négocier la restitution du duché de Gottorp, puis fut accrédité auprès de l'électeur de Brandebourg à la cour duquel il résida jusqu'en 1688. Il fut alors désigné pour remplacer comme ambassadeur à Madrid son père, le marquis de Feuquières, qui venait de mourir. Malgré ses efforts, il ne put empêcher l'adhésion de l'Espagne à la ligue d'Augsbourg et rentra en France au mois d'avr. 1689. Nommé peu après ambassadeur à Turin, il n'y séjourna que quelques mois, le duc de Savoie Victor-Amédée ayant lui-même rompu avec Louis XIV. Pendant les années 1691 et 1692, il visita différentes cours d'Italie pour s'efforcer de les amener à former une ligue contre l'empereur et conclut des conventions secrètes avec le grand-duc de Toscane et les ducs de Parme, de Modène et de Mantoue. « C'était, dit Saint-Simon, un fort honnête homme et fort employé et distingué dans les négociations. » H. DE BEAUCAIRE.

BIBL. : GALLOIS, *Lettres inédites des Feuquières ;* Paris, 1848, t. IV et V, 5 vol. — Comte HORRIC DE BEAUCAIRE, *Une Mésalliance dans la maison de Brunswick* (1665-1725), *Eléonore Desmier d'Olbreuze, duchesse de Zell;* Paris, 1884, pp. 71, 75, 94, 109, 180, in-8. — GEFFROY, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France en Danemark;* Paris, 1895, p. 217. — MOREL FATIO et LÉONARDON, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France en Espagne ;* Paris, 1894, t. I, pp. 361-432.— Comte HORRIC DE BEAUCAIRE, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France en Savoie-Sardaigne et à Mantoue;* Paris, 1898-99, t. I, pp. 135-162 et t. II, pp. 150 et 304.

**REBER** (Napoléon-Henri), compositeur français, né à Mulhouse le 21 oct. 1807, mort le 24 nov. 1880. Elève du Conservatoire, où Lesueur entre autres fut son professeur de composition dramatique, Reber eut cette particularité, fort rare à l'époque où il écrivit, d'avoir le culte de la musique symphonique. Ses premières œuvres furent des œuvres de musique de chambre, et il a, durant toute sa carrière, persévéré dans la voie qu'il s'était tracée. Non qu'il n'ait donné quelques pièces au théâtre, mais ces opéras-comiques, d'un style assez léger (*la Nuit de Noël, le Père Gaillard*, *les Papillotes de M. Benoît, les Dames capitaines, le Diable amoureux*), n'ont point l'importance de sa musique instrumentale. Dans la musique de chambre comme dans la symphonie, Reber a pris pour modèles les maîtres classiques, Haydn et Mozart tout particulièrement, et n'a fait aucune concession au goût moderne dont Berlioz, son contemporain, était le représentant. Ces œuvres, sans atteindre à l'originalité supérieure des œuvres de génie, n'en sont pas moins intéressantes et bien écrites. Reber fut appelé, en 1851, à professer au Conservatoire. Plus tard, en 1862, il succédait à Halévy comme professeur de composition. Il a formé en cette qualité un certain nombre d'élèves, qui se sont fait un nom dans la musique moderne. Il était également, depuis 1851, membre de la section de musique de l'Institut. H. Q.

**REBERGUES.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres ; 186 hab.

**REBETS.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy ; 192 hab.

**REBEUVILLE.** Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau ; 365 hab.

**REBEVAL** (BOYER DE), général français (V. BOYER DE REBEVAL).

**REBHUN** (Paul), poète allemand du XVIe siècle, né vraisemblablement à Berlin, mort en 1546 à Oelsnitz, où il exerçait le ministère de prêtre et de superintendant, qu'il devait à la recommandation de Luther. Il avait auparavant enseigné à Kahla, à Zwickau et à Plauen. Ses drames religieux, *Susanna* (Zwickau, 1535), *Hochzeit zu Cana* (Plauen, 1538), ont été réimprimés dans les *Stuttgarter Publikationen* par H. Palm (Stuttgart, 1859, vol. XLIX) et sa *Susanna* par Tittmann, dans les *Schauspiele aus dem 16 Jahrh.* (vol. II).

**REBIGUE.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Castanet ; 185 hab.

**REBOISEMENT.** On sait que si le sol et le climat agissent sur le développement et la répartition des espèces forestières, celles-ci, considérées en grandes masses ou même en groupes peu nombreux, exercent à leur tour une influence considérable sur le sol et sur le climat local d'un lieu. Elles agissent sur le sol en l'améliorant par les débris qu'elles lui abandonnent et en le fixant par leurs racines. Elles agissent sur les divers phénomènes météorologiques qui caractérisent les climats : un simple rideau d'arbres, de quelques mètres de hauteur, serrés en haie, peut abriter le sol assez heureusement pour y permettre des cultures que la violence des vents rendrait impossible sans cette protection. L'eau des pluies est mieux retenue par le sol lorsqu'il est sous bois que lorsqu'il est nu. C'est une constatation bien souvent faite que les sols boisés donnent lieu à plus de sources que les autres. Le sol forestier se prête donc bien à l'infiltration des eaux de pluie et, par conséquent, le ravinement se trouve diminué ou annulé sous le couvert des bois. Il résulte de ces actions des bois qu'ils retiennent en place les terrains en pente et qu'ils diminuent le nombre et l'importance des inondations. Dans les montagnes soumises depuis longtemps aux désastreux effets du déboisement, la reconstitution des forêts s'impose donc, et c'est en France que les boisements ou reboisements ont d'abord été entrepris.

Mais il faut plusieurs années avant que la jeune forêt puisse faire sentir son influence bienfaisante: aussi dans le but de fixer le sol plus rapidement, on a proposé de le gazonner tout d'abord. Le gazonnement se fait par le semis sur place de graminées, de légumineuses appropriées au milieu et, lorsque le sol est garni d'une végétation herbacée qui le retient suffisamment, il peut être livré au pâturage. Les travaux de reboisement dans les montagnes importent à tout le pays : ils intéressent les montagnards dont les terres découvertes sont ravinées, ils intéressent les habitants des vallées inondées. Les dommages annuels subis par les particuliers pendant les cinquante dernières années sont estimés pour les années ordinaires à 15 millions, et à 30 millions en tenant compte des années calamiteuses, comme celles de 1856 et 1875. On conçoit donc que ces travaux soient déclarés d'utilité publique.

Les espaces ou *périmètres* à reboiser en montagne sont établis après enquête. Les travaux y sont reconnus obligatoires et alors exécutés par l'Etat, ou facultatifs, et leur exécution par les communes et les particuliers est encouragée par la loi qui accorde quelquefois aux reboiseurs des gratifications en argent et surtout leur donne des plants, des graines. Sur les 1.200.000 hect. de terrains dits en montagne que possède la France, plus de 300.000 sont dans des conditions de dégradation du sol telles qu'elles constituent un *danger né et actuel*, qui motive la déclaration d'utilité publique des travaux à entreprendre pour le reboisement. Depuis la loi du 4 avr. 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne, et en exécution de cette loi, l'Etat a acquis à l'amiable, pour les reboiser, environ 150.000 hect. de terrains offrant ces conditions de dégradation. Les travaux de gazonnement coûtent de 30 à 40 fr. l'hect., ceux de reboisement 160 à 180 fr. l'hect. en moyenne. Ils portent : 1° sur le bassin de réception des eaux de chaque torrent ; 2° sur le lit du torrent lui-même. Le bassin de réception est une immense surface à flanc de montagne, dénudée, sillonnée d'une infinité de ravins disposés en éventail, et dominée en cirque par les hauteurs voisines. Tous ces ravins se jettent les uns dans les autres et convergent vers un ravin principal, le lit du torrent, comme les branches d'un arbre se joignent en un tronc unique. On s'efforce d'empêcher le torrent d'affouiller ses berges et l'on rompt la vitesse de son cours en même temps qu'on modifie son profil à l'aide de barrages. Le pied des berges est protégé à l'aide de gros blocs de pierre disposés en deux alignements dans le lit du torrent. Les barrages disposent la pente en escalier. Ils sont cintrés, maçonnés ou en pierres sèches, et leur pied est protégé sous la chute d'eau par un radier. En amont de chaque barrage et sur les côtés du torrent à l'abri des blocs de pierre, l'eau dépose les matériaux qu'elle charrie. Ces dépôts sont boisés à l'aide de boutures ou plançons qui s'y enracinent bien et retiennent le terrain en place. Dans les bassins de réception, les travaux consistent en clayonnages, fascinages, pour retenir les terres, en semis et plantation d'essences appropriées au sol et à l'altitude des bassins. Ces travaux peuvent être entrepris à des hauteurs considérables. Certains torrents, en effet, naissent à 2.500 m. dans les Alpes. A cette altitude, limite de la végétation des grandes espèces forestières, croissent encore le mélèze et le pin Cembro, qui pourront y servir au reboisement. Les clayonnages et fascinages sont installés en travers des ravins. Ils y jouent en petit le même rôle que les barrages dans le lit principal du torrent: ils obligent l'eau à descendre en cascades, annulant sa vitesse acquise et l'obligeant à déposer les matières terreuses qu'elle tient en suspension. Les clayonnages se font à l'aide de pieux fixés en travers des ravins et reliés par des branches entre-croisées, en bois mort ou mieux en bois vivant d'espèces susceptibles de s'enraciner, ce qui augmente beaucoup la résistance de ces ouvrages. Les fascinages sont des fagots couchés perpendiculairement à la pente et fixés sur des pieux. Sur les pentes très fortes, on se contente de garnir de branches le lit des ravins. Dans les terres ravinées, des glissements de la surface peuvent se produire, surtout à la fonte des neiges. On y remédie par des fossés à ciel ouvert qui jettent l'eau dans les ravins sans lui laisser le temps d'imbiber les couches profondes du sol sur lesquelles se fait le glissement. Il importe de prendre le mal à sa source, au pourtour même du bassin de réception, et on y installera des fascinages et clayonnages. Pour les plantations et semis, on n'ameublit le terrain qu'aux places qui leur sont destinées ; ces places doivent être étroites et dirigées perpendiculairement à la pente du sol. Dans les cas difficiles, on peut admettre que les travaux de correction d'un grand torrent et la consolidation des terrains par le reboisement peuvent exiger quinze ou vingt ans. Lorsqu'il n'y a pas de travaux d'art à effectuer, lorsqu'on peut boiser directement sans travaux spéciaux coûteux, le reboisement en montagne peut être entrepris par des particuliers. En voici un exemple emprunté aux beaux reboisements établis dans le Tarn par M. G. Cormouls sur une surface de 250 hect., à l'aide de l'épicéa et du hêtre comme essences principales. Le sol siliceux, humide, était couvert de plantes propres à ce milieu : genêts, bruyères, ajoncs, fougères. Il fut travaillé par bandes continues ou interrompues, écobué, ensemencé de céréales ou de pommes de terre, puis planté à la bêche à raison de 7.500 plants à l'hect. au prix de 70 fr. Dans ce milieu, l'épicéa, âgé de vingt ans, produit jusqu'à 400 stères de bois à l'hect., et il laisse un revenu net annuel d'environ 35 fr., tandis que le sol couvert de sa végétation spontanée était loué de 5 à 10 fr. l'hect. pour le parcours des moutons. En outre, le reboisement améliore le sol par la formation d'humus, il le retient en place et il augmente beaucoup la valeur foncière de la propriété sur laquelle les bois se régénèrent d'eux-mêmes lorsqu'on allonge la durée de la révolution jusqu'à l'âge de fertilité des arbres. Une autre essence, le châtaignier, a conduit aussi à des reboisements avantageux en basse et moyenne montagne. Les terrains silico-argileux propres à la végétation de cet arbre y sont plantés de plants de trois ou quatre ans, disposés en carré à 3 m. les uns des autres. Les jeunes arbres, recépés après quelques années de végétation, produisent des cépées vigoureuses, entre lesquelles on peut obtenir quelques récoltes de seigle et de pommes de terre, en attendant la formation du massif boisé.

Aux basses altitudes, dans les plaines et sur les coteaux, les reboisements sont souvent entrepris par les particuliers. Le chêne vert et plusieurs espèces de pins sont surtout les essences qu'on y applique. Les reboisements avec le chêne vert se font dans les garigues, vastes espaces broussailleux, dont les bois ont sans doute disparu à la suite de l'abus du pâturage. Les bois de cette essence se créent par semis, la plantation serait plus coûteuse et d'un succès douteux à cause du long pivot peu chevelu que présentent les jeunes plants de ce chêne. Les semis se font en potets ou places carrées de 80 centim. à 1 m. de côté et ameublies à une profondeur de 25 centim. L'ensemencement d'un hectare sur 1.000 potets, avec 3 hectol. de glands, revient à 130 ou 180 fr. Ces bois sont lents à se développer, et ce n'est guère avant cinquante ans qu'ils donnent une première coupe sérieuse. Lorsque les truffes se développent dans les reboisements en chênes verts, ces reboisements deviennent alors fort avantageux. On fait alors les potets pour le semis à 4 m. les uns des autres, de manière à obtenir des bois clairs très favorables au développement des truffes. Ces potets mesurent $1^m,30$ de côté sur 30 centim. de profondeur. L'ensemencement exige 2 hectol. de glands que l'on répartit par petites poignées de cinq ou six glands au centre et aux angles des potets. Sur le versant méridional du mont Ventoux, où l'on a fait de nombreux reboisements, les glands sont disposés en lignes espacées de 2 m. Au lieu de semer des glands, certains reboiseurs plantent de jeunes chênes en lignes espacées et alternant avec d'autres plantes comme

la vigne. Les reboisements à l'aide des pins sont bien plus nombreux. Dans les montagnes, le pin sylvestre, le pin à crochets sont les espèces surtout employées. Dans les plaines et les basses montagnes de l'Europe centrale, on reboise surtout à l'aide du pin sylvestre et du pin laricio. Dans les régions tempérées ou chaudes, avec le pin maritime et le pin d'Alep. Les bois de pins ou pineraies croissent relativement vite. Vers la trentième année, ils donnent un premier produit important, et les frais qu'exige leur création sont peu élevés. Aussi a-t-on boisé ou reboisé en pins de vastes surfaces dans le S.-O. de la France, en Sologne. Sur les coteaux du S.-E. de la France jusqu'à une alt. de 500 à 600 m. on se sert du pin d'Alep. Ce pin se sème ou se plante à la suite de la préparation du sol par potets carrés ou longs, ou par bandes alternes, en tenant compte de la disposition à plat ou en pente du sol. Le semis exige 8 à 10 kilogr. de graines désailées qu'on recouvre de 1 centim. de terre au plus. Pour la plantation, les plants d'un an sont les meilleurs. On les plante au plantoir ou à la truelle et on les enterre jusqu'à la base du bourgeon terminal, ce qui facilite leur reprise. Le prix du reboisement avec cette essence ne dépasse pas 100 fr. et reste ordinairement compris entre 60 et 80 fr. l'hect. Les pineraies de pins maritimes exigent un terrain siliceux ou silico-argileux, qu'il soit meuble comme dans les Landes ou rocheux comme dans l'Esterel. La création se fait de semis, à la suite d'un ameublissement superficiel et par places du sol, ou d'un simple grattage de la surface. La quantité de graines à employer varie, avec le procédé de semis, de 10 à 15 kilogr. à l'hect. Dans les dunes, où le pin maritime forme des forêts de défense contre l'envahissement des sables rejetés par la mer et poussés par le vent, on sème avec ses graines des semences de plantes capables de retenir le sol par leurs racines et leurs tiges, comme le gourbet, *Ammophila arenaria* Link., les genêts, les ajoncs. Au lieu de semer le gourbet, on peut le planter en éclats de ses touffes. Les plantations se font à 40 ou 50 centim. en quinconce. Sur le sol ainsi ensemencé ou planté, on dispose des branches de pin qui le protègent contre le vent, en attendant que la végétation s'y soit établie. Il est nécessaire d'empêcher tout nouveau transport de sable sur les dunes ensemencées, et c'est dans ce but qu'on entretient entre elles et le bord de la mer une dune artificielle. Cette dune, dont l'idée est due à l'ingénieur Chambrelent, est un obstacle créé par le sable lui-même. Elle fut établie à 150 m. environ de la laisse des eaux, à l'aide d'une palissade en planches non jointives, qu'on remontait au moyen de leviers, à mesure que le sable s'accumulait contre elle. La pente devenait, en conséquence, de moins en moins douce vers la mer et telle que le sable ne pouvait plus la remonter. Les boisements des dunes naturelles se trouvent ainsi préservés de l'ensablement par cette dune artificielle de défense.

Le pin pignon forme quelques pineraies dans les dunes de la Méditerranée où il est parfaitement à sa place, mais ces pineraies ne s'y étendent pas, car ces dunes sont peu mobiles et on les transforme en vignobles. L'administration forestière y a seulement installé deux reboisements peu importants, formés de pins pignons, de pins d'Alep et de quelques autres essences. On a opéré par plantations qui se sont faites à l'aide de plants développés dans des manchons de grès. Les dunes de la Manche sont boisées comme celles de l'Océan, après fixation du sol par l'oyat ou gourbet. On y sème cette plante, ou bien on en plante des touffes à 40 centim. en quinconce. On sème ensuite du pin maritime ou du pin sylvestre ; on recouvre le semis de branchages, et on le protège en outre en fermant, par des clayonnages de branches de pin, les trouées que le vent fait dans les dunes. En Sologne, les reboisements sont faits en pins sylvestres et pins maritimes, bien que ces derniers ne s'accommodent pas complètement du climat de ce pays. Ils furent gelés, en effet, lors du rigoureux hiver de 1879 qui fit subir ainsi une perte de plus de 3 millions à la sylviculture solognelle. Malgré ce désastre, les bois de la Sologne furent surtout reconstitués en pins maritimes, tant il est avantageux de reboiser avec cette essence, à cause de la rapidité de sa croissance, du bas prix de ses graines et de la facilité avec laquelle elle se développe jusque dans les sols qui n'ont reçu aucune préparation spéciale pour le semis. Le semis se fait par potets ou à la volée. Le pin sylvestre se sème ou se plante.

Les propriétaires reboiseurs peuvent obtenir l'exemption d'impôts pour leurs semis et plantations sur le sommet et le penchant des montagnes, sur les dunes et dans les landes, terrains classés sur le cadastre comme impropres à la culture. Le propriétaire commencera par planter ou semer quelques hectares, puis, dans les trois mois qui suivent la publication des rôles des contributions, il adressera au conseil de préfecture une demande en décharge, accompagnée de l'avertissement du percepteur et de la quittance des termes échus avant la demande. Le demandeur obtiendra successivement le dégrèvement complet, pendant trente ans, de tous ses terrains en friche, à mesure qu'il les fera boiser. Les propriétaires peuvent aussi obtenir le dégrèvement de vieilles terres cultivées. Le revenu imposable de ces terrains maintenant en valeur, qui seront plantés ou semés en bois, ne sera évalué, pendant les trente premières années de la plantation ou du semis, qu'au quart de celui des terres d'égale valeur non plantées. Pour obtenir ce dégrèvement, il faut remettre une déclaration préalable au secrétariat de la mairie. Une commission municipale doit visiter le terrain et vérifier son état, dans la décade qui suivra la déclaration. Sur le rapport de cette commission, la remise des trois quarts des impôts peut être accordée. G. Boyer.

**REBOUCHAGE** (Constr.). Travail préparatoire de peinture qui consiste à remplir, avec du mastic à la colle, à l'huile, à la céruse ou au vernis, les défauts, trous ou gerçures que présente la surface que l'on veut peindre. L'opération du rebouchage ne se fait, sur les anciens fonds, qu'après que ces fonds ou anciennes couches de peinture ont été lessivés, grattés ou brûlés et ont reçu à nouveau une couche de peinture, laquelle, dans les travaux neufs, est appelée impression. Ch. L.

**REBOUL** (Jean), poète français, né à Nîmes le 3 janv. 1796, mort à Nîmes le 28 mai 1864. Fils d'un serrurier, mis en apprentissage à quinze ans, il était cependant entré dans une étude d'avoué, lorsque la mort de son père, le força à reprendre un état manuel pour venir en aide à sa famille. Il se fit boulanger : mais déjà la muse l'avait visité, et il récitait dans des réunions intimes des vers, alors satiriques ou anacréontiques. En 1823, la guerre d'Espagne lui inspira une cantate. Ses débuts vraiment littéraires datent de 1828 où, dans la *Quotidienne*, parut sa belle élégie, *l'Ange et l'Enfant*, qui est restée sa pièce la plus célèbre, et dont l'idée était empruntée à Grillparzer, le poète autrichien, à moins que celui-ci ne l'ait empruntée au poète français. C'est surtout par le sentiment, le caractère classique du style que ses vers furent remarqués, et Lamartine le sacra en quelque sorte poète en lui adressant en 1830 sa belle pièce, *le Génie dans l'obscurité*, des *Harmonies poétiques*. Six ans plus tard, parut son premier recueil, *Poésies* (Paris, 1836, in-8), précédées d'une préface d'Alex. Dumas et d'une lettre de Lamartine, et qui eut coup sur coup cinq éditions. Très bien accueilli à Paris, qu'il visita en 1839, il acquit, sous le titre de *poète boulanger*, une véritable popularité, que maintinrent, sans l'accroître cependant, *le Dernier Jour*, poème en dix chants (Paris, 1839, in-18) ; *la Parole humaine, épître à Berryer* (Paris, 1839, in-4) (parue d'abord dans la *Quotidienne* du 25 janv.) ; ses *Poésies nouvelles et inédites* (Paris, 1846, in-12). Elu en 1848 représentant du Gard à l'Assemblée nationale, il siégea avec la droite. Depuis, il publia encore : *Sur la mort de l'archevêque de Paris* (Versailles, in-8) ; *le Martyre de Vivia*, mystère en trois actes et

en vers (Paris, 1850, in-12), représenté sans grand succès à l'Odéon ; *les Traditionnelles*, *Nouvelles Poésies* (Paris, 1857, in-12), auxquelles il faut ajouter un recueil posthume, *Dernières Poésies* (Avignon, 1865, in-12) — Une statue lui a été élevée à Nîmes en 1876.

BIBL. : Abbé DE CABRIÈRES, *Notice*, dans *Dernières Poésies*. — Du même, *Eloge funèbre;* Nîmes, 1864, in-8. — COLLOMBET. *Et. biogr. et littér. sur Reboul;* Lyon, 1839, in-8. — *Galerie de la Presse*, 2e éd. — Abbé DEYDOU, *Un Poète chrétien;* Bordeaux, 1866, in-8. — Abbé CHAPOT, *J. Reboul, sa vie, ses œuvres;* Nîmes, 1876, in-8. — Mgr BESSON, *Oraison funèbre;* Nîmes, 1876, in-8. — ROUMANILLE, *Paroles prononcées à sa fête ;* Avignon, 1876 (en provençal). — E. BONNEVILLE, *Souvenir d'une visite;* Montpellier, s. d., in-8. — A. DE PONTMARTIN, *le Correspondant*, 1864. — R. VALLADIER, *Jean Reboul;* Toulouse, 1864, in-16. — M. DE MOUTROND, *J. Reboul;* Lille, 1865, in-18.

**RÉBOUNSIRI.** Ile du Japon, située à 60 kil. O.-S.-O. de la pointe N. de Yézo; 20 kil. sur 4 en moyenne; alt. maxima, environ 400 m. Au S.-E., l'île est séparée par un étroit canal de celle de Risiri, beaucoup plus haute; elle est habitée par un petit nombre d'Ainos.

**REBOURGUIL.** Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Belmont ; 725 hab. Préparation de fromages pour les caves de Roquefort.

**REBOURSEAUX.** Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Florentin ; 295 hab.

**REBOURSIN.** Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Vatan ; 278 hab.

**REBOUTEUR, RENOUEUR, RHABILLEUR.** Les rebouteurs sont généralement des charlatans qui font métier de réduire les articulations luxées, de remettre les membres fracturés, de guérir les tumeurs reconnues incurables par les médecins, etc. Leurs recettes et procédés ne sont pas toujours dénués de bon sens, et bien que la plupart des rebouteurs n'aient pas la moindre notion d'anatomie topographique ni de pathologie chirurgicale, ils n'en obtiennent pas moins de véritables succès. Cela ne tiendrait-il pas à ce que la chirurgie, comme l'a dit un jour Bichat, est un don de nature? Toujours est-il que, dans certaines familles, les rebouteurs se succèdent de père en fils : tels les Fleuriot de d'Val-Ajol, dont la réputation est venue jusqu'à nous. Dr A. CAB

**REBRÉCHIEN.** Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois ; 719 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Distillerie et vinaigrerie. Château féodal dit de la *Cour-de-Bacchus*.

**REBREUVE.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain ; 580 hab.

**REBREUVE-SUR-CANCHE.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte; 329 hab.

**REBREUVIETTE.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte ; 480 hab.

(1)

(2)

**REBROUSSEMENT.** Un point de rebroussement d'une courbe plane est un point multiple où deux branches de courbe sont tangentes. Les points de rebroussement sont caractérisés par les équations $f(x,y) = 0$ de la courbe, les conditions $\frac{\partial f}{\partial x} = 0$, $\frac{\partial f}{\partial y} = 0$ qui caractérisent tous les points singuliers et en outre par la condition spéciale :

$$\left(\frac{\partial^2 f}{\partial x \partial y}\right)^2 - \frac{\partial^2 f}{\partial x^2}\,\frac{\partial^2 f}{\partial y^2} = 0.$$

Le plus souvent, un point de rebroussement est un point où deux branches de courbe ont une tangente commune qu'elles touchent de part et d'autre comme dans la fig. 1, on dit alors que le rebroussement est ordinaire ou kératoïde. Si, au contraire, les deux branches de courbe sont situées d'un même côté de la tangente comme dans la fig. 2, on dit que le rebroussement est ramphoïde.

$y^2 = x^3$ a un point kératoïde à l'origine, $y = x^2 \pm x^{\frac{3}{2}}$ a un point ramphoïde également à l'origine. H. L.

**REBUFFE** (Pierre), canoniste, né à Montpellier en 1487, mort en 1557. Il professa à Montpellier, à Toulouse, à Poitiers, à Bourges et à Paris. — Œuvres principales : *Tractatus concordatorum quæ inter... Leonem X ac regem Franciscum sunt edita* (Paris, 1530, in-4); *Praxis beneficiorum* (Venise, 1554, in-4). Un recueil de toutes ses œuvres a été édité à Lyon (1586, 5 vol. in-4).

**RÉBUS.** Jeu d'esprit consistant à exprimer le sens d'un mot ou d'une phrase tout entière qui reste à deviner, grâce à des objets figurés ou à des arrangements. Un exemple classique de rébus est le suivant :

Pir Vent Venir
Un Vient D'un

qui se lit: un (*sous*) pir vient (*sous*) vent d'un (*sous*) venir (*un soupir vient souvent d'un souvenir*). L'origine du mot rébus est discutée. Dans tous les cas, c'est l'ablatif pluriel du substantif latin *res*. On veut que ce jeu ait sa source dans les *Rébus de Picardie*, célèbres autrefois, au XVIe siècle. Les jeunes gens de la basoche, en Picardie, dissimulaient sous des emblèmes et des formules énigmatiques des plaisanteries et indiscrétions plus ou moins galantes : ces petits écrits s'appelaient *De rebus quæ geruntur* et, par abréviation, *Rebus*. Un grand nombre de ces rébus picards ont été reproduits dans *Bigarrures*, livre publié à Paris en 1572 par un certain Tabourot, sieur des Accords, qui recueillait tous les jeux d'esprit de son temps.

Les rébus les plus simples sont composés uniquement de mots ou de lettres, et l'on en découvre le sens en s'appliquant à chercher la place des mots, la grandeur et la forme des caractères. Au commencement du XVIe siècle, ils eurent une vogue incroyable, qui excita la verve irritée de Rabelais, lequel voulait « faire ung masque d'une bouze de vache à un chascun d'yceuls qui en vouldroyent doresnavant user en France après la restitution des bonnes lettres ». Le rébus a été souvent usité dans les armoiries, sur les marques de librairies et dans les enseignes de marchands. Etienne Arago s'était fait une devise du rébus suivant :

Ure
Ar Eril

ce qui se lit : ar (à gauche), éril (à droite), ure (par-dessus tout), ou *Arago chérit la droiture par-dessus tout*.

De nos jours, les rébus sont un peu plus compliqués. On remplace des syllabes par de petites figures qui les rappellent et en représentent le sens. Ainsi *o*, *ho*, *eau* est représenté par de l'eau, *et*, *ait* par une haie, etc. Ménage avait donné une définition assez brève de ce genre de rébus en disant : « Ce sont des équivoques de la peinture à la parole ». On a compliqué à l'infini les rébus en y introduisant des dessins allégoriques, des allusions géographiques, des portraits historiques, des mots célèbres, etc. Certains journaux illustrés en publient toutes les semaines une page à des lecteurs que ce genre de problèmes passionne ; des prix sont offerts au concours des abonnés : comme règle générale, il est admis que tout ce qui est écrit ou dessiné se lit. Ph. B.

**RÉCAMIER** (Joseph-Claude-Anthelme), médecin français, né à Cressin, près Bellay (Ain), le 6 nov. 1774, mort le 28 juin 1852. Récamier appartenait à une famille des plus honorables. Son père était un notaire d'une absolue probité ; son grand-père était le Dr Grossi, qui jouit en son temps d'une grande réputation. Il avait pour cousins l'auteur de la *Physiologie du goût*, Brillat-Savarin, et le mari de celle qui devint la muse de l'Abbaye-au-Bois, la jolie et célèbre Mme Récamier. Il fit ses premières études au collège des joséphistes de Bellay ; quand il se fut décidé pour la carrière médicale, il suivit ses premiers cours

à l'hôpital de la même ville, et plus tard à l'hôpital de Bourg.

Survint la Révolution : le jeune homme, atteint par la réquisition, se fit attacher au service de santé de l'armée des Alpes, comme chirurgien auxiliaire de 3e classe. Il assista en cette qualité au siège de Lyon. Après la reddition de la ville, il se hâta de partir pour Toulon où il prit du service dans la marine militaire. Après quelques mois passés à l'hôpital de Toulon, Récamier était nommé, au concours, premier aide-major à bord du vaisseau *le Ça ira*. Libéré du service en 1796, il se rendit à Paris, où il termina ses études médicales; l'année même où il était reçu docteur, il était nommé *médecin suppléant* à l'Hôtel-Dieu ; puis il conquérait successivement le titre de *médecin expectant*, et enfin de *médecin ordinaire*, place qu'il occupa pendant quarante ans ; le 1er janv. 1846, il prenait sa retraite avec le titre de *médecin honoraire*. Durant toute sa carrière hospitalière, Récamier se montra un novateur ingénieux et combatif ; c'était, comme on l'a caractérisé d'un mot heureux, un *oseur* en thérapeutique. C'est à lui qu'on est redevable de ces opérations, qu'il a contribué plus que personne à inventer ou à vulgariser : le *curettage*, l'*hystérectomie pour cancer*, le traitement des fièvres par les *bains froids*, le traitement des *kystes de l'ovaire*, des *kystes hydatiques du foie*. On lui doit encore l'invention du *spéculum* plein, simple et brisé (1806), etc. Après avoir fait connaître Récamier praticien, il importe de dire quelques mots du professeur : c'est en déc. 1821 que le gouvernement le nomma professeur de clinique à la Faculté de médecine, en remplacement de Corvisart. En 1826, la chaire de médecine étant devenue vacante au Collège de France, par suite du décès de Laënnec, Récamier fut appelé à l'occuper. Ayant refusé de prêter serment au gouvernement de Juillet (1830), Récamier fut déclaré démissionnaire de sa place de professeur au Collège de France et à la Faculté de médecine. Dès ce jour, il put se consacrer entièrement à ses malades.

**RÉCAMIER** (Jeanne-Françoise-Julie-Adélaïde Bernard, dame), née à Lyon le 4 déc. 1777, morte à Paris le 11 mai 1849. Son père, banquier à Lyon, fut appelé à Paris par la protection du ministre Calonne, en 1784. Elle quitta bientôt le couvent de la « Déserte », sur lequel elle a laissé quelques pages, pour rejoindre ses parents dans leur hôtel de la rue des Saints-Pères. De son plein gré, à quinze ans, le 24 avr. 1793, elle épousa un riche banquier, âgé de quarante-deux ans, Jacques Récamier, lequel, si l'on en croit les confidences de Mme Lenormant, ne voulut la traiter que « comme une enfant dont la beauté charmait ses yeux et flattait sa vanité ». M. Récamier ayant en 1798 acquis l'hôtel Necker, la jeune femme à cette occasion entra en rapport avec Mme de Staël, qui la dépeignit avec enthousiasme dans *Corinne*. Plus candide de physionomie que de cœur, affectueuse sans passion, elle contrastait par sa décence et son innocence voulues avec la bourgeoisie corrompue et trop souvent cynique sortie de la Révolution. Parmi ses adorateurs, l'on citait : les deux cousins, Adrien et Matthieu de Montmorency, dès leur retour de l'émigration ; Lucien Bonaparte, dont les lettres, déclamatoires suivant la mode du temps, nous sont parvenues ; d'anciens royalistes en grand nombre, et des personnages plus ou moins hostiles au premier consul, comme Bernadotte et Moreau. Ce salon d'opposition ou tout au moins de large neutralité (rue du Mont-Blanc), fut certainement tenu en suspicion par la police, surtout quand la reine qui y trônait eut refusé à Fouché la charge de dame du palais de l'impératrice Joséphine. Sans qu'elle fît le moins du monde de politique active, elle était personnellement pour les Bourbons, et l'amitié de Mme de Staël eût d'ailleurs suffi à la compromettre. Cette amitié lui fut d'un grand secours lorsque se produisit inopinément la ruine de son mari (1805). Elle trouva un asile à Coppet, en 1806, et y fit une nouvelle victime dans la personne du prince Auguste de Prusse, neveu de Frédéric II. Le prince obtint de Mme de Récamier qu'elle adressât une demande de divorce à son mari, qui se résigna sans plainte à perdre un trésor auquel il n'avait pas touché. Mais il ne fut pas donné suite à ce projet de divorce, soit par gloire, soit plutôt parce que le prince de Prusse n'était pas aimé. « Quand on connaîtra mieux, dit Bardoux, Mme Récamier, dans les années où elle était la meilleure amie de Mme de Staël, de 1805 à 1815, on sera tout étonné de la trouver aimante, sensible à la tendresse : elle avait ressenti une affection profonde pour un des hommes les plus distingués et les plus recherchés dans le milieu de Coppet, Prosper de Barante : mais, depuis, elle était résolue à ne plus se laisser dominer par un autre sentiment que le dévouement et l'amitié. » Elle n'en demeura pas moins en relation avec son royal prétendant ; en 1811, elle manque, il est vrai, un rendez-vous qu'elle lui a donné à Schaffouse ; en 1814, en pleine campagne de France, elle reçoit encore de ses lettres et persiste à le faire languir. Il la revit à Paris en 1818, puis en 1825, année où il fit au peintre Gérard la commande du tableau de *Corinne au cap Misène*, dont elle devait hériter vingt ans après. — Même coquetterie et même chasteté à l'égard du jeune Ampère, « à qui elle laisse entrevoir une union possible dans l'avenir, dont elle prend les mains dans les siennes et la tête sur ses genoux, et dont elle brûle en même temps le cœur à petit feu » par ses confidences. — C'est dans les dernières années de l'Empire qu'exilée par ordre à plus de 40 lieues de la capitale, elle revint à Lyon près de la famille de son mari ; à sa cour vint s'ajouter son compatriote Ballanche. Elle partit bientôt pour Rome, où la police française ne se fit pas faute de la tracasser. En revanche, elle fut très bien reçue à Naples par le roi Joachim Murat et la reine Caroline, à l'époque où les désastres de l'Empire poussaient le beau-frère et la sœur de Napoléon Ier à négocier avec les Bourbons. Rien ne prouve que Mme Récamier les en ait détournés ; elle leur conseillait vaguement de rester fidèles « à la France ». Mais à laquelle ? Celle de Louis XVIII ou celle de l'empereur ? Après la première abdication, le 30 août 1814, Mme Récamier invita Benjamin Constant, qu'elle avait connu dès l'époque du Directoire et revu à Coppet chez Mme de Staël, à passer chez elle pour le prier de rédiger un mémoire revendiquant auprès du Congrès de Vienne les droits de Murat sur le royaume de Naples. Il fallait plaire au célèbre publiciste, qui écrit sur son carnet : « Mme Récamier se met en tête de me rendre amoureux d'elle... *Osez*, me dit-elle. » Sans se livrer, elle sut lui donner assez d'espérance pour l'engager à fond contre « Bonaparte », au moment du retour de l'île d'Elbe : « J'ai besoin de ma tête, lui écrit-il. Je l'expose pour une cause que vous aimez » (celle des Bourbons). « Avez-vous été contente de mon article ? » (celui du 19 mars dans les *Débats*). Mais il ne gagna rien auprès de son idole et rédigea l'*Acte additionnel* pour celui qu'il venait de traiter « d'Attila et de Gengis Khan ». Il plaidait d'ailleurs contre lui-même en lisant le manuscrit d'*Adolphe* à une femme qui n'avait aucun goût pour le rôle d'Eléonore. « Les lettres qu'il écrivit à Mme Récamier, dit Chateaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe*, serviront à l'étude sérieuse du cœur humain, au moins de la tête humaine : on y voit tout ce que peut faire d'une passion un esprit ironique et romanesque, sérieux et poétique. » C'est après la mort de Mme de Staël que Mme Récamier, malgré les prévisions pessimistes de ses amis paisibles, ou devenus tels, comme Mathieu de Montmorency et Ballanche, laissa bientôt prendre à Chateaubriand la première place dans son esprit et dans sa société, sinon dans son cœur. Le jeu dont elle s'était fait une habitude ne réussit pas aussi bien avec ce génie violent, sombre et despotique, qu'avec les hommes du monde et les talents distingués avec lesquels elle était jusque-là entrée en lice. Elle s'attacha davantage au moins fidèle de tous ; elle souffrit de son humeur,

de ses caprices, de son ennui. Elle prend le parti de fuir. « Si je retournais à présent à Paris, écrit-elle de Rome le 1er mai 1824, je retrouverais ces agitations qui m'ont fait partir. Si M. de Chateaubriand était mal pour moi, j'en aurais un vif chagrin ; s'il était bien, un trouble que je suis résolue à éviter désormais » : elle aime mieux rester encore six mois éloignée de ses amis. Chateaubriand finit par s'assouplir comme les autres. Un dernier revers de fortune de Mme Récamier, la fière retraite de Chateaubriand après les journées de Juillet, rapprochèrent leur vieillesse, et l'*Abbaye-au-Bois* (V. ce mot) fut le dernier et modeste temple de ces deux orgueils désabusés. Mme Récamier, veuve depuis 1830, refusa d'ailleurs l'épouser Chateaubriand quand lui-même eut perdu sa femme en 1846. Elle comprit que la vie ne se recommence pas. Elle était devenue aveugle. Elle survécut de quelques mois seulement à son ami : elle fut emportée par une attaque de choléra. Elle avait ordonné de brûler tous les papiers de l'Abbaye-au-Bois, mais cet ordre ne paraît avoir été exécuté que partiellement. Elle n'avait d'ailleurs aucune prétention à la littérature, et ce fut là sans doute un de ses charmes aux yeux de ses illustres contemporains. Son vrai domaine était la conversation. « Rien n'était plus attachant que les entretiens de Mme de Staël et de Mme Récamier. La rapidité de l'une à exprimer mille pensées neuves, la rapidité de la seconde à les saisir et à les juger ; cet esprit mâle et fort qui dévoilait tout, et cet esprit délicat et fin qui comprenait tout : ces révélations d'un génie exercé, communiquées à une jeune intelligence digne de les recevoir : tout cela formait une réunion qu'il est impossible de peindre sans avoir eu le bonheur d'en être témoin » (B. Constant). — « Cette admiration passionnée, cette affection constante, ce goût insatiable pour sa société, sa conversation, son amitié, Mme Récamier les a inspirés à tous ceux qui l'ont approchée et connue, aux femmes comme aux hommes, aux étrangers comme aux Français, aux princes et aux bourgeois, aux saints et aux mondains, aux philosophes et aux artistes, aux adversaires comme aux partisans des idées et des causes qui avaient sa préférence, bien plus, à ses rivales dans les affaires de cœur presque autant qu'à ceux-là mêmes dont elle leur enlevait la possession (Guizot). Ni épouse, ni amante, ni mère, amoureuse seulement de l'amitié, « si elle ne sait pas aimer, elle ne sait que mieux se faire aimer » (P. Deschanel). — « Cette existence si animée était loin de faire le bonheur de celle à qui on l'enviait. Les affections qui sont la véritable félicité et la vraie dignité de la femme lui manquaient. Son cœur désert, avide de tendresse et de dévouement, cherchait un aliment à ce besoin d'aimer dans les hommages d'une admiration passionnée dont le langage plaisait à ses oreilles. » Elle sacrifia tout à l'art et à l'ambition de plaire, et fit le charme de tout le monde parce qu'elle ne voulut ou ne put faire le bonheur de personne. Rien ne saurait être plus flatteur pour une femme, écrivait Mme Swetchine, que « de compter presque autant d'amis qu'autrefois d'adorateurs. Peut-être cependant, sans que je veuille ôter à son mérite, que, si elle avait aimé une seule fois, leur nombre à tous en aurait été considérablement diminué ». Il est possible qu'elle ait aimé une seule fois, mais sans espoir de retour, et qu'elle ait trouvé dans la dignité de son caractère, dans la froideur de son tempérament, et dans la délicatesse de sa coquetterie des moyens de représailles contre le « sexe fort », que tous, avec le temps, lui pardonnèrent. Si elle n'est pas une énigme, elle est certainement une exception. H. Monin.

Bibl. : A. Rondelet, *Mme Récamier, ouvrage couronné par l'Académie de Lyon ;* Paris, 1851, in-12. — [Mme Lenormant], *Souvenirs et correspondance tirés des papiers de Mme Récamier ;* Paris, 1859, 2 vol. in-8. — Guizot, *Madame Récamier*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er déc. 1859 et du 1er fév. 1873. — Baron de Gérando, *Lettres inédites et souvenirs biographiques de Mme Récamier et de Mme de Staël ;* Paris, 1868, in-18. — [Mme Lenormant], *Madame Récamier, les amis de sa jeunesse et sa correspondance intime... ;* Paris, 1872, in-8. — Louis Brunier, *Ein edles Frauenbild... ;* Presbourg et Leipzig, 1875, in-16. — P. Deschanel, *Figures de femmes..... Mme Récamier ;* Paris, 1889, in-18. —V. Constant (Benjamin), Chateaubriand, de Custine, Mme de Staël, J.-J. Ampère.

**RECANATI.** Ville d'Italie, prov. de Macerata, entre la Potenza et le Musone ; 5.824 hab. (en 1881). Evêché. La cathédrale San Flaviano renferme le tombeau du pape Grégoire XII ; San Domenico a été décoré par Lorenzo Lotto. Patrie de Leopardi, dont le palais natal subsiste encore. —A l'E., sur l'Adriatique, est *Porto Recanati* (3.000 hab.). Port de cabotage.

**RECANOZ.** Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaumergy ; 128 hab.

**RECCA, RJÉKA, REKA, RECINA.** Nom générique de plusieurs rivières et sources du Karst autrichien et balkanique, le mot Recca voulant dire eau courante en Istrie, Dalmatie, Montenegro, etc. Il faut citer la *Recca* d'Istrie qui a creusé, près de Trieste, les immenses grottes de *Saint-Canzian* (V. ce mot) — qui reparaît au fond du grand gouffre de *Trebiciano* (322 m. de profondeur) (V. ce mot) — et qui contribue sans doute à alimenter la mystérieuse et puissante fontaine du Timavo ; et la Rjéka du Montenegro qui sort d'une imposante grotte, en drainant sans doute les eaux absorbées dans les *ponors* ou gouffres des bassins fermés de Cettigne. E.-A. Martel.

Bibl. : Martel, *les Abîmes ;* Paris, 1891, ch. xxvii.

**RECCO** (Le chevalier Giuseppe), peintre italien, né en 1634, mort en 1695. Il appartient à l'école napolitaine et cultiva le genre de la nature morte. Une partie de son existence se passa dans la Lombardie ; puis il demeura plusieurs années à la cour d'Espagne, pendant le séjour dans ce pays de Giordano. Il a laissé maint ouvrage intéressant, et son coloris surtout est digne d'éloges. Madrid et Berlin possèdent de lui quelques toiles.

**RECEBEDOU.** Rivière du dép. de la Haute-Garonne (V. Garonne [Haute]).

**RECEL** (Dr. crim.). Le recel ne saurait être défini en droit d'une façon précise, et chaque cas prévu par la loi doit être examiné à part. Tantôt en effet — quand il s'agit d'objets volés par exemple — il consiste simplement dans le fait de recevoir le corps du délit, tantôt, au contraire — comme dans le recel de cadavre — il doit avoir pour but de le cacher ou faire disparaître ; tantôt c'est un délit spécial existant par lui-même ; tantôt c'est un acte de complicité ; enfin, dans certains cas, il doit pour être puni constituer un délit d'habitude, tandis que, dans d'autres, le fait isolé est punissable. Le code pénal prévoit trois cas de recels : recel d'objets détournés, recel de malfaiteurs, recel de cadavre. Le recel d'objets détournés ou obtenus à l'aide d'un crime ou d'un délit consiste dans la réception des objets avec connaissance de leur origine délictueuse par le recéleur, mais sans qu'il y ait à examiner dans quel but et à quel titre il les a reçus et s'il en a tiré profit : les objets peuvent lui avoir été remis à titre de simple dépôt, lui avoir été vendus ou confiés pour les vendre ; peu importe, du moment qu'il a connu la provenance délictueuse des objets au moment où il les a reçus ou qu'il a continué à les détenir après en avoir été informé. L'art. 62 du C. pén. considère ce recel comme un acte de complicité, bien que théoriquement on ne puisse considérer comme tel un fait postérieur à l'acte principal. Les codes de justice militaire (art. 247, l. 9 juin 1857 ; art. 329, l. 4 juin 1858) considèrent également comme complices des détournements d'effets militaires, armes ou munitions ceux qui les ont recélés. Les recéleurs doivent donc être punis des mêmes peines que l'auteur du crime ou délit à l'aide duquel les objets ont été détournés (V. Complicité). L'art. 63 du C. pén. fait pourtant ici une importante dérogation au principe de l'application des peines en matière de complicité : le recéleur ne sera jamais passible de la peine de mort qui, lorsqu'elle sera applicable à l'auteur principal, devra être remplacée à son égard par les travaux forcés à perpétuité ; encore cette peine ne

pourra-t-elle être appliquée qu'autant qu'il aura été établi que le recéleur avait, au moment du recel, connaissance des circonstances auxquelles la loi attache les peines de mort ou des travaux forcés à perpétuité, sinon ils ne peuvent être punis que des travaux forcés à temps. Le code pénal (art. 61) considère également comme un acte de complicité le fait de recéler un ou plusieurs malfaiteurs, non organisés en bande, exerçant des brigandages ou des violences contre la sûreté de l'Etat, la paix publique, les personnes ou les propriétés. Pour que ce recel soit punissable, il faut que le recéleur connaisse les agissements des criminels et qu'il leur fournisse *habituellement* un lieu de retraite ou de réunion. Les règles relatives à l'application des peines en cette matière sont les mêmes que ci-dessus. Le recel devient au contraire, dans les cas suivants, un délit spécial, indépendant de tout autre crime ou délit et puni de peines qui ne sont applicables qu'au recéleur. Le recel des espions ou soldats ennemis envoyés à la découverte est puni de la peine de mort (art. 83 du C. pén.). Le recel des bandes armées exerçant le pillage est puni des travaux forcés à temps, sans qu'il soit besoin que les logements, lieux de réunion ou de retraite, aient été fournis habituellement (art. 99). Le recel des personnes ayant commis des crimes emportant peine afflictive est puni de trois mois à deux ans d'emprisonnement, à moins que le recéleur ne soit ascendant ou descendant, époux ou épouse, frère ou sœur du criminel recélé ou son allié au même degré (art. 248). Dans tous ces cas, pour que le fait soit punissable, il faut que le recéleur ait connaissance des agissements criminels de ceux qu'il recèle. Enfin, le recel du cadavre d'une personne homicidée ou morte des suites de coups et blessures est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 50 fr. à 400 fr. (art. 359), sans préjudice, dit la loi, de peines plus graves s'il avait participé au crime. L. LEVASSEUR.

**RECENSEMENT. I. Démographie** (V. DÉNOMBREMENT).

**II. Législation militaire.** — APPEL DE LA CLASSE (V. RECRUTEMENT).

CHEVAUX, MULETS ET VOITURES (V. CHEVAL, t. X, p. 1134).

**RECEPAGE.** I. SYLVICULTURE. — Le recepage consiste à couper rez de terre les arbres susceptibles de se régénérer par des rejets. La coupe des cépées dans les taillis lors des exploitations est un recepage. On recèpe les brins endommagés dans les forêts par les exploitations ou autrement, et l'opération les fait repartir en rejets vigoureux. G. B.

II. VITICULTURE (V. VIGNE).

III. TRAVAUX PUBLICS (V. PILOTIS).

**RÉCÉPISSÉ** (Dr. comm.). Le mot *récépissé* qui, dans le langage ordinaire, désigne toute pièce constatant la libération d'une obligation, la remise de la chose en faisant l'objet ou bien la simple remise d'une chose abstractive faite de toute obligation préexistante, a en droit commercial un sens plus restreint et désigne spécialement : 1° la pièce qui dans les transports terrestres a remplacé la lettre de voiture; 2° celle qui constate les dépôts effectués dans les magasins généraux ; 3° celle au moyen de laquelle la personne qui a déposé des fonds chez un banquier arrive à retirer ces fonds.

I. DU RÉCÉPISSÉ DANS LE CONTRAT DE TRANSPORT. — On désigne sous le nom de *récépissé* un écrit signé par l'entrepreneur de transport ou ses préposés et constatant que la marchandise qu'il s'agit de transporter lui a été remise. La nature de cette marchandise y est précisée ainsi que la voie qu'elle suivra. On y trouve enfin l'indication du prix du transport. Ce sont-là du moins, avec la mention des noms de l'expéditeur et du destinataire, les clauses essentielles que l'on retrouve dans les récépissés. Le récépissé est rédigé en double exemplaire, dont l'un est remis à l'expéditeur, et dont l'autre suit la marchandise et est remis au destinataire en même temps que celle-ci. L'usage du récépissé qui a, dans la pratique, complètement remplacé la *lettre de voiture* (V. ce mot), se rattache à l'idée d'éluder le droit de timbre dont était frappée celle-ci. On s'imagina qu'en lui donnant la forme d'un reçu on échapperait à tout impôt, puisqu'alors aucun droit de timbre ne frappait les quittances. Il en fut ainsi en effet pendant un certain temps, jusqu'à la loi du 13 mai 1863, qui veut imposer le récépissé d'un droit de timbre de 0,20 cent. On tira également de cete loi la conséquence que le récépissé devait, à tous points de vue et spécialement quant à ses effets juridiques, être assimilé à la lettre de voiture, et les travaux préparatoires ne permettaient aucun doute à ce sujet. Mais la loi de 1863 ne parlait que des transports par chemins de fer, aussi fut-elle complétée sous ce rapport par la loi des 30 mars-4 avr. 1872. L'art. 1, § 2, de cette loi, porte : « Ces récépissés *pourront servir de lettre de voiture* pour les transports qui indépendamment des voies ferrées emprunteront les routes, canaux et rivières ». L'usage du récépissé était généralisé, et son assimilation à la lettre de voiture se trouvait formellement consacré.

L'effet juridique du récépissé est de permettre au destinataire qui en est nanti avant la livraison des marchandises, de disposer de celle-ci pendant qu'elles sont en cours de route. Une vente passée dans ces conditions par le destinataire rendrait impossible en cas de faillite de celui-ci la revendication de la marchandise par l'expéditeur. La remise du récépissé pourra constituer aussi la mise en possession exigée par l'art. 22 du C. de com., pour l'efficacité du gage commercial. L'expéditeur qui voudra donner en gage les marchandises par lui expédiées, avant qu'elles ne soient arrivées à destination, remettra le récépissé à son créancier, et celui-ci sera considéré comme ayant la possession des marchandises dans les termes de la loi. Le destinataire pourra faire de même, lorsqu'il aura été nanti du récépissé *avant* la livraison de la marchandise.

II. DU RÉCÉPISSÉ DES DÉPÔTS DANS LES MAGASINS GÉNÉRAUX. — Pour saisir le sens exact du mot récépissé dans cette matière, il faut se rappeler le rôle des magasins généraux comme établissements de crédit (V. MAGASINS GÉNÉRAUX). Ce rôle, on se le rappelle, est de mobiliser la marchandise, de permettre sa vente ou sa mise en gage sans qu'elle ait besoin d'être matériellement déplacée, mais il fallait pour cela qu'elle fut représentée par un titre correspondant à chacune de ces deux opérations : un titre permettant de transférer la propriété de la marchandise, et un titre permettant de la donner en gage. Ce dernier titre est le *warrant* (V. ce mot), le premier est le *récépissé*, tous deux sont à ordre pour en rendre la négociation plus facile. La formule du récépissé est généralement la suivante :

RÉCÉPISSÉ À ORDRE

« Il a été déposé sous le n° ... par M... demeurant à... rue... n°..., les marchandises ci-après venues de... passibles de douane et autres droits. »

Désignation de la marchandise :

.....

« *Le Directeur*,

« ..... »

En souscrivant cette pièce, le directeur du magasin général déclare détenir non pas seulement pour celui au nom de qui la marchandise a été déposée et qui s'en trouve être le propriétaire, mais aussi pour celui qui plus tard, par l'effet de l'endossement du récépissé à son profit, deviendra titulaire de celui-ci. Pour transférer la propriété de la marchandise, il suffira donc d'endosser le récépissé. L'endossement est ordinairement libellé en ces termes : « Livrez à l'ordre de M..., demeurant à... ».

Il importe toutefois de remarquer que cette propriété sera plus ou moins pleine suivant que le récépissé sera négocié avec ou sans ce *bulletin de gage* ou *warrant* qui

s'y trouve annexé. Elle sera pleine et entière dans le premier cas, elle sera dans le second cas grevé d'un gage au profit du porteur du warrant.

III. Des récépissés sur les banques. — L'usage du récépissé comme moyen de retirer des fonds déposés chez une tierce personne, repose sur cette idée que le porteur de l'acquit d'un créancier est fondé comme mandataire de celui-ci à toucher la somme indiquée sur cet acquit. Une personne a des fonds déposés chez un banquier, au lieu de payer directement les fournisseurs en monnaie, elle pourra leur remettre un reçu correspondant à la somme qu'elle leur doit et à présentation duquel le banquier versera la somme indiquée. Ce reçu ou *récépissé* équivaut à un mandat de paiement et il présente à cet égard une certaine ressemblance avec le chèque sur lequel il a en outre l'avantage de n'être frappé que d'un droit de timbre de 10 cent. lorsque la somme payée dépasse 10 fr. C'est toutefois, comme on l'a dit, un titre plus précaire que le chèque : 1° En ce qui concerne le facteur qui n'est qu'un mandataire et qui, en cas de non paiement du récépissé, n'aura de recours en garantie contre celui qui le lui a remis qu'à la charge de prouver l'existence d'une valeur par lui fournie au signataire de la quittance, preuve qui ne résultera pas du titre lui-même.

2° En ce qui concerne le signataire du récépissé, le récépissé est nécessairement au porteur, et en cas de perte ou de vol il peut être touché par le voleur sans que celui-ci ait à commettre un faux. Le récépissé ne permet pas à celui qui l'a remis de retrouver chez son banquier la preuve du paiement fait par lui au moyen de la remise du récépissé: cette pièce ne pouvant, à raison de sa nature même, renfermer aucune mention relative au tiers qui vient en toucher le montant. Paul Nachbaur.

Bibl. : *Sur les récépissés en matière de transport :* Lyon-Caen et Renault, *Traité de droit commercial*, t. III, nos 278 *ter*, 575, 775. — Des mêmes, *Précis de droit commercial*, t. I, nos 881 et 969. — Boistel, *Cours de droit commercial*, nos 541 et suiv. — Thaller, *Traité élémentaire de droit commercial*, nos 977 et suiv. — Blarrut, *Législation et jurisprudence sur le transport des marchandises par chemins de fer*, passim.

*Sur le récépissé délivré par les magasins généraux :* Lyon-Caen et Renault, *Précis de droit commercial*, t. I, p. 387, nos 713 et suiv. — Des mêmes, *Traité de droit commercial*, nos 343 et suiv. — Boistel, *Cours de droit commercial*, nos 500 et suiv. — Thaller, *Traité élémentaire de droit commercial*, pp. 776 et suiv. — Dalloz, *Répertoire*, v° *Magasins généraux*, *Supplément*, *eod. verb.*

*Sur les récépissés sur les banques :* Boistel, *Précis de droit commercial*, nos 857 et 873. — Thaller, *Traité élémentaire de droit commercial*, n° 1346.

**RÉCEPTACLE** (Bot.) (V. Champignon, Fleur).

**RÉCEPTEUR. I. Mécanique.** — En mécanique appliquée, on désigne par *récepteur*, par opposition à *moteur* (V. ce mot), l'organe ou l'ensemble des organes recevant l'action du moteur et produisant un mouvement dont la nature dépend du mode physique de cette action.

On distingue, en effet, dans toute machine, quatre parties distinctes : 1° le moteur; 2° le récepteur; 3° les organes de communication; 4° l'opérateur. Les moteurs employés dans l'industrie peuvent se grouper en quatre classes : 1° les *moteurs animés*, force de l'homme et des animaux; 2° la *pesanteur;* 3° la *vitesse acquise;* 4° la *chaleur*, l'*électricité* et les *actions chimiques*. Cette classification des moteurs s'étend naturellement aux *récepteurs* qui utilisent l'action de leur force motrice et qui peuvent, dès lors, se grouper comme suit.

I. Moteurs animés. — Les récepteurs de ce groupe se subdivisent en deux classes, suivant que l'on utilise la force de l'homme ou celle des animaux.

*Force de l'homme.* Il faut distinguer : 1° les récepteurs qui reçoivent l'*action produite au moyen de la force des bras :* ce sont le levier, le tour et les cordes et poulies. Le *levier*, organe principal parmi les moyens d'appliquer la force musculaire, peut être disposé dans un plan quelconque, et on peut agir sur un levier isolé ou sur plusieurs leviers adaptés à un même arbre. Le levier isolé agit par un mouvement circulaire alternatif ou par un mouvement rectiligne alternatif avec un transport du bras d'avant en arrière. Les leviers multiples, montés en des points voisins du même arbre, permettent, lorsqu'on rechange successivement de main, d'obtenir un mouvement circulaire presque continu (V. Levier). Le *tour* produit le mouvement circulaire continu par l'intermédiaire de la *manivelle* et est d'un emploi extrêmement fréquent (V. Tour). Les *poulies et cordes* servent à produire le mouvement rectiligne continu ou alternatif en agissant par traction à la main. — 2° Les récepteurs qui reçoivent l'*action produite au moyen de la force musculaire des jambes*. Dans ce travail, l'homme assis ou debout agit, par l'action des jambes, sur les rais ou sur des marches placées sur la jante d'une roue et produit un mouvement circulaire continu. La *roue du tour à potier* est mue de la sorte ; l'ouvrier a la libre disposition de ses bras pour façonner les pièces. La *pédale* est un autre moyen d'application du travail circulaire du pied pour engendrer un mouvement musculaire alternatif tout en laissant l'ouvrier libre du mouvement de ses bras. — 3° Les récepteurs qui utilisent l'*action produite par le poids du corps*. C'est le meilleur moyen d'utiliser la force motrice de l'homme ; il est employé dans la *roue à chevilles :* l'homme, grimpant sur les échelons, dont la circonférence de la roue est garnie, produit un mouvement circulaire continu de l'axe de la roue; il est également employé dans la *balance*, composée d'une poulie sur laquelle passe un câble dont les deux extrémités portent les plateaux de la balance : l'homme, se mettant à l'étage supérieur sur l'un des plateaux, fait élever par son poids la charge placée sur l'autre plateau; il remonte à l'étage par une échelle.

*Force des animaux.* Les récepteurs qui utilisent la force motrice des animaux produisent, soit un mouvement rectiligne continu lorsque l'animal se déplace en ligne droite, entraînant l'objet (voiture, bateau, etc.), auquel il est relié, soit le mouvement circulaire continu d'un axe dans le *manège :* l'animal, attelé après une barre, tourne autour de cet axe (V. Manège).

II. Pesanteur. — Les récepteurs de ce groupe se subdivisent en deux classes, suivant que les corps moteurs sont solides ou liquides :

*Pesanteur des corps solides.* Les corps solides ne peuvent être une source de force motrice que dans une limite fort restreinte, puisqu'il faut nécessairement remonter bientôt le poids descendu et opérer par l'action d'une autre force un travail égal à celui de la pesanteur pour le replacer à la première position. On peut néanmoins citer le récepteur formé d'un cylindre sur lequel on enroule une corde portant un poids qui est employé dans les *horloges à poids*. L'action de la pesanteur agissant sur le poids a pour effet de dérouler la corde et de faire tourner le cylindre, mouvement de rotation qui, régularisé, est utilisé pour le fonctionnement de l'horloge.

*Pesanteur des liquides.* La pesanteur des liquides passant d'un niveau plus élevé à un niveau inférieur est une des plus abondantes sources d'énergie que l'on rencontre dans la nature. L'eau s'écoulant naturellement après avoir passé sur le récepteur, pour peu qu'il reste de chute pour déterminer son écoulement, en rend l'emploi facile. Les récepteurs hydrauliques qui utilisent cette force motrice se divisent en deux classes, suivant que le mouvement qu'ils produisent est alternatif ou continu. La première classe comprend la *machine de Schemnitz* employée pour l'épuisement des eaux des galeries de la mine de sulfure de plomb à Schemnitz en Hongrie et fondée sur le principe de la fontaine de Héron; la *balance d'eau* dont le principe consiste en un déversoir mobile en son milieu autour d'un axe et divisé en deux par une cloison : l'eau tombe successivement dans chaque compartiment jusqu'à ce que son poids l'entraîne et le fasse basculer ; le *bélier hydraulique*, dans lequel le choc contre elle-même de

l'eau arrivant en vitesse et rencontrant un obstacle l'élève à un niveau supérieur ; la *machine à colonne d'eau*, fort semblable, au point de vue des organes, à la machine à vapeur. La classe des récepteurs hydrauliques à mouvement continu se subdivise en deux groupes : les *roues verticales à axe horizontal* et les *roues horizontales à axe vertical*. Le premier groupe comprend les différentes *roues à augets* dans lesquelles l'eau agit à peu près exclusivement par son poids, par l'effet de sa descente d'un niveau supérieur à un niveau inférieur et qui reçoivent, à cet effet, l'eau en dessus ou de côté. Le deuxième groupe comprend les différents systèmes de *turbines* (V. ce mot).

III. Vitesse acquise. — Les corps solides ne se rencontrant pas à l'état de mouvement et ne pouvant y être amenés que par une dépense de travail, les récepteurs qui utilisent la vitesse acquise se classent en deux groupes suivant que le corps moteur est l'eau ou l'air.

*Vitesse des liquides*. La vitesse de l'eau des rivières et celle obtenue à l'aide d'un réservoir situé à un niveau supérieur sont utilisées dans les *roues en dessous à aubes planes ou courbes*, dans les *roues pendantes* et dans les *turbines*.

*Vitesse de l'air*. La vitesse propre de l'air et du vent est utilisée par les *voiles*, qui constituent le moyen direct d'impulsion des navires pour leur faire supporter la résistance qu'oppose l'inertie du liquide sur lequel ils flottent, et par les *ailes qui servent à mouvoir les moulins à vent*.

IV. Chaleur. — Les solides et les liquides se dilatant très peu, on n'utilise dans l'industrie que l'action de la chaleur sur la vapeur d'eau, les gaz ou l'air. Tels sont les très nombreux récepteurs à vapeur, à gaz, à air, à pétrole, etc. Parmi les récepteurs qui utilisent les actions chimiques, nous citerons les moteurs à *explosions*, à *pétrole* et à *gaz*. L'électricité est utilisée dans les *dynamos réceptrices*. Par restriction, l'*organe récepteur* d'une machine est la partie qui reçoit directement l'action de la force motrice, par exemple, le piston de la machine à vapeur, les aubes de la roue hydraulique, etc. E. Laye.

**II. Physique** (V. Télégraphe).

**RÉCEPTION. I. Histoire littéraire.** — Réceptions académiques. — Les membres de l'Académie française nouvellement élus se bornaient, à l'origine, à adresser à leurs collègues de courts remerciements. Le succès obtenu en 1639 par ceux de Patru rendit, au moins de fait, le discours obligatoire, et depuis 1671 la réception a lieu en séance publique (V. Académie, t. I, p. 186). Cette cérémonie, qui a pris l'importance d'une fête littéraire, est, de nos jours, ainsi réglée. Le nouvel élu, le *récipiendaire*, prépare d'avance son discours, qui est soumis à une commission spéciale. Au jour fixé et après que les porteurs de cartes ont rempli la salle publique des séances, la *coupole* (V. Quatre-Nations [Collège des]), le directeur, le chancelier et le secrétaire perpétuel font leur entrée, suivis du récipiendaire avec ses deux parrains, puis des autres académiciens, tous en grand costume. Le directeur déclare la séance ouverte. Le récipiendaire prononce son discours, dans lequel il fait surtout le panégyrique de l'académicien qu'il remplace. Le directeur lui répond et, dans sa réponse, critique en général son œuvre. A quelques jours de distance, la réception est suivie de la présentation au chef de l'Etat, faite par le directeur et le chancelier.

**II. Art militaire.** — Réception des militaires nommés, promus et décorés. — La *réception* des officiers nouvellement nommés est faite, en principe, par un officier général ou supérieur d'un grade plus élevé que l'officier reçu. Elle a lieu : pour les colonels et les lieutenants-colonels devant le régiment avec le drapeau, pour les commandants devant le régiment sans le drapeau, pour les officiers subalternes devant le bataillon. L'officier qui doit être reçu se place à la gauche de celui qui le fait recevoir, face à la troupe. Tous deux sont au port de l'épée ou du sabre. Celui qui reçoit fait porter les armes, ouvrir un ban, et prononce à haute voix la formule suivante : « De par le président de la République, officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, vous reconnaîtrez pour (*grade de l'officier*) M. X..., et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service et pour l'exécution des règlements militaires ». Il fait ensuite fermer le ban et reposer les armes. Les officiers promus sans changer d'emploi ne sont pas reçus. Par contre, ceux qui changent de corps sans avancer en grade sont reçus dans leur nouveau corps.

La réception des militaires de tout grade nommés ou promus dans la Légion d'honneur a lieu à l'issue d'une revue passée par un général ou par le chef de corps. Le ou les récipiendaires se placent à dix pas en avant de tous les drapeaux groupés ; l'officier délégué par le grand chancelier fait porter les armes, ouvrir un ban, et prononce la formule : « Au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier (officier, commandeur...) de la Légion d'honneur » ; il frappe ensuite le récipiendaire du plat de l'épée sur chaque épaule, lui attache la décoration, lui donne l'accolade, fait fermer le ban et défiler l'arme sur l'épaule droite. Pour les médaillés militaires, la cérémonie est à peu près la même, mais il n'y a ni accolade, ni défilé. Pour les médailles d'honneur, il y a simple remise faite par le chef de corps en présence de la troupe.

Réceptions de corps. — L'arrivée ou le passage de corps de troupe dans une garnison, les nominations et les promotions d'officiers sont l'occasion, de la part des officiers de la garnison ou du corps, de *réceptions de corps*. Elles consistent le plus souvent en un champagne ou un punch d'honneur, ou encore en un banquet, et les frais en sont partagés par les officiers qui reçoivent dans une proportion variable avec leur solde. Elles n'ont lieu, dans tous les cas, qu'avec l'autorisation du commandant d'armes.

**RÉCEPTIVITÉ** (Méd.). C'est l'aptitude de l'organisme à recevoir l'impression des agents externes ou internes capables de le modifier, spécialement dans un sens pathologique. Elle dépend la plupart du temps de conditions encore fort mal connues. Nous absorbons tous continuellement les germes des maladies les plus diverses, notamment de la tuberculose, et cependant bien peu d'entre nous sont atteints : les autres ne sont pas en état de réceptivité. La réceptivité n'est souvent que la conséquence de la prédisposition, notamment pour les affections rhumatismales, arthritiques, tuberculeuses, etc. où l'hérédité met l'organisme dans les conditions les plus favorables pour recevoir les atteintes du mal. Mais dans les maladies non héréditaires, la réceptivité se dégage nettement de la prédisposition ; par exemple, de deux individus exposés au froid en même temps, l'un sera atteint de pneumonie, l'autre restera indemne. Il y a d'ailleurs des degrés dans la réceptivité : chez deux sujets atteints de la même maladie, il y aura souvent d'énormes différences dans l'évolution et la gravité de celle-ci. Enfin, notons encore que la réceptivité peut être supprimée ou augmentée par une atteinte antérieure de la même maladie ; dans le premier cas rentre la variole, dans le second le rhumatisme. Les agents tels que le *vaccin* et la *sérothérapie* (V. ces mots) ont pour effet de supprimer momentanément ou pour toujours la réceptivité de l'organisme pour certaines maladies. Dr L. Laloy.

**RECEPTUM.** Ce mot vient de *recipere*, verbe qui est souvent employé dans le latin des bons auteurs (Plaute, Térence, Cicéron) pour dire qu'on se charge de quelque chose, qu'on assume une responsabilité, qu'on s'oblige. C'est avec ce sens que le mot *recipere* paraît dans l'Edit prétorien. Séduit par une analogie purement verbale, le rédacteur de l'Edit perpétuel a réuni sous une même rubrique trois cas assez dissemblables au fond, où il y a engagement d'une

personne qui, sans qu'il y ait contrat, s'oblige envers une autre. Ce sont là trois applications de l'obligation honoraire. Aussi, dans deux de ces hypothèses, l'action donnée pour obtenir l'exécution de l'engagement est-elle une action prétorienne, conçue *in factum*. Dans tous ces cas, les interprètes disent qu'il y a *receptum*, mot qui n'est pas usité substantivement dans les textes juridiques, mais que la langue littéraire applique sans hésiter à l'idée d'engagement. 1° Il y a *receptum* lorsque par un compromis, un arbitre a été choisi pour trancher un différend entre particuliers. De l'arbitre qui a accepté cette mission, les textes disent : *in se arbitrium recepit*. Ici, le préteur ne promet pas aux parties intéressées l'action *in factum* pour contraindre l'arbitre à statuer. Il intervient directement lui-même en usant de la voie de l'amende, *multa*. 2° Vient en second lieu l'obligation imposée par l'Edit aux bateliers, aubergistes, à raison des effets des voyageurs qu'ils auraient reçus dans les barques, auberges, écuries et qui auraient été détruits ou dégradés chez eux. Le préteur les considère comme tenus de la garde de ces effets, et il donne de ce chef une action *in factum* contre eux : *quod cujusque salvum fore receperint nisi restituent in eos judicium dabo*. 3° On appelle enfin *receptum* l'engagement que prend un banquier, *argentarius*, de payer la dette d'autrui. Cette convention, très voisine du pacte de constitut, donnait comme lui ouverture à une action que Justinien appelle *receptitia* et qui a passé longtemps pour être de droit civil et de droit strict. Mais les travaux récents sur l'Edit permettent de lui restituer son véritable caractère : prétorien et *in factum*. Justinien a d'ailleurs supprimé cette application du *receptum* et l'a assimilée pleinement au pacte de constitut fait pour autrui, *constitutum pro alio*. Gaston MAY.

BIBL. : Dig, *De recep.*, IV, 8; *Nautæ caup*, IV, 9; Cod. Justin., *De const. pec.* IV, 18. — DIRKSEN, *Manuale latinitatis*, v° *Recipere*; Berlin, 1837, in-4. — FREUND, *Grand Dictionnaire de la langue latine* (trad. Theil), v° *Recipere*; Paris, 1855, in-4. — GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*; Paris, 1898. pp. 592-594, in-8, 2e éd. — KUNTZE, *Cursus des römischen Rechts*; Leipzig, 1879, § 706, 707, in-8. — O. LENEL, *Das Edictum perpetuum*; Leipzig, 1883, pp. 103-105, in-8.

**RECERCELÉ** (Blas.). On qualifie ainsi la croix ancrée dont les crochets se retournent sur eux-mêmes, comme en cerceau. La queue du porc et celle du levrier peuvent être dites *recercelées*.

**RECETTE. I.** FINANCES. — Les encaissements sont effectués, dans les maisons de banque et les grandes sociétés financières, par des *garçons de recette* ou *garçons de banque* qui vont présenter à l'échéance les divers effets à recouvrer au domicile des débiteurs. A la Banque de France, ces agents ont un traitement annuel de 1.800 à 2.500 fr. Ils commencent tous par être auxiliaires, n'effectuant la recette qu'une ou deux fois par mois, aux grandes échéances du 15 et du 30, sous la direction de garçons titulaires. Les mieux notés sont ensuite titularisés sur la proposition du caissier principal. Outre des références de premier ordre, on exige d'eux, comme cautionnement, une action de la Banque ou titre de rente française 3 1/2 de valeur équivalente. La situation est à peu près la même dans les autres sociétés financières.

II. MINES. — On appelle *recette* ou *carreau* (V. ce mot) la partie de l'orifice du puits où sont reçus les produits de l'extraction au fur et à mesure que les machines les amènent au jour. C'est aussi un espace de dimensions plus grandes que celles des galeries où sont transportés les mêmes produits avant d'être montés. On dit alors également *chambre d'accrochage* ou *d'envoyage* (V. MINE, t. XXIII, p. 1014).

**RECEVEUR. I. Droit civil et commercial.** — RECEVEUR DES CONSIGNATIONS (V. CONSIGNATION, t. XII, p. 546).

**II. Administration.** — RECEVEUR DES CONTRIBUTIONS (V. CONTRIBUTION).

RECEVEUR GÉNÉRAL (V. TRÉSORIER PAYEUR GÉNÉRAL).

RECEVEUR PARTICULIER. — Les receveurs particuliers de finances, ou receveurs d'arrondissement, sont chargés de diriger la perception des contributions directes, des taxes assimilées, des amendes et condamnations pécuniaires. Ils centralisent dans chaque arrondissement les versements des percepteurs, sont chargés en outre de recevoir certains produits du budget et d'exécuter, dans les limites de leur arrondissement, les opérations du service de trésorerie ; c.-à-d. qu'ils reçoivent les versements de cautionnements, fonds de concours pour dépenses publiques, fonds versés par les communes, établissements publics, etc., pour placements au Trésor, etc. Enfin, ils doivent gratuitement effectuer pour les particuliers les opérations de réunion, renouvellement, mutation, conversion, régularisation de titres de rentes et le payement des arrérages de ces rentes. Ils surveillent et contrôlent la gestion des percepteurs, et font à cet effet une tournée annuelle d'inspection dans leur arrondissement ; ils exercent la même surveillance sur les receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance et sur les caisses d'épargne. Eux-mêmes sont placés sous la direction et la surveillance des trésoriers généraux.

Les receveurs particuliers sont nommés par décret du président de la République sur la présentation du ministre des finances. Pour être admis, il faut avoir plus de trente ans et moins de cinquante-cinq ans et compter cinq ans de services publics, soit civils, soit militaires. Une moitié des vacances est réservée aux percepteurs ayant au moins cinq ans de service. Aucun receveur particulier ne peut obtenir une recette d'une classe supérieure s'il ne compte trois ans d'exercice dans la classe immédiatement inférieure : mais cette condition n'est pas exigée pour les mutations, qui peuvent avoir lieu dans la même classe.

Les recettes particulières sont divisées en trois classes déterminées par le chiffre du cautionnement. Les emplois dont le cautionnement est fixé à 64.000 fr. et au-dessus appartiennent à la 1re classe ; la 2e classe comprend les emplois dont le cautionnement varie entre 50.000 et 63.000 fr. ; la 3e classe, ceux dont le cautionnement est inférieur à 50.000 fr. Les cautionnements sont fixés à cinq fois le montant des émoluments globaux des receveurs. Ces émoluments ne sont pas fixes, ils sont calculés d'après l'importance des opérations de la recette et comprennent : des traitements fixes qui sont de 3.600 fr. pour la 1re classe, de 3.000 fr. pour la 2e classe et de 2.400 fr. pour la 3e classe ; des commissions sur les recettes qui sont variables aussi suivant son importance (soit 0 fr. 50 °/₀ pour les premiers 300.000 fr., 0 fr. 40 °/₀ sur les 300.000 fr. suivants, 0 fr. 30 °/₀ sur les 300.000 fr. suivants, 0 fr. 25 °/₀ sur les 900.000 fr. suivants, etc., et enfin 0,04 °/₀ sur toute somme excédant 8 millions (encore ce tarif ne concerne pas les arr. du Havre et les arr. de la Corse qui ont des règles spéciales). Comme les receveurs particuliers ont droit à la pension, ils subissent une retenue qui porte sur les trois quarts de leurs émoluments de toute nature, le dernier quart étant exempt de retenue à titre d'indemnité de loyer et de frais de bureau.

La fonction de receveur particulier a été créée par la loi du 27 ventôse an VIII en remplacement de celle de préposé aux recettes qu'avait organisée la loi du 22 brumaire an VI. On a demandé sa suppression, en déclarant qu'elle forme un rouage inutile entre la trésorerie générale et la perception et, à titre d'expérience, un certain nombre de recettes particulières ont été supprimées en 1888. R. S.

RECEVEUR MUNICIPAL. — Les receveurs municipaux sont chargés de percevoir les revenus de chaque commune et de payer les dépenses ordonnancées par le maire (V. COMMUNE, t. XII, p. 136). Dans les communes dont le revenu ne dépasse pas 30.000 fr., ces fonctions sont exercées par les percepteurs des contributions directes (V. PERCEPTEUR). Dans les communes dont le revenu dépasse 30.000 fr., elles peuvent être exercées, soit par le percepteur, soit par

un receveur municipal spécial. Il faut, en ce dernier cas, que le conseil municipal en fasse la demande expresse. Si les revenus ne dépassent pas 300.000 fr., ces receveurs spéciaux sont nommés par les préfets; si les revenus dépassent 300,000 fr., ils doivent être nommés par décret du président de la République sur la proposition du ministre des finances, lequel choisit sur une liste de trois candidats qui lui est présentée par le conseil municipal.

Les percepteurs receveurs municipaux doivent fournir un cautionnement calculé sur le montant des recettes communales ordinaires du dernier exercice à raison de 10 °/₀ sur les premiers 100.000 fr., 6,50 °/₀ sur les 400.000 fr. suivants et 5 °/₀ sur l'excédent. Jusqu'en 1876, le traitement des receveurs municipaux consistait en remises proportionnelles. Il est maintenant remplacé par une somme fixe calculée sur la moyenne des opérations effectuées dans chaque recette entre 1867 et 1873. C'est le préfet qui arrête le chiffre de ce traitement qui est payé soit par mois, soit par trimestre, au choix de l'intéressé, et qui subit une retenue pour pension (trois quarts seulement, le dernier quart étant considéré comme une indemnité pour frais de bureau). Mais, bien que le traitement des receveurs municipaux soit considéré comme fixe, il ne l'est pas en réalité. Car étant établi sur des moyennes relatives à des exercices déjà anciens, il peut arriver et il arrive souvent que ces moyennes soient inférieures ou supérieures à celles que fourniraient des exercices plus récents. Le cas a été prévu, et lorsque la moyenne des revenus ordinaire des cinq derniers exercices est supérieure ou inférieure d'un dixième à celle des exercices qui ont servi à l'établir, le traitement peut être revisé par le préfet. Mais il faut que la commune le demande; l'intéressé peut avoir recours au ministre de l'intérieur en cas de diminution. Enfin, si une commune est satisfaite de son receveur municipal, elle peut augmenter son traitement d'un dixième. R. S.

**III. Droit ecclésiastique.** — Receveur des décimes (V. Décime, § *Dr. ecclés.*).

Bibl. : Receveur particulier. — Pienne, *Guide pratique pour la vérification des trésoriers payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances;* Paris, 1897, in-8. — Pinelli et Sexé, *Notions générales sur le service de la perception des contributions directes;* Paris, 1891, gr. in-8. — Tardieu, *Traité théorique et pratique des contributions directes;* Paris, 1896, in-4.

**RECEY-SUR-OURCE.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, sur la rive dr. de l'Ource, au confluent de l'Arce; 866 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Filature et teinturerie de laines, tanneries. Ancien camp du *Châtel*, prétendu celtique. Eglise romane, remaniée. Lieu de naissance de Lacordaire.

Bibl. : Courtépée, *Description générale et particul. du duché de Bourgogne*, 2e éd., t. IV, p. 220.

**RÉCHABITES.** Groupe ou secte, dont on signale la présence à Jérusalem au moment du siège de cette ville par les Chaldéens. Ils s'y étaient réfugiés, la campagne étant devenue intenable. Ces gens pratiquaient la vie nomade, vivaient sous la tente, ne cultivaient ni vigne, ni céréales, ni légumes, proscrivaient l'usage du vin (*Jérémie*, chap. xxxv). Faut-il voir chez eux l'origine de quelque secte religieuse analogue aux Esséniens ou simplement les représentants de la vieille vie nomade? Cela est difficile à dire. Au retour de la captivité, les Réchabites se seraient établis au voisinage de Jabès, sur la rive orientale du Jourdain.

**RÉCHAMPISSAGE** (Peint. et dor.). Opération qui, en peinture, consiste à varier ou à rehausser, par des teintes différentes ou plus soutenues, des parties de moulures, de panneaux ou d'ornements. En dorure, le réchampissage consiste à réparer, avec des couches successives de blanc, les taches qui peuvent se trouver sur un fond que l'on veut dorer. Ch. L.

**RECHANGE** (Dr. comm.) (V. Lettre de change, t. XXII, p. 117).

**RECHARGEMENT** (Agric.) (V. Herbage, t. XIX, p. 1153).

**RÉCHAUD** (V. Couche, t. XIII, p. 29).

**RECHAUFFAGE** (Métall.) (V. Fer, t. XVII, p. 238, et Four, t. XVII, p. 900).

**RECHAUFFER** (Four à) (Métall.) (V. Four).

**RÉCHAUFFEUR** (Technol.) (V. Chaudière, t. X, p. 934).

**RECHBERG** et **ROTHENLŒWEN.** Famille noble allemande remontant à Ulrich, maréchal de Souabe au xiie siècle. Dès le xiiie siècle, elle possède le château de Hohenstaufen. Les Rechberg sont comtes de l'Empire depuis 1609. Principaux membres : *Aloys*, comte de Rechberg, né le 18 sept. 1766, mort le 10 mars 1849, fut envoyé de Bavière au congrès de Rastatt (1799), puis, en 1806, plénipotentiaire bavarois aux congrès de Vienne et de Karlsbad. — *Johann-Bernhard*, second fils d'Aloys, né à Ratisbonne le 17 juil. 1806, fut internonce à Constantinople (1851), adjoint à Radetzky pour les affaires civiles du royaume lombard-vénitien (1853), délégué près la Confédération germanique (1855), ministre des affaires étrangères en Autriche (17 mai 1859-24 oct. 1864); il se laissa entraîner par Bismarck à une action commune contre le Danemark, et dut se retirer à la suite de différends avec Schmerling. D'août 1859 à déc. 1860, il avait présidé le conseil des ministres.

**RECHERCHE** de noblesse. A plusieurs reprises, à partir du xive siècle, les rois de France ordonnèrent des *recherches* des faux nobles pour réprimer les usurpations des roturiers. D'abord confiées aux traitants ou fermiers, elles n'eurent pas toujours le résultat attendu et maintinrent plus d'un usurpateur riche, sans rendre justice à des gentilshommes pauvres. Malgré leur utilité pour l'histoire des familles, elles ne doivent donc être consultées qu'avec précaution. La *recherche* de 1666, exécutée par les intendants des provinces, fut mieux conduite et d'abord très sévèrement. Suspendue en 1674, à cause des guerres, elle fut reprise en 1696 et ne prit réellement fin qu'en 1727. C'est la plus connue de toutes. Un arrêt du conseil du 19 mars 1667 décida que ceux qui pourraient justifier des titres d'écuyer ou de chevalier depuis 1560, sans trace de roture avant cette date, seraient maintenus dans leur noblesse. C'était exiger deux cents ans de preuves. Une déclaration du roi du 16 janv. 1714 limita ces preuves à cent années. V. d'A.

**RECHERCHE** de paternité et de maternité (V. Enfant naturel, t. XV, p. 1036, et Filiation).

**RÉCHÉSY.** Com. du territ. de Belfort, cant. de Delle; 1.004 hab.

**RECHETNIKOV** (Féodor Mikhaïlovitch), romancier russe, né à Ekaterinbourg en 1841, mort à Saint-Pétersbourg en 1871. Fils d'un très pauvre sacristain, enfant d'un caractère difficile et violent, il connut, dès ses premières années, tant par sa faute que par la grossièreté de son entourage, cette misère physique et morale qui devait le poursuivre durant toute sa vie, d'ailleurs si courte. Il reçut son éducation au séminaire de Perm, où il se sentit si malheureux qu'il s'enfuit par deux fois. A l'âge de quatorze ans, une peccadille qui fut exagérée le fit exiler pour quelques mois au monastère de Solikamsk, où il acheva de se dépraver en apprenant des moines à se griser. Ses études terminées à l'école de Perm, il reçut un petit poste à Ekaterinbourg; c'est là qu'il commença à écrire des nouvelles. En 1863, un inspecteur, frappé de son intelligence et charmé de sa belle écriture, le fit transférer à Saint-Pétersbourg. Une misère à peine consolée par quelques succès, mais oubliée dans l'ivresse, voilà ce que furent les huit années qu'il y passa. C'est alors, cependant, qu'il écrivit ses nouvelles, dont l'une surtout : *Ceux de Podlipnaia*, devait faire de lui un des plus saisissants, sinon des plus aimables représentants de l'école naturaliste et *populaire* en Russie. Ce roman contient l'histoire,

faite d'atroce misère, d'une famille de paysans de la région de la haute Kama. Parmi les autres romans de Rechetnikov, citons : *Parmi les gens* (autobiographie) ; *Où est-on mieux ?* etc. Il ne faut pas chercher dans ces œuvres une image artistique de la vie des milieux décrits : c'est l'art, précisément, qui manque le plus à Rechetnikov. Cependant, telle est sa puissance de vision, et telle sa conviction, que ses tableaux sans grâce, mais cruels, lui assurent une place d'honneur parmi les écrivains qui, après l'abolition du servage, ont glorifié le moujik russe.

BIBL. : *Ceux de Podlipnaïa ;* Paris, 1888 (traduction médiocre du principal roman de Rechetnikov). — Les *Œuvres complètes* (en russe) ont été publiées à Saint-Pétersbourg, 1896, 2 vol., avec une étude de PROTOPOPOV.

**RÉCHICOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt; 173 hab.

**RÉCHICOURT-LA-PETITE.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. d'Arracourt ; 182 hab.

**RECHOTTE.** Com. du terr. de Belfort, cant. de Belfort ; 79 hab.

**RECHT.** Ville de Perse, près de la mer Caspienne, à environ trois heures dans l'intérieur des terres (23.000 hab.). Son port est Enzéli, pauvre petite ville de 200 à 300 maisons entourées de jardins, dont le seul ornement est un pavillon à cinq étages que Naçir-ouddin-châh y a fait construire. Un étroit chenal fait communiquer la mer avec la lagune de Mourd-Ab (eau morte), que l'on traverse en barque d'Enzéli à Piri-Bazar. Le climat de Recht est excessivement malsain et humide; les fourrés qui l'entourent renferment des tigres à long poil qui, l'hiver, viennent jusque dans la ville même. Le commerce de la soie avait fait sa prospérité; la peste de 1830-31 l'a ruinée. On exporte aujourd'hui surtout du riz et du coton; le commerce ne se fait guère qu'avec la Russie; en 1878, l'exportation de la province de Ghilan par Recht se montait à 4.800.000 fr. C. HUART.

**RECHUTE** (Pathol.) (V. MALADIE, t. XXII, p. 1038). FIÈVRE A RECHUTE (V. RÉCURRENTE).

**RÉCICOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Clermont-en-Argonne ; 442 hab.

**RÉCIDIVE.** I. DROIT CRIMINEL. Tout individu qui, ayant subi une première condamnation, se trouve sous le coup de nouvelles poursuites est en état de récidive. Dans notre système pénal, la récidive est une cause générale d'aggravation des peines, tandis que, dans certains pays (Allemagne, Danemark, etc.) elle ne peut les aggraver que lorsqu'il s'agit de certains délits déterminés et dans des cas strictement prévus. Dès la rédaction du code pénal, le législateur avait organisé à son égard un système spécial de pénalités qui, plusieurs fois modifié, a été définitivement réglé par la loi du 26 mars 1891 dont les dispositions font l'objet des articles 56, 57 et 58 du C. pén. Pour qu'il y ait récidive au sens légal du mot, il faut deux conditions : une première condamnation définitive et qui ne soit pas effacée par la réhabilitation ou l'amnistie ; une nouvelle infraction postérieure à la première condamnation. Quatre cas sont à examiner. 1° Le prévenu a déjà subi une peine criminelle, et la nouvelle infraction est elle-même passible d'une peine criminelle, afflictive et infamante. Il y aura récidive quel que soit le délai qui s'est écoulé entre les deux infractions. La peine encourue sera celle immédiatement supérieure à la peine prévue par la loi (V. PEINE), sauf toutefois deux exceptions : les travaux forcés à temps ne sont pas remplacés par les travaux forcés à perpétuité, mais le maximum devra être appliqué ; la peine de mort n'est prononcée que quand le prévenu a encouru les deux fois les travaux forcés à perpétuité. 2° Le premier fait a été frappé d'une peine criminelle, le second entraîne une peine d'emprisonnement. Peu importe que le second fait constitue un crime ou un délit, pourvu que la peine encourue ne soit que l'emprisonnement ; la seconde infraction doit avoir été commise dans les cinq années qui suivent la première condamnation, sinon les règles de la récidive ne s'appliqueront pas. La peine qui devra être prononcée devra être le maximum au moins de celle qui est prévue et pourra être portée au double. 3° La première condamnation est correctionnelle, le second fait constitue un crime. Les règles à suivre seront les mêmes que dans le cas précédent, à condition toutefois que la première peine ait été d'au moins une année d'emprisonnement; si elle était moindre, le législateur a estimé que l'écart entre les deux peines était trop grand pour qu'il soit nécessaire de l'augmenter. 4° Le second fait, comme le premier, est passible d'une peine correctionnelle. C'est, dans ce cas, la règle de la récidive spéciale qui s'appliquera : le second délit devra être le même que le premier, et, à cet égard, la loi considère comme identique les délits, d'une part, de vol, escroquerie, abus de confiance, d'autre part, de vagabondage et mendicité ; il n'y aurait pas récidive par conséquent si l'inculpé d'un délit de vol avait été précédemment condamné pour outrage à la pudeur. Il ne devra pas s'être écoulé plus de cinq années entre les deux infractions. Si la récidive est établie, la peine devra être du double au moins de celle antérieurement prononcée sans qu'elle puisse dépasser le double de celle qui est prévue par la loi. Notre code pénal ne renferme qu'une seule exception à ces règles générales : le prêtre qui procède à la cérémonie religieuse du mariage avant que l'acte ait été reçu par l'officier de l'état civil est puni d'une amende de 16 à 200 fr. ; la première récidive est punie d'un emprisonnement de deux à cinq ans, la seconde de la détention. Quelques lois spéciales, comme celle du 29 juil. 1880 sur la presse, ne reconnaissent pas à la récidive le pouvoir d'aggraver les peines. En matière de simple police, la récidive n'existe que de contravention à contravention ; la seconde infraction doit avoir été commise dans le ressort du tribunal qui a prononcé la première peine et dans l'année ; à la peine de l'amende sera toujours substituée celle de l'emprisonnement, de deux à trois jours ou de cinq suivant les cas (art. 474, 478, 482). Il y a toutefois deux exceptions : 1° l'individu condamné pour tenue de jeux de hasard sur la voie publique sera déféré, en cas de récidive, au tribunal correctionnel et puni d'une peine de six jours à un mois d'emprisonnement ; 2° l'individu condamné pour ivresse, en cas de seconde récidive dans l'année, sera déféré au tribunal correctionnel et puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 300 fr. (l. 23 janv. 1873).

Enfin, la loi du 17 mai 1885 prononce contre les individus qui se sont trouvés deux ou plusieurs fois en état de récidive la peine accessoire de la rélégation (V. RELÉGATION). L. LEVASSEUR.

II. PATHOLOGIE (V. MALADIE, t. XXII, p. 1039).

**RÉCIDIVISTE** (Dr. crim.) (V. RÉCIDIVE et RELÉGATION).

**RÉCIF** (Géogr.). Chaîne de rochers à fleur d'eau, qui s'étend, en général, à une petite distance du rivage, parallèlement à celui-ci, ou qui entoure certaines îles. L'existence de récifs sur une côte tient à des causes diverses. Ils ne sont souvent que le prolongement des falaises. Parfois aussi ils sont constitués par des blocs détachés de celles-ci et roulés à la mer. Ils sont d'ordinaire de roche très dure ; autrement le travail d'érosion des eaux marines les aurait, à la longue, effrités. Signalés dès que la mer devient houleuse par la formation de brisants, ils sont souvent suffisamment immergés pour n'apparaître, par temps calme, qu'à travers la transparence de l'eau, et ils constituent alors pour le navigateur un danger d'autant plus grand. Par contre, ils offrent, en maintes circonstances, un bon mouillage, et certains ports ne sont abrités que par une ligne de récifs. Dans les régions tropicales, principalement dans l'océan Pacifique, on rencontre, en nombre considérable, des récifs de constitution madréporique : ce sont les *récifs coralliens*, qui se distinguent eux-mêmes en *récifs frangeants* et *récifs barrières* (V. ATOLL, t. IV, p. 469).

**RÉCIFE.** Ville maritime de la région N.-E. du Brésil (V. PERNAMBUCO).

**RÉCIPIENT.** Les chimistes emploient pour produire leurs réactions des récipients dont la nature est variable avec les substances réagissantes et avec la température à produire. Les vases qu'on rencontre au laboratoire sont en verre, en porcelaine, en grès, en terre réfractaire, en plomb, en platine, en argent ou nickel et quelquefois en or.

*Vases en verre.* Le verre, constitué par un polysilicate à bases multiples où dominent la chaux, la potasse et la soude, est d'un usage particulièrement commode à cause de sa transparence et de sa résistance à la plupart des réactifs; toutefois sa mauvaise conductibilité, sa fragilité au choc, au refroidissement brusque diminuent ses qualités. On remédie en partie à ce dernier défaut en faisant subir au verre l'opération du *recuit*, c.-à-d. en le portant à une température voisine du ramollissement et le laissant refroidir lentement. Les verres de Bohême à base de potasse sont beaucoup moins friables, ils sont utilisés pour porter les liquides à l'ébullition. Les vases en cristal, plus rarement employés, sont à base de plomb et de potasse; ils sont moins fragiles que les précédents, mais très fusibles.

La verrerie Schott d'Iéna, bien connue par ses objectifs Zeiss, à la suite d'études scientifiques conduites systématiquement sur la propriété des verres, a pu fabriquer un verre spécial dit verre d'Iéna dont le point de fusibilité est fort élevé et la résistance à l'attaque bien supérieure à celle des verres ordinaires. C'est qu'en effet les réactifs courants agissent toujours sur le verre, la plupart du temps d'une façon négligeable et insuffisante pour causer des perturbations dans le résultat des analyses. Cependant, aussitôt qu'un vase en verre commence à se dépolir, l'attaque devient rapide. L'expérience suivante met bien ce fait en évidence. Si l'on broie au mortier le col d'un ballon après l'avoir détaché, puis qu'on l'introduise dans le ballon rempli d'eau maintenue à l'ébullition; au bout d'une heure, tout le col qui avait été réduit en poudre et dont l'attaque se trouvait par conséquent activée, est passé en solution, tandis que le ballon protégé par sa surface polie, n'a pas subi de modification sensible.

Les vases de différents verres destinés à conserver à la température ordinaire les différents réactifs solides ou liquides sont les suivants : le *flacon* ordinaire ou *goulot* (fig. 1), le *col droit* (fig. 2 et 3), dont l'ouverture est plus

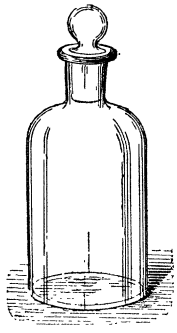

Fig. 1. — Flacon ordinaire ou goulot bouché à l'émeri.

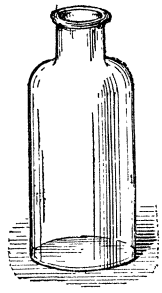

Fig. 2. — Col droit.

Fig. 3. — Col droit bouché à l'émeri.

large, le *bocal* (fig. 4) dont la largeur de l'orifice se rapproche de celle du vase lui-même, la *conserve* (fig. 5) constituée par un cylindre fermé à une extrémité. Ces vases sont ordinairement fermés par des bouchons de liège ou de caoutchouc, mais lorsque les substances attaquent ces bouchons, les vases sont fermés par des bouchons *à l'émeri*. Ces bouchons sont en verre rodés sur le col du flacon de façon à les fermer exactement; on facilite d'ailleurs cette fermeture en couvrant le bouchon d'un enduit gras approprié. Néanmoins, il ne faut pas

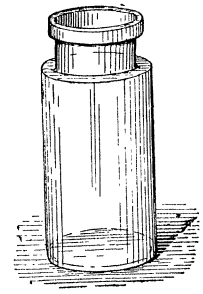

Fig. 4. — Bocal.

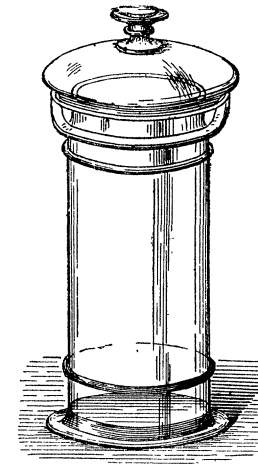

Fig. 5. — Conserve munie d'un bouchon.

oublier que la fermeture d'un flacon à l'émeri n'est hermétique qu'à l'aide de précautions spéciales, en recouvrant par exemple toute la tête du bouchon d'une couche de suif bien adhérente.

Les flacons sont souvent pourvus de tubulures multiples, commodes pour la disposition des appareils. On fabrique aussi des *flacons tubulés* (fig. 6), *bitubulés* (fig. 7);

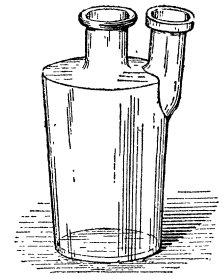

Fig. 6. — Flacon tubulé.

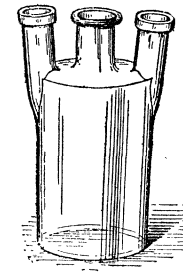

Fig. 7. — Flacon bitubulé.

la *tubulure* peut être placée en différents endroits du flacon. On désigne souvent sous le nom de *flacon de*

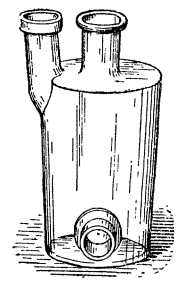

Fig 8. — Flacon tubulé avec tubulure inférieure.

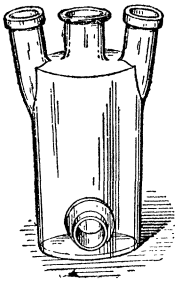

Fig. 9. — Flacon bitubulé avec tubulure inférieure.

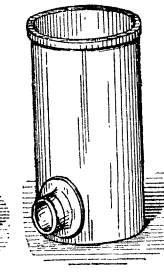

Fig. 10. — Conserve tubulée.

*Wolf* les flacons à deux tubulures supérieures. Les tubulures peuvent d'ailleurs être appliquées à des vases de toute nature (fig. 8, 9 et 10).

On appelle *seaux de verre* (fig. 11) des vases cylin-

driques semblables aux conserves mais de grandes dimensions; des vases analogues, même base, prennent le

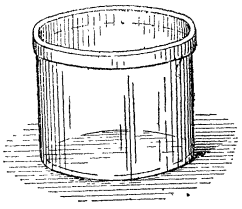

Fig. 11. — Seau en verre.

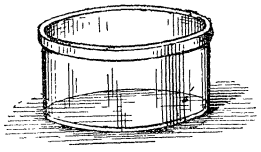

Fig. 12. — Cristallisoir.

nom de *cristallisoirs* (fig. 12) à cause de leur principal usage.

Les expériences de cours se font à froid dans des verres coniques à large pied dits *verre à expériences* ou *verre à pied* (fig. 13) ; les *vases à précipiter* (fig. 14 et 15)

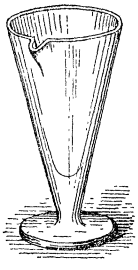

Fig. 13. — Verre à expérience.

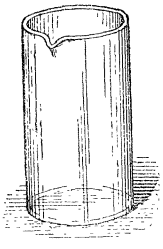

Fig. 14. — Vase à précipiter cylindrique.

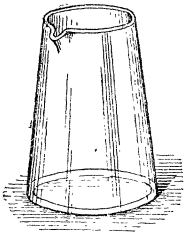

Fig. 15. — Vase à précipiter cylindroconique.

sont cylindriques ou légèrement tronconiques et pourvus d'une dépression formant bec qui facilite les écoulements.

Tous ces vases non destinés à être chauffés peuvent être d'une épaisseur suffisante pour résister aux chocs ordinaires; les vases allant au feu doivent être au contraire très faibles et très réguliers dans leur partie chauffée. On leur donne généralement en cette partie la forme d'une sphère. On chauffe les liquides dans des *ballons* (V. Ballon) ou des *fioles à fond plat* (fig. 16) appelées aussi *matras* et qui ont l'avantage sur les premiers de

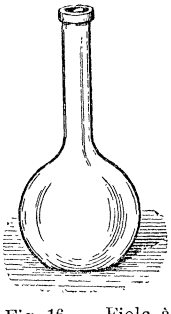

Fig. 16. — Fiole à fond plat ou matras.

Fig. 17. — Matras d'essayeur.

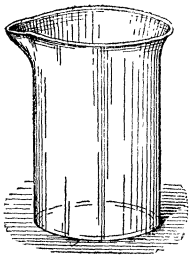

Fig. 18. — Vase à filtration chaude.

pouvoir reposer sur une surface plane sans avoir besoin d'un support particulier. Quand on opère sur de petites quantités, on utilise quelquefois les *matras d'essayeur* (fig. 17). Quand on veut refroidir ou condenser des vapeurs, le ballon se prolonge par un *long col* (V, Ballon). Les verreries de Bohême fabriquent depuis longtemps déjà des vases à fond plat allant très bien au feu, on les appelle généralement des *vases à filtration chaude;* ils sont tantôt droit, tantôt coniques (fig. 18, 19, 20, 21 et 22). On chauffe de très petites quantités de matières dans des tubes fermés à un bout dits *tubes à essais*.

Il existe un certain nombre d'ustensiles en verres plus spéciaux. Les *entonnoirs* (fig. 23 et 24) pour filtration,

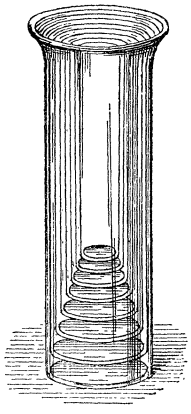

Fig. 19. — Vases à filtration chaude.

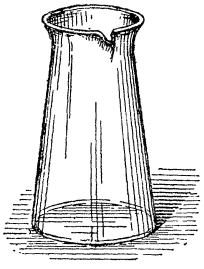

Fig. 20. — Vase à filtration chaude.

les *cornues* pour la distillation, les *allonges* qu'on interpose entre un appareil ventillatoire et le récipient de condensation; les *capsules* en verre, les *cloches* (fig. 25 et 26) qui s'appliquent exactement sur des surfaces planes

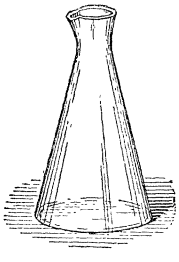

Fig. 21. — Vase à filtration chaude.

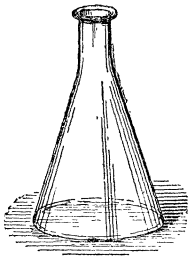

Fig. 22. — Vase à filtration chaude.

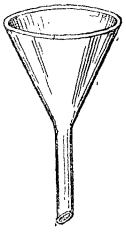

Fig. 23. — Entonnoir ordinaire.

et se terminent à leur partie supérieure soit par un bouton, soit par un robinet rodé permettant de mettre la

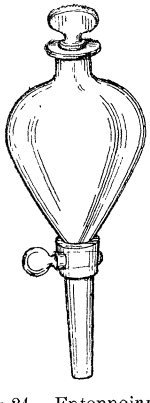

Fig. 24. — Entonnoir pour la séparation des liquides.

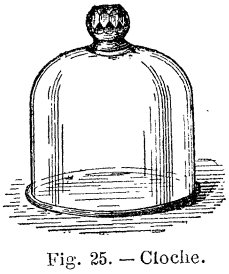

Fig. 25. — Cloche.

cloche en communication avec une machine à vide et d'isoler ainsi les substances qu'elle contient dans une

atmosphère raréfiée. Les *éprouvettes à gaz* (fig. 27) sont destinées à conserver les gaz sur l'eau ou sur le mercure;

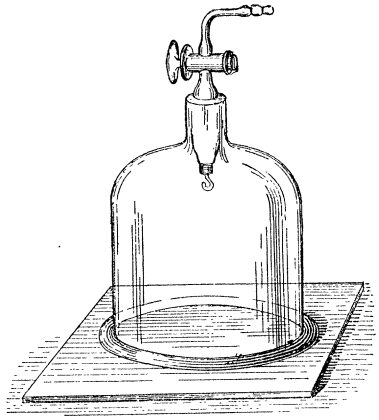

Fig. 26. — Cloche à douille.

les *éprouvettes à pied* (fig. 28, 28 *bis* et 29) sont surtout utilisées comme vases gradués.

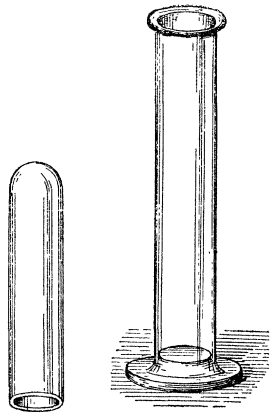

Fig. 27.— Éprouvette à gaz. Fig. 28.— Éprouvette à pied.

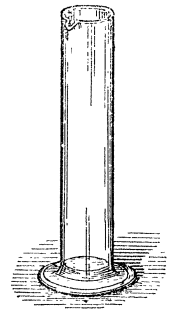

Fig. 28 *bis*. — Éprouvette à pied.

On trouve dans le commerce des tubes de verre de longueur et d'épaisseur variables qui fournissent la matière

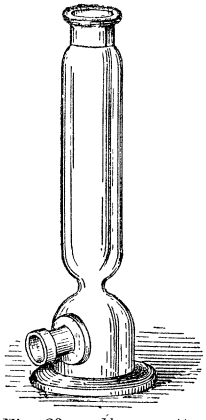

Fig. 29. — Éprouvette pour dessécher les gaz.

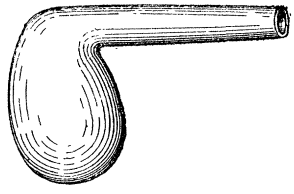

Fig. 30. — Cornue en porcelaine.

première des *tubes à combustion*, des *tubes scellés*.

*Vases en porcelaine*. Pour réchauffer les liquides on remplace souvent le verre par la porcelaine, beaucoup moins fragile. Les vases en porcelaine les plus employés sont les *cornues* (fig. 30 et 31), les *capsules* émaillées (fig. 32 et 33), qui résistent aux chocs et aux variations de température; elles sont munies généralement

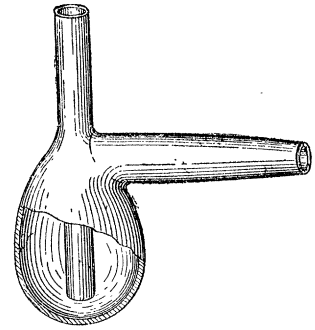

Fig. 31. — Cornue en porcelaine munie d'un tube abducteur.

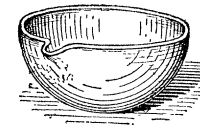

Fig. 32. — Capsule de porcelaine.

d'un bec saillant pour faciliter l'écoulement des liquides. La porcelaine possède, en outre, dans sa difficile fusibilité, une supériorité marquée sur le verre; les tubes à porcelaine remplacent les tubes en verre au delà de 700°, ils permettent de produire des réactions jusqu'à 1.300°, température de ramollissement du silicate complexe d'alumine et de potasse qui la constitue. On fait également des ballon et des cornues en porcelaine utilisables quand

Fig. 33. — Capsule à manche.

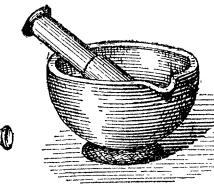

Fig. 34. — Mortier et son pilon.

il faut chauffer fortement. Un grand nombre d'opérations analytiques se font dans de petits creusets en porcelaines de 3 à 4 centim. de hauteur, ou dans des petites capsules de mêmes dimensions. On fabrique aussi des *mortiers* et leurs *pilons* en porcelaine (fig. 34).

*Vases en grès et terre réfractaire, plombagine, graphite*, etc. Dans un grand nombre d'opérations, on remplace avantageusement les cornues et tubes en porcelaine fort coûteux par des cornues et tubes en grès. Ces vases sont émaillés à l'intérieur. Les *creusets en grès, dits de Hesse*, de forme triangulaire vers le haut, résistent à de très hautes températures (fig. 35). On fabrique pour les hautes températures des creusets en terre réfractaire constituée par un silicate d'alumine aussi pur que possible, l'addition des bases étrangères en abaissant le point de fusion. Ces creusets, dits creusets de *Paris* (fig. 36), sont plus poreux que les creusets en grès on les ferme par un couvercle. Les *têts à rôtir* (fig. 40) sont des capsules plates en terre réfractaire employés surtout pour le grillage à température élevée.

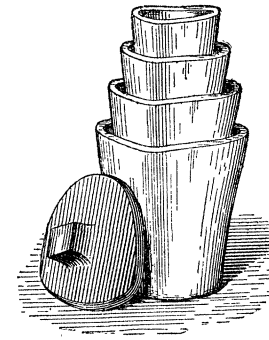

Fig. 35.— Creusets en grès, dits de Hesse.

Toutes les fois qu'on travaille à de très hautes températures, la question de la nature des verres à employer intervient presque toujours pour compliquer le problème. Si le charbon n'est pas susceptible de réduire les corps réagissants, et cela restreint considérablement le champ des applications, on peut opérer dans un vase ou un tube en charbon dont le point de fusion en ébullition est supérieur à 3.000°.

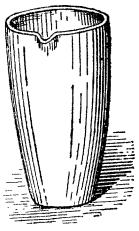

Fig. 36. — Creuset de Paris.

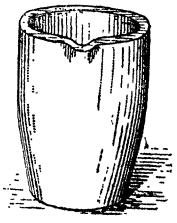

Fig. 37. — Creuset en plombagine (forme ordinaire).

Les creusets en *plombagine* (fig. 37, 38, 39), les moins coûteux, sont obtenus en façonnant une pâte obtenue avec de l'eau, du graphite pulvérisé et un peu d'argile. La petite quantité d'argile mêlée peut aussi intervenir quelquefois dans la réaction, elle est contenue en quantité suffisante pour s'opposer alors à l'emploi de vases en plombagine.

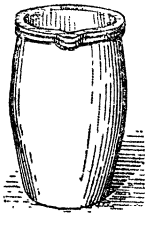

Fig. 38.

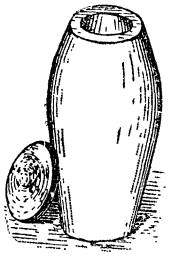

Fig. 39

Creuset en plombagine (différentes formes).

On fabrique des creusets, des vases cylindriques, des tubes en charbons agglomérés, plus coûteux que ceux de plombagine en réduisant en poudre du charbon de cornue et l'agglomérant ensuite avec du brai. Ces substances ne sont pas non plus d'une pureté suffisante dans beaucoup d'applications, mais il est facile d'en éliminer les impuretés en les maintenant un temps suffisant dans un courant de chlore au delà de 1.000°. Tous les oxydes contenus : silice, chaux, alumine, etc., en présence du charbon sont transformés à cette température en chlorures volatils; on retrouve à la fin de l'expérience un vase de charbon pur, mais dont la résistance est quelquefois tellement diminuée qu'il n'est plus utilisable. Un autre procédé de purification consiste à transformer ce vase en graphite en le chauffant au four électrique ; tous les oxydes, sauf la magnésie, sont réduits et transformés en composés volatils, en même temps que le carbone se graphite complètement. On taille aussi quelquefois dans le charbon des cornues, des creusets ou des tubes, mais la difficulté du travail rend le prix de ces objets peu abordable.

Fig. 40. — Têt à rôtir.

La magnésie, la chaux, l'alumine sont des substances réfractaires avec lesquelles on constitue dans des cas particuliers des vases à réaction. Sainte-Claire-Deville, pour rendre pratique le travail au chalumeau oxhydrique, s'est beaucoup occupé de la question des vases réfractaires.

On trouve aujourd'hui dans le commerce des creusets en magnésie irréductibles pour le charbon à toute température, mais ces creusets n'offrent pas une bien grande solidité aussitôt que leurs dimensions deviennent un peu notables. Les vase en chaux sont plus commodes à se procurer, on les taille à la main dans des blocs de craie décarbonatée ou mieux encore dans des blocs de carbonate de Courson qui présentent une résistance suffisante pour en rendre le travail commode; on décarbonate ensuite. Pour que le creuset de chaux ne se brise pas à la décarbonation, il importe de le dessécher progressivement et avec beaucoup de soin, puis d'atteindre peu à peu la température de décomposition. C'est avec ces blocs de chaux qu'on fabrique les fours électriques pour réaliser des réactions à des températures supérieures à 3.000°.

Quand on chauffe une substance très fortement dans un creuset de charbon, il faut éviter la combustion du tube lui-même et, par suite, le garantir contre sa destruction possible. On place, à cet effet, le creuset de charbon dans un second creuset plus grand en terre réfractaire en remplissant l'espace compris entre les deux par de la magnésie; on dispose ensuite le tout dans le centre du foyer. Les mêmes dispositions s'appliquent au chauffage des tubes.

*Vases métalliques.* La plupart des récipients examinés sont formés par des silicates plus ou moins complexes, attaquables seulement par les alcalis ou leurs carbonates, en formant des silicates très fusibles qui amènent aussitôt la destruction du récipient. Or, c'est sur cette attaque que repose l'analyse des silicates qui forment la plus grande partie des minéraux et des roches terrestres, il eût donc été impossible de connaître leur composition si les chimistes n'avaient eu à leur disposition des vases en platine. On se rend compte par ce fait de l'importance du platine qui a, en outre, l'avantage d'être fort peu fusible (1.775°). On utilise constamment des creusets (fig. 41 et 42), des capsules (fig. 43), pour les incinérations et, d'une façon générale, dans l'analyse. Ces creusets sont munis d'un couvercle ayant la forme d'une assiette dont le bord se prolonge latéralement en une sorte de manche aplati. Le fluor, l'acide fluorhydrique et un certain nombre de dérivés ne peuvent être maniés dans des vases en silicate, on emploie encore ici le platine ou le plomb.

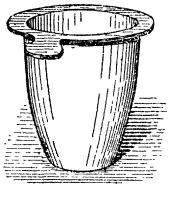

Fig. 41. — Creuset en platine.

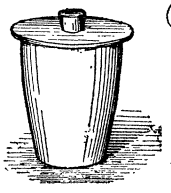

Fig. 42. — Creuset en platine.

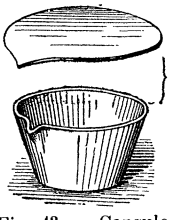

Fig. 43. — Capsule de platine, forme Deville.

L'argent et le nickel remplacent le platine dans les attaques par les alcalis; le premier, toutes les fois que la température d'attaque est inférieure au point de fusion de l'argent (950°); le second, par des opérations non qualitatives car le nickel ne présente pas une résistance absolue. A cause de cela, les capsules, creusets en argent, en nickel pur rendent des services aux chimistes.

Le fer concourt également à la fabrication de vases en fer pour les opérations grossières. La résistance aux alcalis le fait employer dans toutes les réactions industrielles où interviennent les alcalis. On en fait des creusets, des marmites, des mortiers, des bains d'huile, etc. C. Matignon.

Récipient florentin (V. Essence, t. XVI, p. 387).

**RÉCIPROCATEUR** (Mécan.) (V. Articulé [Système]).

**RÉCIPROCITÉ** (Math.). Le sens général de ce mot s'applique habituellement, en mathématiques, sans altération. Il y a généralement réciprocité entre deux quantités ou deux expressions $a$ et $b$, si $a$ s'obtient au moyen de $b$ par les mêmes opérations qui permettraient d'obtenir $b$ au moyen de $a$. Par exemple, si le produit $ab$ est donné et égal à K, on a $a = \frac{K}{b}$, $b = \frac{K}{a}$. Si c'est la somme $a + b$ qui est constante, $a = K - b$, $b = K - a$. On dit alors qu'il y a réciprocité entre $a$ et $b$, ou que $a$ et $b$ sont réciproques.

Plus spécialement, en théorie des nombres, on a donné le nom de *loi de réciprocité* à un théorème de Legendre, dont l'importance est capitale dans l'étude des résidus qua-

dratiques. Si $m$ et $n$ sont deux nombres premiers quelconques impairs et inégaux, on désigne par le symbole $\left(\frac{m}{n}\right)$ le reste qu'on obtient en divisant $m^{\frac{n-1}{2}}$ par $n$; ce reste est $+1$ ou $-1$, suivant que $m$ est ou n'est pas résidu quadratique par rapport à $n$. Ceci posé, la loi de réciprocité de Legendre consiste dans la formule :

$$\left(\frac{n}{m}\right)=\left(-1\right)^{\frac{m-1}{2}\,\frac{n-1}{2}}\left(\frac{m}{n}\right).$$

On a donné un très grand nombre de démonstrations de la loi de réciprocité. Plusieurs d'entre elles sont dues à Gauss. Celle que publie Legendre dans sa *Théorie des nombres* (1830) et qu'il attribue à Jacobi, semble appartenir réellement à Cauchy. Depuis lors, il y en a eu encore plusieurs autres. C.-A. LAISANT.

**RÉCITATIF.** Dans la musique dramatique, le récitatif est ce style particulier qu'emploie le compositeur dans les endroits où il n'a pas cru devoir recourir aux ressources expressives de la mélodie. Son effort tend alors à reproduire, le plus exactement qu'il se peut, les inflexions de la voix parlée. Le récitatif n'est donc que la notation musicale de la déclamation ; c'est, comme le définit Jean-Jacques Rousseau en son *Dictionnaire de musique*, « un discours musical et harmonieux ». Dans le dialogue parlé ordinaire, la voix monte et descend plus ou moins ; elle appuie sur certaines syllabes ; le débit est accéléré ou ralenti, suivant le sens des mots et des phrases. Pour obtenir un bon récitatif, il faut suivre ce modèle, mais en restant malgré tout, dans des conditions musicales. La voix parlée parcourt les degrés de la gamme sans s'arrêter sur aucun en passant ; elle monte de l'un à l'autre par des intervalles insensibles. Ainsi ferait un violoncelliste qui glisserait le doigt sur la corde d'une note basse à une autre plus élevée, au lieu de passer immédiatement de l'une à l'autre. De telle sorte que, dans le discours, les très petites fractions de ton sont d'usage constant, et la division de l'octave en 12 demi-tons parfaitement ignorée. Considérons-nous les degrés extrêmes où la voix se fixe un instant (supposé que cela se puisse commodément) : l'enchaînement de sons ainsi obtenu ne formerait pas du tout une phrase musicale de tonalité définie. Il faut donc que le musicien, tout en suivant le dessin général de cette série sonore, en altère plus ou moins les contours pour les ramener aux degrés fixes de la gamme, Pour ce qui a trait aux divisions de temps, un travail analogue s'impose ; mais, dans la pratique, le récitant déclame les récitatifs sans s'astreindre à observer les valeurs marquées par le compositeur autrement que comme une indication générale. Voilà ce que devrait être le récitatif idéal. Est-il bien nécessaire de dire que, dans nos opéras, ces conditions ne sont que très imparfaitement réalisées. Il serait fort difficile d'abord de noter exactement les inflexions de la déclamation, qui n'ont rien de fixe ni de nécessaire. Puis le sens de la phrase musicale, à peine esquissé, l'emporte toujours. En fait, les récitatifs n'ont guère jamais été que des mélodies rudimentaires, plus simples et plus nues que les autres, formules consacrées par l'usage et l'imitation des maîtres qui les ont créées. Il a fallu la force de l'habitude pour y faire voir longtemps l'imitation fidèle de la nature. Leur extrême simplicité, souvent même leur peu d'intérêt musical même, bien souvent, leur ont permis cependant de remplir les intentions des créateurs de ce style, en facilitant singulièrement l'intelligence des paroles. La rapidité de leur débit permet les narrations, les récits, les dialogues qui, autrement traités, seraient d'une longueur insupportable. Pour tout ce qui tend à expliquer l'action, pour toutes les parties de l'œuvre d'où le lyrisme est absent et qui ne s'adressent qu'à l'intelligence du spectateur, le récitatif était et est encore à sa place.

Ce style simplifié fait un disparate assez choquant avec les parties musicales de l'œuvre. Du moins en jugeons-nous ainsi maintenant. Mais on a tenu fort longtemps ce contraste pour nécessaire. Tandis que les musiciens, jusqu'à notre époque, réservaient pour les airs, les duos, les ensembles, toutes les ressources de la mélodie, de l'harmonie, de l'instrumentation et du rythme, ils ne croyaient pas pouvoir se montrer trop discrets dans les récitatifs. Quelques notes de la voix, rapides et peu posées, soutenues d'accords brefs ou de longues tenues et c'était tout. Autant eût valu, en somme, le simple parlé de l'opéra-comique. Cette pauvreté était de tradition dans l'opéra italien, depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, c.-à-d. depuis l'époque où, renonçant à être un drame lyrique, il était devenu une simple collection d'airs ornés ou pathétiques. Pour mettre dans tout son lustre chacune de ces pièces brillantes, quoi de mieux que de les sentir dans la trame incolore de ces récitatifs que personne ne songeait à écouter. Mais les habitudes de l'ancien opéra français étaient bien différentes. Gluck, qui les a fidèlement suivies, pensait au contraire qu'il fallait lier si bien le récitatif aux airs que le passage de l'un à l'autre fut presque insensible. L'intensité dramatique de l'œuvre, comme son unité, n'ont qu'à gagner à ce qu'il en soit ainsi, Le récitatif, gardant une plus large part des moyens d'expression de la musique, prend une tout autre importance. Aussi pathétique quand il le faut que les plus nobles mélodies, il gardera la souplesse que ne comportent pas toujours les formes fixes de l'air. Ce sera une suite de phrases musicales de style libre où se pourra fort bien conserver quelque chose du dessin général du discours déclamé. L'imitation passera au second plan : le musicien aura plus de souci de rester expressif avec les ressources de son art que de copier servilement la nature. Les prédécesseurs de Gluck, Lully ou Rameau et aussi les maîtres italiens des premières années du XVII^e siècle (comme les créateurs du style récitatif d'ailleurs), n'avaient pas fait autre chose. Les modernes qui, de nos jours, ont réussi à créer une langue musicale nouvelle, en répudiant les formes de l'air classique pour les remplacer par la mélodie continue suivant librement l'action dramatique, n'ont eu, sur ce point, qu'à remuer cette antique tradition. Sans doute avec de tout autres moyens, incomparablement plus riches et plus variés. L'orchestre si prodigieusement expressif d'un Richard Wagner, cette symphonie continuellement éloquente où le drame vit véritablement, est devenu un élément à ce point prépondérant que toute comparaison suivie serait impossible. Mais dans l'écriture vocale le principe reste le même. Ces vieux maîtres, les plus anciens surtout, Carissini par exemple, pour en citer un seul, ne font guère la différence de l'air ou du récitatif. Ils n'ont pas encore appris à enfermer leurs plus belles pensées dans le cadre fixe d'une immuable forme. Toujours expressifs et pathétiques, ils restent toujours indépendants. Cette vérité, cette liberté que notre art moderne se flatte d'avoir découverte, ces précurseurs de génie l'avaient déjà conquise. Et c'est assez pour la gloire des maîtres de notre âge que de l'avoir retrouvée et d'avoir su l'imposer quand le souvenir même s'en était effacé.

De nos jours, il serait vain de vouloir, dans un drame lyrique, déterminer exactement ce qui est du récitatif et ce qui n'en est pas. Si tel passage considéré exclusivement dans la partie vocale paraît, par sa simplicité et son accent plus déclamatoire que mélodique, rappeler le récitatif classique, il sera soutenu d'une symphonie intéressante qui suffira à en faire quelque chose de tout autre. Réservons donc ce nom de récitatif pour les œuvres qui en renferment véritablement, c.-à-d. les opéras italiens, allemands ou français de la fin du XVII^e siècle au milieu de celui-ci. Dans ces opéras seuls, le récitatif est ce qu'il doit être pour répondre à sa définition : il ne sert qu'à exposer et à lier les différentes scènes du drame, à séparer et à faire valoir les airs.

A l'origine, le récitatif n'était accompagné que de la seule basse continue, réalisée au clavecin à l'opéra, à

l'orgue dans l'église. Simplicité de moyens d'autant plus naturelle dans ces premiers opéras que même les airs, à part quelques ritournelles instrumentales, n'étaient pas différemment traités. Mais peu à peu on apprit à faire de l'orchestre un usage plus varié et mieux entendu : les récitatifs seuls demeurèrent soutenus de la simple basse continue. Les Italiens conservèrent cette tradition jusqu'aux premières années de notre siècle, et le *maestro al cembalo*, aux représentations des œuvres de jeunesse de Rossini, était encore à son poste, assis à son clavecin, dans tous les théâtres de la péninsule. Quelquefois cependant, de longues tenues du quatuor ou d'autres instruments soutenaient la voix du récitant. C'était le récitatif *accompagné*, comme on disait alors. Gluck, dans ses opéras français, n'a pratiqué que celui-là, et c'est la vogue de ces ouvrages qui, en France du moins, a contribué à faire d'assez bonne heure renoncer au clavecin. Enfin les anciens maîtres ont aussi écrit quelquefois, dans les scènes pathétiques, ce qu'ils appelaient le récitatif *obligé*. C'était une déclamation libre, coupée de passages mesurés et plus mélodiques, avec des ritournelles et des traits d'orchestre dans les silences de la voix. Le récitant et les instruments se répondaient ainsi l'un à l'autre et s'attendaient mutuellement. « C'est là, dit Jean-Jacques Rousseau, ce qu'il y a de plus touchant, de plus ravissant, de plus énergique dans toute la musique moderne. L'acteur agité, transporté d'une passion qui ne lui permet pas de tout dire, s'interrompt, s'arrête, fait des réticences, durant lesquelles l'orchestre parle pour lui... » Si l'on tenait à retrouver encore dans les procédés de notre style dramatique actuel ceux dont se servaient les anciens maîtres, ce serait à ce récitatif obligé qu'il faudrait rapporter les parties récitatives des drames lyriques. Ce style libre, coupé d'inflexions mélodiques et de symphonies expressives, est, toutes proportions gardées, le seul actuellement encore en usage.

Il convient de dire, en terminant, qu'on doit se garder, dans les anciennes musiques, de confondre, comme on le fait souvent, le *recit* avec le *récitatif*. Nous avons vu ce qu'était ce dernier. Le récit, au contraire, était tout ce qui se jouait ou se chantait en solo. Réciter, c'était chanter ou exécuter seul une partie quelconque par opposition au chœur ou à la symphonie. En France, ce mot a précédé la terme d'*air* qui n'a été en usage que postérieurement. Henri QUITTARD.

**RECKE** (Charlotte-Elisabeth-Constantia, dite *Elisa de*), femme de lettres allemande, née à Schœnburg (Courlande) le 20 mai 1756, morte à Dresde le 13 avr. 1833. Fille du comte de Medem, elle épousa en 1771 le baron de Recke, divorça en 1781. Elle vécut, à partir de 1779, à Mitau, près de sa sœur Dorothée, duchesse de Courlande, ou bien au château de Lœbichau. Très intelligente, elle inclina au mysticisme, surtout quand elle se fut liée avec Cagliostro. En 1795, Catherine II l'invita à Saint-Pétersbourg ; elle se fixa ensuite à Dresde (1796-1801), puis à Berlin, séjourna en Italie (1804-6), revint en Allemagne et s'établit définitivement à Dresde (1818) en compagnie de Tiedge. Ses relations avec les beaux esprits de l'époque ont, autant que ses œuvres, contribué à sa réputation. Elle a publié *Geistliche Lieder* (1780) ; *Gedichte* (1806); *Gebete* (1826), réunis plus tard par Tiedge (Leipzig, 1833); en outre, un livre sur Cagliostro (1787), un journal de voyage en Allemagne et en Italie (*Tagebuch*, 1815-17, 4 vol.).

BIBL. : BRUNIER, *Elisa von der Recke ;* Norden, 1885, 3e édit.

**RECKE** (Eberhard de), baron de HORST, homme politique prussien, né le 2 avr. 1847, d'une famille de Westphalie. Il entra dans la magistrature, puis au ministère de l'intérieur, devint président à Kœnigsberg (1887), à Dusseldorf (1889), et remplaça Kœller au ministère de l'intérieur (1895).

**RECKE** (Ernest de), poète danois, né à Copenhague en 1848. Il débuta dans la carrière littéraire par un drame lyrique, *Bertran de Born* (1873), qui eut au Théâtre Royal de Copenhague un succès sans précédent. Il a donné ensuite, sur la même scène, *le Roi Léovigild et ses fils*, tragédie (1878); *Archiloque*, poème dramatique (1878), peut-être son œuvre la plus parfaite ; au théâtre Dagmar, *la Duchesse de Bourgogne* (1891), etc. D'autre part, il a publié, de 1876 à 1890, cinq recueils de poésies lyriques, auxquels il faut ajouter *le Chant de la Couronne* (1898). Très maître de son art, il s'est fait une spécialité des questions de métrique, et a consigné le résultat de dix ans de travaux dans son grand ouvrage, *les Principes de la versification danoise d'après son évolution historique et systématique* (1881). Il a écrit en outre des livres pour enfants (*Tordenskjold*, 1896, etc.), a traduit pour la scène : *la Fille de Roland*, de Bornier (1876); *les Romanesques*, de Rostand (1896), et a publié les œuvres posthumes des poètes Molbech et Ploug. Gaston L.-U.

**RECKEM.** Localité de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. de Courtrai, à 52 kil. S. de Bruges, sur la Lys, affl. de l'Escaut; 3.000 hab. Fabriques de tabacs, de tissus, d'huile ; carrières de sables, exploitations agricoles.

**RECKLINGSHAUSEN.** Ville de Prusse, district de Munster ; 20.638 hab. (en 1895). Mines de houille occupant 4.500 ouvriers. On y fait de la toile, de la poudre, de l'alcool, des cigares, des objets en zinc, etc. C'est un comté appartenant aux d'Arenberg depuis 1802.

**RECKLINGHAUSEN** (Friedrich de), médecin allemand contemporain, né à Güttersloh le 2 déc. 1833. Il fut nommé en 1864 professeur d'anatomie à Konigsberg, passa l'année suivante à Wurtzbourg, et en 1872 à Strasbourg où il enseigne l'anatomie pathologique. C'est lui qui a prouvé que les cellules migratrices, qui par diapédèse passent dans le tissu conjonctif, sont identiques avec les leucocytes ou globules blancs du sang, et a ainsi rendu possible la théorie moderne de l'inflammation. — Ouvrages principaux : *Die Lhymphgefässe und ihre Beziehung zum Bindegewebe* (Berlin, 1862, in-8) ; *Handbuch der allg. Pathologie des Kreislaufs und der Ernährung* (Stuttgart, 1883, in-8). Dr L. HN.

**RÉCLAINVILLE.** Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 313 hab.

**RÉCLAMATION.** I. DROIT CANON. — Acte d'un religieux ou d'une religieuse arguant de nullité sa profession, et demandant à rentrer dans le siècle. Etait considérée comme nulle de droit commun une profession faite : 1° par contrainte; 2° avant l'âge prescrit; 3° avant l'expiration de l'année de noviciat; 4° par une personne incapable, comme une femme sans le consentement de son mari, ou un mari sans le consentement de sa femme; 5° devant un supérieur non légitime. A ces causes l'usage du royaume ajoutait le défaut de preuve écrite, parce qu'il n'admettait pas les professions tacites, et qu'il exigeait qu'on en produisit la preuve juridiquement et en la forme requise par les ordonnances. — Le droit de réclamation était éteint par la prescription de cinq années. — En principe, le juge de ces demandes était l'ordinaire ecclésiastique. Mais les parlements décidaient que le roi et ses officiers pouvaient et devaient en connaître, dans les cas où les canons et les ordonnances avaient été manifestement violées, parce qu'ils étaient les protecteurs des canons. E.-H. VOLLET.

II. SPORT (V. COURSE, t. XIII, p. 169).

**RÉCLAME.** I. PUBLICITÉ (V. PRESSE, t. XXVII, p. 594, et PUBLICITÉ t. XVII, p. 909).

II. TYPOGRAPHIE. — La réclame désigne en typographie le mot que l'on mettait autrefois au-dessous de la dernière ligne d'une page d'impression, mot qui est le même que celui de la page suivante. Employée dans beaucoup d'anciens manuscrits à la fin de chaque cahier, la réclame le fut également après l'invention de l'imprimerie dans la confection de quelques *livres* (V. ce mot, t. XXII, p. 358) ; elle ne devint commune que vers la fin du xve siècle, mise surtout en vogue par Alde Manuce. Son usage ne se

généralisa qu'au milieu du XVIe siècle et est aujourd'hui pour ainsi dire abandonné. Actuellement on appelle la note manuscrite qui indique au correcteur ou au compositeur le dernier mot et le dernier folio d'une épreuve.

**RECLESNE** (*Roclena*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant de Lucenay-l'Evêque ; 597 hab. Carrières de pierre. Traces de voie romaine au hameau des Denizots. Ruines de trois châteaux féodaux, celui de la Chaume, celui de la Comme et celui d'Ebaugy, détruit en 1638 par un incendie dans lequel périrent le seigneur, M. de Franay, sa femme, et leurs trois enfants. Ebaugy a appartenu ensuite aux Nuguet et aux de Fussey. Eglise ancienne (XIIe-XVIe siècles).

**RECLINGHEM.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Fauquembergues ; 355 hab.

**RECLOUVILLE.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blamont ; 192 hab.

**RECLOSES.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine ; 556 hab. Eglise du XIIIe siècle avec un beau retable de la Renaissance.

**RECLUS.** Religieux enfermé perpétuellement dans une cellule contiguë à un monastère ou construite dans un lieu désert. Celui qui désirait s'astreindre à ce genre de vie devait obtenir le consentement de l'évêque ou de l'abbé et des moines du couvent auquel il appartenait. Ce consentement obtenu, il passait dans un monastère, sans en sortir, une année, s'il était moine; deux années, s'il était laïque. Après cette probation, il entrait dans la cellule qui lui était destinée, et l'évêque en scellait la porte avec son anneau. Cette cellule, très petite, était entourée de murs solides, empêchant d'y entrer ou d'en sortir. Un oratoire, consacré par l'évêque, y était adjoint. Le seul moyen de communication avec le dehors était une fenêtre. Lorsque la cellule faisait partie d'un monastère, la fenêtre était située du côté de l'église, afin que le reclus pût offrir ses oblations par la main des prêtres, entendre le chant et la lecture, et psalmodier avec les frères. A la cellule étais annexé un jardin, où le reclus cultivait des légumes et des racines pour son usage. Il pouvait quelquefois y ajouter des œufs, du fromage et des petits poissons, et même de la viande, en cas de maladie. Dans ce cas, le scellé de la porte était levé pour permettre les visites nécessaires. Les reclus pouvaient avoir deux ou trois disciples. Leurs heures étaient réglées pour la prière, le travail des mains, la lecture et l'étude. — Ce régime est décrit par Grimalaius, prêtre qui vivait en France au IXe siècle ; il était alors plus ou moins adapté à la règle de Saint-Benoît. Il fut plus tard introduit chez les chartreux, d'une manière générale, autant que le comportait la vie cénobitique (V. BRUNO [Saint], t. VIII, p. 258).

**RECLUS** (Le). Ancienne abbaye fondée en 1142 sur le territoire de la com. de *Saint-Prix* (dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort) par saint Bernard et Hatton, évêque de Troyes, sous la filiation de l'abbaye de Vauclair (ordre de Citeaux), dut son nom à un moine, *Hugo reclusus*, qui s'y retira avec ses compagnons. Le temporel de l'abbaye fut constitué par les libéralités des seigneurs de Broyes. La commende fut introduite au Reclus au XVIe siècle ; le premier titulaire fut le poète Melin de Saint-Gelais. Incendié en 1667 par des bandes protestantes, le monastère fut reconstruit dans des proportions modestes.

BIBL. : DE BARTHÉLEMY : *Note sur l'abbaye du Reclus*, dans *Mém. Soc. Acad. Aube*, 1879, t. XLIII.

**RECLUS** (Jacques-Elisée), géographe français, né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) le 15 mars 1830. Fils d'un pasteur protestant, qui avait la passion de l'apostolat, il fut élevé au collège de Sainte-Foy-la-Grande, et termina ses études en Allemagne chez des pasteurs luthériens. Après avoir voyagé en Allemagne, en Angleterre, en Irlande, en Amérique, il débuta en 1859 à la *Revue des Deux Mondes* où il donna des articles de géographie, de géologie, de littérature, de politique étrangère, d'économie sociale, d'archéologie et de bibliographie, qui furent fort remarqués. En même temps, il collaborait au *Tour du Monde* et à d'autres revues géographiques. Il servit dans la garde nationale pendant le siège de Paris et resta dans ses rangs pendant la Commune. Fait prisonnier le 5 avr. 1871, au Plateau de Châtillon, il fut traduit devant un conseil de guerre, qui le condamna à la déportation, peine commuée en 1872 en celle du bannissement. Elisée Reclus séjourna en Italie, puis en Suisse où il poursuivit les études géographiques et ethnographiqnes qui lui ont valu la célébrité. D'esprit très indépendant, ennemi de toutes les contraintes religieuses et sociales, qu'il méprise parce qu'elles sont établies sur des préjugés et des conventions sans valeur philosophique, il maria ses filles, simplement en donnant à leur union son approbation de chef de famille (1882), fait qui dans la presse européenne donna naissance à des polémiques retentissantes. On songea à l'impliquer dans le procès intenté à Kropotkine et comme son collaborateur dans l'organisation du parti anarchiste international — qui par définition ne se prête guère à une discipline ni à une hiérarchie — mais il écrivit nettement au procureur général pour se mettre à sa disposition, et finalement on renonça à le poursuivre devant le tribunal de Lyon (1883). En 1892, Elisée Reclus devint professeur de géographie comparée à l'Université libre de Bruxelles.

Son ouvrage le plus important, celui qui a fondé sa réputation, celui qui peut être considéré comme la première grande tentative faite en France pour établir la géographie sur des bases scientifiques, est la *Nouvelle géographie universelle* (Paris, 1875-94, 19 vol. in-4), qui par l'étendue et l'harmonie de ses proportions, l'exactitude de ses renseignements, la clarté de sa rédaction, a excité dans le monde entier une sincère admiration. Citons encore : *Guide du voyageur à Londres et aux environs* (Paris, 1860, in-12) ; *Londres illustré* (1862, in-12) ; *Voyage à la Sierra Nevada de Sainte-Marthe, paysages de la nature tropicale* (1861, in-12) ; *les Villes d'hiver de la Méditerranée* (1864, in-12) ; *Histoire d'un ruisseau* (1869, in-12) ; *les Phénomènes terrestres. Les Mers et les Météores* (1873, in-12) ; *Nice, Cannes, Antibes, Monaco, Menton, San Remo* (1870, in-32) ; *la Terre. Description des phénomènes de la vie du globe* (1867-68, 2 vol. gr in-8) ; *Histoire d'une montagne* (1880, in-8) ; *l'Evolution, la Révolution et l'Idéal anarchique* (Paris, 1898, in-12). On trouvera un beau portrait d'Elisée Reclus en tête du t. XIX de la *Géographie universelle*.

*Michel-Elie*, frère du précédent, né à Sainte-Foy-la-Grande le 16 juin 1827, fit les mêmes études qu'Elisée. Proscrit au 2 déc. 1851, il put rentrer en France en 1855 et entra dans l'administration du Crédit mobilier. Le 30 avr. 1871, il fut nommé par la Commune directeur de la Bibliothèque nationale. Aussi fut-il condamné par contumace à la déportation. Il séjourna en Suisse et en Angleterre. Elie Reclus a participé aux travaux de son frère, mais il s'est surtout adonné au journalisme et il a publié dans la presse étrangère un nombre considérable d'articles scientifiques et politiques. Il a donné en russe un ouvrage (Portraits et biographies) et en français : *les Primitifs, études d'ethnologie comparée* (Paris, 1885, in-12).

*Onésime*, né à Orthez en 1837, frère des précédents, fit les mêmes études qu'eux. Il servit en Algérie dans les zouaves et, passionné pour les spectacles de la nature, amoureux surtout des eaux et des forêts, il parcourut à pied et sans la moindre ressource l'Afrique, l'Autriche, la Suisse et d'autres Etats de l'Europe. Collaborateur du *Tour du Monde*, il a donné, outre ses articles, *Géographie de la France et de ses colonies* (Paris, 1875, in-12); *Géographie. Europe, Asie, Océanie, Afrique, Amérique, France et ses colonies* (1873, in-12) ; *la Terre*

*à vol d'oiseau* (1877, 2 vol. in-12, nouv. éd. illustrée, 1885, gr. in-8); *France, Algérie et colonies* (1880, in-12); *En France* (1887, in-4); *Nos Colonies* (1889, in-4); *le Plus beau Royaume sous le ciel* (1899, in-4). Ce dernier ouvrage, très important, écrit avec une merveilleuse clarté, est l'une des descriptions les plus fidèles à la fois et les plus poétiques qui aient été tracées de notre pays. Collaborateur de la *Grande Encyclopédie*, il y dirige les articles sur les départements, sur une partie de l'Afrique, de l'Amérique, etc.

*Armand*, frère des précédents, né à Orthez le 13 mars 1843, entra dans la marine en 1860. Lieutenant de vaisseau (1872), il remplit en 1879 les fonctions d'officier d'ordonnance du vice-amiral Jauréguiberry, ministre de la marine et des colonies. Le 20 déc. 1880, il fut détaché en congé sans solde pour entrer au service de la Compagnie de Panama pour laquelle il fit, associé avec M. Bonaparte Wyse, des études et des explorations dans l'isthme de Panama. Il cessa d'appartenir à la marine en 1885. Il a écrit : *Canal interocéanique. Rapports sur les études de la commission internationale d'exploration de l'isthme américain* (Paris, 1879, in-4), en collaboration avec Wyse et P. Sosa; *le Canal interocéanique et les explorations dans l'isthme américain* (1879, gr. in-8); *Panama et Darien* (1881, in-12). R. S.

*Jean-Jacques-Paul*, frère des précédents, chirurgien français contemporain, né à Orthez (Basses-Pyrénées) le 7 mars 1847, fit ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux en 1871, aide d'anatomie en 1876, docteur en médecine la même année, prosecteur en 1877, il a été nommé au concours chirurgien des hôpitaux en 1879 et agrégé de la Faculté en 1880. Il a vulgarisé l'emploi de la cocaïne comme anesthésique local et il a publié sur ce sujet plusieurs Mémoires dans la *Revue de chirurgie* (1889), la *Revue scientifique* (1892), le *Compte rendu du congrès de chirurgie* (1891), le *Bulletin de la Société de chirurgie* (1891) et le *Bulletin de l'Académie* (1896, 1897). Il est l'auteur de divers mémoires sur les *Appendicites* (1890), sur les *Affections des testicules* et sur les *Affections mammaires*, dont plusieurs très importants sur la *Maladie kystique de la mamelle* (1883, 1888, 1894). Il est l'un des collaborateurs du *Manuel* des quatre agrégés, l'auteur, avec M. Forgue, d'un *Traité de thérapeutique chirurgicale* et le directeur, avec M. Duplay, du *Traité de chirurgie*. Il a été élu membre de l'Académie de médecine en 1895. Dr A. Dureau.

Bibl. : M. Peyrot, *Elisée Reclus*, dans *Nouvelle Revue*, 1888, t. IV. — J. de La Vallée-Poussin, *Elisée Reclus*, dans *Revue générale*, 1894, t. LIX.

**RECLUS** (P.), femme de lettres française (V. Kergomard [Mme Duplessis]).

**RÉCLUSION** (Dr. crim.). La réclusion est la première des peines afflictives et infamantes; elle vient dans l'échelle des peines de droit commun immédiatement avant les travaux forcés à temps. Elle peut avoir une durée de dix à vingt ans; elle entraîne toujours la dégradation civique. Elle se subit dans les maisons centrales, et ceux qui y sont condamnés sont astreints, à quelque sexe qu'ils appartiennent, à des travaux dont une partie du produit — les quatre dixièmes — est appliquée, à leur profit.

**RECLUSOIR** (Archéol.) (V. Logette).

**RÉCOLEMENT.** I. Procédure et Législation. — Opération qui a pour but de vérifier si tous les objets saisis, dont le procès-verbal de saisie contient la désignation, sont bien représentés par celui qui en avait la garde. Le récolement est donc destiné à constater les déficits et aussi les dégradations que ces objets peuvent avoir subies par la faute du gardien. Il y a lieu à récolement : soit lorsque le gardien demande sa décharge, la vente n'ayant pas eu lieu au jour indiqué (art. 605, C. pr. civile), soit lorsqu'un huissier, se présentant pour saisir, trouve une saisie déjà faite et un gardien établi (art. 611). Dans ce cas, comme il ne peut pas saisir à nouveau des objets déjà saisis, l'huissier se borne à procéder au récolement de ces objets. Enfin il y a encore lieu à récolement avant la vente. Le récolement est fait par huissier et est constaté par un procès-verbal. Les frais auxquels il donne lieu et les honoraires de l'huissier sont réglés par les art. 35-36-37 du décr. du 16 févr. 1807.

II. Administration. — Tous les objets mobiliers appartenant à l'Etat et placés dans des bâtiments publics sont inventoriés. Le récolement a pour but d'en constater l'existence. Il est fait tous les ans par les soins de l'administration des domaines.

En matière de voirie, le récolement est la visite que font les agents des ponts et chaussées ou du service vicinal pour constater que les constructions élevées à l'alignement de la voie publique ou sur les cours d'eau ont été établies suivant les prescriptions imposées.

III. Sylviculture. — Le récolement se fait en forêt sur les coupes, après l'exploitation. Il consiste dans la vérification du nombre des arbres réservés ou des souches dans les coupes en délivrance, et dans la constatation des contraventions et vices d'exploitation commis par les adjudicataires. Pour préparer le récolement, le périmètre des coupes sera jalonné, l'adjudicataire fera ceindre d'un lien apparent tous les arbres réservés, il représentera sur les souches des arbres exploités l'empreinte du marteau du propriétaire et, dans les coupes jardinées, il indiquera par un jalon l'emplacement de chaque souche portant l'empreinte afin de faciliter les recherches de vérification.

**RECOLLECTION** (Religieux de la). Religieux déchaussés de Notre-Dame de La Merci (V. Merci).

Sœurs de la Recollection (V. Augustines).

**RÉCOLLETS.** Frères mineurs de l'étroite Observance. La réforme dont ils sont issus fut opérée en Espagne (1484) par Jean de Guadelupe; en 1525, elle fut reçue en Italie. Le nom de *récollets* fut donné aux membres de la congrégation qui résulta de cette réforme, parce qu'ils devaient observer tout spécialement la retraite et le recueillement. En 1592, ils furent appelés d'Italie à Nevers, par Louis de Gonzague, duc de Nevers. Ils s'établirent à Paris en 1603. Les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV leur accordèrent de grandes faveurs. Sous Louis XIV, ils avaient servi d'aumôniers à un camp formé à Saint-Germain-en-Laye. Le roi en fut tellement satisfait qu'il les institua aumôniers de ses armées. En conséquence, par bref de 1685, le pape Innocent XI leur permit de déroger à leur règle, en allant à cheval et en usant de toutes les commodités dont ils avaient besoin pour cette fonction. Dès 1615, ils avaient fondé des établissements au Canada. A la fin du XVIIIe siècle, ils possédaient près de 150 maisons en France. Ils s'y rétablirent dans la dernière partie du XIXe siècle. En 1861, les *Franciscains récollets* avaient 21 maisons comprenant 273 religieux; en 1877, à l'époque des décrets contre les congrégations d'hommes non autorisées, 26 maisons, 409 religieux. — Pour notions complémentaires, V. François (Ordre de Saint-), t. XVIII, pp. 46 et suiv.). E.-H. V.

Bibl. : Rapïne, *Histoire générale de l'origine et des progrès des Frères mineurs récollets réformés et déchaussés;* Paris, 1631.

**RÉCOLLETTES.** Clarisses réformées (V. Claire [Sainte], t. XI, p. 528).

Récollettes de Cîteaux (V. Cîteaux, t. XI, p. 528).

**RECOLOGNE.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 402 hab.

**RECOLOGNE-LÈS-RAY.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre; 56 hab.

**RECOLOGNE-LÈS-RIOZ.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz; 135 hab.

**RÉCOLTE.** I. Agriculture. — On désigne indistinctement en agriculture, sous le nom de *récoltes*, les produits ou *biens* recueillis sur un sol cultivé et l'ensemble des opérations (coupage, arrachage, transport, soins de conservation, etc.), nécessaires pour assurer, au mieux des inté-

rêts de l'agriculteur et du consommateur, l'utilisation de ces produits. L'époque de la récolte des plantes cultivées est variable, dans chaque cas particulier, suivant le climat, les conditions météorologiques particulières de l'année, le sol, le but de la culture, etc. ; elle est arrivée lorsque les organes dont la production est l'objet de la culture ont atteint la période de développement la plus convenable pour leur destination ; cette période ne correspond pas toujours à la maturation botanique : les plantes fourragères destinées à être fanées doivent, par exemple, être toujours récoltées encore vertes, le blé est coupé lorsque son grain est encore un peu tendre, la betterave industrielle est arrachée lorsque sa racine promet le plus fort rendement possible en poids concilié avec le maximum de richesse saccharine et le lin lorsque sa filasse atteint son plus haut degré d'abondance et de finesse, etc. On ne peut donc formuler, même pour une espèce donnée, de règles générales relativement à l'époque de la maturité agricole : la pratique et l'observation peuvent seules guider l'agriculteur sur ce point. Quant aux procédés, ils sont extrêmement variés et entraînent l'emploi d'instruments très divers (V. Fanage, Fenaison, Moisson, Céréales, Vendange, Vigne, Tubercule, Pomme de terre, Betterave, etc.)

Enfin on donne le nom de *récolte dérobée* à une culture faite à la suite d'une autre dans la même saison : ainsi on sème en été des légumineuses fourragères (vesces, pois, spergule, etc.) seules ou en association avec d'autres plantes, du sarrasin, du maïs, des navets, des raves, etc., sur un déchaumage de céréales, les produits de ces semis devant être recueillis à l'automne suivant. J. T.

II. Pharmacie. — La récolte des substances naturelles employées en pharmacie est la première opération donnant les éléments des préparations pharmaceutiques. Si les règles de la récolte sont peu importantes pour les substances minérales dont la composition est fixe, il n'en est plus de même pour les drogues d'origine végétale, dont la composition est variable suivant le lieu d'origine, le terrain, le climat, l'âge. En général, les plantes doivent être prises dans les endroits où elles poussent naturellement; sauf quelques exceptions (quinquina, etc.), le transport et la culture ne sont pas favorables. C'est ainsi que les violettes sauvages sont plus aromatiques que les violettes cultivées. Mais, d'autre part, les crucifères, les labiées, les ombellifères sont plus riches en essence à l'état sauvage. Le climat a aussi une influence dont il faut tenir compte pour la récolte des drogues : l'opium de Smyrne, par exemple, titre 10 °/₀ de morphine ; l'opium d'Egypte n'en titre que 3-4 °/₀. Il en est de même pour la nature du terrain : la valériane poussant dans un sol humide est moins active que celle qui croît dans un terrain sec. L'âge de la plante est aussi à considérer. Tandis que dans la première partie de la végétation les sucs des plantes sont peu actifs, mucilagineux, aqueux, peu à peu, par la suite, apparaissent les principes, huiles essentielles, résines, gommes, alcaloïdes, glucosides, etc. ; les jeunes pousses d'aconit sont mangées en Suède, tandis que cette plante, adulte, est un poison violent ; l'hysope avant la floraison donne deux fois moins d'essence qu'après la floraison. Mais, par contre, si les végétaux sont trop vieux, ils perdent leurs propriétés : les racines de belladone de trois à quatre ans donnent 0,48 °/₀ d'atropine ; celles de huit à neuf ans n'en donnent que 0,25 °/₀.

La saison à laquelle doit être faite la récolte varie suivant les parties des plantes auxquelles on s'adresse : tandis que les racines se récoltent en général en automne, il faut récolter les tiges ligneuses ou les bois en hiver, époque où le rendement en extrait est plus grand ; les écorces doivent être récoltées avant la floraison ; il en est de même pour les feuilles et les sommités. Quant aux fleurs, on les prend en général au moment de leur complet développement, exception faite pour les composées et pour les roses de Provins que l'on doit récolter avant leur complet épanouissement. Les fruits charnus servant à faire les sucs doivent être pris à maturité complète (sauf pour les groseilles, les mûres et les framboises, qui donneraient alors un suc trop visqueux). Les fruits secs, dont les principes actifs sont contenus dans le péricarpe (séné, pavot) sont recueillis quand les graines sont complètement développées, mais sans attendre leur dessiccation. Ceux dont la graine contient le principe actif sont recueillis à maturité parfaite. Dans chaque plante on choisit la partie la plus riche en principe actif, c.-à-d., en général : les racines et rhizomes, pour les amomacées, renonculacées, borraginées, convolvulacées, valérianées, fougères ; les bois, pour les rutacées ; les écorces, pour les laurinées, cinchonées, daphnées ; les feuilles, pour les malvacées, chicoracées, solanées ; les fleurs, et sommités pour les violariées, labiées, rosacées, aurantiacées ; les fruits et graines, pour les ombellifères, aurantiacées et papavéracées.

**RECOMMANDATAIRE** (Dr. com.) (V. Besoin, t. VI, p. 500, et Lettre, t. XXII, p. 115).

**RECOMMANDATION.** I. Ancien droit (V. Féodalité, t. XVII, p. 200).

II. Droit commercial. — Pour comprendre ce que signifie ce terme, il faut supposer qu'un débiteur contraignable par corps a été incarcéré, puisqu'un ou plusieurs créanciers veulent exercer contre lui la contrainte par corps à raison d'une dette différente de celle pour laquelle il a été emprisonné, et soit antérieure, soit postérieure à cette dette. Afin de n'avoir pas à faire rechercher et arrêter à nouveau le débiteur après sa libération, les créanciers feront défense au gardien de la prison où il est détenu de le mettre en liberté alors même qu'il paierait la dette qui a motivé son incarcération, ou que les créanciers à la requête desquels la contrainte par corps a été exercée consentiraient à son élargissement. C'est cette opposition pratiquée entre les mains du gardien que l'on appelle la *recommandation*. L'idée dont elle procède conduit à décider qu'un créancier pourra recommander son débiteur détenu soit en suite d'une instruction contre lui, soit en suite d'un jugement de condamnation devenu définitif. C'est ce que décide l'art. 792 du C. de procéd. civ. Enfin, celui-là même qui a fait incarcérer le débiteur peut le recommander pour une autre dette soit antérieure, soit postérieure à celle pour laquelle il est détenu. Il faut toutefois que dans le premier cas, c.-à-d. dans le cas d'une dette antérieure, que cette dette soit de nature à entraîner une contrainte de durée plus longue que celle que le débiteur subit au moment de la recommandation (loi du 22 juil. 1867, art. 12). La recommandation étant un acte d'exécution, on devra exiger pour sa validité les mêmes formalités que pour l'emprisonnement. Toutefois, le débiteur étant en prison, il ne pourra plus être question d'arrestation ; il ne pourra être non plus question de consignation d'aliments puisque le créancier qui a requis l'incarcération a dû en faire une. Toutefois, ce créancier pourra faire condamner le recommandant à en contribuer pour une part égale au paiement des aliments (art. 793, C. pr., alinéa 2). Quant aux effets de la recommandation, ils ressortent de la notion même qui en a été donnée : le débiteur recommandé ne pourra être mis en liberté qu'autant que le recommandant aura été intégralement payé ou aura du moins consenti à la mise en liberté. P. N.

III. Procédure. — Acte par lequel un créancier qui aurait le droit de faire emprisonner son débiteur, s'il était libre, s'oppose à ce qu'il soit mis en liberté, *recommande* de ne pas le mettre en liberté, s'il est déjà incarcéré à la requête d'autres créanciers. Le créancier qui a déjà fait emprisonner son débiteur à raison d'une créance déterminée peut également le recommander à raison d'une autre créance. On peut également recommander un débiteur déjà emprisonné non pour dettes, mais comme prévenu d'un délit ou comme condamné pour ce délit. La recommandation est faite par le ministère d'un huissier qui remet copie du procès-verbal soit au débiteur, pré-

venu ou condamné, s'il se présente, soit, dans le cas contraire, au geôlier. Le recommandant n'est pas tenu de consigner des aliments puisque ceux-ci sont déjà assurés par le premier créancier, mais il doit contribuer pour sa part et portion virile aux frais qu'ils entraînent (art. 793, C. pr.).

BIBL. : DROIT COMMERCIAL. — CARRÉ et CHAUVEAU, *Lois de la procédure civile et commerciale*, questions 2698 et suiv., t. VI, 1 vol. — BOITARD, COLMET D'AAGE et GLASSON, *Cours de procédure civile*, t. II, n° 1059. — GARSONNET, *Traité théorique et pratique de procédure*, t. IV, n° 889.

**RÉCOMPENSE. I. Droit civil.** — On entend par récompense ce que, au moment de la dissolution de la communauté conjugale et de sa liquidation, l'un des époux doit à l'autre pour lui tenir compte de ce qui aura été payé par la communauté, soit pour acquitter les dettes et charges qui lui étaient personnelles, telles que le prix ou partie du prix d'un immeuble à lui propre ou le rachat de services fonciers, soit pour le recouvrement, la conservation ou l'amélioration de ses biens personnels et généralement toutes les fois que cet époux aurait tiré un bénéfice personnel des biens de la communauté. La récompense est alors égale à la somme déboursée par la communauté dans l'intérêt de l'époux qui la doit, ou au profit dont est privé l'autre époux par la cessation de la communauté qui, rendant à son conjoint la disposition d'un bien dont il est propriétaire, lui enlève le produit ou le revenu en vue duquel la communauté s'était imposé des sacrifices. Les cas dans lesquels il y a lieu à récompense par l'un des époux à l'autre sont nombreux, nous n'en signalerons que quelques-uns. Pour les récoltes sur pied, les loyers échus au moment de la liquidation, la récompense sera de partie des frais de labour et d'ensemencement, d'entretien des immeubles. De même pour les coupes de bois, qui pouvant être faites pendant la communauté ont été retardées jusqu'après sa dissolution, et les produits des mines ou carrières ouvertes pendant la communauté sur un fonds appartenant en propre à l'un des époux. Il y a lieu à récompense lorsque la communauté a payé les dettes du donateur d'un immeuble attribué à l'un des époux, ou lorsque cet immeuble a été donné à cet époux en représentation d'une créance qui fut tombée dans la communauté, ou bien si cet immeuble provient d'un échange contre un autre de valeur moindre ou plus élevé, appartenant en propre à l'un des époux, ou bien encore, si la communauté a payé de ses deniers une part de l'immeuble dont l'un des époux était déjà propriétaire pour partie.

Mais une différence considérable est à faire suivant que la récompense est due au mari ou à la femme. Celui-là n'est autorisé à se payer que sur les biens communs, et, s'ils sont insuffisants pour le remplir de ses droits, il supporte la perte de la différence, tandis, au contraire, qu'il est tenu de contribuer, en prélevant sur ses biens personnels, au paiement de la récompense due à la femme, si les biens de la communauté sont insuffisants. L'on désigne également sous le nom de récompense la soulte ou différence que doit payer à ses cohéritiers ou copartageants celui qui a reçu dans son lot plus que sa part, par suite de l'impossibilité matérielle de partager un immeuble, ou en faveur duquel l'actif de la succession ou des biens à partager a été grevé d'une dette ou d'une charge dont il a été ainsi libéré. Charles STRAUSS.

**II. Droit administratif.** — RÉCOMPENSES NATIONALES. — Dès 1790, l'Assemblée nationale (séance du 8 juil.) établit le principe que l' « Etat doit récompenser les services qui intéressent la société tout entière » : elle décréta que « tout citoyen qui a servi, défendu, illustré, éclairé sa patrie, ou qui a donné un grand exemple de dévouement à la chose publique, a des droits à la reconnaissance de la nation et peut, suivant la nature et la durée de ses services, prétendre à des *récompenses*. Ces récompenses étaient d'abord les marques d'honneur décernées par la nation, ensuite deux espèces de récompenses pécuniaires : les pensions et les gratifications, les unes devant être destinées au soutien honorable du citoyen qui a bien mérité de la patrie, les autres à payer le prix des pertes souffertes et des sacrifices faits à l'utilité publique. Ces décisions restèrent, en somme, à l'état de principe (V. en particulier PENSION). En 1791, on reconnut qu'il fallait distribuer des gratifications et secours aux artistes qui, par leurs travaux, leurs recherches et leurs découvertes, auront mérité d'avoir part aux récompenses nationales.

En 1798, on en vient à la conception politique de la récompense nationale en l'attribuant aux citoyens tués ou blessés en prêtant main-forte à la loi, mais on refuse encore d'y faire participer les familles de ceux qui meurent en faisant exécuter les lois. En 1799, on adopte au Conseil des anciens (3 oct.) un singulier projet décernant des récompenses nationales aux armées victorieuses, instituant en leur honneur une fête de la reconnaissance, réglant un cérémonial compliqué et majestueux, et concédant aux civils une colonne de marbre placée dans le chef-lieu du département et où seront signalées par une inscription convenable leurs actions éclatantes de dévouement. Ces théâtrales conceptions eurent le sort de leurs devancières. Elles furent oubliées avant d'avoir été réalisées.

Sous l'Empire, les récompenses nationales prirent d'autres formes et d'autres dénominations. La première Restauration en concéda quelques-unes, notamment au duc de Richelieu (2 févr. 1819). Mais c'est à partir du gouvernement de Juillet qu'elles abondent et qu'elles prennent la forme définitive de pensions. En bénéficient d'abord les victimes des journées de Juillet 1830 (25 août 1831), celles des événements de l'Ouest et des journées de Juin 1832 à Paris (21 avr. 1833 et 20 juin 1836) ; puis ce sont les vainqueurs de la Bastille (26 avr. 1833), les victimes de l'attentat du 28 juil. 1835 (4 sept. 1835 et 15 juin 1836); puis les gardes nationaux blessés, veuves, orphelins et ascendants de ceux qui ont succombé dans les événements de nov. 1831 à Lyon et d'avril 1834 à Paris (15 juin et 16 nov. 1836), et dans les journées de mai (25 juin 1839). La République de 1848 ne manqua pas de suivre ces errements et institua, dès le 15 mars, une commission des récompenses nationales dont la présidence fut donnée à Albert qui, le 2 mai, s'empressa de transmettre ses pouvoirs à la mairie de Paris. Il fallut attendre jusqu'à l'Empire (loi du 14 mai 1856) pour que les blessés des journées de Juin 1848, les ascendants ou orphelins des citoyens tués en combattant dans ces journées reçussent leurs récompenses. Enfin la troisième République s'est montrée très prodigue de ces sortes de pensions. Elle en a donné aux veuves et orphelins des otages tués pendant la Commune de Paris (1er mars 1872), à Pasteur (18 juil. 1874 et 2 août 1883), aux victimes du coup d'État du 2 déc. 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 févr. 1858 (30 juil. 1881), aux veuves du colonel Flatters (21 août 1881), de Chanzy (11 mai 1883), Pelletan (14 août 1885), Paul Bert (14 nov. 1886), aux survivants des blessés de février 1848 et leurs ascendants, veuves et orphelins (18 avr. 1888), au Dr Maillot (25 juil. 1888), aux veuves de Jauréguiberry (29 avr. 1889), Faidherbe (23 juin 1890), Renan (12 avr. 1893), Burdeau et à Mme Burdeau mère (29 déc. 1894), aux tirailleurs de la mission Marchand (8 juil. 1899). R. S.

**III. Pédagogie.** — RÉCOMPENSES ET PUNITIONS. — Toute organisation sociale implique une réglementation, sanctionnée elle-même par un système disciplinaire. L'école n'échappe pas à cette loi, mais l'idée de discipline entraîne surtout d'ordinaire celle de punition. Le fait d'avoir au contraire donné ici la première place au système des récompenses prouve déjà combien a évolué à notre époque la doctrine pédagogique unanimement orientée désormais vers une discipline active sans doute mais avant tout libérale et adaptée par conséquent aux théories ambiantes sur le

droit de punir, la responsabilité morale et les droits de l'enfant (V. Discipline).

*Les règlements.* A la manière des codes, les règlements des écoles primaires traitaient les récompenses par prétérition : une sorte de droit coutumier avait pourtant donné force de loi aux bancs d'honneur, aux croix d'honneur, aux rubans de diverses couleurs, aux bons points. On y ajoutait dans les lycées et collèges les exemptions, les prix de Pâques, les tableaux d'honneur et les prix de fin d'année distribués ici selon des prescriptions fixes. Aujourd'hui encore, si le règlement modèle prévoit, dans les écoles maternelles, la distribution de bons points illustrés échangés à la fin de chaque mois contre des images ou des jouets, il ne comporte aucune allusion aux récompenses dans les écoles primaires : pourtant les plus usitées sont les bons points, les témoignages de satisfaction, les classements, le tableau d'honneur, les livres de prix et le livret de la caisse d'épargne.

Dans les lycées et collèges de garçons, l'arrêté du 5 juil. 1890 mentionne : 1° la bonne note ; 2° le satisfécit donné à la conduite et au succès mérité par le travail ; 3° l'inscription au tableau d'honneur décerné à l'unanimité par les maîtres ; 4° les notes trimestrielles, communiquées à la famille et dont le compte rendu « devra être pour chaque élève la récompense de ses efforts ; » 5° le classement sanctionné par une note sur laquelle beaucoup plus que sur la place, sera retenue l'attention des élèves ; 6° les mentions honorables accordées à la distribution des prix à tout élève ayant bien travaillé et convenablement réussi ; 7° les prix et accessits obtenus d'après le total des notes ; 8° l'éloge public ; 9° le prix d'excellence réservé dans chaque classe par un vote de l'ensemble des maîtres à l'élève ayant le mieux satisfait à tous ses devoirs. L'arrêté du 28 juil. 1884, portant règlement pour les lycées et collèges de jeunes filles, mentionne en outre que, chaque samedi, la directrice donne lecture en classe du résumé des notes obtenues dans le cours de la semaine et que les devoirs pourront être inscrits dans un registre qui prendra le nom de cahier d'honneur de la classe.

L'enseignement supérieur dispose de médailles, de prix en livres et en numéraire et de mentions accordées soit à la suite de certains examens, et alors accompagnant la collation des grades ou décernées à la suite de concours annuels.

Le système des punitions est beaucoup plus compliqué : il est détaillé avec un soin troublant dans tous les règlements. Il faut toutefois noter la disparition presque totale des punitions corporelles ; on ne les autorise, avec beaucoup de restrictions d'ailleurs, qu'en Allemagne, en Angleterre et en Amérique où la double autorité de la Bible et de la tradition paraît devoir maintenir encore longtemps en vigueur cet usage des verges auxquelles pourtant, selon le mot partout approuvé de Montaigne, « il ne s'est vu aultre effet, sinon de rendre les âmes plus lasches ou plus malicieusement opiniastres ». En France, dès 1769, le règlement rédigé pour les exercices intérieurs des collèges, confirmé par le statut du 19 sept. 1809, supprime les punitions corporelles, et le code (art. 1382-4) déclare le professeur civilement responsable des conséquences que peuvent entraîner les coups donnés aux enfants. A l'exemple des *Frères* (V. ce mot), on maintient la férule dans les écoles primaires : toutefois, dès que l'enseignement est organisé en France (loi du 28 juin 1833), le statut sur les écoles primaires, élémentaires, communales (25 avr. 1834, titre 2, art. 29) déclare expressément que « les élèves ne pourront jamais être frappés ». En 1842, on supprime la mise à genoux et le règlement scolaire modèle du 19 janv. 1887 énonce art. 29 : « Il est absolument interdit d'infliger aucun châtiment corporel, il est également interdit aux instituteurs et institutrices de tutoyer leurs élèves. » Les seules punitions dont ils puissent faire usage (art. 19) sont : les mauvais points, la réprimande, la privation partielle de la récréation, la retenue après la classe, l'exclusion pendant trois jours, enfin l'exclusion définitive prononcée par l'inspecteur d'Académie.

Dans les lycées et collèges de garçons, où le statut de 1809 et le règlement du 7 avr. 1854 avaient maintenu la table de pénitences, la séquestration, le peloton de punition, le piquet au réfectoire, au dortoir et en récréation, l'arrêté du 5 juill. 1890 autorise uniquement la mauvaise note, les leçons et devoirs à rapprendre, le devoir extraordinaire, la retenue du jeudi et du dimanche, la privation de sortie, l'exclusion de la classe ou de l'étude, les avertissements et enfin l'exclusion temporaire ou définitive infligés par le conseil de discipline, assemblée élective d'une autorité considérable et dont l'intervention suffit la plupart du temps pour rendre inutile la punition extrême. En ce qui concerne les lycées et collèges de jeunes filles, le règlement (art. 32) autorise la mauvaise note, la tâche extraordinaire, l'exclusion momentanée de la classe, la réprimande par la directrice, l'exclusion temporaire et l'exclusion définitive. Il est regrettable qu'on n'ait point doté ces établissements d'un conseil de discipline qui pourrait très utilement seconder la directrice dans la distribution des récompenses ou des punitions : au témoignage de tous les hommes compétents, ces assemblées élues, créées en 1890, ont rendu les plus grands services.

Les universités ont aussi leur discipline scolaire exercée, à l'égard des étudiants immatriculés ou inscrits et des candidats aux grades et titres de l'enseignement supérieur, par le doyen qui a droit d'avertissement et d'admonestation, et par le conseil de l'Université qui peut prononcer la réprimande, l'interdiction de prendre des inscriptions pendant un an, l'exclusion temporaire ou définitive, d'une ou de toutes les Facultés et enfin l'affichage de ces décisions à l'intérieur de l'Université. Appel peut être interjeté par le recteur ou par l'étudiant devant le Conseil supérieur (loi du 27 févr. 1880 et décr. du 27 juil. 1897).

*Les théories.* Ce système qui s'étend aux écoles de tous les degrés n'est-il pas une survivance de préjugés vivaces mais faux et ne doit-il pas disparaître complètement sous l'influence des théories analogues à celles qui postulent la transformation de l'organisation juridique sociale ? Pour les uns (Rousseau, Spencer), l'enfant n'a point de meilleur maître que la nature qui proportionne exactement le plaisir et la peine à l'action commise et dont les réactions rendent inutiles l'intervention des parents ou des éducateurs préservés ainsi de toute inquiétude et de tout ressentiment, les enfants ne pouvant s'en prendre de leurs souffrances qu'à la nature se faisant elle-même raison. Mais, dispensant les pères de tout patronage et les enfants de toute tutelle, les exposant à des punitions irréparables et presque toujours disproportionnées avec la faute commise, le système des réactions naturelles et des conséquences inévitables, paraît de plus inapplicable, « l'éducation publique se refusant formellement aux conditions que la doctrine suppose » (Gréard). Ne peut-on pas alors fonder la suppression de tout système disciplinaire sur des considérations d'ordre psycho-physiologique ? L'enfant est un être en pleine évolution, absolument distinct de l'adulte au point de vue organique et moral, irresponsable d'ailleurs de tares héréditaires qu'il est incapable de connaître et n'ayant sur le bien et le mal aucune idée commune avec celles de l'éducateur. Il est cruel de le punir et ridicule de le récompenser ; par contre, il est indispensable de lui appliquer les règles d'une hygiène appropriée à sa nature, de développer ses facultés intellectuelles en provoquant sa curiosité et d'élever dans des institutions spéciales les anormaux vulgairement considérés comme vicieux.

En effet, l'enfant n'est pas le petit être candide et véridique dépeint par Rousseau, ni l'homme déjà corrompu et perverti qu'il faut mâter par la force comme le pensent ceux qui modèlent le régime d'une classe sur le code d'une armée en campagne, se lamentent de la dispari-

tion de l'autoritarisme et réclament avant tout « le droit de punir ». D'autre part, la pédagogie traditionnelle a eu tort, surtout en France, où l'on en compte peut-être 150.000, — de méconnaître complètement l'existence des anormaux qui troublent innocemment leurs camarades, et on commence enfin à ne plus confondre le bavardage, l'exubérance juvénile, la mobilité de l'attention spontanée avec l'indiscipline ou la révolte, ainsi que les formes maladives de la paresse ou de la timidité avec le vice. Mais, tout en souhaitant que l'intervention disciplinaire, sous forme de punitions ou de récompenses, devienne sans cesse plus discrète, tout en condamnant aussi un ascétisme excessif qui voudrait supprimer tout appel à l'émulation et à l'intérêt, on doit admettre la nécessité d'un système disciplinaire. L'exemple des bons cités aux négligents, l'appel aux sentiments généreux, une liberté plus grande laissée aux élèves des classes supérieures invités à se juger eux-mêmes et à s'appliquer la sanction qui leur paraît méritée, une causerie familière et affectueuse avec l'enfant pris à part, des avertissements réitérés sont autant de moyens préventifs d'une incontestable efficacité. Pourtant il faut maintenir une règle égale pour tous et un emploi du temps immuable, qui développent le goût de la régularité, l'esprit d'obéissance à la loi de solidarité, le blâme où perce la tristesse sympathique de celui qui est contraint de le prononcer, les punitions d'ordre imaginatif, les seules qu'on doive conserver dans l'avenir et qui éveillent la conscience et la volonté de celui qui les subit; enfin, à la dernière extrémité, les peines privatives sobrement infligées avec le plus grand calme et après avoir été expliquées et justifiées pour qu'elles servent à pacifier la volonté, à restaurer le courage, à édifier tous les témoins sans atteindre la dignité, produire le découragement et compromettre l'éducation de la liberté.

Quant aux récompenses, elles sont plus difficiles encore à choisir et à proportionner que les punitions : on peut utiliser, comme certains remèdes pendant qu'ils guérissent encore, les places, les prix, les livrets même. La bonne note accordée à l'application et à l'émulation avec soi-même beaucoup plus qu'au succès, le satisfécit, qui renseigne et intéresse la famille au moins autant que l'élève, l'éloge modéré mais sincère des qualités intellectuelles et morales, une part toujours laissée à la classe entière qu'il faut solidariser pour le bien dans les progrès accomplis par chacun, la louange donnée parfois à crédit pour engager l'avenir, enfin et surtout des récréations actives et vraiment dignes de ce nom (lectures, illustrations, excursions, promenades, réunions d'élèves, visites de bienfaisance, jeux collectifs, etc.) organisées en vue de cultiver la curiosité de l'enfant, ses propensions naturelles au respect, à l'admiration, à l'amour du bien et ses instincts d'imitation et de production : telles sont les récompenses qui, jointes au souci perpétuel de la justice et de l'équité, charmeront l'étude sans en détacher, comme si elle était une misère qu'il faut oublier dès qu'on a pris la peine de la subir, et développeront le sentiment du devoir individuel et social, sans atteindre l'esprit de bonne humeur ni détruire les mobiles utilitaires auxquels il est prudent et indispensable de faire une place suffisante.

Ainsi entendues, les sanctions seront admises par l'enfant très sensible, quoi qu'on dise, à la justice et à la bienveillance : on évitera la contrainte violente et le relâchement sans frein, on fera cesser le divorce dangereux du travail et du jeu en détruisant la gêne remplacée toujours par l'exercice adroit et approprié des facultés physiques et intellectuelles, et on réconciliera dans un système à la fois ferme et libéral les médecins, les pédagogues et les moralistes, unanimes à souhaiter l'adaptation toujours meilleure de l'enfant au rôle qu'il devra jouer dans la société actuelle. Pour le reste, il faut en ces matières délicates, se fier à l'initiative éclairée et dévouée de l'éducateur : pour enseigner la liberté, il faut être libre, c.-à-d. uniquement préoccupé d'obéir à la raison, qui fournit à la volonté ses maximes. Toutes les fois qu'il voudra récompenser ou punir, qu'il se rappelle, et cela suffira, cette maxime donnée par Marion : « Il n'y a de bon en éducation que ce qui élève ». Eugène Blum.

Bibl. : Pédagogie. — Aux documents officiels cités plus haut, il convient de joindre : les *Instructions* de 1890; Paris ; *Plan d'études de l'enseignement secondaire des jeunes filles;* Paris, 1887. — Pichard, *Nouveau Code de l'instruction primaire ;* Paris, 1890. — Charles, *Législation des établissements publics d'enseignement secondaire ; Enquête parlementaire sur l'enseignement secondaire*, 1899 : Dépositions Belot, Bernès, Bérenger, Boudhors, Boutroux, Brocard, Buisson, Didon (père), E. Dupuy, Fallex, Fretillier, Gallois, Gréard, Lévy, Rambaud, t. I et II ; même recueil; *Rapports et réponses au questionnaire*, t. III et IV. — Gréard, *Education et Instruction* (Enseignement secondaire, II); Paris, 1887. — Boutroux, *Question de morale et d'éducation ;* Paris, 1895, ch. iii. — Marion, *l'Education dans l'Université ;* Paris. — Compayré, *Etude sur l'enseignement*, Paris, 1891. — J. Sully, *Etudes sur l'enfance ;* Paris, 1898. — Dr M. de Fleury, *l'Ame et le Corps de l'enfant ;* Paris, 1899. — Dr Mannheimer, *les Troubles mentaux de l'enfance ;* Paris, 1899. — Blum, *l'Enseignement secondaire des jeunes filles en Allemagne*, l. 11, 7 ; Paris, 1889. — *Manuel général de l'instruction primaire : Les Enfants anormaux, et questionnaires adoptés par la Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant* (nos de nov. 1899, fév. et mars 1900).

**RÉCONCILIATION** (Hist. relig.) (V. Pollution, § *Droit canonique*).

Réconciliation des pénitents (V. Pénitence, t. XXVI, p. 297).

**RECONNAISSANCE. I. Art militaire.** — On appelle reconnaissance toute opération qui a pour but de découvrir ou de vérifier un ou plusieurs points relatifs, soit à la position et aux mouvements de l'ennemi, soit à la topographie et aux ressources du théâtre de la guerre. On les distingue, dans la pratique, en *reconnaissances journalières* et *reconnaissances spéciales*. Il y a, en outre, des *reconnaissances offensives*.

Les *reconnaissances journalières* sont confiées à la cavalerie d'exploration ou de sûreté et aux troupes d'avant-postes (V. Avant-postes et Exploration). Les reconnaissances effectuées par la cavalerie d'exploration sont plus spécialement désignées sous le nom de *découvertes*. Elles sont assurées, soit par des officiers accompagnés de quelques cavaliers, soit par des détachements d'effectif variable. Le rôle essentiel des premières est de *voir ;* au contraire, les détachements d'une certaine force peuvent se trouver amener à combattre, mais la mobilité est néanmoins la principale condition du succès de leur mission. Aux avant-postes, les reconnaissances sont fournies par la réserve et par le corps principal. Composées de détachements d'infanterie et de cavalerie, d'un effectif supérieur à celui des *patrouilles* (V. ce mot), elles ont pour mission d'aller chercher des renseignements que celles-ci ne pourraient obtenir. Elles sont exécutées sur l'ordre du commandant des avant-postes et commandées par un officier. Il importe de ne pas les prodiguer et d'en faire varier l'heure, ainsi que l'itinéraire. Lorsqu'elles rencontrent l'ennemi, elles le suivent autant que possible, sans se laisser apercevoir et ne le combattent que lorsqu'elles y sont forcées : soit pour lui faire des prisonniers qui leur fournissent les renseignements dont elles ont besoin, soit pour retarder sa marche s'il se dirige sur le cantonnement ou le bivouac.

Les *reconnaissances spéciales* ont lieu sur l'ordre du commandement et en vue d'un but déterminé : exploration d'une localité, étude d'un accident de terrain, etc. Elles sont exécutées par des officiers accompagnés de quelques cavaliers ou de détachements dont la composition dépend du but à atteindre, de la nature du pays, de la plus ou moins grande proximité de l'ennemi. Suivant les circonstances également, ces détachements, pris dans les fractions non employées au service d'avant-postes, comprennent des troupes d'infanterie, des troupes de cavalerie ou des troupes de toutes armes. L'officier qui commande la reconnaissance reçoit, en partant, des renseignements détaillés sur l'objet de sa mission, sur les difficultés qu'il pourra rencontrer ; il les communique, en franchissant les

avant-postes, à l'officier général dont ceux-ci dépendent et qui y ajoute les indications qu'il possède personnellement. La reconnaissance s'avance groupée, avec de grandes précautions et en se couvrant par des éclaireurs. Elle arrive, si possible, devant l'objectif, lorsque c'est une troupe ennemie à reconnaître, à la tombée de la nuit, pour mieux l'examiner à la pointe du jour. Si l'ennemi demeure dissimulé, elle l'attaque au besoin pour l'obliger à se déployer, en rompant ensuite le combat dès que son but est atteint. Son chef se sert, pour la transmission successive des renseignements, s'ils sont urgents, de tous les moyens de communication dont il dispose : télégraphe, vélocipédistes, etc., en ménageant le plus possible ses ressources en hommes et en chevaux. Au retour, il évite de suivre le même chemin qu'au départ. Il rend compte de sa mission dans un rapport écrit (V. Rapport).

Les *reconnaissances offensives* ont pour but exclusif d'obliger l'ennemi, par des attaques simultanées sur des points déterminés, à révéler, en se déployant, ses forces, son emplacement, ses projets. Elles sont du domaine du combat et préludent le plus souvent à la bataille. Les commandants d'armée peuvent seuls, en principe, les ordonner, et elles ne sont permises aux autres officiers généraux que lorsqu'ils agissent isolément ou dans des cas d'une urgence absolue.

**II. Législation.** — Reconnaissance de droits (V. Acte recognitif, t. I, p. 663).

Reconnaissance d'enfant (V. Enfant, t. XV, p. 1036).

Reconnaissance d'utilité publique (V. Utilité publique).

Prêt sur reconnaissance. — Les reconnaissances du *mont-de-piété* (V. ce mot) donnent lieu à deux sortes de trafics basés sur l'écart souvent considérable qui existe entre la somme prêtée et la valeur réelle du gage : on les achète, escomptant le *boni* éventuel et on prête sur elles. Légitimes en eux-mêmes, l'achat des reconnaissances et le prêt sur reconnaissances dégénèrent, dans la pratique, le second principalement, en spéculations usuraires. Le prêt n'est, d'ordinaire, en effet, que d'une faible somme : 3, 4, 5 fr. au maximum pour une reconnaissance de 20 à 30 fr. ; lors du remboursement, il n'est exigé de l'emprunteur comme intérêt et *commission*, que 30, 40, 50 cent., peu de chose en apparence ; mais, comme le prêt n'est jamais consenti que pour un mois, *sauf renouvellement*, ces 30, 40, 50 cent., font ressortir, en réalité, l'intérêt à 120 % par an, les soi-disant frais que représente la commission étant imaginaires. L'industrie est, on le voit, lucrative ; de plus, elle est sans risques, le *boni* garantissant toujours et au delà le prêt. Aussi les agences de prêts sur reconnaissance sont-elles nombreuses et prospères. Les parquets se sont, à différentes reprises, émus de la situation. Le délit d'usure étant difficile à constater, à raison des précautions prises, ils ont requis contre les tenanciers de ces officines l'application de l'art. 411 du C. pénal. Mais cet article ne vise que le prêt sur gage de choses corporelles (V. Prêt, t. XXVII, p. 614), et il fallait, conséquemment, admettre que la reconnaissance n'est pas un meuble incorporel, qu'elle se confond avec l'objet corporel dont elle constate le dépôt et que la donner en nantissement c'est en réalité donner en nantissement le meuble corporel qui y est désigné. C'est ce qu'a fait la jurisprudence après de longues fluctuations. Les maisons de prêt sur reconnaissances n'en ont pas moins continué à fonctionner. Elles ont tourné la difficulté en substituant au contrat de prêt un contrat de *vente à réméré*, c.-à.-d. avec faculté de rachat *au bout du mois* et aux conditions précitées. Quelques tribunaux ont, il est vrai, nié à ces ventes un caractère sérieux, appliquant quand même l'art. 411 ; mais le plus grand nombre hésitent, faute de preuves matérielles, et les prêteurs en profitent.

**III. Littérature.** — Aristote a expliqué la place que tenaient les reconnaissances de personnages dans la tragédie grecque et leur importance dramatique. Il a distingué diverses sortes de reconnaissances et met au premier rang celle qui a lieu dans *Œdipe roi*, de Sophocle, et qui est accompagnée d'une péripétie. La reconnaissance peut être double comme celle qui se produit dans *Iphigénie en Tauride*, d'Euripide: Oreste reconnaît sa sœur qu'il croyait morte, et Iphigénie son frère que l'on disait errant. Les plus belles reconnaissances se produisent au moyen de la psychologie et par des signes moraux ; dans l'*Electre*, de Sophocle, le frère et la sœur se reconnaissent à la ressemblance des sentiments qui les agitent ; au contraire, dans les *Choéphores*, d'Eschyle, la même reconnaissance d'Electre et d'Oreste s'opère par des procédés dramatiques moins delicats, à l'aide de signes matériels : la boucle de cheveux déposée par Oreste sur le tombeau d'Agamemnon et le voile qu'Electre a tissé de ses mains. Dans l'*Odyssée*, on trouve un exemple des deux procédés : la scène du bain est une reconnaissance avec péripétie ; d'autre part, Ulysse est reconnu par sa nourrice au moyen de sa blessure.

Le théâtre moderne a usé des reconnaissances, comme le théâtre antique, mais il s'est contenté en général des procédés les moins artistiques et les plus faciles : la reconnaissance s'opère en général à l'aide de marques corporelles, de colliers, de « croix de ma mère ». Dans *Notre-Dame de Paris*, de Hugo, la recluse du Trou-aux-Rats reconnaît sa fille dans l'Egyptienne, grâce au petit soulier qu'elle porte en amulette. On pourrait citer de très nombreux exemples de ces reconnaissances au théâtre. Ph. B.

**RECONNAISSANCE** (Hospice de la) (V. Brézin [Hospice]).

**RECONSTITUANT** (Thérap.). On désigne ainsi tout moyen hygiénique ou thérapeutique capable de relever ou d'améliorer la nutrition, d'accroître la richesse du sang, de stimuler la vitalité de l'organisme affaibli par les souffrances ou la maladie. Les médicaments reconstituants jouent le rôle d'agents *métasyncritiques* en favorisant l'assimilation, comme les amers ou les préparations de quinquina, ou d'*altérants* en activant la désassimilation, comme l'iodure de potassium. L'hydrothérapie, les eaux minérales, les exercices, la gymnastique, les voyages, divers médicaments comme le fer, le manganèse, l'huile de foie de morue, les alcalins, l'arsenic rendent des services à titre de reconstituants. Leurs effets sont souvent remarquables, à la condition que l'on se rapproche le plus possible des meilleures conditions hygiéniques ; ils maintiennent l'équilibre entre les recettes et la dépense organiques. Nombre de médecins les prescrivent même souvent à l'exclusion de tout autre agent thérapeutique, en particulier dans les maladies chroniques où la nutrition est languissante et la vitalité déprimée. C'est ainsi que les distractions, le grand air et surtout un régime alimentaire excellent, bien approprié aux fonctions digestives, constituent souvent des moyens héroïques dans cette médication. Leur rôle doit être de fournir au sang qu'ils revivifient des matériaux suffisants pour assurer en quelque sorte la recorporation complète du malade ; ils doivent être des *hématiniques*, augmentant la quantité et la qualité du sang, en déterminant pour ainsi dire une transfusion lente et continue. Parmi les aliments, c'est surtout dans la classe des *analeptiques*, qu'on trouvera des reconstituants de premier ordre, pour procurer au sang les éléments plastiques destinés à réparer les tissus et à relever les forces. Ces aliments doivent être facilement digérés et régulièrement absorbés, et leur choix se fera avec un soin judicieux. On y ajoutera au besoin des *eupeptiques* (pepsine, diastase, pancréatine, etc...), pour favoriser leur digestion, ou des agents médicamenteux propres à les transformer en peptones ou matières assimilables. Toute substance alimentaire n'est réellement réparatrice que si elle est parfaitement digérée, et ce ne sont pas toujours les aliments les plus nutritifs mais plutôt ceux dont l'absorption est rapide et facile, qui sont les meilleurs reconstituants. Il en est ainsi du lait frais pris au

sortir de la mamelle, du sang bu de suite à la sortie de la plaie de l'animal égorgé aux abattoirs, des thés de bœuf, des bouillons, des potages féculents, du jus de viande, qui sont parfaitement assimilables ; puis viennent les viandes blanches, les œufs, les poissons et les légumes, et en dernier lieu les viandes rouges, grillées ou rôties. Au nombre des agents thérapeutiques, nous citerons simplement les préparations de fer ou de manganèse, l'huile de foie de morue, les phosphates de chaux, les toniques et les amers, le quinquina, etc. Selon Gubler, le fer est le type des hématiniques, le meilleur recorporant, mais ses indications sont toutes spéciales. L'huile de morue fait engraisser les sujets ; elle est rapidement absorbée ; elle constitue un excellent sanguificateur et un bon réparateur des forces. Le phosphate de chaux, qui existe en notable proportion dans l'économie, joue un grand rôle dans la nutrition.

Lorsque ces moyens, aliments et médicaments, ne sont pas suffisants, on doit avoir recours aux agents hygiéniques, tels que l'hydrothérapie, l'exercice, la cure d'altitude, les eaux minérales, etc. Le plus précieux de ces reconstituants est certainement l'air ou mieux l'air oxygéné, l'aliment de la vie, *pabulum vitæ*, lorsqu'il est inhalé dans de bonnes conditions, loin de toute influence délétère. On connaît les bons résultats que l'on obtient grâce à cet agent revivifiant chez les convalescents envoyés à la campagne ou dans les pays de montagnes. Le sang, mieux oxygéné, reprend sa plasticité, la nutrition se régularise, les forces reviennent, l'appétit renaît, l'hématose redevient normale. Quant aux climats, leur influence est variable, et si les stations méridionales offrent souvent de grands avantages, il pourra arriver, d'autre part, qu'un air froid et sec soit préférable pour stimuler la fonction respiratoire et tonifier la circulation du sang. En ce qui concerne l'hydrothérapie, la gymnastique, les stations hydro-minérales ou la cure maritime, dont les bienfaits sont incontestables, nous devons renvoyer aux articles spéciaux concernant ces moyens thérapeutiques, pour aborder de suite la délicate question des indications de la médication reconstituante.

Il est évident qu'on doit faire un choix raisonné parmi cette quantité d'agents si précieux, mais si variables dans leurs effets suivant les circonstances. On ne doit pas prescrire les reconstituants sans aucune règle et sans méthode. Quelques-uns d'entre eux, employés au hasard, pourraient même avoir une influence nuisible dans certains cas, où ils pourraient être contre-indiqués; il en serait ainsi de l'hydrothérapie, des préparations martiales mal appliquées, ou d'un changement de milieu mal approprié à l'état d'un individu. Ils sont administrés dans un grand nombre d'affections aussi bien aiguës que chroniques. On devra y recourir dans les cas d'une dénutrition trop considérable des tissus et d'une prostration profonde des forces au cours d'une maladie aiguë, sans craindre l'excitation du régime réparateur au point de vue de la fièvre, particulièrement dans la fièvre typhoïde, les fièvres éruptives et intermittentes. Dans les phlegmasies viscérales aiguës ordinaires, on se contentera néanmoins de la diète modérée, en ayant recours à la rigueur aux toniques ou aux stimulants diffusibles (alcool, quinine, etc.) ou dynamophores (café, thé, coca, maté, etc.). Enfin, on doit toujours tenir compte de l'âge, du tempérament, des habitudes du sujet, du milieu où il vit, de l'état de ses forces, et, suivant les pertes subies par l'organisme, discuter l'opportunité de les réparer. C'est surtout au cours de la convalescence que les reconstituants, et particulièrement une bonne alimentation et l'air pur, pourront rendre de sérieux services. Ils contribueront à augmenter la proportion des hématies, et à rendre au sang ses qualités nutritives au cours de certains états de faiblesse des maladies chroniques ou dans les différentes anémies, dont on combattra les causes. Telles sont les indications générales des reconstituants ; nombreuses sont les maladies dans lesquelles on peut les employer ; nous renvoyons aux articles qui les concernent, en particulier la *tuberculose*, la *scrofule*, le *rachitisme*, le *diabète*, etc... Enfin dans les névroses et la neurasthénie, on a pu mettre à profit leur action réparatrice et même curative, et utiliser suivant les indications particulières à chaque cas telle ou telle classe de reconstituants.

**RECONVENTION** (V. Demande, t. XIV, pp. 21 et suiv.).

**RECORD** (Anc. dr.). On appelait généralement ainsi, dans le très ancien droit coutumier, la preuve orale ; particulièrement dans le cas de jugement. La preuve du jugement rendu ne se faisait pas par la production d'un écrit, mais par le témoignage oral des juges ou de ceux qui étaient présents au jugement ou du moins auraient pu y participer. Ce mode de preuve persista longtemps, et en 1372 un registre de Saint-Germain des Prés nous montre encore un plaideur en appelant des écritures du tabellion au souvenir des juges. Plus tard, l'on préféra de beaucoup le témoignage écrit. Les lettres passèrent les témoins depuis l'ordonnance de Moulins et la généralisation de l'usage des notaires et tabellions. Le mot *record* ne fut plus employé qu'avec des acceptions spéciales : à Valenciennes, dans le Hainaut et le Cambrésis, on appelait *record* ou *record de loi* la rédaction par écrit qui se faisait en justice d'un acte quelconque, sur la déposition des officiers publics en présence desquels il avait été passé ; de même à Valenciennes, on appelait aussi *record exécutoire* la reconnaissance d'un acte devant le maieur et sept échevins faite dans le but de donner à cet acte le caractère d'authenticité et de le rendre susceptible d'exécution parée.

En Normandie, l'on appelait *record de mariage* un acte passé devant le juge compétent ou le notaire, même après la bénédiction nuptiale et contenant les conventions verbales arrêtées verbalement entre les futurs conjoints leurs parents et amis. Ernest Champeaux.

Bibl. : Denizart, *Collect.*, v° *Record en fait de mariage*. — Esmein, *Etudes sur les contrats*, pp. 57-58. — Glasson, *Hist. du dr. et instit. de la Fr.*, VI, p. 554. — Merlin, *Répert.*, v° *Record de loi et record exécutoire*. — Viollet, *Hist. du dr. civ. fr.*, pp. 157-158, 160-161.

**RECORD** Office. Archives nationales de l'Angleterre. La construction de l'édifice actuel (Fetter-lane, à Londres) fut commencé en 1851. Le Public Record Act et un Ordre du Conseil privé du 5 mars 1852 a confié au « Maître des rôles » (*Master of the rolls*) la garde de toutes les archives de la couronne. Ces archives, qui sont peut-être les plus riches de l'Europe, étaient auparavant dispersées dans une foule de dépôts (à la Tour de Londres, à Chapter House [Westminster], aux King's Mews de Charing Cross, à Carlton Ride, etc.). Les principaux fonds sont ceux des cours supérieures (Chancery, Queen's Bench, Common Pleas, Echiquier, etc.), des anciennes cours abolies (High Court of Admiralty, Court of Arches, Star Chamber, etc.), du duché du Lancastre, des palatinats de Durham et de Lancastre, et les « State Papers » c.-à-d. les archives de l'Amirauté, de l'Audit Office, du Colonial Office, du Foreign Office, du Home Office, du War Office, de la Trésorerie, etc. — F.-S. Thomas a publié dès 1853 un guide sommaire de ces collections, sous le titre de *Handbook to the Public Records*. Cet ouvrage est aujourd'hui remplacé par celui de S.-R. Scargill Bird : *A Guide to the principal classes of documents preserved in the Public Record Office* (2e éd., Londres, 1896, in-8). Une liste des inventaires, « calendars » et « index » du P. R. O. a été publiée en appendice au quarante et unième Rapport annuel du « Deputy Keeper » fonctionnaire subordonné au « Maître des rôles », et chef direct de l'établissement de Fetter-lane. La collection des rapports annuels du Duputy Keeper constitue d'ailleurs un instrument de premier ordre pour les travaux historiques.

**RECORDE** (Robert), savant anglais, né en 1510, mort en 1558, prisonnier pour dettes, quoique médecin de la reine Marie, comme il l'avait été du roi Edouard VI. Il a publié divers ouvrages de mathématiques élémentaires,

sous forme de dialogues entre un maître et un disciple, *The Grounde of the Artes* (1540, deux rééd.); *Pathway of knowledge* (1551); *Principles of geometry* (1551); *The Whetstone of witte* (1556), etc. C'est dans le dernier de ces ouvrages que se trouve le signe = pour l'égalité, signe qu'il paraît avoir inventé (il en explique le choix en disant que rien n'est plus égal que ne le sont deux lignes droites parallèles). Les signes + et — figurent de même dans le premier ouvrage de Recorde, mais il les a sans doute empruntés aux *cossistes* (algébristes) allemands, qui les employaient au moins dès la fin du xv^e siècle. Ils apparaissent en effet dans un ouvrage imprimé en 1489, le *Rechnung* de Joh. *Widmann* (V. ce nom). T.

**RECORS** (Anc. dr.). On appelait ainsi un aide du sergent l'assistant dans ses exécutions, lui servant de témoin et lui prêtant main-forte. Le ministère des recors ne fut plus nécessaire depuis l'édit du contrôle des exploits de 1669, sauf dans le cas de retrait lignager, dans les saisies réelles et dans les emprisonnements. Les recors ne doivent pas être parents des parties ; ils doivent, à Valenciennes depuis 1728, être âgés de vingt-cinq ans au moins, être sans reproches, savoir signer, et signer les exploits et procès-verbaux pour lesquels ils prêtent leur ministère ; enfin déclarer dans les originaux et copies de leurs exploits leur profession, domicile, nom et surnom.

Bibl. : Denizart, *Collect.*, v° *Recors.* — Brillon, *Dict. des arrêts*, v° *Record.* — De Ferrière, *Dict. de dr. et de pr.*, v° *Records.* — Glasson, *Hist. du dr. et instit. de la Fr.*, t. IV, p. 479. — Merlin, *Répert.*, v° *Recors*.

**RECOUBEAU.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Luc-en-Diois; 353 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**RECOULES-d'Aubrac.** Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals ; 535 hab.

**RECOULES-de-Fumas.** Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Marvejols ; 421 hab.

**RECOULES-Prévinquières.** Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Sévérac-le-Château ; 886 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Houillères.

**RECOUMÈNE** (La). Rivière du dép. de la Haute-Loire (V. Loire [Haute-], t. XXII, p. 449).

**RECOUPES, RECOUPTTES** (Agr. et Industrie agricole (V. Meunerie et Son).

**RECOUPÉ** (Blas.). Se dit d'une division d' un coupé quand elle est elle-même coupée.

**RECOUPEMENT.** I. Architecture. — On entend par recoupement de larges retraites ménagées à chaque assise de pierre dans les ouvrages construits sur un terrain dont la pente est escarpée, comme les murs de soutènement, ou dans les ouvrages fondés sous l'eau comme les piles de pont, et ce, en vue de donner plus d'empattement à ces ouvrages. On appelle aussi recoupement l'opération qui consiste à diminuer l'épaisseur d'un mur de pierre en élévation lors du *ravalement* (V. ce mot), et on dit *recouper les balèvres* pour indiquer l'enlèvement de toutes saillies qui peuvent se trouver à la surface de la pierre. Les fragments ou recoupes de pierre qui sont détachés dans ces diverses opérations, sont utilisés pour affermir le sol des caves sur lequel on les étend et les régale en les pilonnant, et la poussière provenant de ces recoupes est passée au tamis et mélangée avec de la chaux, soit pour faire du mortier de la couleur de la pierre, et que l'on emploie à en boucher les trous, soit pour faire du badigeon.

II. Topographie. — La *méthode de recoupement* est d'un emploi constant dans le levé des plans. Elle dérive de la *méthode d'intersection* (V. Planimétrie, t. XXVI, p. 1039). Supposant connue en direction et en longueur une droite, qu'on a exactement reportée sur le papier, on veut déterminer la position du point où l'on se trouve et d'où l'on aperçoit les deux extrémités de la droite, sans s'y transporter. On oriente d'abord son dessin avec l'alidade, on vise l'une des extrémités de la droite et sa trace sur le dessin; on mène la ligne correspondante. On procède de même pour l'autre extrémité, et la rencontre des deux lignes est le point où l'on se trouve. — On appelle quelquefois aussi du même nom une méthode dans laquelle on détermine la position des points par la rencontre de trois droites, en les visant successivement de trois stations différentes. La troisième visée ne constitue alors, en réalité, qu'une vérification.

**RECOURS.** D'une façon générale, le recours est l'action qu'on a contre quelqu'un pour se faire garantir ou indemniser. Ainsi, en matière de vente, l'acheteur évincé a un recours contre le vendeur (V. Garantie) ; en matière de dommages causés par un délit ou un quasi-délit, le patron ou le commettant déclarés civilement responsables a un recours contre l'auteur du fait dommageable (V. Responsabilité) ; en matière d'effets de commerce, le porteur a un recours contre tous les endosseurs (V. Endossement, Lettre de change).

En procédure, le mot recours s'emploie souvent comme synonyme de *pourvoi*, aussi bien en matière civile et criminelle qu'en matière administrative (V. Cassation, Conseil d'Etat, Revision). Il désigne toutefois plus spécialement les voies de réformation ouvertes contre les actes des autorités administratives : décrets, arrêtés, décisions. On distingue alors le *recours gracieux*, le *recours contentieux proprement dit*, le *recours pour excès de pouvoir*. La *voie gracieuse* est un appel à l'autorité mieux informée. Elle est la seule ouverte lorsqu'il n'y a qu'un intérêt froissé, une espérance lésée. Elle n'est soumise à aucune forme déterminée. La *voie contentieuse* suppose la violation d'un droit résultant d'une disposition législative, réglementaire ou contractuelle. L'appel est adressé au conseil d'Etat, dans la forme des pourvois. Le *recours pour excès de pouvoir* vise l'annulation pour l'une des causes suivantes : incompétence, vice de forme, violation de la loi, abus ou détournement de pouvoir. Il présente avec le recours contentieux proprement dit une certaine ressemblance en ce qu'il est jugé comme lui par le conseil d'État statuant au contentieux ; mais il en diffère en ce qu'il s'applique, à l'encontre de celui-ci, même aux actes d'administration pure et aux actes réglementaires et en ce qu'il n'aboutit qu'à la simple annulation (V. Compétence administrative, t. XII, pp. 191 et suiv. ; Conseil d'Etat, t. XII, pp. 482 et suiv., 486 et suiv. ; Ministre, t. XXIII, pp. 1067 et suiv.).

Enfin, le *recours en grâce* est l'appel que fait un condamné à la clémence du chef de l'Etat (V. Grâce).

**RÉCOURT.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Montigny-le-Roi ; 223 hab.

**RECOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Souilly ; 271 hab.

**RÉCOURT.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois ; 145 hab.

**RECOUSSE** (Dr. marit.) (V. Reprise).

**RECOUVRANCE.** Quartier de *Brest* (V. ce mot).

**RECOUVRANCE.** Com. du territ. de Belfort, cant. de Delle ; 65 hab.

**RECOUVREMENT. I. Mécanique** (V. Détente, t. XIV, p. 304).

**II. Géologie.** — Le recouvrement est un des plus remarquables accidents de l'écorce terrestre. Il est déterminé par la superposition d'un paquet sédimentaire, plus ou moins disloqué, à un ensemble de couches moins anciennes, suivant une ligne de séparation presque plane et peu éloignée de l'horizontale. On suppose, pour l'expliquer, qu'après une rupture de terrain, la lèvre élevée de la faille aura été poussée horizontalement par-dessus l'autre, cheminant ainsi jusqu'à des distances de 20 et 25 kil. Au lieu du glissement habituel du toit sur le mur, il y a eu alors chevauchement du mur sur le toit (V. Faille, t. XVI, pp. 1093 et suiv.). Les Anglais appellent *plan de poussée* ou *de charriage* (*thrust*

*planes*) la surface suivant laquelle a lieu le chevauchement. On donne, d'autre part, le nom de *lambeau de recouvrement* au paquet sédimentaire lorsque, comme à Beausset, en Provence, il est réduit à un fragment isolé apparaissant comme un îlot.

**III. Histoire financière.** — Recouvrement des taxes (V. Collecte).

**RECQUES.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres; 420 hab.

**RECQUES-sur-Course.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Etaples; 205 hab.

**RECQUIGNIES.** Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge; 1.009 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Port sur la Sambre. Verrerie.

**RECRÉANCE** (Anc. dr.). Le mot récréance désigne, tantôt une action possessoire par laquelle on demande par provision la possession et la jouissance d'un héritage, en attendant que la chose soit définitivement jugée au fond (V. Possession, t. XXVII, p. 380), tantôt la mise en liberté sous caution accordée au détenu en matière criminelle dans les cas où il n'y a point péril de vie ou de membre. Cette dernière recréance disparut la première.

Bibl. : V. au mot Possession. — Brillon, *Dict. des arrêts*, v° *Recréance*. — Denizart, *Collect.*, v° *Recréance*. — De Ferrière, *Dict. de dr.*, v° *Recréance*. — Esmein, *Hist. de la procéd. crim. en France*, pp. 55 et suiv.

**RECROISETÉ** (Blas.). Se dit d'une croix dont les branches sont elles-mêmes terminées par des croix.

**RECRUTEMENT. I. Armée de terre.** — Historique (V. Armée, t. III, pp. 994 et suiv.).

Dispositions générales. — La loi du 15 juil. 1889 est encore actuellement le code du recrutement de l'armée. Elle se trouve complétée par les décrets des 28 sept. et 23 nov. 1889, ainsi que par l'instruction du 28 mars 1890 et par de nombreuses circulaires ministérielles (notamment 5 déc. 1898 et 21 févr. 1899), et elle a été modifiée par les lois des 6 nov. 1890, 2 févr. 1891, 19 juil., 11 nov. et 26 déc. 1892, 14 août 1893, 20 juil. 1895, 13 mars 1896, 24 mars et 1er mai 1897, 26 mars, 13 et 20 avr. 1898. Elle maintient, comme sa devancière, la loi du 27 juil. 1872, qu'elle a complètement abrogée, l'obligation et l'égalité du service militaire personnel, sans *remplacement*, pour tous les Français qui ne sont pas exclus des rangs de l'armée pour indignité ou pour incapacité physique ou qui ne se trouvent pas temporairement dispensés de tout ou partie de ce service dans l'intérêt des hautes études et des grands services publics, ou au titre de soutiens de famille. Mais elle en porte la durée de 20 à 25 ans: 3 ans dans l'armée active, 10 ans dans la réserve de l'armée active; 6 ans dans l'armée territoriale, 6 ans dans la réserve de l'armée territoriale (V. Service militaire et Réserve).

Conditions d'admissions au service. — En même temps qu'il est une charge, le service militaire est considéré comme un honneur. Ceux-là seuls qui sont Français ou naturalisés Français peuvent, en conséquence, être admis dans les troupes françaises (V. Nationalité et Naturalisation).

D'autre part, sont exclus de l'armée, mais mis, soit pour le temps de service actif, soit en cas de mobilisation, à la disposition du ministre de la marine et des colonies, qui détermine par arrêté les services auxquels ils peuvent être affectés : 1° les individus qui ont été condamnés à une peine afflictive et infamante ou à une peine infamante dans le cas de l'art. 177 du C. pén.; 2° ceux qui, ayant été condamnés à une peine correctionnelle de deux ans d'emprisonnement et au-dessus, ont été frappés, en outre, par application de l'art. 42 du C. pén., de l'interdiction de tout ou partie de l'exercice des droits civiques, civils ou de famille; 3° les relégués collectifs. Les relégués individuels sont incorporés dans les corps de disciplinaires coloniaux (L. 15 juil. 1889, art. 4). Le code de justice militaire est applicable à tous ces exclus pendant la durée de leur période d'activité ou en cas de mobilisation et ils sont justiciables des conseils de guerre maritimes (L. 24 mars 1897).

Les individus reconnus coupables de crimes et condamnés seulement à l'emprisonnement en raison de l'admission de circonstances atténuantes, ceux qui ont été condamnés correctionnellement à trois mois de prison au moins pour outrage public à la pudeur, pour délit de vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs, ceux qui ont été l'objet de deux condamnations au moins, de durée quelconque, pour les mêmes motifs, sont incorporés dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique. Y sont également incorporés à l'expiration de leur peine, pour y accomplir leur temps de service, ceux qui, au moment de l'appel de leur classe, se trouvaient retenus, pour ces mêmes faits, dans un établissement pénitentiaire. Au bout d'une année, et s'ils sont l'objet de rapports favorables de leurs chefs, les uns et les autres peuvent être envoyés dans d'autres corps (L. 15 juil. 1889, art. 5).

Les condamnations pour faits politiques ou pour faits connexes à des faits politiques n'entraînent aucune des déchéances qui précèdent. Les condamnés suivent le sort de la première classe appelée après l'expiration de leur peine, et s'il y a contestation sur le caractère de celle-ci, c'est le tribunal civil du lieu du domicile qui statue (art. 6).

Appel. — L'appel ou *levée* des classes comporte une série d'opérations dont le détail est réglé par les art. 10 à 36 de la loi et qui sont empruntées à la législation antérieure, sans modifications importantes : le recensement, le tirage au sort, la revision, la confection des listes du recrutement cantonal, celle du registre matricule.

*Recensement.* Au 1er janv. de chaque année, les maires de toutes les communes dressent, soit au moyen des déclarations auxquelles sont tenus les jeunes gens, leurs parents ou tuteurs, soit d'office, d'après les registres de l'état civil et tous autres documents et renseignements, soit enfin à l'aide des avis de signalement que les autorités administratives échangent entre elles, la liste des jeunes gens légalement domiciliés dans la commune (et non simplement résidants) et ayant atteint l'âge de vingt ans révolus dans l'année précédente, jusques et y compris le 31 déc. à minuit. Cette liste ou *tableau de recensement*, dont la confection est poursuivie pendant le mois de décembre, doit être publiée et affichée dans la première quinzaine du mois de janvier et suivant les formes prescrites par les art. 63 et 64 du C. civ. pour les publications de mariage. C'est elle qui détermine la *classe* de recrutement, laquelle porte le millésime de l'année précédente. Supposons, par exemple, un jeune homme né en 1879 : il appartient à la classe 1899 (année où il a atteint vingt ans révolus) et il a figuré sur le tableau de recensement publié du 1er au 15 janv. 1900.

Au point de vue du domicile, de la nationalité et de l'âge, l'établissement du tableau de recensement soulève un certain nombre de difficultés, presque toutes résolues par la loi.

L'inscription sur le tableau de telle ou telle commune a pour base le domicile légal du père, de la mère ou du tuteur, alors même que le jeune homme serait émancipé, engagé, établi au dehors, expatrié, absent, détenu en prison, etc. Il n'y a d'exception que pour les jeunes gens mariés et réellement domiciliés dans la commune, et pour ceux qui, n'ayant ni père, ni mère, ni tuteur, sont nés et résident dans la commune, ou y résident sans y être nés et sans justifier de leur inscription sur le tableau d'une autre commune. Si, d'ailleurs, le travail préparatoire se fait par commune, il apparaît, aux termes de la loi, l'œuvre collective de toutes les communes d'un même canton, de sorte que l'inscription d'un jeune homme pourrait très régulièrement être effectuée par le maire d'une commune autre que celle de son domicile légal, pourvu que les deux communes fassent partie du même canton : la loi ne parle, en effet, que de « domicile dans le canton ». Les jeunes gens résidant en Algérie ou aux colonies sont inscrits sur les ta-

bleaux de recensement du lieu de leur résidence, lors même que leur famille serait domiciliée en France. Ils se font rayer sur la justification de cette inscription, des tableaux de recensement où ils auraient pu être portés en France. Cette disposition a une importance pratique considérable, à raison des conditions très différentes du service militaire en Algérie et aux colonies (V. SERVICE MILITAIRE).

Tous les jeunes gens que la loi déclare français, doivent indistinctement le service militaire. Mais il en est qui sont Français comme nés d'un Français, ou comme nés en France de parents inconnus, ou comme nés en France d'un étranger qui lui-même y est né : ils le sont dès leur naissance et ils doivent être inscrits sur les tableaux de leur classe. Il en est, d'autre part, qui sont Français comme nés en France d'un étranger et domiciliés en France lors de leur majorité, ou encore comme enfants d'un père ou d'une mère naturalisés ou réintégrés dans la qualité de Français pendant leur minorité : ils ne le sont que sous condition résolutoire, c.-à-d. s'ils ne répudient la qualité de Français dans l'année de leur majorité (entre 21 et 22 ans), et ils doivent être inscrits avec la classe dont la formation suit l'époque de cette majorité (un an plus tard que les autres, par conséquent) ; s'ils usent ensuite de la faculté de répudiation qui leur est laissée, on les raye du tableau, sous la condition de la production de différentes justifications, notamment d'un certificat constant qu'ils ont satisfait à la loi militaire dans le pays dont ils revendiquent la nationalité. Enfin, il y a des individus qui sont Français comme naturalisés, ou comme réintégrés, ou comme ayant fait la déclaration prévue par l'art. 9 du C. civ. : ils sont assujettis au service militaire et portés sur les tableaux de recensement de la première classe formée après leur changement de nationalité. Ils ne seront astreints toutefois qu'aux obligations de service de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Certains jeunes gens ne peuvent justifier de leur état civil, de leur âge. C'est la notoriété publique qui décide alors, après mise en demeure et sans preuve contraire, de leur inscription sur les tableaux de recensement.

Les omis des années précédentes sont de leur côté portés, quelle que soit la cause de l'omission, et s'ils n'ont pas quarante-cinq ans accomplis, sur les tableaux de recensement de la classe appelée après la découverte de ladite omission. Ils sont soumis à toutes les obligations de cette classe, comme service dans l'armée active et dans la réserve : ils peuvent ainsi être envoyés sous les drapeaux de quarante-cinq à quarante-huit ans, mais ils doivent, dans tous les cas, être libérés définitivement à quarante-huit ans au plus tard, même comme réservistes ou territoriaux. Ils sont, en outre, ainsi qu'on le verra plus loin, passibles de pénalités, et les premiers numéros du tirage au sort peuvent leur être attribués.

*Tirage au sort.* Le tirage au sort a pour but de déterminer l'ordre suivant lequel les recrues seront éventuellement désignées pour servir dans les équipages de la flotte, dans les troupes de la marine, dans la première portion du contingent. Il a lieu publiquement à l'époque fixée par un décret (janv.-févr.) et au chef-lieu du canton. Il est précédé de la revision et, s'il y a lieu, de la rectification, effectuées également en public, des tableaux de recensement. La séance est présidée par le sous-préfet assisté du maire et de ses adjoints si la commune forme un ou plusieurs cantons, ou de tous les maires du canton si le canton est composé de plusieurs communes. Dans ce dernier cas, le sort décide de l'ordre dans lequel celles-ci seront appelées. Des numéros imprimés et paraphés, en nombre égal à celui des jeunes gens inscrits, sont préparés d'avance et comptés, puis vérifiés l'un après l'autre par le sous-préfet. Celui-ci met de côté les premiers numéros et les attribue, d'abord aux omis des années précédentes ayant encouru de ce fait une condamnation, ensuite aux autres omis qui, quoique non condamnés, n'ont pas préalablement justifié que l'omission ne saurait être imputée à leur négligence. Les numéros suivants sont placés dans une urne, après avoir été enfermés dans de petits étuis, et chaque inscrit vient personnellement, à l'appel de son nom, en tirer un. Les parents ou, à défaut, le maire de la commune, tirent pour les absents. Le numéro tiré est immédiatement proclamé et la liste de tirage est dressée à mesure. Elle est lue à haute voix, arrêtée et signée par le sous-préfet et les maires, et affichée dans chaque commune du canton. L'opération ne peut, sous aucun prétexte, être recommencée.

*Revision.* La liste de tirage au sort une fois établie, la parole appartient au *conseil de revision.* Il revoit toutes les opérations du recrutement, entend les observations auxquelles elles peuvent donner lieu et prononce en séance publique sur les cas d'exemption, d'ajournement, de classement dans les services auxiliaires et de dispense. Il est présidé par le préfet du département (à son défaut, par le secrétaire général, et, exceptionnellement, par le vice-président du conseil de préfecture ou par un conseiller de préfecture délégué). Il comprend, en outre, comme membres : un conseiller de préfecture désigné par le préfet, un conseiller général et un conseiller d'arrondissement autres que ceux représentant le canton où a lieu la revision et désignés par la commission départementale, un officier général ou supérieur désigné par l'autorité militaire. Tous ces membres ont voie délibérative. Assistent, d'autre part, aux séances du conseil avec voix consultative : un sous-intendant militaire, le commandant de recrutement, un médecin militaire ou, à défaut, un médecin civil désigné par l'autorité militaire. L'officier de recrutement a pour mission principale d'examiner l'aptitude physique aux différentes armes, et le sous-intendant de présenter, dans l'intérêt de la loi, les observations qu'il juge convenables. Quant au médecin, son avis est obligatoire. Assistent encore aux séances, avec droit de présenter des observations, le sous-préfet de l'arrondissement et les maires des communes intéressées. Le conseil de revision se transporte, sauf décision différente et motivée du préfet, au chef-lieu de chacun des cantons du département. L'époque de ces *tournées* (mars-mai) est fixée chaque année par décret et la date, pour chaque canton, par arrêtés préfectoraux pris d'accord avec l'autorité militaire.

Tous les jeunes gens inscrits sur la liste de tirage au sort et tous les ajournés des années précédentes sont convoqués individuellement, huit jours au moins à l'avance, par une lettre énumérant les divers cas de dispense et les justifications à produire pour chaque cas. S'ils ne se rendent pas à la convocation, s'ils ne s'y font pas représenter ou s'ils n'ont pas obtenu un délai, ils sont considérés comme bons pour le service et classés dans la première portion du contingent. Ceux qui sont présents sont examinés et entendus par le conseil de revision. Le président du conseil demande à chacun d'eux individuellement s'il a des observations à présenter, un cas de dispense à invoquer. Si sa réponse est négative, il la consigne sur la liste de tirage et le fait signer. Si elle est affirmative, ou si un cas d'exemption, d'ajournement, de classement dans les services auxiliaires, ou de dispense, se trouve révélé d'une toute autre façon, le conseil prononce, après examen et discussion, à la majorité des voix

Sont *exemptés* et reçoivent un certificat justifiant de leur situation, les jeunes gens que leurs infirmités rendent inaptes à toute espèce de service, aussi bien auxiliaire qu'actif. Une instruction ministérielle du 3 mars 1894 énumère ces infirmités.

Sont *ajournés* et reçoivent également un certificat justificatif les jeunes gens ayant moins de $1^{m},54$ de taille ou d'une complexion trop faible. L'ajournement n'est que d'une année et astreint à se représenter au prochain conseil de revision. Il peut être prononcé deux fois. L'ajourné définitivement exempté reçoit le certificat d'exemption précité. L'ajourné reconnu propre au service actif ou auxiliaire est soumis aux obligations de la classe à laquelle il appartient. Si donc il a eu deux ajournements, il ne fait, dans tous

les cas, qu'une année de service actif. Il est, en outre, admis à faire valoir les différents cas de dispense dont il sera parlé.

Sont classés dans les *services auxiliaires* (V. ce mot) les jeunes gens impropres au service armé, mais non à toute espèce de service. L'instruction du 13 mars 1894 énumère les maladies ou infirmités qui peuvent motiver le classement dans ces services. Les hommes ainsi classés ne sont astreints, en temps de paix, qu'à des revues d'appel annuelles.

Sont *dispensés* au titre de soutiens de famille, effectifs ou légaux, ou dans l'intérêt des études, les jeunes gens qui justifient de certaines situations et de certains titres minutieusement spécifiés par la loi. Il n'y a plus, du reste, de dispenses absolues, mais seulement des dispenses partielles, les dispensés, à quelque titre que ce soit, devant servir une année, à l'expiration de laquelle ils sont, sur leur demande, envoyés en congé dans leurs foyers jusqu'à l'époque de leur passage dans la réserve de l'armée active. Il n'y a plus, non plus, d'*engagés conditionnels d'un an* (V. Engagé); cette institution, qui avait été introduite en France par la loi de 1872 et qui rappelait, sous quelques rapports, l'*exonération* de la loi de 1855 (V. Armée, t. III, p. 1001), ayant été également supprimée par la loi de 1889. Les cas de dispense sont nombreux et plus nombreuses encore les difficultés qu'a soulevées, dans les situations complexes, l'application de la loi. Il s'est formé, pour leur solution, toute une jurisprudence dont il ne peut être question de donner ici même un simple aperçu. Nous nous bornerons à une énumération. — a. *Soutiens légaux de famille :* aîné d'orphelins de père et de mère ; aîné d'orphelins dont le père est légalement déclaré absent ou interdit; fils unique ou aîné des fils ou, à défaut de fils ou de gendre, petit-fils unique ou aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent ou interdit, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année ; fils unique ou aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins (dans tous les cas qui précèdent, le frère puîné jouit de la dispense si le frère aîné est aveugle ou impotent de façon incurable) ; le plus âgé de deux frères inscrits la même année sur les listes du recrutement cantonal ou faisant partie du même appel ; celui dont un frère est présent sous les drapeaux à un moment quelconque de la durée des opérations des conseils de revision comme officier, appelé pour deux ans au moins, engagé volontaire pour trois ans au moins, rengagé, breveté, commissionné, inscrit maritime, officier marinier du cadre de maistrance (le frère dispensé n'est incorporé, s'il le demande, qu'à l'expiration du temps de service obligatoire du frère qui le dispense) ; celui dont le frère est mort en activité de service ou a été réformé ou retraité pour blessures ou infirmités occasionnées par le service (dans les deux cas qui précèdent, un seul frère peut être dispensé pour un seul cas, mais la dispense se répète autant de fois dans la famille que les mêmes droits s'y reproduisent). Les enfants légitimes seuls peuvent être dispensés comme soutiens légaux. Les demandes, avec pièces justificatives, sont adressées au maire avant le tirage. Si le cas de dispense se produit postérieurement à la décision du conseil de revision, le renvoi dans les foyers a lieu dans les mêmes conditions, c.-à-d. après un an au moins de présence au corps. — b. *Soutiens effectifs de famille:* fils légitimes ou naturels reconnus, qui remplissent effectivement les devoirs de soutiens indispensables de famille. La proportion n'en peut excéder 5 °/₀ du contingent à incorporer pour trois ans. Ils doivent produire un avis motivé de trois pères de famille de la commune ayant un fils sous les drapeaux ou, à défaut, dans la réserve, et être présentés sur une liste par le maire, avec avis motivé du conseil municipal. Le ministre de la guerre peut, d'autre part, décider qu'en sus de ces dispenses, des congés seront accordés par les chefs du corps pour le même motif et sur justifications analogues, aux jeunes gens sous les drapeaux, après un ou deux ans de service et dans la proportion maxima de 1 °/₀ de l'effectif de la classe après la première année, de 1 °/₀ encore après la seconde (V. Congé). Tous les ans, le conseil de revision reçoit des maires des délibérations des conseils municipaux au sujet de la situation exacte de famille des dispensés au titre de soutiens effectifs et prononce, s'il y a lieu et nonobstant la dispense antérieurement accordée, le maintien au corps. — c. *Dispensés conditionnels* (art. 23) : engagés décennaux (V. Engagement, t. XV, p. 1053) ; jeunes gens ayant obtenu ou poursuivant leurs études en vue d'obtenir, soit le diplôme de licencié ès lettres ou ès sciences, de docteur en droit ou en médecine, de pharmacien de 1re classe, de vétérinaire, ou le titre d'interne des hôpitaux nommé au concours dans une ville où il existe une faculté de médecine, soit le diplôme de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des langues orientales, soit le diplôme supérieur de l'Ecole des ponts et chaussées (élèves externes), de l'Ecole des mines de Paris (*id.*), de l'Ecole du génie maritime (*id.*), de l'Institut national agronomique, de l'Ecole des haras du Pin (élèves internes), des Ecoles nationales d'agriculture de Grandjouan, de Grignon et de Montpellier, de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, des Ecoles des maîtres ouvriers mineurs d'Alais et de Douai, des Ecoles d'arts et métiers d'Aix, d'Angers et de Châlons, de l'Ecole des hautes études commerciales et des Ecoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, soit l'un des prix de Rome, soit un prix ou une médaille d'Etat dans les concours annuels de l'Ecole nationale des beaux-arts, du Conservatoire de musique et de l'Ecole nationale des arts décoratifs ; jeunes gens, dans la proportion maxima de 1/2 °/₀ du contingent à incorporer pour trois ans, exerçant une industrie d'art (ciseleurs, graveurs, sculpteurs, mouleurs, mosaïstes, décorateurs, émailleurs, horlogers, bijoutiers, fabricants d'instruments de musique, de chirurgie, de précision, tapissiers, dessinateurs industriels, lithographes, etc.) et désignés par un jury d'état départemental composé mi-partie de patrons et d'ouvriers ; jeunes gens admis, à titre d'élèves ecclésiastiques, à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'Etat. Les jeunes gens qui ne poursuivent pas régulièrement les études en vue desquelles la dispense a été accordée, ceux qui, dans le cours de l'année de service, sont défavorablement notés au point de vue de la conduite ou de l'instruction militaire, ceux qui à vingt-six ans (vingt-sept ans pour les docteurs en droit et en médecine, les pharmaciens de 1re classe, les internes des hôpitaux) n'ont pas obtenu les diplômes ou prix spécifiés, enfin les élèves ecclésiastiques non pourvus, au même âge, d'un emploi de ministre du culte, sont tenus d'accomplir les deux années de service dont ils ont été dispensés (V. pour plus de détails sur les conditions d'obtention et de maintien des dispenses conditionnelles le décret du 23 déc. 1889). Tous, du reste, engagés décennaux compris, sont rappelés l'année qui précède leur passage dans la réserve de l'armée active pendant quatre semaines ; ils suivent ensuite le sort de la classe à laquelle ils appartiennent. Cette période d'exercices supplémentaire n'est pas, au contraire, imposée aux dispensés comme soutiens de famille, mais si la cause de leur dispense vient à cesser, ils sont soumis à toutes les obligations de leur classe et peuvent, conséquemment, être rappelés à l'activité. Les élèves de l'Ecole polytechnique admis dans un service civil, ceux de l'Ecole forestière et ceux de l'Ecole centrale des arts et manufactures font leur année de service, leurs études terminées, comme officiers de réserve.

Enfin sont considérés comme ayant satisfait à l'appel de leur classe : les jeunes gens liés au service dans les armées de terre ou de mer en vertu d'un brevet ou d'une commission ; les jeunes marins portés sur les registres matricules de l'*inscription maritime* (V. ce mot). Les premiers, s'ils cessent le service, les seconds, s'ils se font rayer, en doivent faire la déclaration dans les deux mois au maire de leur commune, sous peine de prison et

d'amende, et complètent dans l'armée active leur temps de service ; ils suivent ensuite leur classe.

Hors l'existence de questions préjudicielles du ressort des tribunaux civils (nationalité, âge, filiation, domicile, etc.), les décisions du conseil de revision sont immédiates ; elles sont en outre, sauf le cas d'erreurs matérielles, définitives ; mais elles peuvent être déférées au Conseil d'Etat pour incompétence, excès de pouvoir ou fausse application de la loi, sans toutefois que le recours soit suspensif.

Notons, pour terminer, que toute décision ayant pour effet d'exonérer de tout ou partie du service obligatoire normal entraîne le paiement de la *taxe* (V. ce mot).

*Liste du recrutement cantonal.* Les opérations terminées, le conseil de revision arrête et signe, pour le canton, la liste du recrutement cantonal. C'est elle qui détermine la situation de tous les jeunes gens inscrits au point de vue de leurs obligations militaires. Elle les classe en sept catégories, en suivant, dans chaque catégorie, l'ordre du tirage au sort : 1° jeunes gens reconnus propres au service armé et ne bénéficiant d'aucun cas de dispense ; 2° dispensés comme soutiens de famille ; 3° dispensés conditionnels ; 4° jeunes gens déjà liés au service ; 5° ajournés ; 6° classés dans les services auxiliaires ; 7° exclus de l'armée à raison de condamnations.

*Registre matricule.* Concurremment aux listes du recrutement cantonal et au moyen d'elles, le commandant de recrutement de chaque subdivision de région établit un registre matricule, où il mentionne, soit l'incorporation de chaque homme inscrit, soit la position dans laquelle il est laissé, puis, successivement, tous les changements qui peuvent survenir dans sa situation jusqu'à sa libération définitive. C'est d'après ce registre que sont établis les *livrets individuels* (V. Livret).

Incorporation. — *Formation des contingents.* Le *contingent* à incorporer est formé par les jeunes gens inscrits dans la première partie des listes du recrutement cantonal (V. ci-dessus). Il est mis chaque année, à dater du 1er nov. (point de départ du temps de service de la classe portant le millésime de l'année précédente), à la disposition du ministre de la guerre, qui en arrête la répartition.

Sont incorporés dans les équipages de la flotte, outre les inscrits maritimes et les hommes admis à s'engager ou à contracter un engagement dans ces équipages : 1° les jeunes gens qui, au moment des opérations du conseil de revision, ont demandé à y servir et ont été reconnus aptes à ce service ; 2° en cas d'insuffisance des catégories qui précèdent, les hommes du contingent ayant les numéros de tirage au sort les moins élevés, qu'ils leur aient été attribués d'office ou qu'ils les aient tirés (V. plus haut).

Sont incorporés dans les troupes de la marine (infanterie et artillerie), outre les contingents coloniaux et les hommes admis à s'engager ou à rengager dans ces troupes : 1° les jeunes gens ayant manifesté l'intention d'y servir et y ayant été reconnus aptes ; 2° en cas d'insuffisance, les hommes du contingent dont les numéros de tirage suivent immédiatement ceux des hommes incorporés dans les équipages de la flotte. Les proportions à fournir par chaque canton sont calculées sur l'ensemble des jeunes gens reconnus propres au service.

Les hommes du contingent non versés dans la flotte ou dans les troupes de la marine servent dans les différents corps de la métropole et de l'Algérie, dans des conditions, en principe, identiques. Mais, en fait, une importante distinction se produit. Chaque année, les effectifs sont fixés par voie budgétaire et le ministre de la guerre ne peut entretenir sous les drapeaux qu'un nombre d'hommes toujours inférieur à celui fourni par les trois dernières classes de recrutement. L'art. 39 de la loi autorise le ministre, pour remédier à cette situation, à renvoyer dans leurs foyers, au bout d'une année de service, le nombre d'hommes qui viendraient en excédent. La mesure est réalisée en déterminant, les opérations du recrutement une fois achevées, une certaine proportion d'hommes du contingent qui ne feront qu'une année. Ce sont, sur chaque liste du recrutement cantonal, ceux qui ont les numéros de tirage les plus élevés. On a ainsi deux portions du contingent : la *première portion*, qui fait trois ans, et la *deuxième portion*, qui ne fait qu'un an et qui, cette première année terminée, est renvoyée dans ses foyers en *disponibilité*, c.-à-d. à la disposition du ministre de la guerre, toujours libre de les rappeler à l'activité.

Les dispensés comptent à part, on l'a vu (2e et 3e parties de la liste du recrutement) et ne sont pas compris dans ces diverses répartitions. Tous servent dans les corps de la métropole.

*Affectation.* Au moment où il comparaît devant le conseil de revision, chaque inscrit peut faire connaître l'arme dans laquelle il désire être placé. L'affectation définitive est arrêtée dans chaque subdivision de région par le commandant du bureau de recrutement. Il a égard tant aux préférences déclarées et aux aptitudes physiques et professionnelles qu'ont révélées les opérations du conseil, qu'aux instructions spéciales qu'il reçoit chaque année du ministère de la guerre. La *taille* joue un rôle important. Quelconque pour l'infanterie, les compagnies d'ouvriers d'artillerie et les sections — pourvu, bien entendu, qu'elle soit supérieure à $1^{m},54$ — elle est au minimum, sans maximum, de $1^{m},60$ pour l'artillerie montée et le train des équipages, $1^{m},63$ pour les sapeurs-pompiers, $1^{m},66$ pour l'artillerie à cheval, l'artillerie de forteresse, le génie ; elle doit être comprise entre $1^{m},59$ et $1^{m},64$ pour les chasseurs à cheval et les hussards, $1^{m},59$ et $1^{m},67$ pour les chasseurs d'Afrique et les spahis, $1^{m},64$ et $1^{m},70$ pour les dragons, $1^{m},70$ et $1^{m},75$ pour les cuirassiers. Quant aux garnisons d'affectation, elles sont, en principe, quelconques, le recrutement de l'armée active étant *national*, c.-à-d. se faisant, à l'encontre du recrutement des *réserves* (V. ce mot), qui est *régional*, sur l'ensemble du territoire. Mais, en fait et pour des raisons d'économie, le ministre de la guerre applique à tous les services et à toutes les armes autres que l'infanterie et, pour l'infanterie, aux trois quarts de cette arme, l'affectation à des garnisons de la région de corps d'armée.

Engagements. — Les engagements, qui constituaient jadis, sous le nom d'*enrôlements volontaires*, la principale source de recrutement de l'armée, sont principalement, de nos jours, une excellente pépinière d'officiers et de sous-officiers futurs. Nous avons déjà dit que la loi de 1889 avait supprimé l'engagement conditionnel d'un an qui n'était qu'une exonération déguisée et qui est remplacé par la dispense conditionnelle, d'un caractère différent. Il ne reste plus, dès lors, qu'une catégorie d'engagés : les *engagés volontaires*.

Pour s'engager, il faut être Français, ou naturalisé Français, ou être autorisé par les lois à servir dans l'armée française. Il faut, en outre, avoir : pour les équipages de la flotte, au moins seize ans accomplis et au plus vingt-cinq ans ; pour l'armée de terre et les troupes de la marine, au moins dix-huit ans accomplis et au plus, dans le cas ou on aurait été exempté ou classé dans les services auxiliaires, trente-deux ans. Il faut aussi posséder, comme taille et comme constitution, l'aptitude requise, n'être ni marié ni veuf avec enfants, jouir de ses droits civils, n'avoir jamais été condamné pour vol, escroquerie, abus de confiance, et n'avoir subi aucune des peines qui font exclure de l'armée, être pourvu, si l'on a moins de vingt ans, du consentement de ses père, mère, ou tuteur. L'aptitude physique est constatée par un médecin militaire, l'aptitude pour certaines armes spéciales par le chef de corps ou par le commandant du bureau de recrutement. Au cas de l'une des condamnations précitées, l'engagement peut être contracté dans un bataillon d'infanterie légère d'Afrique, mais là seulement.

La faculté de s'engager cesse à partir du jour où le

conseil de revision examine le canton sur la liste duquel on est inscrit. Le jeune homme reconnu bon pour le service peut toutefois, jusqu'au 1er nov., *devancer l'appel*, à condition de contracter son engagement dans les troupes de la marine. Peuvent encore s'engager, mais dans une arme quelconque, les hommes exemptés ou classés dans les services auxiliaires qui ont moins de trente-deux ans.

La faculté de s'engager cesse également pour les inscrits maritimes définitifs (V. Inscription). L'engagé choisit son corps, pourvu, naturellement, qu'il ait les aptitudes nécessaires. Ce corps doit, du reste, appartenir, en dehors des équipages de flotte, à l'une des quatre armes combattantes : infanterie, cavalerie, artillerie, génie.

Les engagements sont contractés pour trois, quatre ou cinq années, qui partent du jour de la signature de l'acte d'engagement. Ceux de quatre et cinq ans sont reçus à une époque quelconque de l'année et sans limitation de nombre. Les troupes de cavalerie ne reçoivent que ces engagements. Ceux de trois ans sont reçus du 1er au 31 mars et du 1er oct. au 31 déc., sauf dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, et dans les troupes de la marine, où ils sont reçus en tout temps, au fur et à mesure des besoins. Le nombre en est strictement limité par le ministre pour chaque corps : régiment ou bataillon formant corps. Les jeunes gens qui les contractent doivent être préalablement acceptés par le chef du corps : colonel ou commandant.

Les dispensés conditionnels peuvent, avant l'appel de leur classe, contracter un engagement de trois ans, avec faculté d'envoi en congé au bout d'un an de présence sous les drapeaux et sous réserve de produire ultérieurement les justifications requises.

Enfin, il peut être contracté, en cas de mobilisation, des engagements pour la durée de la guerre par les hommes n'appartenant ni à l'armée active, ni à la réserve, ni à l'armée territoriale, ni à une classe de la réserve de l'armée territoriale déjà rappelée à l'activité, ni à l'inscription maritime.

A la différence du *rengagement* (V. ce mot), l'engagement ne comporte en principe aucune prime. Il n'en est prévu que pour l'engagement de cinq années et pour les jeunes gens du contingent affectés aux équipages de la flotte et aux troupes de la marine qui, leurs trois ans terminés, prolongent de deux années leur période d'activité. Elle est de 100 fr. pour chacune des quatrième et cinquième années.

Les engagements sont contractés, en France, devant le maire d'un chef-lieu de canton quelconque ; en Algérie, devant le maire de l'une des localités énumérées dans le décret du 28 sept. 1889 ; aux colonies, devant les fonctionnaires spécialement désignés. Celui qui veut s'engager est porteur des pièces propres à justifier de la réunion des conditions requises et du certificat d'aptitude que lui a préalablement délivré le chef de corps ou le commandant du bureau de recrutement sur le vu du consentement du chef de corps. Il déclare qu'il n'est ni marié, ni veuf avec enfants, ni lié au service. L'acte est dressé suivant un modèle réglementaire, comme les actes de l'état civil, puis signé par l'engagé et par le maire. Une expédition en est remise par celui-ci à l'engagé, une autre est adressée au commandant du bureau de recrutement de la subdivision, qui fait délivrer la feuille de route par le fonctionnaire de l'intendance. L'engagé qui n'a pas rejoint son corps dans les délais fixés par cette feuille est poursuivi comme *insoumis*.

Les étrangers ayant plus de 1m,54 et âgés de dix-huit ans au moins et de quarante au plus peuvent, après délivrance d'un certificat d'acceptation par le commandant d'un bureau de recrutement, contracter devant un sous-intendant militaire un engagement volontaire de cinq ans dans la légion étrangère. Ils sont dirigés sur Oran.

Rengagements et Commissions (V. Rengagement).

Dispositions pénales. — La loi de 1889 punit d'un mois à un an de prison toute fraude, manœuvre ou mutilation ayant pour but ou pour résultat l'omission d'un jeune homme sur les tableaux de recensement ou la dispense de tout ou partie des obligations du service militaire. Les coupables sont déférés aux tribunaux ordinaires. Le jeune homme omis est rétabli en tête de la première partie de la liste de recrutement. S'il s'est rendu temporairement ou de façon permanente impropre au service, il est envoyé, sa peine expirée, dans une compagnie de discipline et il y fait ses trois ans. Le tout, naturellement, sans préjudice des peines plus graves en cas de faux.

La loi punit également, nous l'avons dit, le jeune soldat qui ne rejoint pas son corps en temps voulu, l'*insoumis* (V. ce mot).

Réserves et armée territoriale (V. Réserve et Mobilisation).

Bureau de recrutement. — Le service de recrutement est placé sous la haute direction des généraux commandant les corps d'armée. Il est assuré par des bureaux, sous l'autorité hiérarchique des généraux investis du commandement territorial des subdivisions de région. Il y a dans chaque subdivision de région un bureau de recrutement qui embrasse à la fois les services du recrutement, de la mobilisation, des réquisitions et de l'armée territoriale. Ces quatre services comprennent eux-mêmes les opérations relatives tant à la formation des classes qu'à la mise en route des contingents annuels et des réservistes, l'établissement et la tenue des registres matricules et des divers contrôles, l'envoi des livrets matricules et individuels. Tous les militaires de l'armée active ou des réserves qui se trouvent à un titre quelconque dans leurs foyers et sont domiciliés dans une subdivision relèvent du commandant de recrutement de cette subdivision. Le personnel des bureaux comprend un cadre fixe, et un cadre mobile. Le cadre fixe se compose, pour chaque bureau : 1° d'un officier supérieur et d'un capitaine, en activité hors cadres ou en retraite, pouvant être maintenus en fonctions, le premier jusqu'à soixante-trois ans, le second jusqu'à soixante ans ; 2° de secrétaires d'état-major et du recrutement des divers grades, en nombre variable. L'officier supérieur a le titre de commandant du bureau de recrutement. Le cadre mobile est alimenté par le cadre complémentaire du régiment subdivisionnaire, à raison d'un capitaine, en règle générale, par bureau. Il est toutefois détaché, en sus, dans certains bureaux et à certaines époques, un, deux ou trois autres capitaines, de même que des secrétaires auxiliaires. Enfin les bureaux des gouvernements de Paris et de Lyon, qui viennent en plus de ceux des subdivisions de région, ont, en tout temps, plusieurs capitaines détachés. Il y a à Paris 7 bureaux de recrutement : un bureau central, rue Saint-Dominique, 71, et 6 bureaux annexes correspondant à autant de secteurs et installés dans les postes-casernes des fortifications. Il y en a un aussi à Versailles. De son côté, le gouvernement de Lyon en compte trois.

La gendarmerie concourt au service du recrutement et sert d'intermédiaire entre les bureaux et les habitants.

Recrutement des officiers (V. Officier).

Statistique. — En 1898, les jeunes gens inscrits sur les listes de tirage (classe 1897) étaient au nombre de 331.179. Un treizième environ, soit 26.198, ont été immédiatement exemptés. Les 304.981 restants ont été classés ainsi dans les sept parties de la liste de recrutement : 1° propres au service et n'appartenant pas aux six autres catégories, 152,944; 2° soutiens de famille, 51.247; 3° dispensés conditionnels, 4.449; 4° déjà liés au service, 30.018; 5° ajournés, 45.276 ; 6° services auxilliaires, 20.929; 7° exclus comme indignes, 118. En tenant compte, d'une part, de l'affectation d'un certain nombre à l'armée de mer et aux troupes de la marine; d'autre part, de l'incorporation d'ajournés des deux classes précédentes, examinés à nouveau par les conseils de revision et reconnus propres au service, le nombre total des jeunes soldats *appelés* a été, en 1898, pour l'armée de terre, de 230.399, dont 76.275 pour un

an. Ils ont été ainsi répartis entre les différentes armes : infanterie, 166.181 (63.151 pour un an); cavalerie, 20.912; artillerie, 29.037 (8.647 pour un an); génie, 5.094 (1.218 pour un an); équipages militaires, 3.258 (1.218 pour un an); troupes d'administration, 5.917 (2.041 pour un an).

Au point de vue de l'instruction, 16.154 des 331.179 conscrits de la classe 1897 (4,88 °/₀) ne savaient ni lire ni écrire, 4.477 savaient lire seulement, 298.748 (dont 6.677 bacheliers) savaient lire et écrire. Pour 11.800 le degré d'instruction n'a pu être vérifié.

Les engagements volontaires ont été, pour les armées de terre et de mer, au nombre de 25.603, se répartissant ainsi :

| | 3 ANS | 4 ANS | 5 ANS | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| *Armée de terre :* | — | — | — | — |
| Infanterie | 4.675 | 5.046 | 371 | 10.092 |
| Cavalerie | 25 | 2.633 | 197 | 2.855 |
| Artillerie | 2.245 | 1.317 | 128 | 3.690 |
| Génie | 161 | 416 | 11 | 588 |
| *Marine :* | | | | |
| Équipages de la flotte | 191 | 3 | 3.002 | 3.196 |
| Infanterie de marine | 2.091 | 769 | 1.169 | 4.029 |
| Artillerie de marine | 703 | 93 | 270 | 1.153 |
| | 10.181 | 10.274 | 5.148 | 25.603 |

Il y a eu, en outre, 2.305 engagements dans les régiments étrangers et 1.887 dans les corps indigènes de l'Algérie (1.539 tirailleurs algériens et 348 spahis), soit, en tout, 29.795 engagements.

Armées étrangères (V. Armée, t. III, pp. 1.003, et suiv.).

**II. Marine.** — Dans les équipages de la flotte, le recrutement est assuré de deux façons bien distinctes : 1° par l'inscription maritime; 2° par le recrutement proprement dit et les engagements volontaires (V. ci-dessus, I. *Armée de terre*). La proportion des effectifs était la suivante, d'après cette provenance, en 1878, 1888 et 1898 :

| ANNÉE | INSCRIPTION maritime | RECRUTEMENT et engagement volontaire | TOTAL |
|---|---|---|---|
| — | — | — | — |
| 1878 | 22.714 | 14.412 | 37.126 |
| 1888 | 20.380 | 14.892 | 35.272 |
| 1898 | 30.720 | 13.624 | 44.344 |

(V. en outre, ci-dessus et les mots Marine, t. XXVII, pp. 130 et 135, et Inscription maritime). L. S.

Bibl. : C. Rabany, *la Loi sur le recrutement;* Paris, 1890, 2 vol. — J. Barthe, *Guide pratique sur le recrutement;* Paris, 1890. — J.-P.-V. Simon, *Essai sur l'application de la loi du 15 juil. 1889;* Paris, 1892. — C. Lassalle, *Loi sur le recrutement;* Paris, 1894. — J. Saumur, *Dictionnaire du recrutement;* 2e éd., Paris, 1897. — Ministère de la guerre, *Comptes rendus des opérations du recrutement en 1898;* Paris, 1899. — Berger, *Etude sur la loi du 15 juil. 1889;* Paris, 1900.

**RECTANGLE** (Géom.). Un rectangle est un parallélogramme dont les angles sont droits. Un triangle dont un angle est droit est appelé triangle rectangle. Cette appellation s'étend aussi parfois à d'autres figures. C'est ainsi par exemple qu'on désigne fréquemment sous le nom de trapèze rectangle un trapèze qui a deux angles droits. On appelle parallélépipède rectangle un parallélépipède droit dont la base est un rectangle.

**RECTEUR** (V. Académie, § *Administration*).

**RECTIFIANT** (Math.). On appelle plan rectifiant d'une courbe gauche le plan qui passe par la tangente et la binormale. Sa caractéristique est ce que l'on appelle la droite rectifiante, et l'enveloppe du plan rectifiant est la surface rectifiante. — Le plan rectifiant est normal à toutes les développantes de la courbe proposée et enveloppe la surface polaire. — La surface rectifiante contient la courbe et elle est développable; si on l'étale sur un plan, la courbe proposée se transforme en une ligne droite : d'où vient le mot rectifiant.

**RECTIFICATEUR** (Appareil) (V. Distillatoire [Appareil]).

**RECTIFICATION. I. Chimie.** — La rectification d'un corps est la purification de ce corps basée sur la distillation fractionnée (V. Distillation, distillatoire [Appareil], etc.). Les principes immédiats élaborés par les êtres vivants ou préparés synthétiquement dans les laboratoires se présentent toujours à l'état mélangé. On sépare ces principes par des méthodes appropriées, distillations, cristallisations, etc. On obtient alors les espèces chimiques sous une forme qui n'est pas encore l'état pur et qu'on appelle généralement l'*état brut*. Quand le principe séparé est liquide et qu'on achève sa purification par la distillation, on opère une rectification. Les principes sur lesquels reposent la rectification, les appareils en usage ne présentent rien de particulier, ils ont été exposés en détail à l'art. Distillation. C. M.

**II. Mathématiques.** — Faire la rectification d'une ligne courbe, c'est évaluer sa longueur, ce qui se fait au moyen de la formule

$$\int \sqrt{dx^2 + dy^2 + dz^2}$$

où $x$, $y$ et $z$ sont les coordonnées rectangulaires d'un point quelconque de la courbe; les limites de l'intégrale sont les coordonnées des extrémités de l'arc dont on veut la longueur (V. Arc).

**III. Travaux publics** (V. Route).

**RECTRICES** (Ornith.). On désigne sous ce nom les pennes ou plumes raides de la queue des Oiseaux, qui leur servent en quelque sorte de gouvernail. Le nombre, la longueur, la forme et la disposition de ces rectrices varient beaucoup d'un genre à l'autre et sont utilisées pour la classification (V. Oiseau). E. Trt.

**RECTUM. I. Anatomie.** — C'est la portion terminale du gros intestin; jusqu'à ce jour, les anatomistes décrivaient sous ce nom la partie de cet organe contenue dans l'excavation pelvienne, de sorte que le rectum s'étendait, chez l'adulte, de l'articulation sacro-iliaque gauche à l'anus; mais chez l'enfant, la portion du gros intestin contenue dans l'excavation étant moindre, la limite supérieure du rectum est au niveau de l'articulation sacro-iliaque droite. Entre le côlon iliaque et le rectum est placée l'anse oméga qui fait partie de l'S iliaque, aujourd'hui appelé côlon ilio-pelvien. Cette anse tombe en partie dans l'excavation chez l'adulte, et le rectum paraîtra commencer à gauche, tandis que chez l'enfant, chez la femme enceinte, ou si l'excavation est diminuée par une tumeur, il commencera à droite. Treves rattache donc la première portion du rectum des classiques à l'anse oméga; le rectum devient alors la portion du gros intestin qui commence au niveau de la troisième vertèbre sacrée, là ou cesse le mésentère colique et qui se termine à l'orifice anal. — Ainsi limité, le rectum mesure 12 à 14 centim. de largeur chez l'homme, 11 à 12 centimètres chez la femme; il est aplati d'avant en arrière, à l'état de vacuité, mais il est très extensible. Appliqué contre la colonne sacro-coccygienne, il sort du petit bassin en bas pour traverser le périnée et s'ouvrir à la surface cutanée. Il adopte la courbure de la paroi postérieure du bassin, puis en avant du sommet du coccyx s'infléchit brusquement en arrière pour aboutir à l'anus. La portion *intra-pelvienne* ou *sacro-coccygienne*, ou rectum proprement dit, est beaucoup plus longue que la portion *extra-pelvienne* ou *anale;* le releveur de l'anus les sépare nettement. Quénu divise le rectum proprement dit en deux parties, l'une qu'il appelle *péritonéale*, plus ou moins recouverte par la séreuse et s'étendant de la troisième vertèbre sacrée au cul-de-sac recto-vésical chez l'homme, recto-vaginal chez la femme; l'autre, *infra-péritonéale*, qui s'étend de ce cul-de-sac au bord inférieur du releveur; à cette dernière fait suite la *portion anale* ou anus.

Rapports. — 1° *Portion péritonéale.* Tapissée de séreuse à sa face antérieure seulement, elle s'applique postérieurement contre la colonne sacro-coccygienne dont la sépare latéralement l'origine des muscles pyramidaux

recouverts d'aponévrose et en avant desquels émergent les branches du plexus sacré ; la situation du cul-de-sac recto-vésical, formé par le péritoine, n'est pas constante par rapport au coccyx ; cette situation est importante à connaître au point de vue chirurgical. « La face postérieure du rectum ne repose pas seulement sur la colonne vertébrale, elle la déborde à gauche et à droite à sa partie inférieure. Voici le long du coccyx et du sacrum quelles sont les différentes places qu'on devrait traverser pour arriver jusqu'à l'intestin. Après avoir incisé les insertions du grand fessier, on tombe sur le grand ligament sacro-sciatique, puis sur le muscle ischio-coccygien et, en avant de lui, sur une toile cellulo-fibreuse à la face profonde de laquelle rampent quelques vaisseaux. Les bords de la portion péritonéale sont côtoyés par les branches terminales de la mésentérique inférieure et, à distance, sur un plan plus antérieur, par l'uretère et le canal déférent chez l'homme, par l'uretère et le pédicule vasculaire de l'utérus chez la femme » (Quénu).

2° *Portion infra-péritonéale.* Elle repose en arrière sur les releveurs de l'anus. Latéralement et plus en avant, elle correspond chez l'homme aux vésicules séminales, au canal déférent, à l'uretère, et dans les deux sexes, au tissu cellulaire qui environne les artères et les veines hémorroïdales moyennes, au releveur de l'anus et au tissu cellulo-graisseux des fosses ischio-rectales. Les rapports de la face antérieure sont très compliqués ; elle est en rapport chez l'homme successivement, en partant du cul-de-sac recto-vésical, avec les vésicules séminales et les canaux déférents, avec le bas-fond de la vessie dans l'espace triangulaire que délimitent ces derniers, avec la prostate et l'aponévrose moyenne du périnée ; chez la femme, au vagin (cloison recto-vaginale). Il existe dans les deux sexes ce qu'on a appelé la *loge prérectale,* bien délimitée partout, sauf sur les parties latérales de son extrémité supérieure, où la communication est possible avec le tissu cellulaire rétro-rectal. — Le tissu cellulaire compris entre le péritoine et les insertions rectales du releveur de l'anus constitue l'*espace pelvi-rectal supérieur* de Richet, que Quénu divise en une loge médiane rétro-rectale et deux loges latérales périrectales. A la loge médiane et postérieure aboutit la terminaison des artères et veines mésentériques inférieures, les loges latérales reçoivent la distribution viscérale de l'hypogastrique, disposée en éventail.

3° *Portion anale.* Ne doit être considérée comme telle que la portion sous-jacente à l'insertion rectale du releveur de l'anus ; elle est étroitement entourée par le sphincter externe (V. Sphincter), dont elle n'est séparée que par une couche de tissu conjonctif lâche. Les rapports sont latéralement : le releveur anal, les aponévroses supérieure et inférieure, le creux ischio-rectal avec les vaisseaux et les nerfs qui y passent ; en avant, chez l'homme, avec le bec prostatique, l'urèthre membraneux, le bulbe uréthral, le triangle recto-uréthral où se ramifient les artères hémorroïdales ; en avant, chez la femme, avec le triangle recto-vaginal.

La surface externe du rectum est bosselée et sillonnée de vaisseaux. La surface interne présente des replis ou *valvules de Houston*, à direction transversale, à forme semi-lunaire, au nombre de deux ou trois, soit une à droite, à 6-7 centim. de l'anus, une autre à gauche à 7-8 centim. de l'anus, et la troisième, lorsqu'elle existe, près de l'anus (valvule anale) et parfois circulaire. D'autres replis existent à la jonction de la muqueuse et de la peau ; ce sont les valvules ou replis semi-lunaires de Morgagni. Des épaississements (*colonne du rectum* ou de Morgagni) séparent ces dernières valvules.

*Structure.* La tunique musculaire du rectum se compose d'une couche superficielle de fibres longitudinales, qui font suite aux trois bandes du côlon (V. Côlon) et se fusionnent ; entre elles « apparaissent de nouveaux faisceaux dirigés dans le même sens, de sorte que cette tunique longitudinale est complète, puissante, et va se terminer en bas en s'insérant sur l'aponévrose pelvienne, en se continuant avec les fibres du releveur de l'anus, en s'insérant à la peau de l'anus et enfin en formant, en arrière, un petit faisceau musculaire distinct, dit *rétracteur de l'anus*, qui s'attache au sommet du sacrum ; au-dessous de la couche longitudinale, on trouve une couche circulaire, épaisse en bas, où elle forme le *sphincter interne* de l'anus » (Math. Duval). — La tunique celluleuse ne diffère en rien de celle du reste de l'intestin (V. Côlon et Intestin). — La tunique muqueuse est assez lâchement unie à la celluleuse, surtout dans la portion inférieure du rectum, ce qui explique la fréquence relative de la chute du rectum (rectocèle) ; elle présente, en outre, des modifications importantes au niveau de l'anus : « le bord inférieur ou adhérent des valvules semi-lunaires correspond à une sorte de bourrelet circulaire où la peau apparait, mais les follicules pilo-sébacés n'existent qu'à 15 ou 20 millim. plus bas ; cette peau modifiée, mince, constitue la zone cutanée lisse de Robin et Cadiat. Entre ce bord inférieur ou adhérent des valvules et leur bord libre, il existe une zone tapissée par de l'épithélium pavimenteux stratifié, atteignant presque le bord libre des valvules où se trouve la *ligne ano-cutanée.* A quelques millimètres au-dessus de la ligne ano-cutanée, sur le versant opposé de la valvule, la *ligne ano-rectale* marque le point précis où s'arrêtent les glandes en tube. Entre ces deux lignes ano-cutanée et ano-rectale se trouve comprise la muqueuse anale... Comme appareil glandulaire, on rencontre, dans la muqueuse anale proprement dite, de petites dépressions qu'Herrmann interprète comme les rudiments des glandes anales de certains animaux » (Quénu). Pas de glandes dans la zone cutanée libre ; d'après Pilliet, il existe dans la muqueuse anale de l'homme des corpuscules de Pacini.

Les *artères* du rectum viennent de la mésentérique inférieure (hémorroïdales supérieures), de l'hypogastrique (hémorroïdales moyennes), de la honteuse interne (hémorroïdales inférieures) et de l'artère sacrée moyenne. Les *veines* forment un groupe supérieur, tributaire de la veine porte, un groupe moyen du territoire de l'hypogastrique et un groupe inférieur sous-jacent au releveur anal ; nous ne les décrirons pas en détail. La disposition des *lymphatiques* est à peu près calquée sur celle des veines ; ils se rendent aux ganglions placés le long de la petite mésaraïque, aux ganglions inguinaux et aux ganglions hypogastriques. Enfin, les *nerfs* du rectum viennent surtout du grand sympathique, quelques-uns du système cérébro-spinal. Dr L. Hahn.

**II. Pathologie.** — Le rectum peut être le siège de malformations, de traumatismes, présenter des affections inflammatoires dues à des causes multiples locales (infections plus ou moins secondées par des traumatismes divers) ou générales (tuberculose, syphilis, etc.), ou donner naissance à des productions organiques (tumeurs variées). Enfin, on peut observer un déplacement en bas par glissement de la muqueuse rectale et même de toutes les parois de l'organe (prolapsus du rectum).

*Malformations.* Les malformations sont dues à des troubles dans l'évolution normale du rectum et sont constituées par des : rétrécissements, des atrophies (malformations antérieures au dix-huitième jour) ; des imperforations, des absences de la partie inférieure du rectum (malformations antérieures au vingt-huitième jour) ; des abouchements anormaux dans la vessie, l'urètre postérieur, le vagin, au niveau des bourses, de la vulve, du pénis (malformations postérieures au vingt-huitième jour). Leur traitement idéal comporte l'établissement d'une voie artificielle et permanente pour l'issue des matières fécales placée aussi près que possible de l'espace occupé normalement par le rectum et son orifice naturel : l'anus. On comprend la diversité extrême de l'intervention et la gravité différente d'après la constitution anatomique de chaque

cas particulier dont la complexité aggrave forcément l'opération et aussi d'après les malformations concomitantes qui, à elles seules, peuvent rendre illusoires ou contre-indiquer absolument toute intervention.

*Traumatismes.* Les plaies du rectum, si profondément situé, sont rares. A moins qu'elles ne soient produites par des corps étrangers introduits dans le rectum (chute sur des pieux, coups de corne, introduction bizarre de corps variés), les plaies du rectum sont produites exceptionnellement par des instruments piquants ou tranchants, mais les balles atteignent plus facilement le rectum et presque toujours en même temps que lui les organes environnants. Toutes ces plaies complètes ou incomplètes ont une forme irrégulière. Incomplètes, elles donnent lieu à peu de symptômes ; complètes, elles laissent passer les matières intestinales dans le tissu cellulaire, dans les organes voisins, et pour les plaies supérieures, les plus graves, dans le péritoine. Le diagnostic, difficile pour les plaies incomplètes, est souvent évident pour les plaies complètes, surtout en raison des symptômes de voisinage (issue de l'urine par le rectum, des matières fécales par l'urètre ou le vagin, issue d'une anse d'intestin grêle), mais quelquefois il est plus obscur. Les accidents dont le plus souvent s'accompagnent ces plaies sont des accidents infectieux (abcès de la fosse ischio-rectale, phlegmons périrectaux, infiltration stercorale, gangrène et emphysème septique). Peu graves habituellement quand elles sont incomplètes, ces plaies sont toujours graves, et d'autant plus qu'elles sont plus élevées. Elles doivent toujours être traitées avec attention. Evacuer le contenu intestinal, éviter par la constipation opiacée l'apport des matières septiques : telles sont les indications les plus générales, et si on a arrêté l'hémorragie par le pincement des vaisseaux saignants ou le tamponnement à la gaze iodoformée, c'est tout ce qu'il y a à faire pour les plaies incomplètes ; pour les plaies complètes, la même pratique, avec surveillance des régions voisines, ouverture large dès qu'un foyer infectieux se montre, pour les plaies petites ; et pour les plaies larges la section de la paroi intestinale jusqu'à la peau comme pour une fistule, n'employant la suture que lorsqu'il s'agit de fistules recto-vaginales ou recto-vésicales. Enfin, si on peut faire le diagnostic de lésion du péritoine, la suture après laparotomie s'impose et ne doit pas être retardée.

*Rupture du rectum.* Le rectum peut être le siège d'une rupture consécutive à une violence considérable sur l'abdomen, par le mécanisme de l'éclatement; c'est par une rupture d'une varice rectale favorisée par une altération chronique de la paroi, dans le cas de prolapsus rectal, qu'un effort violent, ordinairement de défécation, amènerait la rupture de la paroi rectale. Elle porte habituellement sur le cul-de-sac de Douglas, mais on en a aussi observé siégeant beaucoup plus bas, au-dessus du sphincter externe. La rupture permet alors aux matières fécales de passer dans le tissu cellulaire de la fesse; celle du cul-de-sac de Douglas donne souvent issue à des anses grêles. Cette lésion est des plus graves ; en dehors de l'hémorragie souvent abondante, on rencontre bientôt des accidents d'infection et d'occlusion intestinale qui ne tardent pas à emporter le malade. Si on arrive à temps, la seule conduite à tenir est la réduction des anses herniées après laparotomie et suture de la rupture. Dans le cas de sphacèle de l'anse, c'est à l'anus contre nature rectal ou hypogastrique, et, si on le peut, à la suture circulaire de l'intestin après résection de l'anse qu'il faudra recourir.

*Corps étrangers.* Des corps étrangers divers et souvent bizarres ont été trouvés dans le rectum introduits dans les circonstances et pour les motifs les plus divers. D'autres fois, le corps étranger est constitué par une coprostase extrême favorisée par l'âge ou l'état névropathique des malades. En dehors des accidents d'irritation rectale que l'on observe habituellement (écoulement muco-sanguinolent, douleur, constipation opiniâtre, souvent accidents d'occlusion), on peut noter des ulcérations des organes voisins et des accidents infectieux des plus graves (phlegmons péri-rectaux, péritonite). Sans s'attarder à l'extraction aveugle des anciens chirurgiens, c'est à la rectotomie linéaire qu'on aura recours dans les cas sérieux avec résection plus ou moins étendue du coccyx. Le curage du rectum à la main ou à la cuillère, aidé de lavages abondants, suffira dans le cas de coprostase. Nous en avons opéré et guéri un certain nombre en Algérie chez des gens gros mangeurs de figues de Barbarie.

*Inflammations.* L'inflammation du rectum porte le nom de rectite, de proctite. Elle est due à des infections variées, surtout par le *coli communis*, infections favorisées par d'autres déterminations spécifiques (blennorragie, tuberculose, syphilis) ; ou par certaines diathèses : goutte ; ou par des irritations mécaniques ou par la piqûre des oxyures. La rectite peut n'occuper que la muqueuse (rectite catarrhale) ou atteindre le chorion muqueux et provoquer des ulcérations muqueuses (rectite ulcéreuse) ou même des lésions plus profondes. Chronique, elle amène souvent une sclérose des parois rectales avec rétrécissement consécutif ; elle est aussi souvent l'origine, en portant surtout sur les culs-de-sac glandulaires, de ces végétations, véritables adénomes, qui constituent la rectite proliférante. Si un traitement simple par les bains, les antiseptiques doux, les astringents, est de mise dans les cas simples, c'est à l'extirpation qu'il faudra recourir dans la forme proliférante.

*Phlegmons, abcès, fistules.* Ces inflammations, dues le plus souvent à des alliances du *coli* ou fréquemment du bacille de Koch avec les microbes ordinaires de la suppuration, provoquent souvent par propagation lymphatique des phlegmons et des abcès de voisinage qui revêtent, en raison de la constitution anatomique de la région, des aspects particuliers. Le releveur de l'anus, par son insertion à la peau en dedans du sphincter externe, limite pour ainsi dire en bas une zone rectale et sert de limite supérieure à une zone anale. Les suppurations peuvent être diffuses ou circonscrites. Diffuses, elles ne respectent aucune barrière, peuvent remonter au loin vers le détroit supérieur et descendre jusque dans les fosses ischio-rectales après destruction plus ou moins rapide du releveur. Circonscrites, elles constituent les abcès de l'anus dont nous n'avons pas à nous occuper, et aussi ces abcès sous-muqueux qui peuvent siéger très haut au niveau même de l'ampoule rectale et souvent venir s'ouvrir, en suivant cette couche cellulaire sous-muqueuse, au voisinage de l'anus en dedans du sphincter. Mais c'est surtout à des phlegmons de l'espace pelvi-rectal supérieur que donnent lieu les affections du rectum. Ces phlegmons sont d'une gravité extrême, en raison de la facilité qu'ils trouvent à s'étendre, grâce à l'atmosphère celluleuse péri-rectale, et ils doivent être ouverts en respectant absolument le rectum à moins de perforation spontanée. Ces suppurations laissent souvent des trajets fistuleux communiquant avec le rectum ou le canal anal. Ces dernières ont été étudiées au mot *anus* (V. ce mot), mais les fistules ischio-rectales ou celles de l'espace pelvi-rectal supérieur remontent le plus souvent dans les parois du rectum par des diverticules branchés sur un trajet principal bas situé qui s'ouvre dans le rectum au-dessus du sphincter. C'est sur ce trajet principal que se branchent aussi les trajets descendant vers la fosse ischio-rectale où en s'ouvrant ils donnent lieu à une fistule extra-sphinctérienne. L'incision large des diverticules, sans ouvrir le rectum ou en ne l'ouvrant que jusqu'au point d'abouchement de la fistule complète, nous paraît être le traitement de choix de ces fistules haut situées, et ce n'est qu'en cas d'échec qu'on se décidera à l'incision de toute la hauteur de la paroi rectale.

*Rétrécissements.* Consécutivement aux inflammations et plus particulièrement aux inflammations spécifiques, surtout syphilitiques, on peut observer des rétrécissements plus ou moins intenses du rectum. Débutant ordinairement

par des signes de rectite avec constipation opiniâtre, gène de la défécation alternant avec des débâcles, on observe bientôt un écoulement permanent de pus qui décèle les lésions de la muqueuse. A leur suite apparaissent souvent des suppurations périrectales avec fistules plus ou moins étendues. La dilatation lente à l'aide des bougies d'Hégar ou l'électrolyse sont les procédés non sanglants à employer ; parmi les procédés sanglants, nous noterons la rectotomie, l'extirpation avec abaissement de la muqueuse saine et suture, et enfin la colostomie qui, assurant l'évacuation des matières intestinales, permet ensuite le traitement de la rectite et la dilatation du rétrécissement. Des lésions périrectales (abcès, sclérose périrectale, bride péritonéale) peuvent produire des accidents analogues, mais alors la muqueuse n'est pas altérée.

Le rectum à sa partie inférieure est aussi le siège de dilatations variqueuses, liées ordinairement à des lésions analogues de la région anale. Ce sont les *hémorroïdes* (V. ce mot).

*Néoplasmes.* Le rectum donne naissance à des productions néoplasiques, les unes rares, telles que les kystes dermoïdes, les lipomes, les enchondromes, les angiomes, le sarcome avec toutes ses variétés. Plus fréquents sont les polypes du rectum, véritables papillomes, et malheureusement aussi le cancer du rectum. Ce dernier, qui peut présenter la forme circonscrite ou diffuse, est caractérisé par l'hémorragie, l'obstruction intestinale, les douleurs, les pertes glaireuses, les selles irrégulières ; le toucher rectal achève le diagnostic. Le pronostic est jusqu'ici absolument fatal ; le traitement médical ne peut apporter qu'un soulagement précaire, et le traitement chirurgical, qui a donné quelques résultats intéressants quand l'extirpation a pu être totale, présente une telle gravité et donne des résultats si peu encourageants dans les cas de cancers étendus et haut situés que beaucoup de chirurgiens s'en sont tenus aux opérations palliatives, en particulier à l'anus iliaque. Mais là ne peut être la solution de l'avenir, et les résultats quasi définitifs obtenus seront plus fréquents lorsque le diagnostic précoce permettra une intervention plus rapide.

*Prolapsus.* Le prolapsus du rectum est l'issue plus ou moins étendue de cet intestin par l'anus. Lorsque la muqueuse seule glissant sur les tissus sous-jacents vient faire une hernie considérable par l'anus, sa sortie est favorisée par tous les efforts répétés (toux, cris, efforts de défécation dans la constipation). Quand toute la paroi rectale sort par renversement à travers l'anus, on doit l'attribuer à l'affaiblissement notable des moyens de suspension et de soutien du rectum aidé de la répétition d'efforts plus ou moins considérables. Cette affection constitue une infirmité lamentable qui peut s'aggraver d'accidents d'inflammation de la muqueuse rectale avec toutes ses conséquences. Le traitement du prolapsus muqueux consiste à le rentrer dès qu'il se produit et à le maintenir rentré par tous les moyens. S'il est plus grave et sort malgré tout, c'est à la cautérisation en raies par le fer rouge de cette muqueuse qu'il faut recourir ou à son excision. Quand le processus est total, c'est à la suspension sacrée avec rétrécissement de la vaste ampoule rectale et à la recto-périnéorraphie antérieure ou postérieure qu'il faut recourir (Gérard Marchand), à moins qu'on ne préfère extirper complètement le prolapsus (Mikulicz et Segond). Dr S. Morer.

Bibl. : Anatomie.— *Les Traités d'anatomie* de Sappey, Testut et Poirier. — Quénu et Hartmann, *Chirurgie du rectum.*

Pathologie.— Bouilly, *Manuel de pathologie chirurgicale.* — *Traité de chirurgie,* art. de Faure et Rieffel. — Forgue et Reclus, *Traité de thérapeutique chirurgicale.*

**RECUIT.** I. Métallurgie. — Le recuit, c.-à-d. le réchauffage modéré suivi d'un refroidissement lent, est employé, dans le travail des métaux, pour rétablir l'équilibre moléculaire qu'ils ont pu perdre à la suite de diverses opérations exécutées à froid ou à basse température, telles que laminage, tréfilage, cisaillage ou déformation quelconque. Le recuit a pour effet de détruire l'*écrouissage.* Le recuit des tôles minces ou des fils métalliques s'opère, en général, dans des caisses hermétiquement fermées, qu'on porte au rouge plus ou moins vif. Les grosses tôles sont recuites dans des fours dormants et refroidies doucement sous une couche de cendre. L'acier trempé de toute sa force par un refroidissement rapide subit presque toujours un recuit, qui a pour but de diminuer sa fragilité.

II. Verrerie (V. Verre).

**RECUL.** I. **Artillerie.** — Recul des bouches a feu. Quand on tire un coup de canon, les gaz produits par l'explosion de la poudre déterminent dans l'âme une pression qui agit : 1° sur le culot du projectile pour le projeter au dehors ; 2° sur les parois du canon ; 3° sur le fond de l'âme. La pression sur le fond de l'âme imprime au système canon-affût une quantité de mouvement négative égale à celle dont sont animés le projectile et les gaz de la poudre, en sorte que l'on peut écrire : $Mv = mV + m'V'$ ; $m$, V, étant la masse et la vitesse du projectile, $m'$, V', la masse et la vitesse des gaz de la poudre au moment de l'explosion, M la masse du système canon-affût ; $v$, la vitesse du recul. Le mouvement de recul est plus compliqué ; les forces résistantes peuvent, en outre, produire un soulèvement de l'avant de l'affût, soulèvement très préjudiciable à la conservation des affûts. Ce soulèvement est d'autant plus considérable que la ligne qui joint les tourillons au point d'appui de la crosse sur le sol forme avec le sol un angle plus grand. Lorsque cet angle, appelé *angle de recul,* est supérieur à une certaine valeur qui dépend du coefficient de frottement, il peut y avoir renversement de la bouche à feu. Ce phénomène s'est produit pour l'affût du canon de 80 millim. de montagne dans lequel l'angle de recul atteignait 33°, aussi pour le diminuer dut-on ajouter une rallonge de flèche qui, augmentant la longueur de l'affût, diminue l'angle de recul de 4°. Afin de rendre la manœuvre des pièces moins pénible, d'augmenter la rapidité du tir et de pouvoir placer les pièces sur les terres-pleins des forts, on a tout intérêt à limiter le recul proprement dit des bouches à feu, c.-à-d. le mouvement de translation de la pièce au départ du coup. Cependant, on n'avait pu jusqu'à ces derniers temps annuler complètement le recul à cause des percussions violentes qu'aurait subies l'affût.

Moyens de limiter le recul. — Diverses solutions ont été employées.

*a.* Pour les affûts de campagne, montés sur roues,

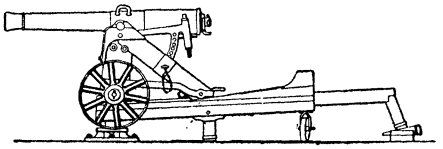

Affût de place sur grand châssis.

on employa successivement : 1° Les *chaînes d'enrayages* ou *enrayures,* qui, fixées à l'affût, venaient

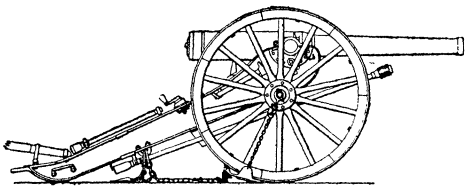

Enrayage à sabot (affût de 80 m/m de campagne en batterie).

embrasser un rai de chaque roue et immobilisaient celles-ci. Le frottement de roulement était transformé en frottement de glissement. Les chaînes d'enrayage abîmaient

rapidement les rais. 2° Les *sabots d'enrayage*, pièces d'acier qu'on plaçait sous le cercle des roues et qui les empêchaient de tourner quand ces roues étaient montées sur les sabots ; ce système était simple et avait l'avantage de permettre les mouvements en avant à bras (canon de 80 millim. de campagne). 3° Les *patins*, qui agissaient comme les patins de voiture et servaient également à l'enrayage de route, comme les sabots d'ailleurs. 4° Le *frein à patins et à cordes*, plus puissant que le précédent, mais ayant le désavantage d'user rapidement les moyeux et parfois de les cisailler (canon de 90 millim. de campagne, canon allemand de 75 millim., mod. 1896) (V. Frein). 5° Les *freins de moyeu* (canon de 80 millim. de montagne), qui consistent en un écrou vissé sur la fusée d'essieu et qui serrent fortement le moyeu sur la rondelle de bout d'essieu. 6° Les *bêches de crosse* et les *bêches d'essieu*, socs triangulaires placés sous la crosse ou reliés à une béquille mobile autour de l'essieu et qui s'enfoncent en terre au moment du tir. Ces bêches, les premières surtout, ont l'inconvénient de produire des réactions très violentes sur l'affût et de prédisposer au soulèvement.

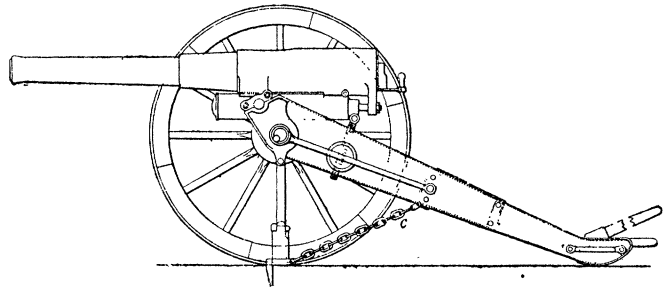

Affût de campagne de 84 m/m à tir rapide, système Armstrong (Angleterre).

*b*. Pour les affûts de siège, de place et de côte, qui n'ont pas besoin d'avoir la mobilité des affûts de campagne et de montagne, on augmente le poids du système affût-canon et on peut avoir recours : 1° aux affûts glissants, c.-à-d. sans roues, reposant sur le sol par de larges semelles pour augmenter le frottement (mortier de 220, canon de 155 court (V. Mortier) ; 2° aux *châssis* inclinés dans le sens du recul, l'affût devant monter sur le châssis pendant le recul perdra vite sa vitesse et le recul sera diminué ; d'autre part, arrivé au bout de sa course, il reviendra en batterie par son propre poids ; 3° aux *freins à lames*, employés surtout dans les affûts de côte de la marine (canons de 19 et 24 centim.) ; ces freins se composent de lames fixées dans le sens de la longueur d'un châssis incliné entre lesquelles glissent à frottement dur des lames pendantes fixées à l'affût ; le serrage des deux systèmes de lames peut être réglé à l'aide de vis de pression ; 4° aux *freins hydrauliques* (V. Frein) (canons de 120 long ; 155 long ; 240 ; 19 centim. ; mortier de 270 de côte, etc.).

*c*. On transforme le recul en autres mouvements comme dans les affûts à éclipse, employés en Angleterre.

*d*. Dans ces dernières années, on est arrivé à une solution presque parfaite du problème de la suppression du recul, en reliant le canon à l'affût par un lien élastique. Le canon, au moment du tir, recule sur l'affût et est ensuite ramené en batterie. Le lien élastique peut être un frein hydraulique, un frein hydropneumatique, des ressorts Belleville (canon Darmancier), etc. La crosse porte une bêche pour immobiliser l'affût. Dans les canons à frein hydropneumatique, le recul produit la compression d'une masse d'air située à l'avant du frein ; par sa détente, cette masse d'air ramène le canon en batterie (canon de 75, mod. 1898 ; canon de 120 court ; canon de 155 court, mod. 90 (V. Obusier). — En Angleterre, M. Armstrong a construit un canon à tir rapide dans lequel le recul est limité par un frein hydraulique qui relie la pièce à l'affût ; un ressort placé à l'intérieur du frein ramène la pièce en batterie ; ce canon est pourvu d'une bêche de crosse.

**II. Beaux-Arts.** — En termes de beaux-arts, on entend par *recul* la distance jusqu'à laquelle il est utile de reculer pour apprécier dans de bonnes conditions un ouvrage de peinture, par exemple, ou de décoration. Il arrive, en effet, que, suivant le « faire », suivant le mode d'exécution adopté par l'auteur de l'ouvrage, le spectateur devra s'éloigner plus ou moins. Parfois, d'ailleurs, cet éloignement est forcé : c'est ce qui arrive pour les travaux d'art exécutés, par exemple, dans les parties supérieures d'un monument ou d'un ensemble décoratif : il est clair, alors, que plus le recul est grand et moins il importe que l'œuvre soit finie, « poussée », comme disent les artistes ; elle devra être, au contraire, aussi achevée que possible, lorsque le recul est peu considérable.

Bibl. : Artillerie. — *Cours de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie : Organisation des affûts*, juin 1897. —Commandant Hermary, *Effets du tir sur les affûts traités par la méthode graphique*, 1887.—*Effets du tir sur les affûts*, juil. 1896. — *Règlement sur le service des bouches à feu de siège et de place*, 6 avr. 1889, 2e part.—*Règlement sur le canon de 120 court*, 28 mai 1895 —*Règlement sur le service du canon de 155 court, modèle 1890*. — *Règlement sur le service des bouches à feu de côte*, 28 juil. 1894. — *Revue d'artillerie*, t. XLVI.

**RECULEMENT.** Synonyme d'*avaloire* (V. ce mot).

**RECULET** (Mont) (V. Ain [Dép.], t. I, p. 981).

**RECULEY** (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage ; 227 hab.

**RECULFOZ.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe ; 55 hab.

**RÉCUPÉRATION** (Métall.) (V. Four).

**RECUPERATORES.** Les *recuperatores* forment à côté du *judex* (*stricto sensu*) et de l'*arbiter* une des variétés du *judex privatus*, c.-à-d. du juge privé, institué par le magistrat avec la participation plus ou moins directe des plaideurs pour trancher les contestations entre particuliers (V. Procédure). L'intervention des *recuperatores* dans le procès civil, l'institution par le magistrat *juridicundo* d'un *judicium recuperatorium* pour certains litiges ne saurait faire doute. Mais il est resté beaucoup de points obscurs dans cette organisation. L'état actuel des sources ne permet pas, malgré les efforts réitérés de la critique, d'espérer pour l'instant la solution de ces problèmes. L'origine du jugement par *recuperatores* est généralement, d'après le dire de Festus, rattachée aux usages internationaux. Les traités entre Rome et les cités alliées avaient organisé le *judicium recuperatorium* pour les contestations entre les nationaux des deux Etats. Désignés pour chaque affaire et ne formant pas un collège permanent, les juges étaient en nombre impair, pour éviter sans doute le partage. On les appelait *recuperatores*, *reciperatores*. Cette institution était considérée comme tellement avantageuse que tout *fœdus æquum* conclu entre Rome et les cités latines ou italiques contient concession réciproque de la *recuperatio*, à côté du *connubium* et du *commercium*. Tel fut le cas pour le fameux *fœdus latinum* qui a servi longtemps de type à toutes les conventions postérieures. De la pratique internationale, le jugement par récupérateurs a passé bien facilement dans le droit privé, puisqu'en réalité il était déjà une institution de droit privé reconnue par le droit international. Il fut pratiqué dans les procès entre pérégrins jugés en province par le magistrat romain, puis à Rome même dans les procès entre citoyens. Du temps de Cicéron, il est considéré comme un usage admis sans conteste, par conséquent re-

lativement ancien. L'emploi des *judicia recuperatoria* a persisté dans les débuts de l'époque impériale. Il est encore constaté par des textes classiques, notamment par les *Institutes* de Gaius. Le *judicium* par récupérateurs se distingue du *judicium* où le juge privé est un *judex* ou *arbiter* à plusieurs points de vue. 1° Le *judex* ou *arbiter* statue toujours seul. Pour les *recuperatores*, la pluralité est la règle. Ils sont au nombre de trois, cinq, onze et jugent à la pluralité des voix. — 2° Le principe du libre choix du juge s'applique ici d'une façon spéciale. Pour chaque affaire, il y a une *sortitio*, tirage au sort effectué par le magistrat, et des récusations, *rejectio*, exercées par chaque partie, en sorte que les récupérateurs non récusés doivent leur mission à l'accord des parties. — 3° La procédure *in judicio* se distingue par une tendance à la célérité : le nombre des témoins à entendre est limité, un délai court est fixé pour juger, les audiences peuvent être tenues en dehors de l'*actus rerum*. — 4° Le *judicium recuperatorium* fait toujours partie, même quand il est organisé à Rome entre citoyens, des *judicia imperio continentia*.

L'indication que les sources fournissent des affaires dont la décision est confiée à des *recuperatores* est suggestive à plus d'un titre. Elle montre qu'il s'agit bien là surtout d'affaires où le magistrat intervient pour réprimer des manquements à des prescriptions de police émanant de lui seul. Et c'est bien pour cela que le *judicium recuperatorium*, émanation directe de l'*imperium*, fait toujours partie des *judicia imperio continentia*. C'est aussi pour cela que l'édit prétorien avait fait des principaux *judicia recuperatoria* un groupe à part, qu'il place après les *judicia* ordinaires. Toutefois, il a été impossible jusqu'à présent de trouver l'idée fondamentale et le principe commun qui font qu'une cause était renvoyée devant les *recuperatores* plutôt qu'à un *judex* ou à un *arbiter*. Bien des systèmes ont été proposés à ce sujet. Il est difficile de se décider entre eux. Peut-être, après tout, que s'il y a eu dans les commencements une idée directrice, elle a été abandonnée à un moment donné. Les principales causes qui admettent le *judicium* par récupérateurs peuvent se diviser en trois groupes. 1° les procès en matière de liberté, *causa liberalis*, où l'intervention des récupérateurs ne paraît pas d'introduction fort ancienne : c'est cela qui explique la présence des récupérateurs dans le *consilium* exigé par la loi *Ælia Sentia* pour l'affranchissement *vindicta* par un maître âgé de moins de vingt ans, ou lorsqu'on veut faire un citoyen d'un esclave affranchi avant trente ans ; 2° ensuite les actions en restitution contre les publicains, de même que les actions en restitution contre les magistrats concussionnaires condamnés sur l'accusation *de repetundis* ; 3° enfin et surtout les actions délictuelles reposant sur l'idée d'une contravention à l'édit prétorien, par exemple l'action donnée à la suite d'un interdit qui n'a pas été respecté, l'action d'injures, *actio injuriarum æstimatoria*, l'action en cas de *rapina* ou de dommages causés en bande ou en armes. C'est encore une question fort agitée et obscure que celle de savoir si, dans toutes ces hypothèses, la compétence des *recuperatores* était obligatoire ou facultative, c.-à-d. si les parties avaient le choix entre le jugement par récupérateurs et le jugement par juge unique. Enfin, on s'est demandé si le *judicium recuperatorium* pratiqué entre provinciaux étrangers, avant de l'être entre citoyens, n'aurait pas suggéré au préteur pérégrin la première pensée de la formule et si, par conséquent, le système de la procédure formulaire ne tire pas de là son origine. C'est une conjecture très vraisemblable que pourtant l'érudition la mieux informée n'a pu jusqu'à présent convertir en une certitude complète. Gaston MAY.

BIBL. : GIRARD, *Manuel élément. de droit romain;* Paris, 1898, pp. 109, 116, 954, 1; 980, 4; 1004, 2; 1008, 2; 1027, 4; 2e éd. in-8. — KELLER, *De la procédure civile et des actions* (trad. Capmas); Paris, 1870, § 4, 8, 9, 10, in-8. — MISPOULET, *les Instit. polit. des Romains;* Paris, 1883, t. II, pp. 13, 16, 17, 476-479, 2 vol. in-8. — O. LENEL, *Das Edictum perpet;* Leipzig, 1883, pp. 20, 21, 22, in-8. — Les plus récentes recherches, dans WLASSAK. *Römische Processgesetze;* Leipzig, 1888, t. I, p. 179, note 12; t. II, pp. 298 et suiv., 361, 362, 2 vol. in-8. — EISELE, *Beiträge zur römische Rechtsgeschichte*, 1896, pp. 52 et suiv.

**RÉCURRENT. I. Mathématiques.** — SÉRIES RÉCURRENTES. SUITES RÉCURRENTES (V. SUITE).

**II. Anatomie.** — ARTÈRES RÉCURRENTES (V. RADIAL, CUBITAL et TIBIAL).

**III. Physiologie.** NERF RÉCURRENT. — Le nerf récurrent ou nerf laryngé inférieur est une branche du pneumogastrique destinée au larynx, mais au lieu de se rendre directement à cet organe, il suit un trajet compliqué, d'où lui vient son nom. Le récurrent droit descend d'abord pour contourner l'artère sous-claviaire et remonter ensuite vers le larynx, le récurrent gauche se comporte de même par rapport avec la crosse de l'aorte. Ce trajet si étrange s'explique par l'embryologie, il est dû, ainsi que l'allongement des carotides, au changement de position que subissent pendant la vie embryonnaire le cœur et les gros vaisseaux. Pendant le développement, les organes abdominaux et le cœur s'éloignent de la tête, alors que le larynx reste en place, d'où l'allongement du pneumogastrique et de ses branches.

Le nerf récurrent innerve tous les muscles du larynx, à l'exception du crico-thyroïdien qui est innervé par le laryngé supérieur. Le récurrent est un nerf moteur ; l'excitation de son bout périphérique détermine la contraction de la corde vocale du même côté ; il ne paraît pas renfermer de fibres sensitives.

Mais en réalité ce nerf préside à deux modes d'activité antagonistes, il assure la dilatation respiratoire par son action sur le crico-arythénoïdien postérieur, et la constriction phonatoire, par son action sur les autres muscles du larynx. Pour expliquer cette double action, Cl. Bernard avait admis une double origine à ce nerf : les filets respiratoires ou dilatateurs provenaient du pneumogastrique, les filets phonateurs ou constricteurs, du spinal. L'arrachement des racines du spinal rendait en effet l'animal aphone sans provoquer des troubles dans la respiration. Aujourd'hui, la dualité d'origine est reportée plus haut jusqu'à l'écorce cérébrale. Il existerait dans le bulbe deux centres réflexes, l'un phonateur, l'autre respiratoire; de même dans l'écorce se trouverait deux zones, l'une présidant aux mouvements de phonation, l'autre aux mouvements de dilatation respiratoires, par conséquent.

Cette conception nouvelle de l'innervation du larynx permet de mieux comprendre les différentes paralysies récurentielles observées en clinique et qui les unes sont de causes périphériques (paralysie du récurrent), les autres d'origine centrale : bulbaire ou corticale. J.-P. LANGLOIS.

SENSIBILITÉ RÉCURRENTE. — Sensibilité des racines antérieures de la moelle épinière qui, isolées de la moelle, conservent la sensibilité dansleur bout périphérique. Cette sensibilité des racines antérieures leur vient de filets récurrents émanés des racines postérieures Magendie, 1839). Le principe est que la racine rachidienne postérieure ou sensitive fournit la sensibilité récurrente seulement à la racine antérieure ou motrice correspondante. Les trois ou quatre premières paires de nerfs rachidiens fournissent cependant des fibres récurrentes au nerf spinal. C. D.

**IV. Pathologie.** — FIÈVRE RÉCURRENTE. — On donne le nom de fièvre récurrente, ou de typhus à rechute, à une maladie infectieuse, rare dans nos pays, et qui est due à la présence dans le sang du spirille d'Obermier. Ce microbe de forme spiroïde, ayant de 10 à 20 tours de spirale, a une longueur de 16 à 40 μ. Il est extrêmement mince et doué de mouvements rapides, en vrille. Ces spirobactéries ne peuvent être décelées dans le sang qu'au moment des accès de fièvre. Durant la période intercalaire, les spirilles se rencontrent uniquement dans la rate, parfaitement vivants, mais englobés par les microphages ainsi que l'a démontré

Metchnikov et après lui Soudaliewitch, en pratiquant des inoculations sur le singe. La fièvre récurrente est une maladie contagieuse. Elle a été observée à l'état d'épidémie en Irlande, en Ecosse, en Angleterre, en Russie. La misère, l'encombrement en favorisent l'apparition, aussi l'appelle-t-on quelquefois fièvre de famine. La fièvre récurrente semble avoir les liens les plus étroits avec le typhus exanthématique. Une atteinte de fièvre récurrente ne confère pas l'immunité. Le début de la fièvre récurrente ressemble beaucoup au début de la variole et est caractérisé par de la céphalalgie, un frisson brusque et violent, des douleurs lombaires et des vomissements. La température monte d'emblée et peut atteindre 40 et même 42°, avec une amélioration du pouls correspondant. Le malade se plaint d'un violent mal de tête, il tombe dans la prostation et souvent en proie à un léger délire. La constipation est habituelle. La fièvre persiste un nombre de jours variable (de cinq à dix), puis une crise de défervescence se produit, accompagnée de sueur abondante. Le malade semble guéri, mais après une période d'apyrexie dont la durée est variable, mais qui n'excède pas douze jours, on voit se reproduire de nouveau les accidents primitifs. Un troisième accès peut encore survenir après une période d'apyrexie, le plus souvent cependant la maladie se borne à deux accès.

Telle est la forme habituelle de la fièvre récurrente, mais, à côté d'elle, il faut donner une place à la récurrente bilieuse. Le début est en tout semblable à celui de la forme précédente, et les symptômes de la période d'état diffèrent surtout par l'accentuation des phénomènes typhoïdes. Les vomissements sont très abondants, et la diarrhée remplace la constipation, la langue présente les mêmes caractères que dans la fièvre typhoïde; il existe une douleur assez vive dans la region épigastrique. La rate, dont le volume est augmenté dans tous les cas de fièvre récurrente, atteint souvent dans cette dernière forme des dimensions considérables. Il est habituel de voir apparaître de l'ictère. La mort peut survenir dans le collapsus. La terminaison fatale est plus fréquente dans cette forme que dans la précédente. Elle survient alors lors de la première attaque, car il n'y a pas d'ordinaire de rechute. La mortalité de la fièvre récurrente est assez faible, et ne s'élève pas au delà de 2 ou 3 %. Les lésions que l'on constate à l'autopsie consistent surtout en une énorme tuméfaction de la rate, qui présente de nombreux infarctus et même d'abcès, et qui peut être le siège d'une rupture.

Le diagnostic de la fièvre récurrente est souvent difficile au début, elle peut être confondue avec une variole, avant l'éruption, ou avec une fièvre typhoïde, dont elle diffère par le peu d'importance des phénomènes abdominaux. La tuméfaction rapide et accentuée de la rate est un caractère important qui viendra aider le diagnostic. Le traitement de la fièvre récurrente est par-dessus tout du ressort de l'hygiène. La prophylaxie par les mesures sanitaires en général et l'isolement des malades jouent un rôle plus important que le traitement médicamenteux proprement dit. Il est en effet impossible d'empêcher la rechute dans la fièvre récurrente. Le traitement symptomatique se montre complètement impuissant, et il faut se borner à traiter les symptômes par les purgatifs et les toniques.

**RECURT**. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Galan ; 405 hab.

**RECURT** (Adrien), homme politique français, né à Lassales (Hautes-Pyrénées) le 9 juin 1798, mort à Lévignac (Haute-Garonne) le 7 nov. 1872. Docteur en médecine, il se jeta dans la politique, s'affilia aux carbonari, combattit sur les barricades pendant les journées de juillet 1830. L'active propagande qu'il faisait en faveur des idées républicaines lui attira, à plus d'une reprise, la défiance, puis les persécutions du gouvernement. Il fut notamment impliqué dans le complot d'avr. 1834, mais fut acquitté par la cour de Paris. Il prit une part proéminente, avec Louis Blanc, Bastide, Felix Pyat, à la préparation de la Révolution de 1848 et contribua à son succès, les armes à la main. Aussi fut-il élu adjoint au maire de Paris, puis représentant à l'Assemblée nationale constituante, à la fois par la Seine et les Hautes-Pyrénées. Il opta pour ce dernier département et fut bientôt nommé vice-président de l'Assemblée, puis membre de la commission exécutive (11 mai 1848), avec le portefeuille de l'intérieur. Partisan résolu de la politique de Cavaignac, il fut chargé de repousser l'envahissement de l'Assemblée (15 mai), déposa un projet contre les réunions et associations armées, combattit énergiquement, notamment dans le faubourg Saint-Antoine, les troubles de juin. Aussi Cavaignac lui confia-il le portefeuille des travaux publics dans son premier cabinet (28 juin 1848), puis le fit nommer préfet de la Seine (25 oct.). La chute de Cavaignac et le succès de Louis-Napoléon marquèrent la fin de l'existence politique de Recurt. Il résigna ses fonctions de préfet de la Seine le 10 déc. 1848, ne fut pas réélu à l'Assemblée législative et ne reparut plus sur la scène parlementaire. R. S.

**RÉCUSATION.** On entend d'une manière générale par *récusation* le droit pour le plaideur de refuser d'être jugé par un des membres de la juridiction appelée à statuer sur le litige. L'exercice de ce droit peut être plus ou moins étendu et, à cet égard, il faut distinguer les récusations *péremptoires* et les récusations *motivées*. Dans le premier cas, la partie peut écarter le juge sans avoir de raisons à donner ; la récusation motivée ne peut s'exercer que dans les cas limitativement indiqués par la loi ou soumis par elle à l'appréciation du tribunal. Les récusations péremptoires sont encore admises aujourd'hui en matière de grand criminel. Le ministère public et l'accusé ont le droit de récuser un certain nombre de jurés (C. d'instr. crim., art. 399). Le code de procédure civivile, suivant en cela l'ordonnance de 1667, les a, au contraire, proscrites, et, allant en cela plus loin que l'ancien droit, il n'a même pas admis les récusations fondées sur des motifs laissés à l'appréciation du tribunal.

I. Des causes de récusation. — Ces causes sont fondées sur l'idée suivante : l'affection ou la haine présumée du juge pour l'une ou l'autre partie, les sentiments de reconnaissance qu'il peut éprouver vis-à-vis d'elle, son amour-propre, son intérêt personnel au litige, sont de nature à jeter les plus graves soupçons sur son impartialité. Il était dès lors indispensable, afin d'assurer le respect de la chose jugée, de permettre au plaideur de l'écarter du jugement de l'affaire. Aux termes de l'art. 378 du C. de proc., tout juge peut être récusé :

1° *S'il est parent ou allié des parties ou de l'une d'elles jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement.*

2° *Si la femme du juge est parente ou alliée de l'une des parties, ou si le juge est parent ou allié de la femme de l'une des parties au degré ci-dessus, lorsque la femme est vivante ou qu'étant décédée il en existe des enfants : si elle est décédée et qu'il n'y ait point d'enfants, le beau-frère, le gendre ni les beaux-frères ne pourront être juges.* La loi vise d'abord le cas où l'alliance du juge avec l'une des parties provient du chef de sa femme. Elle va ensuite plus loin et assimile à ce rapport l'alliance qui existe entre la *femme du juge* et l'*une des parties*, bien qu'il n'y ait pas, en pareil cas, vis-à-vis du juge, alliance, au sens juridique du mot.

3° *Si le juge, sa femme, leurs ascendants ou descendants ou alliés dans la même ligne ont un différend sur pareille question que celle dont il s'agit entre les parties.* La loi craint en pareil cas que le juge ne soit enclin à juger dans le sens de ses prétentions afin de créer un précédent de jurisprudence favorable à sa cause.

4° *S'ils ont un procès en leur nom dans un tribunal où l'une des parties sera juge.* Un juge pourrait être tenté de donner gain de cause à son collègue du tribunal où se trouve pendant son procès ou celui des siens afin de l'amener à en faire autant vis-à-vis de lui.

*S'ils sont créanciers ou débiteurs de l'une des parties.* Le juge créancier de l'une des parties a intérêt à augmenter le patrimoine de celle-ci et, quant au juge débiteur, il peut avoir intérêt à ménager son créancier.

5° *Si dans les cinq ans qui ont précédé la récusation il y a eu procès criminel entre eux et l'une des parties ou son conjoint ou ses parents ou alliés en ligne directe.* Un procès criminel, et on est d'accord pour admettre que cette expression doit être prise dans son sens général et s'appliquer aussi bien aux instances correctionnelles qu'aux procès criminels proprement dits, un procès criminel, disons-nous, est de nature à faire naître entre ceux qui y ont été parties, soit en qualité de partie civile, soit comme ayant usé du droit de citation directe, soit comme inculpé, une inimitié assez grave pour que l'impartialité du juge puisse être suspectée.

6° *S'il y a procès civil entre le juge, sa femme, leurs ascendants et descendants ou alliés dans la même ligne et l'une des parties et que ce procès, s'il a été intenté par la partie, l'ait été avant l'instance dans laquelle la récusation est proposée ; si ce procès étant terminé, il ne l'a été que dans les six mois précédant la récusation.* Cette cause de récusation repose sur des motifs analogues à ceux qui ont été indiqués à propos du procès criminel. La loi admet toutefois que les ressentiments nés d'un procès civil subsistent moins longtemps que ceux auxquels donne naissance un procès criminel.

7° *Si le juge est tuteur, subrogé tuteur ou curateur de l'une des parties.* En pareil cas, le juge n'est pas intéressé personnellement, mais le devoir qui lui incombe d'accroître le patrimoine de son pupille se concilie difficilement avec son devoir d'impartialité. Il en est de même s'il est administrateur de quelque établissement, société ou direction partie dans la cause (art. 378, § 7). Il n'y aura pas lieu à récusation en cas de parenté ou alliance entre le juge et les tuteurs, subrogés tuteurs, curateurs et administrateurs dont il vient d'être question, à moins que ceux-ci n'aient un intérêt personnel et distinct à l'affaire. C'est ce que décide formellement l'art. 379 du C. de proc. Le même § 7 de notre article décide qu'il y a lieu à récusation si le juge est héritier présomptif ou donataire de la partie. Le juge aurait en pareil cas intérêt à augmenter le patrimoine qu'il est appelé à recueillir un jour. Si la partie est présomptive héritière du juge (situation inverse de la précédente), celui-ci peut être récusé, car il ne peut avoir que des sentiments d'affection pour celui auquel ses biens devront passer plus tard. La loi permet enfin (même § 7 de l'art. 378) de récuser le juge qui est maître ou commensal de l'une des parties. Le juge ne peut donc pas siéger dans la cause de ses serviteurs et domestiques ni dans celle des personnes qu'il reçoit personnellement à sa table ou à la table desquelles il est habituellement reçu.

8° *Si le juge a donné conseil, plaidé ou écrit sur le différend.* Le législateur craint que par amour-propre le juge ne persiste dans l'opinion par lui précédemment émise. Il faut, bien entendu, que le juge ait écrit sur le procès lui-même et non pas seulement sur la question de droit ou de fait qu'il soulève.

*S'il en a précédemment connu comme juge ou arbitre, s'il a sollicité.* Ces derniers termes font allusion aux démarches qu'il était dans l'usage autrefois de faire auprès des juges avant le jugement d'un procès.

*S'il a déposé comme témoin.* Il a, en pareil cas, pris parti sur l'affaire. Mais il faut qu'il ait réellement *déposé* et il ne suffirait pas qu'il eut été *assigné* comme témoin.

*S'il a bu ou mangé avec l'une ou l'autre des parties dans leur maison.* La loi pense que les repas font naître entre les convives une certaine familiarité qui pourrait permettre à la partie de présenter son affaire au juge sous un jour un peu trop favorable à ses intérêts.

*S'il a reçu des présents.*

9° *S'il y a inimitié capitale entre lui et l'une des parties, s'il y a eu de sa part injures, menaces verbalement ou par écrit depuis l'instance ou dans les six mois précédant la récusation proposée.*

L'art. 381 du C. de procéd. porte que les causes de récusation qui viennent d'être indiquées sont applicables au ministère public lorsqu'il est *partie jointe.* (Sur le sens de ces mots V. MINISTÈRE, § *Organisation judiciaire*). Le ministère public peut, en pareil cas, en prenant partie pour l'un ou l'autre des plaideurs, exercer une grande influence sur les juges ; il était dès lors naturel de le récuser dans les cas où les juges sont récusables.

II. A QUEL MOMENT LA RÉCUSATION DOIT-ELLE ÊTRE PROPOSÉE. — Le magistrat qui connaîtra l'existence d'une cause de récusation devra le déclarer à la Chambre dont il fait partie qui décidera s'il doit ou non s'abstenir (C. de procéd., art. 380). Si le juge ignore la cause de récusation ou si, la connaissant, il ne la juge pas suffisante pour motiver son abstention, les parties peuvent provoquer la récusation. L'art. 382 prescrit de le faire avant le *commencement de la plaidoirie*, c.-à-d. avant le moment où l'avocat développera oralement les conclusions des parties.

III. DE LA PROCÉDURE À SUIVRE EN MATIÈRE DE RÉCUSATION. — La partie qui voudra récuser un magistrat devra le faire par *acte au greffe.* Cela veut dire qu'elle devra se présenter devant le greffier, afin de lui faire part de son intention et de préciser la cause de récusation. Le greffier dressera un procès-verbal de cette déclaration et la signera avec la partie. Celle-ci a d'ailleurs la faculté de confier à un mandataire le soin de remplir la formalité qui vient d'être indiquée. Mais ce mandataire devra être muni d'une procuration spéciale et authentique (art. 384). L'acte une fois signé et enregistré, le greffier en fera une expédition et la transmettra au président du tribunal ou de la cour dans un délai de vingt-quatre heures (art. 385). Ce magistrat saisira le tribunal ou la cour qui, sur le rapport du président, le ministère public entendu, rejettera ou admettra la récusation. Dans le premier cas, l'incident sera clos. Si la récusation est au contraire jugée admissible, communication de l'acte de récusation sera faite : 1° au magistrat visé auquel un délai sera imparti pour répondre ; 2° au ministère public. Le jugement qui ordonnera cette double communication désignera un rapporteur et ordonnera la suspension de la procédure à l'occasion de laquelle la récusation est formulée (C. de procéd., art. 385 et 387). Le magistrat récusé, après avoir pris connaissance de l'acte de récusation, fera sa réponse à la suite de la minute de cet acte (art. 386). Le tribunal ou la cour auront alors à statuer définitivement sur l'incident, sur les conclusions du ministère public. Si la demande est rejetée, le demandeur sera condamné à une amende qui ne pourra être inférieure à 100 fr., sans préjudice de l'action du juge en dommages-intérêts (art. 390). Si la demande est admise, le juge sera tenu de s'abstenir. Il se pourra que les faits servant de base à la demande ne soient pas établis, la preuve testimoniale pourra alors en être ordonnée à défaut de preuve par écrit ou de commencement de preuve par écrit (art. 389). Le jugement qui interviendra sera rendu en audience publique, mais sans plaidoirie ni mémoires écrits.

Les jugements rendus en matière de récusation sont susceptibles d'appel de la part de chacune des parties en cause. Le magistrat récusé ne pourra appeler que quand il aura été partie en se portant demandeur en dommages-intérêts. L'appel devra être formé dans les cinq jours de la prononciation du jugement, par acte au greffe qui sera motivé (C. de procéd., art. 392). Le greffier transmettra le dossier à la cour d'appel qui statuera sur le rapport d'un conseiller, le ministère public entendu. Lorsque la récusation sera dirigée contre un membre d'une cour d'appel, il va de soi que l'appel ne sera pas possible, et la décision rendue sur la récusation aura de suite l'autorité de la chose jugée.

DE LA RÉCUSATION DES JUGES DE PAIX. — La loi a établi

pour la récusation des juges de paix des règles différentes de celles qui ont été indiquées plus haut, tant relativement aux causes de récusation qu'à la procédure à suivre. Aux termes de l'art. 44 du C. de procéd., les juges de paix peuvent être récusés : 1° quand ils auront un intérêt personnel à la contestation ; 2° quand ils seront parents ou alliés d'une des parties jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement ; 3° si dans l'année qui a précédé la récusation il y a eu procès criminel entre eux et l'une des parties et son conjoint, ou les parents ou alliés en ligne directe ; 4° s'il y a procès civil existant entre eux et l'une des parties ou son conjoint ; 5° s'ils ont donné un avis écrit sur l'affaire. Ces causes de récusation sont limitatives et l'on ne saurait les compléter par celles édictées en l'art. 378 du C. de procéd. La récusation sera formulée par un acte d'huissier signifié au greffier de la justice de paix qui devra immédiatement le communiquer au juge. Celui-ci devra donner au bas de l'acte et dans les deux jours sa déclaration par écrit. Si le juge déclare vouloir s'abstenir, tout est terminé, sinon les pièces sont transmises par le greffier au procureur de la République près le tribunal dans le ressort duquel la justice de paix est située. Ce magistrat saisit le tribunal qui statue dans la huitaine sur les conclusions, sans qu'il soit besoin d'appeler les parties (C. de procéd. civ., art. 45 à 47).

Récusation des membres de la Cour de cassation. — La récusation des magistrats de la cour suprême a lieu pour les causes indiquées dans l'art. 378 du C. de procéd. La demande s'introduit par voie de requête adressée au président de la chambre dont fait partie le magistrat qu'on prétend récuser. Le président nomme un rapporteur et ordonne communication à l'intéressé de la requête à fin de récusation. Celui-ci fait sa déclaration, puis la cour statue. C'est l'application *mutatis mutandis* du règlement du 28 juin 1738 (tit. 11).

Récusation des experts. — Les experts peuvent être récusés pour les motifs pour lesquels les témoins peuvent être reprochés (C. de procéd. civ., art. 310) (V. Enquête, t. XV, p. 1091). La récusation ne peut être proposée que contre les experts nommés d'office ; elle ne se concevrait pas vis-à-vis des experts choisis par les parties, car en les choisissant, celles-ci sont réfutées avoir renoncé à invoquer les causes de récusation existant en leur personne. Mais cette raison n'existerait plus si la cause de récusation s'était produite depuis la nomination de l'expert et avant sa prestation de serment. La récusation est formulée par un simple acte, nous dit l'art. 311 du C. de procéd., c.-à-d. par un acte d'avoué à avoué, signé de la partie ou de son fondé de pouvoir spécial. Le mandat *ad litem* de l'avoué ne suffirait pas pour l'autoriser à récuser un expert. Cet acte signifié à l'avoué de la partie adverse n'est pas communiqué à l'expert, mais il est sursis à la prestation de serment. Si la récusation est admise, le tribunal pourra nommer sur le champ un autre expert ; dans le cas contraire, le tribunal ordonnera qu'il sera passé outre à la prestation de serment. L'expert pourra demander des dommages-intérêts à la partie qui a formé la demande en récusation reconnue mal fondée, mais en ce cas il ne pourra demeurer expert (art. 314). La récusation contestée est jugée sommairement, et le jugement qui intervient est exécutoire nonobstant appel. Paul Nachbaur.

Bibl. : Boitard, Colmet d'Aage et Glasson, *Leçons de procédure civile*, t. I, pp. 571 et suiv. nos 517 et suiv., pp. 636 et suiv. nos 563 et suiv. — Garsonnet, *Traité théorique et pratique de procédure civile*, t. I, pp. 767 et suiv. ; II, pp. 379 et 563 ; V, p. 694. — Rousseau et Laisney, *Dictionnaire de procédure civile*, v° *Récusation*. — Bioche, *Dictionnaire de procédure civile*, v° *Récusation*. — Dalloz, *Répertoire et supplément au répertoire*, v° *Récusation*. — V. aussi ces trois derniers ouvrages aux mots *Expert*, *Expertise*.

**RÉCY** (*Finis Reciacensis*, ann. 868 ; *vicus Receius*). Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Châlons. Située dans la vallée de la Marne, elle a un port sur le canal de la Marne au Rhin ; 340 hab.

**REDA** (Ant. rom.) (V. Char).

**REDAN** (Fortif.). Ouvrage de fortification passagère composé de deux faces *ab* et *ac* formant entre elles un angle saillant *a*, qui doit avoir 60° au minimum pour offrir une solidité suffisante et ne pas être démoli trop facilement par l'artillerie. Isolé, le redan présenterait de graves inconvénients : il a un secteur complètement privé de feux *c'ab'*, il ne peut pas fournir de feux directs, ses faces sont exposées à l'enfilade, et rien s'est plus aisé que de l'emporter par la gorge. Aussi ne doit-on l'employer que comme accessoire d'un système de défense, par exemple pour la fermeture d'une redoute, ou dans les intervalles d'ouvrages ou de lignes détachées. Il peut également servir à couvrir un pont ou à défendre un avant-fossé. Lorsque les faces du redan ont moins de 30 m. de longueur, il prend le nom de *flèche* (V. ce mot).

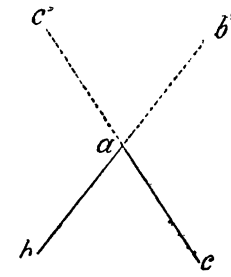


**REDDITION. I. Art militaire** (V. Capitulation).

**II. Droit civil et commercial.** — Reddition de compte (V. Compte, t. XII, p. 258).

**RÉDEMPTEUR, RÉDEMPTION.** Les Israélites appelaient rédempteur celui qui *rachetait* ou avait le droit de *racheter* l'héritage vendu par un de ses parents, ou ce parent lui-même lorsqu'il était tombé en esclavage ; celui qui *rachetait* une victime vouée au sacrifice ou un criminel condamné à mort. Ils donnaient aussi ce nom à Dieu, parce qu'il les avait délivrés de l'esclavage en Egypte. — Dans le *Nouveau Testament*, des expressions analogues sont employées pour désigner l'œuvre du Christ. En instituant la sainte cène, Jésus avait dit que « son sang était celui de la nouvelle alliance, répandu pour plusieurs, en rémission des péchés (*S. Matthieu*, xxvi, 28). En sa *Ire épître aux Corinthiens* (vi, 20), Paul écrit que les hommes ont été *rachetés à prix :* et il indique que c'est en la *rémission des péchés* que ce rachat consiste, et quel en a été le prix : « C'est en lui que nous avons la *rédemption par son sang*, c.-à-d. la rémission des péchés ». En sa *Ire épître à Timothée* (ii, 5-6), il ajoute que « Il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ, homme, qui s'est donné lui-même *en rançon* pour tous ». Dans la *Ire épître de Pierre* (i, 18-19), on lit : « Vous avez été *rachetés* de la vaine manière de vivre que vous aviez apprise de vos pères, non par des richesses périssables, comme l'or et l'argent, mais par le *précieux sang* du Christ, l'*agneau* sans défaut et sans tache, déjà destiné avant la création du monde ». Une idée et des expressions analogues se trouvent dans l'*Apocalypse* (v, 6-10) sous les images qui caractérisent ce livre : « Je regardai et je vis au milieu du trône, des quatre animaux et des vingt-quatre vieillards, un *agneau* qui était comme *immolé*... Et les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se prosternaient devant l'agneau, ayant des harpes et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les prières des saints. Ils chantaient un cantique nouveau, disant : Tu es digne de prendre le livre et d'ouvrir ces sceaux ; car tu as été *immolé* et tu nous as *rachetés à Dieu par ton sang*, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation ; tu nous a faits rois et sacrificateurs à notre Dieu, et nous règnerons sur la terre ». — A l'idée de *rachat*, la seule qui corresponde étymologiquement au terme théologique rédemption, ce chant associe l'idée de *sacrifice*. Cette dernière idée est systématisée dans l'*épître aux Hébreux*, qui présente le Christ comme le sacrificateur suprême, médiateur d'un nouveau testament, entrant *une seule fois* dans un tabernacle parfait, qui n'a point été fait par la main des hommes, et qui y entra,

non pas avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre sang, pour obtenir aux hommes une *rédemption éternelle* (IX, 11-15). Des idées, plus différentes encore de l'idée de *rachat*, sont énoncées ailleurs. Dans l'*épître aux Galates* (I, 4), la mort du Christ figure comme un *remède* apporté pour sauver les hommes de la corruption du monde. Dans l'*épître aux Colossiens* (II, 15) et dans le IIe chapitre de l'*épître aux Hébreux* (14), elle est montrée comme une *délivrance* opérée, non par *rançon*, mais par *victoire* remportée sur la puissance du mal et sur l'empire de la mort.

Il semble impossible de trouver dans l'antiquité chrétienne le moindre indice de la *satisfactio vicaria* imaginée par Anselme de *Cantorbéry* (V. ce nom, t. III, p. 136), laquelle forme aujourd'hui le fonds du dogme officiel. — La mort de Jésus apparaît dans le *Nouveau Testament* comme le point culminant de son œuvre rédemptaire : d'un côté, parce qu'elle a été l'acte le plus sublime du dévouement, qui l'a porté à se sacrifier lui-même ; de l'autre, parce que c'est par elle que son œuvre a inspiré la foi aux hommes, et qu'elle a pu produire sur eux des effets durables. Ainsi, la mort de Jésus n'a tiré son caractère de puissance rédemptrice que de sa vie et de sa doctrine, et surtout de sa résurrection, qui l'a fait reconnaître comme l'envoyé de Dieu, en imprimant à sa vie, à sa doctrine et à sa mort le sceau d'une attestation divine. — Les premiers Pères de l'Eglise célèbrent dans un langage enthousiaste le salut que le Christ a apporté aux hommes ; ils décrivent les bienfaits éminents résultant de sa doctrine et de son exemple, et la lumière qu'il a fait luire pour l'humanité, ayant été le premier qui lui ait donné une véritable connaissance de Dieu, qui lui ait enseigné un culte digne de Dieu et qui ait réalisé l'idéal de la sainteté. Ils vénèrent surtout la mort de Jésus, parce que c'est par elle que les hommes ont été purifiés, par elle qu'ils ont obtenu le pardon de leurs péchés et qu'ils ont été réconciliés avec Dieu. Dans ces descriptions, ils amplifient les idées du *Nouveau Testament*, s'ingéniant à les faire valoir par des comparaisons ; mais ils n'y ajoutent aucun élément nouveau, et ils ne donnent pas à la doctrine un développement plus grand. Ainsi, ils présentent souvent le Christ comme la victime offerte pour nos péchés, comme une rançon donnée pour nous ; mais sans indiquer jusqu'à quel point sa mort était nécessaire pour nous faire obtenir le pardon, et de quelle manière elle l'a procuré. Ils affirment souvent que le Christ a triomphé des démons, mais ils ne disent point de quelle manière il a remporté cette victoire. Ce n'est qu'après eux qu'on a prétendu qu'il est nécessaire de découvrir ces choses, et d'en formuler l'explication. — Pour notions complémentaires, V. PROPITIATION et SATISFACTION VICAIRE.

E.-H. VOLLET.

**RÉDEMPTION** (Ordre de la). Cet ordre avait été institué en 1608 par Vincent Ier de Gonzague-Guastalla, duc de Mantoue, en l'honneur du précieux sang de notre Seigneur Jésus-Christ, dont la cathédrale de cette ville prétendait posséder quelques gouttes. Les chevaliers prêtaient serment de défendre la religion catholique, la dignité du pape, les intérêts du fondateur, l'honneur des dames, les femmes et les orphelins. On lui donnait aussi le nom d'*Ordre du Précieux sang* ou *des Chevaliers Rédempteurs de Mantoue*. En 1843, un aventurier, se disant le prince de Gonzague-Castiglione, tenta de le relever. Une condamnation pour escroquerie qu'il subit en 1853 mit fin à son essai de rénovation. — Ruban rouge, avec large liséré blanc sur chaque bord. Devise : *Nihil triste recepto hoc.*

ORDRE DE LA RÉDEMPTION AFRICAINE. — La création de cet ordre a été votée par les Chambres de la République de Libéria, et promulguée par le président le 13 janv. 1879. Il est destiné à propager la civilisation en Afrique. — Ruban rouge à trois petites raies blanches sur chaque bord.

**RÉDEMPTORISTES** (V. LIGUORIENS).

**REDENÉ.** Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé, cant. d'Arzano ; 1.545 hab.

**REDENT** (Archit.). Découpures de pierre en forme de dents, fort employées dans l'architecture du moyen âge et qui ornent l'espace entre les meneaux des fenêtres dont elles diminuent et encadrent ainsi les panneaux des vitrages, qui décorent l'intrados des arcs des portes, ou qui courent sur les rampants des pignons. Les redents peuvent être simples ou composés, *redentés*, suivant l'expression de Viollet-Le-Duc ; ils sont parfois terminés par des bouquets de feuillages, comme à l'intérieur de l'archivolte d'entrée des trois avancées du portail de la cathédrale d'Amiens, ou par des têtes humaines, comme à la porte centrale du portail de la cathédrale de Bourges. On peut citer, d'autre part, comme un heureux exemple de redents courant le long des rampants d'un pignon, ceux qui couronnent le pignon du transept nord de la cathédrale de Paris.

En maçonnerie, on appelle redents les ressauts que l'on ménage à intervalles réguliers à la partie inférieure ou à la partie supérieure d'un mur, lorsque le terrain sur lequel est construit ce mur offre une grande pente, et l'on dit aussi un *pignon à redents* (V. PIGNON, t. XXVI, p. 921) ; en charpente, l'assemblage de deux poutres est dit *à redents* lorsque ces poutres présentent des saillies et des creux se juxtaposant de façon à ne faire de ces deux poutres qu'une seule poutre constituant une véritable poutre armée d'une grande résistance. Charles LUCAS.

**REDESDALE** (John FREEMAN-MITFORD, baron), homme politique anglais, né près d'Holborn le 18 août 1748, mort à Batsford Park (Gloucestershire) le 16 janv. 1830. Inscrit au barreau de Londres en 1777, il plaida avec le plus grand succès et fut élu membre du Parlement par le bourg de Beeralston en 1788. Conseiller du roi en 1789, il devenait en 1793 solicitor general et en 1799 attorney general. Très influent à la Chambre, il en fut élu speaker le 11 févr. 1801, en remplacement d'Addington. Ces hautes fonctions, qu'il remplit avec dignité, accrurent sa situation : en 1802 il était nommé lord-chancelier d'Irlande et créé baron Redesdale. Comme il s'était opposé jadis à l'émancipation des catholiques, il ne fut rien moins que populaire en Irlande et fut révoqué par le ministère de « Tous les Talents » en 1806. Il continua, au Parlement, à s'opposer aux mesures les plus libérales comme le rappel des actes du Test et des corporations et l'abolition des droits sur les céréales. Il a laissé : *A treatise on the pleadings in suits in the court of Chancery* (Londres, 1780, in-8), ouvrage qui a obtenu un très grand succès en Angleterre et en Amérique ; *The Catholic Question* (Dublin, 1804, in-8) ; *An adress to the protestants of the united Kingdom* (Londres, 1829, in-8) ; *A political view of the roman catholic Question* (1829, in-8) et autres brochures de circonstance.

*John-Thomas* Freeman-Mitford, fils du précédent, né à Dublin le 9 sept. 1805, mort le 2 mai 1886, entra à la Chambre des lords à la mort de son père, s'occupa spécialement de la procédure parlementaire et fut élu chairman des comités en 1851. Il exerça, avec autorité, ces fonctions jusqu'à sa mort. Conservateur renforcé, il prit souvent la parole dans les débats importants, avec une prédilection marquée pour les questions religieuses qu'il avait passionnément étudiées. Il fut créé comte de Redesdale en 1877. Il a publié : *Reflections on the doctrine of Regeneration audits connection with both Sacraments* (1849, in-8) ; *The Law of scripture against Divorce* (1856) ; *The Infaillible church and the Holy communion* (1875), controverse des plus intéressantes avec le cardinal Manning ; *Thoughts on english Prosody* (1859, 2 vol.), et une quantité d'autres opuscules. R. S.

**REDEVANCE** SEIGNEURIALE (Anc. dr.) (V. SEIGNEUR).

**REDGRAVE** (Richard), peintre anglais, né à Pimlico (Londres) le 30 avr. 1804, mort à Londres le 14 déc. 1888,

élève de l'Académie (1826). Il commença sa réputation par sa *Fille du Gentilhomme pauvre* (1840) que suivirent le *Pauvre instituteur*, la *Couturière* (1843); *Esclaves de la mode* (1847), *Retour d'Olivia*, *Cousins de province* (1848, à la National Gallery comme le précédent), *Fuite en Egypte* (1851), *Troupeau égaré* (1861), *Pénitence de Jeanne Shore* (1864), *Eugen Aram* (1868), les *Charbonniers*, *Vallée solitaire*, l'*Etang du moulin*, etc. La vogue de ces tableaux de genre fut considérable. Redgrave fut avec H. Cole le fondateur du musée d'art décoratif de Marlborough-house qui devint celui de South-Kensington. Il écrivit avec son frère *Samuel* un remarquable ouvrage d'histoire artistique, *A century of painters* (1866).

**REDHOUSE** (Sir James-William), diplomate et philologue anglais, né près de Londres le 30 déc. 1811, mort le 4 janv. 1892. Orphelin fort jeune, il s'éprit de l'Orient, séjourna à Smyrne et Constantinople, entra quelque temps au service du gouvernement ottoman, devint traducteur et interprète du grand vizir, puis du ministre des affaires étrangères (1838), et entra en 1840 dans le conseil d'amirauté de Turquie. Il négocia la paix entre la Turquie et la Perse (1843-47), et de 1847 à 1857 il fut l'intermédiaire le plus actif entre les gouvernements anglais et turc pour tout ce qui touchait les questions orientales. Redhouse, qui savait admirablement le turc, fut secrétaire de la Société asiatique de 1861 à 1864; il a laissé des ouvrages estimés : *Grammaire raisonnée de la langue ottomane* (Paris, 1846, in-8); *A Dictionary of Arabic and Persian words used in Turkish* (Londres, 1853, in-8); *Turkish campaigner's Vade-Mecum* (1855, in-16); *English-Turkish and Turkish-English Dictionary* (1856 in-8); *Lexicon of English and Turkish* (1861, in-8); *Diary of the shah of Persia during his tour trough Europe in 1873* (trad. du persan, 1874, in-8); *Turkish Vade-Mecum* (1877, in-16); *Avindication of the Ottoman Sultan's title of Caliph* (1877); *On the history, system, and varieties of Turkish poetry* (1880); une traduction du *Mesneri of Merlana* (1881, in-8); *The Era of Abraham* (1883, in-4) et *Notes on E.-B. Tylor's Arabian Matriarchate* (1884, in-8). R. S.

Bibl.: *la Grammaire de J.-W. Redhouse*, dans *Revue des Deux Mondes*, juil. 1846.

**REDI** (Francesco), savant et poète italien, né à Arezzo le 18 févr. 1626, mort à Pise le 1er mars 1698. Après avoir été pendant cinq ans le pensionnaire des Colonna à Rome, il fut appelé à Florence par Ferdinand II, qui le nomma son premier médecin; il fut membre des Académies du *Cimento*, récemment fondée, de la *Crusca*, et de celle qui se réunissait chez Marie-Christine de Suède; il fut enfin l'un des fondateurs de l'Arcadie; à partir de 1666, il exerça la charge de « lecteur public » de langue toscane au *Studio* de Florence. Doué d'une grande activité, Redi sut mener de front d'importants travaux scientifiques, physiologiques et littéraires. Naturaliste, il poursuivit de longues et fructueuses expériences sur les insectes; médecin, il préconisa l'hygiène plus que la thérapeutique, combattit la méthode empirique et tâcha de faire triompher l'observation sur l'hypothèse. Parmi ses œuvres scientifiques, nous citerons seulement : *Osservazioni intorno alle vipere* (Florence, 1664); *Esperienze intorno alla generazione degli insetti* (*ibid.*, 1668); *Osservazioni intorno agli animali viventi* (*ibid.*, 1684); on a imprimé après sa mort et réimprimé de nos jours ses *Consulti medici* (Florence, 1726-29 et 1863). Parmi ses œuvres poétiques, la plus importante est intitulée *Bacco in Toscana*, *ditirambo*, poème lyrique et humoristique plein d'une charmante fantaisie, où il représente Bacchus, mis en belle humeur par le vin de Montepulciano, discourant librement de toutes choses et notamment de la valeur respective des crus toscans; il a laissé, en outre, des fragments d'un autre dithyrambe qui devait faire pendant au premier en célébrant les vertus de l'eau (*Arianna enferma*), des sonnets, des odes, dont quelques-unes du genre burlesque, et des à-propos destinés à être mis en musique. Philologue, Redi sema une grande érudition dans les notes qu'il écrivit lui-même pour son *Bacco in Toscana* et eut le mérite de recueillir plusieurs manuscrits précieux. Les principales œuvres de Redi ont été publiées à Venise en 1712 (3 vol.), à Florence en 1729 (7 vol.) et à Milan en 1809 (3 vol.). A. Jeanroy.

Bibl. : S. Salvini, *Vita di F. Redi*, en tête de l'éd. de 1792. — Andreucci, *Manoscritti di F. Redi*, dans le *Bibliofilo*, 1883-84. — Jarro, *Lettere inedite di L. Magalotti, F. Redi*, etc.; Florence, 1889. — G. Imbert, *Il Bacco in Toscana et la poesia ditirambica*; Florence, 1890.

**RÉDIE** (Zool.) (V. Douve, t. XIV, p. 1029).

**REDING.** Célèbre famille suisse qui remonte au XIIe siècle, originaire du cant. de Schwytz. Un Werner Reding von Biberegg est déjà landammann au XIIIe siècle. On trouve des Reding dans tous les combats de la Suisse héroïque, et ils occupent une place très en vue dans l'histoire des cantons primitifs. Du XVIe au XVIIe siècle, des Reding prennent du service en France, à Venise et en Espagne; d'autres entrent dans les ordres ou occupent de hautes situations administratives. *Joseph-Franz* (1683-1757) est landammann. — Le P. *Wilhelm* (1634-1701) entra dans les ordres après avoir perdu femme et enfants. Il a laissé entre autres deux grands ouvrages : *Eine eidgenössische Chronick von 1305-1566* (12 vol.); *Historia Unioni Helvetiorum Victoriosæ von 1365-1563* (25 vol.). — Le P. *Placidus* (1652-92), professeur de philosophie et archiviste au couvent d'Einsiedeln, est auteur de la *Dissertatio historico-juridico-theologica de Status Helvetici libertate*. — Le P. *Sebastianus* (1667-1724) commença en 1704 la construction du cloître actuel d'Einsiedeln, dressa le catalogue, malheureusement perdu, de la bibliothèque du monastère; il a écrit en 2 vol. le *Diarium Einsiedlense* (1701-10). — *Jost*, capitaine-lieutenant au service français, mort à quatre-vingt-dix-sept ans, a réuni un grand nombre de documents sur l'histoire de sa famille et sur les guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie dans lesquelles elle joua un rôle. — *Aloïs* (1765-1818), landammann et général, entra au service de l'Espagne qu'il quitta lieutenant-colonel et pensionné en 1796 pour se retirer à Schwytz. Cœur ardent, patriote éprouvé, il se mit en 1798 à la tête des opposants à l'invasion française. Avec 4.000 hommes, il tint tête à l'armée de Schauenbourg et lui infligea même à Rothenthurm deux sanglantes défaites. Néanmoins, le surlendemain, après avoir obtenu pour son canton des garanties sérieuses, il se soumit. Plus tard, il fut un des chefs du parti fédéraliste, devint un des membres du Sénat, puis landammann de la Suisse. En cette qualité il alla à Paris négocier avec Bonaparte et Talleyrand. Il fut renversé par les unitaires au bout de quelques mois de pouvoir. Il devint alors landammann de Schwytz, le 22e de son nom. En 1802, après la dissolution de la Diète, il fut emprisonné à Aarbourg par les Français. Jusqu'à la chute de l'Empire, il se tint à l'écart de la politique. — *Carl* (1779-1853), fut de 1811 à 1831 membre du gouvernement de Schwytz; il a écrit les régestes de Baden de 1286 à 1520.

**REDINGOTE** (V. Costume).

**REDJANGS** (Anthrop.) (V. Sumatra).

**REDMOND** (John-Edward), homme politique anglais, né à Dublin en 1856. Fils de William Archer Redmond, membre du Parlement de 1872 à 1880, il se fit inscrire au barreau de Londres en 1887, et fit quelque temps partie du personnel de la Chambre des communes (bureau des clercs, section des votes). En 1881, il avait été élu membre du Parlement par New Ross qu'il représenta jusqu'en 1885. Il fut ensuite député de North Wexford (1885-91) et de Waterford, depuis 1891. Partisan résolu du home-rule, un des principaux lieutenants du grand Parnell, il a pris, après sa mort, la direction du parti irlandais ou plutôt de la fraction parnelliste de ce parti. On a même nommé *redmondistes* les députés qui se sont groupés

autour de lui (V. Home-Rule). En 1900 l'union s'est refaite sous sa direction. R. S.

**REDNITZ** (V. Regnitz).

**REDON.** Montagne du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1138).

**REDON** (*Reteno*, *Ratuma*). Ch.-l. d'arr. du dép. d'Ille-et-Vilaine, au confluent de l'Oust et de la Vilaine; 7.034 hab. (5.599 aggl.). Gare de chem. de fer au croisement des lignes de Nantes à Brest et de Rennes à Redon. Port fluvial dont le mouvement total en 1896 atteignait 24.400 tonnes. Eglise Saint-Sauveur (abbatiale), avec beau clocher du xv^e siècle, isolé de la nef depuis l'incendie de 1782;

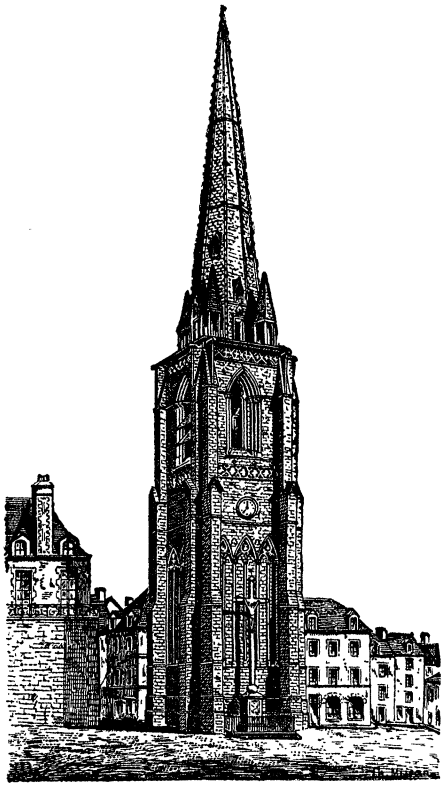

Clocher de l'Église Saint-Sauveur, à Redon.

clocher central roman, chœur du xiii^e siècle, chapelle fortifiée, maître-autel décoré par Richelieu, etc. — La ville s'est formée autour d'un couvent fondé par saint Convoion vers 832 et enrichi par Noménoé. Fortifiée au xiv^e siècle, elle fut érigée en évêché par le pape en 1449, mais les évêques de Vannes et de Nantes obtinrent l'annulation de cette décision.

**REDON** de Belleville, diplomate français (V. Belleville [Redon de]).

**REDONDELA** (*Santiago de Redondela*). Ville maritime d'Espagne, prov. et à 17 kil. S.-S.-E. de Pontevedra (Galice), ch.-l. de district, sur la rive dr. et près de l'embouchure du rio de Redondela, dans la baie de Vigo; 2.500 hab. (11.075 avec la com.). Stat. du chem. de fer de Pontevedra vers Tuy et Lisbonne, embranchement sur Vigo. Bains de mer très fréquentés, pêche de sardines et d'huîtres. Le port n'est accessible qu'aux petits caboteurs pendant les marées; il est défendu par deux forts; au N.-O., dans une île, le lazaret de San Simon. Le golfe de Redondela, bifurcation de la baie de Vigo, est un long boyau de 7.500 m. sur une largeur de 1.000 à 2.000.

**REDORTE** (Blas.). Branche d'arbre tortillée en anneaux successifs. Il y en a aussi sans feuilles.

**REDORTE** (Mathieu de la), général français (V. Mathieu de la Redorte).

**REDORTIERS.** Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, canton de Banon; 231 hab.

**REDOUBLEMENT** (Gramm.). On appelle ainsi la répétition de la syllabe initiale d'une racine, soit en totalité, soit en partie, avec un vocalisme souvent différent, et qui sert à former principalement des thèmes verbaux, notamment les thèmes du parfait et certains thèmes d'aoristes et de présents. Mais ce genre de composition a produit également d'autres mots, noms ou verbes, dans lesquels cette formation est moins évidente, quoique le redoublement y soit certain. Les langues indo-européennes usent toutes de ce procédé, que l'on retrouve aussi haut que l'on peut remonter, et qui est incontestablement aussi ancien que le langage; il semble qu'on ait redoublé un même mot pour exprimer la répétition, la plus longue durée, l'intensité d'un phénomène, et le mot ainsi redoublé a même fini par prendre le caractère d'un mot unique, πάμπαν, *quisquis*. C'est à ce très ancien type que peuvent se rattacher des mots où l'on constate le redoublement complet de la racine, comme dans le grec βάρβαρος et le latin *murmur*. En général, cependant, le redoublement n'affecte pas la racine entière; la première syllabe a une forme écourtée et se présente alors comme une sorte de préfixe, par exemple dans les parfaits grecs, comme λέλοιπα, et ce caractère préfixal a même fini par échapper à la conscience, comme on peut le voir par les mots latins *memor*, *memoria*. Il serait trop long d'examiner en détail les différents types de redoublement; nous en indiquerons seulement les principaux et les plus connus. La syllabe de redoublement (écourtée) se termine en *e* (sanscrit *a*); c'est la manière dont sont formés les parfaits et certains aoristes: scr. *jajana*, gr. λέλοιπα, lat. *pepigi*, aoristes πεπιθεῖν, τετυκεῖν. Il arrive souvent, dans ce cas, en sanscrit et en latin, que la voyelle du redoublement prend la même couleur que celle de la racine: scr. *rireca* (*e* = *ai*), lat. *tutudi*, *momordi*. Ou bien elle se termine en *i*, pour former certaines classes de présents et d'aoristes: scr. *bibharmi*, gr. διδωμι, μίμνω, lat. *gigno*, aor. scr. *ajijanam*. En ce qui concerne la consonne du redoublement, elle est la même que la consonne initiale de la racine, sauf dans les cas où une loi d'euphonie ne permet pas de la conserver; l'aspirée perd son aspiration, scr. *babhuva*, *bibharmi*, gr. πέφευγα, τίθημι; dans le cas de deux consonnes initiales, la première seule est redoublée, scr. *sasmara*, gr. γέγραφα, lat. *sisto*, ou même totalement supprimée, ἔπτηχα, ἔγνωκα; un cas comme le latin *spopondi* de *spondeo* est plus rare. Dans le cas où la racine commence par une voyelle, le redoublement du parfait, en grec, a lieu le plus souvent par le simple allongement de cette voyelle, ἤγγελκα de ἀγγέλλω; il se confond alors avec l'augment; mais on a aussi formé des parfaits et des aoristes en redoublant la voyelle et la consonne initiales, aor. ἤγαγον, parf. ὄρωρα; on voit que l'aoriste prend l'augment, et que le parfait allonge la voyelle même de la racine. Ce genre de redoublement a reçu le nom de redoublement attique, bien qu'il ne soit pas spécial à ce dialecte. Mondry Beaudouin.

Bibl.: Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*; Strasbourg, 1886-92.

**REDOUL** (*Coriaria* L.). Genre de Rutacées-Coriariées, formé de quelques arbustes répandus sur presque tout le globe, à feuilles opposées ou verticillées, à inflorescences axillaires. Fleurs hermaphrodites ou polygames, pentamères; androcée diplostémoné, carpelles libres alternes avec les pétales; ovules solitaires, descendants; fruit à 5-10 côtes entouré de la corolle accrue. L'espèce type, *C. myrtifolia* L., ou *Redou*, *Redoul*, *Corroyère*, *Sumac des teinturiers*, répandue dans la région méditerranéenne, sert depuis fort longtemps comme plante tannante, et ses feuilles servent pour la teinture en noir. C'est une plante

toxique; ses fruits sont particulièrement dangereux à cet égard; on falsifie quelquefois le séné avec des feuilles de Redoul, d'où des accidents graves. Ces propriétés toxiques sont dues à la *coriamyrtine*, substance cristallisable, soluble dans l'éther et le chloroforme; une injection hypodermique d'une solution de 2 centigr., tue un lapin en provoquant des symptômes analogues au strychnisme. Les mêmes propriétés se retrouvent dans le *C. sarmentosa* Forst. et le *C. ruseifolia* L. Néanmoins la pulpe des fruits du *C. sarmentosa* sert, en Nouvelle-Zélande, à préparer une boisson estimée; les graines seules sont toxiques dans cette espèce. Enfin, le *C. ruscifolia* a été employé quelquefois contre l'épilepsie. Dr L. Hn.

**REDOUT** KALÉH. Bourg de Russie, gouv. de Koutaïs (Caucase), sur la rive orientale de la mer Noire, à l'embouchure de la Khopa. La localité ne conserve plus qu'un intérêt historique, ayant été déclarée principal port sur la mer Noire en 1804, et détruite par les Turcs, en 1854. L'établissement des ports de Poti et de Soukhoum-Kalé enleva tout le trafic à Redout-Kaléh, dont la rade ne présente qu'un médiocre abri aux navires; 900 hab. environ.

**REDOUTE** (Fortif.). Ouvrage de fortification passagère ou semi-permanente, fermé à la gorge et pouvant contenir un effectif assez considérable d'infanterie (plusieurs compagnies, un régiment). On l'établit à l'extérieur d'une enceinte, soit pour battre un pli de terrain non vu de l'enceinte, soit pour maîtriser un point important dont l'occupation par l'ennemi serait dangereuse pour la place. Les redoutes sont généralement de forme trapézoïdale (fig. 1). Toutefois, celle-ci peut varier considérablement avec la situation, les plis du terrain, l'importance des

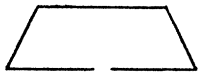

Fig. 1.

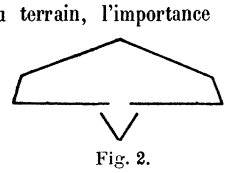

Fig. 2.

buts à battre. Ainsi on adopte souvent pour la face antérieure, afin de développer davantage le nombre des feux, le tracé de la lunette. D'autre part, on protège presque toujours la gorge au moyen d'un redan (fig. 2). Lorsque les faces d'une redoute ont plus de 90 à 100 m. de longueur, elle prend, d'ordinaire, le nom de *fortin* (V. ce mot).

Demi-redoute. — Les demi-redoutes sont des lunettes dont les faces sont remplacées par une crête unique réunissant les flancs; elles ne sont pas fermées à la gorge

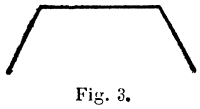

Fig. 3.

Fig. 4.

(fig. 3). L'*ouvrage de compagnie* que nous avons décrit au mot Ouvrage et dont nous donnons ici le tracé (fig. 4) est également une demi-redoute.

**REDOUTÉ** (Pierre-Joseph), peintre belge, né en 1759, mort en 1840. Peintre de fleurs au cabinet d'histoire naturelle de Paris, il devint le peintre de l'impératrice Joséphine en 1805. C'est peut-être cette situation qui explique comment, avec des qualités secondaires, un joli arrangement dans ses bouquets, une grande fraîcheur qui s'est un peu éteinte, il a pu garder pendant un demi-siècle une énorme réputation, supérieure à son talent.

**REDOWA** (V. Danse, t. XIII, p. 879).

**REDRESSEMENT** (Chir.). On entend par redressement l'ensemble des manœuvres ayant pour but de rendre sa direction normale à un organe dévié. On redresse les fractures guéries dans une direction vicieuse, les articulations ankylosées d'une façon défectueuse ou simplement en mauvaise position par suite de la contracture musculaire et de la rétraction fibreuse consécutives à des arthrites de nature diverse. On redresse les incurvations rachitiques des diaphyses, les affaissements de la colonne vertébrale atteinte du mal de Pott ou ses déviations scoliotiques, les déviations articulaires dues à des luxations irréductibles, à la croissance irrégulière des os, telles que celles du genu valgum, du pied bot, etc. Le redressement est manuel quand il s'agit de redresser des fractures dont le cal est encore mou ou des articulations dont l'ankylose n'a pas dépassé la forme fibreuse, dans la cure du pied bot à sa période primitive, etc., ou bien il se fait à l'aide d'appareils nommés *ostéoclastes* qui redressent en brisant. Mais l'ostéoclasie, née du danger de l'infection des plaies, a perdu beaucoup de terrain depuis l'asepsie et a été remplacée par l'opération sanglante à ciel ouvert (ostéotomie, résection cunéiforme) beaucoup plus clairvoyante et que l'on peut régler mathématiquement. Le redressement peut être lent ou brusque. Lent, il sera de mise lorsque l'inflammation existe encore et pourrait être, par le coup de fouet que lui imprimerait le redressement brusque, une cause d'extension locale du mal ou d'infection générale redoutable. L'extension continue en est l'agent le plus précieux. Il sera brusque lorsque toute inflammation ayant cessé, on n'a plus à traiter que le reliquat d'affections antérieures absolument éteintes.

Quand par suite d'atrophie, de parésies musculaires, des déviations se produisent, comme dans certaines formes de pied bot paralytique, le pied peut être redressé par des appareils qui aident, qui suppléent à la force musculaire déficiente ou par des opérations qui, par une anastomose de tendons, remplacent par un autre muscle voisin le muscle paralysé. On redresse le cou dans le torticolis à l'aide d'appareils appropriés ou grâce à des sections musculaires plus ou moins étendues. Les déviations pottiques de la colonne vertébrale sont redressées par la méthode de la suspension ou par le redressement manuel de Calot-Ducroquet suivi de l'application de la jaquette plâtrée de Sayre plus ou moins modifiée. Les corsets orthopédiques, les lits et d'autres appareils, l'auto-suspension et la jaquette plâtrée servent au redressement des déviations scoliotiques du rachis. L'oculiste, dans les cas de strabisme, redresse la direction des yeux par l'opération de la section ou de l'avancement musculaire; le dentiste redresse les dents à l'aide d'appareils variés, et le gynécologiste, l'utérus plus ou moins renversé ou fléchi. Le redressement opéré en totalité ou en partie, des appareils appropriés à chaque cas doivent maintenir l'organe redressé jusqu'à ce qu'il ait acquis de nouveau droit de cité à sa place normale.

Certains appareils ingénieux servent à redresser les corps étrangers de longueur plus ou moins considérable que l'on veut extraire des cavités du corps par les voies naturelles (appareil redresseur de Colin pour les corps étrangers de la vessie). Dr S. Morer.

**RÉDUCTION. I. Logique** (V. Termes).

**II. Mathématiques.** — Réduction à l'unité. — La méthode dite de réduction à l'unité, pour la résolution des problèmes d'arithmétique élémentaire, est aujourd'hui enseignée dans les écoles primaires, elle a pour but d'éviter l'algorithme des proportions. Il convient d'examiner ici cette méthode afin de voir si elle a réellement atteint le but qu'elle se proposait et si elle est plus simple que celle qu'elle a prétendu remplacer. Proposons-nous de résoudre cette question très élémentaire: *3kg,25 de beurre ont coûté 6 fr. 35, que coûteront 12kg,30 de beurre de même qualité?* — Autrefois on aurait raisonné ainsi: — le prix d'un poids quelconque de beurre est proportionnel à ce poids; en appelant $x$ le prix demandé, on aura donc la proportion:

$$\frac{3,25}{6,35} = \frac{12,30}{x},$$

d'où l'on concluait:

$$x = \frac{6,35 \times 12,30}{3,25}.$$

Aujourd'hui l'algorithme des proportions est démodé, et

l'on raisonne ainsi : $3^{kg},25$ coûtent 6 fr. 35, donc 1 kilogr. de beurre coûtera 3,25 fois moins ou $\frac{6,35}{3,25}$ et $12^{kg},30$, 12,30 fois plus, soit

$$\frac{6,35 \times 12,30}{3,25}.$$

Ce raisonnement est visiblement incomplet, il est abusif, en ce sens que *3,25 fois moins* est une locution vicieuse ; enfin il risque de fausser l'esprit de celui auquel on l'enseigne. Et en effet : pourquoi 1 kilogr. de beurre coûte-t-il 3,25 fois moins que $3^{kg},25$ ? C'est précisément parce que le prix du beurre est proportionnel à son poids ; donc si l'on veut faire un raisonnement complet, on ne peut éviter l'algorithme des proportions, et par la méthode dite de réduction à l'unité, on emploie, en réalité, deux proportions :

$$\frac{6,35}{3,15} = \frac{1}{y}, \frac{y}{1} = \frac{12,30}{x}.$$

et on oublie de le dire. Enfin, ce qui est plus grave, c'est qu'en négligeant d'appeler l'attention des enfants sur l'idée de proportionalité, on risque de leur laisser croire que les quantités variant dans le même sens varient toujours dans le même rapport.

**III. Astronomie.** — On appelle *réductions* la série de transformations qu'il faut faire subir aux résultats immédiats d'une observation astronomique — au nombre lu sur l'index de l'instrument ou à l'heure donnée par la pendule — avant qu'ils deviennent définitifs, qu'on puisse les classer. Certaines réductions sont communes à toutes les observations : ce sont les *corrections* d'erreurs tenant à l'état de l'instrument, à la réfraction, à la température, à la marche de la pendule, etc. D'autres dépendent des circonstances de temps et de lieu dans lesquelles l'observation a été faite : ainsi, pour être comparables, des observations faites à des époques ou sous des méridiens différents devront être ramenées à un même jour et à une même latitude. Souvent aussi, et pour un même lieu, il faudra réduire au méridien une observation faite *près* du méridien, la longitude à l'écliptique, des degrés en heures (transformation de la longitude et de la latitude en ascension droite et en déclinaison). Tous ces calculs sont considérablement simplifiés par des formules et des tables (V. CALCULS ASTRONOMIQUES, t. VIII, p. 873).

**IV. Géodésie et topographie.** — Les opérations de nivellement donnent lieu à des corrections et à des réductions de même ordre que celles signalées à propos des observations astronomiques : les unes instrumentales ou atmosphériques, les autres tenant aux circonstances spéciales de l'opération (V. NIVELLEMENT). Parmi les réductions les plus pratiquées, la réduction à l'horizon, la réduction au sommet du signal et la réduction au centre de la station appellent quelques lignes d'explication.

La *réduction à l'horizon* est une opération qui donne la solution du problème suivant : étant donné un angle mesuré dans son plan, trouver l'angle formé par les projections horizontales de ses côtés ; autrement dit, déduire de l'angle fourni par les visées l'angle qu'il faudra reporter sur le plan. Appelons $a$ l'angle trouvé, $b$ et $c$ les distances zénithales des deux points visés, $x$ la réduction, c.-à-d. la quantité qu'il faudra ajouter à l'angle $a$ pour avoir l'angle cherché. On aura, en faisant $b = \frac{2}{\pi} - b'$ et $c = \frac{\pi}{2} - c'$,

$$x = \frac{1}{\sin 1''}\left[\left(\frac{b'+c}{2}\right)^2 \operatorname{tang} \frac{1}{2} a - \left(\frac{b'-c'}{2}\right)^2 \cot. \frac{1}{2} a\right].$$

On a réduit en tables les deux termes de cette formule, qui offre, du reste, aujourd'hui beaucoup moins d'intérêt pratique, les instruments employés, théodolites et autres, donnant, à la différence des anciens cercles répétiteurs, les angles tout réduits à l'horizon.

La *réduction au sommet du signal* est la correction qu'il faut faire subir aux distances zénithales toutes les fois que le signal se trouve plus élevé que l'observateur. Or, c'est le cas le plus fréquent, car celui-ci est placé, en général, à son pied, et c'est de ce pied qu'il vise au lieu de viser du signal lui-même. En reliant par des droites le signal S et le pied de celui-ci $s$ au point dont on a observé la distance zénithale, A, on obtient le triangle $SsA$, dont le côté $Ss$ est vertical, et en prolongeant ce côté vers le zénith Z, on voit tout de suite que la distance zénithale observée, l'angle $ZsA$, est inférieur à la distance zénithale réelle, l'angle ZSA, de l'angle $SAs$, différence des deux. Ce dernier angle sera la réduction. En faisant $Ss$ égal à $h$, SA égal à $d$, et appelant $n$ la distance zénithale observée, on aura pour la réduction :

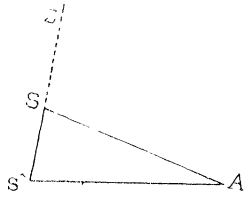


$$x = \frac{h \sin n}{d \sin 1''}.$$

La *réduction au centre de la station* est la correction qu'il faut faire subir à l'angle observé, lorsqu'un obstacle empêche de se placer au centre même de la station et que l'observateur est contraint de se porter en un point différent, mais peu éloigné. On l'a indiquée ailleurs (V. CENTRE, t. IX, p. 1150). L. S.

**V. Technologie.** — COMPAS DE RÉDUCTION (V. COMPAS, t. XII, p. 172).

**VI. Beaux-arts.** — On entend par réduction, dans le langage des arts, la reproduction, à une échelle moindre, d'un dessin ou d'un objet d'art en relief. C'est soit par la mise au carreau, soit par des moyens mécaniques, tels que le compas de réduction, le pantographe, que s'obtient la réduction des dessins, plans, tableaux. Les moyens mécaniques sont applicables également aux objets en relief ; le procédé Collas est le plus usité de tous.

**VII. Chimie** (V. DÉSOXYGÉNATION).

**VIII. Chirurgie.** — On appelle réduction la remise en place normale d'un organe déplacé. On réduit une fracture en mettant bout à bout les deux fragments qui la constituent à l'aide d'une série de manœuvres dont les éléments sont l'extension, la contre-extension et la coaptation. Les luxations sont réduites à l'aide de procédés variables avec chaque articulation et chaque luxation, mais qui, dans un sens général, comprennent aussi l'extension, la contre-extension et le refoulement de la tête de l'os luxé dans sa position normale. On réduit une hernie de l'intestin, du foie, de la rate, du poumon, de l'utérus ; les prolapsus du rectum, de l'utérus ; les déplacements du rein. Tantôt les manœuvres de réduction ont pour but de diminuer la tension, la contractilité, la tonicité des parties qui maintiennent l'organe déplacé ; tantôt on cherche à écarter les obstacles qui empêchent les organes de reprendre leur position normale (relâchement des anneaux par la position, opérations dans les cas de luxations irréductibles, etc.) ; à diminuer la dimension de ces organes, à favoriser leur retour en place normale en ne présentant à l'ouverture de rentrée les parties déplacées que dans l'ordre inverse de la sortie en s'aidant à la fois de l'élasticité, de la contractilité et de la tonicité des organes de suspension de maintien tiraillés par le déplacement. Mais ce n'est pas tout de réduire, il faut encore maintenir la réduction, faire la contention. On y arrive à l'aide d'appareils appropriés (appareils à fracture, appareils immobilisateurs, bandages herniaires, pessaires, etc.), ou à l'aide d'opérations plus au moins importantes (*suture des os dans les fractures*, *cure radicale des hernies*, *hysteropexie*, *rectopexie*, *néphropexie*, etc.). Dr S. MORER.

**IX. Droit civil** (V. RÉSERVE).

**RÉDUIT** (Fortif.). Ouvrage fermé destiné à permettre de conserver un pied dans une position ou dans un ouvrage

après la prise de cette position ou de l'ouvrage principal, en vue de prolonger la lutte, de chercher à chasser l'assaillant par des retours offensifs ou de protéger la retraite du défenseur. Les réduits ne participent pas à la lutte éloignée, ils doivent être dérobés avec soin aux vues et aux coups extérieurs; ils ont une garnison spéciale distincte de la garnison principale ; cette garnison spéciale arrête l'ennemi qui poursuit le défenseur et le force à faire tomber ce deuxième ouvrage pour se rendre maître de la position. Pendant ce temps, la garnison principale a pu s'écouler et au besoin se rallier pour tenter un retour offensif.

**RÉDUITE** (V. Continue [Fraction], t. XI, p. 791).

Forme réduite. — On appelle ainsi les fonctions homogènes du second degré dont les coefficients jouissent des propriétés suivantes. Soit :

$$f = \sum_{ij=1}^{ij=n} a_{ij} x_i x_j$$

une forme ; elle sera réduite : 1° Si $a_{11}$ étant le plus petit des coefficients $a_{ii}$ on a

$$a_{12} < \frac{a_{11}}{2}, \ldots a_{1n} < \frac{a_{11}}{2};$$

2° Si en posant

$$g(x_2, x_3 \ldots) = f a_{11} - \left(\frac{1}{2}\frac{\partial f}{\partial x}\right)^2$$

et si

$$g = \sum_{ij=2}^{ij=n} b_{ij} x_i x_j, \; b_{22}$$

désignant le plus petit des coefficients $b_{ii}$, on a

$$b_{23} < \frac{b_{22}}{2}, \; b_{24} < \frac{b_{21}}{2} \ldots$$

et ainsi de suite ; toute forme peut être transformée en une autre réduite au moyen d'une substitution linéaire.

**RÉDUVE** (*Reduvius* Fab.) (Ent.). Genre d'Hémiptères, de la famille des Réduviens ou Réduviides, caractérisé par un corps allongé et convexe en dessous, la tête petite, les antennes effilées, l'écusson terminé par une épine horizontale et les élytres presque entièrement membraneuses. La conformation de leurs pattes antérieures, dont les cuisses sont creusées pour recevoir les tibias, indique clairement que les Réduves sont des Insectes ravisseurs et se nourrissent de proie. Ils sont, en effet, sous les états de larve, de nymphe agile et d'insecte parfait, essentiellement carnassiers et sous ce rapport peuvent être comparés aux Carabes parmi les Coléoptères. Type : *R. personatus L.* Cet Hémiptère est d'un brun noirâtre ou roussâtre un peu brillant sur la tête et le corselet, plus pâle et mat sur les élytres. Il vit dans les habitations où il semble faire la chasse aux araignées et aux punaises des lits. C'est dans les soirées de l'été qu'on le rencontre le plus fréquemment. Sa piqûre est très douloureuse. Sa larve, dans le but de tromper plus aisément ses victimes, se recouvre de poils, de débris de laine, de poussière, de farine et d'autres matériaux légers pouvant servir à son déguisement.

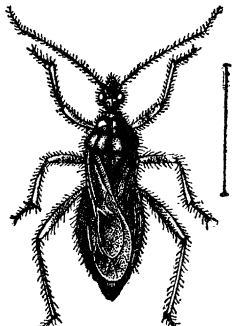

Reduvius personatus L.

**REDWITZ** (Oscar, baron de), écrivain allemand, né à Lichtenau, près d'Anspach (Bavière) le 28 juin 1823, mort à Gilgenberg le 6 juil. 1891. Avocat à Kaiserslautern (1847), l'Université de Vienne lui confia une chaire d'esthétique (1851). Son premier poème, *Amaranth* (Mayence, 1849 ; 36e éd., 1886), est un écho du romantisme de l'école de Souabe. Dans une langue un peu terne et abstraite, sur un mode familier, sans beaucoup de richesse rythmique, mais avec une sincérité communicative d'émotion à laquelle on a reproché cependant quelque excès et un peu de mièvrerie sentimentale, il a chanté les pures amours, les joies saines, les douleurs chrétiennement endurées. Ses tendances catholiques nettement affirmées ont rendu ses juges difficiles. La franchise de son inspiration lui a donné gain de cause contre ses détracteurs. Il compte parmi les bons poètes du milieu du siècle et a donné des preuves d'un talent décidé, à la fois dans la poésie dramatique, surtout dans *Philippine Welser* (1859) et dans le *Zunftmeister von Nürnberg* (1860), après avoir mécontenté son public par les intentions religieuses de ses drames de *Sieglinde* (1853) et *Thomas Morus* (1856). Son talent apparaît avec plus de force et de pureté dans son *Lied vom neuen deutschen Reich* (1871, 600 sonnets) ; *Hermann Stark* (1869) est son autobiographie sous forme de poème en prose. Dans son poème intitulé *Odilo*, il insiste sur la fermeté de sa foi religieuse. « A vingt ans, j'écrivais *Amaranth;* j'écris *Odilo* à cinquante ; mais si pour ce nouveau chant j'ai mis des cordes neuves à ma harpe, celles qui accompagnèrent mes premiers chants me restent chères. » Parmi ses autres œuvres, il faut citer : *Ein Marchen* (1854, 5e éd.) ; *Gedichte* (1854, 3e éd.) ; *Doge von Venedig* (drame, 1863) ; *Haus Wartenberg* (roman, 1884) ; *Hymen* (1887) ; *Ein deutsches Hausbuch* (poème épique lyrique, 1883) ; *Glück* (roman, 1890), etc.

**REE** (Lough). Lac d'*Irlande* (V. ce mot).

**REED** (Sir Edward-James), ingénieur anglais, né à Sheerness (comté de Kent) le 20 sept. 1830. Il suivit les cours de l'école de mathématiques et d'architecture navale de Portsmouth, fut attaché à l'arsenal de Sheerness et, devenu le rédacteur en chef du *Mechanic's Magazine*, et le secrétaire de l'*Institute of naval architects*, présenta en 1859 à l'amirauté un mémoire remarquable sur les progrès accomplis dans la construction des navires cuirassés. Nommé en 1862 directeur des constructions navales de la marine royale, il réalisa, durant les dix années qu'il demeura à la tête de ce service, la transformation complète de la flotte britannique, d'où est sortie sa puissance actuelle, et les types différents de cuirassés à réduit central, de cuirassés à tourelles et de croiseurs rapides successivement adoptés furent en grande partie son œuvre. En 1874, il fut élu au Parlement, et en 1880 il fut fait chevalier. Il a été en 1886 lord junior de la Trésorerie dans le cabinet Gladstone. On lui doit de nombreux ouvrages : *Ship-building in iron and steel* (Londres, 1868) ; *Our iron-clad ships, their qualities, performances and coast* (Londres, 1869) ; *Our naval coast defenses* (Londres, 1871) ; *Letters from Russia* (Londres, 1876) ; *A treatise on the stability of ships* (Londres, 1884) ; *Modern ships of war*, avec Simpson et Kelly (Londres, 1888), etc. Il a, en outre, écrit, à la suite d'un voyage fait au Japon en 1878 sur la demande du gouvernement japonais : *Japan, its history, traditions and religions* (Londres, 1880, 2 vol.). L.S.

**REED** (Thomas Bracket), homme politique américain, né à Portland (Maine) le 18 oct. 1839. Après avoir commencé ses études de droit, il entra dans la marine (1864-65), puis revint à la jurisprudence et exerça les fonctions d'avocat dans sa ville natale. Membre de la Chambre basse de la législation du Maine (1868-69), puis du Sénat (1870), il fut nommé attorney-general. Il est membre républicain du Congrès des Etats-Unis depuis 1876, et il a occupé le siège de speaker dans cette assemblée de 1889 à 1891 et a été de nouveau réélu à ces hautes fonctions en 1895 et 1898. R. S.

**REEDTZ** (Holger-Christian), homme d'Etat danois, né à Odense (île de Fionie) le 14 févr. 1800, mort à Copenhague le 6 févr. 1857 Il a publié en 1826, en français, une étude sur les traités conclus par le Danemark de Canut le Grand à 1800. Il fut plus tard secrétaire, puis ministre des affaires étrangères; il quitta le ministère en 1851. Nommé par le roi membre du Conseil royal en 1854, il resta en fonction jusqu'en 1856. Th. C.

**RÉEL.** I. Mathématiques. Ce mot est synonyme de non imaginaire (V. Imaginaire).

II. Philosophie (V. Réalité).

**REENBERG** (Toger), poète danois, né à Viborg (Jutland) le 10 oct. 1656, mort le 24 juin 1742. Il est l'auteur de chansons bachiques, appréciées de son temps et de quelques médiocres poèmes : *l'Assemblée du Parnasse* (*Forsamlingen paa Parnas*), satire des poètes contemporains; l'*Ars poetica*, etc.

**REES.** Ville de la Prusse rhénane, district de Dusseldorf, sur le Rhin ; 3.920 hab. (en 1895). Cigares, papier, etc. Elle reçut une charte urbaine en 1246, passa à Clèves, puis au Brandebourg.

**REES** (Abraham), savant et encyclopédiste anglais, né à Llanbrymair (pays de Galles) en 1743, mort à Londres le 9 juin 1825. Ministre dissident, il fut d'abord pendant vingt ans professeur de mathématiques à Londres, puis alla enseigner la théologie à Hackney et en 1795 revint à Londres comme prédicateur. Il s'est surtout fait connaître par sa refonte de la *Chamber's Cyclopædia* (Londres, 1781-86, 4 vol.), qui lui demanda neuf années de travail, et par sa *New Cyclopædia* (Londres, 1802-20, 44 vol.), qui était destinée à rivaliser avec les publications françaises et allemandes du même genre, mais qui eut relativement peu de succès.

**RÉEZ-Fosse-Martin.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz ; 187 hab.

**REEVE** (Clara), femme auteur anglaise, née à Ipswich en 1729, morte à Ispwich le 3 déc. 1807. Fille d'un pasteur qui lui donna une instruction très développée, elle commença à écrire en 1755. Elle est devenue célèbre par la publication d'un roman, *The old english baron* (publié d'abord sous le titre *The Champion of Virtue;* Londres, 1777) qui, dès son apparition, obtint un succès qui ne s'est pas démenti. C'était une histoire moyenâgeuse, pleine d'effets surnaturels et qui incita probablement Mrs *Radcliffe* (V. ce nom) à produire ses œuvres terrifiantes. Outre ce roman, miss Reeve a donné: *Poems* (1769); *The two mentors* (1783, 2 vol.), *The School for Widows* (1790, 3 vol.) ; *Plans of Education* (1792); *The Memoirs of sir Roger de Clarendon* (1793, 3 vol.).

**REFEND** (Archit.). On donne le nom de mur ou de cloison *de refend* à tout gros mur ou à toute cloison légère, élevés à l'intérieur d'un bâtiment pour y former des séparations, porter des planchers et encore servir à la construction ou à l'adossement des tuyaux de fumée; mais on donne, au pluriel, ce même nom de *refends* aux canaux de séparation que l'on taille entre les pierres comme motifs de décoration servant à accentuer l'appareil en même temps qu'à dissimuler les joints ou encore à créer un appareil factice donnant l'illusion d'assises de pierre, lesquelles sont figurées dans la hauteur d'une seule assise ou de deux assises consécutives. Les refends se rencontrent dès l'antiquité gréco-romaine, et c'est à l'imitation des monuments anciens que les architectes modernes en ont fait usage ; ils ont même poussé cet usage si loin qu'il n'est pas rare de voir ce mode de décoration appliqué à des façades construites de meulière, moellon ou brique que l'on hourde en plâtre et sur le hourdis desquelles on trace des refends, afin de donner à ces façades l'apparence d'une construction en pierre. Charles Lucas.

**REFENDAGE** (V. Pavage, t. XXVI, p. 145).

**RÉFÉRÉ.** On désigne sous ce nom une procédure très rapide et qui a pour but de faire ordonner des mesures essentiellement provisoires, soit en dehors d'un procès actuellement pendant, soit au cours d'une instance, le fond même du litige restant, dans ce second cas, intact et devant être jugé conformément aux règles de droit commun. Le mot de *référé* vient de ce que le demandeur fait, ou du moins peut faire en personne, *rapport* au juge de la difficulté qui se présente et de la mesure qu'il sollicite. L'institution de la procédure de référé n'est pas nouvelle, son origine immédiate se trouve dans l'édit de janv. 1685 qui donne au lieutenant civil du prévôt de Paris le droit d'ordonner « que les parties comparaîtront ce jour même dans son hôtel, pour y être entendues et être par lui ordonné par provisions ce qu'il estimera juste... » Nous examinerons successivement : 1° Quel est le juge du référé ; 2° les cas dans lesquels on peut avoir recours à la procédure du référé; 3° les règles qui régissent la procédure de référé.

1° Quel est le juge du référé? — La juridiction en matière de référé est une des principales attributions des présidents des tribunaux de première instance. Ce magistrat statue, en principe du moins, comme juge unique, et sa compétence est exclusive. Ni le président du tribunal de commerce, ni le juge de paix ne peuvent statuer en référé dans les affaires rentrant dans la compétence du tribunal de commerce ou de la justice de paix. En cas d'empêchement du président du tribunal civil, la juridiction du référé est exercée soit par le magistrat qui doit remplir à son défaut les fonctions de président, soit par le magistrat auquel le président aura d'avance délégué cette juridiction. Exceptionnellement le droit de juger en référé est attribué au tribunal lui-même. Il en est ainsi lorsque la question qu'il s'agit de trancher a une importance considérable, lorsqu'elle est controversée, ou encore lorsque le juge ne se considère pas comme suffisamment éclairé. Il renvoie, en pareil cas, les parties à se pourvoir devant le tribunal en état de référé; ce renvoi est, d'ailleurs, toujours facultatif pour le président qui fera bien de n'user qu'avec réserve du droit qui lui appartient à cet égard. Le droit de renvoyer les parties devant le tribunal en état de référé est consacré par l'art. 60 du décret du 30 mars 1808 qui prescrit de porter à la chambre à laquelle siège habituellement le président « les renvois de référés à l'audience ». Il est bon d'observer que le tribunal qui sera substitué au juge ordinaire et normal du référé n'aura que les pouvoirs de celui-ci et devra observer les règles de procédure qui régissent la procédure de référé. Le juge d'appel en matière de référé est la cour d'appel et non pas le premier président de cette cour.

2° Dans quel cas y a-t-il lieu a référé? — En donnant plus haut une idée générale de la juridiction des référés, nous avons dit que cette juridiction se bornait à prescrire des mesures provisoires ne préjugeant en rien le fond du litige et ne supposant même pas nécessairement un litige. C'est là un principe qui domine toute la matière et reçoit son application dans tous les cas où il y a lieu à référé. Il est consacré par l'art. 809 du C. de procéd. aux termes duquel « les ordonnances de référé ne feront aucun préjudice au principal... » La décision du juge des référés n'empêchera donc pas les parties de débattre leurs prétentions quant au fond, dans les formes ordinaires de la procédure. Cela posé, il y a lieu a référé, nous dit la loi : 1° dans tous les cas d'urgence; 2° lorsqu'il s'agira de statuer provisoirement sur les difficultés relatives à l'exécution d'un titre exécutoire ou d'un jugement.

*Cas d'urgence.* L'urgence c'est la nécessité et l'impossibilité de souffrir le moindre retard. En cas de contestation sur le point de savoir si l'urgence existe, le juge statuera souverainement. Quelques exemples mettront en relief les avantages que peut présenter la procédure de référé. Une personne a fait un testament instituant un légataire universel; l'héritier du sang conteste ce testament et un procès s'engage entre lui et le légataire universel. A qui incombera l'administration de la succession pendant

l'instance qui pourra se prolonger des mois et même des années? Le légataire universel? Non, car on pourrait légitimement suspecter son administration. Il faudra cependant bien pourvoir à cette administration. Pour y arriver, l'héritier assignera son adversaire devant le juge des référés qui nommera un administrateur de la succession. Ou bien c'est un domestique qui persiste à demeurer chez son patron, bien que le contrat de travail qui le liait à celui-ci ait pris fin, ou encore c'est un locataire qui persiste à occuper son appartement, bien que le bail soit arrivé à terme ou ait été résilié ; le juge des référés saisi par l'intéressé, le patron ou le propriétaire, ordonnera l'expulsion du domestique ou du locataire. Ou enfin il s'agira de faire constater par un homme de l'art l'existence d'un dommage causé et dont les traces pourrait sans cela disparaître. Le juge des référés nommera un expert et précisera sa mission. Dans tous les cas l'ordonnance du juge des référés ne préjudiciera en rien aux droits des parties qui pourront se débattre comme si aucune mesure provisoire n'était intervenue. Nous ne voulons pas multiplier les exemples : cela nous ferait sortir du cadre de cet article. Il suffira d'ailleurs de se reporter à un code de procédure civile annoté sous l'art. 806 pour y trouver l'énumération des hypothèses aussi nombreuses que diverses dans lesquelles la juridiction des référés a eu l'occasion de s'exercer à raison de l'urgence.

*Difficultés relatives à l'exécution d'un titre exécutoire ou d'un jugement.* Les *difficultés* auxquelles fait allusion l'art. 806 comprennent « toutes les mesures qu'il peut être utile d'ordonner et toutes les contestations qui peuvent s'élever au fond ou en la forme entre les parties » ou qui peuvent être soulevées par des tiers. Le mot *exécution* s'applique aux mesures quelconques ordonnées par une décision judiciaire ou prises en vertu de cette décision afin d'assurer l'observation de ses prescriptions. Le *titre exécutoire* est tout acte authentique, tout acte sous-seing privé reconnu en justice; enfin, le mot *jugement* comprend les décisions des tribunaux français, celles des tribunaux étrangers lorsqu'ils sont exécutoires en France, les sentences arbitrales qui ont obtenu l'*exequatur*, enfin les arrêts des cours d'appel. Il est bien difficile de donner une idée générale des difficultés pouvant s'élever à l'occasion de l'exécution d'un titre exécutoire ou d'un jugement, et nous ne pouvons donner que des exemples. Une somme saisie arrêtée a été définitivement attribuée au saisissant en vertu d'un jugement, mais postérieurement à l'époque à laquelle ce jugement a acquis l'autorité de la chose jugée. Une nouvelle opposition est pratiquée; le juge des référés pourra ordonner le versement de la somme au bénéficiaire du jugement, nonobstant la seconde opposition dont main-levée sera donnée. Des poursuites sont exercées en vertu d'un jugement par défaut. Ce juge des référés aura compétence pour apprécier, toujours au provisoire, si ce jugement n'a pas été périmé faute d'avoir été exécuté dans les six mois, si le débiteur a valablement acquiescé au jugement, et il pourra alors, selon la solution qu'il adoptera, ordonner, soit la continuation, soit la discontinuation des poursuites. Le président jugeant en référé pourrait aussi faire surseoir à l'exécution d'un acte authentique attaqué par action principale lorsque la contestation paraît sérieuse comme, par ex., si l'acte avait été souscrit par un incapable, un mineur ou un interdit. De même encore le juge des référés pourrait ordonner un sursis à des poursuites de saisie-exécution lorsque le débiteur invoque des offres réelles, et donner à celui-ci un délai pour mettre en état sa procédure d'offres. Toutes ces décisions n'auraient, d'ailleurs, qu'un effet provisoire conformément au principe posé plus haut. Mais le juge n'aurait en aucune façon qualité pour fonder la discontinuation des poursuites sur un *délai de grâce* qu'il accorderait au débiteur. La jurisprudence est en ce sens. L'admissibilité du référé, lorsqu'il s'agit de difficultés relatives à l'exécution d'un titre exécutoire ou d'un jugement, est-elle subordonnée à la condition d'urgence? La question est controversée, mais l'affirmative est généralement admise en doctrine et en jurisprudence.

3° De la Procédure de référé. — Dans les tribunaux qui ont des jours fixes pour l'audience des référés, le demandeur assigne son adversaire pour l'audience de ce jour. Lorsque l'urgence ne permet pas de l'attendre, le demandeur présente au juge une requête en lui demandant la permission d'assigner pour un jour plus rapproché. Le magistrat rend une ordonnance fixant les jours et heure de la comparution qui peut avoir lieu à son domicile particulier et même un jour férié. Cette dernière manière de procéder est la seule suivie dans les petits tribunaux où il n'existe pas de jour fixe pour l'audience des référés. Lorsque l'assignation en référé est donnée en vertu d'une ordonnance, elle doit renfermer la copie de cette ordonnance. Il arrive, d'ailleurs, très fréquemment que les parties comparaissent volontairement devant le président sans qu'aucune assignation ait été donnée. Les parties se présentent elles-mêmes ou par fondés de pouvoirs, l'assistance d'un avoué, quoique très fréquente dans la pratique, n'est pas obligatoire. L'audience des référés est publique lorsqu'elle a lieu régulièrement à jour fixe, elle ne l'est pas quand le magistrat la tient chez lui ou quand il l'a tient au palais de justice à un jour spécialement fixé pour l'affaire. Le juge des référés doit toujours être assisté du greffier. L'ordonnance est rendue séance tenante ou un autre jour lorsque le président veut étudier la question qui lui est soumise. L'affaire peut, d'ailleurs, être continuée à une audience ultérieure si elle prend des développements inattendus. On peut opposer devant le président l'incompétence du juge des référés, et le conflit peut être élevé devant lui dans les matières qui ressortissent à la juridiction administrative. La preuve s'administre conformément aux principes généraux. Les ordonnances de référé sont, quant à leurs formes, soumises aux règles qui régissent les jugements, sauf les particularités suivantes : elles peuvent être déclarées exécutoires sur minute en vertu d'une disposition spéciale (art. 811, C. procéd.) (elles ont cela de commun avec toutes les autres ordonnances émanant du précédent) : les qualités sont l'œuvre du *magistrat* (V. ce mot et aussi le mot Jugement); les ordonnances de référé sont exécutoires par permision de *plein droit*, sans qu'une décision expresse soit nécessaire. Mais leur signification doit précéder l'exécution, c'est l'application de l'adage *Non esse et non significari sunt unum et idem.*

Les ordonnances de référé sont sujettes à appel conformément au droit commun. Toutefois, l'appel peut être interjeté avant l'expiration du délai de huitaine qui suit l'ordonnance, et le délai de l'appel n'est que de quinzaine à compter de la signification à personne ou à domicile. L'appel est jugé sommairement. Le recours en cassation est admis en matière de référé. On applique à cet égard les principes généraux. Paul Nachbaur.

Bibl. : Bazot, *Des ordonnances sur requêtes et des ordonnances de référé*, — Bertin, *Ordonnance sur requêtes et sur référés*, 1878, 2 vol. in-8. — Bonjean, *Des ordonnances sur requête et des ordonnances de référé*, 1899-1900, 2 vol. — Darnaud, *la Juridiction des référés*, 1875, in-8. — Debelleyme, *Ordonnances sur requête et sur référé*. — Gérard, *les Référés sur placet. Compétence du président du tribunal civil en cas d'urgence*. — Moreau, *De la juridiction des référés*, 1892, 2 vol. — Garsonnet, *Traité de procédure*, t. VII, nos 1859 et suiv. — Boitard, Colmet d'Aage et Glasson. *Cours de procédure*, t. II, nos 1066 et suiv. — Labbé, *Note*, Sirey, 76, 2, p. 313.

**REFERENDUM.** I. Politique. — C'est l'acceptation ou le refus, par le peuple, des lois qui ont été votées par les Assemblées législatives, ou, si l'on veut se tenir plus près de l'étymologie, c'est le système politique qui consiste à soumettre ces lois à l'approbation du peuple. Ce système fonctionne depuis très longtemps en Suisse et dans quelques Etats des Etats-Unis d'Amérique. J.-J. Rousseau en a proposé au xviiie siècle l'application à la France, et une partie de ses idées passèrent dans la constitution du 24 juin 1793

qui — on le sait — ne fut jamais mise en pratique (V. Constitution. Les lois pouvaient être soumises à l'acceptation de la nation, si un certain nombre d'assemblées primaires réclamaient l'exercice de ce droit. Depuis on a proposé à diverses reprises, dans les Chambres, l'établissement du referendum. Les plus intéressantes de ces propositions, qui ont toutes avorté, sont: celle de de Colbert-Laplace (1881) qui voulait soumettre la loi relative au rétablissement du scrutin de liste à l'acceptation directe du corps électoral; celle de Cunéo d'Ornano (1886) ainsi conçue : « Lorsque les électeurs au nombre d'un million au moins, demandent par des pétitions dûment légalisées, qu'une proposition de loi, votée par le Sénat ou la Chambre des députés, soit directement soumise au vote du peuple, le gouvernement appelle, dans le délai d'un mois, les collèges électoraux à se prononcer par *oui* ou par *non* sur la proposition dont il s'agit » ; celle de de Mackau (1890) tendant à autoriser les maires et les conseils municipaux à consulter les communes dans certains cas, quand ils le croiront utile; celle de Paulin Méry (1890), qui voulait que l'emprunt de rentes 3 % ne put être effectué qu'après l'approbation des électeurs ; celle de Naquet (1894), qui réclamait l'appel direct au suffrage universel pour les lois tout à fait importantes, et en particulier les lois constitutionnelles.

La même question s'est posée en d'autres pays et avec les mêmes résultats négatifs: en Angleterre, notamment en 1882, 1892, 1894, et, en Belgique, où en 1890-91, on revendiqua formellement le droit de « consulter le corps électoral sur un projet de loi ou sur une loi votée mais non encore promulguée » ; une proposition fut soumise aux sections de la Chambre des représentants ; trois d'entre elles adoptèrent le referendum; trois autres le repoussèrent et il fut finalement écarté (1892) ; représentée par l'extrême gauche aux Chambres constituantes, la proposition y échoua de même. Mais les partisans du referendum furent tenaces, et en 1893, comme les Chambres n'aboutissaient pas dans leurs dicussions sur le nouveau mode électoral, on résolut de consulter le peuple sur l'adoption ou le rejet du suffrage universel. Mais on se borna pourtant à convoquer les citoyens de Bruxelles et des environs. Sur 111.837 inscrits, 60.732 votèrent, dont 56.338 pour les projets donnant droit de vote soit à vingt et un, soit à vingt-cinq ans ; 1.022 seulement votèrent pour les projets du gouvernement qui imposaient des conditions d'habitation et de capacités. Mais, en réalité, il s'agissait plutôt d'une consultation que d'un referendum véritable, ce dernier comportant le droit de rejeter ou d'accepter une loi, droit dont il n'était pas du tout question. Il faut remarquer d'autre part que le roi des Belges a le droit constitutionnel de consulter son peuple quand il lui plaît.

En vérité, le referendum ne fonctionne effectivement qu'aux Etats-Unis et en Suisse. En Amérique, ce fonctionnement est assez complexe, et il varie suivant les Etats. On est parti en effet de cette idée que tout changement à la Constitution doit être soumis à l'approbation des citoyens. Si donc, pour des objets d'intérêt général comme des emprunts, des chemins de fer, des impôts, on veut consulter les citoyens, il faut constitutionnaliser ces lois diverses ou, en d'autres termes, les présenter comme des amendements à la Constitution. Ces amendements sont soumis aux Chambres. S'ils sont approuvés, ils sont imprimés et publiés trois mois avant la plus prochaine élection générale. Ils sont de nouveau soumis aux représentants nouvellement nommés et s'ils sont encore adoptés, ils sont soumis au peuple à l'époque et suivant les formes déterminées par la législature elle-même. C'est là une sorte de referendum indirect : et il a le grand inconvénient de transformer en articles constitutionnels un trop grand nombre de lois ordinaires. Quelques Etats ont admis le referendum direct et obligatoire pour les lois d'un caractère général ; ce sont, entre autres, l'Illinois, le Kansas, la Californie. Il est admis, par ailleurs, que toute mesure très grave, risquant d'exciter un grand mouvement d'opinions dans le pays, de provoquer les passions, doit être soumise au corps électoral. Enfin le referendum est nécessaire pour les lois dites à *option locale*, c.-à-d. les lois votées par les Etats avec la restriction qu'elles seront acceptées ensuite par les districts.

En Suisse, il y a deux sortes de referendum : le referendum facultatif et le referendum obligatoire. Le referendum facultatif peut être demandé par un groupe de citoyens (30.000) ou de cantons (8) au sujet d'une loi non encore entrée en vigueur. Il est applicable à toutes les lois fédérales (sauf les budgets et les traités) et aux arrêtés fédéraux d'une portée générale, mais non urgente. La demande de referendum doit être formulée dans les quatre-vingt-dix jours de la publication des lois ou arrêtés dans la feuille fédérale. Les signatures des citoyens sont certifiées par les autorités communales. Le conseil fédéral examine et dépouille les listes qui lui sont transmises. Si elles renferment le nombre de voix nécessaire, il organise la votation populaire qui est centralisée dans chaque canton. Un bulletin est remis à chaque électeur. « Voulez-vous accepter la loi du ..... concernant .....? oui ou non ? » Il écrit son *oui* ou son *non* dans une case tracée à droite de la question. Les cantons transmettent, dans le délai de dix jours, au conseil fédéral, les procès-verbaux des votes et gardent les bulletins à sa disposition. La loi est adoptée si elle est acceptée par la majorité des votants. Dans chaque canton en particulier (du moins dans ceux de Genève, Lucerne, Neufchâtel, Bâle-Ville, Schaffhouse, Saint-Gall, Vaud, Zug, Tessin), on pratique le referendum, surtout en ce qui concerne les questions d'impôt. — Le referendum obligatoire existe dans les cant. de Berne, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie, Zurich, Schwiz, Valais, Soleure, Grisons, mais il ne s'applique pas au budget. Toutes les autres lois, même les traités, les décrets financiers, les emprunts, etc., sont soumis nécessairement à l'acceptation ou au refus des citoyens. La loi est imprimée, commentée et envoyée aux électeurs dont chacun reçoit en outre un bulletin de vote huit jours avant le jour fixé. On vote par *oui* ou par *non*, au scrutin secret. La loi est acceptée quand la majorité des votants a voté *oui*. A titre de renseignements, signalons les résultats de quelques votes relatifs à des questions importantes. Loi fédérale sur les droits politiques des Suisses (19 janv. 1879) : nombre de signataires réclamant le referendum, 42.747 ; nombre d'électeurs acceptants, 131.557 ; d'électeurs rejetants, 213.230 ; rejet par une majorité de 81.673 voix. — Loi fédérale sur le tarif des douanes (18 oct. 1891) : nombre des signataires, 84.572 ; nombre d'électeurs acceptants, 91.851 ; nombre d'électeurs rejetants, 353.977 ; rejet par une majorité de 262.126 voix. — Représentation de la Suisse à l'étranger (3 févr. 1895) : nombre de signataires, 37.040; nombre d'électeurs acceptants, 117.732; nombre de rejetants, 222.396 ; rejet par une majorité de 50.664 voix. — Modifications à la constitution fédérale, peine de mort (18 mai 1879) : 200.485 acceptants et 181.588 rejetants, adoption par une majorité de 18.897 voix ;—*id.*, monopole des billets de banque (18 oct. 1891): 231.578 acceptants et 158.615 rejetants ; adoption par une majorité de 72.963 voix ; — *id.*, organisation militaire, 194.000 acceptants, 271.000 rejetants ; rejet par une majorité de 77.000 voix.

Rappelons enfin que le referendum est une des revendications du parti socialiste, dans tous les pays ; qu'il a été réclamé chez nous par le boulangisme (1888) ; qu'il figure dans le programme des comités plébiscitaires. R. S.

**II. Droit public.** — On se sert depuis longtemps dans le langage diplomatique de l'expression *ad referendum* pour indiquer que des plénipotentiaires ne signent une convention internationale que sous la condition « d'en référer » à leur gouvernement et sous réserve de la ratification finale de ce gouvernement. Par extension, on a donné,

dans le dernier quart de ce siècle, le nom de *referendum*, employé substantivement, à une institution de droit public en vertu de laquelle le peuple est admis ou appelé à accepter ou à rejeter, par *oui* ou par *non*, les lois ou décisions d'ordre général votées par ses mandataires. Le referendum est aujourd'hui adopté dans un certain nombre de pays, notamment en Suisse. La Constitution fédérale de 1874, dans son art. 89, porte que les lois fédérales, après avoir été votées par le Conseil national et le Conseil des Etats, doivent, avant d'entrer en vigueur, être soumises à l'adoption ou au rejet du peuple, si la demande en est faite par 30.000 citoyens actifs ou par huit cantons ; il en est de même des arrêtés fédéraux qui sont d'une portée générale et qui n'ont pas un caractère d'urgence. La conséquence pratique de cette disposition est que l'entrée en vigueur de toute loi fédérale est suspendue pendant trois mois à partir de sa promulgation. Si, durant ce délai, le referendum n'est pas demandé en la forme prescrite, la loi est réputée ratifiée par le peuple et devient exécutoire de plein droit à l'expiration des trois mois. Si, au contraire, il a été demandé, le conseil fédéral fait distribuer le texte de la loi à tous les citoyens actifs du pays et les appelle à voter, à un jour déterminé, par *oui* ou par *non* sur l'adoption ou le rejet de la loi ; la loi n'est adoptée qu'à condition de l'avoir été par la majorité des citoyens votants et par la majorité des cantons confédérés. Le referendum a été introduit d'une façon analogue dans la constitution locale d'un certain nombre de ces cantons, pour les lois votées par leurs grands conseils. Jusqu'à présent, il n'a pas encore été appliqué aux matières municipales, bien que, parfaitement connues du corps électoral qui serait appelé à statuer, elles parussent au premier abord se prêter au suffrage universel, mieux que les lois souvent assez compliquées destinées à régir toute une nation. Il convient peut-être d'ajouter que le referendum a donné en Suisse, depuis qu'il y est en vigueur, des résultats généralement satisfaisants et dénotant dans la masse profonde du peuple beaucoup de discernement et de bon sens. Mais il n'est pas démontré qu'il en serait de même dans des pays plus vastes, et où l'instruction générale et l'esprit civique seraient moins développés. Ernest Lehr.

Bibl.: Politique.— Baudelier, *Du Referendum au point de vue jurassien;* Porentruy, 1869.—Vogt, *Referendum, veto und Initiative*, dans *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft;* Tubingue, 1873. — Chatelanat, *Die Wirkungen des Referendums im Kanton Bern*, dans *Zeitschrift für schweizerische Statistik*, 1877.— Herzog, *Das Referendum in der Schweiz ;* Berlin, 1885. — Naville, *A propos du referendum*, dans *Revue internationale*, 10 mars 1887. — Brissaud, *le Referendum en Suisse*, dans *Revue générale du droit, de la législation, de la jurisprudence*, 1888. — Lorand, *le Referendum ;* Bruxelles, 1890. — Ganzoni, *Beitræge zur Kenntniss des bündnerischen Referendums ;* Zurich, 1890. — Coodlidge, *The early history of the referendum*, dans *English historical Review*, oct. 1891, — Wuarin, *Das Referendum in der Schweiz*, dans *Unsere Zeit*, juil. 1891. — Du même, *le Referendum belge*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er août, 1892. — Ramalho, *Etude historique sur le referendum*, dans *Revue générale d'administration ;* 1891, oct.-nov. — Jean de Bruxelles, *Referendum et consultation directe ;* Bruxelles, 1892. — Hymans, *le Referendum dans la Constitution suisse ;* Bruxelles, 1892, in-8. — Hilty, *le Referendum et l'Initiative en Suisse*, dans *Revue de droit international*, 1892, t. XXIV. —Baron de Hauteville, *le Referendum royal ;* Bruxelles, 1892.— Gavard, *le Referendum et l'Initiative populaire en Suisse*, dans *Nouvelle Revue*, 1892, mars. — Deploige, *le Referendum en Suisse ;* Bruxelles, 1892. — Béchaux, *le Referendum*, dans *Correspondant*, 1892, 25 nov.— Oberholtzer, *Law Making by popular vote or the american Referendum*, dans *Publ. of the Amer. Academy of political and social scienze*, n° 48. — Fuld, *Die Versuchte Einführung des Referendums in Belgien*, dans *Archiv fur œffentl. Recht*, 1893. — Jean Signorel, *Etude de législation comparée sur le referendum législatif ;* Paris, 1896.

**REFFROY.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void ; 319 hab.

**REFFUVEILLE.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Juvigny ; 1.440 hab.

**REFFYE** (Jean-Baptiste-Auguste-Philippe-Dieudonné Verchère de), général français, né à Strasbourg le 30 juil. 1821, mort à Versailles le 2 déc. 1880. Il appartenait à l'arme de l'artillerie. Il n'était encore que capitaine en 1864, lorsqu'il fut nommé officier d'ordonnance de Napoléon III. Appelé un peu plus tard à la direction de l'établissement de Meudon, il inventa et fit construire, pendant la guerre de 1870-71, le *canon à balles* ou *mitrailleuse* et le *canon de 7* en bronze qui portent son nom. Le canon de 5 qui constitua, après la guerre et jusqu'à l'adoption du canon de Bange, le matériel provisoire de notre artillerie de campagne, lui est également dû (V. Bouche à feu, t. VII, p. 538, et Canon, t. IX, p. 77). Il fut promu colonel à la fin de 1873, et général de brigade en 1878. Il commandait, en cette dernière qualité, l'artillerie du 18e corps, à Tarbes.

**REFLECTEUR. I. Physique.** — Pouvoir Réflecteur (V. Pouvoir).

**II. Technologie.** — Les réflecteurs sont des appareils constitués, soit par une feuille de métal poli, soit par une glace, soit par des anneaux de verre catadioptriques, et destinés à réfléchir, en amplifiant son intensité, la lumière, et aussi la chaleur et le son, mais principalement la première. Ils affectent d'une façon générale la forme, tantôt d'un miroir sphérique à rayon plus ou moins grand, tantôt d'un miroir parabolique, tantôt encore d'un cône tronqué, et ont leur construction essentiellement basée sur les lois de la réflexion : la source de lumière (lampe à huile, bec de gaz, arc électrique, etc.) est placée au foyer géométrique du miroir et les rayons lumineux, venant tomber sur sa face concave, sont réfléchis horizontalement ou en éventail, en une nappe cylindrique ou conique (V. Miroir et Réflexion). Les emplois des réflecteurs sont nombreux : lanternes de locomotives, lampes d'appareils à projections, instruments d'optique, projecteurs, etc., et, dans ces dernières années, de grands efforts ont été faits par les physiciens et par les constructeurs pour accroître leur puissance. Les plus parfaits paraissent être à l'heure actuelle les miroirs aplanétriques du colonel Mangin, décrits ailleurs (V. Projecteur, t. XXVII, p. 752).

**III. Astronomie.** — On appelle quelquefois ainsi le télescope à miroir par opposition à la lunette astronomique et à l'équatorial, qui sont des *réfracteurs* (V. ce mot).

**REFLET** (Beaux-arts). On appelle ainsi la teinte lumineuse qui, se jouant sur des objets voisins d'un corps directement frappé par la lumière, leur prête une clarté d'emprunt, pour ainsi dire, une clarté qui participe de la couleur du corps qui la réfléchit et de la couleur de l'objet qui reçoit la lumière reflétée. La théorie des reflets n'est donc pas sans importance pour l'artiste et en particulier pour le peintre. Tout objet reflète autour de lui la lumière qu'il reçoit, et avec cette lumière une partie de sa couleur : il en résulte que les reflets sont proportionnels à l'intensité de la lumière reçue, et qu'ils ne sont perceptibles que dans les endroits qui ne reçoivent pas fortement la lumière, c.-à-d. dans les ombres. Dès lors, le peintre doit s'ingénier à colorer, à animer ses ombres à l'aide des reflets ; c'est là un de ses moyens les plus séduisants, une de ses plus puissantes ressources. G. C.

**RÉFLEXE** (Acte). Un acte réflexe est caractérisé par une excitation périphérique d'un nerf sensible qui détermine un mouvement de réponse. Par cette définition même on voit que dans une action réflexe il faut envisager trois termes : 1° L'excitation extérieure qui, par l'intermédiaire des nerfs sensitifs va exciter les centres nerveux ; 2° l'excitation des centres nerveux qui reçoivent l'ébranlement puis le transforment, le modifient, et par l'intermédiaire des nerfs centrifuges, le communiquent à une partie de l'organisme ; 3° la réponse de cette partie ainsi excitée, réponse qui peut être, soit une contraction, s'il s'agit d'un muscle, soit une sécrétion, s'il s'agit d'une glande, etc. Dire qu'un réflexe est un mouvement accompli, sans qu'on ait conscience de ce mouvement, est une définition fausse. S'il en est ainsi, en effet, de la plupart des actes réflexes, quelques-uns qui rentrent dans ce cadre sont

nettement perçus tels que : l'éternuement, la toux, la déglutition, le frisson.

Descartes (1640) le premier a conçu le mécanisme de l'action réflexe, et, dans une figure curieuse, il schématise la marche des esprits animaux, en montrant les mouvements que fait un homme qui se brûle. Willis, en 1699, prononce le nom de réflexion, mais les données scientifiques sont encore trop vagues, et il faut arriver à Prochaska, en 1784, pour trouver une théorie générale des actions réflexes que Haller n'avait pas vues. Legallois en 1811, montre enfin que c'est dans la moelle qu'il faut chercher le centre de ces mouvements involontaires qui persistent après la séparation d'avec les centres supérieurs, mais il est toujours guidé par les idées de centres volontaires, et il faut arriver à Flourens pour trouver une différenciation fondamentale entre le cerveau, centre des mouvements volontaires, et la moelle épinière qui préside aux mouvements réflexes. Marshall-Hall et J. Muller, en 1833, établissent après les faits connus la doctrine des actions réflexes ; enfin, Wolkman, Pfluger, Donders, Vulpian et d'autres multiplient les expériences et posent les lois des actes réflexes.

Les actions réflexes sont un des phénomènes les plus généraux de la physiologie, et presque tous les mouvements se rattachent au mécanisme réflexe. Les fonctions intellectuelles elles-mêmes, ne sont que des modalités de l'acte réflexe simple ; presque tous les actes vitaux, en effet, ne sont que la transformation d'une impression sensitive en un mouvement ; tels pour les phénomènes de la nutrition, la déglutition, le péristallisme des intestins ; pour la circulation, les différents phénomènes vaso-moteurs. Les organes des sens également n'entrent en jeu que sous l'influence d'une perception.

En disant que la moelle est le siège des actions réflexes, on veut dire simplement que c'est dans son axe gris que se trouvent les centres des actes réflexes les plus importants, les plus visibles. Une grenouille décapitée réagit à une excitation extérieure par des mouvements quelquefois violents, mais si l'on détruit, avec un stylet, sa moelle, elle demeure inerte. Cette expérience de Robert Whyte est des plus frappantes, il ne faudrait cependant pas conclure que tout phénomène réflexe a disparu chez l'animal ; les groupes de cellules nerveuses qui forment les ganglions du système sympathique sont des centres réflexes, qui assurent, sous le contrôle peut-être des centres réflexes supérieurs situés dans la moelle, le fonctionnement des organes qu'ils innervent.

*Lois des réflexes.* On désigne ainsi les conditions principales suivant lesquelles peuvent s'exercer les mouvements réflexes. Elles sont quelquefois désignées sous le nom de Lois de Pfluger.

*Loi de la localisation ou de l'unilatéralité.* Si on porte sur une région déterminée le minimum d'excitation, le premier mouvement réflexe porte sur les muscles de cette région. Une excitation légère sur la patte d'une grenouille décapitée détermine un mouvement réflexe localisé dans la patte excitée. Un grand nombre de réflexes restent ainsi localisés : le réflexe palpébral quand la conjonctive est touchée, etc.

*Loi de l'irradiation.* Si l'excitation est plus intense, ou si la moelle est plus excitable, le mouvement ne reste plus localisé dans la région excitée, il y a irradiation vers les autres régions. Toutefois cette irradiation semble suivre certaines lois. Pour une excitation modérée, il y aura des mouvements réflexes bilatéraux ; la grenouille décapitée, après une excitation plus forte que dans le cas précédent, relevera d'abord la patte touchée, puis ensuite la patte correspondante de l'autre côté.

Dans certains cas d'affections médullaires où la moelle est très excitable, un mouvement réflexe, déterminé par d'excitation d'un membre, peut être accompagné ou suivi l'un même mouvement du membre homologue. Si l'excitation est plus forte, le mouvement se propage dans les autres régions, et il y a d'abord irradiation transversale, mouvements dans les partis homologues, puis mouvements dans les parties situées en dessus ou en dessous de la région médullaire, répondant à l'arrivée des fibres radiculaires.

*Lois de coordination et d'ébranlement prolongé.* Certains actes réflexes présentent une véritable coordination, une adaptation complète pour un but déterminé : une grenouille décapitée peut encore nager et sauter, un canard marcher quelques secondes. Certains actes atteignent une complication telle que l'on a pu discuter sur l'existence d'une conscience médullaire.

Enfin une seule excitation peut provoquer, non une réponse unique, mais une série de réponses. L'ébranlement transmis à la moelle se prolonge alors pendant quelque temps, alors que la cause excitatrice a cessé d'agir. Ces lois trouvent leurs explications, dans les connaissances actuelles, sur les rapports entre les fibres radiculaires et les cellules motrices (V. Moelle).

Dans la conception déjà ancienne du réseau de Gerlach, les fibrilles nerveuses s'anastomosaient entre elles, et c'est par le réseau anastomotique, ainsi formé, par *continuité* de substance, que s'effectuait la réflexion des excitations centripètes ou sensitives en centrifuges ou motrices.

La conception nouvelle de l'indépendance des neurones entre eux, des rapports de contiguité et non de continuité suffit également, mais, en outre, l'existence des nombreuses collatérales ascendantes et descendantes, appartenant, soit aux fibres exogènes, soit aux fibres endogènes, les connaissances des différentes variétés de cellules de l'axe gris : cellules hétéromères, hécatéromères, automères, expliquent mieux encore le mécanisme des lois des réflexes.

Une excitation faible, transmise par la fibre sensitive passant par les points de moindre résistance, portera l'ébranlement aux cellules radiculaires des cornes antérieures correspondantes. C'est là le réflexe simple expliquant la loi de localisation ou d'unilatéralité. Si l'excitation est plus forte, l'ébranlement par l'intermédiaire des collatérales s'étendra sur un plus large champ mettant en jeu les différentes cellules des cordons. Or, ces cellules des cordons émettent des cylindres axes qui se mettent en contact avec les cellules radiculaires, soit d'étages différents, soit du côté opposé. On conçoit que leur ébranlement provoque des réflexes plus ou moins généralisés.

Les actes réflexes forment en réalité la presque totalité des phénomènes vitaux. Tous les mouvements organiques sont d'origine réflexe et les manifestations les plus élevées de l'intelligence peuvent encore se ramener à des actes réflexes complexes. J.-P. Langlois.

**RÉFLEXION. I. Philosophie.** — La réflexion est une espèce d'attention. — L'attention est l'attitude ou l'acte de l'esprit qui se concentre sur un seul objet. Or il peut se présenter deux cas : ou bien l'objet est extérieur, ou bien il est intérieur ; quand l'objet est extérieur, le mot *observation* est le mot propre ; quand l'objet est « intérieur », comme un souvenir, une délibération, une idée, le mot propre est réflexion. — Quelles sont les principales formes, la nature, quel est le rôle de la réflexion?

Il faut, semble-t-il, distinguer deux formes principales de la réflexion. — Réfléchir, c'est être attentif à un objet intérieur ; or cet objet peut être de deux sortes. Ce peut être d'abord une *idée*, ou un ensemble d'idées ; réfléchir en ce premier sens, c'est simplement considérer, au lieu des objets, les idées que nous avons de ces objets, travailler sur des idées au lieu de travailler sur des objets, en somme se détacher du monde sensible pour éclaircir et combiner des idées ; c'est en ce sens qu'un mathématicien, un physicien même (*après* avoir *observé*) réfléchissent. C'est ce qu'on pourrait appeler la réflexion proprement *scientifique*. — Il peut arriver aussi que nous soyons attentifs, non plus aux idées des objets, mais aux opérations mêmes de notre esprit ou à nos propres états

de conscience ; par exemple je puis étudier une passion que j'éprouve, noter ce qui se passe en moi quand je raisonne ou délibère ; c'est en ce nouveau sens que le psychologue réfléchit ; on pourrait donc appeler cette espèce de réflexion *réflexion psychologique ;* on l'appelle aussi *introspection*. — Dans cette seconde espèce, on distinguerait une variété importante : la *réflexion* qu'on pourrait appeler *psycho-métaphysique* et qui consiste, du moins suivant certains penseurs, à porter notre attention non plus sur les états de notre esprit, mais sur notre esprit lui-même, non plus sur ce qui passe mais sur ce qui demeure, sur l'énergie qui nous constitue essentiellement, sur la volonté qui est le fond de notre être (V. MAINE DE BIRAN).

Il nous semble pourtant que de ces deux formes de la réflexion, c'est la première qui est essentielle. Réfléchir, c'est être attentif à des idées, et c'est ainsi, en tout cas, que l'entend le langage courant : toutes les fois que j'arrête une idée au passage pour l'apprécier, pour la comparer à d'autres, pour l'analyser, pour la faire passer du confus au clair, je réfléchis. La réflexion n'est que le travail intellectuel portant sur les idées ; on pourrait la définir : *un effort pour éclaircir nos idées*. — Le second sens du mot se ramène à celui-là : car la réflexion du psychologue consiste beaucoup plus à étudier le souvenir ou l'*idée* de ses sentiments que ses sentiments actuels eux-mêmes. Quant au psycho-métaphysicien, qui croit trouver en lui-même une substance ou une force absolue, c'est sans doute par la dialectique plus que par l'observation directe qu'il y parvient ; en tout cas, l'observation directe est forcément mêlée de beaucoup de dialectique.

La réflexion est donc l'effort de la pensée pour s'éclaircir elle-même ; il suit de là qu'elle est l'essence même de toute opération intellectuelle : abstraire, généraliser, juger, raisonner ne sont que diverses façons de réfléchir. — Il suit de là aussi que la réflexion est un attribut distinctif de l'humanité, l'animal n'ayant pas, selon toute vraisemblance, le pouvoir de s'arracher aux choses pour s'appliquer aux idées. — Il suit de là, enfin, que la réflexion est liée au langage : réfléchir, c'est se parler à soi-même intérieurement.

Une autre conséquence découle de notre définition : c'est que la réflexion est un acte *volontaire*. Elle nous apparaît comme un effort de réaction contre l'état original de l'homme. A l'origine, en effet, que se passe-t-il ? D'une part, notre attention est absorbée tout entière par les objets extérieurs, qui représentent pour nous l'intérêt vital ; il faut donc un effort de réaction pour nous arracher à cette tyrannie de l'extérieur. — D'autre part, l'état naturel est la succession des images ; une idée, une image quelconque éveille aussitôt une autre idée, qui en éveille une autre, et ainsi de suite, selon les lois de l' « association » ; il faut donc un effort de réaction pour arrêter ce déroulement automatique d'idées, pour en fixer une durant un temps plus ou moins long. Cet effort de réaction ne peut recevoir qu'un seul nom : c'est un effort de volonté. — Mais le caractère « volitionnel » de la réflexion sera encore plus évident si nous remarquons qu'au début l'idée et l'acte ne font qu'un ; ou du moins, chez l'enfant, l'impulsif et sans doute l'animal, l'acte suit instantanément l'idée ; par exemple l'enfant a l'idée de marcher : il marche ; de parler : il parle ; de frapper : il frappe. L'idée s'épanouit d'elle-même en acte. — Or, chez l'homme vraiment homme, une puissance nouvelle apparaît ; entre l'idée et l'acte il y a rupture ; nous pouvons arrêter au passage l'idée, avant qu'elle devienne acte, la maintenir à l'état d'idée pendant un temps plus ou moins long. Le jour où cet arrêt s'est produit pour la première fois, la réflexion est née ; car l'idée, ainsi arrêtée, devient elle-même un objet pour l'intelligence ; je puis l'analyser, la comparer à d'autres, l'éclaircir. Réfléchir, c'est empêcher une idée de devenir acte. — Or ce *pouvoir d'arrêt* qui est en nous s'appelle proprement *volonté ;* il y a de bonnes raisons de croire que c'est même la fonction propre de la volonté, qu'elle n'est pas un moteur, mais un frein. — Donc la réflexion est *l'effort de la volonté pour passer de la pensée confuse à la pensée claire*.

Cet effort est-il libre ou ne l'est-il pas ? C'est là le centre même du problème de la liberté que nous n'avons pas à discuter ici.

Telle étant la nature de la réflexion, il en résulte deux conséquences opposées : la fécondité, et, tout ensemble, le pouvoir stérilisant de la réflexion. — D'une part, c'est la réflexion qui crée vraiment la pensée humaine, puisque abstraire, généraliser ne sont que diverses façons de réfléchir ; elle crée aussi la moralité, puisque l'action réfléchie est seule proprement méritante. — Mais, d'autre part, la réflexion paralyse : l'idée, ainsi détachée de l'acte, risque de rester à l'état d'idée, de conception inerte : après avoir créé, l'homme analyse et formule ; au lieu de vivre, il se regarde vivre ; l'inspiration devient méthode, l'éloquence, rhétorique. — Et en même temps l'acte réfléchi perd la sûreté de l'instinct : il est par essence hésitant, faillible, jusqu'au jour où il retombe à l'irréflexion de l'habitude ; ce qui est gagné en lumière est perdu en chaleur féconde. — Enfin il faut se rappeler que tout désir, toute tendance refoulée est une cause de tristesse ; et c'est pour cela qu'il y a, dans la réflexion, un germe de mélancolie et de pessimisme. Camille MÉLINAND.

**II. Physique.** — RÉFLEXION DE LA LUMIÈRE. — Quand un rayon lumineux tombe sur une substance polie, il se réfléchit plus ou moins complètement : si le corps est opaque, le faisceau lumineux réfléchi est presque égal au faisceau incident ; si le corps est transparent cette portion est au contraire très variable avec l'angle sous lequel le faisceau rencontre le corps ; plus la lumière est rasante plus la portion réfléchie est considérable. Il y a en outre, dans ces deux cas, une portion de la lumière qui est diffusée, c.-à-d. renvoyée dans toutes les directions et non dans une direction unique, comme lorsqu'il y a réflexion. Cette portion diffusée est d'autant plus petite, toutes choses égales d'ailleurs, que la surface réfléchissante est plus polie.

On peut faire remonter aux philosophes platoniciens les lois de la réflexion de la lumière. Voici ces lois : 1° le rayon incident, le rayon réfléchi et la normale au point d'incidence à la surface réfléchissante sont dans un même plan ; 2° l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence, en appelant ainsi les angles que forment avec la normale les rayons incident et réfléchi. Ces deux lois sont la base de la catoptrique et permettent de déterminer la marche de la lumière dans un milieu homogène contenant des miroirs de formes quelconques. On les démontre à l'aide d'un cercle divisé disposé verticalement et portant en son centre un petit miroir plan perpendiculaire au plan du cercle ; trois alidades peuvent se déplacer sur ce cercle ; un trait de repère est tracé sur chacune d'elles pour déterminer sa position exacte par rapport à la division gravée sur le cercle. Deux de celles-ci *a* et *b* portent en saillie une lame de métal percée d'un petit trou également éloigné du plan du cercle ; la troisième *c* fixée normalement au miroir donne la position de la normale pour chaque position. Le miroir ayant une position quelconque, indiquée par cette troisième alidade, on fait tomber par le petit trou d'une des alidades *a* par exemple un rayon lumineux parallèlement à un rayon du cercle gradué. L'angle d'incidence est l'angle des alidades *a* et *c ;* le plan d'incidence est parallèle au cercle gradué ; on constate qu'en tournant convenablement l'alidade *b*, on peut faire sortir par le petit trou qu'elle porte le rayon lumineux réfléchi, ce qui prouve que le rayon réfléchi ne s'est pas écarté du plan du cercle et, par conséquent, que le plan de réflexion est lui aussi parallèle au plan du cercle gradué, comme le plan d'incidence ; ces deux plans parallèles ayant d'ailleurs une

droite commune, la normale au miroir, se confondent, ce qui vérifie l'énoncé de la première loi. On constate ensuite que la position dans laquelle on a amené l'alidade *b* fait avec l'alidade *c*, c.-à-d. avec la normale au miroir, un angle de réflexion justement égal à l'angle d'incidence des alidades *a* et *c*.

Ces mêmes lois subsistent encore lorsque le miroir considéré, au lieu d'être plan, a une forme quelconque. Il est facile, dans tous les cas, étant donné un rayon lumineux et un miroir quelconque, de construire le rayon réfléchi correspondant (V. MIROIR, XXIII, p. 1105). La théorie des *ondulations* (V. ce mot, t. XXV, p. 389) permet d'expliquer facilement le phénomène de la réflexion, en faisant abstraction des phénomènes de polarisation. La théorie de Fresnel s'applique au cas de la lumière polarisée et permet d'expliquer les phénomènes de polarisation que l'on observe à la fois dans la réflexion et la réfraction avec les substances transparentes; nous ne séparerons pas ici ces deux phénomènes. Cette théorie s'appuie sur deux hypothèses : 1° il n'y a pas changement de phase quand un rayon se réfléchit ou se réfracte; 2° deux molécules d'éther infiniment voisines ont au même moment des vitesses parallèles dont les amplitudes et les phases ne diffèrent que par des infiniment petits, même lorsque ces deux molécules sont situées de part et d'autre d'une surface réfléchissante ou réfringente. En partant de ces hypothèses et en désignant par $i$ et $r$ les angles d'incidence et de réfraction, Fresnel montre que lorsque la lumière est polarisée dans le plan d'incidence, l'intensité du rayon réfléchi est $\frac{\sin^2(i-r)}{\sin^2(i+r)}$ en prenant pour unité l'intensité du rayon incident; lorsque la lumière est polarisée perpendiculairement au plan d'incidence, cette intensité est plus faible, elle est égale à $\frac{\mathrm{tg}^2(i-r)}{\mathrm{tg}^2(i+r)}$. Dans le cas de la lumière naturelle que l'on peut considérer comme formée de deux rayons polarisés à angle droit (plan d'incidence et plan perpendiculaire) et de même intensité, on constate que la théorie prévoit que le rayon réfléchi est polarisé partiellement dans le plan d'incidence, puisque c'est le rayon qui vibre suivant cette direction dont l'intensité est la plus grande après la réflexion. On trouve que la proportion de lumière polarisée dans le faisceau réfléchi est égale à :

$$\frac{1-\frac{\cos^2(i+r)}{\cos^2(i-r)}}{1+\frac{\cos^2(i+r)}{\cos^2(i-r)}}$$

Cette quantité devient égale à 1 pour $\cos(i+r)=0$ on a alors $i+r=90^0$, c'est l'incidence brewstérienne; suivant laquelle le faisceau réfléchi est totalement polarisé. Dans le cas de la lumière polarisée dans un azimuth quelconque, on trouve que si l'incidence est plus petite que l'incidence brewstérienne, le plan de polarisation est rejeté de l'autre côté du plan d'incidence, tandis qu'il reste du même côté dans le cas contraire.

*Réflexion métallique*. L'une des deux hypothèses de Fresnel, rappelées plus haut, ne se trouve pas vérifiée exactement par tous les corps; en général, dans la réflexion il se produit une différence de phase qui n'est pas la même pour les rayons polarisés dans le plan d'incidence, et pour ceux qui sont polarisés dans un plan perpendiculaire; ces derniers sont le plus généralement en avance sur les premiers. Ces phénomènes s'observent surtout dans la réflexion sur les métaux. Quand un faisceau lumineux tombe sur un miroir métallique, il se réfléchit donc en se polarisant elliptiquement. Jamin, qui a beaucoup étudié ces phénomènes, est arrivé aux résultats suivants : la proportion de lumière réfléchie polarisée dans le plan d'incidence croît depuis l'incidence normale jusqu'à l'incidence rasante où elle est 1. La proportion de lumière réfléchie polarisée dans un plan perpendiculaire au plan d'incidence diminue jusqu'à une certaine incidence dite principale et croît ensuite jusqu'à l'incidence rasante; quant aux retards, ils augmentent depuis 0 jusqu'à l'incidence principale où le retard est $\frac{\lambda}{4}$. Pour l'argent, l'incidence principale est de 72°; une lame d'argent poli, employée comme miroir, sous l'incidence de 72°, produit donc le même effet qu'une lame de mica d'un quart d'onde. A. JOANNIS.

**III. Astronomie.** — INSTRUMENTS À RÉFLEXION. — On donne ce nom à toute une classe d'instruments qui servent à la mesure des angles et qui comportent au nombre de leurs organes essentiels deux miroirs plans, un petit et un grand, permettant d'amener par réflexion l'un des côtés de l'angle à coïncider avec l'autre. Les principaux types sont le *sextant*, le *cercle hydrographique*, le *cercle à réflexion de Borda*, le *cercle à prisme*.

Le *sextant* et le *cercle à réflexion* sont décrits ailleurs (V. SEXTANT et CERCLE, t. X, p. 11).

Le *cercle hydrographique* est principalement destiné à la mesure des angles terrestres. Il se compose d'un cercle divisé portant deux miroirs plans disposés perpendiculairement à ce cercle. Le petit miroir est fixé à demeure près de la circonférence et formé par une glace qui n'est étamée que sur sa moitié inférieure. La glace du grand miroir est, au contraire, entièrement étamée et fixée au centre du cercle sur une alidade mobile autour de ce centre. Une pinnule ou lunette portée par la partie du cercle opposée au petit miroir est braquée sur lui et, deux points étant donnés, permet de voir à la fois : par la partie non étamée, le point directement visé, et, par la partie étamée, l'image de l'autre renvoyée une première fois du grand miroir, qu'on a amené, à cet effet, dans la position voulue, en le faisant pivoter. L'angle que font les deux points avec l'œil de l'observateur est égale au double de l'angle des deux miroirs, lequel se lit sur la division du cercle. Le cercle hydrographique, qui offre une très grande analogie, on le voit, avec le cercle à reflexion, a, comme le sextant, le zéro fixe; mais il est mieux équilibré; en outre, il porte deux graduations en sens différents, ce qui permet de viser à droite ou à gauche par réflexion sans retourner l'instrument.

Le *cercle à prisme*, peu usité en France, est un cercle à réflexion dans lequel un prisme à réflexion totale, placé près de la lunette, remplace le miroir. Il est muni de deux verniers opposés et permet la mesure d'angles aussi grands que l'on veut.

Le mode d'opérer est, à peu de chose près, identique avec tous les instruments à réflexion et les précautions à prendre sont les mêmes. Il y a notamment toujours avantage à viser directement l'objet le moins facilement perceptible, et si la différence d'éclat des deux images est trop considérable, on fait varier le rapport de leurs éclairements soit par l'interposition de verres colorés, soit en faisant monter ou descendre la lunette parallèlement à elle-même, ce qui fait varier le rapport entre les parties des surfaces étamées et nues du petit miroir qui servent à la formation des images. Pour mesurer des hauteurs à terre, on a recours à l'horizon artificiel, soit à glace, soit à fluide.

Le *télescope* à miroir (V. TÉLESCOPE) est aussi, à vrai dire, un instrument à réflexion; mais le principe en est tout différent, et on réserve cette désignation pour ceux que nous venons de décrire.

**REFLUX** (V. MARÉE).

**RÉFORMATION** (Hist. relig.). — Au mot SCHISME, nous indiquons les faits qui ont préparé les grands schismes du XVIe siècle, et les faits qui en ont provoqué et accompli la réalisation. Ce qui distingue ces schismes de ceux qui les ont précédés, et leur a valu le nom commun de RÉFORMATION, c'est que les anciens schismes, tout en séparant les unes des autres certaines parties de la chrétienté, laissaient pour chacune d'elles les choses en l'état où elles étaient auparavant; tandis que les schismes du XVIe siècle ont opéré des changements plus ou moins complets, dans la doctrine, le culte,

la discipline et la hiérarchie des Eglises qui en résultèrent. — La pensée qui inspira ces changements, et y présida, est exprimée dans la déclaration faite par Luther à la diète de Worms (avr. 1521). Sommé de se rétracter et de cesser de mettre en question des choses que l'Eglise avait condamnées depuis des siècles, il dit : « Puisque Votre Majesté impériale et Vos Seigneuries demandent une réponse nette, je vais la leur donner sans cornes ni dents. Si l'on ne me convainc par l'Ecriture ou par raisons décisives (car je ne crois ni au pape ni aux conciles seuls, puisqu'il est clair comme le jour qu'ils ont souvent erré et se sont contredits ; je suis dominé par la sainte Ecriture, et ma conscience est liée par la parole de Dieu) je ne peux ni ne veux me rétracter en rien ; car il est dangereux d'agir contre sa conscience... Me voici, je ne puis autrement, Dieu me soit en aide. Amen ». Huit ans après, les Etats évangéliques de l'Allemagne, *protestant* contre les décisions de la diète de Spire, qui interdisaient à la Réforme de s'introduire là où il elle n'avait point encore pénétré, et de rien innover là où elle était déjà établie, déclarèrent que « dans les choses qui regardent l'honneur de Dieu et le salut des âmes, chacun est responsable de lui-même ». Cette déclaration, d'où est dérivé le nom du PROTESTANTISME, en indique bien le fondement historique : autorité souveraine de l'Ecriture sainte ; droits et responsabilité de la conscience ; devoir pour elle de ne se soumettre qu'à la parole de Dieu, pour ce qui regarde l'honneur de Dieu et le salut des âmes ; et comme conséquence, limitation de la foi effective aux choses seules dont la conscience est convaincue.

L'autorité souveraine ainsi reconnue à l'Ecriture sainte semble exiger que toute Eglise qui prétend au titre de chrétienne n'enseigne que ce qui est relaté dans la Bible, et particulièrement que ce qui a été enseigné par le Christ et ses apôtres ; en outre, qu'elle ne pratique et ne recommande que ce qui a été observé par les premiers chrétiens, sans en rien retrancher et sans y rien ajouter. Rien de plus et rien de moins ; car ce qui était nécessaire en la première génération, l'est encore ; et ce qui était alors inutile, l'est toujours. C'est seulement dans ces conditions qu'une Eglise peut affirmer qu'elle enseigne et observe ce qui a *toujours* été cru et pratiqué. D'autre part, les droits de la conscience, ses devoirs et sa responsabilité, la nature même des choses, semblent aussi limiter la foi de chaque chrétien aux articles qui se sont emparés de sa pensée et de sa conscience. Car, en réalité, on ne croit que ce que l'on pense. En dehors de cette adhésion de la pensée, de cette conviction de la conscience, il peut y avoir fait d'obéissance, acte de soumission, silence respectueux ; il n'y a pas de croyance, partant pas de foi (V. APOSTOLICITÉ, t. III ; CATHOLICITÉ, t. IX ; FOI, t. XVII, p. 678 ; TRADITION). — Ces principes devraient avoir pour conséquence une revision complète de tous les éléments présentés comme appartenant à la religion chrétienne, et une réforme radicale ou plutôt la refonte de l'Eglise. Mais ils furent appliqués dans des mesures fort différentes, parmi les diverses Eglises protestantes, lesquelles cependant se donnent toutes la qualification d'ÉVANGÉLIQUES. Tandis que les luthériens, tenant compte de la possession, gardaient ou essayaient de garder, parmi les choses que l'Eglise catholique contenait quand leur œuvre commença, toutes celles qui n'apparaissaient pas comme contraires à la parole de Dieu, les calvinistes demandaient un titre écrit pour chacun d'elles, et les examinèrent toutes, l'une après l'autre, pour n'admettre que celles qui étaient démontrées conformes à l'ordonnance biblique. La réforme de Luther fut une entreprise de dégagement et de restauration ; celle de Calvin, une reconstruction après démolition : reconstruction visant à n'employer que les matériaux primitifs, et à les assembler suivant le plan indiqué par les documents apostoliques ; ou, si l'on préfère, ce fut une tentative de retour direct aux choses du premier âge chrétien. L'œuvre de Zwingle se fit suivant une tendance analogue. Au contraire, les luthériens du Danemark, de la Norvège et de la Suède, à raison des circonstances dans lesquelles l'évolution ecclésiastique s'accomplit chez eux, laissèrent aux choses du passé une part plus grande que les luthériens de l'Allemagne. Cette part resta plus grande encore dans la réforme anglicane.

Malgré ces diversités, beaucoup de traits sont communs à toutes les Eglises protestantes, relativement à la hiérarchie, à la discipline, au culte et aux doctrines correspondantes. HIÉRARCHIE : Négation de l'autorité des papes ; limitation de l'autorité des conciles ; sacerdoce universel, c.-à-d. négation de la nécessité de la médiation de l'Eglise et de ses ministres dans les relations des chrétiens avec Dieu ; abolition des ordres monastiques et des congrégations ; participation des laïques au gouvernement de l'Eglise. — DISCIPLINE : Suppression de la nécessité de la confession auriculaire, du célibat ecclésiastique et des indulgences. — CULTE : Célébration en langue nationale ; importance de la lecture et de l'exercice de la pensée pour la profession normale de la religion ; suppression du culte des reliques, des saints et des images ; des prières pour les morts ; des dévotions matérialisées, telles que celles du rosaire, du chapelet, du scapulaire ; négation de la puissance des objets bénits ; omission des légendes. — Ces réformes ont produit des résultats de haute importance sur les rapports des Eglises et de l'Etat, sur les relations des citoyens et de l'Etat, sur l'autonomie intime des nations, sur l'organisation des Eglises, sur le développement de la population, sur la culture de l'instruction, sur la conception et la direction de la famille, sur les relations des époux entre eux et sur les relations des parents et des enfants, sur la formation de la mentalité et du caractère des individus. Indiquer, même superficiellement, toutes les conséquences de la Réformation dépasserait les limites assignées à cette notice. Quelques-unes d'ailleurs ont déjà été notées en notre *Encyclopédie* à propos des objets qu'elles concernent. Il nous paraît suffisant d'en mentionner quelques autres.

En ses relations avec les citoyens protestants, l'Etat se trouve affranchi de toute intervention d'une puissance étrangère, parlant et stipulant au nom de Dieu et prétendant au droit de gouverner partout les âmes ; il est affranchi par conséquent de toute négociation, de toute transaction et de tout conflit avec cette puissance. Il règle directement avec ses propres sujets toutes les questions qui se rapportent à leur religion, ou bien s'en dégage, pour en abandonner la solution à ceux qu'elles intéressent. D'un autre côté, en la part qu'il prend aux affaires de son pays, le peuple protestant ne demande ni ne reçoit aucune direction d'une autorité étrangère, s'investissant du pouvoir de statuer sur toutes les choses qui peuvent recéler un péché, c.-à-d. sur toutes les actions humaines, et menaçant de l'enfer ceux qui ne se soumettent pas à ses décisions. Exempt de toute immixtion de ce genre, le peuple protestant délibère, décide et agite uniquement, en considération de ce qu'il estime lui-même juste et utile. C'est ce que nous avons appelé plus haut l'*autonomie intime*. — Une Eglise vraiment *nationale* ne peut être constituée qu'à la condition de posséder, sans être astreinte à aucune sanction étrangère, le choix de ses ministres, l'exercice de sa discipline, l'initiative et la direction de son administration. L'autorité et l'œuvre de ses ministres sont toujours dangereusement atteintes par la concurrence et même par la simple coexistence d'ordres et de congrégations appartenant à la même Eglise ; plus dangereusement encore lorsque ces ordres et congrégations sont commandés par des chefs étrangers.

L'importance des choses supprimées ou réprouvées par la Réformation apparaît tout aussi ou, peut-être, plus manifeste encore, quand on considère ce qui touche à la famille et au développement de la population. En prenant la France pour terrain d'observation, on y trouvait en 1861, d'après le recensement spécial, 17.776 religieux,

90.343 religieuses : en totalité pour les deux sexes, 108.119. Ces nombres ont considérablement augmenté depuis quarante ans. En 1891, les documents officiels indiquaient : 18 archevêques, 69 évêques, 3.450 curés de diverses classes, 182 vicaires généraux, 31.255 desservants, 7.109 vicaires, 702 chanoines : en somme, 42.792 prêtres attachés au service public du culte. Il convient d'y ajouter le nombre toujours croissant des prêtres employés à l'éducation, dans les institutions libres et dans les familles, où la mode exige de plus en plus impérieusement que l'on place auprès des enfants une *Anglaise* et un *abbé*. En outre, les documents de 1899 comptent 9.430 élèves des grands séminaires et 2.198 élèves des petits séminaires se destinant à entrer aux grands séminaires l'année suivante. On peut donc sans exagération évaluer à 170.000 le nombre des personnes vouées en France à la stérilité, en vertu de leur profession religieuse. D'autre part, il convient de constater que le concile de Trente a prononcé l'anathème contre « ceux qui disent que l'état de mariage doit être préféré à l'état de virginité ou de célibat, ou qui disent que ce n'est pas quelque chose de meilleur et de plus heureux de demeurer dans la virginité ou le célibat que de se marier (V. MARIAGE, t. XXIII, pp. 72 et suiv.). On peut imaginer sans effort l'effet que doit produire sur les croyants et les croyantes la doctrine d'une Eglise qui enseigne ainsi, avec anathème, que la virginité ou le célibat constitue un état meilleur et plus heureux que le mariage. Et il n'est point nécessaire de beaucoup supputer, pour affirmer que cette doctrine retient dans la stérilité beaucoup de personnes restées dans le siècle, beaucoup plus que le célibat professionnel n'en amène dans les séminaires et les couvents (V. TIERS-ORDRE et VIRGINITÉ). — Au mot PÉCHÉ (t. XXVI, p. 205), nous avons constaté que pour éviter d'offenser Dieu, par surprise ou par ignorance, les théologiens catholiques recommandent aux personnes mariées de s'instruire, auprès de leur confesseur, de ce qui leur est précisément permis ou défendu. Sur ce sujet, ils renvoient les confesseurs au *Pontifical romain*, et pour les détails, aux casuistes qui ont traité en latin cette matière délicate. Parmi ces casuistes, quelques-uns semblent avoir été dotés d'une effrayante expérience ou d'une imagination prodigieusement féconde. Presque tous font preuve d'une ingénieuse subtilité. Des esprits inquiets prétendent que le confessionnal prend l'âme de la femme, et ne laisse au mari que le corps et la dot. Peut-être, s'ils connaissaient bien cette littérature, pourraient-ils ajouter que même la possession du corps est mesurée et réglementée par le confesseur, et sans nier la légitimité d'une discipline à cet égard, apercevoir que, lorsqu'elle s'exerce au confessionnal, elle déflore le bénéfice de ce qu'elle permet, par les investigations et les confidences qui doivent le distinguer de ce qu'elle défend. D'ailleurs, en dehors des relations sexuelles, il suffit de lire les traités spéciaux composés pour guider les confesseurs, et même simplement les instructions vulgaires destinées à aider les pénitents à se préparer à la confession, pour reconnaître qu'il n'est rien, absolument rien, des intimités du corps, de l'âme et du cœur, des secrets de pensée, de désir, d'affection et d'action, qui échappe aux confidences et au gouvernement du confessionnal, et ne dépende, dans une maison fidèlement catholique, d'une direction qui n'est ni celle du mari ni celle du père. Si l'on ajoute à cela, spécialement en ce qui concerne les femmes, les empreintes produites, chez les unes, par la lecture et la méditation de la Bible, par l'exercice de l'autonomie de la conscience, par la nécessité de pourvoir elles-mêmes à beaucoup de choses qui ailleurs sont demandées au prêtre ; chez les autres, par les formes du culte, par les réminiscences des légendes, par les distinctions de la casuistique, par la pratique des dévotions recommandées, on se trouve amené à induire qu'un femme vraiment catholique et une femme vraiment protestante ne se ressemblent guère que par le sexe ; et que dans un même pays une famille réellement catholique et une famille réellement protestante diffèrent plus encore que si elles appartenaient à des nations différentes.

On a dit que ce fut un grand jour, l'un des plus grands de l'histoire, que celui où pour pratiquer normalement sa religion, il fallut apprendre à lire et à penser. La Réformation a fait de la Bible l'autel du culte de l'Eglise et du culte de la famille, et de la lecture de la Bible un devoir religieux. Un protestant qui ne sait point lire est un protestant mutilé. De là, le zèle de toutes les églises protestantes pour l'instruction, et chez leurs missionnaires l'empressement à fixer par écrit le langage des peuplades qu'ils évangélisent, afin de l'adapter à la traduction des livres saints (V. MISSIONS, t. XXIII, p. 1120). De plus, l'exercice de la pensée étant un élément essentiel d'un culte, qui ne tire presque rien des cérémonies, non seulement l'enseignement de la lecture, mais la culture générale de l'intelligence s'imposent en cette religion, comme une nécessité de l'édification. — En cette culture, l'essor de la pensée, les recherches de l'étude, les conclusions de la réflexion ne sont comprimés par la domination d'aucune infaillibilité humaine, ni par le respect conventionnel de la tradition. Le protestant ne connaît point d'autre autorité que celle qui résulte pour lui de l'effet directement opéré sur son entendement, son sentiment et sa conscience, par la puissance de la parole de Dieu, c.-à-d. par ce que la vieille *Confession de foi* des Eglises réformées de France (art. IV) appelle « le témoignage et persuasion intérieure du Saint-Esprit » ou bien qui résulte de la conviction produite par « raisons décisives » comme le disait Luther. « D'où il s'ensuit, comme portait encore par *Confession de foi* que nous citons, que ni l'antiquité, ni les coutumes, ni la multitude, ni les jugements, ni les conciles ne doivent être opposés à la sainte Ecriture, ains au contraire toutes choses doivent être examinées, réglées et réformées selon elle (art. V). » Le protestant peut donc, sans crainte pour sa foi, reconnaître les erreurs et les fautes des réformateurs, découvrir même les défauts de son Eglise et en demander le redressement, sans se sentir coupable de péché. Les paroles de ses pasteurs ne valent pour lui que par leur conformité avec la parole de Dieu. — Ces dispositions acquises dans le domaine religieux, il les transporte naturellement dans les autres domaines. Cela, joint à son affranchissement du confessionnal, engendre en lui une mentalité fort différente de la mentalité de ceux qui, dès leur enfance, ont été disciplinés par leur religion, non à chercher librement la vérité, mais à s'évertuer à justifier des conclusions immuablement arrêtées, à les accepter par soumission, alors même que leur conscience les repousse, et à chercher dans le prestige de l'ancienneté, de la coutume, de la multitude, l'illusion qu'ils appellent leur foi. Le vrai protestant se trouve ainsi préparé par sa religion à la liberté de la pensée, à l'indépendance du jugement, à la vaillance d'opinion qui ose prendre rang parmi les minorités dont les travaux et les combats sont voués au service du vrai et du juste. — Pour notions complémentaires, V. CONFESSIONS DE FOI DES EGLISES PROTESTANTES, t. XII, pp. 382 et suiv. ; PROTESTANTISME, t. XXVII. Les augmentations du nombre des religieux et des religieuses, annoncées en la présente notice, augmentations énormes, sont précisées aux mots RELIGIEUX, RELIGIEUSES, jusqu'en 1880. E.-H. VOLLET.

BIBL. : PLANCK, *Geschichte der Entstehung, Veranderung und Bildung unseres protestantischen Lehrbegriffes;* Leipzig, 1781. — CH. DE VILLIERS, *Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther;* Paris, 1802. — DOELLINGER, *Die Reformation, ihre Entwicklung und Wirkung;* Ratisbonne, 1846. — SCHENKEL, *Die Reformatoren und Reformation;* Wiesbade, 1856. — HOLTZHAUSER, *Die protestantismus nach seiner geschichlichen Entstehung Begrundung und Fortbildung;* Leipzig, 1859. — E. DE LAVELEYE, *De l'avenir des nations catholiques ;* Paris, 1875.

**RÉFORME. I. Histoire religieuse** (V. RÉFORMATION).

**II. Législation militaire.** — 1° OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE. — La réforme est l'une des six positions des

officiers en activité. Elle est définie à l'art. Officier, t. XXV, p. 283, et on trouvera aux art. Etat, t. XVI, p. 498, et Conseil d'enquête, t. XII, p. 468, l'exposé des conditions dans lesquelles elle peut être prononcée. A l'égard des hommes de troupe, la réforme équivaut à la cessation de tout service. Elle place celui qui en est l'objet dans la même situation qu'un *exempté*. Elle s'applique aux militaires de la réserve et de l'armée territoriale aussi bien qu'à ceux de l'armée active, et est prononcée par des *commissions de réforme* siégeant au chef-lieu de chaque subdivision de région et présidées par le général de brigade. Elle peut revêtir trois caractères différents : 1° le *congé de réforme n° 1*, qui est délivré lorsque la réforme a été prononcée, soit pour blessures reçues dans un service commandé, soit pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer, soit pour infirmités existant avant l'incorporation, mais ayant ultérieurement acquis, en raison des fatigues du service, un développement entraînant l'incapacité de service. Il est accordé à titre définitif et donne lieu à la remise d'un titre. Il peut, suivant avis de la commission et par décision ministérielle, être accompagné (ce n'est pas un droit) d'une *gratification* annuelle, variable avec le grade (500 ou 410 fr., selon la gravité de l'infirmité, pour un adjudant ; 300 ou 264 fr. pour un soldat) ; 2° le *congé de réforme n° 2*, qui est délivré, soit pour des blessures reçues hors du service, soit pour des infirmités contractées hors des armées de terre ou de mer. Il est, comme le précédent, définitif, mais il ne donne lieu qu'à une inscription sur le livret et il n'est jamais accompagné d'une gratification ; 3° le *congé de réforme temporaire*, institué par la loi du 1er avr. 1898, qui est délivré lorsque le militaire est atteint d'une affection qui le met dans l'impossibilité de servir actuellement, mais non de rentrer ultérieurement au service. Il est d'un an et renouvelable. Il n'est applicable ni aux rengagés, ni aux militaires atteints de maladies ou d'infirmités susceptibles de donner droit à la réforme n° 1 : ces hommes restent en activité de service et reçoivent tous les soins que réclame leur état jusqu'au moment où il est possible de statuer définitivement sur leur situation. Le temps passé en congé de réforme temporaire compte dans le temps de service obligatoire.

2° Chevaux (V. Cheval, t. X, p. 1134, et Remonte).

**REFOUILLEMENT** (Constr.). Evidement pratiqué, à l'aide de la pioche quand il s'agit de grandes parties, et à l'aide de la masse et du poinçon quand il s'agit de petites parties, dans des constructions faites de béton, de plâtras, de meulière, de brique, de moellons ou de pierre de taille. Les refouillements donnent lieu à des évaluations très différentes suivant la nature des matériaux et suivant qu'ils sont exécutés sur place, pour revêtement de carreaux ou de plaques par incrustement, ou pour trous de scellement, etc. Ch. L.

**REFOULEMENT** (Géol.). L'étude des dislocations auxquelles a été soumise l'écorce terrestre et des plissements que ces dislocations ont engendrés met avant tout en évidence l'action d'efforts gigantesques qui se sont exercés horizontalement, latéralement. C'est à ces efforts, à cette compression tendant à relever une partie déterminée de l'écorce en un bourrelet, qu'on a donné le nom de *refoulement*. Lorsque l'effort de refoulement atteint des sédiments d'une plasticité suffisante, il fait naître des plis aux contours capricieux, devenus, là où la limite d'élasticité des roches était dépassée, des étirements, puis des fractures. Lorsqu'il s'attaque, au contraire, à des massifs très anciennement consolidés, comme le Plateau central ou le Morvan, les plis présentent un très grand rayon de courbure et sont accidentés par des failles en gradin (V. Faille et Tectonique).

**REFOULOIR** (Artill.). Instrument employé dans la manœuvre et le nettoyage des canons. Il se compose d'une hampe en bois au bout de laquelle est vissée une tête de plus fort diamètre. Le *refouloir court* sert à pousser le projectile à sa position de chargement dans les bouches à feu se chargeant par la culasse. Le *refouloir long* sert à charger et décharger une pièce par la bouche, à la nettoyer. Dans les canons de petit calibre, le refouloir long porte souvent à l'extrémité de la hampe opposée à la tête

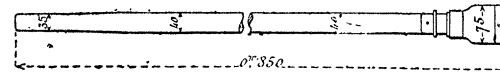


Refouloir court.

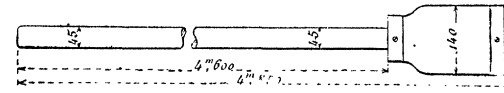


Refouloir long avec écouvillon (hampe 4m600).

un écouvillon (canon de 80 millim. de campagne, de montagne).

**RÉFRACTAIRE. I. Technologie.** — Produits réfractaires (V. Argile, Brique, Creuset).

**II. Histoire religieuse.** — Prêtre réfractaire (V. Organique, t. XXV, p. 537).

**RÉFRACTEUR** (Astron.). On appelle quelquefois de ce nom les instruments qui, comme la lunette astronomique, l'équatorial, etc., ont leur système optique, objectif compris, exclusivement composé de lentilles, de sorte que les rayons lumineux arrivent à l'oculaire *réfractés*, au lieu d'y parvenir réfléchis, comme dans le télescope à miroir ou réflecteur.

**RÉFRACTION. I. Physique.** — Quand un rayon lumineux passe d'un milieu homogène dans un autre également homogène, il éprouve un changement de direction là où il rencontre la surface de séparation des deux milieux : on dit qu'il se réfracte. Les lois de la réfraction ont été données par Descartes. 1° Le rayon incident, le rayon réfracté et la normale à la surface de séparation des deux milieux au point où tombe la lumière sont dans un même plan. 2° Le rapport des sinus des angles d'incidence et de réfraction est un nombre constant, en appelant angles d'incidence et de réfraction les angles des rayons incidents et réfractés avec la normale ; il ne dépend que de la nature des deux milieux ; il est indépendant de l'angle d'incidence, mais il dépend de la nature de la lumière employée. Ce rapport constant se nomme *indice de réfraction ;* on peut le déterminer à l'aide de plusieurs méthodes étudiées plus loin. Les deux lois de la réfraction peuvent être vérifiées à l'aide de l'appareil de Silbermann (fig. 1). Il se compose

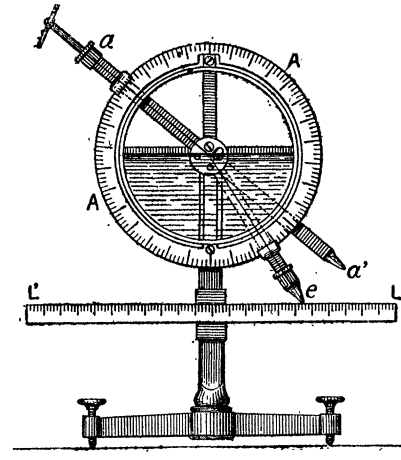


Fig. 1.

d'un cercle gradué vertical AA, portant une auge en verre, demi-cylindrique ; l'axe de ce demi-cylindre passe par le centre *e* du cercle gradué. Deux alidade

mobiles portant chacune normalement la lame percée d'un petit trou $a$ et $e$ peuvent prendre la direction d'un rayon quelconque du cercle gradué. Une règle horizontale graduée LL' peut se déplacer de façon à venir toucher les extrémités pointues $a'$ et $e$ des deux alidades. Dans l'auge cylindrique, on met un liquide de façon que son niveau atteigne le centre du cercle gradué. On dirige un rayon lumineux à travers le trou de l'alidade $a$ parallèlement au plan du cercle divisé et de façon à ce qu'il passe par l'axe de l'auge. En rencontrant la surface du liquide, le rayon se réfracte et chemine dans l'eau suivant une direction différente de la première ; il rencontre donc les surfaces de séparation de l'eau, du verre et de l'air normalement et n'y subit pas de nouvelles déviations. En déplaçant l'alidade $e$, on constate que l'on peut faire passer le rayon réfracté à travers le trou de cette alidade, ce qui démontre l'exactitude de la première loi de Descartes. La seconde loi se démontre en déplaçant la règle horizontale de façon à l'amener successivement au contact avec les pointes $a'$ et $e$ : les nombres de divisions de la règle en regard de ces pointes sont proportionnels aux sinus des angles d'incidence et de réfraction. On constate que le rapport des nombres lus ainsi est constant.

Fermat a montré que lorsque la lumière se réfracte de même que lorsqu'elle se réfléchit elle suit le chemin qu'elle peut parcourir dans le temps le plus court possible. Admettons que la vitesse de la lumière varie avec les milieux qu'elle traverse, et appelons $v$ et $v'$ les vitesses de cette lumière dans deux milieux ; de toutes les lignes brisées qui vont d'un point A situé dans un premier milieu à un point B situé dans le second, lignes qui sont brisées à la séparation I des deux milieux, et qui rencontrent la normale à cette ligne de séparation suivant les angles d'incidence $i$ et de réfraction $r$, il y en a une AIB telle que le temps employé pour la parcourir (AI avec la vitesse $v$ et IB avec la vitesse $v'$) est minimum. Fermat a montré que ce minimum est obtenu quand on a $\frac{\sin i}{\sin r} = \frac{v}{v'}$ de sorte que la loi de Descartes peut être considérée comme une conséquence de cette règle de Fermat. Cette règle apprend de plus que la constante qui figure dans la loi de Descartes, c.-à-d. l'indice de réfraction, n'est autre que le rapport des vitesses de la lumière dans les deux milieux. Ce résultat, déjà très intéressant en lui-même, a eu de plus une influence décisive sur la théorie de la lumière ; il a permis de décider entre la théorie de l'émission et la théorie des ondulations ; il conduisait en effet à cette conclusion que la vitesse de la lumière est plus grande dans l'air que dans l'eau (car $\frac{v}{v'} = 1{,}33$ dans ce cas), tandis que la théorie de l'émission conduisait à la conclusion contraire. Une expérience pouvait donc décider entre les deux théories.

La mesure des indices de réfraction a conduit non seulement à des résultats pratiques d'une grande importance pour la construction des instruments d'optique, mais aussi à des résultats généraux dont nous allons donner un aperçu. Certaines fonctions de l'indice de réfraction présentent des propriétés intéressantes ; ce sont principalement le *pouvoir réfringent* $\frac{n^2-1}{d}$, l'*énergie réfractive* $\frac{n-1}{d}$ et la *constante de réfraction* $\frac{n^2-1}{(n^2+2)d}$ ; dans ces formules, $n$ est l'indice de réfraction et $d$ la densité du corps. Pour les gaz, ces trois quantités sont sensiblement des constantes spécifiques des gaz déterminés, quelles que soient la température et la pression. Pour les liquides, le pouvoir réfringent varie un peu, mais l'énergie réfractive est sensiblement indépendante de la pression qu'on exerce sur le liquide et à peu près indépendante de la température. La constante de réfraction reste à peu près la même quand on considère le même corps à l'état gazeux ou à l'état liquide ; bien que la densité varie souvent de 1 à 1000 dans de pareils changements d'états, le rapport $\frac{n^2-1}{(n^2+2)d}$ reste à peu près constant.

Une autre propriété importante de l'énergie réfractive est qu'elle se conserve à très peu de chose près dans les mélanges et même dans les combinaisons. Elle est donc la même pour les corps isomères et pour les mélanges de même composition ; on peut déduire de là les énergies réfractives de ses éléments. Si l'on multiplie l'énergie réfractive d'un composé par son poids moléculaire, on obtient ce que l'on appelle l'*équivalent de réfraction*, et l'on peut dire que l'équivalent de réfraction d'un composé est égal à la somme des équivalents de réfraction des atomes qui le constituent. Cette relation permet soit de prévoir l'énergie réfractive d'un composé nouveau et par suite son indice de réfraction si l'on connaît sa densité, soit de déterminer les équivalents de réfraction des corps simples. Cette relation a été vérifiée dans un grand nombre de cas, mais elle présente aussi des irrégularités que l'on a fait disparaître en partie, mais en compliquant un peu l'énoncé donné plus haut.

Indice de réfraction. — On appelle *indice de réfraction* d'un corps la valeur du rapport constant entre le sinus de l'angle d'incidence et le sinus de l'angle de réfraction, quand un rayon lumineux passe de l'air dans ce corps. On appelle *indice de réfraction* absolu le même rapport quand le passage a lieu du vide dans le corps. Pour que la définition de l'indice ait un sens précis, il faut spécifier quelle est la radiation lumineuse qui a servi pour la mesure ; en général, c'est la raie D (raie jaune du sodium) qui est utilisée ; quand, au lieu d'une lumière monochromatique, on emploie de la lumière blanche, la détermination de l'indice se rapporte à la partie la plus brillante du spectre, c.-à-d. au voisinage de la raie D, mais elle est moins nette.

Si $n_1$ et $n_2$ représentent respectivement les indices absolus de deux corps, l'indice relatif au passage de la lumière du premier corps dans le second est $\frac{n_2}{n_1}$ et le passage inverse de la lumière du second corps dans le premier a pour indice le rapport inverse $\frac{n_1}{n_2}$.

Pour mesurer les indices de réfraction des corps, on emploie diverses méthodes, les unes fondées sur l'optique géométrique, les autres sur les interférences. Parmi les premières nous citerons celle du prisme (minimum de déviation), celle des lentilles, celle des lames à faces parallèles et celles de la réflexion totale. Les trois premières exigent que le corps dont on veut mesurer l'indice ait une forme particulière, prisme, lentille ou lame ; elles demandent en outre une quantité de matière notable. La première condition peut être difficile à réaliser avec les corps solides ; elle l'est au contraire facilement avec des liquides en remplissant avec ces corps des lentilles creuses ou des auges en forme de prismes ou de parallélipipèdes. La dernière méthode s'applique au contraire très facilement aux corps solides, pourvu qu'ils présentent une face plane, et aux corps liquides ; une parcelle ou une goutte de ces corps suffit. Pour les gaz, on emploie la méthode du prisme ou des méthodes d'optique ondulatoire. Ces dernières méthodes reposent sur l'emploi des *interférences* (V. ce mot, t. XX, p. 883). Il existe comme l'on sait divers procédés pour obtenir deux faisceaux séparés, issus d'une même source (V. par exemple Billet [Demi-lentilles de], t. VI, p. 867) ; ces faisceaux réunis ensuite présentent des phénomènes d'interférences où se trouve une frange centrale. Si sur le parcours d'un des faisceaux on remplace l'air qu'il traverse par un autre gaz ou même par une lame mince, on introduit dans le faisceau une différence de marche qui se traduit par une déviation de la frange centrale ; une relation simple entre l'indice du corps interposé et la déviation de la frange permet en mesurant cette dernière de calculer l'indice. Soit $n$ l'indice du corps pour

une lumière de longueur d'onde $\lambda$, $e$ son épaisseur et N le nombre de franges dont se déplace la frange centrale quand on interpose la lame. L'indice est donné par la formule $n = \frac{e + N\lambda}{e}$.

*Méthode du prisme ou du minimum de déviation.* Cette méthode suppose que le corps dont on mesure l'indice est taillé sous forme de prisme ou, s'il est liquide, qu'il remplit un prisme creux formé par des lames parallèles. Ces dernières produisent des phénomènes de réfraction qui se traduisent seulement par des déplacements de rayons (parallèlement à eux-mêmes) et non par des déviations angulaires, aussi n'interviennent-elles pas dans les formules employées. Le dispositif adopté est celui des spectroscopes (V. ANALYSE SPECTRALE, t. II, p. 928). On place le prisme sur la plate-forme de l'appareil, l'arête réfringente verticalement. Un collimateur composé d'une fente étroite, vivement éclairée et placée au foyer d'une lentille, envoie un faisceau de rayons parallèles sur le prisme où il se réfracte; on reçoit ensuite dans une lunette comprenant un objectif, un réticule et un oculaire (réglé pour voir à l'infini). Si la lumière employée pour éclairer la fente est la lumière jaune du sodium, on voit dans la lunette une raie brillante jaune; si l'on fait tourner lentement la plate-forme qui porte le prisme, on voit cette raie se déplacer dans le champ, d'abord dans un sens puis rétrograder ; la position extrême atteinte par la raie est la déviation minima $\Delta$ qu'elle peut présenter. En désignant par A l'angle du prisme, et par $n$ son indice (par rapport à l'air) pour la lumière jaune du sodium, on a :

$$n = \frac{\sin \frac{A + \Delta}{2}}{\sin \frac{A}{2}}$$

Le calcul de l'indice se déduit donc de la mesure des angles $\Delta$ et A ; on peut mesurer A en se servant du spectroscope comme d'un *goniomètre* (V. ce mot, t. XVIII, p. 1199, fin de l'article). On a $\Delta$ en mesurant l'angle dont il faut tourner la lunette, après avoir visé la fente directement sans l'interposition du prisme, pour viser ensuite la raie jaune du sodium dans la position du minimum de déviation.

*Méthode de la lentille.* Une lentille creuse est formée d'un ménisque convergent et d'une glace à faces parallèles ; entre les deux, on place le liquide à étudier, on mesure la distance focale principale de la lentille et on en déduit l'indice de réfraction par la formule $n = a + \frac{b}{f}$. Dans cette formule, $a$ et $b$ sont des constantes de l'appareil ; on les détermine en faisant deux expériences avec deux liquides d'indices connus et les plus différents possibles pour plus de précision.

*Méthode des lames à faces parallèles.* La méthode du duc de Chaulnes consiste à placer la lame sur la plate-forme d'un microscope et à viser successivement les poussières situées sur la face inférieure et la face supérieure de la lame ; il faut pour cela déplacer le microscrope : si la vis qui le manœuvre est à tête graduée, comme cela a lieu souvent, il est facile de mesurer ce déplacement $d$ ; si $e$ est l'épaisseur de la lame on a alors, pour l'indice, $n = \frac{e}{d}$. Bertin a modifié ce procédé pour éviter d'avoir une vis graduée. Sur le porte-objet on met la lame, puis sur celle-ci un micromètre ; l'oculaire étant le plus tiré possible, on met au point ; soit G le grossissement avec lequel on voit le micromètre. On place ensuite le micromètre sous la lame et, pour le voir nettement, on enfonce l'oculaire sans toucher à l'objectif; soit $\gamma$ le nouveau grossissement. Enfin on retire la lame, en laissant le micromètre, et, pour le voir nettement, il faut encore enfoncer l'oculaire; soit $g$ le nouveau grossissement. L'indice $n$ de la lame est donné par

$$n = \frac{g}{\gamma}\left(\frac{G - g}{G - \gamma}\right)$$

*Méthode de la réflexion totale.* Soient deux substances d'indices N et $n$ ($N > n$) ; la lumière peut passer du premier milieu (indice N) dans le second (indice $n$), si l'angle d'incidence à la surface de séparation des deux milieux est plus petit que l'angle limite $\lambda$ donné par la formule $\sin \lambda = \frac{n}{N}$. Si l'angle d'incidence est plus grand, il y a réflexion totale. On cherche donc dans cette méthode le plus petit angle produisant la réflexion totale. Pour cela on prend un prisme dont on connaît l'indice N que l'on choisit le plus grand possible (pour qu'il soit plus grand que les indices que l'on aura à mesurer). Sur ce prisme on applique une goutte du liquide dont on veut mesurer l'indice ou une petite lame du corps solide qu'il faut étudier ; dans ce dernier cas entre le verre et le corps on interpose un liquide sans action sur le corps et dont l'indice soit supérieur à celui du corps. On peut démontrer facilement

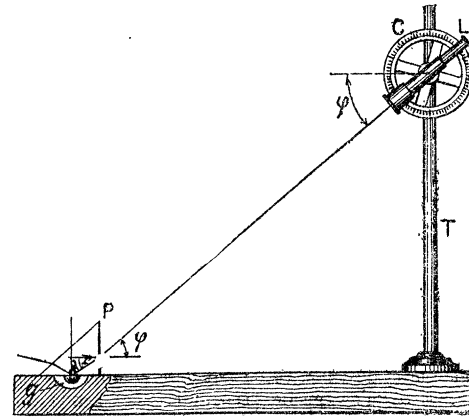


Fig. 2.

que l'indice de ce corps n'intervient pas dans ces conditions. On peut appliquer cette méthode de la façon suivante (procédé Wollaston). Soit P un prisme rectangle en verre d'indice N (fig. 2) ; on le dispose de façon qu'une face soit horizontale et une autre verticale ; en un point de la face horizontale $g$, on met une goutte du liquide d'indice $n$ que l'on cherche (ou une lame s'il s'agit d'un corps solide); on reçoit sur ce prisme de la lumière par la face hypoténuse ; la lumière qui tombe sur la partie mouillée par la goutte est transmise quand l'angle d'incidence est assez petit et réfléchie quand celui-ci est trop grand ; en descendant, le long de la tige verticale T, le cercle gradué C et la lunette L, il arrive un moment où la goutte paraît tout à coup brillante, au lieu d'être sombre ; en allant lentement on peut même apercevoir une partie de la goutte brillante et l'autre sombre, les deux plages étant séparées par une ligne courbe. C'est cette ligne que l'on vise. Soit $\varphi$ l'angle que fait la lunette avec l'horizon ; cet angle est égal à l'angle $\varphi$ que fait avec la normale à la face de sortie du prisme le rayon émergent. Il est facile de voir en outre que l'on a $\sin \varphi = N \sin r = N \cos \lambda$. D'autre part $\lambda$ étant l'angle limite, on a $\sin \lambda = \frac{n}{N}$ et par suite,

$$\cos \lambda = \frac{\sqrt{N^2 - n^2}}{N}$$

$$\text{d'où } \sin \varphi = \sqrt{N^2 - n^2}$$
$$\text{et } n^2 = N^2 - \sin^2 \varphi.$$

On déduit donc l'indice de réfraction cherché de l'indice connu N et de l'angle $\varphi$ que fait la lunette avec l'horizon.

*Indice de réfraction des gaz.* L'indice de réfraction des gaz peut se mesurer par la méthode du prisme creux en employant un prisme à angle obtus (143° environ dans les expériences de Biot et Arago). Le prisme étant d'abord plein d'air, on détermine la légère déviation que produit le défaut de parallélisme des lames qui le forment (16″,6 dans ces expériences). On opère ensuite successivement avec le prisme plein du gaz que l'on étudie puis vide de tout gaz; la déviation trouvée, corrigée de 16″,6, représente l'effet dû au gaz et permet de calculer son indice (1,000294 pour l'air, d'après Biot et Arago). Mais on obtient des résultats plus précis par la méthode des interférences indiquées au commencement de cet article.

A. Joannis.

**II. Astronomie et géodésie.** — Réfraction atmosphérique. — Les rayons lumineux émanant de corps célestes ou terrestres doivent traverser, avant de parvenir à notre rétine, une portion plus ou moins notable de l'atmosphère, c.-à-d. des couches d'air d'inégale densité, qui leur font subir, en vertu des lois de la réfraction, autant de déviations successives qu'il y a de passages d'un milieu dans un autre de réfrangibilité différente. Lorsqu'il s'agit plus spécialement d'un corps céleste, d'une étoile, le rayon qui en émane rencontre des couches de plus en plus denses; il se rapproche ainsi, en supposant que l'étoile ne soit pas au zénith, de plus en plus de la verticale, et, comme le changement de densité est continu, la trajectoire, constituée par des éléments infiniment petits de ligne brisée, affecte la forme d'une courbe concave vers la terre, l'étoile étant vue finalement dans la direction du dernier élément, suivant la tangente à la courbe. Cette direction, sensiblement plus rapprochée de la verticale que la direction réelle, est la direction apparente. Nous voyons donc les étoiles plus élevées au-dessus de l'horizon qu'elles ne le sont en réalité : autrement dit, leur distance zénithale est plus grande que celle donnée par les instruments. La différence entre la distance zénithale vraie et la distance zénithale observée, l'angle que la direction réelle fait avec la direction apparente, est ce qu'on appelle, prenant ici l'effet pour la cause, la réfraction : *réfraction astronomique*, lorsque, comme dans le cas de l'étoile, il s'agit de corps célestes ; *réfraction géodésique*, lorsqu'il s'agit de corps terrestres.

Nulle pour les astres au zénith, parce que le rayon lumineux arrive perpendiculairement aux couches d'air sans subir de déviations, la *réfraction astronomique* augmente à mesure qu'ils s'en éloignent, et elle devient relativement considérable lorsqu'ils affleurent l'horizon : 34′ environ ou le centième du quart de cercle. Nous voyons, par suite, le soleil, la lune se lever alors qu'ils sont encore couchés, et, le soir, ils ont depuis quelque temps déjà disparu que nous les apercevons encore. D'une façon générale, le lever apparent des astres précède toujours leur lever réel, et leur coucher apparent ne s'effectue qu'après leur coucher réel. D'autre part, et pour les mêmes causes, les disques du soleil et de la lune lors de leur émersion et de leur immersion nous semblent légèrement aplatis dans le sens vertical : la réfraction décroît, en effet, avec la hauteur, et la partie supérieure du disque paraît proportionnellement plus tassée que la partie inférieure.

La réfraction atmosphérique joue, d'après tout ce qui précède, un rôle considérable dans les observations astronomiques, et sa connaissance exacte est de la plus haute importance. Aussi de nombreux astronomes et de non moins nombreux géomètres ont-ils exercé toute leur sagacité à résoudre cette difficile question. On en est encore cependant à attendre un résultat de tout point satisfaisant et on peut dire que des théories astronomiques la théorie des réfractions est la moins avancée. Déjà les anciens avaient remarqué les effets de ce phénomène; mais ils n'avaient pas le moyen de les mesurer et ils les négligeaient dans leurs calculs. Tycho Brahe reconnut en 1583 que la réfraction dépasse à l'horizon 30′, et il paraît avoir entrepris, le premier, d'en dresser une table pour les différentes hauteurs. Il admettait, du reste, trompé par l'imperfection de ses instruments, qu'on pouvait ne pas s'en préoccuper jusqu'à 45°. Lacaille construisit, lui aussi, une table basée sur des observations faites sous des latitudes éloignées. Dominique Cassini donna une formule qui fournissait, au moins pour les distances zénithales inférieures à 65°, des résultats encore aujourd'hui admis. Newton, Simpson, Bradley, Kramp, Delambre, étudièrent à leur tour la question. Enfin Laplace démontra que, pour les distances zénithales plus petites que 74°, on peut négliger de tenir compte de la décroissance de densité des couches atmosphériques, et il trouva comme valeur moyenne de la réfraction dans ces limites l'expression

$$r = 60'',56706 \text{ tg. } n - 0'',067018 \text{ tg.}^3 n,$$

dans laquelle $n$ est la distance zénithale observée. Pour les distances supérieures, au contraire, il est essentiel, il le savait, de prendre en considération les différences de densité. Malheureusement, la loi de variation de ces densités est mal connue, aujourd'hui encore, ou, pour mieux dire, elle n'est pas toujours et partout la même. Elle se lie à la loi de distribution des températures sur la verticale et il y a lieu de penser qu'elle n'est pas conforme sous toutes les latitudes, les couches d'égale densité étant non concentriques au sphéroïde terrestre, mais d'allure très ondulée. De plus, il arrive fréquemment que la température va en s'élevant à partir du sol pour ne décroître qu'ensuite. On se trouve ainsi réduit à chercher une hypothèse qui rende le mieux compte de la moyenne des faits observés et, comme il n'y a d'autre critérium à leur appliquer que de les comparer avec l'observation, la théorie devient empirique. La seconde formule, proposée par Laplace, a été

TABLE DES RÉFRACTIONS MOYENNES

(Temp. : + 10° C. — Press. barom. : 760mm).

| Distance zénithale observée | Réfraction | Distance zénithale observée | Réfraction | Distance zénithale observée | Réfraction |
|---|---|---|---|---|---|
| 0° | 0″,0 | 31° | 35″,0 | 61° | 1′44″,8 |
| 1 | 1,0 | 32 | 36,4 | 62 | 1 49,3 |
| 2 | 2,0 | 33 | 37,9 | 63 | 1 54,0 |
| 3 | 3,1 | 34 | 39,3 | 64 | 1 59,0 |
| 4 | 4,1 | 35 | 40,8 | 65 | 2 4,4 |
| 5 | 5,1 | 36 | 42,3 | 66 | 2 10,3 |
| 6 | 6,1 | 37 | 43,9 | 67 | 2 16,6 |
| 7 | 7,2 | 38 | 45,5 | 68 | 2 23,4 |
| 8 | 8,2 | 39 | 47,2 | 69 | 2 30,8 |
| 9 | 9,2 | 40 | 48,9 | 70 | 2 38,9 |
| 10 | 10,3 | 41 | 50,7 | 71 | 2 47,8 |
| 11 | 11,3 | 42 | 52,5 | 72 | 2 57,7 |
| 12 | 12,4 | 43 | 54,3 | 73 | 3 8,6 |
| 13 | 13,5 | 44 | 56,3 | 74 | 3 20,8 |
| 14 | 14,5 | 45 | 58,3 | 75 | 3 34,5 |
| 15 | 15,6 | 46 | 1′ 0,3 | 76 | 3 50,0 |
| 16 | 16,7 | 47 | 1 2,5 | 77 | 4 7,7 |
| 17 | 17,8 | 48 | 1 4,7 | 78 | 4 28,1 |
| 18 | 18,9 | 49 | 1 7,0 | 79 | 4 51,9 |
| 19 | 20,1 | 50 | 1 9,4 | 80 | 5 20,0 |
| 20 | 21,2 | 51 | 1 11,9 | 81 | 5 33,7 |
| 21 | 22,4 | 52 | 1 14,5 | 82 | 6 34,7 |
| 22 | 23,6 | 53 | 1 17,2 | 83 | 7 25,6 |
| 23 | 24,8 | 54 | 1 20,1 | 84 | 8 30,3 |
| 24 | 26,0 | 55 | 1 23,1 | 85 | 9 54,8 |
| 25 | 27,2 | 56 | 1 26,3 | 86 | 11 48,8 |
| 26 | 28,4 | 57 | 1 29,6 | 87 | 14 28,7 |
| 27 | 29,7 | 58 | 1 33,1 | 88 | 18 23,1 |
| 28 | 31,0 | 59 | 1 36,8 | 89 | 24 22,3 |
| 29 | 32,3 | 60 | 1 40,7 | 90 | 33 47,9 |
| 30 | 33,7 | | | | |

déduite de semblables hypothèses. Elle est, au surplus, très compliquée, et il ne saurait être question de la re-

produire ici. Telle quelle, c'est celle dont les résultats concordent le mieux avec l'observation. Elle a, concurremment avec la première, servi de base à Caillet pour le calcul des *tables de réfraction* publiées par la *Connaissance des temps*. Elles sont au nombre de deux. La table I, dont nous donnons ci-dessus un extrait, ne fait connaître que les *réfractions moyennes*, c.-à-d. aux températures moyennes de 10° C. et 760 millim. de pression. Les navigateurs peuvent s'en contenter, mais non les astronomes, et la table II indique, à leur intention, les facteurs barométriques et thermométriques par lesquels il faut multiplier la réfraction moyenne pour avoir celle qui répond réellement à la pression et à la température de l'air au moment de l'observation. Pour une pression de 750 millim., par exemple, le facteur est 0,987, et pour une température de + 20° C., il est 0,964. Si donc la distance zénithale observée à cette température et à cette hauteur est égale à 30°, la réfraction est de $33'',7 \times 0,987 \times 0,964 = 32'',6$. A l'étranger et dans les observatoires, on se sert de préférence des tables de Bessel, d'un usage moins simple. Jusqu'à 81°, les erreurs de ces tables, conclues de l'observation, ne dépasseraient pas 1″. Elles vont, théoriquement, jusqu'à ± 20″ pour 89° 30′, mais elles peuvent être, dans la réalité, et sont, en effet, beaucoup plus fortes, à raison même de l'imperfection de la théorie des réfractions. Aussi ne doit-on jamais, si faire se peut, avec les unes aussi bien qu'avec les autres, observer à plus de 70° ou 80° du zénith.

La réfraction affecte, par voie de conséquence, les diverses coordonnées des astres : longitude, latitude, ascension droite, déclinaison. Elle n'altère pas, au contraire, l'azimut, et il est facile de le concevoir, car la trajectoire du rayon lumineux demeurant constamment, au cours de ses déviations successives, dans le plan vertical passant par la verticale du lieu et la direction apparente, la tangente à cette trajectoire, autrement dit la direction apparente, y est aussi comprise, en sorte que le point vu et le point réel sont dans le même vertical.

La *réfraction géodésique* ou *réfraction terrestre* a les mêmes causes et produit les mêmes effets que la réfraction astronomique. Mais ici les rayons lumineux, au lieu de pouvoir être considérés comme venant d'une distance infinie, émanent, au contraire, d'un point situé à une distance finie. Les déviations n'en sont pas moins parfois très sensibles, surtout si la distance est considérable et si l'on opère en pays accidenté, là où les conditions de densité de l'atmosphère peuvent différer fort entre le point d'où l'on observe et le point observé. D'une façon générale, on admet, faute de théorie exacte, que la courbe concave vers la terre qui représente la trajectoire du rayon se confond sensiblement avec un arc de cercle et que la réfraction, c.-à-d. l'angle fait par le dernier élément de cette courbe, par sa tangente, avec la corde, a une valeur proportionnelle à l'angle des verticales des deux lieux. On a ainsi, si on appelle $a$ cet angle et $2\gamma$ la quantité constante par laquelle il faut multiplier :

$$r = 2\,\gamma a.$$

$\gamma$ est le *coefficient de réfraction géodésique*. Il varie avec l'état de l'atmosphère. Delambre, puis Biot et Arago, le faisaient égal, en moyenne, à 0,08. Struve a trouvé au Caucase 0,09 pour le pied de la chaîne, 0,07 pour le haut. Le colonel Everest a tiré de mesures géodésiques faites aux Indes 0,055. C'est la valeur 0,08 qui est encore ordinairement assignée à ce coefficient dans les tables dont font usage les marins pour calculer la *dépression vraie* de l'horizon de la mer ou angle que fait l'horizontale passant par l'œil de l'observateur avec la tangente à la surface de la mer passant par cet œil. La dépression vraie diffère en effet de façon appréciable, du fait de la réfraction, de la *dépression apparente* ou dépression observée (V. Dépression). L. S.

Bibl. : V. les différents traités de physique, d'astronomie et de géodésie.

**RÉFRACTOMÈTRE.** On désigne ainsi des appareils destinés à mesurer les indices de réfraction (V. Réfraction).

**REFRAIN.** Répétition d'un ou plusieurs mots en vers, dans le cours ou à la fin des parties d'une pièce lyrique. L'antiquité grecque et latine a connu le refrain : bien qu'il nous reste peu de chansons populaires de la Grèce ou de Rome, nous trouvons de véritables refrains dans quelques chansons de métier et dans les chansons de noce. L'usage du chant alternatif dans les mystères religieux et la présence du peuple qui y prenait part ont créé et perpétué le refrain. Le chant alternatif reposait sur un système de reprises d'une voix ou d'un chœur, à intervalles réguliers ; les divisions par strophes, versets, stances, couplets en procèdent. On retrouve le refrain dans les dithyrambes, les thrènes, les péans de l'antiquité. Du temple et de l'église, les refrains ont passé dans les tragédies et les comédies antiques sous la forme du retour de vers lyriques ; dans certains poèmes, dans des épithalames, dans des idylles les mêmes vers reparaissent périodiquement et divisent la pièce en couplets : par exemple l'idylle de Bion sur la mort d'Adonis. Chez les chrétiens, le refrain s'est produit d'abord dans les prières : le *O Redemptor* du chant du *Laudem Chrismatis*, dû à saint Fortunat au VIe siècle, est un des plus anciens refrains de la poésie sacrée, de même que le *Amen* et le *Kyrie eleison*. Saint Ambroise introduisit au IVe siècle ce chant alternatif à Milan. La psalmodie des laïques qui se mêlaient aux clercs et donnaient la réplique aux chansons de l'autel fut l'origine des antiennes et des répons : *Gloria patri*, le *Miserere*, l'*Ora pro nobis*, l'*Alleluia*, l'*Hosanna*, sont de véritables refrains ; l'usage des séquences du plain-chant romain se rapporte aux répons ; et c'est ce qui a servi de modèle à de nombreuses chansons satiriques, et chansons à boire du moyen âge, écrites avec des refrains latins, en style farci. Le refrain fut soumis à des règles fixes un peu plus tard, au moyen âge et à la Renaissance, dans les petites compositions poétiques d'un tour gracieux et savant, si appréciées alors, telles que les rondeaux, sirventes, triolets, pastourelles, ballades, virelais, noëls, vaux-de-vire, rétroances. Dans la chanson, l'emploi du refrain est plus libre : il cesse d'être un mot, c'est un vers entier, parfois un distique, puis une petite strophe, en forme de sentence ou de proverbe. La poésie unie au chant, à la danse, à la musique, conduisit à mêler au texte des sons rappelant les instruments ou les mouvements de la danse : toutes les chansons à boire, les brunettes, les branles, sont émaillés de ces mimologismes et onomatopées, flonflons et mots pittoresques ou joyeux, tels que Biribi, La faridondaine, Landerirette, Tra la la, Larifla, etc. Le refrain se bisse ou même se répète trois ou quatre fois. C'est un des traits essentiels de la chanson moderne ; quand elle prend le ton lyrique, c'est lui qui la distingue de l'ode. Ph. B.

**REFRANCHE.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey ; 132 hab.

**RÉFRANGIBILITÉ** (Phys.) (V. Aberration).

**RÉFRIGÉRANT. I. Technologie.** — Appareils réfrigérants (V. Frigorifique).

**II. Physique.** — Mélanges réfrigérants (V. Mélange).

**III. Thérapeutique.** — Ce terme sert à désigner toute substance qui a la propriété de déterminer le refroidissement. Le froid condense les liquides, abaisse la température, resserre les tissus et modifie le système névro-musculaire. Il excite la contraction des fibres lisses et striées ; s'il est modéré, il a des propriétés anémiantes et hémostatiques, qu'on ne peut utiliser qu'avec la plus grande prudence ; il est aussi un tonique et un excitant général. Si le froid est intense et assez prolongé, il produit au contraire un épuisement paralytique, des stases sanguines, de la somnolence, de l'asphyxie, détermine de l'érythème et peut agir ainsi comme dérivatif, révulsif ou caustique. Le froid est indiqué dans les fièvres comme antipyrétique,

réfrigérant général ; comme réfrigérant local, il appartient plutôt à la médication antiphlogistique. En tous cas, la réfrigération doit être prescrite d'une façon continue. On sait quels résultats peut donner l'emploi de la glace comme réfrigérant soit à l'intérieur soit en applications externes. En obstétrique, l'excitation musculaire provoquée par la réfrigération a servi comme ocytocique pour réveiller la contraction utérine; de même pour combattre la constipation, on utilise souvent les lavements froids. En outre, le froid agit comme sédatif du système nerveux central, et on l'emploie pour combattre les douleurs névralgiques. La *réfrigération locale* rend les tissus insensibles ; l'anesthésie obtenue est du moins suffisante pour permettre de pratiquer sans douleur quelques petites opérations chirurgicales. On obtient cette anesthésie soit au moyen de la pulvérisation et de l'évaporation de liquides volatils, comme l'éther ; le froid produit par l'évaporation sert à détruire par congélation divers tissus morbides ou à produire une anesthésie localisée dans le traitement des névralgies ; — soit à l'aide de mélanges réfrigérants, comme celui de 2 parties de glace avec 1 de sel marin, amenant un abaissement de température jusqu'à —20° C. Notons l'emploi des compresses d'eau froide et d'eau sédative, des vessies de glace, des insufflations d'éther sulfurique, des aspersions de chloroforme, du bromure et du chlorure d'éthyle ; à défaut de glace, on obtient des mélanges réfrigérants, avec de l'eau et de l'ammoniaque en proportions égales ; ou de l'eau, du carbonate de soude et du chlorhydrate d'ammoniaque ; ou encore 3 parties de sulfate de soude avec 2 d'acide chlorhydrique. Citons enfin la méthode de Debove pour combattre les névralgies, le lumbago, la sciatique, etc., au moyen du jet du chlorure de méthyle.

La *réfrigération générale* par les bains froids est un bon moyen antithermique, dont l'efficacité dans les maladies infectieuses était connue depuis longtemps, mais n'a été mise en valeur que dans ces dernières années en France. Il se produit, outre l'abaissement de température, une vive réaction déterminée par la vaso-constriction et la modification des centres thermiques par le système nerveux. Les applications doivent être de courte durée. On a utilisé cette médication dans la fièvre typhoïde, la congestion pulmonaire, etc. ; et tout en activant l'excrétion urinaire, le bain froid débarrasse l'organisme des toxines pyrélogènes. Les affusions froides de 17 à 24°, les enveloppements froids dans le drap mouillé sont des procédés de réfrigération de moindre valeur ; on ne doit pas les prolonger au delà d'un grand frisson, mais les renouveler souvent.

**RÉFRINGENT** (Pouvoir) (V. Réfraction).

**REFROIDISSEMENT. I. Physique.** — Loi du refroidissement. — Des expériences très simples permettent de constater quelles sont les diverses circonstances qui influent sur la rapidité de refroidissement des corps. Plaçons 1 kilogr. d'eau bouillante dans un vase ; plaçons-y un thermomètre et notons sa température toutes les cinq minutes par exemple ; puis recommençons la même expérience avec un vase d'un autre métal ou d'une autre forme, ou encore recouvrons la surface métallique de dépôt de noir de fumée ou d'ocre ; laissons le vase dans un air tranquille ou au contraire exposons-le à un vent violent ; plaçons-le enfin dans une enceinte chauffée elle-même. Dans ces diverses circonstances le refroidissement sera très différent ; il en sera de même si l'on remplace le kilogramme d'eau par 1 kilogr. de mercure. On peut classer en trois catégories les causes qui modifient le phénomène : 1° les causes intérieures qui dépendent principalement de la chaleur spécifique et de la conductibilité ; c'est en effet par la surface des corps que se fait le refroidissement, mais la chaleur que le corps perd est à chaque instant en partie compensée par celle qui lui arrive de l'intérieur (influence de la conductibilité); il est d'autre part évident que, toutes choses égales d'ailleurs, le refroidissement sera d'autant plus lent que le corps possédera plus de chaleur à perdre (influence de la chaleur spécifique) ; 2° les causes superficielles ; elles dépendent de la nature de la surface : ainsi un vase de cuivre nu, bien poli, se refroidit beaucoup plus lentement, toutes choses égales d'ailleurs, que lorsqu'il est recouvert d'une fine mousseline ou surtout d'une couche de noir de fumée ; 3° les causes extérieures : l'action de l'air ou des gaz qui entourent le corps et qui sont en repos ou en mouvement et enfin la température du milieu ambiant.

Devant des influences aussi multiples, on conçoit qu'il faut une série d'expériences méthodiques pour faire la part de chacune. Newton a donné le premier la loi suivante : la vitesse du refroidissement ou de l'échauffement d'un corps est proportionnelle à la différence de sa température avec celle du milieu ambiant. Cette loi n'est qu'approchée et dans des limites assez étroites, il faut que l'excès de la température du corps qui se refroidit sur celle de l'enceinte ne dépasse pas 20° environ et de plus que sa température ne soit pas trop différente de 100°. De la loi de Newton, on peut déduire par un calcul simple que les abaissements successifs de température pendant les temps égaux seront en progression géométrique décroissante, si l'on désigne par T l'excès de température du corps qui se reproduit sur le milieu ambiant après la millième minute et $t$ l'excès de température au début on aura :

$$T = t\,(1 - n)^m \text{ ou } \log T = \log t + m \log (1 - n).$$

Dans cette formule, $n$ est une constante dépendant du corps considéré.

Dans une série de recherches très remarquables Dulong et Petit ont montré que la loi de Newton n'était applicable que pour de faibles écarts de température et ont donné la relation qui doit remplacer la formule précédente. Définissons tout d'abord ce que l'on doit entendre par vitesse de refroidissement : c'est la limite du quotient de l'abaissement de température éprouvé par un corps qui se refroidit pendant un certain temps par ce temps lorsque ce dernier tend vers zéro. De sorte que, si au lieu d'écrire avec Newton que l'on a $T = AB^{\theta}$ (T étant la température au temps $\theta$ et A et $\beta$ étant des constantes), on écrit que $T = AB^{\alpha\theta + \beta\theta^2}$ ($\alpha$ et $\beta$ étant de nouvelles constantes) ; la vitesse de refroidissement est, d'après la définition donnée plus haut, la dérivée T′ de la température T par rapport au temps $\theta$ et l'on a $T' = T\,(\alpha + 2\beta\theta) \log B$. Dulong et Petit ont d'abord opéré sur des thermomètres ayant des réservoirs de diamètres différents ; ils ont vérifié que la formule précédente s'appliquait, la loi du refroidissement était donc la même, mais que les valeurs absolues des vitesses étaient différentes ; elles dépendaient donc de la masse du corps en expérience. Des thermomètres égaux plongés dans des vases identiques, remplis de divers liquides, permirent de constater ensuite que la loi du refroidissement ne dépend pas de la nature du liquide ni de la forme du vase ; mais elle dépend, au contraire, de la nature de ce vase quand on opère avec des vases de différentes matières. Cette nature des vases pourrait influer à la fois sur le rayonnement du vase et sur la chaleur qu'il cède au gaz environnant. Pour éliminer cette dernière influence, Dulong et Petit firent une série d'expériences dans le vide et trouvèrent que la vitesse V de refroidissement peut s'exprimer par la formule $V = ma^t\,(a^{\theta} - 1)$ dans laquelle $t$ représente la température ambiante et $\theta$ l'excès de température du corps sur celle de l'enceinte, $a$ et $m$ sont des constantes. Si l'on remplace un thermomètre à réservoir nu par un thermomètre à réservoir argenté, la même formule peut s'appliquer en conservant la valeur de $a$, mais en modifiant celle de $m$.

Dulong et Petit ont ensuite étudié l'influence des gaz ; ils ont trouvé que la vitesse de refroidissement dû au contact seul d'un gaz dépend, pour un même excès de température, de la densité et de la température du fluide ; mais cette dépendance est telle que la vitesse reste la même si la densité et la température du gaz changent de ma-

nière que la pression reste constante. On peut représenter la vitesse de refroidissement dû à un gaz de pression $p$ lorsque l'excès de température est $\theta$ par $V = K p^c \theta^b$ dans laquelle $b$ est une constante 1,233 pour tous les gaz et tous les corps, $c$ un coefficient indépendant de la nature du corps qui se refroidit, mais variable avec la nature du gaz en contact, et K dépend à la fois de la nature du gaz et des dimensions du corps.

La vitesse totale U de refroidissement dû à la fois au rayonnement et à l'échauffement du gaz qui entoure le corps peut donc s'exprimer par la formule suivante, somme des deux précédentes : $U = ma^t (a^\theta - 1) + Kp^c\theta^b$. Cette formule a été ensuite vérifiée par les expériences de La Provostaye et Desains qui ont, en outre, étudié avec soin les rôles des divers gaz et de l'état de surface de l'enceinte. A. Joannis.

**II. Physiologie.** — Refroidissement cadavérique (V. Cadavre).

**REFUGE** (Histoire du protestantisme). Sous ce titre, nous indiquons sommairement les mesures prises pour assurer l'exécution de l'acte (18-22 oct. 1685) qui révoqua l'édit de Nantes, et les résultats que produisit cette révocation, tant à l'intérieur de la France que dans les pays étrangers. Nous avons résumé précédemment (t. XXIV, p. 744) toutes les dispositions de l'édit de révocation. Une *ordonnance du 25 octobre* en étendit l'application aux vaisseaux et défendit, à peine de cassation pour les capitaines des vaisseaux de guerre, et de galère, pour ceux des vaisseaux marchands, de laisser faire à leur bord l'exercice de la religion prétendue réformée ou de permettre à ceux qui étaient de cette religion de s'assembler pour prier en commun.

Le temple de Charenton fut démoli avec solennité quatre jours après la révocation. On procéda de la même manière partout où on ne trouva pas qu'il était plus expédient de faire servir les temples des protestants au culte catholique. — L'édit de révocation accordait aux pasteurs quinze jours pour sortir du royaume. Néanmoins, Claude, l'éminent ministre de Charenton, reçut l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures. On ne laissa aux autres pasteurs de Paris que deux jours pour faire leurs préparatifs. Ceux de province jouirent généralement d'un délai de quinzaine; mais plusieurs se trouvèrent contraints d'abandonner leurs femmes malades et des enfants à la mamelle; et à tous on enleva les enfants qui avaient atteint leur septième année. On avait espéré qu'ils abjureraient. Très peu le firent, malgré les avantages offerts à l'apostasie et les sévices infligés à la persévérance. Parmi les pasteurs qui s'étaient laissé surprendre ou abattre par la stupeur des premiers jours, plusieurs manifestèrent leur repentir et leur relèvement par des actes et avec une constance dont on trouve l'émouvant témoignage dans les *Larmes* de Pineton de Chambrun (V. Chambrun, t. X, p. 396). Rullières porte à deux mille le nombre des ministres qui quittèrent le royaume, évaluation évidemment exagérée, puisqu'elle place dans l'émigration plus de pasteurs qu'il n'y en avait en France avant la Révocation. Elie Benoît, qui était l'un de ces pasteurs, n'en fait monter le nombre qu'à sept cents.

L'édit de révocation énonçait que, en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer, ceux de la R. P. R. pourraient demeurer dans le royaume, et y jouir de leurs biens, sans être troublés pour cause de religion, à condition de ne faire aucun exercice de leur culte. Mais Louvois indiqua comment il fallait entendre la promesse royale; il écrivit dans les provinces : « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne veulent pas se faire de sa religion. Ceux qui veulent avoir la sotte gloire d'être les derniers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité ». En même temps qu'on procédait à la démolition du temple de Charenton, et qu'on expulsait précipitamment les ministres qui l'avait desservi, on notifiait aux membres du troupeau l'ordre de se faire de la religion du roi. Comme ils ne s'empressaient point d'obéir, on emprisonna les principaux anciens. Puis le marquis de Seignelay manda en son hôtel une centaine de notables; en présence du procureur général et du lieutenant de police La Reynie, il leur enjoignit de signer immédiatement un acte de réunion. Pour vaincre leur résistance, on ferma sur eux les portes de l'hôtel, et on les menaça de ne les laisser sortir que lorsqu'ils auraient obéi. Un *arrêt du Conseil du 5 novembre 1685*, confirmé par une *déclaration du 17*, interdit aux avocats de la R. P. R. tout exercice de leur profession, « parce qu'elle leur permettait d'empêcher ceux qui leur confiaient leurs causes de suivre l'exemple des sujets qui avaient enfin heureusement reconnu leurs erreurs. Un *arrêt du conseil du 23 novembre* ordonna aux conseillers du parlement faisant profession de la R. P. R. de résigner leurs offices, dans la quinzaine : « Sa Majesté ne voulant point que des officiers de cette qualité, qui auraient dû par leur exemple exciter le reste de ses sujets demeurés dans l'erreur, à rentrer dans l'Eglise, et qui cependant avaient refusé les instructions qui leur étaient offertes pour reconnaître la véritable religion, demeurassent plus longtemps constitués en dignité dans sa Cour de Parlement. » Avant la révocation, les religionnaires étaient déjà exclus de toutes les autres fonctions publiques, offices ou charges, et de la plupart des professions et métiers (V. Nantes, t. XXIV, p. 741, 2e col.). Un *édit de janvier 1686* déclara que les femmes qui refusaient de suivre l'exemple de leurs maris convertis, et aussi les veuves qui persistaient dans la R. P. R., seraient déchues, dans le mois, du pouvoir de disposer de leurs biens, soit par testament, donation, aliénation ou autrement, et en outre privées de l'usufruit des biens qui pourraient leur advenir, de leur part dans la communauté et généralement de tous les avantages qui leur auraient été faits par leurs maris. Mais elles rentreraient dans tous les droits ôtés par cet édit, dès le jour où elles auraient fait enregistrer leur acte d'abjuration. Ces moyens juridiques de contrainte étaient corroborés en plusieurs provinces par le renouvellement des dragonnades.

Tous les enfants nés après la révocation devaient être baptisés et élevés dans la religion catholique (*Ed. de révoc.*, art. VII). Le roi « estima nécessaire de procurer, avec la même application, le salut de ceux qui étaient nés avant cette loi, et de suppléer au défaut de leurs parents qui se trouvaient encore malheureusement engagés dans l'hérésie. » Un *édit* enregistré le *12 janv. 1686* ordonna de leur enlever tous leurs enfants, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize accomplis, afin qu'ils fussent élevés dans la religion catholique. Ces enfants devaient être mis entre les mains de leurs parents catholiques ou d'autres personnes désignées par les juges, lesquels fixaient la pension que les pères et mères devaient payer pour eux. Ceux dont les parents ne pouvaient fournir cette pension seraient placés dans les hôpitaux généraux. Mais comme il n'y avait pas en France assez d'hôpitaux pour enfermer tant d'enfants, on se contenta de mettre la main sur les enfants des parents assez riches pour payer des pensions. — Une *déclaration du 9 juil. 1685* avait défendu aux catholiques de prendre des domestiques de la R. P. R. Il s'agissait alors d'empêcher ce que le roi appelait la perversion de ses sujets catholiques. Après la révocation, il estima qu'on hâterait la conversion des protestants en leur interdisant de conserver des domestiques de leur propre religion, et en les contraignant à se faire servir par des catholiques. Une *ordonnance du 15 janv. 1686* imposa aux maîtres une amende de 1.000 livres pour chaque contravention, et édicta contre eux et contre leurs domestiques la peine du fouet pour les femmes, des galères pour les hommes et contre tous la flétrissure par la feuille de lis. Les mêmes peines étaient portées contre les maîtres qui ne chassaient point de leur maison ceux qui avaient été leurs domestiques, mais les y gardaient pour une rai-

son quelconque. Si elles n'amenaient point la conversion des religionnaires opiniâtres, ces mesures devaient, au moins assurer la délation des *relaps*.

Le mot *relaps* indique l'obstacle sur lequel devait échouer l'entreprise de Louis XIV. Du concours de la royauté, de l'Eglise et de la magistrature, était résulté, avant et après la révocation de l'édit de Nantes, un ensemble de mesures et d'actes qui peut être considéré comme le chef-d'œuvre de la persécution : une œuvre digne, en son genre, du grand siècle, instituant avec une merveilleuse habileté, une pieuse verbosité, une infatigable persévérance et une implacable rigueur, tous les moyens imaginables de séduction, d'intimidation et de contrainte. On devait ainsi obtenir, et on obtint de la plupart des religionnaires qui ne purent pas s'enfuir, des actes extérieurs de soumission, des actes de *réunion*, comme on disait alors. Mais précisément les procédés employés pour contraindre leur volonté, révoltant leur conscience, empêchaient une réelle conversion. En montrant sous un aspect odieux la religion de leurs persécuteurs, ces procédés ajoutaient aux titres anciens que leur propre religion avait conservés dans le cœur des protestants, le mépris et la haine contre l'Eglise qui dirigeait cette persécution. On prétendait bien leur donner une instruction religieuse, mais on y employait souvent des capucins et d'autres docteurs du même genre, grossiers, impudents, sans lettres et quelques-uns sans mœurs. En plusieurs endroits, des enfants leur fermèrent la bouche par leurs objections. Il fallut recourir à des rigueurs spéciales pour obliger les nouveaux convertis à joindre à leur acte de réunion des *actes de catholicité*, c.-à-d. à assister au culte et à participer aux sacrements de l'Eglise catholique. Les curés faisaient l'appel des *frères réunis*. On les plaçait sur des bancs à part ; et ceux qui n'assistaient point régulièrement aux offices, ne prenaient point part à la communion pascale ou contrevenaient autrement aux commandements de l'Eglise étaient exposés aux châtiments édictés contre les relaps. La plupart s'efforçaient de dissimuler leur répugnance ; mais sur leur lit de mort, beaucoup, ne redoutant plus les hommes, refusaient les derniers sacrements ; plusieurs même appelèrent les curés pour manifester ce refus. L'édit de révocation (art. VII) avait renouvelé les pénalités antérieurement édictées contre les relaps : bannissement, amende honorable et confiscation. Après la révocation, il ne pouvait plus s'agir de bannissement, puisque l'émigration était devenue un crime. Une *déclaration du 29 avril 1686*, statuant à l'égard du refus des sacrements, condamna à l'amende honorable et à la confiscation tous les religionnaires qui auraient survécu à ce refus, et en outre, les hommes aux galères perpétuelles et les femmes à l'emprisonnement. Un procès devait être fait au cadavre et à la mémoire de ceux qui seraient morts dans leur refus. Leurs cadavres, *traînés sur la claie, devaient être jetés à la voirie*. En divers lieux, on força les protestants de traîner les cadavres de leurs coreligionnaires. Des gardes étaient placés auprès de ces cadavres, afin d'empêcher de les enlever et de leur creuser une fosse à l'écart.

Témoin de toutes ces choses, Bossuet s'écriait dans la chaire catholique : « Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations ! » De leur côté, les protestants n'entretenaient dans leur cœur qu'un sentiment : le désir de s'enfuir du royaume où ils étaient ainsi opprimés. Lorsque l'Inquisition fit expulser les Maures de l'Espagne, elle leur offrit le choix entre la conversion et l'exil. La Ligue elle-même, au milieu de ses fureurs, s'était contentée de demander le bannissement des religionnaires, et elle leur accordait six mois pour se défaire de leurs biens (V. NANTES, t. XXIV, p. 734, 1re col.). L'édit de révocation (art. X) leur défendit de sortir du royaume, sous peine de galères pour les hommes, de confiscation de corps et de biens pour les femmes. Une *déclaration du 5 nov. 1685* décréta une amende de 3.000 livres au moins et, en cas de récidive punition corporelle, contre tous marchands, capitaines de vaisseaux, maîtres de barque, pilotes lamaneurs et autres, qui contribueraient directement ou indirectement à leur départ. Une *ordonnance du 26 avr. 1686* attribua des récompenses à ceux qui arrêteraient dans leur évasion les religionnaires et les nouveaux convertis. Une *déclaration du 7 mai 1686*, confirmée par *lettre royale du 26 juil.*, prescrivit de condamner les nouveaux convertis qui seraient arrêtés sortant du royaume sans permission : les hommes aux galères perpétuelles, les femmes à être rasées et recluses le reste de leurs jours ; les uns et les autres à la confiscation de tous leurs biens, même dans les pays où, par lois ou coutumes, la confiscation n'avait point lieu. Peines semblables contre tous ceux qui contribueraient directement ou indirectement à l'évasion. On plaça des gardes dans les ports, à l'entrée des villes, au passage des rivières, sur les grands chemins, à toutes les issues qui menaient aux frontières. Des troupes de paysans se joignirent aux soldats pour gagner la récompense promise à ceux qui arrêteraient les fugitifs.

Toutes ces menaces et toutes ces mesures furent impuissantes à empêcher l'émigration. Les évaluations sur ce que la France y perdit diffèrent, parce qu'elles se rapportent à des époques différentes, et qu'elles sont fondées sur des renseignements suspects d'atténuation lorsqu'ils proviennent des officiers du roi, ou d'exagération lorsqu'ils sont empruntés aux protestants. Un an seulement après la révocation, Vauban écrivait que le royaume avait perdu 100.000 hab., 60 millions d'argent monnayé, 9.000 matelots, 12.000 soldats aguerris, et ses fabriques les plus importantes. En 1698, un intendant de la Saintonge écrivait que sa province avait perdu 100.000 religionnaires. Avant le soulèvement des Camisards, le Languedoc en avait perdu 40.000 ; la Guyenne au moins autant. L'émigration fut proportionnellement plus considérable dans le Lyonnais et le Dauphiné, à cause de la proximité des frontières. Des villages entiers furent abandonnés, et plusieurs villes devinrent à demi-désertes. Il y eut des industries qui disparurent presque complètement. Voltaire dit que dans l'espace de trois ans, près de 50.000 familles sortirent du royaume et furent suivies de beaucoup d'autres. Sismondi, prétendant se tenir aux nombres les moins élevés, croit qu'il resta en France environ 1 million de réformés, et que 300 à 400.000 s'établirent au dehors. Un historien royaliste, très hostile au protestantisme, Capefique, évalue, d'après les cartons des généralités, l'émigration des religionnaires à 225 ou 230.000 personnes, savoir : 1.580 ministres, 2.300 anciens, 15.000 gentilshommes, le reste composé principalement de marchands et d'artisans. Mais il convient de noter que les intendants firent ces rapports dans les premières années de la révocation, et que d'ailleurs ils étaient naturellement enclins à diminuer le nombre de ceux qu'ils avaient laissé s'échapper. De Félice, dont nous résumons ici l'ouvrage (*Histoire des protestants de France* ; Toulouse, 1895, in-8) estime que de 1669 à 1760, l'émigration, plusieurs fois renouvelée, ou suspendue selon les alternatives de persécution ou de tolérance, a fait sortir de France, en déduisant ceux qui revinrent, 400 à 500.000 religionnaires, appartenant généralement à la partie la plus éclairée, la plus industrieuse et la plus morale de la nation. — Il est également difficile de calculer le nombre des religionnaires qui ont péri dans les tentatives d'émigration, les combats, les surprises, les dispersions d'assemblées, les poursuites et les prisons, sur les galères et les échafauds, depuis l'édit de révocation de Louis XIV jusqu'à l'édit de tolérance de Louis XVI. Sismondi prétend qu'il en a péri autant qu'il en a émigré. Boulainvilliers assure que dans la seule province du Languedoc, sous l'intendance de Bâville, 100.000 personnes moururent de mort violente, le dixième par le feu, la corde ou la roue. Sur les galères, les protestants étaient traités

plus durement que les autres forçats. S'ils manquaient à la moindre cérémonie de l'Eglise ou si on ne les y jugeait point suffisamment pieux, on les étendait sur le *coursier* (gros canon de galère), et un *côme* (officier de galère), armé d'une corde goudronnée et trempée dans l'eau de mer, leur administrait la flagellation. Les galères de Marseille se remplirent de ces condamnés, parmi lesquels se trouvaient d'anciens magistrats, des officiers, des gentilshommes et des vieillards. Les prisons, les couvents de réclusion et la tour de Constance étaient encombrés de femmes, beaucoup aussi de condition élevée. Le traitement qui leur était infligé ressemblait cruellement au régime des galères. Quand les prisons regorgeaient et que les galères étaient remplies, on déportait ces condamnés en Amérique. Presque tous y périrent misérablement. — Pour notions complémentaires, V. GALÈRE, t. XVIII, p. 371.

Les protestants restés fidèles à leur foi, et qui ne pouvaient émigrer, avisèrent aux moyens de conserver et de pratiquer leur religion. Dans les provinces du Nord, de l'Ouest et du Centre, ils durent se résigner au culte secret de la famille. Dans le Bas-Languedoc, le Vivarais et les Cévennes, qui offraient des retraites inaccessibles aux soldats, ils tinrent des assemblées dans les déserts, au sommet des montagnes, au fond des ravins. Une *déclaration du 1er juil. 1686* institua : 1° contre tous ministres de la R. P. R. qui seraient rentrés en France, sans permission écrite, ou qui y seraient restés, au préjudice de l'édit de révocation, *peine de mort;* 2° contre tous ceux qui leur donneraient retraite, secours ou assistance : *galère à perpétuité pour les hommes, prison perpétuelle pour les femmes, confiscation des biens des uns et des autres;* 3° au profit de ceux qui contribueraient à la capture des ministres, *récompense de 5.500 livres;* 4° contre tous sujets indistinctement qui seraient surpris faisant des assemblées ou quelque exercice de religion autre que la catholique, *peine de mort;* 5° en faveur de ceux qui rentreraient dans le royaume avant le 1er mars 1687 et y feraient abjuration, en la forme prescrite, *grâce plénière et restitution des biens confisqués.* — Pour exécuter cette ordonnance, on organisa contre les religionnaires ce que Voltaire appelle *une chasse en grande enceinte.* Les soldats les traquèrent de tous côtés. Quand ils les entendaient chanter des psaumes, ils tiraient sur eux. Ces gens sans armes, ne pouvaient se défendre; les plus animés jetaient des pierres en fuyant. S'ils ne pouvaient échapper, ils attendaient la mort à genoux, levant les mains au ciel ou s'embrassant les uns les autres. Antoine Court assure qu'on lui a fourni une liste exacte des assemblées massacrées en divers lieux; et qu'il y eut des rencontres où trois à quatre cents personnes, vieillards, femmes, enfants, furent tués sur place.

En apprenant ces mouvements, quelques pasteurs étaient rentrés en France, pour encourager leurs coreligionnaires et présider les assemblées. Comme ils ne pouvaient suffire à cette œuvre, ils se firent assister par des *prédicants*, qui étaient ordinairement des ouvriers, des vignerons, des laboureurs et des pâtres, sans autre préparation à ce ministère que la ferveur de leur zèle. Le 7 juil. 1686, un de ces prédicants, Fulcran Rey, fut pendu à Beaucaire après avoir été appliqué à la question. Il n'était âgé que de vingt-quatre ans, et il était déjà presque pasteur, puisqu'il venait d'achever ses études théologiques. Il voulut confesser sa foi avant de mourir; mais on avait placé autour de la potence plusieurs tambours, auxquels on commanda de battre tous à la fois pour couvrir sa voix. Comme ce fait se renouvela fréquemment au supplice de leurs martyrs, plusieurs écrivains protestants le rapprochent, comme indice d'un arrêt mystérieux, du roulement de tambours ordonné par Santerre, en l'exécution de Louis XVI, de même qu'ils rapprochent du rapt de leurs enfants l'éducation du fils de ce roi confiée au cordonnier Simon. — Le Languedoc était alors gouverné par Lamoignon de Bâville. *Depuis le 13 août 1685 jusqu'en 1718*, les religionnaires trouvèrent en face d'eux cet homme, que Saint-Simon appelait *le roi et le tyran du Languedoc.* Il n'avait pas approuvé la révocation; mais quand elle eut été édictée, il résolut de l'exécuter impitoyablement, afin de réduire les opiniâtres « à se ranger à la religion du royaume... pour le repos de l'Etat ». Sa devise était : *Toujours prêt, jamais pressé.* C'était un homme calme, méthodique, ordonnant froidement les plus affreux supplices, faisant pendre, décapiter, écarteler soixante, quatre-vingts personnes à la fois, dévaster des cantons entiers, brûler des bourgs et des villages, non par zèle religieux, mais par raison d'Etat, par passion du pouvoir, avec le dur orgueil d'une autorité décidée à briser toute espèce de résistance; d'ailleurs, sans instinct de cruauté, puisqu'il achetait avec empressement les soumissions qui se laissaient payer par de l'argent, des faveurs ou des promesses. Il ne négligeait rien pour découvrir les assemblées des protestants; quand il pouvait les surprendre, il les faisait envelopper par ses soldats et charger à coups de sabre et de fusil. Les plus notables des survivants étaient pendus aux arbres les plus proches. — En même temps s'augmentèrent le nombre et la violence des ordonnances oppressives : *12 juil. 1687, déclaration* changeant la peine des galères en *peine de mort* contre ceux qui favoriseraient directement ou indirectement l'émigration des nouveaux convertis, soit en les conduisant eux-mêmes, soit en leur indiquant des routes ou des guides; *12 mars 1689, ordonnance* motivée par « les assemblées et mouvements considérables faits par les nouveaux convertis dans les provinces de Dauphiné et de Vivarais ». Elle maintient *la peine de mort* antérieurement édictée pour tout le royaume, contre ceux qui seraient pris dans les assemblées. En outre, elle prescrit d'envoyer sur les *galères pour toute leur vie* tous ceux qu'*on saura avoir assisté à ces assemblées.* Cet envoi devait être fait par les ordres des gouverneurs, lieutenants généraux ou commandants, *sans forme ni figure de procès.* Ce fut en cette année 1689 que Claude *Brousson* (V. ce nom) commença dans les Cévennes la mission qui devait s'achever, neuf ans après, au milieu du roulement de dix-huit tambours, sur l'échafaud de Montpellier. C'était aussi pour cette année que Jurieu, qui se piquait de prophétie, avait prédit le relèvement du royaume de Dieu.

L'excès des maux infligés aux religionnaires devait produire les phénomènes que la persécution suscite ordinairement, lorsqu'elle sévit sur des croyants persuadés que la cause pour laquelle ils souffrent est la cause de Dieu, invincible par conséquent. Comme ils ne peuvent désespérer de cette cause, malgré les défaites qu'elle subit momentanément, c'est précisément au moment où elle semble perdue du côté des hommes, qu'ils attendent et aperçoivent les manifestations miraculeuses de la puissance céleste qui doit la faire triompher. Dès 1686, un homme de Codognan avait eu une vision et avait entendu une voix qui disait : « Va consoler mon peuple ». D'autres eurent aussi des visions et entendirent des voix. Puis vinrent les miracles : des protections mystérieuses avaient sauvé les fidèles poursuivis par les soldats qui cernaient les assemblées ou traquaient les prédicants; des ténèbres s'étaient faites devant les pas des uns et des lumières avaient guidé la fuite des autres. Ces choses se développèrent de mois en mois, fomentées par l'ardeur toujours croissante des persécuteurs et par l'indomptable ténacité des persécutés. Exaltés par la souffrance, l'espérance et le ressentiment, ceux-ci contemplaient dans la Bible les personnages, et lisaient les livres qui correspondaient à leur état. Elie, à qui l'Eternel annonçait qu'il avait gardé sept mille hommes, n'ayant point fléchi le genou devant Baal, le prophète qui buvait l'eau du torrent et que les corbeaux nourrissaient au désert, le lutteur inspiré qui faisait descendre le feu du ciel sur son holocauste et égorger les prêtres du faux Dieu. L'*Apocalypse*, le bré-

viaire de tous les croyants opprimés, adressant la voix de l'Esprit à tous ceux qui ont des oreilles pour entendre ; le livre qui traduit en visions l'accomplissement des jugements de Dieu versant le vin de sa colère aux adorateurs de la Bête et de son image ; les séductions, l'empire et la destruction de la Bête ; les douleurs de la Femme fugitive au désert et les secours merveilleux qui lui furent accordés.

Après l'expulsion des pasteurs, un gentilhomme verrier, Du Serre, s'était fait le catéchiste des jeunes pâtres du mont du Peyrat, où était située sa verrerie. Sa ferveur, exaltée par la lecture du livre de Jurieu, *De l'accomplissement des prophéties*, lui donna des extases, qui lui semblèrent des opérations du Saint-Esprit, mais que la pathologie moderne classerait vraisemblablement parmi les troubles nerveux. La Faculté de Montpellier, consultée, leur donna doctement le nom de *fanatisme*. La description qui nous est parvenue correspond aux symptômes que Virgile montre chez la Sybille, à l'approche du Dieu. Cette affection se communiqua aux jeunes disciples de Du Serre, lesquels furent dès lors appelés PETITS PROPHÈTES. Il y avait quatre degrés dans leurs extases : avertissements, souffle, prophétie et don. De tous les *dons*, le plus extraordinaire était celui de prédication, que plusieurs de ces jeunes pâtres possédèrent à un degré extraordinaire. La *prophétie* était invariablement annoncée par cette formule : *Je te dis, mon enfant ! je l'assure, mon enfant !* En outre, elle était exprimée en français, quoique, la crise passée, le prophète ne fit usage que du patois méridional. — Le bruit de ces choses se répandit rapidement dans les montagnes du Dauphiné et du Languedoc. Les assemblées se multiplièrent pour entendre les prophètes ; elles étaient ordinairement tenues sur une montagne, pendant la nuit. Des étoiles guidaient ceux qui s'y rendaient ; des mélodies suaves allégeaient pour eux les fatigues du voyage. Parmi les disciples de Du Serre, les plus remarquables furent *Bompart*, *Mazet* et *Pasqualin*. Ils présidaient les assemblées, citaient les apostats à leur tribunal, prêchaient, baptisaient, mariaient. On parvint à s'emparer d'eux ; mais ils furent promptement remplacés par d'autres, dont les plus célèbres sont *Isabeau Vincent*, la bergère du Dauphiné, et *Gabriel Astier* (V. ASTIER). Après la mort de ce dernier (1690), l'extase sembla supprimée; mais pendant l'hiver de 1700 elle se reproduisit avec une extrême énergie. Le nombre des prophètes s'accrut si rapidement que dès la première année on en compta huit mille dans le Languedoc. Bâvile fit saisir tous ceux qu'il put atteindre. On enferma les garçons dans des forteresses, les filles dans des couvents. Parmi les plus robustes, les uns furent incorporés dans l'armée, les autres furent expédiés sur les galères. Deux cents partirent enchaînés de la seule bourgade de Pompidon.

Le soulèvement des CAMISARDS a été raconté ailleurs (V. CAMISARDS ; CAVALIER [Jean], t. IX ; LA PORTE et LA PORTE dit *Rolland*, t. XXI). Mais il convient d'indiquer ici les faits qui l'occasionnèrent, et l'état d'esprit de ceux qui y prirent part. — Les prêtres, que les religionnaires regardaient comme les persécutés regardent leurs persécuteurs, partageaient les sentiments de Bâville à leur égard. Ils épiaient les délinquants, les dénonçaient et se mettaient à la tête des soldats pour les traquer. Le plus acharné était un archiprêtre nommé DU CHAYLA. Il avait été missionnaire dans le royaume de Siam et n'y avait eu aucun succès. Bâville le fit intendant des missions des Hautes et Basses-Cévennes. Il résidait à Mende en hiver, au Pont-de-Monvert en été, et catéchisait, en les torturant, les religionnaires qui lui étaient amenés et qu'il tenait emprisonnés. « Tantôt, écrit Antoine Court, il leur arrachait avec des pinces les poils de la barbe et des sourcils ; tantôt il leur mettait des charbons ardents dans les mains, qu'il fermait et pressait jusqu'à ce que les charbons fussent éteints. Souvent, il leur entourait tous les doigts avec du coton imbibé de graisse ou d'huile, qu'il faisait brûler jusqu'à ce que les doigts fussent rongés jusqu'aux os (*Histoire des troubles des Cévennes et de la guerre des Camisards*, t. I, p. 25), ou bien il leur serrait les pieds dans des ceps : leur corps ployait, et en tombant ils se brisaient les os. Au mois de juil. 1702, il venait de faire tomber dans une embuscade, puis enserrer dans des ceps une troupe de fugitifs, parmi lesquels deux demoiselles de Sexti, appartenant aux familles les plus estimées du pays. Dans la nuit du 24, sa demeure fut forcée et brûlée, ses prisonniers mutilés furent délivrés, et celui que les religionnaires appelaient le *prêtre de Moloch* reçut cinquante-deux blessures, dont vingt-quatre étaient mortelles. A chacune d'elles, ceux qui le frappaient avaient dit, les uns : Voilà pour mon père, voilà pour ma mère, voilà pour mon frère, voilà pour ma sœur ; les autres : Voilà pour mes parents envoyés aux galères, voilà pour nos amis pendus, voilà pour nos amis rompus sur la roue. Tel fut le premier acte du soulèvement des Camisards. — Le prophète qui commandait ceux qui accomplirent cette exécution était PIERRE SÉGUIER, cardeur de laine, né à Majestavols vers 1650. Quelques jours après la mort de l'archiprêtre, il fut surpris à Frontmorte par les troupes royales et fait prisonnier avec deux de ses compagnons d'armes et de prophétie, MOÏSE BONNET et PIERRE NOUVEL. On le brûla vif à Pont-de-Monvert le 2 août 1702, après lui avoir coupé le poing. En son supplice, apercevant des fidèles parmi la foule, il s'écria : « Frères, attendez ! Espérez en l'Eternel ! Le Carmel désolé reverdira, et le Liban solitaire refleurira comme une rose ». Nouvel fut rompu vif à La Devèze ; Bonnet, pendu à Saint-André-de Lencize. Pierre Séguier était appelé par les religionnaires *Esprit* Séguier. Au juge qui lui demandait pourquoi on l'appelait ainsi, il répondit : « Parce que l'Esprit de Dieu est avec moi ». Cette conviction était commune à la plupart des Camisards : elle caractérise la guerre qu'ils firent. Leurs chefs étaient désignés par l'Esprit et ils s'estimaient inspirés par lui. Fallait-il réunir les bandes, fixer un point d'attaque, choisir un jour de combat, avancer ou reculer, découvrir des traîtres ou des espions, épargner des prisonniers ou les mettre à mort, ils interrogeaient l'Esprit. En toutes choses et partout, ils croyaient agir et marcher sous la direction de Dieu. De là, leur constance et leur force. En son *Théâtre sacré des Cévennes*, un de ces Camisards, Elie Marion, dit : « Nos plus pesantes croix ne nous étaient que des fardeaux légers, à cause que cette intime communication que Dieu nous permettait d'avoir avec lui nous soulageait et nous consolait ; elle était notre secret et notre bonheur ».

On rapporte ordinairement la fin de la guerre des Camisards au 16 août 1704, jour où le corps de Roland fut brûlé à Nîmes, tandis que cinq de ses lieutenants expiraient sur la roue, étonnant, dit d'Aiguillers, par leur constance et leur sérénité « ceux qui n'avaient point encore vu des Camisards mourir dans les tourments ». Il est vrai que jusqu'en 1715 de hardis partisans agitèrent çà et là les Cévennes ; mais leurs entreprises restèrent isolées. La force de rébellion des religionnaires, sinon leur force de résistance, était épuisée. D'autre part, dans leur effort pour les réduire, leurs ennemis avaient été amenés à reconnaître que des négociations et des procédés accommodants avaient servi plus efficacement que l'emploi de la violence. De là, une certaine accalmie.

A Paris, Voyer d'Argenson recommandait la tolérance. Dans les provinces, tout dépendait de l'humeur des gouverneurs et des intendants que la cour ne pressait plus d'extorquer des conversions. Bâville renouvelait bien de temps en temps des expéditions ; mais il les avouait impuissantes à obtenir de véritables conversions : « Il y a, écrivait-il, des contrées de vingt et trente paroisses, où le curé est le plus malheureux et le plus inutile des habitants, et où, quelque soin qu'on se soit donné, on n'a pu parvenir à faire un seul catholique, ni même à en établir un seul du dehors. » Les gentilshommes servaient dans

les armées, où l'on était plus accommodant qu'ailleurs sur les actes de catholicité, parce qu'on avait grand besoin de soldats, à cause des revers qui se multiplièrent dans les dernières années du règne de Louis XIV. Les autres se livraient à l'agriculture et au commerce, et ils y prospéraient, malgré l'oppression des lois. En 1713, le marquis d'Aguesseau écrivait : « Par une malheureuse fatalité, dans presque toutes sortes d'arts, les plus habiles ouvriers ainsi que les plus riches négociants sont de la religion prétendue réformée. Il serait donc dangereux d'exiger qu'ils se fissent catholiques ». — Le père Le Tellier fit un suprême effort pour rallumer et généraliser la persécution. Il obtint *la déclaration du 8 mars 1715*.

Nous avons indiqué précédemment les peines édictées par la *déclaration du 29 avr. 1686* contre les malades qui refusaient les sacrements. Mais les juges auxquels ces malades étaient dénoncés éprouvaient des difficultés pour les condamner, lorsqu'on n'apportait point les preuves de l'abjuration qui les avaient rendus catholiques. La *déclaration du 8 mars 1715* supprima la nécessité de cette preuve. Elle statua que tous les sujets du roi nés de parents qui avaient été de la R. P. R. avant ou après la révocation, avaient fait abjuration, soit explicitement, soit implicitement : *explicitement*, parce que les abjurations avaient été si nombreuses en certaines provinces qu'il n'avait point été possible d'en tenir des registres exacts; ou bien *implicitement* « parce que leur séjour dans le royaume, depuis l'abolition de leur religion, était une preuve plus que suffisante qu'ils avaient embrassé la religion catholique, apostolique et romaine, sans quoi ils n'auraient été soufferts ni tolérés ». En conséquence, ils devaient être considérés et condamnés comme *relaps*, lorsqu'ils refusaient les sacrements. Pour commettre cette cruelle fiction, le roi feignait d'oublier qu'il avait défendu, sous les peines les plus sévères, à ses sujets de la R. P. R. de sortir de son royaume. Cette déclaration, qui couronne l'œuvre de Louis XIV, était la suprême expression de l'esprit qui dicta les ordonnances de la dernière partie de son règne contre les protestants. Elle révolta le parlement, pourtant si docile alors et si hostile aux religionnaires. Il retarda pendant un mois l'enregistrement de la déclaration : « Le roi, disait le procureur général, a bien aboli l'exercice de la R. P. R. ; mais il n'a point précisément ordonné aux religionnaires de faire abjuration et d'embrasser la religion catholique. On aura toujours peine à comprendre qu'un homme qui ne paraît point s'être jamais converti, soit cependant *retombé* dans l'hérésie, et qu'on puisse le condamner sans que le fait soit prouvé ». — Louis XIV mourut le 1er sept. suivant. Sous la régence de Philippe d'Orléans, les religionnaires reprirent quelque espérance, et ils cessèrent d'émigrer, quoique les frontières leur fussent ouvertes. Ils eurent bientôt sujet de s'en repentir. — Pour la suite de leur histoire depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la Révolution, et pour la bibliographie, V. Tolérance (Edit de) ; pour les principaux réfugiés, les notices de notre *Encyclopédie* sur Abauzit (Firmin), Abbadie (Jacques), Alix (Pierre), Ancillon (David), Basnage (Georges), Bayle (Pierre, l'historien), Beausobre (Isaac), Benoît (Elie), Chardin (Jean, le voyageur), Claude (Jean), Du Moulin (Pierre), Duquesne (Abraham, le marin), Jurieu (Pierre), La Placette (Jean), Lenfant (Jacques), Lemery (Nicolas, le chimiste), Martin (David), Papin (Denis, le savant), Rapin-Thoyras (Paul, l'historien), Saurin (Jacques), Schomberg (Armand-Frédéric de, le général), Superville (Daniel). E.-H. Vollet.

**RÉFUGIÉ** (Dr. adm.). Les réfugiés politiques sont les personnes qui ont été obligées de quitter leur patrie à la suite d'une révolution ou pour échapper à des persécutions ou à des poursuites d'ordre politique. Jusqu'au second quart du XIXe siècle, il n'a pas été fait mention des réfugiés dans les traités internationaux, parce que dans tous les Etats on ne voulait pas établir de distinction entre les crimes et délits politiques et ceux de droit commun. Aujourd'hui, au contraire, c'est une règle générale que chaque Etat a le droit de donner asile sur son propre territoire aux personnes accusées de crimes politiques et que l'Etat d'où sont sortis les réfugiés n'a aucun droit de réclamer leur extradition.

Par contre, chaque Etat a le devoir strict de s'abstenir de favoriser les entreprises que les réfugiés tenteraient contre un Etat voisin et même de les expulser de son territoire si le fait se produisait. Enfin il est admis que les attentats contre la personne d'un souverain ou des membres de sa famille ne doivent pas être considérés comme des crimes politiques, mais comme des crimes communs, et un réfugié, accusé de ce crime, pourrait être soumis à la demande d'extradition.

En France, les réfugiés politiques sont placés sous la surveillance étroite de l'administration. Lorsqu'ils arrivent sur le territoire, ils doivent se présenter devant le maire de la première commune rencontrée sur leur passage et lui demander une passe afin de gagner le chef-lieu du département. Le maire doit mentionner sur cette passe le signalement du réfugié, ses nom, prénoms, qualité et une brève analyse des explications qu'il a fournies. La passe indique en outre expressément l'itinéraire que le réfugié devra suivre. Le préfet reçoit le réfugié porteur de cette passe, lui délivre un passeport pour la résidence qu'il a choisie et il avertit aussitôt le ministre de l'intérieur. Le réfugié gagne la résidence choisie par lui et alors il est tenu de faire connaître en détail son identité, les raisons qui l'ont obligé à quitter sa patrie et la date à laquelle il l'a quittée. Ces renseignements définitifs et détaillés sont centralisés par les préfets qui les transmettent sans retard au ministère de l'intérieur où l'on ouvre une enquête et où l'on fait contrôler par les agences diplomatiques les exactitudes des déclarations fournies par les réfugiés. Lorsque cette enquête est terminée, le réfugié est libre de circuler en France, mais il doit se conformer, bien entendu, aux prescriptions imposées aux étrangers résidant en France (V. Etranger).

Souvent les réfugiés politiques ne possèdent aucune ressource. Il peut leur être alloué des subsides par décision spéciale du ministre de l'intérieur. Ces subsides sont variables, temporaires ou permanents ; ils peuvent être réduits et supprimés, si la position pécuniaire des intéressés s'améliore, mais ce ne peut être que sur une décision spéciale du ministre de l'intérieur. Aucun réfugié qui sort de France n'est admis à y rentrer, à moins qu'il n'ait obtenu, pour raisons de famille, un passeport du préfet dûment autorisé par le ministre de l'intérieur.

Bibl. : Andréani, *la Condition des étrangers en France;* Paris, 1895, in-8. — Copineau et Henriet, *le Séjour des étrangers en France ;* Paris, 1895, gr. in-8.

**REFUS** des sacrements. Ce refus peut se produire dans deux situations complètement différentes. Tantôt il est le fait des personnes à qui les sacrements sont offerts et qui ne consentent point à les recevoir ; tantôt il est le fait des ministres du culte qui ne veulent point les conférer à ceux qui les demandent. — Dans le premier cas, le refus constitue un acte de rébellion confinant, suivant les circonstances, soit à l'apostasie, soit au schisme, soit à l'hérésie, pouvant, en conséquence, motiver des mesures destinées à le prévenir ou à le réprimer, dans les pays où l'Etat estime avoir le devoir de sévir contre l'apostasie, le schisme ou l'hérésie. En relatant les persécutions infligées aux protestants, nous avons dû mentionner plusieurs fois les dispositions instituées pour constater l'offre et punir le refus des sacrements (V. Nantes [Edit de], p. 740, 2e col. ; p. 743, 1re col. ; Refuge [t. XXVIII], à propos des *déclarations* du 29 avr. 1686 et du 8 mars 1715 ; Tolérance [Edit de], à propos de la déclaration du 14 mars 1724).

Deuxième cas. — Dans un pays où l'Eglise serait complètement séparée de l'Etat, et où les sévérités de sa discipline n'auraient aucune espèce de conséquence sur les

droits et la condition des personnes qui ne s'y soumettent point, il semble bien que ceux qui demandent les sacrements doivent accepter toutes les conditions que les ministres du culte leur imposent, conformément aux règlements de leur Eglise; et que les supérieurs ecclésiastiques doivent seuls connaître des causes relatives à l'exercice de cette discipline. La question change d'aspect là où l'Eglise possède une dotation ou reçoit des subsides pour l'administration des sacrements, à titre de service public; là surtout où les actes de l'Eglise peuvent être dommageables aux personnes qu'ils atteignent. C'était une maxime de notre ancien droit, que les curés sont tenus, *par devoir de justice*, d'administrer les sacrements à leurs paroissiens. On leur reconnaissait le droit de les refuser aux *pécheurs publics et notoires;* mais sur le fait constituant le péché, et sur les conditions de notoriété et de publicité qui étaient prescrites pour légitimer le refus des sacrements, spécialement sur la distinction entre la *notoriété de fait* et la *notoriété de droit*, il se présenta parfois des difficultés, sur lesquelles les tribunaux civils crurent devoir statuer, tant comme représentants du roi, protecteur de l'Eglise et de ses canons, que dans l'intérêt de l'ordre public. Des interventions de ce genre se produisirent avec éclat à l'occasion de la bulle *Unigenitus*. Le 21 mars 1752, les sacrements avaient été refusés à un prêtre appelant de cette bulle. Il fit des sommations réitérées pour les obtenir. Le parlement de Paris condamna à une aumône le prêtre qui les avait refusés et lui fit défense de récidiver. De plus, il ordonna à l'archevêque de faire administrer le malade dans les vingt-quatre heures. Le roi fit casser les deux arrêts; mais le malade étant mort sans avoir reçu les sacrements, le parlement décréta le curé de prise de corps. Le roi ayant annulé ce décret, le parlement lui adressa des remontrances. Le roi répondit qu'il avait pris des mesures relativement à trois curés dont on se plaignait, et qu'il ne voulait pas ôter aux parlements toute connaissance du refus des sacrements, mais qu'il exigeait qu'on lui rendît compte. Le surlendemain, le parlement émit un arrêt de règlement « défendant à tous les ecclésiastiques de faire aucun acte tendant au schisme, notamment de faire aucun refus public des sacrements, sous prétexte de défaut de billet de confession, de déclaration du nom des confesseurs ou d'acceptation de la bulle (V. Billet de confession, t. VI, p. 866 ; Beaumont [Christophe de, archev. de Paris]). Cet arrêt détermina entre le roi et le parlement de Paris un long et violent conflit, qui forme un des traits les plus caractéristiques de l'histoire de la bulle *Unigenitus* (V. ce mot). Mais il servit de fondement à toutes les entreprises des tribunaux, car le roi, tout en prenant parti pour la bulle, qu'il déclarait loi de l'Etat et de l'Eglise, n'avait point osé leur contester le droit de connaître du refus des sacrements; il exigeait seulement qu'on lui rendît compte avant de statuer.

Notre législation moderne ne paraît point permettre aux magistrats séculiers de statuer *directement* sur le refus des sacrements et des cérémonies de l'Eglise, comme le faisaient les parlements. Il est généralement admis qu'ils ne le peuvent qu'à l'occasion des *appels comme d'abus*, lorsque les circonstances du refus contiennent des cas motivant un appel de ce genre, c.-à-d. des procédés pouvant : 1° compromettre l'honneur des citoyens; 2° troubler arbitrairement les consciences ; 3° dégénérer en oppression, en injure ou en scandale public. C'est pour ces causes qu'il a été décidé par le conseil d'Etat que le prêtre qui refuse d'administrer le baptême à un enfant, sous prétexte que les personnes chargées par ses parents de veiller à sa conservation et de le présenter à l'église ne sont pas agréées par le curé, commet un abus (11 janv. 1829), et dans la célèbre affaire Montlausier, que le refus de sépulture ecclésiastique à une personne qui faisait profession publique de la foi catholique, refus fondé sur ce que cette personne n'avait pas voulu donner devant témoins une rétractation écrite des opinions qu'elle avait émises dans le cours de sa vie, constitue une oppression et un scandale public, et rentre par conséquent dans les cas d'abus (V. Appel comme d'abus, t. III, pp. 412-413).

E.-H. Vollet.

**REGADES.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 203 hab.

**REGAIN** (Agric.) (V. Foin).

**REGALDI** (Giuseppe), poète italien, né à Novare en 1809, mort à Bologne en févr. 1883. Il fit des études de droit et découvrit sa vocation poétique en entendant un improvisateur sur une place publique. Il quitta sa ville natale et se mit à parcourir les villes d'Italie, comme autrefois les troubadours, en improvisant des vers qu'il chantait dans les rues, avec un très grand succès, que méritait l'éclat de son imagination. Les allusions politiques qui émaillaient ses vers le firent expulser de Lombardie (1834), de Parme (1835), de Rome (1839) où il faillit être tué. En 1839, il vint à Marseille et à Paris, où il excita une grande curiosité admirative. Il revint ensuite dans sa patrie, à Naples, jusqu'en 1848, visita l'Orient et la Grèce et se fixa enfin à Bologne où il obtint une chaire d'histoire à l'Université. L'imagination exaltée, la hauteur des pensées, le sentiment religieux de Regaldi sont remarquables. On a de lui : *la Guerre* (1832), *Poésies improvisées et faites à loisir* (1834), *Chants nationaux* (1841), *la Bible* (1852). En 1865, on a réuni ses œuvres sous le titre : *Chants et prose;* son dernier ouvrage est : *Histoire et littérature* (1879). Ph. B.

**RÉGALE. I. Ancien droit français.** — Mainmise du souverain sur les biens d'un évêché pendant la vacance du siège épiscopal. Ce mot dérive de *regalia* au sens de droits royaux. La principale prérogative que ce droit entraînait était la jouissance des revenus des évêchés et archevêchés soumis à la régale. Dès l'époque carolingienne, on voit, par un capitulaire de Charles le Simple, que les gouverneurs de provinces se chargeaient de l'administration du diocèse concurremment avec l'évêque le plus voisin de ce diocèse, lorsque l'évêché venait à vaquer. Les rois de France se considérèrent comme les protecteurs et les gardiens naturels des églises et se crurent autorisés à percevoir les revenus (régale *temporelle*). Le roi se substituait complètement à l'évêque, et s'arrogeait le droit de nommer aux prébendes et à tous les bénéfices ecclésiastiques (régale *spirituelle*). Philippe-Auguste mentionne la collation des bénéfices, en cas de régale, parmi les droits donnés aux régents qu'il institue dans l'ordonnance, appelée *testament*, qu'il rendit avant son départ pour la croisade (1190). Jusqu'au xiv^e siècle, le droit de régale s'étendait également aux abbayes. Les grands vassaux avaient également le droit de régale sur leurs domaines : le duc de Normandie avait la régale de l'archevêché de Rouen, le comte de Champagne avait celles de Troyes et de Meaux, etc. Les souverains laïques jouissaient aussi du droit de régale lorsqu'un évêque était nommé cardinal : il y eut un cas célèbre de ce genre quand l'évêque de Paris, Pierre de Gondy, fut promu au cardinalat (1589). Les évêchés du Midi de la France restèrent longtemps exempts du droit de régale. Les rois de France cherchèrent à empêcher que les revenus provenant du droit de régale fussent employés à une destination séculière : c'est ainsi que Charles VII les attribua en entier au chapitre de la Sainte-Chapelle de Paris, qui les garda jusqu'en 1641. Néanmoins, il y eut souvent des abus commis par les officiers royaux. Boniface VIII voulait que le roi de France rendît aux nouveaux évêques, au moment de leur nomination, tous les revenus perçus pendant la vacance de leurs sièges, et Philippe le Bel promulgua une ordonnance à ce sujet (1303). Le droit de régale fut réglementé par les déclarations de Louis XIV de 1673 et 1682, qui établirent que ce droit appartenait au roi sur tous les archevêchés et évêchés du royaume, à l'exception de ceux qui se rachetaient en donnant au roi des domaines ou autres biens. Les bénéficiers pourvus

pendant la régale devaient obtenir, des vicaires généraux du chapitre, l'approbation et la mission canonique. Le nouvel évêque mettait fin à la régale en en faisant faire mainlevée par la chambre des comptes et en y faisant enregistrer son serment de fidélité. Toutes les questions relatives à la régale étaient soumises au Parlement de Paris. E.-D. GRAND.

**II. Musique.** — Au XVe et au XVIe siècle, on nommait ainsi certaines petites orgues portatives, composées d'un seul jeu d'anches battantes sans tuyaux. Les régales avaient cet avantage de tenir encore moins de place que les petites orgues à tuyaux dont on se servait aussi couramment. Il paraît (faute d'une autre étymologie, il faut se contenter de celle-ci) que l'inventeur de ces sortes d'anches en trouva le son si beau qu'il ne crut pouvoir mieux faire que de leur appliquer le nom qu'elles portent. L'usage de ces instruments a persisté assez tard : en Allemagne du moins, on en rencontre encore au milieu du XVIIe siècle, et divers musées en conservent encore quelques exemplaires. A en juger par ceux-ci, on peut penser que le timbre ne méritait pas les éloges que nos ancêtres lui ont prodigués. Il nous semble maigre et criard. On introduisit aussi ce genre d'anches, formant un jeu spécial, dans les grandes orgues. Les facteurs le perfectionnèrent peu à peu, lui donnèrent plus de corps et plus de douceur. Ainsi amélioré, mais fort peu modifié dans sa structure, il est devenu le jeu de *voix humaine* qui figure depuis deux siècles dans toutes les orgues. H. Q.

BIBL.: ANCIEN DROIT FRANÇAIS. — PHILLIPS, *Das Regalienrecht in Frankreich;* Halle, 1873, in-8. — VIOLLET, *Hist. des institutions politiques et administratives de la France;* Paris, 1898, t. II, pp. 345-349. — LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises;* Paris, 1892, pp. 48-50, in-8. — P. PITHOU, *Libertés de l'Eglise gallicane rédigées en 83 articles*, 1594. dans DUPIN et LABOULAYE, *Institutes coutumières d'Antoine Loysel*, t. II, pp. 301-304. — RAGUEAU, *Glossaire du droit français;* Paris, 1704, in-4. — BRUSSEL, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France pendant les* XIe, XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles;* Paris, 1750. pp. 280-317, in-4.

**RÉGALE** (Eau). **I. Chimie** (V. AZOTIQUE [Acide]).

**II. Thérapeutique.** — Les Anglais emploient, sous le nom d'*acide nitrohydrochlorique dilué*, une solution d'eau régale ainsi composée : *acide nitrique*, 3; *acide chlorhydrique*, 4; *eau distillée*, 25. Les indications thérapeutiques de ce médicament sont les suivantes : affections du foie, dysenterie, ictère catarrhal, ictère d'origine malarique, catarrhe des voies biliaires, etc. Dans les maladies du foie, on se sert de lotions faites avec 100 gr. d'acide pour 5 lit. d'eau, en compresses sur l'hypocondre droit. Ces mêmes lotions ont été reconnues efficaces contre les sueurs exagérées, et, à la dose de 30 p. 500, contre la cachexie infantile. Dr A. CABANÈS.

**RÉGALEMENT** DES DÉCIMES (V. DÉCIME, § *Droit ecclésiastique*).

**RÉGAMEY** (Louis-Pierre-Guillaume), dessinateur, lithographe et minaturiste français, né à Genève le 6 janv. 1814, mort à Paris le 1er mai 1878. Il fit à Lausanne son apprentissage d'ouvrier lithographe, puis se rendit à Besançon où le hasard le rapprocha de Proudhon, alors correcteur dans une imprimerie de cette ville ; par un labeur incessant, il compléta son éducation artistique jusqu'alors très négligée et acquit une grande habileté dans la pratique de son art ; on lui doit les premiers progrès sérieux de la chromo-lithographie et l'application de ce procédé à la cartographie ; une collaboration heureuse aux savants travaux archéologiques du comte de Bastard l'initia au vieil art français de la décoration des manuscrits et dirigea ses efforts vers l'ornementation où il devint un maître par la grâce de ses compositions et la vigueur de l'exécution. Ses œuvres principales sont les belles lithographies de l'*Imitation de Jésus-Christ*, des *Evangiles* et de l'*Œuvre de Jean Fouquet*, publiés par Curmer ; les planches d'un ouvrage très recherché sur l'*Ornementation des tissus* et les illustrations de nombreux ouvrages d'architecture. Jules MAZÉ.

**RÉGAMEY** (Guillaume), peintre et dessinateur français, né à Paris le 22 sept. 1837, mort le 3 janv. 1875, fils aîné du précédent. Il fut élève de Boisbaudran et Bonvin et commença la peinture à l'âge de vingt et un ans, après de très fortes études de dessin ; il débuta au Salon de 1863 avec un *Turco* d'une facture excellente, mais qui, malgré ses qualités, ne fut pas remarqué ; plus heureux l'année suivante, il obtint tous les suffrages avec une toile superbe, *Avant-poste de tirailleurs*, et fut classé dès lors parmi nos meilleurs peintres militaires. Ses œuvres principales, qui valent surtout pas la vigueur, l'habileté et la hardiesse de la composition, l'intensité du coloris, sont : *Au Drapeau*, *les Cuirassiers du 9e*, *Tirailleurs algériens et Spahis*, *Peloton de cuirassiers de l'armée de la Loire*, *Tambours de grenadiers*, *Cuirassiers au cabaret*. Jules MAZÉ.

**RÉGAMEY** (Félix), peintre et dessinateur français, né à Paris le 7 août 1844, frère du précédent. Après avoir fait d'excellentes études de dessin dans l'atelier de Boisbaudran, il entra à l'Ecole des beaux-arts, d'où il sorti bien armé pour la lutte ; ses premiers dessins reçurent l'hospitalité enviable du *Journal amusant* de Philippon et de la *Vie parisienne* de Marcelin ; engagé volontaire pendant le siège, il croqua aux avant-postes des scènes originales dont le succès fut très vif ; ce succès lui donna l'idée d'entreprendre, à l'étranger, une série de conférences, agrémentées de dessins, sur les épisodes du siège de Paris ; il avait du reste le goût des voyages. Ses conférences terminées, il fait un assez long séjour à New York, où il collabore aux journaux en vue, puis part pour Yokohama avec Emile Guimet, chargé de mission ; il envoie à l'Exposition de 1878 quarante grandes toiles représentant des scènes religieuses prises sur le vif dans l'Inde, en Chine et au Japon, toiles qui furent, après l'Exposition, placées au musée Guimet. En 1879, il fut chargé d'une mission officielle pour l'étude de l'enseignement du dessin et fit ensuite partie de la délégation chargée de représenter la France au Centenaire de Yorktown ; en rentrant, il trouva sa nomination au poste d'inspecteur du dessin dans les établissements de la ville de Paris. Félix Régamey est un dessinateur de premier ordre, un peintre spirituel au talent très fin, un excellent observateur ; sans viser à l'effet, il sait mettre en valeur le côté intéressant d'une scène, son goût ne le trompe jamais. Outre les tableaux dont il est question plus haut, nous avons de lui un certain nombre de portraits : Carnot, Chevreul, Pasteur, Victor Hugo, Jean Aicard, etc.; un album original : *A Gambetta*, et les gravures de quelques ouvrages : *le Fleuve des Perles*, *Voyage autour d'un lycée japonais*, etc. Ajoutons qu'il a écrit lui-même plusieurs ouvrages intéressants. Jules MAZÉ.

**RÉGAMEY** (Frédéric), dessinateur et graveur français, né à Paris en juil. 1851, frère du précédent. Il fut, comme ses frères, élève de Boisbaudran et venait de terminer ses études quand éclata la guerre ; il fit bravement son devoir et se battit à Champigny et au Bourget dans un corps franc ; la guerre terminée, il reprend le crayon, devient lithographe et aquafortiste, et fonde, avec Richard Lesclide, une publication hebdomadaire, *Paris à l'eau forte ;* il collabore en même temps à de nombreux journaux français et étrangers et fait de l'illustration pour les éditeurs ; bientôt, il s'associe à Fraipont et Grégory pour une tentative de quotidien illustré qu'arrête le manque de capitaux. Mais il va trouver sa véritable voie : mis en rapport par hasard avec le monde des sports, il devient le peintre officiel de l'escrime ; dès lors, sa verve heureuse, appuyée par une grande habileté dans l'art du dessin, s'exerce au profit du fleuret et de l'épée, il chante leur gloire sous toutes les formes : peintures, aquarelles, illustrations d'ouvrages spéciaux ; nul comme lui ne sait camper un escrimeur sur la planche d'une salle d'armes, nul ne sait rendre comme lui la physionomie et le mouvement d'un assaut ; l'épée vit sous son crayon : il restera comme le peintre de l'escrime française. Jules MAZÉ.

**REGARD** (Archit.). On désigne ainsi toute ouverture permettant de surveiller l'état d'un conduit souterrain et d'y accéder pour y faire les réparations nécessaires. La construction des aqueducs, remontant aux plus anciennes civilisations, entraîna l'aménagement, sur le parcours de ces aqueducs, de *regards* mentionnés dans les auteurs, et dont nombre d'exemples existent encore de nos jours. En France, ce nom de regard, d'abord employé comme terme d'architecture hydraulique, fut donné à de petits édifices où étaient enfermés les robinets terminant les conduites amenant les eaux de plusieurs sources dans un bassin d'où partait la distribution de ces eaux. Plusieurs regards de cette nature, plus ou moins bien conservés, et dont la construction ou la reconstruction datent des XVIIe et XVIIIe siècles, se voient encore, enclavés pour la plupart dans des propriétés particulières, sur les deux versants de la butte de Belleville, à Paris et aux Prés-saint-Gervais. L'un de ces regards, celui dit de la *Lanterne*, existant en parfait état de conservation à Paris, rue de Belleville, n° 231, est un véritable petit édifice très étudié comme construction et d'heureuses proportions, malgré son apparence un peu massive. Il consiste en une sorte de tour ronde de $4^m,70$ de diamètre intérieur, surmontée d'une coupole couronnée d'un lanternon. La hauteur, du radier à la clef de voûte, est de $8^m,80$. Un élégant escalier à double rampe, composé de vingt marches, contourne la paroi intérieure de ce regard pour conduire de la porte d'entrée au bassin central circulaire dans lequel se déverse l'eau de trois pierres alimentées par l'ancien ruisseau de Ménilmontant. Deux inscriptions, d'un grand intérêt historique, se voient à l'intérieur : l'une, datée de 1457, a dû être mise au-dessus de la tête de l'aqueduc, en face de la porte d'entrée, lors de la reconstruction du regard, et l'autre, placée en face de la première, mentionne que cette reconstruction, dont les travaux ont dû être interrompus peut-être à plusieurs reprises, a eu lieu de 1583 à 1613. Dans des conditions de beaucoup plus simples, les regards établis de nos jours sur l'aqueduc amenant à Paris les eaux de la Vanne se composent d'une partie souterraine comprenant un radier en escalier, placé perpendiculairement à l'aqueduc et recouvert d'une descente en berceau, et d'une petite tourelle verticale surmontée d'une voûte aplatie et s'élevant au-dessus du sol à l'aplomb du palier de l'escalier. Une échelle en fer, scellée dans la maçonnerie de la tourelle, permet de descendre au niveau des eaux. Il existe des regards encore beaucoup plus simples ; ce sont ceux placés dans les cours des maisons d'habitation et se composant uniquement d'une plaque de fonte, recouvrant ou non un siphon, et que l'on pose à la rencontre des ruisseaux amenant les eaux pluviales qui se réunissent dans un tuyau les conduisant par l'égout particulier de l'immeuble au branchement les déversant dans l'égout public. Enfin, ces égouts eux-mêmes offrent, sur la voie publique, des regards, sorte de cheminée rectangulaires en maçonnerie dans lesquelles on descend au moyen d'échelles fixes en fer et qui sont fermées au ras du sol par des plaques mobiles en fonte. Charles LUCAS.

**REGARDANT** (Blas.). Se dit d'un animal dont on ne voit que la tête et le cou, comme s'il les dressait pour regarder par-dessus une pièce de l'écu. On emploie aussi ce terme pour exprimer le mouvement d'un animal contourné.

**RÉGAT.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, canton de Mirepoix ; 86 hab.

**RÉGATE.** Courses sur l'eau, à la rame ou à la voile. Le mot même est emprunté à l'Italie, à cause, dit-on, des courses de bateaux qui existaient jadis à Venise, avec la place Saint-Marc comme point de départ, et les canaux traversant la ville comme voies : des prix étaient accordés aux vainqueurs. Il y a des régates ouvertes et internationales auxquelles peuvent prendre part toutes les sociétés de navigation à l'aviron et à la voile ; et des régates courues seulement par les membres d'une seule société. Les régates se divisent en deux catégories : à l'aviron et à la voile. Dans la plupart des pays on n'admet que des amateurs, c.-à-d. des membres de sociétés nautiques qui ne font pas profession de ce sport, y subviennent par leurs propres moyens, le pratiquent pour leur plaisir et ne reçoivent pas de prix en espèces. En France, les régates n'ont été organisées qu'en 1853, date où le ministre de la marine a rendu un décret portant que dans certaines occasions il serait décerné des prix, dits prix du ministre de la marine. Il ne faut pas confondre les régates avec les joutes sur l'eau, qui ont longtemps existé : on organisait deux camps, et deux hommes placés chacun à l'avant du bateau se frappaient avec une lance garnie d'un tampon jusqu'à la chute de l'un d'eux : la lutte se terminait jusqu'à élimination des concurrents ; les deux derniers combattants étaient le « roi sec », vainqueur définitif, et le « roi mouillé » qui avait succombé dans la dernière rencontre. Ces joutes ont disparu à cause de leur brutalité. Longtemps avant que les régates ne fussent devenues en France un sport très fréquent, elles ont été cultivées avec passion par les Anglais : les Universités d'Oxford et Cambridge se mesuraient à l'aviron dans des matchs célèbres. L'Angleterre continue du reste à tenir le premier rang dans ce genre de sport. Les régates maritimes ou fluviales comprennent de nombreuses séries (par nombre de rameurs, dimension et tonnage de bateaux). Les régates à l'aviron les plus connues ont lieu : en France, à Neuilly, Saint-James et Nice ; en Angleterre, à Putney (Oxford et Cambridge) et à Henley ; en Allemagne à Francfort-sur-le-Main, Ems et Berlin ; en Autriche, à Vienne. Les régates à la voile ont lieu principalement en France à Nice, Argenteuil, Le Havre ; en Angleterre, à Cowes (île de Wight) et Glasgow ; en Allemagne, à Berlin, Hambourg Kiel, Brême, Kœnigsberg ; en Belgique, à Ostende ; en Danemark, à Copenhague ; en Suède, Stockholm. Pour plus de détails, V. CANOTAGE et YACHTING. Ph. B.

**RÈGE.** Rivière du dép. de la *Dordogne* (V. ce mot, t. XIV, p. 924).

**REGEL** (Phys.) (V. GLACE, § *Physique*).

**REGEL** (Astr.) (V. RIGEL).

**REGEL** (Eduard-August von), botaniste et horticulteur allemand, né à Gotha le 13 août 1815, mort en 1892. Il fut nommé en 1842 directeur du jardin botanique de Zurich, fut alors privat-docent à l'Université, et, en 1855, accepta la direction du jardin botanique de Pétersbourg. Il présida à diverses créations horticoles à Zurich et dans sa nouvelle résidence, et en 1884, organisa à Pétersbourg une exposition internationale d'horticulture. Il collabora au Prodrome de De Candolle (Bétulacées), et publia une foule d'ouvrages se rapportant à la botanique systématique, à la flore de la Sibérie et du Turkestan, à l'horticulture, etc.

Son fils, *Johann-Albert*, né à Zurich le 12 déc. 1845, a exploré, spécialement au point de vue botanique, le Turkestan russe. Dr L. HN.

**RÉGEMORTE** (De). Famille célèbre d'ingénieurs français d'origine hollandaise. *Jean-Baptiste*, mort en 1725, avait travaillé sous les ordres de Vauban, aux fortifications de Neuf-Brisach, puis avait été chargé, en 1718, de la construction du canal du Loing, livré à la navigation en 1722, et, vers le même temps, était devenu ingénieur des turcies et levées de la Loire. Il laissa trois fils : *Noël*, l'aîné, qui lui succéda dans ses dernières fonctions, ainsi que dans la direction des travaux des canaux du Loing et d'Orléans, et qui mourut en 1790 à un âge très avancé. Il avait, le premier, introduit en France le peuplier d'Italie, pour les plantations de ses canaux ; — *Antoine*, le second, qui, d'abord adjoint à son père (1723), devint en 1726 ingénieur de la province d'Alsace et fut tué en 1745 au siège de Tournay, où il remplissait les fonctions d'ingénieur militaire ; — *Louis*, le plus jeune, qui fut adjoint dès 1742 à son frère aîné, Noël, pour le double service des turcies et levées de la Loire et des canaux d'Orléans et du Loing, auxquels il était déjà atta-

ché depuis dix ans, et qui est l'auteur de travaux importants, comme le pont de Vouvray, sur la Cisse, et surtout le pont de Moulins sur l'Allier (1754-62), œuvre considérable, constituant un vrai progrès. Il mourut en 1774. L. S.

Bibl. : E.-J.-M. Vignon, *Etudes historiques sur l'administration des voies publiques ;* Paris, 1862-64. — F.-P.-H. Tarbé de Saint-Hardouin, *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées ;* Paris, 1884, pp. 22 et suiv.

**REGEMORTER** (Petrus-Johannes van), peintre flamand, né à Anvers en 1755, mort à Anvers en 1830. Il imita habilement Craesbeeck dans ses paysanneries ; mais il se fit remarquer surtout par ses clairs de lune. Il eut pour fils et élève *Ignatius Josephus* Regemorter, né à Anvers en 1785, mort à Anvers en 1873, qui traita avec talent le portrait, l'histoire et le paysage.

**REGEN.** Rivière de la Basse-Bavière, affl. g. du Danube, sorti du Bœhmerwald. Elle coule vers l'O., arrose Cham, puis tourne vers le S. et finit en face de Ratisbonne (*Regensburg*), après un cours de 165 kil. de long.

**RÉGENCE.** I. Histoire. — Gouvernement établi pendant la minorité ou l'absence d'un souverain. La régence existait dans le système féodal, dans lequel le régent, *garde* ou *baillistre*, avait non seulement l'administration, mais la jouissance des biens du mineur, en même temps qu'il se chargeait de toutes les créances de celui-ci. Il n'y avait aucune règle précise pour le choix du régent ou de la régente. En cas de minorité, c'était généralement la mère du roi (Blanche de Castille, Catherine de Médicis, Marie de Médicis, Anne d'Autriche, etc.), et même en cas de captivité du roi (Louise de Savoie). Avant le xiiie siècle, on voit que la régence n'était pas toujours donnée à la mère du roi mineur, comme ce fut le cas sous Philippe Ier : Baudouin V, comte de Flandre, fut nommé régent à la place d'Anne de Russie. Le choix du régent dépendait de la volonté royale, mais il était soumis à l'approbation de la cour féodale formée des principaux barons, et l'on vit, en 1226, cette approbation refusée par les seigneurs français à la régence de Blanche de Castille. A l'époque primitive de la féodalité, la tradition de l'approbation nationale subsistait encore : en 1147, le conseil de régence nommé pendant la croisade de Louis VII était soumis à l'approbation, au moins nominale, des roturiers du royaume. L'âge auquel le roi, cessant d'être mineur ou *sous-agié*, était émancipé de la régence, n'était originairement soumis à aucune règle fixe : cet âge était généralement de quatorze ans, mais il pouvait descendre jusqu'à dix ans, comme ce fut le cas pour le fils aîné de saint Louis (1248). Ce n'est que depuis Charles V que la majorité des rois fut fixée à quatorze ans (treize ans et un jour). A la fin de l'ancienne monarchie, la constitution de 1791 fixait la majorité du roi à dix-huit ans. La dernière loi sur la régence royale est celle des 30-31 août 1842. A côté du régent ou de la régente, il y avait le *conseil de régence*, dont la composition était aussi très arbitraire. Il était formé des proches parents du roi, généralement ses oncles (minorité de Charles VI), des principaux prélats du royaume, comme l'archevêque de Reims (1060, 1147, etc.), l'abbé de Saint-Denis (1147, 1269), l'évêque de Paris (1269), les supérieurs des principaux ordres religieux (1269), des grands officiers de la couronne ou des principaux membres du conseil privé du roi (1269), etc. En 1643, le parlement de Paris conféra à Anne d'Autriche le droit d'organiser le conseil de régence comme elle l'entendrait, et la dégagea de l'obligation de suivre la pluralité des voix pour la décision des affaires politiques. Les Etats généraux de 1560 demandèrent que le conseil de régence fût nommé directement par l'assemblée des Etats généraux. A l'origine de la monarchie, la tutelle de la personne du prince et la régence proprement dite du royaume sont confondues : en 1294, Philippe le Bel institue la reine tutrice et régente en cas de minorité de son héritier. La distinction entre la tutelle du prince royal et le gouvernement du royaume apparaît dans l'ordonnance rendue par Charles V pour l'organisation de la France dans le cas où il mourrait avant la majorité de son fils : la reine est nommée tutrice, les ducs de Bourgogne et de Bourbon sont nommés régents (1374). Catherine de Médicis réunit la tutelle du prince royal et la régence du royaume, au moyen d'une convention qu'elle fit avec Antoine de Bourbon, roi de Navarre et premier prince du sang, qui renonça à la régence et devait être nommé, en compensation, lieutenant général du royaume (1560). Le testament de Louis XIV instituait le duc d'Orléans *régent*, et le duc du Maine *gardien* du jeune Louis XV : on sait que le duc d'Orléans fut proclamé à la fois régent et tuteur (1715).

Les principales régences qui ont eu lieu dans l'histoire de France sont les suivantes : celles de la minorité de Philippe Ier (1060-65) ; de la croisade de Louis VII (1147) ; de la croisade de Philippe-Auguste (1190) ; de la minorité de saint Louis (1226-36) ; de la première croisade de saint Louis (1248-52), de la seconde croisade de saint Louis (1269-70), de l'expédition de Philippe le Hardi en Aragon (1285) ; de Philippe V (1316) ; de Philippe de Valois (1328) ; de la captivité de Jean Ier (1356-60) ; des minorités de Charles VI (1380-85) ; de Charles VIII (1483-85) ; de la captivité de François Ier (1525-26) ; des minorités de Charles IX (1560-64) ; Louis XIII (1610-15) ; Louis XIV (1643-51) et Louis XV (1715-22). C'est cette dernière qui a reçu, au xviiie siècle, le nom de *régence* par excellence. E.-D. Grand.

II. Droit constitutionnel. — On trouvera à l'art. Constitution l'organisation de la régence dans chaque pays.

III. Beaux-Arts. — *Style régence* (V. France, § *Beaux-arts*), t. XVII, p. 1119 et suiv.).

Bibl. : Histoire. — Bréquigny, *Recherches sur les régences en France*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, t. L. — Viollet, *Hist. des institut. politiq. et administ. de la France ;* Paris, 1898, t. II, pp. 86-96. — Luchaire, *Man. des institut. franç. ;* Paris, 1892, in-8, pp. 468-471. — Du même, *Hist. des instit. monarch. de la France*, 2e éd., t. I, p. 77. — Chéruel, *Dict. historique des institutions, mœurs et coutumes de la France ;* Paris, 1855, 2 vol. in-8, t. II. — Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, t. XIV, pp. 573-584. — Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. II, pp. 397-434 (documents relatifs à la succession au trône et à la régence). — *Ordonnances des rois de France*, t. VI, etc.

**RÉGÉNÉRATION.** I. Physiologie. — L'aptitude à la régénération, c.-à-d. à la reconstitution des tissus vivants, est en fonction inverse de la différenciation de l'être. Chez les animaux inférieurs, cette aptitude atteint son maximum. L'hydre d'eau douce coupée en fragments va donner naissance à autant de sujets nouveaux qu'il y a eu de fragments sectionnés, chacun d'eux, par suite du processus régénératif intense, possédant une ouverture digestive, des cils vibratils, etc. Avec des êtres plus élevés, la régénération sera plus localisée, elle sera réduite à la régénération d'un organe, d'une patte par exemple, ou de la queue. Enfin avec les mammifères et les oiseaux, les processus sont encore moins puissants ; la patte d'un chien, l'aile d'un oiseau ne se reproduiront plus, après l'amputation. Mais si la régénération morphologique ne se manifeste plus chez les êtres supérieurs, la régénération cellulaire peut encore s'exercer et en étudiant cette question, on voit qu'il existe dans la nature tous les stades intermédiaires entre la restitution parfaite d'un segment réséqué et la simple prolifération cellulaire aboutissant à une équivalence fonctionnelle (Carnot).

La prolifération cellulaire est nécessairement le moyen employé par la nature, pour réparer les pertes des organes. Cette naissance de nouvelles cellules pouvant se faire suivant les deux grands modes connus : la multiplication par bourgeonnement et la multiplication par cariokynèse, l'exemple le plus net et le mieux étudié de la régérescence d'un tissu, est la régénérescence des nerfs. On trouvera au mot Nerf les preuves de la reconstitution morphologique et fonctionnelle des conducteurs nerveux. Les cellules nerveuses sont-elles susceptibles de présenter la

même activité? C'est là une question qui est loin d'être tranchée. Certains auteurs soutiennent qu'une lésion destructive des centres nerveux peut être réparée par une néoformation des cellules, ils ont décrit des processus cariokynétiques qui indiqueraient d'après eux une régénération de l'organe détruit. Mais ces faits on été mis en doute par la majorité des histologistes. Pour les autres tissus, la prolifération cullulaire est évidente. La néoformation des épithéliums est connue depuis longtemps, le mécanisme de cicatrisation des plaies ne pouvant s'expliquer que par l'apparition de nouvelles cellules. Les recherches expérimentales sont venues confirmer cette opinion. C'est ainsi que sur une vessie réséquée, la perte de substance est comblée par le grand épiploon sur lequel se greffent et prolifèrent rapidement des cellules vésicales jusqu'à tapissement intégral du réservoir. La régénération des glandes est également prouvée. Danc ce cas, la néoformation ne reproduit pas nécessairement la forme antérieure de l'organe; après l'ablation d'un fragment de foie, de rein, de capsules surrénales, on peut retrouver un bourgeon plus ou moins irrégulier, ayant une texture différente de la texture normale, mais constituée cependant par des groupes de cellules qui ont les propriétés spécifiques des cellules de l'organe lésé. Carnot cite une observation de régénération d'un rein, des plus curieuses. Il enlève à un chien un rein et la moitié de l'autre rein ; en cinq mois, le fragment restant s'était régénéré au point de peser à lui seul autant que les deux reins avant l'opération. L'importance des processus de régénération ne saurait être méconnue, et en généralisant, on peut dire que tout organe vivant est en voie continuelle de régénération, les troubles morbides résultant, soit d'une diminution dans l'activité de ces processus, soit au contraire d'une exagération de cette activité.

J.-P. Langlois.

II. Théologie. — Παλιγγενέσια. Ce mot, dont les théologiens protestants font un fréquent usage et sous lequel ils mettent beaucoup de choses auxquelles les premiers chrétiens ne paraissent point avoir songé, ne se trouve que deux fois dans le *Nouveau Testament* et avec des acceptions différentes. L'*Evangile selon saint Matthieu* (xix, 28) le met dans la bouche de Jésus-Christ. Dans ce texte, il s'agit du jugement suprême et de la résurrection ou renaissance qui doit le précéder. En son *épître à Tite*, saint Paul écrit : « Lorsque la bonté et l'amour de Dieu notre sauveur ont été manifestés, il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice faites par nous, mais selon sa miséricorde, par le *bain de la régénération*, τοῦ λουτροῦ παλιγγενεσία, et par le renouvellement du Saint-Esprit, qu'il a répandu abondamment sur nous par Jésus-Christ, notre sauveur (iii, 4-5). La *1re épître* de saint Pierre (i, 3) contient une expression qu'on a considérée, avec très peu d'exactitude, comme analogue, ἀναγεννάω, *faire renaître* : « Béni soit le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a *fait renaître*, en nous donnant une vive espérance, par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts. » D'autre part, dans l'*Evangile selon saint Jean* (iii, 3, 5), Jésus-Christ, dit : « Si un homme ne *naît d'en haut*, γεννηθῇ ἄνωθεν, il ne peut voir le royaume de Dieu. Si un homme ne *naît d'eau et d'esprit*, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Tous ces textes appartiennent à des ordres d'idées qui n'ont guère rien de commun. On n'en peut bien percevoir le véritable sens qu'en les laissant en leur place ou en les y remettant. Irénée désigne déjà sous le nom de *régénération* l'effet principal du baptême. Les théologiens de l'Eglise latine, lorsqu'ils emploient ce mot, lui prêtent ordinairement la même signification (V. Baptême, t. V, pp. 309, 2e col., et 310, 2e col.).

E.-H. V.

Bibl. : Physiologie. — Carnot, *les Régénérations d'organes*, 1899. — Vitzou, *Néoformation des cellules nerveuses*, dans *Arch. de physiol.*, 1897.

**RÉGÉNÉRESCENCE** des nerfs (Physiol.) (V. Nerf).

**REGENSBERG.** Petite ville suisse, cant. de Zurich, au N.-O. de la ville de Zurich, sur une sailliede la chaîne du Laegern ; 356 hab. Elle était le siège des comtes du même nom, qui guerroyèrent longtemps contre Zurich, à l'époque où cette place devint ville impériale. Elle fut brûlée au xve siècle, puis reconstruite et fortifiée. Elle posséda longtemps des privilèges; son premier magistrat avait droit au titre d'avoyer comme dans les villes impériales. On jouit de la terrasse du château d'une vue très étendue. Regensberg est entouré de vignobles dont les produits sont les plus estimés du cant. de Zurich.

**REGENSBURG** ou **RATISBONNE.** Ville de Bavière, ch.-l. de la prov. du Haut-Palatinat, sur la r. dr. du Danube, en face du confluent du Regen; 41.474 hab. (en 1895). Elle possède son vieux pont de pierre sur le Danube, long de 312 m., large de 7 m., construit par le duc Henri de Bavière de 1135 à 1146. L'aspect de la ville est également archaïque ; rues étroites et irrégulières : la plus fameuse est celle des Ambassadeurs, avec ses maisons encore ornées des armes des pays des députés à la diète qui y résidaient. Parmi les 14 églises de Ratisbonne, les plus remarquables sont : la cathédrale Saint-Pierre (1275-1534) en style gothique, beau portail, beaux vitraux, tours modernes, tombeaux d'évêques; Saint-Emmeran, de style roman; Saint-Ulrich, de style gothique primitif (1250) ; l'église des Dominicains (1274), de style gothique. Citons encore l'hôtel de ville où siégea la diète de l'Empire de 1645 à 1806, plusieurs beaux palais ou hôtels, etc.

La population est en grande majorité catholique (33.700). L'industrie est assez active (imprimerie, librairie, crayons, porcelaine, bonneterie, tissage, ganterie, instruments, ameublement), mais Ratisbonne vit surtout du commerce (grains, sel, etc.), alimenté comme autrefois par la navigation du Danube (entrées, 115.500 tonnes; sorties, 33.400 tonnes en 1893). Sur la rive N. du fleuve, la ville de *Stadtamhof* est un vrai faubourg de Ratisbonne. A 8 kil. en aval, est le *Walhalla* (V. ce mot) érigé par ordre de Louis Ier.

Histoire. — Ratisbonne conserve le nom de la ville celtique *Radasbona*, dont les Romains firent leur place frontière de *Regina*, en face de l'embouchure du *Reganus* (Regen). Marc-Aurèle y eut son quartier général lors de la guerre contre les Marcomans. Ce fut aussi un grand entrepôt du commerce avec les Germains. Successivement on y cantonna les 1re, 3e et 4e légions italiques et un détachement de cavalerie. Elle devint ensuite la capitale de la Bavière, résidence des ducs, puis des Carolingiens qui leur succédèrent avec le titre royal (826), et enfin des nouveaux ducs de *Bavière* (V. ce mot). A partir de 806, la ville est administrée par un fonctionnaire spécial, le burgrave. Il sut maintenir son autorité vis-à-vis de celle de l'évêque. Les bourgeois se firent octroyer des libertés en 1207, et en 1245 obtinrent de Frédéric II le rang de ville libre impériale. Ils avaient pris parti pour lui contre l'évêque dévoué au pape. En 1205, le duc de Bavière avait acquis le burgraviat que ses descendants conservèrent jusqu'en 1492. L'époque de la grande prospérité de Ratisbonne fut les xive et xve siècles : elle fut alors le grand marché du commerce entre l'Allemagne et l'Europe méridionale (V. Commerce). La population était évaluée à 80.000 âmes. Le déclin de ce commerce et les guerres du xvie siècle éprouvèrent durement la ville. Elle fut le théâtre d'événements importants. En 1541, un colloque entre protestants et catholiques aboutit à l'*Intérim* (V. ce mot). L'année suivante, Ratisbonne embrassa le Réforme. En 1630, la diète de Ratisbonne, assemblée du Collège des électeurs, obtint de l'empereur le renvoi de Wallenstein. En 1632, Horn, général suédois, ne put prendre la ville, mais Bernard de Saxe-Weimar fut plus heureux l'année suivante; toutefois, en 1034, les Impériaux la reprirent. En 1663, on fixa définitivement à Ratisbonne le siège de la diète du Saint Empire. La *trêve de Ratisbonne*

(d'une durée de vingt ans), conclue le 15 août 1684, reconnut à Louis XIV les « réunions » effectuées par lui au détriment de l'Empire, de l'Espagne et de la Hollande. En 1703, l'électeur de Bavière s'empara de la ville, que la bataille d'Hochstedt lui enleva. En 1806, Ratisbonne, réduite à 20.000 hab., fut médiatisée au profit de l'archi-chancelier Dalberg; en 1810, on l'annexa à la Bavière. L'année précédente, elle avait été le théâtre de violents combats, prise par les Autrichiens le 19 avr., reprise par les Français le 23. — L'ancien évêché de Ratisbonne, fondé en 739 et séparé seulement par Volfgang (772-994) de l'abbaye de Saint-Emmeran, s'étendait du Fichtelgebirge à l'Isar et de l'Atmuhl au Bœhmerwald. Il était suffragant de Salzbourg. Les domaines épiscopaux furent sécularisés en 1803 et formèrent avec la ville une *principauté* de 1.542 kil. q. et 108.000 hab. attribuée à Dalberg. Ce prince-évêque se vit transférer le 2 juil. 1805 la dignité archiépiscopale ôtée à Mayence, mais en 1810, on donna sa principauté à la Bavière en l'indemnisant sur le Rhin. L'archevêché de Ratisbonne redevint en 1822 simple évêché suffragant de Munich. A.-M. B.

Bibl. : Gemeiner, *Chronik der Stadt und des Hochstifts Regensburg*, 1800-24, 4 vol. — Gumpelzhaimer, *Regensburger Geschichte. Sagen und Merkwurdigkeiten*, 1830-38, 4 vol. — Ried, *Codex chronologico-diplomaticus episcopatus Ratisbonensis*, 1816-17, 2 vol.—Ianner, *Gesch. der Bischœfe von Regensburg*, 1883-86, 3 vol. — Walderdoff, *Regensburg in seiner Vergangenheit und Gegenwart*, 1896, 4e éd.

**REGENSTEIN.** Ancien château du Harz, près de Blankenburg, en partie taillé dans le roc. Il fut agrandi par Henri l'Oiseleur, passa au Brunswick (1599), puis au Brandebourg.

**RÉGENT.** I. Administration universitaire (V. Université).

II. Joaillerie (V. Diamant).

**RÉGÈRE** de Montmore (Dominique-Théophile), membre de la Commune de Paris, né à Bordeaux le 15 avr. 1816. Il exerça d'abord la profession de vétérinaire à Bordeaux; après 1848, il fonda la *Tribune de la Gironde*, journal républicain, qui fut supprimé après le coup d'État du 2 déc. Montmore fut arrêté et proscrit; amnistié, il revint en France et ne s'occupa, pendant longtemps, que de commerce, ayant abandonné la politique : il était anti-socialiste et partisan du pouvoir temporel du pape. Il se fit pourtant affilier à l'Internationale et prit part aux élections de la Gironde en 1869. En 1870, il était à Paris et se fit incorporer dans la garde nationale; il attaqua vivement le gouvernement de la Défense nationale; le 23 mars, il fut nommé par le comité central de la garde nationale maire provisoire du VIe arrondissement. Elu membre de la Commune le 26 mars, il fut délégué des finances du 2 au 6 avr.; à l'hôtel de ville, il se montra partisan des mesures les plus radicales. Il mit le quartier du Panthéon en état de défense et se cacha dans un hôtel du boulevard des Italiens où il fut arrêté le 18 juin. Condamné le 3 sept. 1871 à la déportation, il fut embarqué le 3 mai 1872 pour la Nouvelle-Calédonie, où il fut chargé des fonctions de vétérinaire. Ph. B.

**RÉGESTE.** Sorte de registre ou de répertoire chronologique sur lequel on inscrivait, au moyen âge, les actes émanant de l'autorité et ceux intervenus entre particuliers.

**REGGIO-di-Calabria.** Ville d'Italie, ch.-l. de la prov. de ce nom, à la pointe S.-O. de la péninsule, au bord du détroit de Messine; 30.000 hab. Étagée sur les pentes des collines fertiles, elle conduit jusqu'au port ses rues larges et régulières, ornées d'édifices modernes. La population vit surtout du commerce des fruits, des olives, du vin, du poisson, des essences, confiseries, pâtes, huile, soie, etc. Le port reçut, en 1894, 872 navires jaugeant 446.400 tonnes. — Archevêché.

Reggio est l'antique *Rhegium*, la plus ancienne colonie grecque d'Italie après Cumes, fondée en 743 av. J.-C. par les Chalcidiens et les Messéniens. Elle prospéra rapidement sous sa constitution aristocratique et la direction des familles messéniennes fut en lutte avec Locres, devint le centre des pythagoriciens après la mort de Pythagore. Le tyran Anaxilas (494-476), maître de Zancle qu'il dénomma Messana (Messine), s'empara également de Rhegium, qu'il gouverna avec habileté et modération. Ses fils furent évincés en 461. Les Rhégiens refusèrent d'assister les Athéniens contre Syracuse. Mais quand Denys eut subjugué les colonies chalcidiennes de Sicile, il s'attaque à Rhegium qui arma contre lui 50 trirèmes et 6.600 soldats (399). Après une lutte prolongée, l'échec du siège de 390, la victoire remportée par Denys sur les Grecs d'Italie au bord de l'Helorus, lui assura l'avantage (389). Rhegium livra ses vaisseaux et paya 300 talents, mais ne put qu'ajourner l'attaque finale. Après un siège de onze mois, la ville affamée dut se rendre : le général Phyton fut supplicié, les habitants vendus comme esclaves, les édifices rasés. Rhegium ne se releva pas de ce désastre. En 351, elle se débarrassa de la garnison du jeune Denys. En 279, 4.000 Campaniens appelés pour résister à Pyrrhus égorgèrent la population mâle et s'installèrent à sa place; les Romains les réduisirent et les mirent à mort en 270. Les survivants de l'ancienne population furent rappelés. Durant les guerres puniques, Rhegium demeura obstinément fidèle à Rome. Ce fut ensuite un point d'appui d'Octave contre Sextus Pompée; Auguste en fit une colonie sous le nom de *Rhegium Julium*. Elle prospéra sous l'Empire, comme lieu de passage vers la Sicile. En 410 ap. J.-C., Alaric s'en empara; de même Totila en 549, puis les Sarrasins, que les Pisans y défirent en 1005, puis Robert Guiscard en 1060. Au xvie siècle, les Turcs la pillèrent. Les tremblements de terre de 1783 et 1841 la renversèrent. L 19 août 1860, les Garibaldiens débarquèrent auprès de Reggio qu'ils prirent, le 23, après avoir battu les troupes royales.

La *province*, ancienne *Calabre ultérieure*, occupe la pointe S.-O. de la botte italienne, limitée à l'E. par la prov. de Catanzaro, des autres côtés par la mer; elle a 3.104 kil. q. peuplés en 1896 de 403.000 hab. (127 hab. par kil. q.). C'est une région maritime et montagneuse dominée par le massif d'Aspromonte où le Montalto atteint 1.958 m. On y a récolté, en 1891, 444.000 hectol. de vin, 175.900 hectol. d'huile, 625.000 kilogr. de cocons de soie, 453 millions de fruits à grumes. Elle se divise en trois cercles : Gerace, Palmi, Reggio. A.-M. B.

Bibl. : Spano Bolani et Guarna Logoteta, *Storia di Reggio*, 1890 et suiv., 4 vol.

**REGGIO-Nell'Emilia.** Ville d'Italie, ch.-l. de la prov. de ce nom, en Emilie, au bord du Crostolo, relié par canal à la Secchia; 200.000 hab. Ancienne enceinte, rues à arcades; cathédrale du xve siècle avec tombeaux et statues de Clementi; églises Madona della Ghiara (1597) en croix grecque à cinq coupoles; San Prospero rebâtie en 1504; palais ducal, etc. Evêché. Patrie de l'Arioste et du père Secchi.

C'est l'antique *Regium Lepidi*, contemporaine de la voie Emilienne; M. Brutus y fut tué par Pompée en 79. Evêché à partir du ve siècle, ce fut ensuite le siège d'un comté, qui appartint, au xe siècle, à la maison de Canossa, puis à celle d'Este (1290) dont Reggio suivit désormais les destinées. Ce fut en 1805 le ch.-l. du dép. de Crostolo (roy. d'Italie).

La province comprise dans l'Emilie, à l'O. de celle de Modène et à l'E. de celle de Parme, comprend 2.269 kil. q. peuplés fin 1895 de 251.600 hab., soit 111 par kil. q. Adossée à l'Apennin (monte Cuma, 2.121 m.), elle est montueuse au S., plane au N., arrosée par le Pô, qui la limite au N., et par ses affluents Enza, Crostolo, Secchia.

Elle a produit, en 1891, 415.600 hectol. de blé, 338.000 de maïs, 48.200 de riz et 269.000 de vin. Le bétail y abonde dans les prairies bien irriguées; on vend 2 millions de kilogr. de fromage, du beurre, etc. La production de la soie fut de 454.000 kilogr. de cocons. La province comprend deux centres : Guastalla et Reggio.

**REGGIO** (Luca de), peintre italien (V. FERRARI [Luca]).

**REGGIO** (Duc de) (V. OUDINOT).

**RÉGICIDE.** Ce mot s'emploie pour désigner le meurtre d'un roi et aussi l'attentat contre la vie d'un souverain. Autrefois on se servait du mot parricide pour désigner ces crimes. Dans l'antiquité, on a souvent glorifié le meurtre du tyran : les cités républicaines considéraient comme un honneur d'avoir vengé sur lui la violation de la liberté. Plus récemment, les jésuites ont prêché la légitimité du régicide; selon leurs doctrines, si la mort d'un tyran n'est plus considérée comme légitime, aucun fidèle ne doit reculer devant le meurtre d'un hérétique, fût-il le roi. Le nom de Jacques Clément, l'assassin de Henri III, a été célébré par le jésuite espagnol, Pierre Ribadena, qui a fait la théorie du régicide. Après la mort de Henri IV, le Parlement, ne pouvant trouver les complices de Ravaillac, tenta d'atteindre la doctrine qui avait armé le bras de l'assassin : le Parlement saisit et fit brûler le livre du jésuite espagnol Mariana.

La loi s'est occupée du régicide : autrefois on considérait le meurtre d'un roi, non seulement comme un parricide, mais comme un crime de lèse-majesté divine et humaine ; le criminel, si son attentat n'avait pas causé la mort du roi, était condamné à faire amende honorable, puis conduit en place de Grève, tenaillé aux bras et aux jambes, la main coupable coupée, le corps tiré à quatre chevaux, puis les membres brûlés et les cendres jetées au vent ; les biens confisqués au profit du roi. Si le roi avait péri, la main du meurtrier était brûlée au feu et au soufre ; sur les blessures produites par le tenaillement, on versait du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix et du soufre ; le père et la mère du criminel étaient chassés du royaume ; sa maison rasée avec défense de bâtir sur l'emplacement ; tous ses parents devaient changer de nom. S'il s'agissait d'une femme conspiratrice, elle était brûlée vive. Le code pénal de 1812 qualifie l'attentat contre la vie ou la personne du chef de l'Etat, lèse-majesté, et le frappe de la peine du parricide : les biens du criminel sont confisqués. La loi de revision de 1832 supprime les rigueurs du code (crime de lèse-majesté, confiscation des biens, mutilation du poignet droit). La loi des 10-15 juin 1853 porte enfin simplement, art. 86 : « L'attentat contre la vie ou la personne du souverain est puni de la peine du parricide ». Ph. B.

**RÉGIE.** I. DROIT ADMINISTRATIF (V. CONTRIBUTIONS et FINANCES).

II. TRAVAUX PUBLICS (V. TRAVAUX PUBLICS).

**RÉGILLE** (La). Petit lac du Latium, à l'E. de Rome, au pied des collines de Tusculum ; on l'identifie avec le petit lac della Doganella. Il était situé sur le territoire de Tusculum et doit sa célébrité à la bataille légendaire gagnée par les Romains sur les Latins ; on la datait de l'an 496 av. J.-C.

**REGILLO,** peintre italien (V. PORDENONE).

**RÉGIME. I. Jurisprudence.**—RÉGIME DOTAL (V. DOT).

**II. Histoire religieuse.**—RÉGIME MONASTIQUE (V. RELIGIEUX et RELIGIEUSES).

**III. Thérapeutique.**—On entend par régime l'emploi méthodique et raisonné des aliments et des boissons ou des matériaux nécessaires à l'existence, suivant certaines règles appropriées à certaines conditions de santé ou de maladie. Le médecin prescrit généralement un régime à son malade pour modifier sa manière d'être. De même que le médicament, le régime n'est efficace que lorsqu'il est appliqué judicieusement à tel ou tel cas bien déterminé et qu'on laisse des intervalles pour permettre à l'organisme de se reposer de la tension particulière qu'il a subie. On confond souvent *diète* et *régime ;* ces deux termes sont synonymes, mais la diète exprime plutôt un régime ne comportant qu'un seul aliment et à l'exclusion de tous les autres ; ainsi l'on dira : régime maigre, diète lactée.

Les aliments qui forment la base de la nourriture de l'homme forment en général un ensemble complexe, parfois des aliments presque complets, comme le lait, les œufs. Leur choix doit dépendre de leur composition intime, connaissance qui s'impose au praticien, et des indications spéciales tirées des circonstances du moment ou de l'état pathologique.

Les régimes alimentaires se distinguent ordinairement en régime alimentaire normal et en régimes spéciaux propres aux différentes maladies. Le régime alimentaire normal ou physiologique est le mode d'alimentation utilisé à l'état de santé. Pour que la santé se maintienne dans les meilleures conditions, on devra associer dans des proportions déterminées les deux sortes d'aliments : *a*, albuminoïdes, quaternaires ou azotés ; *b*, féculents, ternaires ou cellulosiques et graisseux ; on tiendra compte des pertes journalières d'azote et de carbone effectuées par l'homme pour les réparer à l'aide du régime. La ration alimentaire représente la quantité d'aliments à absorber, suivant un rapport constant entre les matières azotées, l'amidon et les corps gras ; la ration de travail doit être plus élevée que la ration d'entretien. Le régime alimentaire du malade comprend les modifications assez importantes que l'on est obligé de faire subir aux régimes normaux, non seulement au point de vue de la quantité (suralimentation dans certains cas), mais aussi de la nature des aliments choisis et de leur qualité, ainsi que de leur mode de préparation.

Le régime alimentaire, à l'état de santé ou de maladie, comprend certaines variétés que nous rappellerons brièvement. Suivant la prédominance de tel ou tel aliment adopté, on distinguera le régime carné ou le régime végétarien ; chez les malades, on emploie le régime lacté, le régme antidiabétique, etc. Le véritable régime alimentaire de l'homme, à l'état normal, est le *régime mixte*, c'est le plus usité ; on y fait usage de substances tirées du règne végétal et du règne animal. Il est assez naturel que l'alimentation soit variée pour ne pas fatiguer l'estomac. Le *régime animal* ou *carné*, dans lequel la viande tient la plus grande place, ne saurait être employé exclusivement ; il est trop échauffant, mais il peut être utile à ceux qui s'adonnent à des travaux pénibles et ont besoin de réparer plus rapidement leurs forces. Les végétaux y figurent à peine, tandis qu'ils peuvent constituer presque exclusivement le *régime végétarien*, régime maigre par excellence, où prédominent le pain, les légumes frais ou secs, les soupes épaisses, etc. et qui convient aux goutteux, aux rhumatisants et aux sujets atteints de maladies par ralentissement de la nutrition. Le régime carné peut être administré aux lymphatiques, aux dyspeptiques, aux convalescents, en tenant compte des indications spéciales pour chaque cas. Nombre de circonstances doivent influer sur la nature des aliments ou leur quantité ; par exemple, l'âge, le sexe, les conditions sociales. Il y a une ration et un régime particuliers pour les nouveau-nés et les nourrissons, les adolescents, les adultes, les vieillards ; chez la femme, par suite de ses fonctions spéciales : grossesse, lactation ; et suivant les conditions d'existence, les professions, les mœurs ou les habitudes, nous trouverons des besoins physiologiques différents qui modifieront le régime.

Dans l'indication du régime, on doit encore tenir compte de la digestibilité des aliments, de leur association, de leur composition, des heures et des conditions des repas, des influences climatériques ou saisonnières, pour empêcher l'organisme de perdre plus qu'il ne se répare, et lui permettre de résister aux agents extérieurs nuisibles. Le médecin devra toujours prescrire à la fois ce qu'il faudra faire et d'un autre côté ce qu'il faudra éviter, et c'est sur ce dernier point qu'il aura surtout à insister auprès du malade.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur la variété des régimes proposés dans les différentes affections pathologiques ; nous renvoyons aux articles concernant le *diabète*, l'*obésité*, les *dyspepsies*, les *néphrites*, la *goutte*, les *affections cardiaques*, la *phtisie pulmonaire*, etc.

Un dernier mot pour dire qu'on entend par *régime gras* celui dans lequel on prescrit des viandes et des graisses, et *régime maigre*, celui où l'on recommande les légumes, les fruits, les œufs, etc. Enfin la *diète lactée* ou régime lacté consiste dans l'usage absolument exclusif du lait comme nourriture ou comme boisson; son emploi thérapeutique, qui s'est surtout répandu dans ces dernières années, est d'une grande importance dans le traitement de maladies aiguës ou chroniques, parmi lesquelles nous citerons simplement l'artério-sclérose, le mal de Bright, les maladies du cœur et des reins, les affections gastro-intestinales, l'emphysème, le diabète, les cirrhoses du foie, le rhumatisme, etc. C'est du reste le régime ordinaire des nouveau-nés; chez l'adulte, la dose peut varier de 2 à 4 lit. par jour. Dr V.-Lucien Hahn.

**IV. Droit administratif.** — Régime sanitaire (V. Police sanitaire).

**V. Grammaire** (V. Complément).

**VI. Botanique** (V. Bananier).

**RÉGIMENT.** Ce mot, qui signifie commandement, paraît avoir été employé tout d'abord en Espagne pour désigner une sorte de capitainerie. Les Anglais s'en servirent ensuite, et lorsqu'il passa dans notre langue, au commencement du xvie siècle, il s'appliquait à la fois au lieu à garder et à la troupe qui le gardait. Il conserva longtemps, du reste, un sens mal déterminé, et ce ne fut qu'à la fin du règne de Henri II, vers 1558, qu'on le substitua partiellement à celui de *légion*, créé par François Ier. Le régiment allait être désormais, en règle générale, un groupe de bataillons et aussi, mais plus tard, d'escadrons placés sous un même chef. Il prit à l'origine le nom de la province où il était constitué, du prince ou du chef qui le commandait. Les quatre plus anciens étaient : Picardie, Champagne, Navarre, Piémont. Cette question de priori donna lieu, du reste, par la suite, à d'interminables discussions. Un certain intérêt, en effet, s'y attachait. Il y avait les *vieux régiments*, au nombre de six, qui avaient, entre autres privilèges, celui de ne pas changer de nom quand ils changaient de chefs, et les *petits vieux régiments*, au nombre de six également, qui venaient immédiatement après pour l'ancienneté et qui jouissaient du même privilège.

D'après un tableau dressé par le général Bardin, le nombre des régiments d'infanterie était, pour toute la France, de 100 en 1640, de 162 en 1701 (la plupart à un seul bataillon), de 264 en 1714 (*id.*), de 98 en 1719 (tous à 2 bataillons de 9 et 17 compagnies), de 121 en 1734, de 101 en 1748, de 119 en 1756, de 94 en 1774, de 102 en 1788, de 196 en 1793, de 134 en 1803, de 207 en 1812, de 99 en 1815, de 86 en 1830. En 1791, ils reçurent des numéros. De 1793 à 1808, ils portèrent le nom de *demi-brigades*, et de 1815 à 1820 celui de *légions* (V. aussi les art. Bataillon, Escadron, Batterie, et ceux consacrés aux différents armes : Infanterie, Cavalerie, Artillerie, Génie).

Dans les différentes armées modernes, le régiment est le *corps de troupe* par excellence. Au point de vue militaire comme au point de vue administratif, il a une individualité propre, il est l'unité fondamentale. Il possède un drapeau, « son drapeau », et son chef, le *chef de corps*, le *colonel* (V. ce mot), règle, de façon presque indépendante, les détails de son instruction, de son éducation, de son administration. En France, les régiments d'infanterie sont actuellement, en temps de paix, à quatre bataillons de quatre compagnies; mais ils n'en comportent que trois pour les manœuvres et pour les formations du temps de guerre. Ils sont groupés par deux, sous les ordres d'un général, en brigades. On trouvera sur leur organisation, leur composition, leur nombre, leur distinction en *régiments actifs*, *régiments de réserve*, *régiments territoriaux*, ainsi que sur les régiments des autres armes, des renseignements détaillés aux mots Organisation militaire, Mobilisation, et aux articles consacrés à chaque arme : Infanterie, etc. Chaque régiment d'infanterie comprend, sur le pied de paix, de 1.200 à 1.400 hommes en moyenne (davantage dans les régiments-frontière, à effectifs renforcés) et 65 à 70 officiers de tous grades. Ces derniers se répartissent ainsi : 1 colonel, 1 ou 2 lieutenants-colonels, 4 chefs de bataillon, 1 major, 1 médecin-major de 1re classe, 1 de 2e cl., 1 médecin aide-major de 1re cl., 3 capitaines adjudants-major, 1 capitaine trésorier, 1 capitaine d'habillement, 1 lieutenant-adjoint au trésorier, 1 lieutenant porte-drapeau, 1 chef de musique, une vingtaine de capitaines et une trentaine de lieutenants et sous-lieutenants de compagnies, ceux de ces derniers qui sont en excédent du nombre des compagnies du régiment formant le *cadre complémentaire*.

**REGINA.** Ville du Canada, cap. des territoires du Nord-Ouest et spécialement du territoire d'Assiniboine, à 540 kil. O. de Winnipeg et 560 m. d'alt., sur le ch. de fer transocéanique, à sa jonction avec l'embranchement du lac Long. Ce n'est qu'une ville officielle avec hôtels du lieutenant-gouverneur, du Parlement, du commandant, caserne, prison, etc. Ses colons, après y avoir afflué vers 1883, l'ont désertée, à cause de la stérilité du pays.

**REGINO.** Rivière du dép. de la *Corse* (V. ce mot, t. XII, p. 1085).

**RÉGINON**, chroniqueur du xe siècle, né de parents nobles à Altrip, bourg sis sur le Rhin au-dessous de Spire, prit l'habit monastique dans l'abbaye de Prüm dont il devint abbé en mai 892; mais il fut déposé en 899, victime de la jalousie de quelques moines qui l'avaient desservi auprès du roi Charles le Simple. L'évêque de Trèves, Ratbod, lui confia la direction du monastère de Saint-Martin de la même ville, qu'il restaura, et dont il resta abbé jusqu'à sa mort, survenue en 915. Réginon composa une *chronique* qui s'étend de la naissance du Christ jusqu'à l'année 906; il la dédia en 908 à Adalberon, évêque d'Augsbourg. Dans le premier livre qui s'étend jusqu'à la mort de Charles-Martel, c.-à-d. jusqu'à l'année 741, Réginon n'a donné que des extraits des chroniques plus anciennes, la chronique de Bède, le martyrologe d'Adon, l' *Historia Francorum*, les *Gesta Dagoberti*, l'*Histoire des Lombards* de Paul Diacre, les *Annales de Saint-Amand*, des vies de saints. Le second livre, qui comprend le récit des événements de 741 à 813, n'est qu'une transcription des annales de Lorsch, *Annales Laurissenses majores*. Le troisième livre de 813 à 906 est donc le seul qui puisse donner des renseignements utiles à l'histoire; car Réginon s'y est servi de notes annalistiques consignées sur les tables pascales de l'abbaye de Prüm, et d'une collection de lettres dont la plupart étaient relatives au divorce du roi Lothaire; pour le reste, il se fonde sur la tradition orale et ses souvenirs personnels. Un moine de Saint-Maximin de Trèves a continué la chronique de Réginon jusqu'à l'année 967. La première édition de la chronique de Réginon a été donnée à Mayence en 1521 par Sébastien de Rotenhan; Pertz l'a publiée en 1826, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. I, pp. 537-629; l'édition la plus récente comprenant la continuation est celle de F. Kurze, en 1890, dans les *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum* (Hannovre, 1890, in-8). Réginon est, en outre, l'auteur d'un recueil de canons *De synodalibus causis æcclesiasticisque disciplinis*, composé sur l'ordre de Ratbod, archevêque de Trèves, imprimé pour la première fois par Joach. Hildebrand, à Helmstadt, en 1659, réédité par Baluze en 1671, à Paris, et, d'après Baluze dans la *Patrologie latine* de Migne, vol. CXXXII. On lui doit encore une lettre sur la musique, *De armonica institutione*, adressée à l'archevêque Ratbod, et que Kurze a publiée partiellement. M. Prou.

Bibl. : H. Ermisch, *Die Chronik des Regino;* Gœttingue, 1872, in-8. — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 6e éd., t. I, pp. 259-262. — G. Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire carolingienne*, p. 27.

**REGIOMONTANUS** (Johannes Müller, dit), mathématicien et astronome allemand, né à Unfind, près de Kœnigs-

berg, le 6 juin 1436, mort à Rome le 6 juil. 1476. Son surnom de *Regiomontanus* est la traduction latine de *Kœnigsbergien*, Kœnigsberg voulant dire en allemand *mont royal*. On le trouve, du reste, également dénommé dans les écrits du temps : *Joannes de Monte Regio*, *Joannes de Regiomonte*, *Johannes Kœnigisberger*, *Hans von Kœnigsberg*, *Molitor*, *Moller*, etc. On nesait que peu de chose sur son enfance. A l'âge de seize ou dix-sept ans, il se rendit à Vienne, où le célèbre Georg von Peuerbach, qui professait alors à l'Université, l'initia aux mathématiques et à l'astronomie. Il y enseigna à son tour, quelque temps, avec le plus grand succès, succéda même à son maître dans sa chaire, en 1461, mais, vers la fin de la même année, partit pour l'Italie en compagnie du cardinal Bessarion. Il avait principalement en vue de se perfectionner dans la connaissance de la langue grecque, afin de pouvoir étudier dans les textes originaux les ouvrages des anciens astronomes. De fait, il travailla à une traduction de l'*Almageste*, et il signala les fautes grossières commises dans la sienne par Georges de Trébizonde. En 1468, il revint à Vienne, puis vécut à Ofen (Budapest), à la cour de Mathias Corvin, et, en 1471, alla s'établir à Nuremberg, près d'un riche propriétaire de cette ville, Bernhard Walther, avec lequel il était intimement lié et qui lui fournit les moyens d'installer, en même temps qu'un observatoire et un atelier de construction d'instruments, une imprimerie scientifique devenue bientôt célèbre par la beauté de la correction de ses éditions. Il répartit cependant, au bout de trois années, pour l'Italie, où le pape Sixte IV l'avait appelé pour l'aider à réaliser la réforme du calendrier. Il mourut à Rome, à quarante ans, de la peste, d'après les uns, assassiné, d'après les autres, par les fils de Georges de Trébizonde, qui auraient ainsi vengé dans son sang la mémoire de leur père. Il a exercé une influence considérable sur les progrès des mathématiques et de l'astronomie. Le premier en Allemagne, il s'attacha sérieusement à l'étude de l'algèbre, dont il perfectionna et vulgarisa les méthodes. Il préconisa aussi l'emploi des tangentes, et on doit le considérer comme le fondateur de la trigonométrie moderne. Les instruments d'astronomie qu'il imagina, et ses *Ephémérides*, reconnues depuis fort exactes, contribuèrent puissamment, de leur côté, aux grandes découvertes géographiques du xv^e siècle : Vasco de Gama, notamment, et Christophe Colomb en firent usage. Enfin on lui doit les premiers calculs de comètes dignes de ce nom et toute une série de travaux d'une remarquable érudition sur les miroirs ardents, les conduites d'eau, les poids et mesures, etc. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Calendarium novum*, en allem. et en lat. (Nuremberg, 1473) ; *Ephemerides ab anno 1475-1506* (Nuremberg, 1474 : continué par B. Walther et publié en 1544 par Schoner) ; *Disputationes contra Gerardi Cremonensis in planetarum theorias deliramenta* (Nuremberg, 1475) ; *Tabulæ directionum profectionumque* (Nuremberg, 1475) ; *De reformatione calendarii* (Venise, 1484) ; *J. de Monte Regio et G. Purbachii Epitome* (Venise, 1496) ; *De cometæ magnitudine longitudineque* (Nuremberg, 1531) ; *De triangulis omnimodis* (Nuremberg, 1533) ; *Problemata astronomica* (Nuremberg, 1541). Quant à la *Chiromancie* et à la *Physiognomonie* qu'on lui a aussi attribuées, elles sont apocryphes. L. S.

Bibl. : Ziegler, *Regiomontanus*; Dresde, 1874. — M. Cantor, *Vorlesungen ueber Geschichte der Mathematik*, t. II, part. 2; Leipzig, 1892.

**RÉGIS** (Saint Jean-François), né au château de Foncouverte (diocèse de Narbonne) en 1597, mort en 1640; béatifié par Clément XI, en 1716 ; canonisé par Clément XII, en 1737. Fête le 16 juin. — Entré dans l'ordre des jésuites en 1616, il y fut employé à l'enseignement pendant quelques années; puis il travailla, avec un zèle dont l'effet était augmenté par une merveilleuse austérité, à la mission intérieure, principalement dirigée alors contre les protestants, dans le Bas-Languedoc, le Velay et le Vivarais. En une épidémie qui sévissait dans les Cévennes, il fit preuve d'une vaillante abnégation. Il fut enterré à Louvesc, où de nombreux miracles ont rendu célèbre son tombeau. — En souvenir de son dévouement aux intérêts des pauvres, une œuvre destinée à faciliter leur mariage a été fondée sous son nom. E.-H.V.

Bibl. : L. Daubenton, *Vie de François Régis*. — Montezun, *Histoire de l'église de Notre-Dame-du-Puy*, 1854, in-12.

**RÉGIS** (Pierre-Sylvain), philosophe français, né près d'Agen en 1632, mort en 1707. Il fit les plus brillantes études chez les jésuites de Cahors. Venu à Paris pour s'y préparer au doctorat théologique, il fut séduit par la philosophie de Descartes que Rohault enseignait alors dans des conférences publiques. Il consacra dès lors toute sa vie à répandre et à défendre la « philosophie nouvelle ». D'abord chargé d'une véritable *mission* dans le Midi, il enseigne à Toulouse en 1665, puis à Aigues-Mortes, enfin à Montpellier en 1671. De retour à Paris, il y continua les conférences de Rohault jusqu'au jour où il fut enveloppé dans la persécution cartésienne et reçut de l'archevêque de Paris l'ordre de renoncer à cette prédication publique. Dès lors, c'est par le livre qu'il poursuivit son apostolat. Il publia, non sans de grandes difficultés, un *Système de philosophie contenant la logique, la métaphysique, la physique et la morale* (Paris, 1690, 3 vol. in-4). Dans les années suivantes, il dirige la défense cartésienne contre les attaques de Huet et de ses amis : *Réponse au livre qui a pour titre : Censura philosophiæ cartesianæ* (Paris, 1691, in-12) ; *Réponse aux réflexions critiques de M. Duhamel sur le système cartésien de M. Régis* (Paris, 1692, in-12). Dans le *Journal des savants* (années 1693 et 1694), il soutient une polémique très vive contre Malebranche. Enfin il publia un dernier grand ouvrage : *Usage de la raison et de la foi, ou l'accord de la raison et de la foi* (Paris, 1704, in-4), suivi d'une *Réfutation de l'opinion de Spinoza touchant l'existence et la nature de Dieu*. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en même temps que Malebranche, en 1699 ; quand il mourut, il jouissait depuis longtemps de la plus grande célébrité.

L'œuvre de Régis a surtout été d'enseignement et de polémique, et il n'a jamais prétendu fonder un système original. Il a voulu seulement lutter, d'une part, contre les adversaires du cartésianisme, d'autre part, contre les cartésiens dissidents. Pourtant ce disciple si fidèle et si convaincu fut amené, principalement par sa lutte contre Malebranche, à modifier la doctrine du maître dans le sens de l'empirisme. Signalons quelques-unes de ses théories les plus importantes. — Son *Système de philosophie* portait comme épigraphe : *De omnibus quæ fiunt, salvis quæ sunt Dei et Cæsaris ;* comme Descartes lui-même, il n'exceptait donc de son étude que la religion et la politique. Plus tard, contraint par le succès même du cartésianisme et les polémiques engagées, il dut préciser cette idée dans son *Accord de la raison et de la foi*. Il leur assigne, comme dit Fontenelle, « des objets et des emplois si séparés qu'elles ne peuvent plus avoir... aucune occasion de se brouiller ». La raison a son ordre et la foi a le sien, et comme aucune contradiction réelle n'est possible entre elles, il faut les tenir distinctes sans vouloir les appuyer l'une sur l'autre. Hostile aux tentatives pour rationaliser la foi, Régis ne creuse pas jusqu'aux conciliations profondes tentées par Malebranche et Leibniz ; il se contente de maintenir une distinction qui paraît très purement cartésienne. — Dans les controverses sur l'origine des idées, Régis prend parti contre les idées innées : toutes nos connaissances viennent des sens, et les idées dites innées ne diffèrent des idées adventices que par leur « présence continue » dans l'esprit, étant impliquées dans toutes nos connaissances expérimentales et particulières. L'innéité véritable se ramène ainsi à la simplicité et à la généralité. La théorie si pro-

fonde des « vérités éternelles » disparaît complètement de son cartésianisme simplifié. — C'est surtout sur la question des rapports de la pensée et de l'étendue que Régis s'est éloigné de Descartes. Pour lui, l'âme n'est pas l'objet d'une connaissance plus aisée et plus certaine que le corps, car, de même que tout phénomène spirituel prouve l'existence de la pensée, de même la conception de tout mode corporel implique l'existence de l'étendue. Au lieu donc d'admettre, comme Descartes et la plupart de ses disciples, une sorte de subordination de l'étendue à la pensée, Régis insiste fortement sur l'égale réalité des deux substances.

En somme, cartésien timide et circonspect, fortement attaché au dualisme, effrayé surtout des tendances idéalistes de Malebranche et se rejetant par réaction vers l'empirisme, Régis semble n'avoir pas eu une claire vue des difficultés que soulevait la métaphysique de Descartes et qui ont déterminé l'évolution du système. Il a fidèlement exposé et défendu la doctrine du maître, sans peut-être en saisir profondément l'esprit. G. Beaulavon.

Bibl. : Les principales œuvres de Régis ont été citées au début de cet article. Sur Régis et sa doctrine, consulter : Fontenelle, *Eloge de Régis*, *Œuvres*, t. VI, p. 135, éd. Bastien ; Paris, 1790. — Damiron, *Essai sur l'hist. de la philos. en France au* XVII*e siècle ;* Paris, 1846, t. II, liv. IV, ch. III. — Surtout Fr. Bouillier, *Hist. de la philos. cartés.*; Paris, 3e éd., 1868, t. I, ch. XXIV (étude reproduite textuellement à l'art. *Régis*, du *Diction. des Sciences philos.*, de Franck), t. II, ch. X et *passim*. — Kuno-Fischer, *Gesch. der neuern Philos.*, t. I, part. II, liv. I, ch. II.

**RÉGIS** (Jean-Baptiste), jésuite français. Missionnaire en Chine, il y travailla, avec les PP. Bouvet, Jartoux, Fridelli et Cardoso, à la carte générale des Etats de l'empereur Khang-Hi (1708-15). Il fit, en outre, une traduction latine du *Li-Hing*, livre classique chinois. Elle a été publiée par J. Mohl (Stuttgart, 1834-39, 2 vol. in-8).

**REGISSEUR** (V. Théâtre).

**REGISTRE. I. Droit administratif.** — Certaines administrations publiques, divers fonctionnaires ou officiers publics sont tenus d'inscrire chronologiquement sur des registres les actes qu'ils reçoivent ou qu'ils rédigent. Les plus importants de ces registres sont ceux de l'état civil dont il a été parlé aux mots Acte, t. I, 461-463 ; Archives, t. III, 759, et Etat civil, t. XVI, 498.

Les ministres, les préfets, les chefs des grands services publics, tiennent un registre où ils inscrivent toutes les lettres qu'ils reçoivent, avec mention de leur date d'arrivée, de leur contenu sommaire et du service auquel ils la renvoient pour réponse.

Les conseils municipaux sont pourvus d'un registre, coté et paraphé par les sous-préfets, où sont mentionnés, par ordre de date, les résultats de leurs délibérations.

L'administration doit veiller à la bonne tenue de ces registres qui non seulement constituent une mesure d'ordre, mais qui peuvent en certains cas être invoqués comme preuves devant les tribunaux. R. S.

**II. Féodalité.** — Registre terrier (V. Terrier).

**III. Musique.** — Les registres, dans l'orgue, sont de longues règles plates glissant dans des rainures à la partie supérieure du sommier (V. Orgue). Elles commandent chacune des rangées de tuyaux qui constituent un jeu et sont percées d'autant de trous qu'il y a de tuyaux. Selon qu'elles sont avancées ou reculées, l'air peut avoir accès ou non dans le pied de chaque tuyau. L'organiste, par l'intermédiaire de divers leviers intérieurs, les fait mouvoir en tirant ou repoussant des boutons placés tout autour des claviers, et qui correspondent à chaque jeu. Dans le langage courant, ces boutons, seule partie visible du mécanisme, sont aussi appelés registres. La *registration*, c.-à-d. l'art de combiner entre eux les différents jeux, n'est pas une des moindres parties du talent de l'organiste. Les ressources d'un grand instrument sont pour ainsi dire innombrables dans des mains habiles. Employer avec goût ces mille sonorités diverses, en créer sans cesse de nouvelles par de judicieux mélanges, c'est le propre des grands artistes. C'est là un art, analogue à celui de l'orchestration, mais qui s'exerce dans des conditions tout autres et qui produit des effets qui n'appartiennent qu'à lui.

En parlant des voix ou des instruments, on appelle aussi *registre* une certaine partie de leur échelle qui se distingue par quelque qualité de timbre, de hauteur ou d'émission. H. Q.

**IV. Mécanique.** — Le *registre* est un mécanisme disposé dans un conduit de gaz ou de vapeur et destiné à régler le débit, le passage du fluide. Dans l'installation des chaudières à vapeur, la cheminée doit pouvoir débiter le maximum des gaz que peut fournir le foyer, c.-à-d. le poids des gaz produits lorsque l'allure du foyer est la plus grande possible ; or, l'allure dépend de la quantité d'air qui afflue, et celle-ci est proportionnelle au tirage ; il faut donc pouvoir régler le tirage pour régler l'activité de la combustion. Cette réglementation du tirage s'obtient, soit par la manœuvre de la porte du cendrier, soit à l'aide d'obstacles que l'on place dans les carneaux et qui ont pour but de faire varier la résistance et, par suite, le débit. Ces obstacles sont des *registres :* ce sont des plaques de tôle ou de fonte que l'on fait glisser de haut en bas (*registres glissants*) ou tourner autour d'axes fixes (*registres tournants*).

Le *registre glissant* (fig. 1) se déplace dans une fente

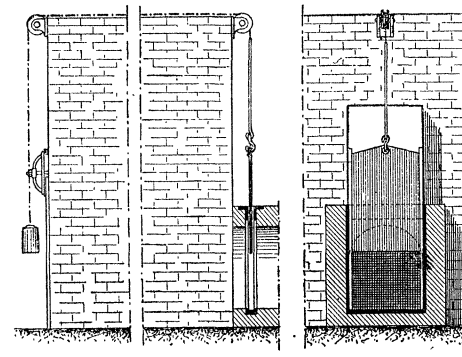

Fig. 1. — Registre glissant.

ménagée en un point de la voûte des carneaux. La commande se fait par des chaînes ou des transmissions de mouvement quelconques, qui aboutissent à des leviers ou à des contrepoids. Le plus souvent, on emploie une chaîne à contrepoids. L'inconvénient de ce dispositif consiste dans la rentrée d'air froid qui se fait par la fente pratiquée dans la voûte du carneau et qui contrarie le tirage. Le registre tournant (fig. 2) est un disque de même forme que la section du carneau portant en son milieu un axe vertical qui s'appuie, à sa partie inférieure, sur un pivot saillant et qui traversant, à l'autre extrémité, la voûte du carneau, porte une manette à laquelle s'attache la transmission de mouvement que commande le chauffeur. — Le réglage par le registre est beaucoup plus facile que celui obtenu par la porte du cendrier, c.-à-d. que la variation ou débit pour une variation de section déterminée est plus faible avec le premier moyen qu'avec le second.

On a essayé de régler automatiquement la combustion à l'aide du registre, de manière à maintenir, dans le générateur, une pression sensiblement constante : tels sont le registre pyrométrique Cleuet et le registre régulateur, système Belleville.

*Registre Cleuet.* Cet appareil fonctionne sous l'influence de la température des gaz chauds. Il se compose d'un fléau horizontal en fonte, portant d'un côté le registre et de l'autre un contrepoids suspendu à une tige articulée actionnant une aiguille qui se meut devant un cadran ; un tirant en cuivre fait fonctionner le fléau et, par suite, le

registre, suivant la température qui augmente ou diminue sa longueur.

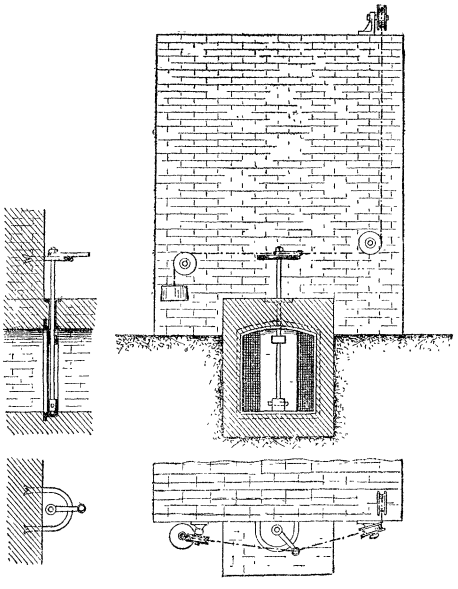

Fig. 2. — Registre tournant.

*Registre régulateur de combustion et de pression, système Belleville* (fig. 3). Dans cet appareil, le registre automatique est mû par la pression de la chaudière. Il se compose d'un cylindre en fonte dans lequel est suspendu un ressort particulier appelé ressort Belleville, et formé d'un certain nombre de disques tronconiques très aplatis, placés alternativement l'un contre l'autre par la petite et par la grande base avec interposition d'une rondelle en caoutchouc et de toile métallique. La tige du ressort passe à l'extérieur par une gaine creuse et agit sur un levier dont l'extrémité commande le registre. L'intérieur du ressort est à la pression atmosphérique; le cylindre en fonte qui le contient est plein d'eau et est mis en communication avec la vapeur de la chaudière. Sous l'influence de la pression, les ressorts fléchissent et provoquent la fermeture du registre et inversement (V. Tirage et Cheminée).

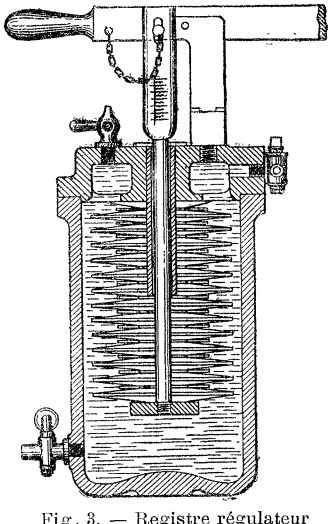

Fig. 3. — Registre régulateur Belleville.

E. Laye.

**REGIUS** (Henry de Roy ou Le Roy, plus connu sous le nom latinisé de *Regius*), né à Utrecht. Professeur de médecine à l'Université de cette ville, il fut célèbre dans l'école cartésienne par son attachement pour Descartes et par son schisme ou sa trahison. Dès 1638 il enseignait à Utrecht la philosophie nouvelle, et, après la mort de son collègue Renéri, en 1639, il devint le principal disciple de Descartes et comme son premier représentant en Hollande. Mais par sa légèreté et son indiscrétion, il donna des armes contre Descartes à Gisbert de Voet ou Voétius et faillit compromettre cette tranquillité que Descartes se donnait tant de soins pour assurer. Persécuté lui-même, Regius finit par se détacher peu à peu de Descartes ; une brouille survint entre eux, et dans la préface à l'édition française des *Principes de philosophie* (1646), Descartes dut « le désavouer entièrement ». Après la mort de Descartes, Regius effaça le nom même de Descartes de ses ouvrages et publia sous son propre nom les idées de son maître.

G. Beaulavon.

Bibl. : Baillet, *Vie de Descartes*, l. IV, V, VI et VII, *passim*. — *Correspondance de Descartes*, 2e vol. de l'éd. Adam et Tannery. — Fr. Bouillier, *Hist. de la philos. cartésienne*, ch. xii, pp. 260-268. — Kuno-Fischer, *Gesch. der neuern Philos.*, 3e éd., 1re part., l. I, ch. vi et vii.

**RÉGLAGE. I.** Horlogerie. — Pour régler une pendule ou une montre ordinaire, c.-à-d. pour la faire avancer ou reculer, il suffit de faire varier convenablement la longueur du balancier ou du spiral (V. Balancier, t. X, p. 75). Pour les chronomètres de marines, ce qu'on appelle le réglage est l'observation de sa marche, la constatation de ses variations : on en déduit, par la correction correspondante, l'heure exacte (V. Chronomètre, t. XI, p. 306).

II. Artillerie. — *Réglage du tir* (V. Tir).

**RÈGLE. I. Mathématiques.** — Le mot règle a reçu en mathématiques quelques acceptions bien déterminées.

*Règle de trois.* Problème dans lequel il existe trois données et une inconnue formant à elles quatre une proportion, d'où il est facile de déduire l'inconnue. Exemple : $3^{lit},25$ d'huile pèsent $2^{kg},90$, quel est le poids de $5^{lit},75$ d'huile ? — Le poids cherché $x$ est donné par la formule

$$\frac{3,25}{5,75} = \frac{2,90}{x},\ x = \frac{5,75 \times 2,90}{3,25}$$

qui exprime que les volumes d'huile sont proportionnels à leurs poids.

*Règle de trois composée.* C'est un problème qui peut se résoudre à l'aide de plusieurs règles de trois ordinaires (simples comme l'on dit quelquefois). Exemple : 15 ouvriers en 8 jours ont déblayé 55 m. cubes de terre, combien 12 ouvriers en 17 jours pourront-ils déblayer de mètres cubes de terre ? — Si l'on admet que la quantité de terre déblayée est proportionnelle : 1° au temps; 2° au nombre d'ouvriers employés, on décomposera le problème comme il suit : 15 ouvriers en 8 jours ont déblayé 55 m., 12 ouvriers en 8 jours déblayeront $x$, soit :

$$\frac{15}{12} = \frac{55}{x},\ x = \frac{55 \times 12}{15};$$

12 ouvriers en 8 jours ont déblayé $x$, 12 ouvriers en 17 jours déblayeront $y$, et on aura :

$$\frac{8}{17} = \frac{x}{y}$$

d'où l'on déduira :

$$y = \frac{17 \times x}{8} = \frac{17 \times 55 \times 12}{15 \times 8}.$$

*Règle de partage.* Elle a été expliquée au mot Proportionnel.

*Règle de mélange ou d'alliage.* Problème qui a pour but de trouver le poids, le prix, etc., d'un mélange de substances dont on connaît les poids, les prix, etc. Voici un exemple de ce genre de questions : on mélange $a$ litres de vin à $\alpha$ francs, $b$ litres de vin à $\beta$ francs, $c$ litres de vin à $\gamma$ francs, etc., quel sera le prix $x$ du litre du mélange ? On a évidemment

$$x = \frac{a\alpha + b\beta + c\gamma \ldots}{a + b + c \ldots}$$

et dans cette formule on peut regarder une quelconque des quantités $a$, $b$, ... $\alpha$, $\beta$, ... comme inconnue, ce qui correspond à autant de problèmes que l'on peut considérer comme faisant partie des règles du mélange.

*Règles d'intérêt.* On en a parlé au long aux art. Annuité, Intérêt, etc.

Les règles de trois, de mélange, d'intérêt sont les problèmes les plus simples que l'on résout en arithmétique et ils font partie de tous les programmes élémentaires.

*Règle de fausse position.* Ainsi appelée par les instituteurs, ou *méthode des parties proportionnelles*, elle a pour but, quand on connaît deux valeurs approchées d'une racine d'une équation $f(x) = 0$, d'en trouver une valeur plus approchée; elle consiste à admettre (à faire cette *fausse supposition*) que les accroissements de $f(x)$ sont proportionnels aux accroissements de $x$, et, en désignant par $a$ et $b$ les valeurs approchées connues de $x$, à poser

$$\frac{f(a) - f(b)}{a - b} = \frac{f(x) - f(a)}{x - a}$$

ou comme $f(x) = 0$

$$(1) \qquad \frac{f(a) - f(b)}{a - b} = \frac{f(a)}{a - x}$$

d'où l'on tire $x$. Géométriquement, cela revient à remplacer l'arc de la courbe $f(x) = y$ par une ligne droite passant par les points $a, f(a)$ et $b, f(b)$. Dans les problèmes que l'on donne à résoudre aux examens pour l'obtention du brevet d'instituteur et pour lesquels on emploie la méthode de fausse position, la fonction $f(x)$ est du premier degré, en sorte que $a$ et $b$ peuvent être choisis arbitrairement par les candidats et la méthode fournit, non pas une valeur plus approchée, mais la valeur exacte de la racine. — Mais la règle de fausse position a en réalité une importance beaucoup plus grande, c'est peut-être la méthode d'approximation la meilleure que l'on puisse employer pour résoudre les équations, aussi ne sera-t-il pas mauvais d'indiquer la limite de l'erreur commise sur $x$ en faisant usage de la formule (1). — Si l'on pose

$$f(x) - \left[ f(a)\frac{x - b}{a - b} + f(b)\frac{x - a}{a - b} \mathrm{A}(x - a)(x - b) \right] = \varphi(x)$$

la fonction $\varphi(x)$ s'annule pour $x = a$ et pour $x = b$; quel que soit A, on peut essayer de déterminer A de telle sorte qu'elle s'annule encore pour une valeur de $x$ comprise entre $a$ et $b$, il faut pour cela que non seulement $\varphi'(x)$ s'annule deux fois entre $a$ et $b$, mais que

$$\varphi''(x) = \frac{d^2\varphi}{dx^2}$$

s'annule encore entre $a$ et $b$. Or

$$\varphi''(x) = f''(x) - 2\mathrm{A}$$

A est donc égal à $-\frac{\varphi''(\theta)}{2}$, $\theta$ désignant une valeur comprise entre $a$ et $b$, en sorte que si $f(x) = 0$ a réellement une racine comprise entre $a$ et $b$, on a :

$$f(x) = f(a)\frac{x - b}{a - b} + f(b)\frac{x - a}{b - a} - \frac{f''(\theta)}{2}(x - a)(x - b).$$

Si l'on pose $f(x) = 0$, on a donc :

$$x = \frac{bf(a) - af(b)}{f(a) - f(b)} + \frac{f''(\theta)}{2}\frac{(x - a)(x - b)}{f(a) - f(b)}(a - b)$$

l'erreur commise en prenant

$$x = \frac{bf(a) - af(b)}{f(a) - f(b)}$$

est donc inférieure en valeur absolue à

$$\frac{\mathrm{M}}{2}\frac{(a - b)^3}{f(a) - f(b)}$$

M désignant une valeur supérieure au maximum de $f''(x)$ entre $a$ et $b$. (Il est sous-entendu que $f''(x)$ doit être fini et bien déterminé entre $a$ et $b$.) H. Laurent.

**II. Instrument de mesure.** — La règle est un instrument qui sert au tracé des lignes droites. Elle est formée d'une lame de bois, de métal ou de verre, de longueur variable, mais toujours mince et étroite et souvent graduée. Pour qu'une règle soit de bonne qualité, il faut qu'après avoir tracé une ligne en appuyant un crayon contre son bord et en la retournant (c.-à-d. après l'avoir fait tourner de 180°), on puisse faire coïncider exactement son bord avec la ligne que l'on vient de tracer. Les anciens employaient, entre autres règles, une règle de plomb de faible épaisseur, et par conséquent flexible, qu'Aristote appelle *Lesbienne*, et avec laquelle on pouvait relever et conserver provisoirement l'inclinaison des angles formés par les pierres seulement équarries qu'ils utilisaient dans leur appareil connu sous le nom d'*opus incertum* (V. t. III, p. 384, fig. 3, *Appareil pelasgique, Opus incertum*). Dans les ateliers on se sert souvent, pour tracer sans le secours d'équerres des lignes parallèles équidistantes ou non, de deux règles de bois, dites *règles parallèles*, maintenues par des lames de métal qui leur permettent de s'éloigner ou de se rapprocher sans perdre leur parallélisme. La *règle-à-plomb* est une règle de bois un peu épaisse, au milieu de laquelle est légèrement creusée une ligne droite verticale qui reçoit le fil d'un plomb attaché au sommet d'un niveau en bois : en posant le niveau sur la règle et la règle elle-même sur un ouvrage de maçonnerie ou de menuiserie, on s'assure de l'*à-plomb* de cet ouvrage. Charles Lucas.

Règle à Calculs (V. Arithmomètre).

Règle Géodésique (V. Base, t. V, p. 573).

**III. Astronomie.** — Constellation du ciel austral imaginée par Lacaille, et située avec l'*Équerre* (V. ce mot), au-dessous de la queue du Scorpion).

**IV. Artillerie.** — Règle de pointage (V. Tir).

**V. Droit romain.** — Règle catonienne. — Cette règle de droit est, comme toutes les règles juridiques, un principe général servant de solution à un groupe de cas particuliers identiques. Elle fut posée par Caton le Jeune, fils de Caton le Censeur. De là son nom : *Catoniana regula, Catoniana sententia, Catonis regula.* Elle est relative à la validité des legs. Pour apprécier la validité d'un legs, il faut, selon Caton, se replacer par la pensée au jour où le testament a été fait et supposer que le testateur est mort ce jour-là. Si à ce moment le legs est sans effet, *inutile*, par suite d'un obstacle de fait, empêchant l'exécution immédiate, son inefficacité persiste, quand bien même le décès du testateur ne surviendrait qu'après : *quod si testamenti facti tempore decessisset testator, inutile foret, id legatum quandocunque decesserit non valere.* C'était dire implicitement que la disparition de l'obstacle initial reste sans influence. Nul dès le principe, le legs demeure tel, quels que soient les événements ultérieurs. L'idée dont s'était inspiré le juriste Caton est un des caractères essentiels de l'acte juridique dans le vieux droit romain. Pour l'ancien droit, un acte doit naître entouré de toutes les conditions exigées pour sa perfection. Si l'une d'elles fait défaut, l'avenir est impuissant à réparer ce vice originel, à rendre valide ce qui était inefficace. C'est ce que les jurisconsultes des époques suivantes traduisirent en une autre formule qui n'est que la généralisation de la règle catonienne : *quod initio vitiosum est non potest tractu temporis convalescere.* Ils cherchèrent d'ailleurs à contenir l'application de la règle dans des limites raisonnables. On déclara qu'elle ne convenait pas aux legs dont le *dies cedens* est placé à une date postérieure au décès, à ceux subordonnés à une condition dont on ne connaîtra la réalisation qu'après la mort du testateur, à tous les legs conditionnels. Dans cet esprit de réaction contre la règle, on décida qu'elle ne concernait pas les lois caducaires, *ad novas leges non pertinet*, c.-à-d. qu'elle ne visait pas les obstacles provenant du défaut de *jus capiendi.* D'autre part, il était naturel qu'on cherchât à étendre son domaine à des dispositions à cause de

mort semblables au legs, par exemple au fidéicommis particulier, à l'affranchissement testamentaire. C'est ce qui fut admis. Si la règle catonnienne a eu dans la doctrine romaine un tel succès, ce n'est pas à son contenu qu'elle le doit, c'est plutôt parce qu'elle marque une date dans la formation de la science juridique. Elle apparaît au moment où les juristes cessent d'être des casuistes et tentent de dégager de l'ensemble des solutions d'espèce l'idée qui les commande et la pensée commune qui les relie. C'était un premier essai de systématisation que les époques postérieures devaient perfectionner. Gaston MAY.

**VI. Théologie.** — RÈGLE DE FOI (V. DOGME, et spécialement ÉGLISE, t. XV, p. 616, 2e col.).

**VII. Histoire religieuse.** — RÈGLES MONASTIQUES (V. RELIGIEUX et RELIGIEUSES).

**VIII. Diplomatie.** — RÈGLES DE CHANCELLERIE (V. CHANCELLERIE).

BIBL. : DROIT ROMAIN. — Dig., *De regul. Caton.* 34, 7. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*; Paris, 1891, p. 1072. 4e éd., in-8. — GIRARD, *Manuel élément. de droit romain*; Paris, 1898. p. 895, 2e éd., in-8. — MACHELARD, *Dissertations de droit romain*; Paris, 1882, pp. 469-541, in-8. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionn. des antiq. grecques et romaines*, v° *Jurisconsulti*, p. 717, article de CUQ.

**RÈGLEMENT. I. Droit administratif.** — RÈGLEMENT ADMINISTRATIF (V. RÉGLEMENTATION).

RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (V. DÉCRET).

**II. Procédure.** — RÈGLEMENT DE JUGES. — Pour saisir ce que l'on doit entendre par là, il faut supposer un conflit entre deux juridictions de l'ordre civil (ce mot étant pris par opposition aux juridictions de l'ordre administratif). Ce sont, par exemple, deux tribunaux civils qui se déclarent tous deux compétents pour statuer sur un litige, ou bien cette déclaration de compétence émane d'une justice de paix d'une part, d'un tribunal civil ou d'un tribunal de commerce d'autre part, ou bien encore c'est un tribunal civil ou un tribunal de commerce qui prétendent tous deux connaître du litige, ou enfin la compétence est revendiquée par deux cours d'appel. Il y a, dans tous ces cas, un *conflit positif* entre deux tribunaux, et il était de toute nécessité qu'une juridiction supérieure à ces deux tribunaux vînt *régler* lequel serait, en définitive, appelé à connaître de la contestation. Le conflit peut aussi se présenter sous la forme négative, par exemple si les deux juridictions se déclarent toutes deux incompétentes, et il était, en pareil cas, non moins indispensable qu'un tribunal supérieur vînt imposer à l'unes d'elle l'obligation de statuer sur la contestation. La mission qui incombe à cette juridiction supérieure est désignée sous le nom de *règlement de juges*. Il peut se faire d'ailleurs qu'on ait recours au règlement de juges avant que le conflit soit déclaré. Deux tribunaux sont saisis d'un différend, mais ils n'ont rendu encore aucune décision sur leur compétence, on pourra prévenir le conflit au moyen d'une instance en règlement de juges, mais les parties ont encore la ressource d'opposer l'exception de litispendance ou d'incompétence. On décide également qu'il y a lieu à règlement de juges lorsque des tribunaux différents ont à connaître de deux litiges ayant entre eux un rapport de connexité. Ici aussi il y a lieu de remarquer que l'exception de connexité peut permettre d'arriver au même résultat.

*De la juridiction appelée à régler de juges.* — C'est à la juridiction *immédiatement supérieure* aux deux tribunaux en conflit qu'il appartiendra de désigner celui à qui devra être déféré le jugement de la contestation. Des exemples nous montreront l'idée du législateur. Le conflit se produit-il entre deux tribunaux de paix, l'instance en règlement de juges sera portée devant le tribunal de l'arrondissement dont ils font partie. S'ils ne font pas partie du même arrondissement, mais ressortissent à la même cour, le règlement de juges appartiendra à cette cour ; il appartiendra à la cour de cassation si les deux tribunaux se trouvaient chacun dans un ressort différent ; la cour suprême est, en pareil cas, la seule juridiction qui soit immédiatement supérieure aux tribunaux en conflit. Si le conflit s'élève entre deux tribunaux civils ou entre un tribunal civil et un tribunal de commerce, ou bien encore entre l'un de ces tribunaux et une justice de paix, le règlement de juge sera l'œuvre de la cour d'appel à laquelle ressortissent ces juridictions, il sera l'œuvre de la cour de cassation s'ils n'appartiennent pas au même ressort. Le conflit entre deux cours d'appel sera toujours réglé par la cour de cassation, seule juridiction qui leur soit supérieure (V. C. de procéd. civ., art. 363).

*De la procédure en règlement de juges.* La procédure s'ouvre par une requête présentée au tribunal qui doit connaître du règlement. Ce tribunal accordera ou refusera l'autorisation de former la demande par un jugement qui sera sujet à appel ou à recours en cassation dans les termes du droit commun. Ce jugement sera signifié par le demandeur à la partie adverse avec assignation au domicile de l'avoué de celle-ci, et s'il n'y a pas d'avoué en cause, à personne ou domicile. Cette signification devra être faite dans la quinzaine à compter du jour du jugement ou de l'arrêt (art. 365). Si le demandeur en règlement de juges n'a pas assigné dans ce délai, il demeurera déchu du règlement de juges sans qu'il soit besoin de le faire ordonner, et les poursuites pourront être continuées dans le tribunal saisi par le défendeur en règlement (art. 366). Ce dernier article ne pourra s'appliquer au cas de conflit négatif : il ne peut, en effet, être question d'exercer des poursuites devant un tribunal qui se déclare incompétent. On décide généralement qu'en pareil cas la déchéance édictée par l'art. 366 n'empêchera pas celui qui l'a encourue de former une nouvelle demande en règlement de juges. Lorsque le règlement de juges sera de la compétence de la cour de cassation, c'est la chambre des requêtes qui statuera. On suivra devant chaque juridiction les règles de procédure usitées devant elle.

Paul NACHBAUR.

**III. Architecture.** — Opération qui consiste à appliquer en regard des prix portés sur un mémoire de travaux, et après que la vérification a montré que ces travaux avaient été convenablement exécutés, les prix en usage dans la localité. Dans les grands centres de population ou pour les travaux ressortissant aux différentes administrations, les prix de règlement sont réunis dans un ouvrage appelé *Série des prix*, et cette série est dite *générale*, lorsqu'elle comprend les prix applicables à tous les corps d'état, et *spéciale*, si elle ne comprend que les prix appliqués à une certaine nature de travaux. Un mémoire est dit *en règlement*, *à prix justes ou à prix nets*, lorsque les prix qui y sont portés sont ceux que le vérificateur doit accorder et, par contre, il est dit *en demande*, lorsque ces prix sont majorés d'un cinquième et quelquefois plus. Les prix de règlement comprennent le plus souvent : 1° des *déboursés* pour la main-d'œuvre et les fournitures ; 2° des *faux frais* calculés sur la main-d'œuvre seulement ; 3° des *bénéfices* appliqués au prix de la main-d'œuvre, des fournitures et aux faux frais. Dans la série des prix de la Société centrale des architectes français applicables aux travaux de bâtiments exécutés pour le compte des particuliers à Paris, les faux frais varient sensiblement, suivant la nature des travaux (de 5,50 % en terrasse à 34 % par exemple pour la plomberie de gaz) ; mais le bénéfice est plus uniformément fixé à 10 %. Charles LUCAS.

BIBL. : RÈGLEMENT DE JUGES. — BOITARD, COLMET d'AAGE et GLASSON, *Leçons de procédure*, t. I, 203, 248 et suiv. — GARSONNET, *Traité théorique et pratique de procédure civile*, t. II, nos 282 etsuiv. — CARRÉ, CHAUVEAU et DUTRUC, *Lois de la procédure*, t. III et V, les art. 363 et suiv. du code de procédure et *Supplément* V° *Règlement de juges*.

**RÉGLEMENTATION.** C'est le droit qui est laissé au gouvernement et à l'administration, c.-à-d. en somme à l'exécutif, de régler des affaires d'ordre secondaire pour lesquelles le pouvoir législatif ne pourrait, sans inconvénient, formuler des injonctions précises, soit parce qu'elles

sont trop complexes pour qu'on puisse en envisager tous les détails, soit parce qu'elles présentent des conditions de lieux ou de temps trop spéciales et trop variables pour qu'on puisse les enfermer dans la formule d'une loi.

Les autorités investies du pouvoir réglementaire sont : pour la France entière, le président de la République; pour les départements, les préfets ; pour les communes, les maires.

Le président de la République tient ce droit de la Constitution, en ce qui concerne les décrets réglementaires proprement dits, et d'une délégation spéciale des Assemblées législatives, en ce qui concerne les règlements dits « d'administration publique ». Les premiers sont rendus sur le rapport d'un ministre, les seconds doivent être soumis au conseil d'Etat. Dans le but d'éviter des conflits possibles entre les pouvoirs publics, la Constitution borne le droit réglementaire du chef de l'Etat à assurer l'exécution des lois ; il ne peut donc en aucun cas empiéter sur le terrain législatif, il ne doit envisager que les mesures d'exécution. Mais lorsqu'il agit en vertu d'une délégation des Chambres, il peut évidemment ordonner de véritables mesures législatives, si cette délégation le comporte.

On distingue les règlements d'administration publique et les décrets en forme de règlements d'administration publique. Les premiers sont de véritables lois, ils sont le complément de l'acte législatif qui leur a donné naissance. Les autres ont perdu tout caractère de généralité : ils ne s'appliquent qu'à des personnes dûment nommées, qu'à des affaires spéciales.

Les ministres ne possèdent pas le pouvoir réglementaire ; cependant ils peuvent en obtenir la délégation ; par exemple, en 1878, le ministre de l'agriculture a été autorisé par la loi à prendre certains arrêtés dans le but de concilier les intérêts des viticulteurs avec les interdictions absolues édictées contre le phylloxera.

Les préfets font des règlements qui n'obligent que les administrés de leurs départements. Ces règlements portent sur l'aménagement des routes, chemins, canaux, sur la sûreté générale (à ce dernier point de vue ils se trouvent souvent en conflit avec les maires auxquels appartient la police municipale), sur la chasse, la pêche fluviale, l'exploitation des chemins de fer, etc. Par contre, ils n'ont ni la police des tourbières, ni celle des carrières qui sont l'objet de règlements émanant du chef de l'Etat.

Enfin les règlements communaux peuvent être faits, soit par le maire, soit par le conseil municipal, soit même par le préfet. Le maire exerce en effet la police municipale et la police rurale, et il doit faire exécuter les actes de l'autorité supérieure ; ses règlements porteront donc sur tout ce qui concerne la sûreté et la commodité du passage dans les voies publiques, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre dans les lieux publics, les inhumations, la vente des comestibles, les calamités publiques, les mesures spéciales relatives aux moissons, aux vendanges, à l'échenillage, etc. Le conseil municipal a le droit de réglementer les pâturages communaux dans les terrains en montagne et la vaine pâture. Le préfet peut prendre dans les communes toutes les mesures relatives au maintien de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques, lorsque les autorités municipales n'y ont pas pourvu.

Les règlements obligent tous les citoyens. Ils ont une sanction pénale, celle qui a été prévue par l'art. 471 du C. civil et qui frappe d'une amende de 1 à 5 fr. tous ceux qui contreviennent aux règlements légalement faits par l'autorité administrative ou qui ne se conforment pas aux règlements de l'autorité municipale. R. S.

Bibl. : Ducrocq, *Cours de droit administratif*. — Aucoc, *Conférences sur le droit administratif*. — Dalloz, *Règlements administratifs*. — Block, *Dictionnaire de l'administration française*. — Guilbon, *Traité des règlements et des arrêtés administratifs et municipaux* ; Paris, 1859, in-8. — Jean Dejamme, *Du pouvoir réglementaire* ; Paris, 1873, in-8. — Berthélemy, *le Pouvoir réglementaire du président de la République* ; Paris, 1898, in-8.

**RÈGLES** (Physiol.) (V. Menstruation).

**RÉGLISSE.** I. Botanique. — La réglisse des pharmacies est fournie par deux espèces de *Glycyrrhyza* (V. ce mot). — On donne le nom de *R. des Alpes* au *Trifolium alpinum* L. (V. Trèfle), de *R. sauvage* ou de *Fausse R.* à l'*Astragalus glycyphyllos* L. (V. Astragale), de *R. des Iles* à l'*Abrus precatorius* L. (V. Abre) tous de la famille des Légumineuses.

II. Agriculture. — La culture de la réglisse officinale est d'origine très ancienne, Dioscoride et Pline en font mention ; elle est surtout répandue aujourd'hui en Italie, en Espagne, en Grèce, en France (Bas-Languedoc, Poitou, Touraine, etc.), en Allemagne, en Russie, etc.. Deux variétés seulement sont exploitées : la *réglisse officinale* ou *glabre* (*G. glabra*) plantée en France et en Espagne, et la *réglisse hérissée* (*G. echinata*) originaire d'Asie et cultivée dans l'Italie méridionale, en Grèce et en Russie ; elles sont assez résistantes au froid, et leurs racines très puissantes et très développées leur permettent de supporter les fortes sécheresses. Les meilleurs produits sont obtenus dans les terres profondes et riches, de consistance moyenne et bien saines ; le sol doit être fortement fumé et défoncé à une grande profondeur. La multiplication se fait par rejetons (longueur de 10 à 15 centim., deux ou trois yeux) ou par bourgeons enracinés que l'on repique, suivant les régions, en automne ou à la fin de l'hiver ; la plantation se fait en lignes, aux écartements de 50 à 80 centim. entre les lignes et de 25 à 50 centim. sur les lignes, ou de 45 à 60 centim. en tous sens. Les plants se développent lentement au début. En première année, on bine et on sarcle à plusieurs reprises ; à l'automne on coupe les tiges lorsqu'elles sont sèches et on enfouit, à la bêche ou à la charrue, une bonne fumure composée de fumier bien consommé. On renouvelle le labour superficiel au printemps suivant et l'on continue les binages suivant les besoins. L'arrachage des racines se fait, de préférence, à l'automne de la troisième année qui suit la plantation ; les racines sont alors gorgées de suc, elles sont fermes et de belle couleur sombre à l'extérieur et jaune doré à l'intérieur, leur saveur est douce et très agréable ; on les débarrasse de leur chevelu, on les lave et on les fait sécher au soleil ou à l'étuve ; quelquefois elles sont décortiquées avant leur mise en bottes ; ces dernières ont une longueur de $1^{m},50$ à 2 m. et leur poids varie entre 50 et 100 kilogr. ; elles doivent être conservées dans des locaux secs et bien aérés, car elles prennent facilement l'odeur de moisi.

Les rendements sont très variables, dans les bons sols ils atteignent fréquemment, à la troisième année, 800 à 1.000 kilogr. (racines sèches) par hectare. La production française annuelle varie suivant quelques évaluations entre 500.000 et 800.000 kilogr., mais ces chiffres sont purement approximatifs. Nos importations sont beaucoup plus importantes : depuis une dizaine d'années elles sont comprises entre 1.433.500 kilogr. et 3.518.000 kilogr., avec une moyenne annuelle de près de 2.310.000 kilogr. ; nos exportations (commerce spécial) ne dépassent guère 550.000 kilogr. Les prix à l'importation ont diminué depuis 1890 de près de 10 cent. par kilogr., ils sont actuellement de 42 cent. en moyenne ; les prix moyens à l'exportation sont estimés à 40 cent. J. Troude.

III. Thérapeutique. — La réglisse officinale se présente sous forme d'un rhizome cylindrique, gros comme le doigt, brun à la surface, jaune sur la coupe, à saveur sucrée due à la présence d'une substance jaune spéciale, cristallisable, la *glycyrrhizine* ou *sucre de réglisse*, non fermentescible. Cette propriété doit faire donner la préférence au sucre de réglisse sur le sucre de canne dans les maladies fébriles. La réglisse augmente les sécrétions, ce qui légitime son emploi dans les catarrhes légers des bronches et du pharynx, dans l'état vulgairement appelé

rhume, dans les irritations intestinales et urinaires. Elle sert encore à adoucir l'action âcre de l'ipéca et du mézéréon, et est employée comme excipient dans la préparation de pilules diverses et pour préparer la *pâte de réglisse*. La *glycyrrhizine ammoniacale* de Roussin mérite d'être employée dans les ambulances et les hôpitaux militaires ; avec quelques décigrammes pour un litre d'eau, on obtient une excellente tisane. Enfin, chacun sait que la réglisse sert à la confection de la boisson populaire appelée *coco*. Dr L. Hn.

IV. Pharmacie. — Les préparations officinales de réglisse sont la poudre, la tisane et l'extrait. La poudre se prépare au mortier de fer. On la passe au tamis de soie nº 140. La tisane se prépare par macération de six heures, de 10 gr. de réglisse pour 1.000 gr. d'eau. Elle peut être remplacée par une solution de glyzine, ou glycyrrhizate d'ammoniaque à 0gr,50 par litre. L'extrait se prépare par double macération d'abord dans 5 parties, puis dans 3 parties d'eau. Les liquides sont réunis, mis à déposer, et, après décantation, évaporés en consistance d'extrait mou. Cet extrait contient 1/3 de glycyrrhizine, glucoside soluble dans les alcalis, avec coloration rouge foncée. Quant au suc de réglisse, c'est un extrait solide obtenu par décoction. V. H.

**RÉGLURE, RÉGLEUSE** (Technol.). On désigne sous le nom de *réglure* l'opération qui consiste à tracer des lignes sur le papier, et sous celui de *régleuses* les machines à régler employées dans ce but dans l'industrie de la papeterie. Cette opération est aujourd'hui si répandue qu'il est peu de papeteries un peu importantes qui ne soient munies de machines « régleuses ». La plus perfectionnée et la plus généralement adoptée de ces machines est la *régleuse Létang et Brissard* que nous représentons schématiquement sur la fig. 1. Cette machine se compose d'un

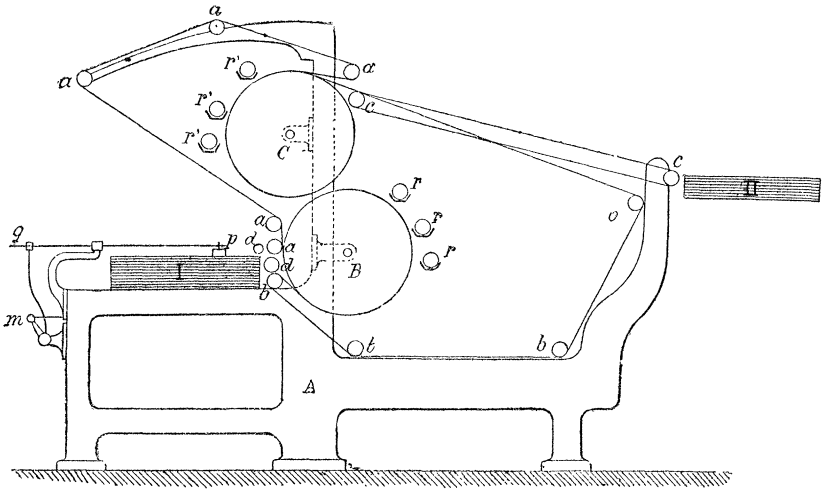


Fig. 1. — Coupe schématique de la régleuse Létang et Brissard.

bâti A sur lequel sont montés deux tambours B et C garnis de manchons de drap épais ou de molleton. Deux séries de fils sans fin, se développant sur ces tambours, guident et entraînent les feuilles de papier qui sont réglées au passage par des appareils encreurs disposés en $r$, $r'$ sur la figure. La première série de ces fils passe sur les tambours et sur les rouleaux conducteurs $a$; la deuxième série passe sur les tambours et les rouleaux $b$; enfin une troisième série de fils sans fin embrasse les rouleaux conducteurs $c$ et transporte les feuilles déjà réglées sur une table contiguë à la machine. Le papier en feuilles placé sur une table en I est poussé au moyen d'un poussoir automatique $p$ $q$ dont le mouvement alternatif est déterminé par l'oscillation de la manivelle $m$. Sur l'extrémité postérieure de la pile de papier repose une lame d'acier qui maintient suffisamment en place les feuilles pour que le poussoir automatique ne puisse faire avancer plus d'une feuille à la fois. Un guide mobile placé sur le côté assure à toutes les feuilles la même direction. La feuille de papier s'avance sous l'action du poussoir et, guidée par les galets $d$, s'engage sur les tambours entre les deux séries de fils sans fin dont il a été question plus haut. Lorsqu'elle passe sur le tambour B en regard des appareils encreurs $r$, l'une des faces se trouve réglée ; l'autre face est réglée par les encreurs $r'$ lorsque la feuille entraînée par les deux séries de fils sans fin passe sur le rouleau C en regard de ces appareils. Au sortir de ce dernier tambour, les fils des deux séries se séparent, abandonnant la feuille réglée sur la troisième série de fils passant sur les rouleaux $c$ qui transportent la feuille en II sur une table contiguë à la machine.

Les appareils encreurs qui tracent les lignes sur le papier sont représentés sur la fig. 2. Ils sont constitués par un rouleau muni de petites rondelles en laiton qui tournent avec l'arbre sur lequel elles sont montées et qui sont alimentées d'encre par un rouleau en gutta-percha (fig. 3), tournant dans un auget-réservoir d'encre ; l'excès d'encre qu'entraîne ce rouleau est enlevé par un petit racloir placé sur le côté de l'auget. Les rondelles en laiton qui tracent les réglures sont séparées par des espaces qui fixent les écartements des lignes et qui sont réglables. Quand les

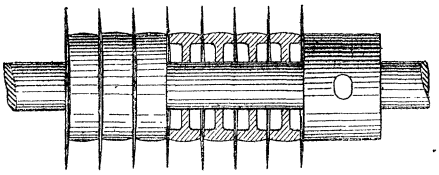

Fig. 2. — Rouleau régleur.

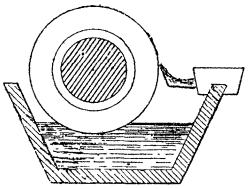

Fig. 3. — Rouleau encreur.

réglures ne doivent être tracées que sur une partie de la feuille, un jeu de cames agissant sur un levier met pendant le temps nécessaire l'arbre des rondelles hors contact avec le tambour et le papier qui passe. Chaque tambour est muni de trois appareils encreurs pour permettre des réglures différentes sous le point de vue de l'épaisseur du trait ou sous celui de la couleur de l'encre. Cette machine régleuse peut être mue mécaniquement ou à la main. E. LAYE.

**REGNARD** (Jean-François), littérateur et poète comique français, né à Paris en 1655, mort en 1709. Fils unique d'un riche négociant qui lui laissa trop tôt un magnifique héritage, il commença par satisfaire son goût pour les voyages ; il visita l'Italie, fut pris sur mer par des pirates et vendu comme esclave à Alger ; mais sa famille ne tarda pas à le racheter. Il parcourut ensuite la Hollande, le Danemark, la Suède, et pénétra jusqu'à l'extrémité septentrionale de la Laponie en 1681. Puis il revint à Paris, acheta une charge de trésorier de France (comme Racine et La Bruyère) et se mit à composer des comédies, tantôt pour le Théâtre-Italien, tantôt pour le Théâtre-Français. Regnard vivait dans l'opulence et en véritable épicurien ; le plaisir et la bonne chère abrégèrent ses jours, et ce poète, que l'on considère souvent comme un auteur du XVIIIe siècle, mourut sous Louis XIV, avant Boileau et Fénelon.

On a de Regnard quelques opuscules en prose, tous publiés après sa mort et intitulés *Voyages*. C'est le récit de ses diverses pérégrinations en Flandre, en Laponie, en Pologne, en Allemagne. On y trouve également, sous le titre de la *Provençale*, un récit romanesque, en style précieux, de sa captivité chez les musulmans. Un *Voyage en Normandie* et un *Voyage à Chaumont* sont en prose mêlée de vers à l'imitation du charmant *Voyage* de Chapelle et de Bachaumont, mais sans comparaison possible. Tous ces ouvrages sont médiocres, et il en est de même des *poésies diverses* de Regnard, épîtres, satires ou chansons ; son véritable titre de gloire, ce sont ses comédies. Il en a composé durant vingt années consécutives, de 1688 à 1708. Les premières étaient pour le Théâtre-Italien, alors en possession de l'Hôtel de Bourgogne, et elles étaient partie en italien et partie en français. Telles sont : *le Divorce* (1688) ; *la Descente de Mezzetin aux enfers* (1689) ; *Arlequin à bonnes fortunes* (1690) ; *les Filles errantes* (1690) ; *la Coquette* (1691), et *la Naissance d'Amadis* (1694). Quatre autres comédies du même genre, imprimées comme les précédentes, dans le *Théâtre italien* de Gherardi, sont dues à la collaboration de Regnard et de Dufresny. Regnard fit pour l'Opéra, en 1699, un ballet intitulé *le Carnaval de Venise ;* toutes ses autres pièces ont été données au Théâtre-Français. Ce sont : *la Sérénade* (1694) ; *le Bourgeois de Falaise* (1696) ; *le Joueur* (1696) ; *le Distrait* (1697) ; *Démocrite* (1700) ; *le Retour imprévu* (1700) ; *les Folies amoureuses* (1704) ; *les Ménechmes* (1705) ; *le Légataire universel* et *la Critique du Légataire* (1708). Quelques-unes de ces comédies sont de simples bluettes en prose ; presque toutes les autres sont en cinq actes et en vers comme les grandes pièces de Molière dont Regnard paraissait être le véritable successeur. Homme de lettres et poète de cabinet dans toute la force du terme, il travaillait à loisir, sur des sujets de son choix, et bien qu'il ait imité ses devanciers avec une désinvolture parfaite, il a su néanmoins rester original. Ses pièces sont intriguées plus fortement et dénouées plus naturellement que celles de son maître, et elles sont d'une gaîté plus franche, sans préoccupation morale. Il va sans dire qu'on ne saurait y trouver la profondeur d'observation et la vérité dans la peinture des caractères qui font de Molière le plus grand comique de tous les temps. Le style de Regnard, parfois incorrect, est en général excellent, et c'est avec raison que cet auteur a été placé au premier rang des comiques de second ordre. Boileau, qui avait à se plaindre de Regnard, reconnaissait qu'il n'était pas médiocrement plaisant, et Voltaire a pu dire avec raison : « Qui ne se plaît pas avec Regnard n'est point digne d'admirer Molière ».

Les œuvres de Regnard ont été souvent réimprimées ; il n'y en a pas d'édition absolument complète et critique. Citons : celles de Didot (1820, 4 vol.) ; Michiels (1854, 2 vol.) ; Fournier (1875) ; Moland (1893) ; du comte Germain Garnier et Beffara 1822-23, réimprimée en 1826, 6 vol. A. GAZIER.

BIBL. : ANONYME (Compaignon de Marcheville), *Bibliographie et Iconographie des Œuvres de J.-F. Regnard ;* Paris, 1878. — DE MARTY, *Voyage de Regnard en Flandre, etc. ;* Paris 1874. — Th. CART, *le Voyage en Laponie de Regnard*, dans *Revue des Cours et Conférences, 3 mai 1900 ;* Paris.

**REGNARD** (Paul-Marie-Léon), physiologiste français, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) le 7 nov. 1850. Il a fai ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux en 1874, préparateur au laboratoire de physiologie de l'Ecole des hautes études en 1875, docteur en médecine en 1878, il a été nommé professeur de physiologie générale à l'Institut agronomique la même année, et directeur adjoint du laboratoire de physiologie à la Sorbonne en 1879. Collaborateur de P. Bert, on lui doit des *Recherches expérimentales sur les variations pathologiques des combustions respiratoires* (1879) ; des *Recherches sur la capacité respiratoire du sang* (1878-79) ; des études sur l'*Action de l'eau oxygénée*, sur *les Venins* et *les virus* (1882-83), *le sang* (1885) ; sur *l'Influence des divers agents physiques*, sur *la Fermentation* (1886). Il est aussi l'auteur de travaux importants sur les pressions aériennes, savoir : *les Conditions de la vie dans les grandes profondeurs de la mer* (1884) ; *Phénomènes objectifs observés sur les animaux soumis aux hautes pressions* (1884 à 1886) ; *la Cure d'altitude* (1897). P. Regnard a été élu membre de l'Académie de médecine en 1895. Dr A. DUREAU.

**REGNART** (Jacob), musicien flamand, né à Douai en 1531, mort à Prague vers 1600. D'abord chantre attaché à la cathédrale de Tournay, Regnart fut appelé vers 1570 à Munich par Orlando de Lassus, pour servir dans la chapelle du duc de Bavière. Quelques années plus tard, l'empereur Maximilien II l'attacha à son service, et nous le retrouvons un peu plus tard à Prague, comme second maître de chapelle de l'empereur Rodolphe. Les détails de sa vie sont peu connus. Le peu que l'on en sait se trouve dans les dédicaces et préfaces de ses œuvres. Celles-ci fort nombreuses, écrites pour l'église ou la chambre dans le style polyphonique, suffisent à lui assurer un rang honorable parmi les meilleurs maîtres de cette époque. — Un frère aîné de cet artiste, *François*, s'est aussi distingué comme compositeur. — Deux autres frères plus jeunes, *Charles* et *Paschasius*, ont suivi, avec moins d'éclat, la même carrière.

**REGNAUD** (Paul), philologue français, né à Mantoche (Haute-Saône) le 19 avr. 1838. Il fit ses études dans sa famille, entra en 1856 comme employé aux forges de Fraisans (Jura), puis alla diriger à Sèvres, en 1865, une maison de commerce. Mais les études philologiques le passionnaient. Il profita du voisinage de la capitale pour suivre les cours de l'Ecole des hautes études, nouvellement fondée (1868), et, en 1873, il fut diplômé avec une thèse intitulée *Exposé chronologique et systématique de la doctrine des principales Upanishads* (Paris, 1874-76). Secrétaire de la rédaction de la *Démocratie franc-comtoise* à Besançon de 1876 à 1879, il fut nommé, cette dernière année, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon. Il y est titulaire depuis 1887 de la chaire de sanscrit et grammaire comparée. Outre la thèse plus haut citée, il a publié : *les Stances de Bhartrari* (Paris, 1876) ; *le Chariot de terre cuite*, drame sanscrit (Paris, 1877, 4 vol.) ; *la Rhétorique sanscrite* (Paris, 1884) ; *Essais de linguistique évolutionniste* (Paris, 1886) ; *Origine et philosophie du langage*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales (2e éd., Paris, 1888) ; *Prin-*

*cipes généraux de linguistique indo-européenne* (Paris, 1889) ; *le Rig-Véda et les Origines de la mythologie indo-européenne* (Paris, 1892) ; *les Premières Formes de la religion et de la tradition dans l'Inde et la Grèce* (Paris, 1894) ; *Eléments de grammaire comparée du grec et du latin* (Paris, 1895-96, 2 vol.) ; *Précis de logique évolutionniste* (Paris, 1896) ; *Eléments de grammaire comparée des principaux idiomes germaniques* (Paris, 1898) ; *Traduction du Rig-Véda*, t. I (Paris, 1900). Il a fait paraître, en outre, d'intéressantes études dans les *Annales de l'Université de Lyon*.

**REGNAUDIN** ou **REGNAULDIN** (Thomas), sculpteur français, né à Moulins en 1627, mort à Paris en 1706. Elève de François Auguier, il fut reçu membre de l'Académie royale en 1651, professeur en 1657 et recteur adjoint en 1694. Il fut chargé de la sculpture à la chambre du roi et, avec Girardon, de la galerie d'Apollon (au Louvre) en 1667. Ses principales œuvres sont : *Saint Jean, l'Automne en Bacchus, le Temps enlevant l'Occasion, Faustine et Cérès, Sainte Anne montrant à lire à la sainte Vierge*, les *Nymphes des bains d'Apollon* (à Versailles), *Enée emportant Anchise* (groupe en marbre exposé en 1704). Ces deux derniers groupes passent généralement pour les chefs-d'œuvre de cet artiste.

**REGNAULT** (Jean-Baptiste, baron), peintre français, né à Paris le 19 oct. 1754, mort le 23 nov. 1829. D'abord mousse à bord d'un vaisseau qui l'emmena en Amérique à l'âge de dix ans, il abandonna la marine pour la peinture, à son retour en France, et entra dans l'atelier de Bardin. A vingt ans (1775), il remporta le deuxième grand prix de Rome et le premier l'année suivante (1776). Son tableau du *Baptême de Jésus-Christ* qu'il fit à Rome lui valut les éloges du célèbre peintre allemand Raphael Mengs. Il fut élu membre de l'Académie de peinture en 1783 et nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts de Paris en 1795 et à l'Ecole polytechnique en 1816. Ses meilleurs élèves furent Guérin, Hersent, Blondel, Richomme. Son chef-d'œuvre est *l'Education d'Achille*, qui a été souvent reproduite par la gravure. On peut citer aussi comme des toiles remarquables son *Andromède et Persée*, son *Socrate et Alcibiade chez Aspasie*. On lui doit également : *Alexandre et Diogène, le Déluge, Mars désarmé par Vénus, l'Amour endormi sur le sein de Psyché, Enlèvement d'Io par Jupiter*, une *Descente de croix, la Mort d'Adonis, les Trois Grâces, Pygmalion, la Bataille de Marengo* (à Versailles), *le Plafond de l'église du Gésù à Rome, le Génie de la France* (à Hambourg).

Bibl. : Hucot et Guérin, *Discours sur Regnault*, 1829, in-4. — *Catalogue des tableaux de Regnault*, 1830, in-8.

**REGNAULT** (Henri-Victor), physicien français, né à Aix-la-Chapelle le 21 juil. 1810, mort à Paris le 19 janv. 1878. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1832 et de l'Ecole des mines, comme ingénieur, en 1835, il se tourna tout de suite vers l'enseignement, fut d'abord préparateur du cours de chimie de Gay-Lussac à l'Ecole polytechnique, lui succéda en 1840 comme titulaire de sa chaire, et devint, en outre, professeur de physique au Collège de France en 1841, directeur de la manufacture de porcelaine de Sèvres en 1854. Un accident de laboratoire arrivé en 1856 lui causa une vive commotion cérébrale, dont il ne se remit jamais complètement. La mort de son fils Henri (V. le suivant), tué à Buzenval, en 1871, pendant le siège de Paris, lui porta le dernier coup. Il dut résigner toutes ses fonctions et vécut désormais dans une profonde retraite. Il avait été élu en 1840 membre de l'Académie des sciences de Paris, en remplacement de Robiquet. Il avait été promu en 1847 ingénieur en chef des mines. Ses premiers travaux avaient porté sur la chimie organique, et il avait publié dès 1835, dans les *Annales de physique et de chimie*, un remarquable mémoire sur les éthers. Il s'adonna ensuite plus spécialement à la physique, et c'est dans cette branche de la science qu'il a réalisé ses mémorables expériences. Le nombre en est trop considérable pour que nous puissions les signaler autrement que par une énumération succincte embrassant à la fois l'hydrostatique, la physique moléculaire, la chaleur et l'acoustique, elles ont plus spécialement porté sur la compressibilité des gaz, des liquides, des solides, sur leurs dilatations et leur densité, sur les propriétés des vapeurs, leur force élastique, leurs tensions, sur la calorimétrie, sur les chaleurs latentes et les chaleurs spécifiques, sur la théorie mécanique de la chaleur, sur la vitesse du son. Leur influence sur les progrès de la physique a été, à raison même de leur admirable précision, des plus considérables et, grâce à elles, bien des théories erronées ont pu être rectifiées : la loi de Mariotte, par exemple, qu'on avait crue jusque-là d'une application générale. Les plus importantes de ces expériences se trouvent du reste décrites et leurs résultats exposés dans les articles qui traitent des questions auxquelles elles se rapportent (V. Calorimètre, Calorimétrie, Chaleur, Compressibilité, Densité, Dilatation, Equivalent, Son, Tension, Vapeur, etc.). Ajoutons que, pour les effectuer, Regnault a dû imaginer ou perfectionner de nombreux appareils et instruments, qui portent également la marque de son talent particulier : manomètres, voluménomètres, thermomètres, hygromètres, psychromètres, calorimètres, etc. Il n'a publié à part que peu d'ouvrages : *Etudes sur l'hygrométrie* (Paris, 1845) ; *Relation des expériences entreprises par ordre du ministre des Travaux publics pour déterminer les principales lois et les données physiques necessaires au calcul des machines à feu* (Paris, 1847-70, 3 vol.) ; *Cours élémentaire de chimie* (Paris, 1847-49, 2 vol. ; 6e éd., 1870, 4 vol. ; trad. allem. par Strecker, 9e éd., Brunswick, 1877-81) ; *Recherches sur la respiration des animaux*, avec Reiset (Paris, 1849) ; *Premiers éléments de chimie* (Paris, 1850 ; 6e éd., 1873). Il a fait insérer, par contre, un nombre considérable de mémoires, d'articles et de notes dans les *Annales de chimie et de physique* dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, et dans plusieurs autres recueils. L. S.

Bibl. : Dumas, *Eloge historique de H.-V. Regnault*; Paris, 1881.

**REGNAULT** (Alexandre-Georges-Henri), peintre français, né à Paris le 30 oct. 1843, tué au combat de Buzenval le 19 janv. 1871, fils du précédent. Après de brillantes études classiques couronnées par des succès aux concours généraux, il entra, pour se livrer entièrement à la peinture, d'abord dans l'atelier de Lamothe, puis dans celui de Cabanel. Mais il étudia plutôt la nature, et fit à vingt ans une série de dessins d'après les animaux vivants du Jardin des Plantes, les chiens et chevaux de Mendez, etc. Son *Coriolan* fut remarqué en 1864, et son tableau de *Thétis* en 1865. Il remporta le grand prix de peinture en 1866. A vingt-trois ans, il visita l'Italie, Florence, Rome. Pendant les deux ans qu'il séjourna dans cette dernière ville, il exécuta, outre de nombreux dessins pour le *Tour du Monde*, son *Automédon domptant les chevaux d'Achille*, son portrait de la *Dame en rouge*, qui figura au Salon de 1867, son *Orphée aux Enfers*. En 1868, il partit pour l'Espagne où il étudia avec passion les grands coloristes, surtout Velasquez. Le résultat de ces études fut le *Portrait du maréchal Prim*, que ce dernier refusa avec hauteur. L'artiste froissé quitta Madrid, emportant son tableau qu'il exposa au Salon de 1869 où il fit sensation. De 1869 aussi datent son *Alcazar de Séville*, son *Alhambra*, son *Toréador*, son troisième envoi de Rome, *Judith et Holopherne*, qui fut remarqué, et sa *Dame en rose*. Au Salon de 1870 figura *Salomé*, son chef-d'œuvre. Il peignit la même année son *Exécution sans jugement sous les Califes de Grenade*, tableau connu aussi sous le titre de *Décapité*. Son voyage au Maroc lui inspira le *Départ pour la Fantasia à Tanger*, la *Sortie du pacha à Tanger*, les trois belles aquarelles *Haoua, Hassan, Namouna* ; *Intérieur du Harem*.

A la première nouvelle des désastres de l'armée française

en 1870, Henri Regnault revint à Paris et s'engagea d'abord dans un régiment de francs-tireurs, puis dans une compagnie de marche. Au combat de Buzenval, son héroïsme lui coûta la vie. A la fois dessinateur excellent et coloriste extraordinaire, doué d'un talent presque merveilleux pour saisir la nature, sachant pénétrer le secret des maîtres italiens ou espagnols, et traduire, avec la magie voulue de la couleur, l'éclat des costumes, les jeux d'ombre et de la lumière, il fut un des artistes les plus brillamment doués de la génération du second Empire. Mort à vingt-huit ans, il était sans aucun doute appelé à de glorieuses destinées. L'exposition générale de ses œuvres en mars 1872 révéla l'étendue de ses belles qualités, sa puissance de travail, son exubérance, qui n'exclut pas la grâce, toutes marques d'un génie qui n'aurait pas manqué de s'accuser. Au mois de janv. 1872 les élèves de l'Ecole des beaux-arts lui ont érigé un monument qui est dans la grande cour de cette école. Charles SIMOND.

BIBL. : BAILLIÈRE, *Henri Regnault*, 1871-72, in-12. — CAZALIS, *Notice sur H. Regnault*, 1872, in-12. — TIMBAL, *Henri Regnault*, 1872. in-8. — DUPARC, *Correspondance de Henri Regnault*, 1872. in-12. — Roger MARX, *Les Artistes célèbres, Henri Regnault*, 1886.

**REGNAULT** (Julia), actrice française (V. BARTET [Mlle]).

**REGNAULT-BONSCOURS** (Antoinette), cantatrice française (V. LEMONNIER [Mme]).

**REGNAULT** DE CORMONT (V. CORMONT).

**REGNAULT** DE PRÉMARAY (Jules-Martial), auteur dramatique français (V. PRÉMARAY).

**REGNAULT** DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Michel-Louis-Etienne, comte), homme politique français, né à Saint-Fargeau le 3 déc. 1761, mort à Paris le 11 mars 1819. Avocat à Paris, puis lieutenant de la prévôté maritime à Rochefort, il fut élu député du tiers aux États généraux de 1789 par la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély. Orateur élégant et facile, joli homme, il plut tout de suite dans l'assemblée où on l'écoutait avec faveur. Il se rangea dans le parti des monarchiens ou constitutionnels, ne craignit pas de s'attaquer à Mirabeau dont les plans lui paraissaient dangereux et devint suspect à force de modération. Mais il était courageux et énergique, et il ne s'inquiéta pas des menaces qui furent proférées contre lui. Il prenait part à tous les débats importants et obtint assez souvent de véritables succès oratoires. C'est lui qui fit décréter que les restes de Voltaire appartenaient à la nation et non aux trois villes qui se les disputaient (8 mai 1791) ; qui prit l'initiative des mesures à appliquer lorsque la fuite de Varennes fut annoncée à la Constituante qui s'affola. Après avoir accompli une mission dans l'Ain, le Doubs et la Haute-Saône, il ne voulut pas s'associer à la campagne entreprise par le parti démocratique pour obtenir la déchéance du roi.

Après la session, il se jeta dans le journalisme ; collaborateur au *Journal de Paris*, il rédigea avec Duquesnoy l'*Ami des Patriotes* (Paris, 1791-92, 6 vol.in-8), organe qui passait pour recevoir des subventions de la liste civile, mais qui du moins est un des plus impartiaux du temps. Poursuivi après le 10 août 1792, Regnault fut arrêté à Douai en août 1793, mais réussit à s'échapper de sa prison. Il reparut après le 9 thermidor ; il avait conservé quelques amis puissants dont il obtint un emploi d'administrateur des hôpitaux de l'armée d'Italie. Cet emploi le mit en relations avec Bonaparte qui apprécia son intelligence et l'emmena avec lui en Égypte. Regnault, malade, dut séjourner à Malte, puis il revint à Paris où il appuya le mouvement du 18 brumaire. Bientôt il entrait au conseil d'Etat (4 nivôse an VIII), devenait président de la section de l'intérieur (27 fructidor an X), membre de l'Académie française (28 janv. 1803), procureur général de la haute cour (1807) et il fut créé comte (1808). Insinuant, habilement flatteur, toujours beau parleur, il plaisait beaucoup à Napoléon ; il parut souvent comme son porte-parole, soit devant le Corps législatif, soit devant le Sénat. On le chargeait surtout des demandes les plus délicates, comme les levées d'homme, et il s'entendait à les présenter sous les couleurs les moins défavorables. Il alla jusqu'à dire un jour que « le cœur de Sa Majesté est avare du sang de ses sujets ». Au moment de l'invasion de la France par les alliés, il fut chargé du commandement d'une légion de la garde nationale. Il manifesta bien l'intention de courir sus à l'ennemi, mais à peine était-il sorti de Paris, qu'il y revint précipitamment. Il alla ensuite à Blois, se mettre à la disposition de Marie-Louise. Il fit quelques avances à la Restauration, mais elles furent assez froidement reçues. Regnault, pendant les Cent-Jours, fut élu représentant de la Charente-Inférieure à la Chambre et reprit toutes ses fonctions. Par une singulière ironie, ce fut son éloquence insinuante, qui avait si souvent servi les projets de l'empereur, qui le convainquit de la nécessité d'une abdication. La seconde Restauration lui tint rigueur, on l'exclut même de l'Académie le 21 mars 1816, et il passa en Amérique, puis il s'établit à Liège et obtint enfin du duc Decazes la permission de rentrer en France. Il mourut le jour même de son retour à Paris. Regnault, qui fut l'exécuteur testamentaire littéraire de Parny, n'a guère écrit, en dehors de ses rapports à la Constituante et au conseil d'Etat, que ses discours de réception, à l'Académie, de Duval (1813, in-4) et de Campenon (1814, in-4). On a imprimé un ouvrage scandaleux sous le titre de *Souvenirs du comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély* (Paris, 1817, 2 vol. in-12). R. S.

**REGNAULT** DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Auguste-Michel-Etienne, comte), général et homme politique français, né à Paris le 29 juil. 1794, mort à Nice le 1er févr. 1870, fils du précédent. Entré dans l'armée en 1811, il fit, en qualité de sous-lieutenant de hussards, la campagne de Russie et combattit les alliés en 1814. Il fut un des officiers d'ordonnance de Napoléon pendant les Cent-Jours et se battit à Waterloo. La Restauration le raya des cadres de l'armée et il accompagna son père en exil. En 1828, il se battit en faveur des Grecs en Morée, et en 1830, il fut réintégré dans l'armée avec le grade de capitaine. Colonel de lanciers en 1832, il fit la campagne de Belgique et, promu général de brigade en 1841, commanda le dép. de la Meurthe. Il fut ensuite appelé à Paris où il commanda une brigade de cavalerie pendant les tristes journées de févr. 1848. Général de division (1848), il fut élu le 26 nov. député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale constituante. Membre de la droite, il ne se signala guère que par ses votes. Il fit l'expédition de Rome à la tête d'une division de cavalerie. Réélu député à l'Assemblée législative, il soutint naturellement la politique de Louis Napoléon qui lui confia même le portefeuille de la guerre du 9 au 23 janv. 1851. Regnault fut créé sénateur (26 janv. 1852), devint vice-président du Sénat et fut nommé encore commandant en chef de la garde impériale (1854). Il fit les campagnes de Crimée et d'Italie, et se distingua brillamment à Magenta, ce qui lui valut le titre de maréchal de France (5 juin 1859).

**REGNAUVILLE.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Hesdin ; 250 hab.

**RÈGNE** (Hist. nat.). On donne le nom de *règnes* aux grandes divisions dans lesquelles on range les corps naturels tels sont : le *règne minéral* ou *inorganique* pour les minéraux, c.-à-d. pour les corps privés de vie, à moins qu'on ne considère comme un premier rudiment de celle-ci le fait de la cristallisation ; le *règne végétal* et le *règne animal*, auxquels on adjoint quelquefois un règne intermédiaire, celui des *Protistes* de Hæckel, et qui comprennent les êtres dont les *organes* sont composés d'éléments anatomiques divers ayant tous pour base fondamentale le protoplasma vivant. On pourrait donc n'admettre que deux règnes, le *règne inorganique* et le *règne organique* (V. ANIMAL, MICROBE, VIE, etc.). Dr L. HN.

**REGNÉVELLE.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Monthureux-sur-Saône ; 402 hab. Atelier de construction mécanique.

**REGNÉVILLE.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Montmartin-sur-Mer ; 1.526 hab. Port de cabotage, à l'embouchure de la Sienne (riv. dr.).

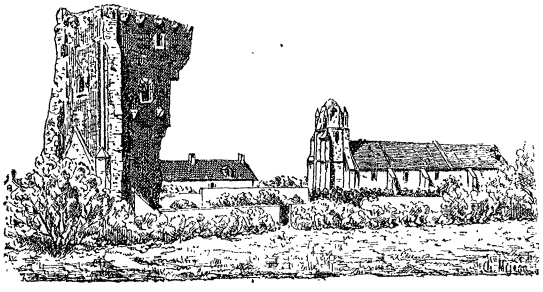

Eglise et ruines de l'ancien château de Regnéville.

Deux passes y donnent accès. Parcs à huîtres. Scierie de marbre. Restes d'un château du XIVe siècle, avec partie verticale d'un donjon carré plus ancien.

**RÉGNEVILLE.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon ; 86 hab.

**REGNÉY.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 153 hab.

**REGNIÉ.** Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu ; 1.105 hab.

**RÉGNIER** (Mathurin), poète satirique français, né à Chartres le 21 déc. 1573, mort à Rouen le 22 oct. 1613. Mathurin Régnier était fils d'un bourgeois de Chartres et neveu par sa mère du célèbre Desportes. Il aurait voulu s'adonner tout entier à la poésie, mais son père ne l'encourageait pas à suivre cette voie. Il entra donc dans la diplomatie et fit à Rome deux longs séjours à la suite des ambassadeurs Joyeuse et Béthune. Mais ces brillantes relations n'avancèrent pas sa fortune ; il avait, a-t-il dit lui-même, une « façon rustique » et un caractère trop indépendant ; d'autres ont prétendu que son inconduite avait indisposé contre lui ses protecteurs. Il fut néanmoins pourvu de pensions ecclésiastiques et obtint même un canonicat dans sa ville natale ; mais il aimait trop le plaisir ; il s'abandonnait même à la débauche, et il mourut à quarante ans, alors qu'il était en pleine possession de son génie et très supérieur à ses prédécesseurs immédiats, sans en excepter son oncle Desportes. Sa fin prématurée ne lui permit pas de donner une bonne édition de ses œuvres ; il n'avait même publié qu'un seul recueil de vers, imprimé en 1608 et en 1613 et intitulé *Satires et autres Poésies de Mathurin Régnier*.

Les éditions posthumes, et elles sont fort nombreuses, ont le défaut d'attribuer parfois au poète des pièces qui ne sont pas de lui, et elles donnent des classifications fantaisistes, si bien que le nombre et l'ordre des satires ne sont pas les mêmes d'une édition à l'autre. Voici, d'après une publication récente, celle de Louis Lacour, la nomenclature des œuvres poétiques de Régnier : dix-sept *Satires*, en y comprenant un *Discours au roi* qui est, à vrai dire, une *Epître ;* des poésies diverses, dont une *Elégie* et un grand *Discours au roi* (« Il était presque jour »). Voilà la part des œuvres publiées avant la mort du poète. A celles-là viennent s'ajouter deux *Satires*, une *Elégie*, un *Dialogue* intitulé *Chloris et Philis*, enfin quelques sonnets et autres poésies légères. La collection complète des œuvres de Régnier ne fait pas un bien gros volume, pas plus que celles des œuvres de Malherbe, et pourtant ce poète occupe dans notre histoire littéraire une place considérable. Il s'est attaché de préférence au genre satirique tel que le comprenaient Horace, Perse et Juvénal, mais avec cette différence que ses satires, très véhémentes et d'un ton souvent cynique, sont impersonnelles et relativement modérées. Ce n'est pas l'indignation qui lui a dicté ces vers dont Boileau a pu dire qu'ils étaient « craints du chaste lecteur ». Les *Satires* de Régnier sont des causeries très littéraires qui ont pour sujet les caprices de la fortune, la condition des gens de lettres, les parasites, les importuns, les hypocrites, les partisans du faux honneur, etc. Les plus justement célèbres sont la troisième, adressée au marquis de Cœuvres, et la neuvième, à Nicolas Rapin. C'est dans cette dernière qu'il attaque avec une grande vivacité Malherbe et son école, ces poètes « froids à l'imaginer » qui ne font guère que

Proser de la rime et rimer de la prose.

Régnier a combattu Malherbe pour venger son oncle Desportes ; s'il avait su rendre justice au réformateur de la poésie française, il aurait pu être le premier en date des poètes du XVIIe siècle ; il n'est guère que le dernier et le plus grand des poètes de la Renaissance, et si Boileau lui trouvait avec raison « des grâces nouvelles », il était obligé d'ajouter que c'était « dans son vieux style », dans le style d'Amyot et de Montaigne, style démodé sous la plume d'un écrivain mort jeune, en 1613. Les principales éditions de ses œuvres sont celles de Viollet-le-Duc (1822), Barthélemy (1862), Courbet (1869 et 1875). A. GAZIER.

BIBL : VIANEY, *Mathurin Régnier ;* Paris, 1896. — CHEVRIER, *Bibliographie de M. Régnier ;* 1885.

**REGNIER** (Claude-Ambroise), duc de MASSA, homme d'Etat français, né à Blamont (Meurthe-et-Moselle) le 6 avr. 1736, mort à Paris le 24 juin 1814. Avocat distingué du barreau de Nancy, il fut envoyé en 1789 comme député du tiers état aux États généraux, adopta les principes de la Révolution et prit une part importante à la nouvelle organisation judiciaire de la France. Pendant la Terreur, il s'efforça de se faire oublier. Mais élu membre du Conseil des Anciens (sept. 1795), il donna des gages au parti de la réaction et contribua au complot qui amena le coup d'Etat du 18 brumaire (1799), Bonaparte le récompensa en le nommant membre du conseil d'Etat, où il participa très activement à l'élaboration du code civil. Régnier, pourvu le 14 sept. 1802 de l'emploi de grand juge ministre de la justice, qu'il exerça jusqu'en 1813, fut nommé duc de Massa le 15 août 1809. Appelé par la volonté de l'empereur vers la fin de l'Empire à la présidence du Corps législatif, dont il ne faisait pas partie comme député (nov. 1813), il y fut froidement accueilli et mourut peu de temps après la Restauration. A. D.

**RÉGNIER** (F.-Louis), architecte français (V. GUERCHY [Marquis de]).

**REGNIER** (Jacques-Auguste-Adolphe), philologue français, né à Mayence le 7 juil. 1804, mort à Fontainebleau le 20 oct. 1884. Professeur, à partir de 1823, en différents collèges de province, il passa à Paris comme professeur de rhétorique aux lycées Saint-Louis et Charlemagne, devint maître de conférences de langue et de littérature allemandes à l'Ecole normale supérieure, suppléa Burnouf dans sa chaire d'éloquence latine du Collège de France ; enfin, il fut précepteur du comte de Paris de 1843 à 1853. Il avait été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 9 mars 1855 et il fut pourvu de la sinécure de bibliothécaire du palais de Fontainebleau, le 14 juil. 1873. Très actif, très travailleur, Regnier, outre sa direction de la *Collection des grands écrivains de la France* (1862) a considérablement écrit. Citons de lui : *Cours complet de langue allemande* (Paris, 1830-33, 7 vol.), en collaboration avec Le Bas ; sa traduction des *Œuvres complètes* de Schiller (1860), et ses traités savants : *Etudes sur la grammaire védique* (Paris, 1857-1859, 3 vol. in-8) ; *Traité de la formation des mots dans la langue grecque* (1855, in-8).

**RÉGNIER** (François-Joseph-Pierre TOUSEZ, dit), acteur français, né à Paris le 1er avr. 1807, mort à Paris le 27 avr. 1885. Après avoir fait des études de peinture et d'architecture, il se sentit une vocation irrésistible pour le théâtre, et sous le nom de sa mère, Charlotte Régnier de La Brière, il débuta sur quelques scènes secondaires. En 1831 il entrait à la Comédie-Française et jouait avec

succès le *Mariage de Figaro*. Son succès ne fit que s'accroître : il créa les premiers rôles comiques du répertoire contemporain et se fit remarquer surtout dans *Gabrielle*, dans l'*Aventurière*, dans la *Joie fait peur*, le *Supplice d'une femme*. Sociétaire en 1834, Régnier prit sa retraite en 1872. Il demeura directeur de la scène au Théâtre-Français jusqu'en 1874, puis fut nommé directeur des études à l'Académie nationale de musique. Il fit un cours très suivi au Conservatoire, à partir de 1854. Régnier a collaboré aux pièces de Paul Foucher : *Delphine Gerbet* et *la Joconde*, et à celle de Louis Leroy : *le Chemin retrouvé*. Il a laissé des *Souvenirs et études de théâtre* (Paris, 1887, in-12). R. S.

**RÉGNIER** (Henri-François-Joseph de), poète et littérateur français, né à Honfleur (Calvados) le 28 déc. 1864. Henri de Régnier s'est consacré dès sa jeunesse à la poésie et n'a publié ses premiers volumes de prose qu'à trente-trois ans. D'une manière générale, c'est un parnassien : ses premiers vers appartiennent à cette école, et les derniers, qui sont imprégnés de la manière magnifique d'Heredia, y reviennent ; entre temps, le poète, sous l'influence de Mallarmé, dont il fut le disciple préféré et le plus célèbre, a été un des chefs du mouvement symboliste et a pris sa part de cette tentative de régénération et d'affranchissement de la poésie. La belle tenue littéraire du talent de Régnier, la délicatesse et la préciosité de son goût, son inspiration antique, lui ont donné de nombreux admirateurs, tant parmi les jeunes littérateurs que parmi les lettrés du monde universitaire et académique. Les rares critiques de cet excellent poète lui reprochent de sacrifier trop et de plus en plus le sentiment, la composition, l'idée au mot précieux, noble ou sonore ; ils jugent sa littérature plutôt allégorique que symboliste et présentent comme un défaut sa tendance marquée à une certaine symétrie verbale. Quoi qu'il en soit, Henri de Régnier est un des meilleurs et des moins contestés des poètes modernes. Il a publié de nombreux ouvrages en vers : *Premiers Poèmes* (Lendemain, Apaisement, Sites, Episodes, 1886-88) ; *Poèmes* (Poèmes anciens et romanesques, Tel qu'en songe, 1890-92) ; *les Jeux rustiques et divins* (Aréthuse, les Roseaux de la Flûte, la Corbeille des Heures, 1897) ; *les Médailles d'argile* (1900).

Le talent de prosateur de Régnier, qui s'est révélé plus tard, est aussi goûté que son talent poétique ; il procède des mêmes qualités verbales. On y rencontre le même goût un peu précieux, le même sentiment élevé ; le symbolisme a été surtout une réaction contre l'école réaliste : Henri de Régnier oppose volontiers l'idéal au réel, jugeant toujours la réalité inférieure au rêve. Il a publié en prose : *la Canne de jaspe* (M. d'Amercœur, le Trèfle noir, Contes à soi-même, 1897) ; *le Trèfle blanc* (1899) ; *la Double Maîtresse* (1900) : ce dernier volume est un charmant roman dans le goût du XVIIIe siècle, où la maîtrise de H. de Régnier paraît se marquer le mieux. Il prépare un nouveau volume : *le Trèfle rouge*.

En mars-avr. 1900, Henri de Régnier a été convié à faire une série de conférences aux Etats-Unis sur la poésie moderne ; il a été accueilli de la manière la plus brillante dans les différentes Universités (à Harvard, Columbia, Yale, Princeton, en Pennsylvanie, à Chicago, en Californie, à La Nouvelle-Orléans). Ph. BERTHELOT.

**RÉGNIER** DE JARJAYES, général français (V. JARJAYES).

**RÉGNIER** DE LA PLANCHE, historien et homme politique français (V. LA PLANCHE).

**REGNIER**-DESMARAIS (François-Séraphin), littérateur et grammairien français, né en 1632, mort en 1713. — L'abbé Régnier fut un véritable Protée, comme disait en 1714 son successeur à l'Académie française. Longtemps mêlé aux choses de la diplomatie, il fut simultanément ou tour à tour historien, traducteur, orateur, poète et grammairien. Il publia une curieuse *Histoire de l'affaire des Corses ;* il traduisit Homère, Anacréon, Cicéron, Rodriguez, etc. ; fit imprimer des poésies françaises, italiennes, espagnoles qui sont d'ailleurs, du moins les poésies françaises, au-dessous du médiocre. L'Académie française le chargea de composer en son nom le *Traité de grammaire* que ses statuts l'obligeaient de publier, et cet ouvrage longtemps attendu parut enfin en 1706, douze ans après le *Dictionnaire*. La grammaire fut d'abord bien accueillie parce qu'on l'attribuait à l'Académie, dont Régnier-Desmarais aurait été le secrétaire ; mais il fut bientôt évident que c'était l'œuvre exclusive de celui qui la signait. Régnier-Desmarais n'avait consulté personne, tant il était fier, suivant ses propres expressions, « de cinquante ans de réflexions sur notre langue, de quelque connaissance des langues voisines, et de trente-quatre ans d'assiduité dans les assemblées de l'Académie où il avait toujours tenu la plume ». Cette grammaire peut être consultée avec profit par les savants ; c'est tout ce qu'on en saurait dire. Prolixe et cependant très incomplète, encombrée de préceptes, d'observations et de remarques sans nombre, elle est tombée depuis longtemps dans l'oubli. Fénelon, dans sa *Lettre à l'Académie*, parle d'un projet de grammaire comme si Régnier-Desmarais, son confrère, qui venait à peine de mourir, n'avait jamais fait imprimer son ouvrage.

**RÉGNIÈRE**-ECLUSE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue ; 280 hab.

**REGNIÉVILLE**. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt ; 222 hab.

**REGNIOWEZ**. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rocroi ; 634 hab.

**REGNITZ**. Rivière de Bavière, affl. g, du Main, formée à Furth par l'union de la Rednitz et de la Pegnitz, coule au N. et finit en aval de Bamberg. Elle a 210 kil. de long à partir de la source de la Rezat de Souabe.

**REGNY**. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Ribemont ; 400 hab.

**RÉGNY** (*Rigniacum*, *Regniacus*, *Rigniacus*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien-de-Lay ; 2.223 hab. Souvent cité dans les chartes de l'abbaye de Cluny, ce village fut au IXe siècle le siège d'un prieuré qui dépendit de chartriers jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle le prieuré tomba en commende et vint à la famille de La Chaize d'Aix. Aux environs immédiats de Rigny, se trouvent la fabrique des crayons Conté, et dans le village des manufactures de linge de table.

**REGRAT, REGRATTIER.** I. Sous l'ancien régime, le terme de *regrat* s'appliquait à la vente de seconde main et en détail de certaines denrées ou marchandises, telles que les grains, les fruits, les légumes, le fromage, le beurre, les œufs, l'épicerie, le bois de chauffage, le charbon ; on y comprenait même la tuile, l'ardoise et autres matériaux de construction. Chacun de ces commerces avait été l'objet de nombreuses ordonnances qui limitaient strictement les spécialités, en réglaient l'exercice, les soumettaient à un contrôle entraînant des peines sévères contre les contraventions et les fraudes ; plusieurs de ces prescriptions nous paraissent aujourd'hui gratuitement tracassières et même oppressives. Par exemple, l'ordonnance de déc. 1572 concernant à Paris le regrat des fruits, des légumes, etc., interdisait aux revendeurs de se fournir ailleurs qu'aux marchés ; et, les jours de marché, il leur fallait attendre l'heure de midi, pour laisser aux intendants des grands seigneurs et aux bourgeois le loisir de faire leurs emplettes et leur éviter le désagrément de trouver le marché dégarni. Interdiction d'aller au delà d'une quantité déterminée (7 septiers pour l'avoine, 2 pour les autres grains), fixation d'un maximum pour la quantité de marchandises à garder en magasin (2 muids d'avoine, 8 septiers pour les autres grains ou légumes secs) ; ils ne devaient pas en débiter plus d'un boisseau à la fois.

Prenons encore pour exemple le regrat du charbon et celui du sel. Le premier était pratiqué par les chandeliers, les fruitiers et les femmes des déchargeurs de bateau, dits « garçons de la pelle ». Défense de s'approvisionner auprès des forains ; défense d'avoir en dépôt plus

d'une mine de charbon, sauf pour les femmes des manœuvres qui venaient de vider un bateau et avaient pour salaire le charbon recueilli au fond du bateau ; encore ne leur était-il accordé qu'un mois pour écouler leur stock. La vente par boisseau était seule autorisée ; les mesures devaient être étalonnées tous les ans et porter l'estampille des vérificateurs.

Quant aux regrattiers qui se livraient à la vente du sel, ils avaient à se pourvoir d'une commission enregistrée au greffe du grenier à sel dans la circonscription duquel ils allaient s'établir, à prêter serment entre les mains des officiers de ce grenier ; à Paris, ils ne revendaient le sel pris au dit grenier que par boisseau, demi-boisseau, quart de boisseau ou mesurette ; il y allait de cinq ans de galères pour les hommes ; du fouet et du bannissement pendant cinq années pour les femmes, s'ils vendaient au-dessus du tarif ou falsifiaient le sel, ce dont néanmoins ils ne s'abstenaient guère, si l'on s'en rapporte au chapitre, où Mercier, dans son *Tableau de Paris*, consacre au regrat, article aussi sévère pour la gabelle que pour ses administrés : « Le sel que l'on vend par regrat au peuple treize sols la livre est, dit-il, non seulement falsifié dans son origine, mais encore rempli de mille ordures qui en composent près de la moitié. La Ferme oblige pour ainsi dire ces regrattiers à empoisonner les malheureux consommateurs, en leur vendant à eux-mêmes ce sel treize sols ; ils n'ont d'autre expédient que de le gâter pour y trouver leur compte ; ils y versent de l'eau, ils y mêlent du sable et des ordures. Un abus aussi intolérable est public ».

La nécessité où se trouve le peuple de se fournir chez les petits détaillants, en admettant même que ceux-ci pratiquent honnêtement leur négoce, inspire au même moraliste, contre le regrat en général, les réflexions qui n'ont pas cessé d'être faites. « Le regrat, déclare-t-il, est ce qui tue la partie indigente des habitants de la capitale ; n'ayant pas les moyens de faire quelques modiques avances pour ses provisions annuelles, elle paie le double de ce que valent les choses. Tout augmente d'un tiers au moins pour cette classe infortunée qui est obligée d'avoir recours à de petits marchands qui revendent en détail ce qu'ils ont déjà acheté en détail. Ainsi le cordonnier, le maçon, le tailleur, le portefaix, le journalier, etc. paient le vin, le bois, le beurre, le charbon, les œufs, etc., à un bien plus haut prix que le duc d'Orléans et le prince de Condé..... L'homme qui a trois millions de revenu a des comestibles à bien meilleur marché. Le vin qu'il boit est excellent et ne lui coûte pas plus cher que celui que l'homme du peuple est obligé d'acheter au cabaret. »

II. Depuis que la Révolution a affranchi les métiers de leurs anciennes servitudes, le nombre des détaillants s'est accru dans d'énormes proportions, mais le mot de regrat est tombé en désuétude, à ce point que marchands ambulants non moins que boutiquiers prendraient la dénomination de regrattiers pour une injure.

C'est tout au plus si on la réserve à ces débitants dont la spécialité, d'ordre tout à fait infime, consiste à acheter pour la revendre dans les marchés, la desserte des restaurants ou des grandes maisons. Victor Borie, dans le *Paris-Guide* de 1867, décrit le coin des halles où ces épaves culinaires font les délices d'une clientèle de déclassés, de bohèmes, de rôdeurs auxquels il faut joindre quelques honnêtes propriétaires de chiens ou de chats. Là, de sept heures du matin à midi, une demi-douzaine d'étalagistes tiennent, rangées sur des tables de marbre, des assiettes où se voient des os de gigots, garnis d'un reste de viande, des débris de volaille ou de poisson, « du macaroni, gratiné la semaine précédente, une charlotte dont les biscuits détrempés baignent dans la crème tournée, puis du simple bœuf bouilli, un reste de veau bourgeois ou de bœuf à la mode, des petits pains de gruau très rassis, qui furent grignotés par une bouche dédaigneuse, des macédoines de légumes et de viandes, accompagnées de sauces impossibles et d'objets sans nom ».

A en croire les peintres fantaisistes des bas-fonds parisiens, certains de ces regrattiers auraient recouru, il y a quelque cinquante ans, pour écouler ces reliefs non moins variés que l'habit d'Arlequin dont ils ont pris le nom, à un mode de vente aussi divertissant pour les spectateurs qu'aléatoire pour le consommateur affamé. Charles Vincent, entre autres, parle d'une échoppe ouverte rue de la Vieille-Estrapade, sous cette enseigne : « Au hasard de la fourchette ». Là, autour de la marmite (peut-être légendaire), où tournoyait, dans les flots d'un bouillon fort sombre, l'assortiment des *arlequins*, les clients se procuraient, moyennant un sou, les émotions de la loterie ou de la pêche, encourant la chance de harponner quelque morceau de choix à l'aide d'une espèce de trident qu'ils dardaient dans le liquide.

Voilà où en est descendu le mot de regrat qui n'appartient bientôt plus qu'à la langue morte, ou qui, comme beaucoup d'autres termes, ne survivra plus qu'à titre de nom patronymique. Une rue de l'île Saint-Louis, ouverte en 1614, a eu pour parrain un Le Regrattier, entrepreneur associé à Marie pour les constructions de l'île.

Marcel CHARLOT.

BIBL. : Etienne BOILEAU, *Livre des métiers*, IX, X. — SAVARY, *Dictionnaire du commerce*, art. *Regrat*. — DELAMARRE, *Traité de la police*, 1713, *passim*. — MERCIER, *Tableau de Paris*. — *Paris-guide* (Lacroix, Verbœckhoven et Cie), 1867, pp. 973 et 1522.

**REGRÈS** (Droit canon). Rétractation de la cession ou de la démission d'un bénéfice. En règle générale, le droit canon prohibait la rétractation des renonciations à un bénéfice, lorsque ces renonciations avaient été faites dans les formes requises. Pour empêcher les résignants d'éluder cette prohibition au moyen de réserves stipulées dans l'acte de résignation, une autre règle établissait que la renonciation à un bénéfice ne comportait ni jour ni condition, et qu'on ne pouvait y introduire aucune clause gênant la liberté du supérieur qui devait conférer le bénéfice. En ce qui concernait spécialement les bénéfices ecclésiastiques, le concile de Trente (*ses.* XXV, c. VII) avait statué, à l'égard de toutes personnes, même des cardinaux, qu'aucun regrès ne serait admis. L'art. 23 de l'ordonnance d'Orléans contenait une disposition analogue. — Cependant les canonistes ultramontains admettaient que le pape pouvait approuver la stipulation de regrès de la part du résignant, et même accorder le regrès directement. En conséquence, tous les regrès devaient être traités devant le pape et par le pape seul. Cela était contraire à la pratique du royaume de France, qui avait fini par tolérer le regrès dans certains cas, et qui dirigeait ses réprobations principalement contre l'abus des réserves et ses stipulations de regrès autorisées par le pape. E.-H. VOLLET.

**RÉGRESSION** (Pathol. génér.). Ce mot désigne le retour d'un être ou de certaines de ses parties à l'un des états par lesquels il a déjà passé aux phases antérieures de son évolution, la régression pouvant d'ailleurs aller jusqu'à la disparition complète de l'être ou de l'organe. Il y a des régressions physiologiques, par exemple celle de la queue des têtards au moment de se transformer en grenouilles, ou celle de l'utérus gravide qui revient progressivement à son volume primitif, après l'accouchement. D'autres sont pathologiques et consistent en général en la transformation d'un tissu spécialisé (musculaire, glandulaire, etc.) en un tissu plus généralement répandu dans l'économie, tel que les tissus cellulaire, conjonctif ou graisseux. Dans ces cas, les mots *metamorphose* ou *dégenérescence* s'appliquent avec plus de justesse. Dans la régression proprement dite, il y a d'abord résorption de la substance hyaline amorphe interposée aux éléments figurés, puis diminution de volume, atrophie et résorption des cellules elles-mêmes. Enfin la régression ne doit pas être confondue avec la *reversion* (V. ce mot). Dr L. LALOY.

**REGRET, REMORDS, REPENTIR.** Le regret est un certain mélange de désir et de tristesse. — Avant tout

c'est un *désir;* quand nous regrettons un plaisir passé, nous tendons vers ce plaisir, notre être fait effort vers lui; il y a comme un moment d'illusion où nous croyons pouvoir l'atteindre encore. — Mais aussitôt l'*idée du passé* se présente, c.-à-d. l'idée que ce plaisir est perdu pour nous, impossible à ressaisir. — Par suite, notre désir à peine naissant est refoulé, comprimé ; il est misérablement mort-né ; alors naît la *tristesse.* — Le regret est donc le désir impuissant et triste d'une joie passée.

Ce qui fait la coloration spéciale, la mélancolie presque douce parfois du regret, c'est précisément qu'il s'attache au passé. Or le passé est un moyen terme entre l'imaginaire et le réel ; le passé a été réel, mais il ne l'est plus; de sorte qu'il est à la fois affirmé et nié et que le souvenir en est à la fois agréable encore, quoique douloureux. De là l'espèce de volupté amère qui, dans le regret, se mêle au désir et à la tristesse : car nous nous rappelons la joie passée ; nous la goûtons encore en quelque mesure par l'imaginaison. De là la définition de Descartes, dans le *Traité des passions* : « Le regret est une espèce particulière de tristesse, laquelle a une particulière amertume en ce qu'elle est toujours jointe à quelque désespoir et à la mémoire des plaisirs que nous a donnés la jouissance ; car nous ne regrettons jamais que les biens dont nous avons joui » (C. C., IX).

Pourtant il nous semble que, de ces éléments du regret, le désir est l'élément essentiel; le regret est avant tout un désir du passé ; c'est ce qu'a vu Spinoza, plus profondément encore que Descartes : « Le regret, c'est le désir ou l'appétit de la possession d'une chose, lequel est entretenu par le souvenir de cette chose et en même temps empêché par le souvenir d'autres choses qui excluent l'existence de celle-là ».

Le regret est donc une sorte de *perversion du désir;* le désir normal tend vers l'avenir ; le désir-regret tend vers le passé ; et par suite il est condamné à se consumer stérilement lui-même.

Le *remords* s'oppose au regret plus peut-être qu'il ne s'en rapproche. Comme le regret, c'est un sentiment de tristesse ; comme dans le regret, l'idée du passé y est essentielle. — Mais tandis que le regret est un effort pour faire renaître quelque chose, le remords est un effort pour effacer quelque chose ; regretter, c'est désirer que le passé soit encore ; avoir un remords, c'est désirer que le passé n'ait pas été ; le regret est la souffrance de ne pouvoir ressaisir ce qui est perdu, le remords est la douleur de ne pouvoir effacer l'ineffaçable. — Et de plus, il se mêle au remords un élément nouveau qui lui donne sa teinte spéciale, c'est l'idée de l'immoralité, l'idée de la déchéance, l'idée que l'on aurait pu et que l'on devait éviter la faute. — De sorte que la douleur du remords vient d'un triple sentiment d'impuissance : d'abord on se sent aujourd'hui impuissant à supprimer l'action passée ; puis on souffre à l'idée qu'on a été impuissant en présence de la tentation, que la volonté a été vaincue honteusement ; et par suite on se voit impuissant dans l'avenir, on doute de soi, on se dit que toute la vie sera une suite de chutes et de rechutes. — Avec le temps, ce dernier élément disparaît, la confiance renaît ; et on appelle précisément *repentir* le remords adouci par le temps et par l'espoir du relèvement.

S'il est vrai que la douleur morale soit causée par le sentiment de notre impuissance, on conçoit que le remords soit une peine redoutable : et c'est ici que se pose le *problème moral* du remords.

Il s'agit de savoir *si le remords est une veritable sanction*, c.-à-d. s'il a vraiment pour but de *punir* le coupable. Est-ce une douleur comme une autre, ou bien est-ce une douleur à part, d'un caractère moral et presque religieux? C'est une peine *en fait ;* est-ce un châtiment *en droit?* — Or, à la question ainsi formulée, il nous semble que la réponse est presque évidente; on ne voit pas ce qu'il peut y avoir de spécial, de mystérieux dans le sentiment du remords ; c'est une souffrance aussi naturelle, aussi explicable que toute autre souffrance. — D'abord elle obéit aux lois générales de toute douleur (V. Plaisir et Douleur) ; elle résulte visiblement de désirs et de tendances contrariées ; et elle se ramène, suivant la règle presque absolue, à un sentiment d'impuissance. — De plus, si le remords avait à remplir une mission morale, une mission vengeresse, il serait singulièrement mal adapté à cette mission ; car il est très peu proportionné à la faute commise. D'une part, il s'émousse, par l'habitude, avec une étonnante facilité ; le vicieux endurci sent moins le remords que l'enfant à sa première désobéissance ; et, d'autre part, ce qui est plus grave encore, les âmes les plus pures, étant aussi les plus scrupuleuses, sont souvent les plus tourmentées de remords pour leurs fautes les plus vénielles. — Nous ne voyons donc pas comment on pourrait accorder au remords un rôle mystérieux d'expiation morale. Il est une *conséquence douloureuse et utile* de la faute ; il n'est pas une *punition.* C'est un sentiment aussi naturel que la colère, la peur ou le regret. Camille Mélinand.

**REGRIPPIÈRE** (La). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Vallet ; 1.265 hab.

**REGTERS** (Tibout), peintre hollandais, né à Dordrecht en 1710, mort à Amsterdam en 1768. Après avoir étudié à Arnheim et à Rotterdam, il devint l'élève de Quinckhardt à Amsterdam, où il vécut. Sa peinture a de réelles qualités. Le musée d'Amsterdam possède de lui deux portraits et une Leçon d'anatomie.

**RÉGUINY.** Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Rohan ; 1.427 hab.

**REGUIS** (Charles-Claude-Louis), homme politique français, né à Sisteron le 15 mars 1755, mort après 1815. Avocat sous l'ancien régime, procureur-syndic de son district en 1790, il fut député par le dép. des Basses-Alpes à la Convention, vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, puis pour la réclusion pendant la guerre et l'exil après la paix. Député aux Anciens par les Bouches-du-Rhône (an IV), puis par les Basses-Alpes (an VII), il se rallia au coup d'État du 18 brumaire, siégea au Sénat jusqu'en 1804, puis, directeur des droits réunis dans le Lot-et-Garonne, il fit partie de la chambre des Cent-Jours, et rentra dans l'obscurité sous la Restauration.

Bibl. : *Réimpression du Moniteur*, t. XV, pp. 170, 211, 253.

**REGULÆ** Juris (V. Canon, t. IX, p. 64 et Corpus juris canonici).

**RÉGULATEUR. I. Mécanique.** — On désigne en mécanique, sous le nom de *régulateur*, tout appareil permettant de proportionner le travail de la machine à la résistance utile à vaincre, de façon à assurer l'uniformité et la permanence de son mouvement. On donne encore ce nom, dans l'industrie, aux appareils mettant en relation la cause et l'effet, en vue d'obtenir l'uniformité, la régularité convenables : tels sont les *régulateurs de pression, d'intensité, de température*, etc., dont les effets, bien que d'ordre mécanique, ne le paraissent pas aussi nettement que dans le cas précédent.

Régulateurs des machines. — Les régulateurs pour machine sont des appareils qui permettent à la machine de se régler elle-même, de rendre le travail moteur toujours égal au travail résistant par l'effet de l'ouverture ou de la fermeture d'organes spéciaux dans chaque cas : vannes, robinets, etc. Il en est qui agissent en augmentant les résistances quand la puissance devient prépondérante ; il en est d'autres, au contraire, qui modifient la puissance selon les quantités de travail absorbées par les résistances.

On peut les classer dans les quatre groupes suivants : 1° les *régulateurs de vitesse* dont la fonction est d'opposer une résistance d'autant plus grande que la vitesse de l'organe sur lequel ils sont montés est plus considérable : ce sont les *modérateurs à ailettes* (V. Modéra-

TEUR) ; 2° les *régulateurs avertisseurs* qui mettent en mouvement un signal sonore aussitôt que la vitesse sort des limites entre lesquelles elle doit se maintenir ; 3° les *régulateurs à embrayage et débrayage* qui ont pour effet d'embrayer ou de désembrayer des organes de transmission de mouvement quand la vitesse devient dangereuse ; 4° les *régulateurs de distribution* qui agissent, soit en faisant varier la puissance par l'admission plus ou moins grande du fluide moteur, comme dans les machines à vapeur, à gaz, etc., soit en faisant varier la résistance à vaincre par l'admission plus ou moins grande de la matière à travailler, comme dans certaines machines opératrices, telles que le *baille-blé des moulins*, par exemple. Au point de vue du mode d'action des régulateurs, on peut les ramener aux quelques types suivants :

I. *Le baille-blé des moulins* où l'action de la force centrifuge effectue une plus ou moins grande distribution du blé à travailler.

II. Le *régulateur à boules* dont l'invention est due à Watt et dans lequel l'action de la force centrifuge a pour effet d'écarter les boules du régulateur qui entraînent un manchon auquel elles sont reliées par des bielles. Les différentes variétés de ce régulateur sont les suivantes :

*a*, Régulateur de Watt ; *b*, régulateur de Porter ; *c*, régulateur à 4 boules ; *d*, régulateurs paraboliques ; *e*, régulateur à bras croisés de Farcot ; *f*, régulateur à trajectoire elliptique de de Masting ; *g*, régulateur à contrepoids de Foucault ; *h*, régulateur à ressort ; *i*, régulateur Buss ou Cosinus.

III. Les *régulateurs à eau et à flotteur*.

IV. Les *régulateurs à air raréfié ou comprimé*.

Nous allons indiquer les particularités essentielles de ces différents types.

1° BAILLE-BLÉ DES MOULINS (fig. 1). — L'appareil distributeur du blé ou baille-blé des moulins à meules constitue, en même temps, un régulateur de mouvement. Il se compose d'une coupelle montée sur l'*anille* de la meule courante recevant le mouvement de l'arbre moteur qui traverse, dans un manchon en fonte, la meule gisante. Le blé arrive par un conduit et est distribué dans la coupelle par une tuyère dont la hauteur peut être réglée par la manœuvre d'un levier articulé, à l'aide d'une tige à manette qui présente une partie filetée pouvant tourner dans un écrou. Le blé peut ainsi arriver dans la coupelle en plus ou moins grande quantité. La force centrifuge projette les grains sur l'œillard en quantité d'autant plus grande que le mouvement est plus rapide ; la résistance à la mouture est donc d'autant plus élevée et l'appareil constitue, en même temps qu'un distributeur, un régulateur de mouvement.

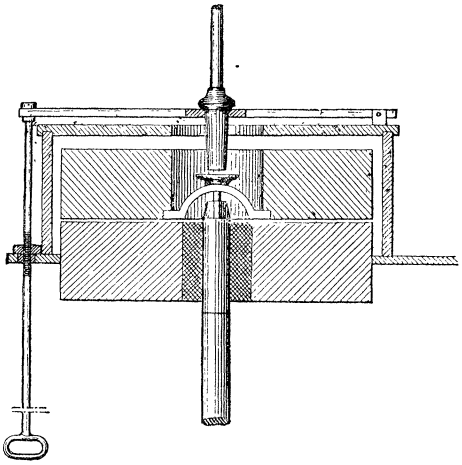

Fig. 1.

2° RÉGULATEUR A BOULES. — *a. Régulateur de Watt* (fig. 2). Le type primitif des régulateurs à boules est le régulateur inventé par le célèbre mécanicien Watt, dit pendule conique à force centrifuge. Il se compose essentiellement d'un axe A, relié à la transmission de mouvement, sur lequel est calée une traverse T, portant les points d'articulation *a*, *a* de deux bielles B, terminées par les boules P ; deux autres bielles C sont articulées, d'une part, en *d* sur les bielles D et, d'autre part, en *b* sur un manchon T′ mobile le long de l'axe A et entraînant dans son mouvement l'extrémité d'un levier qui oscille autour de l'articulation K et transmet le mouvement à une tige articulée en son autre extrémité L. Suivant que la vitesse augmente ou diminue, la force centrifuge écarte ou rapproche les deux boules qui soulèvent ou abaissent le manchon T′.

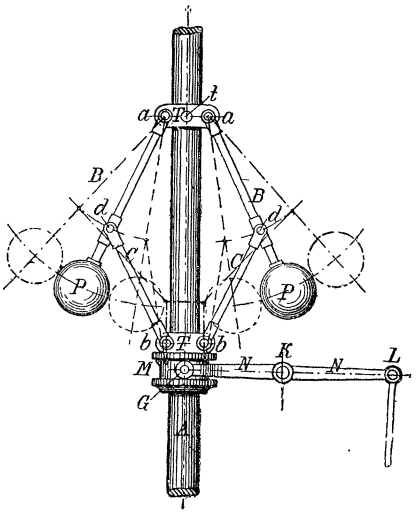


Fig. 2.

Le mouvement de la tige articulée en L peut être utilisé soit pour mettre en mouvement des tuyaux acoustiques (sonnettes, timbres, etc.) commandés par des taquets disposés en des points convenables pour qu'un index fixé à la tige articulée les rencontre lorsque les vitesses extrêmes que l'on ne veut pas dépasser sont atteintes : le régulateur fonctionne alors comme avertisseur, soit pour effectuer l'embrayage ou le désembrayage de cônes de friction quand on désire que le mouvement ne se transmette qu'à une allure déterminée de la machine ; soit pour agir sur l'appareil de distribution du fluide moteur faisant ainsi varier la puissance suivant les exigences du travail.

La propriété caractéristique de ce régulateur réside dans ce fait que, pour une vitesse donnée de l'arbre A, la distance verticale du centre de gravité des boules à l'axe des centres d'articulation *a* des bielles qui les supportent est déterminée. — Chaque position des boules correspondant ainsi à une vitesse différente, il en résulte ce grave défaut que ce régulateur est impropre à maintenir la vitesse de régime pour une quantité de travail résistant correspondant à toute autre position du régulateur. En rétablissant l'équilibre dynamique, il modifie la vitesse dont la constance est, industriellement, d'une importance capitale. Le poids des boules est d'autant plus grand que la résistance offerte par le mécanisme mis en mouvement par le régulateur est plus élevée Lorsque cette résistance est plus importante, le poids des boules peut être considérable, et la résistance qu'elles subissent dans leur mouvement par suite de la présence de

l'air peut être très appréciable. Pour rémédier à cet effet, on leur donne quelquefois une forme lenticulaire qui leur permet de fendre plus facilement l'air.

*b. Régulateur Porter.* On a cherché dans cet appareil à remédier à l'inconvénient signalé, dû a un poids exagéré des boules. A cet effet, on a reporté une partie de ce poids autour de l'axe sous la forme d'une masse creuse Q (fig. 3) qu'on remplit plus ou moins de plomb, suivant le poids nécessaire, et qui participe au mouvement de rotation du régulateur formé, comme celui de Watt, de deux boules, de bielles et de contrebielles articulées au centre de ces boules et d'un manchon mobile qui transmet le mouvement au mécanisme de réglage. La théorie démontre que le poids de la masse Q, mobile autour de l'axe, produit le même effet

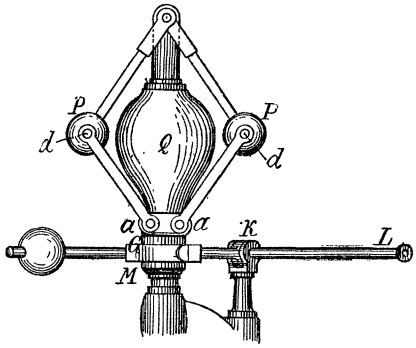


Fig. 3.

que s'il était reporté au centre de gravité des boules. Ce modérateur présente les mêmes propriétés que celui de Watt.

*c. Regulateur à quatre boules* (fig. 4). Lorsque la machine dont on veut régler le mouvement présente des oscillations continuelles, comme cela arrive dans les machines marines, par exemple, on ne peut employer les appareils précédents. On emploie souvent le régulateur à quatre boules qui, lorsque les quatre boules sont de même poids, jouit de cette précieuse propriété que son axe peut prendre toutes les inclinaisons entre la verticale et l'horizontale sans que son fonctionnement varie. Ce n'est autre chose qu'un ensemble de deux régulateurs renversés. On dispose un ressort ou un contrepoids pour ramener vers l'axe les boules lorsqu'elles s'en sont écartées. Tous ces régulateurs présentent l'inconvénient signalé à propos du modérateur Watt, d'être impropre à maintenir une vitesse de régime constante, chaque position des boules répondant à une vitesse différente. Il en résulte des oscillations de vitesse continuelles. — On a cherché à établir des *regulateurs isochrones* qui soient en équilibre dynamique pour toute position des boules, en maintenant une vitesse de la machine toujours régulière. Cet *isochronisme* est obtenu dans les trois groupes d'appareils suivants : régulateurs paraboliques ; régulateurs à contrepoids ; régulateurs à ressort.

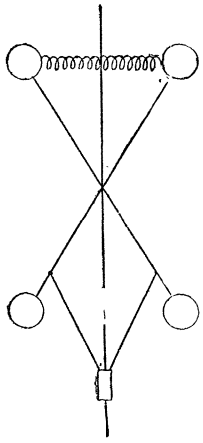

Fig. 4.

*d. Régulateurs paraboliques* (fig. 5). D'après ce qui précède, l'isochronisme sera obtenu si l'on parvient à rendre constante, pour toutes les positions des boules, la distance verticale de leur centre de gravité à l'axe horizontale des bielles qui les supportent. Il en résulte d'après une propriété géométrique connue que les boules doivent décrire, non plus un arc de cercle, comme dans les modérateurs précédents, mais un arc de parabole. Ce dispositif est réalisé dans le régulateur représenté sur la fig. 5,

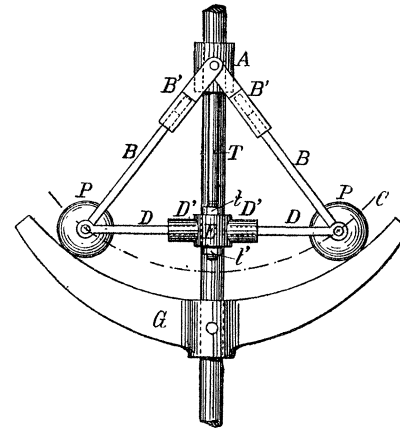


Fig. 5.

les deux boules glissent sur un guide parabolique ; leurs centres sont reliés d'une part par deux tiges D pouvant coulisser dans les douilles D' du manchon E et, d'autre

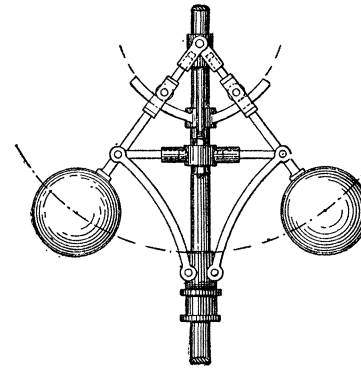

Fig. 6.

part, par les deux tiges B coulissant dans les douilles B' du manchon A. Ces deux manchons A et E sont d'ailleurs maintenus à distance constante par deux tiges telles que

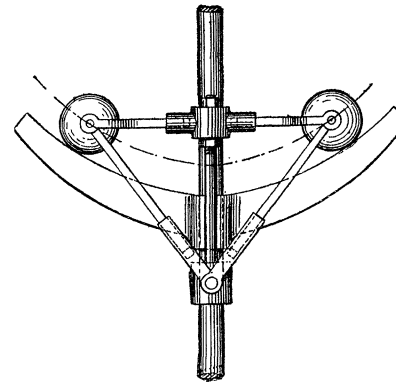

Fig. 7.

T. Cette dispositon réalise l'isochronisme le plus parfait ; malheureusement les frottements des bielles dans les

glissières, des manchons sur l'axe et des boules sur le guide parabolique atteignent une valeur importante et le fonctionnement de l'appareil est irrégulier. Dans le but de diminuer ces frottements, on a disposé le régulateur de la fig. 6 dans lequel les boules sont libres et le déplacement parabolique assuré par deux galets qui roulent sur un guide en forme de parabole; cette disposition ne présente que peu d'avantage sur la précédente. On a aussi songé à renverser les pièces (fig. 7) mais l'inconvénient subsiste. C'est en abandonnant la solution rigoureuse du problème de l'isochronisme pour s'en tenir à des solutions seulement approchées que l'on est parvenu à résoudre pratiquement la question. Tels sont le *modérateur à bras croisés de Farcot* et le *modérateur à trajectoire elliptique de de Mastaing.*

*e. Régulateurs à bras croises de Farcot* (fig. 8). On y remplace la parabole à décrire par les centres des boules par deux arcs de cercle qui s'écartent de cette courbe aussi peu que possible dans les limites des déplacements que les boules peuvent effectuer. On obtient cet effet en plaçant les points d'articulation des bras croisés en des points convenables de la développée de la parabole, tellement choisis que les conférences décrites

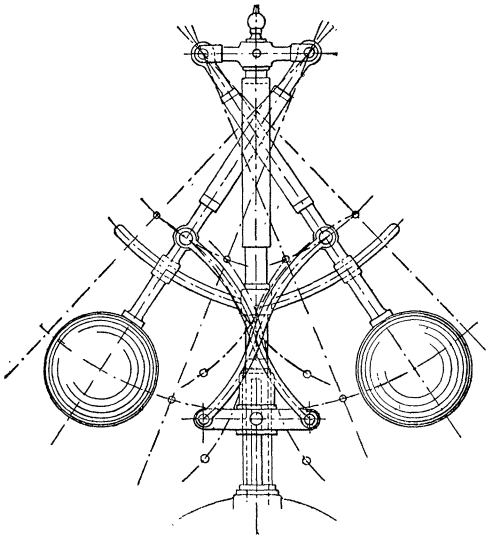

Fig. 8.

fassent saillie au dehors de la parabole vers le milieu de l'arc utile, et qu'elle pénètre au contraire, dans la courbe vers les extrémités de cet arc. Il résulte de cette circonstance que, pour les positions extrêmes, la longueur du pendule est trop petite et que, par conséquent, le mouvement de rotation normal tendrait à s'accélérer ; mais une disposition particulière est prise pour parer à cette légère cause de perturbation. Le manchon sur lequel doit agir le système est, à la manière ordinaire, embrassé par la fourchette d'un levier, à l'autre extrémité duquel se trouve la tige qui agit sur l'admission de la vapeur. Cette tige porte à son extrémité inférieure un galet qui repose sur une pièce mobile équilibrée par un contrepoids dont la fonction est de régulariser l'action de l'appareil, en même temps qu'il sert à équilibrer le poids de la tige elle-même. Si la portion du levier sur laquelle repose le galet a reçu une courbure convenable, on pourra facilement faire en sorte que l'action de ce contrepoids soit moins énergique pour les positions extrêmes et qu'ainsi la résistance opposée au fonctionnement du régulateur étant plus grande s'oppose plus efficacement à l'accélération que l'on pourrait craindre.

Le contrepoids est d'ailleurs mobile sur son levier et permet de régler l'appareil de telle façon que les boules puissent occuper toutes les positions de leur parcours pour les différentes vitesses de régime que l'on cherche à obtenir. L'action des boules se transmet toujours au manchon par l'intermédiaire de deux bielles qui sont respectivement articulées sur les bras des boules ; en croisant ces bielles et en les faisant agir sur des points d'attache éloignées de l'axe de rotation, autant que le sont les points d'articulation des pendules, on arrive à ce résultat que les actions du contrepoids et celle des boules restent toujours proportionnelles.

*f. Régulateur à trajectoire elliptique de de Mastaing* (fig. 9). On y remplace la parabole à décrire par les centres des boules par un arc d'ellipse qui s'écarte moins de la parabole que le cercle. La théorie de cet appareil repose sur cette propriété géométrique qu'un point quelconque d'une droite BX de longueur constante, glissant sur deux droites rectangulaires AX, et AB décrit une ellipse et qu'on peut remplacer, pour diminuer les frottements, la glissière X située sur l'axe AX par la droite A *a* joignant l'origine A au milieu de la droite mobile B X et articulée à ses deux extrémités — Parmi les différentes dispositions que l'on peut réaliser sur ce principe, celle

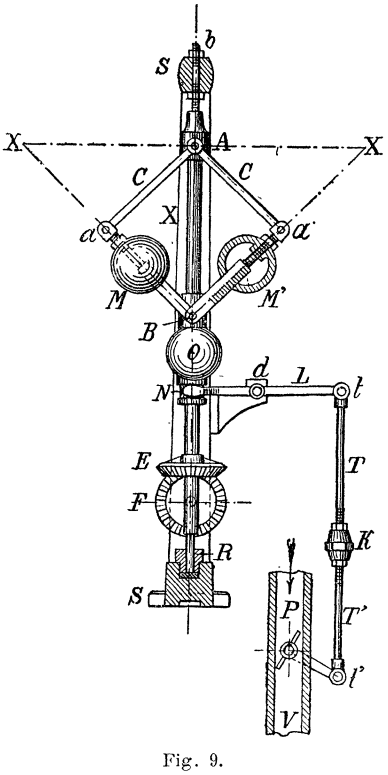


Fig. 9.

de la fig. 9. paraît la plus convenable. L'axe AB qui reçoit le mouvement du moteur par l'intermédiaire des engrenages F et E, repose dans une crapaudine à sa partie inférieure et est guidé à sa partie supérieure par un support disposé de façon à lui assurer la verticalité. Deux bielles C sont articulées en A avec l'axe AB et en *a* avec deux contrebielles *a* B, portant les boules M, M' dont la position peut être réglée par deux écrous se vissant sur une partie filetée de ces pièces *a*B, suivant la vitesse de régime à maintenir, c.-à-d. suivant la hauteur des centres des boules au-dessous de l'axe AX à réaliser. Ces contrebielles, dont la longueur *a* B doit égaler *a* X sont articulées en *a* d'une part, et en B sur un manchon glissant

sur l'axe AB et portant une masse pesante, destinée à jouer un rôle analogue à celle du modérateur de Porter d'autre part. Les mouvements de ce manchon sont transmis par le levier L oscillant autour du point $d$ à la tige T de commande de la distribution de vapeur.

*g. Régulateur à contrepoids de Foucault* (fig. 10). Au lieu de chercher à rendre constante le hauteur ver-

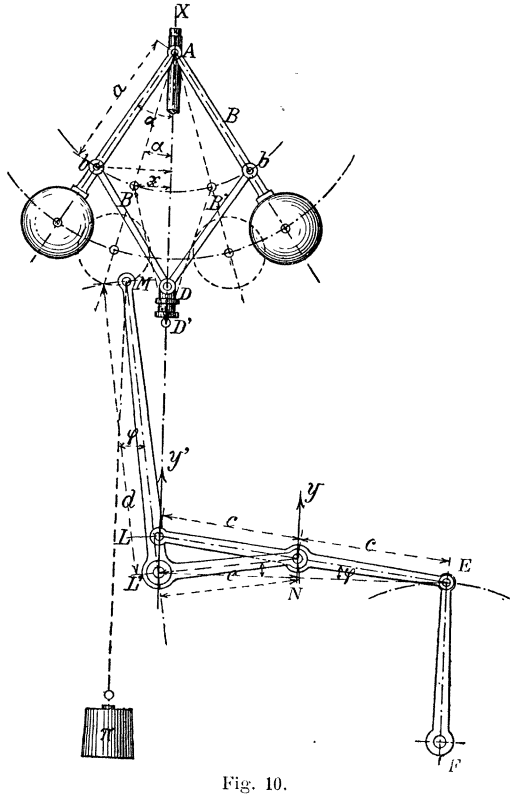


Fig. 10.

ticale des boules du régulateur de Watt, pour tout écartement de ses boules, on peut réaliser l'isochronisme en rendant leur poids variable avec cet écartement. Or, on a vu, dans le régulateur de Porter, que l'on pouvait reporter une partie de ce poids au manchon sous forme de contrepoids sans rien changer au fonctionnement de l'appareil. C'est en faisant varier l'action de ce contrepoids, en raison directe du cosinus d'écartement des boules que Foucault a réalisé l'isochronisme d'une façon parfaite. A cet effet, au lieu de disposer la masse du contrepoids autour de l'axe du régulateur, on l'a suspendue en $\pi$ à l'extrémité d'un levier coudé ML'N pouvant tourner autour du point L' et articulé en N avec une tige LE reliée en E par une rotule à une autre tige oscillant autour d'un point fixe F. L'extrémité L du levier LE transmet par un triangle l'action du contrepoids N au manchon D. Si l'on fait en sorte que l'on ait $d = 2\,c$ et $c = a$, la théorie montre que l'isochronisme parfait peut être réalisé pour une valeur convenable de $\pi$

*h. Régulateur à ressort.* Foucault a indiqué une autre disposition propre à réaliser l'isochronisme d'un modérateur à quatre boules, consistant à relier les boules par un ressort qui les ramène à chaque instant à la position de la marche normale. Ce dispositif est, malheureusement, d'une exécution pratique délicate.

*i. Régulateur Buss ou cosinus.* Cet appareil est très employé avec deux dispositions différentes : l'une ancienne qui prend plus particulièrement le nom de *régulateur Buss*, l'autre, plus récente, a été appelée *régulateur cosinus* en raison de ce que l'action de la force centrifuge sur les boules y est proportionnelle au cosinus de l'angle d'écart. Le régulateur Buss est représenté schématiquement sur la fig. 11. Un manchon M fixé sur l'axe de rotation porte deux branches A et B descendantes et terminées par les axes $a$ et $a'$. En ces points sont articulées les petites bielles $f$ et $f'$ reliées aux branches courbes C et C' terminées chacune, et, à la partie supérieure, par une masse sphérique S ou S' à la partie inférieure, par une masse plus grosse T ou T'. Quand le modérateur se met en mouvement, les boules S et S' décrivent des arcs de cercle horizontaux, les boules T et T' des arcs verticaux autour des centres $a$ et $a'$. Ces dernières servent de contrepoids aux boules supérieures et jouent le rôle du contrepoids de Foucault. Des bras reliés aux branches C et C' agissent sur le coulisseau pour actionner le manchon et sa surcharge. Le régulateur cosinus est représenté dans la fig. schématique 12. Chaque boule est équilibrée par une masse M, et l'ensemble peut osciller autour d'un axe $a$ ; les masses M sont reliées par un bras $c$ à un galet $g$, légèrement excentré, qui peut se mouvoir horizontalement sur un plan horizontal $p$ fixé à l'arbre et qui sert de point d'appui à tout le système. Les axes $a$ sont fixés à une sphère creuse S servant de contrepoids qui coulisse sur l'arbre P et manœuvre le manchon et ses dépendances. Ce régulateur peut donner le degré d'isochronisme que l'on veut. Il est très sensible, aussi n'agit-il sur la détente que par l'intermédiaire d'un appareil destiné à modérer la rapidité de ses mouvements et qu'on appelle la *cataracte*, sorte de frein à air ou à huile. Tous les régulateurs précédents dérivent de l'appareil de Watt, il en est d'autres qui reposent sur un principe tout différent.

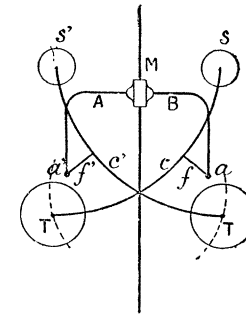


Fig. 11.

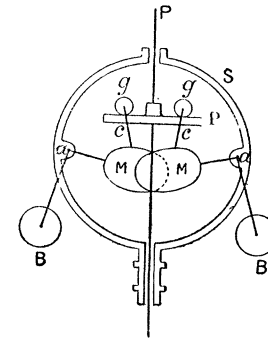


Fig. 12.

III. *Régulateur à eau et à flotteur.* Sur l'arbre du moteur, on dispose la transmission d'une pompe centrifuge refoulant de l'eau dans un réservoir muni d'un robinet et d'un flotteur en relation avec les organes de distribution. On règle l'ouverture du robinet pour la marche normale de la machine, de façon que la quantité d'eau qui arrive de la pompe par le tuyau d'alimentation soit égale à celle qui s'écoule par le conduit de ce robinet; le flotteur reste immobile dans ces circonstances. Si le travail moteur vient à surpasser le travail résistant, la pompe s'accélère, la quantité d'eau qui arrive dans le réservoir est plus grande que celle qui s'écoule, le flotteur monte et les organes de distribution se ferment. Si le travail moteur diminue, l'eau s'écoule en plus grande abondance qu'elle n'arrive, le flotteur descend et les organes de distribution s'ouvrent.

IV. *Régulateur à air raréfié ou comprimé.* Le moteur met en mouvement une pompe à air aspirante et foulante ; l'air est puisé dans un réservoir muni d'une ouverture de prise d'air réglable à l'aide d'un tiroir et d'un large piston dont la tige, à l'extérieur du réservoir, porte un

contrepoids et est reliée aux organes de distribution. — La face inférieure du réservoir est percée d'un large orifice, de façon que la face inférieure du piston soit en communication constante avec la pression extérieure. Le tiroir de prise d'air étant réglé pour la marche normale de la machine, le piston du réservoir reste immobile, la pompe à air aspirant juste l'air qui entre. Si le travail moteur vient à augmenter, la pompe s'accélère, aspire plus d'air qu'il n'en entre dans le réservoir dont la pression baisse, de sorte que la pression atmosphérique agissant sur la face inférieure du piston devenant prépondérante, ce piston monte et la distribution se ferme. L'inverse se produit quand le travail moteur vient à diminuer.

Le mouvement du piston du réservoir qui n'est occasionné que par les faibles différences de pression qui existent entre l'intérieur du réservoir et la pression atmosphérique, ne peut être réalisé dans des conditions convenables qu'en donnant à ce piston des dimensions assez grandes, ce qui conduit à un appareil encombrant. D'un autre côté le conduit d'arrivée d'air est de faible dimension et il peut arriver qu'il se bouche. Ce sont là les inconvénients de ce système, mais il a l'avantage de permettre de donner au moteur telle vitesse de régime que l'on veut par la seule manœuvre du tiroir de l'ouverture de prise d'air. Dans le but de rendre cet appareil moins encombrant, on a établi des dispositifs reposant sur le même principe, mais dans lesquels, au lieu d'air raréfié, on a employé l'air comprimé ; une pression de plusieurs atmosphères permettant de réduire beaucoup les dimensions du piston du réservoir. E. Laye.

Régulateur d'émission du gaz (V. Gaz, t. XVIII, p. 662).

Régulateur d'intensité lumineuse (V. Eclairage électrique, t. XV, p. 341 et 343.

Régulateur de température (V. Air, t. I, p. 1019).

**II. Horlogerie** (V. Horlogerie).

**III. Génie rural** (V. Charrue, t. X, p. 800).

**IV. Aérostation.** — Régulateur d'intensité (V. Rhéostat).

**RÉGULATION** (Courbe de) (Phys.) (V. Courbe, t. XIII, p. 100).

**RÉGULE.** Les alchimistes donnaient le nom de régule au culot métallique *fondu* qui se forme sous l'influence de la chaleur dans le traitement de certains minerais, soit seuls, soit additionnés de certains réactifs. C'est ainsi que le sulfure d'antimoine chauffé avec de la limaille de fer fournit un culot d'antimoine fondu toujours souillé par un peu de fer et désigné à cause de cela sous le nom de *régule d'antimoine martial*. Le *régule de Vénus* était un alliage violet d'antimoine et de cuivre, le *régule d'arsenic*, l'arsenic métallique, etc. On suppose que les alchimistes, dont le problème dernier était l'obtention de l'or, envisageaient dans ces culots métalliques comme un premier résultat dans la transformation de leur substance initiale en or, le roi des métaux (*regulus*, petit roi).

**RÉGULIER. I. Mathématiques.** — On appelle polygone régulier un polygone dont les angles et les côtés sont égaux. Tout polygone d'un nombre donné de côtés et régulier peut être inscrit et circonscrit à un cercle, mais cette opération ne peut être effectuée, à l'aide de la règle et du compas, que dans le cas où le nombre $n$ des côtés du polygone est de la forme

$$\begin{aligned} n &= 4,\ 8,\ 16,\ \ldots\ 2^p \\ n &= 3,\ 6,\ 12,\ \ldots\ 2,2^p \\ n &= 5,\ 10,\ 20,\ \ldots\ 5,2^p \\ n &= 15,\ \ \ 30,\ \ldots\ 15,2^p \end{aligned}$$

Dans ces derniers temps, Gauss a étendu les cas de possibilité : ainsi on sait inscrire les polygones réguliers de $2^{2n} + 1$ côtés dans un cercle, en particulier le polygone régulier de 17 côtés. La théorie des polygones réguliers est intimement liée à celle de l'équation *binôme* (V. ce mot). Les polygones réguliers peuvent être étoilés, c.-à-d. qu'ils ne sont pas nécessairement convexes. En général si $\varphi(n)$ désigne le nombre des entiers inférieurs à $n$ et premiers avec lui, $\varphi(n)$ sera le nombre des polygones réguliers étoilés de $n$ côtés inscriptibles dans un cercle donné. Il faut toutefois remarquer que dans cette énumération on rencontrera des polygones géométriquement superposables, en sorte que le nombre $\varphi(n)$ doit être réduit de moitié, par exemple ; en joignant de deux en deux ou de trois en trois les sommets d'un pentagone régulier non étoilé on obtient deux pentagones étoilés, théoriquement distincts si l'on veut, mais en réalité identiques.

Polyèdre régulier. — On appelle polyèdre régulier, un polyèdre dont les faces sont des polygones réguliers égaux et dont les angles solides sont égaux. Tout polyèdre régulier peut être inscrit et circonscrit à une sphère. Il n'existe que cinq polyèdres réguliers convexes, à savoir : le tétraèdre, le cube, l'octaèdre qui a huit faces triangulaires, le dodécaèdre qui a douze faces pentagonales et l'icosaèdre qui a vingt faces triangulaires. En outre, il existe trois dodécaèdres non convexes et un icosaèdre qui n'est pas convexe non plus.

Substitution régulière. — C'est une substitution dont tous les cycles sont de même ordre. H. L.

**II. Chronologie.** — Les computistes appellent *réguliers* des nombres invariables affectés aux mois ou aux années. On distingue trois sortes de réguliers : les réguliers solaires (*Regulares solis*), les réguliers annuels lunaires (*Regulares Paschæ*), les réguliers lunaires (*Regulares lunæ*).

Les *réguliers solaires* sont des nombres invariables, affectés à chacun des mois de l'année, et qui, ajoutés aux concurrents de l'année — et diminués de 7, si le total est supérieur à ce nombre — donnent au total le chiffre de la férie, c.-à-d. le jour de la semaine par lequel commence le mois. Dans les années bissextiles, il faut retrancher une unité du chiffre des concurrents pour les mois de janvier et de février.

Exemple : Si l'on veut savoir quel était le premier jour d'avril en l'année 1250, laquelle a 5 concurrents, l'on ajoutera au chiffre 5 le régulier 1 d'avril : $5 + 1 = 6$. Le mois d'avril en 1250 a commencé un vendredi (6e férie).

TABLEAU DES RÉGULIERS SOLAIRES

| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 5 | 5 | 1 | 3 | 6 | 1 | 4 | 7 | 2 | 5 | 7 |

Les *réguliers annuels lunaires* sont des nombres de 1 à 7, affectés à chacune des années du cycle solaire de dix-neuf ans et qui indiquent la différence entre le jour de la semaine au 24 mars et le jour de la semaine auquel tombe la pleine lune pascale. Le chiffre des concurrents d'une année ajouté à celui des réguliers donne le numéro de la férie ou jour de la semaine auquel tombe la pleine lune pascale. Si le total est supérieur à 7, il faut retrancher ce nombre du total. Par exemple : 1245 a 6 concurrents, et pour régulier le chiffre 1. D'où $6 + 1 = 7$.

En 1245 la pleine lune pascale est tombée un samedi (7e férie).

Les *réguliers lunaires* sont des nombres invariables affectés à chacun des mois de l'année et qui, ajoutés à l'épacte d'une année, indiquent le quantième de la lune au premier jour de chaque mois. Les réguliers lunaires varient suivant que l'on fait commencer l'année lunaire

en janvier ou en mars, d'une part, ou en septembre, d'autre part.

Soit l'année 1152 qui a 12 d'épacte.

L'âge de la lune sera 12 + 9 = 21, au 1er janv.; 12 + 10 = 22 au 1er févr., etc. Les computistes qui font commencer l'année lunaire en septembre donneront aux quatre derniers mois l'épacte de l'année 1153, c.-à-d. 23,

TABLEAU DES RÉGULIERS LUNAIRES

| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 10 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 16 | 16 | 18 | 18 |
| Si l'année lunaire commence en septembre... | | | | | | | | 5 | 5 | 7 | 7 |

et prendront les réguliers indiqués dans le tableau ci-dessus. 12 + 16 ou 23 + 5 = 28 au 1er sept.; 12 + 16 ou 23 + 5 = 28 au 1er oct., etc. M. Prou.

**III. Histoire religieuse.** — Clergé régulier (V. Religieux et religieuse).

Bibl.: Mathématiques. — La géométrie de Rouché. — Poinsot, *Journal de l'Ecole polytechnique*, t. IV. — *Mémoire sur les polyèdres réguliers*. — Cauchy, *id*, t. IX. — Bertrand, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XLVI.

Chronologie. — A. Giry, *Manuel de diplomatique*, pp. 139, 151, 152.

**REGULUS** (Astr.). Nom de l'étoile α de la constellation du Lion. Elle est de première grandeur (la 18e comme éclat) et de couleur bleue (V. Etoile). On l'appelle aussi quelquefois *Basilicus* ou encore *Cœur de Lion* (V. ce mot).

**REGULUS** (Atilius). Famille romaine dont les principaux personnages furent :

*Marcus*, consul en 335 av. J.-C.

*Marcus*, fils présumé du précédent, consul en 294, triompha des Samnites.

*Marcus*, consul en 267, défit les Sallentins et prit Brundusium, ce qui lui valut le triomphe. Il le fut de nouveau en 256 avec Lucius Manlius Vulso Longus. Les deux consuls s'embarquèrent sur 330 navires avec une armée destinée à passer en Afrique. Ils gagnèrent sur Hannon et Amilcar la grande bataille navale d'Ecnome, coulant 30 navires et en prenant 64 en n'en perdant que 22. Ils débarquèrent alors à Clypea, d'où ils ravagèrent le territoire carthaginois. L'hiver venu, Manlius repartit, laissant à Regulus la moitié de l'armée. Il défit l'armée ennemie, grâce à l'incapacité de ses trois chefs, Asdrubal, Amilcar et Bostar, et la refoula dans Carthage. Il s'empara de nombreuses villes, en particulier de Tunis, et s'allia aux Numides soulevés contre les Carthaginois. Ceux-ci demandèrent la paix, mais Regulus imposant des conditions excessives, ils reprirent la lutte avec des mercenaires grecs dont le chef, le Lacédémonien Xanthippe, prit la direction de la guerre. Avec une armée inférieure en nombre, il défit en rase campagne Regulus et le fit prisonnier. Le général romain demeura captif jusqu'en 250; à ce moment, les Carthaginois battus par Metellus l'envoyèrent à Rome négocier la paix ou un échange de prisonniers, lui demandant seulement sa parole de revenir, si les pourparlers échouaient. Cet épisode est un des plus connus de l'histoire romaine; les littérateurs, orateurs et poètes ont reproduit et embelli la légende célébrant la grandeur d'âme de Regulus. On le représente d'abord : refusant d'entrer à Rome puisque esclave des Carthaginois; puis d'émettre un avis au Sénat parce que sa captivité le faisait à ses yeux déchoir de sa qualité de sénateur; conseillant à ses compatriotes de rejeter les offres de l'ennemi et résistant à leurs prières de demeurer à Rome; enfin, rentrant à Carthage où il périt dans les plus atroces supplices. Tous ces récits, inconnus de Polybe, sont rejetés par la critique moderne. Les circonstances de la mort de Regulus sont ignorées.

*Caius* Atilius M. f. Regulus Serranus, consul en 257, défit la flotte carthaginoise près des îles Lipari qu'il conquit ainsi que Malte, célébra un triomphe naval; il fut de nouveau consul en 250, année où Metellus gagna la bataille de Panorme; il entreprit alors le siège de Lilybée.

*Marcus*, fils du Regulus mort en Afrique, fut consul en 227, puis en 217, fut censeur en 214, et châtia sévèrement ceux qui avaient défailli après le désastre de Cannes.

Son frère *Caius*, consul en 225, soumit la Sardaigne, mais périt en combattant les Gaulois. A.-M. B.

**REGULY** (Antoine), linguiste et voyageur hongrois, né en 1818, mort en 1858. Il fit plusieurs voyages en Russie (1839-47) pour étudier les mœurs et la langue des tribus parentes des Magyars, telles que les Vogouls, les Ostiaks, les Tchérémisses et les Mordvines. Ses recherches linguistiques et ethnographiques faites dans l'Oural et aux bords de la Baltique ont une grande importance pour la grammaire comparée des langues ougro-finnoises. Les manuscrits de Reguly, achetés par l'Académie dont il était membre, furent mis en ordre et édités par les soins de Paul Hunfalvy et de Joseph Budenz. J. Kont.

Bibl.: Eloge de Joseph Eötvös dans ses *Emlékbeszédek*, dans *Almanach de l'Académie*, 1863.

**REGURGITATION** (Physiol.) (V. Estomac, t. XVI, p. 422).

**REGUSSE.** Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Tavernes; 573 hab.

**RÉHABILITATION.** I. Droit commercial. — On sait que la faillite et la liquidation judiciaire entraînent pour celui qui en a été l'objet, un certain nombre d'incapacités qui affectent ses droits politiques ou les droits inhérents à sa qualité de commerçant. La réhabilitation a pour but et pour effet de mettre fin à ces déchéances et d'effacer la tache qu'elles avaient imprimée au front du débiteur. Elle peut d'ailleurs être demandée par les héritiers du débiteur après la mort de celui-ci (C. de com., art. 614), elle n'est alors qu'un hommage absolument désintéressé rendu à sa mémoire, puisqu'il est certain qu'aujourd'hui, les déchéances résultant de la faillite ou de la liquidation judiciaire ne se transmettent pas aux héritiers du débiteur. Nous examinerons successivement : 1° à quelles conditions la réhabilitation peut être obtenue; 2° quelle est la procédure à suivre pour l'obtenir.

1° Conditions requises pour obtenir la réhabilitation. — *a*. La loi exige que toutes les traces de la faillite et de la liquidation judiciaire aient disparu. Or, il n'en sera ainsi que lorsque le débiteur aura acquitté en principal, intérêts et frais l'*intégralité* des dettes qui constituaient le passif de la faillite ou de la liquidation judiciaire. L'acquittement de ce passif sera donc la première chose à faire par celui qui voudra solliciter sa réhabilitation. Le paiement, disons-nous, devra s'appliquer à l'*intégralité* des dettes. Par suite, la tenure partielle qui résulte de l'obtention d'un concordat ne dispensera pas celui qui en a bénéficié d'acquitter la partie de ses dettes dont il lui a été fait remise; mais il est clair qu'on devra assimiler au paiement la dation en paiement, la compensation et la confusion qui donnent entière *satisfaction* au *créancier* (V. ces mots). La même observation s'applique à la novation; mais seulement à partir du moment où la dette nouvelle sera acquittée. Il est bien évident, au contraire, que la prescription ne pourra être invoquée comme mode de libération. Ce serait pour le débiteur un moyen trop facile de recouvrer sa capacité sans bourse délier. Lorsque le débiteur était tenu solidairement avec d'autres, il devra avoir acquitté la dette entière et non pas seulement sa part contributoire. Il suit de là que l'associé en nom collectif tenu solidairement de toutes les dettes de la société ne pourra prétendre à la réhabilitation qu'en prouvant que

tout le passif social a été acquitté (C. de com., art. 606).

*b.* Certains débiteurs sont privés par la loi du droit de solliciter leur réhabilitation. Ce sont ceux qui ont été condamnés pour banqueroute frauduleuse, pour vol ou pour escroquerie. Le banqueroutier simple ne pourra être réhabilité que s'il a subi sa peine (C. de com., art. 617). Ces débiteurs pourront d'ailleurs demander leur réhabilitation criminelle (C. d'instr. crim., art. 619 et suiv.) ; mais ils n'y auront aucun intérêt puisque les incapacités dont ils sont frappés continueront à subsister (C. d'instr. crim., art. 634, al. 2). On a pu accuser avec raison la loi d'être un peu incohérente à cet égard.

2° De la procédure à suivre pour être admis à la réhabilitation. — Toute demande en réhabilitation doit être formée par voie de requête adressée à la cour d'appel dans le ressort de laquelle le débiteur est domicilié. A cette requête qui doit être signée par un avoué, doivent être jointes les quittances et pièces justificatives du paiement des créanciers (C. com., art. 605). La requête est communiquée au procureur général qui en adresse des expéditions au procureur de la République et au président du tribunal de commerce du domicile du débiteur en le chargeant de recueillir tous renseignements sur la vérité des faits exposés (art. 606). A cet effet, copie de la requête doit rester affichée pendant deux mois dans les salles d'audience du tribunal civil et du tribunal de commerce, ainsi qu'à la Bourse et à la mairie. Un extrait est en outre inséré dans les journaux (art. 607). Tout créancier qui n'aura pas été intégralement désintéressé pourra former opposition à la réhabilitation par simple acte au greffe appuyé des pièces justificatives (art. 608). Après l'expiration du délai de deux mois, le procureur de la République et le président du tribunal de commerce transmettront chacun séparément au procureur général les renseignements qu'ils auront recueillis et les oppositions qui auront pu être formées. Ils y joindront leur avis personnel (art. 609). La cour statuera ensuite, mais si la demande est rejetée, elle ne pourra être reprise qu'après un intervalle d'une année (art. 610). L'arrêt qui fait droit à la demande doit recevoir une certaine publicité. Il est transmis au procureur de la République et au président du tribunal de commerce qui ont été appelés à fournir des renseignements, il est lu en audience publique du tribunal civil et du tribunal de commerce et transcrit sur les registres de ces tribunaux (art. 611). Paul Nachbaur.

II. Droit criminel. — La réhabilitation est une mesure qui a pour but de permettre au condamné qui a prouvé son repentir de reprendre son rang dans la société en le déchargeant de toutes les conséquences qu'avait entraînées la condamnation. Il ne faut pas la confondre avec la grâce, acte du pouvoir souverain, qui fait cesser la peine, mais laisse subsister le jugement. C'est une institution des plus anciennes : le droit romain la connaissait sous le nom de *restitutio in integrum ;* sous notre ancien régime, elle existait comme attribut du pouvoir royal ; le droit intermédiaire lui donna le caractère qu'elle a aujourd'hui, celui d'un droit et non plus d'une faveur. La réhabilitation efface la condamnation, celle-ci ne compterait plus par exemple pour constituer en état de récidive le réhabilité qui viendrait à être condamné de nouveau ; elle fait cesser toutes les conséquences qui en résultaient. Tout condamné, quelle que soit la gravité de la peine encourue, peut réclamer le bénéfice de la réhabilitation ; on exigeait seulement autrefois que cette peine ait été subie, il n'en est plus de même aujourd'hui depuis la loi du 10 mars 1898 qui la rend accessible même à ceux qui, condamnés par défaut ou contradictoirement, ont prescrit contre l'exécution de la peine. Le condamné qui sollicite sa réhabilitation doit justifier qu'il s'est écoulé, depuis la condamnation, un certain espace de temps déterminé par la loi : trois ans pour les condamnés correctionnels, cinq ans pour les condamnés à une peine afflictive et infamante, six ans pour les récidivistes, les individus réhabilités une première fois et ceux qui ont prescrit contre l'exécution de la peine, si elle n'était ni afflictive ni infamante, dix ans dans le cas contraire. Pendant ce temps, le condamné a dû résider dans le même arrondissement et dans la même commune pendant les deux dernières années, de manière à ce que sa conduite puisse être facilement contrôlée. Le procureur de la République du domicile du condamné, à qui la requête doit être adressée, s'assure que les conditions exigées sont remplies et si la conduite du requérant n'a donné lieu à aucun reproche ; le dossier ainsi formé est transmis au procureur général qui saisit la Chambre des mises en accusation de la cour d'appel qui, après avoir entendu le ministère public et la partie ou son conseil, prononce, s'il y a lieu, la réhabilitation. Cet arrêt est transcrit en marge du jugement et mention en est faite au casier judiciaire sur les expéditions duquel la condamnation ne devra plus figurer. En cas de rejet de la demande, elle ne peut être renouvelée que dans un délai de deux ans. Une loi du 19 mars 1864 a étendu aux notaires, greffiers et officiers ministériels le bénéfice de la réhabilitation, aux conditions prévues par le code d'instruction criminelle. L. Levasseur.

Bibl. : Droit commercial. — Lyon-Caen et Renault, *Précis de droit commercial*, t. II, nos 3104 et suiv.; *Traité de droit commercial*, t. VIII, nos 979 et suiv. — Boistel, *Précis de droit commercial*, nos 1102 et suiv. — Thaller, *Traité élémentaire de droit commercial*, nos 1913 et suiv., pp. 1056 et suiv.

**REHAINCOURT.** Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Châtel ; 488 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

**REHAINVILLER.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller ; 526 hab.

**REHATSEK** (Edouard), orientaliste hongrois, né à Illach (Slavonie) le 3 juil. 1819, mort à Bombay, le 12 déc. 1891. Il fit ses études à Budapest, quitta la Hongrie en 1841, alla en Amérique et de là à Bombay (1847). Professeur au Wilson-College, il prit sa retraite en 1881. Ses nombreuses études sur la langue et les antiquités persanes et arabes ont paru dans le *Journal de la Société asiatique anglaise*, dans la *Calcutta Review*, *Indian Antiquary* et la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*. On lui doit en outre le *Catalogue des manuscrits de Mulla Firuz* (1873) ; *Amusing stories*, *Fortune and Misfortune* (trad. du persan) ; l'explication des inscriptions du Goudjérat (1885) et la traduction anglaise de l'*Histoire universelle* de Mirchond (1893).

**REHAUPAL.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Corcieux ; 423 hab.

**REHAUSSAGE** (Beaux-arts). Le rehaussage a pour objet de relever, de rehausser l'éclat ou le relief d'un ou, vrage, dessin ou peinture, par l'application de *rehauts*t qu'on appelle encore des lumières. Ces rehauts consisten-en des touches plus vives, des traits, des hachures plus claires : ces hachures blanches sont employées pour rehausser les grisailles. — Dans les arts décoratifs, et spécialement dans l'art des tapissiers et des brodeurs, ce même terme de rehaussage prend une signification analogue. Une tapisserie *rehaussée* d'or et d'argent se dit, en ce sens, d'un tissu dont la beauté a été relevée par l'emploi de dessins ou de traits d'or, d'argent ou de soie.

**REHAUT** (V. Rehaussage).

**REHBERG** (Mont) (V. Harz).

**REHERREY.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat ; 257 hab.

**REHFUES** (Philipp-Joseph de), écrivain allemand, né à Tubingue le 2 oct. 1779, mort à Remlinghofen le 21 oct. 1843. Après avoir commencé des études théologiques, il les abandonna et accepta un préceptorat en Italie. Il résilia ses fonctions à bref délai et vécut quatre ans en Italie, occupé à étudier les mœurs, les lettres et les beaux-arts. Des *Discours à la nation allemande* qu'il fit paraître en 1814 le mirent en vue. Il fut nommé gouverneur de Coblentz et, l'année suivante directeur du cercle de Bonn, puis, en 1818, administrateur de l'Université. Ses principaux travaux littéraires, où il ne faut chercher

ni beaucoup d'art, ni beaucoup de poésie, appartiennent, les uns, au genre des *impressions d'art et de voyage*, les autres, au genre du *roman historique*. Ses œuvres sont : *Italienische Miscellen* (Tubingue, 1804-6, 4 vol.); *Gemælde von Neapel* (Zurich, 1808, 3 vol.); *Briefe aus Italien* (Zurich, 1809, 3 vol.). Romans : *Scipio Cicala* (Leipzig, 1832, 4 vol.; 2e éd., 1841); *Die Belagerung des Kastells von Gozzo, oder der letzte Assassine* (Leipzig, 1834, 2 vol.); *Die neue Medea* (Stuttgart, 1836, 2 vol.); *Der deutsche Orden im 15 Jahrhundert* (drame) (Bonn, 1874).

**RÉHON.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy; 625 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Mines de fer. Hauts fourneaux et forges.

**REÏ.** Ancienne ville de Perse, *Ragâ* dans l'inscription de Darius à Bisoutoun, *Raghâ* dans l'Avesta, *Rhagæ* des historiens grecs et latins, à 10 kil. environ S.-E. de Téhéran, qui lui a succédé. C'est à Reï que s'arrêta Alexandre dans sa poursuite de Darius, après la prise de Persépolis. Cette ville fut rebâtie par Séleucus Nicator, et Arsace en fit sa capitale. Au moment de la conquête musulmane (641), Reï était une ville très florissante ; malgré l'appui des Déilémites ou habitants du Mazandéran, elle se rendit aux 8.000 Arabes commandés par Ammar ben Yaser,

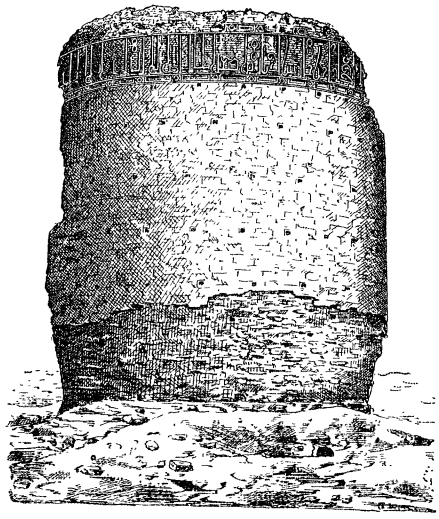

Tour ruinée de Reï, près de Téhéran.

lieutenant du khalife Omar. Le khalife Mehdi fit construire, à une certaine distance de son site antique, la ville que décrivent les voyageurs et les géographes arabes du moyen âge ; il l'entoura d'un fossé et y éleva une mosquée (775). C'est là que naquirent Haroun er-Rachid, dont elle resta une des résidences favorites, et le célèbre médecin arabe Mohammed ben Zakariya Abou-Bekr er-Râzi, appelé Rhazès par ses traducteurs européens ; elle fut enlevée aux Bouïdes par Mahmoud le Ghaznévide (1027) ; sous les Seldjoucides, elle servit de résidence à Toghrul et à Alp-Arslan ; le premier y fut enterré. Elle fut entièrement détruite par les Mongols, qui en exterminèrent toute la population (1221). Ghazan Khan essaya en vain de la repeupler ; elle fut totalement supplantée par Téhéran dès la dynastie des Çafavis ; il n'en reste plus que de vastes tumulus inexplorés, une grande tour circulaire appelée Naqqâra-Khanè (batterie de timbales) de Yézid, récemment restaurée, une autre tour avec une inscription koufique dont le dessin est ci-dessus, un bas-relief sassanide, transformé en portrait du roi sous le règne de Feth-Ali-Châh, et la mosquée de Chah Abdul-Azim, lieu de pèlerinage très fréquenté et relié à la capitale par un chemin de fer à voie étroite. C. Huart.

Bibl. : M. Barbier de Meynard, *Dictionnaire de la Perse;* Paris, 1861, pp. 273 et suiv. — Ker-Porter, *Travels*, t. I, pp. 358 et suiv. — Sir W. Ouseley, *Travels*, t. III, pp. 174 et suiv.

**REIBELL** (Félix-Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Strasbourg le 22 nov. 1795, mort à Paris le 22 juin 1867. Sorti de l'École polytechnique en 1814 et de l'École des ponts et chaussées, comme ingénieur, en 1817, il demeura attaché pendant vingt ans au port de Lorient, dont il transforma complètement l'arsenal, et, en 1838, fut nommé directeur du port de Cherbourg. Il y succédait à Fouques-Duparc, et c'est d'après ses plans qu'il construisit, en quinze ans, la digue gigantesque qui défend l'entrée de la rade (V. Cherbourg). Il était en dernier lieu inspecteur général (1852) et il prit sa retraite en 1865. Il avait été élu en 1848 représentant du dép. de la Manche à l'Assemblée nationale, mais il ne se représenta pas en 1849. Il a publié, outre plusieurs Mémoires et articles dans les *Annales des ponts et chaussées*, une édition refondue des *Leçons d'un cours de construction* de L. Sganzin (Paris, 1839-41, 3 vol.).

**REICHA** (Anton-Joseph), compositeur autrichien, né à Prague le 27 févr. 1770, mort le 28 mai 1836. Professeur de musique à Hambourg, puis à Bonn, il devint en 1800 professeur de composition musicale au Conservatoire de Paris. Il a laissé de nombreux morceaux de musique et notamment d'intéressantes compositions pour instruments à vent. Naturalisé Français le 26 mars 1829, il était entré à l'Académie des beaux-arts le 23 mai 1835. A citer de lui quelques traités : *Art du compositeur dramatique* (Paris, 1833, in-4, avec une annexe de musique, le tout gravé) ; *Cours complet de composition musicale* (Paris, 1818, in-4) ; *Traité de haute composition musicale* (1824-25, 2 vol. in-4) ; *Petit Traité d'harmonie pratique* (Paris, s. d., in-4) ; *Traité de mélodie* (Paris, 1832, in-4).

**REICHARD** (Heinrich-August-Ottokar), né à Gotha le 3 mars 1751, mort à Gotha le 17 oct. 1828. Il avait étudié le droit, mais les circonstances et une inclination prononcée le tournèrent vers le théâtre. Il dirigea celui de sa ville natale, et composa un *Theaterkalender* (Gotha, 1775-1800) et un *Theaterjournal* (1877-84) qui, ainsi que son *Autobiographie*, remaniée et éditée par H. Uhde (Stuttgart, 1877), offrent des renseignements intéressants et très utiles sur l'histoire du théâtre allemand, dans cette période importante de sa formation.

**REICHARD** (Paul), voyageur allemand contemporain, né à Neuwied (Rhin) le 2 déc. 1854. Il explora durant cinq années et demie (1880-85) les régions de Tanganyka, de l'Unianiemba (Afrique equatoriale) d'où il rapporta de nombreux documents et d'importantes collections d'histoire naturelle.

**REICHARDT** (Johann-Friedrich), compositeur allemand et critique musical, né à Kœnigsberg le 25 nov. 1752, mort aux environs de Halle le 27 juin 1814. Cet artiste estimable, après avoir suivi l'enseignement philosophique de Kant en sa ville natale, fréquenta l'Université de Leipzig où il fit en même temps son éducation musicale. Nommé maître de chapelle de la cour, à Berlin, par Frédéric II en 1775, puis chargé de diverses missions artistiques en Italie, il perdit plus tard la faveur de ce prince. Ses idées sympathiques à la Révolution française lui valurent, croit-on, cette disgrâce. Nommé inspecteur des salines de Halle, il ne revint à Berlin qu'à la mort du roi en 1798. Chargé de la direction de la musique au Théâtre royal, il y donna successivement plusieurs opéras ; l'un d'eux, *Rosemunde*, représenté en 1801, eut beaucoup de succès dans toute l'Allemagne. Reichardt, en 1802, vint à Paris et fut présenté au premier consul. L'Institut l'admit alors au nombre de ses correspondants. De retour en Allemagne, l'invasion française en 1806 lui fit perdre les places qu'il tenait du gouvernement prussien. Aussi accepta-t-il, sur l'offre du roi de Westphalie, la direction du théâtre de Cassel pour lequel il composa un opéra français, *l'Heureux*

*Naufrage*, et divers autres ouvrages. Après un voyage à Vienne, où il donna une de ses meilleures œuvres, *Bradamante*, il se retira dans une propriété, près de Halle, où il mourut à l'âge de soixante-deux ans. Sans être un musicien de premier ordre, cet artiste n'est pas sans valeur. C'est un des meilleurs représentants de cette école germano-italienne que les grands maîtres, ses contemporains, ont fait oublier rapidement malgré la vogue, souvent méritée, dont elle a joui tout d'abord. H. Q.

**REICHARDT** (Gustav), compositeur allemand, né à Schmarsov le 13 nov. 1797, mort à Berlin le 19 oct. 1884. Fils d'un pasteur, Reichardt fut destiné aux études théologiques; mais son père, qui avait beaucoup de goût pour la musique, lui fit enseigner de bonne heure les premiers principes de cet art. Après avoir étudié au gymnase, puis à l'Université de Greifswald, il alla continuer ses études à Berlin. Là, sa vocation l'emportant, il ne tarda guère à abandonner la théologie pour se consacrer tout entier à la musique. Excellent exécutant sur le piano et le violon, il a publié diverses œuvres pour ces instruments, ainsi qu'un grand nombre de *lieder* avec accompagnement de piano et beaucoup de chœurs pour voix d'hommes. Cet artiste a occupé de longues années, à partir de 1850, les fonctions de directeur de la musique au Théâtre royal de Berlin.

**REICHENAU.** Géographie. — Ile située dans la partie du lac de *Constance* (V. ce mot) appelée *Untersee*, longue de 6 kil., large de 2. De la colline qui en occupe le centre, belle vue sur tout le lac et ses rives. Reichenau joua un rôle important au moyen âge par son importante abbaye de bénédictins, dont la fondation remontait au VIIIe siècle, et qui fut une des plus célèbres après *Saint-Gall* (V. ce mot), aussi bien par la culture des sciences que par ses richesses; elle fut sécularisée en 1799. L'église, qui date de 804, renferme plusieurs monuments remarquables, entre autres le tombeau de Charles le Gros, roi des Francs. L'île de Reichenau, après avoir appartenu plus de deux cents ans à l'évêque de Constance, fut incorporée en 1803 au grand-duché de Bade. Elle compte 1.500 hab. et est reliée à l'E. par un pont avec la rive

Histoire. — L'abbaye de Reichenau fut appelée *Augia Dives*, à cause de ses grandes richesses, et aussi *Insulanum Monasterium*, à cause de sa situation dans une île du Rhin, près du lac de Constance. Un grand seigneur allemand, Sinlazus, ayant donné cette île à Pirminius, celui-ci en chassa les serpents dont elle était remplie et y construisit, vers 724, une abbaye, après avoir déjà fondé celle de Disentis et celle de Pfeffers (sur cette dernière, V le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, publié par la Société d'hist. suisse, t. VI, 49 ff., das Kloster Pfavers, von Hermann Wartmann; Zurich, 1881) Pirminius gouverna sa nouvelle abbaye quelques années, puis il en fut chassé, à cause de son amitié pour Charles Martel, par Thibauld, duc de Suève, dans les États duquel se trouvait cette île et qui était en guerre avec ce dernier. Pirminius se retira en Alsace et mourut le 3 nov. 753. Il fut remplacé par son disciple Heddon, qui fut depuis évêque de Strasbourg. Ernfroi et Sidonius, quatrième et cinquième abbés de Reichenau, administrèrent le diocèse de Constance. L'abbé Walton quitta Reichenau en 806 pour diriger l'abbaye de Saint-Denis en France, où il mourut en 814; il eut pour successeur à Reichenau Hetton, que Charlemagne envoya à Constantinople avec les comtes Hugues et Aio en 811, pour y traiter de la paix avec l'empereur Michel Curopalate. L'église bâtie par Hetton fut consacrée solennellement en 816. Il députa deux religieux vers saint Benoît d'Aniane pour étudier son observance, et il écrivit les *Visions du moine Guérin*, frère de Grimald, chapelain de Louis le Débonnaire, et depuis abbé de Saint-Gall. L'empereur Charles III, dit le Gros, se retira dans l'abbaye de Reichenau après sa déposition par la diète de Tribur en 887; abandonné de tous, il y mourut l'année suivante et y fut enterré. Les abbés de Reichenau étaient princes de l'empire; l'abbaye fut réunie en 1536 à l'évêché de Constance. Elle fonda de nombreuses colonies en Bavière, etc., et donna à l'Eglise, d'après Bulteau, treize archevêques et trente-quatre évêques. Schönhuth, dans sa *Chronique*, a divisé ainsi les périodes de son histoire : 1. *Commencements de l'abbaye* (724-786); 2. *Ses développements* (786-842); 3. *Sa prospérité* (842-1255); 4. *Sa décadence* (1255-1508); 5. *Son incorporation* (1508-1757); 6. *Sa fin*. E. Michaud.

Bibl. : Sur saint Pirminius : l'Ancienne *Vie de saint Pirminius* par un auteur inconnu du IXe siècle ; une autre *Vie* du XIe siècle, par Warmann, abbé de Hornbach, dans les *Acta Sanctorum* (Bollandistes), 3a novembris, édit. Palmé. 1887. t. II, pp. 2-56. notamment le § VIII. *De fundatione monasterii Augiensis*, pp. 12-14. — Görringer, *Pirminius*, 1841. — *Allgemeine deutsche Biographie;* Leipzig. 1888. t. XXVI, art. de W. Wiegand, où l'on mentionne un écrit de Pirminius en latin barbare de l'époque : *Dicta abbatis Pirminii de singulis libris canonicis scarapsus* (V. Caspari. *Kirchenhistorische Anecdota*, I, 151 ff., avec les *Remarques critiques* de Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*. II. 50 ff., et les récentes Recherches de A. Hauck. *Kirchengeschichte Deutschlands*, I, 315-324 ; Leipzig, 1887). — E. Egli, *Kirchengeschichte der Schweiz;* Zurich, 1893, pp. 107-108. où est mentionné un sermon de saint Pirminius très intéressant au point de vue sacramentel et liturgique. — Sur l'abbaye de Reichenau : *Chronik von Hermann Contractus* (de Reichenau). + 1054. — Egon, *De Viris illustribus Augiæ divitis* — L. Bulteau, *Abrégé de l'histoire de saint Benoît et des moines de l'Occident*, 1681-94, 2 vol. in-4. — *Chronik des ehemaligen Klosters Reichenau*, aus handschriftlichen Quellen dargestellt von O.-F.-H. Schönhuth ; Fribourg-en-Brisgau, 1836. — Migne, *Dict. des abbayes et des monastères*, 1856. — Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz;* Berne, 1861, t. II, pp. 283-290.

**REICHENAU.** Château suisse dans le cant. des Grisons, au confluent du Rhin antérieur et du Rhin postérieur. Il y avait là au moyen âge une importante seigneurie. Le château fut transformé dans le cours du XVIIIe siècle en pensionnat de jeunes gens dont Henri *Zschokke* (V. ce nom), l'historien et romancier populaire suisse, devint copropriétaire et où il enseigna. Cet établissement compta aussi parmi ses professeurs le duc de Chartres (qui devint le roi Louis-Philippe); il y enseigna en 1793 et 1794 la langue et la littérature françaises sous le nom de M. Chabot. Le château de Reichenau a été restauré et appartient aujourd'hui à la famille Planta.

**REICHENBACH.** Rivière suisse, dans le cant. de Berne. C'est un affluent de l'Aar, qui descend de la grande Scheideck, reçoit les eaux du glacier de Rosenlaui et forme au-dessus du village de *Meiringen* (V. ce mot) sept chutes magnifiques qui sont parmi les plus célèbres de la Suisse. Quelques-unes s'aperçoivent du village. La principale tombe de 90 mètres.

**REICHENBACH.** Ville de Prusse, district de Breslau (Silésie), sur la Peile; 14.058 hab. (en 1895). Cotonnades, carrosserie, marché agricole. C'est un centre de l'industrie textile en Silésie. — Place forte rasée par les Impériaux en 1633, Reichenbach a donné son nom : à une victoire des Prussiens sur les Autrichiens (16 août 1762); à un congrès et à une convention du 27 juil. 1790 entre la Prusse, l'Angleterre, l'Autriche, la Pologne et les Pays-Bas, à l'effet de garantir le maintien de l'empire ottoman ; — aux négociations de juin à août 1813 entre l'Angleterre, la Russie et la Prusse, à l'effet de continuer la lutte contre Napoléon ; par conventions des 14 et 15 juin 1813, la Prusse se fit assurer un double subside ; le 27 juin fut conclue à Reichenbach l'entente entre les alliés et l'Autriche qui, un mois après, devint l'alliance de Prague.

**REICHENBACH.** Ville de Prusse, district de Liegnitz (Silésie), au pied des monts de Lusace, sur le chem. de fer de Dresde à Gœrlitz; 1.958 hab. (en 1895). Le 22 mai 1813, les Français y battirent les Russes.

**REICHENBACH.** Ville de Saxe, cercle et au S.-O. de Zwickau ; 24.411 hab. (en 1895). Grandes fabriques de lainages, toiles ; blanchisseries, teinturerie, etc. Cette ville, connue depuis 1140, enrichie d'abord par ses mines

de fer et les lavages aurifères, introduisit au xv^e siècle la fabrication des lainages.

**REICHENBACH** (Georg von), mécanicien et opticien allemand, né à Durlach (duché de Bade) le 24 août 1772, mort à Munich le 21 mai 1826. Il fut élève de l'école militaire de Mannheim, accompagna en Angleterre, de 1791 à 1793, l'électeur Charles-Théodore, et, à son retour, fut nommé lieutenant d'artillerie dans l'armée badoise, d'où il passa ensuite comme capitaine dans l'armée bavaroise. Dès 1801, il s'était révélé comme mécanicien par l'invention d'une ingénieuse machine à diviser les cercles, et il s'en était servi pour construire quelques petits instruments d'anatomie et de géodésie d'une grande précision. En 1804, il fonda avec Liebherr et Utzschneider le célèbre *Mathematisch-mechanische Institut* de Munich et, en 1809, il monta à Benediktbeuern, avec *Fraunhofer* (V. ce nom) et Utzschneider, d'importants ateliers, d'où sortirent bientôt une foule d'instruments de géodésie et d'astronomie d'une perfection et de dimensions jusque-là inconnues : théodolites, cercles méridiens, télescopes, équatoriaux, héliomètres, etc. En 1808, il fut nommé conseiller des salines ; en 1811, il quitta définitivement l'armée et, en 1814, il se sépara de ses deux coassociés pour fonder à Munich, avec Ertel, une fabrique analogue. En 1820, il fut appelé aux fonctions de chef de service des ponts et chaussées, se retira l'année suivante de sa maison d'instruments et devint, par la suite, directeur des travaux publics de Bavière et conseiller supérieur des mines et salines. Il était aussi membre de l'Académie des sciences de Munich. D'importants travaux marquèrent la fin de sa carrière : la fabrique de canons de Vienne, notamment, fut construite d'après ses plans, et il apporta de grandes améliorations dans la manufacture d'armes d'Amberg, ainsi que dans les hauts fourneaux et les mines de Bavière. Son buste a été placé dans le Wallhalla. L. S.

Bibl. : Bauernfeind, *Georg von Reichenbach* : Munich, 1883.

**REICHENBACH** (Baron Karl von), savant et industriel allemand, né à Stuttgart le 12 févr. 1788, mort à Leipzig le 19 janv. 1869. Il étudia le droit et les sciences naturelles à Tubingue, se fit recevoir docteur et conçut le projet d'aller fonder un nouvel Etat allemand dans les mers du Sud. Il consacra trois années à préparer son départ. Mais, poursuivi et arrêté par la police française, il se tourna vers l'industrie et fonda, à partir de 1815, tant dans le duché de Bade qu'en Moravie, de nombreux établissements métallurgiques, qui lui procurèrent une fortune considérable. Il poursuivit parallèlement ses études scientifiques, et sa réputation, comme savant, fut grande en Allemagne. La chimie, notamment, lui doit plusieurs découvertes importantes, notamment celles de la paraffine (1830), de l'eupione (1831), de la créosote (1832), du pittakal (1833). Il fit aussi connaître le premier, d'une façon exacte, la constitution géognostique de la Moravie. Enfin, il consacra la dernière partie de sa vie, qu'il passa dans son château de Reisenberg, près de Vienne, à des recherches sur le magnétisme animal et les phénomènes psycho-physiques, et il prétendit avoir trouvé une nouvelle force naturelle, l'*od*, qui serait l'agent de nos sensations. Les théories qu'il émit à ce sujet l'engagèrent dans de vives polémiques. Il possédait, entre autres collections scientifiques réunies par ses soins, un magnifique herbier et une belle série de météorites. Le roi de Wurttemberg l'avait fait baron en 1839. Outre de nombreux mémoires et notes parus dans le *Journal* de Schweigger, dans celui d'Erdmann, dans les *Annalen* de Poggendorff et dans divers autres recueils, il a publié : *Geologischen Mitteilungen aus Mähren* (Vienne, 1834) ; *Untersuchungen ueber die Dynamide des Magnetismus, der Elektricität, der Wärme, des Lichtes in ihren Beziehungen zur Lebenskraft* (Brunswick, 1849, 2 vol.) ; *Odisch-magnetische Briefe* (Stuttgart, 1852 ; 2^e éd., 1856) ; *Der sensitive Mensch und sein Verhalten zum Od* (Vienne, 1858) ; *Aphorismen ueber sensitivität und Od* (Vienne, 1866) ; *Die odische Lohe* (Vienne, 1867), etc. L. S.

Bibl. : Schrötter, *Karl, Freiherr von Reichenbach* ; Vienne, 1869. — Fechner, *Erinnerungen an die letzten Tage der Odlehre* ; Leipzig, 1876.

**REICHENBACH** (Heinrich-Gottlieb-Ludwig), naturaliste allemand, né à Leipzig le 8 janv. 1793, mort à Dresde le 17 mars 1879. D'abord professeur extraordinaire à Leipzig, il passa en 1820 à Dresde où il obtint la chaire d'histoire naturelle de l'Académie chirurgicale et la direction du musée d'histoire naturelle et créa un jardin botanique. Il a beaucoup écrit sur la botanique et la zoologie. Citons seulement : *Flora germanica excursoria* (Leipzig, 1830-32, 2 vol. in-8) ; *Icones floræ germanicæ et helveticæ* (Leipzig, 1834-85, 22 vol. in-8, avec 2.700 pl.) ; *Regnum animale* (Leipzig, 1834-36, in-8, avec 79 pl.) ; *Deutschlands Fauna* (Leipzig, 1842, 2 vol. in-8) ; *Vollständige Naturgeschichte des In und Auslandes* (Leipzig, 1845-54, 9 vol. in-8, avec plus de 1.000 pl.), etc.

**REICHENBERG** (tchèque *Liberec*). Ville de Bohême, sur la Neisse ; 30.890 hab. C'est la plus grande ville allemande du royaume, grand centre industriel et nœud de voies ferrées ; elle possède une réelle autonomie. C'est le centre de l'industrie des lainages dans le N. de la Bohême ; on y compte près de 150 filatures et tissages avec 138.800 broches, 4.605 métiers mécaniques et 9.286 à main, de nombreuses teintureries et maisons d'apprêt. Cette industrie occupe plus de 28.000 ouvriers. Reichenberg produit aussi des tapis, fils et tissus de coton, des appareils de tissage, etc. Le commerce y est très actif. — Citée depuis 1348, la ville de Reichenberg commença à faire de la toile à la fin du xvi^e siècle. La seigneurie passa de Wallenstein (1622) aux Gallas.

Bibl. : Hallwich, *Reichenberg und Umgebung*, 1874.

**REICHENBERG** (Angélique-Charlotte-Suzanne), actrice française, née à Paris le 7 sept. 1853. Elle était la filleule d'une comédienne exquise, Suzanne Brohan, mère d'Augustine et de Madeleine Brohan, qui prit soin de son enfance et commença à la former pour le théâtre. La fillette entra au Conservatoire à l'âge de treize ans, dans la classe de Régnier, et elle n'en avait pas quinze encore lorsqu'elle en sortit en 1868, avec un premier prix de comédie. Blonde, jolie, fine, spirituelle, avec le visage plein de candeur d'une ingénue, elle débuta à la Comédie-Française, le 14 déc. de la même année, dans le rôle d'Agnès de *l'Ecole des Femmes*, qui lui valut un véritable triomphe. Sa place à ce théâtre fut faite du coup, l'une des premières, et pendant trente ans, M^lle Reichenberg enchanta le public par un talent plein de grâce, de naturel, de distinction et souvent d'une émotion pénétrante qui savait faire couler les larmes. Elle reprit tous les rôles du répertoire classique ou moderne : *Tartufe*, *l'Avare*, *le Dépit amoureux*, *les Femmes savantes*, *le Malade imaginaire*, *Psyché*, *les Plaideurs*, *le Mariage de Figaro*, *Il ne faut jurer de rien*, *On ne badine pas avec l'amour*, *le Bonhomme Jadis*, *la Joie fait peur*, *le Marquis de Villemer*, etc. Mais il va sans dire que les auteurs s'arrachaient cette comédienne délicieuse, au jeu à la fois si discret et si expansif, si plein de nuances exquises et délicates, et que les créations ne lui firent pas défaut. Il faut citer entre autres : *les Faux Ménages*, *l'Ami Fritz*, *les Fourchambault*, *le Monde où l'on s'ennuie*, *les Corbeaux*, *Smilis*, *Denise*, *Antoinette Rigaud*, *un Parisien*, *Francillon*, *la Souris*, *Pepa*, *Margot*, *Un Mariage blanc*, *l'Ami de la maison*, *les Romanesques*, *le Juif polonais*, *le Baiser*, bien d'autres encore. Pendant sa longue carrière, M^lle Reichenberg, on peut le dire, n'a connu que des succès, et lorsque, jeune encore, elle a pris le parti de quitter la scène, ce fut au milieu des regrets de tous ceux qui avaient pu la voir et apprécier la valeur d'un talent si précieux et si rare.

Arthur Pougin.

**REICHENHALL.** Ville de Bavière, prov. la de Haute-Bavière, dans la région alpestre, sur la Saalach, à 471 m. d'alt. ; 4.208 hab. Eglise romane de 1080 (restaurée). Elle occupe une situation très pittoresque dominée par l'Untersberg (1.975 m.) à l'E., le Mullnerhorn (1.452 m.) au S.-O., et le Hochstauffen (1.773 m.) au N. Admirablement abritée par ces hauteurs, Reichenhall est une villégiature d'été très fréquentée ; mais sa principale richesse provient des salines qui produisent annuellement 100.000 quintaux de sel. Des canalisations commencées en 1618 relient Reichenhall à Berchtesgaden, Traunstein et Rosenheim. Les *bains salins* reçoivent en moyenne 7.000 baigneurs par an. — Aux environs sont la vieille église de Saint-Zeno, fondée en 803 par Charlemagne, le château des Plain, famille éteinte en 1219, ceux également fort anciens de Karlstein (ruines), Marzoll, Stauffeneck, Kirchlerg, etc. — On a retrouvé à Reichenhall des vestiges d'une ville romaine considérable.

BIBL. : LIEBIG, *Reichenhall, sein Klima und seine Heilmittel;* 6e éd., 1889. — BÜHLER, *Bad Reichenhall ;* 11e éd., 1893. — CHILINGENSPERG, *Die rœmischen Brandgræber von Reichenhall ;* Brunswick, 1896.

**REICHENSPERGER** (August), homme politique allemand, né à Cologne le 22 mars 1808, mort à Coblentz le 16 juil. 1895. Magistrat prussien, membre de la droite du Parlement de Francfort, il continua de siéger à celui d'Erfurt, puis dans la Chambre prussienne, dans le Reichstag allemand. Il fonda en 1852 le parti catholique qui prit en 1862 le nom de centre, et en demeura un des principaux orateurs jusqu'en 1884, époque à laquelle il se retira. Il a écrit des ouvrages sur l'art chrétien.

Son frère *Peter-Franz*, né à Coblentz le 28 mai 1810, mort à Berlin le 31 déc. 1892, magistrat prussien, fut, comme son aîné, député de 1848-50, puis à partir de 1858, et soutint comme lui les idées ultramontaines.

**REICHERT** (Karl-Bogislaus), anatomiste allemand, né à Rastenburg le 20 déc. 1811, mort à Berlin le 21 déc. 1883. Il fit ses études à Königsberg et à Berlin, fut nommé en 1843 professeur d'anatomie à Dorpat, en 1853 professeur de physiologie à Breslau et en 1858 passa à Berlin pour y occuper la chaire d'anatomie et diriger le théâtre et le musée anatomiques. Reichert a fait beaucoup pour les progrès de l'embryologie et de l'histologie des centres nerveux. Ouvrages principaux : *Das Entwickelungsleben im Wirbeltierreich* (Berlin, 1840) ; *Der Bau des menschlichen Gehirns* (Leipzig, 1859-61, 2 vol. in-4) ; *Vergleichende Entwickelungsgeschichte des Kopfes* (Königsberg, 1838). Il publia avec Dubois-Reymond l'*Archiv für Anatomie*, *Physiologie*, etc., de 1859 à 1876.

**REICHSHOFEN** (*Richeneshoven*, 995). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Haguenau, cant. de Niederbronn, au confluent du Schwarzbach et du Falkensteinbach, sur le chem. de fer de Haguenau à Sarreguemines ; 2.800 hab. Ateliers de construction de la maison de Dietrich à Niederbronn : construction de wagons, roues de locomotives, tenders, locomobiles, grues de chargement, charpentes et ponts métalliques, machines à vapeur, moteurs hydrauliques, pièces de petite et de grosse forge, brasserie, papeterie, fabrique de chandelles, tuileries, fours à chaux, carrières de sable. Antiquités gallo-romaines : *cœmeterium*, inscriptions et sculptures ; restes des anciennes fortifications avec tour du XIIIe siècle ; château moderne ; en dehors du village, sur la route de Wœrth, tour gothique du XIIIe siècle, dernier reste d'une vieille église. Le village de Reichshofen, en 1232, fut donné en fief par le duc Matthieu de Lorraine à l'évêque de Strasbourg qui le fortifia, l'éleva au rang de ville et y construisit un château. La petite ville, après avoir été cédée à la famille des Ochsenstein, et léguée en 1492 aux comtes de Deux-Ponts-Bitsche, fit retour, après l'extinction de cette ligne, à l'évêché de Strasbourg et fut acquise en 1664 par le duc Charles IV de Lorraine et en 1761 par Jean de Dietrich, *ammeister* de Strasbourg. Le champ de bataille du 6 août 1870 ne s'étendit point jusqu'à Reichshofen, et c'est à tort qu'on parle d'une bataille de Reichshofen (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]). Armoiries : *Azur à une tour d'or et un chef d'argent, chargé de trois fleurs de lis de gueules.*

**REICHSRATH** (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 702, et PARLEMENTARISME, § *Autriche*).

**REICHSTADT.** Ville de la Bohême septentrionale, district et à l'E. de Bœhmisch-Leipa ; 1.769 hab. (en 1890). Eglise de 1560 ; château impérial de 1573. Papeterie. — La seigneurie de Reichstadt, agrandie de possessions des ducs de Toscane en Bohême, fut, en 1818, érigée en duché au profit du fils de Napoléon Ier. L'empereur Ferdinand Ier fit de Reichstadt sa résidence d'été. En 1876 eut lieu à Reichstadt une entrevue entre les empereurs d'Autriche et de Russie.

**REICHSTADT** (Duc de) (V. BONAPARTE, t. VII, p. 249).

**REICHSTAG.** Assemblée des Etats allemands (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 695, et PARLEMENTARISME, § *Allemagne*).

**REID** (Thomas), célèbre philosophe, chef de l'*École Ecossaise*, fréquemment désignée en Angleterre sous le nom d'*École du sens commun*, né à Strachan, près d'Aberdeen, le 26 avr. 1710, mort le 7 oct. 1796. Son père, Louis Reid, était ministre de la paroisse. Lui-même fit ses études à Marischal College. Il cultiva d'abord la théologie, mais bien vite ses goûts le dirigèrent vers les problèmes spéculatifs. Un de ses premiers écrits en cet ordre fut son *Essay upon Quantity*, paru dans les *Philosophical Transactions*, en 1748, dans lequel il discutait la tentative faite par Hutcheson en vue d'appliquer aux sujets de morale les méthodes mathématiques. En 1751, il est nommé régent de King's College, à Aberdeen, et son cours embrasse, avec la philosophie, les mathématiques et la physique. En 1758, de concert avec son parent Gregory, il fonda la Société philosophique connue sous le nom de *The Wise Club*, dont Beattie notamment fut membre. Les entretiens de ce club avaient pour principal objet la critique des théories de Hume. Il en sortit plus d'un ouvrage réputé. Le principal des livres suscités par ces causeries fut précisément *la Recherche*, de Reid, *sur l'esprit humain*, publiée en 1764. Cette même année, le succès immédiat de cet ouvrage désigna l'auteur pour la chaire de philosophie morale de Glasgow, rendue vacante par la démission d'Adam Smith. Reid occupa la chaire jusqu'à sa mort. Deux ouvrages contiennent la substance de son enseignement : *l'Essai sur les pouvoirs intellectuels* (1785) et *l'Essai sur les pouvoirs actifs* (1788).

Si Reid est reconnu comme le chef de l'école écossaise, ce n'est pas qu'il ait été le premier philosophe de cette lignée qui devait se prolonger, avec ses traits originaux, jusqu'à notre temps. Cette école existait ; elle avait compté des maîtres de valeur, tels que Carmichael, Andrew Baxter, Hutcheson, Turnbull, Henry Home, plus connu sous le nom de lord Kames ; déjà elle se signalait par certains caractères qu'elle n'a jamais perdus et que l'on retrouverait, au XIXe siècle même, chez des hommes tels que Hamilton et Mansel : défiance à l'égard de l'*a priori*, prédilection pour la méthode d'observation intérieure, culte du sens commun, renoncement à l'esprit de système et en même temps horreur du scepticisme, ce fruit, estimait-elle, de l'union accomplie entre le sensualisme et l'idéalisme, volonté ferme de s'élever jusqu'aux principes, conviction inébranlable qu'on les peut atteindre intuitivement. Ces tendances appartenaient en commun aux devanciers de Reid. Mais il leur manquait d'être mises en harmonie et d'être coordonnées, sous des principes généraux, en une théorie systématique. Principes et théorie, il allait appartenir à Reid de les formuler.

Parmi les influences qui agirent sur sa pensée, il en est une que l'on ne saurait exagérer : celle de François Bacon. Il n'a point caché sa dette envers l'auteur du *Novum Organum*, pour lequel il témoignait une admiration sans limites, au point d'écrire à Gregory : « Je

suis très capable de mesurer l'intelligence d'un homme sur l'opinion qu'il se fait de cet auteur. » De Bacon il avait appris que la méthode constructive ou déductive, chère aux métaphysiciens, était stérile et impropre à nous faire accomplir le moindre progrès dans la connaissance de la nature; qu'une logique nouvelle, inconnue ou méconnue de la scolastique, avait seule chance d'y réussir : celle qui, procédant de l'observation et de l'expérimentation, s'élevait inductivement aux lois et qui avait reçu de son éloquent théoricien le nom d'*Interpretatio naturæ*. De Bacon il tenait encore que la science ne se réformerait qu'à la condition de s'affranchir de son culte servile envers les génies anciens et leurs fictions rationnelles, par conséquent, à la condition de briser d'abord ces idoles du théâtre qui abusent les esprits et les détournent du travail patient, sincère, d'autant plus fécond. Seulement, la réforme que Bacon avait surtout conçue en vue de la philosophie naturelle, il s'agira pour Reid de la transporter dans le champ de la philosophie morale ou, comme il dira, de «la science de l'esprit humain ». Aussi de même que l'auteur du *De Dignitate et Augmentis scientiarum* s'était assigné pour tâche initiale la *réjective*, c.-à-d. la mise à l'écart des erreurs qui eussent fait obstacle à la droite recherche du vrai, le maître Ecossais jugera que son premier devoir est de réfuter résolument des doctrines si accréditées soient-elles, si favorables même qu'en fin de compte elles se soient montrées aux dogmes métaphysiques et moraux que lui-même accepte, mais qui, par de faux principes et une dialectique vicieuse, devaient infailliblement faire sombrer la philosophie dans le scepticisme.

De là la place si étendue que Reid a faite dans ses œuvres à la discussion des systèmes. C'est une polémique infatigable contre les doctrines égarées par l'esprit de système, contre l'immatérialisme berkeleyen par lequel il avoue qu'en sa jeunesse il s'était laissé séduire, contre le sensualisme humiste, destructeur de toutes les certitudes et les croyances de l'humanité. Mais, avant ces philosophes, celui qu'il tient pour responsable de tous les égarements de la raison spéculative depuis un siècle, c'est Descartes. Oui, le doute cartésien, telle a été l'origine, juge-t-il, de tout le mal, ce doute qui a fait table rase de toutes les connaissances tenues jusque-là pour les plus inébranlables, de toutes les évidences les plus pures, et cela pour confier ensuite à une dialectique suspecte le soin de retrouver avec effet les certitudes si bénévolément abandonnées. L'esprit métaphysique s'est de la sorte accoutumé aux obscurités factices ; il s'est à plaisir aveuglé dans le dessein de mieux y voir. Il s'est éloigné du sens commun, et la vérité s'est éloignée de lui. En vain la philosophie a-t-elle prétendu traduire le sens commun à sa barre; celui-ci décline la mise en demeure et désavoue son autorité. Il n'a, lui, nul besoin de la philosophie, n'est tenu à elle par nuls liens. Au contraire, la philosophie n'a d'autres racines que les principes du sens commun : « C'est d'eux qu'elle prend sa croissance, d'eux qu'elle tire sa nourriture. Coupée de ces racines, son éclat s'efface, sa sève est desséchée, elle meurt et pourrit » (*Inq. Introd.*, II, 4).

Si grave et féconde en sophismes qu'ait été l'erreur inhérente au doute méthodique, toutefois, ce doute lui-même, si on y prend garde, apparaît comme la conséquence d'une faute préalable, germe profond de toutes les théories sophistiques auxquelles a donné lieu le problème de la connaissance. Ce *primum falsum* consiste dans l'implicite persuasion que toute réalité est connue de l'esprit par l'intermédiaire des idées, lesquelles s'interposeraient entre les choses et la pensée et constitueraient l'unique objet véritablement manifesté à cette dernière. La conception des *idées représentatives*, tel a été le poison de la philosophie moderne. Cette conception, le sage Locke lui-même s'y est laissé tromper. Transmise à Berkeley, elle lui fait rejeter comme inutiles et inconcevables les choses que ces idées représentaient : il n'y a plus de matière. Recueillie par Hume, elle l'amène à se passer et de la notion d'un sujet pensant les idées et de la notion d'une cause active, les engendrant ; il n'y a plus d'objet, plus de sujet, plus de Dieu. La théorie cartésienne des idées a développé ainsi ses dernières conséquences.

Ruiner cette théorie et par elle les doctrines de plus en plus sceptiques qu'elle renfermait en puissance a été la grande tâche que Reid s'est proposé de remplir et dont l'accomplissement a absorbé toute son activité philosophique. En face des paradoxes de l'idéalisme, restaurer les convictions primitives du sens commun sera le but constant qu'il poursuivra et qu'à son exemple se proposeront, même alors qu'ils auront subi l'action du criticisme kantien, ses continuateurs écossais. Dès lors, on eût pu prévoir que le problème de la connaissance et, plus spécialement celui de la perception serait le point central de toute sa philosophie. Retraçons dans ses grandes lignes la solution qu'il en donna et qui, pendant tant d'années, grâce à Cousin et Jouffroy, devait régner en France.

On peut ramener aux points principaux qui vont suivre les thèses d'où découle la conclusion réaliste que Reid met en contraste avec le sujectivisme des philosophes qui l'ont précédé :

1° Et d'abord si les idées doivent être prises au sens d'un *tertium quid* entre l'esprit et l'objet, il faut impitoyablement les rayer du tableau de l'esprit humain. Ce sont entités pures, forgées par l'imagination métaphysique ; il n'en est point trace dans la pensée humaine. « Nous ne connaissons rien qui soit dans l'esprit, sinon par la conscience, et nous ne sommes conscients de rien, sauf des divers modes de penser, tels qu'entendement, vouloir, affection, passion, action, souffrance ». S'il plaît d'appeler idée quelque mode de penser dont nous avons conscience, qu'on le fasse ; « mais c'est là introduire dans le langage un mot inutile, ambigu et de nature à égarer. » (*Intell. Pow.* Essay IV, ch. II).

2° Même à prendre les idées en un sens acceptable, la réduction que Hume en a faite à des impressions et l'installation de ces dernières au seuil immédiat de notre connaissance doivent être condamnées. L'impression comprise comme un phénomène psychologique premier ne lui paraît pas moins constituer un être de raison que ces idées représentatives dont nous parlions tout à l'heure. Ces prétendus faits premiers, d'où sortirait tout le développement de la connaissance, ces composants de nos pensées, unités mentales distinctes, discontinues, simples, « atomiques », que l'analyse mentale découvrirait dans nos pensées complexes, sont dépourvus de réalité. Leur prêter ce rôle initial, c'est se méprendre du tout au tout sur la nature des primitives démarches de l'esprit. Ce qui est à l'origine, ce n'est point la pure analyse, mais bien déjà la synthèse ; ce n'est point une infinie poussière de sensibilité, c'est l'action unifiante et ordonnatrice de l'intelligence. En cette phase de sa critique, l'adversaire de Hume n'est pas sans avoir montré quelque profondeur.

3° Pour son compte, Reid admet bien l'impression au seuil du processus perceptif, mais il l'admet au titre de phénomène exclusivement organique, à la suite duquel se produit un fait d'ordre nouveau, réellement psychique cette fois, celui de la sensation : entre l'un et l'autre n'existe nulle ressemblance de nature. La liaison qui les unit est synthétique et se réduit à un rapport de succession invariable. Elle est contingente, « arbitraire », comme eût dit Berkeley, de qui notre philosophe a retenu l'un des principes favoris. Mais la sensation, état conscient purement affectif, qui ne nous informe, à proprement parler, que de nous-mêmes, est à son tour suivie d'un événement nouveau, avec lequel elle est unie, non par essence, mais par une invariable concomitance ; je veux dire : la perception. Tandis, en effet, que « la sensation, prise en elle-même n'implique ni conception, ni croyance en aucun objet

extérieur ; qu'elle suppose un être sentant et une certaine manière dont il est affecté et qu'elle n'implique rien de plus » (*Intell. Pow.* Essay II, ch. XVI), la perception, au contraire, « a toujours un objet distinct de l'acte par lequel il est perçu, objet qui peut exister, soit qu'on le perçoive ou non » (*Inq.* XX). De même que l'impression suscite la sensation, celle-ci suscite la perception. Et cette dernière ne se distingue pas moins de la connaissance acquise par raisonnement. La conviction qu'elle entraîne, qu'un objet existe présentement, est immédiate, et la raison n'y intervient en rien. (*Intell. Pow.* Essay II, ch. V). — Reid, en sa théorie de la perception extérieure, accorde une grande place à la distinction reçue depuis Descartes et Locke, entre les qualités primaires et les qualités secondes des corps. Parmi les qualités primaires, la plus importante, qui est le fondement des autres, savoir l'étendue, a donné lieu, de sa part, à des variations marquées. Tout d'abord gagné par l'explication fameuse de Berkeley qui réservait au sens tactile et locomoteur la perception directe de cette qualité, la vision ne la suggérant que d'une manière médiate et grâce à un symbolisme acquis, il finit par s'en détacher, comme nous le montre le traité des *Pouvoirs intellectuels*. L'argument berkeleyen, dira-t-il dans cet ouvrage, perd toute sa force, s'il est vrai que la figure visible et l'extension visible ne sont qu'une conception partielle, la figure et l'extension tangibles une conception plus complète de la figure et de l'extension réellement existantes dans l'objet » (Essay II, ch. XIX). En dernière analyse, sa pensée a été que l'étendue n'était pas proprement un objet de perception ; qu'elle était bien plutôt une conception, mais une conception qui accompagne inévitablement le fait de percevoir une conception enfin qu'il faut tenir pour un « fait premier » de l'esprit et dont il serait chimérique d'entreprendre l'analyse. « Quand nous tâchons de comprendre le tout de l'espace, d'en retracer l'origine, nous nous perdons dans notre recherche. Les spéculations profondes d'hommes ingénieux sur ce sujet différent si considérablement qu'elles peuvent nous conduire à soupçonner que la ligne de l'entendement humain est trop courte pour en atteindre le fond » (*Ibid.*). On croit entendre un écho de l'enseignement de Locke.

4° Au-dessus de la perception s'étend le règne de la raison. Cette faculté remplit deux offices : « le premier est de juger des choses évidentes par elles-mêmes ; le second de tirer des conclusions non évidentes par elles-mêmes en les dérivant de vérités qui le sont. » De ces deux offices, le second est connu et admis de tous : il n'y a pas intérêt à s'y arrêter. Il ouvre le champ de la logique. Par contre, le premier n'a pas été apprécié comme il convenait et c'est à son sujet que Reid surtout innovera. La raison, à ce premier point de vue, coïncide avec le sens commun. Elle est « purement le don du Ciel ». Contre cette raison intuitive, jamais la raison discursive, la raison raisonnante ne saurait prévaloir (*Intell. Pow.*, Essay VI, ch. II). C'est elle qui édicte ces jugements originels et naturels auxquels on donne indistinctement le nom de : *principes du sens commun*, *notions communes*, *vérités évidentes par elles-mêmes*, toutes propositions qui se reconnaissent à ce caractère qu'elles sont aussitôt crues que comprises. Dès qu'on les énonce, « le jugement suit nécessairement l'appréhension et l'un et l'autre sont également l'œuvre de la nature et le résultat de nos pouvoirs originels. Il n'y a pas à en chercher l'évidence, à peser les arguments ; la proposition n'est ni réduite ni inférée d'une autre ; elle a en elle-même la lumière de la vérité. » (*Ib.*, ch. IV). Déterminer quels sont ces principes, les présenter dans tout leur jour, les distribuer selon leur ordre, les protéger contre les obscurcissements de la raison sophistique, telle serait donc l'œuvre la plus haute que la philosophie soit appelée à accomplir.

Ces principes premiers, qui sont la richesse du sens commun, Reid les a répartis en deux grandes classes. « Ils sont ou bien des vérités nécessaires et immuables dont le contraire est impossible ; ou bien des vérités contingentes et susceptibles de changement, dépendant de quelque effet de la volonté et d'un pouvoir qui a eu un commencement et peut avoir une fin » (*Ib.*, ch. V). Si nous parcourons la liste qu'a dressée Reid de ces vérités contingentes, nous y trouvons des conceptions immédiatement suggérées par notre conscience et nos perceptions : l'existence réelle de tout ce dont je suis conscient ; la réalité de mon moi, de mon *esprit*, de *ma personne;* la réalité passée de tout ce dont je me souviens distinctement ; l'identité personnelle du sujet conscient ; l'existence des objets de notre perception extérieure ; l'inhérence à nos volontés d'un certain degré de pouvoir sur nos actes et nos déterminations. Mais aussi nous y apercevons des généralisations plus ou moins habituelles, plus ou moins instinctives, par exemple. « Il y a vie et intelligence dans nos semblables, avec qui nous sommes en rapport ; » ou encore : « certains traits de la physionomie, certains sons de la voix et certains gestes du corps indiquent certaines pensées et dispositions de l'esprit ; » ou bien : « on doit une certaine considération au témoignage humain dans les questions de fait et même à l'autorité humaine en matière d'opinion » ; ou enfin : « dans les phénomènes de la nature ce qui sera ressemblera probablement à ce qui, dans des circonstances semblables, a été ». On remarquera ce mot : *probablement*, restriction singulièrement imprécise dans un principe prétendu premier.

Quant à ceux des premiers principes qui constituent des vérités nécessaires, Reid les classe en *grammaticaux* (ex. : « toute phrase complète doit avoir un verbe »); *logiques* (ex. : « toute proposition est ou vraie ou fausse »); *mathématiques*, *esthétiques*, ou axiomes du goût ; *moraux; métaphysiques*. De ces derniers il en énumère trois : *a* : « les qualités que nous percevons par nos sens doivent avoir un sujet que nous appelons *corps* et les pensées dont nous avons conscience un sujet que nous appelons *esprit ;* » *b* : « tout ce qui commence d'exister doit avoir une cause qui l'a produit » ; *c* : « le dessein et l'intelligence dans la cause doivent être inférés avec certitude de leurs marques ou de leurs signes dans l'effet ». (*Int. Pow.* Ess., VI, ch. VI).

Cette énumération incontestablement arbitraire et obtenue sans méthode bien définie n'apporte et ne peut apporter avec elle aucune garantie de son exactitude. D'autre part, comme son auteur est muet sur les problèmes d'origine, car ce n'est pas répondre que d'appeler primitif un jugement dont nous demandons précisément à savoir le mode de formation, on peut dire que la doctrine de Reid, bien loin de donner satisfaction au besoin de comprendre, qui est toute notre raison de philosopher, n'a fait que stimuler ce besoin, que rendre plus impérieuse la nécessité de critiquer tant d'affirmations dont nous échappent à la fois la justification et le lien. Le cadre de notre étude ne nous permet pas de suivre dans tout leur développement les conceptions métaphysiques et morales dont ce système de la connaissance est le centre. Mais il est aisé de prévoir quelle insuffisante résistance elles offriront à la discussion critique dirigée, soit du point de vue de l'empirisme, soit du point de vue de la réflexion *a priori*. Le réalisme qu'elle compose n'a barré le chemin ni à la méthode de Hume ni à celle de Kant.

Et cependant le succès de cette philosophie marque une date importante dans l'histoire de la spéculation moderne. Il a constitué un signalé retour de cet esprit dogmatique dont la réapparition ne manque jamais de suivre les périodes inquiètes ou l'esprit d'examen soumet à son contrôle les méthodes, les convictions, les principes universellement reçus, en entreprend la réduction, en tente l'étiologie et subordonne la commodité de croire au besoin d'expliquer. Comme la réforme de François Bacon et l'enquête logique de Hobbes ont dans l'objectivisme de lord Herbert leur contre-partie ; comme l'*Essai* de Locke trouve son anti-

thèse dans les *Charactéristiques* de Shaftesbury, de même le sensualisme de Hume et de Condillac, l'empirisme de Hartley provoquent la réaction de cette école écossaise, dont Reid demeure la grande autorité. Le dogmatisme de ce maître, que l'admiration de Royer-Collard allait acclimater, pour une longue durée, dans l'enseignement officiel de notre pays, a eu, d'ailleurs le solide mérite de désigner « la science de l'esprit humain », c.-à-d. la psychologie, comme le premier domaine que dût explorer la réflexion philosophique, un domaine autonome, qui ne doit être confondu avec aucune des régions occupées par les choses, domaine qui a sa juridiction, ses méthodes, ses critères distincts. D'autre part, ce même dogmatisme a mis en garde contre les constructions aventureuses de l'imagination métaphysique. Il a incité à découvrir une réconciliation entre le fait et l'idée, l'observation et l'intuition pure. Sa grand erreur est d'avoir cru l'œuvre trop facile; mais son erreur même a été instructive, et la philosophie critique en a tiré de précieuses leçons. Georges LYON.

BIBL.: Œuvres de Reid: *Essay on Quantity*, dans *Philosophical Transactions*, 1748. — *Inquiry into the human mind or the Principles of Common Sense*, 1764; 2e édit., 1765; trad. franç. 1768. — *Brief account of Aristotle's Logik*, 1774. — *Essays on the Intellectual Powers of Man*, 1785. — *Essays on the active Powers of Man*, 1788. — *A statistical account of the University of Glasgow*, 1797. — G.-N. WRIGHT, *Edition complète des œuvres de Reid*, 1843. — « Standard édition » publiée par HAMILTON, dans un état d'inachèvement en 1846 et rééditée avec compléments en 1863 par H.-L. MANSEL. — Th. JOUFFROY, *Traduction des œuvres de Reid*; Paris 1818-36, 6 vol.

Sur Reid et sa philosophie, v. ROYER-COLLARD: *Fragments philosophiques*, publiés dans la trad. de Reid, par Jouffroy. — Victor COUSIN, *Philosophie Morale*, dans *Morale Ecossaise*, 1840. — Me COSH, *Scottish philosophy*, 1875. — Leslie STEPHEN, art. *Reid*, dans le *Dictionary of National Biography*. — A. SETH, *Balfour Lectures on Scottish Philosophy*, 1890.

**REID** (Sir William), officier et météorologiste anglais, né à Kinglassie (Fifeshire) en 1791, mort à Londres le 31 oct. 1858. Il sortit de l'Ecole de Woolwich en 1809 comme lieutenant du génie, servit sous Wellington en Espagne, prit part à la bataille de Waterloo et au siège d'Alger (1816) et devint en 1836 gouverneur des Bermudes, puis, en 1846, de la Barbade, et en 1856 de Malte. Il reçut, cette dernière année, le grade de major général, et était depuis 1839 membre de la Société royale de Londres. Il avait été, en 1851, président du comité exécutif de l'exposition universelle. Reid a fait faire de grands progrès à la météorologie par ses travaux sur les ouragans, fruit des observations par lui faites dans ses séjours aux Antilles. Il a publié: *An attempt to develop the law of storms* (Londres, 1838; 3e édit., 1850); *Progress of the development of the law of storms* (Londres, 1849).

**REID** (Thomas-Mayne), littérateur anglais, né à Ballyroney (comté de Down) le 4 avr. 1818, mort près de Ross (Herefordshire) le 22 oct. 1883. Fils d'un ministre presbytérien, il fut destiné à l'Eglise, mais il marqua une aversion profonde pour la carrière où son père le voulait engager et il émigra en Amérique. Il mena à la Nouvelle-Orléans une existence des plus aventureuses: tour à tour surveillant de nègres, maître d'école, acteur, coureur de prairies. De 1843 à 1846, il faisait du journalisme à Philadelphie où il connut Poe. Finalement il s'engage dans l'armée et prend part à l'expédition du Mexique (1847) où il se distingue par son courage et où il est gravement blessé. En 1849, il revient en Angleterre et il écrit, à l'aide de ses souvenirs, les nombreux romans qui ont établi sa réputation. Citons parmi ses ouvrages, presque tous traduits en français ou en allemand, qui ont fait les délices des amateurs d'aventures merveilleuses: *The rifle Rangers* (Londres, 1850, 2 vol.); *The Scalp Hunters* (1851); *The Hunter's Feast* (1854); *The bush boys* (1855); *The War trail* (1857); *The plant Hunters* (1858); *The wild Huntress* (1860); *The Cliff Climbers* (1864); *A float in the Forest* (1865); *The boy Slaves* (1865); *The Finger of Fate* (1868); *The Vee Boers* (1880); *Gaspar the Gaucho* (1880). R. S.

**REID** (Whitelaw), homme politique américain, né près de Xenia (Ohio) le 27 oct. 1837. Entré jeune dans le journalisme, il suivit, comme correspondant de la *Cincinnati Gazette*, les opérations de la guerre civile, où il prit même une part active en qualité d'aide de camp de Rosecrans. Nommé en 1863, bibliothécaire de la Chambre des représentants, il s'occupa, en 1866, de plantation de coton en Louisiane. En 1868, il entre dans la rédaction de la *New-York Tribune* dont il devenait rédacteur en chef en 1872. Ministre en France en 1889, il s'occupa activement des négociations du nouveau traité d'extradition entre la France et l'Amérique, et de l'abolition des droits prohibitifs qui frappaient l'importation des viandes de porc américain. En 1892, il fut désigné par la convention républicaine nationale comme candidat à la vice-présidence des Etats-Unis. Mais les démocrates l'emportèrent, et Whitelaw Reid reprit la direction de la *New-York Tribune*. En 1897, il représenta les Etats-Unis au Jubilé de la reine d'Angleterre, et, en 1898, fut un des commissaires qui négocièrent le traité de paix entre l'Amérique et l'Espagne. On a de W. Reid: *After the War* (1866); *Ohio in the War* (1868, 2 vol.); *Schools of Journalism* (1871); *The Scholar in Politics* (1873); *Some newspaper tendencies* (1879); *Town-Hall suggestions* (1881), etc. R. S.

**REID** (Sir Thomas-Wemyss), littérateur anglais, né à Newcastle on Tyne en 1842. Entré dans le journalisme en 1861, il dirigea de 1870 à 1887 le *Leeds Mercury*, et collabora à la plupart des revues littéraires. En 1890, il prit la rédaction en chef du *Speaker*, revue politique et littéraire très appréciée. Citons parmi ses très nombreux écrits: *Charlotte Brontë* (1877, nouv. éd.); *Gladys Lane* (1883); *Mauleverer's Millions* (1885); *Life of W.-E. Forster* (1888); *Cabinet Portraits* (1872); *Politicians of to-day* (1879); *The land of the Bey* (1882); *Life of lord Houghton* (1890), etc. R. S.

**REIFFENBERG** (Frédéric-Auguste, baron de), historien et publiciste belge, né à Mons en 1795, mort à Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, en 1850. En 1814, il prit du service dans l'armée des Pays-Bas, et, l'année suivante, assista comme lieutenant à la bataille de Waterloo. Puis il entra dans l'enseignement, et fut successivement professeur de littérature aux athénées d'Anvers et de Bruxelles, et professeur de philosophie aux Universités de Louvain et de Liège. En même temps, il publiait de nombreux essais littéraires pleins de verve et d'esprit, ainsi que des travaux historiques, marqués au coin d'une érudition solide et d'une forme élégante et correcte. Il eut malheureusement le tort grave de publier sous son nom plusieurs études qu'il avait extraites des manuscrits laissés par P.-F. *Ernst* (V. ce nom, t. XVI, 201), curé d'Afden. La révélation de ce plagiat fit scandale, et rendit intenable la position de Reiffenberg à Liège. Par égard pour les services incontestables qu'il avait rendus aux lettres, le gouvernement l'appela à la direction de la bibliothèque royale; il y termina en 1850 sa carrière orageuse. Les principaux ouvrages de Reiffenberg sont: Littérature: *Ruines et Souvenirs* (Bruxelles, 1832); *Fables* (Bruxelles, 1848; rééd., 1849); *Souvenirs d'Allemagne* (Bruxelles, 1839, 2 vol. in-12). — 2° Histoire: *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain* (*ibid.*, 1828-34, 5 vol. in-4); *le Feldmaréchal prince Joseph de Ligne* (*ibid.*, 1845, in-8); *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II* (*ibid.*, 1836, in-8). De Reiffenberg fonda, en 1825, les *Archives philologiques*, qui se transformèrent l'année suivante en *Archives pour l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas*, et, en 1829, en *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, qui parurent jusqu'en 1832 et qui contiennent beaucoup de travaux estimables.

BIBL.: QUETELET, *Notice sur F.-A., baron de Reif-*

*Reiffenberg*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*; Bruxelles, 1852.

**REIFFERSCHEID** (August), philologue allemand, né à Bonn le 3 oct. 1835, mort à Strasbourg le 10 nov. 1887. Après avoir fait ses études à Bonn et obtenu le stipendium afférent aux voyages archéologiques, il séjourna en Italie et accepta ensuite du gouvernement autrichien la mission de mettre en train le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*. Professeur adjoint, en 1867, à l'Université de Bonn, professeur de philologie classique en 1868 à l'Université de Breslau, il avait été appelé, en 1885, à l'Université de Strasbourg. On a de lui : *Suetoni præter Cæsarum libros reliquiæ* (Leipzig, 1860) ; *Bibliotheca patrum latinorum italica* (Vienne, 1865-72, 2 vol.) ; *Arnobii adversus nationes libri VII* (Vienne, 1875) ; *Alexias* (Leipzig, 1884, 2 vol., 2e p. du texte corrigé de l'*Alexias* d'Anne Comnène, dont la première partie avait été publiée par Schoppen) ; nombreuses dissertations philologiques, littéraires et archéologiques dispersées dans les revues.

Son frère *Alexander*, né à Bonn le 2 juin 1847, professeur de philologie germanique à l'Université de Greifswald, a publié : *Heinrich Ruckerts Kleine Schriften* (Weimar, 1877) ; *Freundesbriefe von Wilh. und J. Grimm* (Heiblr, 1878) ; *Briefe von J, Grimm an H.-W. Tydeman* (1888) ; *Westfælische Volkslieder* (1879) ; *Quellen zur Geschichte des geistigen Lebens in Deutschland wæhrend des 17 Jahrh.* (1888). E. Bailly.

**REIGNAC.** Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Baignes ; 876 hab.

**REIGNAC.** Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Ciers-Lalande ; 2.056 hab.

**REIGNAC.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Loches ; 744 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

**REIGNAT.** Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Vertaizon ; 402 hab.

**REIGNEVILLE.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; 54 hab.

**REIGNIER.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien ; 1.793 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Dolmen de la Pierre aux Fées (mon. hist.).

**REIGNIER** (Jean-Marie), peintre français, né à Lyon en 1814, suivant d'autres en 1815. Élève et professeur de l'Ecole des beaux-arts dans sa ville natale, il se consacra exclusivement à la peinture de fleurs et de fruits. En 1842, il exposa au Salon de Paris sa *Guirlande de fleurs*, qui fut remarquée. Au Salon de 1843, son *Vase antique enguirlandé* fut cité avec éloges par la critique. Il a comme Redouté la science du coloris et de la structure propre de chaque fleur. Une de ses meilleures compositions est celle qui a simplement pour titre : *Fleurs et fruits*. Elle date de 1863. On vante également son *Vase de fleurs* (1861). Il a peint plusieurs portraits, entre autres celui de *Marc Jubinal* (1861) et un *Buste de la reine Hortense* entouré de fleurs. Son *Mois de Marie* (Salon de 1867) lui valut beaucoup d'éloges. Ses toiles respirent une grande fraîcheur et plaisent par la finesse autant que par le brillant et l'habileté de l'exécution.

**REIGNY.** Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteaumeillant ; 706 hab.

**REIGON** (Francisco), peintre espagnol contemporain, né à Jaen et élève de Carlos Haes et des cours de peinture de l'Académie de San Fernando. Il débuta dans l'art vers 1840 en peignant de nombreux petits portraits qui l'accréditèrent et firent sa réputation comme miniaturiste à l'huile. Puis les progrès de la photographie vinrent l'obliger à changer de genre et il produisit alors quelques scènes populaires et des tableaux de paysages animés de petites figures. Le musée moderne, à Madrid, conserve de l'artiste une *Diane au bain* et *Florinde, fille du comte Julien au milieu de ses compagnes*. P. L.

**REIL** (Johann-Christian), médecin allemand, né à Rauden le 20 févr. 1759, mort à Halle le 22 nov. 1813. Il devint en 1787 professeur et directeur de la clinique à Halle, en 1810 professeur à l'Université de Berlin. En 1813, il fut chargé de la direction des ambulances prussiennes de la rive gauche de l'Elbe. — Reil a étudié avec grand soin la structure du système nerveux ; il était vitaliste et s'était rattaché plus ou moins aux idées de Gall. Ses ouvrages sont nombreux ; mentionnons : *Ueber die Erkenntniss und Kur der Fieber* (Halle, 1799-1815 ; 5 vol. in-8 ; 3e éd., Francfort, 1820-28, 5 vol. in-8) ; *Entwurf einer allg. Pathologie* (Halle, 1815-16, 3 vol. in-8) ; avec Meckel : *Ueber den Bau des kleinen Gehirnes* (Halle, 1808-10, 6 fasc.). Il a fondé l'*Archiv für Physiologie* (Halle, 1795-1814, 12 vol. in-8). Dr L. Hn.

**REILHAC.** Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) d'Aurillac ; 554 hab.

**REILHAC.** Com. du dép de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Langeac ; 427 hab.

**REILHAC** (Jean de), homme politique du xve siècle, né à Aigueperse, mort en 1505. D'une ancienne famille du Limousin, successivement secrétaire, maître des comptes, général des finances des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, il fut chargé par ces trois princes de missions diplomatiques importantes, notamment par Charles VII dans les affaires du Luxembourg et de Bourgogne ; et par Louis XI, dont il sut à son avènement conserver la faveur, lors de la guerre du Bien public en Bourbonnais. Devenu suspect après le guet-apens de Péronne, il perdit peu à peu ses charges et bénéfices et fut révoqué en 1476. La régente Anne de Beaujeu lui rendit ses fonctions à la chambre des comptes où il siégea encore vingt-deux ans. D'une grande souplesse d'esprit, d'une intelligence vive, pénétrante et cultivée, doué d'un grand entendement des affaires qui s'alliait chez lui à un jugement précis, Jean de Reilhac est une des personnalités les plus actives et les plus laborieuses du xve siècle. H. C.

Bibl. : A. de R[eilhac], *Jean de Reilhac* ; Paris, 1886, 2 vol. in-4.

**REILHAGUET.** Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Payrac ; 510 hab.

**REILHANETTE.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon ; 337 hab.

**REILLANNE.** Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier ; 1.328 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Restes de fortifications du xive siècle. Érigé en comté en 1378 par Jeanne Ire, reine de Naples, Reillanne jouissait depuis fort longtemps de privilèges municipaux très étendus.

**REILLE** (Honoré-Charles-Michel-Joseph, comte), général et homme politique français, né à Antibes le 1er sept. 1775, mort à Paris le 4 mars 1860. Engagé en 1791, il était lieutenant en 1793 et aide de camp de Masséna. Capitaine en 1796, il fit la campagne d'Italie et se distingua à Arcole. Il rejoignit Masséna en Suisse et servit dans son état-major. Partisan du 18 Brumaire, il jouit de toute la confiance du premier consul, et fut chargé par lui de la périlleuse mission de porter des instructions à Masséna enfermé dans Gênes. Reille, avec une bravoure et un sang-froid remarquables, put déjouer la surveillance des Anglais. Il prit part ensuite à l'expédition de Murat à Naples et fut nommé général de brigade (1803). Napoléon, qui estimait fort sa finesse et son coup d'œil, lui confia d'autres missions délicates, comme celle de lui rendre compte des préparatifs militaires de l'Autriche : il devait aussi jouer un rôle important dans le fameux projet de débarquement en Angleterre. Reille combattit ensuite à Iéna, à Pulstuck, à Ostrolenka, à Friedland où il accomplit des prodiges de bravoure. Chef d'état-major de Lannes, aide de camp de Napoléon, il fut créé comte de l'Empire le 29 juin 1808. Il continuait le service le plus actif : commissaire extraordinaire en Toscane, il passa ensuite en Espagne où il prit Roses et revint en Allemagne, où il

se distingua à Essling et à Wagram. De là, il fut envoyé à Anvers afin de pénétrer les intrigues de Bernadotte dont l'attitude paraissait louche, puis il retourna en Espagne où il prit Valence et où il gouverna l'Aragon. En 1812, il combattit à Orthez et à Toulouse. Reille se rallia à la royauté. Napoléon ne lui en garda pas rancune et lui donna en 1815 le commandement de l'armée du Nord et la pairie. Reille battit les Prussiens à Marchiennes et lutta désespérément aux Quatre-Bras et à Hougoumont. Les Bourbons le mirent à la demi-solde. Mais la froideur qu'on lui témoigna ne dura pas longtemps. En 1819, il fut créé pair de France et, en 1820, il devint gentilhomme de la Chambre du roi. Il se rallia à Louis-Philippe, appuya dans la Chambre haute la politique du gouvernement et fut nommé maréchal de France en 1847. Napoléon III le fit entrer au Sénat. Il avait épousé la sœur de Masséna. R. S.

*André-Charles-Victor*, général français, fils du précédent, né à Paris le 23 juil. 1815, mort à Antibes le 18 janv. 1887. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr (1833), puis de l'Ecole d'état-major (1836), capitaine en 1841, chef d'escadrons en 1851, il fit la guerre de Crimée comme officier d'ordonnance de Saint-Arnaud, de Canrobert, puis comme aide de camp de Pélissier (1854-56). Aide de camp de Napoléon III en 1859, il fut nommé général de brigade le 13 août 1865. Fait prisonnier à Sedan (1870), il fut sous la troisième République promu général de division (1875) et passa dans le cadre de réserve en 1880. A. D.

*Gustave-Charles-Prosper*, frère du précédent, né à Paris le 1er déc. 1818, mort au château des Coudreaux (Eure-et-Loir) le 10 oct. 1895. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans la marine en 1838, et parvint au grade de capitaine de frégate en 1853. Démissionnaire, il se présenta à la députation et représenta l'Eure-et-Loir au Corps législatif de 1853 à 1870.

*René-Charles-François*, frère du précédent, né à Paris le 4 févr. 1835, mort à Paris le 21 nov. 1898. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il fit avec le grade de capitaine la campagne d'Italie. Aide de camp de Randon, puis du maréchal Niel, il démissionna en 1869 pour faire de la politique. Elu député du Tarn le 24 mai 1869, il vota la guerre avec la Prusse. Il reprit du service actif à cette occasion et commanda les mobiles du Tarn-et-Garonne. Réélu député par Castres, le 20 févr. 1876, il représenta cette circonscription jusqu'à sa mort. Membre du groupe de l'Appel au peuple, il appuya vivement le gouvernement du 16 Mai. Il fut sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur du 18 mai au 23 nov. 1877. Il s'occupa beaucoup des questions militaires pour lesquelles il avait une compétence reconnue ; il n'avait pas grande confiance dans les énormes armées contemporaines et il eût voulu qu'on en revînt au système d'une armée permanente complétée — si on le désirait — par une garde mobile. Adversaire décidé de la politique républicaine, il combattit toujours avec vivacité les lois scolaires et l'expansion coloniale et il appuya le mouvement boulangiste. En dehors du Parlement, il avait une situation industrielle considérable, comme président du conseil d'administration des mines de Carmaux. Il se trouva donc mêlé à tous les événements que la propagande socialiste détermina dans ce centre ouvrier important. En 1892, la grande grève de Carmaux, causée par le renvoi de M. Calvignac, ne se termina que par les concessions qu'il fit et qui étaient l'acceptation de l'arbitrage de M. Loubet, président du conseil, et la démission de son gendre, M. de Solages. Cette grève avait d'ailleurs donné aux anarchistes l'occasion de diriger contre le baron Reille un attentat au siège social de la Société de Carmaux, avenue de l'Opéra, à Paris. Il avait épousé, en 1860, Geneviève-Marie-Eulalie Soult de Dalmatie, fille du maréchal Soult.

*André-Charles-Jean de Dieu*, fils du précédent, né le 7 oct. 1861, mort à Tamaris (Gard) le 22 janv. 1898, avait été élu député du Tarn le 18 mars 1894.

*Jean-René-Charles-François-Xavier*, frère du précédent, né à Saint-Amans-Soult (Tarn) le 26 déc. 1871, élève de l'Ecole polytechnique et ancien officier d'artillerie, fut élu député du Tarn le 22 mai 1898. Il avait adopté le programme des ralliés et il succédait au siège de son frère André.

*Amédée*, frère du précédent, a été élu député du Tarn le 29 janv. 1899, en remplacement de son père. R. S.

**REILLON.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont ; 113 hab.

**REILLY.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 120 hab.

**REIMARUS** ou **REIMARIUS** (Hermann-Samuel), philosophe allemand, né à Hambourg le 22 déc. 1694, mort à Hambourg le 1er mars 1768. Fils d'un professeur de gymnase, il fit d'abord ses études avec son père, puis avec le savant Albert Fabricius. En 1714, il se rend à l'Université d'Iéna où il étudie la philologie, la philosophie et la théologie. En 1716, il est nommé privat-docent à l'Université de Wittemberg, et, en 1723, recteur du gymnase de Wismar. En 1727, il revint dans sa ville natale pour y occuper la chaire de langues orientales, à laquelle il se consacra durant quarante ans. L'érudition de Reimarus était universelle. Philologue, il publia une bonne édition de Dion Cassius (1750-52, 2 vol.) Philosophe, il subit l'influence de Wolff, et il est avec lui l'un des principaux représentants de la « philosophie des lumières » qui correspond, en Allemagne, au rationalisme français du XVIIIe siècle. Il avait écrit, entre autres, une *Apologie oder Schutzschrift für die vernünftigen verehren Gottes*, qu'il n'osa publier en raison de la hardiesse de certains chapitres. Mais Lessing trouva le moyen d'obtenir secrètement la copie d'une partie du manuscrit qu'il publia sous le titre de *Wolfenbüttelsche Fragmente*, comme de soi-disant fragments découverts dans la bibliothèque de Wolfenbüttel. Le manuscrit inédit de Reimarus est encore à la bibliothèque de Hambourg. Sous son nom, Reimarus avait publié des *Abhandlungen von den vornehmster Warhrheiten der natürl. Religion* (Hambourg, 1755 ; 7e éd., 1798), qui eut un grand retentissement. Il cherche à y établir que toute religion positive est fondée sur la religion naturelle. Il n'y a d'autre miracle que celui de la création ; en admettre d'autres est faire injure à la sagesse divine. L'organisation harmonieuse de l'univers révèle à la raison l'existence d'une Providence. On sait d'ailleurs que Kant trouvait dans Reimarus le type le plus parfait de la preuve physico-théologique de l'existence de Dieu. On comprend dès lors que, malgré son rationalisme, Reimarus fut considéré comme un adversaire du panthéisme et du matérialisme. Sa logique, sous le titre de *Vernunftlehre* (Hambourg, 1756 ; 5e éd., 1790), eut aussi un grand succès ; citons encore ; *Betrachtungen üb. d. Kunsttriebe der Thiere* (Hambourg, 1762; 4e éd., 1798). Th. Ruyssen.

Bibl. : Dav.-Fr. Strauss, *Herm.-Sam. Reimarus, u. seine Schutzschrift für die vernünft. Verehrer Gottes ;* Leipzig, 1862 ; 2e éd., 1877.

**REIMMANN** (Joseph-Friedrich), écrivain allemand, né à Grœningen (évêché d'Halberstadt) le 22 janv. 1668, mort le 1er févr. 1743 à Hildesheim, où il remplissait les fonctions ecclésiastiques de superintendant. Il est surtout connu pour avoir eu le premier l'idée d'une histoire de la littérature, idée exposée dans son *Versuch einer Einleitung in die Historia literaria* (Halle, 1708-13, 6 vol.).

**REIMS.** Ch.-l. d'arr. du dép. de la Marne, sur les rives de la Vesle, au fond d'une plaine crayeuse transformée par les amendements, encadrée de coteaux couverts de vignobles et couronnés de bois ; en *Champagne*, à 156 kil. de Paris ; 107.963 hab. (en 1896).

Industrie et Commerce. — Reims est une des villes les plus industrieuses et le plus riches de France. Indépendamment d'antiques traditions, et d'une situation géographique plutôt favorable, l'activité industrielle de la

ville a été singulièrement stimulée, depuis le milieu du siècle, par le réseau très complet de voies de transport, rayonnant dans toutes les directions, dont elle a été pourvue : voies ferrées sur Rethel, Mézières et la Belgique, sur Paris, soit par Epernay, soit par Soissons, soit par la vallée de l'Ourcq et La Ferté-Milon ; sur Laon et sur Châlons (tronçon de la voie internationale Calais-Bâle) ; sur Verdun et Metz par Saint-Hilaire-au-Temple et Sainte-Menehould ; sur Apremont par Bazancourt et la vallée industrieuse de la Suippe ; voies ferrées étroites de la banlieue sur Verzy et sur Cormicy. Reims est encore desservi par le canal de l'Aisne à la Marne (terminé en 1861) qui lui apporte les houilles du Nord et de la Belgique, les matériaux de construction et les bois des Ardennes, etc. Reims est une des métropoles de l'*industrie lainière;* depuis 1891, elle est le siège d'un important marché des laines. A partir de 1804 et 1805, les industriels rémois se sont fait une spécialité dans la fabrication des étoffes dites mérinos et des châles de cachemire ; actuellement les *articles de Reims* comprennent, en outre, les flanelles, les tissus blancs, la draperie fine, etc. — Importante verrerie.

L'*industrie lainière* alimente des industries annexes ou dérivées: teintureries, industries chimiques (dégraissage et désuintage de la laine, fabr. de savon, etc.), ateliers de constructions mécaniques, etc. Le nombre des ouvriers occupés dans ces diverses industries est de 18.000 à 20.000. Les principaux débouchés des lainages rémois sont les Etats-Unis et l'Angleterre. Depuis plusieurs années l'industrie lainière de Reims traverse une crise pénible dont les effets ne sont pas encore conjurés, et qui résulte de la concurrence étrangère, de la surproduction, des tarifs protecteurs américains. L'*industrie et le commerce des vins de Champagne* ne sont pas un des moindres éléments de la prospérité et de la richesse de Reims ; la production et la préparation des vins mousseux occupent plus de 1.600 ouvriers ; 50 maisons s'y consacrent, dont plusieurs ont des marques fameuses (Clicquot-Ponsardin, Heidsieck, Mumm, Pommery, Rœderer, Ruinart, de Saint-Mar-

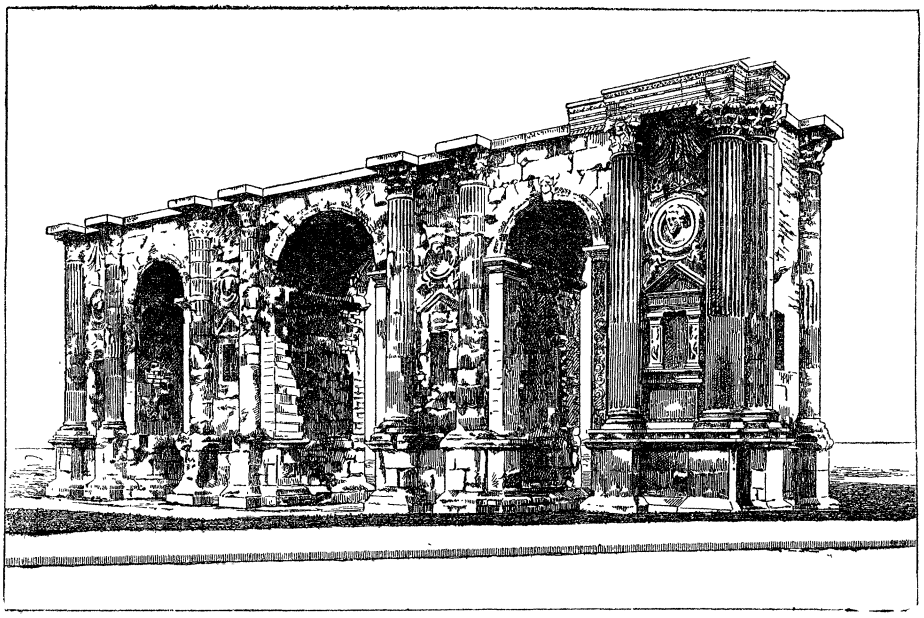

Porte de Mars, à Reims.

ceau, etc. ) ; la valeur des vins expédiés par Reims dans toutes les parties du monde dépasse 25 millions par année.

L'accroissement de la population, constant depuis le début du siècle, a été particulièrement rapide depuis 1866 ; il a suivi le développement industriel : en 1866, 60.734 hab. ; en 1896, 107.963 hab. ; le nombre des étrangers fixés à Reims s'élevait en 1896 à 6.130 (surtout Belges, Luxembourgeois, Allemands). A remarquer le fléchissement de la natalité : la population masculine de vingt à trente-neuf ans, qui était en 1886 de 18.779 individus est tombée à 14.643 en 1896, sans doute par suite du ralentissement de l'industrie. En 1895, les décès s'élevaient à 26,1°/₀₀ hab. ; les naissances à 25,5.

Histoire. — Reims a pour origine *Durocorterum,* un oppidum des *Remi,* peuplade gauloise de la Belgique, fréquemment mentionnée par Jules César, et qui fut l'alliée des Romains. A la mort d'Auguste, *Durocorterum* est une *Civitas fœderata* de la prov. de Belgique ; à la fin du IVe siècle, la *Civitas Remorum* faisait partie de la *Belgica secunda* dont elle était la métropole. Par son antiquité, son importance administrative, ses manufactures impériales, Reims était une des principales villes de la Gaule. Plusieurs voies, mentionnées par les Itinéraires, rayonnaient autour de Reims dans toutes les directions, vers l'Italie par Châlons et Troyes, vers Bar-le-Duc, vers Metz par Verdun, vers Trèves, vers Cologne, vers Bavay, vers Boulogne-sur-Mer. En 406, Reims fut assailli par les barbares ; son évêque Nicaise fut martyrisé. La ville se relevait de ses ruines, quand le roi des Francs, Clovis, vint y recevoir le baptême des mains de l'évêque Remi (496). Ce grand fait consacrait l'importance exceptionnelle du siège métropolitain de Reims, qui devenait comme le centre religieux du pays des Francs. Sous les Mérovingiens, Reims fut le chef-lieu d'un comté : le *pagus Remtianus* ou *Remensis.* Au Xe siècle, l'archevêque de Reims reçut du roi des Francs la dignité de comte avec le droit de battre monnaie (940). L'*ancien diocèse de Reims* était le plus étendu du royaume: d'après le pouillé rédigé en 1777, il comprenait : 1° l'archidiaconé de Reims (doyennés de Reims, la Montagne, Hermonville, Fismes, Lavannes, Saint-Germainmont, Charleville, Braux, Rumigny, Mézières, Rethel, Mouzon-Bar, Mouzon-Meuse) ; 2° l'archidiaconé de Champagne (doyennés de Dun, Grandpré, Cernay-en-Dormois, le Châtelet, le Vallage, Attigny, le Chesne, Bétheniville, Vesle, Epernay). A l'époque féodale, l'archevêque de Reims avait dû, de gré ou de force, abandonner la possession, de fait, de la plus grande partie de

son domaine temporel à des barons ses voisins, parmi lesquels les comtes de Troyes, devenus au XIIIe siècle les possesseurs du puissant comté de Champagne. Dès les débuts de la dynastie capétienne, les archevêques de Reims furent investis d'une importante prérogative, celle de sacrer les rois. Une bulle de Sylvestre II (999) la leur reconnaît ; l'archevêque Guillaume aux Blanches Mains obtint en 1179 un bref d'Alexandre III, qui défendait à tous autres que les archevêques de Reims, de procéder au sacre des rois. Louis VII régla lui-même le cérémonial du sacre. A cette occasion, le comté, que les archevêques avaient reçu de Louis d'Outremer, fut érigé par Louis VII en duché et en pairie du royaume. L'église de Reims eut de bonne heure une école épiscopale fameuse ; elle compta parmi ses maîtres Gerbert d'Aurillac, plus tard pape sous le nom de Sylvestre II, qui y enseigna de 972 à 982 sous l'archevêque Adalbéron. Au XIIIe siècle, Reims possédait plusieurs collèges, entre autres celui des Bons-Enfants ; elle eut également une *Université*. Au cours du XIIIe siècle, le temporel de l'église de Reims ressortissait au bailliage royal de Vermandois qui avait son siège à Laon. Au XIVe siècle, Reims fut le siège d'une élection qui, vers 1480, fut rattachée à une circonscription financière d'un ordre supérieur, la généralité d'Outre-Seine dont Paris était le chef-lieu. Au XVIe siècle, à la suite du démembrement de la généralité d'Outre-Seine, l'élection de Reims fut rattachée à une nouvelle généralité, celle de Châlons. Cette dernière ville, quoique moins importante que Reims, devint le chef-lieu du gouvernement de Champagne. En 1552, Reims fut doté d'un tribunal présidial dont le ressort fut, il est vrai, sensiblement restreint par la création à Châlons d'un nouveau présidial en 1637. A la fin de l'ancien régime, Reims avait encore un grenier à sel, une maîtrise des eaux et forêts, un tribunal de juges-consuls, un hôtel des monnaies, un lieutenant de la maréchaussée, un bureau pour les cinq grosses fermes. Après avoir fait l'expérience malheureuse d'une commune dont l'érection leur fut accordée par le roi Louis VII (1139), les habitants reçurent de l'archevêque Guillaume aux Blanches Mains une charte organisant un *échevinage :* les échevins élus avaient des attributions administratives et judiciaires sous le contrôle du bailli de l'archevêque (1182). Au XIVe siècle apparaît un lieutenant qui représente le pouvoir exécutif. Depuis 1448, ce lieutenant est assisté d'un conseil qu'il préside et auquel prenaient part l'archevêque ou son grand vicaire, les deux sénéchaux du chapitre, les abbés de Saint-Remi, Saint-Nicaise et Saint-Denis, deux échevins et le procureur-syndic de la ville. Les droits de l'échevinage et les attributions du conseil se trouvant fréquemment en conflit, un arrêt du conseil d'Etat (1636) sanctionna la réunion des deux corps ; et l'administration municipale prit alors le titre général de *lieutenant, gens du conseil et échevins de la ville de Reims.*

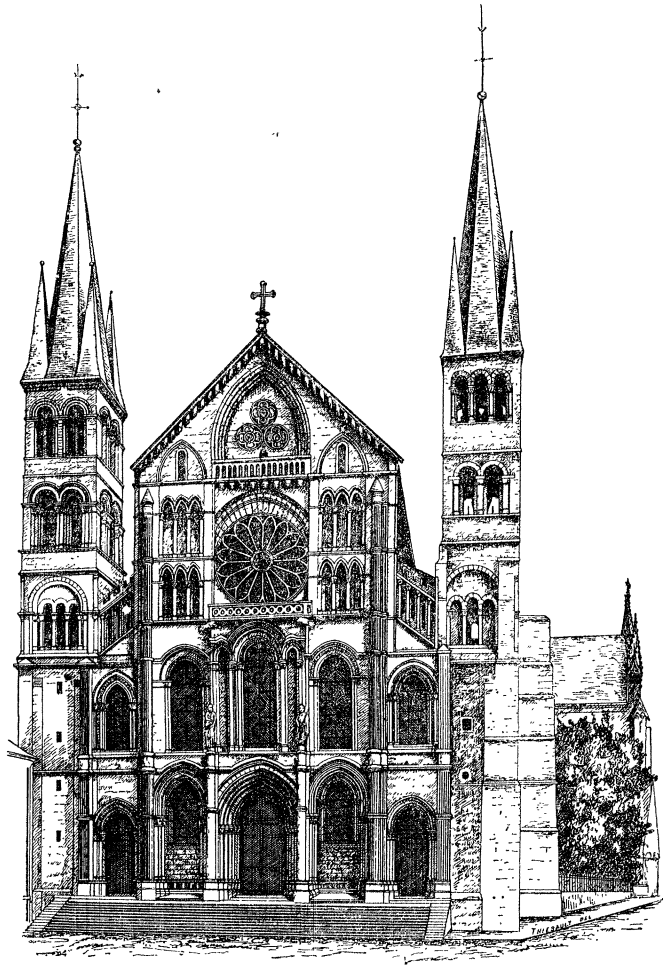

Eglise Saint-Remi, à Reims.

Reims fut de bonne heure une ville d'industrie, de commerce et un grand centre de population. Au moyen âge, ses foires, celle de Pâques fondée par l'archevêque Henri de France (1170) et celle de Saint-Remi (1183), étaient fort achalandées. En 1471, ces foires furent déclarées par Louis XI foires de Champagne, c.-à-d. que, comme celles de Châlons, Troyes et Provins, elles devinrent franches de tous droits d'entrée. En 1521, François Ier institua deux nouvelles foires. Reims fut le principal entrepôt des laines de la Champagne ; ses draperies (serges, étamines, burats, droguets, tiretaines, etc.) et ses tapis avaient une grande renommée ; ses marchands étaient riches et honorés : le grand Colbert était le fils d'un marchand - drapier de Reims. En 1732, Reims comptait 1.360 maîtres et 3.000 ouvriers occupés au tissage des étoffes de laines ; un grand nombre de bourgs et villages de la Champagne travaillaient la laine pour les fabricants de Reims. A la fin du XVIIIe siècle, Reims était devenu également le principal centre de la préparation des vins mousseux de Champagne. En 1792, le chiffre de la population s'élevait à 30.000 hab.

Les armes de Reims sont : *D'azur, semé de fleurs de lys d'or, coupé d'argent à deux rainceaux de laurier de sinople, enlacés en forme de sautoir ; au-dessus, une couronne murale à cinq créneaux, surmontée de la devise* (lettres d'or sur fond blanc) : *Dieu en soit garde ; sur les côtés et au-dessus de l'ecu, des pampres de vigne auxquels on a joint des épis de blé.*

La ville primitive, sur la rive droite de la Vesle, était circonscrite dans les murs de l'ancien oppidum gallo-romain : c'est là qu'étaient groupés autour de

la cathédrale l'Hotel-Dieu, l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nones et diverses maisons religieuses. Un second bourg se forma à l'époque mérovingienne en dehors de l'enceinte primitive, autour de l'abbaye de Saint-Remi ; puis de chaque côté du chemin qui joignait le bourg à la ville, une nouvelle agglomération prit naissance ; de même à peu de distance des murs, autour de l'église de Saint-Denis. Au XIVe siècle, ces agrandissements successifs de la ville furent englobés dans une enceinte continue de fortifications, et Reims ne reçut aucun accroissement jusqu'à notre siècle. La construction du canal de l'Aisne à la Marne, l'établissement des voies ferrées, le développement industriel de la ville et l'accroissement rapide de sa population provoquèrent la création de nouveaux faubourgs qui se prolongèrent démesurément dans la direction des Ardennes et du Nord (faubourg Cérès, faubourg de Laon). Malgrés ces transformations, Reims a gardé l'aspect des vieilles villes champenoises. Sans doute, elle a une gare

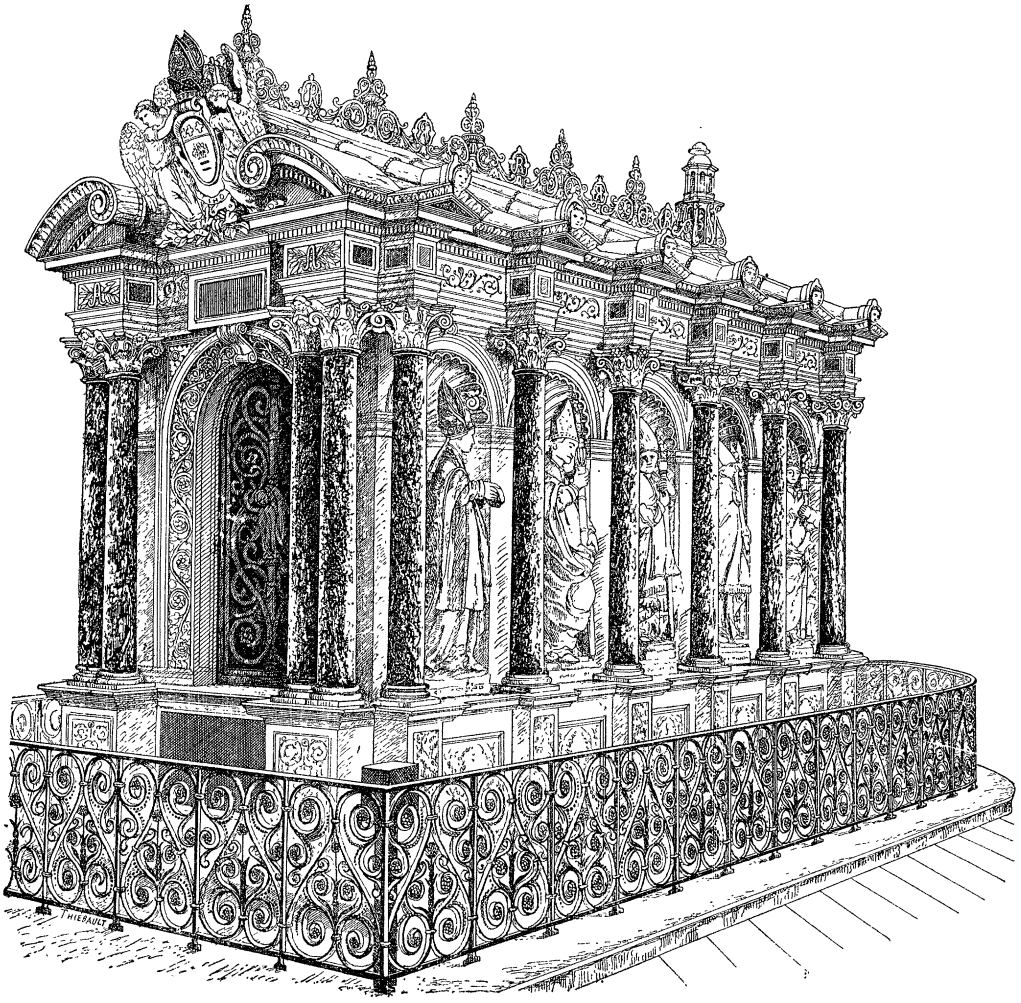


Tombeau de saint Remi, dans l'église Saint-Remi, à Reims.

majestueuse qui se dresse en face de belles promenades, bordées par les hôtels particuliers des grands industriels rémois ; les boulevards de ceinture (boulevard du Temple, boulevard Gerbert), les rues qui aboutissent de la gare au cœur de la ville (rue Thiers, arcades de la place Drouet-d'Erlon), la place Royale, ne sont pas dépourvus d'un air de grandeur ; mais le centre, le Reims du moyen âge, a conservé ses petites rues tortueuses bordées de maisons basses, irrégulières, construites pour la plupart en bois.

La vieille cité gallo-romaine, située au croisement des routes d'invasions, était trop exposée pour n'avoir pas à souffrir des barbares. Des monuments de son éclatant passé, Reims n'a conservé que des débris : la mosaïque des Promenades découverte en 1860, le sarcophage de Jovin, préfet des Gaules, l'Arc de Triomphe ou Porte de Mars, à l'extrémité N.-E. des Promenades ; de ses thermes, de ses aqueducs, de ses temples, de ses basiliques, rien n'est resté debout. L'héritage monumental du moyen âge est plus riche. Les deux principales églises, la cathédrale (V. fig. 1, art. Champagne, t. X, p. 433) et Saint-Remi, sont admirables. Notre-Dame de Reims, qui fut pendant de longs siècles comme le cœur de la France catholique et monarchique, bien que mal encadrée par une place étroite et sans perspective, inachevée par ses tours tronquées, n'en est pas moins une des œuvres les plus pures de l'art ogival ; son gigantesque vaisseau, les innombrables statues de son portail, ses vitraux, ses tapisseries, les richesses de son trésor, sont des merveilles de l'art du moyen âge. Sur le parvis se dresse la statue de Jeanne d'Arc, œuvre de Paul Dubois (1896). L'an-

cienne basilique de Saint-Remi, dont la façade a été restaurée de 1838 à 1850, a conservé des parties de l'époque romane; le chœur contient, environné d'une clôture et de portiques, élégants, le tombeau de l'apôtre des Francs. L'église Saint-Jacques (XII^e-XVI^e siècle) est la seule ancienne église paroissiale conservée intacte. Citons encore l'église Saint-Nicaise, œuvre de l'architecte rémois Libergier; la chapelle palatine à l'archevêché (XIII^e siècle); le palais de l'archevêché (XV^e siècle). Reims a encore conservé du moyen âge quelques vieilles maisons, véritables curiosités artistiques: ainsi la maison des musiciens de la rue de Tambour; la maison en bois de la place du Marché. L'hôtel de ville, commencé sous Louis XIII, dans le style de la Renaissance, a été achevé seulement de nos jours. Mais c'est au XVIII^e siècle que Reims a reçu les plus remarquables embellissements: de cette époque date le magnifique quartier de la place Royale dont le plan, conçu par l'ingénieur Legendre, a été exécuté sous la direction du lieutenant de la ville, Lévesque de Pouilly (†1750); sur la place, la statue de Louis XV est ornée de figures allégoriques, œuvre du sculpteur Pigalle; des élèves rémois de Le Nôtre dessinèrent les Promenades (1731); la Porte de Vesle, en fer forgé, fut exécutée sous Louis XVI par un artiste rémois. Parmi les monuments élevés de nos jours, nous citerons: l'église Saint-Maurice reconstruite en 1867, les églises Saint-Thomas (1847-66), Saint-André (1857-64), Sainte-Geneviève (1878); la fontaine Godinot (1843); la lourde statue de Drouet d'Erlon (1849); la statue de Colbert par Guillaume (1860); le nouveau Théâtre (1866-73).

Reims possède une Ecole préparatoire de médecine, héritière de la Faculté de médecine de l'ancienne Université; une Ecole préparatoire de pharmacie; une Ecole régionale des arts industriels; un lycée de garçons, un lycée de filles, une Ecole ménagère. Autour des écoles gravitent les sociétés savantes et d'instruction populaire: l'Académie nationale de Reims, fondée en 1841, qui publie des travaux et des documents inédits sur Reims et la Champagne; une Société des architectes, fondée en 1875; une Société de viticulture, d'horticulture et sylviculture de l'arr. de Reims fondée en 1877; une Société d'histoire naturelle (1877). Mentionnons encore la propagande active des comités de la Ligue de l'enseignement (bibliothèques, conférences) et de l'Alliance française. Reims possède un musée lapidaire dans une portion du cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Remi (Hôtel-Dieu); l'hôtel de ville contient un musée rétrospectif rempli de souvenirs locaux de toute nature, un musée archéologique, un musée de peinture et de sculpture, un musée rémois où sont réunis non seulement les œuvres d'artistes rémois, mais encore des portraits de personnages, des vues de monuments, etc. Une riche bibliothèque est annexée à ces musées.

Reims est encore une ville militaire destinée à jouer le rôle de camp retranché; elle est le quartier général de la 12^e division (6^e corps d'armée); les coteaux qui environnent la plaine de Reims sont garnis d'ouvrages fortifiés: au N. le fort de la butte de Brimont, les batteries du Cran de Brimont et de Loivre; à l'E. les forts de Berru, Nogent-l'Abbesse, Vitry, Pompelle; le fort de Montbré au S.; le fort de Saint-Thierry et la batterie de Chenay à l'O.

Ainsi la vieille cité archiépiscopale, la ville des sacres est devenue un centre important de l'industrie lainière, de l'industrie et du commerce des vins de Champagne. Ville essentiellement ouvrière et militaire, dominée par la masse puissante de sa magnifique cathédrale et par la forêt de ses cheminées d'usines, Reims est vraiment la métropole de la Champagne. Emile CHANTRIOT.

ARCHEVÊQUES DE REIMS. — Saint Sixte, vers 290; saints Sicinius, Amantius, vers 300; Bethausius, 314; Aper, 320; saint Nicaise, 400-7; Barnabé, 421-30; saint Remi, 459-533; Romanus, 533-35; Flavius, 535-36; Mapinius, 549-50; Ægidius, 565-90; Romulfus, 590-93; Sonnacius, 614-26; Lendegisilus, 631-41; saint Rivard, 672; saint Rieul, 675-98; saint Rigobert, 721-32; Abel, 744-51; Turpin, 753-800; Vulfarius, 808-16; Ebbo, 816-51; Hincmar, 845-82; Foulques, 883-900; Hervé, 900-22; Seulfus, 922-25; Hugues de Vermandois, 925-49; Artaud; 932-61; Odalricus, 962-69; Adalberon, 969-88; Arnulf, 988-91; Gerbert, 991-98; Ebles de Rouci, 1021-33; Gui de Châtillon, 1033-55; Gervais de Château-du-Loir, 1055-67; Manassé de Gournay, 1069-80; R. de Bellay, 1083-96; Manassé de Châtillon, 1096-1106; Raoul de Vert, 1106-24; R. de Martigné, 1128-38; Samson de Mauvoisin, 1140-61; Henri de France, 1162-75; Guillaume de Champagne, 1176-1202; Gui Paré, 1205-6; Aubri de Humbert, 1207-18; Guillaume de Joinville, 1219-26; Henri de Dreux, 1227-40; Johel de Mathefelon, 1245-50; Thomas de Beaumetz, 1251-63; Jean de Courtenai, 1266-70; Pierre Barbette, 1274-98; Robert de Courtenai, 1299-1324; Guillaume de Trie, 1324-34; Jean de Vienne, 1334-51; Hugues d'Arcy, 1352; Humbert de Viconois, 1352-55; Jean de Craon, 1355-73; L. Tézart, 1375; Richard Pilque, 1376-89; Ferry Cassinel, 1390; Gui de Roye, 1390-1409; Simon de Cramaud, 1409-13; Petrus Trousseau, 1413; R. de Chartres, 1414-44; Jacques Juvénal des Ursins, 1444-49; Jean Juvénal des Ursins, 1449-73; Pierre de Laval, 1473-93; Robert Briçonnet, 1493-97; Guillaume Briçonnet, 1497-1507; Charles-Dominique de Carretto, 1507-8; Robert de Levoncourt, 1508-32: Jean de Lorraine, 1533-50; Charles de Lorraine, 1538-74; Louis de Guise, 1574-88; Nicolas de Pellevé, 1592-94; Philippe du Bec; 1597-1605; Louis de Lorraine, 1605-21; Guillaume de Gifford, 1623-29; Henri de Lorraine-Guise, 1629-41; L. d'Etampes de Valençay, 1642-51; Henri de Savoie-Nemours, 1652-57; Ant. Barberini, 1657-71; C.-M. Le Tellier, 1668-1710; Fr. Mailly, 1710-21; A.-J. de Rohan, 1722-62; Ch.-A. de La Roche-Aymon, 1763-77; A. de Talleyrand-Périgord, 1777-1801; J.-C. de Couci, 1817-24; A.-A.-J. Latil, 1824-39; Th. Gousset, 1840-66; J.-B. Landriot, 1867-74; Langénieux, 1874.

BIBL.: FLODOARD, *Histoire de l'Eglise de Reims*, traduct. publ. par l'Académie de Reims; Reims, 1854-1855, 3 vol in-8. — Dom. Guil. MARLOT. *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, traduct. publ. par l'Acad. de Reims; Reims, 1843-46, 4 vol. in-4. — B. GUERARD, *Polyptique de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*; Paris. 1853, gr. in-4. — TARBÉ, *Notre-Dame de Reims*; Reims, 1852, in-8. — Du même, *Trésors des Eglises de Reims*; Reims, 1843, in-4. — P. VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*; Paris, 1853, in-4. — GÉRUZEZ, *Description historique et statistique de la ville de Reims*; Châlons, 1817, 2 vol. in-8. — J. TAYLOR, *la ville de Reims*; Paris. 1854, in-12. — *Notice sur Reims et ses environs*; Reims, 1880. — JADART, *Revue des édifices, Musées, Statues et Promenades de Reims*; Reims, 1898. — *Annuaire démographique de la ville de Reims*. — Bibliogr. des articles publ. sur Reims dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, au t. C, pp. 196 et suiv.

**REIN. I. ANATOMIE. — Considérations générales.** — Les reins, vulgairement appelés rognons, sont deux organes en forme de haricots qu'on peut considérer comme un vaste appareil émonctoire chargé au même titre que les poumons et les glandes sudoripares de débarrasser l'organisme des déchets qui proviennent des combustions qui se font dans l'intimité de nos tissus. On voit par là quelle est leur importance; ces deux organes glanduleux et éminemment vasculaires sont la partie fondamentale et originelle de l'appareil urinaire; ils sont brun rouge et de ferme consistance.

*Situation.* Profondément situés à l'abri des chocs et des traumatismes, ils sont couchés sur les côtés du rachis, au niveau des deux dernières vertèbres dorsales et des deux premières lombaires, le rein droit un peu plus bas à cause du foie. Ils sont par leur extrémité supérieure à 6 ou 7 centim. d'écartement l'un de l'autre et à 10 ou 11 centim. par leur extrémité inférieure.

*Moyens de fixation.* Les reins sont maintenus en place par leurs vaisseaux gros et très courts: artères

qui les relient à l'aorte abdominale et veines qui les attachent à la veine cave inférieure ; le péritoine pariétal les fixe en les appliquant fortement contre la paroi de l'abdomen ; enfin une enveloppe conjonctive, le *fascia rénal*, les enveloppe. A partir de dix ans, la graisse s'y infiltre, et ce fascia devient la capsule adipeuse du rein : cette graisse périrénale au hile entoure les vaisseaux et comble tous les vides, elle contribue puissamment à la fixation des reins.

*Volume.* Chaque rein présente en moyenne 12 centim. de long, 7 centim. de large et 3 centim. d'épaisseur.

*Poids*, de 125 à 140 gr.

*Configuration extérieure.* La face antérieure du rein légèrement bombée est unie chez l'adulte et bosselée chez le fœtus ; le péritoine la recouvre ; à droite la face inférieure du foie repose dans ses trois quarts supérieurs sur le rein ; en bas, il confine au côlon ascendant et transverse et à la veine cave inférieure ; à gauche, le rein répond à la queue du pancréas, à la rate en haut et en dehors, en bas au côlon transverse et descendant.

La face postérieure est presque plane : c'est celle qu'on recherche dans toute opération sur cet organe. En bas, au-dessous de la douzième côte, elle repose sur le muscle carré des lombes, en haut le rein est séparé de la douzième côte par le diaphragme, il se trouve directement en

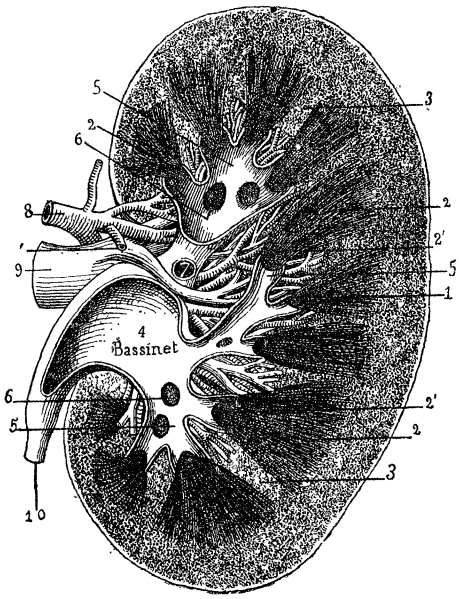


Coupe du rein droit.—1, substance corticale; 2, 2', pyramides de Malpighi avec papilles; 3, colonnes de Bertin; 4, cavité du bassinet; 5, calices; 6, papilles situées sur un plan antérieur à celui de la coupe; 7, coupe d'un calice recevant la papille d'une pyramide située dans le segment postérieur de la coupe; 8, artère rénale, avec sa branche postérieure 8'; 9, veine rénale; 10, uretère.

contact avec le cul-de-sac inférieur pleural : ce qui explique la propagation des inflammations du rein à la plèvre. Le bord externe du rein convexe déborde le carré des lombes et les spinaux ; à droite il répond au foie, à gauche à la rate. Le bord interne est concave, il repose sur le psoas et présente une échancrure, le *hile*, par où passent tous les organes qui se rendent au rein ; vaisseaux et nerfs ou ceux qui en sortent, l'uretère. L'extrémité supérieure est coiffée par la *capsule surrenale* (V. Capsule, t. IX, p. 243). Comme la rate et le foie, le rein se compose d'une enveloppe fibreuse et d'un tissu propre à la capsule fibreuse qui a de un à deux dixièmes de millimètre, revêt toute la surface de l'organe et est unie à l'extérieur et à l'intérieur par des tractus conjonctifs.

*Configuration intérieure.* Déjà, au milieu du XVIIe siècle, Malpighi, médecin italien, avait vu que sur une coupe parallèle à ses deux faces la substance rénale présentait

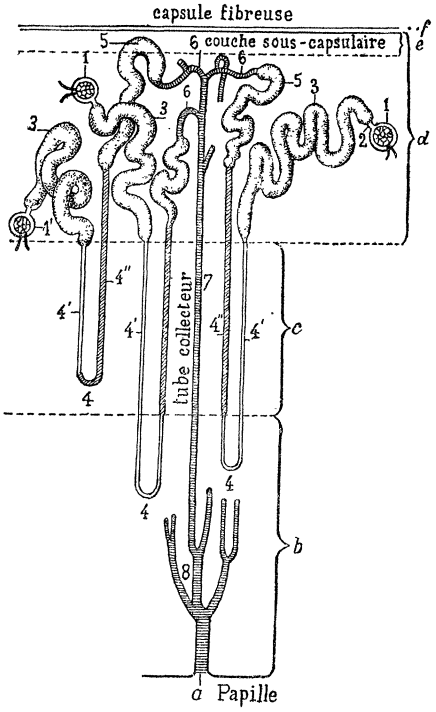


Schéma montrant la configuration des tubes urinifères.— a, papille; b, zone papillaire; c, zone limitante; d, zone corticale; e, couche sous-capsulaire; f, capsule fibreuse du rein; 1, glomérule de Malpighi; 2, col du tube urinifère; 3, Tubuli contorti; 4, 4', anse de Henle et sa branche descendante; 4", sa branche ascendante; 5, pièce intermédiaire; 6, canal d'union; 7, tubes collecteurs du premier ordre; 8, tubes collecteurs du second ordre.

des aspects divers, selon le point examiné, une partie centrale ou médullaire, l'autre périphérique ou corticale. La substance médullaire, d'aspect fibreux et strié, est formée de surfaces triangulaires à sommet dirigé vers le hile à base en dehors formée par la substance corticale : ce sont les *pyramides de Malpighi* au nombre de dix à douze par rein, le sommet de chaque pyramide proémine dans le bassinet et y forme une saillie, la *papille rénale;* en pressant dessus, on voit sourdre par dix à vingt orifices (qui sont les pores urinaires) quelques gouttes d'urine. Chaque papille figure une pomme d'arrosoir, c'est l'*area cribrosa*, et à chaque pore urinaire vient se terminer un tube de Bellini. La zone claire que l'on voit dans les pyramides est formée par les tubes urinifères ou de Bellini ; les rayons foncés comprennent surtout des veines ; ce sont les vaisseaux droits de Henle.

La substance corticale de couleur jaunâtre entoure la substance médullaire, et ses prolongements qui s'insinuent entre les pyramides s'appellent les colonnes de Bertin. On y trouve dans la substance corticale une série de petits corps de deux dixièmes de millimètre disposés le long des vaisseaux sanguins : ce sont les *corpuscules* ou *glomérules de Malpighi* qui sont au nombre d'un million environ pour les deux reins. Les rayons pâles des pyramides de Malpighi sont constitués par les tubes urinifères à direction rectiligne ; il y en a quatre à cinq cents par pyramide : on les appelle pyramides de Ferrein.

*Obulation du rein.* Comme le foie et le poumon, le

rein se décompose en lobes bien visibles chez le fœtus, bien que fusionnés en apparence chez l'adulte ; chaque lobe garde son indépendance fonctionnelle.

*Tube urinifère.* L'urine dans les canaux du rein suit un trajet bien compliqué : si l'on considère chaque tube isolément, il prend naissance au niveau du corpuscule de Malpighi et se termine à l'un des orifices de la papille après un trajet de 6 à 8 centim. ; dans ce long parcours, il change plusieurs fois de direction et subit de nombreux changements dans son diamètre. En sortant du glomérule, le tube urinifère a une portion rétrécie, le col, qui devient un conduit flexueux (l'ensemble forme les *tubuli contorti*); enfin, abandonnant la région glomérulaire, le tube descend brusquement vers le sinus, devient filiforme (branche descendante), forme l'anse de Henle en remontant et augmentant de diamètre : c'est la branche ascendante qui revient dans la substance corticale ; les tubes urinifères deviennent de nouveau flexueux : c'est la pièce intermédiaire continuée par le canal d'union très court qui enfin s'abouche dans un dernier segment du tube urinifère qu'on appelle le *canal collecteur* qui descend en ligne droite vers le sommet de la papille où il s'ouvre dans les calices ; la réunion des canaux collecteurs s'appelle tubes de Bellini, les canaux se réunissent les uns aux autres pour former des canaux de plus en plus volumineux et de moins en moins nombreux. Ces trajets tortueux donnent à chaque tube une grande longueur et comme ils sont très nombreux, Ferrein avait déjà calculé qu'en les plaçant bout à bout les tubes de chaque rein ont une longueur de 5 lieues environ.

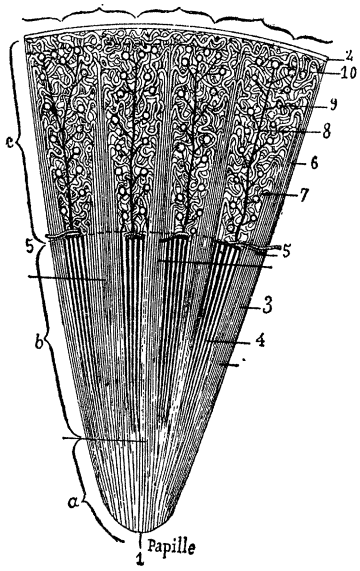


Schéma de la structure du rein. — *a*, zone papillaire ; *b*, zone limitante ; *c*, zone corticale ; 1, papille ; 2, capsule fibreuse ; 3, stries claires de la zone limitante, formées par des tubes urinifères ; 4, stries foncées, formées par les vaisseaux droits ; 5, voûte vasculaire sus-pyramidale ; 6, pyramides de Ferrein ou rayons médullaires ; 7, labyrinthe ; 8, vaisseaux interlobulaires ; 9, corpuscules de Malpighi ; 10, couche sous-capsulaire.

Ainsi à la base de chaque pyramide il y a de quatre mille à six mille canaux collecteurs de quarante millièmes de millimètre de diamètre, tandis qu'au sommet de la pyramide il n'y a plus que quinze à vingt conduits ayant chacun son orifice (qui a deux dixièmes de millimètre) dans l'*arca cribrosa*.

*Structure microscopique des tubes urinifères.* Elle est assez compliquée ; on la connaît grâce aux recherches de Malpighi, Bellini, Bertin, Ruysh et Henle.

*Corpuscule.* Chaque glomérule est entouré d'une poche (capsule de Bowmann) qui n'est autre qu'une dilatation ampullaire de l'extrémité des tubes des pyramides de Ferrein. C'est une membrane hyaline en forme de sphère creuse dans laquelle se moule le paquet de vaisseaux formant le glomérule. La capsule a deux pôles opposés : le pôle urinaire donnant naissance au tube urinifère ; le pôle vasculaire donnant passage aux vaisseaux afférent et efférent. La face externe de la capsule de Bowmann répond au labyrinthe, l'interne est tapissée d'un épithélium aplati polygonal. Le vaisseau efférent grêle possède une sorte de sphincter de fibres musculaires, l'afférent est plus volumineux.

Les tubes urinifères, les *tubuli contorti* et les canaux collecteurs sont tapissés d'un épithélium cylindrique dans la branche ascendante ; dans l'anse et le canal d'union, la lumière du canal est étroite et l'épithélium est granuleux et cubique, le protoplasma de la cellule épithéliale y présente une série de stries et bâtonnets formée par des granulations mises bout à bout.

*Vaisseaux.* Le rein est un organe très vasculaire, l'artère rénale très volumineuse se divise en branches supérieure, moyenne et inférieure ; à peine dans le sinus, les branches forment un éventail. Dans les colonnes de Bertin cheminent les branches de l'artère rénale qui, se recourbant à droite et à gauche, forment une voûte artérielle qui est la limite entre la substance corticale et médullaire : c'est l'arcade de Bertin.

De cette arcade partent les vaisseaux qui se ramifient dans les pyramides et les nombreuses artérioles qui se dirigent vers l'écorce. Chaque artère radiée émet à droite et à gauche un vaisseau afférent qui pénètre dans le corpuscule de Malpighi ; ceux-ci sont appendus aux artérioles comme les grains de raisin à la grappe. L'artère glomérulaire se résout en cinq ou six rameaux qui forment des capillaires flexueux ne s'anastomosant jamais entre eux ; finalement, ils se réunissent de nouveau en un unique vaisseau (vaisseau efférent) *qui n'est pas une veine*, bien que provenant de capillaires. Le vaisseau efférent n'est donc pas encore l'origine de la veine rénale, il se subdivise pour former un deuxième réseau capillaire d'où partent les radicules des veines rénales. Ainsi le sang qui se rend dans le glomérule de Malpighi passe par deux systèmes capillaires avant d'aller au cœur droit, disposition analogue à celle de la veine porte. Toutes les artères s'anastomosent à l'intérieur du rein, et toujours il se trouve, provenant des artères lombaires, des artérioles dans la capsule adipeuse, ce qui peut, en cas de suppléance, devenir une importante circulation collatérale.

*Veines.* Elles suivent le trajet des artères ; toutes aboutissent à la voûte veineuse sus-pyramidale : les descendantes prennent naissance au niveau de la capsule où elles forment les *étoiles de Verheyen ;* les branches descendantes sont les *venæ rectæ*. Aucune n'a de valvule.

*Lymphatiques.* Le réseau naît des espaces lymphatiques qui se trouvent partout, puis naissent les vaisseaux lymphatiques profonds et superficiels qui se dirigent tous vers le hile et se jettent dans les ganglions lombaires.

*Nerfs.* Ils proviennent du plexus solaire et du petit splanchnique et forment de riches plexus en s'accolant aux artères. Tous les éléments constitutifs du rein, corpuscules de Malpighi, tubes urinifères, vaisseaux et nerfs, sont plongés dans une gangue conjonctive qui constitue la charpente du rein.

Développement. — Les reins se développent aux dépens du mésoderme, ils dérivent du métanephros de bonne heure, dès que le corps de Wolff est constitué ; le rein naît du canal de Wolff sous forme d'un bourgeon creux qui se dirige en haut, le pédicule formera l'uretère, la partie supérieure engendre le rein, elle s'évase en prenant la forme du bassinet, puis elle produit un certain nombre de bourgeons secondaires, les futures pyramides.

*Des reins dans la série animale.* Chez presque tous les mammifères, les reins sont analogues à ceux de l'homme ; chez certains, la division en lobes est très nette (l'ours, la loutre). Chez les cétacés, le dauphin par exemple, les reins s'attachent en forme de grappes sur l'artère rénale. Les reins des oiseaux sont proportionnellement plus volumineux que chez les mammifères et ont une forme toute différente. Chez les poissons, les reins sont situés de chaque

côté de la colonne vertébrale ; ils ont la forme de plusieurs lobes ou de longues traînées. Chez les insectes, certains canaux très grêles, appelés canaux malpighiens, sont en partie affectés à la sécrétion urinaire.

II. PHYSIOLOGIE. — L'importance des reins est capitale, car ce sont eux principalement qui servent à débarrasser l'organisme des produits de désassimilation. Tous les principes de l'urine se trouvent dans le sang, mais beaucoup plus dilués ; le rôle du rein se borne à les choisir dans le plasma sanguin et à les en extraire. Une quantité de sang énorme passe par les glomérules, aussi le rein laisse filtrer constamment l'*urine* (V. ce mot) qui s'écoule goutte à goutte dans le bassinet. La quantité est de 1.200 à 1.500 gr. en vingt-quatre heures.

L'*urée* (V. ce mot), principale matière azotée qu'on trouve dans l'urine, s'accumule dans le sang si on extirpe le rein à un animal ; le sang de la veine rénale contient moins d'urée que celui de l'artère.

*Pression du sang dans le glomérule.* Elle y est de 14 centim. environ, beaucoup plus forte que dans les capillaires où elle n'atteint que 9 centim. Cette forte pression permet à la partie aqueuse du sang de filtrer dans le glomérule. Heidenhain a prouvé que les cellules épithéliales du tube urinifère exercent une action spéciale sur le sang qui traverse le rein ; elles y choisissent par un travail protoplasmique spécial les principes solides de l'urine. Les glomérules président à la filtration de l'eau : *c'est l'acte glomérulaire ;* puis cette eau devient urine en recevant de l'épithélium de certaines parties des tubes urinifères les principes caractéristiques de l'urine : *c'est l'acte cellulaire.* Le rein élimine mais n'élabore pas, cependant il ne peut être absolument assimilé à un filtre, c'est un *filtre électif* qui choisit. Dans 1 kilo de substance rénale, il y a 830 gr. d'eau ; l'eau comme un bienfaisant torrent entraîne au moyen du fonctionnement rénal toutes les scories de l'organisme.

Physiologie pathologique. — La *perméabilité rénale* est très importante à connaître. Achard et Castaigne ont trouvé un procédé pour la rechercher en injectant du bleu de méthylène ; chez un sujet normal, une demi-heure après, on observe déjà une teinte bleu verdâtre dans l'urine, l'élimination du bleu est plus ou moins retardée selon les affections qui touchent le parenchyme rénal ; c'est donc un utile procédé d'investigation et un élément de diagnostic dans les *néphrites* (V. ce mot), mais la perméabilité rénale aux divers corps toxiques ou non est très variable, les fonctions rénales étant fort complexes ; ainsi la néphrite parenchymateuse présente des reins perméables, la néphrite interstitielle des reins imperméables, il n'y a donc pas synonymie entre imperméabilité et insuffisance rénale.

Constamment actifs, chargés d'éliminer la plus grande partie des produits anormaux qui pénètrent dans l'organisme et les matériaux de désassimilation qui s'y forment, les reins sont parmi les organes le plus souvent intéressés, et leurs lésions ont les conséquences les plus graves. Il n'y a pas une seule maladie infectieuse où ils ne soient plus ou moins touchés.

Dans certains cas, la quantité d'urine est augmentée dans un temps donné, c'est la *polyurie.* Dans beaucoup de maladies, les reins peuvent laisser passer des éléments anormaux : de l'albumine : *albuminurie ;* du sucre : *diabète, glycosurie ;* de l'hémoglobine : *hémoglobinurie ;* de l'urée en excès : *azoturie, uremie* (V. ces mots) ; de la graisse : c'est la *lipurie.* Dr Pinel Maisonneuve.

III. PATHOLOGIE. — Nous aurons à envisager : 1° la *pathologie médicale* du rein, comprenant la congestion, l'infarctus et les inflammations de cet organe ; 2° la *pathologie chirurgicale,* comprenant les affections inflammatoires d'origine traumatique et par propagation (*néphrites chirurgicales*), les affections non inflammatoires (traumatismes, anomalies et déplacements des reins, lithiase, hydronéphrose, kystes), les lésions dues aux parasites, les affections devenues chirurgicales, c.-à-d. distraites de la pathologie médicale parce qu'elles sont souvent passibles d'un traitement chirurgical (tuberculose, syphilis, cancer) ; les dégénérescences.

**Pathologie médicale.** — 1° Congestion. — Elle est *active* ou *passive ;* la première s'observe dans les affections inflammatoires (V. Néphrite) et dans les néoplasies rénales, dont nous traitons plus bas. La congestion passive ou *stase* se présente dans les tumeurs de l'abdomen, les anévrysmes de l'aorte abdominale, la grossesse, etc., par obstacle au cours du sang dans les veines rénales ; les affections des voies respiratoires peuvent également déterminer des congestions rénales par des voies variées ; mais ce sont les maladies du cœur (lésions mal compensées, asystolie, etc.) qui jouent le principale rôle à cet égard ; en général, dans ces cas, la congestion rénale présente l'aspect désigné sous le nom de *rein cardiaque,* analogue au foie cardiaque. — A l'autopsie, les reins sont volumineux, leur surface rouge, le parenchyme (principalement la substance médullaire) rouge foncé sur une coupe, avec petites hémorragies parfois, et induré par dégénérescence fibreuse partielle du tissu conjonctif interlobulaire : il y a cirrhose à un certain degré, sans dégénérescence des vaisseaux et des tubes contournés. — Les malades, atteints de rein cardiaque, ont les urines rares, foncées, chargées d'urates, d'acide urique et d'urée, avec quelquefois un peu d'albumine et des cylindres de nature diverse. Le traitement est celui de l'asystolie.

Le rein peut être également le siège d'*infarctus hémorragiques* (embolie artérielle obstruant une branche terminale), et alors il forme, en général, dans la substance corticale, un petit foyer de nécrose de forme conique, dont la base est à la surface de l'organe. Cette lésion est peu grave, si elle n'aboutit pas à la suppuration.

2° Inflammations du rein (V. Néphrite).

**Pathologie chirurgicale.** — A. Inflammations du rein. — La néphrite traumatique (contusion, plaie) aboutit généralement à la suppuration, et le ou les foyers formés se vident, soit dans le bassinet, soit dans un organe voisin, soit au dehors. Cette néphrite s'annonce par du frisson et de la fièvre, de la douleur spontanée ou provoquée à la pression, s'irradiant vers la vessie et les testicules ; ténesme urinaire, urines assez rares, chargées de sang et de moules fibrineux, puis de pus. La durée peut être longue, et le malade succombe souvent par épuisement. Traitement antiphlogistique au début ; ouverture de la collection purulente par la voie lombaire ; la néphrectomie peut devenir nécessaire.

Mentionnons encore les néphrites consécutives, soit à une cystite, soit à une rétention d'urine prolongée (*néphrite ascendante*). Les lésions sont presque toujours celles d'une néphrite interstitielle diffuse.

B. Affections non inflammatoires. — 1° Traumatismes. — a. *Contusions et déchirures.* Lésions provenant d'une chute d'un lieu élevé, d'un choc (coup de pied de cheval), d'une pression plus ou moins violente (pression entre deux voitures, tamponnement), sans qu'il y ait solution de continuité des téguments. Les lésions varient de l'ecchymose au broiement total de l'organe. Les déchirures sont complètes ou incomplètes, superficielles ou profondes, assez souvent transversales passant par le hile ; les fragments sont plus ou moins nombreux et l'organe peut même être réduit en bouillie. Le sang épanché fuse dans le tissu cellulaire périrénal ou sous-péritonéal, peut former une grosse tumeur rétro-vésicale ou, suivant le cordon, pénétrer dans le scrotum. Si la déchirure est purement centrale, le sang peut s'accumuler dans le bassinet (*hématonéphrose* de Duplay). Le sang se résorbe à la longue ou donne lieu à de la suppuration.

*Symptômes.* Immédiatement après l'accident, nausées, vomissements, lipothymie, et parfois mort par syncope ou par hémorragie interne. Dans le cas de survie, douleur lombaire avec rétraction du testicule, exaspérée par les

mouvements et par la pression; ecchymose primitive sur place, ou secondaire à distance; celle-ci n'apparaît qu'après une huitaine de jours, sur le trajet du canal inguinal; parfois tumeur lombaire, perceptible à la palpation; rétention d'urine, surtout au début; si les deux reins sont atteints, anurie (signe important); en général, hématurie, soit primitive, soit tardive. Comme complications, on peut observer la néphrite suppurée et la périnéphrite, la formation de calculs rénaux, l'albuminurie persistante. L'hématurie est un des meilleurs signes pour le *diagnostic*.

*Traitement*. Repos, applications de glace, ergotine; si l'hématurie menace la vie, néphrectomie et ligature des vaisseaux.

b. *Plaies*. Les plaies par instruments piquants, tranchants, contondants ou par armes à feu sont rarement limitées au rein. Celles qui sont produites d'arrière en avant peuvent épargner le péritoine; dans tous les autres cas, le péritoine est atteint et souvent avec lui un organe tel que l'intestin, la rate ou le foie, sans compter que la plaie intéresse presque fatalement les vaisseaux du rein, les calices, le bassinet et l'origine de l'uretère. Par coup de feu le rein peut éclater. L'épanchement du sang est intra- ou extrapéritonéal.

*Symptômes*. Ceux du choc traumatique, et, de plus, douleur fixe dans la région lombaire avec irradiation dans l'aine et rétraction du testicule, ténesme vésical, urine mélangée de sang, parfois rétention d'urine jusqu'à expulsion d'un caillot sanguin; écoulement d'urine par la plaie, surtout si le bassinet ou l'uretère sont sectionnés. La guérison peut survenir après un temps relativement court, mais, en général, on observe une inflammation suppurative du rein et des organes voisins, et même de la péritonite suraiguë. L'infiltration de sang et d'urine à son tour détermine des foyers de suppuration. Fistules urinaires consécutives. La douleur, l'hématurie et l'écoulement d'urine par la plaie sont les meilleurs éléments du *diagnostic*, sans parler de l'arme employée et des autres circonstances.

*Traitement*. Réfrigérants, ergotine, extraction prudente des corps étrangers; débridements en cas de suppuration; s'il y a hémorragie incoercible, hernie de l'organe ou rein suppuré ou atrophié, néphrectomie.

2° Anomalies et déplacements des reins. — Les deux reins peuvent être absents, soit par défaut de formation (*agénésie rénale*), soit par un arrêt de développement des vaisseaux rénaux (*atrophie rénale*). Le premier cas est tératologique, et la vie est impossible, comme du reste dans le second cas. Un seul rein peut être absent, et alors la vie normale est possible: en général, il est hypertrophié par suractivité fonctionnelle. La *symphyse rénale* ou fusion (par contiguïté) des deux reins en un seul est plus rare; dans ce cas, l'organe est placé en avant du rachis, sur la ligne médiane; en général, le bassinet est unique, mais l'uretère est double. On conçoit que, dans le cas du rein unique, l'intervention chirurgical soit grave; la néphrectomie est presque fatalement mortelle. Cet inconvénient n'existe pas dans le cas de la symphyse.

Le rein peut encore être déplacé. Cette *ectopie* est congénitale ou acquise, et généralement unilatérale. L'ectopie congénitale, grâce à la parfaite fixité du rein, peut très bien passer inaperçue; elle ne donne pas lieu aux symptômes de l'ectopie acquise ou rein mobile.

*Rein mobile*. Lorsque le rein sort de sa loge cellulo-fibreuse riche en tissu adipeux, il est déplacé: c'est le *rein flottant*, la *néphroptose*, l'ectopie rénale, beaucoup plus fréquente chez la femme (86 cas féminins pour 14 cas masculins); le rein droit est quatre fois plus souvent déplacé; les causes en sont le corset, le relâchement des parois abdominales, les grossesses, l'accouchement, les efforts, les contusions, l'amaigrissement rapide; la néphroptose est souvent un épiphénomène de l'entéroptose. La disposition de la loge cellulo-fibreuse ne permet au rein de se déplacer qu'en bas, en avant ou en dedans; le rein mobile est toujours sain.

*Symptômes*. Une femme peut avoir un rein mobile sans jamais s'en douter; d'autres fois l'ectopie rénale peut faire croire à des troubles dyspeptiques, à une péritonite (étranglement rénal); un effort violent peut déterminer un paroxysme douloureux; il en est de même des règles; le décubitus dorsal calme les douleurs. Certaines femmes se plaignent « que quelque chose s'est décroché dans leur ventre », et à l'examen on sent une tumeur mobile qu'on peut saisir entre les mains; le *diagnostic* est alors facile. Mais il l'est moins si le rein fuit sous les doigts; on aura recours à la percussion (son sourd) et à la comparaison des deux régions rénales (résistance moindre et aplatissement du côté de l'ectopie). La néphroptose détermine un état nerveux exagéré chez les femmes, la mélancolie chez les hommes. Le *pronostic* n'est pas grave; néanmoins, lorsque les douleurs sont insupportables, qu'aucun bandage ne peut les calmer, il faut fixer le rein par une opération chirurgicale, la *nephrorraphie* (Hahn, de Berlin).

Quelquefois même la néphrectomie devient nécessaire. « Avec Guiard, on peut résumer de la façon suivante les indications thérapeutiques de l'ectopie rénale: 1° *Peu ou point de signes fonctionnels*. Traitement presque nul; précautions hygiéniques. — 2° *Crises douloureuses*. Repos dans la position horizontale, surtout au moment des règles. Médication calmante. — 3° *Phénomènes inflammatoires* (péritonite). Bains, cataplasmes, vésicatoires. — 4° *Douleurs continues*. Même prescription. En outre, bandage ou ceinture. Patienter autant que possible jusqu'à la ménopause. — *Enfin, les phénomènes généraux sont inquiétants, la santé est profondément atteinte*. Il convient de recourir à une opération: si le rein est ou paraît à peu près sain, pratiquer la fixation suivant la méthode de Hahn; s'il est atteint de lésions graves, sarcome, encéphaloïde, hydronéphrose, pyélonéphrite suppurée, on sera autorisé à pratiquer, de préférence par la voie abdominale, l'opération radicale de la néphrectomie. » (Rohmer.)

3° Lithiase rénale (V. Calcul, t. VIII, p. 878. Colique et Gravelle).

4° Hydronéphrose. — On appelle ainsi la dilatation des calices et du bassinet consécutive à l'accumulation de l'urine, par suite d'un obstacle à son écoulement. Ses causes sont donc multiples: chez le fœtus l'hydronéphrose est en général double, due à une malformation congénitale; chez l'adulte, la compression de l'uretère par une tumeur de la vessie, de l'utérus, de l'ovaire, le cancer utérin, peuvent causer l'hydronéphrose qui est le plus souvent unilatérale. Dans l'hydronéphrose générale, le rein aplati, refoulé, transformé en une poche, qui peut contenir jusqu'à vingt litres (soixante litres d'après Franck) d'un liquide qui ne renferme presque pas d'éléments de l'urine (souvent albumineux, parfois séro-purulent, contenant toujours de l'urée). Dans l'hydronéphrose partielle, comprenant un ou plusieurs calices, le volume du rein n'est jamais considérable et présente l'apparence de bosselures irrégulières.

*Symptômes*. Rien de net au début; plus tard, on sent, dans l'un des flancs, une tumeur plus ou moins grande, s'étendant vers l'hypocondre et la fosse iliaque, résistante, fluctuante, immobile de haut en bas. L'hydronéphrose disparaît quelquefois subitement, avec évacuation d'un liquide albumineux par l'urètre, et pour se reformer ensuite; le même fait peut se reproduire plusieurs fois (*hydronéphrose intermittente*). D'ordinaire, l'état général reste bon. La guérison se produit lorsque l'obstacle uretéral se trouve levé et si le rein n'est pas trop altéré; la tumeur peut suppurer, la poche se rompre et le liquide s'épancher dans le péritoine (complications graves). Le *diagnostic* n'est possible que si la tumeur devient appréciable; on s'aidera des antécédents. Si l'hydronéphrose est très volumineuse, on peut la confondre avec un kyste de l'ovaire; mais la première s'accroît de haut en bas et débute par des troubles urinaires, et non par des troubles

menstruels. Le *pronostic* est très grave pour l'hydronéphrose double, puisque le malade est menacé d'urémie consécutive à l'anurie.

*Traitement.* Il ne peut s'appliquer qu'à la tumeur formée. La *ponction* est un palliatif qui peut être nuisible. Ordinairement on pratique l'incision suivie de drainage (hydronéphroses volumineuses). D'après Jeannel, la néphrectomie seule détermine la cure radicale. Lorsque les deux reins sont malades, on établit une fistule urinaire unilatérale ou bilatérale.

5° Kystes. — a. *Kystes séreux.* Se développent dans le tissu médullaire aux dépens du tissu conjonctif qui relie les pyramides de Malpighi, forment des poches de structure fibreuse, avec revêtement épithélial intérieur et peuvent acquérir le volume du poing; ils renferment un liquide séreux, parfois mélangé de sang. Rares, ces tumeurs peuvent prendre à un moment donné les caractères d'une hydronéphrose.

b. *Kystes conglomérés.* Lésion encore appelée *dégénérescence kystique*, se rencontre chez le fœtus et chez l'adulte. « Dans la dégénérescence kystique *congénitale*, les deux reins, le plus souvent, sont atteints et peuvent acquérir les dimensions d'une tête de fœtus. Analogues à une grappe de raisin, les vésicules, de dimensions variables, sont, les unes transparentes, les autres rosées ou noirâtres (sang). Ici encore, la coupe fait voir que l'enveloppe a une structure fibreuse formée aux dépens des tubes urinifères altérés, tandis que l'intérieur est toujours un épithélium pavimenteux. Ces kystes congénitaux coexistent souvent avec des malformations de l'appareil urinaire ou d'un autre organe. Ils peuvent être un obstacle à l'accouchement lorsqu'ils sont trop volumineux; aussi le fœtus ne tarde-t-il pas à succomber, même s'il a pu être amené vivant hors de l'utérus. » (Rohmer.)

Chez les adultes, la dégénérescence kystique des reins présente un aspect analogue et est souvent concomitante avec de la dégénérescence d'autres organes. Ces kystes s'accroissent et se multiplient souvent au point de distendre plus ou moins l'abdomen. Ils siègent dans la couche corticale et soulèvent la capsule en formant une série de bosselures arrondies, de volume variable (rein polykystique). Le liquide contenu est très albumineux, avec leucocytes, substance colloïde, leucine, etc. Le tissu rénal compris entre les tumeurs est d'ordinaire sain ou légèrement hyperémié, mais finit par s'atrophier. Parfois ces kystes suppurent.

*Symptômes.* Peu marqués au début; l'urine est d'abord normale. A un moment donné, on observe des hématuries, des urines albumineuses et une altération de l'état général; les vomissements répétés et les diarrhées épuisent le malade à la longue; la suppuration est une des causes de mort, ainsi que l'urémie, suite de l'atrophie du parenchyme. Les deux reins sont pris le plus souvent, et c'est pourquoi l'*intervention chirurgicale* est à peu près inutile. En revanche, le malade peut vivre aussi longtemps que des portions de tissu rénal sont conservées, et qu'il ne se présente pas de complication grave (suppuration, urémie).

c. *Kystes hydatiques.* Rares, peuvent renfermer plusieurs litres de liquide; le plus souvent, un seul rein est atteint, et l'autre rein s'hypertrophie par compensation fonctionnelle. Les kystes peuvent diminuer et disparaître par résorption du liquide, ou rupture dans les organes environnants (généralement après adhérences établies), ou enfin par ouverture au dehors. Le rein est enflammé, le plus souvent atrophié. L'ouverture du kyste peut déterminer la guérison ou donner lieu à des suppurations intarissables. Comme traitement, on peut tenter la guérison par oblitération, la ponction aspiratrice, l'incision, la néphrectomie transpéritonéale (J. Bœckel).

6° Parasites. — Les principaux parasites trouvés dans les reins sont l'échinocoque ou ver hydatique, qui produit les kystes hydatiques (traités dans le paragraphe précédent), la douve hématobie ou *Bilharzie* (V. ce mot et Douve), le strongle géant (V. Strongle) et le *pentastome* (V. ce mot). Le Bilharzie détermine l'hématurie d'Egypte ou intertropicale (V. Hématurie); le strongle produit ces accidents qui rappellent les symptômes déterminés par les corps étrangers et les calculs du bassinet; le pentastome se trouve exceptionnellement sous la capsule du rein et ne paraît pas produire de lésions sérieuses.

C. Affections rénales. — On les range dans la pathologie chirurgicale, parce qu'elles sont fréquemment passibles d'un traitement opératoire.

1° Tuberculose. — La tuberculose rénale, étudiée pour la première fois dans un travail spécial par Rayer, est relativement rare. Elle se présente surtout chez les enfants et les adolescents, est moins fréquente chez les adultes, rare chez les vieillards; les hommes en sont plus souvent atteints que les femmes. Ses causes sont celles de toutes les tuberculoses : contagion trouvant un terrain préparé par l'hérédité, la déchéance organique, etc. La condition du développement de la tuberculose rénale, c'est la colonisation dans le rein des bacilles introduits par la voie sanguine artérielle (Cornil et Ranvier, Lancereaux, Durand-Fardel, Baumgarten, etc.). Contrairement aux théories anciennes, la tuberculose urinaire a une marche descendante; les recherches anatomo-pathologiques et expérimentales le prouvent. Il ne faut pas confondre la tuberculose rénale avec le rein des tuberculeux, avec la néphrite infectieuse des tuberculeux.

*Anatomie pathologique.* Au point de vue des lésions, on distingue une forme aiguë et une forme chronique. La forme aigue (enfants et adolescents) « est essentiellement d'origine vasculaire, et les lésions microscopiques, qui la caractérisent, sont corticales, glomérulaires, disposées en convergeant de la périphérie au centre, en suivant les vaisseaux. Comme ces lésions s'étendent rapidement à une grande partie du parenchyme rénal, et qu'elles frappent presque toujours les deux reins, le malade est emporté avant que les granulations aient eu le temps de passer de l'état cru au ramollissement caséeux » (Pousson). C'est la forme médicale de la tuberculose rénale (miliaire aigue). Dans la forme chronique, on trouve des tubercules, ramollis ou non, enchatonnés dans le tissu rénal, et les lésions présentent une tendance nette à envahir tout l'appareil urinaire, en passant par le bassinet (pyélonéphrite tuberculeuse), l'uretère, pour envahir la vessie, la prostate et l'urètre (ulcérations de ces organes). Cette forme est généralement unilatérale, ou du moins très inégalement développée dans les deux reins. La dégénérescence caséeuse progressant, il peut se former des cavernes plus ou moins volumineuses, qui parfois donnent au rein un aspect kystique et peuvent s'ouvrir dans le tissu cellulaire, périnéphrétique en donnant lieu à des abcès, des fistules, etc.

*Symptômes.* Le tableau clinique varie avec la forme de tuberculose. Dans la forme miliaire, les symptômes rénaux passent inaperçus. Si la tuberculose est limitée au rein, les symptômes sont peu marqués et inconstants : douleur gravative dans la région lombaire, polyurie, hématurie; parfois albuminurie par néphrite concomitante. Lorsque la tuberculose atteint le bassinet, il y a des périodes de rétention et de débâcle, par obstruction intermittente; les détritus ou caillots, en passant dans l'uretère, provoquent des douleurs analogues aux coliques néphrétiques : hématurie habituelle, symptômes de cystite, polyurie trouble (purulente). Par suite de la rétention, le rein augmente de volume et forme une tumeur bosselée (rein tuberculeux chirurgical). Dans les cas où les symptômes n'éclatent pas bruyamment, il est nécessaire, pour faire le *diagnostic*, de rechercher le bacille de Koch dans l'urine. La tuberculose rénale peut guérir (cicatrices et infiltrations calcaires trouvées aux autopsies). Fréquemment la fièvre survient, s'annonçant par un violent frisson ou s'établissant insidieusement, et alors elle

ne quitte plus le malade qui maigrit, perd l'appétit, est pris de vomissement, avec constipation opiniâtre ou diarrhée colliquative : cachexie urinaire terminale.

*Traitement.* Lorsque le traitement médical, qui est celui de toutes les tuberculoses (éviter les irritants du rein), reste impuissant, et que l'état général devient mauvais, l'intervention chirurgicale s'impose. On pratique la néphrotomie ou la néphrectomie; la première (incision et drainage) n'empêche pas toujours le processus tuberculeux de continuer, et alors on fait la néphrectomie secondaire. L'incision lombaire, pour arriver sur le rein, est préférable à la laparotomie.

2° Syphilis. — La syphilis rénale peut s'observer dans la syphilis héréditaire, mais surtout dans la syphilis acquise. « On ne doit pas incriminer le traitement mercuriel, comme certains auteurs l'ont soutenu, mais des circonstances accessoires, telles que le froid, l'alcoolisme, le traumatisme, l'hérédité brightique. » (Collet.) La lésion survient à la période secondaire ou tertiaire de la syphilis. Dans le premier cas, elle présente les allures cliniques de la néphrite aiguë avec œdèmes, oligurie, etc. La forme tardive est caractérisée par des gommes qui, s'ouvrant dans les calices ou le bassinet, déterminent de la pyurie. Les autres signes sont ceux de la néphrite chronique. Au point de vue anatomo-pathologique, la néphrite précoce correspond au gros rein blanc lisse, la néphrite tardive est gommeuse, interstitielle, ou le rein subit la dégénérescence amyloïde, lésion souvent associée à la néphrite interstitielle. Le traitement est celui des néphrites et de la syphilis.

3° Néoplasmes. — Les lipomes, fibromes, myxomes, ostéomes, chondromes, angiomes, lymphangiomes, s'observent exceptionnellement dans le rein; les sarcomes et les carcinomes sont fréquents. Les *sarcomes* sont propres au jeune âge et forment souvent des masses molles vasculaires, énormes, avec foyers hémorragiques et kystes. La gêne fonctionnelle suffit pour déterminer la mort. Le *cancer* se présente surtout de cinquante à soixante ans, et plus fréquemment chez l'homme que chez la femme, atteignant en général un seul rein, s'il est primitif, plus souvent les deux, s'il est secondaire, et c'est là le cas habituel. La forme de l'organe est conservée où il présente des bosselures irrégulières. En général, on observe l'encéphaloïde plutôt que le squirrhe. La lésion débute dans les tubes urinifères.

Les *symptômes* sont de l'hématurie, de la douleur, de l'augmentation de volume du rein, formant une tumeur dure ou molasse (fausse fluctuation), souvent animée de battements et de bruit de souffle. Le diagnostic ne devient certain qu'à l'apparition des symptômes généraux du cancer. La mort a lieu par cachexie, hémorragie ou urémie (si les deux reins sont envahis), au plus tard après trois ans. Le *traitement* est palliatif; la néphrectomie ne préserve pas des récidives, à moins qu'on n'opère de très bonne heure (Israel).

D. Dégénérescences. — 1° *Dégénérescence graisseuse.* C'est la *stéatose* du rein, assez fréquente dans l'alcoolisme, l'obésité, les intoxications par le phosphore et l'arsenic. En général, elle est accompagnée d'une altération semblable d'autres organes. Les symptômes rappellent ceux de la néphrite parenchymateuse (V. Néphrite).

2° *Dégénérescence amyloïde*, encore appelée *dégénérescence albuminoïde*, *cireuse*, *lardacée*, ou *leucomatose rénale.* Elle n'a rien de commun avec les affections inflammatoires ou néphrites et n'est généralement qu'une des manifestations de la déchéance de l'organisme tout entier. Sa cause principale est la suppuration, en particulier si le foyer communique avec l'air extérieur (suppurations osseuses en première ligne, suppurations des viscères, poumon, plèvre, etc., de la peau, des muqueuses, du rein lui-même, etc.). D'autres causes sont la syphilis, la scrofule, la tuberculose, le paludisme. Elle est caractérisée par le dépôt dans les parois des tubes contournés, des anses de Henle et des tubes collecteurs, ainsi qu'au niveau des artérioles glomérulaires, d'une substance homogène, transparente, colorée en violet par la teinture d'iode. C'est ce qui avait fait penser à Virchow que c'était une substance ternaire analogue à l'amidon, tandis que c'est en réalité, paraît-il, une matière quaternaire, d'après Dickinson, de la fibrine dépouillée de ses alcalis.

*Anatomie pathologique.* Rein augmenté de volume, lisse, blanc, jaunâtre, lardacé; il est transparent, d'aspect vitreux sur une coupe; sa consistance est molle, onctueuse. Souvent néphrite épithéliale ou interstitielle, concomitante.

*Symptômes.* Polyurie inconstante, peu accentuée; urines limpides, jaune ambré, de densité abaissée; albuminurie, œdèmes peu marqués; troubles digestifs, diarrhées fréquentes. Rarement terminaison par urémie. Marche lente, mais fatale.

*Traitement.* Supprimer toute suppuration prolongée, traiter les affections dominantes (tuberculose, syphilis, etc.), régime tonique et azoté (Bartels).

3° *Dégénérescence kystique* (V. plus haut le paragraphe consacré aux kystes).

IV. CHIRURGIE DU REIN. — Les opérations pratiquées sur le rein sont la fixation du rein ou *néphrorraphie*, l'incision du rein ou *néphrotomie* et l'excision de cet organe ou *néphrectomie.*

1° Néphrorraphie. — On peut résumer de la manière suivante, avec Rohmer, le manuel de la néphrorraphie, surtout imaginée pour fixer le rein flottant : incision lombaire; maintien du rein déplacé par un aide qui enfonce le poing sous les fausses côtes; dénudation lente de la capsule graisseuse. Le tiers supérieur du rein apparaît au-dessous de la douzième côte; deux gros fils de catgut sont passés en pleine substance rénale. La capsule propre, fibreuse, est ensuite réséquée sur le bord convexe apparent, sans aller jusqu'au point où passent les fils. Ceux-ci sont alors passés et noués dans l'aponévrose et le muscle carré, et ainsi la substance corticale dénudée est prise dans la plaie lombaire. On serre peu les fils pour ne pas déchirer le rein. L'écoulement sanguin s'arrête spontanément. Pour assurer une résistance plus grande aux moyens de fixité du rein, fixation du côlon ascendant ou descendant (colopexie) par des catguts noués dans la plaie du carré lombaire. Réunion avec ou sans drainage. Malade maintenu au lit, le siège élevé, pendant trois semaines, pour obtenir des adhérences solides (Tuffier).

2° Néphrotomie. — Incision pratiquée sur le rein, tout d'abord pour en extraire les calculs (*néphrolithotomie*), et bien plus fréquemment pour évacuer des collections purulentes intra ou périrénales. « C'est surtout dans les cas de foyers purulents ou de trajet fistuleux consécutif à l'ouverture d'un abcès du rein, qu'on pratique une ouverture ou qu'on agrandit celle qui existait déjà, pour arriver sur le tissu rénal. Un abcès rénal doit être ouvert sitôt diagnostiqué, afin d'éviter son ouverture dans le péritoine; si on rencontre des calculs, on en fera l'extraction. Il en sera de même lorsqu'à travers un ulcère fistuleux, la sonde arrive sur un calcul mobile dans le bassinet. » (Rohmer.)

*Manuel opératoire.* L'ouverture avec le caustique de Vienne et la ponction suivie d'incision ne sont plus employés aujourd'hui. Le procédé de choix est l'incision, couche par couche, pratiquée sur le malade couché sur le côté sain, le tronc légèrement arqué; l'incision va de la dernière côte à la crête iliaque, à 1 centim. en dehors de la masse sacro-lombaire; on divise sur la sonde cannelée les aponévroses du petit oblique et du transverse. Le carré des lombes étant écarté en dedans par un crochet mousse, on tombe sur le tissu graisseux qui couvre la face postérieure du rein. Après division de ce tissu avec le bistouri ou le doigt, on arrive sur la face postérieure de l'organe, dont la partie supérieure est recouverte par les deux dernières côtes. On explore l'organe

avec le doigt et on incise pour extraire le calcul ou ouvrir la poche purulente. Dans ce dernier cas, on nettoie et on désinfecte la peau et on en fait le drainage.

3° Néphrectomie. — Zambeccarius, Blancard (1690), Peasley (1868), Simon d'Heidelberg (1869), pratiquèrent les premiers la néphrectomie, le premier sur les animaux, les autres sur l'homme, avant que cette opération ne fût adoptée à peu près par tous les chirurgiens actuellement. Mais elle reste une opération d'exception.

*Manuel opératoire.* 1° *Méthode lombaire.* On l'applique surtout lorsqu'il s'agit d'extirper des reins à peu près sains ou atteints, soit de tumeurs, soit de pyonéphrose, et, dans des cas d'inflammation périnéphrétique ou de rein immobilisé par des adhérences. *Procédé :* Simon fait une incision verticale de 9 à 10 centim. le long du bord externe de la masse sacro-lombaire, à partir de la onzième côte jusqu'à la crête iliaque ou jusqu'au milieu de l'intervalle qui sépare la dernière côte de cette crête. Dès que l'aponévrose entière du muscle est incisée, on arrive sur la partie inférieure du rein, entourée de la capsule graisseuse. Pour être plus à l'aise, on peut (König) inciser transversalement la paroi abdominale postérieure en partant de l'extrémité inférieure de l'incision lombaire et en ayant soin de respecter le péritoine. L'isolement du rein, toujours difficile, par suite de sa friabilité, doit être fait avec prudence pour ne pas déchirer le parenchyme, par crainte d'hémorragie grave. Certains chirurgiens lient le pédicule et le sectionnent au niveau du hile avant d'isoler l'organe, ce qui est alors une garantie contre l'hémorragie.

2° *Méthode transpéritonéale.* Employée d'abord par erreur (confusion avec tumeur de l'ovaire), elle est la méthode de choix dans le rein mobile, les tumeurs volumineuses, les kystes non fixés par des adhérences. Son manuel opératoire se rapproche d'une ovariotomie avec cette différence qu'il faut traverser deux fois le péritoine, le rein étant rétropéritonéal. Isolement du rein, ligature, puis section du pédicule, ablation de l'organe.

La néphrectomie donne souvent une guérison définitive; cette opération est discutée, mais dans certains cas (fistules rénales, uretérales) elle s'impose. Dr L. Hahn.

V. ARCHITECTURE (V. Voûte).

Bibl. : *Traités d'anatomie* de Sappey, de Testut, etc. — Tuffier, *Traité de chirurgie.* — Pousson, *Mal. des voies urinaires.* — Rohmer, dans *Nouv. Elém. de pathol. chir.*, t. IV. — *Précis de pathol. interne* de Collet, Dieulafoy, etc.

**REINACH** (Charles, comte de), homme politique français, né à Hirtzbach (Haut-Rhin) le 11 août 1785, mort à Hirtzbach le 21 févr. 1871. Riche propriétaire d'Alsace, il fut envoyé en 1827 à la Chambre des députés par les électeurs d'Altkirch, fit partie des 221 en 1830, fut réélu en 1831, obtint de Louis-Philippe, dont il avait salué l'avènement avec joie, un siège à la Chambre des pairs (1833), soutint constamment la politique conservatrice et rentra dans la vie privée après la révolution de Février.

**REINACH** (Joseph), publiciste et homme politique français, né à Paris le 30 sept. 1856. Elève distingué du lycée Condorcet et de la Faculté de droit, inscrit au barreau de Paris en 1877, il voyagea en Orient et en rapporta un ouvrage politique et historique *la Serbie et le Monténégro* (Paris, 1876, in-12) et des études de politique étrangère qui furent publiées dans la *Revue bleue* et attirèrent sur lui l'attention de Gambetta. Il entra dans la rédaction de la *République française*, lutta, avec l'énergie et la ténacité qui le caractérisent, contre le gouvernement du 16 Mai et fut poursuivi pour une brochure mordante : *la République ou le Gâchis* (1877, in-12). En 1878, il fut chargé d'une mission en Orient et écrivit à son retour *Voyage en Orient* (Paris, 1879, 2 vol. in-12). Lorsque Gambetta forma son « grand ministère » (1881), il confia la direction de son cabinet de la présidence du conseil à Joseph Reinach qui, en cette qualité, rédigea l'exposé des motifs de ce projet de revision partielle de la Constitution et du rétablissement du scrutin de liste, auquel Gambetta tenait par-dessus tout et qui occasionna sa chute (29 janv. 1882). J. Reinach, rentré dans la presse, fit une campagne des plus vives contre la politique suivie en Egypte par M. de Freycinet. Aux élections de 1885, il se présenta sans succès en Seine-et-Oise où toute la liste opportuniste échoua. Secrétaire de la *Ligue des Patriotes*, il démissionna (1886) dès qu'il s'aperçut qu'on engageait cette association dans la politique militante. Devenu directeur politique de la *République française*, il mena une campagne vigoureuse contre le général Boulanger, dénonçant, entre autres menées, le projet de destitution du général Saussier, gouverneur de Paris, la corruption électorale par l'argent, les tentatives d'embauchage des parlementaires et des fonctionnaires, les intrigues nouées par les chefs du parti national avec le prince Napoléon, avec le prince Victor et le comte de Paris; révélant les incidents de la « nuit historique »; réclamant « l'application des justes lois de la République » à tous les conspirateurs. Il s'ensuivit plusieurs duels retentissants (deux avec Paul Déroulède, un avec Edmond Magnier). J. Reinach, élu député en 1889 par l'arr. de Digne, réélu en 1893, apporta dans l'exercice de son mandat cette activité et cette puissance indéfinie de travail qu'on remarque chez ses deux frères (V. ci-après). Membre de la commission de l'armée et de la commission du budget, rapporteur du budget du ministère de l'intérieur et de celui du ministère de l'agriculture, il déposa plusieurs propositions de lois importantes, entre autres celles relatives à la réparation des erreurs judiciaires, à la modification du régime des aliénés (1890), à la création d'un ministère des colonies (1892), à la suppression du principal de l'impôt et à son remplacement par une surtaxe sur l'alcool (1896), idées qui ont fait leur chemin. A la tribune, il prononça de nombreux discours, dont quelques-uns soulevèrent des passions très vives. Il faut mentionner à ce point de vue, sa défense de l'élection de Joffrin à Montmartre, son intervention en faveur de la liberté des théâtres, à l'occasion de l'interdiction de *Thermidor*, et la défense de son projet consistant à faire rentrer la presse dans le droit commun; et, à un point de vue moins polémique, ses discours pour le maintien de l'enseignement classique, pour la suppression de la publicité des exécutions capitales, pour la limitation du droit d'initiative parlementaire en matière d'ouvertures de crédit, etc. D'autre part, J. Reinach se trouva mêlé d'une manière indirecte à la question du *Panama* (V. ce mot). Il était neveu et gendre du baron de Reinach, et son beau-père lui avait, en règlement de comptes de famille, versé une somme de 40.000 fr. qui provenait de la Compagnie. Dès qu'il apprit l'origine de ces fonds, J. Reinach en opéra la restitution. Il joua encore un rôle prépondérant dans l'affaire Dreyfus. Dès 1894, il avait fait une démarche personnelle auprès du président de la République afin d'obtenir que le conseil de guerre ne jugeât pas à huis clos. En 1897, il s'associa à Scheurer-Kestner pour obtenir la revision du procès et fit campagne à ce sujet dans des réunions publiques et dans le *Siècle*, où il dénonça le faux Henry, la complicité d'Esterhazy et d'Henry et les irrégularités commises. Cette lutte continuée, sans répit ni trêve, jusqu'en 1900, à travers les incidents les plus tumultueux, ne lassa ni les forces de J. Reinach, ni sa confiance dans la justice de la cause qu'il défendait, opinion à laquelle la majorité du public demeura réfractaire. Elle l'exposa, par contre, aux représailles les plus violentes du parti qu'il attaquait. Capitaine d'état-major de territoriale, il fut déféré à un conseil d'enquête et révoqué (1898) ; il fut poursuivi en justice par Mme veuve Henry (1899), lui-même dut intenter une action pour diffamation à Henri Rochefort (1898) ; il perdit son siège de député (élections de 1898). Il souleva une irritation générale pour avoir déclaré à Digne qu'il ne considérait pas l'affaire comme terminée (1900).

J. Reinach a énormément écrit. Sans compter ses ar-

ticles de la *Revue des Deux Mondes*, de la *Revue britannique*, de la *Grande Revue*, du *Matin*, du *Siècle*, etc., etc., il a donné : *Du Rétablissement du scrutin de liste* (Paris, 1880, in-8) ; *les Récidivistes* (1882, in-12); *Léon Gambetta* (1884, in-12) ; *Gambetta orateur* (1884, in-8) ; *le Ministère Gambetta, histoire et doctrine* (1884, in-8) ; *le Ministère Clemenceau* (1885, in-16) ; *les Lois de la République* (1885-86, in-12) ; *les Petites Catilinaires* (1889, 3 vol. in-12), recueil de ses articles contre le Boulangisme ; *la Politique opportuniste* (1890, in-12) ; *les Grandes Manœuvres de l'Est* (1891, in-12) ; *la France et l'Italie devant l'histoire* (1893, in-8) ; *Diderot* (1894, in-12) ; *Pages républicaines* (1894, in-12) ; *l'Eloquence française depuis la Révolution jusqu'à nos jours* (1894, in-12) ; *Démagogues et Socialistes* (1895, in-12) ; *l'Education politique, Histoire d'un ideal* (1896, in-8) ; *une Erreur judiciaire sous Louis XIV* (1898, in-12), et une série de volumes réunissant ses articles relatifs à l'affaire Dreyfus, sous les titres *Vers la justice par la vérité* (1898, in-12) ; *le Crépuscule des Traîtres* (1899, in-12) ; *Tout le Crime* (1900, in-12), etc., etc. Il a encore publié les *Discours* de Gambetta, ceux de Challemel-Lacour, etc.

*Salomon*, frère du précédent, né à Saint-Germain-en-Laye le 29 août 1858. Après de brillantes études, il entra à l'Ecole normale supérieure (1876). Elève de l'Ecole d'Athènes en 1879, il se distingua au cours de plusieurs missions scientifiques qui lui furent confiées et fit des découvertes archéologiques intéressantes à Myrina près de Smyrne (1880-82), dans l'Archipel et sur la côte d'Asie Mineure (1880), à Cymé en Eolide (1881), à Thasos, en Macédoine, à Imbros, à Lesbos (1882), en Tunisie (1883-85) où des fouilles furent entreprises à Gightnis, Meninx et Carthage, à Odessa (1893), en Bosnie (1894), etc. Ses travaux originaux lui valurent d'être attaché (1886) au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, puis la chaire de professeur suppléant d'archéologie nationale à l'Ecole du Louvre (1890-92) ; en 1893, les fonctions de conservateur adjoint des musées nationaux ; enfin, en 1896, son élection comme membre titulaire de l'Académie des inscriptions et belles lettres. S. Reinach, qui fait partie d'un grand nombre de sociétés savantes d'Europe, a donné un nombre considérable d'articles aux revues et aux recueils savants de France, d'Angleterre, d'Amérique, d'Allemagne. Il a publié en outre une excellente traduction de Schopenhauer, *Essai sur le titre arbitre* (1877, in-12) ; un texte soigneusement établi de la *Cité de Dieu* de saint Augustin (1877, in-8) ; *Manuel de philologie classique* (Paris, 1883-84, 2 vol. in-8) ; *Traité d'épigraphie grecque* (Paris, 1885, in-8) ; *Précis de grammaire latine* (1885, in-16) ; *Recherches archéologiques en Tunisie* [avec E. Babelon] (1886, in-8) ; *la Colonne Trajane au musée de Saint-Germain* (1886, in-16) ; *Terres cuites et autres antiquités trouvées dans la nécropole de Myrina* [avec E. Pottier] (1886, in-8) ; *la Nécropole de Myrina* [avec le même] (1887, 2 vol. in-4) ; *Exploration scientifique de la Tunisie. Géographie et atlas de la province romaine d'Afrique* [avec Ch. Tissot] (1888, 2 vol. in-4) ; *Esquisses archéologiques* (1888, in-8) ; *Description raisonnée du musée de Saint-Germain* (1889, in-8) ; *l'Histoire du travail en Gaule à l'Exposition de 1889* (1890, in-18) ; *Antiquités de la Russie méridionale* [avec Kondakov et Tolstoï] (1891-92, in-4) ; *Chronique d'Orient* (1891-96, 2 vol. in-8) ; *l'Origine des Aryens* (1892, in-8) ; *les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube* (1894, gr. in-8) ; *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* (1897-98, 3 vol. in-8) ; *Répertoire des vases grecs et étrusques* (1899, in-8, t. Ier) ; *Guide illustré du musée national de Saint-Germain* (1899, in-8), etc.

*Théodore*, frère des précédents, né à Saint-Germain-en-Laye le 3 juil. 1860, après des études très brillantes au lycée de Fontanes, au cours desquelles il remporta dans le concours général des lycées des succès sans précédent, se fit recevoir docteur en droit et ès lettres, et fut membre du barreau de Paris en 1881-86. Il s'adonna lui aussi à l'archéologie, avec une prédilection pour la numismatique, et en 1890 il fut chargé d'une mission archéologique à Constantinople. De 1894 à 1896, il professa un cours de numismatique ancienne à la Faculté des lettres de Paris et depuis 1888 il est rédacteur en chef de la *Revue des Etudes grecques*. Très grand travailleur, comme ses frères, il a fourni une quantité d'articles d'érudition à la plupart des recueils périodiques de France, à la *Byzantinische Zeitschrift* d'Allemagne, et aux grandes publications comme le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* et la *Grande Encyclopédie* (art. Juifs). Il a donné en outre : *De la purge des hypothèques légales non inscrites. De la vente des immeubles du failli* (Paris, 1880, in-8) ; *Histoire des Israélites depuis leur dispersion jusqu'à nos jours* (1885, in-12) ; *De l'Etat de siège et des institutions de Salut public à Rome, en France et dans la législation comparée* (1885, in-8) ; *les Monnaies juives* (1887, in-8) ; *Trois Royaumes de l'Asie Mineure, Cappadoce, Bithynie, Pont* (1888, in-8) ; *Mithridate Eupator, roi de Pont* (1890, gr. in-8) ; *Recueil des inscriptions juridiques grecques* [avec Dareste et Haussoulier] (1890-98, en cours de publ.) ; *Une Nécropole royale à Sidon* (1892-96, in-4) ; *Catalogue général des monnaies grecques de l'Asie Mineure*, suite du travail de Waddington, en collab. avec E. Babelon ; *Plutarque, de la musique* [avec H. Weil], éd. critique av. traduction (1900, in-8). Mentionnons encore une curieuse traduction en vers et en prose de l'*Hamlet* de Shakespeare (1880, in-12), et la première trad. française de la *République athénienne* d'Aristote (1891).

**REINAUD** (Joseph-Toussaint), orientaliste français, né à Lambesc (Bouches-du-Rhône) le 4 déc. 1795, mort à Paris le 14 mai 1867. Elève de Silvestre de Sacy, il accompagna à Rome le comte de Portalis chargé d'une mission auprès du Saint-Siège relativement au Concordat (1818), fut nommé employé au département des manuscrits de la Bibliothèque royale (1824), conservateur-adjoint (1832), conservateur (1834) ; élu membre de l'Institut en 1832, il succéda à son maître S. de Sacy dans la chaire d'arabe littéral de l'Ecole des langues orientales vivantes (1838), dont il fut le président jusqu'à sa mort. Dans ses *Monuments arabes, persans et turcs* du cabinet de M. le duc de Blacas (1828), Reinaud a donné le premier ouvrage classique sur l'archéologie musulmane (pierres gravées et ornementations diverses à inscriptions) ; ses principaux travaux sont ensuite les chroniques arabes formant le t. IV de la *Bibliothèque des croisades* de Michaud (1829), le t. Ier du *Recueil des historiens arabes des croisades*, terminé par de Slane, ses *Recherches sur les invasions des Sarrasins en France* (1836), son *Introduction à la géographie d'Aboul-Féda* (1848) faisant suite à sa publication, en collaboration avec de Slane, du texte de ce géographe arabe, et où l'histoire de cette science chez les Arabes est exposée en détail, sa publication de *Fragments arabes et persans* relatifs à l'Inde, dans le *Journal asiatique* (1845), suivie d'un *Mémoire sur l'Inde* (1849), ses *Relations politiques et commerciales* de l'empire romain avec l'Asie orientale (1863), une introduction à la 2e éd. du texte arabe des *Séances de Hariri* (1847-48). C. Huart.

Bibl. : Gustave Dugat, *Histoire des orientalistes de l'Europe*; Paris, 1868, t. Ier, p. 186.

**REINE** (V. Femme, t. XVII, p. 156).

**REINE-Claude** (Arbor.) (V. Prune).

**REINE-des-prés** (Bot.) (V. Spirée).

**REINE-Marguerite** (*Aster Callistephus* Cass.). I. Botanique. — Espèce de Composées-Radiées-Astéroïdées, originaire de la Chine, caractérisée par des capitules so-

litaires au sommet des rameaux, simples dans l'état de nature, amples et doublant par la culture. Involucre de bractées foliacées, dressées ou réfléchies, obtuses, insérées en trois ou quatre séries; réceptacle large, légèrement convexe et alvéolé, portant des fleurs ligulées femelles, roses ou lilas, et des fleurons hermaphrodites jaunes. Akènes comprimés, à aigrette double, l'extérieure unisériée, à paillettes sétacées, soudées en couronne courte, ciliée, l'intérieure à soies longues, filiformes, scabres. Annuelle, herbacée, à feuilles alternes dentées, les inférieures spatulées, pétiolées, les supérieures oblongues.

II. Horticulture. — La Reine-Marguerite, cultivée et reproduite de semis depuis longtemps, a subi de nombreuses modifications dans son port, sa taille et ses fleurs. Celles-ci ont pris toutes les nuances du rose, du violet, elles sont devenues d'un blanc pur ou jaune soufre pâle. Les variétés tranchées et sélectionnées pendant quelques générations se reproduisent assez fidèlement par le semis, et ce mode de reproduction a fourni les nombreuses et remarquables formes de cette espèce qui ornent nos jardins et que l'on range en deux groupes : les Reines-Marguerites à fleurs tuyautées, dont les fleurons se sont allongés en changeant de couleur ; les Reines-Marguerites à fleurs toutes ligulées. Les premières plaisent moins en général, bien qu'elles soient fort belles cependant et propres à former de jolies corbeilles. Ces variétés, dites aussi Reines-Marguerites Anémones, ont les capitules bombés, de moyenne grandeur, et sont des plantes relativement trapues et capables de se soutenir sans tuteurs. Les secondes, dites aussi Reines-Marguerites pyramidales ou pivoines, sont ordinairement plus grandes, avec des capitules bombés, dont les fleurs ligulées se recourbent en dedans ou se déjettent, au contraire, gracieusement à l'extérieur, comme une chevelure, à la façon de chrysanthèmes. Ces admirables plantes ont trop souvent le défaut de fléchir sous le poids de leurs énormes capitules, ce qui oblige à les tuteurer. La culture des Reines-Marguerites n'offre pas de difficulté dès qu'on leur donne un sol meuble et substantiel. Un peu d'ombrage leur convient sous un climat chaud et sec et prolonge la durée de leur floraison. On répand les graines en mars ou avril, sur couche ou sur une plate-bande abritée et exposée au midi si le climat est un peu froid. Sur la terre ameublie, nivelée et plombée, on sème clair, à la volée, on donne un bassinage et l'on recouvre légèrement le semis de terreau. Deux ou trois semaines après le semis, lorsque les jeunes plantes ont deux ou trois feuilles, on les repique en pépinière où on les laisse se développer en les arrosant et sarclant jusqu'à la mise en place. Celle-ci se fait quelquefois lorsque les capitules s'épanouissent ce qui permet de juger de leur couleur et de grouper judicieusement les plantations. Mais les plantes repiquées si tard fleurissent moins bien que celles qu'on repique plus jeunes, et il est préférable, en vue d'une riche floraison, d'effectuer la mise en place avant la production des boutons floraux. Il est très important d'apporter du soin à la récolte des semences. Les porte-graines sont choisis et marqués à l'avance, suivant le coloris, la taille, le port. Les plants que donnent leurs semences semées séparément sont repiqués à part, et, comme les variétés se maintiennent bien de semis, il est possible, à l'aide des plants, de former assez exactement les associations ou groupements que l'on désire. Les Reines-Marguerites très pleines, surtout celles à corolles ligulées, donnent souvent peu de graines, et même les capitules épanouis tardivement n'en produisent pas; les bonnes graines se trouvent vers le centre des capitules. La saison des semis peut être prolongée jusqu'en juin pour obtenir des plantes en fleur pendant l'automne. Les soins à donner aux Reines-Marguerites pendant leur végétation consistent en arrosages que l'on peut réduire beaucoup en couvrant le sol d'un paillis qui, en outre, préserve les plantes des éclaboussures de terre. On les arrose au pied autant que possible, car l'eau que retiennent leurs capitules les expose à pourrir ou tout au moins, en augmentant leur poids, les fait s'incliner et se renverser sur les tiges. Les Reines-Marguerites se prêtent bien à la culture en pots, les variétés naines surtout. Elles demandent un sol meuble, enrichi de terreau et bien drainé. G. Boyer.

**REINE-Charlotte** (Archipel de la) (angl. *Queens-Charlotte's islands*). Archipel de l'océan Pacifique, situé sur les côtes de la Colombie britannique dont le sépare le détroit d'Hécate. Distant de 90 à 175 kil. des îles côtières et des promontoires littoraux, il continue l'alignement montagneux de l'île de Vancouver. Les deux principales îles de l'archipel sont Graham au N., Moresby au S., séparées par un chenal de 1.800 à 5.500 m. de large; au N. au S. et à l'E. sont des îlots moindres. L'ensemble comprend 12.500 kil. q. Formées de grès métamorphiques, de schistes, trapps, etc., les îles de la Reine-Charlotte renferment de l'anthracite, un peu d'or. Le climat y est adouci par le courant marin du Kouro-Sivo. Les terres basses sont cultivables; mais de vastes forêts de cèdres et de pins couvrent l'île presque entière. La population est formée d'environ 2.000 Indiens de la tribu des Haidas, laborieux et intelligents, et de quelques blancs. — L'archipel fut signalé en 1774 par Juan Perez, dénommé en 1787 par Dixon qui en prit possession au nom de la Grande-Bretagne.

**REINEKE** Fuchs (V. Renard [Roman du]).

**REINHARD** (Franz-Volkmar), théologien allemand, né à Vohenstrauss, dans le duché de Sulzbach, le 12 mars 1753, mort à Dresde le 6 sept. 1812. Orphelin à quinze ans, il ne put faire ses études que grâce à la libéralité du *gymnasium pœticum* de Ratisbonne. Il étudia l'hébreu et la philosophie à l'Université de Wittemberg, où il prit le grade de docteur, et fit toute sa carrière académique comme professeur adjoint de philosophie (1778), puis comme professeur ordinaire de théologie (1782), enfin comme recteur de l'Université (1790). En 1791, la cour de Dresde l'éleva aux fonctions de prédicateur aulique et de conseiller ecclésiastique; il exerça, dans cette charge, une action considérable sur l'enseignement de toute la Saxe. Il fut surtout professeur et sermonnaire, et sa parole attirait toujours un grand nombre d'auditeurs. On a cependant de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *System der christ. Moral* (Wittemberg, 1788, 5 fois réédité); *Versuch üb. den Plan welchen der Stifter der christ. Religion zum Besten der Menschheit entwarf* (*ibid.*, 1781; 5e éd., 1830); *Ueb. das Wunderbare u. die Verwunderung* (*ibid.*, 1782); *Opuscula academica* (Leipzig, 1808-9, 2 vol. édités par Politz). Après sa mort, on publia un recueil de ses sermons en 35 volumes et une traduction des Psaumes. Pölitz publia en outre une sorte de chrestomathie de ses œuvres sous le titre de *Darstellung der philos. us theol. Lehrsätze des Oberhofpredigers Reinhard* (Amberg, 1801-4). Th. Ruyssen.

Bibl. : K.-H.-L. Pölitz, *F.-V. Reinhard nach seinem Leben u. Wirken dargestellt;* Leipzig, 1813-15, 2 vol.

**REINHARD** (Charles-Frédéric, comte), diplomate français, né à Schorndorf (Wurttemberg) le 2 oct. 1761, mort à Paris le 25 déc. 1837. Il était Allemand de naissance et de nationalité, étudia à Tübingen et vint à Bordeaux en 1787 comme précepteur. En 1791, il se rendit à Paris où la protection de Dumouriez lui ouvrit l'accès de la carrière diplomatique. Successivement secrétaire d'ambassade à Londres (1792), à Naples (1793), chef de division au ministère des relations extérieures (1794), attaché au comité diplomatique de la Convention, résident à Hambourg (1795), ministre plénipotentiaire à Florence (1798), il occupa le ministère des relations extérieures du 20 juil. au 22 nov. 1799. La faveur de Talleyrand, qui lui succéda, lui valut d'être, sous l'Empire, ministre plénipotentiaire en Suisse (1800), en Lombardie (1801), dans la Basse-Saxe (1802), en Moldavie (1805), en Westphalie (1808-14) et de devenir sous la Restauration comte, conseiller d'Etat et ministre

près la Confédération germanique (1815-29). La monarchie de juillet le nomma ministre en Saxe et membre de la Chambre des pairs. Il était membre de l'Académie des sciences morales, et Talleyrand, qui y était son collègue, y prononça son éloge.

Bibl. : W. Lang, *Graf Reinhard ;* Bamberg, 1896

**REINHARD** (K.-F , baron de Dalwigk), homme d'Etat allemand (V. Dalwigk).

**REINHOLD** (Karl-Leonhard), philosophe allemand, né à Vienne le 26 oct. 1758, mort à Iéna le 10 avr. 1825. Il fut d'abord élevé au collège des jésuites, puis, après la suppression de cet ordre, au collège des barnabites. A l'avènement de Joseph II, il fut vivement impressionné par le mouvement d'idées libérales inauguré par ce souverain. En 1783, il alla à Leipzig suivre les leçons de Petzhold et de Platner, puis se rendit l'année suivante à Weimar où Wieland accepta sa collaboration au *Mercure allemand*. Il publia dans ce journal un très grand nombre d'articles, notamment les fameuses *Briefe üb. die kantische Philos.* (1786-87), éditées séparément à Leipzig (1790-92, 2 vol.), qui contribuèrent puissamment à populariser le criticisme et valurent à leur auteur une chaire de philosophie à Iéna. Il occupa cette chaire avec un très vif éclat. En 1794, l'Université de Kiel l'appela à la chaire de philosophie. En 1796, il obtint le second prix au concours académique de Berlin avec un mémoire intitulé *Ueb. die Fortschritte der Metaphysik.* L'enseignement de ses dernières années et ses derniers ouvrages se ressentirent d'un affaiblissement précoce.

Reinhold n'est jamais arrivé à fixer définitivement ses idées philosophiques. Kantien enhousiaste au début, il ne tarde pas à modifier le criticisme dans son *Versuch einer neuen Theorie des menschl. Vorstellungsvermögens* (Iéna, 1789). Dans l'acte de la représentation, il distingue, en effet, le sujet, l'objet et la représentation proprement dite, et prépare ainsi la voie au processus ternaire de Fichte. Mais il abandonna plus tard ce point de vue. Dans son mémoire *Ueb. die Fortschritte der Metaph.*, il adhère sans réserve au système de Fichte, qu'il appelle « la philosophie sans épithète ». En 1799, dans son ouvrage *Ueber die Paradoxien der neuest. Philos.* il tente une conciliation entre Fichte et Jacobi ; mais, quand parut la *Logique* de Bardili, dirigée contre Schelling, Reinhold s'y rallia ; enfin, dans son dernier ouvrage. *Was ist Wahrheit* (Iéna, 1820), il revient aux idées pratiques et religieuses de Kant. Th. Ruyssen.

Bibl. : Ernst Reinhold, *Reinholds Leben u. litterar. Wirken ;* Iéna, 1825. — Rob. Keil, *Ueb. Reinholds Philos.*, 1885.

**REINHOLD** (Jean-Gothard de), diplomate et poète hollandais, né à Amsterdam en 1771, mort en 1838. Après avoir été commerçant et soldat, il entra dans la diplomatie sous les auspices du célèbre ambassadeur Abbéma, et devint le représentant du roi de Hollande successivement auprès des cours de Rome, de Florence et du Grand-conseil de Berne. En 1824, il détint pendant quelques mois le portefeuille des affaires étrangères. Plusieurs années après la mort de Reinhold, Varnhagen von Ense publia ses *Poésies posthumes*, qui contiennnent de remarquables traductions de Pétrarque.

**REINHOLD** de Patkul (Jean), seigneur livonien (V. Patkul).

**REINICK** (Robert), peintre et poète allemand, né à Dantzig le 22 févr. 1805, mort à Dresde le 7 févr. 1852, élève de Begas. Il s'est fait connaître par des poésies illustrées de gravures de lui et de ses amis. Les plus connues de ces publications sont *Lieder eines Malers* (Dusseldorf, 1838) ; *Illustriertes ABC Buch* (Leipzig, 1845) ; *Mærchen Lieder und Geschichtenbuch* (11e éd., 1895).

**REINICKE** (René), dessinateur, né à Strenz-Naundorf (près de Halle) en 1860. Élève de Struys et Gebhardt, il collabora au panorama de la Crucifixion de Pelghein, qu'il avait accompagné en Palestine, et se fit un nom par ses caricatures de la société mondaine dans les *Fliegende Blæller*. On en a publié un choix en héliogravure : *Spiegelbilder aus dem Leben* (Munich, 1890).

**REINICKENDORF.** Localité de Prusse, district de Potsdam ; 10.677 hab. (en 1895). C'est un faubourg de Berlin, au N.-O. de la capitale. On y fait de la quincaillerie, des objets en caoutchouc, en porcelaine, etc.

**REINISCH** (Leo), égyptologue autrichien, né à Ostenvitz (Styrie) le 26 oct. 1832, professeur à l'Université de Vienne (1868), auteur d'une foule de mémoires et de bons ouvrages sur les langues des peuplades voisines de l'Egypte : *Die Barea-Sprache* (1874) ; *Die Nuba-Sprache* (1879, 2 vol.) ; *Texte der Bilin-Sprache* (1883) ; *Wærterbuch der Bilin-Sprache* (1888), etc.

**REINKENS** (Joseph-Hubert), théologien et évêque ancien catholique, né à Burtscheid, près Aix-la-Chapelle, le 1er mars 1821, mort à Bonn le 4 janv. 1896. L'avant-dernier de neuf enfants, il dut, jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, aider ses parents que des revers de fortune avaient éprouvés. Ce n'est qu'après leur mort qu'il put suivre son goût pour l'étude. Il se distingua au gymnase d'Aix-la-Chapelle par la vivacité de son intelligence, étudia la philosophie et la théologie aux universités de Bonn et de Munich, fut prêtre en 1848, et docteur en théologie en 1849. Le cardinal-archevêque de Diepenbrock lui confia les fonctions de premier prédicateur de sa cathédrale, à Breslau ; il les exerça pendant quatre ans, fut professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie, en 1865 recteur de l'Université de cette ville ; et, pour se consacrer davantage à ses travaux théologiques, il refusa les titres de chanoine et de prévôt. Un séjour à Rome le détermina à combattre énergiquement les prétentions du parti ultramontain jésuitique. Pendant le concile du Vatican, il s'éleva contre la définition de l'infaillibilité papale et se joignit à Dœllinger, Schulte, Knoodt, Michelis, Reusch, Langen, Weber, etc. ; il signa la déclaration de Nuremberg (26 août 1870) et celle de Munich (Pentecôte, 1871). L'archevêque de Breslau l'excommunia et interdit ses cours aux étudiants, mais le gouvernement le maintint comme professeur. Le 4 janv. 1873, les anciens catholiques d'Allemagne, réunis en synode à Cologne, le nommèrent évêque ; il fut consacré par l'évêque Heykamp, de Deventer, et reconnu comme évêque catholique par les gouvernements de Prusse, de Bade et de Hesse. C'est lui qui consacra Edouard *Herzog* (V. ce nom), évêque ancien catholique suisse, en 1876, à Rheinfelden. Ses *Lettres pastorales* respirent une grande piété et sont marquées au coin d'une grande tolérance et d'une vive charité. Tous ceux qui l'ont connu l'ont vénéré et aimé. Il a eu pour vicaires généraux les professeurs Knoodt, Reusch et Weber ; et ce dernier a été élu pour lui succéder en 1896. — Ses ouvrages sont très nombreux ; leur simple énumération remplit 7 pages in-8. de la *Revue internationale de théologie* (n° 15, juil. 1896, pp. 518 524). Voici les titres de quelques-uns : *De Clement presbytero Alexandrino theologo Dissertatio* (1849) ; *De fide et γνώσει Clementis presbyteri Alexandrini Dissertatio* (1850) ; *De Clemente presbytero Alexandrino homine, scriptore, philosopho, theologo liber* (1851) ; *Hilarius von Poitiers* (1864) ; *Martin von Tours* (1866, 1870, 1876) ; *Die Geschichtsphilosophie des heil. Augustinus* (1865) ; *Aristoteles über Kunst, besonders über Tragödie* (1870) ; *Papst und Papstthum nach der Zeichnung des h. Bernard von Clairvaux* (1870) ; *Uber päpstliche Unfehlbarkeit* (1870) ; *Die päpstliche Dekrete vom 18. Juli 1870* (6 brochures, 1871) ; *Die Lehre des heil. Cyprian von der Einheit der Kirche* (1873) ; *Amalie von Lasaulx, eine Bekennerin* (1878) ; *Melchior von Diepenbrock* (1881) ; *Lessing über Toleranz* (1883) ; *Der Jansenismus* (1894) ; *Von der Gültigkeit der anglikanischen Weihen* (1895), etc. E. Michaud.

Bibl. : Fr. Lauchert, *Bischof J. H. Reinkens als Theolog und Historiker*, dans la *Revue internationale de théo-*

*logie*, juil. et oct. 1896. — J. Richterich, *l'Evêque Reinkens*; dans la même revue, avr. 1896, pp. 214-216. — *Deutscher Merkur*, 11 et 18 janv. 1896, etc. — *Altkath. Volksblatt*, tous les numéros de janv. 1896, et ceux du 7 févr., du 14 août, etc.; *Katholik* (Bern), 11 et 18 janv. 1896. — V. Schulte, *Der Altkatholicismus*, etc.

**REINMAR** de Brennenberg, minnesinger de la région de Ratisbonne, fut tué par ses contemporains vers le milieu du XIIIe siècle. Il est auteur de *Minnesprüche* (édités dans les *Minnesinger* de Hagen).

**REINMAR** de Haguenau, dit *Reinmar l'aîné*, vivait vers 1200. Contemporain de Walther de Vogelweide et peut-être son maître, il aurait pris part avec lui à la croisade de 1190. Il composa un beau chant sur la mort du grand minnesinger. On a de lui des poésies pleines d'émotion pénétrante. Il l'emporta sur ses prédécesseurs, aussi bien par la délicatesse du sentiment que par la correction du langage et par la variété de son inspiration. Maniant avec aisance les principaux rythmes du Minnegesang, il a traité les principaux thèmes lyriques, l'amour, l'absence, l'inquiétude, l'éloge des femmes, la guerre qui met le guerrier en vue; la Vierge, les vertus personnifiées et dame Vénus. Reinmar fut l'auteur des premiers *Botenlieder*, c.-à-d. de lieds, messagers des tristes cœurs, et de *Kreuzlieder* estimés, qui sont des chants où le héros, qui s'est fait croisé pour honorer la dame de ses pensées, exprime ses sentiments. Lachmann a recueilli plusieurs de ces chants dans son *Minnesangs Frühling* (Leipzig, 1888, 4e éd., no 20).

Bibl. : Schmidt, *Reinmar von Hagenau et Heinrich de Rugge;* Strasbourg, 1875. — Burdach, *Reinmar der Alte und Walter v. d. Vogelweide;* Leipzig, 1880.

**REINMAR** de Zweter, élève de Walter von der Vogelweide, semble avoir appartenu à la noblesse rhénane. Il est mort après 1252 à Essfeld, près d'Ochsenfurt, après avoir longtemps séjourné en Bohême et voyagé en Autriche et en Allemagne C'est un poète errant, un esprit sérieux, attentif au monde politique, religieux et moral de son temps, un moraliste antiromain, enfin un minnesinger du groupe de ceux qui mettaient en maximes leurs sentiments, ceux d'autrui et tout ce que le passé avait légué au présent de pensées et d'allégories, de fables et de proverbes concernant les différentes situations de la vie humaine. Ses poésies ont été éditées par Rithe (Leipzig, 1887).

**REINOSA.** Ville d'Espagne, prov. et à 58 kil. S.-S.-O. de Santander (Vieille-Castille), ch.-l. de district, aux sources et sur la rive g. de l'Ebre ; 2.958 hab. Altit., 849 m. Chem. de fer de Santander à Palencia et Madrid. Vieille ville commerçante, entrepôt des blés, farines, vins de Castille expédiés vers Santander ; grandes foires de bétail. Une des sources de l'Ebre, celle de Pililla, sort de la ville, au N. de laquelle le fleuve n'est séparé du versant de l'Atlantique que par un seuil de 2 kil. de largeur et de 18 m. de hauteur. C'est le col de Reinosa (847 m.), emprunté par la voie ferrée et qui a été de tout temps le grand chemin des Castillans vers la baie de Biscaye. Santander lui doit une bonne part de sa prospérité.

**REINOSO** (Félix-Joseph), poète et littérateur espagnol, né à Séville le 20 nov. 1772, mort à Madrid le 27 avr. 1841. Destiné par ses parents aux études ecclésiastiques, qu'il fit à l'Université de Séville, Reinoso les doubla bientôt d'études littéraires. Avec ses camarades Lista et Roldan, devenus célèbres comme lui, Reinoso établit une Académie des humanités, ouverte le 10 mai 1793 et fréquentée jusqu'en 1801 par tous les gens cultivés de Séville. C'est là que Reinoso se prépara à l'enseignement En 1797 parut un volume de *Poesias de una Academia de las Letras humanas* (in-8), qui contient les premières poésies de Reinoso, œuvres de jeunesse très estimables. Dans les concours ouverts par l'Académie, Reinoso fut couronné par son *Discurso sobre las causas del atraso de la Elocuencia en España*, l'*Elogio de Pelayo*, l'ode *Al Ser Supremo* et le poème *La Inocencia perdida* (1799), œuvre la plus réussie de Reinoso, très louée par Quintana et dont le sujet est le même que celui du *Paradise Lost* de Milton. Le poème fut imprimé à Madrid par l'auteur en 1804 (in-4). Nommé au concours curé de l'église de *Santa Cruz* (1801), il négligea les travaux littéraires pendant quelque temps et se voua à des œuvres de charité. Le gouvernement de Joseph Bonaparte, reconnaissant les grands mérites de Reinoso, lui fit accepter un canonicat. En 1815, la société économique des Amis du pays, de Séville, nomma Reinoso son professeur d'humanités. En 1820 il se rendit à Cadix, appelé par le Conseil général (*Diputación*) pour se charger de divers travaux économiques et administratifs. En 1827 il fut nommé rédacteur en chef du journal officiel *Gaceta de Gobierno*. En 1830, il quitta ce poste pour la présidence de la commission de statistique, chargée de dresser la statistique générale d'Espagne. En 1833, il entra comme ministre au Supremo tribunal de la Rota (le premier tribunal ecclésiastique d'Espagne) et en 1834 à l'inspection générale des imprimeries et bibliothèques. En 1842, parut à Madrid l'édition espagnole d'un ouvrage de Reinoso publié pour la première fois à Auch (1816), puis à Bordeaux (1818), le *Examen de los delitos de infidelidad á la patria imputados á los españoles sometidos bajo la dominación francesa*, auquel Reinoso doit sa plus grande popularité à l'étranger et qui est sans doute, quoiqu'on pense de sa thèse, un travail qui révèle un profond talent politique. Dans les volumes XXIX et LXVII de la *Biblioteca de autores españoles* de Rivadeneyra se trouvent la plupart des travaux en prose et en vers de Reinoso. Une édition particulière de ses *Œuvres* a été faite récemment par la Société des Bibliophiles andalous. R. A.

Bibl.: D.-F. Gallardo, *Apunte autógrafo sobre Reinoso*, dans le volume XXIX de *Rivadeneyra* où se trouve aussi une notice biographique. — N. Pastor Diaz et F. de Cardenas, *Biographie de Reinoso*, dans la *Galeria de españoles celebres*. — A. Martin. *Biographie*, dans l'édition des Bibliophiles. — Blanco Garcia, *la Litteratura esp. en el siglo XIX*, vol. I.

**REINSBERG-Düringsfeld** (Ida, baronne de), femme de lettres allemande (V. Düringsfeld).

**RÉINTÉGRANDE.** I. Ancien droit (V. Possession, t. XXVII, p. 409).

II. Droit civil (V. Action, t. I, p. 497).

**REIPUS.** Somme de 3 sous et 1 denier, qui, d'après la loi salique (44), devait être payée au cours d'une assemblée judiciaire de la centaine, par celui qui voulait épouser une veuve, à un des parents de celle-ci ou de son mari défunt. La loi salique désignait en première ligne, comme devant recevoir cette somme, le neveu de la veuve, fils de sa sœur ; à son défaut, quelques autres parents par les femmes; à défaut de ceux-ci, certains parents par les mâles du mari défunt ; en dernier lieu, le fisc. Plusieurs explications de cette cérémonie ont été proposées : aucune n'est entièrement satisfaisante. Relevons seulement celle d'après laquelle le *reipus* serait une peine qui frapperait les secondes noces et celle qui y voit un achat symbolique du *mundium*. La difficulté est encore augmentée par l'existence de la prestation parallèle appelée *achasius*. Le *reipus* perdit son importance juridique dès la fin du VIe siècle, et, au IXe, on ne sait même plus ce qu'il signifie (*Capitularia legi Salicæ addenda*, v, 819, ch. VIII [Boretius, I, 293]). H. Simonnet.

Bibl. : Schröder, *Geschichte des ehelichen Güterrechts in Deutschland*, 1863, t. I, pp. 56-63. — Du même, *Lehrbuch der deutschen Geschichte*, 1898, 3e éd. — Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t III, p. 29.

**REIRE-Acapt** (Dr. féod.) (V. Arrière-Acapte).

**REIS.** Monnaie portugaise (V. Monnaie).

**REISET** (Marie-Frédéric), collectionneur et critique d'art français, né à Oissel (Seine-Inférieure) le 12 juin 1815. D'une famille noble de Normandie, il fut nommé, en 1851 conservateur des dessins et de la chalcographie au musée du Louvre, y joignit en 1860 la conservation des peintures, et fut élevé en 1874 aux fonctions de directeur général des musées nationaux. Il prit sa retraite

en 1879. Grand admirateur de l'école italienne, ce qui lui valut, dans son administration, d'assez vives critiques, il se constitua une belle collection de primitifs et de tableaux modernes, acquise ensuite pour 500.000 fr. par le duc d'Aumale et placée au château de Chantilly. On a de lui, entre autres publications : *Description abrégée des dessins des différentes écoles appartenant à M. F. Reiset* (Paris, 1850) ; *Un bronze de Michel-Ange* (Paris, 1853) ; *Collection des dessins originaux des grands maîtres* (Paris, 1857) ; *Notice des dessins, cartons, pastels, émaux au musée du Louvre* (Paris, 1866, 2 vol.) ; *Notice des tableaux du musée Napoléon III* (Paris, 1863) ; *Notice des tableaux légués par M. Louis La Caze* (Paris, 1870) ; *Notes sur le service des musées nationaux* (Paris, 1875) ; *Une visite à la galerie nationale de Londres* (2e éd., Paris, 1887).

**REISET** (Jules), chimiste et agronome français, né à Bapeaume (Seine-Inférieure) le 6 oct. 1818, mort à Paris le 4 févr. 1896, frère du précédent. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude de la chimie et de la physique, travailla à Paris avec Millon, Regnault, Pelouze, puis s'occupa plus spécialement de physiologie animale et d'agronomie, et réalisa, dans son domaine d'Ecorchebœuf, près d'Arques-la-Bataille, dont il prit personnellement l'exploitation en 1850, toute une longue série d'expériences pratiques, du plus haut intérêt, sur de multiples questions de chimie agricole, de culture et d'élevage. Citons notamment ses recherches sur la composition du lait, sur la valeur des grains alimentaires, sur la formation des fumiers, sur le colza, sur la distillation de la betterave. En 1857, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences de Paris, et en 1884, il y remplaça le baron Thénard comme membre titulaire de la section d'économie rurale. Il avait été député de la Seine-Inférieure de 1859 à 1863. Outre un nombre considérable de mémoires, d'articles et de notes parus dans les *Annales de physique et de chimie*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et dans plusieurs autres recueils, il a publié : *Recherches chimiques sur la respiration des animaux*, avec V. Regnault (Paris, 1849) ; *Recherches pratiques et expérimentales sur l'agronomie* (Paris, 1863). Il a dirigé de 1845 à 1848, avec Millon, l'*Annuaire de chimie*. L. S.

**REISET** (Gustave-Armand-Henri, comte de), diplomate et écrivain français, né à Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure) le 15 juil. 1821, frère des précédents. D'abord attaché à la légation de Francfort (1847), puis secrétaire de celle de Turin (1848) et premier secrétaire d'ambassade en Russie (1853), il fut chargé, en cette dernière qualité, de faire la déclaration de guerre, puis fut ministre plénipotentiaire à Darmstadt, à Hanovre, à Brunswick, à Turin. Très lié avec Victor-Emmanuel et Cavour, il fut l'un des promoteurs et le principal négociateur du tunnel du mont Cenis. Il vit depuis 1870 retiré de la diplomatie. On lui doit de nombreux travaux d'érudition : *Lettres de Marie-Antoinette à la landgrave de Hesse-Darmstadt* (Paris, 1865) ; *le Château de Crécy et Mme de Pompadour* (Chartres, 1876) ; *Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France* ((Paris, 1876) ; *Modes et usages au temps de la reine Marie-Antoinette* (Paris, 1885, 2 vol.), ouvrage couronné par l'Académie française, etc.

**REISET** (Marie-Félicité-Clémence de) (V. Grandval [Vicomtesse de]).

**REISKE** (Johann-Jakob), célèbre philologue allemand, né à Zœrbig le 25 déc. 1716, mort à Leipzig le 14 août 1774. Elevé à l'orphelinat de Leipzig, il y commença ses études d'arabe et de grec poursuivies ensuite à Leyde (1738-46), où il prit aussi le doctorat en médecine, revint à Leipzig professer l'arabe (1748) et diriger l'école Nikolai (1748). Il a été l'un des fondateurs de la philologie arabe, ouvrant des voies nouvelles aux études historiques, épigraphiques et numismatiques. Ses principaux ouvrages sont l'édition d'Aboulféda (*Abulfedæ annales Muslemici*, lat., Leipzig, 1754 ; arabe et lat. par Adler, Copenhague, 1799-94, 5 vol.), celles d'Abi Mohammed El Kasim, *vulgo* Hariri (arabe et lat., Leipzig, 1737), des Moallakah de Tharapha avec scolies de Naha (arabe et lat., Leyde, 1742), d'Abi'l Walid Ibn Zeidun (arabe et lat., Leipzig, 1755). Citons aussi *Proben der arabischen Dichtkunst aus dem Motanabbi* (arabe et all., Leipzig, 1765).

Dans la seconde partie de sa vie, Reiske se consacra surtout aux études grecques ; l'étendue de son érudition et l'audace de ses conjectures lui ont fait une place à part dans ce domaine. Il édita l'ouvrage de Constantin Porphyrogénète *De Ceremoniis aulæ byzantinæ* (Leipzig, 1751-54, 2 vol.), Théocrite (1765-66, 2 vol.), les orateurs grecs (1770-75 ; 12 vol.), Plutarque (1774-82, 12 vol.), Denys d'Halicarnasse (1774-77, 6 vol.), Maxime de Tyr (1774-75, 2 vol.), les discours de Dion Chrysostome (1784-98, 2 vol.) et de Libanus (1791-98, 4 vol.), traduisit Démosthène, Eschine, les discours de Thucydide, publia *Animadversiones ad græcos auctores* (Leipzig, 1757-66). Il a laissé une autobiographie, éditée par sa femme (Leipzig, 1783).

Sa femme *Ernestine-Christine* Muller, née à Kemberg le 2 avr. 1735, morte à Kemberg le 27 juil. 1798, l'aida dans ses travaux et publia de son cru *Hellas* (Mitau, 1778) et *Zur Moral* (Leipzig, 1782). Elle fut l'amie de Lessing.

Bibl. : Morus, *De vita Reiskii ;* Leipzig, 1777 ; reprod. dans Friedemann, *Vitæ hominum eruditissimorum ;* Brunswick, 1825. — Frotscher, *Eloquentium virorum narrationes :* Leipzig, 1816, t. I.

**REISS** (Wilhelm), géologue et voyageur allemand, né à Mannheim le 13 juin 1838. Il étudia tout jeune la géologie, excursionna de 1855 à 1860 en Sicile, à Madère, aux Açores, aux Canaries, en Portugal, et se fit recevoir en 1864 privat-dozent à Heidelberg. Mais il reprit presque aussitôt ses voyages et, de 1868 à 1877, parcourut, en compagnie de Stübel, l'Amérique du Sud, notamment la Colombie, l'Equateur, le Pérou et la Bolivie. Il s'est occupé depuis de mettre en ordre et de publier les nombreux documents qu'il a rapportés sur la géologie, la géographie physique et la situation économique de ces différents pays, et il a été de 1885 à 1887 président de la Société de géographie de Berlin, en 1888 président de la Société d'anthropologie. Depuis 1892, il vit retiré à Kœnitz (Thuringe), avec le titre de conseiller intime de gouvernement. Ses écrits comprennent, outre des monographies sur la constitution géologique des Açores, de l'île Santorin, de Ténériffe, etc., et de nombreux ouvrages en espagnol parus à Quito : *Das Totenfeld von Ancon in Peru*, en collaboration avec Stübel (Berlin, 1880-87, 3 vol.) ; *Kultur und Industrie südamerikanischer Völker* (Berlin, 1889-90) ; *Reisen in Südamerika*, en collaboration avec Stübel (Berlin, 1890 et suiv.). L. S.

**REISSIGER** (Karl-Gottlieb), compositeur allemand, né à Belzig, près de Wittemberg, le 31 janv. 1798, mort à Dresde le 7 nov. 1869. Après avoir commencé ses études musicales à l'école Saint-Thomas à Leipzig, il alla les compléter à Vienne d'abord, où il resta dix ans, puis à Munich. Pendant son séjour à Vienne, il avait déjà donné, outre un petit opéra, quelques compositions instrumentales qui avaient eu du succès. Il en fut de même en Bavière. Pianiste de talent, il se fit entendre successivement à Berlin, à Dresde, puis à Paris en 1825. Vers cette même époque, il revint à Dresde pour s'y fixer. C'est dans cette ville qu'il a composé et fait exécuter la plus grande partie de ses œuvres. Celles-ci sont fort nombreuses ; outre plusieurs opéras, il a écrit beaucoup de musique religieuse, des symphonies et des ouvertures pour orchestre, de la musique de chambre pour le piano et divers instruments, ainsi qu'un grand nombre de *lieder*. Parmi ses œuvres de piano, une valse publiée en France sous le titre de *Dernière Pensée de Weber*, longtemps attribuée au grand compositeur, a obtenu un grand succès. Elle est

encore fort connue aujourd'hui et jouée par tous les pianistes, sans que la plupart sachent quel en est le véritable auteur.

**RÉITÉRATION** (Géod.). Les mesures d'angles faites au moyen de cercles gradués sont affectées de diverses erreurs (V. Angle, t. II, p. 1110). On y remédie en partie, aux erreurs de division surtout, par l'une des deux méthodes de la réitération ou de la répétition. La méthode de la *réitération* suppose l'emploi d'un *cercle réitérateur*, c.-à-d. d'un cercle mobile autour de son axe et pouvant être solidement fixé à l'aide de vis de pression dans toutes les positions qu'on lui fait prendre (V. Cercle, t. X, p. 11). Elle a été pratiquée pour la première fois par Bessel dans la triangulation de la Prusse orientale, et elle est aujourd'hui préférée. Elle consiste à mesurer l'angle cherché un certain nombre de fois en prenant chaque fois pour origine une division différente du limbe et à adopter la moyenne des résultats obtenus. Soit un cercle pourvu de quatre microscopes ou verniers : ils sont séparés par un intervalle de 90°. Dans la pratique, on partage mentalement cet intervalle en autant de parties égales qu'on veut réitérer de fois l'opération : cinq par exemple. On a alors pour origines des mesures les divisions 0°, 18°, 36°, 54°, 72° pour le premier microscope, 90°, 108°, 126°, 144°, 162° pour le second, et ainsi de suite. On pointe d'abord le premier objet en prenant pour origine la division 0, on fixe le cercle dans cette position, on amène la lunette dans la direction du second objet, on lit les nombres donnés par les quatre microscopes et on a quatre premiers résultats. On recommence, en prenant pour point de départ 18°, puis 36°... On a ainsi finalement cinq fois quatre ou vingt lectures, tout comme si l'instrument était muni de vingt microscopes, et on prend la moyenne. Si de plus on allie la méthode de réitération à celle des observations *conjuguées*, c.-à-d. si on marche alternativement sur le limbe, tantôt dans un sens, tantôt dans le sens opposé, on parvient à éliminer assez rapidement les erreurs de division, accidentelles ou constantes ; mais l'erreur de lecture subsiste.

La méthode de la *répétition* a été imaginée par Tobie Mayer et mise en faveur en France par Borda. Elle exige un *cercle répétiteur*, c.-à-d. un cercle disposé de telle sorte qu'on puisse à volonté le fixer dans l'espace et mouvoir sa lunette, ou le fixer à celle-ci et le faire entraîner par elle (V. Cercle, t. X, p. 10). Elle consiste à recommencer la mesure de l'angle en l'ajoutant sur le limbe, chaque fois et sans discontinuité, à la mesure précédente, et à diviser le nombre de degrés que donne la lecture correspondant au dernier point par le nombre des opérations. Pratiquement, on pointe d'abord le premier objet, après avoir immobilisé le cercle ; on fait ensuite la lecture des verniers ; puis on fait mouvoir la lunette pour l'amener dans la direction du second objet, on la fixe au cercle, on ramène l'ensemble en arrière, on repointe le premier objet, on refixe le cercle, on amène pour la seconde fois la lunette dans la direction du second objet, et ainsi de suite en triplant, quadruplant, quintuplant... l'angle, et en faisant, après la dernière opération et à ce moment seulement, la lecture des verniers. L'angle trouvé, qui pourra être supérieur à la circonférence, car il n'y a pas de limite au nombre des opérations, sera le triple, le quadruple, le quintuple... de l'angle cherché. L'erreur de lecture se trouvera ainsi très réduite et théoriquement la précision de la méthode est presque illimitée. Elle est, en outre, beaucoup moins pénible que la méthode de la réitération. Par contre, ses avantages se trouvent, en réalité, très réduits, car l'instrument a rarement ses divers organes concentriques ; il y a, de plus, toujours du jeu dans les vis de rappel et dans les axes, ce qui produit de la discontinuité dans les arcs mesurés. Enfin, on peut, dans la réitération, si, par un défaut de pointé, l'une des observations est manifestement erronée, l'écarter, tandis qu'avec la répétition elles se confondent toutes, à moins, ce qui lui enlèverait tous ses avantages, de lire les angles successifs. Pour toutes ces raisons, et principalement dans les travaux très exacts, la méthode de la répétition est aujourd'hui abandonnée. Elle se prête, d'ailleurs, moins bien que l'autre à l'usage si commode des *tours d'horizon* (V. Angle, t. II, p. 1111). L. S.

**REITHOUSE.** Com du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet ; 114 hab.

**REÎTRE.** Le mot allemand *Reiter* signifiant cavalier, la forme française ancienne *reistre* fut d'abord employée dans le même sens général pour désigner les hommes de guerre à cheval venant d'Allemagne, et comme tel le mot apparaît déjà au xv^e siècle; mais, d'une façon plus rigoureuse et plus précise, on entendit par reîtres les pistoliers allemands à partir de la seconde moitié du xvi^e siècle. C'est à la bataille de Renty (1554) qu'ils apparaissent dans nos guerres. On eut alors à en combattre un corps de 4.000, commandés par le colonel Schwartzenberg. Les huguenots, lors des premiers troubles, firent venir des reîtres d'Allemagne, qui prirent notamment part à la bataille de Dreux (1562). Dès lors, on trouve ces cavaliers mêlés à toutes les actions des guerres de religion ; on s'en servit encore pendant la guerre de Trente Ans. La caractéristique des reîtres était de combattre en escadrons épais, au contraire de la règle de la gendarmerie, qui chargeait en haie. Ces cavaliers étaient essentiellement armés de pistolets, ils portaient aussi l'épée et la dague, mais jamais la lance. Armés de toutes pièces, coiffés d'une bourguignote à masque, ayant cuirasse complète avec brassards et longs cuissots à lame d'écrevisses allant jusqu'aux genoux pour y rejoindre la botte, ils furent nommés dès le début *harnais noirs*, parce que leurs armes étaient d'acier noirci, souvent avec des bandes blanches polies. Ils avaient des gantelets à gardes extrêmement longues, remplaçant les canons d'avant-bras, et dont les doigts séparés permettaient le maniement facile du pistolet. Il semblerait que les premiers reîtres n'aient porté qu'un seul pistolet à batterie de silex; plus tard, ils en possédèrent jusqu'à trois, qu'ils portaient accrochés à l'arçon de la selle ou dans des fontes. Les reîtres étaient commandés par des colonels ; au-dessous de ceux-ci venaient les *ritmestres* ou chefs d'escadrons. La force et la composition des effectifs ont varié suivant les époques. D'une manière générale, les cavaliers des premiers rangs ou hautes payes étaient les mieux montés, les mieux armés et les mieux payés. Une seconde catégorie représentait les petites payes ou cavaliers de second rang destinés à boucher les vides faits dans la première ligne. Enfin, à la queue de l'escadron, venaient les valets, qui manquaient souvent d'armures complètes et constituaient la catégorie la plus inférieure. A en croire Tavannes, les reîtres de Poméranie et de Franconie étaient, au xvi^e siècle, les meilleurs. Après la bataille de Dreux, ces cavaliers allemands acquirent une telle réputation qu'on ne se contenta pas de copier leur armement et leurs manœuvres, en créant des corps de pistoliers, mais encore ce devint une mode pour la jeune noblesse française d'aller en Allemagne prendre du service parmi ces bandes à cheval, pour revenir ensuite en France faire office d'instructeurs. Mais les corps de reîtres étaient loués tout équipés aux petits souverains allemands, marchands d'hommes, qui en faisaient l'entreprise. On envoyait de France des émissaires qui se chargeaient de les emmener, de leur montrer la route, c.-à-d. le chemin de la Loire. Dandelot fut un des premiers huguenots français à former ces convois de reîtres, que l'on reconduisait, une fois la guerre terminée, au grand dommage des pays qu'ils traversaient. Et comme c'était l'habitude des cavaliers noirs de brûler toujours leur logement, en pays amis ou ennemis, on peut dire qu'ils ont laissé du Rhin à la Normandie, surtout au S. de la Loire, un souvenir de dégâts que les invasions étrangères n'ont jamais égalés. Il convient toutefois de dire qu'aux troisièmes troubles (1568-69), les catholiques prirent aussi à leur solde ces auxiliaires germaniques, qui

saccagèrent la France jusque sous Henri IV. Parmi les derniers venus, on peut citer ceux de Bassompierre, qui furent battus en Normandie par la faute de Mayenne. C'est dans les Mémoires de M. de La Huguerie qu'il faut lire les récits de ces marches de reîtres de l'Allemagne dans le royaume, de leurs excès, de leurs exigences et de leur mauvaise foi. Ils n'ont cependant pas été, en cela, au-dessous des autres corps, étrangers ou nationaux, qui firent la guerre à ces époques désastreuses. Et même, les reîtres valaient certainement mieux que les Suisses dans l'observation du devoir professionnel et de la discipline. On a pu seulement leur reprocher de travailler avec une certaine mollesse et de ne pas faire de concessions sur la solde. Un de leurs colonels, le landgrave de Hesse, disait qu'on devait aller à la charge une fois pour la solde, deux fois pour la patrie et trois fois pour la religion. Il se vantait à la bataille de Dreux d'avoir chargé quatre fois, soit une de plus que le compte en l'honneur des huguenots français. A la bataille de Montcontour, les reîtres des Rhingraves en agirent de même pour l'honneur de M. l'amiral.

Au point de vue tactique, les reîtres étaient des manœuvriers remarquables ; mais la complexité même de leurs manœuvres les rendait de petit effet, car ils ne chargeaient jamais à fond, mais se contentaient de faire des salves avec leurs pistolets sur les fronts d'infanterie ou de cavalerie opposés, une fois arrivés à bonne portée. Certains écrivains militaires ont avancé, sans aucune preuve, du reste, que seuls les premiers rangs tiraient utilement, et que les cavaliers de la queue se contentaient de décharger leurs armes en l'air. Cela n'était assurément pas la règle, car la nature même des manœuvres s'y opposait. En effet, quand un escadron de reîtres chargeait sur quinze ou seize rangs de profondeur, et toujours à l'allure du trot (et c'est là la caractéristique fondamentale de cette cavalerie), le premier rang arrivé à portée faisait un à gauche en pivotant sur le serre-file qui était, en règle, un officier, et allait se reformer en arrière de la troupe, pour y recharger ses armes. Le second rang, se trouvant à découvert, faisait de même sa décharge, se repliait dans le même ordre, et ainsi des autres. On conçoit la difficulté d'une pareille manœuvre, et combien les cavaliers devaient être maîtres de leurs bêtes et de leurs armes pour ne pas entrer en désordre. Aussi avait-on soin, quand les reîtres faisaient ainsi le *limaçon* ou la *caracole*, de couvrir à distance leur flanc gauche afin qu'ils ne pussent être attaqués de ce côté et rompus. Car leur flanc droit se trouvait naturellement couvert, parce que dans la règle tout corps de reîtres devait être mis en ordre sur la pointe gauche de l'armée. Si l'on n'observait pas ce principe, on s'exposait aux pires inconvénients, parce que en faisant le limaçon sur la gauche, les reîtres devaient fatalement tomber sur le corps fautivement placé à gauche droite, et en eussent rompu l'ordonnance. On devait éviter de même de trop engager ces corps de cavaliers noirs dans l'ensemble des formations en bataille, parce que s'ils ne trouvaient pas d'avenue assez large pour manœuvrer entre ces corps, ils risquaient fatalement de les bousculer, malheur qui arriva à plusieurs hommes de guerre inexpérimentés, notamment au duc de Mayenne contre Henri IV. Les gens de guerre les plus avisés du XVI^e siècle, parmi lesquels il faut citer en première ligne Tavannes et Montluc, tout en blâmant les côtés faibles de ces manœuvres, sont unanimes cependant à reconnaître la supériorité de la charge en masse profonde sur la charge en haie de la gendarmerie. Mais, comme on n'était pas sûrs des reîtres qui, malgré leurs forts et puissants roussins et la bonté de leurs armes à l'épreuve, n'aimaient rien moins que d'en venir au contact, on recommandait toujours, pour les grandes charges à opérer par autorité de masses, de faire précéder les reîtres par des gendarmes chargés de bousculer ou tout au moins d'ébranler les masses ennemies, afin que, suivant l'avantage, les Allemands continuassent la charge en passant en ordre serré à travers ces corps déjà rompus à moitié : « Ce n'est pas bien fait, dit Tavannes, de faire aller les reîtres et personnes de peu de valeur les premiers à la charge ; leur déroute touche au cœur de tous ceux de leur parti ; au contraire, si les prémices du combat sont heureuses, elles animent le reste à bien faire ».

Maurice MAINDRON.

**RÉJANE**, actrice française (V. RÉJU).

**RÉJAUMONT.** Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance ; 385 hab.

**RÉJAUMONT.** Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan ; 285 hab.

**REJET. I. Arboriculture** (V. RECEPAGE).

**II. Géologie.** — REJET COMPENSATEUR (V. FAILLE).

**REJET, REJETOIR** (Chasse). Sorte de collet à ressort employé principalement pour la chasse aux bécasses. On en distingue deux sortes : le *rejet corde à pied*, qui se compose essentiellement d'une marchette placée à environ 5 centim. de terre, d'un ressort constitué par une branche flexible d'environ 1 m. et d'un collet dont le nœud coulant saisit les pattes de l'oiseau, lorsque celui-ci, en se posant sur la marchette, la fait abaisser, ce qui détend le ressort ; le *rejet portatif en fil de fer*, dans lequel le ressort est un fil de fer à deux branches qui tendent à s'écarter l'une de l'autre et dont l'une est liée à un piquet fixé en terre. Le rejet est susceptible, en faisant varier la position du ressort, d'être placé indifféremment à terre, contre une branche d'arbre, etc., ce qui permet de l'employer contre toutes sortes d'oiseaux.

**REJET-DE-BEAULIEU** (Le). Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau ; 670 hab.

**RÉJU** (Gabrielle, dite *Réjane*), actrice française, née à Paris en 1857. Fille d'un comédien qui devint contrôleur en chef de l'Ambigu, elle était nièce de M^me N. Arnault, pensionnaire de la Comédie-Française. Elle entra au Conservatoire dans la classe de Régnier et obtint un second prix de comédie en 1874. Elle débuta au Vaudeville, en 1875, dans la *Revue des Deux Mondes* et joua à ce théâtre quelques rôles légers, spécialement les Déjazet ; sa manière spirituelle de souligner les sous-entendus la fit dès lors remarquer ; jusqu'en 1881, elle interpréta de nombreux rôles à ce théâtre ; après un passage aux Variétés, elle entra en 1882 à l'Ambigu, s'essayant au drame, dans la *Glu*, de Richepin ; l'année suivante, elle donna une nouvelle preuve de la souplesse de son talent en jouant au Palais-Royal, avec un grand succès, *Ma Camarade*, de Meilhac. Depuis lors, c'est une des actrices favorites du public, pour qui elle incarne la Parisienne. Réjane, sans accepter de long engagement, a joué dans de nombreux théâtres de Paris, de la province et de l'étranger. Ses grands succès de *Décoré* (1888) ; *Germinie Lacerteux* (1889) ; *Lisistrata* (1892) ; *Zara, la Douloureuse*, etc., l'ont mise tout à fait hors pair. En 1892, elle a épousé son directeur, M. Porel, qu'elle a suivi au Vaudeville.

Ph. B.

**REJOINTOIEMENT** (Archit.). Réfection à l'aide de la truelle et avec du plâtre, du mortier ou du ciment, des joints d'une vieille maçonnerie, lorsque ces joints ont été mal exécutés à l'origine, se sont dégradés par l'action du temps et des intempéries, ou se sont ouverts par suite d'un tassement (V. JOINTOIEMENT).

Ch. L.

**REKA** (V. RECCA).

**REKBA** ou **RAKHBA.** Tribu vivant dans la partie septentrionale de la Tunisie, au S. et à l'E. du pays des Kroumirs, à proximité du territoire algérien. Le pays est traversé par l'oued Mellègue.

**RELACHE.** I. MARINE (V. NAVIGATION et PORT).

II. THÉÂTRE (V. THÉÂTRE).

**RELAIS.** I. ANCIENNE POSTE (V. POSTE).

II. CHASSE (V. MEUTE).

III. FORTIFICATION (V. BERME).

IV. AGRICULTURE (V. PÂTURAGE).

V. DROIT CIVIL ET ADMINISTRATIF (V. ALLUVION et RIVAGE).

**RELAND** (Adrien), orientaliste hollandais, né à Ryp, dans la Hollande septentrionale, en 1676, mort à Utrecht en 1718. Il professa à Harderwyck, puis à Utrecht, les langues orientales et les antiquités ecclésiastiques. Parmi ses œuvres, très remarquables pour l'époque, il faut citer : *De religione mohammedica, libri duo* (1705; 2e éd., 1717, traduit en français par David Durand) ; *Dissertationum miscellanearum partes tres* (1706-8, 3 vol.) ; *Antiquitates sacræ veterum Hebræorum* (1708) et surtout sa célèbre *Palestina ex monumentis veteribus illustrata* (1714), qui a été pendant un siècle et demi le manuel obligé des palestinologues. R. Dd.

**RELANGES.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney; 510 hab.

**RELANS.** Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans; 291 hab.

**RELAPS** (Hist. relig.). Les infidèles et surtout les hérétiques, qui, après s'être convertis et amendés, retombaient dans leur erreur, étaient en général condamnés d'office à mort par les tribunaux ecclésiastiques et brûlés. Ce fut le cas de Jeanne d'Arc.

**RELATIF.** I. Grammaire (V. Pronom, Proposition).

II. Mécanique. Considérons une voiture en mouvement et fixons à la circonférence d'une des roues un pinceau. Si la voiture se meut près d'un mur, le pinceau laissera sur le mur une certaine trace T. Cette courbe T est le chemin réel parcouru par le pinceau, c'est sa *trajectoire absolue*. Pour un observateur situé dans la voiture et qui regarde tourner la roue, sans s'inquiéter du mouvement de la voiture, le mouvement *apparent* ou *relatif* du pinceau est un mouvement circulaire ayant pour axe l'axe de la roue. Enfin, le pinceau à une époque $t$ déterminée passe par un point de la roue que l'on peut considérer comme invariablement lié à la voiture, et si, par exemple, la route suivie par la voiture est droite, le mouvement de ce point se fera en ligne droite ; ce mouvement est le mouvement d'*entraînement* à l'époque $t$.

Précisons : Considérons un système d'axes fixes dans l'espace $ox$, $oy$, $oz$ rectangulaires. Soit $\omega\xi$, $\omega\eta$, $\omega\zeta$ un second système d'axes rectangulaires mais mobile, soient $x$, $y$, $z$ les coordonnées d'un point mobile M par rapport aux axes fixes, soient $\xi$, $\eta$, $\zeta$ ses coordonnées prises par rapport aux axes mobiles, $t$ le temps. — Le point M a un certain mouvement propre défini par des équations telles que :

$$x = \varphi(t),\ y = \chi(t),\ z = \psi(t).$$

Ce mouvement est son mouvement *absolu ;* il a une vitesse, une accélération, une trajectoire, qui sont sa vitesse, son accélération, sa trajectoire absolue. — Le mouvement *apparent* ou *relatif* du point M par rapport aux axes mobiles est le mouvement d'un point fictif N qui, par rapport à des axes fixes, aurait constamment les mêmes coordonnées $\xi$, $\eta$, $\zeta$ que le point M par rapport aux axes mobiles; ce point fictif N a une trajectoire, une vitesse, etc., qui sont la trajectoire, la vitesse, etc., relative du point M par définition. On appelle *position* de la trajectoire relative à l'époque $t$ la position qu'occuperait la trajectoire du point fictif N. Si à cette époque on transportait les axes fixes sur les axes mobiles, les droites qui représentent la vitesse, l'accélération relatives prennent alors des positions que l'on appelle position de la vitesse, de l'accélération relatives. — Enfin, on appelle mouvement d'*entraînement* du point M à l'époque $t$ le mouvement du point réel invariablement lié aux axes mobiles par lequel passe le point M à l'époque $t$ ; ce mouvement a une vitesse et une accélération qui lui sont propres et qui sont la vitesse et l'accélération d'entraînement du point M.

Le mouvement relatif est souvent celui qu'il est le plus utile de connaître. Si l'on désigne par $\alpha$, $\beta$, $\gamma$ les coordonnées du point $\omega$ par rapport à $ox$, $oy$, $oz$ et par $a$, $b$, $c$, $a'$, $b'$, $c'$ $a''$, $b''$, $c''$ les 9 cosinus qui entrent dans les formules de la transformation des coordonnées, on a :

$$x = \alpha + a\xi + a'\eta + a''\zeta. \ldots$$

et en différentiant par rapport au temps :

$$\frac{dx}{dt} = \frac{d\alpha}{dt} + a\frac{d\xi}{dt} + a'\frac{d\eta}{dt} + a''\frac{d\zeta}{dt} + \xi\frac{da}{dt} + \eta\frac{da'}{dt} + \zeta\frac{da''}{dt}.$$

L'interprétation de ces formules montre que la vitesse absolue $\left(\frac{da}{dt}, \ldots\right)$ est la résultante de la vitesse d'entraînement $\left(\frac{d\alpha}{dt} + \xi\frac{da}{dt} + \eta\frac{da}{dt} + \zeta\frac{da''}{dt}, \ldots\right)$, vitesse d'un point $\xi$, $\eta$, $\zeta$ lié aux axes mobiles, et de la vitesse relative $\left(a\frac{d\xi}{dt} + a'\frac{d\eta}{dt} + a''\frac{d\zeta}{dt}, \ldots\right)$ d'un point qui, par rapport aux axes fixes, aurait les mêmes coordonnées que le point M par rapport aux axes mobiles. En différentiant encore, on a :

$$\frac{d^2x}{dt^2} = \frac{d^2\alpha}{dt^2} + \xi\frac{d^2a}{dt^2} + \eta\frac{d^2a'}{dt^2} + \zeta\frac{d^2a''}{dt^2}$$
$$+ a\frac{d^2\xi}{dt^2} + a'\frac{d^2\eta}{dt^2} + a''\frac{d^2\zeta}{dt^2}$$
$$+ 2\left(\frac{da}{dt}\frac{d\xi}{dt} + \frac{da'}{dt}\frac{d\eta}{dt} + \frac{da''}{dt}\frac{d\zeta}{dt}\right), \ldots$$

En interprétant ces équations comme les précédentes, on voit que l'accélération absolue est la résultante de l'accélération d'entraînement, de l'accélération relative et d'une troisième droite $2\left(\frac{da}{dt}\frac{d\xi}{dt} + \frac{da'}{dt}\frac{d\eta}{dt} + \frac{da''}{dt}\frac{d\zeta}{dt}\right), \ldots$ que l'on appelle *accélération centrifuge composée.* Si l'on calcule les projections de cette droite sur les axes $\omega\xi$, $\omega\eta$, $\omega\zeta$, on trouve :

$$2\left(q\frac{d\zeta}{dt} - r\frac{d\eta}{dt}\right), \ldots$$

$p$, $q$, $r$ désignant les projections de la rotation instantanée sur les axes $\omega\xi$, $\omega\eta$, $\omega\zeta$, et sa grandeur elle-même est $2\theta V \sin(\theta, V)$, $\theta$ désignant la rotation instantanée, V la vitesse relative et $(\theta, V)$ l'angle de l'axe instantané avec la vitesse relative. D'ailleurs, l'accélération centrifuge composée est perpendiculaire à l'axe instantané et à la vitesse relative.

Tout mouvement relatif peut être étudié par l'analyse comme si c'était un mouvement absolu, à la condition d'adjoindre aux forces réellement agissantes : 1° les forces d'inertie du mouvement d'entraînement ; 2° des forces appelées forces centrifuges composées égales et de sens contraires aux accélérations centrifuges composées multipliées par les masses.

*Exemple :* Si l'on veut obtenir le mouvement d'un point tombant d'une grande hauteur en tenant compte du mouvement de la terre, le mouvement relatif que l'on observera s'obtiendra en ajoutant au poids du point matériel : 1° la force centrifuge du mouvement d'entraînement qui est ici la force centrifuge $\theta^2 r$, $\theta$ désignant la vitesse de rotation de la terre et $r$ la distance du mobile au centre de la terre ; 2° la force centrifuge composée dont nous avons donné l'expression. H. Laurent.

Bibl. : Mécanique. — Les traités de mécanique rationnelle. — Les *Exercices* du P. Jullien.

**RELATION.** **I. Philosophie** (V. Rapport).

**II. Mathématiques.** — Principe des relations contingentes (V. Contingentes).

**RELATIVISME** (V. Relativité).

**RELATIVITÉ.** Les philosophes opposent le *relatif* à l'*absolu*. Par l'expression d'absolu, ils désignent ce qui se suffit à soi-même et pour exister et pour être conçu, au lieu qu'ils appellent relatif ce qui ne saurait être conçu que par rapport à quelque autre chose, ce qui donc ne se suffit ni pour exister ni pour être intelligible ; tel est, par exemple, chez Spinoza, le *mode*, lequel n'a de sens qu'en tant qu'il détermine un *attribut;* tel est encore

l'*attribut*, lequel n'a de réalité que dans la mesure où il détermine la *substance*, cette dernière demeurant, en fin de compte, l'absolu unique et total.

La relativité, dans le langage ordinaire des métaphysiciens, désignerait donc cette condition générale de tous les objets, sauf un, qui tombent sous les prises de notre pensée, de se rapporter les uns aux autres, d'entrer dans des liaisons qui les unissent ou dans des oppositions qui les font contraster. Encore, pour cette unique exception que l'absolu présente, a-t-on pu soutenir qu'elle était plus apparente que réelle, attendu qu'on ne le pense qu'en le mettant en antithèse avec son contraire, c.-à-d. avec le relatif. Nommez le Dieu, si bon vous semble, vous n'arriverez pas à le concevoir en lui-même et abstraction faite de toutes les existences imparfaites, finies, relatives, qui ont dans le *fiat* divin le principe de leur existence. La notion de relativité ainsi comprise a même constitué l'une des objections les plus graves, la plus fondamentale à coup sûr qui ait été dirigée contre la preuve ontologique de l'existence de Dieu, preuve à laquelle on sait que Kant ramenait tous les arguments possibles de la théologie rationnelle. Cette preuve prend, comme donnée, le concept d'être parfait, et de cela seul que ce concept n'est pas contradictoire ou, en d'autres termes, est possible, conclut que l'objet en est réel. Or, on a opposé parfois à cette démonstration que le passage qu'elle présume de la possibilité à l'être est ici précisément illégitime, parce que toute existence étant conditionnée, l'Être parfait, par cela seul qu'on l'admettrait comme réel, tomberait sous des conditions, c.-à-d. cesserait d'être absolu, d'être parfait.

Mais la notion de relativité a été également entendue dans un sens différent, et cette seconde acception est celle qui, grâce aux progrès de la philosophie critique, a pris la plus grande importance. Elle ne désigne plus alors la loi en vertu de laquelle tout objet est conditionné par rapport à d'autres objets, mais bien cette autre loi en vertu de laquelle tous les objets, quels qu'ils soient, sont conditionnés par l'intelligence même qui se les représente. « Penser, c'est conditionner », a dit William Hamilton, ce qui revient à affirmer que toute chose, par le seul fait qu'on la nomme, tombe sous l'action de la pensée, et par le seul fait qu'on la pense, se conforme aux exigences de cette pensée elle-même.

Jusqu'à quel point peut s'étendre cette action réfringente de la pensée sur ses objets? Ici commencent les divergences et les doutes, qui peuvent entraîner le critique aux conclusions extrêmes, soit de l'idéalisme absolu, soit du scepticisme radical. Cet objet, dira-t-on, que la la pensée pense, c.-à-d. soumet aux relations qui lui sont essentielles, à ses catégories nécessaires, offre-t-il encore à l'esprit qui le contemple quelque chose qui ne soit pas, comme disent les Anglais, *manufacturé* par l'intelligence? La réalité qui, au dehors, lui correspond, est-elle quelque chose de plus, sinon une simple occasion, une mise en jeu de notre mécanisme mental? L'objet réel a donné peut-être uniquement la chiquenaude; les formes et déterminations n'ont été l'œuvre que de l'esprit.

On est allé plus loin encore dans la voie de ce que l'on a appelé, *la relativité de la connaissance*. Ces relations elles-mêmes que la pensée impose nécessairement à tout ce qu'elle se représente, on s'est demandé si elles ne constituaient pas de simples manières d'être, des dispositions anatomiques, si l'on peut dire, de notre pensée, dispositions exclusivement subjectives, dénuées de significations, si on veut les transférer à l'univers objectif. L'illusion qui nous porte à croire obstinément le contraire ne serait due qu'à une nécessité de notre nature, qui nous oblige à des croyances trompeuses et préservatrices, qui nous fait, pour notre plus grande utilité, réaliser hors de nous un monde que nous portons en nous-mêmes et dont nous avons été les véritables créateurs. Ce serait là une doctrine de *relativisme* extrême. On devine quel parti le *scepticisme* (V. ce mot) ne saurait manquer d'en tirer, s'il est vrai comme l'ont voulu Reid et Hamilton, que la distinction du moi et du non-moi, celle de la réalité et de l'apparence, sont les premières démarches de l'intelligence en quête de la vérité. Il semble bien qu'une prétention de ce genre ait été, comme l'a très bien vu l'historien Grote, hasardée par le grand sophiste Protagoras quand il disait : « L'homme est la mesure des choses, de ce qu'elles sont, dans la limite où elles sont, de ce qu'elles ne sont pas, dans la limite où elles ne sont pas ». Et les maîtres de l'Ecole pyrrhonienne ne se sont pas fait faute de dériver d'une interrogation de ce genre l'une de leurs plus redoutables *époques* (V. Pyrrhonisme, Énésidème).

Pour rompre le réseau du relativisme sceptique, la pensée toutefois possède une ressource héroïque : affirmer qu'elle ne fait qu'un avec l'être et que ce dernier mot, si on fait abstraction de l'intelligence et de ses formes éternelles, se vide de signification. Ce parti est celui que suit l'idéalisme absolu. G. Lyon.

**RELECQ-Kerhuon** (Le). Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Landerneau; 3.523 hab.

**RELÉGATION.** La relégation consiste dans l'internement perpétuel, avec, en principe, obligation au travail, sur le territoire des colonies ou possessions françaises. Cette mesure, due à la loi du 27 mai 1885, a pour but de tenir éloignés de la France continentale les délinquants incorrigibles. Elle avait pour précédents historiques les lois de l'époque révolutionnaire (25 sept. 1791; 24 vendémiaire, 11 brumaire an II) qui avaient infructueusement tenté d'organiser la transportation, et la loi du 30 mai 1854, qui, en faisant de la transportation le mode d'exécution de la peine des travaux forcés, astreignait à la résidence perpétuelle, à l'expiration de leur peine, sur le territoire de la colonie où ils avaient été transportés, les condamnés ayant encouru huit ans de travaux forcés ou davantage; toutefois ces condamnés, une fois leur peine subie, cessaient d'être astreints au travail.

D'après la loi du 27 mai 1885, la relégation est une peine supplémentaire, s'ajoutant obligatoirement à la peine principale encourue par certains récidivistes; elle n'est subie qu'à l'expiration de cette peine. Elle doit être prononcée par le juge et, faute par lui de l'avoir fait, le condamné ne peut être relégué. Cette peine ne peut être prononcée que par les juridictions de droit commun (tribunaux correctionnels, cours d'appels, cours d'assises, sauf cependant les conseils de guerre d'Algérie, pour les indigènes des territoires de commandement) et pour des délits de droit commun ce qui exclut les crimes et délits politiques ou délits connexes (art. 3).

La loi du 19 déc. 1893 sur les associations de malfaiteurs et celle du 28 juil. 1894 sur les menées anarchistes ont admis cependant des cas où la relégation, au lieu d'être prononcée nécessairement par le juge, comme conséquence de la condamnation, est purement facultative. La relégation doit être prononcée contre les récidivistes d'un ordre spécial que la loi du 27 mai 1885 énumère dans son art. 4. Depuis cette loi, outre les condamnés à huit ans de travaux forcés ou davantage, qui doivent demeurer à perpétuité au lieu de la transportation (loi du 30 mai 1854), devront, comme relégués, être *à perpétuité* bannis de la France continentale les individus ayant encouru deux condamnations aux travaux forcés ou à la réclusion, quelle que soit la durée de la condamnation prononcée, et pour quelque fait que ce soit; il en sera de même pour ceux qui ont encouru une seule condamnation de cette nature, si cette condamnation a été précédée ou suivie d'une simple condamnation à l'emprisonnement, pourvu que ce soit pour un fait qualifié crime par la loi, par exemple pour un vol commis par un serviteur à gages, lorsque le jury a accordé des circonstances atténuantes; il en est encore de même lorsque la condamnation à l'emprisonnement, ayant précédé ou suivi la condamnation aux travaux forcés ou à la réclusion, est prononcée pour certains faits déterminés (vol, escroquerie ou abus de con-

fiance; outrage public à la pudeur ou excitation habituelle de mineurs à la débauche ; vagabondage ou mendicité avec violences ou à l'aide de travestissement, avec armes cachées ou instruments propres à commettre des vols ou effractions); encore faut-il que la condamnation intervenue pour ces faits soit supérieure à trois mois.

A côté de ces cas où la relégation est prononcée contre des individus dont la perversité a paru suffisamment démontrée par la perpétration de deux crimes ou délits relativement graves, la loi applique la même peine à des condamnés qui, malgré la gravité moindre des infractions, par la répétition constante des délits, prouvent qu'ils sont incorrigibles. Tels sont les condamnés à quatre peines d'emprisonnement pour faits qualifiés crimes, ou à plus de trois mois d'emprisonnement pour les délits ci-dessus indiqués; deux de ces peines suffisent, lorsque viennent s'y adjoindre cinq peines d'emprisonnement pour vagabondage ordinaire ou pour infraction aux dispositions en vertu desquelles il a été défendu au condamné de paraître dans un certain nombre de lieux déterminés; il faut toutefois que deux de ces dernières peines soient supérieures à trois mois.

Peu importe l'ordre dans lequel sont encourues ces condamnations, mais il faut qu'un laps de temps trop long ne se soit pas écoulé entre la première et la dernière; la loi décide que toutes les condamnations à prendre en considération doivent avoir été encourues dans un délai de dix années : la durée des condamnations subies ne doit pas être comptée pour le calcul de ce délai.

La relégation est encourue le jour même où est prononcée la deuxième, la quatrième ou la septième condamnation prévue par la loi, mais il faut que toutes les condamnations que le juge prend en considération pour ordonner la relégation soient devenues successivement définitives les unes avant les autres, de manière à ce que l'avertissement chaque fois donné au délinquant ait eu toute sa portée; il faut encore, pour le même motif, que le fait pour lequel chaque condamnation est intervenue soit postérieur à la précédente condamnation retenue (V. à cet égard, d'ailleurs, le mot Récidive).

La relégation peut être encourue par les femmes aussi bien que par les hommes ; mais non par les individus qui, à l'expiration de la peine, auraient moins de vingt et un ans ou qui auraient plus de soixante ans; à l'égard des premiers, la peine subie, on les internera jusqu'à leur majorité dans une maison de correction; à l'égard des seconds, il sera simplement prononcé une interdiction de séjour (art. 6 et 8).

La relégation n'est, en principe, subie qu'à l'expiration de la peine principale; cependant le transfèrement du relégué peut avoir lieu, par mesure administrative et sous certaines conditions, avant l'achèvement de la peine (art. 12, L. 27 mai 1885; art. 22, décr. du 26 nov. 1885). Des pénitenciers spéciaux ont été organisés où les condamnés relégués peuvent être transférés pour y subir leur peine au lieu de la purger dans les maisons d'arrêt ou les maisons centrales, et où ils sont maintenus jusqu'au moment de l'embarquement. Ils y font une sorte d'apprentissage de la vie coloniale qu'ils sont appelés à mener; cet apprentissage se continue dans des dépôts où les détenus sont reçus à leur arrivée au lieu de destination (L. 2 janv. 1885, art. 12; déc. du 26 nov. 85, art. 15, 18, 19, 20, 28, 31).

Le gouvernement usant des pouvoirs très larges que lui avait délégués le législateur (art. 1, 16, 18) a organisé la relégation en classant les relégués dans deux catégories: d'une part, figurent les individus subissant la relégation individuellement; d'autre part, ceux qui la subissent collectivement (Décr. du 26 nov. 1885). Le condamné soumis à la relégation individuelle n'est pas enfermé dans un établissement pénitentiaire ; il est en état de liberté dans la colonie où il a été amené, astreint seulement à faire viser à époque fixe, un livret dont il est muni, à ne point changer de résidence sans en avertir l'autorité; certains lieux déterminés peuvent lui être interdits. Ces relégués sont justiciables des tribunaux ordinaires. La relégation individuelle constitue une faveur, qui ne peut être accordée qu'au relégué ayant eu depuis sa condamnation une bonne conduite, et, en outre, justifiant, soit de moyens d'existence, soit de l'aptitude à exercer une profession, ou à se livrer aux travaux agricoles; il n'y a donc pas pour lui d'obligation au travail comme pour les détenus ordinaires. Cette faveur est accordée : soit avant l'embarquement par le ministre de l'intérieur, après qu'il a recueilli l'avis de divers fonctionnaires ou magistrats et d'une commission spéciale; soit après le débarquement, par le ministre des colonies, tenu également de recueillir l'avis des divers fonctionnaires et d'une autre commission. La faveur ainsi accordée peut être retirée par suite d'une nouvelle condamnation, de mauvaise conduite, etc., par le ministre des colonies, qui doit s'être entouré des mêmes avis (Décr. du 26 nov. 1885, art. 2, et Décr. du 25 nov. 1887, art. 8, 10).

La relégation collective se subit dans des lieux de détention où la discipline est sévère (Décr. du 22 août 1887); les détenus sont justiciables d'une juridiction spéciale (Décr. du 26 oct. 1888); une partie du produit du travail auquel sont astreints les relégués est affectée à leur entretien, une autre partie est laissée à leur disposition; le surplus est réservé et constitue un pécule qui leur est remis, s'ils viennent à bénéficier de la relégation individuelle; s'ils se conduisent bien, et avant d'obtenir cette faveur, ils peuvent déjà recevoir des concessions de terrain, obtenir de s'engager au service d'un tiers, être classé dans les sections mobiles, travaillant pour des particuliers et pour l'Etat (Décr. du 18 févr. 1888) et jouissant de certaines libertés.

La relégation individuelle peut être subie dans toutes nos colonies; la relégation collective dans certaines colonies déterminées, notamment la Guyane. Les relégués peuvent être autorisés à quitter la colonie où ils sont internés, soit par le ministre et pour six mois seulement, s'ils doivent se rendre en France, soit par le gouverneur, s'ils doivent se rendre ailleurs; une peine d'emprisonnement frappe le relégué qui s'évade ou n'est pas rentré au lieu d'internement une fois les délais de la permission expirés.

Les concessions de terrains, faites seulement en principe aux relégués individuels, ont lieu moyennant le paiement d'une rente et le versement d'un dépôt de garantie. D'abord provisoire, pendant cinq ans au moins, elles peuvent être retirées pour inconduite, indiscipline, nouvelle condamnation, défaut de culture, non paiement de la rente. A l'expiration du délai fixé, la concession devient définitive; elle ne peut plus être retirée que pour défaut de paiement de la rente, devenue d'ailleurs rachetable; le dépôt de garantie est remboursé; le concessionnaire est devenu propriétaire. Des dispositions assurent la transmission, sous certaines conditions, de la concession même provisoire, à la femme, aux enfants et même à d'autres parents, du concessionnaire qui est décédé ou auquel la concession est retirée (Décr. du 18 janv. 1895).

Les relégués peuvent d'ailleurs être relevés des déchéances qui les frappent; ils peuvent recouvrer dans la colonie l'exercice total ou partiel des droits civils dont les a privés la condamnation (Décr. du 27 mai 1885, art. 17). Des facilités sont données à ceux des relégués qui désirent contracter mariage (Décr. du 11 nov. 1887). Ils peuvent même être relevés de la relégation six ans après leur libération, en justifiant de leur bonne conduite, de services rendus à la colonisation, de moyens d'existence; ils s'adressent à cet effet au tribunal du lieu où ils sont relégués.

L'autorité administrative a de son côté le droit de dispenser le relégué de l'exécution de la peine, soit provisoirement, soit à titre définitif. Cette dispense peut intervenir au moment même où s'achève la peine principale. Elle se fonde en principe sur des raisons de santé (L. du 27 mai 1885, art. 16, 18; — Décr. du 26 nov. 1885).

Enfin est-il besoin de rappeler que la remise de la peine de relégation peut être accordée par voie de grâce?

Le système de la relégation ne paraît pas avoir donné les résultats qu'on pouvait espérer. Peut-être l'insuccès est-il dû à ce que, en raison de considérations d'ordre pécuniaire, il n'a pas été appliqué d'une manière aussi stricte qu'il l'aurait fallu, l'administration ne se décidant à faire exécuter cette peine qu'avec répugnance; peut-être aussi les tribunaux, sachant qu'ils vont prononcer une peine perpétuelle, hésitent-ils parfois à l'appliquer, lorsque le délit qui doit l'entraîner est en lui-même minime. Quoi qu'il en soit, il serait peu équitable de condamner ce système pénal, paraissant d'ailleurs bien conçu et bien organisé. LE SUEUR.

BIBL. : GARRAUD, *Droit pénal français*, t. I, nos 296 et suiv., t. II, nos 198 et suiv. — BERTON, *De la relégation des récidivistes*. — TEISSEIRE, *la Transportation pénale et la Relégation*. — GAMBOIS, *Relégation*. — EYQUEM, *Etude sur la relégation*. — GARÇON, *la Loi des récidivistes*.

**RELEVAGE** (Mécan.) (V. LOCOMOTIVE, t. XXII, p. 397).

**RELEVAILLES** (Liturg.). Comme le judaïsme (V. PURIFICATION), le christianisme attache à l'accouchement une idée de souillure et la cérémonie appelée *relevailles* est, en même temps qu'une action de reconnaissance, un acte de purification. Elle a lieu, suivant l'état de l'accouchée, du neuvième au quarante-deuxième jour après la délivrance. Elle commence par la récitation d'une antienne et d'un psaume. L'accouchée porte à la main un cierge, et le prêtre, qui tient au-dessus de sa tête son étole, l'asperge d'eau bénite et fait le signe de la croix.

**RELEVAUT.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Saint-Trivier; 428 hab.

**RELEVÉ** (Art cul.) (V. ENTRÉE).

**RELEVÉ-À-BOUT** (Trav. publ.) (V. PAVAGE, t. XXVI, p. 146).

**RELÈVE** (Art milit.). En France, les fractions de troupes détachées de l'unité dont elles font partie pour aller tenir garnison soit dans une ville, soit dans un fort, sont *relevées*, en règle générale, tous les deux ans lorsque le détachement a la force d'un bataillon, tous les ans (ou plus souvent dans certains cas spéciaux) lorsque son importance est moindre. Les tableaux des tours de détachement (V. DÉTACHEMENT) sont d'ailleurs arrêtés dans l'intérieur de chaque corps d'armée par le général commandant, sans approbation ministérielle préalable. Aux colonies, où la relève présente un intérêt beaucoup plus grand, la période réglementaire de séjour est de deux années, quelle que soit l'importance du détachement. La relève s'effectue aux époques les plus favorables, d'après le climat du pays : d'avril à juillet, par exemple, pour Madagascar. Des prolongations de séjour sont accordées facultativement aux officiers qui en font la demande; mais elles n'excèdent jamais une année de façon à réduire au maximum de trois ans la durée totale de service dans la colonie.

**RELÈVEMENT** (Navig.). On donne ce nom, dans la navigation et en hydrographie, à l'opération par laquelle on détermine l'azimut d'un objet terrestre (signal ou autre) ou encore celui d'un astre. Suivant le degré d'exactitude qu'on désire obtenir, les relèvements se font à l'aide d'observations astronomiques ou avec la boussole spéciale appelée *compas de relèvement* ou *de variation* (V. AZIMUT, t. IV, p. 997, et BOUSSOLE, t. VII, p. 851). Lorsqu'il s'agit de construire une carte hydrographique de peu d'étendue, on a aussi recours très souvent à un système de relèvements qui offre avec la méthode des *intersections* employée en topographie (V. PLANIMÉTRIE, t. XXVI, p. 1039) la plus grande analogie. D'une station déjà marquée sur la carte, on relève les points de la côte qu'on veut y porter; on opère de même d'une autre station également marquée; on n'a plus ensuite qu'à reporter les diverses directions ainsi obtenues : les points cherchés se trouvent aux intersections. Cette méthode a l'avantage, à défaut de grande précision, d'être très expéditive, et on l'emploie aussi dans les opérations terrestres pour les levés rapides.

**RELEVEUR.** Les releveurs ou élévateurs sont des muscles qui ont pour but de relever momentanément les parties auxquelles ils sont attachés, lorsque celles-ci sont habituellement abaissées, ou de ramener dans leur position naturelle les parties qui n'ont été abaissées que temporairement.

*Releveur de l'aile du nez*. Muscle pyramidal et transverse du nez réunis.

*Releveur de l'aile du nez et de la lèvre supérieure*. Situé dans le sillon naso-génien, il s'insère sur l'apophyse montante du maxillaire et les os propres du nez, et en bas, à la peau de l'aile du nez et de la lèvre supérieure.

*Releveur propre de la lèvre supérieure*. S'insère au-dessous de l'orbite et va se fixer à la face profonde des téguments de la lèvre supérieure.

*Releveur de la commissure des lèvres*. Encore appelé muscle canin, ce muscle s'attache au sommet de la fosse canine et va se fixer à la peau de la commissure des lèvres.

*Releveur de l'anus*. Sous-pubio-coccygien de Chaussier, ce muscle s'insère aux parois latérales du petit bassin et se porte en bas et en dedans vers le détroit inférieur, en formant une sorte d'entonnoir, et se jette sur le rectum en entremêlant ses fibres avec celles du sphincter de l'anus.

*Releveurs des côtes*. Les surcostaux.

*Releveur de la lèvre inférieure*. Inséré dans la fossette mentonnière d'un côté, et de l'autre à la face profonde de la peau du menton, ce muscle porte aussi le nom de *houppe du menton*.

*Releveur de l'omoplate*. Encore appelé *angulaire de l'omoplate*; inséré à la partie supérieure du bord spinal de l'omoplate, il se fixe aux tubercules postérieurs des apophyses transverses des cinq premières vertèbres cervicales.

*Releveur de la paupière supérieure*. Inséré d'une part au fond de l'orbite, de l'autre dans la paupière supérieure.

*Releveur de la prostate*. Portion antérieure du releveur de l'anus.

*Releveur de l'urètre*. Portion du transverse du périnée ou muscle de Guthrie. Ch. DEBIERRE.

**RELIANCE** (Fort.). Ancien fort et comptoir du Canada, fondé à l'extrémité orientale du Grand lac des Esclaves, à l'embouchure du Tatchegé, par George Back, en 1833.

**RELIEF. I. Beaux-arts.** — Le terme de *relief*, employé surtout dans le langage de la sculpture, s'entend de tout ouvrage, en général, plus ou moins relevé en bosse : un ornement, une figure, qui font saillie sur un fond quel qu'il soit, sont des reliefs. Mais on ne désigne pas ainsi n'importe quel objet en saillie ou en encorbellement : il faut que cette saillie soit proportionnée à un contour, à un modelé, à un ensemble. La courbe d'une moulure est un relief, qui doit préoccuper l'architecte attentif à harmoniser l'édifice avec les détails. A plus forte raison, le sculpteur, lequel ne reproduit la forme qu'à l'aide des reliefs, doit-il s'appliquer à les accuser convenablement, en y ménageant comme il faut la lumière et l'ombre. L'ombre sera large ou mesurée, douce ou vigoureuse, suivant les cas : certains reliefs veulent être exagérés par l'artiste pour donner l'illusion de la réalité, car c'est à l'aide du relief que l'on parvient à grossir ou à diminuer en apparence les objets représentés. Il va de soi que le relief doit être d'autant moins développé que la matière ouvrée est plus tendre, et d'autant plus marqué qu'il est destiné à occuper une place plus élevée. — Le mot relief, en un sens analogue, est usité également dans les arts de la décoration, et particulièrement dans la joaillerie, l'orfèvrerie et la céramique.

Il faut ajouter que la sculpture connaît et pratique quatre sortes de reliefs : 1° le plein-relief ou la ronde-bosse : c'est le relief d'une figure isolée et visible sous ses quatre faces; 2° le haut-relief, formant saillie presque complète sur le fond et s'en détachant par certaines de ses parties; 3° le demi-relief, ne laissant sortir que la moitié du corps

d'une figure sur le plan qui lui sert de champ ; et 4° le bas-relief, celui des figures sculptées qui n'offrent qu'une faible saillie. Ce n'est donc que par un abus de langage que le mot *relief* a été souvent employé comme synonyme pur et simple de bas-relief. G. C.

**II. Fortification** (V. Profil).

**III. Droit féodal.** — Indemnité payée au seigneur à toute mutation faite autrement qu'à prix d'argent (Loysel). Dans son acception la plus répandue, c'est le droit payé par le vassal à son suzerain toutes les fois que le fief passe par héritage à un nouveau propriétaire. Ce fut un nom générique appliqué souvent aux divers droits dus, dans le système féodal, par les vassaux à leurs suzerains, à chaque changement de vassal. En droit féodal, le nouveau vassal était censé racheter le fief de son *senior*, aux mains duquel ce fief retournait théoriquement. C'était, pour le vassal, obtenir, pour ainsi dire, une nouvelle concession de son fief (*relever le fief*). On appelait aussi ce droit *rachat*. C'est l'origine de tous les impôts de mutation modernes. Le relief consistait généralement dans le revenu d'une année entière du fief, choisi dans l'une des trois années précédant immédiatement l'époque à laquelle le relief était payé. Il était aussi du tiers du revenu total des trois années précédentes (coutume de Péronne, etc.). C'était quelquefois une somme déterminée, qui variait, suivant les coutumes locales, de 60 sols parisis à 10 livres parisis. Quelquefois enfin, le taux du droit de relief dépendait uniquement de la volonté du suzerain (*relief à merci*). Le vassal pouvait souvent s'en libérer pour une somme donnée au seigneur une fois pour toutes. Le droit de relief fut aboli peu à peu pour les successions en ligne directe ascendante ou descendante, excepté dans le Vexin français. Il subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime pour les héritages passant aux branches collatérales. Pour les tenures roturières, il existait un droit de mutation analogue, qui était généralement du double du cens ou de la rente payée par le roturier (*relief de rente*).

Il y avait différentes variétés du droit de relief qui avaient reçu une multitude de noms différents dans l'ancien droit français : relief de *chambellage*, quand il était payé par le mari dont la femme recevait un fief pendant la durée du mariage ; relief de *bail*, quand il était dû par le mari pour les fiefs de sa femme dont il n'avait que la garde ou le bail (coutumes de Senlis, Amiens, Saint-Omer, Montreuil, etc.) ; relief de *plume*, quand il consistait en une redevance en volailles (coutumes de Thérouanne et de Hesdin), etc. — Enfin, le terme de relief s'applique à divers droits comportant des sommes pécuniaires : *relief de surannation*, prolongeant le droit de faire usage de titres juridiques *surannés* ou dont on ne s'était pas servi pendant une année entière ; *relief de noblesse*, réhabilitation et réintégration dans des titres nobiliaires après une dégradation, etc. E.-D. Grand.

Bibl. : Dupin et Laboulaye, *Institutes coutumières d'Antoine Loysel... avec les Notes d'Eusèbe de Laurière ;* Paris, 1846, t. II, pp. 33-35, 2 vol. in-8. — Ragueau et E. de Laurière, *Glossaire du droit français ;* Paris, 1701, in-4. — C.-A. Bourdot de Richebourg, *Nouveau Coutumier général ou Corps des coutumes générales et particulières de France ;* Paris, 1724, 4 vol. in-fol. — Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale ;* Paris, 1781-85, t. XV, 17 vol. in-4.

**RELIEUR** (V. Reliure).

**RELIGIEUX, RELIGIEUSES.** Au mot Anachorète, nous avons indiqué, avec les développements nécessaires, l'origine, la formation et l'organisation primitive du régime monastique. Au commencement, il ne comportait que ce que l'étymologie du nom annonce : de véritables moines, c.-à-d. des solitaires. Mais un mouvement, tout aussi puissant que celui qui les avait éloignés du monde, devait rapprocher les anachorètes de ceux qui partageaient leurs répulsions et leurs aspirations. Dès qu'ils purent se retrouver, ils se recherchèrent, et groupèrent leurs cabanes auprès de la cabane de quelque solitaire renommé ; ils construisirent, aussi bien qu'ils le purent, un édifice pour célébrer leur culte, prier et s'édifier ensemble ; et ils se soumirent à une discipline commune. Alors, ce qui avait commencé par l'isolement devint une association ; et aux anachorètes proprement dits succédèrent les cénobites, c.-à-d. *ceux qui vivent en commun* (V. Pachome ou Pacome [Saint], Laure). Pacome fit la part des femmes, en fondant pour elles, près des bords du Nil, non loin de Tabenna, un établissement cénobitique, qui fut placé sous la direction de sa sœur. En 358, Macrina, sœur de Basile le Grand, organisa une communauté de femmes dans le voisinage du village d'Annési, province du Pont. Bientôt après et tout auprès, son frère forma une communauté d'hommes. Il donna à ces deux établissements des instructions et des directions contenant les principes de la discipline qui, après avoir reçu ses développements, fut appelée la *règle de Saint-Basile*, et qui régit encore la plupart des monastères de l'Orient (V. Basile, t. V, pp. 585 et suiv.). En même temps qu'il préconisait l'excellence de la vie monastique, Basile réprouvait l'anachorétisme isolé, qu'il accusait de manquer aux devoirs de l'humilité et de la charité. Ses écrits, ses discours, ses visites aux couvents de Syrie, d'Egypte et de Mésopotamie, l'imposante autorité de ses talents et de ses vertus, firent prévaloir ses préférences et adopter sa discipline. L'anachorétisme primitif, l'érémitisme solitaire ne subsistèrent plus qu'exceptionnellement (V. Ermite, Reclus). Les couvents se multiplièrent en Orient, soumis presque tous à une règle commune, formant un organisme permanent, destiné à survivre à la perte de ses membres viagers, prenant bientôt rang dans la hiérarchie ecclésiastique. Dès lors, le régime monacal apparaît sous sa *troisième phase*. Dès lors aussi, on voit les membres de ses corporations intervenir d'une manière active, parfois violente, dans les persécutions dirigées contre les païens et dans les querelles théologiques qui agitaient les chrétiens. — En ce qui concerne les termes usités pour désigner les personnes soumises à ce régime, il nous semble impossible de préciser le moment où les noms de religieux et de religieuses leur ont été spécialement appliqués. Au mot Célibat (t. IX, p. 1040), nous avons indiqué les motifs qui ont induit les catholiques à considérer le célibat, la virginité, le culte de la chasteté comme constituant le sommet de la religion, la *religion* par excellence. Les mêmes considérations devaient faire décorer du titre de *religieux* et de *religieuses* les personnes qui s'y vouent. Ces noms paraissent avoir été déjà employés avec cette signification par Salvien, au v^e siècle.

On donne généralement à saint Benoît de Nursie (V. t. VI, pp. 204 et suiv.) le titre de *patriarche des moines d'Occident*. Pourtant, avant lui, le monachisme, apporté d'Orient, florissait en Occident, sous une double forme, ascétisme et étude, depuis plusieurs générations. S'il avait quelque peu souffert de l'invasion des barbares, il avait, en revanche, grandement opéré en la conversion de ces barbares. Pour notre seul pays, il suffit de citer l'œuvre de Martin de Tours dans les lieux qui furent appelés Marmoutier, celle de Cassien près de Marseille, celle de Honorat à Lérins, et l'œuvre, plus importante encore, de Césaire d'Arles, contemporain de Benoît, mais historiquement son aîné. Césaire est l'auteur d'une règle sommaire pour les hommes, laquelle n'a rien de commun avec la constitution de Benoît, et l'auteur d'une règle fort détaillée pour les femmes, auxquelles Benoît ne paraît pas avoir songé. L'Angleterre possédait aussi d'importants monastères, parmi lesquels Bangor, déjà célèbre par le nombre, la science, le zèle missionnaire et la sainteté de ses religieux. En ces temps-là, c'était la règle de Cassien ou plutôt de Macaire qui était généralement suivie en Espagne et dans le sud de la Gaule. La plupart des religieux italiens avaient adopté celle de Basile, que Ruffin avait traduite en latin. Colomban était sorti de Bangor ; quoiqu'il soit postérieur à Benoît, les nombreux monastères qu'il fonda et ceux dont

il détermina la fondation : Annegray, Luxeuil, Remiremont, Lure, Jouarre, Rebais, Lagny, Moutier-en-Der, Laon, Hautvilliers, Saint-Omer, Fontenelle, Jumièges, Saint-Gall, Bobio, étaient régis par une règle de lui et beaucoup plus rigide que celle de Benoît. Ce ne fut point sans résistance que celle-ci s'établit plus tard dans les contrées du N.-O. de l'Europe, où dominait la discipline de Colomban. Les progrès les plus rapides de la règle bénédictine eurent lieu en Italie. Elle y avait été propagée, dès le commencement, par la faveur des papes; soixante années après la mort de Benoît, elle s'y trouvait généralement acceptée. En 788, un concile d'Aix-la-Chapelle l'imposa à l'empire, à l'exclusion de toute autre.

La date de son introduction en Angleterre est discutée: les uns attribuent cette introduction à Wilfrid, d'autres à Benoît Biscop, Mabillon à Augustin. Au xe siècle, elle fut adoptée en Espagne. On peut affirmer qu'à cette époque elle régissait réellement l'Occident. Non seulement les monastères nouvellement fondes furent construits suivant les exigences de cette règle; mais la plupart des anciens furent démolis, pour s'y conformer.

La prédominance acquise par la règle de Saint-Benoît imposa l'uniformité aux monastères de l'Occident. Dès le ixe siècle, on peut dire que, sauf des exceptions infiniment rares, ils sont tous bénédictins, car ils sont tous soumis à la règle et à l'architecture bénédictines. Or, cette soumission et une similitude de ce genre ne suffisent point pour constituer un ORDRE, dans la réelle acception du mot. Benoît avait composé une règle très propre à établir l'ordre, ordre excellent, dans le régime intérieur des monastères ; mais il n'avait pas organisé un ORDRE MONASTIQUE. Il n'avait songé ni à associer les couvents entre eux, ni à leur fournir les moyens de se concerter sur leurs intérêts communs, ni à centraliser leur action, ni à établir sur leur ensemble une autorité supérieure, gardienne de la discipline et de la tradition. Le Mont-Cassin jouissait, il est vrai, d'une considération particulière et on décorait son abbé du titre d'*Abbé des abbés*. C'était tout, et c'était trop peu. A part le lien fort lâche qui unissait quelques maisons secondaires à une maison-mère, toutes les abbayes étaient indépendantes les unes des autres ; l'observance de la règle n'y avait d'autre sauvegarde que les dispositions des abbés. Ceux-ci s'étaient affranchis de l'ingérance du clergé inférieur, et leur monastère formait une paroisse monastique. Cette paroisse restait, comme les paroisses séculières, soumise à la juridiction de l'évêque, en théorie : car en fait, l'abbé était ordinairement assez puissant pour n'avoir point à s'inquiéter de l'évêque. D'un autre côté, les richesses des abbayes plaçaient devant les moines une incessante tentation de se procurer les jouissances qu'elles peuvent procurer, et devant les puissants du dehors une invitation non moins séduisante à venir s'y faire leur part (V. ABBAYE, t. I, p. 35). De là, des relâchements et des abus de tout genre, des intrusions et des usurpations irrémédiables, des tentatives de réforme et de réorganisation. — Les tentatives de réforme de *Benoît d'Aniane* et de *Gérard de Brogne* (V. ces noms), tendant à renforcer la règle, sans ajouter à l'organisation les éléments qui lui manquaient, ne pouvaient produire aucun effet durable. Tout autre fut l'effet de la fondation de l'abbaye de Cluny (910). Cette fondation correspond à ce que nous appelons la *quatrième évolution* du régime monastique. La *Congregatio Cluniacensis*, en vertu des dispositions de Guillaume d'Aquitaine, qui en avait établi la première maison dans ses domaines, et soutenue par la protection des papes, réussit à s'affranchir de la juridiction des évêques (V. APPELLATIONS ECCLÉSIASTIQUES, t. III, p. 417 ; ÉGLISE, t. XV, p. 621, 1re col.). De même que, par ce privilège qui impliquait une innovation profonde, une véritable révolution dans l'organisation et la discipline de l'Eglise, la congrégation de Cluny acquérait l'*exemption*, qui est la première condition de la formation d'un ordre monastique autonome, elle organisait la *centralisation*, qui est la seconde condition. Elle était dirigée souverainement par l'abbé de Cluny, archi-abbé de l'archi-monastère. Tous les ans, les supérieurs des maisons affiliées (on prétend qu'il y en eut deux mille) devaient se réunir dans la maison-mère pour délibérer sur les applications de la règle ; mais l'autorité de l'archi-abbé sur toute la congrégation était presque aussi absolue que celle qui avait été attribuée par Benoît à l'abbé, dans chaque monastère. Dès lors, le monachisme prit une part énorme dans la direction et le gouvernement de l'Eglise. Au xe siècle et surtout au xie et au xiie, la congrégation de Cluny y réserva une action prépondérante. Non seulement elle donna à l'Eglise trois papes, Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, et un grand nombre de cardinaux et de prélats, mais elle fut constamment l'auxiliaire le plus utile, et souvent l'inspiratrice des papes dominateurs en leurs entreprises pour imposer à la chrétienté la plénitude de leur autorité.

Au xiiie siècle, tous les bénédictins furent mis à l'arrière-plan par la création des ordres mendiants, milice monastique plus populaire, plus apte par conséquent à servir l'Eglise, et qui servit surtout la papauté. Cependant le prestige du vieux nom, et les dispositions du concile de Latran (1215) interdisant les fondations nouvelles, firent qu'en l'espace de quatre siècles, plus de vingt *ordres réformés* se produisirent, affirmant tous conserver la règle bénédictine dans sa pureté et son intégrité primitives, mais tous y ajoutant des interprétations et des applications absolument étrangères et parfois même tout à fait contraires aux conceptions de Benoît. Dès le xiiie siècle, les vieux bénédictins se mêlèrent peu aux agitations de l'Eglise. En général, leurs monastères étaient des maisons opulentes, profitant de leur opulence, et formant dans le monde monastique les cadres d'une véritable aristocratie. Le titre de *dom* devint une espèce de titre de noblesse. A part certains accès de fièvre réformatrice, fort passagers, ceux qui portaient ce titre pratiquaient un ascétisme plus que modéré, n'empruntant guère à la règle bénédictine que certaines observances, la plupart extérieures; professant pour le latin une prédilection qui n'avait qu'un rapport lointain avec la conservation de la littérature classique, mais qui les isolait du peuple, dont les ordres mendiants savaient bien parler la langue. Quelques-uns s'adonnaient à l'étude, infiniment moins nombreux qu'il n'est convenu de le dire. Au xive siècle, Boccace, visitant la bibliothèque de Mont-Cassin, trouvait les livres couverts de poussière, ou déchirés par les moines, qui les vendaient aux paysans, pour servir aux sortilèges.

Les papes accordèrent aux ORDRES MENDIANTS, notamment aux dominicains et aux franciscains, des faveurs qui, non seulement les exemptaient de la juridiction de l'Ordinaire, mais leur permettaient d'usurper les fonctions normales du clergé séculier. Grégoire IX les avait autorisés à enterrer dans leurs cimetières, sans redevance aux paroisses. En 1244, Innocent IV ordonna aux ecclésiastiques de tout rang de leur permettre de prêcher et de confesser. Ces faveurs furent momentanément restreintes; mais Alexandre IV les renouvela et les étendit, assurant aux dominicains et aux franciscains la faculté absolue de prêcher, de confesser, d'absoudre et d'imposer des pénitences. Des chaires doctorales leur avaient été attribuées en la faculté de théologie de Paris; ils réunirent autour d'elles de nombreux élèves, mais refusèrent de se soumettre aux statuts de l'Université. Ces privilèges produisirent immédiatement des abus ; et ces abus, des plaintes, qui furent énergiquement exprimées par *Guillaume de Saint-Amour* (V. ce nom). Sans nommer les ordres qu'il attaquait, il les mettait sur la même ligne que les truands, les béguins, les bons valets et autres, et il dénonçait dans ses sermons comme dans ses leçons « les *mendiants valides*, tous ceux qui, capables de travailler, mendient, prétendant que la prière fait produire à la terre plus de fruit que le travail des mains; les faux prêcheurs, dé-

sœuvrés, curieux, envahisseurs des maisons, perturbateurs de la hiérarchie de l'Eglise ». Les dominicains, se sentant atteints, le poursuivirent devant l'évêque de Mâcon, parce qu'il était de ce diocèse ; mais ils ne purent obtenir sa condamnation ; malgré l'intervention du légat, ils n'eurent point plus de succès auprès du tribunal du roi ni auprès de l'évêque de Paris, mais ils obtinrent du pape Alexandre IV trois bulles approuvant leurs entreprises et étendant leurs privilèges. — Dans leurs débats avec les mendiants, les séculiers avaient signalé les actes de leurs adversaires comme engendrant *les périls des derniers temps*, dont parle un apôtre. Un grand nombre de prélats leur demandèrent de réunir les passages de l'Ecriture et des canons concernant ces périls, pour servir d'instruction aux fidèles. Guillaume fut chargé de ce travail avec d'autres docteurs, et ce fut vraisemblablement lui qui le rédigea. Leur traité parut en 1256, sous le titre *De Periculis novissimorum temporum*. On le traduisit en français, on le mit même en vers. Il y est dit que la possession des biens temporels n'est point condamnable en elle-même ; que la mendicité, loin d'être une preuve d'humilité, favorise l'orgueil et la paresse ; que Jésus et les apôtres ont été pauvres, mais qu'ils n'ont point été mendiants ; que, dès lors qu'on possède des biens et qu'on accepte des legs, la pauvreté n'est plus qu'une fiction ; que, en usurpant les droits du clergé séculier, on devient pour l'Eglise une cause de désordre. Matthieu Paris atteste l'effet de cette publication : « Le peuple se mit aussitôt à tourner en ridicule les religieux mendiants ; on leur refusa les aumônes qu'on leur avait données jusques alors ; on les appelait hypocrites, successeurs de l'Antéchrist, adulateurs des rois et des princes, contempteurs des ordinaires et leurs supplanteurs... excitant à pécher avec plus d'audace... ». Louis IX envoya l'écrit au pape qui le condamna par la bulle *Urbi et orbi*, comme inique, abominable et exécrable. Néanmoins, Guillaume persista à se défendre ; il alla à Rome et parvint à se faire absoudre personnellement. A son retour, les écoles séculières de Paris lui firent un accueil triomphal. Reprenant la lutte, il composa ses *Collectiones catholicæ et canonicæ* et les envoya à Clément IV, qui lui répondit par une lettre bienveillante, tout en l'exhortant à la persévérance, estimant vraisemblablement, avec la sagacité héréditaire en la cour de Rome, qu'il lui suffirait d'imposer ses innovations aux séculiers, et qu'il serait par trop dur de les empêcher de s'en plaindre, dès lors qu'ils les supportaient.

Les faveurs successivement accordées par les papes à certains religieux depuis la fondation de la congrégation de Cluny, avaient introduit des innovations énormes dans la constitution de l'Eglise, relativement à la hiérarchie, à la juridiction et à la discipline. Non seulement elles affranchissaient ses religieux de la juridiction des évêques, considérés auparavant comme investis d'une autorité apostolique ; mais elles leur permettaient d'enlever beaucoup d'âmes à la direction des pasteurs légitimes, mettant ainsi à leur disposition des moyens d'action qui pouvaient devenir des moyens de séduction pour augmenter la clientèle à raison de leur indulgence au confessionnal, et des moyens de captation pour enrichir le domaine de leur ordre ; elles introduisaient dans l'enceinte des paroisses normales des officines de désaffection et de division ; en somme, elles organisaient dans l'Eglise ce dualisme périlleux que les contemporains de Guillaume de Saint-Amour appelaient un désordre. — Quant aux exemptions, saint Bernard écrivait au pape Eugène qu'elles étaient bien une marque de la plénitude de sa puissance, mais non une marque de la plénitude de justice. Plusieurs papes et les canonistes de toutes les écoles en ont reconnu plus ou moins les abus. Les canonistes gallicans les considéraient toutes comme troublant l'ordre hiérarchique de l'Eglise, et comme particulièrement odieuses lorsqu'elles soumettaient directement à Rome. La jurisprudence des parlements déduisait énergiquement les conséquences de cette doctrine ; elle déclarait qu'il était contraire au bien de l'Etat, au service du roi et à la police de l'Eglise qu'une communauté régulière ou séculière ne reconnût comme supérieur dans le royaume ni l'évêque, ni le métropolitain, ni le primat, mais le pape seul. Le clergé de France s'inspira manifestement de ses maximes dans le *Règlement des réguliers* qu'il dressa dans ses assemblées de 1625, 1635, 1645. Mais en fait et malgré ces protestations, la plupart des communautés régulières établies en France, sous l'ancien régime, jouissaient de l'exemption. L'art. 10 de la loi du 18 germinal an X (*Articles organiques*) la supprima en ces termes : « Tout privilège portant exemption ou attribution de juridiction épiscopale est aboli ». Mais cet article fut modifié par des décrets subséquents. D'ailleurs, l'abolition des exemptions est devenue illusoire dans la situation que la tolérance officielle fait aux congrégations non autorisées, et sous l'empire des doctrines ultramontaines acceptées par l'épiscopat contemporain. Toutes les congrégations de quelque importance ont à Rome un protecteur spécial. Les exemples récents montrent que des évêques qui auraient dû faire acte de juridiction propre sur des communautés établies dans leurs diocèses, se sont résignés à se porter simplement accusateurs à Rome, et y ont été traités en accusés.

La fondation des ordres mendiants et celle des ordres charitables, des ordres militaires et des ordres de chanoines réguliers qui l'avait précédée indique un changement profond dans l'OBJET du régime monastique. Nous l'appellerons la *cinquième évolution* de ce régime. Il avait commencé par des solitaires qui fuyaient le monde, pour échapper à ses agitations et à ses séductions, se recueillir silencieusement dans les sentiments de la présence de Dieu, méditer et prier, se livrer aux austérités de l'ascétisme et travailler seulement autant que l'exigeaient la nécessité de pourvoir eux-mêmes aux besoins très réduits de leur existence corporelle, le désir de se procurer quelques ressources pour l'aumône et le soin de se garder contre les périls de l'oisiveté. En conséquence, ils évitaient autant que possible tout contact avec le monde. Ces dispositions furent maintenues dans le cénobitisme. On les trouve minutieusement ordonnancées dans la règle de Saint-BASILE (V. t. V, p. 586) et dans celle de Saint-BENOÎT (V. t. VI, p. 206). Tout y est combiné en vue de la réclusion ; rien en vue d'une fonction à exercer dans l'Eglise ou dans le monde. Jusqu'au XIe siècle, les moines d'Occident n'exercèrent, en cette qualité, des fonctions ecclésiastiques que dans leurs couvents ou les dépendances de leurs couvents ; et ce n'est qu'accidentellement ou accessoirement qu'on les trouve employés à des œuvres extérieures. Tout autre fut le but de la fondation des ordres charitables, des ordres militaires, des ordres de chanoines réguliers et des ordres mendiants. N'ayant plus pour objet principal le propre salut des religieux, ils n'avaient gardé du régime monastique que ce qui était nécessaire pour former les cadres, assurer la subsistance et la discipline d'une association ou d'une milice destinée à servir l'Eglise, ordinairement sous les auspices du pape, par des moyens spéciaux, tels que les exercices divers de la charité, les armes, la célébration du culte, la prédication, l'enseignement, la mission. Ce n'était plus le monachisme, c'était seulement l'utilisation de son organisme. — Cette révolution a amené un nombre prodigieux de combinaisons promettant satisfaction à tous les besoins de recevoir, comme à tous les besoins de donner, de croire, d'espérer, d'agir et de se dévouer dans l'ordre de la bienfaisance et de la religion. Jamais leur nombre n'a été aussi considérable qu'en notre temps, depuis l'exubérante renaissance des congrégations qui caractérise la dernière partie du XIXe siècle. Cette multitude se présente sous des costumes fort variés et des vocables divers : *Moines, Religieux, Pères, Frères, Clercs, Oblats, Missionnaires, Sociétaires ; Dames, Religieuses, Sœurs, Filles, Compagnes, Servantes, Victimes, Oblates ;* elle est vouée à des objets

dont la liste comprendrait toutes les formes et tous les objets imaginables de pénitence et de relèvement, d'assistance, d'éducation, d'apprentissage et de dévotion, même d'industrie, spécialement d'industrie alcoolique et de confiserie, si l'on n'en voyait pas continuellement imaginer des nouveaux; et elle vit sous des régimes dont les degrés montent ou descendent de la dure austérité à la douce indulgence correspondant à des vœux plus ou moins stricts ou plus ou moins lâches, parfois à de simples promesses.

Au mot ABBAYE, nous avons indiqué la part que, sous l'ancien régime, le monde, c.-à-d. la royauté, la noblesse, la magistrature et la bourgeoisie, prit à la jouissance des biens des religieux. Au mot FRANCE ECCLÉSIASTIQUE, t. XVII, pp. 1061 et suiv., nous avons constaté d'après des documents authentiques, datant de la veille de la Révolution (1788), l'*état du clergé régulier*. Il suffit de rappeler sommairement ici les résultats de cette constatation : *16 maisons chefs d'ordre ou de congrégation :* toutes électives. — *110 abbayes d'hommes* appartenant aux ordres de SAINT-AUGUSTIN, de SAINT-BENOÎT, de CÎTEAUX, des FEUILLANTS et de PRÉMONTRÉ : presque toutes à nomination royale. — *1.018 prieurés d'hommes* appartenant aux mêmes ordres, parmi lesquels 532 à nomination royale. — *707 abbayes en commende.* — *307 abbayes de femmes* (ordres de SAINT-AUGUSTIN, de SAINT-BENOÎT, de CÎTEAUX, des FEUILLANTS, de PRÉMONTRÉ de SAINTE-CLAIRE ou URBANISTES). On ne trouve presque pas de noms roturiers parmi les abbesses et les coadjutrices. — *64 prieurés de femmes* des mêmes ordres et des ordres de GRAMMONT et de SAINT-DOMINIQUE; 32 à nomination royale. Toutes les prieures, à l'exception de deux, appartenaient à la noblesse. — *26 maisons de chanoinesses.* — ORDRE DE MALTE : *6 grands prieurés; 4 bailliages; 229 commanderies, 900 chevaliers, 132 chapelains et servants d'armes; 28 religieuses régulières.* — En général, ces institutions n'avaient plus guère pour objet que d'offrir une condition décente et confortable aux fils, aux filles de famille qui se résignaient à renoncer au mariage. On n'y était ordinairement accepté qu'en se recommandant de parenté notable. Le recrutement, déjà restreint par cette considération, l'était encore par le désir de ne point atteindre le maximum réglementaire, afin d'augmenter ou de ne point amoindrir la part des admis.

Nous avons plusieurs fois remarqué que lorsqu'on entreprend de dresser la statistique des ordres et congrégations sous l'ancien régime, soit pour le nombre des personnes, soit pour l'évaluation des biens, on en prend les éléments dans les cadres officiels du *clergé régulier*. Il y a là une cause d'énormes erreurs. Les ORDRES MENDIANTS possédaient de riches maisons et de nombreux établissements, mais ils étaient en dehors de ce qu'on appelait le *gouvernement temporel du clergé*, lequel avait pour cadre l'organisation établie en vue des *décimes* (V. ce mot). Cependant ils exerçaient une action puissante sur le régime spirituel de l'Etat et de l'Eglise; et ils savaient lever d'abondantes aumônes sur le peuple. Ils comptaient, dit-on, 68.000 religieux et 64.000 religieuses. Ce nombre ne parait point excessivement exagéré, lorsque l'on considère qu'ils se recrutaient dans toutes les classes, et qu'ils avaient assumé presque tous les emplois que nous avons notés en indiquant les utilisations du régime monastique, prédication, confession, service des hôpitaux, entreprises charitables de tous genres, tenue des écoles, principalement des écoles populaires, missions étrangères. Aux ordres mendiants et à leurs dérivés, il convient d'ajouter beaucoup de congrégations instituées pour des objets spéciaux, telles que celles des LAZARISTES, des FILLES DE SAINT-VINCENT DE PAUL, des DOCTRINAIRES, des ORATORIENS, etc. A l'époque de sa suppression (1764), la COMPAGNIE DE JÉSUS comptait en France 3.575 membres, répartis en cinq provinces.

Un décret de l'Assemblée nationale (2-4 nov. 1789) mit à la disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques. Un autre décret (12-19 févr. 1790) déclara que les vœux monastiques n'étaient plus reconnus par la loi constitutionnelle du royaume, supprima les ordres et congrégations des deux sexes, autorisa les religieux et les religieuses à quitter leurs couvents et leur promit une pension convenable à leur sortie. — L'art. 11 de la loi du 17 germinal an X (*Articles organiques*), après avoir autorisé le rétablissement des chapitres cathédraux et des séminaires, ajoute : « Tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés ». Il n'est point douteux que les congrégations religieuses soient comprises dans cette disposition; car il est évident qu'elles forment des établissements ecclésiastiques. D'ailleurs, les déclarations de Portalis annoncent expressément cette suppression. Cependant certains passages de son rapport semblent bien indiquer que le gouvernement se réservait la faculté d'autoriser l'institution et le rétablissement d'ordres et de congrégations, et de retirer cette autorisation, quand et comme il l'estimerait convenable. — Un décret du 7 prairial an XII (27 mai 1804) autorisa le rétablissement de la congrégation des LAZARISTES; même autorisation fut accordée à la Société des MISSIONS ÉTRANGÈRES (25 mars 1805) et aux missionnaires du SAINT-ESPRIT. — Un décret du 3 messidor an XII (22 juin 1804) ordonna la dissolution de l'agrégation ou association connue sous le nom de *Pères de la foi, d'Adorateurs de Jésus* ou PACCANARISTES (V. PACCANARI). A cette occasion, il édicta des règles générales sur les congrégations : « I. Toute agrégation ou association formée sous prétexte de religion et *non autorisée doit être dissoute.* III. Les lois qui s'opposent à l'admission de tout ordre religieux, dans lequel on se lie par *des vœux perpétuels* continueront d'être exécutées. IV. Aucune agrégation ou association d'hommes ou de femmes ne pourra se former à l'avenir sous prétexte de religion, à moins qu'elle n'ait été *formellement autorisée par décret impérial* sur le *vu de ses statuts et règlements.* V. Néanmoins les agrégations connues sous le nom de SŒURS DE LA CHARITÉ, de SŒURS HOSPITALIÈRES, de SŒURS DE SAINT-THOMAS, de SŒURS DE SAINT-CHARLES, de SŒURS VATELOTTES, continueront d'exister, en conformité des arrêtés du 1er nivôse an IX, du 24 vendémiaire an XI, et des décisions du 28 prairial an IX et du 22 germinal an XII, à la charge de *présenter*, dans le délai de six mois, *leurs statuts et règlements, pour être vus et vérifiés au Conseil d'Etat* ». — LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES avaient reparu en 1801; dès 1802, ils ouvrirent des écoles, que le gouvernement autorisa les villes à admettre et même à en faire payer les frais par les hôpitaux. Un décret du 17 mars 1808 légalisa leur existence et statua qu'ils seraient brevetés et encouragés par le grand maître de l'Université. Des décrets antérieurs avaient autorisé des établissements de TRAPPISTES au mont *Saint-Bernard*, au mont *Genèvre*, à la *Grande-Chartreuse*, et dans la forêt de *Sénart*. — Un décret du 3 janv. 1812 supprima les corporations de religieux et de religieuses et ordres monastiques dans les départements réunis en vertu des décrets des 24 avr., 15 mai, 9 juil., 12 nov. et 13 déc. 1810; mais il exempta de cette suppression le monastère du *Saint-Bernard* et de *Simplon*, les URSULINES *de Brigues*, les SŒURS GRISES *de la Charité de Sion* (dép. de Simplon) et les congrégations dans lesquelles on ne faisait pas de vœux perpétuels et dont les individus étaient uniquement consacrés par leur institution soit à soigner les malades, soit au service de l'instruction publique. Il devait être statué à leur égard par des décrets spéciaux. — Un décret du 18 févr. 1809 réglemente les CONGRÉGATIONS OU MAISONS HOSPITALIÈRES DE FEMMES. L'art. 3 ordonne la dissolution de celles dont les statuts n'avaient point été approuvés et publiés avant le 1er janv. 1810. L'art. 7 fixe à *seize ans accomplis* l'âge des novices qui pourront contracter des vœux pour *un an*, avec le consentement de leurs parents. A *vingt et un ans*, l'art. 8

leur permet de s'engager pour *cinq ans*. Chaque hospitalier conservera l'entière propriété, la libre administration et la libre disposition de ses biens (art. 9). Il ne pourra, par acte entre-vifs, ni y renoncer au profit de sa famille, ni en disposer, soit au profit de la congrégation, soit en faveur de qui que ce soit (art. 10). — Les espérances que Napoléon avait placées sur les LAZARISTES, sur la Société des MISSIONS ÉTRANGÈRES et sur les missionnaires du SAINT-ESPRIT ayant été déçues, un décret du 26 sept. 1809 leur retira les autorisations qui leur avait été données. Le même jour, les missions religieuses à l'intérieur furent interdites.

Sous la RESTAURATION, des ordonnances royales du 2 mars 1815 et du 3 févr. 1816 rétablirent les trois congrégations supprimées par le décret du 26 sept. 1809 que nous venons de citer. Une autre (2 avr. 1816) accorda un secours annuel à la congrégation des LAZARISTES et à celle du SAINT-ESPRIT. Une société des MISSIONS DE FRANCE fut autorisée, par ordonnance du 25 sept. 1816. Une loi du 2 janv. 1817 régla la faculté d'acquérir pour les établissements ecclésiastiques reconnus. L'acte le plus important de ce régime est une loi du 24 mai 1825, qui exigea que l'autorisation fut donnée aux communautés qui n'existaient pas avant le 1er janv. 1825, non par décret et ordonnance, comme précédemment, mais par une loi, après vérification et enregistrement des statuts en conseil d'Etat. L'autorisation conférée par une loi ne pourra être retirée que par une loi (art. 6). Les congrégations de femmes ne pourront former des établissements particuliers, qu'avec une autorisation spéciale accordée par ordonnance du roi insérée au *Bulletin des lois* et après information sur les avantages et les inconvénients des établissements, en outre, avec le consentement de l'évêque diocésain et l'avis du conseil municipal de la commune ou l'établissement doit être formé. — Le GOUVERNEMENT DE JUILLET abrogea ou modifia les ordonnances rendues sous la Restauration, en faveur des congrégations d'hommes que nous venons de mentionner. L'autorisation accordée à la société des MISSIONS DE FRANCE fut révoquée.

Pour faciliter la multiplication des congrégations de femmes, un décret du 31 janv.-16 févr. 1852, sous l'influence de l'esprit qui régnait alors dans les régions gouvernementales, modifia profondément la loi du 24 mai 1825. Voici comment un document officiel expose l'économie de ce décret : « Les congrégations de femmes peuvent être autorisées *par décret* : 1° Lorsqu'elles déclaraient adopter, *quelle que soit l'époque de leur fondation*, des statuts déjà vérifiés et enregistrés au conseil d'Etat et approuvés pour d'autres communautés religieuses ; — 2° Lorsque l'évêque diocésain atteste que les congrégations qui présentent des *statuts nouveaux* au conseil d'Etat existaient antérieurement au 1er janv. 1825 ; — 3° Lorsqu'il y a nécessité de réunir plusieurs communautés qui ne pourraient subsister séparément ; — 4° Lorsqu'une association, après avoir été d'abord reconnue comme communauté régie par une *supérieure locale*, justifie qu'elle était *réellement*, à l'époque de son autorisation, dirigée par une *supérieure générale*, et qu'elle avait formé à cette époque des établissements sous sa dépendance. — Enfin, les *modifications* des statuts vérifiés et enregistrés au conseil d'Etat peuvent être également approuvées par un décret ». — Dans ces conditions, le refus d'autorisation est à peu près impossible.

« Aucun de ces établissements ne peut être autorisé qu'après que l'évêque diocésain a donné son consentement ; il ne peut l'être non plus que dans les formes tracées par les art. 2 et 3 de la loi du 24 mai 1825. Les statuts approuvés par l'évêque diocésain doivent être préalablement vérifiés et enregistrés au conseil d'Etat. La demande doit être accompagnée du procès-verbal de l'enquête ordonnée par l'autorité administrative sur la convenance et les inconvénients de l'établissement dans la commune où il doit être formé ; de l'avis du conseil municipal de cette commune et de l'avis du préfet. On exige, en outre, la justification des ressources nécessaires à l'établissement pour se former et pour exister. — S'il s'agit d'un établissement destiné au soin des malades et des pauvres, le ministre de l'intérieur est appelé à donner son avis ; s'il s'agit d'un établissement destiné à l'éducation, l'affaire est communiquée au ministre de l'instruction publique. »

« Aux termes de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1825, en cas d'extinction d'une congrégation ou de révocation de l'autorisation, les biens donnés ou légués font retour aux donateurs ou à leurs héritiers au degré successible. — Les biens qui ne feraient point retour, ou qui auraient été acquis à titre onéreux, sont attribués moitié aux établissements ecclésiastiques et moitié aux hospices du département dans lequel l'établissement était situé. »

Il est instructif de suivre les progressions du rétablissement des congrégations et d'en évaluer la proportion pour chacun des gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution. — Le 1er EMPIRE a autorisé 1.261 communautés ; en moyenne : 157 par année. A première vue, ce nombre et cette proportion semblent énormes. Il est pourtant facile d'en trouver l'explication. Comme on ne supprime efficacement que ce que l'on remplace, la Révolution avait laissé le champ libre au retour des congrégations, parce qu'elle n'avait point su ou pu pourvoir par des moyens nouveaux, aux besoins dont le peuple est habitué à demander la satisfaction aux congrégations dans les pays catholiques. D'autre part, les congrégations possédaient dans leurs membres survivants des cadres et un personnel tout préparés pour le service qu'elles devaient reprendre. En outre, Napoléon favorisait systématiquement la restauration de toutes les choses de l'ancien régime qu'il espérait adapter au service de son règne. — RESTAURATION : 648 ; moyenne annuelle : 45. — GOUVERNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE : 15. C'est la moyenne incomparablement la plus faible : pas même 1 par année. — IIe RÉPUBLIQUE : 207 ; moyenne : 51. C'est l'aurore de l'ère nouvelle du cléricalisme. — IIe EMPIRE : 982 jusqu'en 1860 ; moyenne 109. — Nous n'avons pas en main les documents nécessaires pour opérer avec exactitude sur les années suivantes ; mais d'autres indications dénoncent une progression toujours croissante. En 1861, à l'occasion du recensement quinquennal, il a été procédé à un recensement spécial et complet de toutes les communautés et congrégations religieuses existant dans chaque commune de l'empire. Cette opération fut ordonnée par Rouland, alors ministre de l'instruction publique et des cultes. Elle paraît avoir été exécutée avec l'exactitude que le gouvernement devait attendre de fonctionnaires habitués à lui obéir. En voici les résultats : COMMUNAUTÉS D'HOMMES : 58 maisons mères, 37 maisons indépendantes, 1.931 succursales. Nombre des membres : 17.776. COMMUNAUTÉS DE FEMMES : 361 maisons mères, 595 maisons indépendantes, 11.050 succursales. Nombre des membres : 90.343. *En totalité :* 108.119 religieux des deux sexes, c.-à-d. 1 pour 346 habitants de l'empire français, ou 2.892 pour un million. Cette *proportion* n'était dépassée qu'en Belgique, où elle atteignait 3.230 par million. En Autriche, la proportion par rapport à la population catholique n'était que 633 par million. — ATTRIBUTIONS. — *Enseignement :* hommes, 12.845 ; femmes, 58.883. *Devoirs hospitaliers :* hommes, 389 ; femmes, 20.292 *Direction de maisons de refuge ou d'instituts agricoles pour les enfants :* hommes, 496 ; femmes, 3.073. *Voués à la contemplation ou à des devoirs purement religieux :* hommes, 4.046 ; femmes, 8.095. Ainsi sur 100 religieux des deux sexes, 67 étaient voués à l'enseignement ; 19 desservaient des établissements de bienfaisance ; 3 dirigeaient des maisons de refuges ou autres ; 11 accomplissaient des devoirs purement religieux. — En 1877, une enquête ministérielle fut faite en exécu-

tion de l'art. 12 d'une loi du 28 déc. 1876. Les résultats de cette enquête ont été consignés dans un volume publiés en 1878 par l'Imprimerie nationale et distribué aux membres du Parlement. M. Marchand qui s'en est servi pour la composition de son livre *Moines et Nonnes* (Paris, 1880 et suiv., 2 vol. in-12), a constaté dans cette enquêtes des omissions incroyables décelant la négligence, la timidité ou la répugnance qui caractérisent certains fonctionnaires, quand il s'agit de toucher aux matières de ce genre. Il s'est efforcé de les réparer en recourant à d'autres documents et en procédant personnellement à de laborieuses recherches. Il résulte de ses investigations que vers 1880, les *congrégations masculines* possédaient 4.549 maisons, contenant un personnel de 37.660 moines, pères, frères, etc.; et que les *congrégations féminines* possédaient 14.930 établissements, contenant 166.270 religieuses. Total général : 19.272 établissements comprenant 198.280 personnes. Ce qui constitue en vingt années une augmentation de 5.238 sur le nombre des établissements, et de 90.171 sur le nombre des personnes, malgré la diminution de la population nationale provenant de la perte de l'Alsace et de la Loraine. Il est vraisemblable que la différence entre les nombres du recensement spécial de 1861 et les nombres produits par M. Marchand doit être expliquée ou atténuée, et dans une mesure plus ou moins grande, par cette considération, que les agents de l'Empire ont omis beaucoup de congrégations non autorisées. Quoi qu'il en soit, ceux qui observent ces choses attentivement constatent, d'année en année, un prodigieux accroissement dans le nombre et l'importance des congrégations. Les mêmes causes continuant ordinairement à produire les mêmes effets, il est probable que cette progression se développera indéfiniment, secondée par l'indifférence et la versatilité des sceptiques autant ou plus que par le zèle des croyants.

Notre *Encyclopédie* contient des notices sur tout les ordres et congrégations de quelque importance, tant anciens que récents. On les trouvera sous leurs noms, dans la série alphabétique. Nous y présentons, avec un sincère effort d'exactitude, les particularités caractéristiques de leur histoire, de leur règle et de leur œuvre. Pour certaines généralités, nous renvoyons aux mots Abbaye, Biens du clergé (t. VI, pp. 736 et suiv.), Clergé, Collation des bénéfices, Congrégations (Régime fiscal) ; Monastère, Voeu. Commende, Prieur, Chef, § Histoire religieuse.

E.-H. Vollet.

**Religieuses pénitentes** (V. Capucines).

Bibl. : Holstenius, *Codex Regularum ;* Rome, 1661, 3 vol. in-4 ; Augsbourg, 1759, 5 vol. in-fol. — Martène, *De Antiquis monachorum ritibus ;* Lyon, 1690, 2 vol. in-4. — Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise ;* Paris, 1678-79, 3 vol. in-fol. — Bulteau, *Essai sur l'histoire monastique de l'Orient ;* Paris, 1678, in-8. — Du même, *Abrégé de l'histoire de saint Benoit et des moines de l'Occident ;* Paris, 1684-91, 2 vol. in-4. — Helyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, continuée par Bultot ; Paris, 1714-19, 8 vol. in-4, fig. — Bultot, *Commentaire sur la règle de Saint Benoît*, avec notes et compléments par Philipon de la Madeleine ; Paris, 1829, 7 vol. gr. in-8. — Montalembert, *Histoire des moines d'Occident*, 5e éd. ; Paris, 1874, 5 vol. in-8. — Sauvestre, *Congrégations religieuses ;* Paris, 1867, in-12. — Marchand, *Moines et Nonnes ;* Paris, 1881, 2 vol. in-12.

**RELIGIEUX** de Saint-Denis. Auteur inconnu d'une chronique latine qui constitue l'une des sources principales de l'histoire du règne de Charles VI et s'étend de 1380 à 1422. Cet auteur, moine de Saint-Denis, dont on n'a pu jusqu'ici percer l'anonymat, était chroniqueur royal en titre d'office, et en cette qualité eut connaissance d'un grand nombre de documents officiels. Son ouvrage, tel qu'il a été imprimé, n'est pas une histoire de Charles VI formant un tout complet, mais seulement la dernière partie d'une chronique universelle conçue dans les proportions les plus vastes ; il n'a pas été achevé et comprenait, non seulement les règnes de Philippe VI et de Jean II, mais les époques antérieures ; il est permis de reconnaître, dans deux manuscrits de la bibliothèque Mazarine, des fragments importants de cette chronique relatifs au haut moyen âge. Si la compilation du Religieux de Saint-Denis n'a, au point de vue historique, qu'une valeur médiocre, elle est d'une réelle importance pour l'étude de l'historiographie officielle en France, car elle permet de se faire une idée du but poursuivi par son auteur qui était de former un corps historique ayant pour sources principales les écrits de ceux qu'il considérait comme ses prédécesseurs, c.-à-d. les chroniqueurs de France, tels que Suger, Rigord ou Guillaume de Nangis. L'œuvre du Religieux dut être, après la mort de Charles VI, déposée à l'abbaye dans le fonds de ce qu'on appelait les chroniques de Saint-Denis, distinctes des Chroniques de France en langue vulgaire dont elles étaient la source. Le manuscrit, probablement autographe du Religieux, est conservé dans le fonds des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale (n° 5959) ; une édition en a été donnée, avec traduction française en regard, par Bellaguet dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* (Paris, 1839, 6 vol. in-4). H. C.

Bibl. : H.-Fr. Delaborde, *la Vraie Chronique du Religieux de Saint-Denis*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1890, pp. 93 à 110.

**RELIGION.** On a proposé de la religion des définitions multiples dont le défaut commun semble consister en ce que tantôt l'un, tantôt l'autre de ses éléments essentiels, en est exclu. Conçue comme un ensemble de mythes, de dogmes et de pratiques rituelles, elle se réduit à n'être plus qu'une mythologie ou une théologie, à laquelle est étroitement soudé un code de prescriptions cérémonielles, et parfois un recueil de règles morales, mais dont toute valeur, toute signification spécifiquement religieuse demeure et doit demeurer absente ; envisagée comme un ensemble de sentiments et d'émotions, analogues aux sentiments esthétiques et moraux, encore qu'ils en soient distincts et gardent leur originalité propre, elle est arbitrairement dépouillée des formes réelles et concrètes où, en fait, elle a pris corps et elle se transforme en une sorte d'abstraction psychologique qui n'a plus guère de commun que le nom avec ce complexus de concepts, d'images, d'actes, d'états affectifs, qui constitue une religion aux diverses phases de l'évolution humaine qu'il nous est donné d'observer. Lorsqu'on réussit à éviter ce double péril, c'est la plupart du temps en donnant de la religion et des phénomènes religieux une définition purement formelle ou en substituant à une définition véritable une énumération des principales et plus notables manifestations de l'activité religieuse.

Philosophes, moralistes et psychologues sont également disposés à considérer comme la formule même des progrès du sentiment religieux son émancipation des dogmes et des cérémonies et la graduelle disparition des formes arrêtées et des symboles précis où il s'est incarné aux périodes diverses de la longue vie de l'humanité ; les théologiens, pour la plupart, sont inhabiles à se représenter l'émotion religieuse dissociée des conceptions qui lui sont traditionnellement unies et n'aboutissant point à des actes rituels déterminés ; les uns et les autres ne se peuvent défendre que fort malaisément contre la tendance à identifier dans quelque mesure le commandement moral et l'inspiration religieuse, plus frappés de leur connexion de fait à la période que nous traversons que de l'indépendance, où ils se trouvent logiquement l'un à l'égard de l'autre, et de la nette distinction de leurs origines, que bon nombre cependant des historiens les mieux informés des sociétés primitives et des critiques les plus sagaces ont ouvertement proclamée.

*L'émotion religieuse et les formes de la religion.* Une théorie plus exacte de la nature des phénomènes religieux semble pourtant conquérir droit de cité parmi les écrivains, qui se sont le plus récemment appliqués à réduire en des formules d'une portée générale les mul-

tiples manifestations du sentiment qui sollicite les hommes à entrer en communion avec le divin qu'il leur semble percevoir en leur propre esprit et dans le vaste univers qui les enveloppe. Cette théorie, qui tient compte de la complexité de ces groupes de faits psychologiques et de faits sociaux, a trouvé une double et éminente expression, à peu d'années de distance dans les œuvres de deux théologiens, l'un Français, Aug. Sabatier, l'autre Hollandais, le professeur C.-P. Tiele. Deux idées la dominent tout entière, l'une que la religion est essentiellement un mode particulier de vie un ensemble d'émotions d'un type spécial et de tendances motrices qui aboutissent à des actes d'une forme déterminée, dont l'exemple caractéristique nous est fourni par la prière, l'autre que toute religion s'exprime nécessairement en des images ou des représentations abstraites, en des mythes, des dogmes ou des symboles, et qu'un sentiment religieux qui ne prendrait pas corps, en s'unissant étroitement à quelque état intellectuel et imaginatif, s'évanouirait bientôt sans doute et ne serait point en tout cas clairement ni distinctement, ni même très consciemment, perçu par l'esprit en lequel il aurait d'abord apparu. Le sentiment religieux constitue l'âme vivante et créatrice de la religion, mais cette religion, qu'il suscite dans les âmes, ne se réalise que par des croyances, des conceptions et des pratiques définies. Fond et forme sont inséparables, ils n'existent que l'un par l'autre, l'un en fonction de l'autre, mais tandis que l'émotion pieuse ne se transforme que très lentement et qu'elle subsiste analogue, sinon identique, dans le cœur d'un chrétien libéral à ce qu'elle était dans l'âme d'un Egyptien contemporain de Ramsès II, à ce qu'elle est encore dans celle d'un noir d'Afrique ou d'un indigène d'Australie, pratiques, dogmes, mythes, symboles, institutions sacrées vont évoluant sans cesse, soumis à une loi de perpétuel devenir.

Si étroitement unies que soient cependant l'émotion religieuse et les pratiques ou les croyances par où elle se manifeste et, bien qu'en fait on ne puisse concevoir une émotion qui soit à la fois pleinement consciente et dissociée de toute représentation, il n'en semble pas moins nécessaire d'admettre au profit du sentiment, qui est la raison d'être de ces croyances et de ces pratiques, une sorte d'antériorité logique. C'est ce qu'exprime très clairement cette phrase qu'écrivait en un ouvrage récent, M. Percy Gardner : « La doctrine religieuse est la formule intellectuelle imposée aux résultats de l'expérience religieuse ».

Il ne nous paraît donc pas possible d'accepter comme une valable définition des phénomènes religieux, considérés en leur ensemble, celle qu'en proposait, en un puissant et pénétrant mémoire (*Année sociologique*, t. II, p. 1-28), M. Emile Durkheim : « Les phénomènes dits religieux consistent en croyances obligatoires, connexes de pratiques définies qui se rapportent à des objets donnés dans ces croyances. Subsidiairement, on appelle également phénomènes religieux les croyances et les pratiques facultatives qui concernent des objets similaires ou assimilés aux précédents ». L'aspect social et en quelque sorte extérieur de la religion apparaît seul ici et, à s'en tenir à cette formule, on admettrait que l'origine de toute foi est une contrainte exercée par le corps social sur ses membres, que la religion est une « philosophie obligatoire » associée à une discipline pratique, obligatoire elle aussi, et que les sentiments d'amour, de crainte, de respect, de dépendance et de force confiante, qui apparaissent dans les âmes pieuses, sont le produit et comme la répercussion dans les esprits individuels de cette suggestion sociale. Mais il semble que précisément ni les croyances ni même la plupart des pratiques religieuses ne revêtent dans les sociétés, en lesquelles la forme originelle des groupements et des institutions paraît avoir subi les transformations les moins complètes, ce caractère obligatoire. L'autorité religieuse apparaît au cours de l'évolution des dogmes et des rites, elle n'est pas à l'origine de cette évolution; elle résulte de la combinaison d'une certaine conception du divin ou plutôt du sacré avec la notion de la solidarité organique qui unit les uns aux autres tous les membres d'une collectivité, tous les membres d'un clan, d'une famille, d'une confrérie, d'une tribu ou d'une nation, mais elle ne crée pas la conception du sacré, puisqu'elle l'implique, et cette conception, il apparaît nettement qu'il n'y faut pas chercher une idée dérivée immédiatement de l'expérience sensible, mais la notion abstraite à demi inconsciemment des formules multiples où s'est incarnée, comme en autant de symboles spontanés, l'obscure et intime conscience d'une force pareille à celle de l'homme qui le dépasse, le domine et l'enveloppe, force dont l'analogie avec sa propre personne lui apparaît d'âge en âge moins étroite et dont la disproportion avec sa faiblesse, à peine entrevue tout d'abord, se manifeste incessamment à lui en une plus claire lumière.

La religion n'est pas une forme de connaissance, bien qu'elle aboutisse à des concepts et à des symboles et qu'elle ne puisse se réduire à de pures émotions ; elle a sa source profonde dans des émotions individuelles, bien qu'en raison de la suggestion qu'exercent les uns sur les autres les individus, qui appartiennent à un même groupe, elle consiste essentiellement en des représentations collectives et revête tous les caractères d'un phénomène social ; elle est de sa nature spontanée et libre, bien qu'à mesure que ses dogmes se définissent et que ses rites se codifient, ils en viennent à être conçus non plus comme des opinions individuelles et des recettes privées, mais comme des actes obligatoires et des croyances obligées. Ce double aspect, elle le conserve durant tout le cours de son évolution, mais il semble que la direction générale de son développement, ce soit précisément en une première phase la constitution graduelle d'une autorité collective et en une seconde la dissolution graduelle de cette autorité. D'individuelle en son essence à l'origine, toute religion tend à devenir sociale et collective ; sociale, immobilisée un instant en des dogmes arrêtés, en des rites auxquels l'opinion ou la loi contraignent d'être fidèle, elle tend à redevenir, non point exclusivement à coup sûr, mais avant toute chose, une activité spontanée et personnelle, une forme symbolique d'émotions intimes, créées chez l'individu par l'effort même de vivre, par son contact avec ses semblables, par l'étroite union où il est enserré avec la nature entière, avec les forces vivantes dont elle est animée.

Si c'est bien ainsi qu'il importe de concevoir les phénomènes religieux, toute définition « statique » de la religion, dont la loi même est une loi d'évolution et où se manifeste un incessant effort d'adaptation à des conditions internes et externes, perpétuellement changeantes, sera nécessairement, suivant la très juste remarque d'E. Caird, erronée par quelque endroit. Non seulement, en effet, les formes religieuses doivent se modifier sans trêve et ne se peuvent guère immobiliser que lorsque toute foi vivante en est bannie et qu'elles ne subsistent plus que comme le glorieux linceul d'un Dieu mort, mais l'émotion même qui s'y est incarnée à un moment de l'histoire ne demeure pas éternellement pareille à elle-même. Semblable en sa fonction, unie aux autres émotions par des relations toujours analogues, elle ne peut pas apparaître identique aux diverses âmes d'hommes, si étrangement différentes, sous les vêtements multiples et variés dont tour à tour elle s'enveloppe. Son union avec tel ou tel concept, sa liaison avec tel ou tel mythe, l'expression qu'elle trouve dans des rites de signification et de valeur très différentes, les organes que lui fournissent des institutions sacerdotales d'une complexité et d'une diversité singulières, son association surtout avec des notions et des sentiments moraux infiniment variés, la contraignent à se nuancer de mille teintes nouvelles, dont chacune est propre à un temps, à un pays,

à une dogmatique, à une liturgie, à un code et à un cérémonial particuliers.

C'est donc une entreprise vaine que de tenter de dégager par une comparaison méthodique des diverses religions un élément commun, d'ordre représentatif ou émotionnel, qui se retrouve partout identique à soi-même et nous fournisse par voie d'abstraction une définition de la religion en ce qu'elle a de permanent et peut-être d'éternel, un moyen assuré tout au moins d'organiser en un groupe cohérent les diverses manifestations de la vie religieuse. Certains éléments qui figurent dans les formes religieuses les plus basses et les moins évoluées sont organiquement remplacées par d'autres à chaque nouveau stade du développement ; aussi tout effort pour extraire de l'analyse comparative des types religieux supérieurs une définition générale laisserait-il hors de ses prises les croyances et les pratiques des sauvages, dont cependant la fonction sociale et mentale est, à bien des égards, pareille à celle du christianisme ou de l'islamisme et, d'autre part, si c'est aux religions rudimentaires encore que nous voulons emprunter le schème, si j'ose dire, des phénomènes religieux, nous exclurons nécessairement avec quelques-unes des émotions les plus fines, les plus délicates et les plus fortes dont soit pénétrée l'âme mystique, les conceptions même qui constituent l'essence de la pensée religieuse chez les peuples civilisés, et nous serons ainsi entraînés à définir la religion en éliminant tout ce qui caractérise ses manifestations les plus hautes et en introduisant dans notre formule des idées et des croyances qui depuis longtemps se sont effacées de la conscience humaine ou se survivent à elles-mêmes, cristallisées en des rites et des dogmes, témoins immobiles et muets d'un passé aboli. Ce qui demeure constant, ce n'est point la forme qu'imposent à l'émotion religieuse les actes qu'elle suscite et les symboles où elle s'incarne, ce n'est même point la qualité de cette émotion, qui n'est pas une émotion simple et primordiale, mais un complexus de sentiments divers, qui tire son originalité propre et sa signification particulière de l'agencement et de la combinaison de ces éléments instables et changeants, bien plutôt que de leur nature ; ce qui demeure constant, c'est sa fonction.

Cette fonction, on ne peut l'exprimer qu'incomplètement en une définition qui laissera toujours hors de ses prises quelques éléments importants, à moins de se transformer en une véritable description, et qui, pour vouloir simplifier la réalité et en donner une vue synthétique, la mutilera et la déformera inévitablement. C'est bien plutôt en retraçant à grands traits les phases principales de l'évolution religieuse que l'on aura chance de faire comprendre en quoi elle consiste essentiellement et quelles relations elle soutient avec les autres fonctions de l'âme humaine et les diverses activités sociales ; elle se définira ainsi d'elle-même génétiquement.

*Méthode de la science des religions.* Il importe ici de préciser quelle est la méthode qui se doit appliquer à cet ordre de recherches et quels sont exactement sa portée et son objet. A la différence de la philosophie générale et de la dogmatique, la science des religions n'a point à prononcer sur la valeur objective des croyances, sur la réalité des êtres et des événements dont les mythologies et les théologies diverses affirment ou postulent l'existence ; il n'est pas du domaine de l'historien de discuter la validité des dogmes religieux ni de porter un jugement sur la légitimité, le caractère rationnel ou irrationnel des pratiques rituelles. A d'autres d'apprécier, il doit se borner à constater, à analyser et à décrire : son rôle consiste à rechercher, à déterminer, s'il le peut, les lois auxquelles sont soumis dans leur genèse et leur évolution les mythes et les cérémonies sacrées, à étudier les transformations successives que subit la conception du divin et l'émotion complexe qui la fait apparaître en l'âme humaine comme un symbole approprié. Aussi la science des religions demeure-t-elle indépendante de tout système métaphysique comme de tout credo confessionnel et ne préjuge-t-elle en rien par les solutions qu'elle est amenée à donner de problèmes de psychologie ou d'histoire la solution des problèmes spécifiquement religieux qui préoccupent la conscience moderne. Qu'il existe ou non un Dieu personnel, que l'âme soit ou non immortelle, qu'il faille croire ou non à l'efficacité de la prière, que les événements de ce monde où nous vivons soient gouvernés vers un but excellent par une providentielle intelligence ou qu'ils se succèdent sans nul dessein par le simple jeu de lois mécaniques et fatales, les observations et les analyses qu'elle a pour tâche de coordonner dans un système défini d'explications n'en ont ni plus ni moins de valeur ni d'autorité. Il ne s'agit pour elle que de déterminer comment se forment dans l'esprit individuel et dans la collectivité sociale un sentiment d'une certaine espèce et le cortège de représentations qu'il entraîne après lui, comment se transforment ces représentations et les actes auxquels elles aboutissent par la puissance motrice qui est en elles ; le bien fondé de ces concepts, l'utilité objective de ces actes, elle n'a point à les établir, ni à les critiquer, cela est d'un autre ordre.

Le service cependant qu'elle peut rendre à la dogmatique religieuse et à la métaphysique, c'est de leur fournir les moyens de mieux poser les questions qu'elles ont pour tâche de résoudre, de les poser à la fois avec plus de précision et plus de généralité, en leur permettant de saisir ce qu'il y a de permanent et de stable en ce perpétuel devenir, ce qu'il y a de réellement commun à tous les êtres qui pensent, qui aiment et qui souffrent, en ces manifestations multiples et infiniment diverses d'une même émotion fondamentale. Pour atteindre à ce but, sa méthode sera historique, comparative et psychologique : historique, elle permettra de suivre en leur évolution particulière les croyances et les rites de chaque nation, de chaque race, de chaque groupement confessionnel distinct ; comparative, elle servira d'efficace instrument pour dégager les caractères communs aux diverses religions et distinguer ce qui est accidentel et contingent de ce qui est universel et vraiment humain ; psychologique, elle conduira le savant à relier les éléments particuliers et variables des religions à des traits eux aussi variables et particuliers de la structure mentale d'une race ou d'un individu, les éléments généraux et permanents aux caractères essentiels et aux lois partout identiques de l'esprit humain.

Mais lorsqu'il s'agit des premières phases de l'évolution sociale et mentale de l'homme où il nous soit donné de remonter en nous aidant des ressources que nous fournissent l'archéologie préhistorique, la philologie comparée, l'étude des coutumes et des croyances des sauvages actuels et l'examen des traits qui ont survécu dans les légendes et les pratiques religieuses et les habitudes sociales des peuples civilisés d'aujourd'hui, de l'âme balbutiante et inhabile encore à penser le divin de nos lointains ancêtres, toutes ces démarches ne peuvent et ne doivent plus être successives et disconnexes, mais s'effectuer simultanément et se prêter un mutuel appui.

Il importe d'étudier en elle-même et pour elle-même chacune des religions historiques et de ne tenir compte que des relations de fait, des rapports réels qui ont existé entre elle et telle autre religion à un moment déterminé et par des voies qu'il est à la charge de l'érudit de découvrir. Les ressemblances, les coïncidences curieuses peuvent bien être notées, il n'en faut pas faire tout d'abord état ; la comparaison ne vient utilement que plus tard, entre des ensembles déjà analysés en leurs parties et dont la loi particulière d'évolution a été dégagée. Et c'est seulement lorsque l'historien a fait son œuvre que la critique psychologique peut s'appliquer avec quelque profit aux matériaux qu'il met à sa disposition et dont il a précisé et fixé l'interprétation. Ce n'est pas à dire que

le psychologue doive attendre pour tenter de ramener aux éléments psychologiques simples, qui les constituent, les phénomènes religieux, que soit achevée la large enquête historique qui s'est ouverte en ce siècle sur les religions; il courrait risque d'attendre toujours. Ce qu'il faut seulement entendre par cette dépendance du psychologue à l'égard de l'historien, c'est qu'il ne doit pas s'aventurer sur un terrain que n'a point encore débroussaillé le travail de l'exégète, du philologue et du critique, s'il ne veut risquer de singulières bévues. Et s'il faut ainsi procéder, s'il faut n'avancer que pas à pas, c'est que les religions, une fois constituées, ont une individualité, une personnalité très frappantes, et que des rites ou des dogmes, analogues en apparence, sont justiciables, en des milieux sociaux différents et à des moments différents de l'évolution, d'interprétations très diverses.

Tout au contraire, à leurs débuts et en ces premières périodes de tâtonnements où elles s'essaient à être, toutes les religions sont étrangement pareilles les unes aux autres: il semble que d'un bout du monde à l'autre, les hommes se soient à l'origine représenté d'une manière uniforme le divin, ou du moins le surhumain, et qu'ils aient imaginé, sous l'empire de semblables sentiments, des procédés presque identiques pour entrer avec lui en relation et tirer de leur union plus ou moins étroite avec ces vivantes Puissances, qu'ils sentaient les environner de toutes parts, un utile profit dans leur lutte pour l'existence. D'autre part, chacune de ces religions embryonnaires est très fruste et très pauvre. Cette similitude et cette pauvreté nous permettent de traiter les religions à leurs plus bas degrés de développement comme une religion unique. La méthode comparative s'appliquera donc ici d'emblée ; mais en réalité il s'agira moins de rapprocher l'un de l'autre des ensembles complets et cohérents que de reconstituer avec des faits épars dans l'espace et le temps, mais tous de même ordre, tous apparentés, tous de même signification et de même portée, un ensemble défini et intelligible. Il existe une religion commune de l'humanité, elle ne se différencie en des types divers qu'au fur et à mesure que s'individualisent en se compliquant les sociétés et les hommes qui les constituent. Il faut cependant remarquer que, même lorsqu'on étudie ces premières phases de l'évolution, il est d'une souveraine imprudence de rapprocher, en raison de leur ressemblance, deux faits de provenance différente, sans en avoir préalablement précisé la signification et la portée en les examinant dans leur cadre naturel et en relation avec les autres pratiques ou les autres coutumes auxquelles, en réalité, ils sont liés dans tel groupe ethnique ou tel organisme social déterminés.

De même que l'analyse historique et la comparaison méthodique sont ici, sous le bénéfice de ces réserves, simultanées, de même elles ne se peuvent aussi aisément dissocier qu'aux phases ultérieures du développement religieux, de l'interprétation psychologique des phénomènes. La signification des rites et des conceptions dogmatiques ou mythiques est beaucoup plus apparente dans les formes encore peu évoluées et mal individualisées qu'ils revêtent dans les religions que l'on appelle conventionnellement religions primitives; leur corrélation avec les conditions générales de la vie sociale, leur liaison avec la structure mentale des hommes qui les adoptent ou les pratiquent, leur dépendance à l'égard de l'ensemble de leurs états émotionnels ou de leurs images est beaucoup plus évidente. La croyance d'un Français du XVII^e siècle dans l'Incarnation ou la Transsubstantiation, d'un Persan ou d'un Maure d'Afrique dans le prophétisme de Mohammed, la pratique du baptême chez les chrétiens d'aujourd'hui ou de la circoncision chez les Juifs actuels, ne sont intelligibles qu'historiquement: on ne saurait les rattacher directement à l'ensemble de leurs conceptions d'un autre ordre. Tout au contraire, les raisons psychologiques du culte des morts, tel qu'il est pratiqué par les Bantous de l'Afrique australe, du fétichisme des noirs de Guinée, des multiples tabous qui règlent la vie des indigènes de Polynésie, des légendes et des mythes où sont racontées les aventures du soleil et de la lune, l'origine du feu, de la nuit ou de la mort, ne sont pas fort malaisées à découvrir : elles sont, si j'ose dire, à fleur de sol et apparaissent dès qu'on y prête attention.

Il faut, toutefois, se tenir en garde contre la très périlleuse tentation qu'il y a, précisément parce qu'ici les interprétations psychologiques s'offrent d'elles-mêmes et que là elles exigent pour se dégager nettement tout un long travail préparatoire d'exégèse et de critique historique, d'appliquer tout simplement aux dogmes, aux légendes et aux cérémonies des religions les plus évoluées et les plus raffinées, telles que les diverses confessions chrétiennes de notre temps, les explications même qui nous rendent un compte satisfaisant des pratiques rituelles et des mythes des peuples non civilisés. Le danger est d'autant plus grand que la ressemblance extérieure des actes est parfois frappante et aussi la similitude dans le dessin et, si j'ose employer une telle expression, l'affabulation des légendes. Mais ce sont souvent vieux vaisseaux ou un vin jeune a été versé; il faut se garder de conclure trop vite et surtout se garder de conclure que des symboles pareils incarnent à des phases diverses d'un développement de mêmes états d'esprit. Si les formes religieuses sont en perpétuelle évolution, les concepts, les images et les sentiments connexes à ces représentations, qu'elles expriment et synthétisent, se transforment et se renouvellent bien plus rapidement encore.

*Les définitions de la religion.* Ainsi que nous l'avons dit plus haut, toute définition de la religion est, en raison même de la nature particulière des phénomènes religieux, arbitraire et partielle, et l'on ne peut réussir à donner de l'ensemble d'actes, de concepts, d'images et de sentiments organiquement unis, que l'on comprend sous ce vocable, une idée d'une exactitude suffisante, qu'en indiquant en une esquisse rapide comment s'est constituée l'activité religieuse et quelles formes diverses elle a successivement revêtues; il est néanmoins indispensable de délimiter, par des définitions toutes provisoires et formelles, le terrain sur lequel devront porter les recherches. Une des plus acceptables est celle qui a été fournie par Goblet d'Alviella; « Par religion, j'entends la façon dont l'homme réalise ses rapports avec les puissances surhumaines et mystérieuses dont il croit dépendre ». Elle nous paraît préférable à celle que A. Réville a donnée dans ses *Prolégomènes à l'Histoire des Religions*: « La religion est la détermination de la vie humaine par le sentiment d'un lien unissant l'esprit humain à l'esprit mystérieux dont il reconnaît la domination sur le monde et sur lui-même et auquel il aime à se sentir uni ». Deux notions apparaissent en effet dans cette seconde définition que n'impliquent pas toutes les activités religieuses: la notion d'esprit, d'une part, et, d'autre part, la notion mystique de la joie que confère à l'homme le sentiment de la présence en son âme du divin.

Les non civilisés ne semblent pas concevoir à l'origine les puissances surhumaines qui les entourent comme des esprits, pas plus qu'ils ne se conçoivent eux-mêmes comme animés par des âmes distinctes de leurs corps et qui en constituent comme les doubles. La conception « animiste » ou mieux « spiritiste » du monde a imposé sa forme à la plupart des plus anciennes religions, mais elle n'en est ni la forme nécessaire ni très vraisemblablement la forme primitive, et ce serait une grave erreur que de faire naître l'émotion religieuse elle-même de cette idée métaphysique encore fruste, de cette représentation enfantine, mais déjà compliquée et subtile, que les plus élevés en développement d'entre les sauvages se font à eux-mêmes de l'univers et des multiples événements qui en constituent la trame.

Ce serait, d'autre part, ne pas avoir de l'état d'âme du non civilisé vis-à-vis de ses dieux une idée très exacte que de se le représenter comme aspirant en toute circonstance à vivre avec eux en une étroite communion. En bien des cas, son plus cher désir, c'est de les tenir à distance, d'obtenir d'eux qu'ils n'interviennent pas dans la direction de sa vie, qu'ils ne troublent point par l'exercice arbitraire de leur volonté les sûrs effets que doivent produire sur les événements naturels et sociaux les rites magiques, accomplis suivant des règles, dont l'utilité et l'efficacité semblent à son esprit se vérifier chaque jour par l'expérience. Et lors même qu'il a conclu avec certains des êtres surhumains qui l'entourent une alliance, un pacte qui les assujettit envers lui, et lui envers eux, à des obligations réciproques, lors même qu'il tente de faire aussi étroite, aussi intime que possible cette artificielle parenté avec ses dieux, il est un grand nombre de personnages, investis des mêmes dons et de la même puissance, à l'égard desquels il n'a pas de devoirs définis, qui ne lui accordent nulle protection et dont il cherche à se concilier la bienveillante neutralité ou qu'il tente de contraindre par des incantations et des charmes à une entière inaction envers lui. Ces êtres divins, son seul souci est de les tenir hors d'état de lui nuire et, cependant, dans les sentiments qu'il éprouve envers eux figurent indéniablement des éléments de même nature que les émotions dont s'accompagnent les sacrifices qu'il accomplit pour ses protecteurs, les prières qu'il leur adresse. Son attitude envers les dieux, qui ne sont pas ses dieux, est une attitude religieuse, et néanmoins, il n'aspire pas à s'unir à eux, il ne le conçoit même point comme possible, il souhaite de les éloigner de lui ; mais ce n'est pas seulement de la crainte qu'il ressent en leur présence, c'est une sorte de respect pour le caractère auguste dont ils sont revêtus, pour la puissance indéfinie qui émane de leurs personnes.

Dans la définition même de Goblet d'Alviella apparaît d'ailleurs une notion qui, selon la remarque très fine de Durkheim, semble ne s'être que lentement formée au cours de l'évolution intellectuelle et ne pas pouvoir présenter de sens bien précis aux hommes qui en sont encore restés à ces stades du développement mental que nous avons depuis longtemps franchis ; cette notion, c'est la notion du mystère. Elle grandit et se précise à mesure que s'accroît la connaissance que possède l'homme de lui-même et du monde ; elle est corrélative de la conception même de la science et ne prend des contours définis que lorsqu'une rudimentaire critique de nos moyens de connaître a trouvé place dans la pensée, d'abord naïve et inconsciente de ses limites, du sauvage ou de l'enfant. Elle fera la religion plus religieuse, lorsqu'elle la pénétrera toute, elle offrira à la piété, à ce besoin d'infini, qui est au cœur des prophètes et des apôtres, un inépuisable aliment, et, lorsque le culte sera tout entier aux mains des prêtres, elle communiquera dans l'ombre des temples une majesté souveraine aux rites, mal intelligibles pour le vulgaire, dont le docile accomplissement mettra en présence des dieux leurs dociles adorateurs. Mais à l'origine, si le monde, où il vit, apparaît au sauvage, désarmé presque et impuissant, peuplé d'êtres redoutables et forts, il ne lui apparaît pas impénétrable et mystérieux ; la conception qu'il s'en fait a toujours quelque mesquinerie, et s'il se prosterne dans la poussière devant la terrible puissance des dieux, c'est qu'il a conscience de sa faiblesse et de son ignorance, ce n'est pas qu'il les imagine incompréhensibles et irrésistibles. Le sorcier, le magicien, le prêtre, l'homme qui sait en un mot, traite d'égal à égal avec les dieux et, par la force des rites sacrés et des pratiques magiques, les contraint à lui obéir, les plie à sa volonté. Du moins en est-il ainsi, dès qu'une dogmatique se constitue, si embryonnaire qu'elle demeure encore, dès que des cérémonies sont pratiquées. Peut-être une période a-t-elle précédé (c'est une question sur laquelle il nous faudra revenir), où l'homme, incapable de penser ses dieux ni de se rien représenter de défini derrière l'ombre mouvante que fait en son esprit l'incessant écoulement du monde, était en proie à cette anxieuse et vague terreur, à cette terreur sacrée que créent dans les âmes enfantines la solitude, la nuit, l'ignorance de toutes choses et le sentiment, trop net celui-là, de leur propre faiblesse, de leur impuissance à résister aux mille ennemis inconnus, soupçonnés à peine, qui rôdent invisibles autour d'elles. Mais il nous suffisait de montrer qu'à quelques-uns des premiers stades de l'évolution religieuse ne trouve pas place cette notion du mystère pour qu'il en fallût nécessairement conclure qu'on ne pouvait lui donner droit de cité dans une définition de la religion, qui veut s'étendre au domaine religieux tout entier et en circonscrire les limites.

C'est une raison analogue qui nous oblige à écarter la plupart des définitions de la religion proposées par des théologiens, et celles mêmes où ne figure point la conception d'une révélation dogmatique de Dieu, conception qui assimile la foi religieuse à toute autre connaissance objective. Elles admettent presque toutes en effet la présence dans le sentiment religieux d'un élément éthique qui en est souvent absent, et elles assignent comme origine à cette prière, où l'homme se tourne vers en haut pour demander aide et secours, la conscience du péché, conscience bien obscure et presque exclusivement sociale aux périodes les plus anciennes de l'histoire qu'il nous soit donné d'atteindre. L'émotion religieuse a sa source dans l'individu même, si large qu'il faille faire la part de la suggestion collective, exercée en un même groupe par tous les membres qui le composent sur chacun d'entre eux, mais la morale est œuvre sociale et exclusivement sociale. La notion d'obligation est implantée du dehors dans la conscience, elle est la forme que prend dans l'âme individuelle l'obscure perception des infrangibles liens qui unissent les uns aux autres les membres d'un même corps.

S'il ne faut pas faire entrer dans la définition de la religion des éléments qui ne se retrouvent qu'en certaines formes religieuses déterminées, quelle que soit d'ailleurs l'importance prépondérante de ces formes, il lui faut cependant donner quelque précision et un contenu positif, et il importe aussi de ne la point réduire à un facteur unique, qui, bien que présent partout, n'est jamais seul présent et ne prend toute sa signification et sa valeur que par son association avec d'autres sentiments et d'autres concepts. Nous ne saurions donc nous rallier à cette sorte de définition négative offerte par James Darmesteter (*Essais orientaux*, p. 213) : « La religion embrasse tout le savoir et tout le pouvoir non scientifiques », ni accepter, comme le voulait Schleiermacher, que l'essence même de l'émotion religieuse consiste seulement dans le sentiment qu'éprouve l'homme de son absolue dépendance. La définition de Darmesteter implique que le domaine religieux embrassait à l'origine l'activité humaine tout entière, parce que la notion même de la science et de ses applications n'existait pas alors, et ce n'est pas de tous points exact ; elle implique en outre que la science, la technologie et la morale d'une part et la religion de l'autre ont le même objet, ce qu'il faudrait précisément démontrer ; elle réduit la religion à n'être guère qu'une espèce de connaissance, ce qui identifie la foi intérieure avec la théologie et la mythologie, et surtout elle ne nous donne nulle indication claire sur la nature du groupe de phénomènes que nous comprenons sous la dénomination de religion.

Le sentiment de dépendance, placé par Schleiermacher à la racine même de toute émotion religieuse, est en effet un facteur essentiel de toute religion, mais il faut remarquer toutefois que la notion de l'omnipotence divine est une notion de date relativement récente et que le non civilisé ne se sent dans la dépendance de ses dieux que pour autant qu'il s'apparaît à lui-même ignorant

et faible ; à mesure que se compliquent et se multiplient les rites et les cérémonies, dont le caractère religieux ne saurait être mis en doute, croît en lui la conscience de son affranchissement. Cet abandon de tout l'être aux mains de son Dieu, cette effusion mystique où l'âme pieuse se donne toute à celui en qui seulement elle a la joie, et, si j'ose dire, la réalité de l'existence, ce renoncement volontaire à soi-même pour renaître plus pleinement en un plus grand que soi, tout cela, où se peut ramener la religion en ses formes les plus hautes, est une lente création des siècles. Il n'y a rien de pareil dans les premiers balbutiements de la conscience religieuse ; le fidèle ne cherche pas seulement à désarmer la colère du dieu, à conquérir son amitié, il lutte avec lui, et parfois il triomphe. D'autre part, ce sentiment n'est jamais seul dans une âme: d'autres émotions, le désir, l'amour, la confiance, l'admiration y habitent avec lui et aussi la haine, la violence, l'orgueil, et toutes elles réagissent sur lui et forment avec lui les combinaisons les plus variées. Le désir, en particulier, dont Feuerbach a signalé la capitale importance dans la genèse des religions, est comme l'antagoniste naturel du sentiment de la dépendance; il ne serait pas d'ailleurs plus légitime d'en faire, comme l'auteur de la *Religion* et de l'*Essence du Christianisme*, le créateur des dieux.

La définition provisoire qui nous paraîtrait répondre le mieux aux exigences de la critique serait donc celle, que nous avons déjà citée, de Goblet d'Alviella, si on en éliminait cette notion du mystère qui ne nous paraît pas tenir, dans les plus basses formes de la religion, la place essentielle que l'on est porté à lui assigner.

On pourrait aussi accepter, en l'amendant quelque peu, la manière de voir qu'exprimait, il y a douze ans déjà, Guyau dans son livre sur l'*Irréligion de l'avenir*. Pour lui, « l'homme devient vraiment religieux, lorsqu'il superpose à la société humaine, où il vit, une autre société plus puissante et plus élevée, une société universelle et pour ainsi dire cosmique ». « Le lien religieux, dit-il en un autre passage, a été conclu *ex analogiâ societatis humanæ :* on a d'abord étendu les relations des hommes entre eux, tantôt amis, tantôt ennemis, à l'explication des faits physiques et des forces naturelles, puis à l'explication métaphysique du monde, de sa production, de sa conservation et de son gouvernement ; enfin on a universalisé les lois sociologiques et l'on s'est représenté l'état de paix ou de guerre, qui règne entre les hommes, entre les familles, les tribus et les nations, comme existant aussi entre les volontés qu'on plaçait sous les forces naturelles et au delà de ces forces. Une sociologie mythique ou mystique conçue comme contenant le secret de toutes choses, tel est le fond de toutes les religions... ». Et plus loin : « La religion est un sociomorphisme universel». Cette affirmation de la possibilité pour l'homme d'entrer en relation avec des êtres surhumains dont la puissance dépasse la sienne et dont l'action se fait ou peut se faire sentir dans la direction de sa propre vie et suscite tous les événements de la nature se retrouve, en effet, dans toutes les religions, sauf en certains types aberrants, comme le bouddhisme primitif, et encore faut-il dire que même ici la conception courante est remplacée par des conceptions connexes et très analogues. Mais il apparaît nettement que, pour Guyau, la religion consiste essentiellement en une explication, en un ensemble de concepts et de représentations symboliques, groupés en une synthèse interprétative des multiples phénomènes dont l'univers est le théâtre. Il semble donc affirmer le caractère primordial des facteurs intellectuels de la religion et considérer comme des facteurs secondaires, des éléments dérivés, les états affectifs et émotionnels. Il méconnaît ici cette nécessaire distinction que nous traçions plus haut entre le fond et la forme de la vie religieuse, entre le dogme et la piété, le sentiment intérieur et le rite magique et symbolique, les pensées et les actes, et il néglige de faire aucune place à l'émotion même qui les engendre. Aussi, et bien qu'il nous paraisse avoir donné des primitives conceptions, que l'homme se fait du gouvernement du monde et de ses relations avec ses lois, l'une des formules les plus heureuses et les plus exactes, sa définition nous semble demeurer par un côté incomplète et partielle ; elle ne devient acceptable que si elle s'applique à la forme seule de ce sentiment religieux qui, suivant l'expression de D. Brinton, est un état affectif qui engendre des pensées pieuses et provoque à des actes d'admiration.

C'est à des conceptions analogues à celles de Sabatier et de Tiele que nous ramènera la brève esquisse de la genèse et de l'évolution de la religion que nous allons tenter, mais il nous paraît qu'à titre provisoire il s'en faut tenir à une définition du type de celle qui a été donnée par Goblet d'Alviella. La religion, à nos yeux, est l'ensemble des états affectifs suscités dans l'esprit de l'homme par l'obscure conscience de la présence en lui et autour de lui de Puissances, à la fois supérieures et analogues à lui, avec lesquelles il peut entrer en relation, des représentations engendrées par ces sentiments et qui leur fournissent des objets définis, et des actes rituels auxquels il est provoqué par l'action combinée de ces émotions et de ces croyances. Il est clair que c'est ici une définition toute formelle, mais elle suffit à délimiter le terrain des recherches et à tracer une nette distinction entre les phénomènes religieux et les phénomènes esthétiques ou moraux qu'on a plus d'une fois tenté de confondre avec eux.

Voyons maintenant comment naît dans l'âme des primitifs cette sourde conscience de la présence dans l'univers de ces redoutables Puissances qui gouvernent les choses et les hommes ; nous examinerons alors les primordiales émotions qu'elle fait germer et grandir, les conceptions où elles s'incarnent, les objets qu'elles se créent, les symboles ou les cérémonies où elles s'expriment, les rites où elles aboutissent. Nous analyserons ensuite la nature propre du sentiment religieux, qui, muni des organes qu'il s'est à lui-même constitués, s'est défini et précisé, en se différenciant des autres états affectifs, qui lui étaient, à l'origine, apparentés. Puis nous passerons rapidement en revue les formes diverses, mythiques, dogmatiques et rituelles, en lesquelles il s'est objectivé au cours des temps historiques, et qui se peuvent répartir en deux grands groupes, suivant que l'association s'est faite plus ou moins étroite entre les éléments proprement religieux et les éléments éthiques. Il nous restera alors à montrer comment, après s'être intimement unies et comme fondues l'une en l'autre dans les grandes religions universalistes, la foi mystique et la morale, primitivement indépendantes, tentent de nouveau de recouvrer leur autonomie et leur originalité, mais transformées toutes deux par leur contact prolongé et, si j'ose dire, l'identification partielle qui s'est opérée entre elles.

*Les formes primitives de l'émotion religieuse.* S'il est un moment du développement religieux où se puisse appliquer dans toute sa rigueur la conception que se faisait Schleiermacher de la religion tout entière, c'est, autant du moins que les analogies permettent de l'affirmer, sa phase initiale. L'homme s'est partiellement affranchi de ses dieux en se les représentant ; dès qu'ils les a conçus plus nettement, l'image qu'il s'en est faite lui a permis de s'expliquer à lui-même sa peur, la terreur vague dont sa vie était agitée, et lorsqu'il a cru les mieux connaître, ils lui sont apparus moins redoutables; c'était son propre reflet que lui renvoyaient les cieux. Il était libéré à demi de cette crainte mystérieuse qui l'emplissait, alors qu'impuissant à attribuer aux phénomènes dont lui-même ou les siens n'étaient point les agents immédiats une cause définie, à peine conscient de sa propre activité, inhabile à percevoir dans les choses nul ordre, à saisir nulle succession régulière, incapable de distinguer des autres êtres les vivants ou de se faire de la vie même aucune conception claire ou confuse, traqué par les animaux

sauvages, incertain du lendemain, sans demeure fixe, souffrant de la faim et des intempéries, vivant de hasards, entouré de mille périls, anxieux devant l'énigme de la mort, frémissant au hurlement du vent dans les branches, au mugissement des eaux, aux mille bruits inquiétants et vagues de la nuit, il ne pouvait recourir à nul protecteur surhumain et ne sentait même point dans sa horde sans cohésion et sans unité cet appui ferme et joyeux que trouve le sauvage dans son étroite alliance avec les hommes de son clan, le barbare dans sa fraternité avec ses compagnons d'armes.

Et il était à l'origine, sans doute, plus misérable et plus troublé cent fois que le plus timide des animaux, et cela, parce que bien longtemps avant que se constituât en lui le pouvoir de penser et de comprendre, le pouvoir de s'expliquer vaille que vaille ce qui l'entourait, s'était, selon toute apparence, créée en son esprit la puissance d'imaginer et de se souvenir. La nourriture, tour à tour insuffisante et surabondante, les longs jeûnes qui alternent avec les copieux repas, l'attente anxieuse où il est sans cesse du péril, les fatigues extrêmes auxquelles il est souvent soumis, et que remplacent de longues périodes de désœuvrement et d'oisiveté, la solitude, le silence, peuplé de mille bruits indistincts, tout favorise chez le sauvage l'exubérante floraison des images, et il est vraisemblable que ces conditions se trouvaient bien plus complètement réalisées pour l'homme des premiers âges que pour le non civilisé d'aujourd'hui. Le sauvage est d'une extrême suggestibilité : tout ce que lui suggèrent les autres, tout ce qu'il se suggère à lui-même, il l'extériorise aussitôt en objets, qui lui apparaissent aussi réels que ceux qu'il touche et qu'il voit. Il rêve très fréquemment, comme les animaux eux-mêmes, et dormant aux heures les plus irrégulières, doué d'une mémoire aussi confuse et inhabile à localiser qu'elle est tenace, d'une mémoire faite d'images intenses et colorées, mais aux contours mal arrêtés, vivant souvent en une sorte de songerie vague, qui n'est ni le sommeil ni la veille, sujet à de véritables hallucinations qui le frappent parfois de terreur, il est hors d'état de distinguer nettement entre sa vie d'homme éveillé et sa vie d'homme endormi, de séparer par une infranchissable barrière ses perceptions réelles des fantômes de ses songes. Ses deux vies se pénètrent l'une l'autre : la veille est hantée des rêves de la nuit, et c'est la chasse ou le combat de la journée qui continue dans son esprit alors qu'il s'est étendu à l'abri d'une roche ou sous sa hutte de branchages. Des voix parlent en lui qui ne sont pas la sienne et il entend retentir à son oreille des mots que nul n'a prononcés ; il lui semble souvent qu'un autre que lui-même habite son propre corps, et des inspirations lui viennent, qui sont étrangères à ce qu'il conçoit d'habitude, des pensées qu'il ne reconnaît pas, des ordres lui sont donnés qu'il sait bien ne s'être pas donnés à lui-même et qui cependant sont connus de lui seul. A toute heure, du fond de l'inconscient, de ce que les Anglais appellent *sub-liminal consciousness*, montent ainsi, vers la claire conscience, des appels confus et forts, des suggestions de pensées et d'actes ; il est troublé, agité, ému par ces incitations qui proviennent de l'intimité même de son esprit comme par les suggestions multiples du dehors.

Et non seulement de tout cela, en raison de son ignorance, il est incapable de faire la critique, comme le serait, à bien des égards, un paysan de nos jours, mais il pense, comme l'enfant et presque comme l'animal, par des consécutions d'images, et sa pensée ne peut, comme celle de l'enfant, se rectifier et se mûrir au contact d'une pensée adulte — il faut des générations d'hommes à l'origine pour que le plus léger progrès se fasse — il est hors d'état de réfléchir, il est à peine curieux ; au plus bas degré de son évolution, il ne peut maintenir longtemps son attention sur autre chose qu'un objet matériel et qui l'intéresse directement et pratiquement. Nul contrepoids n'existe par conséquent aux perpétuelles incitations de sa sensibilité. Il obéit à toutes ses suggestions : il ne raisonne pas, il ne discute pas, il imagine les images qui doivent spontanément naître en son esprit en de telles conditions, et les accepte comme des réalités, et d'autant plus aisément qu'elles sont plus vagues et plus indéterminées et ne peuvent donc entrer en conflit avec nulle perception réelle, avec la perception, du moins, d'aucun des objets familiers au milieu desquels il vit et dont bien souvent il n'a, du reste, une connaissance que très incomplète qui ne se définit et ne précise que dans la mesure où l'y contraignent des exigences pratiques.

A coup sûr, les sauvages d'aujourd'hui ne répondent plus que très imparfaitement à un tel portrait, dont cependant ils ont fourni tous les traits, mais qui sont maintenant, chez les non civilisés, à demi effacés et mêlés à cent autres qui les surchargent, les brouillent et les font mal intelligibles. Nous ne saurions affirmer que nos lointains ancêtres doivent en être considérés comme les originaux de tous points ressemblants, mais l'extrême vraisemblance, c'est qu'il en est bien ainsi, et que l'homme des anciens âges ne connaissait pas cet équilibre, qui, dès que sont franchies les frontières de la vie animale et qu'un être s'élève à la dignité du rêve en pleine veille, ne peut s'établir que grâce à des habitudes régulières, à une certaine stabilité de vie, qui impliquent une ébauche de civilisation, si rudimentaire, si embryonnaire qu'on la suppose, et permettent seules à la réflexion de commencer son œuvre et au chaos des images de s'organiser en systèmes définis.

Il est d'une haute probabilité que la religion en ses formes primitives, que nous ne connaissons pas et où nous ne pouvons remonter que par des inférences analogiques, devait consister, non pas en cérémonies, ni en conceptions mythiques, mais uniquement en émotions puissantes et vagues, unies par un lien fort lâche à des images confuses et instables, qui lui prêtaient pour un instant une forme objective ; c'étaient les terreurs mêmes dont l'âme humaine était agitée, ses inquiétudes, ses attentes, ses désirs qui s'extériorisaient en des représentations. Du moins, c'est ainsi que les choses ont pu et dû se passer en des esprits, qui présentaient la structure que nous avons décrite, et c'est ainsi qu'elles se passeraient encore chez le sauvage actuel, si les croyances traditionnelles et les rites collectivement célébrés n'imprimaient point à sa pensée capricieuse une sorte de fixité relative et n'en restreignaient pas les écarts.

Lors des cérémonies d'initiation, le jeune homme ou la jeune fille se trouve fréquemment replacé dans des conditions, fort analogues, par certains côtés, à celles où ont vraisemblablement vécu les hommes aux plus lointaines périodes de leur histoire ; l'état émotionnel qui est alors créé chez eux ressemble de très près à celui que nous avons décrit. Ils ressentent le même malaise indéfinissable dont nous avons essayé de donner quelque idée, ils sont agités des mêmes émotions, des mêmes angoisses, le même cortège d'images instables défile en leur esprit, les mêmes phénomènes de dédoublement se produisent dans leur conscience ; ce nous est là un de nos meilleurs arguments. Encore faut-il ajouter que le jeune guerrier Peau-Rouge ou la jeune fille qui attend en Guinée la visite du Dieu serpent, que l'Australien qui aspire aux fonctions de Biraark ou l'apprenti chaman, a quelque confiance dans certains de ces êtres surhumains avec lesquels il va se trouver face à face, que, s'il en est qui soient pour lui de dangereux ennemis, il en est d'autres qui sont ses protecteurs, ses alliés, des membres de son clan, qu'il a entre les mains des moyens magiques de se préserver des risques surnaturels auxquels il s'expose, et surtout que ces êtres redoutables, il peut se les représenter, les penser, qu'il sait comment s'y prendre avec eux et d'où viendra le péril.

Avant que les mythes aient revêtu une forme définie, avant que se soit constituée la rudimentaire dogmatique du sauvage et que les pratiques rituelles et les institutions sacerdotales soient venues le protéger contre les multiples

dangers, que lui font courir l'hostilité et parfois même le seul contact des êtres inconnus qui le frôlent, par une double barrière, malaisée à franchir, son désarroi doit être plus grand infiniment, et cela explique que la naissance d'une religion aux contours précis et arrêtés ait été une libération, un affranchissement pour l'homme. Elle exorcisait déjà quelques-uns des fantômes que plus tard la science devait faire s'évanouir, elle donnait à l'homme un peu de cette confiance en son destin, que devait agrandir et fortifier la foi mystique en un Dieu d'amour. Elle ne pouvait réduire en servitude des êtres que faisait esclaves leur liberté même, des êtres qui n'ont pu s'élever à la dignité d'hommes que lorsque s'est lentement formée en eux la conscience de leur double dépendance envers la société à laquelle ils appartenaient et envers les dieux, protecteurs de cette société, dont eux aussi ils étaient membres surhumains.

*Les formes primitives des dieux.* Ces Puissances vagues, ces forces vivantes et mouvantes dont l'homme se sentait entouré, il est fort vraisemblable qu'il ne les personnalisait pas tout d'abord assez complètement pour leur attribuer à son égard de la bienveillance ou de la colère; elles lui apparaissaient comme redoutables, mais non pas comme hostiles, et, d'autre part, il ne concevait point, autant qu'il semble, comment il aurait pu se dérober à leur action ou lutter contre elles, il n'avait pas d'elles une idée assez nette pour imaginer quelles armes il pourrait employer Il n'avait donc pas devant elles cette peur abjecte qu'on peut éprouver devant un péril bien défini, cette peur qui a abattu et qui abat encore des tribus entières de sauvages aux pieds de leurs dieux sanguinaires, mais, autant qu'on le peut conjecturer, il ressentait cette angoisse, cette attente troublante, cette terreur imprécise, qui, unies au sentiment de la force illimitée et de l'omniprésence d'êtres surhumains, de l'étroite dépendance où se trouve l'individu envers ces Puissances qui l'entourent et qu'il ne connaît pas, mais aperçoit toujours différentes d'elles-mêmes, doivent engendrer dans les âmes une émotion proprement religieuse.

Cette émotion, c'est la matière à laquelle la conception, que l'homme réussira à se créer du monde qui l'entoure et de lui-même, imposera une forme, dès qu'il aura pu faire de la réflexion un apprentissage assez complet pour penser ses images en des ensembles cohérents et leur prêter assez d'attention pour qu'ils subsistent, pareils à eux-mêmes, en sa mémoire devenue capable de discerner les uns des autres les souvenirs et de ne plus les laisser se confondre. Toute la nature lui apparaîtra dès lors comme composée de vivants qu'il ne pourra concevoir comme autres que lui-même; elle ne sera pas peuplée d'esprits, mais vivante et agissante, ou faite plutôt de vivants, dont l'arbitraire et capricieuse volonté réglera le cours des événements, qui ne seront que leurs actes. Vivante sera la forêt, vivantes seront les eaux fécondantes et dévastatrices, vivantes les plantes nourricières et meurtrières, la mer grondante, vivants les rochers durs et forts, le feu agile, le vent qui brise les arbres, le ciel lumineux, les nuages chargés de pluie, le soleil dévorateur et créateur. Et ce n'est pas la vie seulement qu'il prêtera à ces êtres et à ces objets divers, ce sera une volonté pareille à la sienne et une intelligence de même ordre, et les mêmes sentiments, les mêmes désirs, les mêmes affections, les mêmes haines. Ces attributs humains, il en investira tout d'abord les animaux, qui ne lui apparaissent séparés de l'homme par nulle infranchissable barrière et qu'il conçoit souvent comme plus intelligents et plus puissants que lui.

Personne n'a plus heureusement que Guyau caractérisé ce moment de l'évolution religieuse et le nom qu'il a proposé pour le désigner, celui de « panthélisme », mériterait d'entrer dans l'usage courant. « La cause qui produit chez eux le mouvement étant un désir, ils supposent que tout mouvement dans la nature, comme le mouvement des hommes et des animaux, s'explique également par quelque désir, quelque intention... Leur conception de la nature est ainsi anthropomorphique et comme le sera celle qu'ils se feront de Dieu même... Le mot de *panthélisme* exprimerait... [heureusement]... cet état de l'intelligence humaine, qui place tout d'abord dans la nature non pas des esprits plus ou moins distincts des corps, mais simplement des intentions, des désirs, des volontés inhérentes aux objets mêmes... En résumé, la [représentation] la plus simple, la plus primitive que l'homme puisse se former de la nature, c'est d'y voir non pas des phénomènes dépendants les uns des autres, mais des volontés plus ou moins indépendantes et douées d'une puissance extrême, pouvant agir les unes sur les autres et sur nous; le monde est ainsi conçu comme un ensemble de volontés physiquement et socialement puissantes. »

Mais ce ne sont pas seulement les objets et les êtres de la nature que l'homme, à ce stade de son développement, se représente comme des volontés, ce sont aussi les actes, et parce qu'ils lui apparaissent comme des objets. Le déploiement de toute énergie physique ou morale s'accompagne de variations de l'état affectif, qui provoquent, à leur tour, l'apparition de telles ou telles images; ces images symbolisent l'acte, le représentent, l'incarnent en quelque sorte et, de même que les actes, les passions qui y entraînent les hommes, les désirs qui les y sollicitent se personnifient et se revêtent de formes sensibles, et cela spontanément et sans qu'intervienne nulle tendance consciente et réfléchie à l'allégorie. Le langage d'ailleurs achève l'œuvre commencée par les images et les émotions et confère à ces êtres de pensée une plus pleine et plus entière réalité. Dès lors, l'homme même, comme la nature entière, est à ses propres yeux une sorte de république de Puissances plus ou moins confusément représentées, mais représentées cependant, identiques en leur apparence aux objets multiples qui se révèlent dans la perception antérieure, et ces images objectivées, il les sent comme des forces, comme des énergies; par là se fait plus complète l'identification entre la nature qui l'enveloppe et l'homme qui vit d'elle et en elle.

On n'insistera jamais trop d'ailleurs sur le rôle essentiel joué, dans le développement de la notion de la vie des choses, par la connaissance que les primitifs ont des animaux et les conceptions qu'ils se font de leur nature intime; ils sont trop analogues à l'homme en toutes leurs démarches, en toutes leurs manières de se comporter et envers lui et vis-à-vis les uns des autres pour qu'il ait pu songer à les ranger en une catégorie différente de celle où il s'est lui-même placé et, cependant, ils diffèrent, à tel point de lui — certains d'entre eux du moins — par toute l'apparence extérieure, qu'ils ne lui semblent pas apparentés de plus près que les plantes, les eaux qui se meuvent et qui parlent, elles aussi, et les rochers où quelque chose de sa forme semble parfois avoir demeuré. Et c'est une raison de plus pour qu'il estime que tous ces êtres sont comme lui des vivants et des vivants qui veulent. Suivant une très pénétrante remarque d'Ed. Caird, l'homme à la fois s'est conçu à l'image des objets de la nature et a conçu la nature à l'image de sa volonté; les choses et les hommes sont de pareille essence, investis des mêmes attributs, de pouvoirs de qualité pareille, sinon de même étendue.

Ce qu'il importe ici de remarquer, c'est que ces attributs et ces pouvoirs sont très différents des attributs et des pouvoirs humains tels que nous les concevons : ils sont bien plus variés, bien plus nombreux. L'action de l'homme s'exerce, d'après les non civilisés, en mille domaines que nous savons maintenant soustraits à l'empire de sa volonté : il peut agir sur la pluie et sur les nuages, sur le vent et sur le soleil, faire croître les plantes ou se dessécher les feuilles, livrer qui il lui plaît au démon maladie et guérir ceux qu'il souhaite; il peut à son gré revêtir telle forme qu'il lui agrée ou l'imposer aux autres. L'homme peut tout cela, et les

autres volontés, pareilles à la sienne, dont est faite la trame du monde, le peuvent comme lui. Tous les êtres, à vrai dire, sont des magiciens, mais ce sont des magiciens d'inégale puissance et aussi de science inégale ; le don naturel, le *mana* qui ne s'acquiert point (le mot de *mana* désigne en Mélanésie l'ensemble des dons naturels et surnaturels dont un homme est investi, l'ensemble des pouvoirs qui lui appartiennent sur les hommes et sur les choses) et la connaissance des bonnes règles, des bonnes recettes, tels sont les deux éléments de cette magie, qui permet à certains hommes de commander en maîtres au tonnerre, à l'océan ou aux animaux puissants et sages des forêts. A la plupart, pareille puissance fait défaut, et ils sont livrés en proie aux mille périls qui les entourent, sans autre défense que la protection, qu'ils s'efforcent de gagner, de quelque sorcier humain ou surhumain, qui mettra, par bonté ou par intérêt, sa science et l'énergie qui est en lui à leur disposition.

Pour le sauvage, il n'y a dans les phénomènes nulle règle, nulle succession uniforme. L'idée de loi est absente de son esprit ; la causalité, telle qu'il arrive à la concevoir, est une causalité capricieuse et incertaine ; il ne se figure pas l'univers comme une unité dont toutes les parties sont liées, mais comme une collection de personnes perpétuellement en lutte et dont tantôt l'une l'emporte et tantôt l'autre, sans qu'on puisse savoir d'avance à qui restera l'avantage ; il se le représente comme livré aux impulsions sans cesse changeantes de passions irréfrénées. Et nul être n'est assujetti à un rôle fixe et déterminé d'avance, nul être ne possède de fonction spéciale, à laquelle seulement il est propre, il peut faire toutes choses, et cela d'autant plus sûrement, qu'une vertu plus efficace, qu'un *mana* plus élevé est en lui. A l'origine, il n'y a pas plus de *departmental spirits* que de *departmental gods ;* chaque « volonté », chaque « puissance » se manifeste de mille manières différentes, et nul domaine particulier ne lui est assigné à l'exclusion de tous les autres : la « vie », qui est au cœur du palmier et du chêne et fait verdoyer leurs branches, prédit l'avenir, guérit les maladies, fait tomber la pluie ou périr les animaux, et cela non pas parce qu'elle a usurpé un pouvoir qui ne lui appartenait pas, mais seulement parce qu'un vivant peut partout faire rayonner sa vie. Et ces pouvoirs, l'homme se les attribue à lui-même comme aux autres êtres de la nature, et il en use ; s'il échoue souvent en des entreprises, il ne s'en étonne pas, il sait qu'ils ne sont pas impartis également à tous, et l'explication lui suffit. Les magiciens n'hésitent pas à tout tenter : ils croient de bonne foi agir sur les astres et le cours des saisons ; les non civilisés assignent une efficace puissance sur les éléments à certains membres de leurs tribus. Si le magicien ne réussit pas à atteindre le but qu'il s'était lui-même imposé, il en conclut non pas que son entreprise était hors du cercle des choses qui sont au pouvoir de l'homme, mais seulement qu'il est venu se heurter à plus fort, à plus savant, à plus habile que lui.

On peut comprendre dès lors quels rapports durent s'établir entre les dieux, qui n'étaient que les plus puissants d'entre ces êtres dont était construit le monde, et les hommes ou plutôt entre les hommes et la nature vivante dont ils devaient tour à tour chercher à se concilier les bonnes grâces et à plier à la leur les multiples volontés. Cette bienveillance des dieux, on la peut gagner, soit par des services effectifs, soit en contractant avec ceux dont on veut s'assurer la protection une alliance qui les fait devenir avec vous membres d'un même corps et les lie envers vous aux obligations étroites qu'impose la conscience collective aux hommes d'un même clan, d'une même famille et plus tard d'une même cité. D'autre part, parmi ces redoutables Puissances, qui environnent l'homme de toutes parts et l'enveloppent de leur incessante activité comme d'un réseau aux mailles serrées, il en est beaucoup qu'il ne réussit pas à enrôler à son service, dont il ne peut faire ses alliées ou ses protectrices, qu'il ne parvient pas à concilier à ses intérêts par des dons ou des hommages ; celles-là, il essaiera du moins de les empêcher d'agir, de les maintenir dans l'inaction, dans une sorte de neutralité à son égard, tantôt par des offrandes sans cesse multipliées, tantôt et plus souvent en exerçant sur elles une contrainte magique. Il existe d'ailleurs des dieux cruels, des dieux féroces dont la fureur ne s'apaise jamais, qui se réjouissent des souffrances des hommes et dont on ne peut détourner un instant la colère qu'en leur offrant en sanglante expiation des victimes toujours renouvelées, mais ces dieux mêmes ne sont pas, eux non plus, des dieux tout d'une pièce, si j'ose dire, leur férocité n'est pas sans connaître des exceptions et des nuances, elle ne se manifeste pas contre tous également. Ces dieux terribles ont des favoris, et le tribut qu'on leur paie ne va pas sans le secret espoir de s'assurer leur redoutable amitié. Enfin il ne faut pas oublier que si ce qu'on peut tout d'abord souhaiter d'un protecteur surhumain, c'est qu'il veuille vous protéger, il n'est pas moins nécessaire qu'il le puisse faire efficacement et que l'appui qu'il vous donne sera d'autant plus précieux qu'il sera lui-même plus robuste, plus vigoureux, plus intelligent et plus énergique. La conséquence évidente, c'est qu'il faut le nourrir aussi copieusement que possible et ne le laisser manquer de rien.

Nous voilà maintenant en possession des principales conceptions dont les pratiques rituelles primitives ne sont que la mise en œuvre, l'application spontanée et comme instinctive.

*Le culte.* Les deux éléments du culte religieux sont la prière et le sacrifice, encore que l'un ou l'autre, et parfois tous les deux, puissent faire défaut. Pour bien comprendre qu'une cérémonie religieuse puisse exister où ils n'apparaissent pas, et pour élucider nettement la fonction de ces deux ensembles d'actes, de paroles et de gestes, il nous faut, d'une part, préciser quelque peu davantage l'idée que se font de la magie et de la puissance magique les non civilisés, et, de l'autre, déterminer le sens de cette notion du sacré et de l'impur qui apparaît en tous les rites, en toutes les coutumes cérémonielles des sauvages et des primitifs, de cette notion qui a transformé le sentiment du divin et qui a fait des dieux, non plus des Puissances redoutables seulement, des protecteurs auprès desquels on se réfugie, des adversaires que l'on tente de désarmer, mais des êtres revêtus d'un caractère auguste, que l'on adore et auxquels on obéit.

*La magie.* Dans toute cérémonie magique, il y a deux éléments à considérer : la personne même du magicien, l'acte qu'il accomplit. Certaines paroles, certains gestes, certaines pratiques ont, par elles-mêmes et indépendamment de la qualité de celui qui les prononce ou les exécute, une vertu efficace : tels sont, par exemple, les rites que l'on comprend sous le nom collectif de magie sympathique, les danses qui sont dansées au moment de partir pour une chasse ou une expédition guerrière et où sont mimés les mouvements des animaux ou la fuite des guerriers ennemis, les rites agraires et fécondateurs de tous ordres, les cérémonies que célèbrent les faiseurs de pluie, les pratiques d'envoûtement et toutes celles qui leur sont apparentées, au moyen desquelles on peut frapper de mort ou faire tomber malades ceux à qui on veut nuire ou bien encore les vouer à la souffrance et à la misère, les philtres par lesquels on peut contraindre à l'amour, les multiples recettes de médecine populaire, les rites de préservation et de purification et les exorcismes dont l'accomplissement fidèle tient à distance les influences dangereuses ou permet du moins de s'en délivrer, le port des amulettes qui préservent du mauvais sort et assurent le succès dans les entreprises. Parmi ces pratiques cérémonielles, il en est de si puissantes qu'elles agissent sur le cours même des astres ou gouvernent souverainement

les vents et la mer. Tantôt elles agissent directement par leur vertu propre; elles produisent alors l'effet désiré sans l'interposition de nul personnage surhumain, et c'est le cas par exemple de la plupart des rites célébrés par les indigènes d'Australie pour faire se multiplier les animaux dont ils mangent la chair, des pratiques usitées par les faiseurs de pluie africains, des recettes de magie médicale, des philtres d'amour, de tous ces meurtres à distance que tentent les sorciers. Tantôt elles exercent une action contraignante sur un dieu, sur un astre, sur un animal, sur la terre, le ciel ou la mer divinisés, sur un être, en un mot, investi d'un pouvoir surhumain, d'un pouvoir le plus souvent très supérieur à celui du magicien, et l'obligent à obéir à ses désirs, à faire ce qu'il souhaite ; il semble que ce soit là l'interprétation qu'il faille donner de bon nombre des sacrifices rituels, et on a pu soutenir avec de très solides arguments que c'était ainsi qu'il fallait comprendre le sacrifice brahmanique. Le chamanisme mongol, les pratiques des angekoks esquimaux, des tohungas maoris, des jossakeeds indiens, nous fournissent des exemples très nets de cette seconde classe de rites. Il faut remarquer que les talismans sont en étroite relation avec ce groupe de pratiques : ce sont précisément en effet des objets en lesquels réside une vertu particulière qui donne mainmise sur un esprit ou un groupe d'esprits ou, d'une façon plus générale, d'êtres surhumains et permet de les enchaîner à son service.

Bien que tous ces actes rituels ne puissent pas être indifféremment accomplis par le premier venu et que certains d'entre eux exigent même impérieusement, pour être utilement célébrés, que le célébrant soit revêtu d'un caractère sacré, se trouve en des conditions déterminées de pureté légale ou cérémonielle, qu'il ait passé à travers certaines épreuves d'initiation ou se soit préparé spécialement à s'acquitter de sa fonction redoutable de maître des dieux par un patient assujettissement à de rigoureuses austérités, prolongées pendant une période plus ou moins étendue, ils produisent toujours des effets et des effets puissants par le seul fait qu'ils ont été effectués. Ces effets peuvent d'ailleurs être nuisibles au magicien et se retourner contre lui, s'il a omis les précautions nécessaires et n'a pas su se garantir contre les périls qui entourent la création ou la mise en liberté d'une force surnaturelle. Il en est, au reste, pour l'accomplissement desquels nulle qualité particulière de l'agent n'est requise, et ce sont ceux-là surtout qui agissent directement sur les phénomènes sans que soit provoquée l'intervention d'aucun personnage surhumain.

Mais si les incantations et les actes magiques ont par eux-mêmes une efficacité et une valeur, il est, d'autre part, certains individus qui sont investis d'une puissance magique, qui commandent aux éléments, qui guérissent les maladies par simple attouchement du malade, qui font par leurs paroles luire le soleil ou pousser les feuilles, qui peuvent tuer d'un geste, qui à volonté revêtent la forme de tel animal qu'il leur plaît, qui savent d'une parole rendre la vie à un mort et dont la seule présence dans une armée amène la victoire, la seule présence dans une communauté d'agriculteurs la fertilité des champs. Tantôt cette puissance réside dans la fonction exercée par l'homme qui prononce la parole ou fait le geste, elle est inhérente à son caractère sacré ; c'est parce qu'il a été fait angegok ou biraark, parce qu'il est roi ou chef de tribu, parce qu'il est prêtre ou homme-médecine ou sorcier qu'il peut ce qu'il peut et fait ce qu'il fait ; il est le véhicule d'une force surhumaine qu'une cérémonie sacrée a mise en lui ou le dépositaire d'une vertu merveilleuse que se transmettent de l'un à l'autre ceux qui occupent certaines charges publiques dans une communauté grande ou petite, dans un clan ou une nation. Tantôt, au contraire, cette même force, cette même vertu est un don individuel inhérent à la personne, un don que l'on possède comme l'agilité à la course, la vigueur musculaire, l'acuité de la vue ou la pénétration de l'intelligence et dont la possession confère à celui qui en est investi des privilèges parfois très étendus et l'exercice d'un réel pouvoir sur tous ceux qui l'entourent.

Et à son tour ce *mana*, qui fait d'un homme plus qu'un homme, qui l'égale, sinon par l'étendue de son pouvoir, du moins par sa nature, aux dieux, vivante énergie des astres, de la terre et des eaux, résulte, ou bien de ce qu'un plus grand que lui, un être divin ou à demi divin, habite en lui, ou directement de sa nature propre qui l'assimile aux Puissances dont l'arbitraire volonté gouverne et règle toutes choses. De ces hommes dont tout acte est un acte magique, les uns sont les réceptacles d'un dieu, les autres des hommes-dieux. Plus encore que des magiciens, ce sont des thaumaturges, des créateurs de prodiges. Mais fréquemment, ce sont ces dons mêmes, dont ils sont investis et qui se révèlent par quelque merveilleuse manifestation, qui les désignent pour les fonctions sacrées dont l'exercice leur conférera un accroissement de puissance magique. L'état de la personne, d'ailleurs, qui est chargée d'une fonction dont la possession entraîne la jouissance d'un pouvoir surhumain n'est point indifférent : si elle est maladive, ou âgée ou faible, la force magique, qui est en elle, décline, et il faut qu'elle soit remplacée par une autre plus vigoureuse à laquelle cette force sera transmise ; c'est là une des raisons essentielles du meurtre rituel du prêtre-roi. Cette conception prend du reste une netteté et une précision plus grandes dès qu'avec la croyance aux esprits et aux âmes s'est introduite la notion de la transmigration et de la réincarnation.

Si certains objets, certaines plantes, certains animaux, certains lieux ont une puissance et une vertu magiques, c'est aussi, ou bien parce qu'un dieu est en eux, qui leur communique sa nature et les transforme en ses instruments, ou parce que par eux-mêmes ils sont des réservoirs de force, d'énergie efficace, la forme visible de volontés qui meuvent les choses comme la volonté de l'homme meut ses membres et qui suscitent à leur gré les événements dont est tissée la trame de l'univers. Ces êtres et ces objets possèdent des pouvoirs multiples, tantôt spécialisés en quelque sorte et adaptés à une fin unique, tantôt et le plus souvent indéfinis et capables de produire les résultats les plus divers ; ces pouvoirs, du reste, ne résident pas seulement dans l'être ou l'objet tout entier, mais indivisément dans chacune de ses parties, dans chacun de ses fragments ; de là la croyance à la vertu magique des éclats détachés d'une pierre sacrée, des feuilles ou des branches d'un arbre divin, de l'eau puisée à une source où habite une vie plus qu'humaine, de là la foi dans la miraculeuse efficacité de l'attouchement des reliques.

Ces agents d'effets merveilleux, hommes, animaux, fontaines, objets ou plantes, ne sont pas considérés comme surnaturels par ceux qui ont foi en eux, et cela par la raison que la notion du surnaturel, tel que nous l'entendons, fait entièrement défaut, non seulement aux « non civilisés », mais à toutes les sociétés qui n'en sont point encore venues à se faire de la nature une conception scientifique ou à demi scientifique. Le miracle n'est pas pour elles la violation d'une loi, mais seulement la manifestation d'une force, d'une puissance qui passe l'ordinaire ; il leur est un signe de la présence du dieu, mais un signe aussi peu « miraculeux », au sens moderne du mot, que les événements qui toujours se reproduisent uniformes, que le lever et le coucher du soleil, le retour régulier des saisons, la naissance et la mort des animaux et des hommes ; le fleuve qui coule ou le blé qui pousse au sillon est, comme la résurrection d'un mort, la manifestation d'une vie divine, moins rare peut-être et moins puissante, mais identique en son essence. La notion du surnaturel ne s'est constituée qu'à une époque très postérieure à celle où se sont formées les très anciennes religions naturistes ; elle n'a pu apparaître qu'avec la conception de la transcendance des dieux et l'idée d'un Cosmos gouverné

du dehors par des volontés d'une incommensurable puissance avec la volonté humaine, et, pour qu'elle se développât dans les âmes, la condition presque nécessaire était que la foi y eût diminué dans le pouvoir des sorciers et que le monde ne leur semblât plus une société de vivants, doués de volontés conscientes, animés de violentes et capricieuses passions et que peuvent contraindre à des actes, qu'ils ne souhaitent pas, des incantations et des charmes.

*La notion du sacré et de l'impur.* Mais si ces êtres et ces objets, qui sont les agents spontanés de la vie de la nature et les instruments, dociles ou rebelles, des désirs des magiciens, ne sont pas des êtres ni des objets surnaturels, ils se revêtent, dès que leur action est particulièrement efficace et puissante, d'un caractère sacré. Ils sont redoutables parce qu'en eux réside la force fécondatrice et destructive tour à tour, la force qui crée et qui tue, la force dangereuse à qui est soi-même faible et inhabile, à qui ne la sait pas manier et, si j'ose dire, capter à son profit. Tantôt ils sont conçus essentiellement comme augustes et saints (il s'agit ici de la sainteté au sens religieux du mot et non pas de la perfection morale), tantôt comme impurs, mais ces deux notions, ainsi que l'ont montré Robertson Smith et J.-G. Frazer, confondues à l'origine, ne se sont que lentement différenciées l'une de l'autre. Réservoirs de force divine, ils peuvent par leur contact ou leur influence faire courir de véritables dangers à tous les êtres faibles, tels que les enfants et les femmes, de là les *tabous*, les interdictions rituelles qui entourent comme un réseau protecteur les chefs, les sorciers, les prêtres, les membres des sociétés religieuses secrètes, les objets et les lieux sacrés. Le rôle joué par ces tabous est d'ailleurs un double rôle ; s'ils protègent contre la force qui émane du chef ou du sorcier les membres de la tribu, ils garantissent de contacts nuisibles ces êtres merveilleux et à demi divins dont la santé, la vie, la parfaite intégrité sont la condition même de la prospérité et presque de l'existence de la société qui a en eux son âme visible et tangible. Il est d'ailleurs certains objets, tels que les cadavres, qui rayonnent une vertu malfaisante pour tous et qu'isole des hommes et des choses une sorte de cordon sanitaire de prohibitions cérémonielles. Mais il importe de remarquer que les objets mêmes et les êtres qui sont réputés impurs sont impurs d'une impureté sacrée et que pour ceux qui savent les approcher avec les précautions rituelles qui conviennent, ils constituent des instruments magiques d'une extrême puissance. Tous les actes importants vaguement personnifiés sont, eux aussi, protégés par des tabous, tous se revêtent d'un caractère sacré et d'autant plus redoutable que par eux se manifeste et se dégage un *mana* plus puissant.

Ce caractère est au plus haut point contagieux ; tout objet qui touche un être ou un objet impur devient impur à son tour : le tabou dont sont frappés les chefs, les prêtres, les cadavres, les petits enfants, les lieux de culte, les femmes à leur période cataméniale, se communique à tous les objets qui viennent directement ou indirectement à leur contact ; aux îles de la Société, les groupes de syllabes qui figurent dans le nom d'un chef divin ne peuvent plus entrer en composition dans des mots destinés à désigner les objets d'usage courant, la terre sur laquelle il a marché ne peut plus être foulée que par lui seul ou par d'autres personnages sacrés ; au Japon il fallait autrefois briser les vases où le mikado avait bu, la vaisselle dont il s'était servi ; au moment de leur formation, dans la Nouvelle-Guinée comme à la Guyane, on enferme les jeunes filles dans des huttes construites sur des plates-formes posées sur des piliers de bambous ou bien on les coud dans des hamacs, pour qu'isolées à la fois du soleil et de la terre, elles ne puissent exercer sur ces deux grands dieux aucune influence néfaste et se trouvent à l'abri des dangers que le contact des forces prodigieuses qui sont en eux leur pourrait faire courir ; en Australie, lorsqu'un homme portait durant sa vie le nom d'un animal ou d'un arbre, on ne peut plus, pendant un assez long temps après sa mort, se servir du même mot pour le désigner lui et pour désigner la classe d'êtres vivants dont il était l'homonyme.

Pour bien pénétrer le sens de ces interdictions, il est nécessaire de rappeler ici la théorie à laquelle nous faisions allusion plus haut et qui repose sur ce que Stuart Glennie a appelé la notion de la continuité de la vie : elle consiste essentiellement dans cette double conception que toute action exercée sur une partie d'un être ou d'un objet (et le nom est considéré comme une partie de l'objet) est exercée sur l'objet ou sur l'être tout entier, et que par conséquent posséder une portion d'un objet, une partie d'un être, savoir par exemple son nom, c'est avoir sur lui une prise, et que, d'autre part, la force de chaque être étant tout entière là où est une de ses parties, il peut agir tout entier et d'une façon malfaisante ou utile, là où se trouve un fragment de sa personne, là où, par exemple, on prononce ou l'on invoque son nom ; de là le caractère blasphématoire des jurements qui associent, en dépit de leur volonté, les dieux à des actes qu'ils n'aiment point, à des actes mêmes qu'ils réprouvent. Il n'est pas besoin d'insister pour faire voir que c'est dans des conceptions de cet ordre que trouvent leur justification les pratiques d'envoûtement et la plupart des recettes en usage dans les philtres d'amour ; c'est aussi sur des notions pareilles que se fondent les rites de la « magie sympathique ». Tous les non civilisés sont unanimes à croire à l'action du semblable sur le semblable : imiter un acte, c'est déjà produire cet acte ; verser de l'eau sur une branche verte, voilà un sûr moyen de provoquer, en temps de sécheresse, une pluie fécondante, et pour que des nuages s'amassent dans le ciel, il suffit de jeter en l'air une poignée de poussière. Mais si telle est bien la signification que semblent avoir revêtue ces pratiques très anciennes pour ceux qui y ont encore recours, il paraît douteux qu'il faille n'y voir dès l'origine qu'un produit des lois de l'association des idées objectivées et extériorisées en quelque sorte. Remarquons en effet que ces pratiques imitatives s'accompagnent presque toujours d'incantations, que la personnalité de celui qui les accomplit n'est point indifférente à leur succès, que des gestes rituels destinés à mettre en liberté une force divine sont fréquemment en ces circonstances exécutés, que l'on recourt assez souvent à des charmes puissants, tels que l'effusion sanglante, au cours de ces cérémonies. Or l'imitation de l'acte, c'est l'acte même, comme le portrait, le reflet ou l'ombre c'est l'être lui-même ; si l'on exerce une action magique sur l'acte simulé, elle se répercutera nécessairement sur l'acte réel.

*Évolution du sacrifice et de la prière.* Les deux formes essentielles de tout culte complet sont le sacrifice et la prière, avons-nous dit : voyons maintenant comment les notions que nous venons de rappeler nous permettent d'en comprendre la genèse, de comprendre du moins la genèse de leurs types les plus anciens et les plus grossiers. Il semble qu'à l'origine la prière ne soit point une demande ni le sacrifice une offrande. Prier, c'est essentiellement nommer les dieux et les mettre par là même dans sa dépendance temporaire ; de là la capitale importance qu'il y a à savoir le vrai nom des êtres divins et le soin jaloux avec lequel leurs adorateurs le tiennent secret. Cette *evocatio deorum* subsiste dans tous les chants liturgiques qui affectent la forme de litanies et c'est une idée de même ordre qui conduit à la répétition mécanique et continue d'un nom divin, associé parfois à une formule de demande, considérée, à l'origine, comme une formule de contrainte. Sacrifier, c'est essentiellement, à l'origine, mettre en liberté par l'effusion du sang de la victime, identifié avec sa vie, une force qu'ont intensifiée encore les incantations et les gestes rituels et qui va agir sur les dieux pour les plier à la volonté du

sacrifiant. Les deux actes cérémoniels, en lesquels le culte se peut résumer, sont donc, à proprement parler, des actes magiques qui ne sont pas destinés à plaire au dieu, à se concilier sa bienveillance ou à apaiser sa colère, mais à le réduire à l'inaction, s'il est hostile, ou à faire de lui, bon gré mal gré, le collaborateur et presque l'instrument du sacrifiant.

Mais, si ces formes du sacrifice et de la prière nous semblent des formes primitives, et nous entendons par là des formes qui ne supposent pas la constitution antérieure de cérémonies ni de pratiques d'un autre type et n'impliquent point dans une société l'existence d'autres conceptions ni d'autres sentiments que ces conceptions et ces sentiments, encore à la fois très peu complexes et mal définis, que nous avons essayé d'analyser et d'expliquer par la structure mentale de nos premiers ancêtres et les conditions biologiques et sociales auxquelles ils ont dû s'adapter, il nous paraît peu probable qu'elles aient jamais constitué à elles seules, même à l'origine, le culte entier. Dans un très grand nombre de cas cependant, elles en représentent tout l'essentiel, et en des civilisations parvenues à un haut degré de développement, la civilisation de l'Inde par exemple, se retrouvent dans les rites sacrificiels, par lesquels sont honorés les dieux, les traits caractéristiques de cette magie sacrée où les sorciers d'Océanie ou d'Afrique mettent toute leur confiance. Les non civilisés toutefois, et sans doute nos ancêtres étaient en cela comme eux, prêtent à leurs dieux les passions mêmes dont ils sont animés ; ils leur attribuent les besoins qu'ils ressentent et, chose étrange, ils croient tous ou presque tous que ces besoins, l'homme peut aider ces êtres surhumains à les satisfaire. Il les tient ainsi en quelque mesure en sa dépendance : s'ils sont les agents de sa prospérité ou de son malheur, les maîtres de sa vie, c'est de lui qu'ils attendent leur subsistance. Il peut donc y avoir entre eux et lui un échange de services ; il est passé entre le dieu et ses fidèles une sorte de contrat : il les protège, il assure la fertilité de leurs champs, la fécondité de leurs femmes, il leur procure le succès dans les grandes chasses et dans les guerres, il les fait agiles, intelligents, rusés et forts ; ils le nourrissent.

Il semble d'ailleurs que ce ne soit point pour conquérir leur bienveillance que l'on ait tout d'abord nourri les dieux, mais pour les faire plus robustes et plus vigoureux, pour les mettre mieux en état de s'acquitter des fonctions qui leur incombent ; les pratiques en usage dans le culte des morts ont à cet égard un sens très net et sur lequel on ne saurait guère se méprendre. Les ancêtres sur les tombes desquels on égorge des victimes ne peuvent point accéder aux souhaits de leurs descendants ni répondre à leurs questions, tant qu'ils n'ont pas bu le sang tiède et vermeil qui leur infuse une vie nouvelle, et c'était pour que ses aïeux lui demeurent d'invincibles protecteurs que le roi des Achantis barbouillait de sang humain leurs squelettes, lors des coutumes de Bantama. Mais bientôt sans doute, l'idée s'est introduite de ce marché passé entre l'homme et les Puissances dont les arbitraires volontés gouvernaient sa destinée, et, si grossière que nous paraisse cette conception du culte, il faut remarquer que lorsqu'elle l'a emporté et qu'elle a fait reculer devant elle la vieille notion magique du sacrifice, un progrès religieux considérable a été réalisé. Le moyen de contrainte dont dispose dès lors l'homme vis-à-vis de ses dieux n'est plus un moyen mécanique, si j'ose dire, c'est un moyen psychologique et moral : le dieu peut, après tout, refuser de céder aux instances de ses fidèles et préférer le risque de perdre quelques bons repas de viande ou l'offrande de fruits succulents au déplaisir de plier toujours devant des exigences qu'il dépend de sa volonté de satisfaire ou de ne satisfaire pas. Il faut que le sacrifice alimentaire soit agréé par l'être auquel il est adressé, le sacrifice magique est subi par lui.

La prière dès lors cesse d'être une incantation pour devenir une demande : il faut expliquer au dieu ce qu'on ne peut plus lui imposer, solliciter ce à quoi on ne le saurait plus contraindre contre sa volonté ; il faut le persuader de prêter aux requêtes qu'on lui adresse une oreille bienveillante et pour cela on le loue, on le flatte, on le caresse de mille manières, on lui donne les noms les plus beaux, les épithètes les plus glorieuses, et lorsque s'introduit l'habitude de le représenter par une effigie, on la fait telle qu'elle lui doive plaire. On la loge parfois en une somptueuse maison (le temple), on la couvre de riches vêtements, de parures éclatantes et rares, on lui donne des esclaves pour la servir, des épouses ou des époux aussi parfois, on célèbre en son honneur des fêtes. Lorsqu'il s'agit d'un animal dieu ou bien d'une plante, d'une roche ou d'une source divine, c'est encore par des rites pareils que l'on s'efforce de gagner sa bienveillance. Les rapports se multiplient entre le fidèle et l'être auquel son culte s'adresse ; l'intimité se fait plus grande entre eux et d'autant plus étroite que, comme les moyens dont il use pour amener le dieu à agir comme il souhaite sont ceux même dont il se servirait avec un homme, il tend à se le représenter de jour en jour comme plus semblable à lui. Hors de sa dépendance immédiate, il lui apparaît plus redoutable que ces génies que les magiciens savaient plier à leur vouloir, mais le culte perd ce caractère tragique et presque impie des cultes magiques : il ne s'agit plus d'une bataille, d'une lutte corps à corps où le prêtre doit dompter le dieu, mais d'un procès à gagner, d'une requête à faire agréer. D'ailleurs bon nombre des demandes sont favorablement accueillies : il arrive que l'on triomphe de ses ennemis, que l'on tue à la chasse du gibier en abondance, que les flancs des femmes de la tribu soient féconds et que les champs donnent d'abondantes moissons. On rapporte aux dieux le mérite de tous ces succès : s'ils étaient hostiles, on leur est reconnaissant d'être demeurés neutres ; s'ils étaient bienveillants, on leur est plus reconnaissant encore d'avoir été les agents actifs de cette prospérité. Une sorte d'amitié s'établit entre les membres surhumains et les membres humains de cette société de mutuelle assistance, et il arrive fréquemment que les repas servis aux dieux et les présents qu'on leur fait soient autant un tribut de gratitude qu'un prix payé d'avance pour un service qu'on sollicite, et dans la prière, en ce cas, aux demandes ne tardent pas à se mêler les actions de grâce. Mais un dieu qu'on aime et qu'on redoute, un dieu avec lequel on n'entre plus en lutte, auquel on se soumet, mais qu'on cherche à gagner, un dieu qu'on se représente comme à la fois très semblable à soi et incomparablement plus puissant, c'est précisément le dieu qui peut devenir l'objet d'un culte où les rites serviront de véhicule à un sentiment religieux, informe et balbutiant encore sans doute, mais qui déjà offre comme une première ébauche de ce que sera un jour la piété.

Il n'est pas douteux cependant que si le sacrifice alimentaire et honorifique et la prière de demande et d'action de grâces constituent un type cérémoniel fort supérieur à celui que représentent l'incantation et le sacrifice magiques, ils ne confèrent nulle sécurité à l'homme dans ses rapports avec les êtres surhumains dont il dépend. Ces dieux, qu'aucun contrat, qu'ils soient tenus de respecter, ne lie envers lui, peuvent n'agréer plus ses offrandes, n'écouter plus ses requêtes ni ses supplications : ils sont capricieux, de volonté instable, faciles à blesser et à irriter ; ils ont l'âme même de celui qui les adore, une âme rusée et violente, capable de tendresse, de bonté, de dévouement, mais de haine tout aussi bien et pour des motifs futiles. Il faut d'ailleurs toujours prévoir la surenchère et qu'à ces dieux avides un ennemi offrira plus que vous ne pouvez donner ; il y a grande chance pour qu'ils se laissent séduire à ses promesses avantageuses et il est à craindre qu'ils ne changent de camp. C'est là ce qui permet de comprendre qu'en dépit de leur infériorité religieuse, leur su-

périorité pratique ait assuré, en nombre de cas, le triomphe aux cultes magiques, et que, d'ailleurs, presque partout des incantations aient subsisté à côté des prières, souvent si intimement mêlées à elles qu'on ne sait si l'on a affaire à un hymne de louange ou à une antique *evocatio deorum*.

De là aussi découlent des habitudes, comme celle d'enchaîner les statues des dieux dans leurs sanctuaires, qui constituent une garantie contre leurs caprices ; de là résultent les efforts que l'on fait pour rendre leurs demeures si séduisantes qu'ils n'en puissent préférer d'autres ; de là, enfin, les sacrifices expiatoires destinés à apaiser leur colère et à obtenir d'eux, non pas seulement qu'ils ne frappent point le peuple, mais aussi qu'ils ne l'abandonnent pas, et les multiples cérémonies de purification et de préservation magique ou rituelle, qui ont pour but sans doute de délivrer un pays des maladies, des malheurs et des maux de tout ordre qui le hantent, mais aussi d'écarter des sanctuaires des dieux et de la célébration des sacrifices les Puissances méchantes dont la présence irriterait les protecteurs du clan ou de la tribu et courrait risque de leur faire quitter pour un lieu plus tranquille celui où ils venaient recevoir de coutume les offrandes qu'on leur apportait. Lorsqu'il s'agit des grands dieux cosmiques, du ciel, du soleil, de la mer, de la terre maternelle, on ne craint plus de les voir fuir, mais on redoute et à juste titre que le voisinage des démons méchants ne les mécontente, que ces Puissances haineuses ne souillent les viandes du sacrifice et qu'une rupture ne survienne entre ces magnanimes dispensateurs de la vie et ceux qui tentent par l'immolation sanglante de la victime sur l'autel et la claire flamme que font briller les libations de provoquer et de payer à la fois leurs bienfaits.

On ne saurait donc s'étonner qu'à un moment de l'évolution religieuse et sociale qui nous paraît plus récent qu'à Robertson Smith et à Jevons, mais qui doit cependant appartenir à une période fort reculée, ait apparu l'idée d'avoir des dieux à soi, des dieux qui soient liés envers vous par des liens infrangibles et indestructibles, qui aient envers vous des obligations qu'ils ne sauraient pas plus violer que vous ne pourriez tenter, sans crime, de vous affranchir de celles que vous auriez contractées envers eux, des dieux, enfin, qui seraient avec vous membres d'un même corps. Les non civilisés connaissent des relations de ce type, ce sont les relations de parenté ; les liens qui unissent les membres d'un même groupe avec cette force incomparable, ce sont les liens de famille, les liens surtout qui attachent si étroitement les uns aux autres les hommes et les femmes d'un clan qu'ils ne sont plus qu'un seul être, une seule chair. Parmi les êtres investis d'une surhumaine puissance, auxquels les non civilisés rendent un culte, il en est deux catégories qui présentent naturellement ce caractère : ce sont, d'une part, les hommes en qui se manifestent dès cette vie les signes éclatants d'une force divine, les rois dieux, les sorciers divins, dont le rôle prépondérant en certaines civilisations a été nettement mis en lumière par J.-G. Frazer dans le *Golden Bough ;* ce sont, d'autre part, les morts, magnifiés par la forme nouvelle de vie qu'ils ont revêtue et qui deviennent les protecteurs de toute leur parenté, les agents actifs de sa prospérité. Mais le culte des chefs, en lesquels s'incarne, si j'ose dire, la vie tout entière du clan ou de la tribu, pour répandu qu'il soit, est loin d'être universel, et d'ailleurs, en dépit du contrôle qu'ils exercent souvent sur les éléments, leur pouvoir est un pouvoir limité, et leurs desseins sont souvent contrarrés par l'intervention des grands dieux où se personnifient les astres, les objets et les événements naturels. Les morts, bien qu'ils continuent à faire partie du clan, n'en font plus partie ni au même titre ni de la même manière que les vivants, et il faut parfois que des cérémonies soient célébrées pour assurer au lien qui les unit à leur parenté la conservation de toute sa force et sa tension; on doit d'ailleurs remarquer que les morts n'ont, eux aussi, qu'un pouvoir très limité, qu'ils sont souvent en lutte les uns contre les autres et que leur force surnaturelle (j'ai dit en quel sens il fallait prendre ce mot) dépend en une large mesure de la générosité qu'ont montrée envers eux les vivants et de l'abondance des repas qu'ils leur ont servis.

On comprend dès lors qu'à un moment de leur évolution, moins reculé toutefois peut-être que ne l'ont admis Robertson Smith et Jevons, l'idée se soit fait jour dans les cerveaux des non civilisés de conclure une alliance, qui l'obligeât envers eux, entre les hommes d'un clan et un dieu individuel ou collectif, assez puissant pour subvenir à tous leurs besoins et pour les défendre et les protéger contre les multiples périls dont ils sont entourés. Mais quelle forme pouvait prendre cette alliance ? Elle se devait naturellement modeler sur le seul type de groupement social vraiment fort et cohérent qu'ils connussent, la parenté, et spécialement la parenté de clan ; il fallait que le dieu entrât dans la parenté dont tous les membres sont solidaires et ont vis-à-vis les uns des autres des devoirs. Un procédé était habituellement en usage pour faire entrer un homme dans une parenté, la fraternisation par le sang, le mélange du sang de l'étranger avec celui d'un membre du clan. C'est à ce procédé qu'on a eu recours pour transformer en un allié et un parent un être surhumain que jusque-là on ne pouvait que gagner par des offrandes ou contraindre par des charmes.

Le sacrifice ici encore sera l'instrument de l'action exercée par l'homme sur ses dieux en même temps que le véhicule de l'émotion religieuse. Tantôt la victime immolée, humaine ou animale, sera un membre du clan ou le substitut, qui lui équivaut rituellement et qu'une cérémonie spéciale a identifié avec lui, et l'union désirée s'effectuera par la projection de son sang sur l'autel où habite le dieu ou bien sur la grossière effigie où il est incarné ; tantôt elle est elle-même divine, et le contact du sacrificateur avec son sang, c.-à-d. avec le principe de vie, qui est en elle, détermine l'entrée dans la parenté des sacrifiants de l'être divin. dont elle est l'une des multiples incarnations. En règle générale, le sacrifice est suivi d'un banquet rituel, par lequel l'union devient entre les membres du clan et le dieu plus étroite et plus parfaite encore. Le banquet procure cette union par deux voies distinctes : d'une part, le dieu est invité à y participer, il s'assoit invisible parmi les membres du clan et mange avec eux la chair de la victime ; or toute commensalité crée un lien très analogue aux liens mêmes du sang et fait entrer le commensal, temporairement du moins, dans la parenté de ses hôtes ; d'autre part, lorsque la victime est une victime divine, la force surnaturelle qui est en elle pénètre le groupe tout entier de ceux qui ont pris part au banquet et se sont partagé sa chair ; le repas sacré fait que le dieu et ses adorateurs deviennent partie d'un même être dont le principe commun de vie est la vie même du dieu, son sang chargé de vertus merveilleuses qui circule maintenant dans les veines des sacrifiants et de tous ceux qui appartiennent à la même souche.

Le sacrifice communiel ou sacramentaire et le repas d'alliance sont donc primitivement conçus comme des moyens de faire entrer dans une parenté, dans un clan, un personnage surnaturel dont la protection soit assurée à tous les membres du clan en raison des obligations sacrées qui unissent les uns aux autres tous ceux qui sont d'une seule chair et d'un même sang. C'est ainsi qu'il faut comprendre le sacrifice totémique, ce type fort rare, après tout, de sacrifice et qui est bien loin d'exister partout où se retrouve l'ensemble de croyances et de coutumes qui constitue le totémisme. L'origine de ces croyances et de ces coutumes, qui amènent à considérer une espèce animale ou végétale comme étroitement alliée à un clan humain, est encore fort obscure. L'une des plus vraisemblables explications qui aient été fournies des rites et des interdictions totémiques est celle qui a été donnée par

J.-G. Frazer dans le *Golden Bough* (cf. *Totemism*, 1887) : lors des cérémonies d'initiation, la vie de l'adolescent est extraite de son corps et transférée à son totem qui lui infuse, en échange, la sienne. Le mobile qui conduit le sauvage à dopter une pareille coutume est double : d'une part, il se met à l'abri des multiples dangers naturels et surnaturels qui le menacent, on ne peut plus le tuer qu'avec une extrême difficulté, puisque la vie, qui continue cependant à animer son corps, n'est plus en lui, mais qu'elle est déposée en un animal ou plutôt dispersée entre tous les individus qui composent l'espèce, qui a conclu alliance avec son clan ; d'autre part, il puise dans son étroite union avec l'animal divin ou la plante sacrée, dont la vie a passé en lui, une force et une vigueur plus grandes qui le mettent en état de lutter avec les meilleures chances de succès contre les guerriers des tribus rivales et les artifices puissants des sorciers. Quoi qu'il en soit, dans une tribu totémique, son totem constitue pour chaque clan une sorte de dieu collectif, qui reçoit de son parentage humain des marques d'affection et de respect et échange avec eux de mutuels services dont l'étendue est déterminée par une sorte de contrat. En certains cas, pour que le lien, qui tient unis les uns aux autres les membres humains et non humains du clan, garde toute sa force et sa solidité, l'animal totem est une fois par an solennellement immolé et sa chair est rituellement mangée par le groupe entier, qui constitue sa parenté.

Mais il est des sociétés dont les membres ne se rattachent pas à un même ancêtre, des sortes de confréries religieuses, qui ont de même contracté alliance avec une espèce animale ou végétale. Il y a bien ici un échange de vies, une union à demi magique entre le dieu et ceux qui se sont partiellement identifiés avec lui, mais le groupe ainsi constitué n'offre plus aussi nettement le caractère d'une parenté, et bien moins encore si la divinité, en laquelle la petite société religieuse a mis son espérance, n'est point une divinité collective, l'ensemble des animaux ou des plantes de même dénomination, mais un être individuel, investi d'aptitudes surnaturelles et d'une surhumaine puissance, une montagne, un rocher, un fleuve, le soleil ou la mer.

A l'imitation de ces cultes des confréries, semblent s'être développés les cultes d'alliance des tribus, des cités et des nations. A mesure que s'accentuait le sentiment de la distance qui sépare les dieux des hommes, à mesure que s'atténuait et tendait à s'effacer la primitive conception d'un même *mana*, d'une même force magique et divine, de qualité partout identique, éparse dans les choses, et que, sous l'influence d'institutions sociales nouvelles, qui isolaient de la masse du peuple ses chefs et ses rois, se formait lentement la notion de la transcendance par rapport au monde de ses maîtres surhumains, la signification originelle du sacrifice communiel s'obscurcissait. Il devenait peu à peu non plus le nécessaire instrument de la création d'une parenté entre l'homme et son dieu, mais l'agent de la communion mystique avec le divin, l'intermédiaire entre le profane et le sacré, le véhicule des désirs du fidèle, de sa piété, de sa confiance et le véhicule aussi de la protection accordée par le surnaturel patron à son peuple ou à la congrégation, secrète ébauche déjà d'une Eglise, qui invoquait son nom. Lorsque le Dieu apparaît comme un maître, comme un roi tout-puissant, conçu à l'image des rois barbares et des chefs de guerre, le sacrifice sacramentaire cesse presque d'être intelligible ; il ne constitue plus guère alors que le signe visible et en quelque sorte le sceau magique d'un pacte, d'un contrat qui lie les deux parties par de mutuelles obligations, mais qui les laisse sinon étrangères, du moins extérieures l'une à l'autre. C'est sous l'influence des mêmes conditions que l'offrande faite au dieu pour se concilier sa bienveillance se transforme en une sorte de tribut qui lui est payé sans qu'il en ait besoin, d'hommage exigé par un souverain de ses serviteurs. Lorsque la conception du divin s'affine et se spiritualise et que du même coup l'émotion religieuse se fait, sinon plus violente et plus forte, plus pénétrante du moins et plus intime, le besoin de l'union du fidèle avec son dieu reparaît plus impérieux, et les pratiques sacramentaires reprennent la place qui leur appartenait tout d'abord, non plus sans doute avec leur signification originelle, mais investies de la même fonction mystique.

Il est deux caractères qui sont communs à ce groupe de rites sacrificiels sous les formes diverses sous lesquelles ils nous apparaissent: 1° ce sont des rites pieux, des rites qui peuvent servir de véhicule à une emotion vraiment religieuse, où la crainte, la confiance, la vénération, l'amour se combinent entre eux ; par eux un élément éthique pénètre dans la religion : les dieux et ses fidèles ont des devoirs les uns envers les autres, ils ont contracté des obligations réciproques ; tant que les dieux tiennent leurs engagements, et nul ne soupçonne qu'ils les puissent violer, les fidèles se sentent tenus d'observer les leurs; s'ils y contreviennent, ils ne se jugent plus seulement imprudents ou téméraires, mais coupables ; 2° les cultes où ils interviennent sont toujours des cultes collectifs, des cultes publics ou familiaux, ou, si j'ose risquer le mot, des cultes ecclésiastiques, des cultes qui supposent une société religieuse, une organisation religieuse. Sans doute, le sacrifice magique ou le sacrifice alimentaire peuvent entrer comme éléments essentiels dans les cultes publics ou même les constituer à eux seuls, mais ce sont aussi des rites individuels et privés, ce n'est jamais le cas pour le sacrifice communiel ni, cela va de soi, pour le banquet sacramentaire. Par là encore, le culte se moralise et, par le fait qu'il devient plus exclusivement collectif, il tend à devenir désintéressé, et d'autant plus complètement que la communauté s'élargit, que de tribu elle devient cité, de cité nation, pour s'étendre un jour au point d'embrasser en ses limites tous les hommes sans distinction de race ni d'origine.

Nous avons laissé de côté jusqu'ici toute une classe importante de sacrifices sur laquelle il nous faut malintenant revenir : ce sont les sacrifices expiatoires. Il en est deux catégories, logiquement distinctes l'une de l'autre ; et qu'il faut examiner à part, bien qu'en certains cas une même pratique puisse répondre à une double fin et servir à la fois à apaiser les dieux irrités et à décharger une communauté des maladies, des maux de toutes sortes et, à un moment plus avancé de l'évolution, des fautes qui pèsent sur elle. Lorsqu'un homme a offensé un dieu, il se peut que le dieu le frappe en sa colère ou, s'il a commis quelque sacrilège, que la force divine, qui est en l'objet qu'il a imprudemment touché ou dans le mot qu'il a profané, le détruise ou le blesse gravement, mais, s'il demeure indemne, sa tribu, son clan, la communauté en un mot à laquelle il appartient, sera en proie à une émotion très vive, à une crainte, que font parfaitement justifiées les conceptions communément acceptées par les non civilisés. Si le dieu, en effet, n'a pas exercé sa vengeance sur le coupable, la conclusion qui en sera tirée, c'est non pas qu'il s'est montré miséricordieux ou qu'il attend son heure, patient parce qu'il sait que celui qui l'a offensé n'échappera pas à sa puissante main, mais qu'il ne s'est pas vengé, parce qu'il n'a pas pu, parce que l'homme qui a violé les interdictions sacrées avait en lui une force magique qui lui permettait de braver la colère des Immortels. Cet audacieux, cependant, est solidaire de tous les hommes de son clan et ils le sont de lui : il est un avec eux ; frapper le premier venu d'entre eux, c'est comme si on le frappait lui-même ; si le dieu a la vie de l'un des membres du clan, il aura satisfaction et aussi entière que s'il avait pu frapper le coupable Tous dès lors se sentent menacés, et le seul moyen d'écarter de leurs têtes le danger suspendu sur elles, c'est d'aller au devant des désirs irrités du dieu et de lui livrer une victime pour éviter qu'il ne choisisse lui-même celle qu'il lui plairait d'immoler à sa colère. Cette victime, ce sera

celui-là même qui porte sur lui le poids de la faute commise, si l'on peut supposer que l'immunité dont il a joui tenait à quelque circonstance occasionnelle, la fuite dans le sanctuaire d'un autre dieu, le port d'une amulette, la possession d'un charme, la protection d'un patron surhumain qu'on peut contraindre par des incantations à l'abandonner. Mais, s'il est par lui-même trop puissant pour n'être pas hors des atteintes des hommes comme de celles des dieux, il faudra bien égorger sur l'autel quelque autre des membres de la communauté, ou un animal rituellement et symboliquement identifié à lui, à moins que le dieu ne se laisse apaiser par des présents et n'accepte une compensation payée à ses prêtres et comparable au *wehrgeld* germanique. Il peut arriver aussi que de l'irritation du dieu, qui se manifeste par des sécheresses, des maladies, des défaites, on conclut qu'il a été offensé, mais qu'on ignore et l'offense et l'offenseur. En ce cas, il faudra nécessairement qu'une victime lui soit immolée qui satisfasse pour la communauté tout entière. Par surcroît de précaution, on peut prendre les devants et offrir au dieu satisfaction pour les offenses que le clan aurait pu commettre envers lui et qui risqueraient de provoquer sa colère, si une juste expiation ne venait énerver, avant même qu'il se soit décidé à frapper, les effets de sa vengeance ; les sacrifices expiatoires deviennent alors périodiques.

Mais il est un autre moyen de délivrer un pays ou une communauté des maladies, des maux de toutes sortes : disettes, mauvaises récoltes, stérilité des femmes, mortalité des bestiaux, échecs dans les expéditions guerrières, chasses infructueuses, inondations, ouragans, etc., et aussi des crimes qui peuvent irriter les dieux, qui excitent l'indignation et la haine des hommes que l'on a gravement lésés. Ce moyen, c'est d'entasser tout ce fardeau de malheurs et de méchancetés sur la tête d'un animal ou d'un homme, parfois même d'enfermer en un objet toutes ces puissances mauvaises, tous ces actes commis par les membres du clan, tous ces désastres soufferts par eux et que l'on se représente comme des êtres vivants et agissants, et de tuer cet homme ou cet animal ou bien de le chasser au loin, de briser cet objet, de le jeter à la mer ou de l'enterrer. Ce n'est point ici un symbole qui rende sensible une sorte de lustration morale, c'est une opération magique qui anéantit les maux dont souffre une communauté, ou qui tout au moins l'en délivre. Il arrive que l'animal ou l'homme choisi ainsi comme « bouc émissaire » soit offert au dieu du clan, de la tribu ou de la cité en expiation des crimes commis envers lui par les sacrifiants, et la croyance règne que la victime sera d'autant plus aisément acceptée par le Dieu offensé qu'elle a une plus haute excellence. Très fréquemment, d'autre part, un sacrifice magique ou un sacrifice communiel est en même temps sacrifice expiatoire : tel est le cas par exemple de ces cérémonies agraires, destinées à vivifier les énergies fécondes du sol et des plantes, à procurer aux célébrants une plus intime union avec les divinités de la végétation et, en même temps, à les délivrer des puissances mauvaises qui nuisent à la prospérité des troupeaux et des récoltes, qui empêchent les familles de grandir et de voir se multiplier le nombre de leurs enfants. Mais nous savons que la victime d'un sacrifice magique et surtout d'un sacrifice communiel est très souvent une victime divine, et la victime expiatoire la plus excellente qui puisse être offerte à un dieu est naturellement un dieu elle aussi ; le type même du sacrifice parfait, ce sera donc l'immolation d'un dieu, chargé des malheurs et des crimes d'une tribu, à un autre dieu qui l'acceptera comme une pleine et suffisante satisfaction. Or il est une règle presque universelle, c'est que le sacrifice est beaucoup plus efficace, si la victime est une victime volontaire, si l'homme ou l'animal sacrifié se réjouit en son oblation, et, d'autre part, le dieu immolé et le dieu auquel on l'immole sont le plus souvent deux formes différentes d'une même divinité, deux incarnations, deux manifestations distinctes d'un même être indivisible, dont la puissance est entière en chacune d'elles.

L'évolution du sacrifice aboutit ainsi à l'oblation sanglante d'un dieu à lui-même pour délivrer des maux qui l'accablent le peuple de ses adorateurs, dont il a pris sur lui les souffrances et les crimes ; elle aboutit donc à un acte de rédemption. C'est, il est vrai, à une sorte de rédemption physique où ne collabore pas la repentance des fidèles du dieu pour les fautes qu'ils ont commises et qui l'obligent à mourir pour eux, mais il est indéniable que cette mort sans cesse renouvelée de leur protecteur puissant et redoutable, qui, membre de la communauté, dont ils sont membres eux-mêmes, consent par bonté à souffrir pour le salut de tous, crée envers lui dans la tribu ou la cité une gratitude passionnée, un amour reconnaissant, qui confère à l'émotion religieuse une profondeur et une saveur nouvelles et donne une signification intime et personnelle à tous les rites de ce culte, culte social par excellence cependant.

Il est aisé de comprendre que la prière subit des transformations parallèles à celles du sacrifice : dans les formes rituelles où le sacrifice est devenu essentiellement un instrument d'union mystique, la prière, elle aussi, sans cesser d'être une demande, ne consiste plus en une requête aux fins d'obtenir du dieu tels ou tels avantages déterminés en retour desquels on lui promet telles ou telles offrandes ; elle tend à se réduire à un effort de tout l'être pour se mêler à son dieu et s'identifier avec lui, parce que cette union avec une force surnaturelle lui procurera à son tour tous les biens qu'elle aurait autrement tenus de l'arbitraire bienveillance de son protecteur. En elle-même cette prière mystique, dont la parenté avec la prière magique, avec l'incantation est bien plus étroite que celle de la prière de demande, n'a pas un caractère plus désintéressé ni plus moral que la supplicatiou qui monte vers le dieu pour qu'il épargne ses adorateurs, les requêtes mêlées de promesses, de flatteries, de louanges, par lesquelles on espère obtenir sa protection et ses faveurs, mais elle est plus religieuse à coup sûr, plus auguste, elle accuse plus nettement la distance qui sépare l'homme de l'être surhumain devant lequel il se prosterne, et, cependant, elle les rapproche plus étroitement. Tout ce que désire le fidèle, tout ce qu'il espère, il ne l'obtiendra que si son dieu habite en lui, il ne peut pas ne pas penser à lui, il ne peut pas ne pas tendre vers lui toutes les forces de son âme, il le sent vivre dans son cœur et se sent vivre de sa vie ; la prière qui jaillit de ses lèvres comme le sacrifice où il participe le contraint à combattre, à travailler, à aimer en présence du divin ; son dieu lui est intérieur à la fois et l'enveloppe, et, cependant, il lui paraît plus grand et plus transcendant que le Souverain céleste, auquel on paie de lourds tributs comme aux plus puissants rois de la terre. Il est inévitable, lorsque la conception qu'il se fait de son dieu se sera moralisée et spiritualisée, que, devenu lui-même capable de justice, il transporte dans les cieux sa propre image magnifiée encore et ennoblie et l'identifie aux figures sacrées des Immortels. Cette intimité respectueuse avec ces dieux d'équité et de vérité mettra en son âme une moralité plus délicate et plus haute, une moralité plus sacrée et plus individuelle, plus personnelle en même temps, que celle qu'a créée en lui l'héréditaire déférence aux règles sociales, nées des nécessités même de la vie collective.

*L'animisme et le culte des morts.* Nous n'avons pas jusqu'ici précisé la nature des dieux que les pratiques rituelles sont destinées à mettre en communication avec leurs adorateurs ; c'est qu'à vrai dire elle importait peu au point de vue où nous étions placés, et que, d'ailleurs, elle est demeurée, semble-t-il, longtemps indéterminée aux premiers stades de l'évolution religieuse. Les dieux, avons-nous dit plus haut, ce sont les plus puissants, les plus utiles ou les plus dangereux pour l'homme, parmi les objets, les forces et les événements de la nature, parmi les êtres multiples dont est

bâti son corps immense ; à l'origine, autant qu'il semble, ils ne sont donc pas conçus comme des esprits, mais simplement comme des vivants, en lesquels réside un *mana* d'une particulière excellence, comme des vivants doués de volontés plus énergiques, d'intelligences plus vastes et mieux informées, de pouvoirs plus étendus et plus variés que ceux du commun des hommes. Les hommes, aux lointaines périodes de l'histoire, se représentent leurs divinités à leur image, et c'est ainsi, semble-t-il, qu'ils se concevaient eux-mêmes ; ils n'avaient pas l'idée d'un double de l'homme qui habite en lui et qui soit le principe de son activité et de sa vie. Lorsque cette notion du double, identifié parfois avec l'ombre, parfois aussi avec le reflet, se fut une fois constituée, elle ne tarda pas sans doute à être étendue et très naturellement, en vertu d'un raisonnement analogique, aux animaux d'abord, et aux plantes très probablement, puis à tous les objets de la nature et, à l'époque ou les peuples non civilisés ont été pour la première fois soumis à des observations régulières, elle s'applique aux objets manufacturés eux-mêmes ; tout être dès lors, tout objet a une âme, le monde est une immense société d'esprits qui agissent et réagissent les uns sur les autres et qui n'habitent pas toujours nécessairement les corps qu'ils animent, ainsi que l'a montré J.-G. Frazer dans ses belles recherches sur l'*External Soul*.

Les dieux, ce sont les âmes de ces vivants, qui recevaient déjà un culte en raison de la puissance qui se manifestait en eux, et ces âmes sont conçues ou bien comme inhérentes aux êtres ou aux objets et étroitement unies à leurs corps matériels et tangibles, ou comme extérieures, indépendantes et gouvernant du dehors les événements ou les êtres où elles se révèlent. Cette notion de l'extériorité de l'âme a conduit à imaginer des esprits auxquels nul corps ne correspond, des esprits qui existent en eux-mêmes et pour eux-mêmes, et cette conception était corroborée d'ailleurs par ce fait que le double de l'homme ou de l'animal survivait à la destruction de son cadavre.

Les rêves qui ont chez les non civilisés une vivacité et une intensité remarquables, les hallucinations très fréquentes chez eux, les extases et les syncopes qui ne sont point rares et que leur régime alimentaire et leur genre de vie provoquent aisément, l'ombre, le reflet sur le miroir des eaux et toutes les surfaces polies, peut-être aussi ces faits de télépathie réels, ou supposés, sur lesquels A. Lang a récemment attiré l'attention (*The Making of Religion*), voilà quelques-uns des phénomènes qui ont engendré la conception de l'esprit, c.-à-d. tout d'abord d'une sorte de décalque du corps, aussi matériel que lui, doué des mêmes énergies et soumis aux mêmes besoins, mais fait d'une matière plus subtile et plus déliée, et, en certains cas même, d'une matière impalpable et intangible. Cette âme qui, en ses rêves, a souvent vu lui apparaître celui-là même qu'elle anime, il lui semble qu'elle va faire, tandis qu'il gît inerte sur le sol, de longs voyages, puisqu'elle assiste à des scènes qui se passent en des lieux fort éloignés de la hutte où il s'est endormi ; elle quitte le corps et le voilà immobile et impuissant, elle est donc le principe et la cause de sa vie. Et c'est à une âme pareille à la sienne, à un double qu'il attribuera, par un raisonnement analogique fort naturel, la vie des autres vivants, la puissance et la force qui se manifestent en d'autres objets, en des objets manufacturés même, tels que les armes ou les outils qu'il conçoit, à sa propre image, comme mus par des volontés intelligentes. Mais parmi les hommes et les animaux qu'il voit dans ses hallucinations et ses rêves, il en est qui sont morts ; parmi les objets, il en est qui ont été brisés ou détruits : c'est donc que le double survit à l'être même.

Aux morts, jusqu'à ce que cette notion se fût constituée, on attribuait une sorte de vie obscure qui persistait dans le tombeau et qui ne disparaissait guère qu'avec la dissolution même du cadavre, qui durait parfois autant que les ossements ; le culte qui était rendu aux morts était du même ordre que celui que l'on rendait aux vivants et il n'allait guère qu'à ceux-là seuls qui étaient doués durant leur vie de pouvoirs magiques spéciaux. Mais comme les mêmes besoins étaient restés aux défunts qu'au temps où ils habitaient leurs villages, des sentiments de piété filiale, de bonté, d'affection déterminaient leurs proches à leur apporter des aliments et tous les objets qui leur pouvaient être de quelque utilité en cette vie nouvelle et comme atténuée où ils étaient réduits ; ils inspiraient d'ailleurs, en même temps qu'une sorte d'amicale pitié, de la crainte : ils portaient avec eux la contagion de la mort, et on leur faisait des présents pour qu'ils ne se vengent pas de la négligence où on les aurait tenus. Le culte des morts à cette phase est étroitement lié au culte de la tombe.

Mais peu à peu l'âme du mort prend une individualité plus distincte et plus précise ; ce n'est plus au cadavre, c'est à l'esprit, c'est au double que vont les offrandes, les hommages et les prières. On célèbre encore des cérémonies d'un caractère funéraire, au sens strict du mot, mais les morts reçoivent aussi un culte d'un autre ordre : au foyer des libations sont versées en leur honneur, ils s'assoient aux mêmes banquets rituels avec les vivants, ils habitent les effigies qu'on a sculptées ou peintes de leurs visages d'autrefois tout autant que leurs reliques funèbres. Les anciennes pratiques subsistent, mais d'autres pratiques ont apparu où s'affirme l'existence d'une âme relativement indépendante du corps qu'elle animait et, à l'image de cette âme de l'homme, des âmes pareilles et affranchies, elles aussi, de toute liaison nécessaire avec un corps que l'on puisse toucher, sont attribuées à tous les êtres et à tous les objets. D'autres esprits sont imaginés par analogie pour expliquer les phénomènes dont on ne peut rattacher la production à aucun objet déterminé. Les âmes deviennent les causes universelles.

Cet ensemble d'idées ne pouvait manquer de réagir sur la conception que l'on se faisait des dieux : c'est dominé par elles que le non civilisé, que le barbare en sont venus à se représenter les dieux comme des esprits. Tout d'abord, ils leur ont apparu comme des esprits étroitement unis aux objets, mais ces esprits n'ont pu conserver l'aspect de doubles, lorsqu'il s'est agi des astres, de la terre, des eaux, de l'océan, etc. ; il leur a fallu cependant se les représenter, et ils n'ont pu s'en faire d'autre image que celle d'êtres vivants, tels que les hommes ou les animaux ; l'âme des dieux s'est donc révélée à leur conscience sous forme animale ou humaine. Puis ces âmes inhérentes aux grands objets de la nature se sont détachées d'eux, ont conquis à leur tour leur individualité et leur indépendance, on les a conçues alors comme des êtres distincts, gouvernant du dehors les phénomènes naturels. L'idée s'est obscurcie de leur véritable signification et, on en est venu à les considérer comme des hommes ou des animaux divins, ayant, comme les hommes de la terre et les animaux des forêts, un corps et une âme ; les dieux grecs sont des hommes surnaturels, ce ne sont pas des esprits. Et cependant, ils n'ont pas cessé d'être identifiés avec les êtres et les objets dont ils étaient à l'origine les principes de vie et de mouvement, c'est que ce sont de tout-puissants magiciens et que, comme tels, ils peuvent se manifester tour à tour sous les formes les plus diverses. Sans perdre leur caractère naturiste, les dieux ont donc revêtu un aspect toujours plus nettement anthropomorphique. Et dès lors, non seulement les passions et les sentiments des hommes, leurs besoins et leurs désirs, leur genre de vie leur ont été attribués, mais on en est venu à se représenter la société divine comme un décalque de la société humaine, on a conçu ses membres comme assujettis aux mêmes habitudes et aux mêmes coutumes, limités en leur pouvoir par les mêmes interdictions rituelles, célébrant les mêmes cérémonies, accomplissant les mêmes sacrifices ; tout est pareil, institutions, organisation sociale, structure de la famille et cadre matériel, dans le monde sen-

sible et dans ce monde surnaturel, qui le double et qui en constitue l'âme collective et le principe de vie; c'est là une façon de concevoir l'univers et le divin qui est à la racine de tout le développement mythologique et qui persiste sous des formes plus ou moins altérées jusque dans la légende islamique ou chrétienne.

Si la religion dans son ensemble n'a pas son origine dans le culte des morts et la conception animiste de la nature, il est donc indéniable qu'ils ont exercé sur son développement une influence décisive en habituant, d'une part, les hommes à se représenter comme des esprits séparés des corps les êtres surnaturels, dont dépendaient leur prospérité et la vie tout entière de la nature, et, d'autre part, à adresser à des esprits, souvent invisibles et cependant toujours présents, leurs hommages et leurs prières, à envisager le sacrifice et la libation comme des véhicules de leurs demandes vers ces intangibles Puissances, comme un moyen de communication avec des dieux, qui, au lieu d'être mêlés au monde et de constituer, pour ainsi dire, la substance même dont il est construit, le gouvernent de loin. La notion du divin n'a point ses racines dans le culte de ceux qui ne sont plus, mais il est l'un des facteurs essentiels de cette idée de la transcendance des dieux qui caractérise à une phase de leur évolution tous les polythéismes et tous les monothéismes.

*Les mythes.* Ce double caractère des dieux explique le double caractère des mythes où sont racontés les multiples incidents de leur surhumaine existence. Les dieux sont des phénomènes naturels et ils sont des hommes; tous les événements de la nature où ils sont mêlés se transforment en aventures humaines et, d'autre part, hommes surhumains, en relation avec les hommes de la terre, ils ont une existence pareille à celle des rois puissants et des plus habiles d'entre les sorciers et dont il serait vain de vouloir expliquer tous les épisodes par une allusion précise à un phénomène météorologique ou cosmique. Mais au cours même de toutes les bizarres, romanesques ou tragiques intrigues, où les a engagés l'imagination féconde de nos lointains ancêtres, ils ne se dépouillent jamais de leur primitif caractère, ils demeurent, si anthropomorphisés qu'ils nous apparaissent, le soleil, la lune, le vent du sud, la mer, l'étoile du matin, la nuée d'orage, l'aurore ou la nuit et, sinon les détails, la couleur du moins de leurs aventures résultent dans une large mesure de ce caractère originel.

Nous n'insisterons pas ici sur les différentes classes de mythes, nous voudrions seulement marquer leur place dans l'ensemble des phénomènes religieux et préciser leur fonction (V. pour les détails l'art. Mythologie). La mythologie, c'est pour le sauvage à la fois la théologie, la métaphysique et la science: à la conscience encore incapable d'abstraction du non civilisé, toute explication apparaît sous forme de récit, puisque les agents qui produisent les phénomènes de la nature et les êtres qui en constituent la trame sont des vivants, pareils en leur essence à l'homme lui-même et aux animaux, et ces récits seront nécessairement merveilleux, puisque leurs héros sont investis de pouvoirs que nous appellerions surnaturels. C'est aussi, d'autre part, à une histoire des dieux, de leurs combats, de leurs alliances, à une description de leur genre de vie et de leurs habitudes que, jusqu'au jour relativement récent où la réflexion philosophique s'est exercée sur les conceptions religieuses, se devait réduire toute théologie. Un mythe, c'est donc essentiellement un récit merveilleux explicatif des événements de la nature ou de la nature des dieux. A l'imitation de ces mythes fondamentaux, d'autres mythes se sont créés qui n'expliquent rien, mais où apparaissent les héros habituels de ces histoires surhumaines, mêlés à la vie des sociétés et des individus, intervenant sans cesse dans leur existence quotidienne et en ces mythes de seconde formation, qu'il vaudrait mieux appeler légendes, prennent place, à côté des dieux naturistes, les ancêtres divinisés de leurs adorateurs. Ils ont mêmes aptitudes, mêmes capacités; mêmes aventures leur sont prêtées; il y a souvent entre eux une sorte d'identification partielle, et graduellement ces hommes magnifiés sont exaltés au rang des dieux, traînant derrière eux dans le Panthéon céleste ou chthonien tous les souvenirs de leur existence terrestre.

Mythes et rites exercent les uns sur les autres une profonde et réciproque influence: d'une part, il est certains mythes, et en beaucoup plus grand nombre que ne l'ont admis les mythologues d'autrefois, qui ont pour véritable origine la nécessité de fournir l'explication d'une cérémonie, dont le sens premier s'est effacé des esprits; d'autre part, il est nombre de rites qui consistent en une représentation mimique des actes du dieu et des multiples aventures où il s'est trouvé engagé; ici le culte n'est point autre chose que la mise en scène d'une légende, qu'un mythe en action. A l'origine, ces représentations ont une valeur efficace et se rattachent très étroitement aux pratiques de magie sympathique auxquelles nous avons fait allusion plus haut; plus tard, elles n'ont plus qu'une signification à demi commémorative, à demi mystique et deviennent essentiellement des instruments d'édification. Il est à peine nécessaire de rappeler la place prépondérante qu'elles occupent dans le rituel de la plupart des grandes religions historiques. La liturgie consiste, d'ailleurs, pour une large part, en récits plus ou moins dramatisés et d'allure souvent lyrique, qui commentent ces cérémonies et racontent, soit avec quelque détail, soit seulement par allusion, les événements que miment les gestes sacrés.

Les mythes n'ont donc pas créé le sentiment religieux, ils ont seulement permis à l'homme de se représenter en une forme sensible et concrète, seule intelligible pour lui à une certaine phase de son évolution, les objets de ses émotions religieuses et des croyances confuses qu'elles impliquaient, en même temps qu'ils satisfaisaient à la nécessité qui s'impose à tout esprit pensant de s'expliquer à soi-même le monde où il vit, et qu'ils fournissaient la théorie de ce vaste ensemble de pratiques, que nous avons compris sous le nom de magie. La durée de leurs fonctions explicatives est essentiellement limitée à celle de la longue période où l'esprit humain, incapable d'abstraction, ne pouvait encore substituer aux multiples volontés, dont il peuplait le monde, des forces et des lois, mais la durée de leur fonction proprement religieuse est bien plus considérable: elle est sans doute coextensive à celle de l'émotion pieuse elle-même, elle semble destinée à ne devenir jamais sans objet, et peut-être l'avenir lui réserve-t-elle un rôle plus important que celui qui paraît lui appartenir dans les formes les plus récentes et les plus évoluées des grandes religions historiques. Mais désormais les mythes ne peuvent plus être que des symboles à l'aide desquels on tente d'obtenir une représentation, qu'on sait inadéquate, du divin; nous ne saurions plus leur attribuer la signification historique et réaliste qu'ils revêtaient pour nos ancêtres.

Dans les croyances des non civilisés, dans les formes anciennes et primitives des grandes religions naturistes, il n'y a nulle place pour l'allégorie, ni le symbole: il ne faut pas chercher derrière les rites ni les mots de sens caché ni mystérieux; tout doit être pris au pied de la lettre, et il faut se garder d'interprétations qui altèrent le sens des cérémonies et des légendes. Mais peu à peu la réflexion en s'exerçant sur les mythes, qui reflétaient les manières de penser et de croire des âges antérieurs, a tendu dès les premières périodes de la spéculation philosophique, soit en Grèce, soit dans l'Inde ou l'Egypte, à les transformer en symboles, parce qu'en leur sens littéral ils ne satisfaisaient plus ni les exigences scientifiques, ni les besoins religieux d'une civilisation aussi avancée et que, cependant, ils faisaient corps si complètement avec les émotions pieuses, qui avaient trouvé en eux leur forme, qu'il semblait qu'on ne pouvait leur refuser toute place dans la conscience et dans la vie sans en bannir en même temps

ces émotions. Graduellement, bien que la forme extérieure du mythe subsiste, des forces abstraites, immatérielles et impersonnelles se substituent, dans la pensée de ceux qui continuent de les raconter, aux esprits de la nature ou aux âmes des morts comme principe d'explication.

*La métaphysique religieuse et le symbolisme.* La métaphysique dès lors est née : tantôt elle s'émancipe de ses origines, elle brise les cadres des antiques légendes et spécule pour son propre compte sur l'âme, l'univers et les dieux ; tantôt elle s'ingénie à spiritualiser et à rationaliser toujours davantage le mythe où elle a sa première origine. Dans le premier cas, bien qu'elle puisse encore servir à rendre représentable l'émotion religieuse et conserver ainsi à l'individu la possibilité d'une communion avec le divin, elle perd tout caractère spécifiquement religieux, parce que nul lien ne l'unit plus à des rites collectifs, que la seule pratique qu'elle implique, c'est l'élévation mystique vers les dieux, maîtres de toutes choses, et que, dès lors, elle a dépouillé la signification et la portée sociale inhérente à toute religion pleinement développée; elle se réduit à n'être plus qu'un sentiment individuel incommunicable, analogue au sentiment esthétique, au lieu de demeurer une émotion collective, une communion de tous les membres d'un même groupe en une même forme du divin. Dans le second cas, c'est une dogmatique ou une théologie. Une dogmatique, qui veut être autre chose qu'une théorie philosophique de la religion, qu'une explication rationnelle de la naissance dans l'âme humaine du sentiment du divin et de la foi en un principe générateur de l'univers et de l'homme, et un examen critique de la valeur objective de cette foi et de ce sentiment, est nécessairement une mythologie abstraite où les formules prennent la place des légendes.

Lorsque la science naît à son tour, elle fournit des explications nouvelles des événements et des phénomènes que la théologie et la métaphysique avaient assumé la tâche d'expliquer. Le détail des explications varie sans cesse parce que des découvertes nouvelles viennent constamment élargir le champ de nos connaissances, mais le mode d'explication ne peut plus changer : pour la première fois, ce sont d'autres faits, tangibles eux aussi et vérifiables, qui sont assignés comme causes aux phénomènes ; pour la première fois les lois énoncées sont des lois démontrables.

Mais le rôle de la métaphysique n'est pas pour cela terminé ; si la connaissance que nous donne la science de nous-même et du monde où nous vivons est une connaissance certaine, c'est aussi une connaissance limitée ; la science répond avec précision à quelques-unes des questions que nous pouvons nous poser, mais à quelques-unes seulement.

Il est au delà du domaine où peuvent pénétrer les investigations scientifiques un autre domaine, plus vaste infiniment, qui ne leur est point accessible. Nous sommes condamnés à ignorer scientifiquement l'origine première et l'ultime destinée des êtres, la nature intime de l'âme et de l'univers, l'essence du premier principe dont ils émanent ; c'est une ignorance à laquelle les hommes ne se sont jamais résignés, et à laquelle il y a toute apparence qu'ils ne se résignent point. A ces questions que l'esprit humain est contraint de se poser, la métaphysique fournit d'hypothétiques réponses, que la foi transforme en certitudes.

L'audace philosophique de l'intelligence humaine est singulière ; elle est plus sûre d'elle-même encore et plus confiante, lorsque les dogmes qu'elle formule ne sont que l'apparence sensible que revêt, pour qu'elle la puisse penser, l'émotion pieuse dont elle est échauffée et vivifiée tout entière. Du jour où s'est constituée la science, la théologie a renoncé en toute civilisation à expliquer comme le faisait la mythologie, comme elle le faisait elle-même alors qu'elle balbutiait encore, le détail des événements naturels, mais en ce qui concerne la nature des dieux, leurs relations avec l'homme, la nature et la destinée de l'âme humaine, elle a conservé longtemps, elle conserve encore en certaines formes religieuses toute l'intrépidité de son dogmatisme des premiers temps. La foi va alors aux dogmes avec la même naïveté avec laquelle elle allait autrefois aux mythes : on croit posséder la connaissance de l'essence même de Dieu et le secret de ce que réserve l'autre vie à ceux qui ne sont plus avec la même assurance tranquille dont étaient animés les hommes des anciens âges, alors qu'ils acceptaient comme bonnes et valables les explications mythiques de l'orage ou des éclipses. Les mythes ne tiennent plus, à ce stade de l'évolution religieuse, qu'une place secondaire et subordonnée, ils constituent une sorte de religion inférieure à l'usage des ignorants, des gens des campagnes, qui d'ailleurs demeurent attachés le plus souvent à mille pratiques magiques qui ont survécu à l'établissement des grandes religions éthiques, au progrès philosophique réalisé dans le culte et les doctrines des plus élevées d'entre les religions de la nature ; la religion officielle se réduit à un ensemble de dogmes et de rites. Les dogmes, qui très souvent ne font que commenter les rites, sont conçus comme une révélation faite par Dieu, comme la vérité même, dictée par lui à un législateur ou un prophète ou apportée des cieux par un médiateur, par un homme semi-divin ou un dieu revêtu des apparences de l'humanité; les rites, croit-on, ne sont que l'application, la mise en pratique des dogmes.

Mais la métaphysique rationnelle, la critique de la connaissance font en ce domaine du divin la même œuvre qu'a faite la science dans le domaine phénoménal, et l'idée ne tarde pas à se former que toute connaissance de Dieu est une connaissance imparfaite et inadéquate, et qu'au cours des temps l'Etre universel se fût-il en une révélation spéciale manifesté à l'homme, il n'eût pu se manifester qu'humainement, je veux dire, en mettant son infinité à la portée de notre faiblesse, en réduisant son immensité aux limites étroites de notre pensée. Toute révélation s'exprime en des mots empruntés aux langues humaines, et cela seul fait que les formules qui prétendent la contenir tout entière sont inhabiles à leur objet. Dès que cette manière de concevoir la relation du divin avec la pensée humaine conquiert dans un esprit droit de cité, si cependant il demeure religieux — et c'est là un état d'âme indépendant de toute formule dogmatique — il lui faut nécessairement penser Dieu symboliquement ou s'abstenir de le penser du tout. Réduire la vie religieuse à une pure émotion est hors de la portée de quiconque est impuissant à atteindre à l'extase mystique ; il faudra donc que le grand nombre se résigne à n'incarner plus qu'en des symboles les sentiments dont fermentent encore les âmes. Mais ces symboles, ce sont les vieux mythes, les antiques légendes propres à chaque religion qui les fournissent tout naturellement ou des mythes créés par le jeu spontané de l'imagination sur le modèle de ceux-là. Si donc c'est à vrai dire par les cérémonies rituelles que se sont constituées les religions, c'est par les mythes qu'elles ont duré, c'est par les mythes transformés en symboles, qu'affranchies des liens trop étroitement serrés des théologies et des dogmatiques, elles peuvent, sans se dissoudre, sans s'éparpiller en croyances individuelles, s'épurer, s'élever et se développer en un progrès indéfini.

Cette communauté de symboles est la condition même de l'existence d'une religion : nulle religion, en effet, n'est complète qui se réfugie tout entière au cœur de l'homme et ne se manifeste pas par des rites, rites qui sont nécessairement collectifs et en corrélation étroite avec la conception que les fidèles se forment du divin et de ses rapports avec l'âme humaine. Les rites, au cours des temps historiques, ont subi une évolution parallèle à celle des mythes et des dogmes : nous avons indiqué plus haut, avec quelque détail, comment s'étaient constitués les deux instruments essentiels de toute relation entre Dieu et l'homme, le sacrifice et la prière, nous avons montré

comment dans le rituel était venu se combiner au sacrifice et à la prière l'imitation des actes des dieux. Nul élément nouveau ne s'ajoutera désormais à ceux-là, et dans toutes les religions naturistes et morales, c'est à eux que se ramènent, en les formes infiniment diverses qu'elles affectent, les pratiques cérémonielles. Mais l'interprétation que la réflexion des fidèles leur fournit de ces rites, la signification qu'y attache leur conscience religieuse varient d'âge en âge. Elles se modifient nécessairement comme se modifie la conception qu'ils se font des dieux ou du Dieu unique qui a absorbé en lui tous les autres et a substitué sa toute-puissance à leur multiplicité. Et cette conception même s'est modelée en ses transformations sur la notion qu'ils se forment, sans cesse différente d'elle-même, de l'âme humaine et de ses besoins.

Dans la religion populaire, sans doute, les vieilles croyances ont persisté, même en pays chrétiens : les fantômes, les revenants des légendes qui se créent à l'heure présente en Bretagne, en Grèce ou en Russie ressemblent à s'y méprendre aux *tamates* mélanésiens ou aux spectres des Peaux-Rouges ; en plus d'un pays d'Europe, on sert encore à la Toussaint dans chaque maison un repas aux âmes des morts, et parfois ces âmes on se les représente sous forme animale. Mais dans les formes ecclésiastiques et en quelque sorte officielles des grandes religions historiques, sous la double influence des idées philosophiques ambiantes et des exigences plus délicates d'une piété plus raffinée, une notion nouvelle de l'âme est apparue : elle n'a plus été conçue comme une substance matérielle, si subtile, si éthérée qu'on la suppose, mais comme une pensée, une volonté toute pénétrée d'amour, et que nul obstacle physique ne séparait plus de Dieu dès que les liens qui l'unissaient au corps s'étaient brisés. Nul besoin terrestre ne subsiste en elle après la mort, on ne lui porte plus d'aliments sur les tombes, on ne fait plus aux mânes de sacrifices sanglants ; on n'enferme plus dans la fosse auprès du cadavre des armes, des vêtements, des richesses pour que leurs esprits accompagnent l'âme du défunt dans le lointain Hadès. Sans doute, des coutumes persistent, comme d'orner de fleurs la dalle funèbre et le cercueil, qui n'ont plus avec la notion vraiment spirituelle de l'âme aucun sens précis, sans doute on continue de se faire de l'autre vie, même en pays chrétiens, des représentations qui sont en contradiction manifeste avec les dogmes métaphysiques de l'orthodoxie, mais on ne réfléchit pas sur ces coutumes, où se satisfont des sentiments peut-être éternels, et on prête à ces représentations de l'enfer et du paradis une signification symbolique qui seule les rend acceptables à notre idéalisme religieux.

Les êtres divins, eux aussi, en sont venus, comme les âmes, à être conçus comme des pensées, des énergies sans forme sensible, sans besoins matériels, dont le mode d'existence n'avait plus rien de comparable au genre de vie des hommes de chair et d'os qui habitent la terre des vivants. En même temps, les limitations, les imperfections qu'impliquaient les représentations que l'on s'en était faites autrefois disparaissaient ; leur nombre se restreignait (même dans les pays où le polythéisme subsistait, partout où est intervenue la réflexion philosophique, le gouvernement de la nature a passé aux mains d'une étroite oligarchie), leur pouvoir grandissait d'autant, il devenait incomparable avec celui de l'homme, qui peu à peu se dépouillait à ses propres yeux de ses attributs surnaturels, la croyance en la magie disparaissait du cercle des doctrines qui avaient droit de cité dans les credo officiels. Les anciens rites, que maintenait le conservatisme religieux et qui d'ailleurs étaient préservés contre toute destruction par ce qu'avaient laissé en eux d'auguste, de pieux et de sacré les sentiments dont ils avaient été longtemps le seul véhicule, devaient nécessairement recevoir une interprétation nouvelle. Nourrir les dieux, les contraindre à sa volonté, gagner leurs bonnes grâces par des présents, autant d'impossibilités, d'absurdités et d'impiétés presque, dès que s'est constituée une conception pleinement spirituelle du divin.

Beaucoup de ces pratiques subsistent cependant, mais ceux qui y recourent n'ont qu'une notion vague de leur sens véritable, ou en sont demeurés, en répétant des lèvres les hautes maximes philosophiques et mystiques des religions modernes, aux conceptions barbares de leurs lointains ancêtres. Dans le culte officiel et public, la plupart des rites ont revêtu une signification symbolique comme les mythes eux-mêmes, ils nous rendent le divin plus présent, plus actuel et nous unissent ainsi à lui. Mais ils n'ont pas dépouillé cependant complètement leur ancien caractère : sans doute le sacrifice sanglant a disparu du rituel des plus spiritualistes des religions (encore subsiste-t-il dans le culte islamique), mais il est bon nombre de pratiques cérémonielles qui ont gardé toute leur valeur sacramentaire. A coup sûr, elles n'agissent plus de la même façon matérielle sur les relations de l'homme et de son Dieu. Leur mode d'action est devenu mystérieux, et les fidèles n'essaient pas le plus souvent de le pénétrer ; leur but est évident, c'est de procurer l'union mystique, en laquelle réside le salut, entre l'âme humaine et l'infinie majesté divine. Faire descendre Dieu au cœur de l'homme, élever jusqu'au Père universel, au Recteur souverain des mondes, l'âme humaine en sa faiblesse, son ignorance et sa débilité, les faire se pénétrer l'un l'autre autant que le permet la distance qui sépare l'Infini, l'Absolu, le Parfait de ce néant qu'est l'homme, c'est là tout l'effort des cultes mystiques.

Et il y a quelque mysticisme en tout rituel : nul d'entre eux ne se réduit à n'être qu'un ensemble de symboles. Mais toute signification matérielle et grossière a parfois disparu des rites, et tous les traits qui révélaient trop clairement la fonction originelle de certaines pratiques, ont alors été instinctivement éliminés. Le culte s'est épuré comme la théologie. Transformé par une conception nouvelle du divin et tout le cortège d'émotions qu'elle entraînait naturellement à sa suite, il a réagi à son tour sur le sentiment religieux qu'il a ennobli, élargi et fortifié dans les âmes où vivaient encore obscurément les vieilles croyances et a suscité en leur piété des exigences plus rigoureuses, qui les ont contraintes à réfléchir sur les dogmes et les mythes qu'elles acceptaient passivement et à leur conférer une signification plus haute et plus digne du Dieu de vérité, du Dieu parfait, du Dieu tout esprit et tout activité où allaient les aspirations de leur foi. Tant que le désaccord n'est pas trop évident entre les vieilles formes et le sentiment qui s'exprime en elles, elles subsistent. Les détails changent, l'interprétation varie, mais le rite demeure en ce qu'il a d'essentiel. Lorsqu'il y a contradiction flagrante entre l'ancienne pratique et les conceptions et les sentiments nouveaux, ou bien elle tombe en désuétude ou bien elle est délibérément et consciemment abrogée et détruite, et la nouvelle foi se crée des modes d'expression nouveaux, elle imagine pour communiquer avec l'Eternel des voies que l'on n'a point encore frayées, elle invente d'autres sacrements, d'autres prières. Mais l'invention n'est bien souvent qu'un rajeunissement de formes anciennes et déjà oubliées, une restauration de vieux rites presque abandonnés qu'épure et spiritualise la religion qui s'en empare : les mystères grecs en fournissent un frappant exemple. En ce domaine l'humanité n'a pas coutume de beaucoup innover, et c'est pourquoi il nous a fallu si longtemps insister sur cette période d'enfance où les religions ont créé leurs organes essentiels ; elles n'en ont guère ajouté d'autres à ceux-là.

*Le sacerdoce.* Toute religion pleinement constituée implique un culte officiel et public ; elle intéresse le groupe tout entier, clan, tribu, cité ou nation ; elle est chose sociale autant qu'affaire individuelle. Ce n'est pas seulement l'intérêt matériel et spirituel de chaque individu ou de chaque famille qui est en cause dans les relations avec les dieux, c'est l'intérêt collectif du corps social. La conséquence inévitable,

c'est que la célébration des rites doit appartenir, en toute société qui a conquis quelque cohérence et quelque stabilité, à un homme investi de pouvoirs publics, à un homme qui incarne dans sa personne la communauté tout entière et qui a qualité pour accomplir les cérémonies au nom de tous ; c'est, en un mot, que toute religion implique l'existence d'un sacerdoce, toute religion du moins où des rites ont subsisté. Le rôle du prêtre sera d'autant plus important que le caractère de la religion sera plus ritualiste, que les pratiques sacrificielles et les cérémonies connexes y tiendront une plus large place : dans une religion purement spiritualiste d'où tout rite sacramentaire aurait disparu, le prêtre disparaîtrait pour faire place au prophète, à l'inspiré, au docteur. Dans le ministre protestant, l'imam ou le mufti musulman, c'est à peine s'il existe quelque chose du véritable caractère sacerdotal.

Ce qui distingue le prêtre du sorcier dans les religions antiques et celles des non civilisés, ce n'est pas la nature des pratiques auxquelles ils ont l'un et l'autre recours, des cérémonies qu'ils célèbrent — elles sont dans bien des cas identiques — ce sont leurs relations avec le corps social : le sorcier est un homme privé, le prêtre un homme public. Le sorcier, c'est un homme qui a en lui une puissance magique particulière et qui sait les gestes qu'il convient de faire et les paroles qu'il faut prononcer pour contraindre à sa volonté les dieux ou les esprits, ou s'adresse à lui quand on veut obtenir d'eux une faveur particulière et personnelle ; le prêtre incarne la communauté tout entière devant l'autel du dieu et accomplit les rites qui doivent lui procurer des avantages collectifs.

A l'origine, les frontières de la société religieuse et celles de la société civile sont identiques : dans la famille, le prêtre naturel, c'est le père (même là le plus souvent où la descendance n'est reconnue qu'en ligne maternelle), le culte qu'il célèbre au foyer est d'ordinaire, mais non pas toujours, un culte ancestral ; dans le clan ou la tribu, c'est le chef ; dans la cité ou la nation, c'est le roi ou le magistrat suprême. Lorsque la vie sociale devient plus complexe et la tâche du souverain plus lourde et plus difficile, il délègue d'ordinaire ses pouvoirs à un prêtre ou à un collège de prêtres, mais presque toujours il est certains sacrifices que seul il a le privilège d'accomplir. Même en des sociétés très barbares, et sur les confins de la sauvagerie, il existe des prêtres : c'est que les rites sont très compliqués, très minutieux, et exigent, pour être célébrés comme il convient, un long apprentissage auquel les chefs ne pouvaient se soumettre, c'est parfois aussi qu'ils nécessitent que l'officiant soit entouré, comme d'une barrière protectrice, de tout un réseau d'interdictions légales, qui mettraient un chef de guerre hors d'état de s'acquitter de ses devoirs. Mais il convient d'ajouter qu'en toutes les cérémonies, les vieillards, les anciens de la tribu, le chef surtout, ont une place importante et jouent un rôle essentiel.

Néanmoins, avec la constitution du sacerdoce commence la séparation de la société civile et de la société religieuse, qu'accentue la formation de ces confréries magiques ou mystiques, dont les membres sont unis, non plus par un lien de parenté naturelle ou par l'obéissance à un même chef et l'habitat d'un même territoire, mais par la participation aux mêmes mystères, l'adhésion aux mêmes règles cérémonielles, la mise en commun des mêmes espérances. Ces confréries sont l'ébauche des Eglises ; elles ont dans les *thiases* et les autres associations religieuses de la Grèce d'exacts parallèles. Mais c'est surtout l'avènement des religions éthiques, telles que le judaïsme synagogal, le bouddhisme, le christianisme et l'islamisme, qui a donné à la notion d'Eglise toute sa valeur et sa portée : l'Eglise, c.-à-d. la communauté des fidèles, est devenue l'instrument essentiel de la piété, l'organe même de la vie religieuse. La fin principale d'une Eglise peut être ou l'édification mutuelle et l'adoration collective, ou la célébration des rites ; dans le premier cas, son organisation n'implique pas l'existence d'un sacerdoce, et, à vrai dire, au sens précis du mot, les rabbins juifs et les ministres protestants ne sont pas des prêtres ; dans le second, elle est l'exact parallèle de l'Etat antique, elle est un être religieux collectif qui ne communique avec son protecteur divin que par l'intermédiaire du personnage sacré qui l'incarne, puisque seul il a la puissance de célébrer valablement au nom de tous le sacrifice.

Il faut noter que jusqu'à la constitution des religions éthiques et universalistes, les cultes privés ont subsisté à côté des cultes publics, et que les fonctions imparties aux prêtres sont demeurées essentiellement et presque exclusivement des fonctions sociales. Lorsque se sont formées les Eglises, elles ont fait de leurs prêtres les intermédiaires exclusifs entre la divinité et les fidèles ; il a donc fallu qu'ils deviennent les ministres des cultes privés comme du culte public, et les cérémonies célébrées en leurs temples ont cumulé les fonctions qui incombaient aux rites domestiques et familiaux, aux pratiques magiques, aux cérémonies d'édification accomplies par les membres des confréries sacrées. La conséquence, c'est que leur caractère social s'est obscurci quelque peu et que le salut individuel de chacun des membres de la congrégation a fini par apparaître comme la fin essentielle de la vie religieuse collective.

*La religion et la morale. L'eschatologie.* Nous avons traité jusqu'ici du développement de la religion, comme si elle n'avait nulle connexion avec la morale, c'est qu'aux premiers stades de l'évolution, il en est bien ainsi. Partout nous retrouvons des règles de moralité sociale, partout, quoi qu'en aient dit certains anthropologistes qui n'avaient pas coutume de lire avec assez d'attention les documents dont ils se servaient, des coutumes et des idées religieuses, mais nul lien nécessaire n'apparaît entre elles ; l'éthique et le culte des dieux sont indépendants l'un de l'autre. Les dieux n'ont pas souci de la manière dont se comportent les hommes les uns à l'égard des autres ; lorsqu'ils tirent vengeance d'un crime, c'est que ce crime a été commis contre eux, qu'il les a personnellement et directement lésés. C'est l'explication des phénomènes qui les entourent, ce ne sont pas des sanctions aux lois morales qu'ils conçoivent que les non civilisés cherchent et trouvent dans leurs diverses mythologies. La morale est chose essentiellement humaine et sociale, et ce n'est qu'à une époque relativement récente que les coutumes qui réglaient les rapports des hommes entre eux sont montées jusqu'au ciel, pour en redescendre revêtues de l'autorité toute nouvelle de décrets divins. Mais à mesure que s'anthropomorphisait davantage la conception que l'on se faisait des dieux, on identifiait plus complètement à la société humaine la société divine ; il devenait donc inévitable que l'on supposât qu'à ces mêmes règles qui régissaient les relations des hommes étaient aussi soumis les maîtres surhumains du monde. Il était naturel que l'on vînt à penser qu'ils les aimaient, qu'ils en protégeaient l'exacte observation, qu'ils les avaient eux-mêmes créées.

Les dieux, du reste, étaient conçus par leurs adorateurs à leur propre image ; à mesure qu'ils se moralisaient eux-mêmes, ils embellissaient les effigies divines des vertus qu'ils avaient presque inconsciemment pratiquées, puis plus nettement conçues. Le caractère social du culte d'ailleurs, l'élément d'abnégation qui trouve place dans certains des rites sacrificiels, l'arrachement à soi-même et à ses intérêts matériels que provoque dans les âmes l'approche du divin, l'affection désintéressée que suscitaient chez ses adorateurs les bienfaits de leur dieu, l'amour plus intime et plus profond qui naissait les uns envers les autres chez les membres d'une communauté religieuse de la conscience d'être tous ensemble unis en un même corps surnaturel avec leur Protecteur tout-puissant, dont ils se sentaient en commun les enfants, tout cela, sans avoir nettement le caractère impératif d'une loi morale, préparait l'union qui devint, en certaines religions, singulièrement intime des règles éthiques et de la foi mystique dans les Puis-

sances divines qui gouvernent l'univers. La primitive indépendance de la morale et de la religion a laissé cependant des traces évidentes dans la conception que les non civilisés se font de l'autre vie, que très généralement ils se représentent comme une continuation de la vie terrestre et non pas comme une compensation ou une réparation. Le pays des morts est fort semblable au pays des vivants, les mêmes habitudes y règnent, les mêmes usages, le même genre de vie; et dans ce monde pareil au monde qu'éclaire le soleil, les méchants et les bons, et j'entends parler ici de la bonté et de la méchanceté mesurées à l'échelle des hommes qui entretiennent cette conception de la vie future et pesées à leurs balances, ont même destinée. Si quelque différence apparaît dans le traitement réservé à ceux qui ne sont plus, il résulte du rang qu'occupait un homme dans sa tribu, de sa situation sociale, de sa richesse, de son genre de mort, de la puissance magique qui est en lui, de son degré d'intelligence et de vigueur, qui lui permettent de surmonter plus ou moins heureusement les obstacles qui hérissent la route qui conduit à l'Hadès, de l'accomplissement ou du non-accomplissement des rites funéraires par ses parents et ses amis, jamais, à l'origine, de ses qualités morales, de ses vertus, de ses vices. Et en fait, le roi demeure roi au pays des morts, l'esclave demeure esclave, celui qui a été malheureux et malade voit se continuer sa maladie et sa misère, et le bonheur suit au delà du tombeau l'homme qui en a joui sur cette terre. Lorsque l'union commence à se faire entre les notions morales et les idées religieuses, lorsque déjà les dieux et les esprits, jadis principes d'explication des phénomènes cosmiques, sont devenus les gardiens des lois de l'action humaine, les juges de la conduite des hommes, les équitables rémunérateurs du bien et du mal, les récompenses et les châtiments, qu'ils dispensent aux mortels, se limitent longtemps à la vie présente, et la vieille croyance naturiste règne encore maîtresse incontestée dans le domaine de la mort.

Il semble que le châtiment d'outre-tombe, réservé aux actes de violence, d'improbité ou de perfidie, ait été tout d'abord affaire privée et que ce soit ainsi que la notion d'une sanction posthume de la conduite terrestre se soit créée dans les âmes. Ce sont, à l'origine, les victimes et leurs amis qui tirent dans l'Hadès vengeance des meurtriers s'ils le peuvent. Mais l'autorité des dieux s'accroît en même temps que l'image que l'on se fait d'eux s'ennoblit et se spiritualise ; non contents de châtier les crimes qui les atteignent directement, ils châtient ceux dont sont victimes leurs serviteurs dévoués, leurs adorateurs fidèles. Lorsque, d'ailleurs, la pratique se généralise du sacrifice communiel et des rites par lesquels se noue l'alliance du sang entre un dieu et les membres d'un clan ou d'une confrérie, l'union se fait plus intime et plus étroite entre le protecteur surhumain et ceux qui se réunissent autour de son autel ; il en vient à être considéré comme faisant partie intégrante du groupe, comme formant avec ses adorateurs une seule chair, un seul être aux multiples manifestations ; ce qui les lèse le lèse, ce qui les offense l'offense. Tout crime commis contre l'un d'entre eux l'atteindra et le blessera directement, et ce sera pour lui un devoir, en raison des impérieuses obligations de clan, d'en tirer vengeance, un devoir aussi de continuer au delà de la tombe, à ceux qu'unissent à lui les liens infrangibles du sang, la bienveillance protectrice, l'affectueuse et paternelle assistance qu'il leur a accordée durant leur vie terrestre. Peu à peu les dieux apparaissent, les dieux du moins qui habitent le pays des morts, comme des juges qui étendent leur juridiction sur tous les actes des hommes et punissent même celles de leurs fautes qui ne les lèsent point eux-mêmes. L'idée une fois créée du dieu juge, une association par contraste a naturellement fait apparaître celle du dieu distributeur de récompenses, du dieu qui répare dans l'autre vie les injustices de ce monde. La satisfaction des impérieux besoins d'équité que déçoit la vie présente a été graduellement reportée à la vie à venir, si bien que si la croyance est encore enracinée au cœur de la plupart des hommes que l'âme est immortelle et qu'ils ne périront pas tout entiers, qu'en dépit des apparences contraires, la pensée et la conscience demeurent vivantes, et vivantes d'une vie personnelle, c'est pour des raisons morales qu'ils le croient.

La pénétration s'est donc faite lentement des idées morales dans la vie religieuse, des conceptions religieuses dans la pratique des vertus sociales, et, de nos jours, ou plus exactement, à la période qui s'achève à l'heure actuelle du développement des nations civilisées, la fusion s'est produite si complète entre ces deux ordres de notions et de sentiments primitivement indépendants, que l'éthique a envahi le domaine entier du divin et que, pour beaucoup d'esprits, l'âme même de la foi est une inspiration morale, un effort pour s'affranchir de la sujétion du mal et accroître en son cœur le respect du devoir et l'amour passionné du bien, tandis que, d'autre part, la morale purement humaine, la morale qui a pour seul principe le désir de conformer notre vie à un modèle idéal, de la faire plus harmonieuse, plus vivante, plus pleine, et d'associer à notre progrès nos frères en humanité en nous unissant à eux en un sentiment d'amour, leur apparaît comme un ensemble de formules vides dépourvues d'efficacité et de vertu.

Cette étroite association de l'émotion religieuse et des règles de la conduite a eu pour conséquence que les notions morales ont pu devenir les symboles qui la représentent et lui imposent une forme définie. La morale constitue dès lors la forme extérieure de la religion, la religion devient l'âme de la morale. Le rôle des anciens symboles est par là nécessairement réduit et il va diminuant graduellement, puisque des symboles nouveaux, des images plus abstraites, plus semblables déjà à des concepts, des images sociales et des idées aussi, des idées morales, des conceptions à demi métaphysiques se sont substituées à eux et ont assumé la fonction, qu'exerçaient seuls naguère les mythes, d'incarner en des représentations imaginables et intelligibles la confuse émotion du divin.

Il faut néanmoins avouer que dans les religions naturistes cette pénétration ne s'est jamais achevée entre le culte, les rites, les légendes mythiques d'une part et les règles éthiques d'autre part. A côté de la morale sociale et de la moralité intérieure, a toujours subsisté une moralité cérémonielle et rituelle, qui seule apparaît aux fidèles comme proprement et spécifiquement religieuse, et, d'autre part, les dieux continuent à se désintéresser en quelque mesure de bon nombre des manifestations de l'activité humaine. Il s'en faut d'ailleurs, que même transformées par l'interprétation allégorique, leurs aventures, dont le sens cosmique est souvent méconnu, puissent offrir à la conduite humaine de parfaits modèles, au jugement même de leurs adorateurs.

Si certaines vertus, telles que la chasteté, prennent en quelques religions une valeur très haute, ce n'est pas en raison de l'excellence morale qu'on leur suppose, mais en raison de notions d'ordre mystique ou magique, relatives à la pureté cérémonielle. La probité, la loyauté, l'amour du prochain, n'entrent point en balance dans l'appréciation de la valeur religieuse d'un homme avec la fidèle observation des rites. Dans le polythéisme hellénique ou latin, il y a une dissociation évidente entre les vertus religieuses et les vertus sociales, encore que parfois une apparente confusion puisse résulter de ce fait que certaines d'entre elles, telles que l'hospitalité, sont revêtues du double caractère d'obligations morales et de prescriptions sacrées. Si toutes les religions étaient des religions naturistes, la théorie soutenue par Benjamin Constant que la racine du sentiment religieux est dans la conscience du péché et de la misère morale de l'homme n'aurait même pu être édifiée, elle eût apparu en trop évidente contradiction avec les

faits. La plupart des théologiens ont donné à cette notion du péché la place centrale dans la religion, mais c'est que ceux mêmes, dont l'esprit était le plus émancipé et le plus libre, étaient d'éducation chrétienne et voyaient toute religion à travers les enseignements de l'Evangile. Et ici nous est fourni le seul principe de classification des diverses religions qui ait vraiment, en fait, une valeur et une portée universelles : leur division en religions naturistes et religions éthiques.

*Classification des religions. Religions naturistes et religions éthiques.* La plupart des classifications proposées prêtent, en effet, fort gravement à la critique, et tout d'abord la division classique en religions animistes, polythéistes et monothéistes. L'animisme, le polythéisme, le monothéisme sont, à vrai dire, des moments du développement religieux, des stades divers d'une même évolution, beaucoup plutôt que des types distincts, des rameaux divergents d'un même tronc. Toutes les religions à leur origine, consistent essentiellement dans l'adoration de Puissances vagues et redoutables, dont le nombre ni les attributions ne sont rigoureusement déterminés, mais qui sont répandues à travers la nature entière; toutes elles tendent vers le culte d'un Dieu unique, en lequel s'absorbent et se concentrent les manifestations multiples du divin, toutes elles traversent une période plus ou moins longue de polythéisme organisé où le gouvernement de l'univers appartient à une oligarchie d'êtres surhumains. Et, d'autre part, à la phase animiste de l'évolution religieuse, dans le culte prépondérant et parfois exclusif du puissant protecteur auquel le pacte d'alliance, scellé par les rites sacrificiels unit le clan ou la tribu, apparaît déjà comme une première ébauche du monothéisme. A la période polythéiste, « l'hénothéisme », cette sorte d'oubli de tous les autres dieux, tandis que l'on s'adresse à l'un d'entre eux dans les prières ou dans les hymnes ou qu'on cherche par le sacrifice à gagner sa bienveillance ou à contraindre sa coopération, cette proclamation de l'unité divine par prétérition, sur laquelle Max Muller et Maspero ont appelé tout particulièrement l'attention, la prédominance assignée à l'un des Immortels, au Ciel ou au Soleil par exemple, l'identification si fréquente des diverses Puissances cosmiques les unes avec les autres, qui en viennent parfois à ne paraître plus que les noms divers et les fonctions multiples d'un même être, font mieux que préparer la voie au monothéisme : il existe dès lors en puissance. Il ne faut plus qu'un effort de réflexion philosophique pour que les fidèles prennent conscience de l'unité de Dieu, unité qui d'ailleurs revêtira plus souvent la forme panthéistique que la forme personnelle dans les religions naturistes. Mais par contre, que de traces de polythéisme subsistent dans les religions les plus rigoureusement monothéistes, le culte des saints, par exemple, qui a son parallèle dans le culte des imams musulmans, et les cultes maraboutiques, où survivent jusqu'aux rites et aux croyances de l'antique animisme funéraire ! A l'Islam le dogme chrétien de la Trinité n'apparaît-il pas comme un tri-théisme et dans le judaïsme même, les anges, les messagers de Dieu et ses ministres, n'ont-ils pas gardé quelque chose de leur ancien caractère divin ?

La division, souvent donnée, en religions coutumières ou traditionnelles et religions révélées, prête, elle aussi, à plus d'une objection. Dans toute religion adulte et pleinement constituée trouve place la notion d'une révélation divine, soit par des oracles ou des prophètes, soit par des manifestations miraculeuses ; partout où des livres sacrés sont conservés, ils passent pour l'œuvre des dieux. La notion cependant de cette révélation se précise et se définit dans la mesure même où la religion s'organise et se détermine, dans la mesure où le sacerdoce acquiert de la puissance, de l'indépendance et de l'autorité. Le prêtre n'est pas le créateur de la religion, mais il est le créateur de l'orthodoxie. A dire vrai toutefois, c'est seulement dans les religions éthiques qu'il revêt pleinement ce caractère de gardien de la loi et de la vérité religieuses. En analysant plus profondément le principe de cette division, on verrait que dans la mesure où elle peut être acceptée, et nous avons indiqué quelles réserves il convient de faire, elle se ramène à celle qu'à la suite du professeur Tiele nous avons proposée. Nous en dirons autant de la classification en religions nationales et religions universalistes : les seules religions universalistes sont des religions éthiques, nous ne dirons pas des religions de rédemption — toutes les religions sont des religions de rédemption — mais des religions de rédemption morale, qui sont fondées sur la conscience même du péché.

Toutes les religions des non civilisés, les religions de l'Amérique précolombienne, les religions de l'Egypte, les religions de l'Assyro-Chaldée, celles de la Phénicie et de la Syrie, l'ensemble des religions aryennes ou indo-européennes, appartiennent au groupe naturiste : elles sont en leur fond identiques les unes aux autres et ne sont séparées que par des différences de développement, de complexité et de raffinement; nous avons essayé au cours de cet article d'en marquer les traits essentiels. Ainsi que nous l'avons montré, en ces vieux cultes de la nature, en ces mythes cosmiques eux-mêmes pénètrent bien avec le temps certains éléments éthiques, mais ils y tiennent toujours une place subordonnée par rapport aux éléments naturistes et aux éléments proprement religieux. Si d'ailleurs cette infiltration de notions morales devient trop abondante, si les principes éthiques tendent à jouer un rôle prépondérant, un moment arrive où l'assimilation des idées et des sentiments nouveaux par la vieille foi et les antiques symboles n'est plus possible, et alors, ou bien la religion naturiste se dissout et cède la place à une religion morale, ou bien une restauration dans toute leur intégrité des anciens rites, de la dogmatique naturiste et de la morale cérémonielle, barre la route aux novateurs. Les mythes traditionnels sont remis en honneur et le culte national reparaît reconstitué et rajeuni, mais ce sont le plus souvent restaurations de courte durée. Toutes les religions de la nature n'ont d'ailleurs qu'une puissance d'expansion et par là une puissance de vie et de durée limitée : elles sont toujours en quelque mesure locales ou nationales, et leurs sectateurs ont toujours entre eux d'autres liens que la simple acceptation d'une même foi. Enfin, si leur origine est souvent assignée à une révélation divine, jamais elles n'ont à leur berceau un homme ou un groupe d'hommes auxquels on puisse rapporter historiquement leur fondation.

Il en va tout autrement des religions éthiques : elles n'excluent point absolument les éléments naturistes, mais ils ne tiennent en elles qu'une place tout à fait secondaire et subordonnée. Ce qui gouverne toutes choses, c'est une règle morale, incarnée le plus souvent, mais non pas toujours (le bouddhisme en fournit la preuve) dans un dieu personnel : les puissances cosmiques ne sont plus que ses agents et ses ministres. La loi même de l'univers est une loi éthique. Tout ce qui existe n'a sa raison d'être et son explication dernière que par sa relation avec des notions morales, et si le monde est conçu comme mauvais et condamnable, comme en opposition avec le divin, toute la religion se réduira à n'être que l'ensemble des procédés par lesquels l'homme peut s'affranchir de la chair. Et la morale dont il s'agit ici n'est plus une morale rituelle et cérémonielle, mais une morale à la fois individuelle et sociale qui règle la conduite de l'homme vis-à-vis de ses frères et contrôle les désirs de son cœur. Toutes les religions éthiques tendent vers le monothéisme ; lorsqu'elles ne sont pas vraiment monothéistes, elles sont dualistes, mais elles admettent toujours le triomphe ultime des Puissances de lumière sur les Puissances de ténèbres, et partout apparaît la notion d'un maître souverain de l'univers, en qui s'incarnent la bonté et la justice absolues. La communauté religieuse perd ici tout caractère national ; le lien qui unit ses membres est un lien mystique, et elle

est ouverte à tous, sans acception de personnes; nulle condition de parenté, de race, de nationalité n'est requise pour y entrer. Par leur nature même, les religions éthiques sont universalistes: ce que prescrit leur code moral et religieux, il le prescrit pour l'humanité entière et il le prescrit à tous; il est à noter que si parmi ses commandements il en est qui ont trait aux rites et aux cérémonies, ils ont pour la plupart une signification essentiellement morale. Dogmes, prescriptions, symboles, récits mythiques, rituel même, sont le plus souvent rattachés à une révélation divine expresse et formelle, qui a eu lieu à un moment et à un lieu déterminés par l'intermédiaire d'un homme surhumain, d'un prophète inspiré ou d'un fils de Dieu qui devient l'objet ou d'un véritable culte, et il est alors considéré comme le nécessaire médiateur entre l'Eternel et l'humanité, ou il devient tout au moins l'objet d'une profonde et respectueuse vénération. Les religions éthiques même, qui, comme le bouddhisme, sont athées en leur principe, aboutissent à la divinisation de leur fondateur.

Mais le trait le plus essentiel de ces religions (monothéisme hébraïque, bouddhisme, confucéisme, christianisme, islamisme), c'est que toutes elles se rattachent historiquement et en fait à un homme ou à un groupe d'hommes dont le génie individuel les a créées. Il y a une religion commune de l'humanité: c'est en ses mille aspects divers le culte de la nature, que l'âme humaine doue de la pensée et de la volonté dont elle-même elle est faite. Comme le langage, elle est un produit involontaire et anonyme de la conscience collective des peuples, mais lorsque apparaissent ces formes originales, nettement individualisées, que revêtent les religions éthiques, elles ne se présentent point à nous comme le lent aboutissement de processus psychiques inconscients, diffus dans toute la masse d'une nation; elles sont la création intentionnelle bien qu'irréfléchie et toute spontanée d'un individu ou d'un groupe restreint d'individus. Ce sont les prophètes qui ont créé le Dieu unique et spirituel du judaïsme, c'est Jésus qui a créé le Père céleste; la métaphysique du péché et de la nouvelle naissance est l'œuvre de saint Paul au même titre que l'Antigone est l'œuvre de Sophocle ou la découverte des lois du pendule l'œuvre de Galilée. Et ces créateurs ne se donnent que très rarement pour tels : ils viennent, disent-ils, non pas substituer une religion nouvelle à la religion ancienne, mais restituer sa signification vraie à la religion qu'on pratique autour d'eux et que les hommes ont corrompue : ce sont des réformateurs.

C'est toujours en des exigences de la conscience religieuse et morale que leur effort pour épurer et spiritualiser la religion a sa racine ; c'est par là que leur œuvre se distingue de celle des philosophes qui, eux aussi, se sont donné pour tâche, durant toute l'antiquité, de faire plus parfaites et plus dignes d'être crues et pratiquées les religions naturistes : les exigences auxquelles ils cherchaient à satisfaire, c'étaient les exigences de la raison, des exigences par conséquent intellectuelles et logiques. Aussi, malgré tout leur génie, n'ont-ils pas réussi à prendre rang parmi les fondateurs de religion.

Peut-être est-ce une conséquence de leur création par des individus, mais les religions éthiques perdent le caractère essentiellement social qui était celui des religions naturistes; elles s'adressent à tous, mais non pas à une collectivité qui embrasserait l'humanité entière , elles parlent à chacun, et c'est de lui qu'elles lui parlent; elles ne tendent pas directement à la prospérité collective, mais tout d'abord au salut individuel. Le véritable sanctuaire de Dieu, ce ne sont plus les temples où l'on sacrifie pour le peuple, c'est le cœur du juste, c'est l'âme de l'homme pieux. Mais d'ordinaire les religions morales ne créent point pour s'exprimer de symboles originaux, ou du moins persistent en elles, à côté d'eux, les vieilles cérémonies et les mythes anciens que rajeunissent les idées et les sentiments nouveaux qui s'y incarnent et qu'ont rendu sacrés les émotions augustes auxquelles depuis des âges reculés ils servent de véhicules. Par les cérémonies et les mythes sont réintégrés dans la religion morale le ritualisme et la mythologie des vieux cultes naturistes, et lorsqu'un sacerdoce se constitue dans la religion nouvelle, il devient l'instrument de cette réaction, de ce retour inconscient vers le passé. D'âge en âge apparaissent alors des prophètes, des inspirés, des réformateurs, qui reprennent l'œuvre que le fondateur avait tentée et s'efforcent d'édifier sur les ruines de la mythologie et du rituel une religion spirituelle, dont la substance même est faite d'affirmations morales.

Il faut remarquer qu'il y a entre les religions purement naturistes, telles que la religion védique, la religion primitive de l'Iran, les religions des Celtes, des Germains, des Hellènes ou des Romains, les religions de l'Assyro-Chaldée et les grandes religions éthiques des formes de transition ou de passage qui participent de la nature de l'un et de l'autre types de croyances et de pratiques : le brahmanisme, le mosaïsme ou judaïsme pré-prophétique, le mazdéisme en fournissent de très frappants exemples. Légalistes et ritualistes, nationales et, dans leurs formes originelles, indéniablement naturistes, elles sont cependant pénétrées d'une inspiration morale très haute, elles se préoccupent du salut de l'individu, elles se rattachent, sinon à des fondateurs historiques, du moins à des fondateurs légendaires. A vrai dire, il en est deux, le mosaïsme et le mazdéisme, qu'il semble bien que l'on doive comprendre dans le groupe des religions éthiques, malgré l'abondance des éléments naturistes qui y ont persisté. Quant au brahmanisme, on ne saurait le séparer des autres religions de la nature, auxquelles tant de liens le rattachent, mais il est indéniable que les préoccupations éthiques y tiennent une place essentielle, que la règle des mœurs y est inséparable des règles rituelles, que la rédemption morale de l'individu y est l'une des fins essentielles du culte, et l'on ne saurait oublier que le jaïnisme et le bouddhisme sont après tout nés de lui.

*Avenir de la religion.* Avec la création des religions éthiques, la fécondité de l'esprit humain s'est-elle épuisée dans ce domaine du divin? Nous ne le pensons pas. La morale, comme jadis la science, a réclamé son autonomie et elle l'a plus qu'à demi conquise. Elle tend à devenir séculière et humaine, à éliminer d'elle tous les éléments théologiques qui y survivent encore, à n'être plus que l'art de régler les rapports des hommes et d'indiquer la voie qui permet de se rapprocher de cet idéal d'ardente justice, d'équitable amour, de beauté harmonieuse et forte qui est l'œuvre collective de tous les siècles. Mais en s'émancipant de la religion, la morale la libère du même coup. Elle lui permet de n'être plus que le sentiment de l'étroite communion avec le divin. Ce sentiment n'est pas un sentiment simple, mais un complexus d'émotions dont nous avons indiqué les principales au cours de cet article, et auxquelles leur longue union les unes avec les autres, leur association avec les rites, les croyances et les dogmes ont conféré un caractère spécial qui les différencie des autres états affectifs. Tantôt ce sont telles de ces émotions, tantôt telles autres qui prédominent, mais la fonction du sentiment, qu'elles constituent par leur fusion, demeure identique.

Seule la foi d'être unie à un divin qui la dépasse et l'enveloppe donne à l'âme ce sentiment de paix, de joie intérieure, cette force et cette sérénité dont est imprégnée la conscience de l'homme vraiment pieux. Mais ce Dieu qu'il sent en lui, encore faut-il qu'il le pense, qu'il se le représente, et du jour où les liens sont coupés entre la religion d'une part, la science, la métaphysique et la morale de l'autre, il ne peut plus le penser que symboliquement. C'est cette nécessité pour l'émotion religieuse de s'incarner en des formes définies, qui permet de présager aux vieux symboles mythologiques et aux sym-

boles nouveaux créés à leur image une très longue survivance encore et peut-être une survivance indéfinie. L'essentiel toutefois de la religion, ce ne sont pas les formes sans lesquelles cependant elle ne serait pas, c'est ce mode spécial de vie intérieure de l'être qui ne se sent pas isolé dans la nature, mais, qui pense, aime, agit en un Dieu, dont il a conscience d'être enveloppé tout entier, qu'il trouve en lui et hors de lui et dont il éprouve à toute heure la présence, encore qu'il ne puisse à lui-même se le définir. L. MARILLIER.

**Guerres de religion.**— Au mot NANTES, on trouvera une indication précise des *huit guerres de religion* qui ont précédé l'édit de Nantes et des révoltes des protestants qui ont eu lieu sous Louis XIII ; des causes qui ont provoqué et des traités et édits qui ont suivi chacune d'elles.

D'une manière générale, on donne le nom de *guerres de religion* aux guerres civiles qui ont eu lieu en France, à la suite de la Réformation du XVIe siècle, entre catholiques et protestants. Elles ont duré en réalité, avec des interruptions, depuis le *tumulte d'Amboise* (2 mars 1560) jusqu'à l'*édit d'Alais* (27 juin 1629). Mais on réserve généralement ce nom aux huit guerres, coupées par des édits de pacification, qui vont du *massacre de Vassy* (1er mars 1562) à l'*édit de Nantes* (13 avr. 1598). Elles eurent pour causes : 1° l'échec des tentatives faites par les protestants (notamment au *colloque de Poissy*) pour conquérir pacifiquement et par les voies légales la liberté de conscience ; cet échec livre le parti aux violents ; à la période de la soumission et du martyre va succéder celle de la révolte ; 2° l'entrée dans l'Église réformée d'un élément aristocratique, c.-à-d. turbulent et belliqueux ; 3° la mainmise des princes lorrains sur la royauté sous François II, qui a pour effet de grouper autour des princes du sang (Bourbons) l'opposition à la fois politique et confessionnelle, huguenots de religion et *huguenots d'Etat*. La politique de bascule de Catherine de Médicis fait croire à chacun des deux partis qu'il a pour lui le roi, prisonnier du parti adverse ; de 1568 à 1572, le chef réformé Coligny est le conseiller de Charles IX, et il espère substituer à la guerre civile une guerre nationale contre l'Espagne ; à partir de 1589, le parti huguenot est l'allié du parti royaliste. Les passions féodales donnent parfois à la lutte le caractère d'un mouvement fédéraliste, tantôt du côté huguenot (Union protestante), tantôt du côté catholique (Ligue) ; les passions populaires lui donnent un caractère révolutionnaire (les SEIZE).

Les armées, formées surtout à l'origine de nobles qui fournissent le service d'ost à leurs seigneurs, se lassent vite des longues campagnes, fraternisent entre deux batailles, signent des traités toujours violés. L'indiscipline se répand malgré les efforts des chefs, Coligny, Montmorency ; cantonnées sur le pays, mal payées, mal nourries, les troupes pillent indistinctement ami ou ennemi et prennent goût à « la picorée ». Peu à peu les haines deviennent féroces. La *Saint-Barthélemy* (V. ce mot) ne supprime pas l'un des deux adversaires, mais rend la lutte inexpiable ; la cruauté est terrible dans les deux partis (Monluc, des Adrets). Quelques belles figures de chrétiens et de Français (Coligny, L'Hospital, La Noue, Henri IV) consolent de ces horreurs. La stratégie et la tactique sont enfantines. Les armées ne s'éclairent pas, elles se rencontrent par hasard, elles engagent l'action sans plan préconçu ; les vraies batailles n'apparaissent qu'à la fin, entre le duc de Parme et Henri IV. Les deux partis font appel aux soldats étrangers, reîtres, Suisses, etc., même aux gouvernements étrangers. Les huguenots voulaient faire occuper temporairement le Havre par Elisabeth (mais non le lui céder). Les Guises et la Ligue ont essayé de donner la France à Philippe II, pour écarter du trône le Béarnais, allié de l'Angleterre. Au point de vue économique et social, les guerres religieuses ont diminué la population, ruiné l'agriculture, l'industrie, le commerce (restauration sous Henri IV) ; elles ont rendu la noblesse plus incapable que jamais d'une action politique sérieuse, avide de désordre et de batailles (V. LOUIS XIII et FRONDE) ; elles ont donné à la bourgeoisie le désir de l'ordre sous un pouvoir fort. La puissance royale a été non seulement attaquée, mais discutée ; toutes les idées politiques ont été examinées dans des livres ou des pamphlets ; un parti est né, *tiers-parti* ou des *politiques*, pour mettre fin aux excès des deux autres. L'affaiblissement momentané de la France sera, grâce à ce parti, de courte durée. Plus politiques au fond que religieuses, ces guerres n'en ont pas moins eu un résultat religieux immense : c'est vraiment le pistolet au poing que les Français ont conquis, pour eux et pour le monde, la liberté de conscience. *D'édit de tolérance* en *édit de tolérance*, ils en arrivent à établir, à la fin du XVIe siècle (V. EDIT DE NANTES), un régime d'égalité religieuse dont personne en Europe n'avait encore même l'idée. H. HAUSER.

BIBL. : RELIGION. — Benjamin CONSTANT, *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, 1824-31, 5 vol. — SCHLEIERMACHER, *Reden über die Religion*, 1779. — *Der christliche Glaube*, 1821. — HEGEL, *Philosophie der Religion*, 1832 (trad. fr. de Vera, 1878). — FEUERBACH, *Das Wesen der Religion*, 1840 ; *Das Wesen des Christenthums*, 1845 (trad. franç. de J. Roy, 1864). — Ch. BARTHOLMESS, *Histoire critique des doctrines religieuses de la philosophie moderne*, 1855. — F. SCHULTZE, *Der Fetichismus*, 1871. — D. STRAUSS, *Der alte und der neue Glaube*, 1872 — O. PFLEIDERER, *Die Religion, ihre Wesen und ihre Geschichte*, 1869. — Du même, *Religionsphilosophie auf geschichtlicher Grundlage*, 1878 ; 2e éd., 1883-84. - VON HARTMANN, *Das religiöse Bewusstsein der Menschheit*, 1881. — ROTHE, *Zur Dogmatik*, 1869. — RITSCHL, *Christl. Lehre von der Rechtfertigung und Versœhnung*, 1870-83. — G.-B.-Ch. PÜNJER, *Geschichte der christlichen Religionsphilosophie seit der Reformation*, 1880-83. — Aug. COMTE, *Cours de philosophie positive*, 1839. — C. C. J. VON BUNSEN, *Gott in der Geschichte*, 1857. — J STUART MILL, *Three Essays on Religion*, 1874. — Herbert SPENCER, *The First Principles*, 1860-62 (trad franç. par Cazelles, 1871 ). — *Principles of Sociology*, t. I. 1877 et IV. 1885 (trad. franç. par Cazelles, 1879-87). — E. RENAN, *Etudes d'histoire religieuse*, 1858. — Du même, *l'Avenir de la science*, 1890. — Du même, *De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation*, dans *Mélanges d'histoire et de voyage*, 1878. — F.-Max MÜLLER, *Introduction to the Science of Religion*, 1870 (trad. en français sous le titre de : *la Science de la religion*, 1873). — *New Lectures on the Science of Language*, 1864, t. II (trad. franc. de Harris et G. Perrot, 1868). — *Chips from a German workshop ;* Londres, 1867 (Quelques-uns des *Essais* les plus importants contenus dans ces volumes ont été traduits par MM. Harris et Perrot : *Essais sur l'histoire des religions*, trad. Harris, 1872. — *Essais sur la mythologie comparée, les traditions et les coutumes*, trad. Perrot, 1873). — *Lectures on the origin and development of religion in the light of the Religions of India*. 1878 (trad. franç. par J. Darmesteter, 1879). — *India. What can it teach us ?* 1883. — *Natural Religion*, 1889. — *Physical Religion*, 1891. — *Anthropological Religion*, 1892. — *Theosophy or Psychological Religion*, 1893. — *Contributions to the study of mythology*, 1896 (trad. franç. sous le titre de : *Nouvelles Études de mythologie*, par L. Job, 1898). — A. RÉVILLE, *Prolégomènes de l'histoire des religions*, 1881. J. FREEMAN CLARKE, *Ten great Religions*, 1871-1883. — — M. GUYAU, *l'Irréligion de l'avenir*, 1887. — A. SABATIER, *Esquisse d'une philosophie de la religion d'après la psychologie et l'histoire*, 1897 (Cet ouvrage contient des bibliographies auxquelles on pourra utilement se reporter). — J. CAIRD, *An introduction to the philosophy of Religion*, 1880. — E. CAIRD, *The Evolution of Religion*, 1893. — H. SIEBECK, *Lehrbuch der Religionsphilosophie*, 1893. — D. BRINTON, *The Religious Sentiment*, 1876. — *Religions of Primitive Peoples*, 1897. — E.-B. TYLOR, *Researches into the early History of mankind*, 1865. — *Primitive Culture*, 1871, 3e édit. 1891 (trad. franç. par P. Brunet et E. Barbier, 1876). W. MANNHARDT, *Antike Wald und Feld Kulte*, 1877. — GOBLET D'ALVIELLA, *L'Idée de Dieu d'après l'anthropologie et l'histoire*, 1892. — A. LANG, *La Mythologie*, avec une introduction de Ch. Michel, 1886 (art. *Mythology* de l'*Encyclopaedia Britannica*). — Du même, *Myth., Ritual and Religion*, 1887 ; 2e éd. modifiée, 1899 (trad. franç. par L. Marillier et A. Dirr avec une introduction de L. Marillier, 1896). — Du même, *The Making of Religion*, 1897. — W.-Robertson SMITH, *Lectures on the Religion of the Semites*, 1890. — J.-G. FRAZER, *The Golden Bough*, 1890. Du même : *Totemism*, 1887. — F.-B. JEVONS, *An Introduction to the History of Religion*, 1896, et la critique de cet ouvrage par L. MARILLIER : *la Place du totémisme dans l'évolution religieuse*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XXXVI et XXXVII. — R. STEINMETZ, *Ethnologische Studien zur ersten Entwickelung der Strafe*. 1894 — L. MARILLIER, *La Survivance de l'âme et l'idée de justice chez les peuples non civilisés*, 1894. — GRANT ALLEN, *The Evolution of the Idea of God*, 1897, et la critique de ce livre par L. MA-

RILLIER : *l'Origine des dieux*, dans *Revue philosophique*, juil., août et sept. 1899. — C.-P. TIELE, *Elements of the Science of Religion ;* vol. I, 1897, *Morphological;* vol. II, 1899, *Ontological.* — É. CLODD, *Tom Tit Tot, an essay on savage philosophy in Folktales*, 1898. — R. DE LA GRASSERIE, *Des Religions comparées au point de vue sociologique*, 1899. — Percy GARDNER, *Exploratio evangelica*, 1899. — A.-C. FRASER, *Philosophy of theism*, 1895-96. — A. KUENEN, *National religions and universal religions* (trad. fr. par M. Vernes), 1885. — A. C. LYALL, *Asiatic studies*, 2e éd. 1899. — J. MARTINEAU, *A study of religion, its sources and contents*, 2e éd. 1889. — H. CLAY TRUMBULL, *The Blood covenant*, 2e éd. 1893. — Du même : *The Threshold covenant*, 1896. — J.-G. FRAZER, *On certain burial customs as illustrative of the primitive theory of the soul* (Journ. of the anthrop. inst. of Great Britain and Ireland, t. XV) — G RUNZE, *Unsterblichkeit und Auferstehung*, 1894. — E. ROHDE, *Psyche, Seelencult und Unsterblichkeitglaube der Griechen*, 1894, 2e éd. 1898. — NITZSCH, *Idee und Stufen des Opferkultus*, 1889. — J. SCHWAB, *Das altindische Thieropfer*, 1886. — A. LEHMANN, *Aberglaube und Zauberei*, 1898. — R.-N. CUST, *Essays on Religious Conceptions*, 1898 ; *Essay on the common features which appear in all forms of religious belief*, 1895.

En ce qui concerne les mythes, V. la bibliographie donnée à l'art. MYTHOLOGIE ; nous ne mentionnerons ici que quelques ouvrages relatifs aux rites et aux mythes, qui sont particulièrement importants au point de vue de la théorie générale de la religion : DE CARA, *Esame critico del sistema filologico e linguistico applicatò alla mitologia*, 1884. — P.-J. VAN DEN GHEYN, *Essais de mythologie et de philologie comparée*. 1885. — R. DE BLOCK, *Evhémère, son livre et sa doctrine*, 1876. — DE BROSSES, *Du Culte des dieux fétiches ou parallèle de l'ancienne religion de l'Egypte avec la religion actuelle de Nigritie*, 1760. — C.-Fr. DUPUIS, *Origine de tous les cultes*, 1794. — Fr. CREUZER et GUIGNIAUT, *Les Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques*, 1825-51, 10 vol. — LOBECK, *Aglaophamus*, 1829. — O. MÜLLER, *Prolegomena zu einer wissenschaftlichen Mythologie*, 1824. — A. KUHN, *Die Herabkunft des Feuers und des Göttertranks*, 1859. — W. SCHWARTZ, *Der Ursprung der Mythologie*, 1860. — M. BRÉAL, *Mélanges de mythologie et de linguistique*, 1878. — F. LIEBRECHT, *Zur Volkskunde*, 1879. — J. FISKE, *Myths and Mythmakers*, 1873. — A -H. SAYCE, *Principles of comparative philology* (trad. franç. de E. JOVY, 1881). — A. LANG, *Custom and Myth.* (2e éd. revue, 1885), et l'Introduction aux *Grimm's Household tales, translated by Margaret Hunt*, 1885. — E. CLODD, *Myths and Dreams*, 1885. — Sidney HARTLAND, *The Science of Fairy tales*, 1891. — Du même, *The Legend of Perseus*, 1895-96. — A. MAURY, *Croyances et Légendes du moyen âge*, nouv. éd., 1896. — Du même, *la Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*, 1860. — A. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Histoire de la divination dans l'antiquité*, 1882. — A. LANG, *Modern Mythology*, 1897. — G.-W. COX. *An introduction to the science of comparative mythology and folk-lore*, 1881. — W. BENDER, *Mythologie und Metaphysik*, 1899.

Sur l'histoire des diverses religions, il faut tout d'abord consulter : CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE, *Lehrbuch der Religionsgeschichte*, 2e éd., 1897 ; on trouvera dans ce livre un bon exposé des doctrines et des rites des grandes religions historiques, à l'exception du christianisme. Chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie. Le *Manuel d'histoire des religions* de C.-P. TIELE (trad. Maurice Vernes, 1880) donne une esquisse rapide du développement religieux jusqu'à l'avènement des grandes religions universalistes. TIELE a repris le même sujet en de plus vastes proportions dans sa *Geschichte der Religion im Alterthum bis auf Alexander den Grossen*, qui est en cours de publication. — Sur les religions des peuples non civilisés, V. en outre des ouvrages déjà cités : WAITZ-GERLAND, *Anthropologie der Naturvölker*, 1876, 2e éd. — G. ROSKOFF, *Das Religionswesen der rohesten Naturvölker*, 1880. — A. RÉVILLE, *Religions des peuples non civilisés*, 1883. — L. FROBENIUS, *Die Weltanschauung der Naturvölker*, 1898. — CASPARI, *Die Urgeschichte der Menschheit mit Rücksicht auf die naturliche Entwickelung der frühesten Geisterleben*, 2e éd., 1877 — A. BASTIAN, *Das Mensch in der Geschichte*, 1860. — A. FEATHERMAN, *Social History of the races of mankind*, 1881-1891. — R. ANDREE, *Ethnographische Parallelen und Vergleiche* (1878-1889). Il conviendra de consulter également la collection de *Mélusine*, recueil de mythologie, littératures populaires, traditions et usages, qui, fondé en 1878, par H. Gaidoz et E. Rolland, paraît encore sous la direction de H. Gaidoz, et la revue anglaise qui depuis 1878 a été publiée sous les divers titres de *Folk-lore Record*, *Folk-lore Journal* et *Folk-lore*.

Sur les religions de l'Amérique précolombienne : J.-G. MÜLLER, *Geschichte der amerikanischen Urreligionen*, 1867, 2e éd. — H.-H. BANCROFT, *The Native races of the Pacific States of North America*, 1875. — A. REVILLE, *Les Religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou*, 1885. — Sur l'Afrique : CALLAWAY, *The Religious system of the Amazulu*, 1884, 2e éd. — A.-B. ELLIS, *The Tshi-speaking peoples of the Gold coast of West Africa*, 1887. — Du même, *The Ewe-speaking peoples of the Slave coast of West Africa*, 1890. — *The Yoruba-speaking peoples of the Slave coast of West Africa*, 1894. — M. KINGSLEY, *Travels in West Africa*, 1897. — Sur l'Océanie : R.-H. CODRINGTON, *The Melanesians*, 1891. — G. GREY, *Polynesian Mythology*, 1855. — BALDWIN SPENCER et GILLEN, *The Nativeraces of central Australia*, 1899. — G.-A. WILKEN, *Het animisme bij den Volken van den indischen Archipel*, 1884-85. — Sur les Mongols et les Finnois : W. RADLOFF, *Aus Sibirien*, 1893, 2e éd. — A. CASTREN *Vorlesungen über die finnische Mythologie* (en la trad. allem. de Scheifner, 1853). — J. ABERCROMBY, *The Pre-and Proto-historic Finns*, 1898. — Sur les Chinois : A. RÉVILLE, *La Religion chinoise*, 1889. — Pour la bibliographie : H. CORDIER, *Bibliotheca Sinica*. — Voir aussi J.-H. PLATH, *Die Religion und der Cultus der alten Chinesen*, 1862. — J.-G.-M. DEGROOT, *The Religious system of China* 1892-97. — G. VON DER GABELENTZ, *Confucius und seine Lehre*, 1888. — Sur le Japon : J. REED, *Japan*, 1880. — W.-E. GRIFFIS, *Japan*, 1895. — Sur l'Egypte : G. MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, 1895, t. I. — *Etudes de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, 1893. — J. LIEBLEIN, *Egyptian Religion*. — H. BRUGSCH, *Religion und Mythologie der alten Ægypter*, 1888. — V. VON STRAUSS und TORNEY, *Der altägyptische Götterglaube*, 1888-98. — A. WIEDEMAN, *Die Religion der alten Ægypter*, 1890. — Sur les religions sémitiques : SCHOLZ, *Götzendienst und Zauberwesen bei den alten Hebräern und den benachbarten Völkern*, 1877. — W.-W. v. BAUDISSIN, *Studien zur semitischen Religionsgeschichte*, 1878. — Fr. BAETHGEN, *Beitraye zur semitischen Religionsgeschichte*, 1888. — G. MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I. — Fr. LENORMANT, *La Magie chez les Chaldéens et les Origines accadiennes*, 1871 (trad. anglaise à consulter de préférence, 1877). — MORRIS JASTROW, *The Religion of Babylonia and Assyria*, 1898. — J. WELLHAUSEN, *Prolegomena zur Geschichte Israëls*, 1886, 3e éd. — B. STADE, *Geschichte des Volkes Israëls*, 1887-88. — A. KUENEN, *De Godsdienst van Israël tot den ondergang van den joodschen Staat*, 1869-70. — C. PIEPENBRING, *Histoire du peuple d'Israël*, 1898. — W. NOWACK, *Lerhbuch der hebr. Archæologie*, 1894, 2e éd. — E RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*, 1887-94. — J. WELLHAUSEN, *Reste arabischen Heidenthums*, 2e éd. 1897. — L. KREHL, *Ueber die Religion der vorislamischen Araber*, 1863. — R. DOZY, *Het Islamisme*, 1863 (trad. française de CHAURIN, *Essai sur l'histoire de l'Islamisme*, 1879). — GARCIN DE TASSY, *L'Islamisme d'après le Coran*. 1874, 3e éd. — CARRA DE VAUX, *Le Mahométisme*, 1898. — A. SPRENGER, *Das Leben und die Lehre des Mohammed*, 1869. — Sur l'Inde : J. MUIR, *Original Sanskrit Texts*, 1890, 3e éd. — A. BARTH, *Les Religions de l'Inde*. 1877, (consulter de préférence l'éd. anglaise de 1882) — E.-W. HOPKINS, *The Religions of India*, 1895. — H. OLDENBERG, *Die Religion des Veda*, 1894. — E. HARDY, *Die Vedisch-bramanische Periode der Religion des alten Indien*. — E. BURNOUF, *Introduction à l'Histoire du Bouddhisme indien*, 1876, 2e éd. — E. SÉNART, *Essai sur la légende du Buddha* 1875. — T.-W. RHYS-DAVIDS, *Buddhism*, 1877. — H. OLDENBERG, *Buddha, sein Leben, seine Lehre, seine Gemeinde*, 1881 (trad. française de A. Foucher, 1881). — W. CROOKE, *The popular Religion and folklore of Northern India*, 1896. — Sur les religions iraniennes : J. DARMESTETER, *Ormazd et Ahriman*, 1877. — Du même, la traduction de l'Avesta dans les Annales du musée Guimet. — M. HAUG. *Essays on the sacred language, writings and religion of the Parsis*, 1884, 3e éd. — Sur la Grèce : P. STENGEL, *Die griechischen Kultusalterthümer*, 1898, 2e éd. — Fr.-G. WELCKER, *Griechische Götterlehre*, 1857-63. — L. PRELLER-ROBERT, *Griechische Mythologie*, 1875, 3e éd. — O GRUPPE, *Die Griechischen Kulte und Mythen in ihren Beziehungen zu den Orientalischen Religionen*, 1887. — A. MAURY, *Histoire des religions de la Grèce antique*, 1857-59. — FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*. — P. DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique*, 1886, 2e éd. — L.-R. FARNELL, *The Cults of Greek States*, 1896. — H. USENER, *Götternamen*, 1896. — Sur la religion romaine : *Handbuch der römischen Alterthümer*, de MARQUARDT et MOMMSEN, t. VI, 1885, 2e éd. — BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des Institutions romaines*, 1896. — L. PRELLER, *Römische Mythologie*, 1881-83, 3e éd. et aussi W.-H. ROSCHER, *Ausführliches Lexicon der griech. und röm. Mythologie* (dep. 1884, en cours de publication, à consulter également pour la mythologie grecque). — Sur les Slaves : L. LEGER, *Esquisse sommaire de la mythologie slave*, 1881. — F.-S. KRAUSS, *Volksglaube und religiöser Brauch der Sudslaven*, 1890. — Sur les Germains : J. GRIMM, *Deutsche Mythologie*, 1875-78, 4e éd., revue par M. E.-H. Meyer). — E.-H. MEYER, *Germanische Mythologie*, 1891. — E. MOGK, Art. *Mythologie*, dans *Grundriss der germanischen Philologie* de Hermann Paul, t. I. — W. GOLTHER, *Handbuch der germanischen Mythologie*. 1895. — Sur les Celtes : H. GAIDOZ, *Esquisse de la religion des Gaulois*, 1879. — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Cours de littérature celtique*, t. I-VIII, 1883-99. — J. RHYS, *Lectures on the origin and growth of religion as illustrated by Celtic Heathendom*, 1886. — K. MEYER et A. NUTT, *The Voyage of Bran, son of Febal*, 1895-97.

Pour le christianisme, on trouvera de très complètes

bibliographies dans l'ouvrage de A. Sabatier, cité plus haut. Voir aussi A. Réveillé, *Jésus de Nazareth*, 1897.

On consultera avec fruit la collection de la *Revue de l'histoire des religions*, qui a été fondée en 1880 par Maurice Vernes, qui l'a dirigée jusqu'en 1886 ; elle est actuellement sous la direction de Jean Réville et L. Marillier. — Depuis trois ans se publie à Brême, sous la direction de Th. Achelis, l'*Archiv fur Religionswissenschaft*. — Dans l'*Année sociologique*, dont 3 vol. ont déjà paru, et qui a à sa tête E. Durkheim, une très large place est faite aux études religieuses ; il faut tout spécialement signaler au t. II *l'Essai sur la nature et la fonction du sacrifice* de H. Hubert et M. Mauss. On pourra suivre dans ce recueil et dans *la Revue de l'histoire des religions*, grâce aux nombreuses analyses critiques et aux dépouillements de périodiques, le mouvement contemporain dans le domaine des études sur le développement, l'origine et la nature des phénomènes religieux.

Nous n'avons donné ici qu'une bibliographie très sommaire et où figurent seulement les quelques ouvrages indispensables à qui veut aborder cet ordre de recherches ; nous avons été volontairement très incomplet.

Guerres de religion. — En dehors des noms cités dans l'article, V. G. Weill, *les Théories sur le pouvoir royal pendant les guerres de religion ;* Paris, 1891, in-8. — V.-L. Bourrilly, *les Préliminaires des guerres de religion en France*, dans *Bull. hist. du protest. franç.*, 1895. — B. de Lacombe, *Catherine de Médicis entre Guise et Condé ;* Paris, 1899, in-8.

**RELIGIONNAIRES** (V. Nantes [Edit de]).

**RELIQUAIRE** (Archéol.). Tout meuble destiné à renfermer des reliques. Il a existé des reliquaires dès le début du christianisme, puisque les corps des premiers martyrs ont été l'objet d'un culte ; on ne donne pas, toutefois, le nom de reliquaire à un tombeau non portatif, mais les fioles de verre dans lesquelles on recueillait le sang des martyrs sont de véritables reliquaires. Ces meubles devinrent nombreux lorsqu'après la paix de l'Eglise on fractionna les corps saints pour les honorer en un grand nombre d'endroits divers. Grégoire de Tours raconte comment il trouva dans la basilique de Saint-Martin des reliques conservées dans des pierres creusées. Des pierres de ce genre s'encastrent toujours au centre des autels. Certaines pierres d'autels, dites *autels portatifs*, sont des meubles que l'on peut placer sur n'importe quelle table pour permettre d'y célébrer. Ce genre de reliquaire a été usité aux xie et xiie siècles, et encore au xiiie en Allemagne. Nous avons quelques reliquaires de l'époque mérovingienne, comme la châsse de saint Momble à Saint-Benoît-sur-Loire ; l'époque carolingienne en a laissé un plus grand nombre, parmi lesquels il faut surtout citer ceux des trésors de Conques (Aveyron) et de Monza près Milan ; les époques suivantes nous en ont légué un nombre considérable ; ils ont des formes très variées, en raison de la diversité des reliques et de celle des usages auxquels on les destinait. On peut classer ainsi les principales de ces formes : la plus simple est la châsse, ou coffre couvert d'un toit, imitant tantôt un sarcophage et tantôt une petite église avec transept et clocheton, comme la châsse de saint Taurin à Evreux (xiiie siècle). Les châsses se plaçaient parfois sous la table d'autel et parfois au-dessus et en retrait, sous un édicule en forme de baldaquin. De cette disposition sortit un autre type de reliquaire, c'est le retable d'autel formant armoire à reliques : tels, au xiie siècle, le retable de Stavelot, au xiiie, celui de l'autel des reliques de Notre-Dame de Paris ; au xvie, celui de saint Victor de Xanten.

Un diminutif de ces retables reliquaires sont les reliquaires phylactères, qui forment des tableaux verticaux, tantôt simples, tantôt en triptyque où les reliques sont placées dans des compartiments ou dans des médaillons. La plupart des reliquaires de la vraie Croix ont cette forme imitée des reliquaires byzantins. On peut citer comme exemples de ces tryptiques : celui de Conques ; celui de Mettlach (xiiie siècle) contenant à son centre un morceau de la vraie Croix et alentour vingt-quatre compartiments fermés de plaquettes mobiles aux effigies émaillées des apôtres ; et encore un tryptique en cuivre de la collection d'Arundel, que Viollet-le-Duc a publié, et comme reliquaires phylactères simples ceux de saint Mathias de Trèves (1207), de saint Servais de Maestricht, de Roncevaux (xiie siècle).

Les reliquaires phylactères consistent parfois en un simple petit médaillon, comme celui du Saint Sang de Boulogne (xive siècle), en forme de disque, ou celui de Notre-Dame de Namur, en forme de quatrefeuille (xive siècle). Les reliquaires monstrances sont de forme soit d'un médaillon, soit d'un lanternon, monté sur un pied : comme exemple de la première disposition, on peut citer le reliquaire de saint Henri au musée du Louvre (xiie siècle), celui de la cathédrale de Reims (xiie siècle), celui de sainte Véronique, de Grandmont, etc. ; comme exemple de la seconde, le reliquaire de saint Silvestre, de Grandmont (1255) et d'autres du xiie siècle et de même provenance, l'un dit de Tous les Saints, le second ayant pour pied une figurine d'ange ; le reliquaire de la Sainte Epine d'Arras (xiiie siècle), etc. Parmi les reliquaires posés sur pied, il faut aussi compter les croix-reliquaires. Lorsque ces croix ou les médaillons de phylactères renferment un morceau de la vraie Croix, il est d'usage en Occident comme en Orient de leur donner la forme d'une croix à double traverse. Certains reliquaires ont la forme d'une couronne votive suspendue : telles sont la couronne-reliquaire donnée par saint Louis aux dominicains de Liège en 1267, la couronne de Charles IV de Bohême ou la couronne votive en argent contenant des reliques de la Terre Sainte qui resta suspendue jusqu'à la Révolution à Notre-Dame de Boulogne ; les appareils de luminaires dits *couronnes de lumière* pouvaient contenir des reliques dans leurs lanternons.

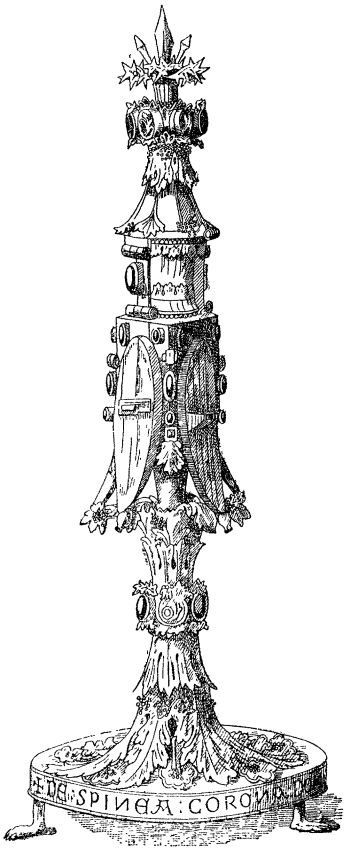

Reliquaire de la Sainte Epine, en argent doré (xiiie s.).

Certains reliquaires sont du domaine de la statuaire : ils affectent la forme d'une statue. C'est ainsi que l'on enchâssait parfois des reliques dans le grand crucifix qui surmontait le jubé des églises. Nous savons qu'il en était ainsi à Saint-Omer au xvie siècle. D'autres fois, une statuette en métal précieux représente le saint dont elle contient la relique (statuette de saint Etienne de Muret provenant du trésor de Grandmont, xiiie siècle). Parmi ces œuvres, une catégorie curieuse et nombreuse est celle des *reliquaires topiques :* ils consistent, soit en une statue portant un médaillon-reliquaire à l'endroit du corps où se rapporte la relique, soit plus souvent en une re-

présentation de cette partie : tels sont le doigt de saint Jean conservé dans un doigt-reliquaire à Saint-Jean-du-Doigt, une côte de saint Pierre enfermée dans un reliquaire en forme de croissant à l'abbaye d'Oignies (aujourd'hui à Namur), etc., et surtout un très grand nombre de bras dont la main sortant d'une manche richement ornée fait un geste de bénédiction ; ils contiennent un os du bras du saint. Les plus beaux reliquaires topiques sont les chefs reliquaires, qui renferment un crâne de saint dans la tête d'un buste en métal repoussé. Plusieurs de ces bustes sont des chefs-d'œuvre de statuaire. Pour le XIIe siècle, on peut citer : le buste de saint Etienne de Muret provenant de Grandmont ; le buste de saint Chaffre au Monastier (Haute-Loire), pour le XIIIe siècle ; le chef de saint Yrieix, dansla ville de ce nom, un buste du Trésor de Casamari (Italie), le buste (détruit) de saint Louis à Paris, pour les XIVe et XVe siècles ; le chef de saint Ferréol exécuté en 1346 ; divers chefs des trésors de Coire, de Tongres, de Maastricht. Certains reliquaires sont connus plutôt comme des talismans protecteurs que comme des manières d'honorer les saints. Ainsi on mettait parfois des reliques dans la boule terminale d'une flèche de clocher, à Saint-Martial et à Saint-Michel de Limoges : c'était une protection contre la foudre ; d'autres fois, un objet à l'usage d'une personne contenait une relique destinée à lui porter bonheur : le cercle de fer qui double la couronne des rois de Lombardie et lui a donné son nom de *couronne de fer* passe pour être forgé d'un clou de la Crucifixion ; les fleurons des couronnes de princes, certains médaillons suspendus parmi les bijoux des femmes, et le pommeau de l'épée des chevaliers pouvaient être de petits reliquaires. C. ENLART.

BIBL. : F. DE LASTEYRIE, *Hist. de l'orfèvrerie.* — LABARTE, *Hist. des arts industriels.* — DARCEL, *Bronzes et orfèvrerie du moyen âge*, dans *Ann. archéol*, t. XIX. — BOCK, *Trésor de Cologne, Trésor d'Aix-la-Chapelle, Trésor impérial de Vienne, Reliques de Constantinople.* — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. du Mobilier.* — OTTE, *Handbuch der kirchlichen Kunst.* — BARBIER DE MONTAUT, *Trésor de Monza, Trésor de Saint-Ambroise de Milan.* — REUSSENS, *Elém. d'archéol. chrétienne.* — Em. MOLINIER, *Hist. des arts appliqués à l'industrie*, t. IV ; *Catalogue Spitzer, Orfèvrerie.* — DARCEL, *Trésor de Conques.* — PALUSTRE et BARBIER DE MONTAUT, *Trésor de Conques.* — E. MOLINIER, *Trésor de Saint-Marc de Venise*, 1888. — Du même, *Trésor de Coire*, 1897. — AUBER, *Trésor de Saint-Maurice d'Agaune.* — J.-J. MARQUET DE VASSELOT, *Trésor de Roncevaux* et *Trésor de Quedlimbourg*, dans *Gaz. des B.-A.*, 1897-98. — TARBÉ, *Trésor de Reims.* — F. DE MÉLY, *Trésor de Chartres. Reliques de Constantinople*, dans *Bulletin archéol. Reliquaires de la couronne d'épines.* dans *Revue de l'Art. chrét.*, 1899. — Abbé CHARTRAIRE, *Trésor de Sens.* — GAUSSEN, *Portefeuille archéol. de la Champagne.* — BARBET DE JOUY, *Gemmes et joyaux du Louvre.* — W. A. NEUMANN, *Der Reliquienschatz des Hauses Braunschweig*, 1891. Voir aussi tables de *Gazette des Beaux Arts. Annales archéologiques, Bulletin Monumental, Revue de l'Art chrétien, Œuvres complètes* de Mgr BARBIER DE MONTAUT, etc.

**RELIQUE. I. Archéologie.** — Une relique est un souvenir matériel d'une personne vénérée, généralement d'un saint. Les premières des reliques sont les restes de la personne même : le paganisme avait pour eux un culte pieux, bien analogue à celui des chrétiens : qu'on se rappelle Electre pleurant sur l'urne d'Oreste. La piété de l'antiquité pour les morts passa tout entière dans le christianisme ; le dogme de la vie éternelle ne fit même que la fortifier : les premiers chrétiens rendirent un culte fervent aux dépouilles mortelles des apôtres à qui ils devaient la foi et des martyrs morts pour leur croyance, et comme leurs persécuteurs mêmes avaient pour les tombeaux un respect religieux sanctionné par les lois, les nécropoles inviolables devinrent presque nécessairement le lieu de réunion des fidèles et de célébration du culte, et de même que les païens faisaient des sacrifices sur les tombeaux, on honora les martyrs en célébrant les saints mystères sur leurs tombes. Cette pratique devint dès le IIIe siècle un rite obligatoire ; aussi, quand la paix fut rendue à l'Eglise, le nombre des martyrs diminuant tandis que celui des autels augmentait, il fallut fractionner les corps saints. On bouleversa bientôt les catacombes pour en extraire les reliques des martyrs ; elles furent fractionnées à l'infini et répandues dans toute la chrétienté pour être enchâssées dans les autels.

On étendit aussi la dignité de reliques aux objets qui avaient touché les personnes vénérées, et on rechercha d'abord et surtout celles qui avaient été en contact avec le Christ et la Vierge dont on n'avait point les corps : les reliques de la Passion ; les clous de la vraie Croix, la couronne d'épines, le saint suaire, la sainte tunique, la colonne de la flagellation, la pierre du saint sépulcre, les gouttes du saint sang, les vêtements de la Vierge, chemise, voile, etc. On sait que la vraie Croix fut retrouvée par sainte Hélène en 326 (V. CROIX, t. XIII, p. 465). On connaît moins les premières origines des reliques parfois étonnantes de la vie terrestre du Christ et de la Vierge : relique de la circoncision, saintes larmes, lait et cheveux de la Vierge : au moyen âge où la foi était ardente et la critique historique nulle, les reliques de ce genre se multiplièrent à un point dont peuvent seuls se douter ceux qui ont lu les anciens inventaires de trésors de reliques. On sait comment le clergé de la fin du moyen âge, trop peu souvent digne de sa mission, tirait en maint lieu un profit exagéré de la pieuse curiosité des pèlerins pour des collections de ce genre, et comment le culte des reliques fournit un thème propice à l'éloquence des réformateurs qui le proscrivirent et voulurent qu'un traitement égal fût fait à la dépouille de tous les chrétiens. C. E.

**II. Théologie.** — En sa *XXVe session*, le concile de Trente enseigne (*De invocatione, veneratione et reliquiis sanctorum*) « que les fidèles doivent porter respect aux saints corps des martyrs et des autres saints qui vivent avec Jésus-Christ, ces corps ayant été autrefois les membres vivants de Jésus-Christ et le temple du Saint-Esprit, et devant être ressuscités pour la vie éternelle et revêtus de la gloire, *Dieu même faisant aux hommes beaucoup de bien par leur moyen*. De sorte que ceux qui soutiennent qu'on ne doit point d'honneur ou de vénération aux reliques des saints ou que c'est *inutilement* que les fidèles leur portent respect, ainsi que aux autres monuments sacrés, et que *c'est en vain qu'on fréquente les lieux consacrés à leur mémoire*, sont absolument condamnés, comme l'Eglise les a déjà condamnés et comme elle les condamne encore ». Cette doctrine contient deux choses qu'il importe de bien distinguer : d'une part, la vénération du corps des saints, en souvenir des choses que Dieu a accomplies en eux, et comme hommage à l'espérance en la résurrection ; d'autre part, *le culte des reliques, à cause des secours miraculeux dont elles sont les moyens, et l'efficacité des pèlerinages aux lieux où elles sont déposées*. Ce dernier point est le seul qui fasse vraiment question entre l'Eglise romaine et les Réformateurs, contre lesquelles sont dirigées la doctrine et la condamnation que nous venons de citer. Car personne parmi les Réformateurs et leurs disciples ne conteste le respect dû aux corps des morts, ni la vénération méritée par les souvenirs qui peuvent être une exhortation à la vertu et à l'espérance en la résurrection.

Il est impossible de rapporter à la religion des Israélites, qui devinrent les premiers chrétiens, l'origine d'un culte rendu aux cadavres des morts, et de la foi en la puissance de ces restes pour procurer des secours miraculeux. Les prescriptions de cette religion sur les objets impurs interdisaient toute dévotion de ce genre. Jésus-Christ n'en a point parlé, et ses disciples n'ont point dû y penser ; ce fait paraît aux protestants une raison suffisante pour rejeter une pareille dévotion ; car leur règle en matière de culte et de foi est celle que Tertullien formulait dans son traité des *Prescriptions contre les Gentils :* « Nous n'avons point besoin de curiosité après Jésus-Christ, ni de recherches après l'Evangile. Quand nous croyons, nous ne voulons rien croire au delà. Nous croyons même qu'il n'y a rien à croire (VIII). Ils estiment

d'ailleurs que c'est une étrange manière de vénérer les serviteurs de Dieu, que de dépecer leur corps et de disperser leurs membres. Le culte des reliques a été introduit dans l'Eglise par la dévotion des païens pour les restes de leurs morts. On en trouve des exemples mémorables dans la vénération des Athéniens pour ce qui leur était présenté comme les reliques d'Œdipe et de Thésée. Les honneurs rendus aux restes de Phocion et de Démétrius offrent des ressemblances caractéristiques avec les pompes de l'Eglise catholique en la *translation des reliques*. Une étude attentive des anciens *Actes* recueillis par Ruinart (*Acta Martyrum sincera ;* Vérone, 1731) montre que parmi les documents authentiques qui se rapportent à des faits antérieurs à l'année 370, les plus anciens ne font aucune mention de l'ensevelissement des martyrs, ni de la déposition de leurs restes ; les autres ne parlent que de l'ensevelissement, sans y attacher aucune intention spéciale. C'est seulement dès 370 que la conservation de leurs corps est indiquée comme moyen d'assistance miraculeuse. Cette croyance ne s'introduisit dans l'Eglise ou n'y prévalut qu'après la conversion des empereurs, lorsque les païens y entrèrent en multitude. Mais dès qu'elle y eut pris racine, elle se développa avec une grande rapidité et une grande puissance. ardemment préconisée par Ambroise et Augustin en Occident, et par Chrysostome en Orient. — Dès lors, l'usage s'établit de construire des autels sur leur corps, ou d'enclore la place où ils avaient souffert. Un concile de Carthage (401) ordonna de démolir tous les autels qui avaient été construits, *per agros et vias, tanquam memoriæ martyrum*, si les restes des martyrs n'étaient réellement enterrés au-dessous. Lorsque Ambroise dédia l'Eglise des Apôtres, à Milan, il y transféra les reliques de saint Nazaire. Il dédia ensuite la basilique Ambroisienne sans y mettre de reliques ; mais le peuple s'en étant plaint, il chercha et trouva des reliques pour donner satisfaction à ce vœu. Cela devint un usage, et l'usage se transforma en règle. En France, au VIe siècle, les reliques étaient considérées comme tellement nécessaires à la consécration des églises, qu'on en pourvut toutes les églises anciennes qui n'en possédaient point. Pareil fait se produisit aussi en Orient, vers le VIe siècle, et finalement il fut prescrit formellement par le IIe concile de Nicée, en 787. — La partie de l'autel dans laquelle les reliques étaient placées reçut en Occident le nom de *Sepulchrum* ou de *Confessio*. Dès le VIe siècle, on mit des reliques au-dessus de l'autel comme à la place la plus honorable. — Pour pourvoir aux besoins, toujours croissants, on s'adressait ordinairement à Rome. Lorsque les reliques y manquaient, on déposait sur les confessions de saint Pierre et de saint Paul des morceaux d'étoffe ou d'autres objets, qui se trouvaient ainsi élevés à la dignité de reliques.

On divise les reliques en trois classes : les reliques *insignes*, les *notables* et les *minimes*. Les reliques INSIGNES sont le corps entier ou un membre entier, comme la tête, le bras, une jambe, ou la partie du corps sur laquelle le martyr a souffert. Une relique NOTABLE est une partie entière du corps, qui n'est pas un membre, comme un doigt, une côte, un fragment considérable d'une partie importante de la tête, par exemple d'une des mâchoires. On appelle reliques MINIMES celles qui ne consistent qu'en petits fragments : telles sont, par exemple, les reliques contenues dans des médaillons ou autres petits reliquaires propres à être suspendus au cou des personnes dévotes. On donne aussi le nom de reliques aux objets qui ont été à l'usage d'un saint, comme les vêtements qu'il a portés, les instruments de son supplice. — Pour laisser à ce chapitre de l'histoire de l'Eglise catholique son caractère, il nous semble utile de noter quelques reliques présentées comme authentiques par de graves auteurs ou renfermées dans des monuments célèbres, édifiés pour les recevoir : vingt et un exemplaires de la *robe sans couture* de Jésus-Christ se trouvent à Trèves, à Argenteuil, à Rome, à Brême, etc. (Gildemeister et de Sybel : *Der heilige Rock zu Trier und der zwanzig anderen heiligen ungenannten Röcke;* Dusseldorf, 1846). Un reliquaire de l'abbaye de Corbie, appelé *Prima Petri* et donné, disait-on, par Charlemagne, contenait du *sang* de Jésus-Christ, ses *cheveux*, une partie du *cordon ombilical*, de la *crèche*, de sa *serviette* d'enfant, de sa *croix*, de son *tombeau* et de ses *vêtements*, ainsi qu'un morceau des *pains multipliés au désert* (*Acta Sanctorum ordinis sancti benedicti*, IV, 1, 375). Suivant le même document, la même abbaye possédait en outre des *gouttes du lait* de la sainte Vierge, quelques-uns de ses *cheveux*, des morceaux de son *manteau* et de son *voile;* les *cheveux* et la *barbe* de saint Pierre, les fragments de sa *croix*, ses *sandales*, sa *table*, de la *poussière de son tombeau;* les *cheveux* et une portion des *parfums* de Marie-Madeleine ; des *os* de Zacharie, père de Jean-Baptiste ; des *vêtements* de ce précurseur ; des reliques du vieillard Siméon, et même des *poils de la barbe* de Noé. Une grande quantité des *cheveux* de la sainte Vierge, apportés de Jérusalem en Espagne, était conservée à Oviédo et à Astorga. On vénère *trois têtes de saint Jean-Baptiste*, l'une d'elles se voit en la cathédrale d'Amiens. Au mot CROIX (t. XIII, p. 465) on trouvera des notions précises sur l'*Invention de la Sainte Croix* et sur le culte qui en est résulté ; au même mot, l'histoire des *clous* et de l'*inscription* résumant la sentence de Pilate. On finit par découvrir pareillement tous les autres objets ayant servi en la passion de Jésus-Christ ; car ils figurent tous parmi les reliques vénérées : le *roseau* dont Jésus fut frappé, la *couronne d'épines* placée sur sa tête, la *colonne* sur laquelle on le fustigea, les *courroies* qui l'y attachèrent, l'*éponge* qui fut trempée dans le vinaigre et le fiel. De toutes les reliques, la plus volumineuse et peut-être la plus miraculeuse, certainement la plus lucrative et la plus approuvée par la cour de Rome, est la *maison de la Sainte-Vierge*, transportée par des anges de Palestine en Dalmatie, puis en divers emplacements de l'Italie (V. LORETTE, t. XXII, p. 548, et CONGRÉGATIONS CARDINALICES, t. XII, p. 424, 2e col.).

E.-H. VOLLET.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — L'abbé DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*. — DE ROSSI, *Roma Sotteranea*. — MARTIGNY, *Dict. des antiquités chrétiennes*. — DELABORDE, *Glossaire*. — MARIGNAN, *la Foi chrétienne au IVe siècle. La Médecine dans l'Eglise au VIe siècle. La Société mérovingienne*.

**RELIURE.** La reliure consiste dans l'assemblage d'un certain nombre de feuilles de papier, etc., manuscrites ou imprimées et dans leur réunion en volume par la couture sous une couverture solide, de manière à en faciliter l'usage et la lecture, tout en les préservant de l'usure et de la dégradation.

On distingue parmi les livres reliés : la reliure pleine, qui se dit d'un livre entièrement recouvert de peau de veau, de maroquin, de parchemin, ou d'un tissu quelconque ; la demi-reliure, qui n'a que le dos et parfois les coins recouverts en peau, en toile, etc.; le cartonnage que l'on affecte surtout aux livres scolaires, etc., mais parmi lesquels on distingue le cartonnage à la bradel que l'on applique assez souvent au livre sous forme de reliure artistique.

I. HISTORIQUE. — La reliure est un art très ancien, aussi ancien que le livre lui-même. Le jour où, dans la Grèce antique, on résolut de transformer le livre roulé en livre carré, afin de condenser plus de matière sous un moindre volume, il fallut des *lieurs de livres*.

Les livres carrés (*libri quadrati, codices*) furent aussi connus de bonne heure des Romains. Ils ne les employaient pas tout d'abord à transcrire des ouvrages de science, d'histoire ou de littérature : des feuilles de vélin ou de papyrus rattachées les unes aux autres, puis roulées autour d'un petit cylindre en bois ou en ivoire, étaient affectées à cet usage. Les livres carrés ne servirent, à l'origine, qu'à l'inscription des lois, décrets et ordonnances, à

celle des actes administratifs ou judiciaires, et à la nomenclature des charges et dignités de l'Empire romain. On les désignait sous le nom de *Laterculum Majus* ou *Sacrum Laterculum*. Ces livres, de grand format, étaient généralement composés de feuilles de vélin, que l'on encartait par quatre, cinq ou six feuilles, pour en former des cahiers. Les relieurs de l'époque (*religatores*) les cousaient sur des bandes de vélin roulé, ou sur nerfs de bœuf, qu'ils disposaient sur le dos par quatre ou cinq selon le format. Ces nerfs ou *chordæ* servaient à rattacher des ais en bois au volume pour garantir les feuilles et à constituer en même temps la carcasse de la reliure. Il est à remarquer que la manière de former un livre, de le coudre, etc., a depuis très peu varié.

L'ornementation du livre carré était généralement assez simple : elle ne comprenait que quelques filets gaufrés

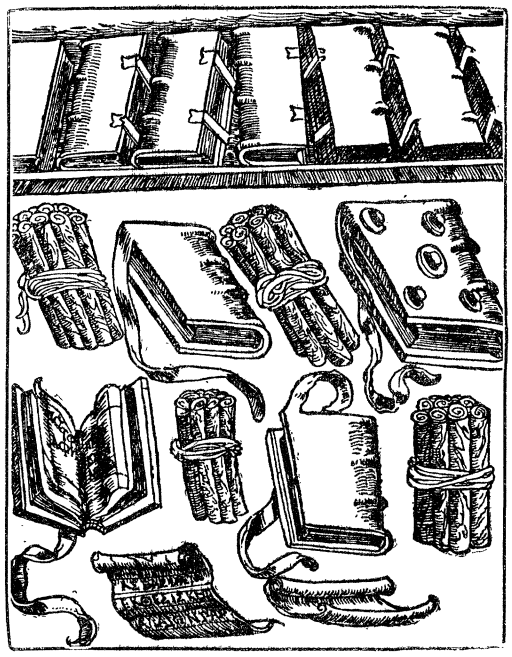

La reliure dans l'antiquité : livres roulés et carrés.

sur le vélin naturel ou teinté dont le volume était couvert, plus un médaillon ou médaille frappée au milieu du plat, représentant en effigie le portrait de l'empereur régnant; quatre clous cabochons, ainsi que des coins en métal, complétaient parfois l'ensemble de la décoration et servaient en même temps à consolider la reliure. Le livre carré ne fut, d'ailleurs, nous l'avons dit, pendant la période romaine, qu'une exception : le livre roulé paraissait alors plus commode, plus facile à transporter; la forme en était « consacrée par l'usage », et ce ne fut qu'à l'époque de *Martial*, à la fin du Ier siècle de notre ère, qu'on fit du livre carré quelques applications à des ouvrages scientifiques et littéraires.

La confection du livre roulé (*volumen, de volvere*) constituait une véritable industrie. Atticus, l'« ami de Cicéron », le plus célèbre libraire-éditeur de l'époque, y occupait, en même temps qu'un grand nombre de scribes ou copistes (*librarii*), des ouvriers relieurs (*bibliopegi*) chargés d'approprier les feuilles de papyrus (*charta*), de vélin (*membrana*) ou de parchemin (*pergamena*), sur lesquelles des copistes avaient au préalable tracé d'un seul côté une ou plusieurs pages ou colonnes d'écriture, de les couper d'équerre au format voulu, d'en amincir les bords au moyen de la *sicila*, sorte de couteau à lame courbe (le *couteau à parer* de l'époque, encore en usage parmi les maroquiniers et relieurs allemands), et de les joindre ensuite exactement les unes aux autres, à l'aide de colle ou de gomme. Ils en formaient ainsi une bande plus ou moins longue, à l'extrémité de laquelle était fixée une tige ou petit cylindre en bois dur ou en ivoire, taillé un peu plus grand que la hauteur de la bande manuscrite, que l'on enroulait autour du cylindre, et ayant ses bouts tout simplement arrondis ou garnis de boutons en ivoire ou en métal, dans lesquels étaient parfois enchâssées des pierres précieuses. La tige ou cylindre formait le centre (*umbilicus*) du livre roulé, dont les tranches égalisées et poncées avec plus ou moins de soin étaient alors coloriées en jaune ou en rouge pourpre. A l'ombilic était généralement attachée une fiche en vélin ou parchemin, sur laquelle on inscrivait le titre de l'ouvrage. On le répétait sur le verso de la première page du livre, et on rattachait celui-ci avec des lanières ou on le fourrait dans un étui ou cylindre en parchemin. La jonction des feuilles les unes aux autres, pour en former des rouleaux n'était pas toujours obtenue au moyen de colle. Pour les livres de grand format, composés de feuilles de vélin ou de parchemin d'une certaine épaisseur, on recourait souvent aux coutures croisées, au fil de lin. Des spécialistes, les *ligatores*, effectuaient ce travail. Certains livres roulés furent plus tard transformés en livres carrés, soit en les pliant alternativement en angles rentrants et saillants, en forme de paravent, soit en divisant à nouveau la bande en feuilles et en les rattachant ensuite à des onglets pour en former des cahiers que l'on cousait sur nerfs ou sur lanières roulées servant d'attaches à la couverture du livre.

L'affectation des livres carrés aux ouvrages d'histoire et de littérature fit prendre à la reliure une certaine extension. Elle devint un art, qui concourut non seulement à leur conservation, mais encore à leur embellissement, et s'il faut en croire certains écrivains, leur luxe atteignit, dès le IVe siècle, de telles proportions qu'il provoqua, en même temps que l'admiration des uns, le blâme de quelques autres, surtout de saint Jérôme, lequel nous rapporte seulement qu'ils étaient ornés de pierres précieuses, sans plus nous renseigner. Des écrivains du milieu du Ve siècle signalent, à leur tour, des reliures qui se trouvaient entre les mains des dignitaires de l'Empire : la couverture était en cuir jaune, rouge, vert ou bleu, les plats étaient décorés d'un portrait de l'empereur. La Bibliothèque nationale possède aussi une reliure ou couverture en ivoire sculpté du Ve siècle. On ne sait quel livre elle recouvrait et on y a inséré plus tard un manuscrit précieux du IXe siècle.

Les peaux de diverses espèces furent de tout temps employées pour la reliure des livres, surtout le vélin. Aucun historien ancien ne nous a révélé les mystères de leur fabrication, et on ne peut que présumer qu'elle atteignit à un haut degré de perfection, car, dans la tourmente qui suivit l'invasion des barbares, bien peu de livres furent sauvés et, pour ceux-là, on dut sacrifier les couvertures, pour la plupart lourdes et massives, afin de faciliter l'exode du contenu vers des contrées plus hospitalières.

La longue période qui suivit ce cataclysme ne fut pas non plus favorable au livre. Il ne reparut guère qu'à l'époque de Charlemagne et, avec lui, la reliure, son complément matériel indispensable. Elle ne fut, du reste, exercée avec quelques succès que par ceux qui, à cette époque et pendant longtemps encore, furent les ardents producteurs du livre. C'est dans le silence des cloîtres, par les soins patients des moines, que le livre et la reliure reprirent peu à peu la forme artistique qui devait faire plus tard l'admiration des amateurs et des curieux.

Les premiers documents que nous possédions concernant la reliure sont de la fin du règne de Charlemagne. Les beaux manuscrits que ce prince fit exécuter par *Alcuin*, entre autres la Bible, les Heures, etc., puis d'autres dont lui firent hommage des moines de son temps, étaient pour la plupart revêtus de couvertures splendides, sur lesquelles on prodiguait les étoffes et les métaux précieux. On peut citer aussi le diplôme par lequel le grand empereur accorde

aux moines de l'abbaye de Saint-Bertin l'autorisation de se procurer par la chasse les peaux nécessaires à la reliure de leurs livres. On fit, en effet, à diverses époques, et même depuis l'invention de l'imprimerie, des reliures en peaux de daim et de chevreuil, tannées avec le poil, n'ayant d'autres ornementations, au dos, que les nervures sur lesquelles le livre avait été cousu, et, sur le plat, que le titre de l'ouvrage. Ce titre, tracé sur une bandelette de vélin ou de simple parchemin, que l'on protégeait au moyen d'une plaque de corne transparente, était renfermé dans un petit encadrement en cuivre enchâssé dans la couverture.

L'art byzantin joua un rôle prépondérant dans l'ornementation de la reliure au moyen âge. Les émaux cloisonnés, les plaques en métal, en filigrane et en ivoire sculpté, furent pendant plusieurs siècles, avec les étoffes précieuses, ce que l'art de la reliure produisit de plus beau, de plus caractéristique. Nous disons l'art de la reliure et non l'art du relieur, car ce dernier était au moyen âge relégué au second plan, son travail se bornant à assembler, presser et coudre le livre sur des nerfs de bœuf ou sur des cordelettes de chanvre, puis à rattacher à ces nervures les ais en bois formant la carcasse sur laquelle

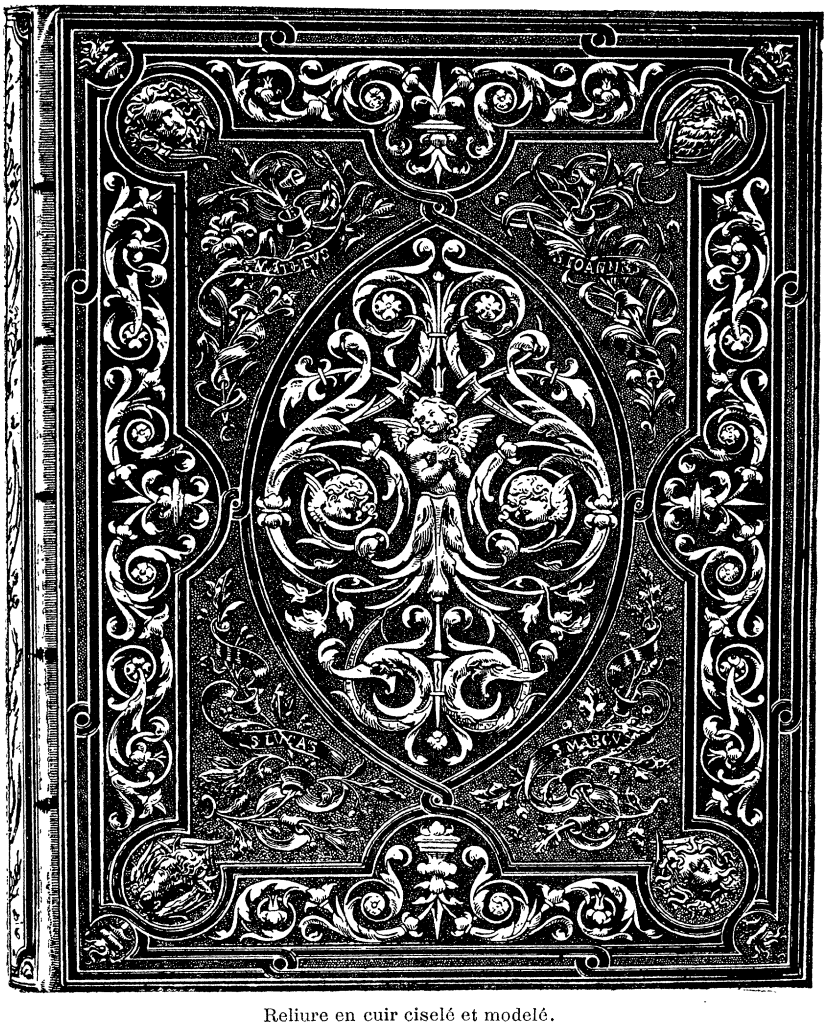


Reliure en cuir ciselé et modelé.

d'autres appliquaient les étoffes et ensuite les pièces d'orfèvrerie, les émaux, etc., qui constituaient l'ornementation de la reliure. Il n'y avait que les moines de certains monastères qui, par privilège, étaient autorisés à exercer toutes les parties de l'art du relieur : la ligature, l'emboîtage et l'ornementation.

Vers le XII^e siècle, on commença à préparer spécialement, dans les mêmes monastères, des peaux pour la reliure, de façon à pouvoir y empreindre les ornements appropriés : gravures ou sculptures en creux ou en relief. Les moines relieurs, aidés par des moines graveurs ou sculpteurs, firent, les premiers, ces empreintes : de là le nom de *fers monastiques* que l'on a donné à ces gravures et que la tradition leur a conservé.

Des figurines gravées sur bois de buis servirent aux premiers essais. On les pressait sur des peaux assouplies et préparées à point, qu'on appliquait ensuite au livre. Les difficultés résultant de ce mode d'opérer firent graver les ornements sur métaux, surtout sur bronze, afin de pouvoir les chauffer et les empreindre, les volumes une fois couverts. On en fit aussi de petites dimensions, sur tiges, et emmanchés dans une poignée en bois, ce qui permettait de les appliquer à la main. Ainsi sont nés, dans les monastères, les *fers à dorer*, qui ne servirent d'abord qu'à produire des ornements gaufrés et qui, gravés ensuite en relief, furent employés non seulement à la gaufrure, mais aussi à la dorure.

Les fers monastiques furent aussi la base de l'ornemen-

tation des reliures appliquées aux premiers livres imprimés, désignés sous le nom d'*incunables* (V. ce mot). Elles étaient de divers genres (on trouve même des demi-reliures, les unes en gros vélin ou en veau, d'autres en peau de truie, d'autres enfin en maroquin ou chèvre du Maroc). On les ornait de plaques et aussi de fers gravés en creux ou en relief. La carcasse de la reliure (les *cartons* de l'époque) consistait en ais ou planchettes de bois de chêne ou de cèdre, avec biseaux entaillés. Les nervures étaient prolongées sur les plats, et sur ces plats on traçait des losanges à deux ou trois filets, au milieu desquels on gaufrait des ornements plus ou moins caractéristiques.

On remarque également sur des livres religieux des plaques à figurines, et, parmi celles-ci, l'arbre de Jessé. Ces plaques, de dimensions diverses, portaient parfois, en exergue ou sous forme d'encadrements, des légendes et aussi le nom du relieur. On les plaçait isolément sur des livres de petit format ou on les agençait par deux, et même par quatre, sur des volumes in-4 et in-fol. Pour encadrer ces plaques ou pour en former un tout garnissant le plat de la couverture, on se servait de roulettes plus ou moins larges et de fleurons de formes carrées et allongées, disposés à la suite les uns des autres. Des mascarons ou clous cabochons, des coins et des fermoirs en métal ciselé ou gravé complétaient un ensemble parfois très artistique, mais parfois aussi quelque peu fantaisiste.

A peu près à la même époque, vers le milieu du xv^e siècle, apparut un art délicat, merveilleux par son caractère et par la difficulté de l'exécution, la reliure en *cuir ciselé et modelé*, qui est restée comme l'apogée de l'ornementation de la couverture du livre : les figurines les plus fines sont modelées et ciselées dans le cuir recouvrant le volume, comme on le ferait sur des métaux précieux, sur du bois, de l'ivoire, etc. Cet art semblait perdu ; on doit au savant relieur Léon Gruel de l'avoir ressuscité. Nous en donnons ci-contre un spécimen dû à l'artiste attaché à cette maison.

Au xvi^e siècle s'ouvre, pour la reliure, une ère brillante. Alde *Manuce* (V. ce nom), célèbre imprimeur vénitien, créa un genre d'ornementation, en gaufrure d'abord, en dorure ensuite, encore très recherché aujourd'hui, et qui servit de point de départ aux belles reliures de la bibliothèque de Jean *Grolier* (V. ce nom). Les ouvriers qu'il occupait dans l'atelier spécial adjoint à son imprimerie étaient pour la plupart de nationalité grecque. A la fois lettrés et artistes hors ligne, ils contribuèrent pour une bonne part à la fondation de l'école italienne de reliure où Jean Grolier, en relations intimes avec les Aldes, puisa les premiers éléments de celle qu'il fonda lui-même en France. La marque des Aldes se composait d'une ancre autour de laquelle s'enroulait un dauphin, avec la devise *Aldus*, que l'on retrouve dans la plupart de leurs livres et sur leurs reliures. Les splendides couvertures que Jean Grolier fit exécuter à Paris, sous sa direction et souvent d'après ses dessins, par les ouvriers qu'il avait fait venir de Venise, portent, elles, sa devise : *Io Grolieri et amicorum*. Quelques-unes ont, en outre, au verso, la légende *Portio mea domini sit in terra viventium*, tant recherchée aujourd'hui.

Les premières reliures de Grolier avaient été exécutés en Italie, où il avait longtemps séjourné. Elles présentent généralement des Aldes pleins, en fleurons et en rinceaux, servant de motifs ou de finales à d'autres rinceaux ou filets entrelacés, unis ou mosaïqués. Leur application à ce genre d'ornementation ayant paru un peu lourde dans l'ensemble, Grolier les fit alléger au moyen de traits azurés, tout en conservant leurs contours si gracieux et si caractéristiques. De là les Aldes azurés qui se remarquent sur un grand nombre de reliures que Grolier fit faire à Paris et pour lesquelles il trouva un collaborateur éclairé dans la personne de Geoffroy Tory.

Jean Grolier eut pour contemporain et ami Thomas Maïoli, amateur italien, qui vivait dans la première moitié du xvi^e siècle. Les reliures qu'il fit exécuter et marquer à son nom : *Th. Maioli et Amicorum*, et à sa devise : *Ingratis servire nefas*, sont restées célèbres dans les annales de la bibliophilie. C'est à lui que l'on doit les Aldes creux, c.-à-d. les fers genre Alde, où les contours seuls ont été conservés et dont l'intérieur a été enlevé pour le remplacer par des mosaïques en cuirs de couleur.

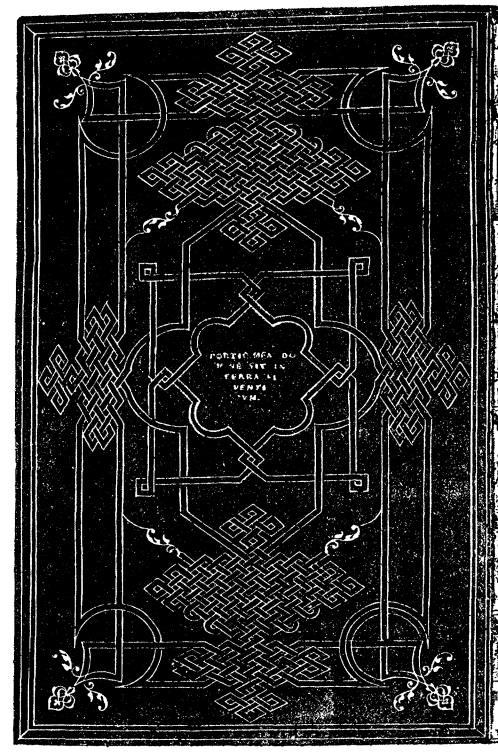

Reliure exécutée pour J. Grolier.

D'autres transformations du genre créé par les Aldes furent tentées par des artistes français, notamment par Geoffroy Tory, qui, tout en modifiant leur forme, sut leur conserver leur cachet artistique de haut goût en les appliquant à un genre particulier auquel il a attaché son nom. La Bibliothèque nationale possède de ces reliures gravées en plaques et portant un pot cassé traversé par le Toret, marque emblématique de Geoffroy Tory.

Au milieu du xvi^e siècle se placent des reliures sans nom d'auteur connu et où l'art du doreur à la main semble avoir atteint son apogée : nous voulons parler des chefs-d'œuvre qui portent les armes de Henri II et le chiffre de Diane de Poitiers. Ici, peu ou point de mosaïques, peu ou point de fleurons ; des *filets* agencés et entrelacés avec une délicatesse extrême ; dans les dessins, un sentiment tellement élevé de l'art, allié à une perfection si extraordinaire d'exécution, que l'esprit demeure confondu, surtout lorsqu'il met en parallèle l'insuffisance des moyens dont disposait ces doreurs et le fini des bijoux merveilleux sortis de leurs mains.

Nous trouvons à la fin du xvi^e siècle de fort belles reliures, également sans nom d'auteur, avec des dorures à tortillons agrémentées de fleurettes et feuillages ; c'est à elles que Ch. Nodier devait appliquer plus tard le nom de *fers à la fanfare*. Cette dénomination, qui leur a été conservée, n'avait, du reste, d'autre raison d'être que l'enthousiasme manifesté par le brillant écrivain à la vue d'une reliure de ce genre que venait d'exécuter Thouvenin sur un livre très rare qu'il lui avait confié, et qui était intitulé *la Fanfare des Courvées abbadesques*.

Au commencement du XVII^e siècle, un nom cher aux bibliophiles se révèle, celui de Le Gascon, dont les dorures seront longtemps citées comme des modèles de ce que l'art du doreur à la main peut produire de plus délicat. Ses œuvres sont nombreuses et de divers genres. Les plus remarquables sont ces charmantes dorures à entrelacs à trois filets formant des compartiments dans lesquels sont enchâssés de merveilleux rinceaux au pointillé ou filigranés. Le nom de Le Gascon n'est probablement qu'un surnom. Etait-il praticien relieur? C'est douteux, et nous nous trouvons plus probablement en présence d'un doreur de grand talent exerçant son art dans un atelier à part et, ainsi que l'ont fait depuis nombre de praticiens renommés, se tenant à la disposition des relieurs qui lui confiaient leurs reliures à dorer. Ce qui nous fortifie dans cette conviction, ce sont les différences de formes très caractéristiques qu'on remarque entre les nombreux spécimens attribués couramment à Le Gascon, mais ne justifiant cette unité de paternité que sous le rapport des dorures, et non sous celui de la reliure proprement dite.

Le XVII^e siècle est riche en autres noms connus. Après Le Gascon, dont la carrière fut longue, il faut citer Nicolas et Clovis Eve, puis Florimond Bordier, qui semble, par ses travaux, avoir été l'élève et, en quelque sorte, le continuateur de Le Gascon, Boyer, à qui l'on doit de fort jolies dentelles dorées aux petits fers, les Duseuil, dont l'un, Auguste Duseuil, a donné son nom au très joli genre de dorure, encore fort recherché par les amateurs et souvent appliqué par nos praticiens. Mentionnons enfin Macé Ruette, imprimeur-libraire et relieur du roi Louis XIII, à qui l'on doit la très ingénieuse invention de la *marbrure sur papier* et, par extension, de la *marbrure sur tranches de livres*.

Avec le XVIII^e siècle commence la décadence de l'art du relieur. Les Padeloup, dont on connaît plusieurs générations successives, et les Delorme (il y eut douze Padeloup et quatorze Delorme), furent des libraires-relieurs bien plutôt que des doreurs. Il faut pourtant en excepter Antoine-Michel Padeloup, dit *le Jeune*, qui fut un artiste de grand talent, Pierre-Paul Dubuisson fut aussi en même temps un excellent doreur à la main, un graveur émérite et un dessinateur très distingué. Ils contribuèrent l'un et l'autre pour une part très large à la création du genre qui caractérise cette époque. Après le décès de A.-M. Padeloup, ses fers à dorer furent rachetés à sa vente par l'un des Delorme (probablement Nicolas-Denis). Il adopta le genre du maître et créa le *fer à l'oiseau*, qu'on retrouve sur toutes les reliures qu'il a exécutées. Mais celles-ci sont lourdes, et on suppose qu'il n'exécutait pas lui-même ses dorures.

Le milieu du XVIII^e siècle produisit un artiste d'un talent très original, qui, sortant des sentiers battus, créa un nouveau genre de dorure, très remarquable et d'une exécution très difficile, Jean-Charles Le Monnier, relieur du duc d'Orléans, l'auteur de ces charmantes reliures à figurines et sujets emblématiques dorés aux petits fers. Du nombre sont le *Daphnis et Chloé*, décrit et reproduit avec un soin méticuleux par L. Gruel, dans son *Manuel de l'amateur de reliures*, puis le très curieux exemplaire de l'*Imitation de Jésus-Christ*, édit. de 1640, dont l'ornementation (chose bizarre et qui ne peut provenir que d'un caprice de grand seigneur) se compose de sujets se rapportant plutôt à des contes des *Mille et une nuits* qu'à un livre religieux. Ce dernier chef-d'œuvre, reproduit en chromo-lithographie par Danel, a été faussement attribué à Padeloup, malgré la signature MONNIER FECIT, que l'artiste a répétée, suivant son habitude, sur les deux plats de la couverture.

La Révolution française fut pour la reliure une époque néfaste. Sous prétexte de faire disparaître des armoiries ou emblèmes nobiliaires, quantité d'œuvre d'art furent honteusement mutilées. La Bibliothèque nationale et surtout la bibliothèque Mazarine possèdent un grand nombre de beaux livres ainsi mutilés. La reliure d'art, d'un caractère si essentiellement français, vit alors son centre de production déplacé au profit de l'Angleterre, et Londres devint, pendant la période révolutionnaire, sous l'Empire et encore après, la ville vers laquelle nos amateurs de reliure dirigèrent leurs livres de prédilection. Déjà, sous le règne d'Elisabeth, la reliure avait fait à Londres de grands progrès, et bien qu'un peu lourdes et d'aspect massif, tant sous le rapport artistique que matériel, les productions de l'époque méritaient, et méritent encore de fixer l'attention des bibliophiles. Les reliures anglaises sont généralement bien cousues ; ce que l'on nomme le corps d'ouvrage est fait avec soin et avec une entente parfaite du métier et solidement établi ; le livre s'ouvre avec facilité et les feuilles tombent bien à plat. La souplesse et la qualité des papiers anglais y est, il est vrai, pour quelque chose, car ils facilitent singulièrement les dorures, le coloriage et la marbrure des tranches qui, dans les reliures anglaises, atteignent aux dernières limites de la perfection. Ces qualités, déjà marquantes à la fin du XVIII^e siècle, ensuite sous l'Empire et la Restauration, constituaient une réelle supériorité sur ce qui se faisait alors chez nous. Sans direction — et on sait l'influence des bibliophiles et des amateurs sur le niveau artistique et matériel de la reliure — sans encouragements, partant sans émulation, nos relieurs en étaient arrivés à ne plus se rendre compte, non seulement du niveau artistique acquis par leurs aînés, mais encore de la responsabilité qu'ils encouraient du fait des dépôts, parfois précieux, à eux confiés. La couverture était non seulement ridicule, mais, ce qui est beaucoup plus grave, on rognait horriblement les livres. Les belles marges, si précieuses et si recherchées par nos amateurs, étaient alors considérées comme superflues, et on les sacrifiait souvent sans merci. De là tant de magnifiques éditions dont les marges ont malheureusement disparu.

Le premier qui réagit contre cet état de choses fut Thouvenin (1794-1834), ouvrier hors ligne, connaissant et comprenant bien son art. Il s'attacha tout d'abord à réformer la partie matérielle, ce en quoi il réussit à la satisfaction générale, puis à la partie artistique, qui fut l'objet de ses études et de ses soins. Ses reliures acquirent dans l'ensemble un degré de perfection assez élevé pour exciter l'enthousiasme des lettrés et des amateurs de son temps. Ses confrères mêmes lui rendirent justice, et le relieur-poète Lesné lui dédia une longue épître en vers. Ce dernier, auteur d'un poème didactique en six chants, *la Reliure*, suivi d'annotations techniques sur le même sujet, était lui-même un excellent ouvrier, enthousiaste de son art. Il contribua par ses écrits et l'émulation qui s'en dégage à la rénovation de la reliure en France. Une phalange d'artistes se forma et grandit au delà de toute espérance. La reliure d'art atteignit dès lors et atteint encore aujourd'hui un degré de perfection non seulement inconnu des anciens, mais qui étonne et ravit nos contemporains, amateurs et bibliophiles. Aux Thouvenin et aux Lesné sont venus s'ajouter les Gruel-Engelmann, dont les ateliers furent une véritable école d'art, puis les Trautz-Bauzonnet, les Marius-Michel, les Lortic, les Chambolle-Duru, les Joly et d'autres encore, parmi lesquels nos artistes vivants. A côté de la reliure d'art, il convient de mentionner la reliure commerciale qui, elle aussi, eut ses praticiens d'élite, ses novateurs : les Engel, les Lenègre, les Ch. Magnier, etc.

II. TECHNOLOGIE. — La reliure est l'art d'habiller un livre selon son caractère, son mérite ou sa destination, art délicat et d'une exécution relativement difficile, car si la reliure doit être avant tout solide, elle doit être aussi élégante. Pour qu'elle soit solide, il faut que les différentes parties en soient parfaitement équilibrées, que le dos ne soit pas surchargé de colle, que les mors ou charnières soient bien dégagés, afin de permettre à la couverture de fonctionner librement et au livre de s'ouvrir avec facilité, enfin que les fournitures soient de bonne qualité.

Quant à l'élégance, elle dépend des soins et du goût apportés par le relieur à son travail.

Les fournitures employées en reliure sont nombreuses. Il y a d'abord les *peaux* (veau, vachette, cuir de Russie, maroquin ou peau de chèvre, etc.), puis les *tissus* (velours de soie et de coton, principalement pour les livres religieux, soies en toutes nuances et qualités, toiles de chanvre et de lin, coton ou percaline (cette dernière fabriquée en toutes nuances et propre à recevoir des empreintes en or et en couleurs), les *papiers* de tous genres également et dont quelques-uns imitent les peaux, toiles, etc., les *cartes* et *cartons* de toute espèce, les *fils* de lin et de soie, les *rubans* et *lacets*, les *ficelles* de lin et de chanvre, câblées et non câblées. L'*or* en feuilles est aussi d'un emploi très important tant pour les tranches que pour la couverture du livre. Le *platine* en feuilles est moins usité, de même que l'*argent* et l'*aluminium;* le *cuivre*, au contraire, que l'on désigne sous le nom d'*or faux*, prend chaque jour, pour la dorure de la couverture des livres de prix, une extension plus considérable. Les *couleurs* sont appliquées, en général, par les fabricants aux cuirs, tissus et papiers ; toutefois, le relieur est appelé à faire lui-même cette application sur certaines peaux et surtout sur les tranches de livres. Enfin, les *colles* sont, en reliure, des agents de première nécessité : colles fortes et gélatine, employées à chaud, au bain-marie, gomme arabique ou gomme adragante dissoute à froid ou mélangée à la colle forte afin de la rendre moins cassante, colles de pâte de farine et d'amidon, qu'il est bon de tordre à travers un tissu à grosses mailles avant de s'en servir.

Le relieur reçoit le livre en feuilles ou broché. Dans les deux cas, il doit s'assurer que l'impression en est suffisamment sèche afin qu'il lui soit possible de presser, battre ou laminer les feuilles du livre sans avoir à redouter le maculage. Il place à cet effet, sur l'impression, un morceau de papier blanc (de préférence non collé), sur lequel il appuie en frottant avec l'ongle du pouce ou le bout d'un plioir, et il sait, suivant que ce papier resté intact ou est quelque peu maculé, quel est le degré de siccité et quelle est la qualité de l'encre. S'il reçoit le livre broché et satiné, ce lui est une garantie, limitée à la date plus ou moins récente de l'impression, et il procède, sans autres préliminaires, au débrochage du livre, s'assure que la pliure en est suffisamment correcte, ainsi que le placement des gravures et cartes, et prépare le volume à la couture. Si le livre sort directement de l'imprimerie, il en opère le séchage, qui se fait en étendant les feuilles sur des ficelles ou tringles dans une salle chauffée, ou en les plaçant dans des fours, ou en les calandrant, puis la pliure qui doit être effectuée avec une grande précision, c.-à-d. en partageant bien les marges, car les pages hors d'équerre font, dans un livre relié, le plus mauvais effet. Le livre une fois plié, on en fait l'assemblage, c.-à-d. le classement des cahiers d'après les signatures (numéros d'ordre ou lettres au bas de chaque feuille). S'il y a des gravures, on les place préalablement, tout en les coupant d'équerre d'après l'impression du texte ou format du volume. De même on place, coupe et plie les cartes ou plans, tout en s'ingéniant à limiter du mieux que l'on peut le nombre des plis et de telle sorte que le lecteur puisse les consulter et les plier avec facilité. Une gravure ou planche doit autant que possible se présenter à la vue en belle page, c.-à-d. à droite. Il est fait exception pour les frontispices, et pour les planches qui ont leur explication dans le texte ou qui servent à son intelligence : on les laisse naturellement à leur place normale, ou vis-à-vis de celui-ci. Certains volumes contiennent des planches imprimées sur papier fort ; il est aussi des volumes uniquement composés de planches, tels les atlas. Pour faciliter l'ouverture du livre et solidifier en même temps l'attache des planches, on les monte sur des *onglets*, sorte de bandes de toile ou de papier, souples, mais solides, qui permettent de les insérer dans le texte sans les coller directement et par conséquent sans nuire à l'ouverture du volume. Dans un atlas, les onglets pliés servent en outre à former des cahiers composés de plusieurs planches et ensuite à opérer la couture du volume. Le placement des gardes blanches et des sauvegardes suit celui des gravures et planches. Puis on met le livre en presse. Ces opérations ainsi que celles qui vont suivre s'appliquent d'ailleurs également au volume reçu broché.

Pour opérer la *mise en presse*, on divise le volume par pincées, ou battées de un centimètre d'épaisseur environ. On les place entre des ais en bois bien uni ou en carton glacé, et ce dans une presse d'une certaine puissance : celle que l'on nomme la grosse presse du relieur. Ces presses dont les montants et les plateaux sont ordinairement en bois (frêne ou hêtre) (il en est dont la construction est toute en fer) sont munies d'un écrou et d'une vis en fer actionnée par un volant à percussion. Le séjour plus ou moins prolongé, selon le cas, suffit pour le livre dont les feuilles ont été bien satinées et dont les gravures ou planches ne supporteraient pas une compression violente. Il en est autrement lorsque le papier est plus ou moins ancien et non satiné : le livre est alors d'aspect mou et boursouflé, et il convient, il est même indispensable de le battre à l'aide du lourd marteau de relieur ou de le laminer. Le marteau, ou masse de fer à large panse légèrement bombée sur les bords, pèse de 4 à 5 kilogr. Un manche très court, en bois, permet à l'ouvrier de le soulever ; il le laisse retomber bien d'aplomb sur la pincée de cahiers qu'il tient avec la main restée libre et qu'il fait manœuvrer sur un bloc de granit à surface unie, établi à hauteur d'homme. Les parties à comprimer sont présentées successivement à l'action du marteau, de telle sorte que chaque coup couvre environ les deux tiers du coup précédent. Un autre moyen consiste à passer entre les cylindres d'un laminoir des battées semblables, en disposant de chaque côté une plaque de zinc ou de cuivre afin d'éviter l'action directe, et alors pernicieuse, des cylindres. Les deux moyens nuisent, d'ailleurs, toujours plus ou moins aux gravures et planches, et il importe, si elles ont quelque valeur, si elles sont fragiles, de n'en opérer le placement dans le volume qu'après les opérations que nous venons de décrire. Pour achever de préparer le livre à la couture, l'ouvrier trace au dos les places que devront occuper les ficelles câblées, si le volume doit être cousu sur nerfs et relié avec dos adhérent ; ou, il le *grecque*, si la reliure doit être établie à dos brisé. — La *grecque* consiste à pratiquer en travers du dos, à l'aide d'une scie à longues dents taillées en biais, des encoches dans lesquelles la couseuse enchâssera les ficelles qui, logées dans ces encoches et comprimées par les fils de la couture, serviront à rattacher au volume les cartons de la couverture. Il importe que ces encoches soient peu profondes et ne puissent en aucun cas dépasser l'épaisseur des ficelles destinées à y prendre place.

La *couture* se fait sur un métier à coudre (*cousoir*) composé d'une tablette en bois, sur le devant de laquelle est établie une rainure servant à y passer les ficelles que l'on rattache sous la tablette à l'aide de chevillettes en fer. Deux montants ou vis supportent une traverse, comme eux en bois. A cette traverse sont suspendues des boucles. Les rubans ou ficelles sur lesquelles le livre doit être cousu sont rattachées à ces boucles et maintenues, d'autre part, sous la tablette. Pour opérer la couture, l'ouvrière place le premier cahier derrière les ficelles tendues et les dispose de façon à les faire concorder avec les encoches ou marques pratiquées au dos du volume. Une aiguille assez forte, dans laquelle elle passe un long fil de lin écru, lui sert à entraîner celui-ci à travers les encoches tout en y comprimant les ficelles. Au premier cahier vient s'ajouter le second, qu'elle rattache au premier par un nœud solide dissimulé dans la première encoche. Le troisième vient se rattacher aux précédents par un point de *chaînette* dissimulé dans la dernière encoche, et ainsi de suite jusqu'au dernier cahier qui est noué fortement. — Le livre cousu, on coupe les ficelles de façon à leur laisser la longueur

voulue pour l'attache des cartons et on passe sur le dos du volume une bonne couche de colle forte.

Lorsque la colle est sèche, on procède à l'*endossure* du volume ; à cet effet, on effiloche d'abord les ficelles, puis on arrondit le dos à l'aide d'un marteau en fer. On place le volume entre deux ais ferrés taillés en biais, que l'on descend dans une presse ou entre les mâchoires d'un étau à endosser, de telle façon que le dos dépasse quelque peu les ais, proportionnellement à l'épaisseur des cartons à affecter au volume ; on serre ensuite fortement l'étau ou la presse. Dans cette position, les longs côtés du dos font saillie sur les mâchoires. On accentue ces saillies, que l'on nomme *mors* et dans lesquelles viendront se loger les cartons, en martelant à petits coups rapprochés les parties débordantes jusqu'à ce qu'elles soient bien à plat sur les mâchoires. On coupe alors à l'aide d'une cisaille et bien d'équerre les cartons aux dimensions du volume, et afin de leur conserver du côté du dos la solidité voulue, on les affine, autrement dit on colle à cette place une bande de papier très mince, mais solide. Pour rattacher les cartons au volume, on y perce des trous en concordance avec les ficelles, qu'on passe à travers et qu'on y enserre à coups de marteau, tout en les fixant à la colle. On réarrondit le volume à l'aide d'un marteau en fer. On le place entre deux ais en bois ajustés à fleur du dos et on le serre fortement dans la presse à percussion. On enduit le dos d'une couche épaisse de colle de pâte. Cette couche sert à détremper la couche de colle forte précédemment appliquée et elle permet, à l'aide d'un frottoir creusé en demi-lune, d'unir le dos jusqu'à lui donner une apparence polie. Enfin on applique à celui-ci une bande de toile légère ou canevas, ce qui termine l'endossure.

La *rognure* consiste à enlever une partie des marges pour égaliser les tranches. Elle est pratiquée au moyen d'une presse à deux jumelles, placée horizontalement sur un bâti ou porte-presse. Sur la surface des jumelles, dont la seconde est agrémentée d'une rainure, glisse une presse plus petite, que l'on nomme *fût* ou *rognoir*. La partie essentielle du fût se compose d'une plaque d'acier dans laquelle est pratiquée une rainure à mortaise destinée à enserrer un couteau affûté ou fer de lance. Cet affûtage, opéré à la meule et adouci sur une pierre à l'huile, laisse intacte la partie inférieure du couteau : elle affleure la première jumelle de la presse, et enlève la partie du volume qui dépasse le niveau de celle-ci. Pour rogner, on retire le volume de la presse, après l'avoir bien laissé sécher, on approprie le dos, on dégage les cartons et on les abaisse autant que possible vers la queue afin de ménager du côté de la tête, qu'il s'agit de rogner d'abord, ce que l'on nomme les *chasses*, parties de carton qui doivent dépasser tout livre relié. On s'assure que les cartons sont bien d'équerre, on descend le volume dans la presse, perpendiculairement au niveau des jumelles que l'on serre sans excès, on fait fonctionner le fût par un mouvement de va-et-vient modéré et régulier, jusqu'à ce que cette portion de la tête du volume soit enlevée, puis on procède de même pour la queue, tout en ayant grand soin de ménager les marges du livre. Il importe, en effet, de conserver au livre, autant que possible, l'intégrité de ses marges. Tous les feuillets ne doivent pas être atteints par la rognure et ceux qui se sont trouvés épargnés servent de *témoins*, attestant que le relieur a consciencieusement exécuté son travail. On rogne enfin le devant du volume, en forme de gouttière, à l'aide de deux planchettes étroites taillées en biais, entre lesquelles on comprime d'abord légèrement les feuilles avec les doigts, afin de les ramener par un mouvement de va-et-vient (*berçage*) à leur niveau. Deux traits au crayon, que l'on a soin de marquer d'équerre en tête et en queue du volume, servent de guides à cette opération, après laquelle on descend à nouveau le volume dans la presse pour opérer la rognure de cette troisième et dernière tranche. Il est des exceptions à la rognure des tranches. Nous disions tout à l'heure qu'il importait de conserver les marges du livre. Les amateurs de reliure ne tolèrent pas, ou tolèrent à peine, que l'on y touche, sauf en tête, afin d'empêcher la poussière de pénétrer. On *ébarbe* alors quelque peu les tranches en queue et en gouttière à l'aide de ciseaux ou d'une petite cisaille, et ce par feuilles isolées, avant de procéder à la couture du livre.

La *dorure* et le *coloriage* des tranches sont des opérations importantes. Pour la dorure, on se sert d'or en feuilles que l'on fait adhérer à l'aide de bol d'Arménie et d'albumine d'œufs. Le blanc d'œuf doit être frais, bien battu et étendu d'eau dans la proportion d'un demi-litre pour deux blancs d'œuf. Le bol d'Arménie se dissout à l'état de colle de pâte. On place le volume, en comprimant la tranche entre et à fleur de deux ais légèrement biseautés, dans une presse à main, composée de deux jumelles et de deux vis à écrou, le tout en bois ; une clef mobile, à longues poignées emboîtant l'écrou, sert à accentuer la pression. On gratte avec soin toutes les surfaces de la tranche à l'aide d'un grattoir en acier de forme arrondie auquel on affûte un morfil plus ou moins accentué, selon qu'il s'agit de dégrossir ou achever le grattage. La tranche étant grattée, on passe à l'aide d'une éponge fine une légère couche de colle de pâte que l'on enlève aussitôt en frottant vigoureusement au moyen d'une poignée de rognures de papier. On passe ensuite par le même moyen une mince couche de bol (il suffit que la tranche soit légèrement teintée en rouge), on laisse sécher et, à l'aide d'une brosse douce, on donne un léger brillant à la tranche. Pour appliquer l'or, on étend d'abord sur un coussin légèrement bombé et garni de peau de chamois bien tendue les feuilles d'or qui doivent couvrir la tranche. On coupe l'or aux dimensions voulues à l'aide d'un long couteau à lame droite, et au tranchant bien adouci. Au moyen de bandes de papier buvard que l'on graisse quelque peu en les passant sur le front, à la racine des cheveux, on appuie sur l'or, qui s'y attache quelque peu, et on le transporte vivement sur la tranche, préalablement enduite d'une couche de blanc d'œuf à l'aide d'un gros pinceau en cheveux. Il importe que la couche soit abondante et appliquée en deux ou trois passes, de façon qu'elle happe la feuille d'or dès qu'on la met en contact avec le liquide étendu sur la tranche. On laisse sécher pendant deux heures environ. Avant que le séchage soit complet, on appuie l'or à l'aide du *brunissoir* (pierre d'agate de forme plate), tout en se servant d'une bande de papier ciré comme intermédiaire. Lorsque la couche est séchée à fond, on opère le brunissage, en frottant en même temps très légèrement sur l'or avec un linge fin saturé de cire vierge, afin de faciliter et d'adoucir le frottement du brunissoir.

Les *tranches en couleurs* sont d'une exécution plus facile. Les couleurs se préparent à l'eau fraîche, additionnée d'un peu de gomme ou de blanc d'œuf. On les applique sur les tranches (celles-ci étant grattées comme pour la dorure) à l'aide d'un pinceau en cheveux. On laisse sécher à fond et on opère le brunissage dans les conditions qui viennent d'être indiquées. Le coloriage et l'ornementation des tranches varient à l'infini. Leur description prendrait ici trop de place et nous ne pouvons que renvoyer aux ouvrages spéciaux cités dans la bibliographie (V. ci-après).

La *marbrure* sur papier et sur tranches de livres consiste à jeter en pluie, les unes après les autres, sur un bain mucilagineux, tel que de la gomme adragante, des couleurs préparées à l'eau, auxquelles on ajoute une très minime quantité de cire fondue et du fiel de bœuf. Ces gouttes de couleurs, retenues à la surface du bain gommé, s'étendent sans toutefois se mélanger, chacune faisant sa trouée à travers les autres. Elles forment alors, par l'habileté de l'opérateur, des arabesques veinées qui ressemblent à certains marbres et dont les formes varient à l'infini. La feuille de papier ou les tranches du livre rogné que l'on pose

délicatement par-dessus, jusqu'à ce qu'il y ait contact suffisant, reçoivent alors l'impression de ces formules colorées, y restent adhérentes et sont susceptibles d'être brunies après siccité. Les tranches dorées sur marbrure à tortillons peignés produisent, à l'ouverture du livre, le plus charmant effet : il n'y a que les tranches dorées ciselées qui les surpassent par leur valeur artistique.

Après la dorure ou le coloriage des tranches, on prépare le livre à la couvrure et, quand il s'agit de reliures soignées, on brode, tout d'abord, aux angles du dos et des tranches ce que l'on nomme une *tranchefile*. Celle-ci, qu'elle soit brodée à la main à l'aide de fils de soie, ou appliquée en bandes telles qu'on les trouve dans le commerce, a pour but d'embellir cette partie de la reliure et sert de base à la *coiffe*, que l'on forme à l'aide du cuir recouvrant le volume. On achève la préparation en collant sur le dos deux ou trois papiers souples et solides, et ce, selon les dimensions, le poids et l'épaisseur du livre. On dispose alors, s'il s'agit d'une reliure à dos brisé, la carte ou *faux dos*, sur laquelle on applique des bandelettes de cuir ou de carton souple pour simuler les nerfs, ou on colle au dos, s'il s'agit d'un volume cousu sur nerfs, des claies en chamois ou en vélin.

La *couvrure* est une opération délicate. On taille tout d'abord la peau de maroquin, de veau, etc., aux dimensions voulues, c.-à-d. de façon à ce qu'elle dépasse de 2 à 3 centim. les cartons, l'ensemble de la couverture du volume. On en amincit les bords, surtout les coins et les parties affectées aux coiffes, sur une pierre lithographique, à l'aide d'un couteau à parer (*paroir*), à lame plate, semblable au fer à rabot dont certains relieurs font aussi usage, mais moins épais. Il faut, pour ce travail, un toucher délicat, le couteau bien en main, à plat sur la pierre, tout en appuyant l'index et le médium par-dessus. Le maroquin du Levant surtout doit être, non seulement aminci vers les bords, mais sur toute la surface, en ayant soin d'éviter les inégalités, tout en allégeant plus ou moins, selon le cas, les places affectées aux charnières, les coiffes et les coins. On enduit ensuite la couverture, côté chair, d'une couche uniforme et pénétrante de bonne colle de pâte. On l'applique au volume, en serrant bien le dos, entre les mains à plat, les paumes accentuant cette tension, et on l'étend avec soin sur les cartons, de façon qu'il ne reste ni plis ni boursouflures, tout en évitant de fatiguer les grains ou la fleur de la peau. On laisse sécher pendant dix minutes, puis on procède au rempliage, on forme les coins en joignant exactement les parties rempliées, que l'on taille à vif à l'aide de ciseaux, et on dresse carrément les mors. On forme la coiffe en rabattant sur les tranchefiles les portions de la peau que l'on a ménagée, pour ce faire, à ces places, et on forme les nerfs, au dos, au moyen d'une pince à nervures. On lave la couverture au moyen d'une éponge fine imbibée d'eau fraîche, on laisse sécher, et, la couvrure étant sèche, on ouvre la couverture. On dégage les mors, on pose les charnières, s'il y a lieu, et on procède enfin à la dorure, à l'ornementation de la couverture du livre.

La *dorure sur cuir*, à la main ou au balancier, constituant la partie artistique par excellence de la reliure, est, nous l'avons vu, un art complexe à formules multiples, trop longues à détailler ici, mais que nous allons essayer de résumer le plus brièvement possible. Elle consiste à empreindre, en or ou en couleurs, sur les peaux ou tissus, des caractères, des filets et d'autres ornements de tous genres, gravés sur bronze par des spécialistes. La gravure en est faite, en ce qui concerne la dorure à la main, que ce soit un fleuron ou un fragment d'ornement quelconque, sur une tige de 8 à 10 centim. de long, terminée en pointe. L'ensemble de ce *fer à dorer* affecte plus ou moins la forme d'un clou. La pointe de la tige est enfoncée dans un manche ou poignée en bois, afin que le sujet gravé au sommet puisse, étant suffisamment chauffé, être empreint à la main à la place voulue.

L'or qu'on emploie est en feuilles et à divers titres. On se sert aussi d'or faux pour certaines dorures à la presse. On fait adhérer l'or sur les peaux et les tissus gommés au moyen de blanc d'œuf ; pour dorer le velours, la soie et les autres étoffes non gommées, ainsi que certains papiers, on a recours à la poudre de Lepage. On encolle en outre de colle d'amidon les peaux plus ou moins poreuses que le blanc d'œuf tacherait si l'on n'y appliquait au préalable cet intermédiaire. Il faut deux couches de colle appliquées à l'aide d'une éponge fine et douce pour les peaux de veau et les basanes mates ; une couche de colle très claire suffit sur le cuir de Russie et la peau de truie. Il faut trois couches de blanc d'œuf pur appliquées uniformément et avec légèreté à l'aide d'une éponge fine et très douce sur le veau, deux sur les basanes mates et une sur les peaux de chagrin, le maroquin à grains longs, les basanes glacées et les toiles anglaises. On applique le blanc d'œuf au pinceau sur le maroquin du Levant et le cuir de Russie. Chaque couche de colle ou de blanc d'œuf doit sécher à fond avant d'appliquer. L'or est couché à l'aide d'un peu d'huile d'amandes douces, que l'on applique au moyen d'une petite pelote de ouate. Puis on le coupe comme nous l'avons indiqué pour la dorure sur tranche, on le pose sur la partie tracée au préalable avec le fer attiédi et on appuie en tamponnant sur l'or, déjà happé par l'huile, au moyen d'une pelote de ouate fortement comprimée entre les doigts. On chauffe alors à nouveau le fer en le posant sur la crémaillère d'un fourneau au gaz, au charbon de bois ou à l'essence. On le frotte sur un morceau de cuir pour le décrasser, on s'assure qu'il a le degré de chaleur voulue en humectant le bout du doigt et en laissant tomber une goutte d'eau sur la tige, et on l'applique en appuyant plus ou moins selon ses dimensions, tout en accentuant la pression par un léger balancement de l'outil, dont on comprime le manche avec la main droite, le pouce par-dessus, pendant qu'avec la main gauche on tient le volume bien en place. Pour la dorure des titres et inscriptions, on se sert de caractères fondus, en bronze, alignés et serrés dans un composteur.

Appliquer un fer à dorer, combiner et agencer des titres constituent ce que l'on nomme le métier. L'art du doreur à la main consiste tout d'abord à empreindre les types dont on dispose avec netteté et précision, à en raffiner l'application, puis à les grouper d'après des données conçues en connaissance de cause, les formules artistiques y appropriées pouvant varier à l'infini, selon le talent de l'opérateur.

On dore à *la presse* ou *balancier* lorsque les pièces à empreindre sont de dimension trop grande ou lorsque les empreintes sont en nombre considérable. Ces empreintes s'exécutent au moyen de plaques gravées sur bronze qui ont uniformément 7 millim. d'épaisseur, afin qu'on puisse les agencer et les grouper selon les besoins.

La partie mécanique de la reliure consiste dans l'emploi de machines de tous genres susceptibles de simplifier et surtout d'activer le travail. Le *laminoir* sert à aplanir le livre et remplace le battage au marteau. Le *grecquage* mécanique emploie de petites scies circulaires. La couture à la main peut, dans une certaine mesure et pour des reliures commerciales, se remplacer par des *machines à coudre* au fil de lin et au fil métallique. L'endossure au marteau peut être elle aussi remplacée par la *machine à arrondir* les dos, et la formation des mors par le *rouleau à endosser*. On rogne le livre relié ou à cartonner au moyen de machines dites *massicot*. Enfin les *presses à vis* et *à balancier* sont employées, nous l'avons dit, pour la dorure et les impressions en couleur. On les chauffe au gaz ou à la vapeur. Em. Bosquet.

Bibl. : Libri, *Monuments inédits de l'ornement des livres ;* Londres, 1862. — Ed. Fournier, *l'Art de la reliure en France aux derniers siècles ;* Paris, 1864 ; 2e éd., 1888. — Le Roux de Lincy, *Recherches sur Jean Grolier ;* Paris, 1866. — S. Lenormand et Maigne, *Nouveau Manuel complet du relieur;* Paris, 1867 ; 2e éd., 1890. — Eug. Varlin, *Etude comparative de la reliure ancienne et moderne;* Paris, 1868-75, 2 vol. — Le bibliophile Julien (Ba-

CHELIN-DEFLORENNE), *Album de reliures artistiques et historiques des* XVIe, XVIIe, XVIIIe *et* XIXe *siècles;* Paris, 1868, 2 vol. — A. DE LA FIZELIÈRE, *Des émaux cloisonnés et de leur introduction dans la reliure des livres;* Paris, 1870. — G. BRUNET, *Etudes sur la reliure des livres et sur les collections de bibliophiles célèbres;* Paris, 1873; 2e éd., 1890. — Du même, *la Reliure ancienne et moderne* (recueil de 116 planches); Paris, 1878. — FRITZCHE, *Moderne Bucheinband;* Leipzig, 1878. — Marius MICHEL, *Essai sur la décoration extérieure des livres;* Paris, 1878. — Du même, *la Reliure française depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours;* Paris, 1880. — Du même, *l'Ornementation des reliures modernes;* Paris, 1889. — ZÄHNSDORF, *The Art of bookbinding;* Londres, 1880. — O. UZANNE, *la Reliure moderne, artistique et fantaisiste;* Paris, 1887. — L. DERÔME, *la Reliure de luxe;* Paris, 1887. — L. GRUEL, *Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures;* Paris, 1887. — H. BOUCHOT, *les Reliures d'art à la bibliothèque nationale;* Paris, 1888. — MAUL, *Deutsche Bucheinband der Neuzeit;* Leipzig, 1888. — H.-B. WHEATLEY, *les Reliures remarquables du Musée britannique;* Paris, 1889. — Em. BOSQUET, *Traité théorique et pratique de l'art du relieur;* Paris, 1890. — Du même, *la Reliure; Etudes d'histoire et de technologie;* Paris, 1894. — J. HALFER, *l'Art de la marbrure* (trad. franç. par J. GRILLET et E. SCHULTZE); Paris, 1893. — Ern. THOINAN, *les Relieurs français (1500-1800);* Paris, 1893. — FLETCHER, *Bookbinding in France;* Londres, 1894 — G. JEENER, *Exposition internationale du Livre.* — *Rapport* de la section I (*Reliure et brochage);* Paris, 1895. — H. BÉRALDI, *la Reliure du* XIXe *siècle;* Paris, 1895-97, 4 part. — C. DAVENPORT, *Royal English Bookbindings;* Londres, 1896.

**RELIZANE.** Ville d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Mostaganem, à dr. de la Mina; 7.930 hab. (3.868 aggl.). Gare de croisement des voies ferrées d'Alger à Oran et de Mostaganem à Tiaret. A 3 kil. amont, barrage de la Mina. La ville moderne a été créée en 1857 près des ruines romaines de *Mina*.

**RELKOVITCH** (Mathias-Antoine), poète serbe, né en 1732, mort en 1798. Il descendait d'une famille bosniaque réfugiée en Esclavonie. Officier dans l'armée autrichienne, il fut fait prisonnier pendant la guerre de Sept ans. Il profita de son séjour en Prusse, apprit le français, lut et observa beaucoup. Mis en liberté, il publia à Dresde, en 1861, un ouvrage patriotique en vers, *Satire*. Cet ouvrage eut une vogue extraordinaire; même au XIXe siècle on en a donné plusieurs éditions. Il avait publié encore les *Fables d'Esope*, un dictionnaire serbe (illyrique) et une grammaire. Il est considéré comme le précurseur du mouvement néo-serbe. M. G.

**RELLINGHAUSEN.** Ville de Prusse, district de Dusseldorf, près d'Essen; 5.276 hab. (en 1895). Ancien château, mines de houille et de fer.

**RELLSTAB** (Ludwig), écrivain allemand, né à Berlin le 13 avr. 1799, mort à Berlin le 28 nov. 1860. Destiné à la musique qu'il n'aimait pas, il prit du service et devint officier, puis se retira pour s'adonner aux belles-lettres et aux beaux-arts. Après s'être muni de solides connaissances par des voyages et des séjours studieux dans les Universités, il se fit agréer comme rédacteur et critique musical à la *Gazette de Voss;* mais c'est moins son talent qu'une histoire tapageuse, celle de la *Belle chanteuse* (Henriette Sontag) qui le mit en vue, grâce aux quelques mois de prison que ce pamphlet lui valut (1827). Il a écrit des romans, des drames et des livrets d'opéra. Plusieurs de ses romans ont eu l'honneur de nombreuses rééditions. On a publié de lui: *Hauptwerke* (1834; 6e éd. 1892); *Gesammelte Schriften* (1860-61, 24 vol.) et *Aus meinem Leben* (1860, 2 vol.).

**RELY.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 425 hab.

**RELY** (Jean), évêque d'Angers, né à Arras en 1430, mort en 1499. Il fut successivement chancelier et archidiacre de l'église Notre-Dame à Paris, professeur de théologie et recteur de l'Université; enfin (1499) évêque d'Angers. On lui attribue la rédaction des *Remontrances* adressées (1461) par le Parlement, à Louis XI, pour le maintien de la Pragmatique Sanction de Bourges. Elles ont été imprimées plusieurs fois en français et en latin. En 1484, il assistait aux Etats Généraux de Tours; il y fut chargé de présenter à Charles VIII le résultat des délibérations de l'assemblée. Ce prince le choisit comme son prédicateur et son confesseur, l'emmena avec lui en Italie et lui confia diverses missions auprès du pape Alexandre VI. — Œuvres principales: *Bréviaire de Saint-Martin de Tours;* revision de la traduction des *Livres historiaux de la Bible* par Guyard de Moulins (1495 (?) in-fol.).

**REMACLE** (Saint), évêque de Maastricht, né à Bourges, mort à Stavelot vers 664. Disciple de saint Sulpice et de saint Ouen, il fut appelé en 650 au siège épiscopal de Maastricht, et, après l'avoir occupé durant dix années, il se retira au monastère de Stavelot qu'il avait fondé au bord de l'Amblève, et auquel il avait prescrit la règle de Saint-Columban.

BIBL.: *Vita S. Remacli* (*Acta Sanctorum*, I, septembre). — G. KURTH. *Notice sur la plus ancienne biographie de saint Remacle*, dans le *Bull. de la C. roy. d'histoire de Belgique*, III, 4e sér. — J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au* XIIIe *siècle;* Liège, 1890.

**REMAILLAGE** (Tech.) (V. PEAU).

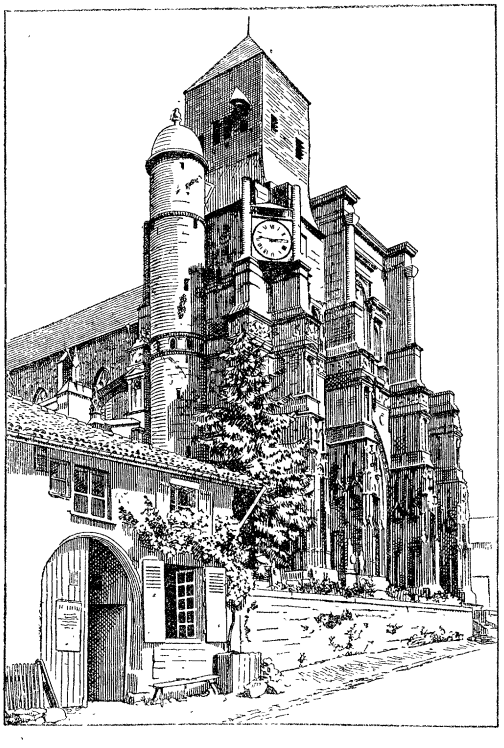

Eglise de Rembercourt.

**REMAISNIL.** Com. du dép. de la Somme, arr de Doullens, cant. de Bernaville; 108 hab.

**RÉMALARD** ou **REGMALARD.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne; 1.616 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabrique de boudes en chêne, faussets, battes, etc. Eglise avec portail du XIIe siècle.

**REMAUCOURT.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Saint-Quentin; 408 hab.

**REMAUCOURT** (*Romoldi curtis*). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien; 313 hab. En 1623, l'abbaye de Chaumont-Porcien fut transférée sur le territoire de Remaucourt, au lieu dit la Piscine; les bâtiments ont totalement disparu.

**REMAUDIÈRE** (La). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. du Loroux-Bottereau; 993 hab.

**REMAUGIES.** Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier; 183 hab.

**REMAUVILLE.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrez-le-Bocage; 387 hab.

**REMBANG.** Ville de la côte N. de Java, ch.-l. d'une résidence de 7.538 kil. q. et 1.200.000 hab.

**REMBAOU.** Principauté du S.-O. de la presqu'île de Malacca, au N. de la prov. de Malacca et à l'O. du Djohol; 600 kil. q.; 12.000 hab., généralement malais. Elle est sous le protectorat anglais.

**REMBERCOURT.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt; 272 hab.

**REMBERCOURT-AUX-POTS** (*Ramisbactium*, 755 [ch. de Pépin le Bref] *Aremberti curia*). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubecourt, sur les rives du Marnusson (sources de la Chée), plateaux du *Barrois* (alt., 202 m.); 521 hab. Stat. du chem. de fer (voie étroite) de Bar-le-Duc à Clermont-en-Argonne. Eglise classée parmi les monuments historiques. Bourg de l'*ancien Barrois mouvant;* ancien couvent de franciscains; gruerie du ressort de la maîtrise particulière de Saint-Mihiel, Armoiries : *D'azur, à la croix de Lorraine côtoyée de deux alérions d'argent.* E. CH.

**REMBLAI. I. Travaux publics** (V. TERRASSEMENT). FOISONNEMENT DES REMBLAIS (V. FOISONNEMENT).

**II. Mines** (V. HOUILLE et MINE).

**REMBOË ou RHAMBOÉ.** Rivière du Congo français (V. GABON).

**REMBRANDT** (Harmensz van Ryn), peintre hollandais, né à Leyde le 15 juil. 1606, enterré à Amsterdam le 8 oct. 1669. Il était fils de Harmen Gerritsz van Ryn, qui possédait à Leyde plusieurs maisons et un moulin à drèche sur un des bras du Rhin. Envoyé à l'Académie de Leyde pour y apprendre le latin, le jeune Rembrandt montra un goût si vif pour la peinture, que sa famille le mit en apprentissage chez un parent, Jacob van Swanenburgh, peintre de quelque mérite. Il y resta trois ans. Vers 1624, il alla compléter ses études chez Pieter Lastman, à Amsterdam, puis revint dans la maison paternelle « travailler à sa guise » et fonder un atelier où travailla, son camarade Lievens, où Gérard Dou entra comme élève en 1628. Vers la fin de 1631, le jeune maître se fixa à Amsterdam; il se maria le 22 juin 1634, avec la charmante Saskia van Uylenburgh, qui devait mourir le 15 juin 1642 après lui avoir laissé par testament sa fortune, environ 41.000 florins, à condition que, s'il se remariait, il en verserait la moitié à leur fils Titus (né le 22 sept. 1641). Dans les années suivantes, la nourrice de Titus tint sa maison; il remplaça cette femme en 1649 ou avant cette date par une jolie paysanne de vingt-deux ou vingt-trois ans, Hendrickje (Henriette) Stoffels. Celle-ci, quoique tout à fait illettrée, était une personne supérieure. On devine qu'elle eût pu épouser son maître et qu'elle y renonça pour ne pas troubler les affaires, déjà fort embarrassées, de cet artiste insouciant, qui eût été bien en peine de verser à son fils la moitié de l'héritage maternel. En 1654, Rembrandt eut d'elle une fille, Cornélia, qu'il reconnut. En 1656, déjà endetté, il voulut faire passer sur la tête de son fils sa maison de la Breedstraat. De là procès des créanciers contre Titus, pour réclamer la priorité de leurs créances. Sur ces entrefaites, le pauvre grand homme fut mis en faillite, ce qui nous a valu un inventaire très détaillé et très intéressant des riches trésors d'art qu'il possédait. La vente de sa maison et de ce qu'elle renfermait produisit à peine 11.500 florins.

Qu'allait-il devenir? Ce fut Hendrickje qui le sauva des poursuites de ses créanciers. Elle organisa en 1660 et dirigea une association de vente d'objets d'art dans laquelle Rembrandt ne possédait rien qu'une rente de 1.750 florins que lui paieraient par moitié Titus et elle, en échange de son travail. Il put donc travailler paisiblement dans son nouvel atelier de *Rozengracht* (canal des roses), et si, comme il paraît, Hendrickje mourut peu de temps après, au moins l'avait-elle déclaré, par testament, en 1661, usufruitier des biens qu'elle laissait à sa fille Cornélia. Enfin, ce qui acheva sans doute de lui donner un peu de tranquillité, Titus gagna, en 1665, l'onéreux procès qui durait depuis neuf ans, et obtint le droit de priorité sur tous les créanciers de son père. En 1668, à quelques mois d'intervalle, Rembrandt eut la joie de marier son fils et la douleur de le perdre. Six mois plus tard, il baptisait Titia, fille posthume de Titus; et, le 8 oct. 1669, il était enterré dans la Westerkerk.

Sa gloire avait subi une éclipse complète; elle ne devait retrouver quelques pauvres rayons qu'au début du XVIIIe siècle. Aujourd'hui elle a son plein éclat. On s'accorde à reconnaître dans ce « sauvage sans noblesse et sans goût » un des plus grands peintres qui aient existé.

Comme tous les artistes de génie, il s'est formé par l'étude assidue — nous ne disons pas l'imitation servile — de la nature et des chefs-d'œuvre du passé. A propos de ceux-ci, les documents abondent. Rembrandt possédait dans son atelier — on le sait par l'inventaire — de nombreux moulages de bustes et de têtes antiques; deux paquets de ses propres dessins d'après des statues et autres œuvres de l'antiquité; un grand nombre de tableaux de maîtres de toutes les écoles, parmi lesquels Raphaël, Palma Vecchio, Giorgione; une quantité prodigieuse d'ouvrages des plus grands graveurs, y compris l'œuvre complet de Mantegna, l'œuvre complet de Marc-Antoine; enfin, quatre gros portefeuilles remplis de « dessins des principaux maîtres du monde entier ». L'énumération se passerait de commentaires. L'examen de son œuvre confirme ces renseignements : on connaît ses croquis d'après la *Cène* de Léonard de Vinci et le *Castiglione* de Raphaël; sa seconde *Leçon d'anatomie*, au moins en ce qui concerne le cadavre, lui fut inspirée par Mantegna; certaines de ses *Nativités*, son eau-forte *Jupiter et Antiope* viennent tout droit de l'atelier du Corrège. On peut regretter qu'il ait dédaigné d'acquérir ces qualités de noblesse et d'élégance qui sont si précieuses quand elles s'ajoutent aux qualités essentielles; mais, en revanche, il a su démêler dans l'œuvre de ses plus grands modèles leur façon d'interpréter la nature, c.-à-d. de la voir *telle qu'elle est;* il a réalisé comme eux ce qui est l'essentiel de l'art et la condition de tous les chefs-d'œuvre : l'unité dans la vérité. Par là, il est de leur famille. On sait aujourd'hui quelles influences il subit dès sa première jeunesse. Un peintre allemand de Francfort, Elsheimer, établi en Italie vers l'an 1600, avait essayé de mettre dans sa peinture le charme de clair-obscur qu'il admirait chez les Caravage, les Corrège, les Léonard dans les combinaisons de lumière et d'ombre des sous-bois pénétrés par les rayons du soleil déclinant. Faute de génie, ne traduisant qu'à moitié, pas même, ce qu'il sentait si bien, il essaya de communiquer son enthousiasme à ses élèves, dont la plupart étaient des Hollandais. Ainsi se forma en Hollande, au début du XVIIe siècle, un groupe d'italianisants clair-obscurites, dans lequel se trouvaient précisément les deux maîtres de Rembrandt, Swanenburg et Lastman. En même temps que ces deux artistes, secondaires d'ailleurs, lui faisaient copier l'antique et la nature, ils lui parlaient d'Elsheimer et lui montraient certainement des tableaux de lui. Ainsi s'explique la recherche des effets de soleil *clairs*, qu'on remarque dans beaucoup de ses œuvres des premières années, qu'elles représentent des scènes de plein air, comme *Diane*, *Actéon et Callisto* (1635) ou des intérieurs, tels que la *Capture de Samson* (1628), *Judas rapportant les deniers* (vers 1629). Dans le *Saint Siméon* du musée de La Haye, joli ouvrage de 1631, le groupe principal, très éclairé, reçoit un faisceau de rayons solaires par un des vitraux du temple; d'anciennes gravures prouvent que les nombreuses figures de second plan — cinquante, au moins — y étaient autrefois beaucoup plus distinctes qu'aujourd'hui, ce qu'il faut expliquer par des vernissages plus récents.

Rembrandt, établi à Amsterdam vers la fin de 1631, devient le portraitiste à la mode. Ses portraits de ce temps sont si nombreux, qu'on ne peut pas même songer à les énumérer. Mais, en 1632, il peint la *Leçon d'anatomie du Dr Tulp*, œuvre encore un peu froide d'exécution, mais déjà remarquable par le caractère des têtes, plus encore

par la vérité des attitudes, l'harmonie des valeurs et la transparence de l'atmosphère, ce qui suppose une fine observation des valeurs et des reflets.

Il se montrera, bientôt après, tout à fait grand dessinateur, grand modeleur et grand coloriste dans la *Danaé*, de l'Ermitage (1636). L'année 1637 est marquée par un petit chef-d'œuvre de souplesse et de vie, la *Suzanne*, du musée de La Haye ; par une merveille de clair-obscur et d'expression, l'*Ange quittant Tobie*, du Louvre ; enfin, par son auto-portrait du même musée, qui le classe définitivement, comme portraitiste, à côté de Raphaël et des Holbein ; l'année 1640 par un autre chef-d'œuvre de clair-obscur et d'intimité, la *Famille du menuisier*, une des perles du salon carré.

Ce n'est pas par hasard, ni à cause d'une prédilection irraisonnée que nous citons et que nous citerons encore tant de tableaux du Louvre. Aucun musée ne renferme autant d'œuvres de premier ordre du maître hollandais. Au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, malgré quelques dédains « académiques » dont on a peut-être fait trop de bruit, c'est en France que Rembrandt fut le mieux apprécié et que ses plus belles compositions, parmi celles qui n'étaient pas inamovibles, furent le plus judicieusement acquises, le plus précieusement conservées.

L'année 1642 marque peut-être le point culminant de la prospérité du maître. En ce moment, il a déjà suscité d'excellents imitateurs, tels que Salomon Koninck et Jacob Backer, qui d'ailleurs a traversé son atelier, et ses meilleurs élèves, Ferdinand Bol, Govert Flinck, Geerbrandt van Eeckhout, Jan Victors, sont déjà formés. On s'adresse naturellement à lui pour le portrait collectif de la *Compagnie du capitaine Cock*. Cette grande composition, appelée plus tard *Ronde de nuit*, quand les vernis accumulés lui eurent donné un aspect roux et sombre, fut en réalité un effet de plein soleil. La preuve de ce fait se trouve dans une copie contemporaine, conservée à la National Gallery, dont nous avons signalé dès 1883 l'importance documentaire, soit au point de vue de la composition primitive du tableau, mutilé sur les quatre côtés — surtout à gauche, où manquent deux ou trois figures — soit pour la couleur et l'effet. En examinant cette copie, on peut restituer le chef-d'œuvre dans sa splendeur primitive.

L'effet n'était pas uniformément clair, cela va sans dire, comme le sont les tableaux des plein-airistes actuels. Il était très ensoleillé, avec de grandes surfaces d'ombre. La combinaison, en apparence contradictoire, de ces deux éléments opposés n'a rien que de très simple. Voici comment: les personnages, éclairés de côté, qui descendaient les marches d'un large perron, détachaient leurs parties claires sur la grande baie sombre d'où ils sortaient, et sur la grande façade laissée dans la demi-teinte par l'effet du soleil frisant ; et le groupe principal enveloppait presque entièrement de son ombre les figures de la partie droite, pendant que deux ou trois personnages de gauche, au premier plan, ainsi que le terrain sur lequel ils marchaient, se trouvaient dans l'ombre portée d'un objet invisible, probablement d'un arbre. Ainsi, ce grand luministe, sans tricher le moins du monde avec la vérité, avait trouvé le moyen de réaliser dans une scène de plein soleil une riche harmonie de lumières concentrées et d'ombres très largement étendues, celles-ci occupant au moins les cinq sixièmes de la composition.

Il est nécessaire d'ajouter que le soleil hollandais, presque toujours atténué par les brumes imperceptibles d'un ciel dont le bleu est légèrement laiteux, n'a rien de la crudité d'un soleil méridional et que ses ombres ont des bords très adoucis par les reflets d'une grande partie du ciel.

Toutes ces explications étaient d'autant plus nécessaires, qu'elles s'appliquent non pas à la seule *Ronde de nuit*, mais à l'ensemble de l'œuvre de Rembrandt. Elles s'appliquent même aux scènes d'intérieur, même à ses portraits, qui ne sont que des scènes d'intérieur à un seul personnage. En effet, qu'il s'agisse du groupe principal d'une scène ou de la partie principale, c.-à-d. la tête et le buste, d'une figure isolée, le grand luministe introduisait presque toujours dans sa composition un rayon de soleil, un véritable rayon de soleil ; tout le reste du tableau était dans l'ombre, mais dans une ombre transparente et saturée de reflets ; jamais dans une ombre « nocturne », comme on le dit encore assez communément. On trouvera tout au plus des exceptions à cette règle dans quelques rares ouvrages du dernier temps. Encore faut-il tenir compte du noircissement naturel des ombres dans lesquelles *il n'y a pas de blanc*, quand elles sont vues à travers de vieilles et nombreuses couches d'un vernis devenu brun par l'effet du temps. Il va sans dire que cet effet se produira surtout dans les œuvres très empâtées, où le vernis qui remplit les creux forme une vitre brune plus épaisse. On comprendra peut-être mieux maintenant pourquoi, dans la pseudo-*Ronde de nuit*, la robe blanc crème d'une petite fille est aujourd'hui en or, tandis que celle d'une autre fillette a passé du bleu doux au brun verdâtre ; pourquoi les bandes bleu clair et jaune pâle du drapeau sont devenues vert-olive et orangé sale ; pourquoi des collerettes autrefois blanches sont aujourd'hui rousses, comme les visages ; pourquoi, en même temps, les larges surfaces d'ombre, jadis transparentes, sont maintenant brunes, lourdes, opaques même par endroits. Toutefois, n'exagérons pas les regrets. Avec toutes ces transformations, la *Ronde de nuit* est restée un admirable chef-d'œuvre de clair-obscur, de pittoresque et de mouvement.

Après la mort de Saskia (1642), le succès mondain semble avoir commencé à se retirer de l'atelier de ce maître peu mondain, qui vécut sans doute plus retiré que jamais. La gloire est une coquette, elle veut qu'on la courtise. Et puis, sans doute à cause du courant qui continuait d'entraîner les jeunes peintres vers l'Italie, les recherches de clair-obscur cessaient d'être à la mode. On se prit à aimer les tableaux uniformément éclairés. Les élèves de Rembrandt eux-mêmes se laissèrent gagner par cette tendance « clairiste ». Pour eux et pour le public, comme pour les « plein-airistes » d'aujourd'hui, tout ce qui n'était pas uniformément clair paraissait « noir ».

Cependant le génie du maître continuait son évolution dans le sens qui convenait à sa nature. D'ailleurs, il ne se laissait pas abattre par le chagrin. L'art était sa grande consolation ; il était même sa vie. La superbe grisaille du *Christ descendu de la Croix* (1642, National Gallery), le sérieux et solide portrait d'*Elisabeth Bas* (1643, musée d'Amsterdam) sont là pour le prouver. Recueilli à la campagne par son fidèle protecteur et ami, le bourguemestre Six, il produit du premier coup quelques-uns de ses beaux paysages à l'eau-forte. Les *Trois Arbres* sont de l'année 1643. Puis il revient au procédé pictural avec une ferveur toujours aussi grande, témoins divers portraits, la *Suzanne* du musée de Berlin (1647) et surtout ses deux admirables peintures du Louvre : *les Pèlerins à Emmaüs*, chef-d'œuvre devant lequel on oublie les qualités d'art pour admirer ce que le génie a su exprimer de souffrance, de résignation et de tendresse sur le visage du Christ ressuscité ; et *le Bon Samaritain*, autre merveille d'expression, mais où l'unité de la couleur et des valeurs est poussée au degré suprême, ainsi que la vérité des attitudes. Dans ces deux ouvrages, il atteint le plus haut idéal à force d'être vrai et humain.

Plus que jamais, sous les apparences d'une exécution parfois très libre, il prend pour guide la nature. Un simple portrait en buste, celui d'Hendrickje, au salon carré du Louvre, lui permet de concentrer dans un visage tout le charme de la vie palpitante et de la frissonnante lumière ; et peu de temps après, en 1654, sa *Bethsabée*, de la galerie Lacaze, lui donnera l'occasion de mettre dans un corps d'attitude assez vulgaire une puissance de modelé qui fait penser aux sculpteurs anciens et une distinction de ton que seuls les plus grands peuvent atteindre. Et c'est une œuvre de même ordre qu'était certainement sa seconde

*Leçon d'anatomie* (1656), mutilée depuis par un incendie, mais où l'horreur et une sorte de sublime émanent de ce cadavre éventré, en violent raccourci, dont la tête, avec son cerveau mis à nu, est empreinte de la solennité de la mort. Dans la *Flagellation* (1658), du musée de Darmstadt, on retrouve en partie les qualités de ses beaux ouvrages du milieu du siècle. Son portrait (1660) du salon carré est un des plus beaux parmi les innombrables effigies qu'il peignait d'après lui-même pour s'entretenir la main, quand d'autres modèles lui manquaient. Puis vient une œuvre magistrale et célèbre, *les Syndics des drapiers* (1661-62), plus calme d'effet, plus sévère de facture que ses autres portraits collectifs. C'est un sommet qu'il ne dépassera pas. Mais avec une liberté d'exécution toujours plus grande, il travaillera jusqu'au bout, dédaigneux de l'indifférence de ses contemporains ; il trouvera les richesses de couleur du *Portrait de famille*, du musée de Brunswick, et le pathétique profond du *Retour de l'enfant prodigue* de l'Ermitage, œuvres de la fin de sa vie.

On sait quel graveur il fut, mettant une adresse sans égale au service de sa sincérité incomparable, rivalisant avec Holbein pour la vérité du caractère dans les portraits de sa mère (1628), de lui-même (*Rembrandt appuyé*, 1639), de *Tholinx*, de *J. Lutma* (1656), de *Coppenol* (vers 1655) ; traduisant avec une merveilleuse profondeur de sentiment les scènes de l'Evangile dans la *Mort de la Vierge* (1639), la *Gravure aux cent florins* (vers 1649) et tant d'autres ouvrages admirables, où il a mis, comme dans sa peinture, toutes les tendresses de son âme de rêveur implacablement réaliste. On a voulu, nous l'avons dit, faire de Rembrandt le peintre de l'obscurité nocturne. Pourtant, ses gravures sont éloquentes là-dessus, la moitié d'entre elles n'étant qu'un simple trait. Dans toutes les autres, sauf deux ou trois, à condition qu'on en regarde les premiers tirages, les ombres les plus épaisses n'ont rien de noir, sont encore très transparentes, sourdement éclairées par de profonds reflets.

En résumé, ce puissant dessinateur (que certains accusent aussi de ne pas savoir dessiner), ce modeleur impeccable, cet interprète délicat des plus tendres émotions de l'âme humaine, fut en même temps l'observateur le plus subtil de la lutte directe du soleil contre l'ombre ; il dédaigna la lumière diffuse ; il voulut être et il a été, dans la plupart de ses ouvrages, le peintre de la lumière, et Victor Hugo a eu raison quand il a dit que Rembrandt peignait avec une palette « barbouillée de rayons de soleil ». E. DURAND-GRÉVILLE.

BIBL. : ORLERS, *Beschryving der Stad Leiden* ; Leyde, 1641. — Adam BARTSCH, *Catalogue raisonné de toutes les estampes qui forment l'œuvre de Rembrandt et ceux de ses imitateurs* ; Vienne, 1797, 2 vol. in-8. — W. BURGER, *Trésors d'art exposés à Manchester en 1857* ; Paris, 1857, in-12. — Du même, *les Musées de Belgique et de Hollande* ; Paris, 1858, 1860 et 1862, 3 vol. in-12. — Dr SCHELTEMA, *Rembrandt* ; Paris, 1866, in-8. — C. VOSMAER, *Rembrandt, sa vie et ses œuvres* ; La Haye et Paris, 1877, gr. in-8. — Ch. BLANC, *l'Œuvre complet de Rembrandt décrit et commenté* ; Paris, 1880, 2 vol. in-fol. — A. BREDIUS et N. DE ROEVER, *Oud-Holland*, revue trimestrielle fondée en 1884 ; Amsterdam, 15 vol. in-4. — W. BODE, *Studien für Geschichte der holländischen Malerei* ; Brunswick, 1883, in-8. — Du même, *l'Œuvre complet de Rembrandt*. — D.-C. MEYER, *les Tableaux de gardes civiques*. — E. DURAND-GRÉVILLE, articles dans la *Revue Bleue* (3 nov. 1883) ; la *Gazette des Beaux-Arts*, nov. 1885 et *passim* ; l'*Artiste*, 1887 et *passim* ; le *Bulletin des musées*, passim. — WOLTMANN et WŒRMANN, *Geschichte der Malerei* ; Leipzig, 3 vol. in-8. — DMITRI ROVINSKI, *l'Œuvre gravé de Rembrandt*, 1.000 phototypies sans retouches ; Saint-Pétersbourg, 1890, in-fol. — Emile MICHEL, *Rembrandt, sa vie, son œuvre et son temps* ; Paris, 1893, gr. in-8.

**RÉMÉCOURT.** Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont ; 57 hab.

**REMÈDE** SECRET (V. PHARMACIE, t. XXVI, p. 604).

**REMENAUVILLE.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt ; 159 hab.

**REMENENCOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny ; 97 hab.

**REMENOVILLE.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller ; 280 hab.

**RÉMÉRANGLES.** Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont ; 232 hab.

**RÉMÉRÉ** (Dr. civ.). Suivant la définition du Code civil (art. 1659) « la faculté de rachat ou de réméré est un pacte par lequel le vendeur se réserve de reprendre la chose vendue moyennant la restitution du prix »... La vente accompagnée d'un pacte de réméré est donc effectuée sous la condition résolutoire que le vendeur ne manifestera pas la volonté de reprendre la chose vendue. Cette clause est aussi quelquefois appelée *retrait conventionnel*.

I. *Conditions d'exercice du réméré*. La faculté de rachat doit être expressément stipulée ; elle ne peut être contenue que dans le contrat de vente, et, si elle est conclue postérieurement au contrat, elle constitue, de la part de l'acheteur, une promesse unilatérale de rétrocession, laquelle, si elle se convertit en vente par la volonté du vendeur, ne produit pas les effets attachés par la loi à l'exercice du réméré, mais ceux de la vente (V. ci-dessous, § II, et VENTE.) Le délai pendant lequel le réméré peut être exercé est déterminé par la convention ; toutefois il ne peut, dans l'intérêt de la stabilité de la propriété, être fixé à plus de cinq ans (C. civ., art. 1660). S'il a été stipulé pour un terme plus long, il est réduit à ce terme. Si aucun terme n'a été fixé, le réméré peut être exercé également pendant cinq ans. Ce délai court même contre le mineur, contrairement aux règles générales de la suspension de la prescription (V. PRESCRIPTION) : c'est, en d'autres termes, un délai préfixe. D'autre part, que le délai soit fixé par la loi ou par la convention, il ne peut être prolongé ni par les tribunaux, ni par une nouvelle convention ; le jugement qui prolongerait le délai serait sujet à cassation pour violation de la loi ; la convention qui tendrait au même but constituerait une promesse unilatérale de vente. Le vendeur doit donc, suivant le langage du Code civil, « exercer son action de réméré dans le délai prescrit ». Mais ces termes n'impliquent pas que le vendeur doive, avant l'expiration de ce délai, agir en justice contre l'acquéreur ; il doit seulement manifester sa volonté et payer à l'acquéreur les sommes dont il sera question plus loin. Si l'acheteur les refuse, par exemple à raison d'un désaccord sur leur montant, le vendeur doit justifier qu'il a offert à l'acquéreur avant l'expiration du délai les sommes qu'il avait à lui rembourser. La loi n'exige pas que ces offres soient faites dans la forme rigoureuse des offres réelles ; elles peuvent donc être verbales ou se trouver contenues dans une lettre missive ; mais la preuve ne peut en être faite que suivant les règles du droit commun : témoins ou présomptions judiciaires ne peuvent être reçus que si les sommes à rembourser n'excèdent pas 150 fr., ou si le vendeur apporte un commencement de preuve par écrit. Il est donc, en fait, préférable de recourir à des offres réelles. Dans tous les cas, l'offre doit être effective, c.-à-d. accompagnée de la présentation même des fonds à rembourser ou tout au moins, si certaines des prestations imposées au vendeur ne sont pas liquides, d'une somme représentant approximativement le montant probable des remboursements. Pourtant la jurisprudence ne paraît pas exiger cette présentation, dès lors que les offres du vendeur sont sincères.

Ces remboursements portent sur : *a*, le prix principal de la vente ; les intérêts se compensent avec les fruits perçus par l'acquéreur, et que ce dernier conserve ; rien n'empêche d'ailleurs que les parties ne conviennent d'un remboursement supérieur ou inférieur à ce prix principal ; *b*, les frais et loyaux coûts de la vente, c.-à-d. les frais de rédaction de l'acte, les droits d'enregistrement et de timbre, les droits de transcription ; *c*, les dépenses nécessaires ; elles doivent être remboursées pour la totalité parce que le vendeur, s'il était resté en possession, aurait dû les effectuer lui-même. Quant aux dépenses utiles ou d'améliorations, elles sont remboursées jusqu'à concurrence de la plus-value qu'elles ont procurée à la chose ; tou-

tefois, si les dépenses d'amélioration sont excessives (par exemple des constructions importantes) et qu'elles aient été effectuées par l'acquéreur dans le but d'entraver par l'énormité des sommes à rembourser l'exercice du retrait, on admet sans difficulté que le vendeur n'a pas à les rembourser, pourvu qu'il permette à l'acquéreur de les enlever. Enfin, la loi ne parlant pas de dépenses voluptuaires ou d'agrément, elles ne sont pas sujettes à remboursement; l'acquéreur a seulement le droit d'enlever les travaux effectués à l'aide de ces dépenses, sans détériorer l'immeuble. Enfin, il faut, parmi les dépenses nécessaires, mettre à part les dépenses d'entretien (frais de semences, de récoltes, réparations d'entretien, etc.), qui sont une charge de la perception des fruits et, par suite, ne sont pas remboursables. Sur ces divers points, c'est donc le droit commun qui est applicable (V. Dépense). Du total de la somme à rembourser, il faut déduire la diminution de la valeur que les détériorations de la chose, provenant de la faute de l'acquéreur, ont fait subir à cette chose. Les remboursements deviennent plus considérables dans certaines hypothèses, où la loi, dans l'intérêt de l'acquéreur, oblige le vendeur, s'il veut exercer le réméré à reprendre une portion de l'immeuble supérieure à celle qu'il a vendue : si la vente portait sur une portion indivise d'immeuble, et que l'acquéreur se soit rendu adjudicataire de la totalité à la suite d'une licitation provoquée contre lui, il peut obliger le vendeur à retirer le tout lorsque celui-ci veut user du pacte. La loi n'accorde ainsi qu'une faculté à l'acquéreur, il peut donc exiger que le rachat soit limité à la portion indivise qui lui a été vendue.

D'autre part, si plusieurs personnes ont vendu conjointement par le même contrat et au profit du même acquéreur, un immeuble indivis entre eux, ou si le vendeur a laissé plusieurs héritiers, l'acquéreur peut forcer les co-vendeurs ou co-héritiers à s'entendre pour exercer ou ne pas exercer le réméré ; si cette entente ne s'effectue pas, le réméré ne sera exercé pour aucune portion. C'est encore là une simple faculté pour l'acquéreur ; car la loi décide que, s'il ne l'invoque pas, chacun des co-vendeurs ou co-héritiers doit limiter le rachat à sa portion dans l'immeuble vendu. Il est donc certain que l'acquéreur ne peut être forcé à abandonner l'immeuble entier à l'un des co-propriétaires. Si la vente de l'immeuble indivis n'a pas été faite conjointement par le copropriétaire, chacun d'eux peut exercer le rachat pour sa part.

II. *Qui peut exercer le réméré et contre qui il peut être exercé.* L'exercice du réméré a un but exclusivement pécuniaire ; il n'est donc pas attaché à la personne du vendeur ; il peut être cédé par lui ; il est même implicitement cédé, quand le vendeur transmet à un tiers l'immeuble qu'il avait aliéné sous pacte de rachat, au bénéficiaire de cette transmission, laquelle, du reste, n'aurait pas de sens si elle ne s'entendait de la cession du droit au rachat. De même le réméré peut être exercé par les créanciers du vendeur. Toutefois, en vue d'assurer autant que possible la stabilité de la propriété, la loi décide que l'acquéreur peut opposer le bénéfice de discussion aux créanciers de son vendeur, c.-à-d. les obliger à faire d'abord vendre, pour essayer de se payer sur le prix, les biens de leur débiteur. Ce n'est pas seulement contre l'acquéreur que le réméré peut être exercé, mais encore contre ses propres acquéreurs. Cette solution n'aurait pas eu besoin d'être formulée par la loi, car un propriétaire sous condition résolutoire ne peut transférer aux tiers que des droits sujets à résolution (V. Condition). Ajoutons que l'aliénation faite par l'acquéreur n'empêche pas le vendeur d'exercer contre ce dernier une action personnelle en dommages-intérêts à raison de ce que l'acquéreur s'est, en vendant la chose, mis par son fait dans l'impossibilité de remplir ses obligations. Cette action personnelle est surtout utile au vendeur si la chose vendue était un meuble corporel dont le sous-acquéreur de bonne foi est devenu instantanément propriétaire (V. Prescription).

III. *Effets du pacte de réméré.* Avant que le réméré ne soit exercé, le pacte de réméré n'empêche pas l'acquéreur, comme on vient de le voir, d'aliéner la chose vendue. A plus forte raison, peut-il faire sur elle tous actes d'administration. Il peut même, suivant les termes formels de la loi, prescrire « tant contre le véritable maître que contre ceux qui prétendaient des droits ou hypothèques sur la chose vendue ». Après l'exercice du réméré, le vendeur reprend sa chose, soit entre les mains de l'acquéreur, soit, comme nous l'avons dit, entre les mains des personnes tenant leurs droits de l'acquéreur et qui n'auraient pas acquis la chose par la prescription ; cette dernière restriction ne s'applique qu'aux meubles, la durée de la prescription en matière immobilière étant toujours supérieure au terme dans lequel le réméré doit être exercé. Nous avons dit également que le vendeur n'a pas droit à la restitution des fruits, mais qu'il peut rendre l'acquéreur responsable des détériorations que ce dernier a fait subir à la chose. La résolution opérée par l'exercice du réméré a, comme toutes les résolutions, un caractère rétroactif (V. Condition et Résolution). Les aliénations faites par l'acquéreur perdent, comme nous l'avons dit, leur efficacité, sauf l'application des règles de la prescription ; seuls les baux faits sans fraude par l'acquéreur sont maintenus par la loi, et il faut leur assimiler, par application d'un principe commun à toutes les résolutions (V. Résolution), les autres actes d'administration, tels que les achats de semences pour la prochaine récolte. Le vendeur reprend même la chose avec les alluvions qui ont pu l'augmenter ; les aliénations qu'il a consenties postérieurement à la vente deviennent définitives et permettent aux personnes qui ont bénéficié de ces aliénations d'exercer le retrait (V. ci-dessus § II). Les droits réels consentis par le vendeur après la vente deviennent également définitifs. C'est encore en raison de la rétroactivité du réméré exercé que le vendeur doit rembourser à l'acquéreur les frais de la vente (V. ci-dessus, § I) et que l'acte constatant le réméré n'est pas passible du droit de mutation. Enfin l'exercice du réméré ne constituant pas, à raison même de cette rétroactivité, une revente, l'acte qui le constate n'est pas soumis à la transcription, et l'acquéreur ne peut invoquer, pour les remboursements auxquels il a droit, le privilège du vendeur. Mais l'art. 1673, C. civ., lui permet de retenir la chose jusqu'à ce qu'ils soient effectués.

Albert Wahl.

Bibl : Aubry et Rau, *Cours de dr. civ. franç.*; Paris, 1871, 4e éd., t. IV. — Baudry-Lacantinerie, *Précis de dr. civ.*; Paris, 1900, 7e éd., t. III —. Guillouard, *Traités de la vente et de l'échange*; Paris, 1891, 2e éd., t. II. — Huc, *Comment. théor. et prat. du C. civ.*; Paris, 1897, t. X. — Laurent, *Princ. de dr. civ.*; Paris et Bruxelles, 1869, 1878, t. XXIV.

**RÉMÉRÉVILLE.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port; 466 hab.

**REMETTAGE** (Tiss.) (V. Tissage).

**REMI.** Com. du dép. de l'Oise (V. Rémy).

**REMI** (Saint), *Remigius, Remedius*, archevêque de Reims, né en 435 (?) à Cerny, près de Laon (?), mort le 13 janv. 533 (?). Fête le 1er oct. On dit que son père, Emile, comte de Laon, et sa mère, Célinie, amie de Sidoine-Appolinaire, appartenaient à la noblesse gallo-romaine. En 457, il fut élu par acclamations évêque de Reims, pour succéder à Gennadius ; contrairement aux canons, car il n'était alors âgé que de vingt-deux ans. Ses relations avec Clovis paraissent avoir commencé au temps où ce chef des Francs combattait Siagrius. Celles qui s'ensuivirent sont inséparables de l'histoire de Clovis. Elles sont mentionnées à ce nom et aux mots Ampoule, t. II, p. 838 ; France ecclésiastique, t. XVII, pp. 1053-54). La lettre par laquelle le pape Hormisdas lui aurait accordé la suprématie sur toute la Gaule, est considérée, avec vraisemblance, comme une invention de Hincmar, dont l'imagination était merveilleusement féconde pour relever l'importance du siège qu'il occupait. Faux aussi est le testament qui lui a été attribué. Parmi les écrits authen-

tiques de cet évêque, quatre lettres seulement nous sont parvenues : deux adressées à des évêques, deux à Clovis, pour le consoler de la mort de sa sœur. Sidoine-Appolinaire, qui avait lu une de ses *déclamations*, en vante l'éloquence. — Le culte de saint Remi était déjà grandement développé au temps de Grégoire de Tours, qui lui prête beaucoup de miracles accomplis avant et après sa mort. E.-H. V.

BIBL. : FLODOART, *Histoire de Reims*, traduite par Lejeune ; Reims, 1845. — DE CERISIERS, *les Heureux Commencements de la France chrétienne;* Reims, 1633. — *Gallia Christiana*, t. IX. — BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum*, octobre. — A. AUBERT, *Histoire de saint Remi*, 1849.

**REMI** (Nicolas), magistrat français, né en Lorraine en 1554, mort à Nancy en 1600. Il exerça, sous le duc Henri II, les fonctions de procureur général, et déploya contre les accusés de sorcellerie une rigueur qui lui valut le surnom de « Torquemada lorrain ». Son principal ouvrage, *Remigii Dæmonolatria* (Lyon, 1595, in-4), a été taxé par Bexon de « monument horrible de cruauté et d'extravagance ». Il a laissé également une *Histoire de Lorraine depuis Nicolas jusqu'à René II*, de 1473 à 1598 (Pont-à-Mousson, 1617).

**RÉMI** D'AUXERRE, grammairien et théologien français du IXe siècle. Moine à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, il fut appelé vers 885 ou 890 par l'archevêque Foulque pour diriger les écoles de Reims, d'où il vint enseigner à Paris. On a de lui des commentaires sur les livres saints et spécialement sur la *Genèse*, les *Psaumes*, le *Cantique des Cantiques*, les *Lettres* de saint Paul, des Interprétations de noms hébreux, un commentaire sur l'*Ars minor* de Donat, etc. M. P.

BIBL.: *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 99. — DURU, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. II, p. 258. — HAURÉAU, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, I, pp. 44, 78; II, pp. 59, 140, 189; III, p. 187; V, p. 260; VI, pp. 260, 267.

**REMICOURT.** Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre ; 158 hab.

**REMICOURT.** Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 120 hab.

**REMIENCOURT.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves; 242 hab.

**REMIES.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre ; 440 hab.

**RÉMIGES** (Ornith.). On désigne scientifiquement sous ce nom les *pennes* ou grandes plumes de l'aile que sont les organes essentiels du vol. Les rémiges qui s'insèrent à la main (c.-à-d. au carpe, au métacarpe et aux doigts) sont normalement au nombre de 10 : ce sont les *rémiges primaires*, dont on distingue les *rémiges bâtardes* plus petites et qui s'insèrent exclusivement au pouce, formant à l'épaule un petit aileron supplémentaire, peu distinct quand celle-ci est repliée. Les rémiges qui s'insèrent aux os de l'avant-bras, plus près du corps, sont les *rémiges secondaires* dont le nombre est variable ; les plumes qui s'insèrent à l'humérus sont plus petites, moins rigides et moins fortes et s'appellent *pennes scapulaires ;* de même que les *couvertures alaires* ou tectrices, qui cachent l'insertion des rémiges, elles ne servent que peu ou point au vol (V. AILE). E. TRT.

**REMIGNY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy ; 806 hab.

**REMIGNY** (*Reminiacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Chagny, entre la Dheune et le canal du Centre ; 543 hab. Carrières de pierre. Moulin. Découvertes d'antiquités romaines (tuiles, sarcophages, outils, monnaies) aux lieux dits *En Morgeot* et *En Petite Montagne*. Ce village a été dépeuplé par la peste en 1571.

**REMIJIA** (*Remijia* DC.). Genre de Rubiacées-Cinchonées, composé d'arbrisseaux du Brésil, à feuilles coriaces, opposées ou ternées, à fleurs disposées en longues grappes axillaires et construites sur le type pentamère ; les étamines sont insérées sur le tube de la corolle et incluses ; le fruit est une capsule biloculaire polysperme, que couronnent les dents ducalice. Les écorces des *R. ferruginea* DC., *R. Velloxii* DC., et *R. Hilarii* DC. (*Cinchona Remijia* A. Saint-Hil.) sont employées, au Brésil, en guise de quinquinas sous les noms de *Quina de Serra* et de *Q. de Remijo*. Dr L. HN.

**RÉMILLON.** Riv. du dép. d'*Indre-et-Loire* (V. ce mot, t. XX, p. 742).

**REMILLY** ou **REMILLY-SUR-LOZON.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Marigny; 830 hab.

**RÉMILLY.** Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Luzy; 837 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. A 3 kil., restes d'une chartreuse.

**REMILLY-EN-MONTAGNE.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon; 323 hab.

**REMILLY-ET-AILLICOURT.** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt; 985 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Filatures de laine cardée. Eglise fortifiée des XIVe-XVIe siècles.

**REMILLY-LÈS-POTHÉES.** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez; 330 hab. *Rumiliacum de Potestatibus* tire son nom de la Terra de Potestatibus, domaine important donné par saint Remi à l'église de Reims, et qui comprit jusqu'à dix-sept villages.

**REMILLY-SUR-TILLE.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (E.) de Dijon ; 326 hab.

**REMILLY-WIRQUIN.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres ; 260 hab.

**REMINGTON** (Philo), ingénieur américain, né à Litchfield (Etat de New York) le 31 oct. 1816. Entré de bonne heure avec ses deux frères dans la fabrique d'armes de leur père, il imprima à cet établissement un rapide développement et réalisa une série d'inventions qui lui firent un renom universel. Les plus connues sont : le *Fusil Remington*, à rotation rétrograde (V. FUSIL, t. XVIII, p. 297), l'une des premières armes se chargeant par la culasse, longtemps en service dans les armées américaine, espagnole, danoise, suédoise, grecque, égyptienne (mai 1867, 1870, 1871-89) ; la *machine à écrire Remington*, encore très employée aux Etats-Unis et en Europe. En 1886, il vendit la maison *E. Remington and sons*. Il vit depuis retiré des affaires.

**RÉMINIAC.** Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit ; 725 hab.

**RÉMINISCENCE.** Le mot *réminiscence* n'a pas de sens fixe : tantôt il désigne l'acte même de la mémoire, l'acte de retrouver un souvenir ; tantôt, chez Aristote par exemple, il désigne l'*effort* pour rechercher un souvenir ; tantôt il désigne un ressouvenir confus, vague, flottant, incertain, involontaire (Sainte-Beuve). — Il nous semble utile de réserver le mot pour ce dernier sens; par *réminiscence* nous entendons un souvenir confus, l'ébauche flottante d'un souvenir. Plus précisément, comme le souvenir complet, le souvenir-type exige trois conditions : *renaissance* d'une impression passée, *reconnaissance* de cette image, *localisation* de cette image ; nous appellerons réminiscence le *souvenir non reconnu* et le *souvenir non localisé*. Il peut arriver d'abord qu'un souvenir vienne s'insérer dans la suite de nos pensées, sans que nous sachions que c'est un souvenir ; nous le prenons pour une pensée nouvelle ; rien ne nous avertit qu'il s'agit de quelque chose de passé, de déjà vu. Dans ce cas, nous confondons un souvenir réel avec les créations actuelles de notre esprit. Il y a renaissance sans *reconnaissance*. — C'est ainsi que l'on parle des réminiscences d'un écrivain, d'un musicien. Il peut arriver aussi qu'un souvenir revienne, que nous sachions que c'est un souvenir, mais que nous soyons incapable de trouver à quelle époque remonte ce souvenir. Nous reconnaissons bien qu'il s'agit d'un événement passé, mais nous ne pouvons pas lui assigner de place dans le temps. De sorte que le souvenir reste confus, flottant, presque hésitant entre le rêve et le réel. Tout se passe un peu comme si l'événement s'était produit dans une vie antérieure, presque oubliée. Par exemple, nous rencon-

trons une personne, nous avons le sentiment, la certitude même de l'avoir déjà vue, mais nous ne pouvons dire où et quand. De même en écoutant une symphonie peu originale où l'auteur abuse des *réminiscences* (premier sens), les *auditeurs* ont des réminiscences (deuxième sens) ; il leur semble bien qu'ils sont en présence de « vieilles connaissances », mais ils ne savent trop lesquelles. — Cette seconde espèce de réminiscence diffère donc nettement de la première ; il y a renaissance, « reconnaissance » ; il n'y a pas *localisation*. — C'est en ce sens qu'il y a de *fausses réminiscences :* on assiste pour la première fois à un événement, et il semble qu'on y a déjà assisté, on ne sait quand, et comme dans une existence antérieure. Cette fausse réminiscence a été récemment étudiée sous le nom de *paramnésie*.

Ainsi il y a une réminiscence qui est un souvenir sans « reconnaissance » et une autre qui est un souvenir sans « localisation ». Dans l'une, l'idée du passé est absente ; dans l'autre, elle n'est que confuse. — Comment s'expliquent ces deux faits ?

Examinons d'abord le cas du souvenir non localisé. Comment, en général, localisons-nous un souvenir ? C'est grâce aux détails, aux circonstances de ce souvenir. L'événement est toujours lié à une multitude de circonstances : parmi ces circonstances, il s'en trouve toujours quelqu'une — généralement une circonstance de lieu — qui est spécialement importante et qui permet de la dater avec plus ou moins de précision. Par exemple, je cherche à quelle époque j'ai rencontré telle personne ; une circonstance me met sur la voie : je sais que j'étais dans telle ville, et l'époque où j'étais dans cette ville m'est connue ; dès lors le souvenir est localisé. — Or, il peut arriver qu'un souvenir, mal gravé faute d'attention, renaisse très appauvri, sans détails précis, sans circonstances particulières ; les appendices par lesquels il se rattache à une période de la vie ont disparu ; alors le souvenir flotte dans un passé nébuleux. La réminiscence de ce genre est donc simplement un *souvenir appauvri*. La réminiscence du premier genre — souvenir non reconnu — s'explique tout autrement ; c'est en réalité un cas d'*oubli*. Soit par exemple un souvenir littéraire complet : j'écris une phrase que j'ai lue quelque part, et je l'écris *en la reconnaissant* au passage. Il y a là deux faits bien distincts à isoler l'un de l'autre : d'abord *je me souviens de la phrase*, c'est un premier fait ; ensuite *je me souviens du moment où je l'ai lue* dans tel auteur, je me revois la lisant, c'est un deuxième fait. Le premier est, si l'on veut, un souvenir (il rentrerait plutôt dans l'espèce *habitude*) ; le second est un autre souvenir très différent du premier. — Or, dans le cas de la réminiscence, ce deuxième souvenir manque ; nous *oublions* totalement que nous avons lu un jour cette phrase. La phrase a été conservée et renaît ; mais l'acte a été oublié.

Ainsi le souvenir non reconnu est en réalité un souvenir accouplé à un oubli. — La *réminiscence platonicienne* répond à cette définition (V. PLATON). Camille MÉLINAND.

**REMIREMONT.** Ch.-l. d'arr. du dép. des Vosges, rive g. de la Moselle, au confl. de la Moselotte ; 10.479 hab. (5.430 en 1846). Stat. de la voie ferrée d'Épinal à Bussang. Filatures et tissages de coton. Siège de la 41e division (7e corps d'armée). Le fort du Parmont (alt., 813 m.) commande les deux vallées confluentes de Moselle et de Moselotte. Remiremont était dès l'époque gallo-romaine un centre religieux important ; le *Saint-Mont* ou *Mont-Habend* était un lieu consacré à des divinités païennes, lorsque saint Amé et saint Romaric y fondèrent un monastère au VIIe siècle (620). Les Carolingiens y possédèrent une villa royale. *Romarici castellum, Romarici Mons*, fut le ch.-l. du *pagus Habendensis*, plus tard comté de Remiremont. Après avoir appartenu aux comtes d'Alsace, le comté passa aux ducs de Lorraine (XIe siècle). Remiremont possédait un important chapitre de chanoinesses, dont l'abbesse, princesse d'Empire, relevait directement du pape. Il devint ville forte au XIVe siècle ; jusqu'en 1751, il dépendit de la prévôté d'Arches, bailliage des Vosges ; à cette époque, il devint chef-lieu d'un bailliage royal. Réuni à la France, en 1766, Remiremont porta pendant la Révolution le nom de Libre-Mont. Armoiries : *De gueules à deux clefs d'argent mises en sautoir.*

BIBL. : VACCA, *Notes pour servir à l'histoire de Remiremont ;* Remiremont, 1867, in-8. — Abbé DIDELOT, *Remiremont, les Saints. le Chapitre, la Révolution ;* Nancy, 1887, in-8.— GUINOT, *Etude historique sur l'abbaye de Remiremont ;* Paris, 1859. in-8. — FOURNIER, *Topographie ancienne du bassin de Moselle*, dans *Ann. Soc. Emulation des Vosges*, 1895.

**REMISE. I. Architecture.** — Partie des dépendances d'une habitation ou d'une exploitation rurale ou industrielle servant d'abri aux voitures. Les habitations romaines avaient des remises pour les chars et, dans les cirques, on appelait *carceres* (prisons) les remises situées à une des extrémités longitudinales et d'où partaient les chars tout attelés qui prenaient part aux courses. Dans les grands hôtels des villes, aux deux derniers siècles, les remises occupaient une place importante à rez-de-chaussée, parmi les dépendances groupées autour d'une cour secondaire sur l'un des côtés de la cour d'honneur. De nos jours, avec l'emploi des monte-charges, les remises, aussi bien dans les dépendances des hôtels que dans celles des exploitations spéciales, peuvent être au premier étage et au-dessus, mais toujours à côté des écuries, des greniers à fourrage et des logements des gens de service. Souvent des barrières basses ou des sablières encastrées dans le sol indiquent l'emplacement des voitures dans les remises et en facilitent le rangement, tandis que, au-dessus de ces remises, sont les greniers à fourrage et des logements. Dans les villas suburbaines, il n'est pas rare de voir les écuries, les remises, la base-cour et des hangars attenant au potager, former tout un ensemble de constructions de bois avec remplissages en briques, auquel on donne un certain caractère pittoresque. Dans les gares des chemins de fer, et surtout dans les dépendances des gares situées à proximité des grands centres de population, les remises, à locomotives affectent la forme d'un fer à cheval avec cour demi-circulaire à l'intérieur et se relient, par des plaques journantes, aux diverses voies d'arrivée et de départ situées dans la gare. Ch. LUCAS.

**II. Chemin de fer** (V. DÉPÔT).

**III. Tissage** (V. TISSAGE).

**REMISE** DE DETTES. La remise de dette est la convention par laquelle le créancier abandonne son droit. Elle constitue une libéralité. Elle est soumise aux règles de fonds, mais non aux règles de formes, sur les donations. La remise de dette faite au débiteur libère la caution. La réciproque n'est pas vraie. La remise de dette faite à une des cautions ne libère pas les autres. Il faut distinguer la remise de dette, ou décharge conventionnelle dont il vient d'être parlé, de la remise ou *restitution matérielle* du titre constatant l'obligation. La remise volontaire du titre établit la libération d'une façon absolue ou la fait présumer suivant les cas. La remise du titre original sous signature privée fait la preuve absolue du paiement (art. 1282, C. civ.). La restitution de la grosse du titre authentique fait seulement présumer le paiement ou la remise de dette (art. 1283, C. civ.) sans préjudice de la preuve contraire. En effet, le créancier peut se procurer une deuxième grosse. Dans cette dernière hypothèse, la libération présumée est naturellement le paiement, fait le plus normal et le plus favorable au débiteur, au moins dans ses effets ; mais le créancier pourra démontrer que la restitution du titre a eu pour cause une remise de dette.

**REMISIER** (Fin.). On donne le nom de *remisiers* à une catégorie nombreuse d'employés, ou plus exactement de rabatteurs, qui opèrent en dehors de la Bourse, pour le compte d'agents de change ou de maisons de coulisse et leur amènent des affaires ou des clients. Ils n'ont pas d'appointements fixes ; mais ils touchent une part impor-

tante du courtage, un quart d'ordinaire, quelquefois la moitié, et sont responsables des pertes que font subir à l'agent de change ou à la maison de coulisse l'affaire ou le client ainsi procurés. Lorsqu'ils sont intelligents et actifs, ils arrivent à se constituer d'importantes clientèles et s'établissent alors à leur tour coulissiers.

**REMISMOND,** roi des *Suèves* (V. ce mot).

**RÉMISSION** DES PÉCHÉS (Théol.) (V. SACREMENT DE PÉNITENCE).

**RÉMITTENTE** (Fièvre) (Pathol.). On donne le nom de rémittente à toute fièvre dont les symptômes sont persistants, comme dans les fièvres continues, mais qui en diffèrent parce qu'elles présentent à des intervalles déterminés des rémissions plus ou moins complètes. Dans les fièvres rémittentes, il n'y a pas d'apyrexie totale comme dans les fièvres intermittentes, mais seulement une diminution périodique dans les accidents et surtout dans la fièvre. Le type rémittent s'oppose ainsi nettement au type intermittent, dans lequel la fièvre n'existe que durant des périodes séparées l'une de l'autre par des intervalles de calme complet et au type continu, dont il se rapproche cependant davantage, type dans lequel la fièvre reste au même point ou à peu près durant la maladie parvenue à la période d'état. Ces différences sont particulièrement sensibles sur un tracé thermométrique. Le type rémittent se rencontre dans diverses maladies, mais il en caractérise particulièrement deux : la fièvre rémittente de nos climats, ou embarras gastrique fébrile ; la fièvre rémittente paludéenne.

L'embarras gastrique fébrile est une affection que l'on rencontre surtout au printemps ; il débute par tous les phénomènes de l'embarras gastrique, inappétence, bouche amère, langue saburrale, constipation ; mais il s'y surajoute de la fièvre dont le début est marqué par des frissonnements et qui s'accompagne de céphalalgie, de courbature et d'abattement. La température s'élève un peu le soir, et peut atteindre de 38° à 38°,5 sous l'aisselle ; le matin elle retombe presque à la normale. Les accidents durent de deux à quatre jours, puis spontanément ou sous l'influence d'un purgatif, ils disparaissent. L'affection n'est jamais grave. A son début, elle peut être confondue avec une fièvre typhoïde commençant, et l'on peut aussi mettre sur son compte de petites fièvres typhoïdes légères. La moindre gravité des symptômes, leur moins longue durée, la marche de la température et l'intégrité de la rate permettent d'éviter l'erreur. Dans les climats chauds et déjà sur les bords de la Méditerranée, il existe des fièvres rémittentes, dites climatériques, d'intensité plus grande que les précédentes. Il importe de ne pas les confondre avec les formes légères ou larvées de l'impaludisme.

La fièvre rémittente paludéenne occupait autrefois dans les traités de la fièvre intermittente, une large place. Mais depuis que l'homogénéité des fièvres paludéennes a été établie ou plutôt rétablie, à la suite des travaux de Maillot, et surtout depuis que la découverte de l'hématozoaire du paludisme par Laveran est venu nous donner la preuve certaine de l'unicité de cause, on n'accorde plus qu'une importance restreinte à la division des fièvres paludéennes. La forme rémittente de la fièvre paludéenne est peu fréquente dans nos climats ; elle le devient de plus en plus à mesure que l'on descend vers l'équateur ; dans les zones intermédiaires, sa fréquence est d'autant plus grande que la saison est plus chaude. D'autre part, elle atteint plus particulièrement les nouveaux venus ; les résidents déjà acclimatés sont plutôt sujets à des accès de fièvre intermittente. La fièvre rémittente, quant à sa pathogénie et son traitement, ne diffère pas des fièvres intermittentes. Comme elles elle est directement justiciable du sulfate de quinine. Dr M. POTEL.

**REMIZ** (Zool.) (V. MÉSANGE).

**RÉMOIS.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois; 60 hab.

**RÉMOIS.** Le Rémois est un des huit pays, aux limites incertaines, entre lesquels les géographes de l'ancienne France partageaient la province de Champagne. Beaugier, dans ses *Mémoires de Champagne* (1721), attribue au Rémois les villes de Reims, Fismes, Château-Porcien et Rocroy. S'il est difficile d'identifier le Rémois avec la *Campania remensis* mentionnée par Grégoire de Tours et dont nous ignorons les limites, ou avec la *civitas Remorum* dont l'extension coïncide à peu près avec celle de l'ancien diocèse de Reims, il est vraisemblable de rapporter l'origine du Rémois à une circonscription administrative de l'époque mérovingienne, le *pagus remensis*, mentionné à la fin du ve siècle. Ce pagus, qui ne comprenait qu'une partie de la *Civitas Remorum*, englobait, à l'époque de sa plus grande extension (xie siècle), le territoire de cinq doyennés du diocèse de Reims, ceux de Reims, Epernay, Vesle, Bétheniville, Lavanne, plus une portion des doyennés d'Hermonville, de la Montagne et du Châtelet. M. Longnon a relevé les noms de 67 localités faisant partie de ce pagus. Le *pagus remensis* s'étendait alors jusqu'à la vallée d'Aisne qui le séparait au N. du *pagus porcensis* (Porcien) ; à l'O., il confinait au diocèse de Soissons, au *pagus tardinensis* (Tardenois); la vallée de l'Ardre, affluent de la Vesle, formait probablement la limite de ce côté ; au S., c'était le *pagus catalaunicus ;* à l'E., les coteaux crayeux, qui séparent les bassins de la Retourne et de la Suippe, de celui de l'Aisne, séparaient le Rémois d'avec le *pagus vongensis* (pays de Voncq) et le *pagus dulcomensis* (Dormois). Au xiie siècle, le Rémois a perdu complètement son individualité en tant que circonscription administrative ; une partie considérable de l'ancien pagus est restée au pouvoir de l'archevêque de Reims.

Quant au *bailliage de Reims* (gouv. de Champagne), à l'*élection de Reims* (généralité de Châlons), à l'*arr. de Reims*, ils ne présentent avec le territoire du *pagus remensis* qu'une analogie purement nominale. Il est également impossible d'identifier l'ancien Rémois avec les plaines crayeuses des environs de Reims, qu'encadrent presque de tous côtés des collines surmontées de dépôts tertiaires, et que les géographes désignent encore sous le nom de *Rémois*. E. CH.

BIBL. : HENNEBERT, *la Province de Reims, étude historique*, dans *Bullet. de l'Athénée du Beauvaisis*, t. IV. — LONGNON, *Etude sur les pagi de la Gaule*, 2e partie, dans *Bibliot. des Hautes-Etudes*, fascic. XI. — *Répertoire archéologique de l'arr. de Reims*, dans *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. LXXVI, LXXXV, LXXXVIII, CII. — *Population de l'arr. de Reims au moyen âge et sous l'ancien régime*, dans *Annal. de l'Acad. de Reims*, t. LXXI et XCVI. — Natalis RONDOT, *Etude géologique du pays de Reims*, dans *Annal. de l'Acad. de Reims*, t. I.

**REMOIVILLE.** Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 326 hab.

**REMOLLON.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Chorges ; 603 hab.

**RÉMOMEIX.** Com. du dép. des Vosges. arr. et cant. de Saint-Dié; 226 hab.

**REMONCOURT.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont ; 184 hab.

**REMONCOURT.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 883 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Fabrication de dentelles et de broderies.

**REMOND** (Pierre de), mathématicien français (V. MONTMORT).

**RÉMOND** (Jean-Charles-Joseph), peintre français, né à Paris en 1795, mort à Paris en 1875. Elève de Bertin en 1812 et de Regnault en 1816, il obtint le grand prix de peinture en 1821. Son mérite le fit nommer professeur de dessin et de peinture à la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis. Ses meilleurs tableaux sont : *Stanislas secourant les habitants de Saint-Dié* (1831) ; les sièges de *Tortose*, de *Lérida*, de *Tarragone* (1837) ; *Elie sur le Mont-Carmel* (1841), Son premier tableau, *Œdipe à Colone* (1819), atteste de sérieuses qualités et une véritable originalité. Ces qualités se remarquent également dans son *Enlèvement de Proserpine*, son *Carlo-*

*man blessé à mort dans la forêt d'Ivelines* (1821). Une de ses dernières toiles est sa *Mort d'Hippolyte* (1840).

BIBL.: *Notice sur Rémond*, s. d., in-8. Cette notice fut publiée avant la mort de l'artiste.

**RÉMONDANS.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide; 92 hab.

**REMONTE.** HISTORIQUE. — La remonte a toujours tenu dans l'organisation des armées une place considérable. Très facilitée au moyen âge par les mœurs et l'état des voies de communication, qui tendaient à généraliser l'usage du cheval de selle, elle commença à devenir moins aisée après la disparition de la chevalerie, et, dès la fin du règne de Louis XI, des achats durent être faits à l'étranger. Au cours des deux siècles qui suivirent, les difficultés ne firent qu'augmenter. Bien qu'encouragé par la cour et les seigneurs, dont les écuries continuaient à être richement fournies de sujets de prix, l'élevage ne pouvait plus, en effet, que très difficilement suffire aux exigences toujours croissantes de la cavalerie et des services militaires de transport. Les grandes guerres du siècle de Louis XIV rendirent la crise encore plus aiguë et, après Colbert, qui créa les premiers haras nationaux, le conseil de régence dut à son tour prendre des mesures : il réorganisa l'institution par l'ordonnance du 22 févr. 1717 (V. HARAS). Jusqu'au ministère du duc de Choiseul, d'ailleurs, les capitaines eurent la charge de pourvoir eux-mêmes de chevaux les compagnies dont ils étaient propriétaires. Un édit de Louis XV ordonna qu'à l'avenir toutes les remontes seraient faites pour le compte de l'Etat : les régiments recevaient directement les sommes nécessaires, et l'on procédait par marchés généraux, passés soit en France, soit à l'étranger. Plusieurs corps mirent aussi en essai l'élevage des poulains. Avec la Révolution, la situation se modifia. Les haras avaient été supprimés (1789), la production était devenue à peu près nulle et la consommation allait toujours grandissant : au début, les régiments se remontèrent, comme ils purent, par des marchés particuliers (1790), puis on eut recours, à nouveau, aux marchés généraux, et on inaugura, en outre, le système des réquisitions forcées (1791 à 1795). En 1800, ces mesures furent abandonnées pour revenir à l'achat direct par les corps au moyen de *masses de remplacement*. En 1805, Napoléon rétablit les haras, et, après une alternative du système des marchés généraux et de celui des achats directs, avec, dans les intervalles, de fréquentes réquisitions, on créa, en 1819, les premiers *dépôts de remonte*, chargés des achats et, un peu aussi, du dressage. Tout de suite, deux fonctionnèrent, l'un à Caen, l'autre à Clermont-Ferrand. En 1825, un plan complet de remonte par les dépôts fut adopté et, le 11 avr. 1831, fut rendue une ordonnance qui posait les bases du service de la remonte générale. Une série de décisions successives la complétèrent, en améliorant ses rouages. Des mesures d'ordre et d'économie furent, en outre, adoptées pour assurer la surveillance sévère des intérêts du Trésor, et l'action des dépôts, qui s'exerçait en 1831 sur quinze départements, s'étendit progressivement à cinquante-six (1840). Des achats continuèrent, au surplus, à être faits à l'étranger. En une seule année, à la suite de bruits de guerre, 60.000 chevaux lui furent demandés et de grands débats s'ouvrirent, à cette occasion, devant les Chambres et dans le public, en 1842. Le mal résidait surtout dans l'isolement où se mouvaient respectivement les deux administrations des haras et des remontes. Elles ne se firent pas faute, du reste, de se le reprocher ; mais, après comme avant, le désaccord persista, sans qu'elles fissent rien pour y remédier, et le système des dépôts fut maintenu, malgré de vives protestations des représentants de notre industrie chevaline. Quelques modifications de détails marquèrent seules les années qui suivirent : une décision du 2 avr. 1852 enleva aux officiers acheteurs les maniements de fonds ; une autre, du 21 sept. 1853, substitua à l'action isolée de chaque officier celle de comités d'achats ; un décret du 29 déc. 1860 autorisa ces comités à s'adresser, en certains cas, aux marchands, c.-à-d. à des intermédiaires, alors que l'ordonnance de 1881 prescrivait l'achat direct aux éleveurs ; enfin, diverses instructions remanièrent, à plusieurs reprises, la répartition des dépôts entre les départements. Quant à la remonte des officiers, elle fut réglée spécialement par les décrets des 22 déc. 1851 et 24 oct. 1871, ainsi que par l'arrêté ministériel du 3 juil. 1855, modifié par de nombreuses circulaires ultérieures.

Actuellement, deux règlements nouveaux régissent la matière, au moins pour les besoins en temps de paix : celui du 1er août 1896 concernant la *remonte générale* et celui du 14 août 1896 concernant la *remonte des officiers*. Le complément des bêtes de selle et de trait qui peut devenir nécessaire en cas de mobilisation est procuré par le *recensement* et la *réquisition* (V. CHEVAL. t. X, p. 1134).

REMONTE GÉNÉRALE. — *Etablissements de remonte.* La remonte des corps de troupe ou remonte générale est assurée par les établissements de remonte, qui comprennent des *dépôts* et des *annexes*. Les dépôts sont chargés des achats, les annexes de la conservation des chevaux n'ayant pas encore, au moment de l'achat, l'âge réglementaire. Les uns et les autres relèvent, en ce qui concerne la police et la discipline militaires, de l'autorité militaire de la région. On compte en France seize dépôts, qui étendent chacun leur action sur un ou plusieurs départements, et dont la moitié environ sont pourvus d'annexes, en nombre variable. Treize sont groupés en circonscriptions, les trois autres sont rattachés directement à l'inspection générale permanente des remontes. *Circonscription de remonte de Caen :* dépôts de Caen, de Saint-Lô (avec l'annexe de Couvains), d'Alençon, d'Angers (avec les annexes de Beauval et Montoire), de Guingamp, de Fontenay-le-Comte (avec les annexes de La Chapelle-au-Lys, La Brosse, Sainte-Ouenne, La Rissepole et Lhommaizé). *Circonscription de remonte de Tarbes :* dépôts de Tarbes (avec l'annexe du Garros), d'Agen (avec les annexes de Lastours, Lavergne, Cornusson), de Mérignac (avec les annexes de La Palanque et Le Gibaud), de Guéret (avec les annexes de Bellac, Saint-Junien, Bonnavois et Le Busson), d'Aurillac, de Saint-Jean-d'Angély, d'Arles. *Inspection générale permanente des remontes :* dépôts de Paris (avec les annexes du Bec-Hellouin et de Bures), de Mâcon (avec les annexes de Coligny et Faverney), de Cuperly. Il y a en outre, au camp de Châlons, les *établissements hippiques de Suippes*, ayant une administration distincte (V. ci-dessous). Enfin les *établissements hippiques de l'Algérie et de la Tunisie* comprennent les quatre dépôts de remonte de Blidah (avec l'annexe de Boufarick), de Mostaganem, de Constantine et de Tunis. Quant aux dépôts d'étalons de ces trois premières localités et à la jumenterie de Tiaret, ils rentrent plutôt, bien que placés dans les attributions du ministre de la guerre, dans la catégorie des haras.

*Personnel.* Le service des remontes est placé sous le contrôle supérieur d'une *inspection générale permanente*, établie au ministère de la guerre et comprenant un général de division, inspecteur général permanent, et un général de brigade, inspecteur adjoint. Chacune des deux circonscriptions et les établissements hippiques de l'Algérie et de la Tunisie ont à leur tête un colonel ou un lieutenant-colonel, commandant (directeur, en Algérie), ayant les pouvoirs d'un chef de corps. Chaque dépôt est sous les ordres d'un chef d'escadron de cavalerie hors cadre, commandant, ayant les pouvoirs d'un chef de détachement. Un capitaine ou un lieutenant acheteur détaché d'un corps de troupe (deux à Caen, Saint-Lô, Alençon et Paris), un vétérinaire en premier, un capitaine ou lieutenant comptable détaché d'un corps de troupe, un certain nombre de sous-officiers et de cavaliers appartenant aux compagnies de remonte (V. ci-dessous) complètent le

personnel du dépôt. Chaque annexe est placée sous la surveillance du commandant des dépôts dont elle relève. Elle est directement commandée, suivant son importance, par un officier de cavalerie du grade de capitaine, commandant, ou par un vétérinaire en deuxième, directeur (lorsque c'est un capitaine qui commande, il y a toujours, en outre, un vétérinaire). Le personnel-troupe se compose de sous-officiers, de brigadiers, de cavaliers et de canonniers (dans la proportion d'un homme pour 10 chevaux) détachés de façon permanente des corps de troupe auxquels les chevaux de l'annexe sont destinés. Les établissements hippiques de Suippes sont sous la haute direction d'un officier supérieur de cavalerie. Ils sont administrés, en raison de leur importance, par un conseil d'administration spécial (décr. 28 juin 1894).

Les compagnies de *cavaliers de remonte* sont au nombre de huit. Les 1re, 2e, 3e et 4e ont leurs chefs-lieux respectifs aux dépôts de remonte de Caen, Fontenay-le-Comte, Tarbes et Mâcon. Elles n'ont pas de cadre officier spécial, les hommes étant répartis dans les dépôts de remonte ; un capitaine comptable détaché d'un corps de troupe est chargé de leur commandement et de leur administration. La 5e est à Saumur et se trouve spécialement affectée au service des écoles. Les 6e, 7e et 8e desservent les établissements hippiques de l'Algérie. Ces quatre dernières ont chacune un cadre officier comprenant 1 capitaine, commandant, 4 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 lieutenant ou sous-lieutenant comptable. L'effectif total est, d'après les prévisions du budget de 1900, de 2.899 hommes, dont 27 officiers, 149 sous-officiers et 2.723 brigadiers et cavaliers. Il est inégalement réparti entre les huit compagnies, suivant la région et le nombre des détachements à fournir dans les dépôts de remonte. Le recrutement s'opère au moyen de propositions faites dans les différents corps de cavalerie. Les emplois de maréchaux des logis et de brigadiers sont donnés : pour quatre cinquièmes aux brigadiers et simples cavaliers des compagnies de remonte, par promotion ; pour l'autre cinquième à des maréchaux des logis et brigadiers des corps de troupe à cheval. L'uniforme se compose d'un dolman bleu foncé à brandebourgs et soutaches blancs, d'un pantalon garance à passepoil bleu et à basanes, et d'un képi de même couleur que celui des cuirassiers et des dragons. Il y a aussi, à l'École de Saumur, à celle de Saint-Cyr, à l'École supérieure de guerre, au Prytanée militaire, des *cavaliers de manège*, spécialement chargés d'y panser et d'y soigner les chevaux de carrière et de manège. Ils sont recrutés parmi les militaires des corps de troupes à cheval dans leur dernière année de service et sont commissionnés par le ministre de la guerre. Ils comprennent des simples cavaliers, des brigadiers, des sous-officiers, et font partie du cadre des écoles.

*Opérations de remonte.* Le ministre de la guerre fixe chaque année, pour les différents dépôts, le nombre et le catégorie des chevaux à acheter, les corps ou établissements auxquels ces animaux sont destinés, et les établissements de transition (annexes) ou devront être conservés ceux qui n'auraient pas l'âge réglementaire. Les achats sont opérés, dans chaque dépôt, par les soins d'un *comité d'achat*, qui doit toujours comprendre trois membres présents. Deux de ces membres sont permanents : l'officier supérieur commandant le dépôt, et le capitaine (ou le lieutenant) acheteur. Il leur est adjoint : en tout temps, dans les dépôts qui achètent principalement des chevaux d'artillerie, un capitaine ou un lieutenant d'artillerie ; du 1er oct. au 15 mai, dans tous les dépôts, un second officier subalterne de cavalerie. A défaut de ces officiers, d'autres sont temporairement désignés pour compléter à trois membres, chaque fois qu'il est besoin, le comité. Celui-ci procède aux achats soit à l'établissement même, toute l'année, soit dans des tournées, à l'extérieur, du 1er au 15 mai, et aux foires, concours régionaux, concours hippiques, etc., quelles qu'en soient les dates. Ses opérations, annoncées à l'avance par des affiches, se font en public. Elles ne peuvent porter que sur des chevaux nés ou élevés dans les départements ressortissant au dépôt. Ces chevaux doivent remplir, d'ailleurs, les conditions générales suivantes : être hongres ou, si ce sont des juments, n'être pas pleines, n'avoir aucune tare et être à tous crins, être d'origine française. La taille, mesurée sous potence, doit être de $1^m,55$ à $1^m,64$ pour la cavalerie de réserve, $1^m,52$ à $1^m,57$ pour la cavalerie de ligne, $1^m,48$ à $1^m,54$ pour la cavalerie légère, $1^m,54$ à $1^m,62$ pour l'artillerie et le train, $1^m,46$ à $1^m,55$ pour les officiers d'infanterie, $1^m,48$ à $1^m,54$ pour les mulets et les mules. Le minimum d'âge varie suivant qu'il s'agit de *chevaux de tête* (chevaux d'officiers) ou de *chevaux de troupe*, et aussi d'après l'arme à laquelle ils sont destinés : trois ans ou quatre ans, suivant le cas, au 1er oct. précédent, et, exceptionnellement, deux ans et demi pour les purs sang. Le maximum est huit ans. Les bases du prix d'achat sont fixées chaque année par le budget. La moyenne est de 1.100 fr. environ par cheval, le cheval le moins cher étant le cheval de troupe de cavalerie légère, le plus cher le cheval de manège (V. ci-après). L'acceptation et l'évaluation ont lieu au scrutin. Puis le vendeur indique son prix, s'il est inférieur à la moyenne des évaluations, le marché est conclu. S'il est plus élevé, il y a débat entre le comité et le vendeur. Le résultat est toujours proclamé à haute voix, en public. Les chevaux achetés sont inscrits sur un registre matricule, tenu au dépôt, et marqués, sur le sabot antérieur droit, d'un numéro. Ils sont conservés au dépôt jusqu'à l'expiration des délais légaux des vices rédhibitoires et formés ensuite en convois, sous la conduite de cavaliers de remonte, pour être dirigés : les *chevaux d'âge*, c.-à-d. ceux qui ont l'âge minimum de cinq ans exigé, d'une façon générale, pour la mise en service, sur les régiments ; les *jeunes chevaux*, ceux qui ont moins de cinq ans, sur les annexes, où ils sont conservés jusqu'à cinq ans. La livraison aux corps a lieu au fur et à mesure des achats et d'après les indications de la circulaire annuelle de répartition des contingents. Ils y sont immatriculés à nouveau et versés dans les escadrons. C'est au corps, du reste, que le *dressage* (V. ce mot) a lieu, sous la surveillance du capitaine commandant l'escadron et par les soins des sous-officiers et de cavaliers expérimentés. Le cheval n'est mis qu'ensuite en service régulier.

*Dispositions spéciales à la gendarmerie.* Les militaires admis dans la gendarmerie à cheval et les sous-officiers, brigadiers et simples gendarmes qui, pour une cause ou une autre, viennent à être démontés, sont tenus de se pourvoir à leurs frais et dans le délai de trois mois, d'un cheval de robe quelconque, mais d'une taille de $1^m,52$ à $1^m,60$, qui peut être dépassée pour les cavaliers d'une taille et d'une corpulence anormales. L'achat a lieu, de préférence, parmi les chevaux déclassés (V. ci-après), de douze ans ou de moins, des régiments de cuirassiers, de dragons et d'artillerie de la région. Il en est créé trimestriellement, à cet effet, une catégorie spéciale sur la désignation des généraux de brigade. Ces chevaux continuent, d'ailleurs, à être utilisés et comptent à l'effectif réglementaire du corps de troupe. Le prix, payé par le gendarme, est ainsi fixé : pour un cheval de 12 ans, 320 fr. ; de 11 ans, 400 fr. ; de 10 ans, 480 fr. ; et ainsi de suite, en ajoutant 80 fr. par année d'âge en moins. Le gendarme est assisté, dans son choix, par un officier de son arme. S'il refuse de l'exercer parmi les chevaux désignés, il est remonté d'office, séance tenante. L'achat dans le commerce ne peut être, en effet, autorisé qu'à défaut de chevaux déclassés. Ce mode d'opérer n'est pas applicable à la garde républicaine (Circ. min., 20 déc. 1897).

*Réformes et déclassements.* Les réformes et les déclassements sont prononcés à toute époque de l'année : dans chaque régiment à cheval par le chef de corps ; dans les autres corps, services ou établissements, par les gé-

néraux de brigade, les gouverneurs des places fortes, etc. Les chevaux réformés sont mis en vente, par les soins du sous-intendant et de l'administration des domaines, dans les quinze jours au plus qui suivent le prononcé de la réforme. Les chevaux déclassés, c.-à-d. signalés comme devant passer à une autre arme, principalement au train ou à la gendarmerie (V. ci-dessus), et comme susceptibles d'y fournir un bon service, sont portés sur des états spéciaux, soumis aux généraux et, en certains cas, au ministre.

*Commissions hippiques.* Au nombre de six et correspondant aux six arrondissements d'inspection générale des haras, elles ont été établies par l'arrêté du 19 mai 1897 en vue d'étudier les questions relatives à l'élevage et au fonctionnement du service des remontes. Elles se composent de l'inspecteur général des haras, du colonel de remonte de la circonscription, des directeurs des dépôts d'étalons et d'un nombre égal de commandants de dépôts de remonte. Elles se réunissent une fois par an, sous la présidence du préfet du département. Leurs sièges sont Caen, Nantes, Bourges, Montpellier, Agen, Châlons-sur-Marne.

Remonte des officiers. — L'État livre aux officiers de tous grades et de toutes armes, aux fonctionnaires et aux employés militaires, les chevaux dont ils doivent être pourvus sur le pied de paix et sur le pied de guerre. Un général de division a ainsi droit à 6 chevaux, un général de brigade à 4, un colonel ou un lieutenant-colonel d'état-major, de cavalerie ou d'artillerie à 3, d'infanterie, du génie ou du train des équipages à 2, un chef d'escadrons ou de bataillon à 2 (1 seul en temps de paix dans l'infanterie et le génie), 1 capitaine de cavalerie ou d'artillerie à 2, du train des équipages à 1 en temps de paix, à 2 en temps de guerre, d'infanterie et du génie à 1 en tout temps, un lieutenant ou un sous-lieutenant de cavalerie à 1 en temps de paix, à 2 en temps de guerre, d'artillerie ou du train à 1 en tout temps, etc.

La remonte des officiers est faite, soit à titre gratuit, soit au titre de l'abonnement, soit à titre onéreux.

Sont remontés *à titre gratuit* : sur le pied de paix et sur le pied de guerre les officiers et assimilés du cadre actif, jusqu'au grade de capitaine inclusivement ; sur le pied de guerre seulement, les officiers généraux, supérieurs et assimilés pour la différence entre le nombre réglementaire de leurs chevaux sur le pied de paix et ce nombre sur le pied de guerre ; sur le pied de guerre également, les officiers de tout grade de la réserve et de l'armée territoriale, pour la totalité de leurs chevaux. Tous ces officiers peuvent renoncer au bénéfice de la remonte à titre gratuit et se pourvoir dans le commerce.

Sont remontés, sur leur demande, *par abonnement*, à raison de 15 fr. par mois et par cheval : les officiers généraux et assimilés, pour 4 ou 3 de leurs chevaux du pied de paix selon qu'ils sont généraux de division ou de brigade; les officiers supérieurs et assimilés, pour la totalité de leurs chevaux du pied de paix. Les animaux livrés restent la propriété de l'Etat, qui assure le remplacement des animaux morts, réformés ou déclassés. Toutefois, lorsque les versements effectués atteignent la valeur du prix d'achat majorée d'un dixième, la propriété passe à l'officier.

Sont remontés *à titre onéreux*, c.-à-d. en payant le prix d'achat comptant (ou moitié comptant et le solde au bout de six mois) : les officiers et assimilés de tous grades et de toutes armes dans les divers cas où ils n'ont pas droit au bénéfice de la gratuité et de l'abonnement, ou lorsqu'ils n'en profitent pas. Au surplus, l'officier peut toujours être autorisé à posséder, en sus du complet réglementaire, une monture acquise à ses frais dans le commerce et, en fait, presque tous les lieutenants et sous-lieutenants de cavalerie ont ainsi, dès le pied de paix, deux chevaux.

Les officiers remontés à titre gratuit, qui appartiennent à une arme à cheval, peuvent exercer leur choix, d'après un certain ordre de priorité, sur la totalité des chevaux disponibles de leur corps. Ceux qui appartiennent à d'autres armes les prennent aussi dans les corps à cheval (cuirassiers, dragons et artillerie), mais parmi des chevaux désignés trimestriellement, à cet effet, par le général de brigade. Si ces divers officiers renoncent à choisir leurs montures parmi les chevaux désignés, ils peuvent les prendre dans le commerce et les présenter aux *commissions de remonte* de leur régiment ou du corps de troupes à cheval le plus voisin, afin qu'ils soient rachetés par l'Etat. Il faut alors qu'ils répondent aux conditions d'un bon service immédiat et qu'ils soient âgés de 6 ans au moins (pur sang anglais, 4 ans, arabes ou barbes, 5 ans) et de 8 ans au plus. Le prix maximum alloué est 1.400 fr. pour les chevaux de cuirassiers, 1.300 pour ceux de dragons, 1.200 pour ceux de cavalerie légère, 900 pour ceux des officiers d'infanterie. Les conditions précitées sont également applicables aux officiers qui, se remontant à l'abonnement, font directement leurs achats dans le commerce. Lorsque la remonte se fait à titre onéreux, le cheval ne peut être âgé de moins de 5 ans (4 ans, s'il est de pur sang anglais). Il faut de plus, du reste, et dans tous les cas, qu'il ait la conformation du modèle général de l'arme et une distinction suffisante.

Les officiers sont pécuniairement responsables, vis-à-vis de l'Etat, des montures qui leur sont livrées. Quand la perte d'un cheval, sa réforme par accident ou sa dépréciation leur est imputable, ils la doivent payer. Quand le cheval devient inapte au service sans que la faute puisse être imputée à l'officier, la *réforme* est prononcée sur place, sur la proposition du chef de corps ou de service et d'après un procès-verbal que dresse préalablement le vétérinaire.

Les officiers subalternes ou assimilés reçoivent une *indemnité de monture* de 180 fr. par an (15 fr. par mois), laquelle est uniquement destinée aux dépenses de harnachement, vu qu'ils sont remontés à titre gratuit. Pour les officiers supérieurs et assimilés, l'indemnité est double, l'une des moitiés, soit 180 fr., étant destinée aux dépenses de remonte par abonnement ou d'amortissement du capital d'achat. Elle est triple (540 fr. par an), si l'officier possède deux chevaux et plus, à l'abonnement ou à titre onéreux. Les officiers généraux et assimilés ne participent pas à l'indemnité de monture, mais ils ont droit, de même que les officiers supérieurs ou subalternes, à l'*indemnité de perte de cheval*, laquelle est allouée lorsque le cheval a été ou tué dans une action, ou perdu, soit par suite de captivité, soit en temps de paix, dans des circonstances extraordinaires. Elle est égale au prix d'achat ou à la valeur budgétaire du cheval, diminués de 1/7 par année d'âge au-dessus de dix ans.

Les chevaux des officiers sont nourris, logés et entretenus par le corps.

Le cheval d'armes et l'élevage. — Le cheval d'armes doit unir la vigueur à la force. Il lui faut être à la fois résistant, énergique, maniable, et, pour cela, avoir, comme on dit, du *gros*, du *sang* et de la *lame*, de la *branche* : le corps ramassé et trapu plutôt qu'élancé et effilé, les membres courts, bien musclés et bien articulés, les reins également courts et larges, la poitrine vaste, l'arrière-main puissante, l'encolure allongée et bien greffée, avec une forte dose de sang pur, une tête légère, un bon dos, de bons pieds. Ce cheval type, ce cheval de guerre par excellence, dont le *hunter* ou cheval de chasse des Anglais est l'expression la plus remarquable, ne s'obtient que par un élevage approprié, par le croisement d'étalons pur sang avec des juments bien douées. C'est à favoriser cet élevage, à le développer, que tendent les efforts de tous les grands pays militaires, et, en France, particulièrement, des sommes considérables y sont, chaque année, consacrées dans le budget. Les *haras* (V. ce mot) sont, depuis longtemps, à la base de notre système d'amélioration. Ils sont prévus, en 1900, pour un crédit de 7.764.101 fr., dont il convient de défalquer 1.250.000 fr.

environ, représentant le produit des saillies, mais auxquels viennent s'ajouter 2.500.000 fr. environ prélevés sur le pari mutuel, soit une dépense totale de plus de 8 millions et demi. Les courses et les autres réunions hippiques concourent, de leur côté, au même but. Elles sont organisées, il est vrai, par des sociétés privées, mais l'Etat abandonne à celles-ci une part importante du produit du pari mutuel, près de 9 millions de fr., et elles reçoivent, en outre, des départements et des villes, un certain nombre de subventions. Enfin le prix même auquel l'Etat achète ses chevaux aux éleveurs constitue le mode d'encouragement le plus immédiat, le plus efficace, car l'élevage, dans les conditions requises, est fort onéreux, et s'il n'est certain d'être suffisamment rémunéré, le producteur le délaissera ou le négligera. Nous avons dit que le chiffre moyen est 1.100 fr. par cheval. A cet égard, les chevaux sont partagés en plusieurs catégories. Il y a d'abord les *chevaux de tête*, les sujets de prix, qui se divisent eux-mêmes en chevaux de carrière ou de manège (1.800 fr.), chevaux de réserve ou chevaux de cuirassiers (1.400 fr.), chevaux de ligne ou chevaux de dragons (1.260 fr.), chevaux de légère ou chevaux de chasseurs (1.140 fr.), chevaux d'arme-écoles (1.030 fr.). Il y a, d'autre part, les *chevaux de troupe*, qui se divisent à leur tour en chevaux de réserve (1.160 fr.), chevaux de ligne (1.030 fr.), chevaux de légère (910 fr.), chevaux d'artillerie : de batteries-selle, de batteries-trait léger, du type de réserve, du type de ligne (1.000 fr.). Tous ces prix sont depuis longtemps reconnus insuffisants et il y a une tendance à les majorer.

Les chevaux de carrière sont pour 6/10 des chevaux pur sang, pour 3/10 des chevaux anglo-normands, pour 1/10 des chevaux anglo-arabes. Les chevaux de manège sont pour 2/3 des chevaux pur sang, pour 1/3 des chevaux anglo-arabes. Les chevaux de la cavalerie de réserve et de la cavalerie de ligne appartiennent surtout au type anglo-normand. C'est le dép. du Calvados, le plus riche de France, pour la production chevaline, qui fournit les plus fins, les chevaux de tête, de même que beaucoup de chevaux de carrière. La Manche et l'Orne viennent ensuite. Le cheval de Rochefort, dans les Charentes, le cheval angevin, dans la Mayenne et la Touraine, approvisionnent aussi les armes de réserve et de ligne. La cavalerie légère tire principalement ses montures des dép. du Sud-Ouest. Le type prédominant est le cheval de Tarbes, produit du croisement de l'ancien navarrin avec l'étalon arabe. Le cheval ariégeois, le cheval auvergnat et le cheval limousin sont également affectés à ce service. L'artillerie se fournit partie dans les dép. riverains de la Basse-Seine, où elle trouve, ainsi que dans le Pas-de-Calais, les chevaux de race boulonnaise, excellents pour le trait, partie dans les dép. des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère, où elle trouve les chevaux bretons estimés à la fois pour la selle et le trait. Le train des équipages et la gendarmerie sont remontés avec les chevaux déclassés de la cavalerie et de l'artillerie. Enfin les meilleurs mulets proviennent de la Vendée, de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Quant à l'Algérie, elle remonte plus spécialement les chasseurs d'Afrique et les spahis. Elle produit aussi beaucoup, avec des chevaux des races arabe et barbe de mulets dans les environs de Batna et dans les cercles de Nemours et de Marghnia (V. Races chevalines).

Statistique. — L'effectif des chevaux d'officiers et de troupe est présentement, sur le pied de paix, d'après les prévisions du budget de 1900, de 143.275 (23.042 chevaux d'officiers et 120.233 chevaux de troupe et mulets). Ils se répartissent ainsi, suivant l'arme ou le service : états-majors, 4.262; écoles militaires, 2.377; officiers hors cadres, 543; cavalerie, 68.414; artillerie, 37.664; train des équipages, 8.036; infanterie, 7.925; gendarmerie et garde républicaine, 12.570. Il y a, en outre, dans les annexes, environ 5.000 jeunes chevaux n'ayant pas l'âge réglementaire. La durée du cheval de guerre est, chez nous, dans la cavalerie, de 8 ans 1/2 en moyenne, tandis qu'elle est de 12 ans en Angleterre et de 10 ans dans la plupart des autres pays, l'Allemagne comprise. On renouvelle donc tous les ans près d'un huitième de l'effectif. La proportion est également très forte dans les autres armes et, bien que le train des équipages et la gendarmerie soient remontés avec des chevaux de classes, les dépôts de remonte doivent acheter, tous les ans, plus de 11.000 chevaux et mulets, dont 1.300 chevaux de carrière, de manège et de tête, environ 7.700 chevaux de selle et 2.000 chevaux de trait et mulets. En Allemagne, où, par suite d'une réglementation meilleure des haras, la qualité et le degré de sang sont généralement supérieurs, il est livré annuellement à chaque régiment de cavalerie un contingent fixe de 65 chevaux, qui correspond au 1/10 de son effectif de chevaux de troupe et qui lui est versé intégralement. Les régiments de cavalerie allemande n'ont pas d'ailleurs à fournir à la remonte des officiers, même à celle des leurs.

Le service des remontes est inscrit au budget de 1900 pour un crédit de 16.117.330 fr. L. S.

Bibl. : Henry, *les Haras, les Remontes et les Ecoles de dressage;* Paris, 1882. — Baron de Vaux, *les Haras et les Remontes;* Paris, 1887. — G***, *la Cavalerie et ses chevaux;* Paris, 1888. — Bellard, *Questions hippiques;* Paris, 1889. — Casimir Périer, *les Effectifs de la cavalerie et l'Administration de la remonte;* Paris, 1890. — Général Bonie, *les Remontes françaises;* Paris, 1890. — E. Auregio, *les Chevaux de guerre, leur origine, leur ferrure;* Paris, 1891. — C. Chomel, *Etude sur l'entraînement et la préparation des chevaux à la guerre;* Paris, 1892. — J. Jacoulet et C. Chomel, *Traité d'hippologie;* Paris, 1891, 2 vol. — E. Leroy, *Remonte générale de l'armée;* Paris, 1894. — — Ed. Gast, *le Cheval normand et ses origines;* Paris, 1897. — Ministère de la guerre, *Nomenclature du service de la remonte générale;* Paris, 1898. — A. Vallon, *Abrégé d'hippologie;* 10e édit., Paris, 1899. — Ct Stiegelmann, *la Question chevaline;* Paris, 1899, t. I.

**REMONTOIR** (Horlog.) (V. Horlogerie).

**REMONTRANCE. I. Ancien droit** (V. Parlement).

**II. Histoire religieuse.** — Remontrances du clergé. — Le clergé profitait des assemblées où il était réuni afin de délibérer sur les subsides sollicités par le roi (V. Décime), pour lui adresser, sous forme de *humble remontrance et supplication*, ses admonitions et réclamations, tant sur les matières qui concernaient spécialement l'Eglise, que sur celles qui constituaient une intervention de l'Eglise dans le domaine de l'Etat, ou de l'Etat dans le domaine de l'Eglise. Les objets les plus fréquents de ces doléances et requêtes étaient : le fardeau des charges financières imposées à l'Eglise, les immunités du clergé, l'intrusion des officiers du roi, le regret de la conclusion du concordat, le rétablissement des élections, la publication des décrets disciplinaires du concile de Trente, mais surtout la répression du schisme, de l'hérésie, et plus tard de l'incrédulité philosophique. E.-H. V.

Bibl. : Histoire religieuse. — *Le premier livre du recueil des Remonstrances, Edicts, Contracts, Règlements concernant le clergé de France;* Paris, 1626, in-12.

**REMONTRANTS** (V. Arminianisme, t. III, p. 1035, 2e col.).

**RÉMONVILLE.** Com. du dép. des Ardennes. arr. de Vouziers, cant. de Buzancy; 200 hab.

**REMORA. I.** Ichtyologie. — Nom vulgaire des *Echeneis*, genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des *Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes* et de la famille des *Scombridæ*. Ce genre de Poissons présente une particularité des plus remarquables, qui le différencie de tous les Poissons connus, et a longtemps fait hésiter les auteurs sur la place qu'ils devaient occuper dans la classification. Cette particularité consiste en un large disque situé sur la tête et composé d'un nombre variable de lamelles transversales disposées par paires; ces lamelles ont leur limbe garni de plusieurs rangées de petites épines. A l'état de repos, les lamelles sont inclinées en arrière et disposées comme les lames d'une persienne; elles ont la faculté de se redresser à la volonté de l'animal. A l'aide de cet appareil, les Poissons peuvent se fixer et adhérer fortement aux

corps étrangers. C'est une modification de la première nageoire dorsale, car, suivant l'opinion en cours, chaque lame représente la moitié de l'un des rayons de la nageoire, qui serait rabattu et étalé.

Le type du genre, l'*Echeneis Remora*, a le corps allongé, en forme de coin, la tête large, la bouche peu fendue, la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure, les mâchoires sont garnies de dents en velours. Le corps est uniformément de couleur brun ardoisé avec reflets violacés. Il est rare sur nos côtes. On connaît environ dix formes de ce genre. Ces animaux se fixent souvent aux navires, aux bois flottants et sont ainsi entraînés au loin, aussi leur distribution géographique est-elle fort étendue, et on pourrait les considérer comme cosmopolites. Cependant ils sont plus spéciaux aux mers, tropicales. La position que les *Remora* occupent, par suite de leur fixation, influe sur la coloration générale du corps; tandis que chez les autres Poissons la partie dorsale est toujours la plus sûrement colorée, chez le Remora c'est le contraire; cela résulte de ce que la partie dorsale en contact avec le support où l'animal est fixé se trouve à l'abri de la lumière, laquelle au contraire frappe les parties ventrales et latérales. Suivant Commerson, lorsque le Remora nage librement, c.-à-d. privé de son support, il se tient sur le dos et nage dans cette position, contrairement à ce qui se passe chez les autres Poissons. Ce fait est généralement considéré comme exact. Le fait d'adhérer fortement aux corps étrangers, à l'aide du disque, faisant l'effet d'une ventouse, a permis dans certains cas d'utiliser le Remora à la pêche d'autres poissons, mais plus particulièrement des Tortues. Toujours d'après Commerson, on attache à la queue d'un Remora un anneau d'un diamètre assez large pour ne pas fatiguer le poisson, tout en le maintenant; une corde tient à cet anneau. Les pêcheurs ayant plongé l'animal dans un vase plein d'eau de mer, partent à la recherche des Tortues; lorsqu'ils en aperçoivent endormies à la surface de l'eau, ils mettent le Remora à la mer, il cherche alors à se fixer et, rencontrant la Tortue, il s'attache à son plastron, le pêcheur en tirant sur la corde amène la Tortue dont il peut dès lors se saisir facilement. ROCHBRUNE.

II. ART HÉRALDIQUE. — Ce poisson apparaît *en fasce* dans les armoiries. Les anciens attribuaient au *Remora* la force d'arrêter les navires. C'est sans doute à cette croyance qu'il a dû de figurer dans le blason de quelques familles.

BIBL.: ICHTYOLOGIE. — SAUVAGE, dans BREHM, *Poissons*, éd. fr.

**REMORAY.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe ; 321 hab.

**REMORDS** (Philos.) (V. REGRET).

**REMORQUAGE, REMORQUEUR.** L'entrée et la sortie des ports de mer, les mouvements en rade ou dans les bassins sont facilités aux navires à voiles, soit qu'il y ait calme plat, soit qu'au contraire le vent souffle avec trop de violence, soit enfin que le navire ait des dimensions trop grandes et que des écueils, des courants, l'étroitesse des passes, la présence d'écluses, rendent ses manœuvres périlleuses ou simplement malaisées, par de petits bâtiments à vapeur, les *remorqueurs*, qui font partie de l'outillage de tout port de quelque importance et qui s'y tiennent en permanence à la disposition des capitaines. A aubes ou à hélices, le plus souvent à hélices, ils doivent être pourvus de machines relativement puissantes, car il leur faut pouvoir remorquer les voiliers de tout tonnage et aussi, éventuellement, les grands vapeurs en détresse; leur stabilité et leur solidité doivent, d'autre part, être à toute épreuve, afin qu'ils soient à même de sortir par tous les temps. Mais ce sont là les seules conditions générales qu'ils aient à remplir et ils n'ont besoin, notamment, à raison même du service qu'ils ont à faire, que d'une vitesse modérée. Aussi sont-ils, comme formes, généralement bas, larges et arrondis. La nuit, ils se distinguent des autres navires à vapeur en ce qu'ils portent en avant du mât de misaine deux feux blancs brillants superposés, au lieu d'un seul.

A l'intérieur, sur les rivières et les canaux, les bateaux de transport sont rarement munis d'un appareil propulseur : voilure ou machine à vapeur. On a alors recours, pour les mettre en mouvement, soit au halage, qui se fait ou à bras d'homme, ou par bêtes de traits, ou par câble à galets (V. HALAGE), soit au remorquage, par *toueurs* (V. TOUAGE) et par *remorqueurs*. Ces derniers sont des bateaux à vapeur ordinaires, de faible tonnage, mais à puissantes machines, traînant derrière eux des files plus ou moins longues ou *convois* de péniches et autres bâtiments analogues, accrochés les uns aux autres. Sur les rivières qui, comme la Seine et l'Yonne, ont des écluses peu fréquentes et assez grandes pour recevoir à la fois le remorqueur et le convoi, ce mode de traction offre de grands avantages et il a principalement sa place dans certains trajets locaux, comme la traversée de Paris, où les mouvements, très nombreux, nécessitent l'emploi éventuel d'une force auxiliaire. Lorsqu'au contraire les écluses sont étroites ou fréquentes, lorsqu'il y a des coudes très prononcés, la remorque en file devient longue et pénible, et, à la descente, si la rivière est rapide, il faut, sous peine de graves accidents, que le convoi ait une marche plus rapide encore que celle du courant, et ininterrompue. Quant aux canaux, ils ne se prêtent que dans quelques biefs très longs à l'emploi des remorqueurs. Aussi n'en trouve-t-on, en France, que sur le canal latéral à la Garonne, sur le canal de Nantes à Brest et sur les canaux maritimes. Ailleurs, lorsqu'on veut employer comme mode de propulsion la vapeur, on se sert de *bateaux-porteurs*, ne remorquant d'autres bateaux qu'accessoirement et en très petit nombre (un ou deux, trois au maximum). La nuit, les remorqueurs portent: sur les canaux et rivières assimilés, deux feux blancs superposés à l'avant et un feu rouge à l'arrière; sur les fleuves et rivières non canalisés, les mêmes feux à l'avant et à l'arrière, plus un feu vert à tribord et un feu rouge à babord.

Au lieu de traîner le bâtiment remorqué à sa suite, le remorqueur peut l'avoir à sa droite ou à sa gauche, bord à bord : c'est ce qu'on appelle *remorquer à couple* (V. COUPLE, t. XIII, p. 68).

**REMORSURE** (Grav.) (V. EAU-FORTE).

**RÉMOUCHAMPS** (Grotte de). La grotte de Rémouchamps, près de Spa, est une des principales de la Belgique. Moins vaste (1 kil. d'étendue) et moins ornée de stalagmites que celle de Han-sur-Lesse (5 kil. de développement), elle est plus intéressante au point de vue hydrologique : la rivière souterraine qui la parcourt (le Rubicon) est en effet le collecteur général des eaux englouties, sur les plateaux situés au N., par les points d'absorption, plus ou moins pénétrables à l'homme, nommés *aiguigeois* ou *chantoirs*: comme les Katavothres de Grèce, les sauglôcher ou ponors du Karst, les bétoires ou embuts (avens) de France, ces trous, parfois ouverts en cavernes assez amples, sur la ligne de contact des calcaires dévoniens perméables et des schistes primaires imperméables, boivent des ruisseaux plus ou moins pérennes et toutes les pluies de la région, pour les concentrer dans le déversoir de Rémouchamps, tributaire de l'Amblève. La rivière souterraine, coulant aujourd'hui plus bas qu'autrefois dans un lit progressivement approfondi, est coupée de plusieurs siphons naturels que l'on peut tourner par les galeries qui constituent les étages supérieurs de la caverne et l'ancien lit, maintenant abandonné, du Rubicon. Des crues intérieures y ont été observées, absolument subordonnées à l'abondance des précipitations atmosphériques extérieures. Découverte vers 1830, la grotte de Rémouchamps n'a été scientifiquement étudiée qu'en 1898 par MM. Martel et Van der Brœck qui y ont trouvé, vers la sortie, une nouvelle galerie par laquelle on pourrait, au moyen de quelques travaux peu coûteux, sortir de la grotte en bateau, comme à Han.

**REMOUILLÉ.** Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. d'Aigrefeuille ; 1.083 hab.

**REMOULADE** ou **RÉMOLADE** (Sauce) (V. Sauce.)

**REMOULAGE** (Agric. et industr. agr.) (V. Meunerie, Son).

**RÉMOULEUR** (T. de métier). Le rémouleur, qu'on nomme aussi *repasseur*, ou encore, mais surtout quand il est nomade, *gayne-petit*, est ce modeste artisan qui va par les rues des villes, ou de village en village, poussant devant lui une meule, quand il ne la porte pas sur son dos, et aiguisant, moyennant quelques sous, les couteaux, les ciseaux, les rasoirs, les couperets et autres objets ou outils tranchants. Quelquefois, il occupe une échoppe ou il est établi en boutique. Dans ce dernier cas, il a presque toujours un commerce de coutellerie et il ne fait plus alors le repassage qu'accessoirement. Au temps des corporations, les maîtres couteliers pouvaient seuls repasser les couteaux, ciseaux et rasoirs. On est moins exigeant de nos jours et, de fait, un très court apprentissage suffit. C'est, du reste, dans beaucoup de villages, le maréchal-ferrant ou le charron qui est en même temps rémouleur. Les meules employées sont au nombre de deux : l'une à gros grain, qui use le métal lorsque la lame est ébréchée; l'autre à grain fin et légèrement humectée, qui donne le fil (V. Meule). Elles sont accouplées sur un essieu horizontal, et, au moyen d'une pédale qu'actionne son pied et qui est reliée à l'essieu par une corde et une manivelle, le rémouleur leur imprime l'impulsion voulue. Il lui faut, d'ailleurs, discerner quelle est la qualité et la trempe de l'acier, à quel usage l'outil est destiné. Suivant les cas, en effet, il doit faire le fil plus ou moins fin, plus ou moins tranchant, plus ou moins sec. Pour donner la dernière façon, il le passe doucement sur une pierre spéciale, graissée à l'huile.

**REMOULINS.** Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, sur la rive g. du Gard ; 1.323 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon à Nîmes. Eaux minérales. Eglise du XII^e siècle convertie en hôtel de ville; ruines des remparts et du château. A quelque distance, sur le territoire de la com. de Vers, est le Pont du Gard.

**REMOUS** (Hydraul.). On appelle remous une sorte de retour en arrière de l'eau produit par le passage d'un bâtiment ou par la rencontre d'un obstacle. Il est toujours accompagné d'un exhaussement et d'une agitation plus ou moins tumultueuse de la surface, souvent aussi de tourbillons.

Lorsque l'obstacle est un barrage, une digue, qui ferme entièrement la rivière, le canal, l'eau se trouve obligée de s'élever et de passer par-dessus. Les conditions de l'écoulement sont alors celles étudiées à l'art. Déversoir. La hauteur du remous, c.-à-d. l'exhaussement du niveau de l'eau, dépend de la forme de l'obstacle, de sa largeur et du débit du cours d'eau. Sa détermination exacte présente de sérieuses difficultés, qui n'ont pas été encore complètement résolues. Il en est de même pour le calcul de l'amplitude du remous, c.-à-d. de la distance à laquelle il se propage en amont. D'ordinaire l'exhaussement se produit graduellement, et il y a un raccordement asymptotique avec le niveau qu'avait le cours d'eau avant l'établissement du barrage. Mais parfois aussi il se produit une dénivellation brusque à une distance plus ou moins courte en amont, c.-à-d. qu'en se dirigeant vers le barrage l'eau subit tout à coup une notable élévation de niveau en formant bourrelet. C'est à ce phénomène, étudié pour la première fois par Bidone, savant piémontais, qu'on a donné plus particulièrement le nom de *ressaut superficiel*. On le constate aussi, très fréquemment, avec les déversoirs *noyés*, c.-à-d. au cas où le niveau d'aval est supérieur à celui du déversoir. On l'observe enfin à l'aval des roues hydrauliques en dessous, et beaucoup d'auteurs le rangent purement et simplement parmi les remous. Bélanger l'a soumis au calcul.

Si l'obstacle n'occupe pas toute la largeur du cours d'eau, il y a seulement rétrécissement du lit de la rivière sans déversement : c'est le cas des piles d'un pont. L'eau, obligée de s'écouler par une issue plus étroite doit y passer plus vite. Il y a donc accroissement de charge et par conséquent surélévation de la surface du courant en amont, suivie d'une chute en aval. Certains hydrauliciens prétendent, toutefois, qu'il n'y a pas relèvement. Au surplus, la théorie est demeurée, plus encore qu'au cas du barrage, d'une grande incertitude, et les observations se trouvent elles-mêmes très difficiles, la grande vitesse de l'eau, dans les circonstances où les différences de niveau sont suffisamment notables, donnant lieu à des ondulations et à une agitation qui rendent les mesures presque impossibles.

**REMOVILLE.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois; 362 hab.

**REMPAILLAGE** (Technol.). Le rempaillage est une opération industrielle qui consiste à garnir de paille le siège des chaises, des tabourets, des fauteuils, etc., en y constituant une sorte de natte formée de brins de paille biens serrés, bien unis, s'enroulant sur les côtés sur les pièces de bois du cadre du siège préparées à cet effet et servant en même temps de ceintures ou de traverses pour le fond.

La paille employée dans le rempaillage est celle de seigle blanchie au soufre pour les articles communs, celle de froment aussi fine et aussi blanche que possible pour les articles de qualité. Cette paille ne doit pas avoir été brisée par un passage à la batteuse et on doit la conserver dans un lieu légèrement humide et la battre de temps en temps avec un battoir spécial afin de lui conserver et d'accroître l'élasticité, la souplesse nécessaire au travail; elle ne doit pas en effet se briser pendant les torsions que lui fera subir l'ouvrier rempailleur. On se sert aussi de la même façon et dans le même but de jonc grossier pour le rempaillage des meubles communs, de jonc grossier garni de paille aplatie pour le siège des meubles de bureau.

Le rempaillage s'exécute en fixant la chaise à l'aide de presses à vis de bois sur un tourniquet permettant de lui donner toutes les orientations. Les brins de paille étant choisis de la longueur nécessaire suivant la dimension du siège, l'ouvrier apprête quelques brins en les humectant d'un peu d'eau et en les battant pour leur donner de la souplesse, puis il attache l'écheveau formé à l'un des coins du châssis du siège et, lui faisant effectuer une torsion, il attache l'autre extrémité au coin opposé du cadre, décrivant ainsi une diagonale. Il dispose ensuite, de la même façon, d'autres brins en les attachant à deux traverses opposées et en leur donnant une torsion d'autant plus grande qu'il s'éloigne davantage des extrémités pour se diriger vers le milieu où les brins sont le plus serrés. Il les aplatit au contraire vers les bords et les égalise à l'aide de petits coups répétés d'un maillet de bois. De temps à autre, il humecte la paille d'un peu d'eau pour l'empêcher de se briser pendant le travail. Un ouvrier peut ainsi rempailler six à huit chaises dans sa journée: c'est un travail assez peu compliqué. — L'industrie du rempaillage a beaucoup perdu de son importance dans ces dernières années et tend de plus en plus à être remplacée par le *cannage*, sorte de canevas fait en lanières fines de jonc appelées *cannes* que l'on dispose suivant un réseau à mailles pentagonales régulières. E. Laye.

**REMPART** (Fortif.). Dans les ouvrages de fortification, le rempart constitue la masse d'appui en terre de l'escarpe et porte le canon et les défenseurs. Il est élevé au dessus du sol naturel pour donner du commandement au défenseur. Il couvre des vues et des feux de l'ennemi une portion notable du terrain de l'ouvrage situé à l'arrière de la crête de feu.

Fusil de rempart. — Fusil de fort calibre, très lourd, se tirant sur appui derrière un rempart de fortification. L'arquebuse à croc était un fusil de rempart ; elle pesait de 30 à 50 livres, sa balle en plomb environ 50 gr. En 1831, on construisit un fusil de rempart ; ce fut la première arme se chargeant par la culasse ; il portait à l'avant du fût une fourchette pour l'appuyer pendant le tir ; son calibre était de $21^{mm},8$, son poids de $8^{kg},620$, celui de la balle de 62 gr. 1/2 ; il portait à 145 m. En 1839, on adopta un autre modèle qui, transformé,

devint plus tard le fusil de rempart modèle 1842. A partir de ce moment, ils tombèrent en désuétude.

BIBL. : *Les Armes portatives et leurs munitions, par un officier supérieur.* — Général FAVÉ, *Etude sur l'artillerie.*

**REMPLACEMENT** (Adm. milit.) (V. RECRUTEMENT et ARMÉE, t. III, p. 999 et suiv.).

**REMPLAGE** ou **REMPLISSAGE** (Constr.). On désigne ainsi, en maçonnerie, les pierres, moellons ou briques que l'on pose en blocage entre deux rangées de pierres de taille formant les parements d'un mur ou dans les reins d'une voûte, et aussi le hourdis de briques ou de plâtras et de plâtre dont on garnit les intervalles des pièces de charpente d'un pan de bois ou les entrevous des solives en bois ou en fer d'un plancher. Les treillageurs donnent encore ce nom de remplage ou remplissage à toute partie de treillage servant à occuper l'intervalle des bâtis. Ch. L.

**REMPLI** (Blas.). Se dit d'une pièce dont le fond est d'un émail différent des bords. Palliot le distingue du *bordé* en ce qu'il n'occupe que le tiers de la pièce, au milieu. Le *bordé*, au contraire, n'en occupe que le sixième, en bordure. — Le terme *rempli* s'emploie aussi pour le *rustre*, le *quintefeuille* ou autre pièce percée dont le trou est bouché d'un émail qui empêche de voir le champ de l'écu au travers.

**REMPLOI** (Dr. civ.) (V. COMMUNAUTÉ et DOT).

**REMPNAT.** Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers; 906 hab.

**REMPOTAGE** (Hortic.) (V. TRANSPLANTATION).

**REMUÉE** (La). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain; 607 hab.

**REMSCHEID.** Ville de Prusse, district de Dusseldorf; 47.285 hab. (en 1895). C'est une vaste agglomération industrielle, presque exclusivement consacrée à la fabrication d'objets en fer et acier, à laquelle travaillent 10.000 ouvriers. Quatre voies ferrées la desservent.

**REMUNGOL.** Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Locminé; 1.486 hab.

**REMUS,** frère de Romulus, le fondateur légendaire de Rome (V. ROMULUS).

**RÉMUSAT** (Auguste-Laurent, comte de), né en Provence le 25 avr. 1762, mort à Paris le 15 mai 1823. Si la Révolution lui fit perdre sa charge d'avocat général à la Chambre des comptes d'Aix, elle ne le persécuta pas. Nommé en 1802, en même temps que Benezech, Didelot, de Luçay, préfet du palais du premier consul par l'influence de Mme de Vergennes, sa belle-mère, premier chambellan le 10 juil. 1804, surintendant des théâtres impériaux le 1er nov. 1807, il accompagna l'empereur quand, en 1808, il visita les Etats de la Confédération du Rhin. Resté habilement à l'écart pendant les Cent-Jours, il accepta de Louis XVIII la préfecture de la Haute-Garonne, puis occupa celle du Nord de 1817 à 1821, époque à laquelle il fut destitué par M. de Villèle. C'était un homme prudent, avisé, au fond royaliste, mais avec un esprit de libéralisme qui s'est développé chez ses descendants.

**RÉMUSAT** (Claire-Elisabeth-Jeanne GRAVIER DE VERGENNES, comtesse de), femme du précédent, née à Paris le 5 janv. 1780, morte à Paris le 16 déc. 1821. Son père, neveu du célèbre ministre des affaires étrangères, intendant d'Auch, membre de la Commune de Paris en 1789, avait été guillotiné en 1794. Elevée par une mère (née de Bastard) femme d'esprit et de sens, versée de bonne heure dans la société de Mme d'Houdetot, à Sannois, dans celle de Joséphine de Beauharnais, elle épousa en 1796 le comte de Rémusat, et quand le premier consul forma sa maison devint dame du palais (1802). Aimant les lettres, et même les pratiquant, elle écrivait sous le coup des événements un journal, qui fut plus tard détruit sous l'empire de la crainte, puis récrits, mais avec des sentiments peut-être un peu différents de ceux plus admiratifs qu'elle avait d'abord éprouvés pour Napoléon. Epistolaire active, ses lettres étaient attendues avec impatience et conservées. Enfin elle se mêlait aussi de philosophie éducationnelle. De là les trois ouvrages qui ont paru après sa mort : 1° *Essai sur l'éducation des femmes* (Paris, 1824, in-8), et publié par son fils; 2° *Mémoires de Mme de Rémusat 1802-1814*, (Paris, 1879-80, 3 vol. in-8); 3° *Lettres de Mme de Rémusat 1804-1814*, (Paris, 1881, 2 vol. in-8); ces deux derniers ouvrages publiés par son petit-fils. De son vivant avait paru anonyme, dans le *Lycée français*, une nouvelle signée C.-E. ayant pour titre, *Charles et Claire.* — Plus encore que de son mari, on peut dire d'elle que si elle servit à la fois l'Empire et la Restauration, elle les desservit également : la dame du palais n'est pas plus tendre pour Napoléon que la préfete pour Louis XVIII. — Il existerait, dit-on, d'elle en manuscrit un roman, *Lettres* ou *un Ministre*, où sous des noms supposés elle a peint les mœurs et les personnages du premier Empire.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Portraits de Femmes;* Paris, 1881, p. 456, in-12.

**RÉMUSAT** (Jean-Pierre-Abel), sinologue français, né à Paris le 5 sept. 1788, mort à Paris le 4 juin 1832, fils de Jean-Marie Rémusat, originaire de Grasse, chirurgien, et de Jeanne-Françoise Aydée. Son père, qu'il perdit en 1805, avait été son seul précepteur, et comme lui il s'adonna d'abord à la médecine; mais en 1806 la vue des manuscrits orientaux qu'avait rapportés l'abbé de Tersan, ayant éveillé ses instincts de linguiste, il étudia avec tant d'ardeur les langues tartares que cinq ans plus tard il publia un *Essai sur la langue et la littérature chinoises* (Paris, 1811, in-8), suivi la même année de l'*Etude des langues étrangères chez les Chinois;* ce qui ne l'empêcha pas de passer son doctorat en médecine en 1813. Nommé à la chaire de chinois du Collège de France le 9 nov. 1814, membre de l'Académie des inscriptions en 1815, conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale en 1824, il avait fondé en 1822 la Société asiatique de Paris, dont jusqu'à sa mort il resta le secrétaire. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut encore citer ses *Eléments de grammaire chinoise* (1822); *Mémoire sur la vie de Lao-Tseu* (1823), ses *Mélanges asiatiques* (1825 et 1828). Il fut une des victimes du choléra de 1832, et ne laissa pas d'enfants de son mariage (1830) avec la fille du général Lecamus. E. ASSE.

BIBL. : SILVESTRE DE SACY, *Eloges de Rémusat* (prononcés à la Société asiatique et à l'Académie des inscriptions). — AMPÈRE, *Revue des Deux Mondes*, nov. 1832, nov. 1833.

**RÉMUSAT** Charles-François-Marie, comte de), homme politique et écrivain, né à Paris le 14 mars 1797, mort à Paris le 6 janv. 1875, fils d'Auguste-Laurent. Elève du lycée Napoléon, puis de l'Ecole de droit (1817-19), porté de bonne heure vers les lettres, si grandement honorées dans le salon de sa mère, il publia en 1818, dans les *Archives philosophiques*, un premier article sur Mme de Stael, en même temps qu'il suivait en politique la ligne de son ami Guizot, nommé directeur général de l'intérieur, et défendait le ministère Decazes (1818-19). Toute sa vie il se partagea ainsi entre la politique et les lettres, d'un côté faisant des articles sur *Jacopo Ortis*, sur Lamennais (l'*Indifférence*), un *Essai sur la nature du pouvoir*, traduisant le théâtre de Gœthe, le *De Legibus* de Cicéron, collaborant au *Globe* (1824), et de l'autre côté combattant la Restauration, protestant contre les Ordonnances (27 juil. 1830). Il avait même un triple talent, si l'on ajoute celui de chansonnier de salon : mais ses chansons étaient surtout politiques.

La révolution de Juillet lui ouvrit la carrière parlementaire, et, de 1830 à 1847, il représenta à la Chambre la Haute-Garonne (arr. de Muret) : sous-secrétaire de l'intérieur dans le cabinet Molé (sept. 1836), il se retira avec lui le 27 avr. 1837. De Guizot son amitié était allée à Thiers, qui, dans le cabinet du 1er mai 1840, lui donna le portefeuille de l'intérieur et l'eut pour allié dans son opposition à Guizot, quand celui-ci l'eut remplacé (9 oct. 1840). Jusqu'en 1847, de Rémusat sembla s'absorber alors dans les études philosophiques, tout en

restant député. Il publia successivement : *Essais de philosophie* (Paris, 1842, 2 vol. in-8), qui lui ouvrirent l'Académie des sciences morales et politiques; *Abélard*, (Paris, 1845, in-8); *De la Philosophie allemande* (Paris, 1846, in-8), paru d'abord sous la forme d'un rapport fait à l'Institut, et qui coïncida avec son élection à l'Académie française à la place de Royer-Collard; enfin *Passé et Présent* (Paris, 1847, 2 vol. in-12), recueil d'articles de revues. Nommé un instant ministre de l'intérieur dans la nuit du 23 au 24 févr., il fut envoyé à la Constituante par la Haute-Garonne et prit place dans la droite modérée. Exilé après le coup d'État de 1852, mais rentré peu après, il reprit ses travaux philosophiques et littéraires; ainsi se succédèrent : *Saint Anselme* (Paris, 1853, in-8); *l'Angleterre au* XVIII^e *siècle* (Paris, 1856, 2 vol. in-8); *Channing* (Paris, 1857, in-8); *Bacon et son temps* (Paris, 1857, in-8); *Politique libérale* (Paris, 1860, in-8); *Philosophie religieuse. De la théologie naturelle en France et en Angleterre* (Paris, 1864, in-12). Après la chute de l'Empire, nommé ministre des affaires étrangères par Thiers (2 août 1871), il tomba du pouvoir avec lui (24 mai 1873). Battu à Paris aux élections d'avril, il fut élu dans la Haute-Garonne le 12 oct. et contribua à renverser le duc de Broglie (16 mai 1874) qui l'avait remplacé au ministère des affaires étrangères. Ses dernières publications furent : *John Wesley* (Paris, 1870, in-18); *Casimir Périer* (Paris, 1874, in-12); *Lord Hubert de Cherbury* (Paris, 1874, in-12); *Histoire de la philosophie en Angleterre depuis Bacon jusqu'à Locke* (Paris, 1875, 2 vol. in-8). Après sa mort ont paru, publiés par son fils : *la Saint-Barthélemy* (Paris, 1878, in-8); *Abélard*, drame (Paris, 1879, in-8).

**RÉMUSAT** (Paul de), homme politique français, né à Paris le 17 nov. 1831, mort à Paris le 22 janv. 1897. Fils du précédent, il fit des études très solides, complétées par un voyage aux Etats-Unis. En 1854, il débutait à la *Revue des Deux Mondes* où il donna des articles de vulgarisation scientifique, de littérature et de bibliographie. Il collabora aussi au *Journal des Débats* et à d'autres journaux. En 1865, il se lança dans la politique et fit à l'Empire une opposition assez vive. Il se présenta en 1869 aux élections législatives à Toulouse où l'administration fit contre lui une campagne acharnée et fit échouer sa candidature. En 1870, il accompagna Thiers dans sa tournée diplomatique en Europe. En 1871, il devint député de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale. Membre du centre gauche, il combattit le 16 Mai, fit partie des 363 et ne fut pas réélu avec eux en 1877. Mais peu après (1878), il reprenait son siège à la Chambre. En 1881, il fut élu sénateur de la Haute-Garonne et fut réélu en 1888 et en 1897. Ses dernières années furent tristes : il avait été frappé d'une paralysie cérébrale et il ne recouvra jamais entièrement la santé. Paul de Rémusat, qui avait été élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1890, a laissé entre autres ouvrages : *les Sciences naturelles, Etudes sur leur histoire et leurs plus récents progrès* (Paris, 1857, in-12); *De la dissolution du Conseil municipal de Toulouse* (Paris, 1867, in-8); *Thiers* (Paris, 1889, in-12). Il a publié les *Lettres* et les *Mémoires* de sa grand'mère, la comtesse de Rémusat. R. S.

**RÉMUZAT.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons; 555 hab.

**RÉMY** ou **REMI.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-Saint-Denis; 1.005 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Distillerie et raffinerie d'alcool. Eglise du XVI^e siècle avec fonts baptismaux du XIII^e siècle. Patrie de Philippe de Beaumanoir.

**REMY.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois; 296 hab.

**RÉMY** (Charles-Honoré), auteur dramatique français (V. HONORÉ).

**REMY** (Joseph), pisciculteur français, né à La Bresse (Vosges) en 1804, mort en 1855. Simple pêcheur sans instruction, mais doué d'un remarquable esprit d'observation, il consacra toute sa vie à l'étude de la fécondation artificielle des poissons et il découvrit, aux environs de 1848, des procédés pratiques de reproduction qui font de lui l'un des fondateurs de la *pisciculture* (V. ce mot, t. XXVI, p. 974).

**RÉMY** (Caroline, dame GUERHARD, dite *Séverine*), journaliste française, née à Paris le 27 avr. 1855. Elle fit connaissance en 1880, dans un voyage à Bruxelles, de Jules Vallès dont elle embrassa les idées politiques. Après l'amnistie, Vallès rentra en France, et elle devint sa collaboratrice assidue (au *Réveil*, au *Gil Blas*, à la *France*, au *Matin*). En 1883 elle entra au *Cri du Peuple*, fondé par Vallès et le D^r Guebhard, et y signa ses premiers articles. Après la mort de Vallès, M^me Séverine, après un premier mariage peu heureux, terminé par un divorce, épousa en secondes noces le D^r Guebhard et dirigea le *Cri du Peuple* en cherchant vainement à mettre l'union parmi les socialistes ; la commandite du journal étant épuisée en 1888, elle le céda aux blanquistes. Depuis lors, renonçant au socialisme militant, elle a collaboré à divers journaux, soit sous le nom de Sévérine, soit sous la signature de Jacqueline, Renée, etc. (*Gil Blas*, *Gaulois*, *Figaro*, *Eclair*, *Petit Journal*, *Journal*), prenant en main la cause des faibles, faisant le socialisme sentimental et profitant de la publicité de ces journaux pour faire appel à la charité publique; en juil. 1892, elle fit un reportage sensationnel en racontant le récit de l'audience que lui accorda le pape Léon XIII. En 1896, elle eut avec Rochefort (*Intransigeant*) une polémique personnelle (*Libre Parole*) d'une ironie sanglante des deux parts; la place de M^me Sévérine dans le journalisme s'en est ressentie et est devenue beaucoup plus effacée.

**RÉMY** D'AUXERRE, savant français du IX^e siècle (V. RÉMI D'AUXERRE).

**RENAC.** Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Redon; 1.647 hab.

**RENAGE.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Rives; 2 277 hab. Fabr. de crèpes et de foulards; papeterie, tissage et moulinage de la soie; forges pour taillanderie, coutellerie et limes.

**RENAISON** (Le). Rivière du dép. de la *Loire* (V. ce mot, t. XXII, p. 435).

**RENAISON** (*Roneyson*, *Roanneyson*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel ; 2.435 hab. Au moyen âge, petite ville forte dont la seigneurie appartenait par moitié au comte de Forez et au prieur d'Ambiesle ; aujourd'hui, village situé au milieu de vignobles, dont les produits sous le nom de vins d'*Arnaison*, étaient fort appréciés à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles. Dans la vallée, en amont du village, eaux minérales de Renaison fort estimées comme eaux de table et dont il se fait une grande consommation. Renaison fut au début de ce siècle le siège d'une papeterie de papier timbré. M. DUMOULIN.

**RENAISSANCE.** On désigne sous le nom de Renaissance le mouvement intellectuel et artistique qui, en Europe, substitua aux idées et aux formes du moyen âge des idées et des formes nouvelles. Ce mouvement se produisit d'abord en Italie, se propagea rapidement en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne.

On en attribue l'origine et les caractères essentiels à l'influence des chefs-d'œuvre de la pensée et de l'art antiques, à peu près oubliés pendant le moyen âge. En même temps, les penseurs et les artistes se dégageaient des formes scolastiques ou hiératiques pour revenir à la nature et à l'observation exacte. La méthode scientifique fut retrouvée, la philosophie platonicienne mise en honneur ; une prospérité matérielle grandissante, une civilisation plus raffinée, des mœurs élégantes et polies favorisèrent ce mouvement. La croyance ne fut plus légitimée par l'autorité, mais par la critique. Cette révolution intellectuelle

fut d'abord un mouvement aristocratique limité aux classes supérieures ; mais la découverte de l'imprimerie propagea l'instruction et les idées nouvelles dans toute la société.

On peut distinguer dans l'histoire de la Renaissance plusieurs périodes : la première est celle où l'on s'attache principalement à l'imitation des modèles antiques ; les sculpteurs pisans et Giotto, les premiers humanistes (Pétrarque, Boccace) sont les acteurs les plus illustres de cette « Proto-Renaissance » du XIVe siècle. Vient ensuite la période du XVe siècle où dans l'art domine la tendance naturaliste, tandis que la connaissance du grec se propage parmi les philologues et que s'organise l'enseignement des langues classiques ; il se développe toute une littérature néo-latine. Dans la troisième période, l'influence platonicienne fait prévaloir l'idéalisme dans l'art et dans les esprits, une sorte de paganisme intellectuel qui, par réaction, provoque la *Réforme*. Mais en même temps l'esprit scientifique et critique se réveille ; les humanistes lettrés cèdent le pas, d'un côté, aux érudits, de l'autre, aux écrivains nationaux : la résurrection des sciences, qui fut la conséquence la plus profonde de la Renaissance, commence par l'astronomie (Copernic). Dans la dernière période, qui comprend la fin du XVIe siècle, la double réaction religieuse protestante et catholique restreint dans l'art et la littérature le rôle des sujets antiques ; l'effort de la Renaissance aboutit à la constitution de l'enseignement classique qui demeurera prépondérant durant les siècles suivants : l'école de Raphaël pour la peinture, Palladio pour l'architecture ; les pédagogues allemands pour les lettres fournissent les formules généralement acceptées et propagées par les *académies*. La révolution scientifique se poursuit, presque ignorée du public, dans les sciences mathématiques et naturelles préparant la transformation du monde qui caractérise les temps modernes.

On trouvera dans les articles consacrés à l'art, à la littérature, à la philosophie de chacun des grands pays d'Europe (ITALIE, FRANCE, ALLEMAGNE, ANGLETERRE, PAYS-BAS, ESPAGNE, etc.), l'indication des caractères qu'y prit la Renaissance, l'énoncé des principaux faits, des personnages et des œuvres les plus remarquables. Il faut également consulter les articles relatifs à chacune des sciences, à chacun des arts, aux principaux genres littéraires. Nous nous bornerons donc à y renvoyer pour tous les détails et les données particulières à chaque pays ou à chaque science et art.

L'importance considérable qu'eut le retour à l'idéal antique tient en grande partie à cette circonstance que c'est l'Italie qui revint à cet idéal comme à une ancienne tradition nationale. La Renaissance italienne évita ainsi le danger qu'il y a pour une race et une société nouvelles à calquer leur organisation, leur art, leur littérature sur des modèles morts. Les Italiens, vivant dans le milieu romain, parmi les ruines, étaient plus aptes que tout autre peuple à comprendre l'antiquité et à s'en assimiler l'esprit, à créer en imitant. Dans les autres pays, la Renaissance, venant accentuer et détourner l'évolution nationale, se marqua par une double tendance très significative : c'est par l'intermédiaire de l'Italie qu'un esprit nouveau pénétra ; c'est par la connaissance directe de l'antiquité que se développa l'érudition. Quant à l'art, il fut d'abord peu modifié dans les pays de l'Europe occidentale et centrale ; l'influence de l'antique, ou plutôt de l'idéal classique constitué au XVIe siècle à Rome, ne se fit sentir que plus tard.

Les Italiens revinrent à l'antiquité plutôt que les Espagnols, les Français ou les Allemands, parce qu'ils s'en étaient moins éloignés. Les conditions politiques, en particulier la prédominance de la vie urbaine, étaient très analogues à celles où s'était développée la civilisation antique. Rien ne ressemble plus aux républiques grecques du Ve siècle av. J.-C. que les républiques italiennes du XIVe siècle. La péninsule, qui avait été le théâtre de la grandeur romaine, était encore couverte de ses ruines. Elles exerçaient un grand prestige. Rome est restée la capitale de l'humanité chrétienne.

Il ne faut pas cependant confondre l'esprit de la Renaissance avec l'esprit italien. La race a conservé bien des tendances communes avec ses glorieux ancêtres. Ces tendances ont pu se manifester avec plus d'éclat au temps de la Renaissance ; elles ne l'ont pas créée. Une autre erreur, que n'a pas évitée Burckhardt, est de considérer comme propres à l'Italie — en en faisant l'honneur à elle seule — bien des traits de la civilisation générale de l'Europe à la même époque.

La Renaissance fut partout signalée par la résurrection de l'antiquité. Cela a été contesté dans les dernières années, mais ce qui est vrai et n'a guère eu besoin d'être démontré, c'est que le moyen âge n'a jamais complètement oublié l'antiquité. Les vestiges de la culture antique ne s'étaient effacés que lentement, malgré l'hostilité du christianisme et l'ignorance brutale des Barbares. D'autre part, on ne la comprenait, on ne la respectait guère, cette antiquité. Les monuments anciens servaient de carrières exploitées par les entrepreneurs. On y prenait surtout des colonnes, que les gens du moyen âge ne savaient plus tailler et polir ; et ces colonnes prises aux monuments antiques, on n'a même pas l'idée de les assortir ; on en juxtapose d'ordre différent, une colonne corinthienne à côté d'une dorique. Partout le marbre était converti en chaux, et pendant le XVe siècle cette dévastation durait encore ; vers 1430, le Pogge a pu voir encore les colonnes et les incrustations de marbre des thermes de Caracalla et de Dioclétien, disparues cinquante ans après. Les sarcophages resservaient pour les gens de marque ; les pierres gravées étaient employées pour des sceaux. La plupart des statues antiques avaient péri ou étaient ensevelies ; quelques-unes à peine étaient conservées, parfois comme des talismans : ainsi le Régisol à Pavie. On a invoqué ces exemples et cité quelques passages ou il est parlé de l'ancienne Rome avec admiration et sympathie, afin de prouver que la tradition antique avait persisté à travers tout le moyen âge. Mais ces témoignages sont bien isolés, de plus en plus rares à mesure que domine l'art gothique. Les noms même de Phidias et de Praxitèle étaient oubliés ; Virgile était regardé comme un sorcier. Très nombreuses sont les légendes dont les personnages sont grecs ou romains, mais la trame du récit, la conception est toute du moyen âge.

Du patrimoine de la civilisation gréco-romaine, la première chose qu'on retrouva fut le droit romain. C'est en Italie qu'on se prit d'abord à l'étudier. Cette étude eut sur la formation de l'esprit italien une grande et salutaire influence. Tandis que la scolastique s'épanouissait en France et que Paris devenait le centre de cette culture, des milliers d'étudiants affluaient à Bologne pour apprendre la jurisprudence. « Cette science, dit Gebhart, formée de raison pure et d'expérience, qui concilie les intérêts mobiles avec les principes fixes du juste, s'élève, dans les écoles de la péninsule, à son plus haut degré de noblesse, par la gravité même des intérêts qu'elle s'efforce d'accorder et qui touchent au gouvernement et à la paix du monde. Le pape et l'empereur, les relations et les limites du monde spirituel et de la domination temporelle et féodale, la monarchie universelle et la liberté des cités, tel est l'objet supérieur sur lequel se concentre l'effort scientifique de l'Italie. A Paris, on dispute sur Aristote, dont le texte original manque ; à Bologne, à Rome, on commente les monuments authentiques du droit écrit ; cette science, protégée par les empereurs et leurs vicaires, pratiquée par Innocent III, encouragée par les papes légistes d'Avignon, recherchée par des étudiants tels que saint Thomas de Cantorbéry, règne sur toutes les directions de l'esprit avec un empire semblable à celui de notre scolastique : elle attire de son côté les philosophes et les maintient par sa méthode dans la voie rationnelle ».

Les légistes bolonais apportent à l'Europe chrétienne et féodale une nouvelle idée de l'Etat. Notre conception politique doit beaucoup à celle de la cité grecque et ro-

maine. Cependant ce serait une exagération de considérer l'idée de l'Etat moderne comme caractéristique de la Renaissance, encore moins de la Renaissance italienne, car rien ne ressemble moins à notre Etat impersonnel, administrateur et justicier désintéressé, que les républiques ou les tyrannies de la péninsule. Mais ce qui est tout à fait vrai, c'est que l'éducation juridique donnée aux Italiens fut bonne, surtout comparée à l'éducation scolastique. L'exemple de Pétrarque est frappant et son appréciation sur l'Ecole de Paris très instructive. Il affirme que la dialectique est une bonne gymnastique intellectuelle; « mais si on a raison de passer par là, on aurait tort de s'y arrêter. Il n'y a que le voyageur insensé auquel l'agrément de la route fait oublier le but qu'il s'était fixé ».

Le rationalisme, préparé par l'étude du droit romain, fut moins entravé en Italie qu'ailleurs, parce que le catholicisme y fut beaucoup moins oppresseur. Le rationalisme revint naturellement aux Latins et aux Grecs. Ce ne fut pas en effet le retour à l'antiquité qui suscita le mouvement intellectuel, mais bien plutôt ce mouvement qui se dirigea vers l'antiquité. Seule elle pouvait donner satisfaction aux besoins rationnels et esthétiques d'esprits libres. La Renaissance fut le résultat de cette évolution.

Le véritable précurseur de la Renaissance fut Pétrarque c'est le premier des *humanistes;* on a même dit : le premier homme moderne, ce fut à ses œuvres latines qu'il dut, de son vivant, un si grand renom. Il est encore plus remarquable par sa psychologie que par ses chefs-d'œuvre. Cette psychologie est voisine de la nôtre, un peu par la conception de l'amour, beaucoup par l'extrême individualisme de Pétrarque, par son constant souci de la vie intérieure. D'un bout à l'autre de son existence, il fut préoccupé de se connaître lui-même. Sa correspondance, les confessions qu'il rédigea sous divers titres (*Secretum*, *De contemptu mundi*, *De conflictu curarum suarum*), l'autobiographie qu'il intitule *Lettre à la postérité*, sont significatives. Il y insiste bien plus sur le développement de son caractère, sur l'état de son esprit, que sur les incidents et faits particuliers de sa vie extérieure.

Dans sa propre confession, il a pris pour interlocuteur saint Augustin. Il nous y décrit lui-même sa psychologie et les sentiments qui la dominent : la soif de la gloire, la mélancolie (*acedia*), l'amour. L'amour est de tous les temps, et Pétrarque l'exprime à la manière des troubadours. La passion de la gloire est un sentiment caractéristique de la Renaissance, où la personnalité prit un développement qu'elle n'avait pas au moyen âge. La mélancolie nous paraît caractéristique des modernes, et l'analyse qu'en donne Pétrarque pourrait s'appliquer à un enfant du XIXe siècle : le conflit de la réalité et des apparences, le besoin de réflexion philosophique et l'impossibilité d'en remplir la vie, la perpétuelle inquiétude d'esprit contrastant avec le calme envié des sots, la disproportion entre les efforts et les résultats, le néant de toute action, les conclusions pessimistes.

Sans exagérer le rôle auquel pouvaient aspirer alors les littérateurs, il est indéniable qu'ils ont pris, au XIVe siècle, une importance qu'ils n'avaient pas auparavant. Ils la durent principalement à la nouvelle idée qu'on se fit alors de la gloire, idée empruntée aux auteurs anciens, au *De Gloria* de Cicéron. En qualité de poètes ou d'historiens, les hommes de lettres dispensaient la gloire à ceux dont ils chantaient ou narraient les hauts faits en les rapprochant de leurs illustres ancêtres et modèles de l'époque romaine. Ils étaient d'autant plus considérés que, glorieux eux-mêmes, ils donnaient la renommée aux autres. Le moment n'est pas loin où l'on ira voler des cierges au « Crucifié » pour les porter au tombeau de Dante.

La cérémonie symbolique du couronnement des poètes, renouvelée des concours antiques, comme manifestation la plus éclatante de la gloire littéraire, est très significative. Le couronnement de Pétrarque au Capitole (1431) annonce véritablement la venue d'un autre âge.

Le culte de l'antiquité avait été préparé par Dante, qui, dans sa *Divine Comédie*, présente toujours parallèlement le monde antique et le monde chrétien et réunit souvent un exemple chrétien et un exemple païen du même fait ou du même type. Il fut inauguré par Pétrarque et Boccace. Le mouvement gagna rapidement. Nombreux furent les disciples de Pétrarque et de Boccace; toute la haute société italienne se mit à leur école.

Tandis que le goût des humanités se généralisait, leur champ s'étendait; on arrivait à la connaissance directe des écrivains grecs. C'était un énorme progrès, puisque les Grecs, éducateurs des Latins, leur restent supérieurs dans tous les domaines de l'activité intellectuelle. Malgré des rapports commerciaux et politiques ininterrompus avec le monde byzantin, quoique le S. de la péninsule, à peu près hellénisé, ait mérité jusqu'au XIe siècle son ancien nom de Grande-Grèce, les Italiens ne lisaient plus le grec. C'est par les Arabes que vinrent aux Européens occidentaux les théories philosophiques et scientifiques, les recettes techniques élaborées dans le monde grec. Les relations littéraires et scientifiques ne se rétablirent entre l'Italie et la Grèce qu'au XIVe siècle. Pétrarque ne savait pas le grec et, bien qu'il ait essayé de l'apprendre et recueilli à cet effet un aventurier grec, il ne put jamais lire l'Homère qu'on lui avait donné. Boccace installa et garda plusieurs années dans sa maison un Grec calabrais, Léonce Pilate, qui lui apprit à peu près sa langue. Plus tard la science du grec se localisa à Florence. Elle y fut apportée (1396) par Manuel Chrysoloras, à l'école duquel se mit Léonardo Bruni l'Arétin, qui devint le chef de l'humanisme au début du XVe siècle. Bruni lui-même, qui était passionné pour le grec, déclare que pendant sept cents ans nul maître ne l'avait enseigné en Italie. Avec Manuel Chrysoloras vinrent Jean Chrysoloras et Georges de Trébizonde. Quand la chute de Constantinople devint imminente, les immigrants grecs se multiplièrent. Il faut citer Jean Argyropoulos, Théodore de Gaza, Démétrius Chalcocondyle, Andronic Callistos, Musurus, les Lascaris, Gémisthe Pléthon et le cardinal Bessarion. Enfin, après la ruine de l'Empire byzantin, les réfugiés affluèrent, apportant avec eux leurs manuscrits.

Elevés dans le culte de l'antiquité, les lettrés du XVe siècle en viennent tout naturellement à vouloir la reproduire. Chacun d'eux imite quelqu'un des genres classiques latins. Le discours d'apparat occupait une grande place au XVe siècle. Le talent oratoire d'Æneas Sylvius, auteur des *Artis rhetoricæ præcepta* (1456), le conduisit à la papauté. Pas d'ambassade sans une harangue en belle prose latine ou même en vers. Tout fonctionnaire entrant en charge subit ou prononce un discours latin sur ses devoirs; les *condottieri* même sont harangués par les secrétaires d'Etat en présence du peuple de Florence. L'oraison funèbre est prononcée par l'humaniste à l'église, en habit laïque; ce sont constamment des laïques qui parlent aux fêtes des saints, aux mariages, aux enterrements, à l'installation des évêques, au besoin à la première messe d'un prêtre devant le chapitre. Dans les discours, on imite, on démarque Tite-Live, Cicéron; dans la correspondance, Cicéron et Pline le Jeune. On s'envoie de petites dissertations latines. Les gens connus rédigent leurs épîtres pour le public. Pétrarque a donné l'exemple; mais il eût paru arriéré et peu correct aux lecteurs des élégantes épîtres de Politien et Bembo. Les moins doctes mêmes peuvent puiser dans les formulaires de lettres latines dressés à leur intention. A la fin du XVe siècle, on s'attache surtout au purisme. Laurent Valla a publié ses *Elegantiæ linguæ latinæ*, traité de grammaire et de rhétorique, énorme et incohérente collection de belles phrases latines, de mouvements oratoires, d'expressions choisies, de règles de style, de conseils sur l'emploi de tel mot ou de telle tournure. L'étendue des lectures de Valla, la finesse de son goût et de son sens littéraire maintiennent à cet ouvrage un réel intérêt. On ne peut imaginer la vogue qu'il eut. Ses

contemporains y trouvèrent rassemblés tous les modèles

On en vint à distinguer dans la prose les nuances les plus subtiles et à ne reconnaître comme impeccable que Cicéron : cet engouement fut porté au point que Bembo et ses amis s'efforcent de n'employer aucun mot qui ne figure dans Cicéron ; on conseille à Longolius (Christophe de Longueil) de ne lire que cet auteur, pendant cinq années, afin d'apprendre à écrire.

Il nous faut dire un mot de la poésie néo-latine. On sait la vogue qu'eut l'*Afrique* de Pétrarque, dont le héros était Scipion. Au xv^e^ et au xiv^e^ siècle, on ne cessa de s'appliquer aux vers latins; les modèles furent Virgile et, pour le genre léger, Catulle. Le chef-d'œuvre de cette poésie néo-latine, dont les productions se comptaient par milliers, est le poème de Sannazar (1458-30), *De partu Virginis*.

L'humanisme, qui aboutissait à une littérature artificielle, tomba en décadence au milieu du xvi^e^ siècle. A la conception dogmatique de l'antiquité on substitua une conception critique. La situation des humanistes était fausse : érudits littéraires, dès qu'ils furent dépassés par les vrais érudits, quand la diffusion des études eut multiplié les professeurs et orateurs, ils perdirent leur crédit ; les littérateurs revinrent à la langue italienne et adoptèrent définitivement le dialecte florentin.

La Renaissance ne fut pas limitée à la pédagogie et à la littérature. Elle s'étendit à la philosophie et à tout l'ensemble des conceptions. C'est par là qu'elle fut le plus féconde. Le réveil de l'esprit scientifique est la conséquence la plus profonde de la Renaissance. Si dans la rénovation littéraire le latin avait eu tous les honneurs, la rénovation intellectuelle fut surtout l'effet de la connaissance des auteurs grecs.

Les philosophes eurent enfin le texte authentique d'Aristote et purent étudier de première main le maître qui avait régné sur l'école au moyen âge. En même temps ils connurent Platon. Aussitôt reprit une querelle, qui avait déjà divisé les anciens, entre les partisans d'Aristote et ceux de Platon. Le rôle principal dans cette discussion appartient à Bessarion (1403-72). Son grand ouvrage, *Contre un calomniateur de Platon*, est dirigé contre Georges de Trébizonde, qui prônait Aristote aux dépens de Platon. Les Grecs considéraient la cause de ce dernier comme une cause nationale; seuls ils possédaient ses œuvres, tandis que celles d'Aristote étaient traduites et commentées dans toutes les langues. Bessarion fit ressortir l'analogie des théories platoniciennes avec le christianisme ; il vulgarisa cet idéalisme et cette esthétique bien propres à séduire les Florentins du xv^e^ siècle. Bientôt se forma, à l'image de l'Académie d'Athènes, une académie des platoniciens de Florence ; à l'anniversaire de la naissance et de la mort du maître, les disciples se réunissaient pour lire le *Banquet* et dialoguer comme les illustres Athéniens d'autrefois.

L'influence des doctrines de Platon, considérable sur la littérature, le fut davantage sur l'art. « Elles ont, dit Eug. Müntz, donné à la Renaissance ce caractère de haut spiritualisme qui est encore, somme toute, le plus pur de sa gloire. L'action progressive de la philosophie néoplatonicienne ne saurait être prisée trop haut. C'est elle qui a détaché peu à peu les esprits de la contemplation de la réalité pour les transporter dans des régions supérieures, c'est elle qui a mis la flamme et l'éloquence à la place des pratiques d'observation minutieuse ou des généralisations, encore si timides, propres aux primitifs. C'est elle qui a fait de l'école italienne, si profondément réaliste au début du xv^e^ siècle, une école d'idéalistes ».

La diffusion de la philosophie grecque entraîne un affaiblissement de l'esprit chrétien, une sorte de paganisme intellectuel, même chez les adeptes qui veulent concilier la philosophie et la religion. Dans l'académie formée à Rome par Pomponio Leto, les membres se désignent sous le nom de prêtres (*sacerdotes*), appellent Pomponio grand pontife (*pontifex maximus*). Ce demi-paganisme motiva la persécution dirigée contre eux par Paul II. Le prince de Rimini, Sigismond Malatesta, est un païen pratiquant, pour ainsi dire. Ce spirituel et fastueux tyran groupa « autour de lui les représentants les plus ardents de la culture classique, savants, littérateurs, artistes. Ce n'est pas une église qu'il bâtit, mais un temple. Ce n'est point à un saint qu'il dédie ce temple, mais à sa maîtresse, la belle et savante Isotta ; aux reliques des martyrs, il substitue les ossements d'humanistes fameux, entre autres de Gémisthe Pléthon, dont il était allé chercher en Grèce la dépouille mortelle. Pour décoration, dans ce Panthéon d'un nouveau genre, les sujets les plus profanes : les *Sciences*, les *Arts*, les *Planètes*, les *Signes du Zodiaque* (E. Müntz).

Ce paganisme archéologique est curieux, mais nécessairement stérile. Il y avait plus d'avenir dans la libre critique de Laurent Valla. Il ne s'incline devant aucune autorité, s'attaque à Aristote, démontre la fausseté de la donation de Constantin, titre essentiel de la papauté. Il discute aussi librement Moïse que Tite-Live, nie que les apôtres aient rédigé le fameux Symbole ; il met en doute la divinité du Christ ; il préfère ouvertement la doctrine épicurienne à la doctrine chrétienne : « Ce que la Nature a créé et formé ne peut être que bon et sacré... la Nature est identique ou à peu près identique à Dieu. » Le fondement de la morale est la volonté de faire le bien ou l'inclination au bien. Valla déclare monstrueux le célibat des prêtres, toute la vie monastique. Ce libre penseur, le protégé d'Alphonse de Naples et du pape Nicolas V, vécut paisiblement à Rome. Son nom mérite d'être conservé comme celui d'un des promoteurs de l'esprit moderne. Il n'est pas le seul. Pic de la Mirandole, l'enfant prodige, ne s'asservit pas au culte de l'antiquité classique : « Nous vivrons éternellement, dit-il, non pas dans les écoles des épluchеurs de mots, mais dans le monde des sages, où l'on ne discute pas sur la mère d'Andromaque ou sur les fils de Niobé, mais sur l'essence des choses divines et humaines. Celui qui approfondira ces questions verra que les Barbares avaient, eux aussi, l'esprit dans le cœur et non sur la langue. »

La Renaissance artistique fut la conséquence d'un mouvement *réaliste* (c.-à-d. d'un retour à l'observation de la nature) et des progrès de la technique. L'influence de l'humanisme et des modèles antiques se manifesta ensuite et détermina une évolution *idéaliste*, qui produisit, au début du xvi^e^ siècle, un nouvel art *classique*.

Si nous voulons remonter au point de départ du mouvement naturaliste qui engendra la Renaissance artistique, il nous faut revenir jusqu'à l'art roman, si abstrait et si éloigné de la nature. Dans les portes de bronze de la cathédrale de Pise, à la *Porta Romana* de Milan, les figures sont informes, sans proportions exactes. Le goût de la précision apparaît chez ces sculpteurs pisans lorsqu'ils revinrent aux types de l'antiquité romaine : non seulement ils y trouvèrent des modèles exécutés avec un tout autre souci de la réalité vivante ; mais eux-mêmes, au delà de ces modèles, copièrent la nature.

Dès les premières années du xv^e^ siècle s'accuse à Florence la tendance réaliste, qui transforme les arts. Les moyens d'expression sont prodigieusement perfectionnés. L'anatomie artistique se fonde sur de véritables travaux scientifiques. Les premiers artistes qui aient disséqué sont Pollajuolo et Verrocchio, dans la seconde moitié du xv^e^ siècle ; mais l'étude du modèle vivant est pratiquée par les maîtres. Il est vrai que, dans l'enseignement, on ne l'employait pas encore ; la grande réputation des fresques de Masaccio (1402-43) s'explique en partie parce que des générations d'élèves vinrent étudier ces nudités. En thèse générale, les artistes du xv^e^ siècle (les *quattrocentistes*, comme on dit) s'attaquent rarement au nu. Les scrupules religieux, si énergiquement manifestés par Savonarole, qui fit brûler les « académies », les arrêtent moins que leur inexpérience. Celle-ci ne cesse qu'à la fin du siècle.

La perspective linéaire fut créée par Brunellesco. Les règles en furent posées dans les traités d'Alberti (1435), de Piero della Francesca. Auparavant déjà elles avaient été appliquées à la peinture par Masaccio. Elles le furent, d'une manière plus originale, par Ghiberti et Donatello, aux bas-reliefs.

La perspective engendra la science des raccourcis qui fut bientôt portée à sa perfection. Pour le dessin, Mantegna et Piero della Francesca n'ont pas été surpassés. Il faut encore nommer les peintres-orfèvres, Pollajuolo et Verrochio ; ce dernier fut presque autant un savant qu'un artiste. On lui doit l'exécution de la merveilleuse statue équestre du Colleone. Il forma des élèves comme Léonard de Vinci et Michel-Ange.

Une grande partie des innovations techniques furent empruntées par les artistes italiens aux Flamands. Ceux-ci leur enseignèrent la perspective aérienne, leur transmirent les recettes de la peinture à l'huile, portée à sa perfection dès le début. Rien de plus frais que les œuvres des Flamands et de leurs premiers initiateurs italiens, Antonello de Messine par exemple. En revanche, la gravure au burin, inventée en Allemagne ou dans les Pays-Bas, fut beaucoup perfectionnée par l'orfèvre florentin Finiguerra, dont le premier nielle connu, *la Paix*, date de 1452. La gravure se développe lentement, en Italie ; les tendances aristocratiques de l'art font dédaigner la gravure sur bois qui vulgarisait en Allemagne les images de sainteté. La gravure en clair-obscur ou en camaïeu, et l'eau-forte, inventée en Allemagne, furent importées en Italie au XIVe siècle. De ces découvertes empruntées aux « ultramontains », la seule qui ait produit dans la péninsule un effet considérable est celle de la peinture à l'huile ; encore, jusqu'à la fin du XIVe siècle, la fresque eut-elle de beaucoup la plus grande importance.

Les progrès techniques amènent les artistes à serrer de plus près la nature. Ils n'en viennent pas encore à emprunter généralement leurs sujets à la vie contemporaine ; ils choisissent des scènes religieuses ou mythologiques, mais le plus souvent ils les traitent en représentant des personnages et les mœurs de leur temps.

La caricature est alors d'une importance extrême. Il semble aux souverains et aux gouvernements qu'un des meilleurs moyens de déshonorer un ennemi soit de le caricaturer sur les murs. Les Médicis firent ainsi pourtraire les Albizzi par Andrea del Castagno (1434), les Pazzi par Botticelli (1478), avec qui collabora Léonard de Vinci. On les représentait pendus, ou dans des attitudes ridicules commentées par des inscriptions injurieuses.

Dans les transformations que nous venons de décrire, les Italiens ont été précédés par les artistes de la France et des Pays-Bas, et il semble indiscutable qu'ils en furent les élèves. On a contesté que le réalisme italien procède du réalisme flamand. En tout cas, son développement ne s'explique que par l'influence continue de l'art septentrional. Ghiberti a débuté par le style gothique et s'est inspiré (comme peut-être Donatello) des sculpteurs de l'école de Bourgogne. On n'a bien compris les beautés de l'antique qu'après s'être débarrassé des entraves de l'iconographie chrétienne et être revenu au naturalisme. Ce qui est proprement italien, c'est l'architecture. Mais la sculpture florentine, laquelle est inséparable de l'orfèvrerie, dut beaucoup aux Bourguignons et aux Flamands ; bien plus encore la peinture. Les Italiens du XVe siècle étaient les premiers à le proclamer. Quand Roger van der Weyden vint les visiter en 1450, ils lui firent un accueil triomphal. Pour la vivacité et la chaleur du coloris les Italiens ont approché leurs maîtres ; ils ne les ont jamais égalés pour les jeux de lumière.

Après le retour à la nature, la seconde phase de l'évolution artistique italienne fut un idéalisme rationnel dominé par l'imitation de l'antiquité. L'influence de l'antiquité n'a pas suscité la Renaissance artistique de l'Italie, mais elle lui a donné son caractère. Elle s'exerça sur les artistes bien plus tard que sur les lettrés, et par l'intermédiaire de ceux-ci. Ce qui suffirait à le prouver c'est la marche suivie. On a d'abord emprunté à l'antiquité les sujets ; les idées furent adoptées bien avant les formes. Il y a lieu de faire une réserve pour l'architecture, le plus abstrait des arts ; elle subit complètement l'ascendant du traité de Vitruve, retrouvé par le Pogge en 1414. Toutefois la réaction contre le gothique, le retour à un style inspiré du roman et des ruines romaines, furent antérieurs à cette découverte. L'architecture romaine, répondant aux besoins du pays, était, dans une certaine mesure, nationale ; son imitation n'eut pas les inconvénients qu'eut depuis pour les modernes l'imitation servile de l'architecture grecque. L'inconvénient fut d'autant moindre que les monuments romains qui subsistaient ne fournirent aucun type conforme aux nécessités du moment : palais, villa, maison, église. On ne refit pas des temples, des thermes, des colonnes, à peine des arcs de triomphe. On s'inspira seulement de ces modèles, demandant à l'antiquité des principes plutôt que des sujets. Les sculpteurs et les peintres lui prirent d'abord des sujets. Lorsque le goût des scènes de mythologie ou d'histoire gréco-romaine domina dans les classes supérieures de la société, les artistes s'y conformèrent.

Tous les auteurs latins furent mis à contribution : les *Métamorphoses* d'Ovide, les écrits de Lucien, la compilation récente des *Gesta Romanorum* inspirèrent d'innombrables artistes. Mais l'exécution est toute moderne : dans l'*Enlèvement d'Hélène* attribué à Benozzo Gozzoli (National Gallery de Londres), il n'y a de grec que le titre ; Hélène, avec son corset et sa coiffe, est une contemporaine et une compatriote du peintre. Nul souci de la couleur locale. On y vint, car on possédait des œuvres antiques que souvent on copiait fidèlement. De la copie au pastiche, puis à l'imitation, le passage se fait aisément. L'admiration pour l'antiquité ne se limite pas aux écrits : on reconnaît la supériorité des artistes romains, on cherche à s'en rapprocher, à s'approprier leur manière. Considérable fut le rôle des amateurs qui formèrent les collections, les musées d'antiques ; partout on possède des médailles, des pierres gravées ; les moulages en plâtre, les plaquettes (petits bas-reliefs en bronze) vulgarisent les œuvres plus importantes. Bientôt des fouilles exhument plusieurs chefs-d'œuvre qui excitent un enthousiasme universel. L'éducation des artistes subit cet engouement. Auprès du musée réuni à Padoue par le Squarcione, se forment son illustre élève Mantegna et toute une école de peintres archéologues. Les sculpteurs, les premiers, ont été séduits par le nu, par les draperies de leurs devanciers latins ou grecs. Tout le monde s'éprend des motifs décoratifs de l'antiquité, de ces « mille et mille riens si pittoresques, si élégants : grecques, méandres, guirlandes, triglyphes, rinceaux, torsades, atlantes, balustres, oves, caducées, boucles, dauphins, candélabres, mufles, imbrications, urnes, sirènes, rostres, trophées », qui captivent le regard, amusent l'imagination « de leurs contours nets et harmonieux, comme un enfant peut l'être d'un joli jouet » (E. Muntz). En ceci, et, il faut l'avouer, en ceci seulement, l'antiquité l'emporta tout à fait, s'imposa pleinement. Les peintres, qui n'avaient pas à copier de peinture romaine, qui étaient en contact plus intime et plus constant avec la société contemporaine, n'acceptent des modèles antiques que des motifs d'architecture et des ornements ; plus tard seulement vient le tour des figures, lorsque l'esthétique platonicienne, propagée par les lettrés, condamna le naturalisme des primitifs. A celui-ci succède, au XVIe siècle, l'idéalisme ; à l'étude de la nature, l'imitation de l'antiquité ; à l'individualisme artistique, les écoles et les Académies gardiennes des lois du style classique.

Au XVe siècle, le réalisme prévaut encore. On prend des sujets classiques aussi bien que des sujets chrétiens ; mais on les traite comme des scènes contemporaines ; les fresques de Filippo Lippi, de Ghirlandajo le prouvent ; l'amour des

belles formes ne fait pas encore échec à la représentation des formes vraies. On retrace des scènes, des personnages réels, au lieu d'allégories comme *le Triomphe de la Chasteté*, de Giotto, ou *l'Eglise militante*. On n'attache pas d'importance exagérée à la signification d'un tableau : on s'en tient à l'art pour l'art. Peu à peu on dévie. En s'inspirant des formes mortes, de légendes purement littéraires auxquelles nul ne croit plus, le danger est grand de verser dans le symbolisme, de figurer des idées abstraites au moyen de types d'une beauté, d'une dignité plus que réelle, en des œuvres dont la logique et le savant équilibre rappellent ceux d'une dissertation littéraire. En effet, au XVIe siècle, le symbolisme reparaît; la prédilection pour les compositions artificielles enlève toute vie aux œuvres d'art. Ces défauts furent portés à l'extrême par les Bolonais et les classiques français.

Un grave défaut des théories qui prévalurent au XVIe siècle fut de nuire à l'individualisme des artistes, qui avait été une cause essentielle de leur supériorité au XVe siècle. La liberté était complète pour eux. Pas d'art officiel : l'Etat encourageait l'artiste isolé, non l'art en soi. Pas d'écoles où se donne en chaire un enseignement ; pas d'Académies. Dans les corporations, les artistes n'étaient pas séparés des autres artisans. A.-M. BERTHELOT.

BIBL.: Parmi les ouvrages cités aux articles ITALIE, FRANCE, ALLEMAGNE, ANGLETERRE, ESPAGNE, etc. ART., ARCHITECTURE, PEINTURE, SCULPTURE, etc., on peut consulter spécialement: BURCKHAKDT, *Die Kultur der Renaissance in Italien* (4e éd.) ; Leipzig. 1885. 2 vol. in-8; trad. franç.; *la Civilisation en Italie à l'époque de la Renaissance ;* Paris, 1885, 2 vol. in-8. — TAINE, *Philosophie de l'art;* Paris, 1880, 2 vol. in-16. — VOIGT, *Die Wiederbelebung des klassichen Alterthums* (3e éd.); Berlin, 1893, 2 vol. in-8. — JANITSCHECK, *Die Gesellschaft der Renaissance in Italien und die Kunst;* Stuttgart, 1879, in-8. — GEIGER, *Renaissance und Humanimus in Italien und Deutschland,* dans la coll. Oncken. — L. COURAJOD, *les Véritables origines de la Renaissance;* Paris, 1888, in-4 (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*). — Du même, *De la part de la France du Nord dans l'œuvre de la Renaissance;* Paris, 1889. — E. GEBHART, *les Origines de la Renaissance en Italie;* Paris. 1879, in-12. — E. MÜNTZ, *les Précurseurs de la Renaissance;* Paris, 1882, in-4. — Du même, *Histoire de l'art pendant la Renaissance : Italie.* — RIO, *De l'art chrétien;* 4e éd., 1874, 4 vol. — BIESE, *Die Entwickelung des Naturgefuhls im Mittelalter und in der Neuzeit;* Leipzig, 1887.

**RENAISSANCE** (Théâtre de la). Le premier théâtre de la Renaissance, fondé par un auteur dramatique, Anténor Joly, s'installa dans la salle Ventadour, construite quelques années auparavant pour l'Opéra-Comique, et ouvrit ses portes le 8 nov. 1838. Les théâtres vivaient alors sous le régime des privilèges et de la limitation des genres. Le privilège d'Anténor Joly lui accordait le droit de jouer des comédies et des drames en prose ou en vers, des opéras en deux actes avec récitatifs et des vaudevilles avec airs nouveaux. La Renaissance était donc une scène à la fois littéraire et musicale, et Anténor Joly, habilement secondé par un de ses confrères, Ferdinand de Villeneuve, avait pour elle de nobles ambitions. Il devait malheureusement se heurter à des obstacles et à des hostilités qu'il n'aurait pu prévoir. Il est certain que l'existence de ce théâtre, désastreuse au point de vue financier, mais singulièrement brillante au point de vue artistique, et qui ne se prolongea guère au delà de deux années, fut brisée par les chicanes indignes que lui cherchèrent l'Opéra et l'Opéra-Comique, lesquels voyaient en lui un rival redoutable, et unirent leurs efforts pour le mener à sa perte, en quoi ils ne réussirent que trop bien.

Rien n'avait été négligé pour le recrutement de la troupe, en tête de laquelle on voyait, pour le drame ces deux artistes admirables qui avaient nom Frédérik Lemaître et Marie Dorval, pour l'opéra la blonde, poétique et séduisante Anna Thillon ; les autres s'appelaient Montdidier, Guyon, Féréol, Saint-Firmin, Hoffmann, Landrol, Hurteaux, Joseph Kelm, Euzet, Chambéry, Volnay, Chéri, Alexandre, Daudé, Henry, Mmes Albert, Ida Ferrier, Guyon, Mathilde Payre, Louise Beaudoin, Moreau-Sainti, Chambéry, Pougaud, Mareul, Jenny, Fédé, Clary, Level, Crécy... La plupart de ces artistes s'étaient fait un nom dans d'autres théâtres, à l'Opéra-Comique, au Vaudeville, aux Nouveautés, à la Porte-Saint-Martin, etc. Anténor Joly voulait frapper un grand coup dès l'ouverture de son théâtre, et il y réussit. L'inauguration se fit en effet avec un éclat superbe, par la première représentation du *Ruy Blas* de Victor Hugo. Non seulement l'œuvre était ce que l'on sait, mais son interprétation était supérieure avec Frédérik Lemaître et Saint-Firmin dans Ruy Blas et don Sallustre, et il va sans dire que le succès fut complet. La soirée avait commencé par un prologue en vers de Méry, en vers exécrables, par parenthèse ; mais c'était là un hors-d'œuvre sans importance, qui ne pouvait d'aucune façon influer sur le résultat de la soirée, qui fut magnifique.

On vit successivement, après *Ruy Blas*, nombre d'ouvrages, dont quelques-uns fort importants et dignes autant d'attention que d'intérêt : c'était *la Fille du Cid*, de Casimir Delavigne; *le Proscrit*, *Diane de Chivry*, *le Fils de la Folle*, trois drames superbes de Frédéric Soulié; *l'Alchimiste*, qui fut au contraire l'un des plus faibles d'Alexandre Dumas ; *le 24 Février*, de Camille Bernay ; *Bathilde*, le début dramatique d'Auguste Maquet ; *Deux Jeunes Femmes*, de Saint-Hilaire ; *Mme de Brienne*, de Saint-Yves ; *les Camarades du ministre*, d'Emile Vanderburch ; puis, dans le domaine musical : *le Naufrage de la Méduse*, de Flotow et Pilati ; *Olivier Basselin*, *Mademoiselle de Fontanges*, de Pilati seul ; la traduction de *Lucie de Lammermoor* de Donizetti, qui fut un véritable événement; *Perugina*, *la Chaste Suzanne*, d'Hippolyte Monpou; *la Jacquerie*, de Joseph Mainzer ; *le Roi Margot*, de Thys ; *Lady Melvil*, *l'Eau merveilleuse*, d'Albert Grisar ; *la Chasse royale*, de Jules Godefroid ; *le Jugement dernier*, de Vogel, etc. ; sans compter un ballet, *le Zingaro*, où, la première, la Renaissance fit connaître au public parisien une danseuse exquise qui devait bientôt faire la fortune de l'Opéra et qui n'était autre que Carlotta Grisi, la future créatrice de *Giselle*.

Mais justement, avec l'hostilité sourde de la Comédie-Française, blessée de lui voir attirer à elle des écrivains comme Victor Hugo, Alexandre Dumas et Casimir Delavigne, la Renaissance s'attira l'inimitié ouverte de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, qui voyaient en elle non seulement un concurrent, mais un rival redoutable, dont l'activité pouvait leur être préjudiciable et fâcheuse. Ceux-ci, se basant sur les termes de leurs privilèges, lui suscitèrent des difficultés de toutes sortes, l'empêchant d'engager des artistes dont ils prétendaient s'emparer eux-mêmes, et voulant lui interdire la représentation de certains ouvrages qui rentraient, disaient-ils, dans leur spécialité. C'est ainsi que l'Opéra lui fit un procès à propos de la *Chaste Suzanne* et l'Opéra-Comique un autre au sujet de *Lady Melvil*. Anténor Joly, qui se débattait au milieu d'autres difficultés, inhérentes à toute nouvelle entreprise de ce genre et de cette importance, devait, malgré son activité et son énergie, finir par succomber. Il succomba en effet, et la Renaissance aux abois ferma ses portes le 23 mai 1841. Le directeur restait cependant titulaire de son privilège, mais malgré tous ses efforts il ne put parvenir à relever son entreprise. La Renaissance était morte et bien morte, tuée par ses trop puissants rivaux. Un fait est à retenir de sa courte et mélancolique histoire. Donizetti, heureux et fier du succès obtenu par sa *Lucie de Lammermoor*, qui l'avait fait connaître au public parisien, s'était mis à la disposition d'Anténor Joly pour un ouvrage nouveau et complètement inédit. Les traducteurs de *Lucie*, Alphonse Royer et Gustave Waëz, lui avaient construit un poème qui avait pour titre *l'Ange de Nizida*, et le compositeur s'était mis à l'œuvre. La débâcle était arrivée avant qu'il eût terminé sa partition. Or, il advint que l'Opéra ne dédaigna pas de profiter des dépouilles de la victime à la mort de laquelle il avait contribué pour une part importante. Il accueillit et recueillit l'*Ange de Ni-*

*zida*, qui chez lui devient la *Favorite* et obtint le succès que l'on sait.

Le second théâtre de la Renaissance date de 1873. A l'ancien théâtre de la Porte-Saint-Martin était accolée une maison faisant l'angle de la rue de Bondy et dont le rez-de-chaussée était occupé par un restaurant bien connu des Parisiens d'alors sous le nom de restaurant Deffieux. Cette maison subit le sort du théâtre et avec lui fut incendiée aux derniers jours de la Commune de 1871. Lorsque, l'année suivante, on s'occupa de la reconstruction de la Porte-Saint-Martin, on eut l'idée de remplacer la maison détruite par un théâtre nouveau, de moins vastes proportions, qui sous la direction d'Hippolyte Hostein, ancien directeur du Théâtre-Historique, allait prendre le titre de théâtre de la Renaissance. La construction, commencée le 1er juil. 1872, sur les plans de de Lalande, architecte, fut terminée au mois de févr. 1873. La salle, pouvant contenir environ 1.200 personnes, était joliment décorée par Rubé et Chaperon, et les sculptures de la façade avaient été demandées à Carrier-Belleuse. Dans son ensemble le théâtre est aimable, élégant, d'une forme gracieuse et d'un caractère intime. C'est cependant dans cette salle mignonne que son directeur eut l'idée singulière de jouer d'abord le drame, ce qui, du reste, ne devait pas durer longtemps.

La nouvelle Renaissance fit son inauguration à la fin de mars 1873, par un drame d'Adolphe Belot, *la Femme de feu*, qui mettait en présence du public presque toute sa troupe, à savoir : MM. Desrieux, Régnier, Paul Clèves, Reykers, Paul Albert, Cosmes et Mmes Périga, Ramelli, Marie Grandet, Cassothy, de Géraudon, Fabert, Helmont, Louise Magnier, Fanny Génat, Rose Mayer et Marie Roux. Vinrent ensuite deux drames d'un jeune écrivain mort avant l'âge : *Jane* et *l'Oubliée*, d'Alfred Touroude, puis *Thérèse Raquin*, d'Emile Zola, escortés de quelques petites pièces de moindre importance. Mais il était évident que le genre ne convenait que médiocrement au public de ce théâtre coquet et mignon. Ce que voyant, Hostein changea tout à coup ses batteries, et six mois après l'ouverture de la Renaissance, le 4 sept., vouait son théâtre à l'opérette. Il donna coup sur coup des reprises de plusieurs pièces d'Offenbach : *Apothicaire et Perruquier*, *Pomme d'api*, *la Permission de dix heures*, *Mesdames de la Halle*, puis une opérette nouvelle en trois actes du même compositeur, *la Jolie Parfumeuse*. La nouvelle troupe comprenait les noms de MM. Bonnet, Daubray, Falchieri, Grivot, Jean-Paul Habay, et de Mmes Darteaux, Théo, Laurence Grivot, Perret, Fonti, Jeanne Granier (qui allait commencer là sa brillante réputation), Castello, Bressolles, etc. Après *la Jolie Parfumeuse* vint *la Famille Trouillat*, de Léon Vasseur, où on eut l'idée de faire jouer l'opérette non seulement à Thérésa, la chanteuse si populaire, mais aussi à l'excellent comédien Paulin Ménier, auquel ce genre convenait peu et qui n'y réussit que médiocrement.

Mais la Renaissance allait trouver le succès avec l'œuvre d'un compositeur qui, pendant plusieurs années, allait faire sa fortune. Le compositeur s'appelait Charles Lecocq, et la pièce, qui avait pour titre *Giroflé-Girofla*, attira tout Paris pendant 284 représentations. Elle était jouée par MM. Jolly, Vauthier, Puget, Reine, Mmes Jeanne Granier et Alphonsine pour les rôles principaux. Malgré ce succès, Hostein ne devait pas tarder à se retirer ; après avoir donné *la Reine Indigo* de Johann Strauss et *la Filleule du roi* de Vogel, il passait la main et cédait sa direction à Victor Koning. C'est sous l'administration de celui-ci qu'on voit se succéder trois opérettes de Lecocq, *la Petite Mariée*, *Kosiko* et *la Marjolaine*, qui à elles trois fournissent un total de 527 représentations. On vit ensuite *la Tzigane*, de Johann Strauss, puis une nouvelle série de pièces de Charles Lecocq : *le Petit Duc*, *la Camargo*, *la Petite Mademoiselle* et *la Jolie Persane*, où l'on applaudissait, avec MM. Ismaël, Berthelier, Vauthier, Mmes Jeanne Granier, Zulma Bouffar, Desclauzas, Léa d'Asco, Mili Meyer, Piccolo, etc. Avec quelques reprises d'anciens ouvrages, on eut ensuite *les Voltigeurs de la 32e*, de Planquette ; *Belle Lurette*, d'Offenbach ; *Janot*, de M. Lecocq ; *le Sais*, de Mme Olagnier, dont le rôle principal était joué par Capoul, puis, Victor Koning, devenant directeur du Gymnase, cède à son tour son théâtre à Gravière.

Celui-ci ne devait pas rester longtemps en fonctions, et la Renaissance qui, allait subir une série de crises et changer plusieurs fois de genre, passe successivement aux mains de Hecquard (1884), Fernand Samuel (1885), Sylvestre (1887), Deltombe, puis de nouveau Samuel (1889), Lerville (1891), sous lequel il ferme ses portes au milieu de 1892. A signaler, parmi les pièces représentées durant cette période tourmentée, dans le genre de l'opérette *Madame le Diable* (Serpette), *la Bonne Aventure* (Emile Jonas), *Ninetta* (Raoul Pugno), *le Vertigo* (Hervé), *Fanfreluche* (Serpette) ; puis, dans le genre de la comédie, sous la direction Samuel : *une Mission délicate* (Alexandre Bisson), *Tailleur pour dames* (Georges Feydeau), *le Voyage au Caucase* (Emile Blavet), *le Roi Koko* et *Ma Gouvernante* (Bisson), *Coquard et Bicoquet* (Raymond et Boucheron). Après un retour furtif à l'opérette avec *Miette* (Audran), *la Gardeuse d'oies* (Lacome) et *Isoline* (Messager), on revient à la comédie avec *les Vieux Maris* (Antony Mars), *la Clé du paradis* (Chivot et Duru), *les Douze Femmes de Japhet* (A. Mars et Desvallières), pour reprendre de nouveau l'opérette avec *la Petite Poucette* (Pugno), *la Famille Vénus* (Vasseur), *Mademoiselle Asmodée* (Lacome et Roger), *la Femme de Narcisse* et *le Brillant Achille* (Varney). C'est alors que le théâtre ferme ses portes, et qu'un ancien officier de marine devenu journaliste, Léonce Détroyat, s'en empare avec l'intention d'en faire un véritable théâtre lyrique. Sa direction éphémère (1893) dure à peine trois semaines, le temps de monter un opéra-comique en trois actes de André Messager, *Madame Chrysanthème*, et de reprendre *les Contes d'Hoffmann* d'Offenbach.

C'est alors que Mme Sarah Bernhardt, de retour de ses longues pérégrinations à l'étranger, prend à son tour la direction d'un théâtre qui semblait enguignonné et qui lui devra un brillant retour de fortune. Elle ramène la comédie à la Renaissance, avec une troupe comprenant les noms de MM. Guitry, de Max, Deval, Angelo, Deneubourg, Mévisto, Noël, Montigny, Laroche, Clerget, Dieudonné Brémont (sans compter par instants M. Coquelin), et de Mmes Patry, Marthold, Valdey, Grandet, Fleury, Seylor, Legault, Caron, Thomsen, Lina Munte, Cerny. On joue alors successivement, en fait de pièces nouvelles : *Izeyl*, d'Armand Silvestre et Eugène Morand ; *Gismonda*, de Victorien Sardou ; *Magda*, de Suderman ; *la Princesse lointaine*, d'Edmond Rostand, dont le succès surtout fut retentissant ; *Amants*, de Donnay ; *la Figurante*, de François de Curel ; *Spiritisme*, de Sardou ; *Snobs*, de Gustave Guiches ; *la Samaritaine*, d'Edmond Rostand ; *Service secret*, de Paul Decourcelle ; *les Mauvais Bergers*, d'Octave Mirbeau ; *la Ville morte*, de Gabriel d'Annunzio ; *l'Affranchie*, de Maurice Donnay ; *Lysiane*, de Romain Coolus ; *Médée*, de Catulle Mendès ; sans compter *le Lorenzaccio* d'Alfred de Musset, et les reprises de *la Dame aux camélias*, de *Fédora*, de *Jean-Marie*, de *la Femme de Claude*, ainsi que les représentations de *Phèdre*, où Mme Sarah Bernhardt faisait accourir tout Paris, et celles d'*Amphitryon* et du *Médecin malgré lui* avec Coquelin. Entre temps, on eut aussi à la Renaissance les représentations italiennes de Mme Eleonora Duse et d'Ermete Novelli, chacun avec leur troupe, et les représentations espagnoles de Mme Maria Guerrero.

En 1898, l'inauguration de la nouvelle salle Favart ayant rendu libre celle que l'Opéra-Comique occupait à la place du Châtelet, et Mme Sarah Bernhardt ayant aussitôt transporté dans celle-ci son théâtre, celle de la Renaissance se trouva libre. MM. Milliaud frères, qui venaient de faire, pendant des mois d'été, des essais de

saisons lyriques aux Variétés et à la Porte-Saint-Martin, s'y installèrent résolument pour y faire renaître le Théâtre-Lyrique désiré depuis si longtemps par le public et par les artistes. Ils réunirent une troupe composée de MM. Cossira, Soulacroix, Ghasne, Dantu, Villard, Boursier, Moisson, Ballard et de Mmes Jeanne Raunay, Leclerc, Frandaz, Martini, Tasma, Boursier, Lormond, Marie Thiéry, Marignan, Richard, et firent preuve d'une activité prodigieuse. Tout en montant un certain nombre d'ouvrages inédits : *le Duc de Ferrare*, de Georges Marty ; *Daphnis et Chloé*, d'Henri Maréchal ; *Eros* de Frédéric Le Rey ; *l'Hôte*, d'Edmond Missa ; *Pierrot puni*, d'Henri Cieutat ; *Martin et Martine* d'Emile Trépard, ainsi que *la Bohème* de Leoncavallo, encore inconnue en France, ils remirent à la scène plusieurs opéras du répertoire, tels que *le Barbier de Séville*, *Lucie de Lammermoor*, *Si j'étais roi*, *Martha*, *le Voyage en Chine*, *le Bouffe et le Tailleur*, *les Sabots de la marquise*, mais surtout *Euphrosine et Coradin* de Méhul, et deux chefs-d'œuvre dont le succès fut éclatant : *Obéron* de Weber et *Iphigénie en Tauride* de Gluck. Cependant, au mois d'avr. 1900, le Théâtre-Lyrique ayant jugé à propos de se transporter au Théâtre de la République, la Renaissance revint au genre de l'opérette sous la direction de de Lagoanère, qui inaugura son administration avec une reprise de *Miss Helyett*, l'un des grands succès antérieurs des Bouffes-Parisiens. Là, pour le moment, s'arrête l'histoire de cet aimable théâtre, où, depuis vingt-sept ans, on a joué tour à tour le drame, la comédie, l'opérette, le vaudeville, l'opéra-comique et le drame lyrique, sans compter quelques courtes incursions dans le domaine de la comédie et même de la tragédie classiques.

Arthur Pougin.

**RENAIX** (lat. *Roturnacum*, flamand *Ronsse*). Ville de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. d'Audenarde, à 40 kil. S. de Gand; 18.000 hab. Stat. du chem. de fer de Gand à Blaton ; tête de ligne de chem. de fer vers Enghien, Tournai et Courtrai. Fabriques de tissus de laine et de coton, de toiles, de fil, de tabacs ; teintureries et blanchisseries de toiles, chapelleries. Renaix est le siège d'une école moyenne de l'Etat. L'église de Saint-Hermès est un remarquable édifice de style roman datant du xie siècle. Ruines du château bâti en 1638 par le comte Jean de Nassau. Les armoiries de Renaix sont: *D'or, au double aigle de sable armé et langué de gueules.*

**RENALDINI** (Carlo), savant italien, né en 1615, mort en 1698. Ingénieur au service de Urbain VIII et d'Innocent X, professeur à Pise et à Padoue, il a publié un traité de physique, *Philosophia naturalis* (Padoue, 1694, 3 vol.).

Bibl. : Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, t. VIII. p. 117.

**RENALDO**, peintre flamand (V. Mytens).

**RENAN** (Ernest), historien et philosophe, l'un des plus grands écrivains français, né à Tréguier le 27 févr. 1823, mort à Paris le 2 oct. 1892. Son père, capitaine de vaisseau dans la marine marchande, était Breton ; sa mère était d'origine gasconne ; lui-même explique, par cette double origine, le mélange en lui d'une poésie rêveuse à la façon celtique et d'une manière toute naturelle et gaie de prendre la vie comme elle se présente. Il fut élevé par des femmes et par des prêtres, et de ces deux actions il garda toujours l'empreinte. Son père étant mort lorsqu'il n'avait que cinq ans, il demeura avec sa mère et sa sœur Henriette, plus âgée que lui de douze ans. Sa sœur, dont la nature morale était d'une élévation et d'une fermeté admirables, entoura toute la première moitié de son existence d'une affection vive et éclairée ; c'est, nous dit-il, la personne qui eut sur sa vie l'influence la plus profonde. Il fit ses premières études au séminaire ecclésiastique de Tréguier ; sa mère, ses maîtres le poussaient à embrasser l'état ecclésiastique ; lui-même pensait trouver dans la prêtrise une vie désintéressée, consacrée à l'étude et ennoblie par un but supérieur, propre à satisfaire ses aspirations intimes. C'est ainsi qu'à quinze ans et demi, il entra, avec une bourse, au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, que dirigeait à Paris M. Dupanloup. Il y trouva une façon toute mondaine d'entendre la religion qui le choqua par son contraste avec la foi naïve et simple des prêtres de Tréguier, et peu à peu les fondements moraux de sa foi catholique se trouvèrent ruinés par là. En 1842, Renan passa au séminaire d'Issy pour y étudier la philosophie, et la lecture des penseurs allemands, de Hegel et de Herder surtout, le détacha du dogme et lui fit concevoir l'univers comme le développement inconscient et spontané d'un principe interne. En 1843 et en 1844 enfin, l'étude de la philologie sémitique, à laquelle il se livrait au séminaire de Saint-Sulpice, lui montra que la Bible ne pouvait être un livre inspiré, et, les preuves historiques s'ajoutant aux preuves philosophiques, il abandonna définitivement son projet de se consacrer à la prêtrise (1845). Dans la douloureuse crise morale qu'il traversa pendant ces années, ce fut sa sœur Henriette qui, le soutenant et le guidant, l'amena « à se dégager complètement des suggestions toutes-puissantes d'une discipline cléricale ».

Dans la pension où il entra alors comme répétiteur, il se lia, d'une amitié qui dura jusqu'à sa mort, avec un jeune homme, moins âgé que lui de quatre ans, *Berthelot* (V. ce nom). L'influence de son nouvel ami fut décisive sur la formation de ses idées. Berthelot lui ouvrit les perspectives des sciences physiques et naturelles, plus vastes que celles de la philologie et de l'histoire, plus précises que celles de la métaphysique allemande. Il lui enseigna sa confiance dans la science positive pour atteindre la vérité et pour transformer les sociétés humaines. Il redonna par là un but à sa vie et lui refit en quelque sorte une religion. Tout en travaillant à une *Histoire générale des langues sémitiques*, continuation de ses études du séminaire, Renan, dans ses conversations avec Berthelot, se composait une philosophie où il combinait les résultats des études qu'il avait faites jusqu'alors et les théories dont il avait subi l'influence. L'*Histoire des langues sémitiques*, qu'il présenta en 1848 à l'Académie des inscriptions et qui fonda sa réputation comme orientaliste, est toute imprégnée de philosophie allemande : l'étude de la langue y devient un moyen pour pénétrer dans la connaissance de l'âme sémitique. Quant aux conceptions d'ensemble auxquelles Renan se trouvait conduit, sur le monde et sur l'humanité, il les mit par écrit, à la fin de 1848 et au commencement de 1849, dans un livre qu'il ne devait faire paraître qu'en 1890 : *l'Avenir de la science*. Cet ouvrage confus, mais débordant d'idées, renferme, à côté de théories sociales, conçues sous l'influence des événements de 48 et que Renan abandonna bientôt, le plan des études d'histoire religieuse auxquelles il consacra sa vie et les théories philosophiques qui demeurèrent l'ancre sur laquelle il n'a jamais chassé. D'après l'*Avenir de la science*, il ne faut pas voir dans l'univers l'œuvre d'un esprit créateur, d'un Dieu, extérieur au monde et qui en aurait fixé l'ordonnance ; il faut le considérer comme en voie de transformation perpétuelle, comme le développement infini et spontané d'un principe intérieur. Il faut donc rejeter la théologie chrétienne et lui substituer les principes de la philosophie hégélienne. Avec Hegel encore, il faut croire que ce développement amène la réalisation progressive de l'idéal dans l'humanité, l'apparition de la pensée et celle de la vertu, la poursuite désintéressée du vrai et du bien. Cette recherche désintéressée de l'idéal, c'est ce qui constitue la religion éternelle qu'il faut distinguer des religions particulières, limitées par un dogme et condamnées à périr. — Le développement de l'univers et celui de l'humanité, dont l'étude est l'objet de la philosophie, ne peut pas nous être révélé par la spéculation abstraite, mais seulement par les sciences positives, comme la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la grammaire comparée, la mythologie. C'est ici que se marque, avec l'influence de Berthelot, celle des études philologiques

où Renan était engagé, et c'est l'effort pour combiner les principes généraux d'hégélianisme avec l'idée de science positive qui fait l'originalité de la philosophie de Renan. Puisque le détachement des intérêts matériels et inférieurs, le dévouement à une fin idéale, est ce qui constitue la vie morale et la vie religieuse, au sens large du mot, la pensée philosophique, la science positive prennent pour le savant-philosophe le caractère d'une religion ; celui qui prie en esprit et en vérité, c'est celui qui pense. Les savants-philosophes, qui constituent une élite intellectuelle, doivent s'efforcer, comme des prêtres, d'élever la foule vers eux, de la faire participer à la vie supérieure, à l'idéal. La transformation des sociétés doit être l'œuvre de la science. Puisque tout est engagé dans un perpétuel devenir, connaître l'humanité, c'est connaître son développement, son histoire ; puisque le développement de l'humanité, comme celui de la nature, est l'œuvre d'une spontanéité inconsciente, il n'y a pas, pour l'historien, d'étude plus importante que l'histoire des religions et, dans l'histoire religieuse, l'histoire des origines ; car nulle part nous ne pouvons mieux voir à l'œuvre cette spontanéité créatrice. L'événement moral le plus considérable de l'histoire de l'humanité, c'est la création du christianisme qui, malgré ses erreurs scientifiques et l'étroitesse de son dogmatisme théologique, a proclamé des vérités morales éternelles. « Le livre le plus important du XIXe siècle devrait avoir pour titre : *Histoire critique des origines du christianisme.* »

A la fin de 1849, Renan était chargé d'une mission scientifique en Italie ; il y passa huit mois. Ce voyage fut pour lui le point de départ d'une transformation nouvelle, aussi profonde que celle qui lui avait fait abandonner le catholicisme ; il y sentit quel pouvait être dans la vie le rôle de l'art et de la beauté, et nous voyons se développer en lui, à côté de la conscience morale et de la raison scientifique, l'imagination, la fantaisie de l'artiste. Il renonce en même temps à ses rêves démocratiques de régénération universelle, déçu par les événements politiques et convaincu par son voyage de la variété des sociétés humaines ; il aperçoit, avec la complexité des problèmes sociaux, le caractère relatif et incertain des solutions qu'on essaie d'en donner et des opinions qu'on professe à leur égard. Dès lors, son monde intérieur de sentiments et d'idées se trouvait constitué dans sa riche diversité ; parmi les croyances et les tendances essentielles dont l'équilibre délicat assurait l'harmonie de sa nature, il y en a dont les événements extérieurs et dont le cours des années ont accru de plus en plus l'importance relative ; mais on ne saurait dire qu'ils en aient créé de nouvelles. En 1850, Renan obtient une place à la Bibliothèque nationale, et de 1850 à 1856, habitant avec sa sœur Henriette, il poursuivit ses études de philologie et d'histoire religieuse. Il publia en 1852 *Averroès* et l'*Averroïsme*, où il montrait les dangers de l'orthodoxie qui arrêta chez les musulmans l'évolution de la pensée scientifique et philosophique. L'*Histoire générale des langues sémitiques* parut en 1855 et, l'année suivante, il était nommé membre de l'Académie des inscriptions. Il publiait en même temps dans le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux Mondes* des articles qu'il réunit sous le titre d'*Etudes d'histoire religieuse* (1857) et d'*Essais de morale et de critique* (1859). Les préoccupations morales et artistiques y sont également marquées. On y trouve déjà tous les traits principaux de sa méthode historique : il s'appuie, en érudit, sur une étude attentive des textes, il cherche à dégager l'intérêt philosophique du mouvement historique qu'il étudie, et il s'efforce de parler au sentiment et à l'imagination par des portraits vivants qui symbolisent ce mouvement. Un souci tout nouveau du style se marque dans ces études ; Henriette Renan apprit à son frère à viser avant tout à la simplicité, et il atteignit sous son influence à quelque chose d'austère et de délicat tout ensemble. Sur l'état politique et social de la France, dont il continuait à s'occuper, ses jugements sont sévères : il ne voyait partout que recherche de l'utile et n'apercevait d'élévation morale ni dans les masses, ni dans la classe dirigeante.

Il épousa en 1856 Mlle Scheffer, la nièce du peintre Ary Scheffer. Mlle Scheffer « lui fit voir en toute chose le naturel, le pittoresque ; dans cet érudit et ce penseur, elle éveilla le poète endormi ». Son entrée dans ce milieu artistique et son mariage achevèrent la transformation qui fit « du savant auteur de l'*Histoire des langues sémitiques*, l'écrivain poétique et génial de la *Vie de Jésus* ». Son style prit une grâce et une fraîcheur exquises. Et c'est avec toutes ses facultés pleinement développées qu'il aborda la grande œuvre qui devait occuper vingt années de sa vie : *les Origines du christianisme*. Il en écrivit le premier volume, *la Vie de Jésus*, pendant un voyage qu'il fit en Phénicie (1860-61), comme chargé d'une mission archéologique ; il le conçut en Galilée, devant les paysages mêmes qu'avait vus Jésus, et il le rédigea aux côtés de sa sœur Henriette qui l'avait accompagné et qui mourut auprès de lui, le 24 sept. 1861, à Amschit, emportée par un accès de fièvre pernicieuse. Renan a consacré à la mémoire de sa sœur un opuscule, *Ma sœur Henriette*, tiré d'abord à cent exemplaires seulement, qui n'a été rendu public qu'après sa mort et qui, par la profondeur et la pureté du sentiment comme par la beauté de la forme, est peut-être son chef-d'œuvre. A son retour de Phénicie, il fut nommé professeur de langue hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collège de France (janv. 1862). Mais sa première leçon, où il nommait Jésus « un homme incomparable », ayant excité des manifestations violentes des cléricaux et des anticléricaux (21 févr.), le cours fut suspendu et, deux ans plus tard, supprimé. Dans l'intervalle, la publication de la *Vie de Jésus* (23 juin 1863) avait fait de lui un des hommes les plus célèbres d'Europe. Ce livre charmant est la première tentative qui ait été faite pour reconstituer, en s'appuyant sur les textes, la physionomie de Jésus, considéré comme un personnage historique, et le milieu où il a vécu. Et tout en découvrant chez Jésus, en psychologue et en artiste, l'homme d'un pays et d'une époque, Renan dégage, en philosophe, ce qu'il y a, dans sa morale, de vérité éternelle. Dans le deuxième volume des *Origines*, les *Apôtres* (1866), il cherche à expliquer la croyance à la résurrection du Christ, où il voit l'illusion de l'amour. Pour écrire le troisième volume, *Saint Paul*, il fit un nouveau voyage en Orient (1864-65), afin de visiter les lieux où avait passé l'apôtre ; il analyse dans son ouvrage l'état moral et social de l'empire romain et le caractère de l'apôtre, pour nous montrer comment Paul, l'homme d'action, a rendu viable la religion rêvée par Jésus et comment sa foi ardente l'a emporté à la fois sur l'étroitesse rituelle des Juifs qui aurait entravé l'expansion de la religion nouvelle et sur le scepticisme indifférent des païens, auxquels l'administration impériale assurait bien la sécurité et le bien-être matériels, mais dont le polythéisme ne pouvait satisfaire les besoins moraux. Il y indique en même temps le conflit entre la nouvelle conception, morale et religieuse, de la vie, que la Judée allait imposer à l'Europe, et la conception artistique de la vie, qui avait été celle de la Grèce.

En 1869, Renan, ayant terminé et fait paraître *Saint Paul*, se présenta comme candidat de l'opposition libérale aux élections législatives de Seine-et-Marne, où il échoua. Les deux années suivantes, la guerre et la Commune produisirent dans sa pensée, comme autrefois la réaction qui suivit 48, un ébranlement profond : le règne de la raison et du devoir était plus éloigné encore qu'il ne l'avait cru ; ce qu'il y avait de folie, de barbarie, de brutalité immorale chez les peuples les plus civilisés, Allemands ou Français, éclatait au grand jour ; les imperfections fatales de la nature humaine ne conduisaient-elles pas à croire que le progrès n'est qu'une illusion ? Il interrompit ses études d'histoire religieuse, pour proposer à la France, dans la *Réforme intellectuelle et morale* (1872), un plan de

réorganisation et pour faire dans les *Dialogues philosophiques* (écrits en 1871, publiés cinq ans plus tard) son examen de conscience philosophique. Dans la *Réforme intellectuelle et morale*, il rejette l'organisation démocratique issue de la Révolution française et dont la guerre et la Commune lui paraissent être la condamnation ; il veut reconstituer la France sur un type aristocratique, plaçant à sa tête une élite de gens d'esprit supérieur et que leur situation mette à l'abri des tentations intéressées ; c'est, sous une forme nouvelle, le rêve qu'il avait conçu, dès 1848, d'une élite intellectuelle et morale chargée de diriger la nation. Dans les *Dialogues philosophiques* reparaissent aussi les convictions qu'il s'était formées déjà quand il écrivait l'*Avenir de la science :* la science seule permet de connaître la vérité ; il n'y a point de surnaturel particulier ; l'univers va vers sa fin, qui est la réalisation de l'idéal, sous l'impulsion d'une nécessité intérieure ; l'homme participe à l'œuvre de l'univers par la science, par la morale et par l'art, c.-à-d. par l'effort désintéressé vers l'idéal. Plus qu'autrefois, Renan insiste sur l'incertitude de nos connaissances, sur les hasards et les avortements sans nombre qui accompagnent la réalisation de l'idéal ; il se demande si la raison et la justice sont destinées à se réaliser sur la planète terre, et si tout ce que pourra faire l'élite, ce ne sera pas de mettre un jour la masse hors d'état de lui nuire, en régnant sur elle par la terreur, grâce à la supériorité de ses connaissances scientifiques. Nous ne trouvons pas, dans les *Dialogues philosophiques*, de principes tout à fait nouveaux, mais seulement des applications nouvelles, parfois paradoxales, de principes anciens et un déplacement dans l'importance relative d'idées que Renan avait énoncées déjà ; les tendances sceptiques et pessimistes qui étaient demeurées jusque-là dans une demi-obscurité, apparaissent en pleine lumière et au premier plan.

Le quatrième volume des *Origines*, l'*Antechrist*, porte la marque de ce désenchantement ; il n'a plus la sérénité des *Apôtres* ou du *Saint Paul ;* Renan y raconte la lutte entre la civilisation antique et le christianisme, entre l'art, la beauté visible et la foi, la vertu, la morale ; entre Néron et saint Paul ; le fanatisme étroit de l'apôtre le satisfait aussi peu que le dilettantisme féroce de l'empereur ; il voudrait à saint Paul un sentiment plus juste de l'incertitude des opinions humaines, et, repris par le charme de l'Italie, où il était retourné pour préparer son ouvrage, sentant d'ailleurs tout ce qu'il y a souvent de vain dans l'effort de l'homme vers le bien moral, il soutient que la beauté vaut la vertu. Il n'en continue pas moins, d'un travail incessant et régulier, les *Origines du christianisme*. A l'*Antechrist* succède l'*Eglise chrétienne*, puis le dernier volume : *Marc-Aurèle*. Dans ces deux derniers volumes, il nous montre les dangers que peut présenter le gouvernement d'une élite, d'une aristocratie intellectuelle et morale. Dans l'*Eglise chrétienne*, il étudie le gnosticisme ; dans *Marc-Aurèle*, il cherche ce que le stoïcisme a fait pour l'empire romain ; le gnosticisme et le stoïcisme ont échoué, parce qu'ils ne s'adressaient qu'à une élite ; le christianisme a réussi parce que c'était une morale universelle et qui s'adressait au sentiment de tous. Renan, dans ces volumes, nous apparaît plus défiant que jamais vis-à-vis de tout dogmatisme, en dehors des sciences positives de la nature, seules maîtresses de certitude. Il revient en même temps à une vue moins pessimiste de l'évolution sociale et se réconcilie jusqu'à un certain point avec la démocratie, moins dangereuse pour la haute culture désintéressée que ne le serait le triomphe des partis conservateurs et cléricaux.

C'est cette attitude intellectuelle que nous découvrent clairement les *Drames philosophiques* (*Caliban*, *l'Eau de Jouvence*, *le Prêtre de Némi*, *l'Abbesse de Jouarre*), écrits entre 1878 et 1886. Renan voit de plus en plus ce qu'il y a d'incomplet et d'incertain dans tous les systèmes politiques et sociaux, dans toutes les théories philosophiques et religieuses ; il distingue ce qu'il peut y avoir pourtant de vérité relative dans les systèmes les plus contraires ; il conçoit des façons de vivre très différentes et qui lui semblent également légitimes, parce qu'elles sont également éloignées de celle des sots et des méchants ; aussi ne présente-t-il plus ses idées philosophiques, ses théories morales et sociales sous forme dogmatique ; il incarne dans des personnages distincts les opinions opposées. Le style de Renan dans la dernière partie de sa vie diffère autant du style de la *Vie de Jésus* que celui-ci différait du style de l'*Avenir de la science ;* s'il n'en a pas la grâce austère, il a, avec le même charme et la même simplicité, plus de liberté et plus d'abandon, plus de fantaisie et plus d'audace. Les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, publiés en 1883, sont le chef-d'œuvre de cette nouvelle manière. En 1879, Renan avait été élu membre de l'Académie française. En 1884, il était nommé administrateur du Collège de France, où sa chaire d'hébreu lui avait été rendue dès 1870 par la République. Tout en écrivant de temps à autre quelques fantaisies, articles de revue ou drames philosophiques, pour se distraire de ses travaux historiques, il continuait sa collaboration au *Corpus* des inscriptions sémitiques, dont il avait conçu l'idée et tracé le plan en 1868, et il commençait, à soixante ans, à rédiger l'*Histoire du peuple d'Israël* (5 vol.), pour montrer comment s'était formée peu à peu chez les prophètes l'idée d'une religion sans dogmes et sans rites, consistant seulement dans la pureté du cœur et dans l'amour de la justice ; en 1892, il rejoignait ainsi l'époque de Jésus, et il menait à bien, avant de mourir, la grande œuvre de sa vie, destinée à raconter l'origine et le développement de l'idée morale qui est l'essence du christianisme et qui constitue la religion éternelle. Pendant ces dernières années, persuadé toujours que, de manière ou d'autre, à travers des foules d'erreurs et d'échecs, l'idéal se réalise dans le monde et que la vérité finira par l'emporter ; convaincu, d'autre part, du caractère complexe et relatif de toutes les vérités morales, sociales et religieuses ; il était devenu d'une sérénité ironique et bienveillante : ironique pour tout dogmatisme étroit et intolérant ; bienveillante pour tout effort vers le vrai, vers le bien, ou simplement vers le bonheur. Ni les souffrances de la maladie, ni l'approche de la mort ne troublèrent cette sérénité : « J'ai fini ma tâche, dit-il, je meurs heureux. Il n'y a rien de plus naturel que de mourir. Acceptons la loi de l'univers ». René Berthelot.

Outre les ouvrages déjà cités au cours de cet article, on doit encore à Renan : *De l'origine du langage* (1857); *le Livre de Job*, traduction accompagnée d'une préface (1859) ; *le Cantique des Cantiques*, traduction accompagnée d'une préface (1860); *Mission de Phénicie* (1864-74) ; *Questions contemporaines* (1868) ; *Mélanges d'histoire et de voyages* (1878) ; *l'Ecclésiaste* (traduction et préface) ; *Feuilles détachées* (1892) ; *les Lettres intimes de Renan et de Henriette Renan*, accompagnées de *Ma sœur Henriette* (1882) ; *la Correspondance entre E. Renan et M. Berthelot* (1898) ; *la Politique religieuse de Philippe le Bel* (1896). Ces trois derniers ouvrages ont été publiés après la mort de Renan. Il en est de même des deux derniers volumes de l'*Histoire du peuple d'Israël*. René Berlhelot.

Bibl. : G. Séailles, *Ernest Renan*, ouvrage de polémique philosophique. — R. Allier, *la Philosophie de Renan*. — Mme J. Darmesteter, *la Vie d'Ernest Renan* (1898), la meilleure biographie de Renan et l'exposé le plus exact de son évolution intellectuelle. — E. Faguet, *Ernest Renan*, article paru dans la *Revue de Paris* (1898). — Il y a encore sur Renan, et en particulier sur la *Vie de Jésus*, un nombre très considérable d'ouvrages et d'articles ; mais ce sont pour la plupart des ouvrages de polémique religieuse, qui n'apprennent que peu de chose sur Renan.

**RENAN** (Ary), peintre et critique d'art français, né à Paris en 1858, fils du précédent. Elève de Delaunay et

surtout de Puvis de Chavannes, il exposa pour la première fois au Salon de 1880 un portrait de femme (*Mlle N. R.*). Il exposa ensuite : *le Plongeur* (1822) ; *Aphrodite* (1883) ; *les Femmes de Byblos au fleuve Adonis* (1885) ; *la Fille de Jephté*, gorge du Cédron (1886) ; *Dans le Cimetière de Tyr*, Syrie (1886) ; *Prédication sur le lac*, Génésareth (1887), *les Bords du Jourdain*, près de la mer Morte (1888), *Portrait de Mme L.-J.-V.* (1888), *Jacob et Rachel*, paysage de la mer Morte (1889) ; le sujet de ces dernières toiles est emprunté aux paysages vus pendant un voyage en Syrie et Palestine. En 1891, M. Ary Renan exposa au Champ de Mars, abandonnant le Salon officiel et se ralliant aux artistes dissidents, un pastel, *l'Automne* (1891) ; en 1892, il exposa six tableaux : *l'Epave*, *Paysage de Bréhat*, *Profil breton*, *Chapelle de Saint-Guirec* et *Études*. Collaborateur, puis secrétaire de la *Gazette des beaux-arts*, Ary Renan y a publié de nombreux articles de critique d'art. En 1893, il a fait au *Temps* la revue du Salon ; en 1900, il a publié un livre très intéressant sur *Gustave Moreau*.

**RENANSART.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Ribemont ; 438 hab.

**RENANTHERA** (Bot. et Hort.) (V. Orchidées).

**RENARD. I. Zoologie** (V. Chien, t. XI, pp. 5 et 6).

**II. Chasse** (V. Chasse).

**III. Histoire littéraire.** — Roman de Renard. — Ancien poème français. Les contes d'animaux, qui se rattachent à l'histoire de la fable ésopique (V. Fable), se développèrent au moyen âge sous la double forme de contes populaires, transmis oralement et presque toujours perdus pour nous sous leur forme primitive, et de récits littéraires, dont un certain nombre nous ont été conservés, notamment depuis l'époque carolingienne, par exemple dans l'*Ecbasis captivi*, sorte d'épopée composée vers 940 par un moine du monastère de Saint-Evre à Toul, pendant qu'il était emprisonné pour des infractions aux règles monastiques, et où il reproduit des contes sur le loup, le renard, etc., en s'y donnant à lui-même le rôle du veau. Dans la première moitié du XIIe siècle, il y eut plusieurs poèmes du même genre, l'*Isengrimus* (688 vers), par Nivard, probablement clerc à Gand en Flandre, le *Reinhardus* (6596 vers), composé entre 1130 et 1161, etc., généralement faits par des clercs pendant les querelles religieuses des bénédictins et des cisterciens.

C'est dans le courant du XIIe siècle que les éléments constitutifs du roman de Renard prirent leur forme définitive et que les animaux qui y figurent reçurent les noms qu'ils gardèrent depuis. Dans l'*Isengrimus*, on voit déjà les principaux de ces noms, qui étaient les mêmes que ceux usités également comme noms de famille aux XIe et XIIe siècles. On sait que le héros principal, Renard, s'appelait en français le *goupil*, et que ce n'est que depuis le XIVe siècle que le nom original fut peu à peu remplacé par celui que les poèmes français avaient rendu célèbre. Renard dérive de *Reinhard* ou *Raginohard* (prudent, rusé) ; *Brun* (l'ours) est le nom germanique *Bruno ; Isangrimm* (le loup) est peut-être formé des mots *Eisen* (fer) et *grimm* (farouche) : c'était le nom donné couramment au loup dans le N. de la France, d'après Guibert de Nogent, et il servait même d'injure, comme nous l'apprend le récit du meurtre de l'évêque de Laon, Gaudri, pendant les insurrections communales (1112), où l'un des meneurs du complot, qui s'appelait Teudegald, avait reçu le sobriquet d' « Isengrin » à cause de sa férocité. La louve s'appelle Hersent (*Herswint*, brave), et la compagne du renard, *Richild* ou *Richeut* (plus tard aussi *Hermeline*). Les autres animaux portent tous des noms : *Noble* (lion), roi des animaux, *Tibert* (chat), *Graimbert* (blaireau [*taisson*]), *Chantecler* (coq), *Pinte* ou *Pintain*, *Roussette*, *Copée*, *Blanche*, *Noire* (poules), *Belin* (mouton), *Coarz* ou *Couard* (lièvre), *Brichemer* (cerf), *Rouanel* (chien), *Beaucent* (sanglier), *Bruyant* (taureau), *Tardif* (limaçon), *Tiercelin* ou *Tiécelin* (corbeau), *Hubert* (milan [*escoufle*]), *Mouflart* (vautour), *Drouineau* (moineau), *Pinçart* (héron), etc. Le cheval est le seul animal d'importance qui ne figure pas dans le *Roman de Renard*.

Le *Roman de Renard* est constitué par l'ensemble de tous les contes poétiques, en vers de huit syllabes, principalement relatifs au renard et au loup, et réunis par des auteurs divers et à différentes époques. Chaque conte distinct formait une *branche*. Les différentes branches, au nombre de trente environ, formant ensemble plus de 30.000 vers, se retrouvent, en nombre très variable, dans les divers manuscrits et elles ont presque toujours gardé leurs titres distincts : *Si* (ainsi) *comme Renart manja les poissons aus charretiers*, *Si comme Renart fist avaler* (descendre) *Ysengrin dedenz le puis*, *Si comme Renart conchia* (frauda) *Brun li ours du miel*, etc. L'étendue des branches est très inégale. Les plus anciens manuscrits ne remontent qu'à la fin du XIIIe siècle, mais on possède un poème allemand du XIIe siècle, traduit ou imité de très près d'un texte français aujourd'hui perdu (V. ci-après). Le travail des trouvères a consisté à ranger les branches dans un ordre plus ou moins logique en les reliant entre elles, non sans des contradictions et des redites. Le *Roman de Renard* n'est jamais parvenu à une véritable unité. Des nombreux auteurs qui ont dû collaborer à ce grand ouvrage, trois seulement sont connus par les mentions personnelles qu'ils ont insérées dans le texte : Pierre ou Perrot de Saint-Cloud, identifié vraisemblablement avec un hérésiarque qui vivait en 1209, Richard de Lison, originaire du Cotentin, et un clerc qui ne se fait connaître que comme le « Prestre de La Croix-en-Brie ». Ces noms indiquent tous l'Ile-de-France, la Champagne, la Normandie et la Flandre comme lieux de composition des différentes parties du poème. D'après les dernières recherches, les branches les plus anciennes sont les suivantes : 1° *le Jugement* (de Renard cité devant la cour de Noble), *le Siège de Malpertuis* (forteresse de Renard), *Renard teinturier* (teint en jaune et déguisé en jongleur) ; 2° *Chantecler*, *la Mésange*, *Tibert*, *Tiercelin*, *l'Adultère* (ruses de Renard) ; 3° *les Poissons* (vol dans le convoi de poissons par Renard faisant le mort et jeté sur les charrettes, pêche d'hiver par Isengrin à travers un trou dans la glace) ; 4° *le Puits* (Renard en sort en faisant descendre Isengrin à sa place dans l'un des deux seaux) ; 5° *le Jambon*, *le Serment de Renard ;* 6° *le Combat judiciaire* (entre Renard et Isengrin) ; 7° *la Confession de Renard ;* 8° *le Pèlerinage* (croisade) ; 9° *Liétart ;* 10° *Renard médecin* (maladie du lion) ; 11° *Renard empereur* ou *Couronnement de Renard*. Le style du *Roman de Renard* est toujours vif et naturel, les peintures sont animées et intéressantes. On y trouve les formes primitives de plusieurs fables de La Fontaine (*le Corbeau et le Renard*, etc.).

Au XIVe siècle, il y eut, comme pour les chansons de geste, un certain nombre de compilations sur Renard, qui n'ont plus la valeur des poèmes primitifs, telles que *Renart le Nouvel*, par Jacquemard *Gelée* (V. ce nom, t. XVIII, p. 696), et *Renart le Contrefait* (imité de l'ancien), composé, en deux rédactions différentes, de 1319 à 1328, par un clerc de Troyes dont le nom n'est pas connu. Dans ce dernier ouvrage, le *Roman de Renard* n'est plus que le cadre d'une véritable encyclopédie historique et politique, exposée par Renard à Noble le lion, d'abord en vers, puis en prose à partir du règne d'Auguste. — Le *Roman de Renard*, sous ses différentes formes, donne une peinture très intéressante de la vie féodale (vie des châteaux, tournois, chasses, cours de justice, duels judiciaires, etc.), et exprime à ce sujet l'opinion et les idées de la bourgeoisie des grandes villes du Nord.

Comme toutes les œuvres de la littérature française du moyen âge, le *Roman de Renard* eut une grande vogue à l'étranger. Il fut traduit vers 1180 par le minnesinger allemand Henri le Glichezare ou *Glichesœre* (V. ce nom), imité en Catalogne par Raymond Lulle (*Livre des Mer-*

*veilles*, liv. II, 7e part.), traduit en flamand, en anglais, etc., et repris par Gœthe au siècle dernier. L'art médiéval représenta souvent des épisodes du *Roman de Renard*, et ce sujet a été traité aussi de nos jours, notamment par *Kaulbach* (V. ce nom, t. XXI, pp. 445-446).

Presque tous les textes du *Roman de Renard* sont publiés. Pour les sources latines, l'*Ecbasis captivi* a été publiée par E. Voigt (1875), l'*Isengrimus* par le même éditeur (Halle, 1884, in-8), le *Reinhardus Vulpes*, par F.-J. Mone (Stuttgart, 1832, in-8). — Les textes des poèmes français furent au nombre des œuvres imprimées de bonne heure aux premiers temps de l'imprimerie en France, mais les éditions incunables sont généralement partielles et assez rares : *le Livre de maistre Regnard et de dame Hersant sa femme* (Paris, *s. d.* [v. 1520], in-4, 58 feuillets), en prose ; — *Histoire plaisante de Reynier Des Champs, seigneur de Malperdu* (Anvers, 1581, in-12, 112 p.). — Le texte des poèmes du moyen âge a été donné par Méon (le *Roman du Renart;* Paris, 1826, 4 vol. in-8, et supplém. par Chabaille ; Paris, 1835, in-8), Ern. Martin (le *Roman de Renart;* Strasbourg et Paris, 1881-87, 3 vol. in-8), et F. Wolf (*Renart le Contrefait nach der Handschrift der k. k. Hofbibliothek;* Vienne, 1861, in-8). — Enfin le *Roman de Renard* a été traduit librement, en prose et en vers, par Paulin Paris (*les Aventures de maître Renart et d'Ysengrin son compère, mises en nouveau langage;* Paris, 1861, in-12), et C. Potvin (*le Roman du Renard mis en vers d'après les textes originaux, précédé d'une introduction et d'une bibliographie;* Bruxelles, 1860, in-8). E.-D. Grand.

**IV. Astronomie.** — Constellation du ciel boréal imaginée par Hévélius et située sur le tropique du Cancer, entre le Cygne au N., le Dauphin et l'Aigle au S.

**V. Marine.** — Plateau de bois plaqué de cuivre et percé de petits trous disposés, d'ordinaire, de façon à former : huit circonférences concentriques correspondant, dans le sens circulaire, aux huit demi-heures du quart et, suivant les rayons, aux trente-deux aires de vent ; quatre demi-circonférences concentriques correspondant, dans le sens circulaire, aux quatre heures du quart et, suivant les rayons, aux degrés de dérive ; deux carrés correspondant, l'un aux milles marins, l'autre aux dixièmes de mille. Toutes les demi-heures, le timonier note, au moyen de chevilles, convenablement placées, la route, la dérive, le nombre de nœuds, et, à la fin du quart, il reporte ces indications sur le journal de bord.

Bibl. : Histoire littéraire. — Petit de Julleville, *Hist. de la lang. et de la litt. franç. des orig. à 1900*, t. II, p. 14. — Grœber, *Grundriss der romanischen Philologie*, 1898, t. II, 1re part., pp. 473 et 625-632. — Gast. Paris, *Manuel d'ancien français: la Littérature française au moyen âge* (XIe-XIVe siècles) ; Paris, 1890, § 82-84, 2e éd. — Du même, *la Poésie du moyen âge ;* Paris, 1885-95, t. II, p. 195, 2 vol. in-8. — G. Paris et E. Langlois, *Chrestomathie du moyen âge ;* Paris, 1897, pp. 165-185, in-12 (Procès de Renard, avec traduction), et les autres chrestom. de Bartsch, Meyer, Horning, Constans, Clédat, etc. — Jonckbloet, *Etude sur le roman de Renart*, 1863. — Knorr, *Die 20 Branche des « Roman de Renart » und ihre Nachbildungen*, 1866. — E. Martin, *Examen critique des manuscrits du roman de Renart ;* Bâle, 1872, in-8. — Du même, *Observations sur le Roman de Renart ;* Paris, 1887, in-8. — Büttner, *Studien zu dem Roman du Renart*, 1892, 2 vol. in-8. — Sudre, *les Sources du Roman du Renard ;* Paris, 1893, in-8. — R. Kœning, *Deutsche Litteraturgeschichte ;* Leipzig, 1883, pp. 53-54, 15e éd., in-8. — J. Grimm, *Reinhart Fuchs ;* Berlin, 1834, in-8. — Voretzsch, *Der Reinhart Fuchs Heinrichs des Glichezare und der Roman de Renart*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XV, p. 124, et t. XVI, pp. 1 et suiv. — K. Müllenhoff, *Ueber Reinhart Fuchs*, dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. VI (nouv. sér.), 1re part., pp. 1-19. — Meissner, *Die bildlichen Darstellungen des Reineke Fuchs im Mittelalter*, dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, 1877, et ann. suiv. t. LII, LVIII et LXV.

Traductions et imitations étrangères. — 1° Hollande : *Die Hystorie van Reynaert die Vos ;* Gouda, 1479, in-4 (en prose et en vers), et autres édit. de 1485, 1566, etc. — 2° Angleterre : *The Historye of Reynart the Foxe ;* Londres, 1481, in-fol. (éd. de W. Caxton), et aut. édit. de 1550, etc. — 3° Allemagne : *Reynke de Vos ;* Lübeck, 1498, in-4 (par Henri d'Alcmaer, précepteur du duc de Lorraine vers 1470). — *Van Reyneken dem Vosse ;* Rostock, 1517, in-4, et aut. éd. de 1549, 1550, 1606, etc. — *Reinicken Fuchs ;* Francfort-sur-le-Main, 1544, in-fol. (par Meich. Beuther), et aut. éd. du XVIe et du XVIIe siècles. — J. Wolfg. von Göthe, *Reinecke Fuchs in zwölf Gesängen ;* Berlin, 1794, in-8, et éd. de 1846, Stuttgart et Tübingen, in-fol., avec les dessins de Kaulbach. — 4° Danemark : H. Weigere, *En Raeffve Bog som haldes paa Tyske Reiniche Foss* (livre qui est appelé en danois *Renard) ;* Lübeck, 1555, in-4, et aut. éd. de Copenhague, 1656. — 5° Suède : Trad. de l'éd. danoise ; Stockholm, 1621, in-8.

**RENARD** (Jean-Augustin), architecte français, né à Paris en 1744, mort à Paris le 24 janv. 1807. Elève des architectes David Le Roy et Le Carpentier ainsi que du peintre Halé, Renard obtint deux fois le second grand prix, en 1770 et en 1772, sur des projets d'Arsenal et de Palais pour un prince, puis le premier grand prix en 1773 sur un projet de Pavillon d'agrément pour un souverain. Pensionnaire de Rome, il fit, dans cette ville, de nombreux dessins pour le *Voyage pittoresque en Italie* de l'abbé Saint-Non (Paris, 1781-86, 5 vol. in-fol.). A son retour en France, il fut nommé inspecteur des bâtiments du roi et fut adjoint, en 1785, à Guillaumot, son beau-père, pour l'inspection des carrières. Il entra à l'Académie royale d'architecture en 1792, et devint architecte du dép. de la Seine, inspecteur général de la grande voirie et membre du Comité consultatif des bâtiments impériaux. On lui doit, en collaboration avec Brébion, la restauration des bâtiments de l'Observatoire de Paris, et seul, les écuries royales de Sèvres et de Saint-Germain-en-Laye, la décoration des hôtels d'Orsay, rue de Varenne, et de Bénevent, rue d'Anjou ; l'adjonction d'une galerie à l'hôtel des Relations extérieures, rue du Bac, et la restauration des châteaux de Valençay et d'Armainvilliers, ces dernières œuvres publiées dans Krafft : *Plus beaux jardins et Architecture civile* (Paris, 1809-12, in-fol.). Ch. Lucas.

**RENARD** (Jean-Baptiste-Christian-Bruno), architecte belge, né à Tournai le 23 déc. 1781, mort en 1852. Elève de Ch. Percier, Renard, qui fut nommé en 1820 architecte de la ville de Tournai et chargé, de 1842 à 1852, des travaux de restauration de la cathédrale, fit élever de nombreux édifices parmi lesquels le portique dorique de la salle de concert de la place du Parc, le couvent des Dames de Saint-André et la manufacture des tapis, à Tournai, et, pour les houillères du Grand-Hornu, près Mons, les plus anciennes maisons ouvrières de Belgique et peut-être du XIXe siècle. Professeur de dessin, il publia un *Cours de dessin linéaire à l'usage des Ecoles* ( Tournai, 1827, in-4), et une *Monographie de Notre-Dame de Tournai* (Tournai, 1852, in-8), en même temps qu'il collaborait avec Moke à *la Belgique monumentale* (1848, in-8) et à d'autres ouvrages. Ch. Lucas.

**RENARD** (Bruno-Jean-Baptiste-Joseph), général belge, né à Tournai en 1804, mort à Bruxelles en 1879. Il entra dans le corps d'état-major et parvint rapidement au grade de général et d'aide de camp du roi. Il détint deux fois le portefeuille de la guerre dans les cabinets libéraux formés par Frère-Orban de 1868 à 1870, et en 1878. Il publia un grand nombre de travaux estimables, dont voici les principaux : *Histoire politique et militaire de la Belgique* (Bruxelles, 1847, in-8) ; *Réponse aux allégations anglaises sur la conduite des troupes belges en 1815* (*ibid.*, 1855, in-8) ; *De l'identité de race des Gaulois et des Germains* (*ibid.*, 1856-59, 2 vol. in-8) ; *Considerations sur la tactique de l'infanterie en Europe* (Paris, 1857, in-8).

**RENARD** (Jules), auteur dramatique français, né à Paris en 1813, mort à Sèvres en 1877. Il fut d'abord banquier à Versailles, puis à Paris ; en 1850, il commença à écrire pour le théâtre et fit représenter successivement de nombreux vaudevilles et des revues, en particulier au Palais-Royal. On peut citer de lui : *le Chemin des amoureux*, *Chérubin* (1852), *Un Tailleur pour dames* (1864), *Une Noce sur le carré* (1868), *Un Lit pour trois* (1874), etc.

**RENARD** (Georges-François), littérateur français, né à Amillis (Seine-et-Marne) le 21 nov. 1847. Il fit d'excellentes études et entra premier à l'Ecole normale en 1867; il s'engagea pendant la guerre de 1870, prit part à la Commune comme secrétaire de Rossel au ministère de la guerre et se réfugia en Suisse. En 1875, il fut nommé professeur de littérature française à l'Académie de Lausanne. Il publia la même année : *Influence de l'antiquité classique sur la littérature française à la fin du* XVIII^e^ *et au début du* XIX^e^ *siècle;* en 1879, son poème, *la Poésie et la Science*, fut couronné par l'Académie française, qui obtint pour lui l'amnistie. G. Renard rentra en France et professa à l'école Monge, puis à J.-B. Say. En 1887, il revint en Suisse, à Lausanne, et devint, en 1889, doyen de la Faculté des lettres. Il a publié dans la *Nouvelle Revue* des articles de critique littéraire, réunis sous le titre : *Princes de la jeune critique* (1890). Il a fait paraître aussi des *Etudes sur la France contemporaine* (1888). Ph. B.

**RENARD** (Jules), littérateur français, né à Châlons-sur-Mayenne le 22 févr. 1864. Il a débuté par un petit volume de vers : *les Roses*, puis a publié successivement des volumes de nouvelles et des romans d'un tour très original qui a été remarqué aussitôt par les lettrés. On le range parmi les humoristes, bien que le pessimisme secret et l'ironie amère qui se cachent au fond de ses brefs récits, sans emphase d'aucune sorte, l'élèvent bien au-dessus du simple humour. On lui doit : *Crime de village* (1888), *Sourires pincés*, *l'Ecornifleur*, roman; *Coquecigrues*, *la Lanterne sourde*, *le Vigneron dans sa vigne*, *Poil de carotte*, roman ; *Histoires naturelles* (avec des lithographies de H. de Toulouse-Lautrec, 1896) ; *la Maîtresse* (1896) ; *Bucoliquse* (1898). En préparation : *le Chasseur d'images*. Jules Renard a fait jouer aussi avec un vif succès plusieurs comédies en un acte : *le Plaisir de rompre* (1897), *le Pain de ménage* (1898) sur de petites scènes, et *Poil de carotte* (1900, au théâtre Antoine).

Jules Renard est un auteur classique, de la bonne lignée française ; tout ce qu'il a publié est soigné et d'une haute tenue littéraire ; d'une sincérité et d'un naturel parfait, il témoigne en toutes ses œuvres d'un sentiment profondément humain, qu'il parle des hommes ou de la campagne qu'il aime ; sa tendresse discrète s'exerce sur les animaux dont il est un observateur aussi minutieux que spirituel. L'extrême pudeur de sa sensibilité, qui fait parfois croire à un peu de sécheresse, en même temps que le réalisme auquel elle s'allie, composent le talent le plus original. Ph. B.

**RENARDS.** Tribus indiennes (V. FOXES).

**RENAU** D'ELIÇAGARAY (Bernard), dit *Petit Renau*, marin et ingénieur militaire français, né dans le Béarn en 1652, mort à Pougues-les-Eaux (Nièvre) le 30 sept. 1719. D'une famille noble, mais peu fortunée, il entra très jeune dans les bureaux de l'intendant Colbert de Terron, à Rochefort, étudia les mathématiques, puis la philosophie, et devint l'un des plus fervents disciples de Malebranche. Placé en 1679 au service du comte de Vermandois, bâtard de Louis XIV, qui en avait fait un grand amiral de France, il prit part, la même année, aux conférences où se discutèrent les perfectionnements à apporter dans nos constructions navales et, appuyé par Duquesne, y fit prévaloir ses idées. En 1680, lors de la querelle entre la France et le dey d'Alger, il proposa de bombarder cette ville avec des galiotes à mortiers, de son invention (V. GALIOTE). Son projet ayant été adopté par le roi, malgré l'opposition du Conseil, il fit construire à la hâte, tant à Dunkerque qu'au Havre, cinq de ces bâtiments, en prit le commandement et triompha en peu de temps de tous les obstacles (1682). Il se rendit ensuite en Flandre, près de son ami Vauban, mais rappelé par Seignelay, il eut part, en 1683, à l'expédition contre Gênes, s'empara ensuite, en quatre jours, de Cadequiers, en Catalogne, puis, retourné près de Vauban, l'aida à fortifier les frontières du Nord et du Nord-Est, et conduisit les sièges de Philisbourg (1688), de Mannheim, de Frankendal. Louis XIV, pour le récompenser de tant de services, le nomma inspecteur général de la marine et le gratifia d'une pension de 12.000 livres. Il se signala encore aux sièges de Mons et de Namur (1691), sauva Saint-Malo menacé par les Anglais à la suite du désastre de la Hougue, se rendit une première fois en Amérique, en 1696, pour organiser la défense des colonies françaises, une seconde fois, en 1698, et, en 1702, fut autorisé à prendre du service dans les armées de Philippe V, roi d'Espagne, qui le nomma lieutenant général de ses armées. Il y resta cinq ans et, vers la fin de sa vie, fut appelé par le régent au conseil d'Etat. Il avait été élu en 1699 membre honoraire de l'Académie des sciences de Paris. Il a publié, outre des articles dans le *Journal des Savants* : *Théorie de la manœuvre des vaisseaux* (Paris, 1689) ; *Mémoires sur un principe de la mécanique des liqueurs* (Paris, 1717). L. S.

BIBL. : FONTENELLE, *Eloge de B. Renau*, dans *Hist. de l'Acad. des sc.*, ann. 1719.

**RENAUCOURT.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon; 208 hab.

**RENAUD** I^er^, seigneur français des XII^e^-XIII^e^ siècles, mort en 1227. Il fut comte de *Dammartin* (V. ce mot, § *Comté de Dammartin*) de 1187 à 1214. Le comté de Dammartin, qui avait été confisqué sur son père Aubri II, lors de la fuite de celui-ci auprès du roi d'Angleterre (1186), lui fut rendu par Philippe-Auguste, qui y ajouta même les comtés de Varenne et de Mortain, lui fit répudier sa femme et lui donna en mariage Ida, fille de Mathieu de Boulogne et veuve du comte de Gueldre. Néanmoins, Renaud I^er^ se rangea au parti du roi d'Angleterre Jean sans Terre et fut mis par celui-ci à la tête de la flotte qui battit la flotte française de Philippe-Auguste à la bataille navale de Dam. Il commanda également une partie de l'armée anglaise à la bataille de Bouvines (1214), où il fut fait prisonnier. Enfermé au château de Péronne, il y resta jusqu'à sa mort. La fille de Renaud I^er^, Mahaut, épousa en 1216 Philippe Hurepel, fils de Philippe-Auguste, et eut pour fils le personnage suivant. — *Renaud II* de Trie, petit-fils de Renaud I^er^ par sa mère, réclama à saint Louis le comté de Dammartin à la mort de Mahaut (1258). Ayant produit devant la cour du roi des documents dont les sceaux étaient brisés, Louis IX les jugea authentiques, malgré l'avis contraire de ses barons, et Joinville cite cet acte comme un des exemples de la loyauté chevaleresque de saint Louis. Renaud II ne fut mis en possession de son héritage qu'en 1267 ou 1268. L'histoire des seigneurs de Dammartin occupa beaucoup l'opinion publique au XIII^e^ siècle, comme en témoigne une poésie satirique ou « débat » entre le seigneur de Dammartin et son cheval Vairon, dans laquelle le maître et le coursier se font de mutuels reproches. E.-D. GRAND.

BIBL. : RIGORD, *Gesta Philippi Augusti*. — Vincent DE BEAUVAIS, *Speculum historiale*, liv. XXXI. ch. III-IV. — *Art de vérifier les dates*, t. II, pp. 622-23 (sur Renaud I^er^). — JOINVILLE, *Histoire de saint Louis*. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, pp. 459-61 (sur Renaud II).

**RENAUD** (Achille), juriste suisse, né à Lausanne le 14 août 1820, mort le 5 juin 1884. D'une famille de protestants français, fils d'un pasteur, il professa d'abord à l'Université de Berne (1842), puis à Giessen (1848) et Heidelberg. Ses travaux sur le droit allemand sont très estimés : Citons *Das Recht der Actiengesellschaften* (Leipzig, 1863) ; *Das Recht der Kommanditgesellschaften* (Leipzig, 1881) ; *Das Recht der stillen Gesellschaften* (Heidelberg, 1885) et divers manuels.

**RENAUD** (Armand), administrateur et littérateur français, né à Versailles le 29 juil. 1836. Fils d'un médecin, il se consacra à la poésie, à l'imitation d'Emile Deschamps auquel il était attaché. Entré à l'Hôtel de Ville de Paris en 1860, il y fit une carrière administrative et fut chargé, en 1880, de la direction du service des beaux-arts à la

préfecture de la Seine; il est devenu en 1889 inspecteur en chef de ce service. M. Renaud a publié : *les Poèmes de l'amour* (1860); *la Griffe rose* (1864); *les Nuits persanes* (1870); *Recueil intime* (1881); *Drames du peuple* (1885). En 1871, il a fait paraître un petit livre sur la guerre : *Au Bruit du canon*, et publié dans la *Revue contemporaine*, de 1865 à 1868, des études sur les poètes anglais modernes. Ph. B.

**RENAUD** (Lucien-Georges-Louis), ingénieur français, né au Havre le 1er déc. 1840. Entré en 1858 à l'Ecole polytechnique et en 1860 à l'Ecole des ponts et chaussées, ingénieur ordinaire en 1863, ingénieur en chef en 1880, il a été promu en 1894 inspecteur général. Attaché pendant quinze ans, de 1865 à 1880, au service des ports maritimes du dép. de la Seine-Inférieure, il a été chargé ensuite, pour le compte du ministère de la marine, de diriger les travaux du port militaire de Cherbourg. En 1886, il est devenu ingénieur en chef adjoint à l'inspection générale des travaux hydrauliques de la marine à Paris, et il est, depuis 1896, à la tête de cet important service.

**RENAUD** (Marie-François-Maurice), ingénieur français, né à Gray (Haute-Saône) le 23 mai 1857. Entré en 1875 à l'Ecole polytechnique et en 1877 à l'Ecole des ponts et chaussées, ingénieur ordinaire en 1880, il a été attaché à ce titre, pendant les années qui ont suivi, à divers services de routes, de chemins de fer et de canaux, puis est passé, en 1887, au service municipal de la ville de Paris, a exécuté, notamment, les travaux d'adduction de l'Avre, et, en 1895, a été envoyé au Tonkin comme directeur des travaux publics, en même temps qu'il était promu ingénieur en chef. De retour en France à la fin de 1898 et adjoint le 1er mars 1899 à la direction des chemins de fer au ministère des travaux publics, il était nommé le 12 mai directeur du personnel et de la comptabilité au même ministère. Il n'a conservé ces fonctions que sept semaines et, le 16 oct., il est devenu directeur général de la Compagnie française pour l'exploitation des brevets Thomson-Houston.

**RENAUDERIE.** Ruisseau du dép. de la *Gironde* (V. ce mot, t. XVIII, p. 983).

**RENAUDIE** (La). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Courpière; 827 hab.

**RENAUDIÈRE** (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon; 818 hab. Château (xve et xvie siècles) de la Machefolière, avec un bel escalier.

**RENAUDIÈRE** (Henri Brenier, baron de La) V. (Brenier).

**RENAUDIN** (Jean-François), amiral français, né à Saint-Martin-du-Gua (Charente-Inférieure) le 27 mars 1757, mort à Saint-Martin-du-Gua le 30 avr. 1809. Engagé de bonne heure dans la marine royale, *officier bleu* avant la Révolution, il devint peu après capitaine de vaisseau. C'est à ce dernier titre qu'il commandait, dans l'escadre Villaret-Joyeuse, le vaisseau *le Vengeur*, dont l'héroïque résistance aux Anglais et la fin tragique eurent en France un si grand retentissement (1er juin 1794). Ayant survécu à cette catastrophe, il fut en 1795 nommé contre-amiral, commanda une escadre dans la Méditerranée, fut nommé en 1801 inspecteur général des ports de l'Océan et, par suite de graves infirmités, dut prendre prématurément sa retraite en 1805. A. D.

**RENAUDOT** (Théophraste), médecin et journaliste français, né à Loudun (Vienne) en 1586, mort à Paris le 25 oct. 1653. Reçu docteur en médecine à dix-neuf ans, ayant ensuite voyagé, il vint à Paris en 1612 et, grâce au P. Joseph et à Richelieu, fut nommé secrétaire et médecin du roi. Dès cette année il présente au roi et fait accepter le projet d'un établissement en faveur des pauvres qui, sous le titre de Bureau d'adresses, tient du bureau de placement et de l'office de renseignements, mais ce Bureau ne put être ouvert qu'en 1630. Commissaire général des pauvres du royaume et directeur et intendant général des bureaux d'adresses qui furent créés, il ouvrit en 1637 des bureaux de *ventes à grâce* dans les bureaux d'adresses, et celui de Paris devint de plus, en 1640, à la fois un dispensaire, un laboratoire public de chimie et le siège d'une policlinique. En même temps qu'il se montrait ainsi grand philanthrope, Renaudot éditait sous le titre de *Gazette* (1631) le premier journal, qui donnait les nouvelles politiques, surtout des nouvelles de l'étranger, et paraissait une fois par semaine avec des suppléments irréguliers. Dès la création de son Bureau d'adresses, il imprimait une feuille où l'on trouve l'origine des Petites-Affiches. A partir de 1633, il publia aussi des comptes rendus des conférences scientifiques qu'il avait organisées et qui se tenaient tous les lundis dans sa maison du Grand-Coq de la rue de la Calandre. En 1635, il prit de plus la rédaction du *Mercure français*. Toute espèce de factums et aussi de relations des événements sortaient de ses presses. Protégé de Richelieu, il le fut ensuite de Mazarin qui en 1649 l'emmena à Saint-Germain pour être son imprimeur. La lutte et les procès fameux qu'il eut à soutenir contre Guy Patin et les médecins de la Faculté de médecine de Paris, adversaires en principe de ceux de la Faculté de Montpellier et qui lui reprochaient ses innovations et son emploi de la médication chimique, durèrent plusieurs années (1640-44) et se terminèrent par l'interdiction qui lui fut faite d'exercer la médecine à Paris et de tenir un mont-de-piété. De religion protestante, il fut marié très probablement trois fois et eut au moins quatre fils et trois filles. Il mourut dans la pauvreté au Louvre, qu'il habitait en sa qualité d'historiographe du roi. Sa statue, récompense bien due à un précurseur, a été inaugurée en 1893 à Paris et à Loudun. M. Barroux.

Bibl.: E. Hatin, *Th. Renaudot;* Poitiers, 1883, in-18. — Du même, *la Maison du Grand Coq.....;* Paris, 1885, in-18. — M. Emery, *Renaudot et l'Introduction de la médication chimique;* Montpellier, 1888, in-8. — Gilles de La Tourette, *la Vie et les Œuvres de Th. Renaudot;* Paris, 1892, in-8. — R. Drouault, *Notes inédites sur la famille de Th. Renaudot* (extr. de la *Revue poitevine*); Paris, 1892, in-8. Bonnefont, *Un Docteur d'autrefois, Th. Renaudot;* Limoges, 1893.

**RENAUDOT** (Eusèbe), théologien, membre de l'Académie française (1689) et de l'Académie des inscriptions (1691), né à Paris en 1646, mort en 1720. Elevé par les jésuites, il entra dans le clergé et devint prieur de Frossai en Bretagne et de Saint-Christophe de Châteaufort. La cour le chargea de plusieurs négociations importantes, son *Jugement du public sur le Dictionnaire de Bayle* (Rotterdam, 1697, in-4) l'engagea dans une vive dispute avec cet écrivain. — Œuvres principales : *Défense de la Perpétuité de la foi* (Paris, 1708, in-4), dirigée contre *les Monuments authentiques de la foi des Grecs* par J. Aymon; *De la Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie* (Paris, 1711, in-4); *De la Perpétuité de la foi de l'Eglise sur les sacrements et autres points que les premiers réformateurs ont pris pour prétexte de leur schisme, prouvée par le consentement des Eglises orientales* (Paris, 1713, 2 vol. in-4); *Gennadii, patriarchæ Constantinopolitani Homeliæ de Eucharistia, Meletii Alexandrini, Nectarii Hierosolymitani, Miletii Syrigi et aliorum de eodem argumento opuscula*, grec-latin avec notes et commentaires (Paris, 1709, in-4). Ces quatre ouvrages ont pour objet principal de montrer l'accord de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine sur l'Eucharistie. *Historia patriarcharum Alexandrinorum Jacobitarum a D. Marco usque ad finem sæculi XIII* (Paris, 1713, in-4); *Liturgiarum orientalium collectio*, avec quatre dissertations sur l'origine et l'autorité des liturgies orientales (Paris, 1715-16, 2 vol. in-4). *Anciennes relations des Indes et de la Chine de deux voyageurs mahométans, qui y allèrent au* ixe *siècle* (Paris, 1718, in-4).

**RENAULT** (Aimée-Cécile), victime de la Terreur, guillotinée à dix-huit ans le 17 juin 1794. Le 4 prairial an II (23 mai 1794), elle s'était présentée au domicile de Robespierre (398, faubourg Saint-Honoré). Elle parut sus-

pecte à son hôte, le menuisier Duplay. Elle fut conduite au comité de Sûreté générale, qui exagérait alors les mesures de police et de terreur afin de perdre les « triumvirs ». Elle déclara qu'elle avait voulu voir comment était fait un tyran. On trouva sur elle deux petits couteaux de poche. Elle fut condamnée comme une nouvelle Charlotte Corday, et fut exécutée avec cinquante-trois autres personnes, revêtues de chemises rouges. Robespierre n'était intervenu personnellement que pour sauver un frère de Cécile Renault. Tout l'odieux de cette tragédie (29 prairial) n'en retomba pas moins sur l'auteur de la loi du 22 prairial (V. ROBESPIERRE). H. MONIN.

BIBL. : P. GAULOT, *Une Conspiration sous la Terreur : les Chemises rouges ;* Paris, 1893, in-16.

**RENAULT** (Léon-Charles), homme politique français, né à Maisons-Alfort le 24 sept. 1839. Avocat renommé au barreau de Paris, il fut nommé, le 5 nov. 1870, secrétaire général de la préfecture de police. Préfet du Loiret en mars 1871, préfet de police (nov. 1871), il démissionna lors de la chute de Thiers (1873), mais fut maintenu à son poste par Mac-Mahon et reçut même, en surcroît d'attributions, la direction de la sûreté générale et les fonctions de conseiller d'Etat. Léon Renault fut élu député de Corbeil le 20 févr. 1876, après avoir donné sa démission de préfet de police (9 févr.). Membre du centre gauche, brillant orateur, il joua un rôle important dans l'assemblée où il combattit le gouvernement du 16 mai. Réélu avec les 363 le 14 oct. 1877, il prononça en janv. 1878, à l'occasion de son élection à la présidence du centre gauche, un très important discours-programme et s'associa généralement à la politique opportuniste. Non réélu à Corbeil en 1881, il se présenta avec succès à Grasse en 1882 et reprit la direction du centre gauche. Il appuya de ses votes et de sa parole autorisée une foule de mesures importantes, entre autres le divorce, les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer, la réforme de la loi électorale du Sénat, l'expédition du Tonkin, etc. Léon Renault fut élu sénateur des Alpes-Maritimes le 6 janv. 1885 Au Sénat, il se prononça contre la loi d'expulsion des princes et il combattit très vivement en faveur du rattachement du budget de la préfecture de police à celui de l'Etat. Le 12 avr. 1889, il refusa, par lettre rendue publique, de siéger dans la haute cour chargée de juger le général Boulanger. Mêlé aux incidents de l'affaire du *Panama* (V. ce mot), il comparut, en déc. 1892, devant la chambre des mises en accusation qui rendit en sa faveur un arrêt de non-lieu (7 févr. 1893). Léon Renault ne se représenta pas aux élections sénatoriales du 7 janv. 1894. On a de lui : *De l'Influence de la philosophie du* XVIII^e^ *siècle sur les réformes de la procedure criminelle* (Paris, 1862, in-8) ; *Faillite de l'Union générale* (1882, in-8). R. S.

**RENAULT** (Louis), jurisconsulte français, né à Autun le 21 mai 1843. Reçu docteur en droit le 13 janv. 1868 et nommé le premier au concours d'agrégation de la même année, il entra dans la carrière de l'enseignement comme agrégé, chargé de cours à la Faculté de droit de Dijon. Il fut ensuite appelé, en la même qualité, à la Faculté de droit de Paris, où il se vit bientôt chargé du cours de droit des gens dont il occupe actuellement la chaire, comme titulaire, depuis le 16 déc. 1881. Il compte parmi les interprètes les plus autorisés de la science du droit international. Sa haute compétence lui a valu l'honneur de représenter le gouvernement dans plusieurs congrès et conférences, notamment à Turin (1880; question de la faillite dans les rapports internationaux) ; — à Paris (1881-82; protection des câbles sous-marins); — à Berne (1885-86 et Paris, 1896; protection de la propriété littéraire et artistique) ; — et, en dernier lieu, à La Haye (1899; conférence de la paix). — Ajoutons que, professeur de droit international à l'Ecole des sciences politiques depuis 1874, il a été nommé, en 1890, jurisconsulte du ministère des affaires étrangères. On lui doit : *Introduction à l'étude du droit international* (1879, in-8) et un grand nombre d'études, disséminées dans les recueils juridiques et journaux judiciaires, sur des sujets traités au point de vue du droit international : faillite, extradition, propriété littéraire et artistique, etc. (V. *Journal de droit international privé*, *Bulletin de la Société de législation comparée*, *Recueil de Sirey*). Il a publié également, en collaboration avec Ch. Lyon-Caen, plusieurs ouvrages de droit commercial, dont le plus important est le *Traité de droit commercial* (Paris, 1889-97, 7 vol.).

**RENAULT-MORLIÈRE** (Amédée-Joseph-Romain), homme politique français, né à Ernée (Mayenne) le 11 oct. 1839. Avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation (1870), il fut élu député de la Mayenne le 5 mars 1876. Membre de la gauche républicaine et membre des 363, il fut réélu avec eux le 14 oct. 1877. Il devint secrétaire de la Chambre, fut réélu depuis en 1881, mais échoua aux élections de 1885 et à celles de 1889. Il fut plus heureux en 1893, où il battit son concurrent monarchiste avec un programme protectionniste, et en 1898 où il a été réélu sans concurrent.

**RENAUT.** Nom de plusieurs trouvères français des XII^e^ et XIII^e^ siècles, qu'il n'y a aucune raison de confondre en un seul, comme le fait l'*Histoire littéraire de la France*. L'un est l'auteur du lai d'Ignaure, un autre de la première partie du *Chevalier au cygne*, un troisième du poème de *Galerant de Bretagne*, un quatrième enfin d'une éloquente chanson, écrite à l'occasion de la troisième croisade. En revanche, le *Lai de l'ombre* est, non d'un Renaut, comme on le dit souvent, mais d'un certain Jean Renart, sur lequel du reste nous ne savons rien. A. J.

BIBL. : *Le lai de l'Ombre*, publié par J. BÉDIER ; Fribourg, 1890 ; *Histoire littéraire de la France*, XXIII, pp. 773 et suiv.

**RENAUVOID.** Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Epinal ; 146 hab.

**RENAY.** Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant de Selommes ; 317 hab.

**RENAZÉ.** Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roë ; 3.549 hab. Stat. du chem de fer de l'Ouest. Importantes carrières d'ardoise.

**RENCHIER** (Blas) (V. RANCHIER).

**RENCONTRE** (Blas.). On nomme ainsi toute tête d'animal représentée de front, sauf celles du cerf, qui est dite *massacre*, du léopard, parce qu'elle est toujours dans cette position, et des oiseaux. Ce mot est masculin.

**RENCUREL.** Cnm. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans ; 688 hab.

**RENDE** (Camillo-Siciliano di), prélat italien, né à Naples, le 9 juin 1847. Elevé au séminaire d'Orléans, puis au collège Capranica, ordonné prêtre en 1871, chargé d'administrer des biens ecclésiastiques en Angleterre et à Naples, il fut nommé évêque de Triarico (1877), archevêque de Bénévent (1879), nonce à Paris (1882), cardinal (1887). C'est un diplomate fin et élégant, de tendances réactionnaires.

**RENDEMENT.** En mécanique, le *rendement* d'une machine est une fraction qui exprime le rapport entre le *travail utile* qui produit l'effet pour lequel la machine est projetée et le *travail total* effectué ou *travail moteur*, lequel est égal à l'énergie dépensée. Le rendement d'une machine a pour limite l'unité; ce chiffre représente le rendement d'une machine parfaite pour laquelle il n'y aurait pas de travail perdu. Toutes les améliorations apportées aux machines ont pour but d'accroître leur rendement. Pour qu'une machine soit avantageusement établie, il faut donc que le rendement soit le plus grand possible, c.-à-d. que les résistances passives soient réduites à leur minimum. Comme il est impossible de supprimer complètement ces résistances passives à moins de supprimer le mouvement lui-même, le rendement est toujours inférieur à l'unité. Cela montre l'absurdité de toutes les tentatives qu'on voit néanmoins se produire si souvent pour obtenir

un *mouvement perpétuel*, c.-à-d. un appareil qui effectue indéfiniment du travail sans recevoir l'action d'aucun moteur extérieur, ou qui relève, de lui-même, des poids dont la chute nouvelle doit reproduire un travail moteur capable d'entretenir le mouvement, en faisant sans cesse le même ouvrage. Par extension, on nomme le rendement d'une installation le rapport de ce qui est réellement utilisé dans le but pour lequel l'installation a été établie à ce qui est fourni. C'est ainsi, par exemple, que le rendement de la distribution d'eau d'une ville est le rapport de la quantité d'eau livrée à la consommation à celle qui a été captée; ce rendement est toujours plus petit que l'unité, car une partie de l'eau est toujours perdue en route par des fissures dans les conduites ou les aqueducs. De même, le rendement d'une entreprise, d'une exploitation, d'un commerce est le rapport des capitaux produits à ceux engagés; ce rendement doit être plus grand que l'unité pour donner des bénéfices. Cependant on évalue souvent ce rendement par le rapport des bénéfices produits aux capitaux engagés. On voit, par ces exemples, que l'on étend, en pratique, la notion du rendement à toute opération dans laquelle il y a perte ou gain. E. LAYE.

**RENDSBURG.** Ville de Prusse, district du Slesvig, sur l'Eider; 13.721 hab. (en 1895). Le fleuve divisé en quatre bras traverse la ville, de même que le grand canal de la mer du Nord à la Baltique sur lequel elle a un vaste port. A la vieille ville aux rues étroites s'est adjointe, au XVIIe siècle, une ville neuve (*Neuwerk*). Tissage, engrais chimiques, pianos; fonderie et usine métallurgique de *Karlshütte*, etc.

L'origine de la ville est un fort ou burg bâti par les Danois dans une île de l'Eider vers 1400, occupé par les comtes de Holstein, rétrocédé au Danemark en 1200, repris par les comtés de Holstein en 1290 pour devenir le siège d'une branche cadette de leur maison, qui s'éteignit en 1459. Dans la guerre de Trente ans, les Suédois y assiégèrent vainement les Danois du 25 mars au 21 août 1645. Le 16 déc. 1813, le Danemark et la Suède concluent la *trêve de Rendsburg*. Les insurgés holsteinois en firent le siège de leur gouvernement provisoire de 1848 à 1851. Les Danois réoccupèrent la ville le 9 févr. 1851 et la démantelèrent.

**RENDU** (Ambroise-Marie-Modeste, baron), administrateur français, né le 25 oct. 1778, mort à Paris le 12 mars 1860. Fils d'un notaire, il entra dans un bon rang à l'Ecole polytechnique, d'où il fut exclu pour refus de serment. Protégé par Fontanes, il devint en 1808 inspecteur général de l'Université. Très actif, il eut une part prépondérante dans l'organisation de l'enseignement secondaire, dans la création de l'Ecole normale de Strasbourg, dans les divers essais d'écoles professionnelles. Surtout il inspira la plupart des articles de la célèbre ordonnance du 29 févr. 1816, qui organisa l'enseignement primaire et qui le régit jusqu'en 1833. En même temps, Rendu protégeait l'institut des frères des écoles chrétiennes et leur facilitait leur installation dans les plus petites communes. De 1816 à 1830, il fut substitut du procureur général à Paris. Jusqu'en 1850, il conserva la haute main sur l'enseignement primaire et il fut un des créateurs les plus dévoués des salles d'asiles qui, depuis lui, se sont répandues partout. Il a laissé : *Excerpta ou morceaux choisis de Tacite* (Paris, 1805, in-12) ; *Vie de Julius Agricola* (1806, in-18) ; *Considérations sur le prêt à l'intérêt* (1806, in-8) : *Réflexions sur quelques parties de notre législation civile* (1814, in-8) ; *Observations sur les développements présentés par M. de Saint-Romain sur l'instruction publique et l'éducation* (1816, in-8) ; *Système de l'Université de France* (1816, in-8) ; *Quelques réflexions sur la rétribution universitaire* (1816, in-8) ; *Essai sur l'instruction publique et particulièrement l'instruction primaire* (1819, 3 vol. in-8) ; *Code universitaire* (1827, in-8) ; *Traité de morale* (1834, in-12) ; *Essai sur l'instruction morale et religieuse* (1834, in-12) ; *De l'Association en général et spécialement de l'association charitable des frères des écoles chrétiennes* (1839, in-8) ; *Considérations sur les écoles normales primaires de France* (1838, in-8) ; *De l'Instruction secondaire et spécialement des écoles secondaires ecclésiastiques* (1842, 2 vol. in-8) ; *Quelques réflexions sur les dons et legs faits à des établissements publics* (1847, in-8), etc. R. S.

BIBL. : Eugène RENDU, *M. Ambroise Rendu et l'Université de France ;* Paris, 1851, in-8.

**RENDU** (Louis), prélat français, né à Meyrin (Ain) le 19 déc. 1789, mort à Annecy le 28 août 1859. Elevé au séminaire de Chambéry, ordonné prêtre en 1814, il remplit avec distinction, à partir de cette époque et jusqu'en 1829, au collège royal de cette ville, l'emploi de professeur de belles-lettres, puis celui de professeur de physique. Nommé chanoine de l'église métropolitaine (1829), puis secrétaire perpétuel de la Société académique de Savoie, il fut appelé en 1843 à l'évêché d'Annecy qu'il occupa jusqu'à sa mort. Parmi ses ouvrages scientifiques ou littéraires, nous citerons : *Traité de physique* (1823) ; *De l'influence des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois* (1833) ; *Traits principaux de la géologie de la Savoie* (1838) ; *Lettre au roi de Prusse sur l'état du protestantisme* (1846) ; *De la liberté et de l'avenir de la république française* (1848), etc. A. D.

**RENDU** (Jeanne-Marie), plus connue sous le nom de *sœur Rosalie*, née à Confort (Ain) le 8 sept. 1787, morte à Paris le 7 fév. 1856. Religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, supérieure à Paris (1815), elle se fit connaître et aimer par sa douceur, sa bienfaisance, ses œuvres charitables. Elle fonda des crèches, des asiles d'enfants, des patronages, des asiles de vieillards. Elle se distingua surtout pendant le choléra de 1832 et les révolutions de 1830 et 1848. Elle fut décorée de la Légion d'honneur en 1854. R. S.

BIBL. : BOUCLON, *Vie de la sœur Rosalie ;* Paris, 1856, in-32. — Vicomte DE MELUN, *Vie de la sœur Rosalie;* Paris, 1857, in-8. — Lucy CONSTANT, *Biographie de sœur Rosalie ;* Paris, 1861, in-16. — Eugène RENDU, *Notice sur la sœur Rosalie Rendu ;* Paris, 1856.

**RENDU** (Henri-Jules-Louis-Marie), médecin français contemporain, né à Paris le 24 juil. 1844, a fait ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux en 1868, docteur en médecine en 1873, médecin des hôpitaux en 1877, il a été nommé agrégé de la Faculté en 1878. Il est l'auteur de Mémoires intéressants sur les diverses affections du cœur, publiés dans les *Bulletins de la Société médicale des hôpitaux*, des articles *Cœur*, *Foie* (1876), dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (1877), véritable traité qui contient des vues nouvelles sur l'ictère, les abcès, les déplacements du foie, goître exophtalmique (1879); des *Recherches sur les troubles de la sensibilité dans les maladies de la peau* (1874); de l'article *Goutte* du *Dictionnaire encyclopédique des sciences medicales* (1883). Le plupart de ses *Leçons de clinique médicale* ont été réunies en 2 vol. (1890). Il a été élu membre de l'Académie de médecine en 1897. Dr A. DUREAU.

**RENDU** (Eugène), écrivain français, né à Paris le 10 janv. 1824, fils de Louis-Ambroise Rendu. Il se lia en Italie avec l'abbé Gioberti, d'Azeglio et soutint la cause italienne dans la presse. Collaborateur de Lacordaire, Ozanam et Maret dans l'*Ère nouvelle*, il entra dans l'Université (1849), devint inspecteur primaire de la Seine, chef du personnel de l'enseignement primaire (1854), inspecteur général (1860-77). Il a combattu vigoureusement en faveur de l'Eglise et contre la laïcité. Parmi ses ouvrages, on peut citer : *un Manuel de l'enseignement primaire* (1861), souvent réédité ; *Commentaire de la loi sur l'enseignement* (1850) ; *l'Italie et l'Empire d'Allemagne* (1859, in-8) ; *la Souveraineté pontifi-*

*cale et l'Italie* (1862); *Rome capitale et les Romains* (1888, in-8); *la Lettre du pape et l'Italie officielle* (1887, gr. in-8, anon.); *les Associations religieuses et le Droit moderne* (avec le R. P. Ollivier, 1880, in-8), etc.). Il fut élu en 1876 député monarchiste de Pontoise (1re circ.), mais ne se représenta pas.

Son frère *Ambroise* (1820-64), avocat au conseil d'Etat, jurisconsulte apprécié, a publié un *Petit Cours d'éducation à l'usage des maisons religieuses* (1851-52, 6 vol. in-18), souvent réédité, et divers ouvrages scolaires.

**RENDU** (Ambroise), homme politique français, né en 1847, fils du jurisconsulte Ambroise Rendu. Docteur en droit, il se distingua dans la campagne de 1870-71 (méd. mil.), collabora au *Soleil*, journal monarchiste qu'il dirige depuis 1899, fut élu conseiller municipal de Paris en 1896 et réélu en 1900. Il a publié : *Du Jeu, du Pari en droit romain et en droit français* (thèse, 1872), *Dictionnaire des constructions* (1875), *Code municipal* (1879, 2 vol. in-18), etc.

**RENDUEL** (Pierre-Eugène), célèbre éditeur romantique, né à Lormes (Nièvre) le 23 nov. 1798, mort à Beuvron (Nièvre) le 19 oct. 1874. D'abord clerc de notaire, puis clerc d'avoué à Clamecy, il entra commis, en 1820, dans une librairie à Paris, d'où il passa à la librairie politique (de nuance libérale) fondée par le colonel Touquet, rue de la Huchette; il la quitta pour entrer chez le libraire Hautecœur, et en 1828 il installa rue des Grands-Augustins le *cabinet de librairie* qui a rendu son nom célèbre. Le premier ouvrage qu'il publia fut un petit code de format in-32, puis il donna une édition des contes de Berquin. Il entra en relations avec Sainte-Beuve, dont il édita les *Poésies de Joseph Delorme*, avec Gérard de Nerval, Théophile Gautier, Lamennais, Nodier, Victor Hugo (pour lequel il publia en 1832 la célèbre édition de *Notre-Dame de Paris*, avec gravures de Boulanger, Raffet, etc.). Il édita aussi *Champavert*, *Contes immoraux*, de Petrus Borel (1832), les *Paroles d'un croyant*, de Lamennais (1833), le *Spectacle dans un fauteuil*, de Musset, divers ouvrages de Paul Lacroix, H. Heine, et les poésies de Victor Hugo. En 1837, il transféra sa librairie rue Christine, mais il n'y resta point longtemps, car la période « flamboyante » du romantisme était passée, et l'éditeur du *Cénacle* disparut avec elle. Il se retira en 1840 dans son château de Beuvron, près Clamecy, où il mourut en 1874, laissant une fort belle bibliothèque, de nombreux autographes et des dessins qui rappelaient la brillante époque littéraire dans laquelle il avait, en qualité d'éditeur, joué un rôle personnel. F. CHAMPION.

BIBL. : Ad. JULLIEN, *le Romantisme et l'éditeur Renduel*, souvenirs et documents sur les écrivains de l'école romantique, avec lettres inédites adressées par eux à Renduel; Paris, 1897, in-12 (causerie d'un ami des livres). — L. DERÔME, *les Editions originales des romantiques*; Paris, s. d., 2 vol. in-8.

**RÊNE** (Harnach.). Les *rênes* ou *guides* sont des courroies de cuir qu'on fixe aux deux extrémités du mors et que le cavalier ou le cocher tient en mains pour imprimer au cheval la direction voulue ou l'arrêter. Le mot rênes s'emploie surtout quand il s'agit de chevaux de selle, le mot guides quand il s'agit de chevaux de trait. — Le cheval de selle harnaché a presque toujours la bride et le filet (bridon très léger), d'où deux mors et deux jeux de rênes : les *rênes du mors de bride*, formées de deux courroies réunies par un coulant, et les *rênes du mors de filet*, d'une seule pièce (V. les fig. aux mots BRIDE, t. VIII, p. 5, BRIDON, t. VIII, p. 9, HARNACHEMENT, t. IX, p. 867). Les secondes suppléent les premières dans certains cas ou leur viennent en aide par des effets combinés. Avant de partir, le cavalier *ajuste* les rênes en les élevant, tendues, la main à hauteur du menton. Il en prend ensuite une dans chaque main, l'extrémité supérieure ressortant du côté du pouce (c'est ce qu'on appelle *partager les rênes*), ou bien il conduit d'une seule main, la rêne droite et la rêne gauche placées l'une sur l'autre (c'est ce qu'on appelle *croiser les rênes*). — Le cheval attelé est toujours muni d'une paire de *guides :* très longues, elles sont fixées aux deux extrémités du mors, passent par les anneaux du collier (*anneaux d'attelle*), puis (mais pas toujours) par ceux du mantelet recouvrant la sellette et vont se réunir dans la main du cocher. Le cheval attelé a, en outre, très souvent, les *fausses rênes*, lanière courte, qui s'attache de chaque côté du mors, aux *banquets* (V. ce mot), suit, presque parallèlement, les montants, tenue rapprochée qu'elle est de la bride par une petite courroie ou chaînette, la *panurge*, et va se fixer à la partie supérieure du mantelet : elle force le cheval à plier l'encolure (V. la fig. au mot HARNACHEMENT, t. XIX, p. 868). Lorsque la voiture est attelée de deux chevaux accouplés, la guide intérieure ou *entre-deux* de l'un des chevaux est réunie à la guide extérieure ou *italienne* de l'autre cheval pour n'en former qu'une et réduire les quatre à deux entre les mains du cocher. Pour quatre chevaux accouplés par deux, il y a ainsi huit guides réduites à quatre : le cocher conduit alors *à quatre guides* (*four in hands*). Il y a, dans le cas ordinaire de deux guides, deux façons principales de les tenir, deux sortes de *menages :* d'une main, *à l'anglaise*, ou des deux mains. Pour conduire à l'anglaise, le cocher, le fouet dans la main droite, tient de la main gauche les guides, séparées par deux doigts, la guide gauche reposant sur l'index, la droite sur l'annulaire; les trois autres doigts les assurent dans la main. Pour arrêter, il ferme les doigts et contracte progressivement, sans secousse; pour rendre la main, il les rouvre; pour tourner, il prévient le cheval par un demi-temps d'arrêt, serre la guide qui est du côté de l'inclinaison, laisse un peu couler l'autre et les réajuste avec la main droite qui les saisit derrière la gauche. Pour mener à deux mains, il tient les guides de la main gauche, comme dans la première manière, et, en même temps, il saisit de la main droite, un peu au-dessous de la main gauche, la guide droite, sans la séparer de la gauche. Il arrête en résistant des deux mains et tourne en faisant primer l'effort de la main qui correspond à la direction nouvelle, ou en la contractant. Dans le menage *à quatre*, les guides sont placées sur les quatre doigts de la main gauche, la guide gauche *de volée* (des chevaux de tête) sur l'index, celle de timon sur le doigt du milieu, la guide droite de volée sur l'annulaire, celle de timon sur le petit doigt. — Dans le *gros trait*, un *cordeau* remplace pour le charretier les guides du cocher. C'est une lanière de cuir, longue de 2m,50 par cheval, qui se fixe d'un bout au côté gauche de la bride du timonier, de l'autre à celle du cheval de devant, en se reliant, au passage, par de petites courroies ou *retraites*, à la bride des chevaux intermédiaires. Pour faire tourner à gauche, le cocher crie *dia* en tirant à lui le cordeau; pour faire tourner à droite, il crie *hue-iau*, en secouant simplement le cordeau.

**RENÉ.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braults; 756 hab.

**RENÉ Ier** D'ANJOU, dit *le Bon*, roi de Naples et de Jérusalem, duc de Lorraine et de Bar, comte de Provence, etc., né à Angers le 16 janv. 1409, mort à Aix le 10 juil. 1480. Second fils du roi Louis II de Naples (de la branche cadette d'Anjou) et de Yolande d'Aragon, il fut élevé par sa mère, laquelle obtint de son oncle le cardinal de Bar qu'il adoptât le jeune René, lequel devint héritier du duché de Bar (1419). Il épousa Isabelle, fille et héritière de Charles II de Lorraine et se rattacha dès lors au parti français. A la mort de son beau-père, Antoine de Vaudemont lui disputa le duché de Lorraine; vaincu et pris à Bulgneville (2 juil. 1431), René fut retenu prisonnier par le duc de Bourgogne; relaxé sous condition le 16 févr. 1432, il obtint de l'empereur Sigismond une sentence arbitrale en sa faveur (Bâle, 24 avr. 1434), mais dut se reconstituer prisonnier à Dijon (1er mars 1435). La mort de son frère Louis III et les clauses du testament

de Jeanne II de Naples lui apportaient alors la royauté nominale de Naples, le comté de Provence et le duché d'Anjou (1435). Définitivement libéré le 11 févr. 1437, moyennant rançon, il tenta de prendre possession du royaume de Naples. Débarqué le 9 mai 1438 à Naples, où sa femme Isabelle le rejoignit, il lutta sans succès contre son compétiteur Alphonse d'Aragon; celui-ci finit par s'emparer de Naples, et René dut se rembarquer pour la France (1442). En 1444, il joua un rôle dans les négociations de Tours entre les rois de France et d'Angleterre, afin de rétablir la paix. Sa fille Marguerite épousa à cette occasion le roi d'Angleterre Henri VI. René qui se fixait en Provence, laissant administrer la Lorraine par son fils Jean, duc de Calabre, n'en combattit pas moins avec le roi de France, son beau-frère, contre son gendre en 1449 et coopéra à la reprise de la Normandie. En 1461, il accepta de marcher contre les Génois révoltés, mais fut repoussé. En 1467, les Aragonais lui offrirent la couronne; il ne l'accepta que pour son fils aîné, l'ardent duc de Calabre; celui-ci mourut à Barcelone (27 juil. 1471). Plus malheureuse encore avait été sa fille, Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, victime de la terrible guerre des Deux-Roses, et qui s'en vint achever sa vie auprès de son père. Celui-ci avait également perdu son second fils et son petit-fils Nicolas, duc de Lorraine. Il ne lui survécut de descendants directs que de sa fille aînée Yolande, comtesse de Vaudemont. Ces vicissitudes paraissent avoir médiocrement affecté le vieux roi, et il n'opposa qu'une faible résistance à son neveu Louis XI, lorsque ce dernier, non content de lui prendre l'Anjou, exigea que Charles d'Anjou, neveu et héritier de René, léguât la Provence à la France.

Mêlé à tous les grands événements de son époque dans l'Europe occidentale, le « bon roi René » n'y intervint qu'à contre-cœur. Incapable d'énergie, bienveillant et simple, il avait un tempérament d'artiste; retiré dans son château de Tarascon, avec une cour de lettrés, il finit par échanger volontiers ses titres et ses fiefs contre des rentes viagères. Lui-même d'ailleurs a laissé des œuvres artistiques et littéraires de réel mérite. Sans le croire auteur de la quantité de tableaux, de sculptures et de livres d'heures qui, portant ses armes et son nom, lui ont été attribués, il paraît établi qu'il dirigea l'exécution de plusieurs des plus remarquables, le livre d'heures de la Bibliothèque nationale, le *Buisson ardent* de la cathédrale d'Aix, etc. — Ses œuvres littéraires ont été éditées par de Quatrebarbes (*Œuvres du roi René;* Paris, 1845-46, 4 vol. in-4). Les principales sont : *Mortifiement de vaine plaisance*, traité de morale; *le Livre du cœur d'amour épris*, roman allégorique en prose et vers; *le Livre des tournois; l'Abusé en court*, roman allégorique en prose et vers ; diverses poésies, etc.

On trouvera aux art. Anjou, Lorraine, Provence, Naples, le récit précis des événements historiques et des combinaisons territoriales, accomplis sur les territoires du roi René. Il en fut, surtout à la fin de sa vie, spectateur plutôt qu'acteur, et sa renommée posthume tient surtout à son caractère romanesque et débonnaire, à ses goûts artistiques et littéraires. A.-M. B.

Bibl. : Villeneuve-Bargemont, *Hist. de René d'Anjou;* Paris, 1825, 3 vol. in-8. — Lecoy de La Marche, *le roi René;* Paris, 1875, 2 vol. — J. Renouvier, *les Peintres et Enlumineurs du roi René;* Montpellier, 1857. in-4. — P. Marchegay, *Mélanges historiques*, 1857, in-8.

**RENÉDALE.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoît; 39 hab.

**RENÉE** de France, princesse française, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, née à Blois le 25 oct. 1510, morte à Montargis le 12 juin 1574. Elle se trouva orpheline à l'âge de cinq ans. François Ier, son cousin et beau-frère, s'occupant de la marier, la proposa ou la promit tour à tour à Charles d'Autriche, le futur Charles-Quint, à Henri VIII qui lui préféra Anne de Boleyn, au marquis de Brandebourg, au duc de Bourbon, et la donna définitivement pour épouse à Hercule d'Este, fils aîné du duc de Ferrare et de Lucrèce Borgia (28 juin 1528). On croyait alors la florissante maison d'Este appelée à exercer une sorte de souveraineté dans l'Italie du Nord. Hercule et Renée renonçaient à tout droit sur la Bretagne; ils recevaient en échange le comté de Chartres, celui de Gisors et la châtellenie de Montargis. Dans la suite de Renée se trouvait le père du Tasse. La cour de Ferrare où vivait l'Arioste était alors une des plus brillantes d'Italie. Renée cependant ne s'y trouva pas heureuse. Elle mit si peu d'empressement à apprendre l'italien qu'elle ne le savait pas encore au bout de cinq ans. Elle s'entourait de tous les Français qu'elle pouvait attirer à sa cour. Quand Hercule succéda à son père (1534), Renée lui avait déjà donné un fils, *Alphonse,* qui devait devenir à son tour duc de Ferrare. Quatre autres enfants naquirent dans la suite : *Louis* qui fut cardinal ; *Anne*, qui épousa François de Guise ; *Lucrèce*, qui épousa le duc d'Urbin, et *Léonore*, qui inspira au Tasse de célèbres amours. Devenue duchesse, Renée s'efforça de favoriser la politique de François Ier; Hercule au contraire, craignant d'être dépouillé de son duché, fit ce qu'il put pour demeurer en bons termes avec Charles-Quint et avec le pape. De là, des dissentiments entre les deux époux, que la religion acheva de détacher l'un de l'autre. Renée ne tarda pas à soutenir ceux qui réclamaient une réforme de l'Eglise. Marguerite de Valois lui en donnait l'exemple. Les souvenirs qu'avaient laissés les Borgia à Ferrare étaient peu faits pour inspirer à Renée du respect pour la papauté. Elle accueillit Marot, qu'elle prit comme secrétaire. Calvin fit auprès d'elle un court séjour et la gagna si bien à ses idées qu'elle demenra en correspondance avec lui et suivit le plus souvent ses conseils. Le duc, inquiet, fit de vaines remontrances. Renée donna comme éducatrice à ses filles Olympia Morata, jeune fille prodigieusement douée, tout imbue des idées nouvelles. Il est vrai qu'elle fut brusquement chassée de Ferrare et que son élève Anne épousa le fils aîné du duc de Guise. Les jésuites arrivèrent à Ferrare à cette époque-là. Le duc les aida à y fonder un collège et leur confia l'éducation d'Alphonse. Le Saint-Siège cependant reprochait à la duchesse de « réchauffer » les hérétiques qui affluaient à Ferrare. Brucioli traduisait la Bible en italien et la lui dédiait. Les persécutions commencèrent : des Français et des protestants furent chassés de Ferrare. Une exécution capitale eut lieu. On enleva à Renée ses dames de compagnie, puis ses filles. Elle se montra inébranlable. Le duc demanda au roi de France d'intervenir. Henri II envoya à Ferrare l'inquisiteur Ory. Renée tint tête à ses convertisseurs. Elle fut alors traduite devant un tribunal d'inquisition et condamnée à la prison perpétuelle et à la confiscation de tous ses biens. Le duc la fit enfermer pendant quelques jours (sept. 1554) dans le vieux château où, quelque cent ans auparavant, un ancêtre d'Hercule avait fait décapiter sa femme, la belle Parisina. Renée fléchit, mais ne revint que momentanément aux pratiques catholiques. Elle vécut dans l'isolement jusqu'à la mort du duc (1559). Alphonse ayant pris possession du duché, elle revint en France. Depuis plus de trente années qu'elle était à Ferrare, elle avait vainement souhaité de revoir son pays. Elle rejoignit la cour à Orléans où Condé, venu pour assister aux États généraux, avait été jeté en prison. Renée intervint vainement auprès de son gendre. Condé eût péri sur l'échafaud si la mort de François II ne fût venue arrêter les choses. Renée, se voyant écartée du gouvernement, se retira dans son château de Montargis. Elle y était voisine des Coligny, qui avaient leur château à quelques lieues en amont sur le Loing. Elle soutint l'Amiral de son amitié. Elle s'était tout à fait convertie au protestantisme et avait fait venir un pasteur de Genève. Pendant les guerres civiles et les massacres, son château fut un refuge pour les calvinistes. Cependant les habitants de Montargis accueillaient mal les austères briseurs d'images, et la petite ville fut

fort troublée à cette époque. Renée essaya vainement d'évangéliser son comté de Chartres ; elle en fut dépouillée. Elle se vit un moment assiégée dans son château par Malicorne, lieutenant de son gendre le duc de Guise ; sur ces entrefaites, Guise fut assassiné par Poltrot de Méré, le 18 février 1563. Le petit-fils de Renée, devenu duc, vengea ce meurtre neuf ans plus tard en faisant assassiner Coligny. Renée se trouvait à Paris pendant la Saint-Barthélemy (1572). Elle revint à Montargis aussitôt après le massacre et continua à y donner l'hospitalité aux protestants et à y faire célébrer le culte réformé. Elle s'éteignit tristement trois ans plus tard. Son testament, dont il existe plusieurs minutes, contient un curieux exposé de ses croyances calvinistes. Tous ses enfants étaient restés fidèles au catholicisme. Son fils favori, Louis, était cardinal ; Anne, qui se montra prévenante pour sa mère, avait cependant épousé en secondes noces Jacques de Nemours, violent adversaire des réformés. L'influence de Renée sur ses proches fut donc faible, mais par son exemple, elle avait puissamment soutenu la cause du protestantisme. U. M.

Bibl. : Clément Marot, *Œuvres*. — Brantôme, *Vie des dames illustres*. — *Lettres de* Catherine de Médicis. — *Mémoires* de François, duc de Guise. — Muratori, *delle antichità estensi ed italiane;* Modène, 1717-40. — Bonnet, *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, t. XVIII, XX, XXI, XXVI, XXVII, XXIX, XXX, XXXIV. — Fontana, *Renata di Francia, duchessa di Ferrara;* Rome, 1889-93. — E. Rodocanachi, *Renée de France, duchesse de Ferrare;* Paris, 1896.

**RENESCURE.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) d'Hazebrouck ; 2.148 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Restes d'un château dont Philippe de Comines fut propriétaire. Eglise des XII^e^, XIII^e^ et XVI^e^ siècles, avec clef de voûte aux écussons des ancêtres de Philippe de Comines.

**RENESSE** (Louis-Gérard de), théologien hollandais, né à Utrecht en 1599, mort à Bréda en 1671. Il devint, en 1620, pasteur à Maarsen, puis, en 1631, aumônier de l'armée. Quand le prince Frédéric-Henri fonda l'*école illustre* de Bréda, il appela Renesse à une chaire de théologie et lui confia les fonctions de recteur. Son enseignement eut beaucoup de succès et attira à Bréda de nombreux étudiants étrangers ; il était considéré comme un des docteurs les plus savants de la religion réformée, et entretenait une correspondance très active avec les principaux théologiens de son temps. Les principaux écrits de Renesse sont : *Exercitatio theologica de legitimo et illegitimo cultu Beatæ Virginis Mariæ* (Bréda, 1629, in-8); *Méditations sur la Providence* (en holland. ; Amsterdam, 1637, in-8 ; 7^e^ éd., Utrecht, 1765) ; *la Jésabel fardée* (*Id.*, *ibid.*, 1654), dissertation contre le luxe ; *De la nécessité d'un gouvernement dans l'Eglise réformée* (*id.*, Utrecht, 1659, in-8 ; 2^e^ éd., Amsterdam, 1765, in-8).

**RENESSE** (Constantin-Adrien), dessinateur et graveur hollandais. Fils d'un théologien, il vivait au XVII^e^ siècle et a travaillé de 1649 à 1670 sous l'influence de Rembrandt et dans sa manière. Ses œuvres sont peu nombreuses ; on connaît une douzaine de pièces dessinées et gravées à l'eau-forte par lui : *Joseph vendu par ses frères*, *le Portement de croix*, *Kermesse de village avec des charlatans;* des portraits, parmi lesquels, celui de son père. E. Br.

**RENÈVE.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau-sur-Bèze ; 683 hab.

**RENÈVRE** (La). Rivière du dép. de la *Nièvre* (V. ce mot, t. XXIV, p. 1095).

**RENFLEMENT** moteur (Bot.) (V. Sensitive).

**RENFORMIS** (Constr.) (V. Crépissage).

**RENFREW.** I. Ville. — Ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de ce nom, sur la Clyde, à 3 kil. aval de Glasgow ; 6.777 hab. (en 1891). Soieries, mousselines, chantiers de constructions navales.

II. Comté. — Comté d'Ecosse, l'ancien *Strathgryfe* (V. Ecosse), sur la côte O. de l'île, au S. de l'estuaire de la Clyde ; 649 kil. q., 290.798 hab. en 1891. C'est une région de hauteurs porphyriques (Hill of Stake, 521 m.), arrosée par la Clyde et son affluent le Cart. Les champs occupent 32 °/₀ de la superficie, les pâturages 28 °/₀, les bois 3 °/₀. Les mines de fer et de houille sont assez productives. Mais l'importance du comté est due aux faubourgs industriels et commerciaux de Glasgow, tels que Paisley, Greenock, Port-Glasgow, Pollokshaws. L'industrie textile occupe plus de 23.000 ouvriers ; les constructions navales, 5.500 ; la fabrication des machines, 5.300, etc.

**RENGAGEMENT.** I. Armée de terre. — Tant que les armées ne furent composées que d'aventuriers et de mercenaires, le rengagement fut la règle : on ne se liait au service que pour une durée très courte, et tous les mois, tous les ans, on rengageait. Cette situation se prolongea jusqu'au XVIII^e^ siècle, et ce ne fut que vers 1750 qu'apparurent les premiers édits réglementant la matière. Toute une série d'avantages pécuniaires et de distinctions furent dès lors successivement créés pour pousser au rengagement : hautes payes, primes, *chevrons* (V. ce mot). La Révolution le maintint, puis le premier Empire, la Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe, avec des modalités diverses et de fréquentes variations dans le nombre et l'importance des avantages octroyés. Sous le second Empire, il fut très en faveur (V. Armée, t. III, p. 1001), et, après la guerre de 1870, il se trouva consacré à nouveau par la loi du 27 juil. 1872, mais sans prime et seulement avec une haute paye après cinq années de service. La loi du 15 juil. 1889 sur le recrutement l'a également conservé. Elle l'a toutefois considérablement restreint en ce qui concerne les simples soldats.

Les règles du rengagement diffèrent essentiellement, suivant qu'il s'agit ou de sous-officiers, ou de caporaux, brigadiers et soldats. Les commissionnés forment, en outre, une catégorie à part de rengagés.

*a. Rengagement des sous-officiers* (V. Sous-Officier).

*b. Rengagement des caporaux, brigadiers et soldats.* La loi du 27 juil. 1872 autorisait tous les caporaux, brigadiers et soldats, sans distinction, à contracter, dans leur dernière année de service, des rengagements de deux à cinq ans, renouvelables, en fixant seulement à vingt-neuf ans l'âge maximum de maintien au service. Cette disposition, reproduite des précédentes législations, avait le grave défaut d'obliger à garder sous les drapeaux des soldats de bonne conduite, mais de nulle valeur. L'art. 63 de la loi du 15 juil. 1889, tout en maintenant le rengagement du simple soldat, l'a, de fait, rendu très rare : le simple soldat n'est plus, en effet, admis à rengager qu'autant qu'il est décoré, médaillé ou inscrit sur les listes d'aptitude au grade de caporal ou de brigadier. Les règles sont, à part cela, exactement les mêmes pour les caporaux ou brigadiers et pour les simples soldats. Elles se trouvent dans les art. 63 à 67 de la loi précitée et dans le décret du 28 sept. 1889. Le rengagement doit être contracté au cours de la dernière année de service, avant le passage dans la réserve, et peut être de deux, trois ou cinq ans. Il court, comme date, du jour de l'expiration légale du service dans l'armée active, et il est renouvelable jusqu'à une durée totale de quinze années de service effectif. Il est subordonné à la conservation de l'aptitude physique, à une bonne conduite antérieure, au consentement du chef de corps, et il est reçu par les fonctionnaires de l'intendance militaire. Il compte, comme durée, dans le temps à accomplir dans la réserve ou dans l'armée territoriale. Les rengagés ont droit à une prime payable immédiatement après la signature de l'acte. Elle se trouve fixée comme suit : pour un premier rengagement de deux ans, 200 fr. ; pour un rengagement de trois ans complétant le précédent à cinq ans, 400 fr. ; pour un premier rengagement de trois ans, 300 fr. ; pour un rengagement de deux ans complétant le précédent à cinq ans, 300 fr. ; pour un premier rengagement de cinq ans, 600 fr. En outre, les rengagés reçoivent, à partir du jour où commence le rengagement, des hautes payes journalières dont le montant varie avec le grade et augmente après cinq

années de rengagement (V. Solde). Enfin, ils touchent, après quinze années de service effectif, une pension proportionnelle (V. Pension).

Il existe, d'autre part, dans la cavalerie, pour les brigadiers et les soldats, un rengagement spécial : il est d'une année à dater de l'expiration de la troisième année de service et il ne donne droit à aucune prime, mais seulement à une haute paye. Tout rengagé qui vient à subir une condamnation à l'emprisonnement de trois mois au moins est déchu de ses droits à la haute paye et dirigé, à l'expiration de sa peine, sur un bataillon d'infanterie légère d'Afrique pour y terminer son temps de service.

*Commissionnés.* L'armée a intérêt à maintenir sous les drapeaux, pour certains emplois spéciaux, des militaires comptant plus de quinze années de services ou ne remplissant pas l'une quelconque des autres conditions exigées pour pouvoir rengager. L'art. 68 de la loi du 15 juil. 1889 autorise, en conséquence, le ministère de la guerre, comme le faisait déjà, du reste, l'art. 35 de la loi sur les cadres du 13 mars 1875, à les conserver en qualité de *commissionnés* jusqu'à l'âge de cinquante ans. Cette mesure, qui s'étend à tous les *sous-officiers* (V. ce mot), est limitée, en ce qui concerne les caporaux, brigadiers et soldats, aux militaires de la gendarmerie, à ceux des régiments des sapeurs-pompiers de Paris, au personnel des écoles militaires et aux caporaux, brigadiers et soldats affectés dans les divers corps ou services aux emplois déterminés par le ministre de la guerre dans une note du 18 nov. 1889 : militaires des petits états-majors et des sections hors rang, soldats-ordonnances des officiers, maîtres adjoints et prévôts d'escrime, moniteurs de gymnastique, ouvriers de toutes armes, tambours, clairons et trompettes, cavaliers de remonte et de manège, etc. Peuvent être commissionnés, au surplus, non seulement les militaires encore sous les drapeaux, mais aussi ceux qui, ayant accompli le temps de service exigé dans l'armée active, sont rentrés dans leurs foyers depuis moins de trois ans : ils sont *réadmis* (V. Réadmission), et c'est là l'une des particularités de la commission. D'autre part, à la différence de l'engagement et du rengagement proprement dit, elle ne lie pas le militaire à l'Etat pour une durée déterminée. Le contrat de commission est, en effet, résiliable à toute époque, à la volonté du commissionné aussi bien que de l'autorité militaire. Toutefois, le premier ne peut quitter son emploi avant que notification lui ait été donnée de l'acceptation de sa démission par le ministre de la guerre. Cette notification est transmise dans les deux mois, au plus, de la remise de la démission. Aucune démission n'est acceptée en temps de guerre. Les militaires commissionnés reçoivent la haute paye de leur grade dans les mêmes conditions que les rengagés. Ils ont droit aussi, après quinze ans de service effectif, à une retraite proportionnelle, sous la condition toutefois, s'ils étaient rentrés dans leurs foyers, c.-à-d. s'ils font partie de la catégorie des réadmis, d'avoir servi cinq ans au moins en leur nouvelle qualité.

II. Armée de mer. — Dans la flotte, les rengagements sont réglementés par le décret du 24 déc. 1889. Ils sont de trois ou cinq ans, sans distinctions entre les grades, et peuvent être renouvelés jusqu'à une durée totale de vingt-cinq années de service effectif. Ils sont reçus par le commissaire aux armements, après avis favorable de la commission spéciale de réadmission et de rengagement (arr. du 27 déc. 1889), et dans la dernière année de service actif seulement. Exception est faite toutefois à l'égard des hommes admis à suivre les cours d'une des écoles de spécialité de la marine, lesquels peuvent rengager dès la fin de leur première année de service. D'autre part, les marins appartenant à l'inscription maritime sont *réadmis*, même après leur rentrée dans leurs foyers (V. Réadmission).

Dans les troupes coloniales (artillerie et infanterie de marine), les rengagements sont réglementés par le décret du 4 août 1894. Ils émanent, en dehors des rengagements des sous-officiers dans les conditions de la loi du 18 mars 1889 (V. Sous-Officier) : 1° de caporaux ou brigadiers et soldats en activité de service appartenant, soit aux troupes coloniales, soit aux différentes armes de l'armée de terre; 2° de sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats passés dans la réserve, soit de l'armée de mer, soit de l'armée de terre. La durée du rengagement est d'une, deux, trois ou cinq années, et il est renouvelable jusqu'à une durée totale de quinze années de services. Il peut être contracté : 1° par les hommes des troupes coloniales en activité de service ayant au moins six mois de service effectif; 2° par les hommes de la réserve des troupes de la marine âgés de moins de trente-deux ans accomplis; 3° par les hommes de l'armée de terre en activité de service ayant au moins un an de service effectif; 4° par les hommes de la réserve de l'armée de terre âgés de moins de trente-deux ans révolus et par les inscrits maritimes ayant accompli la période de service obligatoire et n'ayant pas dépassé le même âge. Les gradés des trois premières catégories peuvent rengager avec leur grade; ceux de la quatrième ne le peuvent que comme simples soldats. Le rengagé appartenant à la réserve ou inscrit maritime, doit n'être ni marié ni veuf avec enfants et produire, entre autres certificats, le consentement du chef de corps. Le deuxième rengagement et les rengagements ultérieurs ne sont reçus que pendant la dernière année du rengagement en cours. Les avantages sont analogues à ceux accordés aux rengagés de l'armée de terre. La prime est de 100 fr. si le rengagement est d'un an, de 200 fr. s'il est de deux ans, de 300 fr. s'il est de trois ans, de 600 fr. s'il est de cinq ans, sans qu'il puisse être accordé en tout au même homme, quel que soit le nombre des rengagements ultérieurs, plus de 600 fr. La haute paye est deux fois plus élevée aux colonies qu'en France (V. Solde).

**RENGO.** Ville du Chili, capitale du dép. de Campolican, située à 284 m. d'alt., sur les bords du Rio Claro, par 34° 25′ de lat. S. et 70° 54′ de long. O.; 5.560 hab. Elle a été fondée en 1692 par Marin de Poveda sous le nom de *Lugar de Rio Claro*. En 1825, un décret changeait ce nom en celui de *Villa Descada*. En 1831, les habitants la dénommaient *Villa de Rengo*, ou *Rencu*, en souvenir de la résistance opposée aux Espagnols par un chef araucán. L'aspect de la ville ne représente aucune particularité; le chemin de fer du Sud, dont la station se trouve dans les vieux quartiers, a largement contribué au développement de l'agriculture dans ces régions ; il a été, en outre, le point de départ de la prospérité de la cité qui demeura longtemps stationnaire. Ch. Laroussie.

**RENI.** Ville et port fluvial situé dans la Bessarabie, sur la rive gauche du Danube (S.-O. de la Russie), à 43 kil. O.-N.-O. d'Ismaïl, près du lac Kagoul ; 6000 hab. Première station sur le territoire russe du chem. de fer de Galatz à Odessa. Cette ville fut cédée à la Russie par la Roumanie en même temps que toute la Bessarabie par le traité de Berlin.

**RENI** (Guido), peintre et graveur italien (V. Guido Reni).

**RENIÉ** (André-Marie), architecte français, né en 1789, mort en 1855. Elève de Ch. Percier et de L.-Ant. Vaudoyer, René obtint, en 1811, le deuxième grand prix sur un projet de Palais de l'Université et, en 1816, le prix départemental. Attaché au service des Bâtiments civils et d'abord sous-inspecteur de l'ancien Temple, puis du ministère des Finances, il devint architecte du ministère de la guerre, de l'Ecole d'état-major, de l'Ecole vétérinaire d'Alfort et de l'Ecole polytechnique où il fit élever la porte d'entrée sur la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Nommé premier architecte du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, il fit agrandir, dans le style gothique, le château ducal de Cobourg, y fit construire un théâtre et restaurer intérieurement le palais du duc de Saxe-Meningen.

**RENIER** (Joseph-Johann-Michael-Franz-Hieronymus), archiduc d'Autriche, né à Florence le 30 sept. 1783,

mort à Botzen le 16 janv. 1853, septième fils de Léopold II, nommé en 1818 vice-roi d'Italie, où il demeura peu populaire, il se retira lors de l'insurrection de mars 1848. De son mariage avec Elisabeth de Sardaigne, sœur du roi Charles-Albert, il eut six enfants qui lui survécurent.

Le quatrième, l'archiduc *Renier*, né le 11 janv. 1827, fut le prince libéral de sa famille, épris de choses intellectuelles. Tour à tour colonel (1852), président du conseil d'Etat (1857), du ministère où prévalait Schmerling (1861-65), commandant en chef de la landwehr cisleithane. Il a acquis en 1884 les papyrus trouvés au Fayoum par Th. Graf.

**RENIER** (Pierre-Jean), littérateur belge, né à Deerlyk, près de Courtrai, en 1795, mort à Deerlyk le 29 août 1859. Il fut longtemps instituteur dans son village natal, puis échevin de la ville de Courtrai et inspecteur de l'enseignement primaire. Il est l'auteur de poésies flamandes qui obtinrent beaucoup de vogue en Belgique et en Hollande. Les plus populaires sont ses *Fables* (Courtrai, 1832, in-12 ; 9e éd., Courtrai, 1859), imitées de La Fontaine, sans servilité, et d'un style simple et gracieux. Citons encore *Heringerigt* (1840), qui eut 10 éditions.

**RENIER** (Léon), épigraphiste français, né à Charleville (Ardennes) le 2 mai 1809, mort à Paris le 11 juin 1885. Après avoir fait de brillantes études au collège de Reims, il fut obligé, pour vivre, de se faire correcteur d'imprimerie, puis clerc d'avoué, maître d'études dans un collège et, enfin, principal du collège de Nesle, en Picardie. De là, il vint à Paris où il donna des leçons de grec et de latin ; ayant fait la connaissance de Yanoski, il entra par son entremise au *Journal général de l'instruction publique ;* enfin Philippe Le Bas le choisit comme collaborateur au *Dictionnaire encyclopédique de la France* (1840-45), après quoi il passa à l'*Encyclopédie* que publiait Didot. En 1845, Léon Renier fonda, avec Dübner et Louis Quicherat, une *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes* qui ne vécut que deux ans ; il collabora à l'édition du Tite-Live de la collection Nisard, publia un petit choix des *Idylles de Théocrite* (1847), et traduisit, du géographe Ptolémée, la partie qui concerne la Gaule (1848). Dès cette époque, l'épigraphie romaine était la préoccupation dominante de Léon Renier ; il occupait l'emploi de sous-bibliothécaire à la Sorbonne, lorsqu'en 1850, il fut officiellement chargé d'aller relever en Algérie tous les textes épigraphiques que nos colonnes d'expéditions militaires avaient rencontrés. Les ruines de Lambèse si imposantes l'attirèrent d'abord, puis, dans des voyages successifs, il visita d'autres sites et publia, en 1854, ses *Mélanges d'épigraphie* qui donnèrent au monde savant l'impression qu'un nouveau chapitre de la connaissance de l'antiquité venait de s'ouvrir.

En 1856, Léon Renier fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres où il exerça comme prince de l'épigraphie latine une grande influence. L'empereur Napoléon III le choisit en 1860, pour aller à Rome négocier, au profit de la France, l'acquisition des collections Campana qui sont la gloire du musée du Louvre. La mort de Philippe Le Bas le fit nommer peu après bibliothécaire de l'Université, et en 1861 une décision impériale créa pour lui au Collège de France la chaire d'*Epigraphie et d'antiquités romaines*. En même temps, Napoléon III le chargea, avec quelques autres savants de la publication des *Œuvres complètes de Borghesi*, à laquelle il travailla jusqu'à sa mort ; il aida Victor Duruy à créer, à la Sorbonne, l'*Ecole pratique des hautes études* et dès 1868, il fut nommé directeur de la section des sciences philologiques et historiques de cette école : c'est dans cette situation que la mort vint frapper ce laborieux savant. Ses écrits ont été classés en travaux relatifs aux livres classiques, travaux de vulgarisation et travaux d'érudition. Parmi ces derniers, outre les *Mélanges d'épigraphie*, il convient de citer les suivants : *Inscriptions romaines de l'Algérie* (Paris, 1855 à 1858, 14 fasc. in-fol.) ; *Recueil de diplômes militaires* (Paris, 1876, in-4) ; *Mémoire sur les officiers qui assistèrent au Conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem* (Paris, 1867, in-4). E. Babelon.

Bibl. : *Mélanges Renier. Soixante-treizième fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des hautes études ;* Paris, 1887, in-8, avec bibliographie complète.

**RENIER** (Rodolfo), philologue italien, né à Trévise le 11 août 1857. Il a fait toute sa carrière universitaire à Turin, où il a professé les littératures néo-latines d'abord comme *libero docente* (1882) et ensuite comme professeur extraordinaire (1885) ; il est titulaire de cette chaire depuis 1895. En 1883, il a contribué avec A. Graf et F. Novati à la fondation du *Giornale storico della letteratura italiana*, l'un des périodiques savants les mieux rédigés et les plus répandus de l'Italie. Il a publié dans ce recueil, ainsi que dans le *Propugnatore*, le *Giornale ligustico*, l'*Archivio storico lombardo*, etc , des travaux fort approfondis sur divers points de l'histoire littéraire de l'Italie et de la France, surtout dans la période des origines. Outre de très nombreux articles, il a publié les ouvrages suivants : *Liriche di Fazio degli Uberti* (Florence, 1883) ; *La discesa di Ugo d'Alvernia nell' inferno* (Bologne, 1883) ; *Della vita e delle opere di Brunetto Latini* (traduit du danois de Thor Sundby ; Florence, 1884) ; *Il Misogallo di V. Alfieri* (*ibid.*, 1884) ; *Il tipo estetico della donna nel medio evo* (Ancône, 1885) ; *Novelle inedite di G. Sercambi* (Florence, 1889) ; *Ricerche sulla leggenda di Uggeri il Danese in Francia*), dans les *Mémoires* de l'Académie de Turin, 1891) ; *Il Gelindo, dramma sacro piemontese sulla natività di Cristo* (Turin, 1896). Enfin il travaille depuis de nombreuses années, en collaboration avec M. A. Luzio, à un ouvrage sur Isabelle d'Este qui sera des plus instructifs pour l'histoire des idées et des mœurs au XVIe siècle et dont il a déjà publié de nombreux fragments (V. notamment divers articles parus dans la *Nuova Antologia* (1896 et suiv.) et le volume *Mantova ed Urbino, Isabella d'Este ed Elisabetta Gonzaga* (Turin, 1893). A. J.

**RENIER** de Pompose, canoniste du XIIIe siècle. Il rassembla les *décrétales* des trois premières années du pontificat de Innocent III dans une collection de quarante et un titres, sous lesquels il classa les décrétales ou parties de décrétales traitant les mêmes matières.

**RENIER** de Saint-Laurent, chroniqueur liégeois du XIIe siècle, vécut à la célèbre abbaye de Saint-Laurent, à Liège. On possède de lui : une *Vita Lamberti* (Chapeaville, *Gesta pontif Tungrens*, I) ; *De abbatibus et monachis illustribus S. Laurentii Leodiensis ; Vita Eraclis episcopi Leodiensis ; Vita Woldobonis episcopi Leodiensis ; Vita Reginardi episcopi Leodiensis*. Tous ces ouvrages, qui contiennent beaucoup de détails intéressants sur l'histoire ecclésiastique de la principauté de Liège, ont été publiés par Arndt dans le t. XX des *Monumenta Germaniæ historica. SS.* E. H.

Bibl. : Wattembach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter ;* Berlin, 1896, 2 vol. in-8.

**RENIFLARD** (Technol.) (V. Aspirant, § III, et Soupape).

**RÉNILLE** (*Renilla* Lmk). Genre de Cœlentérés-Anthozoaires, de l'ordre des Alcyonnaires et de la famille des Pennatulides. Les Rénilles sont des Polypiers aplatis, réniformes, dont la tige cylindrique, courte, s'enfonce dans la vase par son extrémité libre. Cette tige renferme deux canaux placés côte à côte, se réunissant à leur extrémité et débouchant au dehors par un orifice commun de très petites dimensions. Les individus ou zooïdes sont placés sur le côté dorsal du polypier. Au milieu de la face supérieure, une ouverture distincte sert à l'entrée et à la sortie de l'eau ; c'est la bouche d'un gros zooïde. Espèces principales : *R. reniformis* Pall. et *R. violacea* Quoy-Gaim. ; elles se rencontrent sur le littoral américain de l'Atlantique. Dr L. Hn.

**RENLAIGUE.** Localité du Puy-de-Dôme, com. de Saint-Diéry. Eau minérale bicarbonatée mixte (ferrugineuse), employée en boisson dans le traitement de la gastralgie, de la dyspepsie et de la chlorose.

**RENNE** (Zool.) (V. Cerf).

**RENNECKENBERG** (Mont) (V. Harz).

**RENNEFORT** (Urbain Souchu de), voyageur français, né vers 1630, mort vers 1690. Après avoir été trésorier des gardes du corps, il devint secrétaire du Conseil de la France orientale ; en 1665, il alla à Madagascar où il fut très mal accueilli et qu'il dut quitter aussitôt. Fait prisonnier par les Anglais, à son retour, il ne recouvra la liberté qu'en 1667. Il a publié : *Relation du premier voyage de la compagnie des Indes orientales en l'île de Madagascar ou Dauphine* (1668), et *Histoire des Indes orientales* (1688). Ph. B.

**RENNELL** (Courant de). On appelait ainsi une prétendue branche du Gulf-Stream qui aurait pénétré dans le golfe de Gascogne et serait remontée au N. pour rejoindre le bras principal. Tout récemment, M. Hautreux, de Bordeaux, lança au large, à plusieurs reprises, des flotteurs qui furent toujours retrouvés sur la côte des Landes sans qu'aucun d'eux soit remonté vers la Manche. Il semble donc que le courant de Rennell doive être définitivement effacé des cartes (V. Océan, t. XXV, p. 218).

**RENNELL** (James), géographe anglais, né en 1742, mort à Londres le 29 mars 1830. Orphelin, il fut recueilli par le vicaire de Chudleigh qui lui fit donner une bonne instruction et le fit entrer dans la marine en 1756. A la fin de la guerre de Sept ans, il passa au service de la compagnie des Indes et, à peine âgé de vingt et un ans, il obtint le poste important de chef topographe au Bengale. Il s'occupa jusqu'en 1777 à lever la carte de cette région. Publié en 1779, son *Bengal Atlas* fut reconnu comme une œuvre de la plus haute importance au point de vue stratégique comme au point de vue administratif et lui valut un siège à la *Royal Society* (1781). On doit encore à Rennell : la première bonne carte de l'Inde (1783, nombr. éd.) ; une étude considérable sur la géographie d'Hérodote (2 vol.) ; des cartes d'Afrique (1790 et 1797); des *Observations on the topography of the Plain of Troy* (1814) ; des *Illustrations of the retreat of the Ten Thousand* (1816) ; *A Treatise on the comparative geography of Western Asia* (1831, 2 vol,), etc. Il jouissait d'une grande renommée dans le monde savant et fut élu, en 1801, associé de l'Institut de France. R. S.

Bibl. : Markham, *Life of Rennell*, dans *Century Science Series ;* Londres, 1895.

**RENNEMOULIN.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Marly-le-Roi ; 81 hab.

**RENNEPONT** (*Rennepont*) [ch. de 1189]). Com. du dép. la de Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt, au confl. de la Renne et de l'Aujon (affl. de l'Aube rive dr.); 223 hab. Territoire traversé par la voie ferrée Paris-Belfort. La seigneurie relevait du château de La Ferté. Château détruit. E. Ch.

**RENNES.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 204 hab.

**RENNES** (*Condate Redonum*, puis *Redones;* en bas-breton *Roazoun*, *Roaon*, *Roëon*, et, en français, souvent orthographié *Rhennes* au xvi^e^ et au xvii^e^ siècle). Ville de France, ch.-l. du dép. d'Ille-et-Vilaine, ancienne capitale de la Bretagne. Elle est située au confluent de l'Ille et de la Vilaine, par 48° 6′ 55″ de lat. N. et 4° 0′ 40″ de long. O. Stat. du chem. de fer de l'Ouest (ligne de Paris à Brest), avec embranchements sur Redon, Saint-Malo et Châteaubriant. Population : 69.232 hab. Siège de cours d'appel, d'assises, etc. Archevêché, ayant pour suffragants Vannes, Quimper et Saint-Brieuc. Université, comprenant 3 facultés (Droit, Sciences et Lettres), une école de médecine et de pharmacie, et comptant 75 professeurs, maîtres de conférences, chargés de cours, etc., et environ 1,200 étudiants. Lycée, écoles normales, musée, jardin des plantes, station agronomique. Couvents. Archives départementales et municipales. Bibliothèque de la ville (env. 60.000 volumes) et bibliothèque universitaire (46.000 vol.). Sociétés savantes (Société archéologique, etc.). Pour les autres données statistiques, V. Ille-et-Vilaine, § *Divisions administratives actuelles*.

Industrie et Commerce. — Rennes est le centre d'une région agricole importante pour la culture du froment (V. Ille-et-Vilaine, t. XX, p. 567). Il y a de nombreuses minoteries. L'élevage des volailles est important, ainsi que la fabrication du beurre, surtout aux environs de Rennes (V. Prévalaye [La], t. XXVII, p. 632). L'industrie du cuir est très importante : tanneries, corroieries, mégisseries, ganteries, cordonneries. Les industries métallurgiques sont assez importantes : fonderies de fer, clouteries, fabriques de limes, de pompes et d'instruments aratoires. L'industrie textile est représentée par des filatures de chanvre et de lin. L'industrie du bois compte plusieurs scieries. Grand commerce de grains, bestiaux et volailles, avec les anciennes foires du 1^er^ de chaque mois et les trois marchés par semaine.

Institutions municipales. — Après la conquête des Gaules par César, l'administration municipale romaine fut établie à Rennes. L'existence des consuls de la ville est constatée par l'inscription de la porte Mordelaise (238 ap. J.-C.). Au moyen âge, Rennes fut toujours la ville la plus importante des ducs de Bretagne, malgré sa rivalité avec Nantes. Les ducs de Bretagne se faisaient couronner à Rennes, y résidaient et y tenaient leur cour féodale. Lorsque la Bretagne se fut rendue complètement indépendante des empereurs carolingiens, il y eut pendant quelque temps deux comtés distincts à Rennes et à Vannes. Les comtes de Rennes furent : Gurvand, gendre d'Erispoë († 877); Judicaël I^er^ (877-888); Judicaël ou Juhel-Bérenger (888-v. 952) ; Conan I^er^, dit *le Tort* (v. 952-992) et Geoffroi I^er^, comte de Rennes et duc de toute la Bretagne (à partir de 992). Pendant toute la période ducale de l'histoire de Bretagne, Rennes ne jouit que d'une liberté restreinte. La ville avait à sa tête un gouverneur ou *capitaine*, nommé par le duc de Bretagne, un *lieutenant* du gouverneur, deux *connétables*, chargés de l'administration militaire, qui représentaient ensemble le gouvernement du duc. Les bourgeois formaient un petit conseil d'échevins, dont les principaux étaient appelés *miseurs* et faisaient les fonctions de receveurs municipaux ; ils étaient aussi chargés de veiller à l'entretien des murs de la ville (*devoir de clouaison*). Un *procureur de ville* ou *procureur-syndic*, nommé par le gouverneur, représentait les bourgeois pour toutes les affaires municipales, transmettait les requêtes et les remontrances des particuliers, était chargé de la vérification de tous les travaux urbains, etc. ; il était le représentant de la ville au parlement de Bretagne et à la chambre des comptes de Nantes. Le *grand portier* avait la garde des clefs de la ville, qu'il devait remettre chaque soir au gouverneur, à son lieutenant ou aux connétables. Après la réunion de la Bretagne à la France et à la faveur des troubles du xvi^e^ siècle, le gouvernement municipal de Rennes acquit une indépendance relative. Tous les officiers municipaux furent nommés directement par les bourgeois. Le gouverneur n'eut plus, à partir de 1552, que la présidence du conseil de ville. Il y eut un second procureur de la ville au présidial de Rennes, de 1578 à 1724, un contrôleur ou payeur spécial depuis 1514 (avec 72 liv. de gages et 6 deniers pour liv. sur le montant des opérations financières). Les privilèges et l'organisation municipale de Rennes furent confirmés par Henri IV, en mars 1592, par un édit spécial. Au commencement du xvii^e^ siècle, l'hôtel de ville ou « maison de ville », reconstruit sous l'administration de César de Vendôme, gouverneur général de Bretagne, attenait aux remparts, près de la porte Mordelaise. Avec la monarchie absolue, Rennes perdit son autonomie. Le régime des charges héréditaires et vénales donna à Rennes,

comme à toutes les autres villes, un *maire perpétuel* : cette fonction ne fut remplie à Rennes que par un seul titulaire, Rallier, de 1693 à 1724, époque à laquelle la charge de maire fut supprimée définitivement à Rennes. Une *juridiction consulaire*, avec un premier juge et quatre consuls élus par les marchands, fut instituée en mars 1710 et forma une sorte de tribunal de commerce. Les principaux privilèges dont jouissait la ville de Rennes sous l'ancien régime étaient les suivants : l'exemption des aides et subsides (impôts indirects), depuis 1484 ; l'exemption du ban et de l'arrière-ban (service militaire), qui dégrévait principalement la petite noblesse (depuis 1491); l'exemption du droit de franc-fief (impôt payé par les roturiers possesseurs de biens nobles), qui facilitait l'acquisition de la noblesse par les roturiers (depuis 1516); l'exemption du droit de lods et ventes, le privilège du *billot* (exemption des droits d'octroi pour les vins et provisions), etc. Rennes était le siège du Parlement royal de Bretagne, institué par Henri II (mars 1553), augmenté successivement d'une chambre des enquêtes (juin 1557), d'une chambre des requêtes (1580), etc. Les sessions du Parlement de Bretagne se tenaient alternativement à Rennes et à Nantes jusqu'en 1560, époque à laquelle le parlement fut rendu sédentaire à Rennes. Les sessions étaient chacune de trois mois. En juil. 1600, un édit de Henri IV porta leur durée à six mois. De 1675 à 1689, le parlement de Bretagne fut transféré temporairement à Vannes. Au parlement de Rennes était adjointe une cour des aides. Il y avait un hôtel des monnaies, ayant pour marque un 9. Rennes était le siège d'une généralité et de l'intendance de Bretagne. Au commencement du XVII^e siècle, il y avait à Rennes une église réformée, comptant seulement 200 membres, d'après Du Buisson-Aubenay (1636). — Les armoiries de Rennes sont : *palées d'argent et de sable de 6 pièces, au chef d'argent chargé de 4 hermines de suite.*

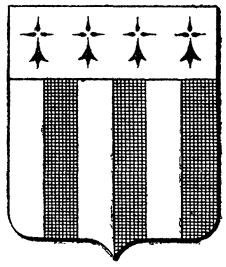

Armoiries de Rennes.

HISTOIRE. — Rennes, capitale des *Redones*, qu'il ne faut pas confondre avec Redon (*Roto*), existait déjà au I^er siècle av. J.-C., époque à laquelle Crassus, lieutenant de César, en fit la conquête. Rennes resta en dehors de la zone des invasions barbares et les Francs, les rois mérovingiens et les empereurs carolingiens ne parvinrent jamais à la soumettre complètement. Au IX^e siècle, les conquêtes de Nomenoë annexèrent au territoire de l'Armorique proprement dite la ville et le pays de Rennes, de même que Nantes. Après l'assassinat de Salomon III par Gurvand, il y eut, pendant un siècle, un comté de Rennes indépendant. Geoffroi Plantagenet, fils du roi d'Angleterre Henri II et se prétendant héritier du duché de Bretagne, fut couronné duc à Rennes (1169). Les Juifs acquirent de l'importance et furent bannis de Rennes vers la fin du XIII^e siècle. Les biens des Templiers furent confisqués au commencement du XIV^e siècle. Les états provinciaux de la Bretagne, qui s'organisèrent au XIII^e siècle, se réunirent à Rennes en 1315. — L'événement le plus important de l'histoire de Rennes au moyen âge fut le siège qu'elle eut à soutenir pendant la guerre de Cent ans (guerre de la succession de Bretagne). La ville, qui tenait pour le parti de Charles de Blois et du roi de France, fut assiégée par le duc de Lancastre, du 30 oct. 1356 au 5 juil. 1357. Elle était défendue par les deux capitaines Penhouët et Bertrand de Saint-Pern, repoussa plusieurs attaques et fut délivrée par Du Guesclin. L'histoire de ce siège mémorable a été racontée en grand détail par le poète *Cuvelier* (V. ce nom), avec tous ses épisodes plus ou moins légendaires (mine souterraine des Anglais sous les remparts, découverte par les trépidations de bassins de cuivre remplis de boules de fer, stratagème des assiégés pour attirer un troupeau de porcs dans la ville par une poterne, tour mobile d'attaque ou beffroi des assiégeants, vœu du duc de Lancastre, etc.) dans la *Chronique rimée de Bertrand Du Guesclin*, v. 1053-2029 (édit. Charrière, 1839, t. I). C'est à cette époque que remonte le culte de Notre-Dame-des-Miracles. — Rennes s'agrandit notablement au XV^e siècle. Elle comprenait plusieurs faubourgs ou *recrues*. L'enceinte des murailles fut refaite et élargie de 1420 à 1450. Pendant la guerre de Cent ans, beaucoup de marchands de Normandie et de drapiers de Flandre vinrent se réfugier à Rennes et y apportèrent leur industrie. — Au XVI^e siècle, Rennes prit part aux guerres civiles de la Ligue, fut occupée par le duc de Mercœur (1589) et fut une des dernières villes à se soumettre à Henri IV, qui vint y faire une entrée solennelle (1598). La peste sévit plusieurs fois à Rennes au XVI^e et au XVII^e siècle. On la constate en 1563-64, en 1582-85, de 1588 à 1602, en 1605, de 1607 à 1617, de 1622 à 1627, en 1628, de 1629 à 1634, en 1636-37 et une dernière fois en 1640. En 1720, un grand incendie, qui dura une semaine entière, détruisit la plus grande partie de la ville. En 1789, il y eut à Rennes une émeute où figura le général Moreau (27 janv.). Pendant les guerres des chouans, Rennes fut fidèle à la cause libérale et devint le centre des opérations de l'armée républicaine. — A la fin du XIX^e siècle, la ville de Rennes fut choisie pour être le siège de la haute cour de justice militaire (juin-sept. 1899) qui fit une revision dans le célèbre procès du capitaine israélite Alfred Dreyfus. — Rennes a été le siège d'un concile tenu en 1273. — L'imprimerie fut établie à Rennes en 1485 (V. IMPRIMERIE, t. XX, p. 630).

MONUMENTS. — Le périmètre de la ville gallo-romaine a subsisté pendant tout le moyen âge et n'a été modifié qu'en 1420 et en 1450 : en partant de la porte Mordelaise, il suivait les Lices, traversait la rue Rallier, rejoignait le Champ-Jacquet, passait à l'angle des rues actuelles La Fayette et Châteaurenault, atteignait la Vilaine, qu'il longeait jusqu'à la place de la Mission, et remontait ensuite vers la Porte Mordelaise. — La Porte Mordelaise (XV^e siècle) est flanquée de deux tours à mâchicoulis ; elle servait aux entrées solennelles des princes ; elle porte encastrée une inscription gallo-romaine. — L'église cathédrale Saint-Pierre (1787-1844) a remplacé des édifices plus anciens: la première église (1180-1359) fut réédifiée, en tout ou en partie, en 1541 et en 1755; le portail actuel fut commencé en 1490. — L'église Saint-Melaine, appelée aussi Notre-Dame depuis 1845 (XI^e-XVI^e siècles), a une tour surmontée d'une statue colossale de la Vierge et terminée seulement en 1857. — L'église Saint-Aubin a un portail du XV^e siècle. — L'église Saint-Hélier remonte au XV^e siècle. — L'église Saint-Germain (XV^e-XVII^e siècles) possède des vitraux, statues, etc., remarquables. — L'église Saint-Etienne (XVII^e s.) et l'église Saint-Sauveur (1728), possèdent aussi divers objets d'art. — La chapelle de Toussaint (1624-57) faisait partie de l'ancien collège des jésuites. — Les anciennes églises Bonne-Nouvelle (XIV^e s.), qui faisait partie du couvent des dominicains, Saint-Yves (XV^e s.), et du Vieux-Saint-Etienne (XVI^e-XVIII^e siècles), laïcisées à l'époque de la Révolution pour servir de magasins militaires, n'ont pas encore été rendues au culte. — L'ancien palais abbatial de Saint-Melaine (1672) sert aujourd'hui de palais archiépiscopal ou archevêché. — L'ancien couvent des religieuses de Saint-Georges (reconstruit en 1669 par l'abbesse Madeleine de La Fayette), est aujourd'hui converti en caserne militaire. — Le palais de justice (mon. hist.) est le principal édifice civil (1618-54) : il fut construit sur les plans de Jacques Debrosse et achevé par Cormeau. — L'hôtel de ville (XVIII^e s.) est dû à Gabriel; il contient une salle des concerts. — Parmi les monuments plus modernes, il faut citer la salle de spectacle ou théâtre (1835) et le palais uni-

versitaire (1849-55), renfermant le musée de peinture, qui est l'un des plus importants de province. — La bibliothèque (occupant les bâtiments de l'ancien présidial) est riche en manuscrits : le catalogue en a été publié dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements* (publicat. du minist. de l'instr. publique), t. XXIV (1894), pp. 1-262, gr. in-8 (V. également D. Maillet, *Description, notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque publique de Rennes ;* Rennes, 1837, in-8). — La ville de Rennes possède un assez grand nombre de maisons anciennes (xv^e-xvii^e siècles), principalement situées dans les rues Saint-Guillaume, Saint-Michel, Saint-Thomas, Saint-Germain d'Antrain, etc. (hôtels Cuillé, Du Molan, de Montbourcher, etc.). — Il y a plusieurs belles promenades, notamment celle du Thabor (ancien parc de l'abbaye de Saint-Melaine).

Evêques. — Rennes ne fut qu'évêché au moyen âge. Les anciens historiens locaux réclamaient pour lui l'*apostolicité*, c.-à-d. qu'ils le faisaient remonter à l'époque des apôtres de Jésus-Christ et en attribuaient la fondation à Maximin, disciple de l'apôtre saint Philippe. Il est probable que la fondation de l'évêché de Rennes ne remonte pas au delà de la première moitié du v^e siècle. Il fut suffragant de Tours jusqu'en 1790. Du ix^e au xiii^e siècle, il y eut des contestations au sujet de sa mouvance de l'archevêché éphémère de *Dol* (V. ce nom). En 1790, la Bretagne fut comprise dans l'arr. du N.-O., au point de vue ecclésiastique, et Rennes fut érigé en archevêché, avec Le Mans, Laval, Angers, Nantes, Vannes, Quimper et Saint-Brieuc pour suffragants. Rennes redevint simple évêché en 1802 et fit de nouveau partie de la province ecclésiastique de Tours. En 1859 (bulle pontificale du 3 janv. et loi impériale du 14 mai), Rennes a été de nouveau érigé en archevêché, avec Quimper, Vannes et Saint-Brieuc pour suffragants. — Modéran (?), v. 358 ; saint Just (?), v. 388 (?) ; Elleranus (?) ; Joannes Albius (?) ; Febediolus I^er (?), 374 (?)-439 ; Athemius, Athenius ou Arthenius, 461-465 (?) ; saint Amand (?) ; saint Melaine (*Melanius*), 511-† 6 nov. 530 ; Febediolus II ou Fridiolus, 530 (?)-560 ; Victurius, 560 (?)-† v. 586 ; Haimoaldus, v. 586 (?)- v. 615 (?) ; Durioterus ou Duriotorus, † v. 655 ; Guillaume (*Guilielmus*), 655-† 686 (?) ; Didier (*Desiderius*), 687- (?) ; Agatheus (?), † 703 (?) ; saint Modéran ou Moran (*Moderandus* ou *Morandus*), 703-20, † 22 oct. 731 ; Auriscandus (?), v. 720 ; Rothandus (?), v. 725 ; Stephanus (?), v. 752 ; Gernobrius, v. 840 ; Warnarius ou Guarinus, (?)-v. 859 ; Electrannus, 29 sept. 866-v. 900 (?) ; Noovardus ou Nordoardus, v. 950 ; Auriscandus, v. 987-990 ; Theobaldus ou Deotbaldus Gualterius, janv. 990-v. 1020 ; Garin (*Warinus* ou *Guarinus*), v. 1020-† 1037 ; Triscanus ; Mainon (*Maineno*), v. 1040-† janv. 1076 ; Sylvestre de La Guerche, 1076-† 18 janv. 1096 ; Marbode, 1096-† 11 sept. 1123 ; Rothalde (*Rotaldus* ou *Roaldus*), 1123-† 21 nov. 1126 ; Hamelin, 15 mai 1127-2 fév. 1141 ; Alain I^er (*Alanus*), 1141-1^er mai 1156 ; Etienne I^er de la Rochefoucauld, 1156-† 4 sept. 1166 ; Robert I^er, 1166-† 9 déc. 1167 ; Etienne II de Fougères, 1168-† 23 août 1178 ; Philippe, 1179-8 avr. 1182 (?) ; Jacques I^er (?), 1182-83 ; Herbert, 1184-† 10 déc. 1198 ; Pierre I^er de Dinan, 1199-† 24 janv. 1210 ; Henri (?), 1210 ; Pierre II de Fougères ; 1^er juil. 1210-† 10 juil. 1222 ; Josselin de Montauban, mai 1223-† 31 oct. 1235 ; Alain II, 1235-† 1239 ; Jean I^er Gicquel, 1239-† 15 janv. 1258 ; Gilles I^er, oct. 1258-† 26 sept. 1259 ; Maurice de Trézéguidy, 1260-† 18 sept. 1282 ; Guillaume I^er de La Roche-Tanguy, déc. 1282-† 28 sept. 1297 ; Jean II de Samois ou de Sernois, 1298-3 févr. 1299 ; Gilles II, 1299-v. 1304 ; Yves I^er, v. 1304-† v. 1307 ; Alain I^er de Châteaugiron, v. 1307-† 12 avr. 1327 ; Alain III de Châteaugiron, juin 1327-† 21 nov. 1328 ; Guillaume II Ouvroing, 18 mai 1329-† 1345 ; Yves II de Rosmadec, 1345-† 14 oct. 1347 ; Artaud (?) (*Artaudus*, *Arscandus* et *Arnaldus*), v. 27 nov. 1348-† 1354 ; Pierre III de Laval, mai 1354-† 11 janv. 1357 ; Guillaume III Poulart, 5 juin 1357-janv. 1359 ; Pierre IV de Guéméné, 3 nov. 1359-† 1363 ; Raoul de Tréal, 1363-† 13 fév. 1383 ; Guillaume IV de Briz, juin 1385-27 août 1386 ; Antoine de Lovier, 18 avr. 1387-19 oct. 1389 ; Anselme de Chantemerle, 1390-† 1^er sept. 1427 ; Guillaume V Brillet, sept. 1427-1447 ; Robert II de La Rivière, 7 juin

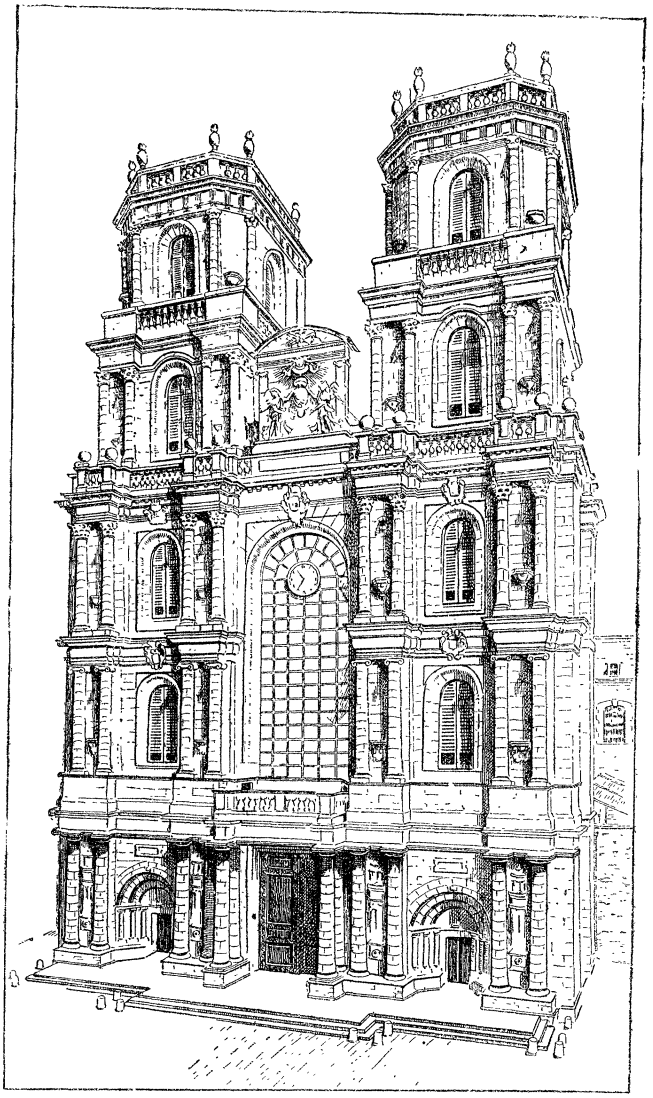

Cathédrale de Rennes.

1447-† 18 mars 1450; Jean III de Coëtquis, 1450 (transféré à Tréguier); Jacques II d'Epinay, 25 avr. 1450-† janv. 1483; Michel Guibé, 1482-† 1502; Robert III, cardinal Guibé, 1502-24 janv. 1507; Yves III Mayeu ou Mayeuc, 29 janv. 1507-† 20 sept. 1541; Claude Dodieu, 1541-† 4 avr. 1558; Bernardin Bochetel ou Bouchelet, 1558-66; Bertrand de Marillac, 1566-† 29 mai 1573; Aymar Hennequin, déc. 1573-† 13 janv. 1596 Arnaud cardinal d'Ossat, 27 oct. 1596-26 juin 1600; Séraphin cardinal Olivier, 1600-2; François Ier L'Archiver, 1er sept. 1602-† 22 févr. 1619; Pierre V Cornulier, 24 mai 1619-† 21 juil. 1639; Henri II de La Motte-Houdancourt, 16 janv. 1642-1 juil. 1662; Charles-François de La Vieuville, 1664-† 29 janv. 1676; Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin, 26 nov. 1676-† 23 mai 1711; Christophe-Louis-Turpin de Crissé de Sauzay, 15 oct. 1712-17 oct. 1723; Charles-Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil, 15 juil. 1725-† 24 avr. 1732; Louis Gui de Guérapin de Vauréal, 24 août 1732-58; Jean-Antoine de Beaumont des Junies, 13 mai 1759-61; Henri-Louis-René Desnos, 16 août 1761-70; François II Barreau de Girac, 12 mars 1770-90. — *Archevêque constitutionnel de Rennes :* Claude Lecoz, 10 avr. 1791-93. — Jean-Baptiste-Marie de Maillé Latour-Landry, 1802-† 25 nov. 1804; Etienne-Célestin Henoch, 21 avr. 1805-20; Charles-Mannay, 21 févr. 1820-† 24 déc. 1824; Claude-Louis de Lesquen, 21 mars 1825-40; Godefroi de Brossays de Saint-Marc, 10 août 1841-† 27 févr. 1878, — *archevêque de Rennes depuis le 3 janv. 1859;* Charles-Philippe cardinal Place, 15 juil. 1878, *archevêque.*

Intendants de la généralité de Rennes. — La généralité de Rennes n'eut d'intendants particuliers qu'assez tard. Elle comprenait 9 « diocèses » ou recettes. — De Pommereu (1689); Béchameil de Nointel (1696); Ferrand (1705); Feydeau de Brou (1716); J.-B. Le Gallois de La Tour (1728); Camus de Pontcarré de Viarmes (1735); Fr. Cardin Le Bret (1753); Germ.-Chr. de Flécelles (1765); D'Agay (1767); Dupleix de Bacquencourt (1771); Camus de Pontcarré de Viarmes (1774); A.-Nic.-Rob. Caze de La Bove (1778); Ant.-Fr. Bertrand de Molleville (1782).

Personnages célèbres. — Rennes a vu naître, au XVIIe siècle : le bénédictin Lobineau, le jésuite Tournemine, l'oratorien La Bletterie, le littérateur Saint-Foix; au XVIIIe siècle : le marin La Motte-Picquet, les littérateurs Kéralio et Robinet, le magistrat La Chalotais, l'avocat Gerbier, le jurisconsulte Poulain-Duparc, le cardinal de Boisgelin, le comte Lanjuinais, l'érudit Ginguené, le bibliographe Quérard, le sculpteur Lanno; au XIXe siècle : le peintre H. Delaborde, le romancier P. Féval, le polytechnicien Vanneau, le général Boulanger, etc.

E.-D. Grand.

Bibl. : V. l'art. Bretagne. On a cinq plans anciens de la ville de Rennes : celui de D'Argentré (1616), une vue à vol d'oiseau (1644), le plan de Hévin (1685), le plan de Forestier gravé par Robinet (1726), le plan dédié à l'intendant Caze de La Bove (v. 1776). Pour les sources manuscrites, il existe l'Inventaire des archives de la ville dressé par le greffier Gilles de Languedoc en 1703 (conservé aux Arch. de Rennes, A. 16), l'Inventaire des archives de la paroisse Saint-Sauveur (1720), l'Inventaire des archives de l'hôpital de Saint-Yves, et enfin le *Recueil historique et curieux* (hist. de Rennes d'après les doc. orig.), du même auteur. — Quesnet, *Inventaire des archives hospitalières de Rennes*, 1864. — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, publ. par P. de La Bigne-Villeneuve; Rennes, 1876, in-8. — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, publ. par A. Guillotin de Corson; Rennes, 1880-86, in-8, 6 vol. — Les ouvrages relatifs à l'histoire locale sont nombreux : *Gallia christiana*, t. XIV (1856), col. 739-793. — Abbé Manet, *Essai topographique, historique et statistique sur la ville de Rennes;* Rennes, 1838, in-8. — E. Ducrest de Villeneuve, *Album breton : Souvenirs de Rennes;* v. 1840, in-4. — D. Maillet et Ducrest de Villeneuve, *Histoire de Rennes*, 1845, in-8. — Ogée et A. Marteville, *Rennes ancien; Rennes moderne;* Rennes, 1850, in-12, 3 vol. — A. Orain, *Guide du voyageur dans Rennes;* Rennes, 1867 in-8, 2e éd. — Baudot Du Buisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publ. par L. Maitre et P. de Berthou; Nantes, 1898, in-4 (*Archives de Bretagne*, publ. par la Société des Bibliophiles bretons, t. IX). — Anonyme, *Histoire de Notre-Dame-des-Miracles en l'église Saint-Sauveur de Rennes;* Rennes, 1899, in-8. — Dom Lobineau, *Hist. de l'abb. de Saint-Melaine*, ms. inédit du Dép. des Mss. de la Biblioth. nation. (fonds des Blancs-Manteaux). — Abbé Guillotin de Corson, *l'Ancien couvent des Frères Prêcheurs à Rennes*, dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, 1855, 2 vol., t. II, p. 131. — Dom F. Plaine, *Histoire du culte de la Sainte Vierge dans la ville de Rennes;* Rennes, 1872, in-18. — Abbé Pâris-Jallobert, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne : Eglise protestante de Cleusné;* Rennes, 1890, in-8. — Pour l'histoire des institutions municipales : C. Dareste de La Chavanne, *Notice historique sur la communauté de la ville de Rennes*, dans la *Bibliothèq. de l'Ecole des chartes*, t. VI (1844), pp. 522-539. — H. Carré, *Recherches sur l'administration municipale de Rennes au temps de Henri IV;* Rennes, 1888, in-8. — Du même, *Essai sur le fonctionnement du parlement de Bretagne après la Ligue (1598-1610);* Paris, 1888, in-8. — E. Chénon, *les Anciennes Facultés de droit de Rennes (1735-92);* Rennes, 1890, in-8. — X. de Bellevue, *l'Hôpital Saint-Yves de Rennes;* Rennes, 1895, in-8. — G. de La Pinelais, *le Barreau du parlement de Bretagne (1553-1790);* Rennes, 1896, in-8. — Pour l'archéologie de la ville de Rennes : A. Toulmouche, *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes;* Rennes, 1847, in-4. — Abbé Massabiau, *la Cathédrale de Rennes;* Nantes, 1863, in-8 (extr. de la *Rev. de Bretagne et de Vendée*). — L. Palustre, *l'Ancienne cathédrale de Rennes, son état au milieu du XVIIIe siècle*, 1884, in-8. — P. de La Bigne-Villeneuve, *Promenade archéologique dans l'ancien Rennes*, dans les *Mém. de la Soc. archéol. du dép. d'Ille-et-Vilaine*, t. VI (1868), pp. 101-139. — L. Decombe, *Notes et documents concernant la grosse horloge de Rennes*, dans la même revue, t. XIV (1880), pp. 175-222. — Du même, *Trésor du jardin de la préfecture à Rennes, époque gallo-romaine;* Rennes, 1882, in-8. — Enfin différentes monographies ont été consacrées à divers faits de l'histoire locale : Brillon, *Redonæ ope Mariæ Virginis, dictæ a Miraculis et Virtutibus, ab Anglis liberatæ*, 1719, réimprimé, avec traduction, par F. Simon, *Rennes sauvée des Anglais par l'intervention de N.-D. des Miracles et Vertus*, 1896, in-8. — P.-S. Vert, *Notice historique sur le vœu de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle rendu par la ville de Rennes en 1634 et renouvelé en 1861;* Rennes, 1861, in-12. — S. Ropartz, *la Journée des Barricades et la Ligue à Rennes* (mars et avr. 1589); Rennes, 1877, in-12. — L. Decombe, *Recherches d'histoire locale : deux fêtes à Rennes en 1744 et 1769;* Rennes, 1877, in-8 (extr. des *Mém. de la Soc. archéol.*). — A. de La Borderie, *l'Imprimerie à Rennes au XVIe siècle*, dans les *Archives du bibliophile breton;* Rennes, t. II (1882), et t. III (1885), in-16. — L. Esquieu, *les Jeux populaires de l'enfance à Rennes;* Rennes, 1890, in-12. — A. de La Borderie, *la Bretagne aux grands siècles du moyen âge (938-1364);* Rennes, 1892, in-12, pp. 219-231 (siège de 1356-57). — L. Delourmel, *la Peste à Rennes (1563-1640)*, dans les *Mém. de la Soc. archéol. du dép. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXVI (1897), pp. 67-130.

**RENNES-EN-GRENOUILLES.** Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Lassay; 342 hab.

**RENNES-LE-CHÂTEAU.** Com du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza; 244 hab.

**RENNES-LES-BAINS.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza, dans la gorge du Sals; 359 hab. Sources minérales ferrugineuses ou salines froides, exploitées depuis le XIIIe siècle. Le lieu s'appelait jusqu'au XVIIe siècle *Bains de Montferrand.*

Bibl. : Gourdon, *Stations thermales de l'Aude.*

**RENNEVAL.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy; 277 hab.

**RENNEVILLE.** (*Renivilla*). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien, vallée du Hurtaut (r. g.); 406 hab.

**RENNEVILLE.** Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle; 176 hab.

**RENNEVILLE.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais; 297 hab.

**RENNEVILLE** (René-Auguste-Constantin de), écrivain français, né à Caen en 1650, mort en 1723. Il servit dans les mousquetaires, puis fut nommé directeur des aides et domaines à Carentan. Professant la religion réformée, il passa en Hollande en 1699, mais revint en 1702 en France, sur l'imitation de Chamillart. Dénoncé comme espion, il fut jeté à la Bastille où il resta jusqu'en 1713; mis en liberté, grâce à l'intervention de la reine Anne, il s'enfuit en Angleterre et publia une *Histoire de la Bastille* qui fit grand

bruit. Il passa ensuite chez l'électeur de Hesse, au service duquel il mourut comme major d'artillerie. Il a publié : *Recueil des voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes orientales* (1702-5), et *Recueil de poésies chrétiennes* (1715). Ph. B.

**RENNEVILLE** (Sophie de SENNETERRE, dame de), femme auteur française, née à Caen en 1772, morte à Paris en 1822. Sa famille ayant été ruinée par les événements politiques, elle gagna sa vie en écrivant, principalement pour la jeunesse. Elle a écrit : *Lettres d'Octavie, jeune pensionnaire de la maison de Saint-Clair* (1806) ; *Stanislas, roi de Pologne* (1807) ; *Galerie des femmes vertueuses* (1808) ; *Contes à ma petite fille et à mon petit garçon* (1811) ; *la Mère gouvernante ou les Principes de politesse fondés sur les qualités du cœur* (1811), *les Secrets du cœur* (1816) ; *Lovely de Mac Clerfield* (1817) ; *Contes pour les enfants* (1820) ; *Mythologie des demoiselles* (1821) ; *Palmyre ou l'Expérience* (1822). Ph. B.

**RENNIE** (John), ingénieur anglais, né à Phantassie (comté d'Haddington) le 7 juin 1761, mort à Londres, le 4 oct. 1821. Elève de l'Université d'Edimbourg, il avait manifesté dès son enfance des dispositions pour la mécanique. Il travailla avec acharnement et dès 1784, il construisait des usines, où il substituait le fer au bois jusqu'alors exclusivement employé. Il fut chargé ensuite de la construction de divers canaux, entre autres celui de Rochdale, qui offrait des difficultés particulières, éleva plusieurs des grands docks de Londres, dressa les plans des grands ponts de Waterloo Bridge et de London Bridge, construisit le phare de Bell Rock, le brise-lames de Plymouth et autres travaux considérables qui lui valurent une réputation méritée. R. S.

BIBL. : DUPIN, *Notice nécrologique sur John Rennie ;* Londres, 1821. — Du même, *Public works and national improvements of the British Empire ;* Londres, 1830.

**RENNO.** Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Vico ; 814 hab.

**REUNSTIEG** (V. THURINGERWALD).

**RENO.** Rivière d'*Italie* (V. ce mot, t. XX, p. 1039).

**RENOIR** (Pierre-Auguste), peintre français, né à Limoges en 1841. C'est l'une des figures les plus originales du petit groupe dit des « Impressionnistes ». Talent inégal, comme tous les vrais artistes curieux, chercheurs, qui ne sont jamais satisfaits, Renoir a produit un certain nombre d'œuvres qui l'ont placé très haut dans l'estime des hommes de goût et qui, lorsque le bruit de toutes nos querelles passagères sera dissipé, seront considérées comme honorant grandement notre école.

Il est né dans un milieu assez pauvre, mais sa famille se garda de mettre obstacle à sa vocation d'artiste. Au début, il gagna sa vie en peignant pour la céramique. En 1859, arrivé à Paris, il entre à l'atelier de Gleyre, où il se lie avec Claude Monet, Sisley et Bazille. Son premier Salon date de 1864, avec la *Esméralda*, où il continua d'exposer régulièrement, malgré toutes les mauvaises volontés dirigées envers les indépendants, jusqu'en 1890.

C'est vers 1874 que les persécutions furent les plus violentes à la suite de l'exposition qui eut lieu en avril, boulevard des Capucines, et de la vente que fit le groupe des impressionnistes en 1875.

Renoir ne se découragea pas et continua son œuvre avec acharnement, dans le recueillement et la solitude, s'attachant tour à tour à rendre la mobilité de la vie dans la lumière, l'aspect fuyant des choses, poursuivant le charme de Watteau, de Fragonard ou de Lawrence sur les joues roses des jeunes femmes et des enfants, la pulpe charnue des lèvres, l'émail frais des yeux, puis, brusquement, épris des primitifs, de la Renaissance française, d'Ingres, il donne une peinture émaillée, serrée, un peu aiguë, pour revenir ensuite aux fluidités premières de sa palette, aux tendresses qu'éveillent en lui tous ces êtres exquis qui embellissent la vie : la femme ou plutôt la jeune fille, l'enfant et la fleur, avec des harmonies singulières, tantôt dorées et bleutées, plus tard jaunes et rouges, ou avec une sorte de fond d'écaille, bleu sombre et brun pourpré.

Renoir a peint des portraits, des sujets d'Algérie, des paysages de toute nature, des fleurs et surtout des scènes de la vie courante : guinguettes, bals publics, fêtes champêtres, gaîtés populaires, qu'il a exprimées sous le jeu délicat des rayons vivants et des ombres mouvantes, avec un charme pénétrant et de bon ton.

Ses œuvres principales sont, au musée de Luxembourg, dans la salle Caillebotte : *le Moulin de la Galette, la Balançoire, la Liseuse, le Pont de Chatou, Torse de jeune femme au soleil, Jeunes Filles au piano*, etc. Puis, dans de nombreuses collections privées, un grand nombre de portraits, parmi lesquels on cite, entre tous, le portrait de *Mme Charpentier*, celui de *Richard Wagner*, le liseur (*Claude Monet*), les enfants de M. Bérard ; un nombre infini de paysages pris aux environs de Paris, en Algérie, à La Rochelle, dans les Pyrénées, etc., des *Baigneuses, Femmes couchées au bord de la mer*, études de femmes nues ou de têtes, des enfants, des fleurs; et certains sujets mondains demeurés célèbres : *la Loge, la Danse, Danse à la ville, Danse à la campagne, la Femme au chat, Femme à l'éventail, la Dame en bleu, les Pêcheuses, le Déjeuner à Bougival, la Jeune Mère*, etc. L. BÉNÉDITE.

BIBL. : Gustave GEFFROY, *la Vie artistique*, 3e série, 1891. — Arsène ALEXANDRE, *Catalogue de l'exposition de A. Lenoir* (Galeries Durand-Ruel, mai 1892).

**RENON** (Le). Rivière du dép. de l'*Indre* (V. ce mot, t. XX, p. 730).

**RENONCIATION.** La renonciation est l'abandon volontaire d'un droit. Elle ne se présume pas, mais elle peut être implicite et résulter notamment d'actes incompatibles avec le maintien du droit.

**RENONCULACÉES** (*Renunculacæ*) (Bot.). La famille des Renonculacées est composée de plantes herbacées parfois vivaces, rarement de plantes ligneuses ou d'arbustes. Les feuilles, entières ou diversement découpées, sont alternes, quelquefois opposées ; leur pétiole, dilaté en gaine, ne possède presque jamais de stipules. Le mode de symétrie de la fleur, l'organisation du périanthe, celle du pistil et, par suite, celle du fruit varient beaucoup chez les Renonculacées ; il en résulte que cette famille renferme un grand nombre de types assez différents au premier abord, mai qui par l'ensemble de leurs caractères morphologiques, anatomiques et chimiques, se relient étroitement entre eux. On a divisé les Renonculacées en quatre séries ou tribus : *Renonculées, Clématidées, Helléborées, Pœoniées*.

1. *Renonculées*. Les Renonculées sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces ; leurs feuilles, alternes, simples ou composées, ne possèdent pas de stipules, sauf *Isopyrum* et *Thalictrum*. Les fleurs, solitaires ou en grappes, sont régulières et hermaphrodites; elles peuvent être entièrement spiralées (*Adonis*) ou bien verticillées pour le calice et la corolle et spiralées pour l'androcée et le pistil (*Ranunculus, Myosurus*, etc.). Le calice comprend 5 sépales imbriqués, parfois 3 (*Ficaria*); ils sont libres, caducs, assez fréquemment pétaloïdes, chez *Myosurus* ils possèdent un éperon. La corolle est formée de pétales libres le plus souvent isomères et alternes avec le calice ; quelquefois il y a 8-16 pétales avec un calice pentamère (*Adonis*) ou plusieurs verticilles trimères (*Ficaria*) ; les pétales peuvent être réduits à de petites languettes ou bien faire totalement défaut (*Anemone, Thalictrum*) ; à la base des pétales se trouve souvent une fossette nectarifère qui peut être munie d'une écaille parfois très développée. Les étamines en nombre indéfini sont libres et à déhiscence extrorse. Le pistil est composé de nombreux carpelles libres, terminés par un style recourbé ; ces carpelles sont insérés sur un

réceptacle renflé, quelquefois cylindro-conique et à accroissement continu (*Myosurus*) ; chaque carpelle ne contient qu'un seul ovule accompagné fréquemment de mamelons ovulaires rudimentaires. Les ovules anatropes et 1-tégu-

Fleur et fruits de l'anémone des bois (*Anemone nemorosa* L.).

menté, sauf *Adonis* et *Thalictrum*, sont ascendants et à raphé ventral ou bien pendants et à raphé dorsal. Le fruit est formé d'akènes. La graine renferme un petit embryon logé dans la partie supérieure d'un albumen charnu. *Ficaria ranunculoides* Mœnch. ne possède qu'un seul cotylédon. Genres : *Ranunculus*, *Anemone*, *Myosurus*, *Thalictrum*, *Ficaria*, *Trauvetteria*, *Hamadryas*. *Barneoudia*, *Knowltonia*, *Adonis*, etc.

II. *Clématidées*. Les Clématidées sont des arbrisseaux à feuilles opposées, grimpants à l'aide de leurs feuilles dont le pétiole s'enroule autour des supports. Les fleurs, régulières et le plus souvent hermaphrodites, sont solitaires ou bien disposées en grappe composée ; leur périanthe, réduit au calice, comprend 4-8 sépales pétaloïdes en préfloraison valvaire. Les étamines, nombreuses, hypogynes, ont un filet libre portant une anthère basi-

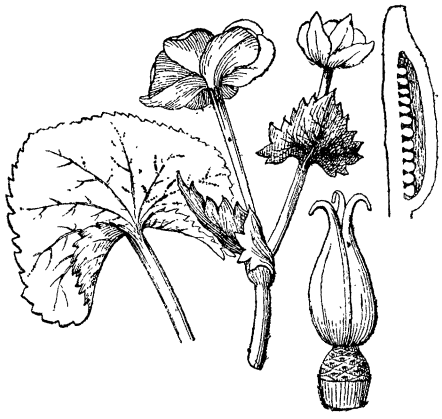

Caltha palustris.

fixe à deux loges ; chez *Clematis Viorna* L. et quelques espèces voisines, les fentes de déhiscence des anthères sont tournées vers l'intérieur de la fleur, mais dans la majorité des Clématidées la déhiscence est nettement extrorse comme chez les Renonculées. A la base des étamines on observe souvent des nectaires. Les étamines les plus externes se transforment parfois en staminodes qui, chez *Atragene alpina* L. et chez *A. macropetala* Led., prennent la forme de languettes pétaloïdes. Les carpelles, en grand nombre, se composent chacun d'un ovaire 1-loculaire surmonté d'un long style ; dans l'angle interne de l'ovaire est un placenta vertical que porte un ovule 1-tégumenté, pendant, et au-dessus plusieurs ovules stériles. Les fruits sont des akènes fréquemment plumeux. Les Clématidées renferment trois genres : *Atragene*, *Clematis* et *Naravelia* DC.

III. *Helléborées*. Les Helléborées sont des plantes annuelles (*Nigella*, beaucoup de *Delphinium*), ou vivaces à l'aide de leurs organes souterrains. Les espèces vivaces ont une racine pivotante, d'abord surmontée d'une tige unique terminée par des fleurs, et qui produit à l'aisselle de ses feuilles inférieures un certain nombre de bourgeons destinés à assurer la végétation pour l'année suivante. Chacun de ces axes secondaires se comporte ultérieurement de même et se ramifie aussi à sa base, tandis que le pivot principal se détruit peu à peu. Les feuilles sont alternes et dépourvues de stipules. Les fleurs, hermaphrodites, souvent solitaires, terminales ou en grappe simple, peuvent être régulières ou irrégulières. Le calice est formé de 5 sépales, libres, parfois persistants (*Helléborus*) fréquemment pétaloïdes ; le sépale postérieur peut se développer plus que les autres et s'arrondir en casque (*Aconitum*) ou se prolonger en éperon (*Delphinium*), ce qui rend le calice zygomorphe. La corolle comprend des pétales libres, nectarifères, quelquefois éperonnés (*Aquilegia*) ; les pétales sont au nombre de 5 chez les

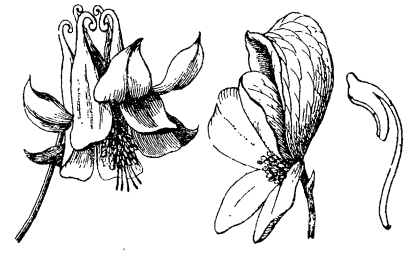

Aquilegia aconitum.

*Aquilegium* ; on en compte 5 à 20 chez les *Helleborus* où ils prennent la forme de petits tubes nectarifères. Lorsque le calice est zygomorphe, la corolle l'est également ; ainsi chez les *Aconitum* et les *Delphinium* les 2 pétales postérieurs se développent plus que les autres qui sont réduits à de courtes languettes, et deviennent de longs cornets tapissés à l'intérieur d'un tissu granduleux (*A. Napellus*) ou bien s'unissent en un pétale unique éperonné comme le sépale correspondant (*Delphinium consolida* L.). Les pétales manquent complètement chez les *Caltha*. L'androcée est composé d'étamines libres très nombreuses disposées en verticilles pentamères alternes (*Aquilegia*, *Xanthorrhiza*) ou en spirale continue ; dans le premier cas, les verticilles staminaux les plus internes sont souvent réduits à des staminodes appliqués contre le pistil.

Le pistil est formé d'un petit nombre de carpelles pluriovulés, déhiscents en général à maturité. Les carpelles peuvent s'unir latéralement à la base (divers *Helleborus*) ou presque vers la naissance des styles en un ovaire à 5 loges (*Nigella*). Les ovules, anatropes-horizontaux, à raphé contigu, possèdent 1-2 téguments. Le fruit se compose d'autant de follicules qu'il y a de carpelles ; il constitue une capsule chez les *Nigella* et devient une baie chez les *Actea*.

Genres principaux : *Helleborus*, *Caltha*, *Trollius*,

*Eranthis*, *Nigella*, *Isopyrum*, *Xanthorrhiza*, *Aquilegia*, *Actea*, *Delphinium*, *Aconitum*.

IV. *Pœoniées*. Les Pœoniées sont des herbes vivaces végétant à l'aide d'un rhizome ou des arbrisseaux. Les feuilles, alternes, peuvent chez les *Glaucidium* et les *Hydrastis* ne pas dépasser le nombre de deux. Les fleurs, solitaires, ont un réceptacle convexe, de sorte que le périanthe et l'androcée ont une insertion périgyne. Le calice persistant chez *Pœonia*, très caduc chez *Hydrastis*, est composé de 4-5 sépales libres en préfloraison quinconciale. La corolle qui n'existe que chez *Pœonia* comprend 5-10 pétales à onglet très court. Les étamines très nombreuses ont des anthères biloculaires à déhiscence généralement introrse. Les carpelles, au nombre de 1-5 ou davantage (*Hydrastis*), sont entourés à la base par un anneau charnu qui, chez *Pœonia Moutan* Sims., s'accroît de façon à constituer un sac qui entoure complètement les ovaires. Les ovules, en grand nombre dans chaque carpelle, possèdent deux téguments. Les fruits sont des follicules charnus ou des baies.

Genres: *Pœonia*, *Hydrastis*, *Glaucidium*.

Les quatre séries des Renonculacées sont liées entre elles par de nombreuses formes intermédiaires, telles que le genre *Atragene*, entre les Clématidées et les Renonculées, le genre *Hydrastis* entre les Pœoniées et les Renonculées, les genres *Caltha* et *Trollius* entre les Helléborées et les Renonculées, le genre *Helleborus* entre les Helléborées et les Pœoniées, le genre *Thalictrum* entre les Renonculées et les Clématidées, etc.

Caractères anatomiques. — Les Renonculacées sont remarquables par la grande importance que prend chez elles le tissu scléreux aussi bien dans les tiges que dans les racines. Ce tissu ne fait défaut que chez quelques Helléborées et chez les Renonculées aquatiques du genre *Ranunculus*. Les formations secondaires manquent le plus souvent dans les racines, elles sont rarement bien développées dans les tiges, sauf chez les *Pœonia* et les *Clematis*, mais s'observent toujours dans les rhizomes. Les faisceaux libéro-ligneux de la tige ont leur bois disposé en forme d'un V dans l'angle duquel est logé le liber; ces faisceaux sont assez souvent entourés par un endoderme propre.

Chez les *Actea*, les *Glaucidium*, les *Hydrastis*, les *Thalictrum* et certains *Anemone*, les faisceaux sont répartis sur plusieurs cercles. Les tissus sécréteurs font défaut chez les Renonculacées, sauf chez les *Pœonia*, les *Helleborus* et les *Eranthys*; les *Pœonia* possèdent dans leur écorce des cristaux d'oxalate de chaux, les *Helleborus* et les *Eranthis* renferment des gouttelettes d'huile dans le parenchyme de leurs organes souterrains.

Caractères généraux et affinités. — Les caractères généraux des Renonculacées sont les suivants : périanthe formé de pièces libres entre elles, étamines en nombre indéfini, ovule anatrope, graine albuminée. Les Renonculacées se relient étroitement aux Magnoliacées et aux Anonacées; elles sont voisines également des Dilleniacées qui s'en distinguent parce que leurs nombreuses étamines ont leurs filets ramifiés.

Par les *Pœonia* les Renonculacées ont des affinités avec les Rosacées, et par les *Nigella* avec les Papavéracées. Enfin par la structure de leur tige, ces plantes se rapprochent des Monocotylédones.

Distribution géographique. — La famille des Renonculacées comprend 30 genres avec environ 1.200 espèces répandues surtout dans les régions tempérées et froides.

Les genres *Ranunculus*, *Myosurus*, *Caltha* et *Clematis* se rencontrent à peu près sur tout le globe.

Les genres *Adonis*, *Ceratocephalus*, *Eranthis*, *Helleborus*, *Garidella*, *Nigella* et *Pœonia* sont propres à l'ancien continent; ils ont comme analogues dans le nouveau continent les genres *Botrophis*, *Trautvetteria*, *Xanthorrhiza* et *Hydrastis*.

Les *Helleborus*, les *Nigella* et une partie des *Delphinium* s'éloignent peu de la région méditerranéenne.

Entre les tropiques on n'observe guère que des Clématidées et quelques Renonculées. Les *Hamadryas* et les *Naravelia* habitent exclusivement l'Amérique du Sud.

Le genre *Barneoudia* est localisé au Chili.

Les *Knowltonia* vivent dans l'Afrique australe.

Bibl. : Baillon, *Histoire des plantes*, pp. 1-88. — Le Maout et Decaisne, *Traité de botanique*, pp. 398-411. — Van Tieghem, *Traité de botanique*, pp. 1582-1585. — Eichler et Prantl, *Pflanzenfamilien*, pp. 43-66, 2 abt., III. — Marié, *Recherches sur la structure des Renonculacées*, dans *Ann. des sciences nat.* XX, pp. 1-180. — C. Cornevin, *Des plantes vénéneuses*, 1887, pp. 188-225.

**RENONCULE** (*Ranunculus* Tourn.). I. Botanique. — Genre de Renonculacées-Renonculées, composé d'herbes annuelles ou vivaces qui habitent de préférence les endroits humides. Les feuilles des Renoncules sont alternes et dépourvues de stipules, leur limbe est ordinairement divisé, surtout chez les espèces submergées où il peut se décomposer en longues lanières capillaires. Les fleurs, de coloration jaune ou blanche, sont régulières et hermaphrodites; leur périanthe se compose d'un calice à 5 sépales et d'une corolle à 5 pétales accompagnés d'une fossette nectarifère devant laquelle se trouve souvent une petite écaille; les étamines sont nombreuses, de même que les carpelles; les akènes sont surmontés d'un bec.

Le genre Renoncule comprend 250 espèces répandues pour la plupart dans les régions tempérées du globe. Elles sont presque toutes âcres et vénéneuses, mais leur principe toxique disparaît par la dessiccation, aussi peut-on sans inconvénient distribuer aux bestiaux du foin qui en renferme. La viande d'animaux empoisonnés par les Renoncules n'est pas dangereuse si on la fait cuire, car la cuisson, comme la dessiccation, détruit la toxicité de la plante. W. Russell.

II. Thérapeutique et Toxicologie. — Le *R. bulbosus* L., désigné dans nos campagnes sous les noms de Bacinet, Clair-bassin, Pied de Corbin, Rave de Saint-Antoine, Mor-cheval, Jauneau, etc., est une espèce dangereuse, et sa racine sert de mort aux rats ; ses feuilles, âcres et vésicantes, sont parfois employées pour produire la rubéfaction ou la vésication cutanées. Le *R. acris* L. ou Bouton d'or, Patte de loup, a toutes ses parties âcres, caustiques et toxiques. Le *R. repens* L. ou Bassinet rampant, Petite bassine, Pied court, est également une espèce âcre et vénéneuse ; il en est de même des *R. chærophyllos* L., *R. auricomus* L., *R. sylvaticus* Thuill., toutes espèces indigènes et vivaces comme les précédentes, et des espèces annuelles, telles que *R. sceleratus* L. ou Herbe sardonique, Mort aux vaches, Grenouillette des marais, la plus active et la plus toxique de toutes les renoncules, enfin des espèces des marais ou de prairies humides, telles que *R. lingua* L. ou Grande Douve, Herbe de feu, *R. flammula* L., ou Petite Douve, etc., et des espèces aquatiques comme *R. tripartitus* DC., *R. fluitans* Lamk., *R. divaricatus* Schk, toutes désignées sous le nom de *Grenouillettes* (d'où le terme de *ranunculus*). Outre les propriétés rubéfiantes, vésicantes et exulcérantes de la peau qu'offrent les renoncules, elles sont la plupart vénéneuses, prises à l'intérieur, ou même après contact du suc ou de l'extrait des feuilles avec les plaies (expériences d'Orfila sur les animaux). Le principe actif paraît être l'*anémonine* (V. ce mot), dont les propriétés rappellent à la fois celles des cantharides et de l'aconitine. Introduites dans le tube digestif, elles produisent une inflammation gastro-intestinale intense, de la néphrite, le ralentissement du pouls et de la respiration, des phénomènes nerveux et, si la dose est élevée, la mort. Gilibert et d'autres ont préconisé l'usage du suc de renoncule (2 °/₀₀) comme apéritif, tonique, antiasthmatique, et contre l'ictère, les blennorrhées, la scrofule, la phtisie. Aujourd'hui l'emploi interne est à peu près abandonné en raison de ses dangers. A l'extérieur, on se sert des feuilles contusées, de la teinture

alcoolique, de l'hydrolat, etc., dans le traitement de la teigne, des ulcères atoniques et rebelles, etc. ; par l'application au poignet des feuilles pilées, on a pu obtenir la guérison d'une fièvre quarte avec violentes douleurs dans l'épaule (Sennert).

Jadis on employait, et dans certains pays on emploie encore en médecine le *R. aconitifolius* L., ou Bouton d'argent, espèce des montagnes cultivée dans les jardins (fleurs doubles), réputée contre la gale, la goutte, l'asthme, les fièvres paludéennes, etc. ; le *R. Thora*, espèce alpine avec le suc de laquelle les Gaulois empoisonnaient les flèches ; le *R. glacialis* L. qui est diurétique ; le *R. alpestris* L., dont la racine est purgative ; le *R. abortivus* L., réputé antisyphilitique dans l'Amérique du Nord ; le *R. Philonotis* Ehr., probablement le Βατράχιον ἕτερον de Dioscoride, que les Grecs employaient contre les dermatoses et comme sternutatoire, etc. Dr L. Hn.

III. Horticulture. — On cultive dans les jardins plusieurs Renoncules comme : *Ranunculus acer* L., *R. repens* L., *R. bulbosus* L., qui croissent à l'état sauvage et que l'on nomme Boutons d'or, en raison de leurs belles fleurs doubles d'un jaune luisant. Une autre espèce spontanée dans les lieux humides des hautes montagnes, le *R. aconitifolius* L., se trouve aussi dans les jardins où elle est connue sous le nom de Bouton d'argent. Mais on cultive surtout dans les parterres le *R. asiaticus* L., qui l'emporte sur les autres espèces par la beauté de ses grandes fleurs doubles, blanches, roses, rouges, jaunes, brunes, violettes, violet noir, panachées. Un terrain de bonne qualité, argilo-calcaire, frais, mais s'égouttant bien, plaît aux Renoncules, de même qu'une exposition un peu ombragée aux heures les plus chaudes du jour sous les climats méridionaux. Elles fleurissent en mai et juin ; leur feuillage se flétrit ensuite et jaunit. On cesse de les arroser, et c'est alors que les tubercules ou griffes, qui servent à leur reproduction, achèvent de se développer dans le sol. Ces organes sont extraits dès qu'ils sont mûrs et séchés à l'ombre. Ils se conservent en lieu sec jusqu'à la plantation suivante et même pendant deux ans. La plantation se fait dès l'automne dans le Midi, à la fin de l'hiver ou au début du printemps sous un climat froid. On enfouit les griffes et tubercules dans un terrain bien préparé, à une profondeur de 5 ou 6 centim. et à une vingtaine de centimètres les uns des autres. Les Renoncules se multiplient aussi de graines qu'on sème en été ou en automne en terrines, dans une bonne terre légère. Les jeunes plants sont repiqués sous châssis, où ils passent l'hiver, puis en pépinière, et enfin mis en place en automne ou à la fin de l'hiver suivant. G. Boyer.

IV. Agriculture. — Les renoncules intéressent surtout l'agriculteur par la place quelquefois considérable qu'elles occupent dans les prairies ; non seulement elles sont très envahissantes et disputent le terrain aux bonnes espèces, mais encore elles sont pour la plupart vénéneuses, et, consommées vertes en assez grande quantité, elles peuvent occasionner chez le bétail des troubles très graves. La *renoncule âcre* et la *renoncule rampante*, confondues généralement sous les noms vulgaires de *bouton d'or*, *bassinet*, *pied de poule*, *jauneau*, *bassin d'or*, *piécot*, *piépon*, *pied de corbin*, etc., sont les plus répandues : la première préfère les terres humides et grasses, elle est vivace et très difficile à détruire, les sarclages et les fumures n'en viennent pas toujours à bout ; la seconde est encore plus envahissante, elle ne peut être extirpée que par des sarclages, des arrachages, et, au besoin, par le défrichement suivi de plusieurs cultures sarclées ; elles perdent par la dessiccation une partie de leurs propriétés nuisibles. J. Troude.

Bibl. : Botanique. — Cornevin, *Des Plantes vénéneuses*, pp. 195-201.

**RENOU** (Antoine), peintre et littérateur français, né à Paris en 1731, mort à Paris en 1806. Elève de Pierre et de Vien, il obtint le deuxième prix de peinture en 1753. Il fut le premier peintre du roi Stanislas depuis 1760 jusqu'à la mort de ce prince en 1766. Elu membre de l'Académie de peinture en 1781, il en devint le secrétaire perpétuel, puis l'historiographe en 1790. Ses deux principaux tableaux : *Jésus au milieu des docteurs* (1766) et *Agrippine débarquant à Brindes avec l'urne contenant les cendres de Germanicus*, ont été souvent reproduits par la gravure. On peut citer de lui aussi, comme peinture : *l'Aurore*, *l'Annonciation*, *Castor* ou *l'Etude du matin* (plafond de la galerie d'Apollon au Louvre) ; un plafond de l'ancien Théâtre-Français (détruit), et le plafond de l'Hôtel des Monnaies. Antoine Renou partagea sa vie entre les arts et les lettres. Il paria avec Lemerre de faire une tragédie en vers, tout en défiant l'auteur de la *Veuve du Malabar* et du poème sur *la Peinture* de composer et peindre un tableau. Renou gagna son pari avec *Térée et Philomèle*, dont les cinq actes n'eurent d'ailleurs pas de succès. Plus tard, forcé de quitter les pinceaux à cause de l'affaiblissement de sa vue, il traduisit en vers français le poème latin de Dufresnoy sur l'*Art de peindre* et la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Il publia en 1783 sous le titre de l'*Impartialité au Salon* un rapport de l'exposition de peinture de cette année.

**RENOU** de Chauvigné (Jean-Baptiste), érudit et géographe français (V. Jaillot).

**RENOUARD** (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers ; 559 hab.

**RENOUARD** (Antoine-Augustin), éditeur français, né à Paris en 1765, mort à Saint-Valéry-sur-Somme en 1853. Fils d'un fabricant de gaze, il témoigna dès sa jeunesse une grande passion pour les livres. Pendant la Révolution dont il fut un adepte, il publia diverses brochures réclamant la libre circulation des produits et le remplacement des impôts indirects par des impôts directs ; par sa brochure : *Sur la nécessité de conserver les monuments de la littérature et des arts*, il contribua au décret du 4 brumaire an II, qui préserva tant de chefs-d'œuvre de la destruction. Il publia plus tard une série de livres exécutés avec le plus grand soin typographique, dont une *Collection des auteurs latins*, en 16 vol. (1797). Jusqu'en 1824, il exerça la profession de libraire. Il a publié les principaux classiques français, et les amateurs recherchent ses éditions marquées d'une « ancre surmontée d'un coq ». Pascal, La Rochefoucauld, Berquin, Massillon, Voltaire (1819-23) en 66 vol., ont paru dans des éditions célèbres par leur typographie et leur gravure (1803). En 1834, il céda sa librairie à son fils, Jules Renouard. Il a laissé une précieuse collection de livres poursuivie depuis 1778. Ph. B.

**RENOUARD** (Augustin-Charles), magistrat et homme politique français, né à Paris en 1794, mort le 17 août 1878, fils du précédent. Il se fit connaître comme avocat en plaidant dans des procès politiques (celui du journal *le Globe* en 1830). Il fut nommé secrétaire général de la justice en 1830, puis élu député dans la Somme (1831) et réélu, conseiller à la cour de cassation (1839) et pair de France en 1846. En déc. 1851, il fut désigné comme procureur général près la Haute Cour, chargé de dresser l'acte d'accusation de Louis Bonaparte pour le coup d'Etat ; mais la Haute Cour fut dissoute par la force le 3 déc. En 1861, Renouard fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques ; en 1869, il quitta la cour de cassation avec le titre de conseiller honoraire. En 1871, Thiers l'appela aux fonctions de procureur général près la cour de cassation. Il a publié de nombreux articles, prononcé des discours remarquables et fait paraître : *Eléments de la morale* (1818) ; *Mélanges de morale* (1824) ; *Traité des droits des auteurs dans la litterature, les sciences et les beaux-arts* (1839), livre très estimé ; *Traité des faillites et des banqueroutes* (1842) ; *la Cour de cassation* (1861 et 1871) ; *Discours prononcés à la cour de cassation* (1879). Ph. B.

**RENOUARD** (Colman-Louis-François-Félix), marquis de Sainte-Croix, voyageur français (V. Sainte-Croix).

**RENOUARD** (Alfred et Edmond), barons de Bussières (V. Bussières).

**RENOUARD** (Paul), peintre, dessinateur et graveur français, né à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher) en 1845. Il fut d'abord élève de son père, puis fréquenta l'atelier de Pils. On lui doit : *la Rue* et *Pendant la représentation ; Un pas de porte en Sologne* (1878); *la Caissière* (1880) ; *Petit quadrille à l'Opéra* (1878) ; *les Prisons, Mazas et le Dépôt* (1882) ; *les Mineurs, la Messe à Mazas, les Copistes du Louvre* (1886) ; *le Jury au conservatoire* (1887) ; *l'Ecole des beaux-arts à Londres* (1888).

**RENOUEE** (Bot. et Agric.) (V. Polygonum).

**RENOUEUR** (V. Rebouteur).

**RENOUF** (Peter Le Page), égyptologue anglais, né à Guernesey en 1824, Il fit ses études à Oxford, professa les langues orientales à l'Université catholique d'Irlande (1864), succéda à Birch, aux postes de conservateur des antiquités orientales du British Museum (1886-92), et de président de la société de Biblical Archæology. Il a publié : *Traduction d'un chapitre du rituel funéraire des anciens Egyptiens* (1860) ; *Notes on some negative particles of the Egyptian language* (1862) ; *A prayer from the Egyptian ritual* (1862) ; une apologie de Lewis, le détracteur de Champollion (1863) ; *Miscellaneous notes on Egyptian philology* (1865) ; *Note on Egyptian propositions* (1874) ; *Manual of the Egyptian language* (1875) ; *Lectures on the origin and growth of the religions illustrated by the religion of ancient Egyptians* (1880 ; 2e éd., 1885). Il a aussi fait paraître sur le pape Honorius des ouvrages que les ultramontains firent mettre à l'index : *The Condemnation of pope Honorius* (1868) ; *The Case of pope Honorius* (1869).

**RENOUF** (Emile), peintre français, né à Paris le 23 juin 1845, mort au mois de mai 1894, à l'hospice général du Havre. Elève de Boulanger, de Carolus-Duran et de J. Lefebvre, cet artiste, qui allait devenir le peintre mélancolique des gens de mer, fit ses débuts au Salon de 1870, avec une *Vue prise aux environs de Honfleur*, pays qu'il a depuis souvent représenté. On citera de lui : *une Vallée du Finistère* (1877) ; *le Dernier radoub* (1879) ; *la Veuve (île de Sein)*, au musée de Quimper (1880) ; *un Coup de main* (1881), dans une galerie de Washington ; *le Pilote*, au musée de Rouen. Il avait voyagé aux Etats-Unis en 1886, et y avait peint un grand tableau, *le Pont de Brooklyn*, aujourd'hui au musée du Havre, où sont aussi *les Falaises d'Oudalle* et une *Marine*. Au Salon de 1894 étaient exposés, tandis qu'il mourait, un *Orage en mer* et le *Portrait du supérieur général des jésuites*. E. Br.

**RENOUT** (Jean-Julien-Constantin), auteur dramatique français, né à Honfleur en 1725, mort à Paris en 1785. Il a écrit et fait représenter : *le Berger timide*, pastorale (1753), *Zélide ou l'Art d'aimer et de plaire*, comédie (1755), *la Mort d'Hercule*, tragédie (1755), *le Fleuve Scamandre* (1769), *la Brebis entre deux loups*, comédie pastorale (1783), etc. Ph. B.

**RENOUVIER** (Jules), archéologue français, né à Montpellier le 13 déc. 1804, mort à Paris en sept. 1860. Il s'occupa de politique et se déclara socialiste saint-simonien. Mais certaines déceptions, bien qu'il eût été pendant quelque temps représentant du peuple, le rattachèrent à ses travaux de prédilection sur l'art et l'archéologie. Outre de nombreux articles publiés dans la *Gazette des beaux-arts*, le *Bulletin monumental* et quelques autres recueils, on lui doit les ouvrages suivants : *Monuments de quelques anciens diocèses du bas Languedoc* (Montpellier, 1835-40, in-4) ; *Des vieilles maisons de Montpellier* (1835, in-8) ; *Essai de classification des églises d'Auvergne* (Caen, 1837, in-8) ; *Notice sur la peinture sur verre et sur mur dans le midi de la France* (Caen, 1839, in-8) ; *Notes sur les monuments gothiques de quelques villes d'Italie : Pise, Florence, Rome, Naples* (Caen, 1841, in-8) ; *Des Types et des Manières des maîtres graveurs* (Montpellier, 1853-56, in-4) ; *les Peintres et les Enlumineurs du roi René. Une Passion de 1446* (Montpellier, 1857, in-4) ; *les Peintres de l'ancienne école hollandaise. Gérard de Saint-Jean de Harlem* (Paris, 1857, in-8) ; *Des Gravures en bois dans les livres d'Antoine Vérard, imprimeur* (Paris, 1857, in-8) ; *Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne jusqu'à la fin du* xve *siècle* (Bruxelles, 1860, in-8) ; *Des Gravures sur bois dans les livres de Simon Vostre, libraire d'heures* (Paris, 1862, in-8).

**RENOUVIER** (Charles-Bernard), philosophe français, né en 1815. Il entra à l'Ecole polytechnique et abandonna les mathématiques pour se consacrer à l'étude des sciences sociales et de la philosophie. Il se fit connaître en 1842 par son *Manuel de philosophie moderne* et son *Manuel de philosophie ancienne* (1844) ; il avait pris rang, dès ses débuts, parmi les radicaux et les réformateurs et donné de nombreux articles à l'*Encyclopédie nouvelle* de Pierre Leroux et Jean Reynaud. En 1848, après la révolution de Février, il publia, sous les auspices d'Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique, son *Manuel républicain de l'homme et des citoyens :* cette brochure causa la chute du ministère par les propositions socialistes qu'elle contenait. En 1851, Renouvier publia : *Gouvernement direct*, sorte de projet d'organisation communale et centrale de la République, qu'il avait composé avec des démocrates socialistes, ses amis. Il était un des collaborateurs assidus de la *Liberté de penser*, journal qui combattait la présidence de la République. Après le coup d'Etat de 1851, il cessa de s'occuper de politique et se consacra à l'étude des questions philosophiques et religieuses. Il a publié de très nombreux articles dans l'*Année philosophique* qu'il a fondée en 1868 avec Pillon, un adepte de la doctrine criticiste réformée et qui reparut après la guerre sous le titre de *Critique philosophique*. Renouvier l'a dirigée de 1872 à 1892. On lui doit : *Essais de critique générale* (1854, rééd. en 1876) ; *Science de la morale* (1869) ; *Esquisse d'une classification systématique des doctrines philosophiques* (1885). Il a traduit la *Psychologie* de Hume. En 1851, Renouvier avait commencé, dans la *Revue philosophique* de Fauvety, un roman philosophique qui n'a pas été achevé : *Uchromi*. Dans son *Rapport sur la philosophie en France au* xixe *siècle*, Ravaisson a exposé et apprécié la doctrine philosophique de Renouvier. Ph. B.

**RENTE. I. Ancien droit.** — Généralités. — Les mots rentes, *renta, rendea, rentagium, rendoa*, etc., désignent, dans une acception toute générale, un revenu annuel, et sont employés dans les cartulaires, statuts des villes et coutumes, comme synonymes des mots *census, redditus, issues, gaains, profits*, etc. Juridiquement, on prit l'habitude, dès avant le xvie siècle, d'appeler *bail à rente* le contrat par lequel une personne s'engageait à fournir, d'une façon périodique, à une autre personne, des prestations, soit en nature, soit en argent, moyennant la cession, soit d'un héritage, ou de quelque droit immobilier, soit d'une somme d'argent. Quand la prestation avait lieu moyennant la cession d'un héritage ou d'un droit immobilier, l'on disait à une certaine époque qu'il y avait *rente foncière ;* quand elle avait lieu moyennant la cession d'une somme d'argent, l'on disait qu'il y avait *rente constituée*. Nous devons, d'une façon générale, indiquer à quelle évolution économique et sociale ces différentes rentes correspondirent avant d'indiquer des théories juridiques qui leur furent propres.

L'on dit communément que le contrat de constitution de rente dérive principalement de la prohibition du prêt à intérêt dans notre ancien droit (V. Prêt à intérêt) ; il serait plus exact de dire que la rente et le prêt à intérêt dérivent

du même besoin vital de répartir sagement sur toute l'existence d'une personne, et même d'une famille, le produit d'une richesse actuelle, d'un travail actuel. Ce sont des créations de l'esprit de prévoyance. Cette répartition est faite par la nature elle-même dans le cas de bien frugifère : tous les ans, la terre se couvre de son gazon ou de sa récolte, et l'arbre de ses fruits ; il n'y eut qu'à étendre à l'argent, qui permettait du reste d'acheter un bien frugifère, les propriétés de celui-ci, lorsque la valeur de cet argent eut été accrue encore davantage par l'extension du commerce et de l'industrie.

L'évolution qui amena l'avènement du prêt à intérêt fut accompagnée d'une évolution secondaire dans la façon de concevoir la rente. Le bien, en échange duquel on fournissait des prestations périodiques, fut tour à tour la terre, la maison et l'argent. Depuis le moment où les Barbares se sont fixés sur le sol, et que la maison, simple chariot roulant d'abord, s'est muée en cabane et chatel, la terre a pris une importance considérable. Chaque villa, chaque château fort est devenu peu à peu le centre d'un petit Etat ; le commerce et l'industrie ont en grande partie disparu ; l'or et l'argent se sont cachés et sont devenus le trésor fabuleux des légendes. Comment oseraient-ils se montrer, et circuler sur les routes et dans la poche des marchands, à une époque de violences, de rapines, où la foi commerciale est un mot méprisé, où les pouvoirs de l'autorité centrale ne sont plus que nominaux, où la *Pax publica* promise par le roi n'est point effective?

Dans ces conditions, la terre est le prix préféré que l'on reçoit pour des services. Le *senior* donnera une terre, un *feodum* aussi bien à son charpentier qu'à son homme d'armes, aussi bien à celui qui fournit annuellement à lui et à sa *mesnie* la chaussure, le vin, l'huile, le blé, qu'à celui qui procure à ses chevaux du fourrage, qu'au trouvère qui égaie de ses chants les longues soirées d'hiver. Occuper ou fournir une terre moyennant des rentes, c'était presque le seul moyen de vivre à cette époque reculée pour le *senior* comme pour le tenancier. C'est ce qui explique l'énorme extension de la location perpétuelle, et le fait très ancien de l'évaluation des fortunes en rentes. En outre, le bail à rente fournissait aux petits cultivateurs, facilement, le moyen d'acquérir la propriété utile des biens ; il procurait, comme nous l'avons vu, au bailleur, le moyen de faire valoir ses terres ; enfin il ne nuisait pas à la famille, puisque les biens arrentés restaient propres dans la succession du bailleur. Ces derniers avantages toutefois tiennent autant à la conception générale de l'héritage familial (V. Propriété) qu'à la construction juridique de rente.

La situation changea lorsque les villes commerçantes et industrielles se multiplièrent et s'agrandirent, et que la maison qui avait été considérée jusque-là comme un simple abri, un *cateu*, une cabane sans conséquence, que le seigneur justicier rasait avec les meubles dans le cas de forfaiture ou de crime avant de rendre la terre aux héritiers, devint une chose de première importance. Cette glorification, cette élévation juridique de la maison est très visible dans l'histoire du droit. Déjà à l'époque des invasions normandes, la maison se rapproche du château et du couvent et devient plus fixe. Avec les pèlerinages, les croisades, le commerce avec l'Orient et la naissante industrie, on la voit, de plus en plus, choisir sa place le long des fleuves et des routes fréquentées ; elle s'aligne maintenant en rues régulières et bien ordonnées, occupées chacune par certains groupes d'artisans et de commerçants, comme nous le montrent les chroniques de l'abbaye de Saint-Riquier et les annales de saint Bertin. Puis les cathédrales arrêtent leur essor prodigieux ; mais en face l'on voit s'élever de triomphants hôtels de ville. La ruche commerçante grossit de plus en plus autour de la halle et du marché. Chez elle, la cellule, la maison, on le conçoit sans peine, occupe une place analogue à celle de la terre dans la campagne ; c'est la maison et sa situation favorable qui permettent aux petits boutiquiers, aux commerçants de la corporation, de vendre à bon prix, d'exercer la profession, de se réunir, de se surveiller, de maintenir l'effet des règlements. On donna des rentes pour obtenir la maison, la construire ou l'habiter, l'on donna des rentes pour avoir l'argent nécessaire pour la réparer.

Ce fut une période de transition : le petit commerce de bazar s'étendit et devint le grand commerce. L'on vit apparaître, dès le XIIIe siècle, les merciers ou marchands en gros. Les coutumiers commerciaux se multiplièrent dès lors ; et les voyages et les rédactions écrites des usages permettant de connaître rapidement le droit d'un pays, les relations devinrent plus fréquentes. Les fondations de royaumes latins en Orient, les découvertes de la Renaissance, l'extension des arts et des besoins nouveaux, tout contribua à hâter l'évolution commencée. L'on s'aperçut que ce qui faisait fructifier la terre et rendait productive la maison, c'était l'homme industrieux. L'on donna des rentes sur son travail, sur son pouvoir de créer, sur son crédit. Cette dernière évolution conduisit la rente jusqu'au prêt à intérêt qui devait la remplacer en grande partie. A chacune de ces évolutions économiques correspond une théorie juridique différente, nous allons le vérifier en examinant successivement la rente sur l'héritage, la rente sur la maison, la rente sur la personne, et l'abolition de la rente foncière.

I. Rente sur l'héritage ou rente foncière. — La rente qui apparut la première, au plein moment du triomphe de la terre, et qui a une de ses origines dans la *precaria* franke, fut la rente sur l'héritage. Elle pouvait être fournie en échange du transfert de la saisine d'un bien quelconque, d'un héritage quelconque : que cet héritage fut un droit à des corvées, à une justice, à un péage, au produit d'un greffe ou même un privilège de vendre des perruques, ou un fief ou une terre. L'habitude que l'on prit, à une certaine époque, de la considérer comme due par le fonds lui-même, fit qu'on lui donna le nom de *rente foncière*. C'est elle qui a fourni le type juridique de la rente, type dont les théoriciens essaieront toujours de se rapprocher lorsqu'ils créeront les théories de la rente sur la maison et de la rente sur la personne. Le bail à rente foncière peut se définir, d'une façon générale, le contrat par lequel un propriétaire transmettait un droit réel sur son héritage ou les produits d'un droit périodique, moyennant des prestations annuelles. Ces prestations quand il s'agissait de terres, consistaient presque toujours en une quotepart des fruits, cela persista pour le *champart* et pour l'*ostage* (V. Du Cange au mot *Ostagium*). On construisit, par suite, sur cet usage fréquent la théorie de la rente : le bailleur était censé avoir conservé une saisine sur une portion des fruits, un *census reservativus* et n'avoir abandonné le reste au preneur que moyennant le paiement de sa rente. Pour plus de précision, nous allons examiner successivement la situation du bailleur ou concédant et celle du preneur ou débi-rentier.

*a*. Le bailleur, avons-nous dit, a un droit général à des rentes annuelles. Ce droit à une prestation périodique, pris en général, est un droit à un héritage ; c'est donc un droit réel. Le bailleur a la saisine de la portion des fruits qu'il s'est réservée, et cette saisine, ne portant pas sur le même objet que la saisine du preneur, ne se confond pas avec celle-ci. Si le preneur avait contesté le droit du bailleur à la rente, s'il avait soutenu, par exemple, que le bailleur lui avait vendu à toujours la saisine, sans se réserver de rente, le bailleur l'aurait poursuivi par l'action réelle, et aurait invoqué les modes de preuve spéciaux à cette action, dont il aurait observé la procédure. Si, au contraire, sans contester le droit du bailleur à la rente, le preneur prétendait l'avoir payé ou négligeait de le payer, l'action du bailleur serait une action tendant à obtenir un meuble (l'argent est un meuble, ainsi que les récoltes dès qu'elles sont coupées. Beaumanoir, §§ 680, 681). C'est ce que disent expressément les coutumes du bailliage d'Amiens :

« *Item* se après assénnement fait, le seigneur rentier poursieult son tenant *par action personnelle pour arriériage de sa rente* » (Bouthors, II, 76, n° 44). Dans ce cas, on suit la procédure et les présomptions usitées dans le cas d'action personnelle. Le seigneur rentier sera présumé avoir été payé, s'il a laissé passer un certain délai sans faire sa réclamation : une année souvent, car les rentes ne s'arrérageaient pas. Cela persista pour le champart (Pothier, *des Champarts*, n° 5). Dans les coutumes locales du bailliage d'Amiens, il fallait avoir payé avant les plaids généraux de Noël, Pâques et la Pentecôte (Bouthors, II, 270, n° 30), et ceci est bien conforme à la nature de l'action personnelle qui s'éteint très rapidement.

Quand le seigneur n'était pas payé de ses arrérages, et qu'il voulait obtenir simplement un paiement, il saisissait directement les fruits du bien ; quand, au contraire, il voulait éteindre le droit réel du débiteur à l'objet qu'il lui avait cédé moyennant des rentes, il avait recours à une procédure plus compliquée, qui avait pour but d'éteindre le droit de la famille du preneur : nous ne pouvons qu'indiquer ces procédures qui sont toutefois d'un haut intérêt pour la compréhension de la rente.

Le bailleur était aussi tenu à certaines obligations : il devait garantir la paisible saisine du bien au débi-rentier, le protéger contre l'éviction et l'effet de charges réelles non déclarées dans le contrat. Il devait, en outre, payer la part d'impôts correspondant à sa saisine et supporter certaines charges.

*b*. En face du bailleur se trouvait le preneur qui, lui aussi, avait une saisine, la *saisine d'exploitier* que lui avait confiée le bailleur par les formalités du *west* et *de-west*. Cette saisine correspondait à un droit réel qu'il aurait pu exercer non seulement contre les tiers, mais aussi contre le bailleur, si celui-ci était venu troubler son droit. Lorsque les actions possessoires furent introduites, on les lui accorda. Le preneur défend son droit en invoquant donc sa saisine ; en prouvant qu'il a exploité le bien les années précédentes, et cela sans contestation, ou en prouvant une vêture solennelle suivie de la prescription extinctive d'an et jour. Enfin, le preneur perd son droit s'il subit à son tour une contradiction d'an et jour, c'est ce qui lui arrivait dans le cas de saisie du seigneur au bout de l'an et jour.

Le bailleur devait aussi en principe porter les arrérages au seigneur ; rendre l'immeuble au terme quand le bail n'était pas perpétuel ; payer à chaque mutation les prestations coutumières ou conventionnelles. Le concessionnaire pouvait échapper au service de la rente en quittant les lieux : en fait, cela était très rare et ne pouvait guère se présenter que dans les cas où le concessionnaire s'expatriait. Il ne pouvait en résulter de grands dommages pour le seigneur, car les rentes, surtout les premières rentes en nature, ne s'arrérageaient point comme nous l'avons dit, et pour le paiement des derniers arrérages, le seigneur avait l'action personnelle contre le débi-rentier.

Cette conception ancienne de la rente persista dans les pays du Nord et de l'Est sous le nom de *cens*. Nous la retrouvons à Lille, à Douai, Cambrai, Tournai, dans le Hainaut, en Alsace à Metz et dans la Franche-Comté ; la censive (V. Censive), dans ces pays, n'est autre que l'ancien bail à rente. C'est ce nom de *censive*, nom primitivement des plus répandus, qui explique le caractère seigneurial particulier que prit dès le XIII^e siècle une sorte de bail à rente, le *bail à cens*. Ceci s'explique facilement : on désignait sous le même nom de *cens* non seulement les prestations périodiques dues pour un bail de concession, mais aussi les impôts périodiques dus au seigneur souverain. On sait que le seigneur justicier avait continué à percevoir les anciens impôts, entre autres l'ancien *census*. Lorsqu'on eut complètement oublié le point de départ de cette perception, l'on tendit à voir dans ce *census* un tribut, un loyer récognitif d'une certaine propriété, d'un certain domaine éminent que le seigneur aurait eu sur le bien (V. Propriété).

Cette nouvelle façon de voir transforma complètement dans beaucoup de pays l'ancien cens. Puisque le *census* était récognitif de seigneurie, il devait être défendu de l'établir à quiconque n'était point seigneur, et d'en porter un second sur une terre qui en supportait déjà un. De là la règle *cens sur cens ne vaut*, qui signifiait à l'origine que l'on ne porte pas deux impôts sur la même terre, et qui voulut dire, ensuite, que le même bien ne pouvait supporter deux directes de même sorte : qu'il n'y avait point de directe privée. Ainsi le seigneur pouvait concéder un bien à son vassal et retenir une directe sur ce bien, le vassal pouvait à son tour concéder le bien à un censier en retenant une directe, le censier pouvait enfin concéder le bien à rente, mais il ne pouvait retenir de directe. On décida donc que sur une terre chargée de cens, l'on ne pourrait établir qu'une rente. D'où les brocards : *Rente sur cens a lieu; bail à cens, bail à rente*. Nous avons essayé ailleurs d'expliquer cette restriction des directes en les rattachant à la justice (*Essai sur la vestitura*, p. 142). Il fallut désigner par de nouveaux noms les prestations qui n'étaient pas récognitives de seigneurie, ou employer les mots *surcens, croix de cens, cens coslier, cens simple*, etc.

Quant au critérium, qui, en dehors du nom, devait permettre de distinguer le cens de l'impôt du cens de la rente, il est assez difficile à trouver. Il semble que dans les §§ 703 à 704 (cpr., § 862,) Beaumanoir se soit attaché à la nature de la prestation : si elle était en argent, il y voyait une prestation seigneuriale et donnait une amende en cas de non-paiement ; dans le cas contraire, il n'y avait pas amende, mais saisie. Or, on convertit de plus en plus les rentes en nature en rente en argent dans la majorité des coutumes dès le XV^e et le XVI^e siècle, il est possible que cette conversion faite en partie sous l'influence de la rente constituée ait contribué à donner dans beaucoup d'endroits le caractère seigneurial au bail à cens. La distinction de la censive et du fief n'apparaît guère qu'au XIII^e siècle (V. Cens) ; c'est aussi à cette époque qu'on voit les fiefs se diviser en nobles et roturiers et que les vilénages font leur apparition (V. Fief). A la suite de cette évolution, le mot de *rente* prit donc la signification de prestation non seigneuriale. On l'accommoda à la nouvelle théorie du domaine éminent et du domaine utile, on décida que celui qui ne paierait pas n'encourrait pas d'amende ; en outre, la rente fut prescriptible et divisible ; elle put entrer en compensation ; elle fut saisissable et réductible ; enfin en, beaucoup d'endroits, elle devint quérable. Le cens au contraire désigna généralement la rente seigneuriale. Ce cens était imprescriptible et indivisible, il ne pouvait y avoir de prescription contre la directe ; le débiteur qui ne payait pas était soumis à une amende ; le cens n'entrait pas en compensation ; il n'était ni saisissable, ni réductible ; enfin il était toujours portable. En résumé, la théorie de la rente foncière s'accorde admirablement avec le concept de l'héritage conçu à la façon coutumière comme bien durable, productif de fruits périodiques, elle dut subir des modifications considérables lorsqu'on voulut l'appliquer au bien non frugifère, au *cateu*, à la maison.

II. La rente sur la maison. — La maison n'est point perpétuelle, elle s'abîme avec le temps, et de fréquentes réparations lui sont indispensables, surtout à une époque où le bois forme sa charpente et souvent ses parois. Elle ne produit aucun fruit par elle-même. Pour lui permettre de remplacer l'héritage frugifère, il fallut les fictions de la jurisprudence. La première chose nécessaire était d'arriver à remplacer les fruits du bien sur lesquels s'exercerait l'ancienne saisine du rentier ; pour égaler la maison à la terre vêtue naturellement de fruits, il fallut la garnir de meubles : de là l'obligation de garnir les lieux loués. En outre, la maison ne produisant pas de fruits, il n'y a guère de limites naturelles aux saisines que l'on peut

lui imposer : pour la terre, la limite est la récolte habituelle ; pour les maisons, la variation est très grande, suivant que le commerce, la circulation environnante sont momentanément recherchés, suivant son emplacement, suivant aussi le taux de l'argent. De là obligation de fixer une mesure au taux de la rente et même parfois l'interdiction de grever la maison de rentes nouvelles. Enfin la terre produit des fruits à perpétuité et reste toujours jeune, tandis que la maison vieillit ; elle ne peut supporter après cinquante ans les charges qu'elle supportait neuve ; les conditions de temps et d'espace font constamment varier sa valeur. Il en résulta que pour permettre à la maison de subsister, il fallut de temps en temps l'autoriser à se débarrasser de tous les fardeaux juridiques qui la rendaient inhabitable : de là vint la suppression des anciennes rentes en certains endroits, et ailleurs la permission de racheter la rente. Nous allons examiner brièvement ces différentes modifications tendant à égaler juridiquement la maison à la terre.

*Obligation de garnir les lieux loués.* Cette *garnison* ou *assénement* devait avoir lieu dans les quarante jours (*Grand Coutumier*, p. 316) ; elle devait être suffisante généralement pour garantir un an et même, dans quelques pays, trois ans de la rente (*Anc. cout. du bail d'Amiens*, Bouthors, II, p. 676, n° 3). « La coutume d'entre les censiers et les propriétaires est telle, que quant aucun est propriétaire d'une maison, et sur icelle aucuns arrérages sont dus à aucun censier ou rentier pour cause de son cens ou rente, celui propriétaire est tenu de garnir la maison ou lieu, et icelle mettre en tel état que ledit censier ou rentier y puisse trouver à prendre et gaiger pour sa rente ou cens, tant pour le temps présent comme pour l'advenir et pour ses arrérages, ou sinon tout le droit que ledit propriétaire a en ladite maison doibt être adjugé audict censier ou rentier, et luy estre condempné et à la luy délaisser et rendre les arrérages qui lui sont deus jusque à présent... » (*Grand Coutumier*, p. 316). A défaut de cette garnison de la maison, l'on pouvait la faire vendre à la criée (*Grand Coutumier*, pp. 317 et 318). Le bailleur avait un privilège sur ces meubles garnissant la maison louée, privilège analogue à celui que la loi romaine accordait au locateur ; avec cette différence que le privilège coutumier ne frappait pas des meubles du sous-locataire et du sous-fermier. Le bailleur ne pouvait qu'arrêter les fermages et loyers que ceux-ci devaient à son propre débiteur.

*Fixation du taux de l'argent.* « Le paiement des rentes, dit M. Glasson (*Instit. fr.*, t. VII, p. 323), revenait particulièrement difficile à cause des variations des monnaies, et c'est en vain que les ordonnances essayèrent parfois d'y porter remède ». Lorsqu'on regarde les ordonnances qui fixaient le taux des rentes, l'on est, en effet, effrayé de leur nombre. Il fallait fixer le taux de la constitution de ces rentes : l'ancienne coutume d'Orléans dans son art. 379, fixa le denier 10 pour une livre de rente ; l'ordonnance au 31 juil. 1428 fixa le denier 12 ; en 1539, on adopta le denier 15 ; en 1554, le denier 20 ; en 1567, on revint au denier 12 ; en 1472, au denier 15 1/2 ; en 1601, au denier 16 ; en 1665, au denier 20 ; en 1724, au denier 25 ; puis on revint au denier 20. Ces taux permettent de suivre la prospérité, la décadence, puis le relèvement du commerce. On ne s'en était pas tenu là : pour empêcher que la maison ne fût prisée trop haut, et comme sa valeur diminuait avec le temps, des lettres du roi d'Angleterre du 27 mai 1424, publiées à Paris, au Parlement, au Châtelet et à son de trompe par les carrefours, défendirent de charger à l'avenir les maisons de Paris pour plus du tiers de leur valeur, suivant l'estimation qui en était faite par le prévôt de Paris ; mais ces dernières prescriptions tombèrent en désuétude ; aussi, pour empêcher les maisons d'être chargées de rentes au delà de leur valeur, on avait recouru à d'autres moyens.

*Possibilite de rachat.* On recourut d'abord à des procédés radicaux. Une ordonnance de 1343 supprima les anciennes rentes en décidant qu'après une mise en demeure devant le prévôt de Paris d'acquitter leurs rentes, les débi-rentiers seraient privés de leurs maisons au bout d'un an. Plus tard, on interdit même de se porter adjudicataire d'immeubles grevés de rentes, si l'on ne prouvait pas par gens dignes de foi, ou en fournissant caution, que l'on était en état d'acquitter les rentes des maisons vendues. Mais le moyen qui eut le plus de vogue et qui donna à la rente sur la maison une physionomie particulière qui entraîna de nombreux auteurs à la ranger parmi les rentes constituées fut la faculté de rachat que l'on introduisit pour ces rentes. L'on avait hésité à admettre cette faculté de rachat, l'on y voyait d'abord une sorte de prêt à intérêt. Mais on fit remarquer qu'il n'y avait là nullement prêt à intérêt, puisque la faculté de rachat était donnée au seul débiteur.

Ce ne fut qu'au xv^e siècle que les bulles pontificales pour la première fois déclarèrent licite la faculté de rachat. Auparavant les ordonnances royales avaient autorisé le rachat plusieurs fois contre les cessionnaires de la rente à titre particulier, mais elles ne le permettaient pas contre le crédi-rentier primitif ou son héritier. On semble s'être inspiré sur certains points des principes du retrait lignager. Une ordonnance de 1393 permit le retrait de rente aux habitants de la ville et banlieue d'Amiens ; des lettres d'oct. 1409 et de juil. 1410 permirent également le retrait aux habitants de Béthune et de Gournay ; les ordonnances du 27 mai 1424 et du 31 juil. 1428 autorisèrent à Paris le rachat dans les mêmes conditions, c.-à-d. seulement dans le cas de vente et moyennant le prix de vente. Enfin l'ordonnance de nov. 1441 décida que toutes les rentes établies sur des maisons de la capitale seraient rachetables. Henri II étendit ce privilège à toutes les villes du royaume, d'abord pour trois ans en 1553, ensuite à perpétuité en 1554. Cette faculté de rachat fut autorisée aussi bien pour les rentes foncières des maisons, que pour les rentes consituées en général, avec cette différence que dans le cas de rente foncière de maison, on ne pouvait racheter que les rentes qui ne se trouvaient pas les premières après le cens, et que la faculté de rachat se prescrivait par trente ans ; tandis que pour la rente constituée, la faculté de rachat était de l'essence du contrat et imprescriptible.

Ces différences dans la rente sur la maison n'amenèrent pas au premier abord un changement considérable dans les actions du bailleur et du débi-rentier, celui qui n'était pas payé continuait à avoir le droit de saisir les meubles, de rendre la maison inhabitable en enlevant le toit et faisant arracher les portes des gonds ; il pouvait aussi supprimer complètement la rente en faisant vendre la maison aux enchères publiques ; toutefois, les délais de prescription augmentant sous l'influence romaine, et les débiteurs se trouvant souvent empêchés de payer, car ils n'avaient pas comme les débiteurs fonciers une récolte, ou, comme les exploiteurs de droits, des intérêts, sur lesquels ils pouvaient payer, il en résulta qu'il arriva souvent que les rentes s'arrérageèrent. La théorie du *déguerpissement* dut être plus fixée que jamais, l'on ne permit plus de déguerpissement qu'en justice, en présence des crédi-rentiers ou eux dûment appelés et après leur avoir payé des arrérages échus ainsi que le plus prochain terme à échoir. L'admission de la faculté de rachat tendit aussi à modifier le droit du preneur et à faire concevoir son droit comme ayant jusqu'à un certain point une nature mobilière et contractuelle, aussi lui donna-t-on une action mixte pour obliger tout nouvel occupant de la maison à reconnaître son droit et à s'engager personnellement envers lui. La rente se présentant ainsi comme une sorte de dette dont le débi-rentier payait les intérêts jusqu'au remboursement ; ceci nous amène à parler de la rente sur la personne et de la rente constituée.

III. Rente sur la personne et rente constituée. — L'on avait d'abord considéré la rente comme conférant une

saisine réelle des fruits d'un fonds, ou une saisine fictive des avantages, des profits d'une maison. Nous avons vu combien ce dernier point de vue était peu conforme à la nature des choses, et comme le caractère personnel de la rente tendait à s'accentuer. Il fut plus pleinement mis en valeur par la théorie de la rente constituée dont nous avons déjà dit quelques mots, mais qu'il faut maintenant approfondir. Les juristes distinguèrent le cas, dans lequel un propriétaire baillait sa terre moyennant des rentes à un débi-rentier, du cas où le débi-rentier, pour obtenir une somme d'argent du propriétaire, lui cédait sa terre moyennant finances, puis la reprenait moyennant des rentes. Au fond, il n'y avait rien qui différait à l'origine entre ces deux modes: dans le second cas, le futur débi-rentier vendait sa terre au seigneur et lui en conférait la saisine totale; ensuite le seigneur, comme cela avait été convenu, retransférait au preneur la saisine d'exploiter du bien, en se réservant la saisine de bailleur. Rien de plus simple, rien qui modifie en cela les caractères de la rente foncière. Lorsque le transfert du bien se modifia et que, sous l'influence des *traditiones per cartæ*, l'on se contenta d'un simple écrit, d'un acte notarié pour effectuer le transfert du bien, l'on arriva naturellement à simplifier les formalités reçues. Le débiteur ne transféra plus la saisine et possession de jouissance au créancier de l'immeuble, il lui en engagea simplement la valeur abstraite sous certaines conditions, il lui hypothéqua le bien (V. Privilèges et hypothèques), c.-à-d. qu'il lui assigna un domaine déterminé qui serait censé répondre plus particulièrement de la rente ; c'était là le *census consignativus* dont parlaient les canonistes. Ce bien assigné était très souvent la maison, car c'étaient les habitants de celle-ci qui, par suite de leur profession et des réparations que la maison exigeait, avaient le plus souvent besoin d'argent. Ce qui fit que l'on confondit souvent la rente sur les maisons et les principes qui lui étaient applicables avec la rente constituée. C'était juste, la maison se prêtait mal à remplir l'office de l'héritage; aussi, sous l'influence de l'évolution économique, qui fit chercher peut-être quelques modèles dans le droit romain, l'on arriva à dire que la rente était due par la personne et non pas par l'immeuble, et que celui-ci était seulement tenu d'une garantie accessoire. Déjà les glossateurs avaient indiqué cette théorie, elle fut développée par Dumoulin et par Loyseau. Pour Dumoulin il ne fut plus nécessaire d'assigner un fonds dans le cas de rentes constituées ; les lods et ventes ne sont pas dus dans le cas de constitution de rente, il n'y a là que des *dettes personnelles* auxquelles les fonds n'étaient qu'hypothéqués. Cette façon de voir correspondait aux besoins de l'époque, aussi des coutumes l'admirent sans difficulté. On voit les nouveaux principes dans la coutume de Paris de 1580.

N'y avait-il pas là un prêt à intérêt? L'on s'en défendait fort et l'on prétendait qu'il y avait une différence suffisante en ceci : que dans le prêt à intérêt le capital prêté peut toujours être réclamé par le créancier au bout d'un certain délai, tandis que, dans la rente constituée, le capital aliéné ne peut jamais être redemandé par le crédi-rentier. La rente est bien rachetable, mais ce rachat ne peut être effectué que par le crédi-rentier. Pour empêcher toute usure dans cette rente, l'on ne permettait point d'exiger le paiement d'une rente en nature, en grains par exemple dont le taux variable aurait prêté à la spéculation, il fallait toujours que les arrérages de la rente constituée consistassent dans une somme d'argent. Malgré ces raisonnements, l'Eglise n'admit point cette sorte de rente. Les actions ne suivirent pas nettement l'évolution de la rente foncière. Leur caractère personnel ne fut pas très bien mis en lumière, il est vrai que depuis le XVI^e siècle la distinction de l'action personnelle et mobilière et de l'action réelle et immobilière n'était plus bien comprise. Comme les rentes se contractaient devant notaire, il en résultait une hypothèque générale, et cette hypothèque générale avait pris un caractère de réalité sous des influences que nous avons notées ailleurs (V. Privilèges et hypothèques). Voilà pourquoi, bien que le caractère personnel de la rente constituée fût incontestable logiquement, on hésita dans bien des coutumes à le reconnaître, et dans beaucoup d'endroits on conserva à la rente un caractère immobilier. Dans les coutumes de nantissement où l'on avait maintenu les anciens procédés de transfert des biens et où l'on exigeait un *west* et *dewest* pour transférer un droit réel, et, par conséquent, pour constituer une hypothèque, on décidait toutefois, conformément aux principes, que les rentes sans hypothèques étaient des meubles et les rentes hypothéquées des immeubles. Cet usage reçu dans le Hainaut, à Valenciennes, dans le Boulenois et à Senlis, nous semble bien conforme aux anciens principes.

Nous n'insisterons pas sur les modes d'extinction des rentes foncières et des rentes constituées, nous avons parlé du déguerpissement et du rachat, les autres modes sont les modes de droit commun. Il faut toutefois noter que les principes des rentes sur les maisons et des rentes constituées réagirent jusqu'à un certain point sur les rentes foncières au sujet des actions, du rachat, de l'arrérage en argent, etc., et y amenèrent des théories variées et bigarrées dans lesquelles nous n'avons point le loisir d'entrer, il nous suffira de dire un mot, en terminant, sur l'abolition de l'ancien contrat.

IV. Abolition de la rente foncière. — La loi du 11 août 1789, art. 4, déclarait toutes les rentes foncières rachetables. Dans une espèce particulière, la loi du 14 mai 1790, art. 7, disait expressément que les biens ecclésiastiques et les biens d'émigrés aliénés par l'état étaient « libres de toutes dettes, rentes constituées et hypothèques ». — Ensuite vint la loi du 18 déc. 1790, art. 2, qui fixa les conditions du rachat des rentes, et la loi du 16 oct. 1791 qui statua sur le mode et le taux du rachat. On alla plus loin : par la loi du 25 déc. 1792, la Convention supprima les rentes apanagères, et par celle du 18 juil. 1793, toutes les redevances ci-devant seigneuriales. Cette suppression était faite sans indemnité. Enfin la loi du 11 brumaire de l'an VII, art. 6 et 7, déclara que les rentes rachetables ne pourraient plus être hypothéquées. Ernest Champeaux.

**II. Droit civil.** — La rente, en droit, est une succession de prestations, en denrées ou en argent, qu'une personne peut exiger et qu'une autre personne est tenue de payer, soit à perpétuité, soit pendant un temps indéterminé. La rente qui doit être servie à perpétuité est la *rente perpétuelle*, appelée aussi *rente constituée* (parce qu'autrefois elle était considérée comme *constituée* ou *créée* par un contrat de vente) ; celle qui doit être servie pendant un temps est nommée *rente viagère*, parce qu'en général elle doit être servie jusqu'à la mort d'une personne déterminée, *sur la tête* de laquelle la rente est établie ; dans la plupart des cas, cette personne est celle même à laquelle la rente est promise. La loi mentionne également la *rente foncière ;* mais les art. 529 et 530, C. civ. lui refusent les caractères spéciaux qu'elle avait dans l'ancien droit et la font rentrer dans la classe des rentes constituées ; cependant, comme elle diffère des rentes constituées par quelques traits importants, elle doit être envisagée à part. Celui à qui la rente est due est le *crédi-rentier*, celui qui la doit est le *débi-rentier ;* les prestations périodiques sont les *arrérages*. Toutes les rentes sont des meubles par la détermination de la loi (V. Biens). C'est le seul caractère qui soit commun aux rentes constituées des deux espèces et aux rentes viagères.

I. *Rentes constituées* ou *perpétuelles*. Tandis qu'autrefois la constitution de rente était regardée comme une vente (V. ci-dessus), le Code civil (art. 1909) lui attribue le caractère d'un prêt à intérêt. Ce caractère ne lui appartient pas, d'ailleurs, si la vente est constituée gratuitement ; dans ce dernier cas, elle est soumise à toutes les règles des libéralités. De ce que la rente perpétuelle est

un prêt, il résulte que, comme le contrat de prêt (V. Prêt), la constitution de rente est un contrat unilatéral, qui, s'il est sous seing privé, est soumis à la formalité du *bon pour* ou *approuvé*, mais n'est pas soumis à celle des doubles. Il en résulte aussi que la rente perpétuelle est soumise aux lois limitatives du taux de l'intérêt, mais ces règles ne s'appliquent que si les prestations promises consistent en des sommes d'argent (V. Intérêt). Les arrérages doivent être payés jusqu'au remboursement du capital de la rente. Aucune clause ne peut, aux termes de l'art. 1911, C. civil, empêcher le débi-rentier de rembourser le capital pour s'affranchir de l'obligation de servir les arrérages; la loi qualifie ce remboursement de *rachat*, expression aujourd'hui impropre, puisque la constitution de rente n'est pas une vente.

La faculté de rachat est donc imprescriptible, mais les parties peuvent convenir que le rachat ne sera pas fait avant un délai qui ne peut excéder dix ans, ou sans avoir averti le créancier au terme d'avance qu'elles auront déterminé; la clause qui interdit le rachat pendant un délai de plus de dix ans n'est pas nulle, mais réductible à dix ans. Le prix du rachat est déterminé par la convention ; toutefois les parties ne peuvent, si les arrérages sont payables en argent, le fixer à un chiffre n'atteignant pas vingt fois les arrérages ; car il résulterait d'une clause de ce genre que, contrairement aux lois limitatives du taux de l'intérêt, dans le prêt, les arrérages seraient supérieurs aux 5 °/₀ du capital. A défaut de convention, c'est sur le pied de 5 °/₀ que le rachat doit être opéré ; le prix du rachat est, en d'autres termes, égal à vingt fois les arrérages. Si le débi-rentier ne peut être privé du droit de rembourser la rente, le crédi-rentier ne peut, en sens inverse, exiger à aucune époque ce remboursement. C'est l'application du principe d'après lequel le terme est réputé avoir été stipulé en faveur du débiteur. Cependant cette règle subit trois exceptions :

*a*. Le crédi-rentier peut exiger le remboursement du capital si le débi-rentier se soustrait à ses obligations pendant deux années. Cette exception, qui repose sur la volonte présumée des parties, peut être modifiée ou supprimée par la convention.

*b*. Le remboursement peut encore être exigé si le débi-rentier ne fournit pas au crédi-rentier les sûretés promises par le contrat, notamment s'il ne constitue pas une hypothèque promise. A cette hypothèse il faut, par analogie, assimiler celle où le débi-rentier diminue par son fait les sûretés qu'il a fournies.

*c*. Enfin le crédi-rentier a droit au remboursement si le débi-rentier tombe en faillite ou en déconfiture.

Le droit aux prestations dérivant de la rente perpétuelle se prescrit par trente ans à partir de l'acte constitutif ; chaque créance d'arrérages se prescrit par cinq ans à partir de son échéance (V. Prescription).

II. *Rentes foncières*. Quoiqu'elles constituent des rentes perpétuelles, les rentes foncières, c.-à-d. celles qui sont stipulées comme prix ou comme charge de l'aliénation d'un immeuble, diffèrent par plusieurs caractères, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut, des autres rentes constituées ; certains de ces caractères dérivent de dispositions arbitraires de la loi. Les plus nombreux proviennent des circonstances dans lesquelles intervient la constitution d'une rente foncière.

*a*. C'est à trente ans et non pas à dix ans qu'est fixée la durée la plus longue du temps pendant lequel il peut être convenu que la rente foncière ne sera pas rachetable.

*b*. Par cela même que la rente foncière est stipulée comme prix ou comme charge de l'aliénation d'un immeuble, la constitution de cette rente n'est pas un prêt, mais, suivant les cas, une vente ou une donation avec charges ; il résulte de là que, faite par acte sous seing privé, l'acte constatant l'aliénation d'un immeuble moyennant une rente doit, comme tout contrat synallagmatique, être rédigé en double.

*c*. Pour la même raison, s'il s'agit d'une vente, le crédi-rentier jouit, pour le recouvrement des arrérages, et, le cas échéant, du capital, du privilège du vendeur.

*d*. Pour la même raison encore, la limitation du taux de l'intérêt ne s'applique pas à la vente foncière, et il est également permis de fixer arbitrairement la somme qu'aura, en cas de rachat, à payer le crédi-rentier.

*e*. La résolution peut, comme dans tout contrat synallagmatique, être demandée par le crédi-rentier dès que le débi-rentier commet une seule contravention à ses engagements, et notamment s'il s'abstient une seule fois de payer les arrérages échus.

III. *Rente viagère*. La rente viagère peut être constituée à titre gratuit ou à titre onéreux : lorsqu'elle est constituée à titre gratuit, elle obéit aux règles de libéralité. Il ne sera donc question ici que de la rente viagère constituée à titre onéreux, c.-à-d., soit comme prix de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble, soit en échange d'une somme d'argent.

*Caractères et formes du contrat*. Le contrat de rente viagère est consensuel si la rente est le prix d'un meuble ou d'un immeuble ; il y a alors vente de l'objet moyennant une rente viagère. Au contraire, si la rente est stipulée en échange d'une somme d'argent, le contrat est, suivant le langage du Code civil (art. 1909 et 1910), un prêt, c.-à-d. un contrat réel, qui n'est parfait que par la remise de la somme. Mais, dans tous les cas, la constitution de rente viagère rentre dans la classe des contrats aléatoires. Il est, à un autre point de vue, important de distinguer entre la constitution de rente moyennant une somme et la constitution de rente moyennant un objet ; car le prêt est un contrat unilatéral et la vente est un contrat synallagmatique (V. Prêt, Vente). Aussi l'acte sous seing privé portant constitution de la rente n'est soumis à la formalité du double que s'il est une vente (V. Contrat).

*Au profit et sur la tête de qui peut être constituée la rente viagère*. La loi prend la peine de dire que la rente peut être constituée au profit d'une personne autre que celle qui en fournit le prix; cela est évident. Le contrat est alors accompagné d'une stipulation pour autrui, c.-à-d. d'une donation indirecte faite par la personne qui fournit le prix de la rente, au profit du crédi-rentier. La vente peut également être constituée sur la tête, c.-à-d. jusqu'au décès (V. ci-dessus) non seulement du crédi-rentier, mais d'un tiers ou du débi-rentier ; en pratique, la rente n'est guère constituée que sur la tête du débi-rentier. Elle peut être constituée sur plusieurs têtes, de manière qu'elle durera soit en totalité, soit pour une portion déterminée par le contrat, jusqu'à la disparition de la dernière de ces têtes ; lorsque la rente doit rester entière jusqu'au dernier décès, elle est dite *réversible*. Il n'est pas nécessaire que la personne sur la tête de qui la rente est constituée soit née ou même conçue au moment du contrat, il suffit que celle au profit de laquelle la rente est constituée soit vivante et capable au moment où la convention se forme. Mais la loi annule la rente créée sur la tête d'une personne morte au jour du contrat ou qui était alors atteinte d'une maladie dont elle est décédée dans les vingt jours de la date du contrat. Cette nullité est prononcée en termes absolus ; peu importe donc que les parties aient connu ou ignoré la mort ou la maladie. D'autre part, la loi disant que le contrat *ne produit aucun effet*, la nullité est absolue et peut être invoquée par tous les intéressés. Il s'est élevé sur le sens du mot *maladie* un assez grand nombre de difficultés de détail ; disons seulement que cette expression comprend les maladies mentales entraînant la manie du suicide, mais non pas la vieillesse ou la grossesse.

*Taux de la rente viagère*. Le taux de la rente dépend de la convention des parties ; il n'est pas, même quand la constitution de rente constitue une variété du prêt, soumis aux lois limitatives du taux de l'intérêt, lesquelles ne s'appliquent pas aux contrats aléatoires.

*Obligations du débi-rentier.* Le débi-rentier doit :

1° Fournir les sûretés promises et ne pas diminuer les sûretés fournies. Si le débi-rentier manque à cette obligation, le crédi-rentier peut demander la résiliation du contrat. Les effets de cette résolution sont contestés ; les uns admettent que le débi-rentier restitue le capital aliéné et les fruits qu'il en a retirés et que le crédi-rentier restitue les arrérages ; les autres pensent que le capital seul doit être restitué, et que les fruits et les arrérages échus se compensent.

2° Payer les arrérages jusqu'à l'événement qui met fin au contrat. Contrairement au droit commun, le code civil refuse au crédi-rentier le droit de réclamer la résolution du contrat pour défaut de payement des arrérages, à moins de convention contraire. Mais le crédi-rentier peut saisir les biens de son débiteur pour faire employer une somme suffisante au payement des arrérages. Cette somme doit être calculée de manière non pas à ce qu'elle produise perpétuellement des intérêts égaux aux arrérages convenus, mais à ce qu'elle procure au crédi-rentier, jusqu'à l'époque de l'extinction de la rente, une rente viagère égale à la rente stipulée.

*Extinction de la rente viagère.* La rente s'éteint :

1° Ainsi qu'on l'a vu, par la résolution du contrat ;

2° Par la mort de la personne sur la tête de laquelle la rente a été constituée. C'est son mode normal d'extinction. Cependant, si le débi-rentier tue le crédi-rentier, il continuera à servir la rente pendant le temps d'existence que l'âge et l'état de santé du défunt permettaient d'assigner à ce dernier ;

3° Par le rachat, mais à la condition que le débi-rentier se soit réservé le droit de rachat par le contrat ; car ce droit lui est, en l'absence de toute clause, refusé par la loi ;

4° Par la prescription dans les mêmes conditions que la rente perpétuelle (V. ci-dessus I). Albert Wahl.

**III. Economie politique.** — S'il était facile de définir la rente, les économistes ne se seraient pas querellés, depuis un siècle, au sujet de la notion que ce mot exprime. En réalité, le problème de la rente est difficile, et les conclusions théoriques et pratiques qu'on prétend tirer de ce problème sont divergentes ou contradictoires, parce que la définition première a fait généralement défaut. Pour établir cette définition, il faut partir d'une définition provisoire sur laquelle l'accord puisse se faire, et qu'il soit possible de resserrer et de préciser ensuite, sans la fausser ni la dénaturer.

On appelle *rente* un *revenu du sol.* Mais il est impossible de confondre sous la dénomination de rente le revenu du sol. Dans ce revenu, il est facile de distinguer ce qui est le produit du travail, ce qui est l'intérêt des capitaux engagés dans l'exploitation du sol, ce qui est le remboursement des avances faites à la terre. Supposé qu'après soustraction de ces différentes parts du revenu, il y ait un reste, c'est à ce résidu que la langue ordinaire, si elle s'observe et si elle est tant soit peu soucieuse d'exactitude et d'analyse, donne le nom de rente. Mais cette supposition est peut-être injustifiée, auquel cas la langue ordinaire serait victime d'une erreur d'analyse. Certains économistes conservateurs, en fait, ont soutenu cette thèse audacieuse, et prétendu que la rente n'existait pas. Mais ce n'est là qu'un paradoxe et un argument de polémique. Dès qu'il est constaté que l'exploitation du sol, après prélèvement du capital à rembourser, des intérêts du capital, et de la rénumération du travail, donne un revenu net et positif, il faut reconnaître que la rente est née. Or, il arrive que ce revenu net apparaisse, et l'analyse n'est pas trompeuse qui, dans l'économie et dans la langue, distingue et met à part la notion de rente.

Avant de rechercher si cette notion ne doit pas être étendue à d'autres modes de production que la production foncière, et sans rien considérer que cette *rente foncière*, définie ainsi qu'elle vient de l'être, il importe de se demander quelle est l'origine et quelle est la raison d'être de la rente. De très nombreuses théories ont été construites pour expliquer cette origine, et la plupart ne sont pas bonnes, car elles sont l'œuvre d'économistes conservateurs, qui, soucieux de défendre la propriété individuelle, ont cru indispensable de maintenir d'abord, comme un solide rempart, la rente foncière, et, à cette fin, ont ramassé de toutes parts les arguments, pour faire nombre, au risque de compromettre leur cause par de très mauvaises raisons.

C'est seulement à titre d'exemples que seront rappelées ici les suivantes. On a cherché à expliquer l'existence de la rente, non pas par des causes véritables, mais par des raisons de finalité. On a dit que la rente était une prime d'assurance, destinée à compenser les calamités dont souffrent si fréquement l'industrie agricole et l'exploitation de la terre. On a dit encore que la rente était une prime d'encouragement à l'industrie agricole. Ces prétendues raisons tendent à justifier la rente, mais elles ne l'expliquent point. Et ce n'est que par une juste et valable explication que la rente pourrait être justifiée, si elle a besoin de l'être. Il faut passer à des théories plus sérieuses.

On a considéré la rente comme un *juste profit du capital.* Une fois que le travail, dans l'exploitation du sol, a reçu sa rémunération, une fois que les capitaux engagés ont été remboursés et ont été payés de leur légitime intérêt, s'il reste encore quelque chose dans le revenu foncier, c'est qu'il a été fait une erreur de compte, et qu'il n'a pas été attribué au capital d'exploitation la part entière qui lui était due. L'erreur provient de ce que l'intérêt du capital a été calculé sur le taux courant en usage dans l'industrie ; elle doit être rectifiée par l'élévation du taux à appliquer dans l'exploitation foncière. Il ne faut pas que, le travail une fois rémunéré sur le revenu foncier, le capital soit privé de son juste profit, c.-à-d. du reste de ce revenu. — Si la théorie du profit industriel est fondée, et si, d'une manière générale, la totalité du revenu de toute industrie doit être attribuée au capital, déduction faite de la rémunération du travail, cette explication de la rente foncière est recevable en soi. Mais, en admettant que ne se posent pas pour la rente foncière les doutes qui se posent pour le profit industriel, des difficultés particulières se présentent. Cette différence de productivité par laquelle l'exploitation foncière apparaît supérieure à l'exploitation industrielle et dans laquelle on prétend trouver la légitimation d'un taux différentiel et supérieur à appliquer aux intérêts des capitaux fonciers, cette différence de productivité doit être expliquée. Or cette explication ne saurait être cherchée que dans l'une ou l'autre de ces deux raisons : ou bien la terre, par sa nature propre, produit une plus-value qui constitue la rente ; ou bien cette plus-value est due au capital et au travail incorporés au sol, et doit être considéré comme le produit de ce capital et de ce travail. Il s'ensuit, ou bien que la rente est le produit des *propriétés naturelles du sol*, et que, par conséquent, elle ne saurait être en aucune mesure attribuée au capital, comme juste profit ; ou bien qu'étant tout au moins le *produit mixte du capital et du travail*, elle doit être tenue pour la rémunération mixte de l'un et de l'autre.

Que la rente soit exclusivement le produit des propriétés naturelles du sol, c'est ce qui a été soutenu par toute une école d'économistes. La théorie de Ricardo donne, en gros, une évaluation de la rente égale à la différence de revenu qui apparaît entre les terres de la plus grande et de la moindre fertilité. A égalité de travail, et à égalité de capital d'installation et d'exploitation, comme des rendements inégaux se produisent, il faut appeler rente ce don gratuit du sol qui se mesure, pour chaque terre jouissant de ce don gratuit, par la différence entre son revenu et le revenu minimum, c.-à-d. le revenu de la terre à laquelle ce don gratuit n'échoit pas. Quel que soit le procès que la théorie prétend établir dans l'exploitation successive des diffé-

rentes terres, et quelles que soient les conclusions qu'elle prétend tirer de la solution donnée au problème, il est certain qu'en principe elle ne le résout ni en faveur du capital ni en faveur du travail, mais seulement en faveur des qualités naturelles du sol et des agents naturels. Sans contester ici ni le procès historique supposé ni les conclusions déduites, on remarquera seulement que la théorie est exclusive et, par suite, inexacte. L'action des qualités naturelles et des agents naturels n'est pas niable, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est l'action du capital et du travail qui s'exerce sur ces qualités et met en œuvre ces agents. A égalité de valeur de ces qualités et de ces agents, le produit du sol variera selon la quantité de capital et de travail employée à l'exploitation du sol, et, s'il est permis de parler de don gratuit, il ne faut pas oublier d'ajouter que le capital et le travail ont leur part, non seulement dans l'accroissement, mais même dans la formation de ce don gratuit.

La rente n'est donc pas exclusivement le produit des qualités naturelles du sol; mais, si l'on pose seulement qu'elle est le produit mixte du capital et du travail, on revient au point de départ et on n'explique rien, puisque de l'emploi associé de ce travail et de ce capital il résulte ici, non pas simplement un produit et des intérêts, mais un surplus qui s'est dès l'abord distingué du produit du travail et des intérêts, et qui a été appelé rente. Il faut donc rechercher avec précision quel est ce capital et quel est ce travail d'où résulte la rente. La proposition incomplète où s'arrête ici l'analyse a seulement l'intérêt et l'utilité de marquer qu'en tout état de cause la notion de capital ne suffirait pas à expliquer celle de rente, et que toute explication, pour être exacte, doit associer à la notion de capital celle de travail. Si donc la recherche est continuée, son terme ne peut être que le suivant : l'élément inconnu qui se joint aux éléments connus, agents naturels, travail présent, capital présent, pour causer le phénomène spécial appelé rente, ne saurait être que la somme du *capital social* et du *travail social* qui, soit par une action directe et antérieure, soit par une action contemporaine et indirecte, ont donné et donnent au sol d'où provient la rente ce surplus de valeur qui la constitue. Une fois que le travail a été rémunéré par le produit normal du travail, une fois que le capital a reçu les intérêts légitimes du capital, s'il reste encore une part dans le revenu du sol, cette part n'est autre chose que le produit du travail et du capital social engagés dans le sol productif de rente, qui, quelles que soient ses qualités naturelles, n'aurait rien produit de plus qu'un sol improductif de rente, s'il n'avait reçu sa plus-value effective et réelle de ce travail et de ce capital.

Devant cette explication générale de la rente, les autres explications disparaissent, ou plutôt on aperçoit qu'elles s'y confondent. Ainsi on a dit que la rente était produite par la *surpopulation :* et cette explication est inexacte si on s'en tient à elle, mais elle est juste si on ne la considère que comme une explication partielle; car il est vrai que la surpopulation fait hausser le prix des denrées et des loyers, et par suite le revenu du sol qui se mesure en denrées et en loyers. On a dit aussi que la rente était une conséquence de la *production industrielle*, qui fait hausser la valeur des produits du sol utilisables par l'industrie : et cette explication est partiellement bonne, car la coopération sociale du travail industriel tend à produire le rendement maximum et le revenu maximum des exploitations foncières. Et de même de toutes les autres explications de détail. Elles supposent toutes la notion de capital et de travail social, où nous trouvons l'explication générale et complète de la rente, puisque c'est le revenu de ce capital et de ce travail social que nous appelons justement la rente.

De cette explication, il suit que le concept de rente, qui jusqu'à présent a presque toujours été restreint au concept de rente foncière, doit être élargi et généralisé. Partout où apparaît un revenu qu'on ne saurait assigner qu'au capital et au travail social, la rente existe. Il n'y a donc pas seulement une rente *foncière*, une rente *minière*, comme on l'a dit, il y a une rente de la *propriété bâtie*, il y a une rente *industrielle*, etc. Les économistes conservateurs, pour défendre la propriété foncière du grief d'avoir, dans la rente, un privilège exceptionnel, se sont efforcés de montrer que la rente n'existait pas seulement dans l'industrie agricole, mais qu'elle existait dans toutes les industries, et que le manufacturier, par exemple, dont les frais de transports se trouvent réduits de 50 % par suite de la construction d'un chemin de fer, reçoit une rente du *hasard* qui lui a valu la construction de ce chemin de fer; et il est impossible, disent-ils, de prévoir, de mesurer, de rémunérer le hasard. Mais ce hasard est un hasard social; l'agent de ce hasard et son moteur aussi, c'est la société; ce sont les capitaux et c'est le travail de la société qui produisent ces faits économiques de hasard d'où résultent les rentes, et si peut-être il est difficile de prévoir ces rentes, sans doute il n'est impossible ni de les mesurer ni d'en rémunérer la personne morale productrice.

Toute théorie explicative de la rente conduit à une théorie pratique de *règlement* et d'*appropriation* de la rente. La théorie qui fait de la rente le juste profit du capital l'assigne naturellement au propriétaire; celle qui en fait le produit des qualités naturelles du sol doit l'abandonner au détenteur du sol; celle qui en fait le produit mixte du capital et du travail la partage entre le propriétaire et l'ouvrier. La théorie qui a été indiquée ici, comme le terme d'une analyse où toutes les autres théories sont démontrées inexactes ou insuffisantes, conduit nécessairement au règlement de la rente en faveur de la société. Il ne peut y avoir d'hésitation que sur les moyens pratiques d'assurer à la société l'appropriation future des rentes à naître et le recouvrement des rentes échues. Une opération de *rachat* pur et simple ne paraît pas équitable, car il n'y a pas lieu que la société rachète par une convention une propriété sienne de droit. La reprise des rentes au moyen de l'*impôt* semble un procédé transactionnel et empirique, qui n'est pas fait pour restituer la société dans ses droits passés et futurs, à moins que l'impôt ne frappe en principe la totalité des rentes, sauf déductions consenties par elle. Ainsi la *reprise* pure et simple des rentes, par expropriation, avec ou sans compensation, reste la seule méthode droite et efficace de règlement. Il suffit de noter ici que le principe du recouvrement partiel, par la société, des plus-values apportées par elle, en son développement et son action, aux propriétés privées, est inscrit dans nos lois, et il pourra être bon, pour mettre sur la voie des conclusions plus générales, de citer seulement l'art. 30 de la loi du 16 sept. 1807, ainsi conçu : « Lorsque, par suite de travaux..., par l'ouverture de nouvelles rues, par la formation de places nouvelles, par la construction de quais, ou par tous autres travaux publics, généraux, départementaux ou communaux, ordonnés ou approuvés par le gouvernement, des propriétés privées auront acquis une notable augmentation de valeur, ces propriétés pourront être chargées de payer une indemnité qui pourra s'élever jusqu'à la valeur de la moitié des avantages qu'elles auront acquis ».

Depuis le début jusqu'à la fin de ce siècle, les économistes se sont surtout préoccupés de donner l'explication du phénomène de la rente. West d'abord, puis à peu près en même temps, Anderson, Malthus et Ricardo ont constitué la doctrine classique de la rente considérée comme le produit des qualités naturelles du sol. Les économistes conservateurs de l'école libérale française, ou bien sont allés, avec Bastiat, jusqu'à nier la rente, ou bien l'ont considérée comme un profit exceptionnel et légitime du propriétaire. Thünen a donné l'explication de la renee différentielle, causée par les circonstances économiques de population, de circulation, de communication, etc., différentes pour

les différentes exploitations. List a fait de la rente une conséquence de la productivité industrielle. Rodbertus l'a expliquée par ce fait que l'exploitation agricole n'a pas besoin de se procurer de matière première, comme l'industrie, pour tirer du sol un produit; il a insisté sur l'injustice que commet le capital en retenant pour lui la totalité de la rente aux dépens du travail, qui y a droit comme lui. — On commence aujourd'hui à délaisser les études théoriques sur la rente pour les études historiques et statistiques. Des recherches très utiles seront faites de ce côté. Quand la progression constante des rentes, d'expérience courante, aura été constatée par des chiffres précis, et que, par induction, auront été dégagés des faits complexes les éléments sociaux (population, prix, salaires, productivité, etc.) par lesquels s'explique cette progression, une théorie complète et solide de la rente pourra sans doute être alors tentée. H. BOURGIN.

**IV. Finances.** — RENTE SUR L'ETAT (V. DETTE).

CONVERSION DES RENTES (V. CONVERSION et DETTE).

BIBL. : ANCIEN DROIT. — ALBRECHT, *Gewere*, pp. 157, 188. — DU CANGE, v° *Renda*, *Renta*, *Rentagium*, etc. — BEAUNE, *Dr. coutum.*, *la condit. des biens*, pp. 285 et suiv. — BRUNNER, *Schœffenbuch*, art. 117-127. — CHÉNON, *les Démembr. de la propr. fonc. en France*, pp. 57 et suiv. — DENIZART, *Collect.*, v° *Rentes*. — DUMOULIN. *Tractatus commerciorum et usurarum*. — GARSONNET, *Hist. des loc. perp.*, p. 420. — GLASSON, *Hist. du dr. et inst. de la France*, t. VII, p. 321. — BOURCART, *Etud. hist. et prat. sur les act. possess.*, p. 158. — BOUTHORS, *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, v° *Cens et rentes de la table*. — BRUNS, *Das Recht des Besitzes*, pp. 331, 338. — ENDEMANN, *Studien in der romanisch. Kanonistichen-wirtlischafts und Rechtslehre*, pp. 103-156. — DE FERRIÈRE, *Dict. de dr. et de pr.*, v° *Rentes*. — GILLARD, *Essai sur l'origine des rentes*. — HEUSLER, *Gewere*, pp. 274-277; *Institutionen*, I, p. 355, t. II, p. 150. — KRAUT, *Grundritz*, § 109. — LAURIÈRE, *Dissert. sur le tenement de cinq ans*, n°s 11 et 14. — MEISCHEIDER, *Besitz und Besitzschutz*, p. 395. — MERLIN, *Repert*, v° *Rentes*. — POTHIER, *Traite du bail à rente*. — ROUSSEAU DE LA COMBE, *Rec. de jur.*, v° *Rentes*. — SCHRŒDER, *Lehrbuch*, p. 695. — STOBBE, *Zür Geschichte und Theorie des Rentenkaufs*, *Zeitschrift*, *de R.*, XIX, p. 178. — VIOLLET, *Hist. du dr. civ. fr.*, pp. 674 à 695. — WARNKŒNIG et STEIN, *Franz. Staats und Rechtsgesch.*, t. II, pp. 402, 583, 586.

DROIT CIVIL. — AUBRY et RAU, *Cours de dr. civ. franç.*; Paris, 1871, 4e éd., t. IV. — BAUDRY-LACANTINERIE, *Précis. de dr. civ.*; Paris, 1900, 7e éd., t. III. — BAUDRY-LACANTINERIE et WAHL, *Tr. de la soc.*, *du prêt*, *du dépôt*; Paris, 1899 et *Tr. des contr. aléat. du mandat*, etc.; Paris, 1900, 2e éd. — GUILLOUARD, *Tr. du prêt*, *du dépôt et du séquestre*; Paris, 1891, 2e éd., et *Tr. des contr. aléat. et du mandat*; Paris, 1894, 2e éd. — HUC, *Comment, théor. et prat. du C. civ.*; Paris, 1898, t. XI. — LAURENT, *Princ. de dr. civ.*; Paris et Bruxelles, 1869-1878, t. XXVII.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — ANDERSON, *Inquiry into the nature of the corn laws*, 1777. — TORRENS, *An essay on the external corn trade*, 1815. — RICARDO, *On the influence of a low price of corn on the profits of stock*, 1815. — MALTHUS, *An inquiry into the nature and progress of rent*, 1815. — WEST, *Essay on the application of capital to land*, 1815. — RICARDO, *Principles of political economy*, 1817. — CAREY, *The past*, *the present and future*, 1848 (économie libérale et conservatrice). — DE FONTENAY, *Du revenu foncier*, 1854. — BOUTRON, *Théorie de la rente foncière*, 1867. — BERENS, *Versuch einer kritischen Dogmengeschichte der Grundrente*, 1868. — A. LORIA, *La rendita fondiara e la sua elisione naturale*, 1880. — SCHULLERN-SCHRATTENHOFEN, *Untersuchungen über Begriff und Wesen der Grundrente*, 1889. — C.-W. MACFARLANE, *The History of the general doctrine of rent in german economics*, 1893. — THE UNEARNED INCREMENT, *Fabian Tract*, *n° 30*, 1895 (étude sur la rente des propriétés bâties à Londres). — A. VEBER, *les Plus-values immobilières*, dans *Revue socialiste*, juil. 1889. — V. en outre les œuvres de LIST, THÜNEN, RODBERTUS, etc.

**RENTIERES.** Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. d'Ardres; 410 hab.

**RENTOILAGE** (Beaux-Arts) (V. RESTAURATION, § *Peinture*).

**RENTY.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Fauquembergues; 706 hab.

**RENUNG.** Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Aire; 674 hab.

**RENVERSÉ** (Blas.). Se dit des pièces mises dans le sens contraire à celui où elles se trouvent naturellement. Toutefois, en ce cas, les épées sont dites *la pointe en bas* et les flèches *tombantes*.

**RENVERSEMENT.** I. GÉOLOGIE. — Il y a renversement lorsque, sous l'effort d'une poussée latérale et prolongée, un pli anticlinal, c.-à-d. en voûte, au lieu de se dresser verticalement, vient à tomber sur le pli synclinal, c.-à-d. en thalweg, opposé à la direction de l'effort, et progresse en avant, tandis que le synclinal s'enfonce sous lui. Les *failles inverses*, les *plis-failles* (V. FAILLE, t. XVI, p. 1094), sont le résultat habituel des renversements. Ceux-ci sont fréquents dans le Jura, aux environs de Besançon, et Mühlberg en a signalé près de Bâle, à la limite entre la région des plateaux et celle des chaînes jurassiennes. L. S.

II. MUSIQUE. — On appelle renversement un changement d'ordre dans les sons qui composent les intervalles ou les accords. Il s'opère en transportant à l'octave supérieure la note la plus grave de l'intervalle ou de l'accord. Dans les simples intervalles harmoniques qui ne comportent que deux notes, le renversement n'a d'autre effet que de substituer un autre intervalle, déjà connu, au premier. Les consonances renversées donneront toujours des consonances ; les dissonances, des dissonances. Pour les accords de trois sons ou davantage, le renversement produira d'autres accords, que l'on ne pourrait considérer isolément sans négliger le rapport étroit qui les unit à celui dont ils sont issus. Il est inutile d'ajouter qu'un accord a toujours autant de renversements qu'il contient d'intervalles distincts, c.-à-d. autant que de notes, la basse étant omise. Les accords consonants de trois sons auront donc deux renversements : les dissonants, septièmes ou neuvièmes, qui comptent quatre et cinq notes essentielles, en auront trois ou quatre dont quelques-uns (pour les derniers) n'ont guère qu'une existence théorique (V. HARMONIE et MUSIQUE). C'est à Rameau que revient la gloire d'avoir clairement expliqué le mécanisme du renversement. Il a le premier montré le lien qui unit les accords renversés à ceux dont ils dérivent. Outre que cette vue nouvelle a singulièrement simplifié la nomenclature des accords et, par contre, l'étude de l'harmonie, il n'est pas sans utilité, pour affirmer le sentiment de la tonalité, d'insister sur l'origine commune de groupes sonores qui, autrement envisagés, paraîtraient étrangers les uns aux autres. A ce titre seul, Rameau mériterait d'être compté au rang des véritables fondateurs de la science harmonique.

Il faut prendre garde de ne point confondre le renversement d'un accord avec ses diverses positions. Celles-ci n'affectent que l'ordre dans lequel sont placés, éloignés, rapprochés ou redoublés, les divers sons superposés à la basse. Tant que celle-ci ne change pas, le nom et le caractère de l'accord restent les mêmes. Toute transposition de la basse amène, au contraire, un renversement, c.-à-d. un accord différent. H. Q.

**RENVI.** On entend par là ce que l'on met au jeu au delà de l'enjeu, c.-à-d. une sorte de renchérissement. Il y a un certain nombre de jeux de renvis. Le *poker* (V. ce mot) est un jeu de *renvi* ou *relance*.

**RENVIDEUR** (Filat.). On désigne sous ce nom, ou quelquefois aussi sous leur nom anglais de *self-acting* (automates) les métiers à filer dont on fait exclusivement usage pour le travail de la laine cardée, et généralement pour celui de la laine peignée et du coton, par opposition aux métiers continus, qui sont en usage dans les filatures de lin, chanvre, etc., et quelquefois aussi dans celles de coton et de laine, mais seulement quand il s'agit de fils très résistants. Dans ces dernières machines, le fil est produit d'une manière continue, et s'enroule sur la bobine au fur et à mesure de sa production. Les métiers renvideurs, au contraire, confectionnent une certaine longueur, ou *aiguillée* de fil, pour en effectuer ensuite le renvidage sur la bobine. Ils reproduisent le mode d'action de l'antique et primitif fuseau, dont ils dérivent directement. C'est à Tho-

mas Higgs, simple artisan du Lancashire, que l'on attribue l'idée première de ces machines, aujourd'hui si compliquées. Celle qu'il construisit, vers 1760, était munie de six broches, et mise en mouvement complètement à la main : il lui donna le nom de sa fille Jenny, qui resta aux métiers successivement perfectionnés par Hargraeves, Arkwright et bien d'autres, et que l'on désigna sous les noms de Spinning-Jenny, Jeannette, Mull-Jenny. Perfectionnée à son tour, cette machine devint, vers 1840 à 1850, le demi-renvideur, puis peu à peu le renvideur, tel que nous le voyons aujourd'hui dans nos filatures, et qui peut compter jusqu'à 1.000 et même 1.200 broches, exécutant leur travail d'une manière complètement automatique.

Les métiers renvideurs, tels qu'on les emploie aujourd'hui, se composent de deux parties : le *porte-cylindres* et le *chariot*. Le porte-cylindres est constitué par des bâtis invariablement fixés au sol, et supportant un banc d'étirage approprié à la matière qui doit être travaillée, ainsi qu'un râtelier sur lequel on dispose les bobines contenant les mèches alimentaires. Sa longueur peut atteindre jusqu'à 25 ou 30 m. Le chariot est une pièce bien rigide, de même longueur, montée sur des roues et pouvant s'éloigner du porte-cylindres, ou s'en rapprocher, en lui restant toujours exactement parallèle. Sa course est en générale voisine de $1^{m},60$. Il porte sur sa face antérieure les *broches*, légèrement coniques, disposées sur une seule rangée, et légèrement inclinées vers le porte-cylindres, de manière à former avec la verticale un angle d'environ 15 à 20°. Ces broches, dont le nombre varie en général, suivant les machines et le genre de travail à produire, entre 800 et 1.000, sont commandées au moyen de ficelles par des tambours disposés dans le chariot et sur toute sa longueur. Le chariot porte, en outre, un guide fil, ou baguette, qui, pendant le renvidage, répartit méthodiquement sur les bobines les tours de fil qui s'y enroulent, et une contre-baguette qui maintient ces fils convenablement tendus. Vers le milieu de la longueur du métier, et perpendiculairement à la direction du porte-cylindres et du chariot, se trouvent de forts bâtis, entre lesquels sont disposés les mécanismes de commande, dont l'ensemble constitue la *tétière*. Nous ne pouvons pas décrire ici ces mécanismes très compliqués, et sommes obligé de nous borner à indiquer le fonctionnement des organes opérateurs pendant une évolution complète du métier, laquelle correspond à la formation, pour chaque broche, d'une longueur de fil (ou aiguillée) égale à la course du chariot, et à son renvidage sous forme de bobine (ou de cannette).

Cette évolution comprend trois périodes : 1° la formation du fil; 2° le dépointage ou détour, et 3° le renvidage.

La première période, dans les machines les plus complètes, comporte elle-même trois parties :

La *sortie du chariot* pendant laquelle les cylindres du banc d'étirage tournent pour débiter la mèche amincie que la torsion va transformer en fils; en même temps le chariot s'éloigne du porte-cylindres, en parcourant à chaque instant un chemin égal à la longueur de fil débitée par les étireurs, de telle sorte que les fils restent bien tendus entre ces cylindres et les pointes des broches, lesquelles sont animées d'un mouvement de rotation rapide, qui détermine la torsion de ces fils.

L'*étirage supplémentaire* se produit lorsque le chariot n'a plus que quelques centimètres à parcourir avant d'arriver au bout de sa course : le banc d'étirage s'arrête alors, et le chariot achève sa course d'un mouvement ralenti, en déterminant sur les fils, encore incomplètement tordus, une traction qui les allonge en les régularisant. Les broches pendant ce temps continuent à tourner, avec une vitesse souvent plus grande qne précédemment.

Vient ensuite la *torsion complémentaire* pour laquelle les broches seules continuent à tourner à leur vitesse maximum jusqu'à ce que les fils aient atteint le degré voulu de torsion, le banc d'étirage ainsi que le chariot restant arrêtés pendant ce temps.

La seconde période est rendue nécessaire pour les effets précédents. Au moment où les broches se sont mises en mouvement, les fils se sont enroulés sur les pointes des broches, depuis le point où s'est achevé le renvidage de l'aiguillée précédente jusqu'à leur sommet. Il faut les en dérouler et, dans ce but, les broches se mettent à tourner en sens inverse, en même temps que la baguette et la contre-baguette entrent en action, pour diriger les fils et emmagasiner entre elles la quantité qui se déroule.

La troisième période ou renvidage, commence aussitôt après. Le chariot se met en mouvement pour se rapprocher du porte-cylindres, mais, afin qu'il se perde le moins de temps possible, il prend un mouvement accéléré d'abord, puis ralenti, pour arriver à sa plus grande vitesse vers le milieu de sa course, et en atteindre l'extrémité sans choc. En même temps les broches tournent dans des conditions qui dépendent à la fois de la forme des bobines et du chemin parcouru par le chariot, et la baguette se meut pour disposer régulièrement les tours de fil qui s'enroulent sur les bobines, conformément à la forme que ces bobines doivent prendre.

Dans les anciens métiers Mull-Jenny beaucoup moins grands que les renvideurs actuels, la première période seule se produisait sous l'action du moteur mécanique; pour les deux autres périodes, l'ouvrier fileur actionnait à la main les broches et la baguette, et il déterminait la rentrée du chariot en le poussant du genou. Cette rentrée du chariot devint mécanique dans les demi-renvideurs, mais c'est encore l'ouvrier qui, du genou, embrayait sa commande. Dans les renvideurs actuels, tous les mouvements, ainsi que leur embrayage et leur débrayage s'effectuent mécaniquement, et sans aucune intervention des ouvriers, qui n'ont plus qu'à surveiller la marche du métier, à rattacher les fils qui viennent à se briser, et à garnir ou dégarnir la machine des mèches alimentaires et des bobines de fils qui se forment sur les broches. Les mécanismes de commande sont tous enfermés dans la tétière, et l'analyse que nous avons faite des mouvements à produire rend suffisamment compte de leur complication. P. Goguel.

**RENVOI.** Dessaisissement d'un tribunal qui, comptant parmi ses membres une ou plusieurs personnes parentes ou alliées d'une des parties, ne peut plus juger le procès où cette partie est intéressée, et en *renvoie* la connaissance à un tribunal voisin. Pour qu'il y ait lieu à *renvoi*, il faut : ou bien qu'un des deux plaideurs ait deux parents ou alliés jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement parmi les membres d'un tribunal de première instance, ou trois parents ou alliés au même degré, dans une cour d'appel; ou bien, s'il est lui-même membre d'un tribunal ou d'une cour, qu'il ait un parent au degré de cousin issu de germain, dans un tribunal, ou deux parents dans une cour. Le renvoi ne peut être demandé que par l'adversaire de la partie qui compte des parents ou des alliés dans le tribunal, et il doit l'être avant la plaidoirie. Il est proposé par un acte au greffe, signé de la partie elle-même ou de son mandataire spécial et authentique, contenant les moyens sur lesquels repose la demande. Si celle-ci est justifiée, le renvoi est fait à l'un des tribunaux ressortissant à la même cour d'appel, et, s'il s'agit d'une cour d'appel, à l'une des trois cours les plus voisines.

Le code de procédure appelle encore *renvois* diverses exceptions d'incompétence qui obligent un tribunal à se dessaisir d'une affaire (V. Exception).

**RENWEZ.** Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières; 1.496 hab. Fabriques de brosses, de paniers d'emballage. Renwez (*Rancovadum*) eut au moyen âge une charte communale (la loi de Renwez) qui servit de modèle à beaucoup d'autres. Eglise du XVIe siècle.

**RÉOLE** (La). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Gironde, à 51 kil. S.-E. de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne; 4.271 hab. (3.484 aggl.). La ville s'élève en amphi-

théâtre sur un coteau riverain du fleuve. On y remarque les ruines de l'ancienne abbaye bénédictine de *Squirs*, fondée au VIIe siècle, qui prit au XIe siècle le nom de *Regula*, lequel est demeuré à la ville ; il en subsiste la curieuse église Saint-Pierre (fin du XIIe siècle), et des bâtiments du XVIIe siècle. Citons encore les ruines du château construit en 1186 par Henri II d'Angleterre (4 tours cylindriques), l'hôtel de ville (XIIe et XIVe siècles), les vieilles maisons de la grande école et de la synagogue. — Commerce de vins, fabrication de liqueurs. — La ville de La Réole se forma autour de l'abbaye, eut à souffrir des guerres anglaises et des guerres de religion. Ses remparts furent démantelés en 1639. C'est la patrie des frères Faucher.

BIBL. : Dom MAUPEL, *Recueil hist. et chronol. du prieuré royal de Saint-Pierre de la Réole.* — Michel DUPIN, *Notice hist. et stat. de la ville et de l'arr. de La Réole*, 1839, in-8. — GAUBAN, *Histoire de La Réole*, 1873, in-8.

**RÉORTHE** (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay, cant. de Sainte-Hermine; 1.406 hab.

**RÉOTIER.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Guillestre; 453 hab.

**REPAIX.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont; 176 hab.

**REPANDAGE** (Trav. publ.) (V. PAVAGE, t. XXVI, p. 146).

**RÉPARA** (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. (S.) de Crest; 106 hab.

**RÉPARAGE** (Techn.) (V. CÉRAMIQUE, t. IX, p. 1186).

**RÉPARATION** (Archit.). Ce mot s'entend en général de tout travail qui a pour but de remédier aux dégradations, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu se produire dans une construction par suite des causes les plus diverses, telles que : ancienneté, usage, cas fortuit, fait de l'occupant, fait du voisin, incendie, etc. D'après la législation, confirmée par la jurisprudence, il y a trois sortes de réparations; les grosses réparations, les réparations d'entretien et les menues réparations, ces dernières appelées aussi réparations locatives parce que le locataire en est habituellement tenu (V. BAIL, DOMMAGES-INTÉRÊTS, SERVITUDE, USUFRUIT). Ch. LUCAS.

**II. Législation.** — RÉPARATIONS LOCATIVES (V. BAIL).

**III. Jurisprudence** (V. DOMMAGES-INTÉRÊTS).

**RÉPARATRICES** (Œuvres). Sous ce titre, nous mentionnons certaines œuvres destinées à offrir à Dieu réparation des injures qui lui sont faites. — ADORATION RÉPARATRICE, établie à Lyon vers 1845 et à Paris en 1848, enrichie d'indulgences par Pie IX. Cet institut comprend : 1° des sœurs qui font les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et qui vivent en communautés régulières; 2° des sœurs séculières faisant seulement les deux vœux de chasteté et d'obéissance, et qui peuvent vivre dans le monde ; 3° de simples associées, vivant dans le monde, mais inscrites à la communauté, et qui doivent s'y rendre chaque mois, à jour et à heure fixes, pour adorer le Saint-Sacrement exposé dans la chapelle ou dans tout autre église désignée pour cet objet, par l'Ordinaire du lieu. Il existe un grand nombre de communautés du même nom, mais indépendantes les unes des autres. L'*enquête ministérielle de 1877* en mentionne dix. L'*Annuaire ecclésiastique* en indique six autres. La maison de Cahors est la seule qui soit autorisée. Le nombre des sœurs régulières était évalué à 150 en 1880. — SŒURS DE MARIE RÉPARATRICE. Même objet et, en outre, patronage des jeunes ouvrières, instruction religieuse des adultes et des personnes âgées ; asile pour les retraites spirituelles. Maison-mère à Rome ; 6 maisons constatées en France ; nombre des religieuses : 120 environ.

ARCHICONFRÉRIE DU TRÈS SAINT NOM DE DIEU ET DE JÉSUS, soumise par le concile général de Lyon (1274) à la direction des dominicains, avec participation aux biens spirituels de leur ordre et indulgences spéciales. — ARCHICONFRÉRIE RÉPARATRICE DES BLASPHÈMES ET DE LA PROFANATION DU DIMANCHE, instituée à Saint-Martin de la Noue, à Saint Dizier (Haute-Marne), par Pie IX, le 30 juil. 1847. — ARCHICONFRÉRIE DE LA SAINTE-FACE, érigée par Léon XIII, le 1er oct. 1885, dans l'oratoire de le Sainte-Face, à Tours. — ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME RÉCONCILIATRICE DE LA SALETTE, instituée par Pie IX, le 21 sept. 1858. — ŒUVRE OU ASSOCIATION DE LA COMMUNION RÉPARATRICE. Toulouse ; Pie IX, 10 déc. 1866. E.-H. VOLLET.

**RÉPARSAC.** Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Jarnac; 466 hab.

**RÉPARTITEUR** (Fiscal.) (V. CONTRIBUTIONS, t. XII, p. 832).

**RÉPARTITION.** IMPÔT DE RÉPARTITION (V. IMPÔT, t. XX, p. 605).

**REPAS.** On trouvera au mot CUISINE (t. XIII, pp. 576 et suiv.) les renseignements sur les mets en usage chez les peuples anciens et modernes et sur la manière de les préparer. Nous ne donnons ici, dans les grandes lignes, que les détails relatifs à l'ordonnance et aux heures des repas; et les principales coutumes qui ont régi la table depuis l'antiquité jusqu'à ce jour.

**I. Antiquité.** — Les Égyptiens prenaient leurs repas accroupis par terre autour de petites tables rondes et basses, ou bien assis sur des chaises et ayant devant eux des tables plus élevées. Ils mangeaient beaucoup de volailles, surtout des oies et des canards, beaucoup de bœuf rôti, du mouton, de la chèvre et, comme gibier, des antilopes et des bouquetins. Ils se montraient fort gourmands de gâteaux et de beignets, et arrosaient leurs repas de vin et surtout de bière. D'après les peintures des tombeaux de Thèbes, il semble que les dames de la plus haute condition se laissaient aller volontiers jusqu'à l'ivresse et se dérangeaient à peine de table pour vomir. Hérodote raconte qu'aux festins que font les riches on portait après le repas, autour de la table un cercueil renfermant une figure artistement travaillée et représentant un mort. « On la montre à tous les convives tour à tour en disant : Jetez les yeux sur cet homme, vous lui ressemblerez après votre mort; buvez donc maintenant et vous divertissez ». Lenormant cite un papyrus du British Museum qui confirme absolument la véracité de cette anecdote. En mangeant, les Egyptiens se servaient uniquement de leurs doigts. Dans les festins d'apparat, hommes et femmes étaient assis sur de riches sièges et portaient des guirlandes de fleurs dans les cheveux et autour du cou; pendant le service, des musiciens et des chanteurs faisaient entendre leurs meilleurs morceaux, des danseuses en robes transparentes exécutaient leurs danses les plus voluptueuses.

Les Assyriens mangeaient sur des tables et s'asseyaient sur des chaises, décorées les unes et les autres avec richesse et présentant des ornements sculptés, principalement des fleurs et des feuilles. Les principaux mets étaient le poisson, la viande de boucherie, le gibier, surtout le lièvre, la perdrix, les oignons, les fruits (raisins et pommes) et les sauterelles, qui se vendaient alignées par rangées le long d'une baguette. On ne possède guère d'autres renseignements sur leurs repas, non plus que sur ceux des Chaldéens.

En Grèce, dès les temps homériques, on faisait plusieurs repas par jour; ils sont désignés par des noms spéciaux. Le premier déjeuner, qu'on faisait le matin au lever et qui se composait de mets légers, s'appelait ἄριστον. Le repas solide (δεῖπνον) était pris ou bien dans la matinée, ou bien vers le milieu du jour. Le dernier repas qui avait lieu le soir, s'appelait δόρπον. Au début, le repas est une véritable cérémonie religieuse, accomplie suivant des rites inflexibles. Une prière le précède, les prémices des plats sont offerts aux dieux, des libations leur sont faites avec du vin. Les viandes étant découpées, des portions sont réservées pour certaines divinités, le morceau de choix est ensuite présenté à l'hôte, les autres portions sont réparties également entre les convives. Du temps d'Homère on mangeait assis et par petites tables de deux ou trois personnes.

Les femmes pouvaient assister au repas, mais sans y prendre part. On ne desservait pas tant que les convives étaient présents. Enfin, le repas qui ne se prolongeait pas après le coucher du soleil se terminait par de nouvelles cérémonies religieuses : on jetait au feu les langues des animaux sacrifiés et on faisait de nouvelles libations. Plus tard, le repas principal eut lieu plus avant dans la journée, et, comme conséquence de ce retard, on eut un second déjeuner. On distingue alors : le petit déjeûner ou ἀκρατισμὸς, composé de pain trempé dans du vin; le grand déjeuner (ἄριστον), qui avait lieu à midi, et enfin le dîner (δεῖπνον), qui avait lieu à la tombée de la nuit, et même au commencement de la soirée. Quand on faisait des invitations, c'était toujours pour le δεῖπνον. L'habitude venue d'Asie, de manger couché, s'est présque partout répandue. Les tables étaient disposées en longueur, l'une à la suite de l'autre, et les lits (κλίνη) étaient placés de même, mais sur un seul côté. Chaque lit donnait place à deux personnes.

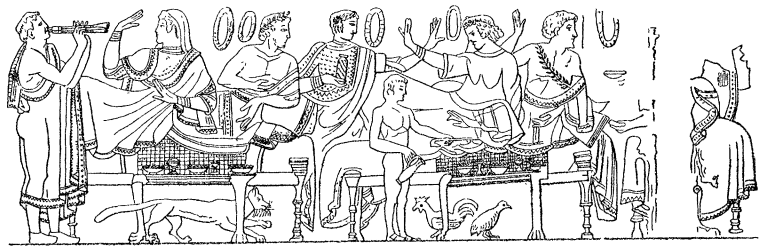

Fig. 1. — Repas étrusque.

Il était garni de couvertures élégantes et de coussins où l'on s'appuyait du coude gauche. La place d'honneur est la droite du maître de maison. En arrivant au dîner on enlevait les chaussures et on donnait les pieds à laver aux esclaves, puis on se couchait et les esclaves présentaient l'eau pour laver les mains. Les tables étaient alors apportées toutes servies et l'on prenait au plat. Pas de fourchettes, ni de couteaux ; pas d'autres ustensiles que des cuillères qui servent à prendre les mets liquides ou les sauces. On se sert surtout des doigts : il est poli de prendre les salaisons avec un seul doigt, les viandes chaudes, les poissons, avec deux doigts. Pas de serviettes, la mie de pain en tient lieu. Dans les festins d'importance l'amphitryon avait en mains un menu (γραμματίδιον), et il s'en servait pour contrôler le service des esclaves et pour donner à ses invités les indications de nature à satisfaire leurs goûts ou leur gourmandise. Dans les premiers temps, on ne paraît pas avoir connu le service des hors-d'œuvre froids : il s'introduisit beaucoup plus tard. On commença alors le repas par les huîtres, coquillages, raves, salades, etc. Venaient ensuite les mets de résistance, viandes, poissons, légumes, ragoûts. Après quoi, on se lavait les mains, on se parfumait, on se couronnait de fleurs et on faisait libation au bon génie en buvant une gorgée de vin pur. Les esclaves enlevaient les tables et en rapportaient d'autres où était tout servi le dessert. On avait bu très peu jusqu'alors ; le dessert est le moment indiqué pour boire : on mange en même temps des fruits, figues sèches, olives, amandes, noix, châtaignes, pommes, poires, raisins, dattes, enfin du fromage, des épices et force petits gâteaux très salés. Cette dernière partie du repas prenait souvent, lorsqu'on lui donnait certaines proportions, le caractère d'un repas complet et s'appelait alors συμπόσιον. On y admettait des convives qui n'avaient pas pris part au dîner. On y était moins préoccupé de se restaurer que de se divertir : on se livrait à des conversations fines, souvent licencieuses à cause de la présence des hétaires admises à tous les dîners (tandis que les femmes mariées et les enfants n'y figurent jamais) ; des musiciens, des joueurs de flûte, des mimes, des danseuses à peine voilées s'y livrent à tous leurs ébats, et le festin se termine souvent en orgie. — Chez les Etrusques, il y avait deux repas par jour. On mangeait couché ; les femmes prenaient place sur les lits à côté des hommes (fig. 1), ce qui ne se faisait pas en Grèce.

A Rome, dans les premiers temps, on ne faisait en général que deux repas, plus tard on en prit trois, puis quatre. Le premier déjeuner (*jentaculum*) avait lieu entre la troisième et la quatrième heure (8 et 10 heures du matin environ). Il comprenait du pain trempé dans du vin ou assaisonné de miel, d'olives, de dattes ou de sel, parfois des pâtisseries et du fromage. Venait ensuite un grand déjeuner (*prandium*), entre la sixième et la septième heure (midi et 1 heure), composé de mets froids et chauds, poisson, viande, légumes, fruits, vin. Le repas important, la *cena*, avait lieu entre la neuvième et la dixième heure (3 h. 1/2 et 4 heures). Il fut d'abord très simple et devint peu à peu si compliqué et si extravagant qu'on dut opposer à ces excès des lois somptuaires. On dîna d'abord en famille, dans l'atrium, la femme était assise sur le lit, les enfants à côté ou à une table particulière ; les esclaves, assis sur des bancs, près des lits, recevaient leur nourriture de la main de leurs maîtres. Avec les progrès du luxe, ces habitudes familiales se modifièrent profondément. Il y eut des salles à manger pour l'hiver et pour l'été, les esclaves firent table à part ou mangèrent sur le foyer. La disposition la plus commune était celle-ci : on

Fig. 2. — Repas sur un sigma.

dressait une table carrée : sur trois côtés étaient rangés les lits, le quatrième côté restait libre pour faciliter le service. Chaque lit avait trois places. On appelait *triclinium* cette table et la salle à manger elle-même. Lorsqu'on avait à servir plus de neuf personnes, on dressait d'autres triclinia, trois, quatre ou plus, suivant les besoins : mais y eut-il cent convives, on n'admettait jamais plus de neuf personnes à chaque table. Les lits de sangle recevaient un matelas et des couvertures, plus un coussin pour chaque personne. On s'accoudait du bras gauche pour manger : dans les intermèdes du repas, on prenait la position qu'on voulait. Les trois lits avaient chacun une dénomination spéciale. Le *lectus medius* faisait face au côté vide réservé pour le service, c'était la place d'honneur donnée aux invités de marque ; le *lectus summus* s'étendait à gauche du medius, il était aussi affecté aux invités ; le *lectus imus* s'étendait à droite du medius, c'était la place du maître de la maison, de sa femme et d'un de ses enfants ou d'un affranchi. A la fin de la République, on eut des tables circulaires et les trois lits furent remplacés par un lit unique demi-circulaire qu'on appelait *sigma* (fig. 2). Lorsqu'on mange en plein air, on se couche en demi-cercle sur le gazon autour du repas servi. Au début, les Romains mangèrent dans de la vaisselle de terre, leurs lits de bois fort simples étaient simplement couverts d'une peau de chèvre ; par la suite, ils eurent des tables et des lits en bois précieux, incrustés d'or et d'argent ou d'ivoire, même d'argent massif, les matelas furent recouverts de

couvertures précieuses. Mais on ne se servit jamais de nappe : les serviettes apparurent très tard, alors il fut d'usage que chaque convive apportât la sienne, elle lui servait d'ailleurs à emporter les mets de la desserte, gracieusement distribués par l'amphitryon. Longtemps on mangea avec les doigts. On eut ensuite deux sortes de cuillères (*cochlearia* et *ligula*) : les premières, s'effilant en pointe et servant à manger les œufs et les escargots; les secondes, ressemblant fort à nos cuillères à bouche et servant pour les farineux. On ignore si l'on se servait à table de fourchettes et de couteaux. Parmi d'autres accessoires, on remarque une salière, une burette à vinaigre, de la vaisselle à manger, un service de vaisselle à boire étalé sur une petite table annexe. Au début du repas, les plats ne figuraient pas sur la table. On les apportait sur une sorte de plateau (*repositorium*) où ils étaient rangés avec goût. On enlevait le repositorium après chaque service pour le rapporter pour le service suivant. Les convives se servaient eux-mêmes en prenant au plat avec la main. Un découpeur (*scissor*) tranchait les viandes par le côté libre de la table. Les esclaves servaient le pain, l'eau, le vin au fur et à mesure des besoins. En général, un dîner comportait trois services : 1° Les entrées (*gustatio*), composées d'œufs mollets, hors-d'œuvre (notamment laitues et choux accommodés au vinaigre), raves au sel, asperges, concombres, olives, poireaux cuits au vin, champignons, escargots, huîtres fraîches, sardines, etc., le tout accompagné d'un breuvage de vin doux et de miel. — 2° La *cena*, subdivisée en trois services ou plus, selon l'importance du festin (*prima cena*, *altera cena*, *tertia cena*), comprenant les mets de résistance, poissons frais et salés, volaille, viandes, gibier, etc., accompagnés de vin, qu'on prenait en petite quantité. — 3° Le dessert (*bellaria*), composé de pâtisseries et de fruits frais et confits. Dans les repas importants, le maître de la maison avait sous les yeux un menu et il donnait à ses invités toutes les indications nécessaires pour gouverner leur appétit suivant leurs préférences. Vers la fin de la cena, il était d'usage de réclamer le silence et de présenter aux dieux Lares une oblation : de même on commença longtemps le repas par une prière. Tout à la fin du dîner, on faisait passer de l'eau, et les convives se lavaient les mains : communément on en faisait passer entre chaque service. Le quatrième repas, c'était le souper (*comissatio*). Durant la cena, comme on l'a vu, on buvait peu. La comissatio est presque consacrée tout entière à la boisson. On buvait à la ronde, en commençant par le haut ou à volonté. Un *magister bibendi*, élu par le sort, fixait le nombre de coupes qu'on devait absorber. Le vin était trempé d'eau chaude ou d'eau froide. On porte la santé d'un convive, on lui tend la coupe et il doit la vider jusqu'au fond et d'un seul trait. C'est le moment propice pour la causerie. Mais ce fut bien vite une mode d'égayer le souper, et même le dîner (*cena*) par divers intermèdes : des musiciens jouent de la flûte, de la cithare, de la lyre, ou accompagnent des chanteurs; le maître de la maison lit une poésie, un comédien récite une scène gaie, mais en général on préfère les mimes, les bouffons, les danseuses gaditanes, fort légèrement vêtues, les acrobates. Les femmes et les enfants, contrairement à ce qui se passait en Grèce, assistaient à ses soupers.

**II. Moyen âge et temps modernes.** — Une partie de ces coutumes se maintient durant le moyen âge, en France, dans les pays latins et en Allemagne. Dans tous les châteaux féodaux, le repas était précédé d'une sonnerie de cor. On *cornait l'eau*, parce que tous les convives se lavaient les mains avant de manger. On procédait à cette formalité dans le vestibule, ou, plus généralement, on prenait place à table, sans s'asseoir, on se lavait les mains et on s'asseyait ensuite. Le maître de la maison siégeait « au chef de la table » ; les hôtes de distinction étaient à côté de lui. Venaient ensuite la dame et les filles de la famille. On tenait compte, dans ce placement, de l'âge et du rang des personnes, qui étaient rangées par couples. Un couple n'avait qu'une seule assiette ou écuelle. Dans les grandes maisons, le lavement des mains était toute une cérémonie. Des pages, parfois des demoiselles, la serviette sur l'épaule, présentaient à chaque convive un bassin et versaient sur les doigts l'eau d'une aiguière, parfois en métal précieux. L'eau était tiède et aromatisée, soit avec de la sauge, du romarin, de l'écorce d'orange, soit avec des essences de fleurs d'orangers, de myrtes, de roses, d'iris. La table était toute servie, et les plats qui y figuraient étaient couverts; de même on apportait *couverts* les plats servis au cours du repas. Les serviteurs commençaient par découvrir les plats et ils en faisaient l'essai en les goûtant ou en les touchant avec une corne de licorne, c.-à-d. avec une dent de narval qui avait — croyait-on — la propriété de déceler la moindre trace de poison. Chacun prenait au plat avec ses doigts : il était poli de saisir les morceaux, non pas à pleine main, mais avec les trois doigts et de ne pas les plonger dans la sauce au delà des jointures. Les mets liquides étaient placés dans les écuelles qu'on portait à la bouche; les viandes étaient déposées sur des morceaux de pain bis, épais, taillés en rond, placés devant chaque convive. La table carrée, plus longue que large, était généralement faite de planches placées sur des tréteaux; on la dressait donc où on voulait et il n'y eut pas d'abord de salle à manger spéciale. Puis on eut des tables construites sur le même modèle avec une banquette à demeure sur un des côtés, car l'autre côté restait vide pour faciliter le service. Dans les festins d'apparat, on employa aussi la table en fer à cheval, avec des annexes qui étaient un buffet ou un dressoir où se plaçait la vaisselle de métal et la crédence qui recevait les plats et assiettes de rechange, les hanaps, les vases et les coupes. Enfin, il était d'usage de joncher le sol de la pièce où l'on mangeait de paille en hiver, d'herbes fraîches et parfois de fleurs en été. Jusqu'au XIVe siècle, on se contenta, en somme, chez les gens riches, de servir de gros quartiers de viandes suspendus à des landiers gigantesques, des rôties plantureuses, des coupes pleines de clairet. Les bourgeois, les artisans se contentaient d'œufs et de laitage, mangeaient rarement de la viande. Les ouvriers prenaient le plus souvent leur repas en plein air, achetant aux marchandes des « chaudes oublies renforcées, galettes chaudes, eschaudez ». A partir du XIVe siècle les repas se font moins sommaires, comme composition et comme arrangement. Les tranchoirs disparaissent pour faire place aux assiettes; les fourchettes apparaissent, mais jusqu'à la fin du XVIIe siècle on ne s'en servit guère. On *dîna* vers 9 heures du matin, on soupa le soir à 5 heures. Les tables se firent plus coquettes. On les recouvrit de nappes à franges, on les garnit de salières d'argent, de gobelets, de cuillères, d'écuelles. Une bonne famille dut posséder au moins « dix douzaines d'escuelles, dix douzaines de petits plas, deux douzaines et demie de grands plas, huit quartes, deux douzaines de pintes et deux pos à aumosnes ». Le repas se composa de plusieurs services; après chaque service on enlevait la nappe et on la remplaçait par une propre. Les valets et écuyers apportaient les plats qui étaient rangés sur la table par un *placeur*. C'étaient d'abord les potages. Puis venaient les poissons qu'on argentait dans les grandes cérémonies. Puis le rôt (chevreuil, oisons, poussins à l'orange). Apparaissait l'*entremets* formant la phase la plus brillante du repas. Il se composait de plats sucrés, de gelées de couleur, de cygnes, paons ou faisans revêtus de leur plumage, et ayant le bec et les pattes dorés, de veaux et cochons servis entiers, de soles, aloses au vert jus, riz avec amandes frites, etc. Après quoi la *desserte* comprenait des compotes, des figues, dates, raisins, noisettes, etc. L'*issue* se composait d'hypocras servi avec des oublies. Enfin, le *boute-hors* se composait de vins (surtout blancs) et d'épices. Après le boute-hors, on se lavait les mains et on disait les grâces. Il y eut peu de changements dans ces usages jusqu'au

XVII^e siècle : sauf en ce qui concerne l'heure des repas qui eurent lieu : au XV^e, le dîner à 10 heures du matin, le souper à 4 heures de l'après-midi ; au XVI^e, le dîner à 11 heures du matin, le souper à 7 heures du soir.

A la fin du XVI^e siècle, l'usage s'introduit dans le Nord de se réunir aux veillées pour deviser agréablement, chanter, manger la poule au pot, des gaufres bien grasses et surtout boire. Le menu d'un repas du XVII^e siècle est déjà fort compliqué. Il comprend en général un premier service, un grand potage, c.-à-d. un grand plat de viandes ou de poissons bouillis avec des légumes, quatre petits plats et deux assiettes de hors-d'œuvre ; un second service composé d'un grand plat de rôts, deux salades, deux plats d'entremets ; un troisième service composé d'un grand plat de fruits avec quatre compotes. Pour vingt-quatre couverts on a : 1^er service : deux grands potages, une grosse entrée dans le milieu, quatre entrées dans quatre moyens plats ; deux petits potages dans deux petits plats, quatre entrées dans quatre autres plats, plus douze assiettes contenant des hors-d'œuvre, boudins, saucisses, fricandeaux, côtelettes, andouilles, petits pâtés, melons, fraises, figues, raves, mûres, beurre, etc. 2^e service : du gros rôt dans le grand plat du milieu, encore du gros rôt dans deux autres grands plats, du moyen rôt dans les quatre plats moyens, du petit rôt dans les deux petits plats, quatre salades dans les quatre autres petits plats ; les douze assiettes contiennent des hors-d'œuvre, des sauces, grillades, etc. — 3^e service : un jambon rôti ou un pâté de venaison dans le grand plat du milieu ; de l'entremets froid dans les deux autres grands plats, des gelées, blancs-mangers ou tourtes dans les quatre plats moyens, des pieds de cochon, des oreilles de cochon en ragoût, des artichauts, cardes ou cardons dans les deux petits plats des flancs ; enfin des nouilles, des œufs, des artichauts frits dans les quatre autres petits plats ; les douze assiettes renferment des petits ragoûts chauds. — 4^e service : trois grands plats contenant du fruit cru : quatre moyens plats contenant du fruit sec ; deux petits plats contenant des liquides ou du petit sec ; quatre autres petits plats contenant quatre compotes ; les douze assiettes toutes sortes de petites friandises. Ainsi la table, qui est devenue ronde, présente à chaque service tous les plats de ce service. On variait leur disposition à chaque service : si les plats du premier avaient dessiné un carré, on donnait à ceux du deuxième la forme d'un losange, et à ceux du troisième celle d'un chevron. Les officiers de bouche circulaient autour de la table, faisant passer tous les plats devant les convives qui au passage arrêtaient chacun ce qu'il voulait, repoussant le surplus « avec un petit coup de doigt ». Dès le moyen âge, les festins d'apparat avaient compris divers intermèdes, chants, musique, jongleries qui avaient lieu au service de l'entremets et qu'on appelait eux-mêmes entremets. On vit toute espèce d'extravagances : des pâtés formidables renfermant des musiciens et des chanteurs, des entrées de gens à cheval, évoluant autour des tables, des automates, des décorations représentant des forêts, des paysages : « un désert dans lequel un tigre combattait un grand serpent », ou encore « une statue d'enfant nu, qui du haut d'un rocher pissait eau rose continuellement », ou bien « une femme nue dont la mamelle droite laissait couler de l'hypocras ». Cet usage se poursuivit, avec diverses modifications, jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Au XVIII^e, les repas se compliquent encore. Un menu de Louis XV, en 1744, comprend : deux grands potages de chapons et de perdrix aux choux, deux moyens potages à la bisque de pigeonneaux et de crêtes de coq, quatre petits potages hors-d'œuvre faits de chapons hachés, de perdrix aux lentilles, de poulets farcis et de chapons au blanc. Les entrées sont des quartiers de veau et de pigeonneaux en tourte ; plus deux moyennes entrées de poulets fricassés et de perdrix en hachis, plus six petites entrées hors-d'œuvre, des perdrix au jus, des tourtes à la braise, des dindons grillés, des poulets gras aux truffes, des poulardes dépecées aux truffes. Les rôts comprennent : deux grands plats de chapons gras, poulets, pigeons de volière, perdrix en tourtes ; deux plats de rôts hors-d'œuvre, savoir : chaponneaux, bécasses, sarcelles, perdrix. Puis viennent les légumes, les salades, les omelettes, crèmes, rissoles, beignets et enfin le dessert. Un bon menu bourgeois, en 1764, est ainsi composé : soupe à la paysanne, avec laitues, poireaux et oseille ; du bouilli, du beurre frais, des raves, des côtelettes, une poularde rôtie, une salade, une tourte de pigeons et une tourte de frangipanes ; des petits pois à la bourgeoise ; du dessert composé de fromage à la crème, d'échaudés, de confitures, de fruits, de bonbons ; enfin le café. On avait alors de magnifiques services de table en orfèvrerie. On mit d'abord au milieu de la table un *dormant*, c.-à-d. un grand plat ovale ou carré où l'on pouvait servir un marcassin entier, ou une longe de veau garnie de trois poulets et de six pigeons. A ce grand plat succéda le *surtout* (V. ce mot). Le surtout, qui revint plus tard à la mode, fut supplanté par une décoration des tables à base de terre glaise où l'on plantait des fleurs, où l'on dessinait des parterres, des paysages, où l'on élevait de petits temples ; ou bien par une décoration géométrique faite avec du sable coloré de diverses teintes et où se révélèrent de véritables artistes. L'étiquette assez sévère qui avait réglé la place des convives, surtout sous Louis XIV, fit place à plus de laisser-aller. Les femmes qui se trouvaient le plus près de la porte de la salle à manger passaient les premières et l'on se plaçait à table à son gré, le maître et la maîtresse de maison s'arrangeaient au préalable et le plus discrètement possible pour offrir aux quatre femmes les plus distinguées de la réunion les places à leur droite et à leur gauche. Au XVIII^e siècle, dans les bonnes maisons, c'est un enfant qui offre à laver les mains en présentant un bassin et une aiguière. Chez les bourgeois, avant de s'asseoir, chaque convive allait se laver les mains à une fontaine accrochée au mur dans un coin de la salle. Jusque sous Louis XV, à la table royale on maintint la formalité du *prêt*. Un gentilhomme-servant essuyait les ustensiles, assiettes, serviettes, cuillère, fourchette, couteau, cure-dents avec un petit morceau de pain que le chef du gobelet avalait résolument. Les plats étaient essuyés de la même manière avant d'être servis. Les fourchettes sont devenues d'un usage régulier dans la bourgeoisie ; la haute société ne s'en servit qu'après 1600. On ne voit plus les merveilleux entremets ; mais au dessert on chante, surtout des chansons grivoises, on récite des poésies, on joue même de courtes scènes de comédies, ou bien les jeunes filles présentes chantent tour à tour une romance. On n'avait d'abord donné des serviettes qu'aux enfants, les autres s'essuyaient à la nappe. Chaque convive eut désormais la sienne. On prenait plaisir à les parfumer et à les plier artistiquement. La vaisselle d'or et d'argent disparut par contre et fut remplacée par la faïence et la porcelaine. Les assiettes n'étaient changées que deux fois chez les bourgeois, d'abord après le potage, ensuite pour le dessert. Puis on en changea à chaque service et chez les gens de qualité on les changea à chaque plat servi. L'heure des repas a varié aussi : les dîners ont lieu entre 2 et 3 heures de l'après-midi, le souper entre 10 et 11 heures du soir, du moins à Paris. En province on dînait à midi et on soupait à 6 heures. Dès les débuts du XIX^e siècle, les habitudes se modifièrent encore : on fit désormais trois repas ; le matin à 9 heures on mangea une soupe, un morceau de bœuf et on but du vin ; à 2 heures après-midi on prit du fruit, du fromage et du vin ; le soir on mangea du rôti et de la charcuterie, de la salade, le tout arrosé de vin. En province, on déjeunait entre 8 et 9 heures du matin, on dînait à 1 ou 2 heures après midi. Puis l'usage s'établit un peu partout de faire un petit déjeuner (thé, café au lait, chocolat ou soupe) entre 8 et 9 heures du matin, un déjeuner à la fourchette entre 11 heures et midi, un dîner entre 6 heures et 7

heures du soir. Les personnes allant au spectacle ajoutaient à ces trois repas un souper, fait vers les minuit, non plus à la maison mais dans les restaurants de nuit. Sous l'Empire, la Restauration, le second Empire, on conserva le service dit à la française, c.-à-d. que les plats étaient servis sur la table dans une disposition classique : une petite corbeille de fleurs ou un surtout occupait le centre, deux réchauds longs de chaque côté et un réchaud rond à chaque bout. Les convives avaient ainsi l'avantage de voir les mets qu'on allait leur servir avant qu'ils fussent découpés, et les maîtres de maison tenaient à honneur de présenter de superbes pièces. Aujourd'hui, le service dit à l'anglaise prédomine complètement. Au milieu de la table, on place une grande corbeille de fleurs ; des guirlandes partant de cette corbeille serpentent sur la table ou elles dessinent de gracieux ornements et elles vont se rattacher aux candélabres posés aux deux bouts ; de chaque côté de la corbeille on place symétriquement des jattes de fruits ou des compotes et tout autour des assiettes de petits fours. Les plats ne sont jamais apportés sur la table. Lorsqu'il y a une belle pièce on se contente, avant de servir, de la présenter au maître et à la maîtresse de la maison. Les convives se placent suivant les règles d'une étiquette plus stricte que celle du XVIII^e siècle. Le monsieur le plus âgé ou celui en l'honneur duquel on donne le repas se place à la droite de la maîtresse de maison ; la dame la plus âgée ou celle qu'on veut honorer se place à la droite du maître de la maison ; les deux personnes les plus âgées ou les plus qualifiées se placent ensuite à la gauche des amphytrions et ainsi de suite, en sorte que les jeunes gens ou les enfants de la maison occupent les deux bouts de la table. Les services demeurent à peu près les mêmes que par le passé. Après le potage et hors-d'œuvre, on a le premier service comprenant les relevés et les entrées, puis le deuxième service avec les sorbets, le rôt, les légumes ; puis le troisième service avec les chaufroids, les pâtés de foie gras et les salades ; ensuite les entremets froids et chauds, enfin le fromage et le dessert. Le 30 avr. 1900, le menu dans une maison bourgeoise était ainsi composé : Potage royal, turbot sauce mousseline, selle de présalé sauce grand veneur, poulardes de Toulouse, homards américains, canetons rouennais, asperges, cailles d'Auvergne à la gelée, salade romaine, glace Ceylan, dessert. Fin mai 1900, un dîner servi dans un des grands ministères comprenait deux potages, deux hors-d'œuvre (rissoles viennoises et melons glacés), deux relevés (truites saumonées, filet de bœuf printanier), quatre entrées (poulets nouveaux fermière, caisse d'ortolans, homards bordelaise, canetons à la russe); deux sorbets, deux rôtis (dindes truffées, sarcelles à l'orange) ; quatre entremets, salade d'asperges aux truffes, cardons au jus, savarins à la Montmorency, macédoine de fruits à l'orientale, une glace et le dessert.

Il reste à donner quelques détails sur ce qu'on peut appeler la technique du repas. Dans tout festin prié, il est d'usage de dresser un *menu* placé sur le couvert de chaque convive. Cet usage, qui existait déjà chez les Grecs et les Romains, avait disparu pendant le moyen âge, il ne revint à la mode qu'après avoir été repris par les restaurants qui étaient bien obligés de présenter à leurs clients la carte des plats et des vins qu'ils pouvaient leur offrir. D'abord, le menu fut un simple morceau de carton blanc; plus long que large où était inscrits par ordre de service les mets qui devaient paraître sur la table. Plus tard, on l'enrichit d'ornements, de dessins, de vignettes, de gravures, d'aquarelles, d'allégories, de goût plus ou moins fin. Il y a des menus qui sont de véritables petits chefs-d'œuvre artistiques, en sorte que les collectionneurs s'en sont emparés et que l'on a pu écrire sur eux de volumineuses monographies. Le dîner doit débuter par le *potage*, à moins qu'il n'y ait des huîtres qui se servent en premier avec du vin blanc. Viennent ensuite les *entrées* qui sont de trois sortes : les ordinaires, les grosses, et celles de la broche. Les ordinaires, généralement au nombre de quatre, se composent de viande de boucherie, issues, agneau, gibier, volaille, poissons, accommodés de toute manière. Les fortes entrées se servent dans de grands plats ovales ou dans des terrines, ce sont : ou un saumon, un turbot, un esturgeon, etc., ou une langue de veau farcie, ou une tête de veau à la sauce piquante, ou un quartier de chevreuil piqué d'anchois, etc. Les grosses entrées s'appellent encore *relevés*. Les *hors-d'œuvre* comprennent toutes sortes de petits plats qui pourraient manquer dans un repas sans que le service en souffrit. Ce sont : des saucisses, côtelettes, andouilles, filets de harengs, petits pâtés en bouchées, cornichons, câpres, saucisson, radis, etc. Les *entremets* sont chauds ou froids. Ce sont : des pouddings, des gelées, des crèmes, des pâtisseries, etc. Les *rôts* forment la partie capitale du dîner. Ce sont : des filets de bœuf, aloyaux, pièces de veau, de mouton, de porc, d'agneau, de chevreau, jambons, volailles, gibier, déguisés sous toutes sortes de noms et accommodés de toutes manières. Viennent ensuite les légumes, le fromage, les desserts. Les vins se servent, en général, de la manière suivante : au potage du madère, au premier service du bourgogne rouge ordinaire, au rôti du bourgogne supérieur et du bordeaux, au dessert du champagne, à la fin du repas du xérès ou vins analogues. Si l'on sert aussi du vin blanc, il est convenu que le rouge doit précéder le blanc, à moins qu'il n'y ait des huîtres qu'on accompagne de chablis, de pouilly, de sauterne ou de château-yquem. Quant aux accessoires, le nombre s'en est prodigieusement accru. On a maintenant des services à entremets, à poissons, à hors-d'œuvre, à pain, à gâteaux, à légumes, à asperges, etc., où l'ancienne cuillère, l'ancienne fourchette et l'ancien couteau ont pris les formes les plus bizarres et les plus inattendues.

A l'étranger, les heures et l'organisation des repas sont maintenant à peu près les mêmes qu'en France, sauf en quelques pays où l'on a conservé des habitudes locales qui tiennent la plupart du temps aux conditions climatériques. En Angleterre, par exemple, on fait quatre repas : le breakfast, entre 7 et 9 heures du matin (thé, œufs, tartines, poissons froids, parfois côtelettes); le luncheon, entre midi et 3 heures (riz, beurre et pain, vin et bière); thé, entre 4 et 5 heures (thé et rôties); dîner, entre 6 et 8 heures. Dans l'extrême Orient, on mange accroupi sur des nattes placées autour d'une petite estrade, qui est la table, toute servie de la plus grande quantité de mets possibles où l'on picore à son gré. R. S.

BIBL. : FRIEDLÄNDER, *Zur Geschichte des Tafelluxus*, dans *Deutch. Rundschau*, t. XXII. — GÜHL et KONER, *Leben der Griechen und Römer*, 1882. — LENORMANT, *Histoire ancienne de l'Orient;* Paris, 1887, t. IV et V, in-4. — R. MENARD, *Vie privée des anciens;* Paris, 1880-83, 4 vol. in-4. — STUCKII, *Antiquitates convivales;* Tiguri, 1582, in-fol. — FABRICIUS, *Bibliogr. antiquaria;* Hambourg, 1760, in-4. — J MARQUARDT, *la Vie privée des Romains*, trad. par V Henry, dans *Manuel des antiquités romaines* de MOMMSEN ; Paris, 1892, t. XIV, in-8. — Ch. DAREMBERG et Edm. SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines;* Paris, 1887, t. II, 2^e partie, in-4. — FRANKLIN, *Vie privée d'autrefois, les Repas;* Paris, 1889, in-12. — Du même, *Variétés gastronomiques;* Paris, 1891, in-12. — Du même, *la Vie à Paris sous Louis XIV;* Paris, 1898, in-12. — BARBERET, *Monographies professionnelles, les Cuisiniers;* Paris, t. VI, gr. in-8. — M^me VERBOOM, *la Table;* Paris, 1887, in-12.

**REPASSAGE** (Techn.). Le nom de *repassage* est très employé dans deux acceptions différentes, pour désigner des opérations industrielles. Il sert, en effet, à désigner soit l'action de lisser une étoffe avec un fer chaud, soit simplement celle de recommencer une opération déjà faite une ou plusieurs fois, en vue de la parfaire. Le *repassage*, opération ayant pour but le lissage au fer chaud, à la main ou mécaniquement, à l'aide des machines dites « repasseuses », est très employé dans l'industrie de la lingerie, du blanchissage et de la chapellerie. On trouvera aux art. BLANCHISSAGE et CHAPEAU les détails techniques de cette opération, utiles à consulter pour l'application à l'économie domestique.

Parmi les opérations industrielles désignées sous le nom de *repassage*, dans la seconde acception de ce mot, nous citerons : 1° le *repassage* des lames tranchantes, couteaux, ciseaux, rasoirs, etc., sur des meules ou des pierres à aiguiser (V. Aiguiserie et Remouleur) ; 2° le *repassage* à la fusion des scories effectué dans la fonderie ; 3° le *repassage* ou polissage d'une pièce au marteau ; 4° le *repassage* au foulon du cuir après alunage (V. Cuir) ; 5° le *repassage* au bain de teinture des étoffes qui n'ont pas bien pris la couleur ou dont la couleur a été altérée ; 6° le *repassage* des doreurs qui consiste à donner, soit une deuxième couche de vermillon sur les parties d'un ouvrage vermillonné, soit une deuxième couche de colle chaude sur les mattes ; 7° le *repassage* du lin qui consiste dans un peignage terminal, ordinairement effectué à la main, ayant pour but d'affiner la filasse peignée sur les pointes les plus fines des peignes pour la débarrasser des boutons que le peignage y a accumulés et qui nuiraient ultérieurement à la bonne régularité du fil (V. Lin). E. Laye.

**REPASSER** (Machines à). Les *machines à repasser* ou *repasseuses* sont des appareils destinés à lisser mécaniquement les étoffes ou à effectuer le peignage terminal du lin (V. Repassage et Lin). Au point de vue des dispositions générales des repasseuses pour étoffe, il y a lieu de distinguer entre les repasseuses pour tailleurs et les repasseuses pour la lingerie. Les premières sont constituées par un fer creux en fonte pouvant recevoir du combustible par le talon et supporté par une tige mobile autour d'une colonne fixe verticale. Une double pédale permet de le soulever à volonté, et une poignée, de le déplacer à la surface d'une table horizontale recouverte d'un drap épais et sur laquelle on dispose l'étoffe à repasser. Les repasseuses pour la lingerie sont le plus souvent constituées par un fer creux, suspendu par des tiges se manœuvrant à l'aide de pédales et que l'on déplace à la main à la surface d'un rouleau garni de molleton faisant office de table à repasser et recevant le linge. Le chauffage se fait au gaz. D'autres types de machines sont employés dans la chapellerie et la blanchisserie (V. Blanchissage et Chapeau).

Les repasseuses mécaniques, que l'on a souvent essayé, sans succès, d'employer au peignage terminal du lin, étaient constituées par une série de peignes très fins ou de brosses, placés à la suite des tabliers sans fin des machines à peigner, entre lesquels on n'introduisait, au moyen du chariot, qu'une extrémité de la filasse. La pratique n'a pas suffisamment sanctionné ces essais pour faire abandonner le *repassage* à la main (V. Lin). E. Laye.

**REPASSEUR** (Techn.) (V. Remouleur).

**REPAUSSET** (Etang du) (V. Gard, t. XVIII, p. 493).

**RÉPCZE.** Rivière de la Hongrie (V. Rabcza, t. XXVII, p. 7).

**REPEINT** (Beaux-arts) (V. Restauration, § *Peinture*).

**REPEL.** Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt ; 166 hab.

**REPENTANCE** (Théol.) (V. Contrition).

**REPENTIE** (La). Port de la Charente-Inférieure, com. de *Laleu* (V. ce mot).

**REPENTIGNY.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer ; 100 hab.

**REPENTIR.** I. Philosophie (V. Regret).

II. Coiffure (V. Coiffure, t. XI, p. 868).

**REPÉRAGE.** I. Artillerie (V. Tir).

II. Géodésie (V. Nivellement, t. XXIV, p. 1145).

**REPERÇAGE.** On désigne sous le nom de *reperçage* l'opération du découpage des métaux pratiqué à l'aide de la scie mue mécaniquement ou à la main. Le reperçage mécanique est surtout employé en chaudronnerie en raison de l'effort considérable nécessaire pour la manœuvre de la scie dans le travail des tôles épaisses qu'emploie cette industrie. On commence par tracer sur la tôle à découper le dessin à obtenir, puis on perce d'un trou à l'aide du forêt toutes les parties qui doivent être ajourées. C'est par cet orifice que l'on introduit le ruban de la scie à laquelle on présente toutes les sinuosités du dessin, manœuvrant à la main la plaque de métal (V. Découpage). Le reperçage à la main est plutôt employé en bijouterie et en orfèvrerie où les épaisseurs des plaques de métal travaillées sont faibles et, par suite, l'effort nécessaire pour mouvoir la scie peu considérable. On exécute ainsi les pièces fabriquées à un trop petit nombre d'exemplaires pour pouvoir être découpées à la machine à l'aide de matrices. E. Laye.

**RÉPERCUSSION** (Méd.). Ce terme s'applique aux maladies dont la disparition brusque est fréquemment suivie de manifestations pathologiques plus ou moins analogues dans une autre partie du corps : tels sont les ulcères anciens, certaines affections cutanées, la goutte, etc. Le thérapeute doit toujours avoir en vue la possibilité d'une répercussion dangereuse et ne pas trop se hâter de supprimer ces maladies. On croyait autrefois que le propre de certains médicaments était de répercuter les maladies, c.-à-d. de les refouler vers d'autres points de l'économie au lieu de les détruire sur place. Il n'en est rien : quand il y a répercussion, elle a lieu d'une façon aléatoire et ne dépend que d'une façon tout à fait indirecte de l'intervention thérapeutique. Dr L. Laloy.

**REPÈRE.** Marques ou signes quelconques que l'on grave ou que l'on peint sur un mur, sur une pierre, sur un morceau de bois ou de métal, ou même indications faites à l'aide d'un objet rapporté, en vue de donner un alignement, établir un trait de niveau, conserver une mesure et, en général, toute trace d'une opération. On ne sait si les marques que les anciens tailleurs de pierre ont laissées en si grand nombre sur les édifices du temps passé étaient des *repères* pouvant faciliter la pose de ces morceaux ou des indications relatives à leur auteur en vue de lui assurer le paiement de son travail ; mais, plus d'une fois, véritables témoins artistiques, ces marques ont, par leur analogie, confirmé certaines hypothèses relatives à la construction, par des adeptes d'une même école d'architecture, de monuments souvent situés dans des contrées différentes et éloignées les unes des autres. De même, dans les villes, des incrustations de couleur différente de celle du pavage ou du trottoir d'une place indiquent, véritables repères archéologiques, l'emplacement d'édifices détruits où, placées sur la façade d'un édifice, reproduisent le plan d'un édifice aujourd'hui détruit.

Les terrassiers appellent *repères* les piquets qu'ils enfoncent dans le sol pour fixer la hauteur d'un déblai ou d'un remblai ; les paveurs donnent le même nom aux pavés qu'ils placent, de distance en distance, pour conserver leur niveau de pente ; les maçons appellent *ligne de repère* ou *d'emprunt* une ligne de niveau qu'ils tracent dans un bâtiment en construction, le plus souvent à 1 m. au-dessus du sol du rez-de-chaussée, et les menuisiers nomment aussi *repères* les traits de pierre noire, blanche ou rouge, dont ils marquent les pièces d'assemblage pour en faciliter le montage. Des traits, gravés en creux et peints en rouge ou en noir, indiquent, véritables repères, dans les gares de chemins de fer, l'altitude du sol de la gare au-dessus du niveau de la mer et des traits semblables indiquent, sur les piles des ponts, le niveau des plus hautes eaux. A Paris, des plaques de *repère* en fonte, décorées des armes de la ville et scellées sur les murs, indiquent la hauteur au-dessus du niveau moyen de la mer ou l'étiage de certains ponts de la Seine. Ch. Lucas.

Repères géodésiques (V. Nivellement, t. XXIV, pp. 1144-1145).

**RÉPERTOIRE.** I. Droit administratif (V. Registre).

II. Théâtre. — Le répertoire d'un théâtre est constitué par la collection des pièces qui y ont été jouées avec succès et qui sont susceptibles d'être reprises un jour ou l'autre, soit que d'ailleurs les acteurs les possèdent à peu près complètement, ou bien qu'elles soient complètement oubliées et que leur mise à la scène réclame de nouvelles

études complètes. On distingue, à la Comédie-Française ou à l'Odéon, ce que l'on nomme l'*ancien* répertoire, composé des tragédies et comédies classiques du XVII^e siècle et d'un certain nombre de pièces analogues du XVIII^e siècle, le répertoire *moderne*, qui comprend les ouvrages contemporains ou simplement récents. D'après les usages modernes en matière de théâtre, le répertoire constitue la propriété exclusive du théâtre, quand il s'agit, bien entendu, d'œuvres qui ne sont pas encore dans le domaine public. Cependant, les traités passés entre les directeurs et la Société des auteurs dramatiques accordent à l'auteur d'une pièce le droit de la retirer pour en disposer à sa guise, si elle est restée plus d'un an et un jour sans avoir été représentée.

Dans un sens plus restreint, on appelle aussi répertoire l'ensemble des rôles qu'un acteur est prêt à remplir. Ceci s'applique surtout aux artistes de province qui sont obligés de se tenir toujours prêts à paraître dans un grand nombre d'œuvres différentes. Enfin on désigne également du même mot, dans certains théâtres où cet usage est en vigueur, l'affiche manuscrite qui, exposée au foyer des acteurs, indique toutes les semaines quels seront les spectacles de chaque jour.

**RÉPÉTITEUR. I. Géodésie.** — CERCLE RÉPÉTITEUR (V. CERCLE).

**II. Marine** (V. SIGNAL).

**III. Pédagogie.** — *Les règlements* (ancien régime). On sait quel était, dans l'ancienne Université, le régime que subissait le sous-maître entièrement subordonné au principal (V. le règlement de 1769) : un peu plus tard, il devient maître d'études, souffre-douleur des chefs et des élèves, recruté presque au hasard, dédaigné de tous. A ces traits, on reconnaît le pion, taillable et corvéable à merci et chargé avant tout : de faciliter l'application de chacun en faisant garder à tous un silence profond : c'était sa grande fonction ; de recueillir de précieuses indications sur les penchants et le caractère des enfants pendant les récréations pour les communiquer à ses chefs, et de faire aussi l'inspection journalière des vêtements et de la chaussure des élèves (*Documents officiels*, 1812-21). A partir de 1847, le recrutement s'améliore : il y a dans chaque lycée des maîtres-répétiteurs de 1^re et de 2^e classe, et des aspirants répétiteurs pourvus d'un diplôme de bachelier. On pose des règles fixes à l'avancement ; on crée des conférences préparatoires aux grades supérieurs, on accorde cinq heures de liberté quotidienne et deux nuits de congé par mois. Mais, dans chaque lycée, au gré du proviseur, il y a des suppléants uniquement chargés d'un service de jour, et des divisionnaires avec service de jour et de nuit. Le proviseur peut changer le suppléant ou divisionnaire, le renvoyer même pour incompatibilité d'humeur, lui refuser l'exeat sans lequel il ne peut entrer dans un autre établissement où, d'ailleurs, il devra prendre le service le plus lourd (parfois dix-huit heures sur vingt-quatre), l'ancienneté étant fixée, non d'après l'âge ou les services totaux, mais d'après la durée du séjour dans l'établissement. Beaucoup de domestiques auraient, à bon droit, refusé pareille situation, surtout si l'on ajoute que, dans les collèges, les traitements variaient de ville en ville.

*Les règlements actuels.* Mais, à partir de 1887 (décr. du 8 janv.), la situation déplorable des maîtres-répétiteurs est modifiée en partie : on leur accorde six heures de liberté quotidienne, en invitant les professeurs de Faculté à faire leurs cours aux heures où les maîtres-répétiteurs sont libres. Enfin, en 1891 (décr. des 28 et 29 août), on donne au répétitorat sa charte. Le titre de maître, avec le sens péjoratif qu'il entraîne, est supprimé : on crée les répétiteurs divisionnaires, principalement chargés du service du dortoir, et les répétiteurs généraux qui devaient être appelés au rôle de professeurs adjoints. A tous, on reconnaît le titre de membre de l'enseignement public, le droit de concourir à l'éducation et à l'enseignement, aux stagiaires, une nomination rectorale, aux titulaires, après un stage probatoire, une nomination ministérielle, à tous, la garantie d'être toujours entendus et leurs explications écrites transmises à l'autorité compétente, avant que soit prononcée contre eux une des peines disciplinaires dont l'échelle est établie par les art. 29 et 30. Les traitements sont assimilés à ceux des professeurs de collège, diminués de 1.000 fr., « indemnité représentative des frais de nourriture et de logement ». On autorise les répétiteurs généraux à loger hors des établissements : on crée le titre de répétiteur principal. Chaque répétiteur a six heures de service au maximum et six heures de liberté au minimum, réglées de telle manière qu'il lui soit accordé trois heures de liberté consécutives. Il fait partie de l'Association générale des professeurs, il est représenté par un de ses pairs au conseil de discipline, prend part à la confection du tableau d'honneur, à la préparation des notes trimestrielles, à l'attribution du prix d'excellence, et concourt, en toute circonstance, à représenter le lycée ou le collège. Il a droit à une chambre et à un réfectoire spéciaux. Les promotions de classe sont faites dans les conditions prévues pour celles des professeurs de collège, et il est entendu que désormais les répétiteurs « ne doivent en rien demeurer étrangers à ce qui se fait dans l'établissement, en vue du bien matériel, intellectuel et moral des élèves ». On définit expressément leurs fonctions par un concours actif aux deux fins générales de toute la vie scolaire : l'éducation et l'enseignement. S'ils restent chargés de la surveillance et du maintien de la discipline, rôle nécessaire mais tout négatif, ils doivent aussi diriger le travail des élèves. Ils peuvent être chargés de faire, sur les indications et sous le contrôle des professeurs, des conférences spéciales (décr. du 28 août 1891).

BIBL. : M. CHARLES, *Législation des établissements publics d'instruction secondaire.* — MANŒUVRIER, *l'Education de la bourgeoisie.* — MARION, *l'Education dans l'Université.* — A. RIBOT, *la Réforme de l'enseignement secondaire*; Paris, 1900. — *Bulletin de l'Instruction publique* : décret du 8 janv. 1887, décrets des 28 et 29 août 1891. — Circulaires du 31 déc. 1891, du 30 mars 1892, du 20 nov. 1892, du 9 juin 1894. — *Commission d'enquête parlementaire sur l'Enseignement secondaire*, t. I et II (V. *Analyse sommaire*, pp. LXXII).

**RÉPÉTITION. I.** THÉÂTRE. — En langage de théâtre, les répétitions sont les études préparatoires qui précèdent la représentation d'un ouvrage nouveau. C'est un travail fort important que celui des répétitions. Les savoir bien diriger est un talent précieux pour l'auteur ou le régisseur qui le supplée. Il est impossible, quelles que soient l'habileté et l'excellence des acteurs, d'arriver à un bon resultat d'ensemble sans de longues et minutieuses répétitions. Quand une pièce doit être mise en répétition, la première opération consiste dans la distribution des rôles, qui sont, séance tenante, collationnés avec le manuscrit original pour s'assurer qu'ils le reproduisent exactement. A partir de cet instant, les acteurs doivent commencer à les apprendre par cœur. Mais comme cela demanderait beaucoup de temps, les répétitions proprement dites commencent avant qu'ils s'en soient rendus maîtres. Les artistes, leur rôle à la main, répètent alors au foyer sans décors ni costumes, sans mouvement ni gestes même. Ce travail n'a d'autre but que de leur faire connaître l'ensemble de l'ouvrage, l'enchaînement des scènes et le caractère général du rôle qu'ils devront y remplir. S'il s'agit d'une œuvre musicale, un pianiste sera chargé d'accompagner les chanteurs. Il va sans dire que l'auteur, ou le directeur, assiste à toutes ces épreuves pour indiquer les accents, les intentions, les jeux de scènes, etc. Quand le texte est à près su, les répétitions ont lieu sur la scène même, sans décors ni costumes. C'est alors que le metteur en scène, toujours d'accord avec l'auteur, arrête la position et les passages des acteurs, règle les groupes, fixe les entrées et les sorties des personnages. Ce travail est fort long et fort important, surtout dans les pièces à grand spectacle, ou

dans celles où figurent de nombreux protagonistes. S'il y a des figurants proprement dits, ceux-ci n'y assistent cependant pas, mais seulement les chefs de figuration, ceux qui sont chargés, aux représentations, de guider les masses et de diriger leurs mouvements. Dans les opéras bien entendu les chœurs sont exercés à part, les danseurs et danseuses également s'il y a un ballet. L'orchestre travaille aussi de son côté et un simple piano le remplace quand il en est besoin. A mesure que les détails de tout genre sont mieux réglés, les répétitions se rapprochent de l'effet de la représentation. Les décors sont mis en scène : l'éclairage est réglé. Costumes, accessoires sont essayés. Les différents groupes, acteurs, choristes, figurants, danseuses, musiciens d'orchestre se réunissent. Quand enfin la pièce est prête à passer, la *répétition générale* est annoncée. Dans les usages modernes, la répétition générale n'est plus une répétition. C'est une première avant la première, destinée surtout à donner à la critique l'occasion de connaître un peu plus complètement l'œuvre nouvelle dont elle devra rendre compte le lendemain de la première représentation. Ces solennités littéraires ou musicales sont fort recherchées aujourd'hui, et les répétitions générales ont toujours lieu devant une salle comble.

S'il s'agit simplement d'une œuvre musicale destinée au concert, le travail est beaucoup moins long et moins ardu, surtout si l'œuvre est exclusivement instrumentale. Outre que les symphonistes sont, en général, beaucoup meilleurs musiciens que les chanteurs de théâtre et beaucoup plus habiles dans la pratique de leur instrument, ils ont cet avantage d'avoir leur partie sous les yeux et de n'avoir aucun effort de mémoire à faire. De plus, ils n'ont à se préoccuper que de la musique sans songer au jeu scénique, aux mouvements et aux gestes qui divisent forcément l'attention de l'acteur. Pour un orchestre, le travail des répétitions n'est donc qu'une simple lecture préliminaire, accompagnée des explications de l'auteur ou du chef pour indiquer les mouvements, les nuances et le caractère général. Tout ceci, avec de bons instrumentistes se fait assez vite, pourvu que l'on ait soin d'exercer séparément chaque groupe de l'orchestre et non de réunir de prime abord toute la masse des exécutants. Ainsi on fera toujours répéter séparément le quatuor et les instruments à vent. Même si l'ouvrage est difficile et compliqué et le nombre des musiciens considérable, il vaudra mieux subdiviser encore et prendre, par exemple, tour à tour, les bois, les cuivres, la percussion, etc. De même pour un chœur on aura soin de faire travailler chaque voix à part avant de les réunir. Aujourd'hui que la musique est devenue d'exécution ardue et que le public se soucie davantage de la perfection de l'ensemble, ces précautions sont indispensables. En agissant différemment, on n'est jamais sûr d'un bon résultat. Tout au moins y a-t-il une grande perte de temps, la plupart des musiciens demeurant forcément inactifs, tandis que le chef adresse ses observations ou fait redire un passage défectueux à tels instrumentistes en particulier. H. Q.

II. Géodésie (V. Réitération).

III. Droit civil (V. Quasi-Contrat).

**REPEUPLEMENT** (Sylvic.). Les forêts présentent souvent dans leurs massifs des espaces plus ou moins dégarnis d'arbres ou de cépées et qu'on nomme vides ou clairières. Sur ces espaces dont la production est faible ou nulle, la végétation forestière peut se rétablir par le repeuplement artificiel ou même spontanément quand on remédie aux causes qui ont provoqué le déboisement. Ces causes sont surtout le pâturage abusif et les révolutions trop courtes. Le pâturage doit être supprimé ou tout au moins réglementé de telle sorte que les troupeaux ne soient admis sur les coupes que lorsqu'elles sont défensables, huit ou dix ans après l'exploitation. Dans beaucoup de taillis, notamment dans ceux de chênes verts dont les cépées sont fertiles de bonne heure, cette mesure permet le réensemencement naturel du sol. La réduction du nombre des exploitations suffirait aussi pour repeupler bon nombre de taillis dégradés par des recépages trop fréquents. L'allongement de la révolution laisse à ces taillis de plus longs intervalles de repos ; il y permet la multiplication par le semis des essences d'élite, auxquelles se subordonnent de plus en plus les essences secondaires et les morts-bois. De cette manière, on obtient donc le repeuplement des vides et, à la longue, des bois composés des meilleures espèces forestières. Le repeuplement artificiel se fait par semis, plantation ou boutures suivant les conditions du milieu et les espèces forestières qu'on veut y installer. Lorsque les places à repeupler sont très étendues, on procède comme pour un reboisement ordinaire. S'il s'agit, au contraire, de vides de petite étendue, il y a lieu de tenir compte de l'influence que peut exercer sur eux la ceinture boisée qui les environne. Si cette ceinture était formée d'essences à couvert complet, il conviendrait de ne pas repeupler les vides avec des espèces amies de la lumière et qui auraient, par conséquent, à souffrir de ce voisinage. Lorsque les vides sont petits, ou bien lorsqu'on dissémine des plants dans un taillis clair, il convient d'effectuer le repeuplement peu de temps avant l'exploitation du bois. Deux ans, par exemple, avant la coupe, on ouvre des potets dans les endroits à repeupler et on y dispose les semences ou les plants. A la coupe, on recèpe en même temps ces plants et les brins issus des semences. On peut aussi faire le repeuplement plusieurs années avant la coupe, mais alors il faut en dégager les jeunes arbres, en pratiquant des éclaircies dans les cimes des cépées voisines. La saison la plus favorable au repeuplement varie avec le climat : l'automne est la saison qui convient le mieux dans les milieux secs ; on choisit le printemps dans ceux qui sont froids ou humides. G. Boyer.

**REPHAÏM** (Les). D'après la Bible, les Rephaïm auraient été une importante tribu de la population primitive de Palestine. Ils sont plus spécialement localisés à l'E. du Jourdain et dans le pays de Basan sous l'autorité du géant Og. Ces renseignements sont purement légendaires. Les Rephaïm et de même les Emîm, les Zamzummîm et les Anaqîm sont des races mythiques de géants comme on en rencontre au début de l'histoire de tous les peuples. La haute antiquité palestinienne est aujourd'hui mieux connue (V. Palestine, t. XXV, p. 872). Le terme de Rephaïm, répandu dans le monde hébréo-phénicien, désignait les morts vivant dans le Cheol, les Mânes, comme traduit une inscription bilingue d'Afrique. R. Dussaud.

**REPIQUAGE**. I. Arboriculture et Horticulture (V. Transplantation).

II. Travaux publics (V. Pavage, t. XXVI, p. 146).

III. Beaux-Arts. — Le repiquage est, dans un travail de peinture, l'opération qui consiste à accentuer les clairs et les ombres. Ce terme appartient au langage technique des peintres en bâtiment, qui, au moyen du « repiquage », accusent, par exemple, le modelé d'une moulure ou d'une feuille d'ornement, dans le sens opposé à la lumière.

**REPIZKO** (Mont) (V. Karpates).

**REPLAT** (Jean-Jacques), littérateur français, né à Chambéry en 1807, mort à Barattes, près Annecy, en 1866. Docteur en droit et membre de l'Académie de Savoie, il fit partie de la Chambre des députés sarde. Il a publié des vers : *Duingt, Menthon* (1835) ; *le Comté de Savoie au* XI^e^ *siècle* (1836) ; *la Maison de Rousseau* (1837) ; *Poésie des Alpes* (1857) ; *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy* (1858) ; *Bois et Vallons* (1865).

**RÉPLIQUE**. Conclusions écrites par lesquelles le demandeur à un procès répond aux *défenses* (V. ce mot) de son adversaire. Le demandeur a, d'après l'art. 89, C. procéd. civ., huit jours depuis la signification de la défense pour produire sa réplique. Il peut aussi, ultérieurement, déposer telles conclusions qui lui paraissent utiles, mais la loi ne lui accorde plus aucun délai pour le faire, et ces écritures nouvelles ne doivent pas entrer en taxe c.-à-d.

que le demandeur, s'il gagne son procès, n'en peut pas répéter les frais contre son adversaire, elles restent entièrement à sa charge. Ces écritures qui succèdent à la réplique portaient jadis les noms de *dupliques* et *tripliques*. Elles avaient été prohibées par l'ordonnance de 1667, dont l'art. 3 était ainsi conçu : « Abrégeons l'usage des dupliques, tripliques, additions, premières et secondes, et autres écritures semblables, défendons à tous juges d'y avoir égard et de les passer en taxe ».

**REPLONGES.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Bâgé-le-Châtel ; 1.603 hab.

**RÉPONS.** Dans la liturgie des *heures canoniales* (V. ce mot, t. XX, p. 48), on appelle Répons des espèces de motets qui se chantent ou se récitent après chaque leçon de matines. Ils consistent en antiennes redoublées, dont les paroles sont ordinairement tirées de l'Ecriture Sainte et s'appliquent à la fête qu'on célèbre. Il y a aussi de *petits* ou *brefs répons*, qui se disent après le chapitre des *petites heures*. Lorsqu'ils ont été récités ou chantés par un choriste, tout le chœur lui répond. De là le nom qui leur a été donné. — Anciennement, ce nom appartenait spécialement au *graduel* (V. ce mot) et autres pièces de chant intercalées entre l'Epître et l'Evangile : *psalmi responsorii*. L'assistance y répondait, en reprenant les finales.

**RÉPONSE** (Mus.). La réponse est un des éléments constitutifs de la fugue. Ce n'est pas autre chose qu'une rentrée du sujet ou thème principal dans une autre partie. Elle doit être en tout semblable à ce sujet, mais dans un autre ton. La réponse établit l'espèce et la nature de la *fugue* (V. ce mot). Si la fugue est une fugue *réelle*, ce sera une simple transposition du sujet à la quinte supérieure ou à la quarte inférieure. Dans la fugue *tonale*, le thème, au contraire, doit être modifié de telle sorte qu'à la tonique dans le sujet corresponde la dominante dans la réponse et *vice versa*. On considère, pour établir le changement nécessaire, la gamme comme divisée en deux parties inégales dont la dominante du ton forme le point de contact. Par exemple : 1° *Do, ré, mi, fa, sol;* 2° *Sol, la, si, do*. La seconde partie ne comprenant que quatre notes contre cinq dans la première, on conçoit que le thème initial sera forcément altéré en quelque endroit, tout en conservant cependant la même allure générale.

Soit, par exemple, ce sujet de fugue :

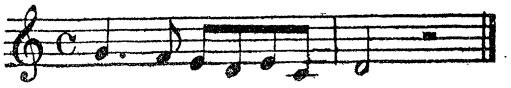

S'il est traité en fugue réelle, la réponse sera une simple transposition de ce thème à la quinte supérieure :

S'il s'agit, au contraire, d'une fugue tonale, au *sol* dominante doit correspondre un *ut* tonique, à l'*ut* tonique un *sol* (première et dernière note de la première mesure). La réponse prendra donc une forme analogue à celle-ci :

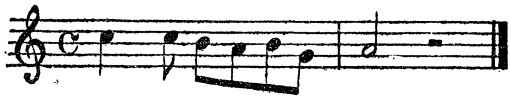

Ce changement imposé dans la réponse ne se poursuit pas au delà du début du thème ; cela suffit cependant pour qu'on puisse distinguer la réponse du sujet. En outre, celle-ci ne modulant pas, l'unité tonale du morceau est mieux affirmée que dans la fugue réelle.

La réponse peut aussi porter le nom de *consequent*. Le sujet aura alors été appelé *antécédent*. H. Q.

**REPORT** (Finances) (V. Terme).

**REPORTER** (Journ.) (V. Presse).

**REPOS. I. Agriculture.** — Repos de la terre (V. Assolement et Jachère).

**II. Musique.** — C'est la terminaison d'une phrase musicale qui s'établit par une cadence *parfaite*. Il n'y a de véritable repos dans la mélodie que par l'emploi de cette cadence ou tout au moins d'une terminaison tonale affirmant la fin de la phrase. Les autres espèces de cadences, *évitées*, *interrompues*, *rompues*, *irrégulières*, déterminent aussi diverses sortes de repos plus ou moins marqués, produisant dans la musique l'effet de la ponctuation dans le discours.

**REPOSITOIRE** (V. Tabernacle).

**REPOSOIR.** I. Archéologie. — Le reposoir est un petit autel où les processions font halte pendant que le clergé y dépose le Saint-Sacrement ou les reliques. Les calvaires de pierre élevés au moyen âge et à la Renaissance sur les voies publiques et dans les cimetières sont généralement accompagnés d'un petit autel qui est un reposoir. Ces autels avaient une autre utilité : les fidèles y déposaient les offrandes faites à l'église : c'est pour recevoir les dons des pèlerins de Notre-Dame-d'Avioth (Meuse) qu'un autel surmonté d'un délicieux baldaquin de pierre fut élevé vers 1400 dans le cimetière de cette localité. Cette chapelle, le plus élégant des reposoirs, est dénommée la *receveresse*. Il existait aussi autrefois comme aujourd'hui des reposoirs temporaires élevés pour le jour d'une procession. On peut faire entrer dans la catégorie des reposoirs les montjoies ou pyramides de pierre ornées de statues et surmontées de croix qui jalonnaient la route de Paris à Saint-Denis et à chacune desquelles le cortège funéraire des rois de France faisait halte. C. E.

II. Liturgie. — Espèce de chapelle provisoire, élevée dans les rues, carrefours et places publiques, pour y faire les stations du très Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu. — Les reposoirs établis pendant la semaine sainte dans les chapelles des églises, pour y déposer les *présanctifiés* (V. ce mot), prennent le nom de Tombeaux, de Saints-Sépulcres, de Paradis.

**REPOSOIR** (Le). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Cluses ; 388 hab. Chartreuse.

**REPOSURE** (Tiss.) (V. Velours).

**REPOTENCÉ** (Blas.). Se dit de la croix potencée dont les extrémités sont elles-mêmes terminées par des potences. Il ne faut pas confondre avec *contre-potencé*, qui s'applique aux pièces remplies intérieurement de petites potences enclavées les unes dans les autres.

**REPOUSSAGE, REPOUSSÉ** (Techn. et Beaux-Arts). Le *repoussage* est le procédé manuel employé pour obtenir, en relief sur métal, des ornements ou des formes par le seul emploi du marteau choquant un outil qui, par contre-coup, emboutit la tôle. Il se distingue de l'estampage qui n'est qu'un repoussage mécanique obtenu à l'aide de presses et de matrices (V. Estampage). L'espèce de sculpture en relief que l'on obtient par ce procédé prend le nom de *repoussé*, et l'on en distingue deux sortes : le *repoussé en dessus* et le *repoussé en dessous* ou véritable *repoussé*, suivant que l'on travaille la face ou le revers du métal en refoulant les creux ou les reliefs. L'art et l'industrie utilisent à la fois ce procédé, pratiqué : d'une part, dans la dinanderie artistique, l'armurerie, l'orfèvrerie, la bijouterie, la serrurerie d'art, etc., pour obtenir des ornements en relief ; d'autre part, dans la chaudronnerie pour la fabrication, dans une même tôle, des pièces de grands creux (ustensiles de ménage en fer et en cuivre battus, fonds de chaudières, de réservoirs, etc.). Il remonte d'ailleurs à la plus haute antiquité. A l'époque homérique, les objets métalliques étaient travaillés au marteau, et les anciens semblent avoir fait usage du *repoussé* pour exécuter leurs statues colossales. Plus tard, au moyen âge, le prix excessif du métal favorisa encore l'extension de ce procédé. Au XVIe siècle, les beaux ouvrages d'or-

fèvrerie étaient toujours exécutés au repoussé ; Benvenuto Cellini ne procédait pas autrement pour la fabrication des bijoux, des vases, des figures d'or et d'argent. Aujourd'hui encore, on produit, dans ce genre, des œuvres extrêmement remarquables : notamment, à l'Exposition de 1878, le beau bouclier en acier repoussé dû aux frères Fannières. Wechte et Morel-Ladeuil se sont illustrés également par des travaux de premier ordre, dont le *Bouclier des Titans* et le *Vase du Paradis perdu*, qui sont au musée du Luxembourg, sont des exemples justement célèbres.

Dans le *repoussage artistique*, on travaille principalement les plaques de cuivre, d'argent ou d'or que l'on pose sur un mastic résistant, ou, lorsqu'il s'agit de grandes pièces de sculpture, sur un moule creux en bois et que l'on repousse à l'aide d'un marteau du poids de 125 à 150 gr. présentant une tête plate du diamètre d'une pièce de 10 cent. On ne frappe jamais directement sur le métal, mais sur des outils, genre *ciselets*, sorte de petits ciseaux non tranchants d'une longueur de 12 centim. environ et d'une grosseur de 3 à 5 millim. L'une des extrémités reçoit le choc du marteau et l'autre agit sur le métal par contre-coup ; cette dernière extrémité est trempée pour lui permettre d'effectuer le travail sans se déformer et, suivant sa forme, l'outil reçoit les noms différents de *gouge*, *burin*, *mattoir*, *perloir*, *traçoir*, *grattoir*, *rifloir*, *molette*, etc. Le ciment employé pour fixer les pièces à travailler se trouve tout préparé dans le commerce : c'est un mélange de résine, de suif, de colcothar. Tel qu'on l'achète, il ne peut servir ; on le refond et on lui ajoute du suif et quelquefois du goudron quand on veut l'amollir, ou du ciment neuf quand c'est le durcissement que l'on cherche. C'est au moyen de ce ciment que l'ouvrier repousseur colle à chaud la pièce à travailler sur le *blot*, sorte de planche garnie de ce ciment qu'il pose sur un coussin de cuir lui permettant de tourner la pièce en tous sens et de frapper d'un coup sûr.

Le travail est différent, suivant qu'il s'agit de tirer d'une feuille de métal un sujet en bas-relief ou en ronde-bosse.

1° *Bas-relief*. La plaque de cuivre, d'argent ou d'or étant convenablement laminée, planée et recuite, on y trace le dessin du bas-relief à obtenir, on y circonscrit légèrement la silhouette par un tracé au ciselet qui forme au revers un contour saillant, et on fixe à chaud sur le ciment la plaque ainsi obtenue, l'envers étant dirigé vers l'extérieur. C'est alors qu'on repousse le métal en creux en frappant à petits coups à l'aide de bouterolles, de ciselets, en prenant grand soin de ne jamais fatiguer, ni trop récrouir la matière qu'on recuit, à cet effet, aussi souvent qu'il est utile. On s'attache à conserver la malléabilité, l'égalité d'épaisseur du métal et à emboutir en creux de la quantité qu'il est nécessaire pour le relief de l'autre face de la plaque. On revient ainsi sur le travail autant qu'il est nécessaire en opérant par recuits successifs jusqu'à ce que le relief du dessin sur la partie opposée paraisse suffisant. On fixe alors la plaque retournée sur un blot garni d'un ciment ayant à peu près la résistance du plomb, et on commence le travail du modelé sur la face en relief préalablement nettoyée. A l'aide du ciselet et du marteau, par coups menus et répétés, on pétrit la matière jusqu'à obtenir la perfection de la forme. Cette mise en plan, ce modelé obtenu, on remplace le ciment par un autre plus résistant et, avec des outils plus délicats, on dégage les détails plus fins, les traits du visage, les plis des étoffes, les doigts des mains, le chairé de la peau, etc. Cette dernière partie du travail est une véritable *ciselure* (V. ce mot).

2° *Ronde-bosse*. Le repoussage des objets de haute saillie ou même complètement en ronde-bosse se fait par deux procédés différents. Dans le premier procédé dont se servait Caradosso, émule de Benvenuto Cellini, on modelait en cire le sujet à reproduire en repoussé et on le fondait en bronze. Sur ce modèle en bronze on étendait la plaque d'or en lui faisant épouser les reliefs et les creux au moyen de ciselets, de préférence en bois dur ; pour ne pas fatiguer le métal, on réunissait ensuite par soudure les différentes parties ainsi obtenues et, remplissant l'intérieur de ciment, on faisait le modelé, puis la ciselure. Dans le deuxième procédé qu'employait Benvenuto Cellini, on ne fond pas de modèle en bronze, on en fait une esquisse en cire qui sert de modèle. On travaille directement le métal en dessous à l'aide de gros outils, emboutissant, étendant, retreignant, forgeant le métal en s'aidant de la bigorne et du marteau jusqu'à ce que le relief se détache du fond ; on découpe alors la plaque suivant la forme convenable pour la replier de façon à constituer la rondeur des bras, du dos du sujet et, rapprochant les bords, on soude. Puis, ayant rempli l'intérieur de ciment, on fait le modelé et la ciselure. Le troisième procédé, dit du *coquiller*, convient à tous genres de pièces, aux plus grandes comme aux plus petites. Il consiste à obtenir des coquilles de métal repoussé dans un moule que l'on assemble ensuite par soudure ou rivure. Sur le modèle en plâtre tel que l'a achevé le sculpteur, le mouleur établit un moule en plâtre dont les différentes parties repérées s'assemblent dans une chape et qui peut servir à couler en bronze autant de reproductions du modèle que l'on désire. Dans le procédé du coquiller, on reproduit en cuivre jaune, en bronze ou en fonte de fer les différentes pièces de ce moule en plâtre ainsi que la chape, et c'est dans les creux de ce moule que l'on emboutit les coquilles de cuivre, d'argent ou d'or en les recuisant souvent et en employant des outils de bois pour ne pas fatiguer la matière. On retire les coquilles en démontant les différentes parties du moule assemblées par leur chape et on les réunit par soudure pour les petites pièces, avant de parachever le travail comme précédemment. Pour les grandes pièces telles que la statue colossale de Bartholdi, *la Liberté éclairant le monde*, la réunion des différentes coquilles se fait par rivure, et le travail de ciselure est inutile.

C'est également ce procédé qui est appliqué dans l'industrie de la *chaudronnerie* (V. ce mot). Pour les fonds de chaudières, par exemple, on repousse dans un moule en fonte à l'aide de maillets de bois la plaque de tôle portée à la température du rouge. Avec une double équipe de forgerons, le repoussage est effectué en une chaude. On régularise la courbure à la chaude suivante en frappant la tôle sur la convexité. E. Laye.

**REPOUSSOIR.** I. Artillerie. — Petit outil en bronze, de forme cylindrique, servant, dans le démontage des mécanismes de culassse, à faire sortir les boulons de leurs logements.

II. Beaux-arts. — Quand certaines masses du premier plan, accessoires ou personnages, sont disposées dans un tableau et exécutées par l'artiste de façon telle qu'elles font paraître, par le contraste, plus éloignés ou plus lumineux les objets placés à d'autres plans, on dit que ces masses font l'office de *repoussoirs*. En effet, c'est par des contrastes et par des artifices que les arts agissent sur nous, la peinture principalement. Son domaine est celui du relief : qu'il s'agisse des tons ou des effets de lumière, le peintre doit combiner, pour arriver à son but, des séries d'oppositions qui se prêtent un mutuel appui, se font valoir, comme on dit, loin d'offusquer le regard ou de déconcerter la raison ; arrangés spécialement en vue de faire ressortir une figure ou un objet, ces contrastes, ces oppositions prennent le nom de repoussoirs. C'est à l'aide de fonds très chauds et sombres, les groupes ou accessoires étant traités dans cette même gamme, que l'on donne plus d'intensité et plus d'éclat à l'objet principal. Il ne faut point abuser du repoussoir, et surtout il convient d'en user assez habilement pour qu'il n'y paraisse pas trop : ainsi ont fait ces maîtres qui se nomment Titien, Murillo, Ribéra, Rembrandt, Van Dyck. — On dit également que le peintre a donné

un repoussoir à telle de ses représentations, quand à côté d'une figure sur laquelle il s'est proposé de concentrer la sympathie et l'admiration, il a placé à dessein certaines laideurs, certaines difformités qui en font éclater la douceur et la pureté. G. C.

**REPPE.** Com. du territ. de Belfort, cant. de Fontaine; 291 hab.

**REPRÉSAILLES** (*Repræsalia*, *marca*, *laus*, *cambium*, *contragagium*, *gajaræ*, etc.). Droit qu'au moyen âge le gouvernement concédait à ses sujets de capturer les personnes et de séquestrer, jusqu'à une somme fixée, les biens des citoyens d'un Etat où ces sujets avaient été lésés dans leurs intérêts et n'avaient pu obtenir satisfaction. C'était un droit répandu dans toute l'Europe, qui était une conséquence du peu de sûreté des chemins publics, des vexations et des abus. Les causes les plus fréquentes en étaient les dettes, les rapines, les agressions, les séquestrations et arrestations arbitraires, les impôts et les péages abusifs, quelquefois même les homicides et l'opposition par laquelle les partis politiques empêchaient un officier étranger d'entrer en charge, ou le forçaient à abandonner son poste, et par conséquent le privaient de son salaire. Mais quelle qu'en fût la cause, elle devait être de telle importance qu'elle justifiât l'application de ce moyen extraordinaire. Demande de représailles ne pouvait être présentée qu'après un refus formel de justice par les autorités du lieu où l'injure avait été commise, et encore fallait-il qu'elle ne rentrât pas dans certaines catégories que les différents Etats avaient fixées, soit pour la sûreté de leurs relations étrangères, soit pour le développement de leur commerce, et pour lesquelles les réprésailles n'étaient pas admises. Le droit de représailles ne pouvait être demandé que par les citoyens d'origine et les habitants soumis à tous les impôts, y compris les femmes, les mineurs, les héritiers des personnes lésées et les tiers ayant droit. La concession en appartenait naturellement à l'autorité souveraine : l'empereur, le pape, le roi et les officiers suprêmes des communes ; parfois même ce pouvoir fut délégué à des magistrats subalternes. En France, les princes du Béarn s'étaient arrogé ce droit, qu'ils perdirent naturellement lorsque l'autorité royale se fut affermie. Mais le roi de France, qui l'avait délégué d'abord aux gouverneurs des provinces et aux parlements, se le réserva en 1443 à lui-même et au Parlement de Paris; en 1485, on en fit une prérogative royale. Les comtes et ducs de Savoie le laissèrent plus longtemps entre les mains de leurs officiers.

Il était admis que les représailles pouvaient être octroyées contre les autorités politiques du pays étranger, mais non contre les judiciaires, au cas où celles-ci pourraient démontrer de ne pas avoir pris part au déni de justice qui en était cause. Mais l'exercice de ce droit fut limité par le sexe, l'âge, la profession. Par exemple, ne pouvaient être soumis aux représailles, personnellement : les prêtres, les professeurs des Universités, les étudiants et leurs domestiques, les ambassadeurs, les courtisans, les bouffons, les témoins, etc. Quant aux choses, presque seules les denrées alimentaires étaient exemptes de saisie. Les représailles ne pouvaient ordinairement avoir lieu que sur le territoire ou partie du territoire de l'Etat qui les avait octroyées.

Quoi qu'on en ait dit, nous croyons que le droit de représailles ne dérive ni des institutions grecques, ni du droit romain, ni même de la *Faida* ou du *Faustrecht;* mais que c'est une transformation particulière de la vengeance primitive. comme toutes institutions qu'on lui donne pour origine. D'abord, sous forme d'usage, elle prend peu à peu consistance ; on en rencontre les germes dès 422 ; et en 537 Justinien tâche de la réprimer. Elle continue et se développe dans les siècles suivants ; et nous en retrouvons au IXe siècle la législation déjà assez avancée en Italie. Les traités tentent alors et depuis d'en arrêter le développement ; mais en vain. Comme institution qui répond à la nature des hommes et aux temps où elle se développe, les représailles triomphent bientôt de toute opposition ; et, vers le milieu du XIIe siècle, nous les trouvons déjà sous le nom qu'elles conserveront dans la suite, dans quelques provinces d'Italie, surtout aux environs de Bologne, d'où leur législation semble prendre un nouvel essor. Elles deviennent alors de plus en plus fréquentes ; et, pendant le XIIIe siècle, elles constituent un véritable embarras pour le commerce et les relations étrangères. Aussi est-ce pendant ce temps que leur législation se perfectionne et s'achève. Elles continuent, pour quelques dizaines d'années encore, à dominer partout. Mais, au souffle de la renaissance, quoique maintenues encore dans les lois, bien qu'octroyées parfois encore, elles tombent en désuétude. La Toscane précède peut-être tous les autres Etats dans son désir d'en refréner les excès et d'en rendre l'usage toujours plus difficile. La France la suit de très près, et cela s'explique, car ce droit devait cesser lorsque l'autorité royale fut devenue assez forte pour assurer à tous, même aux étrangers, la satisfaction de leurs droits et pour empêcher les dénis de justice. Il n'y a pourtant pas d'acte formel d'abolition du droit de représailles ; une concession fut encore octroyée par Louis XVI en 1778. Mais dès le temps de Louis XIV les représailles subissent une transformation qui, peu à peu, modifie complètement l'ancien droit. Elles entrent dans le domaine du droit international, comme le droit d'un souverain de prendre contre une nation étrangère des dispositions exceptionnelles équivalentes à celles qui ont été prises arbitrairement contre son Etat, pour la forcer à en reconnaître l'injustice et à en donner satisfaction. Et c'est sous cet aspect qu'on les voit encore dans nos codes. Mais sous cette forme nouvelle non plus, elles ne peuvent résister aux progrès de la civilisation. Après l'abolition du droit de course, rarement elles ont été appliquées. Elles tendent à disparaître, et il n'en subsiste plus, dans la langue, qu'une expression synonyme : *rendre la pareille.* E. CASANOVA.

BIBL. : DEL VECCHIO et E. CASANOVA, *le Rappresaglie nei Comuni medievali e specialmente in Firenze ;* Bologne. 1894, et la bibliographie qui y est citée.

**REPRÉSENTATION. I. Mathématiques.** — Considérons une figure $f$ tracée sur une surface S, soit S′ une seconde surface, à chaque point de S on peut faire correspondre un point de S′, à la figure $f$ correspondra une figure $f'$ sur S′ qui en est une sorte d'image et l'on dit que $f'$ est la représentation de $f$ sur S′. Le mode de correspondance dont il s'agit peut s'obtenir comme il suit : Soient $\lambda$, $\mu$ les coordonnées curvilignes d'un point de S ; $\lambda'$, $\mu'$ les coordonnées curvilignes d'un point de S′ ; si l'on assujettit $\lambda$, $\mu$, $\lambda'$, $\mu'$ à satisfaire à deux équations

$$\varphi(\lambda, \mu, \lambda', \mu') = 0, \ \psi = 0,$$

à chaque point $\lambda$, $\mu$ de la première surface correspondra un point $\lambda'$, $\mu'$ de la seconde ; à une figure $f(\lambda, \mu) = 0$ de la première surface correspondra une figure $f'(\lambda', \mu') = 0$ de la seconde, obtenue en éliminant $\lambda$, $\mu$ entre $\varphi = 0$, $\psi = 0$, $f = 0$. — Quelques modes particuliers de représentation sont célèbres, la construction d'une carte géographique est la représentation sur un plan d'une figure tracée sur la sphère ou, plus exactement, sur un ellipsoïde. — Quand on représente une figure, on peut se proposer de le faire en conservant certains éléments de la figure primitive, on peut se proposer de conserver les longueurs, ou les angles ou les aires, etc., par exemple dans la projection stéréographique on conserve les angles, etc. (V. CARTE). Au point de vue analytique, la représentation conforme qui fait correspondre à une figure plane une autre figure plane a joué un rôle extrêmement important dans la théorie des fonctions d'une variable imaginaire ; nous allons en dire quelques mots. Si l'on considère une fonction monogène $X + Y\sqrt{-1}$ de la variable $x + y\sqrt{-1}$, on sait que quand le point $x + y\sqrt{-1}$ décrit une figure,

le point $X + Y\sqrt{-1}$ en décrit une autre dans laquelle les angles sont conservés ; on est alors conduit à se poser cette question : Étant données deux aires planes A et A', existe-t-il une fonction $z' = f(z)$ telle que le point $z$ décrivant l'aire A, le point $z'$ décrive l'aire A', un point de l'aire A n'ayant qu'un seul correspondant dans l'aire A' et vice versa? La réponse à cette question est affirmative, et sa solution toute récente est un des chapitres les plus intéressants de l'analyse contemporaine. H. LAURENT.

**II. Droit civil** (V. SUCCESSION).

**III. Politique** (V. PARLEMENTARISME).

**IV. Diplomatie.** — DROIT DE REPRÉSENTATION. — Le droit d'ambassade ou de représentation est une conséquence de la souveraineté ; les républiques comme les monarchies le possèdent au même degré. Selon le principe légitimiste, le monarque légitime détrôné conserverait le droit de représentation, et l'usurpateur ne pourrait en user : mais c'est là une fiction peu soutenable. La souveraineté du peuple est reconnue par le droit international (V. AGENT DIPLOMATIQUE et AMBASSADEUR).

**V. Théâtre** (V. THÉÂTRE).

REPRÉSENTATION À BÉNÉFICE (V. BÉNÉFICE, t. VI, p. 159).

BIBL. : MATHÉMATIQUES. — Les traités d'analyse de MM. JORDAN, PICARD, LAURENT. — DARBOUX, *Cours de géométrie supérieur*, etc.

**REPRISE. I. Droit civil** (V. COMMUNAUTÉ).

**II. Procédure.** — REPRISE D'INSTANCE. — On dit, en procédure, qu'il y a lieu à reprise d'instance lorsque, au cours d'un procès, un des plaideurs vient à mourir, ou lorsque l'avoué de l'une des parties meurt, est interdit, ou destitué, ou donne sa démission. Tous ces événements, mort de la partie, décès, interdiction, destitution ou démission de son avoué entraînent en effet une discontinuation, une interruption légale de l'instance, et celle-ci, pour se continuer régulièrement, doit être *reprise*, soit contre les héritiers de la partie décédée, soit avec ou contre un nouvel avoué. D'après l'art. 347 du C. de procéd., l'instance est reprise par un acte d'avoué à avoué que la partie assignée en reprise d'instance signifie à son adversaire. D'ailleurs, cette partie peut contester la reprise, et dans ce cas la difficulté est jugée sommairement, puis la procédure reprend son cours au point où la cause qui avait donné lieu à la reprise d'instance l'avait trouvée.

**III. Droit maritime** (V. PRISE, t. XXVII, p. 668).

**IV. Théâtre** (V. THÉÂTRE).

**V. Musique.**— Toute partie d'un morceau de musique qui, sans être écrite deux fois, se répète deux fois, constitue une reprise. C'est cette seconde répétition surtout qui constitue la reprise. On donne aussi ce nom à chacune des parties d'un morceau symphonique, quand elles sont suffisamment séparées les unes des autres pour composer un tout distinct, au lieu d'être étroitement unies par diverses transitions. Souvent, dans les rondeaux, les scherzi et autres morceaux analogues où la division par reprises est employée communément, on ne doit redire que la première de ces divisions. Le mot de reprise, par analogie, ne sert pas moins pour les autres. Dans le grand style symphonique, l'emploi des reprises proprement dites devient de plus en plus rare. Dans la forme classique de la sonate, de la symphonie ou du quatuor, la première reprise du premier *allegro* comprenant l'exposition du thème principal et du second motif se jouait généralement deux fois. Plusieurs maîtres, surtout de nos jours, au lieu de la faire entendre deux fois de suite, ont préféré lui donner de plus grands développements : tout au moins ont écrit une seconde reprise légerement dissemblable de la première dans les dessins et la conduite.

On appelle par extension *reprise* le signe qui sert à l'indiquer. C'est une double barre perpendiculaire à la portée avec deux points en dehors, à gauche, du côté de la partie qu'il faut dire une seconde fois.

**VI. Construction.**— Toute réfection ou réparation de partie d'une construction, soit dans la hauteur de sa surface, soit en sous-œuvre : qu'il s'agisse de dégradations d'enduit et de crevasses d'un mur en élévation ou de remplacement, dans les fondations, de matériaux détériorés, se désagrégeant et dont l'écrasement pourrait amener des tassements et par suite des désordres graves. Les reprises s'effectuent à l'aide d'échafaudages et d'étaiements, ces derniers ayant pour but de soutenir la partie supérieure de la construction pendant la démolition des parties à remplacer et le remplacement de ces parties. Les reprises en sous-œuvre, surtout fréquentes dans les villes où il y a lieu à la reconstruction de murs mitoyens dépendant d'immeubles conservés et habités, ou lorsqu'il y a lieu de remplacer des points d'appui placés à la partie inférieure d'une façade, constituent une des opérations les plus difficultueuses et les plus dangereuses qu'il y ait à effectuer dans la pratique de la construction : aussi ces reprises en sous-œuvre doivent-elles être faites le plus souvent par petites parties, dans l'embarras des étais, et donnent-elles lieu à des travaux accessoires qui doivent être relevés au fur et à mesure de leur exécution et portés en attachements. On peut citer, comme reprises en sous-œuvre accomplies à Paris dans des édifices publics au commencement du XIXe siècle, les travaux de consolidation nécessités par l'insuffisance des points d'appui primitifs du dôme du Panthéon, travaux exécutés sous la direction de J.-B. Rondelet de 1806 à 1812, et, peu après, la reprise en sous-œuvre, sous la direction de Godde, des piliers supportant les arcades de la nef de l'église Saint-Germain des Prés, piliers menaçant de s'effondrer par suite du salpêtrage de la pierre formant leurs assises inférieures. Ch. LUCAS.

**REPROCHE** (Procéd.) (V. ENQUÊTE).

**REPRODUCTION. I. Physiologie.** — Parmi les fonctions biologiques, les unes assurent la vie de l'individu, les autres la vie ou la continuation de l'espèce.

Ces dernières constituent les fonctions de reproduction ; après les importants articles consacrés à la *fécondation* et à la *génération*, nous pouvons être très brefs sur le mécanisme même de la reproduction et insister seulement sur quelques points particuliers, qui n'ont pas été traités aux mots ci-dessus désignés.

*Notion de la sexualité.* Un certain nombre d'êtres se multiplient sans nécessité de l'intervention de deux facteurs, c'est le mode de reproduction asexuée ou agame. La multiplication se faisant par bipartition successive, quand les conditions sont favorables, ce qui caractérise ce mode de reproduction, c'est la faculté d'assimilation que possède le fragment nouveau qui lui permet par ses seules forces de se développer et de se reproduire indéfiniment.

Dans la reproduction sexuée, au contraire, les éléments sexués primitifs sont incapables d'assimilation, ils ne possèdent pas la vie élémentaire qui est la caractéristique des plastides ; mais il faut que deux éléments différents, l'un mâle, l'autre femelle, se combinent entre eux pour que la plastide résultant de leur fusion soit susceptible de se développer et de reproduire un être nouveau, semblable, soit directement, soit après avoir passé par des stades variés, aux éléments générateurs. Mais si l'œuf fécondé contient les éléments des deux générateurs, mâle et femelle, comment et sous quelle influence cet œuf va-t-il donner naissance, soit à un être mâle, soit à un être femelle? On peut admettre en fait que tous les animaux unisexués passent par une phase hermaphrodite embryonnaire. Le Dentec montre qu'il est naturel de concevoir qu'il y ait dans l'individu jeune deux plastides déséquilibrées dont l'une sera le point de départ du tissu génital mâle, l'autre le point de départ du tissu génital femelle. Chez les hermaphrodites vrais, ces deux tissus évoluent normalement et arrivent à maturité, soit ensemble, soit successivement. Dans les espèces unisexuées, l'un de ces tissus s'atrophie de bonne heure. Le sexe de l'adulte sera celui de la glande génitale qui l'aura emporté dans la lutte et ce sont les conditions du milieu dans lequel s'est développé l'être qui feront que tel élément sexuel l'em-

portera sur l'autre. On conçoit dans cette idée, que, en faisant varier la nourriture, la température, le moment de la fécondation, on pourra obtenir, soit des sujets mâles, soit des sujets femelles.

La reproduction ayant pour objet la prolongation de l'espèce, la multiplication doit être en fonction des dangers courus par les jeunes sujets ou par leur embryon. Le nombre des petits est généralement en raison inverse de la taille, et le temps de portée pour les mammifères varie également, suivant le même facteur.

Les grands mammifères produisent peu. Le porc est le seul gros mammifère qui présente normalement des portées de quatorze petits. L'éléphant porte de 20 à 21 mois, le rhinocéros 16 mois, la vache 9 mois, le lion 4 mois, la chienne 65 jours, la souris trois semaines. Ces chiffres, qu'il serait facile de multiplier, suffisent pour montrer quelles variétés on trouve dans la nature pour réaliser la reproduction des espèces, et nous ne nous bornons ici qu'aux mammifères. P. Langlois.

**II. Botanique.** — Ce qui a été dit aux mots Anthère, Carpelle, Etamine, Fécondation, Ovaire, Ovule, Paléontologie végétale, Pistil, Pollen, Pollinisation, Prothalle, Spore, Style, Stigmate, ainsi qu'aux articles concernant les grands groupes du règne végétal, Algues, Champignons, Equisétacées, Fougères, Mousses, Phanérogames, etc., nous permettra d'être très bref sur la reproduction des plantes en général. Cette fonction présente dans le règne végétal une bien plus grande variété que chez les animaux, à tel point que les organes reproducteurs des plantes servent à leur classification. Cette variété tient évidemment au genre de vie des plantes : fixées au sol, elles ont dû subir les adaptations les plus diverses pour assurer la perpétuité de l'espèce et surtout la fécondation croisée.

Chez les Végétaux unicellulaires, le mode le plus ordinaire de reproduction est la division simple ou scissiparité. Chez les Algues et les Champignons, il y a formation de spores, ce qui n'est encore qu'un mode spécial de division ou de bourgeonnement, l'un des éléments produit étant de taille beaucoup plus petite que l'autre et en nombre très grand. Dans beaucoup d'espèces, la formation des spores est précédée d'une conjugaison qui est un premier pas vers une reproduction sexuée. Celle-ci apparaît déjà chez les plus élevées des Algues, mais elle n'atteint toute sa perfection que dans les Végétaux vasculaires et surtout les Phanérogames. Cependant, même chez ces plantes, on voit bien souvent persister un mode de reproduction agame qui rappelle le bourgeonnement primitif dont il n'est qu'un perfectionnement : les stolons d'un grand nombre de végétaux, les bulbes axillaires de certains Lis, les propagules des Hépatiques rentrent dans ce domaine (V. L. Laloy, *Die ungeschlechtliche Fortpflanzung bei den Phanerogamen*, dans *Biol. Centralbl.*, t. XVIII, 1898). En somme, quoique la tendance générale de l'évolution ait été un perfectionnement de plus en plus grand de la reproduction sexuée, la scissiparité primitive a laissé des traces jusque chez les Végétaux les plus élevés en organisation. Dr L. Laloy.

**III. Industrie.** — Reproduction industrielle. — La reproduction à un grand nombre d'exemplaires d'objets en tout semblables à un objet donné constitue le but final de l'industrie manufacturière. Tant que la question d'utilité prédomine dans la confection de ces objets, la forme n'étant qu'accessoire, subordonnée à cette considération d'utilité, la reproduction est du domaine de l'industrie proprement dite. La plupart des procédés employés dans ce but relèvent de la mécanique : une section importante des applications de cette science correspondant, en effet, aux moyens de donner à un corps une forme voulue ; mais les moyens mécaniques ne sont pas les seuls, il est d'autres procédés physiques et chimiques, le moulage par fusion et le dépôt galvanique, par exemple, qui sont destinés au même but et qui, assez simples par eux-mêmes, sont utilement réunis pour les formes à obtenir.

A côté de ces objets dans lesquels la forme est subordonnée à l'utilité, il en est d'autres dans lesquels la question de la forme, de la pureté et de la proportion des lignes en rend le caractère d'arts géométriques prédominant et doit lui faire subordonner les moyens qui sont utilisés pour les produire. La reproduction de ces objets constitue alors une industrie qui dérive des beaux-arts, la classe des arts industriels ou d'imitation. Les moyens industriels, très simples, qui constituent les procédés des beaux-arts se compliquent lorsque la production perd de son caractère purement artistique. Ainsi le procédé qu'emploie le sculpteur pour produire une statue avec un ciseau et un marteau est d'une extrême simplicité ; mais si cette statue est produite par un outil dont la position varie, de manière à engendrer successivement tous les points de la surface, le procédé qui permet d'atteindre ce résultat exige toutes les ressources de la mécanique. Ce mouvement ne peut être produit convenablement qu'autant qu'il est déterminé par un système qui a une relation intime avec la surface à produire. Un genre de relations semblables existe nécessairement pour toute création analogue à celle des beaux-arts, engendrée par procédés industriels, c.-à-d. dont la production peut être répétée à l'infini indépendamment du talent de l'opérateur ; c'est pour ce motif qu'ils constituent des arts d'imitation. Il en est de même, en général, de tout ce qui contribue à la décoration, à l'ornement de tout produit industriel. Le produit spontané du talent de l'artiste sera de l'art, la reproduction indéfinie de cet objet sera du domaine de l'industrie. Les procédés de reproduction industrielle des œuvres d'art ne diffèrent pas, dans leurs grandes lignes, de ceux employés pour la production répétée d'objets simplement utiles : ce sont les procédés généraux de l'industrie ; ils demandent seulement plus de soin et plus d'habileté de la part de ceux qui les mettent en œuvre, en raison des formes souvent très compliquées que l'on doit réaliser. La simple énumération de ces procédés serait fastidieuse et d'ailleurs de peu d'utilité, en raison de leur grand nombre et de leur grande variété. Nous ne ferons que passer en revue des différents arts industriels qui les emploient, renvoyant pour le détail aux articles spéciaux de notre *Encyclopédie*. Ces arts peuvent être classés sous les trois divisions suivantes :

I. *Arts recherchant les proportions harmonieuses des formes géométriques*

Architecture.
- I. *Architecture proprement dite.* Grandes constructions.
- II. *Céramique et Verrerie.*
- III. *Meubles, Ebénisterie.*
- Petites constructions annexes de l'architecture.

II. *Arts employant en outre l'imitation des formes des corps vivants.*

Sculpture....
- I. *Statuaire.* Bronze, fonte de fer, zinc, étain.
- II. *Arts vestiaires.* Vêtements, chapellerie.
- III. *Orfèvrerie.* Ciselure, monnaies et médailles, gravure en creux et en relief.
- IV. *Bijouterie. Joaillerie.* Horlogerie.

III. *Arts imitant les contours et la couleur des objets naturels*

Peinture.....
- I. *Par tracé de lignes.* Dessin, gravure, typographie, lithographie, photographie, photocollographie, etc.
- II. *Par application de couleurs.* Impression sur papiers et sur étoffes, peinture, argenture, dorure, émaux, chromotypographie, chromolithographie, etc.

PEINTURE..... III. *Par juxtaposition d'éléments colorés.* Carelage, parquet mosaïque, vitraux, tissus (tapis, tissus brochés, cachemires, tulles, dentelles, broderies). E. LAYE.

**IV. Jurisprudence.** — DROIT DE REPRODUCTION (V. PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, t. XXVII, p. 798).

**REPS** (Tissu). Etoffe employée en général pour ameublement, et que l'on fabrique en laine ou en soie de toutes couleurs. Elle comporte deux chaînes ourdies séparément, et alternant dans le tissu par deux fils de la première et un fil de la seconde, laquelle est beaucoup plus fortement tendue sur le métier à tisser. Le tissage se fait par une duite de grosse trame qui passe sur tous les fils de la seconde chaîne et sous ceux de la première, suivie d'une duite de fine trame, recouvrant les fils de la première chaîne, et liée par ceux de la seconde. Il résulte de là que les grosses duites relèvent les fils de la première chaîne par lesquels elles sont bien recouvertes, et les amènent à dormer des côtes transversales bien saillantes, qui se trouvent séparées les unes des autres par des sillons profonds que déterminent les fines duites, abaissées elles-mêmes par les fils fortement tendus de la seconde chaîne, et abaissant encore au-dessous d'elles les fils de la première chaîne. On peut produire des dessins à la surface de l'étoffe en levant par places, au-dessus des duites de fine trame, certains des fils de la première chaîne, lesquels forment ainsi, au-dessus des sillons, des sortes de petits ponts, dont l'ensemble détermine les dessins. P. G.

**REPSOLD** (Johann-Georg), mécanicien allemand, né à Wremen (Hanovre) le 19 sept. 1770, mort à Hambourg le 14 janv. 1830. Il commença l'étude de la théologie, puis vint à Hambourg (1797) et y travailla successivement, comme mécanicien, sous les ordres de Woltmann, directeur des travaux du port, et sous ceux du maître-pompier de la ville, auquel il succéda en 1799. Jouissant, dans cette situation, de beaucoup de loisirs, il s'appliqua à l'astronomie, puis construisit, d'abord pour son usage personnel, ensuite pour des observatoires et des savants, de nombreux instruments d'astronomie et de géodésie d'une perfection remarquable. On cite principalement le cercle méridien de l'observatoire de Gœttingue (1818), son appareil à mesurer les bases, sa balance hydrostatique, et aussi sa pompe à incendie. Il fut tué au feu par la chute d'un pan de mur. — Ses deux fils, *Adolf* (1806-71) et *Georg* (1804-84), continuèrent la fabrication des instruments et fondèrent, sous la raison « A. et G. Repsold », une maison célèbre, qui a fourni tous les observatoires du monde et qui est dirigée depuis 1862, sous la raison « A. Repsold et fils », par les deux fils d'Adolphe, *Johann-Adolf*, né en 1838, et *Oskar-Philipp*, né en 1842.

**REPTILE. I. Erpétologie.** — Les Reptiles constituent une classe d'animaux dits à sang froid, ne subissant aucune métamorphose, à aucune période de leur existence. — Ils sont dits à sang froid, parce que ce liquide se maintient à une température toujours semblable à celle du milieu ambiant, ne s'élevant que peu au-dessus d'elle, il serait plus exact de dire : les Reptiles sont des animaux à température variable (Sauvage). Quoi qu'il en soit, leur corps est protégé par des écailles ou des plaques osseuses; par leur forme générale, ils se rapprochent des mammifères, car les plus élevés d'entre eux en organisation sont pourvus de quatre membres, ce qui les a fait primitivement désigner sous le nom de *Quadrupèdes ovipares*, mais, au point de vue particulier, ils diffèrent considérablement. Chez les uns, le corps est arrondi ou aplati, fusiforme ou discoïde; chez d'autres, il est vermiforme, ceux-ci ont des membres, ceux-là en sont complètement dépourvus; quand les membres existent, ils sont ou trop courts ou trop faibles pour soutenir le corps : au lieu d'être dirigés parallèlement à l'axe du tronc, ils sont insérés latéralement, et ils servent moins à soutenir le corps qu'à le pousser en avant; ils se meuvent perpendiculairement à l'axe du tronc, disposition défavorable à la locomotion, de telle sorte qu'ils ne marchent pas au sens propre du mot, mais rampent réellement sur le sol. Leur nom découle naturellement de cette constitution particulière.

Le squelette présente des variations considérables, dues aux formes variées des animaux auxquels on s'adresse, et presque toutes les pièces dont il se compose peuvent manquer, à l'exception de la tête et de la colonne vertébrale; le crâne est toujours petit, la face large, allongée, proéminente; l'appareil maxillaire montre le plus grand nombre de cas particuliers. Chez les Serpents, entre autres, toutes les pièces de l'appareil palato-maxillaire sont mobiles et reliées par des liens articulaires lâches; chez les Tortues, les Crocodiles, au contraire, cet appareil est mobile seulement au point où il s'articule avec la mâchoire inférieure. Les dents sont tantôt massives, tantôt percées dans leur longueur d'un canal s'ouvrant à leur extrémité; les unes sont obtuses, d'autres tranchantes, pectiniformes et profondément dentées. Chez les Tortues, elles font défaut et sont remplacées par un étui corné et tranchant. La colonne vertébrale se subdivise comme chez les mamifères en régions cervicale, dorsale, lombaire, sacrée et caudale. Les Serpents ne font pas exception à cette règle, comme nous l'avons démontré. Les vertèbres sont convexo-concaves, à de rares exceptions près. L'encéphale des Reptiles est peu développé, la surface du cerveau est lisse et sans circonvolutions, les hémisphères sont intérieurement pourvus d'un ventricule recouvrant faiblement le cerveau moyen, le cervelet rappelle ce que l'on voit chez les oiseaux, la moelle allongée est relativement bien développée. Le grand sympathique existe chez tous les Reptiles; ses diverses parties constitutives, disséminées chez les Serpents et les Sauriens, commencent à se concentrer en divers points chez les Crocodiles, montrant un rapport étroit, mais partiel, avec ce que l'on voit chez les animaux les plus élevés.

Parmi les organes des sens, l'œil occupe le premier rang; ordinairement petit, parfois caché sous les téguments, il offre, suivant son mode de développement, les caractères usités dans la classification, excepté chez les Serpents où les paupières font défaut, et où les couches cutanées, en passant au-devant du globe oculaire, deviennent transparentes. Chez les autres Reptiles, la paupière supérieure se réduit à un repli cutané semi-cartilagineux, tandis que l'inférieure, plus grande et mobile, vient recouvrir le globe oculaire. Une membrane clignotante se montre chez les Tortues, les Crocodiles et la plupart des Lézards. L'appareil auditif est presque rudimentaire, il n'existe jamais de conque externe; la caisse et la membrane du tympan manquent chez les Serpents et les Sauriens privés de membres; quand la caisse existe, la columelle est reliée à la membrane du tympan par une extrémité cartilagineuse. Cette membrane peut être tendue dans un cadre cartilagineux, à la surface de la peau, ou être cachée sous la peau et même dans les muscles. La trompe d'Eustache, large, fait communiquer la caisse avec l'arrière-gorge. Les fosses nasales sont peu développées et se ferment par des valvules mobiles chez les animaux aquatiques. Les Sauriens et les Serpents possèdent des glandes nasales recevant un nerf de l'extrémité du lobe olfactif, elles sont connues sous le nom de glandes de Jacobson. Le sens du goût est obtus ou nul; la langue, plus ou moins extensible, sert au tact et à la préhension des aliments. Le sens du toucher est nul, à cause même des plaques, écailles, etc., dont la peau est recouverte.

La respiration est toujours pulmonaire, les poumons souvent volumineux s'étendent parfois très loin dans la cavité viscérale, ils sont à parois alvéolaires ou à larges cavités spongieuses. Le cœur présente deux oreillettes bien distinctes, et le ventricule est partagé par une cloison en deux cavités, l'une droite et l'autre gauche. Cette cloison interventriculaire est percée chez certains types d'un trou plus ou moins large, faisant communiquer les chambres du cœur

et permettant au sang artériel et veineux de se mélanger. Le système lymphatique montre de vastes cavités, et il existe des cœurs lympathiques contractiles dans la portion postérieure du corps, à l'union du tronc et de la queue. Ces cœurs sont disposés par paires sur les apophyses transversales des côtes.

Tous les Reptiles sont ovipares; ils sont très rarement ovovivipares. Ils déposent leurs œufs dans des conditions telles que l'éclosion se fait sous l'influence de la chaleur. Certains Serpents, dit-on, couvent parfois leurs œufs. En raison de leur température variable, les Reptiles recherchent la chaleur, aussi sont-ils plus nombreux dans les régions chaudes et tropicales. C'est là également qu'ils possèdent les plus brillantes couleurs. A mesure que l'on s'éloigne des tropiques, ils diminuent en nombre et grosseur ; leurs teintes deviennent plus ternes, et les types venimeux voient le poison dont ils sont armés perdre de son énergie. Ce sont, en général, des animaux sédentaires; très peu voyagent. Les Tortues, certains Serpents de mer seuls sont dans ce cas.

La vitalité est très énergique chez la plupart des Reptiles. Ils résistent longtemps à l'asphyxie; leur sensibilité est à peine manifeste. Il est difficile de tuer les Tortues, la tête d'une Vipère ou d'un Crotale, séparée du tronc, cherche à mordre; la queue tronquée d'un Lézard s'agite longtemps après sa séparation du corps; les tronçons d'un Serpent coupé rampent et s'agitent. Ces faits démontrent que l'encéphale et la moelle influent faiblement sur l'activité du corps. Une faculté propre à certains est de reproduire des parties enlevées par accidents. On sait avec quelle facilité la queue se rompt chez les Lézards, entre autres; cet organe se reproduit invariablement, mais, en revanche, les vertèbres sont remplacées par une substance cartilagineuse qui ne reprend jamais la nature et la solidité des os. Dans les climats tropicaux comme dans nos régions, les Reptiles sont soumis à l'hibernation.

L'utilité des Reptiles n'est pas discutable; malgré le dégoût ou la crainte qu'inspirent la plupart d'entre eux, l'homme sait en tirer profit. Sans nous étendre sur cette question des plus intéressantes, il nous suffit de dire que si un petit nombre servent à l'alimentation, plusieurs donnent à l'industrie des matières précieuses. Quelques-uns jouissaient autrefois d'une grande vogue en thérapeutique, aujourd'hui leur emploi est tombé en désuétude. La classification des Reptiles le plus généralement suivie dans ses grandes lignes est la suivante : *Chéloniens*, *Plésiosauriens* (animaux éteints), *Sauriens*, *Ophidiens*, *Ichtyosauriens* (animaux éteints), *Crocodiliens*, *Dycynodientiens* (animaux éteints), *Ornithoscelidiéns* (animaux éteints), *Ptychosauriens* (animaux éteints). ROCHBR.

**II. Distribution géographique.** — Les Reptiles ont une distribution géographique qui se rapproche plus de celle des Mammifères que de celle des autres Vertébrés, ce qui tient surtout au mode de locomotion qui est sensiblement le même dans les deux classes. Mais les Reptiles ont apparu à la surface du globe beaucoup plus tôt que les Mammifères, et, de plus, leurs conditions d'existence sont très différentes : on peut donc s'attendre à trouver des différences notables dans leur mode de dispersion. Ce sont des Vertébrés à température variable et ovipares, dont les œufs sont très rarement couvés par les parents et n'éclosent que sous l'influence de la chaleur solaire. Il en résulte que ces animaux, très nombreux dans les régions intertropicales, deviennent plus rares dans la zone tempérée et font complètement défaut dans les zones arctique et antarctique. Au Nord ils ne dépassent pas le 60° de lat. septentrionale (vers le S. de la péninsule scandinave) ; dans l'hémisphère Sud, ils s'étendent jusqu'à l'extrémité des continents ; on trouve des Reptiles dans le S. de la Patagonie (*Liolæmus magellanicus*) et à la Nouvelle-Zélande, par 45° de lat. australe. Le froid des régions septentrionales paraît être la cause du mode de reproduction que l'on y observe, l'*ovoviviparité;* chez la Vipère (*Vipera berus*) et le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), l'œuf éclos dans le corps de la mère et les petits naissent vivants.

La nécessité d'une température relativement élevée (le 60° lat. sept. correspond sensiblement à la ligne isotherme de + 5° centigr.) suffit à expliquer pourquoi l'on trouve si peu de familles de Reptiles communes au N. des deux continents, tandis que les Mammifères, qui dépassent cette limite vers le pôle, sont presque identiques dans les deux régions paléarctique et néarctique, la différence entre les deux faunes ne s'accentuant que vers le S. Les Chéloniens et les Crocodiliens sont les deux ordres qui sont le plus étroitement cantonnés par les conditions de température : ils ne dépassent pas, les premiers le 50°, les seconds, le 35°, au N. et au S. de l'Equateur, tandis qu'Ophidiens et Sauriens atteignent le 60°. Les Reptiles, d'ailleurs s'accommodent à tous les genres de vie : on en trouve dans les zones de déserts comme dans les zones de forêts ; mais, dans les montagnes, ils sont arrêtés par les mêmes conditions de température, et les espèces vivipares seules dépassent l'altitude qui correspond à la moyenne annuelle de + 5° centigr. Chez les espèces aquatiques, les œufs sont pondus à terre, au contraire de ce qui a lieu chez les Batraciens : les Serpents marins (*Hydrophidæ*), qui sont vivipares, font seuls exception.

On peut, à l'exemple de Boulenger, admettre les régions herpétologiques suivantes en prenant pour base l'ordre des *Sauriens* (V. ce mot), qui est le plus nombreux en espèces et le plus généralement répandu. Le globe se subdivise tout d'abord en *Paléogée* (ancien continent), et *Néogee* (nouveau continent) ; chacune de ces divisions comprend deux régions: 1° la *région occidentale* comprend l'Afrique avec l'Europe qui, au point de vue herpétologique, ne s'en distingue pas; 2° de même, la *région orientale* comprend à la fois l'Asie, l'Australie et la Polynésie (moins la Nouvelle-Zélande) ; 3° la *région néarctique*, et 4° la *région néotropicale* forment la Néogée. On peut admettre une cinquième région (*néo-zélandaise*) pour la Nouvelle-Zélande, caractérisée par le Rhynchocéphale (*Hatteria*), type très archaïque (permien), constituant à lui seul un ordre à part. Enfin, dans la région occidentale, on peut admettre une *sous-région malgache* pour Madagascar, qui se rapproche de la Néogée par la présence des Ignanes (*Hoplurus*, *Chalarodon*), type américain, et l'absence des *Agamidæ*, *Varanidæ*, *Amphisbænidæ*, types africains ; par contre, les Caméléons, les *Gerrhosauridæ* et les *Zonuridæ*, rapprochent Madagascar de l'Afrique australe (V. CHÉLONIENS, CROCODILIENS, OPHIDIENS, SAURIENS). E. TROUESSART.

**III. Paléontologie.** — Parmi les Reptiles de la nature actuelle, le *Sphenodon* (*Hatteria*) de la Nouvelle-Zélande présente, par ses caractères anatomiques, comme un souvenir des animaux des anciens âges ; cet étrange animal, pour qui Gunther a établi l'ordre des *Rhynchocephalia*, a eu pour prédécesseurs des reptiles qui ont apparu à l'époque permienne. Cet ordre des *Rhynchocephalia* comprend des animaux lacertiformes, ayant les vertèbres le plus souvent amphicéliennes, quelquefois avec trace de la corde dorsale et d'intercentraux ; l'os carré est immobile ; les dents sont acrodontes. Le sous-ordre des Rhynchocéphalidés comprend la famille des Sphénodontidés avec des genres du jurassique supérieur et le genre actuel *Sphenodon*, et la famille des Rhynchosauridés établie pour des genres beaucoup plus anciens ; ils datent de l'époque du trias. Le sous-ordre des *Proganosauria* s'éloigne des Rhynchocéphales typiques; le genre *Telerpeton*, d'Elgin en Ecosse, avait été regardé comme le plus ancien Reptile connu, les grès dans lesquels il avait été découvert passant comme dévoniques, tandis qu'ils sont aujourd'hui rangés dans les terrains triasiques ; c'est dans ces dernières formations et dans le permien qu'ont été trouvés les autres représentants du sous-ordre.

Dans la partie supérieure de terrains crétaciques de

l'Amérique du Nord et dans la partie inférieure des terrains tertiaires de la Belgique et de l'E. de la France, on a recueilli des débris de grands Reptiles (*Champsosaurus*, *Simœdosaurus*) dont la position systématique est discutable ; Dollo regarde toutefois ces Reptiles comme devant constituer un ordre distinct, se rapprochant de celui des *Rhynchocephalia*.

L'ordre des *Lepidosauria* ou *Squamata* comprend les sous-ordres des *Ophidia*, des *Lacertilia*, des *Pythonomorpha*. Ces derniers, limités aux terrains crétaciques supérieurs, sont de grands Sauriens marins, au corps allongé, aux membres en formes de nageoire, garnis de cinq doigts, aux os de la jambe courts, aux dents grandes, supportées par une base osseuse soudée aux maxillaires et aux ptérygoïdiens ; les vertèbres sont procéliennes. Le plus commun des Reptiles rentrant dans le sous-ordre des *Pythonomorphes* est le grand Saurien de la Meuse ou Mosasaure, découvert en 1780 dans les carrières des environs de Maastricht ; le crâne, de 1m,20 de long, fait supposer un animal de plus de 7 m.

C'est dans les couches de Purbeck, c.-à-d. à la limite des terrains jurassiques et des terrains crétaciques, qu'apparaissent les premiers Lacertiliens par le genre *Macellodus ;* le type Varan est de la partie inférieure des terrains crétaciques par le genre *Hydrosaurus*. Des mêmes formations est la famille éteinte des Dolichosauridés, qui comprend des Reptiles au corps serpentiforme, au cou allongé, formé de plus de 9 vertèbres, aux vertèbres procéliennes. Les Lacertiliens, que l'on trouve dans les terrains tertiaires, appartiennent à des familles actuelles, de telle sorte, comme l'écrit Zittel, que ces animaux n'ont atteint « l'apogée de leur développement qu'à l'époque actuelle et paraissent former surtout avec les Serpents les branches latérales les plus jeunes du tronc des Reptiles ».

Le type Ophidien n'apparaît sûrement que dans le tertiaire inférieur ; ce sont les types africains qui prédominent, tels que les Pythonidés, avec les genres *Palæophis*, *Paleryx*, de l'éocène d'Angleterre ; *Palæopython*, des phosphorites de Quercy ; *Titanophis*, de l'éocène de New-Jersey ; *Heteropyphon*, du miocène d'Eubée ; les Erycidés avec le genre *Scatophis*, du miocène du Gers ; les Tortricidés, comprenant le genre *Scytalophis*, les Couleuvres (*Tamnophis*, *Plymophis*), du même niveau. Les Serpents venimeux sont très rares, et on n'en connaît que quelques espèces du terrain miocène. Le *Cimoliophis*, du terrain crétacique de Portugal et des Charentes, serait le plus ancien Serpent connu, si ce type décrit par Sauvage ne doit pas être rapporté à un Pythonomorphe spécial.

L'ordre des *Crocodilia* a été divisé par Huxley en *Parasuchia*, *Mesosuchia* et *Eusuchia*, d'après la position des narines externes. « Les *Mesosuchia* et les *Eusuchia* présentent, au point de vue de la morphologie et de la généalogie, un cycle de développement presque fermé ; pourtant Hulke a trouvé chez les *Goniopholis* une structure des choanes qui tient juste le milieu entre *Mesosuchia* et *Eusuchia*. Huxley a insisté sur ce fait que, morphologiquement, les *Parasuchia* sont séparés des *Mesosuchia* et des *Eusuchia* par une lacune beaucoup plus large que ceux-ci l'un de l'autre ; partant, il considère ces trois sous-ordres comme des stades de développement successif dans le temps du type Crocodile. Koken s'élève contre cette opinion, en considérant les *Parasuchia* comme une branche latérale particulière du tronc Crocodile, branche qui s'éteignait déjà vraisemblablement à la fin de la période triasique ou n'était pas capable de développement ultérieur dans la direction de Crocodiles plus récents. Par contre, dans les *Mesosuchia*, Koken voit exclusivement des étapes transitoires embryogéniques comparables aux divers stades ontogéniques parcourus par tous les vrais Crocodiles ; pour Koken, il n'y a donc, chez les Crocodiles, que deux sous-ordres d'égale valeur, les *Parasuchia* et les *Crocodilia vera* (Zittel). »

Les *Parasuchia*, par certains de leurs caractères, rattachent les Crocodiles aux Dinosauriens et aux Rhynchocéphaliens. Ce sont de grands Reptiles, au long museau, au tronc cuirassé ; les narines sont placées très en arrière ; les vertèbres sont amphicéliennes ; leurs restes ont été trouvés dans les dépôts triasiques d'Europe, de l'Amérique du Nord et des Indes orientales. Les plus connus de ces Reptiles sont le *Belodon*, qui atteignait environ 3 m. de long, et le *Phytosaurus*, qui portait deux grandes dents recourbées à l'extrémité antérieure du museau.

Les Crocodiles vrais de Koken ont les narines externes situées à l'extrémité antérieure du museau. Ils se divisent en deux grands groupes : ceux qui ont les vertèbres procéliennes, ceux chez lesquels les vertèbres sont amphicéliennes. Les premiers, qui comprennent les Crocodiliens actuels (Crocodile, Caïman, Gavial et genres alliés), apparaissent d'une manière certaine dans la partie supérieure des terrains crétaciques par les genres *Helops* et *Thoracosaurus*, qui font partie d'un groupe actuellement vivant dans les eaux douces de Bornéo. Les Gavials sont représentés dans les terrains tertiaires d'Angleterre et de l'Inde. La famille des Alligatoridés a pour principal représentant, à l'époque tertiaire moyenne, le genre *Diplocynodon* qui, par sa dentition, réunit les Alligators aux Crocodiles proprement dits ; ceux-ci apparaissent dans la partie supérieure du crétacique.

Les Crocodiliens amphicéliens sont exclusivement mésozoïques. Ils débutent dans le lias par des formes à museau très allongé, à dents grêles et nombreuses, qui se continuent jusque dans le jurassique supérieur ; c'est dans le jurassique moyen et surtout dans le jurassique supérieur que se développent des formes plus trapues, à museau plus court, tel que les Métriorhynques qui peuvent atteindre une grande taille. Les Atopauridés, qui sont les plus petits des Crocodiliens, sont particuliers aux schistes lithographiques du département de l'Ain et de la Bavière, schistes qui appartiennent au terrain kimméridgien inférieur. Tous ces Crocodiliens sont marins. A la partie supérieure des terrains jurassiques et à la partie inférieure des terrains crétaciques, apparaissent des Crocodiliens amphicéliens adaptés pour vivre en eau douce ou saumâtre : tels sont les *Goniopholis*, les *Nannosuchus*, les *Theriosuchus*.

L'ordre des Dinosauriens ne comprend que des Reptiles limités aux terrains mésozoïques, « de forme extrêmement variable, écrit Zittel, rappelant tantôt celle des lézards, tantôt celle des oiseaux. Ils atteignaient fréquemment des dimensions effrayantes, dépassant celle de tous les animaux terrestres vivants actuellement et fossiles. A côté de formes de 12 à 30 m. de long, de 6 m. de haut, il y a aussi de petits genres longs d'à peine un mètre. Leurs membres sont plus ou moins allongés, leurs pattes plantigrades ou digitigrades, adaptées seulement à la marche et à la préhension, non à la nage. Les Sauropodes et les *Ceratopsia*, dont les membres antérieurs sont seulement un peu plus courts que les membres postérieurs, marchaient comme les Lézards sur leurs quatre pattes. Chez les Théropodes et la plupart des Ornithopodes, au contraire, les pattes antérieures étaient courtes, faibles et incapables de porter la charge du corps pesant ; ces formes s'avançaient à pas mesurés, debout verticalement sur deux membres, comme les oiseaux, utilisant en même temps pour se soutenir la queue très développée et très robuste. La reproduction se faisait au moins chez quelques-uns (*Compsognathus*), par viviparité ».

Le sous-ordre des Sauropodes comprend les Dinosauriens, qui se rapprochent le plus des Crocodiliens, surtout les plus anciens, les *Parasuchia ;* ils étaient herbivores et plantigrades. Les Sauropodes comprennent les plus gigantesques de tous les animaux terrestres connus, Marsh estimait la taille de l'*Atlantosaurus immanus* à 115 pieds anglais. Le Brontosaure atteignait 60 pieds de long ; la vertèbre cervicale d'Apatosaure a plus d'un

mètre de diamètre. Les animaux géants font partie de la famille des Atlantosauridés, limitée au jurassique supérieur du Wyoming et du Colorado, aux Etats-Unis ; Lydekker rapporte toutefois à cette famille les Ornithopsis et les Pélorosaures d'Europe. C'est dans le jurassique et le wealdien d'Angleterre que l'on trouve les espèces qui composent le genre Cétiosaure ; ce genre, avec le genre Titanosaure, du crétacique moyen de l'Inde, forme la famille des Cétiosauridés, qui, dans l'ancien monde, représente la famille des Morosauridés, du jurassique supérieur des Etats-Unis. Les Diplodocidés, de ces dernières formations, ont les dents grêles, cylindriques, limitées à la partie antérieure des mâchoires.

Le sous-ordre des Théropodes comprend « des Carnassiers terrestres ou peut-être habitants des côtes, à dents pointues et un peu recourbées en arrière, dont les dimensions varient, dans de larges limites, entre la taille du chat (*Compsognathus*) et celle de l'éléphant (*Megalosaurus*). Ils se mouvaient par bonds, à la manière du kangourou, ou bien ils pouvaient marcher, comme les oiseaux, sur les pattes de derrière, les pattes de devant servant à la préhension. La queue, d'une longueur énorme et d'une force extraordinaire, servait de point d'appui pour le corps, lorsqu'ils étaient au repos dans une position accroupie. Le squelette de beaucoup de Théropodes était d'une extrême légèreté (Zittel) ». Ajoutons que les pattes sont digitigrades, avec trois à cinq doigts armés de griffes acérées. C'est à ce sous-ordre qu'appartiennent les plus anciens Dinosauriens ; les Zanclodon, Dimodosaure, Thécadontosaure sont, en effet, du triasique ; ces genres rentrent dans la famille des Zanclodontidés, caractérisée par les vertèbres pleines et amphicéliennes, cinq doigts à chaque membre ; les Anchisauridés, du même âge, qui sont de l'Amérique du Nord, ont les vertèbres creuses ainsi que les os des membres, le cinquième doigt rudimentaire. Les Cœluridés, qui font le passage entre les Sauropodes et les Théropodes, ont les vertèbres cervicales opisthocèles dans la partie antérieure de la région, amphicélienne dans la partie postérieure. Les mêmes caractères se trouvent chez les Mégalosauridés, mais ceux-ci ont les vertèbres pleines ou seulement creusées de faibles cavités intérieures ; la main porte cinq doigts, le pied quatre ; cette famille est du jurassique et du crétacique d'Europe (Mégalosaure) et des Etats-Unis (Lœlaps, Allosaure). Le genre Cératosaure, qui forme la famille des Cératosauridés, est caractérisé par les vertèbres cervicales plates en avant, profondément concaves en arrière, des os dermiques dans la région du cou ; ce genre est du jurassique supérieur des Etats-Unis. Les Compsognatidés sont connus par une seule espèce, le *Compsognathus longipes*, du jurassique supérieur de Bavière ; cette espèce est de petite taille ; les vertèbres et les os des membres sont creux ; le crâne est allongé, semblable à celui des oiseaux, mais armé de fortes dents.

Sous le nom d'*Ornithopoda*, Cope a réuni en 1866 un certain nombre de Reptiles que l'on peut regarder comme les plus spécialisés des Dinosauriens, d'après les recherches d'Owen, d'Huxley, de Dollo, de Marsh. Ce dernier paléontologiste sépare les Ornithopodes en trois groupes : les *Stegosauria*, les *Ceratopsia* et les *Ornithopoda* proprement dits. Ces derniers ont les membres antérieurs beaucoup plus courts que les postérieurs, les pieds digitigrades armés de griffes aiguës ; les os des membres sont creux. C'est à ce groupe qu'appartient la famille des Iguanodontidés, avec le genre Iguanodon ; les belles recherches de Dollo sur l'espèce trouvée dans le terrain wealdien de Bernissart, en Belgique, ont permis de reconstituer dans son entier un des plus curieux et des plus grands des Reptiles de la base des terrains crétaciques d'Europe ; cette famille est représentée, dans le crétacique supérieur de Belgique, par le genre *Craspedodon*, des Etats-Unis par le genre *Claosaurus*. Les Campsosauridés du jurassique supérieur des Etats-Unis et du terrain wealdien d'Angleterre se distinguent des Iguanodontidés par l'intermaxillaire latéralement denté, quatre doigts au lieu de trois à la patte postérieure. Les Hadrosauridés, qui sont les plus jeunes des Dinosauriens, ont les intermaxillaires et les prédentaires élargis en forme de cuilleron.

Les Dinosauriens, qui rentrent dans le groupe des Stégosaures, sont plantigrades ; les membres antérieurs sont très courts, les postérieurs très robustes ; un squelette dermique, développé, composé d'épines et de plaques osseuses, protège le corps. Les plus anciens d'entre eux sont les Scélidosaures, du lias inférieur de Dorset ; la famille, qui se continue jusque dans le crétacique inférieur par le genre *Acanthopholis*, renferme des Dinosauriens ayant quatre doigts. On ne compte que trois doigts chez les Stégosauridés du jurassique supérieur du Colorado.

Les *Ceratopsia*, à part le genre Struthiosaure, du crétacique de Gosau, sont particuliers aux couches d'eau douce du groupe de Laramie, aux Etats-Unis ; ce sont souvent, tels que les *Triceratops*, des Dinosauriens gigantesques, à l'aspect vraiment étrange ; les os frontaux et parfois les os nasaux sont, en effet, garnis de longues et fortes cornes.

L'ordre des *Chelonia* ou Tortues ne renferme que des formes semblables à celles qui vivent de nos jours et rentrent, comme celles-ci, dans les deux sous-ordres des *Testudinata* et des *Athecata*. Ces derniers, qui sont représentés dans la nature actuelle par des Tortues à cuir ou *Dermochelys*, sont connus du crétacique supérieur des Etats-Unis (*Protostega*) et de Vénétie (*Protospharyis*), ainsi que du tertiaire d'Europe (*Psephophorus*).

Avec Lydekker on peut diviser les *Testudinata* en quatre sections. Les *Trionychoidia*, ou Tortues de fleuve de Duméril et Bibron, sont représentées dans les couches limites entre le crétacique et le tertiaire des Etats-Unis, ainsi que dans le tertiaire d'Europe et de l'Amérique du Nord. C'est dans le groupe des Cryptodères que Lydekker place les Tortues de mer ; celles-ci sont du même niveau géologique que les Tortues de fleuve ; il en est de même des Tortues terrestres ou Chélidridés et des espèces rangées par Duméril et Bibron sous le nom de Tortues de marais (Emyde, Cistude). Parmi les Chersydes, il convient de mentionner le gigantesque *Colossochelys*, du terrain miocène supérieur des monts Siwalik, dans les Indes orientales. Les *Tretosternon*, les *Thalassemys*, les *Tropidemys* représentent le groupe des Cryptodères dans le jurassique supérieur.

D'après Zittel, « un certain nombre de genres fossiles se rattachent par leurs caractères essentiels aux Pélomédusides actuels (qui sont des Pleurodères), mais montrent sous maints rapports de plus étroites relations avec les Cryptodères que tous les Pleurodères actuellement vivants,... cette circonstance est une preuve que les *Pleurodira Cryptodira* proviennent d'une souche commune, mais se sont séparés de très bonne heure, car, chose étonnante, la plus ancienne Tortue fossile jusqu'à présent connue, *Proganochelys* (du trias), appartient vraisemblablement aux *Pleurodira*, par conséquent au groupe le plus différencié des *Testudinata* ». Le groupe des Pleurodères comprend, outre les espèces des terrains tertiaires rentrant dans les genres actuels, des formes qui sont spéciales aux terrains jurassiques supérieurs et crétaciques. Sous le nom d'*Amphichelydia*, Lydekker range les genres *Pleurosternon* et *Platichelys*, de la partie supérieure des terrains jurassiques d'Europe.

Cope a désigné, en 1880, sous le nom de Théromorphes, des Reptiles d'aspect étrange qui forment, d'après Zittel, « le groupe le plus généralisé, celui qui offre des affinités et des rapports de parenté, non seulement entre les divers ordres de reptiles, mais encore avec les Mammifères et les Amphibiens. Ce sont les Théromorphes, qui, considérés dans leur ensemble, sont le plus ancien ordre de Reptiles ; à l'exception d'un petit nombre de genres de l'Oural, du dyas de Bohème et de la Thuringe, et du trias anglais, tous les *Anomodontia*, *Pareiosauria* et *Theriodontia* se trou-

vent dans la formation de Karroo du S. de l'Afrique et des couches contemporaines de Panchet, aux Indes orientales, ou dans les dépôts postcarbonifères de l'Amérique septentrionale, qu'on a rapportés au système permien. Le plus récent sous-ordre des *Theromorpha* renferme des animaux marins (*Placodontia*) qui ne sont connus jusqu'à présent que du trias européen et surtout du Muschelkalk ».

Les *Placodontia*, qui, pour plusieurs paléontologistes, constituent un groupe distinct de celui des Théromorphes, se distinguent des autres Reptiles par leur singulière dentition ; les intermaxillaires sont armés d'incisives, tandis que les maxillaires supérieurs portent une série de molaires arrondies, et que le maxillaire inférieur, muni d'incisives en avant, est garni de dents grandes et espacées dans la partie postérieure ; ces dents ont été décrites comme appartenant à des poissons. Le crâne est complètement ossifié, déprimé, avec le museau rétréci et séparé de la région nasale par un étranglement.

Les Reptiles qui rentrent dans le sous-ordre des *Dicynodontia* ont les pattes marcheuses, le crâne complètement ossifié, le maxillaire inférieur édenté, à bords tranchants, sans doute garnis de lames cornées, comme chez les Tortues ; le maxillaire supérieur peut être édenté, comme chez *Oudenodon* et *Kistocephalus*, ou armé d'une paire de fortes canines, comme chez *Dicynodon* et *Ptygogaster*. Chez les *Pareiosuchia*, limités à la formation de Karroo, dans le S. de l'Afrique, les mâchoires sont garnies de dents toutes semblables, disposées suivant une série ininterrompue ; tels sont les *Pareiosaurus* et les *Anthodon*. Le sous-ordre des *Theriodontia* comprend des Reptiles carnassiers, aux dents différenciées, aux narines placées très en avant ; les dents peuvent être pointues, souvent même tranchantes, les canines saillantes, comme chez les Cynodontidés ; la voûte palatine est garnie de dents, comme chez les Pariatichidés ; parfois le vomer, étroit, porte de petits denticules, tandis que les molaires sont allongées dans le sens transversal (Diadectidés) ; parfois les apophyses épineuses des vertèbres lombaires et pelviennes atteignent une longueur considérable, ainsi qu'on le voit chez *Chersydrops* et *Dimetrodon*, des formations triasiques de l'Illinois, du Texas et du Nouveau-Mexique.

Les curieux Reptiles que l'on désigne sous le nom d'*Ichthyosauria* apparaissent à l'époque triasique, en Europe et au Spitzberg, mais c'est à l'époque du lias qu'ils atteignent leur maximum de développement, pour venir s'éteindre dans le crétacique moyen, où ils sont d'ailleurs représentés par peu d'espèces. L'ordre des *Ichthyosauria* a vécu pendant les temps mésozoïques, non seulement en Europe et dans l'Amérique du Nord, mais encore au Queensland et à la Nouvelle-Zélande ; on connaît deux espèces des dépôts crétaciques de ces dernières régions. Le type Ichthyosaure est très homogène et ne comprend que trois genres : *Ichthyosaurus*, *Ophthalmosaurus*, *Baptanodon* ; ce dernier, du jurassique supérieur de Wyoming, a les maxillaires allongés et dépourvus de dents, des nageoires larges, composées de six rangées de plaques arrondies. Rappelons que les Ichtyosauriens sont des Reptiles au corps trapu, à la tête grosse, se terminant en museau pointu ; les pattes sont conformées pour la natation et converties en larges palettes ; la progression était encore facilitée par la présence d'une nageoire molle s'étendant sur une partie du dos ; les vertèbres sont biconcaves. De récentes observations permettent de croire que les Ichtyosaures étaient vivipares. On connaît plus de 50 espèces d'Ichtyosaures, qui ont été partagés en deux grands groupes : les *Mixosaurus*, limités au trias, ont les os de l'avant-bras allongés, tandis que chez les Ichtyosaures proprement dits le radius et le cubitus sont courts ; ceux-ci se divisent en *Latipinnati*, avec le troisième doigt de la nageoire intérieure formé de deux rangées longitudinales et de deux os centraux, les *Longipinnati* n'ayant qu'une seule rangée longitudinale de plaques et un seul os central.

L'ordre des *Sauropterygia* comprend des Reptiles ayant généralement le corps trapu, le cou très allongé, la tête petite, la queue assez courte ; les vertèbres sont faiblement excavées ou presque planes en avant et en arrière. Il se divise en deux familles, les Nothosauridés et les Plésiosauridés. Les premiers, limités au trias, ont cinq doigts ; la tête est longue et étroite chez Nothosaure, large et déprimée chez Simosaure ; les *Lariosaurus*, les *Pachypleura*, les *Dactylosaurus* sont de petits Reptiles ressemblant à des Lézards, au long cou, à pattes marcheuses, qui ont été découverts en Lombardie et dans la Haute-Silésie. Les Plésiosauridés sont conformés pour la natation, aussi ont-ils les membres en nageoire ; ils apparaissent dans les couches de transition, entre le trias et le lias, et viennent s'éteindre pendant l'époque crétacique. Tantôt, le cou est très allongé, la tête petite, comme chez les Plésiosaures proprement dits, tantôt relativement courte, comme chez les Pliosaures, qui peuvent atteindre une taille gigantesque, la mâchoire inférieure ayant plus de 2 m. de long chez *Pliosaurus grandis*, du jurassique supérieur. D'après la disposition des os qui composent la ceinture scapulaire, Seeley et Cope ont établi plusieurs genres distincts.

Les Reptiles dont nous venons de tracer rapidement l'histoire étaient aquatiques ou habitaient la terre ferme ; ceux qu'il nous reste à étudier étaient aériens et, par la forme de leur corps, ressemblaient aux oiseaux ; comme chez ceux-ci, les os des membres sont creux et pneumatiques ; le membre antérieur était transformé en organe de vol, par suite de l'allongement du cinquième doigt réuni aux autres par une membrane rappelant ce que l'on voit chez les chauves-souris. « La faculté de voler, écrit Zittel, était sans doute plus restreinte que celle des oiseaux ; ils pouvaient employer le court doigt muni de griffe des membres antérieurs, qui dépasse de la membrane aliforme, non seulement pour gravir les arbres et les parois rocheuses, mais encore pour marcher, car le doigt de l'aile était retroussé en arrière... La taille variait entre celle d'un moineau et celle des plus grands oiseaux rapaces ; chez quelques formes (*Pteranodon*), le crâne atteignait même une longueur de près de 1 m., et l'envergure des ailes 6 m. La tête placée à angle droit sur le cou long et fort, les mâchoires allongées en bec et édentées chez *Pteranodon*, ajoutaient encore à l'aspect avien de ces remarquables créatures, qui, de tous temps, excitèrent l'admiration des zoologistes et des paléontologistes. »

Les Reptiles dont nous parlons forment l'ordre des *Pterosauria* ou *Ornithosauria* ; ils apparaissent dans les couches de passage entre le trias et le lias, où ils sont rares d'ailleurs, vivent pendant l'époque jurassique et s'éteignent vers la fin des temps crétaciques ; leurs représentants, à l'époque du crétacique moyen du Kansas, sont ceux qui présentent les plus grandes analogies avec les oiseaux.

Les *Ornithosauria* se divisent en sous-ordres des *Pterosauria* et des *Pteranodontia*. Ces derniers, limités au crétacique moyen du Kansas, ont les mâchoires édentées, le crâne très allongé, latéralement comprimé, la queue courte. Le sous-ordre des *Pterosauria* se divise en Ptérodactilidés, en Ramphorhynchidés, en Ornithochélidés. Sous ce dernier nom, on groupe provisoirement quelques genres des terrains crétaciques d'Europe, assez mal connus d'ailleurs, qui indiquent des animaux de grande taille (*Ornithocherius*). Les Ptérodactylidés ont la queue courte, le crâne court, avec le museau plus ou moins allongé, les dents limitées à la partie antérieure des mâchoires, le cinquième doigt de la patte postérieure rudimentaire ; toutes les formes qui rentrent dans cette famille sont du jurassique supérieur (*Pterodactylus*, *Ptenodracon*). Chez les Rhamphorhynchidés, la queue est longue, le crâne médiocrement allongé, rappelant celui des oiseaux, les dents diminuant de force en arrière, les antérieures étant

fortes et pointues, le cinquième doigt de la patte postérieure très développé ; la famille est du terrain jurassique et apparaît à l'époque liasique par les genres *Dimorphodon* et *Dorygnathus*.

Un curieux animal, découvert dans les schistes lithographiques de la Bavière (jurassique supérieur), l'*Archeopteryx*, a été pendant longtemps rangé parmi les Reptiles, formant un type intermédiaire entre ceux-ci et les Oiseaux ; on le considère aujourd'hui comme un Oiseau, mais tellement distinct, que Huxley et Heckel en font le type d'une sous-classe distincte, sous le nom de *Sauriuræ*.

Nous avons vu que les Reptiles apparaissent à l'époque du trias, ils étaient très abondamment représentés par des types très distincts de ceux qui vivent aujourd'hui pendant les temps mézosoïques, que l'on peut appeler l'ère des Reptiles, de même que l'époque primaire est l'ère des Poissons et l'époque tertiaire celle des Mammifères.

Les travaux ayant trait aux Reptiles sont si nombreux que nous ne pourrions en donner une nomenclature, même succincte ; nous nous contenterons, dès lors, de renvoyer au *Traité de paléontologie* de Zittel, dans lequel se trouve si magistralement exposé ce qui a trait à ces animaux parfois si étranges et dont la nature actuelle ne peut nous donner une idée, même approximative.

E. Sauvage.

Bibl. : Erpétologie. — Duméril et Biberon, *Herp. génér.* — Sauvage, dans Brehm, *Reptiles*, éd. fr. — Rochebrune, *Mém. sur les vertèbres des serpents*.

**REPTON.** Localité d'Angleterre, comté de Derby, à 6 kil. N. de Burton-on-Trent ; 1.783 hab. (en 1891). Ancienne capitale de la Mercie. Couvent fondé au VIIe siècle et sécularisé au XVIe ; école latine renommée fondée en 1556.

**REPTON** (Humphry), architecte et dessinateur de jardins anglais, né à Bury-Saint-Edmunds le 2 mai 1752, mort à Aylsham le 24 mars 1818. Célèbre comme architecte paysagiste de jardins (H. Repton fut le premier en Angleterre qui prit ce titre). Cet artiste dessina, dès 1791, des parcs et des jardins dans de nombreuses résidences des environs de Londres, laissant à deux de ses fils, *John Adey* et *George Stanley*, le soin de diriger les importants travaux d'architecture à exécuter dans ces résidences. Les principaux travaux de H. Repton sont les aménagements de Cobham, de Corsham, de Barmingham, près Cromer, et de Magdalen College, à Oxford. Mais les ouvrages de ce fécond dessinateur et écrivain firent plus encore pour sa notoriété, à cette époque de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe siècle, où le tracé des jardins anglais rencontra une si grande vogue par toute l'Europe. Il faut citer parmi ses ouvrages : *Sketches and Hints on Landscape Gardening* (Londres 1794, in-4) et *Observations on the Theory and Practice of L. G.* (1805, in-4, 2e éd.). John Adey, fils aîné de Humphry Repton, outre sa collaboration aux œuvres de son père, se distingua par la restauration de plusieurs résidences de princes allemands et par d'importants travaux à Utrecht et à Arnheim.

Ch. Lucas.

**RÉPUBLICAIN** (Zool.). On désigne vulgairement sous ce nom un genre d'Oiseaux, de la famille des Plocéidés, qui figure dans les catalogues systématiques sous le nom latin de *Philethœrus*. Le nom de *Républicain* vient de l'habitude qu'ont ces Oiseaux de vivre en nombreuses sociétés et d'accoler leurs nids les uns aux autres encore plus intimement que les Tisserins. La seule espèce connue, *Philethœrus socia*, a la taille et presque les couleurs de notre moineau, sauf que le mâle et la femelle sont semblables. Il habite l'Afrique méridionale. Le nid commun est une énorme construction installée généralement sur les branches de l'*Acacia giraffæ*, ressemblant de loin à un toit de chaume, et entièrement formée de l'*herbe des Bochimans* qui couvre de vastes étendues dans cette région de l'Afrique. Le centre est formé d'une masse compacte de cette herbe qui sert de base à la construction. A la périphérie sont disposées régulièrement les nids ayant l'apparence de cellules dont l'ouverture est en bas ; quelquefois une seule ouverture suffit à trois nids.

Nid de Républicain.

La partie supérieure est lisse, en forme de toit, de manière à garantir la communauté contre la pluie et l'attaque des serpents. Cette construction sert pendant plusieurs années, mais les Oiseaux construisent chaque fois un nouveau nid qui en accroît le volume tout en bouchant les cellules de l'année précédente. Un de ces nids avait 320 cellules, ce qui suppose une société de 600 à 800 individus et plus, les femelles étant trois fois plus nombreuses que les mâles. De petits Perroquets (*Psittacula roseicollis*) s'emparent souvent de quelques-uns de ces nids.

**RÉPUBLICAN** River. Rivière des États-Unis, affl. g. du Kansas ; elle se forme dans le Nebraska par la jonction du Republican Fork (200 kil.), du South Fork et du Whitemans Fork issus du Colorado, et traverse la Prairie durant tout son cours de 850 kil. ; elle finit à Junction-city (Kansas). Le chem. de fer de Kansas-city à Denner remonte sa vallée.

**RÉPUBLIQUE.** Gouvernement d'un État régi par plusieurs, et dont le chef suprême, s'il y en a un, est élu. Tel n'est pas toujours le sens du mot. L'étymologie étant *chose publique*, J.-J. Rousseau a pu écrire : « J'appelle République tout État régi par les lois, sous quelque forme d'administration que ce puisse être : car alors l'intérêt public domine, et la chose publique est quelque chose » (*Contrat social*, II, 6). Cette équivoque, tirée du latin, n'est plus admissible en français, et c'est à l'*Esprit des lois* qu'il convient en principe de se référer pour la définition de la république, et pour les distinctions que cette définition comporte : « Lorsque, dans une république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie ; lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, cela s'appelle une aristocratie ». Notons que dans les démocraties anciennes, grecques ou romaines, le peuple constituait lui-même une véritable aristocratie, composée des citoyens libres, excluant les esclaves, les affranchis (et, bien entendu, les femmes) : ainsi le gouvernement pouvait-il demeurer direct et toutes les questions importantes être soumises au suffrage populaire, tant que le territoire de la République était restreint à une cité. D'autre part, l'aristocratie, en se concentrant, aboutit à une oligarchie qui ne supprime pas la forme républicaine, quoique la naissance confère le pouvoir. Enfin, l'aristocratie primitive peut inversement se transformer plus ou moins vite en démocratie (par l'action des tyrans populaires en Grèce, par celle des tribuns de la plèbe à Rome). La république du monde romain fut la domination d'une cité maîtresse (d'où l'idée de capitale), se gouvernant elle-même, sur les peuples qu'elle avait subjugués : le nombre et la diversité de ces peuples, leur

admission progressive à tout ou partie des droits civiques, finirent par rendre le gouvernement républicain impossible et par le transformer en triumvirats, en dictatures, en principat héréditaire : mais la forme républicaine survécut dans le mode d'administration locale des cités subordonnées (municipes). L'exemple de Rome a longtemps persuadé les politiques qu'une condition essentielle de durée pour une république, c'était l'exiguité du territoire. On peut y ajouter la prédominance des instincts conservateurs sur l'esprit d'agression et de conquête ; une armée destinée à l'offensive ne saurait en effet être conçue sous la forme d'une république : le chef consacré par d'éclatantes victoires devient souverain par la volonté même de ses compagnons d'armes, et, pour peu que les circonstances le soutiennent, fonde une dynastie. Au moyen âge, les *communes* (V. ce mot) conservent, ou obtiennent à l'amiable, ou conquièrent de vive force, des institutions républicaines. C'est pourtant un abus de mot que de les appeler de petites républiques, car elles n'ont pas la souveraineté, elles sont « vassaux collectifs ». Les « villes libres » de l'Allemagne se trouvent dans la même condition, libres sans doute de leur propre administration, mais « impériales », membres du corps germanique. C'est lorsque ce lien, plus ou moins fort, de vassalité est rompu, que l'état républicain est vraiment créé. Nombreux et retentissants furent les échecs : Rome avec *Crescentius*, *Arnaud de Brescia*, *Rienzi* (V. ces noms), Paris avec Étienne *Marcel*, les *Seize* (V. ces noms), n'aboutirent à rien de durable. Au contraire, l'Italie eut dès le moyen âge ses républiques marchandes (Venise, Gênes, Pise, Florence). Si la ligue des cités lombardes contre le joug impérial ne se transforma pas en république fédérative, il n'en fut pas de même des cantons suisses, des Pays-Bas, qui firent reconnaître leur indépendance républicaine, les unes par la maison d'Autriche, les autres par l'Espagne (V. WESTPHALIE [Traités de]). A cette liste il convient d'ajouter Genève, la république de Calvin et la patrie de Jean-Jacques. N'oublions pas enfin que le gouvernement de l'Église, unique dans son genre, se rapprochait de la forme républicaine, et par l'élection du souverain, et par l'autorité du collège des cardinaux, et par celle des conciles. — Les grandes monarchies qui se fondèrent en Europe ne témoignèrent pas d'opposition *de principe* à la forme républicaine, en dehors de leurs frontières. Elles ont dû, par la force des choses, traiter avec des révoltés : elles n'ont pu le faire sans « reconnaître » le gouvernement que ces révoltés s'étaient donné. Bien plus, au point de vue de l'équilibre européen, il semblait préférable de laisser vivre modestement de petites républiques, plutôt que de les jeter dans les bras d'un voisin déjà puissant, dont elles seraient venues accroître le territoire. Le vainqueur de la Fronde française traita même, au nom de Louis XIV, avec le « protecteur » de l'éphémère mais puissante République anglaise (V. CROMWEL, MAZARIN). C'est, en somme, de la restauration des Stuarts, honteusement liés à la politique française et papiste, que date l'opposition dogmatique de l'idée monarchique et de l'idée républicaine : encore est-il bon d'ajouter que Bossuet lui-même en veut moins à la République qu'à l'anarchie religieuse et sociale, et à « l'usurpation ». Cependant, à la monarchie qui prétendait monopoliser à son profit le *droit divin*, Pascal avait déjà répondu (au dire de Mme Périer) : « Dans un État en république comme Venise, c'est un grand mal de contribuer à mettre un roi, et opprimer la liberté des peuples *à qui Dieu l'a donnée* » — Au XVIIIe siècle, la révolte des « insurgents » de l'Amérique du Nord contre l'oppression de l'Angleterre obligea les treize colonies à se fédérer pour la guerre ; elles conservèrent naturellement, en la précisant et en la fortifiant, la forme de gouvernement qui leur avait donné la victoire sans les exposer à la dictature militaire : l'on sait comment la plus vieille monarchie de l'Europe, la France, contribua puissamment, par haine de l'Angleterre, à fonder la plus puissante et la plus progressive des Républiques modernes : les *États-Unis* (V. ce mot, ainsi que FRANKLIN, VERSAILLES [Traité de]). Sans doute, cette République fédérative est d'abord bien faible. Nul n'imagine pourtant qu'elle puisse jamais retomber sous le joug de la métropole (qui d'ailleurs a sagement renoncé à une revanche fratricide), et tous les penseurs lui prédisent un avenir indéfini. Mais resteront-ils unis, ces États, à mesure qu'ils se multiplieront et s'étendront ? Les plus riches d'entre eux ne sont-ils pas, comme Athènes ou Sparte, fondés sur l'esclavage ? Si des dissensions s'élèvent, les organes fédéraux suffiront-ils à les apaiser, et les appels à la force ne détruiront-ils pas la forme républicaine ?

Ce lointain et récent exemple n'a donc pas plus propagé l'idée républicaine en France, que les exemples bien plus voisins et bien plus anciens de Venise ou des Treize-Cantons : en fait le « héros de la liberté dans les deux mondes », Lafayette, est le moins répuplicain des révolutionnaires. L'honneur, principe de la monarchie tempérée, le service du prince, semblaient suffire aux Français, qu'effrayaient plutôt cette « vertu » rigide, cette fermeté et cette vigilance civiques, sans lesquelles les républiques tombent dans la corruption et dans l'anarchie. Si quelques individus se disent alors républicains, c'est par réminiscence scolaire, et dans le sens de « bons citoyens », aimant leur pays, voulant le bien public, même à l'encontre d'un souverain égaré par son entourage, mais inviolable et sacré malgré tout. Pour d'autres, la République est un gouvernement idéal et inaccessible : l'état des mœurs, la misère et l'ignorance du peuple, sa résignation et son humilité chrétienne, enfin et toujours l'étendue du territoire qu'une révolution intérieure exposerait à mille dangers sur ses frontières, voilà les objections pratiques qui longtemps rivent au trône des Bourbons les novateurs les plus hardis. Il ne s'agit d'abord, en 1789, que de limiter la monarchie, de la constituer, et de régénérer le royaume par la destruction des privilèges ecclésiastiques et nobiliaires. Ce fut seulement après la fuite de *Varennes* (V. ce mot) que la France fit, non sans effroi, l'expérience de la République. Le 23 juin 1791, le constituant Thomas Lindet écrit à son frère Robert : « La France est en état de donner l'exemple d'un peuple qui sait se passer de roi ». La foule, sur ce point, devança la timidité de ses chefs, et Paris devança la France. Mais les partisans de la déchéance de Louis XVI sont massacrés au Champ de Mars (V. BAILLY), le roi est rétabli dans ses fonctions après avoir prêté serment à la Constitution de 1791. Robespierre rédige pendant la *Législative* le journal *le Défenseur de la Constitution* et, le 2 mars 1792, déclare en séance des Jacobins qu'il est « royaliste par raison ». Brissot disait encore, en juil. 1792 : « S'il existe des hommes qui tendent à établir une République sur les ruines de la Constitution, le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les partisans de Coblentz ». La langue politique française n'est d'ailleurs pas plus claire, que les tendances qu'elle exprime : l'on peut encore se dire républicain, c.-à-d. patriote, et repousser comme impossible et antinationale la solution républicaine. C'est probablement pourquoi, dans la prudente réponse que fit Sieyès au défi que lui adressait Thomas Paine, sur la meilleure forme de gouvernement (8 juil. 1791), le célèbre théoricien désigne les républicains proprement dits sous le nom de « polycrates ». A la tribune de la Législative, il fut question de la « République universelle » (discours de Clootz, 21 avr. 1792) bien avant que le moment fût venu de proclamer la République française, et la scène significative du baiser *Lamourette* (V. ce nom) est du 7 juil. suivant. Il y eut une seconde République de fait, depuis le 10 août jusqu'à la première séance de la Convention, qui abolit la royauté en France (21 sept.) et décida le lendemain que les actes publics seraient datés de l'an I de la République. Alors la cause de la République se confondit chez nous avec celles de la Révolution et de l'indépendance nationale. Au fédéralisme, allié du royalisme,

s'opposa le dogme de la République *une et indivisible* (25 sept.) ; les conquêtes eurent en général pour conséquence, non des annexions pures et simples, mais la fondation de républiques-*filles* sur les bords du Rhin et en Italie. Mais la République-mère n'arriva pas à se constituer (V. Directoire) et retomba sous le pouvoir personnel, puis dynastique, d'un homme de génie (V. Napoléon Ier). Depuis lors et surtout de 1814 à 1848, le mot république devint, dans l'opinion des « classes dirigeantes », synonyme de terreur et d'anarchie, tandis que la classe populaire des villes en faisait son mot d'ordre, sa religion, et confondait dans le même culte la mémoire de Napoléon. La deuxième République (24 févr. 1848) fut mise par ses apôtres au-dessus même du suffrage universel ; or ce suffrage — celui des paysans — choisit après les journées de juin des législateurs monarchistes, et comme président de la République, un neveu de l'empereur (V. Napoléon III). C'est au nom de « salut de la République » que L.-N. Bonaparte fit le coup d'Etat du 2 déc. 1851 : pendant un an encore, le titre de République subsiste, tandis que les républicains sont poursuivis et proscrits. Sous le second Empire, l'idéal républicain ressuscite, et le parti se reforme ; toutefois, les républicains ont recours ou à des complots, ou à des coalitions avec les anciens partis monarchistes, jusqu'au désastre de Sedan et à la Révolution du *Quatre-Septembre* (V. ce mot), origine du gouvernement de la Défense nationale et de la troisième République (V. Constitution de 1875, t. XII, p. 661, et France, t. XVII, p. 1052). A deux reprises, en 1888-89, et en 1898-99, un parti qui s'est surnommé boulangiste, puis nationaliste, a fait campagne contre la République constitutionnelle ou parlementaire, soit en lui opposant les élections multiples (tant qu'elles furent autorisées) d'un seul candidat dans un grand nombre de circonscriptions, soit en prêchant une revision violente qui enlèverait l'élection du président au Congrès et la « rendrait » au suffrage universel direct (V. Constitution de 1848, t. XII, p. 655) ; ce ne serait, à vrai dire, que la « plate-forme » d'une restauration monarchique (mot du général Fleury), ainsi que l'a montré l'expérience de 1848-52.

Nous avons essayé de décrire l'évolution de l'idée républicaine en France et dans le monde. Il convient de toujours se rappeler la réflexion de Robespierre en 1792 : « *La République, sans doute ! Mais quelle République ?* » Le mot n'implique par lui-même ni la liberté politique, ni l'égalité sociale. Tel contemporain désabusé a pu dire : « Comme elle était belle, la République !... sous l'Empire ! » Après avoir été conservatrice pour s'établir, la République doit être progressive pour durer : c'est la loi même de la vie (V. Démocratie, Socialisme).

A un point de vue purement historique et énumératif, rappelons aujourd'hui que la forme républicaine (soit unitaire, soit fédérale, trop souvent encore militaire) est la seule existante dans les Etats de l'Amérique, y compris le Brésil depuis 1889 (V. Etats-Unis, Mexique, Haïti, Colombie, Venezuela, Brésil, Paraguay, Uruguay, Chili, Bolivie, Pérou). En Afrique, la résistance des *Boers* (V. ce mot) à l'hégémonie anglaise est l'origine des républiques d'*Orange* et de *Transvaal* (V. ces mots). *Libéria* (V. ce mot) est une république de nègres, aristocratique. En Europe, avec la France, république unitaire, et la Suisse, république fédérale, subsistent comme vestiges du moyen âge les « républiques » d'Andorre et de Saint-Marin, rattachées d'ailleurs, l'une à la France et à l'Espagne, l'autre à l'Italie par des liens d'honorable dépendance, et les trois « villes libres » de l'Empire d'Allemagne (V. Hanse). Le dernier membre de la Pologne qui ait subsisté en vertu du traité de Vienne fut la République de Cracovie, annexée par l'Autriche en 1847. L'Espagne a connu en fait la République au cours de sa révolte contre *Ferdinand VII*, après la chute d'*Isabelle II* (V. ces noms) et après l'abdication du roi Amédée (du 11 fév. 1873 au 30 déc. 1874). L'opinion républicaine a eu son rôle dans le mouvement unitaire de l'Allemagne en 1848 et le conserve dans le développement contemporain du parti démocrate-socialiste. L'unité italienne, constituée sous la forme monarchique, est aussi en parti l'œuvre de républicains (V. Garibaldi, Mazzini). — On a quelquefois appelé « République européenne » le projet ou, pour mieux dire, le rêve d'une fédération des Etats de l'Europe : il est à noter que cette fédération n'impliquerait pas nécessairement l'établissement préalable de la forme républicaine dans tous ces États, mais seulement la qualité et la garantie de leurs droits respectifs, quelles que fussent leurs forces ; c'est dans le même sens qu'on surnommait autrefois l'Empire d'Allemagne et même la Confédération germanique, une république d'États, et l'ensemble des peuples chrétiens, la république chrétienne.

H. Monin.

Bibl. : John Scott, *The Republic as a government* ; Londres, 1890, in-8. — A. Barbou, *les Trois République française* ; Paris, 1892, in-16. — Th. Child, *les Républiques hispano-américaines* ; Paris, 1891, in-8. — Bannatyne, *Handbook of republican institutions in the United States* ; Londres, 1887, in-8. — J. Steeg, *Organisation républicaine* ; Paris, 1896, in-18. — Lagarrigue, *la Dictature républicaine, d'après Aug. Comte* ; Paris, 1888, in-18. — G. Marqfoy, *la République* ; Paris, 1891, in-8. — Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains* ; Paris, 1888, in-18. — Sur l'évolution de l'idée républicaine en France avant et après 1789, voir une série d'articles publiés sous différents titres par M. Aulard dans la revue *la Révolution française*, de juil. 1898 à juin 1899. — V. Constitution, Politique, Royauté.

**RÉPUDIATION** (Sociol.) (V. Famille, t. XVI, p. 1171).

**REQUEIL.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Pontvallain ; 999 hab.

**REQUELEYNE** (Hilaire-Bernard de), littérateur français (V. Longepierre).

**REQUENA.** Ville d'Espagne, prov. de Valence, sur le Magro ; 15.000 hab. Stat. de chem. de fer à Utiel. Vin, safran.

**REQUENO** y Vivès (Vicente), antiquaire espagnol, né à Calatrabo (Aragon) en 1743, mort à Tivoli le 17 févr. 1811. Il était jésuite et, après l'expulsion de son ordre, quitta l'Espagne pour aller s'établir à Rome où il s'adonna à des recherches d'archéologie et de numismatique. Ses principaux travaux sont les suivants : *Saggio sul ristabilimento dell' antica arte de' Greci e de' Romani pittori* (Venise, 1784, in-4 ; 2e éd., Paris, 1787, 2 vol. in-8) ; *Principi, progressi e ristabilimento dell' arte di parlare di lungi in guerra* (Turin, 1790, in-8) ; c'est un traité des signaux en temps de guerre dans l'antiquité ; *Saggi sul ristabilimento dell' arte di dipingere all' encausto degli antichi* (Parme, 1798, 2 vol. in-8) ; *Saggio sul ristabilimento dell' arte armonica de' Greci e Romani cantori* (Parme, 1798, 2 vol. in-8) : *Medallos inéditas antiguas existentes en el museo de la real sociedad Aragonesa* (Saragosse, 1800, in-4).

**REQUESENS** (Luis de Zuñiga y) ou simplement Louis de Requesens, homme politique et général espagnol, mort à Bruxelles le 5 mars 1576. Il était déjà en 1563 ambassadeur d'Espagne à Rome. Philippe II lui confia des missions difficiles au sujet des relations avec le Saint-Siège et le concile de Trente. Don Juan d'Autriche le prit pour son lieutenant général, et en 1568 ou 1569 il arriva sur les côtes de Malaga avec des navires et des troupes pour empêcher les Morisques de communiquer avec les Berbères. Ayant débarqué avec les soldats d'Italie, il contribua singulièrement à la victoire du Peñon de Frigiliana. En 1571, il accompagna Don Juan à la guerre contre les Turcs et se signala à la bataille de Lépante. Après la guerre, Philippe II le porta au gouvernement du duché de Milan, qu'il tâcha d'organiser, coupant court à certains abus. C'est alors qu'il dut soutenir de fréquentes querelles avec l'archevêque, qui fut plus tard saint Charles Borromée. En 1574, Requesens remplaça le duc d'Albe dans le gouvernement des Pays-Bas. Son premier acte fut de donner une large amnistie aux rebelles, rectifiant la politique dure et odieuse du duc d'Albe, dont la statue, érigée sur une place publique, fut enlevée. Requesens supprima aussi

certains impôts trop pesants et réprima l'indiscipline des troupes. Il n'oublia pas pourtant les affaires militaires. La victoire de Moock (14 avr. 1574) n'eut pas toutes les conséquences favorables qu'elle aurait pu avoir à cause du soulèvement des soldats qui réclamaient leur solde. Requesens donna en gage sa vaisselle de table et paya les troupes : mais plus de quarante jours avaient été perdus : l'invasion de la Hollande et de la Zélande resta sans résultats. Bientôt le gouverneur espagnol dut rentrer à Anvers (1575) pour étouffer des conspirations contre l'Espagne. Maximilien II envoya à Requesens le comte de Schwazembemberg pour traiter de la paix ; mais les conférences n'eurent pas de succès, et Requesens envoya de nouveau des troupes contre la Hollande. Nouveaux succès, compromis, comme précédemment, par une nouvelle révolte. Requesens travaillait à organiser de nouvelles troupes quand il tomba gravement malade de la maladie dont il mourut. — La correspondance diplomatique de Requesens avec Philippe II a été publié, en 1892, dans la *Colección de documentos inéditos para la historia de España* (vol. CII et CIII), et en 1893-94 dans la *Nueva colección de documentos inéditos* (vol. IV et V). A la Bibliothèque nationale de Madrid on conserve, en 3 vol. mss, des lettres et des rapports de Requesens.

R. Altamira.

Bibl.: Cabrera de Cordoba, *Hist. de Felipe II*, livre X, ch. xv, xvi, xvii, xix, xx, xxiv, xxvi et xxviii. — B. de Mendoza, *Comentarios de las guerras de Flandes*, liv. XI. — Estrada, *Guerras de Flandes*, déc. I — Lafuente, *Hist. de España*, vol. XIII, ch. x et vol. XIV, ch. xiv.

**REQUÊTE. I. Ancien droit.** — Requêtes de l'hôtel. — Juridiction d'abord appelée *les plaids de la porte* (on sous-entendait : *de l'hôtel du roi*) et exercée par des personnages de la cour délégués par le roi pour recevoir les requêtes et même les juger en son lieu et place (V. Parlement, t. XXV, p. 1110). Ces personnages portaient le nom de suivants ou poursuivants du roi qu'ils échangèrent, sous le règne, de Philippe VI, pour celui de *maîtres des requêtes de l'hôtel*. Ils avaient le droit de siéger au Parlement : aucun texte n'indique d'ailleurs qu'ils aient été confondus avec les membres de ce corps. Ils partagèrent plus tard leurs attributions avec les maîtres des *requêtes du palais* (V. ci-dessous). Compétence leur fut maintenue ou attribuée plus tard sur plusieurs chefs spéciaux touchant la chancellerie ou le conseil privé.

Requêtes du palais. — Juridiction constituée par les maîtres qui furent spécialement chargés au Parlement d'examiner les requêtes, lorsque l'usage s'introduisit au xiii^e siècle d'adresser celles-ci, non seulement aux *plaids de la porte*, mais au Parlement lui-même. Elle forma bientôt une chambre à part, dont la composition a souvent varié et dont la compétence fut plus tard étendue, notamment par le privilège qu'elle reçut de juger en matière de *commitimus* (V. sur l'histoire de la chambre des requêtes l'art. Parlement, t. XXV, pp. 1111 et suiv.).

**II. Procédure civile.** — Demande adressée par une partie, soit au président du tribunal, soit au juge qui le remplace, pour obtenir la permission de faire un certain acte de procédure, ou pour obtenir la désignation d'un expert ou d'un jour pour faire une opération judiciaire. — Dans un autre sens, le code de procédure désigne encore sous le nom de *requêtes* des écritures ou conclusions que deux plaideurs se signifient mutuellement. Cette désignation de requêtes leur vient de ce qu'elles sont adressées au tribunal et commencent par les mots : « A Messieurs les présidents et juges composant le tribunal de..., ou la 2^e Chambre du tribunal de ... », etc. En principe les requêtes sont dressées non par les parties elles-mêmes, mais par les avoués qui ont seuls qualité pour les signer : elles ne sont pas enregistrées. Le juge auquel elles ont été soumises *répond* les requêtes par des *ordonnances* (V. ce mot) qui refusent ou accordent l'autorisation qui leur est demandée.

Requête civile. — Voie de recours extraordinaire ouverte aux parties pour faire tomber une décision de justice qui ne peut plus et n'a jamais pu être attaquée par les moyens ordinaires de l'appel ou de l'opposition. C'est une voie de recours par *rétractation*, c.-à-d. que celui qui l'emploie s'adresse au juge même qui a rendu la décision critiquée, pour la faire *rétracter*, et non, comme pour l'appel, à un juge supérieur pour la faire réformer. Les cas dans lesquels la requête civile peut être exercée sont limitativement énumérés par l'art. 480 du C. de procéd. civ. : elle n'est ouverte que pour les causes suivantes : 1° s'il y a eu dol personnel de la partie au profit de laquelle la décision critiquée a été rendue ; 2° si les formes prescrites à peine de nullité ont été violées, soit avant, soit lors du jugement, mais à la condition que cette nullité n'ait pas été couverte par les parties, c.-à-d. à condition que la nullité ait été opposée en temps utile (V. art. 173, C. procéd. civ.) ; 3° si le jugement attaqué a prononcé sur choses non demandées ; 4° s'il a été adjugé plus qu'il n'a été demandé, c.-à-d. au delà de ce que les parties ont conclu, *ultra petita;* 5° s'il a été omis de prononcer sur un des chefs de demande ; 6° s'il y a contrariété de jugements en dernier ressort, entre les mêmes parties, sur les mêmes moyens, dans les mêmes cours ou tribunaux, c.-à-d. si la décision attaquée est en opposition avec une précédente décision du même tribunal dans la même affaire et sur les mêmes moyens ; 7° si dans le même jugement il y a des dispositions contradictoires ; 8° si, dans les cas où la loi exige la communication au ministère public, cette communication n'a pas eu lieu, et que le jugement ait été rendu contre celui dans l'intérêt duquel elle était ordonnée (V Ministère public), par exemple contre un mineur, un interdit (V. Communication) ; 9° si on a jugé sur pièces reconnues ou déclarées fausses depuis le jugement ; 10° si, depuis le jugement, il a été recouvré des pièces décisives et qui avaient été retenues et cachées par la partie au profit de laquelle le jugement a été rendu ; 11° enfin, l'Etat, les communes, les établissements publics, les mineurs peuvent aussi se pourvoir par voie de requête civile, s'ils n'ont pas été défendus ou s'ils ne l'ont pas été valablement, par exemple s'ils ont intenté une action ou défendu à une action dirigée contre eux, sans s'être fait autoriser par le conseil de préfecture, comme l'exige l'art. 1032 du C. de procéd., en ce qui concerne l'Etat et les personnes publiques, ou, s'il s'agit d'un mineur, s'il a été représenté par son tuteur non autorisé par le conseil de famille.

L'art. 480 n'autorisant la requête civile que contre « les jugements contradictoires rendus en dernier ressort par les tribunaux de première instance et les cours d'appel », on se demande si cette voie extraordinaire de recours peut être exercée contre les décisions des tribunaux de commerce et contre celles des juges de paix. La jurisprudence paraît la permettre même dans ces deux cas qui ne rentrent pas directement dans les termes de l'art. 480.

Le délai pour former requête civile est de deux mois du jour de la signification de la décision attaquée. Une requête est présentée au président du tribunal ou de la cour qui a rendu celle-ci ; son ordonnance permettant d'exercer ce recours est signifiée avec assignation à la partie qui avait obtenu gain de cause, et l'affaire revient devant le même tribunal ou la même cour qui avait rendu la décision attaquée. Si la requête civile est formée au cours d'un procès pendant devant un autre tribunal, celui-ci peut, soit passer outre, soit surseoir jusqu'à ce que la décision attaquée par cette voie extraordinaire ait été à nouveau examinée par les juges qui l'ont rendue.

Pour éviter que la voie extraordinaire de la requête civile ne soit trop facilement employée, l'art. 494 exige qu'au préalable la partie qui veut y recourir consigne une somme de 300 fr. pour amende et 150 fr. pour dommages-intérêts éventuels ; cette consignation est de moitié si le jugement attaqué est par défaut ou par forclusion,

et du quart seulement s'il s'agit d'un jugement rendu par un tribunal de première instance.

La requête civile, comme le *pourvoi en cassation* (V. ce mot) n'est pas *suspensive*, c.-à-d. que la partie qui a obtenu le jugement attaqué peut, néanmoins, l'exécuter.

Si la requête civile est rejetée, celui qui l'a formée est condamné à l'amende qu'il a consignée et aux dommages-intérêts ; il peut même être condamné à de plus amples dommages-intérêts envers son adversaire, s'il y a lieu, suivant le préjudice plus ou moins grand qu'il lui a causé, et que le tribunal ou la cour estiment et apprécient souverainement.

Si la requête civile réussit, le jugement attaqué est rétracté, les parties sont remises au même et semblable état où elles étaient auparavant, la consignation d'amende et de dommages-intérêts éventuels est restituée. Puis un second jugement intervient, qu'on appelle le *rescisoire*, et qui statue sur l'affaire comme si elle n'avait jamais été jugée : il peut donc rendre une décision semblable à celle qui a été attaquée puis rétractée. Mais alors, tout est fini, et on ne peut plus former une nouvelle requête civile soit contre le premier jugement déjà attaqué par cette voie et rétracté, soit contre celui qui l'a remplacé, à peine de nullité et de dommages-intérêts contre la partie et contre son avoué. F. Girodon.

Bibl. : Requêtes de l'hôtel. — Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, art. *Requêtes de l'hôtel*. — Aubert, *le Parlement de Paris, de Philippe le Bel à Charles VII;* Paris, 1887, t. I, p. 29. — Du même, *Histoire du Parlement de Paris;* Paris, 1894, t. I, p. 34. — Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France;* Paris, 1895, t. VI, pp. 191 et suiv.

Requêtes du palais. — Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, art. *Requêtes du palais*. — Aubert, *le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII;* Paris, 1887, t. I, p. 31. — Du même, *Histoire du Parlement de Paris;* Paris, 1894, t. I, p. 34. — Glasson. *Histoire du droit et des institutions de la France;* Paris, 1895, t. VI, pp. 191 et suiv.

**REQUIEM.** On appelle ainsi, dans l'Eglise latine, l'office célébré pour les morts, afin de délivrer leurs âmes du purgatoire. Ce nom lui est donné parce que presque toutes ses parties se terminent par la formule : *Requiem æternam dona ei* ou *eis, Domine.*

L'office des morts dans le culte catholique a, de tout temps, singulièrement inspiré les musiciens. Les différentes parties des *Messes de Requiem*, la prose célèbre *Dies iræ* surtout qui en fait partie, offrent plus de variété expressive et d'expression dramatique que la plupart des autres textes liturgiques. Aussi, même à l'époque où les musiciens religieux n'avaient pas encore imaginé de traiter les paroles sacrées de la même manière qu'il est d'usage pour les opéras ou les cantates, il est possible de remarquer, dans ce cas particulier, des intentions pittoresques et descriptives. On peut sans doute blâmer ces tendances qui certainement, par certains côtés, vont à l'encontre de l'esprit et du but de la musique religieuse, mais elles sont réelles. Si dans les ouvrages écrits dans l'ancien style polyphonique à voix seules, elles demeurent fort discrètement indiquées (encore que, sous une forme qui ne nous est plus familière, nous ne sachions pas toujours les discerner), on trouve dans les œuvres accompagnées d'instruments (même les plus anciennes) la preuve évidente de ce fait. Les compositions des maîtres français du XVII^e siècle, de Charpentier par exemple, sont très remarquables sous ce rapport. On y découvre très sommairement esquissés sans doute, certains caractères dont l'époque moderne développera singulièrement l'importance. Le *Requiem* de Mozart, si remarquable à d'autres égard, est aussi caractéristique. Mais ce sont surtout les compositeurs modernes qui sont entrés dans cette voie nouvelle, peut-être avec excès au gré de certains. La *Grande Messe des morts* de Berlioz est sans doute une œuvre extrêmement intéressante. Mais on doit avouer que l'auteur l'a traitée absolument comme il eût fait d'une œuvre théâtrale. Le genre d'expression des paroles qu'il a exclusivement adopté en fait une composition beaucoup mieux faite pour le concert que pour l'église. Il a eu plus de souci de rendre musicalement les tableaux terrifiants du jugement dernier, les sentiments de terreur, d'anxiété ou d'espérance des humains à leur dernier jour que d'écrire une musique capable par sa forme, ses dimensions et son esprit de s'adapter à la liturgie catholique. C'est là, il faut avouer, un défaut capital si l'on estime que la musique d'église doit, comme le plain-chant, s'unir étroitement aux offices religieux. Au point de vue de l'art, de telles compositions peuvent être des chefs-d'œuvre, mais elles dépassent leur but et sortent de leur cadre. Ce peut être encore de l'art religieux, ce n'est plus à proprement parler de la musique liturgique, faite exclusivement pour l'église, et n'étant à sa place qu'à l'église.

**REQUIN** (Ichtyol.). Nom vulgaire d'un grand nombre de Poissons de l'ordre des *Chondropterygii Selachoidei*, et s'appliquant plus particulièrement à ceux du genre *Carcharias* Cuv., *Lamna* Cuv., *Carcharodon* Sm. (V. ces mots), *Selache* Cuv., etc. (V. Squale). Le nom de Requin

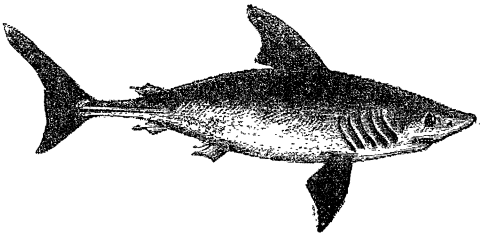

Requin (*Lamna cornubica* Cuv.).

vient de « *Requiem*, qui désigne depuis longtemps en Europe la mort et le repos éternel, et qui a dû être souvent, pour des passagers effrayés, l'expression de leur consternation, à la vue d'un énorme squale et des victimes déchirées ou englouties par ce tyran des mers » (Lacépède).

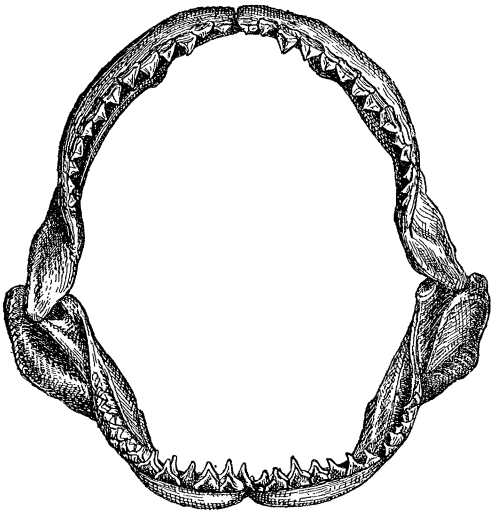

Mâchoire de requin.

Le *Selache maximus* Cuv., qui, à l'âge adulte, mesure 8 à 12 m., est, avec le *Carcharias glaucus* L. (V. Bleu) et le *Carcharodon Rondeletii* Mull. Heule, long de 12 à 13 m., un des plus redoutables de ces Poissons, dont quelques-uns ont reçu le nom de *tigres de mer*. Plusieurs espèces sont phosphorescentes, et leur peau est fréquemment couverte de petits tubercules serrés et confondue dans le commerce avec la peau de chagrin (V. Roussette).

Dr L. Hn.

Requin bleu (V. Bleu).

**REQUINT** (Dr. féod.) (V. Quint).

**RÉQUISITION.** I. Législation militaire. — La réquisition a été admise de tout temps pour la fourniture des objets nécessaires aux armées en campagne, principalement des vivres. A Rome, on l'appelait *comparatio publica* et elle s'appliquait aussi bien à l'alimentation de la capitale qu'à celle des armées. En principe, dans les marches, les troupes n'avaient droit qu'au logement chez l'habitant. Mais au cas de nécessité absolue, l'empereur pouvait exiger des prestations extraordinaires en nature fournies par les propriétaires principaux contre remboursement au taux du marché. En France, les réquisitions n'ont commencé à fonctionner régulièrement qu'à partir de la Révolution. Un décret du 19 brumaire an III détermina les fonctionnaires qui pourraient les exercer, ainsi que les conditions de cet exercice, et Napoléon en fit un large usage, surtout dans la campagne de 1811. A peu près abandonnées par la Restauration et par les gouvernements qui suivirent, elles ont été rétablies après la guerre de 1870 et tous les détails en sont aujourd'hui minutieusement réglementés (V. Approvisionnement, t. III, pp. 450 et suiv., et Cheval, t. X, p. 1135).

II. Droit maritime. — Le commandant d'un navire de guerre peut, en cas de nécessité absolue, requérir des navires de commerce français, soit un service de remorque, soit des secours en hommes et en approvisionnements. Il peut avancer ou retarder momentanément leur départ, même s'il s'agit d'un paquebot postal. Mais il est tenu de justifier sans délai, envers le ministre de la marine, de la nécessité qui l'a conduit à prendre ces mesures et il fait dresser, d'autre part, contradictoirement avec les capitaines des navires de commerce, un état énumératif des secours, retards, etc.; il leur en laisse copie et en fait parvenir une expédition au ministre. En aucun cas, il ne peut requérir, pour les embarquer sur son bâtiment, des capitaines ou subrécargues.

Dans la guerre maritime, les belligérants peuvent, lorsque c'est nécessaire pour les opérations militaires, mettre l'embargo sur les navires de commerce neutres mouillés dans leurs eaux où leurs ports. De même ils peuvent, en vertu du droit dit d'*angarie*, employer ces navires à des services de transport et forcer les équipages à y prêter leur concours. Le capitaine du navire de commerce doit obtempérer à la réquisition, quitte aux armateurs à se faire indemniser. Les belligérants peuvent même détruire les navires, à charge de payer une indemnité aux ayants droit.

**REQUISTA.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez; 2.821 hab.

**RÈRE.** Rivière des dép. du *Cher* et de *Loir-et-Cher* (V. ces mots).

**RERE.** Ville du Chili, plus généralement appelée *San Luis Gonzaga*. Située à 60 kil. de Concepcion, par 37° 08 de lat. S., 72° 45 de long. O. et 154 m. d'alt., à environ 9 kil. de la rive droite du rio Bio-Bio; 1.142 hab. La plupart des maisons sont en bois. A signaler les ruines d'un couvent de jésuites, dont on a conservé une cloche remarquable par sa sonorité. L'origine de la ville remonte à 1603. Ce ne fut d'abord qu'un fort qui, dès 1631, devint le centre de réunion des colons poursuivis par les Indiens. Son développement a été lent. Ch. Laroussie.

**RERESBY** (Sir John), administrateur et historien anglais, né à Thribergh (Yorkshire) le 14 avr. 1634, mort à Thriberg le 12 mars 1689. Appartenant à une vieille famille royaliste, il séjourna longtemps à Paris où il était un des familiers de la cour d'Henriette-Marie, au Palais Royal, et très en faveur auprès de la duchesse d'Orléans. Revenu en Angleterre après la Restauration, il fut élu député au Long Parlement par Aldborough en 1673 et réélu en 1679 et 1681. Député d'York en 1684, il fut un des leaders de la cour à la Chambre des communes. En 1688, il fut fait prisonnier au château d'York, dont il était gouverneur, par Danby qui s'était déclaré pour le prince d'Orange. Remis en liberté sur parole, il se retira à Thribergh. Il a laissé des *Mémoires* (Londres, 1734, in-8, et 1813, in-8), réédités avec assez peu de soin par J. Cartwright, en 1879 (Londres, in-8). Ces mémoires, fort intéressants, ont été traduits en français et font partie de la *Collection de mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre* (Paris, 1827, in-8) publiée par Guizot. R. S.

**RÉSACÉTOPHÉNONE.** Form. $\left\{\begin{array}{l}\text{Equiv...}\ C^{16}H^{8}O^{6}.\\ \text{Atom...}\ \mathfrak{C}^{8}H^{8}\mathfrak{O}^{3}.\end{array}\right.$

La résacétophénone est un diphénolacétone qui se forme quand on condense la résorcine avec l'acide acétique en présence des déshydratants comme le chlorure de zinc ou le tétrachlorure d'étain :

$$\underset{\text{Résorcine}}{C^{12}H^{6}O^{4}} + \underset{\text{Ac. acétique}}{C^{4}H^{4}O^{4}} = \underset{\text{Résacétophénone}}{C^{16}H^{8}O^{6}} + H^{2}O^{2}.$$

L'un de ses éthers méthyliques, le *pæonol*, se trouve dans l'écorce des racines du *Pæonia Houtan*, une renonculacée du Japon. Quand on remplace, dans la réaction synthétique qui engendre la résacétophénone, la résorcine par ses éthers, on obtient les éthers correspondants de la résacétophénone. C. M.

**RÉSAL** (Amé-Henry), mathématicien et ingénieur français, né à Plombières (Vosges) le 27 janv. 1828, mort à Annemasse (Haute-Savoie) le 22 août 1896. Fils d'un architecte de Plombières, il fit ses classes au collège d'Epinal, puis à l'école Sainte-Barbe, à Paris, entra dans les premiers, en 1847, à l'Ecole polytechnique, écrivit, dès cette époque, son premier mémoire, consacré à une question intéressante d'électrodynamique, ainsi qu'une fort remarquable étude sur la théorie du frottement dans les engrenages coniques et la vis sans fin, et, de 1849 à 1852, fut élève de l'Ecole des mines. En 1853, il fut nommé ingénieur ordinaire des mines à Besançon, passa brillamment, l'année suivante, son doctorat ès sciences mathématiques, et, en 1855, devint professeur de mécanique à la Faculté des sciences. Il ne quitta qu'en 1870 la capitale de la Franche-Comté, où il était plus particulièrement chargé, comme ingénieur, de dresser la carte géologique des régions montagneuses environnantes, passa à un service de contrôle de chemins de fer, à Paris, et, en 1872, succéda à Delaunay comme professeur de mécanique rationnelle à l'Ecole polytechnique. En 1873, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris, en remplacement du baron Dupin. En 1877, il fut chargé de la suppléance provisoire du cours de construction à l'Ecole des mines, et, devenu en 1879 titulaire de la chaire, il continua, jusqu'à sa mort, à mener de front cet enseignement avec celui de l'Ecole polytechnique. Il avait été promu en 1877 ingénieur en chef et en 1888 inspecteur général. Son œuvre scientifique est à la fois considérable et variée. La mécanique appliquée était, il est vrai, son domaine de prédilection et il s'y montra le digne continuateur de Poncelet. Il ne négligea pas, toutefois, les autres branches des sciences mathématiques, et la mécanique céleste, la physique mathématique, la cinématique pure, la géométrie lui sont également redevables de plus d'un progrès. Nous ne pouvons donner une énumération, même succincte, de ses travaux. Toutes les parties de la mécanique et de la physique mathématique, notamment la dynamique des corps solides, l'hydraulique, la thermodynamique, lui doivent quelque théorie nouvelle et il a trouvé, en cinématique, la notion et la théorie de la suraccélération. Il a aussi appliqué, le premier, les principes de la thermodynamique à l'étude de la compression développée par la combustion dans une arme à feu et il a, du même coup, posé les bases de la balistique intérieure contemporaine. Ses recherches sur la propagation d'une onde liquide dans un tube élastique et sa théorie des volants et des régulateurs méritent également une mention particulière. Il a enfin beaucoup contribué aux progrès de l'horlogerie de précision. Outre des mémoires originaux et des notes, en nombre considérable, parus dans les *Comptes rendus de l'Académie des*

*sciences de Paris*, dans les *Annales des mines*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, il a publié : *Eléments de mécanique* (Paris, 1851-52, 2 vol.; 2e éd., 1862); *Recherches expérimentales sur la chaleur de la fonte de fer en fusion*, avec Minary (Paris, 1861); *Traité de cinématique pure* (Paris, 1862); *Traité élémentaire de mécanique céleste* (Paris, 1865; 2e éd., 1884); *Traité de mécanique générale* (Paris, 1873-89, 7 vol.; 2e éd., t. I et II, 1896), ouvrage fondamental où se trouvent résumés ses mémoires les plus importants; *Théorie de la transmission du mouvement par câbles* (Paris, 1874); *Sur quelques Théorèmes de mécanique* (Paris, 1881); *Traité de physique mathématique* (Paris, 1887-88, 2 vol.); *Exposition de la théorie des surfaces* (Paris, 1891, etc.). On lui doit aussi des descriptions de la carte géologique du Doubs et de celle du Jura. L. S.

Bibl. : H. Résal, *Notice sur ses travaux scientifiques*; Paris, 1873. — Maurice Lévy, *Discours prononcé à l'occasion de la mort de M. A.-H. Résal* (Acad. des sc., séance du 7 sept. 1896), dans *Ann. des mines*, 1896, *Mém.*, p. 625.

**RÉSAL** (Louis-Jean-Victor-Amé), ingénieur français, fils du précédent, né à Besançon le 22 oct. 1854. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1874 et de l'Ecole des ponts et chaussées en 1877, il débuta, comme ingénieur, au secrétariat du Conseil général des ponts et chaussées, fut attaché ensuite, en province, à plusieurs services d'études, de travaux et de contrôle de chemins de fer, se signala par l'édification d'ouvrages d'art importants. En 1889, il fut appelé à Paris, au service de la navigation de la Seine. En 1892, il fut promu ingénieur en chef, fut attaché, au mois de févr. 1893, au cabinet du directeur des chemins de fer, au ministère des travaux publics, reçut, un an après, le titre d'adjoint à cette direction et y demeura jusqu'au 1er sept. 1895. Il a remplacé en 1896 son chef, Paul Rabel, à la tête du service de la navigation de la Seine (traversée de Paris) et il est chargé, en outre, du service des ponts et passerelles de l'Exposition universelle de 1900. Il professe, d'autre part, depuis 1893, le cours de ponts à l'Ecole des ponts et chaussées et, à la même école, depuis 1895, le cours de mécanique appliquée. Théoricien et ingénieur de la plus haute valeur, il s'est acquis, comme constructeur de ponts métalliques, une célébrité méritée. On lui doit notamment le pont de Barbin, sur le canal de Nantes à Brest, et, à Paris, les ponts Mirabeau et Alexandre III. Il a fait à ce dernier, d'une seule arche de 107 m. de longueur sur 40 m. de largeur (V. Pont), la première application en grand de l'acier moulé. Outre des mémoires et des notes dans les *Annales des ponts et chaussées*, il a publié : *Etude sur la stabilité des ponts métalliques en arc* (Paris, 1882); *Ponts métalliques* (Paris, 1885-89, 2 vol.; 2e éd., 1893); *Ponts en maçonnerie*, en collab. avec E. Degrand (Paris, 1887-88, 2 vol.); *Constructions métalliques. Elasticité et résistance des matériaux* (Paris, 1892). L. S.

**RESARCELÉ** (Blas.), qu'il ne faut pas confondre avec *recercelé*. Se dit d'une croix, d'un sautoir, d'un chevron ou autre pièce dont un filet longe les bords sans les toucher.

**RÉSARCISSAGE** (Techn.) (V. Stoppage).

**RÉSAURINE** (Chim.) (V. Résorcine).

**RESAVA.** Monastère de Serbie (V. Manasiia).

**RESCHID** ou **RÉCHÎD** (Moustafa Mehemed), homme d'Etat ottoman, né à Constantinople en 1802, mort en Crète le 7 janv. 1858. Fils d'un administrateur des fondations pieuses du sultan Bayezid, il fut secrétaire d'Ali Pacha, son beau-frère, qu'il suivit en Grèce (1822). Ali disgracié, il obtint un emploi dans les bureaux de la Porte et conquit par ses talents poétiques l'amitié de Pertev Pacha, ministre des affaires étrangères. Successivement secrétaire privé de Sélim Pacha aux négociations d'Andrinople (1829), rapporteur du Divan, attaché à la mission de Khalil Pacha en Egypte (1833), chargé de régler les conditions de l'armistice de Koutayeh, ambassadeur à Londres et à Paris, il fut nommé ministre des affaires étrangères par Pertev Pacha devenu grand vizir (1837). Celui-ci ayant reçu le cordon de soie, Reschid resta néanmoins ministre, mais en 1818, il se rendit en mission à Vienne, Berlin, Paris et mena contre le vice-roi d'Egypte, Méhémet Ali, une vive campagne diplomatique qui devait aboutir en 1848 à la quadruple alliance de Londres contre l'Egypte et la France. Après la mort du sultan Mahmoud, Reschid rentra à Constantinople (1839) et persuada au nouveau sultan d'introduire des institutions européennes dans l'empire ottoman afin de gagner l'appui nécessaire des puissances occidentales et surtout de l'Angleterre contre Méhémet Ali. Le 3 nov. 1839, il fit promulguer solennellement à Gul Hâneh un *hatti-chérîf*, sorte de charte constitutionnelle garantissant la sécurité à tous les sujets du sultan, y compris les chrétiens, abolissant en principe la ferme des impôts, la confiscation, les monopoles, promettant un mode régulier de service militaire. Les vieux Turcs, partisans de l'ancien régime, s'élevèrent avec violence contre lui, le traitant de *giaour* vendu aux infidèles, et réussirent à le renverser une fois qu'on fût débarrassé de Méhémet Ali (1841). De nouveau ambassadeur à Londres et à Paris, Reschid redevint ministre des affaires étrangères en 1845 et fut promu grand vizir en 1846. Destitué et rétabli cinq fois dans l'espace de dix ans, ce fut lui qui rejeta l'ultimatum de Mentchikov (mai 1853). La maladie l'obligea à donner sa démission définitive en 1857, avant d'avoir achevé de régler la question des principautés danubiennes et peu après la promulgation du deuxième grand édit de réforme, le *hatti-aoumayoun*, qui promettait, non plus seulement la sécurité, mais la liberté et l'égalité de tous les Ottomans (févr. 1856). En somme, si l'on met de côté la réorganisation assez sérieuse de l'armée et l'abolition de la confiscation et de la torture, les tentatives de réforme de Reschid, sincères, bien qu'inspirées surtout par le désir de concilier à la Turquie l'opinion européenne, n'eurent qu'un faible résultat pratique. Sauf quelques modifications de forme, l'administration provinciale, la justice, les finances, les écoles, furent après lui ce qu'elles étaient avant. Il semble avoir été un bel esprit et un diplomate adroit plutôt qu'un grand homme d'Etat; mais pour l'apprécier équitablement, il faut tenir compte de l'instabilité de sa situation, de l'opposition formidable des musulmans intransigeants, esclaves de la lettre, de la défiance des chrétiens mêmes à l'égard de tout ce qui touchait aux vieux privilèges de leurs communautés, de l'hostilité maniaque de Metternich contre toute apparence de changement politique, des intrigues de la Russie, qui soutenait contre Reschid, ami des Anglais, Riza Pacha (1809-59), en sorte que chaque pas en avant était presque aussitôt suivi d'une réaction. Reschid se jugeait assez bien lui-même lorsqu'il disait en 1846 : « Nous ne gouvernons pas encore bien, mais nous empêchons de gouverner plus mal ». F. Grenard.

Bibl. : *Mémoires et papiers de Metternich*. — Engelhardt, *la Turquie et le Tanzimât*. — Rosen, *Gesch. der Türkei*.

**RESCHID** Pacha, général turc (V. Strecker).

**RESCISION.** I. Ancien droit. — Annulation d'un contrat prononcé en justice, et à laquelle les juges devaient être autorisés par des lettres du souverain, dites lettres de rescision. Cette dernière formalité était nécessaire, quand la nullité à faire prononcer était ce que, dans l'ancien droit, on appelait une nullité de droit, c.-à-d. une nullité établie par le droit romain et non renouvelée expressément par les lois françaises. Tels étaient le sens et la portée de l'adage : « Voies de nullité n'ont lieu en France ». Celui-ci ne s'appliquait pas à ce qu'on appelait les nullités de coutume ou d'ordonnance, et, par rapport aux nullités de droit, comportait d'ailleurs quelques restrictions. L'exigence formulée par cette maxime paraissait déjà singulière aux jurisconsultes de la fin de l'ancien droit, qui critiquaient violemment les raisons données par les anciens praticiens, auteurs

de son introduction, entre autres celle-ci, que, le roi étant souverain absolu dans ses États, il ne convenait pas à ses juges de prononcer, sans autorisation spéciale, des nullités dérivant de lois étrangères.

On rescindait les contrats pour dol, violence, minorité, etc. La rescision pour *lésion* (V. ce mot) était spéciale à certains contrats.

Depuis la suppression de la chancellerie, d'où émanaient les lettres de rescision (loi du 12 sept. 1890), il n'y a plus, à ce point de vue, de différence entre les actions en nullité et les actions en rescision. H. Simonnet.

II. Droit civil actuel. — L'action en *rescision* est celle par laquelle celui qui s'est lié par un contrat demande que ce contrat soit mis à néant, bien qu'il réunisse les conditions de validité exigées par la loi, mais parce qu'il contient une cause de lésion juridique pour celui qui l'attaque. L'action en *nullité* est celle qui a pour objet de faire reconnaître et déclarer que le contrat attaqué est entaché d'un des vices spécifiés par la loi comme devant entraîner sa nullité et le destituer de tout effet légal. Celui qui forme cette action n'a autre chose à faire que de prouver le vice dont il excipe. A cette seule condition, il doit être fait droit à sa demande, alors même qu'il n'aurait éprouvé aucun préjudice matériel apparent. Dans l'action en rescision, au contraire, la preuve à la charge du demandeur doit porter et porte uniquement sur une cause de lésion admise par la loi comme de nature à faire rescinder le contrat. Ces deux actions diffèrent donc entre elles par les causes qui leur servent de fondement et par l'objet de la preuve que doit administrer le demandeur pour réussir dans son action. Elles diffèrent encore en ce que l'action en rescision peut être arrêtée par l'offre que ferait le défendeur d'une indemnité suffisante pour réparer la lésion. Une pareille offre serait sans objet dans une instance fondée sur la nullité ou l'annulabilité de l'acte. Nous n'avons à nous occuper ici que de la rescision, tout en faisant remarquer que d'après des auteurs le code a intentionnellement confondu les deux actions en rescision et en nullité. Elles ne forment, suivant eux, qu'une seule et même chose sous deux noms différents.

Quoi qu'il en soit de cette controverse purement théorique, et pour ne parler que de l'action en rescision, le code établit une distinction entre les majeurs et les mineurs. Les premiers ne sont restitués pour cause de lésion que dans les cas et sous les conditions exprimées par la loi (art. 1313, C. civ.). Ce sont notamment : 1° En matière d'acceptation de succession l'action formée par l'héritier acceptant qui éprouve une lésion de plus de moitié de l'importance de la succession par suite de la découverte d'un testament inconnu au moment de l'acceptation (art. 783, C. civ.). 2° La lésion de plus du quart dans les partages au préjudice d'un des copartageants (art. 887, C. civ.). 3° La lésion de plus des 7/12 de la valeur de la chose vendue instituée au profit du vendeur (art. 1674, C. civ.). En ce qui concerne les mineurs, la loi crée à leur profit un véritable privilège en leur permettant de faire prononcer la rescision de tout contrat qui leur fait éprouver une lésion quelle qu'en soit la quotité. Le fondement de cette action n'est pas la qualité de mineur et son incapacité de contracter, mais la lésion même qu'il allègue. En conséquence, le mineur, comme tel, ne peut faire usage que de l'action en rescision et par suite, s'il attaque un contrat en sa qualité de mineur il doit toujours justifier d'une lésion. C'est l'application de la règle que nous a transmise le droit romain : *Minor restituitur non tanquam minor sed tanquam læsus*. Il faut toutefois excepter le cas où la validité de l'acte accompli par le mineur, ou en son nom, est subordonnée à l'accomplissement de formalités protectrices qui auraient été omises. Telle est notamment la procédure instituée pour la vente des biens de mineurs. La lésion est alors présumée et l'acte annulé pour vice de forme.

Il est certains cas où l'action en rescision est refusée au mineur : 1° s'il a usé de dol pour faire croire à sa majorité ; 2° lorsque l'obligation se forme malgré l'incapacité personnelle de l'obligé, par exemple lorsque l'obligation résulte de la loi elle-même ; 3° lorsque l'obligation a pour cause un délit ou un quasi-délit ; 4° lorsque le mineur a recueilli un bénéfice certain de l'opération à l'occasion de laquelle il s'est obligé ; 5° le mineur commerçant ou artisan n'est pas restituable contre les obligations contractées à l'occasion de son commerce ; 6° le mineur ne peut attaquer les conventions portées en son contrat de mariage lorsqu'elles ont été faites avec l'assistance de ceux dont le consentement est requis pour la validité du mariage.

La rescision de l'obligation a pour effet de l'anéantir dans son principe et dans ses conséquences, comme si elle n'avait jamais existé ; c'est ce qui la distingue de la *résolution* (V. ce mot). Il s'ensuit que ceux qui y avaient pris part doivent se mettre respectivement au même état qu'avant de contracter et de restituer en capital et intérêts ce qu'ils ont reçu en exécution du contrat rescindé. Néanmoins les mineurs, les interdits, les femmes mariées ne sont tenus à la restitution que dans la mesure où ce qu'ils ont reçu leur a procuré un bénéfice. Ainsi le mineur a reçu 10.000 fr. en exécution du contrat qu'il a fait ensuite rescinder, mais il en a dissipé la moitié : il ne doit restituer que les 5.000 fr. qui lui restent (art. 1212, C. civ.).

L'action en rescision se prescrit par dix ans, toutes les fois qu'elle n'a pas été limitée à un temps différent par une disposition spéciale de la loi (art. 1304 du C. civ.). En principe, les dix ans courent du jour même du contrat. Mais pour que ce délai soit utile, il faut qu'il ait pu être utilisé par le demandeur. Ainsi en cas de violence physique ou morale, il ne peut agir tant qu'elle n'a pas cessé. L'action fondée sur l'erreur ou le dol commence à se prescrire du jour où ces vices ont été découverts. Lorsqu'il s'agit d'actes passés par une femme mariée non autorisée, le délai court du jour de la dissolution du mariage. Pour les actes faits par un interdit, il prend cours du jour où l'interdiction a été levée. Si l'acte est antérieur à l'interdiction, on rentre dans le droit commun de l'art. 2252, d'après lequel la prescription ne court pas contre les mineurs et les interdits. Le délai ne court donc contre les actes des mineurs qu'à partir de leur majorité. Si l'acte émane d'un majeur auquel un mineur ou un interdit a succédé, le cours des dix ans est suspendu pendant la minorité ou l'interdiction. Du reste, rien n'empêche l'incapable, lorsqu'il recouvre sa capacité, de ratifier l'acte à la première réquisition de son cocontractant, sans attendre que la prescription s'accomplissant, il soit déchu du droit de faire valoir l'action en rescision (V. Ratification). On a agité la question de savoir si le droit de demander la rescision, qui n'est ouvert que pendant dix ans lorsqu'il s'agit de faire rescinder l'acte par voie d'action, ne peut pas être opposé indéfiniment lorsqu'il s'agit de repousser cette action. Ainsi un mineur vend un immeuble, la vente reste inexécutée ; ce mineur devenu majeur, dix ans s'écoulent : l'acheteur est-il devenu propriétaire incommutable de l'immeuble, est-il fondé à exciper contre le vendeur de la ratification tacite qui est la conséquence de la prescription de son action en rescision ? La question est controversée.

La rescision a pour effet de remettre les choses au même et semblable état où elles étaient avant la conclusion du contrat rescindé. Il en résulte que tous les droits réels et même les droit personnels de jouissance concédés par celui qui n'avait qu'un droit rescindable et depuis rescindé sont également mis à néant, et les conséquences de la rescision prononcée vont atteindre les tiers auxquels ces droits ont été concédés. E. Dramard.

Bibl. : Ancien droit. — Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, art. *Rescision*. — Beaune, *Droit coutumier français. Les Contrats*, p. 188.

Droit civil. — Franck-Chauveau, *De la rescision pour lésion*, 1860, in-8. — Trolley, *Etude sur la lésion*, 1873, in-8. — Hayem, *De l'idée de lésion*, 1899, in-8. — Tous les traités et commentaires du code civil sur les art. 1304 et suiv.

**RESCOUSSE** (Dr. marit.) (V. Prise, t. XXVII, p. 668).

**RESCRIT. I.** Droit romain (V. Constitutions impériales, t. XII, p. 635).

II. Droit canon (V. Constitution apostolique, t. XII, p. 637).

**RÉSEAU. I. Géodésie** (V. Carte, t. IX, p. 597, Géodésie t. XVIII, p. 762, Nivellement, t. XXIV. p. 1144).

**II. Technologie.**— Les *réseaux* employés dans l'industrie sont constitués par une série de raies alternativement opaques et transparentes, très rapprochées les unes des autres, tracées sur un support transparent. Ils sont employés dans la phototypogravure pour transformer les clichés photographiques ordinaires en clichés de lignes ou de points, en rompant par des hachures la continuité des demi-teintes. Cette transformation est nécessaire pour permettre l'impression typographique (V. Héliogravure et Photographie). Ces réseaux sont généralement constitués par un quadrillage très fin (22 à 80 traits au centimètre) gravé ou photographié sur verre. On les trouve dans le commerce sous deux formes principales : tantôt le quadrillage est tracé sur papier et l'on en doit faire, pour obtenir le réseau utilisable, d'abord un cliché négatif photographique, puis un positif pelliculaire sur collodion qui constitue le réseau définitif ; tantôt les lignes sont tracées directement sur une glace ; à cet effet, la glace est recouverte d'un vernis approprié sur lequel on trace, à l'aide de la *machine à diviser* (V. ce mot), le quadrillage à raison de 4 à 8 traits parallèles au millimètre, on attaque ensuite à l'acide le verre mis à nu de façon à obtenir des sillons profonds que l'on remplit ultérieurement de pigment noir. Les divisions se détachent de cette façon avec beaucoup de netteté.

Le quadrillage affecte différentes formes : tantôt il est constitué par des traits d'égale épaisseur, se coupant, soit à angle droit, soit sous tout autre angle ; tantôt le quadrillage est double, l'un est formé par une série de lignes fines, l'autre par des traits plus gros.

Il existe dans le commerce des glaces quadrillées formées de deux verres gravés chacun dans un sens et collés l'un sur l'autre de manière que les linéatures se trouvent ainsi protégées contre les éraflures ou autres causes de détérioration auxquelles les quadrillés obtenus sur collodion verni sont fréquemment sujets. Ces glaces présentent une grande intensité dans les noirs et une grande transparence dans les blancs et donnent des épreuves d'une grande vigueur dans les noirs et bien modelées dans les demi-teintes.

On emploie également, dans le même but, des glaces grainées dont le grain irrégulier et plus naturel remplace le grain régulier des glaces quadrillées. Au point de vue de l'art, on s'est plaint depuis longtemps de l'apparence monotone des simili-gravures et de l'effet faible des impressions en demi-teintes, le grain naturel fait mieux valoir les nuances fines dans les images à demi teintes, tout en donnant plus de force et de vie à l'impression entière. Les clichés à grain irrégulier s'impriment aussi plus facilement, et on leur donne souvent la préférence sur les glaces quadrillées, non seulement pour les grains plus fins, mais encore pour l'impression à grain plus gros et pour la photolithographie. Dans ces glaces, le grain est d'une égalité absolue de répartition ; les plus employées sont celles où la lumière et l'ombre sont réparties à peu près également, mais il en existe qui présentent une répartition quelconque de lumière et d'ombre. Comme dans les glaces quadrillées précédentes, le grain est profondément corrodé dans la glace ; ces glaces sont alors remplies d'un pigment noir et, après avoir poli la surface, la glace corrodée même est mastiquée au moyen d'une plaque protectrice.

Dans l'application à la photypogravure en demi-teintes, on dispose le réseau dans la chambre noire photographique à une très petite distance en avant de la surface sensible ($0^{mm},2$ à $0^{mm},7$). Cette distance doit d'ailleurs varier avec la dimension des traits, la distance focale de l'objectif employé et le diaphragme dont la forme joue un grand rôle. On fait ainsi un cliché négatif du modèle à reproduire. Si l'épreuve a été faite dans de bonnes conditions (mise au point et distance du réseau exactes, temps de pose convenable, triple environ de la pose sans réseau) on constate, en étudiant le cliché à la loupe, que les grands blancs sont reproduits par un pointillé très fin, les demi-teintes par une succession de points blancs et noirs plus ou moins uniformément répartis, et les parties foncées par un pointillé blanc sur fond noir, les points blancs étant d'autant plus petits que la teinte était plus noire.

Le cliché, dans ces conditions, peut être immédiatement reproduit en photolithographie, zincographie ou photogravure. La partie délicate de l'opération est l'évaluation de la distance séparant le réseau quadrillé de la glace sensible ; on l'obtient par tâtonnement : si la glace est trop près du quadrillage, les demi-teintes apparaissent au milieu des mailles du réseau qui sont reproduites de même épaisseur sur toute la surface ; si, au contraire, la distance est trop grande, le réseau disparaît dans un gris uniforme.

Les réseaux industriels dont il vient d'être question, caractérisés par 3 à 8 traits au millimètre, sont aussi désignés souvent sous les noms de *grisés*, *teintes américaines*, *trames*, *lignes*, *screens*, *écrans lignés*, *linéatures*. Ils diffèrent des *réseaux de diffraction* en ce que ces derniers contiennent de 50 à 300 traits parallèles dans un millimètre et n'ont d'application que dans l'étude des phénomènes d'optique. Toutefois, il convient de citer la découverte récente due à M. Wood ayant pour but l'application des réseaux de diffraction à la photographie des couleurs et reposant sur la propriété des réseaux de 80 à 100 lignes au millimètre de décomposer la lumière blanche en déviant les diverses radiations. Le procédé est le suivant : on commence par faire, comme dans la méthode indirecte de photographie des couleurs due à Cros et Ducos de Hauron, trois clichés correspondant à trois radiations déterminées du spectre susceptibles de reproduire le blanc (par exemple, le rouge, le bleu et le jaune) et l'on fait un positif de chacun de ces négatifs. On choisit, d'autre part, des réseaux établis de façon qu'ils possèdent un même pouvoir dispersif par rapport à ces trois radiations, ce que l'on obtient par un écartement convenable des lignes. On reproduit, par le procédé de la gélatine bichromatée, chaque réseau sur le positif correspondant (le réseau du rouge sur le cliché du rouge, etc.). Il suffit alors de superposer les trois clichés pour voir, sous une incidence déterminée, l'image avec toutes ses couleurs. E. Laye.

**III. Physique.** — Les réseaux ont été imaginés par Fraunhofer en 1822 ; ils consistent en une série de traits noirs parallèles, très voisins les uns des autres. On les fait aujourd'hui en traçant sur une lame le verre, avec un diamant et en utilisant une machine à diviser, des traits régulièrement espacés et les plus voisins possibles ; on va jusqu'à en tracer 1.500 par millimètre. Un pareil système présente une série de traits où la lumière ne passe pas (traits du diamant) séparés par des espaces où le verre est transparent ; ce système donne lieu à des phénomènes de diffraction très remarquables (V. Diffraction, t. XIV, p. 532). On peut observer le phénomène des réseaux de différentes façons : on peut mettre simplement le réseau devant l'œil et regarder une fente éclairée ou une flamme ; il vaut mieux le placer sur un spectroscope à la place du prisme. On peut aussi projeter ces phénomènes en mettant au porte-lumière une fente devant une lentille qui projette l'image de la fente sur l'écran ; on place le réseau au foyer de la lentille normalement à l'axe du faisceau. Quelle que soit la disposition adoptée, on voit d'abord dans la direction du rayon direct la fente ou l'image de la fente,

et dans des directions inclinées sur la première d'abord, de part et d'autre de l'image de la fente, un espace noir, puis un premier spectre ayant le violet en dedans et le rouge en dehors, puis un nouvel espace noir suivi d'un deuxième spectre deux fois plus étalé que le premier et suivi d'un nouvel espace noir; au delà on aperçoit encore des spectres, mais, étant de plus en plus étalés, ils arrivent à se superposer plus ou moins partiellement; aussi le tout se termine par de la lumière blanche sous une direction suffisamment oblique. Les spectres obtenus par les réseaux présentent les raies du spectre, mais ils ne ressemblent pas aux spectres que donnent les prismes de flint ou de crown; ils se ressemblent tous entre eux parce qu'ils sont indépendants de la nature du réseau, tandis que les spectres fournis par des prismes dépendent des éléments du prisme (angle réfringent et nature du verre). Ces spectres sont d'une pureté remarquable. Les déviations des raies que présentent les spectres successifs sont proportionnelles aux nombres 1, 2, 3, ..., $n$. Cette déviation ne dépend ni de la largeur du trait opaque que fait le diamant, ni de celle de la partie restée transparente, mais elle dépend de la somme des deux, c.-à-d. du nombre de traits par millimètre. Toutes choses égales d'ailleurs, la déviation est d'autant plus grande que ce nombre est plus grand. Si l'on désigne par $a$ l'épaisseur d'une des parties restées transparentes, par $b$ l'épaisseur d'un trait de diamant, par $\lambda$ la longueur d'onde d'une lumière déterminée et par $\delta$ l'angle que fait avec la lumière qui tombe sur le réseau la direction dans laquelle on regarde, on a la relation $(a + b) \sin \delta = \lambda$. La principale application des réseaux est l'étude des spectres et principalement la mesure des longueurs d'onde qui peut être faite avec une grande précision, parce qu'il n'est pas nécessaire, comme avec les spectroscopes à prismes, de graduer les divisions du micromètre en longueur d'onde; il suffit d'appliquer la formule donnée plus haut où entre $(a + b)$ que l'on appelle l'élément du réseau et qui est donnée par le constructeur. Pour mesurer $\delta$ qui intervient dans cette formule, il est nécessaire que le réseau soit perpendiculaire au faisceau incident, mais, comme l'a fait remarquer Mascart, il est facile de s'en assurer, car, pour cette position, la déviation d'une raie déterminée d'un spectre donné est minima. On modifiera donc la position du réseau jusqu'à constater ce résultat.

On peut aussi observer les réseaux par réflexion, et cette méthode peut être précieuse lorsqu'il s'agit de rechercher des raies dans des portions du spectre, qui sont facilement absorbées par les verres utilisés en optique.

On a fait aussi des réseaux à mailles carrées, circulaires, hexagonales, etc.; ils présentent des phénomènes d'irisation très remarquables. Un certain nombre de matières présentent des irisations qui sont dues à leur structure plus ou moins semblable à celles des réseaux; la structure feuilletée de la nacre est la cause de sa couleur; Brewster l'a montré en prenant des empreintes de nacre sur diverses substances et en constatant que ces moulages présentaient les couleurs de la nacre. Les plumes de certains oiseaux ont de brillants reflets qu'elles doivent à des phénomènes analogues. A. Joannis.

**IV. Chemin de fer** (V. Chemin de fer, t. X, p. 1026 et suiv., et France, t. XVII, p. 1019).

**V. Anatomie.** — Réseau muqueux. — Synonyme de corps muqueux (V. Epiderme).

**VI. Art héraldique.** — Mailles d'un filet, formées par des diagonales au simple trait, sans largeur.

**RÉSECTION** (Chir.). La résection, dans son sens le plus large, est l'extirpation d'une portion d'organe (résection des nerfs sensitifs dans la névralgie; résection d'une portion du poumon, du foie, de la rate, de l'intestin; résection des canaux déférents dans l'hypertrophie de la prostate; résection de la vessie sur laquelle se sont implantées des tumeurs de nature plus ou moins bénigne (papillomes, etc.). Mais ces opérations portent plutôt le nom d'excisions, et on donne surtout le nom de résections ou mieux de résections osseuses aux extirpations d'une portion du squelette, en ménageant autant que possible les parties molles. Intermédiaires pour ainsi dire entre la conservation proprement dite et l'amputation, elles ont pour but l'ablation de parties osseuses altérées par la maladie (ostéite, nécrose, tuberculose osseuse) ou par le traumatisme (fractures comminutives ouvertes spécialement, fractures par projectiles de guerre). On résèque souvent une portion plus ou moins considérable d'os pour remettre dans leur situation normale des os déplacés (résections orthopédiques dans les cas de luxations irréductibles, soit traumatiques, soit congénitales; résections pour la cure du pied bot). D'autres fois, on résèque une portion cunéiforme d'os pour redresser une ankylose ou une courbure anormale; dans d'autres cas, on déplace momentanément, grâce à des ostéotomies plus ou moins multipliées, un massif osseux (maxillaire supérieur) afin d'arriver plus aisément sur un organe, c'est la résection osseuse temporaire. Laissant de côté ces indications spéciales, nous ne nous occuperons que des résections pour traumatisme ou maladie des os. A ce point de vue, la résection porte sur la diaphyse ou, plus souvent, sur les extrémités articulaires; de là deux classes de résections : les résections articulaires les plus importantes et les résections diaphysaires qui comprennent les abrasions ou résections latérales et l'évidement.

*Indications des résections.* Dans les cas de traumatisme diaphysaire (fracture comminutive ouverte), l'indication formelle est la simplification du foyer de la fracture par l'ablation des parties qui ne peuvent survivre (esquilles complètement dépériostées), par une taille des fragments aptes à une consolidation régulière, par un facile écoulement des liquides putrescibles, conditions qui permettent de réaliser la conservation du membre. Mais si des accidents septiques se montrent, et si, malgré une intervention antiseptique active, on n'arrive pas à faire rétrocéder les accidents infectieux, c'est alors à la résection qu'il faut recourir si la limitation des désordres, en permettant de limiter le sacrifice osseux, n'oblige pas à recourir, pour les supprimer, à l'amputation. Dans les maladies des os, la résection précoce est de mise dans ces panostéites, qui d'emblée suppriment toute vitalité dans une étendue considérable d'une diaphyse; alors la résection d'une portion plus ou moins grande de cet os « mort, vivant » assure la suppression du pus et favorise la régénération diaphysaire; tardive, la résection supprime les diaphyses trouées, vermoulues, criblées de foyers de médullisation englobant des parcelles séquestrales et toujours disposées à des poussées inflammatoires secondaires. C'est dans ces cas que Sédillot, voulant aider à la régénération de l'os par le périoste, grâce à la conservation de parties osseuses anciennes, avait proposé l'évidement, opération restée d'ailleurs dans la pratique. Lorsqu'il s'agit d'un traumatisme articulaire, l'indication initiale est l'antisepsie absolue, la mise au net de l'articulation, mais on n'en est plus à l'aphorisme des résécomanes allemands : « Supprimer l'articulation pour supprimer l'arthrite ». Une arthrotomie plus ou moins étendue, aidée, suivant le cas, d'une esquillotomie, assure avec le moins de frais possible la simplification du foyer de la fracture. Primitivement, la résection est de mise comme un auxiliaire de la conservation, lorsque les dégâts osseux épiphysaires, les traits fissuriques empiétant sur la diaphyse, c'est à la suppression d'une étendue plus considérable de l'os qu'on doit recourir pour assurer un débridement efficace, une désinfection complète. Elle sera de mise aussi lorsqu'il y aura lieu de faire disparaître des pointes osseuses offensives et de créer des surfaces osseuses d'adaptation sans lesquelles le membre ne pourrait en aucune mesure recouvrer ses fonctions. Mais au moment de l'accident, dans la crainte d'ébranler au loin les fêlures, de décoller le périoste, sur le champ de bataille dans la certitude d'une antisepsie douteuse, il faudra éviter ces résections primitives et s'en

tenir à un empaquetage, à un emballement antiseptique du membre qui, retardant, atténuant les dangers des infections initiales, permettra au blessé d'attendre un moment plus favorable. C'est alors qu'est de mise la résection retardée, sans danger aucun si le blessé est resté apyrétique, comme le moyen le plus efficace de désinfection articulaire ; si la fièvre s'est développée, résection intrafébrile. D'ailleurs, plus tard (résection retardée), l'opération présentera une haute valeur lorsque le mal s'est circonscrit, que les dégâts des parties molles sont réparés et que le périoste en pleine activité formative permet une opération clairvoyante qui a toutes les chances d'être efficace. C'est à cette opération retardée qu'il faudrait toujours tendre si le blessé, malgré les moyens antiseptiques, n'avait trop souvent à passer par des dangers d'infection auxquels peu échapperaient. C'est qu'en effet de l'état du périoste dépend, ainsi que l'a montré Ollier, le résultat des résections. Plein de sève et d'activité formative chez les jeunes, il tient à peu près ce qu'on attend de lui, c'est alors que les résections sous-périostées, sous-capsulo-périostées permettent d'espérer les meilleurs résultats. Mais chez les adultes et les gens plus âgés, cette membrane a perdu beaucoup de sa valeur reproductrice, de là les articulations ballantes, les membres de polichinelle des réséqués primitivement du Schleswig-Holstein, bien inférieurs pour le malade à une amputation. Mais il n'en est pas de même dans une certaine mesure lorsque, par suite de l'inflammation intercurrente, le périoste modifié a reconquis, en partie tout au moins, ses propriétés ostéogéniques ; on peut alors espérer des succès comparables à ceux qu'on obtient chez les jeunes. Mais on le conçoit, il y a des limites d'étendue à ces résections osseuses, limites au-dessus desquelles le périoste, malgré son activité ostéogénique, spontanée ou acquise, est impuissant à reproduire une longueur trop considérable de diaphyse ou à permettre une néarthrose suffisamment solide et mobile. Chez les jeunes, il y a encore lieu de se préoccuper du cartilage de conjugaison, organe de l'accroissement des os en longueur, dont l'ablation doit être considérée comme une contre-indication formelle à la résection. De quelle utilité serait en effet plus tard un membre qui resterait court pendant que son congénère subirait au contraire son accroissement normal? Quant à l'opération elle-même, deux préoccupations doivent guider le chirurgien : 1° Respecter le plus possible les parties molles, grâce à des incisions éloignées des organes importants et qui permettent l'abord de l'os ou de l'articulation en passant au travers d'interstices musculaires peu intéressants. La conservation intégrale du périoste assure encore mieux cette intégrité des parties molles avoisinantes. 2° Restaurer autant que possible les fonctions du membre. Nous nous sommes étendus sur la valeur de la conservation du périoste pour arriver à ce résultat. La solidité, on le conçoit, doit être recherchée au membre inférieur, le mouvement et l'agilité au membre supérieur ; mais, malgré une opération correcte et des soins consécutifs judicieux, rares sont les cas où l'on obtient une néarthrose vraiment idéale, à surfaces articulaires convenables, bien maintenue par ses ligaments et mue par des muscles convenablement actifs. Aussi, tout n'est-il pas fini avec l'opération et doit-on employer ultérieurement tous les moyens propres à conserver ou à retrouver la force musculaire toujours plus ou moins défaillante ; doit-on bientôt faire exécuter au membre des mouvements modelants des surfaces en regard, etc., si indispensables à la restitution aussi complète que possible des fonctions du membre. Dr S. Morer.

Bibl. : Farabeuf, *Médecine opératoire.* — Piqué et Mauclaire, *Thérapeutique des maladies articulaires.* — *Traité de chirurgie,* art de Nélaton. — Forgue et Reclus. *Traité de thérapeutique chirurgicale.*

**RÉSÉDA.** I. Botanique (V. Résédacées).

II. Horticulture. — La culture du Réséda est des plus simples. Elle se fait en pleine terre ou en pot et quelquefois en serre tempérée où on l'élève sous la forme d'un arbrisseau dont on soutient les branches sur un treillis. Le Réséda s'accommode à peu près de tout terrain et de toute exposition, cependant il préfère, aux autres, un sol argilo-calcaire, de consistance moyenne et s'échauffant facilement. L'humidité persistante du sol lui est très défavorable, aussi est-il nécessaire de bien drainer les pots où on le cultive. On le sème, selon les climats, de mars en mai, et il fleurit tout l'été et en automne jusqu'aux gelées. G. Boyer.

III. Agriculture (V. Gaude).

**RÉSÉDACÉES.** Les Résédacées sont des herbes annuelles ou vivaces, rarement des arbustes ; leur tige, arrondie, porte des feuilles éparses, entières ou diversement découpées ; à la base des feuilles s'observent de petites stipules glanduleuses. Les fleurs, groupées en épis ou en grappes, sont munies d'une bractée axillante ; elles sont hermaphrodites et plus ou moins irrégulières ; le calice, persistant, est composé de 4-8 sépales libres en préfloraison imbriquée ; la corolle, qui peut manquer (*Ochradenus* Del.), comprend 2-8 pétales libres généralement divisés en frange et d'autant plus grands qu'ils se rapprochent davantage du côté postérieur de la fleur ; les étamines, au nombre de 3-40, sont insérées sur un disque nectarifère hypogyne peu saillant en avant et relevé en arrière sous forme d'écaille ; ce disque manque chez le genre *Oligomeris* Cambess. ; les filets staminaux, souvent penchés, portent des anthères introrses, biloculaires, à déhiscence longitudinale ; le pistil, sessile ou stipité, est formé de 2-6 carpelles, tantôt cohérents en un ovaire 1-loculaire ouvert au sommet et dont les placentas pariétaux portent de nombreux ovules, tantôt et plus rarement distincts et pauciovulés ; lorsque les carpelles sont indépendants, ils peuvent être complètement ouverts, de telle sorte que les ovules sont nus comme chez les Gymnospermes ; c'est ce que l'on observe particulièrement dans la fleur des *Caylusea* A. S.-Hil. où les trois feuilles carpellaires supportent chacune 2-3 ovules dressés, librement exposés à l'air ; les ovules des Résédacées sont campylotropes. Le fruit est d'ordinaire une capsule qui n'a pas besoin de s'ouvrir, puisque l'ovaire est béant au sommet ; dans le genre *Ochradenus*, l'ovaire se ferme au cours du développement et devient une baie ; dans le genre *Astrocarpus* Necker, le fruit est composé de follicules monospermes s'ouvrant par leur bord interne. Les graines, réniformes, ex-albuminées, possèdent un testa crustacé et contiennent un embryon arqué ou plié, à radicule voisine du hile. La famille des Résédacées ne comprend que six genres avec environ trente espèces : 1° *Caylusea* A. S.-Hil., carpelles libres à 2-3 ovules disposés sur un placenta basilaire ; 2° *Astrocarpus* Necker, carpelles libres à placentas pariétaux ne portant qu'une ovule ; 3° *Randonia* Cossow., carpelles concrescents, fruit capsulaire ne contenant que peu de graines ; 4° *Reseda* L., disque nectarifère très développé, carpelles concrescents, fruit capsulaire à nombreuses graines ; 5° *Oligomeris* Cambess., pas de disque nectarifère, deux pétales, carpelles concrescents, fruit capsulaire ; 6° *Ochradenus* Del., apétale, carpelles concrescents, fruit bacciforme.

Les Résédacées appartiennent pour la plupart à la flore méditerranéenne ; on en rencontre surtout en Espagne, dans le N. de l'Afrique, en Asie Mineure et dans l'Hindoustan. Les genres *Astrocarpus* et *Randonia* occupent la partie O. du domaine méditerranéen, tandis que les genres *Ochradenus* et *Caylusea* sont localisés dans sa partie orientale. Le genre *Reseda* a une aire très étendue ; on le trouve au S., depuis les îles Canaries jusqu'à l'Hindoustan ; sa limite N. passe par l'Ecosse, le N. de l'Allemagne et le centre de la Russie. Le genre *Oligomeris* est remarquable par le mode de distribution des cinq espèces qui le composent ; en effet, quatre d'entre elles sont propres à la région du cap de Bonne-Espérance, tandis que le cinquième (*O. subulata* Del.) occupe la partie S. du domaine méditerranéen, depuis les Canaries jusqu'à l'Hin-

doustan, et se retrouve en Californie et dans le Nouveau-Mexique.

*Usages.* Les Résédacées, ainsi appelées parce qu'on leur accordait jadis des propriétés sédatives, sont inusitées aujourd'hui en médecine.

Les *Reseda* renferment dans leurs organes de végétation une matière colorante jaune (*lutéoline*), abondante surtout dans la Gaude (*R. luteola*). Le Réséda odorant (*R. odorata*), originaire du N. de l'Afrique, est cultivé dans les jardins à cause de son odeur agréable. W. Russell.

Bibl. : Le Maout et Decaisne, *Traité de botanique*, 436-437. — Baillon, *Histoire des plantes*, III, 293-301. — F. Muller-Argov, *Monographie de la famille des Résédacées*; Zurich, 1857. — Engler et Prantl, *Pflanzenfamilien*, III, 3 fasc., 235-241.

**RESENDE** (André de), antiquaire portugais, né à Evora le 30 nov. 1498, mort le 9 déc. 1573. Il fit ses études à l'Université de Salamanque, professa à celle de Coïmbre, vint à Paris, suivit Charles-Quint à Bruxelles et en Allemagne et enfin retourna en Portugal diriger l'éducation des frères du roi Jean III. Il a publié, outre des pièces de vers et un traité de grammaire : *Historia de antiguidade da cidade de Evora* (1534, in-4); *Ha sancta vida e religiosa conversao de frey Pedro Porteiro do mosteiro de sancto Domingos de Evora* (1570, in-4); *Vida do Infante D. Duarte* (ouvr. posthume; Lisbonne, 1789, in-4); *De antiquitatibus Lusitaniæ* (Evora, 1593, in-fol.; 2e éd., Rome, 1597, in-8). André de Resende a mérité le titre de restaurateur des lettres en Portugal; il appartenait à l'ordre de Saint-Dominique.

**RÉSENLIEU.** Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé; 223 hab.

**RÉSERVATAIRE** (Dr. civ.) (V. Réserve).

**RÉSERVATION** apostolique (V. Collation des bénéfices, t. XI, p. 933, et Mois du Pape, t. XXIII, p. 1193).

Réservation mentale (V. Collation des bénéfices, t. XI, p. 933).

**RÉSERVE. Armée de terre.** — Organisation de l'armée. — *Historique.* Il a existé en France, à peu près de tout temps et sous des dénominations diverses, des troupes de réserve : *arrière-ban, milices provinciales, garde nationale, garde mobile* (V. Ban, Milice, Garde). Mais elles ne furent jamais, les unes et les autres, que très imparfaitement organisées et peu ou point instruites, et il a fallu les revers de 1870, pour qu'on se préoccupât enfin d'assurer d'une façon sérieuse, à l'exemple des Allemands, le complément des effectifs de mobilisation de notre armée de première ligne (V. Armée, t. III, pp. 1001 et 1002).

*Service dans les réserves.* La loi sur le recrutement du 15 juil. 1889 prévoit quatre catégories de réserve : la disponibilité, la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale. La *disponibilité* comprend les hommes envoyés en congé dans leurs foyers avant l'expiration des trois années de service dans l'armée active et par application, soit de la loi du 15 juil. 1889 (aînés d'orphelins, fils de veuve, soutiens de famille, dispensés universitaires, élèves ecclésiastiques, élèves des grandes écoles, jeunes gens exerçant des industries d'art, hommes classés dans les services auxiliaires, hommes de la deuxième portion du contingent, hommes de la classe à libérer au mois de novembre de l'année courante et renvoyés dans leurs foyers à l'issue des grandes manœuvres, hommes en excédent de l'effectif à entretenir en temps de paix, etc.), soit par application de la loi du 6 nov. 1890 (jeunes gens dont l'appel à l'activité a été suspendu, sur leur demande, jusqu'à l'expiration du temps obligatoire de service d'un frère sous les drapeaux). Les hommes classés dans la disponibilité sont assimilés aux réservistes et administrés d'après les mêmes règles. La *réserve de l'armée active* (*réservistes* proprement dits) comprend, pendant dix ans, les hommes qui ont accompli, en tout, trois ans de service, soit sous les drapeaux, soit dans la disponibilité, soit dans les services auxiliaires. L'*armée territoriale* comprend, pendant six ans, les hommes qui ont passé dix ans dans la réserve de l'armée active et les réservistes qui deviennent pères de quatre enfants vivants. La *réserve de l'armée territoriale* comprend pendant six ans les hommes ayant passé un nombre égal d'années dans l'armée territoriale.

En principe, les hommes de la disponibilité et de la réserve de l'armée active sont employés à compléter, aux effectifs de guerre, les régiments actifs, ou à former des régiments de réserve venant doubler les premiers, les hommes de l'armée territoriale et de sa réserve à former les régiments territoriaux. On trouvera exposé aux mots Organisation de l'armée et Mobilisation tout ce qui concerne le rôle de ces divers éléments, leur place dans l'organisation générale de l'armée et leur passage du pied de paix au pied de guerre, c.-à-d. l'appel et la mise en route des réservistes et des territoriaux. Il reste à donner quelques indications relativement aux obligations qui incombent à ces hommes en temps de paix.

Les hommes envoyés en congé sur leur demande après un an de présence sous les drapeaux par application de l'art. 23 de la loi du 15 juil. 1889 (dispensés universitaires, élèves des grandes écoles, élèves ecclésiastiques, etc.) sont rappelés pendant quatre semaines dans le cours de l'année qui précède leur passage dans la réserve de l'armée active. Les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant leur temps de service dans ladite réserve, à prendre part à deux périodes d'exercices ou de manœuvres de vingt-huit jours chacune. Les hommes de l'armée territoriale sont assujettis à une période d'exercices de treize jours. Les hommes de la réserve de l'armée territoriale sont soumis pendant leur temps de service dans ladite réserve à une *revue d'appel* pour laquelle la durée du déplacement n'excède pas une journée. Les hommes de la réserve et de l'armée territoriale qui en font la demande peuvent être dispensés des périodes d'exercices comme soutiens indispensables de famille, s'ils en remplissent effectivement les devoirs ; la demande est soumise par le maire au conseil municipal et les généraux de subdivision statuent. Sont, d'autre part, dispensés, en tout ou partie, desdites périodes, certains fonctionnaires et agents énumérés aux tableaux annexés à l'instruction ministérielle du 28 déc. 1895 : ils sont classés dans la *non-disponibilité*. Les hommes qui, convoqués pour une période ou une revue ne s'y rendent pas aux jour et heure indiqués par les *ordres d'appel* individuels, transmis par la gendarmerie, ou par les affiches, sont passibles d'une punition disciplinaire et, en cas de récidive, punis, comme insoumis, d'un mois à un an de prison.

Sous les drapeaux, les hommes de la réserve et de l'armée territoriale sont soumis à toutes les obligations imposées aux militaires de l'armée active par les lois et règlements en vigueur. Ils sont justiciables des tribunaux militaires, en temps de paix comme en temps de guerre, doivent à tout supérieur hiérarchique en uniforme, dès l'instant qu'ils sont eux-mêmes en uniforme et encore qu'ils ne seraient pas présents sous les drapeaux, mais seulement en route pour s'y rendre, les marques extérieures de respect, et, du seul fait de se trouver, dans cette tenue, parmi un rassemblement tumultueux et contraire à l'ordre public, et d'y demeurer malgré les injonctions des agents de l'autorité, se rendent passibles des peines édictées à l'art. 225 du code de justice militaire, peines variables avec les circonstances. Dans leurs foyers, ils sont astreints, sous peine de punitions disciplinaires : s'ils se déplacent pour changer de domicile ou de résidence, à faire viser leur livret, dans le délai d'un mois, à la gendarmerie de la nouvelle localité ; s'ils partent en voyage pour plus d'un mois, ou s'ils vont se fixer à l'étranger, à effectuer avant leur départ la même formalité à la gendarmerie de leur résidence actuelle. Par contre, ils peuvent se marier sans autorisation de l'autorité militaire.

Les disponibles, les réservistes et les territoriaux qui,

avant l'époque de leur libération, sont jugés hors d'état de faire un service actif, sont réformés et rayés du registre matricule du recrutement. Mention de la nature des blessures ou des infirmités qui ont motivé la réforme est faite sur le registre. Les hommes qui se croient des titres à cette réforme en font la déclaration au commandant de la brigade de gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence, sans être tenus de faire connaître l'affection dont ils sont atteints, et sont ensuite convoqués par le commandant du recrutement devant la commission de réforme. Ils peuvent aussi être changés d'arme, mais seulement par décision du général commandant le corps d'armée. Quand le changement a lieu pour une cause autre que l'état physique, c'est le ministre qui prononce.

*Officiers de la réserve et de l'armée territoriale* (V. Officier, t. XXV, p. 286).

*Officiers généraux du cadre de réserve* (V. Officier, t. XXV, p. 283).

*Armées étrangères.* Nous renvoyons en ce qui concerne l'organisation des réserves dans les armées des principales puissances étrangères au mot Armée, t. III, p. 1003, et au nom de chaque pays, § *Armée*. D'après l'ouvrage de Jean de Bloch, *la Guerre*, voici quels étaient en 1874, en 1884, en 1890 et en 1897 les effectifs, en réservistes et en territoriaux, des sept grandes puissances militaires de l'Europe.

| PAYS | 1874 | 1884 | 1891 | 1897 |
|---|---|---|---|---|
| France..... | 1.260.000 | 1.393.000 | 2.706.000 | 2.898.000 |
| Russie..... | 935 000 | 1.431.000 | 2.488.000 | 3.000.000 |
| Allemagne..... | 880.000 | 1.188.000 | 2.486.000 | 2.855.000 |
| Autriche..... | 836.000 | 736.000 | 1.876.000 | 2.253.000 |
| Italie ..... | 657.000 | 485.000 | 1.389.000 | 1.722.000 |
| Angleterre..... | 290.000 | 430.000 | 433.000 | 562.000 |
| Turquie..... | 429.000 | 450.000 | 776.000 | 620.000 |

Tactique (V. Tactique).

**Marine.** — *Réservistes* (V. Marine, t. XXIII, p. 138).

*Officiers de réserve* (V. Marine, t. XXIII, p. 133).

*Bâtiments classés dans les catégories de réserve* (V. Marine, t. XXIII, p. 156).

**III. Ancien droit.** — Origine de la réserve. — La conception de deux classes de biens appartenant les uns à la famille, les autres à l'individu (V. Propre, Propriété), devait amener fatalement des mesures destinées à supprimer ou tout au moins à restreindre toute dilapidation injuste que le chef de famille aurait tentée du bien familial. Autrement, le concept juridique du bien familial, précepte sans sanction, ombre sans consistance, se fut rapidement évanoui. C'est à ce besoin d'assurer le caractère familial de certains biens par des traits effectifs que correspond la *réserve* ou les *réserves coutumières :* elle a pour objet d'empêcher toute dilapidation excessive du bien de famille aux dépens des héritiers. Le chef de famille a bien des pouvoirs : il exerce la police de la maison, justicie la famille, dispose du patrimoine individuel, administre le bien familial ; mais il y a une chose qu'il ne peut faire, c'est trancher le lien qui unit l'héritier, futur propriétaire, au bien familial, anéantir son héritage pour l'avenir, en un mot attenter à sa réserve. L'origine de la réserve nous semble donc bien éloignée des points où quelques-uns ont voulu la chercher. Ce n'est ni une imitation du droit romain, ni une extension des règles admises en faveur de l'héritier du fief et appliquées par imitation aux biens roturiers qui furent ses sources, non, son origine est dans la copropriété familiale, dans les liens rigides qui réunissaient les premiers groupes pour la défense et la vie autour de certains biens.

Aussi, est-il vraisemblable qu'à son début la réserve comprenait tous les biens familiaux sans exception : la règle qui interdit au père d'avantager un de ses enfants et que la Coutume de Paris a traduit plus tard dans la maxime : « Aucun ne peut être héritier et légataire ensemble » serait, peut-être, un reste de cet ancien état de choses, et l'on s'expliquerait, peut-être ainsi, pourquoi le retrait lignager est applicable à tous les héritages, alors que la réserve, qui forme le pendant de son institution, ne s'applique qu'à une quote-part. Toujours est-il que les documents les plus anciens que nous possédons nous montrent un état de droit plus avancé. Le père peut aliéner une quote-part des biens de la famille, mais il doit procéder à un partage préalable. C'est cet état que nous retrace la *lex barb. Burgondiorum*, XXIV, 5, *si quis Burgondio filios habet, tradita filiis portione de eo, quod sibi reservarit, donare aut vendere, cui voluerit, habeat liberam potestatem.* Un très grand nombre de documents bavarois, souabes, lombards et francs, nous montrent un usage semblable. Le défunt ne peut disposer que de sa portion, de *facultatibus suis*, mais de cette portion il peut disposer avec une entière liberté. *Leges et jura simul et convenientia Francorum est, ut de facultatibus suis quisque quod facere voluerit liberam habeat potestatem*, dit un document cité par Bréquigny, (Pardessus, *Diplomata* n° 474). Partout enfin on rencontre de nombreux textes montrant que le donateur offre : *omnem portionem suam, portiunculam suam, portionem hereditatis quam ei legitime pertinet in partem.*

Cette réserve des héritiers fut combattue par le commerce et par l'Eglise. Cette dernière voyait, en particulier, les très nombreuses donations que lui faisaient les mourants, attaquées par les héritiers légitimes dont, le plus souvent, elles lésaient les droits. Aussi pour empêcher cet effet de la réserve, les conciles ne cessent-ils d'anathématiser les héritiers qui ne laissaient pas les églises jouir en paix des biens que leur attribuaient les défunts. L'on faisait même, au VII^e siècle, insérer, dans les testaments, des clauses vouant les héritiers qui contrevenaient aux dispositions du défunt au plus fâcheux destin, aux peines de Judas, au sort de Datan et d'Abiron, etc. On intéressait aussi le prince au maintien des testaments en frappant de fortes amendes ceux qui y contrevenaient, mais il nous semble douteux que ces amendes aient été applicables aux cas où l'héritier réclamait simplement et régulièrement sa part héréditaire. Quoi qu'il en soit, la réserve ne disparut point. La chute des Carolingiens, les invasions, l'établissement des châteaux, l'éparpillement de la souveraineté, la reconcentration des pouvoirs dans la famille : tout cela amena, au contraire, une détermination plus précise et plus profonde du bien familial soumis à la réserve. C'est ce que nous vérifierons en examinant successivement la nature et les bénéficiaires de la réserve, les objets sur lesquels elle porte et sa quotité, enfin sa sanction.

Nature et bénéficiaires de la réserve. — On a dit à tort que la réserve était un droit de succession ; c'est plus, c'est, comme on l'a vu plus haut, un droit de copropriété. Ceci nous explique que si un grand nombre de coutumes visent surtout le cas de restrictions à apporter aux libéralités testamentaires (Calais, Amiens, Valois, Mantes, Etampes, Montfort-l'Amaury, Melun, Sens, Auxerre, Grand-Perche, Orléans, Nivernais), d'autres, très importantes et situées en particulier dans les pays ayant le mieux conservé le véritable esprit coutumier, appliquent aussi la réserve aux donations entre vifs (Amiens, Lille, Senlis, Clermont, Valois, Bar, Lorraine, Metz, Mantes, Melun, Sens, Auxerre, Grand-Perche, Orléans, Montargis, Bourbonnais, Nivernais, Auvergne). Toutefois, c'est au moment du décès du chef de famille que l'on se placera pour estimer si la réserve a été entamée ou non, et l'on ne permettra qu'à l'héritier légitime *ab intestat* d'invoquer la réserve. En principe, ce sera l'héritier aux propres, qui réclamera les biens dérivant de la « souche », de « côté et ligne », ou du « simple côté » (V. Propre). Ceux qui invoqueront la réserve seront donc des descendants, des ascendants ou des collatéraux, mais ce seront toujours des héritiers : par

suite, les incapables de succéder et les indignes, les successibles donataires ou légataires qui, dans les coutumes de droit commun, s'en tenaient à leurs dons, les exhérédés, les filles exclues à cause de leur dot, les héritiers qui avaient ratifié les dons faits par le défunt ou laissé prescrire leurs droits, enfin les renonçants, ne pouvaient prétendre à la réserve, et leur part accroissait aux autres héritiers. Ainsi pour pouvoir réclamer la réserve, il faut être héritier au degré successible ; ce principe était déjà énoncé par Pierre de Fontaines (ch. XXXIII, § 1) et Beaumanoir (XII, 13 et 16). Une conséquence est que ceux qui reprennent les biens non comme héritiers, mais à titre de biens vacants, comme le fisc, ou par droit de souveraineté, comme le haut justicier, n'ont pas droit à la réserve. Une autre conséquence du principe est que quand il n'y a pas d'héritiers, il n'y a point de réserve et que le défunt peut disposer à sa volonté de tous ses biens (*Grand Coutumier*, p. 365). L'héritier, qui a accepté la succession et veut invoquer la réserve, doit avoir soin de faire inventaire pour éviter la confusion des biens du défunt avec les siens propres.

Objet et quotité de la réserve. — Le caractère fondamental de la réserve d'être un droit de copropriété familiale parvenu à son exercice explique aussi qu'elle ne s'applique qu'à des biens familiaux. Ceci nous ramène à l'idée fondamentale du très ancien droit. Le bien individuel, le meuble ou le bien assimilé est en principe laissé à la libre disposition des individus ; ce n'est que lorsqu'il aura acquis une importance et une extension considérables que l'on songera à appliquer à son transfert à cause de mort certaines restrictions et qu'on introduira la légitime (V. Légitime) portant, en principe, sur le bien mobile : légitime qu'on pourrait appeler la réserve des peuples commerçants. En face de ce bien mobile se tient le bien immobile, celui dont un peuple agriculteur et militaire est le plus jaloux, celui qui se trouve sous la garde de l'épée et à l'ombre du château, le bien qui ayant une longue durée comme la famille et produisant des fruits périodiques est le plus capable de fournir à cette famille un appui permanent (V. Propre). C'est sur ces biens et sur ces biens uniquement que porte la réserve coutumière. La Coutume de Paris conserva rigoureusement l'ancien principe. « Toutes franches personnes, saines d'entendement, aagez et usans de leurs droits, peuvent disposer par testament et dernière volonté de tous leurs biens, meubles et conquêts immeubles, et de la quinte de tous leurs propres héritages au profit de personnes capables » (*Cout. de Paris* [1510], § 93).

La réserve portait donc, en principe, sur les propres ; c'est là le droit commun dont de nombreuses coutumes nous ont conservé la trace. Elle oscilla ensuite et varia en même temps que le concept du bien. L'on a vu ailleurs (V. Propriété) que la tendance de notre ancien droit depuis les XIIIe et XIVe siècles avait été de mobiliser l'immeuble ; on restreignit de plus en plus la notion du propre et l'on permit de disposer de nombreux biens que l'on considéra comme légalement ou contractuellement ameublis. Pour parer à l'inconvénient qui serait résulté pour les héritiers de ces nouveaux pouvoirs de disposition, on étendit la réserve aux acquêts dans certaines coutumes (Normandie et Metz) et même aux acquêts et aux meubles (Auvergne, Bourbonnais, Marche, Bourgogne, Maine). Les coutumes de *subrogation* soulignent bien ce mouvement de la réserve et cette tendance à remplacer les propres par les conquêts et les meubles ; elles décident que l'on ne soumettra à la réserve les meubles et les conquêts qu'à défaut de propres (Bretagne, Anjou, Touraine, Poitou, Loudunois, Saintonge, Saintes, Angoumois, Sens, Bar). La réserve en arriva donc, dans certaines coutumes, à englober tous les biens devenus mobiles et à se confondre avec la légitime, ce qui explique que ces coutumes aient interdit le cumul de ces deux moyens. Là ne s'arrêta pas l'évolution de l'objet de la réserve ; en même temps que l'héritage disparaissait de plus en plus et perdait ses anciens caractères devant le meuble, une nouvelle conception du bien se faisait jour ; l'on distingua la partie du bien dont on jouit de la partie échangeable, l'usufruit de la propriété nue, la propriété de fait, la propriété concrète et exercée de la propriété abstraite de la propriété valeur. La réserve porta, suivant les coutumes, sur une quotité spéciale en nue propriété et en usufruit. Ceci nous amène à parler de la quotité de la réserve. C'est ordinairement aux quatre cinquièmes des propres qu'est fixée la réserve. C'est la quotité que nous trouvons dans *Justice et Plet* en Orléannais (XII, 3, § 1) ; dans la région parisienne (*Cartulaire de N.D.*, I, p. 150, n° 177) et en Beauvoisis (Beaumanoir, XII, 3 cpr., t. II, 2, 6, 10, 17, 18, 22, 58). On la retrouve à l'époque de la rédaction des coutumes à Paris, Orléans, Melun, Sens, Auxerre, Etampes, Montfort, Mantes, Senlis, Clermont, Valois, Amiens, Montreuil, Châteauneuf, Chartres, Blois, Coucy, Montargis, Calais, Artois, Ponthieu et Boulogne.

Déjà, au XIIIe siècle, dans le testament de Jeanne de Chastillon, nous voyons la réserve osciller entre les deux tiers et les quatre cinquièmes des propres (*Hist. de la maison de Chastillon*, *Preuves*, p. 81). C'est qu'à côté de la réserve des quatre cinquièmes on rencontre souvent une réserve des deux tiers qui semble analogue à la part laissée le plus souvent à l'aîné dans l'héritage du fief. Nous rencontrons cette réserve des deux tiers en Normandie, en Touraine, Anjou, en Vermandois, en Loudunois, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, etc. A Montargis, à Blois, à Dreux, l'on permit un disponible du quint pour les fiefs et du quart pour les censives. A Sedan et dans le Bourbonnais, la réserve est des trois quarts de tous les biens ; à Bar, des cinq sixièmes des propres ; en Touraine, on autorisa le legs de tout le disponible et des deux tiers des biens réservés en viager ; à Lille, on ne souffrit que la disposition de trois années de revenu des propres. Il serait trop long de disséquer ici et d'expliquer toutes ces différentes quotités ; l'on y arrivera du reste assez facilement en ne perdant jamais de vue l'évolution économique et juridique du bien dont nous avons parlé plus haut.

Sanction de la réserve. — Il ne nous reste plus qu'à dire un mot de la sanction de la réserve. Quand la libéralité excédait le disponible, le réservataire avait une action réelle *en retranchement*. La disposition entre vifs ou testamentaire excédant la quotité était réductible. L'héritier se contentait d'offrir au donataire ou légataire une portion de propres suffisante pour tenir lieu de legs ou de don. Cette action en retranchement s'exerçait d'habitude à la mort du testateur ; toutefois, il pouvait en être autrement, suivant les coutumes, quand la réserve portait sur les aliénations entre vifs. C'est ainsi que le *Miroir de Saxe* nous montre que lorsqu'un propriétaire aliène sans le consentement de son héritier, celui-ci a le droit d'agir en restitution du vivant même de l'aliénateur (*Miroir de Saxe*, I, titre 32, § 1). Quant aux dettes, le réservataire n'en était pas à l'origine tenu comme tel, car elles étaient une charge des meubles. On finit par les faire supporter aux immeubles et l'on décida que l'héritier contribuerait aux dettes au *prorata* de son émolument (Paris, 334). Ceci fut la réserve héréditaire de notre ancien droit. Telle que nous l'avons décrite, elle ne s'appliqua guère qu'aux pays coutumiers ; ce n'est que par exception que l'on voit dans quelques coutumes du Midi, celles de l'Agénois et du Bordelais, une certaine réserve des propres variant du quart aux deux tiers. Ernest Champeaux.

**IV. Droit civil actuel.** — Réserve et quotité disponible. — Le caractère du droit de propriété est le pouvoir de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue (art. 544 du C. civ.). En théorie, ce droit ne comporte aucune restriction ; le propriétaire est maître de faire de son bien ce que bon lui semble, de le détruire et de le dissiper sans avoir à en rendre compte à personne. Mais le propriétaire est en même temps le plus souvent père de famille. Cette qualité lui impose

le devoir moral de conserver son bien pour le transmettre, à sa mort, à ses enfants. La loi a consacré ce devoir par des obligations de droit positif. — A un autre point de vue, les principes d'égalité proclamés par la Révolution devaient avoir pour conséquence nécessaire et logique de restreindre le droit du père de famille de créer à quelqu'un de ses enfants une situation privilégiée et de disposer, au préjudice de ses enfants ou de quelques-uns d'entre eux, de ses biens considérés comme le patrimoine commun de la famille (V. PATRIMOINE). De là la *réserve* et la *quotité disponible*, qui sont réciproquement le corrélatif l'un de l'autre. La quotité disponible est la part de ce patrimoine commun dont peut disposer, au détriment de certains héritiers qui y ont droit, le père de famille qui veut faire, au profit d'autrui, une libéralité par acte entre vifs ou testamentaire. La réserve est donc la quotité indisponible garantie par la loi aux réservataires. On l'a qualifiée de dette alimentaire consolidée. La loi a voulu que les parents, quelque sujet de plainte qu'ils eussent contre leur enfant, ne pussent s'affranchir de cette dette pour le temps où ils ne seraient plus; elle les oblige, au contraire, et avec plus de raison, à continuer après eux à remplir les obligations que leur impose la paternité. Cela explique pourquoi les descendants, et les ascendants aussi — car la dette alimentaire est encore plus stricte à leur égard, — ont seuls droit à une réserve héréditaire sur les biens de leurs parents ou enfants (V. SUCCESSION). Les collatéraux, qui ne peuvent pas se prévaloir de ces liens intimes, n'ont aucun droit à une part réservataire dans un patrimoine sur lequel, d'après les lois de la nature, ils n'ont pas dû compter (V. COLLATÉRAL).

La quotité de la réserve varie suivant qu'elle profite à des descendants ou à des ascendants. — La quotité disponible à son tour varie suivant que le disposant veut en faire profiter son conjoint ou toute autre personne que ce conjoint.

*Réserve des descendants.* La quotité de la réserve est graduée suivant le nombre des enfants que laisse le donateur ou testateur à son décès. S'il laisse un seul enfant, elle est de moitié; deux tiers pour deux enfants; trois quarts pour trois enfants ou un plus grand nombre (art. 913 du C. civ.). Réciproquement, la quotité dont le disposant peut gratifier qui il veut, enfant ou étranger, est de moitié s'il n'a qu'un enfant; un tiers, s'il a deux enfants; un quart, s'il en a davantage (V. PRÉCIPUT).

*Réserve des ascendants.* La réserve des ascendants varie du quart à la moitié et, par conséquent, la quotité disponible, quand il y a des ascendants réservataires, est de trois quarts ou de moitié. S'il n'y a d'ascendants que dans une ligne, sa réserve est d'un quart; s'il y en a un dans chaque ligne, paternelle et maternelle, la réserve est de moitié pour chaque ligne, et la quotité disponible également de moitié (art. 918, C. civ.). Exemple : Paul laisse son père et 100.000 fr. : la réserve est de 25.000 fr. Il a pu disposer de 75.000 fr. — Il laisse le père et la mère de son père qui appartiennent tous deux à la ligne paternelle; la réserve est encore de 25.000 fr. qu'ils se partagent. Si le père et la mère de Paul lui survivaient, chacun d'eux représentant une ligne aurait 25.000 fr., au total 50.000 fr. La quotité disponible serait de pareille somme. Si le père ou la mère était prédécédé, mais laissait à sa survivance son père ou sa mère, aïeuls du disposant, ce survivant prendrait le quart revenant à sa ligne. Mais il peut se présenter une éventualité dont les conséquences, quoique conformes aux principes, pourront paraître étranges. Dans l'ordre successoral, les frères, sœurs ou descendants d'eux priment les aïeuls. S'il y avait des héritiers de cet ordre, ils excluraient légalement les ascendants. Ainsi Paul laisse son frère, sa mère (ligne maternelle), son grand-père et sa grand'mère paternelle : la mère a un quart, le frère le surplus ou trois quarts, et les aïeuls paternels n'ont rien.

Voici maintenant le cas où la libéralité est faite en faveur du conjoint : deux hypothèses peuvent se présenter qui feront varier la quotité dont peut disposer le gratifiant. — Première hypothèse : l'époux qui dispose est marié en secondes noces, mais il n'a pas d'enfant du premier lit. — S'il laisse des enfants du second mariage, il peut donner à son conjoint le quart de ses biens en pleine propriété et un autre quart en usufruit, ou la moitié en usufruit seulement. Si donc il ne laisse qu'un enfant, le conjoint n'aura pas autant qu'un étranger, puisque celui-ci pourrait avoir la moitié en pleine propriété, tandis que l'époux n'aurait que l'émolument annoncé plus haut. La situation sera inverse, si le disposant laisse trois enfants ou plus, l'époux recevra, en plus que l'étranger, un quart en usufruit ajouté à un quart en propriété. — Enfin si l'époux ne laisse que des ascendants, leur réserve telle qu'elle a été indiquée plus haut n'est plus qu'une réserve en nue propriété. Ainsi Paul laisse son père, sa mère et sa femme; il donne à celle-ci tout ce dont la loi lui permet de disposer sur sa fortune qui est de 100.000 fr.; elle aura la pleine propriété de 50.000 fr. et l'usufruit des 50 autres mille fr. dont le père et la mère n'auront que la nue propriété. S'il n'y avait d'ascendants que dans une ligne, la femme aurait 75 000 fr. en pleine propriété et l'usufruit du reste.

Dans la deuxième hypothèse, l'époux donateur a des enfants d'une précédente union. Paul a épousé Prima et il en a eu un ou plusieurs enfants. Devenu veuf, il épousa Secunda : il ne pourra donner à celle-ci, par contrat de mariage, donation ou testament que la part d'un enfant le moins prenant, sans que jamais cette part puisse excéder le quart de ses biens. — Si Paul est mort, ne laissant d'autre enfant que celui de Prima, il n'aura pu donner à Secunda que 25.000 fr., le quart de sa fortune. Mais il a pu, de son second lit, avoir trois enfants, par exemple; il meurt donc avec quatre enfants, sa veuve comptera pour une tête d'enfant ce qui fait cinq, la part sera donc d'un cinquième ou 20.000 fr. — Tel sera le règlement de la succession de Paul s'il n'a pas déjà gratifié d'autres personnes; mais supposons qu'il ait déjà donné 5,000 fr. à un étranger : la succession n'est plus que de 95.000 fr. à partager entre cinq; Secunda pour la part d'enfant touchera 19.000 fr. — Mais dans ce règlement nous supposons que tous les enfants ayant une part égale, il n'y en a pas qui soit moins prenant. Qu'a voulu dire la loi ? Voici le cas prévu. Paul a pu enlever à l'un ou à plusieurs de ses enfants la quotité disponible pour la donner à un étranger ou à d'autres de ses enfants; la part de chacun des quatre enfants est de 25.000 fr.; le quart, quotité disponible, est donc de 6.250 fr. La réserve de chacun est de 18.750 fr.; si l'un des enfants est réduit à sa réserve, Secunda ne pourra pas recevoir plus de 18.750 fr. qui est la part de l'enfant qui prend le moins (Moullart, *Traité de droit français*).

L'institution juridique de la réserve et de la quotité disponible a été de tout temps très attaquée, et elle l'est encore. Les uns la critiquent comme portant atteinte à la propriété et au droit qu'a chacun de disposer de son bien; les autres comme énervant le principe de la puissance paternelle en privant le père de famille du droit de juger et de punir ses enfants dont il a gravement à se plaindre. Il y a de part et d'autre exagération. Les principes sur lesquels sont fondées la réserve et la quotité disponible, tels que nous les avons exposés au début de cet article, justifient la façon dont le législateur a résolu le problème.

Les héritiers à réserve ne peuvent y prétendre qu'autant qu'ils ont la qualité d'héritiers, c.-à-d. qu'autant qu'ils acceptent la succession qui leur est dévolue. Le droit à la réserve n'est donc un droit particulier et distinct du droit de succession qu'en ce sens et sous ce rapport seulement que les héritiers à réserve seuls ont droit de faire annuler ou de faire réduire, comme entamant la part qu'a voulu leur assurer la loi, les dispositions faites par leur auteur, et, de plus, que ce que l'héritier à réserve gagne par la réduction de ces dispositions ne profite ni aux dona-

taires, ni aux légataires, ni aux créanciers de la succession.

Dans l'état antérieur du droit concernant les enfants naturels reconnus, ils ne pouvaient prétendre à aucune réserve ; une loi du 25 mars 1896 a modifié cette situation ; les art. 4 et 5 sont ainsi conçus : Art. 4 : « L'enfant naturel légalement reconnu a droit à une réserve. Cette réserve est une quotité de celle qu'il aurait eue s'il eût été légitime, calculée en observant la proportion qui existe entre la portion attribuée à l'enfant naturel au cas de succession *ab intestat* et celle qu'il aurait eue dans le même cas s'il eût été légitime ». Art. 5 (art. 915 modifié) : « Lorsqu'à défaut d'enfants légitimes le défunt laisse à la fois un ou plusieurs enfants naturels et des ascendants dans les deux lignes ou dans une seule, les libéralités par acte entre vifs et par testament ne pourront excéder la moitié des biens du disposant s'il n'y a qu'un enfant naturel, le tiers s'il y en a deux, le quart s'il y en a trois ou un plus grand nombre. Les biens ainsi réservés seront recueillis par les ascendants jusqu'à concurrence d'un huitième de la succession, et le surplus par les enfants naturels ». E. Dramard.

**V. Droit comparé.** — On retrouve dans les législations étrangères sur les successions et donations l'influence des deux principes dont la législation française a tenté la conciliation ; en vertu de l'un de ces principes, les biens sont déférés *ab intestat* par la loi ou la coutume par suite d'un droit familial, et les héritiers sont protégés contre les tentatives de dispositions, soit testamentaires, soit même entre-vifs, par une réserve proprement dite, vestige de l'ancien droit de copropriété familiale ; en vertu du second de ces principes, les biens sont déférés *ab intestat* suivant la volonté présumée du défunt ; les héritiers ont seulement droit à une *légitime*, qui leur est accordée, non plus comme dérivant d'un ancien droit de copropriété, mais en raison d'obligations nées à la charge du défunt des liens du sang, légitime qui n'est plus qu'une protection limitée contre le libre droit de disposition reconnue au défunt.

Les législations qui dérivent de notre code civil admettent comme lui, à titre de transaction, une *réserve* offrant plus ou moins de ressemblance avec une *légitime*. Aucune distinction suivant l'origine des biens ; les ascendants seuls, avec les descendants, ont droit à une réserve dont la quotité s'accroît avec le nombre des ayants droit. Le code civil belge est demeuré identique sur ce point au code civil de 1803 ; tout au plus peut-on noter chez les auteurs et dans la jurisprudence l'influence plus active des souvenirs coutumiers tendant à faire prédominer le caractère de réserve sur celui de légitime dans l'institution destinée à protéger *les parents* contre le droit de libre disposition du défunt ; il en est ainsi notamment, dans la grande discussion théorique, qui s'est élevée sur le point de savoir si les parents du défunt recueillent la quotité indisponible, à titre d'*héritiers* ou simplement comme parents (Laurent, *Droit civil*, t. XII, p. 21). Le code civil du cant. de Genève, le code civil roumain (1er déc. 1865) offrent également sur la quotité disponible et la réserve des dispositions semblables à celles du code civil français. Le code civil italien de 1866 a quelque peu modifié ces règles ; il constitue une légitime d'un demi pour les descendants ; du tiers pour les ascendants, et surtout il crée, au profit du conjoint survivant, non seulement un droit d'usufruit analogue à celui qui a été introduit dans notre législation en 1891, mais un droit d'usufruit qui lui est assuré *à titre de réserve*. Notons d'un mot la cause de cette différence : les régimes matrimoniaux adoptés par la pratique ou imposés par la loi en Italie, au lieu d'assurer à la femme, d'une manière irrévocable, comme le font nos régimes de communautés, partie des gains faits en commun au cours du mariage, l'en excluent : la législation sur les successions vient corriger l'iniquité qui serait résultée de cette pratique.

Le code civil portugais de 1867 admet une réserve des deux tiers pour les héritiers en ligne descendante et pour les père et mère ; d'un demi pour les autres ascendants.

Dans le code civil espagnol de 1889, modelé en général sur le code civil français, on voit apparaître une idée différente de celles qui ont dicté les dispositions de nos lois sur la réserve : la masse de la succession est divisée en trois portions égales ; l'une constitue une réserve pour les enfants, qui y sont appelés avec un droit égal ; une autre est à la libre disposition du testateur ; la dernière constitue bien une réserve pour les enfants à l'égard des tiers non successibles, mais forme une quotité disponible pour les enfants entre eux (Glasson, *Autorité paternelle*, pp. 223-224). La loi veut permettre au père de famille de constituer au profit de celui de ses enfants qu'il juge le plus capable une masse de biens suffisante pour remédier aux inconvénients qui peuvent résulter de la division des fortunes ; peut-être a-t-elle voulu favoriser aussi les avantages au profit des aînés.

D'autres législations nous font pénétrer plus avant dans une sphère d'idées voisines. En Russie, le code général (Swod, 1835), modifié par des oukases postérieurs et des coutumes locales, distingue les biens de la succession en biens patrimoniaux, d'une part, et biens acquêts et meubles, d'autre part. Les biens patrimoniaux sont absolument indisponibles, si le défunt laisse des enfants ou des descendants ; ils ne sont disponibles que d'une manière limitée, lorsque la succession est dévolue à d'autres héritiers ; le défunt peut faire choix d'un héritier au détriment des autres ; il peut faire choix d'un héritier dans chaque branche de famille ; il peut répartir ses biens entre ses héritiers, au mieux de leurs aptitudes. Quant aux acquêts et aux meubles, le défunt en dispose librement, mais les coutumes assurent une légitime aux enfants.

Dans certaines régions de la Russie, la communauté familiale agraire, le *mir*, réagit dans une certaine mesure sur le régime successoral ; les membres de la communauté ne peuvent disposer en aucune manière des droits de copropriété dont ils sont investis ; bornons-nous à ce propos à rappeler que la réserve paraît avoir ses origines dans la copropriété familiale (de Laveleye, *Revue des Deux Mondes*, 1er juil. 1872, p. 147). Dans le royaume de Serbie, on trouve une institution analogue au *mir* russe, la *zadruga ;* quant aux biens non englobés dans la communauté familiale, le défunt ne peut en disposer que jusqu'à concurrence d'un demi s'il y a des enfants mâles ou, à défaut de mâles, des enfants du sexe féminin.

Au Montenegro, le code civil de 1865, revu en 1888, établit l'indisponibilité des *propres*, propriété familiale ; il admet, au contraire, que les acquêts sont disponibles.

Le code danois de 1845 établit une quotité disponible du quart, au cas où il existe des enfants ; aucune réserve quand il n'y a ni enfants ni descendants. Toutefois, le conjoint survivant bénéficie d'une réserve pour partie des biens qu'il est appelé à recueillir. Une disposition spéciale pour les *biens nobles* restreint à leur égard la faculté de disposer à la moitié et au profit seulement d'un enfant.

Le code suédois de 1834 distingue, suivant qu'il s'agit de biens de ville ou de biens de campagne ; pour les premiers, la quotité disponible est d'un sixième s'il y a des enfants, d'un demi s'il n'y en a pas ; de la totalité, si les héritiers sont établis à l'étranger. Pour les seconds, les biens patrimoniaux sont complètement indisponibles ; quant aux acquêts et aux meubles, il en peut être disposé librement, sauf des aliments pour les enfants.

Le code de Christian V, en Norvège (1687), modifié par des actes postérieurs, établit une quotité disponible de moitié, lorsque le défunt laisse des enfants, mais seulement pour *œuvres pies ;* à défauts d'enfants, le défunt peut disposer de tout, sous réserve de l'approbation royale ; la liberte est complète, quand la disposition est faite au profit d'œuvres pies.

En Suisse, nous rencontrons des différences considé-

rables d'un canton à l'autre ; le législateur s'attache à la fois à la provenance des biens et à la proximité des intéressés ; sauf dans le canton de Schwyz ou la liberté de tester est absolue, les limitations les plus variées sont apportées ; dans les cantons d'Appenzell et de Glaris, le testateur ne peut disposer que du dixième de ses biens et pour œuvres pies ; dans celui de Saint-Gall, la quotité disponible se gradue suivant le nombre des enfants ; dans le canton des Grisons, une distinction est faite suivant l'origine des biens : s'il s'agit de biens héréditaires, la quotité disponible est seulement d'un dixième et pour œuvres pies ; s'il s'agit de biens acquis, la quotité disponible est d'un tiers ; dans le canton du Tessin, la quotité disponible est de moitié lorsque le défunt laisse des enfants ou son père. Nous rencontrons à Zurich une disposition attribuant au conjoint survivant une réserve s'élevant aux trois quarts de ses droits successoraux, qui sont de la moitié des biens en usufruit ou d'un huitième en propriété, s'il est en présence d'enfants, et qui s'élèvent à mesure que la proximité des héritiers décroît.

Le code civil autrichien de 1812 créait une réserve de moitié pour les enfants, d'un tiers pour les ascendants ; il admettait que les domaines ruraux fussent transmis à un seul héritier, sauf une soulte au profit des autres. La législation relative aux domaines ruraux a subi certaines variations. En l'état actuel (loi du 1er avr. 1889), le domaine rural demeure indivisible ; le testateur en peut disposer comme bon lui semble au profit d'un seul, la réserve se résolvant alors en une soulte.

La dernière expression du droit germanique se trouve dans le code civil pour l'empire d'Allemagne, publié en 1896, applicable au 1er janv. 1900. Un droit de réserve existe au profit des enfants et pour les père et mère, non pour les autres ascendants. Il existe également pour le conjoint survivant appelé à recueillir sa part toujours en propriété. Cette réserve est uniformément de la moitié de la part que l'héritier recueillerait *ab intestat*. Elle se modifie en ce qui concerne les dispositions faites par acte entre vifs et devient une réserve extraordinaire. Les réservataires n'ont qu'un simple droit de créance. A côté de l'institution de la réserve, le nouveau code civil allemand admet l'indivisibilité de domaines régulièrement constitués (Höferecht).

En Angleterre et aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, nous trouvons la liberté testamentaire complète, tant pour les meubles que pour les immeubles, quels qu'ils soient. Toutefois, la Louisiane a un code civil modelé sur le nôtre et admet une réserve semblable à la nôtre. Aux Etats-Unis, les *homestead*, biens de famille incessibles et insaisissables, ne restreignent en rien la liberté testamentaire. Le Canada admet une liberté testamentaire complète comme l'Angleterre. — Au Mexique, les lois de 1884 et de 1889 ont établi la liberté de tester. Dans l'Amérique du Sud, la plupart des législations conservent l'institution de la réserve. LESUEUR.

**VI. Assurances.** — Les assureurs appellent *réserve* d'un contrat le prix théorique de ce contrat. Je m'explique : Si un individu d'âge *a* a contracté une *assurance vie entière*, c.-à-d. s'il a versé une certaine somme C pour qu'un capital A soit versé à ses héritiers le jour de son décès, il est clair que la personne qui possède le papier (la police) sur lequel la compagnie se reconnaît débitrice du capital A le jour du décès de notre individu, il est clair, dis-je, que cette personne possède un papier qui a une certaine valeur éventuelle, valeur qui croît avec le temps. C'est la valeur éventuelle de ce papier qui est ce que l'on appelle la *réserve* du contrat. La réserve d'une compagnie d'assurances est la somme des réserves de tous ses contrats en cours, elle doit avoir en caisse une somme au moins égale à sa réserve puisque cette réserve représente en définitive sa dette éventuelle. Une compagnie d'assurances, bien gérée, doit faire tous les ans environ le calcul de sa réserve, qui doit mettre ses bénéfices en évidence, car tout ce qui, dans sa caisse, dépasse la réserve, est sensiblement bénéfice acquis. Le calcul de la réserve d'un contrat se fait d'après les règles du calcul des probabilités et en partant de la définition que nous avons donnée. H. LAURENT.

**VII. Liturgie.** — On donne ce nom aux espèces consacrées que l'on conserve pour la communion des malades, et aussi pour les fidèles qui désirent communier aux messes où l'on ne consacre pas de petites hosties. Car il est expressément défendu de donner à ceux-ci des parcelles détachées de la grande hostie. Cela n'est permis que pour le viatique des malades, exceptionnellement, en cas de pressant danger. — Pour notions complémentaires, V. CIBOIRE.

RÉSERVE APOSTOLIQUE (V. COLLATION DES BÉNÉFICES, t. XI, p. 933).

RÉSERVE MENTALE (V. COLLATION DES BÉNÉFICES, t. XI, p. 933).

**VIII. Technologie** (V. TEINTURE).

**IX. Chemins de fer** (V. DÉPÔT).

**X. Sylviculture** (V. FORÊT).

**XI. Peinture.** — Les réserves sont des parties d'un ouvrage qu'on est convenu de laisser en blanc. En effet, on *réserve* alors le fond, de façon à former un dessin d'une coloration différente. La peinture des stores et des écrans a recours au procédé des réserves ; mais c'est surtout dans l'aquarelle et le lavis qu'il est mis en pratique. Une aquarelle doit être peinte à *réserves*, en ce sens que le blanc doit être fourni par le papier qui demeure intact. La pureté des « réserves » est très appréciée, dans ce genre de travail.

BIBL. : ANCIEN DROIT. — AUFFROY, *Evolut. du test. en France*, pp. 620-302. — BEAUNE, *Dr. coutum., Condit. des biens*, pp. 589 et suiv. — BRILLON, *Dict. des arrêts*, v° *Réserve et Réserve en matière civile*. — BERNARD, *Hist. de l'autor. paternelle en Fr.* — BOISSONADE, *Hist. de la réserve*. — DENIZART, *Collect.*, v° *Réserve cout.* — FERRIÈRE, *Dict. de dr.*, v° *Réserves, Quatre quinte et Quint.* — GLASSON, *Hist. du dr. et instit. de la Fr.*, III, p. 193 ; VII, pp. 554 et suiv. — HEUSLER, *Gewere*, pp. 43 et 49, 470 et suiv. — KŒNIGSWARTER, *Histoire de l'organisation de la famille en France*. — KLIMRATH, *Trav. sur l'hist. du dr. fr.*, II, p. 302. — LAFERRIÈRE, *Hist. du dr. civ.*, VI, p. 383. — ROUSSEAU DE LACOMBE, *Jur.*, v° *Réserves coutumières*. — SCHULTE, *Hist. du dr. et inst. de l'Allem.*, p. 527. — VIOLLET, *Hist. du dr. civil fr.*, pp. 869-873.

DROIT CIVIL ACTUEL. — BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, *De la portion de biens disponible*, 1855, 2 vol. in-8. — FRÉTEL, *De l'inviolabilité de la réserve légale*, 1869, in-8. — VERNET, *De la quotité disponible*, etc., 1875, in-8. — V. tous les auteurs qui ont écrit sur l'ensemble du code civil et sur les *Donations et Testaments* aux art. 913 et suiv. — V. encore sur le droit de tester, et sur le cumul de la quotité disponible et de la réserve, DRAMARD, *Bibliographie du droit civil*, nos 1716-1758, 1624-1652 et 1812-65.

DROIT COMPARÉ. — GLASSON, *Institutions de l'Angleterre*, t. VI, pp. 234, 263 et suiv. — LEHR, *Droit civil anglais*. — *Droit civil russe*. — *Droit civil germanique*. — DARESTE, *Etudes d'histoire du droit*. — ARDANT, *la Famille jougoslave*. — LA GRASSERIE, *Introduction à la traduction du code civil pour l'empire d'Allemagne* (2e édit.), p. 124.

ASSURANCES. — DORMOY, *Théorie mathématique des assurances sur la vie*. — POTERIN DU MOTEL, *ibd.*

**RÉSERVOIR. I. Travaux publics.** — DISTRIBUTIONS D'EAU. — Les distributions d'eau dans les villes comportent l'établissement, sur des points culminants, de réservoirs en maçonnerie, carrés ou cylindriques, à un ou plusieurs étages, où l'eau est amenée par des aqueducs ou élevée par des pompes à vapeur, et où elle est emmagasinée pour être ensuite répartie par des conduites et des branchements, au fur et à mesure des besoins, dans les différents quartiers et dans les maisons. Paris est ainsi desservi par de nombreux et importants réservoirs établis à Montsouris, à Montmartre, à Ménilmontant, à Villejuif, etc., et susceptibles de recevoir un total de 700.000 m. c. d'eau (V. PARIS, t. XXV, p. 1077).

RÉSERVOIRS DES CANAUX (V. CANAL, t. VIII, p. 1180).

**II. Mécanique.** — RÉSERVOIR DE VAPEUR (V. CHAUDIÈRE, t. X, p. 937).

**III. Agriculture** (V. IRRIGATION, t. XXI, p. 970).

**RESICZABANYA** (allem. *Resitza*). Ville de Hongrie, comitat de Krasso-Szœreny, dans la pittoresque vallée de

la Berzana ; 10.164 hab. (allemands). Mines de houille et grands établissements métallurgiques, hauts fourneaux, aciéries, etc.

**RÉSIDENCE. I. Législation.** — On a dit, à l'art. DOMICILE, en quoi celui-ci différait de la résidence, que quelques auteurs distinguent aussi de la simple législation quoique le code civil confonde ces deux expressions. D'une façon générale, la loi française n'attache à la résidence que peu ou point d'effets. Toutefois, sa connaissance offre un certain intérêt à divers points de vue. Ainsi, d'après l'interprétation communément donnée à l'art. 74 du C. civil, le mariage peut être célébré, non seulement au lieu du domicile proprement dit de l'un des deux époux, mais aussi dans la commune où il compte six mois de résidence continue. D'autre part, la femme mariée doit, aux termes de l'art. 214, suivre son mari partout où il juge à propos de résider. Aux termes de l'art. 1384, la responsabilité civile des père et mère n'existe, pour les dommages causés par les enfants mineurs, qu'autant que ceux-ci résident avec eux. C'est également à la résidence qu'il faut avoir égard pour résoudre la question de savoir si la prescription du possesseur d'un immeuble court entre présents ou entre absents, c.-à-d. si elle est de dix ou de vingt ans (art. 2265). Le fait, pour un étranger, de résider en France, le place, au point de vue de la jouissance des droits civils, dans une situation particulière (V. ETRANGER, t. XVI, p. 689). Enfin le code de procédure civile assimile, pour la détermination du tribunal devant lequel le défendeur doit être assigné, la résidence au domicile, lorsque celui-ci n'est pas connu ou qu'il est à l'étranger. Quant à la question de savoir si certaines catégories de personnes, comme les militaires, les étudiants majeurs, les artistes dramatiques, qui résident en un lieu autre que celui de leur domicile réel, ne doivent pas être considérées comme ayant fait en ce lieu une élection tacite de domicile pour l'exécution des engagements qu'ils y passent en vue de leur nourriture ou de leur entretien, elle est, bien que résolue affirmativement par quelques auteurs, sujette à controverse.

La question de la résidence intervient aussi, fréquemment, en matière administrative. Ainsi les pensionnés militaires doivent, en principe, et sauf autorisation contraire du chef de l'État, résider en France. Ainsi encore, les étrangers résidant en France sont astreints à en faire la déclaration à l'autorité municipale.

**II. Droit administratif.** — CERTIFICAT DE RÉSIDENCE (V. CERTIFICAT, t. X, p. 71).

ETRANGERS EN SIMPLE RÉSIDENCE (V. ETRANGER, t. XVI, p. 689).

**III. Droit canon.** — Suivant leur nature et suivant la nature des fonctions auxquelles ils étaient destinés à pourvoir, certains bénéfices obligeaient à la résidence ceux qui les possédaient. Tels étaient les évêchés, les cures, les canonicats et généralement tous les bénéfices correspondant à un office avec charge d'âmes. Etaient dispensés de cette obligation les bénéfices ne comportant qu'un service que les titulaires pouvaient faire acquitter par d'autres, ou dont ils pouvaient s'acquitter eux-mêmes dans tous les lieux. Les premiers s'appelaient *bénéfices doubles;* les autres, *bénéfices simples* (V. BIENS DU CLERGÉ, t. VI, p. 740, 2e col.; PRIEUR, t. XXVII). — Cette distinction dérogeait à l'ancienne discipline. En effet, dans les premiers siècles, les clercs, étant attachés aux églises pour lesquelles ils avaient été ordonnés, devaient nécessairement y résider. Elle s'introduisit et prévalut avec le développement du régime bénéficial, lequel constituant une dotation des offices ecclésiastiques indépendamment des personnes qui devaient exercer ces offices, devait aboutir à la *pluralité des bénéfices.* Les conciles entreprirent de restreindre cette pluralité. Dès lors les ecclésiastiques à qui les conciles de Latran avaient défendu de posséder en même temps plusieurs dignités ou plusieurs bénéfices, se retranchèrent dans les bénéfices simples, que les nouveaux règlements ne comprenaient pas. — Pour assurer l'exécution des canons prescrivant la résidence aux bénéficiers qui y étaient assujettis, les rois de France ont fait des ordonnances très nombreuses, mais généralement peu efficaces. En fait, sous l'ancien régime, la résidence n'était guère observée strictement que par les bénéficiers à qui l'exiguité de leurs revenus interdisait les pérégrinations. — La loi du 18 germinal an X contient des dispositions précises sur la résidence. Art. 20 : Les évêques seront tenus de résider dans leurs diocèses; ils ne pourront en sortir qu'avec une permission du premier consul. Art. 29 : Les curés seront tenus de résider dans leurs paroisses.

E.-H. VOLLET.

**RÉSIDU.** Le calcul des résidus a été inventé par Cauchy et est devenu entre les mains de l'illustre géomètre et de ses disciples un puissant instrument de recherches. Le résidu d'une fonction $f(z)$ relatif au point $a$ est l'intégrale

$$\frac{1}{2\pi\sqrt{-1}}\int f(z)dz$$

prise le long d'un contour circulaire infiniment petit décrit du point $a$ comme centre. Ce résidu est ordinairement nul, mais il est égal à la limite de $(z-a)f(z)$ pour $z=a$, si $a$ est un infini simple de $f(z)$ ; en général, si $f(z)$ est de la forme $\frac{\varphi(z)}{(z-a)^n}$, $\varphi(z)$ n'étant ni nul ni infini pour $z=a$ et si $n$ est entier et positif, le résidu est $\frac{\varphi^{n-1}(a)}{(n-1)!}$, le symbole $\varphi^{n-1}(z)$ désignant la $(n-1)^e$ dérivée de $\varphi(z)$. L'utilité du calcul des résidus consiste dans le théorème suivant. L'intégrale :

$$\frac{1}{2\pi\sqrt{-1}}\int f(z)dz$$

prise le long d'un contour fermé quelconque à l'intérieur duquel $f(z)$ n'a ni ramifications ni points essentiels, est égale à la somme des résidus de $f(z)$ relatifs aux infinis de cette fonction, contenus à l'intérieur du contour d'intégration.

Le résidu de $f(z)$ pour $z=a$ se désigne souvent ainsi :

$$\mathcal{E}\frac{f(z)(z-a)}{((z-a))}$$

et la somme des résidus de $f(z)$ relatifs aux infinis de $\varphi(z)$ par

$$\mathcal{E}\frac{f(z)\varphi(z)}{((\varphi(z)))}.$$

En arithmologie, on appelle résidus d'un nombre $a$, suivant le module $p$, les nombres $b$, tels que $a\equiv b(\mathrm{mod}\,p)$. On appelle résidus quadratiques, cubiques..., d'un nombre $p$ les nombres congrus à un carré, à un cube..., suivant le module $p$.

H. LAURENT.

BIBL. : CAUCHY, *Anciens Exercices d'analyse et de physique mathématique.* — Les traités d'analyse de MM. JORDAN, PICARD et LAURENT. — BRIOT et BOUQUET, *Théorie des fonctions elliptiques.* — LEGENDRE, *Théorie des nombres.* — GAUSS, *Disquisitiones arithmeticæ.* — LEJEUNE, *Berichtet Zahlen Theorie.*

**RÉSIDUATION** (Math.) (V. RÉSIDU).

**RÉSIE-LA-GRANDE.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes; 166 hab.

**RÉSIE-SAINT-MARTIN** (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes; 190 hab.

**RÉSIGNATION** (Dr. canon) (V. DÉMISSION, § *Droit canon*).

**RÉSIGNY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Seine ; 509 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Commerce de fruits.

**RÉSILIATION** (Droit) (V. Résolution).

**RÉSILLE** (V. Coiffure, t. XI, p. 864).

**RESINA.** Ville d'Italie, prov. de Naples, sur le golfe de ce nom, au S.-O. du Vésuve; 20.000 hab. C'est un faubourg de Naples, inséparable de Portici, sur la route qui longe la mer. Les clos du fameux vignoble de Lacrima-Christi en dépendent. Elle exploite aussi des carrières de lave, fabrique du cuivre, du verre, des soieries. Au S.-E. se trouve la villa royale de *Favorita*. La ville moderne est au N. de l'antique *Retina*, port d'Herculanum, et elle est bâtie en partie sur les coulées de lave qui ont englouti Herculanum, partie aussi sur les coulées plus fraîches de l'éruption de 1631 (V. Vésuve).

**RESINE. I. Technologie.** — La résine est une substance qui s'écoule naturellement de certaines plantes ou qu'on en extrait généralement au moyen d'entailles, dans l'opération du gemmage ou résinage. Elle s'accumule dans des cavités dites canaux résinifères, où elle est excrétée par de petites cellules qui en tapissent les parois. Ces canaux sont distribués diversement dans les organes et les tissus des plantes. Ils sont superficiels et déterminent des ampoules à la surface du tronc chez le sapin; ailleurs, ils sont situés plus profondément: dans le liber chez l'épicéa, dans l'écorce, l'aubier et le bois parfait chez les pins. En s'écoulant à l'air à la surface des plantes résineuses, la résine se charge peu à peu d'impuretés, dont on la débarrasse par filtration. Ainsi purifiée, la résine prend le nom de pâte de térébenthine. Les applications qu'on en fait sont nombreuses: on l'utilise notamment dans la préparation de l'encre lithographique, des vernis, de la cire à cacheter. La meilleure pâte de térébenthine est celle qui s'écoule, à la température ordinaire, entre les douelles des barriques où l'on recueille la résine brute. La résine impure qui reste attachée aux filtres ou claies de paille, après la filtration de la résine brute, fournit les brais secs ou gras, qu'on utilise pour le collage des papiers, la confection des torches, la préparation du goudron, de la poix. Par la distillation de la résine filtrée, on obtient la colophane et l'essence de térébenthine. Celle-ci est employée dans la fabrication des couleurs à l'huile; la colophane sert à préparer des pâtes à papier, des savons, etc. G. Boyer.

**II. Paléontologie.** — Les résines, exsudats fossilisés de végétaux antédiluviens, se rencontrent dans un grand nombre de régions. La plus importante est l'*ambre jaune* ou *succin*, abondante sur les bords de la Baltique (V. Ambre). L'*ozokérite* ou *cire végétale*, abondante en Galicie, en Moldavie, dans la Caucase, au Texas, etc., est de la *paraffine* (V. ce mot). La *schéreerite*, hydrocarbure qui cristallise en feuilles incolores, se rencontre dans les lignites d'Utznach, près de Zurich. Les tourbières du Danemark fournissent la *bolorétine*, la *tékorétine*, la *phyllorétine*, la *xylorétine*. La *baïkérinite* ou *baïkérite* n'est autre chose qu'un mélange d'hydrocarbures cireux, de paraffines, qu'on trouve non loin du lac Baïkal. La *butyrite* se rencontre dans les marais tourbeux de l'Irlande; c'est un composé ternaire cristallisable en aiguilles de consistance butyreuse Enfin, on trouve à Giron (Nouvelle-Grenade) une résine fossile analogue au succin, mais ne donnant pas d'acide succinique à la distillation. Dr L. Hn.

**III. Chimie industrielle.** — Les essences ont la propriété de s'épaissir en absorbant de l'oxygène, soit à l'air, soit dans l'intérieur même de la plante, et de donner naissance à une substance nouvelle qu'on appelle résine. Les résines sont extrêmement répandues dans le règne végétal, la plupart des plantes en produisent. Ce sont des mélanges complexes dont la composition chimique est inconnue dans la plupart des cas.

Les résines se rencontrent quelquefois à l'état de mélange ou de dissolution dans l'essence génératrice, on leur donne alors le nom de *baumes* (V. ce mot). Aux résines se rattachent également les *gommes-résines* (V. ce mot) qui découlent des incisions faites à certains végétaux sous forme d'un suc laiteux et épais; elles ont le plus souvent une odeur très prononcée et se distinguent des résines par la propriété de former avec l'eau un liquide trouble et laiteux: ce sont des mélanges de gommes et de résines. Si l'on tient compte de ce fait que les baumes renferment toujours quelques acides aromatiques, comme les acides benzoïque, cinnamique, on peut réserver le nom de résines proprement dites aux substances ne renfermant ni gommes, ni acides aromatiques, ni essences. Voici la liste des résines, baumes et gommes-résines :

*Baumes*. Baume du Pérou; baume de Tolu; benjoin; liquidambar; résine acaroïde; storax; styrax.

*Gommes-résines*. Aloès; *asa-fœtida;* euphorbe; galbanum; gomme-ammoniaque; gomme-gutte; myrrhe; oliban ou encens; sagapénum; scammonée.

*Résines proprement dites*. Alouchi; antiar; arbre à brai (résine de l'); bétuline, céradie; colophane; copahu; copal; dammar; élémi; gaïac; gomart icica; jalap; labdanum; laque; mastic; maynas; mecque; olivier; sandaraque; sang-dragon; succin; térébenthine.

Les résines sont amorphes pour la plupart, ordinairement jaunes ou brunes; elles présentent quelquefois d'autres teintes. Elles sont solubles dans l'alcool et insolubles dans l'eau, cette dernière propriété les distingue des gommes solubles dans l'eau. La solution alcoolique des résines précipite par l'eau en devenant laiteuse.

Les résines de *térébenthine* (V. ce mot) peuvent être considérées comme les types de cette classe de corps; elles sont fournies par plusieurs espèces de conifères, leur extraction constitue une industrie importante.

Certaines résines, comme celle des conifères, découlent naturellement des arbres avec l'huile essentielle et se solidifient au contact de l'air; d'autres se préparent en épuisant par l'alcool les parties végétales qui les renferment et en évaporant l'extrait à sec ou le précipitant par l'eau.

Il y a des résines qui possèdent des propriétés acides, elles se combinent avec les alcalis et d'autres oxydes métalliques pour former ce qu'on appelle des *résinates* ou des *savons de résine;* ces savons de résine sont utilisés dans la fabrication des papiers et dans le mordançage ou l'apprêt des tissus.

Barth et Hlasiwetz ont étudié l'action de la potasse fondante sur un certain nombre de résines: ils ont isolé dans le produit de la réaction un certain nombre de phénols, mono ou polyatomiques, comme la résorcine (*Assa fœtida*, *sapogenum*, etc.), la pyrocatéchine (myrrhe, benjoin), la phloroglucine (gomme-gutte, sang-dragon). Les dissolutions des résines et gommes-résines dans l'esprit-de-vin, l'essence de térébenthine ou les huiles grasses siccatives, fournissent les différentes espèces de *vernis* utilisés pour recouvrir les objets en bois ou en métal et les préserver de l'action de l'air ou de l'humidité. C'est là leur principale application. C. Matignon.

**IV. Pharmacie.** — Les résines sont des substances ternaires, amorphes, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et les essences, se ramollissant à chaud, et jouissant de propriétés acides faibles. Elles se trouvent dans la nature associées à des gommes (gommes-résines), à des huiles essentielles (oléorésines), à des essences et à des acides aromatiques (baumes). Les résines s'emploient en pharmacie, soit à l'état impur (préparations emplastiques, onguents, etc.), soit isolées (résines de gaïac, de scammonée, de jalap, de thapsia, de podophylle, etc.). La préparation des résines repose sur leur solubilité dans l'alcool. Ou bien on peut traiter la matière première par l'alcool, distiller la solution, et traiter le résidu de la distillation par l'eau qui précipite la résine; ou bien on traite d'abord par l'eau la matière première pour l'épuiser des substances solubles dans ce dissolvant, puis on traite par l'alcool. — Exemple : préparation de la résine de jalap (Codex). Le jalap est mis à macérer deux jours dans l'eau, puis exprimé fortement. Le marc est mis en contact

avec de l'alcool. On fait macérer quatre jours et on passe avec expression. On répète l'opération une deuxième fois. Les liquides alcooliques réunis sont distillés, et le résidu est versé dans de l'eau bouillante ; on laisse déposer et on lave la résine jusqu'à ce que l'eau de lavage soit incolore. On fait sécher la résine sur des assiettes à l'étuve. V. H.

BIBL. : CHIMIE INDUSTRIELLE.— GUIBOURT, *Histoire des drogues simples;* Paris, 1876.

**RESINGLE** (Outil) (V. ORFÈVRERIE).

**RÉSISTANCE. I. Mécanique.** — Ce mot s'applique d'une manière générale à toutes les forces dont on cherche à combattre les effets. Dans l'emploi du levier, par exemple, on oppose à la pesanteur, considérée comme *résistance*, une autre force, telle que l'effort du bras de l'homme, à laquelle on donne le nom de *puissance*. Lorsqu'il s'agit d'une machine en mouvement, la puissance ou force motrice est constituée par l'ensemble des forces dont le travail est positif, et la résistance par l'ensemble de celles dont le travail est négatif. Quand le mouvement est uniforme, le travail de la puissance est à chaque instant égal à celui de la résistance. Mais, dans cette résistance considérée en bloc, il y a lieu de distinguer la part des forces dont le travail mesure réellement l'effet utile obtenu et la part des forces, parasites en quelque sorte, qui consomment en pure perte une quantité plus ou moins considérable de travail. Ces forces parasites sont ce qu'on nomme les *résistances passives*. Les principales sont : les frottements, la résistance de l'air, la raideur des cordes et aussi les forces élastiques inutilement mises en jeu par les vibrations et les chocs. Une machine est d'autant plus parfaite que les résistances passives sont plus réduites. On diminue le frottement en lubrifiant les surfaces glissantes, la résistance de l'air en donnant à toutes les parties des formes appropriées, les vibrations en employant des pièces suffisamment rigides, etc.

RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX. — La théorie mathémtique de l'élasticité fournit des équations qui permettent, en principe, de calculer, pour un solide de figure et de nature quelconques, les efforts intérieurs et les déformations résultant de l'application de forces données. Malheureusement, ces équations contiennent les dérivées partielles des inconnues et se prêtent très difficilement à l'intégration. C'est seulement dans des cas tout à fait particuliers qu'on a réussi à en tirer des résultats explicites. Aussi est-il arrivé, pour l'élasticité, la même chose que pour le mouvement des liquides : les besoins de la pratique ont conduit les ingénieurs à simplifier le problème en ayant recours à des hypothèses plus ou moins plausibles, et peu à peu s'est établi un corps de doctrine dont le défaut de rigueur est en partie compensé par les emprunts faits à l'expérience et par la marge de sécurité qu'on a toujours soin de se réserver dans les applications. Nous allons examiner ici les cas les plus simples.

*Traction d'un prisme.* Si une barre prismatique ou cylindrique est maintenue fixe à l'une de ses extrémités tandis que l'autre bout est soumis à une traction longitudinale, la barre s'allonge, et l'expérience montre que l'allongement est proportionnel à l'effort de traction, *pourvu toutefois que celui-ci ne dépasse pas une certaine limite appelée limite d'élasticité*. De plus, en deçà de cette limite, quand on supprime l'effort de traction, la barre revient à sa longueur primitive. L'effort nécessaire pour produire un allongement donné est proportionnel à la section de la barre et inversement proportionnel à la longueur. Si donc on appelle A l'aire de la section, L la longueur initiale, $l$ l'allongement, P l'effort de traction, E un facteur dépendant uniquement de la nature de la barre, on peut écrire la relation : $P = EA\frac{l}{L}$. On donne à la constante E le nom de *coefficient* ou *module d'élasticité*. Si, prenant pour unité le mètre, on suppose A égal à 1 m. q. et si l'on considère un allongement fictif $l$, égal à la longueur initiale L, on trouve : P = E. Le coefficient d'élasticité est donc la force qui serait capable de doubler la longueur d'une barre ayant 1 m. q. de section s'il n'y avait pas auparavant rupture et si la proportionnalité de l'allongement à la traction pouvait subsister aussi loin. Voici quelques chiffres relatifs à l'élasticité du bois et des métaux :

| | Allongement correspondant à la limite d'élasticité | Charge par millimètre carré pour cette limite |
|---|---|---|
| | — | — |
| | | kilogr. |
| Chêne | $\frac{1}{600}$ | 2 |
| Sapin blanc | $\frac{1}{850}$ | 2,17 |
| Sapin rouge | $\frac{1}{470}$ | 3,15 |
| Frêne | $\frac{1}{885}$ | 1,27 |
| Fer en barre | $\frac{1}{1520}$ | 12,205 |
| Acier fondu fin (trempé et recuit à l'huile) | $\frac{1}{4500}$ | 66 |
| Fonte grise | $\frac{1}{1400}$ | 6 |
| Fil de laiton recuit | $\frac{1}{742}$ | 15 |

Au delà de la limite d'élasticité, l'allongement croît de plus en plus vite pour des accroissements de charge égaux. Les charges de rupture sont naturellement bien supérieures aux charges déterminées par la limite d'élasticité ; mais, dans la pratique, il ne faut jamais dépasser ni même atteindre ces dernières. Les charges de rupture s'élèvent à 8 kilogr. pour le chêne, 12 kilogr. pour le frêne, 60 kilogr. pour le fer, 100 kilogr. pour l'acier, 13 kilog. pour la fonte, etc. En réalité, la théorie mathématique de l'élasticité enseigne que, même pour des efforts très faibles, les phénomènes se passent en général d'une façon plus compliquée que ne le suppose la théorie de la résistance des matériaux. L'allongement d'un prisme soumis à une traction est accompagné d'une contraction transversale ; pour qu'il fût proportionnel à la charge et à la longueur initiale, il faudrait que toutes les sections pussent éprouver librement la même contraction. Mais il est impraticable de maintenir les extrémités de la barre sans contrarier, au voisinage de ces extrémités, le phénomène de contraction ; et dès lors la contraction est variable d'une section à l'autre ; nulle aux extrémités, elle atteint son maximum au milieu de la barre. De là une influence perturbatrice, négligeable seulement dans le cas où la barre est assez longue relativement à ses dimensions transversales.

*Compression d'un prisme.* Pour les efforts inférieurs à la limite d'élasticité, on peut en général admettre qu'une barre soumise à la compression longitudinale éprouve un raccourcissement égal à l'allongement que produirait une traction de même intensité. Mais la rupture par compression se produit sous des charges bien différentes de celles qui entraînent la rupture par traction, et on se l'explique en remarquant, avec Poncelet, que si la rupture par traction est due à l'écartement moléculaire dans le sens longitudinal, il ne peut en être de même dans le cas de la compression qui tend, au contraire, à diminuer cet écartement. L'écrasement par compression n'est possible qu'à cause de la dilatation transversale, et c'est l'écartement des molécules dans le sens transversal qui amène la désagrégation. Le bois chargé de bout présente une assez faible résistance à la séparation de ses fibres ; aussi s'écrase-t-il facilement dans ces conditions. Le chêne ne peut résister à une compression dépassant 3 à 4 kilogr. par millimètre carré, tandis qu'il ne rompt, comme nous l'avons dit, que sous une traction de 8 kilogr. Pour le fer, la charge d'écrasement est d'environ 50 kilogr. Pour la fonte, elle atteint 75 à 80 kilogr., la fonte résiste donc beaucoup mieux à la compression qu'à la traction. Il est nécessaire d'observer que ces chiffres ne s'appliquent pas à des barres démesurément allongées. En effet, quand on surcharge un poteau de forme très élancée, on observe un phénomène particulier qui est celui du *flambage :* le poteau, avant de s'écraser, arrive à un état d'équilibre instable, tel que la moindre dissymétrie dans l'application de la charge lui fait perdre le

profil rectiligne; le gauchissement, dès qu'il commence à apparaître, s'accentue très rapidement, et la rupture ne tarde pas à survenir de cette manière.

Les résultats relatifs à la traction et à la compression sont applicables, non seulement aux prismes ou cylindres allongés, mais encore aux solides, comme les colonnes renflées et les bielles de machines, qui s'écartent peu de la forme cylindrique ou prismatique.

Jusqu'ici nous avons supposé que la charge s'exerçait sensiblement avec la même intensité sur tous les éléments de la section droite. Il est loin d'en être toujours ainsi dans la pratique : on conçoit, par exemple, que dans le cas d'une poutre de pont ou de plancher les éléments d'une même section sont soumis à des efforts très inégaux. Pour analyser les phénomènes qui se produisent dans ces conditions, on admet qu'après la déformation les sections droites demeurent planes et conservent leur grandeur primitive. On admet en outre que sur chaque élément de section se développent deux forces élastiques : l'une, normale à la section et proportionnelle à la dilatation éprouvée par un élément linéaire primitivement normal à la section; l'autre, tangente à la section, proportionnelle à l'angle que forme avec la normale l'élément linéaire dévié et dirigée dans le plan déterminé par l'élément linéaire et par la normale. La première force est dite *effort de traction* ou *effort de compression*, suivant le sens dans lequel elle s'exerce; la seconde s'appelle *effort de cisaillement*. En vertu de ces hypothèses, les déformations et les efforts sont connus dès que l'on sait déterminer, pour chaque section droite, le déplacement par rapport aux sections voisines. Ce déplacement relatif se décompose en trois mouvements simples, savoir : le mouvement normal au plan de la section, appelé *extension;* le mouvement de rotation autour d'une droite de la section, appelé *flexion;* le mouvement de rotation autour d'une normale à la section, appelé *torsion*. Le lieu des points dont l'extension est nulle se nomme la *fibre neutre*. Pour parvenir aux équations cherchées, on écrit que, pour une section quelconque, il y a équilibre entre les forces élastiques supportées par les éléments de cette section et les forces appliquées à la pièce, d'un même côté de la section. Dans le cas où il y a simplement flexion, la fibre neutre est le lieu des centres de gravité des sections. Si, pour l'une quelconque de ces sections, on appelle I le moment d'inertie par rapport à la perpendiculaire au plan de flexion menée par le centre de gravité; $h$ la distance verticale du centre de gravité au point de la section qui en est le plus éloigné; R la plus grande fatigue moléculaire; M le moment fléchissant, on trouve : $\mathrm{R}\mathrm{I}h = \mathrm{M}$, relation qui fait connaître R. Nous avons donné au mot Poutre quelques-uns des résultats auxquels on est ainsi conduit. Ajoutons que ces résultats ne sont pas rigoureusement d'accord avec ceux que fournit la théorie mathématique de l'élasticité; mais, ainsi qu'on peut le voir au mot Flexion, la concordance existe quand il s'agit de la flexion très faible d'une tige rectiligne dont la longueur est très grande par rapport aux dimensions transversales. En somme, la théorie usuelle de la résistance des matériaux revient à ne considérer que certains des cas limites compris dans la théorie de l'élasticité. Pour ce qui concerne la torsion des tiges, V. Torsion. D'autre part, on trouvera au mot Voûte l'application de la théorie qui nous occupe au calcul des ouvrages courbes.

La théorie de la résistance des matériaux n'est pas utilisée seulement dans l'art des constructions en charpente, en fer ou en maçonnerie. Elle trouve également son emploi dans la détermination des dimensions des pièces de machines. Considérons par exemple un arbre de transmission tournant autour de son axe horizontal. Il est soumis à la fois à des efforts de flexion et de torsion. En chaque point de l'arbre, ces efforts sont perpendiculaires l'un à l'autre, et l'on prend leur résultante comme mesure de la fatigue. On calcule ensuite le diamètre $d$ de l'arbre d'après la condition que cette fatigue ne dépasse nulle part la limite R qu'on accepterait si l'arbre n'avait à subir qu'une simple torsion. On est ainsi conduit à la formule :

$$\pi d^3 = \frac{16}{\mathrm{R}}\sqrt{\mathrm{T}^2 + \mathrm{F}^2},$$

dans laquelle T désigne le moment de torsion, et F le moment fléchissant. Le calcul doit être fait naturellement par rapport à la section la plus fatiguée. Il est d'ailleurs prudent d'adopter pour R une valeur assez faible, parce que la rotation, en faisant varier continuellement le sens de la flexion, tend à diminuer la ténacité du métal. Prenons encore le cas d'un boulon serré par un écrou. Le diamètre $d$ du boulon se calcule d'après l'effort de traction P auquel il faut résister. La hauteur $h$ de la tête doit être telle que l'effort de cisaillement tendant à faire glisser le boulon à l'intérieur de cette tête ne dépasse pas une limite déterminée, R, qu'on prend généralement égale à 1 kilogr. par millim. carré. On est ainsi conduit à la formule $\mathrm{P} = \pi d h \mathrm{R}$. Si l'on admet la même fatigue R pour le corps du boulon, on a : $\frac{\pi d^2}{4}\mathrm{R} = \mathrm{P}$, et il en résulte : $h = \frac{d}{4}$, c.-à-d. que la hauteur de la tête doit être égale au quart du diamètre du corps. En pratique, on prend $h = \frac{d}{2}$. Quant à l'écrou, on doit lui donner une épaisseur telle qu'il ne puisse cisailler les filets de la vis. Si $e$ désigne l'épaisseur d'un filet et $n$ le nombre de filets en prise, la surface soumise au cisaillement est $\pi d n e$ et l'on trouve : $\pi d n e \mathrm{R} = \mathrm{P}$.

*Solides d'égale résistance.* La forme la plus rationnelle d'une pièce établie pour résister à des efforts déterminés est celle dans laquelle tous les éléments sont assujettis, s'il est possible, à la même fatigue : car on évite ainsi tout emploi inutile de matériaux. Considérons, par exemple un câble de mine, de longueur donnée, supportant un poids donné à sa partie inférieure. En tenant compte du poids propre du câble, on voit que la charge totale d'une section est d'autant plus forte que la section est plus rapprochée du point de suspension. Il est donc naturel d'adopter des diamètres croissant avec la hauteur. Un calcul bien simple montre que, pour obtenir partout la même fatigue, on doit adopter un profil logarithmique. Inversement, dans le cas d'une tour en maçonnerie, les sections doivent aller en décroissant de bas en haut. Généralement il n'existe pas, à proprement parler, de forme d'égale résistance, mais on peut étendre ce nom aux formes telles que, dans toutes les sections, la fatigue *maximum* soit la même. On trouve alors que, pour une pièce en porte à faux, encastrée horizontalement dans un mur et soumise à la seule action de son poids, la forme d'égale résistance dépend de la nature des sections droites : si celles-ci sont des rectangles à côtés horizontaux et verticaux, on a le choix d'adopter une hauteur constante ou bien une épaisseur constante : dans le premier cas, le profil horizontal de la pièce doit être un triangle isocèle ayant sa base contre le mur; dans le second cas, le profil vertical est une parabole à axe horizontal ayant son sommet à l'extrémité libre. On peut d'ailleurs déformer la parabole en remplaçant son axe par une courbe quelconque, pourvu qu'on n'altère pas la hauteur totale de chaque section.

*Résistance vive.* Poncelet, dans son *Introduction à la mécanique industrielle*, appelle résistance vive d'un prisme solide la quantité de travail que la résistance élastique de ce corps oppose à l'action d'un choc ou d'une force brusquement dirigée dans le sens de son axe. Il distingue la résistance vive d'élasticité, qui est le travail correspondant à l'instant où l'élasticité cesse de rester parfaite, et la résistance vive de rupture, qui est celle développée au moment où le prisme se trouve brisé. L. Lecornu.

**II. Navigation** (V. Bateau, t. V, p. 711).

**III. Artillerie.** — Résistance de l'air (V. Tir).

**IV. Physique.** — Résistance électrique. — Pour les généralités, V. Conductibilité électrique, t. XII, p. 364,

et pour la mesure des résistances, V. Pont de Wheastone, t. XXVII, p. 258 et Ohm, t. XXV, p. 300.

Boîte de résistance. — On appelle boîte de résistance une série de fils métalliques peu conducteurs, enroulés sur des bobines en spires isolées de longueurs et de sections convenables, de façon à permettre d'avoir beaucoup plus exactement qu'avec les rhéostats telle résistance que l'on désire; ces résistances sont étalonnées comme les boîtes de poids. Considérons une boîte dont la résistance la plus faible est d'un *ohm*. Les résistances suivantes se succéderont avec les valeurs que voici : 1 ohm, 2 ohms, 5, 10, 10, 20, 50, 100, 100, 200, 500, etc. Si la boîte commençant à 1 ohm s'arrête à 500, on pourra avoir une résistance d'un nombre entier quelconque d'*ohms* compris en 1 et 1.000 ohms avec cette boîte ; par exemple pour avoir la résistance 943 ohms, on intercalera dans le circuit les résistances 500, 200, 100, 100, 20, 10, 10, 2, 1. Pour que ces intercalations se fassent facilement, sur la partie supérieure de la boîte de résistance sont des pièces de cuivre disposées en files et isolées les unes des autres par un petit intervalle ; les parties de ces pièces qui sont en regard sont creusées d'une sorte de cavité tronconique dans laquelle on peut introduire une cheville de cuivre qui fait communiquer, sans résistance sensible, les deux pièces de cuivre. Pour la boîte de résistance, qui nous a déjà servi d'exemple (1 à 500 ohms), il y aura 13 pièces de cuivre de ce genre ; numérotons ces pièces de 1 à 13; les deux extrêmes 1 et 13 porteront, en outre, une borne que l'on mettra en communication avec les points du circuit où l'on veut intercaler une résistance. Chaque bobine de résistance est reliée par ses deux extrémités avec deux pièces consécutives: ainsi la bobine 1 ohm est reliée avec 1 et 2 ; la première bobine de 2 ohms est reliée à 2 et 3, la seconde à 3 et 4, etc. Si l'on place toutes les chevilles (il y en a 12) dans les douze intervalles qui séparent les uns des autres ces treize blocs, le courant peut passer de la borne 1 à la borne 13 à travers les blocs et les chevilles sans éprouver de résistance sensible, mais si l'on enlève une cheville, par exemple la 8e, celle qui relie les blocs 8 et 9 auxquels sont fixées les extrémités de la résistance de 50 ohms, le courant ne peut plus aller de 8 à 9 qu'en traversant cette bobine, c.-à-d. qu'en surmontant une résistance de 50 ohms. On a donc gravé vis-à-vis de chaque cheville un nombre représentant la résistance introduite quand on enlève cette cheville; pour avoir la résistance de 943 ohms citée plus haut, il faudrait, toutes les chevilles étant d'abord en place, enlever celles dont le rang est 12, 11, 10, 9, 7, 6, 5, 2, 1 et on lirait dans les intervalles correspondants 500, 200, 100, 100, 20, 10, 10, 2, 1, c.-à-d. 943. On fait des boîtes de résistance de toutes sortes : les unes permettent d'atteindre le million d'ohms (mégohms) ; d'autres contiennent l'ohm et ses divisions par centièmes ; les boîtes moyennes permettent d'apprécier les résistances de 1.000 ohms. A. Joannis.

**RESITZA.** Ville de Hongrie (V. Resiczabanya).

**RESNIA.** Ville de la Turquie d'Europe, appelée aussi *Resny*, *Resnya*, *Resnja*, *Resen*, *Resensko*, *Ravno*, *Gornja*, *Presba*. Elle se trouve en Macédoine, dans la province et à 30 kil. O.-N.-O. de Bitolia ou Monastir, entre monts de 1.200 à 1.708 m., dans la vallée d'un tributaire N. du lac Presba, lequel, encastré dans un cirque de montagnes, n'a pas de déversoir visible ; à 862 m. au-dessus des mers. Environ 6.000 hab. Serbes chrétiens, Serbes musulmans, Albanais, Turcs, Bulgares, Zinzares ou Macédo-Valaques, Tziganes, etc. ; beaucoup de nationalités, mais les Slaves l'emportent.

**RÉSOLUTION.** I. Droit civil. — Tandis que la rescision suppose un vice originel inhérent au contrat qui est anéanti ou plutôt comme inexistant, la résolution fait cesser un contrat valable en soi et qui aurait continué à produire ses effet légaux, si une cause postérieure ne l'avait réduit à néant et mis en tel état qu'il dût être considéré comme n'ayant pas eu d'existence légale. La résolution est la conséquence d'une condition résolutoire résultant, soit d'une stipulation expresse du contrat, soit d'une stipulation tacite, soit enfin d'une prescription de la loi. En ce qui concerne cette dernière cause de résolution, elle se rencontre, par exemple, dans la disposition de la loi qui prononce la révocation des donations pour cause de survenance d'enfant. La condition résolutoire insérée dans un contrat n'empêche pas ce contrat de produire tous ses effets, au contraire, il a une existence complète jusqu'au jour où la condition prévue se réalisant, le contrat cessera d'exister. Si au contraire cette condition ne se réalise pas, le contrat vaudra comme si la condition résolutoire n'avait pas été stipulée. Je vous vends ma maison sous la condition que la vente sera résolue si mon fils revient de voyage dans le délai de deux mois. Dès l'instant qu'elle a été formée, cette vente a produit ses effets légaux : la propriété a été transférée du vendeur à l'acheteur qui est obligé d'en payer le prix. Mais si la condition se réalise, tous les effets du contrat sont abolis, non seulement pour l'avenir, mais encore pour le passé : les parties sont remises en l'état où elles étaient au moment où il était intervenu. Le vendeur, par exemple, qui avait cessé d'être propriétaire, est réputé n'avoir jamais cessé de l'être, d'où la conséquence que tous les droits qu'il avait conférés à des tiers avant que l'événement qui pouvait résoudre le contrat fût arrivé, se trouvent vivifiés après coup. A l'inverse, l'acheteur qui était devenu légitimement propriétaire voit son droit anéanti, et avec lui sont également anéantis tous les droits qu'il avait pu conférer à des tiers. Ceux-ci, avertis de la condition résolutoire qui affectait le contrat entre les mains de leur auteur, n'ont pu recevoir de lui que des droits résolubles comme l'étaient les siens.

La condition résolutoire tacite produit les mêmes effets que la condition expresse, avec cette différence toutefois qu'elle ne peut avoir pour cause que l'inexécution des stipulations du contrat et spécialement le défaut de paiement du prix, quand il s'agit d'une vente. Aux termes de l'art. 1184 du C.civ., la condition résolutoire est toujours sous-entendue dans les contrats synallagmatiques, pour le cas où l'une des deux parties ne satisferait pas à son engagement. Ainsi la partie qui a exécuté ou qui offre d'exécuter le contrat peut en demander la résolution, si l'autre partie refuse de son côté de l'exécuter ou est dans l'impossibilité de le faire. Mais, que le contrat soit subordonné à la condition résolutoire expresse qui y a été prévue ; qu'il soit seulement soumis à la condition résolutoire tacite, la résolution n'en devient pas virtuellement nécessaire par la seule échéance de la condition. Il appartient à celui qui a exécuté le contrat de choisir le parti qui lui paraît le plus conforme à son intérêt, ou de poursuivre l'exécution du contrat par les voies ordinaires, ou d'en faire prononcer la résolution. Dans ce dernier cas, il reprend possession de sa chose; dans le premier, il reste créancier de la somme stipulée, et sa créance est garantie par les sûretés spéciales telles que le droit de rétention et le privilège sur le prix à provenir de la chose, sans préjudice des dommages-intérêts auxquels elle peut avoir droit pour le tort que lui cause la rupture d'une convention dont elle espérait un avantage ou dont l'inexécution l'expose à une perte. Lorsqu'elle opte pour la résolution, le contrat n'est pas dans tous les cas résolu de plein droit. La condition résolutoire expresse est la seule qui produise ce résultat par l'arrivée de l'événement futur et incertain prévu au contrat. S'il y a contestation, le juge sera appelé à déclarer la condition accomplie, mais il ne pourra pas ne pas prononcer la résolution. Donc la résolution a lieu de plein droit, en ce sens qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit prononcée par le juge ; elle l'est aussi en ce sens que la justice, lorsqu'elle est saisie du litige, n'a pas le pouvoir de ne pas le prononcer. Si, au contraire, il s'agit de la condition résolutoire tacite dont s'occupe l'art. 1184,

elle n'a pas lieu de plein droit, et le demandeur doit la faire prononcer par justice. Ainsi l'acquéreur ne paie pas son prix au terme convenu, le vendeur, pour arriver à la résolution du contrat, doit d'abord mettre son débiteur en *demeure* (V. ce mot) d'exécuter le contrat, et, à défaut par ce débiteur de le faire, il introduit sa demande; en cet état, le tribunal saisi n'est pas encore obligé de prononcer la résolution ; il doit examiner si l'acheteur, qui n'a pas payé le prix, n'avait pas rencontré quelqu'empêchement à le faire ; appréciant les faits de la cause, il a encore le pouvoir d'accorder un délai au débiteur. La résolution n'a donc lieu qu'au moment où le juge la prononce ou à l'expiration du délai de grâce qu'il lui accorde par son jugement. Les parties peuvent d'ailleurs convenir expressément que, faute d'exécution dans un délai imparti par le contrat, il sera résolu de plein droit. Cette clause porte le nom de *pacte commissoire* (V. ce mot, t. XXV, p. 777).

L'action en résolution de tout contrat se prescrit par trente ans, sauf dans le cas de rescision pour cause de *lésion* (V. ce mot).

La terminologie juridique en ce qui concerne la résolution des contrats en général manque de précision ; on emploie souvent, comme des équivalents, les expressions de résiliation, de révocation, de rescision ; mais pour employer des termes rigoureusement exacts, on parle de *résiliation* quand il s'agit d'un contrat de louage ; la *révocation* se dit des actes de libéralité anéantis par des causes qui leur sont propre ou des actes faits en fraude des créanciers (V. Fraude, t. XVIII, p. 76) ; enfin la *rescision* s'entend plus exactement des contrats entachés de lésion.

E. Dramard.

II. Droit constitutionnel (V. Parlementarisme).

III. Physiologie. — Ce terme est appliqué, en médecine, presque exclusivement au processus de guérison de la pneumonie. Il correspond à la période de résorption de l'exsudat fibrineux qui s'est formé pendant la période inflammatoire. Jaccoud décrivait ainsi les transformations locales : « Un liquide séreux transsude des parois alvéolaires, il fragmente et dissocie l'exsudat, et tandis que celui-ci est ainsi liquéfié, la fibrine et les cellules qu'il contient subissent la transformation graisseuse; la masse solide est ainsi changée en une émulsion épaisse, sans viscosité, d'apparence muqueuse ou muco-purulente, laquelle est en partie résorbée sur place, et en partie expulsée par l'expectoration avec les mucosités bronchiques. La liquéfaction permet l'accès de l'air dans les cavités pulmonaires, l'élimination en rétablit la perméabilité, et un nouvel épithélium remplace celui qui a été détruit ». Aujourd'hui, on fait jouer un rôle capital aux leucocytes dans la mécanisme de la résolution; ce sont ces agents qui, pénétrant dans la masse fibrineuse, se chargent des produits de l'exsudat et l'emportent dans d'autres régions ou le détruisent par phagocytose. On ne saurait cependant supprimer complètement le rôle des forces physiques dans le processus résolutif. La résolution peut être rapide, franche, ou bien se faire lentement et même incomplètement, il reste alors un exsudat fibreux, qui peut devenir caséeux, gangréneux, etc. Le mot résolution est encore utilisé pour indiquer l'état des muscles privés de leur tonus normal. Dans l'anesthésie, par exemple, il arrive un moment où la moelle ayant complètement perdu toute activité, les muscles sont relâchés. Cet état de résolution doit être obtenu, quand on veut faire une réduction sous le chloroforme. Pendant la résolution musculaire complète, les échanges chimiques sont très diminués, la régulation thermique ne se fait plus, et la température s'abaisse rapidement. C'est là un danger qu'il faut savoir éviter en luttant contre le refroidissement et en évitant de maintenir cet état trop longtemps. Dans l'alcoolisme aigu, on observe encore très souvent, comme phase ultime, un état de résolution plus ou moins avancé, pouvant entraîner la mort par refroidissement. Tel le cas d'une femme alcoolique, amenée à l'Hôtel-Dieu, et dont la température rectale était tombée à 31°.

J.-P. Langlois.

IV. Musique. — Tout intervalle ou tout accord dissonant contient une dissonance, quelques accords même en contiennent deux. Ces dissonances doivent régulièrement *se résoudre* en descendant d'un degré sur la note de l'accord suivant. C'est là ce qu'on appelle la *résolution naturelle*. De plus, certains accords dissonants contiennent aussi une consonance *attractive*, la septième ou note sensible du ton par exemple. Cette note doit se résoudre également, mais suivant ses tendances propres, c.-à-d. en montant d'un demi-ton sur la tonique. Il en est de même pour les notes altérées dans les accords altérés. Ces notes, suivant le cas, doivent monter ou descendre d'un demi-ton dans la résolution de l'accord.

Quand l'accord qui suit l'accord dissonant contient les notes nécessaires à l'exécution de ces mouvements obligés, la résolution est dite *naturelle* ou *régulière*. Il y a *non résolution*, sans que le passage cesse d'être correct, si les notes soumises à résolution peuvent, dans l'accord nouveau, rester en place dans la même partie, sans monter ni descendre. Il existe enfin un dernier mode d'enchaînement des accords dissonants, c'est la *résolution exceptionnelle*. Dans ce cas, la note sensible, au lieu de monter, se résoud en descendant d'un *demi-ton* chromatique. Ce demi-ton, nécessairement étranger au ton, introduit forcément l'idée d'une nouvelle tonalité. La résolution exceptionnelle est donc une véritable modulation. Ajoutons enfin qu'il n'est pas rare de rencontrer, dans la musique moderne, d'autres sortes de résolutions tout à fait irrégulières et constituant de véritables licences. C'est au musicien qui prend ces libertés de ne s'en servir qu'avec mesure, dans des intentions qui puissent légitimer cette écriture incorrecte.

H Quittard.

Bibl. : Droit civil. — Trougnoux, *Du droit de résolution*, 1893, in-8. — Lenard, *Dissertation sur la condition résolutoire tacite*, 1879, in-8.

**RÉSOLUTION** (Fort). Ancien fort de la Cie d'Hudson, dans le Canada, sur la rive S. du Grand lac des Esclaves.

**RÉSOLVANTE.** On appelle en général résolvante d'une équation une autre équation plus simple, telle que les racines de la première s'expriment rationnellement au moyen de celles de la seconde. Si $x_1, x_2, x_3$ sont racines d'une équation du 3e degré, par exemple, le cube de

$$x_0 + \alpha x_1 + \alpha^2 x_2 \text{ où } \alpha = \cos\frac{2\pi}{3} + \sqrt{-1}\,\sin\frac{2\pi}{3}$$

n'a que deux valeurs quand on permute $x_0, x_1, x_2$. L'équation en $t$ sera donc facile à résoudre, et, les deux valeurs de $x_0 + \alpha_1 x_1 + \alpha^2 x_2$ étant connues, on en déduit $x_1, x_2, x_3$. En général, on appelle résolvante de Lagrange, pour une équation algébrique qui a pour racines $x_0, x_1, \ldots x_{n-1}$, l'équation qui a pour racines les valeurs que prend

$$x_0 + \alpha x_1 + \ldots + \alpha^n - x_{n-1}.$$

Quand on y permute $x_0, x_1, \ldots x_{n-1}$, $\alpha$ désignant une racine de l'unité, cette résolvante est la plupart du temps inutile, sauf quand $n < 5$. En outre, Galois a démontré que, quand elle avait une racine rationnelle, l'équation proposée pouvait être résolue par radicaux.

Bibl. : Petersen, *Algèbre*, trad. en français par Laurent. — Serret, *Algèbre supérieure*. — C. Jordan, *Théorie des équations algébriques et des substitutions*.

**RÉSOMPTE,** Docteur résompté (V. Faculté, § *Théologie*, t. XVI, p. 1076).

**RÉSONNATEUR.** On appelle ainsi divers appareils qui ont la propriété de résonner quand on produit dans leur voisinage une note convenable ; ils renforcent cette note d'une façon considérable, même lorsqu'elle est faible, et ne sont pas influencés par les notes d'une hauteur différente ; aussi ces appareils sont-ils constamment employés pour étudier le timbre des instruments de musique ; il suffit pour cela d'avoir une série de résonnateurs susceptibles chacun de résonner pour une note particulière ; en les approchant successivement de l'oreille pendant que

le son étudié se fait entendre, on reconnaîtra ceux qui vibrent à ce son, et l'on en conclura que les notes correspondant aux divers résonnateurs qui ont vibré existent dans le son composé en question. Von Helmholtz a adopté pour les résonnateurs la forme suivante : ce sont des sphères creuses, présentant aux extrémités d'un même diamètre deux tubulures, l'une cylindrique, assez grande, et l'autre conique, et assez petite pour pouvoir être introduite dans l'oreille.

On emploie pour déceler la présence des ondes électriques produites dans l'air ou les milieux diélectriques des résonnateurs électriques fondés sur le même principe. Ces résonnateurs ne devraient entrer en vibration que si la perturbation électrique produite avait la même période que leur période propre, mais en fait ils répondent encore à des excitations de périodes notablement différentes : ce qui tient, comme l'a montré M. Poincaré, à ce que les vibrations *électriques s'amortissent* beaucoup plus rapidement que les vibrations acoustiques. Le plus simple d'entre eux, le résonnateur de Hertz, est un fil métallique circulaire coupé en un point : des étincelles jaillissent en ce point quand l'espace est parcouru par des oscillations hertziennes. Le résonnateur de Righi est formé d'une mince couche d'argent disposée sur une lame de verre ; on la coupe par un trait de diamant dont la largeur est de quelques millièmes de millimètre ; c'est à travers ce trait que les étincelles éclatent. Pour déceler les oscillations électriques très faibles, on a d'ailleurs recours aujourd'hui à des appareils différents, les radioconducteurs de Branly que l'on emploie dans la *télégraphie sans fil* (V. ce mot). A. Joannis.

**RÉSORCINE** (Thérap.). Découverte en 1860 par Hlasiveth et Barth, de Vienne, la résorcine a été extraite de quelques gommes-résines : galbanum, gomme ammoniaque, asa fœtida, etc., par fusion avec la potasse ; c'est un phénol diatomique de la série aromatique $C^6H^4(OH)^2$, cristallisant en aiguilles prismatiques fines et blanches, de saveur douceâtre et amère, avec une légère odeur de phénol, et se dissolvant dans tous les liquides, sauf le chloroforme et le sulfure de carbone. Elle coagule l'albumine et jouit de propriétés antiseptiques et antithermiques ; son pouvoir antifermentescible se rapproche de celui de l'acide phénique. A peine caustique pour la peau saine et les muqueuses, elle exerce plutôt une action locale irritante, faiblement anesthésique. Poison bulbaire et convulsivant éclamptique comme le phénol, elle est moins toxique que lui, détermine des congestions viscérales, et dans un cas mortel a provoqué de l'angoisse, des convulsions et le coma. Son absorption par les voies digestives est aisée, son élimination par les urines assez rapide. On ne doit pas dépasser la dose de 6 gr., pour éviter l'intoxication. — On l'a surtout employée, à l'*extérieur*, comme antiseptique, de préférence à l'acide phénique, en raison de sa moindre toxicité, de sa grande solubilité, de son odeur moins prononcée et de sa faible causticité. Elle a donné de bons résultats, en poudre ou en solution, dans le pansement des plaies de mauvaise nature, dans le chancre mou ; en pommade à 5 gr. p. 20 dans les ulcères syphilitiques et scrofuleux ; en solution à 3 gr. p. 150 d'eau distillée dans la blennorrhagie, où l'on pratique une injection de cette solution toutes les deux heures, après miction ; en pommade à 10 ou 20 °/₀ dans plusieurs affections cutanées, où elle s'est montrée plus active que l'ichtyol, comme dans le psoriasis, le pityriasis capitis, l'eczéma séborrhéique, le sycosis, les kéloïdes, les exanthèmes aigus et les dermatites infectieuses, dans l'érysipèle, et en collyre à 1 1/2 °/₀ contre la conjonctivite catarrhale. Essayée en solution glycérinée de 5 à 10 °/₀ pour badigeonnages ou pulvérisations dans le traitement de la diphtérie ou de la coqueluche, elle n'a pas toujours été très efficace. — A l'*intérieur*, on a utilisé son action antithermique ; celle-ci avait été découverte par Lichtheim, de Kœnigsberg, qui avait constaté que la température pouvait baisser de 2 à 3° chez les fébricitants ; mais cette action est très fugace, et la résorcine est un mauvais antipyrétique : la température remonte rapidement, et la défervescence s'accompagne de sueurs abondantes et d'une dépression notable des forces, parfois avec des troubles cérébraux et des frissons. On l'a administrée dans les fièvres infectieuses à leur début, dans la fièvre typhoïde, et sans grand succès dans la tuberculose pulmonaire et le rhumatisme articulaire aigu. A dose massive, on peut prescrire 1 à 2 gr., et 3 à 5 gr. par doses fractionnées.

**RÉSORCYLIQUES** (Acides) Form. { Equiv. $C^{14}H^6O^8$ / Atom. $C^7H^6O^4$.

Les acides résorcyliques sont les acides dioxybenzoïques ; on en connaît trois isomères.

L'acide résorcylique α se produit quand on traite par la potasse fondante l'acide benzoïque disulfoné. Les deux autres, β et γ, prennent naissance simultanément dans l'action de la résorcine sur les solutions de bicarbonate d'ammoniaque ou de potasse. Ces trois acides fondent respectivement à 233° et à 213° et vers 160° ; le dernier se décompose à son point de fusion en anhydride carbonique et résorcine. Le perchlorure de fer colore différemment leurs solutions, le β en rouge foncé, le γ en bleu violet ; l'acide α reste inaltéré. C. M.

**RÉSORPTION** (Physiol.) (V. Absorption).

**RESPHA**, concubine de Saül, fut l'occasion du rapprochement d'Abner et de David ; elle nous apparaît ailleurs comme un modèle de piété familiale, par la manière dont elle veille sur les restes des derniers représentants de la famille de Saül exposés aux intempéries des saisons et aux injures des bêtes sauvages (2 *Samuel*, chap. III et XXI).

**RESPIGHI** (Lorenzo), astronome italien, né à Cortemaggiore (prov. de Plaisance) en 1824, mort le 10 déc. 1889. D'abord professeur d'optique et d'astronomie à l'Université de Bologne (1851), puis directeur de l'observatoire de cette ville (1855), il passa en 1865 à l'Université de Rome et devint en 1866 directeur de l'observatoire du Capitole. Ses travaux, très nombreux et d'une haute valeur scientifique, ont porté plus particulièrement sur l'astronomie physique, la scintillation, les spectres stellaires, les protubérances et les taches du soleil. On lui doit aussi un catalogue de 2.534 étoiles du ciel boréal, de la 1re à la 6e grandeur, fruit d'une longue série d'observations poursuivies à Rome de 1875 à 1881.

**RESPIRATION. I. Physiologie.** — La respiration a pour but d'assurer les échanges gazeux entre les tissus vivants et le milieu extérieur. Chez les êtres peu différenciés, végétaux ou animaux, les échanges se font directement entre la cellule et le milieu ambiant, mais à mesure que l'organisme se complique, les fonctions spéciales apparaissent ; et c'est ainsi que, chez les êtres plus élevés, on trouve une série d'appareils ayant pour objet d'apporter jusqu'aux cellules l'oxygène nécessaire et d'enlever l'acide carbonique produit. Il y a en réalité deux parties distinctes dans la respiration : l'aération, qui comprend l'ensemble des phénomènes mécaniques et physiques qui assurent le transport des gaz ; la respiration proprement dite, qui se passe dans l'intimité même des tissus ou mieux des cellules. Pour assurer l'aération, la nature emploie des procédés multiples : chez l'homme et les vertébrés terrestres, l'appareil respiratoire est représenté par le poumon ; chez les insectes, les trachées remplacent le poumon ; chez les animaux aquatiques, ce sont les branchies qui remplissent les mêmes fonctions ; enfin la peau joue souvent le même rôle, quelquefois à l'exclusion de tout autre appareil différencié, mais le plus souvent conjointement avec les poumons ou les branchies. Le branchie peut être considérée comme un filament allongé, pourvu d'un riche réseau capillaire : le sang y est amené par un vaisseau, il s'étale dans les capillaires, à travers la paroi desquels il perd son acide carbonique et acquiert de l'oxygène ; de là il passe dans l'autre vaisseau, redevenu propre à l'entretien de la vie. La trachée est un vaisseau rameux,

allongé, fin, qui s'ouvre au dehors, et pénètre au dedans dans les interstices des organes. La branchie va chercher l'air dans la trachée, l'air vient trouver les tissus ; chez les pulmonés, l'air fait une partie du chemin vers les tissus ; le sang venu à sa rencontre fait le reste du chemin et sert d'intermédiaire entre les tissus et le poumon.

Laissant de côté la physiologie comparée, nous n'étudierons ici que la mécanique respiratoire chez l'homme. Le poumon est un sac élastique clos de toute part, sauf par son extrémité supérieure constituée par la trachée ; il est renfermé dans une cavité également close et qui est susceptible de modifier son volume. Ce sont ces changements de volume qui assurent l'entrée et la sortie de l'air dans le poumon ; un mouvement respiratoire comprend donc deux temps : un temps de dilatation de la cage thoracique, c'est l'inspiration ; un temps de rétraction de cette cage, c'est l'expiration.

L'inspiration est caractérisée par une augmentation de tous les diamètres du thorax. L'abaissement du diaphragme amène l'augmentation du diamètre vertical, le mouvement des côtes détermine à la fois la projection du sternum en avant (diamètre antéro-postérieur), et de la courbure des côtes en dehors (diamètre latéral transversal). La dilatation de la cavité thoracique détermine la pénétration de l'air dans le poumon. Les deux plèvres étant accolées l'une à l'autre hermétiquement, tout mouvement d'ampliation ne peut qu'exagérer le vide qui existe dans la cavité pleurale, la plèvre pulmonaire suit donc la plèvre thoracique et entraîne avec elle le poumon, qui, grâce à son organisation même, se développe en se remplissant d'air. Le vide pleural, qui est de 10 à 15 millim. de mercure dans les inspirations simples, peut atteindre 70 à 100 millim. dans les inspirations forcées. Le poumon est donc absolument passif dans l'inspiration, toutes les forces inspiratrices sont dues à l'action des muscles inspirateurs, principalement à l'action du diaphragme ; dans l'expiration, les rôles sont intervertis, le rôle du poumon devient dominant, son élasticité seule suffit à provoquer l'expulsion de l'air, et la cage thoracique suit passivement le retrait du poumon, ce n'est que dans les cas d'expiration forcée que les muscles dits expirateurs entrent en jeu. Ces faits suffisent pour expliquer comment, dans les conditions normales, l'inspiration, effet de la contraction des muscles striés, est rapide ; alors que l'expiration, déterminée par l'élasticité du poumon, est trois fois plus lente. Quand la respiration est normale, il n'y a pas de pause entre ces divers mouvements, mais quand elle est lente et profonde, on observe une pause après l'expiration, pause qui pendant le sommeil et dans certain cas morbide peut être considérable.

Le rythme respiratoire normal oscille entre 12 et 20 mouvements respiratoires par minute chez l'adulte, au repos. La durée totale d'une respiration complète varie beaucoup : on peut l'évaluer en moyenne à quatre secondes pour la respiration très calme, ce qui donne 15 mouvements respiratoires par minute. Vierordt préfère le chiffre de 12 ; d'autres observateurs donnent des chiffres plus élevés, allant jusqu'à 24. Les différences individuelles sont considérables, et les variations résultant de l'influence de divers agents sont plus grandes encore. De là l'impossibilité de fixer un chiffre moyen, et l'inutilité de le chercher. Il y a des variations :

*Selon l'espèce :* voici quelques chiffres empruntés à P. Bert : hippopotame, 1 ; cheval, 11 ; écureuil, 70 ; rat, 100-300 ; casoar, 2-3 ; coq, 12 ; perruche, 60 ; serin, 100 ; homme, 16 ; chien, 24 ; lapin, 40 ; souris, 150 (par minute). *Selon l'âge :* nouveau-né, 44 en moyenne ; 1-5 ans, 26 ; 25-30, 16 (chez l'espèce humaine). *Selon l'état de veille ou de sommeil :* la respiration se ralentit durant le sommeil et l'hibernation. *Selon le repos et l'exercice :* elle devient beaucoup plus rapide avec l'exercice. *Selon l'état de santé :* elle est plus fréquente durant la fièvre, pour devenir très lente et très irrégulière dans certaines affections cérébrales.

L'évaluation du volume moyen d'air mis en mouvement par chaque inspiration ou expiration tranquille varie naturellement selon les individus en expérience. Le chiffre généralement adopté pour l'*adulte moyen normal et sain* est de *500 centim. c.* Chaque mouvement respiratoire produit l'expulsion ou l'introduction de 500 centim. c. d'air, un peu plus chez les sujets de haute taille, un peu moins chez les sujets petits. En outre, chez la femme, cette quantité est sensiblement moindre que chez l'homme.

Mais ces 500 centim. c. ne représentent pas tout l'air des deux poumons. Ce que nous aspirons et expirons n'est qu'une partie de ce que peut contenir le poumon, et dans une inspiration ou une expiration *forcée*, nous aspirons ou expirons plus de 500 centim. c. Mais encore même après l'expiration la plus forcée, le poumon contient encore de l'air. La quantité de cet air varie selon les sujets. Hutchinson a appelé *capacité vitale* la quantité d'air maxima mise en mouvement au moyen de l'expiration ou de l'inspiration la plus forcée. Elle varie beaucoup, comme l'on peut bien s'y attendre, puisqu'elle doit résulter de la valeur d'éléments fort variables : diamètres thoraciques, activité des muscles thoraciques, état du poumon, etc. On peut admettre comme chiffre moyen *3 lit. 1/2* pour l'*adulte sain, bien constitué*. Enfin il reste dans le poumon, même pendant l'expiration extrême, une certaine quantité d'air, qu'il est impossible d'expulser, c'est l'air résidual.

L'expérience montre que l'on peut adopter les quantités suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| Capacité totale .. | Air complémentaire.... | 1lit,500 |
| | Air normal..... | 500 |
| | Air de réserve..... | 1,500 |
| | Air résidual..... | 1 » |

La *capacité totale* ou *respiratoire* qui représente la totalité, le maximum de la quantité d'air que peuvent renfermer les poumons est donc d'environ 4lit,500.

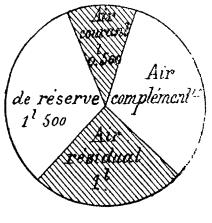

Schéma de la répartition de la capacité totale du poumon.

Gréhant a déterminé la quantité d'air qui, sur le total inspiré durant une inspiration ordinaire, reste dans le poumon au lieu d'être immédiatement expulsée par l'expiration suivante, et il a trouvé que sur 500 centim. c. expirés, il en ressort de suite un *tiers ;* le complément des 500 centim. c. inspirés est formé d'air vicié, à la place desquels le poumon garde une égale quantité d'air pur. Le *coefficient de la ventilation* pulmonaire (quantité d'air nouveau, qui, après chaque mouvement, reste dans l'unité de volume de l'espace ventilé) est donc un peu plus de un dixième (0,15). Ce coefficient augmente avec le volume de l'inspiration, et ceci explique comment il est plus avantageux de substituer une inspiration profonde à deux inspirations légères, quand même la somme de l'air inspiré en deux fois serait supérieure à la quantité inspirée en une seule fois. Ainsi dix-huit inspirations de 500 centim. c. sont plus avantageuses que trente-six de 300 centim. c., bien que dans ce dernier cas il entre près de 11 litres au lieu de 9 litres. Le sujet anhélant respire moins que le sujet à respirations profondes ; mais, en somme, *jamais la respiration ne s'effectue dans un air réellement pur ;* celui-ci est toujours mélangé d'une forte proportion d'air vicié, et Gréhant trouve que l'air contenu dans le poumon renferme *au moins 8 °/₀ d'acide carbonique*. Pour l'adulte moyen, à respiration normale, le coefficient de ventilation est d'environ 8 litres d'air par kilogramme de poids et par heure : 560 litres pour un adulte de 70 kilogr., par heure.

Phénomènes chimiques. — Les phénomènes chimiques qui sont l'objet même de la respiration ont longtemps été méconnus. Les principaux traits de l'histoire de la découverte de la nature réelle de la fonction respiratoire peuvent se résumer ainsi qu'il suit : les animaux vivants ont besoin d'air pour vivre. Ce fait est constaté par Boyle, Huyghens, Derham, Bernouilli et les physiciens de Florence.

L'air a besoin d'être renouvelé (R. Boyle).

*Mécanique*. L'air déplisse les poumons pour permettre la circulation du sang (intro-mécaniciens). Hales modifie la théorie en supposant que la respiration a pour but de brasser le sang, ce qui le rend rutilant.

*Physique*. L'air rafraîchit le sang (Platon, Aristote, Descartes, Boerhaave) ; il condense le sang veineux, trop chaud et trop dilaté, et l'empêche de briser les vaisseaux (Helvétius).

*Dynamique* ou *vitale*. La respiration introduit des particules impondérables de l'air, qui se détruisent en nous.

*Chimique*. Jean Mayow découvre que le sang contient un esprit *nitro-aérien* (oxygène) qui produit la rutilance du sang et la chaleur animale : c'est cet esprit qui forme les acides en se combinant avec certains corps, la rouille en se combinant avec le fer, qui s'unit avec les corps comburés, dans la combustion, laquelle laisse derrière elle un air sans esprit nitro-aérien, impropre à alimenter la combustion ou à entretenir la vie. Black reconnait que l'air devient irrespirable par suite de la présence d'acide carbonique (*acide aérien*). Priestley isole l'oxygène deviné par J. Mayow ; il reconnait que les plantes purifient l'air vicié par la respiration ; que l'air et l'oxygène seuls rendent le sang rutilant. Lavoisier fait l'analyse de l'air ; il constate l'absorption de l'oxygène dans la respiration, et il fonde enfin la théorie chimique, celle qui subsiste aujourd'hui avec quelques modifications, dont la principale est que l'on place le siège des combustions respiratoires dans tout l'organisme, et non dans le poumon seul, comme le faisait Lavoisier (avec réserves d'ailleurs) (V. Chaleur animale).

Toutefois, on n'a commencé à formuler la théorie moderne de la respiration qu'après les beaux travaux de Magnus qui, en 1836, a méthodiquement extrait le gaz du sang, en fournissant aux physiologistes une méthode qui a sans doute été perfectionnée depuis, mais qui a été le point de départ de recherches les plus importantes. Magnus croyait à tort que l'oxygène et l'acide carbonique sont simplement dissous dans le sang ; Liebig pressentit, et Fernet démontra qu'il y a combinaison chimique faible entre ces gaz et différents éléments du sang. Enfin, entre 1862 et 1864, Hoppe-Seyler et Stokes ont découvert le rôle de l'hémoglobine.

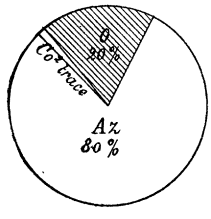


Air inspiré.

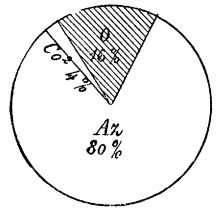


Air expiré.

Les analyses de l'air expiré, réalisées par plusieurs procédés, ont fait connaître les transformations gazeuses qui se produisent dans les échanges pulmonaires. Les chiffres suivants indiquent une moyenne presque constante :

| | Air inspiré | Air expiré |
|---|---|---|
| Oxygène | 20,9 | 15,4 |
| Azote | 79,1 | 79,3 |
| Acide carbonique, deux ou trois *dix millièmes*. | | 4,3 |

Par conséquent, l'air, en passant par les poumons, perd de l'oxygène, gagne un peu d'azote et beaucoup d'acide carbonique ; en outre, il est saturé de vapeur d'eau.

En tenant compte de ces chiffres, et en estimant à 10.000 litres environ la quantité d'air passant par les poumons, on peut déduire qu'un homme adulte, par vingt-quatre heures, absorbe 530 litres ou 754 gr. d'oxygène et élimine 425 litres ou 875 gr. d'acide carbonique. Ces chiffres sont évidemment des moyennes susceptibles de variations avec les influences internes ou externes. Mais si les variations absolues ont une grande importance, on doit aussi tenir grand compte du rapport existant entre l'oxygène absorbé et l'acide carbonique éliminé. Ce rapport $\frac{CO^2}{O^2}$, désigné sous le terme du quotient respiratoire ou Q R, est toujours, sauf quelques cas exceptionnels que nous signalerons, inférieur à l'unité, c.-à-d. qu'en volume, la quantité d'oxygène absorbée est supérieure à celle de l'acide carbonique éliminé. Dans la moyenne citée plus haut, nous trouvons en effet $\frac{CO^2}{O^2} = \frac{425}{530} = 0,80$.

Les causes qui font varier les échanges respiratoires sont multiples. Nous nous contenterons de les énumérer brièvement. La taille exerce une influence énorme. Alors qu'un bœuf de 500 kilogr. n'élimine que $0^{gr},25$ d'acide carbonique par kilogramme et par heure, un homme de 70 kilogr. en élimine $0^{gr},50$, un chien de 12 kilogr., 1 gr., et un moineau de 25 gr., 15 gr., soit 60 fois plus à égalité de poids. — Le travail musculaire peut tripler les échanges. Ce sont là les deux facteurs les plus importants. La température extérieure, la température interne (la fièvre), n'apportent que des modifications beaucoup plus faibles. Quant à la ventilation pulmonaire, elle ne joue aucun rôle. On peut multiplier ses respirations, essayer de les maintenir plus profondes, on ne peut faire varier les échanges. Ce n'est pas la respiration qui règle les combustions ; ce sont les combustions qui règlent le mécanisme ventilateur.

*Causes des échanges des gaz entre l'air et le sang*. L'oxygène et l'acide carbonique se trouvent à l'état, non de dissolution, mais de combinaisons dans le sang. Mais par quel mécanisme l'oxygène de l'air vient-il se fixer sur l'hémoglobine en même temps que l'acide carbonique abandonne ses combinaisons ? Le sang n'est pas en contact avec l'air atmosphérique pur, c.-à-d. avec un mélange à 21 °/₀ d'oxygène, mais avec l'air alvéolaire dont la composition est différente. Les analyses de l'air pris dans le poumon par Pflüger, à l'aide d'un cathéter spécial, donnent 3,5 °/₀ d'acide carbonique ; les calculs faits en s'appuyant sur la ventilation donnent 5 à 6 °/₀ d'acide carbonique et 14 à 15 °/₀ d'oxygène, soit des tensions respectives de 36 et de 144 millim. de mercure.

Quelles sont maintenant les tensions de ces deux gaz derrière la membrane respiratoire, c.-à-d dans le sang ? Dans le sang artériel, on trouve des tensions de 14 °/₀ d'oxygène et dans le sang veineux de 4 à 5 °/₀ d'acide carbonique.

Avec ces données, il est facile de comprendre les échanges qui se passent dans le poumon et le tableau suivant, emprunté à Frédéricq, est suffisamment instructif :

| | Air extérieur | | Air alvéolaire | | Sang artériel | | Tissus |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Tension de O.. | 20,95 | > | 18 | > | 14 | > | 0 |
| Tension de $CO^2$ | 0,03 | < | 2,8 | < | 4,5 | < | 6 |

En admettant ces chiffres, on peut donc expliquer tout le mécanisme des échanges, soit dans le poumon, soit dans les tissus par les lois de la diffusion et de la tension de dissociation de l'hémoglobine. Hufner a montré en effet que l'oxygène était uni à l'hémoglobine en fonction même de la tension de ce gaz dans le milieu ambiant. Si, sous la tension de 150 millim., une solution d'hémoglobine à 14 °/₀ (titre du sang) se transforme presque en totalité (98,5 °/₀) en oxyhémoglobine, quand la pression s'abaisse à 75, la transformation est déjà moins active (96), puis elle décroît très rapidement au-dessous de ce chiffre pour devenir nulle à 0.

En ce qui concerne l'acide carbonique, les notions sont moins exactes ; ce gaz forme avec les éléments contenus dans le sang des combinaisons multiples, et le mécanisme de dissociation est des plus complexes ; quand la tension baisse, les bicarbonates passent à l'état de carbonate, les phosphates neutres redeviennent phosphate acide aux dépens des bicarbonates, enfin les protéines abandonnent leur acide carbonique et jouent peut-être alors un rôle acide.

A côté de ces considérations appuyées uniquement sur les lois physico-chimiques, il nous faut signaler les théories qui font jouer au poumon un rôle actif dans les échanges. Déjà Robin et Verdeil avaient supposé que le poumon sécrétait un acide : l'acide pneumique, qui décomposerait les bicarbonates et même les carbonates. Cette opinion a été reprise par Garnier, qui a montré la réaction acide du poumon ; enfin elle seule permettrait d'expliquer les échanges respiratoires, si les chiffres obtenus par Bohr étaient confirmés. Dans une série d'expériences fort intéressantes, le physiologiste danois a trouvé en effet, contrairement à l'opinion admise jusqu'ici et que nous avons adoptée plus haut, que la tension de l'oxygène du sang artériel est supérieure à la tension de ce gaz dans l'air alvéolaire, alors que la tension de l'acide carbonique du sang veineux est inférieure à celle de l'acide carbonique dans le poumon. Il faudrait arriver, pour le mécanisme des échanges pulmonaires, à la conception vitaliste ou à l'action spécifique des cellules. C'est là un problème que nous retrouvons dans de nombreuses questions de physiologie : sécrétions en général, rein, glande mammaire, formation de la lymphe, etc.

*Rôle respiratoire du sang.* Le sang sert de véhicule et d'intermédiaire entre le poumon et les tissus : *il va chercher l'oxygène* dans le premier pour le rapporter à ceux-ci, et *se charger de leur acide carbonique* qu'il va rendre au poumon. Cependant, étant tissu vivant, il prélève sa part d'oxygène ; il respire aussi bien que les autres tissus du corps, comme on pouvait le prévoir. La démonstration expérimentale de ce fait est fournie par cette observation que l'analyse des gaz artériels faite sur du sang extrait depuis quelque temps donne une proportion d'oxygène moindre que si elle est faite de suite : le sang a donc consommé de l'oxygène. Mais il en consomme très peu (3 ou 4 centim. c. par heure pour 100 gr. de sang), et la plus grande partie de l'oxygène qu'il emprunte à l'air — il en est à peu près saturé — est fidèlement apportée aux tissus. On le voit à la lenteur avec laquelle, à l'abri des tissus, se consomme son oxygène, à la lenteur avec laquelle il oxyde les substances les plus faciles à oxyder (Hoppe-Seyler). De même, à l'acide carbonique que ceux-ci lui abandonnent, il en ajoute une très petite quantité provenant de ses combustions particulières. En somme, *le sang est un tissu de vie très faible.* Le plus vivifiant de tous, il est, de tous, le moins vivant.

*Rôle respiratoire des tissus.* Ce sont les tissus qui *fixent l'oxygène* et qui *exhalent l'acide carbonique;* ils sont le siège réel de la respiration, et la respiration *interne* dont il s'agit est la seule respiration véritable ; la respiration *externe* (fixation de l'oxygène sur le sang) n'est qu'un phénomène d'*aération.*

La respiration des tissus se met en lumière par des expériences simples, imaginées par Spallanzani qui a le premier donné la démonstration nette de ce phénomène. Il suffit d'abandonner dans une cloche contenant de l'air, dont la composition est connue, des fragments de muscle ou d'un autre tissu récemment enlevé au corps : on analyse l'air de la cloche au bout d'un certain temps et on constate qu'il est plus riche en acide carbonique et plus pauvre en oxygène. La respiration des tissus est un phénomène général. Mais l'intensité de celui-ci varie dans les limites étendues. Spallanzani avait déjà reconnu que les tendons et la graisse ont une respiration beaucoup moins active que la substance nerveuse et le tissu cellulaire, et que la respiration du muscle est beaucoup plus active que celle du sang. P. Bert a repris ces expériences, en donnant un grand soin aux conditions expérimentales, et voici quelques chiffres tirés de ses expériences.

Bien que les chiffres absolus puissent varier, la hiérarchie respiratoire, indiquée par ce tableau, ne varie jamais.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 100 gr. de | muscles | absorbent | 50,8 | et exhalent | 56,8 $CO^2$ |
| — | cerveau | — | 45,8 | — | 42,8 |
| — | reins | — | 37,0 | — | 15,6 |
| — | rate | — | 27,3 | — | 15,4 |
| — | testicule | — | 18,3 | — | 27,5 |
| — | os brisés | — | 17,2 | — | 8,1 |

On a donné à cette respiration interne le nom de *respiration des tissus*, parce que ce sont les tissus qui absorbent l'oxygène et produisent l'acide carbonique. Il est certain toutefois que l'activité des différents tissus est très variable. J.-P. Langlois.

II. Physiologie végétale. — Tous les êtres vivants doivent avoir à leur disposition une certaine quantité d'oxygène, qui, en se combinant avec les principes immédiats des éléments anatomiques, détermine la production d'une partie de la chaleur nécessaire à l'entretien de la vie, et permet l'élimination des déchets. Les phénomènes essentiels de la respiration sont donc les oxydations déterminées au sein des tissus par l'oxygène atmosphérique ; ses produits ultimes sont l'acide carbonique et la vapeur d'eau, chez les plantes comme chez les animaux.

Cette notion n'a été définitivement acquise à la biologie végétale qu'après de longs efforts. En effet, chez les végétaux pourvus de chlorophylle, la production d'acide carbonique due à la respiration est masquée durant le jour par la décomposition d'acide carbonique due à l'assimilation chlorophyllienne : une grande partie de l'acide carbonique formé est même décomposé au sein des tissus, avant d'être expulsé à l'extérieur. La fonction chlorophyllienne cessant avec le jour, la respiration devient plus évidente la nuit, et on avait considéré deux phases dans la vie des plantes vertes : une phase diurne, où elles respirent en décomposant l'acide carbonique, en assimilant l'oxygène, et une phase nocturne où elles excrètent de l'acide carbonique à la façon des animaux. En réalité, le premier phénomène, ou fonction chlorophyllienne, est un phénomène de *nutrition* (V. ce mot). Le nom de respiration doit être réservé au second : il a lieu le jour et la nuit, son intensité est indépendante de la lumière. La respiration a lieu tout aussi bien sur les plantes dépourvues de chlorophylle que chez les autres : elle constitue une fonction tout à fait générale de tout protoplasma vivant.

Dans les végétaux unicellulaires ou dans ceux qui sont constitués par une seule couche de cellules, l'oxygène atmosphérique ou celui qui est dissous dans l'eau, s'il s'agit de plantes aquatiques, est en contact direct avec toutes les cellules dont il n'a qu'à traverser la paroi par dialyse. Dans les plantes formées de tissus complexes, plusieurs cas peuvent se présenter. Si la plante est complètement immergée, comme la plupart des Algues et un certain nombre de Phanérogames, il n'y a pas d'ouverture par laquelle l'air dissous dans l'eau puisse pénétrer dans l'intimité des tissus, et cette pénétration ne peut s'effectuer que par dialyse de cellule à cellule. Il est vrai qu'une fois la couche superficielle franchie, l'air rencontre souvent des méats intercellulaires où il circule plus librement. Dans les végétaux aériens et les parties aériennes des végétaux immergés, les feuilles et les jeunes rameaux présentent des *stomates* (V. ce mot) par lesquels les gaz peuvent librement entrer et sortir. Ces orifices sont en relation avec des méats intercellulaires, qui sont très vastes dans les feuilles et qui, au niveau des faisceaux, communiquent par les pores des cellules avec la cavité des fibres ligneuses et des vaisseaux (V. Tige). L'oxygène peut ainsi circuler dans toute l'étendue du végétal et se mettre

en contact avec tous ses éléments anatomiques. Quant à la cause même des mouvements des gaz, il faut la chercher dans leur différence de composition dans les couches superficielles et profondes du végétal, différences dues à l'activité respiratoire des cellules. Ces mouvements sont, en outre, grandement favorisés par les variations de la température et de la pression atmosphérique et par les mouvements de la plante, spontanés ou provoqués par des causes externes comme le vent.

Des expériences intéressantes ont été faites sur la résistance des plantes à l'asphyxie. Si on place dans une éprouvette soigneusement bouchée et communiquant avec un manomètre, un organe riche en matières nutritives et dépourvu de chlorophylle, un tubercule de betterave par exemple, on voit, pendant les premières heures de l'expérience, le manomètre accuser une dépression de l'atmosphère confinée : c'est qu'alors le tubercule respire normalement en dégageant moins d'acide carbonique qu'il n'a absorbé d'oxygène. Puis, après avoir atteint un certain minimum, la pression remonte et finit même par dépasser la pression atmosphérique. Si on débouche alors le flacon, on constate qu'il ne renferme plus que de l'acide carbonique et qu'en même temps le tubercule dégage une forte odeur d'alcool. On peut conclure de cette expérience que, lorsque l'oxygène manque, la plante emprunte cet élément à ses propres tissus. Le tubercule de betterave décompose le sucre accumulé dans ses cellules, en fait de l'alcool et de l'acide carbonique, absolument comme la levure de bière placée sur une solution sucrée. Pour compléter l'analogie, disons que si on a soin d'entretenir un courant d'air au-dessus de la levure, celle-ci respire comme les végétaux supérieurs en empruntant l'oxygène à l'air et non plus au sucre : elle ne provoque donc plus de fermentation. En résumé, la plante a besoin, pour vivre, d'une certaine quantité d'oxygène ; elle le prend tantôt à l'air ou à l'eau qui le lui livrent à l'état de liberté, tantôt dans des combinaisons plus ou moins complexes d'où elle doit l'extraire. Ainsi s'établit une liaison naturelle entre le phénomène de la respiration et celui de la fermentation.

Dr L. Laloy.

Bibl. : Lavoisier, *Œuvres*, 1793, t. I. — Milne-Edwards, *Leçons sur la Physiologie comparée*, 1851, t. I et II. — Gautier, *Cours de chimie*, 1899. — P. Bert, *la Pression barométrique*, 1878. — Du même, *Leçons sur la respiration*. — Richet, *Chaleur animale*, 1890. — Doyon et Morat, *Traité de physiologie*, 1900, t. II.

**RESPONSA** prudentium. Les réponses des prudents, *responsa prudentium*, c.-à-d. les réponses faites par les jurisconsultes aux consultations, figurent dans l'énumération des sources de droit que nous donne Gaius. Répondre aux consultants, magistrats, juges ou simples particuliers est, en effet, l'un des principaux aspects de l'office multiple de celui qui sait le droit, *jurisperitus*, *jurisprudens*. De là lui vient précisément son nom de *jurisconsultus*. A maintes reprises, les auteurs littéraires (Cicéron, Horace) font allusion à ce rôle essentiel du juriste romain (V. Jurisprudence). Ces *responsa* contribuèrent de bonne heure à la formation du droit. Réunis en livres ou transmis par la tradition orale, ils servirent de complément au *jus civile* auquel ils viennent se superposer et s'y incorporent au point qu'ils en portent le nom. Cette œuvre, produit de l'*interpretatio*, est énumérée par Cicéron (*Topic.*) sous le nom de *jurisperitorum auctoritas*, à côté de la loi et de la coutume, parmi les sources du droit. Mais si son autorité égale celle de la loi, elle lui vient d'une tout autre cause. Elle est fondée sur le crédit scientifique dont jouissent ses auteurs, et, comme la coutume, elle tire sa valeur de l'approbation qu'on donne aux principes qu'elle propose par l'application réitérée qu'on en fait. Les juristes de l'époque suivante reconnaissent que le *jus compositum a prudentibus* fait partie du droit coutumier. Cette situation devait se transformer dès les débuts du principat. Le rôle prépondérant des juristes dans la formation du droit ne pouvait manquer d'exciter la jalouse susceptibilite du pouvoir nouveau, décidé à ne tolérer d'autre initiative que la sienne. Mais les princes, en vrais Romains, connaissaient l'art de ménager les transitions et de transformer les usages anciens tout en ayant l'air de les respecter. Auguste n'y manqua pas. Jusqu'alors le droit de *respondere* avait été absolument libre. Il demeura tel. Mais, pour s'attacher certains jurisconsultes, le prince leur conféra le *jus publice respondendi*, c.-à-d. le droit de répondre aux consultants en vertu d'une sorte de délégation du prince, *ex auctoritate principis*. Et il y a tout lieu de supposer que les *responsa* de ces juristes privilégiés étaient obligatoires pour les juges auxquels les parties les produisaient lors d'un procès. Il en était autrement des *responsa* des juristes auxquels manquait l'estampille officielle. Ils conservèrent le droit de répondre. Seulement, il est clair que l'autorité de leurs consultations dut subir le contre-coup de l'innovation due à Auguste. On s'attacha de plus en plus à l'opinion de ceux à qui il avait été permis de répondre au nom du prince et qui, comme on disait, pouvaient fonder le droit, *jura condere*. L'*interpretatio* venant d'eux tendait tout naturellement à avoir force quasi législative. Elle était semblable à celle dont les princes eux-mêmes, dans leurs rescrits, étaient les auteurs directs. Gaius signale à cet égard un rescrit d'Adrien qui, pour simplifier la tâche des juges, décide que les réponses des prudents officiels tiendront lieu de loi si elles sont unanimes sur la question en litige, mais qu'en cas de désaccord, le juge garde sa liberté d'appréciation. Dans ce texte, Gaius semble attribuer la même force quasi légale à toutes les opinions, *sententiæ et opiniones*, des jurisconsultes patentés. Il y a là une exagération, du moins pour le temps où il écrit. Mais, à mesure qu'on s'avance vers le Bas-Empire, l'autorité des jurisconsultes officiels s'accroît. Elle s'étend à tous leurs écrits, même doctrinaux, n'ayant pas la forme d'un *responsum* spécialement fait pour la cause. La situation dépeinte par Gaius comme existant déjà de son temps ne s'est produite que beaucoup d'années plus tard. Il a eu du moins le mérite de la présager.

A un moment donné, toutefois, les jurisconsultes perdent le privilège de créer du droit nouveau. Leur activité s'éteint devant celle du prince. Les *responsa* et autres opinions des anciens juristes patentés conservent néanmoins la valeur quasi législative qu'elles avaient eue autrefois. Toutes ces opinions font partie de la masse du *jus*, c.-à-d. du droit constant et consolidé depuis longtemps par opposition au droit plus récent des *leges*, dû aux empereurs seuls. Mais l'usage de citer en justice l'opinion des anciens jurisconsultes n'allait pas sans des difficultés et des abus. Le nombre de ceux qui avaient obtenu le droit de *jura condere* était considérable. Leurs ouvrages, fort rares, étaient difficiles à se procurer. D'autre part, des praticiens peu scrupuleux essayaient de surprendre la religion des juges par de fausses citations tirées des plus vieux jurisconsultes. La *loi des citations* (année 426) de Théodose II et Valentinien III tenta de remédier à cette situation. De tous les anciens, il en est cinq seulement, Papinien, Paul, Ulpien, Modestin, Gaius, dont les opinions auront force légale. Les opinions des autres n'auront de valeur législative que si elles sont rapportées par eux. C'était entrer plus franchement dans la voie ouverte par le rescrit d'Adrien ; en fait, c'était la suppression, sauf pour les cinq juristes désignés, du privilège créé par Auguste. Sous Justinien, les opinions des juristes anciens figurent encore au nombre des sources du droit, mais d'une façon indirecte, puisque, insérées au Digeste, elles participent de la force législative attribuée à cette compilation. D'autre part, en y faisant figurer des extraits des jurisconsultes investis ou non de la *permissio jura condendi*, les compilateurs byzantins ont fait preuve d'une plus grande largeur d'esprit que Adrien et Théodose.

En ce qui concerne spécialement les *responsa* au sens

étroit du mot, il y a à signaler la forme dans laquelle ils étaient rédigés. D'abord orale, la réponse fut plus tard écrite, fort brève, et sans indication des motifs qui avaient déterminé le jurisconsulte. Elle était donnée sur le fondement des faits allégués par le consultant; leur véracité n'avait pas à être vérifiée par le juriste. L'une des réformes d'Auguste fut d'exiger que les *responsa* des juristes officiels fussent écrites et scellées de leur sceau. Les recueils de *responsa* occupent une place importante dans la littérature juridique. On sait que des écrits de ce genre furent faits par Labéon, Sabinus, Neratius, Marcellus, Scævola, Papinien, Paul, Ulpien, Gallus Aquila et Modestin. Le Digeste contient des fragments empruntés à quelques-uns de ces ouvrages. Gaston MAY.

BIBL. : MOMMSEN et MARQUARDT, *Manuel des antiq. romaines*, t. XVI, *Histoire des sources* par Krueger (trad. Brissaud); Paris, 1894, pp. 65, 147-151, 176, 177, in-8. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des antiq. grecques et romaines*, v° *Jurisconsulti*, par E. CUQ. — GIRARD, *Manuel élément. de droit romain;* Paris, 1898, pp. 41, 66, 67, 70, 71, 2e éd., in-8. — GLASSON, *Etude sur Gaius;* Paris, 1885, pp. 91-119, nouv. éd., in-12. — G. MAY et BECKER, *Précis des instit. du droit privé de Rome;* Paris, 1892, n° 6, in-12. — SOHM, *Institutionen;* Leipzig, 1899, pp. 90, 91, 102, 115-117, 8e et 9e éd., in-8.

**RESPONSABILITÉ. I. Philosophie** (V. SANCTION).

**II. Droit civil et commercial.** — Obligation de réparer le dommage causé à autrui. Le principe de la responsabilité ressort des termes de l'art. 1382 du C. civ., lequel est ainsi conçu : « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ». La responsabilité naît, par conséquent, d'un fait personnel résultant d'une faute commise et qui a porté préjudice à quelqu'un. Pour qu'il y ait responsabilité, il faut que le fait soit imputable à celui qu'on veut rendre responsable. Donc, sauf le cas de force majeure, c.-à-d. le fait ne dépendant pas de la volonté de l'auteur de l'action dommageable, celui qui a préjudicié à autrui est responsable envers la personne lésée et assume vis-à-vis d'elle l'obligation de réparer le préjudice subi par cette dernière. Chacun n'est tenu que de ses propres actes, en principe ; mais, cependant, l'on peut être responsable des actes commis par des personnes qu'on a sous sa direction et sa dépendance et du dommage causé par des animaux ou choses qu'on possède. L'art. 1383 supplée encore aux dispositions de l'art. 1382 en édictant que chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou son imprudence. Mais, pour que la responsabilité soit engagée, il faut l'existence constatée d'une faute, d'un fait illicite et la justification d'un dommage causé par ce fait. Il faut distinguer entre l'obligation de répondre d'un fait délictueux ou quasi délictueux et l'obligation qui naît d'un quasi-contrat. En effet, celui qui a commis, soit un délit, soit un quasi-délit, est tenu de réparer le dommage qu'il a causé, tandis que celui qui accomplit un fait qui le lie *quasi ex contractu* s'oblige directement à satisfaire aux obligations déterminées par la loi ; donc, cette dernière obligation ne peut être considérée comme une obligation prise dans le sens du mot responsabilité. La responsabilité est une obligation qui naît sans convention. On peut, selon la nature du fait qui y donne lieu, considérer la responsabilité sous trois espèces différentes : 1° la responsabilité d'un fait personnel ; 2° la responsabilité du fait d'autrui, et 3° la responsabilité des choses qu'on a sous sa garde.

La responsabilité d'un fait personnel est celle qui est engendrée par tout délit ou quasi-délit. Lorsqu'il y a responsabilité, par suite d'un délit, c'est qu'un acte illicite a été commis avec intention de nuire. Cependant, cette intention de nuire peut, dans certains cas, ne pas avoir existé quoique l'acte commis entraîne la responsabilité de son auteur. Ainsi, par exemple, dans l'hypothèse de l'homicide par imprudence, l'auteur de cet homicide n'a certainement pas eu la pensée de causer du mal à autrui, mais il doit être rendu responsable du dommage qu'il a fait subir involontairement, soit par négligence, soit par imprudence. Il en est de même de la plupart des contraventions. Bien que commises sans mauvaise intention, elles entraînent la responsabilité de leur auteur. Il faut, pour qu'il y ait responsabilité, qu'il y ait préjudice subi et que ce préjudice provienne du fait même qui est reproché. Les quasi-délits sont les faits commis par suite d'une faute, imprudence ou négligence, mais sans intention de nuire, de la part de leur auteur et qui, par conséquent, ne sont pas punis par la loi pénale. « Chacun, dit l'art. 1383, est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou son imprudence. » Ainsi l'expression « par son fait » implique jusqu'à l'omission d'empêcher un fait nuisible que l'on aurait pu prévenir. Bien entendu, il ne s'agit pas de l'omission d'un simple devoir moral ni d'actes dommageables commis sur l'injonction de l'autorité légitime. Là, il ne peut y avoir lieu à responsabilité de la part de celui qui a commis lesdits actes. Si, en matière d'exécution de contrats ou de mandats, on peut distinguer entre la faute lourde, la faute légère et la faute très légère, cette distinction ne peut s'appliquer en matière de délits ou de quasi-délits. Dans ce cas, toute espèce de faute entraîne la responsabilité de celui qui s'en est rendu coupable. La loi, par faute, entend tout acte fait sans droit de le faire et tout ce qu'on néglige de faire lorsqu'on aurait dû s'en acquitter. Le fait positif est celui qui engage la responsabilité de son auteur de la façon la plus complète. L'imprudence doit être constatée pour donner lieu à responsabilité. L'imprudence de celui qui se plaint d'avoir subi un préjudice ou dommage le rend non recevable dans son action en responsabilité. Les mêmes principes sont applicables à la négligence. Celui qui ne jouit pas de ses facultés mentales ou l'enfant privé de discernement ne peuvent être rendus responsables personnellement du dommage qu'ils ont pu causer par suite d'un délit. Les héritiers ou successeurs à titre universel de l'auteur d'un délit peuvent être actionnés en responsabilité, mais il s'agit de l'action civile seulement. La réparation pécuniaire du préjudice subi se résout par l'allocation de dommages-intérêts qui sont la représentation de la perte qu'on a éprouvée et du gain dont on a été privé. Les tribunaux ont un pouvoir absolu et souverain pour l'appréciation de la réparation à accorder. L'art. 55 du C. pén. dispose que tous individus condamnés pour un même crime ou un même délit sont tenus solidairement au paiement des dommages-intérêts qui sont alloués à titre de réparation du préjudice qu'ils ont causé. Cette solidarité existe de plein droit, sans même qu'il soit nécessaire qu'elle ait été prononcée par le jugement quand il a été rendu par les tribunaux de répression. Elle peut être prononcée par un tribunal civil lorsqu'il est appelé à statuer sur une action en responsabilité résultant d'un crime ou délit, mais doit être énoncée par le jugement. C'est à celui qui actionne en responsabilité à faire la preuve de la faute qu'il prétend avoir été commise et du préjudice qui en est résulté. Le préjudice moral peut, dans certains cas, donner lieu, de même que le préjudice matériel, à responsabilité de la part de celui qui l'a causé. Le principe de la responsabilité, une fois établi, on doit, pour la fixation de la réparation à accorder, tenir compte du plus ou moins de gravité de la faute commise et des circonstances dans lesquelles elle a pu se produire. Si, en matière de contrats, les dommages-intérêts ne sont dus, en règle générale, que du jour de la mise en demeure ou de la demande en justice, il n'en est pas de même en matière de délits ou quasi-délits, où la réparation doit être accordée du moment même où a pris naissance le préjudice.

De même que les particuliers, les personnes morales peuvent être rendues responsables des faits dommageables par elles causées à autrui. Ainsi, l'Etat est responsable des actes du gouvernement lorsqu'ils ont des conséquences

préjudiciables aux citoyens, sauf le cas de force majeure qui serait produit par l'événement d'une guerre. Les ministres, aux termes de la constitution de 1875, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, des actes du gouvernement, et cela, indépendamment de leur responsabilité civile. Il en est de même de tous les fonctionnaires publics : préfets, maires, des juges, des greffiers, des notaires, ces derniers tant à raison de faits étrangers à la validité des actes passés par eux que quant à la nullité de ces actes, des avoués, des huissiers, des agents de change, des commissaires-priseurs, des conservateurs des hypothèques, des comptables, etc., qui, outre la responsabilité qu'ils peuvent encourir en tant que particuliers, peuvent être rendus responsables des faits dommageables résultant de fautes par eux commises dans l'exercice de leurs fonctions.

L'art. 1384 du C. civ. dispose qu'on est responsable, non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre. C'est là une exception au principe général que chacun n'est garant que des fautes qu'il a commises personnellement. L'art. 1384 du C. civ. détermine les cas où la responsabilité du fait d'autrui est imposée à diverses personnes, aux père et mère, aux maitres et commettants, aux instituteurs et aux artisans dans les circonstances indiquées par cet article. Cependant, cette responsabilité n'est plus encourue, en ce qui concerne les père et mère, les instituteurs et les artisans quand ils prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait dommageable. Les communes sont responsables à raison de tous délits commis par leurs habitants ou même par des étrangers, ainsi que des faits dommageables imputables à leurs préposés. La responsabilité du fait d'autrui est purement civile et on ne peut l'étendre aux répressions pénales qui sont exclusivement personnelles. De là l'expression : civilement responsable. Il est de principe que le dommage causé doit être réparé dans son entier. Les tribunaux civils sont compétents pour connaître de l'action en responsabilité résultant d'un délit. Cette action peut être également portée devant les tribunaux de répression accessoirement à l'action publique. L'action en responsabilité civile se prescrit par le même laps de temps que l'action publique. Si la responsabilité ne résulte pas d'un délit, elle dure autant que l'action dont elle est l'accessoire. L'action en responsabilité du fait d'autrui peut être intentée contre les héritiers de celui qui est civilement responsable et appartient également aux représentants de la partie lésée. La loi a prévu divers cas de responsabilité du fait d'autrui : la responsabilité des père et mère quant à leurs enfants mineurs ; celle des commettants quant aux faits de leurs préposés ; celle des maitres quant aux faits de leurs domestiques ou ouvriers ; celle des instituteurs et des artisans quant aux faits commis par leurs élèves et apprentis ; celle des voituriers et entrepreneurs de voitures publiques ; celle des hôteliers et aubergistes ; enfin, celle respective des époux.

*Responsabilité des père et mère à l'égard des faits commis par leurs enfants mineurs.* Aux termes de l'art. 1384 du C. civ., le père, et la mère après le décès du mari, sont responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait donnant lieu à cette responsabilité. C'est, en effet, aux père et mère qu'il incombe de veiller sur leurs enfants tant que ceux-ci sont incapables de discerner le caractère de leurs actions. Ils doivent donc être tenus de répondre des faits dommageables causés par leurs enfants, qu'ils soient légitimes, naturels ou adoptifs, quand le dommage causé est le résultat d'une imprudence ou d'une négligence. Il y a controverse dans la jurisprudence au sujet de savoir s'il y a lieu de faire une distinction entre le cas où l'enfant qui a commis le fait dommageable était en bas âge et incapable de discernement et celui où il devait avoir conscience de son acte ; mais on a décidé généralement, et cela paraît logique, que les parents sont responsables du fait commis par leurs enfants, même sans discernement, car c'est surtout à ce moment que la sollicitude paternelle doit être plus éveillée et la surveillance plus étroite de la part du père de famille. Pour que la responsabilité civile des parents soit encourue, il faut deux circonstances qui sont les suivantes : que l'enfant soit mineur et que cet enfant habite avec eux. La question de savoir si cette responsabilité cesse en cas d'émancipation de l'enfant a été résolue affirmativement quand il s'agit d'émancipation par le mariage, mais donne lieu à controverse quand il s'agit d'émancipation volontaire. Dans ce dernier cas, il est généralement admis que le père de famille n'a pu se décharger volontairement de l'obligation de surveiller son enfant en se dépouillant de la puissance paternelle et qu'il continue à demeurer responsable des actes dommageables que pourrait commettre son enfant jusqu'à l'époque de sa majorité. Les parents qui ont conservé chez eux leur enfant, atteint de démence, sont civilement responsables de ses actes si l'interdiction n'a pas été prononcée, même si cet enfant est majeur, car ils commettent une grave imprudence et peuvent être poursuivis pour contravention si le dément se livre à des actes de folie constituant un danger public. Après le décès du mari, la responsabilité civile des actes dommageables commis par l'enfant incombe à la mère. Il en est de même chaque fois que la puissance paternelle se trouve suspendue ; ainsi, lorsque le père a disparu, même avant qu'il intervienne un jugement de déclaration d'absence ; lorsque le père a été condamné et purge sa peine ; lorsqu'il a été condamné pour corruption ou prostitution de ses enfants (car il est déchu de la puissance paternelle), lorsque le père a été interdit soit judiciairement, soit légalement (pendant le temps que dure cette interdiction) et, enfin, en cas de séparation ou divorce, quand la garde de l'enfant a été confiée à la mère. Lorsque le père est déclaré excusable et non responsable civilement, l'action en responsabilité peut, néanmoins, être formée directement contre le fils. Le tuteur, qui, aux termes de la loi, a le droit de correction contre l'enfant, est responsable dans les mêmes conditions que peuvent l'être les père et mère, car il est investi d'une autorité qui l'assimile presque complètement au père de famille. Mais les autres parents qui, comme les oncles, tantes, etc., ont chez eux des mineurs, n'ayant qu'une autorité beaucoup atténuée sur ces enfants, ne sont responsables de leurs actes que si c'est par suite du manque de surveillance de leur part qu'ils ont été commis, et il faut que la preuve en soit faite.

*Responsabilité des commettants quant aux faits de leurs préposés.* Aux termes de l'art. 1384 du C. civ., « les commettants sont responsables du dommage causé par leurs préposés dans les fonctions auxquelles ils sont employés ». Le commettant ayant fait volontairement choix de son préposé, il commet une faute ou une imprudence lorsqu'il a fait un mauvais choix et doit, pour cela, subir la responsabilité des actes dommageables accomplis par le préposé qui, du reste, agit sous ses ordres et sa direction, autorité qui justifie aussi l'obligation du commettant envers les personnes lésées. Même au cas où ils n'auraient pu empêcher l'acte dommageable commis par leurs préposés dans leurs fonctions, les commettants sont responsables du préjudice causé, mais cette responsabilité n'est pas encourue quand l'acte commis l'a été en dehors des fonctions du préposé. Les commettants sont responsables de la totalité de l'importance du préjudice causé.

*Responsabilité des maitres quant aux faits de leurs domestiques.* Aux termes de l'art 1384, « les maitres sont responsables du dommage causé par leurs domestiques dans les fonctions auxquelles ils les ont employés ». Les règles relatives à cette espèce de responsabilité sont à peu près les mêmes que celles qui régissent la responsabilité des commettants quant à leurs préposés. En effet,

les domestiques sont une classe spéciale de préposés, et l'obligation des maîtres doit être aussi étendue que celle des commettants.

*Responsabilité des instituteurs et artisans quant aux faits de leurs élèves et apprentis.* Aux termes de l'art. 1384 du C. civ., « les instituteurs et les artisans sont responsables du dommage causé par leurs élèves et apprentis pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait dommageable ». Par instituteur, on entend toute personne chargée d'une façon permanente de l'éducation ou de la surveillance d'enfants ou de jeunes gens. La responsabilité des instituteurs et artisans s'étend aux actes commis par leurs élèves ou apprentis, même lorsqu'ils ont atteint l'âge de majorité ; mais cette responsabilité n'est encourue que pendant le temps qu'ils les ont sous leur surveillance, et quand ils prouvent n'avoir pu empêcher les faits dommageables, ils en sont affranchis. Vis-à-vis d'eux les règles quant à la responsabilité sont moins sévères qu'en ce qui concerne les commettants ou maîtres vis-à-vis de leurs préposés ou domestiques. En ce qui concerne spécialement les membres de l'enseignement public, une loi du 20 juillet 1899 a substitué la responsabilité civile de l'Etat à celle des maîtres.

*Responsabilité des voituriers et entrepreneurs de voitures publiques.* Aux termes de l'art. 1782 du C. civ., « les voituriers par terre et par eau sont assujettis, pour la garde et la conservation des choses qui leur sont confiées, aux mêmes obligations que les aubergistes », c.-à-d. responsables des objets qui leur sont remis en dépôt pour être transportés par leurs soins. Par voituriers on désigne, d'une façon générale, tous ceux qui louent leurs services pour le transport, soit par terre, soit par eau, des personnes ou des marchandises. Leur responsabilité est encourue, tant en ce qui concerne la sécurité des voyageurs ou passagers que la conservation des objets transportés. Mais tandis que pour les voyageurs leur responsabilité n'est engagée qu'en cas de faute établie, pour les objets transportés le seul fait de l'avarie entraîne la responsabilité indépendamment de toute faute. Une ordonnance spéciale édicte que les « propriétaires ou entrepreneurs sont garantis de tous les accidents pouvant arriver par leur négligence ». Et l'on rentre ainsi dans les principes généraux posés par les art. 1382 et 1383 du C. civ. Leur responsabilité est très étendue et conforme aux règles relatives à cette matière. Le seul cas fortuit ou de force majeure peut les en affranchir.

*Responsabilité des aubergistes et hôteliers.* Cette responsabilité découle d'un contrat exprès ou tacite intervenu entre l'aubergiste et son hôte. L'art. 1952 du C. civ. dispose que « les aubergistes ou hôteliers sont responsables, comme dépositaires, des effets apportés par le voyageur qui loge chez eux ; le dépôt de ces effets doit être regardé comme un dépot nécessaire ». Cette responsabilité se trouve atténuée dans certains cas, soit par la négligence de l'hôte qui n'a pas pris des précautions de sécurité qui lui avaient été recommandées, soit en cas de vol, lorsque ce vol a eu lieu par suite de force majeure.

*Responsabilité respective du mari et de la femme.* Le mari n'est pas responsable des délits ou quasi-délits commis par sa femme, en principe, mais, dans certains cas, il encourt cette responsabilité lorsqu'il aurait pu empêcher le dommage causé et ne l'a pas fait; dans cette hypothèse, il est lui-même en faute, du reste. Les amendes ou dommages-intérêts auxquelles la femme est condamnée ne peuvent se recouvrer que sur ses propres ou à l'expiration de la communauté. Les dispositions relatives au contrat de mariage règlent la responsabilité des époux vis-à-vis l'un de l'autre ou de leur communauté. En aucun cas, la femme n'encourt la responsabilité quant aux actes de son mari, même s'il est en état de folie et non interdit.

*Responsabilité à raison du dommage causé par les animaux qu'on a sous sa garde.* Aux termes de l'art. 1385 du C. civ., « le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ». La loi ne fait pas de distinction entre le cas où l'animal a causé le dommage en agissant selon son instinct et celui où il a agi d'une façon exceptionnelle et contrairement à ses habitudes. La faute provient souvent du conducteur de l'animal; dans cette hypothèse, bien entendu, c'est celui-ci ou son commettant, ou le tiers qui a poussé l'animal à causer le dommage qui doit être rendu responsable. Certaines règles particulières sont appliquées en ce qui concerne la responsabilité résultant du dommage qui a pu être causé par des volailles ou des pigeons. L'art. 1385 du C. civ. peut recevoir son application aussi quand il s'agit d'abeilles qui sont censées appartenir au propriétaire des ruches, mais non en ce qui concerne le gibier, qui n'a pas de maître, étant *res nullius*. Exception est faite, cependant, pour les lapins de garenne. Leur propriétaire est responsable des dégâts qu'ils commettent, à moins qu'il ne justifie avoir fait tout ce qui était possible pour les empêcher et entraver la multiplication des lapins.

*Responsabilité à raison des choses inanimées.* L'art. 1386 du C. civ. dispose que « le propriétaire d'un bâtiment répond du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par suite du défaut d'entretien ou par le vice de sa construction ». C'est toujours le principe qui a inspiré les dispositions des art. 1382 et 1383 qui est observé : il y a faute et, dès qu'il y a faute, de quelque nature que soit le dommage causé, qu'il provienne d'un accident produit par une chose inanimée ou du fait d'un être humain ou d'un animal, il y a responsabilité de la part de celui qui a commis cette faute. C'est, en principe, devant les tribunaux civils que doit être portée l'action en responsabilité qui est, d'essence, une action civile. Mais les tribunaux de commerce peuvent, dans certains cas, en être saisis, notamment à raison d'autres contestations connexes qui leur sont déférées ou lorsque l'action en responsabilité est née d'un contrat relatif à des opérations commerciales. L'action civile peut être poursuivie aussi devant les juridictions de répression en même temps que l'action publique. Les conventions tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. De ce principe découlent des actions en responsabilité contre ceux qui n'exécutent pas les obligations qu'ils ont contractées ou qui les ont mal exécutées ou d'une façon incomplète. Les dommages-intérêts sont la représentation du préjudice causé par cette inexécution ou cette mauvaise exécution et doivent indemniser la personne lésée de la perte subie ou du manque de gain qui devait être réalisé si l'obligation avait été remplie. Le retard apporté dans l'exécution de l'obligation peut également donner lieu à une action en responsabilité contre son auteur. En cette matière, l'étendue de la responsabilité, en cas d'inexécution des obligations contractées, est quelquefois définie à l'avance par la « clause pénale » insérée dans certains contrats. Dans les sociétés, « chaque associé, aux termes de l'art. 1850 du C. civ., est tenu envers la société des dommages qu'il lui a causés par sa faute ». Il doit veiller à la bonne administration des affaires sociales; il doit donc être responsable de sa mauvaise gestion. Le gérant est responsable, dans la société en participation, vis-à-vis de ses commettants, au même titre que le mandataire salarié qui a mal géré et fait une mauvaise exécution du mandat qui lui avait été confié. Outre la responsabilité pénale encourue par les administrateurs, les fondateurs et le gérant des sociétés en commandite par actions pour infractions aux lois de 1867 et 1893, ils sont responsables vis-à-vis des actionnaires des fautes par eux commises dans leur gestion, de même que le liquidateur est également responsable des fautes qu'il a pu commettre dans l'exécution de son mandat. Il en

est de même des membres du conseil de surveillance, notamment en cas de nullité de la société pour cause d'irrégularité dans sa constitution ; l'action en responsabilité contre les membres du conseil de surveillance peut être exercée par les actionnaires ou par les créanciers de la société, soit individuellement, soit collectivement, et est de la compétence du tribunal de commerce. Les syndics de faillite et les liquidateurs judiciaires sont responsables de leurs moindres fautes, aux termes de l'art. 1992 du C. civ., et sont responsables, pendant dix ans, des livres et documents ou titres à eux remis. Le porteur d'une lettre de change qui n'en aura pas demandé le paiement dans le délai voulu ou qui n'aura pas fait le protêt le lendemain de l'échéance ni notifié ce protêt dans le délai de quinzaine, aura commis une négligence qui le forcera à en supporter les conséquences et notamment à être déchu de tous droits vis-à-vis de l'endosseur. En matière d'assurance, l'assureur est responsable des pertes et dommages survenus aux objets assurés, et l'assuré est responsable des fautes par lui commises en n'observant pas les clauses du contrat d'assurance. Tels sont les principes régissant les obligations qui naissent des contrats et conventions qui doivent recevoir leur application. En résumé, la responsabilité prend naissance au moment où une faute, une négligence ou une imprudence est commise, qu'il s'agisse d'un quasi-délit ou de l'exécution d'une convention ou d'un mandat. Elle suppose nécessairement l'existence d'un dommage cause, et de là l'obligation pour celui qui a assumé la responsabilité de le réparer en indemnisant la partie lésée de l'importance du préjudice subi ; pour la fixation du quantum des dommages-intérêts, qui doivent être la représentation de la réparation à accorder, les tribunaux ont généralement un large pouvoir d'appréciation, suivant les circonstances dans lesquelles s'est produit le fait donnant lieu à responsabilité. Charles STRAUSS.

**III. Droit criminel.** — RESPONSABILITÉ PÉNALE. — En matière pénale, la responsabilité est exclusivement personnelle ; celui-là seul qui a commis l'infraction est responsable et subit la peine portée par la loi. Les personnes civilement responsables sont tenues seulement de réparer le préjudice dont l'infraction est la cause, de payer les dommages et les frais ; ce faisant, elles n'exécutent pas une peine, elles exécutent une condamnation civile ; aussi ne payent-elles pas l'amende, parce que l'amende est une peine, sauf en matière fiscale, où l'amende revêt le caractère d'une réparation du préjudice causé à l'Etat.

Notre responsabilité n'est engagée par nos actes, au point de vue pénal, qu'autant qu'ils constituent des fautes. La loi interdit certains actes considérés en eux-mêmes, mais si elle punit celui qui enfreint ses ordres, c'est qu'elle lui suppose l'intelligence nécessaire pour les comprendre et la liberté nécessaire pour leur obéir. L'homme incapable de comprendre qu'il désobéit à la loi, ou qui lui désobéit contraint par une force à laquelle il ne peut résister, ne commet aucune faute ; la loi pénale ne le considère pas comme responsable et ne le punit pas. Pour employer les termes consacrés, l'intelligence et la liberté constituent l'*élément moral* nécessaire de toute infraction ; là où cet élément fait défaut, il n'y a pas d'infraction. D'un autre côté, dans certains cas spécifiés par elle, la loi permet ou ordonne les actes qu'elle défend en principe ; aucune faute n'est reprochable à celui qui commet ces actes en se conformant à la loi. Voici donc trois causes qui détruisent ou diminuent la responsabilite pénale : le défaut d'intelligence, le défaut de liberté ou la contrainte, l'ordre ou la permission de la loi.

*Du défaut d'intelligence.* Celui qui commet une infraction est punissable, à condition qu'il comprenne qu'il viole la loi. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'une compréhension précise et approfondie, mais de la simple notion que tel acte est défendu ; dans une société civilisée, le délinquant ne peut invoquer son ignorance de la loi pour se faire absoudre : *nemo censetur ignorare legem*, dit un vieil adage. Mais cependant l'ignorance de la loi sera une cause d'irresponsabilité lorsque le délinquant a été dans l'impossibilité matérielle de la connaître : c'est ainsi que les infractions aux lois nouvelles ne sont punissables qu'après un certain délai écoulé depuis la promulgation (Décr. du 5 nov. 1870) ; il en sera de même au cas où l'ignorance de la loi provient d'un obstacle matériel, qui a empêché le délinquant de la connaître (guerre, inondation, etc.).

L'intelligence de l'homme ne se forme pas d'un seul coup ; elle s'éveille progressivement avec l'âge. La responsabilité n'apparaît que lorsque l'âge est venu où l'intelligence est suffisamment formée. Un grand nombre de législations distinguent l'enfant, réputé irresponsable ; l'adolescent qui peut être, suivant les circonstances, jugé suffisamment intelligent pour être responsable ; l'homme fait, supposé pleinement intelligent et responsable. La loi française n'admet pas ce système (art. 66, 67, 68, 69 du C. pén.). Quel que soit son âge, l'homme peut être déclaré responsable ; seulement au-dessous de seize ans, il sera réputé avoir agi sans discernement ; ce sera à l'accusation de prouver, dans chaque cas particulier, que l'accusé est conscient et responsable ; le juge doit se prononcer formellement sur cette question. De plus, cette minorité spéciale entraîne certaines atténuations pour le mineur, même déclaré responsable : s'il est reconnu coupable d'un crime, la peine, qui ne peut jamais être une peine perpétuelle, est adoucie considérablement ; s'il est reconnu coupable de délit, le maximum et le minimum sont abaissés. Au cas d'acquittement du mineur de seize ans, considéré comme ayant agi sans discernement, le juge peut l'envoyer dans une maison de correction pour un temps qui ne peut dépasser l'époque où il aura accompli sa vingtième année : la loi du 5 août 1850 a organisé cette sorte de détention ; mais ses prescriptions, d'ailleurs insuffisantes, ne sont même pas respectées. On peut se demander si le législateur ne devrait pas, en France comme en bien d'autres pays, fixer un âge au-dessous duquel aucune poursuite ne pourrait être exercée.

Au-dessus de seize ans, l'homme est considéré comme pleinement responsable : il semble que cette limite d'âge soit encore trop basse et qu'elle pourrait être relevée avec avantage. La seule cause d'irresponsabilité qu'admette le législateur, c'est la démence du délinquant au moment de l'infraction. Ce mot de démence est pris dans le sens le plus large et englobe toutes les maladies mentales qui suppriment la conscience ; c'est ainsi que l'homme en état de somnambulisme ou de sommeil hypnotique cesse d'être responsable. Mais il ne faut pas oublier que la cause d'irresponsabilité doit exister au moment ou a lieu l'infraction : le délit commis par un fou dans un intervalle lucide est punissable. L'ivresse est-elle une cause d'irresponsabilité ? Non, en principe ; il en serait peut-être autrement si l'ivresse avait causé un véritable accès de folie retirant au délinquant la conscience de son acte.

On admet assez généralement que certaines affections mentales atténuent, à certains degrés, la responsabilité du délinquant, sans la faire disparaître (V. ALIÉNATION MENTALE, ALCOOLISME) ; mais il n'y a là rien de strictement légal ; la loi ne connaît que la non-imputabilité ou la pleine responsabilité ; le juge ne peut tenir compte de cette cause d'atténuation que dans l'application de la peine ou pour l'admission de circonstances atténuantes.

*De la contrainte.* « Il n'y a ni crime, ni délit lorsque le prévenu a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister » (art. 64 du C. pén.). Peu importe la nature de la contrainte : qu'elle soit physique ou morale, la responsabilité disparaît ; il en est ainsi, par exemple, lorsque la violence d'une tempête a éteint la lanterne d'un voiturier et l'a empêché de la rallumer ; lorsque l'auteur d'une infraction a obéi à l'ordre illégal donné par un supérieur auquel il devait l'obéissance passive. La contrainte pourra résulter de la crainte inspirée

par des menaces dirigées, non pas seulement contre l'agent même du délit, mais contre ses biens, contre la personne, l'honneur ou les biens d'un tiers. Toutefois, la crainte révérentielle qu'inspirent les parents à leurs enfants n'est pas à elle seule une cause de non-imputabilité ; il en est autrement lorsqu'il s'y joint des menaces de violence précises. Pour apprécier si la crainte inspirée a fait disparaître la responsabilité, il y a lieu de tenir compte de toutes les circonstances, le sexe, l'âge, la condition subordonnée de l'agent du délit ; c'est une question de fait abandonnée au juge ; la loi lui laisse toute latitude à cet égard.

Quelle que soit la nature de l'infraction, la libre volonté, nécessaire pour qu'il y ait délit, s'exercera de même : il faut qu'elle existe au moment où l'acte punissable est accompli ; peu importe qu'il s'agisse d'un délit supposant chez son auteur l'intention coupable, la volonté de violer la loi, ou d'un délit non intentionnel, consistant dans la simple omission des règles de prudence imposées par la vie en société ; c'est dire qu'il ne faut pas confondre la libre volonté avec l'intention de nuire.

*De l'ordre et de la permission de la loi.* « Il n'y a ni crime, ni délit, lorsque l'homicide, les blessures, les coups étaient ordonnés par la loi et commandés par l'autorité légitime » (art. 327 du C. pén.). Il en est de même, bien évidemment, pour les arrestations, les violations de domicile, punies en principe et autorisées dans certains cas. La responsabilité pénale ne disparaît qu'à deux conditions, c'est que l'acte punissable en principe soit ordonné par la loi et commandé par l'autorité légitime. La nécessité du commandement ne s'applique d'ailleurs qu'aux subordonnés et non aux agents de la loi qui sont chargés de donner le commandement ; s'ils commettent eux-mêmes l'acte en question, il suffit qu'ils agissent en vertu de l'ordre de la loi. Quant au subordonné, au contraire, qui agirait, conformément aux ordres de la loi, mais sans le commandement de son supérieur légitime, il demeurerait pleinement responsable au point de vue pénal. Si le subordonné agit en vertu d'un commandement donné par l'autorité légitime, mais en dehors des cas prévus par la loi, il bénéficiera d'une excuse absolutoire dans les hypothèses prévues par les art. 114 et 190 du C. pén. ; dans toute autre hypothèse, il demeure responsable, à moins qu'il n'établisse qu'en fait une contrainte a été exercée sur lui (V. ci-dessus).

« Il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même ou d'autrui » (art. 328 du C. pén.). La loi punit les violences, parce que la société se charge de protéger et de punir les atteintes aux droits individuels ; mais lorsque la société en défaut laisse commettre des attentats qu'elle aurait dû empêcher, la personne, victime ou témoin de cet attentat, peut repousser la violence par la violence. Seulement il faut que l'attentat soit dirigé contre notre personne, notre honneur, nos biens, ou la personne, l'honneur, les biens d'un tiers ; encore l'agression contre les biens ne semble-t-elle autoriser l'emploi de la violence pour la repousser que si elle se manifeste pendant la nuit par l'escalade ou l'effraction de clôtures, murs ou entrées de maison, habitées ou par un vol ou pillage exécuté avec violence (art. 329 du C. pén.). Il faut que l'agression soit injuste : on considère en théorie comme injuste l'acte illégal d'un fonctionnaire atteignant un particulier dans sa personne ou ses biens. Il faut qu'il y ait nécessité de se défendre : on ne doit recourir à la violence que s'il n'existe aucun autre moyen d'éviter le danger ou de réduire l'agresseur à l'impuissance ; l'excès même dans la légitime défense a pour effet de rendre aux violences commises un caractère délictueux. Enfin cette nécessité de se défendre doit être actuelle : la simple menace d'un danger éventuel ne nous met pas en état de légitime défense.

Il est encore d'autres circonstances où la loi autorise des actes punis cependant en principe : c'est ainsi que le père a le droit de corriger et séquestrer ses enfants. Mais ici encore il y a une question de mesure à garder ; le droit de correction exercé sans mesure change de caractère et constitue un délit, plus sévèrement réprimé depuis quelque temps.

Le consentement de la victime ne disculpe pas le criminel : celui qui tue quelqu'un sur sa demande commet un meurtre ; c'est par application de ce principe que le duel est considéré comme un crime ou un délit. LE SUEUR.

**IV. Droit international.** — Tout gouvernement est responsable, en fait et en droit, des actes des agents qui le représentent ou auxquels il a délégué une partie de ses pouvoirs, à moins qu'il ne les désavoue expressément en prouvant qu'ils ont agi sans son agrément. Encore serait-il tenu, dans ce dernier cas, de réparer le tort causé par ses actes, si un simple désaveu ne donne pas satisfaction à la partie lésée. Ces règles s'appliquent particulièrement aux actes commis à l'étranger par des officiers des armées de terre ou de mer. En principe, un gouvernement n'est pas responsable des actes de cette nature ayant pour auteurs de simples particuliers, ses ressortissants ; sa responsabilité ne serait engagée que si la nation ou lui-même avait encouragé ou approuvé lesdits actes. Il appartient aux pouvoirs constitués d'organiser dans chaque pays un système de mesures légales propres à assurer la punition des particuliers qui offensent les États amis ou leur portent préjudice ; si le gouvernement a manqué à ce devoir, les étrangers lésés ont évidemment le droit de faire remonter jusqu'à lui la responsabilité des dommages par eux subis ; il en serait autrement s'il est avéré que les autorités ont fait en temps utile tout ce qu'il était possible de faire et, notamment, tout ce que leur permettait la constitution du pays. En d'autres termes, pour que le gouvernement puisse être recherché, il faut qu'il soit coupable de complicité ou de négligence. Il n'encourt aucune responsabilité pour les actes, même dommageables pour autrui, qu'il a ordonnés lui-même dans l'exercice de ses attributions légales, dans un intérêt d'ordre public, de sécurité ou de salubrité, ou dans des cas de force majeure ou de péril public. La responsabilité des actes de violence commis par un gouvernement, même illégitime, retombe sur le gouvernement qui lui succède, sans qu'un changement complet de régime ou de dynastie puisse l'en exonérer.

A un autre point de vue, il peut être important de noter qu'un gouvernement ne saurait avoir envers les étrangers séjournant sur son territoire une responsabilité plus étendue qu'envers ses propres ressortissants. Les devoirs de l'hospitalité ne vont pas jusqu'à assurer aux étrangers une situation privilégiée et à empêcher le gouvernement de prendre, dans la mesure fixée par la loi, les mesures générales qu'il juge nécessaires à la conservation de l'Etat. Ces mesures, si elles lèsent des étrangers en même temps que les nationaux, ne peuvent donc donner lieu à une demande d'indemnité de la part du pays dont relèvent ces étrangers. Il est universellement admis, dans le même ordre d'idées, que, si des étrangers éprouvent des pertes en cas de troubles intérieurs ou de guerres civiles, nulle intervention diplomatique n'est recevable et nulle indemnité n'est due. Ernest LEHR.

**V. Politique** — On a vu à l'art. CONSTITUTION que toutes nos constitutions ont affirmé le principe de la responsabilité ministérielle, et on a indiqué à l'art. MINISTRE (t. XXIII, p. 1069) la nature et les limites de cette responsabilité. Il y a lieu d'insister sur ce fait, en ce qui concerne la responsabilité civile, qu'en l'état actuel de notre législation, elle est purement théorique. En effet, aucune juridiction n'est compétente pour connaître de l'action civile de l'Etat contre les ministres, et toutes les propositions qui ont été présentées jusqu'ici pour combler cette lacune de notre législation n'ont jamais abouti. Un exemple célèbre est celui du ministre des travaux publics Caillaux, qui avait déclaré en 1875 que les dépenses

pour l'installation de la cour des comptes aux Tuileries ne dépasseraient pas 2.500.000 fr., alors que ces dépenses s'élevèrent au delà de 11 millions. La commission du budget était d'avis de poursuivre le ministre, la Chambre adopta ses conclusions, et après une enquête qui dura jusqu'en 1882, le gouvernement dut déclarer que le Sénat n'était pas compétent en l'espèce, puisque la Chambre ne peut le saisir qu'en cas de crimes; que la cour des comptes n'avait qu'un droit de contrôle sur les ordonnateurs; que le conseil d'Etat ne peut connaître des actions en responsabilité en matière de droit commun, et à fortiori dans le cas d'actes gouvernementaux; que la juridiction civile n'était pas compétente parce que les tribunaux judiciaires ne peuvent statuer sur les actes gouvernementaux et administratifs quand ils ont été accomplis par un fonctionnaire régulièrement et dans l'exercice de ses fonctions. La Chambre dut se contenter de sa protestation platonique qu'elle reproduisit jusqu'à trois fois, et le Sénat d'un « blâme sévère », mais non moins platonique.

La responsabilité politique est plus effective. On n'a jamais contesté le droit de la Chambre à renverser les ministères. On l'a parfois refusé au Sénat, mais s'il en pouvait être ainsi quand le Sénat, sous le nom de Chambre des pairs, ne représentait en aucune façon la nation, il n'y a aucune raison, maintenant qu'il est électif, de lui refuser cette prérogative essentielle. Au reste, dans la pratique le Sénat a contraint par des ordres du jour hostiles plusieurs ministères à démissionner [par exemple les cabinets Dufaure (1876), Tirard (1890), Bourgeois (1896)] et a même forcé individuellement un ministre (Darlan, 1897) à se retirer.

Quant à la responsabilité pénale, elle a suivi dans son évolution une marche inverse. La responsabilité du chef de l'Etat est bien reconnue par tous comme une conséquence logique du principe de la souveraineté nationale. Mais dans la pratique il en va autrement. Elle a été appliquée sans restriction par nos premières constitutions républicaines et encore par celle de 1848, mais depuis elle s'est affaiblie tous les jours, et maintenant l'irresponsabilité du chef de l'Etat est devenue la règle et sa responsabilité l'exception, puisqu'elle n'est plus engagée que par le cas de haute trahison. Il en est à peu près de même pour la responsabilité pénale des ministres. Elle est formellement inscrite dans la Constitution, et en termes qui ne permettent aucune ambiguïté. En fait, on n'a pas eu souvent recours à la procédure extraordinaire de la haute cour, et il est devenu de plus en plus difficile d'y recourir à cause de l'instabilité ministérielle. Les ministres se succèdent si rapidement au pouvoir, et leurs actes s'enchevêtrent si bien les uns dans les autres, qu'il est presque impossible d'établir solidement leur responsabilité. Depuis le fameux procès des ministres de Charles X, qui aboutit à la condamnation du prince de Polignac, du comte de Peyronnet, de Victor Chantelauze et du comte de Guernon-Ranville, et le procès du garde des sceaux Teste, condamné en 1847, on constate d'assez nombreuses demandes de mise en accusation : en 1872, des ministres du 16 Mai; en 1885, du cabinet Jules Ferry, à la suite du désastre du Tonkin; en 1899, du général Mercier, pour violation des règles de la justice militaire (pour ne citer que les plus intéressantes), mais ces demandes n'ont abouti ni les unes ni les autres.

Pour l'étranger V. PARLEMENTARISME. R. S.

BIBL. : DROIT CIVIL ET COMMERCIAL. — V. tous les traités généraux de droit aux articles visés et aussi MUTEAU, *De la Responsabilité civile.* — SOURDAT, *Traité de la responsabilité.* — LEFÈVRE, *De la Responsabilité délictuelle et contractuelle.* — SAINCTELETTE, *Responsabilité et garantie.*

DROIT CRIMINEL. — GARRAUD, *Droit pénal français*, t. I, nos 198 et suiv.

POLITIQUE. — Eug. PIERRE, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*; Paris, 1893, gr. in-8. — LAIR, *Des hautes cours politiques en France et à l'étranger et de la mise en accusation du Président de la République et des ministres*; Paris, 1889, in-8. — FERSTEL, *Histoire de la responsabilité criminelle des ministres en France, de 1789 à nos jours*; Paris, 1899, in-12. — F. PERRIN, *De la Responsabilité pénale du chef de l'Etat et des ministres en France*; Paris, 1900, in-8. — Cf. le discours de A. BERTHELOT à la Chambre, 12 déc. 1898.

**RESSAC** (Navig.) (V. VAGUE).

**RESSAUT.** I. ARCHITECTURE. — On entend par ce mot *ressaut* toute saillie d'un corps de moulure ou d'un membre d'architecture se profilant sur le nu des parties voisines et formant avancement sur ces parties. C'est ainsi que des pilastres peu saillants sur le mur d'un édifice entraînent des ressauts sur les moulures de l'architrave, de la frise et d'une partie de la corniche de cet édifice, tandis que des pilastres plus saillants et des colonnes engagées ou accolées entraînent des ressauts bien plus considérables se profilant sur toute l'ordonnance architecturale. — En couverture, on appelle *ressaut* un bourrelet ménagé à l'extrémité des feuilles de plomb ou de zinc formant le fond du chéneau, bourrelet permettant de joindre les feuilles entre elles sans empêcher la dilatation du métal.

II. HYDRAULIQUE (V. REMOUS).

**RESSÉGUIER** (Clément-Ignace, chevalier de), littérateur français, né à Toulouse en 1724, mort à Malte en 1797. Entré dans l'ordre de Malte, il se distingua contre les Turcs et devint général des galères, avec la commanderie de Marseille. Faiseur d'épigrammes sarcastiques, il se fit enfermer à la Bastille; une épigramme sanglante sur Mme de Pompadour le fit envoyer au château d'If; gracié, sur l'intercession de son frère, conseiller au Parlement de Toulouse, Rességuier se retira, lors de la Révolution, dans l'île de Malte. On a de lui : *Voyage d'Amathonte* (1750) et des traductions de Cicéron. Ph. B.

**RESSÉGUIER** (Bernard-Marie-Jules, comte de), poète français, né à Toulouse le 28 janv. 1788, mort le 7 sept. 1862. Fils d'Emmanuel de Rességuier, marquis de Miremont, procureur général au parlement de Toulouse, et de Louise de Chastenet de Puységur, descendant du maréchal. Agé de deux ans lorsque son père, décrété d'accusation, pour s'être opposé à la transcription de la loi qui supprimait les Parlements, fut obligé de fuir en Espagne, évitant ainsi l'échafaud, il partagea en 1793 la captivité de sa grand'mère emprisonnée à Toulouse, perdit presque coup sur coup son père, son aïeule et sa mère (1806) qui avait émigré en Allemagne. Ainsi orphelin à douze ans, il passa à Sauveterre, demeure patrimoniale de sa famille, les années de cette jeunesse douloureuse, entra à l'Ecole militaire de Fontainebleau, où il rima quelques jolis vers, en sortit sous-lieutenant dans la cavalerie, et fit campagne en Allemagne et en Pologne. Obligé cependant, par la faiblesse de sa santé, de renoncer à la carrière militaire (1811), il fut sous la Restauration, par la protection de M. de Peyronnet, nommé auditeur au Conseil d'Etat (1822), et membre de la commission du sceau des titres l'année suivante. En 1811, il avait épousé Mlle de Mac-Mahon (Charlotte-Pauline), et cette union, qui lui inspira quelques-uns de ses plus beaux vers, fit le bonheur de sa vie. La révolution de Juillet, après laquelle il donna sa démission, mit fin à sa carrière administrative. Le poète seul resta. Au mois d'oct. 1823, il était venu s'établir à Paris, et pendant les vingt ans qu'il y demeura, son salon de la rue Taitbout fut un centre littéraire très aimé, sinon très retentissant. Dès 1816, il avait concouru pour les jeux Floraux. Nommé mainteneur, il noua en 1818, avec Victor Hugo, qui avait présenté au concours une pièce de vers, un commerce de lettres qui était devenu une véritable amitié avant même que Rességuier eût retrouvé à Paris le poète des *Odes et Ballades*, lié déjà lui-même avec ses amis Guiraud et Soumet, Vigny, Saint-Valry, Gaspard de Pons. Aussi collabora-t-il à la *Muse française* (1824) et aux *Annales romantiques* (1825-30). Au mois de janv. 1826 parut de lui, au *Conservateur littéraire* (1821), un poème, *le Convoi d'Isabeau de Bavière* (Paris, in-8), et deux ans plus tard, son premier recueil poétique, *Tableaux poétiques* (Paris, 1828, in-8), qui resta toujours son œuvre la plus connue et qui le

rangea parmi les romantiques modérés du groupe de Soumet et Alex. Guiraud. Un roman, *Almaria* (Paris, 1834, in-8), eut peu de succès, mais les *Prismes poétiques* (Pau, 1838, in-8) prouvèrent, sans égaler la vogue des *Tableaux*, que Rességuier était vraiment poète. Ce fut d'ailleurs son chant du cygne. Ce fut seulement après sa mort que parurent *Dernières Poésies* (Toulouse, 1864, in-8). Comme prosateur, J. de Rességuier a encore donné des articles au *Livre des Cent et Un* (1833), au *Livre des Conteurs* (1832), aux *Français peints par eux-mêmes* (1840). Eug. Asse.

Bibl. : Le P. Caussette et Dugabé, *Eloges*, dans *Recueil des jeux Floraux ;* Toulouse, 1864, pp. 370-395. — Eug. Asse, *Bulletin du Bibliophile*, 1898.

**RESSÉGUIER** (Albert, comte de), homme politique français, fils du comte Jules de Rességuier, né à Toulouse en 1816, mort à Toulouse le 26 mars 1876. Il fit son droit, voyagea en Allemagne, et à son retour écrivit dans des journaux religieux et collabora à la *Vie des Saints*. Très attaché à la légitimité et au catholicisme, il fit de l'opposition à la monarchie de Juillet, et fut nommé le 13 mai 1849 représentant du peuple à la Législative par le dép. des Basses-Pyrénées; il fit partie de la majorité réactionnaire contre la République; lors du coup d'État, il se réunit aux représentants qui signèrent le décret déclarant Louis-Bonaparte déchu de la présidence de la République. Arrêté, il fut relâché et rentra dans la vie privée. Membre très actif du parti catholique libéral, il fit une opposition constante à l'Empire, et contribua à la création du denier de saint Pierre. En 1871, il fut nommé député à l'Assemblée nationale par le dép. du Gers : à Bordeaux, il vota la déchéance de l'Empire en qualité de légitimiste, à Versailles il fit partie de la droite et s'associa à toutes les mesures réactionnaires. Aux élections de 1876, il ne fut pas réélu à Lombez (Gers). Il a écrit : *les Événements de Toulouse sous le gouvernement de la Défense nationale* (1873). Ph. B.

**RESSMANN** (Constantin), diplomate italien, né à Trieste en 1822. Condamné à mort pour participation à l'insurrection de 1848-49, il se réfugia en France, entra aux bureaux de la légation italienne, fut naturalisé italien (1861), nommé secrétaire en Chine, au Japon, puis à Paris (1864-76), conseiller d'ambassade à Londres (1878), puis à Paris (1884), ambassadeur à Constantinople (janv. 1892), d'où six mois après il revint en cette qualité à Paris. Crispi le rappela comme trop ami de la France (6 janv. 1895).

**RESSON.** Com. du dép. de la Meuse, ar. de Bar-le-Duc, cant. de Vavincourt; 445 hab.

**RESSONS** ou **RESSONS-EN-VEXIN.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles; 93 hab.

**RESSONS-LE-LONG.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne; 566 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Eglise du xi^e siècle.

**RESSONS-SUR-MATZ.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne; 925 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Sucrerie et féculerie. Patrie du théologien Antoine de Mouchy (V. Démocharès).

**RESSONTAIS** (*Pagus Rossontensis, Rossontum, Rossontissum, Rossontile, Ressomum*). Ancien pays de la France, formant une subdivision du Beauvaisis. Jusqu'à l'époque carolingienne, il formait une circonscription distincte et constituait l'un des quatre *pagi* primitifs du *pagus Bellovacensis*. Il comprenait un peu moins de la moitié orientale du Beauvaisis et était borné, au N., par l'Amiénois (Santerre), le Vermandois et le Noyonnais, à l'E. par le Soissonnais et le Valois, au S. par le Senlissien et à l'O. par le Beauvaisis proprement dit et le Vendelais. Ses villes principales étaient Ressons-sur-Matz (Oise, arr. de Compiègne) et Ressons-le-Long (Aisne, cant. de Vic-sur-Aisne). Les anciennes circonscriptions ecclésiastiques (doyennés ruraux de Ressons et de Coudun) donnent à peu près exactement l'étendue primitive du Ressontais. Dans les différents partages des rois Francs au vi^e siècle, le Ressontais était généralement divisé en trois parts. Il fut considéré comme équivalent au *pagus Silvanectensis* (Senlissien) et échangé contre celui-ci, dans quelques-uns de ces partages. A l'époque carolingienne, où il y eut de grands remaniements dans la géographie des *pagi*, le Ressontais fut rattaché au Beauvaisis proprement dit. A l'époque de la féodalité, le Ressontais dépendait en partie de la seigneurie de Pierrefonds et de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. E.-D. Grand.

Bibl.: *Pouillés du diocèse de Beauvais* (imprimés), 1626 et 1648. — J. Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France*, dans l'*Ann. hist. de la Soc. de l'hist. de France*, t. XXVI (1862), pp. 507-510. — Matton, *Dictionnaire topographique du dép. de l'Aisne;* Paris, 1871, p. 230, in-4. — Longnon, *Géographie de la Gaule au vi^e siècle* (V. à la table) et *Atlas historique de la France*, texte, pp. 126-127.

**RESSORT.** On donne le nom de *ressorts* à des organes mécaniques formés de lames ou de fils métalliques de toute forme, dans lesquels on utilise la propriété élastique de la matière dont ils sont formés, en vertu de laquelle ils tendent à reprendre leur figure initiale de fabrication aussitôt qu'on les déforme. On sait, en effet, que les matériaux employés en mécanique et en construction sont tous plus ou moins doués de la propriété de l'élasticité : lorsqu'on les soumet à l'action de forces extérieures, ils se déforment ; mais cette déformation ne persiste pas et disparaît après la suppression de la cause déformatrice, si, toutefois, cette dernière n'a pas fait naître, dans l'intérieur du corps, des efforts moléculaires supérieurs à une certaine limite, dite d'élasticité, déterminée expérimentalement pour chaque matière et au delà de laquelle une partie de la déformation (*déformation permanente*) persiste après qu'on a supprimé la cause qui l'a produite. Cette déformation permanente constitue un danger pour la conservation des corps. C'est en conformité des considérations qui précèdent que l'on s'astreint, dans l'établissement des pièces de machines ou de construction, à leur donner des dimensions remplissant ces deux conditions : 1° *condition de résistance*, que les efforts moléculaires qui peuvent prendre naissance sous l'action des forces extérieures soient inférieurs, en toute circonstance, à la limite d'élasticité de la matière qui les composent ; 2° *condition de rigidité*, que la déformation élastique que subit le corps sous l'action de ces forces, soit suffisamment faible pour que la forme de ce corps ne soit pas sensiblement modifiée pendant la déformation, une valeur excessive de cette déformation nuisant, en général, au but que la pièce doit remplir.

Il en est tout autrement dans les ressorts. Leurs dimensions sont toujours établies de façon que la condition de résistance soit satisfaite, mais on y recherche, au contraire, le minimum de rigidité ; ils doivent se composer de systèmes susceptibles d'éprouver entre les limites d'élasticité des variations de forme relativement considérables, variations relevant des lois de la résistance des matériaux, car on se propose, à l'aide de ces organes, d'utiliser l'élasticité de la matière, soit pour amortir des chocs, soit pour produire un mouvement, soit enfin pour obtenir des appuis élastiques. Les élasticités directes à la pression ou à la traction ne peuvent être utilisées pour les ressorts qu'à l'aide de matières très extensibles ou très compressibles comme le caoutchouc. Pour les matières moins déformables comme les bois et les métaux, on utilise surtout l'élasticité à la flexion et à la torsion en cherchant à leur donner des formes se prêtant à une grande déformation.

Les métaux les plus employés dans l'établissement des ressorts sont : le laiton, le cuivre rouge et surtout l'acier trempé qui jouit de grandes propriétés élastiques.

Au point de vue de leur forme, les ressorts peuvent être classés en trois catégories présentant elles-mêmes un certain nombre de subdivisions :

Ressorts à lame plate ; ressorts enroulés ; ressorts en rondelle.

*Ressorts à lame plate.* Les différentes variétés de ressorts à lame plate sont : 1° *Le ressort à lame simple* que l'on emploie dans l'armurerie sous les noms de *ressort d'arme*, de *baguette*, de *capucine*, de *grenadière*, de *platine*, etc. ; ils sont constitués par une simple lame d'acier coudée. — 2° *Le ressort simple à lames multiples* (fig. 1), constitué par une série de lames plates légèrement courbées, en acier trempé, dont la longueur, la largeur, l'épaisseur ainsi que les positions respectives, sont déterminées par les formules de la résistance des matériaux, suivant le but qu'il doit remplir de façon à constituer un solide d'égale résistance pour les efforts auxquels il doit résister. Les extrémités de ces lames sont terminées, tantôt carrément comme sur la fig. 1, tantôt en cercles ; tantôt en trapèzes comme sur la fig. 2. Les différentes lames sont maintenues à leurs extrémités par un rivet pénétrant dans un œil ovalisé, de façon à permettre les déplacements sous la déformation. Elles sont retenues par une frette ou un boulon. Les extrémités du ressort sont contournées pour permettre l'accrochage. Ces ressorts sont très employés dans la *carrosserie* (V. ce mot) pour la suspension des voitures : ils y affectent plusieurs formes appropriées à leurs usages. Ils sont également d'un emploi courant dans l'industrie des chemins de fer où ils servent soit à la suspension des véhicules (locomotives, tenders, voitures à voyageurs, wagons de marchandises) ; soit, comme ressort de traction, à faciliter la traction des locomotives ; soit, comme ressort de choc, dans les tampons et les butoirs. On les applique dans diverses autres industries comme ressort de suspension de choc ou de traction, notamment pour les parachutes de mine, les suspensions des convertisseurs servant à la fabrication des aciers, les dynamomètres, etc. — 3° *Le ressort double à lames multiples* (fig. 2), constitué par deux ressorts simples à lames multiples disposés en opposition et réunis par leurs extrémités. Ces ressorts dits *à pincette* sont surtout employés pour la suspension des véhicules dans la carrosserie et des voitures de luxe dans les chemins de fer. Les cahots sont très bien amortis par ce genre de suspension.

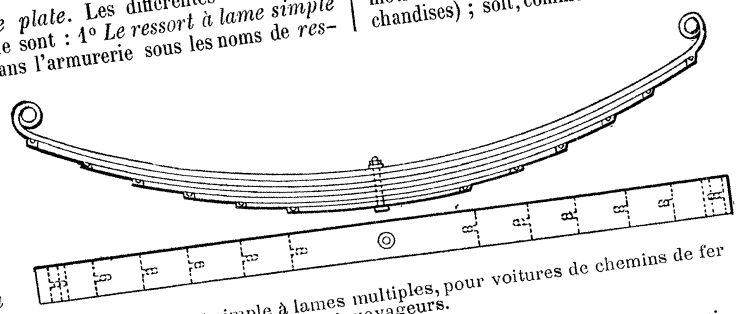

Fig. 1. — Ressort simple à lames multiples, pour voitures de chemins de fer à voyageurs.

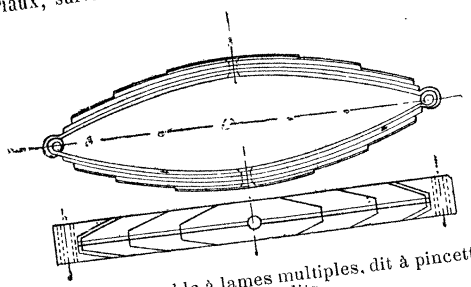

Fig. 2. — Ressort double à lames multiples, dit à pincettes, pour wagons-lits.

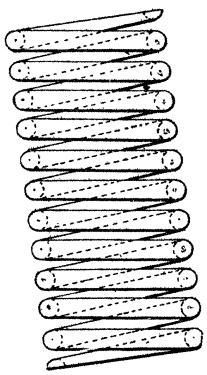

Fig. 3. — Ressort hélicoïdal à fil rond.

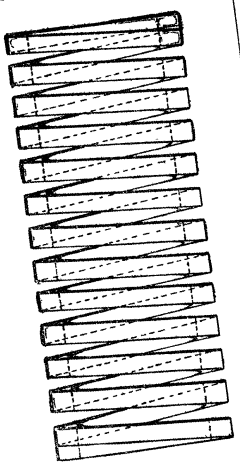

Fig. 4. — Ressort hélicoïdal à fil carré.

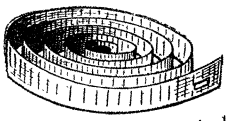

Fig. 5. — Ressort spiral des horlogers.

*Ressorts enroulés.* Les différentes variétés des ressorts enroulés sont : 1° *Le ressort enroulé en hélice ou ressort boudin* constitué par un fil métallique de section ronde (fig. 3) ou carrée (fig. 4), que l'on enroule à la fabrication sur un cylindre en lui faisant faire une série de circonvolutions de façon à former une hélice cylindrique. Ces ressorts sont employés en mécanique dans un grand nombre de cas, comme ressorts de tension, de compression ou de torsion ; lorsqu'on vient, en effet, à tirer, pousser ou enrouler suivant le cylindre des spires une extrémité d'un tel ressort, tout en maintenant l'autre extrémité fixe, il se développe, en vertu de l'élasticité, une force qui tend à replacer les tours de spires à leur distance primitive. — 2° *Le ressort enroulé en spirale* constitué soit par une lame métallique que l'on enroule en spirale, sur un plan (fig. 5) (ressort spiral des horlogers) ou sur un cône (fig. 6) ; soit par un fil de métal de section rectangulaire (fig. 7), elliptique ou ronde enroulé en spirale sur un cône ; soit enfin par un fil métallique de section ronde enroulé en spirale sur un système formé de deux cônes semblables opposés par leurs sommets. Ces ressorts sont employés surtout comme ressorts de compression (sauf le spiral des horlogers qui est utilisé comme moteur), l'enroulement sur un cône ou sur deux cônes opposés offre l'avantage de permettre aux ressorts de parcourir un très grand chemin, parce que lorsqu'ils sont comprimés, les spires rentrent les unes dans les autres. La douceur des ressorts à enroulement sur double cône a permis de leur trouver de nombreuses ap-

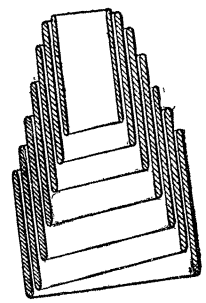

Fig. 6. — Ressort spiral conique à lame.

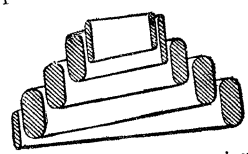

Fig. 7. — Ressort conique à section rectanglaire.

plications, surtout dans la fabrication des lampes et des meubles.

*Ressorts en rondelle.* L'élément de ces ressorts est la rondelle Belleville (fig. 8), constituée par une petite plaque en forme de couronne emboutie sous une certaine flèche. On dispose en une pile une série de ces rondelles, de façon à ce qu'elles se touchent par leurs faces semblables, et l'ensemble constitue un ressort de compression (fig. 9).

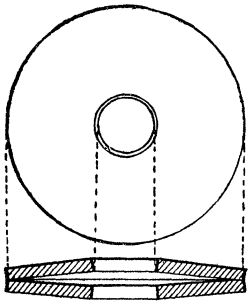

Fig. 8.— Rondelle Belleville.

Dans tous ces ressorts, le déplacement du point d'application de la force est proportionnel à la charge.

Au point de vue de l'application des ressorts dans les machines, ils peuvent être employés dans trois buts différents :

1° *Réaction.* Les ressorts forment la base des organes de réaction; leur élasticité permet de produire rapidement en sens inverse les effets produits par un premier mouvement; ils accumulent de même du travail quand on les tend, et le restituent quand on les laisse se détendre. Les tensions et les chemins parcourus par le ressort en se détendant, sont inverses et identiques aux chemins parcourus et aux efforts exercés pour le tendre. On peut donc employer les ressorts pour amortir une action dans un sens et la rendre en sens contraire; dans les machines, ils sont utiles pour amortir la force d'inertie, la restituer en sens contraire et éviter ainsi une perte de travail importante.

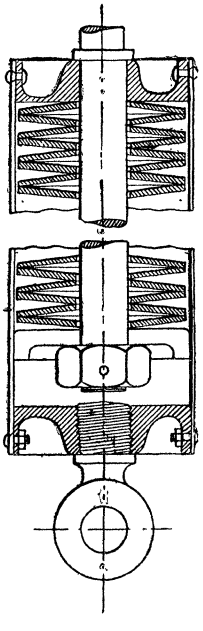

Fig. 9. — Ressort de traction en rondelles Belleville.

2° *Impulsion.* Les ressorts peuvent servir à communiquer une impulsion. On conçoit, en effet, que si on bande un ressort par un organe animé d'un mouvement alternatif faisant mouvoir l'arrêt qui sert à maintenir le ressort dans la position convenable pour que la pièce à projeter vienne se placer devant lui, le ressort, en se détachant lorsqu'on efface l'arrêt, puisse lancer la pièce qui est appuyée sur lui.

3° *Longue durée d'un mouvement.* Les ressorts spiraux, du type de ceux employés en horlogerie, peuvent servir à produire un mouvement circulaire d'une certaine durée et d'une régularité d'autant plus grande que ces ressorts sont plus longs et plus flexibles. La disposition la plus convenable consiste à loger le spiral dans un cylindre avec lequel il est assemblé à l'extrémité extérieure, tandis que l'autre extrémité est fixée sur un axe central qui permet de le bander si un obstacle empêche cet axe de se détourner. En se déroulant, le ressort fait mouvoir le cylindre d'un mouvement circulaire continu. E. Laye.

**RESSUAGE.** I. Céramique (V. Céramique, t. IX, p. 1185).

II. Métallurgie. — Le ressuage a pour but de faire disparaître, sur les lingots d'acier, des cavités dues à des soufflures superficielles. Ces lingots, recouverts d'une couche d'argile peu épaisse, sont placés dans un four, chauffés à haute température et martelés.

**RESSUIE** (Technol.) (V. Céramique, t. IX, p. 1188).

**RESSUINTES** (Les). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de La Ferté-Vidame; 206 hab.

**RESSUSCITANTS** (Animaux) (V. Reviviscence).

**RESTAURANT.** Les restaurants ne remontent pas au delà de la fin du XVIIIe siècle. Auparavant, leur office était rempli plus ou moins par les auberges, les cabarets et les hôtelleries. On trouvera l'historique de la question aux mots Cabaret et Café, et l'exposé de la législation qui régit en partie ces établissements aux mots Aubergiste et Hôtelier.

Le premier restaurant paraît s'être établi à Paris, rue des Poulies, vers 1766. Il fut créé par un maître d'hôtel qui choisit pour enseigne un verset de la Bible légèrement modifié : « Venez à moi, vous tous qui avez faim, et je vous restaurerai ». Ce maître d'hôtel, que les uns nomment Boulanger, les autres Champ-d'Oiseau, obtint un grand succès. Du coup, tous les traiteurs prirent le nom de restaurateurs. De plus, beaucoup de chefs de cuisine et de maîtres d'hôtel de grandes familles, surexcités par l'exemple de leur confrère, qui avait fait une fortune rapide, s'établirent restaurateurs. Ce mouvement fut surtout marqué après la Révolution qui priva de leurs emplois un grand nombre de ces cuisiniers. Le public prit l'habitude de fréquenter des établissements ou, à prix modéré, on lui offrit une chère assez soignée, une table assez luxueuse, un service assez confortable. Tour à tour les noms et les maisons de Meot, de Robert, de Roze, de Very, de Léda, de Brigaut, de Legacque, de Beauvilliers, de Naudet, de Tailleur, de Nicole furent célèbres.

Beauvilliers, ex-saucier de la maison de Condé, inventa le service à la carte ; son restaurant, bien connu sous la Restauration, fut, pendant le séjour des alliés, le rendez-vous des chefs de corps des armées étrangères. Des maisons créèrent une spécialité qui leur valut une renommée. Ainsi le *Veau qui tette* fut fréquenté à cause de l'excellence de ses pieds de mouton; les *Frères Provençaux* eurent le monopole de la morue à l'ail; *Véry* conquit la gloire par ses entrées truffées inimitables; le *Lyon d'or* se distingua par ses soupers fins. Cinquante ans plus tard on connut de même la *Maison dorée*, le *Café anglais*, le *Pavillon d'Armenonville;* et un peu plus tard, les maisons de Bignon, de Maire, de Foyot, de Lapérouse, du père Lathuile, de Marguery, etc. Mais cette célébrité des restaurants est éphémère, et la mode est si changeante que les plus brillants établissements passent au bout de cinquante ans à peine au rang de légendes. Si quelques grandes maisons se sont maintenues à Paris, il s'y est fondé de plus en plus d'établissements d'ordre plus pratique, dans le genre des *Bouillons.* C'est un boucher, Duval, qui fonda vers 1850, cette sorte de restaurant servi par des femmes, et où l'on trouve une assez grande variété de mets, taxés en prix connus, dont on prend ce qu'on veut, en sorte que les plus humbles bourses y peuvent trouver leur compte. Ce nom de Bouillon fut adopté parce qu'on n'y servit d'abord que du bouillon et du bœuf. Peu à peu on y introduisit tous les plats et toutes les boissons. On a fondé aussi en ces dernières années, des restaurants populaires, des restaurants coopératifs, etc., où le prix des repas a été abaissé au minimum, résultat qu'on obtient surtout en supprimant les frais généraux résultant du service qu'on réduit à la plus simple expression.

Jadis les traiteurs formèrent une corporation. Henri IV leur octroya des statuts en 1599. Les restaurateurs ne commencèrent à s'organiser corporativement qu'en 1851 où ils fondèrent une chambre syndicale qui disparut un an plus tard. En 1869, une nouvelle tentative n'eut pas de meilleur résultat. En 1875, un gendre du célèbre père

Lathuile créa l'Union syndicale et mutuelle des restaurateurs et limonadiers du dép. de la Seine, dont Bignon, autre restaurateur célèbre, fut président, société qui existe encore. On voit que les *limonadiers* y sont compris. Ces limonadiers, qui jadis étaient rangés parmi les distillateurs datent de 1630 ou 1633, période à laquelle ils se mirent à vendre de la limonade, avec un tel succès qu'en 1634 on les détacha de la corporation des distillateurs d'eau-de-vie et essences. Leurs statuts furent renouvelés en 1676 : comme on leur accorda à eux aussi le droit de vendre des eaux-de-vie, il en résulta des conflits incessants entre limonadiers et distillateurs. Les limonadiers furent supprimés en 1704, rétablis en 1705, supprimés de nouveau en 1706, rétablis encore en 1713, réunis aux vinaigriers en 1776. A ce moment ils purent vendre de la confiserie, de l'eau-de-vie, de la bière, du cidre, de la limonade, etc. Enfin ils furent confondus avec les restaurateurs et les cafetiers.

Les restaurateurs ne sont pas soumis à d'autres réglementation que celle qui régit les cafés, cabarets, débits de boisson ; encore n'y sont-ils pas soumis en tant que restaurateurs, mais en tant que débitants de boissons à consommer sur place (V. Aubergiste, Débitant de boissons, Hôtelier).

**RESTAURATEUR** (V. Restaurant).

**RESTAURATION.** I. Peinture. — La restauration des tableaux, c.-à-d. l'art de leur rendre, par certains procédés, l'éclat et la beauté que le temps ou les accidents leur ont enlevés, n'était point pratiquée dans l'antiquité. C'est, on le comprend, une opération des plus délicates, et dont le succès exige beaucoup de soins, et une véritable habileté. Rien de précieux, en effet, rien d'estimable comme le talent d'un « restaurateur » habile ; mais rien de plus rare, pourrait-on ajouter. Le nombre est grand de ces restaurations maladroites qui ont irrémédiablement perdu maint chef-d'œuvre, et l'emploi des mauvais vernis, l'abus des *repeints*, sans parler même des corrections et additions grossières que tel industriel sans scrupules, ou tel amateur ignorant, ont cru pouvoir infliger à des toiles de maîtres, sont des outrages cent fois plus cruels que ceux de la vétusté. Néanmoins il est juste de le reconnaître, la restauration des tableaux, si elle est confiée à d'habiles mains, peut donner de très heureux résultats, dont les plus appréciables sont de transporter sur une toile nouvelle une peinture dont la toile ou le bois menace ruine, ou bien d'effacer la trace des pseudo-restaurations qui ont altéré le caractère d'une œuvre. L'art de la restauration des tableaux, ainsi comprise, est probablement une invention des Vénitiens ; mais cet art a surtout été perfectionné de notre temps et par notre pays, témoin la série des tableaux de Lesueur qui représentent la vie légendaire de saint Bruno : ils étaient peints sur bois, et c'est avec une merveilleuse adresse qu'ils ont été transportés sur la toile. Un exemple illustre entre tous d'une restauration analogue, c'est la fameuse *Vierge de Foligno* par Raphaël (au musée du Vatican).

Le *dévernissage* d'un tableau est une des opérations qui réclament le plus de soin : elle s'exécute, soit à sec, soit à l'eau-de-vie, si le vernis qu'il s'agit d'enlever est un vernis à l'essence. Le dévernissage à l'eau-de-vie est le plus fréquemment employé : on se sert alors pour humecter successivement chaque partie de la toile, d'un linge fin imbibé d'eau-de-vie ; puis on lave avec une éponge imbibée d'eau fraîche, on essuie avec un linge sec, et enfin on procède à un vernissage nouveau, pour remplacer celui que les années avaient altéré, et qu'il a fallu faire disparaître. Dans certains cas particuliers, le restaurateur est obligé d'avoir recours, pour le dévernissage, à des préparations spéciales, ou à l'huile de lin. Le simple nettoyage des tableaux non vernis s'opère avec de l'eau-de-vie ou du vinaigre, ou avec du levain dissous dans de l'eau, etc.

Si la toile du tableau a souffert, il est nécessaire de le *rentoiler*. Il peut arriver, par exemple, que les bords de la toile soient complètement usés : alors on colle l'ancienne toile sur une nouvelle et on la cloue à nouveau sur le châssis. Si la toile est pourrie et que la peinture s'écaille, on doit enlever la toile, en formant, au moyen d'une grande plaque de gaze appliquée sur la peinture et recouverte de feuilles de papier blanc, une sorte de cartonnage. Le rentoilage se fait ensuite en tendant sur un châssis une toile neuve, revêtue d'une couche de colle : on fait adhérer à cette toile nouvelle le tableau qu'on s'est proposé de restaurer ; et l'on ôte le cartonnage en mouillant avec une éponge les feuilles de papier. Pour enlever un tableau de dessus un panneau de bois, on applique également le cartonnage ; puis on scie le panneau en petits carrés, et on se met en demeure, avec le rabot et la râpe, d'enlever le bois le plus près de la peinture possible. La couche de bois réduite à sa plus simple expression est facilement détachée alors si on l'imbibe avec de l'eau. Le nettoyage et la restauration proprement dite de la peinture suivent les opérations de l'enlevage et du nettoyage : on lave le tableau avec de l'huile de noix ou de pavot, puis avec une solution de potasse et de soude ; et l'on bouche les trous avec un mastic composé de colle et de blanc d'Egypte. Quant aux repeints, il importe qu'ils ne soient exécutés que par un véritable artiste. G. Cougny.

II. Architecture. — Réfection, en vue de reconstituer leur état primitif, de parties plus ou moins importantes d'un édifice, lorsque ces parties ont subi de sérieuses dégradations par suite de l'emploi de matériaux défectueux, de la vétusté, des influences climatériques ou de faits accidentels : tempête, incendie, guerre, etc. Il ne faut pas confondre *restauration* et *reconstruction* : ainsi la réédification d'une partie presque détruite d'un monument, de la chapelle absidale d'une église, par exemple, constituera une restauration si l'architecte, s'inspirant des morceaux d'architecture encore existants, de vues anciennes de cette chapelle ou d'édifices analogues élevés à la même époque, s'efforce de réédifier cette chapelle comme elle a dû être à l'origine, tandis que si cet architecte se borne à réédifier, sur l'emplacement et sur les fondations de la chapelle détruite, une nouvelle chapelle étudiée dans son sentiment personnel d'architecture, il fera une reconstruction ou, plus justement encore, une construction nouvelle. De même, il ne faut pas confondre *restauration* et *restitution* (V. ce mot) ; car si une restauration étudiée comme il est dit ci-dessus, en vue de rétablir un édifice ou une partie d'édifice en son état primitif, constitue bien une restitution de cet édifice, on applique plutôt de nos jours ce mot de restitution — et surtout depuis Quatremère de Quincy (*Dict. d'architecture de l'Encyclopédie méthodique;* Paris, 1825, t. III, in-4) — à l'action de faire revivre certains ouvrages par des écrits et des dessins ou des modèles, souvent même en dehors de toute pensée de reconstruction, mais en s'aidant des ruines de ces ouvrages, des vues et des descriptions qui en existent ou des édifices de même époque et de même style dont on peut s'inspirer, afin de donner à cette restitution d'un édifice le style d'architecture qui convient. De fait, la restauration entraîne un travail de reconstruction conçue à la suite d'une étude spéciale, tandis que cette étude spéciale seule constitue la restitution. Viollet-Le-Duc, à propos du mot Restauration (*Dict. de l'architecture française;* Paris, 1875, t. VIII, in-8), écrit avec raison : « le mot et la chose sont modernes », et ajoute : « aucun peuple, dans les temps écoulés, n'a entendu faire de restaurations comme nous les comprenons aujourd'hui » ; ce qui est vrai, puisque d'après ce savant architecte-archéologue, si versé dans la connaissance de l'architecture du moyen âge : « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné ». Mais là, Viollet-Le-Duc semble être allé trop loin, et l'application trop rigoureuse de sa théorie par quelques-uns

de ses disciples a eu parfois des conséquences regrettables. En effet, si l'entretien et la réparation, qui sont des travaux partiels, exécutés en vue d'empêcher des dégradations de s'aggraver, ne constituent pas des travaux de restauration, et si on peut admettre qu'il en soit de même de travaux de réfection partielle, on ne saurait, d'autre part, admettre comme travaux de restauration des travaux ayant pour but le rétablissement d'un édifice dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé, soit qu'il s'agisse de destruction de parties ajoutées postérieurement à la construction primitive de l'édifice, conçues dans un style différent d'architecture, et que l'on reconstruit dans le style primitif de l'édifice; soit qu'il s'agisse de travaux de complément et d'achèvement de cet édifice, tels, par exemple, que l'adjonction à une église de tours ou de flèches en plus grand nombre que celui prévu à l'origine. De tels travaux sont des travaux de reconstruction ou d'achèvement, mais nullement des travaux de restauration dans le vrai sens du mot.

La restauration d'un édifice du passé est un des problèmes les plus ardus et une des opérations les plus délicates qu'il puisse être donné à un architecte d'entreprendre. Et plus cet architecte sera doué d'un tempérament puissant d'artiste, plus l'éducation aura développé chez lui telle ou telle manière de voir, et plus, en un mot, il se sera inféodé à une école artistique, plus les études de restauration lui seront difficiles et plus il risquera de faire œuvre nouvelle et personnelle au lieu de faire revivre l'œuvre du passé. Au reste, ce redoutable problème de la restauration des monuments anciens a toujours vivement préoccupé les penseurs et les artistes et, en dehors des polémiques qu'il a pu susciter dans les Académies — qu'il s'agisse de temples de l'antiquité ou d'églises du moyen âge — ce problème a eu quelquefois l'heureux résultat de faire songer à entretenir les monuments anciens, quand il en était temps encore, afin d'éviter une restauration toujours fâcheuse, ou même de faire l'éducation un peu spéciale des artistes et des ouvriers qui pourraient être chargés de ces travaux de restauration. C'est ainsi que Léonard de Vinci, dans ses *Œuvres littéraires*, a étudié en plusieurs endroits différents les effets de la vétusté sur les anciens monuments, les lézardes et les crevasses qui, se produisant dans telles de leurs parties, peuvent compromettre la solidité de l'ensemble, et enfin les moyens de remédier à de tels accidents. De même, il y a plus d'un demi-siècle, le Comité des travaux historiques et archéologiques du ministère de l'instruction publique de France a, dès sa fondation, adressé à ses correspondants des *Instructions* sur les différents styles d'architecture qui se sont succédé à diverses époques afin d'empêcher de fâcheux anachronismes dans la restauration de ces monuments; enfin, depuis une vingtaine d'année, et entre autres grandes Sociétés d'architectes et d'archéologues, l'Institut royal des architectes britanniques a édité des *Conseils généraux* et des *Conseils pratiques* aux ouvriers chargés des relevés et des travaux de restauration de ces monuments. Dans de tels travaux plus que dans tous les autres, la science de l'archéologue doit venir en aide au talent de l'architecte afin d'éviter, autant que possible, toute interprétation erronée des textes anciens, toute erreur sur l'âge et sur le style du monument ou sur ses matériaux et son mode de construction, enfin toute disparate entre la partie conservée et celle que, malheureusement, on est obligé de lui juxtaposer afin de rendre à l'édifice son aspect primitif. Il faut ajouter que, malgré quelques erreurs déjà anciennes et bruyamment relevées en leur temps, la restauration des monuments du passé, dits le plus souvent *Monuments historiques*, laisse aujourd'hui peu à désirer en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et en France et fait grand honneur au service spécial ou aux architectes des monuments historiques dans ces divers pays,

Charles Lucas.

III. Histoire. — Rétablissement de la monarchie des Stuarts en Angleterre (1660) et de celle des Bourbons en France (1814). On distingue, dans notre histoire, la première et la deuxième Restauration, séparées par les *Cent-Jours*. Les traités de *Vienne* consacrèrent aussi la restauration des dynasties « légitimes » d'Espagne, de Naples, de Sardaigne, des Pays-Bas. (V. les mots en italique et Charles II Stuart, Louis XVIII, Charles X, Sainte-Alliance, t. II, p. 372). H. Monin.

**RESTAUT** (Pierre), grammairien français, né en 1696, mort en 1764. Après avoir été répétiteur particulier chez les jésuites du collège Louis-le-Grand, Restaut se fit recevoir avocat au Parlement et publia quelques ouvrages de jurisprudence. En 1721, il traduisit du latin la *Monarchie des Solipses*, pamphlet allégorique contre la compagnie de Jésus. Mais son ouvrage principal, celui qui eut dix éditions du vivant de l'auteur, c'est la grammaire qui parut en 1730 et qui a pour titre : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, avec des observations sur l'orthographe, les accents, la ponctuation et la prononciation, et un abrégé des règles de la versification française*. Cet ouvrage, demeuré longtemps classique, constituait un progrès sérieux sur les grammaires en usage jusqu'alors, celles de Régnier-Desmarais et du P. Buffier. Restaut cherchait à bien établir les principes ; il voulait préparer par l'étude raisonnée du français à l'étude du latin, du grec, et même des langues vivantes. Sa grammaire était disposée à la manière des catéchismes, par demandes et par réponses. La *Grammaire* de Restaut a été remplacée par celle de de Wailly, publiée en 1754. Il avait revu et annoté l'ouvrage qu'on nomme généralement *Dictionnaire de Poitiers* et qui est un curieux traité d'orthographe composé par un prote d'imprimerie.

**RESTE** (Math.). En arithmétique, on appelle reste le résultat d'une soustraction ; et, par extension, la différence entre le dividende, dans une division, et le produit du diviseur par le quotient entier. Ce terme, dans les mêmes acceptions, est conservé en algèbre. On emploie aussi la même expression, concurremment avec celle de résidu, pour représenter les restes des divisions par un même nombre d'une suite de dividendes obéissant à une loi déterminée, et, en particulier, d'une suite de puissances entières d'un même nombre. C'est ainsi que l'étude des restes de 10, $10^2$, $10^3$... divisés par un diviseur quelconque est intimement liée à la théorie des fractions décimales périodiques. Enfin, dans un développement d'une fonction suivant la série de Taylor ou de Maclaurin, le reste est la différence entre la valeur de la fonction et la somme des termes du développement, limité à un terme de rang $n$ déterminé. Pour que le développement soit valable, il faut que le reste tende vers zéro lorsque $n$ croît indéfiniment. C.-A. L.

**RESTIACÉES** (*Restiaceæ* R. Br.). Famille de Monocotylédones, composée d'herbes ou de sous-arbrisseaux des régions tropicales de l'Amérique du Sud, de l'Afrique australe et de l'Australie, et qui, par le port et la morphologie générale, ont des affinités très nettes avec les Cypéracées et les Joncacées. Elles se distinguent des Cypéracées par la gaine foliaire fendue tout de son long, et des Joncacées par les étamines dont trois sont opposées aux trois sépales du verticille intérieur. Les genres les plus importants sont: *Restia* L., *Willdenowia* Thunb, et *Eriaucolon* Pluck. Dr L. Hn.

**RESTIF** ou **RÉTIF** [dit *de la Bretonne*] (Nicolas-Edme), littérateur français, né à Sacy, près Auxerre, le 22 nov. 1734, mort à Paris le 3 févr. 1806. Fils de modestes cultivateurs, il mena paître les troupeaux pendant son enfance. De santé très délicate il fut destiné à l'Eglise. Un de ses frères, Thomas, était précepteur chez les jansénistes de Bicêtre. Le jeune Nicolas fut placé auprès de lui et commença à apprendre le latin. Après l'expulsion des jansénistes, il fut recueilli par un autre de ses frères, curé de Courgis, qui le renvoya après une aventure assez scabreuse avec sa gouvernante. Restif fut mis en appren-

tissage dans une imprimerie d'Auxerre, puis il vint à Paris où il entra chez l'imprimeur André Knapen. Il débuta dans les lettres par des romans où il introduisait les épisodes plus ou moins arrangées de son existence fort aventureuse. Par exemple, il s'était marié, avait été trompé et contait son cas dans la *Femme infidèle* (1786, 4 vol. in-12) et le plus célèbre de ses écrits *Monsieur Nicolas* ou *le Cœur humain dévoilé* (1796-97, 16 vol. in-12) n'est que le journal de sa vie. Il connut l'extrême misère, eut des aventures galantes nombreuses et des intrigues comme celles qui sont contées dans *Faublas*, fit plusieurs mariages des plus singuliers et qui semblent avoir été des spéculations qui tournèrent d'ailleurs très mal. Il continuait à travailler, par intervalles, tantôt à l'imprimerie royale sous Anisson-Duperron, tantôt comme prote de Guillau. Quand la célébrité lui vint, elle le grisa tout à fait. Il se croyait l'égal de Rousseau, son maître, et supérieur à Voltaire. Il stupéfia Sieyès par ses théories philosophiques ; il prétendit dépasser Newton et offrit ses conseils à Mirabeau. Tout de même il avait des protecteurs, Mercier, Carnot, Mme de Beauharnais : leur assistance lui permit de passer les plus mauvaises années de la Révolution, lorsque l'avilissement des assignats l'eut complètement ruiné, et leur protection lui procura une petite place dans l'administration qu'il garda jusqu'à sa mort. Restif a publié plus de 200 volumes. Il écrivait avec une facilité déplorable dont il était orgueilleux. Admirateur passionné de Rousseau, il en avait pris — comme on l'a dit fort justement — tout le mauvais, sans en garder le bon. Mais la critique a été trop sévère pour ses ouvrages, et sans doute son jugement a écarté les lecteurs d'un auteur original, dont le nom est presque tombé dans l'oubli. Si déclamatoires, si fades, si remplis de sentimentalisme écœurant que soient ses écrits, si lâché que soit son style, et si fâcheusement porté qu'il soit pour les anecdotes scandaleuses et les descriptions scabreuses, Restif a fait preuve d'un naturalisme vrai, sincère qui tranche sur les déclamations à la mode et sur la facticité des sentiments, l'insupportable hypocrisie des écrivains de la fin du XVIIIe siècle, de Rousseau tout le premier. D'autre part, on trouve chez lui les détails les plus curieux sur certaines classes de la société, au début de la Révolution française. Citons de lui : *le Pied de Fanchette ou le Soulier couleur de rose* (Paris, 1768, 3 vol. in-12) ; *le Pornographe ou Idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées* (Londres, 1769, in-8) qui eut un succès européen et inspira à Joseph II d'Autriche les règlements sur la prostitution qu'il appliqua dans ses Etats; *Lettres d'une fille à son père* (1772, 5 vol. in-12); *la Femme dans les trois états de fille, d'épouse et de mère* (1773, 3 vol. in-12); *le Ménage parisien* (1773, 2 vol. in-12) ; *le Paysan perverti ou les Dangers de la ville* (1776, 14 vol. in-12); et *la Paysanne pervertie* (1779, 4 vol. in-12), les plus célèbres de ses romans et où il donne libre carrière à ses visées de réformateur et à des tendances de moraliste qui sont chez lui assez bizarres; *la Vie de mon père* (1788, 2 vol. in-12); *la Découverte australe ou les Antipodes* (1781, 4 vol. in-12), œuvre curieuse, à la manière de Swift ; *les Contemporaines ou Aventures des plus jolies femmes de l'âge présent* (1780 et suiv., 42 vol. in-12), immense recueil d'historiettes amoureuses où l'auteur ne craignit pas d'insérer, toutes vives, les complaisances que des femmes connues avaient eues pour lui; *les Nuits de Paris ou le Spectateur nocturne* (1788-91, 15 vol. in-12); *les Provinciales ou Histoire des filles et femmes des provinces de France* (1797, 12 vol. in-12); *le Drame de la vie* (1793, 5 vol. in-8); *la Philosophie de M. Nicolas* (1796, 3 vol. in-12); *l'Andrographe, le Gynographe et le Thesmographe* (1790, 5 vol. in-8); *Histoire des campagnes de Marie* (1811, 3 vol. in-12); *Ingénue Saxancourt* (1785, 3 vol. in-8); *le Quadragénaire* (1797, 2 vol. in-12), *Tableau des mœurs d'un siècle philosophe* (1787, 2 vol. in-12); *les Veillées du Marais* (1786, 4 vol. in-12), etc., sans compter un certain nombre de pièces de théâtre qui n'ont jamais été jouées sur une scène sérieuse.

On a réimprimé de nos jours : *les Contemporaines* (Paris, 1875-76, 3 vol. in-16); une curieuse monographie, le *Monument du costume physique et moral de la fin du* XVIIIe *siècle* (1874-75, in-fol.) ; *le Pornographe* (1879, in-8), avec une étude intéressante du Dr Mireur de Marseille ; *Mes inscriptions. Journal intime* (1890, in-16), plusieurs contes et romans. R. S.

BIBL.: Gérard de NERVAL, *les Illuminés;* Paris, 1852, in-12. — Ch. MONSELET, *Restif de la Bretonne;* Paris, 1854, in-16, avec portrait. — BOISSIN, *Restif de la Bretonne;* Paris, 1875, in-8. — LACROIX, *Bibliographie et iconographie de tous les ouvrages de Restif de la Bretonne*, avec sa *Vie* par CUBIÈRES-PALMÉZEAUX ; Paris, 1875, in-8, avec portrait. — J. ASSÉZAT, *Vie de Restif. Restif écrivain, son œuvre et sa portée. Bibliographie raisonnée des ouvrages de Restif*, en tête de l'éd. des *Contemporaines;* Paris, 1875, in-16.

**RESTIFORME** (Corps) (Anat.) (V. BULBE, t. VIII, p. 393).

**RESTIGNÉ.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Bourgueil; 1.708 hab.

**RESTINCLIÈRES.** Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Castries ; 264 hab.

**RESTITUTIO** IN INTEGRUM. On appelle ainsi une voie de droit mise par le préteur à la disposition des parties pour leur permettre d'éviter un préjudice que l'application rigoureuse des règles du droit civil leur fait encourir. Le préteur se met donc ouvertement ici en opposition avec le droit civil. Il tient pour non avenues des opérations juridiques valables, et il remet les choses en l'état où elles étaient avant que la situation créée par ces actes n'eût pris naissance. De là l'expression *restituere* (*restitutio*) *in integrum*. C'est dans son *imperium* que le magistrat romain a puisé l'autorité nécessaire pour user de cette procédure. La voie de droit qu'il a créée ainsi ne dépend pas de sa *jurisdictio*. La décision du préteur suppose donc une *cognitio causæ* sans renvoi devant un *judex*, sans organisation d'un *judicium*, se terminant, sans plus ample débat, par un *decretum*. La *restitutio in integrum* a été l'un des moyens employés par les préteurs pour remédier aux rigueurs excessives d'un droit auquel ils voulaient apporter les tempéraments que commandent les circonstances, les personnes, l'équité. L'énergie et la franchise du procédé prouvent que le préteur n'a dû se risquer à proposer la *restitutio* dans son édit qu'assez tardivement. C'est d'ailleurs le cas de toutes les créations ou il corrige le droit au lieu de se borner à le compléter. Bien que destinée à faire prévaloir l'équité sur le droit pur, la *restitutio* n'est pas accordée dans toute circonstance. La pratique prétorienne en a subordonné l'octroi à un certain nombre de conditions. On peut toutes les rattacher à cette unique idée que la *restitutio* est une voie anormale, un secours extraordinaire destiné « à triompher du droit au lieu d'être, comme l'action, un moyen de faire triompher le droit » (Sohm). Aussi, n'est-elle possible que si l'on a à se plaindre d'un préjudice sérieux, s'il n'existe pas d'autres voies permettant la réparation de ce préjudice, s'il ne s'est pas écoulé un trop long temps depuis l'acte attaqué (un an à l'époque classique, quatre ans sous Justinien), enfin s'il y a de justes causes de restitution, lesquelles, énumérées limitativement par l'édit, sont l'âge (minorité de vingt-cinq ans) et pour les majeurs de vingt-cinq ans, l'absence, la violence, le dol, la *capitis deminutio*, l'erreur. L'effet général de la *restitutio* prononcée est la rescission de l'acte contre lequel elle est dirigée. Mais le préteur procède à ce sujet de deux façons. Tantôt, tirant lui-même les conséquences de la rescision prononcée, il ordonne le rétablissement de l'état de choses antérieur. Le plus souvent il laisse la partie déduire elle-même ces conséquences. Il lui rend les actions que l'acte attaqué lui avait fait perdre ou lui donne l'exception contre les actions fondées *jure civili*

sur cet acte. Dans ce dernier cas, cela revient à rouvrir au réclamant l'accès des voies de droit commun, tout en réservant les droits éventuels de son adversaire. A côté de la *restitutio*, l'édit accorde dans certaines hypothèses (dol, violence, fraude) une action *in factum*, action *de dolo, quod metus causa*, paulienne, que certains considèrent comme ayant précédé la création de la *restitutio* et qui, à un moment donné, fait double emploi avec elle. La question de priorité entre ces deux sortes de moyens est encore obscure. Gaston MAY.

BIBL. : KELLER, *De la Procédure civile et des Actions* (trad. Capmas); Paris, 1870, pp. 360-375, in-8. — O. LENEL, *das Edictum perpet.* ; Leipzig, 1883, pp. 90-98, in-8. — GIRARD, *Manuel élément. de droit romain* ; Paris, 1898, pp. 1030-1033 ; 2e éd., in-8.— SOHM, *Institutionen* ; Leipzig, 1899. § 56, pp. 287-289, 8e et 9e éd., in-8.

**RESTITUTION. I. Architecture.** — Comme on l'a vu plus haut au mot RESTAURATION, ce mot restitution exprime, au point de vue de l'architecture et surtout de nos jours, l'action de faire revivre au moyen d'écrits, de dessins ou de modèles, certains monuments disparus qui ont joui en leur temps d'une réelle célébrité. Mais ce travail de réfection idéale, qui constitue la restitution, laisse toujours une part plus ou moins grande à l'inconnu et aux hypothèses mises en avant pour combler cet inconnu, par conséquent à l'intervention du sentiment personnel de l'auteur de la restitution. C'est pourquoi, si consciencieux que soit ce travail, si justifié qu'il puisse être par des textes d'auteurs contemporains du monument à restituer, par des vestiges même de ce monument et plus encore par des dessins anciens le représentant à l'époque de sa splendeur, ce travail ne saurait jamais satisfaire complètement les architectes et les archéologues épris du style d'architecture dominant à l'époque où fut élevé le monument à restituer. Cependant, depuis plus de deux siècles, depuis la fondation de l'Académie de France à Rome, l'étude des monuments de l'antiquité a suscité, développé et aussi entouré de garanties sérieuses ce goût et ces tentatives de restauration; en outre, depuis un peu plus d'un siècle, depuis que les études d'archéologie relatives à l'antiquité classique se poursuivent parallèlement avec les études d'architecture de cette antiquité classique et donnent un sentiment plus juste de cette antiquité, les architectes, pensionnaires de l'Académie de France à Rome, ont produit des restitutions de plus en plus complètes, laissant de moins en moins à désirer, serrant de plus près le programme et le mode de construction et de décoration de l'édifice à restituer, et permettant de dire de ces restitutions, en s'inspirant d'un dicton italien, que si elles ne sont pas toujours vraies, au moins sont-elles toujours bien imaginées.

Cette alliance des études d'archéologie et d'architecture, si nécessaire pour la restitution des monuments du passé, a trouvé de grandes facilités depuis la création, il y a plus d'un demi-siècle, de l'école de France à Athènes et dans la création plus récente de l'école d'archéologie française à Rome, comme de même pour l'étude et la restitution des monuments français du moyen âge, le cours de Quicherat à l'école des chartes, les ouvrages d'Arcisse de Caumont et de Viollet-Le-Duc, et le cours de M. de Baudot, ont, entre autres sources précieuses de savoir, fait mieux connaître la structure, l'agencement et la décoration des diverses parties des édifices du moyen âge, et permis ainsi leur restitution plus plausible et surtout leur restauration.

Laissant de côté celles de ces études qui ont trait à des monuments du moyen âge français, lesquels revivent aujourd'hui presque tous dans l'admirable collection des monuments historiques conservée à la direction des beaux-arts au Palais-Royal, la France possède, au point de vue des restitutions de monuments de l'antiquité classique, une collection unique, la plus complète et la plus belle qui se puisse imaginer, collection appartenant à l'Académie des beaux-arts, et conservée à l'Ecole nationale des beaux-arts en un grand nombre de fascicules in-folios, souvent accompagnés de mémoires, mais dont bien peu ont été publiés. Il est utile de faire connaître, grâce au concours d'Eug. Müntz, de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des beaux-arts, les titres de ces remarquables restitutions dues à la science et au talent des architectes français, titres réunis dans le tableau qui suit avec les noms des auteurs et la date de ces restitutions de monuments de Rome et de l'Italie, de Grèce et de l'Asie Mineure.

| Années | Sujets des études de restitution | Noms des auteurs |
|---|---|---|
| 1786 | Théâtre de Marcellus, à Rome (Mémoire imprimé avec planches gravées..... | Vaudoyer (A.-L.). |
| 1788 | Colonne Trajane, à Rome..... | Percier. |
| 1801 | Temple de la Pudicité, à Rome. | Dubut. |
| 1802 | Temple de Vesta, à Rome..... | Coussin. |
| 1803 | Temple de Mars Vengeur, à Rome..... | Gasse. |
| 1804 | Tombeau de Cécilia Métella, à Rome..... | Grandjean. |
| 1809 | Temple d'Antonin et Faustine, à Rome..... | Mesnager. |
| 1810 | Arc de Titus, à Rome..... | Guénepin (l'oncle). |
| 1811 | Temple de la Fortune, à Préneste (Palestrina)..... | Huyot. |
| 1813 | Panthéon, à Rome..... | Leclère (Ach.). |
| 1814 | Temple de la Paix, à Rome.... | Gauthier. |
| 1815 | Temple de Jupiter Tonnant, à Rome..... | Provost. |
| 1816 | Temple de Jupiter Stator, à Rome..... | Suisse. |
| 1817 | Temple de Sérapis, à Pouzzoles (1re et 2e parties)..... | Caristie. |
| 1820 | Temple de la Sybille et de Vesta, à Tivoli..... | Van Cléemputte (Lucien). |
| 1821 | Château d'Eau de l'Aqua Julia (Trophées de Marius), à Rome. | Garnaud. |
| 1822 | Forum de Pompéi..... | Callet. |
| 1823 | Basilique Ulpienne, à Rome.... | Lesueur. |
| 1824 | Temple de Marc-Aurèle, à Rome | Villain (Alex.) |
| 1825 | Thermes de Caracalla..... | Blouet. |
| 1826 | Temple de Jupiter, à Ostie..... | Gilbert (Emile). |
| 1827 | Portique d'Octavie, à Rome.... | Duban. |
| 1828 | Temple et basilique de Pæstum. | Labrouste (Henri). |
| 1829 | Colysée, à Rome..... | Duc. |
| 1830 | Temple de Vénus, à Rome..... | Vaudoyer (Léon). |
| 1831 | Antiquités de Cora, près Rome. | Labrouste (Th.). |
| 1832 | Ile Tibérine, à Rome..... | Delannoy. |
| 1834 | Port de Trajan, à Ostie..... | Garrez. |
| 1835 | Forum de Trajan, à Rome..... | Morey. |
| 1837 | Forum romain, à Rome..... | Léveil. |
| 1837 | Théâtre de Pompée, à Rome... | Baltard (Victor). |
| 1838 | Maison d'Auguste, temple d'Apollon Palatin, bibliothèque Palatine, temple de Caligula, à Rome..... | Clerget. |
| 1841 | Thermes de Dioclétien à Rome. | Boulanger. |
| 1843 | Les trois temples de Junon Matuta, de la Piété et de l'Espérance, situés sur l'emplacement de l'église San-Niccolo-in Carcere Tulliano, à Rome. | Lefuel. |
| 1843 | Temple de Mars Vengeur et temple du Forum d'Auguste, à Rome..... | Uchard. |
| 1845 | Temple de Minerve Poliade, à Athènes..... | Ballu (Th.). |
| 1845 | Parthénon, à Athènes..... | Paccard. |
| 1845 | Etat actuel des Propylées, à Athènes (travail terminé par CHAUDET)..... | Titeux. |
| 1845 | Basilique de Préneste (Palestrina)..... | Rétaz. |
| 1845 | Temple de Vesta, à Rome..... | Rétaz. |
| 1848 | Temple d'Erechthée, à Athènes. | Rétaz. |
| 1848 | Propylées de l'Acropole, à Athènes..... | Dubuisson. |
| 1849 | Temple de Neptune, à Pæstum. | Thomas (Félix). |
| 1850 | Partie du Forum romain, au pied du Clivus Capitolinus..... | Normand (Alfred). |
| 1851 | Temple de Thésée, à Athènes. | André (Jules). |
| 1852 | Temple de Jupiter panhellénien à Egine..... | Garnier. |
| 1853 | Temple d'Apollon Epicurios, à Bassæ (Arcadie)..... | Lebouteux. |
| 1854 | L'Acropole de Sunium, près Athènes ..... | Louvet. |
| 1855 | Voie Appienne (monuments élevés près de la)..... | Ancelet (Gabriel). |
| 1857 | Mausolée d'Hadrien (château Saint-Ange), à Rome..... | Vaudremer. |
| 1858 | Théâtre et Forum triangulaire, à Pompéi..... | Bonnet. |
| 1859 | Villa Hadrienne..... | Daumet. |

| Années | Sujets des études de restitutions | Noms des auteurs |
|---|---|---|
| 1860 | Théâtre de Vérone | Guillaume (Edm.). |
| 1861 | Temple d'Hercule, à Tivoli | Thierry. |
| 1863 | Acropole d'Athènes | Boitte. |
| 1865 | Temple d'Héliopolis | Joyau. |
| 1865 | Tabularium, à Rome | Moyaux. |
| 1866 | Temple de Vénus, à Pompéi | Chabrol (W.). |
| 1867 | Thermes de Dioclétien, à Rome | Brune. |
| 1867 | Forum de Trajan, à Rome | Guadet. |
| 1868 | Temple du Soleil, à Rome | Gerhard. |
| 1869 | Forum d'Auguste, à Rome | Noguet. |
| 1871 | Villa Madame, à Rome | Benard. |
| 1871-72 | Thermes de Titus, à Rome | Leclerc (Alfred). |
| 1871 | Palais des Césars | Dutert (A.-Fl.). |
| 1874 | Forum romain | Dutert (Ferdinand) |
| 1875 | Temple de Vespasien, à Brescia | Ulmann. |
| 1876 | Temple d'Apollon, à Didyme | Thomas (Albert). |
| 1877 | Tombeau de Mausole, à Halicarnasse | Bernier. |
| 1878 | Acropole d'Athènes | Lambert. |
| 1879 | Parthénon, à Athènes | Loviot. |
| 1880 | Thermes de Dioclétien, à Rome | Paulin. |
| 1881 | Palestrina | Blondel (Paul). |
| 1882 | Délos | Nénot. |
| 1883 | L'Altis, à Olympie | Laloux. |
| 1884 | Enceinte sacrée de Déméter, à Eleusis | Blavette. |
| 1885 | Villa Hadrienne | Girault. |
| 1886 | Le Palatin | Deglane. |
| 1887 | Villa Hadrienne | Esquié. |
| 1888 | Temple de Baalbek | Redon. |
| 1889 | Basilique de Constantin, à Rome | d'Espouy. |
| 1890 | Théâtre et Forum, à Ostie | André (Pierre). |
| 1891 | Le temple d'Epidaure | Defrasse. |
| 1892 | Panthéon, à Rome | Chédanne. |
| 1893 | Canope de la villa Hadrienne | Sortais. |
| 1894 | Délos | Tournaire. |
| 1895 | L'Acropole, à Pergame | Pontrémoli. |
| 1896 | La maison des Vestales, à Rome | Eustache. |
| 1897 | Temple de Baal, à Palmyre | Bertone. |
| 1898 | L'Acropole d'Anxur (temple de Jupiter et forteresse antique), à Terracine | Chaussemiche. |
| 1899 | Cirque de Maxence, à Rome | Recoura. |

Charles LUCAS.

**II. Astronomie** (V. PLANÈTE).

**III. Droit civil et droit criminel.** — Dans le langage juridique, le mot restitution a diverses acceptions bien distinctes. Il signifie d'une manière générale, en droit civil, l'action de rendre au légitime propriétaire ce que l'on a reçu, détenu ou retenu, soit à tort, indûment ou injustement, soit en vertu d'un contrat dont la résolution fait disparaître en même temps le droit de rétention que l'on avait sur l'objet restituable. En droit pénal, la restitution est souvent prise comme synonyme de dommages-intérêts alloués à la victime d'une infraction pour lui tenir compte du préjudice qu'elle a éprouvé ou du profit dont elle a été privée et que l'auteur du délit a pu en tirer. Enfin, dans un troisième sens, restitution se dit de l'action par laquelle un incapable demande à être relevé d'une obligation qu'il avait contractée malgré son incapacité.

Parmi les très nombreux cas de restitution réglés par la loi civile, on peut citer, à titre d'exemple, la restitution de la chose indûment reçue que l'on appelle aussi répétition de l'indu et qui autorise celui qui a payé ce dont à tort il se croyait débiteur à en réclamer le remboursement. Le dépositaire, l'emprunteur, le créancier gagiste, qui, en vertu du contrat de dépôt, de prêt ou de gage, a été mis en possession de l'objet du contrat, le doit restituer lorsque la convention est arrivée à son terme. Le code pénal prononce, en outre, des peines correctionnelles ou criminelles, la restitution contre l'aubergiste qui a logé pendant plus de vingt-quatre heures sans l'inscrire sur son livre de police l'auteur d'une contravention quelconque. Le comptable ou dépositaire public coupable de détournement, le marchand qui a vendu à faux poids ou fausse mesure, l'usinier qui, en maintenant trop élevé le niveau d'un cours d'eau, a provoqué l'inondation des propriétés voisines, sont tenus à restitution, c.-à-d. à des dommages-intérêts envers les victimes de leurs agissements.

La loi frappe d'incapacités multiples certaines personnes : femmes mariées, mineurs, aliénés, interdits, prodigues, faillis, etc. Les engagements souscrits, les obligations contractées, les conventions passées par ces incapables sont nuls en principe, et leur nullité peut être poursuivie par eux ou leur représentant légal. C'est ce que l'on entend en disant que les incapables peuvent, dans certains cas, se faire restituer contre les engagements qu'ils ont assumés. L'ancien droit donnait le même sens au mot restitution, qui y désignait la faculté accordée à celui qui avait été lésé par un contrat d'en poursuivre la rescision et de se faire replacer dans la situation où il se trouvait avant. Par extension, le jugement qui ordonnait l'entérinement des lettres de rescision était dans l'ancienne jurisprudence qualifié de restitution en entier. Charles STRAUSS.

**IV. Histoire.** — EDIT DE RESTITUTION. — On appelle ainsi l'édit publié le 16 mars 1629 par l'empereur Ferdinand II, et en vertu duquel tous les biens de l'Eglise sécularisés par les luthériens, postérieurement à la convention de Passau (1555), devaient être restitués à l'Eglise catholique, et le culte catholique rétabli par la force dans les domaines sécularisés. Or, il y avait, dans le nombre, des villes telles que Magdebourg, Brême, Verden, Halberstadt, Lubeck, Meissen, Nuremberg, Brandebourg et autres, qui avaient bien décidément embrassé la foi luthérienne et qui ne voulaient y renoncer à aucun prix. Wallenstein fut chargé de l'exécution de l'édit, qui fut même étendu à des villes et des domaines qui avaient été compris dans la convention de Passau. Les électeurs Jean-Georges de Saxe et Georges-Guillaume de Brandebourg, chefs reconnus des luthériens, laissèrent faire, se bornant à protéger leurs propres intérêts. L'édit fut exécuté avec si peu de mesure et une rigueur si barbare que les Etats protestants s'allièrent à Gustave-Adolphe. Le litige fut réglé, à la fin de la guerre de Trente ans, à Osnabruck, en 1648, à la paix de Westphalie.

BIBL. : HISTOIRE. — Les articles concernant la guerre de TRENTE ANS, AUGSBOURG (Paix d'), WESTPHALIE (Paix de). — C. CARAFFA, *Commentaria de Germania sacra restaurata*; Cologne, 1639; Francfort, 1641. — LEHMANN, *De Pace religionis acta publica; Theatrum Europæum*, t. II. — KHEVENHÜLLER, *Annales Ferdinandei*.

**RESTONICA.** Rivière du dép. de la *Corse* (V. ce mot, t. XII, p. 1085).

**RESTORI** (Antonio), philologue italien, né à Pontremoli (prov. de Massacarrara) le 10 déc. 1859. Reçu docteur à Bologne (1881), il enseigna d'abord dans divers gymnases et lycées. Successivement *libero docente* à l'Université de Pavie (1890), suppléant de Carducci à Bologne (1895-97), il est aujourd'hui professeur de langues et littératures néo-latines à l'Université de Messine. Restori est actuellement l'un des meilleurs hispanisants de la Péninsule; il a publié dans ce domaine d'importantes études sur le poème du Cid (*Il Cid, studio storico-critico*, Bologne, 1881; *Osservazioni sul metro, sulle assonanze e sul testo del poema del Cid*, ibid., 1887; *Le Gesta del Cid*, Milan, 1890) et de nombreux textes dramatiques du XVIIe siècle (*Una collezione di Commedie di vari autori*, dans *Studi di filologia romanza*, vol. VI, Rome, 1891; *Commedie inedite di Lope de Vega*, dans le t. III des *Obras*, publiées par l'Académie espagnole, Madrid, 1893; *B. de Caravajal, la Bandolera de Flandes*, vol. IX de la *Romanische Bibliotek*, Halle, 1893; *Lope de Vega, Los Guzmanes de Toral*, vol. XVI de la *Romanische Bibliotek*, Halle, 1899); il est, en outre, l'auteur de quelques travaux sur la littérature provençale, notamment d'un excellent manuel de l'histoire de cette littérature (dans la collection des *Manuali Hæpli*, Milan, 1891); enfin il s'est fait une spécialité de l'histoire de la musique profane au moyen âge sur laquelle il a publié quelques dissertations pleines de vues intéressantes et nouvelles (*la Musique des chansons françaises*, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises* publiée sous la direction de Petit

de Julleville, t. I, Paris, 1895 ; *Per la storia musicale dei trovatori provenzali*, dans la *Rivista musicale italiana*, t. II et III, Turin, 1896). A. J.

**RESTOUT** (Jean), peintre français, né à Rouen en 1692, mort à Paris en 1768. Elève de Jouvenet, son oncle, il adopta la manière de son maître et en exagéra les procédés. On lui reproche d'avoir contribué à la décadence de l'école française du XVIIe siècle. Restout n'en eut pas moins de son temps une grande notoriété. Agréé à l'Académie de peinture en 1717, il y entra comme membre en 1720, professeur en 1733, recteur en 1752, directeur en 1760 et chancelier en 1762. Presque toutes ses compositions sont empruntées à l'histoire ancienne ou à l'histoire religieuse ; ses deux meilleures toiles sont : *Flore et Bacchus* (à Fontainebleau), *Alexandre et son médecin* (à Trianon). Elles sont rangées parmi les œuvres de valeur de l'époque. On a aussi de cet artiste *Jésus guérissant le paralytique Ananie* (au Louvre). *Aréthuse poursuivie par Alphée*, *Saint Paul imposant les mains à Ananie*, *la Présentation de la Vierge* (à Rome) et le plafond de l'ancienne bibliothèque de Sainte-Geneviève.

**RESTOUT** (Jean-Bernard), peintre français, né à Paris en 1732, mort à Paris en 1796, fils du précédent. Elève de son père, il obtint le premier grand prix de Rome en 1758 et fit ensuite un séjour en Italie. Suivant l'exemple paternel, il fut reçu agréé de l'Académie de peinture en 1765 et membre en 1769, puis professeur. Des dissentiments avec ses collègues lui firent donner sa démission et même abandonner complètement la peinture. Ses convictions le jetèrent dans la mêlée de la Révolution. Nommé président de la commission des arts, puis directeur du garde-meuble, il fut accusé de malversations, emprisonné à Saint-Lazare et aurait peut-être péri sur l'échafaud si le 9 thermidor ne lui avait rendu la liberté. On lui doit quelques toiles importantes, *Jupiter et Mercure à la table de Philémon et Baucis*, *la Présentation au temple*, *Saint Bruno en prière dans le désert* (au Louvre). Il a écrit un *Essai sur les principes de la peinture*, qui a été publié, en 1863, par Formigny de la Londe.

**RESTRICTEUR.** Cauchy a appelé restricteur une fonction de $x$ égale à 1 quand $x$ varie entre certaines limites $a$, $b$, et nulle pour toutes les autres valeurs de $x$. L'usage de ces restricteurs est surtout utile dans l'évaluation des intégrales multiples ; en effet, en multipliant les quantités à intégrer par des restricteurs, on peut étendre sans inconvénient le champ de l'intégration, ce qui la facilite souvent. Voici quelques restricteurs :

$$\frac{1}{\pi}\int_0^{\infty}\frac{\operatorname{Sin} zx}{z}dz+\frac{1}{2}$$

est égal à 1 si $x > 1$, il est égal à 0 si $x < 1$.

$$\frac{1}{\pi}\int_{-\infty}^{+\infty}\cos\psi(x-\alpha)\,\frac{\sin l\psi}{\psi}d\psi$$

est égal à 1 si

$$\alpha - l < x < \alpha + l;$$

il est nul dans le cas contraire.

**RESTRICTION** MENTALE. Pascal (*IXe lettre à un provincial*) place la doctrine des RESTRICTIONS MENTALES parmi les moyens enseignés par les jésuites, pour mentir sans pécher ou plutôt, afin d'observer la délicatesse de leur langage « pour éviter le mensonge, lorsqu'on veut faire accroire une chose fausse ». Le premier de ces moyens est la doctrine des ÉQUIVOQUES « qui permet d'user de termes ambigus, en les faisant entendre dans un autre sens qu'on ne les entend soi-même (Sanchez, *Op. mor.*, p. 2, liv. III, ch. VI, n° 13). Mais lorsqu'on ne trouve pas de mots équivoques, on use des RESTRICTIONS MENTALES : « On peut jurer qu'on n'a point fait une chose, quoiqu'on l'ait faite effectivement, *en entendant en soi-même* qu'on ne l'a point faite *en un certain jour* ou *avant qu'on fût né* ou en *sous-entendant* quelque circonstance pareille, *sans que les paroles dont on se sert aient aucun sens qui puisse le faire connaître*. Cela est fort commode en beaucoup de rencontres, et est toujours très juste quand cela est nécessaire ou utile pour la santé, l'honneur ou le bien » (Sanchez, *même chapitre*). Ce procédé appartient à la DIRECTION DES INTENTIONS. En effet, « c'est l'intention qui règle la qualité des actions (Filitiuus, tr. XV, ch. XI, n° 331). Ce dernier casuiste indique un autre moyen, plus sûr encore, d'*éviter le mensonge*. Après avoir dit tout haut : *Je jure que je n'ai point fait cela*, on ajoute tout bas : *aujourd'hui* (*même traité*, p. 328). Ici, la restriction ne se trouve point seulement dans l'intention ; elle consiste dans un fait, dans la parole, quoique cette parole n'ait point été entendue. E.-H. V.

**RÉSULTANTE** (Math.) (V. ELIMINATION, COMPOSITION, FORCE).

**RÉSURRECTION. I. Histoire religieuse.** — RÉSURRECTION DES MORTS. — Sur cet immense sujet, nous nous bornons à rapporter ce que nous avons trouvé dans les documents bibliques et dans les écrits des premiers docteurs de l'Eglise. — Les livres de l'ANCIEN TESTAMENT contiennent de nombreuses et terribles menaces contre ceux qui violent la loi divine, de nombreuses et merveilleuses promesses pour ceux qui craignent l'Eternel et observent ses commandements. Mais toutes ces menaces et toutes ces promesses doivent avoir leur accomplissement sur la terre, et en la vie ou au moins en la postérité de chaque homme. Il nous a été impossible d'y découvrir la moindre indication de châtiments ou de récompenses se référant à la condition des hommes après leur mort. Or, cela semble bien conforme à ce que la Bible enseigne sur la nature de l'homme et sur la nature de ce qu'elle appelle son âme. « L'Eternel Dieu a formé l'homme de la poussière de la terre, puis il a soufflé dans ses narines une respiration de vie, et l'homme a été créé en âme vivante » (*Genèse*, II, 7). Tantôt l'âme est identifiée avec le sang ou inséparablement associée au sang (*Genèse*, IX, 3-6 ; *Lévitique*, XVII, 2 ; *Deutéronome*, XII, 23) ; tantôt elle est présentée comme le souffle que l'homme exhale en mourant. Les conséquences de ces conceptions sont énergiquement déduites dans l'*Ecclésiaste* (III, 19-22). « L'accident qui arrive aux hommes et l'accident qui arrive aux bêtes est un même accident. Telle qu'est la mort de l'un, telle est la mort de l'autre ; ils ont tous un même souffle, et l'homme n'a point d'avantage sur la bête. Tout va en un même lieu ; tout est fait de la poudre et tout retourne dans la poudre. Qui est-ce qui sait si l'esprit des hommes monte en haut, et si l'esprit de la bête descend en bas dans la terre ? J'ai donc connu qu'il n'y a rien de meilleur à l'homme que de se réjouir en ce qu'il fait, parce que c'est là sa portion. Car qui le ramènera pour voir ce qui sera après lui. » Les mêmes idées sont exprimées dans les *Psaumes* : « On ne se souvient pas de toi dans la mort. Qui est-ce qui te célèbrera dans le sépulcre » (VI, 6) ; « quel profit y aura-t-il en mon sang, si je descends dans la fosse ? La poudre te célébrera-t-elle ? Annoncera-t-elle ta vérité ? » (XXX, 10) « Feras-tu un miracle envers les morts, ou les trépassés se relèveront-ils pour te célébrer ? Annoncera-t-on ta bonté dans le sépulcre et ta fidélité dans le tombeau ? Connaîtra-t-on tes merveilles dans les ténèbres, et ta justice dans le pays de l'oubli ? » (LXXXVIII, 11-13). *Esaïe* dit : « Le sépulcre ne te célébrera point ; la mort ne te louera point. Ceux qui descendent dans le tombeau ne s'attendent plus à ta fidélité. Mais le vivant, le vivant te célébrera, comme je le fais aujourd'hui. Le père fera connaître ta vérité à ses enfants » (XXXVIII, 18-19).

Le *livre de Job* célèbre tragiquement les épreuves du juste et les détresses qui semblent démentir les promesses faites par l'Eternel à ceux qui se confient en lui. Mais aux heures obscures où la justice et la puissance de Dieu semblent défaillir sur la terre, jamais aucun des personnages mis en scène dans ce poème n'entrevoit l'idée ni n'exprime l'espérance que cette justice et cette puissance attendent

la mort des hommes pour se manifester souverainement, et qu'ils recevront dans une autre vie la rémunération de leurs souffrances et la récompense de leur fidélité. Job implore : « Un peu de relâche avant de s'en aller, pour n'en plus revenir, dans le pays d'ombre de la mort... là où il n'y a aucun ordre et où il n'y a plus que l'horreur des plus épaisses ténèbres » (x, 21-22). En effet, c'est sur la terre que s'accomplit le suprême dénouement : « L'Eternel tire Job de sa captivité et lui rend au double tout ce qu'il avait eu » (XLII, 10). D'ailleurs, ce qui pourrait manquer dans le présent au châtiment des méchants ou à la récompense des justes sera complété dans l'avenir, sur la terre, en leur postérité. « L'Eternel punit l'iniquité des pères en leurs enfants, en la troisième et quatrième génération de ceux qui le haïssent ; il fait miséricorde en mille générations à ceux qui l'aiment et gardent ses commandements » (*Exode*, XX, 5-6). La miséricorde de l'Eternel est de tout temps et à toujours sur ceux qui le craignent, et sa justice sur les enfants de leurs enfants (*Psaume*, CIII, 17). La sanction de la loi divine se trouve ainsi fortifiée par la solidarité familiale, par l'amour des parents pour leurs enfants. — Cependant, comme il est fort difficile aux hommes d'admettre que tout finit en eux avec la mort, on peut découvrir en quelques textes de vagues indices d'une certaine survivance des âmes, mais privées de tout souvenir, de toute pensée et de toute activité ; réunies et enfermées dans les régions souterraines des ténèbres, d'où l'on ne revient point. *Nulle part, l'attente d'une résurrection générale relative à un jugement suprême et à une réparation finale.* Les textes cités comme contredisant cette conclusion ne s'y rapportent aucunement. L'évocation de Samuel est un acte de sorcellerie perpétré par une des pythonisses que les Israélites fidèles proscrivaient (*I Samuel*, XXVIII, 7-25). Les résurrections opérées par Elie (*I Rois*, VII, 17-24) et par Elisée (*II Rois*, IV, 16-37) furent des miracles destinés à manifester la puissance des hommes de Dieu pour guérir même de la mort, mais qui replacèrent sur la terre, dans les conditions où ils étaient auparavant, les enfants qui en furent les objets, jusqu'à l'heure où ils moururent définitivement comme tous les autres hommes. C'est pourquoi, encore au temps de Jésus-Christ, les *Sadducéens*, qui s'estimaient être des Israélites fidèlement conservateurs, respectueux de l'antiquité mosaïque, fermement attachés aux rites sacerdotaux, et parmi lesquels on compte plusieurs grands-prêtres, niaient énergiquement la résurrection des morts.

Une simple lecture du NOUVEAU TESTAMENT suffit pour montrer que, au temps de Jésus-Christ, un grand nombre d'Israélites croyaient à la résurrection des morts, et qu'ils y attachaient l'attente d'une rénumération future. Les pharisiens, qui étaient alors investis de la confiance du peuple, plaçaient ces choses parmi les principaux articles de leur profession de foi. Nous n'entreprendrons ni de rechercher ni d'indiquer l'origine et le développement de cette évolution dans la religion d'Israël, parce que nous nous bornons à l'analyse des documents bibliques, et que la doctrine dont il s'agit est postérieure à la composition des derniers écrits de l'Ancien Testament. La forme sous laquelle elle se produisait dans les conceptions populaires nous paraît indiquée dans la *Parabole de Lazare et du riche* (*Ev. saint Luc*, XVI) : « Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham ; le riche mourut aussi et fut enseveli. Etant en enfer et dans les tourments, il leva les yeux et vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein. S'écriant, il dit : père Abraham, aie pitié de moi ; envoie Lazare, afin qu'il trempe dans l'eau le bout de son doigt pour me rafraîchir la langue ; car je suis extrêmement tourmenté dans cette flamme. Mais Abraham lui répondit : Mon fils, souviens-toi que tu as eu tes biens pendant ta vie, et Lazare y a eu des maux. Maintenant il est consolé, et tu es dans les tourments. Outre cela, il y a un grand abîme entre vous et nous ; de sorte que ceux qui voudraient passer d'ici vers vous, ne le peuvent, non plus que ceux qui voudraient passer de là ici (22-26). Dans le même ordre d'idées, la déclaration relative à l'élection des Gentils et à la réprobation des Israélites incrédules : « Les uns seront à table, au royaume des cieux, avec Abraham, Isaac et Jacob ; les autres seront jetés dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents (*Ev. saint Matthieu*, VIII, 11-12 ; cf. *saint Luc*, XIII, 28-29). La punition des méchants sera la *géhenne de feu* (*saint Matthieu*, V, 22), la *fournaise ardente* (XIII, 42), le *feu éternel* (XVIII, 8). — La parabole de *Lazare et du riche*, place la rémunération *immédiatement après la mort*. Dans l'explication de la parabole de l'*ivraie* et de celle du *filet*, elle est placée *à la fin du monde*, à la suite d'un jugement général : alors, le Fils de l'homme enverra ses anges (XIII, 41), et les anges sépareront les méchants du milieu des justes (49). La description de cette séparation est complétée dans le même Evangile : « le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, avec tous les saints anges ; alors il s'assiéra sur le trône de sa gloire, et toutes les nations seront assemblées devant lui. Il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs. Et il mettra les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche (XXV, 31-33). Et ceux-ci s'en iront aux peines éternelles ; mais les justes s'en iront à la vie éternelle (46) dans le royaume qui a été préparé pour eux dès la création du monde (34). Quant au jour et à l'heure où ces choses arriveront, nul ne les connaît, pas même les anges ni même le Fils, mais le Père seul (*saint Matthieu*, XXIV, 36 ; *Marc*, XIII, 32). Toutefois l'opinion générale des disciples était que la fin était proche (*Ep. saint Jacques*, V, 8 ; *1re ép. saint Jean*, II, 13). En effet, Jésus avait annoncé que leur génération ne passerait pas avant d'avoir vu le Fils de l'homme venir en son règne (*Matthieu*, X, 23 ; XVI, 28 ; XXIV, 34 ; *Marc*, XIII, 30 ; *Luc*, XXI, 32). L'apôtre Paul espérait vivre assez longtemps pour assister au retour du Seigneur (*I Thessaloniciens*, IV, 15-17). Pour notions complémentaires, V. CHILIASME. — La résurrection ne sera point un simple rétablissement de la vie du corps tel qu'il existait avant la mort, avec toutes ses fonctions. A une question des sadducéens, Jésus répondit que, après la résurrection, les hommes et les femmes ne se mariraient point ; mais qu'ils seraient comme les anges du ciel (*Marc*, XII, 25 ; *Luc*, 34-36). Cependant, en instituant la sainte cène, il déclarait qu'il mangerait la pâque, lorsqu'elle s'accomplirait dans le royaume des cieux, et qu'il boirait du fruit de la vigne lorsque le règne de Dieu serait venu (*Luc*, XXII, 16-18).

L'*Apocalypse* (XX, 11-15 ; XXI, 1-4) présente d'une manière sensiblement différente le tableau du jugement suprême et la réalisation des choses finales : « Alors, je vis un grand trône blanc et quelqu'un assis dessus, devant qui le ciel et la mer s'enfuirent, et on ne les trouva plus. Je vis aussi des morts, grands et petits, qui se tenaient debout devant Dieu ; et les livres furent ouverts. On ouvrit un autre livre, qui est le *livre de vie ;* et les morts furent jugés selon leurs œuvres, par ce qui était écrit dans ces livres. La mer rendit les morts qui était en elle ; la mort et le sépulcre rendirent aussi les morts qui y étaient. Et la mort et le sépulcre furent jetés dans l'étang de feu ; c'est la *seconde mort.* Et quiconque ne fut point trouvé écrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu. Je vis ensuite un ciel nouveau et une terre nouvelle, car le premier ciel et la première terre étaient passés et la mer n'était plus. Et moi Jean, je vis la Sainte cité, la nouvelle Jérusalem, qui descendait du ciel d'auprès de Dieu, ornée comme une épouse qui s'est parée pour son époux. Et j'entendis une grande voix qui venait du ciel, et qui disait : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes ; il y habitera avec eux ; ils seront son peuple, et Dieu lui-même sera leur Dieu ; il sera avec eux. Et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux. La mort ne sera plus, et il

n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni travail : car ce qui était auparavant sera passé ».

La DOCTRINE DE L'APÔTRE PAUL contient aussi des particularités caractéristiques : « Le Seigneur descendra du ciel, aussitôt après avoir donné le signal, par la voix d'un archange et par la trompette de Dieu. Alors, ceux qui seront morts en Christ ressusciteront premièrement; puis les fidèles restés vivants sur la terre seront enlevés avec eux, dans les nuées, au-devant du Seigneur, en l'air, et ils seront toujours avec le Seigneur » (*I. Thessaloniciens*, v, 15-16). La résurrection des morts est attribuée à Dieu, tout comme la résurrection de Jésus, qui l'a précédée et qui en est la garantie (*I Corinthiens*, vi, 14; *II Corinthiens*, i, 9; *Romains*, viii, 11); mais c'est l'apparition du Christ qui en donne le signal. Au point de vue de cet apôtre, il n'y a de vie qu'en Dieu et en Christ; hors de là il n'y a que la mort. Les croyants, les régénérés seuls vivront; les autres passent par la mort temporaire dans la mort éternelle. Le principe de la résurrection, c'est l'union préalable avec le Christ. « Le Christ est les prémices; ensuite, ceux qui lui appartiennent ressusciteront à son avènement (*I. Corinthiens*, xv, 23). » — Le point sur lequel Paul nous paraît s'écarter le plus des conceptions eschatologiques de ses contemporains, et aussi des conceptions consacrées en l'Église catholique par le culte des *reliques* (V. ce mot), se rapporte à la *nature du corps ressuscité*. L'usage de la langue hébraïque avait admis l'expression *résurrection de la chair;* mais par *chair*, l'Ancien Testament entend partout l'homme, la *personne humaine tout entière*, sans réserver la signification propre et primitive du terme. Cependant, il était naturel que cette dernière signification finit par l'emporter sur le sens figuré, et qu'elle visât la résurrection du *même corps que nous portons dans la vie présente*. Paul se prononce véhémentement contre cette idée. A ceux qui demandent : Comment ressusciteront les morts, et avec quel corps viendront-ils? il répond : Insensé, ce que tu sèmes ne prend point vie, s'il ne meurt auparavant. Tu ne sèmes pas le même corps qui doit naître, mais le simple grain, soit de blé, soit de quelque autre semence. Dieu lui donne le corps comme il lui plaît; et à chaque semence le corps qui lui est propre (*I. Corinthiens*, xv, 35-38). La chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu et la corruption ne possédera point l'incorruptibilité (51). Néanmoins, il ne s'agit point ici d'une résurrection purement spirituelle, telle qu'on pourrait la déduire de la notion philosophique de l'indissolubilité de l'âme, en opposition avec la matérialité du corps. Dieu seul possède l'immortalité en propre (*I. Timothée*, vi, 16). La doctrine d'une indestructibilité de l'âme, d'une continuité de vie qui lui serait essentiellement inhérente était en dehors du cercle d'idées dans lequel se mouvait la théologie apostolique. L'apôtre parle de semailles mystérieuses, d'une opération analogue à celle qui absorbe les éléments de la graine pour en faire sortir la plante et la fleur. Le corps est semé corruptible, il ressuscitera incorruptible (*I. Corinthiens*, xv, 42); il est semé corps animal, il ressuscitera corps spirituel. Il y a corps animal, et il y a corps spirituel, suivant qu'il est écrit : le premier homme, Adam, a été créé en âme vivante; mais le dernier Adam est un esprit vivifiant (44-45). Notre premier corps a son principe dans ce que la Bible appelle l'âme, c-à-d. dans la fonction naturelle de certaines forces animales; le corps futur l'aura dans l'esprit et sera par sa substance quelque chose de céleste. Comme nous avons porté l'image du terrestre, nous porterons aussi l'image du céleste (49). Nous ne serons pas tous morts, mais nous serons tous changés (51).

On ne devait attendre la résurrection des morts qu'à la fin du monde, immédiatement avant le jugement dernier. Mais comme les générations passaient sur la terre, les unes après les autres, sans que cet événement se réalisât, les PREMIERS DOCTEURS DE L'ÉGLISE s'occupèrent de la condition provisoire des hommes entre leur mort et leur résurrection. Ils avaient conservé la croyance, qui avait prévalu chez les Israélites, à une région souterraine, dans laquelle étaient réunies toutes les âmes des morts. *Irénée* (v, 31) dit que, de même que le Christ n'est point ressuscité aussitôt après sa mort, mais qu'il est resté pendant trois jours dans le séjour des morts, de même les âmes de ses disciples passeront d'abord dans le monde souterrain, puis seront réunies à leur corps et parviendront ainsi à la contemplation de Dieu. Heureusement, Jésus avait opéré un grand changement dans ces lieux. Avant lui, les âmes des trépassés, même celles des justes, tombaient sous le pouvoir de la mort, qui y régnait et ne permettait aucun retour, et sous la domination des mauvais esprits, qui exerçaient principalement leur puissance dans les enfers (Justin, *Dial.*, c. 105). Mais Jésus, qui y était descendu, avait vaincu la mort et les mauvais esprits. D'un abîme qui engloutissait tout ce qui avait eu vie et qui ne rendait rien, il avait fait un asile dans lequel les âmes doivent attendre la résurrection et le jugement. Prenant pour texte la parabole de *Lazare et du riche*, Tertullien (*De Anima*) imagine une description détaillée de ce séjour, qu'il appelle tantôt *Inferi*, tantôt *Carcer seu diversorium inferum*. Il le présente comme un immense espace situé dans les parties les plus profondes de la terre et comprenant deux parties séparées par un abîme infranchissable. L'une, *Sinus Abrahæ*, est la résidence des justes; elle offre à leurs âmes un soulagement provisoire (*Interim refrigerium præbitura animabus justorum*); elle est très élevée au-dessus du séjour des impies, que Tertullien nomme *Ignis*, parfois *Inferi*. Les enfers sont décrits exactement de la même manière dans un fragment attribué à *Hippolyte*. — En dehors de ces demeures souterraines est placé le PARADIS, vraisemblablement sur la terre, mais plus élevé que la terre habitée, de sorte que les vivants n'y peuvent atteindre. D'après Tertullien (*De resurrectione carnis*, c. 43) ce lieu, séparé de la terre, par la zone torride, est rempli d'un charme céleste. Jésus y est entré après sa mort (*Luc*, xxiii, 43); mais les martyrs seuls peuvent y parvenir pour rejoindre le Seigneur. D'après *Irénée*, Hénoch et Élie y ont été aussi admis. Enlevés de la terre avec leurs corps, ils ont été transportés dans ce lieu, où Adam fut formé par la main de Dieu. — *Origène* s'écarte de ces idées, qui peuvent être considérées comme représentant l'opinion générale des chrétiens à cette époque. Il enseigne que les âmes de tous les hommes décédés avant Jésus-Christ, même celles des patriarches et des prophètes, sont descendues aux enfers. Mais Jésus, y étant allé lui-même, a transféré tous les justes de l'Ancienne Alliance dans le PARADIS INFÉRIEUR. Ce lieu, qu'il faut distinguer du PARADIS SUPÉRIEUR ou céleste, appelé aussi TROISIÈME CIEL, est une grande île de la terre, très élevée, à laquelle tous les chrétiens pieux peuvent depuis lors aborder. Leurs âmes, lorsqu'elles ont quitté les corps terrestres avec leurs souillures, s'envolent au séjour des corps purs et éthérés. Elles ne vont plus dans la région souterraine, mais elles arrivent aussitôt dans le paradis, qui est la même chose que le sein d'Abraham. Elles y sont comme dans une école. A mesure que leur intelligence et leur moralité se développent, elles avancent en divers degrés de culture, que les Grecs appellent des sphères, et elles parviennent enfin au royaume céleste : toutefois, aucune de ces âmes, pas même celles des Patriarches et des Apôtres, ne reçoit la pleine récompense de ses mérites avant le jugement dernier, tandis que les âmes des méchants retenues ici-bas par leur amour des choses terrestres, sont poussées çà et là et errent autour des tombeaux. C'est de là que viennent les apparitions des esprits, et c'est là-dessus que se fondent les évocations et les exorcismes. — Pour notions complémentaires, V. CHILIASME, DAMNATION, DESCENTE AUX ENFERS, ENFERS, GÉHENNE, IMMORTALITÉ CONDITIONNELLE, LIMBES, PURGATOIRE, RÉTABLISSEMENT FINAL. E.-H. VOLLET.

**II. Beaux-arts.** — A part quelques représentations souvent mystiques et symboliques, figurées sur les monuments primitifs du christianisme, et, par exemple, sur certains sarcophages, le sujet de la *Résurrection* n'offre un réel intérêt pittoresque qu'à partir des temps modernes. Depuis l'époque de la Renaissance jusqu'à nos jours, les peintres s'en sont fréquemment emparés, non sans se permettre d'arranger au gré de leur fantaisie les circonstances auxquelles se rapporte cet article de foi. Parmi les peintures les plus célèbres de la Résurrection, il faut mentionner : à l'Académie des beaux-arts de Florence, un tableau de Raffaellino del Garbo ; à la cathédrale de Borgo san Sepolcro, un tableau de Raffaello da Colle ; une belle œuvre du Tintoret, à l'Académie des beaux-arts de Venise ; une toile de Giorgione, au musée du Belvédère ; une composition de Paul Véronèse à Dresde ; une belle peinture d'Annibal Carrache, et un curieux tableau de P. Pourbus, au Louvre ; un grand nombre d'ouvrages appartenant aux écoles italienne, flamande et hollandaise et française ; enfin la *Résurrection* par Raphaël, au musée du Vatican. G. C.

**RESZKÉ** (Jean de), artiste lyrique polonais, né à Varsovie en 1853. Il débuta à Londres comme baryton, s'engagea ensuite au Théâtre-Italien de Paris, puis fit une tournée artistique en Europe pour revenir à Paris en 1883. En 1885, il devint pensionnaire de l'Opéra et y créa, le 30 nov. 1885, Rodrigue du *Cid*. Il aborda tour à tour et avec un succès croissant les rôles de Radamès d'*Aïda*, de Vasco de l'*Africaine*, se fit remarquer dans le *Prophète*, dans *Faust ;* le 30 fév. 1888, il créa le rôle de Bussy dans la *Dame de Montsoreau*, et ensuite remporta un vrai triomphe dans *Roméo et Juliette*.

**RESZKÉ** (Joséphine de), cantatrice polonaise, née à Varsovie en 1855, morte à Varsovie le 22 févr. 1891, sœur du précédent. Elle entra au Conservatoire de Saint-Pétersbourg et fut bientôt en état de paraître devant le public. Elle débuta en 1874 au théâtre Malibran, dans Marguerite de *Faust* et dans Isabelle de *Robert le Diable*. Les Vénitiens lui firent un chaleureux accueil ; peu après Halanzier l'engagea à Paris. Elle débuta à l'Opéra le 25 juin 1875 dans Ophélie d'*Hamlet* et s'affirma davantage, au mois d'août, dans le rôle de Mathilde de *Guillaume Tell*. Après avoir soulevé les mêmes applaudissements dans les rôles de Marguerite de *Faust*, de Valentine des *Huguenots*, de Rachel de la *Juive*, d'Alice de *Robert le Diable*, de Sita du *Roi de Lahore*, de Sélika de l'*Africaine* et de Salomé d'*Hérodiade*, elle quitta le théâtre pour se marier et se fixer à Varsovie.

**RESZKÉ** (Édouard de), artiste lyrique polonais, né à Varsovie en 1856, frère des précédents. Il se fit d'abord entendre en Italie, puis en 1876 il s'engagea pour deux ans comme basse profonde au Théâtre-Italien de la salle Ventadour. Il y chanta le roi d'*Aïda*, Callistène de *Polinto*, Fernando d'*Il Trovatore ;* il brilla surtout dans le rôle de Sparafucile de *Rigoletto*. En 1878, il partit pour une tournée artistique et, après avoir chanté à Londres, Milan, Turin, Gênes et Lisbonne, il revint à Paris et resta un an au Théâtre-Italien. Après la fermeture de cette scène, il parut à l'Opéra le 13 avr. 1885 dans *Faust* (Méphistophélès). Il créa encore d'une façon magistrale don Diègue du *Cid* (1885), le duc d'Albe de *Patrie* (1886), Leporello de *Don Juan* (1887) et le frère Laurent de *Roméo et Juliette*. F. Trawinski.

**RETABLE** (Archéol.). On appelle ainsi le tableau vertical placé en retraite de la table d'autel (*tabula de retro*, et en ancien français *revers*). Le retable n'existe pas dans les autels primitifs où le prêtre faisait face à l'assistance ; à l'époque romane, il y eut quelquefois en arrière de la table d'autel un gradin pour poser les reliquaires, la croix et deux flambeaux, et l'on eut l'idée d'orner la tranche verticale de ce gradin : ce fut l'origine du retable. Un des plus anciens, assez important déjà, est celui de Carrières-Saint-Denis, du milieu du XII^e siècle. C'est un bas-relief de pierre divisé en trois panneaux, représentant l'Annonciation, la Vierge assise et le Baptême du Christ. Un retable analogue, mais datant seulement du XIII^e siècle, existe en Allemagne, à Brauweiler. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, on exécutait d'admirables retables de pierre en forme de bas-reliefs de faible dimension : on peut citer ceux de Saint-Denis, de Saint-Germer (Oise), de Villeneuve-Saint-Georges.

On a fait aussi des retables en orfèvrerie et en bois. Quelques retables en orfèvrerie sont justement célèbres : la *pala d'oro*, de Saint-Marc de Venise, passe pour avoir été exécutée au X^e siècle pour le doge Orseolo, mais peut ne dater que de 1105. Ce retable et celui de Murano, œuvres byzantines faites à Constantinople, sont rehaussés d'émaux d'une grande finesse.

L'abbaye de Stavelot, en Belgique, a possédé un grand et très beau retable en argent doré dont il nous reste un bon dessin ; il datait de 1148 ; en France, l'abbaye de Grandmont possédait un très beau retable de la fin du XII^e siècle, en bronze à émaux champlevés de Limoges ; une œuvre analogue, datée de 1236, exista jusqu'à la Révolution à Saint-Germain des Prés ; D. Bouillart l'a publiée. En Espagne, le retable de l'abbaye de Silos, encore conservé, ressemble beaucoup à celui de Grandmont. Le plus beau des retables émaillés est celui de Klosterneubourg, près Vienne, exécuté en 1181 par Nicolas de Verdun et représentant la vie du Christ en cinquante et un panneaux d'une admirable finesse.

Parmi les retables d'orfèvrerie plus récents, il faut citer les grands retables de Pistoia (exécuté de 1395 à 1400 par Nofri di Buto et Atto Braccini) et de Gerone en Catalogne (commencé en 1325 par Bartolomé, repris en 1426 par Pedro Juan, terminé peu après par *Guillermus de la Mota*).

Le plus ancien retable de bois qui subsiste est peut être celui de Westminster (XIII^e s.) figurant les apôtres sous des arcatures ; il est entièrement peint et rehaussé de cabochons en verroterie. Pour le XIV^e siècle, on peut citer les retables en bois de Mareuil-en-Brie (Marne) et de Souppes (Seine-et-Marne) figurant la vie du Christ dans une suite de bas-reliefs encadrés d'arcatures à frontons. Certains retables ne sont que des panneaux peints, par exemple le beau retable de la Vierge à la cathédrale de Sienne exécuté en 1310 par Duccio ; il était peint au revers des scènes de la Passion.

Au XV^e siècle, les retables de pierre continuent d'être simples et peu élevés (Fressin [Pas-de-Calais], 1425 ; Jussy [Cher] ; Mont-Saint-Martin [Meurthe-et-Moselle]), beaucoup de retables sont composés de petits bas-reliefs en albâtre polychromé, fabriqués probablement à Saint-Claude, et dont on a exporté partout. Les retables de bois sculpté du XV^e siècle prennent, au contraire, des dimensions énormes, et les bas-reliefs s'y transforment en compartiments profonds où sont groupées de nombreuses figurines en haut relief et même en ronde bosse. La plupart de ces retables sont des triptyques ; les revers et souvent les deux côtés des volets sont ornés de simples peintures même quand le centre est sculpté. Ces grands retables se fabriquaient en Flandre et s'exportaient. On peut citer ceux de Beaume-les-Messieurs (Jura) ; Ambierle (Loire) ; Fromentières (Marne) ; Thourotte (Oise), etc., et un très grand nombre d'exemples en Belgique ; d'autres en Suède (Wadstena et musée de Stockholm) et en Allemagne (retable de Güstrow par Jean Borremans de Bruxelles et van Orley, Straelen, Kempen, etc.). Les sculpteurs allemands furent les émules des Flamands dans la fabrication des retables en bois au XV^e et au XVI^e siècle. Les reliefs y sont généralement plus faibles et composés de découpures rapportées sur un fond peint. Les plus beaux sont ceux de l'école de Kalkar, notamment, à Kalkar même celui de la Passion par le maître Lœdewich (1498 à 1500), celui de la Vierge par le maître Arnold assisté d'Everard de Munster, les retables de Xanten par Henrich Douverman. En Espagne, les retables gothiques en

bois des XVe et XVIe siècles sont des monuments immenses qui s'élèvent jusqu'à la voûte des églises. On peut citer comme exemples celui de la Chartreuse de Miraflores, exécuté par Gil de Siloé de 1486 à 1499, ceux de Saint-Paul de Burgos, de Huesca, de Saragosse.

En Italie, les retables de la fin du XIVe et du XVe siècle sont de dimensions modérées. On fit aussi des panneaux à nombreux compartiments sculptés, mais les bas-reliefs sont en os, par conséquent très petits. On peut citer le retable donné par Jean, duc de Berri, et Jeanne de Boulogne, sa femme, à l'église de Poissy, et conservé aujourd'hui au Louvre. Il comprend, en 71 bas-reliefs, les histoires du Christ, de saint Jean l'Evangéliste et de saint Jean-Baptiste. Le triptyque de la Chartreuse de Pavie, exécuté peu avant 1400 par Francesco de Masiis de Florence, comprend 66 bas-reliefs et 96 statuettes. Les retables de la Renaissance italienne sont plus simples et d'un plus beau style, composés généralement d'un bas-relief ou d'un panneau peint élevé sur un gradin, *predella*, et encadré d'une architecture sobre.

En France, les retables en pierre de la Renaissance sont souvent grands et compliqués, et l'architecture y domine davantage. On en voit de beaux exemples à Troyes, à Bar-le-Duc, à Saint-Nicolas de Neufchâteau, à Saint-Vulfran d'Abbeville, à Nantua, Rodez, Auch, etc. Parmi les plus beaux, il faut citer le bas-relief de la Passion par l'Italien Fr. Laurana, donné par le roi René à Saint-Didier d'Avignon, et celui de Ligier Richier à Hattonchatel (Meuse).

A la fin du XVIe et surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles, sous l'influence du goût espagnol importé par les jésuites, on fit d'immenses retables s'élevant jusqu'aux voûtes. La plupart de ces œuvres sont des tableaux sur toile encadrés d'architecture ; leurs frontons sont soutenus sur d'énormes colonnes de marbre ou de bois, celles-ci cannelées ou torses. Ces accessoires monstrueux ont amené la suppression d'arcades et de fenêtres et la destruction des plus beaux vitraux de mainte église.

Le terme de retable s'applique également aux ouvrages de peinture (V. DIPTYQUE). C. ENLART.

BIBL. : ROHAULT DE FLEURY, *la Messe*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'architecture et Dict. du mobilier*. — OTTE, *Handbuch der kirchlichen Kunst*. — REUSSENS, *Eléments d'archéologie chrétienne*, etc.

**RÉTABLISSEMENT** FINAL. Dans la partie de sa *première épître aux Corinthiens*, où il expose sa doctrine sur la résurrection, après avoir dit que « tous ceux qui appartiennent au Christ ressusciteront à son avènement », l'apôtre Paul ajoute : « Après cela viendra la fin, quand il aura remis le royaume à Dieu le Père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance ; car il doit régner jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds. L'ennemi qui sera détruit le dernier, c'est la mort (XV, 24-26). Alors aussi le Fils sera assujetti au Père, afin que Dieu soit tout en tous (28). On a appelé RÉTABLISSEMENT FINAL les faits ainsi annoncés. Ce rétablissement ne peut se réaliser que de deux manières : ou bien par l'anéantissement des méchants, ou bien par leur conversion après l'avènement de Jésus-Christ. Mais d'une manière comme de l'autre, il paraît bien supprimer l'éternité des peines. Comme Paul, dans l'épître citée, ne parle que de la résurrection *de ceux qui sont morts en Christ*, et que dans sa *deuxième épître aux Thessaloniciens*, il déclare que « ceux qui n'obéissent point à l'Evangile seront punis de *la perdition éternelle* (I, 8-9), beaucoup de théologiens attribuent à cet apôtre l'idée de l'anéantissement des méchants. D'autres objectent que, immédiatement avant d'annoncer l'œuvre finale du Christ, Paul avait dit que « comme tous meurent par Adam, de même tous revivront par Christ (I, Cor., XV, 22) ; et ils optent pour la conversion des méchants après l'avènement du Christ. — Par d'autres considérations, *Origène* avait été induit à une conclusion à peu près semblable. Il admettait à l'égard des damnés, non seulement des différences de punitions, graduées d'après leurs fautes, mais aussi une cessation définitive de leur châtiment. Cette opinion se rattache à l'ensemble de sa doctrine. Comme il enseignait que la liberté et, par suite, la faculté de s'améliorer est un privilège indestructible de tous les êtres intelligents, il devait admettre que les méchants, instruits par les châtiments qu'ils subissent, seront déterminés à s'améliorer. D'autre part, il enseignait, tout aussi formellement, que la condition de tous les êtres intelligents n'est que le résultat de leur état moral. En conséquence, les impies, en faisant des progrès continuels dans leur amélioration morale, amélioreront aussi leur condition extérieure. D'ailleurs, toutes les punitions infligées par Dieu ont un but pédagogique ; car Dieu ne les impose point dans l'intention de rendre le mal pour le mal, mais seulement de corriger ceux qui les subissent. Origène était tout simplement conséquent en sa doctrine, lorsqu'il déclarait le diable même capable d'être converti un jour et admis à la félicité. Néanmoins, estimant que le peuple a besoin d'être contenu par la crainte, il recommandait de ne point lui communiquer son opinion sur la limitation des peines de l'enfer, la réservant pour des adeptes d'une plus haute culture intellectuelle et morale. Dès le IVe siècle, cette opinion lui fut reprochée comme la plus grave de ses hérésies. Toutefois, on la trouve encore professée par *Grégoire de Nysse*, *Théodore de Mopsueste*, *Diodore de Tarse* et d'autres. Augustin lui-même reconnaît que beaucoup de théologiens, en son temps, ne croyaient point à l'éternité des peines. E.-H. VOLLET.

**RETARD** (Mus.). Une ou plusieurs notes d'un accord peuvent n'être émises qu'après les autres : elles sont alors remplacées par les notes correspondantes de l'accord précédent, qui se font entendre jusqu'au moment où celles qui appartiennent véritablement à l'accord nouveau prennent leur place. C'est là ce qu'on appelle *retard*. Tout retard doit être préparé : c.-à-d. que la note qui le constitue doit s'être fait entendre, à la même partie, dans l'accord précédent. Comme il fait toujours dissonance, il doit se résoudre, soit en montant, soit en descendant, suivant le cas, mais toujours par mouvement conjoint, de ton ou demi-ton. Le retard supérieur, celui qui se résoud en descendant, est de beaucoup le plus usité. Deux notes peuvent fort bien être retardées et résolues simultanément : c'est le *double-retard*, d'emploi très fréquent. Le retard, simple ou double, ne diffère de l'*appoggiature* (V. ce mot) que par la préparation. L'appogiature est, en réalité, un retard sans préparation. L'écriture moderne, tendant à s'affranchir de plus en plus des précautions dont on entourait autrefois l'attaque des dissonances, les compositeurs ne répugnent plus à faire entendre ces dissonances directement. Aussi l'usage de l'appoggiature tend il de plus à se substituer complètement à celui du retard. Ce dernier artifice harmonique, régulièrement préparé et résolu, ainsi que le faisaient les maîtres anciens, donne au style beaucoup d'ampleur et de majesté : il est mieux à sa place dans les mouvements larges et tranquilles que partout ailleurs. Son emploi fréquent communique aux œuvres modernes un certain air d'archaïsme et de raideur dont on peut faire souvent un excellent usage. H. Q.

**RÉTAUD** ou **RÉTAUX.** Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémozac ; 918 hab. Ruines d'un château fort. Église romane (mon. hist.).

**RÉTAUX** DE VILLETTE (V. COLLIER [Affaire du]).

**RÉTÈNE** (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv...} \ C^{36}H^{18}. \\ \text{Atom...} \ C^{18}H^{18}. \end{array} \right.$

Le rétène se trouve dans le goudron de résine en quantité notable. On l'isole en distillant et recueillant la partie solide du distillat ; il est purifié ensuite par compression, lavage à l'éther et cristallisation dans l'alcool. Le rétène cristallise en petits feuillets qui fondent à 98°,5 et bouillent à 390°. C. M.

**RÉTENTION. I. Droit civil.** — DROIT DE RÉTENTION. — Le droit de rétention est le droit appartenant à cer-

tains créanciers de garder jusqu'au remboursement de leur créance la détention d'un objet qui est la propriété de leur débiteur ou leur a été remis par lui. La théorie du droit de rétention est tout entière l'œuvre des interprètes et de la jurisprudence, le code civil n'ayant déterminé ni les hypothèses dans lesquelles le droit de rétention existe, ni la manière dont il s'exerce, ni sa nature et ses effets, ni les événements qui y mettent fin. Aussi chacune de ces quatre questions a-t-elle soulevé de très vives controverses.

I. *Hypothèses dans lesquelles existe le droit de rétention.* Si la loi française est restée, d'une manière générale, muette sur ce point, il existe cependant quelques textes qui, dans des cas déterminés, accordent le droit de rétention. Ce droit appartient au créancier *gagiste* (V. Gage) ou *dépositaire* (V. Dépôt), à l'exproprié pour cause d'utilité publique (V. Expropriation), à la personne qui a fabriqué un objet avec les matériaux d'autrui (V. Spécification), à l'héritier qui fait un rapport en nature (V. Succession), au vendeur (V. Vente), à l'acheteur contre lequel est exercé le réméré (V. Réméré), au preneur expulsé par un acquéreur de la chose louée (V. Bail), à la personne qui a acheté dans une foire ou un marché un meuble perdu ou volé (V. Prescription), sur les objets qu'ils détiennent pour le compte du véritable propriétaire jusqu'au remboursement de ce qui leur est dû, soit pour leurs dépenses sur cet objet, soit pour le prix de la vente.

C'est de ces exemples que les diverses opinions se sont autorisées pour déterminer les hypothèses dans lesquelles, en dehors d'un texte, le droit de rétention doit être reconnu au profit d'un créancier. D'après l'une de ces opinions, des hypothèses de ce genre n'existent pas, le droit de rétention étant un droit de préférence qui ne peut être admis par analogie. Dans une seconde opinion, le droit de rétention existe toutes les fois qu'il y a connexité entre la créance et la chose retenue, c.-à-d. que la dépense a été faite sur cette chose ; c'est le *debitum cum re junctum* du droit romain ; cette seconde opinion invoque des considérations historiques et les textes indiqués plus haut. Une troisième opinion, peu suivie, et qui se rapproche de la précédente, subordonne, elle aussi, le droit de rétention du créancier sur la chose qu'il détient à la seule condition du *debitum cum re junctum*, mais n'admet ce droit qu'en matière de contrats ou de quasi-contrats. Enfin, un dernier système, et qui tient le milieu entre le second et le troisième, fait du *debitum cum re junctum* la seule condition du droit de rétention dans les contrats et quasi-contrats et permet au juge de reconnaître, sous la même condition, le droit de rétention en matière délictuelle.

La jurisprudence est aujourd'hui nettement dessinée en faveur du second système. L'application la plus connue qu'elle en ait faite a trait au possesseur de bonne foi, créancier du propriétaire à raison de dépenses faites sur la chose ; mais elle refuse, au contraire, le droit de rétention au possesseur de mauvaise foi (V. Dépense). On accorde de même le droit de rétention au preneur pour les dépenses remboursables qu'il a faites en vertu du bail, à l'ouvrier pour sa créance du prix des travaux faits sur la chose, au mandataire qui a fait sur la chose qu'il détient des dépenses pour l'exécution du mandat, etc.

Dans tous les cas, quelque diversité que présentent les opinions que nous avons analysées, il y a deux conditions auxquelles elles subordonnent toutes le droit de rétention. D'abord ce droit n'existe qu'au profit des créanciers, et c'est une question discutée en doctrine, mais généralement résolue par la négative, que de savoir si une créance simplement naturelle donne lieu au droit de rétention. Ensuite, il résulte du sens naturel du mot *rétention* que le droit de rétention existe exclusivement au profit du détenteur de la chose ; le créancier ne peut donc exiger que la chose soit mise en sa possession pour qu'il exerce sur elle le droit de rétention.

II. *Manière dont s'exerce le droit de rétention.* A raison de sa nature même, le droit de rétention s'exerce par la voie d'une exception opposée à la demande en revendication de la chose. Il est même douteux que la rétention soit un moyen juridique d'obtenir le paiement d'une créance ; il semble constituer une simple voie de fait (surtout dans le système de la jurisprudence, qui le fonde sur le *debitum cum re junctum*), que le créancier peut exercer en raison d'une situation qui est également de fait. La question n'a, du reste, aucun intérêt pratique. De ce que le droit de rétention s'exerce par voie d'exception, il résulte que le créancier ne peut réclamer la chose après qu'il en a perdu la détention (V. ci-dessous, IV).

III. *Nature et effets du droit de rétention.* C'est une question extrêmement délicate que celle-ci : le droit de rétention est-il un droit *réel* ou *personnel ?* En d'autres termes, est-il opposable ou non aux tiers autres que le débiteur ? La première opinion paraît l'emporter de plus en plus ; elle repose sur la tradition historique et sur divers textes.

Le droit de rétention est donc opposable aux créanciers chirographaires du débiteur, notamment en cas de faillite de ce dernier ; telle est, du moins, l'opinion générale, suivie par la jurisprudence. Il n'y a pas, d'ailleurs, à faire d'exception pour les créanciers dont le titre est antérieur à la créance pour garantie de laquelle le droit de rétention est exercé. Au contraire, les seuls créanciers hypothécaires auxquels le droit de rétention soit opposable sont ceux dont le titre est inscrit postérieurement à la naissance du droit de rétention ; cependant, ceci encore est controversé. Le droit de rétention est encore opposable aux créanciers privilégiés sur les meubles, en vertu de la règle *en fait de meubles possession vaut titre* (V. Prescription). Il l'est, par application de la même règle, à l'acquéreur du meuble ; quant à l'acquéreur d'un immeuble, le conflit entre lui et le créancier auquel appartient le droit de rétention n'a pas encore été tranché par la jurisprudence.

Un autre caractère du droit de rétention est qu'il est, comme le *cautionnement*, l'*antichrèse*, le *gage* ou l'*hypothèque* (V. ces mots), un droit accessoire qui ne peut survivre à la créance. D'autre part, il est, comme le gage ou l'hypothèque, indivisible, c.-à-d. qu'il subsiste sur la chose tout entière tant que la créance n'a pas été acquittée dans son intégralité ; mais il ne peut être exercé pour une créance nouvelle acquise par le créancier postérieurement à la naissance de la créance qui lui conférait le droit de rétention. Le droit de rétention n'étant destiné qu'à fournir une garantie de paiement au créancier, ce dernier ne peut se servir de la chose (V. Gage). Il ne peut imputer les fruits de la chose sur les intérêts ou le capital de la créance, mais il a le droit d'exercer sur ces fruits comme sur la chose elle-même le droit de rétention. Après l'extinction de la créance, la chose doit être restituée ; le créancier est responsable de la perte ou de la détérioration causée par sa faute : il doit veiller sur la chose en bon père de famille. En revanche, il a droit au remboursement de ses dépenses nécessaires pour la totalité et de ses dépenses utiles jusqu'à concurrence de la plus-value qu'elles ont procurée à l'immeuble (V. Dépense).

IV. *Extinction du droit de rétention.* Comme le droit de rétention repose sur la détention de la chose, il disparaît dès que le créancier perd cette détention. On discute cependant le point de savoir si le créancier n'a pas, lorsqu'il s'agit d'un meuble, une action en revendication contre les tiers qui s'en sont emparés, dans les conditions où ce droit appartient au propriétaire dépouillé (V. Prescription) et, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, une action possessoire pour se faire réintégrer. Le droit de rétention s'éteint encore par la perte de la chose, par la restitution volontaire qu'effectue le créancier, même en dehors d'un paiement, par la déchéance judiciairement prononcée

contre le créancier qui ne veille pas sur la chose en bon père de famille. Enfin, comme le droit de rétention est l'accessoire de la créance, il s'éteint avec cette créance elle-même. Albert WAHL.

**II. Pathologie.** — On appelle rétention l'accumulation d'une sécrétion naturelle qui ne peut s'écouler au dehors par les voies d'excrétion. Il y a rétention d'urine quand, par suite d'un rétrécissement de l'urètre, la miction ne peut se faire ; un calcul du canal de Sténon ou du canal de Wharton amène une rétention de la salive ; un calcul biliaire dans le cholédoque amène une rétention de bile; une imperforation congénitale ou acquise du canal cervical utérin, une rétention des règles ; les loupes, les kystes sébacés sont dus à une rétention des produits de sécrétion dans les glandes. Par extension, on dit qu'il y a rétention du pus lorsque ce liquide pathologique s'accumule par le fait de l'insuffisance ou de la mauvaise disposition des voies de décharge. Nous ne pouvons nous étendre sur les symptômes locaux ou généraux qu'entraîne la rétention des divers produits normaux ou pathologiques, symptômes variables avec l'organe, le produit de sécrétion et son importance, soit pour l'accomplissement des fonctions de l'organisme, soit pour la dépuration de l'économie. Le traitement de la rétention consiste à rendre perméables et suffisantes les voies d'excrétion, mais les moyens à employer pour remplir cette indication sont fort divers. S'il suffit, dans les cas de kystes sébacés, d'emporter du même coup les matières retenues et l'organe sécréteur, c'est en agissant sur le conduit excréteur (catéthérisme, dilatation, urétrotomie interne et externe) qu'on remédiera à la rétention d'urine. Des opérations sur la vésicule ou le cholédoque (cystotomie, cholédochotomie, etc.) sont dirigées contre la rétention de la bile. Des moyens analogues sont employés dans les cas de rétention de la salive. Le large débridement avec poursuite des clapiers et drainage remédie à la rétention du pus. Dr S. MORER.

BIBL. : DROIT CIVIL. — AUBRY et RAU, *Cours de dr. civ. franç.*; Paris, 1869, t. III, 4e éd. — BAUDRY-LACANTINERIE, *Précis de dr. civ.*; Paris, 1900, t. III, 7e éd. — Du même et DE LOYNES, *Tr. du nantiss., des priv. et hyp.*; Paris, 1899, t. I, 2e éd. — CABRYE, *Du Dr. de rétention*; Paris. 1860. — GLASSON, *Du Droit de rétention*; Strasbourg, 1862. — GUILLOUARD, *Tr. du nantiss. et du dr. de rétention*; Paris, 1896, 2e éd. — HUC, *Comment. théor. et prat. du C. civ.*; Paris, 1899, t. XII.

**RETENUE. I. Pédagogie** (V. RÉCOMPENSE).

**II. Administration** — RETENUE SUR LES APPOINTEMENTS (V. PENSION).

**RETERRE.** Com du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. d'Évaux ; 1.075 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

**RETFORD.** Ville d'Angleterre, au N. du comté de Nothingham, sur l'Idle ; 10.603 hab. (en 1891). Commerce de blé et de malt.

**RETHEL.** Ch.-l. d'arr. du dép. des Ardennes, bâti sur les flancs de coteaux crayeux qui dominent la rivière d'Aisne (r. dr.) ; 6.742 hab. Stat. sur la voie ferrée de Reims à Mézières, port sur le canal latéral à l'Aisne. L'industrie lainière, jadis très active, n'est plus représentée que par sept filatures et tissages. Fonderie, sucrerie, brasseries, fabrique de fibres de bois pour emballages. Anciennes dénominations : *Castrum retectum*, *Rethellium*. Vers la fin du xe siècle, Adalbéron, archevêque de Reims, donna l'église de Rethel à l'abbé de Saint-Remi de Reims. Les avoués chargés de défendre le temporel de l'abbaye se transformèrent en *comtes de Rethel*. Le comté passa successivement entre les mains des familles de Flandre, de Bourgogne, de Clèves, de Foix, de Gonzague. Vendu en 1663 par Charles IV de Gouzague, il devint la propriété de la maison de Mazarin jusqu'à la Révolution. Rethel était le siège d'un doyenné (diocèse de Reims) et d'un bailliage (généralité de Champagne). Curiosité : portail de l'église Saint-Nicolas (Renaissance), vestiges du château ducal, promenade des Iles, le long de l'Aisne. Armoiries : *De gueules, à trois râteaux d'or, deux en chef et un en pointe.* E. CH.

BIBL. : Em. JOLIBOIS, *Histoire de la ville de Rethel*; Rethel, 1847, in-8.

**RETHEL** (Alfred), peintre allemand, né à Haus Diepenbend (près d'Aix-la-Chapelle) le 15 mai 1816, mort à Dusseldorf le 1er déc. 1859. Élève de Schadow et de Ph. Veit, il obtint au concours la décoration à fresque de la salle impériale d'Aix-la-Chapelle, mais n'exécuta (1847-51) que quatre des huit fresques consacrées à Charlemagne et devint fou. Kehren acheva cette œuvre. Rethel a laissé six aquarelles consacrées à l'*Expédition d'Hannibal* (gravées par H. Bürkner, 1875), et une *Danse des morts* (1848), allusion à la révolution allemande en 1848. Le style et la puissance de ses œuvres sont très admirés.

BIBL. : VALENTIN, *A. Rethel*; Berlin, 1892.

**RETHELOIS.** Le Rethelois est mentionné par les géographes de l'ancienne France comme une circonscription divisionnaire du gouvernement de Champagne, circonscription d'ailleurs complètement inconnue de l'administration et dont les limites étaient arbitraires. Beaugier, dans ses *Mémoires historiques de Champagne*, mentionne comme villes principales du Rethelois : Rethel, Mézières, Charleville et le bourg d'Attigny-sur-Aisne. Le Rethelois, qui faisait partie du diocèse de Reims, a pour origine non un pagus, mais un petit État féodal fondé postérieurement au xe siècle, peut-être par quelque cadet des comtes de Porcien, et formé d'une portion de ce pays. Comté-pairie de la Champagne depuis le xiie siècle, le Rethelois fut érigé en duché par le roi Charles IX (1579) et appartint successivement aux familles de Gonzague, de Mazarin, de Durfort-Duras. Au xve siècle, sous Louis XI, le Rethelois fut momentanément un fief relevant des comtes de Sainte Menehould, ce qui explique sans doute qu'il fit partie du bailliage de Sainte-Menehould. L'extension de l'*élection de Rethel*, une des douze élections de la généralité de Châlons, ne concordait nullement avec celle de l'ancien Rethelois ; il en est de même aujourd'hui de l'arr. de Rethel. Le comté de Rethel comprenait huit prévôtés : Rethel, le Châtelet, Bourg, Omont, Brieulles-sur-Bar, Mézières, Warcq, Donchery, auxquelles s'ajoutait le comté de Rozoy et la principauté de Château-Porcien. Les archives du duché de Rethel sont conservées à Monaco.

BIBL. : L. DELISLE, *Notice sur le cartulaire du comté de Rethel*. — LONGNON, *Supplément à la table des noms contenus dans le cartulaire du comté de Rethel*, dans *Annuaire bullet Soc. hist. de France*, 1868. — PORTAGNIER, *Etude historique sur le Rethelois*; Reims, 1874, in-8. — LACAILLE, *les Archives du comté de Rethel au palais de Monaco*, dans *Revue histor. ardennaise*, 1894, t. I, p. 129 — MORANVILLÉ, *le Terrier du comté de Rethel*, dans *Rev. hist. ardennaise*, ann. 1898.

**RETHEUIL.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets ; 440 hab.

**RETHONDES.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy ; 399 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, embranchements sur Soissons, Villers-Cotterets et Compiègne. Château de la Renaissance.

**RÉTHONVILLERS.** Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant de Roye ; 404 hab.

**RETHRA.** Sanctuaire des Slaves de l'Elbe, Wilzes, Obotrites, etc., situé dans le gau des Rédariens, à quatre journées de Hambourg, près de la mer, dans un lac entouré d'un bois sacré. Brûlé par Othon Ier en 955, il fut reconstruit sur trois îles et définitivement détruit par Henri le Lion (1150). On ignore l'emplacement de ce sanctuaire que des faussaires ont essayé d'identifier avec Prillwitz.

**RETHY.** Localité de Belgique, prov. d'Anvers, arr de Turnhout, à 55 kil. E. d'Anvers, sur le canal de la Campine ; 3.000 hab. Stat. du chem. de fer d'Anvers à Turnhout. Exploitations agricoles, tanneries, fabriques de tabacs.

**RÉTHY** (Ladislas), ethnographe et numismate hongrois, né en 1851. Attaché au Musée national, il a fait plusieurs voyages dans les Balkans. Son ouvrage principal est

*la Formation de la langue et de la nation roumaines* (1887) ; il a édité l'*Histoire des Roumains* de Paul Hunvalvy (2 vol.) et publie actuellement le *Corpus nummorum Hungariæ*, dont le premier fascicule a paru en 1899.

**RETHYMNON** (V. Retimo).

**RÉTIAIRE** (Antiq. rom.) (V. Gladiateur).

**RÉTICENCE.** On entend par réticence, soit la suppression volontaire d'une chose qu'on devrait dire, soit une figure de rhétorique qui consiste à s'arrêter avant d'avoir achevé l'expression de sa pensée : on passe sous silence des pensées que l'on fait mieux connaître ainsi que si on les exprimait ouvertement. On peut citer de nombreux exemples de réticences célèbres : *Quos ego...*; *sed motos præstat componere fluctus* (Virgile). Dans *Britannicus*, Agrippine dit de même :

J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée
Et ce même Sénèque et ce même Burrhus
Qui depuis... Rome alors estimait leurs vertus.

**RETICULA** (Antiq. rom.) (V. Coiffure, t. XI, p. 857).

**RÉTICULE. I.** Astronomie et géodésie. — Le réticule est un système de fils croisés qu'on place au foyer de l'objectif d'une lunette et qui sert à en déterminer l'axe optique. Il se réduit généralement, au moins dans les lunettes ordinaires des instruments portatifs, à une plaque métallique percée d'un trou circulaire, au centre duquel deux fils se croisent à angle droit. Ce peuvent être ou des fils d'araignée très fins ou encore des fils métalliques d'une ténuité extrême. La droite passant par le centre optique de l'objectif et la croisée des fils est l'axe optique de la lunette. Il faut donc, pour que celle-ci se trouve exactement dirigée sur un point donné, que l'image du point soit lui-même derrière le point de croisement des fils. Comme d'ailleurs l'épaisseur des fils peut, si fins soient-ils, constituer une cause d'erreur, on remplace, dans beaucoup d'instruments, les fils croisés par deux fils verticaux parallèles très rapprochés. Il faut alors que l'image du point observé vienne se placer entre les deux fils et à égale distance de chacun d'eux. Il y a aussi des réticules à plusieurs fils, également parallèles, tendus à des distances croissantes les uns des autres. Ils permettent d'apprécier la distance d'un objet, de grandeur connue, par les numéros des fils entre lesquels son image est comprise. Le réticule peut enfin n'être composé que d'un seul fil rendu mobile à l'aide d'une vis micrométrique : son déplacement, évalué en nombre de tours et de fractions de tours de la vis, donne une mesure angulaire. De semblables réticules, qui peuvent aussi comprendre, outre un fil mobile, un, deux, trois... fils fixes, parallèles au premier, sont plus particulièrement désignés sous le nom de *micromètres* (V. ce mot). Tous les instruments de haute précision en sont munis.

Pour monter ou pour changer les fils d'un réticule, on se procure de préférence un cocon ou, à défaut, une toile d'araignée. On en détache un fil avec une fine pince bruelle, on engage chacune de ses extrémités dans une boulette de cire où on a introduit un petit grain de plomb de chasse. On extrait le diaphragme de la lunette, on y reconnaît, avec une loupe, de fines gouttières qui y ont été tracées pour repérer le réticule, on les nettoie soigneusement, on place le fil tendu par les deux bouts sur le diaphragme, on le fait glisser avec précaution, en s'aidant d'une loupe, jusqu'à ce qu'il soit engagé dans les gouttières et on dépose à ses deux extrémités une gouttelette de colophane liquéfiée par la chaleur ou d'un mélange de cire et de colophane. Les fils métalliques se montent de la même façon. On les obtient en passant dans une filière, jusqu'à ce qu'il ait atteint le plus petit diamètre possible, un mince cylindre de platine recouvert d'une couche d'argent. On plonge ensuite dans l'acide azotique, qui dissout l'argent, et il reste un fil de platine d'une ténuité extrême.

Pour les observations de nuit, on éclaire les réticules en pratiquant dans le corps de la lunette une ouverture latérale par laquelle on envoie, à l'aide d'un miroir, de la lumière sur les fils, ou encore en projetant sur l'objectif de la lumière diffuse. On peut également, quand il s'agit de fils de platine, les rendre incandescents par un courant électrique.

II. Modes (V. Costume, t. XII, p. 1170).

**RÉTICULÉ** (Appareil). Petit appareil régulier disposé en losanges et dont le tracé rappelle par conséquent les mailles d'un filet. Les Romains l'employèrent beaucoup en Italie et dans des constructions peu luxueuses. Les ruines de Pompéi et celles de beaucoup de *villas* en montrent des exemples nombreux. Les Mérovingiens et les Carolingiens l'employèrent par bandes ou par panneaux pour varier l'aspect de leurs murs ; les architectes romains l'employèrent de même comme appareil décoratif et seulement dans les parties hautes qui portent peu, car il n'est guère solide ; l'architecture gothique l'abandonna ; un des exemples les plus récents qu'on puisse citer est, vers 1240, à Castel del Monte, résidence de Frédéric II en Pouille ; cet exemple est très exceptionnel.

**RETICZAT** (Mont) (V. Karpates).

**RÉTIERS.** Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré ; 3.076 hab. (985 aggl.). Stat. du chem. de fer de Rennes à Châteaubriant. Menhirs dits *Pierrelée* et la *Pierre de Richebourg*. Les rois bretons de l'époque carolingienne eurent à Rétiers (Rester) une résidence.

**RÉTIF** de La Bretonne (V. Restif de La Bretonne).

**RETIMO** ou **RETHYMNON.** Ville de la côte N. de l'île de Crète, sur une anse de la baie, très évasée, d'Armyro, à 44 kil. E.-S.-E. de la Canée, au pied de monts qui se relèvent, à l'O. vers les Aspra Vouna (2.469 m.), à l'E. vers le Psiloriti, l'antique Ida (2.458 m.) ; environ 10.000 hab. ; troisième ville de l'île, et presque entièrement turque et musulmane avant la guerre, toute récente, qui a délivré la Crète du joug des Osmanlis et provoqué l'émigration en masse de la population non grecque. Retimo va donc devenir purement et simplement une cité d'Hellènes Citadelle vénitienne. Port ensablé (Entrées en 1894 180.000 tonnes). Débris de l'ancienne *Rhithymna*.

**RÉTINACLE** (Bot.) (V. Orchidée, t. XXV, p. 490).

**RÉTINE.** La rétine est la partie essentielle de l'œil ; membrane la plus interne, elle est formée par l'épanouissement des fibres du nerf optique et est une dépendance du cerveau primitif. Sa face externe convexe s'applique exactement sur la face concave de la membrane irido-choroïdienne, sa face interne se moule sur la convexité du corps hyaloïde. Sur le vivant, la rétine étant transparente laisse voir la choroïde (comme le montre l'image ophtalmoscopique) ; le centre offre une coloration brunâtre, c'est la *macula* ou *tache jaune* dont le centre, en fossette, s'appelle la *fovea centralis ;* en dedans et à coté, on voit un disque de 1 millim. et demi de diamètre, c'est la *pupille optique* ou terminaison du nerf optique. Des vaisseaux artériels et veineux (visibles à l'ophtalmoscope) parcourent la surface de la rétine. La rétine tapisse toute la choroïde ; mais, au point de vue de sa structure et en tant qu'organe visuel, parvenue à la région ciliaire, elle s'amincit brusquement et paraît se terminer par un bord dentelé à l'*orra serrata;* cependant, elle se continue jusqu'à la zone ciliaire et irienne, mais seulement par une assise de cellules épithéliales cylindriques insensibles à la lumière ; c'est ce que l'on appelle la portion ciliaire ou irienne de la rétine.

*Structure.* La rétine proprement dite s'étend du nerf optique à l'*orra serrata ;* à la pupille, son épaisseur est de 4 dixièmes de millimètre, puis elle diminue pour n'être plus que de 1 dixième dans le voisinage de l'*orra serrata.* La texture des couches rétiniennes est fort complexe ; depuis les recherches de Muller et Max Schultze, on admet qu'il y a dix couches. En allant du corps vitré vers la choroïde, ce sont : 1° la limitante interne : cuticule formée par les fibres de soutien ; 2° la couche des fibres nerveuses formée par l'épanouissement des fibres

du nerf optique, simples cylindres-axes sans myéline ; 3° couche des cellules nerveuses multipolaires analogues aux cellules de Parkinge ; 4° couche moléculaire formée d'un réticule de fibrilles très ténues noyées dans une matière analogue à celle de la substance grise cérébrale ; 5° couche granuleuse interne composée de cellules unipolaires et surtout bipolaires — ces cinq couches forment ce qu'on appelle la portion cérébrale de la rétine ; 6° la couche intergranuleuse ; 7° la couche granuleuse externe, qui se compose essentiellement d'un système de fibres avec des noyaux ; ces fibres se continuent avec les cônes et les bâtonnets ; 8° la couche limitante interne percée d'une multitude d'orifices pour le passage des cônes et bâtonnets ; 9° la couche la plus importante, celle des *cônes et des bâtonnets*, encore appelée membrane de Jacob, du nom de l'anatomiste qui, le premier, l'a décrite : les bâtonnets sont des éléments cylindriques de 40 millièmes de millim. de long sur 2 à 3 millièmes de millim. de large ; les cônes sont un peu plus courts, mais plus larges ; on les a comparés à des bouteilles ; la répartition des cônes et des bâtonnets est importante à connaître ; chez l'homme, le nombre des cônes diminue en allant du fond de l'œil vers l'*orra serrata;* par contre, le nombre des bâtonnets augmente ; *au niveau de la tache jaune il n'y a que des cônes ;* 10° la couche pigmentaire touche la choroïde et se compose de cellules épithéliales pigmentées formant mosaïque. Toutes ces couches de la rétine sont reliées entre elles par des fibres de soutènement ou fibres de Muller, qui traversent les éléments rétiniens de dedans en dehors en formant les deux limitantes.

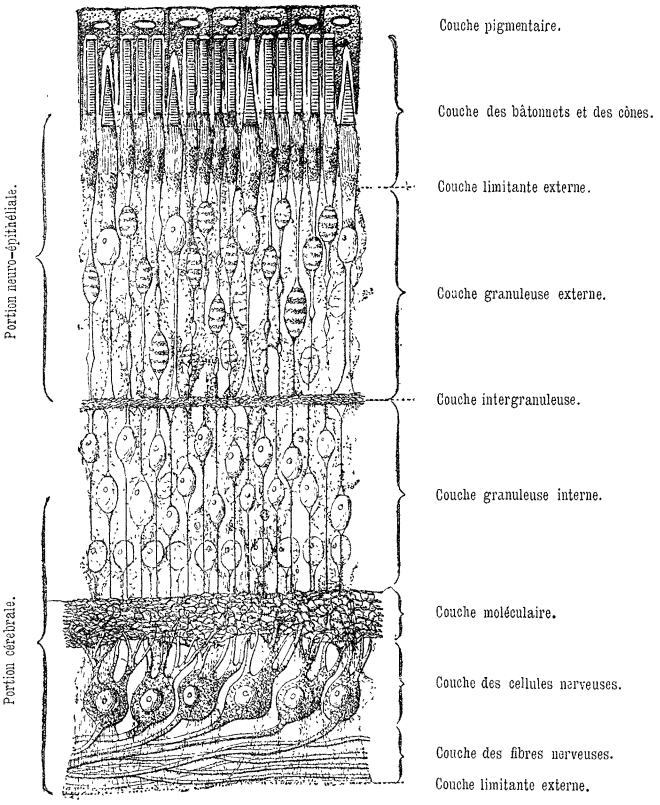

Structure histologique de la rétine.

*Trajet des fibres du nerf optique dans l'épaisseur de la rétine.* Au sortir de la lame criblée, les fibres, privées de myéline, se dirigent de la pupille vers l'*orra serrata* en rayonnant, puis elles traversent toutes les couches rétiniennes pour finir aux cônes et bâtonnets.

Régions spéciales de la rétine. — *Pupille.* Elle est formée de fibres du nerf optique réduites au cylindre-axe ; aussi la pupille est-elle incapable de percevoir les rayons lumineux, d'où son nom de tache aveugle ou *punctum cæcum.*

*Tache jaune.* A son centre, la rétine amincie forme la *fovea centralis;* on n'y trouve que des cônes au nombre de deux mille environ.

*Vaisseaux de la rétine.* L'artère centrale de la rétine, branche de l'ophtalmique, chemine dans le nerf optique, arrive à la pupille et s'y divise en branche ascendante et descendante ; chacune se subdivise en branche interne ou nasale, branche externe ou temporale. Tous ces vaisseaux, ainsi que les veines qui suivent un trajet inverse pour aboutir à la veine ophtalmique, se voient admirablement à l'image ophtalmoscopique, les artères étant plus minces et plus claires, les veines rouge sombre. La *fovea centralis* est totalement dépourvue de vaisseaux. La lymphe circule dans des lacunes lymphatiques et se rend dans les espaces lymphatiques du nerf optique.

*Développement de la rétine.* La rétine est une émanation directe du névraxe et se compose de deux feuillets invaginés, l'un proximal, l'autre distal ; le premier forme le pigment rétinien, le second sert à constituer tous les autres éléments de la rétine.

*Physiologie de la rétine.* Partie essentielle de l'œil, la rétine est essentiellement une membrane sensible, et, quelle que soit la cause qui provoque cette sensibilité, le phénomène subjectif est toujours une sensation lumineuse ; si l'on comprime l'œil, on éprouve une sensation lumineuse : ce sont les *phosphènes* étudiés d'abord par Serres d'Uzès (le coup de poing sur l'œil faisant voir, selon l'expression populaire, trente-six chandelles, n'est autre qu'une compression brusque de la rétine). La lumière est l'excitant normal, habituel de la rétine ; située dans la profondeur de l'œil, protégée par la cavité orbitaire, cette membrane est soustraite à l'influence de tous les agents, sauf des rayons lumineux qui lui arrivent sans obstacles, traversant les milieux transparents de l'œil. Dans l'œil normal, l'image des objets extérieurs vient se peindre renversée sur la rétine comme dans une chambre noire photographique ; alors l'excitation rétinienne se transmet par l'excitation du nerf optique aux centres cérébraux optiques. Mais il y a un point totalement insensible, c'est la pupille, ce qui se démontre par l'expérience de l'abbé Mariotte, d'où le nom de tache aveugle de Mariotte. On trace sur du papier deux gros points noirs distants de 5 centim., on ferme l'œil gauche et, se plaçant à 15 centim. du papier, on fixe le point gauche avec l'œil droit seul ouvert ; dans ces conditions, on n'apercevra pas le point du côté droit, car son image se peint justement sur la pupille. La sensibilité de la rétine diffère selon la partie envisagée ; c'est au niveau de la tache jaune qu'elle est le plus exquise, puis elle va en diminuant en approchant de la partie antérieure où elle devient nulle. *Le point essentiel de la vision directe est donc la tache jaune*, et tous les mouvements du globe oculaire sont destinés à amener l'image des objets sur ce point si sensible. La surface entière de la rétine a une surface d'environ 15 centim. q., la tache jaune n'ayant qu'un millimètre ; *nous n'utilisons pour la vision distincte que la quinze centième partie de la surface rétinienne ;* aussi, quand nous lisons, ne voyons-nous d'une façon nette que deux ou trois mots à

la fois: ce sont ceux qui font précisément leur image sur la tache jaune. Les expériences de Parkinge et Helmholtz prouvent que c'est la couche des cônes et bâtonnets qui est sensible à la lumière. Les cônes sont les plus importants, puisque seuls ils existent dans la tache jaune; ils manquent totalement chez les nocturnes : chauve-souris, hérisson, oiseaux de nuit, qui n'ont que des bâtonnets. Au contraire, les oiseaux diurnes, qui font leur proie d'insectes aux brillantes couleurs, ont relativement beaucoup plus de cônes que l'homme et les mammifères.

*Pourpre rétinien.* Les travaux de Boll et Kühne ont montré que dans l'obscurité les segments externes des bâtonnets se chargent chez l'animal vivant d'une matière rouge (pourpre) sécrétée par les cellules pigmentaires adjacentes. Cette matière rouge est détruite par la lumière.

*Vision des couleurs.* Les expériences de Charpentier ont montré que les sensations de lumière et de couleur sont le résultat de fonctions bien distinctes; l'œil reposé dans l'obscurité jouit d'une sensibilité lumineuse très supérieure à l'œil qui vient d'agir; mais la sensibilité chromatique n'est pas modifiée par l'exercice ou le repos. Si l'on fait tomber un rayon de lumière blanche sur un prisme, elle se décompose en sept couleurs visibles sur l'arc-en-ciel. Nombre d'illusions d'optique résultent du mélange des couleurs; si l'on fait tourner rapidement un cercle divisé en secteurs ayant les couleurs du spectre solaire, on a la sensation de lumière blanche (disque de Newton); si, après avoir longtemps fixé le soleil couchant, on regarde une feuille de papier blanc, on verra la couleur complémentaire, c.-à-d. une tache bleu verdâtre. C'est l'hypothèse de Young et Helmholtz qui explique le mieux la théorie de l'excitabilité de la rétine par les trois couleurs élémentaires (qui sont, pour les physiologistes : le rouge, le vert et le violet). Pour eux, chaque élément excitable de la rétine et, par suite, chaque fibre nerveuse du nerf optique, est composé de trois fibres différemment excitables par chacune des trois couleurs élémentaires.

Tout porte à croire que *seuls les cônes sont le siège des impressions colorées.* La cécité des couleurs existe chez certaines personnes, soit congénitalement, soit à la suite de maladie (intoxication, tabagisme, alcoolisme); la cécité au rouge s'appelle *daltonisme* (V. Achromatopsie), elle a une importance capitale au point de vue des signaux des chemins de fer. Il y a sur cent personnes environ deux daltoniens; pour eux, « les cerises ne paraissent jamais mûres », comme disait Arago.

La persistance des images sur la rétine est facile à démontrer, c'est ce qui fait que, lorsqu'une roue d'un véhicule tourne vite, nous ne voyons plus les rayons, mais la roue nous paraît pleine; de même pour les fusées qui tracent un long sillage de feu. C'est sur cette persistance des images qu'est fondé ce jouet d'enfants, le phénakisticope, et ce merveilleux instrument, le cinématographe, qui nous donne l'impression saisissante du mouvement et de la vie. Toutes les illusions d'optique peuvent se ramener aux phénomènes de persistance et d'irradiations des images de la rétine.

*Vision droite.* Bien que les images se peignent renversées sur la rétine, nous voyons les objets droits, parce que notre esprit transporte à l'extérieur toutes les impressions qui se font sur la rétine, et cela n'est pas un effet de l'éducation, car les aveugles de naissance, à qui on peut rendre la vue, voient les objets droits.

Pathologie de la rétine. — *Rétinites.* C'est seulement depuis la découverte de l'ophtalmoscope qu'on a pu étudier *de visu* les maladies de la rétine; bien que séparée du cerveau dont elle fait partie pendant la vie embryonnaire, la rétine a toujours des rapports intimes avec l'encéphale par l'intermédiaire du nerf optique dont elle n'est que l'expansion. Aussi toutes les maladies des centres nerveux peuvent s'y propager; cependant on a fort exagéré ce que l'on a appelé la *cérébroscopie rétinienne*, l'examen ophtalmoscopique de la rétine ne pouvant nous renseigner que bien rarement sur l'état du cerveau. On peut observer des apoplexies de la rétine, des hémorragies le long des vaisseaux causées par des altérations vasculaires (artérite syphilitique, artériosclérose).

*Rétinite albuminurique.* C'est la plus connue des rétinites hémorragiques. On l'observe chez les albuminuriques, chez les femmes enceintes menacées d'éclampsie (rétinite gravidique), cette dernière guérit presque toujours; de même la rétinite scarlatineuse; mais celle qui se rattache aux albuminuries dues à la néphrite interstitielle, à l'ictère grave, à l'impaludisme, amène parfois une cécité définitive.

*Symptômes.* Le malade se plaint d'un brouillard qui lui voile les objets, la cécité est rare ; quand il y a *urémie* (V. ce mot), le trouble visuel survient brusquement; la cause de ces troubles est due à une infiltration de la rétine par un exsudat séro-albumineux. Généralement les deux yeux sont pris ensemble. Si on examine à l'ophtalmoscope, on voit des taches apoplectiques le long des vaisseaux, bientôt il s'y ajoute de l'œdème pupillaire. Plus tard, il se forme des plaques blanches miroitantes; le traitement consiste dans le régime lacté, les dérivatifs sur l'intestin, l'iodure de sodium.

*Rétinite diabétique.* Elle est plus rare, revêt des formes variables ; la rétinite glycosurique se montre en général dans la période avancée du diabète et se caractérise par de la névrite optique avec rétrécissement périphérique du champ visuel et de la dyschromatopsie ; signalons la rétinite *leucémique.*

*Rétinite pigmentaire.* Elle est congénitale et souvent héréditaire ; le siège des lésions est dans la région équatoriale où l'ophtalmoscope fait voir des places pigmentaires; à la période ultime, la rétine se transforme en un tissu cicatriciel, le nerf optique s'atrophie et la pupille se décolore.

*Symptômes.* Ils sont caractéristiques : au début, les malades déclarent ne plus voir à la tombée du jour : c'est la cécité nocturne ou *héméralopie.* Généralement ils recherchent une lumière vive ; un second signe, c'est le rétrécissement concentrique du champ visuel qui, s'il est considérable, oblige l'individu à tourner sans cesse les yeux. La maladie peut apparaître dès la vie intra-utérine, et l'enfant naît aveugle, ou elle se développe entre dix ans et vingt ans. Les garçons y sont trois fois plus exposés que les filles. Le traitement a peu d'action sur cette maladie qui aboutit à la cécité : ce sont les frictions mercurielles qui donnent le meilleur résultat.

*Rétinite syphilitique.* La rétine est rarement touchée seule dans la syphilis oculaire; presque toujours il y a choroïdite concomitante et iritis; le vitré est poussiéreux, et l'affection guérit par le traitement spécifique, mercure et iodures.

*Décollement de la rétine.* A l'ophtalmoscope on a une image caractéristique: la partie décollée de la rétine présente un reflet opalescent verdâtre, tremblotant, avec des plis et crêtes qui tranchent sur le fond rouge de l'œil. En général, le décollement débute par la partie supérieure pour gagner la partie inférieure ; lorsque la rétine est entièrement détachée, elle ne tient plus que par la pupille. Les symptômes varient suivant l'étendue et le siège du décollement; parfois c'est tout d'un coup que les malades s'aperçoivent qu'ils ne voient plus qu'une partie des objets qu'ils regardent, ou bien ils les voient déformés ou flous ; une ligne droite paraît brisée, il existe toujours un scotome en rapport avec le siège et l'étendue du décollement. Cette affection survient surtout chez les myopes, à la suite du traumatisme de l'œil, d'hémorragies intra-oculaires ; la cause tient à une rétraction du vitré et à la formation d'un épanchement sous-hyaloïdien. On a proposé d'innombrables traitements de cette grave maladie, ce qui prouve leur peu d'efficacité; heureusement que certains cas guérissent spontanément. Parmi les néoplasmes de la rétine, est *gliome* est le plus fréquent. Il débute par la partie postérieure, devient très vasculaire, d'où la

fréquence des hémorragies ; il se propage à tous les tissus de l'œil, et, une fois l'orbite envahie, le globe oculaire se trouve projeté au dehors et refoulé du côté opposé à la tumeur, l'œil est parfois tellement aplati qu'il devient méconnaissable. Le gliome de la rétine peut perforer les parois osseuses et pénétrer dans les fosses nasales et le crâne. Au début, il se révèle par un reflet caractéristique de la pupille, sorte de miroitement analogue au tapis de certains animaux. A l'ophtalmoscope, on découvre une saillie bosselée ; la seconde période se caractérise par des phénomènes réactionnels, le volume du globe augmente, les douleurs sont tardives ; à la période ultime, il y a perforation de l'œil et apparition au dehors d'une sorte de champignon sanguinolent ; la fièvre s'allume et la mort survient dans le marasme. Le cancer de la rétine survient surtout de un à cinq ans, plus fréquent chez les garçons, et atteint ordinairement un seul œil ; le pronostic est fatal, car malgré une intervention hâtive, la récidive se fait, et la mort survient au bout d'un temps plus ou moins long.

Bibl. : Anatomie. — Dechambre. — Testut-Sappey, *Anatomie*.

Pathologie. — *Traité des maladies des yeux* de Panas, Abadie, Wecker, Galezowski.

**RETINIA** (Entom.) Genre de Microlépidoptères, de la famille des Tordeuses, créé par Guenée et caractérisé par les nervules 4 et 5 des ailes antérieures naissant d'un même point, la nervure médiane des ailes inférieures velue à la base et les nervules 6 et 7 tigées. Ces petits Papillons, dont la couleur des ailes varie du gris perle au rouge pâle (*R. pinicolana* Dbld.), habitent les bois ; leurs chenilles vivent sur les Conifères, aux dépens de l'écorce, de la résine, des bourgeons et des fructifications, et occasionnent parfois des dégâts considérables dans les pépinières et les jeunes plantations de sapin. A citer comme la plus nuisible la *R. buoliana* Schiff. P. Chrétien.

**RÉTINITE** I. Pathologie (V. Rétine).

II. Géologie (V. Porphyre, t. XXVII, p. 324).

**RETINOSPORA** (Bot.) (V. Thuya).

**RETIREMENT** (Technol.) (V. Céramique, t. IX, p. 1188).

**RETOMBÉE** (Constr.) (V. Voûte).

**RÉTONVAL.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy ; 372 hab.

**RETORDAGE** (Filat. et tiss.). Les fils qui servent à la confection des tissus sont souvent simples, mais, pour obtenir plus de résistance, on fait fréquemment usage, surtout pour les chaînes, de fils retors. Ils sont obtenus par le retordage, pour lequel on commence par réunir les fils simples, deux à deux, sur une même bobine. Les bobines ainsi formées servent à alimenter les métiers à retordre, analogues aux métiers à filer, sauf l'appareil étireur dont ils sont dépourvus. Ce sont généralement des métiers continus à ailettes ou à bagues. La fabrication des fils à coudre comporte également un retordage ordinairement suivi d'un câblage qui s'effectue exactement de la même manière, mais en réunissant des fils déjà retors. Ces fils en outre subissent différentes préparations : battage pour les assouplir, cirage pour les rendre lisses et glissants, lustrage, etc., puis sont mis en bobines ou en pelotes. Toutes ces opérations se font mécaniquement, après la teinture. La grosseur des fils retors ou câblés s'indique généralement par le numéro du fil simple employé et par le nombre de brins qui ont été réunis. P. G.

**RÉTORSION** (Dr. intern.). La rétorsion, en droit international, est une forme adoucie du talion. C'est, dans un cas où un Etat agit vis-à-vis d'un autre d'une façon qui, tout en étant légale et licite, est discourtoise, rigoureuse ou dommageable, une mesure consistant, de la part de l'Etat lésé, à user envers lui des mêmes procédés ; à imposer dans son propre pays aux ressortissants de cet Etat les traitements que les siens subissent de l'autre côté de la frontière ; à frapper son commerce des mêmes rigueurs que l'autre Etat a infligées au sien, etc. C'est, en d'autres termes, après avoir épuisé les moyens de conciliation, opposer une voie de fait à une voie de fait, un procédé désobligeant à un autre. Chaque pays règle suivant les circonstances qui la provoquent les conditions générales, les limites et la durée de la rétorsion ; elle est ordonnée par l'autorité supérieure qui aurait le droit de déclarer la guerre. L'amitié qui doit régner entre les Etats civilisés interdit de recourir d'emblée aux mesures de rétorsion ; elles doivent être précédées de négociations, et ne sont légitimes que si ces négociations ont échoué. La rétorsion est une sorte de représailles, si l'on prend ce mot dans son sens large ; mais, tandis qu'elle a surtout pour but de faire cesser un état de choses qu'on estime contraire à l'équité ou à la courtoisie internationale, les représailles proprement dites tendent plutôt à réagir contre un acte injuste ou illégal, en se faisant justice à soi-même. Ernest Lehr.

Bibl. : Bulmerincq, *Manuel de droit international* (de Holtzendorff), 1885 et suiv., t. IV, §§ 17-19, 4 vol. — Calvo, *le Droit international théorique et pratique*, 1887-1896, t. III, § 1807, 6 vol. — Fr. de Martens, *Traité de droit international*, trad. Léo, 1883 et suiv., t. III, § 105, 3 vol. — Rivier, *Principes du droit des gens*, 1896, t. II, § 60, 2 vol.

**RETOUCHE.** I. Peinture. — Faire une *retouche*, en termes de peinture, c'est opérer des corrections, des modifications à un tableau ; c'est en reprendre certaines parties avec le pinceau. L'usage de les rafraîchir ainsi fut très général du XVII^e au XIX^e siècle et a donné lieu à de déplorables altérations. On emploie également ce terme à propos d'un ouvrage de gravure, pour désigner l'opération qui a pour but d'aviver, à l'aide du burin, les tailles usées par le tirage des estampes. G. C.

II. Photographie. — On appelle *retouche* l'opération qui consiste à corriger les défauts des clichés ou des épreuves, mais principalement des premiers. Ces défauts peuvent tenir à des causes diverses : mauvaise qualité de la couche sensible, pose défectueuse du sujet, manipulations inhabiles, accidents, etc. La retouche comprend le nettoyage et le modelage ou maquillage. Le *nettoyage* fait disparaître les taches, trous, points, lignes, qu'on rencontre dans tous les clichés. A peu près indispensable pour obtenir une photographie soignée, il s'impose dans le portrait et il n'exige, du reste, qu'un peu de pratique et d'habileté. Le *modelage* ou *maquillage* est moins aisé. Portant sur les contours mêmes et les traits de l'image qu'il dénature plus ou moins, il nécessite un certain sentiment artistique et on n'y doit recourir, on le conçoit, qu'avec la plus grande circonspection et le plus grand discernement. Il ne s'exerce guère, au surplus, que sur les portraits. On ne touche, en général, ni à la barbe, ni aux cheveux ; mais on adoucit, d'ordinaire, légèrement les muscles du front, ainsi que les sourcils trop accentués ou le rictus de la bouche, on efface les gerçures des lèvres et les rides, on régularise les ombres du menton, on modèle le cou et on étend de la lumière sur les joues trop anguleuses ; enfin on fait disparaître la tache blanchâtre qui apparaît le plus souvent au bout de l'appendice nasal. On traite les mains comme le front.

Les retouches se font sur un petit *pupitre* spécial, dont la partie inclinée est évidée en forme de cadre et contient une glace dépolie. Un miroir disposé au-dessus renvoie sur celle-ci la lumière. Le cliché, dont on a préalablement tiré une épreuve, afin de bien juger des corrections à faire, et qui a été verni au dos avec du mattolin, est posé sur la glace dépolie. On en voit par transparence tous les détails et tous les défauts et on dessine au crayon ou avec des couleurs appropriées (jaune ou carmin) les modifications jugées nécessaires. S'il ne s'agit, au contraire, que de faire disparaître les raies, éraflures, trous, etc., que peut présenter le cliché, il suffit presque toujours de les couvrir, avec un pinceau fin, d'encre de chine, dans laquelle on dissout, outre un peu de carmin, une légère quantité de gomme destinée à lui donner la consistance nécessaire. Si le cliché offre, entre ses différentes parties, de trop fortes oppositions, on colle au dos des découpures pratiquées dans un papier translucide légèrement coloré, ou on étale un vernis coloré que l'on gratte ensuite par places : par l'un et l'autre

procédé, on ralentit à volonté l'impression de telle ou telle partie de l'épreuve positive. On peut, de même, appliquer au pinceau les divers réactifs qui constituent les bains de renforcement et d'affaiblissement, ou mieux, protéger certaines régions de la couche au moyen d'un vernis imperméable transparent, puis soumettre l'ensemble à l'action de ces mêmes bains. Mais ce sont là questions de tirage plutôt que de retouche.

**RETOUR. I. Fortification.** — Prolongement d'un cheminement à la rencontre de deux boyaux de communication entre les parallèles, pour protéger la tête du boyau d'arrière et faciliter la communication (V. SAPE, SIÈGE).

**II. Droit civil.** — RETOUR LÉGAL. — Le retour légal, qu'on appelle aussi *succession anomale*, déroge à différents principes de la devolution héréditaire : principe d'après lequel les successions sont déférées sans égard à l'origine des biens ; principe d'après lequel, à défaut de descendants, la succession est partagée par moitié entre les lignes paternelle et maternelle ; principe d'après lequel la dévolution est réglée d'après la proximité de la parenté (V. SUCCESSION). Il faut étudier les personnes qui ont droit au retour successoral, les biens qui y sont soumis, les conditions auxquelles il est subordonné, enfin sa nature et ses effets.

I. *Personnes qui ont droit au retour successoral.* Il y a trois cas de retour successoral. *a.* Si l'adopté meurt sans descendants légitimes, les choses données par l'adoptant ou recueillies dans sa succession, et qui existent en nature lors du décès de l'adopté, retournent à l'adoptant ou à ses descendants ; si, du vivant de l'adoptant et après le décès de l'adopté, les enfants ou descendants de celui-ci meurent eux-mêmes sans postérité, l'adoptant, mais non pas ses héritiers, même en ligne descendante, succède aux mêmes choses (C. civ., art. 351 et 352).

*b.* Les ascendants succèdent aux choses par eux données à leurs enfants ou descendants décédés sans postérité (C. civ., art. 747). On admet généralement que ce droit n'appartient pas aux père et mère naturels, en tout cas, il n'appartient pas aux autres ascendants naturels, qui ne sont pas légalement les parents de leur descendant. On remarquera aussi que les descendants ou autres héritiers du donateur n'ont pas ici, à la différence du cas précédent, le droit de retour.

*c.* En cas de prédécès des père et mère de l'enfant naturel, les biens qu'il en avait reçus passent aux enfants légitimes des père et mère naturels s'ils se trouvent en nature dans la succession de l'enfant (C. civ., art. 766). Le droit de retour n'appartient, pour les biens provenant de l'un ou de l'autre des ascendants naturels, qu'à ses enfants et non pas aussi aux enfants de l'autre ascendant. Il n'appartient pas aux descendants des frères et sœurs. Par conséquent, si de deux frères ou sœurs, l'un est décédé, l'autre exerce seul le droit de retour ; toutefois, cela est contesté.

II. *Biens soumis au retour légal.* Dans les deux premiers cas de retour légal, le retour ne porte que sur les biens *donnés*. Dans le dernier cas, il porte aussi sur les biens recueillis dans la succession *ab intestat* ou testamentaire des père et mère légitimes. Peu importe, d'ailleurs, que les biens soient meubles ou immeubles, corporels ou incorporels. Les cadeaux d'usage sont seuls exempts du retour légal.

III. *Conditions auxquelles est subordonné le retour légal.* Ces conditions sont les suivantes :

*a.* Il faut que le donataire ou (dans le troisième cas de retour) l'enfant naturel héritier soit décédé.

*b.* Il faut, dans le premier cas de retour, que le donataire ne laisse pas de descendants légitimes ou qu'ils meurent eux-mêmes, avant le donateur, sans postérité (V. ci-dessus, I, *a*).

Dans le second cas, il est nécessaire que le donataire meure sans *postérité*. On admet généralement en doctrine que la postérité adoptive est assimilée à la postérité légitime ; mais la jurisprudence est d'avis contraire ; elle reconnaît également que l'existence d'un enfant naturel non légitimé ne met pas obstacle au retour légal. Mais la présence d'un descendant légitime met définitivement, dans ce second cas, obstacle au droit de retour, alors même que ce descendant mourrait à son tour avant l'ascendant donateur sans laisser de postérité. Toutes ces solutions sont également exactes dans le troisième cas.

*c.* Il faut, en outre, dans le troisième, que les père et mère naturels soient décédés tous deux avant l'enfant naturel ; c'est ce que dit formellement la loi ; il ne suffit donc pas que celui des père et mère naturels de qui viennent les biens donnés soit prédécédé.

*d.* Il faut enfin que la chose existe encore *en nature* lors de l'ouverture de la succession dans laquelle s'exerce le droit de retour. Par suite, si le défunt avait aliéné la chose, même à titre gratuit, elle ne peut, n'eût-elle pas encore été livrée lors de son décès, faire l'objet du retour. Le legs de la chose fait lui-même obstacle au retour. Toutefois, l'aliénation ne met pas obstacle au droit de retour si elle est, fût-ce après le décès, anéantie rétroactivement, c.-à-d. annulée ou résolue, car elle est alors réputée n'être pas sortie du patrimoine du défunt et figure dans sa succession. Mais il en serait autrement si le défunt s'était fait rétrocéder la chose antérieurement aliénée par lui.

La destruction de la chose, même effectuée volontairement par le défunt, empêche également le retour. Les droits réels qu'il a consentis sur la chose mettent partiellement obstacle au droit de retour, c.-à-d. qu'ils doivent être respectés par celui qui exerce le droit de retour.

Par exception, dans les deux derniers cas de retour, la loi dispose que le retour s'exerce sur l'action en reprise, que pouvait avoir le défunt, de la chose aliénée, et sur le prix de cette aliénation. Et il est incontestable que cette solution doit être étendue au premier cas de retour, car elle repose sur l'idée qu'un bien susceptible d'être repris n'est pas définitivement aliéné, et que, le défaut de paiement du prix pouvant donner lieu à une action en résolution de la vente, la chose dont le prix n'est pas encore payé n'a pas fait davantage l'objet d'une aliénation définitive.

Le motif que nous assignons ainsi aux deux exceptions admises par la loi nous permet également de préciser leur portée exacte, laquelle fait l'objet d'une controverse ancienne et encore inépuisée. Il ne faut pas accepter le système connu sous le nom de système de la *subrogation réelle* et d'après lequel le retour légal peut s'exercer, en cas d'aliénation de la chose, sur la chose acquise en remplacement. Le retour légal ne s'exerce que sur la chose donnée et sur les actions qui peuvent servir à la reprendre dans des conditions telles qu'elle sera réputée n'avoir pas été aliénée : actions en nullité, actions en résolution, action d'un époux en reprise d'un bien propre aliéné, immeuble acquis pendant le mariage en remploi de l'immeuble donné, etc. Il résulte de là que si la chose reçue par le défunt était une somme d'argent, le retour ne peut s'exercer ni sur d'autres sommes trouvées dans la succession, ni sur les biens acquis avec la somme reçue.

IV. *Nature et effets du retour légal. a.* Le *retour légal est un droit de succession.* Cela résulte du langage de la loi. Par suite, il s'ouvre de la même manière que tout droit de succession ; on ne peut y renoncer du vivant de la personne dans la succession de laquelle il est exercé ; les droits réels consentis par le défunt doivent, comme nous l'avons dit, être respectés par le successeur anomal ; ce dernier n'a droit à aucune indemnité pour les détériorations de la chose ; il doit une indemnité à la succession pour les dépenses nécessaires ou d'amélioration faites sur la chose, à l'exclusion des améliorations naturelles telles que l'alluvion ; s'il y a plusieurs successeurs anomaux succédant ensemble aux mêmes biens (cela ne peut se produire que dans le premier et le troisième cas de retour successoral), les règles de l'accroissement par

suite de renonciation de l'un des héritiers (V. Renonciation) s'appliquent entre eux, et ils sont astreints les uns vis-à-vis des autres au *rapport* (V. Succession).

*b.* Le *retour légal est un droit de succession légitime et non un droit de succession irrégulière.* Cela est généralement admis pour les deux premiers cas de succession anomale, parce que le lien d'une parenté légitime unit l'ascendant à ses descendants (deuxième cas) et que les liens résultant de l'adoption sont assimilés par la loi aux liens de parenté légitime (premier cas, V. Adoption). Quant aux enfants légitimes des père et mère naturels (troisième cas), il est certain qu'avant la loi du 25 mars 1896, ils étaient, au contraire, des successeurs *irréguliers* comme tous les héritiers unis au défunt par un lien de parenté naturelle. C'est une question très délicate que de savoir si la loi de 1896, qui a eu pour objet principal de transformer les enfants naturels en successeurs réguliers ou légitimes, n'a pas étendu la même règle aux autres parents naturels; l'affirmative nous paraît probable et a été jusqu'à présent consacrée par les tribunaux (V. Succession). Donc aujourd'hui, tous les successeurs anomaux sont des successeurs légitimes.

De là les conséquences suivantes : le successeur anomal a la saisine et est dispensé de l'envoi en possession ; il a droit aux fruits dès l'ouverture de la succession ; tenu des dettes héréditaires pour une part proportionnelle à la valeur des biens qu'il recueille (V. ci-dessous *c.*), il en est tenu jusqu'à concurrence de cette part au delà même de la valeur des biens qui lui sont dévolus, et il en est tenu sur son patrimoine personnel.

*c.* Le *retour légal est un droit de succession universel*, tout au moins d'après les auteurs les plus récents. Par suite, comme nous venons de le dire, le successeur anomal est tenu des dettes héréditaires proportionnellement à la quote-part de la succession que représentent les biens recueillis par lui ; il est tenu de ces dettes non seulement dans ses rapports avec les héritiers qui recueillent la succession ordinaire, mais encore dans ses rapports avec les créanciers héréditaires, qui peuvent le poursuivre. Mais si le successeur anomal est poursuivi pour le paiement d'une dette garantie par une hypothèque sur l'immeuble recueilli par lui, il a, pour tout ce qui excède sa part contributoire dans cette dette, un recours contre les autres héritiers.

*d.* Le *retour légal est distinct de la succession ordinaire.* L'intérêt de ce principe se révèle aussi bien lorsque le successeur anomal est appelé en même temps à la succession ordinaire que quand il ne recueille aucune part de la succession ordinaire. Notons que l'ascendant légitime donateur (deuxième cas) est le seul des successeurs anomaux qui puisse être, d'après les règles générales de la dévolution héréditaire (V. Adoption, Succession), appelé à la succession ordinaire.

De ce que le successeur anomal, qui n'est pas appelé à la succession ordinaire, n'est pas le cohéritier des personnes qui recueillent cette succession, les conséquences suivantes résultent : le successeur anomal, qui, comme nous l'avons dit, est tenu au rapport vis-à-vis de ses cosuccesseurs anomaux (V. ci-dessus, IV, *a*), n'est pas tenu au rapport vis-à-vis des personnes qui recueillent la succession légitime, et celles-ci, réciproquement, ne sont pas tenues au rapport vis-à-vis de lui ; le rapport, en effet, n'existe qu'entre cohéritiers (V. Succession). De même, le successeur anomal ne peut exercer le retrait successoral contre le cessionnaire des droits successifs d'un héritier, et réciproquement, car le retrait successoral ne peut être exercé que par les cohéritiers du cédant (V. Retrait). Enfin, la renonciation de l'un des successeurs anomaux ne profite qu'aux successeurs anomaux appelés conjointement avec lui, et la renonciation d'un héritier appelé à la succession ordinaire ne profite qu'à ses cohéritiers, ou, s'il n'y a pas de cohéritiers, aux héritiers du degré subséquent.

Lorsque l'ascendant donateur est, en même temps qu'à la succession anomale, appelé à la succession ordinaire, la distinction des deux successions a les conséquences suivantes : l'ascendant peut accepter la succession anomale et répudier la succession ordinaire, et réciproquement. Il peut avoir intérêt à accepter la succession anomale seule pour se soustraire au rapport vis-à-vis de ses cohéritiers à la succession ordinaire ; il peut avoir intérêt à accepter la succession ordinaire seule pour grossir celle-ci et avoir ainsi à faire valoir un droit de réserve plus étendu contre les libéralités du défunt. Albert Wahl.

Retour conventionnel. — Le but de cette institution est de donner satisfaction à une pensée très naturelle au donateur, qui, en gratifiant le donataire, entend souvent ne pas dépouiller les héritiers de ce dernier ; la stipulation de retour conventionnel lui permet de redevenir, dans les circonstances prévues par la loi, propriétaire des biens donnés (C. civ., art. 951). Il présente sur le *retour légal* (V. ci-dessus, § III) qui, d'ailleurs, n'est attribué qu'à un petit nombre de donateurs, cette supériorité que le donateur n'a pas à respecter les aliénations et droits réels consentis par le donataire et peut lui réclamer une indemnité pour ses détériorations (V. ci-dessous, II).

I. *Conditions auxquelles est subordonné le retour conventionnel.* Le retour conventionnel doit être formellement stipulé. Il peut être stipulé pour le cas, soit du décès du donataire seul avant le donateur, soit du décès du donataire et de ses descendants avant l'ascendant. Il peut être également stipulé pour le cas où le donataire décéderait, sans laisser de descendant, avant le donateur ; cette dernière clause diffère de la précédente en ce que l'existence de descendants du donataire à l'époque du décès de ce dernier, met ici définitivement obstacle à l'exercice du retour, alors même que ces descendants décéderaient à leur tour avant le donateur. La question de savoir si, parmi les descendants, il faut comprendre les descendants adoptifs et les enfants naturels, doit être résolue en fait, suivant la volonté des parties.

La stipulation ne peut intervenir qu'au profit du donateur seul. Les principes auraient peut-être commandé de valider le retour conventionnel stipulé au profit du donateur et de ses héritiers ou même au profit de ses héritiers seuls ; mais les termes rigoureux de la loi s'opposent à cette solution. La première de ces deux clauses ne vaut qu'au profit du donateur, la seconde est nulle ; mais aucune de ces deux clauses ne constitue une substitution prohibée, viciant la donation elle-même (V. Substitution) ; il faut leur appliquer le principe d'après lequel une condition illicite dans une donation laisse la donation debout (V. Condition, Donation) ; cependant cela est contesté. Quant au retour stipulé, soit au profit d'un tiers, soit au profit d'un seul ou de certains des héritiers du donateur, il constitue une substitution prohibée, le bénéficiaire du droit de retour étant appelé à recueillir les biens donnés, non comme ayant cause des donateurs, mais de son chef, et les objets donnés devant devenir ainsi la propriété de deux donataires successifs. Cependant, quelques auteurs appliquent ici encore la théorie des conditions illicites. Ajoutons que le donateur peut renoncer, soit dans l'acte de donation, soit ultérieurement, au retour conventionnel.

II. *Nature et effets du retour conventionnel.* Le retour convencionnel n'est que la stipulation d'une condition résolutoire de la donation. En cas de survie du donateur, soit au donataire, soit aux descendants de celui-ci, la condition résolutoire s'opère, conformément au droit commun, de plein droit. Toujours par application du droit commun, la résolution est rétroactive. Donc le donateur peut, si l'objet donné est encore entre les mains du donataire, exiger la restitution de cet objet en nature, non détérioré par la faute ou le fait du donataire. De même, les aliénations et les constitutions de droits réels faites par le donataire tombent ; il reste simplement aux tiers

détenteurs ainsi évincés un recourscontre le donataire. Tous ces effets ne se produisent pas si la donation portait sur un *genre*, notamment une somme d'argent; le donataire est simplement obligé de restituer au donateur une somme égale. La rétroactivité de la résolution n'est pas, d'ailleurs, sans subir certaines dérogations. D'abord, les fruits et intérêts ne sont dus par le donataire ou ses héritiers, d'après l'opinion générale, qu'à partir de l'événement qui a donné lieu à l'exercice du retour. Encore faut-il, suivant la jurisprudence, une demande en justice pour les faire courir au profit du donateur. Ensuite, par application du droit commun, les actes d'administration, notamment les baux, passés par le donataire restent valables (V. CONDITION). Enfin, suivant l'art. 952 du C. civ., l'hypothèque légale de la femme du donataire est maintenue sur les immeubles donnés, en tant que cette hypothèque garantit le recouvrement de la dot et l'exécution des conventions matrimoniales, et pourvu que la donation ait été faite par le contrat de mariage, d'où résultent ces créances de la femme, et que les autres biens du mari donataire soient insuffisants à assurer ce recouvrement. Mais il va sans dire qu'une clause de la donation peut décider que les immeubles donnés retourneront au mari, francs et quittes de l'hypothèque légale de la femme.

III. *Prescription du droit de retour conventionnel.* Contre le donateur, le retour conventionnel se prescrit par trente ans, à partir de l'événement qui y donne lieu; c'est le droit commun (V. PRESCRIPTION). Les tiers détenteurs, au contraire, bénéficient de la prescription acquisitive, dont la durée varie suivant les circonstances (V. PRESCRIPTION) et qui court du jour où ils sont entrés en possession.

Albert WAHL.

**III. Mathématiques.** — RETOUR DES SUITES. — Les anciens auteurs ont longtemps donné ce nom au problème qui consiste, connaissant le développement d'une fonction $y$ développée en série suivant les puissances de la variable $x$, à trouver inversement le développement de $x$ en série, suivant les puissances de $y$. Dans le cas général, le problème peut être considéré comme insoluble. La méthode du retour des suites s'appuyait en général sur celle des coefficients indéterminés, qui peut réussir quelquefois, mais sur la généralité de laquelle on ne saurait compter, lorsqu'il s'agit de suites infinies.

BIBL.: DROIT CIVIL. — RETOUR LÉGAL. — AUBRY et RAU, *Cours de dr. civ. franç.;* Paris, 1871, t. VI. — BAUDRY-LACANTINERIE, *Précis de dr. civ.;* Paris, 1900, t. I et II, 7e éd. — Du même et WAHL, *Tr. des succ.;* Paris, 1899, I, 2e éd. — Ch. BEUDANT, *Cours de dr. civ. franç., l'état et la capacité des personnes;* Paris, 1897, t. II. — DEMOLOMBE, *Tr. de l'adopt. et de la tutelle officieuse* et *Tr. des succ.*, t. I. — HUC. *Comment. théor. et prat. du C. civ.;* Paris, 1893, t. V. — LAURENT, *Princ. de dr. civ.;* Paris et Bruxelles. 1869-78, t. IV et IX. — LE SELLYER, *Comment. hist. et prat. du tit. des succ.;* Paris, 1892, t. I. — PLANIOL, *Tr. élément. de dr. civ.;* Paris, 1900, t. I.

RETOUR CONVENTIONNEL. — AUBRY et RAU, *Cours de dr. civ. franç.;* Paris, 1875, t. VII, 4e éd. — BAUDRY-LACANTINERIE, *Précis de dr. civ.;* Paris, 1900, t. II, 7e éd. — Du même et COLIN, *Tr. des don. entre vifs et des test.;* Paris, 1899, t. I. 2e éd. — DEMOLOMBE, *Ibid.*, t. III — HUC, *Comment. théor. et prat. du C. civ.;* Paris, 1894, t. VI. — LAURENT, *Princ. de dr. civ.;* Paris et Bruxelles, 1869-78. t. XII.

**RETOURNAC.** Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. d'Yssingeaux, sur la Loire, à 508 m. d'alt.; 2.859 hab. (1.155 aggl.). Carrières de basalte, eaux minérales. Eglise romane intéressante. Ruines des châteaux d'*Artiac* et de *Mercuret;* chapelle de la *Madeleine*, à 962 m. d'alt.

**RETOURNE.** Rivière du dép. des *Ardennes* (V. ce mot).

**RETOURNEMENT** (Astron. et Géod.). La plupart des erreurs d'observation dues à l'imperfection des instruments changent de signe quand on donne à ceux-ci une disposition inverse, quand on les *retourne*. L'erreur de *collimation* (V. ce mot) est notamment dans ce cas. De même l'inclinaison de l'axe horizontal du théodolite, l'erreur du grand miroir et des verres dans les instruments à réflexion. On les élimine en observant dans les deux positions de l'instrument, avant et après le retournement, ce qui donne deux nombres, l'un trop fort, l'autre trop faible de la même quantité, et en prenant leur moyenne. On peut souvent aussi, par le même moyen, déterminer, une fois pour toutes, la correction à faire subir aux résultats fournis par un instrument donné. Enfin, les observations alternatives faites dans les deux positions, ou *observations croisées*, ont encore un autre avantage : elles procurent, outre les corrections instrumentales, mais seulement dans une certaine mesure, des corrections d'ordre physique, telles que celles de réfraction et de parallaxe.

**RETOURNEMER.** Lac du dép. des *Vosges* (V. ce mot).

**RÉTOVILLE.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Saint-Pierre-Eglise; 214 hab.

**RÉTRACTION** (Pathol.). C'est l'action en vertu de laquelle certaines parties organiques se resserrent, se raccourcissent dans une ou plusieurs de leurs dimensions. C'est un phénomène purement passif, qui ne doit pas être confondu avec la *contraction* (V. ce mot) particulière à certains éléments organiques. On voit se produire une rétraction physiologique de la peau, des muscles et des artères après leur section, du poumon après l'ouverture de la plèvre. Ce sont là des conséquences de l'élasticité due à la structure de ces organes et nécessaire à leur fonctionnement normal.

On observe des rétractions pathologiques dans les *cicatrices* (V. ce mot) et dans certaines conditions pathologiques, telles que la cirrhose du foie, les néphrites, etc. Dans tous ces cas, la rétraction a pour agent un tissu fibreux de formation nouvelle qui se substitue au tissu fondamental de l'organe. Constamment, le tissu conjonctif est le point de départ de néo-formations fibreuses; à l'état normal, ces fibres se répartissent dans la substance fondamentale sans en changer la nature. A la suite de l'inflammation, surtout dans la cicatrisation des plaies irrégulières, les brûlures par exemple, il y a exagération de cette production de fibres conjonctives, et le tissu fondamental finit par être étouffé et remplacé par un tissu rigide, sans élasticité, à cellules rabougries, douées d'une faible vitalité. Ce tissu se rétracte et se raccourcit dans tous les sens sous des influences encore mal connues, où la déshydratation et la résorption de la substance amorphe déposée entre les éléments figurés doivent jouer le principal rôle. Il en est de même dans les rétractions fibreuses des différents viscères.

Dr L. LALOY.

**RETRAIT. I. Métallurgie.** — Les métaux, en se solidifiant après fusion ou simplement en se refroidissant, diminuent de volume; il se produit alors un retrait, qui est particulièrement sensible dans les opérations de moulage et qui laisse un vide entre le moule et l'objet moulé. Le retrait de la fonte est linéairement d'environ 1 %; celui de l'acier fondu, de 2 %. Pour en tenir compte, les modeleurs emploient, lors de la confection des moules, des mètres qui, au lieu de 100 centim., en ont 101 ou 102 centim. de long et sont néanmoins divisés en cent parties égales.

**II. Céramique** (V. CÉRAMIQUE, t. IX, p. 1188).

**III. Art héraldique.** — Se dit des pals, vergettes, croix, bandes, barres, chevrons, cotices qui ne touchent qu'un des bords de l'écu. Il ne faut pas confondre avec la pièce *alésée*, qui ne touche aucun des bords. Suivant la position, on blasonne *retrait en chef* ou *en pointe*. Le *chef* réduit de moitié est aussi dit *retrait*.

**IV. Ancien droit.** — Une définition générale du retrait dans l'ancien droit est donnée par Maillart, sur la coutume d'Artois, titre 3, n° 5 : « Le retrait, en général, est, dit-il, une faculté introduite par la bienséance, la convention ou la coutume de la situation lorsqu'il s'agit de fonds, ou du domicile du vendeur, lorsqu'il s'agit de meubles, et de droits incorporels mobiliers, accordée à une ou à plusieurs personnes successivement, de se faire subroger à la place de l'acheteur de la chose sujette à retrait, en remboursant à

l'acheteur, dans le temps fixé, le prix principal, les frais et loyaux coûts légitimement faits à l'occasion de l'achat et à la charge de requérir cette subrogation dans le temps fixé par la coutume ou par la convention ».

Cette définition embrasse toutes les espèces de retraits. Le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot, revu par Merlin, n'en mentionne pas moins de vingt-cinq. Beaucoup sont spéciaux à certaines coutumes ou à certaines villes. Nous ne relèverons ici que les cas les plus importants.

I. *Retrait féodal.* Il consistait, de façon générale, dans la faculté qu'exercèrent les seigneurs, depuis que les fiefs furent devenus totalement aliénables, de reprendre leurs fiefs aliénés par leurs vassaux, en désintéressant l'acheteur. Ce droit, qui, antérieurement, s'était d'ailleurs présenté sous une autre forme, plus déférente pour le seigneur, résultait de l'acte même d'inféodation. Il pouvait être exercé, en général, dans tous les cas ou il y avait vente ou acte équipollent à vente. En cas de concurrence avec le retrait lignager, c'est ce dernier qui l'emportait. Le seigneur perdait le droit d'exercer le retrait féodal dans certaines circonstances et notamment s'il laissait passer un délai, qui fut en général, à l'origine, d'un an, et, plus tard, de quarante jours, à partir de la notification que l'acquéreur avait faite de son contrat au seigneur. Le retrait pouvait être exercé par voie de reprise d'action ou d'exception; mais la voie de l'action finit par devenir prépondérante.

II. *Retrait censuel.* Il consistait dans la faculté pour le seigneur censier de retenir l'immeuble vendu par le censitaire, à la condition, toujours, d'indemniser l'acquéreur du prix et des loyaux coûts du contrat. Ses règles étaient sensiblement les mêmes que celles du retrait féodal. Il n'existait plus, à la fin de l'ancien droit, que dans un certain nombre de coutumes, et notamment dans les ressorts des Parlements de Bordeaux et de Toulouse.

III. *Retrait lignager.* Il consistait, de façon générale, car il faut tenir compte de la diversité des coutumes, dans le droit accordé aux parents de la ligne du vendeur (lignagers), quand un propre avait été vendu à un acheteur qui n'était point un lignager, de prendre le marché de celui-ci. C'était sans doute un vestige de l'ancienne copropriété familiale germanique. Ce droit de la famille s'était d'ailleurs antérieurement exercé de façon différente : et, par exemple, originairement, le bien devait lui être d'abord offert. Le droit d'exercer le retrait lignager appartenait, au cas où plusieurs des lignagers du vendeur voulaient l'exercer, au plus diligent d'entre eux, au moins d'après un certain nombre de coutumes, dont celle de Paris. Nous avons vu qu'en général ce retrait n'était admis que pour les biens propres : cependant quelques coutumes l'admettaient aussi pour les acquêts. Enfin, les actes qui y donnaient ouverture étaient, en général, la vente et les actes assimilés à la vente. Son exercice comportait de nombreuses formalités et déchéances multipliées par les légistes afin de restreindre l'exercice d'un privilège qu'ils considéraient comme exorbitant et comme nuisible à la circulation des biens-fonds.

Il faut en rapprocher le *retrait de mi-denier*, qui, considéré suivant le droit commun (car il en était un spécial à la coutume de Normandie), était celui qui avait lieu, quand un héritage était acheté pendant la communauté par deux époux dont l'un était parent lignager du vendeur, et que ce bien, après la dissolution du mariage, était partagé comme conquêt entre le survivant et les héritiers du prédécédé. En ce cas, la moitié de l'héritage était sujette au retrait contre le survivant, s'il n'était pas de la ligne, ou contre les héritiers du prédécédé, si celui-ci était étranger au vendeur.

IV. *Retrait de cohéritier.* L'ancien droit connaissait, en cette matière, deux espèces de retraits. Le premier consistait dans la faculté accordée à un cohéritier de se faire subroger dans l'achat fait par un étranger des droits successifs de son cohéritier. Il n'existait pas en droit romain et fut établi au XVIe siècle par la jurisprudence du Parlement de Paris. Il était fondé d'ailleurs sur une fausse interprétation des lois romaines. Il fut supprimé comme les autres pendant la Révolution et même spécialement visé par un décret du 19 floréal an II. Mais par suite de l'omission de celui-ci au bulletin de correspondance, et se basant sur une interprétation spéciale de la suppression générale des retraits, la jurisprudence n'en tint pas compte. Passé sous silence dans les premiers projets du code civil, il passa du projet de Jacqueminot dans le projet du gouvernement et de là dans l'art. 821 du C. civ.

Pour l'autre retrait, V. *Maillart*, sur le titre 3 de la coutume d'Artois.

V. *Retrait d'hôpital.* Il consistait en ce que le débiteur d'une créance litigieuse transportée en mains tierces pouvait se libérer en payant au cessionnaire le prix que celui-ci avait compté au créancier. Nous avons dit : une créance litigieuse ; c'est, en effet, en ce sens que se prononçait la jurisprudence. Mais un certain nombre d'auteurs prétendaient que la règle s'appliquait à toutes les cessions de créances. L'origine de ce retrait se trouvait dans les célèbres lois 21 et 22 au code de Justinien, *Mandati vel contra.* Comme le retrait de cohéritier, le retrait litigieux fut soustrait par la jurisprudence à l'application des lois révolutionnaires abolissant les retraits, et il est passé dans le code civil, art. 1699.

VI. Mentionnons enfin le *retrait d'indivision*, faculté pour les copropriétaires par indivis d'un même bien de se faire subroger dans l'achat fait par un étranger d'une portion de ce bien, vendue par un des leurs, et le *retrait d'utilité publique*, correspondant à la moderne expropriation pour cause d'utilité publique. H. SIMONNET.

**V. Droit civil.** — RETRAIT D'INDIVISION. — La femme mariée sous le régime de la communauté, devenue veuve ou divorcée, conserve le droit de retirer de la communauté et de se faire attribuer tout immeuble qui a été acquis durant la communauté par le mari, alors qu'elle avait déjà sur cet immeuble un droit de copropriété indivise. Cette faculté constitue le retrait d'indivision. Mais avant la loi du 13-18 juin 1790, l'on désignait sous le même titre la faculté donnée à tout propriétaire indivis de racheter la part vendue à un tiers par un de ses copropriétaires du bien indivis, en le remboursant du prix principal de tous les frais et loyaux coûts. Le retrait d'indivision portait également avant 1790 le nom de retrait de *bienséance*, de *communion* ou de *convenance*.

RETRAIT LITIGIEUX. — L'on désigne, sous ce nom, la faculté donnée à un débiteur poursuivi, non par le créancier envers lequel il s'était engagé, mais par un tiers cessionnaire des droits de celui-là, d'arrêter toutes poursuites en remboursant au cessionnaire la totalité des frais et loyaux coûts qu'il a exposés, ainsi que le prix principal de la cession. Cette faculté peut être exercée, non seulement à tout moment durant le cours des poursuites, mais elle peut même précéder l'introduction de la demande.

RETRAIT SUCCESSORAL. — Tout successible est autorisé à se faire substituer à un tiers qui a acquis d'un cohéritier sa part de succession. Il évince ainsi des opérations du partage dans lequel il prend sa place sous la seule obligation de lui rembourser le prix principal, les frais et dépens de son acquisition.

BIBL. : ANCIEN DROIT. — I. TIRAQUEAU, *Traité des retraits.* — GUYOT, *Répertoire universel de jurisprudence*, art. *Retrait féodal*, et les références à l'ancien droit. — BEAUNE, *Histoire du droit coutumier. Les Biens ;* Paris, 1884. — ESMEIN, *Cours élémentaire d'histoire du droit français ;* 3e éd., Paris, 1898, p. 207. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France ;* Paris, 1891, t. IV, p. 332.

II. GUYOT, *Répertoire de jurisprudence*, art. *Retrait censuel.* — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France ;* Paris, 1891, t. IV, p. 407.

III. GUYOT, *Répertoire de jurisprudence*, art. *Retrait lignager* et les références à l'ancien droit. — JOBBÉ-DUVAL, *Étude sur la condition résolutoire en droit romain, l'histoire du retrait lignager et la vente à réméré ;* Paris, 1874, (thèse). — VIOLLET, *Histoire du droit civil français ;* Paris, 1893, p. 362. — BEAUNE, *Histoire du droit coutumier. Les Biens ;* Paris, 1886. — GLASSON, *Histoire du droit et*

*des institutions de la France;* Paris, 1896, t. VIII, p. 506. — GUYOT. *Répertoire*, art. *Retrait de mi-denier*.

IV. GUYOT, *Répertoire de jurisprudence*, art. *Retrait de cohéritier*. — Albert DESJARDINS, *Du retrait successoral*, dans *Revue pratique*, 1870, XXIX. — BAUDRY-LACANTINERIE et WAHL, *Traité des successions;* Paris, 1895, t. II, p. 595.

V. DUMOULIN, *De usuris*, quest. 62, n° 412. — POTHIER, *Vente*, n 590. — GUYOT, *Répertoire de jurisprudence*, art. *Retrait débital*. — TERRAT, *Des retraits* (thèse); Paris, 1872, p. 125 et suiv.

VI. V. ces articles dans le *Répertoire de jurisprudence* de GUYOT.

DROIT CIVIL. — MERLIN, *Répertoire*.

**RETRAITE.** I. HISTOIRE RELIGIEUSE. — *Société des Solitaires de la Retraite chrétienne*. Formée en 1787, aux Fontenelles, cant. de Russey (Doubs), par Sylvestre-Antoine Receveur, curé de cette paroisse, mort en 1804. Elle comprend des hommes et des femmes portant un habit religieux, mais ne faisant pas de vœux, quoique les prêtres y reçoivent le titre de *Pères*, et les femmes celui de *Sœurs*. Aucun de ces solitaires ne possède rien en propre. Les pauvres sont reçus de préférence dans la société. Le travail y est habituel, pour imiter Jésus travaillant à Nazareth. Le silence est prescrit, excepté pendant les deux récréations qui suivent le dîner et le souper. L'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement est établie dans la chapelle de chaque maison. Le but de la société *en faveur du prochain* est : 1° d'élever chrétiennement des enfants pauvres ; 2° d'ouvrir des écoles gratuites ; 3° de procurer au peuple l'avantage de venir dans les maisons de la Retraite vaquer aux exercices religieux. En outre, les Pères prêtent leurs maisons aux *retraites diocésaines ;* plusieurs aussi sont employés aux missions étrangères. — L'*Enquête ministérielle* de 1877, indiquait 23 maisons de SŒURS DE LA RETRAITE ; l'*Annuaire ecclésiastique de 1879* en mentionnait 13 autres. Le nombre des religieuses à cette époque était évalué à 1.150. Sur les 36 maisons existantes. 7 seulement sont autorisées ; elles dirigent des écoles libres. La plupart des maisons non autorisées possèdent aussi des écoles. Maisons-mères à Fontenelles et à Aix. — PÈRES DE LA RETRAITE : 4 maisons ; maison-mère à Aix. Aucune n'est autorisée, 120 religieux. E.-H. VOLLET.

II. DROIT ADMINISTRATIF (V. ADMISSION À LA RETRAITE et PENSION).

III. ESCRIME (V. ESCRIME, t. XVI, p. 290).

**RETRANCHÉ** (Blas.). Se dit de la croix dont les extrémités sont triangulaires.

**RETRANCHEMENT** (Fortif.). Les *retranchements* sont des ouvrages terrassés, élevés par les troupes sur une position, pour en augmenter la valeur défensive. Les formes et les dimensions de ces retranchements varient avec le temps dont on dispose, le degré de protection qu'on désire obtenir, et l'arme qui doit les utiliser. On peut les diviser en *retranchements pour l'infanterie*, et *retranchements pour l'artillerie*.

RETRANCHEMENTS POUR L'INFANTERIE. — 1° *Tranchées-abris*. Ouvrages de faible relief destinés à abriter des tirailleurs. L'instruction du 15 nov. 1892 sur les travaux de campagne à l'usage des troupes d'infanterie en fixe trois profils : la *tranchée-abri normale*, la *tranchée-abri ébauchée*, la *tranchée-abri renforcée*. Une tranchée-abri normale comprend un fossé de $0^m,50$ de profondeur de $1^m,50$ d'ouverture, la terre du fossé, rejetée en avant, forme une masse couvrante de $0^m,60$ de relief ou de $0^m,80$ d'épaisseur au sommet et $1^m,90$ à la base. Pour s'abriter, les hommes se tiennent assis ou accroupis dans le fossé et adossés au talus de la masse couvrante ; ils ne se découvrent que pour tirer. Quand le temps fait défaut,

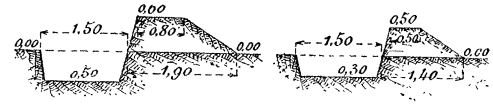


Profil de tranchée-abri normale ébauchée.

on n'enfonce le fossé que de $0^m,30$, la masse couvrante n'a plus alors que $0^m,50$ de relief, $1^m,40$ d'épaisseur à la base et $0^m,50$ au sommet ; c'est la *tranchée-abri ébauchée*. Si, au contraire, on dispose d'un temps assez long, on renforce la tranchée-abri, en approfondissant le fossé à 1 m., en l'élargissant jusqu'à 2 m. et en rejetant les terres du fossé sur le parapet, pour lui donner $0^m,80$ de

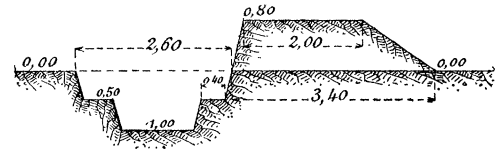


Profil de tranchée abri-renforcée.

relief, et les épaisseurs de $3^m,40$ et 2 m. On a soin de ménager dans le fossé des gradins de $0^m,50$ de large, sur lesquels les hommes montent pour tirer ou s'asseyent quand ils cessent le feu. Les tranchées-abris doivent être tracées perpendiculairement à la direction la plus probable de l'attaque, et leur tracé doit être discontinu, c.-à-d. composés d'éléments de tranchées-abris séparés par des espaces libres afin de ne pas créer devant le défenseur un obstacle continu qui le gênerait pour prendre l'offensive. Les longueurs des divers tronçons de tranchées-abris sont calculées peur être occupées par une unité constituée (section, demi-compagnie), on compte $0^m,70$ à $0^m,80$ par homme. Le travail est exécuté, en général, par les hommes qui doivent utiliser les tranchées, soit avec les outils portatifs, soit avec les outils de parc ; la répartition des travailleurs est faite par ateliers de cinq hommes (4 pelles et 1 pioche); suivant la sûreté du terrain, chaque atelier exécutera 5 m. ou $3^m,50$ de tranchée. Avec les outils portatifs, un atelier met une heure et demie à faire 5 m. de tranchée-abri normale, une heure pour la tranchée-abri ébauchée, ou deux heures et demie pour la tranchée-abri renforcée.

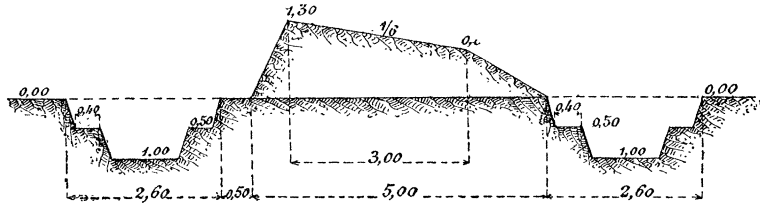


Profil de l'ouvrage de compagnie.

Afin de rendre les tranchées moins visibles, on doit avoir soin d'arrondir les angles du talus extérieur et de la plongée : on a quelquefois employé le profil triangulaire ou les tranchées-abris enterrées, la construction de ces dernières exige de répandre les terres provenant de l'excavation en avant et en arrière de la position, elles sont beaucoup plus longues à construire et ne permettent pas une surveillance suffisante des abords.

2° *Ouvrage de compagnie*. Le profil des tranchées-abris n'est pas suffisamment fort pour résister au tir de l'artillerie de campagne : aussi, pour occuper une position qu'on veut interdire à l'ennemi, est-on obligé d'avoir recours à la construction d'ouvrages de profil plus fort. Tel est le but de l'ouvrage de compagnie. Le fossé a 1 m. de profondeur, $2^m,60$ d'ouverture, l'épaisseur du parapet est portée à 3 m., les terres nécessaires à sa construction

proviennent du fossé intérieur et d'un fossé extérieur, le relief de l'ouvrage est de 1m,30. Le tracé de l'ouvrage doit être simple, on lui donnera la forme d'un redan, d'une lunette ou d'une demi-redoute; ce tracé doit permettre une protection efficace et une installation commode du défenseur en vue de l'attaque rapprochée; et, de plus, son exécution doit être rapide. Dans certains cas, ces ouvrages seront couverts à la gorge par une tranchée-abri. Cet ouvrage est, en général, occupé par une compagnie dont une section est conservée en réserve; le nombre d'hommes à mettre au feu détermine le développement des crêtes, en comptant, comme pour les tranchées-abri 0m,70, de crête par homme. Pour exécuter un ouvrage de compagnie pour 200 hommes, il faudra employer deux compagnies si l'on ne fait qu'une pause, ou bien quatre, soit un bataillon, si l'ouvrage est construit en deux pauses; c'est le cas le plus fréquent; la durée de l'exécution est de deux heures à deux heures et demie.

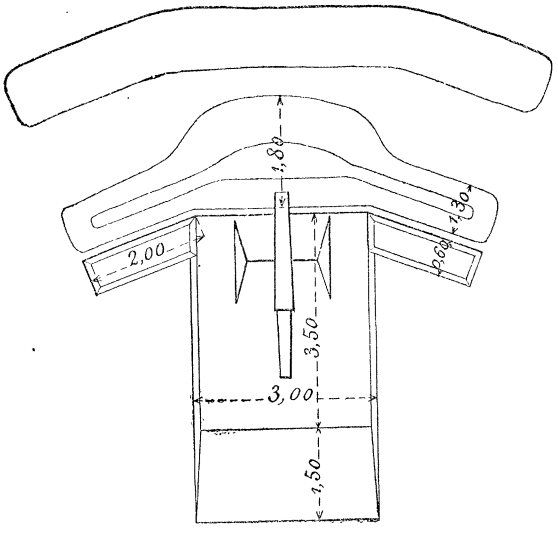

Epaulement rapide (1re période).

*Allemagne.* Le règlement sur la fortification de campagne du 6 avr. 1893 prévoit : six types de tranchées-abris; une tranchée pour tireur couché, analogue à notre

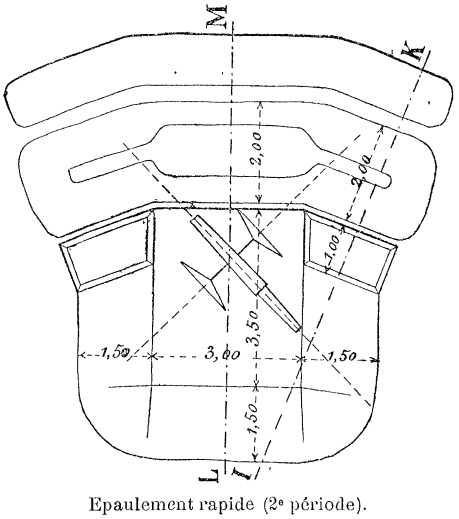

Epaulement rapide (2e période).

tranchée-abri ébauchée; deux types pour tireur debout; une tranchée-abri renforcée et deux tranchées-abris très

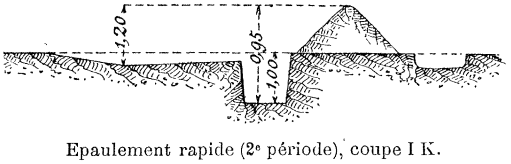

Epaulement rapide (2e période), coupe I K.

renforcées, qu'on obtient en approfondissant le fossé jusqu'à 1m,20 pour l'un des types et 1m,60 pour l'autre; dans ces divers types, les masses couvrantes sont moins hautes, mais plus épaisses, que dans les types français correspondants.

Retranchements pour l'artillerie. — *Epaulements rapides.* Pour couvrir les pièces de campagne, les artilleurs construisent un retranchement rapide qui porte le nom *d'épaulement.* Il se compose : d'un terre-plein de 3m,50 de long sur 3 m de large, dressé à peu près horizontalement, sur lequel reposera la pièce; ce terre-plein est enfoncé de 0m,25 et relié au sol naturel par des rampes, à la pente de 1/6. A l'avant du terre-plein on creuse, de chaque côté de la directrice, un fossé où les servants pourront se placer pour être protégés; les terres provenant des terrassements sont rejetées en avant pour former un épaulement dont le relief ne doit pas dépasser 0m,80, hauteur de genouillère des pièces de campagne.

Le travail s'exécute, suivant le temps dont on dispose, en deux périodes. Dans la première période on creuse le sol à une profondeur de 0m,25, on établit le terre-plein, on creuse les fossés à une profondeur de 0m,60 et on leur donne 2 m. de long et 0m,60 de large. La rampe d'armement est établie à la pente de 1/6e, les autres sont laissées à terre coulante. Dans la deuxième période, on élargit et on approfondit les fossés à 1 m., on donne aux

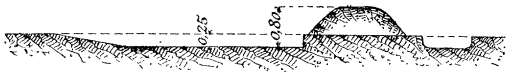

Epaulement rapide (2e période), coupe K M.

rampes latérales une pente de 1/6e, pour permettre à la pièce d'avoir un champ de tir latéral plus étendu. Les terres provenant des nouvelles fouilles servent à épaissir

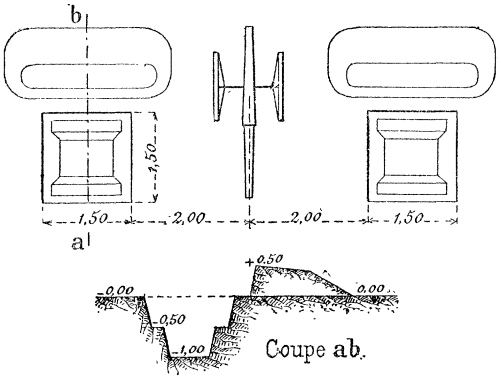

Epaulement rapide allemand, type simplifié.

la masse couvrante; dans le cas où elles seraient insuffisantes, on creuse un fossé à l'avant de l'épaulement. Pour cette construction, il faut, à six travailleurs ayant six pelles et trois pioches, environ une heure et demie, en terrain moyen.

*Allemagne.* En Allemagne, on construit deux types d'épaulements : dans le premier, la pièce n'est pas proté-

gée, seuls les servants le sont par la construction de deux tranchées-abri de chaque côté de la pièce. Le tracé et le profil de la deuxième diffère peu de celui employé en France, le terre-plein est enterré de $0^m,50$ au lieu de $0^m,25$, et les tranchées au lieu d'être, comme chez nous, à hauteur des roues de l'affût, sont en arrière de ces roues et à une distance de 2 m. de la directrice.

BATTERIE DE SIÈGE (V. BATTERIE).

BIBL. : *Instruction du 16 nov. 1892 sur les travaux de campagne à l'usage des troupes d'infanterie.* — PLESSIS et LEGRAND, *Manuel complet de fortification.* — *Nouveau manuel de fortification permanente par un officier supérieur du génie.* — *Projet de règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne* (approuvé par le ministre de la guerre le 18 juil. 1898). — *Cours spécial à l'usage des sous-officiers d'artillerie* (approuvé par le ministre de la guerre le 5 avr. 1897). — *Règlement allemand sur la fortification de campagne du 6 avr. 1893.* — *Ecole d'application de l'artillerie et du génie*, dans *Cours de fortification*, 1896.

**RÉTRÉCISSEMENT. I. Pathologie.** — Le rétrécissement ou sténose consiste dans la diminution du calibre d'un orifice, d'un canal ou d'une cavité naturelle. Ainsi parmi les maladies du *cœur* (V. ce mot) on décrit le rétrécissement aortique, pulmonaire, mitral et tricuspidien; pour le rétrécissement de l'urètre, souvent conséquence des inflammations de cet organe, V. URÈTRE; pour le rétrécissement du col utérin, V. UTÉRUS; pour celui de l'œsophage, V. ŒSOPHAGE; pour celui du pylore, V. ESTOMAC; enfin, pour les variétés nombreuses de rétrécissement que peut présenter le bassin, V. BASSIN et DYSTOCIE.

**II. Chemins de fer.** — RÉTRÉCISSEMENT DE LA VOIE (V. ASSIETTE, § 4).

**RÉTROACTIVITÉ.** L'effet rétroactif ou la rétroactivité est l'effet produit dans le passé par une loi ou plus généralement par tout acte juridique, tel qu'une décision de justice ou un contrat, dont l'existence réelle n'a eu lieu qu'à une date postérieure. Nous ne parlerons surtout ici que de l'effet rétroactif de la loi, qui est le côté du sujet de beaucoup le plus important à raison des questions de droit qu'il fait naître. — La loi est présumée théoriquement représenter l'intérêt public, en même temps qu'elle est présumée être l'expression pratique du droit. En principe, il est de sa nature de régir les situations établies ou rapports juridiques formés dès avant sa promulgation, puisque, ainsi envisagée, on doit la tenir pour conforme à un besoin social nouveau, ou comme constituant une amélioration de la loi existante. Ce principe est une conséquence de la souveraineté de la loi et de la prédominance de l'intérêt public sur les intérêts privés; il faut en conclure que la loi doit régir les faits accomplis aussi bien que ceux qui ne se créeront que dans l'avenir.

Mais, si l'on se place à un autre point de vue, il est contraire au bon sens aussi bien qu'à l'équité qu'une loi nouvelle puisse produire effet alors qu'elle n'existait pas, fût-elle déjà en puissance de devenir. Comme il est de son essence de commander, de défendre ou de permettre, on ne saurait comprendre qu'elle pût commander, défendre ou permettre une chose qui existait déjà, qui a été créée sous l'empire d'une loi qui disposait souverainement dans un sens différent. C'est là le point de vue auquel s'est placé le législateur quand il a consacré, par l'art. 2 du C. civ., le principe que « la loi ne dispose que pour l'avenir et qu'elle n'a pas d'effet rétroactif. Son but a été évidemment, en conformité d'ailleurs avec la théorie dominante dans l'ancien droit, de donner à chacun une garantie de sécurité dans sa personne et ses biens. Il en résulte, d'une part, que l'état des personnes, les intérêts matériels et pécuniaires de toute nature, propriétés, créances, droits réels, dont l'ensemble compose notre patrimoine, doivent être maintenus et respectés. C'est un devoir d'autant plus étroit pour le législateur que l'ordre public et la sécurité des citoyens sont intéressés à ce que ces droits soient protégés dès qu'ils ont le caractère de *droits acquis*. Les simples *expectatives* peuvent au contraire, à raison même de ce qu'elles n'ont, pour ainsi dire, pas pris corps, être détruites, diminuées ou modifiées par la promulgation de la loi. D'autre part, en ce qui concerne la loi pénale, nul ne doit être exposé à encourir une peine inattendue ou imprévue pour avoir fait ce qui n'était pas défendu, ou négligé de faire ce qui n'était pas ordonné.

La distinction entre ce qui constitue un droit acquis et la simple expectative est donc le meilleur critérium de la rétroactivité ou de la non-rétroactivité d'une loi. Quelques exemples le feront mieux comprendre.

*Etat et capacité des personnes.* Dans l'hypothèse où une loi viendrait à changer l'âge requis pour pouvoir contracter mariage et à le retarder, elle s'imposerait à toutes les personnes qui voudraient à l'avenir se marier. Par suite, celles qui avaient atteint l'âge fixé par la loi antérieure seraient obligées d'attendre qu'elles fussent arrivées à l'âge de la loi nouvelle. Tant que cette loi n'avait pas été promulguée, elles avaient une faculté, elles n'en ont pas usé en temps utile et la loi nouvelle la leur a fait perdre. — De même, les personnes appelées par la loi à recueillir une succession n'ont, tant que cette succession n'est pas ouverte, qu'une simple expectative, une *espérance*, comme on dit dans le langage du monde, qui peut leur être enlevée par une loi postérieure. Mais l'ouverture de la succession convertit cette expectative en un droit acquis, qui reste à l'abri de tout changement ultérieur de législation.

*Lois sur la forme et la preuve des actes.* La forme des actes est soumise à la loi, du jour où ils ont été faits. Il n'y a pas, à cet égard, à distinguer entre les actes entre vifs et ceux de dernière volonté. Le testament est comme tout autre acte régi, quant à la forme, par la loi existante au moment où il a été fait. Une loi postérieure qui apporterait des changements à l'ancien état ne peut porter atteinte aux testaments qui avaient alors une existence certaine, bien que l'auteur fût décédé sous la loi nouvelle.

*Lois interprétatives.* Les lois explicatives d'une loi antérieure ayant uniquement pour objet de déclarer que cette loi a toujours dû être entendue en tel sens doivent nécessairement servir de règle, même pour les faits antérieurs à leur promulgation : elles se reportent, en effet, à l'époque même de la loi qu'elles expliquent et à laquelle elles se rattachent par le fait même de l'interprétation.

*Lois de procédure.* Ces lois régissent, du jour de leur promulgation, les procès nés comme ceux à naître. On en donne pour raison que les parties qui contractent ne se préoccupent pas des formalités de procédure ou d'exécution qu'elles pourront avoir à suivre, si elles sont mises dans la nécessité de s'adresser aux tribunaux pour faire valoir leurs droits. Ce n'est pas les priver d'un droit que les soumettre au mode de procédure que la loi nouvelle a cru devoir introduire pour assurer une meilleure administration de la justice. Il suffit qu'au fond leur droit ait sa sanction.

*Lois pénales.* Nul fait ne peut être puni de peines qui n'existaient pas au moment où il a été accompli. Une loi qui incrimine un fait qui ne l'avait pas encore été, ou qui aggrave la peine encourue jusque-là par l'auteur de l'infraction, ne peut être appliquée aux actes antérieurs à sa promulgation. Mais la situation inverse peut se présenter si la loi nouvelle atténue, au contraire, la culpabilité du fait ou supprime un des éléments constitutifs du délit. Un individu commet un crime, puni jusqu'alors de la peine de mort, — l'infanticide, par exemple, puni encore actuellement avec une rigueur que nos mœurs repoussent; — si une loi venait substituer une peine plus douce à celle encourue, lorsque le crime a été commis, c'est cette peine qui devrait être appliquée. On estime même que si une condamnation était intervenue avant la promulgation de la loi nouvelle, le condamné devrait en bénéficier, si cette loi intervenait avant qu'il ait subi une condamnation irrévocable.

La rétroactivité des conventions est réglée par l'accord des parties et n'a d'effet qu'entre elles. Le plus souvent elle ne fait que constater un état de fait ou de droit pré-

existant. Ainsi, en dressant un acte de vente les parties peuvent déclarer que les effets de la vente seront reportés à une date antérieure à l'acte qui la constate.

Les décisions de justice étant seulement déclaratives et non génératrices de droits ont nécessairement un effet rétroactif au jour de la demande, lorsque cette demande est accueillie. E. D.

BIBL. : BLONDEAU, *Essai sur l'effet rétroactif des lois*, dans *Rec. génér.* de Sirey, 1809, 2e part., p. 277. — DUVERGIER, *De l'effet rétroactif des lois;* Paris, 1815. — DOAT, *De la non-rétroactivité des lois;* Paris, 1854. — MAILHER DE CHASSAT, *Traité de la rétroactivité des lois;* Paris, 1815, in-8. — THÉODOSIADES, *Essai sur la non-rétroactivité des lois;* Paris, 1866, in-8. — BAZOT, *De la rétroactivité des lois de compétence*, dans *Rev. crit. de législ.*, 1872-73, p. 513.

**RÉTROGRADATION** (Astron.) (V. PLANÈTE).

**RETROUSSAGE** (Grav.). Procédé à l'usage de l'eau-forte. Après l'encrage, le praticien passe très légèrement sur la planche de cuivre un tampon de mousseline ; l'encre des tailles fortes s'étale un peu et produit ainsi, au tirage, de belles et larges teintes où transparaît avec vigueur la contexture du dessin.

**RETROUSSÉ** (Blas.). Se dit d'un chapeau ou bonnet dont la doublure est apparente.

**RETTBERG** (Friedrich-Willhelm), théologien allemand, né à Celle le 21 août 1805, mort à Marbourg le 7 avr. 1849. Il fut professeur de théologie à Gœttingue d'abord, et depuis 1838 à Marbourg. Parmi ses nombreuses publications, les ouvrages historiques sont les plus importants, se distinguant par une érudition très sûre. Nous mentionnerons : *Cyprian's Leben und Werke* (Gœttingue, 1831). Puis la continuation de l'histoire ecclésiastique de Schmidt, dont il publia le septième vol. (1834). Son œuvre capitale est *Kirchengeschichte Deutschland's* (Gœttingue, 1845-48, 2 vol.). Elle ne va que jusqu'à Charlemagne, mais jouit encore aujourd'hui d'une grande considération. Il publia aussi *Die Heilslehren des Christenthums nach den Grundsaetzen der ev. lutherischen Kirche* (Leipzig, 1838). Ch. PFENDER.

BIBL. : *Gœttinger Gelehrtengeschichte*, p. 472 — GERLAND, *Hessische Gel. Geschichte;* Cassel, 1863, I, 108 et suiv.

**RETY.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Marquise ; 1.381 hab. Produits céramiques.

**RETZ** ou **RAIS** (*Pagus Ratiatensis* ou *Ratensis*, *Radesium*). Ancien pays de la France, compris dans la Bretagne. Il tirait son nom de sa capitale *Ratiate*, *Ratiatum*, *Ratiastum* ou *Radesiæ*, aujourd'hui le village de *Rezé* (V. NANTES), situé en face de Nantes, sur la rive gauche de la Loire. Dans son étendue primitive, il comprenait une région correspondant à peu près à toute la portion du dép. actuel de la Loire-Inférieure située au S. de la Loire. Avant le IXe siècle, il se rattachait à l'ancienne province de Poitou et formait une viguerie (*vicaria*) comprenant l'extrémité N.-O. du *pagus Herbadillicus* ou Herbauge (V. LOIRE-INFÉRIEURE, t. XXII, pp. 458-459). Conquis par les Bretons, il fut cédé définitivement par Charles le Chauve à Erispoë (851). L'ancienne ville de Rezé ou Raiz ayant été détruite pendant les invasions des Normands, dans la seconde moitié du IXe siècle, la ville de *Machecoul* (V. ce mot) devint le chef-lieu du pays de Retz. Il ne comprit plus que la portion située à l'O. de la Sèvre-Nantaise. Il formait un des trois *climats* ou régions entre lesquelles se répartissaient les différentes parties du diocèse de Nantes et constituait le *climat d'Outre-Loire*. Son étendue correspondait à celle du doyenné de Retz, puis de Machecoul. Bourgneuf-en-Retz, Saint-Père-en-Retz, etc., en étaient les localités principales. Les seigneurs indépendants de Retz, puis de Machecoul, succédèrent aux viguiers carolingiens. On compte parmi eux le légendaire Gilles de *Retz* (V. ci-dessous). La seigneurie de Retz fut érigée en duché-pairie en faveur de la famille de Gondi (nov. 1581), qui compta parmi ses membres, au XVIIe siècle, le fameux cardinal de *Retz* (V. ci-dessous). Le titre de duché-pairie fut supprimé à la mort de Pierre de Gondi (29 avr. 1676) et la seigneurie de Retz passa dans la famille de La Neuville-Villeroy. E.-D. GRAND.

BIBL. : BELLEY d'ANVILLE, D. LAGEDANT et DUGAST-MATIFEUX, *le Pays de Rais et Rezé, sa capitale;* Nantes, 1868, in-8 (extr. des *Annal. de la Soc. acad. de Nantes*). — L. MAÎTRE. *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure;* Nantes. 1893-99, t. II, pp. 1-58 (et spécialement pp. 15-19), 2 vol. in-8. — J. DESNOYERS, *Topographie ecclésiastique de la France*, dans l'*Ann. hist. de la Soc. de l'hist. de France*, t. XVII (1853), pp. 199-201. — EXPILLY, *Dict. géog. des Gaules et de la France*, t. VI, in-fol. — LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, *Recherches sur les vigueries et les origines de la féodalité en Poitou*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, ann. 1838, pp. 326-480 (et spécialement pp. 429-430). — *Cartulaire des sires de Rays*, publ. par P. MARCHEGAY, 1857, in-8. — S. de LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, *l'Abbaye de Notre-Dame-de-la-Chaume, près Machecoul*, dans le *Bullet. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XVIII (1879), pp. 52-120.

**RETZ** ou **RÉZÉ** (V. NANTES, t. XXIV, p. 729).

**RETZ** (Sieur de) (V. LAVAL [André de Montfort]).

**RETZ** ou **RAIS** (Gilles de), maréchal de France, né en 1404, exécuté à Nantes le 26 oct. 1440. Fils aîné de Guy de Laval, qui avait hérité des biens de la dernière héritière de la vieille famille de Retz en Bretagne, et de Marie de Craon, petit-neveu de Duguesclin, Gilles de Retz, orphelin de père à la fin d'oct. 1415, resta sous la tutelle de son aïeul maternel ; il épousa le 30 nov. 1420 Catherine de Thouars, riche héritière du Poitou. Poussé par un goût très vif vers la carrière militaire, il prit parti en 1427 pour Charles VII et devint un des plus fidèles compagnons de Jeanne d'Arc ; il assista au sacre du roi à Reims le 17 juil. 1429 et fut, ce même jour, nommé maréchal de France à vingt-cinq ans. Très lié avec le favori La Trémoille, il prit part, de 1432 à 1435, à diverses opérations militaires dans le Maine, mais abandonna peu à peu la vie publique et la cour pour vivre dans une retraite d'où il ne sortit que pour prendre parti pour la fausse Pucelle, lors de son apparition. Possesseur d'une des plus immenses fortunes de l'époque, il la dépensa sans compter, si bien que ses parents le firent interdire en 1437 par un arrêt du roi ; dès lors, il vécut à l'écart de tous, retiré dans ses châteaux où il s'entourait d'une véritable cour ; en moins de huit ans, il dévora plus de 200.000 écus de biens. On s'accorde à voir en Gilles de Retz l'une des plus belles intelligences de son siècle, mais non l'une des mieux équilibrées ; tourmenté sans cesse d'une ambition démesurée de briller, ouvert naturellement à toutes les belles choses, capable de devenir un héros s'il avait eu de la modération dans ses désirs, il se transforma vite en scélérat pour n'avoir pas eu la sagesse ni le courage de mettre un frein à ses passions. Les deux principales furent un goût très vif et très compréhensible pour les représentations théâtrales, et la passion, moins excusable, de poursuivre par tous moyens licites et illicites cet or qui était l'objet de toutes ses convoitises et le poussa aux pratiques fallacieuses de l'alchimie et aux crimes infâmes de la magie noire. Il s'entoura de sorciers qu'il fit venir, même d'Italie, et par leurs conseils résolut de se donner au diable, afin d'obtenir de lui science, puissance et richesses : ne craignant pas, pour évoquer le malin, d'outrager Dieu et de verser le sang de jeunes enfants, pratiquant ces effrayantes superstitions avec des raffinements de cruauté ou de folie qui défient toute expression ; on évalue à plus de deux cents le nombre des victimes qui, en son château de Tiffauges, périrent par son ordre, souvent de sa main, et dont on retrouva plus tard les ossements. Le duc de Bretagne avait refusé de faire exécuter l'interdiction prononcée par Charles VII contre Gilles et s'était même rendu acquéreur d'un grand nombre des biens aliénés par le prodigue ; mais la rumeur publique accusant Gilles de crimes abominables, le duc fut mis en demeure de faire arrêter et poursuivre judiciairement le coupable. Gilles comparut devant un tribunal composé du président de Bretagne, Pierre de l'Hospital, de l'évêque de Nantes, Jean

de Malestroit et de l'inquisiteur Jean Blouyn, et fut condamné, avec ses complices Henriet et Poitou, à être brûlé. Le repentir l'ayant enfin touché, sa mort fut presque édifiante. Le 26 oct. 1440, il périt par la strangulation et le feu dans la prairie de la Madeleine, près de Nantes; son corps put être soustrait aux flammes et inhumé dans l'église des Carmes de cette ville. — Sa fille, *Marie*, épousa l'amiral Prégent de Coëtivy. — La légende s'est emparée de cet étrange personnage, et tout concourt à démontrer que Gilles de Retz est bien vraiment le type de *Barbe-Bleue*. H. C.

Bibl. : Abbé Bossard, *Gilles de Rais, maréchal de France ;* Paris, 1886, in-8.

**RETZ** (Henri de Gondi, cardinal de), prélat français, né à Paris en 1572, mort à Béziers le 2 août 1622. Il était le second des dix enfants d'Albert de Gondi, duc et maréchal de Retz, et de Claude-Catherine de Clermont. Chanoine de Notre-Dame de Paris en 1587, coadjuteur le 2 nov. 1596 de son oncle, Pierre de Gondi, évêque de Paris et cardinal, qu'il remplaça effectivement le 29 mars 1598, maître de la chapelle ordinaire du roi en 1600, cardinal le 26 mars 1618, il présida aux obsèques de Henri IV (1610), assista au concile provincial de Paris (1612) où il souscrivit à la condamnation du livre *Sur la puissance ecclésiastique et politique*, de Richer, et il accompagnait Louis XIII en Languedoc dans sa guerre contre les protestants, lorsqu'il mourut emporté par une fièvre maligne. Le dernier, il porta le titre d'évêque de Paris. On a de lui des *Ordonnances synodales* (1608 et 1620), et il protégea les gens de lettres. E. Asse.

Bibl. : *Gallia christiana*, t. VII, 170. — Aubery, *Hist. des cardinaux ;* Paris, 1612, 5 vol. in-4. — Corbinelli, *Hist. généalogique de la maison de Gondi ;* Paris, 1705, 2 vol. in-4. — Le P. Anselme, *Hist. des grands officiers*, III, 890.

**RETZ** (François-Paul de Gondi, cardinal de), né à Montmirail vers le 19 sept. (baptisé le 20) 1613, mort à Paris le 24 août 1679, neveu du précédent. C'est le célèbre *coadjuteur* des années de la Fronde. Troisième fils de Philippe-Emmanuel, comte de Joigny, général des galères de France, mort à l'Oratoire en 1662, et de Françoise-Marguerite de Silly, dame de Commercy, chevalier de Malte dès sa naissance, mais bientôt destiné à l'Église, il eut M. Vincent (saint Vincent de Paul) pour précepteur, fut mis ensuite au collège de Clermont (1625) et pourvu bientôt des abbayes de Buzay et de Quimperlé, d'un canonicat à Notre-Dame de Paris (31 déc. 1627) par son oncle J.-F., second cardinal de Retz, et destiné à occuper ce siège épiscopal de Paris, où avaient déjà paru trois membres de sa famille. Il n'en mena pas moins une vie plus que dissipée, mais mêlée d'études sérieuses et de projets ambitieux, qui se firent jour dans son premier écrit, *la Conjuration de Fiesque* (1632 ou 1636). Ce livre courut d'abord sous le manteau. Bachelier en théologie le 6 juil. 1631, licencié en 1638, docteur de Sorbonne le 19 oct. 1643, il prêcha un instant avec succès aux Carmélites, puis voyagea en Italie pour se faire oublier de Richelieu qu'il avait blessé. De retour, il conspire avec le comte de Soissons (1638), et ne songe rien moins qu'à assassiner le ministre. Louis XIII, quelques jours avant sa mort, le nomma coadjuteur de l'archevêque de Paris (13 juin 1643), les bulles lui en furent expédiées le 13 oct. et il fut sacré à Notre-Dame le 31 janv. 1644, sous le titre d'archevêque de Corinthe. La Fronde allait donner carrière à son humeur remuante et à son génie d'intrigue. Il vise d'abord à conquérir la faveur de la régente, mais ses avis ayant été dédaignés, à la journée des Barricades (26 août 1648), par Anne d'Autriche lui disant : « Allez vous reposer, vous avez bien travaillé », il soulève Paris, et la force à relâcher Broussel, mais sans obtenir pour lui-même le gouvernement de Paris qu'il ambitionnait. Aussi quand la cour se réfugia à Saint-Germain (6 janv. 1649), se fit-il arrêter par les frondeurs pour ne pas l'y suivre. Alors, pendant deux mois, il est à Paris « l'âme de la résistance », harangue le peuple, le Parlement; combat à la tête du *régiment de Corinthe*, levé par lui. La paix de Ruel se fait malgré lui (11 mars), il continue à intriguer, et est accusé d'avoir fait tirer sur Condé (22 déc.). En haine de celui-ci, il se rapproche alors de Mazarin, et ne s'oppose pas à l'arrestation des princes (18 janv. 1650), qui mit fin à la guerre des *Importants*. Il croyait ainsi obtenir le chapeau de cardinal : déçu dans ses espérances, il se retourne vers Condé, contribue à unir les deux Frondes, négocie le mariage du prince de Conti avec M^lle de Chevreuse, et force Mazarin à quitter Paris et la France (7 févr. 1651). Il fait plus, il soulève de nouveau Paris, qui s'oppose au départ de la reine prête à suivre son ministre (9-10 févr.). Mais à peine Condé, Conti et Longueville sont-ils rendus à la liberté, qu'il se brouille avec eux, fomente la discorde entre les deux Frondes, se rapproche de la reine qui lui promet le chapeau, manque d'être étouffé par les partisans de Condé (21 août), et reçoit enfin des mains du roi l'acte écrit de sa désignation au cardinalat (21 sept.). Pendant la guerre de l'Ormée, et les combats de Condé dans le Centre, Retz chercha à former un tiers parti avec le duc d'Orléans, sans y parvenir ; il ne put pas même empêcher M^lle de Montpensier de sauver Condé au combat du faubourg Saint-Antoine (2 juil. 1652). La rentrée à Paris du roi, qui à Compiègne où Retz était venu demander la paix au nom de l'Église, lui remit enfin (11 sept.) le chapeau tant désiré et qu'Innocent X lui avait accordé dès le 19 fév., semblait devoir couper court aux intrigues de l'ambitieux prélat. Il n'en fut rien ; ce fut sa perte, le roi était résolu à en finir. Le 19 déc. 1652, il fut arrêté au Louvre, et de là conduit à Vincennes où il resta seize mois, refusant obstinément de se démettre de sa coadjutorerie. A la mort de son oncle (21 mars 1654), devenu archevêque de Paris, il consentit à se démettre de ce titre moyennant sept abbayes, mais on avait peu de confiance en lui, et il fut, pour plus de sûreté, transféré au château de Nantes (30 mars), d'où le 8 août il parvint à s'échapper. Blessé grièvement d'une chute de cheval dans sa fuite, il parvint cependant à gagner Belle-Isle, et de là Saint-Sébastien (12 sept.). Il ne se fixa pas cependant en Espagne, où il aurait été bien accueilli, mais gagna par mer l'Italie. Aussitôt arrivé à Piombino (3 nov.), il reprit le titre d'archevêque de Paris auquel il avait renoncé, et fut très bien accueilli par le pape Innocent X (*Panfili*) qui lui accorda le pallium (29 déc.) Moins bien vu d'Alexandre VII (*Chigi*), il voyagea successivement en Franche-Comté, en Allemagne, en Hollande, se rencontra à Bruxelles avec le grand Condé, travailla à la restauration des Stuarts sur le trône d'Angleterre (1660), et négocia entre Charles II et M^lle de Montpensier un mariage qui ne se réalisa pas. La mort de Mazarin (9 mars 1661) l'ayant délivré de son plus grand ennemi, il se rapprocha du roi, en 1662, et, ayant renoncé à l'archevêché de Paris, où il eut pour successeur M. de Marca (26 févr. 1662), il fut reçu à Fontainebleau par Louis XIV qui lui donna en compensation l'abbaye de Saint-Denis. Les dix-sept dernières années de sa vie se passèrent, tantôt à Saint-Denis ou à Saint-Mihiel, dans une retraite de lettré et de prélat assagi et bienfaisant, tantôt à Rome ; il y assista aux conclaves ou furent élus Clément IX (1667), Clément X (1670) et Innocent XI (1676). Il mourut chez sa nièce, la duchesse de Lesdiguières, après huit jours d'une fièvre maligne. La première édition de sa *Conjuration de Fiesque* parut en 1655 (Paris, in-12 de 208 pp., sans nom d'auteur); celle de ses *Mémoires*, après sa mort, en 1717 (Nancy, Amsterdam, 3 vol. in-8, de 354, 359 et 389 pp.). Ses *Œuvres complètes* ont été données par A. Feillet, Chantelauze, dans la *Collection des grands écrivains de la France* (Paris, 12 vol. in-8). Son portrait a été gravé par Lasne, B. Roussel, Morin (P. de Champagne) ; Mellan, Nanteuil (1650), Picart (1660), Van Schuppen (1662).

Eugène Asse.

Bibl.: Les *Mémoires* du temps.— Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. V. — Caboche, *le Cardinal de Retz*, 1860, in-4.— Léonce Curnier, *le Cardinal de Retz et son temps ;* Paris, 1863, 2 vol. in-8. — M. Topin, *le Cardinal de Retz ;* Paris,

1872, in-12. — CHANTELAUZE, *le Card. de Retz et l'aff. du chapeau;* Paris, 1878, 2 vol. in-8; *le Card. de Retz et ses missions diplom.;* Paris, 1879, in-8; *Saint Vincent de Paul et les Gondi;* Paris, 1882, in-8. — A. GAZIER, *les Dernières Années du card. de Retz;* Paris, 1876, in-12. — G. D'HEILLY, *le Cercueil retrouvé du C. de Retz;* Paris, 1872, in-12

**RETZ** (François), XV^e^ général de la Compagnie de Jésus, né à Prague en 1673, mort le 19 nov. 1750. Michel-Ange Tamburini était mort le 28 févr. 1730, sans désigner de vicaire. Les profès nommèrent à ces fonctions le P. Retz, alors Assistant d'Allemagne, qui avait rempli successivement et avec distinction les principaux rectorats de la province de Bohême. Il fut élu général le 30 nov. suivant, à l'unanimité des suffrages, moins sa propre voix. Il jouit de l'amitié de Clément XII et de Benoît XIV et obtint la canonisation de saint François Régis. Par sa longue et habile administration, il contribua beaucoup à la prospérité de l'ordre. Plusieurs collèges, des séminaires et des maisons de retraite furent fondés. E.-H. V.

**RETZIUS** (Anders-Johann), naturaliste suédois, né à Kristianstad le 3 oct. 1742, mort à Stockholm le 6 oct. 1821. Professeur à partir de 1764, soit de chimie, soit d'histoire naturelle, à Lund d'abord, puis à Stockholm, puis de nouveau à Lund, il prit sa retraite en 1812 après avoir, l'année précédente, fait don à l'Université de Lund de sa précieuse collection d'histoire naturelle. Ses ouvrages les plus connus sont les suivants: *Introduction à l'étude du règne animal* (en suédois, 1772); *Observationes botanicæ* (in-fol., imprimé à Leipzig, 1778-91); *Floræ Scandinaviæ prodromus* (2 vol. 1779; 2^e^ édit. 1795); *Lectiones publicæ de vermibus intestinalibus* (1784); *Essai d'une classification du règne minéral* (en suédois, 1795; trad. en allemand, 1798); *Faunæ Suecciæ a Linné inchoata,* Pars I (Leipzig, 1800), etc. Th. C.

**RETZIUS** (Anders-Adolphe), anatomiste et ethnographe suédois, né à Lund le 13 oct. 1796, mort à Stockholm le 18 avr. 1860, fils du précédent. Après avoir fait de brillantes études médicales, il fut nommé professeur d'anatomie à l'Ecole vétérinaire de Stockholm (1823), puis, plus tard, à l'Institut Carolin et à l'Académie de peinture (1839). Savant extrêmement consciencieux et professeur distingué, il a laissé un grand nombre de travaux remarquables: *Observationes in anatomiam Chondropterygiorum præcipue Squali et Rajæ generum* (1819); *Etude sur le système nerveux et la circulation du sang chez les Myxines* (en suédois, 1822); études diverses d'ornithologie (1832-47); *Etude comparée des crânes des diverses races humaines. Essai sur la relation entre le système nerveux du grand sympathique et le système cérébro-spinal* (1832); études anatomiques, etc. Ses *Œuvres complètes sur des questions d'ethnologie* ont été publiées en 1864 par son fils *Magnus-Gustav* (né en 1842), qui, avant d'occuper dans le journalisme politique une place importante, a été, pendant plusieurs années un professeur d'histologie remarquable et est l'auteur d'importants travaux d'anatomie et d'ethnographie: *Das Gehörlabyrinth der Knochenfische* (1872); *Studien in der Anatomie des Nervensystems und des Bindegewebes* (2 vol. 1872, récompensés du prix Montyon); *Das Gehörorgan der Wirbelthiere* (1881-84); *Biologische Untersuchungen* (1881-91). Th. C.

**REUCHLIN** (Johann) (en grec *Kapnio*), célèbre humaniste allemand, né à Pforzheim le 22 févr. 1455, mort à Liebenzell le 30 juin 1522. Il fut, à côté d'Erasme, le chef de l'humanisme allemand et l'un des principaux précurseurs de la réformation. Il fit ses études à Fribourg, puis à Bâle, où il devint bachelier en philosophie, publia un dictionnaire latin et commença, sous Andronicus Contoblacas, l'étude du grec qu'il continua à Paris, avec Hermonyme de Sparte et, en Italie, avec Argyropyle de Byzance et Démétrius Chalcondyle. Il étudia le droit à Orléans et à Poitiers, devint licencié et revint dans sa patrie en 1482. Devenu secrétaire intime de Eberhard I^er^ de Wurttemberg, il fut créé comte palatin par l'empereur Frédéric III, dont le médecin, le juif Jacob Jehiel Lohans, lui enseigna l'hébreu. Il fit l'éducation des fils de l'électeur, à Heidelberg, où il composa ses *Progymnastica scenica*, drames qu'il fit représenter par ses élèves. Une mission diplomatique l'amena à Rome, et il mit partout en pratique sa devise: *Semper discendo docere.* Il devint juge au tribunal de la ligue de Souabe et se mit à étudier la cabale (*De Verbo mirifico*, 1494; *De Arte cabalistica*, 1516). Mais il ne tarda pas à s'attirer de grandes inimitiés en s'opposant aux dominicains de Cologne qui voulaient faire brûler tous les livres juifs; il en résulta une polémique très ardente; les noms de Pfefferkorn (juif converti) et de l'inquisiteur Hoogstraaten ont été immortalisés par les fameuses *Epistolæ obscurorum Virorum,* qui donnèrent aux ennemis de Reuchlin l'immortalité du ridicule. Depuis 1521, il fut professeur d'hébreu à Ingolstadt. Il publia *De rudimentis hebraïcis* et une traduction des psaumes pénitentiaux. Tout en se refusant à embrasser les idées de la réforme, il rendit les plus grands services à cette révolution religieuse par ses études du grec et de l'hébreu et en donnant son neveu Mélanchthon à l'Université de Wittenberg. Ch. PFENDER.

BIBL.: Joh.-Henr. MAI, *Vita Reuchlini;* Durlach, 1587. — MAYERHOFF, *Reuchlin und seine Zeit;* Berlin, 1830. — LAMEY, *Reuchlin, eine biographische Skizze;* Pforzheim, 1855. — Ludw. GEIGER, *Joh. Reuchlin, sein Leben u. seine Werke;* Leipzig, 1871. — HORAWITZ, *Zur Biographie und Korrespondenz d. Reuchlin.* 1877. — V. aussi: *Illustrium virorum epistolæ hebraïcæ, græcæ et latinæ ad. Joh. Reuchlinum;* Tubingue, 1514. — *Epistolæ trium virorum ad Hermannum comitem de Nuenar. Ejusdem responsoria ad Joh. Reuchlinum;* Colon., 1518.

**REUGNEY.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey; 302 hab.

**REUGNY.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. et à 12 kil. N.-E. de Vouvray; sur la Brenne, affl. de dr. de la Cisse, elle-même tributaire de dr. de la Loire; 1.214 hab. Stat. du chem. de fer de Tours à Sargé. Eglise du XI^e^ siècle avec chapelles des XII^e^ et XV^e^ siècles. Il reste un pavillon du château de La Vallière, qui a appartenu à la famille de La Baume-le-Blanc, et dont la maîtresse de Louis XIV a porté le nom. Manoir de la Côte datant de la Renaissance.

**REUIL.** Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon-sur-Marne; 414 hab.

**REUIL.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre; 286 hab.

**REUIL-SUR-BRÈCHE.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy; 251 hab.

**REUILLY.** Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (N.) d'Evreux; 233 hab.

**REUILLY.** Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (N.) d'Issoudun; 2.610 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Vignobles. Eglise du XI^e^ ou du XII^e^ siècle.

**REUILLY-SAUVIGNY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé; 245 hab.

**REULE-VERGY.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin; 176 hab.

**REULEAUX** (Franz), mécanicien allemand, né à Eschweiler, près d'Aix-la-Chapelle, le 30 sept. 1829. Il fut placé, tout jeune, comme apprenti, dans une fabrique de machines à Coblenz, puis travailla chez son père constructeur à Eschweiler, et de 1850 à 1854 alla étudier la mécanique et les sciences mathématiques à Carlsruhe, à Berlin, à Bonn. Il fut ensuite, pendant un an, directeur d'une fabrique de machines à Cologne, fit à Zurich, à partir de 1856, un cours de mécanique appliquée très fréquenté, et en 1864 fut appelé, comme professeur, à l'Académie industrielle de Berlin, dont il devint directeur en 1868. Il a pris sa retraite en 1896. Il a fait réaliser à la cinématique appliquée d'importants progrès, et il a, en outre, largement contribué, par ses écrits, par son enseignement et par son influence, qui a été très grande, à faire renaître, dans l'industrie allemande, le sentiment artistique. Il a fondé à Berlin une superbe collection de modèles de ma-

chines, qui peut être prise comme type pour les installations de ce genre. Il a publié : *Konstruktionslehre für den Maschinenbau*, avec Moll (Brunswick, 1854-62); *Konstruktion und Berechnung der für den maschinenbau wichtigsten Federarten* (Winterthur, 1857); *Der Konstrukteur* (Brunswick, 1860-62; dern. édit., 1895); *Theoretische Kinematik* (*ibid.*, 1875); *Briefe aus Philadelphia* (*ibid.*, 1877); lettres sur l'état de l'industrie allemande à l'exposition de Philadelphie, auxquelles il fut donné une immense publicité et qui causèrent à l'époque dans toute l'Allemagne une vive émotion; *Eine Reise quer durch Indien* (2e éd., Berlin, 1885); *Kurzgefasste Geschichte der Dampfmaschine*(*id.*,1891); *Die Thomasche Rechenmaschine* (2e éd., Leipzig, 1892), etc. Il a, en outre, rédigé de 1867 à 1876 les *Verhandlungen des Vereins für gewerbfleiss.* L. S.

**REUMONT.** Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau; 742 hab.

**REUMONT** (Alfred de), historien allemand, né à Aix-la-Chapelle le 15 août 1808, mort à Aix-la-Chapelle le 27 avr. 1887. Son principal ouvrage historique, *Ganganelli, Clément XIV, ses lettres et son temps* (Berlin, 1847), éclaire à la lumière de documents bien choisis et interprétés avec clarté et impartialité les relations du pape et des jésuites. On doit aussi à Reumont un recueil estimé des légendes rhénanes, *Rheinlands Sagen und Legenden* (Aix-la-Chapelle, 1837; 2e éd. 1844). Citons encore: *Rœmische Briefe* (1840-44, 4 vol.); *Die Jugend Caterinas de Medici* (1854); *Lorenzo de' Medici* (1874, 2 vol.); *Gesch. Toscanas seit dem Ende des florentinischen Freistaats* (1876-77, 2 vol.), etc. Il a longtemps rendu compte des travaux publiés en Allemagne sur l'histoire d'Italie dans l'*Archivio storico italiano* (1863-78).

**REUNG.** Ile coréenne (V. Dagelet).

**RÉUNION. I. Politique** (V. Constitution).

**II. Législation.**—Droit de réunion.—La loi du 30 juin 1881 a proclamé la liberté du droit de réunion; jusqu'à cette époque, quoique moins sévèrement traité que le droit d'*association* (V. ce mot), le droit de réunion avait subi de multiples restrictions. Désormais, aucune limitation tirée du but de la réunion, du nombre des assistants, etc.; aucune autorisation préalable exigée, de quelle qu'autorité que ce soit. La loi actuelle se borne à prendre quelques mesures destinées à obvier aux troubles que peuvent entraîner des réunions plus ou moins nombreuses.

Au régime de l'autorisation préalable, qui était celui de la loi du 6 juin 1868, se trouve substitué celui de la déclaration, avec faculté pour l'autorité publique de dissoudre les réunions où se commettraient des délits et d'en poursuivre judiciairement les auteurs; en outre, quelques mesures sont prescrites dans cette pensée : trouver quelqu'un de responsable au cas de délit. Ces mesures, d'ailleurs, ne s'appliquent qu'aux réunions *publiques;* les réunions privées ne sont assujetties à aucune réglementation. Est privée la réunion qui se tient dans un lieu privé, non accessible au public, lorsque les personnes qui sont appelées à y assister ont reçu des invitations nominatives et personnelles. Est publique toute réunion tenue dans un lieu public, et toute réunion, fût-elle tenue dans un lieu privé, où le public se trouve admis d'une manière ostensible ou dissimulée. C'est à propos des réunions privées qu'il convient de rappeler que les associations ne participent pas de la liberté reconnue aux réunions; la réunion devient association dès qu'elle revêt un caractère permanent, qu'elle suppose un lien, même temporaire, entre les membres de la réunion (V. Association). C'est ainsi que les *clubs* demeurent interdits.

Une simple déclaration est la condition préalable de la réunion; cette déclaration doit indiquer le lieu, le jour et l'heure de la réunion; elle doit être faite par deux personnes, jouissant de leurs droits civils et politiques, ce qui exclut les femmes et les étrangers; l'une de ces personnes doit être domiciliée dans la commune où doit avoir lieu la réunion : il faut bien que l'autorité chargée de la police connaisse les organisateurs. La déclaration est faite à Paris, au préfet de police; dans le chef-lieu de département, au préfet; dans le chef-lieu d'arrondissement, au sous-préfet; ailleurs, au maire; un récépissé doit être délivré au déclarant. La déclaration se borne à faire connaître si la réunion a pour but une conférence, une discussion publique, ou si elle doit constituer une réunion électorale. Elle doit précéder la réunion d'un certain temps, vingt-quatre heures, à moins qu'il ne s'agisse d'une réunion électorale, pour laquelle le temps sera réduit. La réunion peut être tenue, soit dans un lieu privé, soit dans un lieu public; elle ne peut toutefois avoir lieu *sur la voie publique*, destinée à la circulation des citoyens qu'on ne doit point entraver. Mais peu importe que le local soit ou non *clos et couvert*, comme l'exigeait la législation antérieure. La réunion ne doit pas se prolonger au delà d'une certaine heure de nuit: ce serait rendre par trop faciles les occasions de trouble; onze heures du soir en général, ou l'heure habituelle de la fermeture des établissements publics, lorsqu'ils ferment plus tard que onze heures.

Pour toute réunion, il faut un bureau composé de trois personnes; ce bureau est destiné à maintenir l'ordre, à conserver à la réunion son caractère; ses membres sont pénalement responsables des infractions commises par l'assemblée. Ce bureau est composé ou bien de personnes désignées dans la déclaration, ou bien de personnes élues au début de la réunion. Il n'a d'ailleurs qu'une action morale sur l'assemblée; en cas de trouble, de déviation dans le but de la réunion, il n'a d'autres ressources que de suspendre ou lever la séance; ce que faisant d'ailleurs, il dégage sa responsabilité. Cette responsabilité existe, soit pour les vices de la déclaration, soit pour les délits commis en séance (discours contenant des atteintes à l'ordre public, aux bonnes mœurs, etc.).

Un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire peut être délégué pour assister à toute réunion publique, par l'autorité auprès de laquelle est faite la déclaration. C'est d'ailleurs une faculté pour cette autorité qui apprécie si l'ordre public est en danger d'être troublé. Le fonctionnaire délégué choisit sa place. Son rôle n'est pas celui d'un simple assistant; il peut dissoudre la réunion: 1° si le bureau le requiert; 2° lorsqu'il se produit des collisions ou voies de fait. Il pourrait la disperser, si la retraite du bureau enlevait toute existence régulière à l'assemblée, et que l'ordre public fût troublé. Mais ce sont là les seuls cas où il puisse intervenir ainsi : au cas de crime ou délit autre que les collisions ou voies de fait, il devrait se borner à dresser procès-verbal.

Lorsque la réunion doit être une réunion électorale, et dans la période qui s'étend de la convocation des électeurs au jour de l'élection exclusivement (même le jour de l'élection, lorsqu'il peut y avoir plusieurs tours de scrutin le même jour), des dispositions encore plus favorables sont édictées : il suffit que la déclaration intervienne deux heures avant la réunion. Cette faveur ne s'applique qu'aux réunions électorales proprement dites, ayant pour but le choix ou l'audition des candidats, et auxquelles peuvent assister seulement les électeurs de la circonscription, les candidats, leurs mandataires et les membres des deux Chambres. Bien entendu il n'est point interdit de faire des réunions pour discuter des questions électorales en dehors de la période électorale, mais alors aucune faveur n'est accordée, quant aux délais pour la déclaration à intervenir, et aucune restriction n'est plus apportée, quant à la composition de l'assemblée.

Les contraventions aux dispositions relatives à la déclaration, à la constitution du bureau, sont des contraventions de simple police, punies comme telles; les crimes et délits commis au cours des réunions sont réprimés suivant le droit commun. Le Sueur.

**III. Droit international.** — Réunion territoriale (V. Annexion).

**IV. Histoire.** — Chambres de réunion (V. Chambre, t. X, p. 380).

**V. Ordres.** — Ordre de la Réunion.— Cet ordre fut créé le 18 oct. 1811 par Napoléon, après la réunion de la Hollande à la France, pour remplacer l'ordre de l'Union de Hollande que son frère le roi Louis avait institué en 1807. Il était destiné à remplacer les services civils et militaires. En 1815, il fut aboli par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. Trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. Ruban bleu de ciel.

Bibl. : Législation. — Garraud, *Dr. pén. fr.*, t. IV, pp. 192 à 199.

**RÉUNION** (La). Ile de la mer des Indes, possession française : c'est sa dénomination officielle. Elle s'est appelée auparavant *île Bourbon*, et, temporairement, *île Bonaparte*. Plusieurs noms ont été oubliés : *Sainte-Appollonie*, *Eden*, *île de la Perle*, etc. La dénomination de *Mascarenhas*, qui lui fut spéciale, a été généralisée et s'applique au groupe tout entier, dit des *Mascareignes*.

**Géographie physique.** — L'île a la forme d'un ovale, dont le grand axe, N.-O. un peu O. à S.-E. un peu E., de la pointe des Galets à celle d'Ango, a une longueur de 70 kil., et dont le petit axe, du Bras-Panon à Saint-Louis, a près de 47 kil. Le centre est vers le sommet de l'Entre-Deux. Par ce centre, du N. (Sainte-Marie) au S., 51kil,6, et de l'O. à l'E. (pointe du Piton), 55kil,5. La portion N.-O. est plus spacieuse que celle S.-E. Superficie : 251.160 hect. (les 2/5 d'un département) ; développement des côtes, 207 kil. La Réunion est comprise entre lat. S. 20° 51′ 19″ (pointe des Jardins) et 21° 22′ 3″ (pointe de l'Angevin), et entre long. E. 52° 55′ 22″ (pointe des Aigrettes) et 53° 34′ (pointe des Cascades). Elle est à l'O.-S.-O. de Maurice, à 170 kil. pour les points les plus rapprochés ; à l'E. de Madagascar, 705 kil.

Littoral. — Les côtes, au point de vue géologique, sont de quatre sortes : de laves (le Grand-Brûlé) ; de falaises (cap Bernard) ; d'alluvions de galets et de sable (pointe des Galets) ; de barres madréporiques (du cap la Houssaye à Saint-Leu ; Saint-Pierre). Au point de vue hydrographique, elles sont saines, ou entourées d'une mer profonde et sans écueils, si ce n'est la roche *Marianne*, à l'O. de Sainte-Suzanne, et la roche du *Cousin*, dans l'E.-N.-E. de Sainte-Marie. Par contre, elles n'offrent pas de refuges ; les rades sont foraines. C'est sur le littoral que sont situées les villes de la colonie. avec leurs ports et à l'embouchure de rivières non navigables. Les marées sont faibles, 1m,10 au plus de différence de niveau. Il n'y a aucune île, contrairement à Maurice. Du N. ou de Saint-Denis, la capitale, si l'on se dirige à l'O., on rencontre : 1° sur la côte N.-O. : le *cap Bernard ;* la Possession ; la *pointe des Galets ;* une anse que termine le *cap la Houssaye*, au fond de laquelle est Saint-Paul ; 2° à l'O. : une côte protégée par des bancs madréporiques et offrant successivement la *pointe des Aigrettes ;* Saint-Gilles ; l'Hermitage et Saint-Leu ; 3° au S.-O. : la *pointe de Bretagne ;* celle de l'*Etang-Salé*, et cet étang, environné de dunes ; Saint-Louis et l'étang du Gol ; Saint-Pierre, bâti sur la rivière d'Abord ; Saint-Joseph ; la *pointe de l'Angevin ;* 4° au S. : Saint-Philippe et la *pointe des Sables-Blancs ;* celle de la ravine d'*Ango ;* 5° à l'E. : la *pointe de la Table ;* celle du *Tremblet*, à l'extrémité d'un rempart, qui limite au S. le Grand-Brûlé du volcan ; la *pointe du Grand-Brûlé ;* le Bois-Blanc et le rempart de ce nom, au N. de cette coulée de laves ; l'anse et la *pointe des Cascades*, celle-ci servant de repère aux navires ; 6° au N.-E. : Sainte-Rose, Saint-Benoît ; la pointe et le mouillage du *Bourbier ;* le cap *Fontaine ;* la pointe de la *ravine creuse*, à l'O. de laquelle est Saint-André ; celles du *Champ-Borne* et de l'*Etang ;* le Quartier-Français et l'étang de Saint-André ; 7° au N. : la pointe du *Bois-Rouge ;* Sainte-Suzanne ; Sainte-Marie et le Butor, mouillages de bonne tenue. Nous sommes revenus à notre point de départ.

Relief du sol. — L'île se compose de deux massifs, d'inégale grandeur, l'un nord-occidental, correspondant à la partie large de l'ovale, l'autre sud-oriental. Ils sont réunis par de hautes plaines, formant orographiquement une sorte de selle ou de col. Les rapports réels des hauteurs avec les longueurs sont : longueur de l'axe N.-O.-S.-E., 70 ; points culminants : au N.-O., 3 ; au S.-E., 2,6 ; au col intermédiaire, 1,6 : c'est donc une île élevée et doublement conique. Le premier groupe de montagnes, et le plus élevé, c'est celui des Salazes. Il a pour point culminant le *Piton des Neiges* (3.069 m.). A ses pieds s'ouvrent trois abîmes, qui l'entourent et qui divergent du Gros-Morne comme les feuilles d'un trèfle, ce sont les *cirques : de Salazie* (N.-E.), *de Mafat* (N.-O.) et *de Cilaos* (S.) ; chacun d'eux a sa rivière (ce sont respectivement celles du Mât, des Galets et de Saint-Etienne) et ses sources thermales. Le second groupe est celui du volcan, dominé par le *Grand Cratère* ou *piton Bory* (2.625 m.), voisin du *cratère Dolomieu*, actuellement en activité, ou *piton de Fournaise*, moins haut d'une centaine de mètres (2.523 m.). Les cirques de cette portion de l'île méritent mieux ce nom que les précédents, sortes d'entonnoirs, par leur régularité, telle que, de moins en moins largement ouverts sur la mer, à l'E., ils finissent par se transformer en cercles ; leurs murailles ou remparts les limitent et en font des *enclos*. Après les remparts de la Plaine (1.860 m.) en ligne presque droite suivant le petit axe N.-E.-S.-O. à partir de Saint-Benoît, et limitant les plaines des Palmistes (974 m.) et des Cafres (1.600 m.), plateau intermédiaire, on trouve une autre muraille et la plaine des Remparts (2.300 m.), puis un autre mur formé par les escarpements des rivières de l'Est et de Langevin (2.431 m.), à courbure plus prononcée, à concavité orientale, dominant la plaine des Sables (2.296 m.), enfin la muraille semi-circulaire constituée par les remparts du Bois-Blanc et du Tremblat (2.360 m.), circonscrivant le « Grand Enclos » (2.256 m.), au centre duquel s'élève, à 300 m. au-dessus, le dôme du volcan. De plus, un nouvel enclos, circulaire, se forme actuellement, dans l'enceinte de celui-ci, autour du cratère actif. Cette disposition concentrique est remarquable. La paroi du Grand Enclos, de plus de 100 m. de hauteur, et ne présentant sur tout son pourtour qu'un petit nombre de ravins de descente, entre autres le pas de Bellecombe de 108 m., est peut-être unique au monde par son étonnante régularité. L'ensemble du cirque n'a pas moins de 96 kil. q. en superficie et le développement du mur est de 45 kil. environ.

En outre des points dominants que nous avons cités pour définir les deux groupes, il faut mentionner : le *Gros Morne*, épaulement du piton des Neiges ; un autre épaulement, septentrional, dans le cirque de Mafat, la pyramide régulière de *Cimandef* au « Bonnet Pointu » (2.226 m.) ; le *Grand Bénard* (2.892 m.), au S.-O., qui sépare ce cirque et celui de Cilaos. Partout il est des arêtes élevées (ex. : le *Coteau Maigre*, la chaîne des *Salazes*, de 2.145 m.) et des pitons nombreux, tel est le piton *d'Enchein* (1.361 m.), dans le cirque de Salazie. Dans le second groupe, on peut mentionner le Morne de Langevin (2.391 m.). La bande du littoral, plate et large au plus de 5 kil. (le Bois Rouge, le Gol) s'élève par des pentes plus ou moins rapides vers l'intérieur (Brûlé de Saint-Denis) ; les falaises de la côte ont parfois une grande élévation, 80, 100 m. et davantage (à l'O. de Saint-Denis : cap Bernard, embouchure de la Grande Ravine). L'aspect de l'île est grandiose en tous les points de son étendue : jadis verdoyante jusqu'au bord de la mer, où s'étendaient les forêts vierges, sauf au pays brûlé du volcan, et là encore des bouquets de verdure apparaissent au milieu des laves.

L'île peut être aussi divisée naturellement suivant son

grand axe, par l'arête générale des montagnes, de la Grande-Chaloupe au centre du Grand-Brûlé, en passant par les sommets de la Possession, ceux des plaines d'Affouche et des Chicots, par les crêtes du morne de Fourche (2.276 m.), par le piton des Neiges, par les sommets de l'Entre-Deux (2.556 m.) et des plaines des Cafres, des Remparts et des Sables, puis enfin par les sommets du grand cratère et du cratère brûlant et le centre des grandes pentes. D'une manière générale, le versant S. de la partie Sous-le-Vent est le plus riche, quoi qu'il soit en même temps le plus sec; l'autre de la partie du Vent, au N. tempéré par des brises continuelles, est plus riant; sa végétation, différente, est favorisée par les pluies, arrêtées là par les montagnes.

Géologie. — L'île Bourbon est de formation volcanique. Au milieu de mers d'une profondeur de 4.000 m., qui la séparent de Madagascar, elle est reliée à Maurice par un socle moins profond, de 1.000 à 3.000 m. Cette dernière semble avoir surgi la première, car elle est plus érodée et plus découpée. La Réunion, dans son massif ancien, se détruit par l'action des eaux, mais elle s'allonge dans son massif moderne, où l'activité volcanique s'est portée.

Anciennement, la partie centrale, qui est le point culminant, et qui domine les dépressions ou vallées d'effondrement représentées par les trois cirques, était occupée par un vaste cratère, dont on voit encore les vestiges au sommet du piton des Neiges, et le relief actuel n'est dû qu'à une suite de dislocations et d'affaissements. Au fond de ces profondes coupées, apparaissent maintenant les roches, qui forment, en quelque sorte, l'ossature primitive de l'île. L'activité volcanique, après avoir disparu de ce massif ancien, s'est successivement déplacée du N.-O. au S.-E. et non pas brusquement, comme le prouvent les pitons alignés sur cette ligne et qui jalonnent sa marche, (pitons de Tortue, Marabou, de la Grande-Montée, de Villiers, cratères Commerson, Chisny, etc.); et elle a donné à l'île, primitivement ronde, sa forme allongée. Aujourd'hui, la dernière bouche volcanique de la série, à l'E. d'un cratère éteint récemment (piton Bory), déverse fréquemment dans le Grand-Brûlé des torrents de laves.

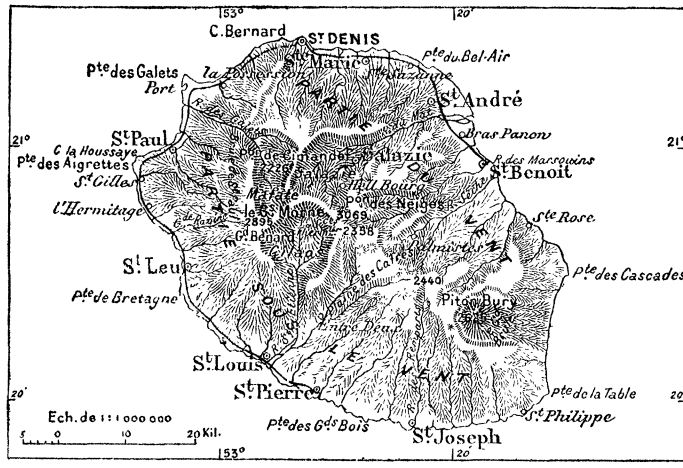


Ile de la Réunion.

Les *éruptions* sont assez fréquentes, d'ailleurs irrégulières, une en moyenne par période de trois années. Elles sont inégales en intensité. Les dates des coulées arrivées jusqu'à la mer en ce siècle sont: 1802, 1812, 1830, 1832, 1844, 1850, 1858, 1863, 1864.

Bory estime que dans la coulée de 1791 (éruption où naquit le cratère actuel), le volume des laves atteignit près de 53 millions de m. c. Les laves renferment constamment de l'anorthite, élément dominant, de l'augite, de la magnétite et du péridot inégalement répartis, du labrador (lave de 1832), du fer titané ou ilménite (1848), etc.

Signalons le *Formica-Leo*, volcan en miniature éteint, situé au pied du pas de Bellecombe, dans le Grand-Enclos ou plaine des laves, elle-même pareille à une mer dont les vagues agitées se seraient subitement solidifiées; la *Chapelle* ou *Caverne de Rosemond*, la plaine des *Osmondes* et le piton de *Crac*, les *Grandes-Pentes;* dans la plaine des Sables, enclos extérieur, ces sables mêmes, péridotiques, cristallisés, jaunes verdâtres.

M. Vélain résume ainsi les périodes, et la composition différente qui leur correspond, des laves du *massif récent*. Les roches les plus anciennes forment le sous-sol des plaines des Remparts et des Sables, laves compactes, à structure columnaire, composées surtout d'*oligoclase* et d'augite, dans lesquelles s'est ouvert le cratère Commerson. Elles sont recouvertes par des laves à oligoclase et à labrador. Puis celles-ci font place, dans les plaines des Cafres et des Palmistes, à des laves plus récentes encore, mais sorties d'orifices situés dans une autre direction, qui ne renferment plus qu'un seul élément feldspathique : le *labrador*. Les coulées superficielles de la plaine des Sables recouvrent celles à oligoclase et à labrador, et l'on y voit apparaître, avec ce dernier élément, l'*anorthite*. Celui-ci, enfin, prédomine, et il caractérise les matériaux du volcan actuel. Ici, le péridot devient abondant. Ces trois feldspaths : anorthite, labrador et oligoclase, appartiennent aux roches *basaltiques* ; les proportions en centièmes de silice sont, respectivement : 43, 53, 64,5.

D'après M. Vélain, les événements qui ont donné naissance au *massif ancien* se sont succédé sans révolution brusque et représentent une période éruptive continue, qui peut se subdiviser en trois phases successives, mais d'importance et de durée inégales : 1° *basaltique* (roches augitiques, sans péridot, aspect trachytique, texture préludant à celle des basaltes; andésites à oligoclase et andésites à labrador); 2° *pyroxénique et diallagique* (la composition devient magnésienne, le péridot apparaît, puis prédomine); 3° *volcanique* (ère des volcans à cratère) (laves basaltiques recouvrant la partie ancienne de l'île). D'après la nature des roches volcaniques, basaltes et trachytes, on doit conclure, par induction, que l'île Bourbon n'est pas antérieure à l'époque tertiaire.

Les matériaux arrachés par les rivières torrentielles et entraînés à la mer se réunissent sous l'action des courants et des vagues, poussés par les vents S.-E. à l'état de *galets* à l'extrémité N.-O., pour former la pointe de ce nom, et à l'état de *sables* dans le S.-O. Ceux-ci, provenant de la trituration des roches volcaniques, de nature basaltique principalement, en contiennent les éléments; puis les vagues et les vents séparent ces éléments par un triage mécanique, qui laisse sur le rivage les parties les plus lourdes, riches en fer oxydulé magnétique et en fer titané (*sables titanifères*). Les dunes de sable qui se forment du côté de l'Étang-Salé atteignent jusqu'à 60 m. de hauteur. — Les *alluvions anciennes*, sur la rive gauche de la rivière Saint-Etienne, sont épaisses de plus de 100 m. Des conglomérats de transport et des alluvions, s'élevant à une hauteur considérable au-dessus du lit actuel du torrent, indiquent un exhaussement de toute

cette partie de la côte. Auprès de Saint-Louis, des amas de coquilles actuelles brisées ont été portés à une hauteur de 80 m.

*Sources minérales. Hydrologie.* Les sources minérales sont nombreuses, chaudes ou froides; les premières sont concentrées dans les trois cirques, au pied du piton, l'ancien volcan avec lequel elles sont en relation souterraine. Les *eaux thermales de Salazie* (872 m. d'alt.) ont une température de près de 32°, un débit de 1.000 lit. par heure ; elles sont bicarbonatées sodiques (0,535), ferrugineuses (0,018) et acidulées (1,08 d'acide carbonique libre). Les *eaux thermales de Cilaos* (1.114 m.) comprennent plusieurs sources, d'une température de 29°,5 à 39°,7, donnant ensemble plus de 10.000 lit. par heure. Elles ont la même composition, avec une richesse un peu plus grande que les précédentes. Les sources du Bras-Rouge sont encore plus chaudes et plus minéralisées (40° à 58°). Les *eaux* de la source de *Mafat* sont sulfureuses. Alt., 682 m., dans le lit de la rivière des Galets ; température, 30° ; 915 lit. par heure. Cette eau est analogue à celles des Pyrénées, mais beaucoup plus faible. — Les *sources calcaires* sont fréquentes dans les cirques de Cilaos et de Salazie. La source incrustante du Grand-Sable était la plus remarquable ; elle a disparu depuis l'éboulis du Gros-Morne. — Les *eaux ferrugineuses*, froides, à bicarbonate de fer, sont très nombreuses. — Les *eaux potables* des sources et des rivières sont très pures et ne marquent qu'un degré hydrotimétrique variant entre 2 et 6 (Delteil). Elles sont largement distribuées dans les villes.

Régime des eaux. — La disposition des ravins, où les eaux ont pu se rassembler, est régie par les cassures des laves écoulées et refroidies. Dans le massif ancien, ces fissures rayonnent du piton des Neiges au N.-E., au N.-O. et au S. On les voit ensuite à l'E. se diriger les unes au N., les autres au S., en se continuant comme pour former une ligne de séparation nette entre les deux massifs. Les ravins, qui descendent jusqu'au rivage, sont au nombre de 107, dont 72 ne donnent de l'eau que pendant les grandes pluies ; 35 ont de l'eau en toute saison. Les sources des cours d'eau naissent des parties hautes, dans les cirques et dans les *plaines intérieures;* celles-ci sont d'origine volcanique, ce sont des plateaux moins rapides que les pitons voisins, et dont les *îlets* sont des diminutifs. L'élévation de l'île au centre et la proximité relative du rivage, à 12 et 30 kil. des sources, déterminent une pente torrentielle, avec cascades et action érosive. Les matériaux entraînés vers la mer ont formé les *plaines du littoral*, alluvions de 12 à 13.000 hect. des meilleures terres de la colonie. De même que pour les plaines, il faut distinguer les origines des *étangs*. Ceux du rivage sont dus à l'obstacle apporté à l'écoulement des rivières par les cordons qui forment leurs apports rejetés par les vagues : étangs des plages de Saint-Louis (du *Gol*, *Etang-Salé*, étangs de *Saint-Gilles*, de *Saint-Paul* (rivière du Bernied), du *Bois-Rouge* (rivière Saint-Jean). Ceux de l'intérieur sont d'anciens cratères ou des bas-fonds : *Grand-Etang* de Saint-Benoît, *mares à Poule-d'Eau*, *à Citrons*, *à Gouyaves* (cirque de Salazie), de l'*îlot des Etangs* (cirque de Cilaos). Le groupe du volcan n'offre pas d'étangs.

Les rivières les plus importantes sont d'abord celles qui sortent des cirques et des grandes plaines de l'intérieur. La *rivière du Mât* débite les eaux du cirque de Salazie (35 kil.) ; son embouchure, au N.-E., est large de 950 m., mais en partie seulement couverte d'eau, qui n'est profonde que de 0m,60. La *rivière des Galets* sert d'écoulement aux eaux du cirque de même nom, des pentes du Gros-Morne et des mornes de Fourche (25 kil.) ; elle se déverse au N.-O. La *rivière Saint-Etienne* (30 kil.) rassemble les eaux du cirque de Cilaos par le bras de ce nom, celles de l'Entre-Deux par le *bras de la Plaine*, et la plus grande partie de celles de la plaine des Cafres par le bras de *Ponteau;* elle se déverse sur la côte S.-O., où son embouchure est large de 1.300 m. La plaine des Salazes, immédiatement au N. de l'Entre-Deux, envoie ses eaux au N.-E., à Saint-Benoît, par la *rivière des Marsouins* (30 kil.). Les érosions produites par ces rivières et par leurs nombreux affluents ou *bras* sont gigantesques ; elles se manifestent par les cirques que les eaux de pluie ont creusés. Le vide représenté par ces énormes entonnoirs est évalué, entre autres, pour Salazie, à 80 kil. c. De nos jours, en 1875, on a vu s'écrouler tout un pan de montagne (le Gros-Morne), dans un seul *éboulis*, qui ensevelit le hameau du Grand-Sable.

Entre les secteurs limités par les grands cours d'eau précédents, d'autres méritent d'être cités : la *rivière des Roches*, les *rivières Saint-Jean*, *de Sainte-Suzanne*, *de Sainte-Marie*, *des Figues*, *des Pluies*, qui ont leur origine sur les pentes de la plaine des Fougères. Puis viennent celles *du Premier Bras* ou *du Chaudron* et *du Butor*, provenant du Brûlé de Saint-Denis, et la *rivière de Saint-Denis*, plus longue, drainant ce Brûlé, et, plus haut, la plaine des Chicots ; les ravines de la *Grande-Chaloupe*, *à Malheur*, *de la Possession*, etc. On remarque : le *Bernica*, qui se déverse dans l'étang de Saint-Paul ; la *rivière de Saint-Gilles*, celle de l'*Hermitage*, la *Grande-Ravine*, qui toutes ont coulé sur le Brûlé de Saint-Paul et se dirigent à l'O. ; les *rivières des Avirons* et du *Gol*, au S.-O. — Au delà de l'émissaire du cirque de Cilaos, on trouve la *ravine Blanche* et les *rivières d'Abord* et de *Manapany* et d'autres torrents drainant, au S., la portion orientale de la plaine des Cafres. La plaine des Palmistes, qui continue celle-ci sur le versant opposé, est arrosée par les *ravines Sèche*, *Saint-François*, etc.

Le groupe du volcan présente à l'O. la *rivière des Remparts* (25 kil.) au fond d'un grand ravin, et qui débouche à la côte S., ainsi que celle de *Langevin*, voisine et parallèle. A l'opposé, la *rivière de l'Est*, qui continue celle-ci dans la direction N.-E. (25 kil.), coule au fond d'une grande faille, non loin du Grand-Enclos, et draine un pays pluvieux ; son débit, de 12 m. c. par seconde, en fait le cours d'eau principal de l'île. Au S. du volcan, coule la *rivière de la Basse-Vallée*.

Météorologie. — L'année météorologique est divisée en : *hivernage*, du 1er nov. au 30 avr., caractérisé par des vents variables, des ouragans, des pluies abondantes, et une température élevée ; et en *hiver*, du 1er mai au 31 oct., où l'on a un abaissement de température, des vents généraux du S.-E., et peu de pluie. — La *pression* moyenne a été, à l'observatoire de Saint-Denis (Delteil) : hiver, 765,63 ; hivernage, 761,58 ; pour l'année, 763,60, maximum absolu, 774,75 ; minimum, 731 (719 dans certains ouragans). — *Température :* maximum extrême, 34°,50 ; minimum, 14°. Moyenne diurne à Saint-Denis, 25°,69 ; en hiver, 23°,86 ; hivernage, 27°,54 ; moy. à Saint-Pierre, 25°,57 ; à Salazie, 20°,36 ; à Cilaos, 19°,11. La différence entre les moyennes du jour et de la nuit est de 8°, 72 ; la différence aux diverses altitudes est environ de 1° en moins pour 200 m. d'élévation. — La *pluie* est répartie très inégalement dans la colonie, ce qui dépend surtout de la configuration orographique. Hauteur de pluie et nombre de jours de pluie : Saint-Denis, 1.059 millim., 88 jours ; Sainte-Marie, 1.993 et 135 ; Sainte-Suzanne, 2.602 et 141 ; Saint-André, 3.495 et 138 ; Saint-Benoît, 3.190 et 164 ; Saint-Philippe, 3.771 et 161 ; Saint-Pierre, 1.170 et 64 ; Saint-Paul, 796 et 52. Le mois où il pleut le plus est celui de janvier, le plus sec est septembre. — La *neige* tombe presque chaque année sur le Piton-des-Neiges, mais n'y persiste pas. La *glace* s'y forme également, ainsi que sur le Grand-Bénard où est la Glacière, qui fournit à la consommation des habitants de Saint-Paul. La *grêle* est rare. La *rosée* est presque inconnue sur le littoral. Les *brumes* sont fréquentes dans l'intérieur. — Dans les localités situées au vent de l'île, telles que

Saint-Denis et autres sur la côte orientale, les *vents* les plus fréquents sont ceux du S.-E. de l'E. et du N.-E., dans la proportion de 357 contre 57 venant de la partie O. A Saint-Paul et dans toute la partie sous le vent, ce sont les vents d'O. et les calmes qui prédominent. Pendant l'hiver, de juin à novembre, on ressent les fortes brises de S.-E., qui amènent de la sécheresse, mais plutôt de la pluie lors de l'hivernage. Les vents d'O. et de N.-E., assez rares, donnent toujours de la pluie. La portion de l'île soustraite aux vents alizés de S.-E. n'offre guère qu'une étendue d'un peu plus du quart de sa circonférence, entre Saint-Denis et Saint-Louis. — Les *orages* sont rares ; il ne tonne que pendant l'hivernage et au passage des cyclones. — L'*humidité* à Saint-Denis a été trouvée (Delteil) égale à 70,27, pendant l'hivernage, et 63,57 en hiver, d'où moyenne annuelle, 66,92. On a compté en moyenne pour la Réunion 52 *cyclones* par siècle, très irrégulièrement répartis dans leur fréquence. On les observe surtout en février. Ces tourbillons ont une rotation, dans cet hémisphère, selon le sens des aiguilles d'une montre, et une translation de leur centre suivant une parabole dont la branche du côté de l'équateur se dirige de l'E. à l'O., puis continue au S. et, dans sa branche inférieure, se dirige de l'O. à l'E. Les lois de ces tempêtes précisées pour la colonie (Bridet) ont permis à la navigation dans ces parages d'éviter mieux que jadis les sinistres maritimes. — Les *raz de marée*, aux lames énormes, sont déterminées par le passage, souvent très au large, des cyclones. — La *déclinaison de l'aiguille aimantée*, qui était de 22°,48 en 1614, de 19°,46 en 1722, a été de 12°,38 en 1848. — On a observé, malgré la faible latitude, des *aurores australes*.

*Climatologie*. Le climat de Bourbon est agréable, surtout dans les mois de l'hiver, qu'on appelle ici la *belle saison ;* l'atmosphère est remarquablement limpide durant les nuits, après que le vent de terre a fait disparaître les derniers nuages. Ce climat est facile à supporter pour l'Européen, à qui les hauteurs voisines des villes offrent d'ailleurs des refuges contre la chaleur. Cependant la *salubrité* n'est pas telle qu'autrefois. En outre des maladies communes à toutes les régions chaudes, et ici l'anémie et l'hématurie, une autre affection, la *fièvre paludéenne*, a fait son apparition dans l'île, La maladie connue à la Réunion sous le nom de *lymphangite infectieuse*, est bien réellement la peste, à l'état endémique. Elle est peu répandue heureusement, dans l'île. La *lèpre*, qui atteint presque exclusivement la population noire, a nécessité une *léproserie*. — Un *lazaret* existe à la Grande-Chaloupe. Des *sanitaria* ont été créés dans ces derniers temps pour s'opposer aux atteintes du paludisme et pour s'en guérir. Ces stations sont situées à des altitudes plus ou moins grandes, vers 800 m., dans les *hauts* des villes et dans les cirques. La marine a deux convalescences : l'une à Saint-François, à 648 m. d'alt., l'autre à Hell-Bourg, à 919 m.

Flore. — La végétation de l'île Bourbon offre des éléments communs avec Maurice et avec Madagascar, mais aussi des éléments distincts et qui lui sont propres : 200 espèces lui sont particulières. La forêt de haute futaie s'élève dans cette île jusqu'à 1.164 m., ses ombrages excluent le sous-bois. Sur les 22 espèces connues de Pandanées, 20 sont propres au groupe des Mascareignes, dont 5 pour Bourbon. Parmi les végétaux ligneux, les *Rubiacées* sont surtout richement représentées, et parmi les arbres monocotylédones figure un *Dracæna*. Une ceinture végétale non interrompue succède, dans l'île, à la forêt tropicale mixte : elle est constituée par des bambous (*Nastus borbonicus*), vulgairement « calumets », de 16 m. de hauteur, zone de végétation limitée, d'une manière assez précise, de 1.400 à 1.500 m. Puis commence, à 1.560 m. la région des maquis, ou, comme on l'appelle ici, des « Ambavilles » (*Hypericum lanceolatum*, *Senecio* [ou *Hubertia*] *Ambavilla*, etc.). De nombreuses Fougères s'associent à ces arbrisseaux dont les rameaux, même à une alt. de plus de 2.000 m., se trouvent encore ornés d'épiphytes tropicales, telles qu'Orchidées, Loranthacées et Pipéracées. — Les végétaux ligneux de cette région montagneuse sont endémiques et ont des rapports avec l'Afrique et avec d'autres îles océaniques. On y voit des Ericacées (*Philippia* [ou *Salaxis*] *abietina*, var. *arborescens*, dit « Branle vert »), espèces voisines de celles de Madagascar et des formes du Cap, telles que des *Gnaphalium* et une Synanthérée (*Seriphium passerinoïdes* dit « Branle blanc ». D'autres arbustes de cette dernière famille (*Senecio*) et des Fougères correspondent avec les flores d'îles lointaines. L'*Acacia heterophylla* (Tamarin des hauts), le plus grand arbre de cette région, est identique avec l'*Akoa* des Sandwich. — Les familles prédominantes dans les Mascareignes sont : Rubiacées, Euphorbiacées, Convolvulacées, Buttnériacées, Sapindacées, Méliacées, Orchidées, Graminées, Cypéracées et Fougères, celles-ci souvent arborescentes. Le plus grand nombre des genres endémiques appartient aux Rubiacées, aux Synanthérées, aux Sapindacées, aux Sterculiacées et aux Saxifragées. On compte à Bourbon, en espèces indigènes ou naturalisées, 793 Cryptogames sans les Champignons, nombreux en espèces : les Mousses et les Fougères sont largement représentées. Les Phanérogames offrent 372 monocotylédones, dont 94 pour les Graminées et 170 pour les Orchidées ; et 794 Dicotylédones.

Faune. — La faune primitive des Mascareignes a perdu les espèces qui l'ont caractérisée jusqu'à l'époque récente où ces îles furent habitées. Comme ces espèces étaient de lourds volatiles, Dronte ou Dodo, Aphanaptéryx, le « Solitaire » ou *Pesophaps solitaria*, une Poule d'eau géante, une espèce de Lori, etc., leur destruction fut aisée pour leurs ennemis auxquels ils ne pouvaient échapper par la vitesse, savoir l'homme et les mammifères qu'il avait introduits. Si jusque-là ils avaient vécu, c'est donc que ces îles étaient sans communication avec de grandes terres, telles que Madagascar, l'Afrique australe et l'Australie. C'étaient autant de faunes distinctes. Celle des Mascareignes, points insulaires réduits, était pauvre, il fallut y introduire des animaux utiles, soit domestiques, soit destinés à se nourrir des espèces nuisibles, particulièrement parasitaires des végétaux cultivés, et ce parasitisme qui domine, montre que dans la concurrence vitale, l'équilibre ici n'a pas encore été rétabli.

Sans compter les animaux domestiques non indigènes, on trouve à Bourbon les animaux suivants. Les *Mammifères* à l'état sauvage sont au nombre de quinze environ, presque tous importés depuis fort longtemps ; les premiers voyageurs ne parlent que des Chauves-Souris. Les Cabris (*Capra hircus*) ont été presque détruits dans la montagne. Les *Oiseaux* comprennent une quarantaine d'espèces, pour la plupart introduites. Douze *Reptiles* peuvent être cités : les Tortues, fort communes jadis, sont rares aujourd'hui. Il n'y a pas de Serpents venimeux, mais une Couleuvre (*Lycodon aulicum*). Les *Poissons* comportent 326 espèces, dont quelques-unes d'eau douce. Les *Insectes* sont nombreux : 96 Coléoptères ; plus de 10 Orthoptères ; environ 20 Hémiptères ; 28 Névroptères ; 7 Hyménoptères ; 50 environ Diptères. Les Lépidoptères sont en grand nombre d'une manière absolue dans l'île (140), mais en faible proportion comparativement à l'ensemble de cette classe. Une acquisition fâcheuse est celle de la Schœnobide (*Borer*) de Ceylan, qui dévore les plantations de cannes. Il est certaines espèces exclusives à Bourbon, par exemple, le *Papilio Disparilis*. Les *Crustacés* offrent plusieurs espèces particulières ; le total est de 62 marines, sans compter les terrestres et fluviatiles. Les *Myriapodes* comprennent le Cent-pieds ou *Scolopendra Lucasii*, et la classe des *Arachnides*, le *Scorpio guinensis*, les deux seules espèces venimeuses du pays. Dans cette classe, il est de nombreuses *Aranéides*, le *Epeira epiphylla*, *E. Borbonica*, etc.). Les *Annélides* sont très

nombreux à la Réunion. Il en est de même des *Vers intestinaux*. Les *Mollusques* sont au nombre de plus de 600 espèces, dont une centaine propres à Bourbon. La classe des *Echinodermes* y est riche; 40 espèces environ. Le groupe des *Coralliens* présente 60 espèces. Les *Spongiaires* offrent la *Spongia hymenacea vulcani* des récifs de Saint-Pierre.

Anthropologie et Ethnographie. — Il n'y a pas lieu de considérer ici un peuple autochtone, puisque l'île était inhabitée lors de sa découverte au XVIe siècle et qu'on n'y a pas signalé de reliques d'une race ancienne. Les premiers colons venaient presque tous de France, Normands, Bretons ou Saintongeois; des marins, des aventuriers se joignirent à eux. Tels furent les ancêtres de la plupart des blancs qui peuplent aujourd'hui les îles de Bourbon et de Maurice. Les femmes étaient des Malgaches; plus tard vinrent quelques Européennes.

On distingue, dans ces descendances, les *créoles blancs des villes et du littoral*, en général peu robustes, d'un caractère affable, braves et pleins de patriotisme; les femmes ont de la grâce et des mœurs de famille irréprochables. Les *créoles des habitations et des montagnes* ont une constitution plus vigoureuse. Les *petits créoles* (ceux qui sont tombés dans la misère) habitent aussi l'intérieur, dans les hauts; ils sont malingres et paresseux, ils regardent comme une honte le travail de la terre.

Les métis ou *mulâtres* sont ambitieux et les rivaux des blancs, mais il n'y pas d'antagonisme haineux entre ces deux classes non plus qu'entre métis et noirs. L'union des mulâtres entre eux donne des produits retournant à la fin à l'un des deux types, le blanc d'ordinaire.

Les *noirs affranchis*, dits « citoyens », ont montré les mêmes défauts que les petits blancs créoles, indisciplinables comme eux.

Un grand nombre de races ont été amenées par l'immigration. Il faudrait étudier chez eux leurs types vrais, en raison des individus inférieurs introduits et des conditions anormales où ils sont placés, telles que la proportion minime, parfois cinq fois moindre, des femmes introduites avec eux. Les éléments ethniques sont : des *Noirs* de la côte d'Afrique (*Cafres*, *Yambanes*, *Malgaches*, *Arabes*), des *Malais*, des *Annamites*, des *Chinois* et surtout des *Indiens Malabars*.

Le patois créole a ses termes empruntés aux choses de la marine et aux idiomes de Madagascar et de l'Inde. Il varie un peu selon les races. Dans la bouche des dames créoles, quand elles le parlent familièrement, il a du charme et une certaine langueur.

**Géographie politique.** — Démographie. Statistique. — Le dernier dénombrement de la population de l'île de la Réunion, a fourni (1er janv. 1897) un total de 173.192 habitants, d'où *population spécifique* 68,9 (en réalité beaucoup plus grande dans la partie habitée, le centre étant presque désert). On y a distingué : 1° les personnes formant le *groupe de la famille*, soit les chefs de famille (48.119) et les femmes mariées, enfants, parents et autres personnes (94.477). 2° les *indigènes engagés* (600); 3° les *immigrants*, décomposés suivant leur nationalité, savoir : *Indiens* (17.789); *Malgaches* (4.496); *Cafres* (6.960); *Chinois* (547); *Arabes* (203). Parmi les engagés et les immigrants, le rapport entre les femmes et les hommes adultes est ici pour l'ensemble d'environ un tiers. Les principaux centres de population sont : Saint-Denis (28.387); Saint-Pierre (27.520), Saint-Paul (19.708), Saint-Louis (12.728), Saint-Benoît (12.523). — Le recensement de 1887 avait fourni : créoles 120.532; marins, militaires, 2.378; Indiens, Malgaches, Cafres, Chinois et Arabes, ensemble 40.972, total 163. 881. On a, pour 1897, relevé sur les registres de l'état civil : 5.479 décès et 4.228 naissances seulement (pour la population totale); 31 décès °/oo hab. Il est intéressant de suivre depuis l'origine l'accroissement et les modifications de la population bourbonnienne, depuis ses 12 habitants en 1662 jusqu'aux 200.000 environ en 1860. D'abord, immigration générale d'Européens et autres et introduction d'esclaves : en 1777, blancs et affranchis, 6.600, esclaves 28.500, total 35.100; en 1826, 18.200 blancs, 6.000 affranchis, 62.900 esclaves, total 87.100 habitants. En 1830, blancs et affranchis 27.200; immigrants (qui apparaissent) 3.100; esclaves 71.000; total 101.300. En 1848, blancs et affranchis 45.300; immigrants 4.200; esclaves 60.800, total, 110.300. En 1849, les esclaves ont disparu et vont accroître la première catégorie ou des créoles, ils sont devenus « citoyens », 108.800; immigrants 12.100; total, 120.900. La colonie voit augmenter la population libre et celle des immigrants, elle prospère en hommes et en revenus par la main-d'œuvre. En 1860, la population s'était élevée, par la prospérité de l'industrie sucrière, à 200.000 âmes, et en 1870, jusqu'à 212.000. Puis sont survenues des difficultés économiques qui l'ont sensiblement réduite.

Divisions territoriales. — *Division administrative.* Au N.-E., 9 com. de Saint-Denis à Sainte-Rose; au S.-O., 12 com. de la Possession à Saint-Philippe. Ces deux parties portent les noms d'arrondissements du Vent et Sous-le-Vent, mais il n'y a pas de sous-préfet dans ce dernier, ce rouage administratif n'existe pas ici. Saint-Denis, siège du gouvernement, est la capitale de l'île.

*Division politique et judiciaire.* Ces arrondissements sont des circonscriptions électorales nommant leurs députés et relèvent dans l'ordre judiciaire des tribunaux de première instance. Les cantons élisent les conseillers généraux et sont le siège des justices de paix. 1er cant.: Saint-Denis, 1 com.; 2e cant.: Sainte-Suzanne, avec Sainte-Marie, 2 com.; 3e cant.: Saint-André, avec Salazie, 2 com.; 4e cant.: Saint-Benoît, avec Bras-Panon, Plaine des Palmistes, Sainte-Rose, 4 com.; 5e cant.: Saint-Paul avec la Possession et le Port, 3 com.; 6e cant.: Saint-Leu, avec les Trois-Bassins, 2 com.; 7e cant.: Saint-Louis, avec Avirons et Etang-Salé, 3 com.; 8e cant.: Saint-Pierre, avec Entre-Deux, 2 com.; 9e cant.: Saint-Joseph, avec Saint-Philippe, 2 com. En tout 21 com. La division politique comprend, l'arr. du Vent, soit les 4 premiers cantons et l'arr. Sous-le-Vent avec 5 cantons. La division judiciaire en diffère en ce que l'arr. du Vent comporte les 5 premiers cantons, celui de Saint-Paul y ayant été rattaché, depuis que le tribunal qui siégeait précédemment dans cette ville a été transféré à Saint-Pierre (décret du 6 janv. 1857).

Organisation administrative. — La Réunion est régie par des institutions qui se rapprochent de celles de la métropole, de même que nos autres « anciennes colonies » (V. Colonie, t. XI, p. 1109). C'est une colonie « à législature ». Sa constitution est réglée par ordonnances du 21 août 1825, 22 août 1833, sénatus-consultes, décrets et lois postérieurs. Le conseil général, composé de 24 membres par le sénatus-consulte du 3 mai 1854, en comporte 36 par décret du 7 nov. 1879. Les conseillers généraux sont élus par le suffrage universel depuis le décret du 3 déc. 1870. La représentation au Parlement (28 sept. 1870, lois des 24 févr. et 30 nov. 1875, 28 juil. 1881) donne *un sénateur* et *deux députés* à la Réunion.

Le commandement général et la haute administration sont confiés à un *gouverneur* sous l'autorité directe du ministre des colonies. Ses rapports avec les chefs de service, auxquels il peut d'ailleurs déléguer ses pouvoirs, sont devenus plus immédiats depuis les suppressions successives du commandant militaire (décret du 29 août 1855), de l'ordonnateur (décret du 15 sept. 1882) et, dernièrement, du directeur de l'intérieur. Par décret du 21 mai 1898, les fonctions de ce dernier sont supprimées, et il prend le titre de *secrétaire général.* Le gouverneur est investi des mêmes fonctions, il lui est loisible de charger le secrétaire général de le suppléer, en signant : *par autorisation.* Celui-ci, occupe toujours le premier rang après le gouverneur et le remplace, par intérim, en cas

d'empêchement. Le *procureur-général*, autre chef d'administration, vient ensuite, il administre la justice et commande le personnel de son ressort, magistrature coloniale, non inamovible. Un *conseil privé* est placé près du gouverneur. Deux magistrats y sont adjoints pour connaître du contentieux administratif : *conseil du contentieux*. Le *conseil général* a les mêmes fonctions que ceux de France et possède, en outre, les attributions que comporte le régime douanier de la colonie. L'*organisation municipale* est régie par la loi du 5 avr. 1884, la même que celle appliquée aux communes de France.

Défense locale. — Il n'existe pas à la Réunion d'ouvrages de défense sérieux pour s'opposer à un débarquement. Un conseil de défense est institué dans la colonie ; le commandant des forces navales en fait partie. Aux troupes se joignent les milices. Celles-ci ont souvent fait leurs preuves et elles ont, dans ces derniers temps, détaché des volontaires pour prendre part à l'expédition de Madagascar. La loi militaire, qui a reçu un commencement d'exécution (1898), a permis à la population de la Réunion de montrer son patriotisme. De belles casernes existent à Saint-Denis.

Instruction. — Le *lycée* a eu 398 élèves en 1898. Un cours normal y est annexé depuis le 1er oct. 1897. Les collèges de Saint-André et de Saint-Benoît (63 élèves en 1897-98) donnent l'enseignement jusqu'à la classe de sixième inclusivement. Pour l'enseignement primaire, la population scolaire, dans cette même année, a été de 16.000 enfants des deux sexes. Une école manuelle d'apprentissage est depuis peu annexée à l'Ecole primaire centrale de Saint-Denis. Dans le budget local, les dépenses obligatoires pour l'instruction publique sont de près de 400.000 fr., mais il y faut joindre beaucoup de frais divers, en sorte que l'on estime la dépense totale à 1 million environ. Le *Jardin colonial*, remarquable par ses nombreuses et curieuses espèces de plantes, et utile aux agriculteurs par ses pépinières, est en correspondance avec presque tous les grands jardins de l'Europe. Les *journaux* et publications périodiques de la colonie sont au nombre de six, non compris le *Bulletin officiel*.

Etat moral. — Les Indiens, en apportant avec eux les vices de leur civilisation décrépite, ont transformé malheureusement le pays sous le rapport de la *criminalite*. Le vagabondage est la plaie de l'agriculture ; on le trouve plus encore dans la classe des immigrants que dans celle des anciens esclaves, malgré les souvenirs ancestraux que ceux-ci pourraient conserver des nègres marrons.

En dehors du *culte* catholique, il n'existe à Bourbon aucun autre culte organisé ; les protestants n'y ont pas de temples. Les races africaines n'y ont pas de culte régulier ; les Chinois n'y pratiquent aucune cérémonie. Seuls les Indiens célèbrent leurs fêtes religieuses, entre autres, celle du *Yamsé*, par des processions avec déguisements, dans les rues de la ville. Ils ont bâti dans la banlieue de Saint-Pierre une jolie mosquée. Les congrégations religieuses sont au nombre de 6, dont 4 de femmes. Les Pères Jésuites se sont établis depuis 1844.

Il existe de nombreuses institutions pour l'*assistance publique*, des bureaux de bienfaisance dans les communes. Deux *lazarets* sont établis à la Grande-Chaloupe. La *léproserie* de la montagne compte environ 70 malades. L'hospice des *aliénés* est installé à Saint-Paul. Leur nombre est d'une centaine. Il y a un *hôpital militaire* à Saint-Denis, composé de vastes bâtiments, et deux autres à Salazie et à Helle-Bourg. Deux *hôpitaux coloniaux* se trouvent, à Saint-Denis et à Saint-Paul. Les *institutions de prévoyance* comprennent des sociétés de secours mutuels dans les divers cantons et des caisses d'épargne à Saint-Pierre, Saint-Benoît, Saint-Paul et Saint-Joseph. L'esprit de prévoyance s'est beaucoup développé dans la colonie depuis quelques années.

**Géographie économique.** — Richesses naturelles. — *Règne minéral*. On n'utilise guère les roches volcaniques pour les constructions ordinaires, qui sont faites en bois ; les ponts sont en bois également et aujourd'hui sont remplacés par des ponts en fer. Cependant, Saint-Denis possède un beau pont en pierre. On réserve pour les édifices publics et les grands travaux (casernes, églises, hôpitaux, lycées, ports, etc.) ces matériaux qui reviennent à un prix élevé. La pierre à bâtir est excellente, mais difficile à travailler ; la pierre de taille est rare ; certains trachytes se travaillent assez bien. Le sable basaltique et la chaux de coquilles ou de corail donnent par leur mélange un excellent mortier. Des mortiers hydrauliques confectionnés avec la poudre des pouzzolanes ou des tufs provenant des boues volcaniques permettent d'exécuter des travaux de maçonnerie en eau douce, sinon en eau de mer. Des scories servent, du côté du Volcan, à l'empierrement des routes, qui est cher en général. En outre de la chaux, provenant de la calcination des sables coquilliers et des madrépores, il faut citer le carbonate de soude provenant d'opérations très simples sur le natron inépuisable de l'étang de Saint-Paul. Les sables titanifères, s'ils pouvaient, économiquement, être traités sur place ou transportés en Europe, fourniraient un acier de première qualité. Quant aux eaux minérales, elles ont donné naissance à trois établissements, Salazie, Cilaos, Mafat, dont le premier attire même les habitants de Maurice et de l'Inde.

Dans le *règne végétal*, on exploite les bois de construction des forêts. Les plus remarquables sont, pour la charpente et la menuiserie, le petit natte (*Imbricaria petiolaris* DC., Sapotacées) et le grand natte (*I. borbonica* Gœrtn.) ; pour le charronnage, le cœur bleu ou le bois noir des hauts (*Olea obtusifolia*) ; et pour les constructions navales, le tan rouge (*Weimannia macrostachya* DC., Saxifragées), le bois de pomme (*Syzygium glomeratum* DC., Myrtacées), le tacamaca (*Calophyllum Inophyllum* Lamk., Clusiac.), le tamarin des hauts (*Acacia heterophylla* W., Mimosées). Les plantes médicinales sont peu connues. Citons : le bois amer (*Carissa Xylopicron* Dup.-Th., Apocynées), fébrifuge ; le gros lingue (*Mussœnda arcuata* Lamk., Rubiacées), fébrifuge ; le faham (*Angrœcum fragrans* Dup.-Th., Orchidées), stimulant ; l'aya-pana (*Eupatorium aya-pana*, Composées), sudorifique ; le bois cassant (*Psathura borbonica* Gmel., Rubiacées), feuilles en infusion tonique. La flore spontanée fournit d'autres produits utiles, matières tinctoriales, écorces tannantes, plantes odorantes, telles que le vétiver (*Andropogon muricatus* Retz, Graminées), etc. Cependant, il faut avouer que presque tout ce qu'il y a d'utile à Bourbon, végétaux et animaux, y a été introduit, tandis que les forêts étaient détruites.

Le climat de Bourbon s'est prêté à toute espèce d'*acclimatation*, les plantes et les animaux introduits sont pour un grand nombre devenus sauvages. Le riz et le blé étaient autrefois les seules cultures, venant, le premier, de Madagascar, et le deuxième de France ou de l'Inde. Le café moka a été importé à Bourbon vers 1718 ; le café Leroy (*Coffea laurina* DC.), vers 1800 ; le muscadier et le giroflier, par Poivre, en 1770 ; la vanille, par Philibert, en 1819 : la découverte de sa fécondation artificielle ne date que de 1840. Le thé fut introduit sous le gouverneur Milius (1818-21) par de Roquefeuille. La canne à sucre que l'on nomme canne du pays, où elle n'est point indigène, a dû être apportée par les premiers colons. Le bois noir a été introduit par Poivre. L'arbre à pain a été introduit à la fin du XVIIIe siècle ; la vigne en 1710, les fraisiers en 1738. Labourdonnais introduisit le manioc ; l'ananas y était déjà cultivé ; les légumes d'Europe ont été apportés peu après la création de la colonie.

Les *animaux* utiles ont été pour la plupart introduits. Certains, qui existaient déjà, tels que les tortues, ont été

détruits par imprévoyance. La race des chevaux créoles, qui ont leur analogue en Abyssinie, existe depuis longtemps. On importe des chevaux de tous les pays, des ânes du Poitou et de Mascate, des mulets de Buenos Aires. L'*élevage* des bœufs a lieu dans les herbages de la plaine des Cafres. Dans les basses-cours se trouvent à l'état de domesticité le canard du pays (*Canard mascarin*) et d'autres, ainsi que les nombreux oiseaux domestiques d'Europe. Le « martin » ou « merle » des Philippines (*Acridotheres tristis*), destructeur d'insectes, avait été introduit par Poivre en 1765, il fallut le protéger. Malgré l'abondance des poissons d'eau douce à la Réunion, et leur excellente qualité, on en introduisit deux autres, le Gouramier et le Cyprin de la Chine. Des poissons remontent les rivières à certaines époques, tels sont les bichiques.

Agriculture. — L'île Bourbon a passé par diverses phases, en ce qui concerne ses productions agricoles. Elle fut au commencement, après un premier défrichement des forêts, et grâce aux céréales ensemencées, le grenier d'abondance de l'île de France, sa voisine. Ensuite, on y cultiva les plantes des tropiques : ce furent les cultures riches, celles des arbres à épices, du caféier, qui eut tant de célébrité, puis de la canne à sucre, qui fit sa prospérité, et qui se débat aujourd'hui contre les parasites, la concurrence et le défaut de main-d'œuvre. Malheureusement, l'agriculture fut ici imprévoyante, et pour que Bourbon fût une « colonie à sucre », les autres productions furent abandonnées. Ce qu'il y eut de plus grave fut le défrichement effréné, la presque destruction des forêts, utiles pour leurs essences précieuses et surtout pour leur rôle climatérique. — Il est difficile de dire, même approximativement, l'étendue de la surface du sol en culture, soit 60.000 hect., dont 35.000 environ pour la canne, qui s'élève sur la zone du littoral jusqu'à l'alt. de 800 à 1.050 m. On avait, en 1886, d'après Blondel, la répartition suivante : champs de canne, 34.500 hect.; caféteries, 4.550; vanilleries, 3.300; champs de « vivres », 9.400; autres cultures, 8.450. Les bois et les forêts, les terres en friche occupent les hauts. Le relevé numérique des animaux a été : chevaux, 2.511; ânes, 951; mulets, 7.552; porcs, 30.623; bœufs, 8.402; moutons, 15.580; chèvres, 12.392; autres, 43.088; volaille, très abondante. La Réunion n'est pas un pays de petite propriété; de vastes domaines se sont constitués, surtout depuis l'extension de l'industrie sucrière. Les cultures à Bourbon ne se font pas dans les mêmes conditions aux divers points de l'île, il faut tenir compte des climats différents. La nature du sol doit être prise en considération. A la Réunion, les éléments chimiques, chaux et magnésie, sont en minime quantité dans les sols cultivables, mais la proportion y est forte de l'alumine, du fer, de la silice, des alcalis et de l'acide phosphorique. Ces deux derniers et la réserve d'humus des forêts commencent à manquer dans ce sol épuisé, qu'il faut reconstituer sans cesse par les amendements et les engrais.

Les rivières et les torrents ont été utilisés depuis longtemps pour les *irrigations* et aussi pour l'alimentation des villes, pour l'industrie, par des canaux, des barrages, des dérivations. Le plus ancien *canal*, dit des Moulins, fut entrepris en 1770 pour actionner les minoteries du gouvernement; il est situé sur la rive dr. de la rivière de Saint-Denis. Il en existe 23 autres, notamment le canal de Saint-Etienne, dérivation du bras de la Plaine, long de 16 kil., qui arrose la ville de Saint-Pierre.

Forêts. — Elles sont utiles, elles aussi, comme réservoirs d'eau : de longues mousses de près d'un mètre (*Hypnum Sphagnum*, etc.) forment sous leur couvert un tapis fort épais, tout imbibé d'eau comme une éponge, remplissant le rôle en d'autres contrées des neiges et des glaciers. On cherche plus que jamais à remédier au mal causé par la destruuction des forêts, à l'aide de nouvelles plantations. Le service des eaux et forêts est nombreux; la réglementation du régime forestier (25 févr. 1874), sévère. En 1898, le personnel était réparti entre 32 postes disséminés. Une somme de 20.788 fr. était affectée au reboisement et à l'exploitation en règle.

*Principales cultures. Etat actuel. Café.* Le *libéria* commence à être abandonné par les agriculteurs de la Réunion, qui reviennent au caféier d'Arabie, mieux apprécié en Europe. Nous laissons de côté : le café indigène des forêts ou *café marron* (*Coffea mauritiana* Lamk) et le café d'*Eden* ou d'*Aden*, variété du moka, aux fèves rondes et petites. Le *caféier du pays* ou d'*Arabie* (*café rond, moka*) augmente, au contraire, et se cultive avec plus d'avantage dans les régions moyennes, mais moins hautes que pour le *café Leroy* (*café pointu*), qui préfère les alt. de 600 à 1.000 m. Les trois variétés sont atteintes par le champignon *Hemileia vastatrix*, que l'on combat par le sulfate de cuivre. L'arbre même qui les abrite, le bois noir, ayant eu une maladie parasitaire, les caféiers avaient été arrachés, mais on les replanta ensuite. La production, pour toutes ces causes, se réduisit de 3.500.000 kilogr., en moins d'un siècle, à 500.000 kilogr. à peine. En 1883, l'exportation était de 578.513 kilogr.; en 1886, de 343.191; en 1898, de 54.339 seulement. Sans doute il faut considérer que la consommation locale est considérable, on l'évalue à 360.000 kilogr. Mais la consommation en France de ce café est faible, 54.339 kilogr. qui y sont presque exclusivement introduits, les cafés brésiliens lui font trop de concurrence : aussi un vœu a-t-il été émis, que la franchise soit accordée aux cafés coloniaux d'origine française (janv. 1900). — *Canne à sucre.* La concurrence ici est toujours le sucre de betterave, et l'ennemi, le borer. L'outillage a été perfectionné, et l'on cherche à obtenir par semis des cannes plus riches. Les plantations provenant de boutures des meilleures variétés obtenues par graines s'étendent de plus en plus. Les ravages du borer, d'autre part, diminuent, grâce sans doute à un reptile, l'iguane, et à une libellule qui lui font la guerre. La superficie cultivée est évaluée à 30.000 hect. Exportation en 1886 : 31.847.149 kilogr. valant 8.559.693 fr. — A l'industrie sucrière se rattache celle du produit secondaire dite guildivière. Le traitement des bas produits du sucre fournit, au point de vue fiscal, le principal élément du budget de la colonie. La consommation locale des rhums s'y est considérablement élevée. — *Cacao.* Les plantations de cacaoyers sont fort peu nombreuses. Cette culture est abandonnée pour d'autres plus rémunératrices, café et vanille. — *Vanille.* La superficie qui lui est consacrée est de 3.000 hect. environ. Cette culture est prospère et s'étend chaque jour. On admire à l'Exposition (1900) des vanilles de Bourbon. — *Tabac.* Il est cultivé dans l'île depuis fort longtemps, et suffit et au delà à sa consommation qui est considérable, plus de 400.000 kilogr. par an; 50.000 kilogr. peuvent être exportés. Les principales espèces sont : le *gros tabac bleu*, la *langue de bœuf*, le *macouba*. Des variétés ont été nouvellement introduites : *Sumatra;* tabac de *Manille* et tabac de *la Havane*. Mais il n'est pas encore accepté par la régie. — *Thé.* Les théiers croissent spontanément sur toutes les hauteurs de l'île. La culture proprement dite du théier n'existe pas à la Réunion. Toutefois il est une surface de 12 hect. consacrée à cette plantation qui s'accroît chaque année. La qualité du thé est supérieure. — *Textiles.* La Réunion est une des colonies les plus riches en textiles, mais aucune de ces plantes, sauf l'Agave d'Amérique (*Fourcroya gigantea*), n'est exploitée. Elles appartiennent à des familles nombreuses. Les Musacées sont représentées par les bananiers, le *bibaï* des Antilles, l'*Abaca* ou chanvre de Manille. Les Pandanées fournissent le *vacoi;* les Urticées, la *ramie* de Chine, non exploitée en raison des difficultés de sa décortication. Les Malvacées offrent les *Hibiscus*, les Mahots, les *Bombax*. Les Liliacées donnent le *Phormium*, les *Yucca*. Les Palmiers fournissent les cocotiers, lataniers, *Sagus rafia*. C'est dans les Graminées que sont placés les bambous. Le prix peu

élevé des fibres du *Fourcroya* en Europe en a fait ici cesser l'industrie. — *Caoutchoucs*. En 1898 et 1899 des envois de plants de caoutchouc ont été faits, et déjà l'on possédait des espèces de Madagascar et l'*Hevea guianensis*. C'est le *Manihot Glaziowi* que le service forestier a préféré : il en a fait une plantation de 4.000 pieds. — *Quinquina*. Son introduction et son acclimatation sont récentes et dues principalement au docteur A. Vinson. Les trois meilleures espèces, *Cinchona calisaya* ou Q. jaune, *C. succirubra* ou Q. rouge, *C. officinalis* ou Q. gris, viennent bien sur les montagnes de l'intérieur, et la richesse de leurs écorces en quinine est satisfaisante. — *Plantes féculentes*. L'arrow-root et surtout le manioc se cultivent sur de grandes surfaces pour la nourriture de l'homme et des animaux. Des usines pour la fabrication de la fécule et du tapioca fournissent d'excellents produits, nouveaux et sûrs facteurs de la richesse coloniale.

En outre de ces féculents, il faut citer : le maïs et les haricots, eux aussi vivres et plantes d'assolements de la canne ; les seconds sont abondants à Salazie ; Cilaos donne les meilleures lentilles. Les pommes de terre, cultivées principalement dans les plaines des Palmistes et des Cafres, sont exportées à Maurice. C'est aussi sur ces hauteurs que se sont réfugiées en minime quantité quelques céréales, l'orge et l'avoine. Les gros légumes se récoltent pendant la saison pluvieuse, après avoir été plantés aux premières pluies : melons, pastèques, calebasses, artichauts, aubergines, etc. Les autres plantes potagères ne se cultivent que pendant la saison sèche (de mai à octobre): petits pois, radis, oseille, épinards, carottes, tomates, choux, etc. Le plus souvent, les graines des légumes importés ne mûrissent pas, et il faut chaque année en faire venir de nouvelles. Un légume excellent, cru ou cuit, est fourni par le bourgeon des palmiers, le chou-palmiste. Les fruits sont nombreux, l'hivernage est pour les principaux le moment de leur maturité : letchis, mangues, pêches, avocats, évis, ananas, gouyaves, mangoustans, oranges, citrons, galets, bibasses, etc. — *Vigne*. Des plantations importantes avaient été faites, les essais n'ont pas abouti. — *Plantes à essences*. La Réunion est riche en plantes à parfums, sauvages et actuellement cultivées. On distille principalement le géranium (*Pelargonium odoratissimum*), dont la culture occupe de vastes terrains dans les hauts de Saint-Pierre et à la plaine des Cafres. Les produits exportés sont fort appréciés. Le patchouli, le vétiver, le ylang-ylang (*Anona odoratissima*, la fataque malgache (*Andropogon fragrans*), sont encouragés. — *Plantes oléagineuses*. Elles sont nombreuses, et l'on pourrait cultiver l'arachide dans les régions sablonneuses. Le pétrole a remplacé l'huile de coco et autres huiles dans l'éclairage.

Industrie. — L'île de la Réunion ne vit que par l'agriculture ; il n'y a guère que des industries agricoles, nous les avons indiquées en parlant des cultures. L'industrie manufacturière est très effacée. La confection des sacs de vacoua est liée à la production des denrées à transporter, particulièrement du sucre ; elle n'est point négligeable d'ailleurs, et ces sacs se comptent par centaines de mille. On fabrique à Saint-Louis avec les feuilles du latanier des chapeaux assez souples. Les objets usuels sont importés d'Europe. On peut citer divers établissements, généralement peu considérables, des tanneries, corderies, forges, fonderies, imprimeries, chaufourneries, constructions navales, fabriques d'engrais, d'eaux gazeuses etc. Point de brasseries, ni de fabriques de vêtements confectionnés, de chaussures, tricots, ni de papeteries, tuileries, serrureries, etc. ; point d'ouvriers d'art dans les divers métiers. Les expositions locales n'offrent que des produits naturels ou des matières extraites de ces produits par des procédés peu compliqués.

*Main-d'œuvre*. Si ce n'est la qualité, c'est au moins la quantité des travailleurs qui est ici nécessaire pour les travaux des champs en premier lieu, puis pour les gros ouvrages des ports. Or, les Européens ne pouvant supporter ces travaux de plein air, et, d'un autre côté, les créoles, noirs ou blancs, s'y refusant, force est de recourir à l'*immigration*. Cette question a été grave de tous temps, elle est devenue urgente aujourd'hui. Le régime de l'immigration à la Réunion, établi par décret du 27 mars 1852 qui a organisé l'émigration hors d'Europe et, en même temps celle d'Asie et d'Afrique pour nos anciennes colonies à esclaves, a été complété spécialement, en ce qui concerne les coolies indiens par les conventions intervenues entre la France et l'Angleterre les 1er juil. 1860 et 1861. Ce régime a fait depuis l'objet d'une refonte : deux derniers décrets, l'un du 30 mars 1881 organisant le personnel du service, l'autre du 27 août 1887 fixant la réglementation générale du travail dans la colonie. L'immigration indienne a été suspendue en 1882 par le gouvernement anglais. Les modifications survenues pendant l'année 1898 sont les suivantes, quant à la situation générale, arrêtée au 31 déc. 1898 : castes indiennes, existant au 31 déc. 1897, 16.066 ; accroissement par naissances, 55 et par nouvelles immatriculations 137 ; total 192. Décroissement par rapatriement, décès, 538, etc., 1039, reste au 31 déc. 1898 : 15.219. Les castes africaines ont donné, pour fin 1897, 9.563 et pour fin 1895, 9.193 ; les chiffres correspondants pour les Inhambanes ont été 703 et 655 ; nombre des immigrants, 25.067. — En 1898, il a été fait une tentative de recrutement au Tonkin de 200 coolies, qui n'a pas reussi. La situation de la Réunion, au point de vue de la main-d'œuvre, est devenue critique ; on estime à 20.000 travailleurs la quantité nécessaire pour les travaux de la culture de la canne et de l'industrie sucrière, alors qu'il n'est guère que 8.000 Indiens hommes adultes dans le pays. Les Chinois ne fournissent qu'un petit contingent, encore sont-ils dangereux, économiquement parlant, en accaparant le petit commerce. On s'est de nouveau adressé à l'Indo-Chine ; des pourparlers en même temps, sont engagés avec les autorités des Indes néerlandaises (1900).

Commerce. — 1° *Moyens de communication*. Dans un pays aussi accidenté que la Réunion, les *routes* ne furent d'abord établies que successivement et à la longue, simples sentiers (1720), s'élargissant, devenant carrossables (1825) et enfin s'accompagnant, avec le progrès, d'une voie ferrée (1879-82). La route nationale de ceinture, traversant tous les quartiers du littoral, a un développement de 222 kil. Neuf autres routes sillonnent le territoire, complétant le chiffre total des 525 kil. de routes dites nationales entretenues sur les fonds du budget local. Plusieurs chemins incombent aux communes pour les frais de leur entretien. Il existe encore un grand nombre de chemins particuliers. Le *chemin de fer*, concédé en même temps que le port de la pointe des Galets, a été ouvert à l'exploitation en 1882. La longueur de la voie entre les gares terminus Saint-Benoît et Saint-Pierre est de 125 kil. Le chemin de fer est exploité par l'Etat depuis la déchéance de la compagnie. Pendant le courant de l'année 1898, le nombre des voyageurs a été de 281.339 ; le mouvement du trafic de 54.866 tonnes, soit un produit total de 1.173.486 fr. ou 9.240 fr. 05 par kil.

Du côté de la mer, les communications sont difficiles, la lame est grosse, et il n'y a point d'abris, de *ports* naturels. Il avait fallu pour les opérations des navires dans les rades foraines construire des appontements, des ponts-débarcadères, tels que celui du petit port ou « barachois » de Saint-Denis, et recourir aux chaloupes des « marines » ou établissements de batelages. En cas de cyclone, les caboteurs et les nombreuses chaloupes qui font le service des rades n'avaient comme lieux de refuge que deux petits havres, le barachois de Saint-Denis et celui de Saint-Pierre. Quant aux navires, ils n'ont d'autre ressource, assez précaire, que de gagner le large. La création de

ports artificiels s'imposait. On transforma le port de Saint-Pierre, enfin on s'arrêta à la pointe des Galets. Le port, construit dans des conditions financières désastreuses pour l'État, a été ouvert en 1886. — En 1898, le trafic du port des Galets a été de 124 navires avec un mouvement commercial de 93.843 tonnes de marchandises, représentant un produit total de 766.433 fr. — Les services réguliers sont ceux des *Messageries maritimes* et de la *Compagnie havraise péninsulaire*.

Le transport des correspondances à l'intérieur a lieu par la voie ferrée ou par diligences et par des estafettes. Il y a 29 bureaux de *poste*. La taxe des colis postaux (5 kilogr.) entre la France et la Réunion est de 2 fr — Le réseau *télégraphique* s'étend de Sainte-Rose à Saint-Philippe en passant par Saint-Denis, avec cinq embranchements vers les localités de l'intérieur. Les lignes de Saint-Denis à Saint-Benoît et à Saint-Pierre appartiennent à une société particulière fondée en 1870 ; les autres sont la propriété de la colonie. Un téléphone relie Saint-Denis à Saint-Benoît, Salazie et Saint-Pierre. Mais la colonie souffre encore de l'absence d'un câble sous-marin la reliant au réseau général. Elle est la seule avec Tahiti qui soit isolée.

2° *Mouvement commercial*. Les *importations* et les *exportations* dans ces dernières années ont été : en 1892 : imp., 25.069.477 fr.; exp., 18.486.587 ; total, 43.556.064. Les nombres correspondants ont été, en 1894 : 23.295.708 ; 15.699.657 ; 38.995.365 ; en 1896 : 21.887.900 ; 17.385.792 ; 39.273.692 ; en 1898 : 19.765.268 ; 19.027.857 ; 38.793.125. — Une tendance heureuse s'est montrée à consommer les produits du sol. Les importations se décomposent ainsi : de France, 10.147.720 ; des colonies françaises, 2.720.468 ; des pays étrangers, 6.897.080 ; total, 19.765.268. Les chiffres correspondants pour les exportations de la colonie dans les mêmes pays ont été : 18.090.838 ; 578.676 ; 358.343 ; 19,027.875. Parmi les articles importés, les plus gros chiffres sont : produits et dépouilles d'animaux, 2.053.007 ; farineux alimentaires, 7.705.677 ; boissons fermentées, 2.178,920; tissus, 1.619.751 ; ouvrages en métaux, 1.005.969. Les importations et exportations ont produit les recettes suivantes pour la colonie, en droits liquidés par bureaux, en 1898, de Saint-Denis (1.441.329), Pointe des Galets (199.448), Saint-Paul (30.560), Saint-Pierre (79.305) ; total, 1.750.636. On remarquera les importations des vins, liqueurs, spiritueux, produits originaires de la France : vins ordinaires, 2.566.019 ; vins de liqueur, 102.863 ; cognac et autres spiritueux, 103.183 ; bières, 211.381 ; liqueurs, 48.278. — C'est au port de la pointe des Galets que s'effectue la majeure partie des importations. Les marchandises débarquées sur ce point sont expédiées par transit sur Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre où sont liquidés les droits à l'entrée. Quelques navires opèrent encore sur la rade de Saint-Denis, cette ville étant restée le centre commercial le plus important de la colonie. Parmi les articles exportés et réexportés, se trouvent en tête les denrées coloniales de consommation, 16.243.304 fr., puis tous les autres à une grande distance, boissons 970.038, farineux alimentaires 776.098, etc.

Les denrées du crû exportées offrent le mouvement commercial qui suit. Si l'on compare les années 1897 et 1898, on a, exprimés en poids et mesures : sucres : 44.914.900 kilogr., 31.418.913 fr. ; cafés : 82.887 kilogr., 103.130 fr. ; vanilles : 100.562 kilogr., 200.513 fr. ; rhum : 1.903.580 l., 1.924.647 fr. ; tapioca et fécules : 913.289 kilogr., 604.318 fr. ; tabac haché : 45.610 kilogr., 45.498 fr. ; essences : 9.108 kilogr., 16.337 fr. Le sucre a fléchi par faute de travailleurs ; il y a augmentation sur le café, grâce au sulfatage ; la vanille a doublé, en même temps que son cours se relevait ; les industries du rhum, des fécules et tapioca et du tabac haché sont rémunératrices.

Les *navires* entrés à la Réunion, français et étrangers, voiliers et à vapeur, et leur tonnage exprimé en milliers de tonneaux ont été, en 1898 : Français, 19 voiliers ; tonnage, 5.824 ; 72 vapeurs ; tonnage, 115.952 ; étranger : 40 voiliers ; tonnage, 11.051 et 24 vapeurs ; tonnage, 41.567. Le prix moyen du *fret* pendant l'année 1896 a été, pour France : ports de l'Océan, 34 fr. ; Méditerranée, 41 fr. 40 ; pour Calcutta, 45 fr.

Les principaux marchés de la Réunion sont Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. Les commerçants en gros faisant des affaires pour leur compte personnel sont rares. Il n'y existe guère que des maisons de consignation auxquelles les armements et les négociants des places étrangères s'adressent pour la vente des marchandises qu'ils expédient ou pour l'achat des denrées d'exportation. Ces intermédiaires perçoivent uniquement une commission de 2 1/2 à 5 °/₀, variable selon la nature et l'importance des transactions effectuées. Les consignataires ne vendaient qu'en gros, puis ils vendirent à un intermédiaire en demi-gros, plus tard directement aux marchands au détail, qui sont généralement Indiens ou Chinois. Les maisons françaises sont encore en majorité. Toutefois, à côté d'elles, des comptoirs tenus par des Indiens de Pondichéry disposent de capitaux assez importants et reçoivent de première main des marchandises venant de l'Inde. Des marchands arabes sont venus aussi et font concurrence aux maisons françaises. — Il y a un *tribunal maritime commercial* à la Réunion, dont le président est le commissaire de l'inscription maritime. Celui-ci est le chef du quartier d'*inscription maritime* de Saint-Denis, c'est un sous-commissaire des colonies. Les trois autres quartiers sont ceux du port de la pointe des Galets, de Saint-Paul et de Saint-Pierre. Il existe aussi une *Chambre de commerce*.

3° *Finances*. Le *régime douanier* de la colonie a été institué par la loi du 11 janv. 1892. Les points ouverts au commerce sont ceux de Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre (ordon. du 18 oct. 1846). Celui de la Pointe des Galets a été implicitement reconnu par le décret du 17 sept. 1886. Les navires peuvent opérer bord à quai dans ce port et à Saint-Pierre ; dans les deux autres rades, le chargement et le déchargement s'effectuent par des chalands. Certaines opérations sur les autres rades se font avec l'autorisation de la douane. Le tarif général des douanes de la métropole est appliqué à la Réunion, sauf quelques exceptions. Parallèlement aux droits de douane qui frappent exclusivement les marchandises étrangères, il existe dans la colonie un tarif des droits d'octroi de mer applicable aux objets de toute provenance (décr. du 17 févr. 1891). L'impôt foncier n'existe pas à la Réunion. Il est remplacé par un *droit de sortie* perçu sur certaines denrées d'exportation (sucre, café, vanille, girofles, muscades, légumes secs, aulx, miel, cacao). Les rhums, tabacs, essences, fécules, tapiocas, liqueurs, pailles de chouchou, sacs de vacou, sont affranchis du droit de sortie. — Le droit de sortie est de 2 °/₀ ; il est perçu d'après une *mercuriale*, qui fixe mensuellement la valeur des denrées. La mercuriale est établie par une commission spéciale et arrêtée définitivement par le gouverneur en Conseil privé. Une taxe additionnelle au droit de sortie est perçue au profit de la Chambre d'agriculture. Les droits de navigation, les droits sanitaires et les taxes accessoires de navigation s'appliquent aux navires. Les droits accessoires de douane concernent les marchandises. Il n'existe dans la colonie qu'un *entrepôt* réel situé à Saint-Denis. L'entrepôt fictif existe à Saint-Denis, à la Pointe des Galets et à Saint-Pierre. Les droits liquidés à la douane ont été : en 1897, de 1.737.071 fr. ; en 1898, de 1.750.636 fr. L'octroi de mer y entre pour 1.092.937 fr. en 1897, 1.094.235 fr. en 1898. Il y a un *tarif* des droits de magasinage d'entrepôt.

*Budget*. Les dépenses de souveraineté, d'administration générale sont à la charge de la métropole. Le budget local, comme résultat définitif des exercices, a eu pour

recettes : en 1896, 6.013.812 fr. ; en 1897, 6.079.222 ; en 1878, 6.668.997 fr. Ses dépenses ont été, respectivement : 5.069.962 fr. ; 5.323.989 ; et 6.576.169. Les recettes proviennent en majeure partie des douanes et contributions indirectes. Les dépenses comportent deux sections : celles obligatoires et celles facultatives. Le montant des budgets communaux de l'exercice 1898 a été de 2.603.675 fr. La colonie possède à son actif une caisse de réserve : 2.117.726 fr. et d'autres valeurs. Les dettes de la colonie sont amorties par une somme de 441.812 fr. payable annuellement et figurant au chapitre des dépenses obligatoires. Les établissements de crédit sont la *Banque de la Réunion*, au capital réduit de 4 millions à 3 millions, le 5 juil. 1899, privilégiée ; il y a en outre le Crédit foncier colonial, agence, un correspondant du Crédit lyonnais, un délégué de la société bourbonnaise de crédit, le Crédit de Saint-Pierre et trois banques privées. La moyenne du taux de l'intérêt dans la colonie est, au civil de 9 %, au commercial de 12 %. On compte 6 compagnies d'assurances et 5 agences d'assurances maritimes. Le système *monétaire* à la Réunion est réglé par le décret du 2 avr. 1879. Les monnaies étrangères n'y ont plus cours légal. Cette mesure fut appelée ici la « démonétisation. » Cette opération a eu pour effet de faire tomber le change à 3 1/2 pendant plusieurs années, mais le change s'étant brusquement relevé en 1884 à 17 %, la monnaie française a presque complètement disparu du pays. La Banque de la Réunion a le privilège d'émettre des billets de 500, 100, 25 et 5 fr. qu'elle rembourse à vue. Des petites coupures de 2 fr., 1 fr. et 0 fr. 50 qui étaient en papier ont été remplacées en 1897 par des jetons de nickel de 1 fr. et de 0 fr. 50, dont la circulation réelle est de 570.000 fr. Les billets de banque de France, les pièces d'or et les pièces de 5 fr. en argent, sont, pour ainsi dire, inconnues dans les échanges journaliers ; et s'il vient à en être émis, ils sont immédiatement accaparés par la spéculation.

**Historique.** — L'histoire de l'île de la Réunion, toute moderne qu'elle soit, puisqu'elle ne remonte pas au delà du XVIe siècle, est enveloppée d'obscurité à son début. C'est que l'île était inhabitée et difficilement abordable. Les Européens, qui les premiers y descendirent, se contentèrent d'y déposer des couples d'animaux. Les mœurs des premiers habitants étaient simples, l'île était un éden. Avant le navigateur portugais Pedro de Mascarenhas, auquel on attribue la découverte de l'île qui porta son nom, et dont la date même est incertaine, savoir 1505, 1507 ou 1508, 1513, 1528, 1545, Diego Fernandez Pereira, selon certains auteurs, aurait été son vrai découvreur, en même temps que des îles Maurice et Rodriguez, et lui aurait donné son premier nom, *Santa Appollonia*. Même on a dit que les îles Mascareignes étaient connues des habitants de la côte d'Afrique à l'époque où les Européens doublèrent le cap de Bonne-Espérance. Dès le commencement du siècle suivant, en 1508, des cartes étaient tracées, où figuraient ces îles avec la grande île de Madagascar (Maillard). Assez longtemps après les Portugais, ce furent les Hollandais, vers 1598, alors qu'ils occupaient l'île Maurice, qui passèrent à Mascareignes ; puis les Anglais y relâchèrent en 1613 (21 mars). Les Français vinrent ensuite. La première prise de possession eut lieu le 26 juin 1638, au nom de la France, par le capitaine Salomon Gaubert, qui commandait le *Saint-Alexis*, sur lequel était embarqué François Cauche, le premier historien de Madagascar. A la suite de la concession, en 1642, faite à la compagnie française de Lorient, par le cardinal de Richelieu, de Madagascar et îles adjacentes, Pronis, commis de cette compagnie et commandant à Madagascar, prit à son tour possession de Bourbon, la même année, en septembre. Certains disent, à tort selon nous, que ce fut l'année suivante, 1643 (V. Pronis). Celui-ci déporta, en 1646, du fort Dauphin à Mascarenhas, douze mutins qui s'étaient révoltés contre lui. Rappelés en sept. 1649, à Madagascar, par de Flacourt, ils firent l'éloge de l'île, si bien que ce dernier envoie prendre possession, dès le mois d'oct., de Mascareignes, en même temps qu'il lui impose le nom de *Bourbon ;* et il fit renouveler cette formalité cinq ans plus tard, en faisant attacher « la prise de possession à un arbre, dessous les armes du roi ». Plus tard, en 1671, le 27 avr., la cérémonie devait être accomplie pour une dernière fois par le vice-roi des Indes, Jacob de la Haye ; elle eut lieu au village qui de là prit le nom de *la Possession*, nom toujours employé et conservant la mémoire de ce fait ainsi qu'une pierre gravée à cette occasion.

Habitée de nouveau, depuis les hommes que Pronis y avait déportés, par des colons de bonne volonté en 1654 et en 1662, l'île ne fut véritablement colonisée qu'à partir de la concession à la compagnie des Indes orientales de Madagascar avec les îles circonvoisines (1664, août). Un an après, cette compagnie envoya à Bourbon Etienne Régnault, et lui en donna officiellement le commandement : ce fut le premier gouverneur de Bourbon (1665, 9 juil.), mais il fallut bien des années encore pour donner à la colonie son développement qui ne date guère que du moment où elle eut un gouverneur nommé par le roi (1689). Cependant ces parages étaient infestés par des forbans, qui avaient paru dans la mer des Indes dès l'année 1684. Ils vivaient en bonne intelligence avec les habitants. Cela n'empêcha pas que l'un d'eux osa enlever (8 avr. 1721) le vaisseau du vice-roi de Goa, en pleine rade de Saint-Denis (Bernardin de Saint-Pierre). En 1711 (5 mars), sous le gouverneur de Parat, un conseil provincial fut créé par édit du roi ; il était dans la dépendance du conseil supérieur de Pondichéry, chef-lieu des établissements de la compagnie. Vers 1717, le café moka est introduit à Bourbon, par le même administrateur, et devait être une principale cause du développement de cette colonie, produisant en 1863 1 million de kil. et 2 millions 25 ans plus tard. La population, qui n'était, en 1671, que de 90 hab., dont 50 blancs, s'était élevée à 2.000 en 1717, elle était en 1724 de 12.550 dont 1.550 blancs et 11.000 esclaves. A la fin du XVIIe siècle, Louis XIV avait proposé, alors qu'on ignorait encore l'avenir de Bourbon, aux Portugais, son échange contre l'île de Diu, sur la côte de Guzurate. Ceux-ci, heureusement, n'acceptèrent pas ce marché. En 1723, par un édit du mois de novembre, le conseil provincial fut supprimé et remplacé par un conseil supérieur. A partir de 1730, c'est lui qui accorda les concessions de terre.

L'année 1735 vit un grand changement dans l'administration de Bourbon. Un gouverneur général commandait à la fois aux îles de France et de Bourbon et résidait dans la première de ces colonies. On sait qu'après l'abandon de cette île par les Portugais, qui l'avaient dénommée *Cerné*, les Hollandais en prirent possession en 1598 et l'appellèrent *Mauritius ;* ils l'occupèrent de 1610 à 1712, puis ils y renoncèrent pour renforcer leur colonie du Cap. (V. Maurice [Ile]). Plus tard, elle porta le nom d'*île de France*, que lui donna Dufresne, en y portant des colons en 1715, lorsqu'il en prit possession (20 sept.) au nom du roi « en cas que ladite île ne fût point occupée par aucune puissance ». En 1723, le conseil de l'île de France était subordonné au conseil supérieur de Bourbon. Ce fut le contraire après 1735, celle-ci eut la première pour suzeraine. C'est que le premier titulaire du gouvernement général, l'illustre Mahé de La Bourdonnais, avait reconnu l'avantage des ports de l'île de France. Il établit sa résidence à Port-Louis ; le siège du gouvernement de Bourbon, qui était, depuis le commencement, à Saint-Paul, ne fut transporté à Saint-Denis qu'en 1738 (26 sept.). D'ailleurs, l'administration de La Bourdonnais fut également bienfaisante pour les deux colonies, ne songeant plus à être rivales, mais sœurs, Bourbon envoyant des subsides en hommes à la nouvelle venue. Dans toutes deux, les statues du grand administrateur perpétuent sa mémoire. C'étaient des moments difficiles. Les noirs marrons, devenus fort nombreux, constituaient un danger, et leur

répression était inhumaine : il fallut recourir à des mesures moins extrêmes. Contre l'ennemi extérieur, il fallait faire un centre de ravitaillement à Port-Louis et construire des batteries à Bourbon. Des volontaires constituant ici une compagnie allèrent, en 1741, défendre vaillamment Pondichéry contre les Marathes. Des institutions utiles furent créées, telles les douanes, en même temps que l'agriculture était encouragée.

La plus grande cause de souffrance pour la colonie se trouvait dans la compagnie elle-même, dans son despotisme. Ce fut une période malheureuse, de 1738 à 1767, où tous avaient à se plaindre, la population et les directeurs de la compagnie qui périclitait. Celle-ci fut obligée de se retirer enfin, son privilège fut suspendu, et Bourbon revint au roi. Un gouverneur et un ordonnateur, de Bellecombe et de Crémont, vinrent au nom du roi, en 1767, prendre possession de la colonie. A cette même date (en juil.), le gouverneur général des deux îles était le colonel Dumas et l'intendant le célèbre Poivre. C'est à ce dernier, bien qu'il fût souvent contrecarré par le gouverneur général, que fut due l'organisation de toutes les branches de service, et l'introduction dans les deux îles d'une foule de végétaux précieux. Parmi les faits importants qui ont marqué l'époque du premier retour de l'autorité royale dans la colonie, signalons l'application qui lui fut faite des lettres patentes de 1723, ou *Code noir*, par ordonnance de déc. 1767 ; la réduction des droits d'entrée sur les marchandises de l'Inde, de 6 °/₀ à 3 °/₀, en 1770. Les marchandises d'Europe n'étaient soumises à aucun droit. Une ordonnance de la même année établit la liberté générale du commerce. En 1788, parvint dans la colonie la nouvelle de la Révolution française. Il y eut de nombreuses assemblées, des troubles, des déportations, mais la tourmente n'a point ensanglanté le sol de Bourbon. Une assemblée générale des députés des quartiers se réunit, le 25 mai 1790, à Saint-Denis ; elle rassembla tous les pouvoirs et se retira le 5 oct., après avoir élu des députés à l'Assemblée nationale. Le 13 mars 1793, Bourbon vit changer son nom en celui de *Réunion*, à la suite du fusionnement de ses patriotes avec ceux de l'île sœur. Le 16, la République fut proclamée. Elle avait décrété l'abolition de l'esclavage ; mais les planteurs, encouragés par le gouverneur général Malartic, avaient résisté aux ordres de la mère patrie. Les commissaires, envoyés par le gouvernement de la République, avaient été repoussés et rembarqués. La traite devait être de nouveau abolie par le gouvernement de la Restauration, le 8 janv. 1817.

Le régime révolutionnaire cessa avec l'arrivée du général Decaen, porteur de l'arrêté consulaire du 2 févr. 1803, sur l'organisation administrative des deux colonies. Le gouvernement général lui fut confié. A la Réunion, il y avait un gouverneur particulier. Le 15 août 1806, une proclamation de celui-ci donna à la Réunion le nom d'*Ile Bonaparte*.

Cependant, au milieu des succès de l'Empire, une menace était suspendue sur nos colonies lointaines, qui ne pouvaient trouver à leur anxiété une compensation dans les succès inouïs des corsaires en leurs parages. Le 16 avr. 1809, les Anglais débarquaient à Sainte-Rose et y détruisaient une batterie ; le 21 sept., avec leurs forces réunies, ils opéraient une nouvelle descente à Saint-Paul. Au message du commodore Rowley demandant la capitulation, le gouverneur, le général des Brulys, désespérant de pouvoir conserver la colonie à la France, répondit en se donnant la mort. Il fut remplacé par le colonel Sainte-Suzanne. La défense fut organisée, mais ne put, malgré la bravoure des soldats, des compagnies mobiles de créoles et des gardes nationaux (remplaçant la milice depuis 1790), résister aux forces écrasantes de l'ennemi. Celui-ci avait organisé toute une escadre de blocus, composée de plus de vingt bâtiments ayant reçu à bord, en outre des équipages, 1.800 hommes de troupes européennes et 1.850 cipayes. L'action eut lieu dans la plaine de la Redoute (à Saint-Denis), où s'élèvent aujourd'hui deux monuments consacrés par l'un et par l'autre parti à la mémoire de leurs morts. Il fallut capituler (8 juil. 1810). L'île resta au pouvoir de l'Angleterre jusqu'au 6 avr. 1815, date à laquelle elle fut rétrocédée à la France. L'île de la Réunion, devenue île Bonaparte, reprit, avec la domination anglaise, son ancien nom de Bourbon, qu'elle garda sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, mais pour reprendre de nouveau le nom de la Réunion qu'elle n'a plus quitté depuis 1848 (9 juin). Nous avons dit que la Restauration avait aboli la traite, le gouvernement qui suivit proclama l'égalité des citoyens, en arborant le drapeau tricolore, disparu depuis quinze ans. Une loi de 1845 avait donné aux esclaves la faculté de se racheter. Le gouvernement provisoire proclama leur émancipation et leur accorda, avec la liberté, la qualité de Français. En 1870, les droits de vote et d'éligibilité devaient leur être conférés. Sarda Garriga, commissaire général de la République, vint à la Réunion, comme chargé de l'autorité supérieure en 1848 (oct.). Le 20 déc. se fit l'affranchissement de 60.629 esclaves. Le second Empire fut proclamé dans la colonie le 20 févr. 1853.

Nous avons traité, dans les chapitres qui précèdent, des modifications relatives à l'administration, de celles d'ordre économique et des lois militaires récentes applicables à la colonie. Les événements extérieurs, tels que ceux de Madagascar, ne l'intéressent qu'indirectement, elle n'a pas eu à subir de nouvelle attaque de l'ennemi. Cette possession éminemment française a donné le jour à bien des hommes célèbres, où l'on remarque principalement des poètes, tels que : Parny (1753-1814) ; Bertin (1752-89) ; (M. Margry croit cependant qu'il est né à Maurice) ; Leconte de Lisle (22 oct. 1818-18 juil. 1894) ; Aug. Lacaussade (1817) ; Léon Dierx (1838) ; Dayot (1810-52). On doit citer : l'agronome Joseph Hubert (1747-1825) ; les hommes politiques de la Serve (1791-1842) ; de Mahy (1830) ; Edouard Hervé (28 mai 1835-4 janv. 1899), publiciste. — La liste des évêques avec la date de leur nomination, comporte : Desprez (Florian), 8 août 1852 ; Maupoint (Amand-René), 21 sept. 1857 ; Delannoy (Victor), 20 déc. 1870 ; Soulé (Clément), 14 mai 1877 ; Coldefy (Joseph), 11 nov. 1881 ; Fuzet (Frédéric), 12 oct. 1887 ; Fabre (Antonin), 20 nov. 1892 (en fonction en 1900).

Ch. DELAVAUD.

BIBL. : L. MAILLARD, *Notes sur l'île de la Réunion ;* Paris, 1862. — Ch. VÉLAIN, *Description géologique de l'île de la Réunion ;* Paris, 1878. — R. DRASCHE, *Die Insel Reunion im Indischem Ocean. Eine geologisch petrographische Studie ;* Vienne, 1877. — Ch. DELAVAUD, *Recherches sur les eaux thermales sulfureuses de Mafat et du bras d'Oursy, rivière des Galets,* dans *Rev. coloniale*, 1856. — Du même, *Rech. sur la composit. des eaux de Salazie*, dans *id.* et *Bull. de la Soc. des sc. et arts de la Réunion,* 1856. — Paul BORIES, *Eaux minérales de la Réunion*, 1862. — A. DELTEIL, *Etude sur le climat de l'île de la Réunion ;* Paris, 1886. — Mac AULIFFE, *Sur la fièvre à rechutes de la Réunion*, dans *Arch. de méd. nav.*, 1868, t. IX. — *Notes succinctes sur l'Etat sanitaire de nos colonies. Réunion*, dans *Annal. d'hyg. et de méd. coloniales*, 1898, t. I 140. — THIROUX, *Sur la lymphangite infectieuse de la Réunion*, dans *id.*, 1899, t. II, 513. — GRISEBACH, *la Végétation du Globe*, 1875, t. II. — Jacob DE CORDEMOY, *Flore de l'île de la Réunion ;* Paris, 1895. — *Bulletin officiel de la Réunion.* — Edouard PETIT, *Annexe au Bull. offi. de la Réun. du mois de sept. 1899.* — *Annuaire de l'île de la Réunion*, jusqu'en 1899. — *Annuaire du ministère des colonies.* — DUBUISSON, *l'Ile de la Réunion, son industrie agricole ;* Saint-Denis (Réunion), 1889. — DEPINCÉ, *Rapport sur la main-d'œuvre dans les colonies françaises*, dans *Rev. coloniale*, févr.-avr. 1900. — Maurice HUET, *Rapport sur la détaxe des cafés*, dans *id.*, mars 1900. — BLONDEL, *l'Ile de la Réunion*, dans *Bull. de la Soc. de Géogr.*, 1888 (6 pl. sur le chemin de fer et le port des Galets). — VOÏART, dans *Annuaire de l'Ile Bourbon* de 1844, *Notice historique sur la colonie.* — GUET, *les Origines de l'île Bourbon ;* Paris, 1885. — L. HÉRY, *Fables créoles ;* Saint-Denis. — VOLSY-FOCARD, *Du patois créole de l'île Bourbon ;* Saint-Denis, 1885. — RECLUS, *Géogr. universelle. Océan et terres océaniques.* 1889, t. XIV (On y trouve plusieurs indications bibliographiques). — E. LEVASSEUR, *la France et ses colonies ;* Paris, 1893, t. III. — *Catalogue de l'Exposit. univ. de 1878*, p. 236. — *Exposit. d'Anvers de 1885. Notices coloniales*,

t. II. — *Les Colonies françaises* (*Expos. univ. de 1889*), t. I, *Océan indien, La Réunion.* — E. Raoul, *la Réunion*, dans *Atlas colonial*, par H. Mager. — A. Roussin, *Album de la Réunion*, 1870, 5 vol. in-4. — Mermé et Roussin, *Promenade à Salazie. Album.* Texte par Héry et Gontier; Saint-Denis, 1851, in-fol. — Cartes : L. Maillard, *Carte de l'île de la Réunion*, au 1/150.000e, 1861. — La même en relief. — Lannoy de Bissy, *Ile de la Réunion*, au 1/260.000e; Paris, 1885. — Paul Lépervanche, *Carte de l'île de la Réunion*, en 4 feuil., au 1/50.000e; Paris, 1885.

**RÉUNION** (La). Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Casteljaloux; 444 hab.

**RÉUNISSEUSE** (Filat.). On donne ce nom à des machines qui servent à préparer les nappes destinées à alimenter certaines peigneuses dans la filature de la laine ou du coton. Elles sont alimentées par un certain nombre de rubans cardés, qui se disposent les uns à côté des autres, et qui, par suite d'un triage qu'ils subissent en traversant la machine, se transforment en une nappe mince, ayant les dimensions qu'exige la peigneuse.

**REUS.** Ville d'Espagne, prov. et à 14 kil. O.-N.-O. de Tarragone (Catalogne), ch.-l. de district, au pied des collines du Priorat, à 106 m. d'alt.; 27.595 hab. Chem. de fer de Tarragone à Saragosse. C'est la ville principale de la prov.; son industrie, créée par des Anglais, date du début du XVIIIe siècle. Grand nombre de métiers à tisser le fil, le coton et la soie, une centaine de grandes usines à vapeur (tonnellerie, savonnerie, maroquinerie, etc.). Elle complète et alimente le port de Tarragone. Les vins du Priorat sont célèbres. Autrefois fortifiée, Reus a remplacé ses remparts par un beau quartier neuf. Le seul monument intéressant est le clocher, haut de 66 m., d'où l'on jouit d'une vue magnifique qui s'étend de la montagne à la mer. Le maréchal Prim, créé comte de Reus, et le peintre Fortuny sont nés à Reus.

**REUSCH** (Franz-Heinrich), théologien allemand, né à Brilon en Westphalie le 4 déc. 1825, mort à Bonn le 3 mars 1900. Élève et ami de Dollinger, il fut ordonné prêtre en 1849 et nommé chapelain à Cologne; en 1854, privat-docent pour l'exégèse à la Faculté de théologie catholique de Bonn; en 1858, professeur extraordinaire, et en 1861 professeur ordinaire. Ayant rejeté les dogmes du concile du Vatican, il fut, avec ses collègues Hilgers, Knoodt et Langen, interdit, ainsi que ses cours, par son archevêque, en nov. 1870, et excommunié le 12 mars 1872. Il fut plusieurs années curé de la paroisse ancienne-catholique de Bonn et vicaire général de l'évêque Reinkens, fonctions qu'il résigna en 1878. Il fut rapporteur officiel des conférences théologiques tenues à Bonn en 1874 et 1875 pour l'union des Églises; il prit une très grande part à tous les synodes et à tous les congrès anciens-catholiques jusqu'en 1890. De 1866 à 1877, il fut directeur de l'importante revue théologique *Bonner Theol. Litteraturblatt*. Il a beaucoup écrit, non seulement dans sa revue (*Theol. Litteraturblatt*), mais encore dans la *Theol. Litteraturzeitung* de Harnack et Schürer, dans la *Revue internationale de théologie*, dans la *Biographie universelle allemande*, dans le *Deutscher Merkur*, etc. Parmi ses principaux ouvrages, on peut citer : *Lehrbuch der Einleitung in das A. T.* (1859, nouv. édit., 1870); *Bibel und Natur* 1862); *Die biblische Schöpfungsgeschichte* (1877); *Die Bischöfe als Zeugen der Wahreit; Die deutschen Bischöfe und der Aberglaube* (1879); *Luis de Leon und die spanische Inquisition* (1873); *Der Prozess Galileis und die Jesuiten* (1879); *Der Index der verbotenen Bücher* (1883-85, 2 vol.); *Die Fälschungen in dem Tractat des Thomas von Aquin gegen die Griechen* (1889). Il publia, en collaboration avec Dollinger : *Die Selbstbiographie des Kardinals Bellarmin* (1887); *Die Geschichte der Moralstreitigkeiten in der römisch-kath. Kirche seit dem XVI Jahrhundert* (1889); *Die Erörterungen über Leben, Lehre und Schriften des hl. Liguori.* On a de lui aussi : *Beiträge zur Geschichte des Jesuitenordens* (1894); des *Prédications*, un *Livre de prières* (3 éd.). Ses dernières études dans la *Revue internationale de théologie* sont : *Die Siebenahl der Sakramente* (avr. 1893); *Thesen über die Inspiration der heilg. Schrift* (avr. 1894). Malheureusement frappé de paralysie, il fut, les dernières années de sa vie, condamné à l'inertie. Il laissa en manuscrit un ouvrage qui a été publié depuis : *Briefe an Bunsen von römischen Cardinälen und Prälaten, etc., aus den Jahren 1818 bis 1837.* E. Michaud.

Bibl. : *Altkatholisches Volksblatt*, 6 et 13 déc. 1895, 9 mars 1900. — V. Schulte, *Der Altkatholicismus.* — L.-K. Goetz, *Geschichtliche Stellung und Aufgabe des deutschen Altkatholizismus*, et *Allgem. Zeitung*; Munich, 9 mars 1900; etc.

**REUSE** ou **AREUSE.** Rivière suisse, dans le cant. de Neuchâtel, probablement l'écoulement souterrain d'un lac. Elle parcourt le *Val-de-Travers* (V. ce mot), traverse les gorges pittoresques de l'Areuse et se jette, près de Boudry, dans le lac de Neuchâtel. Une partie de ses eaux sont montées, au moyen des propres forces de la rivière, sur le plateau de La Chaux-de-Fonds et servent à l'alimentation de ce grand village.

**REUSNER** (Nicolas de), né à Lœwenberg (Silésie) le 2 févr. 1545, mort à Iéna le 12 avr. 1602. Il enseigna le droit à Strasbourg, de 1583 à 1588, et ensuite à Iéna. L'empereur Rodolphe II le créa comte palatin (1594). Il a beaucoup écrit sur divers sujets. Il excellait surtout dans la poésie latine, et ses distiques respirent une aisance, une pureté, et un esprit plein de force, de finesse et de ressources. On trouve de précieux renseignements biographiques et littéraires dans ses panégyriques, intitulés *Icones seu imagines virorum litteris illustrium* (Strasbourg, 1587) et *Icones sive imagines vivæ literis clarorum virorum* (Bâle, 1580); ce sont des distiques latins où Reusner commente des portraits gravés sur bois par T. Stimmer.

**REUSS** (La). Grande rivière suisse, qui a ses sources dans le massif du Saint-Gothard; elles se réunissent au-dessus du Pont du Diable : la Reuss de Realp, descendue de la Furka (2.436 m.), par Urseren (1.500 m.); la Reuss du Gothard (source à 2.530 m.); le Thalbach formé, de la réunion des torrents d'Oberalp et d'Anteralp. La rivière, qui est plutôt un torrent des plus impétueux dans les montagnes qu'elle traverse, bondit dans la gorge qui s'étend entre Andermatt et Goeschenen (1.063 m.), descend en nombreuses cascades à Amsteg (536 m.), puis atteint le fond de la vallée, entre dans le lac des Quatre-Cantons, le quitte à Lucerne (439 m.) qu'elle divise. Elle passe alors en plaine, se grossit de la Petite Emme, se dirige vers le N. et se jette dans l'Aar près de Windisch (329 m.). La vallée de la Reuss est une des plus pittoresques de la Suisse. La rivière a 146 kil. de long, un bassin de 3.411 kil. q. dont 145 kil. q. de glaciers.

Cette vallée, qui conduit au col du Saint-Gothard, ouvre une route stratégique et commercialement suivie. Très améliorée par le percement de l'*Urner-Loch*, tunnel de 66 m., en l'an 1707, et l'édification du Pont du Diable, elle a été définitivement aménagée en 1820, notamment le long des rochers de Schœllenen. Le chemin de fer remonte la Reuss jusqu'à Gœschenen où s'ouvre le tunnel du Saint-Gothard. Dr Gobat.

**REUSS. I. Géographie.**— Principautés de l'Empire allemand, sises en Thuringe. Elles sont au nombre de deux, celles de la *ligne aînée* (Reuss-Greiz) et celle de la *ligne cadette* (Reuss-Schleiz-Gera). Ensemble, elles ont 1.142 kil. q. et 199.598 hab. (en 1895), dont 316 kil. q. et 67.468 pour la ligne aînée, et 826 kil. q. avec 132.130 hab. pour la ligne cadette. L'ensemble de ces possessions se répartit en deux groupes : au S., l'Oberland, limitrophe du royaume de Saxe, de la Bavière, des grands-duchés de Saxe-Weimar et Saxe-Meiningen; la partie méridionale de cette portion (Schleiz) appartient à la ligne cadette, la partie septentrionale (Greiz) à l'aînée; plus au N., entre Saxe-Weimar, Saxe-Altenburg et le district prussien de Mersebourg, est l'Unterland, pays de Gera, détenu par la ligne cadette. La population est pro-

testante, de l'Eglise évangélique. Les champs occupent 2/5, les pâturages 1/5 et les bois (de conifères) 2/5 de la superficie totale. On exploite le fer, le lignite, le calcaire. L'industrie lainière prospère dans la région de Greiz (11.000 métiers) et Gera (10.200 métiers).

Le régime politique est la monarchie héréditaire, jadis absolue, tempérée par une constitution représentative (ligne aînée, 28 mars 1867; cadette, 14 avr. 1852). Le budget de la ligne aînée était, en 1896, d'environ 1.660.000 fr.; celui de la branche cadette d'environ 2.600.000 fr.; la dette insignifiante. Les troupes sont incorporées dans l'armée prussienne.

**II. Histoire.** — Les territoires de Reuss furent jadis occupés par les Sorbes, puis appartinrent à la marche de Zeitz. Otton IV donna Gera au couvent de Quedlinburg (999); Henri IV, les avoueries de Gera et Weida à son maréchal Henri le Pieux († 1120). Celui-ci est l'ancêtre des princes actuels. Son petit-fils Henri le Riche († 1200) acquit Greiz, Hof, Plauen. Son fils Henri IV († 1250) fut maître de Prusse de l'ordre Teutonique; les fils de celui-ci se divisèrent son héritage vers 1244 et fondèrent les lignes de: *Weida*, éteinte en 1532; *Gera*, éteinte en 1550, et *Plauen*. Celle-ci compte parmi ses membres Henri XI, qui défendit Jean Huss au concile de Constance, et son frère, grand maître des Chevaliers teutoniques (V. Prusse, § *Histoire*). Henri XI, devenu burgrave de Misnie et élevé au rang de prince, s'intitula à ce titre Henri Ier (1426). Son fils Henri II fut dépouillé de son burgraviat par l'électeur de Saxe (1472), lequel enleva ensuite ses possessions du Vogtland à Henri III (1482). Henri V se fit rendre Plauen et quelques autres seigneuries par l'empereur et hérita des domaines de la ligne de Gera (Schleiz, Saalburg, etc.). Ses deux fils moururent sans descendance directe, et leur héritage revint à la *branche cadette* de Plauen, issue de Henri le Russe (*der Reusse*), mort en 1309. Celui-ci était fils de Henri Ier de Plauen et dut son surnom, qui est devenu le nom de famille de ses descendants, à ses expéditions en Russie. — Aussitôt après la réunion des possessions de la famille dans la branche cadette de Plauen, dite de Reuss, un nouveau partage intervint. — La ligne aînée prit le titre de *Greiz*, en 1618, après l'extinction de la ligne moyenne; il s'en détacha, un moment, une branche d'*Untergreiz* (1625-1768). En 1778, Henri XI fut élevé au rang de prince d'empire.

La ligne cadette ou de *Gera* se subdivisa, en 1647, en branches de Gera, Schleiz et Lobenstein, qui se subdivisèrent à leur tour; la première s'éteignit en 1802; la troisième finit avec Henri LXXII de Lobenstein-Ebersdorf, lequel abdiqua le 1er oct. 1848 au profit de Henri LXII de Schleiz, représentant de la seconde branche, lequel réunit ainsi tous les domaines de la ligne cadette; une diète (landtag) tenue à Gera confirma ces dispositions. A.-M. B.

Bibl.: Maier, *Chronik des fürstlichen Hauses zu Plauen;* Leipzig, 1811. — Limmer, *Entwurf einer urkundlichen Geschichte des gesamten Vogtlandes;* Gera, 1825-28, 4 vol. — Brückner, *Landes und Volkskunde des Fürstentums Reuss jüngerer Linie;* Gera, 1870, 2 vol. — Auerbach, *Bibliotheca Ruthenea* (bibliogr.), 1892.

**REUSS** (Edouard-Guillaume), théologien protestant alsacien, né à Strasbourg le 18 juil. 1804, mort à Strasbourg le 15 avr. 1891. Ayant fait sa théologie à Strasbourg, il étudia les langues orientales avec Gesenius, à Halle, et avec Silvestre de Sacy, à Paris. Il professa la théologie à Strasbourg, à la Faculté de théologie à partir de 1834, et à l'Université allemande, à partir de 1872. Il exerça une influence profonde sur les nombreuses générations qui se succédèrent au pied de sa chaire, car il était un maître de la science et un maître dans l'art d'exprimer clairement sa pensée. Il acquit une renommée européenne par ses travaux de critique sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il veut être l'historien de la Bible, raconter la formation de ses livres, replacer chaque auteur et chaque livre dans son milieu vrai, raconter la formation du canon, suivre les textes bibliques dans les manuscrits, puis dans les principales éditions imprimées, enfin dans les traductions anciennes et modernes. Il publia aussi, avec le concours de ses amis Baum et Cunitz, les *Œuvres complètes* de Calvin. Ses principaux ouvrages écrits, partie en allemand, partie en français, sont: *Geschichte der heiligen Schriften des Neuen Testaments* (1874, 5e éd.); *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique* (1864, 2 vol., 3e éd.); *Fragments littéraires et critiques sur l'histoire de la Bible française* (1857); *Études sur les évangiles synoptiques* (1854); *les Sybilles chrétiennes* (1861); *Histoire du canon des Ecritures saintes de l'Eglise chrétienne* (1864, 2e éd.); *la Bible*, traduction, avec introduction et commentaires (1874-80, 16 vol.); *Geschichte der h. Schriften des A.T.* (1881); *Jo. Calvini Opera* (1863 et suiv., publiées avec Baum et Cunitz). Articles dans une quantité de publications périodiques, notamment dans la *Revue de théologie* de Strasbourg.

**REUSS** (Ernest-Rodolphe), historien français, né à Strasbourg le 13 oct. 1841, fils du précédent. Il fit ses études à la Faculté des lettres de Strasbourg où il se fit recevoir licencié en 1861, puis en Allemagne où il passa trois ans dans les Universités d'Iéna, Berlin et Gœttingue. Il recut dans cette dernière le titre de docteur pour une thèse en allemand sur *Ernest de Mansfeld pendant la guerre de Bohême* (1618-20). Professeur d'histoire au gymnase en 1865, puis *privat-docent* au séminaire protestant en 1869, il quitta cette dernière fonction après l'annexion de l'Alsace, ne voulant pas entrer dans la nouvelle Université allemande; mais il continua de professer au gymnase jusqu'en 1896, date où il fut appelé à Paris comme maître de conférences à l'Ecole des hautes études. Il avait été de 1872 à 1896 bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Strasbourg, qu'il avait travaillé à reconstituer, après l'anéantissement de l'ancienne bibliothèque par le bombardement de 1870. En 1897, Reuss recevait le titre de docteur ès lettres de l'Université de Paris pour le premier volume d'un important ouvrage sur *l'Alsace au* XVIIe *siècle*, Nous le second volume parut en 1898, et qui obtint en 1900 le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'œuvre historique de Rod. Reuss est considérable; elle est tout entière relative à l'histoire de la guerre de Trente ans et à l'histoire d'Alsace. Ses principaux ouvrages, en dehors des thèses que nous avons citées et de sa thèse latine sur l'*Historiographie alsacienne*, sont les suivants: *la Destruction du protestantisme en Bohême* (1868); *la Sorcellerie au* XVIe *et au* XVIIe *s., particulièrement en Alsace* (1871); *Pierre Brully, ministre de l'Eglise française de Strasbourg, 1535-45* (1879); *Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise française de Strasbourg, 1545-1754* (1880); *Vieux noms et rues nouvelles de Strasbourg* (1883); *la Justice criminelle et la police des mœurs au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* (1885); *Charles de Butré. Un physiocrate tourangeau en Alsace, 1724-1805* (1887); *Louis XIV et l'Eglise protestante de Strasbourg* (1887); *la Cathédrale de Strasbourg* (1888). Il a publié en outre un grand nombre de brochures et de textes inédits. Ses plus importantes publications de textes sont celles du mémorial et des notes de François Reisseissen; *Strassburger Chronik von 1677-1710* (1877) et *Strassburger Chronik von 1657-77* (1880) et surtout l'*Alsace pendant la Révolution française* (1880 et 1895), t. I et II, qui contiennent la correspondance des députés de Strasbourg à l'Assemblée nationale et d'autres pièces relatives aux années 1789-1792. Reuss a été un des principaux collaborateurs de la *Revue critique*, de la *Revue historique*, de la *Revue d'Alsace*, de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, etc., etc. Il joint à une immense érudition un véritable talent d'écrivain.

G. Monod.

**RÉUSSITE** (Jeu). On appelle *réussites* ou *patiences* des combinaisons de cartes qui doivent aboutir, en par-

tant d'un jeu bien mélangé et en suivant des règles fixes, à un arrangement déterminé, et d'où les personnes superstitieuses augurent le succès d'une entreprise, d'un vœu, etc. Le nombre des réussites qu'on a imaginées est considérable, et il existe sur la matière de véritables traités. Elles se jouent d'ordinaire à un seul joueur et avec 32 cartes, plus rarement à deux joueurs ou avec un jeu de 52 cartes. La plupart sont purement machinales. Quelques-unes seulement exigent de la part du joueur certaines combinaisons de nature à influer sur l'issue de la partie. Voici un exemple de réussite à 32 cartes, très pratiquée. On coupe, fait couper, et on aligne horizontalement sept cartes, en ne retournant que la septième. Sur les six premières, on dispose une seconde rangée, un peu en retrait et en ne retournant que la sixième. On fait de même une troisième, une quatrième, une cinquième, une sixième et une septième rangées horizontales, la septième n'étant composée que d'une seule carte, retournée. On a, de la sorte, sept cartes visibles, en escalier, et il reste un talon de quatre cartes. Il faut, pour gagner, parvenir à faire des 32 cartes quatre paquets, chacun d'une seule couleur et commençant par l'as, le sept, le huit, etc., en suivant rigoureusement les règles ci-après. On met de côté tout as visible, dont on fait l'origine du paquet de la couleur. On opère de même pour tout sept visible, dès que l'as correspondant est déjà de côté, et on le place sur cet as, puis les huit sur les sept, les neuf sur les huit, etc., au fur et à mesure que la chose est possible pour l'une des quatre couleurs, et sans qu'il soit nécessaire que toutes marchent de concert. Pour rendre visibles les cartes autres que les sept premières, on procède, d'ailleurs, dans les conditions qui suivent. D'abord dès qu'une rangée verticale a, pour une cause où une autre, sa carte de dessus invisible non retournée, on la retourne. En second lieu, on peut toujours transporter une carte visible sur une autre carte visible de couleur (noire ou rouge) différente et supérieure d'un point : ainsi un valet de trèfle sur une dame de cœur. En troisième lieu, quand les cartes visibles sont telles qu'on ne peut plus opérer ni transport ni enlevage, on prend au talon une carte dont on dispose à son gré, et, si elle ne se peut caser, on la met de côté, en réserve, et on prend une seconde, une troisième... Enfin, quand une rangée verticale est épuisée, on peut combler le vide avec une carte prise sur une autre rangée. Quand il n'est plus possible de remuer aucune carte et que le talon est épuisé, on a perdu.

**REUTER** (Christian), romancier allemand, né à Kütten, près de Zörbitz, le 8 oct. 1665, mort après 1712. Sa biographie est peu connue. On sait qu'il étudia le droit et la théologie à Leipzig, et se fit chasser de l'Université pour sa verve satirique. Il vécut ensuite à Berlin et demanda des ressources à la composition de livrets pour les solennités musicales de la cour. Reuter était doué d'une imagination satirique très féconde, mise au service d'un cœur qui paraît avoir été rancunier. Les gens qui eurent le malheur de l'avoir sous leur toit font triste figure dans les trois farces où il les met en scène : *l'Honnête Femme oder die Ehrliche Frau zu Plissine* (1695) ; *Der ehrlichen Frau Schlampampe Krankheit und Tod* (1696, réimprimés, sous le titre de *Lustspiele*, par Ellinger ; Halle, 1890) ; *Letztes Denk-und Ehrenmahl der Frau Schlampampe* (1697). L'œuvre capitale et durable de Ch. Reuter est son *Schelmuffskys Reisebeschreibung* (1696 ; nouvelle édition par Schullerus ; Halle, 1885). La première farce de Reuter transportait avec beaucoup de tact la fable des *Précieuses ridicules* de Molière dans un cadre allemand. Un jeune fat, le fils des gens que Ch. Reuter avait pris pour objet de sa malice, revenait de voyages aussi dangereux qu'imaginaires, et se présentait dans tout l'éclat de son héroïsme ridicule ; deux arlequinades, mêlées de chants, terminaient ce spectacle longtemps fort goûté du public allemand. Les qualités d'esprit et d'observation, l'art de saisir les ridicules et d'en faire éclater les éléments caractéristiques dans des personnages et des situations, enfin, la verve bouffonne, qui apparaissent dans cette première comédie, se donnent libre carrière dans les « Voyages de Schelmuffsky ». Le cadre est le moins déterminé de tous ceux que l'art peut choisir pour y faire agir les personnages qu'il crée ; mais l'auteur a eu assez de talent pour ne pas se perdre dans les détails et tout ramener à une certaine unité, pour laquelle le personnage n'offrait qu'un point d'appui trop faible.

**REUTER** (Fritz), écrivain allemand, né à Stavenhagen le 7 nov. 1810, mort à Eisenach le 12 juil. 1874. Parmi les humoristes qui ont écrit en bas allemand des nouvelles et des romans, aucun n'égale Reuter pour la force de l'humour, l'originalité des personnages, la variété des situations et la richesse de l'imagination. Ecrits dans un dialecte parlé seulement par huit à neuf millions d'Allemands, ses récits se sont pourtant imposés à toute l'Allemagne. Reuter avait fait de médiocres études aux gymnases de Friedland et de Parchim. A l'Université de Rostock, où il se fit ensuite immatriculer, il se distingua surtout parmi les meilleurs buveurs. A Iéna, ses manifestations démagogiques, cependant bien innocentes, le firent condamner à mort. Cette peine fut commuée en celle de trente années de forteresse, et il fut, en effet, pendant sept ans, traîné de prison en prison. Il ne paraît pas avoir éprouvé beaucoup d'ennuis de ce genre de vie. Il en fit l'objet du meilleur de ses récits humoristiques, *Ut mine Festungstide*. Pour plaire à son père, honorable bourgmestre de Stavenhagen, il essaya de se remettre à l'étude du droit, mais son naturel d'épicurien flâneur ne put se plier à une étude régulière, et il continua de se livrer à la rêverie et à l'ivrognerie. Aussi son père, emporté par une mort prématurée à l'âge de cinquante-neuf ans, ordonna-t-il, dans son testament, que Fritz ne recevrait que les intérêts de sa part de patrimoine et que le capital ne lui serait livré que quand il aurait passé quatre années sans s'enivrer. Il ne lui arriva guère de pousser la sobriété au delà de quatre jours. Sa femme, une fille de pasteur, sauva ce qu'elle put de ce beau talent à force de patience, d'aimante douceur et d'encouragements. Sans elle, Reuter n'aurait pas exercé son admirable talent de conteur et se serait abîmé dans l'alcoolisme. Depuis 1863, il a vécu à Eisenach. C'est entre ses ivresses qu'il composait. Ce genre de vie ne laissant place à aucune observation méthodique d'une autre nature que celle de la personnalité, Reuter a surtout écrit dans le genre autobiographique. Comme il avait le réveil d'ivresse très gai, une bonne humeur robuste, une philosophie pleine de rude bon sens, et qu'il n'était guère entouré que de bonnes et originales natures, il laissa aller sa plume, et une imagination très avisée la conduisit pour le plaisir du lecteur. Ses principales œuvres sont : *Olle Kamellen*, (1860-68, 7 vol.), dont : *Ut de Franzosentid ; Ut mine Festungstid ; Ut mine Stromtid ; Dærchlæuchting ; De Reise nach Konstantinopel, Läuschen und Rimels* (1863, 17e éd., 1887. *Suite*, 1858 ; 14e éd., 1884 ; etc. *Œuvres complètes*, 15 vol. ; 1867-75. *Œuvres posthumes*, avec biographie par Vilbrandt, 3e éd., 1885, 7 vol.).

BIBL. : Otto GLAGAU, *F. Reuter und seine Dichtungen*, 2e éd., 1875. — GÆDERTZ, *Reuters-Reliquien*, 1885.

**REUTER** (Baron Paul-Julius von), agent de publicité allemand, né à Cassel le 21 juil. 1821, mort à Nice le 25 févr. 1899. Il fut d'abord employé dans une maison de banque à Gœttingue, puis, en 1847, s'associa dans une librairie à Berlin. Mais ses affaires réussirent peu et, les événements de 1848 lui ayant suggéré l'idée de se faire en quelque sorte le *reporter* universel de la presse, il vint fonder à Paris, en 1849, une correspondance lithographique. Peu après, le gouvernement prussien ayant ouvert au public la ligne télégraphique d'Aix-la-Chapelle à Berlin, il alla se fixer dans la première de ces villes, d'où, aidé par un poste de pigeons, il transmettait les dépêches aux journaux et aux maisons de banque d'Allemagne et de Bel-

gique. Il transféra ensuite successivement ses bureaux, au fur et à mesure de l'extension du réseau télégraphique, à Verviers, à Quiévrain, enfin, en 1851, à Londres, qu'il ne devait plus quitter et où il vit le cercle de ses relations s'étendre rapidement. Il fut ainsi bientôt le principal pourvoyeur de tous les grands journaux, et de tous les grands établissements de crédit, auxquels il communiquait les nouvelles politiques, financières et commerciales qu'il se faisait adresser des principales villes du continent, et, en 1859, pendant la guerre d'Italie, le *Times* eut tout son service d'informations assuré par son agence. Il installa par la suite des sous-agences en Belgique, en Hollande, aux Indes, en Egypte, en Chine, sur la côte d'Afrique, au Canada, dans l'Amérique du Nord, dans l'Amérique du Sud, ne reculant devant aucun sacrifice pour améliorer son service de renseignements : pendant la guerre de Sécession, notamment, il établit à ses frais, entre Cork et Crookhaven, une ligne télégraphique, et, en Chine, il suppléa à l'absence du télégraphe par un service de coureurs entre Péking et Kiachta, alors point terminus du télégraphe russe dans l'Asie centrale. En 1865, le roi de Hanovre l'autorisa à immerger entre la côte anglaise et la côte hanovrienne un câble sous-marin, depuis prolongé jusqu'à la frontière russe, et, en 1869, il en posa un autre, entre la France et les Etats-Unis. En 1871, il fut anobli par le duc de Saxe-Cobourg-Gotha. L'agence télégraphique Reuter (*Reuter's Telegram Company*), dont le siège est à Londres, est depuis 1865 une société par actions. Comme l'agence Havas, dont elle a suivi parallèlement le développement, elle a un champ d'opérations très étendu : elle est à la fois, en effet, une agence d'informations et de publicité, une maison de banque d'exportation et de commission, une société de colonisation, et un office de traductions et d'édition. Elle est dirigée actuellement par le fils aîné de son fondateur, le baron *Herbert* von Reuter, et elle a des succursales dans les principales villes du monde.

**REUTERDAHL** (Henrik), théologien et historien suédois, né à Malmö le 10 sept. 1795, mort à Upsal le 28 juin 1870. Professeur de théologie depuis 1833 à Lund, puis chef du département ecclésiastique, de 1852 à 1855, et de nouveau à Lund, comme évêque, en 1855, il fut nommé en 1856 archevêque à Upsal, et conserva ses fonctions jusqu'à sa mort. Partisan du subjectivisme de Schleiermacher, il défendit ses opinions dans la *Theologisk quartalskrift*, périodique qu'il dirigeait en collaboration avec I.-H. Thornander (1828-50), et dans son *Introduction à la théologie* (en suédois, 1837). Son ouvrage capital est une *Histoire de l'Eglise suédoise* (1838-66, 4 vol.), qui va des origines jusqu'à l'année 1533.

**REUTLINGEN.** Ville d'Allemagne, roy. de Wurttemberg, ch.-l. du cercle de la Forêt-Noire, sur l'Echatz; 19.828 hab. C'est une pittoresque vieille ville avec une remarquable cathédrale gothique (1272-1343; belle cuve baptismale, tour de 74 m.). On y fabrique des cotonnades, des toiles, des dentelles. Sa minoterie est importante. Au sommet du mont Achalm (700 m.) qui domine la ville de 320 m. est un château ruiné. Sur une cime voisine le château de *Lichtenstein*, rebâti en 1841. — Reutlingen apparaît au XIIIe siècle. Otton IV lui donne une charte urbaine ; Frédéric II la fortifie, et les bourgeois lui demeurent fidèles. Adhérents à la ligue de Souabe, ils repoussent les seigneurs en 1377. Maximilien Ier les comble de privilèges ; conquis par le Wurttemberg (1519), ils s'affranchissent bientôt, mais en 1802 lui sont annexés définitivement.

BIBL.: HOCHSTETTER, *Führer durch Reutlingen*, 1891.

**REUTORT.** Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XXIX, p. 1141).

**REUVENS** (Gaspard-Jacques-Chrétien), archéologue hollandais, né à La Haye le 22 févr. 1793, mort à Rotterdam le 28 juil. 1837, fils du jurisconsulte Jean-Everard Reuvens. Il étudia d'abord le droit et fut reçu avocat à Paris en 1812. En 1815, il fut nommé professeur de littérature grecque et romaine à l'Athénéum d'Harderwyck, puis, en 1818, professeur d'archéologie à l'Université de Leyde. Il fit pratiquer des fouilles importantes sur l'emplacement de l'ancien *forum Adriani*, près de La Haye, et il en publia les résultats : *Notice et plan des constructions romaines trouvées sur l'emplacement présumé du forum Adriani, près de La Haye* (1828, in-fol.). On lui doit encore : *Collectanea litteraria in Attium Diomedem, Lucilium, Lyduus*, etc. (Leyde, 1815, in-8) ; *Periculum animadversionum archæologicarum ad cippos punicos musei antiquarii* (Leyde, 1822) ; *Lettre à M. Letronne sur les papyrus bilingues et grecs du musée d'antiquités de l'Université de Leyde* (Leyde, 1830, in-4).

**REUVES** (*Ad Ruborem* [*Gallia Christ.*, t. XIV, ch. XVII]). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne, au S. des marais de Saint-Gond ; 156 hab.

**REUVILLE.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville; 210 hab.

**REUX.** Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque ; 262 hab.

**REVACKA** HOLA (Mont) (V. KARPATES).

**RÉVAI** (Nicolas), poète et grammairien hongrois, né en 1750, mort en 1807. Il entra, à l'âge de dix-sept ans, dans l'ordre des piaristes, devint professeur, rédigea pendant quelque temps un des premiers journaux hongrois, *Magyar Hirmondo*, et s'adonna ensuite à l'étude de la grammaire historique hongroise qu'il enseigna, depuis 1802 jusqu'à sa mort, à l'Université de Pest. Poète, Révai se rattache à l'*école latine;* il a écrit des *élégies* dans la manière des anciens, a traduit Ovide, Tibulle, Properce, Moschos et Bion et le premier livre de l'*Iliade*. Il a édité les poésies de Barcsay et d'Orczy. Mais il est surtout connu comme grammairien ; bien avant Bopp et Grimm, il a créé la grammaire comparée. Ses livres, *Sur l'ancienne orthographe hongroise* (1783), *Antiquitates litteraturæ hungaricæ*, I (1803), ont jeté les bases de la méthode historique dans l'explication des vieux textes ; son *Elaboratior grammatica hungarica* (1803-6, 3 vol.) a fondé la philologie comparée hongroise, puisque Révai a, le premier, développé systématiquement la parenté du magyar avec les autres langues ouralo-altaïques, notamment avec le finnois, le lapon, l'esthonien, le vogoul et l'ostiak. Malheureusement, Révai n'a pas eu de successeurs ; les Hongrois, dans leur fierté, ne voulaient pas être identifiés avec les pauvres Finnois ; la parenté turque leur plaisait mieux. Aussi fallut-il attendre les travaux de Hunfalvy et de Budenz pour établir définitivement la philologie magyare. J. KONT.

BIBL. : Joseph BÁNOCZI, *la Vie et les Œuvres de Nicolas Révai ;* Budapest, 1879 (en hongr.) — B. CSAPLÁR, *la Vie de Révai*, 5 vol. (en hongr.)

**REVAL.** Ville de Russie (V. REVEL).

**REVALESCIÈRE** (Thérap.) (V. LENTILLE [Bot.]).

**REVANDOZ.** Ville de la Turquie d'Asie, vilayet de Mossoul, sur un affluent du grand Zab ; 10.000 hab. Commerce très actif d'objets manufacturés en Europe, de noix de galle et de tabac, qui est presque tout exporté en Perse.

**RÊVE.** Nous conservons à l'état de veille le souvenir d'avoir, durant le sommeil, éprouvé des sensations et conçu des pensées à propos d'images ou de perceptions qui ont été, au réveil, reconnues pour illusoires, mais à la réalité objective desquelles nous avons ajouté foi, aussi longtemps du moins que le sommeil a duré. On entend par rêve l'ensemble de ces perceptions, de ces sensations et de ces pensées. — Une étude psychologique du rêve présente cette difficulté particulière que l'observation directe y est impossible. Nous ne pouvons étudier le rêve qu'à l'état de veille : ce n'est plus le rêve, mais bien son souvenir que nous observons. Or la mémoire est naturellement déformatrice. S'il est vrai, en outre, comme nous le verrons, que l'incoordination soit un caractère du

rêve, comment savoir si cette incoordination n'est pas plus complète encore, si les nécessités de la pensée éveillée n'introduisent pas dans le souvenir du rêve un ordre, une logique que le rêve lui-même ne comportait point? C'est là une difficulté essentielle au sujet, contre laquelle il est nécessaire dès l'abord de se prémunir. L'homme n'est naturellement point porté à hésiter entre le rêve et la veille. La distinction qu'il en fait est spontanée, immédiate : il accorde à l'une toute la réalité qu'il refuse à l'autre. Néanmoins, une comparaison réfléchie de la veille et du rêve ne laisse pas que de pouvoir être intéressante. Malgré qu'il y ait entre les deux états une ressemblance capitale, et que la réalité de nos perceptions ne nous soit pas plus évidente pendant la veille que pendant le rêve, on a prétendu dégager de leur comparaison des faits de nature à prouver la réalité supérieure de la veille : 1° A l'état de veille, la constante possibilité d'un contrôle des sens les uns par les autres nous est une garantie de l'existence et de la permanence des objets de nos perceptions. Ce contrôle serait impossible dans le rêve. 2° A l'état de veille, la vérité de nos perceptions nous est affirmée par le témoignage des autres hommes. Dans le rêve, ce témoignage fait défaut. Aux perceptions collectives de la veille s'opposent les perceptions individuelles du rêve. 3° Les états de la veille forment dans leur succession un tout continu ; les rêves ne se continuent point les uns les autres. 4° Le rêve n'obéit ni aux lois logiques, ni aux lois expérimentales de la veille : le désordre, le décousu, l'incohérence lui sont naturels.

Mais ces différences, qu'on prétend constater entre la veille et le rêve, ne sont pas le résultat d'une comparaison rigoureuse. On y oppose, en effet, à la veille, non point le rêve observé pendant le rêve, mais bien le rêve observé pendant la veille. En fait, pendant le rêve : 1° nous sommes persuadés que le contrôle de nos sens les uns par les autres est possible ; 2° nous tenons pour assuré que les personnages de notre rêve vivent dans le même monde que nous ; 3° nous n'avons conscience ni que le rêve présent ait jamais commencé, ni qu'il ait succédé à un rêve antérieur hétérogène ; 4° nous n'éprouvons aucun étonnement à ne plus suivre en nos pensées et en nos actions les lois normales de la veille. Ces différences prétendues se trouvent donc n'être point fondées objectivement. Une observation plus méthodique nous conduit à la découverte de deux différences fondamentales et réelles, dont il est vrai que la seconde est une conséquence de la première : 1° la veille a conscience qu'un autre état existe, le rêve ; le rêve ignore la veille ; 2° on se réveille du rêve, on ne se réveille pas de la veille.

On objectera qu'il nous arrive parfois de rêver que nous rêvons, ce qui supposerait dans le rêve une certaine conscience de la veille. Mais l'argument n'est pas irréfutable. S'il nous arrive de rêver que nous rêvons, ce peut être la permanence d'un état de veille durant le rêve — nous ne sommes jamais complètement endormis — ou bien un souvenir purement verbal — de même que dans la veille nous disons : Je ne rêve pourtant pas ! ou : Je ne l'ai pourtant pas rêvé ! — ce peut être surtout une manière de réveil. Dans les cauchemars, par exemple, où la peur engendre l'instinct de conservation, la vie pratique se réveille, l'idée que ce ne pourrait être qu'un rêve se présente comme un moyen de salut, le dormeur fait effort pour se réveiller et le plus souvent se réveille. Ainsi avoir conscience que l'on rêve, c'est ne plus vouloir que la vie du rêve se poursuive, c'est aspirer au réveil, c'est pratiquement se réveiller. Mais si la veille a conscience qu'un autre état existe, le rêve, sans rien perdre à ses propres yeux de sa propre réalité, c'est donc que la réalité de la veille est en effet supérieure à la réalité du rêve. Le rêve au contraire ignore la veille, parce que dans la seule conscience de l'état de veille il trouverait sa propre négation. Nous avons supposé jusqu'ici que le rêve avait le même caractère de continuité que la veille et que durant le sommeil nous rêvions toujours, de même que durant la veille nous pensons toujours. Mais la question de savoir si nous rêvons toujours est actuellement très controversée. Les observations qui ont été essayées à ce sujet ont été faites sur trop peu de personnes et avec trop peu de critique pour pouvoir être utilement invoquées. Affirmer que nous rêvons toujours, c'est dire qu'il y a des rêves dont nous ne gardons à l'état de veille aucun souvenir. Il semble bien qu'en fait il en est ainsi. D'une part, en effet, les rêves dont nous nous souvenons se divisent en deux classes : tantôt nous nous souvenons à la fois d'avoir rêvé et du contenu de notre rêve, tantôt nous nous souvenons uniquement d'avoir rêvé. Ne peut-on conclure de là, par une induction peut-être légitime, qu'il existe une troisième classe de rêves, ceux que nous ne nous rappelons même pas avoir rêvés? D'autre part, on a pu soutenir avec grande apparence de raison que les seuls rêves dont nous gardions le souvenir étaient ceux que le réveil suivait immédiatement. Le souvenir des rêves supposerait alors entre les dernières impressions du rêve et les premières perceptions de la veille une sorte d'amalgame. Le fait que les récits de rêve se terminent tous par un réveil en sursaut, le fait encore que les personnes qui en dormant ont parlé tout haut, n'ont à leur réveil aucun souvenir du rêve auquel répondaient leurs paroles, donnent du poids à cette théorie qui ne laisse pas néanmoins que d'être très discutée.

En tout cas, en l'état actuel de nos connaissances, la réponse que nous pouvons faire à cette question : Rêve-t-on toujours? ne saurait être l'interprétation rigoureuse des résultats manifestement insuffisants de l'observation pure : elle dépend surtout de nos conceptions métaphysiques et de nos théories de psychologie générale. Nous nous en sommes tenu jusqu'ici dans cette étude à la seule détermination des caractères spécifiques du rêve. Il nous en faut maintenant rechercher les causes. Tout d'abord écartons ici les causes réelles qui se traduisent dans le rêve par des effets réels. Les personnes, par exemple, qui ont l'estomac fatigué ou simplement une mauvaise digestion, éprouvent en dormant des sensations de goût parfaitement réelles qui tiennent à leur état pathologique et qui sont dans le rêve comme des accidents. Les causes réelles peuvent recevoir dans le rêve une interprétation fictive, produire des effets illusoires, provoquer des perceptions fausses. Maury, recevant sur la tête le ciel de son lit, crut sentir contre son cou le couperet de la guillotine. L'état général de l'organisme, le bien-être physique, la fatigue corporelle, l'état particulier des organes peuvent provoquer nos rêves ou tout au moins leur imprimer une certaine couleur. Mais c'est ici, à proprement parler, la physiologie du rêve. La cause psychologique déterminante des rêves, c'est le retour à la conscience de l'expérience antérieure, c'est le rappel de nos souvenirs. Le rêve suppose un souvenir, quelque ancien qu'il soit. A cet égard, les observations faites par Iastrow sur les rêves des aveugles sont très instructives. Les personnes qui ont perdu la vue avant l'âge de cinq ans n'ont jamais de rêves visuels. Au contraire, les personnes qui avaient déjà sept ans lorsqu'elles sont devenues aveugles, ont toutes des rêves visuels. Dans les cas de cécité partielle, les malades, si, durant les six premières années de leur vie, ils ont eu une vue normale, conservent durant leurs rêves une vision plus claire des images qu'à l'état de veille. Ce nous est une preuve que le rêve suppose à la fois l'existence d'une perception antérieure et sa conservation dans la mémoire. Le rêve est ainsi un tissu de souvenirs. En dépit de préjugés encore trop répandus, le rêve appartient donc au passé et ne saurait avoir aucun caractère prophétique. Ces souvenirs, qui forment la substance du rêve, s'associent entre eux suivant des lois très nombreuses et très variables : il est inutile d'insister sur ce point. Nous serons, en effet, amenés à considérer ces lois en action en étudiant l'illogisme du rêve.

A l'état de veille, nous sommes avant tout frappés de ce que la vie du rêve présente de désordre et d'incoordination. Cependant il ne faut pas pousser les choses à l'extrême. Cette incoordination n'est pas absolue. Il est rare que nous dormions tout entiers. Tout d'abord les habitudes mentales subsistent, et avec elles l'automatisme psychologique. Il est des rêves aussi où les facultés intellectuelles ne semblent aucunement altérées : Voltaire, par exemple, a prétendu avoir composé en dormant tout un chant de la *Henriade*. En général, nos facultés conservent en rêve une vie latente : elles s'appliquent sans doute à des objets fantasmagoriques ou grotesques, elles n'en reçoivent pas moins un commencement d'application. Ces réserves faites, il demeure vrai que nous péchons en rêve contre les lois naturelles de la logique, de l'expérience et de l'action. Nous péchons contre les lois logiques : en effet, nous ne tenons pas compte des vérités rationnelles, nous avançons des affirmations contradictoires, nous imposons aux principes scientifiques de fausses applications, nous substituons aux lois normales de la pensée le pur caprice des associations verbales; nous prononçons ou nous lisons avec admiration des discours incohérents. Nous pêchons contre les lois de l'expérience : nous ne nous réglons plus sur le visage, l'allure, le geste, la physionomie générale pour reconnaître les personnages de nos rêves ; les noms que nous leur imposons sont pour ainsi dire indépendants de leurs images. Nous rêvons de personnes mortes, nous savons qu'elles sont mortes, nous les voyons vivre de notre vie et nous ne nous étonnons point. Les phénomènes se succèdent au hasard ; les images, au lieu du développement continu de la vie réelle, offrent des substitutions brusques ou des métamorphoses partielles; c'est ainsi que la distance n'existe plus pour le dormeur.

De certaines observations on a voulu même conclure que les rêves pouvaient présenter une succession extrêmement rapide d'images et donner ainsi en de très courtes durées l'illusion d'un écoulement considérable de temps. Il y a lieu ici de tenir compte des méprises du souvenir. Il semble que la durée apparente de certains rêves tienne à la coordination qu'y introduit après le réveil la mémoire. De quelques images ébauchées et disjointes que le rêve lui fournit, le souvenir en en développant le contenu compose un drame suivi : il substitue aux fragments épars du rêve réel un tout continu qui demanderait pour être vécu infiniment plus de temps que le rêve n'en a mis à se produire. D'où notre étonnement d'avoir rêvé tout cela : en fait, nous l'avons moins rêvé peut-être qu'ajouté à notre rêve. Il semble bien que de toutes les notions de la veille celle de la durée soit, durant le rêve, la plus étrangère à la conscience : elle en est comme absente. Ainsi ce serait presque uniquement à la réapparition de l'idée de temps dans le souvenir de nos rêves qu'il faudrait attribuer leur durée apparente. Au point de vue de l'action, il est singulier que le rêve aboutisse le plus souvent à une impossibilité ou à une impuissance qui, en général, précède immédiatement le réveil. Il y a inhibition. Tantôt les pensées les plus familières, les volontés les plus habituelles refusent de se produire ; tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, le rêve nous échappe, il s'éparpille, et, malgré le désir où nous sommes parfois de le poursuivre, nous ne pouvons aboutir à en réaliser le plan. Tel est l'essentiel des observations faites sur le rêve, tels sont les phénomènes dont toute théorie psychologique du rêve doit tenir compte et poursuivre l'explication. Il semble que les plus caractéristiques de ces faits soient la disparition du sentiment de la vie pratique et la prédominance des états affectifs. Il semble bien aussi que tous les autres faits en dernière analyse y doivent être ramenés. Les théories varieront donc avec les systèmes, mais toutes, pour présenter avec la réalité la plus grande conformité possible, devront converger vers ces deux faits comme foyers. Ch. Blondel.

Bibl. : Aristote, *Traité des rêves*. — Lucrèce, liv. V. — Albert le Grand, *De Somno et Vigilia*. — Hobbes, *De la Nature humaine*, ch. III. — Descartes, *Méditations*, I. — Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*. — Maine de Biran, *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme*. — Jouffroy, *Mélanges philosophiques*, t. I. — Maury, *le Sommeil et les Rêves*. — Lélut, *Physiologie de la pensée*. — Macario, *Du Sommeil, des Rêves et du Somnambulisme dans l'état de santé et dans l'état de maladie*. — Lemoine, *Du Sommeil au point de vue physiologique et psychologique*. — Paul Dupuy, *Etude psycho-physiologique sur le sommeil*. — De Manacéine, *le Sommeil tiers de notre vie*. — Grote, *les Rêves comme objet d'analyse scientifique*. — Tissié, *les Rêves*. — Max Simon, *le Monde des rêves*. — Scherner, *Das leben des Traums*. — Spitta, *Die Schlaf und, Traumzustande der Menschlichen Seele*. — Radestock, *Schlaf und Traum*. — Binz, *Ueber der Traum*. — Max Giessler, *Beitræge zur Phœnomenologie des Traumlebens*.

Revues : *Zukunft*, 1894 : Moll, *Hypnose et Sommeil*. — *Am. J. of Psych.*, 1895 : Titchener, *Rêves de sensations gustatives*. — *New Princeton, Rev.*, 1888... : Jastrow, *les Rêves des aveugles ; Mind*, 1894 : Bradley, *Absence de mouvement dans les rêves*. — *Psych. Rev.*, 1895 : Ellis, *Rêves relatifs aux morts*. — *Annales médico-psychologiques*, 1848-53-57 : Articles de Maury. — *Revue des Deux Mondes* : Mélinand, *Rêve et Réalité*. — *Revue philosophique*, 1879, II : Delbœuf, *le Sommeil et les Rêves ;* — 1894, II ; 1895, II : Le Lorrain, Paulhan, P. Tannery, Egger, *De la Durée du temps et de l'activité dans le rêve ;* — 1896, II, 1897. II : Goblot, Dugas, *le Souvenir des rêves ;* — 1898, I-II : P. Tannery, Egger, *la Mémoire des rêves*.

**RÉVEIL.** I. Physiologie (V. Sommeil).

II. Histoire religieuse. — Le mot Réveil, fréquemment usité dans le langage des protestants, a été importé d'Angleterre, où l'on appelle *Revivals* les grands mouvements religieux produits par des prédicateurs puissants ou des zélateurs ardents, tels que Wesley ou Whitefield. L'esprit qui avait animé leur œuvre fut communiqué à quelques personnes, puis à quelques pasteurs et à quelques Eglises de France, principalement par deux Anglais, Robert Haldane, dans le Nord, et Charles Cock, dans le Midi. Il résulta, tant des sympathies que des résistances qu'ils rencontrèrent, une fermentation qui fit lever ce qui restait d'éléments actifs dans la masse fort affaissée des descendants des huguenots, et qui réveilla des âmes fort endormies. C'est à cette impulsion que se rapporte, sinon l'origine, du moins l'inspiration de la plupart des œuvres qui ont contribué à la restauration religieuse du protestantisme français. De sorte que le mot *Réveil* a reçu une signification en quelque sorte historique, représentant spécialement l'époque de cette renaissance. — En un sens presque technique, ce mot désigne l'application temporaire à des assemblées protestantes d'un ensemble de prédications, de conférences et d'exercices analogues à ceux qui sont employés chez les catholiques, pour les *missions intérieures*. Ces procédés ont été systématisés, presque matérialisés, en Angleterre et en Amérique. E.-H. Vollet.

**RÉVEIL** (Achille), dessinateur et graveur français, né à Paris en 1800. Son genre est celui des gravures au trait ; il fit des planches pour : les *Annales du Musée, Musée de peinture et de sculpture* (1829-34) ; *Recueil d'œuvres des plus célèbres artistes anglais* (1830) ; *Galerie des arts et de l'histoire* (1834) ; *Musée religieux* (1834). Il grava pour les *Œuvres de Lord Byron* (1835) ; pour la *Galerie bretonne* de O. Perrin (texte de Bouet), et, en collaboration avec Normand fils, il fit la *Galerie pittoresque de l'histoire ancienne* (1836).

**RÉVEILLE-MATIN.** I. Technologie. On appelle *réveille-matin* une sorte d'horloge ou de pendule qui, indépendamment du mécanisme commun à toutes les horloges, renferme un autre petit rouage, ayant un mouvement déterminé et produisant, à l'aide d'un marteau frappant sur un timbre, un bruit suffisant pour éveiller une personne endormie.

La construction des réveilles a beaucoup varié depuis leur invention. L'idée première fut d'abord appliquée aux montres de poche. La disposition la plus simple consistait en un petit cadran placé au centre du cadran de la montre qu'on faisait tourner à la main ; ce cadran, d'un effet

désagréable et d'ailleurs difficile à bien placer, fut bientôt remplacé par d'autres dispositions plus sûres et plus élégantes. La montre-réveil disparut lorsqu'on construisit des réveils portatifs, d'une disposition simple et ingénieuse, très commode à l'usage et d'un prix de revient excessivement réduit. Dans l'une des premières dispositions, le mécanisme était contenu dans une boîte de 6 à 7 centim. de diamètre, terminée par deux faces plates, dont l'une présentait le cadran qui devait être placé verticalement. Ce mécanisme se composait d'un mouvement ordinaire à court pendule, dont le grand ressort occupait le centre de la boîte et servait en même temps pour la sonnerie.

Le mouvement pouvait marcher trois jours lorsque l'on ne faisait pas sonner le réveil. Il se remontait par derrière par la rotation d'une rondelle extérieure fixée sur le bout de l'axe du ressort, ce qui évitait l'emploi d'une clé.

Le cadran pouvait prendre un léger mouvement de rotation autour de son centre par la manœuvre d'un petit bouton que l'on poussait à la main. Il portait deux séries de numéros : la première, en chiffres romains, indiquait les heures ; la seconde, en chiffres arabes rangés dans un ordre inverse, servait pour le réveil. L'une ou l'autre des séries pouvait être vue à volonté à travers douze fenêtres pratiquées dans la boîte. Le cadran portait deux aiguilles, ajustées sur l'axe central : l'une, ouvragée, marquant les quarts d'heure et, par estime, les minutes ; l'autre, plus simple, servait pour le réveil. La sonnerie partait au moment où l'aiguille du réveil se trouvait sur le chiffre arabe 12 que l'on pouvait faire coïncider avec tel numéro du cadran des heures que l'on voulait. Elle était bruyante et prolongée et ne s'arrêtait que lorsque le ressort était entièrement désarmé. On pouvait cependant suspendre la sonnerie à volonté en poussant le bouton du cadran, de manière à faire réapparaître les chiffres romains des heures. On avait ainsi une petite pendule marquant les heures et marchant trois jours sans être remontée ou bien un réveil.

Ce genre de réveille-matin présentait de nombreux inconvénients, la disposition du double cadran dont les

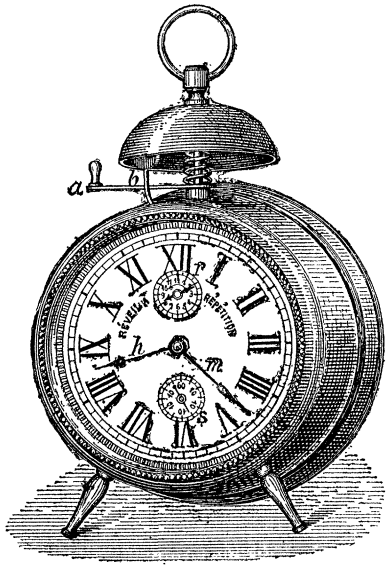


Fig. 1.

chiffres apparaissaient à volonté à travers les fenêtres présentait, en effet, une complication de mécanisme, cause de fréquents arrêts dans la marche ; mais l'inconvénient majeur résultait de la solidarité du mouvement propre de la minuterie avec celui du réveil, par suite de l'existence d'un seul ressort moteur ; le mécanisme d'horloge s'usait ou se détraquait très rapidement.

Dans les appareils modernes, on s'est surtout astreint à remédier à ces deux inconvénients. A cet effet, on a disposé deux mécanisme séparés, comportant chacun un ressort moteur et servant : l'un, au mouvement propre de la minuterie, réalisé par l'un des systèmes employés en horlogerie ; l'autre, au réveil proprement dit. De plus, l'aspect du cadran ne diffère de celui des horloges ou pendules que par l'adjonction d'un petit cercle divisé servant au réglage du réveil.

La fig. 1 représente un type de réveille-matin très répandu aujourd'hui et dont le prix de vente est excessivement modique (3 fr. 50). Le cadran présente une aiguille *h* marquant les heures, une autre *m* donnant les minutes et deux cercles divisés, l'un *s* portant une aiguille qui marque les secondes, l'autre *r* servant de cadran de réveil et muni d'une aiguille dont il faut faire coïncider la pointe avec la division correspondant à l'heure ou fraction d'heure à laquelle on veut que fonctionne la sonnerie du réveil. Cette sonnerie s'effectue par le choc contre un timbre *t* d'un marteau *b* mis en mouvement par le déclanchement du ressort moteur du réveil. Une petite manivelle *a* montée sur l'axe du timbre permet de suspendre à volonté la sonnerie.

La fig. 2 indique schématiquement le principe de l'un des nombreux dispositifs employés pour mettre en relation les deux parties de l'appareil : minuterie et réveil. C'est le cadran présentant les différentes aiguilles dont il vient d'être question : *h*, pour les heures ; *m*, pour les minutes ; *s*, pour les secondes ; *r*, pour le réveil. $M_1$ est le barillet denté de la minuterie, $M_2$, celui du réveil dont la partie dentée est en relation avec une roue *v*, montée sur un axe intermédiaire X portant en un point de sa longueur un ergot *p* et une came *q*, ayant pour fonction de communiquer des impulsions au marteau *b* articulé autour d'un axe V et frappant sur le timbre *t*.

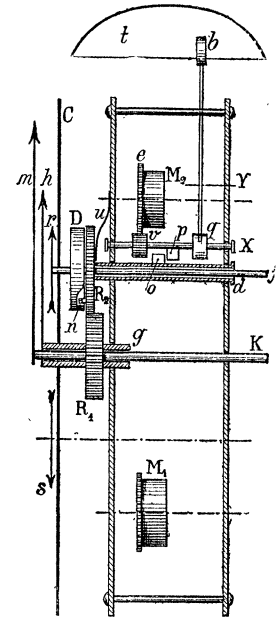


Fig. 2.

Sur le manchon *g*, portant l'aiguille des heures, se trouve calé un engrenage $R_1$ en relation avec un engrenage de même diamètre $R_2$ pouvant tourner librement autour d'un manchon *d* et toujours appliqué, par l'action d'un ressort *u*, contre une roue D. La face de l'engrenage $R_2$ présente un petit ergot *n* qui peut, à un moment donné, sous l'action du ressort, se loger dans une cavité ménagée dans la roue D et présentant un plan incliné dans un sens pour permettre la sortie de l'ergot. C'est cette position qu'indique la fig. 2. Le manchon *d* sur lequel l'engrenage $R_2$ tourne sans lui communiquer son mouvement, participe au mouvement de déplacement latéral de cette roue sous l'action du ressort ; il porte un ergot *o* qui, en temps ordinaire, est en contact avec l'ergot *p* empêchant tout déroulement du ressort moteur du réveil, mais lorsque l'ergot *n* se trouvant devant la cavité de la roue D, l'engrenage $R_2$ et le manchon *d* ont été déplacés par le ressort, les ergots *o* et *p* ne sont plus en relation, et le ressort $M_2$ se déroule faisant vibrer la sonnerie.

D'après ce qui précède, il résulte que le mouvement de

rotation de $R_2$ et par suite de l'ergot *n*, est le même que celui de l'aiguille des heures, il suffit donc d'amener la cavité de la roue D dans la position convenable pour qu'à telle heure ou fraction d'heure désirée la coïncidence de l'ergot et de la cavité se produise, entraînant le déplacement du manchon et de son ergot *o*. A cet effet, la roue D est montée sur un axe *p* qui traverse le manchon *d* et l'engrenage $R_2$ et est terminée, d'un côté, par un carré pouvant être manœuvré par une clé et, de l'autre, par un prolongement portant l'aiguille du cadran de réveil. Par la manœuvre du carré, on amènera donc l'aiguille *r* en regard de la division du cadran correspondant à l'heure à laquelle on veut faire fonctionner la sonnerie.

La partie postérieure de ce réveil présente deux boutons : l'un monté sur l'axe du ressort $M_1$, l'autre sur celui du ressort $M_2$ et servant respectivement à remonter chacun de ces ressorts. Elle présente encore deux carrés : l'un *f*, servant au réglage de l'aiguille du réveil, l'autre K servant à la mise à l'heure.

Le cadran est quelquefois enjolivé par des sujets mécaniques humoristiques ou d'actualité, mis en mouvement par le mécanisme de la minuterie, tels que le *franco-russe* où deux militaires se donnent par saccades des poignées de mains; la *dévideuse* filant continuellement; le *maître de forges* frappant sur son enclume; l'*horloger* travaillant à son établi; la *pompe*, le *tonnelier*, etc.

On fabrique également des réveils à répétition convenant particulièrement aux personnes susceptibles de se rendormir après un premier appel. Le mécanisme a été légèrement modifié de façon que la sonnerie entrant en vibration à l'heure voulue, sonne automatiquement par intervalles d'une demi-minute neuf fois en sept minutes. E. Laye.

II. Botanique (V. Euphorbe).

**RÉVEILLÈRE** (Paul-Emile-Marie), marin et écrivain français, né à Saint-Martin (île de Ré) le 27 mai 1829. Elève de l'École navale, il entra au service de la marine en 1845, fit campagne aux Antilles, participa à l'expédition de Chine (1860), fut commandant en chef de la marine en Cochinchine où il s'était signalé en remontant les rapides du Mékong, opération qui avait été jusqu'alors considérée comme impossible. Capitaine de frégate en 1870, de vaisseau en 1881, il fut promu contre-amiral le 5 févr. 1889 et fut nommé major général de la marine à Cherbourg. Aujourd'hui (1900) il figure dans la deuxième section de l'état-major de l'armée navale. L'amiral Réveillère a beaucoup écrit, surtout sous le pseudonyme de Paul Branda. Citons : *En mer* (Paris, 1868, in-18); *Récits et nouvelles* (1869, in-12); *Mers de l'Inde* (1870, in-12); *République constitutionnelle* (1871, in-12); *l'Assemblée perpétuelle* (1871, in-12); *la République rurale* (1872, in-12); *les Droits de l'homme* (1872, in-18); *Un Jour à Monaco* (1873, in-18); *Mers de Chine* (1872, in-12); *la Représentocratie* (1874, in-8); *Réflexions diverses* (1876-91, 10 vol. in-18); *les Trois caps. Journal de bord* (1877, in-12); *Contre vent et marée* (1883, in-12); *Lettres d'un marin* (*Calédonie*). *Le Cap. Sainte Hélène* (1881, in-12); *Soleil d'automne* (1885, in-12); *Autour du monde* (1884, in-12); *Çà et là. Cochinchine et Cambodge* (1886, in-12); *le Haut-Mékong et le Laos ouvert* (1887, in-8); *la Mer univervelle. La France sur l'Océan* (1888, in-16); *Réformes navales* (1888, in-12); *Germes et embryons* (1893, in-12); *la Conquête de l'Océan* (1894, in-12); *Gaule et Gaulois* (1895, in-16); *Enigmes de la nature* (1895, in-16); *A travers l'inconnaissable* (1895, in-16); *Graines au vent* (1895, in-16); *Un coup de sonde dans l'Océan des mystères* (1896, in-12); *Tutelle et Autarchie* (1896, in-16); *Croix et Croissant* (1897, in-12); *Recherche d'idéal* (1897, in-12); *Extension-Expansion* (1898, in-12); *Propos d'autarchiste* (1898, in-12); *Christianisme et Autarchie* (1898, in-12); *Sur le pont* (1899, in-12 *Méditations d'un autarchiste* (1899, in-12).

**RÉVEILLEUR.** Dans le Paris du moyen âge et même du XVII^e siècle, des crieurs jurés, appelés *clocheteurs des trépassés*, avaient pour fonctions de publier les décès, y compris ceux des rois. Vêtus d'une dalmatique historiée de larmes et autres attributs funèbres, avec, au besoin, les armes plus ou moins authentiques du défunt, ils parcouraient la ville en agitant une sonnette et psalmodiaient leur lugubre invitation : « Priez Dieu pour l'âme de maître ou messire un tel, qui vient de trépasser ». Le bourgeois, brusquement tiré de son sommeil, maugréait; de là leur surnom de réveilleurs. Le poète Saint-Amand au XVII^e siècle, dans sa description d'une nuit de Paris, n'oublie pas le réveilleur :

Le clocheteur de trépassés
Sonnant de rue en rue
De frayeur rend leurs sens glacés
Quoyque leur cœur en sûe
Et mille chiens, oyant sa triste voix,
Lui répondent à longs abois.

Claveret, dans les *Faux Nobles mis au billon*, dit :

Le clocheteur m'éveille
Et d'un lugubre son recommande à prier
Pour l'âme de Paul Tron, lui vivant, écuyer.

D'autres réveilleurs, exposés sans doute à des accès de mauvaise humeur analogue, étaient ceux qui, dans les collèges et sans doute aussi dans les couvents, avaient la charge de couper court au sommeil des dormeurs, soit en remplacement de la cloche matinale, soit pour lui venir en aide, si ses appels s'adressaient à des oreilles trop dures. Dans les colloques du pédagogue Mathurin Cordier destinés à former les mœurs des enfants, en même temps qu'à les familiariser avec la langue latine (1653), le maître demande à l'écolier : « Qui t'a réveillé? » L'enfant répond : « Le réveilleur de la semaine est venu avec sa lanterne ; il a heurté fort à la porte de ma chambre ».

Le veilleur de nuit dans nos internats, les gradés de service dans nos casernes, ont la responsabilité du réveil, dont la cloche, le tambour ou le clairon doivent donner le réveil à l'heure réglementaire ; ce sont encore des réveilleurs. Mais, particularité moins connue, il existe dans certains quartiers de Paris et plus spécialement aux abords des halles, une sorte de corporation qui exerce l'un des petits métiers les plus originaux de notre ville, celui de réveilleurs. Le promeneur nocturne entend des cris bizarres, des coups de sifflets avec des modulations étranges; ces appels inquiétants pour qui n'est pas au courant sont adressés aux forts et porteurs et à tous ceux dont le travail commence avant le jour. Chaque réveilleur a son signal particulier, connu du client, qui ouvre sa fenêtre pour avertir qu'il a entendu, et à qui il en coûte quelques sous. Marcel Charlot.

Bibl : A. Franklin, *la Vie d'autrefois*. — V. Fournier, *les Rues du vieux Paris*. — G. Grison, *Paris horrible et Paris original*.

**RÉVEILLON.** Le réveillon est le corollaire obligé de la messe de minuit : on veille, et, comme la nature ne perd jamais ses droits, il faut prendre des forces. Noël est, d'ailleurs, dans l'Église chrétienne, de même que Pâques, un jour d'allégresse. Rien d'étonnant à ce que nos pères, qui mêlaient toujours un peu le profane au sacré, l'aient fêté par des ripailles. Au moyen âge, il y avait, dès le soir, table ouverte, chez l'humble artisan comme chez le riche, pour les étrangers, les voyageurs et les pauvres. Le réveillon précédait, en effet, la messe : on avait l'habitude, les autres jours, de se coucher de fort bonne heure et, de la sorte, on passait le temps. La cochonnaille : boudin, saucisse, andouillettes, etc., formait, du reste, l'élément à peu près exclusif du festin. On voulait, par là, suppose-t-on, mieux se distinguer des juifs, auxquels l'usage du porc est interdit. Par la suite, le raffinement des mœurs aidant, les menus devinrent un peu plus variés. On y trouve presque toujours, à la fin du siècle dernier, à côté des saucisses brûlantes, des andouilles grassouillettes, du boudin noir et blanc, une poularde au riz et une langue de bœuf à l'écarlate ; les

entremets et les desserts sont, de plus, aussi alléchants que nombreux : tourtes, crèmes, charlottes, tartelettes, petits fours, etc. De nos jours, la veillée de Noël continue à être joyeusement fêtée, principalement dans les grandes villes, où les cafés, les restaurants et les boutiques des marchands de comestibles restent ouverts jusqu'aux premières lueurs du matin. Depuis longtemps, du reste, le réveillon suit — ou est soi-disant suivre — la messe de minuit, au lieu de la précéder, comme autrefois. Le boudin, le vulgaire boudin noir grillé, y figure toujours. En Angleterre, une oie grasse est de tradition. Chez nous, on lui préfère, non sans raison, une dinde froide et truffée, que précède un potage-bouillie parfumé, servi avec des piles de gauffrettes au sucre, et qu'accompagnent quelques pièces froides de charcuterie (hure de sanglier ou jambon), entourées de houx. Le dessert se compose de fondants et de fruits glacés. Les vins préférés sont le bordeaux et le champagne. Des roses de Noël décorent la table et, depuis une vingtaine d'années, l'habitude s'est introduite, importée d'Allemagne et d'Angleterre, de faire figurer, au milieu, un arbre de Noël, enrubanné et illuminé (V. Arbre, t. III, p. 587). L'usage se répand aussi de plus en plus, de faire, dans la nuit du 31 déc. au 1er janv., un second réveillon, qui célèbre le commencement de l'année nouvelle et au cours duquel on échange les compliments et les souhaits.

**RÉVEILLON** (Affaire). Mouvement insurrectionnel qui éclata dans le faubourg Saint-Antoine, le 28 avr. 1789, contre Réveillon, fabricant de papiers peints. Dès le 23 avr., la police signalait « le mécontentement de quelques ouvriers » contre deux manufacturiers qui, dans l'assemblée électorale de Sainte-Marguerite, avaient émis « des observations inconsidérées » sur le taux des salaires. Réveillon, très en faveur, avait déjà en 1787 fait durement réprimer une tentative de grève de ses ouvriers de Courtalin ; l'autre fabricant était Henriot, salpêtrier du roi. Un rapport du lieutenant général de police précise les propos attribués à Réveillon : « Les ouvriers pouvaient vivre, disait-il, avec 15 sous par jour ». En fait, il leur donnait 40 sous. L'irritation parut se calmer les trois jours suivants. Mais le 27, cinq à six cents émeutiers brûlèrent Réveillon en effigie, et saccagèrent la maison d'Henriot, avec les meubles duquel ils firent un feu de joie. Dans la nuit, l'on envoya des troupes. Mais le faubourg Saint-Marcel s'émut à son tour, et l'émeute prit un caractère général. On criait : *Vive Monsieur Necker ! F... de la noblesse et du clergé !* La garde postée à la maison Réveillon ne put en empêcher le pillage. Les troupes (Royal-Cravate, Suisse, gardes-françaises) finirent par se rendre maîtresses du terrain après une sanglante bagarre, et firent de nombreux prisonniers, dont un seul repris de justice. Aucun n'avait d'argent en poche parmi ceux que jugea (prévôtalement) le Châtelet. Un homme et une femme furent pendus, cinq hommes condamnés aux galères à perpétuité. D'après l'*Ami du Roi*, il y aurait eu 200 tués et 300 blessés du côté des émeutiers, 80 blessés et 10 ou 12 morts du côté des soldats : les documents officiels ne donnent pas le dixième de ces chiffres, et la vérité semble impossible à établir. Les « meneurs » appartenaient à la classe populaire : de complot proprement dit, il n'y a pas trace Un certain abbé Roy fut relâché faute de preuves. Mais les courtisans n'en saisirent pas moins l'occasion d'accuser le duc d'Orléans d'avoir fomenté et payé une émeute, qui, aux yeux de l'histoire, fut sociale par ses causes, et ne se développa qu'en raison des circonstances politiques. H. Monin.

Bibl. : A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution ;* Paris, 1890, gr. in-8, *Introduction*, pp. xix à xlv, et *Table alphabétique*, p. 469, au mot *Réveillon*.

**RÉVEILLON** (Le). Rivière des dép. de l'*Eure* et de *Loir-et-Cher* (V. ces mots).

**RÉVEILLON** (*Rivillon*, vers 1252 [Archives nat., J. 195, 96]). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Esternay, plateaux de la Brie ; 198 hab.

**REVEL** ou **REVAL.** Ville maritime de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement d'Esthonie, sur le bord méridional du golfe de Finlande, à 320 kil. (349 kil. par chemin de fer) de Saint-Pétersbourg ; 65.000 hab. Position : 59° 26′ 28″ lat. N., 22° 24′ 30″ long. E. de Paris. L'origine de Revel (que les Esthoniens appellent Tallina et les anciens historiens russes Kalivan) remonte au milieu du xiiie siècle, alors que plusieurs négociants de Lubeck et de Brême obtinrent la permission de s'établir auprès du château fort élevé trente ans auparavant (1219-25) par le roi des Danois, Valdemar II. La ville ne tarda pas à acquérir une importance considérable, entra dans l'union hanséatique et fut, un siècle plus tard, cédée avec le reste de l'*Esthonie* (V. ce mot) à l'Ordre livonien pour la somme de 19.000 marcs argent (1374). A la dissolution de cet ordre, Revel échut au roi de Suède, qui la fortifia solidement et la conserva jusqu'à l'année 1710, année où l'Esthonie fut acquise à la Russie à la suite de la guerre du Nord. Pierre le Grand visita la ville en 1711 et fit procéder immédiatement à la construction d'un port militaire.

La ville actuelle, une des plus jolies de la Russie, comprend deux parties : la ville basse, ou vieille ville, ayant conservé le cachet d'anciennes cités allemandes, rues tortueuses, maisons très hautes à angles obtus avec les pointes tournées vers la rue ; la ville haute ou Dom, du nom de la citadelle, Domberg, bâtie sur une éminence rocheuse ; ses constructions sont modernes. Les deux portions de la ville ont d'ailleurs des administrations distinctes, la ville basse comprenant également les faubourgs. Les monuments les plus remarquables sont le Domberg, dont les deux tourelles s'aperçoivent à 25 milles dans la mer ; la flèche de l'église Saint-Olaï (ou Saint-Olaus), reconstruite en 1841 d'après le modèle primitif (vers 1240), a 132 m. environ de haut. L'église esthonienne du Saint-Esprit date de la fondation même de la ville. Le château, dans la ville haute, renferme les bureaux d'administration. L'un des faubourgs de la ville, Katérinental, possède une plage fréquentée durant la saison d'été. — La majeure partie des habitants de Revel (76 %) sont Esthoniens. On y compte, en outre, 17 % Russes orthodoxes, 7 % Allemands, juifs, etc. Maisons habitées, environ 3.900 dont près de 900 en maçonnerie ; 8 églises orthodoxes, 10 luthériennes, 2 catholiques ; enfin 59 écoles publiques dont 8 d'enseignement secondaire.

Le Port nouveau ou port de guerre, au N. de la ville, a l'aspect d'une digue limitée par un môle en bois et percée de quatre portes, dont une petite, peu fréquentée. Il a une étendue d'environ 348 m. de longueur sur 260 de largeur ; sa profondeur, 6 à 10 m. Le port ancien a une étendue un peu moindre et la profondeur des eaux n'est que de 3 à 7 m. Comme port de commerce, Revel occupe le deuxième rang dans la Baltique (après Saint-Pétersbourg) et le troisième dans l'empire (après Odessa). Le nombre des navires qui ont fréquenté le port durant ces dernières années a été, tant à l'entrée qu'à la sortie, vapeurs : 850 à 900, avec un tonnage de 450.000 à 500.000 tonnes ; voiliers : 1.100 à 1.220, avec un tonnage de 60 à 80.000, soit au total environ 4.000 navires avec un tonnage de 1.100.000 tonnes. Les principaux articles d'exportation (valeur environ 100 millions de fr.) sont les céréales, le chanvre, le lin, les œufs, huiles minérales, naphte. Les principaux articles d'importation (valeur près du double, soit environ 200 millions de fr.) : charbons et coke, coton (réexpédié principalement à Moscou), machines et outils, aciers, vins, fruits, objets fabriqués). Les droits de douane dépassent le chiffre de 10 millions de roubles or (40 millions de fr.). Le port de Revel, pourvu de machines brise-glace, a l'avantage de n'être fermé que pendant les hivers très rigoureux et durant une très courte époque. L'ouverture du chemin de fer transsibérien semble destiné à contribuer beaucoup au développement de son trafic. Dès à présent, les usines, dans l'intérieur de la ville, au nombre de 100 environ,

prennent une extension considérable. Leurs productions (fonderies, meuneries et distilleries) atteint 100 millions de fr. par an. Le climat de la ville, plus sain que celui de Pétersbourg (moyenne annuelle, 5° 30′), est aussi une des causes de l'incessant accroissement de sa population. La ville ne comptait, en effet, en 1867, que 28.000 hab.; elle a donc plus que doublé dans les trente dernières années. Le district (*ouiezd*) a 5.200 kil. q. et une population de 160.000 hab. (y compris la population du chef-lieu). P. Lemosof.

**REVEL.** Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Barcelonnette, cant. du Lauzet; 583 hab.

**REVEL.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais; 5.393 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Fabrication de meubles. Bâtie en 1332 par Guillaume de *Flotte* (V. ce nom), cette localité prit rapidement de l'importance comme ville commerciale et comme place forte; pendant les guerres de religion elle servit d'asile aux protestants.

**REVEL.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Domène; 632 hab.

**REVEL-Tourdan.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire; 700 hab.

**REVEL** (Jean), peintre et dessinateur français, né à Paris en 1684, mort à Lyon en 1751. Fils du peintre Gabriel Revel, qui fut membre de l'Académie de peinture en 1683, Jean Revel, après avoir abordé sans succès le portrait, s'appliqua au dessin industriel pour les étoffes et les soieries et y excella. On lui attribue l'invention des *points rentrés*, ayant pour objet d'enchevêtrer les soies en les mélangeant de manière à produire une gamme de nuances. Il découvrit aussi le moyen de disposer les ombres d'un même côté de l'étoffe pour obtenir des effets semblables à ceux d'un tableau.

**Révélation.** Dans le langage de la théologie officielle, ce mot désigne les marques extérieures et sensibles par lesquelles Dieu s'est manifesté autrefois aux hommes. La raison de l'homme, obscurcie par le péché, avait défiguré la religion primordiale, en multipliant la divinité par l'adoration des idoles, et l'homme était tombé dans toutes les erreurs et tous les vices que l'idolâtrie engendre. Pour le tirer de cet aveuglement et de cette corruption, Dieu voulut l'instruire lui-même de ce qui est dû à sa justice, à sa sainteté et à sa majesté suprêmes, afin qu'il eût une connaissance ferme de ce qu'il doit croire et une règle précise de ce qu'il doit faire. Les témoignages de cette révélation sont les saintes Ecritures, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Les catholiques ajoutent : la Tradition, dont leur Eglise est la gardienne et l'organe. E.-H. V.

**REVELLES.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame; 504 hab.

**Révellière-Lépeaux** (L.-M. de La), homme politique français (V. La Revellière-Lépeaux).

**REVENANT** (Philos.) (V. Spectre).

**REVENDEUSE** à la toilette (V. Fripier).

**REVENDICATION.** I. Droit romain. — La revendication ou action en revendication est l'action qui sert de sanction au droit de propriété, *dominium*. Par elle, le propriétaire qui a perdu la possession de sa chose fait valoir son droit de propriété à l'encontre de tout tiers détenteur et, ce droit une fois prouvé, obtient comme conséquence la restitution de la chose et des accessoires de celle-ci. Mais cette notion de la revendication n'est pas celle du droit primitif; elle n'est pas non plus celle qui a prévalu définitivement. C'est celle de l'époque classique. Elle avait été précédée par une conception plus étroite, et, à son tour, elle a engendré une notion plus large. La procédure tendant à restituer au propriétaire la chose qu'il n'a plus et qui se trouve aux mains d'un autre qui refuse de la rendre a donc passé par des phases diverses. Cette évolution que les textes ont permis de reconstituer est curieuse à plus d'un titre. Il est certain que sous les *legis actiones* le procédé du *sacramentum* était appliqué à la réclamation d'une chose par son propriétaire. Mais on sait plus encore. On connaît tout le détail des rites solennels accomplis par les parties devant le magistrat. Et le symbolisme transparent de ces rites nous permet d'entrevoir un passé juridique déjà lointain, où la force seule fondait le droit. Les deux adversaires armés d'une baguette, *vindicta*, simulant une lance, appréhendaient la chose objet du litige et affirmaient solennellement leur droit à la propriété. C'était cela qu'on appelait *vindicare, contravindicare*. Ce simulacre de lutte à main armée prenait fin sur l'ordre du préteur, enjoignant aux plaideurs de lâcher prise. Ensuite, venait la provocation au *sacramentum* et l'attribution de la possession intérimaire, *vindicias dicere*, à l'une ou à l'autre des parties. Le juge auquel l'affaire était renvoyée n'avait pas à se prononcer directement sur la question de propriété. Il disait seulement quel était celui des deux plaideurs dont le *sacramentum* était *justum*. La question de propriété se trouvait implicitement tranchée par sa décision. En réalité, la partie de la procédure qui se passait *in jure* était moins dirigée contre l'adversaire que contre la chose elle-même qu'on appréhendait par la force, *res quæ in jure vindicatur*. Et de là son nom de *rei vindicatio*, d'où nous avons fait revendication. Il n'en était plus ainsi de la seconde phase du débat. Toute personne ne pouvait pas, en effet, répondre à l'action. Il fallait se dire propriétaire pour pouvoir opposer une contradiction efficace à la réclamation. Pour l'esprit simpliste des Romains, le procès relatif à la propriété ne se conçoit qu'entre deux personnes prétendant l'une et l'autre à ce droit et voulant chacune garder la chose à ce titre. Ils n'admettaient pas que le débat pût se lier et le procès se suivre *in judicio* contre tout détenteur. La seconde partie de l'instance n'avait plus un caractère *in rem* aussi marqué que la première.

Les choses changèrent lorsqu'on plaida par formules. Les formalités traditionnelles de la *legis actio* supprimées, il n'y a plus de *vindicatio*, de lutte simulée sur la chose. Le réclamant tend vers elle, *petere*, *petitio*, sans l'appréhender par la force. Le préteur met à sa disposition une formule, la *petitoria formula*, par laquelle le demandeur prétend que la chose est sienne en vertu du droit quiritaire. Or, la réclamation de la chose pouvant s'adresser à celui qui la possède, même s'il ne se dit pas propriétaire, on comprend qu'on ait permis désormais l'action contre tout possesseur. L'action qui conserve son vieux nom, *vindicatio*, devenait donc *in rem*, avec le sens qu'on a depuis attribué à cette expression : elle était donnée non contre telle personne déterminée, mais contre toute personne, pourvu qu'elle fût possesseur. Elle peut donc se définir l'action du propriétaire qui ne possède pas contre le non-propriétaire qui possède (Sohm). Ce ne fut pas le seul changement notable. Désormais, le juge eut à se prononcer directement sur la prétention du demandeur : *rem suam esse*, sans passer par la voie détournée par laquelle il arrivait autrefois à la solution du litige. D'autre part, il ne se bornait plus à une simple déclaration de droit, *pronuntiatio*, il en tirait les conséquences logiques. Investi du pouvoir d'*arbitrium*, il indiquait les restitutions à faire par le défendeur, faute desquelles celui-ci était condamné à une somme d'argent. Le demandeur avait à prouver le droit prétendu par lui. Mais comme l'adversaire n'élevait pas de prétention rivale à la propriété, il n'avait rien à prouver de son côté. Il lui suffisait, pour triompher, de réduire à néant les preuves alléguées par le demandeur. Il gardait alors la chose. De là est venue l'importance attribuée à la position de défendeur et le rôle joué par les interdits possessoires, *uti possidetis* et *utrubi*, servant de préliminaire à la revendication et permettant de fixer par avance les situations respectives qu'auront les deux adversaires dans le procès sur le fond : *uter possidere, uter petere debeat* (G., IV, 148). L'époque classique devait connaître encore d'autres transformations. On admit, en effet, que le simple détenteur, bien qu'il ne

fût pas un *justus possessor*, pouvait répondre à l'action. Celle-ci fut désormais ouverte contre tous ceux qui ayant la chose ont la possibilité de la restituer. On alla plus loin encore. On admit l'action même contre des personnes qui ne possédaient plus, ayant perdu la possession par dol, *qui dolo desiit possidere*, ou qui, n'ayant jamais possédé, s'étaient frauduleusement présentées comme possesseur, *qui liti sese obtulit*. Ces solutions nouvelles, qu'on rattache habituellement au sénatus-consulte Juventien, sous Adrien, tendaient à transformer singulièrement le caractère de la revendication. Dans ces deux cas, l'action est donnée, en effet, contre des personnes qui n'ont pas la chose en main. Elle cesse d'avoir un caractère réel pour revêtir un caractère personnel. A la notion du début voici que se superpose une notion plus large : la revendication ouverte contre celui qui doit la chose puisqu'il l'a perdue par son dol ou qui s'est donné frauduleusement comme la devant. C'est l'idée d'obligation qui s'insinue dans un domaine d'où jusque-là elle paraissait exclue. De l'ancienne théorie il subsiste que le demandeur du moins n'est pas créancier de la chose. Il en est propriétaire, et c'est en invoquant ce titre qu'il la réclame. L'impossibilité en fait de la restitution n'enlève pas à l'action son caractère. C'est avec ce caractère qu'elle a été connue du droit du Bas-Empire et qu'elle continue, comme type des actions *in rem*, à se distinguer des actions *in personam* (§ 1, *Instit.* Justin., IV, 6).

L'esquisse de l'histoire de la revendication serait incomplète si on omettait de signaler un système transitoire qui est certainement contemporain de la *formula petitoria*. C'est la procédure *per sponsionem* sur laquelle la pleine lumière est loin d'être faite. A beaucoup d'égards, ce procédé rappelle le *sacramentum*, surtout en ce que la promesse de payer une somme, *sponsio*, est un moyen indirect de faire trancher la question principale, celle de propriété. Mais, déjà, la procédure par *sponsio* a des traits du système nouveau. Le préteur délivre une formule pour réclamer le montant de la *sponsio*. L'action n'est plus double comme la revendication primitive. Il y a un demandeur qui a à prouver son droit, un défendeur qui n'a qu'à le nier. Il est aussi probable que c'est dans la procédure par *sponsio* qu'on a usé pour la première fois de l'interdit pour trancher au préalable la question de possession et attribuer les rôles respectifs aux parties dans le débat ultérieur sur le pétitoire. Ce système a également coexisté avec l'ancienne revendication *per sacramentum* au moment où celle-ci n'avait pas encore disparu devant la *formula petitoria*. Gaius l'atteste pour son temps. Il a disparu néanmoins pour ne laisser subsister que le procédé par voie de formule pétitoire. Mais il semble bien en avoir précédé et facilité l'apparition en préparant les esprits à des conceptions différentes de celles qui avaient cours sous l'empire de la *legis actio*.

La formule pétitoire a servi de modèle à d'autres actions données par le préteur sous la forme fictice ou *in factum* et qui sont destinées à protéger des droits semblables au droit de propriété. Toutes ces actions ne sont autre chose que l'action type étendue à des cas voisins, *utilitatis causa*. Elles rentrent dans la catégorie des actions utiles. Ce sont, entre autres : l'action publicienne donnée à celui qui n'a que le droit de propriété secondaire appelé *in bonis habere* ou qui est *in causa usucapiendi;* l'action donnée au propriétaire d'un fonds provincial, au concessionnaire d'*ager vectigalis*, au superficiaire. Gaston MAY.

II. PROCÉDURE CIVILE. — Action par laquelle une personne réclame la propriété d'une chose dont elle demande à être remise en possession. Dans ce sens général, la revendication constitue une action ordinaire dont la marche est celle de toutes les actions réelles; elle aboutit à la restitution de la chose revendiquée si le demandeur rapporte la preuve de sa propriété, et des fruits si le possesseur a été de mauvaise foi. Le code de procédure a prescrit certaines règles particulières pour le cas où la revendication se produit au cours d'une saisie-exécution ou d'une saisie-immobilière. Dans la première hypothèse, celui qui se prétend propriétaire des objets saisis sur un tiers, ou de quelques-uns d'entre eux, peut demander que ces objets soient *distraits* de la saisie; il s'oppose donc à la vente par exploit signifié au gardien, dénoncé au saisissant et au saisi, contenant assignation et l'énonciation des preuves de sa propriété, et le tribunal du lieu de la saisie statue sur l'incident en suivant les formes de la procédure sommaire. Dans la seconde hypothèse, c.-à-d. lorsqu'une revendication se produit au cours d'une saisie-immobilière, le tiers qui l'exerce doit former sa demande en distraction non seulement contre le saisissant et le saisi, mais encore contre le créancier premier inscrit qui représente la masse des créanciers inscrits, et qui, étant le plus intéressé, défendra à la demande en revendication dans l'intérêt de tous. La demande en distraction doit contenir l'énonciation des titres justificatifs qui sont de plus déposés au greffe. Le tribunal surseoit à l'adjudication des biens saisis jusqu'à la solution de la demande en revendication, puis la poursuite reprend son cours.

Enfin, on appelle saisie-revendication une procédure qui a pour but d'empêcher qu'un débiteur fasse disparaître les biens qu'il détient et dont le saisissant se prétend propriétaire (V. SAISIE-REVENDICATION). F. GIRODON.

BIBL. : DROIT ROMAIN. — KELLER, *De la procédure civile et des actions* (trad. Capmas); Paris, 1870, §§ 13, p. 51; 14, pp. 56, 57, 60; 25, pp. 105; 28, pp. 116-118, 120. — GIRARD, *Manuel élément. de droit romain;* Paris, 1898, pp. 327-339, 341, 345, 346, 963, 964, 2e éd., in-8. — JOBBÉ-DUVAL, *Etudes sur l'histoire de la procéd. civile;* Paris, 1896, pp. 304-493, in-8. — O. LENEL, *Das Edictum perpet.;* Leipzig, 1883, p. 146, in-8. — SOHM, *Institutionen;* Leipzig, 1899, § 65, pp. 319, 320, 341, 343, 8e et 9e éd., in-8.

**REVENS.** Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Trèves; 193 hab.

**REVENTIN-VAUGRIS.** Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (S.) de Vienne; 944 hab.

**REVENTLOW** (Comte de), homme politique danois (V. GRIMINIL).

**REVENU** (Econ. polit.). Le revenu peut être défini, dans la science économique actuelle, « une valeur acquise pendant un temps donné, déduction faite de la valeur consommée (ou temporairement perdue) pour cette acquisition » ou, un peu autrement, « la somme de bien qui reste de la production d'une année, une fois la mise initiale intégralement recouvrée, et qui peut servir à la satisfaction des besoins sociaux », ou encore « la somme de biens que dans un temps déterminé un sujet peut employer à la satisfaction de ses besoins sans diminuer son fonds ». On voit qu'ainsi défini il diffère du revenu au sens commercial : d'où il résulte, par exemple, que pour l'estimation du revenu national, la somme des salaires est comptée dans le revenu net et non simplement (comme on l'a fait avec une autre définition) dans le revenu brut. A différents égards on distingue entre les revenus : selon qu'ils sont en argent ou en nature, bruts ou nets, nécessaires ou libres, originaux ou dérivés, établis ou non établis, publics ou privés.

Le revenu peut être considéré au point de vue individuel ou au point de vue social. Ces notions intéressent grandement la science économique, autant que la politique économique et la science financière. Une observation fondée est, bien entendu, nécessairement préalable à une étude positive des questions où doit intervenir la connaissance du revenu, individuel ou social. Pour le revenu individuel cette observation procède individuellement et statistiquement : elle s'adresse aux individus et cherche à déterminer leur revenu personnel par leur déclaration d'abord, qui, en général, est insuffisante et incompétente, puis par des constatations et investigations et un groupement des données, conduits selon des procédés éprouvés; l'évaluation en argent, l'élaboration statistique, l'interprétation méthodique des résultats comportent des difficultés techniques qu'il suffira ici de signaler seulement.

Quant au revenu social, au revenu d'un groupe social,

d'une nation par exemple, il échappe à une observation statistique immédiate et directe. Plusieurs méthodes se présentent. D'abord la recherche peut suivre une méthode *réelle*. Elle analyse aussi complètement que possible les éléments fonctionnels du produit social, et s'efforce d'obtenir le revenu proprement dit en retranchant du produit brut (ou des différentes classes de produits bruts) certains articles qui, selon la définition, ne doivent pas entrer en compte (coûts de production naturels, valeurs sorties du pays pour différents rôles étrangers à l'économie intérieure, etc.) : mais cette méthode paraît assez hasardeuse à certains par l'insuffisance présente des données statistiques sur les divers articles du décompte. La méthode *personnelle* procède tout autrement; elle cherche essentiellement à obtenir le revenu national par la sommation des revenus individuels, en évitant, autant que possible, les doubles emplois (par exemple les intérêts payés à des créanciers, sommes qui figuraient déjà dans le revenu des débiteurs qui les paient, etc.); cette méthode, pour être fructueusement appliquée, demande que tous les revenus individuels soient fournis par une statistique générale et régulière : ce n'est guère le cas, jusqu'ici, que là où existe un impôt personnel sur le revenu, et par suite une statistique fiscale des revenus individuels. A défaut de ces éléments une troisième méthode peut être employée, la méthode *mixte* qui combine des éléments personnels et des éléments réels, qui considère par personnes, non plus le revenu total individuel, mais successivement les revenus de diverses sortes (fonciers, industriels, revenus du travail, etc.) et qui totalise les données réelles ainsi traitées : c'est ici encore, ordinairement, le système des impôts d'un pays et, par suite, la statistique financière correspondante qui impose les conditions de l'observation.

Les données ainsi obtenues et d'une valeur déterminée par la critique d'élaboration, doivent être étudiées, statiquement et dynamiquement, par la méthode expérimentale et comparative aux divers points de vue où la recherche économique se place : d'une part, au point de vue de la production : le coût et le revenu, valeur économique du régime, etc.; et, d'autre part, et surtout, au point de vue de la distribution : considération du revenu selon les différentes catégories du revenu même (rente, intérêt, salaire, etc.), puis, selon les différentes classes sociales constituées précisément d'après le niveau du revenu (classe riche, classe moyenne, classe pauvre, etc.) ou selon les classes sociales constituées d'après d'autres principes de distinction (classe agricole et classe industrielle, classe patronale et classe ouvrière, classe urbaine et classe rurale, etc.). C'est une part de cet ensemble de recherches que la question posée sous la forme de « l'inégalité des conditions » (notamment ce point : dans notre société moderne, en ce siècle, dans le régime capitaliste, l'inégalité des conditions tend-elle à diminuer ou à s'accroître?). Pour toutes ces études, aussi bien que pour la présentation des données elles-mêmes, il n'est possible ici que de renvoyer aux articles de l'*Encyclopédie* qui traitent des points particuliers indiqués, puis aux traités généraux et aux ouvrages spéciaux, de nombre considérable, mais de valeur fort inégale; trop souvent, jusqu'ici, ils sont insuffisamment pourvus de faits établis avec une pleine critique et insuffisamment inspirés d'une méthode vraiment positive. F. Simiand.

Impôt sur le revenu. — I. *Théorie de l'impôt sur le revenu.* Le principe théorique de l'impôt sur le revenu est que, pour l'assiette et la répartition de l'impôt, le système le plus équitable et le plus exact est celui qui proportionne la contribution de tout imposable à son revenu. La règle de justice, dit-on, à laquelle doit se conformer une saine législation des impôts, c'est que chacun paye à l'État sa part, selon ses facultés, et il n'apparaît pas de meilleure méthode, pour apprécier les facultés de chacun, que de calculer exactement son revenu.

L'impôt sur le revenu s'oppose à l'*impôt sur le capital:* quelles raisons principales invoque-t-on pour préférer l'un à l'autre? En premier lieu, il y a des capitaux, comme les capitaux fonciers et immobiliers, qui ne sauraient être estimés que d'après leurs revenus; en second lieu, le revenu des capitaux venant à changer, il ne serait pas juste que l'impôt restât assis sur le montant, une fois donné, de ces capitaux ; enfin, l'impôt sur le capital laisserait indemnes deux catégories importantes de biens, ceux qui sont le produit du travail, et ceux qui sont le produit du travail associé au capital. L'impôt sur le revenu peut donc seul atteindre les différentes sources des richesses. Seul, il peut être exact. Seul aussi, ajoute-t-on, il peut être équitable. On a longtemps cru, et de nombreux théoriciens soutiennent encore aujourd'hui qu'un impôt direct a d'autant plus chance d'être conforme à l'équité qu'il frappe, non pas les personnes, mais les choses : en devenant *réel*, l'impôt serait soustrait à toutes les influences particulières et aux considérations de personnes qui peuvent le fausser. Et, à l'appui de cette opinion, on rappelle les abus de l'impôt *personnel* sous l'ancien régime en France. Ce rapprochement est fait pour tromper, et, si la substitution de l'impôt réel à l'impôt personnel de l'ancien régime a été un progrès, la substitution à l'impôt réel d'un impôt personnel, où la *justice sociale* remplace l'arbitraire gouvernemental ou le hasard économique, en doit être un autre. L'impôt sur le revenu est supérieur aux autres formes de l'impôt direct précisément en ce que, permettant la prise en considération de la personne sociale du contribuable, il est compatible avec certaines règles et certains calculs qui corrigent l'estimation brutale des biens soumis à l'impôt, et qui complètent l'exactitude par l'équité.

Ces principes ont reçu aujourd'hui l'adhésion d'économistes très conservateurs et de gouvernements aussi soucieux de gros rendements et de prudente administration financière que de justice sociale. Mais, en admettant qu'ils fussent reconnus universellement, et sans contestation, encore faudrait-il s'entendre sur la méthode et la mesure des applications pratiques. Il convient d'abord de dissiper les équivoques et de distinguer avec grand soin les systèmes très différents auxquels l'usage ou la mauvaise foi peuvent donner le même nom. Avant tout, il faut prendre garde à ne pas confondre avec l'impôt sur le revenu, les *impôts particuliers* établis sur *différents revenus* ou *différentes sources de revenus :* par exemple, impôt *foncier*, impôt sur les *propriétés bâties*, impôt sur la *rente*, etc. Cette forme d'impôts est encore actuellement celle des impôts directs en France ; ce n'est en aucune façon un système d'impôt sur le revenu, pas même d'impôts sur les revenus; c'est une série, nullement systématique, ni même définie, d'impôts sur différents revenus ou sur différentes catégories de capitaux producteurs de revenus.

La première forme d'impôt qui se présente, dans la pratique, immédiatement supérieure à la précédente, est celle d'un impôt qui, ne touchant pas encore toutes les sources de revenu, frappe du moins sans distinction toute une catégorie de revenus, à laquelle s'oppose la catégorie des revenus indemnes, qui peuvent d'ailleurs tomber sous le coup des impôts particuliers dont il vient d'être question. Ainsi il peut exister un impôt général sur le revenu ou sur les revenus mobiliers, auquel s'opposerait une série d'impôts particuliers sur les propriétés foncières, sur les propriétés bâties, etc. Cette sorte d'impôt doit être considérée comme une application du principe de l'impôt sur le revenu, mais comme une application d'étendue partielle, dont la restriction est due à des considérations politiques ou sociales, et à des intérêts particuliers et temporaires, mais non à des raisons de principe et de théorie.

La théorie ne peut connaître d'autre forme que l'*impôt général sur le revenu*, et il faut dire tout de suite, en passant, que la pratique tend continûment à se rapprocher de la théorie. Mais avant de passer à l'étude de cette pratique d'expériences incessantes et de progrès constants,

il convient de rechercher et d'ordonner les propositions qu'on peut tirer des principes jusqu'ici établis, et celles qu'on peut ensuite déduire rationnellement les unes des autres.

L'impôt général sur le revenu doit frapper toutes les catégories de revenu ; mais cela ne veut pas dire qu'il doive frapper indistinctement tous les revenus. En tant qu'impôt personnel, il peut comporter des *exemptions* et des *dégrèvements* que l'équité réclame. En premier lieu, il est des revenus qui doivent être indemnes en raison de leur nature : tels sont les revenus des établissements de secours et de prévoyance, des associations de mutualité et des institutions analogues, car il serait injuste que la puissance publique frappât de l'impôt des revenus destinés à l'accomplissement de devoirs sociaux dont elle s'est déchargée sur les personnes morales qui perçoivent et administrent ces revenus. — En second lieu, il est des revenus qui doivent être indemnes en raison de leur montant : ce sont les revenus inférieurs à un certain chiffre reconnu nécessaire pour l'entretien du contribuable et des individus dont il a la charge. La capacité d'imposition, au-dessous de ce chiffre, devient nulle. Cette exemption n'est pas à justifier par l'argument que les petits revenus sont assez lourdement frappés par les impôts indirects (ce qui est vrai du reste), ou par l'argument que les difficultés et les frais de la levée de l'impôt sur ces petits revenus sont trop considérables pour qu'il ne soit prudent et avantageux de les dégrever de l'impôt direct ; il faut dire que la justice sociale veut que l'État n'exige pas de part contributive de ceux dont l'existence serait compromise par un prélèvement quelconque sur leur revenu. On condamne ordinairement cette exemption en déclarant inadmissible que la démocratie pauvre, qui forme les majorités dans les collèges électoraux des nations modernes, n'ait dans ses décisions aucune responsabilité financière ; mais, s'il est vrai que cette démocratie forme une majorité toute-puissante, rien ne saurait l'empêcher de se délivrer d'abord de toute charge, avant de prendre ses décisions. — Quant à la détermination du chiffre de revenu au-dessous duquel la franchise de l'impôt doit être accordée, elle dépend de la situation économique et sociale de chaque pays, et de l'estimation normale qu'on y fait du « minimum d'existence ».

Au-dessus du *taux de franchise*, la capacité imposable ne s'acquiert pas complètement d'un seul coup. Jusqu'à un taux supérieur de revenu, qu'on peut considérer comme le *taux normal* de la capacité imposable totale, il y a une échelle de revenus qui ne devront pas plus être frappés de l'impôt plein que ne sont frappés d'un impôt quelconque les revenus inférieurs au taux de franchise. Du taux normal au taux de franchise, il sera donc établi une échelle *dégressive*, selon laquelle les revenus en question seront frappés. Cette échelle peut seule réaliser dans le chiffre des impôts une proportionnalité véritable, c.-à-d. une proportionnalité, non pas entre le montant du revenu et le montant de l'impôt, mais entre le montant du revenu et le taux de l'impôt.

A cette justification de la dégression correspondra une justification de la *progression*. Le raisonnement qui vient d'être fait pour les revenus inférieurs au chiffre normal de pleine imposition sera repris pour les revenus supérieurs à ce chiffre ; et de même que l'échelle dégressive a rencontré une limite inférieure où la capacité imposable devient nulle, de même l'échelle progressive rencontrera une limite supérieure où la capacité imposable ne saurait plus être augmentée et où doit se fixer le taux de l'imposition la plus haute. On fait valoir, pour soutenir la progression, que la puissance économique et sociale croît plus vite que le revenu, et que, en conséquence, l'impôt doit être proportionnel, non pas au revenu, mais à cette puissance économique et sociale, qui est la réalité véritable, et dont il faut suivre la progression ; et on défend le principe progressif contre certains de ses adversaires en soutenant enfin qu'une échelle progressive ne s'étend pas à l'infini et qu'elle n'est pas nécessairement une arme de calcul fantaisiste et chimérique. Mais l'essentiel est de montrer que la progression est une condition aussi indispensable de l'impôt sur le revenu que la dégression, qu'elle s'explique par les mêmes principes, et qu'elle est soumise aux mêmes règles.

Ainsi déterminées les limites entre lesquelles l'ensemble du revenu du contribuable, revenu *réel* et *net*, est soumis à l'impôt, il convient, sans entrer dans l'examen des différents cas, de marquer le principe des *conditions personnelles* qui peuvent modifier le taux du revenu imposable. Des dégrèvements doivent être consentis dans tous les cas où la capacité de prestation du contribuable est diminuée : l'âge du contribuable et le nombre des individus dont il assure la subsistance sont les éléments les plus importants à considérer dans le calcul de ces dégrèvements. Il est presque inutile d'ajouter qu'ils ne sauraient être accordés qu'aux revenus inférieurs à un certain chiffre.

A côté de ces différences dans le taux de l'impôt et dans le taux du revenu imposable, et qui sont dues au caractère personnel de l'impôt sur le revenu, il y a lieu de se demander s'il ne convient pas d'en introduire d'autres, selon les sources diverses d'où provient le revenu. Il paraît juste que les revenus du capital soient frappés plus fortement que les revenus du travail, et qu'un taux moyen soit établi pour les revenus mixtes du capital et du travail. Mais, si cette distinction est faite parmi les revenus, ne faudra-t-il pas craindre que l'impôt sur le revenu perde son caractère d'impôt général, et qu'il s'émiette en ces impôts particuliers sur les revenus qu'il prétend avantageusement remplacer ? Il y a là un danger à éviter ; mais la question théorique qui vient d'être posée n'en doit pas moins être résolue selon les principes de justice posés, et il appartient au système d'application de se conformer à cette solution en surmontant les difficultés pratiques qu'elle comporte.

Il est deux méthodes générales d'application, entre lesquelles le choix sera déterminé par les principes qui ont été établis jusqu'ici et par ceux qui en découlent : la première est celle de la distribution de la matière imposable en *cédules*, la seconde est celle de l'évaluation du *revenu total*. En réalité, la première est celle de l'impôt général sur *les revenus*, la seconde est celle de l'impôt général sur *le revenu*. En admettant que la méthode des cédules soit appliquée avec assez de rigueur et d'unité pour que la distinction des diverses catégories de revenus n'entraîne pas, en fait, la distinction de divers impôts sur les différents revenus, elle rencontre plusieurs objections de principe : d'abord, par cette méthode, le revenu total du contribuable n'est pas évalué, et le but de l'impôt général sur le revenu, qui est de frapper le contribuable proportionnellement à l'ensemble de ses facultés, n'est pas atteint ; ensuite, les divers revenus de chaque contribuable sont frappés séparément, et il est impossible d'éviter ainsi les répercussions de l'impôt, celles qui font payer au locataire tout ou partie de l'impôt sur le revenu de la propriété bâtie, et au fermier tout ou partie de l'impôt foncier ; enfin il n'y a pas de règle fixe pour la détermination du nombre des cédules, et il faut craindre les erreurs d'une répartition empirique de la matière imposable entre des cédules qui seraient trop nombreuses ou ne le seraient pas assez. Pour ces raisons, la méthode de distribution en cédules doit être écartée, et il faut s'en tenir à la méthode d'évaluation du revenu total. Maintenant, il importe d'ajouter que cette dernière méthode n'est pas incompatible avec une classification des mesures de revenu, pour l'exactitude de la recherche et de l'assiette, et, le total une fois fait, avec un calcul équitable de l'impôt à un taux composé en relation des différentes parties de ce total. Sans grandes complications mathématiques, il est possible de réaliser ainsi dans la pratique les principes de justice et de surmonter les difficultés qu'en cause l'application.

Quelles que soient les controverses actuelles, il ne semble pas qu'il puisse y avoir grand doute sur la méthode d'assiette de l'impôt sur le revenu. L'imposition, d'après les *signes extérieurs*, ne saurait comporter ni exactitude ni équité ; la *taxation* par l'administration ou par des commissions, après enquête, et, au besoin, comparution du contribuable, est inconciliable avec les mœurs actuelles, sauf pour les petits revenus, pour lesquels, d'ailleurs, elle n'est point une nécessité ; la *declaration* du contribuable reste la seule méthode admissible. Elle paraît de nature à favoriser les fraudes et les « évasions » d'impôts ; mais l'administration moderne est richement pourvue de renseignements qui lui permettent de contrôler les déclarations des contribuables ; d'autre part, l'ostentation personnelle et aussi la publicité croissante des affaires, des revenus et des fortunes tendent à combattre ou à rendre inefficace la dissimulation ; enfin, si le système n'est pas actuellement excellent, on peut compter sur les progrès de la moralité publique.

Sur le mécanisme de l'assiette, quelques règles seulement peuvent être indiquées. L'équité et l'intérêt des individus exigent que les déclarations des contribuables soient reçues et examinées, et, en conséquence, l'impôt assis, non pas par les fonctionnaires seuls de l'administration des finances, mais par des *commissions* composées, au moins pour moitié, de contribuables ; que les imposés aient faculté de réclamation et d'appel devant une commission supérieure ; que les jugements en dernier ressort soient rendus non par l'autorité gouvernementale, mais par un tribunal régulier et aussi indépendant que possible.

Il reste une dernière question, qui se présente comme une question de principe, mais qui, pourtant, ne saurait être résolue que par des considérations pratiques : c'est la question de la place que doit occuper l'impôt sur le revenu dans le système général des impôts. S'il était permis de s'en tenir à la théorie, on pourrait dire que l'impôt *unique* sur le revenu devrait remplacer tous les systèmes d'impôts, et tout au moins d'impôts directs ; mais il n'est pas permis de s'en tenir à la théorie, et, tout en prévoyant le rôle qui est réservé dans l'avenir à l'impôt général sur le revenu, on doit chercher à déterminer son emploi et la mesure de son application dans le système actuel des impôts des nations modernes. Actuellement, l'impôt général sur le revenu ne doit pas être un impôt de *complément* ou de *superposition*, comme le sont généralement les impôts sur les revenus ; il doit être un impôt de *remplacement*. Il y a en lui assez de vertu productive, et aussi assez d'exactitude et d'équité pour qu'il prenne, à l'avantage des États et des individus, la place des anciens impôts de recouvrement pénible et de justice douteuse.

II. *L'impôt sur le revenu dans les différents États* (Histoire, situation actuelle, projets). L'impôt sur le revenu vient le dernier en date des impôts, car on ne saurait l'assimiler avec fondement aux impôts des peuples anciens, Grecs et Romains, impôts sur la fortune, impôts mixtes et bruts sur le capital et sur le revenu. La constitution des impôts spéciaux, des impôts particuliers sur les différentes sources de revenu fut un grand progrès ; une grande nation comme la France en est restée à ce progrès-là. Mais elle a été dépassée, et un des caractères les plus frappants de l'histoire moderne et contemporaine des impôts, c'est le développement continu des formes nouvelles d'impôt général et personnel, l'impôt sur le capital et surtout l'impôt sur le revenu.

On peut dire qu'aujourd'hui les principales règles théoriques de l'impôt sur le revenu, telles qu'elles ont été exposées plus haut, se trouvent réalisées dans la pratique. L'exemption des institutions de bienfaisance et de mutualité et la reconnaissance d'un minimum d'existence sont inscrites dans la législation de tous les pays qui ont l'impôt sur le revenu, que l'impôt soit proportionnel, comme en Angleterre, ou progressif, comme en Prusse. La dégression et la progression sont appliquées dans la grande majorité des cas : tantôt il est établi une échelle progressive de taux ; tantôt le taux de l'impôt est fixé pour les revenus répartis en classes, comme en Prusse ; tantôt, comme dans le grand-duché de Bade, il est fait, pour chacun des différents revenus, répartis en classes, évaluation de la portion soumise à l'impôt, selon un tarif progressif qui s'élève jusqu'à égalité du total du revenu et de la portion imposable.

*Tarif progressif de l'impôt sur le revenu en Prusse*

| REVENUS | | | IMPÔT annuel |
|---|---|---|---|
| 900 | marks à | 1.050 | 6 m^ks |
| 1.050 | — | 1.200 | 9 — |
| 1.200 | — | 1.350 | 12 — |
| 1.350 | — | 1.500 | 16 — |
| 1.500 | — | 1.650 | 21 — |
| 1.650 | — | 1.800 | 26 — |
| 1.800 | — | 2 100 | 31 — |
| 2.100 | — | 2.400 | 36 — |
| 2.400 | — | 2.700 | 44 — |
| 2.700 | — | 3.000 | 52 — |
| 3.000 | — | 3.300 | 60 — |
| 3.300 | — | 3.600 | 70 — |
| 3.600 | — | 3.900 | 80 — |
| 3.900 | — | 4.200 | 92 — |
| 4.200 | — | 4.500 | 104 — |
| 4.500 | — | 5.000 | 118 — |
| 5.000 | — | 5.500 | 132 — |
| 5.500 | — | 6.000 | 146 — |
| 6.000 | — | 6.500 | 160 — |
| 6.500 | — | 7.000 | 176 — |
| 7.000 | — | 7.500 | 192 — |
| 7.500 | — | 8.000 | 212 — |
| 8.000 | — | 8.500 | 232 — |
| 8.500 | — | 9.000 | 252 — |
| 9.000 | — | 9.500 | 276 — |
| 9.500 | — | 10.500 | 300 — |
| 10.500 | — | 30.500 par 1.000 m^ks | 30 — |
| 30.500 | — | 32.500 — 1.500 — | 60 — |
| 32.500 | — | 78.000 — 2.000 — | 80 — |
| 78.000 | — | 100.000 — 2.000 — | 100 — |
| 100.000 | — | 105.000 | 4.000 — |

Au-dessus de 105.000, il y a par 5.000 marks une augmentation d'impôt de 200 marcs.

*Tarif progressif de l'impôt sur le revenu dans le grand-duché de Bade*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Pour | 500 | marcs de revenu net, | il en est imposé | 100 |
| — | 600 | — | — | 125 |
| — | 700 | — | — | 150 |
| — | 800 | — | — | 175 |
| — | 900 | — | — | 200 |
| — | 1.000 | — | — | 250 |

Pour les revenus de 1.000 à 10.000 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pour les premiers | 1.000 marks | | 250 |
| — les deuxièmes | 1.000 — | par 100 m. | 50 |
| — les troisièmes | 1.000 — | par 100 m. | 74 |
| — les autres | | par 100 m. | 100 |

Pour les revenus de 10.000 à 30.000 :

| | |
|---|---|
| Pour les premiers 10.000, il en est imposé. | 9.000 |
| — les autres, par 500 marks | 500 |

Pour les revenus de 30.000 et au-dessus :

| | |
|---|---|
| Pour les premiers 30.000 | 30.000 |
| — chaque 1.000 marks en sus | 1.000 |

Plusieurs législations consentent, en outre, des dégrèvements en cas de diminution de la capacité personnelle de prestation. Le système de la déclaration est presque

partout en vigueur, avec taxation d'office pour les petits revenus, comme en Prusse pour les revenus inférieurs à 1.000 marks. L'assiette de l'impôt est généralement confiée à des commissions où les contribuables sont largement représentés. Ainsi, en Prusse, il est institué une commission préparatoire, une commission d'imposition et une commission d'appel, présidées par des fonctionnaires et composées de membres nommés partie par le gouvernement, partie par les assemblées locales. En Autriche, le président et la moitié des membres des commissions d'évaluation sont nommés par le ministre des finances, l'autre moitié est élue par les contribuables. En Saxe, la première évaluation est faite par l'autorité communale, assistée par les contrôleurs des finances. Enfin, presque partout où il existe, l'impôt sur le revenu est, non pas un impôt de superposition, mais un impôt de remplacement, qui se suffit à lui-même, un impôt important et productif. En 1897, le produit de l'impôt sur le revenu en Prusse a été évalué à 134.954.972 marks pour une population totale de 32.348.765 hab.; en 1898, il a été évalué à 146.738.875 marks. En Angleterre, le produit de l'*income-tax* s'est élevé de 5 millions de livres en 1842 à 10 millions en 1880 et à 16 millions en 1896. Le tableau suivant montre son importance relative parmi les autres impôts.

*Tableau des recouvrements, en milliers de livres, pour l'exercice 1895-96*

| | |
|---|---|
| Douanes | 21.254 |
| Accise | 27.460 |
| Droits de mutation | 10.830 |
| Timbre | 7.350 |
| Impôt sur les habitations | 1.510 |
| *Land-tax* | 920 |
| *Income-tax* | 16.650 |
| Postes | 11.860 |
| Télégraphe | 2.910 |
| Domaines | 415 |

Il importe d'ajouter que cette productivité croissante n'est en aucune manière incompatible avec l'équité, et la justice sociale peut être satisfaite par les résultats qu'a permis d'obtenir la répartition actuelle des individus soumis à l'impôt. L'exemple de la Prusse est jusqu'à présent le plus instructif à cet égard, et le tableau suivant mérite d'être considéré.

*Répartition de l'impôt sur le revenu en Prusse en 1898.*

| TAUX DU REVENU | NOMBRE des contribuables | RAPPORT au nombre total % | PRODUIT de l'impôt | RAPPORT au produit total % |
|---|---|---|---|---|
| De 900 à 3.000 marks | 2.537.895 | 87,29 | 38.964.837 marks | 28,56 |
| 3.000 à 6.000 — | 238.492 | 8,20 | 21.728.870 — | 15,93 |
| 6.000 à 9.500 — | 64.748 | 2,23 | 13.010.898 — | 9,56 |
| 9.500 et plus. | 66.144 | 2,28 | 62.677.320 — | 45,95 |

Ces chiffres peuvent servir de confirmation à l'exposition théorique qui a été faite plus haut; mais une confirmation plus puissante encore est offerte par l'histoire de la législation financière des cinq dernières années. Cette histoire révèle un développement continu de l'impôt sur le revenu, et une extension progressive des principes sur lesquels il est établi. Sans parler des tentatives avortées en France et en Wurttemberg, un impôt partiel sur le revenu a été introduit dans les Pays-Bas par la loi du 2 oct. 1893, et un impôt général sur le revenu a été introduit dans le Brunswik par la loi du 16 avr. 1896, dans la Saxe-Altenbourg par la loi du 24 avr. 1896. La loi du 25 oct. 1896 a réformé l'impôt sur les revenus qui était en vigueur en Autriche depuis 1849, pour le rendre plus systématique, plus strict et plus équitable, grâce à l'application du minimum d'existence et du tarif progressif. Dans le grand-duché de Bade, la progression a été augmentée par la loi du 26 juin 1894. La loi du 10 mars 1894, en Saxe, a amélioré les conditions de dégrèvement des petits revenus, et élevé le taux d'imposition des gros revenus. En Angleterre, le *finance act* de 1894 a relevé le minimum d'existence de 150 à 160 livres. Dans la Hesse, la loi du 25 juin 1895 a introduit la déclaration obligatoire longtemps combattue, et augmenté la progression jusqu'à une limite sensiblement supérieure à celle qui préexistait.

Il reste maintenant à présenter, dans une rapide vue d'ensemble, l'état des législations du monde moderne et occidental pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu, tel qu'il a été défini dans ce qui précède, est encore complètement absent des législations de la *Turquie*, de la *Russie*, de l'*Espagne* et de la *France*. — Il existe, mais seulement comme *taxe locale*, en *Danemark*, par exemple à *Copenhague* (progression et déclaration), et en *Belgique*, à *Verviers* depuis 1847, à *Huy* depuis 1875, à *Ixelles* depuis 1885; il est progressif dans ces trois villes. — Il y a un *impôt partiel sur le revenu* dans les pays suivants : 1° *Autriche*, en vertu de la lettre patente du 25 oct. 1849, et de la loi du 25 oct. 1896, qui organise, conformément aux principes de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les industries (*Erwerbsteuer*), sur les rentes (*Rentensteuer*), sur les services (*Dienstbezügesteuer*); 2° *Suède*, en vertu des ordonnances du 17 mai 1861 et du 3 juin 1893 : impôt sur les revenus du capital et du travail; 3° *Pays-Bas*, en vertu de la loi du 2 oct. 1893, qui frappe tous les revenus, sauf les revenus agricoles, selon quatre tarifs différents, et avec déclaration obligatoire; 4° *Luxembourg*, où la loi du 9 févr. 1891 établit un impôt sur les revenus mobiliers; 5° *Italie*, où l'impôt sur les revenus de la fortune mobilière (*imposta sui redditi della richezza mobile*), perçu en quatre cédules et après déclaration, selon la double méthode des rôles nominatifs et des retenues, a été organisé par la loi du 14 juil. 1864, revisée par celle du 24 août 1877. — Il y a un *impôt partiel*, mais *progressif*, sur le revenu : en *Bavière* (loi du 19 mai 1881, qui frappe les revenus du travail, des professions libérales et des fonctions rétribuées par l'État); en *Wurttemberg* (sur les rentes et les revenus des capitaux, sur les services, etc.; un projet de loi déposé par le gouvernement le 14 mai 1895 pour l'établissement d'un impôt général sur le revenu n'a pas été voté jusqu'ici); enfin, dans plusieurs principautés allemandes. — L'*impôt général sur les revenus*, avec *cédules*, existe en *Angleterre* depuis la loi fondamentale de 1842, qui reprenait les dispositions essentielles des lois de 1798 et de 1799, par lesquelles s'introduisit à la dérobée dans la législation anglaise l'*income-tax*. Les cinq cédules de l'income-tax frappent : 1° les revenus fonciers; 2° les fermages; 3° les rentes, intérêts, dividendes, etc.; 4° les revenus du commerce, de l'industrie, des occupations libérales et, en général, tous gains annuels; 5° les traitements des employés particuliers ou publics. L'*income-tax* comporte la déclaration et l'exemption des petits revenus (au-dessous de 160 livres). — Un *impôt général et proportionnel sur le revenu* a été établi aux *États-Unis* par le tariff-bill du 27 août 1894; mais il a été déclaré inconstitutionnel par les tribunaux et a cessé d'être appliqué. L'impôt proportionnel existe en *Suisse*, dans les cant. d'*Argovie*, de *Berne* et de *Neufchâtel*. — Un *impôt général sur le revenu*, avec *taux variables* pour les différentes catégories de revenus, a été établi en *Portugal* par la loi du 18 juin 1880; mais cette loi a été suspendue par le décret du 7 avr. 1881. — L'*impôt général et progressif* existe : 1° en *Norvège*, par la loi du 29 juin 1892;

2° dans la grande majorité des *cantons suisses* (tous les cantons moins trois); 3° dans la grande majorité des *États allemands*, par exemple, sans compter les petites principautés, le grand-duché de *Bade* (loi du 20 juin 1884), le grand-duché de *Hesse* (lois du 21 juin 1869 et du 8 juil. 1884), la *Saxe* (lois du 2 juil. 1878 et du 10 mars 1894), la *Prusse* enfin, où il a été organisé par la loi du 24 juin 1891. C'est l'impôt prussien qui a servi de modèle à la plupart des législations ultérieures. Dans cet impôt, le tarif est progressif jusqu'à 100.000 marks. L'autorité communale, le *Gemeindevorstand*, prépare les listes d'imposition, qui sont examinées par la commission préparatoire, *Voreinschätzungkommission* (en général, une par commune), présidée par le *Gemeindevorstand* et composée de membres nommés, partie par le gouvernement, partie par l'assemblée communale (*Gemeindeversammlung*). La composition d'imposition, *Veranlagungskommission* (en général, une par cercle), dresse les listes définitives d'imposition; les réclamations sont reçues par la commission d'appel, *Berufungskommission* (une par gouvernement); ces commissions sont composées de membres nommés pour six ans, partie par le gouvernement, partie par les assemblées locales. Le tribunal administratif supérieur, *Oberverwaltungsgericht*, décide en dernier ressort sur les appels interjetés contre les décisions des commissions d'appel.

En *France*, depuis un demi-siècle, des tentatives très nombreuses ont été faites pour l'établissement de l'impôt sur le revenu. Depuis le projet d'impôt sur le revenu mobilier déposé en 1848 par le ministre des finances Goudchaux, les propositions variées se sont succédé. Les plus intéressantes ont été celles de Rouvier (amendement au budget de 1874, *impôt sur les revenus*), de Gambetta (rapport à la commission du budget en 1876, en faveur d'un *impôt sur les revenus*, comportant 5 *cédules*), de Peytral (1888) en faveur de l'*impôt général progressif*, de Burdeau (1894) en faveur de l'impôt sur les revenus d'après les signes extérieurs, de Doumer surtout, qui reprit et compléta, en 1895-96, le projet Peytral. En réalité, parmi ces propositions et d'autres plus récentes encore, les unes, comme le projet Cochery de 1897, soutenu par avance par la commission extra-parlementaire de l'impôt sur les revenus (1894-95), ne sont que des essais peu déguisés de simple réforme de notre système de contributions directes; les autres, comme le projet Peytral de 1898, ne sont que des variétés du système, abandonné partout, de l'impôt « des signes extérieurs ». Seul le projet Doumer et les projets analogues qui l'ont précédé et suivi, avec leurs lacunes et leurs défauts, étaient des projets réels d'impôts sur le revenu. L'*impôt Doumer* devait être un impôt général sur le revenu global, avec progression, ou plutôt avec dégression à partir d'un taux normal de 5 %, avec exemption pour les revenus inférieurs à 2.500 fr., dégrèvement proportionnel au nombre des enfants, déclaration pour les revenus supérieurs à 10.000 fr.; l'impôt devait être assis par des commissions comprenant des fonctionnaires de l'administration et des membres des conseils locaux. La chute du ministère Bourgeois, auquel appartenait le ministre des finances Doumer (1896), a causé l'insuccès et l'abandon de ce projet. En 1900, M. Caillaux, ministre des Finances, a déposé un nouveau projet fondé sur la taxation avec déclaration facultative. Il est intéressant de noter que parmi les renseignements envoyés à la commission du budget, en 1896, au sujet du projet Doumer, ceux qui venaient des chambres de commerce, des chambres consultatives, des syndicats agricoles étaient unanimement défavorables au projet, tandis que ceux qui venaient des syndicats, des groupements ouvriers et des groupements démocratiques lui étaient unanimement favorables. H. Bourgin.

Bibl. : Robert Meyer, art. *Einkommen* (*Begriff. Statistik u. Verteilung, Politik*), dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* (Conrad, Elster, etc.) : exposé convenable des méthodes, réunion utile des résultats principaux pour les différents pays, bibliographie étendue et assez bonne. — V. les traités d'économie politique et de science financière, les travaux des économistes et des socialistes : Smith, Ricardo, Sismondi, Storch, Rau, Schmoller, Leroy-Beaulieu, W. Smart, Marx, Marlo, Rodbertus, Schippel; des statisticiens : Moreau de Jonnès, Schnitzler, de Foville, de Laveleye, Kolb, Engel, Soetbeer, Goschen, Giffen. — Kleinwaechter, *Das Einkommen und seine Verteilung;* Leipzig, 1898.

Impôt sur le revenu. — La bibliographie de l'impôt sur le revenu est extrêmement considérable; il ne sera indiqué ici que les ouvrages et les documents essentiels. Le traité de Schäffle, *Die Steuern*, contient une très abondante bibliographie qui donne à peu près toutes les indications indispensables.

1° Ouvrages généraux sur les impôts : Paul Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances;* Paris, 1877. — A. Schäffle, *Die Grundsätze der Steuerpolitik und die schwebenden Finanzfragen Deutschlands und Oesterreichs;* Tubingue, 1880. — Fournier de Flaix, *Traité de critique et de statistique comparée des institutions financières des divers États;* Paris, 1889. — Stourm, *Systèmes généraux d'impôts;* Paris, 1893. — A. Schæffle, *Die Steuern;* Leipzig, 1897. — De plus, consulter les ouvrages classiques de Rau, Roscher, Wagner, etc.

2° Ouvrages théoriques et généraux sur l'impôt sur le revenu (intérêt surtout historique) : A. Lips, *Ueber die allein wahre und einzige Steuer, die Einkommensteuer;* Erlangen, 1812. — Murhard, *Ueber die Andwendbarkeit des Princips der progressiven Steigerung der Einkommensteuer;* Leipzig, 1829. — Sparre, *Die allgemeine Einkommensteuer als einzige gerechte direkte Abgabe, aus Theorie und Erfahrung nachgewiesen;* Giessen, 1848. — M.-H. Denis, *l'Impôt sur le revenu;* Bruxelles, 1851. — Sparre, *Die allgemeine und partielle Einkommensteuer;* Francfort, 1854. — A. Held, *Die Einkommensteuer;* Bonn, 1872. — Heuschling, *l'Impôt sur le revenu;* Paris, 1873. — Seligman, *Progressive taxation in theory and practice;* Baltimore, 1894.

3° Législation : Consulter la collection du *Finanz-Archiv, Zeitschrift für das gesammte Finanzwesen;* Stuttgart, depuis 1884. — Sayer, *On the income-tax;* Londres, 1831. — Sachs, *l'Italie, ses finances et son développement économique depuis l'unification du royaume;* Paris, 1885. — J. Chailley, *l'Impôt sur le revenu. Législation comparée et économie politique;* Paris, 1884. — *L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les revenus dans les pays étrangers. Notes réunies par la direction générale des contributions directes;* Paris, 1894.

4° L'impôt sur le revenu en France : consulter le *Journal officiel* et les *Annexes*, sur les projets et propositions et les discussions parlementaires (surtout années 1896 et 1897). — L. Say, *les Solutions démocratiques de la question des impôts;* Paris, 1886. — Y. Guyot, *l'Impôt sur le revenu, Rapport fait au nom de la commission du budget;* Paris, 1887. — *Commission extra-parlementaire de l'impôt sur le revenu, Procès-verbaux;* Paris, 1895. — *Annexes au rapport fait au nom de la commission du budget... de l'exercice 1897...* par Paul Delombre; Paris, 1896 (communications des chambres de commerce, chambres consultatives, syndicats). — Kergall, *l'Impôt démocratique sur le revenu;* Paris, 1896. — J. Roche, *Contre l'impôt sur le revenu;* Paris, 1896.

**RÉVERBÈRE. I. Archéologie** (V. Lanterne).

**II. Technologie** (V. Eclairage).

**III. Métallurgie.** — Four à réverbère (V. Four).

**REVERCHON** (Jacques), homme politique français, né à Saint-Cyr, au Mont-d'Or, le 21 févr. 1750, mort à Nyon le 30 juil. 1828. Propriétaire et négociant en vins à Vergisson, il fut élu député de Saône-et-Loire à la Législative, puis à la Convention. Il vota pour la mort de Louis XVI et contre l'appel au peuple, fit partie du comité de Sûreté générale, et ne manqua ni de fermeté ni de modération dans les missions qui lui furent confiées. A Lyon, après le 9 thermidor, il sut tenir tête aux royalistes; il avait donné des gages aux modérés par la publication d'un mémoire daté du 4 prairial, et adressé au comité de Salut public *sur la réhabilitation du commerce de Commune-Affranchie*, mémoire réimprimé à 20 exemplaires en 1834 (Lyon, in-8 de 24 p.). Il fit partie du Conseil des Cinq-Cents comme élu de la Convention en l'an IV, puis de Saône-et-Loire (an VI) et passa au Conseil des Anciens (an VII). Républicain convaincu, il reprit son négoce de vins après le 18 brumaire; mais il se rallia aux Cent-Jours, en signant l'*Acte additionnel*, fut par suite atteint par la loi contre les régicides (1817) et dut s'exiler en Suisse où il mourut. H. Monin.

Bibl. : *Réimpression du Moniteur*, t. XXXI, p. 358.

**REVERCOURT.** Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezolles ; 96 hab.

**REVERDIE** ou **RENVERDIE.** On désignait par ce mot au moyen âge de petites compositions poétiques destinées à régler la danse dans les fêtes par lesquelles on célébrait le retour du printemps. Ces compositions, à l'origine, toutes populaires, influèrent de bonne heure sur la poésie littéraire ou « courtoise », dans le développement de laquelle il faudrait, selon G. Pâris, leur attribuer une large part ; elles ont fourni tout au moins quelques-uns de leurs thèmes essentiels à la pastourelle, à la chanson de personnages, etc. Il ne nous est malheureusement resté presque aucune de ces *reverdies* primitives ; seule, peut-être, la gracieuse chanson poitevine, *A l'entrada del tems clar*, est authentiquement populaire. Il y a aussi dans le recueil de Bartsch cité plus bas, quelques pièces où, sous le remaniement courtois, nous apparaît assez nettement la physionomie de l'original. A. Jeanroy.

Bibl. : Bartsch, *Romanzen und Pastourellen ;* Leipzig, 1870. — G. Paris, *les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge,* dans le *Journal des savants*, juil. 1892.

**REVERDIL** (Elie-Salomon-François), écrivain suisse, né à Nyon le 19 mai 1732, mort à Genève le 4 août 1808. Il fit des études de théologie à Genève et fut consacré, mais n'exerça jamais le ministère. En 1758, il est professeur de mathématiques à l'Académie de Copenhague, puis précepteur des princes de Danemark ; en 1766, son élève Christian VII devint roi et le choisit comme secrétaire de son cabinet. Il fit l'impossible pour faire supprimer le servage. Des intrigues le firent éloigner de la cour. Il revint en Suisse, retourna en Danemark, appelé par Struensee, et tomba avec lui. Il se fixa alors à Nyon, où il devint lieutenant baillival, puis membre de la Diète et du premier Grand Conseil vaudois. Principaux ouvrages : *Lettres sur le Danemark* (2 vol.) ; *Fragments sur les colonies ;* puis des souvenirs recueillis par son neveu, *Struensee et la Cour de Copenhague* (1760-72).

**REVERE** (Giuseppe), littérateur italien, né à Trieste le 2 sept. 1812, mort à Rome le 22 nov. 1889. Ses premiers essais furent des drames historiques par lesquels il se rangeait à la suite de Niccolini et d'Azeglio (*Lorenzino de' Medici*, 1839 ; *I Piagnoni e gli Arrabiati*, 1843 ; *Sampiero ; Il Marchese di Bedmar*, réunis en volume en 1860). A partir de 1860, il écrivit surtout, outre des articles pour la *Rivista contemporanea* (sous les pseudonymes *Anacleto Diacono* et *Cecco d'Ascoli*), des poésies lyriques et humoristiques, où il paraît avoir voulu suivre les traces de Henri Heine (*Sdegno ed affetto* ; Milan, 1845 ; *Sonetti*, Capolago, 1846 ; *Persone ed ombre ;* Gênes, 1862 ; *Osiride ;* Rome, 1879 ; *Sgoccioli ;* Rome, 1881). A. J.

Bibl. : A. Rondoni, *Saggi di critiche letterarie ;* Florence, 1881.

**RÉVÉRENDE** Fabrique de Saint-Pierre (Sacrée congation de la) (V. Congrégations romaines, t. XII, p. 424).

**REVERMONT** (*Reversus Mons*, *Pagus Reversimontis*). Ancien pays de la France, compris dans la Bresse (Bourgogne). Ce nom s'appliquait primitivement à une région naturelle formée par le liséré de montagnes jurassiques, qui s'étend entre la vallée de l'Ain et la plaine de la Saône et a pour limites extrêmes, au N., Lons-le-Saunier, et, au S., les environs de Bourg (V. Ain, t. I, p. 981). C'était une subdivision de la grande région forestière de la Bresse (*Brixius Saltus*). Le Revermont, dans une acception plus restreinte, forma ensuite un petit *pagus*, mentionné dès 974, qui avait pour chef-lieu Coligny (*Coloniacum*) et s'étendait au S. jusqu'à Pont-d'Ain. Sa superficie était évaluée à environ 8 lieues de long sur 3 lieues de large. Le Revermont appartenait à la famille de Coligny. Il reçut aussi le nom de *Côte-Saint-André*. E.-D. Grand.

Bibl. : Expilly, *Dictionnaire des Gaules et de la France*, 1770, t. VI, in-fol. — M.-C. Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain ;* Bourg-en-Bresse, 1873, pp. xxxiv, in-4, et aux mots *Coligny* et *Revermont*. — Longnon, *Atlas historique de la France*, texte, 1885, pp. 92-93. — A. Maury, *les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France ;* Paris, 1867, pp. 237-38, in-8. — E. Chevrier, *la Maison de Coligny au moyen âge ;* Bourg, v. 1850, p. 4, in-8.

**REVERS.** I. Numismatique. — On appelle ainsi le côté d'une monnaie ou d'une médaille qui est opposé à celui où se trouve la figure principale, soit l'effigie du souverain, soit l'image personnifiant la ville ou l'autorité au nom de laquelle la pièce a été frappée. Le côté où se trouve cette image principale est *la face*, *le droit* ou *l'avers* (en allemand *Hauptseite*). L'autre côté du flan monétaire, qui porte généralement le nom de l'atelier ou bien la figure en pied d'une divinité tutélaire ou tout autre tableau symbolique, est le *revers* (en allemand *Rückseite*). Au lieu du mot *revers*, certains auteurs se sont servi du terme anglais *obvers*, qui n'est pas clair, au moins en français. Au moyen âge, on disait couramment *la face* pour désigner le côté de l'effigie et *la pile* pour le revers, c.-à-d. pour le côté qui était appliqué sur la pile ou enclume monétaire au moment de la frappe. Ces deux expressions sont restées dans l'usage populaire à propos du jeu de *pile ou face* qui consiste à jeter en l'air, en les faisant tournoyer sur elles-mêmes, des pièces de monnaie qui, une fois retombées sur le sol, présentent leur *revers* (*pile*) ou leur *droit* (*face*). Chez les Romains, les expressions, pour désigner les deux côtés d'une monnaie, étaient *caput* et *navis*, allusion évidente aux types des monnaies de bronze de la République romaine qui sont, au droit, une tête de divinité, et au revers, une proue de navire. L'expression *Capita aut navia* était celle que poussaient les Romains au jeu de pile ou face, lors même que, sous l'Empire, les types étaient tout autres que ceux qui avaient originairement donné naissance à ces expressions. E. Babelon.

II. Construction. — Partie de pavage comprise entre le mur de face des maisons et un ruisseau et dont la pente est disposée de manière à déverser dans ce dernier les eaux des égouts des toits, afin que ces eaux ne puissent s'infiltrer le long des fondations et les dégrader. Il est encore quelques rues à Paris, et il en existe beaucoup dans nombre de villes des départements, qui ont un seul ruisseau au milieu de la rue ; ces rues sont dites à *revers double*. — En menuiserie, on appelle *revers d'eau* ou *reverseau* une pente établie sur le dessus d'une corniche, d'un bandeau ou de toute autre moulure saillante, afin que les eaux ne puissent y séjourner et tombent au dehors ; ces revers d'eau sont généralement garnis de plomb, de zinc ou de tuiles, et quelquefois de bois. Ch. L.

III. Diplomatie. — On appelle *revers* ou *lettres reversales* (en latin *reversalia*) un genre de documents diplomatiques, principalement usité en Allemagne, qui comportaient un engagement de ne pas contrevenir à des conventions faites antérieurement à des usages établis, où qui stipulaient certaines concessions en échange d'autres. Lorsque le couronnement de l'empereur d'Allemagne se faisait dans une autre ville qu'Aix-la-Chapelle, qui devait en être le lieu ordinaire, l'empereur adressait à la ville d'Aix-la-Chapelle des lettres reversales qui réservaient pour l'avenir le droit de priorité de cette ville pour cette cérémonie. La tsarine Elisabeth, à son avènement comme impératrice de Russie, adressa à Louis XV des lettres reversales qui réservaient tous les droits de préséance du roi de France (1745). Dans les usages traditionnels de la guerre, c'est l'engagement pris par les officiers faits prisonniers de ne pas reprendre de service contre l'ennemi, si celui-ci les laisse en liberté. La dernière guerre franco-allemande (1870-71) offrit un exemple mémorable de *revers* à la capitulation de Sedan. E.-D. Grand.

Bibl. : Diplomatie. — V. l'art. Capitulation, t. IX, p. 211. — J. Du Mont, *Corps universel diplomatique du droit des gens ;* Amsterdam et La Haye, 1726-31, 8 vol. in-fol., et supplém., 1739, 5 vol. in-fol. — Ch. de Martens et F. de Cussy, *Recueil manuel de traités, conventions et autres actes diplomatiques sur lesquels sont établis les*

*relations et les rapports existant aujourd'hui entre les divers souverains du globe depuis l'année 1760 jusqu'à l'époque actuelle ;* Leipzig, 1846-57, 7 vol. in-8. — LÉONARD, *Recueil des traités de paix faits par les rois de France avec tous les princes de l'Europe* ; Paris, 1693, 6 vol. in-4. — *Gazette des tribunaux*, ann. 1875, 14 févr., p. 150 (sur la capitulation de Sedan).

**REVERSI.** Jeu de cartes, où celui qui fait le moins de points gagne la partie (à l'exception du coup qui consiste à faire toutes les levées et qui fait gagner la partie). On le joue à quatre personnes avec un jeu de cinquante-deux cartes dont on a ôté les dix. L'as est la plus forte carte, puis le roi, la dame, etc., comme d'habitude. L'as vaut 4 points, le roi 3, la dame 2, le valet 1, les autres cartes ne comptent pas. On se sert de paniers carrés de couleur différente et d'une corbeille ronde. Chaque panier contient vingt *fiches*, cinq *jetons* valant chacun cinq fiches, et dix *contrats* valant chacun cinquante fiches. On tire au sort les places et la donne. Chaque joueur met dans la corbeile deux jetons, le donneur en mettant trois, plus un nouveau à chaque donne ; la mise doit être renouvelée chaque fois que la corbeille est vidée. Le donneur distribue 11 cartes (3, 4 et 4) à chaque joueur et en prend 12 ; il reste alors 3 cartes au talon. Chaque joueur est libre d'écarter une de ses onze cartes et de l'échanger contre une de celles du talon ; le donneur est obligé d'écarter une carte et ne prend rien au talon. Ainsi, lorsque l'on commence à jouer, il y a quatre cartes au talon, placées sous la corbeille qui doit toujours se trouver à la droite du donneur. On joue les cartes, et le joueur qui fait le plus de points dans ses levées perd la partie et la paye au gagnant, c.-à-d. à celui qui n'a pas de levée, ou qui a le moins de points dans ses levées. A égalité de points celui qui gagne est celui qui a le moins de levées ; à égalité de points et de levées, c'est le joueur placé le plus près à la gauche du donneur, en commençant par le donneur lui-même. Le gain de la partie se compose des points que valent les quatre cartes de l'écart. Le gagnant les calcule, en comptant cinq pour l'as de carreau et trois pour le valet de carreau et en ajoutant quatre points à ceux que vaut chacune des cartes. Le perdant paye le total des points comptés ainsi dans l'écart.

On peut encore gagner la partie avec les chances diverses appelées *reversi*, *quinola* et *espagnolette*. — Le reversi consiste à faire toutes les levées : c'est un coup fort difficile ; le joueur qui a 9 levées est censé le tenter ; s'il réussit, il reçoit, outre la *remise* (ou contenu de la corbeille, 32 fiches de son vis-à-vis et 16 fiches de chacun des deux autres joueurs ; si le reversi est *rompu* (c.-à-d. manqué) à l'*avant-bonne* (c.-à-d. à l'avant-dernière carte), celui qui a manqué le coup paye à celui qui l'a fait manquer ce qu'il en aurait reçu et met à la corbeille autant de jetons qu'elle en contient ; si le reversi est rompu à la *bonne* (à la dernière carte), le paiement et la remise deviennent doubles. — Le quinola est le valet de cœur ; celui qui parvient à le donner en renonce forcée gagne la remise : il *place* le quinola ; s'il doit le jouer sur du cœur (et c'est le cas le plus fréquent, car la renonce est interdite), il paye la remise : cela s'*appelle* forcer le quinola. Si on ne joue le quinola que dans les deux dernières levées, même si l'on fait reversi, on ne gagne pas la remise, tout en se faisant payer le reversi. Si on joue le quinola dans les neuf premières levées et que le reversi est rompu, on paye ce reversi et on fait la remise. Lorsque dans le reversi entrepris on force le quinola au moment de la dernière levée et que le reversi manque, on ne fait pas la remise, mais on paye le quinola qui a été manqué. Quand il y a un reversi entrepris, il n'y a pas de remise, et le quinola redevient un valet de cœur pour les joueurs autres que celui qui tente le reversi. — L'espagnolette est la réunion de trois as et du quinola, ou même seulement des quatre as dans une même main : celui qui a ce jeu peut renoncer en toutes couleurs pendant les neuf premières levées et se débarrasser de ses mauvaises cartes et du quinola ; mais pendant la dixième et la onzième levée il doit fournir de la couleur, et s'il est obligé de prendre il paye la partie au gagnant et fait la remise, même s'il a placé son quinola ; en outre, il paye double les as qu'il a donnés pendant la partie et qu'on lui a payés. Le joueur qui a l'espagnolette a, d'ailleurs, le droit de le jouer comme un jeu ordinaire, sans faire de renonces.

Il y a encore quelques règles relatives aux payements. Le joueur qui donne en renonce l'as de carreau reçoit deux fiches de celui qui fait la levée, et une fiche si c'est un autre as ; le joueur à qui on force un as paye de même à celui qui le force. Le joueur qui place le quinola reçoit cinq fiches ; celui qui force le quinola reçoit dix fiches de celui qui possédait le quinola et cinq fiches de chacun des deux autres joueurs. Ces divers payements sont doubles pour les vis-à-vis, et s'ils ont lieu à l'une des deux dernières levées. S'il y a reversi, fait ou rompu à la bonne, on rembourse tout ce qui a été payé pendant le coup, pour que personne ne paye ni plus ni moins que le reversi (qui vaut au gagnant 64 fiches). Le joueur qui fait maldonne perd son tour à moins qu'il ne se rachète en mettant un jeton dans la corbeille ; le joueur qui ne s'aperçoit pas de sa maldonne avant l'écart paye quatre jetons et perd sa donne ; en outre, le coup est nul. Qui voit la carte d'écart ou oublie d'écarter après avoir pris une carte du talon ne peut plus rien gagner, sauf s'il force le quinola. Qui joue avant son tour paye un jeton à la corbeille. Le joueur qui renonce sans y être obligé paye une amende double et ne peut plus rien gagner dans le coup. Ph. B.

**RÉVERSIBILITÉ.** La réversibilité des cycles, en *thermodynamique*, est la propriété que possèdent certains cycles de pouvoir être parcourus indifféremment sans absurdité, dans un sens ou dans l'autre ; il faut pour cela que deux conditions soient remplies : il faut que le gaz que l'on considère se trouve en relation avec des corps dont la température est égale à la sienne et, de plus, que la pression du gaz soit aussi constamment égale à la pression extérieure.

**REVERTIER** (Jeu) (V. TRICTRAC).

**REVEST.** Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Roquestéron ; 128 hab.

**REVEST** (Le). Com. du dép. du Var, arr. et cant. (O.) de Toulon ; 539 hab.

**REVEST-DES-BROUSSES.** Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Banon ; 410 hab.

**REVEST-DU-BION.** Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Banon ; 619 hab.

**REVEST-SAINT-MARTIN.** Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Saint-Etienne ; 136 hab.

**RÉVÉSZ** (Imre), écrivain hongrois, né en 1826, mort en 1881. Il fit ses études dans les Universités protestantes de l'étranger et devint pasteur de l'Eglise de Debreczen. Il s'occupa d'histoire et de linguistique, mais ses travaux les plus importants se rapportent à l'histoire ecclésiastique. Révész a dirigé de 1870 à 1878 la *Revue du protestantisme hongrois* et a publié, en 10 vol., un choix de ses sermons. J. K.

BIBL. : Eloge dans les *Mémoires de l'Académie*, 1882.

**REVÊTEMENT.** I. ARCHITECTURE. — Dans les gros travaux de terrasse et de maçonnerie, on appelle revêtement le mur en pierre, moellon ou meulière, souvent de grande épaisseur, dont on recouvre le devant des terres que l'on veut maintenir en place dans un talus, sur une face de quai ou le long d'un ouvrage de fortification ; mais, le plus souvent, ce mot désigne tout placage ou toute application de plâtre, bois, métal, céramique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur d'une construction, soit pour en augmenter la solidité, soit pour résister à des pluies fréquentes, soit encore dans un but de décoration. Certains revêtements extérieurs, comme ceux en plâtre par exemple, ont l'inconvénient de se salir, de se cloquer, de se dégrader et de nécessiter un entretien relativement fréquent et, par suite,

coûteux : aussi, dans les endroits humides, préfère-t-on au plâtre les enduits en mortier de sable et de chaux ou de ciment. Pour les intérieurs, on emploie beaucoup les lambris en bois ou les carreaux de céramique et, dans les riches demeures, les revêtements faits de plaques de marbre, matière dont, ainsi que la mosaïque, les anciens Romains faisaient grand usage. Ch. Lucas.

II. Fortification. — Parements artificiels appliqués contre certains talus des ouvrages terrassés qui doivent être tenus à pente raide. Les revêtements ont pour but de mettre les talus à l'abri de la dégradation due aux agents atmosphériques. On les fait en pierre sèche, en briques, en pisé, etc.; ces matériaux permettent de tenir les talus très raides, presque verticaux s'ils n'ont pas une très grande hauteur. Dans la fortification permanente, ils sont maçonnés et permettent de donner aux escarpes et contrescarpes des fruits de 5/1 et même 10/1. Dans les ouvrages de fortification passagère, on emploie surtout : 1° les gazons qu'on découpe à la pelle en rectangles de 0m,30/0,30 pour les paneresses, de 0m,30/0,40 pour les boutisses. Les revêtements en gazon permettent de donner aux talus une inclinaison variant de 3/1 à 4/1 ; 2° les fascinages : gabions, fascines de siège, saucissons, claies ; on les applique contre les parties à revêtir, on les fixe en terre à l'aide de piquets et on les attache solidement avec des harts en fil de fer à des piquets de retraite ; dans les revêtements en gabions, on emplit les gabions de terre en les déformant pour leur donner l'inclinaison voulue ; on les recouvre généralement de un ou deux rangs de fascines ; 3° les bois divers, rondins, planches, tonneaux, etc., qu'on emploie à défaut de branchages ou de fascinages ; 4° les sacs à terre : on remplit de terre des sacs que l'on dispose horizontalement en couche.

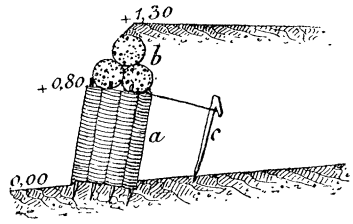

Revêtement avec gabions et fascines : *a*, gabions ; *b*, fascines ; *c*, piquet de retraite.

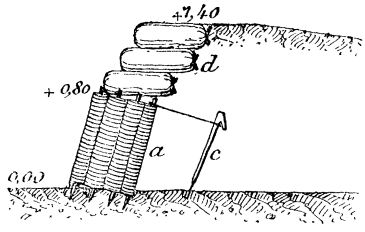

Revêtement avec gabions et sacs à terre : *a*, gabions ; *c*, piquet de retraite ; *d*, sacs à terre.

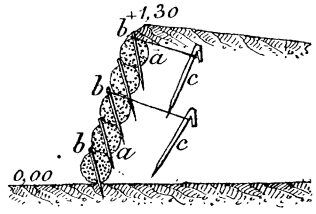

Revêtement en fascines : *a*,*a*, fascines ; *b*,*b*,*b*, piquets ; *c*, *c*, piquets de retraite.

*Escarpe à demi-revêtement.* Ce sont des escarpes à demi détachées dont on supprime la partie détachée. Une large berme règne au sommet de l'escarpe.

Bibl. : *Nouveau Manuel de fortification permanente par un officier du génie. — Cours spécial à l'usage des officiers d'artillerie*, 5 avr. 1897. — Plessis et Legrand, *Manuel de fortification. — Cours de fortification de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. — Elément de fortification passagère*, 1896. — *Détails de la fortification passagère*, 1898.

**REVÉTISON** (La). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Beauvoir-sur-Niort ; 192 hab.

**REVICZKY** (Charles-Eméric, baron de Revisnye), diplomate et bibliophile hongrois, né en 1737, mort en 1793. Après avoir fait ses études et appris une dizaine de langues, il entra dans la diplomatie et passa par Varsovie, Berlin et Londres. Il acquit une très belle bibliothèque dont il dressa le catalogue sous le pseudonyme *Periergus Deltophilus* (*Catalogue de mes livres*, 1784; 2e éd., 1794). Il a donné, en outre, des *Fragments sur la littérature persane* (1771, en latin), un *Traité de tactique*, traduit du turc d'Ibrahim Effendi (1769, en français) et une édition de Pétrone (1785). J. K.

**REVICZKY** (Jules), poète lyrique hongrois, né en 1855, mort en 1889. Ses deux volumes de *Poésies* montrent un talent de premier ordre et une conception pessimiste très prononcée. *Ma jeunesse* est un recueil autobiographique ; *la Mort de Pan* est un des morceaux célèbres de la poésie contemporaine. Plusieurs de ses poésies ont été traduites en français par Melchior de Polignac (*Poésies magyares*, 1896). J. K.

**REVIERS.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully ; 407 hab.

**REVIGNY.** Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliége ; 438 hab. Tréfilerie. Grottes-refuges.

**REVIGNY** (*Ruvienne* 1106 [bulle de Pascal II], *Révigny-aux-Vaches*. Bourg de l'ancien *Barrois mouvant*, diocèse de Toul). Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, dans une grande plaine alluviale sillonnée par l'Ornain et ses dérivations ; 1.810 hab. Stat. de la voie ferrée Paris-Nancy ; point de raccordement de lignes stratégiques se dirigeant sur Saint-Dizier et sur Vouziers-Amagne. Un chemin de fer à voie étroite traversant Révigny dessert les valiées de la Chée et de la Saulx ; le canal de la Marne au Rhin passe au S. du village.

Bibl. : Bonnabelle, *Notice sur Revigny* ; Bar-le-Duc, 1863. in-8.

**REVILLA** Gigedo. Groupe de quatre îles de l'océan Pacifique, à 550 kil. environ de la côte du Mexique, entre 18° 20′ et 19° 20′ lat. N., 112° et 114° long. O. Superf. totale : 800 kil. q. *Socorro* ou *San Tomas*, la plus grande, a un sommet de 1.131 m. d'alt. Les trois autres, *San Benedicto*, *Roca partida* et *Clarion* ou *Santa Rosa*, sont volcaniques. La population totale ne dépasse pas 1.500 hab., et il n'existe dans les quatre îles aucun mammifère, mais seulement quelques espèces d'oiseaux, une sorte de lézard, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. On pêche, sur les plages, des tortues estimées. Administrativement, les îles Revilla Gigedo, qui appartiennent au Mexique, sont rattachées à l'Etat de Colima.

**REVILLA** y Moreno (Manuel de la), littérateur espagnol, né à Madrid le 26 oct. 1846, mort à l'Escurial le 13 sept. 1881. Dans sa jeunesse, avant et après avoir pris le grade de docteur en droit et philosophie (1870), il se mêla beaucoup aux luttes politiques, et se signala par sa propagande libérale dans les journaux *El Amigo del Pueblo*, *El Pais* et autres. Appelé à un poste important au ministère de *Fomento* (1874), il publia un volume de vers, *Dudas y Tristezas*. En 1876, il fut nommé, au concours, professeur de littérature à l'Université de Madrid, et publia un traité intitulé *Principios de literatura general é historia de la literatura española* (la partie historique a été rédigée par Alcantara Garcia). Il fit aussi une traduction en 2 vol. in-4 des *Œuvres* de Descartes. A cette même époque, il prenait une part très active aux polémiques scientifiques de l'Ateneo de Madrid. Gagné par les doctrines positivistes, il fit de la *Revista contemporánea*, où il travailla beaucoup, le champ de diffusion des idées de Comte. Une maladie cérébrale l'éloigna des travaux intellectuels. Insuffisamment guéri, il donna en 1881 ses derniers écrits : une critique de *El Gran Ga-*

*leoto* de Echegaray et un article sur Calderon. L'Ateneo de Madrid a recueilli en 1 vol. quelques-uns des travaux littéraires de Revilla. Ses articles critiques ont été réunis en 2 vol. (1884-85, in-8). R. ALTAMIRA.

BIBL.: A. CANOVAS, Préface au vol. de *Obras* de Revilla publié par l'Ateneo. — GONZALEZ SERRANO, *Discours en honneur de Revilla*, lu à l'Ateneo.

**RÉVILLE.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou ; 1.449 hab.

**RÉVILLE.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers ; 408 hab.

**RÉVILLE** (Albert), théologien protestant français, né à Dieppe le 4 nov. 1826. Son père, *Jean* Réville (1794-1861), pasteur à Dieppe et auteur de plusieurs ouvrages estimés, fut l'un des premiers théologiens libéraux protestants. Lui-même suivit les cours des facultés de théologie de Genève (1844-48) et de Strasbourg et, après avoir été quelque temps vicaire suffragant à Nîmes, fut nommé pasteur à Luneray, près de Dieppe. En 1851, il passa à Rotterdam, comme ministre de l'Eglise wallonne, fut reçu en 1862 docteur de l'Université de Leyde, puis membre de l'Académie des sciences des Pays-Bas, et, en 1873, revint se fixer à Dieppe. En 1880, il fut appelé à la nouvelle chaire d'histoire des religions au Collège de France. Il l'occupe toujours (1900), et il est, en outre, président de la section des sciences religieuses à l'Ecole pratique des hautes études. Il appartient, par ses opinions, à la fraction la plus avancée du protestantisme libéral français, dont il est l'un des chefs les plus estimés, et il s'est même vu mettre en interdit par les consistoires de Paris et de Genève. Il a fait, tant en France qu'en Belgique, en Allemagne et en Suisse, des prédications et des conférences religieuses, littéraires et scientifiques, qui ont eu un grand succès. Ses ouvrages sont nombreux : *De la Rédemption*, études historiques et dogmatiques (1859) ; *Essais de critique religieuse* (1860 ; 2e éd., 1869) ; *Etudes critiques sur l'évangile selon saint Matthieu* (1862); *la Vie de Jésus de M. Renan devant les orthodoxes et devant la critique* (1863) ; *Manuel d'instruction religieuse* (1864; 2e éd., 1866) ; *Notre christianisme et notre bon droit* (1864); *Théodore Parker, sa vie et ses œuvres* (1865 ; trad. allem., 1867) ; *Histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ* (1868 ; 2e éd., 1876); *l'Enseignement de Jésus-Christ* (1870); *Douze Sermons* (1874); *le Major Frans*, scènes de la vie néerlandaise (1875) ; *Prolégomènes de l'histoire des religions* (1881); *Histoire des religions* (1883-89, 4 vol.), etc. Il a fourni, en outre, une collaboration active au *Lien*, à la *Revue de théologie et de philosophie chrétienne* (Strasbourg), au *Disciple de Jésus-Christ*, à la *Revue germanique*, à la *Revue des Deux Mondes*, à l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, à la *Revue de l'histoire des religions*. Il a traduit : de l'anglais, l'*Introduction à l'histoire du culte*, du docteur Whately (1849); de l'allemand, l'*Authenticité du Nouveau Testament*, de H. Olshausen (1851) et le *Manuel d'histoire comparée de la philosophie et de la religion*, de J.-H. Scholten (1861).

**RÉVILLE** (Jean), théologien protestant et historien français, né à Rotterdam le 6 nov. 1854, fils du précédent. Il a fait ses études à Genève et à Paris, puis a fréquenté les Universités de Berlin et de Heidelberg, et, en 1880, a été nommé pasteur à Sainte-Suzanne, près de Montbéliard. Depuis 1884, il est pasteur aumônier du lycée Henri IV, à Paris, et depuis 1885 maître de conférences d'histoire de l'Eglise chrétienne à l'Ecole pratique, où il est, en outre, secrétaire de la section des sections religieuses des hautes études. Il est aussi professeur de patristique à la faculté de théologie protestante. L'un des écrivains et des conférenciers les plus appréciés de la jeune école scientifique progressive réformée, il dirige, depuis quinze ans, avec Le Marillier, la *Revue de l'histoire des religions*, où il rédige plus spécialement la partie pédagogique. Il collabore également au *Protestant*, à la *Vie chrétienne*, à l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, à la *Revue Bleue*, etc., et il a publié à part : *le Logos d'après Philon d'Alexandrie* (1877); *la Doctrine du Logos dans le quatrième évangile et dans les œuvres de Philon* (1881) ; *la Religion à Rome sous les Sévères* (1885 ; trad. allem., 1888) ; *les Origines de l'Episcopat* (1894), etc.

**REVILLIOD** (Gustave), littérateur genevois, né à Genève le 8 avr. 1817, mort au Caire le 21 déc. 1890. Il fit ses premières études dans le pensionnat de Rodolphe Töpffer, puis entra à l'Académie de Genève, en philosophie, puis en droit. Passionné de voyages, il parcourt de vingt à vingt-cinq ans les pays scandinaves et la Russie, puis la côte d'Afrique, représente la Suisse à l'ouverture du canal de Suez. En 1876, il perd sa mère, née Ariane de La Rive, et passe le reste de sa vie à élever un monument à sa mémoire. Il construisit près de Genève, de 1877 à 1886, le musée de l'Ariana où il logea ses collections de tableaux, livres, porcelaines, faïences, médailles, meubles, bibelots, etc. Dans les dernières années de sa vie, il fit le tour du monde et rapporta de véritables trésors de Chine, du Japon et des Indes. A sa mort, il légua le musée et la superbe propriété dans laquelle il vivait à la ville de Genève. On lui doit quelques brochures historiques originales et des réimpressions très artistiques d'œuvres anciennes, entre autres, *le Levain du Calvinisme* de Jeanne de Jussie et les deux volumes des *Chroniques de Genève* de François de Bonivard (Genève, 1867).

**REVILLON.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 105 hab.

**RÉVILLON** (Antoine, dit *Tony*), journaliste, homme politique et littérateur français, né à Saint-Laurent-lès-Mâcon (Ain) le 29 déc. 1832, mort le 12 février 1898. Il fut d'abord clerc de notaire à Lyon, puis vint à Paris où il débuta dans le journalisme sous la direction de Lamartine et de Ponsard. Il collabora en 1857 à la *Gazette de Paris*, puis au *Figaro*, au *Nain jaune*, au *Gaulois*, à l'*Evénement* et à la *Petite Presse*, sous différents pseudonymes (*Nicolas Gentil*, *Clément de Chaintré*, *Maurice Simon*, etc.). Il s'occupa de politique après la chute de l'Empire et professa dans les réunions publiques les doctrines radicales les plus avancées ; en janv. 1881, il fut élu conseiller municipal de Paris (quartier du Gros-Caillou) ; en août 1881, sa candidature fut opposée par l'extrême gauche dans la 2e circonscription du XXe arrondissement de Paris à celle de Gambetta qui fut proclamé élu avec 4.900 voix contre 4.119 à Tony Révillon ; on reconnut peu après qu'il devait y avoir ballottage, et Gambetta qui était élu dans une autre circonscription ne se représenta pas : Tony Révillon fut élu après une lutte très violente contre M. Sick, conseiller municipal. Il s'inscrivit à l'extrême gauche et fut réélu en 1885 et 1889. Il a publié : *le Monde des eaux* (roman, 1860) ; *les Bacheliers* (1861) ; *la Belle Jeunesse de François Lapalud* (1866) ; *le Faubourg Saint-Germain* (1867) ; *le Faubourg Saint-Antoine* (1870) ; *les Aventures d'un suicidé* (1872) ; *la Séparée* (1876) ; *les Convoitises* (1875) ; *l'Exilé* (1876) ; *la Bourgeoisie pervertie* (1877); *Noémi* (1878) ; *les Deux Compagnons* (1879); *le Besoin d'argent* (1879) ; *l'Agent provocateur* (1883) ; *le Marquis de Saint-Lys* (1887), etc.

**REVILLOUT** (Charles-Jules), historien français, né à Issoudun en 1821. Ancien élève de l'Ecole normale, docteur ès lettres, il a professé l'histoire au lycée de Versailles et dans plusieurs facultés de province. On cite de lui, outre des articles dans des revues spéciales : *De l'Arianisme et des peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain* (Paris, 1850) ; *Etude sur l'histoire du colonat chez les Romains* (Paris, 1856) ; *les Familles politiques d'Athènes et les gentes de Rome* (Paris, 1862); *le Clergé chrétien dans les campagnes après la grande invasion* (Paris, 1864) ; *les Questeurs urbains* (Paris

1865); *la Littérature du moyen âge et le romantisme* (Paris, 1870), etc.

**REVILLOUT** (Eugène), égyptologue français, né à Besançon le 4 mai 1843. Destiné à l'état ecclésiastique, il se passionna pour la littérature copte et l'égyptologie, entra au musée du Louvre comme attaché au département des antiquités égyptiennes et en devint conservateur adjoint. Il est, en outre, professeur de démotique copte et de droit égyptien à l'Ecole du Louvre. Ses travaux sur la *démotique* (V. ce mot) ont fait faire à l'égyptologie un pas capital. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Mémoires sur les Blemmyes* (Paris, 1874 et 1888); *Papyrus coptes, actes et contrats des musées de Boulaq et du Louvre* (Paris, 1876 et suiv.); *Apocryphes coptes du Nouveau Testament* (Paris, 1876 et suiv.); *Vie et sentences de Secundus* (Paris, 1876); *Nouvelle Chrestomathie démotique* (Paris, 1878); *Rituel funéraire de Pamouth* (Paris, 1879); *le Roman de Setna* (Paris, 1880); *Chrestomathie demotique* (Paris, 1880, 4 vol.); *le Concile de Nicée*, d'après les textes coptes et les diverses collections canoniques (Paris, 1880); *le Procès d'Hermias* (Paris, 1884); *Corpus papyrorum Ægypti*, en collab. avec Eisenlohr (Paris, 1885 et suiv.); *l'Etat des personnes*, cours de droit égyptien (Paris, 1885); *un Poème satirique*, cours de démotique (Paris, 1885), *les Obligations en droit égyptien* (Paris, 1886); *Lettres sur les monnaies égyptiennes* (Paris, 1895); *un Papyrus bilingue du temps de Philopator* (Paris, 1895); *Mélanges sur la métrologie, l'économie politique et l'histoire de l'ancienne Egypte* (Paris, 1896); *Notice des papyrus démotiques archaïques* (Paris, 1897), etc. Il a fondé en 1880, avec Brugsch et Chabas, la *Revue égyptologique*. Il est collaborateur de la *Grande Encyclopédie*, de la *Revue historique*, et de diverses autres publications.

**REVIN** (*Ruvinium*; prieuré fondé au VIII^e siècle, incorporé par Pépin le Bref à l'abbaye de Prüm). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Fumay, au fond de la vallée étroite et sinueuse de la Meuse, taillée dans le massif schisteux d'Ardenne; 4.690 hab. Stat. de la voie ferrée de Mézières à Givet et à Namur. Exploitation du bois et des écorces de chêne; industrie mécanique dans le quartier de la Bouverie : fonte moulée, machines pour filatures, pièces de mécanique détachées, clouterie, etc.; plus de 1.200 ouvriers. La seigneurie de Revin appartint successivement aux comtes de Hainaut, au duc de Bourgogne, à la famille de Roy, au prince de Chimay depuis 1610. E. Ch.

**REVISEUR** (Dr. can.). Officier de la Chancellerie romaine commis par le Dataire pour recevoir les suppliques et les réduire aux termes de droit, des règles de chancellerie et suivant les intentions du pape. Ils mettent au bas des suppliques : *Expediantur litteræ*, lorsqu'il faut des bulles, et un grand C, quand il s'agit de matières sujettes à componende. — Pour notions complémentaires, V. Daterie apostolique.

**REVISION. I. Ancien droit.** — Lettres de revision. — Ces lettres, qui appartenaient à la catégorie des lettres de grâce, étaient accordées par le roi pour faire reviser et juger de nouveau un procès criminel jugé en dernier ressort, afin que la condamnation fût révoquée, s'il y avait lieu, et qu'on renvoyât le condamné ou sa mémoire absous des crimes qui lui étaient imputés, avec restitution et rétablissement dans ses biens confisqués et dans sa réputation et bonne renommée. Elles pouvaient être demandées par le condamné en personne, et, s'il était mort, par sa femme, ses enfants, et ses autres proches parents et héritiers. Elles s'obtenaient, tant contre les arrêts que contre les jugements présidiaux ou prévôtaux quand ils étaient définitifs. Elles étaient expédiées avec une procédure spéciale après qu'une requête avait été adressée au conseil, requête dans laquelle le condamné exposait le fait et les circonstances. D'où il résulte que c'est principalement sur l'erreur de fait, sur l'injustice de la condamnation première que la revision pouvait se fonder. Les lettres devaient être adressées aux premiers juges; mais on en usait autrement, et on renvoyait devant d'autres juges, dans certains cas, notamment lorsqu'il y avait lieu de craindre la partialité et la prévention des premiers. H. Simonnet.

**II. Droit criminel.** — L'intérêt social exige qu'on ne puisse indéfiniment remettre en question ce qui a été jugé. Aussi, toutes les législations, après avoir ouvert aux parties des voies de recours de plusieurs sortes, attachent-elles à la décision des derniers juges une présomption irréfragable de vérité; leur décision doit être considérée comme l'expression même de la vérité : *res judicata pro veritate habetur*. Cependant, par suite de la faiblesse humaine, les derniers juges eux-mêmes peuvent s'être trompés; si cette erreur apparaît clairement, l'intérêt social lui-même, outre l'intérêt du particulier injustement condamné, exige que cette erreur soit réparée, aussi impérieusement qu'il exigeait tout à l'heure le respect de la chose jugée. La conciliation de ces deux exigences constitue une grosse difficulté; l'intérêt public n'admet pas que la réparation d'une erreur judiciaire soit chose impossible, mais il n'admet pas non plus qu'on touche trop aisément aux affaires définitivement jugées. De là une réglementation nécessairement étroite du droit de demander un nouvel examen, *une revision* des affaires où ont été rendus des jugements ayant l'autorité de la chose jugée. Ces observations générales ont aussi bien leur application en matière civile qu'en matière criminelle; toutefois l'erreur judiciaire froisse plus profondément la conscience publique lorsqu'elle a entraîné la condamnation injuste d'un innocent à une peine criminelle ou correctionnelle; aussi la législation sur la revision proprement dite se restreint-elle au droit criminel. Ce n'est pas cependant que le droit civil ne connaisse une institution analogue, la requête civile, qui ouvre une voie de recours extraordinaire contre les décisions définitives entachées d'erreur. Mais cette *restitution contre la chose jugée* en matière civile est moins largement admise qu'elle ne l'est actuellement en matière criminelle, soit pour les motifs que nous indiquons ci-dessus, soit pour tout autre raison. L'ancien droit français considérait la revision comme une faveur du roi, qui délivrait des *lettres de revision*, en vertu desquelles l'affaire était de nouveau jugée; rien ne limitant le pouvoir royal, les cas de revision n'étaient pas déterminés. En fait, un doute raisonnable sur la culpabilité suffisait pour que la revision fût accordée aux parties. Tels sont les principes qu'admirent les nombreuses ordonnances criminelles de l'ancien droit et notamment la grande ordonnance de 1670.

Le législateur de l'époque révolutionnaire, en raison des garanties que lui paraissait offrir l'institution du jury et les règles de la procédure criminelle qu'il organisait, jugea d'abord inutile de maintenir la revision pour l'avenir; il donna compétence au tribunal de cassation pour statuer sur les demandes en cours ou sur celles qui seraient formées dans un délai de trois mois à compter du 19 août 1792 (Décr. du 19 août 1792). Mais les faits démontrèrent bientôt que les causes d'erreur ne tenaient pas seulement aux défauts certains de l'ancienne procédure criminelle, et un décret du 15 mai 1793 dut admettre un cas de revision, celui de l'existence de deux condamnations inconciliables. Toutefois, le code de Brumaire an IV omit, à dessein, semble-t-il, même ce cas de revision, et c'est seulement en 1808, lors de la rédaction du code d'instruction criminelle, que le législateur se décida à ouvrir plus largement la voie de la revision contre les condamnations définitives. Outre le cas prévu déjà par le décret du 15 mai 1793, le Code admettait la revision : 1° lorsque, après une condamnation pour homicide, on recueillait des indices sur l'existence de la prétendue victime; 2° lorsque l'un des témoins était condamné dans la suite pour faux témoignage. La revision n'était admise qu'en *matière criminelle;* elle supposait

en outre que toutes les parties étaient encore vivantes et qu'un débat contradictoire demeurait possible, exception faite cependant pour le cas où la demande en revision était fondée sur l'existence de la prétendue victime de l'homicide. C'était la cour de cassation qui était saisie de la demande en revision, mais par le ministre de la justice seul, agissant soit d'office, soit sur la réclamation des parties.

La loi du 29 juin 1867 est venue augmenter le nombre des cas de revision ; on peut dire qu'elle est due à la fameuse affaire Lesurques. Désormais la demande en revision pourra être formée même après la mort de l'individu condamné à tort ; le droit de la former n'appartiendra plus exclusivement au ministre, qui sera *tenu* de saisir la cour de cassation lorsqu'il en sera sommé par le condamné ou ses représentants ; elle sera possible, non plus seulement en matière criminelle, mais encore en matière correctionnelle, sauf toutefois pour les simples condamnations à l'amende.

La législation actuelle résulte de la loi du 8 juin 1895, modifiée par la loi du 1er mars 1899. D'après cette législation, toutes condamnations criminelles ou correctionnelles, fût-ce simplement à l'amende, et quelle que soit la juridiction qui ait statué (tribunal de droit commun ou juridiction d'exception), peuvent faire l'objet d'une demande en revision. Les seules condamnations pour lesquelles cette voie de recours soit fermée sont les condamnations prononcées pour contravention. La revision peut être demandée dans quatre cas : 1° après une condamnation pour homicide, des pièces sont représentées propres à faire naître de suffisants indices sur l'existence de la prétendue victime ; 2° après une première condamnation intervient une nouvelle condamnation inconciliable avec la première ; 3° postérieurement à la condamnation, l'un des témoins est poursuivi et condamné pour faux témoignage contre le condamné ; 4° postérieurement à la condamnation viennent à se révéler des faits ou des pièces de nature à établir l'innocence du condamné.

Ce dernier cas de revision constitue l'une des innovations les plus graves de la loi de 1895. Avant cette loi, il pouvait se présenter des cas où l'innocence du condamné étant probable, la revision ne pouvait être demandée parce qu'on se trouvait en dehors des limites étroites de la loi. Tel était le cas où un individu avait été condamné pour vol de différents objets, que la prétendue victime du délit avait simplement égarés et retrouvait ensuite. Désormais, la revision sera possible, non plus dans quelques cas limitativement énumérés, mais dans une série d'hypothèses non prévues, pourvu qu'elles rentrent dans les termes de la loi. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que le fait nouveau ou inconnu, que les pièces inconnues établissent *de plano* l'innocence du condamné ; il suffit que leur production ou leur révélation fasse naître une présomption sérieuse d'innocence.

La loi détermine les personnes qui peuvent demander la revision. Juridiquement parlant, c'est le ministre de la justice seul qui peut former la demande ; c'est par son ordre seul que le procureur général près la cour de cassation peut saisir cette juridiction. Tantôt le ministre agit d'office, tantôt il agit sur la réquisition de certains particuliers. Il peut toujours agir d'office ; de plus, dans les trois premiers cas, la loi désigne un certain nombre de personnes qui peuvent demander la revision et à la réquisition desquelles le ministre de la justice est tenu de déférer. Ces personnes sont : le condamné, ou, si la condamnation l'a privé de l'exercice de ses droits civils, son représentant légal ; le conjoint, les enfants, les parents, les légataires universels ou à titre universel du condamné, ceux auxquels enfin il en a donné la mission spéciale, s'il est mort ou en état d'absence déclarée. Pour le quatrième cas, la loi a redouté que les particuliers ne fussent portés à introduire des demandes téméraires, ce qui aurait pu avoir pour effet d'ébranler l'autorité de la chose jugée ; aussi leur a-t-elle refusé le droit de contraindre le ministre à former la demande ; elle a même jugé bon de subordonner l'exercice du droit du ministre, dans ce quatrième cas, à une formalité spéciale : le ministre doit prendre au préalable l'avis d'une commission composée des directeurs au ministère de la justice et de trois magistrats de la cour de cassation désignés par cette cour, avis que le ministre n'est d'ailleurs pas obligé de suivre.

Le procureur général, d'ordre du ministre de la justice, porte la demande devant la chambre criminelle de la cour de cassation. La cour a d'abord une question de recevabilité à examiner : en premier lieu la demande rentre-t-elle bien dans l'un des quatre cas prévus par la loi ? en second lieu, a-t-elle été formée dans les délais légaux ? Ces délais sont ainsi fixés : il doit s'être écoulé moins d'un an entre le jour où s'est révélé le fait qui motive la demande et l'inscription de la demande au ministère de la justice lorsqu'il s'agit d'un cas où le ministre agit sur la réquisition des particuliers, ou l'introduction de la demande par le ministre, s'il s'agit d'un cas où il agit d'office.

La question de recevabilité une fois tranchée, la cour examine si la demande est justifiée, c.-à-d. si le fait invoqué est suffisant pour donner lieu à la revision. Si la demande peut être accueillie *de plano*, si les pièces produites justifient la demande, la chambre criminelle rend de suite l'arrêt de revision. Si, au contraire, la demande ne paraît pas en état, mais semble de nature à être justifiée, la chambre criminelle procède au supplément d'information nécessaire, et elle a, à cet effet, les pouvoirs les plus complets ; puis l'affaire est portée devant la cour de cassation, toutes chambres réunies, qui est appelée à dire s'il y a lieu ou s'il n'y a pas lieu à revision : la loi a estimé qu'il convenait de ne pas laisser la chambre criminelle juger seule une affaire dans laquelle elle avait joué le rôle de juge d'instruction (l. du 1er mars 1899). Si la cour a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à revision, l'affaire est terminée. Si, au contraire, est intervenu un arrêt de revision, qu'il émane de la chambre criminelle ou de la cour, toutes chambres réunies, deux hypothèses sont possibles. Ou bien l'affaire peut être jugée à nouveau, contradictoirement entre toutes les parties ; alors l'arrêt de revision annule tous les jugements et actes faisant obstacle à la revision, renvoie les parties devant un tribunal autre que celui qui a jugé la première fois, et fixe les questions sur lesquelles ce tribunal aura à statuer. Ce tribunal doit s'en tenir strictement à ces questions ; sa compétence ne va pas au delà ; ce serait à la cour de cassation, semble-t-il, qu'il appartiendrait de réformer la décision des nouveaux juges, si ceux-ci avaient outrepassé leurs droits et commis un excès de pouvoir. Ou bien, au contraire, de nouveaux débats contradictoires ne peuvent avoir lieu, soit parce que l'une des parties est morte, défaillante ou contumace, soit parce que l'action ou la peine est prescrite ; ou bien encore l'une des parties est irresponsable ou légalement excusable ; ou bien enfin l'instruction a démontré qu'il n'y avait dans l'affaire ni crime, ni délit : dans tous ces cas, la cour de cassation ne prononce pas de renvoi ; elle constate qu'il ne peut y avoir lieu à de nouveaux débats, puis statue elle-même sur le fond, se bornant à annuler les jugements injustement rendus et déchargeant les individus condamnés à tort ou, s'ils sont décédés, leur mémoire.

Dès avant ce moment, l'exécution de la peine est ou peut être suspendue. Elle est de plein droit suspendue, si au moment où le ministre de la justice transmet la demande à la cour de cassation, le condamné n'a point encore subi sa peine. Si le condamné a commencé à subir sa peine, le ministre et après lui la cour de cassation peuvent en suspendre l'exécution suivant les circonstances.

Le condamné, dont l'innocence est reconnue par l'arrêt ou le jugement de revision, peut obtenir des dommages-intérêts ; c'est là peut-être l'innovation la plus importante de la loi du 8 juin 1895 et la plus discutée. La loi a es-

timé qu'on ne pouvait méconnaître l'obligation de la société de réparer, dans la mesure du possible, le mal causé par ses représentants. Cette demande d'indemnité peut être formulée à tout moment de l'instance en revision ; elle est jugée par la juridiction qui prononce en dernier lieu. Le simple préjudice moral causé par la condamnation injuste peut être invoqué par le condamné, ou, s'il est décédé, par son conjoint, ses ascendants ou descendants; les parents plus éloignés doivent, au contraire, justifier d'un préjudice matériel personnel. Cette réparation pécuniaire n'est pas allouée de plein droit, mais seulement sur la demande des intéressés. L'Etat a un recours contre la partie civile, le dénonciateur ou le faux témoin par la faute desquels est intervenue la condamnation injuste. La loi n'a pas organisé de recours contre les agents de l'Etat, même si une faute personnelle était constatée à leur charge ; elle a redouté qu'une responsabilité pécuniaire éventuelle ne ne les rendit timorés au détriment des intérêts de la société ; peut-être aurait-on pu l'admettre au cas où il y aurait forfaiture.

A côté de la réparation pécuniaire, la loi a organisé un autre mode de réparation : l'arrêt ou jugement prononçant la revision doit être affiché dans diverses localités où la condamnation a été plus particulièrement connue et en outre publiée dans le *Journal officiel*, et, si le demandeur le requiert, dans cinq journaux.

Les frais de l'instance sont avancés par le demandeur jusqu'à l'arrêt de recevabilité ; les frais postérieurs, par l'Etat ; ils sont supportés définitivement par le demandeur en revision, s'il succombe ; par le nouveau condamné, si l'instance se termine par la condamnation d'une personne autre que le demandeur ; ou enfin par l'Etat.

LE SUEUR.

**III. Politique** (V. CONSTITUTION).

**IV. Législation militaire.** — CONSEILS DE REVISION (V. JUSTICE MILITAIRE, t. XXI, p. 351 et RECRUTEMENT, t. XXVIII, p. 237).

BIBL. : ANCIEN DROIT. — les différents commentateurs de l'ordonnance criminelle de 1670, sous les art. 9, 10, 11, etc., du titre XVI, et, entre autres, MUYART DE VOUGLANS. *Instruction criminelle;* Paris, 1762, pp. 572 et suiv. — Art. *Revision*, dans GUYOT, *Répertoire de jurisprudence.* — ESMEIN, *Histoire de la procédure criminelle en France;* Paris, 1882, p. 256.

DROIT CRIMINEL : FAUSTIN HÉLIE, *Instruct. crim.*, t. VIII, n° 4035. — A. DESJARDINS, *Revision des procès criminels*, dans *Rev. des Deux Mondes*, 1899.

POLITIQUE. — Paul ROBIQUET, *Etude sur la revision constitutionnelle ;* Paris, 1885, in-8. — BOUSQUET DE FLORIAN, *De la revision des constitutions ;* Paris, 1891, in-8. — ESMEIN, *Eléments de droit constitutionnel ;* Paris, 1899, in-8. — Eug. PIERRE, *Traité de droit politique ;* Paris, 1893, in-8. — BORGEAUD, *Etablissement et revision des constitutions en Amérique et en Europe ;* Paris, 1893, in-8.

**REVIVIFICATION** (Chim.). Synonyme de *Désoxygénation* (V. ce mot).

**REVIVISCENCE** (Biol.). Ce terme s'applique à la réapparition de la vie active dans des organismes animaux ou végétaux en apparence entièrement morts. La reviviscence, plus répandue qu'on ne le croit, a d'abord été étudiée, chez les Rotifères, par Leuwenhœck. Ces animaux peuvent être desséchés d'une façon à peu près complète, soit par le fait des conditions dans lesquelles ils vivent, soit artificiellement si on les place dans des étuves. Mouvements et fonctions sont interrompues. Plus ou moins longtemps après, ils reprennent de nouveau leur activité vitale, si on les replace dans un milieu liquide. Il en est de même des Anguillules, des Tardigrades, et de nombreux Protozoaires.

Des expériences faites pour étudier ces phénomènes font ressortir les faits suivants : d'une part, les animalcules capables de revenir à la vie après une dessiccation lente et progressive meurent si on les dessèche brusquement. D'autre part, si, avant de faire intervenir des températures croissantes, on a le soin de les dessécher complètement à froid, on voit que, tant que la chaleur n'est pas assez élevée pour altérer la composition chimique de leurs tissus, elle n'enlève pas à ces animaux la faculté de reprendre leur activité sous l'influence de l'hydratation. Ces animalcules sont du reste aussi susceptibles de résister à la congélation, et ils partagent cette propriété avec des animaux élevés en organisation. En Russie et dans l'Amérique du Nord, on transporte au loin des poissons congelés, et, au bout de dix ou quinze jours de congélation complète, ils peuvent reprendre leur activité quand on les plonge dans de l'eau à la température ordinaire. On a fait des expériences analogues avec des crapauds et des grenouilles : le refroidissement et le réchauffement doivent avoir lieu d'une façon graduelle.

De même pour le règne végétal. On a pu ressusciter, en les humectant, des fougères expédiées d'Amérique. On a vu revenir à la vie des bulbes d'*Isoetes* et des rhizomes d'*Equisetum* après un long séjour dans un herbier, et germer des graines conservées dans des tombeaux égyptiens. Cependant ce dernier fait n'est pas absolument certain. Nous voyons journellement les mousses qui couvrent nos toits se dessécher par l'action d'un soleil torride, puis reverdir et recommencer à végéter sous la pluie. Le Nostoc, par les temps humides, forme sur le sol une masse gélatineuse. Par un temps sec, il se racornit au point de ressembler à de la boue desséchée ; il reprend son apparence première après la pluie. D'autres algues, vivant dans des mares ou des flaques sujettes à se dessécher en été, et les lichens se comportent de même.

Il ne faut pas confondre la reviviscence avec les faits d'enkystement. Si un certain nombre de protozoaires, les Colpodes notamment, sont réellement reviviscents, d'autres s'enkystent quand les conditions du milieu deviennent défavorables, et produisent des spores capables de se conserver longtemps. Ce n'est plus alors l'individu desséché qui revient à la vie, ce sont ses descendants. D'après Ehrenberg, il en serait ainsi des Rotifères et des Tardigrades. C'est une erreur, comme nous l'avons vu plus haut. On ne confondra pas non plus la reviviscence avec le phénomène que présente la rose de Jéricho (*Anastatica hierochuntica*) qui s'ouvre, bien que morte, sous l'influence de l'humidité ; ce n'est là qu'un effet comparable à celui des éponges de toilette qui reprennent dans l'eau l'apparence de la vie. La raison d'être de cette reviviscence qui survient après congélation ou sécheresse est dans la nécessité où se trouvent les êtres vivants de supporter sans dommage les variations du milieu ambiant, météorologiques ou autres : d'où des phases de repos relatif ou absolu, alternant avec des phases d'activité qui sont l'expression d'une adaptation spéciale à ces conditions. Là où les conditions de chaleur et d'humidité restent à peu près constantes, comme sous les tropiques, la végétation ne subit aucune variation de ce genre. Il en est autrement dans les régions tempérées et froides où les plantes, en hiver, affectent une vie ralentie. Certains ne persistent que sous forme de bulbes, d'oignons ou de rhizomes souterrains ; d'autres, comme les arbres, sont réduits à l'état de squelette dépourvu de feuilles.

Les animaux hibernants, tels que la marmotte, passent également l'hiver dans un état de ralentissement de toutes les fonctions vitales. Quelque chose d'analogue s'observe aussi chez les reptiles, les batraciens, les poissons, les insectes, soit adultes, soit à l'état de larves, les mollusques, les vers, etc. On observe tous les degrés entre l'activité absolument continue et la vie latente (non manifestée), qu'il s'agisse d'une hibernation vraie et essentielle ou de la pseudo-hibernation accidentelle des poissons et des batraciens. Chez les Rotifères, les Tardigrades, etc., et les végétaux inférieurs, l'absence de vie manifestée paraît liée à la perte de la majeure partie de l'eau de leurs tissus. Au contraire, pour les plantes supérieures des localités sèches, les *Xerophytes* et en particulier les Cactoïdes, il s'agirait plutôt d'un emmagasinement dans leurs tissus de l'eau recueillie pendant la saison des pluies ; elles s'enveloppent d'une cuticule épaisse pour éviter la transpiration et limitent leur surface d'évaporation en prenant des contours

géométriques. En somme, adaptation au froid et adaptation à la sécheresse, telles sont les deux grandes causes du phénomène de mort apparente suivie de reviviscence, phénomène qui, comme nous l'avons vu, n'est pas sans analogie avec l'hibernation.

Ce problème de la reviviscence se rattache intimement à celui de la nature même de la vie qui est commune à tous les êtres organisés, quelles que soient leurs conditions d'existence. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que les mouvements moléculaires du protoplasma, qui sont l'essence même de la vie, doivent être très ralentis chez les êtres en état de mort apparente, comme ils le sont également dans toute particule protoplasmique enkystée. Mais comment des échanges, si faibles soient-ils, peuvent-ils persister chez des êtres qui ont perdu la majeure partie de leur eau par la dessiccation ou la congélation ? Cela tient évidemment à une propriété spéciale de leur protoplasma. Il s'y trouve de l'eau sous deux états différents : d'abord de l'eau d'organisation, chimiquement libre, retenue seulement dans les interstices pour détremper la masse d'albumine ; ensuite de l'eau de constitution ou de combinaison, indispensable à la constitution même de l'albumine. La première peut diminuer sans que les tissus perdent leurs propriétés physiologiques essentielles ; la disparition d'une partie de la seconde altère au contraire l'albumine dans son essence, ce qui détermine la mort de l'organisme. Or l'eau d'organisation seule disparaît dans les expériences de revivification lente. En résumé, les végétaux et les animaux hibernants, de même que les plantes xérophiles, sont adaptés aux variations de température et d'hygrométricité, grâce à des moyens de protection, tels que les duvets, les réserves graisseuses ou aqueuses, etc. Au contraire, chez les êtres doués de la faculté de réviviscence, il s'est produit une adaptation particulière du protoplasma qui lui permet de supporter la congélation ou la dessiccation, sans perdre ses propriétés essentielles. Dr L. Laloy.

**RÉVOCATION. I. Droit administratif.** — C'est la peine disciplinaire qui frappe certains fonctionnaires coupables de manquements graves dans leur service. Elle a pour effet de les priver de leur emploi et, par suite, de leur droit à la pension de retraite. Cette peine rigoureuse est appliquée, dans la plupart des administrations, sans autre recours pour l'intéressé que le droit d'être entendu pour sa défense. Il y a cependant quelques services où le droit de révocation est limité. Ainsi il faut, pour révoquer un ingénieur des ponts et chaussées ou des mines, un décret rendu sur la proposition du ministre, après avis du conseil général des ponts et chaussées ou des mines ; un conseiller d'Etat ne peut être révoqué qu'en conseil des ministres. Aussi lesdits fonctionnaires ont-ils recours devant le conseil d'Etat. Quant aux membres de l'enseignement, ils ont recours devant le conseil supérieur de l'instruction publique (V. Fonctionnaire). R. S.

**II. Droit canon.** — En général, ce mot désigne un acte par lequel on retire les pouvoirs donnés à une personne. On se sert plus spécialement du mot *destitution* quand il s'agit d'ôter une charge ou une dignité. Dans ce dernier cas, on emploie aussi les mots *privation* et *déposition*. Néanmoins ce dernier terme est ordinairement réservé à la peine qui prive un ecclésiastique de l'exercice des ordres qu'il a reçus. Par suite de l'introduction des bénéfices, ces différents noms avaient été tellement confondus, que les canonistes du siècle dernier se déclaraient incapables d'indiquer avec exactitude le sens propre que chacun d'eux avait reçu dans l'usage.

**III. Histoire.** — Révocation de l'Edit de Nantes (V. Nantes [Edit de]).

**RÉVOIL** (Pierre-Henri), peintre et littérateur français, né à Lyon en 1776, mort en 1842. Elève de David, il s'appliqua particulièrement à traiter en petit les sujets historiques, qu'il choisit d'abord dans l'antiquité, puis et surtout dans le moyen âge. Il fut professeur de peinture à l'Ecole des beaux-arts de Lyon de 1809 à 1830, peintre de la dauphine et de la duchesse du Berry en 1822, correspondant de l'Institut en 1825. Ses trois meilleurs tableaux sont : *l'Anneau de Charles-Quint*, *la Convalescence de Bayard*, *Marie-Stuart allant au supplice*. On a également de lui : *Lyon relevée de ses ruines*, *Henri IV jouant avec ses enfants*, *François Ier armant chevalier son petit-fils*, *Diane de Poitiers et Henri II*, *Rachat des esclaves par les Pères de la Merci*, *Charles-Quint à Saint-Just*, *Giotto berger*.

**REVOIL** (Bénédict-Henry), littérateur français, né à Aix le 12 déc. 1816, mort à Paris le 13 juin 1882. Attaché au ministère de l'instruction publique, puis à la Bibliothèque nationale, il se rendit en 1842 aux Etats-Unis où il demeura plusieurs années, faisant jouer trois comédies écrites en anglais (*New York comme il est et comme il était*, *Nut-Yer-Stick*, *Horatius Trelay*). Il collabora à l'*Illustration* et à l'*Assemblée nationale*, lors de son retour en France. Il a traduit de nombreux ouvrages allemands et anglais. On lui doit : *le Vaisseau Fantôme* (1842, livret d'opéra) ; *le Roi d'Oude* (1859) ; *l'Amour qui tue* (1863) ; *Bourres de fusils* (1865) ; *Histoire des chiens de toutes races* (1867) ; *la Vie des bois et du désert* (1874). Ph. B.

**REVOIL** (Antoine-Henry), architecte français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 19 juin 1822, fils de Pierre Revoil, artiste peintre, qui professa avec succès à l'Ecole des beaux-arts de Lyon. Elève de Caristie et de l'Ecole nationale des beaux-arts de Paris, il fut successivement architecte de plusieurs diocèses, architecte attaché à la Commission des monuments historiques, et chargé de missions archéologiques en Italie, dans les provinces rhénanes et en Roumanie. On lui doit, parmi beaucoup d'autres travaux, les travaux de restauration des amphithéâtres de Nîmes et d'Arles, de la salle de Benoît XII au palais des papes à Avignon, du château de Tarascon et de la façade de la cathédrale de Lyon. Il fit reconstruire les transepts et le chœur de la cathédrale de Montpellier, restaura entièrement l'intérieur de la cathédrale de Nîmes. Chargé des travaux d'achèvement de la cathédrale de Marseille, il les mena à bonne fin et en termina le mobilier. Les églises, les chapelles et les séminaires élevés sous la direction de cet architecte dans le midi de la France sont des plus nombreux, et il dessina aussi force maîtres-autels et de belles pièces d'orfèvrerie religieuse. Henry Revoil, correspondant, depuis 1878, de l'Académie des beaux-arts, a publié un ouvrage : *l'Architecture romane dans le midi de la France* (Paris, 3 vol. in-fol.). Il est aussi l'auteur d'un instrument à dessiner : le téléiconographe. Ch. Lucas.

Bibl. : L. Charvet, *Lyon artistique, les Architectes ;* Paris, 1899, gr. in-8.

**RÉVOIL** (Georges), voyageur français, né à Nîmes en 1852. Consul honoraire, il a accompli plusieurs voyages avec des missions des ministères de l'instruction publique et des affaires étrangères. Il a publié : *Voyage au cap des aromates* (1880) ; *Faune et Flore des pays Somalis* (1882) ; *la Vallée du Darror*, *Voyage au pays des Somalis* (1882) ; *Notes d'archéologie et d'ethnographie dans le Somal* (1884). Ph. B.

**RÉVOIL** (Amédée-Joseph-Paul), diplomate français, né le 23 mai 1856. Après avoir fait ses études de droit, il fut attaché en qualité de chef de cabinet au sous-secrétariat d'Etat de la marine et des colonies (1886-89), au ministère de l'agriculture (1890-93), au ministère des affaires étrangères (1893). Il fut ensuite nommé consul général et sous-directeur des affaires commerciales à la direction des consulats (1893), ministre plénipotentiaire de 2e classe en 1895, adjoint au résident général à Tunis (1895-1900), ministre plénipotentiaire de première classe à Tanger (31 janv. 1900). Esprit remarquablement fin et intelligent, il a rendu de grands services dans les différents postes qu'il a remplis. Ph. B.

**RÉVOLUTION. I.** Mathématiques. — Une surface de révo-

lution est celle qu'engendre une ligne quelconque (C) tournant autour d'un axe fixe (A). On peut dire aussi que c'est la surface engendrée par un cercle dont le centre est sur (A), dont le plan est perpendiculaire à (A), et qui s'appuie constamment sur (C) ; c'est cette seconde manière d'engendrer les surfaces de révolution qui permet d'en trouver très facilement l'équation générale, sous la forme symbolique $f(s, p) = 0$, où $s$ est le premier membre de l'équation d'une sphère, et $p$ le premier membre de l'équation d'un plan. Toute section de la surface par un plan passant par l'axe, et qu'on appelle plan méridien, donne une courbe appelée méridienne, et toutes les méridiennes sont égales. Toute section perpendiculaire à l'axe est un cercle qu'on appelle un parallèle. Suivant toute méridienne, on peut circonscrire un cylindre à la surface; et suivant tout parallèle, un cône de révolution ayant pour axe celui de la surface. En outre, toutes les normales le long d'un parallèle vont couper l'axe en un même point, d'où il résulte qu'il existe un cône normal à la surface, le long d'un parallèle quelconque. Tout plan méridien est normal à la surface en chaque point de la méridienne correspondante. — L'une des surfaces de révolution les plus simples est celle engendrée par une droite qui tourne autour d'une autre; on l'appelle surface gauche de révolution ; et l'on démontre que c'est en même temps un hyperboloïde de révolution à une nappe, c.-à-d. que la méridienne est une hyperbole. C.-A. L.

II. Astronomie (V. Lune et Planète).

III. Sylviculture. — Le mot *révolution* est synonyme de terme d'exploitabilité, d'âge d'exploitation. La révolution est le nombre d'années déterminé pour l'exploitation d'une forêt ; le temps à parcourir pour qu'une coupe exploitée revienne à son tour d'exploitation. G. B.

**RÉVOLUTION** française. Période de l'histoire de France qui s'étend depuis la réunion des Etats généraux (5 mai 1789) jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799). On trouvera un bref résumé de cette histoire à l'art. France (t. XVII, pp. 1045 à 1048) ; pour le détail, il convient de se reporter aux art. Louis XVI, Cahiers, Etats généraux, Assemblée constituante, Emigration, Assemblée législative, Convention, Directoire : ils renvoient eux-mêmes aux récits des journées révolutionnaires, comme la prise de la *Bastille*, le 10 *Août*, etc., aux Constitutions, aux grandes institutions qui datent de cette époque, à l'histoire des clubs, comme les *Feuillants*, les *Jacobins*, à celle des partis, *girondins*, *montagnards*, etc., enfin à des milliers de biographies individuelles. Cet article traitera spécialement des causes générales de la Révolution française, de la genèse des idées révolutionnaires, des phases de leur développement ou de leur régression en France, des contre-coups de la Révolution en Europe et de ses conséquences durables dans l'histoire de l'humanité.

Causes générales. — « Les révolutions, dit A. de Tocqueville, naissent spontanément... de causes générales fécondées, si l'on peut parler ainsi, par des accidents, et il serait aussi superficiel de les faire découler nécessairement des premières que de les attribuer uniquement aux seconds » (*Souvenirs*, p. 49). L'on conçoit les difficultés que présente une telle distinction. D'une part, lorsqu'une Révolution s'est produite, l'on a beau jeu pour démontrer qu'elle ne pouvait pas ne pas se produire ; tout s'explique toujours, après l'événement, bien ou mal, et le fatalisme historique, doctrine *a priori*, revêt ainsi le masque de la science positive. D'autre part, les causes générales sont la plupart du temps discordantes et contradictoires au point de vue constructif, après s'être coalisées et combinées dans le sens destructif. Par exemple en 1789, le tiers état comprend et rallie tout ce qui n'est ni noblesse ni clergé ; dès que la victoire est gagnée sur les deux ordres privilégiés, il se dissocie, il donne lieu à un parti bourgeois, à un parti démocratique, à un parti militaire. Même divorce, non seulement dans la nation, dans les partis, mais chez les individus eux-mêmes, entre l'idée de la liberté personnelle et l'idée de l'unité politique ; entre la conscience morale et la religion d'État ; entre le droit électoral et le salut public ; entre le citoyen insurgé de la veille et le soldat discipliné du lendemain. Quant aux « accidents », on peut placer dans cette catégorie : 1° les individualités que la Révolution a mises en scène, et qui en furent les héros ou les victimes, la plupart du temps l'un et l'autre ; 2° les faits qui, à la rigueur, auraient pu ne pas se produire ou se produire autrement. Cet ordre de considérations a ouvert le champ à des hypothèses rétrospectives qu'il est bon de signaler, mais aussi d'écarter résolument. Que serait-il advenu si Louis XVI avait eu le génie politique de Henri IV, ou les facultés militaires de Charles Ier d'Angleterre ? Si Marie-Antoinette eût été moins imprudente et plus Française? Si le duc d'Orléans eût été un loyal sujet, moins avide de popularité ? Si Mirabeau avait eu autant d'autorité morale que de capacité et d'éloquence? Si la Bastille eût résisté? Si la déchéance du roi eût été prononcée après son arrestation à Varennes ? Si la guerre n'avait pas été déclarée à l'Allemagne ? Si les Tuileries se fussent mieux défendues au 10 août? Si Louis XVI n'avait pas été condamné à mort ? etc., etc. Les historiens de la Révolution n'ont bâti que trop d'inductions sur ces fondements imaginaires. A tous les *si*, l'on peut répondre hardiment que d'autres *accidents* auraient fécondé, un peu différemment, les causes générales dont la prépondérance est si peu contestable, qu'elles ont à leur tour fécondé les accidents, en leur donnant une portée historique que n'auraient jamais eue, sans elles, par exemple, le 14 juillet, le 21 janvier ou le 9 thermidor. En un mot, plus les monographies et les synthèses historiques se multiplient, plus se fortifie cette conclusion : la Révolution française s'explique et se justifie, dans son ensemble, par l'ancien régime.

L'ancien régime n'est pas le moyen âge avec lequel beaucoup d'apologistes du passé affectent de le confondre ; ce n'est pas non plus le commencement des temps modernes, qui par la Réforme, la Renaissance, les grandes inventions scientifiques, a préparé, mais de loin, le mouvement de 1789. On désigne sous le nom d'ancien régime la période pendant laquelle la royauté française est parvenue, en théorie et en fait, à sa plus grande puissance. Ce sont deux siècles de luttes et de victoires en apparence décisives sur la noblesse, sur les calvinistes, sur les prétentions pontificales, sur l'ambition des Parlements, sur les franchises provinciales et municipales, sur la nation elle-même, dont les représentants ne sont plus convoqués depuis 1614. Au défaut d'un contrat social, d'une constitution, tout est ramené à l'arbitraire du roi, qui peut être un bon ou un mauvais maître, un esprit juste ou faux, un caractère faible ou énergique. La monarchie est héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture (loi salique) ; elle est de droit divin, c.-à-d. qu'elle ne dépend ni du peuple, ni du pape (cérémonie du sacre, déclaration du tiers en 1614, déclaration du clergé de France en 1682) ; elle est absolue, c.-à-d. qu'elle ne doit compte de ses actes à personne sur terre : or de l'absolutisme à la tyrannie et au despotisme, la pente est glissante, bien que les monarques ne cessent de se dire, et peut-être de se croire les « pères de leurs sujets ».

Dans la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, Bossuet enseigne bien que la puissance royale est soumise à la raison et n'est pas affranchie des lois, mais il a soin d'ajouter qu'il ne saurait être question que d'une obligation de conscience : « Les rois... doivent être justes... et doivent au peuple l'exemple de garder la justice, mais ils ne sont pas soumis aux peines des lois ; ou, comme parle la théologie, ils sont soumis aux lois, non quant à la puissance coactive, mais quant à la puissance directive ». Le prélat catholique ne réserve même point la part que l'Evangile attribue à Dieu : « L'impiété déclarée et même la persécution n'exemptent pas les sujets de l'obéissance qu'ils

doivent aux princes ». Pour Nicole (*Pensees*), si, à l'origine, l'institution de la monarchie héréditaire a dépendu du peuple, « cet ordre une fois établi, il n'est pas en la liberté du peuple de le changer », car il s'est dépouillé « pour son propre bien » de l'autorité législative, qui dès lors « réside dans le roi, à qui Dieu communique sa puissance pour le régir ». C'est Dieu lui-même qui « donne pouvoir de tuer à tous les soldats qui suivent leur prince légitime », même dans une guerre injuste ou douteuse. De nombreux textes développent et confirment à tout propos ce dogme de l'absolutisme; voici les plus célèbres: « Le roi représente la nation tout entière... Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés, aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers... Quiconque est né sujet doit obéir sans discernement. » (*Instructions* de Louis XIV à l'usage du Dauphin). — « Tous les biens des sujets sont au roi; lorsqu'il en dispose, il ne fait que prendre ce qui lui appartient » (Décision de la Sorbonne en réponse à une consultation du jésuite Tellier, confesseur de Louis XIV). — « O rois, vous êtes des dieux ! » (Bossuet). — « Sire, vous voyez tout ce peuple; il est à vous » (le gouverneur Villeroi au roi Louis XV, âgé de douze ans). — « Quand le monarque a parlé, tout est peuple et tout obéit » (le ministre de Vergennes à Louis XVI).

Mais, comme toujours, la théorie dépasse de beaucoup la réalité, et la pratique ne cesse de protester contre le dogme. En l'absence de lois générales, connues et acceptées de tous, les trois ordres (clergé, noblesse, tiers état), les classes entre lesquelles ils se subdivisent, les corps judiciaires ou administratifs, les villes, les provinces, les métiers, et jusqu'aux individus ont conservé tout au moins les titres et le souvenir de leurs privilèges; ils s'efforcent en toute occasion de les faire valoir, de les faire revivre; tour à tour, on voit ces privilèges reconnus ou supprimés, avilis ou étendus par l'autorité royale elle-même: ils sont tellement hostiles et contradictoires entre eux, tellement opposés au bien public et à l'équité, qu'il paraît toujours aisé de les annihiler les uns par les autres, sans que leur incohérence permette de distinguer, parmi les vestiges des libertés féodales, ou communales, ou corporatives, les germes longtemps stériles de la liberté nationale. Mais ce mode de gouvernement, qui divise pour régner, et qui ne connaît pour ainsi dire d'autre procédé que le « miracle » répété des « décisions particulières » (Turgot), a fini par aboutir à l'impuissance et à l'incapacité politiques: nulle part peut-être ce double vice ne se manifesta de façon plus éclatante que dans la convocation même des États généraux de 1789; rien n'égale « l'imprévoyance, le désordre » avec lesquels fut accompli cet acte essentiel. « La vieille monarchie étala ses infirmités comme à plaisir » (E. Champion).

Ce ne fut pas, comme on l'imagine, « un fait simple et précis, mais bien le travail de longs mois où les moindres décisions donnent lieu à des recherches, à des tergiversations sans nombre, où la nouveauté des opérations, le long oubli des assemblées électorales, la crainte surtout de voir annuler pour vice de forme des délibérations anxieusement attendues, amènent de toutes parts une correspondance minutieusement étudiée » (A. Brette). Le règlement du 24 janv. 1789 donne au bailli ou sénéchal le plus voisin le droit de convoquer « les bailliages... ou autres sièges... *qui auraient pu être omis* » dans l'état annexé. Entre les bailliages de Mantes et Meulan, Rodez et Milhau, Montdidier, Roye et Péronne, il y a des contestations séculaires relativement à leurs titres et ressorts respectifs. La lettre de convocation pour le comté de Comminges est expédiée à « M. le lieutenant général du bailliage de Comminges, à Comminges ». Or il n'y avait dans le comté ni bailliage royal, ni lieutenant général, ni aucune ville du nom de Comminges. Partout les lieutenants généraux disputent aux baillis et sénéchaux la présidence des assemblées électorales. Les circonscriptions sont, en vertu de leurs titres, morcelées de la façon la plus bizarre, pourvues d'annexes lointaines, même hors frontière; réciproquement le royaume comprend des enclaves possédées souverainement par des princes étrangers, que la convocation ne peut toucher. Les gens du roi ne comprennent pas le principe du libre suffrage Fréquemment, il est question de personnalités qui prétendent être « députés de droit » aux États: tels le prévot de Paris, en vertu de sa charge, le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, au nom de la Constitution germanique. Beaucoup, même dans le tiers, se figurent que le roi s'est réservé le droit d'exclusion à l'égard des élus, ou qu'il peut ajouter qui lui plaît à la liste des députés. Bref, l'anarchie, loin d'être « spontanée », comme l'a présentée H. Taine, nous apparaît en 1789 comme le produit monstrueux de plusieurs siècles de féodalité militaire, ecclésiastique et procédurière. Aussi, toutes les circonscriptions convoquées ne furent pas représentées aux États généraux. « Le haut clergé et la noblesse de Bretagne refusèrent de comparaître à Saint-Brieuc, les députés de la Navarre n'ont jamais siégé; d'autre part, quelques pays auxquels on n'avait pas pensé, le Bassigny-Barrois, la principauté de Charleville, les colonies, nommèrent des députations » qui furent admises après coup (E. Champion). L'absolutisme de Louis XVI ne put obtenir ce résultat si simple, que les élections fussent terminées partout dans le délai légal. Les États s'ouvrent le 5 mai: le tiers parisien n'a ses députés que le 19; Saint-Sever, oublié, rédige son cahier le 26 juin. Bien d'autres ordres de faits pourraient sans doute servir à montrer que l'absolutisme rencontrait dans la pratique des obstacles de tout genre: mais la convocation nous les présente en tout lieu et à tout propos, sans que nulle part leur invraisemblable incohérence nous donne l'impression d'une véritable liberté politique. Contre le pouvoir, la société n'a point de digue, mais elle est comme semée d'écueils visibles ou invisibles. Elle a besoin de clarté, d'unité, non moins que de liberté. De là ce cri universel de régénération, de constitution.

Cependant, si la France était loin d'être « une personne » (Michelet), c'était au point de vue extérieur une puissance de premier ordre. Le royaume différait peu en étendue de la République actuelle. Il avait, en plus, Philippeville, Marienbourg, Bouillon, Landau, l'Alsace-Lorraine; il avait en moins Montbéliard (Wurttemberg), Avignon et le Comtat (Saint-Siège), la Savoie et le comté de Nice (royaume de Sardaigne). Sur nos frontières, la maison d'Autriche, notre alliée depuis la guerre de Sept ans et le mariage de Marie-Antoinette avec Louis XVI, possédait la partie des Pays-Bas qui forme aujourd'hui la Belgique; elle était, par élection et par tradition, à la tête de l'Allemagne qui nous avoisinait surtout par les électorats ecclésiastiques, le Palatinat et le margraviat de Bade, et où la Prusse, sa rivale, ne possédait qu'un territoire morcelé. Les cantons suisses nous étaient liés par la paix « perpétuelle » de Fribourg. Dans l'Italie, très divisée, les Autrichiens possédaient le Milanais et le Mantouan. Mais un Bourbon régnait à Naples et en Sicile; c'était aussi un Bourbon qui occupait le trône d'Espagne (V. Famille [Pacte de]). — La population du royaume, y compris la Corse, n'était connue par aucun recensement direct; on l'évalue entre 23 et 26 millions d'hab. Nous avions recouvré quelques-unes de nos colonies par le traité de *Versailles* (V. ce mot).

Paris n'avait guère que 600.000 âmes au plus; il n'avait pas perdu le titre de capitale, qui dérivait de celui de fief dominant des premiers Capétiens. Mais depuis plus d'un siècle, le roi résidait à Versailles. Là se tenait la cour, qui comprenait la maison du roi (14.000 personnes dont 10.000 pour la maison militaire), la maison de la reine (500 charges), celles des princes et princesses du sang, y compris la famille d'Orléans. La cour ne prenait pas de part officielle au gouvernement; mais elle tenait le

souverain comme prisonnier à Versailles ou dans les résidences voisines de Paris (Fontainebleau, Saint-Cloud, Marly, etc.) ; elle exaltait son orgueil et le séparait de ses sujets par les rites de l'*étiquette* (V. ce mot). Sous Louis XVI, elle applaudit aux prodigalités de Calonne ; elle entrave presque toute réforme des abus dont elle profite (V. Livres rouges, t. XXII, p. 365, Malesherbes, Necker, Turgot). Elle se divise en coteries qui se disputent les grâces et les pensions. Elle corrompt, elle calomnie, elle persifle ses maîtres ; elle exaspère le peuple et même la noblesse provinciale.

Les affaires de l'État étaient confiées aux délibérations purement consultatives du Conseil royal, que dirigeaient les *ministres* proprement dits : le chancelier irrévocable, mais dont les fonctions peuvent être dévolues, et en fait appartenaient en 1789 à un garde des sceaux ; le contrôleur général des finances qui est en réalité le premier ministre par la multiplicité de ses attributions ; les secrétaires d'Etat du dehors, de la guerre, de la marine, de la maison du roi (qui comprend la superintendance de Paris). Ils contresignent les ordonnances royales, mais ne sont responsables qu'à l'égard du roi. Ils sont assistés par des conseils et par des maîtres des requêtes. L'ensemble de ces conseils forme théoriquement le conseil d'État, mais ce nom ne comporte pas de réunion plénière. Une section de ce conseil (le conseil des parties) juge les conflits où le roi est engagé, pour son domaine par exemple. — Les *notables*, choisis par le roi, n'ont été en 1787 et 1788 que des assemblées temporaires, consultatives, et qui n'ont abouti à rien. — L'Assemblée quinquennale du clergé de France, dans ses rapports avec le roi, discute aigrement le chiffre du *don gratuit*, et tonne contre l'hérésie et contre les philosophes. — Les quelques Etats provinciaux qui ont survécu (Flandre, Bretagne, Languedoc, Provence, petits pays pyrénéens, etc.), et les *Assemblées provinciales* (V. Assemblée, t. IV, p. 195) de création récente (1778 et 1787) ne délibèrent qu'en vertu des ordres du roi, et ne conservent plus que la forme des anciennes franchises, et les privilèges de leurs membres.

Presque aucune des anciennes divisions du territoire, qui tenaient à la féodalité laïque ou ecclésiastique, n'a disparu. L'administration monarchique est venue, surtout depuis Richelieu, s'y superposer, mais sans essayer même de les coordonner. Les généralités financières et les intendances se correspondent *à peu près*, mais n'ont guère tenu compte qu'exceptionnellement, aux extrémités du royaume, des anciennes provinces historiques, des États féodaux. Les intendants de justice, police et finances réunissent par délégation royale les attributions les plus étendues et les plus disparates. Toutefois, la plupart des travaux publics, qui sont compris dans la police, ressortissent au corps des ingénieurs des ponts et chaussées quant à la partie technique. Les intendants régissent l'administration militaire (vivres, étapes, logements). Ils sont juges pour les cas extraordinaires que le roi leur commet. Ils nomment leurs subdélégués, dont ils fixent eux-mêmes les ressorts. Ils correspondent principalement avec le contrôleur général des finances. Law définissait ainsi leur puissance, d'après d'Argenson : « Sachez que ce royaume de France est gouverné par trente intendants. Vous n'avez ni Parlement, ni Etats, ni gouverneurs [militaires] ; ce sont trente maîtres des requêtes, commis aux provinces, de qui dépendent le malheur ou le bonheur de ces provinces, leur abondance ou leur stérilité ». Tous n'étaient pas, sans doute, des « satrapes » ; on peut dans le nombre citer d'excellents et consciencieux administrateurs (V. Turgot). Mais toute chose dépendait de leur intelligence, de leur caractère, de leur probité. L'étendue même de leur ressort laissait trop souvent une funeste latitude aux subdélégués ; dans l'opinion des peuples, ils apparaissent comme les boucs émissaires de l'ancien régime. — Les quarante gouvernements militaires différaient fort des trente et quelques provinces classiques. Ainsi l'Ile-de-France formait non pas un gouvernement, mais deux (celui du duc de Brissac et celui du duc de Gèvres). Les Trois-Evêchés étaient sectionnés entre Metz (de Broglie) et Toul (Du Châtelet). Le Havre, Sedan, Saumur, le Boulonnais avaient leurs gouverneurs particuliers. Cette fonction était d'ailleurs purement décorative et lucrative : il était défendu aux gouverneurs de se mêler de rien dans leur province et même d'y faire un voyage sans permission du roi. Ces vains honneurs, ces gros traitements n'étaient que la rançon surannée que la monarchie continuait à payer à la féodalité du moyen âge et à la Ligue. On voit par les *cahiers* que pas une province, pas une généralité, pas un gouvernement pour ainsi dire ne se montrent satisfaits, ni même parfois exactement instruits de leurs véritables limites.

La dette de l'État, les déficits accumulés, l'absence de crédit public sont le fléau le plus évident de l'ancien régime, et la cause déterminante de la Révolution : point de réforme possible, après le refus victorieux des privilégiés (notables de 1787 et clergé) de prendre leur part équitable des charges publiques et après l'opposition des Parlements à l'enregistrement de tout nouvel emprunt. Au 5 mai 1789, suivant Necker, le Trésor contenait 58 millions, la moyenne des dépenses était évaluée à 530 millions par an, celle des revenus à 475 ; le déficit prévu approcherait de 90 millions. Il est d'ailleurs impossible de dresser un bilan exact de l'*avoir* et du *doit* de l'ancien régime. Mais ce qui est certain, c'est que les deniers publics étaient aussi mal perçus que mal employés. Un des vœux les plus répétés est que tous les impôts existants doivent être déclarés nuls et caducs, comme non consentis et injustement établis, étendus ou continués. Ce qui pèse, c'est moins la quotité totale, que l'arbitraire de la répartition. L'impôt étant considéré comme dégradant, le résultat général est que plus on est noble, ou riche, ou influent, moins on paye à proportion des ressources dont on dispose. La noblesse ne paye pas la *taille* (V. ce mot) dans les pays de taille personnelle ; dans les pays de taille réelle, c'est la terre noble qui en est exempte. La *gabelle* présente les taux les plus divers suivant les pays, et la contrebande intérieure du sel fait surgir toute une armée de faux saulniers. La *capitation*, les deux vingtièmes et demi, transformation du *dixième* (V. ces mots), en dépit de la généralité de leurs principes (classes, revenu), ont été peu à peu asssimilés à la taille et rejetés sur les plus faibles. Ces impôts étaient directs : le roi en son Conseil en fixait la somme, répartie ensuite par le contrôleur général entre les généralités. Les intendants sont les maîtres presque absolus de la sous-répartition et des décharges. Les *élus*, simples fonctionnaires en dépit de leur titre fossile, président à la perception dans les vingt-deux provinces dites d'élection, c.-à-d. sans États. Dans les villes, des receveurs, dans les communautés rurales, des paysans notables, élus de gré ou de force, font percevoir ou perçoivent eux-mêmes à domicile. Moyennant un *tant pour cent* aussi dérisoire qu'aléatoire, les collecteurs sont solidaires des imposés et doivent, le cas échéant, avancer ou parfaire la somme exigible, sous peine de prison. Le « devoir de gabelle » est réglé par les employés des greniers à sel.

L'impôt indirect, non moins lourd que l'impôt direct, faisait moins que celui-ci acception des personnes. Mais c'est l'industrie, le commerce, les transactions les plus ordinaires de la vie civile qui en font l'avance ou qui l'acquittent. Il consiste surtout dans les impôts de consommation ou *aides* et dans les douanes extérieures ou intérieures, nommées *traites* (V. ces mots). Les règlements fiscaux sont un mystère réservé aux percepteurs, ils varient énormément de pays à pays, de coutume à coutume, et les contribuables se trouvent en contravention sans le savoir à propos des visites, des examens, du gros manquant, etc. Moins lourd en lui-même, et créé en principe pour assurer l'authenticité des actes et contrats privés, le droit de contrôle prêtait également à une foule d'exactions

et d'interprétations arbitraires. Malgré les réformes de détail de *Necker* (V. ce nom), l'impôt indirect est d'ailleurs toujours affermé à des capitalistes (fermiers généraux) qui font des avances au Trésor, et qui, une fois libérés, exploitent comme ils l'entendent la « matière imposable », et par leurs agents, et par l'emploi de la force publique, avec la seule préoccupation de s'assurer à eux et à leurs *partisans* les plus gros bénéfices possibles : si l'Etat exige une portion de ces bénéfices, comme il le fit sous Louis XVI, la vexation ne peut naturellement qu'empirer. Parmi les autres sources de revenus, la corvée royale était particulièrement onéreuse et arbitraire, la loterie royale, tout à fait scandaleuse. L'utile service des postes était déshonoré par les exigences fiscales et le *cabinet noir* (V. Cabinet t. VIII, p. 802) ; les abus du monnayage troublaient le commerce et empêchaient l'établissement des banques. Enfin la vente d'*offices* (V. Officier, t. XXV, p. 290) pour la plupart inutiles et nuisibles augmentait le nombre des privilégiés de l'impôt en tarissant toutes les sources de la richesse publique et en donnant pour aliment à la vanité et à l'activité privées l'exploitation mesquine et féroce des producteurs de tout ordre. La comptabilité financière était un chaos, par suite principalement des acquits au comptant et de la multitude des caisses. La dette, de plus de 4 milliards, comportait des intérêts usuraires. Le roi n'avait pas de crédit qui lui fût propre ; les rentes sur l'hôtel de ville, les billets de la Caisse d'escompte et les opérations de banque de Necker ne lui en tenaient plus lieu. Le trésor était à bout d'expédients.

Quant à la justice, qui constitue le devoir principal et la raison d'être essentielle de tout gouvernement, elle avait besoin de réformes radicales. Au nombre des attributs symboliques de la royauté, avec le glaive et le sceptre, figurait la main de justice. A deux reprises, en 1770 et 1788, l'autorité royale avait essayé de révolutionner l'ancienne organisation parlementaire ; deux fois elle avait échoué, parce qu'elle avait usé de moyens arbitraires et violents et dans l'intérêt presque exclusif du pouvoir absolu (V. Parlement). Toutefois il n'était pas possible de méconnaître l'incroyable inégalité et l'inextricable confusion des ressorts judiciaires. Celui du Parlement de Paris comprenait près d'un tiers du territoire, et plus de 10 millions d'âmes ; plusieurs des douze autres Parlements avaient des limites très restreintes, Metz, Dijon et Pau par exemple ; les provinces le plus récemment annexées n'avaient que des cours supérieures (Arras, Colmar, Perpignan, Bastia). Au second degré, les cent onze présidiaux, auxquels sont réunis ou avec lesquels concourent et combattent les sièges plus anciens de bailliages ou de sénéchaussées, ont souvent des limites incertaines et contestées, de sorte que le justiciable ne sait au juste à quel tribunal s'adresser, et qu'il est victime d'éternels conflits de compétence. Les appels, dont le principe est excellent, se multiplient en certains cas jusqu'au nombre de sept. Les mêmes magistrats jugent au civil et au criminel, en fait et en droit. Les Parlements empiètent sur la politique et l'administration par le droit de remontrance et celui d'enregistrement, et lorsque le roi passe outre ou tient un lit de justice, il paraît agir en tyran, même quand il a pour lui la raison, comme lorsqu'il fait enregistrer de force l'édit de 1776 supprimant les corporations de métiers. L'unité de législation, de procédure surtout, a fait des progrès grâce aux codes de Louis XIV et aux écrits de Daguesseau ; mais il y a encore au moins cent trente coutumes dans le Nord, et le droit romain est loin de régner sans partage dans le Midi. Voltaire pouvait écrire : « En France on change de lois aussi souvent que de relais ». Les procès se compliquent à l'infini et coûtent à proportion. L'instruction criminelle est secrète ; les accusés, surtout s'ils n'ont ni richesse ni situation sociale, sont en principe présumés coupables et comparaissent sur la sellette. Les supplices atroces (roue, fouet, marque au fer chaud) sont toujours en vigueur ; la peine capitale ou les galères sont appliquées à de simples vols, à des délits de chasse ou de contrebande. Les biens des condamnés sont confisqués et leur famille entachée d'infamie. Les peines diffèrent selon la qualité des personnes. La question préparatoire à l'instruction des causes criminelles a été abolie en 1780 ; mais, en dépit de la déclaration du 24 mai 1788, non enregistrée par les Parlements, la question préalable à l'exécution, sous prétexte de la recherche des complices, reste encore en vigueur. Les sentences pénales ne sont pas motivées, sinon à l'aide de cette vague formule : « pour les cas résultant du procès ». — Les juridictions spéciales sont fort nombreuses : douze cours des comptes et deux cours des aides pour les comptes financiers et les procès en matière d'impôts ; soixante-cinq tribunaux consulaires (commerce) ; les tribunaux des eaux et forêts, les cours des monnaies, à la fois civils et criminels ; la connétablie pour les militaires ; les amirautés pour les marins ; les officialités pour les gens d'Église et les causes ecclésiastiques (annulation de mariages par exemple) ; quant aux justices seigneuriales, elles n'ont d'autre rapport avec nos justices de paix que la faible étendue de leur ressort ; elles condamnent encore à l'amende et à la prison, et surtout elles poursuivent âprement, par le moyen des procureurs fiscaux, la rentrée des droits seigneuriaux. — En général, les charges de justice s'achètent ; elles sont inamovibles, sauf le cas de forfaiture, depuis Louis XI ; héréditaires depuis Henri IV. Si pour les juges il en résulte plus d'indépendance, ces conditions fortifient également entre eux un funeste esprit de corps, de routine et d'arrogance professionnelles. Les preuves de capacité (grades) sont dérisoires : la vénalité livre trop souvent les biens, l'honneur et la vie des citoyens à des gens sans lumière, sans expérience, sans probité : les « épices » paient le prix de la charge. Le cours de la justice est maintes fois interrompu par les querelles des tribunaux entre eux ou avec le gouvernement. De leur côté, les justiciables peuvent être distraits de leurs juges naturels par le moyen des évocations, révocations, lettres de *committimus*, lettres de garde gardienne, arrêts de surséance, *lettres de cachet* (V. Lettre, t. XXII, p. 111). La liberté individuelle n'a aucune espèce de garantie.

L'armée est sur le pied de paix de 170.000 hommes, et s'élève à 210.000 en temps de guerre. Les officiers coûtent 46 millions, et les troupes 44. Les grades sont toujours achetés, et, depuis l'édit de 1781, par les nobles à quatre quartiers exclusivement : mais l'ensemble de la noblesse est réduite en fait à la perspective du grade de lieutenant-colonel, car celui de major en second est absolument réservé aux gens de la cour ou « présentés ». Les grades supérieurs sont fermés au mérite. Les colonels, les maréchaux de camp, les lieutenants généraux, les maréchaux, sont dispensés de la moitié ou des trois quarts de leur service, pour « faire leur cour au roi ». Si l'on néglige de « se faire voir », l'illustration historique des familles cesse d'être un titre. L'on voit, en revanche, un enfant à peine échappé du collège venir en grand équipage « apprendre à un capitaine de grenadiers ce que ce dernier avait enseigné à son père ». La Révolution héritera donc des « officiers de fortune » retenus dans les grades inférieurs, sans compter les sous-officiers et les simples soldats. L'armée est recrutée par le racolage des volontaires, que les recruteurs se font un jeu d'enivrer et de tromper pour obtenir leur consentement. A leur défaut, on a recours à la milice tirée aujourd'hui. « Chaque tirage au sort donne le signal des plus grands désordres et d'une sorte de guerre civile entre les paysans, les uns se réfugiant dans les bois, les autres se poursuivant à main armée pour enlever les fuyards. Les meurtres, les procédures criminelles se multiplient, et la dépopulation en est la suite. Lorsqu'il est question d'assembler les bataillons, il faut que les syndics des paroisses fassent amener leurs miliciens escortés par la maréchaussée, et souvent garrottés. » C'était une véritable traite des blancs. Malgré d'utiles ré-

formes dues à divers ministres, le comte d'Argenson, le comte de Saint-Germain, et à Gribeauval pour l'arme de l'artillerie, les variations de la « constitution militaire » depuis trente ans excitaient un mécontentement général. L'armée se plaignait d'une composition peu « patriotique » (vingt-deux régiments étrangers sur quatre-vingt-douze), des châtiments indignes, déshonorants pour des Français (coups de plat de sabre) qui détruisaient la discipline loin de la fortifier, de la disproportion entre la paie infime du soldat et le prix des denrées, de l'insolence et parfois de la cruauté des chefs, etc. — Si la marine s'était relevée depuis la récente guerre d'Amérique, l'avancement des officiers y était aussi arbitraire que dans l'armée ; le Conseil de marine, mal composé, abandonnait le personnel à l'arbitraire du ministre. Le recrutement des canonniers gardes-côtes ou auxiliaires dans des pays éloignés du littoral ressemblait fort à la *presse*, et comportait des privilèges injustifiés. Sous les yeux des tribunaux d'amirauté « il se commettait des horreurs » au moment des naufrages, par la complicité des préposés avec les écumeurs de mer et les pilleurs d'épaves. Les matelots étaient traités plus despotiquement encore que les troupes de ligne.

La société française se divisait traditionnellement en trois ordres : clergé, noblesse et tiers état. Sur leur évaluation numérique, l'on n'a pas de statistique certaine. Target, Lavoisier, Rabaut-Saint-Etienne, Mounier donnent des chiffres très divers. Sieyès avertit dans sa célèbre brochure : *Qu'est-ce que le tiers état?* qu'il ignore « comme tout le monde » le rapport des ordres entre eux ; mais « il se permet aussi son calcul », et conclut à des chiffres cinq fois plus faibles que Target, 80.000 ecclésiastiques et 110.000 nobles. Le sixième bureau des *Notables*, en 1788, avait eu l'audace d'affirmer que le tiers n'était que dix fois plus nombreux que les deux autres ordres réunis. Quoi qu'il en soit, le clergé était le premier ordre (18 archevêques, 135 évêques, environ 35.000 cures ou vicariats, — 1.500 abbayes, 10.000 prieurés, 10.000 couvents). Les expressions de haut clergé, bas clergé ne sont pas canoniques, mais sociales. Le haut clergé (prélats, abbés), sauf de rares exceptions, sort de la noblesse ou de la haute bourgeoisie ; il est abondamment pourvu des biens de la terre. Le bas clergé (curés, vicaires, moines) est de médiocre ou petite extraction, et traité en conséquence. Les biens d'église, tant séculiers que réguliers, sont évalués en capital à 4 milliards, produisant 100 millions de revenus auxquels s'ajoutent, par la dîme, 125 à 150 millions, suivant les années. Ces revenus ne doivent pas servir seulement à l'entretien du clergé, mais aux frais du culte (non compris les réparations ou constructions d'églises), aux hôpitaux, aux établissements d'instruction (universités, petites écoles), aux œuvres de charité, au don gratuit. Mais les services d'un caractère public, faute d'un contrôle d'Etat, sont de plus en plus négligés, les intentions dévotes ou charitables des testaments et donations, de plus en plus méconnues. Quoique l'Eglise, véritable Etat dans l'Etat, ait une entière autonomie administrative, elle ne se soucie pas de répartir ses ressources au mieux de l'intérêt général : chaque diocèse, chaque abbaye garde jalousement, sauf les interventions timides de la royauté, ses titres et revenus propres. Entre un évêque de Fréjus « par l'indignation divine », comme Fleury s'amusait à s'intituler, et un évêque de Strasbourg pourvu de plus de 500.000 livres de rentes, il n'y a aucun rapport de situation. Les curés ont obtenu de Louis XVI la « portion congrue », c.-à-d. *minima*, de 750 livres. Pour la plupart, et encore plus pour les vicaires, c'est la misère et l'avilissement. Seuls pourtant, ils s'acquittent d'un véritable sacerdoce, et vont « faire toute l'année, à 2 ou 3 lieues de leur maison, le jour, la nuit, au soleil, à la pluie, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les plus pénibles et les plus désagréables » (Voltaire). Ils gémissent sous l'oppression ; ils peuvent être arbitrairement enfermés par l'évêque. — Partout, la vie monastique masculine dépérit par son inutilité même, par le mépris où elle est tombée et par l'avidité des abbés commendataires. Les religieuses, plus dévouées aux pauvres et plus utiles, sont en bien plus grand nombre que les moines ; mais les couvents ont leurs horreurs et leurs turpitudes, et servent de prison non moins que de refuge. Le bras séculier garantit d'ailleurs la perpétuité des vœux, souvent arrachés, par force ou par ruse, à l'ignorance du jeune âge.

Dans son ensemble, et en dépit de l'incrédulité philosophique qui a pénétré dans ses rangs supérieurs, le clergé met sa force dans son intolérance. Il réclame contre la récente restitution de l'état civil aux protestants (1787), et veut au moins que l'on s'en tienne à cette faveur. Il est moins rigoureux à l'égard des Juifs, toujours considérés comme nation étrangère et maintenus par les lois dans les bas métiers ou dans la pratique de l'usure, sauf quelques brillantes individualités. Le second ordre, la noblesse, n'a aucune unité. On y distingue les princes du sang, les ducs et pairs, la noblesse d'extraction, c.-à-d. datant du moyen âge (un millier de familles à peine), la noblesse de cour, la noblesse de province. Les possesseurs de fiefs prétendent exclure du second ordre les non possédants (ex. : Mirabeau). Les nobles domiciliés à Paris se considèrent en même temps comme bourgeois de la capitale. Les nobles d'épée repoussent la noblesse de robe ou les anoblis dans le tiers état, qui, de son côté, se refuse souvent à les admettre dans son sein. Quant aux titres, ils n'impliquent en général aucune gradation hiérarchique. Nobles ou anoblis, les propriétaires de fiefs ont perdu à l'égard des roturiers, de leurs mouvances, tout droit politique, militaire ou législatif. Leurs « hautes justices » ne sont plus qu'honorifiques. La royauté s'est gardée de les investir de fonctions administratives qu'ils se sont habitués à mépriser. Sauf exception (commerce maritime et colonial), ils ne peuvent sans déroger se livrer au commerce ou à l'industrie. Ils tiennent d'autant plus aux droits réels ou seigneuriaux, très nombreux, variables suivant les pays, et que le temps a rendus injustes, soit qu'ils dérivent d'une souveraineté évanouie et demeurent le prix de services qui ne sont plus rendus, soit qu'ils tiennent à une « propriété éminente » plus ou moins bien établie par des titres et étendue par les savantes roueries des feudistes, largement rachetée en tout cas par le labeur séculaire des paysans, et pourtant imprescriptible et inaliénable (V. Féodalité). Le tiers état, d'où était sortie en fait la majeure partie des familles nobles qui vivaient en 1789, se divisait en un très grand nombre de classes. Les villes, moins nombreuses et moins peuplées que de nos jours, ne souffraient qu'indirectement des droits féodaux et de la dîme : leur prépondérance sur les campagnes n'était pas discutée et ne laissait pas que d'être despotique. Les bourgeois se faisaient déjà détester de la classe inférieure, à laquelle il arrive de prendre parti pour les nobles, comme à Rennes en janv. 1789 ; toutefois, la grande industrie naissant à peine, et à l'état d'industrie privilégiée, il n'existe pas encore de question ouvrière proprement dite, et il n'est question qu'à Paris d'un « quatrième état ».

Les *corporations* (V. ce mot) rétablies après Turgot en sont plus qu'oppressives pour le travail, et lucratives pour le fisc. La classe rurale est de beaucoup la plus malheureuse. Le *servage* (V. ce mot) et la main morte sont loin d'avoir disparu : cette condition très proche de l'esclavage antique, du moins au point de vue économique, est encore commune en Franche-Comté, en Bretagne, en Nivernais, près de Douai, dans le Combrailles, dans une partie de la Bourgogne. Quant aux cultivateurs roturiers, il est vrai qu'ils se partagent déjà le sol en tenures très morcelées, mais il est faux d'en faire, avant la nuit du 4 août, de petits propriétaires. « Qu'est-ce en effet que la propriété, quand la terre est serve ? » Non seulement la taille, les droits seigneuriaux et la dîme prélèvent

partout la moitié ou les trois quarts des fruits de la terre, mais le paysan n'est libre ni de cultiver comme il l'entend, ni de récolter quand il veut (corvées, dîme), ni de vendre ou d'utiliser à son gré sa récolte (banvin, banalités), ni de se défendre contre les pigeons du seigneur (droit de colombier), contre les bêtes nuisibles ou sauvages (droit de garenne, de chasse). Il vit de pain noir, et nourrit ses maîtres. Sur la misère rurale et sur ses causes, les étrangers qui ont visité la France témoignent avec plus de force encore que ne le feront les cahiers des paroisses. C'est l'agronome anglais Arthur Young; c'est l'Américain Jefferson, qui écrivait en 1786 : « Pour concevoir tous les maux qui dérivent de cette source fatale, l'aristocratie, il faut demeurer quelque temps en France: il faut voir le sol le plus fertile, le plus beau climat, l'Etat le plus unifié, le caractère national le plus sociable, bref tous les dons de la nature impuissants contre ce fléau de l'aristocratie, qui fait de la vie un supplice pour les vingt-quatre vingt-cinquièmes des habitants de ce royaume ».

La Révolution. — La partie la plus éclairée de la nation, sans distinction d'ordres, mais surtout la bourgeoisie, qui travaille, qui commerce, qui administre, qui lit et qui écrit, n'ont pu fermer les yeux à une telle misère politique et sociale. Toutes les classes souffrent moralement ou matériellement des limites, des privilèges, des jalousies, des injustices qui les séparent. Les lettrés, les physiocrates, les économistes, les philosophes décrivent et critiquent à l'envi le désordre, le gaspillage de forces et d'argent, le despotisme incohérent dont ils sont les témoins et souvent les victimes. Si les plus illustres s'en prennent surtout à l'Eglise, ce n'est pas seulement au nom de la libre pensée, mais aussi au nom de la morale évangélique ou pour mieux dire éternelle. C'est aussi qu'ils gardent pour la royauté, symbole d'unité et pendant de longs siècles agent d'égalité, un respect traditionnel. C'est enfin qu'ils sentent que le dogme du droit divin, bien qu'opposé en principe à la cour de Rome, est au fond d'essence catholique, et en contradiction avec le vrai droit, le droit humain, le droit national, le contrat social. Cette incessante action de la pensée, qui se résume dans les noms de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, de Condorcet, de d'Alembert, de Turgot, et dans le monument de l'*Encyclopédie*, est chose unique dans l'histoire de la civilisation. Les reconstructions utopiques de la société, inévitables en pareil cas, ont leur effet négatif et destructif. La Sorbonne et les Parlements font en vain la police des « idées révolutionnaires avant la Révolution » (F. Rocquain); elles n'en deviennent que plus populaires et se répandent par le théâtre, par les libelles, par les nouvelles à la main, par les chansons. Les hommes qui profitent le plus de certains abus sont les premiers à se moquer ou à s'indigner de ceux dont profite le voisin, et Mignet a pu écrire: « Les Etats généraux ne firent que décréter une révolution déjà faite ».

En effet, en moins de quatre mois, les trois ordres sont réunis en une seule Assemblée nationale; le Serment du jeu de Paume répond aux ordres arbitraires de la cour; la prise de la Bastille, à ses démonstrations militaires; la garde nationale, à l'armée du roi; la nuit du 4 août, aux privilèges de tout ordre et de tout titre, et à l'oppression séculaire des campagnes. En face de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte* se dresse la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (V. Déclaration, § *Histoire*). Chaque refus, chaque menace est devenue pour la Révolution l'occasion d'un succès. A la force de la raison, elle ajoute la raison de la force. Mais ni le pouvoir royal, ni le privilège nobiliaire, ni le privilège ecclésiastique ne se convertissent à l'ordre de choses nouveau: toute concession cache une arrière-pensée de résistance, tout serment une restriction mentale. Contraint à résider dans sa capitale, Louis XVI ne songe qu'à rejoindre les premiers émigrés (V. Emigration, t. XV, p. 930). Rentrée des Parlements, suppression des provinces et formation des départements, expiration des mandats par l'abolition des ordres et par celle des circonscriptions électorales de 1789, nouveau Code militaire, tout sert de prétexte à la noblesse pour attaquer le nouveau régime en pleine formation, et fomenter une anarchie susceptible de ramener ce despotisme qu'elle avait elle-même abhorré. Le clergé, irrité de la suppression de ses dîmes, de la nationalisation de ses biens, et de la constitution élective des nouveaux diocèses, en appelle à Rome, et mêle impudemment la foi aux questions de simple discipline, d'organisation territoriale, d'argent. Il fait peur au roi et à la nation d'un schisme dont il est le véritable auteur. Ceux qu'a touchés l'œuvre de justice sociale fomentent la lutte des partis politiques, en attendant la guerre civile et l'invasion étrangère. Rien cependant d'essentiel n'eût été perdu pour l'institution monarchique si Louis XVI avait pu se rendre à l'évidence et se plier à la nécessité : « Comparez, lui écrivait Mirabeau, le nouvel état des choses avec l'ancien régime: c'est là que naissent les consolations et les espérances. Une partie des actes de l'Assemblée nationale, et c'est la plus considérable, est évidemment favorable à la royauté. N'est-ce donc rien que d'être sans Parlement, sans pays d'États, sans corps de clergé, de privilégiés, de noblesse? L'idée de ne former qu'une seule classe de citoyens aurait plu à Richelieu: cette surface égale facilite l'exercice du pouvoir. Plusieurs règnes d'un gouvernement absolu n'auraient pas fait autant que cette seule année de révolution pour l'autorité royale ». Mais dans l'œuvre d'unité que la monarchie avait incontestablement poursuivie, et qu'achevait d'un coup la Révolution, Louis XVI ne put s'empêcher de voir une atteinte à son droit héréditaire. Puissance féodale et ecclésiastique par son origine et par sa base, la royauté ne pouvait accepter franchement l'entière destruction des privilèges ecclésiastiques et féodaux. Le roi ne veut pas être le premier magistrat de la nation : aussi n'en est-il plus que le dernier, le seul privilégié, situation périlleuse entre toutes. La fuite de *Varennes* (V. ce mot) déchira les voiles. Malheureusement la déchéance ne fut pas prononcée. L'Assemblée se contenta d'exiger du roi, pour le rétablir, un serment solennel à la *Constitution* de 1791 (V. Constitution, t. XII, p. 640). Or cette constitution ne laissait pas assez d'autorité au roi, si l'on avait confiance en sa parole, et lui en accordait beaucoup trop, si l'on avait toujours des raisons de se défier de lui. Il ne convint pas au peuple d'être dupe, et l'idée républicaine, encore confuse, eut ses premiers martyrs à la journée du Champ de Mars. L'infatuation des émigrés, la déclaration de guerre à l'Autriche et à la Prusse, les premières défaites où la trahison et la panique eurent leur part, firent le reste. La constitution de 1791 n'eut pas même une année d'existence, et le trône s'écroula au 10 août.

La bourgeoisie, qui avait tout conduit jusque-là dans l'intérêt commun, avait dû de plus en plus faire appel au peuple, élargir le droit de suffrage, ouvrir à tous les rangs de la garde nationale, pépinière des armées révolutionnaires. Le peuple eut son premier gouvernement provisoire, qui fut la Commune de Paris; sa formule politique, la République une et indivisible; sa devise, « Liberté, égalité, fraternité »; son tribunal suprême, sa Constituante, et (en attendant la Constitution républicaine) son deuxième gouvernement provisoire dans la Convention, bientôt en concurrence et en opposition avec le premier, et qui concentra toutes ses lumières et toutes ses forces dans le comité de Salut public. Mais, d'une part, l'exécution du roi avait réveillé dans une notable partie de la bourgeoisie et du peuple des campagnes les instincts monarchiques si confiants et si puissants en 1789; d'autre part, la répression nécessaire des factions cléricales, les vains essais de création d'une religion rationaliste (culte de la raison, de l'Être suprême, fêtes révolutionnaires) permirent au fanatisme catholique de relever la tête (V. Vendée). Tout un parti dans la Convention prit en horreur les héros politiques de Paris et Paris lui-même,

affecta de se considérer comme menacé par la démagogie ou par la dictature présumée de certains personnages: ce parti fut sacrifié (V. Girondins), et de même le grand homme qui avait essayé de s'entremettre entre les extrêmes (V. Danton), et aussi les hommes de la Commune (V. Hébert) devenus séparatistes à leur manière par la souveraineté de fait qu'ils avaient exercée au 2 juin. La Terreur fut mise à l'ordre du jour, pendant qu'un grand nombre de départements se soulevaient, et qu'à la suite de la défaite de Neerwinden et de la trahison manquée de Dumouriez, le territoire était envahi. Pendant cette période, la Convention reprit contact avec le pays en faisant plébisciter la *Constitution* de l'an II (V. Constitution, t. XII, p. 645), d'ailleurs aussitôt suspendue et qui ne fut jamais appliquée. Elle obéit au comité de Salut public, que dominèrent les «triumvirs» *Robespierre*, *Couthon* et *Saint-Just* (V. ces noms). La victoire de Fleurus (26 juin 1794) fit perdre sa principale raison d'être à cette sanglante dictature, et le 9 *thermidor* (V. ce mot) mit fin du même coup au triumvirat et à la Commune. « Le propre d'une pareille tempête était de renverser quiconque cherchait à s'asseoir. Tout fut provisoire, et les hommes, et les partis, et les systèmes, parce qu'il n'y avait qu'une chose réelle et possible, la guerre » (Mignet). Il fallut un an aux thermidoriens, c.-à-d. à la majorité de la Convention, telle que les proscriptions et l'échafaud l'avaient faite, pour « ramener la Révolution à une situation légale ». Elle ne le put que par deux journées, celle de *Prairial* contre les derniers montagnards, celle de *Vendémiaire* contre les sections royalistes.

La Convention léguait à la France un système d'instruction publique dont elle ne put que tracer les grandes lignes; des institutions durables (grand livre de la Dette publique, système métrique, Institut, Ecoles spéciales, Conservatoire des arts et métiers, Muséum, Bureau des longitudes). Elle avait senti que la souveraineté nationale ne pouvait s'établir qu'à deux conditions, un peuple éclairé et une élite intellectuelle. Elle avait fondé pour l'avenir, mais non pour un avenir voisin. Elle n'avait conclu la paix qu'avec deux des puissances coalisées contre nous, la Prusse et l'Espagne. Dans la constitution qu'elle vota en dernier lieu (an III), elle réagit non seulement contre la démagogie, mais contre la démocratie elle-même, par la restriction du droit électoral et la division du Corps législatif en deux sections, Anciens et Cinq-Cents. Le pouvoir exécutif parut fortifié en ce sens qu'il ne se renouvelait annuellement que par cinquième, tandis que les conseils se renouvelaient par tiers (V. Directoire). Ces renouvellements partiels, trop fréquents, cause évidente d'instabilité et d'intrigues, eurent eux-mêmes comme motif déterminant, non pas une théorie préconçue, mais la crainte d'une restauration monarchique, sous la forme d'une vaste surprise électorale: et c'est pourquoi aussi les Conseils furent formés en l'an IV, pour les deux tiers, par la Convention elle-même choisissant parmi ses membres, pour un tiers seulement par les Assemblées électorales. En même temps, à Paris, le socialisme, qui n'avait guère été pour Robespierre qu'un moyen de popularité et un thème de déclamation contre ses adversaires, est devenu une doctrine populaire, une foi politique au milieu des excès de la misère et des scandales de l'agiotage (V. Babeuf). La *Déclaration des droits* de l'an III avait écarté le système de la propagande extérieure de la Révolution; cependant nos armées l'appliquent et l'étendent, en raison même de leurs victoires, et la République française continue à s'entourer, en Italie et sur le Rhin, d'une clientèle de petites Républiques qui ne dureront pas, mais où tout au moins s'accomplit l'œuvre antiféodale et anticléricale de la Révolution. Aussi, pendant que l'ordre légal, facilement vainqueur de la *Secte des égaux*, se détruit et se déconsidère lui-même par une série de coups d'Etats, tantôt contre les élections royalistes, tantôt contre les élections jacobines, sans que jamais le Directoire et les Conseils puissent marcher d'accord, toute la force de la Révolution se concentre dans l'armée et dans les paysans — la même classe sociale au fond — et son programme se réduit: 1° à ne pas permettre le rétablissement de la monarchie dont on n'attend que réaction et représailles; 2° à défendre par tous les moyens, mais surtout en fortifiant le pouvoir central, les conquêtes essentielles de 1789, c.-à-d. l'abolition des privilèges d'ordres et de naissance, l'égalité civile; 3° à confirmer les droits particuliers de tous ceux qui ont eu confiance dans le nouveau régime, et principalement les grades militaires, et les acquisitions de *biens nationaux* dans toute l'étendue du territoire. La bourgeoisie qui a spéculé et capitalisé n'est pas moins intéressée que le soldat et le petit propriétaire foncier à fortifier la République, même aux dépens de la liberté. De là le succès inouï du coup d'état de *Brumaire* an VIII qui, loin de mettre fin à la Révolution, en coordonne et en consolide les résultats sociaux (V. Napoléon Ier). L'Empire lui-même conserve le nom de République, et beaucoup plus que le nom; sa Constitution, y compris l'*Acte additionnel* (V. ce mot), est fondée sur le plébiscite comme les constitutions conventionnelles. L'Empereur n'est pas moins ardent que les hommes de 1793 à « révolutionner » l'Europe, à détruire partout où il passe le servage, les droits féodaux, le pouvoir politique des prêtres y compris le pape, etc. Le despote couronné, sacré, demeure longtemps le soldat de la Révolution en Europe. Mais la Révolution n'est ni détruite, ni vaincue avec lui. La Restauration des princes « légitimes » ne va nulle part sans des concessions, au moins de forme, et sans de plus grandes promesses à leurs peuples (charte de 1814 en France, constitutions octroyées en Espagne, à Naples, etc.). Si la France de la Restauration paraît copier les institutions anglaises, c'est en partie pour préparer, à l'abri des libertés innocentes de la parole, la vraie contre-révolution, c.-à-d. le rétablissement des privilèges nobiliaires, censitaires, cléricaux. La Révolution de juil. 1830, incomplète par ses résultats, la Révolution de 1848, qui ne parvint pas à fonder en France la République démocratique et sociale, sont la suite historique et logique de la Révolution de 1789. Elles ont eu comme elle, en Europe, leurs contre-coups plus ou moins profonds. La politique du second Empire, à l'intérieur, s'appuie sur le plébiscite et sur le *Suffrage universel* (V. ce mot); au dehors, elle ne cesse d'invoquer le « principe des nationalités », éminemment révolutionnaire comme négatif, et des traités conclus au-dessus de la tête des peuples, et des droits traditionnels ou dynastiques non consentis par eux. Enfin, sous la troisième République, le développement des idées socialistes, humanitaires, égalitaires entre les sexes, pacifiques entre les nations, et tous les obstacles que ces idées rencontrent dans les faits, les habitudes et les intérêts témoignent hautement que la Révolution n'est encore terminée ni en France, ni dans le monde civilisé.

Les théories générales de la Révolution sont nombreuses et diverses; adversaires ou apologistes ont une tendance plus ou moins accusée à personnifier cette *idée-force*. Les contre-révolutionnaires, qui s'adressent plus volontiers à la superstition ou au fanatisme, la décrivent d'habitude comme l'œuvre de Satan, autorisée par la Providence pour la punition des hommes (de Maistre, de Bonald, Freppel, d'Héricault), et comme la « négation du catholicisme et de la liberté » (Keller). Les modérés s'efforcent de démontrer qu'elle aurait pu être prévenue par des réformes (Droz, Léonce de Lavergne), ou tout au moins que, si elle a « procédé à la manière des révolutions religieuses », son objet fondamental n'était pas plus « de détruire le pouvoir religieux que d'énerver le pouvoir politique » (Tocqueville). Parmi les démocrates, les uns regrettent qu'elle n'ait pas abouti, par un protestantisme gallican, à une séparation définitive avec Rome (E. Quinet); les autres tiennent pour le pur déisme, pour le pur rationalisme (L. Blanc, Michelet). Les Girondins, les Montagnards, Dan-

ton, Robespierre, ont eu et ont encore leurs partisans exclusifs. Taine a exagéré à plaisir l'influence de « l'esprit classique » et des violences populaires, et adapté des milliers d'anecdotes à quelques idées préconçues, nées elles-mêmes d'une sorte de terreur rétrospective. Thiers et Mignet, plus purement historiens, ont encouru le reproche de fatalisme parce qu'ils ont cherché de préférence à enchaîner les causes et les effets, à classer et à caractériser les périodes. D'autre part, l'histoire locale de la Révolution étant encore à peine ébauchée, il n'a pas été difficile d'exalter le rôle en effet prépondérant du peuple parisien, ou inversement de honnir Paris sans se rappeler que Vauban, le loyal serviteur du grand roi, avait surnommé la capitale « la patrie commune de tous les Français ». Il va sans dire que tous ces dissentiments et bien d'autres se ressentent et de l'opinion politique des auteurs, et de la date des ouvrages. Depuis une vingtaine d'années s'est constituée une école qui s'applique avant tout à élucider, à interpréter historiquement, et non politiquement, les faits et les idées révolutionnaires. Cette méthode a eu pour conséquence de mettre fin à beaucoup de déclamations, de partis pris, d'inutiles polémiques, d'éloges ampoulés, d'indignations vraies ou simulées contre les personnes ou les choses. A cette école surtout critique et historique se rattachent les noms de Aulard, A. Brette, E. Champion, Ch.-L. Chassin, Et. Charavay, J. Flammermont, J. Guillaume, Sigismond-Lacroix, Cl. Perroud, A. Rambaud, Tuetey, Tourneux, Ch. Seignobos, etc.; son principal organe est la revue *la Révolution française*, fondée en 1888. H. Monin.

**Révolution de 1848.** — Cette révolution fut amenée — du moins quant à ses causes immédiates — par la résistance opposée par la monarchie de Juillet au mouvement populaire en faveur de la réforme parlementaire et de la réforme électorale. Préparée par les discussions de la *Chambre des députés* (V. ce mot, t. X, pp. 342 et suiv.), par la campagne des *Banquets réformistes* (V. ce mot, t. V, p. 296), elle éclata les 23 et 24 févr. 1848 (V. Février [Journées de], t. XVII, pp. 387 et suiv.) et aboutit à la formation d'un *Gouvernement provisoire* (V. ce mot, t. XIX, p. 77). On trouvera tous les détails nécessaires dans ces divers articles. Il n'y a lieu de donner ici qu'une chronologie destinée à les relier :

Banquet réformiste (Paris, 9 juil. 1847). Coalition de l'opposition dynastique et de l'opposition républicaine. — *Journée* du 23 févr. 1848. Démission du ministère Guizot. — Journée du 24 févr. 1848. Ministère Odilon Barrot. Abdication et fuite de Louis-Philippe. Nomination des membres du gouvernement provisoire. Proclamation du gouvernement provisoire au peuple français. Ministère provisoire Dupont de l'Eure. — 25 févr. 1848. Proclamation *solennelle* de la République. — 4 mai 1848. Démission du gouvernement provisoire. Proclamation *officielle* de la République. Ouverture de l'*Assemblée nationale constituante* (V. ce mot, t. IV, p. 215). — 9 mai 1848. Nomination des membres de la commission exécutive (V. Assemblée nationale, t. IV, p. 216, col. 1). — 24 juin 1848. Démission de cette commission. — 28 juin 1848. Le général Cavaignac est chargé du pouvoir exécutif. — Journées de *Juin* (V. ce mot, t. XXI, 284). — Constitution du 4 nov. 1848 (V. Constitution). R. S.

Bibl. : Révolution française. — (Pour le détail historique, nous devons nous contenter de renvoyer à la bibliographie des mots ou noms auxquels cet article lui-même renvoie, et, d'une façon générale, à la *Bibliographie* révolutionnaire de M. Maurice Tourneux, Paris, 1890, in-4 ; de plus, aux *Tables* de la revue *la Révolution française*. Nous n'indiquerons ici que des travaux doctrinaires synthétiques). — F. Rocquain, *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, 1878 et suiv., 3 vol. — H. Taine, *les Origines de la France contemporaine*, 1876 et suiv. — A. de Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, 1856. — P. Boiteau, *État de la France en 1789*, 1861. — H. Monin, *Etat de Paris en 1789*, 1889 : introduction. — Baronne de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, 1818, 3 vol. — F.-A. Mignet, *Histoire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'en 1814*, 1824, 2 vol. — P.-L. Rœderer, *l'Esprit de la Révolution de 1789*, 1831. — Thomas Carlyle, *The french Revolution, in three volumes;* Londres, 1837. — Niebuhr, *Geschichte des Zeitalters der Revolution;* Hambourg, 1845, 2 vol. — J. Michelet, *Histoire de la Révolution française*, 1847-53, 7 vol, — L. Blanc, *Histoire de la Révolution française*, 1847-63. 12 vol. — P. Lanfrey, *Essai sur la Révolution française*, 1858. — Ch.-L. Chassin, *le Génie de la Révolution*, 1862, 2 vol. — E. Quinet, *la Révolution*, 1865, 2 vol. — P. Janet, *Philosophie de la Révolution française*, 1865, in-12. — Ch. d'Héricault, *la Révolution*, 1789-82, in-4. — E. Champion, *Esprit de la Révolution française*, 1887. — Du même, *la France d'après les cahiers de 1789*, 1897, in-12. — A. Aulard, articles publiés dans *la Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine*, depuis le 14 juil. 1898, sur « *l'idée républicaine et démocratique avant 1789* », et (sous divers titres), l'évolution de cette idée jusqu'au Directoire. — A. Rambaud, art. *Révolution française* du *Dictionnaire de pédagogie* de Buisson. — F. La Ferrière, *Histoire des principes, des institutions et des lois pendant la Révolution française*, 1852. — Mme Edgar Quinet, *Cinquante ans d'amitié : Michelet-Quinet*, 1899, in-12. — Lichtenberger, *le Socialisme au* xviiie *siècle*, 1895, in-8.

Révolution de 1848. — Voir la bibliographie des articles mentionnés ci-dessus. Nous n'indiquons ici que les ouvrages les plus récents : A. Darimon, *A travers une révolution;* Paris, 1884, in-12. — Maxime du Camp, *Souvenirs de l'année 1848;* Paris, 1876, in-12. — A. Monchanin, *Histoire de la Révolution de 1848;* Paris, 1887, in-12. — A. Weill, *Histoire véridique et vécue de la Révolution de 1848;* Paris, 1887, in-12. — J. Stuart-Mill, *la Révolution de 1848 et ses détracteurs*, trad. par Sadi Carnot ; Paris, 1889, in-12. — Mme de Janzé, *Berryer, Souvenirs intimes;* Paris, 1881, in-18. — Duc de Broglie, *Souvenirs ;* Paris, 1886, 4 vol. in-8. — De La Gorce, *Histoire de la seconde République;* Paris, 1887, 2 vol. in-8, — Séb. Commissaire, *Mémoires;* Lyon, 1888, 2 vol. in-12. — Hamel, *Histoire de la seconde République;* Paris, 1891, in-8. — Tocqueville, *Souvenirs;* Paris, 1893, in-8. — Denormandie, *Notes et Souvenirs ;* Paris, 1896, in-8, — Comte de Montalivet, *Souvenirs ;* Paris, 1899, 2 vol. in-8.

**REVOLVER** (Artil.). Pistolet à répétition dont les munitions sont contenues dans un *barillet* de forme cylindrique, mobile autour d'un axe parallèle à celui du canon et placé au-dessous de celui-ci. Le barillet tourne automatiquement lorsqu'on arme et amène successivement les cartouches devant le canon.

Historique. — Le principe du revolver est très ancien. Au xvie siècle il fut appliqué aux pistolets et aux carabines, mais le mouvement du barillet n'était pas automatique, il fallait le faire tourner avec le doigt. La mise du feu à l'aide d'une mèche les rendait dangereuses à manier, le feu pouvant se communiquer à plusieurs chambres simultanément. Aussi tombèrent-ils vite dans l'oubli et ne les vit-on reparaître qu'au commencement du xixe siècle. En 1837, un colonel américain, Colt, fit fabriquer un revolver à percussion qui rendit de grands services pendant l'expédition de la Floride. C'était une arme à tir intermittent, il fallait après chaque coup armer le chien avec le pouce. Les perfectionnements qui suivirent portèrent sur le mouvement à imprimer automatiquement au barillet. Jusqu'en 1858, cette arme fut délaissée en Europe, à cause du danger qu'elle présentait dans son maniement. A cette époque, Lefaucheux présenta un revolver tirant une cartouche à broche ; ce revolver fut adopté à cette époque par les troupes de la marine, dix ans plus tard, par la gendarmerie. Il présentait encore l'inconvénient de ne pas permettre le tir continu ; de plus, la cartouche à broche était d'un transport difficile. Il était nécessaire de trouver une arme permettant le tir continu, c.-à-d. de tirer successivement les six cartouches du barillet sans être obligé d'armer le chien après chaque coup. Un revolver répondant à ces conditions fut présenté par Lefaucheux en 1869 et adopté en 1870 par les troupes de la marine, sous le nom de *pistolet-revolver de la marine, modèle 1870*. Depuis cette époque jusqu'à ces derniers temps, les perfectionnements apportés au revolver ne portèrent que sur des détails. En France, on adopta successivement le *revolver modèle 1873* (système Chamelot-Delvigne) pour la troupe, un an plus tard le *revolver d'officier, modèle 1874*, qui ne diffère du précédent que par l'allégement du barillet, produit en creusant

des cannelures sur la surface extérieure du barillet. Enfin, en 1892, on adopta un revolver de petit calibre dans lequel l'extraction des six douilles se fait simultanément. Actuellement, les officiers sont armés du revolver mod. 1892; les hommes de troupes armés du revolver font usage du revolver mod. 1873.

Revolver modèle 1873. — Son calibre est de 11 millim. ; il permet le tir intermittent et le tir continu. Le

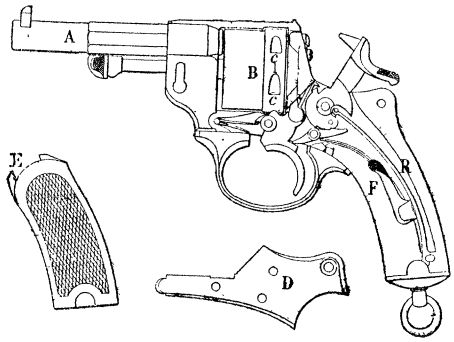


Revolver mod. 1873 (la platine à découvert). — A, Canon ; B, barillet ; c, échancrures ; E, plaquette droite ; F, corps de platine ; R, grand ressort.

barillet porte sur son pourtour six échancrures destinées à limiter la rotation et est muni à l'avant d'une crémaillère circulaire qui le fait tourner quand le chien se porte en arrière. La platine comprend trois organes principaux : le *chien*, la *détente* et la *gâchette*. Le chien a

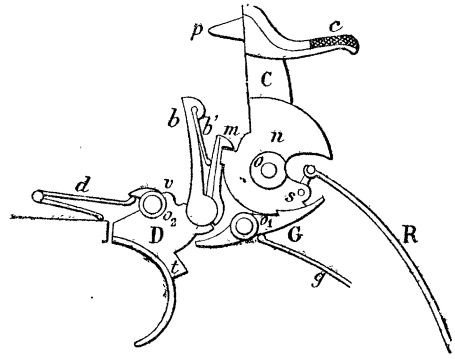


Platine du revolver mod. 1873.— R, grand ressort; C, chien; p, percuteur; n, noix; o, axe du chien; s, cran de l'armé; G, gâchette; g, ressort de gâchette; $o_1$, axe de gâchette; D, détente; $d_1$, ressort de détente; $o_2$, axe de détente; m, mentonnet; b, barette; b', ressort de barette.

deux rôles à remplir : il fait fonction de percuteur et entraîne dans son mouvement la détente et la gâchette ; les mouvements du chien et de la détente sont réversibles. A la détente sont liées deux pièces accessoires : la *barette*, qui communique le mouvement de rotation au barillet par l'intermédiaire de la crémaillère circulaire, et le *mentonnet*, organe qui relie le chien à la détente.

*Fonctionnement. Tir intermittent.* En ramenant en arrière le chien, les mouvements suivants se produisent : 1° le ressort R se bande ; 2° le cran de la gâchette G vient tomber dans le cran de l'armé S ; 3° le mentonnet s'élève, entraînant avec lui la barette qui entre en prise avec une dent de la crémaillère du barillet et fait tourner celui-ci ; le mouvement est limité par la came *v* qui s'introduit dans une échancrure ; en même temps, la détente participant au mouvement du mentonnet, sa queue se porte en arrière. Le chien est armé, une cartouche se présente devant le canon. Si le tireur appuie alors sur la détente, le talon *t* viendra appuyer sur la queue de gâchette, la gâchette quittera le cran de l'armé, en même temps que le mentonnet qui a continué à monter rendra le chien libre ; celui-ci sollicité par le ressort R tournera autour de son axe et s'abattra sur la cartouche.

*Tir continu.* Le chien étant à l'abattu, le tireur appuie sur la queue de détente, celle-ci tourne autour de son axe, la barette et le mentonnet s'élèvent, la barette fait tourner le barillet, le mentonnet entraîne dans son mouvement le chien qui se porte en arrière en bandant son ressort ; au moment où le talon de la détente appuie sur la queue de gâchette, le chien libéré se projette en avant.

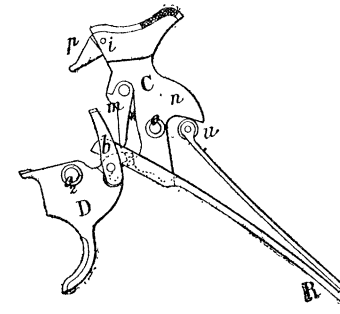


Platine du revolver modèle 1892. — R, grand ressort ; n, galet de grand ressort ; C, chien ; p, percuteur, i, son axe ; o, axe du chien ; n, noix ; D, détente ; $o_2$, axe de détente ; m, mentonnet ; b, hausse.

Revolver modèle 1892. — Son calibre n'est que de 8 millim. il tire une cartouche à chemise en cuivre rouge. Les points qui différencient ces deux armes sont les suivants : le *barillet* se rabat sur le côté pour le chargement, et un *extracteur* permet de décharger les six cartouches simultanément. La platine est plus simple. Le percuteur du

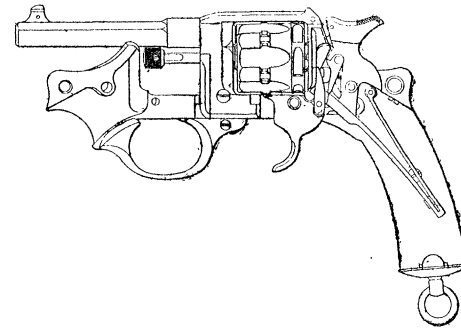

Revolver mod. 1892 (la platine à découvert).

chien est oscillant, il frappe toujours ainsi au centre de la cartouche. Le revolver est enrayé quand la porte est ou-

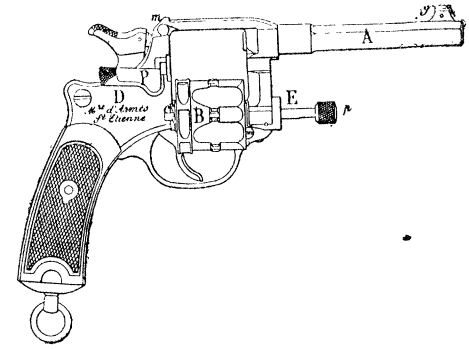


Revolver mod. 1892 (le barillet rabattu pour le chargement). — A, canon ; g, guidon ; m, cran de mire ; B, barillet ; c, crémaillère circulaire ; E, tige d'extracteur ; p, poussoir ; D, plaque-pontet ; P, porte ouverte.

verte. Ce mécanisme de sécurité empêche de tirer quand on a oublié de fermer la porte, ce qui présente des dangers.

Revolvers en service à l'étranger : Allemagne. — *Revolver modèle 1889.* Tir intermittent muni d'un appareil de sûreté, son calibre est de 10mm,6 et tire une cartouche à percussion centrale ; la porte du barillet se rabat sur le côté. En Saxe, les sous-officiers de cavalerie et d'artillerie sont armés du revolver Sharp à cinq coups.

Autriche. — Deux modèles en service : le *revolver Gasser*, arme d'arçon destinée à être portée par le cheval; il est très lourd, pèse 1kg,350 ; le *revolver Smith et*

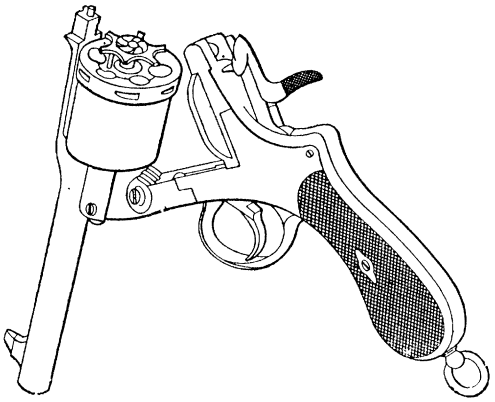

Revolver Smith et Wesson.

*Wesson modèle 1877*, plus court que le précédent: c'est un revolver à bascule et à extracteur automatique.

Suisse. — *Revolver Schmidt modèle 1882.* Du calibre de 7mm,5, très léger, il pèse 750 gr.; il est muni d'un dispositif qui enraye le chien à sa position de repos, ce qui permet de charger et de décharger le revolver en faisant tourner le barillet avec la détente. En outre, certains modèles de ces revolvers peuvent se fixer à leur étui qui forme crosse ; ils peuvent ainsi être épaulés.

*Tableau comparatif des divers revolvers employés en France et à l'Étranger.*

| MODÈLE | CALIBRES | NOMBRES de rayures | POIDS | POIDS de la cartouche | POIDS de la balle | CHARGE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | mm. | | kilog. | gr. | gr. | gr. |
| France : 1870..... | 11,1 | 4 | 1,035 | 17,0 | 12,0 | 0,80 (1) |
| — 1873..... | 11 | 4 | 1,195 | 16,8 | 11,7 | 0,65 (2) |
| — 1874..... | 11 | 4 | 1,010 | 16,8 | 11,7 | 0,65 (3) |
| — 1892..... | 8 | 4 | 0,840 | 12,5 | 7,0 | 0,75 (4) |
| Allemagne : 1889.... | 10,6 | 4 | 1,500 | 23,0 | 17,0 | 1,5 (5) |
| Autriche : Gasser 1870 | 11 | 6 | 1,350 | 28,1 | 20,3 | 1,40 |
| Autriche : Smith et Wesson 1877..... | 11 | 6 | 1,300 | 29,0 | 20,3 | 1,50 |
| Suisse : Schmidt 1882. | 7,5 | » | 0,750 | » | 7,0 | 0,7 (6) |

(1) Poudre de chasse fine. — (2) Poudre $F_3$. — (3) Poudre $F_3$ (à fusil). — (4) Poudre noire spéciale. — (5) Poudre à fusil modèle 1871. — (6) Poudre suisse n° 1.

Revolvers ou Pistolets automatiques. — Les revolvers, malgré les nombreux perfectionnements qu'on y a apportés, sont toujours défectueux au point de vue balistique, à cause de la solution de continuité qui existe forcément entre le barillet et le canon. Divers essais furent tentés pour supprimer cette solution de continuité au moment du départ, ils ne donnèrent que des résultats fort médiocres, aussi abandonna-t-on bientôt ces essais pour entrer dans la voie des pistolets à répétition, en mettant à profit les progrès réalisés dans les fusils à répétition déjà existants. Les pistolets à répétition ne donnèrent pas les résultats qu'on pouvait en attendre, ils étaient d'une manœuvre pénible et ne pouvaient être employés que pour de petits projectiles. C'est alors que l'on eut l'idée de profiter du travail produit par les gaz de la poudre, pour ouvrir la culasse, introduire une cartouche dans la chambre et armer le chien. Le rôle du tireur, après le premier coup tiré, consiste simplement à viser et à faire feu. L'une des premières armes automatiques est le *pistolet Borchardt ;* depuis, plusieurs modèles ont été fabriqués par Bergmann, Brownig, Mannlicher, Clair, etc. Les mécanismes de ces revolvers sont très compliqués , ils sont décrits dans la *Revue d'artillerie* de 1894, t. XLVI, et de 1899, t. LIV. Le principe est le suivant : Quand le coup part, les gaz de la poudre font reculer la pièce de fermeture ou le canon se porte en avant ; dans les deux cas, la pièce qui se meut (culasse ou canon) bande un ressort antagoniste qui la ramènera à sa place quand la cartouche se présentera devant son logement et poussera celle-ci à sa position de changement.

Canon-Revolver. — Canon destiné au tir contre le personnel à distance rapprochée : il se compose de cinq canons de fusil qu'on peut faire tourner autour d'un axe qui leur est parallèle. A l'arrière, un mécanisme mû par une manivelle placée à la droite du canon-revolver produit les mouvements suivants : rotation des canons, arrêt de chacun d'eux devant un piston chargeur qui pousse la cartouche à sa position de chargement ; armé du percuteur et départ du coup, extraction de la douille. Pendant l'arrêt des canons, il se produit trois opérations : chargement de l'un des canons, extraction de la douille d'un autre, départ du coup d'un troisième. C'est pendant la rotation que l'armé du percuteur se produit. Ce canon a été inventé par Hotchkiss ; il en existe deux modèles, l'un de 37 millim., l'autre de 47 millim. ; ils sont employés dans la marine comme artillerie de petit calibre dans les hunes ; ils servent à flanquer les fossés des forts, on les place dans les caponnières concurremment aux canons de 12-culasse. Pour augmenter la dispersion des coups, les rayures des cinq canons ont des pas différents. Le canon-revolver tire des cartouches.

Bibl. : Général Favé, *Etudes sur l'artillerie*, t. V et VI. — Labiche, *Armes portatives*, 1879. — *Les Armes portatives dans les armées actuelles et leurs munitions*, par un officier supérieur, 1893. — *Instruction provisoire sur le revolver*, 1892. — *Revue d'artillerie*, t. XLVI et LIV. — *Règlement sur le service des bouches à feu de siège et de place*, approuvé par le ministre de la guerre le 6 avr. 1889, 2e partie, — *Cours d'artillerie de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. Armes portatives*, 1898.

**REVONNAS.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Ceyzériat; 380 hab.

**RÉVOUGO.** Rivière de l'Afrique orientale (région australe). Le Révougo est un affluent du Zambèze inférieur qui naît sur le versant occidental des monts Matomo, non loin de l'extrémité S. du lac Nyassa, et après un cours de 280 kil. vient se déverser dans le Zambèze presque en face de la ville de Tété. Rouire.

**REVUE.** I. Littérature. — Les revues sont des recueils paraissant à date fixe, ordinairement mensuels ou hebdomadaires, jamais quotidiens. Outre cette différence avec les journaux proprement dits, qui se publient généralement tous les jours, la revue s'en écarte encore par ses dimensions généralement plus considérables et sa forme extérieure qui est celle du livre de grand format. Ces dissemblances sont insignifiantes en soi. Elles n'en restent pas moins caractéristiques en ce qu'elles indiquent que la revue et le journal ne visent pas au même but et s'adressent à un public différent. Le journal se pique surtout de renseigner rapidement ses lecteurs sur tous les faits du jour. Ses articles, même les plus soignés, retiendront toujours quelque chose de l'information pure et simple. En fait, dans la presse d'aujourd'hui, l'article de doctrine se fait plus rare de jour en jour : les dépêches, les comptes rendus rapides, l'exposé plus ou moins impartial de doctrines contradictoires l'ont presque entièrement remplacé. Plus que jamais l'actualité doit rester le souci du journaliste. Au hasard des circonstances tout lui deviendra matière à

article, mais il lui sera interdit de s'appesantir trop longtemps sur le même sujet. Il lui est permis d'être universel et compétent sur tout. Mais comme il s'adresse à tout le monde, il lui faut, pour plaire à tous, toucher agréablement à toutes les questions sans les approfondir. Ce n'est pas dans leur journal que les professionnels de n'importe quel ordre iront chercher des renseignements sûrs ou des lumières nouvelles sur ce qui fait l'objet de leurs études. Au contraire, une revue a son public à elle, relativement restreint, bien distinct des autres. Comme elle se lit à tête reposée, ainsi qu'un livre, aux instants de loisir, elle peut accueillir de longs articles, complets, documentés et rédigés par des hommes bien au courant de la question qu'ils traitent. Comme elle paraît à intervalles éloignés, ses rédacteurs auront toujours le temps de méditer leur travail et d'écrire à leur aise. De plus, souvent ces articles sont indépendants des événements du jour. Fussent-ils inspirés par l'actualité, on n'y tolérerait point les erreurs de tout genre qui déparent ceux des journaux les plus sérieusement rédigés. Le public ne s'aperçoit point de ces imperfections. La feuille à peine lue est jetée au loin : l'article n'a fait que passer entre les mains. Qui voudrait conserver la collection d'un journal et qui s'aviserait de la lire? C'est assez que nous en ayons tiré, en son temps, quelques renseignements sur les faits du jour. Au contraire, les revues prennent place dans les bibliothèques. Elles publient continuellement des œuvres de longue haleine, romans, mémoires ou travaux importants, dont l'intérêt est considérable. Celles qui ne donnent même que des articles assez courts savent assez bien les approprier aux goûts et aux occupations de leur public pour que personne ne soit tenté de se priver de ces renseignements précieux. Il est des revues de plusieurs espèces. Les unes, comme par exemple la *Revue des Deux Mondes*, traitent tous les sujets. Leur ambition est de s'adresser à tout homme cultivé et de s'occuper tour à tour de tout ce qui peut intéresser ce public d'élite. Politique, littérature, économie sociale, beaux-arts, sciences, tout cela paraît tour à tour dans leurs colonnes ; ces revues sont en quelque sorte de véritables encyclopédies des connaissances humaines. Ce sont celles qui se rapprochent le plus des journaux, celle aussi où le directeur exerce l'influence la plus immédiate. Il est nécessaire de savoir choisir avec discernement les divers articles de chaque numéro. Il faut savoir écarter les questions trop particulières ou les discussions techniques qui rebuteraient la masse des lecteurs. Celles-ci sont du domaine des revues spéciales qui constituent la deuxième espèce. Ici le domaine où les rédacteurs vont exercer leur activité est étroitement délimité. Une de ces revues traitera exclusivement des sciences en général, ou de tel ordre de sciences, ou d'une science, ou bien encore d'une partie de cette science. Il y aura des revues ainsi comprises pour toutes les branches des connaissances et des arts : histoire, géographie, mathématiques, chimie, peinture, musique, archéologie, linguistique, etc. C'est dans les recueils de cette nature que se publient, plus souvent peut-être qu'en volume, les travaux les plus profonds et les plus originaux, surtout s'il s'agit de sciences très spéciales. Tous ceux qui s'y intéressent en deviennent en quelque sorte les collaborateurs aussi bien que les lecteurs. Aussi la discussion devant ce public restreint, mais supérieur, peut-elle s'élever à de grandes hauteurs, aborder facilement en tout cas les problèmes les plus ardus et les plus difficiles.

Dans un ordre d'idées un peu plus étroit, mais tout près de celles-ci, prendront place les revues que l'on peut dire professionnelles. Celles-ci visent surtout à l'utilité pratique. Elles sont pour ainsi dire de véritables manuels de chaque art ou de chaque profession. Indispensables à tous ceux qui les exercent pour se tenir au courant des procédés nouveaux, des découvertes intéressantes, elles sont généralement prospères, et si leur existence sans éclat reste ignorée du grand public, elles n'en sont pas moins utiles.

D'autres revues ne s'occupent point de fournir à leurs lecteurs des articles instructifs ou divertissants sur différents sujets. Elles se bornent à publier à la fois plusieurs œuvres littéraires, romans ou nouvelles, composés spécialement pour elles ou choisis avec soin dans la production courante. On réserve le nom de *Magazine* à ce genre de revues, spécialement prospères en Angleterre et en Allemagne. La plupart, d'ailleurs, font aussi dans leur texte une part aux articles généraux, aux variétés, aux chroniques. Mais pour les lecteurs de ces feuilles, les romans qu'elles donnent constituent l'attrait principal. Presque tous les Magazines sont en outre illustrés.

Enfin il est une dernière variété qui depuis quelques années a pris en France une grande importance. C'est ce que l'on appelle *les petites revues*. Celles-ci ne se distinguent pas tant des autres par leur aspect ni par leur format que par leur mode de publication et le but que se proposent leurs fondateurs. Les petites revues sont pour l'ordinaire l'organe de quelques jeunes littérateurs débutants, soucieux, avant tout, de s'assurer un moyen commode de faire paraître leurs œuvres. Réunis en un certain nombre, ils font les frais de la publication au moyen de cotisations mensuelles généralement fort modestes. Ils en constituent à eux seuls la rédaction et y insèrent une foule de productions que leur caractère écarterait des revues régulières. Les vers, tout particulièrement les poèmes modernes et ultra-modernes, en prose ou en vers libres, que les éditeurs accueillent difficilement, trouvent là leur terrain de prédilection. Les petites revues appartiennent aux poètes. On les a beaucoup raillés. Cependant depuis qu'un certain nombre de leurs collaborateurs ont pris rang parmi les écrivains classés, on se montre moins dédaigneux pour elles. Quelques-unes sont florissantes d'ailleurs, et comptent un public d'abonnés assez considérable pour que leur existence soit convenablement assurée.

Au point de vue matériel, l'organisation intérieure d'une revue, quelle qu'elle soit, ne diffère de celle d'un journal quotidien que par plus de simplicité (V. Presse). La direction, l'administration et la rédaction s'y confondent très souvent en une seule personne, et il est rare qu'il y ait un grand nombre de rédacteurs à poste fixe. Le directeur s'occupe à la fois de la partie commerciale et administrative, réduite ici à un minimum, et des questions de publicité, généralement traitées à part sur la couverture de la revue ou sur un certain nombre de pages accessoires qui ne font pas corps avec le texte. Mais c'est la rédaction qui doit surtout attirer son attention. Si la publicité et les affaires sont pour un journal quotidien une importante source de revenus, pour les revues elles seraient une ressource insignifiante. C'est l'intérêt de ce qu'elle contient qui déterminera l'abonnement ou la vente. Il faut donc que le directeur d'une revue sache nettement à qui il entend s'adresser et qu'il écarte résolument tous les articles qui, tout en offrant une certaine valeur, pourraient ne pas plaire à sa clientèle de lecteurs. Les revues spéciales sont pour cela les plus faciles à diriger. Pour les autres, le travail se complique d'autant plus que les collaborateurs d'une revue changent à chaque instant. Aucune ne compte de rédacteur en titre, en dehors de quelques-uns chargés d'un service spécial. Tels la critique dramatique ou musicale, la critique littéraire, les comptes rendus politiques du mois ou de la quinzaine, la revue financière, etc. Comme la variété des articles est un des meilleurs éléments de succès, le directeur doit faire bon accueil à tous les nouveaux venus et prendre la peine de juger par lui-même les travaux qu'ils lui apportent. Un secrétaire de rédaction peut l'aider dans cette tâche en opérant une première sélection parmi les manuscrits ; mais il est rare que le directeur ne prononce pas en dernier ressort. Cependant pour quelques écrivains dont la manière et le talent lui sont personnellement connus, il arrive quelquefois que la direction s'engage par traité à accepter d'avance un certain nombre d'articles. Mais c'est tout à fait exceptionnel.

A la différence des journaux où les rédacteurs sont ordinairement rémunérés au mois ou à la ligne, les articles de revues se payent à la page, quelquefois, dans de très grandes revues, à la feuille d'impression. Le prix moyen varie de 6 à 20 fr. la page, mais le format, la justification, les caractères employés en font varier considérablement le contenu. En somme, en France du moins, la rétribution des écrivains de revues est assez modeste.

On s'accorde généralement à faire de l'Angleterre la patrie des revues. Cela est fort exact si l'on s'attache exclusivement au mot, mais la chose avait existé ailleurs auparavant. Des publications telles que le *Mercure de France* et le *Mercure galant* étaient de véritables revues, tout au moins des recueils plus près de la revue que du journal. Ce n'est guère que depuis que les journaux sont devenus quotidiens que la différence s'est faite. Quoi qu'il en soit, le mot de revue semble avoir été employé pour la première fois en Angleterre; la *Monthly Review* et la *Critical Review*, fondées l'une en 1749, l'autre en 1756, sont les vénérables ancêtres de nos modernes périodiques. Leur succès fut assez médiocre et le genre ne prit faveur chez nos voisins qu'après la fondation de la célèbre *Edimboroug Review*, qui parut en 1802. Successivement suivirent la *Quarterly Review* (1809), la *Foreign Quarterly Review* (1824), la *Westminster Review* (1827), *London Review* (1835), *New Quarterly Review* (1852), etc. La plupart de ces revues existent encore à l'époque actuelle : elles ont exercé sur le développement intellectuel et politique de l'Angleterre une influence considérable. A côtés de ces puissants organes, d'innombrables magazines distribuent aux Anglais la littérature qui leur est la plus nécessaire. Cette forme, à laquelle les Français restent rebelles, est celle que préfèrent nos voisins : l'assimilation d'un roman leur semble aisée par l'intermédiaire d'un magazine hebdomadaire ou mensuel. C'est pour eux l'équivalent des feuilletons des journaux français, usage que n'ont pas accepté les grands quotidiens d'outre-Manche.

En France, la première revue en date est la *Revue philosophique* (1804). Vinrent ensuite la *Revue encyclopédique* (1818), la *Revue britannique* (1825). La *Revue de Paris* (1829) et la *Revue des Deux Mondes* (1829) ont été des organes plus littéraires que politiques. La première, fondée par le Dr Véron et dont le titre fut plusieurs fois repris depuis, a servi d'organe à toute la jeune littérature de son temps : Balzac, Dumas, Musset, Sainte-Beuve, George Sand, bien d'autres encore y ont publié diverses œuvres. Cette première période se termine en 1845. La revue renaît en 1852. Gustave Flaubert et Louis Bouilhet furent les héros de cette période. La *Revue des Deux Mondes*, fondée par *Buloz* (1829) (V. ce nom), est à peu près la seule qui depuis sa fondation ait paru sans interruption, et conservant toujours, à peine modifié, l'esprit et la tradition du créateur.

Il serait assez inutile de poursuivre l'énumération des diverses revues qui paraissent de nos jours. Du moins faudrait-il alors esquisser l'histoire et les vicissitudes de chacune. Car le titre est peu significatif par lui-même. Souvent repris, il a désigné, à diverses époques, des publications qui n'avaient rien de commun entre elles, et telle revue qui de nos jours porte le nom d'une ancienne n'en est en aucune façon l'héritière. Il serait encore plus difficile de se reconnaître dans l'innombrable foule des périodiques qui s'adressent à un public spécial. Nés de besoins qui se multiplient chaque jour, ceux-ci se multiplient et se transforment très vite. Chaque industrie nouvelle, chaque progrès des sciences amène la création d'une ou plusieurs revues. Pour les hommes d'études qui ont besoin de se tenir au courant, c'est même un véritable travail que de suivre tous les mémoires, souvent d'un intérêt capital, publiés en chaque pays sur les questions qui leur importent. Une bibliographie générale de tous les articles publiés dans toutes les revues et souvent ignorés de tous si la publication en remonte à quelques années est un des *desiderata* de la science contemporaine. Il est fâcheux que l'extrême complication d'un tel travail en ait jusqu'à présent retardé l'exécution. H. QUITTARD.

II. ART MILITAIRE. — *Revues d'honneur et défilés.* De tout temps, les revues ont figuré parmi les honneurs rendus aux chefs d'Etat et aux généraux. A Rome, elles était annoncées au son de la buccine. Sous les Mérovingiens, elles se passaient au Champ de Mars ou au Champ de Mai. Au moyen âge, elles avaient lieu près du château du suzerain et comprenaient, tantôt le ban seul, tantôt le ban et l'arrière-ban de ses vassaux. Au temps de François Ier, il y en avait quatre par an, deux avec l'armure, et deux en pourpoint et manteau. De nos jours, les détails s'en trouvent : pour les formations, dans les règlements sur les manœuvres; pour les honneurs à rendre, dans le décret du 4 oct. 1891 sur le service des places et dans celui du 20 oct. 1892 sur le service intérieur. Il y a en France, dans toutes les garnisons, une grande revue de printemps, passée au mois de mars ou d'avril par le gouverneur ou par le commandant d'armes, et une seconde revue, le jour de la fête nationale, passée à Paris, sur l'hippodrome de Longchamps, par le président de la République, et dans les départements par le préfet ou le sous-préfet. Les manœuvres d'automne sont, en outre, toujours terminées par une revue des troupes qui y ont pris part. Enfin, la visite, dans une ville de garnison, du chef de l'Etat, du ministre de la guerre ou de la marine, d'un général, est, d'ordinaire, l'occasion d'une revue.

Une revue comprend deux parties distinctes : la revue proprement dite, qui consiste à passer devant le front des troupes, et le défilé.

Pour la *revue*, les troupes sont formées, soit en ligne déployée, soit en ligne de colonnes de compagnie à vingt-quatre pas, soit en ligne de bataillons en masse (V. LIGNE, t. XXII, p. 227). Elles sont placées, entre elles, dans l'ordre suivant, qui est aussi celui du défilé : d'abord les troupes à pied (gendarmerie, pompiers, artillerie à pied, génie, chasseurs à pied, zouaves, infanterie de ligne, bataillons d'Afrique, sections d'ouvriers, d'infirmiers, etc.), puis l'artillerie montée ou à cheval et le train des équipages, enfin la cavalerie (gendarmerie, chasseurs d'Afrique, hussards, chasseurs à cheval, dragons, cuirassiers, cavaliers de remonte). Les troupes de l'armée territoriale prennent la gauche des troupes de leur arme de l'armée active. S'il y a à la fois des troupes de l'armée de terre et des troupes de l'armée de mer, ces dernières prennent également la gauche, sauf dans l'arsenal ou sur tout autre terrain de la marine. Au moment où celui qui doit passer la revue se présente sur le terrain, le commandant des troupes se porte vivement au-devant de lui, le salue du sabre, se place à sa gauche, à portée de recevoir ses ordres, et l'accompagne ensuite, en lui cédant, s'il y a lieu, le côté de la troupe. Les honneurs sont rendus au fur et à mesure du passage devant chaque régiment ou bataillon formant corps. Ils sont ainsi réglés. *Président de la République :* les troupes présentent les armes; les tambours et les clairons battent et sonnent aux champs; la musique joue l'air national; le drapeau et tous les officiers saluent. *Ministres de la guerre et de la marine, maréchaux, amiraux, généraux ou vice-amiraux pourvus d'un commandement en chef, gouverneurs de Paris et de Lyon :* mêmes honneurs, mais les officiers subalternes ne saluent pas. *Généraux de division et vice-amiraux :* les troupes portent les armes; les tambours et les clairons rappellent; la musique joue l'air national; tous les officiers saluent, à l'exception des officiers subalternes. *Généraux de brigade et contre-amiraux :* les troupes portent les armes; les tambours et les clairons sont prêts à battre et à sonner; la musique joue l'air national; le chef de corps salue seul. *Commandant d'armes* qui n'est pas général : les troupes portent les armes; le chef de corps salue seul.

Pour le *défilé*, les troupes sont formées, soit en colonne à distance entière, par section ou par compagnie, soit en

colonnes de régiment, soit en colonnes de bataillons en masse (V. Colonne, t. XI, p. 1130). La personne devant qui on défile se place sur la droite. Le défilé a lieu, dans l'infanterie, soit au port d'armes, soit, plus généralement, l'arme sur l'épaule droite, baïonnette au canon. Chaque musique fait, en principe, défiler son régiment. En tête marchent les sapeurs, à dix pas derrière eux les tambours, les clairons et la musique, à quinze pas le colonel, à dix pas le lieutenant-colonel, le major, le chef et l'adjudant-major du 1er bataillon, à six pas le drapeau avec sa garde, à douze pas la subdivision de tête. Quand le bataillon est en masse, ses quatre capitaines se placent sur un rang à six pas devant le centre de la compagnie de tête. Entre les différents régiments la distance est de soixante pas, du dernier élément de l'un aux sapeurs de celui qui suit. Elle est de quatre-vingts pas entre les brigades, de cent pas entre les divisions. Les drapeaux et les officiers saluent à six pas de la personne devant laquelle on défile, dans les mêmes conditions qu'au cours de la revue proprement dite (V. ci-dessus). Les officiers hors du rang tournent légèrement la tête de son côté. Les officiers sans commandement convoqués à une revue ne défilent pas. Pendant la revue, ils se placent sur le terrain à la droite des troupes, et pendant le défilé ils se groupent derrière la personne à qui les honneurs sont dus. Ils ne mettent pas l'arme à la main.

*Inspections générales et revues de détail* (V. Inspection, t. XX, pp. 837, et Détail, t. XIV, p. 301).

*Revues administratives ou revues d'effectif.* Elles portaient avant le XVIIIe siècle le nom de *montres*. Elles sont passées par les fonctionnaires de l'intendance (intendants ou sous-intendants militaires), sur l'ordre du ministre de la guerre ou des généraux. Elles doivent être, autant que possible, inopinées et peuvent ne porter que sur une ou plusieurs compagnies d'un régiment. Elles ont lieu sur le terrain, après entente avec le commandant d'armes, qui informe du jour, de l'heure et du lieu le colonel. Tous les officiers, sous-officiers et soldats, tous les chevaux d'officiers et de troupe doivent être présents. A cet effet, les postes et plantons sont relevés par d'autres troupes de la garnison, ou, s'il n'y a qu'un régiment dans la garnison, les compagnies passées en revue les premières fournissent le nombre d'hommes nécessaire pour relever ceux qui sont de service. Le fonctionnaire de l'intendance est amené sur le terrain par le capitaine trésorier, qui est allé le chercher. Le régiment est en tenue du jour, sans son drapeau. Au fur et à mesure que l'intendant ou le sous-intendant se présente devant une compagnie, le capitaine fait porter les armes. L'appel nominal est fait à l'aide des contrôles, par le fonctionnaire de l'intendance pour les officiers, par les sergents-majors pour la troupe. Les sergents-majors sont porteurs du registre de comptabilité et des livrets matricules, et les hommes ont leur livret sur eux afin que l'intendant ou le sous-intendant puisse vérifier pendant sa revue, quand il le croit utile, l'existence de tous les effets. Les officiers comptables font, de leur côté, porter sur le terrain tous les registres nécessaires pour contrôler les registres et les livrets des compagnies. Les chevaux sont également passés en revue et il est vérifié que tous ceux appartenant à l'Etat sont bien marqués. Après la revue, les compagnies, conduites par leurs capitaines, passent en colonne par le flanc, l'arme sur l'épaule droite, sans baïonnette, devant le fonctionnaire de l'intendance, placé entre le colonnel et le lieutenant-colonel.

Les fonctionnaires du contrôle passent, dans les mêmes conditions, des revues d'effectif. Ils sont accompagnés sur le terrain par le sous-intendant militaire.

*Revues d'appel* (V. Réserve et services auxiliaires).

*Revues trimestrielles de liquidation.* Elles remplacent les anciens *rôles* et sont *écrites*. Elles sont rédigées par les soins des sous-intendants (V. Comptabilité, t. XII, p. 253).

*Inspecteurs aux revues* (V. Administration, t. I, p. 600).

III. Droit maritime. — *Revues d'armement et de désarmement* (V. Armement, t. III, p. 1008).

**RÉVULSEUR** (Méd.). Tout instrument permettant de produire sur le tégument un grand nombre de piqûres instantanées. Le révulseur de Mathieu se compose d'un rouleau garni de pointes acérées sur son pourtour. Celui de Baundscheidt consiste essentiellement en un ressort à boudin, renfermé dans un étui, fixé supérieurement à une tige mobile dans l'étui et muni inférieurement d'un disque de plomb garni d'une quarantaine d'aiguilles. En tirant sur la tige, puis la lâchant brusquement, les aiguilles entrent dans la peau; on augmente souvent l'action révulsive par l'application d'une substance irritante, telle que l'huile de croton. Dr L. Hn.

**RÉVULSION** (Thérap.). La révulsion, dont la pratique est très ancienne, consiste dans une série de moyens servant à modifier un état congestif et inflammatoire, en déterminant une irritation locale plus ou moins durable sur une partie de l'organisme, différente de celle où se portait la congestion primitive. Cette irritation localisée a pour but d'exonérer les tissus profonds de la congestion qui y accumule les germes infectieux, pour diriger sur d'autres parties l'activité organique jusqu'à y produire même une lésion artificielle assez prononcée, moins dangereuse que la lésion primitive, et y activer la phagocytose parfois jusque dans les couches profondes. Elle diffère ainsi de la dérivation qui n'agit que par simple spoliation, en détournant le sang ou l'humeur, sans provoquer cette excitation qui, dans la révulsion, peut aller jusqu'à l'inflammation profonde et à la destruction des tissus superficiels. Moins les moyens employés seront irritants, plus ils se rapprocheront donc des agents dérivatifs. Les effets physiologiques de la révulsion ont été très discutés par suite des différences de réaction de l'organisme à cette excitation, qui elle-même varie d'intensité, d'étendue, de nature, de durée et dans son point d'application. Les révulsifs agissent en général par action réflexe en produisant localement une irritation morbide qui retentit favorablement sur une lésion éloignée. Les réflexes cardio-musculaires entrent en jeu, les échanges nutritifs sont modifiés, les parties profondes anémiées, le cœur ralenti, la respiration diminuée, la température abaissée. Leurs indications, très discutées dans ces dernières années, doivent être étudiées à propos de chaque agent révulsif; nous renvoyons aux articles qui les concernent. La révulsion s'est montrée efficace en général dans la syncope et le coma, ainsi que dans les cas où il a été possible d'agir sur une large surface en connexion vasculaire avec une lésion relativement limitée ; elle agit, en outre, comme hémostatique, en raison de ses effets vasculaires, dans l'épistaxis, l'hémoptysie, etc., où l'on a employé les sinapismes ; enfin elle exerce une action sédative contre la douleur. Les révulsifs ne seront appliqués que sur des parties saines qui n'ont pas été lésées antérieurement; de plus, la révulsion énergique est contre-indiquée dans les cas d'altération du système artériel, dans l'athérome ou l'artério-sclérose. — Suivant l'intensité de leurs effets, les révulsifs ont été divisés en *rubéfiants*, *vésicants* ou *épispastiques* et *caustiques*. Les *rubéfiants* produisent seulement de l'érythème ou des papules, si leur application n'est pas trop prolongée : ainsi la chaleur, le froid (chlorure de méthyle), les frictions de toute nature, les emplâtres de poix de Bourgogne, la moutarde et les sinapismes, les liniments ammoniacaux, les ventouses sèches, les pinceaux électriques. Ils sont utiles dans les congestions au début, les douleurs rhumatismales, etc. Les *vésicants* déterminent des phlyctènes et produisent une irritation prolongée, dérivent le sang, suppriment la douleur et amènent la résolution dans les bronchites, la pleurésie, la pneumonie et les inflammations des séreuses, les hydropisies, etc. ; tels sont le calorique (marteau de Mayor, eau bouillante), l'ammoniaque,

les vésicatoires cantharidés, la teinture d'iode, l'huile de croton, le tartre stibié. Enfin les *caustiques* détruisent les tissus sur lesquels ils sont appliqués : caustiques chimiques, fer rouge, thermo-cautères, galvano-cautères et moxas. Dr V.-Lucien Hahn.

**REWA** Kantha (V. Guzerate).

**REWBELL** (Jean-François), homme d'Etat français, né à Colmar le 8 oct. 1747, mort à Colmar le 23 nov. 1807. Bâtonnier de l'ordre des avocats, il fut élu député du tiers aux États généraux par le bailliage de Colmar et Schlestadt. Républicain déterminé, il s'attacha dans l'Assemblée constituante à dénoncer les complots fomentés par les royalistes. Il avait du talent, de l'audace, une grande science juridique, une certaine rigidité d'allures. Il gagna de l'influence, devint président de l'assemblée en 1791 et après la session fut procureur syndic, puis secrétaire général du directoire du Haut-Rhin. Réélu membre de la Convention le 3 sept. 1792, il se montra parmi les plus zélés à poursuivre la condamnation de Louis XVI, mais une mission qu'il remplit à l'armée de Mayence fit qu'il ne figura pas parmi les régicides. Comme il était toujours entouré d'hommes d'affaires louches et qu'on le savait très ardent au gain, il fut rappelé à Paris pour se justifier d'une accusation d'exaction et d'agiotage. Mais c'était un praticien retors et on ne put fournir de preuves à cette accusation. Rewbell après le 9 thermidor se déclara contre les jacobins et contribua le plus efficacement à la fermeture de leur club. Il fut membre du comité de Salut public, membre du comité de Sûreté générale, et ses prétentions à la modération lui valurent d'être élu au conseil des Cinq-Cents par 17 départements. Secrétaire de l'Assemblée, il fut nommé directeur le 1er nov. 1795. Le 2, il s'installait avec ses collègues au Luxembourg et recevait dans le partage des attributions exécutives les ministères de la justice, des finances et des relations extérieures. En 1796, il devint président du Directoire d'où il sortit par voie de tirage au sort, en 1799. Il passa alors au conseil des Anciens. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il se tint dans la vie privée. Il avait amassé une grosse fortune qui fut dissipée par ses fils. R. S.

Bibl.: Mémoires de Carnot, de La Reveillère, de Barras. — Lud. Sciout, *le Directoire* : Paris, 1895-97, 4 vol. in-12.

**REXPOËDE.** Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Hondschoote; 1.760 hab. Stat. du chem. de fer, lignes de Hazebrouck à Bergues et Hondschoote. Brasseries, distillerie.

**REY** (Rio del). Fleuve de la côte occidentale d'Afrique (V. Rio del Rey).

**REY** (Jean), chimiste français, né au Bugue (Dordogne) dans les dernières années du XVIe siècle, mort vers 1645. Docteur en médecine, il exerça son art dans son pays natal et s'adonna, à ses heures de loisirs, à l'étude de la physique et de la chimie. Très versé dans cette dernière science, il attribua, le premier, l'augmentation de poids des métaux qu'on calcine « à l'air épaissi et adhésif qui s'y fixe » (V. Chimie, t. XI, p. 60). Cette découverte, qui fait de Jean Rey l'un des précurseurs de la chimie moderne, se trouve exposée dans les chap. XVI et suiv. d'un ouvrage fort intéressant où il rend compte de ses expériences sur la pesanteur des corps : *Essais sur la recherche de la cause pour laquelle l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine* (Bazas, 1630, très rare; réimpr. par Gobet, Paris, 1777). L. S.

Bibl.: J. Murray, Notice dans *le Philosophica Magazine* d'août 1823. — Kopp, *Geschichte der Chemie*, t. III, p. 131. — Hœfer, *Hist. de la chimie*, t. II, p. 254. — V. aussi la préface de la seconde édition des *Essais*.

**REY** (Jean-Baptiste), compositeur de musique français, né à Lauzerte (Tarn-et-Garonne) le 18 oct. 1734, mort à Paris le 15 juil. 1810. L'éducation musicale de cet artiste dont les maîtres, musiciens de sa province, ne sont point connus, fut très précoce, puisqu'à dix-sept ans il exerçait déjà les fonctions de maître de chapelle de la cathédrale d'Auch. Il quitta cette place pour aller diriger l'orchestre de l'Opéra de Toulouse. Jusqu'à quarante ans, il remplit la même charge, successivement, à Montpellier, à Marseille, à Bordeaux et à Nantes. Ce n'est que vers cette époque qu'il vint à Paris où son succès fut assez rapide pour qu'en 1781 il succédât à Francœur comme premier chef d'orchestre de l'Opéra. La Révolution lui fit perdre sa place. Cependant, il fut nommé membre du Comité et professeur d'harmonie au Conservatoire, lors de l'organisation de cet établissement. Choisi par l'empereur Napoléon pour son maître de chapelle, il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort. On doit à cet artiste la composition de quelques ouvrages dramatiques. Il a aussi écrit les ballets de plusieurs opéras de Salieri et de Sacchini et fut même spécialement choisi par ce dernier maître pour terminer la musique de son opéra, *Arvire et Evelina* (1788), qu'il laissait inachevé. H. Quittard.

**REY** (Philippe), général et homme politique français, né à La Bastide (Tarn) le 9 juil. 1793, mort à La Rochelle le 31 juil. 1860. Elève de Saint-Cyr, il était parvenu en 1813 au grade d'adjudant-major, il se battit à Waterloo et fut mis en demi-solde par la Restauration. En 1823, il fut rendu à l'activité, fit l'expédition d'Espagne et il eût été promu chef de bataillon s'il n'eût fait parade de ses opinions démocratiques. Colonel en 1830, il accueillit avec enthousiasme la République de 1848 qui lui valut le grade de général (12 juin). Il avait été élu membre de l'Assemblée constituante par le Tarn le 23 avr. 1848 et, réélu à l'Assemblée législative, il combattit si vivement la politique de l'Elysée qu'il fut placé dans la section de réserve après le coup d'Etat du 2 déc.

**REY** (Jules-Emile-Aristide), homme politique français, né à Grenoble le 12 juil. 1834. Dès sa jeunesse, il se lança dans la politique et prit part notamment au Congrès révolutionnaire de Liège en 1865, ce qui lui valut certaines tracasseries du pouvoir. En 1871, il essaya d'amener une entente entre la Commune et le gouvernement de Versailles, qui eût évité de sanglantes représailles. Elu en 1878 conseiller municipal de Paris par le quartier du Val-de-Grâce, réélu en 1884, il s'occupa activement des bataillons scolaires. Après une tentative infructueuse en 1883, M. Rey fut élu député de l'Isère en oct. 1885. Il combattit vivement le boulangisme, fut réélu avec une très grosse majorité en 1889 et en 1893, et échoua contre M. Zévaès aux élections générales de 1898.

**REY** (Edouard), homme politique français, né à Grenoble le 13 juil. 1836, frère du précédent. Maire de Grenoble, il fut élu en 1888 sénateur de l'Isère. Il combattit le boulangisme et fut réélu le 3 janv. 1897.

**REY** (Emile), homme politique français, né à Mercuès (près Cahors) le 4 oct. 1838. Ami de Gambetta, docteur en médecine, il s'intéressa de bonne heure et très vivement à l'agriculture qui lui est redevable de très grands progrès. Après s'être présenté sans succès aux élections législatives dans le Lot en 1885, il fut élu député de ce département en 1889 et réélu en 1893 et en 1898. Grand travailleur, il s'est occupé à la Chambre des questions les plus utiles; s'attachant notamment à la péréquation de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie, rapportant l'important projet sur l'assistance médicale, et appuyant de ses votes et de sa parole toutes les mesures favorables à l'agriculture.

**REYBAUD** (Marie-Roch-Louis), littérateur, économiste et homme politique français, né à Marseille le 15 août 1799, mort à Paris le 28 oct. 1879. Son père voulait en faire un négociant comme lui et le fit voyager dans l'Inde et le Levant; mais, après avoir fait la connaissance de Méry et Barthélemy, Reybaud se sentit attiré par les lettres et écrivit dans l'*Indépendant des Bouches-du-Rhône;* en 1829, il se fixa à Paris où il attaqua avec force le gouvernement de la Restauration dans le *Voleur politique*. Après la chute des Bourbons, il collabora à la *Tribune*, au *Constitutionnel*, au *Corsaire*, au *National*

(sous le pseudonyme de *Léon Durocher*) ; il travailla à la *Némésis* de Barthélemy et publia, de 1830 à 1836, une histoire de l'expédition française en Egypte, en 10 vol. En 1833, il rédigea le *Voyage autour du monde* de Dumont d'Urville. A partir de 1835, Reybaud se consacra à l'étude de l'économie politique, qui fonda sa réputation ; il publia, dans la *Revue des Deux Mondes*, des articles sur les théories émises par les critiques et les réformateurs de l'organisation sociale : *Etudes sur les réformateurs ou socialistes modernes* (1840) ; l'Académie décerna à cet ouvrage le grand prix Montyon en 1841, et Reybaud fut, en 1850, nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Peu après ces *Etudes*, Reybaud avait publié un roman satirique et social qui eut un prodigieux succès *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale* (1843) ; il continua ensuite à faire paraître des romans humoristiques, d'ailleurs très incolores, mais sans jamais retrouver le succès du premier. En 1846, il fut élu député libéral contre le candidat de l'opposition à Marseille et siégea au centre gauche, reniant ses premières vues démocratiques. Il ne se représenta pas en 1848 aux élections générales du 23 avr., mais fut élu aux élections complémentaires du 4 juin. Devenu complètement réactionnaire, il tourna en dérision les idées nouvelles dans *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques* (1848). Son rôle à la Constituante et à la Législative (où il fut réélu le 13 mai 1849) fut très effacé : il vota constamment avec les ennemis de la République. Après le coup d'Etat, il refusa cependant de faire partie de la commission consultative et rentra dans la vie privée. Il abandonna bientôt le genre du roman et revint à ses études d'économie politique qui sont excellentes ; il publia une série d'*Etudes sur le régime de nos manufactures*, véritables enquêtes sur l'état de nos principales industries et le sort des ouvriers. En 1872, Reybaud fut nommé par M. Thiers percepteur dans le Xe arrondissement de Paris. Outre sa collaboration assidue aux revues et journaux, on lui doit : *Syrie, Egypte, Palestine et Judée* (1834) ; *la Polynésie et les îles Marquises* (1843) ; *Pierre Mouton* (1844) ; *les Idoles d'argile ou César Falempin* (1845) ; *le Coq du clocher* (1846) ; *Marie Brontin* (1850) ; *Athanase Robichon, candidat perpétuel à la présidence de la République* (1851) ; *la Vie à rebours* (1853) ; *Mœurs et portraits du temps* (1853) ; *Marines et voyages* (1854) ; *la Vie de Corsaire, ibid.* ; *la Vie de l'employé* (1855) ; *l'Industrie en Europe* (1856) ; *Impressions d'un gardien de Paris* (1858) ; *Mathias l'humoriste* (1860), etc. Ph. B.

**REYBAUD** (Henriette-Etiennette-Fanny Arnaud, dame Charles), romancière française, belle-sœur du précédent, née à Aix en 1802, morte le 1er janv. 1871. Fille d'un médecin, elle montra de bonne heure un goût très vif pour la littérature. Ayant épousé Charles Reybaud, frère de l'auteur de *Jérôme Paturot*, elle publia ses premiers romans dans le *Constitutionnel*, dont son mari était gérant. Elle a donné beaucoup de ses romans à la *Revue des Deux Mondes* ; la plupart ont pour théâtre la Provence, son pays natal, pour lequel elle avait un vif amour. On peut citer : *Deux à deux* (1837), roman d'aventures domestiques ; *Thérésa, roman du cœur* (1840) ; *le Moine de Chaalis* (1848) ; *les Anciens Couvents de Paris* (1848) ; *Hélène* (1850) ; *l'Oncle César, ibid.* ; *la Dernière Bohémienne* (1856) ; *Misé Brun* (1858) ; *les Deux Marguerites* (1866), etc. Ph. B.

**REYBAZ** (Etienne-Salomon), littérateur suisse, collaborateur de Mirabeau, né à Nyon (Vaud) le 5 oct. 1737, mort à Paris le 23 oct. 1804. Il fit ses études de théologie à Genève et y fut consacré ministre en 1765. Un court précepteurat lui valut la connaissance de Voltaire et de puissantes amitiés. Naturalisé Genevois en 1772, il se joint au parti populaire et, lors de sa défaite en 1782, il part pour Paris et devient le collaborateur de Mallet du Pan au *Mercure de France*. Ce furent ses concitoyens Etienne Clavière, Etienne Dumont et Du Roveray, déjà groupés autour de Mirabeau, qui le mirent en rapport avec le grand orateur. Les lettres de Mirabeau prouvent la part prise par Reybaz dans l'élaboration de ses discours. Ceux sur les successions en ligne directe, sur le célibat des prêtres — celui-là non prononcé — sur les assignats, sont hors de cause, les brouillons étant conservés à la bibliothèque de Genève, entièrement de la main de Reybaz. Dans une lettre de Mirabeau à Reybaz, à propos du premier discours sur les assignats, il s'excuse d'avoir enlevé ces mots « seulement pour la prononciation » et d'y avoir ajouté quelques pages. Ailleurs, il lui dit : « Suivez avec un grand soin les *Moniteurs*, afin de nous tenir prêts à une réplique ». Mirabeau mort, Reybaz passe en Angleterre et devient en 1792 représentant de la République de Genève à Paris. Il ne fut admis qu'en 1794 à présenter ses lettres de créance. Le discours qu'il prononça à cette occasion devant la Convention fut accueilli avec enthousiasme. La Convention décida que ce discours serait traduit dans toutes les langues et que le drapeau de la République de Genève serait suspendu dans la salle de ses séances. Rappelé en 1796, il revient à Genève, et il y passe ses dernières années dans ses occupations littéraires. Tous ses papiers ont été légués par son beau-fils à la Bibliothèque publique de Genève. E. K.

Bibl. : *Un Collaborateur de Mirabeau*, documents inédits par Ph. Plan ; Paris, 1871 (avec les lettres de Mirabeau et le texte des principaux discours composés par Reybaz pour Mirabeau). — Alex. Guillot, *Un Poète de la Suisse romanche au* XVIIIe *siècle, E.-S. Reybaz* ; Genève, 1887.

**REYE** (Theodor), mathématicien allemand, né à Cuxhaven, près de Hambourg, le 20 juin 1838. Il a été d'abord professeur au polytechnicum de Zurich, puis à l'école supérieure de technologie d'Aix-la-Chapelle. Il occupe depuis 1872 la chaire de mathématiques à l'Université de Strasbourg. Il est, à l'heure actuelle, le principal représentant de la géométrie de position et des doctrines de Staudt. On lui doit, outre des mémoires et des notes insérés dans les recueils spéciaux : *Geometrie der Lage* (Hanovre, 1868, 2 vol. ; 3e éd., Leipzig, 1886-92, 3 vol.), ouvrage classique dans son genre ; *Die Wirbelstürme, Tornados und Wettersaülen* (Hanovre, 1872) ; *Synthetische Geometrie der Kugeln* (Leipzig, 1879) ; *Die synthetische Geometrie im Altertum und in der Neuzeit* (Strasbourg, 1886), etc. L. S.

**REYER** (Ida), voyageuse autrichienne (V. Pfeiffer [Ida]).

**REYER** (Louis-Etienne-Ernest Rey, dit), compositeur français, né à Marseille le 1er déc. 1823. Cet artiste, un des plus éminents de notre école française contemporaine, n'a pas eu la chance de voir sa vocation favorisée dès la première heure. Sa famille ne le destinait nullement à la musique. Aussi, dès l'âge de seize ans, était-il envoyé à Alger, dans les bureaux de son oncle, M. Louis Farrenc. Le soin des affaires le détournait considérablement de l'art auquel il n'avait que de courts instants à consacrer. Cependant il ne négligeait pas d'étudier, autant que possible, l'harmonie et le piano. Avec les ressources médiocres dont il pouvait disposer, il organisait même des concerts. Il écrivait aussi quelques mélodies : enfin, lors de la venue du duc d'Aumale en Algérie, il se risqua à composer une messe solennelle avec orchestre, qui fut exécutée en présence des princes. Toutefois, ce n'était là faire de la musique qu'en amateur. Reyer, qui s'en rendait compte, comprenait la nécessité d'étudier plus sérieusement son art : il était aussi impatient de se produire en un autre milieu. Dans ce dessein, il se rendit à Paris, peu après la Révolution de 1848. Sa tante, Mme Louise Farrenc, musicienne de premier ordre, auteur d'œuvres de valeur trop oubliées aujourd'hui et pianiste de grand talent, professait alors le piano au Conservatoire. Ce fut elle qui dirigea les études musicales de son neveu, qui n'eut guère d'autre maître qu'elle. L'intelligence très vive du jeune artiste lui permit de s'assimiler très promptement les principes techniques les plus essentiels, mais elle ne lui suffit point pour combler entièrement les lacunes d'une éducation

trop tardivement commencée. Les œuvres les meilleures de Reyer se ressentirent toujours par quelque côté de cette insuffisance. Le jeune musicien se trouvait, en outre, trop vivement attiré par les ouvrages des romantiques français (de Berlioz surtout dont il fut un des amis les plus fidèles et le plus passionné admirateur), pour consacrer beaucoup de temps à l'étude de procédés de composition, dont aucun d'entre d'eux ne comprenait très bien l'importance. Le style symphonique d'ailleurs l'attirait peu, malgré son culte pour les chefs-d'œuvre de Berlioz en ce genre. Sa première œuvre importante fut une ode-symphonie, imitée, dans la forme extérieure sinon dans l'inspiration, du *Désert* de Félicien David. Le *Sélam* (tel en est le titre), écrit sur un poème de Th. Gautier avec qui Reyer s'était lié, fut exécuté avec succès au Théâtre-Italien le 5 avr. 1850. Quatre ans après, le jeune maître donnait son premier opéra, un acte, sur des paroles de Méry. *Maître Wolfram* fut bien accueilli au Théâtre-Lyrique, et devait être repris en 1873 à l'Opéra-Comique. Le 20 juil. 1858, Reyer abordait l'opéra avec un grand ballet de Th. Gautier, *Sacountala;* trois ans après (1861), il faisait jouer au Lyrique l'œuvre la plus importante qu'il eût encore composée, *la Statue*, opéra en trois actes. Ce fut un très grand succès. Aussi bien est-ce une des meilleures œuvres de son auteur : jusqu'à un certain point, on la peut préférer aux ouvrages les plus récents, plus considérables aussi, qui ont établi solidement la réputation de Reyer. Cette charmante partition, pleine de couleur et de grâce, a été reprise d'ailleurs en 1878 à l'Opéra-Comique. En 1862, le théâtre de Bade représentait *Erostrate*, opéra en deux actes, que l'Académie nationale de musique a accueilli en 1871. Mais à partir de ce moment, diverses circonstances défavorables allaient imposer au compositeur un long silence de près de vingt ans. Sur un sujet tiré des vieilles légendes germaniques, il avait entrepris d'écrire un grand opéra en cinq actes, *Sigurd*. Ce sujet est fort analogue en ses péripéties, quoique fort différent par l'esprit, à celui dont Wagner a tiré sa tétralogie de l'*Anneau du Nibelung*. *Sigurd* est devenu populaire maintenant. Cet opéra, joué partout avec le plus grand succès, a pourtant eu un mal infini à arriver jusqu'à la rampe, et son auteur l'a dû garder de longues années en portefeuille. Après la guerre de 1870 surtout, suspect de wagnérisme comme tous les musiciens qui ne se traînaient pas servilement dans les sentiers battus, il s'est vu systématiquement fermer les portes de l'Opéra, bien qu'en 1876, l'Institut l'eût appelé à lui. Aussi, de guerre lasse, après avoir fait exécuter au concert quelques fragments de son œuvre, Reyer dut se résigner à la faire représenter sur des scènes plus hospitalières. *Sigurd* a été donné à Lyon, puis à Bruxelles en 1884. Cette partition d'un beau caractère, d'un style héroïque plein de franchise et de noblesse, d'orchestration colorée et robuste, fut accueillie avec enthousiasme par la critique et le public. L'Opéra dut céder devant ce triomphe. *Sigurd*, représenté pour la première fois à Paris, le 12 juin 1885, n'a plus depuis lors quitté le répertoire du théâtre. Encore que le goût, tout récent, pour les drames wagnériens, puisse peut-être en détourner quelque peu les auditeurs, son succès n'est pas près d'être fini. Reyer, devenu un auteur à succès, écrivait quelques années plus tard (16 mai 1892), un second grand opéra, sa dernière œuvre jusqu'à présent, *Salammbô*, tiré du célèbre roman de Flaubert. *Salammbô* n'est pas au-dessous de *Sigurd :* cet opéra a aussi été très favorablement reçu. *Sigurd* cependant, soit que le sujet en plaise généralement davantage, soit pour toute autre raison, est resté le plus populaire et le plus universellement connu.

Les divers opéras que nous venons d'énumérer constituent, à peu de chose près, tout l'œuvre de Reyer. Il ne faudrait qu'y ajouter une scène dramatique, *la Madeleine au désert*, exécutée en 1874 aux Concerts populaires, quelques chœurs à quatre voix, un petit nombre de morceaux détachés et un recueil de dix mélodies. Ce sont toujours, comme on le voit, des pièces de musique dramatique ou vocale. Reyer n'a jamais rien écrit pour l'orchestre : le style symphonique lui est demeuré complètement étranger. Peut-être faut-il voir là une conséquence de son éducation musicale première, trop longtemps négligée, qui ne lui a pas permis de se familiariser assez complètement avec les procédés techniques indispensables pour écrire avec facilité ce genre de musique. Quoi qu'il en soit, il est assez rare, depuis que la musique symphonique a produit ses chefs-d'œuvre, de rencontrer un musicien qui ait écrit aussi exclusivement pour la scène, ou tout au moins pour la voix. Reyer n'en est pas moins d'ailleurs un des artistes les plus originaux et les plus intéressants de la seconde moitié de ce siècle. Sans doute, on peut relever dans son écriture des imperfections assez fréquentes. Son harmonie n'est ni très variée, ni toujours très pure ; son orchestre, plus puissant qu'ingénieux, est loin d'être traité avec le soin et l'élégance que nous trouvons chez d'autres maîtres. Mais ces légères taches sont amplement rachetées par la sincérité de la pensée et la franchise de l'accent. La phrase mélodique, souvent d'une extrême pureté de formes, est toujours très originale : son style tout entier, même en ses défauts, est bien à lui et ne procède servilement d'aucun autre. Sans avoir accepté les idées que Wagner a fait prévaloir dans la conduite et la facture du drame lyrique, Reyer s'est toujours interdit les abus et les fautes de goût qui ont, en ce siècle, déshonoré l'opéra. Il s'en est toujours tenu, et avec raison, à l'opéra classique de Gluck et de Weber auxquels il fait plus d'une fois songer. Sous ce rapport, c'est bien un disciple de Berlioz. Aussi ses ouvrages, sans être très classiques de forme, sont-ils assurés de garder longtemps un rang élevé dans l'estime des musiciens qui ne sont point étroitement inféodés à un idéal exclusif, et qui savent admirer les œuvres fortes et sincères partout où elles se présentent. H. QUITTARD.

**REYGADE.** Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Mercœur ; 338 hab.

**REYKJAVIK.** Capitale et port de l'Islande, sur la côte O. de cette île, au S. du Faxa Fjord ; 3.800 hab. (1890). Rade très sûre, protégée par plusieurs petites îles, et voisine de bancs de pêche renommés. Service régulier de vapeurs avec Copenhague, par Leith (Ecosse), les Shetland et Féroé. La ville, qui n'était encore, au début du siècle, qu'un village de pêcheurs, n'est composée, en dehors de la cathédrale et de quelques édifices publics, que de petites maisons de bois. Elle possède une bibliothèque, plusieurs établissements d'enseignement supérieur, un observatoire, une société savante. Elle est le siège du gouvernement, de l'assemblée islandaise, d'un tribunal supérieur, d'un évêché. Principal centre du commerce de l'île, elle n'a, à proprement parler, aucune industrie. Il s'y tient tous les ans, en juin et juillet, une grande foire.

**REYMOND** (Francisque), ingénieur et homme politique français, né à Montbrison (Loire) le 15 mai 1829. Sorti en 1855 de l'Ecole centrale des arts et manufactures avec le diplôme d'ingénieur, il fut d'abord chef de section à la Compagnie d'Orléans, puis entrepreneur de travaux, pour le compte de la Compagnie du Midi, à Tarbes, et concessionnaire de mines de cuivre, en Corse. En 1873, à une élection partielle, il fut envoyé par le dép. de la Loire à l'Assemblée nationale, vota la constitution Wallon, fut élu député en 1876 par la 2e circonscription de Montbrison, fit partie des 363 et fut réélu en 1877, en 1881, en 1885. En 1888, il passa au Sénat et il y a été réélu, le 3 janv. 1897, par 764 voix sur 942 votants. Il appartient au parti républicain modéré. Il a été directeur de l'Ecole centrale des arts et manufactures de 1893 à 1895, et il est membre de nombreux comités et commissions : comité consultatif des chemins de fer, conseil supérieur du commerce, commission supérieure de l'enseignement technique, etc. L. S.

**REYNAUD** (François-Dominique de), publiciste et homme politique français (V. MONTLOSIER).

**REYNAUD** (Jean), philosophe français, né à Lyon en 1806, mort le 28 juin 1863. Pupille du conventionnel Merlin de Thionville, il fut élevé par lui en Lorraine; élève de l'Ecole polytechnique, puis ingénieur des mines en Corse, il ne tarda pas à s'affilier au groupe du Père Enfantin, et en fut, vers 1831, une des grandes espérances. Mais il s'en sépara bientôt, l'accusant « d'abolir toute la liberté humaine, d'enlever à l'homme sa dignité et sa conscience », et devint le collaborateur de Pierre Leroux et d'Hippolyte Carnot à la *Revue Encyclopédique*, puis à l'*Encyclopédie Nouvelle*. Sous-secrétaire d'Etat en 1838, puis chargé d'un cours à l'Ecole des mines jusqu'en 1852, il publie son grand ouvrage, *Terre et Ciel*, en 1854, qui fut attaqué à la fois par le rationalisme éclectique et par les catholiques : un concile d'évêques réuni à Périgueux le condamna même en 1857. Reynaud fut jusqu'à sa mort fidèle à son libéralisme à la fois mystique et humanitaire, qui en fait un des représentants les plus significatifs du mouvement d'idées et de sentiments que marque la date de 1848.

Sa doctrine gravite tout entière autour du problème du mal et de la destinée humaine. A l'existence indéniable et scandaleuse pour la raison de la souffrance et de la mort, il n'y a qu'une réponse satisfaisante, c'est celle qu'a entrevue le christianisme, c'est l'idée de la faute, qui implique la liberté et exige l'expiation; et c'est aussi l'idée du progrès, qu'établissent à l'envi et les sciences de la nature et les sciences historiques. Mais l'idée de la faute ne résout le problème que si c'est la même personne qui a mal agi et qui en subit les conséquences, et le progrès ne nous satisfait à son tour que s'il n'est pas borné aux étroites limites de la vie terrestre. De là la grande et poétique hypothèse de *Terre et Ciel*, qui, prétendant se fonder sur les données de l'astronomie moderne, suppose la préexistence de l'homme, puis sa survivance dans d'autres astres, et un progrès indéfini de la terre au ciel idéal, se réalisant d'étoile en étoile. C'est nier radicalement le dogme odieux des peines éternelles, c'est concevoir la vie future comme une continuation naturelle et humaine de la vie présente, et c'est en même temps compléter, sans les contredire jamais, au nom de la foi, de l'espérance et de la charité, les indications de la raison qui, réduite à elle-même, pourrait se perdre dans un scepticisme stérile. D. PARODI.

BIBL.: TAINE, *Nouv. essais de crit. et d'hist.*— Th.-Henri MARTIN, *Vie future.*— CARO, *Etudes morales sur le temps présent et l'Idée de Dieu.*— Jules SIMON, *Religion naturelle.* — H. MARTIN et E. LEGOUVÉ, *Jean Reynaud*, brochures. — ADAM, *la Philosophie en France, Première moitié du* XIX^e *siècle.*

**REYNAUD** (Aimé-Félix-Saint-Elme), vice-amiral français, né à Lyon en 1808, mort à Brest le 5 juil. 1876, frère du précédent. Lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine de frégate en 1850, contre-amiral en 1860, et vice-amiral en 1864, il commanda en second la corvette *le Rhin* dans son voyage autour du monde (1842-46). Commandant du *Primauguet*, il dirigea le débarquement des troupes de Crimée (1854), et prit part à l'expédition de Chine (1858). En 1861 il fut nommé commandant en chef de la station navale des Antilles; en 1868, préfet maritime à Cherbourg et à Brest, et en 1871, commandant en chef de l'escadre d'évolution. Ph. B.

**REYNAUD** DE BONNASSOUS (Claude-André-Benoît), homme politique français, né au Puy vers 1750, mort au château de Bonnassous, près Taulhac, le 16 nov. 1817. Bourgeois anobli, il adhéra au mouvement de 1789, fut élu maire de sa ville natale, puis député à la Législative et à la Convention par le dép. de la Haute-Loire. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel. Il remplaça ses noms de baptême par celui de Solon. Envoyé en mission dans son département, il y exagéra les mesures contre les suspects, demanda la démolition des clochers du chef-lieu et prôna le culte de l'Etre suprême et l'observation des fêtes républicaines. Terroriste par crainte personnelle, et plus en paroles qu'en actes, il se rallia au premier consul, et fut jusqu'en 1814 directeur des contributions directes au Puy. Il laissa un fils général et baron d'Empire.

BIBL. : *Réimpression du Moniteur*, t. XV, pp. 162, 190, 252 ; XVII, 68.

**REYNAUD** DE GAILLARD (Honoré), prédicateur français (V. GAILLARD [Honoré]).

**REYNEAU** (Le Père Charles-René), géomètre français, né à Brissac (Maine-et-Loire) en 1656, mort à Paris le 24 févr. 1728. Il appartenait à la congrégation de l'Oratoire. Il professa d'abord la philosophie à Toulon et à Pézenas, puis de 1683 à 1705, et avec beaucoup d'éclat, les mathématiques au collège d'Angers. En 1716, il fut nommé associé libre de l'Académie des sciences de Paris. Fort apprécié de ses contemporains, il n'a laissé que deux ouvrages, excellents pour l'époque, mais un peu prolixes : *l'Analyse démontrée* (Paris, 1708, 2 vol.); *la Science du calcul des grandeurs* (Paris, 1714-35, 2 vol.). L. S.

BIBL.: FONTENELLE, *Eloge de Ch.-R. Reyneau*, dans *Hist. acad. sc.*, 1728. — Abbé GOUJET, *Eloge du P. Reyneau*, en tête du second vol. de la *Science du calcul*. — MONTUCLA, *Hist. des mathém.*, t. II, p. 169.

**REYNEL** (*Risnellum*, x^e siècle). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot. Plateaux du Bassigny ; 411 hab. Ancien prieuré de Saint-Laurent, dépendant de l'abbaye de Saint-Mansui de Toul. Siège d'un doyenné du diocèse ancien de Toul, la famille d'Amboise posséda la seigneurie pendant plusieurs siècles. Les *comtes de Reynel*, devenus marquis en 1560, portaient *D'azur à trois chevrons d'or*. E. CH.

**REYNEL** (Marquis de), diplomate français (V. CLERMONT D'AMBOISE).

**REYNÈS.** Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Céret; 872 hab.

**REYNIER.** Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Turriers; 166 hab.

**REYNIER** (Charlotte), femme de lettres française (V. BOURETTE [M^me]).

**REYNIER** (Augustin-Benoît), poète belge, né à Liège en 1759, mort à Cologne en 1792. Il publia dans l'*Almanach des Muses* des poésies légères, qui obtinrent beaucoup de succès. Lié d'amitié avec *Henkart*, *Bassenge* et *Fabry* (V. ces noms), il prit une part active à la révolution liégeoise de 1789, et fut délégué à Paris pour solliciter, en faveur de ses compatriotes, l'aide de l'Assemblée constituante. La restauration du prince-évêque par les armes autrichiennes eut pour conséquence l'exil de Reynier. Il succomba bientôt à une maladie de langueur. Ses œuvres, jointes à celles de Henkart et de Bassenge, ont été publiées à Liège en 1817, sous le titre de : *Loisirs de trois amis* (1823, 2^e éd.).

**REYNIER** (Jean-Louis-Ebenezer, comte), général français, né à Lausanne le 14 janv. 1771, mort à Paris le 27 févr. 1814. Entré dans l'armée en 1792, il servit sous Pichegru et fit preuve de telles qualités qu'en 1795 il était nommé général de brigade. Chef d'état-major de Moreau à l'armée du Rhin, général de division en 1796, il prit part à l'expédition d'Egypte, se distingua brillamment à la bataille des Pyramides et commanda l'avant-garde de l'expédition de Syrie. Revenu au Caire, sous Kléber, il eut une part importante à la victoire d'Héliopolis (1800). Mais il ne put s'entendre avec Menou, et leur mésintelligence s'accrut au point de désorganiser l'armée et d'amener la défaite d'Alexandrie (1801). Menou fit arrêter Reynier et l'expédia en France. Bonaparte donna raison à Menou, et, pour se venger, Reynier publia un pamphlet : *De l'Egypte après la bataille d'Héliopolis* (Paris, 1802, in-8), qui eut un très grand succès, fut saisi par la police et fut traduit en allemand et en anglais. Reynier fut envoyé en disgrâce dans la Nièvre. En 1805 il fut rappelé à l'activité, prit part à la campagne d'Italie, réprima énergiquement le soulèvement des Calabres (1806) et parvint à pacifier la Sicile (1807). Murat lui confia le portefeuille de la guerre dans son gouvernement de Naples (1808). Mais

rappelé par Napoléon, Reynier, après avoir combattu à Wagram, fut expédié en Espagne. En 1812, il commanda le VII^e corps maintenu en Pologne, puis il opéra d'heureux mouvements stratégiques à Bautzen, à Berlin, à Dennewitz. Fait prisonnier à Leipzig, il fut échangé et mourut peu après son retour en France. Il avait été créé comte le 30 déc. 1809. Citons encore de lui : *Idées sur le système militaire qui convient à la République française* (Paris, 1798, in-8).

**REYNIÈRE** (Grimod de La), littérateur français (V. Grimod).

**REYNIÈS.** Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Villebrumier; 647 hab.

**REYNOLD** de Chauvency (Charles de), marin français, né à Pont-de-Veyle (Ain) en 1810, mort à Paris le 9 sept. 1877. Il servit comme pilotin dans la marine marchande, puis entra au service de l'Etat (1844). Successivement lieutenant de port à l'île Bourbon, où il créa des compagnies de discipline, officier de port de l'île de Ré, il fut nommé commandant du port de Dieppe en 1856. Il fut ensuite consul à la Spezzia. Son ouvrage, intitulé *Code de signaux, télégraphie nautique polyglotte* (1856), lui acquit une grande réputation dans le monde maritime. Cet ouvrage fut obligatoire dans la marine de l'Empire et adopté jusqu'en 1863 par dix-sept puissances maritimes.

**REYNOLDS** (Joshua), peintre anglais, né à Plympton, près de Plymouth (Devonshire) le 16 juil. 1723, mort à Londres le 28 févr. 1792. Bien que les préférences de son père, un maître d'école, fussent pour la médecine, il obtint assez aisément de céder à ses goûts artistiques qui s'étaient développés à la lecture du *Traité de peinture* de Richardson. Envoyé à Londres, dans l'atelier de Thomas Hudson (1701-79), élève de Richardson et portraitiste en vogue, il y travailla deux ans (1740-42). De retour au pays natal, il y reçut de précieux conseils de William Gandy, puis, en 1749, se lia avec le capitaine Keppel de la marine royale, qui le prit sur son navire en partance pour une croisière dans la Méditerranée. Après diverses escales, dont une en particulier à Minorque, Reynolds débarqua en Italie, où il séjourna trois ans, étudiant les maîtres du passé, surtout à Rome et à Venise. Rentré en Angleterre et installé à Londres, au début de 1753, il conquit rapidement la renommée et devint le portraitiste à la mode de l'aristocratie. D'humeur égale, de caractère sociable, de belles manières et de conversation agréable, il pratiqua assidûment la vie mondaine et compta parmi ses amis, sans parler de nobles personnages, des hommes tels que Johnson, Burke, Goldsmith, Garrick, etc. En 1768, Reynolds participa à la fondation de l'*Académie royale de peinture*, dont il fut le premier président, mais dont il se sépara en 1790. En 1781, il fit un voyage artistique en Flandre et aux Pays-Bas; en 1782, il fut frappé de paralysie partielle, perdit un œil en 1789 et mourut à Londres trois ans après. Il avait été anobli en 1768.

Sa production fut considérable; on l'évalue à plus de sept cents tableaux, et on sait qu'il peignit jusqu'à cent cinquante-six portraits dans une année (1759). Ses prix étaient d'ailleurs élevés et s'accrurent avec sa réputation : ainsi, pour une effigie en buste, le tarif monta, de 12 guinées en 1755, à 20 en 1758, à 25 en 1760, à 30 en 1770, à 50 en 1781. Administrateur soigneux et avisé de son revenu, il laissa, à sa mort, une fortune de plus de 100.000 guinées, sans compter une belle galerie de maîtres anciens.

Reynolds parlait et écrivait volontiers sur la théorie, la technique et l'histoire de l'art. Aux banquets annuels de la Royal Academy il prononça quinze discours, qui furent publiés, ainsi que ses impressions de voyage et des notes à une traduction anglaise de l'*Art de peindre* de Dufresnoy : au total, la valeur de 2 vol. in-8.

C'est à Reynolds que s'applique, et très justement, la définition que Johnson proposait du génie : « un ensemble de vastes facultés générales accidentellement dirigées dans des voies particulières ». En effet, ce sont des « accidents » qui ont déterminé d'abord sa vocation (lecture d'un traité de peinture), puis l'orientation de son effort artistique (rencontre d'un mécène qui le mena en Italie, à l'école de la Renaissance). Quant aux « vastes facultés générales, dont parle Johnson, chez Reynolds elles s'appellent la volonté tenace et raisonnée, l'intelligence pénétrante et généralisatrice ». Lui-même affirmait volontiers « qu'il aurait apporté à devenir le plus grand médecin de son temps une résolution égale à celle qu'il avait déployée pour en devenir le premier peintre ». Assidu et méthodique, il le fut en tout, dans l'exercice de son art, comme dans l'administration de sa fortune et l'ordonnance de sa vie. Tout jeune, il s'était acharné à l'étude d'un traité de perspective; plus tard, dans l'atelier d'Hudson et en Italie, il s'appliqua à la copie des tableaux au point de tromper les connaisseurs : enfin, sa vie entière ne fut qu'une poursuite incessante du mieux. « Jamais, dit-il quelque part, je ne me lassai de changer et d'essayer différentes méthodes et différents moyens;... j'ai essayé tous les effets des couleurs et, en essayant chaque couleur à son tour, j'ai fait voir à chaque couleur que je pouvais me passer d'elle. » Persuadé que la peinture des grands coloristes tient sa beauté de quelques secrets de technique, il s'efforça de les découvrir en décomposant des couches de peinture détachées de tableaux de Titien. Lui-même a résumé sa méthode d'analyse empirique et d'exploitation savante des maîtres anciens dans cette phrase : « L'étude consiste véritablement dans l'art d'apprendre à voir la nature et peut être appelée l'*art d'employer l'esprit des autres* ».

Etant donné son tempérament, Reynolds devait être et fut, en effet, un admirable portraitiste, surtout de la femme et de l'enfant; scrutateur pénétrant, non seulement des apparences physiques, mais encore de la personnalité morale, aussi habile à analyser les caractères dominateurs qu'à en fixer l'image synthétique; étonnant enfin pour l'art de composer une figure dans une attitude et dans un cadre analogues à sa nature, à sa condition, à son histoire. Son art fut complexe, raffiné et, dans une certaine mesure, conventionnel. Son œuvre ne fut jamais le fruit spontané d'une observation directe et naïve de la nature, mais le résultat laborieux d'une savante combinaison des données de la réalité avec les indications de l'expérience des maîtres et le parti pris d'une conception personnelle. Avant tout, Reynolds fut un coloriste et, à ce titre, il s'impose parmi les maîtres. La recherche passionnée d'effets séduisants et rares l'entraîna à des expériences de technique hasardeuses : il multiplia les glacis et imagina les combinaisons les plus diverses, couleurs minérales et couleurs végétales, couleurs à la cire, vernis variés, etc. Il triompha souvent, mais aux dépens de la durée de ses peintures, dont la plupart perdirent de bonne heure les glacis qui les avivaient et semblent vouées à une ruine certaine. En somme, Reynolds tient le premier rang parmi les peintres anglais et une des premières places dans la série des maîtres de tous les pays et de tous les temps. Fr. Benoit.

Bibl. : Edmond Malone, *The Works of sir Joshua Reynolds;* Londres, 1798, 3 vol. — James Northcote, *Memoirs of sir Joshua Reynolds;* Londres, 1813. — William Cotton, *Sir Joshua Reynolds and his Works, gleaning from his Diary, unpublished manuscripts and from other sources*, edited by John Burnet; Londres, 1856. — Leslie, and Taylor, *Life and Times of sir Joshua Reynolds;* Londres, 1856, 2 vol. — F.-S. Pulling, *Sir Joshua Reynolds;* Londres, 1880. — W.-M. Conway, *The artistic Development of Reynolds and Gainsborough;* Londres, 1886, in-8. — F.-G. Stephens, *The Grosvenor Gallery (1883-84).* Exhibition of the works of sir J. Reynolds, with historical Notes. — *Œuvres complètes du chevalier Josué Reynolds*, traduites de l'anglais sur la 2^e éd. par Jansen; Paris, 1806, 2 vol. in-8. — Ch. Blanc, *Histoire des peintres* (Ecole anglaise). — Ernest Chesneau, *Reynolds;* Paris, s. d., gr. in-8 (Collection des artistes célèbres).

**REYNOLDS** (Frédéric), auteur dramatique anglais, né à Londres le 1^er nov. 1764, mort le 16 avr. 1841. Fils d'un avoué renommé, il fut destiné au droit, mais sa vocation pour le théâtre l'emporta. Dès 1785, il faisait jouer une adaptation du *Werther* de Gœthe; en 1786, Covent

Garden lui prenait un drame, *Eloisa*. Il abandonna bientôt le genre tragique pour le comique. Sa première comedie, *The Dramatist* (1789), eut un succès considérable. Depuis, il composa une centaine de pièces, dont une vingtaine seulement ont eu de la vogue. Reynolds a écrit son autobiographie, avec assez d'esprit : *The Life and times of Frederic Reynolds* (Londres, 1826, 2 vol.). R. S.

**REYNOLDS** (Samuel-William), graveur anglais, né à Londres en 1773, mort à Londres en 1835. Il suivit les cours de la Royal Academy et reçut les leçons de Ch. Howard Hodges. Il exécuta un nombre considérable de pièces d'après les maîtres anglais et en particulier d'après Joshua Reynolds (300 reproductions réunies en trois volumes). En 1823, il fit le voyage de Paris et grava d'après Horace Vernet, Géricault, Delaroche, Dubufe. Il fut d'ailleurs un bon paysagiste, et on peut voir de ses œuvres à Londres au musée de South Kensington. Il donna des leçons de dessin aux filles de Georges III. Sa deuxième fille *Elisabeth*, qui épousa le graveur William Walker, s'est distinguée dans la miniature. Fr. Benoît.

**REYNOLDS** (John-Hamilton), poète anglais, né à Shrewsbury le 9 sept. 1796, mort à Newport le 15 nov. 1852. Il débuta en 1814 avec deux volumes de poésies inspirées, les unes de Byron, les autres de Wordsworth. En 1816, il se liait avec Keats, et commençait avec lui une correspondance qui a plus fait pour sa renommée que ses œuvres poétiques. Pourtant, il était spirituel, il écrivait bien et avec une certaine fraîcheur d'imagination. Il a laissé de fort jolis sonnets, et son meilleur ouvrage est un poème gracieux et délicieusement fantaisiste, malheureusement inachevé : *The Romance of Youth*. Citons encore de lui : *The Naiad* (1816) ; une amusante comédie, *One, two, three, four, five* (1819); *The Fancy* (1820), et une traduction de Boccace : *The Garden of Florence* (1821).

**REYNOLDS,** homme politique anglais (V. Moreton [Henry-John Reynolds]).

**REYNOSO** (Garcia-Antonio), peintre et architecte espagnol, né à Cabra (Andalousie) en 1623, mort à Cordoue en 1677. Il avait étudié son art avec Sebastian Martinez; mais il ne fit auprès de ce maître qu'un très court apprentissage, s'en vint habiter Jaen, puis Andujar, où il peignit pour des couvents d'assez médiocres compositions, et vint enfin s'établir à Cordoue, où les ouvrages qu'il y exécuta ont disparu. Il se conserve de cet artiste un assez grand nombre de dessins pour sculpteurs et orfèvres, d'une invention baroque et dont la correction laisse fort à désirer. Il se donnait aussi pour architecte, se chargeait de tracer des plans, mais en réalité ne le fit jamais que sur le papier.

**REYRE** (Joseph), pédagogue et prédicateur français, né à Eyguières en 1735, mort à Avignon en 1812. Entré dans la Société de Jésus, ordonné prêtre en 1762, il composa des ouvrages pour les jeunes gens et prêcha en Provence avec un très grand succès ; on le surnomma *le Petit Massillon*. En 1785, il se fixa à Paris et prêcha le carême à Notre-Dame en 1788. Emprisonné pendant la Révolution, il se retira à Avignon après sa délivrance. Ses sermons ne sont pas d'un style éclatant, mais leur onction les fait rechercher. On les a réunis sous le titre de *Année pastorale* (1813). Ses ouvrages pour la jeunesse ont eu un vif succès : *le Mentor des enfants* (1786) ; *l'Ecole des jeunes demoiselles* (1786) ; *Bibliothèque poétique de la jeunesse* (1805), etc. Ph. B.

**REYREVIGNES.** Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Livernon; 540 hab.

**REYRIEUX.** Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 1.400 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Eaux ferrugineuses.

**REYSSOUZE.** Rivière du dép. de l'*Ain* (V. ce mot, t. I, p. 987).

**REYSSOUZE.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Vaux; 857 hab.

**REYVROZ.** Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon; 686 hab.

**REZASCO** (Giulio), historien, lexicographe et homme politique italien, né à la Spezia en déc. 1813, mort à Bogliasco (Ligurie, Rivière de Levant) le 11 janv. 1894. Forcé par le malheur de faire lui-même son instruction, il commence à se faire connaître par des *Riflessioni sopra alcune opinioni emesse dal signor Guizot nella sua opera sull' Incivilimento francese*. En 1849, persécuté par le duc François V de Modène pour ses idées libérales, il est élu député à la Chambre de Turin par sa ville natale ; et il aide de toutes ses forces le comte de Cavour à faire de la Spezia le premier arsenal du royaume. En 1860, appelé à Florence, il travaille à l'union de la Toscane avec le Piémont. Il entre ensuite au ministère de l'instruction publique dont il devient secrétaire général sous les ministres Sella et Bonghi. Mis à la retraite en 1880, il se retire à Bogliasco, et il publie la principale et la meilleure de ses œuvres, le *Dizionario del linguaggio italiano storico ed amministrativo*, qui, malgré ses défauts, est de la plus haute utilité. Entre autres publications de Rezasco, on doit encore citer ses mémoires, *Del segno degli ebrei; Segno delle meretrici*, parus de 1888 à 1890 dans le *Giornale ligustico*. E. Casanova.

Bibl.: Sforza Giovanni, *Giulio Rezasco*, dans *Archivio storico italiano*, V^e^ série, t. XIII (1801), pp.222-26.

**REZAT.** Rivière de Bavière (V. Regnitz).

**REZ-DE-CHAUSSÉE** (Archit.). Etage qui est au niveau ou seulement surélevé de quelques marches de la chaussée d'une voie publique, d'une cour ou d'un jardin. Dans beaucoup d'habitations des derniers siècles et surtout dans les résidences de campagne, le rez-de-chaussée est souvent le seul étage ou tout au moins l'étage le plus important; mais dans les villes où, de nos jours, s'élèvent de plus en plus des maisons à cinq et six étages au-dessus du rez-de-chaussée, ce rez-de-chaussée se trouve le plus souvent réservé au commerce et à l'industrie. Par suite de l'absence de caves, de fondations ou de précautions suffisantes prises contre l'humidité du sol, les rez-de-chaussée sont parfois insalubres, surtout dans les villes: aussi, en outre de moyens techniques que l'on emploie pour pallier aux effets de cette humidité, on ménage assez souvent le long de la façade de l'étage inférieur ou sous-sol un isolement assez large, comme un saut-de-loup, favorisant la circulation de l'air et, par suite, l'assainissement de toute la partie inférieure de la construction. Cette disposition des étages inférieurs des maisons, très usitée depuis plus d'un demi-siècle à Londres, se répand aussi à Paris dans les quartiers de l'O. de la ville, et la rue de l'Elysée. sur la droite du palais de ce nom, en offre un intéressant exemple. Ch. Lucas.

**REZÉ.** Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, canton de Bouaye ; 7.803 hab. Stat. (à Pont-Rousseau) du chem. de fer de l'Etat. Fabr. de meubles ; commerce de poisson et de noir animal. Forges et ateliers de construction maritime (au hameau de Trentemoult). Rézé est l'ancienne capitale du pays de *Retz* (V. Nantes, t. XXIV, p. 729).

**RÉZENTIÈRES.** Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) de Saint-Flour ; 327 hab.

**REZZI** (Luigi-Maria), érudit italien, né à Plaisance le 17 juil. 1785, mort à Rome le 23 janv. 1857. D'abord jésuite, puis prêtre séculier (1820), il fut professeur d'éloquence latine et d'histoire à l'Université de Rome, où on lui confia peu après (1826) la chaire de littérature italienne, qu'il occupa pendant près de trente ans. Rezzi a peu écrit (en dehors d'une traduction des *Odes* d'Horace pour la jeunesse), mais il a grandement contribué par la sûreté de son goût et l'autorité de son enseignement à la restauration des études en Italie. A. Jeanroy.

Bibl. : G. Cunoni, *Vita di L.-M. Rezzi;* Imola, 1879.

**REZZONICO** (Carlo), pape (V. Clément XIII, pape).

**REZZONICO** (Carlo-Gastone della Torre di), littérateur italien, né à Côme en août 1742, mort à Naples le 20 juin 1826. Après avoir terminé ses études à Parme, il alla à

Rome (1758), où il fut bien accueilli par le pape Clément XIII, qui était son parent, et de là à Naples. Revenu à Parme, il entra dans l'armée et parvint bientôt au grade de colonel. Après la mort de Frugoni (1769), il lui succéda comme secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. Il corrigea l'édition (cependant très défectueuse) des œuvres complètes de son prédécesseur. Il parcourut l'Europe et connut *Cagliostro* (V. ce nom) qui, lors de son procès à Rome, accusa Rezzonico de faire partie de la célèbre société des *Illuminés*. Cette accusation lui fit enlever sa charge par le duc de Parme, qui refusa de la lui rendre, même après que son innocence eut été reconnue. Ses œuvres, parmi lesquelles on trouve quelques petits poèmes comme *Il sistema dei Cieli*, l'*Agalodemone*, l'*Eccidio di Como*, ont été réunies en 10 vol. (Côme, Ottinelli, 1815-30). M. Menghini.

Bibl. : C. Cantù, *R. C. G.*, dans Tipaldo, *Biografia degli Ital. illustri*, I, 244-47.

**RHAB.** Village du Soudan français (V. Nioro, t. XXIV, p. 1125).

**RHABDAS** (Nicolas Artavasde de Smyrne, dit), savant byzantin du milieu du xiv^e siècle. Il a rédigé un petit traité de grammaire (inédit) adressé à son fils, Paul Artavasde, donné une réédition du *Calcul hindou* de Maxime Planude, et composé deux lettres arithmétiques (publiées dans les *Notices et Extraits*, t. XXXII, 1^re p., 1886, par P. Tannery). C'est enfin à lui qu'est adressé le traité de Manuel Moschopoulos sur les carrés magiques. Des deux lettres arithmétiques de Rhabdas, la première, à George Khatzyce, est le seul opuscule qui expose les règles de calcul sur les lettres numérales grecques; on y remarque un exposé de la figuration des nombres (jusqu'à 10.000) avec les mains. La seconde lettre, à Théodore Tzavoukhe de Clazomène, écrite en 1341, traite du calcul des fractions (exprimées en suites de *quantièmes*, c.-à-d. de fractions ayant pour numérateurs l'unité), de l'extraction de la racine carrée pour approximations successives, du comput pascal, de la règle de trois, simple et composée, et se termine par une série de problèmes arithmétiques plus ou moins compliqués (avec énoncés en forme d'historiettes). L'ensemble forme un précieux document sur les procédés de calcul chez les Byzantins, d'autant plus qu'il représente une tradition purement grecque. Rhabdas paraît, au reste, avoir utilisé, en les transcrivant en grec classique, des recueils de problèmes écrits en langue populaire, tels que celui qu'on trouve dans le ms. de la Bibl. nat., suppl. grec 387. P. T.

**RHABDITIS** (Zool.) (V. Anguillule, t. II, p. 1178).

**RHABDOCARPUS** (Paléont. vég.) (V. Nœggerathia).

**RHABDOCÈLES** (*Rabdocœlæ* Ehrb.). Groupe de Vers Plathelmintes, qui forme avec les Dendrocèles l'ordre des *Turbellariés* (V. ce mot). Ce sont généralement des animaux microscopiques, le plus souvent nageurs et de la forme d'un bâtonnet ellipsoïde. Ils se distinguent des Dendrocèles par leur intestin non ramifié, ce qui les fait considérer par quelques naturalistes comme des formes régressives. Ils ont l'intestin droit ou nul. Ceux qui ont l'intestin nul, les *Acèles*, sont également dépourvus d'appareil aquifère ou excréteur, mais possèdent un otocyste (*Convoluta*, *Proporus*). Chez eux, les aliments sont amenés par l'œsophage directement dans la masse sarcodaire, et la nutrition se fait comme chez les Infusoires; cependant Pereyaslavzev a cru voir une cavité digestive sur des coupes. Les *Rhabdocèles* proprement dits ont l'intestin droit et simple, le plus souvent terminé en cul-de-sac ; ils ont un appareil excréteur, mais rarement un otocyste. Les uns ont le pharynx simple et non musculeux (Macrostomides, Microstomides, Dérostomides), les autres l'ont musculeux, diversement conformé, parfois protractile, et souvent précédé d'une sorte de vestibule où débouchent les canaux excréteurs.

Les *Opisthomides* offrent un mélange des caractères des Rhabdocèles et des Dendrocèles et constituent la transition entre ces deux groupes. Quoi qu'il en soit, la plupart des Rhabdocèles habitent les eaux douces ; quelques-uns sont terrestres (*Geocentrophora sphyrocephala de Man*, d'autres marins, tels que le *Fecampia erythrocephala* Giard, parasite dans la cavité générale des Crustacés Décapodes pendant le jeune âge ; plusieurs *Anosplodium* (Dérostomides) sont parasites chez les Echinodernes, en particulier chez les Holothuries. La plupart des Rhabdocèles sont hermaphrodites, quelques-unes dioïques (Microstomides). Chez les premiers les organes débouchent dans un cloaque commun. D'ailleurs ils peuvent se reproduire par scissiparité (surtout les *Catenula* Dug., le *Microstomum lineare* Œrst., le *Strougilostomum cœrulescens* Œrst., etc.). La reproduction sexuelle se fait par des œufs à coque résistante, directement, ou bien ceux-ci sont précédés par la formation, dans l'utérus, d'œufs à coque mince et transparente (*œufs d'été*), d'où éclosent des individus spécialement destinés à engendrer des œufs à coque résistante (*œufs d'hiver*). Les individus, sortis de ces œufs, reproduisent des œufs d'été, et ainsi de suite. On n'a pas observé de métamorphoses chez les Rhabdocèles. — La division en familles est fondée sur la situation de la bouche : 1° Opisthomides (*Monocœlis* Œrst., *Opisthomum* O. Schm., etc.) ; 2° Dérostomides (*Derostomum* Dug., *Vortex* Ehrb., *Catenula* Dug., etc) ; 3° Mésostomides (*Mesostomum* Dug., *Schizostomum* O. Schm., *Strongylostomum* Œrst., etc.) ; 4° Macrostomides (*Macrostomum* Œrst., *Orthostomum* O. Schm.) ; 5° Convolutides ou Acèles (Ulianin) (*Convoluta* Œrst., *Schizoprora* O. Schm.) ; 6° Prostomides (*Prostomum* Œrst., *Alaurina* Busch) ; 7° Microstomides (*Microstomum* Œrst., *Stenostomum* O. Schm., *Dinophylus* O. Schm. etc.). Dr L. Hn.

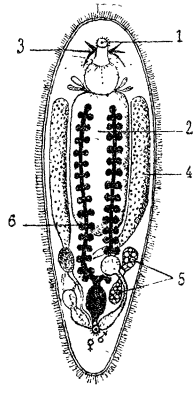

Nortex viridis M. Sch. — 1, bouche ; 2, intestin ; 3, ganglion nerveux ; 4, testicules ; 5, ovaires ; 6, vitellus ; ♀ ♂, orifice sexuel (d'après R. Perrier).

**RHABDOCIDARIS** (V. Cidaris).

**RHABDOLOGIE** (Arith.). Ce mot semble avoir été introduit pour le première fois par Neper, pour désigner la méthode de calcul mécanique résultant de l'emploi des baguettes appelées depuis bâtons de Neper (V. Napiers, t. XXIV, p. 760). Ce terme de rhabdologie n'a plus guère aujourd'hui qu'un intérêt historique.

**RHABDONEMA** (Diatom.) (V. Tabellariées).

**RHABDONEMA** (Vers) (V. Anguillule).

**RHABDOSOMA** (Crust.) (V. Oxycephalus).

**RHABILLAGE** des meules (Techn.) (V. Moulin, t. XXIV, p. 483).

**RHADAMANTHE** ou **RHADAMANTYS**, personnage légendaire de la mythologie grecque. L'étymologie et la signification du nom de Rhadamanthe ne sont pas connues avec certitude. Quelques mythologues, entre autres Maury et Gerhard, ont voulu le rattacher au mot ῥάδαμνος, verge, baguette. « Dans ce personnage qui porte la baguette, a écrit Maury, on reconnaît comme une autre forme de l'Hermès psychopompe » (*Religions de la Grèce antique*, t. I, p. 172). Pour Zoega, au contraire, ce nom avait une origine égyptienne ; pour A. Kuhn, une origine sanscrite. Plus récemment, G. Curtius a rejeté toutes ces hypothèses et a déclaré que le sens du nom de Rhadamante était encore inconnu (*Griech. Etymolog.*, p. 316).

Le mythe de Rhadamanthe est fort pauvre. Dans les traditions les plus anciennes, chez Homère par exemple, Rhadamante régnait sur les îles des Bienheureux, que l'imagination des Grecs plaçait aux extrémités de la terre, vers l'Occident, et qu'elle considérait comme le séjour éternel des héros aimés des Dieux. Fils de Zeus et d'Europe, frère

de Minos, Rhadamanthe était surtout renommé pour sa vertu et sa justice infaillible. C'est pourquoi l'on vit plus tard en lui l'un des trois juges infernaux. Si nous en croyons Platon (*Gorgias*, 79), les Grecs racontaient que Zeus lui avait confié, ainsi qu'à son frère Minos et au chef légendaire de la famille des Eacides, Eaque, la redoutable mission de juger les âmes après la mort. Rhadamanthe jugeait spécialement les Asiatiques, Eaque les Européens ; Minos prononçait la sentence dans les cas douteux. Enfin les mythographes antiques attribuèrent à Rhadamanthe une existence terrestre et voulurent en faire un personnage historique ; ils affirmèrent qu'il avait régné sur la Crète, sur les îles de la mer Egée, et sur une grande partie des côtes de l'Asie Mineure ; qu'il avait donné à tous ces pays leurs lois et leur organisation politique. D'après une autre tradition, Rhadamanthe aurait dû fuir la Crète ; il aurait abordé en Béotie, y aurait épousé Alcmène et contribué, avec Linos et Chiron, à l'éducation d'Hercule. En somme, les Grecs eux-mêmes n'avaient pas donné à ce personnage une physionomie bien nette. Le mythe de Rhadamanthe n'était peut-être à l'origine qu'une variante de la légende de Minos. J. Toutain.

**RHADAMÈS.** Oasis du Sahara (V. Ghadamès).

**RHADÈS.** Ville de Tunisie (V. Radès).

**RHAGADE** (Pathol.) (V. Gerçure).

**RHAGÆ,** Raga, Raghâ (V. Réï).

**RHAMNACÉES** (*Rhamnaceæ* R. Br.). Famille de Dicotylédones, formée d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles simples alternes, plus rarement opposées, stipulées, et à fleurs régulières, le plus souvent hermaphrodites, réunies en cymes axillaires. Le calice est gamosépale, la corolle à 4 ou 5 pétales alternes avec les lobes du calice ; à 4 ou 5 étamines oppositipétales, caractère qui distingue les Rhamnacées des *Célastracées* (V. ce mot), très voisines. Réceptacle généralement concave ; ovaire libre ou adhérent au calice et formé de 2, 3 ou 4 carpelles uniovulés ; ovules ordinairement ascendants. Fruit capsulaire ou drupacé ; graines dressées, à albumen charnu ; quelquefois très réduit. Baillon divise cette famille en trois séries : 1° Rhamnées (*Rhamnus* T. ou *Nerprun* [V. ce mot], *Hovenia* Thunb., *Ceanothus* L., *Paliurus* T., *Zizyphus* T., etc.) ; 2° Gouaniées (*Gouania* L., *Phylica* L., etc.) ; 3° Collétiées (*Colletia* Commers., *Talguenea* Miers, etc.). Dr L. Hn.

**RHAMNINE** (Chim.) (V. Nerprun).

**RHAMNONTE** (Ῥάμνοῦς, auj. *Stavro-Castro*). Ancien dème de l'Attique, forteresse sise à 12 kil. de Marathon. Célèbre temple de Némésis, avec statue de la déesse par Phidias. Sur la plate-forme accolée à l'enceinte qui porte ce temple, on a retrouvé les ruines d'un autre plus petit et peut-être plus ancien.

**RHAMNUS** (Bot. et Chim.) (V. Nerprun).

**RHAPHIGASTER** (Ent.). Genre d'Hémiptères, de la famille des Scutellériens, tribu des Pentatomides, créé par de Laporte, caractérisé par l'abdomen non caréné et muni à la base d'une épine saillante, par ses tarses de trois articles. Type : *Rh. griseus* Fabr. Ces Hémiptères fréquentent les jardins et se rencontrent souvent sur les groseilliers et autres arbustes à fruits.

**RHAPONTIC** (Bot.). L'ancien genre *Rhaponticum* DC., de la famille des Composées-Carduacées, ne forme plus qu'une section des *Centaurea* (V. ce mot) et le *R. scariosum* Lam. ou *faux Rhapontic* est devenu le *Centaurea Rhapontica* L. Le *R. blanc* est le *Centaurea Behen* L. et le *R. vulgaire*, le *C. jacea* L. — Le R. des moines ou des montagnes est le *Rumex alpinus* L. (V. Rumex). — On donne encore le nom de Rhapontic au *Rheum Rhaponticum* L. (V. Rhubarbe). Dr L. Hn.

**RHAPSODE** (V. Rapsode).

**RHAPSODOMANCIE** (V. Divination, t. XIV, p. 723).

**RHARDIMAOU** (V. Ghardimaou).

**RHASES, RASÈS** (Er-Razi-Mohammed ben Zukariya), né à Ray, dans le Khorassan, mort très vieux vers 923. Après une jeunesse agitée, il étudia la médecine qu'il exerça à Ray sous un prince nommé El Mansour, puis à Bagdad. Il aurait aussi visité l'Espagne et habité Cordoue. Il a fait de l'alchimie, comme la plupart des savants de son temps. Il existe sous son nom, à la Bibliothèque nationale de Paris, un traité de médecine, désigné sous le nom de *El Mansouri*, qui contient une anatomie d'après d'Oribase et des préceptes pour le diagnostic, l'hygiène et la thérapeutique. Son principal ouvrage porte le nom de *El Hhawi* (*le Contenant*), compilation confuse, fondée en grande partie sur les livres grecs, tels que ceux d'Hippocrate et de Galien. On sait que les médecins arabes étaient les disciples des Syrciens, eux-mêmes traducteurs et imitateurs des Grecs. Cependant le traité de Razès sur les maladies éruptives, et spécialement sur la variole et la rougeole, renferme des observations originales; il a été traduit en grec, en latin, et en français au xvie siècle. L'énumération de ses ouvrages a été donnée par Casiri dans sa *Bibliothèque hispano-arabe*.

Razès s'est aussi occupé d'alchimie et le *Kitab-al-Fihrist* donne la liste de ses œuvres dans cet ordre. Plusieurs traités en langue latine ont été donnés comme traduits de Rasès : tels sont, par exemple, deux ouvrages intitulés *Lumen luminum*, dont l'un purement scolastique, l'autre identique avec le livre *De Perfecto magisterio*, attribué à Aristote. Ce dernier livre regarde l'art chimique comme une astronomie inférieure et fait reposer les théories de transmutation sur le système des qualités occultes. L'apparence des choses étant le contraire de leur intérieur caché, les métaux tels que le cuivre et l'argent, l'étain, le plomb, contiennent de l'or en puissance, et, réciproquement, l'or et l'argent renferment du plomb et de l'étain en puissance, etc. Tout l'art consiste à rendre manifestes les propriétés occultes, etc. Un autre traité, intitulé *De Aluminibus et Salibus*, est au contraire essentiellement descriptif et pratique. Mais aucun de ces ouvrages ne peut être attribué avec certitude à Rasès. C'est par erreur qu'on lui a attribué la découverte de l'eau-de-vie ; cette attribution repose sur un malentendu grossier, le nom d'*eau-de-vie simple* qui figure dans le traité alchimique ci-dessus s'appliquant à la pierre philosophale et n'ayant rien de commun avec notre alcool. Dans l'un des ouvrages médicaux de Rasès, il est question du prétendu *vin* obtenu par la fermentation du sucre, du miel et du riz, mais nullement des produits de leur distillation. M. Berthelot.

Bibl. : Ibn-Khallikan, traduction du baron de Slane. — Sprengel, *Histoire de la médecine*. — Berthelot, *Histoire de la chimie au moyen âge* : t. Ier, *Transmission de la science antique* ; t. III, *Alchimie arabe*.

**RHAT, GHAT.** Ville du Sahara central, fort importante, non par sa population, qui n'est guère que de 4.000 hab. (8.000 en y comprenant l'oasis), mais par sa situation au croisement de routes du Grand Désert. Rhat fait politiquement partie de la Tripolitaine, donc de l'empire turc ; les Ottomans de la Sublime Porte y entretiennent depuis 1874, année de la prise de possession, une petite garnison (200 hommes, dit-on, avec un canon fort célèbre dans le Sahara où, de fait, les canons sont plus que rares). Momentanément enlevée par les Touaregs, puis reprise par les Turcs, elle est là, comme pour narguer la France, tout à côté de notre Sahara, inutile aux mains des musulmans, tandis qu'elle nous serait si utile à nous, en tant que l'une des clefs du Désert, sur une des routes naturelles entre la Méditerranée et le Soudan. Et ainsi en est-il de Rhadamès, autre oasis tripolitaine, à deux pas de notre frontière. L'oasis de Rhat a son site à 950 kil. environ de Tripoli, qui est à peu de chose près le lieu de la Méditerranée le plus rapproché de la petite ville turco-saharienne. Elle se trouve à un peu plus de 1.300 kil. au S. de Tunis, à 1.500 au S.-E. d'Alger, et presque exactement à 400 à l'O.-S.-O. de Mourzouk, la capitale du Fezzan et la ville la moins éloignée, si toutefois Mourzouk est bien une ville. Alt-

admise généralement, 400 m. ; coordonnées géographiques, 24° 57′ latit. N. et 7° 57′ 30″ long. E., d'après Henri Duveyrier.

L'oasis de Rhat occupe une vallée dirigée du S. au N., « un large couloir semé de puits artésiens et de sources ». Dans les temps du Sahara pluvieux, il y coulait sans doute une rivière de la ramure de l'Igharghar, tandis que de nos jours il n'y passe plus d'eau courante, et que le sillon de l'ex-cours d'eau se termine, au N., contre un barrage de dunes. Du côté droit, c.-à-d. à l'E., l'ouadi, soit en bon français la vallée, est commandé par les brusques escarpements, on peut dire les falaises de l'Akakous, schistes et grès presque impossibles à gravir; à l'O., les roches d'encaissement sont un rebord du plateau volcanique du Tasili des Azdjers, auquel on attribue, avant toutes mesures mathématiques, une alt. de 900 à 1.200 m. Entre parois escarpées avec cols et brèches menant à l'Aïr et au lac Tchad, à Mourzouk et Tripoli, à Ghadamès et Tunis, c'est ce couloir qui fait toute l'importance de Rhat, devenue par la force des choses le lieu de passage de beaucoup des caravanes qui traversent le Sahara central. A part ce grand mouvement de transit (grand pour le Désert majeur d'Afrique), l'oasis ne compte guère : à peine si elle contient 3.000 palmiers-dattiers, distribués en petits bosquets où les Touaregs « ont dressé leurs maisonnettes de pierre et de terre battue, leurs huttes de branchages et leurs tentes en cuir ». Il serait facile de développer singulièrement l'oasis, mais cet agrandissement n'aura lieu qu'après remplacement des Turcs par les Français : il passe beaucoup d'eau souterraine sous les sables de l'Aghelàd, autrement dit du couloir de Rhat, et cette eau pourra vivifier le val par nombre de puits ordinaires ou de puits artésiens.

Comme ville, Rhat est insignifiante ; elle a six quartiers dans une enceinte percée de six portes, et de petites maisons sans aucune beauté d'architecture, bordant des ruelles étroites qui sont moins des rues que des passages voûtés; 600 maisons en tout. La population consiste en Touaregs de la branche des Ihadjenen, et descendants d'immigrants, soit Berbères, soit Arabes, venus comme marchands, soit du Tell, soit des oasis, notamment de Ghadamès et du Touat, enfin en Hartenès, qui sont des mulâtres, fils d'Arabes ou de Berbères et de négresses; plus la garnison turque. On y connaît l'arabe, mais la langue courante est le berbère des ancêtres Touaregs. Rhat conserve peut-être, et c'est l'avis de Duveyrier, le nom de *Rapsa,* poste romain bâti dans cette région du Sahara par les maîtres du monde; mais la ville n'existe probablement que depuis la seconde partie du moyen âge; tout au moins nul écrivain arabe n'en parle avant Ibn-Batouta, géographe berbère du XIVe siècle. Sauf sa soumission récente aux Turcs, il n'y a dans son histoire que des massacres d'Européens, non pas à Rhat même, mais sur les routes qui y conduisent, tant de Mourzouk que de Ghadamès : Mme Tinné (1869), Dournaux-Dupéré et Joubert (1874), Erwin von Bary (1877), les missionnaires Morat, Pouplard, Richard (1881). O. Reclus.

**RHATITE** (Minér.) (V. Blende).

**RHEA** (Ornith.) (V. Nandou)

**RHEA-Cybèle** (Myth.) (V. Mère, § *Mythologie*).

**RHEA-Sylvia**, mère de Rémus et de Romulus (V. Romulus).

**RHÉAL** (Sébastien), poète français (V. Cesena).

**RHEDA** (Antiq.) (V. Char).

**RHEEDIA** (*Rheedia* L.). Genre de Clusiacées-Garcinées, très voisin des *Garcinia* (V. Garcinie), distingué par des fleurs polygames-dioïques, à 2 sépales, 4 pétales, et composé d'une vingtaine d'arbres des régions chaudes du globe. Le latex jaune, résineux, du *Rh. acuminata* Pl. et Tr., s'emploie au Pérou comme vulnéraire et cicatrisant ; c'est l'*Arbol del Aceite de Maria* des indigènes. Les fruits des *Rh. edulis* Pl. et Tr. et *Rh. lateriflora* L. sont mangés aux Antilles.

**RHÈGES** (*Rege*, 1152-1180 [*feoda Campaniæ*]). Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine, sur les rives de la Barbuisse, affl. de l'Aube (rive g.). Champagne pouilleuse ; 319 hab., sur la voie romaine de Troyes à Soissons. Ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Gaye. E. Ch.

**RHEGIUM, REGIUM.** Ville d'Italie (V. Reggio Nell' Emilia).

**RHEGIUS** (Urbanus Koenig, dit), théologien allemand né à Langenargen, près de Lindau, en 1490, mort le 23 mai 1541. Professeur de poésie et d'éloquence à Ingolstadt, il reçut de l'empereur Maximilien la couronne des poètes, devint prédicateur à Ausgbourg, embrassa la Réforme et la propagea dans le duché de Lunebourg, prit part aux colloques de Schmalkalden (1537) et de Haguenau (1540). On a publié ses œuvres à Nuremberg en 1562 (Œuvres allem., 4 vol. et latines, 3 vol.).

Bibl. : Biographie par Uhlhorn ; Elberfeld, 1861.

**RHEINAU.** Com. de la Basse-Alsace (V. Rhinau).

**RHEINAU.** Bourg de Suisse, cant. de Zurich ; 1.330 hab.; il est situé sur une presqu'île formée par le Rhin au-dessous de sa grande chute. Vis-à-vis, sur une île du Rhin, le couvent des bénédictins du même nom fondé par un duc Allémane en 778, dont le monument funéraire en marbre se voit encore dans l'église. Cet établissement fut pillé par les Huns et détruit en partie. Restauré, il devint un des grands monastères du pays et joua un rôle important comme seigneurie féodale; son abbé avait droit au titre de prince; plusieurs de ses moines ont laissé un nom dans les sciences. La cathédrale, surmontée de deux tours, est d'un effet très original dans cette petite île du Rhin; on y remarque le tombeau d'un fils de l'empereur Rodolphe Ier, qui se noya dans le fleuve.

Bibl. : Erb, *Das Kloster Kleinau;* Schaffhouse, 1896.

**RHEINBERG.** Ville de Prusse, district de Dusseldorf, cercle de Mœrs, près du Rhin, auquel la joint le *canal de Rheinberg* (3.300 m.); 2.453 hab. (en 1895). Fabrique d'amer, de velours, etc. Ce fut jadis une forteresse, riveraine d'un bras desséché du Rhin, possédée dès le XIIe siècle par les archevêques de Cologne, prise en 1672 par les Français, en 1703 par les Prussiens qui la rasèrent. Au S.-O. est le village de Kamp où de Castries défit Ferdinand de Brunswick le 16 oct. 1760.

**RHEINBERGER** (Joseph), pianiste, compositeur et chef d'orchestre allemand, né à Vaduz, dans les Grisons, le 17 mars 1839. Musicien précoce, Rheinberger, dès l'âge de sept ans, remplissait les fonctions d'organiste à l'église de sa ville natale et, quelque temps après, y faisait exécuter avec succès une messe de sa composition. Il acheva ses études musicales à Feldkirch d'abord, puis au Conservatoire de Munich. Sorti de cet établissement en 1854, il y rentrait en 1859 en qualité de professeur d'une classe de piano : il y enseignait un peu plus tard l'orgue et la composition. Il a également occupé les places de répétiteur et de chef d'orchestre du Théâtre de la cour (1877-94) et de directeur de la chapelle royale. Ses compositions, fort nombreuses, comprennent plusieurs opéras représentés à Munich avec succès (*Die sieben Raben*, *Türmers Tœchterlein*), avec un certain nombre de grandes pièces religieuses, chœur et orchestre, des morceaux symphoniques et une grande quantité de musique de concert, pour le piano, l'orgue ou divers instruments.

Sa femme *Franziska*, née *Jœgerhuber* (1832-92), a publié des poésies sous le pseudonyme de Hoffnaass.

**RHEINE.** Ville de Prusse, district de Munster (Westphalie), sur l'Ems ; 8.653 hab. Cotonnades, machines, etc. C'est le ch.-l. de la seigneurie de Rheina-Wolbeck, médiatisée en 1806 et attribuée en 1840, avec rang princier, au comte Lannoy de Clervaux. — La ville reçut une charte urbaine en 1327. Le prince réside au château voisin de *Bentlage* .

**RHÉINE** (Chim.) (V. Chrysophanique [Acide]).

**RHEINECK.** Ville de Suisse, cant. de Saint-Gall; 1.920 hab. Elle est située sur la r. g. du Rhin, à 5 kil. en amont de son embouchure dans le lac de Constance. La contrée environnante est riante, fertile et bien cultivée; il y a beaucoup d'arbres fruitiers et de vignes. On remarque dans la ville une belle église dans laquelle se trouvent plusieurs vitraux précieux. Sur une éminence, les ruines de deux châteaux qui appartenaient jadis aux seigneurs du pays et furent détruits dans les guerres d'indépendance des Suisses.

**RHEINECK.** Château de Prusse, district de Coblentz, r. g. du Rhin, souvent détruit, restauré en 1832 par Lasaulx. Au pied, le ruisseau de Vinxtbach marque la frontière des dialectes franconien et bas-allemand, coïncidant ici avec celles des anciens archevêchés de Trèves et de Cologne.

**RHEINFELDEN.** Ville de Suisse, cant. d'Argovie; 2.400 hab. Située sur la r. g. du Rhin, à proximité des tourbillons de Hœllenhaken et d'une île rocheuse, elle a une saline importante associée à celles de *Rhyburg* et *Kaiser-Augst*. Ensemble elles produisaient, en 1894, 231.000 quintaux de sel. Rheinfelden est un centre balnéaire important; on utilise les eaux mères. Elle est aussi très industrielle; on y trouve des fabriques de cigares et de grandes brasseries. Les forces motrices du Rhin y ont été captées; les turbines produisent plus de 10.000 chevaux qui sont employés au moyen de la transmission dans un grand nombre de localités, notamment à Bâle. Les environs sont très fertiles et bien cultivés; il s'y trouve de belles chasses. Sur le roc voisin du fleuve, s'élevait la forteresse de *Stein*, résidence des comtes de Rheinfelden. On cite parmi eux Rodolphe de Souabe, concurrent d'Henri IV à l'empire. Après sa mort (1080), Rheinfelden passe aux Zœhringen, puis devint ville libre impériale (1218). En 1330, Louis de Bavière l'engagea au duc d'Autriche. En 1415, elle recouvra sa liberté, et, avec l'aide des Suisses, détruisit le château en 1446. Mais, deux ans après, les Autrichiens la reprirent et la gardèrent jusqu'en 1803. C'était une des quatre places dénommées *villes forestières* et qui ont joué un grand rôle dans les guerres du XVII^e siècle. Bernard de Saxe-Weimar y fut repoussé le 28 fév. 1838 par Jean de Werth, mais remporta le 3 mars une éclatante victoire, qui lui valut la prise de la ville. Le duc de Rohan fut blessé à mort dans le premier combat. Plus tard, dans la guerre de Louis XIV contre le duc de Lorraine, Rheinfelden fut assiégée sans résultat par le maréchal Créquy à la tête de 30.000 hommes. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres de la première République française. Les fortifications de Rheinfelden sont rasées depuis longtemps ; on trouve à leur place des prairies et des jardins. En 1803 la ville fut cédée à la Suisse. Dr Gobat.

**RHEINGAU.** Région de l'Allemagne, comprise dans le district prussien de Wiesbaden, au N. du coude du Rhin. C'est une belle vallée, de 30 kil. de long, close au N. par les hauteurs du Rheingau, détachées du Taunus; elle s'étend de Biebrich à Lorch, formant un cercle dont le chef-lieu est Rudesheim. L'ancienne capitale était Eltville. La renommée du Rheingau tient à ses vignobles qui donnent les fameux vins du Rhin. Au XI^e siècle, le Rheingau fut entouré d'un fossé et d'un retranchement formé de troncs d'arbres et muni de tours. Bernard de Saxe-Weimar le força en 1631, et on le laissa disparaître.

Les comtes du Rheingau, appelés *rhingraves*, résidaient au burg de Rheingrafenstein, près Kreuznach. On cite Hatto VI (937-60), Jean III (1383-1428) qui épousa l'héritière du comté de Wilde Kyrburg ; Jean V (1476-95) qui acquit une partie du comté de Salm. Les princes de Salm, lignée d'Obersalm, s'intitulent encore Wild-et-Rhingrave.

**RHEINSTEIN.** Château moderne de la rive gauche du Rhin, près de Bingen. Il a été construit en 1825-29 par le prince Frédéric de Prusse sur la ruine du burg de *Voigtsberg* où avait résidé Rodolphe de Habsbourg.

**RHEITHROSCIURUS** (Zool.) (V. Ecureuil).

**RHÉNANE** (Province) (V. Rhin).

**Ecole d'architecture rhénane.** — L'école rhénane est la plus précoce et l'une des plus puissantes dans l'histoire architecturale du moyen âge. Elle remonte à Charlemagne, qui se préoccupa de faire de véritables monuments de ses palais d'Aix, de Nimègue, etc. Ce n'est qu'à Ravenne que Charlemagne avait pu voir de beaux modèles d'une architecture récente, et l'empire d'Orient seul pouvait lui fournir des artistes habiles et des traditions d'art encore vivantes. C'est du reste à l'image de cet empire qu'il restaurait celui d'Occident. C'est à Ravenne que Charlemagne prit des colonnes et autres ornements de marbre qu'aucun artiste d'Occident n'aurait su imiter, et c'est à l'imitation de la rotonde de Saint-Vital qu'il fit bâtir ses chapelles palatines d'Aix et de Nimègue. Le plan de l'abbatiale de Saint-Gall, tracé à ce qu'on croit par Einhart, présente une basilique latine, mais terminée à l'E. et à l'O par de grandes absides, comme Sainte-Sophie de Constantinople et cantonnée de deux tours rondes isolées qui rappellent les clochers de Ravenne.

L'art roman rhénan perpétuera ces modèles : la chapelle palatine d'Aix a donné toute une lignée de rotondes ; au XII^e siècle, l'église d'Ottmarsheim (Alsace) la reproduit très fidèlement ; au XIII^e siècle encore, la chapelle du château de Vianden (Luxembourg) en est manifestement inspirée ; les grandes églises romanes des bords du Rhin ont un sanctuaire à chaque extrémité et leurs absides sont flanquées de tours souvent rondes, comme à la cathédrale de Worms. Parmi les dispositions archaïques conservées dans l'architecture romane germanique, il faut également signaler le plan tréflé des églises Sainte-Marie du Capitole, Saints-Apôtres et Saint-Martin à Cologne, l'usage général des tours-lanternes, et celui des niches ou absidioles empâtées dans l'épaisseur des murs dont les antiques basiliques de Tunisie offrent déjà des exemples et qui se retrouvent aux Saints-Apôtres de Cologne, à la cathédrale de Spire, à celle de Rastibonne, à Heisterbach, etc. La sculpture en méplat et les chapiteaux cubiques sculptés ont une parenté avec l'art byzantin ; les tours couronnées de frontons sur toutes leurs faces rappellent certains édifices romains (tombeau d'Igel) et doivent avoir une source antique; les corniches d'arcatures (*Friesbogen*) très simples, reliées de distance en distance à des plates-bandes verticales ont leur prototype au baptistère San Giovanni in fonte de Ravenne. Les galeries extérieures, spécialement fréquentes autour des coupoles et des absides, reproduisent une disposition qui existait à Ravenne autour de la rotonde du tombeau de Théodoric. Les voûtes d'arêtes et les coupoles octogones sont presque inconnues aux X^e et XI^e siècles, malgré l'exemple donné par les architectes carolingiens. Au XII^e siècle, elles deviennent fréquentes ; elles sont construites suivant des méthodes byzantines. L'emploi de la voûte d'arête amène les architectes à donner à chaque travée centrale deux travées de collatéraux et l'on alterne en conséquence les piliers et les colonnes. L'école romane des bords du Rhin a été le foyer de l'art roman germanique ; elle a inspiré les constructeurs depuis l'Alsace et la Flandre française jusqu'en Suède et aux frontières orientales de l'empire d'Autriche, où l'art germanique prend contact avec l'art byzantin. Au XIII^e siècle, elle reste fidèle à ses traditions malgré de nombreuses importations d'art français : telles l'abbaye de Maulbronn et autres édifices des moines de Cîteaux, la cathédrale de Limbourg ; plus tard Notre-Dame de Trèves et la cathédrale de Cologne. Au XIV^e siècle, l'art germanique opère une fusion du gothique français et surtout champenois avec ses traditions et son goût propre et crée un art gothique allemand souvent pauvre en sculpture, maigre et sec de formes, mais qui a néanmoins produit nombre de beaux édifices : leurs particularités les plus typiques sont : le plan sans déambulatoire ou avec un déambulatoire bordé de chapelles couvertes d'un même toit et décrivant une ligne extérieure

continue ; les trois nefs égales en hauteur suivant un type (*Hallenkirche*) usité dès l'époque romane et qui se généralise dans le style gothique ; enfin, des voûtes portées sur des armatures de branches d'ogives entre-croisées en losanges très analogues aux tracés que l'école du S.-O. de la France adopta dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

On peut citer comme exemples de beaux édifices rhénans romans les églises de Cologne, les cathédrales de Spire, Worms, Bonn. Pour la période gothique, on peut citer la cathédrale de Limbourg, Sainte-Elisabeth de Marbourg, Notre-Dame de Trèves, les églises de Xanten, Gmund, Nuremberg, etc. C. ENLART.

BIBL. : ÉCOLE D'ARCHITECTURE RHÉNANE. — G. DEHIO et G. VON BEZOLD, *Kirchliche Baukunst des Abendlandes*. — OTTE, *Handbuch der hirchlichen Kunst*. — P. CLEMEN, *Die Kunstdenkmaler der Rhein-provinz*. — A. SAINT-PAUL, *les Ecoles romanes*, dans *Annuaire de l'Archéologue français*, 1878.

**RHENEIA** (Ile) (V. DÉLOS).

**RHENS** (*Rense*). Ville de la Prusse rhénane, district de Coblentz, sur la r. g. du Rhin ; 1.500 hab. Eaux minérales. Quoique sise dans le diocèse de Trèves, elle appartenait à l'archevêque-électeur de Cologne qui la fit fortifier en 1370. Il y fut réuni en 1338 une diète électorale qui affirma la liberté des électeurs dans le choix des empereurs, rejetant la prétention contraire du pape.

BIBL. : WEIZSÆCKER, *Rense als Wahlort ;* Berlin, 1890.

**RHÉOMÈTRE** (Phys.). Nom primitivement donné, concurremment avec celui de *multiplicateur* (V. ce mot), à l'instrument imaginé par Schweigger, et destiné à reconnaître l'existence d'un courant électrique. Perfectionné, le rhéomètre est devenu le *galvanomètre* (V. ce mot). — On a aussi appelé *rhéomètre* ou *régulateur de volume* un petit appareil qui se visse sur le tuyau d'arrivée du gaz d'éclairage, au-dessous du bec, et qui permet de régler la consommation, de façon constante, quels que soient les variations de la pression et le diamètre de l'orifice d'écoulement, c.-à-d. la position de la clef.

**RHÉOPHORE** (Phys.). Nom quelquefois donné aux fils métalliques qui, dans une *pile* (V. ce mot), conduisent les deux courants électriques.

**RHÉOSTAT.** On désigne sous ce nom des appareils qui servent à introduire dans les circuits électriques une résistance variable. Le plus ancien rhéostat, dû à Wheatstone, se compose de deux cylindres : l'un, de verre, portant une cannelure en spirale, au fond de laquelle s'enroule un fil métallique ; l'autre, en métal, parallèle au premier et de même diamètre, un système de roues dentées permet de faire tourner simultanément et dans le même sens les deux cylindres, aussi le fil enroulé sur l'un peut se dérouler et s'enrouler sur l'autre, ou inversement, de sorte que, la longueur totale du fil restant constante, on peut faire varier, à volonté, la fraction de ce fil enroulé sur le cylindre de cuivre. L'appareil est intercalé dans le circuit électrique qu'on veut modifier ; le courant entre par exemple dans le cylindre de cuivre, en sort par le fil de cuivre qui est enroulé sur lui, mais toutes les spires de ce fil qui sont en contact avec lui n'interviennent pas dans la résistance, car elles font corps en quelque sorte avec le cylindre de cuivre ; le courant parcourt ensuite les diverses spires enroulées sur le cylindre de verre, spires qui se trouvent, au contraire, isolées les unes des autres, le verre étant mauvais conducteur ; de la dernière spire le courant passe dans un anneau en métal qui termine le cylindre de verre et sur lequel s'appuie un frotteur qui recueille le courant. La résistance de l'appareil dépend donc du plus ou moins grand nombre de spires enroulées sur le cylindre de verre, nombre que l'on peut modifier à volonté par la rotation des cylindres. Les rhéostats que l'on emploie dans l'industrie se composent de gros fils métalliques, d'un alliage peu conducteur, que l'on dispose par spires sur un cadre cylindrique ou prismatique en isolant de ce cadre les différentes spires par des feuillets d'amiante ; une sorte de roue dentée peut glisser le long de cet appareil ; elle est pressée par un ressort contre la spire à la hauteur de laquelle elle se trouve ; le courant entre par une borne en relation avec une des extrémités du fil métallique, en parcourt les différentes spires jusqu'à ce qu'il rencontre la roue dentée ; il la traverse ainsi que la tige sur laquelle elle se meut, et de là se rend à la seconde borne de l'appareil. En déplaçant la roue dentée, on peut donc intercaler rapidement un plus ou moins grand nombre de spires dans le circuit. Pour éviter les décharges électriques, la roue dentée porte une partie isolante par laquelle on la saisit. A. JOANNIS.

**RHÉOTOME.** Les rhéotomes sont les instruments destinés à interrompre les courants électriques ; on en distingue plusieurs espèces : les interrupteurs à main, les interrupteurs automatiques, appelés souvent disjoncteurs, les interrupteurs périodiques, comme ceux qui servent dans les bobines d'induction (V. BOBINE, t. VI, p. 1196) et les interrupteurs qui permettent à la fois d'interrompre les courants et de les diriger dans divers circuits. Les interrupteurs que l'on manœuvre à la main sont à bouton, à manette, à couteau ou à fiches ; leur principe est le même : deux pièces en cuivre (*plots*) (massives ou formées de feuillets comme les balais des dynamos) sont mises en relation avec les deux extrémités du circuit électrique qu'il faut ouvrir ou fermer ; une plaque de cuivre capable de pivoter autour d'un point fixe peut, lorsqu'on la tourne à l'aide d'un bouton, d'une manette ou même d'un volant, venir s'appuyer simultanément sur les deux pièces de cuivre et les mettre en communication. Dans les interrupteurs à double contact, la lame de cuivre mobile, au lieu de s'appuyer simplement sur les deux plots peut s'engager dans une rainure pratiquée dans ceux-ci ; les interrupteurs à couteau appartiennent à cette catégorie et ressemblent un peu comme disposition aux couteaux à pain des boulangers. On peut fixer à la même manette plusieurs rhéotomes de façon à couper en même temps plusieurs circuits. Dans les interrupteurs à fiches, on enfonce une sorte de clef en cuivre entre deux entailles tronconiques pratiquées dans les deux plots qu'on veut faire communiquer ; on interrompt le courant en retirant la fiche.

Les disjoncteurs automatiques ont pour objet d'interrompre spontanément le circuit lorsque le courant devient, soit trop faible, soit trop fort. Ces derniers servent à protéger les appareils qu'un courant trop fort pourrait mettre hors de service ; les premiers servent principalement pour la charge des accumulateurs à mettre ceux-ci hors du circuit lorsque leur charge est suffisante.

Les commutateurs sont presque toujours disposés ainsi : un pivot central communique avec le pôle d'une batterie d'accumulateurs ou d'une dynamo. Une série de plots en cuivre, isolés les uns des autres, sont disposés sur un arc de cercle dont le pivot précédent est le centre ; autour de ce pivot peut tourner une lame de cuivre que l'on manœuvre par une manette de façon à la faire reposer sur le plot en cuivre dans lequel on veut diriger le courant ; il y a autant de plots que de circuits distincts. Quand on rompt un circuit à l'aide de ces appareils, il se produit, en général, une étincelle. Lorsqu'il s'agit de courants très intenses, on emploie des rhéotomes fondés sur les mêmes principes, mais plongés dans un bain d'huile. A. JOANNIS.

**RHERGO, GHERGO.** Bourg du Soudan central, ici Soudan français, à 145 kil. E., très légèrement N. de Tombouctou, sur la rive g. du Niger, qui est ici un fleuve saharien plutôt que soudanien, tout au moins par sa rive gauche frôlant les sables du Grand Désert ; 2.000 hab. Ce pays n'a été connu de nous que tout récemment, depuis la prise de Tombouctou ; il appartient aux Touaregs : au N., aux Iganadaren Haoussa, au S. aux Igouadaren Aribinda. C'est chez ceux-ci, par delà les bras du Niger, que les habitants ont les pâturages de leur bétail ; c'est aux rives mêmes du Niger ou dans ses îles qu'ils ont leurs champs de riz ou de tabac.

S'il faut en croire les récits des gens du pays, Rhergo

n'occupa point toujours son site actuel, qui est insulaire à demi. Ce bourg longe, non pas précisément la rive gauche du grand cours d'eau soudanien, mais la rive gauche de sa principale branche : car, ici fort large, il se partage en plusieurs branches. Nous disons : insulaire à demi, parce que dans les années arides, quand le Niger monte moins haut que d'habitude, l'île de Rhergo s'incorpore d'un côté à la terre ferme par l'asséchement complet des coulées, tandis que, dans les années humides, l'île reste une île ; et si la crue est très forte, une île difficile à atteindre. C'est pour échapper aux exactions et brutalités terribles des Touaregs que Rhergo, jadis seulement riveraine, a tenu à s'entourer de deux bras du fleuve. Ces mêmes Touaregs y ont brusquement assailli et détruit en 1897 un détachement de spahis français commandé par de Chevigné et de La Tour-Saint-Ygast, qui y trouvèrent la mort. Ils sont devenus pacifiques depuis la création du poste de Bamba, sur le Niger, à 40 kil. à l'E. de Rhergo.

**RHESCUPORIS** ou **RHASCUPORIS**, princes de Thrace (V. Odryses).

**RHESUS** (Ῥῆσος) (Myth. gr.), fils d'Eioneus, roi des Thraces, qui vint au secours des Troyens. Le Xe chant de l'*Iliade* conte comment Ulysse et Diomède le tuèrent durant son sommeil et dérobèrent ses magnifiques chevaux. Une tragédie faussement attribuée à Euripide traita le même sujet. Plus tard, on dit Rhesus fils de Strymon.

**RHÉTEUR.** Les Grecs donnaient le nom de rhéteur, synonyme d'orateur, aussi bien aux orateurs proprement dits qu'à des théoriciens ou professeurs d'éloquence, lesquels étaient souvent les *sophistes* (V. ce mot). C'est en Sicile que l'on rédigea les règles principales de l'art oratoire, constituant la rhétorique. Gorgias les apporta à Athènes vers 427 av. J.-C., et elles furent perfectionnées par les sophistes, dont l'attention se porta aussi bien sur le style que sur la dialectique. Isocrate donne à la période oratoire sa forme classique ; Aristote codifie les prescriptions de la rhétorique. Les disciples de l'un et de l'autre constituent deux écoles, la première plus attachée à la perfection de la forme et du style, la seconde aux moyens de convaincre. Ce sont les philosophes, en particulier ceux des écoles péripatéticienne et stoïcienne, qui s'occupent de rhétorique. Mais, à la fin du second siècle av. J.-C., les orateurs et des professeurs s'adonnent à cette étude et, combinant les préceptes d'Isocrate et d'Aristote, rédigent des traités systématiques avec une terminologie spéciale. Le plus célèbre de ces auteurs est Hermagoras de Temnos, qui écrivait vers l'an 120 av. J.-C. Ces études prirent une grande extension sous la domination romaine, ce qui s'explique aisément par l'esprit pratique et formaliste des Romains. Cependant les conservateurs furent d'abord hostiles aux rhéteurs grecs. Un sénatus-consulte de 161 les bannit de Rome. Il surgit des rhéteurs latins que les censeurs blâmèrent en 92. Mais, à partir de l'époque de César et d'Auguste, l'enseignement de la rhétorique se généralisa. Il était très florissant au Ier siècle de l'Empire et a donné lieu à de nombreux ouvrages. Des hommes de naissance libre s'y adonnèrent à côté des affranchis, auxquels on l'abandonnait d'abord. Vespasien finit par ouvrir des écoles publiques où les rhéteurs latins et grecs étaient appointés aux frais du fisc (Cf. les art. Oratoire (Art) et Rhétorique). Dans ces écoles, les exercices portaient le nom de *declamationes;* on les distinguait en *suasoriæ*, correspondant au *genus deliberativum* (éloquence politique) et *controversiæ*, correspondant au *genus judiciale*.

Bibl. : Walz a réuni les œuvres des rhéteurs grecs (Stuttgart, 1833-36, 9 vol.) ; Spengel les a publiées depuis (1891 et suiv.) ; Hahn a publié les œuvres des rhéteurs latins (1863). — Blass, *Die attische Beredsamkeit;* 2e éd., 3 vol. — Du même, *Die griechische Beredsamkeit von Alexander bis auf Augustus*, 1865. — Westermann, *Gesch. der Beredsamkeit in griechenland und Rom*, 1833-35, 2 vol. — Cf. la bibl. de l'art. Rhétorique.

**RHETICUS** (Georg Joachim von Lauchen, dit), astronome allemand (V. Joachim, t. XXI, p. 160).

**RHÉTIE** (*Rhætia* ou *Rætia*, all. *Rætien*). Pays antique des Alpes centrales, compris dans l'Empire romain dont il forma une province. La Rhétie était comprise entre l'Helvétie à l'O., la Gaule Cisalpine au S., la Vénétie et le Norique à l'E., la Vindélicie ou, en y comprenant celle ci, le Danube au N. Elle correspond donc au canton actuel des Grisons, au Tirol, au S. de la Bavière, à l'E. du Wurttemberg en y ajoutant le N. de la Lombardie (Valteline) ; la limite orientale était l'Inn (Œnus, la limite méridionale passait aux monts Ocra et Adula), le lac de Constance. Le centre des Rhétiens était dans les vallées supérieures de l'Adige, de l'Inn et du Rhin ; Ptolémée attribue aux Vindéliciens (Celtes) le pays entre le Lech et l'Inn, mais on admet qu'ils s'étendaient sur toute la région entre le haut Danube, les Alpes et l'Inn.

Il n'est guère question des Rhétiens, montagnards pillards, avant le IIe siècle av. J.-C., bien qu'on les ait supposés parents des Etrusques (Rasena) refoulés par l'invasion gauloise dans les vallées alpestres. A l'époque d'Auguste, il paraît constant que leur langage était celtique, et rien ne prouve qu'il ne l'ait pas été dès l'origine. Ils furent subjugués en l'an 5 av. J.-C. par Drusus et Tibère, après une résistance désespérée, et la Rhétie devint province romaine. On mentionne les tribus des *Lepontii* (au N. des lacs de Côme et Majeur), *Viberi* (dans le Saint-Gothard), *Calucones* (val Calanca), *Vennones* (aux sources de l'Adige), *Sarunetes* (vallée supérieure du Rhin, Sargans), *Isarci* (sur l'Isar), *Briscentes*, *Genauni* (val de Norr entre les lacs Majeur et de Côme), *Tridentini* (vers Trente), *Euganei* (monts Euganéens). La province de Rhétie accrue de la Vindélicie, demeura pauvre et obscure sous les empereurs romains. Les villes principales étaient Tridentum (Trente) au S. et Augusta Vindelicorum (Augsbourg) au N. ; puis les forteresses du Danube : Boiodurum (Innstadt) et Castra Batava (Passau), Radasbona ou Regina (Ratisbonne), Sorviodurum (Straubing), Cambodurum (Kempten), anciennes cités celtiques, de même que Brigantium (Bregenz) qui donna son nom au lac Venetus devenu Brigantinus (lac de Constance). Des voies romaines, les principales étaient celles d'Augsbourg à Vérone par Parthaunum (Partenkirchen), Veldidena (Wilten) et le Brenner, et d'Augsbourg à Milan par Brigantium (Bregenz) et Curia (Coire). Au Ve siècle, la Rhétie, dévastée par les Barbares, semble presque dépeuplée (Cf. la *Vie de saint Séverin*). Theodoric qui la fit administrer par un duc lui rendit quelque tranquillité. Puis les Bavarois s'en emparèrent, tandis que les Alamans s'étendaient à l'O. du Lech. La population celtique latinisée se maintint cependant, et aujourd'hui encore le dialecte *romanche* est parlé dans les hautes vallées des Grisons (V. Romane [Langue]).

**RHÉTIEN.** On désigne en géologie sous le nom de rhétien, donné en 1861 par Gümbel (de l'ancienne Rhétie), un étage qui est considéré par l'école allemande comme le dernier terme du trias, voire même comme une subdivision du keuper, et que l'école française rattache en général au système jurassique. Il ne comprend qu'une zone paléontologique unique, la zone à *Avicula contorta*, dont les affinités avec la zone suivante, à *Psiloceras planorbis*, et même celles avec la zone à *Schlotheimia angulata*, sont assez considérables pour que beaucoup d'auteurs aient réuni ces trois zones en un groupe de l'infralias, que l'on a séparé du lias proprement dit. Ce groupement est artificiel, car les deux zones supérieures de l'infralias se relient intimement, par leurs caractères paléontologiques, aux couches sinémuriennes, et le facies gréseux, qui les rapproche quelquefois de la zone à *Avicula contorta*, ne se rencontre guère que sur le pourtour des massifs anciens émergés.

Caractères paléontologiques. — La flore du rhétien comprend surtout des Cycadées, représentées par les genres *Nilssonia*, *Podozamites*, *Olozamites ;* des Conifères, telles que *Araucarites*, *Baieria*, *Palissya ;* des Fougères, *Clathropteris*, *Thinnfeldia*, etc. Ses affinités avec celle du lias sont indiscutables.

La faune comprend des Brachiopodes d'un caractère

assez ancien, des Lamellibranches, qui appartiennent à la fois à des genres triasiques et à des genres liasiques. Parmi les Ammonites, de rares espèces d'*Arcestes*, de *Cladiscites*, de *Megaphyllites*, de *Choristoceras*, qui ont été trouvées dans les Alpes orientales, doivent être envisagées comme des survivants de la faune triasique. En revanche, *Monophyllites planorboides* est très voisin de *Psiloceras planorbis*, tandis qu'*Hesperites Claræ* annonce les *Schlotheimia* liasiques. Signalons aussi la première apparition des vraies Bélemnites. Les dents de Poissons (*Hybodus*, *Saurichthys*, *Sargodon*, etc.) sont accumulées par millions dans des lits spéciaux connus sous le nom de Bonebed. Enfin, c'est dans le rhétien que l'on rencontre, en Europe, les premiers Mammifères, dont le plus connu est *Microlestes antiquus*, trouvé dans le Wurttemberg.

Régions alpines. — Dans les Alpes septentrionales, le passage du trias supérieur au rhétien est généralement insensible, et souvent la séparation entre les deux étages est difficile à tracer, car le facies de calcaires organogènes, connu sous le nom de calcaire du Dachstein, se continue quelquefois pendant le rhétien et pendant le début de la période liasique. L'épaisseur de ces dépôts est énorme, car le géosynclinal peu profond, dans lequel ils se formaient, s'enfonçait au fur et à mesure que s'accumulaient les sédiments. Grâce à la descente par saccades, les dépôts se trouvaient souvent à fleur d'eau. En beaucoup de points, les conditions de sédimentation se modifièrent dès le début du rhétien, et désormais l'approfondissement du bassin marcha plus vite que la formation des sédiments. La coupe de l'Osterhorn, dans le Salzkammergut, étudiée par Ed. Suess et E. von Mojsisovics, est, à cet égard, des plus intéressantes. Des marnes riches en Lamellibranches (*Avicula contorta*, *Mytilus*, *Tœniodon*), avec bonebed intercalé, font suite aux calcaires. C'est le « facies souabe ». Puis vient le « facies karpatique » encore marneux, avec *Terebratula gregaria*, *Ostrea Haidingeri*. Il est surmonté par des calcaires riches en Brachiopodes, tels que *Spirigera oxycolpos*, et constituant le « facies de Kœssen ». Enfin viennent de nouveau des marnes avec Céphalopodes, c'est le « facies de Salzbourg ». Ces facies se retrouvent en différents points des Alpes orientales, mais leur succession n'est pas toujours la même. Dans les Alpes orientales, on connaît surtout le facies karpatique et le facies souabe, qui se retrouvent en Provence, en Corse, en Sicile, dans les Pyrénées avec des caractères assez constants.

Régions au nord et à l'ouest des Alpes. — Le facies souabe, comme son nom l'indique, joue un rôle important dans l'Allemagne du Sud. La faune est la même qu'à l'Osterhorn, le même bonebed s'y retrouve, mais un grès siliceux a fait place aux marnes. Ce grès siliceux à *Avicula contorta* est très répandu dans l'Europe centrale. Dans la vallée du Rhin, il est surmonté d'argiles rouges, récurrence du facies du keuper. Il se retrouve dans le Jura, en Lorraine, dans le centre de l'Allemagne. Sur le bord du Massif Central, le rhétien est généralement représenté par des arkoses ou par des plaquettes calcaires. Dans le Cotentin, on observe à Valognes un grès dolomitique, avec Lamellibranches rhétiens, qui supporte des grès hettangiens, à *Pecten valoniensis*.

Le caractère marin des dépôts rhétiens et leur grande extension indiquent bien un mouvement positif de la mer dans toute l'Europe centrale, mais en Angleterre on a des preuves manifestes d'une véritable *transgression rhétienne*, qui s'étend jusqu'en Ecosse et en Irlande, où les couches à *Avicula contorta* reposent souvent directement sur les terrains paléozoïques.

En Scanie, c.-à-d. dans l'extrême S. de la Suède, le rhétien existe également, mais il est représenté par la puissante série des grès lignitifères d'Hœganaes, c.-à-d. par des couches d'eau douce riches en débris végétaux, au milieu desquelles vient s'intercaler un niveau marin avec les Lamellibranches caractéristiques.

Des couches analogues se retrouvent à Theta, près de Bayreuth, sur le bord du massif émergé de Bohême.

Rhétien en dehors de l'Europe. — Le rhétien n'est guère connu à l'état marin, en dehors de l'Europe, que dans l'Himalaya, où il est représenté par des dolomies et des calcaires analogues à ceux du Dachstein, dans les Alpes orientales. En revanche, le facies continental, avec débris végétaux et souvent même lits de lignites ou de houille, possède une extension considérable à la surface du globe. Dans les régions polaires, on le connaît au Grœnland et au Spitzberg; en Asie, il a été signalé dans le Turkestan, en Sibérie, dans le N. de la Chine, dans le Sétchouen, au Tonkin, dans l'Inde péninsulaire. Dans ces deux dernières régions, aux espèces d'Europe s'associent des types indigènes, parmi lesquels se trouve le genre *Glossopteris*, survivant de la flore carbonifère supérieure. On connaît encore des dépôts rhétiens analogues dans l'Afrique australe, où ils forment la partie supérieure du groupe de Karoo et renferment, comme au Tonkin et en Inde, des gisements de charbon exploités; dans l'E. de l'Australie, en Tasmanie et dans la Nouvelle-Zélande; puis, en Amérique, dans l'E. des Etats-Unis, au Nouveau-Mexique, dans le Honduras, au Chili, dans la République argentine. Emile Haug.

Bibl.: A. de Lapparent, *Traité de géologie*, 4e éd., 1908. — E. Suess, *la Face de la terre*, trad. E. de Margerie; Paris, 1900, t. II, chap. vi, 2. — J.-F. Pombeckj, *Ammoniten des Rhät*, dans *Neues Jahrb. f. Mineral.*, 1895, II.

**RHÉTIQUES** (Alpes) (V. Alpes, t. II, p. 458).

**RHÉTORIQUE** (Litt.). Si l'on s'en tient aux données de l'étymologie, la rhétorique (ῥητορικὴ τέχνη) n'est pas autre chose que l'*art de parler;* elle comprend donc essentiellement deux parties bien distinctes: 1° une étude raisonnée des différents genres oratoires; 2° un ensemble de préceptes relatifs à l'art de parler, c.-à-d. l'art de persuader ou de convaincre. On a vu au mot Oratoire (Art) un examen critique de la division, vingt fois séculaire, en trois genres d'éloquence, le démonstratif, le délibératif et le judiciaire; on va trouver ici un résumé très rapide des principales règles de la rhétorique considérée non plus comme une science, mais comme un art. Ces règles ne sont nullement antérieures à la production des anciens chefs-d'œuvre de l'éloquence; il en est d'elles comme des règles de la grammaire, de la poétique et même de tous les autres arts; ce sont des observations que le bon sens des philosophes a faites en étudiant les plus beaux modèles. La nature elle-même s'est chargée de former les premiers orateurs; ensuite, par une analyse pénétrante, on a vu comment ces hommes supérieurs s'y étaient pris, et les constatations faites au cours d'une telle étude ont été classées et présentées sous une forme scientifique. La rhétorique est donc l'ensemble des procédés qui ont fait jadis et qui, par conséquent, pourront toujours faire de grands orateurs et de grands écrivains. C'est un art très sérieux, auquel des hommes de beaucoup de talent, parfois même des hommes de génie, tels qu'Aristote, Cicéron, Quintilien, Pascal, Rollin et bien d'autres encore, ont appliqué tous leurs soins, et les modernes ont tort de le dédaigner. Assurément, les anciens auteurs de rhétoriques se sont parfois perdus au milieu des petits détails, mais il n'en est pas moins vrai que l'art de persuader doit être conservé dans ses grandes lignes; aujourd'hui, comme au temps d'Aristote, il faut lui garder ses divisions essentielles, l'*invention*, la *disposition* et l'*élocution*, auxquelles on peut joindre l'*usage de la mémoire* et l'*action*. En effet, la rhétorique enseigne à bien parler, mais on ne parle que pour exprimer des idées ou des sentiments, et si l'on parle bien, l'on met de l'ordre dans ses pensées et on leur donne la forme qui leur convient le mieux; cela revient à dire que l'on commence par trouver des idées, qu'on les dispose ensuite avec habileté, et qu'on finit par les exprimer; de là cette division en trois parties qui, en définitive, est si raisonnable.

1° L'invention. — La nécessité pour l'orateur et pour

l'écrivain de commencer par trouver des arguments a été reconnue de tout temps, et Boileau n'a fait que lui donner son expression définitive quand il a dit :

Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.

Puisque le but de l'orateur est de *prouver*, de *plaire* et de *toucher* (*ut probet, ut delectet, ut flectat*, Cic., *De Orat.*), il doit chercher des *arguments* qui prouvent ; il doit plaire en déployant des qualités qui donnent une opinion favorable de ses *mœurs ;* enfin, s'il veut toucher, il faut qu'il manie les *passions* de ses auditeurs ; telles sont, dans toutes les rhétoriques anciennes ou modernes, les subdivisions du chapitre de l'*invention*.

Les arguments sont tous empruntés à la logique (V. Logique), et, parmi eux, figurent le syllogisme et l'enthymème, syllogisme oratoire réduit à deux propositions au lieu de trois. Viennent ensuite le sorite, ou accumulation de syllogismes, le dilemme, syllogisme à deux tranchants, l'exemple, l'induction, l'argument *ad hominem*, et bien d'autres encore.

Aux arguments proprement dits, Aristote et ses successeurs joignent les *lieux communs* ou développements des idées générales. Parmi les lieux communs, les uns sont *intrinsèques*, c.-à-d. pris dans le sujet même : tels sont la définition, l'énumération des parties, le genre et l'espèce, la comparaison, les contraires, les contradictoires, les circonstances, les antécédents et les conséquents, enfin la cause et les effets. Les autres sont *extrinsèques* ou extérieurs : ce sont la loi, les titres, la renommée, le serment et les témoins.

Voilà pour les arguments proprement dits ; s'agit-il des *mœurs*, la rhétorique énumère les qualités dont l'orateur doit se parer aux yeux de l'auditoire, la probité, la modestie, le zèle éclairé, la prudence. C'est par là que l'on s'insinue dans les esprits. Mais il ne suffit pas de plaire, de charmer les auditeurs, il faut aussi les remuer, et c'est à quoi tendent les grands mouvements auxquels on a donné le nom de *passions*, parce qu'il s'agit d'exciter, simultanément ou tour à tour, l'amour, la haine, l'indignation, la crainte ou la pitié. Les mœurs et les passions, l'*ithos* et le *pathos* (ἦθος καὶ πάθος), avaient aux yeux des anciens rhéteurs une importance capitale ; Aristote leur consacre un livre sur trois, et Cicéron traite ce sujet avec beaucoup d'ampleur dans le second livre de son *De Oratore ;* c'est chez eux qu'il convient d'étudier à fond ces règles qui nous paraissent aujourd'hui un peu minutieuses.

2° La disposition. — Grâce aux ressources que lui fournit l'*invention*, l'orateur est en possession de tous les matériaux dont il a besoin ; mais son embarras serait grand s'il ne savait pas les employer de manière à construire un édifice aussi solide que beau. La *disposition* est donc cette partie de la rhétorique qui enseigne à classer, à bien mettre à leur place les arguments, les lieux communs, les mœurs et finalement les passions. Un discours doit être composé, et l'analyse rigoureuse des rhéteurs anciens a montré quelles peuvent être ses différentes parties, l'exorde, la proposition et la division, la narration, la preuve ou confirmation, la réfutation et enfin la péroraison. Mais ce n'est pas à dire qu'on rencontre toujours dans tous les discours ces parties différentes. Par exemple, il n'y a jamais de narration dans les sermons ; il n'y a ni preuve, ni réfutation, dans les harangues académiques, et des œuvres oratoires de la plus grande beauté n'ont ni exorde, ni péroraison. C'est à l'orateur de juger, et d'introduire dans son discours ce qui lui paraîtra devoir y entrer.

L'*exorde* ou *avant-propos* prépare l'auditeur à écouter le reste du discours, aussi veut-on qu'il soit de nature à attirer sa *bienveillance* ou à commander son *attention ;* et, pour atteindre ce but, il sera tantôt *simple*, tantôt *insinuant*, tantôt *brusque* ou *ex abrupto* (V. Exorde).

La *proposition* et la *division* sont destinées, l'une à indiquer le sujet du discours, l'autre à énumérer ses diverses parties. Si la proposition est *simple*, la division n'a pas de raison d'être ; si elle est *composée*, l'orateur annoncera les différentes sections de son discours. Les Grecs et les Latins, Démosthène entre autres, n'employaient pas toujours la division ; elle joue un rôle qu'on a qualifié d'excessif dans l'éloquence de la chaire, et Fénelon, La Bruyère et Voltaire se sont élevés contre l'abus qu'en faisaient les prédicateurs (V. Division).

La *narration* ne se rencontre pas toujours ; elle trouve sa place surtout dans les plaidoyers (V. Narration).

La *preuve* ou *confirmation* a pour but d'établir solidement la vérité énoncée dans la proposition. Il va sans dire que l'orateur doit choisir habilement ses preuves ; qu'il les présentera dans un ordre qui les fasse valoir ; qu'il insistera sur les plus fortes, et enfin qu'il les enchaînera les unes aux autres de manière à en former un faisceau résistant.

La *réfutation* est destinée par sa nature même à détruire les objections qui ont été faites ou celles que prévoit l'orateur ; elle exige donc beaucoup d'habileté, surtout pour éviter les sophismes ou paralogismes (V. Sophisme).

La *péroraison* enfin doit achever de convaincre et de persuader ; elle récapitule brièvement et vivement ; souvent aussi elle fait un dernier effort pour toucher les cœurs, et certaines péroraisons, surtout dans l'éloquence de la chaire, sont des modèles de pathétique.

Telles sont les subdivisions du chapitre des anciennes rhétoriques qui traite de la disposition ; son importance ne saurait échapper à personne, et Buffon l'a mise en lumière dans son célèbre *Discours sur le style*. « C'est faute de plan, dit-il, qu'un homme d'esprit se trouve embarrassé et ne sait par où commencer à écrire... Il demeure donc dans la perplexité ; mais lorsqu'il se sera fait un plan, lorsqu'une fois il aura rassemblé et mis en ordre toutes les parties essentielles à son sujet, il sentira aisément le point de maturité de la production de l'esprit ; il sera pressé de la faire éclore ; les idées se succéderont sans peine, et le style sera naturel et facile. » C'est dire que si la disposition est bonne, l'élocution le sera de même ; il n'en est pas moins vrai que cette troisième et dernière partie de la rhétorique présente de grandes difficultés, et qu'elle comporte un grand nombre de préceptes.

3° L'Élocution. — On appelle de ce nom la partie de la rhétorique qui traite du style, et l'on a dit avec raison qu'elle est à l'éloquence ce que le coloris est à la peinture. Le style doit avoir des qualités dont les unes sont générales et conviennent à tous les genres, tandis que les autres sont particulières et doivent être en harmonie avec les sujets que l'on traite. Les qualités générales sont la *pureté*, la *clarté*, la *précision*, le *naturel*, la *noblesse* et l'*harmonie ;* c'est par elles que les grands écrivains ou les grands orateurs se distinguent de la foule. Quant aux qualités particulières, elles varient avec les sujets, et c'est pour cela que, de temps immémorial, on a établi la distinction célèbre entre le style *simple*, le style *tempéré* et le style *sublime* (V. Élocution, Style). On recommande pour le style simple la *noble familiarité* et la *concision ;* pour le style tempéré, l'*élégance*, la *richesse*, la *finesse*, la *délicatesse* et la *naïveté ;* pour le style sublime enfin, l'*énergie*, la *véhémence* et la *majesté*. L'orateur et l'écrivain doivent, en outre, suivant le précepte de Boileau :

Sans cesse en écrivant *varier* [leurs] discours ;

Ils l'embelliront au moyen d'épithètes bien choisies ; ils l'enrichiront enfin, grâce à l'emploi des figures.

Les *figures* sont des tours dont on se sert pour donner à la pensée la *force* ou la *grâce* : on les appelle *tropes* (du grec τρέπω, je tourne) quand elles modifient la signification des mots, comme le font toujours la métaphore, la métonymie et la synecdoche ; on les nomme *figures de mots* ou *figures de pensées* quand la signification des mots est respectée. L'ellipse, le pléonasme, la répétition, etc., sont des *figures de mots ;* l'interrogation, l'apostrophe, l'hyperbole, la périphrase, la prosopopée, etc., sont des

*figures de pensées* (V. FIGURE). Mais il faudrait entrer à ce sujet dans un détail infini, car toutes les figures ont été énumérées, définies et classées par les savants avec une rigueur de méthode comparable à celle des naturalistes et des chimistes. On ne peut donc que renvoyer le lecteur aux traités spéciaux dont il sera fait mention dans la bibliographie qui termine ce court aperçu.

Aux trois parties essentielles qui constituent la rhétorique aristotélicienne, c.-à-d. l'*invention*, la *disposition* et l'*élocution*, les savants en ont ajouté une quatrième que les anciens connaissaient mieux que nous et qu'ils n'ont pourtant pas étudiée à part dans leurs traités, c'est ce qu'on nomme l'*action* où sont mentionnés les préceptes relatifs à la *voix*, au *geste* et à l'usage de la *mémoire*. A. GAZIER.

BIBL. : PLATON, *Gorgias*, *Phèdre*. — ARISTOTE, *la Rhétorique*. — CICÉRON, *De Oratore*, *Orator*, *Brutus*. — QUINTILIEN, *Institution oratoire*. — TACITE (?), *Dialogue des orateurs*. — LONGIN, *Traité du sublime*. — BARY, *la Rhétorique française*, 1653. — Bernard LAMY, *l'Art de parler*, 1675. — FÉNELON, *Dialogues sur l'éloquence; Lettre à l'Académie*. — GIBERT, *Rhétorique sur les préceptes d'Aristote*, 1730. — CREVIER, *Rhétorique française*, 1767. — BATTEUX, *Principes de littérature*. — BLAIR, *Rhétorique*, 1783. — J.-V. LECLERCQ, *Nouvelle Rhétorique française*. — V. en outre : VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*. — MARMONTEL, *Eléments de littérature*. — ERNESTI, *Initia rhetorica*; Leipzig, 1750. — BLAIR, *Lectures on Rhetoric*, 1783. — SCHOTT, *Theorie der Beredsamkeit*, 2e éd. 1828-49, 4 livr. — VOLKMANN, *Die Rhetorik der griechen und Rœmer*; 2e éd. Leipzig, 1885. — CHAIGNET, *la Rhétorique et son histoire*, 1888.

**RHÊTRE** (Ῥῆτρα). Mot grec dont le sens semble avoir varié suivant les époques, ou bien dont les Grecs des âges classiques et postérieurs ne connaissaient plus la signification primitive. D'après les circonstances et les textes dans lesquels nous trouvons ce mot employé, il n'est point douteux qu'il ait signifié tantôt une convention, un traité; tantôt une loi, un décret; tantôt enfin un oracle, une prescription divine. Sous la forme archaïque Fρᾶτρα, il désigne, dans une inscription grecque très ancienne qui a été trouvée à Olympie, un traité conclu entre les Eléens et les Héréens (Bœckh, *C. I. Gr.*, t. I, pp. 16 et suiv.). Démosthène (*Discours de la Couronne*, § 90) cite un décret rendu par la ville de Byzance en l'honneur du peuple athénien, dans lequel le mot ῥῆτρα est employé pour désigner une décision prise par le Sénat de cette ville; Plutarque (*Vie d'Agis et de Cléomène*, § 5) se sert également du mot ῥῆτρα, à propos d'une loi spartiate, proposée par Epitadée, et qui autorisait tout citoyen de Sparte à laisser ses biens à qui il voudrait soit par testament soit par donation entre vifs. Enfin c'est encore chez Plutarque que nous trouvons le même mot employé sans aucun doute possible dans le sens soit d'oracle, soit de prescription divine. Dans la *Vie de Lycurgue*, § 6, cet auteur transcrit le texte des principales lois attribuées à ce législateur; il raconte que Lycurgue reçut ces lois à Delphes, de la bouche même de la Pythie, interprète du dieu, et il donne à ce texte le double nom de μαγτεία et de ῥῆτρα. Ce mot a évidemment la même signification dans les vers de Tyrtée que Plutarque cite à la fin du même chapitre.

Plusieurs érudits modernes ont voulu ramener à l'unité ces sens différents. Dans son *Histoire grecque* (trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 221). Curtius déclare que la législation de Lycurgue tout entière était un contrat, et que d'ailleurs les anciens eux-mêmes lui donnaient ce nom, les ῥῆτραι ne pouvant être que des conventions. Telle est bien aussi l'opinion de Grote (*Histoire de la Grèce*, trad. franç. t. III, p. 267, note 1) : d'après cet historien, la Rhêtra de Lycurgue émanait du dieu de Delphes; mais les rois, le Sénat et le peuple de Sparte s'engageaient tous, vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis des dieux, à lui obéir. Il ne nous paraît pas nécessaire d'attribuer au mot ῥῆτρα un sens unique. L'idée exprimée par la racine, à laquelle ce mot se rattache et de laquelle dérivent les mots ῥήτωρ, ῥῆμα, etc., est une idée très générale, l'idée de parole. Le sens primitif du mot a pu être : une parole échangée, une parole transmise. Il y a bien des catégories de paroles semblables; une convention, un oracle, un décret, une loi sont, si l'on peut ainsi parler, des espèces du genre *parole*.

Historiquement les ῥῆτραι les plus célèbres sont les ῥῆτραι attribuées par Plutarque à Lycurgue. Sur ces rhètres, V. SPARTE. J. TOUTAIN.

BIBL. : GROTE, *Histoire de la Grèce*, trad. de Sadous. t. III, Paris, 1864-1867. — CURTIUS, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, Paris, 1880 et suiv., t. I. — SCHEMANN, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, Paris, 1884-1887, t. I.

**RHEU** (Le). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Mordelles; 994 hab.

**RHEYDT.** Ville de Prusse, district de Dusseldorf, sur la Niers; 30.099 hab. en 1895. Erigée en ville seulement en 1856, c'est un grand centre industriel fabriquant des cotonnades, des tissus mélangés de laine, des soieries, des velours, des machines, etc.

**RHIANOS,** écrivain grec, né à Bene (Crète) vers 240 av. J.-C. Esclave gardien d'une école de gladiateurs, il étudia les lettres, fit une édition d'Homère, écrivit lui-même des épopées de langue très choisie et des épigrammes; son œuvre la plus célèbre était les *Messeniaca* célébrant en six chants la seconde guerre de Messénie et les exploits d'Aristomène.

BIBL. : MEINEKE, *Analecta alexandrina*; Berlin, 1843.

**RHIGAS** ou **RIGAS** (Constantin), poète néo-grec, né à Velestinos (Phères) vers 1754, fusillé à Belgrade le 20 mai 1798. Serviteur de l'hospodar de Valachie, il se rendit à Vienne pour préparer une révolte contre les Turcs et de là vint trouver Bonaparte à Venise afin de lui soumettre ses plans. Les Autrichiens l'emprisonnèrent et le livrèrent aux Turcs; ses amis ne purent le faire évader et il fut exécuté. On a publié ses poésies à Jassy en 1814. On lui attribue la paraphrase grecque de la *Marseillaise*.

BIBL. : PERRILEVOS, *Biogr. de C. Rigas* (grec); Athènes, 1860.

**RHIN** (lat. *Rhenus*, all. *Rhein*, holl. *Rijn*). Fleuve de l'Europe occidentale, formant la frontière orientale de l'ancienne Gaule, actuellement partagé entre la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas. Il a un cours de 1.225 kil. dans un bassin de 196.300 kil. q. (d'après Strelbitsky). Ce bassin et ce cours se répartissent en trois divisions : Rhin supérieur, de la source à Bâle, 456 kil., dont le bassin appartient surtout à la Suisse; — Rhin moyen, de Bâle à Kœnigswinter (en amont de Bonn), 450 kil., dont le bassin est principalement allemand; — Rhin inférieur, de Kœnigswinter à la mer, 319 kil. dans la plaine des Pays-Bas, bassin partagé entre la Prusse et le royaume des Pays-Bas. Le Rhin supérieur est un fleuve alpestre qui décrit une large courbe, dont la concavité est tournée vers l'O. Il est formé dans le cant. des Grisons par l'union de deux grands torrents, le *Rhin antérieur* (*Vorder-Rhein*) et le *Rhin postérieur* (*Hinter-Rhein*). Le Rhin antérieur, qui est fréquemment désigné comme source principale, sort au N.-O. du massif du Saint-Gothard, sur les pentes du Badus (2.931 m.), du petit lac Toma à 2.344 m. d'alt.; bientôt grossi d'émissaires des glaciers du Crispalt à g., du Cornera à dr., il parcourt le val de Tavetsch et adopte la direction N.-E. qu'il conservera pendant 60 kil., côtoyant les massifs du Tœdi (Alpes de Glaris). Aussi tous ses affluents notables lui viennent-ils sur la rive droite. A Disentis, il reçoit les eaux du Lukmanier par le *Rhin de Medels*, qu'on appelle souvent *Rhin moyen;* puis, à Somvix, celles du Rhin de Somvix descendu du col Greina; à Ilanz, celles du Glenner ou Rhin de Lungnetz formé des torrents ou Rhins de Vrin et de Vals; puis le Tobel ou Rhin de Safier venu du Bœrenhorn. Enfin, à Reichenau, auprès de Tamins, à 586 m. d'altitude, le Rhin antérieur s'unit au *Rhin postérieur* ou de *Tomletsch*. — Celui-ci est sorti à 2.216 m., près du village de Hinterrhein, du glacier de Zapport, sur

le flanc du Rheinwaldhorn (3.398 m.), une des montagnes du massif de l'Adula. Dans sa vallée débouchent les cols du Bernardino et du Splugen qui relient la Suisse et l'ancienne Souabe à l'Italie (vallées du Tesin et de l'Adda). En aval du village de Splugen, le Rhin postérieur, qui d'abord descendait vers l'E., tourne au N., après avoir reçu le torrent d'Avers. Sa vallée s'étrangle alors dans les formidables gorges de la *Via Mala;* entre des escarpements hauts de 400 à 500 m., c'est à peine s'il reste au lit du torrent une dizaine de mètres de large; lorsque le *fœhn* fond les neiges, on a vu dans ces gorges des crues subites de 50 m. Le Rhin postérieur en sort à Thusis et se grossit à dr. de l'Albula venue du col d'Albula par lequel on accède à l'Engadine; l'Albula reçoit d'ailleurs elle-même de l'E. le Landswasser, rivière de la vallée de Davos, et du N, à Tiefenkasten, le Septimer venu des cols du Julier et du Septimer par le val d'Oberhalbstein. En somme, c'est sur cette vallée du Rhin postérieur que se ramifient les principales routes historiques menant de l'Allemagne à l'Italie à travers les Alpes centrales.

A partir de Reichenau, la vallée du Rhin, alimenté par 150 glaciers et large déjà de 45 m., s'infléchit vers le N., direction qu'elle adopte 10 kil. plus bas, en face de Coire, situé sur un affluent de droite, la Plessur; cette vallée est déjà plus spacieuse et le fleuve est flottable. Il est sorti des roches cristallines du massif alpestre pour franchir les avant-monts crétacés et jurassiques avant de s'épancher dans la plaine tertiaire et quaternaire de la Souabe. Il contourne les roches éboulées de la Calanda, reçoit à Malans la Lanquart (dr.) venue du Prættigau, passe entre Maienfeld (dr.) et Ragatz (g.), au confluent de la Tamina (sources thermales de Pfæffers). Arrivé au seuil de Sargans, où une dénivellation de 5 à 6 m. le sépare seule de son ancien lit occupé maintenant par les lacs de Wallenstadt et de Zurich, il continue vers le N., forme la frontière entre la principauté de Lichtenstein, puis le Vorarlberg (Autriche) à l'E., la Suisse (cant. de Saint-Gall) à l'O.; laissant à droite Vaduz, il reçoit l'Ill, rivière du Vorarlberg et s'engage dans une vaste plaine alluviale, conquise sur le *lac de Constance* (Bodensee) dans lequel il débouche près de Rheineck. L'altitude du lac, dépression centrale de la plaine souabe, est de 399 m. (V. Constance [Lac de]).

Le Rhin en ressort à Stein, complètement épuré; ses eaux troubles à l'entrée sont maintenant d'un beau vert. Le débit moyen est de 330 m. c. par seconde; la largeur varie de 60 à 130 m., et déjà les vapeurs circulent. Mais, après avoir reçu la Biber (dr.) et baigné Schaffhouse, le fleuve rencontrant les plissements calcaires du Jura, s'infléchit vers le S. et tombe du haut d'une muraille rocheuse de 24 m.; c'est au pied du château de Laufen (à g.) qu'est cette fameuse *chute du Rhin*, la plus importante cascade de l'Europe; le fleuve y mesure 170 m. de large. Un peu plus bas, le Rhin reçoit la Thur (g.), et reprend la direction de l'O.: il baigne Eghisau, Kaiserstuhl, forme la frontière entre la Suisse au S., le grand-duché de Bade au N. En aval de Zurzach se trouve un dangereux rapide, barrage rocheux, laissant ouvert un chenal de 6 m., praticable seulement aux basses eaux; puis c'est le confluent de la Wutach (dr.) et de l'Aar (alt. 315 m.), le premier grand affluent du Rhin; il lui apporte les eaux du tiers de la Suisse et roule en eaux moyennes plus que le Rhin: 508 m. c. par seconde, alors que le fleuve n'en apporte que 425. Aussitôt après, voici la ville badoise de Waldshut, le Petit et le Grand Laufenburg, avec leurs dangereux rapides, Sæckingen (dr.), Rheinfelden (g.), avec des rapides encore, Augst (g.), bourgades historiques; de la Forêt-Noire découlent, à droite, l'Alb, la Murg, la Wehra, la Wiese; du Jura, à gauche, le Siseln et la Birse qui finit dans la banlieue de Bâle.

Ayant franchi les alignements jurassiques, le Rhin tourne au N., pour passer entre les massifs de la Forêt, Noire et des Vosges. De son cours moyen, les deux tiers environ se déroulent, larges et sinueux, entre de bas rivages, au milieu d'une belle plaine alluviale (Alsace, puis Palatinat); mais le dernier tiers est encaissé entre des berges escarpées dans toute la traversée du massif dévonien (Hunsruck, Eifel, Taunus, Westerwald, Siebengebirge) : c'est la région romantique du cours du Rhin. — La grande plaine alluviale du Rhin moyen, comprise entre les massifs jurassique au S., dévonien au N., les Vosges et le Haardt à l'O., la Forêt-Noire et l'Odenwald à l'E., mesure environ 280 kil. de long sur 30 kil. de largeur moyenne. Le Rhin y entre à Bâle par 252 m. d'alt. et en sort à Mayence à 70 m. d'alt., soit une pente moyenne de 6 décim. par kil., à peine inférieure à celle du fleuve entre Reichenau et Bâle ($0^m,8$ par kil.), dans la région géologique analogue de la Suisse médiane. La physionomie du Rhin demeure très irrégulière; il présente bien les caractères du cours moyen d'un grand torrent. Ils ont été magistralement décrits par Elisée Reclus : « ses eaux violentes se heurtent alternativement à l'une et à l'autre rive, rongeant les berges d'un côté, déposant de l'autre des alluvions; le lit se déplace de méandre en méandre, se divise en bras secondaires, qui s'élargissent, puis se rapprochent de nouveau et s'entre-croisent, en laissant entre eux des îles dont les contours changent, suivant la direction du courant et la hauteur des crues. En amont de Strasbourg, ces îles sont pour la plupart des bancs de cailloux; en aval, elles sont couvertes de végétation. Des marécages, des lits temporaires, d'anciennes coulées en partie comblées par les vases, bordent le fleuve à droite et à gauche et le séparent des terres complètement asséchées. Le Rhin erre tellement dans son cours, que, durant la période historique, certaines villes se trouvent avoir changé de rivage : ainsi Neubourg, près de Germersheim, placée en 1570 sur la rive droite du fleuve, occupe maintenant la rive gauche. Même pendant ce siècle, la rivière de Hagueneau et de Bischwiller, la Moder, s'est allongée d'environ 19 kil. par l'effet d'un changement de cours du Rhin ; elle a dû se chercher une issue vers le N., et, trouvant un ancien lit du fleuve, s'écouler en longs méandres pour rejoindre le Rhin en amont de Fort-Louis. On comprend combien, dans l'antiquité romaine et, plus tard, pendant tout le moyen âge, le fleuve était d'approche difficile, non par l'effet de son propre courant, mais à cause des fondrières qui, de part et d'autre, s'étendaient à plusieurs kilomètres de distance. Ainsi s'explique la grande importance stratégique des lieux de passage facile où l'eau du Rhin se resserre en un seul canal. Dans la partie supérieure de la plaine, ces endroits favorables sont moins nombreux qu'en aval de Strasbourg où l'eau est plus abondante, il est vrai, mais aussi plus calme, plus régulière dans ses allures. D'ailleurs les digues construites au bord du fleuve finiront tôt ou tard par le changer en un canal uniforme, dont la largeur, les courbes, les oscillations seront toutes calculées d'avance. » Ce travail est, dès à présent, fort avancé. Il fut entrepris sur les plans de l'ingénieur allemand Tulla, à partir de 1818, et activement poussé de 1840 à 1872. En donnant au fleuve un lit à peu près rectiligne, on a abrégé son cours d'environ 72 kil.; la largeur de ce lit canalisé est de 250 m.; les bras morts abandonnés par le fleuve tendent à se dessécher, les anciens marais ont été transformés en prairies, les routes multipliées; si bien que le val du Rhin ne forme plus, à beaucoup près, un obstacle comparable à celui des siècles antérieurs, lorsqu'il était la véritable frontière naturelle entre les pays de France et d'Allemagne.

En aval de Bâle, où il a pris la direction du N., le Rhin sépare l'Alsace-Lorraine à gauche, du grand-duché de Bade à droite. Il passe au pied de l'ancienne place française de Huningue (pont), reçoit la Kander (dr.), baigne Neuenburg (dr., pont), reçoit la Mœhlin (dr.), passe entre Vieux-Brisach (dr.) et Neuf-Brisach (pont), au pied du Kaiserstuhl, reçoit l'Elz (dr.), la Kinzig (dr.) à Kehl, où un pont permanent éclipse l'ancien pont de bateaux qui faisait

communiquer Strasbourg avec l'Allemagne. Le Rhin reçoit ensuite l'Ill, la grande rivière d'Alsace, puis la Rench (dr.), l'Acher (dr.), la Moder (g.), la Selz (g.), la Murg (dr.), la Lauter (g.), l'Alb (dr.). Toutes les villes importantes sont jusqu'ici à quelque distance du fleuve pour les motifs que nous avons signalés; désormais, nous allons les rencontrer sur ses rives : Germersheim au confluent de la Queich (g.), en face de celui de la Pfinz (dr.), Spire au confluent du Speyerbach (g.), Mannheim au confluent du Neckar, avec en face Ludwigshafen. Nous sommes entrés dans la « rue des prêtres », région qui dut ce nom à la multitude de couvents et d'églises édifiés sur les deux rives du fleuve devenues propriété ecclésiastique. Au N. de Mannheim, le fleuve, entré en Hesse, baigne Worms (g.), Gernsheim (dr.), Oppenheim (g.) et atteint enfin Mayence, la grande ville médiane de son cours, vis-à-vis le confluent du Main. C'est le second des trois principaux affluents du bassin moyen du Rhin, qui lui apportent le tribut de trois bassins secondaires, séparés de la vallée fluviale par les monts qui la bornent et qui correspondent à trois régions historiques : pour le Neckar, la Souabe septentrionale (auj. Wurttemberg); pour le Main, la Franconie; pour la Moselle, la Lorraine.

Au débouché du Main qui ouvre l'accès vers l'Allemagne du Nord et la Bohême, Mayence n'est pourtant qu'une ville de second ordre, forteresse importante avec son avant-pont de Castel sur la rive droite. A 6 kil. plus bas, se trouve Biebrich, où le Rhin se heurtant au mont Taunus fait un coude vers l'O.-S.-O.; les pentes du Taunus, exposées au midi, portent les vignobles du Rheingau. Le fleuve est très large et semé d'îles verdoyantes. Il reçoit du S. la Selz et la Nahe, celle-ci à Bingen. Ici le Rhin s'orientant vers le N.-O. s'engage au travers des roches schisteuses, où il se creuse un lit assez resserré entre des parois abruptes: on y rencontre, d'abord : l'îlot rocheux qui porte le Mœusethurm (tour des Souris); puis le *Binger Loch*, passage dangereux avant qu'on en eut fait sauter les écueils; à partir de là, commence la série des *burgs*, châteaux du moyen âge en ruines ou restaurés, couronnant les hauteurs des deux rives, depuis celles du Niederwald jusqu'au confluent de la Lahn. Citons Ehrenfels, Rheinstein, Falkenburg, Sooneck, Fürstenberg, la ville de Lorch, Bacharach (tour des Templiers) Stahleck; les rochers qui obstruaient le passage jadis qualifié de « Sauvage » et portent au milieu du fleuve la forteresse de la Pfalz; les ruines de Sauerburg, Gutenfels, la ville de Caub, celle d'Obenvesel dominée par le château de Schomberg (Schœnburg). Le fleuve passe ensuite au pied du sombre promontoire de Lorelei, franchit une digue rocheuse autrefois redoutée, baigne Saint-Goar, au pied de la belle ruine du Rheinfels; plus loin, sont celles des châteaux du Chat et de la Souris, du Lobenstein et du Sternenfels, de la Marksburg. Les rives s'écartent entre Boppard et Braubach, et l'on atteint, après Rhens, le confluent de la Lahn (dr.), en face duquel est le caricatural château de Stolzenfels. Quelques kilomètres plus bas, se trouve Coblentz, au confluent de la Moselle (g.); sur la rive droite, Ehrenbreitstein. Le fleuve n'est plus ici qu'à 58 m. au-dessus de la mer. En aval de ce confluent, une petite plaine s'étend de Coblentz à Andernach : elle renferme Engers où Jules-César franchit le Rhin, Neuwied, au confluent de la Wied (dr.), et en face de celui de la Nette (g.). Puis les collines se resserrent, et le fleuve franchit un dernier défilé, entre l'Eifel à l'O., le Siebengebirge à l'E. Il y reçoit l'Ahr (g.), bouillonne au-dessus des roches basaltiques d'Unkel, déblayées par les Français sous Napoléon, passe au pied du château de Rolandseck, forme l'île boisée de Nonnenwerth. C'est à Kœnigswinter qu'il entre définitivement en plaine.

Le troisième bassin du Rhin s'étend sur la vaste plaine alluviale des Pays-Bas et de l'Allemagne du Nord. Elargie depuis Kœnigswinter, la vallée est encore bordée à quelque distance du côté oriental par les collines de Westphalie, et c'est seulement à partir du confluent de la Ruhr qu'elle se confond tout à fait avec la plaine. Dans cette dernière section, le fleuve continue d'abord de couler vers le N.-O.; un peu en aval de Kœnigswinter, se trouve la ville de Bonn, sur la rive gauche, comme presque toutes les villes importantes que baigne le fleuve. Il reçoit la Sieg (dr.), passe entre Cologne (g.), la grande cité de la région rhénane, et Deutz (dr.). A Mullheim il reçoit la Strunde (dr.), plus bas la Wuppa (dr.), l'Erft (g.), auprès de Neuss, passe à Dusseldorf, à Ruhrort, grand port industriel au confluent de la Ruhr (dr.), à Laar où finit l'Emscher (dr.), à Wesel où débouche son dernier grand affluent, la Lippe (dr.), rivière de Westphalie. Le fleuve passe ensuite près de Xanten, à Emmerich (alt., 11 m.), sa dernière ville allemande; un peu plus bas, il pénètre en Hollande. En ce point s'élevait jadis le fort prussien de Schenck, voisin du hameau néerlandais de Tolhuis où Condé força le passage du Rhin en 1672. A 1.500 m. de la frontière, commence le delta du fleuve; au village de Pannerden, il se divise en deux bras. En ce point, il a 1.000 m. de large, est à 18 m. au-dessus de la mer et roule en eaux moyennes 2.210 m. c. par seconde.

A la bifurcation de Pannerden, le bras droit ou septentrional, qui garde le nom de Rhin, n'entraîne que 30 °/₀ des eaux; 70 °/₀ vont au bras méridional, le *Waal*. L'un et l'autre adoptent la direction de l'O. Le bras droit ou Rhin (Neder Rijn) se divise de nouveau à Westervoort en amont d'Arnhem; à droite et vers le N. s'en va l'*Yssel* (Ijssel), empruntant, croit-on, le lit d'un canal creusé par Drusus (*fossæ Drusianæ*), lequel aurait repris lui-même un ancien lit du Rhin marqué par le *Vieil Yssel* (Oude Ijssel), que rencontre bientôt l'Yssel à Doesborgh; celui-ci continue son cours sinueux vers le N., par Zutphen, Deventer, Hattem, près de Zwolle, Kampen, et finit dans le Zuiderzée; dans ce cours, il recueille quelques affluents, à droite, Slinge, Berkel, Schipbeck. — Le *Rhin inférieur*, continuant sa route à l'O., passe à Arnhem (alt., 9m,5), Wageningen, détache, à droite, vers le N., un petit bras, le *Grift*, qui va s'unir à l'Eem, tributaire du Zuiderzée, passe ensuite à Rhenen et à Wijk où il se bifurque une troisième fois; c'est encore le bras le plus faible, celui de droite, qui garde le nom de Rhin; ce Rhin tortueux, *Kromme Rijn*, s'en va vers Utrecht; là il se trifurque : vers le S., le *Vaartsche Rijn* communique avec le Lek (bras de gauche); vers le N., la *Vecht* emporte vers Minden et le Zuiderzée une partie des eaux; le reste s'écoule vers l'O. par le *Vieux Rhin* (Oude Rijn); mais après Wœrden il en perd encore une partie que le *Mije* et l'*Aar* conduisent à l'Amstel, la rivière d'Amsterdam. Ainsi réduit à presque rien, le fleuve atteint Leyde. Intercepté par les dunes, il n'avait pu s'y forer un passage, et c'est seulement en 1805 qu'on lui a creusé, à Katwijk, une embouchure défendue contre la marée par de formidables écluses. Ce Vieux Rhin ne jette à la mer que 4 m. c. par seconde. Les deux véritables issues fluviales du Rhin sont le Lek et le Waal. — Le *Lek* est le bras méridional de la bifurcation de Wijk. Il paraît d'origine artificielle : c'est un canal creusé par Civilis en 71 ap. J.-C. pour rejeter au S. les eaux du Rhin; mais il n'a gardé de ce canal que la direction générale et déroule ses courbes et contre-courbes à droite et à gauche. Le Lek passe à Culenborg (viaduc), à Vianen, où aboutissent le Vaarsche Rijn venu d'Utrecht et le canal Zederik qui rejoint à Gorkum le Waal; le Lek passe ensuite entre Nieuwpoort et schoonhoven, d'où le Vlist, au N., le rejoint à l'*Yssel hollandaise*, rivière de Gouda qui a si peu de pente que, selon les alternatives du flux et du reflux, elle coule tout entière vers l'intérieur ou vers la mer; cette Yssel retombe d'ailleurs dans le Lek, un peu en amont de son grand port de Rotterdam; mais auparavant le Lek s'est uni à un bras venu de la Meuse, le *Noord*, et son cours inférieur, son estuaire plutôt, emprunte ce nom de Meuse; on l'appelle *Nouvelle Meuse* (Nieuwe Maas); au N. sont Rotterdam, Schiedam,

Vlaardingen, au S. les îles d'Ysselmonde, Rozenburg et Voorne avec la forteresse de Brielle. — Le *Waal*, bras méridional et principal de la bifurcation de Pannerden, passe à Nimègue, à Tiel, à Zalt-Bœmel et fusionne avec la Meuse entre le fort Lœvenstein et Gorkum (Gorinchem). Quoique beaucoup plus volumineux, il reçoit le nom de la *Meuse* (V. ce mot et PAYS-BAS pour la description de cette partie des embouchures).

La largeur du Rhin croît à mesure que le volume augmente et que la pente diminue: de 51 m. à Reichenau, 65 à l'entrée du lac de Constance (à travers lequel se prolonge un véritable lit fluvial dont la largeur atteint 600 m.), elle passe à 206 m. à Bade, 330 à Mannheim, 626 à Mayence, se réduit à 435 à Coblentz dans le défilé des schistes, remonte à 522 à Cologne, 616 à Wesel, 992 à Emmerich. La profondeur, très variable dans la plaine du Rhin moyen ($1^m$,50 à 6 m.), est de 4 à 5 m. entre Mayence et Cologne ; dans cette dernière ville, la crue du 27 févr. 1784, la plus grande connue, fit monter le fleuve de $12^m$,50. A Dusseldorf, il a 16 m. de fond. — Le Rhin est navigable durant 886 kil., c.-à-d. depuis les rapides de Laufenburg jusqu'à la mer. Le réseau navigable de ses affluents comporte en outre plus de 2.000 kil., pour l'Aar, l'Ill, le Neckar, le Main (avec la Regnitz), la Lahn, la Moselle (avec la Sarre), l'Erft, la Ruhr, la Lippe. — La pêche est assez importante : au printemps, les saumons remontent le fleuve ; on les capture surtout entre Saint-Goar et Bacharach ; citons encore les brochets, les carpes, les esturgeons, les lamproies. L'établissement de pisciculture, créé par la France à Huningue, a beaucoup contribué au repoissonnement du fleuve.

Le rôle commercial du Rhin est considérable ; il peut réclamer à cet égard le premier rang, avant le Volga et le Danube, comme avant l'Escaut et la Seine, tant en raison de la richesse et de l'activité des régions qu'il dessert, qu'en raison de la distance de la mer à laquelle il conduit les bateaux. Non seulement il relie les Pays-Bas à l'Allemagne du Sud et à la Suisse, mais par la Moselle, par les canaux de la Marne au Rhin et du Rhône au Rhin à la France septentrionale et méridionale, par le Main et le canal Louis au bassin du Danube. La navigation du Rhin était active à l'époque romaine ; au moyen âge, elle fut gênée par les péages et les exactions des burgraves et petits princes qui pullulaient sur ses rives. Dès que l'unification eut été faite par la France, elle s'occupa d'ouvrir le Rhin à la navigation. Le Directoire, maître de la rive gauche depuis Huningue et des embouchures du fleuve, fit réclamer la liberté de parcours par ses plénipotentiaires au congrès de Rastatt. En 1803, la diète sanctionna l'abolition des péages et droits de transit sur le Rhin. Une convention d'octroi fut conclue à ce sujet le 15 août 1804 entre l'Allemagne et la France. Le 31 oct. 1810, Napoléon proclama la liberté de navigation en Hollande. Au congrès de Vienne on n'osa pas revenir sur ces progrès et on décida de joindre aux actes du congrès une *Convention sur la navigation du Rhin* (1815), qui établit sur tout le cours du fleuve la libre navigation et une taxe douanière uniforme. Les Etats riverains constituèrent une « commission centrale de la navigation rhénane » qui ouvrit ses séances à Mayence le 15 août 1816 et aboutit au règlement du 17 juin 1831. Des réductions de tarif accordées par les Pays-Bas aboutirent au tarif définitif de 1844. En 1866, la Prusse réussit à obtenir l'abolition des taxes, réalisée par l'acte du 17 oct. 1868, qui fut mis en vigueur le 1er juil. 1869. La navigation est donc ouverte sur le Rhin et ses affluents jusqu'à Bâle, sur le Lek et le Waal, envisagés comme bouches du Rhin, aux bateaux de toutes les nations, pour le transport des voyageurs et des marchandises. Une commission centrale surveille la navigation ; elle se réunit le 1er juil. de chaque année. Les ports du Rhin sont, à partir de la mer : Rotterdam, Dordrecht, Bommel, Tieb, Nimègue, Amsterdam, Utrecht, Arnhem, Wesel, Ruhrort, Duisburg, Hochfeld, Dusseldorf, Neuss, Cologne, Coblentz, Oberlahnstein, Bingen, Schierstein, Biebrich, Mayence, Gustavsburg, Gernsheim, Rosengarten, Worms, Ludwigshafen, Mannheim, Spire, Germersheim, Leopoldshafen, Maxau, Kehl. Bien que la navigation à vapeur l'emporte de plus en plus, il y a encore beaucoup de remorquage. A la douane d'Emmerich passèrent en 1894 : 17.447 bateaux, chargés de 4.766.000 tonnes, vers l'amont; 17.590 bateaux, chargés de 3.142.000 tonnes, vers l'aval. Le mouvement des principaux ports était, en 1893 : pour Ruhrort, de 3.900.000 t. dont 3 millions 254.000 sorties ; pour Duisburg, 1.850.000 dont 1.156.000 sorties ; pour Cologne, 583.000 dont 181.000 sorties ; pour Coblentz, 50.000 t. seulement ; pour Mayence, 226.000 dont 34.000 sorties ; pour Mannheim, 2.829.000 dont 410.000 sorties.

Les combustibles représentent environ la moitié des transports, les bois, pierres et minerais un quart, puis viennent les céréales, pommes de terre, etc. Le Main amène des bois flottés, la Ruhr ses charbons. Mannheim, au débouché du Neckar, est le point extrême jusqu'où remontent les grands bateaux ; il redistribue la houille, les céréales, le pétrole à l'Allemagne du Sud, dont il expédie les bois, le sel, le ciment.

Sur le bassin du Rhin, sa géographie et son histoire, V. SUISSE, ALLEMAGNE, FRANCE, BELGIQUE et PAYS-BAS.

**Province du Rhin** (Prusse rhénane, *Rheinprovinz*). — Province occidentale du royaume de Prusse, limitrophe des Pays-Bas au N. et à l'O., de la Belgique et du Luxembourg à l'O., de l'Alsace-Lorraine au S., du Palatinat bavarois au S.-E., de la Hesse, des provinces prussiennes de Hesse-Nassau et Westphalie à l'E. Elle mesure 26.992 kil. q. peuplés en 1895 de 5.106.079 hab., soit 189 hab. par kil. q. La province renferme comme enclave la principauté oldenbourgeoise de Birkenfeld et comprend le cercle de Wetzlar enclavé dans la prov. de Hesse-Nassau. La province du Rhin a été constituée en 1824 par la fusion des provinces de Clèves-Berg et du Bas-Rhin. Elle comprend les anciens électorats ecclésiastiques de Cologne et de Trèves, les duchés de Juliers, Clèves, Berg, Gueldre, les principautés de Mœrs et Lichtenberg (acquise en 1834 de la maison de Cobourg), les villes libres d'Aix-la-Chapelle et Wetzlar, les seigneuries de Neuwied, Solms, Wildenburg, Hombourg, etc. ; des fragments du Limbourg, de Nassau, du Palatinat électoral, de la Lorraine française, etc. Ces territoires unifiés sous la domination française furent attribués à la Prusse au congrès de Vienne, par suite de l'incapacité de Talleyrand et du gouvernement français, qui, pour maintenir le royaume de Saxe, établirent sur la frontière française le grand Etat militaire allemand.

La province du Rhin s'étend : au midi et au centre, sur la région montueuse des schistes rhénans ; au N., sur la plaine des Pays-Bas. Le Rhin la traverse et la divise en parties inégales, un quart à peine sur la rive droite. De ce côté, les contreforts du Westerwald continués au N.-O. par le Siebengebirge (462 m.), dépassant à peine 500 m. ; aux sources de la Wupper, l'Unnenberg atteint 503 m. A ses pieds se déroule le beau bassin houiller de la Ruhr. — Sur la rive gauche, nous rencontrons d'abord, à droite de la Moselle, l'alignement du Soonwald (663 m.), et celui de l'Errwald (Idarkopf, 745 m.), des collines d'Osburg (669 m.), du Hochnald (818 m. à l'Erbeskopf), Idarwald aboutissant à la région du Hunsrück. L'Erbeskopf est le point culminant de la province, dominant de 800 m. le niveau du Rhin au point où il la quitte. Au N.-O. de la Moselle, c'est la région volcanique de l'*Eifel* (V. ce mot), où culmine la Hohe Acht (760 m.) ; sur la frontière belge, aux sources de la Roer, les hauteurs de Hohe Venn (695 m. à Botrange). Celles-ci sont revêtues de vastes tourbières, dominant le bassin houiller d'Aix-la-Chapelle ; de même qu'au S. le grand bassin houiller de la Sarre maque de ce côté la limite des hauteurs schisteuses. A l'intérieur du massif rhénan, en grande partie boisé, se creusent les

vallées tortueuses de la Moselle et de la Sarre. A Konz, à l'embouchure de la Moselle, à Kreuznach, sont de petites plaines. La grande plaine du N. de l'Europe commence au N. d'une ligne menée d'Aix-la-Chapelle à Bonn. Elle est en grande partie fertile. — Le principal cours d'eau de la province est naturellement le Rhin, qui y parcourt 335 kil., puis la Moselle et ses affluents Sarre, Sure (Sauer), Kyll, Lieser, etc. ; la Nahe, l'Ahr, rivières de l'Eifel et l'Erft, sur la rive droite la Sieg, la Wupper et la Ruhr. En dehors des affluents du Rhin, il faut citer ceux de la Meuse, la Roer, presque toute allemande, Schwalm et Niers. L'Eifel renferme divers lacs isolés dans leurs cratères, dont le plus célèbre est celui de Laach ; on les appelle Maar. — Le climat est doux dans la plaine et les vallées, rude sur l'Eifel, le Hohe Venn, le Hunsruck. La température moyenne annuelle est à Cologne et Trèves de + 10°, à Clèves de + 9°, sur l'Eifel et le Hohe Venn de + 5° à + 6°. La chute d'eau annuelle varie de 450 à 800 millim. augmentant vers le N.

Pour l'administration, la province du Rhin, dont le ch.-l. est Coblentz, se divise en cinq districts :

| | Cercles | Superficie en kil. q. | Population au 2 déc. 1895 | Hab. par kil q. |
|---|---|---|---|---|
| Coblentz..... | 14 | 6.205 | 650.558 | 105 |
| Cologne..... | 12 | 3.977 | 905.510 | 228 |
| Dusseldorf.... | 25 | 5.473 | 2.191.359 | 400 |
| Aix-la-Chapelle | 11 | 4.155 | 590.124 | 142 |
| Trèves..... | 13 | 7.184 | 786.451 | 107 |

Coblentz est le siège du 8e corps d'armée. Les principales forteresses sont Coblentz-Ehrenbreitenstein, Cologne-Deutz, Wesel. La rive gauche ressortit juridiquement au tribunal supérieur de Cologne. Les couleurs provinciales sont vert et blanc. — La population est allemande, à l'exception de 10.693 Français des environs de Malmedy. On a recensé, en 1890, 28 % de protestants, 71 % de catholiques, 47.000 Juifs.

Au point de vue économique, le sol se partageait en 1893 entre 46 1/2 % de champs labourés (y compris jardins et vignobles), 14 % de prairies et pâturages, 31 % de bois, etc. La production des céréales ne suffit pas à la consommation ; elle était, en 1894, de 4.162.000 quint. de seigle, 1.909.000 de froment, 473.000 d'orge, 3.380.000 d'avoine, 16.296.000 de pommes de terre, 5.408.000 de foin. Les vignobles, répartis sur 11.593 hect., produisaient 305.000 hectol. de vin en 1893. La récolte de tabac était de 6.587 quint., celle de betteraves sucrières de 4.950.000 quint. Les cultures fruitières et maraîchères sont importantes dans les vallées. En 1892, on comptait 162.000 chevaux, 1.077.000 bœufs, 249.000 moutons, 646.000 porcs, 292.000 chèvres. — Les produits minéraux forment une richesse énorme : en 1894, on a extrait : des bassins de la Ruhr, de la Sarre et d'Aix-la-Chapelle, 19.705.000 tonnes de houille, valant 175 millions de fr.; 1.236.000 tonnes de lignite, des hauteurs de Ville à l'O. de Bonn ; 998.000 tonnes de minerai de fer, des bassins de la Sieg, de la Wied, etc.; 74.000 tonnes de minerai de zinc ; 56.000 de minerai de plomb (Mechernich et Kommern, dans l'Eifel). Citons les sources minérales d'Aix-la-Chapelle, Burtscheid, Apollinaris, Heppendorf, etc.

L'industrie est plus active qu'en nulle autre province prussienne ; elle est concentrée dans la zone septentrionale : sur la rive droite du Rhin, de Cologne à l'Emscher; sur la rive gauche, entre Cologne et Crefeld ; des centres secondaires existent sur les houillères d'Aix-la-Chapelle et de la Sarre. En 1894, on a produit 1.868.000 tonnes de fonte, 40.700 de plomb, 37.300 de zinc, 93 d'argent, 110.000 d'acide sulfurique. Les grands établissements métallurgiques d'Essen travaillent surtout l'acier : citons encore Solingen et Remscheid, Oberhausen, Duisburg, Düsseldorf, Cologne, Deutz, Quint (près de Trèves), Aix-la-Chapelle et Burtscheid, Dillingen sur la Sarre, etc. — Dans les industries textiles, il faut citer : pour la toile, Aix-la-Chapelle et Burtscheid, Eupen, Duren, Lennep, etc.; pour la soie, Crefeld, puis Viersen, Rheydt, Elberfeld et Barmen, Hilden, Mülheim ; pour le coton, Cologne, München-Gladbach, Duisburg; pour la laine, Elberfeld et Barmen ; pour le linge, Neuss et Gladbach. Malmedy et Saint-Vith travaillent le cuir ; la Sarre et Stolberg ont de grandes verreries ; la Sarre produit de la céramique ; Trèves taille les pierres pour les églises néo-gothiques ; Duren, Juliers, Gladbach, ont de grandes papeteries ; le bassin de la Ruhr, celui d'Aix et Duisburg renferment les principales manufactures de produits chimiques. Citons encore le sucre (70.000 tonnes en 1894-95), l'alcool (63.000 hectol.), les vins mousseux (Coblentz), l'eau de Cologne.

Le commerce est très actif grâce au Rhin, à la Moselle, à la Sarre, à la Lahn, à la Ruhr, à la Lippe. Le réseau ferré était, en 1895, de 3.418 kil. Les principales villes de commerce sont les cités rhénanes Coblentz, Cologne, Mülheim, Dusseldorf, Duisburg, Ruhrort, Wesel.

Les villes principales sont : Cologne, 321,564 hab. (au 2 déc. 1892); Dusseldorf, 175.985 hab. ; Elberfeld, 139.337 hab. ; Barmen, 126.992 hab.; Aix-la-Chapelle, 126.442 hab. ; Crefeld, 107.245 hab. ; Essen, 96.128 hab.; Duisburg, 70.273 hab. ; Gladbach, 53.662 hab. ; Remscheid, 47.283 hab. ; Bonn, 44.558 hab. ; Solingen, 40.843 hab.; Trèves, 40.026 hab.; Coblentz, 39.633 hab.; Mulheim, 36,001 hab.; Oberhausen, 30.154 hab.; Rheydt, 30.102 hab. A.-M. Berthelot.

**Confédération du Rhin** (V. Allemagne, § *Histoire*).

**Ligue du Rhin** (V. Mazarin).

Bibl. : Kohl. *Der Rhein ;* Leipzig, 1851, 3 vol. — Simrock, *Rheinsagen*, 10e éd., 1891. — Horn, *Der Rhein Geschichte und Sagen*, 4e éd., 1893. — *Denkwürdiger und nützlicher rheinischer Antiquarius ;* Coblentz, 1845-71, 39 vol. — Mehlis, *Der Rhein in der Kelten und Rœmerzeit ; im Mittelalter ; in der Neuzeit ;* Berlin, 1876-79, 3 vol. — Kollbach, *Rheinisches Wanderbuch ;* Bonn, 1891. — Blink, *Der Rhein in den Niederlanden ;* Stuttgart, 1889. — Holzapfel, *Das Rheinthal von Bingerbrück bis Lahnstein ;* 1893 (publ. géologique officielle). — *Der Rheinstrom und seine wichtigsten Nebenflüsse* (officiel), 1890. — Van der Borght, *Die wirtschaftliche Bedeutung der Rheinseeschiffahrt ;* Cologne, 1892. — Lahnstein, *Recht und Verwaltung des Wasserwesens im deutschen Rheingebiet ;* Berlin, 1889.

Cohausen, *Die Altertümer im Rheinband* ; Wiesbaden, 1890. — Dechen, *Geognostische Karte der Rheinprovinz*, 2e éd., 1870. — Neukamp, *Staats und Selbstverwaltung der Rheinprovinz ;* Essen, 1888. — Restorff, *Topographisch-statistiche Beschreibung der Rheinprovinz ;* Berlin, 1830. — Publications de la Société *für Rheinische Geschichtsforschung* de Bonn, parmi lesquelles un atlas historique.

**RHIN.** Rivière du Brandebourg, affl. de la Havel, qui naît sur la lisière du Mecklembourg, descend au S., traverse le lac de Ruppin et finit par se confondre avec un canal qui aboutit à la Havel : d'une part, à l'O. vers Gulpe ; d'autre part, à l'E., à Oranienburg. Il traverse une dépression marécageuse de 70 kil. de long et 17 kil. de large drainée par ce canal.

**RHIN** ou **RHINS** (Le). Rivière des dép. de la *Loire* et du *Rhône* (V. ces mots).

**RHIN** (Haut-), ou Territoire de *Belfort* (V. ce mot).

**RHINACANTHE** (*Rhinacanthus* Nees.). Genre d'Acanthacées-Justiciées, très voisin des *Justicia* (V. ce mot) et dont les représentants sont trois ou quatre arbustes de l'Afrique, de l'Inde, de l'Océanie, à feuilles opposées et à inflorescence terminale ramifiée. Le caractère distinctif essentiel est la corolle à long tube, à lèvre antérieure large et étalée, à lèvre postérieure linéaire et récurvée. — Le *R. communis* Nees (*Justicia nasuta* L.) est très estimé comme alexipharmaque par les médecins indiens. Ses racines fraîches et ses feuilles pilées avec du suc de limons constituent un excellent topique contre les dartres et les syphilides et en particulier contre l'herpès miliaire. La racine bouillie dans du lait passe pour aphrodisiaque.

**RHINANTHE** (*Rhinanthus* L., *Alectorolophus* Hall.).

I. Botanique. — Genre de Scrofulariacées, formé d'herbes à feuilles opposées, dentées, à fleurs en grappes terminales feuillées. Calice ventru et comprimé ; corolle bilabiée, à lèvre supérieure en casque latéralement comprimé, à lèvre inférieure plane ; 4 étamines didynames ; ovaire supère à 2 loges pluriovulées ; fruit loculicide à 2 valves septifères ; graines ailées ; embryon petit et albuminé. Les Rhinanthes passent pour être parasites sur les graminées. — L'espèce linnéenne, *R. crista galli*, a été dédoublée en deux autres, le *R. major* Ehrh. et le *R. minor* Ehrh., tous deux communs en Europe dans les prairies marécageuses et connues sous les noms vulgaires de *Cocrète*, *Croquelle* et *Crête-de-coq*. Ce sont des plantes tinctoriales, et leurs graines sont réputées toxiques. Ces deux espèces ont été préconisées comme résolutives et sudorifiques sous le nom officinal d'*Herba Cristæ Galli*. Dans les prairies montagneuses on rencontre le *R. alpinus* Baumg.

Rameau florifère de *Rhinanthus major* Ehrh., var. *hirsutus*.

II. Agriculture. — Les rhinanthes sont très abondants dans certaines prairies où leur présence doit être considérée comme un signe d'épuisement ; les chevaux et les moutons les dédaignent, les bovidés les broutent quelquefois avant la floraison, mais sans les rechercher ; au moment de la fructification, leurs tiges deviennent coriaces, et le foin qui en contient une forte proportion est difficilement accepté par le bétail ; ces plantes sont donc peu intéressantes au point de vue alimentaire. Au point de vue purement cultural, ce défaut est accru par le fait que les rhinanthes se multiplient très rapidement et provoquent le dépérissement des graminées et des autres plantes utiles sur les racines desquelles ils se fixent ; ils doivent être fauchés de bonne heure avant la maturité de leurs graines, et les prairies doivent être améliorées par l'apport de fumures et par l'exécution de façons superficielles qui contribuent à mettre en circulation les réserves d'aliments fertilisants contenus dans le sol. J. T.

**RHINANTHINE.** Form. $\left\{ \begin{array}{ll} \text{Equiv} \ldots & C^{58}H^{52}O^{40}. \\ \text{Atom} \ldots & C^{29}H^{52}O^{20}. \end{array} \right.$

Ludwig a découvert ce glucoside dans les graines de l'*Alectorolophus hirsutus* (*Rhinantus buccalis*). La rhinantine se présente en prismes solubles dans l'eau et l'alcool. Les acides étendus la décomposent en sucre et en une substance brune amorphe, la rhinanthogénine.

Bibl. : Ludwig, *Archiv. der Pharm.*, t. CXXXVI, p. 64 ; t. CXLII, p. 199.

**RHINAU** (*oppidum Rinaiwe*, 1219 ; en allem. *Rheinau*). Com. de la Basse-Alsace, arr. d'Erstein, cant. de Benfeld, sur le Rhin, reliée par un tramway à Boofzheim ; 1.620 hab. Stat. de la ligne de Strasbourg à Markolsheim. Manufacture de tabacs et de cigares, fabrique de levure ; source contenant du gaz hydrogène sulfuré. La ville actuelle de Rhinau, dont les fortifications furent rasées à la suite d'une stipulation du traité de Westphalie, ne date que du XVIe siècle et faisait partie de l'évêché de Strasbourg. Elle remplace une ancienne ville, détruite par les eaux du Rhin. Le couvent de Honau qui s'élevait dans une petite île du Rhin, à la suite d'inondations, fut transféré en 1290 à Rhinau et en 1398 à Strasbourg, où il fut annexé au chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux.

Bibl. : *Statuta venerabilis capituli ruralis Rhenaviensis ;* Strasbourg, 1775. — Frœlich, *Topographie médicale de la ville de Rhinau ;* Strasbourg, 1828.

**RHINGRAVE** (V. Costume, t. XII, p. 1166).

**RHINGRAVE** ou **RHEINGRAVE** (V. Rheingau).

**RHINOBATIDES.** Famille de Poissons-Plagiostomes, du groupe des Batoïdes, qui, avec les Pristides (V. Scie), forme le passage des Squales aux Raies proprement dites. Le corps allongé présente plus ou moins la forme en fuseau des Squales et se termine en avant par un museau allongé, pointu, en arrière par une épaisse queue charnue, dépourvue cependant de lobes inférieurs ; les nageoires pectorales atteignent le voisinage immédiat de la tête, ce qui les distingue nettement des Scies. Les nageoires dorsales sont situées dans la partie postérieure de la queue. Les arcs sont séparés des corps vertébraux qui offrent des zones concentriques d'ossification ; les dents plates sont en pavés. Le genre principal est *Rhinobatus* Bloch, dont l'espèce type, *R. granulatus* Cuv., habite les mers des Indes orientales. La plupart des autres espèces se rencontrent dans la même région et dans la mer Rouge (*Rhinobatis* Günth.) *R. columnæ* Müll. Henle a pour habitat la Méditerranée. Les genres voisins sont : *Rhina* Bl., *Rhynchobatus* Müll. Henle et *Trygonorhina* Müll. Henle. Dr L. Hn.

**RHINOCÉPHALE** ou **RINENCÉPHALE** (Térat.) (V. Cyclopie et Monstre).

**RHINOCÉROS.** I. Zoologie. — Genre d'Ongulés Périssodactyles présentant les caractères suivants : incisives en nombre variable, souvent rudimentaires ou caduques ; canines supérieures absentes ; prémolaires au nombre de quatre et molaires au nombre de cinq, en série continue aux deux mâchoires et semblables les unes aux autres, sauf la première qui est petite et souvent caduque, et la dernière dont le lobe postérieur est rudimentaire, de telle sorte que sa couronne est triangulaire. Tête grande ; crâne allongé, surélevé en arrière par une crête occipitale transverse ; pas d'apophyses postorbitaires. Os nasaux grands, épais, soudés ensemble sur la ligne médiane et séparés des prémaxillaires par un espace vide ; les prémaxillaires petits, ne se joignant pas ordinairement sur la ligne médiane, souvent rudimentaires. Cavité cérébrale très petite par rapport à la grandeur du crâne. Formes massives : pattes épaisses et de longueur moyenne, terminées par trois doigts à sabots bien développés ; cou très court ; yeux petits ; oreilles moyennes, ovales, dressées, insérées en arrière près de l'occiput ; lèvre supérieure allongée, rabattue en avant, de manière à cacher la lèvre inférieure ; queue moyenne, épaisse, peu poilue ; peau très épaisse, formant quelquefois des replis saillants, à poils rares. Une ou deux cornes médianes, coniques, insérées dans la peau qui recouvre les os nasaux et le frontal (quand il y en a deux). Ces cornes sont formées d'une masse de cellules épidermiques durcies, se développant au-dessus d'un amas de longues papilles dermiques ; les cellules produites par chaque papille ont la forme d'un gros poil, et tous ces poils sont réunis et cimentés par une masse de cellules qui comble tout l'espace entre les papilles. La corne présente l'apparence d'une masse de poils agglutinés, particulièrement à sa base, dans les parties nouvellement poussées ; mais ces fibres diffèrent des véritables poils en ce qu'elles se développent aux dépens d'une papille libre du derme et non à l'intérieur d'un repli en forme de follicule.

Les grandes dents antérieures des Rhinocéros sont généralement décrites comme des incisives, mais l'étude des formes fossiles, qui présentent à la fois trois paires d'incisives inférieures et une canine, porte à considérer ces dents comme de véritables canines. Les replis que présente la couronne des molaires en s'usant rappellent ceux des *Palætherium*, mais varient suivant les espèces et le degré d'usure. Les viscères internes sont construits à peu près sur le même plan que ceux des chevaux, mais la direction du cæcum ressemble plutôt à ce que l'on observe chez les Tapirs.

Le genre Rhinocéros, isolé dans la nature actuelle, a été précédé aux époques géologiques antérieures par des genres plus variés que nous traiterons au § *Paléontologie*, et qui forment avec lui la famille des *Rhinocerotidæ*

Les Rhinocéros actuels sont les plus gros de tous les Mammifères terrestres après les Eléphants. Ils se nourrissent d'herbes, de bourgeons et de feuilles d'arbres, et, comme la plupart des animaux des régions intertropicales qu'ils habitent, ils dorment pendant la grande chaleur du jour, cherchant leur nourriture aux heures matinales ou pendant la nuit. Mal doués sous le rapport de la vue, d'une intelligence très bornée, ils vivent solitaires ou par couples, et sont d'une méfiance extrême qui les rend plus dangereux pour l'homme que le Tigre ou l'Eléphant. Flairant sans relâche la trace de l'ennemi supposé qu'ils sentent dans leur voisinage, ils le suivent à la piste, comme les chiens, et n'ont de cesse que lorsqu'ils l'ont découvert : alors sans attendre d'être attaqués, ils chargent avec fureur, cherchant à le percer de leur corne nasale ou à l'écraser sous leurs pieds, et, même mortellement blessés, ils ne renoncent à leur poursuite que lorsqu'ils sont à bout de forces. Les Rhinocéros habitent le S. de l'Asie, la Malaisie et l'Afrique orientale et méridionale. On en distingue 5 espèces vivantes qui peuvent se répartir en 2 ou 3 groupes ou sous-genres, comprenant en outre des espèces éteintes.

Le sous-genre *Rhinoceros* proprement dit a pour type le Rhinocéros des Indes (*Rh. unicornis* L.), qui n'a chez l'adulte qu'une seule grande incisive en haut de chaque côté, exceptionnellement une seconde plus petite et latérale ; en bas une très petite et une très grande, proclives et pointues. La peau est très épaisse, verruqueuse, et forme

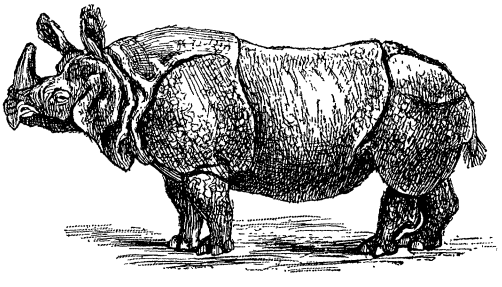

Rhinocéros de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*).

des replis en forme de cuirasse dont la disposition est invariable et caractérise l'espèce : il n'y a guère de poils qu'au bord de l'oreille et à l'extrémitté de la queue. La couleur est d'un gris terne. Cette espèce habite l'Inde entre l'Himalaya et le Gange, c.-à-d. le Teraï et le Népaul, l'Assam et le Doars : autrefois, elle avait un habitat beaucoup plus étendu. C'est l'espèce que l'on voit le plus souvent vivante en Europe : elle atteint une grande taille. Plus au S., elle est remplacée par le Rhinocéros de Java (*Rh. sondaïcus* Desm.), dont le *Rh. inermis* Lesson ne diffère pas, et qui est également unicorne. Il ressemble au précédent par la disposition des plis de sa cuirasse, mais est plus petit, moins allongé, et la corne est peu développée chez la femelle (d'où le nom d'*inermis*). Il habite, non seulement Java (jamais Sumatra ni Bornéo), mais aussi le continent asiatique, notamment Malacca, le Tenasserim, la Birmanie, la partie de l'Assam qui est au S. du Brahmapoutra, et s'étend même jusque dans la province de Sunderbund au Bengale, non loin de Calcutta. Il se distingue, non seulement par sa taille, mais aussi par ses molaires moins hypsodontes et à couronne différemment conformée, par certains détails des replis de sa cuirasse et la présence de poils plus abondants le long de l'épine dorsale ; par ses caractères anatomiques il se rapproche plutôt de l'espèce suivante (*Rh. sumatrensis*).

Le sous-genre *Ceratorhinus* a pour type le Rhinocéros de Sumatra (*Rh. sumatrensis*), dont le *Rh. lasiotis* de Sclater constitue tout au plus une sous-espèce continentale propre à la Birmanie. Le groupe est caractérisé par la présence d'une seule paire d'incisives supérieures moyennes, et d'une paire de canines inférieures, latérales, proclives, caduques chez l'animal âgé. Les os nasaux sont étroits et pointus en avant. Il existe deux cornes, l'une nasale, bien développée, l'autre plus petite, frontale, séparée de la première par un intervalle. La peau présente des replis moins marqués que ceux des précédents, et c'est le plus petit de tous les Rhinocéros vivants. Il habite Bornéo, Sumatra et la presqu'île de Malacca, remontant jusqu'au Te-

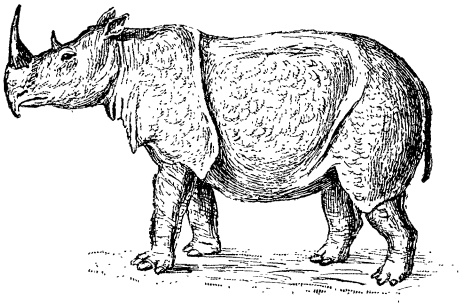

Rhinocéros de Sumatra (*Rhinoceros sumatrensis*).

nasserim ; le *Rh. lasiotis*, à oreilles velues, est une variété de Birmanie (monts de Chittagong et de Tipperah). La forme de son estomac est très semblable à celle du Cheval.

Les deux Rhinocéros africains, que l'on rattache tantôt au sous-genre précédent, tantôt au sous-genre *Atelodus* (qui a pour type le *Rhinocéros à narines cloisonnées* de l'époque quaternaire), ont comme le précédent deux cornes, mais ces deux cornes se touchent, la peau du corps est dépourvue de plis fixés en forme de cuirasse. Chez l'adulte, les incisives et canines sont rudimentaires ou manquent totalement : les os nasaux sont épais, arrondis et tronqués en avant. La taille est grande, comparable à celle du Rhinocéros de l'Inde.

Le Rhinocéros camus (*Rh. simus*), ainsi nommé parce que sa lèvre supérieure est courte et ne s'avance pas en se rabattant au-dessus de l'inférieure, est, paraît-il, complètement exterminé depuis quelque vingt ans. On l'a nommé aussi *Rhinocéros de Burchell*, *Rhinocéros d'Oswell*, du nom des voyageurs qui l'ont observé, et les Anglais l'appellent Rhinocéros à bouche carrée. Le nom de *Rhinocéros blanc*, qu'on lui donne aussi quelquefois, est moins exact, car sa couleur est d'un gris ardoisé qui diffère fort peu de celle de l'espèce ordinaire (*Rh. bicornis*). C'était le plus grand de tous les Rhinocéros actuels. La confor-

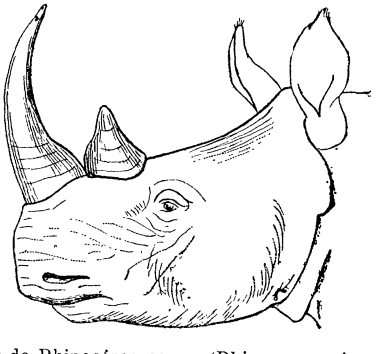

Tête de Rhinocéros camus (*Rhinocorses simus*).

mation de son crâne et de sa mâchoire inférieure, qui a pour conséquence la brièveté et la forme carrée du museau, le distingue de toutes les autres espèces. La forme de la bouche était en rapport avec le régime : il se nourrissait exclusivement d'herbages qu'il broutait à la façon du Cheval et, par suite, il habitait les plaines découvertes et les vallées herbeuses parsemées de buissons. Ces habi-

tudes ont singulièrement facilité son extinction en l'exposant plus que l'autre espèce africaine aux poursuites des chasseurs avides de se procurer ses dépouilles. Sa corne antérieure atteignait parfois près de 1 m. de long. Cette espèce habitait l'Afrique centrale, depuis le Bahr-el-Abiad jusqu'au Machona, au S. du Zambèze; plus anciennement encore, elle s'étendait jusqu'à la Cafrerie et au Mozambique.

Le Rhinocéros bicorne (*Rh. bicornis*) est l'espèce que l'on rencontre en Afrique à l'époque actuelle, bien qu'il commence à diminuer, comme le précédent, en raison de la chasse acharnée qu'on lui a faite. Sa lèvre supérieure est pointue et préhensile, et la forme de son crâne et de sa mâchoire inférieure, à symphyse étroite et comprimée, le sépare de l'espèce précédente. Ses molaires ressemblent à celles du *Rh. soudaicus;* l'oreille est arrondie et frangée de poils assez courts, et les narines sont arrondies, deux caractères qui le distinguent du *Rh. simus*. Le mâle adulte a $1^m,66$ au garrot et $3^m,40$ de long; la femelle, paraît-il, est un peu plus grande. La longueur des cornes est très variable : dans la variété que l'on a décrite comme espèce distincte sous le nom de *keitloa*, elles sont aussi longues l'une que l'autre, mais ordinairement la postérieure est beaucoup plus courte et dépasse rarement 25 à 45 centim., tandis que la corne nasale, ou antérieure, peut atteindre 75 centim. Elles sont généralement usées chez les vieux individus et plus courtes chez les femelles. Cette espèce habite toute l'Afrique orientale, centrale et méridionale, de l'Abyssinie au Limpopo et à l'Angola, mais ne se trouve ni au Sénégal ni au Congo, car elle ne dépasse pas au N. la rive méridionale du grand fleuve de ce nom. Le Rhinocéros bicorne se plaît dans les taillis obscurs, épais et impénétrables où il passe la journée pendant la saison sèche; mais lorsque l'herbe est haute, il n'est pas rare de le rencontrer en plaine, à l'ombre des grands arbres. A la tombée de la nuit, il se met en quête de nourriture qui consiste en racines, en cactées et autres plantes qu'il déterre avec sa corne et saisit avec sa lèvre supérieure : il mange peu d'herbe. Vers dix heures du soir, ou le matin avant le jour, on le trouve près des abreuvoirs. Après avoir bu, il aime à se vautrer dans la vase et à se couvrir de boue. Il trotte et galope avec une vitesse extraordinaire, mais son allure habituelle est un pas lent, la tête toujours baissée. Il est grand marcheur, mais tourne toujours dans le même cercle : quand il a choisi un district, il n'en sort guère; mais il a deux ou trois endroits favoris, souvent fort éloignés l'un de l'autre, où il va se reposer le matin, après avoir fait quelquefois 20 kil. dans sa nuit en marches et contremarches. Comme il est très méfiant et que son odorat est très fin, la présence d'hommes dans son voisinage suffit pour lui faire changer totalement ses habitudes (E. Foa).

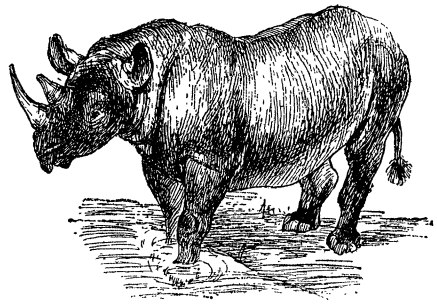

Rhinocéros d'Afrique (*Rhinoceros bicornis*).

La chair du Rhinocéros est bonne à manger et très recherchée des indigènes; chez le *Rh. simus*, la bosse, c.-à-d. la protubérance grasse et charnue qui se trouve entre les deux épaules, était considérée par les chasseurs comme un met très délicat. Les cornes, que l'on peut sculpter comme l'ébène ou l'ivoire, et la peau très épaisse, que l'on découpe en lanières pour en faire des cravaches et des fouets excellents ont une valeur marchande considérable et qui explique la destruction que l'on a faite de ces animaux. Aujourd'hui, cette chasse est réglementée et soumise à des droits considérables, comme celle de tous les grands Ongulés du même pays. Ce droit est de 750 fr. dans toute l'Afrique anglaise, plus élevé encore (en raison de droits accessoires) dans l'Afrique orientale allemande, où le premier Rhinocéros tué coûte, à lui seul, 375 fr., en plus du permis de chasse de 750 fr., etc. On espère ainsi arrêter l'extinction, prévue à bref délai, de tous les grands herbivores si nombreux autrefois dans l'Afrique, au S. du Sahara.

II. Paléontologie. — L'étude paléontologique des Rhinocéros montre que ces grands Ongulés se rapprochent des Tapirs et surtout des Lophiodontes (V. Lophiodon). Les Rhinocéros primitifs étaient dépourvus de cornes et avaient des formes plus élancées que ceux de l'époque actuelle, ce qui établit un lien de plus entre eux et les genres *Lophiodon* et *Tapirus*. Ces premiers Rhinocéros constituent une sous-famille à part, sous le nom d'*Hyracodontinæ*, comprenant les genres *Hyrachyus*, *Colonoceras*, *Triplopus*, de l'éocène moyen et supérieur de l'Amérique du Nord avec une seule espèce (*Hyrachyus Zeilleri*) de l'éocène de France, et *Cesserasictis antiqua* du même pays; *Prohyracodon* est de l'éocène de Styrie; *Anchisodon* et *Hyracodon* sont du miocène des États-Unis. Tous sont sans cornes et se rapprochent des Tapirs. Les *Amynodontinæ*, plus voisins de *Lophiodon*, renferment les genres *Amynodon* et *Metamynodon*, également sans cornes, et sont de l'éocène supérieur et du miocène moyen de l'Amérique du Nord, sauf *Amynodon Croizeti* de l'éocène supérieur et du miocène moyen de France.

La sous-famille des *Rhinocerotinæ* commence également par des formes dépourvues de cornes, constituant le genre *Aceratherium*, commun à l'Europe, à l'Asie et à l'Amérique du Nord dans le miocène : la forme du corps est déjà plus lourde et se rapproche des Rhinocéros modernes. Les espèces sont nombreuses et plusieurs ont survécu, en Europe et en Asie, jusque dans le pliocène. Le genre ou sous-genre *Aphelops* comprend les espèces américaines du genre. Le genre *Leptaceratherium*, plus ancien (du miocène inférieur), peut être considéré comme le type primitif du groupe. Les types pourvus de cornes (*Teleoceras*, *Plicatodon*) apparaissent pour la première fois dans le pliocène des deux Amériques, mais *Dicerathérium*, avec deux cornes nasales latérales et symétriques, les précède dans le miocène d'Europe et des États-Unis.

Le genre *Rhinoceros* proprement dit commence dans le miocène de France (*Rh. randanensis*, *Rh. sansaniensis*) et se continue dans le pliocène d'Asie (*Rh. sivalensis*); ces formes fossiles se rapprochent surtout du *Rh. soudaicus* actuel, tandis que les *Rh. palæindicus* et *Rh. namadicus* d'Asie sont voisins du *Rh. unicornis* de l'Inde. Le sous-genre *Ceratorhinus* est représenté dans le miocène supérieur d'Europe et d'Asie (*Rh. Schleiermacheri*, *Rh. pachygnatus*, espèces voisines du Rh. de Sumatra), et le *Rh. platyrhinus* du pliocène de l'Inde se rapproche du Rh. camus d'Afrique. Le *Rh. mauritanicus* du quaternaire d'Algérie était plus voisin du Rh. bicorne encore vivant dans le sud de l'Afrique. Le sous-genre *Atelodus*, qui a pour type le Rhinocéros à narines cloisonnées, renferme aussi plusieurs espèces : *Rh. megarhinus* du pliocène d'Europe a vécu jusque dans le quaternaire d'Angleterre; les *Rh. leptorhinus*, *Rh. hemitœchus*, *Rh. etruscus*, *Rh. karnuliensis*, *Rh. Merckii* sont également du pliocène et du pléistocène d'Europe et d'Asie; le Rhinocéros à narines cloisonnées (*Rh. antiquitatis*) est du même pays, où il était contemporain du Mammouth. Il portait deux cornes, et, comme ce dernier, sa peau était couverte d'un pelage bien fourni qui lui a permis de vivre sous le climat de la Sibérie. On trouve dans cette contrée

des cadavres entiers avec leur fourrure conservés par la glace ou la terre gelée.

Un dernier genre n'ayant qu'une seule espèce (*Elasmotherium sibiricum*) représente un type très modifié de la famille des Rhinocerotidés. C'était un animal de très grande taille, ayant une grande et large corne frontale avec une autre, très petite, à l'extrémité antérieure du nez. Les molaires sont fortement plissées comme chez l'*Hipparion*. Le crâne a près de 1 m. de long. Cet animal vivait, pendant le pléistocène, dans l'Europe orientale et la Sibérie, et tout indique qu'il était organisé pour se nourrir des grandes herbes sèches qui abondent encore dans les steppes du S. de la Russie et de l'Asie occidentale et centrale.

On voit que le type des Rhinocéros s'est développé d'abord simultanément dans le N. des deux continents. Mais, à partir du pliocène, ce type a commencé à décliner en Amérique, tandis qu'il atteignait son entier développement dans l'ancien monde. En Amérique, ces grands animaux se sont éteints dans le quaternaire, en même temps que tous les grands Ongulés, y compris l'Eléphant et le Cheval. E. Trouessart.

III. Entomologie (V. Orycles).

Bibl. : Zoologie. — E. Trouessart, *Catalogus Mammalium tam viventium quam fossilium*, 1898, pp. 743-760 et p. 1047, avec bibliographie plus complète.
Paléontologie. — H.-F. Osborn, *The Extinct Rhinoceros*, dans *Memoirs of the American Museum of Natural History*, 1898, pp. 75 et suiv.

**RHINOCRYPTE** (Zool.). Genre d'Oiseaux de l'ordre des Passereaux créé par Is. Geoffroy-Saint-Hilaire sous le nom de

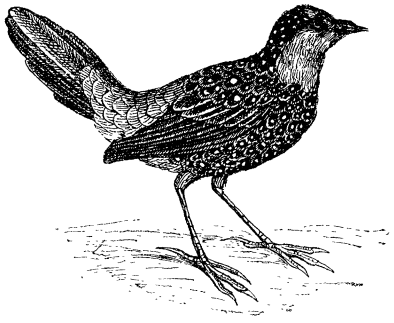

Rhinocrypte (*Pleroptochus paradoxus* L.).

*Rhinomya* préoccupé et changé par Gray en *Rhinocrypta*. Ce genre appartient à la famille des *Pleroptochidæ*, qui comprend en outre les genres *Hylactes* et *Pteroptochus* (avec plusieurs sous-genres), et correspond aux *Leptonycidæ* et *Megalonycidæ* de certains ornithologistes (*Leptonyx* étant synonyme de *Pteroptochus*, et *Megalonyx* d'*Hylactes*). Ces Oiseaux sont caractérisés par leur bec plus court que la tête, avec les narines percées en fente longitudinale et cachées sous un opercule ovale. Leurs tarses sont longs et forts, leurs ailes courtes, la queue moyenne, un peu étagée ; le plumage lâche, de couleur sombre, relevé de roux et de blanc. Ils sont marcheurs, vivant à terre dans les buissons, volant et perchant rarement, mais courant rapidement et grattant le sol pour y chercher les vers et les insectes dont ils se nourrissent. Tous habitent l'Amérique méridionale. Le *Rhynocrypta lanceolata*, qui habite les bords du rio Negro (Patagonie), est de la taille d'un merle varié de brun roux, de blanc, de gris et d'olivâtre, porte une petite huppe mobile et redresse sa queue en courant. Il niche dans les buissons à quelques centimètres du sol. Le *Pteroptochus paradoxus* est remarquable par son bec conique, pyramidal, son plumage noir et roux élégamment ocellé de blanc. Il est du Chili. — La petite famille voisine des *Conopophagidæ*, qui a pour type le genre *Conopophaga*, diffère des précédents par la queue très courte, les narines découvertes, et parce que ses représentants perchent plus souvent, bien que courant avec agilité. Ces deux familles sont voisines des *Formicariidés* (V. ce mot) et forment avec ceux-ci un groupe exclusivement américain. E. Trouessart.

**RHINOGALE** Melleri (Zool.) (V. Mangouste).

**RHINOLOPHE. I. Zoologie.** — Genre de Mammifères de l'ordre des Chiroptères, type de la famille des *Rhinolophidæ* qui présente les caractères suivants : nez surmonté d'un repli cutané en forme de feuille avec l'ouverture des narines au milieu de la base de ce repli (fer à cheval) ; oreilles bien séparées, dépourvues d'oreillon (*tragus*). La dentition complète comprend 32 dents, mais peut être réduite à 24 ou 26, les prémolaires supérieures variant de 1 à 2 paires, les inférieures de 3 à 2 paires. Les incisives supérieures sont rudimentaires, accolées aux canines et laissant un large vide entre elles sur la ligne médiane. Les Rhinolophidés se distinguent facilement des autres familles pourvues d'une feuille nasale (*Megadermidæ*, *Phyllostomidæ*), par l'absence de l'oreillon qui existe dans les deux autres familles. Tous les Rhinolophidés sont propres à l'ancien continent (à l'exclusion de la Polynésie) et habitent les régions chaudes et tempérées de notre hémisphère, plus spécialement les régions montagneuses. Leurs fortes molaires, hérissées de tubercules aigus, leur permettent de faire la chasse aux gros insectes, aux Coléoptères notamment, dont ils brisent la carapace avec facilité. Ils hivernent dans les cavernes, mais seulement dans les pays froids ou tempérés, et dorment le jour dans ces mêmes cavernes ; ils en sortent pour se mettre en chasse, plus tard que les autres chauves-souris. Ce sont, après les Roussettes, les mieux organisés de tous les Chiroptères.

La famille se subdivise en deux sous-familles : les *Rhinolophinæ*, avec le seul genre *Rhinolophus*, et les *Phyllorhininæ*, comprenant les genres *Triænops*, *Rhinonycteris*, *Phyllorhina* et *Cœlops*.

Le genre Rhinolophe (*Rhinolophus*) est le seul qui ait des représentants en Europe. Il possède 32 dents. Le type est le Grand Fer-a-Cheval (*Rhinolophus ferrum-equinum*), la plus grande des espèces européennes, caractérisé, outre sa taille (envergure jusqu'à 45 centim.), par sa *sella* (ou saillie au-dessus des narines) formant un plateau arrondi avec la pointe postérieure obtusément conique ; la membrane de l'aile s'insère au talon. Le pelage est brun roux dessus, gris pâle dessous. Il habite toute l'Europe méridionale et centrale, jusqu'au S. de l'Angleterre et au N. de l'Allemagne, une grande partie de l'Afrique et l'Asie jusqu'au Japon. Il est commun dans toute la France, habitant en sociétés plus ou moins nombreuses les cavernes, les carrières souterraines, et même, en été, les troncs d'arbres creux, les combles des églises et des grands édifices. En hiver, il s'endort d'un sommeil léthargique et ne quitte plus les cavernes jusqu'au printemps. Il sort tard dans la nuit : son vol est rapide, quoique bas et lourd ; il poursuit les papillons nocturnes le long des allées d'arbres, des murailles et des rochers. La femelle n'a qu'un seul petit qui, lorsqu'elle est au repos, suspendue par les pieds, s'accroche aux deux *faux tétons* (mamelles atrophiées) du pubis, qui sont propres à ce genre, et ne s'attache aux véritables mamelles pectorales que pour téter. Kolenati a prêté à cette espèce des habitudes de vampire, prétendant qu'elle suçait le sang des jeunes pigeons dans les colombiers, mais ces faits n'ont pas été confirmés par les observateurs plus récents. Ce Rhinolophe n'en est pas moins très féroce, et lorsqu'on enferme plusieurs individus dans une cage étroite, ils ne tardent pas à se mordre avec fureur jusqu'à se briser les os des ailes et se faire des blessures mortelles.

Le Petit Fer-à-Cheval (*Rh. hipposideros*), de moitié plus petit que le précédent, a la *sella* étroite, en forme de cornet ; son pelage est brun clair dessus, gris roux dessous. Ses formes sont beaucoup plus délicates que celles du Grand Fer. Il habite l'Europe moyenne et

méridionale jusqu'en Irlande, le N. de l'Afrique et l'Asie Mineure. En France, il est aussi commun que la grande espèce, sauf dans le Nord-Est, et il a les mêmes mœurs, mais, en raison de sa taille, il ne fait la chasse qu'aux petits insectes. Il s'élève plus haut dans les montagnes. — Une espèce à peine plus grande, mais plus semblable au Grand Fer-à-Cheval par sa feuille, s'en distinguant par l'aile insérée au tibia, est le Rhinolophe Euryale (*Rh. Euryale*), brun foncé dessus, d'un roux clair, tirant sur le lilas, dessous. C'est une espèce du S. de l'Europe, de l'Asie Mineure et du N. de l'Afrique, qui se trouve dans le S. de la France et jusque dans le dép. d'Indre-et-Loire, mais comme il ne paraît pas hiverner dans cette région et ne s'y montre, en troupe, que pendant l'été, il y a lieu de se demander si l'espèce n'effectue pas des migrations annuelles comme celles que l'on a constatées chez d'autres Chiroptères.

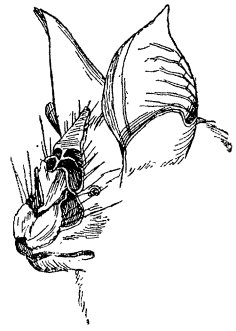

Tête de Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) de profil.

Une dernière espèce européenne, le Rhinolophe de Blasius (*Rh. Blasii*), de la taille de l'Euryale, à *sella* étroite, formant une pointe postérieure très aiguë, est d'un brun roux, grise dessous. Elle habite l'Europe au S. des Alpes (le pourtour de la Méditerranée), le N. de l'Afrique et l'Asie Mineure. Parmi les espèces exotiques très nombreuses, propres à l'Asie chaude, à la Malaisie et à l'Afrique, nous signalerons le Rhinolophe deuil (*Rh. luctus*), le plus grand du genre (près de 10 centim. de long, le Grand Fer n'en ayant que 5 à 6), à pelage noir, avec l'extrémité des poils givrée de blanc. Il habite les monts Himalaya jusqu'à près de 2.000 m., Ceylan, Java, Sumatra, Bornéo et les Philippines.

Les *Phyllorhininæ* diffèrent des précédents en ce qu'ils ont tous les doigts de l'aile pourvus de deux phalanges seulement, tandis que les *Rhinolophidæ* en ont trois, sauf au premier doigt. Dans le genre *Triænops*, on compte seulement 30 dents. *Tr. persicus* habite les montagnes de la Perse, et *Tr. afer* celles de l'Afrique orientale. *Rhinonycteris aurantia* a la même formule dentaire, mais les oreilles sont dépourvues de l'*antitragus*, ou rebord antérieur, qui dans cette famille semble remplacer l'oreillon. Ce type est du N. de l'Australie. Le genre *Phyllorhina*, plus nombreux en espèces, présente une feuille presque carrée dans son ensemble et non ovale, lancéolée comme celle des Rhinolophes, mais souvent tout aussi compliquée et surmontée quelquefois d'un sac ou glande odorante dont l'orifice forme le sommet de la feuille, sur le front : *Phyll. Commersonii* d'Afrique et de Madagascar ; *Ph. armigera* des monts Himalaya ; d'autres espèces sont de l'Inde, des Philippines, de la Nouvelle-Guinée, de Java, de Bornéo, du S. de la Chine, des îles Arou, etc., et d'Afrique. Enfin *Cœlops Frithii*, à antitragus très développé, est du Bengale et de Java, et *Anthops ornatus* des îles Salomon.

**II. Paléontologie.** — Les genres *Pseudorhinolophus* et *Alastor*, fondés sur des débris fossiles de l'éocène de France, paraissent voisins du genre *Rhinolophus* et doivent être classés dans les *Rhinolophinæ*. E. Trouessart.

**RHINOPHONIE** (Physiol.). Synonyme de nasillement (V. Nasonnement).

**RHINOPLASTIE** (Chirurg.) (V. Nez, t. XXIV, p. 1034).

**RHINOPTERA** (Paléont.) (V. Myliobatidæ).

**RHINORTHA** (Ornith.). Le genre *Rhinortha* Vig., de la famille des Cuculidés ou Coucous, n'est représenté que par une seule espèce, le *Boubou* ou *R. chlorophæa* Raffl., caractérisé par la queue relativement courte, le bec large et aplati, presque droit, la robe d'un rouge brun et la tête grise. Il est répandu dans les îles de la Sonde.

**RHINOSCIURUS** (Zool.) (V. Ecureuil).

**RHINOSCLÉROME** (Méd.). Le rhinosclérome est une affection qui débute en général par l'orifice nasal ; ce sont des nodules ou des plaques scléreuses, nettement limitées au début, qui apparaissent dans la peau des ailes du nez, sont lisses, de coloration brune ou brunâtre et sensibles à la pression. Ces petites tumeurs augmentent de volume graduellement, deviennent confluentes, s'étendent à la lèvre supérieure, gagnent la muqueuse nasale avec extension à la cloison, au voile du palais, parfois même au pharynx et au larynx. Le nez devient dur, poli, avec immobilité des ailes et souvent rétrécissement extrême de l'orifice nasal, qui se trouve réduit alors à une fente. On n'a jamais observé la fente des nodosités ; celles-ci présentent, à l'examen microscopique, de grosses cellules dont le protoplasma est plus ou moins liquéfié, les noyaux détruits et renfermant des globes hyalins réfringents. D'après quelques auteurs, on observerait des cellules rondes nucléées analogues à celles des sarcomes. Cornil a trouvé dans les cellules ainsi que dans les interstices et les vaisseaux lymphatiques du derme, des bacilles entourés d'une capsule colloïde, résistante. Ces bacilles ne pénètrent pas dans les vaisseaux sanguins. Ils ont une certaine analogie avec le bacille de la pneumonie. Stepanov a réussi à provoquer artificiellement la maladie, dans sa forme typique, en inoculant des cultures dans la chambre antérieure de l'œil de cobayes et de lapins.

Outre la défiguration produite par le rhinosclérome, il peut y avoir danger de mort par l'impossibilité, qui peut se présenter à un moment donné, de respirer et de déglutir. Dans ce cas, il ne faut pas reculer devant un traitement énergique, dont les caustiques surtout font les frais ; pommade au pyrogallol, chlorure de zinc, potasse caustique, nitrate d'argent, etc., ont été employés avec des succès divers ; on a aussi préconisé l'excision et l'ablation des végétations par le thermocautère. Mais trop souvent, on n'obtient qu'un résultat temporaire ; les végétations se reforment, le mal récidive. On peut remédier à l'occlusion des orifices du nez par la laminaire ou l'éponge préparée, ou par l'introduction de tubes de caoutchouc ou de plomb. Il en résulte un soulagement momentané, mais la maladie ne cesse de progresser et le plus souvent arrive à une issue fatale. Dr L. Hn.

**RHINOSCOPIE** (Pathol.) (V. Nez, t. XXIV, p. 1035).

**RHINS** (Jules-Léon Dutreuil de), explorateur et géographe français, né à Saint-Etienne le 2 janv. 1846, assassiné au Tibet le 5 juin 1894. Il prit part comme aspirant de marine volontaire à l'expédition du Mexique et comme enseigne à la guerre de 1870. Capitaine au long cours (1871-76), il commanda le *Scorpion*, navire du roi d'Annam, et explora la prov. de Hué (1876-77). Correspondant du *Temps* en Egypte (1882), attaché à la *Mission de l'Ouest africain*, il releva le cours de l'Ogooué (1883) et fut un des meilleurs collaborateurs de Brazza (1883-85) ; chargé d'une mission officielle en Haute-Asie, il explora (1891-94) le Turkestan chinois, les parties les plus inconnues et les plus difficiles du Tibet occidental et septentrional, pénétra près de Lha-sa et fut tué par les indigènes à Tongboumdo, village du Tibet oriental, près du fleuve Bleu, à mi-chemin environ entre le Namts'o et Lan-tcheou. Bon géographe et cartographe, il a publié : *le Royaume d'Annam* (1879, in-18) ; *Plan de la rivière de Hué*, 1/10.000e ; *Plan de la province de Hué*, 1/50.000e (1878-80) ; *Carte de l'Indo-Chine orientale*, 1/900.000e (1881) qui fit faire un grand pas à notre connaissance de cette région ; *Levé du cours de l'Ogooué* (1884, 7 f.) ; *l'Asie centrale* (1889, in-4 et atlas), capital pour l'étude de la géographie du Tibet. Les résultats de son grand voyage, où il a déterminé avec soin un grand nombre de positions astronomiques, ont été

exposés par son second et collaborateur, F. Grenard, sous le titre : *Mission scientifique dans la Haute-Asie* (1897-98, 3 vol. in-4 et atlas). F. G.

**RHION.** Ancien nom du promontoire de la côte N. d'Achaïe (V. Grèce), qui marque avec le cap d'Antirrhion qui lui fait vis-à-vis l'entrée du golfe de Corinthe. On y voit les ruines d'un fort vénitien *Kastro Moreas;* il formait avec *Kastro Roumelis*, situé en Locride, les Petites Dardanelles.

**RHIPÉES** (Monts). Montagnes légendaires que les Grecs plaçaient à l'extrême N. ; elles ne répondent à aucun massif réel et pourraient être identifiées indifféremment avec les Alpes, les monts scandinaves ou l'Oural. Ptolémée imagine que les monts Rhipées séparaient les bassins de la mer Noire et de la mer Baltique ; on sait que nulle hauteur ne marque cette ligne de partage des eaux.

**RHIPIDURE** (Ornith.). Genre d'Oiseaux de l'ordre des Passereaux, de la famille des *Muscicapidés* (Gobe-Mouches) et de la sous-famille de *Myiagrinés*. Ce petit groupe est caractérisé par un bec médiocre, de la longueur de la tête, déprimé à la base et plus large que haut, avec des soies raides à la base. Les ailes et la queue sont longues, les tarses faibles et courts. Les Myiagres (*Myiagra*) sont des Gobes-Mouches du S. de l'Asie, de la Malaisie, de l'Australie et de la Polynésie, qui vivent par couples et font la chasse aux insectes dans le feuillage des arbres ou en volant. Tel est le Myiagre brillant (*M. nitida*), d'un noir bronzé très vif, avec le ventre blanc. Les Rhipidures (*Rhipidura*) ont le bec faible, plus court que la tête, avec des soies raides presque aussi longues que le bec, des ailes longues et amples, la queue longue, étalée en éventail, les tarses minces, l'ongle du pouce plus fort que les autres. Ce sont de petits Oiseaux très élégants, parés de couleurs vives et tranchées. Ils guettent les insectes en se cachant dans le feuillage et s'élancent comme une flèche pour les saisir au vol. Ils courent à terre comme les Traquets. Leur nid est en forme de cornet, souvent fixé aux branches des Eucalyptus. Ils habitent l'Inde, la Malaisie, la Polynésie, l'Australie, s'étendant jusqu'à la Nouvelle-Zélande. Nous citerons le *Rh. albiscapa*, qui habite l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, et le *Rh. flabellifera* de la Nouvelle-Zélande, qui en diffère très peu : ils ont souvent été confondus l'un avec l'autre. Le plumage est d'un brun fuligineux avec des lignes blanches, notamment sur la tige des pennes caudales, à la région sourcilière, à la gorge et au ventre.

**RHIPIPHORUS** (Entom.). Genre de Coléoptères, de la famille des Ténébrionides, tribu des Mordelliens, créé par Fabricius, et caractérisé par des élytres déhiscents ne pouvant recouvrir les ailes, la tête relevée au sommet et les antennes courtes et pectinées. Leurs larves vivent en parasites aux dépens d'autres insectes, probablement d'Hyménoptères. Ce genre renferme d'assez nombreuses espèces répandues en Europe, en Afrique et surtout en Amérique. Type : *Rh. bimaculatus Fabr.*

**RHIPIPTÈRES** (Entom.). Ordre d'animaux Arthropodes établi par Kirby sous le nom de Strepsiptères et comprenant un petit nombre d'insectes d'une conformation singulière. En voici les caractères principaux : des deux côtés de la partie antérieure du thorax, près du col et de la base externe des deux premières pattes, sont insérées deux petits corps crustacés, mobiles, en forme de petits élytres rejetés en arrière et recouverts par les élytres proprement dits qui naissent du second segment du thorax. Ailes grandes et membraneuses, divisées par des nervures longitudinales formant des rayons et se pliant dans leur longueur comme un éventail. Organes de la bouche comprenant quatre pièces : les deux internes plus courtes faisant fonctions de palpes à deux articles ; les externes plus longues, linéaires, pointues, ressemblant plutôt aux lancettes ou suçoirs des Diptères qu'à des mandibules. Les yeux sont gros, hémisphériques et pédiculés ; les antennes filiformes à trois articles, dont le dernier très long se divise en deux branches. Le thorax est robuste, l'abdomen subcylindrique, composé de huit ou neuf segments ; le métathorax se prolonge en une sorte d'écusson sur l'abdomen ; les pattes sont comme membraneuses et sans crochets.

Les larves de Rhipiptères vivent en parasites sur l'abdomen des Andrènes et des Guêpes, principalement du genre *Polistes*. Elles sont apodes, ovales, annelées ou plissées et ont la partie antérieure un peu dilatée, avec trois petits tubercules comme suçoirs. — Les Rhipiptères ont été divisés en deux genres : les *Xenos* et les *Stylops*.

**RHIPSALIS** (*Rhipsalis* Gærtn.). I. Botanique. — Genre de Cactacées-Opuntiées, formé d'une trentaine d'espèces américaines. Arbrisseaux polymorphes à tiges cylindriques ou aplaties et foliiformes, souvent articulées, aphylles, à soies petites ou nulles. Fleurs petites, à pétales étalés. Ovaire glabre, fruit bacciforme de la grosseur d'une groseille.

II. Horticulture. — Ces arbrisseaux intéressants par leur port, se cultivent en bonne terre légère soigneusement drainée et en serre bien aérée et éclairée, dont on fait varier la température selon l'état de végétation des plantes. En hiver, pendant le repos de la végétation, cette température peut descendre à 10° environ, puis on l'élève progressivement jusqu'à 30° pendant la période active du développement et la floraison. Les arrosages et bassinages qu'on donne aux Rhipsalis varient, comme la température, selon la saison. Rares pendant l'hiver, de plus en plus nombreux à mesure que la température s'élève et que la végétation s'active. Dès que la saison le permet, on installe ces plantes en plein air. La multiplication se fait de boutures et de greffes, qui reprennent facilement. Ce sont des pousses qu'on détache en mai ou juin. Les boutures se plantent en sol léger et frais. Le greffage se fait en fente. G. Boyer

**RHIPTOGLOSSES** (Zool.) (V. Chélopodes).

**RHIZOBOLÉES** (Bot.) (V. Ternstræmiacées).

**RHIZOCARPÉES** (Bot.). Les Rhizocarpées (*Rhizocarpæ*), appelées aussi Hydroptéridées, sont des plantes cryptogames et vasculaires appartenant à la classe des Filicinées ; elles vivent dans les lieux très humides ou à la surface des eaux. Leur tige, remarquable par sa symétrie bilatérale, porte sur sa face dorsale des feuilles normales et sur sa face ventrale des racines ou bien des feuilles à limbe très divisé qui peuvent remplir les fonctions des racines. Les sporanges, dépourvues d'anneau, naissent, comme chez les Fougères, aux dépens d'une unique cellule ; ils sont enfermés dans des capsules entièrement closes, nommées *sporocarpes;* les sporocarpes sont situés à la base des feuilles dont ils sont une dépendance. On observe deux sortes de sporanges : les uns, *microsporanges*, renferment de nombreuses petites spores ou *microspores*, destinées à former des prothalles mâles ; les autres, *macrosporanges*, ne contiennent qu'une spore de grande taille, dite *macrospore*, qui produit un prothalle femelle. Les microsporanges et les macrosporanges peuvent coexister dans le même sporocarpe qui est alors pluriloculaire (Marsiliacées) ou bien se trouver dans des sporocarpes différents (Salviniacées). Chez les Salviniacées, la germination des microspores et des macrospores s'effectue à l'intérieur des sporanges et les prothalles qui en proviennent n'abandonnent pas leur enveloppe protectrice ; ils se bornent à émettre des prolongements qui traversent la paroi du sporange pour former des anthéridies ou des archégones. Chez les Marsiliacées, les microspores sont mises en liberté par déhiscence du sporange et germent dans une gelée hyaline qui résulte de la gélification des cloisons du sporocarpe. Les prothalles mâles des Rhizocarpées sont de très petite taille et ne contiennent pas de chlorophylle ; les prothalles femelles, plus grands, renferment de la chlorophylle.

L'ordre des Rhizocarpées se divise en deux familles :

1° *Salviniacées*, sporocarpes uniloculaires. Genres : *Salvinia*, *Azolla*.

2° *Marsiliacées*, sporocarpes pluriloculaires. Genres : *Marsilia*, *Pilularia*. W. Russell.

Bibl. : Van Tieghem, *Traité de botanique*, pp. 1266-78.

**RHIZOCTONIA** (Bot. et Agric.). Genre de Champignons du groupe des Sphœriacées, comprenant plusieurs parasites encore mal définis et considérés par quelques auteurs comme des formes transitoires d'espèces non déterminées. L'un des plus redoutables est le *Rhizoctone du safran*, décrit déjà, en 1728, par Duhamel du Monceau comme un parasite du safran (maladie connue sous le nom de *mort*, dans le Gâtinais) et de nombreuses autres plantes; elle peut vivre sur les racines de l'yèble, de l'arrête-bœuf, sur les bulbes du muscari, les rhizomes de l'asperge, les racines de la luzerne, du trèfle, de la carotte sauvage et d'un grand nombre de végétaux croissant spontanément dans les champs. La pomme de terre et la betterave sont également attaquées par des Rhizoctones à mycélium violet, qui ne diffèrent pas spécifiquement de celui du safran, et que Tulasne a réunis à cette dernière sous le nom commun de *Rhizoctonia violacea*. Le mycélium, formé de filaments cylindriques et peu sinueux, ramifiés le plus souvent à angle droit et cloisonnés de distance en distance, couvre peu à peu le bulbe du safran d'une tunique d'abord blanche, puis de nuance de plus en plus foncée passant au violet et au rouge brun ; les tuniques sont pénétrées graduellement et quelquefois réunies toutes ensemble ; du mycélium partent des cordons s'anastomosant entre eux et s'étendant dans le sol autour de la plante malade ; certains articles se renflent aussi en leur milieu sur le bulbe, ils s'entremêlent et se soudent, formant ainsi les amas de stroma appelés *corps tubéroïdes* par Duhamel ; l'enroulement des tubes cylindriques conduit encore à la production d'autres sclérotes beaucoup plus petits (*corps miliaires* de Tulasne), se logeant dans les dépressions au fond desquelles sont les stomates ; ils envoient bientôt, d'abord sur la surface du bulbe, puis à l'intérieur des tuniques en pénétrant par les stomates, de nouveaux filaments sous l'action desquels les cellules se décollent, se séparent et se désorganisent de proche en proche, à mesure que le mycélium pénètre plus avant.

Le mode de propagation est encore le même sur la luzerne dont les parties tendres de la racine se réduisent peu à peu en bouillie, la luzerne est dite alors *couronnée ;* elle jaunit et meurt bientôt, laissant de vastes places dénudées, s'étendant et se multipliant dans le champ contaminé. Les corps miliaires ont été considérés par Sorauer, Fuckel, etc., comme des périthèces ou des pynides stériles ; d'autres auteurs ont encore cru reconnaître d'autres formes de fructification, mais il n'est pas bien sûrement établi qu'elles correspondent à la forme stérile que constitue le *Rh. violacea* (Prillieux). L'attaque des tissus de la racine ne se produit qu'après la dissociation du périderme par les filaments issus des corps miliaires, les filaments traversent ensuite facilement les cellules sous-jacentes. Il en est encore ainsi de la betterave dont la *brûlure* serait attribuable, dans certains cas, au *R. violacea* (Stoklasa) sur la pomme de terre, sur l'asperge, etc. Le rhizoctone peut se perpétuer longtemps dans le sol, où il vit probablement aux dépens de nombreuses plantes adventices ; il est, par suite, très difficile de le détruire ; l'isolement des foyers d'infection par des fossés dont on rejette la terre sur le centre de la place attaquée, l'adoption de cultures sur lesquelles ne se développe pas le parasite (céréales) et le nettoyage parfait du sol sont les seuls moyens pratiques d'obtenir quelques résultats à ce sujet.

**RHIZOGLYPHE** (Zool.) (V. Tyroglyphe).

**RHIZOÏDE** (Bot.) (V. Racine).

**RHIZOME** (Bot.) (V. Tige).

**RHIZOMORPHA** (Bot.). Terme servant à désigner anciennement les cordelettes rameuses qui constituent l'appareil végétatif de l'*Agaricus melleus*. Les plus périphériques d'entre elles ont une enveloppe de teinte foncée qui contribue à leur donner l'aspect de racines. Les Rhizomorphes, qui sont, d'autre part, remarquables par leur phosphorescence, commettent les plus grands ravages dans les bois de pins, ainsi que sur les arbres d'agrément et sur les mûriers, en s'étalant en couche membraniforme entre le bois et l'écorce après leur pénétration dans le végétal. Dr Henri Fournier.

**RHIZOPHORA** (Bot.) (V. Manglier).

**RHIZOPHORACÉES** (*Rhizophoracæ* Schimp). Ce sont des arbres ou des arbustes qui vivent sur le bord des rivières des régions tropicales. Leur tige, pourvue de feuilles simples ordinairement opposées, est maintenue au fond de l'eau par de longues racines adventives. Les fleurs régulières, hermaphrodites, sont groupées en épis ou en grappes ; elles sont construites sur un type numérique variable entre 4 et 16. — Le calice, la corolle et l'androcée sont concrescents en tube ou en cloche ; l'ovaire est infère, rarement supère. Le fruit est un akène ou une baie, quelquefois une capsule. Les Rhizophoracées comprennent 17 genres avec environ 50 espèces, qui se rencontrent particulièrement à Madagascar et dans les îles de la Polynésie. Deux genres seulement vivent en Amérique. L'écorce des Rhizophoracées est riche en tanin et en matières colorantes ; on utilise surtout celle du Manglier (*Rhizophora Mangle* L). W. R.

Bibl. : Engler et Prantl, III, pp. 42-56.

**RHIZOPODES.** I. Zoologie. — Classe de Protozoaires, dont les représentants sont formés d'un corps sarcodaire libre, privé de membrane d'enveloppe, mais généralement protégé par un test calcaire ou chitineux ou par un squelette siliceux. Le parenchyme sarcodaire, contractile, émet des *pseudopodes*, c.-à-d. des filaments fins, visqueux ou de larges prolongements lobés ou digités, qui servent à la locomotion et à la nutrition de ces animaux. Il est en outre riche en granulations et souvent en corpuscules pigmentaires ; ces granulations sont répandues dans la partie interne (*endoplasme*), plus liquide, de la masse sarcodaire, qui se différencie à la surface en une couche plus visqueuse, transparente (*exoplasme*). Les pseudopodes se forment aux dépens de l'exoplasme, et les granulations ne tardent pas à y pénétrer, en formant des sortes de courants. Il y a d'ailleurs un courant de retour, donc un double courant, lent, mais régulier, attribuable à la contraction du sarcode. Le parenchyme renferme en outre des vacuoles, pleines de liquide, et parfois une *vacuole contractile*, comme chez les *Difflugia*, les *Actinophrys*, etc. La présence dans la masse d'un ou de plusieurs noyaux prouve d'une manière certaine que morphologiquement le corps des Rhizopodes correspond à une ou à plusieurs cellules. Parfois, cependant, le corps des Rhizopodes ne renferme pas de noyau ; dans ce cas le plasma nucléaire est répandu dans toute la masse (Monères), ou bien il s'agit d'une phase évolutive caractérisée par l'absence du noyau.

Quant aux formations solides sécrétées par le sarcode, ce sont, ou bien des aiguilles fines, ou des piquants creux, disposés régulièrement autour d'un centre, surtout chez les Héliozoaires et les Radiolaires ; ou bien c'est un treillis hérissé d'épines et d'aiguilles, comme chez certains Radiolaires ; ou enfin ce sont des coquilles simples ou cloisonnées, à parois criblées de trous, sans préjudice des grandes ouvertures (Foraminifères). Les pseudopodes passent par ces ouvertures et pores et parfois forment un fin et délicat réseau. Les Rhizopodes sont généralement marins, sauf les Héliozoaires qu'on considère quelquefois comme des Radiolaires d'eau douce. Ils contribuent dans une large mesure à la formation du sable marin et à celle de vastes dépôts depuis les premières époques géologiques. On les divise en trois ordres : *Foraminifères*, *Héliozoaires* et *Radiolaires* (V. ces mots). Dr L. Hn.

II. Paléontologie (V. Foraminifères et Radiolaires) ; les Héliozoaires ne sont pas connus à l'état fossile.

**RHIZOPOGON** (Bot.). Champignon Gastéromycète, de la tribu des Hyménogastrées, à péridium globuleux fixé au sol

par de nombreuses fibres radicantes. Hyménium blanc ou olivacé, déliquescent; spores (6 à 8) elliptiques, hyalines, portées sur les basides de l'hyménium qui recouvre les cloisons minces et pellucides. Fruit hypogé demeurant charnu et ayant l'aspect de la truffe. Une douzaine d'espèces connues (Europe, Amérique septentrionale, Nouvelle-Zélande) — *R. luteolus* (Tulasne). Péridium épais, blanc, puis rougeâtre ou brun olivâtre; chair blanche, vert jaunâtre et fétide à maturité. Sable des bois de conifères, à l'automne. Dr H. Fournier.

**RHIZOPUS** (Bot.). Champignon Oomycète, de la tribu des Mucorées, à columelle bombée portée sur un renflement aplati ou filament sporangifère. Sporange globuleux, à membrane incrustée de granules et de cristaux d'oxalate de chaux. Formation de l'œuf à l'intérieur du milieu nutritif (zygospore en tonnelet). Membrane propre de l'embryon épaisse, incolore, cartilagineuse. — Une dizaine d'espèces vivant sur des matières organiques en décomposition (fruits, crottin). — *R. nigricans*.

Dr H. Fournier.

**RHIZOSTOME** (*Rhizostoma* Cuv.). Genre d'Hydroméduses-Acalèphes, caractérisées par l'absence de filaments marginaux, et celle, à l'âge adulte, d'ouverture buccale, remplacée alors par de petits suçoirs situés sur les huit bras buccaux, et la présence de huit corpuscules marginaux sur le bord lobé du disque (ombrelle) qui atteint souvent un grand diamètre. Des suçoirs partent des ca-

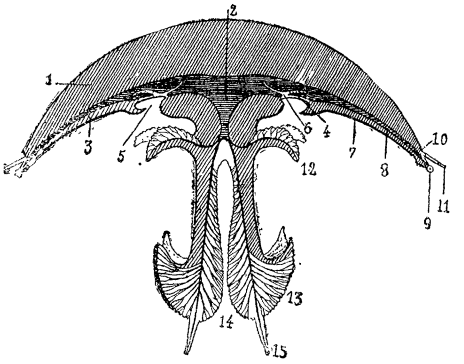


Coupe schématique d'un Rhizostome suivant l'axe : 1, ombrelle ; 2, estomac ; 3 et 7, sous-ombrelles ; 4, organe génital ; 5, poche sous-génitale ; 6, filaments gastriques ; 8, poche radiale ; 9, tentacule sensoriel ; 10, fossette olfactive ; 11, capuchon du tentacule sensoriel ; 12, 13 et 14, canalicules remplaçant la bouche ; 15, bras buccaux.

naux qui se réunissent en un tronc commun débouchant dans la cavité gastro-vasculaire. Les canaux radiaires forment en général, à la périphérie de l'ombrelle, par leurs anastomoses, un réseau vasculaire. Les bras se terminent par des prolongements tubuleux simples, soudés par paires à leur base. Espèces principales : *R. pulmo* L. (*R. Aldrovandi* Pér. Les.), de la Méditerranée, *R. Cuvieri* Pér. Les., de l'Atlantique, *R. capensis* Less. — La famille des Rhizostomides renferme, en outre, les genres voisins : *Cephea* Pér. Les., à bras buccaux ramifiés et pourvus de capsules urticantes ; *Polyclonia* Brdt, à bras également ramifiés, ainsi que *Cassiopea* Pér. Les. ; *Polyclonia* à 12 corps marginaux. *Crambessa* E. Hæck., qui a les bras longs et simples, avec plusieurs rangées de suçoirs, est une Méduse d'eau saumâtre dans le Tage. — Un grand nombre de Rhizostomides ont une bave très urticante. Dr L. Hn.

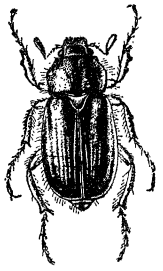

Rhizotrogus thoracicus Zubk.

**RHIZOTROGUS** (Entom.). Genre de Coléoptères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Melolonthiens, créé par Latreille, caractérisé par les crochets des tarses égaux et les postérieurs au moins munis d'une dent interne, la massue des antennes à trois articles, l'abdomen sans pointe et les élytres à côtes peu saillantes. Type : *Rhiz. thoracicus* Zubk.

**RHODANIEN** (Géol.). En géologie, nom donné quelquefois à l'aptien inférieur (V. Néocomien).

**RHODANIQUE** (Acide). Terme par lequel on désigne quelquefois l'*acide sulfocyanique* (V. ce mot), appelé aussi acide *rhodanhydrique*.

**RHODE ISLAND.** L'un des États de l'Amérique du Nord, le plus petit, puisqu'il n'occupe que 3.240 kil., mais celui où la population est le plus dense (119 hab. au kil. q.), car en 1896 il comptait 384.758 hab. C'est l'un des treize États primitifs. Si l'on déduit la surface couverte par l'eau, le Rhode Island n'occupe que 2.810 kil. q. Il forme un trapèze irrégulier, borné au S. par l'océan Atlantique, à l'O. par le Connecticut, au N. et à l'E. par le Massachusetts. Il comprend la baie de Narragansets avec ses îles, dont les principales sont Rhode Island, Conanicut et Prudence. Le sol est plat, quoique formé de roches archéennes ; à l'E., paraissent les schistes carbonifères. Le seul cours d'eau notable est le Blackstone, dit aussi Pawtucket ou rivière de Providence ; venu du Massachusetts, il débouche au N. de la baie de Narragansets ; cette baie qui s'enfonce de 46 kil. dans les terres et mesure 26 kil. de large à l'entrée, comprend, entre autres îles, celle de Rhode ou Aquitneck (130 kil. q., 25 kil. du S. au N., 8 kil. d'E. en O.) qui renferme Newport, la station balnéaire la plus fameuse des Etats-Unis. A 17 kil. au large est encore l'île Block (6 kil. sur 10) qui dépend de notre Etat. Le climat est doux, la température moyenne annuelle est de + 9°, la chute d'eau d'un peu plus d'un mètre.

Le sol sablonneux est peu favorable à l'agriculture ; en 1890, on recensait 5.500 propriétés embrassant 187.712 hect., dont 108.796 cultivés en seigle, maïs, avoine, pomme de terre, etc. Les cultures maraîchères sont très florissantes. En 1890 on élevait 9.900 chevaux, 34.800 bœufs, 11.400 moutons, 12.000 porcs. La pêche et l'ostréiculture occupaient 2.310 personnes. L'Etat est surtout industriel ; ses 3.377 fabriques, occupant 86.000 ouvriers, produisaient 400 millions de fr. de marchandises ; au premier rang viennent les cotonnades (140 millions) et les lainages (180 millions) avec leurs industries annexes, puis les fonderies, les machines, la joaillerie. Le commerce se fait par les ports de Providence, Newport, Bristol. La grande ville est Providence.

La Constitution date de 1842-43. Le gouverneur et les hauts fonctionnaires sont annuellement élus par les contribuables. Le pouvoir législatif se partage entre un Sénat de 37 membres et une Chambre de 72. La capitale est alternativement Providence et Newport. L'Etat se divise en cinq comtés. Le budget des dépenses atteignait 29 millions de fr. en 1890 ; la dette de l'Etat n'étant que de 9 millions ; celle des villes de 65 millions. La vente de spiritueux est interdite depuis 1874. L'instruction est médiocre ; 11 °/o des blancs de plus de dix ans ne savent pas lire. Sur 53.965 enfants d'âge scolaire, on n'en voit que 35.969 dans les écoles. Il y a une Université à Providence.

Histoire (V. États-Unis). — La colonie fondée à Providence par des émigrants du Massachusetts (1636) reçut en 1663 une constitution qu'elle conserva jusqu'en 1842.

Bibl. : Green, *History of Rhode Island* ; Providence, 1877. — Munro, *Picturesque Rhode Island*, 1882. — Arnold, *History of the state of Rhode Island, 1636-1790*, 4e éd., 1894, 2 vol.

**RHODE-Sainte-Genèse.** Localité de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, à 13 kil. S. de cette ville ; 4.200 habit. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Charleroy. Exploitations agricoles, papeteries.

**RHODES** (grec *Rhodos*). Île de l'archipel, au S.-O. de l'Asie Mineure, à 18 kil. du rivage de Carie ; 1.460 kil. q. ; 30.000 hab. (en 1890) dont 20.000 Grecs, 7.000 musul-

mans, 1.500 juifs. Comprise entre 35° 52′ et 36° 28′ lat. N., 25° 23′ et 25° 55′ long. E., elle a 83 kil. du N. au S., 41 de l'E. à l'O. Montagneuse et rocheuse, elle est formée au S. de calcaires crétacés et éocènes plissés selon une direction E.-N.-E., au centre, au N. et à l'E., de terrains pliocènes. Les principaux massifs sont, au centre, l'Attavio (ancien *Atabyrion*) haut de 1.200 m., au N., le Saint-Élie (850 m.), au S.-O. le Gramytis (800 m.). De nombreux ravins en descendent, bordés de lauriers-roses, d'agnus-castus et de myrtes. Les côtes sont peu découpées : au N., le cap Koumbournou abrite le port de Rhodes ; à l'E., est le cap Lindos ; au S., le cap Prasonisi ; à l'O., le cap Milianos. Le climat est charmant, grâce à la douceur du ciel, à la pureté de l'air, à l'égalité de température ; les montagnes du continent abritent Rhodes des vents du N.-E. ; l'été est sec ; les pluies tombent surtout en novembre, décembre, février et mars.

Rhodes forme, avec quelques îles voisines, un sandjak du vilayet turc de Djezaïri-bahri-Séfid (îles de la mer Blanche). On y trouve 58 villages. Le ch.-l. est la ville de *Rhodes*, au N., peuplée de 11.300 hab., comprenant la presque totalité des Turcs et des juifs de l'île. Les chrétiens peuplent neuf petits faubourgs ; les Européens habitent celui de Néochori. Le gouverneur du vilayet, qui est chrétien, réside à Rhodes, quelquefois aussi à Chios. Le tiers du sol est cultivé, un autre tiers boisé (pins pignons, cyprès, chênes verts, arbousiers, lentisques, myrtes). Les arbres fruitiers abondent : oliviers, figuiers, grenadiers, orangers, citronniers, vignes. On récolte un peu de blé et d'orge. Les mulets sont beaux, les moutons et les chèvres nombreux, les chevaux, ânes et bœufs médiocres. Les cerfs sont assez multipliés. La pêche est relativement active, notamment celle des éponges dont on exporte pour 1 million de fr. par an. Le commerce extérieur, fait surtout par les Autrichiens, portait, en 1894, sur près de 5 millions de fr. aux importations, 2 1/2 aux exportations.

La ville de Rhodes, bâtie en amphithéâtre, a grand air ; elle conserve une partie des fortifications du moyen âge, sa rue des Chevaliers, avec des maisons décorées d'armoiries et de croix, des églises transformées en mosquées. Le port ensablé a reçu, en 1894, 2.900 navires (dont 2.659 caboteurs) jaugeant 264.600 tonnes. C'est un archevêché grec.

Histoire. — L'île de Rhodes, dont le nom signifie île des grenadiers, fut aussi désignée dans l'antiquité sous ceux d'Ophiussa, Stadia, Telchinis, Asteria, Æthrea, Trinacria, Corymbia, Poiessa, Atabyria, Macaria, Oloessa. Aux origines de l'époque historique, elle était peuplée de Telchines, venus de Crète. Ce peuple mythique, allié à Poseidôn, aurait disparu après une inondation et aurait été remplacé par les Héliades, créés par Hélios, et répandus sur les îles de la mer Egée. On parle aussi d'immigrants égyptiens, phéniciens, thessaliens et cariens. Aux temps homériques, l'île renfermait trois cités : Ialysos au N. (auj. Palæo Rhodo), la blanche Kameiros à l'O. et Lindos à l'E. On les retrouve occupées par les Doriens, lesquels auraient conquis l'île sous la direction de Tlépolème l'Héraclide ; ces trois cités formèrent alors, avec celles de Cos, Cnide et Halicarnasse, l'hexapole de la *Doride* (V. ce mot). Habiles navigateurs, les Rhodiens fondèrent de nombreuses colonies : Gagæ et Corydalla en Lycie, Soli en Cilicie, Gela en Sicile, Sybaris, Siris, Salapia, Parthenope en Italie, Rhode (Rosas) en Espagne, sans oublier leurs comptoirs des îles Baléares. Cependant ils n'eurent qu'un rôle secondaire jusqu'au moment où, pour centraliser leurs forces, les trois cités fondèrent la cité nouvelle de Rhodes (408) puissamment fortifiée. Elle fut bâtie sur un plan régulier par Hippodamos, l'architecte des murs du Pirée ; sa forme était celle d'un amphithéâtre s'élevant de la mer vers l'acropole sise au S.-O. ; en haut, le théâtre ; au bas, deux excellents ports. Le parti démocratique était favorable aux Athéniens, le parti aristocratique aux Spartiates, comme dans le reste de la Grèce ; de 412 à 370, il y eut cinq révolutions. En fin de compte, les Rhodiens prennent une part active à la révolte des insulaires contre Athènes, dénommée *guerre sociale* (357-5) ; les princes de Carie les y encouragent ; ce qui n'empêcha pas bientôt après les aristocrates rhodiens de solliciter l'aide d'Athènes contre la Carie. Le plus habile adversaire d'Alexandre le Grand fut le Rhodien Memnon. La garnison macédonienne, imposée à la ville, fut expulsée à la mort d'Alexandre. La période suivante fut la plus glorieuse de l'histoire de Rhodes.

Alliés à l'Egypte, les Rhodiens soutinrent victorieusement contre Démétrius Poliorcète un siège de plus d'une année (305-4) qui leur valut l'admiration universelle. Non seulement leur flotte de commerce et de guerre devint l'une des principales de la Méditerranée, mais ils trouvèrent dans les constructions navales et la fabrication des armes et engins de guerre des industries lucratives. Ils étendirent leur suzeraineté sur la côte voisine d'Asie Mineure, dénommée *Pérée*, et sur les îles de Kasos, Karpathos, Telos, Chalcé.

Les Rhodiens furent, au IIIe siècle av. J.-C., les marins les plus renommés du monde hellénique ; ils fondèrent une sorte de droit commercial et maritime dont ils firent admettre les règles. Leur gouvernement paraît avoir été assez habilement pondéré ; deux prytanes annuels exerçaient le pouvoir exécutif, assistés de navarques ou amiraux ; un Sénat (Βουλή) préparait les décisions soumises ensuite à l'approbation de l'assemblée du peuple. La richesse et le luxe n'effaçaient pas les vieilles qualités de patriotisme, de labeur et de sérieux. Enfin Rhodes devint un des foyers intellectuels de la civilisation grecque. Eschine quittant Athènes y ouvrit une école dont la vogue fut considérable et persistante ; à l'époque romaine encore, on venait étudier la rhétorique à Rhodes ; Panætius, Stratoclès, Andronicus, Eudemus, Hiéronyme, Pisandre, Simmias, Aristide sont des Rhodiens ; Posidonius, Appollonius (dit de Rhodes) résidèrent longtemps dans l'île.

Une partie de son illustration lui vint du *Colosse de Rhodes*, l'une des sept merveilles du monde. Il fut bâti en douze ans (vers 290) par Charès de Lindos qui y dépensa 300 talents. Il représentait Helios, le dieu local. Haut de 79 coudées (32 m.), il se dressait à l'entrée du port, mais non pas au-dessus du chenal. Renversé par un tremblement de terre en 224 av. J.-C., il fut reconstruit avec le concours des Ptolémées. L'empereur Commode y fit mettre sa tête à la place de celle d'Hélios. Plus tard, il s'écroula, et Cedrenus raconte qu'un roi des Sarrasins en vendit les débris à un juif, lequel en chargea 900 chameaux (672 ap. J.-C.).

La prospérité de Rhodes fut atteinte au IIe siècle avant l'ère chrétienne ; elle avait été due en partie à l'alliance égyptienne et fut confirmée d'abord par l'alliance romaine, également conclue contre les Séleucides et les Macédoniens. En 189, les Romains, vainqueurs d'Antiochus, donnèrent aux Rhodiens la Carie. Mais ceux-ci, s'inquiétant des progrès de Rome, voulurent, pour balancer sonninfluence et celle des rois de Pergame qu'elle assistait, s'etendre avec les rois de Macédoine. Après la chute de Persée, le Sénat romain leur reprit la Carie, ne leur laissant que la Pérée, la presqu'île sise en face de l'île. Dans la guerre contre Mithridate, les insulaires demeurèrent fidèles à l'alliance romaine. Ils prirent parti pour César contre Pompée, et ce fut la cause de leur ruine. Cassius, meurtrier du dictateur, les défit en bataille navale, prit la ville, mit à mort les chefs du parti qui l'avait combattu et s'empara de toutes les propriétés publiques, dévalisant même les temples (42).

Rhodes ne se releva jamais de ce désastre. Ses écoles gardèrent cependant leur renom. Tibère au temps de sa disgrâce, résida dans l'île. Celle-ci fut enfin privée de son autonomie par Claude qui l'incorpora à la province d'Asie (44) ; libérée de nouveau, elle fut définitivement annexée par Vespasien. Sous Constantin, elle fut rattachée à la province des Iles et en fut le chef-lieu. En 661, le

khalife Moawiyah s'en empara, puis les Grecs la reconquirent; les Génois s'y établirent, repoussèrent Jean Cantacuzène (1249), mais furent chassés par Théodore Protosebastos. Elle résistait difficilement aux corsaires musulmans. En 1310, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, expulsés de Palestine, s'installèrent à Rhodes, sous la direction du grand maître Foulques de Villaret. Ils y demeurèrent jusqu'en 1522 où, après un siège mémorable de six mois, Soliman s'en empara. Ils se retirèrent à Malte, et l'île est restée depuis sous la domination turque.

Bibl.: Rottiers, *Description des monuments de l'île de Rhodes;* Bruxelles, 1830, in-fol. — Berg, *Die Insel Rhodes;* Brunswick, 1860-62, 2 vol. av. 70 pl. — V. Guérin, *l'Ile de Rhodes,* 2e éd., 1880. — Biliotti et Cottret, *l'Ile de Rhodes,* 1881, in-8. — Torr, *Rhodes in ancient times; Rhodes in modern times;* Cambridge, 1885-87, 2 vol. — Bukowski, *Mém. sur la géologie de Rhodes,* dans *Compt. rendus Ac. sc.;* Vienne, 1887 et 1889.

**RHODES** extérieures et intérieures (V. Appenzell).

**RHODES** (Panétius de), philosophe grec (V. Panétius de Rhodes).

**RHODES** (Pasiclès de) (V. Pasiclès de Rhodes).

**RHODES** (Alexandre de), né à Avignon en 1591 d'une famille espagnole qui s'était fixée au xve siècle dans le Comtat-Venaissin, mort en Perse en 1660. Il entra dans l'ordre des jésuites (1612) et fut envoyé aux Indes, après l'avoir longtemps demandé. Parti de Lisbonne (1619), retenu quelque temps à Goa, il arriva à Macao en 1623; il étudia le japonais, mais ne put pénétrer au Japon, alors rigoureusement fermé aux missionnaires. Il alla alors évangéliser la Cochinchine et se rendit ensuite au Tonkin (1627); d'abord bien accueilli, ayant pénétré à la cour, il fut expulsé et passa dix ans à Macao, d'où il faisait de fréquents voyages dans la province de Koang tong. Il retourna en Cochinchine (1640), y fut pris et condamné à mort; sa peine fut commuée en bannissement perpétuel (1646). Il rentra alors en Europe à travers la Perse, l'Arménie et s'embarqua à Smyrne pour Gênes. Après trois ans de séjour à Rome, il vint à Paris pour organiser une mission en Perse. Parmi ses ouvrages, on doit citer: *Relazione de' felici successi della santa fide nel regno di Tunchino,* avec une carte d'Annam (Rome, 1650, in-4); *Dictionarium annamiticum, lusitanum et latinum* (Rome, 1651, in-4); *Sommaire des divers voyages et missions apostoliques du P. A. de Rhodes à la Chine et autres royaumes de l'Orient* (Paris, 1653, in-8); *Relation de ce qui s'est passé en 1649 dans les royaumes où les PP. de la Compagnie de Jésus de la province du Japon publient l'Evangile* (Paris, 1655, in-8); *Relation de la mission établie en Perse* (Paris, 1659, in-8). M. Courant.

**RHODES** (Cecil John), financier anglais, né à Bishop-Stortfort (Herfordshire) le 5 juil. 1853. Fils d'un pasteur, il fut envoyé en 1871 au Natal, où son frère était installé, pour y chercher le rétablissement d'une santé fort délicate. Revenu en Angleterre en 1872, il commença à suivre les cours d'Oxford, mais une réapparition menaçante de la phtisie l'obligea à retourner dans l'Afrique du Sud. Il accompagna son frère Herbert à Kimberley où l'on venait de découvrir des mines de diamant: ils achetèrent des concessions que Cecil exploita avec une remarquable intelligence. En 1880, il fondait la « De Beers Mining Co » et y affilia bientôt les compagnies rivales. En 1889, il était administrateur à vie et président de la « De Beers Consolidated Mining Co », devenue la plus puissante société financière de l'Afrique australe. Depuis longtemps, il était en relation avec le Dr Jameson et C. Rudd, et de leurs conversations résulta sans doute le fameux plan d'absorption de tout le pays au S. du Zambèze. Cecil Rhodes, entré au parlement du Cap en 1881, devenu trésorier général dans le cabinet Scanlon, vit ses plans froidement accueillis par l'assemblée. En 1883, il fut chargé de régler la question de délimitation des frontières du Griqua Land. Il profita de cette mission pour acheter aux indigènes une grande partie du Bechuanaland. Le Parlement du Cap refusant d'envisager cette politique d'expansion, Rhodes fit établir le protectorat britannique sur le Bechuanaland (1884). Les Boers du Transvaal s'inquiétèrent, et Rhodes s'y prit d'autre façon pour les entamer. En 1886, des mines d'or ayant été découvertes au Transvaal, il forma avec Rudd une compagnie la « Gold-Fields of South Africa Co », et avec l'appui financier des Rothschild, il créa la « British South-Africa Co », destinée à absorber une plus grande portion du territoire. Le président Krüger envoya des émissaires au Matabeleland pour essayer d'arrêter les progrès de l'annexion, mais Rhodes, par l'intermédiaire de sir Hercules Robinson et de M. Moffat, assistant commissaire du protectorat de Bechuanaland, signa un arrangement avec le souverain indigène Lo Bengula, accordant un droit de préemption sur le Matabeleland (11 févr. 1888). Rhodes obtint en 1889 une charte royale pour « le développement du protectorat du Bechuanaland et des contrées situées plus au Nord ». Dès lors la « British South Africa Co » fut connue sous le nom abrégé de la Chartered. La Chartered entreprit aussitôt d'occuper effectivement le Machonaland (1890), elle poussa sa domination jusqu'aux grands Lacs et ne rencontra d'autres difficultés que la résistance du Portugal bientôt mise à néant par un ultimatum brutal de l'Angleterre et un arrangement de frontières (juin 1891). Dès 1890, Cecil Rhodes, qui avait continué à s'occuper de politique dans le parlement du Cap, fut chargé de former un ministère. Il voulut tenter la réalisation de l'Union Sud-Africaine. Il se heurta de nouveau à la résistance du président Krüger. Il essaya d'abord de négocier, mais il fut battu par la finesse du président. Il se rendit à Londres (déc. 1894) où il fit une campagne de presse et de conférences en faveur de ses projets, et sous-main il organisa une sorte de révolution qui devait forcer la main au Transvaal. Un des conjurés, le Dr Jameson, brusqua le mouvement et, le 30 déc. 1895, il franchissait à la tête d'une troupe armée la frontière du Transvaal. Les Boers avertis le battaient et le faisaient prisonnier. Cecil Rhodes, fort compromis, dut donner sa démission de premier ministre (janv. 1896). Il fit un nouveau voyage à Londres, à la suite duquel il nia toute participation au raid de Jameson qui, par contrecoup, avait provoqué une révolte des Matabelés. Rhodes battit les Matabelés à Gwelo (1896) et obtint leur soumission complète. Il revint encore en Angleterre à la suite de ce triomphe et y reçut un accueil enthousiaste (janv. 1897). Il s'expliqua devant un comité d'enquête parlementaire sur l'affaire Jameson et reçut un blâme platonique. En avr. 1898, il était réélu directeur de la Chartered. Il se lança dans les intrigues électorales et donna l'inspiration au parti progressiste qui faillit gagner la victoire aux élections de 1898. Rhodes, à Londres, en 1899, lança l'idée d'un chemin de fer du Cap au Caire, et il alla jusqu'en Egypte conférer à ce sujet avec Kitchener, et à Berlin pour obtenir de l'empereur d'Allemagne la permission de traverser l'Afrique orientale allemande. Il parut se tenir à l'écart des affaires du Transvaal. Il était à Capetown au début de la guerre sud-africaine. Il s'empressa de gagner Kimberley, où il soutint un siège mémorable contre les Boers qui espéraient bien s'emparer de celui qu'ils considéraient comme leur mauvais génie. Après des démêlés avec les chefs militaires anglais, Cecil Rhodes, délivré en févr. 1900, revint en Angleterre, puis regagna l'Afrique australe (9 mai 1900) pour y attendre l'issue des événements. R. S.

Bibl.: Achille Viallate, *Cecil Rhodes,* dans *Revue de Paris,* 1er et 15 mars 1900.

**RHODESIA.** Nom donné à l'ancien pays des *Matebelés* (V. ce mot) et à l'ensemble des territoires occupés par la Chartered, compagnie constituée sous la direction de Cecil *Rhodes* (V. ce nom).

**RHODIUM.** Form. { Equiv..... Rh. = 51
Atom..... Rh. = 102

*Historique.* En 1804, Wollaston découvrit dans le mi-

nerai de platine un nouveau métal auquel il donna le nom de rhodium, à cause de la couleur rose des solutions acides des sels (ροδοειζ, rose). Son étude a été poursuivie par Berzélius, puis par Claus, qui apporta une contribution importante à sa connaissance et, dans ces derniers temps, par Leidié.

*Existence.* En dehors de la mine de platine, le métal se rencontre quelquefois allié à l'or, mais, dans tous les cas, il n'existe jamais qu'en très petite quantité. Deville et Debray ont trouvé les quantités suivantes de rhodium dans l'osmiure d'iridium, résidu de l'attaque du minerai de platine par l'eau régale :

| Provenance du minerai | Rhodium |
|---|---|
| Oural | 1,51 % |
| Nouvelle-Grenade | 0,63 |
| Californie | 2,6 |
| Australie | 3,04 |
| Brésil | 6,86 |

Bunsen, dans 1 kilogr. de résidus de platine, n'a pu extraire que 33 gr. de sulfate double de rhodium et de sodium, $Rh^2(So^4)^6Na^3$. L'or rhodié de Mexico ou *rhodite*, malheureusement fort rare, renferme jusqu'à 43 % de rhodium.

*Extraction.* Dans le traitement du minerai de platine, le rhodium se partage en deux fractions : l'une soluble dans l'eau régale, l'autre inattaquable, accompagnant l'iridium dans l'osmiure d'iridium. La solution dans l'eau régale, après précipitation du platine et de l'iridium par le chlorhydrate d'ammoniaque, est traitée par le fer qui précipite tous les métaux précieux restant en solution. On fond le précipité métallique avec une fois son poids de plomb et deux fois son poids de litharge, et l'on traite l'alliage ainsi obtenu par l'acide azotique ; dans ces conditions, le plomb, le palladium, les métaux communs passent en solution. La poudre métallique non dissoute est alors chauffée avec du bioxyde de baryum au rouge sombre, puis lavée à l'eau et dissoute dans l'eau régale ; après précipitation de la baryte sous forme de sulfate, on concentre et l'on précipite les petites quantités de platine et d'iridium qui subsistent encore par le chlorhydrate d'ammoniaque ; le rhodium reste seul dans la liqueur d'où on peut le précipiter sous forme de chlororhodate d'ammoniaque après concentration. La calcination de ce dernier sel fournit le rhodium. Jolly a donné une méthode qui permet de séparer rapidement le rhodium des autres métaux du platine en opérant, sur la solution dans l'eau régale, des précipitations fractionnées avec l'azotite de potasse chaud et concentré.

La solution provenant du traitement de l'osmiure d'iridium (V. Osmium) peut subir un traitement analogue pour en extraire le rhodium.

*Propriétés.* Le rhodium, dont la densité est 12,1, est plus réfractaire que le platine, on peut le fondre dans le four Sainte-Claire-Deville et Debray (V. Platine). Sa température de fusion, inférieure à celle de l'iridium, est donc comprise entre 1.775° et 1.950°. La rareté du métal a empêché jusqu'ici de déterminer exactement ce point de fusion. Sa couleur ressemble à celle de l'aluminium. Il est malléable et ductile. La mousse et le noir de rhodium, préparés comme la mousse et le noir de platine, jouissent de propriétés semblables. Sa propriété la plus remarquable est sa résistance à l'attaque des acides, résistance qui en ferait un métal précieux pour les chimistes, s'il était moins coûteux. A l'état métallique, ni les acides isolés, ni leurs mélanges (eau régale, etc.) n'attaquent ce métal ; ses alliages avec le platine sont également inattaqués, à moins que la dose de rhodium devienne très petite, comme dans le minerai, auquel cas le rhodium passe lui-même en solution. Ainsi l'eau régale ne dissout pas un alliage de platine à 30 % de rhodium. Au contraire, le rhodium allié à l'or n'est jamais dissous par l'eau régale, les moindres races contenues dans l'alliage restent sous la forme d'une poudre noire insoluble. Quand la teneur en rhodium atteint 20 %, l'alliage présente la couleur de l'or ; il est très ductile, réfractaire, rigoureusement insoluble dans l'eau régale. La stabilité extraordinaire de cet alliage d'or le fait employer au lieu d'or pur pour la dorure de la porcelaine.

Le rhodium en mousse, et surtout sous forme de noir, est attaqué lentement par l'eau régale. C'est le métal le plus facilement attaquable par le chlore au rouge, le composé obtenu paraît être le sesquichlorure, $Rh^2Cl^3$, néanmoins sa composition n'est jamais constante ; le rhodium en lames n'est point attaqué ; grillé au rouge vif, le rhodium pulvérulent absorbe l'oxygène, mais sans donner des produits bien définis. Un courant de chlore passant sur un mélange de sel marin et de noir de rhodium forme un produit soluble, dans lequel la soude précipite à chaud un oxyde de rhodium jaune, $Rh^2O^3.3H^2O$. Cet oxyde se dissout dans l'acide chlorhydrique en laissant déposer par évaporation un chlorure de rhodium, $RCl^3 4HO$, rouge foncé, déliquescent, soluble dans l'eau, l'alcool, mais qui ne peut être déshydraté sans se transformer au moins partiellement en oxyde, par perte d'acide chlorhydrique. Il forme avec les chlorures alcalins des chlororhodates bien définis, beaucoup plus stables que lui, dont la formule générale est $R^2Cl^3 3MCl$, comparable à celle de la cryolithe. Ces chlorures sont isomorphes avec les chloroiridites, les chloroosmites, les chloruthénites de même constitution.

La solution concentrée dans l'acide sulfurique laisse déposer, quand on l'étend d'eau froide, le chlorure sous la forme anhydre, couleur rose pêcher, tout à fait insoluble dans l'eau, dans les acides et entièrement comparable au chlorure chromique, $Cr^2Cl^3$. On peut faire passer le rhodium en solution en l'attaquant à plusieurs reprises dans un creuset en or avec du bisulfate de potasse ou même l'acide phosphorique ou les phosphates acides.

Le rhodium entre dans la composition d'un très grand nombre de combinaisons ammoniacales, pyridiques ou de toutes autres bases organiques. L'intérêt de ces composés, c'est qu'ils sont tout à fait analogues aux combinaisons semblables formées par le chrome, le cobalt, se préparent de la même façon et sont isomorphes avec elles.

Les solutions rhodiques sont précipitées lentement par l'hydrogène sulfuré et beaucoup plus rapidement à chaud ; le sulfure formé est insoluble dans le sulfhydrate d'ammoniaque. Une combinaison de rhodium chauffée dans l'hydrogène laisse le métal insoluble dans l'eau régale, mais soluble dans l'eau après traitement au rouge par le bisulfate fondu ; la solution rouge ainsi obtenue dépose du noir de rhodium par addition de potasse et d'alcool. Le zinc, le fer, la plupart des métaux communs le précipitent de ses dissolutions. Un courant de 1/10 d'ampère précipite le rhodium de ses solutions chlorhydrique et sulfurique ; la précipitation est complète, et le procédé constitue une excellente méthode de dosage.

Le rhodium se différencie des métaux, tels que l'aluminium, le fer, le chrome, parce qu'il ne forme pas de corps comparables aux aluns, il s'en rapproche néanmoins par un certain nombre de caractères communs, tels que : un sesquichlorure et des chlorures doubles, un sesquioxyde et des sels de sesquioxyde, un sesquisulfure et des sulfures doubles, une série régulière d'oxalates doubles et enfin un chloramidure qui le rapproche plus particulièrement du chrome. Le rhodium est donc, parmi les métaux du groupe de platine, l'analogue du chrome. C. Matignon.

Bibl. : Wollaston. *Philos. Transact.*, 1804, p. 149. — Berzélius, *Ann. Phil.*, t. II, p. 252. — Claus, *New Petersb. Akad. Bull.*, t. II, p. 158 ; t. IV, p. 453. — Leidié, *Annal. de chim. et physique*, 6e série, t. XVII, p. 257.

**RHODIZONIQUE** (Acide). Form. { Equiv. $C^{12}H^2O^{12}$. Atom.. $\mathbf{C}^6H^2\mathbf{O}^6$.

L'acide rhodizonique se forme quand on traite par l'alcool étendu le corps explosif, $C^{12}O^{12}K^6$, qui se forme par l'action de l'oxyde de carbone sur le potassium. L'acide libre forme des cristaux incolores facilement décomposables. Le chlore et l'acide azotique étendu l'oxydent à

l'état d'acide *leuconique*, $C^{40}H^{8}O^{18}$. Le sel de potassium est en petits cristaux ressemblant au graphite; celui de sodium est en aiguilles violettes, d'une couleur orangée intense. C. M.

BIBL. : HELLER, *Journal für prakt. Chem.*, t. XII, p. 193.

**RHODOCRINUS** (Paléont.). Genre de Crinoïdes fossiles (Eucrinoides), devenu le type de la famille des *Rhodocrinidæ*, qui a pour caractères : calice cupuliforme ou sphérique à base dicyclique, avec 5 infrabasalia, 5 parabasalia, trois fois 5 radiala, de 1 à 3 zones de distichalia et un grand nombre d'interradialia, dont les inférieurs forment avec les radialia primaires un anneau de 10 plaquettes alternantes. Les genres *Ollacrinus*, *Rhodocrinus*, *Acanthocrinus*, *Rhipidocrinus*, *Thysanocrinus*, *Lyriocrinus*, forment cette famille qui s'étend du silurien inférieur au calcaire carbonifère, en Europe et dans l'Amérique du Nord. *Rhodocrinus verus* est du carbonifère ; *Rhipidocrinus crenatus*, du dévonien. La tige de ces Crinoïdes est épaisse, ronde, avec le canal nourricier à 5 rayons.

**RHODODENDRON.** I. BOTANIQUE. — Genre d'Ericacées-Rhododendrées, connues aussi sous le nom vulgaire de *Rosages*, et dont les représentants sont des arbustes à feuilles alternes, persistantes, à fleurs belles, en général réunies en grappes corymbiformes, des régions alpines de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. Les caractères principaux sont : calice à 5 divisions, corolle infundibuliforme caduque à 5 divisions plus ou moins inégales, 10 étamines hypogynes dont les anthères s'ouvrent par

Rameau fleuri de Rhododendron.

2 pores au sommet ; capsule à 5, rarement 8-10 loges multiovulées, et septicide à partir d'en haut ; graines scobiformes ailées, à albumen charnu entourant un embryon cylindrique. Les *R. ferrugineum* L. et *R. hirsutum* L., encore appelées *roses des Alpes*, croissent dans les régions alpines des Pyrénées et des Alpes. Ils sont réputés dangereux pour les bestiaux. Dans le Piémont, on se sert des bourgeons pour préparer, par infusion, une huile dite *huile de marmotte*, qu'on emploie contre les douleurs rhumatismales et articulaires. Le *R. chrysanthum* L. ou *Rose de Sibérie*, répandu dans le N. de l'Asie jusqu'au Kamtchatka, est l'espèce la plus usitée en médecine ; ses feuilles, à saveur amère, âcre et astringente, ont joui d'une grande réputation comme antirhumatismales et antigoutteuses. A dose exagérée, elles dépriment et ralentissent le pouls et causent du vertige et des tremblements. Dans l'Amérique du Nord, on attribue les mêmes propriétés aux feuilles de *R. maximum* L. et *R. punctatum* Andr. Ce sont des espèces vénéneuses. Il en est de même du *R. ponticum* L., commun sur les bords de la mer Noire, et c'est probablement sur lui que les abeilles avaient récolté le miel vénéneux dont parle Xénophon.

II. HORTICULTURE. — Ces magnifiques plantes réussissent en plein air dans les régions tempérées ou froides de la France, ou bien demandent l'abri de la serre. Beaucoup d'entre elles redoutent la sécheresse de l'atmosphère, et leur culture est souvent plus facile sur les côtes de l'Océan que sous le climat plus chaud, mais trop sec, du littoral méditerranéen. On les cultive dans un compost spécial ou bien en terre de bruyère. Celle-ci est souvent trop maigre pour leur assurer un développement satisfaisant ; on l'enrichit alors de terreau végétal. Le terreau de feuilles et le sable siliceux constituent, à défaut de terre de bruyère, un milieu favorable aux Rhododendrons. On peut aussi les installer directement dans l'humus prélevé dans les bois. Le terrain de culture est disposé en relief sur un sous-sol drainé de manière à éviter le séjour de l'eau autour des racines. La fraîcheur du sol suffit à ces plantes, en général, de même qu'une exposition relativement fraîche et ombragée, si la culture en est faite sous un climat méridional et sec. Les Rhododendrons se multiplient de graines qu'on sème dès qu'elles sont mûres, en automne ou en hiver, en terrines remplies de terre de bruyère, drainées et abritées sous châssis ou dans une serre à multiplication. On peut aussi semer au printemps, en plein air, à une exposition ombragée. Les semis se font à la volée, sans couverture, à cause de la finesse des graines, ou saupoudrés légèrement de terre de bruyère, et on les bassine souvent de manière à maintenir la terre un peu humide à sa surface. Les semis lèvent en quelques semaines, s'ils sont soignés et abrités convenablement. Les jeunes plants, munis de quatre ou cinq feuilles, sont repiqués en pépinière, en pots ou en terrines, puis plantés à demeure lorsqu'ils ont 25 à 30 centim. de hauteur, ou bien ils sont repiqués une fois encore avant la mise en place. Les Rhododendrons peuvent aussi se multiplier par la greffe en fente, en approche, en placage, les uns sur les autres. Les porte-greffes sont des sujets de semis nourris quelques années en pépinière. G. BOYER.

**RHODOGUNE** (V. RODOGUNE).

**RHODOMELÉES** (Bot.). Famille d'Algues comprenant de nombreux genres à thalle massif, croissant par une seule cellule terminale, se cloisonnant en segments qui subissent à leur tour un sectionnement longitudinal excentrique, d'où la formation d'une couche centrale et de cellules péricentrales. Avant ce sectionnement longitudinal, la ramification de la plante s'opère au moyen de protubérances latérales devenant des rameaux dichotomes sur lesquels se développent les organes reproducteurs. Le type de cette famille est le genre *Rhodomela*, à thalle se gélifiant dans ses couches externes. Autres principaux genres : *H. Bonnemaisonnia*, *Dasya*, *Polysiphonia*, *Vidalia*, etc. Dr H. FOURNIER.

**RHODON.** Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Selommes ; 233 hab.

**RHODONITE** (Minér.). La rhodonite, appelée aussi *bustamite*, est un bisilicate manganeux, avec de très petites quantités de magnésium, de fer, de calcium, et parfois de zinc. Sa dureté varie de 5,5 à 6,5, sa densité de 3,61 à 3,63. Elle cristallise en prismes anorthiques se rapprochant du prisme clinorhombique du pyroxène. A Pajsberg, en Suède, elle existe en jolis cristaux roses (*pajsbergite*), mais on la trouve, le plus souvent, dans les Pyrénées, à New-Jersey, dans l'Oural, au Mexique, sous forme de masses lamelleuses, d'un rose plus ou moins pur, parfois brunes, grises ou verdâtres. Assez difficilement attaquable par les acides, elle se dissout en partie dans l'acide chlorhydrique, en laissant un résidu blanc et, à l'air, s'altère, jusqu'à devenir noire. Au chalumeau, elle fond facilement, avec une légère intumescence. Elle est susceptible d'un beau poli, et on l'emploie, dans plusieurs pays, pour faire des bijoux, des tabatières, etc. En s'altérant ou en se mélangeant avec du quartz, du carbonate de manganèse et de l'oxyde manganeux, elle donne naissance à diverses substances : *allagite*, *hornmangan*, *photizite*, *opsimose*, etc.

**RHODOPE** (Astr.) (V. Astéroïde).

**RHODOPE** (*Despoto Dagh* des Turcs). Chaîne de hautes montagnes, dans la Turquie d'Europe, qui couvre le pays compris entre la Maritza au N. et à l'E. et la Strouma à l'O. Elle forme ainsi une sorte d'ovale, une ellipse dont le grand axe approche de 300 kil. (entre les origines de la Strouma, au N.-O., et l'embouchure de la Maritza), tandis que le petit axe atteint à peine 150 kil. (de Serès, près de la Strouma, aux monts dominant au S. la vallée de Félibé ou Philippopoli sur Maritza). Dans cet espace que se partagent la Bulgarie, la Roumélie orientale, la Thrace et la Macédoine, les massifs, les bosses et plateaux se suivent et se prolongent ou s'entre-croisent. Pas de direction normale, de ligne unique, ainsi que, par exemple, dans les Pyrénées, mais un véritable embrouillamini qu'il n'est pas facile de rapporter à un axe franchement reconnaissable. Il faut dire aussi que notre science du Rhodope est encore bien rudimentaire ; on ne l'a pas suffisamment traversé, dans tous les sens, scruté « tectoniquement » et géologiquement, pour en dessiner exactement les mouvements et les formes. D'ailleurs, on ne parcourt pas aisément une région si ardue, si forestière, si inviable faute de chemins de fer, de routes et de ponts. Bref, pour nous en tenir à ce qu'on sait à peu près, et après avoir posé en principe, jusqu'à nouvel ordre, que « l'unité géographique du Rhodope ne découle que du fait de l'existence des deux vallées qui l'enserrent jusqu'à la mer », on peut, à la rigueur, y découvrir deux orientations, l'une suivant le grand axe de l'ellipse, et l'autre suivant le petit.

Le massif principal, le Rhodope proprement dit, dresse les plus hauts pics de tout le système dans la région des sources de l'Isker, affl. droit du Danube, et de celles de la Maritza, tributaire de l'Archipel ou mer Egée : là culmine le Massala (3.109 m.), juste l'altitude de ce fameux Buet, d'où l'on voit si bien le mont Blanc. Non loin de là, le Rilo, beau massif, s'élance à 2.750 m., également au faite entre Danube et mer Egée ; il marque le terme nord-occidental de tout le Rhodope, entre les quatre bassins de l'Isker et des trois fleuves côtiers, Strouma, Mesta ou Kara-Sou, Maritza. En tirant vers le S.-E., c.-à-d. vers la mer, la montagne s'abaisse ; pourtant elle se hausse encore à 2.300 m. au Krouchoua, qui se lève sur la ligne idéale unissant Félibé à Drama, au-dessus de la rive gauche de la Mésta ; le Karlik, juste à distance égale des villes de Félibé et d'Andrinople, en a 1.950 ; le Kodja Iaïla, au N.-N.-O. de l'embouchure de la Maritza, 1.326. Il semble qu'on doive rattacher au Rhodope les monts de l'île de Thasos (1.042 m.) et de l'île de Samothrace (1.593). Le Rhodope se lie aux autres monts de la péninsule des Balkans : d'une part, aux monts de Serbie, par le nœud du Vitoch, fier pic dominant le bassin de Sofia ; et d'autre part, à la chaîne des Balkans, par l'entremise du Kara-Bair et des monts coupés par le col d'Ichtiman entre l'Isker et la Maritza. On le sait très riche en forêts, encore inviolées par manque de chemins ; on le soupçonne riche en métaux. O. Reclus.

**RHODOPIS**, célèbre courtisane grecque, d'origine thrace ; elle appartenait, comme Esope, au Samien Jadmon, fut achetée par Xanthes de Samos qui la mena à Naucrates, sous le règne d'Amasis, et s'enrichit de ses gains. Charaxus, frère de Sappho, s'en éprit et la racheta, ce qui exaspéra la poétesse qui attaqua violemment Rhodopis, qu'elle appelle Doricha. La courtisane affranchie continua de vivre à Naucratis, consacra à Delphes dix grandes broches de fer vues par Hérodote. Dans la légende postérieure, elle a été confondue avec Nitocris, reine d'Egypte, à laquelle on attribue une pyramide.

**RHODORIZA** (Bot.) (V. Liseron).

**RHODOSTETHIA** (Ornith.) (V. Mouette).

**RHOEKOS** et **THEODOROS**, architectes grecs de Samos, vivant au VIe siècle av. J.-C. Les biographies de ces deux artistes, dont le second fut le fils du premier, ne sauraient être séparées ; car ils passent pour avoir dirigé en commun la construction de deux monuments importants de la Grèce antique : le second temple de Rhea ou Hera (Cybèle ou Junon), à Samos, et le premier temple de Diane, à Ephèse, édifices dont on fait remonter la construction vers l'an 600 avant notre ère. D'après Hérodote (*Thalie*, III, 50), le temple de Junon à Samos aurait excédé en grandeur tous les temples construits jusqu'alors, et décastyle, diptère et d'ordre dorique, il aurait mesuré plus de 100 m. de longueur sur plus de 50 m. de largeur. Vitruve (VII, *préf.*) cite un traité, aujourd'hui perdu, que Theodoros aurait écrit sur ce temple. De plus Theodoros et Rhoekos auraient, d'après Pline l'Ancien (XXXVI, 13 et 19), fait construire, avec Smilis d'Egine, le labyrinthe de Lemnos. Enfin Rhoekos, qui était aussi un habile sculpteur, aurait, d'après Pline l'Ancien et Pausanias, inventé l'art d'appliquer à la statuaire la fonte du métal et aurait ainsi obtenu les premières statues de bronze. Ch. Lucas.

**RHŒMÉTALCES**, rois de Thrace (V. Odryses).

**RHŒN** ou **RŒN**. Massif de l'Allemagne centrale au N. du Main. Il s'étend sur la province bavaroise de Basse-Franconie, la province prussienne de Hesse-Nassau et la Saxe-Weimar, du S. au N., sur une longueur de 56 kil., entre Bruckenau et Vacha. La masse principale est constituée par les terrains triasiques, sables bariolés, surmontés de muschelkalk et de couches à lignite ; mais l'ensemble est injecté de tufs basaltiques, et les sommets sont de structure volcanique. C'est le cas pour la région centrale dite Hohe Rhœn. A l'O. du Rhœn, naît la Fulda ; à l'E., des affluents de la Werras ; au S., ceux du Main. — Le Rhœn méridional, bien boisé, culmine au Kreuzberg (930 m.) et au Dammersfeld (930 m.). Au centre, le Hohe Rhœn forme un plateau basaltique de 22 kil. de long sur 15 kil. de large, revêtu de tourbières ; le point culminant est la Wasserkuppe (950 m.) ; citons encore le Pferdskopf (876 m.) et l'Eube (831 m.), débris des bords d'un ancien cratère. A l'O. se remarquent une série de coupoles phonolitiques (Milseburg, 833 m.) ; à l'E., la chaîne de Geba (750 m.). Le Rhœn septentrional, en grande partie dépouillé de ses forêts de hêtres, finit à l'Ochsenberg (639 m.). — Cette région du Rhœn, infertile sur les hauteurs, accablée de neige l'hiver, est froide et brumeuse, mais les pentes sont pittoresques et attirent les touristes. A.-M. B.

Bibl. : Barth, *Das Rhœngebirge ;* Fulda, 1871. — Schneider, *Führer durch die Rhœn.* — Scheidtweiler, *Die Rhœn und ihre wirtschaftlichen Verhæltnisse ;* Francfort-sur-Main, 1887.

**RHOMBE** (Géom.). Ce mot s'emploie pour désigner le losange. Il est aujourd'hui peu usité.

**RHOMBIFÈRES** ou **RHOMBOZOAIRES** (Zool.). Classe de Mésozoaires, encore connue sous le nom de *Dicyémidés* (V. ce mot).

**RHOMBOÈDRE** (Géom.). Polyèdre dont les six faces sont des losanges. Le cube en est un cas particulier. Ce terme est à peu près abandonné aujourd'hui en géométrie, et n'est guère employé qu'en cristallographie, de même que l'adjectif rhomboïdal, servant à désigner un corps qui rappelle la figure d'un losange.

**RHOMBOMYS** (Zool.) (V. Gerbille).

**RHOMBOZOAIRES** (Vers) (V. Dicyémidés).

**RHOMBUS**. Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Anacanthini-Pleuronectoidei* et de la famille des *Pleuronectidæ*, dont le type est le *Turbot* de nos côtes, *Rhombus maximus*. Le corps du Turbot est losangique, sur le côté des yeux on remarque de nombreux tubercules coniques qui s'étendent sur toute la tête, il a le museau court, la bouche oblique et très extensible, la ligne latérale décrit une grande courbe au-dessus de la nageoire pectorale et se continue directement jusqu'à la caudale. Sa couleur générale est brune avec de petites taches noires et blanches, le côté inférieur est blanc. Il habite la mer du Nord, la Manche et la Méditerranée. C'est un des Poissons les plus recherchés, sa chair est

blanche et très savoureuse. « Juvénal, écrit Sauvage, a immortalisé le Turbot dans une satire où le poète raconte qu'un jour le Sénat de Rome fut réuni pour délibérer à quelle sauce on devrait mettre un de ces Poissons destiné à César. Un mot admirable peint la bassesse de ce temps de servitude : « *Ipse capi volui* s'écrie le Poisson. J'ai voulu moi-même être pris, pour avoir l'honneur d'être mangé par le maître du monde ». ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*.

**RHONCHUS** (Pathol.) (V. RÂLE).

**RHÔNE** (La). Rivière du dép. d'*Eure-et-Loir* (V. ce mot, t. XVI, p. 771).

**RHÔNE.** Fleuve de France. Né au fond du Valais (Suisse), à l'issue du glacier qui porte son nom, à la jonction des Alpes Bernoises et Pennines, le Rhône est suisse dans toute sa partie supérieure et ne devient français qu'après avoir traversé le lac de Genève (avec 55 m. c. à l'étiage et 575 m. c. en crue par seconde). Son cours moyen, de Genève à Lyon, sépare le Jura (à droite, dép. de l'Ain), des Alpes (à gauche, dép. de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère) : c'est là que se trouvent, à Bellegarde, la soi-disant *perte du Rhône* et le trop peu connu défilé qui forme entre Bellegarde et Seyssel un véritable et grandiose cañon, creux de 50 à 100 m. et parfois large de 20 m. à peine ; puis, un peu plus bas, le rétrécissement, fort pittoresque aussi, de Pierre-Chatel ; bien avant Lyon, le fleuve se calme et s'étale entre des rives basses parmi des multitudes d'îles (3 kil. de largeur à Miribel). Il se grossit : à droite, de l'Ain et de la Saône qui drainent la Franche-Comté et la Bourgogne ; à gauche, de l'Arve qui lui apporte les neiges du mont Blanc, du Fier (lac d'Annecy), du Guiers et du canal de Savières (lac du Bourget), de la Bourbre. De Lyon (largeur du fleuve, 250 à 300 m.) à la mer, le cours inférieur est relativement assez rapide, entre les Cévennes (à droite, dép. du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche, du Gard) et les Alpes (à gauche, dép. de l'Isère, de la Drôme, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône). Ses grands affluents cévénols sont le Gier, le Doux, l'Erieux, l'Ouvèze, l'Ardèche, le Cèze, le Gard ; ceux alpestres, l'Isère, la Drôme, le Roubion, l'Eygues, la Sorgue (Vaucluse) (largeur du fleuve, 500 m.), la Durance ; Vienne, Valence, Montélimar, Avignon, Tarascon, Arles sont les grandes villes de ses bords. Au-dessus d'Arles, le Rhône se bifurque pour enserrer, entre les branches (grand Rhône, petit Rhône, Rhône mort, Rhône vif) d'un vaste delta, l'île de la Camargue (75.000 hect.), dont les marais salants, les fièvres, les rares castors et les bœufs sauvages disparaissent de plus en plus depuis quinze ans devant la salutaire invasion des vignobles prospères qui s'y développent à souhait ; mais la Camargue garde toujours ses deux merveilles pittoresques et architecturales des Saintes-Maries-de-la-Mer et d'Aigues-Mortes, et le fleuve persiste à combler de ses alluvions le golfe de Fos. Le bassin du Rhône couvre près de 10 millions d'hect. dont 9 en France ; le fleuve a 812 kil. de longueur ; il verse à la mer par seconde 550 m. c. à l'étiage et en moyenne 2.000 à 2.200 m. c. ; malgré la création du canal et du port Saint-Louis, à son embouchure il n'est pas encore une grande voie de navigation à cause de son cours trop accidenté. E.-A. MARTEL.

BIBL. : Ch. LENTHÉRIC, *le Rhône* ; Paris, 1892, 2 vol. in-8. — Onésime RECLUS, *le Plus Beau Royaume sous le ciel* ; Paris, 1899, in-8. — LEVASSEUR, *la France et ses colonies* ; Paris, 1892-1893, 3 vol.

**RHÔNE** (Dép. du). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. du Rhône s'appelle ainsi du principal de ses deux grands cours d'eau, le fleuve du Rhône : l'autre est la rivière de la Saône. Rhône et Saône se réunissent dans la capitale du territoire, à Lyon. Si les noms simples n'étaient de beaucoup préférables aux noms composés, ce département aurait dû s'appeler Rhône-et-Saône, ces deux courants appartenant également à la circonscription pour à peu près même longueur par les deux rives (environ 20 kil.), même longueur aussi par une seule rive (environ 40 kil.), en séparation avec un autre département, l'Isère pour le Rhône, l'Ain pour la Saône.

Le dép. du Rhône se trouve dans la région orientale, de la France, et pour préciser, à l'entrée de la région du Sud-Est, à 220 kil. environ au N. de la mer Méditerranée dont il est séparé par les trois dép. de la Loire, de l'Ardèche et du Gard ; 225 kil. au S.-O. de l'Allemagne, dont le séparent l'Ain, le Jura, le Doubs, le Haut-Rhin ; à 90 kil. à l'O. de la Suisse par delà le seul territoire de l'Ain ; à 148 kil. à l'O. aussi de l'Italie, par delà l'Isère et la Savoie : toutes ces distances à vol d'oiseau. Son chef-lieu, Lyon, est à 400 kil., ou un tout petit peu moins, au S.-S.-E. de Paris en ligne droite, à 507 kil. par le chemin de fer. Il est compris entre 45° 27′ et 46° 17′ de lat. N. (donc un tantinet plus près du pôle que de l'équateur) et entre 1° 55′ et 2° 32′ de longit. E.

Il est borné : au N., par le dép. de Saône-et-Loire ; au N.-O., et sur un court trajet, par ce susnommé territoire de Saône-et-Loire ; à l'O. et au S., par le dép. de la Loire ; au N.-E., et sur une brève longueur, encore par Saône-et-Loire ; à l'E. enfin, par l'Ain en amont de Lyon, par l'Isère en aval. Comme tous nos départements, autres que la Corse, il a des limites tantôt naturelles, tantôt conventionnelles, et de celles-ci plus que de celles-là. En dehors de certaines crêtes de colline ou montagne, de certains torrents et ruisseaux qu'il ne vaut pas la peine de désigner, ses limites naturelles se bornent à ceci : que la Saône le sépare du dép. de l'Ain pendant 42 kil., l'Ain ayant la rive gauche, le Rhône la rive droite ; et que le Rhône (rive g.) le sépare de l'Ain pendant 6 ou 7 kil. en amont de Lyon, et de l'Isère pendant 36 kil. en aval : à vrai dire, en amont, c'est moins le Rhône qu'une ligne capricieuse tirée à travers les coulées, les graviers, les îles du fleuve, ici dispersé en une multitude de branches divagantes. Partout ailleurs, en bordure avec Saône-et-Loire et Loire, et un peu avec Ain et Isère, le tracé de séparation d'avec les autres territoires est absolument conventionnel.

Comme dimensions, le Rhône n'a pas tout à fait 100 kil. (95 seulement) du N. au S., et il n'en a que 41 au maximum dans le sens contraire, de l'O. à l'E., avec un pourtour de 375 kil. sans les crochets infinitésimaux et les très minimes courbes de sa frontière. Sa superficie se borne à 285.900 hect. : c'est donc la plus petite des quatre-vingt sept circonscriptions françaises après le dép. de la Seine et celui du Haut-Rhin ou territoire de Belfort. Il n'arrive pas même en surface à la moyenne du département français, qui ressort à 616.000 ou 617.000 hect. ; en revanche, grâce à l'énorme ville de Lyon et aux cités et bourgades de sa banlieue, c'est un des plus peuplés, absolument et relativement.

**Relief du sol.** — Sans s'inquiéter ici aucunement de la *Géologie*, traitée avec détail dans la suite de l'article, le Rhône est un territoire fort intéressant par ses montagnes et ses rivières. Les montagnes qui chargent presque toute la contrée, à la seule exception de la rive droite de la Saône, et du peu que le département possède sur la rive gauche du Rhône, font partie de la grande ligne de faîte européenne séparant les eaux qui vont à l'Atlantique de celles qu'attire la Méditerranée. On les rattache habituellement au système des Cévennes ; elles entrent dans la circonscription à son extrême S., à leur sortie de l'Ardèche, par le massif du Pila ; elles se poursuivent, dans la direction du N. très légèrement O., d'abord, par les monts du Lyonnais, puis par les monts du Beaujolais, auxquels se rattachent les monts de Tarare. Du massif du *Pila* ou *Pilat*, le Rhône ne possède que la moindre partie (de beaucoup la moindre), et en même temps la moins haute. Ce massif vraiment superbe par son brusque enlèvement au-dessus de la vallée du Rhône, qu'il domine de si haut, darde sa pointe suprême (1.434 m.) et ses dômes secondaires dans le dép. de l'Ardèche ; dans le Rhône, les plus relevés de ses granits assombris par

les pins ou verdis par les pâturages ne dépassent pas de beaucoup la moitié de la taille du Crêt de la Perdrix, ce sommet majeur de 1.434 m. : tout à fait à la frontière de l'Ardèche, et en participation avec cette circonscription, le mont Monnet, à l'O.-N.-O. de la ville de Condrieux, lève son échine à 785 m. — Ne pas le confondre avec son homonyme (orthographe à part), le Monet, qui lui est fort supérieur, dans le haut des monts du Beaujolais, en ce même dép. du Rhône. — La portion « rhodanienne » du massif tombe de trois côtés sur des vallées à pentes très raides : au N.-O., sur le val-gorge du Gier, affluent droit du Rhône ; au N.-E., sur la vallée-plaine du Rhône en avant du confluent du Gier, entre les villes de Givors et de Vienne ; au S.-O., de Vienne à Condrieu, sur cette même vallée du Rhône dont cette nouvelle direction a justement pour cause le Pila, obstacle qui, vis-à-vis de Vienne, dérive à angle droit le fleuve, du S.-E. au S.-O., et met par cela même les campagnes de la rive droite à l'abri des aigres vents du N. ; dès que l'« eau de Lyon » a tourné la borne angulaire du massif, à son extrême orient, il y a là, de l'amont d'Ampuis à Condrieu, une « Provence du Lyonnais », une heureuse serre chaude qui ne craint rien du septentrion, des champs de primeurs, des vergers de pêchers, d'abricotiers, des plates-bandes de fraisiers, des vignes célèbres au vin très liquoreux — tout cela dû à l'exceptionnel climat que détermine l'exposition des sites au flanc méridional du Pila. La vallée du Gier, noire de fumée de houille, retentissante du bruit des industries, sépare le Pila (au S.) des monts du Lyonnais (au N.).

Les *monts du Lyonnais* commencent à la rive gauche du Gier, à la rive droite du Rhône et de la Saône, et, dépassant la limite occidentale du territoire, vont finir dans le dép. de la Loire, au-dessus de la plaine sillonnée par le fleuve du même nom (rive dr.) ; en somme, ils vont du Rhône à Loire, ou presque, au cœur du pays qui, avant d'être partagé en deux circonscriptions, se nomma pendant un petit nombre d'années le dép. de Rhône-et-Loire. Tantôt monts, tantôt plateaux, cette réunion de petits massifs granitiques ressemble essentiellement aux autres bossellements de granit par tout pays ; assez gais et verdoyants dans les vallons d'en bas, ils ont des vignes jusqu'à 500 m. au-dessus des mers, voire 600 dans les bonnes expositions, même 700 m. sur les versants soleilleux, très abrités, de leur région méridionale ; ils montrent des champs de céréales, des vergers, des pêchers, des cerisiers, et, en fait de grands arbres, des noyers, des châtaigniers, des chênes, jusqu'à 600 m. d'alt. et, plus haut, des hêtres, des pins ; ils deviennent tristes, monotones, stériles à mesure qu'ils approchent de 800, 900, 1.000 m. et alors capables tout au plus de faire pousser quelques avoines, quelques seigles, des pommes de terre et beaucoup de bruyères que le vent courbe en sifflant. Au total, a dit Magnin : « Pas d'escarpements profonds, ni de gorges à parois perpendiculaires ; sommets ordinairement arrondis, incultes ou garnis de pelouses ou de broussailles, se continuant par des pentes peu inclinées, boisées surtout sur leur versant septentrional ; çà et là, principalement sur les rochers, des « chirats » (dénomination locale), amoncellements de blocs anguleux de granit, de gneiss, ressemblant à d'antiques ruines ou à des restes de constructions cyclopéennes, et qui sont le résultat d'un mode de désagrégation particulier à certains granits schisteux ; de frais vallons, des vallées à versants garnis de bois ou de prairies les sillonnent, mais d'ordinaire largement ouverts ; souvent, les prairies, les bruyères deviennent marécageuses, au moins par places, grâce au défaut d'écoulement des eaux et à l'imperméabilité du sous-sol : ces stations particulières s'observent non seulement dans le fond des vallées, au bord des ruisseaux, mais encore dans des « cuvettes » placées à toutes hauteurs, sur le flanc de la montagne ». Le culmen de toute la protubérance « lyonnaise », y compris la part de montagne qu'elle dresse dans le dép. de la Loire, appartient à ce dernier territoire, mais c'est absolument à côté du dép. dn Rhône qu'il se trouve, à quelques mètres de la frontière, à 3.500 m. au S. de Larajasse, à moins de 7 kil. au S.-E. du bourg de Saint-Symphorien-sur-Coise. En Rhône, la cime maîtresse (937 m.) avoisine Saint-André-la-Côte, à 4 ou 5 kil. N. du vieux bourg féodal de Riverie.

Nombre de géographes arrêtent au N.-O. les monts du Lyonnais, à la profonde vallée du maître affluent de l'Azergue, de la Brévenne, à l'autre côté de laquelle ils font commencer ce qu'ils appellent les monts de Tarare ; mais il semble bien que le massif du Lyonnais doit revendiquer en toute justice les plateaux et les cimes qui se poursuivent jusqu'au val de la Turdine ou torrent de Tarare, grand tributaire de cette Brévenne, car ils ne s'en différencient aucunement par leur nature, leur disposition, et leur physionomie n'est pas moins « étrangement bosselée ». En les enlevant aux monts de Tarare, on enlève à ceux-ci l'une des raisons de leur existence géographique et cartographique ; aussi range-t-on le plus souvent ce qui reste de ces monts dans le système du Beaujolais. Parmi les cimes plus ou moins proéminentes du massif, entre Brévenne et Turdine, on peut noter : le mont Crépier (935 m.), au voisinage d'Affoux, à 7 kil. au S. de Tarare, à l'E. et non loin du Boussièvre ou Tour de Matagrin, qui relève du dép. de la Loire et qui, de par ses 1.004 m., est le roi des monts de Tarare, si l'on admet leur existence propre, sinon celui des monts du Lyonnais. Le Pélerat, au S.-E. du Crépier, a 860 m. ; L'Arjoux, près du Pélerat, à l'O.-S.-O. de la ville de l'Arbresle, en a 817 ; le Pottu, 821, etc. De presque tous ces sommets et de beaucoup d'autres moins élevés, les panoramas sont superbes, ils vont des Grandes Alpes aux montagnes de la France centrale.

Les monts du Lyonnais s'achèvent, en tirant sur le Rhône et sur la Saône, par ce qu'on nomme, soit le *Plateau lyonnais*, soit les *Bas-Plateaux :* plateaux en effet, qu'une foule de vallées creuses séparent en nombreux sous-plateaux de granit ayant en moyenne 300 m. au-dessus des mers. Étant granitiques et gneissiques, donc de même texture que les monts du Lyonnais proprement dits, ils s'en distinguent par les roches, les cailloux, les argiles et matériaux détritiques qu'y déposèrent au temps jadis, soit l'immense glacier alpin du Rhône, soit les lacs et rivières d'une ère géologique antérieure. Souvent fort élevé au-dessus de la rive droite du Rhône, le rebord de ce plateau l'est encore plus au-dessus de la Saône aux approches de Lyon, dans le vraiment charmant et pittoresque *Mont-d'Or*, massif de 625 m. de surrection suprême, de 500 m. de moyenne alt., plein de villas, de vergers, de parcs, chargé de redoutes et batteries pour la défense de Lyon. On peut vraiment le dire sans aucune exagération : des belvédères et bastions de ce Mont-d'Or et des collines, bien dégagées, du rebord des plateaux, là où il domine la plaine qu'anime le courant du Rhône, on jouit d'une des plus belles vues du monde sur un des plus beaux et riches pays, de la Saône tempérée jusqu'à la barrière étincelante des Alpes neigeuses.

Aux monts du Lyonnais ainsi compris entre la limite du département à l'O., le Gier au S., le Rhône et la Saône à l'E., l'Azergue, la Brévenne et la Turdine au N., revient à peu près la moitié méridionale du département ; aux monts du Beaujolais, la moitié septentrionale ; le Rhône étant assez exactement coupé en deux arrondissements dont l'un répond à la région Sud, l'autre à la région Nord, il s'ensuit que l'arrondissement de Lyon répond aux monts du Lyonnais, l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône aux monts de Beaujolais.

Les *monts du Beaujolais* sont enfermés entre la Saône à l'E., les frontières des dép. de Saône-et-Loire et de Loire au N. et à l'O., les vallées de la Turdine, de la Brévenne et de l'Azergue au S. C'est aux origines de la Grosne, de l'Ardière, de l'Azergue (bassin du Rhône) et

à celles des branches mères du Sornin (bassin de la Loire) que se lève leur sommet souverain, qui est aussi le roi de tous les monts du département, le Saint-Rigaud : voisin du bourg de Monsols et haut de 1.012 m., ce « géant » contemple un périorama immense, qui va du Forez au Mont-Blanc. Son tout proche voisin et compère, le Monné ou Monet, a 1.000 m. juste ; il a donc le second rang dans le Rhône. La Roche d'Ajoux a conservé le nom que portait autrefois l'ensemble du massif — il s'appelait jadis les montagnes d'Ajoux — elle atteint 973 m. La vallée de la naissante Azergue la sépare d'un mont mieux dégagé que la plupart de ses confrères du Beaujolais, le Tourvéon (953 m.). Et un grand nombre de cimes dépassent 800 m., même 850 m., dans ce château d'eau naturel, encore très riche en forêts.

A l'E. de la vallée de l'Azergue, ruisselante de sources, de ruisseaux d'irrigation dans les prairies, de cette charmante rivière aux coteaux qui commandent la très ample et très plantureuse vallée de la Saône, les montagnes gardent leur nom de monts du Beaujolais ; mais à l'O. elles prennent le nom spécial de *chaînon de Mollières* et, formant toit des eaux entre le Rhône par la Saône et l'Azergue à l'E., la Loire par le Rhin à l'O., elles vont s'épanouir au S. en ce qu'on appelle massif de Tarare et que termine au midi le Boussièvre, cime de plus de 1.000 m., déjà nommée, mais, comme nous l'avons dit, elle côtoie le département sans lui appartenir, et le Rhône ne possède définitivement qu'un renflement supérieur à 1.000 m., à savoir : le Saint-Rigaud. Dômes de 700 m., 800, 900 et jusqu'à 912 et 921 m. ; bois et forêts de hêtres, de sapins, dont une de 600 hect. qui a peut-être désigné le chaînon, la forêt des Mollières; eaux vives ; prairies et pâturages ; un peu partout, de vastes espaces nus, la chaîne des Mollières (on écrit aussi Molières) est la partie la plus sauvage des « Cévennes » septentrionales.

Ici finirait la description du relief du département si le territoire ne possédait outre Rhône, dans la banlieue même de Lyon, les Balmes Viennoises, et outre Saône, la colline de la Croix-Rousse. A 10 ou 12 m. au-dessus des alluvions récentes de la rive gauche du fleuve, les *Balmes Viennoises* sont un plan d'alluvions antiques, un plateau sec de graviers et d'argiles qu'amena préhistoriquement le monstrueux glacier du Rhône ; leur altit. moyenne est de 185 m. — Quant à la colline de la *Croix-Rousse*, c'est, au-dessus même de Lyon, le cap terminal, entre Saône et Rhône, de la « côtière » ou rebord et support du plateau de la Dombes qui est une terrasse couvrant une partie du dép. de l'Ain. O. Reclus.

**Géologie.** — Généralités. — La constitution géologique du dép. du Rhône peut se schématiser de la façon suivante. Le N. et le N.-O., qui forment la partie montagneuse (la région du mont Rigaud atteint 1.012 m)., comprennent une série de roches éruptives : porphyres variés, orthophyres, entremêlés de tufs orthophyriques et de lambeaux de carbonifère. Au S. et à l'O. de cette région, jalonnée au S. par Tarare et Beaujeu, s'étend une bande très irrégulière de cambrien, percée ou entourée de bosses granitiques. Cette bande a pour limites S. : L'Arbresle, Saint-Laurent-de-Chamousset, Le Bois-d'Oingt, Montmélas et Romanèche. Tout le S. du département, au S. de la latitude de L'Arbresle, est constitué par le terrain primitif enveloppant quelques bosses granitiques. Des affleurements houillers se montrent à Sainte-Foy-l'Argentière et à Saint-Martin-de-Cornas. Les collines situées entre Lyon, Chessy, Montmélas et Villefranche sont constituées par le trias et le jurassique. Enfin, le long de la vallée du Rhône et de la Saône, les dépôts pliocène et quaternaire viennent s'appliquer contre ces diverses formations. En un mot, le S. du département appartient au terrain primitif, le N. et le N.-O. à des roches éruptives, et l'E. aux terrains jurassique, pliocène et quaternaire.

*Tectonique.* Les formations géologiques ont été profondément modifiées dans leurs relations par les mouvements qu'elles ont subis à diverses époques. D'une façon générale, on peut distinguer dans le dép. du Rhône une série de synclinaux et d'anticlinaux à grande courbure, cessivement marqués dans le S, et de direction N.-E.-S.-O. Ces plis se formèrent entre le carbonifère inférieur et le houiller supérieur (chaîne hercynienne). On distingue aisément du S. au N. :

1° Le *synclinal de Rive-de-Gier*, bordé de micaschistes dans lequel est logée la houille et dans l'axe duquel coule le Gier.

2° L'*anticlinal de Lyon-Larajasse* faisant apparaître les gneiss sous les micaschistes.

3° Le *synclinal houiller de Sainte-Foy-l'Argentière*, bordé de micaschistes marneux et chloriteux et dont l'axe est suivi par la vallée de la Brévenne. Le S. du département offre ainsi une structure rayée des plus typiques.

4° Au N. s'étend l'*anticlinal granitique de Fleurie*, jalonné par de grandes surfaces granitiques pénétrant à travers le cambrien. Cet anticlinal a une direction N.-E. comme le précédent, jusqu'en face de Lyon, où il s'infléchit vers le N.-N.-O., dans la direction de Mâcon.

5° Enfin l'O. du département fait partie d'un grand synclinal (*S. paléozoïque du Beaujolais*), dans lequel sont logées de vastes coulées de porphyres, d'orthophyres et de tufs orthophyriques, englobant des lambeaux du carbonifère marin.

Cette simplicité tectonique a été modifiée à plusieurs époques. Entre le permien et le trias, des plissements N.-E. affectèrent le houiller et le permien, en discordance sur les terrains primitifs, et il se produisit de *grandes failles* de direction N.-E. et N.-O. Un certain nombre d'entre elles, ouvertes pendant une longue suite de siècles, furent comblées par des dépôts de sources thermales qui formèrent des filons de quartz et de minerais variés (plomb, pyrite, manganèse, cuivre, etc.). Au miocène-pliocène, le soulèvement du Jura, puis l'édification des Alpes eurent leur contre-coup dans toute cette région : il se produisit des *failles* (N.-E. et N.), et un certain nombre de failles anciennes se rouvrirent et jouèrent à maintes reprises. Ces diverses failles ont découpé les massifs calcaires d'Oingt et du Mont d'Or lyonnais en une série de compartiments qui ont subi parfois d'importants déplacements les uns par rapport aux autres.

*Stratigraphie.* Toute la région S. du département est en grande partie attribuée au *terrain primitif* qui constitue deux synclinaux et un anticlinal (V. ci-dessus). L'anticlinal de Lyon comprend en grande partie des *gneiss*, les synclinaux qui les jalonnent sont formés par les *micaschistes*. A la base, la formation gneissique présente un facies granitoïde prononcé, et elle est riche en cordiérite Au pourtour des bosses granitiques qui percent ces gneiss, la roche passe à un granite gneissique. Les gneiss feuilletés qui surmontent les gneiss granitoïdes sont injectés de granite et forment une assez vaste région entre Grezieux, Le Marché et Chasselay. La partie supérieure de l'étage comprend des gneiss feuilletés avec intercalation de leyptinites et de nombreuses traînées d'amphibolites, avec pyroxénites et serpentines (bande de Mornant). Les micaschistes qui forment les flancs des vallées de la Brévanne et du Gier montrent plusieurs variétés pétrographiques (micaschistes séricitеux, chloriteux, amphiboliques). Une autre bande s'étend au S.-O. de Tarare.

Le *cambrien* (?) affleure principalement dans la région centrale du département où il forme de nombreuses digitations autour des bosses granitiques qui s'étendent au N. de Saint-Laurent-du-Chamousset et longe les micaschistes du synclinal de Sainte-Foy-l'Argentière depuis Brussieu jusqu'à Bulley. Il constitue également le soubassement des collines jurassiques d'Oingt et du Bois-d'Oingt. On le trouve encore aux environs de Saint-Cyr, Marchant, etc. Cette formation assez vaste comprend une

série de schistes variés, plus ou moins feldspathisés, injectés par diverses roches, par le granite, la granulite, les diabases, les diorites et les porphyrites ; aussi est-elle profondément métamorphisée et offre-t-elle de nombreux facies (schistes micacés, pyroxéniques, cornes vertes, etc. Les étages silurien et dévonien n'existent pas.

Le *carbonifère* inférieur forme deux groupes d'affleurements : l'un, au N. de Thizy (c'est le plus développé), enclavé dans les roches porphyriques et les tufs orthophyriques ; l'autre, le bois de la Farge. Il existe encore deux autres ilots, l'un au N. de Tarare, l'autre au S. de Chenelette. Ce sous-étage comprend des schistes argileux gris ou noirs avec poudingues et grauwackes, renfermant, par places, des lentilles calcaires constituant un marbre noir pétri de polypiers et d'autres fossiles appartenant à la faune de Dinant. Le tout est recouvert par un ensemble de grès, de tufs, de grauwackes et de poudingues présentant des intercalations de schistes anthraciteux à *Stigmaria*, *Sagenaria* et *Sphenopteris*. Au-dessus vient encore une formation très développée, parfois puissante, comprenant des *tufs orthophyriques* (tufs du *culm*) qui forment une large bande disloquée par des failles, s'étendant depuis Tarare, Chenelet, Saint-Didier en Avesnes, Chenelette et aux environs de Thizy et d'Amplepuis. Ces tufs, qui ressemblent à des granites à grain fin ou à des arkoses, sont des roches détritiques provenant des projections volcaniques rejetées par les volcans carbonifères, remaniées par les eaux. Ils sont, en effet, en relation avec des *coulées* d'orthophyre et des *filons* représentant les cheminées de sortie des volcans carbonifères. Ces tufs, très durs, forment en grande partie les régions élevées du département. Le *T. houiller* s'étend dans le synclinal de Rive-de-Gier, de Saint-Etienne (bassin de Saint-Martin-de-Cornas) et dans celui de Sainte-Foy-l'Argentière.

On trouve également des lambeaux houillers près de L'Arbresle et de Londonnières. Enfin, plusieurs îlots sont pincés dans le cambrien (Sainte-Paule) ou inclus dans les coulées de microgranulite. Les premiers de ces bassins sont exploités. On ne connaît pas de permien. C'est entre le carbonifère et le houiller supérieur qu'eurent lieu les mouvements qui plissèrent si énergiquement les dépôts primitifs et primaires. Le trias, le lias et le jurassique ont une extension assez limitée. Ils forment les collines calcaires du Mont d'Or lyonnais et se continuent vers le N. par une série de coteaux, bordant la vallée de la Saône. Les collines qui s'étendent d'Oingt vers Coigny sont constituées de la même façon. On trouve également des lambeaux des mêmes terrains à Lancie.

Le *trias* qui constitue le soubassement de la plupart des collines calcaires que nous venons de mentionner comprend deux termes : un terme inférieur, formé de grès divers, grossiers, rougeâtres, et un terme supérieur, comprenant des calcaires dolomitiques rougeâtres, à dents de poissons et *Myophoria Goldfussi*. L'ensemble correspond au muschelkalk. Le keuper est formé par des marnes bariolées, des grès, des calcaires dolomitiques et des vestiges de sel gemme.

Le *lias* est formé des termes suivants. Le *rhétien*, qui comprend des grès, des calcaires dolomitiques et des marnes versicolores à *Avicula contorta*, *Gervilia præcursor* avec un *bone bed* à *Myophoria* et dents de poissons, est surmonté par l'*hettangien* constitué par des calcaires grisâtres lithographiques et des marnes à *Am. planorbis*, *Pecten valoniensis*, recouverts par des calcaires à *Am. Bucklandi*, *Gryphæa arcuata*, *Zeill. cor*, *Spiriferina Walcoti*, etc. Un niveau phosphaté s'étend à la partie supérieure de ces dernières couches, surmontées par la *lias moyen*, qui n'a pas moins de 80 m. d'épaisseur et qui est formé par des calcaires plus ou moins ferrugineux à nombreuses bélemnites (*Bel. paxillosus*, *Am. Davœi*), et au sommet par une alternance de marnes et de calcaires à *Pecten æquivalvis* et Plicatules. Le *lias supérieur* comprend des marnes et des calcaires marneux avec niveaux ferrugineux jadis exploités (Saint-Quentin) à *Am. bifrons*, *Am. serpentinus*, *Am. opalinus*, etc. La faune de ces derniers étages est très riche.

Le sommet des collines du Mont d'Or lyonnais et les flancs de l'arête calcaire qui s'étend jusqu'à Villefranche, le long de la vallée de la Saône, sont formés par le jurassique proprement dit, surtout le bajocien et le bathonien. — Le bajocien est constitué, à la base, par des calcaires ferrugineux à fucoïdes et *Am. Murchisonæ*, surmontés par des calcaires jaunes à entroques (Couzon) avec silex et *Pecten personatus*, couronnés par une oolite ferrugineuse à *Am. Blagdeni*. Ces assises oolitiques furent ravinées, puis recouvertes par une puissante formation de calcaires blanchâtres siliceux, connue sous le nom de *ciret*. Tous les fossiles sont silicifiés et admirablement conservés : *Am. Parkinsoni*, *Am. garantianus*, *Am. subradiatus*, *Ter. sphæroidalis*, *Ter. perovalis*. Le bathonien débute par un niveau d'oolites ferrugineuses supportant un calcaire à *Am. arbrustigerus*, *Collyrites analis* et des calcaires oolitiques fins à silex (Lucenay). Le jurassique supérieur est à peine représenté. On n'en trouve que de rares lambeaux. Le *callovien* qui se montre près de la Chassagne est constitué par des calcaires à *Am. anceps* sur lesquels s'étendent des marnes *oxfordiennes* (Lancié). On ne connaît qu'un seul affleurement kimméridgien à Charentay. La partie terminale du jurassique, ainsi que le crétacé et l'éocène, manquent dans le département.

On range dans l'oligocène une formation dite sidérolitique assez peu étendue dans quelques points du Mont d'Or lyonnais (Poleymieux, Charentay, Collonges) provenant en grande partie de la décalcification des sédiments jurassiques. Elle comprend une série de blocs de calcaires jurassiques agglutinés par un ciment ferrugineux.

Le miocène est à peine indiqué par quelques lambeaux, sur la rive droite du Rhône, près d'Irigny, et à Lyon même, au pied des collines de la Croix-Rousse et de Fourvière, sous forme de sables à dents de squales et à *Terebratulina*, surmontés par d'autres sables représentant une formation littorale à *Nassa Michaudi*. L'ensemble est l'équivalent de la mollasse helvétienne. Le tortonien, qui est assez épais, est constitué par des sables et des marnes à *Helix delphinensis*, recouverts par des sables à Mammifères (La Croix-Rousse) à *Dinotherium Cuvieri*, *Rhinoceros pachygnatus*, *Mastodon longirostris*, *Tragocerus Amaltheus*, *Gazella deperdita* avec d'assez nombreuses *Limnea Bouilleti*.

Le pliocène avec ses divers facies s'étend principalement à la base des collines qui bordent le Rhône et la Saône. Le pliocène marin n'affleure pas dans le département. Le pliocène d'eau douce débute par quelques lambeaux de marnes bleuâtres alternant avec des sables gris, fins, renfermant des fossiles terrestres et d'eau douce (*Helix Chaixi*, *Planorbis Tournoüeri*, *Paludina Dresseli*). Ces marnes, dites marnes des Dombes, n'existent guère qu'aux environs de Lyon et de Neuville. Il en est de même de la formation suivante connue sous le nom de *sables de Trévoux*, à aspect mollassique, dans lesquels on a rencontré : *Mastodon arvernensis*, *Palæoryx Cordieri*, etc.

Le long de la vallée du Rhône et de la Saône, principalement au N. de Lyon, s'étend sur les flancs des collines un revêtement de cailloux, de sables et d'argiles en partie couverts de bois, formés de débris de roches alpines et du Massif Central. Cette formation grossière, appliquée contre les autres dépôts, offre une épaisseur variable ; on l'a synchronisée avec les sables du pliocène supérieur à *Elephas meridionalis*.

Le *pléistocène* débute par une série d'*alluvions dites anteglaciaires*, ravinant les précédentes, qui se sont formées durant la première période de progression des glaciers. Elles ont une allure variable selon qu'elles ont été déposées par de larges rivières ou par des torrents. Leur épaisseur est également variable. Ce sont ces alluvions qui forment une grande partie de la colline de

La Croix-Rousse à Lyon et s'étendent dans la vallée du Garon. Au moment où se déposaient ses sédiments, les glaciers des Alpes progressaient dans la vallée du Rhône et laissaient des traces importantes de leur passage sous forme de *moraines glaciaires* qui recouvrent les alluvions précédentes et se voient aux environs de Lyon (La Croix-Rousse, Bron) et constituent une large tache entre Irigny et Millery.

Pendant que les glaciers abandonnaient ces dépôts, des torrents, partant du front de la nappe glaciaire ou ravinant les moraines, entraînaient les éléments morainiques et formaient des dépôts constituant des *alluvions post-glaciaires*. En maints endroits, il s'est formé également des alluvions fluviatiles. Ces derniers dépôts constituent le niveau principal de l'*Elephas primigenius*. Ces alluvions se montrent depuis Venissieux jusqu'à Lyon et forment une série d'affleurements le long de la vallée de la Saône. Elles sont ravinées par les *alluvions modernes* comprenant les sables et les limons qui règnent sur toute l'étendue du lit majeur des cours d'eau. Des surfaces assez étendues sont couvertes de *dépôts de ruissellement* (lehm) aux pourtours des collines du Mont d'Or et de Fleurian. On y a recueilli : *Elephas intermedius* et des mollusques terrestres (*Succinea oblonga*, *Helix arbustorum*).

*Roches éruptives* et *minéraux*. La série éruptive du dép. du Rhône est des plus variées et occupe plus de la moitié de la superficie du département. Les roches éruptives sont principalement distribuées au N., à l'O. et au S.-O. Le *granite* constitue une série de bosses assez étendues au N. de Saint-Laurent-du-Chamousset, à l'O. de Bully, et plusieurs dykes allongés (Charbonnières, Soucieux, Montagny). D'autres massifs constituent une bande S.-O.-N.-E. qui forme les premiers contreforts montagneux de la rive gauche de la vallée de la Saône, depuis Arbuisson, Villiers jusqu'au delà de Chenas. Deux autres îlots s'étendent aux environs de Monsols. C'est presque partout le granite normal qui affleure. En quelques points cependant on a du granite à amphibole. La *granulite* forme surtout des filons importants au milieu de la dernière bande granitique que nous venons de décrire aux environs de Monsols et des Ardillats.

La *microgranulite* s'étend sur de vastes surfaces sous forme de coulées qui se rejoignent et sont enchevêtrées au milieu du carbonifère et des tufs orthophyriques. Des lambeaux de houiller et de carbonifère sont pincés au milieu de ces coulées. Toute la région comprise entre Amplepuis, Poule, Thizy, est en grande partie constituée par ces coulées qui comptent parmi les plus étendues de la France. Ces masses sont pénétrées de filons de la même roche et couronnées, par places, par des coulées de porphyre pétrosiliceux (bois de Tramanoux). Des filons de microgranulite traversent la région granitique et cambrienne aux environs d'Arjoux.

Les *diorites* et les *diabases* percent surtout le cambrien et le terrain primitif. Elles sont intercalées en grande masse à la partie supérieure du cambrien qu'elles métamorphisent considérablement. Il existe de nombreux filons de *porphyrites*, surtout de porphyrites micacées, quelquefois amphiboliques, dans la bande granitique du N.-E. du département (Fleurie, Antigné, Arbuissonnas). Ces roches percent le granite et coupent la microgranulite ; elles traversent également l'étage houiller dans le bassin de Rive-de-Gier, aux environs de Givors. Ce sont de véritables andésites, passant, par places, à des *kersantites*. On ne connaît que de rares filons de *minette* (Forgeux).

Les *orthophyres* se présentent à l'état de coulées au milieu des tufs orthophyriques. Les plus belles sont bien développées aux environs de Chenelette et de Saint-Appolinaire. Toutes ces coulées sont en relation avec les tufs orthophyriques constitués par de nombreux débris provenant de projections remaniées par les eaux et cimentées souvent par la calcédoine.

Il existe de très nombreux filons de *quartz*, jalonnant d'anciennes cassures d'âge permien, triasique et tertiaire. Vers le N. du département, ces filons ont une direction N.-O.-S.-E. ; un certain nombre ont plusieurs kilomètres d'étendue (env. de Beaujeu et des Ardillats). Quelques-uns sont en relation avec des filons de *plomb argentifère et cuprifère*, de *baryte* (Les Ardillats et La Nuizière), de *pyrite* (Valloste, d'Arbuisson), de minerais *fluorés* et *manganésifères* (Romanèche, côtes au S. de Blacé). On a exploité activement les pyrites de Sain-Bel logées dans les micaschites chloriteux et sériciteux, et les gisements de cuivre de Chessy.

*Géologie agricole*. Les cultures sont assez variées dans le département. Sur les granites, les roches porphyriques, les tufs orthophyriques, s'étendent des bois de hêtres, de chênes, et poussent de nombreuses céréales, seigle, pommes de terre, tandis que les prairies, très fraîches, permettent de faire de l'élevage. Les hauts sommets (de 800 à 1.000 m.) sont plantés en bois : bois de sapins, de pins, de hêtres, de bruyères, de genêts, etc. Les terrains primitifs, surtout le terrain cambrien, sont beaucoup moins fertiles. Les coteaux calcaires du Mont-d'Or lyonnais et de la vallée de la Saône sont couverts de vignes, de pêchers, d'abricotiers et, par places, de mûriers. Les terrains caillouteux et les sables du pliocène et du quaternaire sont plantés en bois. Ph. Glangeaud.

**Régime des eaux.** — Puisque les monts du Lyonnais et du Beaujolais font partie de la ligne de faîte, ou, pour user de l'excellent terme adopté récemment par les géographes, de l' « aigueverse » (où les *eaux se versent* de chaque côté des monts) entre l'Atlantique et la Méditerranée, il s'ensuit que le dép. du Rhône se divise entre ces deux bassins, et cela très au profit de la mer de Marseille et d'Alger : celle-ci confisque quelque chose comme 225.000 hect., ou les quatre cinquièmes du territoire, ne laissant donc à l'Océan que moins de 60.000 hect., soit l'autre cinquième, nombres ronds. Si maintenant on partage le versant de la Méditerranée entre le fleuve et son grand affluent, il se trouve que le fleuve n'a dans son bassin direct que 55.000 à 60.000 hect., un cinquième du département, tandis que la Saône reçoit le tribut de 170.000 hect. ou des trois cinquièmes de la circonscription ; enfin, dans le bassin de la Saône, il y a lieu d'isoler la conque allongée de l'Azergue, vaste de 90.000 hect., plus de la moitié de l'aire afférente à la Saône, et bien près du tiers de tout le pays.

Comme le dép. du Rhône se compose presque entièrement de roches imperméables, par conséquent impropres à la création de belles sources copieuses par suite de la filtration souterraine des eaux de pluie, la plupart de ses cours d'eau, ou, plus exactement, tous ses cours d'eau hors le Rhône et la Saône, sont moins des rivières que des torrents avec flots abondants en saison pluvieuse, onde rare en saison sèche ; et ces torrents roulent une onde pure dans des lits pierreux, sauf dans la région de la houille, le long du Gier, entre monts du Lyonnais et Pila. Il faut, disions-nous plus haut, excepter de ce titre de torrents le Rhône et la Saône, venus de loin à travers des terrains très divers, soit perméables, soit à demi perméables, soit à peu près étanches, qui établissent une certaine compensation entre les deux extrêmes d'indigence et de surabondance ; excepter aussi les ruisseaux de source qui jaillissent des alluvions aux bords de la Saône, de l'Azergue inférieure et du Rhône.

C'est par 173 m. seulement au-dessus des mers que le Rhône, si voisin pourtant de ses montagnes natales, cuirassées de glaciers, commence à border de sa rive gauche, et bientôt aussi de sa droite, le département auquel il a transmis son nom. Echappé depuis quelque temps de l'étreinte du Jura, qui en faisait un torrent très étroit, tantôt rapide et bruyant, tantôt lent et silencieux dans d'obscurs défilés, c'est ici une très large rivière de plaine qui se disperse en coulées sur des graviers, entre des îles

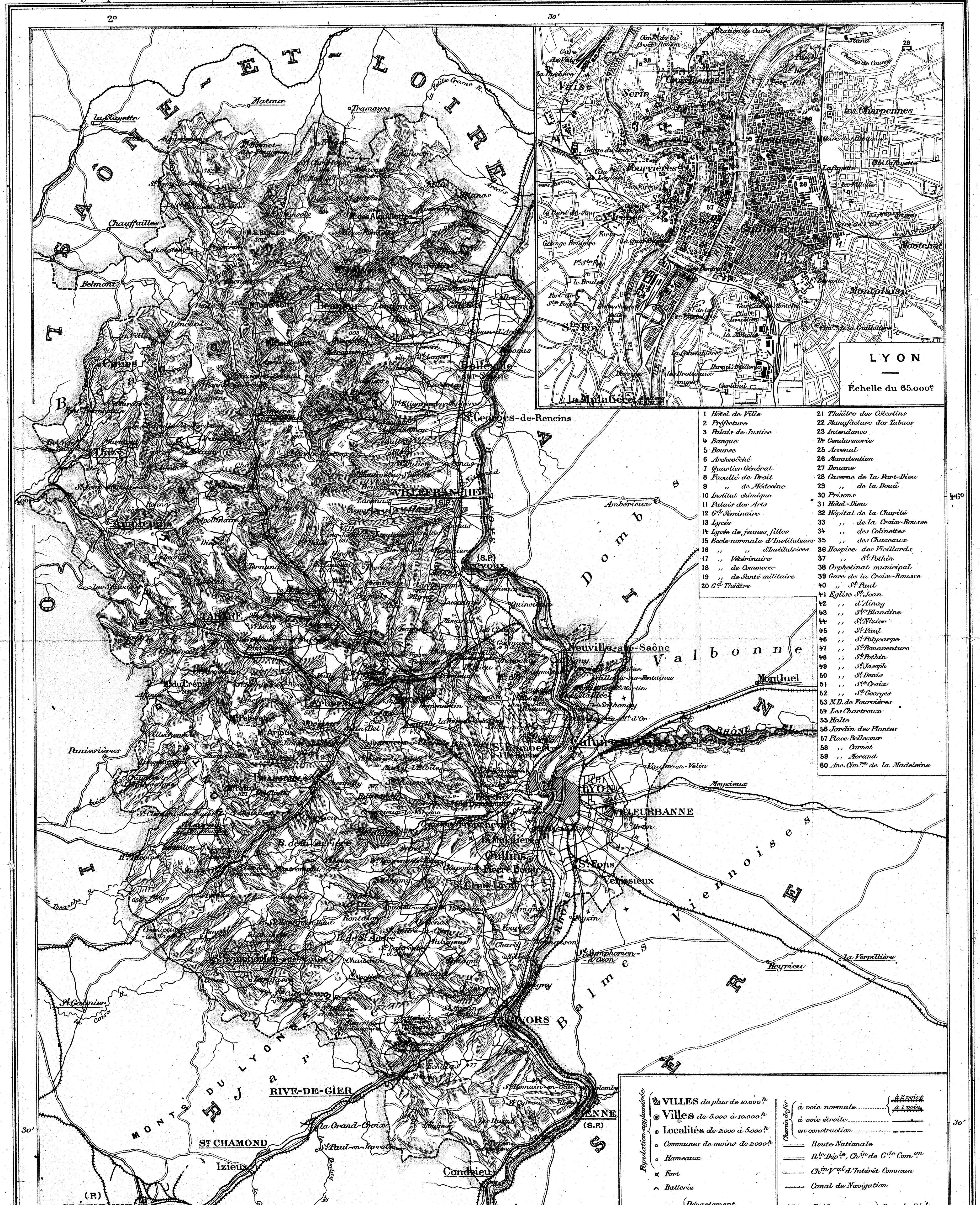


Gravé et Imp. par Erhard Fres 1900.
Société anonyme de la Grande Encyclopédie.

basses qui sont son œuvre, et qu'incessamment il accroît ou diminue et quelquefois détruit. Bientôt, rassemblant toutes ces coulées, il entre dans la belle ville de Lyon, et au bout de cette seconde cité de France, il accueille à droite la Saône, par 162 m. d'alt. Après quoi, ayant passé de l'O. au S., sa direction définitive, il longe de sa droite, presque toujours de très près, et le plus souvent immédiatement, le bas des avant-monts (ou avant-coteaux) du Lyonnais, puis la base du puissant Pila, tandis que, sur la rive opposée, c'est d'abord le talus sans fierté des Balmes Viennoises qui fait face aux relèvements du Lyonnais, ensuite les collines du Viennois qui regardent le géant Pila. Durant tout le trajet de Lyon à la sortie du département, le fleuve, vraiment ample et magnifique, « orgueilleux et rapide », en un pays superbe, passe : devant Oullins, qui est un faubourg industriel de Lyon; devant Givors où lui arrivent le Gier et son canal; il contourne l'assise orientale du Pila, coule devant les jardins et vergers d'Ampuis, devant Condrieu, et enfin abandonne par sa rive droite le département qu'il a cessé de border de sa rive gauche au bout de la banlieue lyonnaise. L'altitude du lieu, 140 m., est inférieure de 33 m. au premier contact du Rhône avec le département : 33 m. de chute sur un déroulement de 56 à 57 kil., on voit que le Rhône est encore ici un courant sans indolence (et d'ailleurs il se presse encore plus en aval, et ne s'apaise guère que dans la Méditerranée).

A quel degré c'est un flot abondant, incomparable en France pendant les basses eaux, ses débits divers le disent : au-dessous de la rencontre de la Saône, il roule au plus bas 310 m. c. par seconde, 900 m. c. en volume ordinaire, 10.000 m. c. en crue. Par un « rythme » très favorable à sa bonne tenue, il a ses maigres lorsque la Saône gonfle, et réciproquement. Né de glaciers, de névés, il diminue très fort quand l'hiver empêche neiges et glaces de fondre, il augmente à mesure que le soleil estival brille sur les frimas; tout au rebours, la Saône tarit de plus en plus aux chaleurs de l'été, elle s'emplit de plus en plus aux pluies de l'automne, de l'hiver, du printemps : de là une compensation pour les débits du Rhône au-dessous de la fourche des deux cours d'eau. Compensation également dans le module ou débit moyen de la Saône en comparaison du Rhône : quatre fois plus faible que son fleuve pendant les basses eaux, de par ses 60 m. c. par seconde contre les 250 m. c. « rhodaniens », elle a de si longues crues que (tout au moins d'après des documents récents) elle fait un peu plus qu'équilibrer le Rhône dans la moyenne de l'année : 440 m. c. par seconde contre 425— mais d'autres mesures donnent à la rivière issue du Léman une très grande supériorité sur sa rivale.

La Saône, extérieure plus qu'intérieure au département, le frôle par sa rive droite à partir d'un point à 7 ou 8 kil. N. un peu E. de Belleville (vis-à-vis de Thoissey, ville du dép. de l'Ain); elle l'effleure dès lors pendant 42 kil., puis lui appartient par ses deux bords pendant 22 kil. jusqu'au « grand confluent ». En ce pèlerinage de 64 kil., elle n'abaisse que de 7 m. son niveau : d'où, comparée à la pente du Rhône, qui ressort à près de 60 centim. par kil., une inclinaison cinq fois moindre, de 11 à 12 centim. seulement. On voit par là combien la Saône est plus calme que le Rhône; encore faut-il ajouter que cette rivière se contracte et précipite singulièrement son cours en approchant de Lyon, et que d'habitude elle descend bien moins vite : de l'embouchure de l'Ognon à Lyon, parcours de 253 kil., elle ne baissse que de 23 m., soit d'environ 9 centim. par mètre; sur de longs trajets elle ressemble à une longue lagune immobile : ainsi contraste-t-elle merveilleusement avec l'autre rivière de Lyon.

Entre la première racine des avant-monts du Beaujolais à droite et la base de la côtière du plateau de la Dombes (Ain) à gauche, sa plaine est large, verdoyante, opulente ; à sa rive, quand la rive est haute, à quelque distance de sa rive et à l'abri des inondations quand le rivage est bas, se suivent d'heureux villages, des bourgades et des villes : Belleville-sur-Saône, qui n'est pas *sur*, mais près la Saône, à 800 m. du port « de Belleville »; Saint-Georges-de-Reneins, à 1.500 m. de la rivière; Villefranche-sur-Saône, à 1.500 m. aussi; Anse-sur-Azergue, à 500 m.; Neuville-sur-Saône, qui est réellement sur la rivière. Dès cette dernière cité, la Saône se comprime entre le Mont-d'Or à droite, le talus de support de la Dombes à gauche; ses flots se hâtent, les paysages deviennent magnifiques, tant des beautés de la nature que de l'approche d'une grande ville signalée d'avance par de gais hameaux, des chalets, des villas, des châteaux et des parcs; au delà de la Roche-Taillée, étroit pittoresque et site rocheux, la Saône se ralentit, les bourgs et les « guinguettes » se multiplient, la rivière presse de ses deux bras l'île Barbe (560 m. sur 125), très fréquentée des Lyonnais; enfin elle arrive à Lyon, elle y coule sous douze ponts, entre Vaise et La Croix-Rousse, puis au pied des escarpements de Fourvière, de Saint-Irénée, de Sainte-Foy, chargés de maisons en amphithéâtre, et s'unit au Rhône à l'extrémité d'aval de l'antique Lugdunum. Plus facilement navigable que le fleuve, et surtout beaucoup moins dure à remonter, elle accepte les bateaux tirant 2 m., même un peu plus. Elle apporte au Rhône l'hommage d'un cours de 482 kil., d'un bassin de 29.580 kil. q.

L'Azergue est le seul tributaire important de la Saône dans le département; il faut pourtant noter en passant : la Mauvaise, ou avec plus d'exactitude, le cours supérieur de la Mauvaise, torrent de 16 kil. en 5.000 hect., qui part d'un des plus hauts massifs du Beaujolais et s'achève en Saône-et-Loire : il semble probable qu'elle se nomme ainsi à cause de ses débordements en plaine; — l'Ouby, fils du même massif et long de 15 kil., en une conque de 4.500 hect., avec embouchure un peu en aval de l'arrivée de la Saône dans le dép. du Rhône par la rive droite; — l'Ardière (25 kil., 13.500 hect.), née au plus élevé des monts du Beaujolais : elle court, le plus souvent sous voûte, dans la ville étroite, étirée, de Beaujeu, et se termine près de Belleville; — la Vauxonne, moitié ru de mont, moitié ru de plaine, qui débouche à 3 kil. au S. de Belleville, part d'un cirque, plutôt d'un ovale de montagnes de 600 à 890 m., parcourt 20 kil. et draine tout près de 6.000 hect.; — le Marverand, qu'on pourrait à la rigueur se dispenser de nommer, fait un voyage de 15 kil.; le Nizerand, guère plus nommable (moins de 3.000 hect. pour un cours de 18 kil.), traverse le faubourg septentrional de Villefranche; — le Morgon (17 kil., 5.700 hect.) n'a d'autre mérite que de traverser Villefranche où, de pur torrent de montagne, il devient un ordurier ruisseau.

L'Azergue ou Azergues, dont il a été dit plus haut qu'elle draine tout près du tiers du département, est la rivière centrale des monts du Beaujolais, qu'elle divise en montagne du Beaujolais proprement dite à l'E., chaînon des Mollières à l'O.; mais elle a part également aux monts du Lyonnais entre la Brévenne, son affluent, et la Turdine, son sous-tributaire. Elle unit deux Azergues, toutes deux issues de la protubérance supérieure du territoire : l'Azergue de Claveisolles (17 kil., 3.500 hect.) et l'Azergue de Poulle (14 kil., 3.500 hect.) qui se rencontrent en amont de Lamure, par 388 m. d'alt. Elle descend, en un charmant voyage, vers le S.-S.-E., puis le S.-E., passe à ou près Grandris, Chamelet, Le Bois-d'Oingt (à 1.500 m. à g. sur un coteau), Chessy-les-Mines et la pittoresque Châtillon-d'Azergue. Déjà grossie du Souanan (20 kil., 7.250 hect.), que fournit d'eau le chaînon des Mollières, elle se double à droite par l'annexion de la Brévenne (40 kil., 46.000 hect.), la rivière du bassin houiller de Sainte-Foy-l'Argentière accrue dans la charmante ville de L'Arbresle par le tribut de la rivière de Tarare, la Turdine (30 kil., 16.500 hect.). Cette Brévenne incline

l'Azergue vers le N.-E., que suit le N., et ladite Azergue, large de 25 à 35 et 40 m., forte de 2 m. c. en étiage, de 5 à 8 en beau volume ordinaire, baigne la ville d'Anse et gagne aussitôt après la Saône.

De la Saône à la sortie définitive du département, le Rhône reçoit l'Yzeron ou Izeron, fils des monts du Lyonnais (là où ils sont le plus hauts), et qui, long de 24 kil. en une conque de 12.000 hect., passe au bas de Vaugneray et se perd dans le fleuve à Oullins ; — le Garon, qui, parti du même culmen des monts du Lyonnais, baigne Brignais, absorbe le Mornantay (20 kil., 6.000 hect.) et finit à Givors au bout de 28 kil. en 20.000 hect., à côté de l'embouchure du Gier ; — le Gier, qui, fils du Pila, n'a dans le Rhône que la fin de son cours, 13 kil. sur 44 en tout dans un bassin de 69.000 hect. : un canal de navigation en voie de réparation l'accompagne, le canal de Givors.

A la rive droite de la Loire, fleuve au cours duquel le département n'a point de part, accourent Coise, Torranche, Oise, Rhin, Sornin. La Coise n'a que le haut de ses versants dans le Rhône, 17 à 18 kil. sur 48 en une aire de 38.500 hect. ; cette fille des monts du Lyonnais passe au bas de Riverie et près de Saint-Symphorien, qui sont deux bourgades archaïques. La modeste Torranche (22 kil., 11.000 hect.) a dans ses « hauts » le bourg de Saint-Laurent-de-Chamousset ; c'est aussi une « naïade » des monts du Lyonnais, tout comme l'Oise ; — l'Oise (et non Loise, par coagulation de l'article), tout aussi modeste que la Torranche (24 kil., 10.000 hect.), n'est que très peu « rhodanienne » ; — le Rhin, bien plus fort que Coise, Torranche et Oise, procède des monts du Beaujolais et du chaînon des Mollières ; avec son affluent, la Trambouze, il égoutte au delà de 20.000 hect. (sur 50.000) dans le Rhône, où il voyage pendant 25 kil. (sur 60) et où lui appartiennent Cours, Bourg-de-Thizy, Thizy, Amplepuis et autres bourgs très industriels ; — le Sornin, torrent de même importance à peu près que le Rhin, draine 43.000 hect. et serpente pendant 52 kil. ; il n'est guère propriété du Rhône que par quelques-uns de ses rus originaires, au haut des monts du Beaujolais. — Ces cinq torrents, tous les cinq extrêmement réduits par la sécheresse, sont des tributaires de droite de la Loire.

De même que le Sornin se forme de torrents de la toiture la plus élevée du Beaujolais, puis quitte aussitôt le Rhône, de même la Grosne, affluent de la Saône, tire ses eaux supérieures de ce culmen du département, dans la région de Monsols ; sur 120.000 hect. en tout, ses branches mères, ses « Grosnes » en empruntent 8.000 au territoire que régit Lyon. En quittant le Rhône, Grosne et Sornin entrent en Saône-et-Loire, tandis que Rhin, Torranche, Oise et Coise passent en Loire.

**Climat.** — Ayant des altitudes si diverses et toutes les expositions possibles, le Rhône a grande diversité de climats, qui, du plus froid au plus chaud, peuvent se ranger, à la rigueur, en deux : climat de la montagne et climat de la plaine et des coteaux, chacun des deux divisé en deux sous-climats.

Le climat de la montagne comprend le sous-climat de la haute montagne et le sous-climat de la basse montagne — le sous-climat de la haute montagne, caractérisé par le sapin, comprend une très minime portion du territoire, tout ce qui est au-dessus de 900 m. ; pays de froid, de glace, de vents très aigres, avec hiver s'étendant en réalité sur plus de la moitié de l'année ; — le sous-climat de la basse montagne, caractérisé par le pin et le hêtre, par le seigle et l'avoine, règne entre 900 et 500 m. : la moyenne annuelle s'y tient plus ou moins entre 8 et 9°.

Le climat des coteaux et des plaines comprend : le sous-climat des plateaux du Beaujolais et du Lyonnais, caractérisé par le châtaignier et le chêne, avec moyenne de 9 à 10° ; le sous-climat des coteaux, de plus en plus agréable et chaud en allant du N. au S., avec moyenne de 10, de 11, de 12° dans le N. et le centre, de 12°, de 13° tout au midi, dans le pays de Condrieu : c'est la zone de la vigne et des fruits.

Lyon a pour moyenne annuelle 10°,85, avec minimum de — 20°,2, maximum de + 38° (d'où une oscillation thermométrique de 58°,2, ce qui est énorme et caractéristique d'un climat continental) ; il y tombe moyennement 761 millim, de pluie par an : 736 pour la période 1869-78, et pour ce même laps de temps 738 à Saint-Laurent-d'Oingt, 805 à Tarare, 900 à Saint-Nizier-d'Azergue, 1.042 à Monsols ; rien que 672 à Sainte-Foy-l'Argentière, 692 à L'Arbresle, 657 à Duerne ; donc d'autant plus de pluie que le sol s'élève, et d'autant moins que la montagne du Beaujolais et du Lyonnais garantit contre les vents pluvieux de l'O., comme on le voit, par exemple, à l'Arbresle.

**Flore et faune naturelles** (V. France, § *Flore;* France et Europe, § *Faune*).

**Histoire depuis 1789.** — En 1790 fut formé un dép. de Rhône-et-Loire aux dépens du Lyonnais et du Forez ; territoire qu'on dédoubla, en 1793, en un Loire qui fut fait surtout du Forez, et un Rhône emprunté au Lyonnais, et composé, dans le détail : « des anciennes provinces du Lyonnais proprement dit et du Beaujolais ; et, pour très peu, de portions du Forez (com. de Meyr, parties de celles de Haute-Rivoire, La Chapelle, Coise, Larajasse, Grézieu-le-Marché) ; du Mâconnais et de la Bourgogne (partie de Lancié, Fleurie et Saint-Igny-de-Vers) ; du Franc-Lyonnais (rive g. de la Saône, parties de Caluire-et-Cuire, Fleurieu, Fontaine-sur-Saône, Rochetaillée, Neuville). Le département s'est accru, en 1854 (loi du 22 juin), des territoires dauphinois de Villeurbanne, Brou, Vaux-en-Velin, Saint-Fons et Vénissieux, appartenant jusque-là au dép. de l'Isère.

En 1793, Lyon, révoltée contre la Convention, souffrit terriblement ; prise le 22 août, elle fut mise à feu et à sang ; les terroristes y guillotinèrent ou fusillèrent cinquante à soixante personnes par jour ; même ils essayèrent de démolir à la pioche, au pic, à la poudre, la cité tragique à laquelle ils imposèrent le nom de *Ville-Affranchie :* Collot-d'Herbois, Couthon, Fouché présidaient à ces infamies. Relevée, agrandie sous Napoléon, Lyon reçut en 1814 la visite des Autrichiens, qui occupèrent le département, de même qu'en 1815, après Waterloo. En 1831, insurrection ouvrière à Lyon au cri de : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ! » et prise de la ville par les troupes du gouvernement ; autre rébellion en 1834, lutte acharnée, nombreux morts, rues entières éventrées par le canon. Puis des inondations désastreuses où la Saône ajoutait ses fureurs à celles du Rhône ; la plus terrible fut celle de 1856 où vingt mille personnes se trouvèrent sans asile, après la chute d'une quantité de maisons dont l'écroulement avait coûté la vie à une foule de malheureux ; en 1870, en 1871, troubles et quelque peu de guerre civile à Lyon ; en 1894, assassinat du président Carnot. Entre temps la « seconde capitale » de la France n'a cessé de grandir, en même temps qu'elle étendait son action industrielle sur les moindres bourgs du Rhône, et jusque bien au delà dans les départements voisins.

Les hommes de célébrité plus que locale ou régionale nés dans le Rhône, surtout à Lyon, dans l'ère récente, sont : Roland (1734-93), né à Thizy, homme politique, mari de la fameuse M^me^ Roland ; — Duphot (1770-97), général, tué à Rome ; — le conventionnel Vitet (1736-1809), écrivain médical ; — Claude Martin (1735-1800), aventurier et guerrier enrichi dans l'Inde, bienfaiteur de Lyon, qu'il fit sa légataire universelle ; — Suchet, duc d'Albuféra (1772-1826), grand général sous le premier Empire ; — Camille Jordan (1771-1821), homme politique, surtout orateur ; — Jules Favre (1809-1880), grand orateur politique ; — M^me^ Récamier (1777-1849), si fameuse par sa beauté ; — Jean-Baptiste Say (1767-1832), grand économiste ; — de Gérando (1772-1842) ; économiste et

philosophe ; — Jean Raynaud (1806-1863), philosophe quelque peu visionnaire ; — de Prony (1755-1839), très illustre ingénieur, né à Chamelet ; Jacquard (1752-1834), dont le métier à tisser a révolutionné l'industrie de la soie ; — Laurent de Jussieu (1748-1836), fameux botaniste ; — Ampère (1775-1836), l'un des plus illustres savants et inventeurs qu'il y ait eu ; — Jean-Jacques Ampère, son fils (1800-64), littérateur distingué ; — Claude Bernard (1813-78), né à Saint-Julien-de-Villefranche, l'un des maîtres créateurs de la physiologie ; — Lemot (1771-1827), sculpteur ; — Hippolyte Flandrin (1809-64), l'un des célèbres peintres modernes ; — Meissonier (1815-91), et Puvis de Chavannes (1824-98), peintres plus renommés encore, etc., etc. O. Reclus.

**Divisions administratives actuelles.** — Arrondissements. — Le dép. du Rhône comprend deux arrondissements : Lyon et Villefranche ; ils sont subdivisés en 29 cantons et 268 communes. On en trouvera plus loin le détail. Le cant. de Villeurbanne a été détaché du dép. de l'Isère en 1854, mais il est rattaché, au point de vue religieux, au diocèse de Grenoble. La ville de Lyon forme une circonscription administrative distincte (V. l'art. Lyon, t. XXII, pp. 827-828). De 1790 à 1793, le dép. du Rhône et le dép. de la Loire étaient unis, sous le nom de Rhône-et-Loire.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Lyon. Lyon est le siège des assises. Il y a 2 tribunaux de première instance, à Lyon et à Villefranche ; 3 tribunaux de commerce à Lyon, Tarare et Villefranche ; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 265 gendarmes (52 brigades), 27 commissaires de police, 755 agents de police, 254 gardes champêtres, 157 gardes particuliers assermentés, 11 gardes forestiers, 434 douaniers, 67 agents des ponts et chaussées. Il y eut 4.687 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 2 inspecteurs des contributions directes à Lyon, 1 trésorier-payeur général à Lyon, 11 perceptions de ville, dont 10 à Lyon et 1 à Villefranche, 1 receveur particulier (arr. de Villefranche), 1 receveur-percepteur des amendes et condamnations pécuniaires pour la ville de Lyon ; 1 directeur, 1 inspecteur, 9 sous-inspecteurs de l'enregistrement ; 2 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 3 inspecteurs à Lyon, 1 sous-directeur à Villefranche, 1 receveur principal à Lyon, 1 receveur principal entreposeur à Villefranche, 3 receveurs entreposeurs à Lyon.

Instruction publique. — Le dép. du Rhône relève de l'Académie de Lyon, qui comprend quatre départements (Rhône, Ain, Loire, Saône-et-Loire). L'inspecteur d'Académie réside à Lyon. Il y a 1 Université de l'État et 1 Facultés libres, à Lyon (V. t. XXII, pp. 827 et 830). Il y a 5 inspecteurs primaires, dont 3 à Lyon, 1 à Villefranche et 1 à Tarare. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 2 lycées, à Lyon (lycée Ampère) et à Saint-Rambert (petit lycée), et aux filles dans 1 lycée de jeunes filles, à Lyon. Il y a 1 collège communal de garçons à Villefranche et 29 institutions libres congréganistes. Il existe 1 école nationale des Beaux-Arts, 1 conservatoire national de musique et de déclamation, et 1 école nationale vétérinaire à Lyon. Il y a 2 écoles normales primaires, 3 écoles primaires supérieures pour les garçons et 3 écoles primaires supérieures pour les filles, à Lyon, ainsi que des cours complémentaires. L'enseignement professionnel est représenté par l'école de La Martinière à Lyon (V. l'art. Lyon, t. XXII, p. 830), l'école supérieure de commerce de Lyon, 1 école d'agriculture et d'horticulture à Ecully, 1 chaire d'agriculture à Villefranche, etc.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Lyon. Lyon est le siège d'un archevêché (V. l'art. Lyon, t. XXII, p. 827). Le département compte (au 1er nov. 1894) : 3 vicaires généraux, 9 chanoines, 41 curés, 274 desservants, 164 vicaires. — Le culte réformé relève de l'Eglise consistoriale de Lyon et comptait 5 pasteurs calvinistes et 1 pasteur luthérien pour environ 6.000 fidèles. Le culte israélite relève du consistoire israélite de Lyon et comptait 1 grand rabbin et 1 ministre officiant pour environ 2.000 fidèles. — Il y a 1 grand séminaire, 1 petit séminaire et diverses écoles congréganistes, pour le culte catholique.

Armée. — Le dép. du Rhône appartient aux 7e (Besançon) et 14e (Lyon) régions militaires. L'arr. de Villefranche tout entier, les cant. de L'Arbresle, Condrieu, Limonest, Mornant, Neuville, Saint-Laurent, Saint-Symphorien, Vaugneray et les IVe et Ve arrondissements de la ville de Lyon sont rattachés au 7e corps d'armée ; les cant. de Givors, Saint-Genis-Laval, Villeurbanne et les Ier, IIe, IIIe et VIe arrondissements de la ville de Lyon sont rattachés au 14e corps d'armée. En outre, le dép. du Rhône forme, avec quelques communes des dép. de l'Ain et de l'Isère, la circonscription spéciale du gouvernement militaire de Lyon, qui a son siège à Lyon. La brigade régionale de Lyon, la 6e division de cavalerie, la 15e brigade de cuirassiers et la 6e brigade de dragons ont leur siège à Lyon. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département est classé séparément et appartient au gouvernement militaire de Lyon, qui comprend 3 bureaux. Il y a une école du Service de santé militaire à Lyon. Il existe un commandement supérieur de la défense des places fortes (groupe de Lyon) à Lyon.

Divers. — Le département ressortit à la 14e légion de gendarmerie (Lyon), à la division minéralogique du Centre (arr. de Saint-Etienne), à la 14e inspection des ponts et chaussées, à la 10e région agricole (Est central), à la 14e conservation des forêts (Grenoble). Il y a 1 direction des manufactures des tabacs à Lyon (14e circonscription). Le département possède 1 station agronomique à Lyon, 2 chambres consultatives d'agriculture à Lyon et à Villefranche et 3 chambres de commerce à Lyon, Villefranche et Tarare.

**Démographie.** — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. du Rhône, une population totale de 839.329 habitants (dont 416.318 pour la ville de Lyon seulement). Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1801 | 299.390 | 1856 | 625.991 |
| 1806 | 340.980 | 1861 | 662.493 |
| 1821 | 391.469 | 1866 | 678.648 |
| 1826 | 416.575 | 1872 | 670.247 |
| 1831 | 434.429 | 1876 | 705.131 |
| 1836 | 482.024 | 1881 | 741.470 |
| 1841 | 500.831 | 1886 | 772.912 |
| 1846 | 545.635 | 1891 | 806.737 |
| 1851 | 574.745 | 1896 | 839.329 |

La population de la ville de Lyon vers 1789 et aux dates de 1801, 1831, 1861, 1886 et 1891 est donnée à l'art. Lyon, t. XXII, p. 828.

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. du Rhône a constamment augmenté depuis le commencement du XIXe siècle, sans subir la décroissance constatée, depuis 1850 environ, dans presque tous les départements français. C'est, pour le dép. du Rhône, le résultat de la présence d'une grande ville, qui exerce toujours une perturbation démographique, par suite de l'attraction exercée tout autour des départements circonvoisins des grandes villes (Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, etc.). Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 2.582 en 1886 et 2.411 (pour l'ensemble de l'ancien Lyonnais) en 1891. L'accroissement était de 3.032 ‰ pour l'arr. de Lyon seulement (en 1886) ; à ce point de vue, l'arr. de Lyon venait au cinquième rang des arrondissements des

départements français classés d'après l'importance de l'accroissement de la population depuis 1801 (après les arr. de Paris, Saint-Denis, Sceaux, Marseille, Saint-Etienne et Lille). Le mouvement d'augmentation n'a pas été uniforme dans toutes les parties du département, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

| ARRONDISSEMENTS | Population en 1801 | Population en 1851 | Population en 1896 |
|---|---|---|---|
| Lyon..... | 199.266 | 410.139 | 673.600 |
| Villefranche..... | 100.124 | 164.606 | 165.729 |
| Totaux..... | 299.390 | 574.745 | 839.329 |

*Densité de la population par kilomètre carré*

| ARRONDISSEMENTS | Superficie d'après le cadastre | 1801 | 1851 | 1896 | Augmentation de 1801 à 1896 |
|---|---|---|---|---|---|
| | hect. | | | | |
| Lyon ..... | 135.556 | 147,0 | 302,4 | 496,9 | 349,9 |
| Villefranche..... | 150.378 | 66,5 | 109,0 | 110,2 | 43,7 |
| Totaux..... | 285.934 | 104,7 | 205,7 | 293,5 | 188,8 |

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

| ARRONDISSEMENTS | 1872 | 1881 | 1891 | 1896 |
|---|---|---|---|---|
| Lyon ..... | 498.294 | 569.731 | 641.678 | 673.600 |
| Villefranche..... | 171.953 | 171.739 | 165.059 | 165.729 |
| Totaux..... | 670.247 | 741.470 | 806.737 | 839.329 |

Considéré dans son ensemble, le dép. du Rhône contient 539.939 hab. de plus en 1896 qu'en 1801. Pendant la période de 1866 à 1896, l'augmentation de la population a été de 160.681, et, pour la période la plus récente constatée par les documents officiels, c.-à-d. de 1891 à 1896, l'augmentation a été de 32.592. On voit également qu'un petit mouvement de décroissance s'est manifesté dans l'arr. de Villefranche depuis 1870.

Au point de vue de la population totale, le dép. du Rhône venait, en 1896, au 4e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 3e, avec une densité (294 hab. par kil. q.) très supérieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

| VILLES | Population municipale agglomérée | Éparse | Comptée à part | Totale |
|---|---|---|---|---|
| Lyon ..... | 398.867 | 49.710 | 17.451 | 466.028 |
| Villefranche..... | 12.205 | 712 | 710 | 13.627 |

La population éparse est (en 1891) de 236 hab. pour 1.000, proportion très inférieure à la moyenne française (366 °/oo).

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

| POPULATION au 30 mai 1886 | | POPULATION au 29 mars 1896 | |
|---|---|---|---|
| Urbaine..... | 507.829 | Urbaine..... | 594.050 |
| Rurale..... | 265.083 | Rurale..... | 245.279 |
| Total..... | 772.912 | Total..... | 839.329 |

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 20, occupant une surface totale de 24.245 hect., contre les 262.070 hect. occupés par les communes rurales (superf. totale du dép., 286.315 hect.).

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886, 1891 et 1896, pour 100 hab. :

| | 1856 | 1872 | 1886 | 1891 | 1896 |
|---|---|---|---|---|---|
| Population urbaine. | 58,55 | 62,68 | 65,61 | 70,00 | 70,70 |
| — rurale. | 41,45 | 37,32 | 34,39 | 30,00 | 29,30 |

La population urbaine (constituée principalement par la ville de Lyon) prédomine et dépasse de plus de moitié le total de la population rurale.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 13.525 dont 6.742 du sexe masculin et 6.783 du sexe féminin ; naissances naturelles, 2.216 dont 1.140 du sexe masculin et 1.076 du sexe féminin : soit un total de 15.741 naissances. Il y eut 903 mort-nés. Le nombre des décès fut de 17.497, dont 8.876 du sexe masculin et 8.621 du sexe féminin. Il s'ensuit que l'excédent des décès sur les naissances est de 1.756. L'accroissement de la population urbaine de Lyon est dû à l'immigration. Le nombre des mariages a été de 6.310, celui des divorces de 309. En résumé, la proportion des mariages est de 7,4 pour 1.000 hab. (en 1891), celle des naissances de 19,4 °/oo, celle des décès de 22,1 °/oo.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné, en 1896, pour les 268 communes du département : aucune commune de moins de 100 hab. ; 9 com. de 101 à 200 hab. ; 10 com. de 201 à 300 hab. ; 19 com. de 301 à 400 hab. ; 18 com. de 401 à 500 hab. ; 96 com. de 501 à 1.000 hab. ; 54 com. de 1.001 à 1.500 hab. ; 22 com. de 1.501 à 2.000 hab. ; 12 com. de 2.001 à 2.500 hab. ; 9 com. de 2.501 à 3.000 hab. ; 5 com. de 3.001 à 3.500 hab. ; 2 com. de 3.501 à 4.000 hab. ; 3 com. de 4.001 à 5.000 hab. ; 3 com. de 5.001 à 10.000 hab. ; 6 com. de plus de 10.000 hab. (Lyon, Villeurbanne, Givors, Tarare, Villefranche et Caluire-et-Cuire).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1898) :

Arrondissement de Lyon (19 cant., 134 com., 134.036 hect., 673.000 hab.). — *Cant. de L'Arbresle* (17 com., 15.597 hect., 18.484 hab.) : L'Abresle, 3.170 hab. (3.170 aggl.) ; Sain-Bel, 1.502 hab. (1.477 aggl.). — *Cant. de Condrieu* (10 com., 11.977 hect., 9.171 hab.) : Ampuis, 1.144 hab. (1.144 aggl.). — *Cant. de Givors* (10 com., 9.075 hect , 17.380 hab.) : Givors, 10.167 hab. (10.057 aggl.) ; Grigny, 1.602 hab. (1.571 aggl.) ; Millery, 1.040 hab. (1.040 aggl.). — *Cant. de Limonest* (12 com., 8.926 hect., 16.349 hab.) : Chasselay, 1.169 hab. (1.129 aggl.) ; Collonges-au-Mont-d'Or, 1.216 hab. (1.110 aggl.) ; Saint-Didier-au-Mont-d'Or, 1.947 hab. (1.888 aggl.) ; Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, 2.283 hab. (2.061 aggl.). — *Cant. de Lyon* (1 com., 8 cant., 4.384 hect., 416.318 hab.) : 3e et 6e arr. (partie rurale), 5.074 hab. (3.726 aggl.). — *Cant. de Mornant* (12 com., 11.867 hect., 10.365 hab.) : Mornant, 1.382 hab. (1.334

aggl.). — *Cant. de Neuville-sur-Saône* (14 com., 7.441 hect., 21.905 hab.) : Caluire-et-Cuire, 9.088 hab. (8.070 aggl.) ; Fontaines-sur-Saône, 1.110 hab. (1.093 aggl.) ; Neuville-sur-Saône, 2.033 hab. (1.684 aggl.). — *Cant. de Saint-Genis-Laval* (12 com., 9.896 hect., 31.562 hab.) : Brignais, 1.623 hab. (1.378 aggl.) ; La Mulatière, 3.420 hab. (3.257 aggl.) ; Oullins, 9.085 hab. (8.636 aggl.) ; Pierre-Bénite, 2.742 hab. (2.329 aggl.) ; Sainte-Foy-lès-Lyon, 1.873 hab. (1.627 aggl.) ; Saint-Genis-Laval, 2.320 hab. (1.606 aggl.) ; Soucieu-en-Jarrest, 1.340 hab. (1.340 aggl.) ; *Cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset* (14 com. 16.445 hect., 15.073 hab.) : Sainte-Foy-l'Argentière, 1.077 hab. (1.063 aggl). — *Cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise* (10 com., 15.868 hect., 13.247 hab.) : SaintSymphorien-sur-Coise, 2.264 hab. (2.264 aggl.). — *Cant. de Vaugneray* (17 com., 17.562 hect., 20.789 hab.) : Craponne, 1.124 hab. (1.124 aggl.) ; Francheville, 1.859 hab. (1.851 aggl.) ; Tassin-la-Demi-Lune, 2.324 hab. (2.115 aggl.). — *Cant. de Villeurbanne* (6 com., 6.801 hect., 78.369 hab.) : Saint-Fons, 3.199 hab. (3.183 aggl.) ; Vaulx-en-Velin, 1.094 hab. (1.045 aggl.) : Vénissieux, 1.959 hab. (1.877 aggl.) ; Villeurbanne, 21.163 hab. (19.108 aggl.).

Arrondissement de Villefranche (10 cant., 134 com., 145.003 hect., 165.729 hab.). — *Cant. d'Amplepuis* (5 com., 9.984 hect., 12.976 hab.) : Amplepuis, 4.589 hab. (4.413 aggl.). — *Cant. d'Anse* (15 com., 8.499 hect., 10.019 hab.) : Anse, 1.357 hab. (1.333 aggl.). — *Cant. de Beaujeu* (18 com., 21.671 hect., 19.014 hab.) : Beaujeu, 2.416 hab. (2.273 aggl.) ; Fleurie, 1.062 hab. (1.044 aggl.). — *Cant. de Belleville* (13 com., 13.944 hect., 14.348 hab.) : Belleville, 2.350 hab. (2.272 aggl.) ; Saint-Georges-de-Reneins, 1.049 hab. (1.049 aggl.). — *Cant. du Bois-d'Oingt* (19 com., 16.421 hect., 14.049 hab.). — *Cant. de Lamure-sur-Azergues* (10 com., 18.134 hect., 13.432 hab.) : Grandris, 1.034 hab. (1.009 aggl.). — *Cant. de Monsols* (13 com., 18.973 hect., 10.029 hab.). — *Cant. de Tarare* (16 com., 19.635 hect., 24.967 hab.) : Pontcharra-sur-Turdine, 1.403 hab. (1.377 aggl.) ; Tarare, 11.397 hab. (11.186 aggl.). — *Cant. de Thizy* (9 com., 8.900 hect., 21.279 hab.) : Bourg-de-Thizy, 2.164 hab. (2.160 aggl.) ; Cours, 3.897 hab. (3.842 aggl.) ; Thizy, 4.892 hab. (4.803 aggl.). — *Cant. de Villefranche* (16 com., 14.315 hect., 25.616 hab.) : Villefranche, 12.915 hab. (12.205 aggl.).

Les grandes agglomérations urbaines se rencontrent presque exclusivement dans la vallée de la Saône (Villefranche), au confluent de la Saône et du Rhône (Lyon et Villeurbanne) et dans la vallée du Rhône (Givors).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 5.685 dans le dép. du Rhône. Le nombre des maisons d'habitation était de 90.978, dont 87.725 occupées en tout ou en partie et 3.253 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 16.075 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 42.613 un seul étage, 17.731 deux étages, 6.964 trois étages, 7.595 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 261.250 logements ou appartements distincts, dont 245.124 occupés et 16.126 vacants ; en outre, 40.408 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. Le chiffre élevé des maisons à quatre étages est principalement fourni par la ville de Lyon. La proportion des locaux industriels et commerciaux est (en 1891) de 235 °/oo, par conséquent très supérieure à la moyenne française (105 °/oo), à cause de la part de la ville de Lyon dans le total de ces locaux.

**Etat des personnes**. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 46.047 individus isolés et 204.988 familles, plus 380 établissements comptés à part, soit un total de 251.415 ménages. Il y a 46.047 ménages composés d'une seule personne ; 56.338 de deux personnes ; 54.813 de trois personnes ; 38.558 de quatre personnes ; 24.978 de cinq personnes ; 15.488 de six personnes ; 14.813 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) supérieure à celle de l'ensemble de la France (183 sur 1.000 ménages au lieu de 152).

La population résidante comptait 839.329 personnes, dont 793.772 résidants présents, 13.551 résidants absents et 32.006 personnes comptées à part. La population présente comportait 825.778 résidants présents et 11.685 personnes de passage, soit un total de 837.463. La population présente est donc inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas en France. La proportion de résidants absents atteint (en 1891) à peu près 21,4 °/oo (moyenne française, 17,4 °/oo).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population du dép. du Rhône se divisait, en 1896, en :

| | |
|---|---|
| Français nés dans la commune où ils habitent. | 364.480 |
| — dans une autre commune du dép... | 155.560 |
| — dans un autre département..... | 300.198 |
| — en Algérie ou dans une colonie française..... | 1.110 |
| Français nés à l'étranger..... | 16.115 |

Soit un total de 837.463 Français de naissance.

La proportion des Français nés à l'étranger est toujours considérable dans les très grandes villes et surtout près des frontières.

Il faut ajouter à ces chiffres, en premier lieu, 3.743 naturalisés et 16.161 étrangers.

Classée par nationalité, la population du dép. du Rhône comprend : 821.302 Français, 8.517 Italiens, 332 Espagnols, 4.591 Suisses, 1.221 Allemands, 302 Autrichiens, 294 Anglais, Ecossais et Irlandais, 65 Américains du Nord, 68 Américains du Sud, 331 Belges, 41 Hongrois, 60 Hollandais, 88 Luxembourgeois, 12 Portugais, 86 Russes, 10 Scandinaves, 36 Grecs, 21 Roumains, Serbes et Bulgares, 105 Orientaux et Africains, 44 d'autres nationalités, 37 de nationalité inconnue. La proportion d'étrangers est (en 1886) de près de 24 °/oo (moyenne française, 30 °/oo).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. du Rhône possédait 515.328 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 116.089 originaires du dép. du Rhône. C'est l'un des départements où l'émigration est la plus forte : il n'avait conservé (en 1891) que 463 °/oo de ses enfants. Au dénombrement de 1896, il venait au quatrième rang des départements dont les originaires ont le plus abandonné leur commune d'origine (après la Seine, Seine-et-Oise et l'Eure). Le chiffre des émigrés du dép. du Rhône était de 107.231 en 1891 (le département venant, à ce point de vue, au 8e rang des départements français) et il a notablement augmenté depuis cette époque.

Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, les uns se sont dirigés vers Paris : 22.095 dans le dép. de la Seine, 1.660 dans Seine-et-Oise ; dans les départements voisins du Rhône : 11.409 dans l'Ain, 9.677 dans la Saône-et-Loire, 1.237 dans la Côte-d'Or, 11.359 dans l'Isère, 5.405 dans l'Ardèche, 17.412 dans la Loire, etc.

Le dép. du Rhône renferme 300.198 Français originaires d'un autre département et provenant des départements voisins : 34.877 de la Loire, 34.785 de l'Ain, 61.610 de l'Isère, 19.198 de l'Ardèche, 18.143 de la Saône-et-Loire, 5.972 de la Haute-Loire, de la Haute-Savoie, etc.

La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. du Rhône a gagné par immigration près du triple du nombre des habitants qu'il a perdus par l'émigration intérieure. C'est une situation exceptionnelle due à l'attraction de Lyon. La proportion d'émigration est (en 1896) de 184 °/oo (moyenne française, 174 °/oo).

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population du dép. du Rhône se répartit (en 1896) en 406.278

hommes et 431.185 femmes; c'est une proportion (en 1891) de 1.031 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 75.878 célibataires majeurs, soit 193 °/₀₀; le sexe féminin, 73.271, soit 182 °/₀₀, proportion peu supérieure, pour les hommes, mais très supérieure pour les femmes, aux moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants, lesquelles étaient (en 1891) au nombre de 327.478, était de 411 °/₀₀ (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 61.722 veufs et veuves, soit 78 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 261.105, soit 327 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 191 par 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 32 ans 9 mois 20 jours, celui des femmes de 32 ans 5 mois.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du dép. du Rhône se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

| | | |
|---|---|---|
| Agriculture | 172.913, | soit 216 °/₀₀ |
| Industries manufacturières | 285.025 — | 358 — |
| Transports | 20.307 — | 26 — |
| Commerce | 173.015 — | 218 — |
| Force publique | 13.229 — | 16 — |
| Administration publique | 17.191 — | 22 — |
| Professions libérales | 32.006 — | 39 — |
| Personnes vivant exclusivement de leurs revenus | 40.330 — | 51 — |

En outre, 5.808 gens sans profession et 37.024 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.) ou de profession inconnue. Il faut remarquer la forte proportion des industries manufacturières et du commerce, due à la ville de Lyon, et le chiffre très peu élevé donné par l'agriculture. En 1891, le dép. du Rhône venait au 2e rang des départements où la moyenne des personnes vivant du commerce était supérieure à 10 °/₀ (après le dép. des Bouches-du-Rhône et *ex-æquo* avec le dép. de la Seine). D'autre part, il était au 3e rang des départements dans lesquels la moyenne de la population agricole était le moins élevée (après les dép. de la Seine et des Bouches-du-Rhône). — Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 144.229 patrons, 50.659 employés, 165.569 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 393.559, plus 34.813 domestiques.

**Etat économique.** — PROPRIÉTÉ. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 247.936 hect., dont 244.615 appartenant à des particuliers, 56 à l'Etat, 1.493 aux communes, etc., 956 au domaine particulier des établissements hospitaliers, 816 à divers autres propriétaires. Des 244.615 hect. appartenant aux particuliers, 130.682 étaient des terres labourables, 47.515 des prés naturels, herbages et vergers, 30.603 des vignes, 4.726 des jardins de plaisance et parcs, 31.087 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 206.946 dont 125.942 non bâties et 81.004 bâties ; le nombre des cotes non bâties a augmenté de 43.181, soit 52 °/₀, depuis 1826.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes, en 1884, a relevé dans le dép. du Rhône 126.214 propriétés non bâties imposables, savoir : 115.879 appartenant à la petite propriété, 10.033 à la moyenne propriété, 302 à la grande propriété.

Nous donnons ci-dessus un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1894).

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 110.322 hect., la moyenne 129.978 hect. et la grande 29.636 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 2hct,13, alors que la moyenne française est de 3hect,53. La petite propriété domine.

| DÉSIGNATION | NOMBRE des cotes | SUPERFICIE (en hectares) |
|---|---|---|
| *Petite propriété :* | | |
| Biens de moins de 10 ares | 28.239 | 974 |
| — de 10 à 20 ares | 11.364 | 1.697 |
| — de 20 à 50 — | 21.995 | 7.431 |
| — de 50 ares à 1 hect | 19.454 | 13.951 |
| — de 1 à 2 hect | 16.686 | 23.806 |
| — de 2 à 3 — | 7.884 | 19.314 |
| — de 3 à 4 — | 4.873 | 16.862 |
| — de 4 à 5 — | 3.144 | 14.076 |
| — de 5 à 6 — | 2.240 | 12.211 |
| *Moyenne propriété :* | | |
| Biens de 6 à 7 hect | 1.703 | 11.125 |
| — de 7 à 8 — | 1.328 | 9.957 |
| — de 8 à 9 — | 1.026 | 8.739 |
| — de 9 à 10 — | 882 | 8.400 |
| — de 10 à 20 — | 3.637 | 49.982 |
| — de 20 à 30 — | 953 | 22.698 |
| — de 30 à 40 — | 340 | 11.759 |
| — de 40 à 50 — | 164 | 7.318 |
| *Grande propriété :* | | |
| Biens de 50 à 75 hect | 173 | 10.496 |
| — de 75 à 100 — | 53 | 4.593 |
| — de 100 à 200 — | 56 | 7.592 |
| Au-dessus de 200 — | 20 | 6.955 |
| Totaux | 126.214 | 269.936 |

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

| | Maisons | Usines |
|---|---|---|
| Nombre (en 1898) | 109.446 | 1.915 |
| | Francs | Francs |
| Valeur locative réelle | 97.637.313 | 5.551.752 |
| Valeur vénale (en 1887) | 1.547.358.540 | 103.482.990 |

Il faut y ajouter 890 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 380.250 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/25e de la valeur totale.

AGRICULTURE. — L'agriculture fait vivre (en 1891) seulement 216 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460. Le dép. du Rhône est presque au dernier rang des départements français au point de vue agricole.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département, dont le sol est naturellement assez pauvre. Nous rappelons que les divisions fondamentales du département sont, d'une part, les vallées de la Saône et du Rhône (moitié occidentale) et, d'autre part, la région montagneuse formée par les monts du Lyonnais et du Beaujolais. — D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. du Rhône représente environ le 1/92e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. du Rhône est généralement inférieure à la moyenne de la France, excepté pour les pommes de terre, les prairies naturelles et les vignes. Dans la période décennale 1889-98, la production moyenne annuelle du froment fut de 820.201 hectol. ; celle du méteil, 13.614 hectol. ; celle du seigle, 234.462 hectol. ; celle de l'orge, 4.372 hectol. ; celle de l'avoine, 267.174 hectol. Les rendements sont médiocres : 17 hectol. à l'hect., en 1898, pour le froment (moyenne française, 18hl,40), 15hl,10 pour le seigle (moy. franç., 15hl,95), 20 hectol. pour l'orge (moy. franç., 20hl,28), 15hl,90 pour le sarrasin (moy. franç., 13hl,28), 22hl,39 pour l'avoine (moy. franç,, 25hl,22), 75qt,11 pour les

| CULTURES | SUPERFICIE | PRODUCTION |
|---|---|---|
| | Hectares | Hectolitres |
| Froment | 48.600 | 826.200 Quintaux 648.567 |
| | | Hectolitres |
| Méteil | 680 | 10.300 |
| Seigle | 13.450 | 203.100 |
| Orge | 170 | 3.400 |
| Avoine | 10.750 | 241.000 |
| Sarrasin | 2.060 | 32.550 |
| | | Quintaux |
| Pommes de terre | 15.650 | 1.175.600 |
| Betteraves fourragères | 1.800 | 376.000 |
| Betteraves à sucre | 50 | 9.100 |
| Trèfle | 7.800 | 356.850 |
| Luzerne | 3.850 | 200.970 |
| Sainfoin | 290 | 8.380 |
| Prés naturels et herbages | 52.330 | 2.277.630 |
| Colza | 1.500 | 10.500 |
| Chanvre | 20 | Filasse 80 Graine 180 |
| Lin | » | Filasse » Graine » |
| Châtaignes | » | 5.620 |
| Noix | » | 5.800 |
| Prunes | » | 650 |
| Mûriers (feuilles) | » | 285 |
| | | Hectolitres |
| Vignes | 40.600 | 800.000 |

pommes de terre (moy. franç., 76$^{qt}$,68), 208$^{qt}$,88 pour les betteraves fourragères (moy. fr., 242$^{qt}$,46), etc. La valeur des récoltes du dép. du Rhône, en 1898, était pour les céréales (grain seulement) : blé, 16.053.066 fr. ; méteil, 162.225 fr. ; seigle, 2.494.068 fr. ; orge, 34.952 fr. ; fourrages et prairies, 16.078.233 fr., dont 12.241.800 fr. pour les prés naturels seulement ; pommes de terre, 7.876.520 fr., etc. Quant à la nature des terrains du dép. du Rhône, on y distingue, d'après le cadastre : 149.793 hect. de terres labourables, 36.577 hect. de prés et herbages, 30.538 hect. de vignes, 35.623 hect. de bois, 11.627 hect. de landes, rochers et terrains incultes, 14.881 hect. de superficies diverses, mais ces chiffres ne correspondent plus tout à fait exactement à l'état actuel. En 1898, les exemptions temporaires d'impôt foncier s'étendaient à 5.743 parcelles, d'une contenance totale de 1.105 hect.

Les prairies et les pâturages ont une grande importance dans toute la partie montagneuse du dép. du Rhône. D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 13.241 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 10.339 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 18.018 hect. non irrigués, 1.283 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 3.834 hect. d'herbages pâturés de coteaux, 636 hect. d'herbages pâturés de montagnes ou alpestres. Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 2.663 hect., dont 972 de trèfle incarnat, 345 de vesces ou dravières, 10 de choux-fourragers, 20 de seigle en vert, 1.316 de maïs fourrage. Il y avait 1.252 hect. de prés temporaires. La production était, en 1892, de 334.407 quint., soit 38$^{hl}$,7 à l'hect. pour le trèfle (moy franç., 34$^{hl}$,70) ; 52$^{hl}$,20 pour la luzerne (moy. fr., 56$^{hl}$,95), 28$^{hl}$89 pour le sainfoin (moy. franç., 33$^{hl}$,47), etc. La valeur des récoltes était (en 1898) de 1.802.100 fr. pour le trèfle, 1.205.820 fr. pour la luzerne, etc.

La culture des arbres fruitiers a une certaine importance. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 108.035 hectol. ; pêches et abricots, 70.931 hectol. ; prunes, 5.554 hectol. ; cerises, 39.772 hectol. ; noix, 17.554 hectol. ; châtaignes, 20.744 hectol. — La vigne est l'objet d'une culture très importante. En 1898, la vigne était cultivée sur 40.600 hect. La récolte fut (en 1898) de 800.000 hectol., d'une valeur de 32.000.000 de fr., soit une valeur moyenne de 40 fr. l'hectol. La moyenne décennale annuelle de 1888 à 1897 pour la production vinicole était de 716.409 hectol. Pour la production totale, le Rhône est (en 1898) au 9$^{e}$ rang des départements français et, pour la valeur de la récolte, au 6$^{e}$ rang. Le commerce des vins est très important à *Lyon* (V. ce mot, t. XXII, p. 829). Les principaux crus sont : ceux du Beaujolais (Chénas, Juliénas, Broullie, Morgon, Fleurie, Côte-Rôtie) et ceux de Condrieu et de Moulin-à-Vent (près d'Ampuis). Le dép. du Rhône a eu beaucoup à souffrir du *phylloxera* (V. ce mot, t. XXVI, p. 814).

Les forêts occupent (en 1892) une superficie très peu considérable. La surface boisée est estimée à 31.638 hect., dont 551 appartiennent aux communes et 31.087 à des particuliers. Il n'y a aucune forêt appartenant à l'Etat. 8.435 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. La production du bois mis en coupe est évaluée à 134.790 m. c. par an.

L'élevage est peu développé. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

| | |
|---|---|
| Espèce chevaline | 15.766 |
| — mulassière | 284 |
| — asine | 1.779 |
| — bovine | 90.164 |
| — ovine | 37.949 |
| — porcine | 24.465 |
| — caprine | 19.520 |

Les laiteries et les fromageries ont une grande importance. La production du lait fut, en 1898, de 1 million 545.020 hectol., d'une valeur de 23.175.300 fr. La fabrication du beurre donna 1.236.963 kilogr. (en 1892), d'une valeur totale de 2.708.907 fr. La production des fromages fut de 2.434.781 kilogr., d'une valeur totale de 2.237.391 fr. Sur le total de la production, 803.491 kilogr. étaient des fromages mous à pâte maigre et 613.860 des fromages mous à pâte grasse. La qualité la plus renommée est celle du Mont-d'Or. — Le nombre des moutons est très peu élevé. La production de la laine était, en 1898, seulement de 430 quintaux, valant 129.000 fr. — Les basses-cours ont une extension moyenne : la statistique agricole décennale de 1892 constate l'existence de 409.337 poules, 11.132 canards, 5.751 oies, 6.554 dindons, 1.269 pintades, 48.494 pigeons, 106.996 lapins. — L'apiculture a une assez grande extension. Il y avait (en 1898) 15.845 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 40.410 kilogr. de miel et 12.120 kilogr. de cire d'une valeur globale de 103.035 fr.

Les exploitations agricoles sont de moyenne étendue, généralement 3 à 7 hect. : 48.967 ont moins de 5 hect., 6.807 de 5 à 10 hect., 4.221 de 10 à 40 hect., 325 plus de 40 hect., dont seulement 2 de plus de 300 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 37.417, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 3$^{hect}$,64, celui des fermiers est de 9.683, celui des métayers est de 6.246. Les cultivateurs émigrant vers Lyon, leur nombre diminue.

Industrie. — L'industrie fait vivre 285.025 personnes (en 1891), soit 358 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Le dép. du Rhône est donc un département essentiellement industriel. Ce sont les industries textiles (soieries) presque seules qui ont suffi à lui donner cette importance. L'activité industrielle est presque entièrement concentrée à Lyon et dans la banlieue de cette ville.

*Mines et carrières.* Le total des concessions minières était, au 1$^{er}$ janv. 1898, de 15, pour une superficie totale de 24.321 hect. de terrains exploités. Il y avait 7 mines de combustibles minéraux et 8 mines d'autres minerais métallifères. Pour le combustible minéral, les 7 concessions de mines de houille embrassaient une surface totale de 3.050 hect. Elles appartiennent au bassin de Sainte-Foy-l'Argentière. La production totale fut, en 1897, de 31.631 tonnes, valant sur le carreau de la mine

334.340 fr., soit une moyenne de 10 fr. 57 la tonne. Pour la consommation, le dép. du Rhône emploie 1.302.100 tonnes, valant en moyenne 20 fr. 75 la tonne sur les lieux de consommation, soit 27.018.600 fr. en tout. De cette quantité, 24.900 viennent du département même, qui vend le surplus de sa production au dehors et achète 1.056.400 t. à la Loire (Saint-Etienne), 144.900 t. à Saône-et-Loire (Le Creusot, Blanzy et La Chapelle-sous-Dun), etc. Les autres minerais métallifères n'étaient représentés que par une mine de pyrite de fer (Chessy), exploitée pour la fabrication de l'acide sulfurique avec une production totale de 300.539 t., valant 3.729.689 fr.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1897 :

| | POIDS en tonnes | VALEUR en francs |
|---|---|---|
| Pierre de taille | » | » |
| — dure | 60.500 | 732.050 |
| Moellon | 75.200 | 118.816 |
| Sable et gravier pour mortier et béton | 55.100 | 85.500 |
| Chaux grasse | 7.900 | 142.200 |
| — hydraulique | 850 | 17.850 |
| Argile à faïence et poteries | » | » |
| — pour briques et tuiles | 115.500 | 42.735 |
| Kaolin | 755 | 2.250 |
| Pavés | 8.900 | 126.825 |
| Matériaux pour ballast et empierrement | 60.500 | 263.130 |
| Sulfate de baryte | 625 | 12.500 |

On exploitait 3 carrières souterraines (calcaire et gravier) et 119 à ciel ouvert, où travaillaient 428 ouvriers.

Le dép. du Rhône possède quelques sources minérales (ferrugineuses) à Charbonnières, etc.

*Industries manufacturières.* Il existait, en 1897, dans le dép. du Rhône, 2.207 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 2.425, d'une puissance égale à 30.340 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), se décomposent en :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1.519 | machines fixes | d'une force de | 24.529 | chev.-vapeur |
| 586 | — mi-fixes | — | 3.447 | — |
| 294 | — locomobiles | — | 1.521 | — |
| 26 | — locomotives | — | 843 | — |

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

| | | |
|---|---|---|
| Mines et carrières | 1.086 | chev.-vapeur |
| Usines métallurgiques | 2.925 | — |
| Agriculture | 1.134 | — |
| Industries alimentaires | 2.974 | — |
| — chimiques et tanneries | 3.386 | — |
| Tissus et vêtements | 7.739 | — |
| Papeterie, objets mobiliers et d'habitation | 1.076 | — |
| Bâtiments et travaux | 6.149 | — |
| Services publics de l'Etat | 3.871 | — |

Le dép. du Rhône est au 3e rang des départements français pour le nombre des établissements faisant usage de machines à vapeur. Dans l'industrie textile, l'emploi des machines est moins étendu dans le dép. du Rhône que dans d'autres départements, comme le Nord. Il est relativement peu développé dans l'agriculture.

Les industries textiles sont représentées par les soieries, dont on trouvera l'historique et la statistique complète aux art. Lyon (t. XXII, pp. 828-829) et Soie.

Les industries métallurgiques sont peu actives. Pour la fonte d'affinage, il y avait, en 1897, 5 usines à fer en activité, donnant une production totale de 11.449 tonnes. Pour la fonte moulée en première fusion, la production était de 4.461 t. ; en deuxième fusion, 9.110 tonnes valant 1.922.210 fr.

Lyon est un marché métallurgique très important. Les industries du cuir, des produits chimiques, de l'alimentation, la bijouterie, l'orfèvrerie, etc., ont de l'importance à *Lyon* (V. ce mot, t. XXII, p. 829).

Il existait, en 1898, dans le dép. du Rhône, un total de 256 syndicats professionnels, dont 89 syndicats patronaux (8.097 membres), 138 syndicats ouvriers (16.933 membres), 9 syndicats mixtes (3.387 membres) et 20 syndicats agricoles (13.489 membres). Le chiffre total des membres des syndicats s'élevait à 41.906 : à ce point de vue, le dép. du Rhône venait au 3e rang des départements français (après les dép. de la Seine et du Nord). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de 4lit,34 par tête (moyenne française, 5lit,08). Il a été vendu (en 1897), dans un nombre total de 514 débits de tabac, 715.385 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 98.309 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 969 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 173.015 personnes (en 1891), soit 218 °/oo (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 20.307, soit 26 °/oo, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent le grand développement du commerce.

Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Lyon était, en 1898, d'après l'*Annuaire statistique de la France* de 1899, de 537.337.200 fr. pour les effets escomptés, et de 277.249.900 fr. pour les effets au comptant, avances, billets à ordre, chèques et virements, etc., soit un total de 814.587.100 fr. sur un total général de 8 milliards 631 millions pour la France entière, c.-à-d. près de 1/8e de ce total pour le dép. du Rhône. Lyon vient au 1er rang des 94 succursales de la Banque de France. Sur la situation financière de Lyon, V. également l'art. Lyon (t. XXII, p. 830). — Le nombre des patentes est très élevé. Il y avait (en 1894) 705 hauts commerçants et banquiers, 34.479 commerçants ordinaires, 3.632 industriels, 1.168 exerçant des professions libérales.

Le dép. du Rhône exporte ses soieries, ses vins, sa charcuterie, des machines, des peaux préparées, etc. Il importe de la houille, du fer, de la soie brute, des matériaux de construction, des céréales, des bestiaux et volailles, des produits chimiques, etc.

*Voies de communication.* Le dép. du Rhône avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 228 kil. de routes nationales, dont 22 kil. pavés, 1.239 kil. de chemins de grande communication, 886 kil. de chemins d'intérêt commun et 4.171 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 1.310 kil. en construction ou en lacune. La circulation sur les routes nationales avait été, en 1888, de 34.871.748 tonnes métriques de tonnage utile (le double en tonnage brut), soit un tonnage utile quotidien de 95.278 t. par kilomètre. Les routes départementales sont actuellement déclassées.

Le dép. du Rhône est traversé en 1900 par 17 lignes de chemin de fer, d'une longueur totale de 538 kil., dont 184 kil. en construction. Les 11 premières, représentant une longueur de 392 kil., dont 89 kil. en construction, sont des lignes d'intérêt général exploitées par la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Les autres sont des lignes d'intérêt local, d'une longueur totale de 146 kil., dont 95 kil. en construction. En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Marseille par Lyon entre dans le dép. du Rhône près de Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire) et parcourt 63 kil. dans le dép. du Rhône, où elle longe les bords de la Saône (rive dr.), jusqu'à Lyon, et les bords du Rhône (rive g.), depuis Lyon, en desservant Belleville, Saint-Georges-de-Reneins, *Villefranche*, Anse,

Quincieux — Trévoux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, — Villevert-Neuville, Couzon, Collonges-Fontines, l'Ile-Barbe, *Lyon* (gares de Lyon-Vaise et de Lyon-Perrache), où elle traverse la Saône et le Rhône, Saint-Fons, puis passe dans le dép. de l'Isère. — 2° L'embranchement de Belleville à Beaujeu se détache de la ligne précédente et parcourt 13 kil., desservant Cercié, Durette-Quincié et se terminant à Beaujeu. — 3° La ligne de Lyon à Nîmes parcourt 44 kil. dans le département et suit la rive droite du Rhône en desservant Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, Sellettes, Vernaison, La Tour-de-Millery, Grigny, *Givors*, Loire, Sainte-Colombe, Ampuis et Condrieu, puis passe dans le dép. de la Loire. — 4° L'embranchement de Givors à Saint-Etienne se détache de la ligne précédente à Givors et parcourt 10 kil. dans le département en remontant la vallée du Gier où il dessert Saint-Romain-en-Gier et Trèves-Burel. Cette ligne est rattachée à la grande ligne de Paris à Marseille par le raccordement de Givors à Chasse, qui a une longueur de 3 kil. et traverse le Rhône. — 5° La ligne de Lyon à Paris par le Bourbonnais se détache de la ligne n° 1 à Saint-Germain-au-Mont-d'Or et parcourt 50 kil. dans le département en desservant Les Chères-Chasselay, Chazay-Marcilly, Lozanne, L'Arbresle, Saint-Romain-de-Popey, Pontcharra, Saint-Forgeux, *Tarare* et Amplepuis, puis passe dans le dép. de la Loire. — 6° L'embranchement de Lozanne à Lamure-sur-Azergues se détache de la ligne précédente à Lozanne, est long de 31 kil. et dessert Châtillon-d'Azergues, Chessy, Bois-d'Oingt-Légny, Saint-Laurent-d'Oingt, Ternand, Chamelet, Saint-Just-d'Avray, Grandris-Allières et Lamure-sur-Azergues. — 7° La ligne de Lyon à Montbrison part de la gare de Lyon-Saint-Paul et parcourt 50 kil. dans le département, en desservant Lyon-Gorge-de-Loup, Ecully-la-Demi-Lune, Tassin-la-Demi-Lune, Le Méridien, Charbonnières, La Tour de Salvagny, Lentilly, Fleurieux-Lozanne, L'Arbresle, où elle touche la ligne n° 5, Sain-Bel, Bessenay, Courzieu-la-Giraudière, Sainte-Foy-l'Argentière, Meys, puis passe dans le dép. de la Loire. — 8° La ligne de Lyon à Bourg part de Lyon-Croix-Rousse, dessert Caluire-et-Cuire et sort du département après un parcours de 6 kil. — 9° La ligne de Lyon à Genève part de Lyon-Perrache, dessert Lyon-Brotteaux, Lyon-Saint-Clair et sort du département, après un parcours de 6 kil., dans lequel elle traverse deux fois le Rhône. — 10e L'embranchement de Lyon à Grenoble se détache de la ligne n° 1 près de Saint-Fons, dessert Vénissieux et parcourt seulement 7 kil. (depuis Lyon) dans le département. Le raccordement de Vénissieux, entre les lignes n° 1 et n° 10, est long de 1 kil. — 11° La ligne de raccordement de Lyon-Saint-Clair à Collonges-Fontaines est longue de 5 kil. et traverse par un grand tunnel la colline de la Croix-Rousse. — 12° La ligne d'intérêt local de Lyon à Trévoux mesure 26 kil. (dont 20 dans le dép. du Rhône), part de Lyon-Croix-Rousse et dessert Cuire, Montessuy, Caluire, Le Vernay, Sathonay-Rillieux, Les Combes, Fontaines-sur-Saône, Rochetaillée, Usine-Guimet, Fleurieu-sur-Saône, Bellegarde, Neuville-sur-Saône, Les Creuses et Genay, puis passe dans le dép. de l'Ain. — 13° La ligne d'intérêt local de Lyon à Vaugneray mesure 14 kil., part de Lyon-Saint-Just et dessert Les Massues, Grange-Blanche, La Demi-Lune, La Raude, Etoile-d'Alai, Alai-Francheville, La Patelière, La Tourette, Craponne, Le Tupinier, Grézieu-la-Varenne, Chancouche et se termine à Vaugneray. Un raccordement de 2 kil., à la station de La Demi-Lune, relie cette ligne à la ligne de Lyon à Montbrison. — 14° L'embranchement d'intérêt local de Craponne à Mornant, long de 18 kil., se détache de la ligne précédente au Tupinier, desservant La Pillardière, Brindas, Messimy, Soucieu-en-Jarrest, Orliénas, Saint-Laurent-d'Agny et se termine à Mornant. — 15° La ligne d'intérêt local de Lyon à Saint-Genix-d'Aoste, longue de 65 kil. (dont 7 dans le département), part de Lyon-Brotteaux. — 16° La ligne d'intérêt local de Saint-Victor à Cours mesure 13 kil. (dont 10 dans le dép. du Rhône), se détache, en dehors du département, de la ligne n° 5, desservant Bourg-de-Thizy, La Platière, Pont-Trambouze, et se termine à Cours. — 17° La ligne d'intérêt local de Saint-Victor à Thizy-la-Ville se détache également de la ligne n° 5, mesure 4 kil., dessert Colin et se termine à Thizy-la-Ville.

Plusieurs lignes sont en construction ou en projet, d'après la *Statistique des chemins de fer* : de Givors à Lozanne (39 kil.), de Lamure-sur-Azergues à Paray-le-Monial (37 kil. dans le département), de Lyon-Saint-Clair à Sathonay (5 kil.), de Lyon à Saint-Etienne par Oullins et Givors (52 kil., seconde ligne parallèle à la ligne n° 4), de Villefranche à Tarare (43 kil.), de Villefranche à Monsols par Beaujeu (48 kil.).

La navigation fluviale a une assez grande importance dans le dép. du Rhône. La longueur des rivières navigables est de 81 kil., celle des canaux est (en 1897) de 12 kil., soit une longueur totale de 93 kil. de voies fluviales ouvertes au commerce. La Saône et le Rhône sont navigables dans toute l'étendue de leur parcours dans le département. Il y a un canal qui remonte la vallée du Gier entre Givors et La Grand-Croix (canal de Givors). Sa longueur est de 20 kil., dont 12 dans le dép. du Rhône.

La statistique de la navigation fluviale accusait les résultats suivants en 1898 : sur le Rhône, entre Le Parc et Lyon (154 kil.), il y eut 6.350 bateaux chargés et radeaux, d'un chargement moyen de 30 tonnes et d'un tonnage effectif de 193.073 t.; entre Lyon et Arles (287 kil.), il y eut 5.183 bateaux chargés et radeaux, d'un chargement moyen de 109 t. et d'un tonnage effectif de 568.607 t. Sur la Saône, entre Saint-Jean-de-Losne et l'Ile-Barbe (202 kil.), il y eut 7.673 bateaux chargés et radeaux, d'un chargement moyen de 118 t. et d'un tonnage effectif de 901.665 t.; entre l'Ile-Barbe et le confluent de la Saône et du Rhône (9 kil.), il y eut 4.583 bateaux chargés et radeaux, d'un chargement moyen de 136 t. et d'un tonnage effectif de 623.184 t. — Pour la navigation à vapeur, il y eut, entre Lyon et Arles, 994 bateaux à vapeur avec un tonnage moyen (ramené à la distance entière) de 76.553 tonnes; entre Saint-Jean-de-Losne et l'Ile-Barbe, 332 bateaux à vapeur, avec un tonnage moyen de 10.174 t.; entre l'île Barbe et Lyon, 585 bateaux à vapeur, avec un tonnage moyen de 31.635 t. — Sur le canal de Givors, le mouvement était (en 1898) de 23 bateaux, d'un chargement moyen de 70 t., d'un tonnage effectif de 1.618 t. et d'un tonnage (ramené à distance entière) de 81 t. On trouvera des détails sur les compagnies de navigation à l'art. Lyon (V. t. XXII, p. 829). V. également l'art. Port, t. XXVII, p. 343.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 14 bureaux de poste, 31 bureaux télégraphiques et 65 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 4.725.156 fr. pour les correspondances, les envois d'argent et les bons de poste et une recette télégraphique de 1.083.396 fr., pour 723.474 dépêches intérieures et 92.036 dépêches internationales. Le dép. du Rhône venait, pour les recettes télégraphiques, au 4e rang des départements français (après la Seine, la Seine-Inférieure et les Bouches-du-Rhône).

Finances. — Le dép. du Rhône a fourni, en 1896, un total de 77.084.770 fr. 18 au budget général de la France. Sur ce chiffre, le produit des monopoles de l'Etat figurait pour plus de 18 millions, les impôts directs figuraient pour 14 millions et les autres impôts pour 57 millions dont près de 14 millions pour l'enregistrement. D'après l'*Annuaire statistique* de 1899, les droits d'enregistrement étaient (en 1897) de 14.470.163 fr. 78, ceux du timbre de 3.599.821 fr. 10, et l'impôt sur les opérations de bourse s'élevait à 166.282 fr. 86 (le dép. du Rhône venant au 2e rang des départements français). Le contingent en principal des contributions pour l'exer-

cice 1900 était, pour le dép. du Rhône, de 1.015.990 fr. pour la contribution foncière, 2.068.908 fr. pour la contribution personnelle-mobilière, 1.304.445 fr. pour la contribution des portes et fenêtres. Les rôles de 1898 comprenaient : 2.840 billards, 43 cercles, 6.866 vélocipèdes et 50.311 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation très prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1897, de 5.933.844 fr. 30, se décomposant comme suit :

| | Francs |
|---|---|
| Produits des centimes départementaux.. | 4.438.272 22 |
| Revenu du patrimoine départemental... | 3.465 60 |
| Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels.... | 1.491.986 48 |
| Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés..... | 120 » |

Les dépenses départementales se sont élevées en 1897 à 5.840.257 fr. 44, se décomposant comme suit :

| | Francs |
|---|---|
| Personnel des préfectures et sous-préfectures..... | 75.610 13 |
| Propriétés départementales..... | 155.377 70 |
| Locations de bâtiments pris à loyer, etc.. | 73.793 » |
| Mobilier départemental..... | 16.281 58 |
| Chemins vicinaux..... | 1.614.900 21 |
| Chemins de fer d'intérêt local et tramways | 257.317 50 |
| Instruction publique..... | 114.735 51 |
| Cultes..... | » » |
| Assistance publique..... | 2.416.519 16 |
| Encouragements intellectuels..... | 31.497 23 |
| — à l'agriculture..... | 119.890 34 |
| Service des emprunts..... | 744.245 68 |
| Subventions pour entreprises d'intérêt général..... | 18.000 » |
| Dépenses diverses..... | 202.089 40 |

A la cloture de l'exercice 1897, la dette départementale était, en capital, de 10.916.405 fr. 45. Le montant des emprunts s'élevait à 14.556.000 fr., les réalisations effectuées à 14.475.100 fr., et le chiffre du reste à réaliser était de 80.900 fr.

Le nombre total des centimes départementaux était de 56, dont 31 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 100.197 fr. 85, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière n'atteignait que 53.235 fr. 53.

Les 268 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 16.118.100 fr., correspondant à 14.099.763 fr. de dépenses, ce qui représentait un excédent de recettes de 2.018.337 fr. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 16.890, dont 4.022 extraordinaires, soit une moyenne de 63 cent. par commune. Il y avait une commune imposée de moins de 15 cent., 11 communes imposées de 15 à 30 cent., 61 de 31 à 50 cent., 188 de 51 à 100 cent. et 7 au-dessus de 100 cent.

La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 79.921.462 fr.

Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 4, le produit net des octrois se montait à 10.556.996 fr. pour le département entier. La ville de Lyon figurait à elle seule pour 10.246.305 fr. dans ce total, la part contributive de chaque consommateur lyonnais se montait à 25 fr. 64.

**Etat intellectuel.** — Au point de vue de l'instruction, le dép. du Rhône est très avancé. Dans la moitié méridionale seule de la France, il vient au 3e rang (après l'Hérault et la Haute-Savoie).

En 1894, sur 5.659 conscrits examinés, 97 ne savaient pas lire. Cette proportion de 17 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 58 °/oo) place le dép. du Rhône au 12e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 17e rang (sur 87 départements) avec 974 femmes ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 985 °/oo.

Durant l'année scolaire 1897-98, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

| | Ecoles laïques | | Ecoles congréganistes | | Totaux |
|---|---|---|---|---|---|
| | publiques | privées | publiques | privées | |
| Nombre des écoles | 553 | 126 | 112 | 418 | 1.209 |
| | 775 | | 502 | | 1.277 |
| Instituteurs..... | 663 | | 1.125 | | 1.788 |
| Institutrices..... | 29.074 | | 15.962 | | 45.036 |
| Elèves garçons... | 19.601 | | 27.894 | | 47.495 |
| — filles..... | | | | | |

2° *Ecoles maternelles*

| | Ecoles laïques | | Ecoles congréganistes | | Totaux |
|---|---|---|---|---|---|
| | publiques | privées | publiques | privées | |
| Nombre d'écoles.. | 65 | 8 | 7 | 104 | 184 |
| Institutrices..... | 114 | 10 | 9 | 125 | 288 |
| Garçons..... | 5.553 | 112 | 331 | 4 697 | 10.693 |
| Filles..... | 5.250 | 41 | 375 | 4.928 | 10.594 |

Ces chiffres montrent que la laïcisation de l'enseignement est relativement peu avancée. La majorité des filles sont élevées par les congréganistes, qui occupent encore beaucoup d'écoles publiques. Il y a peu d'écoles maternelles et elles sont en grande partie dirigées par les congréganistes (V. l'art. Lyon, t. XXII, p. 830, § *Vie intellectuelle*).

Il y a 74 écoles mixtes, dont 47 publiques, avec un total de 3.148 élèves, dont 1.172 garçons et 1.976 filles. 19 de ces écoles sont congréganistes. Le total de la population d'âge scolaire (six à treize ans) serait, d'après le recensement de 1891, de 77.405 enfants inscrits dans les écoles.

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 3 écoles, qui avaient, en 1895, 592 élèves, et par des cours complémentaires, comptant 83 élèves. Pour les filles, par 3 écoles, ayant 473 élèves, et par des cours secondaires, comptant 66 élèves. L'enseignement privé était représenté par des cours ayant 58 élèves garçons et 56 élèves filles. Le total général des élèves de l'enseignement primaire supérieur s'élevait à 1.328 élèves.

Les écoles normales primaires sises à Lyon comptaient (en 1895-96) 72 élèves-maîtres et 66 élèves-maîtresses.

Ces chiffres attestent un développement considérable de l'enseignement primaire.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 3.545.197 fr. 70. La part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'enseignement primaire élémentaire et supérieur dans les villes de plus de 150.000 hab. était (en 1897), pour la ville de Lyon, de 537.274 fr. 11.

Il existait 110 caisses des écoles, avec 52.271 fr. de recettes et 35.507 fr. de dépenses, et 206 caisses d'épargne scolaire, ayant délivré 10.380 livrets et reçu 122.685 fr. de dépôts.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Lyon), comprenant (en 1897) 1.370 élèves, dont 484 internes, et 1 collège communal, comprenant (en 1898) 1.172 élèves, dont 506 internes. Pour l'enseignement secondaire des filles, il y avait 1 lycée de filles (Lyon) comptant (en 1898) 244 élèves, dont 22 internes.

L'enseignement supérieur se donne dans l'Université officielle de Lyon, concurrencée par un institut catholique (4 facultés), à Lyon (V. l'art. Lyon, t. XXII, p. 830). Pour l'année scolaire 1896-97, le budget de l'Université de Lyon se chiffrait par 332.675 fr. de dépenses et 389.226 fr. de recettes, d'après les *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur* (ann. 1897).

**Assistance publique.** — L'assistance publique est très bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient,

en 1892, au nombre de 223, desservant une population de 783.651 hab.; ils assistèrent 21.056 personnes, dont 99 étrangers. En 1897, le nombre des secours s'élevait à 21.560 personnes, dont 375 étrangers, le total des recettes à 1.283.455 fr., celui des dépenses à 1.362.600 fr. — Le service des établissements hospitaliers est très important (V. l'art. LYON, t. XXII, pp. 827-828). Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1897), de 24, desservis par 245 médecins et disposant de 7.101 lits, dont 4 pour militaires, 3.779 pour malades civils, 1.609 pour vieillards et infirmes, 253 pour enfants assistés, 1.456 pour le personnel des établissements. Le budget se montait à 10.052.462 fr. pour les recettes et 6.203.033 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 33.097 malades, dont 3.018 décédèrent; 1.854 infirmes et vieillards, dont 250 décédèrent; 5.968 enfants assistés, dont 75 décédèrent (sur ce nombre, 5.003 étaient en traitement à la campagne). En outre, 2.817 enfants étaient secourus à domicile. — Un asile départemental d'aliénés existe à Villeurbanne. Au 31 déc. 1897, le département y entretenait 1.392 aliénés, et la dépense totale était de 944.595 fr. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 109 établissements (dépôts de mendicité, orphelinats, ouvoirs, maisons de retraite, dispensaires, refuges, bureaux de placement, sociétés de sauvetage, fourneaux économiques, etc.) et 368 sociétés diverses (caisses de prévoyance et chômage, sociétés de secours mutuels, sociétés coopératives, caisses de crédit, caisses de retraites, associations amicales, assurances mutuelles, sociétés d'habitations économiques, etc.).

E.-D. GRAND.

BIBL.: V. LYON, LYONNAIS, BEAUJOLAIS, etc., et les bibliographies de A. VINGTRINIER, *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste* (1853), J.-B. MONFALCON, *Bibliographie de la ville de Lyon* (1850), etc., et, pour les époques plus récentes, LORENZ, *Catal. gén. de la librairie française*, tables décennales formant les t. XI, pp. 310 et 457, t. XIII, pp. 248 et 353, etc. — *Annuaire du dép. du Rhône*. — *Bulletin municipal de la Ville de Lyon*. — *Chambre de Commerce de Lyon: comptes rendus des travaux*, gr. in-8 (principalement depuis 1864 et ann. suiv.). — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole*, *De l'industrie minérale*, *Etats de situation de l'enseignement primaire*, *Situation financière des communes, des départements*. *Comptes définitifs de chaque exercice, etc.* — Ad. JOANNE, *Géographie du département du Rhône*; Paris, 1900, in-16, 8e éd. — Du même, *Lyonnais, Beaujolais et Bresse*; Paris, 1890, in-8. — VERNINAC, *Description physique et politique du dép. du Rhône*; Lyon, an IX (1800), in-8, avec un supplément dans les *Annales de statistique*, t. I. — FORTIS, *Voyage pittoresque et historique à Lyon*, 1821, 2 vol. in-8. — N. PERRIN, *Notice géographique et historique sur l'Ile-Barbe*, 1820, in-8. — BRÉGHOT DU LUT, COCHARD et GROGNIER, *Archives historiques et statistiques du dép. du Rhône*; Lyon, 1824 et ann. suiv., 14 vol. in-8. — Anonyme, *Nouvelles archives du dép. du Rhône*; Lyon, 1832, 2 vol. in-8. — OZANAM, *Statistique du dép. du Rhône*, dans le *Journal des Voyages*, 1824-25. — X. LEPRINCE et JACOTTET, *Vues pittoresques du Dauphiné et du Lyonnais*; Lyon, 1827, in-8. — BRACHET, *Statistique de Givors*, 1832, in-8. — N.-F. BOURGET, *Mémoire sur l'agrandissement territorial du dép. du Rhône*; Lyon, 1833, in-8. — CHELLE, *Notice sur les archives du dép. du Rhône*; Lyon, 1835, in-8 (extr. de la *Revue du Lyonnais*). — P.-C. ORDINAIRE, *Inondation de 1840 sur le littoral de la Saône et du Rhône, documents historiques*; Lyon, 1841, in-12. — J.-B. BUNEL, *Tableau historique, administratif et industriel de la ville de La Croix-Rousse*; Lyon, 1842, in-18. — L. BOITEL et LEYMARIE, *Album du Lyonnais : villes, bourgs, villages, églises et châteaux du dép. du Rhône*; Lyon, 1843, in-4. — P.-M. GONON, *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française*, 1844, in-8. — T. OGIER, *Géohydrographie du dép. du Rhône*; Lyon, 1844, in-8. — A.-F. COLLET, *Notes, études et pensées sur le canal de Givors*; Lyon, 1845, in-12. — J. BARD, *le Dép. du Rhône, histoire, statistique, géographie*; Lyon, 1858, in-12. — Anonyme, *Dict. des communes du dép. du Rhône*; Lyon, 1862, in-8 (extr. de l'*Annuaire du dép. du Rhône*). — G. DEBOMBOURG, *Atlas historique du dép. actuel du Rhône*; Lyon, 1862, in-fol. — A. BERNARD, *Histoire territoriale du dép. de Rhône-et-Loire*; Lyon, 1865, in-8. — A. RAVERAT, *Autour de Lyon, excursions historiques, pittoresques et artistiques*; Lyon, 1865-88, 4 vol. in-8. — Du même, *Lyon sous la Révolution, suivi de la liste des condamnés à mort*; Lyon, 1883, in-8. — J. GARIN, *le Service sanitaire de Lyon*; Lyon, 1878, in-8. — E. LEVASSEUR, *Petite géographie pour le dép. du Rhône*; Paris, 1873, in-8. — P. VALIN, *Mémoires d'un citoyen (1870-71)*; Lyon, 1877, in-16. — A. S. DE LA CHAPELLE, *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs*; Lyon, 1879, in-8. — Du même, *Histoire judiciaire de Lyon et des dép. de Saône-et-Loire et du Rhône depuis 1790*; Lyon, 1880, 2 vol. in-8. — Du même, *Documents sur la Révolution : Lyon et ses environs sous la Terreur (1793-94)*; Lyon, 1885, in-8. — E. CUISSART, *l'Enseignement primaire à Lyon et dans la région lyonnaise avant et après 1789*; Lyon, 1888, in-8. — A. MAGNIN, *Recherches sur la géographie botanique du Lyonnais*; Lyon, 1880, in-8. — C. ANDRÉ, *Recherches sur le climat du Lyonnais*, 1881, in-8. — A. BREITTMAYER, *Archives de la navigation à vapeur du Rhône et de ses affluents*; Lyon, 1881-83, 2 vol. in-8. — A. VINGTRINIER, *Zigzags lyonnais autour du Mont-d'Or*; Lyon, 1884, in-12. — L. NIEPCE, *la Magistrature lyonnaise (1771 à 1883)*; Lyon, 1885, in-8. — G. VILLARD et P. VILLARD, *Etude d'un service d'eau pour la ville de Lyon*; Lyon, 1885, in-8. — G. VÉRICEL, *Documents historiques sur Lyon pendant la Révolution (année 1790)*; Lyon, 1885, in-8. — DE TOURNON, *Notes sur l'invasion du Lyonnais en 1814*; Lyon, 1887, in-8. — E. PARISET, *la Chambre de Commerce de Lyon*; Lyon, 1887-89, 2 vol. in-8. — E. FAYARD, *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs*; Lyon, 1888 in-8. — Du même, *Journal de la Cour d'appel de Lyon*; Lyon, 1890, in-8. — A. METZGER et J. VÆSEN, *Centenaire de 1789 : Lyon de 1778 à 1788*; Lyon, 1889, in-12. — J. DEVILLE, J. RAULIN et L. VIGNON, *Carte agronomique du dép. du Rhône*; Lyon, 1893 et ann. suiv., in-4 (publiée par fascic. consacrés à chaque commune). — GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, *Bibliographie de la France*, pp. 38, 306 et 412. — *Catalogue de l'histoire de France* (publicat. de la Biblioth. nation.), t. VIII, pp. 168 et 371-387 et suppl. de 1880, pp. 115, 124, 128, 140, etc. — CHEVALIER, *Topo-bibliographie*, aux mots *Lyon*, *Rhône*, etc. — *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*, publ. par DE LASTEYRIE, au chap. consacré au dép. du *Rhône*. — *Revue du Lyonnais*; Lyon, 1835 et ann. suiv., in-8. — *Revue lyonnaise*; Lyon, 1881 et ann. suiv., in-8.

GÉOLOGIE. — Michel LÉVY, *Sur les roches éruptives basiques cambriennes du Mâconnais et du Beaujolais*, dans *B. S. G. F.*, 3e série, t. XI. — *Note sur les roches éruptives et cristallines des montagnes du Lyonnais* (*ibid.*, t. XVI). — *Le Morvan et ses attaches avec le Massif Central*, dans *Ann. de géogr.*, t. VII et VIII. — L. GALLOIS, *Mâconnais, Charolais, Beaujolais, Lyonnais*, dans *Ann. de géogr.*, t. III et IV. — SUESS, *la Face de la terre*, t. II, p. 175. — JULIEN, *le Terrain carbonifère marin de la France centrale*, 1896. — TERMIER, *Etude sur le massif cristallin du mont Pilat*, dans *Bull. serv. carte géol. France*, n° 1, 1889. — FALSAN et LOCARD, *Monographie du Mont-Dore lyonnais*, 1866. — DUMORTIER et ÉBRAY, *le Mont-Dore lyonnais*, dans *B. S. G. F.*, 2e série, t. XVI. — *Lyon et la région lyonnaise* (Congrès des soc. fr. de géographie). — LE VERRIER, *Note sur les formations géologiques du Forez et du Lyonnais*, dans *Bull. serv. carte géol.*, II, 1890, n° 15, etc.

**RHÔNE** AU RHIN (Canal du). Canal de navigation jadis entièrement français, sur 320 kil.; aujourd'hui à nous sur 190 kil. seulement, à l'Allemagne (Alsace-Lorraine) sur 130. Il part, non pas du Rhône, mais de son affluent navigable la Saône, à 4 kil. environ de la ville de Saint-Jean-de-Losne (en amont), par 177 m. au-dessus des mers, et gagne le Doubs, maître tributaire de la Saône, à travers une plaine mouillée, par un trajet de 18 kil. Ayant atteint le Doubs susnommé à Dole, le canal le remonte, tantôt en rivière, tantôt comme canal, par Rochefort, Dampierre, Thoraise (tunnel de 180 m. pour éviter une boucle du Doubs), Besançon (tunnel de 400 m. sous la citadelle), Cour près Baume-les-Dames, Clerval, l'Isle-sur-le-Doubs, Dampierre-sur-le-Doubs. Abandonnant alors le clair et beau cours d'eau de Besançon, il remonte son affluent l'Allaine, par Montbéliard, ensuite la Bourbeuse ou Saint-Nicolas, tributaire de l'Allaine, et quitte la France, à Montreux-Château, pour l'Alsace-Lorraine, où il passe, à 350 m. d'alt., du versant du Rhône dans celui du Rhin, rencontre en chemin Mulhouse et finit dans Strasbourg, à la cote 144.

En Allemagne, c'est à la fois aux bassins du Rhin et du Rhône qu'il prend des eaux d'éclusée : au Rhin lui-même, à l'Ill, son affluent, à la Largue, affluent de l'Ill, à la Sarcine et à la Loutre, rivièrettes du bassin de l'Allaine; en France, c'est le Doubs qui le pourvoi t.

Au total, sur le versant du Rhône, 192.625 m. et 172m,90 de pente rachetés par 70 écluses; sur le ver-

sant du Rhin, 126.392 m. avec pente de 206m,25 retenue en bief par 85 écluses. Tirant d'eau, en France : 1m,80 de Saint-Symphorien à Dampierre ; 1m,60 de Dampierre à Thoraise, 1m,20 de Thoraise à Montreux-Château. Le canal est donc encore un instrument imparfait, non amené aux 2 m. (et souvent 2m,20) qui sont devenus la profondeur normale des canaux français. Mouvement des transports en 1898, en France seulement : 1,856 bateaux, dont 1,040 à la remonte, 816 à la descente, avec tonnage total de 265.196 tonnes, matériaux de construction et minéraux, produits de l'industrie métallurgique, houille, bois à brûler et bois de service, produits agricoles et denrées alimentaires, etc., etc. O. R.

**RHONELLE** (La). Rivière du dép. du *Nord* (V. ce mot, t. XXV, p. 5).

**RHONY** (Le). Rivière du dép. du *Gard* (V. ce mot, t. XVIII, p. 493).

**RHOPALURA** (Vers) (V. Orthonectides).

**RHOTACISME** (Ling.). Le rhotacisme est un phénomène de phonétique indo-européenne qui consiste en ce qu'un *s* dans certaines positions devient *r*. On le constate notamment en sanscrit, dans certains dialectes grecs, en latin et en ombrien. Le passage du son *s* au son *r* s'est effectué, selon toute vraisemblance, par l'intermédiaire du son *z*. En sanscrit, cette transformation est une loi d'euphonie ; un *s* final, précédé de *i* ou de *u*, devant une consonne sonore ou une voyelle, devient *r* : *patir bharati* (le maître porte), *sunur dadāti* (le fils donne) ; le rhotacisme en sanscrit n'est donc qu'un phénomène accidentel se rencontrant seulement dans la suite des mots. Les dialectes grecs où se montre le rhotacisme sont l'*éléen* et le *laconien* (V. ces mots), où le σ final devient ρ, et le dialecte d'Erétrie, colonie de l'Elide, où le σ, notamment, quand il provient de τι, devient ρ entre deux voyelles ; en outre, quelques exemples du même changement sont connus en Crète, où certains magistrats portaient le nom de κόρμοι = κόσμοι. En latin, *s* devint *r* entre deux voyelles au commencement de la période historique, et l'évolution est complètement achevée vers le milieu du ve siècle av. J.-C. : *ero* futur de *sum*, ancien latin *eso ; Lares*, anc. *Lases ; generis*, cf. scr. *janasas*, gr. γένε(σ)ος ; *dirimo* en regard de *distineo ;* désinence du génitif pluriel des thèmes en *ā*, *ārum* pour *āsum*, pris de la déclinaison pronominale, scr. *āsām*, gr. α(σ)ων ; *honoris* pour *honosis ;* sur ces derniers génitifs furent refaits ensuite des nominatifs comme *honor*, *arbor*, à côté de *honos*, *arbos*, qui subsistèrent comme archaïsmes. L'ombrien se comporte de même : *eru* = *esse*, gén. plur. *aru* = *arum*, tandis que l'osque conservait l'*s* ou le *z* : *ezum* = *esse*, gén. plur. *azum* = *arum*.

Mondry Beaudouin.

**ROTHLIEGENDE** (Géol.) (V. Permo-Carbonifère).

**RHUBARBARINE** (Chim.) (V. Chrysophanique [Acide]).

**RHUBARBE** (*Rheum* L.). I. Botanique. — Genre de Polygonacées, dont les représentants sont des herbes vivaces de l'Europe orientale et de l'Asie, à tiges courtes souterraines ou quelquefois aériennes, épaisses et trapues, à rameaux aériens annuels portant des feuilles alternes, mais rapprochées en rosette, entières ou divisées, penninerves ou digitinerves, glabres ou pubescentes, charnues, acides, à pétiole dilaté à la base en *ocrea*. Les fleurs, très nombreuses, de couleur blanchâtre, verdâtre ou pourprée forment une grappe très ramifiée de petites cymes, placée au sommet des axes aériens herbacés, nus ou chargés de feuilles distantes, remplacées plus haut par des bractées. Les fleurs, hermaphrodites, rarement polygames, possèdent un réceptacle plus ou moins concave, à la périphérie duquel sont insérés le périanthe et l'androcée ; les sépales, au nombre de 6, forment 2 verticilles ; il n'y a pas de corolle ; les étamines, au nombre de 9, situées en dehors du périanthe, sont d'autant plus périgynes que le réceptacle est plus concave ; 6 sont superposées par paires aux 3 sépales externes, les 3 autres aux 3 sépales internes. Le gynécée, placé au centre du réceptacle, est formé d'un ovaire libre, supère, à une loge, et portant un style trifurqué, dont les 3 branches se superposent aux sépales extérieurs et se terminent par une tête stigmatique plus ou moins volumineuse. La loge ovarienne contient un ovule dressé, orthotrope. Le fruit est un akène, à 3 angles saillants parfois prolongés en ailes. La graine contient un albumen farineux qui enveloppe un embryon volumineux, à radicule supérieure.

En 1762, Linné connaissait 5 espèces de *Rheum :* les *R. undulatum*, *Ribes*, *Rhaponticum* (des bords de la mer Noire et fournissant en partie le rhapontic des officines), *compactum* et *palmatum*. Les 4 premières ont été longtemps cultivées et le sont encore çà et là pour la production des *rhubarbes* dites *indigènes*. Quant à la Rhubarbe médicinale véritable, connue sous le nom de *Rhubarbe de Chine*, elle est formée exclusivement par une espèce décrite pour la première fois par Baillon, le *R. officinale* H. Bn, originaire du Tibet oriental et de la Chine occidentale, et dont les tiges aériennes, non la tige souterraine ou les racines, constituent la drogue de nos officines. C'est donc à tort qu'on a attribué au *R. palmatum* L. la production de la Rhubarbe de Chine ; cette espèce fournit la *Rhubarbe de Moscovie*. Les *R. undulatum* L., *R. compactum* L. et *R. Rhaponticum* L., qui sont originaires de la Daourie et de la Sibérie baïkalienne, produisent la *Rhubarbe de France* ou *Rhapontic*. Le *R. hybridum* Murr. est cultivé comme alimentaire et a à peu près les qualités de l'oseille. Signalons encore le *R. australe* du Népaul Don, le *R. Emodi* Wall. (qui contribue à fournir la Rhubarbe de Moscovie, paraît-il), le *R. Ribes* Gron. ou *Rivas* des Persans (plante potagère et ornementale), le *R. spiciforme* Royle et le *R. Moorcroftianum* Wall., fournissant tous deux des *Rhubarbes* dites *de l'Himalaya*. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Les énormes feuilles des Rhubarbes les rendent décoratives et font rechercher ces plantes pour l'embellissement des jardins un peu étendus et des pelouses. On cultive aussi les Rhubarbes pour leurs volumineux pétioles qui sont comestibles et pour leurs racines médicinales. Ces plantes se plaisent dans les terres franches, profondes. Elles se multiplient de graines et communément d'éclats du pied et de drageons, en automne ou de bonne heure au printemps. Les racines de Rhubarbe se récoltent au bout de trois ou quatre ans ; on les coupe en morceaux que l'on nettoie et fait sécher pour la vente. La récolte des feuilles pour la consommation des pétioles se fait au printemps et en été. G. Boyer.

III. Matière médicale et thérapeutique. — On emploie en médecine trois sortes de rhubarbe : 1° *Rhubarbe de Chine*. Se présente en fragments arrondis, jaune sale à l'extérieur, de texture compacte, de marbrure serrée, de couleur briquetée terne, d'odeur spéciale très forte, de saveur amère, colorant la salive en jaune, croquant sous la dent. La poudre est colorée en fauve orangé. 2° *R. de Moscovie*. Fragments irréguliers, anguleux, parfois creusés de cavités, marbrés de veines rouges et blanches, moins denses que la sorte précédente, d'odeur intense, de saveur amère et astringente ; colore la salive en jaune orangé et croque sous la dent. Poudre jaune clair. Sorte très estimée. 3° *R. de Perse*. Ressemble à la R. de Chine, d'excellente qualité. *Batavian Rhubarb* de la pharmacopée anglaise. — La rhubarbe officinale renferme de l'acide chrysophanique ou rhéine, de la cellulose, de l'amidon, de la glycose incristallisable, du tanin, du malate et de l'oxalate de calcium, etc., etc., enfin un principe résineux odorant, volatil, indéterminé. L'acide chrysophanique est doué de propriétés purgatives, qu'on peut utiliser. Quant à la rhubarbe, elle est amère et de saveur assez désagréable, sert de masticatoire en Chine, et est employée comme purgative à la dose de 1 à 4 gr. de poudre, comme tonique amer, à la dose de 20 à 40 centigr. Elle a l'avantage de ne pas donner de coliques,

sous quelque forme qu'on l'emploie : poudre, tisane, vin, teinture, extrait, sirop, pastilles, etc. Elle colore les excrétions et même le lait des nourrices. Les Anglais en font un usage immodéré et l'introduisent même dans la pâtisserie. Prise en quantité exagérée, elle peut, comme l'oseille, provoquer de l'oxalurie. La R. DES PAUVRES est l'*Euphorbia cyparissias* L. (V. EUPHORBE) ou le *Thalictrum flavum* L. (V. PIGAMON), la R. DES ALPES est la *Patience* (V. RUMEX). Dr L. HN.

IV. PHARMACIE. — La rhubarbe officinale est la rhubarbe de Chine (tige du *Rheum officinale*). Elle s'emploie en poudre, tisane, teinture, extrait, vin ; elle entre dans la composition du sirop de rhubarbe composé. La poudre s'obtient en concassant la rhubarbe dans un mortier de fer. On la fait ensuite sécher à l'étuve à 40°, puis on achève la pulvérisation par contusion, sans résidu. On passe au tamis de soie 120. La tisane se fait à la dose de 5 gr. par litre d'eau, par macération de quatre heures. Elle se colore en rouge par les alcalis, réaction due à l'acide chrysophanique qu'elle contient. La teinture se prépare par macération de dix jours, dans 5 parties d'alcool à 60°. L'extrait est fait par double macération dans l'eau (5, puis 3 parties). On réunit les liquides, et, après décantation, on les évapore en consistance d'extrait mou. Le vin se fait à la dose de 60 gr. de rhubarbe pour 1.000 g. de vin de grenache, par macération de dix jours. Dans le sirop de rhubarbe composé, ou sirop de chicorée, rentrent de la rhubarbe, de la cannelle, du santal, des racines et feuilles sèches de chicorée, de la fumeterre, du scolopendre. On fait deux infusions, l'une à 80° avec la rhubarbe, la cannelle et le santal, et l'autre à 100°, avec le marc et les autres substances. Avec la première on fait un sirop à froid, avec la deuxième un sirop à chaud et on les mélange. V. H.

**RHUIS** (Presqu'île de) (V. MORBIHAN [Dép. du], t. XXIV, p. 311).

**RHUIS.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence ; 105 hab. Eglise romane (mon. histor.) de la fin du XIe siècle.

**RHUM** (Liq.) (V. EAU-DE-VIE, t. XV, p. 208).

**RHUMATISME** (Pathol.). Le mot rhumatisme, du grec ῥευμα, désignait pour les anciens toute maladie fluxionnaire ou autre amenant un déplacement des *humeurs*, qui jouaient un rôle si considérable dans la pathologie ancienne. C'est au XVIIe siècle que Baillon et, à sa suite, Sydenham et Sauvages se servaient de cette dénomination pour désigner les douleurs articulaires, frappés sans doute par le caractère fluxionnaire, le caractère transitoire, et le déplacement rapide des localisations articulaires du rhumatisme aigu. Avant eux, ces affections étaient décrites sous le vocable commun d'*arthritis*. Actuellement, on décrit, sous le nom de rhumatismes, des affections, souvent héréditaires, caractérisées par des localisations inflammatoires sur les séreuses. Les séreuses articulaires sont le plus souvent atteintes ; les séreuses viscérales, l'endocarde, le péricarde, la plèvre, ne sont habituellement touchées que dans une période secondaire de la maladie, et cette inflammation n'intervient qu'à titre de complication. Enfin l'on désigne souvent, sous le nom de rhumatismales, des affections du type congestif, névralgies ou autres, se manifestant chez un arthritique et semblant reconnaître pour cause un refroidissement, cause dont l'influence est souvent invoquée pour expliquer une attaque rhumatismale. Il convient de rejeter d'emblée hors du cadre rhumatismal ces maladies, que l'analogie seule rapproche du rhumatisme vrai.

Le rhumatisme articulaire lui-même, tel qu'il est admis par les cliniciens, soumis aux nécessités de l'observation journalière, est un groupe absolument hétérogène et artificiel, sans autre lien que la manifestation articulaire habituelle. Quel rapport peut-il exister entre une maladie d'allure franchement infectieuse, provoquant une fièvre intense, des arthropathies douloureuses, mais de peu de durée et non suivies de déformations, telle que le rhumatisme aigu, et le rhumatisme chronique qui évolue sans grande réaction fébrile, qui se localise d'emblée sur des articulations qu'il ne quittera plus ? Le premier s'accompagne des manifestations viscérales fréquentes dans les maladies franchement infectieuses, endo-péricardites, pleurésies, etc. ; le second agit surtout localement, amenant à sa suite des modifications durables dans le domaine articulaire et péri-articulaire, synoviales, muscles, cartilages et surfaces osseuses. Cependant il nous manque un critérium absolu pour établir d'une façon définitive la valeur nosologique de chacune de ces affections. Le rhumatisme vrai, s'il est d'allure infectieuse, nous est encore inconnu dans sa nature intime, car nous n'en connaissons pas encore le microbe. Nous sommes cependant fondés à admettre que ce microbe existe, tant par les résultats des premières recherches bactériologiques que par les relations qui relient le rhumatisme articulaire aigu vrai aux pseudo-rhumatismes infectieux. Nous ignorons au contraire complètement la nature réelle du rhumatisme chronique ; nous sommes simplement frappés des ressemblances qu'il présente avec les arthropathies qui surviennent à titre de complication dans les maladies de la moelle et à la suite de certaines affections pulmonaires cachectisantes.

Quoi qu'il en soit, au point de vue purement clinique, rejetant les névralgies et autres affections dites rhumatismales, décrites d'ailleurs en leur lieu, nous devons étudier successivement : 1° le rhumatisme aigu vrai, ou polyarthrite fébrile ; 2° les pseudo-rhumatismes ; 3° les rhumatismes chroniques.

Le *rhumatisme articulaire aigu* a un début le plus souvent insidieux, caractérisé par des malaises, de la courbature, des douleurs ou plutôt des sensibilités articulaires mal localisées. Il existe en même temps de l'embarras gastrique et un léger mouvement fébrile. Ce début ressemble, en somme, à celui de toute infection généralisée, et se rapproche beaucoup de celui de l'érysipèle. Cependant il n'y a pas, ou rarement, de frisson initial. Ce malaise accentué dure un jour ou deux, puis la fluxion articulaire se prononce avec ses trois grands caractères, *douleur*, *rougeur* et *tuméfaction*. Les douleurs sont très vives et se réveillent à l'occasion du moindre mouvement, ou de la plus légère pression. La rougeur est habituellement limitée à l'espace intérarticulaire et aux parties voisines, mais elle diffuse le long des synoviales qui entourent les tendons et les ligaments péri-articulaires. La tuméfaction se manifeste au niveau de l'articulation atteinte et dans son voisinage immédiat. Elle est due à l'épanchement inflammatoire dans les parties péri-articulaires, et aussi à l'épanchement généralement modéré de synovie à l'intérieur de l'articulation elle-même. De ces trois phénomènes, la douleur est de beaucoup le plus intense, et lorsque l'*arthrite rhumatismale*, qu'ils caractérisent tous les trois, intéresse plusieurs articulations, ce qui est la règle absolue, le malade se trouve réduit à l'immobilité presque complète. L'attitude de repos elle-même est commandée par la nécessité de placer les diverses articulations dans le relâchement. Le patient reste étendu sur son lit, les membres inférieurs dans la demi-flexion, et tournés en dehors, les membres supérieurs écartés du corps, les avant-bras un peu fléchis, les doigts écartés. En réalité, la douleur ne siège pas dans l'articulation elle-même, mais dans tous les tissus articulaires, et, en prenant de grandes précautions de douceur, il est possible d'imprimer à l'articulation atteinte des mouvements de flexion et d'extension, sans provoquer une douleur vive.

Les articulations du cou-de-pied et du genou sont très souvent les premières articulations atteintes. D'une façon générale, ce sont les grosses articulations qui servent de siège le plus habituel à l'arthrite rhumatismale. C'est sur ces points aussi qu'elle se montre le plus mobile, et qu'elle laisse à sa suite le moins de traces. La *mobilité* et la

*rapidité* de la fluxion rhumatismale en constituent encore un caractère très important. Le plus souvent, un petit nombre d'articulations est pris en même temps; le plus souvent aussi l'arthropathie rhumatismale ne persiste à l'état pour ainsi dire aigu sur chaque articulation que durant une période de six à huit jours. Mais il convient d'observer qu'à l'état aigu et franchement douloureux fait suite une période d'endolorissement et de gêne, et qu'enfin une jointure ainsi *léchée* par le rhumatisme peut être de nouveau saisie et atteinte d'arthrite rhumatismale.

Cette arthrite rhumatismale mobile et passagère, si elle atteint de préférence les grosses articulations, n'en épargne en réalité aucune, car elle peut s'attaquer aux articulations très mobiles comme le coude, aux très immobiles comme la sacro-iliaque ou la symphyse pubienne, aux très grosses comme la hanche, aux très petites comme la temporo-maxillaire ou les articulations du larynx. Par ordre de fréquence, les plus atteintes sont : le cou-de-pied, le genou, les poignets, l'épaule et la hanche. Notons enfin que l'affection ne présente aucun caractère de symétrie.

Durant que se produisent les arthrites rhumatismales, et reflétant leur évolution, apparaissent des phénomènes généraux dont le plus important est la *fièvre*. Celle-ci augmente lentement, depuis la période de début jusqu'au moment où sont installées les arthrites rhumatismales dont elle subit les fluctuations, mais d'une façon générale et d'un peu loin. Elle dépasse rarement 40° et se maintient peu de temps à ce niveau, sauf en cas de complication. Elle subit des rémissions qui la ramènent aux environs de 38° ou même de 37°,5. Ses allures, d'un côté la rémission, de l'autre la persistance des températures élevées, indiquent la bénignité ou la gravité de l'affection. Toute élévation de température indique, en règle générale, une arthrite nouvelle, ou l'imminence d'une complication. Le pouls est généralement plein, mais facilement dépressible.

Les sécrétions présentent des modifications importantes. Les *sueurs* sont très abondantes et offrent une odeur spéciale; lorsqu'elles sont par trop abondantes, elles ont une importance sérieuse au point de vue du pronostic. Les *urines* sont peu abondantes, très colorées et très chargées; la convalescence est annoncée par l'apparition d'urines claires. L'albuminurie est fréquente dans le cours de la maladie.

Il existe habituellement un état assez marqué d'embarras gastrique, en rapport d'ailleurs avec la fièvre; la constipation est habituelle. Les saignements de nez ou épistaxis sont assez fréquents. L'intelligence reste absolument normale durant tout le cours du rhumatisme non compliqué. L'irritabilité, qu'expliquent les douleurs et l'habituelle insomnie, est assez marquée. Tels sont les phénomènes principaux du rhumatisme articulaire aigu : fluxions articulaires multiples, fugitives, très douloureuses; fièvre vive avec rémissions. Après une période d'état qui dure, en moyenne, de neuf à douze jours, mais sans limite, car le rhumatisme aigu n'est pas une maladie cyclique, la dernière arthrite rhumatismale s'éteint, il ne persiste plus qu'un endolorissement dans les jointures atteintes, la température s'abaisse peu à peu, les urines deviennent claires et le malade entre en convalescence. Celle-ci est habituellement longue, sujette à des rechutes, le plus souvent sans importance, marquées par une nouvelle élévation de température; mais la maladie laisse à sa suite une anémie, due à une véritable altération du sang. L'attaque rhumatismale n'est terminée que lorsque le malade a recouvré l'intégrité de ses forces; mais la terminaison chronique de l'affection est d'une extrême rareté. La maladie procède par attaques successives, séparées l'une de l'autre par des périodes souvent fort longues.

Le pronostic du rhumatisme aigu serait donc, tout compte fait, bénin, s'il n'était compliqué d'une façon très habituelle par des atteintes ou *complications viscérales*. Bouillaud a montré quelle importance avait dans le rhumatisme la coïncidence de l'inflammation du péricarde et de l'endocarde et a établi que dans tout rhumatisme articulaire aigu, généralisé, l'existence d'une endo ou d'une péricardite est *la règle*. Les complications viscérales peuvent être prévues et soupçonnées, lorsque la température est plus élevée que ne le feraient prévoir l'intensité et le nombre des arthrites rhumatismales, lorsque les rémissions matinales sont peu marquées; enfin, lorsque l'état général est gravement atteint d'emblée. Les plus fréquentes de ces complications sont les complications cardiaques, les complications nerveuses, les complications pleuro-pulmonaires; enfin, nous devons dire un mot des complications cutanées. Les complications cardiaques ont une importance toute spéciale, par ce fait qu'elles sont les plus fréquentes, et qu'habituellement elles laissent sur le cœur une empreinte définitive. Les lésions cardio-valvulaires ont, en effet, pour origine commune une attaque antérieure de rhumatisme (V. Cœur). La péricardite ou l'endocardite se rencontrent au moins dans la moitié des cas de rhumatisme aigu. Ces deux complications débutent assez souvent d'une façon insidieuse à la période d'état ou de déclin de la maladie; il est rare qu'elles apparaissent au début. Le début de l'endocardite passe souvent inaperçu, vu le peu de retentissement des premiers phénomènes cardiaques. Les bruits du cœur, que tout médecin soigneux doit examiner chaque jour chez un rhumatisant, sont sourds, comme voilés; puis, au bout de quelques jours, apparaît le souffle (V. Cœur et Souffle) indiquant le trouble survenu dans le fonctionnement physiologique des valvules. La valvule mitrale est la plus habituellement atteinte. On perçoit alors, vers la pointe du cœur, un souffle doux, léger, coïncidant avec le battement du cœur et se propageant vers l'aisselle. La péricardite existe à l'état isolé, ou coïncide avec l'endocardite. Son apparition est caractérisée par une sensation de gêne ou de douleur vers la région cardiaque. Par l'auscultation l'on perçoit un bruit de frottement superficiel, quelquefois un bruit de cuir neuf. Il est rare que la péricardite rhumatismale provoque un épanchement, le plus souvent elle reste sèche. Les déterminations rhumatismales du cœur peuvent guérir sans laisser de traces, mais cela est assez rare. Le plus souvent il persiste des altérations valvulaires en cas d'endocardite, des lésions et adhérences péricardiques en cas de péricardite. La péricardite et l'endocardite rhumatismales ont en somme l'allure d'infections secondaires, survenant dans le cours d'une maladie de nature elle-même infectieuse. Les localisations et les suites en sont identiques à celles de toute endocardite ou de toute péricardite consécutive à une maladie générale s'accompagnant d'infection primitive ou secondaire du sang. Les complications pleuro-pulmonaires du rhumatisme aigu sont également fréquentes. Nous ne parlons que pour mémoire de l'angine, cependant fréquente, du coryza, et de la laryngite, ce sont là affections passagères sans gravité. Par contre, la congestion œdémateuse du poumon, et la pneumonie rhumatismale, bien qu'elles mettent assez rarement la vie du malade en danger, sont des complications *graves*. Les caractères en restent, d'ailleurs, les mêmes que dans toute affection du même ordre. Elles accompagnent souvent les manifestations cardiaques du rhumatisme. La *pleurésie* vient souvent aussi compliquer la péricardite. Très habituellement elle se produit insidieusement, sans grande réaction organique, et n'est découverte qu'à la suite d'une auscultation méthodique. L'épanchement est généralement peu abondant, limité par de fausses membranes, à disparition rapide.

Les *complications nerveuses* du rhumatisme aigu sont d'ordre différent. Les unes sont des accidents de la période d'état, et constituent le *rhumatisme cérébral*; les autres sont des accidents tardifs, d'ordre plus banal. Le rhumatisme cérébral proprement dit peut débuter d'emblée ou être annoncé par des manifestations variées, dont la plus fréquente est l'élévation extrême de la température; souvent aussi il y a de la céphalalgie, de l'agitation, qui coïncident avec une diminution ou une disparition presque com-

plète des douleurs articulaires. Les accidents cérébraux peuvent revêtir une forme presque foudroyante, apoplectique et tuer le malade, après une période de vive agitation qui dure quelques instants seulement. C'est là un fait extrêmement rare. D'une façon constante, le rhumatisme cérébral se manifeste sous la forme de délire, délire de paroles et d'actions, avec sueurs abondantes, insomnies et température élevée. L'on voit rapidement survenir des convulsions, puis du coma et de la torpeur. Le malade succombe à la suite de phénomènes asphyxiques. Le traitement le plus efficace de ces accidents est l'emploi méthodique des bains froids.

Outre ces accidents aigus et si habituellement mortels, le rhumatisme aigu peut encore se compliquer, à sa période de déclin, d'*accidents mentaux* divers qui prennent souvent la forme de folie lypémanique avec idées de suicide et qui sont provoquées, soit par l'auto-intoxication, soit par l'influence révélatrice d'une maladie longue et anémiante. La *chorée* apparaît souvent chez les enfants durant la période de convalescence. Cette maladie semble avoir des rapports étroits avec le rhumatisme. L'on peut enfin voir apparaître chez le rhumatisant des manifestations cutanées, à titre de complication : tels sont l'*érythème polymorphe*, le *purpura*, etc. L'existence fréquente de ces complications et particulièrement de l'endo-pericardite vient assombrir beaucoup le pronostic du rhumatisme.

Les causes profondes, essentielles du rhumatisme nous sont encore à peu près inconnues, bien que nous puissions en soupçonner la nature. Quant aux causes prédisposantes, elles sont nombreuses. Le climat joue un rôle important, le rhumatisme étant une maladie des zones tempérées, L'influence de la saison et de la température ont été diversement appréciées. Le rhumatisme aigu est une maladie de l'adolescence et du sexe masculin ; mais il peut frapper les enfants et les femmes. Il est très rare à partir de quarante ans. L'hérédité constitue une prédisposition réelle. Enfin l'attaque reconnaît un certain nombre de causes prédisposantes, parmi lesquelles le froid, la fatigue et le surmenage sont les plus indiscutables. Les lésions anatomiques du rhumatisme, en tant qu'arthrite rhumatismale, sont en fait extrêmement simples. La synoviale est rouge, épaissie, le cartilage articulaire est dépoli, et le microscope montre qu'il y a multiplication des cellules cartilagineuses : l'articulation est remplie par un liquide filant et visqueux ; ce sont là des lésions inflammatoires aïgues. Les lésions des autres séreuses, lorsqu'elles sont atteintes, présentent les mêmes caractères. Le sang des rhumatisants est altéré : la fibrine du plasma est très augmentée, le nombre des globules rouges diminué, celui des globules blancs plus considérable qu'à l'état normal.

Quelle est la cause réelle de l'arthrite rhumatismale ? Il existe à ce sujet un certain nombre de théories que nous devons rappeler : la *théorie humorale*, qui explique le rhumatisme par une altération acide des humeurs ; la *théorie névropathique*, qui considère l'arthrite rhumatismale comme un trouble trophique réflexe, provoqué par le refroidissement ; la *théorie embolique*, qui admet une endocardite primitive, avec embolies secondaires dans la périphérie des articulations ; enfin la *théorie infectieuse*. Cette dernière a gagné beaucoup de terrain dans ces derniers temps, à la suite des recherches de Klebs, de Bordas, d'Achalme, de Triboulet et de Coyon. On trouvera exposé l'état exact de la question dans l'étude de Triboulet et Coyon, *le Rhumatisme articulaire aigu* (Paris, 1900). Nous nous contenterons de donner le résumé de cette étude. Triboulet et Coyon établissent que les recherches bactériologiques dans le rhumatisme articulaire aigu *non compliqué* ont été toujours négatives. Au contraire, elles ont été presque toujours positives dans le rhumatisme compliqué d'endopéricardite ou autrement, que l'examen ait porté sur le sang ou sur d'autres liquides de l'organisme. Les microbes rencontrés ont été de plusieurs sortes, soit des microbes banaux, tels que le staphylocoque ou le streptocoque, soit deux microbes spéciaux. Le premier décrit et découvert par Achalme est un microbe anaérobie en forme de bâtonnet, tuant les animaux (cobayes) en trente-six heures au plus. Le second de ces microbes spéciaux est un diplocoque, en forme de besace, décrit par Triboulet et Coyon. L'inoculation ne donne pas toujours des résultats positifs. L'on peut conclure, jusqu'à nouvel ordre, de ces recherches, qu'aucun de ces microorganismes n'est spécifique du rhumatisme, dont l'agent véritable, comme celui des fièvres éruptives, est encore inconnu. Ils n'agiraient que comme agents d'infections secondaires, provoquant alors les complications du rhumatisme. Les portes d'entrée seraient le plus souvent au niveau du tube digestif, depuis le naso-pharynx et les amygdales, jusqu'à l'appendice iléo-cæcal. Le traitement du rhumatisme articulaire aigu est hygiénique et médicamenteux. Le malade sera d'emblée placé au lit, et nourri uniquement de lait et de bouillon ; on lui conseillera les boissons diurétiques. Le traitement proprement dit sera local et général. Les jointures atteintes seront enveloppées d'une feuille de ouate après avoir été enduites de préparations laudanisées. Quant au traitement général, le premier appartient sans contredit à la médication salicylée, que nous devons à Germain Sée. Le salicylate de soude est le spécifique de l'arthrite rhumatismale, mais il n'a malheureusement aucune action sur les complications du rhumatisme. Il amène à la fois une diminution de la douleur et un abaissement de la température. La dose que l'on administre varie de 4 à 8 gr. en vingt-quatre heures ; en règle générale, il est bien de le donner sous la forme de cachets à doses fractionnées. Il donne lieu à des bourdonnements d'oreille et à des troubles gastriques qui ne doivent pas en arrêter l'emploi. Il doit être continué tant que dure la fièvre. L'apparition de phénomènes cérébraux ou de délire doit en faire suspendre l'usage. Le sulfate de quinine, la phénacétine, l'antipyrine, etc., ne sont que des succédanés de second ordre. Les diverses complications du rhumatisme nécessitent des traitements variables, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer. Nous nous contenterons de rappeler que l'existence d'une température élevée, et surtout sa persistance, et l'apparition d'accidents cérébraux imposent immédiatement l'usage des bains froids, employés avec les précautions habituelles.

*Pseudo-rhumatismes*. Un certain nombre de maladies, toutes de nature infectieuse, se compliquent d'arthrites qui ont une ressemblance plus ou moins grande avec le rhumatisme vrai. Telles sont la blennorragie, la fièvre typhoïde, la variole, les oreillons, la pneumonie, la pyohémie, etc. Les arthrites diffèrent cependant cliniquement du rhumatisme par un certain nombre de caractères, dont le principal consiste dans la plus grande gravité et dans la ténacité de l'arthrite considérée en elle-même. Le nombre des articulations envahies est généralement moindre, mais on voit l'arthrite persister, et se compliquer d'hydarthrose et souvent de suppuration de l'articulation. La guérison est souvent très incomplète, même dans les cas en apparence les plus simples, et laisse après elle des raideurs ou même des ankyloses.

*Rhumatismes chroniques*. L'on doit distinguer plusieurs variétés de rhumatisme chronique, chacune d'elles constituant peut-être une maladie distincte, et n'étant réunie aux autres que par analogie, dans l'ignorance absolue où nous sommes de la nature de ces affections. Le *rhumatisme d'Heberden* ressemble un peu à la goutte ; il se manifeste sous l'apparence de petites nodosités qui siègent sur les doigts, au niveau des articulations des phalangettes, de chaque côté ; il se produit de temps en temps une poussée fluxionnaire douloureuse dans les tissus périarticulaires. Le *rhumatisme chronique simple* consiste en arthrites sèches, avec craquements, mais quelquefois compliquées d'hydarthrose. Ces arthrites procèdent par poussées avec tuméfaction et douleur, et peuvent atteindre les diverses articulations, mais sans les quitter, comme le

fait la polyarthrite fébrile. La fièvre est d'ailleurs très modérée ou nulle durant les poussées, et le malade continue de souffrir de raideurs articulaires durant leur intervalle. Le *rhumatisme noueux*, le plus grave de beaucoup par sa ténacité et par les déformations qui l'accompagnent, débute par les petites articulations des mains. Après une période purement douloureuse, on voit se produire les déformations consistant en renflements des têtes articulaires; il se produit en même temps des atrophies musculaires et des contractures qui amènent des déviations osseuses, la main prend la forme de griffe, soit en flexion, soit en extension; simultanément d'autres articulations, petites ou grandes, sont prises. Les altérations consistent toujours en gonflement des têtes articulaires, le cartilage articulaire s'altère, puis disparaît, le tissu osseux de la tête articulaire, prend un aspect éburné et il se produit des stalactites osseuses au pourtour de l'articulation. Les membres sont déviés, et les mouvements deviennent impossibles ou très difficiles. Il existe en même temps des douleurs souvent très vives, surtout au moment des changements de température. Le pronostic de cette affection est donc toujours sérieux, cependant l'état peut s'améliorer, soit sous l'influence du traitement, soit sous l'influence du changement des conditions hygiéniques. Les complications viscérales, telles que l'endocardite, sont tout à fait exceptionnelles.

La nature du rhumatisme chronique nous est complètement inconnue. Nous connaissons seulement les conditions qui en favorisent l'apparition. Il débute généralement après quarante ans, cependant le rhumatisme noueux n'est pas très rare chez les enfants; il frappe plus souvent les femmes. L'influence de l'hérédité est indéniable. Son apparition est favorisée par les mauvaises conditions hygiéniques, et surtout par le séjour dans des locaux humides, le contact habituel des mains avec l'eau froide, Bouchard fait rentrer le rhumatisme chronique dans les diverses maladies dues au ralentissement de la nutrition, et il insiste sur le mauvais état des voies digestives, fréquent chez les malades qui en sont atteints.

Le traitement sera avant tout hygiénique. Il faut soustraire le malade à l'influence de l'humidité, et régler de près le régime en supprimant les aliments excitants et trop riches en azote, ainsi que les boissons alcooliques. L'iodure de potassium et la teinture d'iode, administrés avec persévérance, sont des médicaments que l'on doit employer, en y joignant l'usage des alcalins. Les bains donnent aussi de bons résultats, soit sous la forme de bains arsenicaux et alcalins, soit sous celle de bains très chauds. Les stations dans diverses stations minérales telles que Dax, Salies, Aix-les-Bains, et les massages rendent de grands services. Mais tous ces moyens doivent être employés avec persévérance. Dr M. Potel.

**RHUMB** (Navig.) (V. Aire des vents).

**RHUME** (Méd.). Toute inflammation, généralement légère, et produite par un refroidissement périphérique, de la muqueuse des voies respiratoires, et se traduisant par le rhume de cerveau ou *coryza* (V. ce mot), le rhume de poitrine ou bronchite légère (V. Bronchite et Trachéite), quelquefois accompagnés d'extinction de voix (V. Angine) et souvent de *toux* (V. ce mot). On combat la toux par des moyens appropriés, et on applique des révulsifs sur la poitrine ou le cou. Dr L. Hn.

**RHUNE.** Montagne des Basses-Pyrénées (V. Larrun).

**RHYL.** Ville maritime d'Angleterre, pays de Galles, comté de Flint, à l'embouchure du Clwyd; 6.491 hab. (en 1891). Station de bains de mer.

**RHYMNEY.** Ville d'Angleterre, au N.-O. du comté de Monmouth; mines de houille, hauts fourneaux; 7.733 hab. (en 1891).

**RHYNCHÉE** (Zool.). Genre d'Oiseaux de l'ordre des Echassiers et de la famille des *Scolopacidæ*, créé par Cuvier, sous le nom de *Rhynchæa*, pour des espèces assez semblables à nos Bécassines, mais à bec un peu recourbé, dilaté et spatulé à son extrémité; les ailes sont arrondies, sub-obtuses, la queue très courte; les tarses sont nus au-dessus de l'articulation. Les mœurs sont celles des Bécassines, mais il paraît que ce sont les mâles qui couvent, à l'exclusion des femelles qui sont un peu plus grandes que les mâles, mais sans avoir un plumage plus brillant, quoi qu'on en ait dit. On en connaît deux espèces. *Rhynchæa variegata*, qui habite les régions chaudes de l'ancien monde depuis l'Afrique jusqu'à l'Inde, le Japon, la Malaisie et l'Australie, a la taille de la Bécassine commune, mais est plus haute sur jambes, et les teintes varient suivant l'âge, mais non suivant le sexe. Le plumage est varié de gris, de noir et de blanc, avec du roux chez les jeunes. La *Rh. semicollaris*, qui est de la République Argentine et du Chili, est plus petite (taille de la Bécassine sourde). Le dessus est noir tacheté de blanc; le ventre est de cette dernière couleur, et les pieds sont verts. E. Trouessart.

**RHYNCHITE** (Entom.). Genre de Coléoptères, de la famille des Rhynchophores, tribu des Attélabiens, créé par Schneider et caractérisé par un rostre un peu allongé et élargi à son extrémité, par les jambes sans épines et les crochets des tarses fortement fendus, les antennes un peu grêles, insérées dans une fossette linéaire, comprenant onze articles, les trois derniers formant massue. Ce sont d'assez jolis Insectes, presque tous revêtus de couleurs tranchées, vives et métalliques. Eclosant en grand nombre à l'époque du développement des bourgeons, ils commettent parfois de notables dégâts, les uns en coupant et enroulant les feuilles du peuplier, du bouleau, de la vigne; d'autres en perçant les fruits de différents arbres pour y déposer leurs œufs. Type : *R. Bacchus*.

**RHYNCHOCEPHALIDÆ.** Les caractères anatomiques particuliers propres à un Reptile de la Nouvelle-Zélande, connu sous le nom d'*Hatteria punctata*, ont engagé les zoologistes d'en faire le type d'une famille distincte, plusieurs même ont cru devoir en former un ordre distinct. Cet animal semble, dit Sauvage, être le seul représentant actuel de tout un groupe de Reptiles ayant vécu à l'époque *triasique*, et il présente un singulier mélange de caractères de supériorité et d'infériorité. L'os carré est fixé au crâne d'une manière immobile, par soudure avec les os voisins; la portion faciale du crâne se trouve reliée à la région temporale par deux ponts osseux s'étendant au delà des fosses temporales. Les dents sont fixées au bord de la mâchoire, mais elles s'usent, de telle sorte que l'animal est forcé de mordre avec le bord même de ses mâchoires, comme les Tortues. Les deux branches de la mandibule sont réunies par un ligament, comme chez les Serpents. Les vertèbres sont biconcaves, caractère propre aux Geckos parmi les Reptiles actuels; les côtes ont les processus récurrents, comme chez les Oiseaux et les Crocodiles; il n'y a pas de caisse du tympan délimitée, et les osselets de l'ouïe sont remplacés par un stylet osseux, de même que chez les Serpents. Rochbr.

Bibl.: Sauvage, dans Brehm, éd. fr., *Reptiles*.

**RHYNCHOCYON** (Zool.) (V. Macroscélide).

**RHYNCHODESMUS** (Zool.) (V. Planaire).

**RHYNCHONELLE.** I. Zoologie. — Genre type de la famille des Rhynchonellides, classe des Brachiopodes. Bord cardinal à charnière complète; valve ventrale pourvue d'un crochet offrant un orifice rond sous sa pointe recourbée; deltidium formé de deux pièces; squelette brachial réduit à deux processus calcaires parallèles; bras enroulés en spirale. Espèces principales : *R. psittacea* Lam., des côtes de la Norvège; *R. sicula* Seg., de la Méditerranée. Dr L. Hn.

II. Paléontologie. — Alors que l'on connaît seulement une demi-douzaine d'espèces de ce genre dans les mers actuelles, les espèces fossiles sont au nombre de près de 500. Les plus anciennes sont du silurien inférieur (*Rh. dentata*); elles sont plus nombreuses dans le dévonien (*Rh. Wilsoni*, etc.). Les formes du calcaire carbonifère sont de grande taille (*Rh. acuminata*); on en trouve aussi dans le trias de Saint-Cassian (*Rh. subacuta*). C'est

dans le jurassique que les espèces sont surtout variées. Le crétacé inférieur renferme la plus grande de toutes (*Rh. peregrina*). Ce type tend déjà à disparaître dans le tertiaire. Parmi les genres démembrés des Rhynchonelles, il convient de signaler *Dimerella* (une espèce encore vivante), *Camerella*, *Camarophoria*, *Pentamerus*, etc., ces derniers éteints (V. Brachiopodes et Térébratule, § *Paléontologie*). E. Trouessart.

**RHYNCHOPHORES** (Entom.). Famille de Coléoptères étramères, caractérisée par une tête plus ou moins prolongée en avant en forme de bec, organes buccaux très petits, antennes coudées, insérées sur le bec, corps aminci en avant, abdomen grand, élytres très durs, tarses garnis en dessous de brosses ou de poils. Leurs larves ressemblent à des vers blanchâtres, amincis aux deux bouts, apodes, avec quelques mamelons, se nourrissent de substances végétales et nuisent beaucoup aux divers organes des plantes. Cette famille comprend un grand nombre de genres, tels que : *Bruchus*, *Brachytarsus*, *Rhynchites*, *Apion*, *Cleonus*, *Otiorhinchus*, *Balaninus*, *Calandra*, etc.

**RHYNCHOPRION** (Arachn.) (V. Argas).

**RHYNDACUS.** Fleuve d'Asie Mineure, auj. *Adirnas* ou *Adranos Tschaï*, qui naît dans la partie nord du Murad Dagh en Phrygie, coule au nord-ouest, traverse la Mysie, puis remonte au nord à travers le lac Artynia, reçoit le Susurlu Tschaï près de Muhalidsch (Miletopolis) et se jette dans la mer de Marmara. Lucullus a défait Mithridate sur les bords du Rhyndacus en l'an 73 av. J.-C.

**RHYOLITE** (Pétrogr.). Les *rhyolites*, généralement confondues avec les *névadites* et les *liparites*, sont, de même qu'elles, des roches subcristallines, appartenant, par leur texture, au type porphyroïde et au mode trachytique. Exceptionnellement siliceuses, elles sont, par conséquent, très peu fusibles. On les rencontre principalement : au mont Dore, intercalées, avec des perlites, dans la cinérite inférieure ; en Islande, où elles forment, dans le S. et le S.-E. de l'île, un certain nombre de petites cimes, dont l'apparition est presque toujours liée à celle des solfatares ou geysers ; en Hongrie et en Transylvanie, où elles manifestent la même tendance à former des cimes isolées ; dans les montagnes Rocheuses, où elles sont de beaucoup les roches les plus abondantes de la région.

**RHYS** (John), celtisant anglais, né à Abercareo (Galles) le 21 juin 1840. Professeur de langues celtiques à Oxford (1878), collaborateur de la *Revue celtique*, il est l'auteur de *Lectures on welsh Philology* (1877 ; 2e éd., 1879) ; *Celtic Britain* (1882 ; 2e éd., 1884) ; *Hibbert Lectures on the origin and growth of Religion as illustrated by Celtic heathendom* (1888) ; *Studies in the Arthurian legend* (1891), etc.

**RHYTIDOME** (Bot.) (V. Tige).

**RHYTINE** (Zool.) (V. Lamantin).

**RHYTON** (ῥυτόν) (Arch. gr.). Sorte de vase à boire composé d'un col évasé auquel se joint une tête d'animal unie au col par une anse. La courbure accentuée de ce vase lui donne de la ressemblance avec une corne de bœuf. Il n'est en effet que l'imitation de la corne à boire longtemps employée chez les peuples barbares. Le rhyton n'avait pas de pied et devait passer de main en main. Il était donc sans doute réservé aux banquets. Tantôt il est percé d'un trou à son extrémité inférieure et l'on y buvait à la régalade, tantôt cette extrémité est fermée et le rhyton faisait l'office d'une coupe ordinaire. Dès le ve siècle on voit apparaître le type des vases à têtes d'animaux, mais ils sont encore munis d'un pied. Ce n'est, semble-t-il, qu'au iiie siècle que le rhyton prend sa forme définitive. Tous les grands musées possèdent un certain nombre de rhytons. Le col en est décoré de peintures bien inférieures au modelé, souvent excellent, de la tête d'animal. Cette tête représente des biches, des lions, des mulets, des chevaux, des bœufs, etc. A. Baudrillard.

Bibl. : Panofka, *Die griech. Trinkhœrner* ; Abhand. der Kœnigl. Akad. der Wissenschaften ; Berlin, 1850, pp. 138. — Birch. *Ancient potery*. p. 365. — Bayet et Collignon, *Hist. de la céramique grecque*, pp. 376-378.

**RI.** Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges ; 247 hab.

**RI.** Nom patronymique de la dynastie qui règne aujourd'hui en Corée. Le premier ancêtre de la famille, *Ri Han*, désigné depuis sous le nom de *Si-tjo*, fut ministre des travaux du royaume de Sin-ra et épousa une fille de la race royale des Kim, descendant à la 11e génération de Htai-tjong. *Ri Rip-tjyen*, descendant de Ri Han à la 5e génération, fut ministre du cens au Sin-ra ; son fils, *Ri Keung-hyou*, fut ministre du cens du nouveau royaume de Ko-rye. Différents descendants de ce dernier obtinrent des fonctions d'importance diverse.

Enfin, *Ri Syeng-kyei* (22e génération) naquit à Yeng heung (1335) ; il occupa de très hautes fonctions civiles et militaires et arriva au poste de président du conseil privé. Tandis que la royauté affaiblie conservait ses liens avec la dynastie mongole de Chine, Ri Syeng-kyei s'appuyait sur le sentiment national hostile aux Mongols et favorable aux Chinois. Il fut proclamé roi par plusieurs fonctionnaires, en 1392, le seizième jour de la septième lune, à *Syong kyeng* (*Kai syeng* ou *Syong to*) ; le roi Kong-yang accepta de bonne grâce sa déposition, après qu'un petit nombre de serviteurs loyaux, parmi lesquels le célèbre lettré Tjyeng Mong-tjyou, eurent été tués pour lui. Le nouveau roi changea son postnom de Syeng-kyei en *Tan* (soleil levant), donna à son royaume le nom de *Tjyo syen* qui était tombé en désuétude depuis plus de dix siècles et fixa sa capitale à *Han yang* (*Seoul*) en 1394). Il s'était empressé dès son avènement de reconnaître la suzeraineté des Ming et avait reçu d'eux l'investiture. Ce souverain est désigné depuis sa mort par le nom de *Htai tjo*. En 1398, il abdiqua en faveur de son second fils, *Tyeng tjong*, qui céda bientôt lui-même le trône à l'un de ses cadets, cinquième fils de Htai tjo (1400).

Le nouveau roi, *Htai tjong*, paraît avoir eu un rôle important dans les événements qui précédèrent la chute des Oang ; son influence fut prépondérante sous le règne de son père et, après son avènement, il déploya une grande activité, réforma l'administration, fixa les limites des huit provinces, régla la condition des esclaves. Enfin c'est sous ce règne que fut inventée l'impression en caractères mobiles, ainsi que le constate un décret de 1403.

*Syei tjong* (1418-50), fils de son prédécesseur, imita le gouvernement paternel et poursuivit les réformes commencées ; il s'occupa des impôts et de l'armée. Sous son règne, les Japonais eurent trois comptoirs commerciaux sur la côte méridionale (V. Pou san). C'est à ce prince que nombre de documents sérieux attribuent l'invention des caractères alphabétiques coréens (*en moun*).

*Moun tjong*, fils de Syei tjong, régna moins de deux ans (1450-52) et laissa le trône à son fils *Tan tjong*, âgé de onze ans. *Syei tjo*, frère de Moun tjong, ne tarda pas à déposer son neveu (1455) qui mourut deux ans plus tard (1457) ; il se montra impitoyable pour les partisans de Tan tjong, Syeng Sam-moun et autres, dont les noms sont encore honorés aujourd'hui pour leur loyalisme. Syei tjo fut d'ailleurs un prince actif et intelligent ; il pacifia les tribus du Nord, se préoccupa des relations avec elles et avec les Japonais, chez qui avait voyagé l'un de ses conseillers, Sin Syouk-tjyou ; il favorisa les impressions en caractères mobiles, fit publier à nouveau et mettre à jour le recueil des lois coréennes (*Kyeng kouk tai tyen*, paru en 1469, réédition d'un ouvrage antérieur), régla le cours des monnaies (toile de chanvre, feuilles de papier de mûrier). Ce prince se montra ami du bouddhisme tenu en suspicion par la plupart de ses prédécesseurs ; il fit même construire une bonzerie à Seoul (1464).

Les règnes suivants, ceux de *Yei tjong* (1468), fils de Syei tjo, de *Syeng tjong* (1469-94), fils de Yei tjong, du prince de *Yen san* (1494-1506) et de *Tjyoung tjong* (1506-44), fils l'un et l'autre de Syeng tjong, de *In*

*tjong* (1544-45), et de *Myeng tjong* (1545-67), tous deux fils de Tjyoung tjong, ne présentent pas séparément de traits saillants. Les Japonais des comptoirs du Sud furent enfermés à Pou san (1512), où on les surveillait de près en raison de leur turbulence; en 1555, des Japonais firent une descente au Tjyen-ra-to; mais le gouvernement ne tint aucun compte de cet avertissement et oublia les affaires extérieures.

Les lettrés, au nombre desquels on trouve pendant ce siècle des hommes considérables, administrateurs de valeur, philosophes et écrivains remarquables, et que l'on peut rapprocher de l'école de la fin du Ko-rye, les nobles qui se fortifiaient peu à peu et formaient une caste de plus en plus fermée, jouissaient à la cour d'une influence grandissante; des persécutions violentes, comme celles de 1498 et de 1519, étaient suivies de réactions où le pouvoir royal se trouvait fort diminué; un roi, appelé depuis prince de Yen san, fut même déposé au profit de son frère (1506). Les bonzes et le bouddhisme étaient de nouveau mal vus et dès lors ils furent proscrits, ou peu s'en faut, jusqu'en 1894 (bonzeries détruites, 1512, 1661; abolition des deux *tjong*, écoles ou sectes, en 1512; interdiction renouvelée d'entrer à la capitale, etc.). Pendant cette période et celle qui suit jusqu'au XVIII^e siècle, tout ce qui a un caractère de dépense somptuaire est condamné par les lettrés : les grandes constructions sont imputées à crime au prince de Koang hai, les impressions en caractères mobiles sont abandonnées, il n'en est pas fait mention de 1519 à 1770. Par une sorte de compensation, la philosophie confucianiste brille d'un vif éclat avec Ha sye (Kim Rin-hou), Ko poug (Keui Tai-seung), et surtout Htoi kyei (Ri Hoang, 1501-71) et Ryoul kok (Ri I, 1536-84). Ces deux derniers sages sont pour les Coréens les égaux et les successeurs légitimes de Tchou Hi.

Si la première partie de la domination des lettrés, de 1468 à 1567, fut en somme une ère de calme, l'époque qui suivit fut au contraire marquée par deux invasions et par des querelles sanglantes à l'intérieur; elle comprend les règnes de *Syen tjo* (1567-1608), petit-fils de Tjyoung tjong, de son fils, le prince de *Koang hai*, détrôné en 1623, de *In tjo*, neveu du précédent (1623-49), de *Hyo tjong* (1649-59), son fils, de *Hyen tjong* (1659-74) et de *Syouk tjong* (1674-1720), fils et petit-fils de Hyo tjong, de *Kyeng tjong* (1720-24), fils de Syouk tjong.

La noblesse, maîtresse effective du pouvoir, se divisa en factions, *Tong in*, orientaux, et *Sye in*, occidentaux (1575), ainsi nommés des quartiers de Seoul où résidaient les membres des deux partis : il s'agissait entre eux de rivalités pour quelques charges importantes; les intrigues et les luttes ne cessèrent même pas pendant l'invasion étrangère. A ces deux premiers partis s'en joignit un troisième, celui des *Peuk in*, septentrionaux, soutiens du prince de Koang hai contre les nobles et les lettrés, qui l'accusaient de prodigalité, d'impiété, de mauvais gouvernement et qui finirent par le détrôner. Comme il est de devoir strict en Corée, de venger les injures paternelles, les partis se perpétuent pendant bien des années après les circonstances qui leur ont donné naissance, si bien qu'il existe encore des Peuk in. Les autres partis ont été mélangés et refondus à partir de 1659 par une question doctrinale : quelle devait être la durée du deuil pour le roi Hyo tjong, qui n'était pas le prince héritier, mais le second fils de son prédécesseur? Un célèbre sage, fonctionnaire éminent, membre du parti occidental, Song Si-ryel, adopta une opinion; He Mok, le principal des orientaux, soutint l'avis contraire, ses adhérents furent désignés par le nom de *Nam in*, méridionaux; les partisans de Song Si-ryel se subdivisèrent en vieille école, *no ron* (*ro ron*), et jeune école, *syo ron*. Entre ces trois nouveaux partis, ce ne furent jusqu'en 1724 que luttes à main armée, sentences de bannissement, condamnations à mort, assassinats, violation des temples privés, incendie des tablettes, ouverture des sépultures, dispersion des ossements : chaque parti, en arrivant au pouvoir, ne songeait qu'à tirer vengeance de ses adversaires et il fallut la main ferme, parfois terrible du roi Yeng tjo (1724-76), pour mettre fin à ces querelles sanglantes; mais les rivalités entre Peuk in et Nam in, No ron et Syo ron, subsistaient encore en 1892 et je doute que toute trace en ait disparu.

L'invasion étrangère même n'avait pu éteindre les plus anciennes des dissensions dont je viens de parler. Après avoir soumis tous les seigneurs japonais à sa prépondérance, Hidéyosi, appelé aussi le Taikau-sama, voulut occuper et user dans une guerre étrangère les nombreuses bandes guerrières qui s'étaient formées pendant les guerres civiles et qui épuisaient le pays. Après avoir essayé d'entraîner la Corée dans une guerre contre la Chine, il lança ses troupes sur la Corée elle-même; deux corps d'armée, sous le commandement de Katô Kiyomasa et de Konisi Youkinaga, débarquèrent dans le S. de la péninsule (1592); l'armée de Katô s'avança par l'E. jusqu'à la province de Ham kyeng; celle de Konisi prit la ville de Seoul abandonnée par la cour et, poursuivant le roi qui se réfugia à Eui tjyou sur l'Ap rok kang, arriva jusqu'à Hpyeng yang et s'en empara. Cependant les Coréens avaient détruit la flotte japonaise, le peuple s'agitait, les bonzes mêmes s'organisaient en bandes armées; les Chinois intervenaient par des négociations et rassemblaient des troupes considérables. L'armée japonaise, décimée par le froid, se retira jusqu'à Pou san, brûlant et massacrant sur son passage. Des pourparlers eurent lieu à Nagoya, puis à Péking; ils traînèrent plusieurs années et furent enfin rompus (1596) par suite de l'orgueil de Hidéyosi et des prétentions de la Chine à la suzeraineté universelle. Une seconde descente, dirigée par les mêmes généraux, se heurta à l'armée chinoise, les dieux mêmes se mirent du côté des Coréens et apparurent à la tête des troupes pour protéger Seoul. Après des succès et des revers partagés, le Taikau étant mort (sept. 1598), les troupes japonaises furent rappelées. Ce n'est qu'en 1609 qu'un traité rétablit définitivement les rapports officiels entre les deux pays, fixa les règles du commerce et reconnut les droits des Japonais sur l'établissement de Pou san.

C'est vers cette époque que l'armée coréenne fut organisée sur de nouvelles bases et que l'impôt en riz fut substitué aux prestations en nature.

Reconnaissants de l'appui qui leur avait été donné, les Coréens prirent le parti des Ming contre les Mantchous. Leur pays fut deux fois envahi (1627 et 1637); la seconde fois, dans une rapide campagne d'hiver, les troupes ennemies s'avancèrent jusqu'au S. de Seoul; le roi, réfugié à Koang tjyou, dut faire solennellement sa soumission, reconnaître la suzeraineté mantchoue, donner en otage son fils et les fils de ses principaux ministres; un tribut annuel très important fut exigé, les places de commerce et les règlements commerciaux furent fixés par le traité. Une stèle fut élevée à Syong hpa, sur le bord du fleuve, où avait eu lieu la cérémonie de soumission et d'hommage; cette stèle porte une inscription bilingue (mantchou et chinois) célébrant la clémence des vainqueurs. Peu d'années après (1645), le tribut fut sensiblement allégé. On voit encore à Péking l'hôtel où, jusqu'à ces dernières années, l'ambassade coréenne descendait chaque hiver. Malgré cette soumission officielle, la Corée a conservé au fond du cœur son loyalisme pour les Ming; de nombreux Coréens, pour ne pas se servir des noms d'années (nyen ho) des Tshing, emploient encore les années Tchhong tcheng (1^re année Tchhong tcheng = 1628), les dernières années de la dynastie des Ming.

Les règnes de Yeng tjo et de son petit-fils Tjyeng tjong (1776-1800) furent une période de calme. Il faut noter toutefois que le premier de ces princes fit mourir de faim son fils, le prince héritier Sa to (1762) et vit ses derniers jours attristés par des conspirations. Ces deux souverains

s'occupèrent activement de l'administration, réformèrent les lois et en publièrent de nouveaux recueils, améliorèrent la situation des esclaves (beaucoup d'esclaves ont été affranchis dans le XIXe siècle), adoucirent les châtiments prescrits par le code; ils firent rédiger des ouvrages importants, favorisèrent les impressions en caractères mobiles, protégèrent la littérature. Tjyeng tjong fut de plus amateur de constructions et il reste de son règne des monuments remarquables.

Les règnes suivants (*Syoun tjo*, fils de Tjyeng tjong, 1800; *Hen tjong*, petit-fils du précédent, 1834; *Tchyel tjong*, descendant de Yeng tjo, fils adoptif de Syoun tjo, 1849; le roi régnant descendant de In tjo, petit-fils adoptif de Syoun tjo, 1863), furent beaucoup moins brillants. Les faits importants du siècle sont le développement du christianisme et l'ouverture du pays aux étrangers. C'est en 1783 qu'un membre de la mission coréenne annuelle à Péking, Ni Seng-houn, y vit Mgr de Gouvea qui lui conféra le baptême et lui fit don d'un assez grand nombre d'ouvrages chrétiens; en 1794, un prêtre chinois fut envoyé de Péking en Corée, il dut vivre caché. En 1827, le vicariat de Corée nouvellement créé fut confié à la société des Missions étrangères; Mgr Bruguière, premier évêque désigné, ne put pénétrer dans son diocèse à cause des lois sévères contre tous les étrangers et de celles contre les chrétiens (depuis 1801). Mgr Imbert, ayant réussi à pénétrer en Corée, fut mis à mort en 1839; les missionnaires et les chrétiens se multiplièrent, malgré des persécutions sanglantes dont la plus terrible fut celle de 1866. C'est alors que l'amiral Roze fit une descente à Kang hoa, avec peu de succès; une descente américaine quelques années plus tard (1871) n'eut guère plus de résultats. En 1876 enfin, le Japon imposa à la Corée un traité ouvrant le pays aux étrangers, désignant comme places de commerce Tchémoulpo (In tchyen), Pousan (Fousan), Ouen san (Gen san), la ville de Seoul avec quelques restrictions, et réglant les relations entre les deux pays : la Chine était intervenue pour conseiller à la Corée de céder aux demandes des Japonais. Depuis lors, la Corée traita successivement avec les Etats-Unis (1882), l'Allemagne et la Grande-Bretagne (1883), la Russie et l'Italie (1884), la France (1886); la Chine elle-même régla ses relations commerciales avec l'Etat vassal par diverses conventions (1882 à 1887).

Il faut noter à cette époque le rôle important et complexe joué par le Tai ouen koun, père du roi régnant, depuis 1863 presque jusqu'à sa mort (1898) : soit au pouvoir en qualité de régent, soit comme chef de l'opposition contre la reine Min, il a lutté contre les nobles, démoli leurs temples, remplacé la taxe militaire qui pesait sur le peuple seul par une taxe générale sur les maisons; il fut ennemi des Chinois, interné par eux à Pao ting fou (1882-87), ensuite leur allié, puis allié des Japonais. Il est difficile de se rendre un compte exact des idées qui ont inspiré sa conduite : il paraît avoir été à la fois amoureux du pouvoir et opposé aux étrangers. Son action fut sensible dans les intrigues et les séditions qui ont provoqué les interventions chinoise et japonaise en 1882, 1884, 1894. Après les affaires de 1884, un traité conclu entre la Chine et le Japon (1885) établissait éventuellement en Corée une sorte de condominium; c'est de là que sortit la guerre de 1894. A la suite de l'invasion japonaise en Corée, en Mantchourie, au Chan-tong, la Corée s'est déclarée indépendante, a adopté le calendrier européen (1er janv. 1896) et a pris le titre d'empire (3 oct. 1897) avec le nom de *Han*, vieux nom des tribus indépendantes avant la première conquête chinoise. L'administration du pays a été modelée sur celle du Japon; de nouveaux ports, Mokpo, Tjinnampo, ont été ouverts en 1897; plusieurs autres, Ma san hpo, Koun san, Hpyeng yang, Syeng tjin, ont été ouverts plus récemment. D'autre part, une convention russo-japonaise (mai 1896), analogue à celle de 1885 entre le Japon et la Chine, a confirmé le principe de l'indépendance coréenne et limité le droit d'intervention des deux pays; une nouvelle convention a reconnu toutefois des droits plus étendus au Japon (avr. 1898). Maurice Courant.

Bibl. : Ch. Dallet, *Histoire de l'Eglise de Corée;* Paris, 1871, 2 vol. in-8. — Maurice Courant, *Bibliographie coréenne;* Paris, 1895-97, 3 vol. gr. in-8.

**RIA.** Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Prades; 932 hab. Stat. du chem. de fer. Carrières et scieries de marbre.

**RIAD.** Capitale du Nedjd, province de l'Arabie centrale, à 730 kil. N.-E. de La Mecque, par 24° 38′ 34″ lat. N. et 44° 21′ 33″ long. E.; grand centre religieux des Wahhabites. Diverses estimations font varier le nombre de ses habitants de 8.000 à 35.000, qui est le chiffre officiel fourni par le ministère des affaires étrangères turc; il est assez probable que le nombre adopté par Palgrave en 1863, 28.000 hab., est le seul exact. Riad occupe une situation très forte dans une vallée entourée de collines, et elle se trouve à la tête de toutes les voies de pénétration dans l'intérieur du pays; malgré cela, le commerce et l'industrie y sont à peu près nuls. Cette ville, qui a été fondée en 1824 par le cheikh Tourki, à 10 kil. de l'ancienne capitale Derayèh, fut saccagée en 1819 par les troupes d'Ibrahim Pacha; elle est assez salubre, quoique mal bâtie; c'est dans le quartier S.-O. de Riad que demeurent les sectateurs d'Abd el Wahhab dont la cruauté a si souvent ensanglanté le sol de l'Arabie. E. Blochet.

Bibl. : Palgrave, *Central and Eastern Arabia*, dans *Bulletin de la Société de Géographie*, juil. 1875, pp. 71-77.

**RIAH.** Tribu vivant dans la Tunisie septentrionale, à l'E. et au S. de Medjez-el-Bab et de la rive droite de la Medjerda inférieure.

**RIAH.** Tribu d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Mostaganem, com. mixte de Cassaigne, au N. du Dahra. Elle descend d'une tribu arabe immigrée au XIe siècle et doit sa célébrité actuelle à l'extermination qu'en fit Pélissier en 1845. Il enfuma dans une grotte 1.150 Ouled Riah qui s'y étaient réfugiés et continuaient de tirer sur ses troupes; 55 seulement survécurent. Cette grotte est à 350 m. d'alt., près de Nemchia.

**RIAILLE.** Ruisseau du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

**RIAILLÉ.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis; 2.268 hab.

**RIAJSK.** Ville de Russie, chef-lieu de district, gouvernement et à 110 kil. S. de Riazan, sur la rive gauche de la Khoupta; 13.000 hab. Stat. de chemin de fer (intersection des lignes Syzran-Viazemsk et Riazan-Oural): Riasjsk, dont la fondation remonte au XVIe siècle, semble emprunter son nom à la rivière Riassa (bassin du Don).

**RIALET** (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Mazamet; 250 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

**RIALTO** (V. Venise).

**RIANCEY** (Henri-Louis Camusat de), publiciste et homme politique français, né à Paris le 24 oct. 1816, mort à Paris le 9 mars 1870. Petit-fils d'émigré, il se fit connaître dès sa jeunesse comme avocat — ardemment légitimiste — au barreau de Paris, qu'il quitta en 1844 pour se jeter dans le journalisme. Il collabora avec éclat à l'*Ami de la religion*, au *Correspondant*, à l'*Union monarchique*, prit une part active aux campagnes de Montalembert sous la monarchie de Juillet, siégea de 1849 à 1851 comme représentant de la Sarthe à l'Assemblée législative —, où il s'associa d'ordinaire à la politique réactionnaire de la majorité, et, après le coup d'Etat, devint rédacteur en chef de l'*Union*, organe attitré du comte de Chambord, qu'il dirigea avec une incontestable autorité jusqu'à sa mort. On a de lui de nombreux ouvrages, parmi lesquels on doit citer : *Histoire du monde*

*depuis la création jusqu'à nos jours* (1838-44); *Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement en France* (1844); *la Loi et les Jésuites* (1845): *Mgr Affre, archevêque de Paris* (1848); *Recueil des actes de Pie IX* (1852-54); *l'Empire et la Restauration* (1856), etc. A. D.

**RIAÑO** (Diego de), architecte et sculpteur espagnol; après avoir résidé et travaillé en Castille dont il était peut-être originaire, il quittait Valladolid dans les premières années du XVIe siècle et venait prendre possession, en 1528, de l'emploi de *maestro mayor* de la cathédrale de Séville. En 1529, Riaño présentait à l'examen d'une commission désignée par le chapitre les plans et tracés de la grande sacristie, de la salle capitulaire et de la chapelle ou sacristie des Calices. Une décision du chapitre, prise en 1530, exigea que le projet de construction de ces édifices fût l'objet d'un concours, et ce concours, qui fut favorable à Riaño, eut lieu entre lui et trois architectes de Séville: Sébastian et Diego Rodriguez et Francisco de Limpias. Riaño, dut alors établir des modèles d'après ses plans approuvés; chacun des édifices projetés était d'un style différent des deux autres; la sacristie des Calices est de style gothique, la salle capitulaire, de forme elliptique, appartient à ce style appelé *plateresque* en Espagne, c.-à-d. Renaissance très ornée, et la grande sacristie est dans le goût gréco-romain. La salle capitulaire reçut une décoration assez sobre ainsi que la chapelle des Calices, mais la grande sacristie fut, suivant le plan de Riaño, décorée avec une profusion d'ornementation sculpturale qui dépasse peut-être la véritable richesse. Cette salle ainsi que les sacristies ne se terminèrent qu'en 1543; Riaño ne vit même pas les constructions sortir de terre, car il mourut dès 1533. On lui attribue les plans du palais de l'*Ayuntamiento* de Séville, dont la façade appartient au même style Renaissance plateresque que la salle capitulaire de la cathédrale. P. L.

**RIANS.** Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges. cant. des Aix-d'Angillon; 768 hab. Filature de laine.

**RIANS.** Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Brignoles; 1.916 hab. Stat. du chem. de fer de Meyrargues à Nice. Importante production de fruits, surtout d'amandes.

**RIÁNSARES** (Agustin-Fernando Muñóz, duc de), second mari de la reine d'Espagne Marie-Christine, né à Tarancón (Cuenca) le 4 mai 1808 (ou 1810), mort à Sainte-Adresse (près Le Havre) le 11 sept. 1873. Son père était propriétaire d'un bureau de tabac, et, voulant donner un meilleur avenir à son fils, l'engagea dans la carrière militaire. Le jeune Muñoz entra dans les gardes de corps du roi Ferdinand VIII. Pendant quelques années, rien n'annonça la fortune brillante du futur duc. Un jour, la reine Christine, en se promenant dans le jardin du Buen-Retiro, laissa tomber son mouchoir. Muñoz, qui figurait dans l'escorte royale, s'empressa de le ramasser. Christine fut touchée par la grâce et l'élégance du garde de corps. L'amour survint et, trois mois après la mort de Ferdinand VII, Muñóz épousait la veuve du roi d'Espagne. Le mariage resta secret, bien que la rapide fortune de Muñóz, nommé tout à coup *chambellan*, laissât deviner aux courtisans les liens qui l'unissaient à la reine, laquelle ne pouvait déclarer sa liaison sans perdre la régence de sa fille Isabelle. Les circonstances politiques vinrent détruire les plans de Christine. Le général Espartero fit savoir publiquement aux Cortès (1840) le mariage de la reine, et cette nouvelle, qui n'en était une pour personne, décida la chute de Christine. Les choses changèrent en 1843. Isabelle autorisa le mariage de sa mère par décret du 11 oct. 1844. La cérémonie publique de l'union se célébra le 13 oct. Muñóz fut alors nommé duc de Riánsares, chevalier de la Toison d'or et maréchal. Le roi Louis-Philippe lui donna le titre de duc de Montmorot et la grand-croix de la Légion d'honneur. Il renonça, dit-on, à la couronne de l'Equateur qu'on projeta d'ériger en monarchie, et ne se mêla point aux luttes politiques de l'Espagne. De son mariage il eut quelques fils; ils ont hérité de ses titres nobiliaires. R. A.

**RIANT** (*Paul*-Edouard-Didier, comte), érudit et historien français, membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) (1880), né à Paris le 7 août 1836, mort à La Vorpillière, près de Saint-Maurice, en Valais (Suisse), le 17 déc. 1888. L'activité scientifique du comte Riant s'est exercée presque exclusivement dans le domaine de l'histoire des croisades, qu'il connut mieux qu'aucun autre savant de son temps. La sagacité avec laquelle il sut interpréter les documents et frayer aux chercheurs des voies encore inexplorées, son sens historique très fin, l'originalité de ses vues ont contribué pour une bonne part à renouveler cette histoire, qu'on ne connaissait guère en France que par l'ouvrage de Michaud. On trouvera en tête de la 2e partie du *Catalogue* de sa bibliothèque, dressé par de Germon et Polain, et dans le tome Ier (an. 1893) de la *Revue de l'Orient latin* une bibliographie complète de ses travaux. Nous nous bornerons ici à indiquer les plus importants: *Expéditions et Pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des croisades*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris (Paris, 1865, in-8), dont une traduction suédoise a été publiée en 1868, à Copenhague. *Skandinavernes Korstog og Andagtsreiser til Palæstina* (Kjobenhavn, in-8); *De Haymaro monacho archiepiscopo Cæsariensi et postea Hierosol. patriarcha. Accedit ejusdem Haymari de expugnata Accone an. Dom. 1291 liber tetrastichus* (Paris, 1865, in-8); *Li Estoires de chiaux qui conquisent Constantinoble*, de Robert de Clari en Aminois (Paris, 1869-70); *Magistri Thadei Neapolitani hystoria de desolatione et conculcatione civitatis Acconensis, 1291* (Genève, 1874, in-8); *Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat. Examen des causes qui modifièrent... le plan primitif de la quatrième croisade* (Paris, 1875, in-8; extr. de la *Revue des questions historiques*); *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* (Genève, 1876, 2 vol. in-8), dont une seconde édition a paru en 1877-78; *le Changement de direction de la quatrième croisade* (Paris, 1878, in-8; extr. de la *Revue des questions historiques*); *Alexii I Comneni, Romanorum imperatoris, ad Robertum I Flandriæ comitem Epistola spuria* (Genève, 1879, in-8); *Etudes sur l'histoire de l'Eglise de Bethléem* (2 vol.: 1er vol., Gênes, 1889; 2e vol., publié après la mort de l'auteur, et d'après ses notes, par Ch. Kohler, Paris, 1896). On doit en outre au comte Riant l'édition du t. V des *Historiens occidentaux des croisades* (1895), sauf la préface, rédigée après sa mort, par Ch. Kohler; enfin de nombreux articles dans les *Archives de l'Orient latin*, publiées sous sa direction, dans le *Bulletin de la Société nat. des Antiquaires de France*, dans la *Revue des questions historiques* et dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. En 1875, il avait fondé la *Société de l'Orient latin* pour la publication de documents historiques et géographiques relatifs à la Terre Sainte et aux croisades. On trouvera dans la *Revue de l'Orient latin* (t. VI, an. 1898, pp. 336-39) une liste détaillée des volumes édités par cette Société, qui ne survécut pas à son fondateur. Bibliophile passionné, le comte Riant avait formé une admirable collection de livres relatifs presque exclusivement à l'histoire des croisades et à la littérature scandinave, collection qui a passé tout entière, après sa mort, dans les Universités américaines de Yale (Newhaven, Connecticut) et de Harvard, la première ayant acheté les livres scandinaves, la seconde tous les autres. Le catalogue en a été publié par L. de Germon et L. Polain, sous le titre: *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le comte Riant* (Paris, 1896-99, 3 vol.). Ch. Kohler.

Bibl.: V. les notices et articles biographiques mentionnés dans le *Catalogue de la bibliothèque du comte Riant*, 2e partie, t. I, p. XLII,

**RIANTEC.** Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Port-Louis ; 5.981 hab. ; petit port de pêche ; marais salants au *Dreff ;* sardines à l'huile ; bains de mer. — Eglise de Sainte-Radegonde, du moyen âge ; chapelle de la Trinité, fragments de vitraux. Dans la mer jaillit une fontaine dite de Sainte-Radegonde. Au hameau de *Laconiquélic* se trouve le couvent de Sainte-Catherine, ancienne maison de franciscains, situé sur un îlot relié au village par un pont de pierre. Dolmen au hameau de *Kerpréhet.* Châteaux : de Kerdurand ; de Kersabiec (école d'agriculture) ; de Toulanne.

**RIARIO** (Girolamo), seigneur italien, né à Savone en 1443, mort à Forli le 14 avr. 1488, neveu de Sixte IV, dont, après la mort de son frère le cardinal Pietro (V. ci-après), il devint le favori. A la seigneurie d'Imola dont son frère l'investit en 1473, il s'efforça d'ajouter d'autres terres pour se former un Etat assez fort au centre de l'Italie ; et il se servit, pour en arriver là, de l'autorité du pape. Mais Girolamo trouva une opposition dans les personnes de Laurent et de Julien de Médicis ; aussi fut-il l'instigateur de la conjuration des Pazzi en 1478. La guerre qui s'ensuivit fut encore en grande partie son œuvre ; le seul de ses adversaires qui survécut, Laurent, ne lui pardonna pas. Riario s'empara en 1480 de Forli. Quoique très médiocre général, il prit part aux guerres des années suivantes et il s'attribua, le 25 mai 1482, la victoire de Campo Morto, près de Velletri, qui revient de plein droit à Roberto Malatesta. Tandis qu'il dépouillait les Colonna de leur Etat, en 1484, la mort du pape le priva de son protecteur et de ses rentes. Forcé de se retirer dans ses domaines, il y tyrannisa ses sujets ; ceux-ci, poussés, dit-on, par Laurent de Médicis, le tuèrent. Il avait épousé la célèbre Catherine *Sforza* (V. ce nom), fille naturelle de Galeazzo Maria, duc de Milan.

**RIARIO** (Pietro), cardinal italien, né à Savone en 1445, mort à Rome le 5 janv. 1474, neveu de Sixte IV, frère du précédent. Créé par son oncle cardinal de Saint-Sixte, patriarche de Constantinople, archevêque de Florence et légat en Italie, il se fit remarquer par sa prodigalité et sa magnificence. En 1473, il acheta la ville d'Imola de Taddeo Manfredi et la donna à son frère Girolamo.

**RIARIO** (Raffaello-Galeotto), cardinal italien, né à Savone le 3 mai 1451, mort à Naples le 7 juil. 1521, neveu de Girolamo. Il reçut la pourpre de Sixte IV en 1477. Archevêque de Pise et légat lors de la conjuration des Pazzi, il fut emprisonné à Florence, et cet emprisonnement fut la cause de la guerre qui suivit l'assassinat de Julien de Médicis. Sous le pontificat d'Alexandre VI, il se réfugia en France. Il fut impliqué dans la conjuration du cardinal Petrucci contre Léon X. De son amour pour les arts, nous avons des preuves dans les restaurations faites à ses frais dans les cathédrales par où il passa, et surtout dans le palais de S. Lorenzo in Damaso, que Léon X lui confisqua pour y loger la Chancellerie pontificale.

**RIASSI.** Ville et fort de l'Inde, principauté de Djammou, dans les Etats du mahârâdja de Cachemire, sur la rive gauche du Tchinâb et les premiers contreforts de l'Himalaya.

**RIAUCOURT.** Com. du dép. de Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont-en-Bassigny, vallée de la Marne ; 290 hab. Ancienne industrie métallurgique dans les environs. Diocèse de Langres, généralité de Champagne. Le fief de Riaucourt relevait des barons de Sexfontaine.

**RIAUFFRET** (De Bosse de), nom d'une ancienne famille originaire de Lauris au Comtat-Venaissin, dont les armes, enregistrées en 1696, étaient *de sable, au chêne d'or surmonté d'une molette de même.* Elle avait très probablement origine commune avec la famille de Bosse de Bonrecueil, mentionnée dans les principaux nobiliaires de Provence, bien que les armoiries diffèrent. Son personnage le plus marquant a été François de Bosse, sieur de Riauffret, ami de Mirabeau, et l'un des plus brillants avocats du parlement d'Aix au XVIII^e siècle ; il ne laissa que des filles, dont l'une épousa Joseph Guyon, fournisseur des armées de la première République à Marseille, ancien curé d'Aix et vicaire général de l'évêché de Sisteron sous Louis XVI.

**RIAUX** (Francis-Marie), professeur et littérateur français, né à Rennes le 2 déc. 1810, mort à Paris le 19 févr. 1883. Elève de l'Ecole normale, professeur de philosophie au collège, puis à la Faculté de Rennes, il vint professer à Paris (aux lycées Charlemagne et Bonaparte, 1846 et 1856) ; plus tard, il fut nommé receveur municipal de l'entrepôt de Paris. Il a publié une traduction des *Nibelungen* (1837) ; un essai sur *Parménide d'Elée* (1840), une traduction des *Œuvres philosophiques de Bacon* (1840) ; une édition des *Mémoires de M^me de Motteville* (1855) ; un livre, *l'Egypte et la France* (1870), et de nombreux articles dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques.*

**RIAVILLE.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Fresnes-en-Woëvre ; 143 hab.

**RIAZAN.** Ville de Russie, chef-lieu de gouvernement, à 800 kil. S.-E. de Saint-Pétersbourg et à 195 kil. S.-E. de Moscou, sur les bords du Troubèje, et à 2 kil. de l'entrée de cette rivière dans l'Oka. Position : 54° 38′ 77″ lat. N. ; 37° 24′ 38″ long. E. de Paris ; alt., environ 110 m. ; 45.000 hab. Fondée vers 1100 par le prince Iaroslav Sviatoslavitch (d'où le nom ancien de la ville, Pereslavl), la ville fut durant trois siècles le centre d'une principauté semi-indépendante. La région a été incorporée dans l'empire moscovite en 1517 et, deux cents ans après (1719), la ville de Riazan fut déclarée dépendance administrative de Moscou. Elle a été érigée en chef-lieu du gouvernement vers 1802. Elle possède vingt églises orthodoxes, dont la cathédrale de l'Assomption, l'un des monuments religieux les plus remarquables de la Russie, élevé sur le bord du Troubèje vers 1770, deux couvents (hommes et femmes), vingt-six établissements d'instruction publique (primaire et secondaire). Trafic assez considérable (blés et bétail) sur l'Oka et par voie ferrée (lignes de Moscou-Kazan et Riazan-Oural). Industrie insignifiante.

Le *gouvernement,* appartenant à la partie septentrionale de la région du *tchernozeme* (terre noire) (V. ce mot), un des plus fertiles du centre de la Russie, occupe une superficie de près de 4 millions d'hect. dont un quart couvert de forêts et de marais. Il est divisé administrativement en 12 districts (*ouiezds*) : Riazan, Dankov, Egorevsk, Zaraïsk, Kassimov, Mikhaïlov, Pronsk, Ranenbourg, Riajsk, Sapojok, Skopine, Spask, et compte 5.256 lieux habités. Pop., 1.900.000 hab., presque exclusivement russe-orthodoxe, sauf le district de Kassimov qui renferme environ 6.000 Tatars ; tous agriculteurs, beaucoup de maraîchers. Climat continental et très sain ; moyenne annuelle à Riazan, 4°,8. Industrie peu développée ; environ 4.000 usines et ateliers divers occupent 25.000 ouvriers. Les principales usines fabriquent des tissus de coton. Les deux importants cours d'eau qui traversent la région, l'Oka, sur environ 500 kil., et le Don, sur 90 kil., joints aux deux voies ferrées, fournissent à la province d'excellentes voies de communications susceptibles d'être considérablement améliorées. Revenus, environ 16 millions de roubles, dont 5.400.000 d'impôts indirects ; 1.280 écoles primaires et secondaires, 81.000 élèves (65.000 garçons, 16.000 filles). Proportion d'illettrés (recrues), 62 %.

**RIBA-Riba.** Localité de l'Etat du Congo, sur la rive droite du haut Congo, à 190 kil. de Nyangoué.

**RIBADENEIRA** (Pierre), jésuite, né à Tolède en 1527, mort en 1611. Il travailla avec succès à la diffusion de son ordre, dans les Pays-Bas et en Espagne, et il exerça en Sicile, en Toscane et dans la Haute-Italie les fonctions de commissaire provincial et de visiteur. Retiré à Tolède, puis à Madrid, pour cause de maladie, il s'adonna à l'étude

et publia un grand nombre d'ouvrages historiques et ascétiques. Il avait contribué puissamment à apaiser une dissension, qui menaçait d'affaiblir la constitution de la Compagnie de Jésus. Les trois premiers généraux, Ignace de Loyola, Laynez et Borgia, étaient des Espagnols. La majorité des Pères profès assemblés en congrégation générale, pour nommer le successeur de Borgia, semblait acquise au P. Palanque, pareillement Espagnol. Afin de ne point laisser se perpétuer une succession qui aurait fait du généralat le privilège d'une seule nation, le pape Grégoire XIII intervint pour induire la congrégation à élire Mercurian, un Belge. Mercurian fut élu. Mais cette mesure suscita des ressentiments qui se traduisirent par une proposition de réforme. Ceux qui soutenaient cette proposition prétendaient que les Espagnols avaient le droit de posséder un chef particulier, et que les circonstances faisaient de l'exercice de ce droit une nécessité. Mercurian chargea Ribadeneira de leur répondre. Il était Espagnol et avait été l'ami et le compagnon d'Ignace de Loyola et de Laynez. Il démontra que l'institut, en perdant son unité et en se faisant une autre patrie que l'Église catholique, se condamnerait à l'impuissance. — Œuvres principales : *De vita sancti Patris Ignatii* (Naples, 1572; Anvers, 1587-88, in-8; Paris, 1602); traduction en espagnol par l'auteur (1586). — *Vida del Padre Diego Lainez, del P. Alfonso Salmeron, del P. Franz de Borja* (Madrid, 1592); traduction en français (Douai, 1602; Lyon, 1609, in-8). — *Catalogus scriptorum religiosorum Societatis Jesu* (Anvers, 1608, in-8). Cet ouvrage a été repris et complété sous divers titres : *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu*, par Alegambe (Anvers, 1648, in-fol.); *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu, opus recognitum et productum ad annum Jubilæi 1675*, par Sotwell (Rome, 1676, in-fol.). — *Flos sanctorum o Libro de las Vidas de los santos* (Madrid, 1610); édition augmentée par divers auteurs (Barcelone, 1643, 3 vol. in-fol.); traduction en français par André du Val (Paris, 1644-49, 2 vol. in-fol.). — *Vida de la Madre Teresa de Jesu*, traduite du latin, in-4. — *De la Scisma de Ingalaterra* (Madrid, 1588, in-8). — *Tratado de la Religion y virtudes que debe tener el Principe christiano* (Madrid, 1595). — *Manual de Oraciones y Exercicios* (Madrid, 1611). — *Tratado en el qual se da razon del Instituto de la Compagnia de Jesus* (Madrid, 1605, in-4). Lorsqu'il mourut, Ribadeneira travaillait à une histoire complète de son ordre. Sa *vie* a été écrite par L. Palma de Tolède. E.-H. Vollet.

**RIBAGNAC.** Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès ; 325 hab.

**RIBALTA** (Francisco), peintre espagnol, né à Castellon de la Plana vers 1551, mort à Valence en 1628. Il apprit les premiers éléments de son art à Valence, puis il alla se perfectionner en Italie où il étudia les œuvres de Raphaël, de Sebastien del Piombo et des Carrache. De retour à Valence, où, disent ses biographes, l'attendait fidèlement la fille de son premier maître, sa fiancée, il donna tout de suite des preuves de son très grand talent. L'archevêque Juan de Ribera lui fit aussitôt la commande, pour l'autel du collège du *Corpus Christi*, d'une grande composition représentant la *Sainte Cène*, sujet que Ribalta a souvent traité et où il a toujours réussi à exprimer de la manière la plus heureuse les sentiments et les différents caractères de physionomie des apôtres. L'exécution de cette peinture mit le sceau à la réputation de l'artiste, à qui les couvents et les églises de Valence et de la province demandèrent à l'envi quelque ouvrage, tandis que de nombreux disciples se pressaient dans son atelier pour recevoir ses leçons. Son enseignement fut fécond et fit école, et sous ce rapport Valence doit plus à Ribalta qu'à tout autre de ses maîtres; il compta en effet toute une suite d'élèves et de sectateurs qui continuèrent ses méthodes et sa manière jusque dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ribalta a produit un nombre considérable d'ouvrages pour les couvents, églises et maisons religieuses de Valence, de Castellon, de diverses localités de la province et de Madrid. Par suite de la sécularisation, beaucoup de ces ouvrages ont été dispersés ou ont péri. Le musée de Valence en a recueilli plusieurs notamment : *Saint François embrassant le Christ crucifié, la Résurrection, la Vierge de Porta cœli, Saint Antoine, abbé, Saint Bruno, Saint Isidore* et *la Crucifixion ;* il conserve également deux volets d'un triptyque dont la partie centrale est au musée du Prado et représente *la Descente du Christ aux limbes*, copié, dit-on, par Ribalta d'après un original, aujourd'hui perdu, de Sebastien del Piombo. Ce dernier musée possède également *Jésus mort soutenu par deux anges, Saint François mourant consolé par un ange*, et deux autres peintures moins importantes. En étudiant ces diverses productions, on se rend aisément compte de la nature complexe et variée du talent de Ribalta, moitié traditionnel et italien, moitié original et espagnol, composé qu'il est d'assimilations romaines et bolonaises et de tendances naturalistes nationales et bien personnelles. Ses principaux élèves ont été Gregorio Bausa, Francisco Zariñena, Gregorio Castaneda, Jacinto Geronino de Espinosa et José de Ribera, le plus illustre de tous. P. Lefort.

**RIBALTA** (Juan), peintre espagnol, né à Valence en 1597, mort à Valence en 1628. Fils et élève de Francisco, Juan possédait déjà à dix-huit ans toute la science d'un artiste consommé. C'est en effet à cet âge qu'il peignait pour le couvent de Saint-Michel des Rois, hors les murs de Valence, une grande toile représentant *la Crucifixion*, qu'il signait et datait 1615, avec la mention de son âge. Elle fait à présent partie du musée de Valence et montre par ses grandes qualités de dessin et de coloris quelle place Juan eût prise à la suite de son père s'il n'était mort à trente et un ans. Il collabora souvent avec son père, et en étudiant ceux des ouvrages dus à cette collaboration, surtout les plus dépourvus d'italianisme, il est vraiment impossible d'y démêler quelle part il faut attribuer au père et quelle au fils. Leur manière se confond tellement que l'on se borne, devant certains ouvrages, à les qualifier : œuvre des Ribalta, sans plus de recherches. A en juger toutefois par les peintures qui sont authentiquement de la main de Juan, on voit que son style propre est d'un franc réalisme et que son exécution, plus spontanée et libre que celle de Francisco, est d'une surprenante nouveauté, par l'aisance de la touche, le brio et la hardiesse des méthodes : on les prendrait parfois pour des ébauches, tant soit peu poussées, mais gardant toute la fraîcheur de l'improvisation. On conserve, au musée de Valence, plusieurs portraits d'hommes célèbres valenciens qui furent commandés à Juan par don Diego Vich, et au musée du Prado, *Saint Jean et saint Mathieu, Saint Marc et saint Luc, évangélistes*, et un tableau très lestement enlevé et intitulé *le Chanteur*. Quelques-unes de ses improvisations les plus fougueuses ont été parfois attribuées à Esteban March. P. Lefort.

**RIBARROUY.** Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Garlin ; 107 hab.

**RIBAUD.** Terme par lequel on désignait au moyen âge des gens de mauvaise vie ou tout au moins d'assez pauvres gens de vie turbulente. Ce terme n'apparaît pas avant la fin du XII^e siècle. Il désigne d'abord un corps de troupe sur lequel on manque d'ailleurs de renseignements et qui semble avoir été composé d'aventuriers à la fois très braves et peu disciplinés, qui combattaient presque nus, avec les armes qu'ils trouvaient sous leurs mains. Philippe-Auguste paraît avoir fait un usage particulier de ces soldats d'élite, formant une milice distincte parmi les bandes soldées. Après lui, il est encore question de ribauds qui prennent part aux différentes guerres, mais ils constituent sans doute, encore moins que par le passé, un véritable corps de troupe. Il est possible que leur chef, appelé roi des ribauds, se soit confondu avec l'officier de la maison du roi, déjà chargé de la police intérieure de son palais et de

son armée. On a très probablement exagéré parfois les pouvoirs de ce personnage mal défini qui prenait le titre de sergent d'armes du roi : il aurait eu droit de vie et de mort sur ceux qui causaient des troubles, percevait les amendes qu'il infligeait, avait aussi sa part dans le butin rapporté par les ribauds et s'attribuait même un droit sur les prisonniers de guerre, mais il prélevait certainement, en tout cas, des redevances sur les maisons de jeu, les tavernes et les filles publiques et avait, comme chargé de l'exécution des criminels, les vêtements des exécutés. Dès le XIIIe siècle, le sens le plus défavorable s'attache au mot ribaud, et les ordonnances de saint Louis traitent de ribaudes les filles de joie. Le nom de ribaud était alors souvent donné aux trouvères et on l'appliquait aussi aux portefaix. On en arriva à désigner ainsi les vagabonds excommuniés et à confondre avec eux les truands. Des clercs même étaient appelés clercs-ribauds. Nu comme un ribaud devint un proverbe. Quant au roi des ribauds, ce n'était plus, au XIVe siècle tout au moins, qu'un officier inférieur de la maison du roi, ayant certaines fonctions de police. Il est invraisemblable qu'il ait eu, à proprement parler, des pouvoirs judiciaires ; de même qu'on ne doit pas l'identifier avec le prévôt de l'hôtel, on ne peut non plus prétendre que les prévôts des maréchaux aient hérité d'une partie de ses attributions. Mais il paraîtrait que ce fut la « dame des filles de joie suivant la cour » qui lui succéda dans la charge qu'il aurait eue d'héberger les filles publiques. Le dernier roi des ribauds date vraisemblablement du temps de Louis XII. A la décadence progressive de cet office correspond une diminution dans les gages qu'il comportait ; de 20 sous par jour en 1324, ils ne sont plus que de 4 sous en 1386. Il avait au-dessous de lui un lieutenant dit prévôt avec un certain nombre d'archers ou de sergents et de valets. Quelques-unes de ses attributions sont peu certaines aussi, en tant qu'elles auraient appartenu à l'officier de la maison du roi, et non à tel ou tel des autres rois de ribauds, car il y en eut dans des villes ou des maisons princières, et l'on a même dit qu'ils relevaient de l'officier royal : ainsi le droit de percevoir 5 sous d'or de toute femme adultère, celui de faire faire son lit par les filles de cour pendant le mois de mai. L'étude de ces attributions est liée à l'histoire de la prostitution, et ce fait que le bourreau de Toulouse s'intitulait roi des ribauds suffit à prouver que le mot ribaud s'était discrédité de plus en plus. M. Barroux.

Bibl. : J.-C. Clos, *Histoire de l'ancienne cour de justice de la maison du roi*.....; Paris, 1790, pp. 59-75, in-8. — E. Boutaric, *Institutions militaires de la France;* Paris, 1863, pp. 283-84, in-8. — L. Pichon, *les Curiosités de l'histoire. Le roy des ribauds* (Dissertations de Du Tillet, etc.); Paris, 1878, in-8. — A. Schultz, *Das höfische Leben*.....; Leipzig, 1889, t. II, p. 197, in-8.

**RIBAUDEQUIN** (Archéol.). Engin d'artillerie en usage au XVe siècle, et qui était une sorte de chariot à orgues, c.-à-d. un plateau monté sur roues et supportant des petits canons rangés côte à côte. C'était, en somme, une mitrailleuse primitive. On appelle aussi ribaudequins des chars de guerre un peu plus anciens, munis de pointes, de piques, de dards, de grappins, qui en hérissaient le front. Ces chariots servaient à fortifier les enceintes des camps et pouvaient se rouler contre les assaillants. Ces machines de guerre, que l'on connaît par les dessins de vieux manuscrits, n'ont jamais dû être d'un usage très courant. M. Maindron.

**RIBAUT** (Jean), navigateur français, né à Dieppe vers 1520, tué en Floride en 1565. Excellent marin et protestant militant, il fut chargé par Coligny de préparer à ses coreligionnaires un asile en Amérique. Avec l'assentiment du roi, il arma deux navires, explora les côtes de ce qui devint ensuite la Caroline, fonda le fort Charles (auj. *Lemon island*) et y laissa vingt-cinq hommes (1562). Ceux-ci tuèrent leur chef et revinrent seuls. En 1565, Ribaut repartit à la suite de Laudonnière qu'il rejoignit au fort Caroline ; mais tous deux furent égorgés avec 900 colons par les Espagnols de Menendez. D. de Gourgues ne put que les venger.

**RIBAUTE.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse ; 322 hab.

**RIBAUTE.** Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. d'Anduze ; 860 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**RIBAY** (Le). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. du Horps ; 888 hab.

**RIBBECK** (Otto), savant philologue allemand, né à Erfurt, en Saxe, le 23 juil. 1827, mort à Leipzig le 18 juil. 1898. D'abord professeur au gymnase d'Elberfeld, il passa à l'Université de Berne, puis à celle de Bâle, où il s'occupa en même temps de diriger l'enseignement secondaire ; mais bientôt il se consacra exclusivement à l'enseignement supérieur, et il appartint successivement aux Universités de Kiel, de Heidelberg et de Leipzig. Elève de Ritschl, Ribbeck s'est surtout consacré à l'étude des poètes classiques latins ; il est l'auteur d'une excellente édition critique de Virgile et de travaux remarquables sur le théâtre antique. Son histoire de la poésie romaine est un monument d'érudition ; on lui doit aussi de précieux recueils de fragments des tragiques et des comiques anciens. Plein d'enthousiasme pour les études antiques, helléniste et surtout latiniste consommé, Ribbeck s'est montré souvent hardi novateur, comme, par exemple, dans son commentaire sur les *Épîtres* d'Horace, et il s'est plus d'une fois avancé jusqu'au paradoxe ; on a regardé ses éditions de Juvénal et de l'*Art poétique* d'Horace comme de curieux spécimens d'intempérance dans la critique des auteurs classiques. Enfin, il a laissé de nombreux écrits qui attestent une grande activité dans le domaine de la philologie ancienne. En 1888, les disciples de Ribbeck, voulant honorer le soixantième anniversaire de sa naissance, lui ont dédié un certain nombre de travaux d'érudition, sous le titre de : *Commentationes philologæ quibus Ottoni Ribbeckio præceptori inlustri sexagesimum ætatis, magisterii Lipsiensis decimum annum exactum congratulantur discipuli Lipsienses* (Lipsiæ, 1888, in-8). On a réuni en un volume, non seulement les discours académiques que Ribbeck avait composés dans sa carrière universitaire, mais encore ses conférences qui s'adressaient à un public un peu moins spécial. Cette dernière publication a pour titre *Reden und Vorträge* (Leipzig, 1899, in-8). — Voici la liste des principaux ouvrages et mémoires de Ribbeck : *Tragicorum reliquiæ* (Leipzig, 1852, in-8) ; *Lectiones Vergilianæ* (Elberfeld, 1855, in-4) ; *Juvenalis satiræ* (Leipzig, coll. Tauchnitz, 1859, in-8) ; *Der echte und der unechte Juvenal, eine kritische Untersuchung* (Berlin, 1865, in-8) ; *Sophocles und seine Tragödien* (Berlin, 1869, in-8) ; *Anfänge und Entwickelung des Dyonysoscultus in Attica* (Kiel, 1869) ; *Beiträge zur Lehre von den lateinischen Partikeln* (Leipzig, 1869) ; *Scænicæ Romanorum poesis fragment* : I. *Tragicorum;* II. *Comicorum fragmenta* (Leipzig, 1871-73, in-8, et nouv. édit., 1897-98, pet. in-8) ; *Die römische Tragödie im Zeitalter der Republik* (Leipzig, 1875, in-8) ; *P. Vergilii Maronis opera, in usum scholarum* (Leipzig, 1878 et 1894 et suiv., in-8) ; *Geschichte der römischen Dichtung* (Stuttgart, 1887-92, 3 vol. in-8 ; trad. en français par Droz et Kontz, Paris, 1891, in-8). V. Mortet.

Bibl. : F.-A. Eckstein, *Nomenclator philologorum* Leipzig, 1871, pet. in-8. — W. Pökel, *Philologisches Schriftsteller-Lexicon;* Leipzig, 1882, in 8. — Kürschner's, *Deutscher Litteratur-Kalender*, ann. 1898 ; Leipzig, pet. in-8. — O. Ribbeck, dans l'*Archiv. für lateinische Lexicographie* de Wölfflin, 1898, XI, *Nekrolog.*

**RIBBING** (Adolphe-Louis), comte, dit plus tard comte de Leuven, homme politique suédois, né à Stockholm en 1765, mort à Paris en 1843. Issu d'une vieille famille suédoise qui remonte au XIVe siècle et se rattache indirectement au roi de Norvège, Magnus Erlingsson, mort en 1184, il fit d'abord, au service de la France, la guerre d'Amérique (1782), puis, rentré en Suède, fut officier

dans la garde royale et membre de la noblesse à la Diète : il s'y distingua par son opposition violente aux mesures du roi Gustave III dont son père avait été le conseiller, d'ailleurs fort peu docile. Accusant le roi de lui avoir fait un passe-droit dans l'attribution d'une charge de capitaine, d'avoir contribué en outre à lui faire manquer un projet de mariage avantageux avec une riche héritière, M^lle de Geer, témoin enfin des violences du roi contre la noblesse aux riksdags de Stockholm (1789) et de Gefle (1792), il entra dans le complot contre Gustave, aida Claes Horn à préparer le coup d'Etat, et quand le meurtre fut résolu, se vit désigner par le sort, avec Horn et Anckarstrœm, pour l'accomplir. Le 16 mars 1792, au bal masqué de l'Opéra de Stockholm, Ribbing fut un des conjurés en domino noir qui entourèrent le monarque; c'est lui qui, mettant la main sur l'épaule du prince, l'aborda d'un : « Bonjour, beau masque ! » Arrêté le 18, condamné à mort le 10 mai, il vit commuer sa peine en celle de la perte de la noblesse et du bannissement à perpétuité. Sous le nom de *Leuven* (du nom de sa mère, Héléna Lœven) qu'il porta désormais, il vint à Paris où, chez le directeur Barras, les dames firent fête au « beau régicide », trouva même accueil à Coppet auprès de Benjamin Constant et de M^me de Staël, avec laquelle il entretint longtemps ensuite une active correspondance, puis, après un séjour dans l'île de Seeland (1794-95), se fixa à Paris (1796) pour y mener une vie mondaine et sans souci ; il s'y maria en 1799 avec M^lle d'Aubigné. Le gouvernement suédois l'autorisa en 1809-10 à séjourner dans le Bohus, chez sa mère. A la Restauration, en 1815, il crut devoir suivre les bonapartistes exilés à Bruxelles, où il fut rédacteur au *Vrai Libéral;* expulsé de la Belgique en 1820, à la demande du roi Frédéric-Guillaume III de Prusse qu'il avait blessé par un article, il revint s'installer à Paris où il collabora, surtout à titre de traducteur d'allemand, au *Courrier français*. G. L.-U.

**RIBBLE.** Rivière d'Angleterre (V. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 156).

**RIBE** (*Ripen*). Ville du Danemark, ch.-l. d'un amt qui occupe le S.-O. du Jutland ; elle est située à 5 kil. de la mer du Nord, sur le Ribe-Aa ; 4.135 hab. (en 1890). Stat. de chem. de fer. Evêché. Cathédrale du XII^e siècle. Evangélisée au IX^e siècle, Ribe fut érigée en évêché par Otton I^er (948), fut, avec Rœskilde et Viborg, une des villes principales du Danemark, mais déclina à l'époque moderne par suite des guerres, incendies et inondations. Le château des Waldemar fut détruit en 1659. — L'amt a 3.033 kil. q. et 78.623 hab.

**RIBEAUCOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Montiers-sur-Saulx ; 308 hab.

**RIBEAUCOURT.** Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart ; 234 hab.

**RIBEAUPIERRE** (allem. *Rappolstein*). Famille d'Alsace (Haut-Rhin) ayant émigré en Suisse à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Plusieurs de ses membres se sont rendus en Russie où ils occupèrent des postes importants. Parmi les plus connus : le comte *Alexandre*, né en 1783, habile diplomate, fut chargé des négociations traitant de l'indépendance de la Grèce. Il occupa le poste d'ambassadeur de Russie à Berlin de 1836 à 1839 et fut nommé grand chambellan de la cour en 1846. Il mourut en 1865.

**RIBEAUVILLE.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Wassigny ; 282 hab.

**RIBEAUVILLÉ** (*Ratbaldouilare*, 759 ; *uille Rapolswilr*, 1162 ; allemand *Rappoltsweiler*). Ch.-l. d'arr. de la Haute-Alsace, ville industrielle sur le Strengbach, reliée par un tramway à la ligne du chem. de fer de Bâle à Strasbourg ; 6.052 hab. Ecole réale ; congrégation des sœurs de la Providence dans l'ancien couvent des augustins, fondé en 1297. Filatures de coton, fabriques de tissus, de toiles peintes, de chandelles, de vins mousseux ; vins blancs très estimés, vins de paille ; imprimerie.

Histoire. — Ribeauvillé, dont les origines sont inconnues, appartenait, vers le XI^e siècle, aux empereurs d'Allemagne ; elle fut cédée, en 1084, par l'empereur Henri IV à l'évêché de Bâle qui, vers la fin du XII^e siècle, la donna en fief à Egelolphe, le chef de la maison de Ribeaupierre. Les seigneurs de cette famille y prirent résidence, l'entourèrent de murs et l'élevèrent au rang de ville. Vers la fin du XIII^e siècle, la nouvelle ville avait simultanément plusieurs seigneurs de Ribeaupierre et se composait de quatre cités différentes qui avaient chacune un mur d'enceinte. Il y avait à cette époque quatre portes dans l'enceinte générale et trois portes intérieures permettant aux différentes cités de communiquer entre elles. La terre de Ribeaupierre, une des plus importantes de l'Alsace, comprenait, au XVI^e siècle, huit bailliages. En 1671, à l'extinction de la ligne mâle des seigneurs de Ribeaupierre, elle échut par mariage au comte palatin Chrétien II de Birkenfeld, dont le successeur devint également duc de Deux-Ponts. Maximilien, le dernier seigneur féodal de Ribeauvillé, devint plus tard roi de Bavière.

Dès le XV^e siècle, les empereurs d'Allemagne, et, plus tard, les rois de France avaient conféré aux comtes de Ribeaupierre, à titre de fief, la juridiction sur la confrérie des ménétriers d'Alsace. Tous les ans, le 8 sept., jour de la Nativité de la Vierge, tous les musiciens de la province se réunissaient à Ribeauvillé, pour offrir un cierge à Notre-Dame de Dusenbach, leur patronesse, pour rendre hommage au comte, et pour tenir leurs assises annuelles. Après une messe solennelle, un tribunal, sous la présidence du roi des ménétriers (*Pfeiferkönig*), nommé par le comte, jugeait les délits commis pendant l'année contre les règlements de la confrérie. Puis tous se rendaient au château pour rendre hommage au seigneur. A cette occasion, les comtes de Ribeaupierre, outre le vin qu'ils prodiguaient, avaient l'habitude d'offrir une coupe ou un hanap, qui restait ensuite la propriété de la ville. Plusieurs de ces pièces, des chefs-d'œuvre en style Renaissance de l'orfèvrerie alsacienne, sont encore conservées dans le petit musée de l'hôtel de ville. La tradition de cette fête joyeuse et populaire, appelée *Pfeifertag*, s'est conservée jusqu'à nos jours, tant à Ribeauvillé qu'à Bischwiller qui, au siècle passé, appartenait aux comtes de Ribeaupierre.

Monuments. — Eglise paroissiale de Saint-Grégoire à trois nefs en style gothique, commencée en 1284 et terminée en 1475 ; statue de la Vierge, belle sculpture en bois du XV^e siècle ; sous le chœur se trouvait le caveau sépulcral des seigneurs de Ribeaupierre. Eglise des augustins, en style gothique de la dernière période. Chapelle de l'hospice de la fin du XV^e siècle, qui, en 1811, fut convertie en halle au blé. Temple protestant de 1783 remplaçant la chapelle du château qui, en 1563, avait été affectée au culte protestant. Au milieu de la ville, un beffroi du XIII^e siècle, appelé tour des bouchers (*Metzgerthurm*), à quatre étages, avec une porte ogivale, donnant passage à la rue principale. Des trois tours, qui autrefois servaient de portes de communication entre les différentes cités, la tour des bouchers est la seule qui existe encore. De l'enceinte générale on voit encore quelques pans de mur avec trois tours rondes de la fin du moyen âge. Sur la place du Marché, fontaine en style Renaissance de 1536, qui montre sur une colonne, armée de figures symboliques, un lion portant les armes de la ville. Sur la place de la Jauge, statue symbolique représentant la ville de Ribeauvillé, due au ciseau de Friedrich qui en a fait don à sa ville natale. Hôtel de ville de 1773 avec sa belle collection de coupes. Les montagnes rocheuses et escarpées qui dominent la ville sont couronnées des ruines de trois châteaux, anciens manoirs des seigneurs de Ribeaupierre : 1° Saint-Ulric (*Castrum Rappolezstein inferius in vulgari die Niederburg*, 1371), mentionné pour la première fois dans un document du XIV^e siècle, doit avoir été construit dès le XIII^e siècle. Il fut abandonné au commencement de la guerre de Trente ans. Le donjon et le mur d'enceinte subsistent en partie, ainsi qu'une grande salle, ornée de belles fenêtres enca-

drées dans une arcade plein cintre et ornées au sommet d'ouvertures qui affectent alternativement la forme d'un ovale, d'une losange, d'une étoile ou d'un trèfle. 2° En face de Saint-Ulric et à peu de distance, sur un pic abrupt, se dresse le château de Girsperg (*Castrum quod dicitur der Stein in Rapolzstein*, 1288). Il n'en subsiste plus qu'un donjon carré. Ce château avait été cédé aux seigneurs de Girsperg qui, après avoir été chassés de leur manoir dans le val de Villé, y résidèrent jusqu'en 1422. 3° Sur une montagne beaucoup plus élevée et dominant les deux autres, le château de *Ribeaupierre* (*prædium quoddam Rapoldestein*, 1084), probablement un des plus anciens de l'Alsace, n'est plus habité depuis le XVIe siècle. Il n'en reste plus qu'un puissant donjon du XIIe siècle. C'était la demeure et la citadelle des seigneurs ; les deux autres châteaux n'en étaient que des annexes. Après la guerre de Trente ans, les comtes de Ribeaupierre firent construire, à l'entrée de la ville, un quatrième château, que les sœurs de la Providence ont converti depuis en un pensionnat de jeunes filles. A 2 kil., à l'O. de Ribeauvillé, la chapelle de Notre-Dame de Dusenbach (*In Tussenbach*, XVe siècle), lieu de pèlerinage. A l'E. de la ville, les seigneurs de Ribeaupierre créèrent, au XVIIIe siècle, une belle promenade appelée *Herrengarten*. A 1 kil., au N. de la ville, le *Carolabad*, établissement hydrothérapeutique avec une source thermale dont on appréciait déjà les vertus au XVe siècle. Depuis quelques années la ville de Ribeauvillé est considérée comme une excellente station pour les malades et les convalescents. A côté de l'emploi de la source thermale, on y fait des cures de lait et de raisins. — Ribeauvillé porte : *D'argent à un dextrochère de carnation habillé d'azur et accompagné de trois écussons de gueules, deux en fasce et un en pointe.* Patrie du théologien protestant Philippe-Jacques Spener, « le père du piétisme » (1635-1705) ; de Joseph-Adam Lorentz, professeur de chirurgie (1734-1801) ; de Frédéric-Sigismond, baron de Berckheim, général français (1775-1819) ; de Charles-Auguste de Steinheil, astronome et physicien (1801-70) ; du lieutenant-colonel Arsène Klobb, né en 1857, assassiné au Soudan en 1899.

BIBL. : SCHEID, *Diss. de iure in musicos singulari Rappoltsteinensi comitatu annexo ;* Strasbourg, 1719. — RADIUS, *Diss. de origine, dignitate, iuribus et prærogativis quibusdam comitum Rappoltst. ;* Strasbourg, 1745. — BERNHARD, *Notice sur le pèlerinage de Notre-Dame de Dusenbach ;* Strasbourg. 1859. — Du même, *Recherches sur l'histoire de la ville de Ribeauvillé ;* Colmar, 1888. — F. PITON, *Ribeauvillé et ses environs ;* Strasbourg, 1856. — DIETRICH, *la Chapelle du château de Saint-Ulric*, dans *Revue d'Alsace*, 1860, pp. 413 et suiv. — GOUTZVILLER, *les Vases de Ribeauvillé*, dans *Revue d'Alsace*, 1872, pp. 70 et suiv. et 250 et suiv. — E. BARRE, *Ueber die Bruderschaft der Pfeifer ;* Colmar, 1873. — RATHGEBER, *Die Herrschaft Rappoltstein ;* Strasbourg, 1874. — HEITZ, *Die Herren von Rappoltstein und das Pfeifergericht*, dans *Alsatia*, VI, 8-33. — K. ALBRECHT, *Rappoltsteinisches Urkundenbuch* (759-1500) ; Colmar, 1891-96, 4 vol. — M. KUBE, *Rappoltsweiler ;* Strasbourg, 1893. — J. LIBLIN, *le Château de Ribeauvillé*, dans *Revue d'Alsace*, 1890, pp 523 et suiv. — Dr STAUB, *les Bains Carola de Ribeauvillé ;* Ribeauvillé. 1898. — L. BOLL, *Die Zukunft von Rappoltsweiler ;* Colmar, 1899.

**RIBÉCOURT.** Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing ; 664 hab.

**RIBÉCOURT.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne ; 826 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Port sur le canal latéral à l'Oise. Sucrerie.

**RIBEIRA** BRAVA. Capitale de l'île São Nicolau (Cap Vert) ; 4.000 hab. C'est le port le plus actif de la province ; il exporte du manioc, du maïs, du sucre. La production du café a complètement cessé. Les objets manufacturés viennent des États-Unis et d'Angleterre.

**RIBEIRA** GRANDE. Ville principale de São Antão, la plus occidentale des îles du Cap Vert ; 4.500 hab. Autrefois ville fortifiée, elle fut attaquée par Duguay-Trouin en 1711. Son importance a depuis beaucoup diminué. Elle fut jusqu'en 1770 la capitale de l'archipel.

**RIBEIRA** GRANDE. Ville des Açores, île San Miguel ; 9.939 hab. (en 1878). Eaux thermales ; bon port.

**RIBEIRO** (Bernardim), poète pastoral portugais, né à Terrão, dans l'Alemtejo, à une date inconnue, vers la fin du XVe siècle, mort en 1550. Il passa une vingtaine d'années à la cour et fut gentilhomme de la chambre du roi Manuel le Fortuné. Il s'éprit d'une grande dame, qu'on a supposé être la fille même du roi ; supplanté par un rival de plus haut rang, il s'exila en Espagne, puis en Italie où il mourut. Après avoir quitté la cour, il rechercha le calme de la vie des champs et en chanta les charmes dans ses *Eglogues*, inspirées de Virgile et des bucoliques italiens. Mais son ouvrage le plus célèbre est un roman pastoral, qu'il intitula *Saudades* et qu'on désigne communément par ses premiers mots : « Menina e moça ». Ce livre est rempli d'allusions à des personnages de la cour de Portugal, mais elles ont été volontairement enveloppées de voiles si obscurs qu'on a vainement tenté d'en déchiffrer l'énigme. Ce type du roman pastoral, depuis si heureusement imité en Espagne, se distingue par une mélancolie délicate, une psychologie fine et de très jolies descriptions. H. LÉONARDON.

**RIBEIRO** (Antonio), auteur dramatique portugais (V. CHIADO).

**RIBEIRO**-FERREIRA (Thomaz-Antonio), homme d'Etat et écrivain portugais, né à Parada de Gonto, dans la Beira Alta, le 1er juil. 1831. Après ses études de droit à l'Université de Coïmbre, Ribeiro entra au barreau et devint président de la chambre municipale de Tondella. Ce fut le commencement de sa carrière administrative et politique : administrateur du district de Sabugal, il était nommé en mars 1870 secrétaire général du gouvernement de l'Inde, puis gouverneur civil de Bragance, en 1881 gouverneur civil de Porto. Elu député à Tondella dès 1862, il devint, le 23 oct. 1873, directeur des affaires de justice. Le 29 janv. 1878, il fut appelé au ministère de la marine et des colonies ; du 15 nov. au 3 déc. de cette même année, il remplit par intérim les fonctions de ministre de la justice. Le 14 nov. 1881 on lui confia le portefeuille de ministre « do Reino » (Intérieur), et le 29 déc. il fut créé pair du royaume. Depuis, à deux reprises, en 1885 et 1890, il a été à la tête du ministère des travaux publics, et en 1895-96 il a rempli la charge d'ambassadeur du Portugal au Brésil. Ribeiro doit à ses œuvres littéraires d'être membre de l'Académie royale de Lisbonne. C'est en effet un écrivain distingué, qui sait charmer autant par son talent descriptif que par cette mélancolie un peu langoureuse, chère au public portugais. Il a deux publié volumes de vers, *Sons que passam* (1854), *Vesperas* (1858), en 1861 un poème national, *D. Jaime* (6e édit. en 1880), en 1868 un autre poème, *Delfina do mal*, puis *Indiana*, et en 1891 un recueil de poésies, *Dissonancias*. Prosateur, il s'est fait connaître par ses articles dans la presse (*A Actualidade*, etc.), par ses discours parlementaires, son éloge du vicomte de Castilho et par deux volumes de voyages : *Do Tejo ao Mandovi* et *Entre Palmeiras* (1864). H. LÉONARDON.

BIBL.: CANDIDO DE FIGUEIREDO, *Homens e letras ;* Lisbonne, 1881, in-12.

**RIBEIRO**-PESSOA (Le P. João), prêtre et révolutionnaire brésilien. Nourri des doctrines des philosophes du XVIIIe siècle, il fut un des auteurs les plus actifs d'une révolution tentée en mars 1817, à Pernambuco, dans le but d'établir une république indépendante du Portugal. Ses amis le proclamèrent gouverneur provisoire, mais il n'eut pas longtemps à exercer l'autorité. Cette révolution improvisée, sans ressources pour résister aux troupes royales, fut vite étouffée. Réfugié à Recife, Ribeiro dut quitter cette placé le 20 mai ; il se retira vers le Nord, et, abandonné de ses principaux partisans, il se suicida.

**RIBEMONT.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, sur l'Oise ; 2.847 hab. (2.370 aggl.). Stat. de chem. de fer. Ruines de l'abbaye Saint-Nicolas des Prés fondée en 1083. Feutres, broderies, vannerie.

Ancienne place fortifiée, brûlée par Condé en 1587. Patrie de l'architecte Fr. Blondel et de Condorcet.

BIBL. : GOMART, *Essai hist. sur la ville de Ribemont et son canton*, 1869, in-8. — H. STEIN, *Cartulaire de l'ancienne abbaye de Saint-Nicolas des Prés sous Ribemont ;* Saint-Quentin, 1884.

**RIBEMONT.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie ; 478 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

**RIBENNES.** Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Saint-Amans ; 648 hab.

**RIBERA** (Antonio-Pantaleone), poète espagnol, né à Saragosse en 1580, mort à Madrid en 1620. Il fut soldat aux Pays-Bas, et plus tard secrétaire du duc de Medina Sidonia. Ribera cultiva surtout la satire, et dans la cour littéraire de Philippe IV il occupa un des premiers postes. Après qu'il eut été assassiné avec son maître Góngora dans une rue de Madrid, ses amis publièrent un volume de ses *Obras poeticas* (Madrid, 1634, in-4).

BIBL. : LATASSA, *Bibl. de escritores aragoneses.*

**RIBERA** (Josef ou Giuseppe de), appelé aussi *l'Espagnolet*, peintre et graveur espagnol, né à Xativa en 1588, mort à Naples en 1656, selon quelques auteurs, et, en réalité, en 1652, d'après un acte de décès récemment découvert dans les archives de l'église de Santa Maria de las Nieves, à Naples. Envoyé à Valence par son père pour y faire son éducation et suivre ensuite une carrière libérale, Ribera, qui se sentait une irrésistible inclination pour la peinture, laissa là les lettres et entra comme élève dans l'atelier de Francisco Ribalta. Après quelques années d'études préliminaires, il quittait Valence pour entreprendre seul, sans ressources ni recommandations, le voyage d'Italie. Ce fut une véritable odyssée que ce voyage, odyssée toute remplie de souffrances matérielles, de privations de tout genre, même de luttes contre la misère et la faim. Le jeune artiste endura tout avec intrépidité, soutenu qu'il était par sa foi en lui-même et sa fière volonté de devenir un grand peintre. Privé de direction, son admiration dut aller à bien des maîtres et à des œuvres très diverses. Toutefois, et sans doute après quelques tâtonnements, son choix se fixait et il devenait le disciple fervent de Michel-Ange de Caravage, dont les peintures avaient produit sur lui l'impression la plus profonde. Bien qu'il n'ait pas dû rester longtemps dans l'atelier d'Amerighi, car ce maître mourait en 1609, Ribera n'en conserva pas moins toute sa vie la forte empreinte de son enseignement. Non que Ribera soit demeuré l'imitateur servile de ses méthodes ; il s'en faut de beaucoup ; ce qui, chez Amerighi n'est souvent que procédé, parti pris et manière, Ribera l'agrandit à la hauteur d'un style, plein, puissant, original, et absolument personnel. Des études poursuivies après la mort de son maître, d'après les chefs-d'œuvre du Corrège, lui avaient été une nouvelle et féconde source d'inspiration, en même temps qu'un correctif puissant à ses premières pratiques. Revenu à Rome après de longues pérégrinations à travers l'Italie, Ribera était en pleine possession de son art. On admira ses nouvelles créations, si originales déjà, et qui n'évoquaient plus que de loin le souvenir du Caravage. C'est alors que s'ouvre pour l'artiste une existence nouvelle, mais celle-là fortunée et glorieuse. Attiré à Naples, qui appartenait à l'Espagne, sa patrie, le bruit de ses succès à Rome, et son talent procurèrent tout de suite à Ribera des relations, des protecteurs et des commandes. Il épousait bientôt Leonora Cortese, la fille d'un riche marchand de tableaux, et exposait en même temps, en public, un de ses chefs-d'œuvre, l'admirable *Martyre de saint Barthélemy*. Curieux de savoir pour quelle cause une foule sans cesse grossissante se pressait devant la boutique du marchand de tableaux, située en face des fenêtres de son palais, le vice-roi, qui était alors don Pedro Giron, duc d'Ossuna, descendit dans la rue et vint se mêler à la foule. Il admira l'ouvrage et voulut en connaître immédiatement l'auteur. Ribera lui ayant été présenté, le vice-roi, qui, à l'imitation de son maître, Philippe IV, voulait avoir son peintre en titre, lui donna cette charge, à laquelle il assigna un traitement élevé et un logement dans le palais.

Depuis 1620 jusqu'en 1651, Ribera produisit un très grand nombre de tableaux choisis, comme motifs, dans un ordre de sujets assez restreint. Il aime à peindre des têtes de vieillards, de philosophes chenus, des figures d'ascètes, d'apôtres, et comme compositions préférées, des scènes de martyres, de tortures, d'exécutions horribles, avec, pour personnages, des bourreaux à l'œuvre et leurs victimes sanglantes. Les corps à demi nus lui fournissent alors l'occasion de déployer toute sa science d'observateur et d'anatomiste ; il détaille chaque muscle avec précision, souligne chaque ride, chaque signe de caducité, accuse la dureté et le poli des os, marque profondément la trace des blessures anciennes ou encore béantes et rend, avec un réalisme qu'aucun autre peintre n'a égalé, ces épidermes gercés, rugueux, tannés par l'âge et la souffrance, et ces stigmates que la vie imprime sur les corps arrivés à l'extrême décrépitude. Tels sont les sujets que Ribera a traités avec le plus de raffinement et comme avec passion. Il est cependant dans son œuvre d'heureuses exceptions où l'impitoyable réaliste délaisse les effrayantes compositions pour des représentations plus humaines. Il se souvient alors des belles formes et des fraîches colorations du Corrège, et il produit l'*Adoration des bergers*, du musée du Louvre, la *Madeleine pénitente*, l'*Echelle de Jacob*, du musée du Prado ; la *Sainte Marie l'Egyptienne*, du musée de Dresde ; la *Sainte Marie la Blanche*, de l'église des Incurables, à Naples, et quelques *Immaculées Conceptions*. Dans le nombre de ses plus puissantes œuvres, dans sa manière habituelle et réaliste, nous nous bornons à citer plusieurs répétitions du *Martyre de saint Barthélemy*, à Madrid, Berlin, Dresde et au palais Pitti ; *la Descente de croix*, au couvent de San Martino ; *la Sainte Trinité*, au Prado ; *le Martyre de saint Laurent*, au musée de Dresde ; *la Mort de Sénèque*, au musée de Munich ; *le Silène*, du musée Degli Studj de Naples, et de nombreuses répétitions, avec variantes dans l'attitude, du *Saint Sébastien* et du *Saint Jérôme*, que l'on rencontre un peu partout dans les collections publiques ou privées.

Ribera fut un aussi habile graveur à l'eau forte que peintre puissant. Son œuvre, composé de vingt-six pièces, montre en lui un dessinateur rigoureux, attentif surtout à la vive accentuation du détail ; *le Christ mort*, *le Martyre de saint Barthélemy*, *le Saint Janvier*, *le Saint Jérôme* et *le Bacchus*, daté 1628, et le portrait de *Don Juan d'Autriche* sont autant de chefs-d'œuvre où la correction et la sûreté du dessin sont égalées par le pittoresque et l'énergie de la pointe.

Riche, fastueux même dans ses dehors, comblé de commandes et d'honneurs par la grandesse et les vice-rois, constamment entouré d'un cortège d'élèves tels que Salvator Rosa, Aniello Falcone, Luca Giordano, Giovanni Do, Fracanzani, Caracciolo, Corenzio et d'autres encore, Ribera régnait alors en maître à Naples. Cependant les biographes italiens accusent celui qu'ils nomment avec dédain *il Spagnoleto* d'avoir fait preuve d'une basse jalousie à l'égard d'autres artistes tels que le Guide, Lanfranc et le Dominiquin et même d'avoir fait attenter à leur vie pour les contraindre à quitter Naples. Ces récits paraissent empreints de partialité et calomnieux, car le talent de Ribera n'avait rien à redouter du voisinage des ouvrages de ses rivaux. Lors des voyages que Velazquez fit à Naples, les deux grands artistes se lièrent d'une étroite amitié, et on sait que le peintre de Philippe IV fit à Ribera d'importantes commandes destinées à enrichir les collections royales.

P. LEFORT.

**RIBERA** (Juan-Antonio), peintre espagnol, né à Madrid en 1779, mort à Madrid en 1860. Il eut pour premier maître Ramon Bayeu, puis, à la suite d'un concours, il obtint une bourse pour venir étudier en France où il fut admis dans l'atelier de David. C'est sous la direc-

tion et l'influence de David qu'il exécuta son *Cincinnatus arraché à sa charrue*, tableau qui eut l'approbation du maître et auquel l'artiste donna plus tard un pendant : *Wamba*. Ces deux toiles font partie du musée du Prado. La guerre ayant éclaté entre l'Espagne et la France, Ribera se vit privé de sa pension, et, après avoir vécu quelque temps à Paris en peignant des copies, il alla se mettre à Rome aux ordres du roi Charles IV qui le nomma peintre de la chambre. Cette charge lui fut confirmée, en 1816, par Ferdinand VII, qui le commissionna pour rapporter à Madrid les œuvres d'art enlevées à l'Espagne par les Français pendant l'invasion. En 1820, l'Académie de San Fernando l'admettait au nombre de ses membres et le nommait en 1827 directeur adjoint des études artistiques. L'emploi de peintre de la chambre ayant été supprimé en 1833, l'artiste se retira à Navalcarnero où il achetait un ancien ermitage, tombé en ruines, qu'il rebâtit et décora d'une suite de peintures religieuses. Revenu à Madrid en 1838, l'Académie le choisit comme professeur de ses cours de dessin ; il était désigné pour enseigner la peinture à l'infant François d'Assise et réintégré dans sa charge de peintre de la chambre. Il fut également nommé sous-directeur du musée royal. En dehors des deux toiles que nous avons citées, Ribera est l'auteur de plusieurs décorations murales importantes, au palais royal, au Pardo et à Vista Alegre, et de deux tableaux, *Jésus couronné d'épines* et *la Résurrection du Christ*, placés dans l'oratoire du palais d'Aranjuez. Il a peint pour la salle capitulaire, à la cathédrale de Tolède, le portrait du *Cardinal Ingnanzo* et celui de l'éminent sculpteur *José Alvarez*. P. Lefort.

**RIBERA** ou **RIVERA** (Carlos-Luis), peintre espagnol contemporain, né à Rome en 1815, mort à Madrid en 1891. Élève de son père Juan-Antonio Ribera, il obtint au concours, en 1830, avec son tableau *Vasco Nuñez de Balboa*, une place de pensionnaire à Rome et à Paris, où il entra dans l'atelier de Paul Delaroche. Rentré en Espagne, il était nommé, en 1835, membre de mérite de l'Académie de San Fernando, professeur des cours supérieurs de peinture, et en 1846, lors du mariage d'Isabelle II, peintre de la Chambre *ad honorem*. Parmi ses nombreux ouvrages, nous nous bornerons à citer ses grandes décorations à fresque du palais de Vista Alegre, du salon des ministres au Congrès des députés, et surtout, comme son œuvre capitale, la décoration entière de la salle des sessions du Congrès, divisée en cinq grandes compositions historiques ou allégoriques que peuplent tout un monde de figures de héros, de législateurs et de grands hommes. Parmi ses tableaux, on note principalement : *l'Origine du nom des Girons à la bataille de la Sagra*, exposé en 1845-46, *la Vierge adorant son fils*, *l'Apocalypse de saint Jean*, *Don Rodrigo Calderon conduit au supplice*, placé au palais royal ; *Marie-Madeleine au tombeau de Jésus*, *Henri III, le Dolent, nommé prince des Asturies*, *la Vierge apparaissant à saint Joseph de Calasanz*, *la Conversion de saint Paul*, pour un couvent de Damas, ainsi qu'un très grand nombre de portraits de personnages royaux, et d'hommes célèbres contemporains. P. Lefort.

Bibl. : Ossorio y Bernard, *Galeria biografica de artistas españoles ;* Madrid, 1868.

**RIBERA** y Tarrago (Julian), orientaliste espagnol contemporain, professeur d'arabe à l'Université de Saragosse, né à Carcagente le 19 fév. 1858. Il a publié plusieurs travaux estimés, entre autres : *la Enseñanza entre los Musulmanes españoles* (Saragosse, 1893, in-4) ; *Bibliófilos y bibliotecas en la España Musulmana* (Saragosse, 1896, in-16), une *Colección de textos aljamiados* (Saragosse, 1888, in-8) en collaboration avec Gil et Sánchez ; une étude très longue sur les *Orígenes del Justicia de Aragón* (*Colección de estudios árabes*, t. II), ouvrage curieux, mais sur lequel il faudrait faire bien des réserves ; avec Codera, il a édité divers volumes (t. III, IX et X) de la *Bibliotheca arabico-hispana ;* enfin il a préparé une traduction d'Ibn-al-Koutiâ, qui doit paraître dans le t. II de la *Colección de crónicas arábigas*.

**RIBÉRAC.** Ch.-l. d'arr. du dép. de la Dordogne, sur le Ribéraguet, affl. g. de la Dronne ; 3.707 hab. (1.911 aggl.). Un embranchement de chem. de fer le relie à Périgueux. Ruines d'un château ; vieille église. Pâtés et conserves alimentaires, chapeaux, tuyaux, pépinières, commerce de porcs. Patrie du troubadour Arnaud Daniel.

**RIBEREAU** (Jean-Pierre), homme politique français, né à Neuvicq le 12 sept. 1759, mort en exil à une date inconnue. Employé du domaine sous l'ancien régime, élu procureur-syndic à Barbezieux en 1791, il fut député à la Convention par le dép. de la Charente. Il vota la mort de Louis XVI, mais sous la condition de l'appel au peuple. Il protesta contre le 31 mai 1793, et fut détenu, au nombre des soixante-treize, jusqu'après le 9 thermidor. Il siégea aux Cinq-Cents de l'an IV à l'an VI et entra ensuite dans l'administration des finances à divers titres. Il signa l'*Acte additionnel*, fut proscrit (1816), se cacha à Paris après avoir feint de partir, et fut découvert et conduit par les gendarmes à la frontière belge (1817) : dès lors on perd sa trace. H. Momin.

Bibl. : *Réimpression du Moniteur*, t. XV, pp. 171, 215, 254 ; XVIII, p. 60 ; XXII, p. 385 (son nom est souvent imprimé par erreur *Riberault*, *Ribérand*, et même *Ribesan*).

**RIBES** (Bot.) (V. Groseillier).

**RIBES.** Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeuse ; 487 hab. Filature de soie.

**RIBÉSIACÉES** (Bot.) (V. Saxifragacées).

**RIBEYRET.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Rosans ; 330 hab.

**RIBHU.** Mot sanscrit signifiant l' « adroit » ou l' « habile ». Comme épithète, il est souvent appliqué à Indra et à Agni. Au pluriel, il désigne les trois fils de Sudhanvan, descendants d'Angiras ; le nom de l'aîné, Ribhu, sert ainsi pour les deux autres frères, Vibhu et Vâdja. Il est à remarquer qu'ils nous sont donnés comme des hommes divinisés à cause de leurs bonnes œuvres. Excellents ouvriers et rivaux de Tvashtar, ce sont eux qui ont fabriqué l'attelage d'Indra et des Asvins et la vache merveilleuse de Brihaspati. Leur chef-d'œuvre fut de tirer quatre coupes d'une seule. Ils habitent le monde du soleil.

**RIBIÉ** (César), auteur et acteur français, né à Paris en 1755, mort à la Martinique en 1830. Fils d'un joueur de marionnettes, il fit tous les métiers pour gagner sa vie jusqu'au jour où il fut admis dans la troupe de Nicolet ; devenu un des meilleurs acteurs comiques des théâtres forains, il joua en province et épousa la fille Latour. En 1790, il fit une tournée peu heureuse dans les colonies françaises et, à son retour, devint directeur de la Gaîté ; il joua de nouveau en province et fonda à Rouen le théâtre de la République. A Paris, il dirigea encore diverses scènes, puis retourna (1812) aux colonies où il mourut. Ribié, qui se donnait des airs de gentilhomme et était doué d'un grand aplomb, se prétendait l'égal des meilleurs acteurs. Il fit jouer diverses pièces, dont il ne composa probablement que la trame, car il avait très peu d'instruction : *le Bon Seigneur* (1782) ; *les Bons Parents*, pantomime ; *les Deux petites Sœurs* (1784) ; *le Héros américain*, pantomime en trois actes, etc. Ph. B.

**RIBIERS.** Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap ; 946 hab.

**RIBLON** (Métall.) (V. Fer, t. XVII, p. 237).

**RIBOT** (Augustin-Théodule), peintre français, né à Saint-Nicolas-d'Anchise (Eure) le 8 août 1823, mort à Colombes (Seine) le 12 sept. 1891. Son père, un ingénieur civil, le prépara, malgré sa répugnance, pour l'École de Châlons. Orphelin de bonne heure, il entra dans la construction, fut contremaître en Algérie, puis revint à Paris. Ribot s'était marié. Il se procura l'illusion de satisfaire son penchant artistique, tout en subvenant aux besoins des siens, en peignant des stores, des enseignes et,

pour les marchands de cadres, des bordures ornées de sujets décoratifs; le soir, il tenait des livres. Un peu plus tard, il put illustrer des romances, et le peintre Glaize lui laissa esquisser les fonds d'architecture de ses tableaux. Enfin il fit des copies au Louvre. Le musée du Louvre a été sa seule Ecole. Il était âgé de trente-huit ans lorsqu'il envoya, au Salon de 1861, ses sept premières toiles : *Basse-cour*, *le Cuisinier comptable*, *Cuisiniers*, *l'Heure du dîner*, *Intérieur de cuisine*, *le joyeux Cuisinier*, *Poules au repos*. Après cette exposition magistrale, Théophile Gautier écrivait : « ... il traite les divers épisodes de la vie cuisinière avec une verve et une touche qui réjouiraient Vélasquez ». — « Il est petit-fils de Chardin, disait Bürger (T. Thoré), et descendant des Hollandais. » En 1865, lors du *Saint Sébastien, martyr*, Claretie parle de pastiche et prétend que Ribot a « dérobé la palette de Ribera ». Ensuite, Paul de Saint-Victor mentionne *la Mère Morieu* (1878) comme le chef-d'œuvre du peintre : « La *Mère Morieu* soutiendrait le voisinage des plus fiers morceaux de certains grands maîtres. Quel étonnant mélange de force et de finesse... ». Paul Mantz va plus loin : « On admire dans les musées des Ribera qui, mis à côté des toiles de Ribot, paraîtraient vagues et anodins ». Chardin, les Hollandais, les Espagnols... Ribot est comparé successivement aux plus réputés des coloristes. Mais il les avait tant étudiés ! Et, précisément, voilà ce que quelques-uns ont reproché *à l'élève de l'Ecole du Louvre*, à savoir en cette louange à rebours : l'imitation des maîtres anciens. Quoi qu'il en soit, chez Ribot, le dessinateur sauve le peintre. Ribot a été l'un des rares coloristes qui surent dessiner. Son dessin, d'une liberté et d'une précision remarquables, se mariait si harmonieusement aux nuances, il enrobait si savamment les légers empâtements du peintre qu'il était impossible que tant de goût et tant de raison ne lui fussent point inspirés par son propre génie.

Ribot a répandu un grand nombre d'aquarelles, de dessins et surtout d'eaux-fortes savoureuses, bien que traitées avec simplicité. Son œuvre, peint et gravé, est important. Les principaux numéros qu'il en a exposés sont : *la Prière*, *la Toilette du matin* (peintures), *les Epluchéurs*, *le Mets brûlé* (eaux-fortes), 1863 ; *le Chant du cantique*, *les Rétameurs* (1864) ; *Saint Sébastien, martyr*, musée du Luxembourg, *la Répétition* (peintures), *la Prière* (eau-forte), 1865 ; *l'Homme assassiné*, *le Christ et les docteurs* (1866), musée de Luxembourg; *le Supplice d'Alonzo Cano* (1867), musée de Rouen; *Saint Vincent, martyr*, musée de Lille, et *les Rétameurs* (exp. univ. de 1867); *l'Huître et les Plaideurs* (1868), musée de Caen; *les Philosophes*, *les Marionnettes au village* (1869), musée de Saint-Omer; *le Samaritain* (1870), musée du Luxembourg; *la Lecture* (1874); *le Cabaret normand* (1875); *Bretonne de Plougastel*, *Pêcheur de Trouville* (peintures), *la Recette du cuisinier* (eau-forte), 1877; *la Mère Morieu*, *la Comptabilité* (1878) ; *le Samaritain*, *le Cabaret normand* (exp. univ. de 1878); *les Parchemins* (1884) ; *le Père Bresteau* (1886) ; *les Philosophes*, *l'Huître et les Plaideurs*, *les Musiciens* (exp. univ. de 1889) ; à la Société nationale des beaux-arts : *la Femme aux lunettes*, *Devant le Calvaire*, *Flamande au sermon*, *les Titres de famille*, *la Gibecière*, *les Perles noires*, *la Tricoteuse* (1890) ; *la Tireuse de cartes*, *le Gigot de Pâques*, *les Œufs sur le plat*, *Devant l'église*, *le Livre d'images*, *le Bonnet rouge* (1891). On cite aussi de cet artiste : *Déposition de croix*, *le Christ en croix*, *Cimabué et Giotto*, *les Empiriques*, *la Bonne aventure*, *la Leçon de fricot*, *la Rebouteuse*, *le Berger*, *la Fille aux fleurs*, musée d'Alger, *la Leçon de géographie*, musée d'Evreux, *Jeune Femme mordant des pommes*, musée de Besançon, *la Réprimande*, Kuntsclub de Rotterdam, une variante du *Samaritain*, musée de Pau. *Déposition de croix*, *les Cuisiniers*, *le Cabaret normand*, et une eau-forte : *le Roi des mines d'or*.

E. Plouchart.

**RIBOT** (Théodule-Armand), philosophe français contemporain, né à Guingamp le 18 déc. 1839. Après avoir fait ses études secondaires au lycée de Saint-Brieuc, Ribot fut contraint par sa famille d'entrer dans l'administration de l'enregistrement ; mais il abandonna ses fonctions au bout de deux ans et vint à Paris ; il s'y prépara à l'Ecole normale supérieure où il fut admis en 1862. Il fut reçu agrégé en 1866 et docteur en 1875. A sa sortie de l'Ecole normale, il fut nommé professeur de philosophie au lycée de Vesoul d'où il passa, trois ans plus tard, à celui de Laval. Il y resta quatre ans au bout desquels, las des insuffisances de l'enseignement officiel, il prit un congé, vint à Paris et s'y consacra exclusivement à des recherches de psychologie expérimentale dans les laboratoires d'histologie et de physiologie, dans les asiles d'aliénés. En 1876, il fonda la *Revue philosophique*, organe mensuel librement ouvert à toutes les doctrines, qu'il n'a cessé de diriger. En 1885, Ribot, dont les beaux travaux avaient imposé le nom à l'attention du monde savant, fut chargé d'un cours de psychologie expérimentale à la Sorbonne. Enfin le Collège de France, en 1888, l'appela à la chaire de psychologie expérimentale et comparée

Le premier ouvrage de Ribot, *la Psychologie anglaise contemporaine* (Paris, 1870 ; in-8, 3e éd. 1883) déterminait déjà, avec une parfaite précision, la voie que l'auteur devait suivre pendant toute sa carrière philosophique. La préface fut, pour la France, le manifeste d'une école de psychologie toute nouvelle. L'auteur y montrait qu'après toutes les sciences positives, la psychologie devait à son tour se détacher de la philosophie, réduite à la seule métaphysique, se constituer à part et renoncer à toute recherche sur les questions d'origine, de nature et de fin. La psychologie est une science de faits qui se présentent sous deux aspects inséparables : l'aspect interne ou conscient, et l'aspect physiologique. A la méthode d'introspection, essentiellement individuelle et limitée à un petit nombre de faits clairement perçus, il faut donc ajouter la méthode externe : observation et mesure des phénomènes nerveux, psychologie comparée des races, des enfants, des animaux, etc. Dans la *Psychologie anglaise* et dans la *Psychologie allemande contemporaine* (Paris 1879, in-2 ; 13e éd., 1898) ; trad. en anglais, allemand, polonais et russe), Ribot faisait connaître au public français les principaux résultats acquis dans la psychologie d'observation et d'expérimentation par les deux Mill, Spencer, Bain, Herbart, Fechner, Lotze, Wundt, etc. Dans les ouvrages suivants, il a donné lui-même d'excellents modèles de psychologie appuyés sur les observations physiologiques les plus précises : *l'Hérédité psychologique* (Paris, 1893, in-8; 5e éd., 1889) ; *les Maladies de la mémoire* (Paris, 1881, in-12 ; 13e éd., 1898 ; tr. en anglais, allemand, espagnol, russe); *les Maladies de la volonté* (Paris, 1883, in-12 ; 14e éd. 1899) ; *les Maladies de la personnalité* (Paris, 1885, in-12 ; 8e éd. 1899) ; *la Psychologie de l'attention* (Paris, 1889, in-12 ; 3e éd. 1897). On avait pu reprocher à ces divers ouvrages une tendance excessive à réduire les phénomènes psychologiques à leurs manifestations externes. Les deux ouvrages suivants, tout en réservant absolument toute explication métaphysique, accordent une plus large place à la description des processus internes : *Psychologie des sentiments* (Paris, 1896, in-8 ; 3e éd., 1899), où il établit notamment la priorité de l'élément affectif sur l'élément représentatif, et *l'Evolution des idées générales* (Paris, 1897, in-8). Ribot a écrit, en outre, la *Philosophie de Schopenhauer* (Paris, 1874, in-12 ; 7e éd., 1896 ; trad. en espagnol).

Th. Ruyssen.

**RIBOT** (Alexandre-Félix-Joseph), magistrat et homme politique français, né à Saint-Omer le 7 févr. 1842. Docteur en droit de la Faculté de Paris dont il était lau-

réat (1863) et licencié ès lettres, il s'inscrivit au barreau de Paris, où il fut nommé premier secrétaire de la conférence des avocats. Le 2 mars 1870, il devint substitut au tribunal de la Seine et secrétaire de la Société de législation comparée. En 1875, il passa au ministère de la justice comme directeur des affaires criminelles, puis secrétaire général et conseiller d'Etat en service extraordinaire, mais il démissionna lors du départ de Dufaure qui l'avait nommé (déc. 1876). Ribot revint au barreau et rédigea, lors du 16 Mai, le mémoire publié contre le délai de convocation des électeurs : il faisait partie du comité de résistance légale. Le 7 avr. 1878, il se porta comme républicain contre Dussaussoy, député invalidé de la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer, et fut élu. Il s'inscrivit au centre gauche, vota contre l'amnistie, contre le retour des Chambres à Paris et contre le projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (1879). Il était, à cette époque, l'un des hommes les plus en vue de la gauche modérée, collaborateur du journal de Dufaure, *le Parlement*, et adversaire des mesures prises contre les congrégations non autorisées. Très combattu par les républicains avancés, il fut cependant réélu le 21 août 1881, à Boulogne-sur-Mer, contre Duhamel, ancien secrétaire de la présidence. L'importance de Ribot grandit encore à son retour à la Chambre, et il se posa comme l'un des chefs du parti républicain conservateur dont il était l'orateur le plus influent : il prononça des discours importants chaque fois que les principes de modération et de progrès se trouvaient en cause. Lors de la formation du cabinet Gambetta qui avait créé deux nouveaux ministères, Ribot défendit les droits de la Chambre qui n'avait pas été consultée. Dans la même législature, il soutint ses idées de décentralisation administrative en rapportant le projet de loi tendant à attribuer aux conseils municipaux la nomination des maires et adjoints ; il intervint aussi, à titre de jurisconsulte, dans la délibération du projet de loi relatif au rétablissement du divorce. En 1883, il fut rapporteur général du budget et se signala par sa prodigieuse capacité de travail et sa force de discussion à la tribune. La même année, il prit parti nettement contre le projet de loi relatif à la réorganisation de la magistrature dont on voulait épurer le personnel en en suspendant momentanément l'inamovibilité ; il repoussa la création d'un conseil de discipline judiciaire, jugeant que la Cour de cassation remplissait éminemment ce rôle avec toutes les garanties voulues. Ribot intervint aussi dans les principales questions de politique étrangère, spécialement dans les interpellations sur les affaires d'Egypte et sur la politique d'expansion coloniale ; il vota contre les crédits successifs demandés pour l'expédition du Tonkin et contribua beaucoup à la chute du ministère Ferry (28 mars 1885).

Ribot dans les réunions publiques qui précédèrent les élections générales insista sur les fautes du parti républicain, sans en faire d'ailleurs remonter la responsabilité au régime de la République qu'il considérait comme l'expression du progrès et le terme du travail qui s'est fait depuis un siècle dans les esprits et dans les mœurs. Chef des républicains modérés dans le Pas-de-Calais, il se présenta sur la liste républicaine qui fut battue par celle du parti monarchiste et clérical : le 4 oct., il n'obtint que 77.649 voix sur 179.777 votants. Aux élections complémentaires du 13 déc. 1885, sa candidature fut représentée dans la Seine par un comité républicain modéré ; mais elle fut distancée de loin, à la fois par les candidatures radicales socialistes, et par les candidatures réactionnaires, et fut retirée au ballottage. Une élection partielle, dans le Pas-de-Calais, ramena, deux ans après, Ribot à la Chambre, le 20 mars 1887, en remplacement de Adam. Au Parlement, il conseilla et soutint les mesures énergiques prises contre le boulangisme et fut un des députés qui appuyèrent le retour au scrutin uninominal. Le 22 sept. 1889, il fut élu dans la 1re circonscription de Saint-Omer par 5.091 voix contre 4.481 voix données au candidat monarchiste Lefebvre du Prey, et 612 au boulangiste Duhamel. A la Chambre, Ribot soutint une politique de conciliation et d'apaisement, une politique d'affaires plutôt que de théories politiques. Lorsque Freycinet forma son cabinet, le 17 mars 1890, il confia à Ribot les affaires étrangères, portefeuille que celui-ci conserva le 29 févr. 1892, lors du ministère formé par Loubet ; on doit attribuer à Ribot l'honneur d'avoir contribué au rapprochement de la France et de la Russie, qui se manifesta publiquement par la réception de l'amiral Gervais à Cronstadt.

Les scandales du Panama, qui avaient atteint plusieurs ministres et compromis de nombreux parlementaires, amenèrent la retraite de Loubet, qui fut remplacé à la présidence du Conseil, le 12 janv. 1893, par Ribot, lequel prit le portefeuille de l'intérieur : il suivit la politique de concentration républicaine, qui supposait une certaine entente avec les radicaux de l'extrême gauche, et provoqua diverses interpellations ; la plus marquante fut celle du 8 févr., où Cavaignac flétrit hautement, aux applaudissements enthousiastes de la Chambre, cette politique pratiquée par les cabinets précédents ; la Chambre vota à l'unanimité l'affichage de ce discours, vive protestation en faveur de l'honnêteté politique et appel chaleureux à l'union des républicains modérés contre les radicaux. Ce vote enthousiaste avait compromis grandement le ministère Ribot, qui se tira habilement d'affaire par une discussion directe sur sa politique (interpellation Leydet), terminée par un vote de confiance (315 voix contre 186), malgré les adjurations de Cavaignac et de Piou, chef de la droite constitutionnelle. La politique de concentration s'était tirée d'affaire, elle résista encore à diverses interpellations, mais, le 30 mars 1893, le ministère fut renversé sous le prétexte de conflits budgétaires entre la Chambre et le Sénat.

Aux élections générales d'oct. 1893, Ribot fut réélu à Saint-Omer. Après la chute du ministère Dupuy et la crise présidentielle subite, ouverte par la démission de Casimir-Perier (16 janv.), et terminée par la nomination de Félix Faure (17 janv.), ce dernier confie à Ribot (26 janv. 1895), qui prend la présidence du Conseil et le ministère des finances, le soin de former un cabinet. C'est sous ce ministère qu'eut lieu l'expédition de Madagascar, terminée par la prise de Tananarive (30 sept.) ; le 10 juin, Ribot parla pour la première fois officiellement à la tribune de l'alliance franco-russe. A la rentrée des Chambres en octobre, une interpellation de Rouanet (28 oct. 1895) sur les chemins de fer du Sud et la participation de membres du Parlement à des syndicats financiers mit en échec le ministère (275 voix contre 196), qui fut remplacé par un ministère Bourgeois. Ribot a été réélu, en 1898, par 6.635 voix contre 5.004 à Lefebvre du Prey, conservateur. Président de la commission de l'enseignement, il a dirigé une grande enquête sur la situation de l'enseignement secondaire. Quoique violemment attaqué par les partis avancés pendant son ministère de 1895, il a conservé sur la Chambre une réelle autorité par son grand talent de parole et l'élévation de pensée de ses discours.

On peut citer de lui : *Biographie de lord Erskine* (1866), et *Acte du 5 août 1873 pour l'établissement d'une cour suprême de justice en Angleterre* (1874).

Ph. B.

**RIBOUISSE.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux ; 223 hab.

**RIBOUX.** Com. du dép. du Var, arr. de Toulon, cant. du Beausset ; 39 hab.

**RICA** (V. Coiffure, t. XI, p. 857).

**RICAMARIE** (La). Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. du Chambon-Feugerolles ; 7.310 hab. Primitivement la demeure d'une famille Ricamier, d'où le nom donné au hameau, construit plus tard. La Ricamarie

n'est commune que depuis 1843. Centre minier et industriel important. Houillères faisant partie du périmètre n° 3 du bassin de Saint-Etienne, composées de quinze couches parallèles, dont les affleurements sont occupés par d'anciennes exploitations éboulées, noyées ou incendiées. Ces mines, concédées en 1824 à M. Bayon, font partie, depuis 1852, de la Société des houillères de Montrambert et de La Béraudière. La houille qu'on en extrait est recherchée pour la forge. La Ricamarie possède, en outre, des clouteries et des fabriques de serrures.

**RICARD** (Auguste), architecte français (V. MONTFERRAND).

**RICARD** (Gustave), peintre français, né à Marseille en 1823, mort à Paris en 1873. Elève d'Aubert et de Bronzet, à Marseille, et de Léon Cogniet, à Paris, il visita l'Italie, la Belgique, la Hollande et l'Angleterre, où il étudia le Titien, Rembrandt, Rubens, Van Dyck et Holbein. Il s'appliqua particulièrement à traiter le portrait. On peut citer : *Jeune Bohémienne tenant un chat*, portrait de *Mme de Blocqueville*, et un tableau représentant *le Soleil qui chasse les nuées*.

BIBL. : Paul DE MUSSET, *Notice sur la vie de Gustave Ricard*, suivie du catalogue des œuvres de Ricard exposées à l'Ecole des Beaux-Arts ; Paris, 1873. — DRÉS, *Gustave Ricard et son œuvre à Marseille* ; Paris, 1873.

**RICARD** (Pierre-Henri-Amable), homme politique français, né à Charenton (Cher) le 12 juin 1828, mort à Paris le 11 mai 1876. Avocat distingué du barreau de Niort, il fit dans les Deux-Sèvres une vive opposition à l'Empire et devint, le 4 sept. 1870, préfet de ce département. Le 18 sept. 1870, il était nommé commissaire extraordinaire du gouvernement de la Defense nationale dans l'Ouest. Elu représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale (8 févr. (1871), vice-président de l'Assemblée (1874-75), il appuya en toute occasion la politique de Thiers. Il échoua aux élections législatives du 20 févr. 1876 ; mais le Sénat le nomma senateur inamovible le 15 mars suivant. Entre ces deux élections, il avait été désigné pour occuper le ministère de l'intérieur dans le deuxième cabinet Dufaure (9 mars 1876). Il fut enlevé subitement par une angine de poitrine. On a élevé un monument à sa mémoire sur une place de Niort. R. S.

**RICARD** (Louis-Pierre-Hippolyte), député français, ancien ministre, né à Caen le 17 mars 1839. Avocat au barreau de Rouen, il y occupa bientôt une grande situation et devint maire de la ville. C'est en cette qualité qu'il organisa, en 1884, le beau second centenaire de la mort de Pierre Corneille. Conseiller général d'un canton de Rouen, il fut élu, aux élections du 4 oct. 1885, sur la liste républicaine de Seine-Inférieure, par 79.897 voix sur 149.546 votants. Aux élections du 22 sept. 1889, Ricard ne se représenta pas, le nombre des députés de la Seine-Inférieure étant réduit de 12 à 11 ; mais, peu après, le député de la 1re circonscription de Rouen, Duvivier, mourut, et Ricard le remplaça (1er déc. 1889) ; il reparut à la gauche républicaine. Le 29 févr. 1892, un remaniement ministériel ayant remplacé à la présidence du Conseil de Freycinet par Loubet, Ricard fut appelé au ministère de la justice et des cultes en remplacement de Fallières : Ricard appliqua avec énergie les lois existantes contre les membres du clergé qui les enfreignaient, le cabinet précédent étant tombé sur la question religieuse. L'évolution politique de Léon XIII, qui encourageait l'adhésion du haut clergé au gouvernement républicain, facilita la tâche de Ricard : cinq évêques furent déférés au conseil d'Etat pour avoir introduit l'enseignement politique monarchiste dans le catéchisme. L'appel comme d'abus n'eut d'ailleurs pas de suites, les évêques ayant retiré la leçon concernant les élections du catéchisme diocésain. Ricard fut renversé sur une question plus difficile, résultant des poursuites contre les administrateurs de la compagnie de Panama et contre les intermédiaires qu'on rendait responsables du désastre. Les lenteurs de l'instruction à ses débuts, les conflits entre le ministère public et la commission d'enquête nommée par la Chambre, provoquèrent une interpellation sur le refus d'o donner l'exhumation du baron de Reinach, mort subitement la veille de sa citation en justice, et une enquête sur les causes de sa mort. Ricard fut renversé par la Chambre qui repoussa l'ordre du jour pur et simple par 195 voix contre 193, et vota par 393 voix contre 3 l'ordre du jour s'associant aux demandes de la commission d'enquête (28 nov. 1892). Bourgeois remplaça Ricard au ministère de la justice. Au mois d'oct. 1895, Bourgeois président du Conseil, appela de nouveau Ricard au ministère de la justice ; le cabinet radical, décidé à poursuivre avec énergie les auteurs des scandales financiers, obtint de l'Angleterre l'extradition d'Arton, mais suscita une violente opposition du Sénat en voulant hâter l'instruction de l'affaire des chemins de fer du Sud ; Ricard ayant remplacé le juge d'instruction Rempler par Lepoittevin, fut blâmé à deux reprises (le 11 févr. et le 15 févr.), par le Sénat par 169 voix contre 71 ; la Chambre au contraire, par 326 voix contre 43, vota un ordre du jour de confiance au ministère. Le conflit entre la Chambre et le Sénat finit par amener le départ du ministère qui se retira devant l'opposition décidée du Sénat (23 avr. 1896). Parmi les études juridiques de Ricard, on cite : *Location des plages de la mer*. Ph. B.

**RICARD** (Louis-Xavier de), journaliste et poète français, né à Fontenay-sous-Bois en 1843. Fils du général de Ricard, il débuta à vingt ans par un volume de vers. En 1863, il fonda la *Revue du Progrès*, et se fit condamner à trois mois de prison, malgré ses avocats, Gambetta et Cl. Laurier ; il fonda ensuite l'*Art*, qui devint le *Parnasse contemporain* (avec Catulle Mendès ; publié par Lemerre). En 1870, il publia un pamphlet, *le Patriote français*, qui l'obligea à fuir en Suisse. A la déclaration de guerre, il revint à Paris s'engager au 14e bataillon des mobiles de la Seine. Sous-délégué de la Commune au Jardin des Plantes et collaborant à l'*Officiel*, il dut, après la répression, se réfugier encore en Suisse. En 1873, il se fixa à Montpellier et fonda successivement des journaux (*la Commune libre*, *l'Autonomie communale*, *Montpellier-Journal*, *le Midi républicain*, 1881) et des sociétés (la Cigale, avec Maurice Faure, et l'Alouette, avec Auguste Fourès et Edmond Thiaudière). En 1882, Xavier de Ricard se rendit dans l'Amérique du Sud où, jusqu'en 1885, il fonda aussi des journaux (*Union française*, à Buenos Aires ; *le Rio Paraguay*, au Paraguay ; *le Sud-Américain*, à Rio de Janeiro). En 1885, il revint à Montpellier et devint directeur du *Languedoc*, journal socialiste ; il se présenta à la députation dans l'Hérault, sans succès, la même année. On lui doit, outre des traductions de l'espagnol (*les Nationalités* de Pi y Margall, 1879) et de l'italien (*Abrégé d'histoire universelle* de Cantu, 1883), *les Chœurs de l'aube* (1862) ; *la Résurrection de la Pologne* (1863) ; *Ciel, Rue et Foyer* (1866) ; *le Cri de la France* (1871) ; *le Fédéralisme* (1878) ; *l'Idée latine* (1878) ; *Thérèse Pradon* (1879) ; *un Poète national, A. Fourès* (1887). Ph. B.

**RICARD** (Henri-Charles-Louis), député français, né à Cézy (Yonne) le 26 août 1849. Il étudia la médecine, fut interne des hôpitaux et exerça la médecine à Beaune, où il fut, pendant douze années, conseiller municipal. Il se porta à la députation dans la 1re circonscription de Beaune comme radical, à l'élection partielle pour le remplacement de Victor Prost, et fut élu le 31 mai 1891. Il prit part aux discussions relatives au régime des boissons, et à celles de la loi sur le traitement des instituteurs. Il fut réélu aux élections du 20 août 1893 et du 8 mai 1898. Ph. B.

**RICARDEAU** ou **RICARDOT.** Nom vulgaire d'une espèce de mollusque du genre *Peigne* (V. ce mot), appelée aussi *coquille de Saint-Jacques*, *pèlerine*, d'une assez grande dimension et formant sur nos côtes des bancs importants par des fonds de 5 à 75 m. Ce mollusque est comestible, malgré la dureté du muscle rétracteur qui forme la plus

grande partie de sa masse. Il se mange, coupé en escalope, avec une fondue d'oignons hachés, des fines herbes et des champignons découpés finement. On le fait cuire, hautement assaisonné, saupoudré de chapelure et fromage, dans sa coquille bien nettoyée.

**RICARDO** (David), économiste anglais, né le 19 avr. 1772, mort à Gatcombe le 11 sept. 1823. Fils d'un juif hollandais établi en Angleterre où il s'était fort enrichi par d'habiles spéculations financières, il reçut une instruction médiocre, étant de bonne heure destiné au commerce. A quatorze ans, il travaillait dans la maison paternelle. Vers 1793, David se convertit au christianisme : ses relations avec son père se tendirent, et il s'établit pour son compte. Fort intelligent et extrêmement bien doué pour la spéculation, il était, à vingt-cinq ans, plusieurs fois millionnaire. Les affaires ne satisfaisaient pas entièrement son activité cérébrale : attiré par les sciences, il installe un laboratoire, forme une collection de minéraux et devient un des premiers membres de la Geological Society (1807). En 1799, le fameux ouvrage d'Adam Smith *Wealth of nations* tombe entre ses mains et il se passionne pour l'économie politique. Le résultat de ses recherches personnelles émerveille ses amis qui le poussent à le publier. Fort modeste, Ricardo ne se decide à écrire qu'en 1809. Ses articles, imprimés sous forme de lettres, dans la *Morning Chronicle*, obtiennent un succès immédiat, et bientôt Ricardo est reconnu, sans conteste, pour le plus grand économiste d'Angleterre. Ses doctrines, seules admises comme orthodoxes, sont enseignées dans les Universités. Il a pour disciples James Mill et Mac Culloch qui propagent ses idées. Ricardo est élu au Parlement (1819) ; il y joue un grand rôle, il y appuie de son autorité les mesures les plus libérales : la réforme parlementaire, le rappel des lois sur les céréales, la réduction des impôts, etc. ; il attaqua vigoureusement les persécutions religieuses. Il parle avec clarté et avec succès chaque fois qu'une question économique est en jeu. Caractère élevé et généreux, bon et affectueux, il n'a autour de lui que des amis éprouvés et des admirateurs sincères. Il est en correspondance intime avec Malthus, avec J.-B. Say; en relations avec Dumont, avec Sismondi. Il fait beaucoup de bien : subventionne presque tous les établissements charitables de Londres, des écoles, etc. Sa mort fut cruellement ressentie.

Ricardo peut être considéré comme le fondateur de l'école classique d'économie politique (V. ÉCONOMIE POLITIQUE, t. XV, pp. 489 et 490). Il se prononce contre l'émission exagérée des valeurs fiduciaires qui a pour résultat la hausse des prix ; il propose, dès 1816, de déclarer les billets de banque convertibles contre des lingots ; il se déclare pour le libre échange et notamment pour l'abolition du privilège dont on favorise l'agriculture : « Il faut se déterminer à restreindre graduellement l'injuste protection dont on couvre l'agriculture ». Il est surtout célèbre pour sa théorie des salaires et de la valeur (V. ÉCONOMIE POLITIQUE).

Les ouvrages de Ricardo sont : *High price of bullion* (1810); *Reply to M. Busanquet's practical observations on the Report of the Bullion committee* (1811) ; *Essay on the influence of a low price of Corn on the profits of Stock* (1815) ; *Proposals for an economical and Secure Currency* (1816) ; *Essay on the Funding System* (1820) ; *Principles of Political Economy and Taxation* (1817, nombr. éd. notamment, 1891) ; *On Protection of Agriculture* (1822); *Plan of the etablishment of a National Bank* (1824). Les *Œuvres complètes* ont été publiées par Mac Culloch avec la vie de l'auteur (1846). La correspondance fort intéressante de Ricardo a été donnée par J. Bonar et Hollander : *Letters to Malthus* (Londres, 1887, in-8); *Letters with Mac Culloch* (1896) ; *Letters to Huches Trower and others* (Londres, 1900, in-8). R. S.

BIBL. : *Annual biography and Obituary*, 1824. — *Ricardo's Political economy*, dans *Edinburgh Review*, juin 1815. — *Osservazioni sull' opera di Ricardo intitolata : « Dell' economia politica »*, dans *Annali universali di Statistica*, 1828, XVII. — CHERBULIEZ, *la Doctrine de Ricardo et l'Ecole harmonienne*, dans *Bibliothèque universelle*, 1855, XXIX. — M. BLOCK, *Pour et contre la théorie de la rente de Ricardo*, dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1886, II. — MINGHETTI, *Di una proposizione di Ricardo non esattamente interpretata*, dans *Jiornale degli economisti ;* Bologne, 1886. — RAFFALOVICH. *Ricardo et Malthus*, dans *Journal des Economistes*, 1888. — TRIGANT, *Ricardo et la Théorie de la rente du sol*, dans *Revue socialiste*, 1888. — E. LESER, *Ricardo's Briefe an Malthus*, dans *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 1888, XVI. — ASHLEY, *The rehabilitation of Ricardo*, dans *The Economic Journal*, 1891, I. — CANNAN, *Ricardo in Parliament*, dans *The Economic Journal*, 1891, IV.

**RICARVILLE.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 169 hab.

**RICARVILLE.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant de Fauville ; 294 hab.

**RICASOLI** (Bettino, baron), homme d'État italien, né à Florence le 9 mars 1809, mort à Brolio, près de Sienne, le 24 oct. 1880. Issu d'une des plus anciennes familles de Toscane, grand propriétaire dans le Chianti et seigneur féodal de Brolio, Ricasoli était sévère d'aspect, malgré la simplicité de ses habitudes, tenace dans ses idées et résolu dans ses actes : on l'appelait *le Baron de fer*. Ses préoccupations de réforme religieuse le faisaient soupçonner d'incliner au protestantisme, mais il ne semble pas avoir dépassé un catholicisme libéral, plus ou moins épuré. Agronome et œnologue distingué, vivant presque continuellement sur ses terres, il répandait autour de lui, en même temps que l'instruction morale, les perfectionnements de la culture matérielle. Dévoué au bien du peuple, mais sans aucun souci de la popularité, il dut son influence politique au prestige de sa situation sociale et à la rigidité de son caractère, autant qu'à son attachement inviolable aux principes des libertés constitutionnelles et de l'indépendance nationale. En 1847, il poussa hardiment le grand-duc de Toscane aux réformes et devint gonfalonier de Florence. Resté constitutionnel sous le régime républicain, il faisait partie de la commission exécutive qui restaura l'autorité grand-ducale (12 avr. 1849). Quand il vit revenir avec le prince la prépotence autrichienne, il retourna à ses vignes et à ses mûriers, s'occupant aussi du desséchement des Maremmes. Il mit dès lors toutes ses espérances dans le Piémont.

En 1859, Ricasoli se trouvait absent lorsque Léopold II s'enfuit de nouveau devant la révolution (27 avr.). Appelé immédiatement à Florence par le gouvernement provisoire, il se rendit d'abord à Turin pour reconnaître la situation. Puis, de retour en Toscane, il accepta le ministère de l'intérieur sous la présidence de Boncompagni, commissaire royal (11 mai). Celui-ci ayant été rappelé en Piémont après la paix de Villafranca, Ricasoli le remplaça comme chef du pouvoir exécutif (1er août). On peut dire, sans faire tort à *Farini* (V. ce nom), que l'initiative et l'énergie de Ricasoli décidèrent du sort de l'Italie. De tous les Etats italiens, la Toscane était celui qui, par son histoire et par sa civilisation, semblait pouvoir le plus légitimement prétendre à une vie propre : en y renonçant, pour se fondre dans la monarchie de la maison de Savoie, elle donnait l'exemple qui devait entraîner les autres Etats historiques. Ricasoli, sourd aux conseils et même aux menaces de la diplomatie, s'empressa de réunir une assemblée de députés toscans, qui votèrent à l'unanimité l'annexion au royaume constitutionnel de Victor-Emmanuel (20 août). Cependant, lorsque Boncompagni revint comme gouverneur général de l'Italie centrale, Ricasoli tint à conserver un gouvernement particulier à la Toscane : il craignait pour elle, en présence des difficultés de la question romaine, les conséquences possibles d'une solidarité trop étroite avec les provinces pontificales comprises dans l'Emilie, que Farini gouvernait. Il ne laissa à Boncompagni que les apparences du pouvoir. Même après le plébiscite et l'acceptation formelle du roi (22 mars 1860), il garda encore l'administration de la Toscane jusqu'au 14 févr. 1861. Pendant l'expédition de

Garibaldi dans l'Italie méridionale, Ricasoli avait pressé Cavour de dépasser en audace le héros populaire. Député au Parlement italien, il y exerça une sorte d'autorité morale reconnue par tous les partis. C'est lui qui, le 20 avr., proposa l'ordre du jour conciliant dont l'adoption mit fin aux orageux débats sur l'armée méridionale. A la mort de Cavour (6 juin), le roi appela le baron Ricasoli à prendre sa succession.

Ricasoli constitua son ministère le 12 juin : il conserva presque tous les collègues de Cavour. Le gouvernement français lui vint en aide en reconnaissant le royaume d'Italie. Il s'occupa très activement de l'armée, des finances, du rétablissement de l'ordre dans les provinces méridionales. Il essaya d'obtenir une solution de la question romaine, garantissant l'indépendance absolue du pouvoir spirituel en échange du pouvoir temporel. Mais le gouvernement français refusa de le suivre sur ce terrain, où, peu fait pour la diplomatie, il avait porté son âpreté puritaine. Le parti d'action surexcité organisa des réunions menaçantes. Ricasoli, trop loyal pour prendre contre les associations des mesures que la loi n'autorisait pas, faiblement soutenu par la droite et ne voulant pas s'appuyer sur la gauche, donna sa démission et fut remplacé par Rattazzi (4 mars 1862). Il refusa la présidence de la Chambre, s'y reconnaissant impropre. En 1866, lors de la déclaration de guerre à l'Autriche, il reçut de nouveau, avec le portefeuille de l'intérieur, la présidence du Conseil (20 juin). Il se trouva aux prises avec les terribles difficultés qui suivirent les défaites de Custoza et de Lissa. Servi par la force des choses, il en sortit assez heureusement. Mais, au commencement de 1867, il présenta, sur la liberté de l'Eglise et la liquidation des biens du clergé, un projet qui fut mal accueilli par la Chambre. Maintenu au pouvoir par le roi, il fit appel à de nouvelles élections et modifia son ministère. L'ouverture du Parlement eut lieu le 22 mars. Ricasoli, pressentant les mêmes dispositions, donna sa démission et fut encore remplacé par Rattazzi (10 avr.). Toujours député de Florence, il ne rentra plus aux affaires. Homme tout d'une pièce, Ricasoli était, par nature, réfractaire, ou, mieux peut-être, supérieur à l'habileté politique. Son attitude, quoique respectueuse, imposait à Victor-Emmanuel lui-même : on sentait, selon l'expression de Castelli, « qu'il s'inclinait devant la monarchie plus que devant le monarque ». Ministre, il n'en voulut jamais ni porter l'uniforme ni toucher le traitement. Ricasoli eut l'heur de vouloir fortement, un jour donné, ce que ses concitoyens voulaient : il tient par là une place considérable dans le mouvement italien. Félix Henneguy.

Bibl. — Michelangelo Castelli, *Ricordi (1847-75) editi per cura di Luigi Chiala, deputato al Parlamento;* Turin-Naples, 1888, in-8. — V. Italie, § *Histoire contemporaine.*

**RICAUD.** Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (S.) de Castelnaudary; 396 hab.

**RICAUD.** Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay; 199 hab.

**RICAULT** (Charles-Joseph de), dit *d'Héricault*, historien et romancier français, né à Boulogne-sur-Mer le 18 déc. 1823. Il a collaboré de bonne heure à la *Revue des Deux Mondes* et au *Correspondant;* en 1883, il fonda l'intéressante *Revue de la Révolution* qu'il dirigea jusqu'en 1890. Il a publié des romans et des livres d'histoire; dans la première catégorie, nous citerons : *la Fille aux bleuets* (1860); *un Gentilhomme catholique* (1863); *la Reine Sauvage* (1869); *les Cousins de Normandie* (1874); *le Premier et le Dernier Amour de lord Saint-Albans* (1879); *Aventures de deux Parisiennes pendant la Terreur* (1881). Parmi ses études historiques, on remarque : *Origine de l'épopée française et son histoire au moyen âge* (1860); *la France guerrière* (1867); *Histoire nationale des naufrages et aventures de mer* (1870); *Thermidor, Paris en 1794* (1872); *la Révolution 1789-1882* (1882). En outre, Ricault a édité les œuvres de *Gringoire*, de *Clément Marot* et de *Charles d'Orléans.* Ph. B.

**RICCARDI** (Niccoló), théologien italien, né à Rome vers 1585. Il alla en Espagne, où il prit l'habit des dominicains, devint professeur de théologie à Valladolid, prêcha devant Philippe III, qui le traita de prodige, *mostro*, d'où lui vint le nom de *Padre mostro.* De retour en Italie, il eut à Rome de grands succès; Urbain VIII le nomma professeur de théologie au collège de la Minerve (1621). Notons parmi ses ouvrages les *Ragionamenti sopra le litanie di nostra Signora* (Rome, 1626) et *Historiæ Concilii Tridentini emaculatæ Synopsis* (Rome, 1627).

Bibl. : Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, VIII.

**RICCATI** (Comte Jacopo-Francesco), mathématicien italien, né à Venise en 1676, mort à Trévise en 1754. Il fit ses études à Brescia et à Padoue, s'appliquant surtout à pénétrer le système de Newton. Revenu à Venise, où il épousa la comtesse d'Onigo, la république le prit comme ingénieur pour les travaux du port de San Niccoló du Lido et du canal de San Pietro. Il est surtout célèbre pour avoir réussi, avec Bernoulli et Goldbach, à intégrer dans quelques cas particuliers l'équation qu'il avait proposée et qui porte son nom. Ses œuvres furent publiées par ses fils sous le titre de : *Opere del Conte Jacopo Riccati* (Trévise, 1758, en 4 vol., et Lucques, 1765, en 4 vol.). U. M.

Bibl. : Cristoforo di Rovero, en tête du quatrième volume des *Œuvres*, éd. de Lucques. — Bernardi, dans la *Biografia degl' Italiani illustri* de Tipaldo, t. IX.

**RICCI** (Matteo), jésuite, fondateur des missions de la Compagnie de Jésus en Chine, né à Macerata (marche d'Ancone) en 1552, mort à Péking en 1610. Avant le commencement de son œuvre, les jésuites s'étaient tenus, en quelque sorte, aux portes de la Chine; et ils avaient constaté la stérilité des efforts des missionnaires appartenant à d'autres ordres, qui avaient tenté d'y introduire la religion chrétienne, en la présentant en sa sincérité. Le P. Valignani, directeur des Missions étrangères, résolut de l'accommoder aux mœurs, aux préjugés et aux prétentions des Chinois. Dans ce but, il institua un noviciat spécial pour ceux qui seraient destinés à cette œuvre. Ils devaient être bien instruits de la langue, des coutumes, des traditions du peuple et des sciences qui pouvaient leur ouvrir l'accès des lettrés; et choisis parmi des jeunes gens dont l'intelligence, le caractère souple et insinuant pouvaient s'adapter à ces vues. *Ruggieri*, *Paxio* et *Ricci* furent les premiers. Plus tard, d'autres furent préparés sous eux, afin de les seconder et de les remplacer. — Ricci fut envoyé à Goa, puis à Macao. En 1583, il obtint du gouverneur de la province de Canton l'autorisation de s'établir à Tchao-King-Fu. Il avait étudié les mathématiques à Rome, sous le P. Clavius. Il changea le méridien et composa une carte où la Chine occupait le centre de l'univers; il rédigea un traité démontrant la conformité de la religion chrétienne avec la doctrine de Confucius; ce qui insinuait habilement que cette religion avait sa première racine en Chine, Confucius étant né 550 ans avant Jésus-Christ. D'ailleurs, il portait ses principaux efforts sur l'enseignement des sciences, qui était son principal titre à la considération des lettrés, et de la morale, dont il ne dédaignait pas de prendre les éléments dans les traités de Cicéron; laissant dans l'ombre les particularités du dogme chrétien, et s'abstenant de porter atteinte aux rites des Chinois et à leur culte des ancêtres. Il parvint ainsi à gagner la faveur des lettrés et la protection des magistrats, et auprès du peuple le prestige résultant de cette faveur et de cette protection. Tous le considéraient comme un bonze aussi savant que poli. Néanmoins, en 1589, quelques démêlés avec le gouverneur de Tchao-King le contraignirent de se retirer à Tchao-Tcheou. Deux coadjuteurs lui furent envoyés dans cette résidence. En outre, le culte des mathématiques lui valut un disciple, dont le zèle et la science lui furent fort utiles, Tchin-Taiso.

Les biographes de Ricci disent que, connaissant à fond les lois et les mœurs de la Chine, il était convaincu que

la religion chrétienne n'y serait acceptée par le peuple que si elle était adoptée par les grands, et que ceux-ci ne l'adopteraient que si elle était approuvée par l'empereur. Tous ses efforts tendirent à obtenir cette approbation. Provisoirement, il sollicita et obtint de dom Martinez, évêque du Japon, et du P. Valignani, alors à Macao, la permission de quitter le costume de bonze, porté jusqu'alors par lui et par ses coadjuteurs, de revêtir la longue robe des lettrés et de porter leur bonnet, dont la forme présente quelque ressemblance avec la mitre des évêques. Ce fut seulement en 1600 qu'il reçut l'autorisation officielle de se rendre à Péking, pour offrir des présents à l'empereur Van-Lié. Ils consistaient en riches étoffes fournies par les négociants portugais de Goa et de Macao, en instruments d'astronomie et en une horloge fort admirée des Chinois, qui l'appelaient la *cloche sonnant d'elle-même*. L'empereur reçut ces présents avec bienveillance et fit construire une tour pour y placer l'horloge. Il consentit en outre à ce qu'on exposât dans ses appartements deux tableaux représentant Jésus-Christ et la sainte Vierge, puis il accorda au jésuite la faculté d'entrer dans l'intérieur du palais, où les grands officiers seuls étaient admis. — Pendant dix-sept années, Ricci s'était soumis à toutes les exigences, à toutes les dissimulations et à toutes les simulations, pour arriver au jour où il pourrait agir publiquement en missionnaire. La bienveillance de Van-Lié et le crédit exagéré que l'imagination populaire lui prêtait auprès de l'empereur, avaient enfin amené ce jour. De nombreuses conversions furent opérées parmi les dignitaires et les lettrés, ensuite parmi le peuple, à Péking et dans les provinces. Elles provoquèrent des alarmes et, en quelques lieux, des oppositions tumultueuses. Mais l'œuvre de Ricci n'en fut point ébranlée ; elle était soutenue par des missionnaires zélés et habilement préparés, envoyés par la Compagnie de Jésus. Ricci l'affermit en fondant à Péking un noviciat pour les jeunes Chinois. Quand il mourut, des funérailles solennelles lui furent accordées ; et sur l'ordre de l'empereur, son corps fut déposé dans un temple que l'on consacra au culte catholique. — Outre des ouvrages de *Géométrie* et de *Morale religieuse* écrits en chinois, Ricci a laissé des *Mémoires*, d'après lesquels, le P. Trigault a rédigé, sous le titre *De christiana expeditione apud Sinas* (Augsbourg, 1615, in-4), l'histoire de l'établissement et des premières années de la mission des jésuites en Chine. E.-H. Vollet.

**RICCI** (Camillo), peintre italien, né à Ferrare en 1580, mort en 1618. Elève d'Hippolyte Scarsella, il s'appliqua si bien à imiter son maître qu'il est à peu près impossible de distinguer leurs ouvrages. Camille Ricci fut chargé de la décoration du plafond de l'église de Saint-Nicolas de Ferrare : il y représenta, dans quatre-vingts compartiments, des épisodes de la vie de saint Nicolas. A la cathédrale de la même ville, on admire une *Sainte Marguerite* du même peintre, dont les tableaux, en général, sont pleins de douceur et de charme, et qui excella aussi dans le portrait. G. C.

**RICCI** (Antonio), peintre italien (V. Barbalonga).

**RICCI** (Giuseppe), historien italien, né à Brescia vers 1600. Il prit l'habit des somasques; il a laissé une histoire de la guerre de Trente ans : *De bello germanico ab anno 1618 ad annum 1648*, en 10 livres (Venise, 1648), et *Narrationes rerum italicarum ab anno 1613 ad annum 1653* (Venise, 1655). U. M.

**RICCI** ou **RICCHI** (Pietro), peintre italien, né à Lucques en 1606, mort à Udine en 1675. Il étudia sous plusieurs maîtres, et reçut notamment les leçons du Guide et de Passignano. Après un séjour à Florence, il se rendit dans sa ville natale, où il orna de tableaux remarquables le couvent des capucins. Il demeura quelque temps à Rome, puis il visita la France; il y laissa plusieurs ouvrages de mérite ; mais un duel qu'il eut et qui se termina par la mort de son adversaire l'obligea de regagner l'Italie en toute hâte. Les dernières années de sa vie s'écoulèrent à Milan, à Venise et enfin à Udine. Parmi ses meilleures œuvres, il faut citer : *Saint François ressuscitant un enfant*, *Saint François ordonnant à une louve de ne plus ravager le pays*, à Lucques ; *la Madone*, *Histoire de Loth*, à Milan ; *Saint Raymond*, à Bergame ; *l'Epiphanie*, à Venise, etc. L'habitude qu'avait Pierre Ricci de graisser ses toiles lorsqu'il y mettait le pinceau a gâté la plupart de ses productions. G. C.

**RICCI** (Sebastiano), peintre italien, né à Bellune, en 1659, mort à Venise en 1734. Elève du Cervelli, il accompagna son maître à Milan, et vint ensuite à Bologne et à Venise; il résida pendant quelques années à Florence et à Rome et finit par visiter l'Italie entière, laissant partout de ses ouvrages et s'efforçant de s'assimiler la manière des grands maîtres. Il voyagea de même en Allemagne, en France, en Angleterre, en Flandre : en France, il fut appelé à faire partie de l'Académie de peinture; en Angleterre, la reine lui fit confier d'importants travaux. Enfin il se fixa à Venise, où il termina sa brillante carrière. Sebastiano Ricci, artiste habile et fécond plutôt qu'original, se recommande surtout, dans ses compositions, par le naturel, la vivacité et la variété des attitudes, la grâce et la noblesse des formes, et l'aimable facilité de l'exécution. Il faut citer de lui, principalement : *le Massacre des Innocents*, à Venise; *l'Enlèvement des Sabines*, à Rome; *Saint Charles*, à Florence; *le Martyre de sainte Lucie*, à Parme; une *Mise au Tombeau*, à Modène; au musée de Dresde : une *Ascension* et des *Sacrifices à Pan et à Vesta;* au musée du Louvre : *Jésus remettant à saint Pierre les clefs du Paradis; Polyxène devant le tombeau d'Achille*, et *la Continence de Scipion*. G. C.

**RICCI** (Laurent), 18e général des jésuites, né à Florence en 1703, d'illustre famille, mort en 1775. Il était entré chez les jésuites, à l'âge de quinze ans. Il sortit de la maison professe de Rome, pour enseigner la rhétorique et la philosophie à Sienne. Il devint ensuite directeur spirituel au séminaire de Rome et professeur de théologie au Collège Romain. — Louis Centurioni était mort le 3 oct. 1757. Ricci fut élu pour le remplacer le 21 mai 1758. Il devait assister à la chute de l'ordre dont le gouvernement lui était ainsi confié. Plusieurs historiens favorables aux jésuites le représentent comme un caractère dont la douceur approchait de la timidité et comme un esprit cultivé, mais complètement étranger au jeu des passions humaines, incapable par conséquent de prévoir, de déjouer ou d'arrêter les mouvements qui devaient déterminer la ruine de la Compagnie de Jésus. Cependant, dès le 31 juil. 1758, il adressait à Clément XIII une supplique réclamant la protection de ce pape contre les mesures qu'avait prises à l'égard des jésuites du Portugal le cardinal Saldanha, institué visiteur et réformateur avec les pouvoirs les plus étendus, par bref de Benoît XIV. — En sa *Vie de Clément XIV* (Paris, 1775, in-12), ouvrage où la fiction semble prendre une grande portion de la place qui appartient à la vérité, Caraccioli prête au général des jésuites un mot qui est devenu historique ; pressé par le pape de réformer son ordre et d'en modifier les constitutions, Ricci aurait répondu : *Sint ut sunt aut non sint;* qu'ils soient ce qu'ils sont ou qu'ils ne soient point. Crétineau-Joly (*Histoire de la Compagnie de Jésus;* Paris, 1859, 6 vol. in-18) conteste l'authenticité de ces paroles. Avec vraisemblance, suivant nous, car il est difficile de trouver le lieu et le moment où elles auraient été prononcées. Clément XIV semble s'être fait une règle d'éviter tout entretien et toute rencontre avec le général des jésuites. En 1759, il refusa deux fois en quarante jours de le recevoir, lorsqu'il venait le complimenter pour les fêtes de saint Louis de Gonzague et de saint Ignace. D'ailleurs les adversaires de l'ordre des jésuites voulaient sa mort et non sa conversion. Le pape lui-même n'était pas assez naïf pour s'imaginer qu'il pourrait supprimer des traditions consacrées par deux siècles et demi

de persévérance et de succès, sans en supprimer les représentants. — Le 20 sept. 1773, Clément XIV fit conduire au château Saint-Ange le général des jésuites et ses assistants. Ricci y trouva toutes les faveurs compatibles avec la privation de la liberté ; il y mourut le 24 nov. 1785, cinq jours après avoir émis une protestation où il déclarait : 1° que la Compagnie de Jesus n'avait donné aucun sujet à sa suppression ; 2° que personnellement il n'avait donné aucun sujet, même le plus léger, à son emprisonnement ; 3° qu'avec le secours de Dieu, il avait pardonné et pardonnait à tous ceux qui l'avaient tourmenté et lésé. — Pour notions complémentaires, V. Société de Jésus. E.-H. Vollet.

**RICCI** (Scipion), évêque de Pistoie et de Prato, né à Florence en 1741, mort en 1810. Neveu de Laurent Ricci, 18e général des jésuites, et élevé, sous ses auspices, au Collège Romain, il avait désiré entrer dans le noviciat de cet ordre, mais il en fut empêché par son oncle, qui ne lui trouvait point les aptitudes nécessaires, et il prit une direction religieuse tout opposée. Le chanoine Bottero, intimement lié avec sa famille et les bénédictins de Florence l'initièrent aux doctrines de Port-Royal, dont il devint un ardent propagateur. Il fut consacré à la prêtrise en 1766, puis nommé chanoine et auditeur de nonciature à Florence. Il avait, dit-on, refusé des offres brillantes de la cour de Rome, lorsque le grand-duc Léopold le nomma évêque de Pistoie et de Prato (1780) pour l'associer à son entreprise de réforme ecclésiastique. Cette œuvre et la part que Ricci y prit sont relatées, avec des indications détaillées, au mot Pistoie (t. XXVI, p. 984). Après l'échec de cette entreprise, Ricci se démit de l'épiscopat (1790). En 1799, il fut emprisonné pour avoir approuvé les décrets de l'Assemblée Constituante et l'occupation de la Toscane par les troupes de la République. En 1805, il fit sa paix avec la cour de Rome, en rétractant ses opinions, que la bulle *Auctorem fidei* avait condamnées. E.-H. Vollet.

Bibl. : Potter, *Vie et Mémoires de Scipion Ricci ;* Bruxelles, 1824 ; Paris, 1825, in-8. — Les *Mémoires* de Ricci, auxquels Potter avait fait de larges emprunts, ont été publiés intégralement en 1865, par Gelli.

**RICCI** (Angelo-Maria), poète italien, né à Massolino, près d'Aquila, le 24 sept. 1776, mort à Rieti le 1er avr. 1860. Après de bonnes études faites au collège Mazzareno à Rome, il revint dans son pays (1806), déjà connu comme poète. Il avait, en effet, fait imprimer un petit poème latin (*De Gemmis;* Naples, 1796) et un autre en italien (*Cosmogonia mosaica fisicamente sviluppata e poeticamente esposta;* Rome, 1802). La même année, il avait écrit plusieurs hymnes, et une ode intitulée *Vittoria de Napoleone il Grande*, qui lui valut un peu plus tard, de la part de Joachim Murat, l'invitation de venir à la cour de Naples. Nommé professeur d'éloquence à l'Université de cette ville, il écrivit un poème intitulé *Fasti di Gioachino Napoleone* et plusieurs autres poésies à la louange de ce monarque. Après le retour des Bourbons à Naples, il alla s'établir à Rieti et publia un poème historique, *l'Italiade*, et une imitation libre des *Lettres sur la Mythologie* de Demoustier (Livourne, 1821). Il écrivit encore : *la Georgica dei fiori* (Pise, 1825) ; *Favole russe del Krilof imitate in versi italiani* (Pérouse, 1827) ; *la Vallisneria* (Rieti, 1830) ; *le Conchiglie*, poème (Rome, *ibid.*) ; *Saffo, odi e frammenti raccolti e tradotti* (Livourne, 1832), etc. M. Menghini.

Bibl. : A. Sacchetti-Sassetti, *la Vita e le opere di A.-M. Ricci ;* Rieti, 1898.

**RICCI** (Luigi), compositeur italien, né à Naples le 8 juil. 1805, mort à Prague le 31 déc. 1859. Luigi Ricci est un des musiciens dramatiques les plus féconds de la première moitié de ce siècle. Ses œuvres fort nombreuses et de mérite très inégal ont tenu la scène des principaux théâtres d'Italie pendant toute cette période. Après de courtes études au conservatoire Saint-Sébastien, il débuta en 1823 sur le théâtre du Conservatoire par un opéra bouffe, *l'Impresario in angustie ;* livré dès lors à une production hâtive et incessante, il écrivit sans relâche une foule d'opéras bouffes ou sérieux, improvisés au hasard des circonstances dans les différentes villes où il se trouvait. Aucun de ces ouvrages ne requiert spécialement l'attention : ils ne sortent pas de la médiocrité courante des compositeurs italiens de second ordre. Quelques-uns cependant eurent un succès assez vif quoique de peu de durée. On peut citer parmi les meilleurs : *Chiara di Rosemberg* à Milan (1831) ; *Un' aventura di Scaramuccia* (1834) ; *Chi dura vince* (1834) ; *Il disertore per amore* (Naples, 1836). A partir de cette époque, il collabora régulièrement avec son frère, Federico Ricci, musicien comme lui. La meilleure de ces pièces légères, la seule qui ait eu un succès assez durable en Italie, *Crispino e la Comare* (1852), est le fruit de ce travail à deux. Luigi Ricci a donné aussi quelques pièces aux théâtres italiens de l'étranger, à Odessa notamment, et à Prague. C'est dans cette dernière ville que, atteint d'une maladie cérébrale, il perdit complètement la raison et qu'il est mort, enfermé dans un hospice d'aliénés en 1859.

*Federico* Ricci, son frère, est né à Naples le 22 oct. 1809, mort à Conegliano le 10 déc. 1877. Il est surtout connu pour sa collaboration avec son frère. Cependant il a écrit seul un certain nombre d'opéras et d'opéras bouffes. L'un d'entre eux, *la Prigione d'Edimburgo*, joué à Trieste en 1837, a même eu un très grand succès. Il habita assez longtemps Vienne et y donna plusieurs œuvres. Il a aussi écrit quelques opéras-comiques sur des paroles françaises pendant un séjour assez long qu'il fit à Paris, mais ces ouvrages, dont le plus connu et le plus récent, *une Fête à Venise*, fut joué au théâtre de l'Athénée le 15 févr. 1872, n'ont eu que peu de succès.

**RICCI** (Le marquis Matteo), littérateur italien, né à Macerata le 6 déc. 1826, mort à Florence le 10 févr. 1896. Gendre de Massimo d'Azeglio et très lié avec lui et avec Manzoni, académicien de la Crusca, président pendant de longues années du Cercle philologique de Florence, il fut très répandu dans la société. Député, pour peu de temps, de Tolentino, enfin sénateur, il est principalement connu pour sa traduction des « histoires » d'Hérodote, et de la *Politique* d'Aristote. Il fut l'éditeur des *Ricordi*, des *Lettere scelte* et des *Scritti postumi* de Massimo d'Azeglio. On lui doit encore deux volumes de biographies de contemporains illustres, ses amis, parmi lesquels Sclopis et Capponi. Il s'occupa aussi de droit et écrivit *Sul diritto pubblico e privato dell' antica Roma*, *Sul diritto razionale*, et un *Saggio sugli ordini politici dell' antica Roma paragonato alle libere istituzioni moderne*.

**RICCIA.** Ville d'Italie, prov. de Campobasso ; 10.000 hab. Château ruiné. Eaux sulfureuses. Poterie, huile, pâtes alimentaires.

**RICCIARELLI** (Daniele), peintre et sculpteur italien, surnommé *Daniel de Volterra*, né à Volterre en 1509, mort à Rome le 4 avr. 1566. Elève de Sodoma, il fit dans le style de son maître une fresque représentant la *Justice*. Il collabora avec Perino del Vaga à la décoration de l'église Saint-Marcel et du palais Massini. Elève de Michel-Ange auquel il succéda comme inspecteur des travaux du Vatican, il fit la grande *Descente de Croix* qui se trouve dans une des chapelles de l'église de la Trinité-du-Mont. Cette magnifique peinture est considérée, à juste titre, comme son chef-d'œuvre. Aidé de son maître, il représenta, dans le palais du cardinal Alexandre Farnèse, une *Chasse* et un *Triomphe de Bacchus*. Chargé par Paul III de décorer la salle des rois au Vatican, il ne put achever son travail à cause de la mort de ce pontife (1549). On a encore de lui l'*Assomption de la Vierge*, une statue de l'archange *Saint-Michel* et une statue de *Cléopâtre* (musée du Belvédère). Il retoucha aussi le *Jugement dernier* de Michel-Ange, sous la direction de celui-ci, et fut plus tard chargé par Paul d'en voiler les

nudités, ce qui lui valut le sobriquet de culottier (*braghettone*). Jules III lui ôta son emploi; il vint à Florence, retourna à Rome au temps de Paul V. La mort vint l'empêcher de terminer une statue équestre de Henri II roi de France (1566). Comme peintures, il nous reste de lui : *Massacre des Innocents* (aux Offices); *David tuant Goliath* (Louvre); la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, la *Mise au Tombeau*, un *Triomphe de Marius*, une *Justice* (au palais des prieurs à Volterra); *Déposition du Christ*, *Dispute avec les docteurs*, et une *Sainte Famille* d'après Michel-Ange.

BIBL. : DE MONTAIGLON, *Ricciarelli*.

**RICCIÉES** (Bot.). Famille d'Hépatiques, à thalle aplati, nageant ou fixé au sol par des poils absorbants, ou des branches adventives, se développant en lobes rayonnants, bifurqués à l'aide d'une cellule à quatre faces logée dans l'échancrure terminale. Les cellules vertes de la face supérieure laissent entre elles des espaces aérifères plus ou moins larges, sortes de cryptes ultérieurement recouverts par l'épiderme qui se prolonge au dehors en un long col proéminent autour des anthéridies et archégones renfermés dans leur intérieur. La déchirure du tissu se produit au moment de l'émission des spores (*R. glauca*). La famille des Ricciées comprend les genres *Riccia*, *Sphærocarpus*, *Bonha*, *Corsinia*, *Oxymitra*. Dr Henri FOURNIER.

**RICCIO** (Pietro), littérateur italien (V. CRINITO).

**RICCIO** (Andrea BRIOSCO), sculpteur italien (V. BRIOSCO.)

**RICCIO** (Le), sculpteur italien (V. BREGNO [Antonio]).

**RICCIO** (Bartolommeo, dit *il Neroni*), peintre et architecte italien, né à Sienne vers 1500, mort à Sienne en 1573. Il reçut les leçons du Sodoma, auquel il fut associé pour d'importants travaux et dont il épousa la fille. Devenu, à la mort de son beau-père, le chef de l'école siennoise, il exécuta seul des ouvrages de premier ordre, parmi lesquels, une *Cène*, qu'il peignit à fresque pour le réfectoire de l'ancien hôpital de Monagnese, et une *Descente de croix* qui décorait le palais Sergardi; ces deux ouvrages achevèrent de rendre son nom populaire, et lui valurent de très nombreuses commandes. Malheureusement, la plupart de ses fresques, datant de cette époque, sont dans un état de dégradation lamentable. Celui de ses tableaux qui donne la plus haute idée de son talent est une *Pietà*, du musée de Berlin, représentant une Madone entre saint Louis et sainte Claire : les personnages sont d'une allure élégante et fière, le coloris d'une harmonie et d'un éclat merveilleux. Il faut, en outre, attribuer probablement à Bartolommeo Ricci un certain nombre de toiles qui portent la signature du Sodoma. Architecte, il a donné les dessins de l'un des côtés de la cathédrale de Sienne, et on lui doit la construction du palais Pannilinini, modifié depuis par des restaurations successives, mais qui avait alors une physionomie vraiment originale et qui fait honneur à l'ingéniosité de son auteur. G. C.

**RICCIO** ou **RIZZIO** (David), confident de Marie Stuart, né à Pancalieri, près Turin, vers 1533, mort le 9 mars 1566. Fils d'un musicien, agréable chanteur lui-même, il passa du service de l'archevêque de Turin dans celui du duc de Savoie, accompagna en Ecosse l'ambassadeur de ce prince en 1561 et entra dans la chapelle de Marie Stuart. Il reste assez longtemps dans les obscures fonctions de valet de chambre de la reine. En 1564, il remplace Raulet comme secrétaire particulier. Il s'emploie avec ardeur dans les négociations du mariage de Marie avec Darnley, devient important et, en 1565, agit en véritable secrétaire d'Etat et mène un train qui éclipse celui des plus grands seigneurs. Marie a en lui une confiance illimitée qui excite la jalousie de tous ceux qui l'entourent, surtout celle de Darnley. On a prétendu, mais sans preuves suffisantes, qu'il fut l'amant de la reine. Quoi qu'il en soit, l'entourage décida de supprimer le favori, et le gouvernement anglais approuva la mesure. Darnley et lord Ruthven introduisirent dans la salle à manger du palais d'Holyrood une bande de sicaires commandés par les comtes de Morton et de Lindsay. Riccio attiré dans l'antichambre fut percé de cinquante-six coups de dague. Son corps mutilé fut précipité par la fenêtre et enterré devant la porte de l'abbaye. — Son frère, *Joseph* Riccio, lui succéda comme secrétaire de la reine et, plus tard, accusé du meurtre de Darnley, s'enfuit en France. R. S.

BIBL. : RUTHVEN, *Narrative of Riccio's murder*; Londres, 1669, in-8. — *Particulars of the life of David Riccio*; Londres, 1815. — LAING, *Notice of Riccio*, en appendice à l'*Histoire* de KNOX. — LABANOFF, *Lettres de Marie Stuart*. — J.-A. PETIT, *Les accusations contre Marie Stuart, Riccio, Darnley*, etc., dans *Revue des questions historiques*, 1891, t. 49.

**RICCIOLI** (Le P. Giovanni-Battista), astronome italien, né à Ferrare le 17 avr. 1598, mort à Bologne le 25 juin 1671. Il entra à seize ans dans la Société de Jésus et professa à Parme et à Bologne, dans des collèges de son ordre, d'abord la philosophie et la théologie, puis l'astronomie. Il passait pour l'un des plus savants astronomes de son temps. Chargé par ses supérieurs, à l'instigation de la cour de Rome, de démontrer la fausseté du système de Copernic et des doctrines de Kepler, il le fit sans conviction, et dans son *Almagestum novum* (Bologne, 1651, 2 vol.), où il expose tout un système nouveau, imaginé par ordre, proclame celui de Copernic le plus beau et le plus simple « en tant qu'hypothèse ». Le même livre contient en germe un système général et uniforme de métrologie, basé sur la mesure exacte de la terre. On doit encore au père Riccioli d'excellentes observations sur la lune et sur les satellites de Saturne. Outre l'ouvrage déjà cité, il a publié : *Geographia et hydrographia reformata* (Bologne, 1661 ; 3e éd., Venise, 1672); *Astronomia reformata* (Bologne, 1665, 2 vol.), complément de l'*Almagestum novum*; *Chronologia reformata* (Bologne, 1669, etc.). L. S.

BIBL. : BAROTTI, *G.-B. Riccioli*, dans *Memorie istoriche de' letterati ferraresi*, t. II, p. 270.

**RICCO** (Mazzeo di), poète italien du XIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il vivait à la cour de Frédéric II et que sa vie dut se prolonger assez avant dans le XIIIe siècle, puisque Guittone d'Arezzo lui a adressé une chanson. Il est l'un des principaux représentants de l'école sicilienne; ses œuvres consistent en chansons et tensons, où abondent les imitations de la poésie provençale; elles sont publiées dans l'édition du manuscrit du Vatican 3793 donnée par d'Ancona et Comparetti (Bologne, 1875 et suiv.). A. J.

BIBL. : A. GASPARY, *Die sizilianische Dichterschule des XIIIs Jahrhunderts*; Berlin, 1878. — A. CESAREO, *la Poesia italiana sotto gli Svevi*; Catane, 1892. — E. MONACI, *Crestomazia italiana dei primi secoli*, p. 216.

**RICCOBONI** (Luigi), acteur et littérateur italien, né à Modène vers 1674, mort à Paris le 5 déc. 1753. Il entra tout jeune dans une troupe nomade, avec laquelle il donnait surtout des adaptations de Molière; ayant peu réussi dans son pays, il vint à Paris, se distingua aux côtés de Dominique parmi les comédiens italiens, et fut chargé de former une troupe italienne pour Louis XV enfant (1716); après douze ans de succès, il retourna en Italie, où il devint intendant des menus plaisirs du duc de Parme; revenu en France à la mort de ce prince (1731), il y obtint une pension de 1.000 livres. Il renonça alors à la scène et se consacra tout entier à la littérature. On a de lui diverses traductions en vers et en prose de tragédies françaises, un poème *Dell' Arte rappresentativa* (Londres et Paris, 1728); *une Histoire* (assez superficielle) *du théâtre italien* (Paris, 1728-31); des *Observations sur la comédie et le génie de Molière* (Paris, 1736); *Pensées sur la déclamation* (Paris, 1737); des *Réflexions et critiques sur les différents théâtres de l'Europe* (Paris, 1738) Son ouvrage le plus connu est la *Réformation du théâtre* (Paris, 1743) : c'est un violent réquisitoire contre les plaisirs dramatiques qu'il conseille aux princes d'interdire absolument ; il y condamne sans

réserve toutes les pièces fondées sur l'amour, sans en excepter le *Cid* et *Phèdre*.

BIBL. : DES COULMIERS, *Histoire du théâtre d'Italie*.

**RICCOBONI** (Elena-Virginia BALETTI), actrice italienne, née à Ferrare en 1686, morte à Paris le 30 déc. 1771, femme du précédent. Elle parut longtemps au théâtre aux côtés de son mari ; elle y était connue, comme déjà sa grand'mère, sous le nom de Flaminia. Elle écrivit, seule ou en collaboration, quelques pièces qui n'eurent aucun succès (*le Naufrage*, imité du *Rudens* de Plaute ; *Abdally, roi de Grenade*, etc.) ; elle composa en outre, sous le titre de *Lettre de Mlle R. à M. l'abbé C.*, une diatribe contre la traduction de la *Jérusalem délivrée* de Mirabaud. Elle se retira du théâtre avec son mari.

BIBL. : DES COULMIERS, *Histoire du théâtre italien*. — VISENON, *Anecdotes littéraires*.

**RICCOBONI** (Antonio-Francesco), acteur et auteur dramatique italien, né à Mantoue en 1707, mort à Paris le 15 mai 1772, fils des précédents. A peine âgé de dix-huit ans, il faisait représenter un acte en prose, *les Effets de l'éclipse* (1724). Comme ses parents, il parut sur la scène et tint sans grand succès l'emploi de Lélio. Il écrivit une quantité d'à-propos qui ne se maintinrent pas au théâtre, et quelques pièces en collaboration avec le célèbre Dominique (*les Comédiens esclaves* (1726) ; les *Amusements à la mode* (1732), etc.). Il quitta le théâtre en 1750 et consigna les résultats de son expérience de la scène dans un ouvrage judicieux et piquant (*l'Art du théâtre ;* Paris, 1750). Il se livra alors avec passion à la chimie et se lança, en France et en Italie, dans des entreprises industrielles qui le ruinèrent. Revenu en France, il tenta de nouveau le théâtre et obtint quelques succès avec les *Caquets* (1761), imitation de Goldoni, les *Amants de village* (1764) et le *Prétendu* (1769).

BIBL. : VISENON, *Anecdotes littéraires*. — BARBIER, *Dictionnaire des anonymes*.

**RICE** (James), littérateur anglais, né à Northampton le 26 sept. 1843, mort à Redhill le 26 avr. 1882. Rédacteur en chef de la revue littéraire *Once à Week* (1868-72), il publia une série de romans très intéressants et alertement écrits, en collaboration avec Walter Besant. Les plus connus sont : *Ready Money Mortiboy* (Londres, 1872, in-8) ; *With Harp and Crown* (1874) ; *The Golden Butterfly* (1876) ; *The Seamy Side* (1881). Seul, Rice avait donné une *History of the british Turf* (Londres, 1879, 2 vol.) qui renferme des détails curieux.

BIBL. : WALTER BESANT, *Notice sur Rice*, dans *The Atheneum*, 29 avr. 1882.

**RICERCAR.** Dans l'ancienne musique italienne du XVIe et du XVIIe siècle, le *ricercar* est une pièce de musique instrumentale destinée aux instruments à clavier, tels que l'orgue et le clavecin. Il est assez malaisé d'en donner une définition plus précise que celle-là. Dire exactement en quoi un *ricercar* diffère d'une *toccata* par exemple ne nous est pas facile. Du moins trouve-t-on, sous ce même nom, chez divers auteurs, des pièces de forme et d'allure assez dissemblables. Cependant il semble que ce nom ait été réservé à des morceaux de dimensions assez considérables pour l'époque, où toutes les fantaisies rythmiques aient été admises, morceaux écrits dans un style plus libre que les *canzone*, avec toutes les ressources et les raffinements des plus ingénieux contrepoints. Le sens même du mot *ricercar* indique assez, d'ailleurs, ce caractère de recherche et de complexité dans l'invention mélodique ou harmonique. Ajoutons enfin que ces morceaux, au contraire de beaucoup d'autres, ne sont point construits sur un thème populaire ou déjà connu : la mélodie, comme les différentes combinaisons qu'elle comporte et où elle figure, y est entièrement originale. Tels sont du moins les *ricercari* de Frescobaldi, pour ne citer qu'un seul des grands compositeurs de ce temps qui se soient exercés en ce genre.

**RICEYS** (Les). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, dans la vallée de la Laigne (affl. de la Seine, rive g.), formé par la réunion de trois bourgs : Ricey-Bas, Ricey-Haut, Ricey-Haute-Rive ; 2.408 hab. En plein *vignoble bourguignon*. Important commerce de vins, ateliers de constructions métalliques. *Riciaco* (monnaie méroving.). Diocèse ancien de Langres, gouvernement de Bourgogne. A Ricey-Bas, ruines d'un ancien château (XVIe siècle). E. Ch.

BIBL. : Abbé LALORE, *Reciacus, les Riceys* (Aube) ; Troyes, 1872, in-8. — Alex. GUÉRIN et J. RAY. *Statist du canton des Riceys*, dans *Mém. Soc. agric. de l'Aube*, t. XVI.

**RICH** (Edmund), prélat anglais (V. EDMOND [Saint]).

**RICH** (Barnabé), littérateur anglais, né vers 1540, mort vers 1620. Soldat, il fit la guerre de 1557-58 contre la France, servit aux Pays-Bas et en Irlande. Il s'éleva jusqu'au grade de capitaine. Au cours de ses campagnes, il avait lié amitié avec plusieurs aventuriers, comme Gascoigne, Churchyard, qui avaient des goûts littéraires et qui le poussèrent à écrire. Rich a produit un nombre considérable de romans qui eurent un grand succès dans les classes populaires. Ces ouvrages sont assez intéressants par la peinture des mœurs du temps, et amusants par l'indignation avec laquelle l'auteur parle des papistes et combat l'usage du tabac. Citons seulement : *Riche, his farewell to militarie profession* (Londres, 1581, in-4) ; *The strange and wonderful adventures of Don Simonides* (1581-84, 2 vol. in-4) ; *The true report of a late practice enterprised by a Papist with a young maiden in Wales* (1582, in-4) ; *A Souldier's wishe to Briton's welfare* (1604, in-4) ; *The excellency of good women* (1613, in-4) ; *The honestie of this Age* (1614) ; *My Ladies Looking-glasse* (1616, in-4). R. S.

BIBL. : JUSSERAND, *le Roman au temps de Shakespeare ;* Paris.

**RICH** (Penelope, lady), née vers 1562, morte en 1607. Fille de Walter Devereux, comte d'Essex, extrêmement belle, elle attira, toute jeune, l'attention de Philip Sidney, qui écrivit des sonnets où il déclarait sa flamme. En 1581, on lui fit épouser, contre son gré, Robert Rich. Elle maintint ses relations avec Sidney qui continua à célébrer ses charmes sous le nom de Stella. Vers 1595, elle devint la maîtresse de Charles Blount, lord Mountjoy, dont elle eut cinq enfants. Lord Rich s'occupait peu de sa femme et prenait son parti de cette singulière situation. En 1601, cependant, ces deux époux mal assortis se séparèrent. Cette séparation aboutit à un divorce en 1605, et la belle Pénelope épousa alors son amant, devenu comte de Devonshire. Mais Jacques Ier, fort au courant cependant de cette liaison, et qui avait comblé de faveurs et reçu à sa cour lady Rich, ne put lui pardonner son second mariage. Le comte de Devonshire et sa femme survécurent peu à leur disgrâce. R. S.

BIBL. : DEVEREUX, *Devereux earls of Essex*. — DUC DE MANCHESTER, *Court and Society from Elizabeth to Anne*. — Miss COSTELLO, *Memoirs of eminent englishwomen*.

**RICHARD** ou **RICKARD.** Lac situé dans la colonie allemande du Cameroun, au N.-E. des monts Cameroun. Il a 10 kil. de tour.

**RICHARD-TOLL.** Poste militaire et village du Sénégal, à 110 kil. N.-E. de Saint-Louis, sur la rive gauche du Sénégal. Escale sur le fleuve, Richard-Toll s'élève au bord du marigot de la Taouey, qui relie au fleuve le lac Guier, réservoir du trop-plein des eaux du Sénégal à l'époque des crues.

**RICHARD Ier** CŒUR DE LION, roi d'Angleterre (1189-99), était le troisième fils de Henri II et d'Aliénor d'Aquitaine. Il naquit à Oxford le 8 sept. 1157. Il fut d'abord, comme ses autres frères et sœurs, un simple instrument de la politique paternelle, car il avait trois ans quand il fut fiancé avec Alice, fille du roi de France, et douze ans quand il dut faire hommage à ce même roi pour le duché d'Aquitaine (1169) ; mais il n'était pas né pour servir personne, pas même son père, et il n'hésita pas à jouer sa partie dans le soulèvement féodal qui ébranla l'empire angevin. Il alla se faire armer chevalier par Louis VII ; mais ses partisans ayant été vaincus partout, il dut implorer sa

grâce (13 sept. 1174). Pendant les dix années suivantes, il ne s'occupa plus que des affaires de son duché, combattant ses vassaux rebelles, tels que Geoffroi de Rancon et Bertrand de Born, tenant en échec les ennemis de l'extérieur, tels que le comte de Toulouse, ou son propre frère, Henri au Court-Mantel. Fatigué de ses allures indépendantes, Henri II l'obligea de rendre le duché à sa mère Aliénor (1185) et par là le rejeta vers le roi de France. Il se lia avec Philippe-Auguste d'une étroite amitié ; après l'entrevue de Bonmoulins (18 mars 1188), soupçonnant son père de vouloir le déshériter, il fit hommage à Philippe de toutes ses possessions. La mort de son père (6 juil. 1189), en appelant Richard au trône, changea brusquement la situation. Avec la couronne, il hérita de la politique paternelle ; l'allié, le vassal, l'ami de Philippe-Auguste devint son rival et bientôt son ennemi

Cependant la croisade avait été prêchée avec un plein succès en Angleterre, ainsi qu'en France. Richard avait pris la croix. Après son couronnement à Westminster (3 sept. 1189), il ne songea plus qu'aux préparatifs de l'expédition. Il lui fallut réaliser des sommes énormes, opération rendue difficile et onéreuse par les horribles persécutions dont à ce même moment les juifs furent victimes en Angleterre. Richard partit le 11 déc. Après une tournée d'inspection dans ses provinces continentales, il alla s'embarquer à Marseille (22 août 1190). A Messine, où les troupes croisées se concentrèrent, il fit alliance avec le roi Tancrède qui lui remit la veuve du feu roi, Jeanne d'Angleterre, fille de Henri II, avec une partie du trésor amassé pour la croisade (23 sept.), et négocia un mariage entre la fille de Tancrède et son neveu Arthur de Bretagne. Pour lui-même, repoussant désormais toute idée d'union avec la sœur de Philippe-Auguste, il épousa Bérengère, fille de Sanche VI, roi de Navarre. Après cet affront fait au roi de France, qu'il accusait d'ailleurs de noires machinations contre lui et sa flotte, il quitta Messine (12 avr. 1191), perdit encore du temps à conquérir Chypre qu'il donna au roi détrôné de Jérusalem en échange des droits que ce dernier lui abandonnait sur son royaume et arriva enfin (8 juin) devant Acre qui capitula le 12 juil. Ce succès permit aux deux rois rivaux d'Angleterre et de France de se séparer sans rompre ; Philippe-Auguste retourna en France, laissant la plus grande partie de ses troupes à Richard. Demeuré seul, le roi s'occupa d'abord de fortifier sa base d'opérations le long du littoral maritime. Il se couvrit de gloire par la brillante victoire d'Arsouf (7 sept.), l'occupation de Jaffa, la prise de la grande caravane de Tell el Hezy (23 juin 1192) ; mais il n'osa pas entreprendre la marche sur Jérusalem. Il est vrai qu'il n'était pas maître de ses moyens : les Français lui obéissaient avec répugnance ; certains chefs croisés, comme le duc d'Autriche, lui tenaient rancune de ses violences ; enfin sa santé, de tout temps délicate, était fort compromise par le climat. Il conclut donc une trêve de trois ans avec Saladin (1er sept.), et quitta peu après la Palestine (9 oct.). Des vents contraires et des tempêtes le retenant dans l'Adriatique, il se décida brusquement à tenter le retour par terre ; mais, comme il traversait sous un déguisement les Etats du duc d'Autriche, il fut reconnu, arrêté, enfermé d'abord dans une forteresse que l'on croit être Dürnstein sur le Danube, puis livré à l'empereur, qui le garda dans une étroite prison pendant plus d'une année. Il ne racheta sa liberté qu'au prix d'une énorme rançon et à condition de s'avouer le vassal de l'empereur (2 mars 1194). Douze jours après, il débarquait à Sandwich.

Il était temps qu'il revînt. Son frère Jean sans Terre essayait de s'emparer du trône les armes à la main ; il avait lié partie avec Philippe-Auguste qui commençait la conquête de la Normandie. Richard déploya une activité prodigieuse, enleva de vive force les châteaux occupés par son frère, arrêta partout Philippe-Auguste, l'obligea de demander la paix (janv. 1196) et forma contre lui un faisceau d'alliances qui réunit les comtes de Bretagne, de Flandre et de Toulouse, tandis qu'il réussissait à faire élire son neveu Othon de Brunswick comme roi d'Allemagne. Seule la détresse de ses finances l'empêcha de pousser à fond cette vigoureuse offensive. La nouvelle d'un trésor découvert sur les terres du seigneur de Charlus en Limousin alluma sa convoitise ; il alla le réclamer les armes à la main. C'est dans cette banale aventure qu'il trouva la mort : une blessure grave qu'il ne laissa pas soigner s'envenima et l'emporta le 6 avr. 1199.

Son règne avait été un lourd fardeau pour l'Angleterre qui avait payé sa gloire très cher. Le peuple s'y résigna cependant sans de trop grands murmures, parce que la politique du roi répondait au sentiment national. D'ailleurs, si Richard était violent, tyrannique et parfois cruel, il pouvait aussi plaire. Il avait de l'esprit, une culture même raffinée. Il avait, en outre, de rares qualités, non seulement comme chef d'armée, comme ingénieur militaire, mais comme administrateur. Il avait de l'ordre dans l'esprit et de la persévérance dans ses desseins. Mais ses ressources étaient inférieures aux besoins de son vaste empire. Il ne put que maintenir l'œuvre de son père sans la consolider. Ch. Bémont.

Bibl. : Sources. — Les principales chroniques ont été réunies dans la collection du maître des rôles ; ce sont celles de Roger de Hoveden, de Raoul dit *de Diceto*, de l'Anonyme, appelé à tort Benoît de Peterborough, de Gervais de Cantorbéry, de Guillaume de Newbury et de Richard de Devizes ; pour la croisade : l'*Itinerarium peregrinorum et gesta regis Ricardi*, qui n'est guère qu'une traduction, en latin, par Richard, prieur de la Trinité de Londres, de *l'Estoire de la guerre sainte*, poème écrit en français par un jongleur appelé Ambroise (éd. G. Paris, documents inédits, 1897). Il n'y a pas de bonne histoire moderne de Richard ; mais voir : miss Kate Norgate, *England under the angevin kings* ; Londres, 1887. — K.-A. Kneller, *Des Richard Löwenherz deutsche Gefangenschaft*; Fribourg-en-Brisgau, 1893.— G. Paris, *le Roman de Richard Cœur de Lion*, dans la *Romania*, 1896, t. XXVI.

**RICHARD II**, roi d'Angleterre (1377-99), était le second fils d'Édouard, prince de Galles (le prince Noir) et de Jeanne, veuve de Thomas Holland, comte de Kent. Il naquit à Bordeaux le 6 janv. 1367 et ne vint en Angleterre qu'après la mort de son frère aîné, Édouard d'Angoulême (1371). Après celle de son père (8 juin 1376), il fut déclaré par le Parlement héritier présomptif et succéda sans contestation à Édouard III (21 juin 1377). Son couronnement à Westminster (16 juil.) fut un spectacle splendide et réglé par une étiquette qui a fait loi.

Trop jeune pour régner par lui-même, il subit d'abord l'empire de ses oncles, en particulier celui de Jean de Gand, duc de Lancastre, mais il ne s'y résigna jamais. Il écouta plus volontiers ses familiers et leurs théories sur les droits de la royauté absolue. Lors du soulèvement des travailleurs, il fit preuve, encore adolescent, non seulement de bravoure, comme le jour où Wat Tyler fut tué (14 juin 1381), mais de souplesse politique : il accorda aux révoltés victorieux toutes les chartes de liberté qu'ils demandèrent (12 juin) et les révoqua après leur défaite (2 juil.) ; il assista au jugement et au supplice de John Ball, puis accorda une amnistie générale (13 déc.). Il était déjà là tout entier. Il souhaitait reprendre les desseins belliqueux de son père et de son grand-père. Son mariage (14 janv. 1382) avec Anne, fille du roi de Bohême Wenceslas qui avait refusé de reconnaître Clément VI, le pape français, était une menace contre Charles VI. Il eût voulu conduire lui-même une expédition en France (1383) ; ses ministres s'y opposèrent. Il prit sa revanche deux ans plus tard en attaquant l'Écosse où les Français tentaient une diversion ; il revint après avoir brûlé Edimbourg (1385). A partir de ce moment, les intrigues de ses oncles le forcèrent à s'occuper exclusivement de la politique intérieure. Jean de Gand étant parti pour son expédition de Castille, il osa se livrer davantage à des favoris : Michel de la Pole, fils d'un marchand, devint comte de Suffolk et chancelier, et Robert de Vere, comte d'Oxford, fut créé marquis de Dublin. Le Parlement, inspiré par les chefs de la noblesse, l'obligea de renvoyer Suffolk et lui imposa une

commission de onze membres pour réformer la maison du roi et le royaume (oct. 1386). Au Parlement, il opposa le conseil royal réorganisé (*Privy council*) et, dans une séance de ce conseil tenue à Nottingham (25 août 1387), cinq juges (Suffolk, Oxford, l'archevêque d'York, Tressilian et Brembre) déclarèrent que cette commission était illégale, que le roi seul avait le droit de régler la procédure du Parlement et de le dissoudre. Le duc de Gloucester, les comtes de Warwick et d'Arundel prirent alors les armes, en accusant, ou « appelant » du crime de trahison les cinq juges ; ils étaient même, disait-on, résolus à déposer Richard. Oxford, qui lui amenait des troupes, fut battu au pont de Radcot (20 déc.). Richard dut alors subir les conditions des vainqueurs. Sous leur pression, le « Parlement sans pitié » prononça contre les Cinq la peine de mort. Deux seulement, Tressilian et Brembre, furent décapités (19, 20 févr. 1388). Richard se vengea de ces exécutions par un coup d'Etat : le 3 mai 1389, il vint brusquement au conseil déclarer qu'il prétendait gouverner par lui-même et remercia ironiquement son oncle Gloucester de ses services. Il promit d'ailleurs à son peuple (8 mai) bonne justice, l'amnistie et la paix. Il conclut, en effet, une trêve de trois ans avec la France, l'Espagne et l'Ecosse, laissa rentrer les trois « lords appelant » au conseil et, pendant plusieurs années, on respira.

L'agitation reprit avec l'année 1394. D'abord Richard II perdit sa femme (7 juin), dont l'influence avait toujours été pacifique ; puis, obligé de conduire une expédition en Irlande (octobre), il eut à peine le temps de recevoir l'hommage des rois irlandais, qu'il fut rappelé pour réprimer les attaques des Lollards contre l'Église. C'était l'opposition qui relevait la tête. Pour la mieux combattre, Richard conclut avec la France (9 mars 1396), une trêve de vingt-huit ans et, après une entrevue avec Charles VI où les deux rois rivalisèrent de luxe extravagant, il épousa Isabelle de France, alors âgée seulement de huit ans. Ce traité et ce mariage furent l'origine de ses infortunes. La nation en effet s'irrita contre la restitution de Brest au duc de Bretagne. Gloucester et Arundel s'empressèrent d'exploiter ce mécontentement. Une pétition au Parlement demanda de réduire les dépenses de la maison du roi ; Richard déclara que ce serait porter atteinte à sa souveraineté. Il fit saisir les trois « lords appelant » ; le Parlement, assemblé au milieu de forces imposantes, approuva toutes ses volontés : la commission de 1386 fut abrogée comme ayant usurpé un pouvoir qui n'appartenait qu'à la royauté ; les actes du « Parlement sans pitié » furent annulés et les trois lords furent condamnés à mort comme traîtres (1397). Warwick seul échappa au supplice. Richard célébra son triomphe en distribuant à ses favoris les biens des condamnés et en les décorant de titres pompeux. Il se crut alors si bien maître de la situation qu'il partit pour venger le comte de March tué par les Irlandais ; mais au moment où il entrait à Dublin (juil. 1399), son cousin Henri de Derby, fils de Jean de Gand, qu'il avait banni et auquel il avait ensuite refusé l'héritage des Lancastre, revenait d'exil à la tête d'une armée que la faveur populaire ne cessa de suivre et d'accroître. Incertain de ce qu'il devait faire, abandonné par les siens, Richard se rendit à son cousin (19 août). Il fut ramené à Londres en médiocre équipage et abdiqua entre les mains du Parlement (29 sept.). Il fut enfermé dans un des châteaux du nouveau roi Henri IV, et y mourut d'une fin mystérieuse, mais probablement violente, vers le milieu de févr. de l'année 1400. Il avait succombé à la haine que la haute aristocratie éprouvait pour le régime absolu, et il est certain qu'il avait tout fait pour l'exaspérer ; d'autre part, on lui imputa tout à mal. On blâma ses plaisirs, ses dépenses pour les bâtiments, pour le luxe. Sa mémoire fut vénérée dans le clergé à cause du zèle qu'il déploya en faveur des ordres religieux ; les poètes furent moins bienveillants : William de Langland la flétrit dans un poème écrit aussitôt après sa déposition ; Gower, qu'il avait distingué, la déchira après sa mort ; mais Froissart, qui lui avait présenté un exemplaire de sa chronique en 1395, lui resta fidèle et ne put jamais pardonner aux Anglais la déloyauté avec laquelle ils avaient traité le roi Richard. Ch. Bémont.

Bibl. : Sources.— Chroniques de Thomas de Walsingham, de Henri de Knighton (5e livre), de John de Malverne (t IX du *Polychronicon* de Ranulf de Higden), le *Chronicon Angliæ*, les *Annales Ricardi II et Henrici IV*, attribuées à William Wyntershille, toutes dans la collection du maître des rôles, l'*Historia vitæ et regni Ricardi II* et les *Chronica regum angliæ* de Thomas d'Otterbourne, publiées par Hearne, 1729 ; la chronique en prose et en vers de Créton sur *la Déposition de Richard II* (éd. Webb dans l'*Archæologia*, t. XX), et la chronique en prose sur *la Trahison et Mort de Richard II* (éd. Williams, *English historical Society*, 1846) ; la chronique d'Adam de Usk publiée par E.-M. Thompson, 1876. Les *Inventaires des rôles des lettres patentes et des lettres closes*, dans la même collection. — Livres modernes : H. Wallon, *Richard II*, 1864, 2 vol. — G.-M. Trevelyan, *England in the age of Wycliffe* ; Londres, 1899. — A. Réville et Ch. Petit-Dutaillis, *le Soulèvement des travailleurs en Angleterre en 1381*, 1898.

**RICHARD III**, roi d'Angleterre (1483-85), vécut peu (il mourut à trente-trois ans) et régna à peine : ses principaux actes sont en partie des énigmes ; c'est un héros de tragédie autant qu'un personnage historique. Il naquit à Fotheringay le 2 oct. 1452, onzième enfant et huitième fils de Richard, duc d'York, qui fut tué à la bataille de Wakefield (déc. 1460), et de Cécile Neville, qui lui survécut dix ans. Il grandit au milieu de la guerre civile, qui fut pour lui une école de perversité, car elle ne cessa de satisfaire ses instincts de cruauté et ses appétits d'ambition. Créé duc de Gloucester en 1461, il fut un des meilleurs lieutenants de son frère Édouard IV ; il commandait l'avant-garde de son armée à Barnet et fit preuve à Tewkesbury (1471) de bravoure et de décision. A-t-il tué de sa main, après la bataille, Édouard, le prince de Galles ? A-t-il aussi trempé dans le meurtre de Henri VI ? On ne peut l'affirmer, mais il était partout où l'on assassinait. Il figura dans l'expédition contre la France en 1475 et protesta contre la paix de Picquigny, ce qui n'empêcha pas le roi d'accumuler sur lui les faveurs : il fut amiral pour l'Angleterre, l'Irlande et l'Aquitaine, lieutenant général du Nord (1480) : à ce titre il rendit de grands services sur la frontière écossaise qu'il pacifia. En même temps, il recueillit en partie les dépouilles du comte de Warwick, le Faiseur de rois, dont il avait épousé la fille, et celles de son propre frère Clarence. Quand Edouard IV mourut (9 av. 1483), il était le plus riche seigneur et le plus haut titré de l'Angleterre

Son frère lui avait confié la garde du jeune roi Édouard V et le soin du royaume. Il commença par isoler son neveu dans la Tour de Londres, pendant que la reine douairière s'enfermait dans l'asile de Westminster. Puis il se fit donner le titre de Protecteur. Alors il frappa les parents de la reine par un jugement sommaire et illégal (25 juin) et régna par la terreur. Cependant il faisait plaider en public cette thèse que le mariage d'Edouard IV avait été illégal, que par conséquent ses enfants étaient illégitimes et que la couronne devait passer au Protecteur ; puis, malgré l'attitude hostile du peuple, une pétition demandant que Richard devînt roi fut présentée au Parlement qui l'accueillit, et, après une feinte résistance, Richard déclara l'accepter : le 26 juin, il parut en costume royal à Westminster et fut couronné en grande pompe le 6 juil. Mais il ne se croyait pas tranquille tant que le jeune Edouard et son frère Richard, qu'il avait su se faire livrer par leur mère, seraient vivants ; et de fait, une agitation se préparait dans les comtés du Sud pour les mettre en liberté. Richard s'en délivra par un crime ; crime mystérieux d'ailleurs, dont les détails ont été recueillis bien plus tard par sir Thomas More, qui assure les tenir des meurtriers eux-mêmes : Tyrrell et Dighton. Une insurrection éclata cependant, vers le 10 oct. Elle était fomentée par le duc de Buckingham qui, après avoir

plus que tout autre contribué à pousser Richard au trône, songeait maintenant à s'y placer lui-même, en épousant une fille d'Édouard IV. Richard, surpris un moment, fit face au danger avec cette résolution froide qui était un des traits les plus saillants de son caractère. Buckingham arrêté fut décapité (1er nov.) et l'ordre rétabli du coup. Le parlement, assemblé en janv. 1484, confirma à Richard III le titre de roi, déclara son fils Édouard héritier présomptif et frappa dans leurs personnes et dans leurs biens tous ceux qui avaient pris part à la dernière révolte. Le plus beau triomphe remporté par Richard fut qu'il décida la reine douairière et ses filles à quitter l'asile de Westminster et à paraître aux fêtes de la cour (Noël 1484); il fut même question, après la mort de la reine (16 mars 1485), d'un mariage entre Richard et l'aînée de ses nièces, Isabelle; mais le cri public fut si fort que Richard s'empressa de désavouer ce projet.

Cependant Richard était entouré de défiance et de menaces; en vain, il prodiguait les pensions, les honneurs et les dons pour gagner des partisans; en vain, il maintenait l'ordre matériel par une administration exacte et dure. Tous les mécontents appelaient de leurs vœux Henri Tudor, comte de Richmond, qui, de son refuge auprès du duc de Bretagne ou du roi de France, n'attendait qu'une occasion propice pour tenter la fortune. Richard, averti, l'attendait; mais il n'apprit que Richmond avait débarqué (7 août) que quand il était déjà à Shrewsbury (11 août). Il marcha bravement à l'ennemi avec des troupes très supérieures en nombre; mais ses principaux lieutenants le trahirent; il fut vaincu et tué à la bataille de Bosworth (22 août 1485). Sa mémoire fut exécrée. Un siècle plus tard, Shakespeare donna une forme dramatique à l'horreur que ses crimes avaient inspirée; puis on s'étonna que les contemporains en eussent gardé de si faibles témoignages. Un érudit du temps de Jacques Ier, sir George Buck, entreprit de défendre Richard III. Au siècle suivant, Horace Walpole exposa ses *Doutes historiques* (1768), ouvrage ingénieux et subtil. Il est vrai que les chroniqueurs contemporains sont trop souvent partiaux ou insignifiants; c'est une des conséquences de la guerre des Deux-Roses qui avait appauvri les sources mêmes de la vie intellectuelle et morale. Il en résulte qu'un jugement sur Richard III repose parfois plus sur des présomptions que sur des preuves; mais ces présomptions sont très fortes et, si elles ne sont pas sans appel, elles le condamnent. Ch. Bémont.

Bibl. : James Gairdner, *History of the life and reign of Richard the third*, nouv. éd. ; Cambridge, 1898. — Sir James Ramsay, *Lancaster and York*, 1892, 2 vol.

**RICHARD IV**, prétendant au trône d'Angleterre (V. Perkin Warbeck).

**RICHARD Ier sans Peur**, troisième duc de Normandie (V. Normandie, § *Histoire*).

**RICHARD II le Bon**, quatrième duc de Normandie (V. Normandie, § *Histoire*).

**RICHARD III**, cinquième duc de Normandie (V. Normandie, § *Histoire*).

**RICHARD**, comte de Cornouailles et Poitou, roi des Romains, né à Winchester le 5 janv. 1209, mort à Berkhamstead le 2 avr. 1272. Fils de Jean sans Terre et d'Isabelle d'Angoulême, il fut mis à la tête de l'expédition en Aquitaine (1225), débarqua à Bordeaux le 23 mars, s'empara des faubourgs de Saint-Macaire et de Bazas, prit La Réole. Soutenu par Raymond de Toulouse et les Albigeois, il essaya en vain de résister à l'armée qui fut envoyée contre lui par Louis VIII, et fut fort heureux de conclure un traité avec Louis IX (18 déc. 1226). En 1227, il se révolta contre son roi (Henri III) et attira dans une ligue le comte de Pembroke, Ranulf de Chester, et d'autres grands seigneurs. Henri fut obligé de céder aux réclamations de sa noblesse. En 1231, Richard épousa Isabelle, fille du comte de Pembroke; en 1235, il essaya de marier sa sœur à l'empereur Frédéric II. Grâce aux ressources que lui fournissaient ses mines de plomb et de zinc de Cornouailles, il était le plus riche seigneur de la chrétienté, et nombre d'intrigues se formaient autour de lui. En 1240, il se croisa, emmenant avec lui Simon de Montfort et le comte de Salisbury; il vit à Paris saint Louis, et le 8 oct. il débarquait à Saint-Jean-d'Acre. Il marcha sur Jaffa, fortifia Ascalon, fit mettre en liberté des captifs français, rendit les devoirs funèbres aux chrétiens tués à Gaza. Il revint en 1241 par la Sicile où il eut une entrevue à Trapani avec Frédéric II, passa à Rome où il tenta vainement de réconcilier Grégoire IX avec l'empereur. Le 28 janv. 1242, il était à Londres. Il s'y occupa aussitôt d'organiser une expédition en Poitou dont il portait le titre de comte; il était à Royan le 20 mai, mais il dut se retirer et se convaincre de l'impossibilité d'établir sa domination sur cette province. Il était devenu veuf, et il obtint un surcroît d'influence en épousant, en 1243, Sancha, fille de Bérenger de Provence, sœur des reines de France et d'Angleterre. Mais ce mariage, qui le rapprochait de la cour, lui fit perdre tout le parti qu'il avait tiré de l'opposition. Il cessa d'être populaire, et Simon de Montfort prit son rôle de héros national. En 1249 et 1250, Richard s'occupa, d'une part avec saint Louis, d'autre part avec Innocent IV. Celui-ci offrit la couronne de Sicile que Richard déclina (1252). Régent d'Angleterre en 1253, il essaya de remédier aux embarras financiers de Henri III en pressurant les Juifs. Ses richesses déterminèrent les guelfes à lui proposer la couronne impériale après la mort de Guillaume le Hollande. L'affaire fut négociée par l'archevêque de Cologne; l'archevêque de Mayence soutint Alphonse X, roi de Castille. Les votes furent mis à l'encan : 12 000 marcs d'argent à l'archevêque de Cologne, 8.000 à celui de Mayence, 5.000 au duc de Brunswick, 18.000 aux deux ducs de Bavière. Le duc de Saxe et l'archevêque de Trèves s'étant établis à Francfort en exclurent les partisans de Richard, ceux-ci votèrent sous les murs de la ville. Les envoyés d'Ottokar de Bohême ne se prononcèrent pas; de telle sorte que chaque parti déclara son candidat élu par un vote unanime: Richard, le 13 janv. 1257, et Alphonse, le 1er avr.

Cette double élection inaugure la période du *grand interrègne*, car aucun des candidats ne put prendre le pouvoir effectif. L'autorité de Richard ne se manifesta que par des donations. Il porta quinze ans ce titre purement honorifique de roi des Romains. Couronné à Aix-la-Chapelle le 17 mai 1257, il guerroya sur le Rhin, prit Worms le 25 juil. 1258, s'avança jusqu'à Bâle et obtint la soumission de l'archevêque de Trèves et du duc de Brabant. Sa caisse étant épuisée, il dut rentrer en Angleterre pour y lever des subsides (janv. 1259), et il fut assez mal reçu. Revenu en Allemagne en 1260, il tenta vainement de réunir une diète et de mettre à la raison les burgraves bandits. Il eût voulu se faire couronner à Rome, et le pape Alexandre IV s'y montrait disposé, mais il mourut en 1261; et Urbain IV qui lui succéda se déclara pour Alphonse de Castille. Richard abandonna la Styrie à Ottokar, confirma les privilèges de plusieurs villes dont Strasbourg, et après s'être épuisé en démarches pour obtenir la paix, il dut retourner en Angleterre où la lutte des barons contre la royauté lui suscitait de nouvelles difficultés. Simon de Montfort s'empara de tous ses Etats, et lui-même fut fait prisonnier après la bataille de Lewes. Il fut enfermé du 14 mai 1264 au 9 sept. 1265; en 1266, il recouvrait tous ses biens, et tirait encore Henri III de ses embarras financiers. Il revint en Allemagne (1268), y tint une diète, réglementa la navigation du Rhin et s'y maria pour la troisième fois, à Kaiserslautern, avec Béatrice de Falkenstein. Il était de nouveau en Angleterre, lorsque le meurtre de son fils Henry par un des Montfort lui porta le coup fatal. Une attaque de paralysie lui enleva toutes ses facultés. Richard eut six enfants. L'un *Edmund*, qui lui succéda comme second comte de Cornouailles (1250-1300), ne laissa pas d'héritier. R. S.

Bibl. : J. P. von Gundling, *Geschichte und Thaten Kai*

*ser Richard's;* Berlin, 1749, in-8. — GEBAUER, *Leben und denckwürdige Thaten Herrn Richards erwählten römischen Kaisers;* Leipzig, 1744, in-4. — SCHWARTZ, *Dissertatio de interregno magno Richardo Cornubiensi*, etc.; Iéna, 1714, in-4. — ZENTGRAV, *De interregno imperii Germanici 1252-73;* Wittenberg, 1668, in-8 — A DI MIRANDA, *Richard Cornwallis und sein Verhältniss zur Krönungstadt Aachen;* Bonn, 1880, gd in-8. A. — BAUCH, *Die Initiative zur Wahl Richards von Cornwall zum römischen König;* Breslau, 1886. — HUGO KOCH, *Richard von Cornwall;* Strasbourg, 1888, in-8.-WEBER, *Richard earl of Cornwall;* Londres, 1893.

**RICHARD** (Daniel-Jean), horloger suisse, né à La Sagne (cant. de Neuchâtel) en 1665, mort au Locle en 1741. Doué, tout jeune, de dispositions remarquables pour la mécanique, il se mit en tête, à seize ans, ayant eu une montre entre les mains, d'en construire une semblable, de toutes pièces, et y réussit complètement, sans aucune aide et sans autres outils que ceux que lui-même imagina et exécuta. Ce fut, du reste, la première montre fabriquée dans le cant. de Neuchâtel. Il en fit d'autres, par la suite, de plus en plus parfaites, qu'il vendait vingt écus environ, principalement dans les couvents de la Franche-Comté, et, au retour d'un voyage à Genève, où il put surprendre quelques procédés de fabrication, il établit à La Sagne un atelier véritable. Il le transféra en 1705 au Locle. Il y forma d'excellents élèves, notamment ses cinq fils, qu'il s'associa, et, vers le milieu du XVIII^e siècle, l'industrie horlogère neuchâteloise, entièrement créée par lui, occupait déjà plus de cinq cents ouvriers. Une statue en bronze lui a été élevée, en 1888, au Locle, sur la place principale. L. S.

**RICHARD** (Charles-Louis), dominicain, né à Blainville-sur-Eau (Lorraine) en 1711, mort en 1794. A l'époque de la Révolution, il se retira dans les Pays-Bas. L'armée française s'étant emparée de Mons, il fut arrêté et traduit devant une commission militaire, sous accusation d'avoir publié un écrit intitulé *Parallèle des Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ et des Français qui ont tué leur roi.* Condamné à mort, il fut fusillé le lendemain. Il avait composé beaucoup d'ouvrages. Les plus importants sont un *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques* (Paris, 1760 et suiv., 6 vol. in-fol.), attribué à tort à un autre dominicain du même nom; une *Analyse des conciles généraux et particuliers* (Paris, 1772-77, 6 vol. in-4).

**RICHARD** (Louis-Claude-Marie), botaniste français, né à Versailles le 4 sept. 1754, mort à Paris le 7 févr. 1821. Il était fils et petit-fils de jardiniers de Louis XIV et de Louis XV. De 1781 à 1787, il fit, sous les auspices de Louis XVI, un voyage à la Guyane et aux Antilles, puis, en 1794 devint professeur de botanique à l'Ecole de médecine de Paris et membre de l'Institut. Son ouvrage principal est : *Démonstrations botaniques ou analyse du fruit* (Paris, 1808, in-8). Dr L. HN.

**RICHARD** (Joseph-Charles-Etienne, baron), homme politique français, né à La Flèche le 28 sept. 1761, mort à Saintes le 17 août 1834. Avocat en 1788, élu accusateur public du tribunal de La Flèche en 1790, il fut député, en 1791, à la Législative, par le dép. de la Sarthe, puis, le premier de la liste, à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI, fut représentant en mission dans la Vendée et près l'armée du Nord. Après le 9 thermidor, c'est lui qui procéda à la fermeture du club des Jacobins. Envoyé de nouveau à l'armée du Nord, il fit mettre en liberté, à Bréda, un grand nombre d'émigrés faits prisonniers, et négocia avec la République batave un traité relatif à l'entretien de 25.000 hommes de troupe française. Il entra au ministère de la guerre en 1797, devint préfet de la Haute-Garonne sous le Consulat, puis, sous l'Empire, préfet de la Charente (1806-14); il administra le Calvados pendant les Cent-Jours. Louis XVIII lui confia quelque temps la préfecture de la Charente-Inférieure, l'excepta de la loi de proscription du 12 janv. 1816, et le pensionna même. H. MONIN.

BIBL. : *Réimpression du Moniteur*, t. XXXI, p. 363.

**RICHARD** (François), dit *Richard-Lenoir*, manufacturier français, né à Epinay-sur-Odon (Calvados) le 16 avr. 1765, mort à Paris le 19 oct. 1839. Fils d'un fermier peu fortuné, il se rendit, à dix-sept ans, à Rouen, y fut pendant trois ans garçon de magasin, puis se fit garçon de café, et, en 1786, vint à Paris, où il servit durant plusieurs mois dans un grand établissement de la rue Saint-Denis. Le contact incessant d'une clientèle de gens d'affaires lui donna l'idée de spéculer, lui aussi. Ses économies et d'habiles placements l'avaient mis à la tête d'un millier de francs : il trafiqua sur les basins anglais, alors marchandise de contrebande, réussit au delà de toute espérance et, en moins de deux ans, parvint à réaliser une petite fortune, qu'il perdit, malheureusement, en un jour sur la foi d'un renseignement mensonger. Il fut même emprisonné pour dettes à La Force (1789); mais il s'en évada à la faveur de l'incendie de la manufacture de Réveillon, reprit ses spéculations et sut si bien rétablir en peu de temps ses affaires qu'en 1792 il se rendait acquéreur d'un magnifique domaine à Fay, près de Nemours. Réfugié en Normandie pendant la tourmente révolutionnaire, il rentra à Paris après la chute de Robespierre, se lia, en 1797, avec un habile négociant, Lenoir-Dufresne, originaire d'Alençon, et forma avec lui la célèbre association *Richard-Lenoir*. Pour leurs débuts, les deux amis découvrirent le secret de la fabrication des basins anglais. Ils installèrent des métiers, d'abord dans une guinguette de la rue Bellefonds, puis à l'hôtel Thorigny, au Marais, ensuite à l'ancien couvent de Bon-Secours, rue de Charonne, enfin dans les centres manufacturiers et dans de nombreux villages de Picardie et de Normandie. En quelques années leur fortune devint immense; mais, après la mort de Lenoir-Dufresne, en 1806, Richard (qui continua de s'appeler Richard-Lenoir) voulut joindre à l'industrie du basin la culture du coton. Il fit de grandes plantations dans le royaume de Naples, alors français. Elles furent prospères jusqu'au jour où l'établissement de droits sur les cotons, à l'entrée en France, ruina, du même coup, et ces plantations et l'industrie cotonnière elle-même (1810). Richard-Lenoir tenta pourtant de lutter. Ce fut vainement, et, à la fin de 1814, il dut fermer ses fabriques, qui occupaient encore, au début de l'année, plus de 20.000 ouvriers. Particulièrement estimé de Napoléon I^er, qui l'avait nommé commandant de la huitième légion de la garde nationale, il ne dut qu'à l'intervention de l'empereur de Russie de n'être pas compris par la Restauration dans les listes de proscription. Il vécut vingt-cinq ans encore, d'une pension que lui faisait son gendre. On a publié sous son nom, en 1837, un volume de *Mémoires*, dénué de toute valeur et de tout intérêt. L. S.

**RICHARD** (Marie-Adélaïde) (V. HADOT [Mme]).

**RICHARD** (Jean-Abraham, dit *Albert*), poète suisse, né à Orbe (Vaud) le 1^er déc. 1801, mort à Carouge (Genève) le 11 nov. 1881. Fils d'un barbier, il eut une jeunesse très difficile, fut d'abord menuisier, puis imprimeur à Genève et à Paris, enfin homme de lettres. Doué d'une rare faculté de travail, il s'assimila une demi-douzaine de langues vivantes et les langues anciennes. Il fut appelé comme professeur de littérature française au gymnase supérieur de Berne. En 1848, le 5 nov., il fut nommé professeur d'histoire comparée des littératures anciennes et modernes, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1870. Les *Poèmes helvétiques* ont condensé en un volume son œuvre poétique, d'un caractère patriotique très décidé, d'une éloquence rude, énergique et mâle. Plusieurs de ces poèmes, *Morat*, *Wala de Glaris*, et d'autres sont populaires dans la Suisse romande. L'Institut national genevois, dont il fut membre dès sa fondation, a recueilli ses autres poésies sous le titre de *Mélanges poétiques*, précédés d'une notice complète.

**RICHARD** (François-Marie-Benjamin), prélat français, né à Nantes le 1^er mars 1819. Descendant des Richard de Lavergne, il entra, en 1849, au séminaire de Saint-Sulpice. Longtemps vicaire général de Nantes, il fut nommé

évêque de Belley le 16 oct. 1871, préconisé le 22 sept. et sacré le 11 févr. 1872. Le décret du 6 mars 1875 le nomma coadjuteur de l'archevêque de Paris Guibert, dont il devait recueillir la succession après sa mort (8 juil. 1886), il avait été préconisé le 5 juil. 1875 comme archevêque de Larisse *in partibus*. Dans son mandement comme archevêque de Paris, il s'engageait à rester en dehors des questions politiques dans le soutien des intérêts de la religion compatibles avec les formes démocratiques de la France : dans sa conduite, il ne suivit pas cette sage réserve et fut accusé d'être un ennemi des institutions républicaines. Lors de la loi sur le service militaire, il protesta contre le service exigé des élèves des séminaires, au nom des intérêts communs de l'Eglise et de l'Etat, dans une lettre publiée par le *Monde*, adressée à Carnot, président de la République. La grande activité de ce prélat se manifesta dans son administration diocésaine; le 24 mai 1889, il fut élevé à la dignité de cardinal de l'ordre des prêtres, au titre de Sainte-Marie *in via*. En 1900, il a protesté par une lettre publique contre la condamnation des assomptionnistes.

Il a écrit : *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et religieuse carmélite* (1865, 2 vol.); *les Saints de l'Eglise de Nantes, lectures, méditations et prières pour leurs fêtes*, (1873).
Ph. B.

**RICHARD** (Thomas-Jules-Richard MAILLOT, dit *Jules*), littérateur et journaliste français, né à Paris le 3 avr. 1825. Licencié en droit, il entra dans les bureaux du ministère de la guerre (1843-56) et donna sa démission pour se consacrer au journalisme. Il écrivit au *Figaro* une série d'articles intitulés *Figaro à la Bourse* (1857), puis dans le *Rabelais*, au *Courrier de Paris*, au *Pays* (des variétés militaires sur la guerre d'Italie). Rédacteur au *Temps* (1861-63) et à l'*Europe*, il entra, en 1865, comme chroniqueur quotidien à l'*Epoque*. Jusqu'à la guerre, il écrivit chaque jour dans ce journal, ou dans la *Presse*, le *Figaro*, le *Paris-Journal*, des articles remarqués; le 9 mars 1868, il fut condamné à deux mois de prison pour un article politique écrit dans le *Figaro*. Après 1870, il devint un des principaux rédacteurs de l'*Ordre* et, en 1877, rentra au *Figaro*. Parmi ses nombreux ouvrages signés (car il a collaboré anonymement à beaucoup d'autres), on cite : *l'Armée d'Italie* (1850); *les Crimes domestiques* (1862); *Un Péché de vieillesse* (1865); *la Galère conjugale* (1866); *les Cléricaux, l'Art de former une bibliothèque* (1883); *le Bonapartisme sous la République, l'Annuaire de la guerre* (1887); *Armée de la défense de Paris* (1889); *Salon militaire* (1888); *En campagne*, dessins d'A. de Neuville (1885-88); *l'Armée française*, types et uniformes d'Ed. Detaille (1885-88); *la Jeune Armée*, illustrations par Du Paty (1890). Ph. B.

**RICHARD** (Maurice), homme politique français, né à Paris le 26 oct. 1832, mort à Paris le 4 nov. 1888. Grand propriétaire en Seine-et-Oise, il fut élu député de ce département au Corps législatif en 1863 et réélu en 1869. Membre du centre gauche, partisan d'Emile Ollivier, il fut chargé par cet homme d'Etat du portefeuille des beaux-arts dans son cabinet du 2 janv. 1870 et fit l'intérim du ministère de l'instruction publique du 14 avr. au 15 mai. Il se tint dans la vie privée après la chute de l'Empire, se contentant du rôle d'ami et de conseiller politique du prince Napoléon. Pourtant il se présenta aux élections législatives du 20 févr. 1876 à Rambouillet; mais il échoua et ne recommença plus cette tentative. R. S.

**RICHARD** (Renée), cantatrice française, née à Cherbourg le 12 mars 1858. Elle remporta les deux premiers grands prix de chant et de déclamation au Conservatoire en 1877 et débuta à l'Opéra le 17 oct. de la même année dans la *Favorite*. Sa belle voix de contralto fit une grande impression, et elle joua avec un succès considérable dans le *Prophète, Hamlet, Sapho, Rigoletto;* elle créa trois rôles : Amneris, dans *Aïda* (1880); Ascanio, dans *Françoise de Rimini* (1882); Anne de Boleyn, dans *Henri VIII* (1883); la grande justesse de son chant est une de ses principales qualités. En 1889, elle partit pour la Russie.

Son frère *Alphonse*, qui jouait, sous le pseudonyme de *René Didier*, à la Porte-Saint-Martin, au Vaudeville (1876), aux Nations, a été atteint d'aliénation et enfermé (1881).

**RICHARD** ou **RICHAUT** DE BARBEZIEUX, poète provençal qui vécut à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e. D'après son ancienne biographie provençale, il aurait aimé la femme de Jaufré de Tonnay (mort en 1220), qu'il chantait sous le nom de *Mielhs de domna;* après la mort de cette dame, il se serait retiré en Espagne, à la suite de Don Diego Lopez de Haro et y serait mort. Nous savons de plus, par l'envoi d'une de ses chansons, qu'il fut protégé par Marie, comtesse de Champagne. La *razo* d'une de ses chansons et une novelle italienne (*Novellino*, n° 64) font de lui le héros d'une aventure fort romanesque; mais ce récit repose uniquement sur une interprétation très hardie d'une de ses poésies. On possède de lui une dizaine de chansons, toutes consacrées à l'amour. A. J.

BIBL.: A. THOMAS, *Richard de Barbezieux et le Novellino*, dans *Giornale di filologia romanza*, III, p. 12. — C. CHABANEAU, *Biographies des troubadours*, dans *Histoire de Languedoc*, t. X. — G. PARIS, dans *Revue historique*, 1893, p. 234.

**RICHARD** DE BURY, prélat, homme politique et humaniste anglais, né à Bury Saint-Edmunds en janvier 1287, mort dans son manoir d'Auckland le 14 avr. 1345, fils de Richard d'Augerville, chevalier. Après avoir étudié à Oxford la philosophie et la théologie, il fut précepteur d'Edouard de Windsor, le futur Edouard III, chambellan du comté de Chester (1322) et connétable de Bordeaux. C'est sur les revenus du duché de Guyenne qu'il fournit à la reine Isabelle l'argent dont elle eut besoin après sa fuite d'Angleterre, et il fut enveloppé dans les poursuites qu'ordonna contre elle Édouard II; il fut obligé de se réfugier dans un asile à Paris, mais, par contre, il fut comblé d'honneurs par Édouard III qui le chargea de missions auprès de la cour de Rome (1330, 1333; à Avignon, il connut Pétrarque qui fait son éloge dans une de ses *Epistolæ ad familiares*, III, 1) et le fit nommer évêque de Durham par provision pontificale, malgré l'opposition du chapitre. Il fut consacré en déc. 1333. L'année suivante, il devint trésorier d'Angleterre et chancelier, mais il rendit les sceaux le 6 juin 1335 et ne fut plus dès lors employé qu'à des ambassades sur le continent. Le reste du temps, il se confina dans son diocèse, qui formait un comté palatin et qui avait besoin d'avoir à sa tête un homme actif pour diriger l'administration et résolu pour combattre les Écossais. Il avait l'esprit très peu militaire et, s'il fut un prêtre zélé et un bon administrateur, il se complut surtout aux choses de l'esprit. Sans être un savant lui-même, il aimait le commerce des savants. Il avait la passion des livres; il profita de ses hautes fonctions pour en acheter un grand nombre qui composèrent la bibliothèque du collège de Durham, à Oxford, et il écrivit un *Philobiblon* pour dire pourquoi et comment il faut aimer les livres, quels soins on doit en prendre et avec quelle libéralité il faut les communiquer aux gens studieux. Il termina ce traité dans son manoir d'Auckland, le 24 janv. 1345. Son *Philobiblon*, par qui surtout son nom mérite de survivre, a été fort célèbre. On en connaît aujourd'hui au moins 35 manuscrits et on l'imprima dès l'année 1473 (à Cologne). Les éditions en furent assez nombreuses jusqu'à celle de Cocheris (*Philobiblon, excellent traité sur l'amour des livres*, texte et traduction française; Paris, 1856), qui est médiocre, et à celle d'Ernest C. Thomas (*The Philobiblon;* Londres, 1888), qui a fait oublier toutes les autres. La préface de cette dernière édition contient un grand nombre de renseignements précis et sûrs, concernant la biographie de Richard de Bury, l'histoire de son traité et la destinée de ses livres.
CH. BÉMONT.

**RICHARD** DE CIRENCESTER, chroniqueur anglais du XIVe siècle. Il fut moine bénédictin à l'abbaye de Saint-Pierre de Westminster et figura pour la première fois sur les listes du monastère en 1355 et pour la dernière fois en 1400. Il fit un pèlerinage à Jérusalem en 1391. Il commença une chronique latine des rois d'Angleterre dont il n'écrivit que la première partie allant, en quatre livres, de 449 à 1066. Elle est intitulée *Speculum historiale de gestis regum Angliæ* et a été publiée par Mayor dans la collection de maître des rôles (1863-69, 2 vol.). Elle est sans valeur originale ; le chroniqueur n'a guère ajouté à ses sources que des légendes, mais aussi quelques chartes provenant des archives de son monastère. On a encore attribué, à Richard de Cirencester, une sorte de géographie de l'Angleterre au moyen âge, intitulée *De situ Britanniæ ;* mais l'éditeur du *Speculum* a prouvé d'une façon péremptoire que c'est une supercherie littéraire dont s'est rendu coupable J. Bertram, professeur d'anglais en Danemark. Bertram, qui mourut en 1765, donna la première édition du *De situ Britanniæ* à Copenhague en 1757. Ch. BÉMONT.

**RICHARD** DE MIDDLETON, philosophe scolastique anglais (V. MIDDLETON [RICHARD DE]).

**RICHARD** DE POITIERS OU DE CLUNY, chroniqueur français du XIIe siècle. Il fut moine dans un monastère de l'Aunis, peut-être à l'île d'Aix; il a fait un voyage en Angleterre entre 1126 et 1155. Il est l'auteur d'une chronique universelle qui part de l'origine du monde et qui, deux fois remaniée par lui-même, s'étend, suivant les rédactions, jusqu'à 1153, 1162 ou 1171 ; un auteur anonyme l'a continuée jusqu'en 1174; elle n'a de valeur que pour les faits contemporains de Richard. Elle a été publiée partiellement par Martène (*Amplissima collectio*, t. V, pp. 1159-1174), Muratori (*Antiquitates Italiæ*, t. IV, pp. 1079-1104), D. Bouquet (t. VII et IX à XII), Waitz, dans Pertz, *Scriptores* (t. XXVI, pp. 76-84). On a du même auteur une brève chronique relative à l'Aunis, un catalogue des papes et quelques poésies. C'est à tort qu'on lui a attribué une notice sur la fondation du monastère de la Charité-sur-Loire et un recueil de lettres signalé, mais non retrouvé. M. PROU.

BIBL.: *Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 478; t. XIII, p. 530. — Elie BERGER, *Notice sur divers manuscrits de la Bibliothèque vaticane. Richard le Poitevin;* Paris, 1879, in-8, dans *Biblioth. des Ecoles fr. d'Athènes et de Rome.*

**RICHARD** DE RUFFEY (Marie-Thérèse) (V. MONNIER).

**RICHARD** DE SAINT-VICTOR, théologien, originaire de l'Ecosse ou de l'Angleterre, né vers le commencement du XIIe siècle, mort sans doute le 10 mars 1173. Entré à Saint-Victor de Paris, où il reçut les leçons du célèbre Hugues avec lequel il a été assez souvent confondu, il devint prieur en 1162 et se fit remarquer comme un des principaux philosophes de l'école mystique dont cette abbaye était le centre. Il fut renommé pour ses écrits comme pour sa piété, et Dante l'a placé au nombre des grands docteurs. D'après lui, l'homme doit avoir pour guide, afin d'arriver à la vérité, la conscience illuminée par la grâce, et il parvient jusqu'à Dieu par la foi et par l'amour qui a été la cause de la création ; sa morale a un caractère purement monacal. Ses nombreux ouvrages sont des traités de la méthode, des traités sur les dogmes, des commentaires mystiques ou littéraux, des discussions théologiques, des livres sur la charité, l'éloge de la Vierge, quelques sermons et quelques lettres ; une partie est encore manuscrite. Il montre de la science, mais son style, très particulier, est pénible par sa grande affectation. La dernière édition de ses œuvres plus ou moins complètes, imprimées six fois de 1506 à 1650, est celle de la collection Migne (t. CXCVI, 1855). Certaines œuvres ont été éditées aussi séparément aux XVe et XVIe siècles, ainsi le traité de la Trinité (1510). M. BARROUX.

BIBL.: DAUNOU, *Richard de Saint-Victor*, dans *Hist. littér. de la France;* Paris, 1869, t. XIII, pp. 472-88, nouv. éd., in-4. — W. KAULICH, *Die Lehren der Hugo und Richard von Saint-Victor*, dans *Abhandlungen der böhmischen Gesellschaft der Wissenschriften;* Prague, 1864, gr. in-4. — E.-G MICHEL, *Richard de Saint-Victor*, dans *Positions des thèses de l'Ec des ch.;* Mâcon, 1889, pp. 55-58, in-8. — B. HAURÉAU, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibl. Nat.;* Paris, 1890-93, 6 vol. in-8, *passim.* — G BUONAMICI, *Riccardo da San Vittore.....;* Alatri, 1899, in-8.

**RICHARD** O'MONROY, pseudonyme de *Saint-Geniès* (V. ce nom).

**RICHARDAIS** (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Dinard; 895 hab.

**RICHARDIA** (*Richardia* Houst., *Richardsonia* Kauth). Genre de Rubiacées, très voisin des *Spermacoce* (V. ce mot), formé d'herbes pubescentes de l'Amérique tropicale, à stipules unies en gaine, à inflorescence terminale en glomérules simulant des capitules. Fleurs hermaphrodites ou polygames, 3-6 mères; corolle à 3-6 lobes, calice persistant à 3-8 lobes ; 3-6 étamines ; ovaire infère presque globuleux, à 3-4 loges uniovulées; ovule amphitrophe à microphyle inféro-externe; graine à albumen corné avec embryon axile à radicule infère. Le *R. scabra* L. (*Richardsonia brasiliensis* Gom.), des prairies de Rio de Janeiro, souvent cultivé en Europe, fournit l'ipécacuanha ondulé du Brésil. Les racines du *R. rosea* A. S. H. ou *Poayo do Campo* sont émétiques comme celles de l'espèce précédente (V. IPÉCACUANHA). Dr L. HN.

**RICHARDMÉNIL.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas; 366 hab.

**RICHARDOT** (François), évêque d'Arras, né à Morey, près de Vesoul, en 1507, mort en 1574. Après avoir enseigné la théologie à Tournai et à Paris, il visita l'Italie et fut accueilli avec distinction, par Renée de France, à la cour de Ferrare. Charles-Quint le nomma évêque d'Arras, pour remplacer Granvelle. En cette qualité, Richardot donna les plus grands soins à l'Université de Douai. Il assista au concile de Trente, comme député du roi d'Espagne. Il était réputé comme un des meilleurs orateurs de son temps. On a imprimé ses *Oraisons funèbres* de Charles-Quint, de Marie de Hongrie, et de Marie, reine d'Angleterre (Anvers, 1558, in-fol.), d'Elisabeth de France, reine d'Espagne, et de l'infant don Carlos (Anvers, 1569, in-8) ; en outre, divers *Sermons et Discours* en latin (Douai, 1608, in-4).

**RICHARDS** (Brinley), pianiste et compositeur anglais, né à Caermathen (principauté de Galles) en 1819, mort en 1885. Brillant élève de l'Académie royale de musique de Londres, cet artiste de mérite, connu surtout en Angleterre comme virtuose de concert, a écrit pour le piano une assez grande quantité de compositions qui ne sont point sans valeur. Il s'est attaché à se servir fréquemment, dans ces compositions, de thèmes populaires du pays de Galles ; cela a donné à son œuvre une certaine originalité que n'ont pas toujours les pièces de simple virtuosité, écrites par les pianistes pour l'usage de leurs propres concerts.

**RICHARDSON** (Jonathan), littérateur et peintre anglais, né en 1665, mort à Bloomsbury le 28 mai 1745. Élève de John Riley, dont il épousa la nièce, il acquit une grande renommée comme peintre de portraits. Ses œuvres les plus connues sont les portraits de *Pope*, de *Prior*, de *Steelle*, d'*Isaac Mewton*, de *Milton*. Ils sont peints correctement, avec beaucoup de science, mais aussi avec une grande froideur. Richardson est encore plus connu comme auteur de : *Essay on the theory of painting* (1715) ; *An essay on the whole art of criticism in relation to painting* (1719) ; *An argument in behalf of the Science of a Connoisseur* (1719), ouvrages qui ont eu une grande influence sur le mouvement artistique de l'Angleterre au XVIIIe siècle. Signalons encore : *An account of the Statues and Bas-reliefs, Drawings and Pictures in Italy, France*, etc. (1722).

Son fils *Jonathan*, né en 1694, mort à Bloomsbury le 6 juin 1771, fut aussi un peintre de portraits et aida son père dans la composition de ses ouvrages. Il a laissé : *Richardsoniana* (1776). R. S.

**RICHARDSON** (Samuel), écrivain anglais, né dans le Derbyshire en 1689, mort à Londres le 4 juil. 1761. Fils d'un charpentier chargé de famille, il fut d'abord destiné à l'Eglise : mais, faute d'argent pour payer ses frais d'études, il fut mis en apprentissage dans une maison de commerce. Passionné pour la lecture, il fit lui-même son instruction, devint compositeur et correcteur d'imprimerie, et en 1719 s'établit imprimeur. Parmi ses publications, on peut mentionner : les *Journaux* de la Chambre des communes (1728); le *Daily Journal* (1736-37) et le *Daily Gazetteer* (1738). En 1740, Richardson éditait son premier roman (*Pamela*), sous forme de lettres familières et destiné au grand public de province. Cet ouvrage obtint un succès considérable, fut traduit en français et en hollandais. Bientôt suivit *Clarissa Harlowe* (1744-48, 8 vol.), dont la réputation dépassa, et de beaucoup, celle de *Pamela*. Ce roman, traduit en allemand, en hollandais, en français (par l'abbé Prévost et par Le Tourneur), fut encore mieux accueilli sur le continent qu'en Angleterre. Richardson avait conquis la célébrité, il était en correspondance avec les plus grands personnages du temps, il eut une coterie d'admirateurs et il se montra insupportablement vaniteux et tout gonflé de ses mérites. Il employa ses bénéfices à monter une grande imprimerie et n'écrivit plus qu'un roman : *Sir Charles Grandison* (1853), qui fut aussi populaire que les deux autres. Ses héros, entre autres Clarisse et Lovelace, sont universellement connus et ont fait école.

Le succès de Richardson s'explique en grande partie par son sentimentalisme. Il avait toujours aimé les femmes, et dès son enfance il se plaisait en leur compagnie ; recherché d'ailleurs par elles et écrivant pour elles des lettres d'amour. Il mit dans ses écrits toute cette affection vague et respectueuse, tous ces sentiments tendrement soumis, et aussi cette audace contenue et voilée, qui leur plaisent. Diderot fut un admirateur enthousiaste, aussi Jean-Jacques Rousseau dont la *Nouvelle Héloïse* se ressent de l'influence du romancier anglais. Mais il faut bien le reconnaître, *Pamela*, *Grandison* et même *Clarisse Harlowe* sont des livres extrêmement ennuyeux. Avec sa grosse brutalité, Johnson remarque dès 1772, au moment où ils sont le plus en vogue, que l'on « se pendrait d'impatience avant d'achever de les lire ». Ce sentiment a fini par prévaloir, et l'on ne lit plus guère ces romans qui ont fait les délices du XVIIIe siècle.

Signalons une édition des œuvres de Richardson par Mangin (1841, 19 vol. in-8), une autre par Sotheran (1883, 12 vol.), la traduction de *Clarisse Harlowe* par Jules Janin (Paris, 1846), et un excellent recueil de la *Correspondance*, par Mrs Anna-Letitia Barbauld avec une vie de l'auteur (Londres, 1804, 6 vol. in-8). R. S.

BIBL. : DIDEROT, *Eloge de Richardson ;* Lyon, 1762. in-12. — J.-J. LEULIETTE, *Vie de Richardson*, trad. de celle de Mme Barbauld ; Paris, 1808, in-8. — E. MANGIN, *Sketch of the life and writings of S. Richardson ;* Londres, 1811, in-8. — JEFFREY, *Swift and Richardson ;* Londres, 1853, in-8. — FRAILL, *S. Richardson*, dans *Contemporary Review*, 1883, t. XLIV. — FORMAN, *Richardson as artist and naturalist*, dans *Fortnightly Review*, 1869, t. II.

**RICHARDSON** (Thomas-Miles), peintre et graveur anglais, né à Newcastle-on-Tyne en 1784, mort à Newcastle-on-Tyne en 1848. Fils d'un professeur au collège de Saint-Andrew, il s'essaya successivement à la gravure, à l'ébénisterie, à l'enseignement (il remplaça son père au collège de Saint-Andrew de 1806 à 1813) et finit par se consacrer à la peinture. Il se spécialisa dans le paysage qu'il traita surtout à l'aquarelle et souvent avec un réel talent. Il passa la majeure partie de sa vie à Newcastle et emprunta la plupart de ses motifs aux sites des Borderslands et des Highlands ; cependant, il voyagea et travailla en Italie et en Suisse. Connu dès 1818 par une exposition à la Royal Academy, il devint membre de la New Watercolour Society. Il entreprit l'illustration de deux publications, l'une sur Newcastle et ses environs (1816), l'autre sur les châteaux des frontières d'Angleterre et d'Ecosse (1833-34). On voit de ses œuvres à Londres (South Kensington), à Liverpool (Corporation Gallery), à Dublin (National Gallery), à Newcastle (Town Hall). Fr. BENOÎT.

**RICHARDSON** (John), explorateur et naturaliste anglais, né à Nith Place (Dumfries) le 5 nov. 1787, mort à Lancvigg le 5 juin 1865. Il fit des études médicales, fut nommé, en 1804, chirurgien à l'hôpital de Dumfries, servit en la même qualité dans la marine, de 1807 à 1815. En 1819, il fut attaché comme chirurgien et naturaliste à l'expédition polaire de John *Franklin* (V. ce nom), qu'il accompagna dans sa seconde campagne de 1825. En 1828, il devenait médecin en chef de l'hôpital Melville de Chatham et, en 1838, médecin de l'hôpital royal de Haslar. En 1848, Richardson était chargé de diriger l'expédition envoyée à la recherche de Franklin. Il parvint au lac du Grand-Ours le 15 sept., et, après un hivernage des plus rigoureux, il revint en Angleterre, laissant le commandement à son second, *Rae* (V. ce nom). Travailleur infatigable, il a laissé de nombreuses études scientifiques, relatives notamment à l'ichtyologie, et écrit les relations zoologiques des expéditions de Beechey (1839), de Ross (1844), de Belcher (1848 et 1855), etc. Il faut mentionner à part son Journal de voyages : *An arctic searching expedition* (1851, 2 vol. in-8), et son étude, *The polar Regions* (1861, in-8). R. S.

BIBL. : J. MAC ILLRAITH, *Life of John Richardson ;* Londres, 1868, in-8.

**RICHARDSON** (James), voyageur anglais, né dans le comté de Lincoln en 1806, mort en Afrique le 4 mars 1851. Ministre protestant, il se donna tout entier à l'œuvre de l'abolition de l'esclavage et entreprit d'évangéliser les peuplades de l'Afrique. Pour ses débuts, il tenta de parcourir le Maroc, mais dut se borner à visiter les villes de la côte. En 1845, il était à Tripoli et il poussa jusqu'à Ghadames et Ghat. En 1849, Palmerston lui confia la mission d'explorer le Sahara et le Soudan et d'aller jusqu'au lac Tchad. Il partit accompagné de Barth et d'Overweg ; mais il mourut, épuisé par le climat, à Ungouratona, à une quinzaine de journées de marche du Tchad. Richardson a laissé un certain nombre d'ouvrages, dont les plus importants sont : *Travels in Morocco* (Londres, 1860, 2 vol.) ; *Travels in the desert of Sahara* (Londres, 1848, 2 vol.) ; *Mission to Central Africa* (Londres, 1853, 2 vol.). R. S.

**RICHARDSONIA** (Bot.) (V. RICHARDIA).

**RICHARDT** (Christian-Ernst), poète danois, né à Copenhague le 25 mai 1831, mort en 1892. Il se fit déjà remarquer, étant étudiant en théologie, par des poésies patriotiques et par de joyeuses chansons, qui obtinrent un grand succès parmi la jeunesse académique. Il composa en 1851 une comédie lyrique : *la Déclaration*, que l'on prit plaisir à voir représenter encore en 1861 sur la scène du théâtre royal. Ses *Petits Poèmes* (*Smaadigte*), qui depuis 1861 ont eu un très grand nombre d'éditions, lui conquirent la faveur du grand public par leur grâce enjouée et spirituelle, unie à un profond sentiment religieux. Il rapporta d'un voyage à Rome et en Palestine un volume de prose et de vers, intitulé *la Terre sainte, journal de voyage et poésies* (1870 ; 2e éd., 1879), qui ajoute encore à sa réputation. De 1866 à 1871, il dirigea une école près de Roskilde, puis se fit consacrer prêtre et remplit les fonctions pastorales jusqu'à sa mort, à Vemmtofte Kloster. On a de lui, outre les ouvrages cités plus haut, divers volumes de vers : *Nouvelles Poésies* (1864); *Tableaux et Chants* (1874) ; *Cantales et Poèmes* (1880) ; *Printemps et Automne* (1884); une bonne traduction du *Savonarola* de Lenau, etc. Th. C.

**RICHARTE** (Antonio), peintre espagnol, né à Yecla en 1690, mort à Valence en 1764. Il apprit la peinture à Murcie, dans l'atelier de Senen Vila, et vint compléter son éducation à Madrid auprès de l'un des Menendez. Il alla ensuite s'établir à Valence où, à son tour, il enseigna son art à Antonio Ponz. Il peignit d'assez nombreuses compo-

sitions religieuses pour diverses églises et couvents de Valence et de la province, notamment : *la Mort de la Vierge* et *Héliodore chassé du temple,* dans la chapelle San Miguel, à l'église de Saint-Dominique, ainsi qu'une *Bataille de Lépante.* P. L.

**RICHARVILLE.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (S.) de Dourdan ; 255 hab.

**RICHAUD** (Hyacinthe), homme politique français, né à Faucon (Basses-Alpes) le 31 déc. 1757, mort à Versailles le 22 avr. 1827. Clerc de notaire, puis commerçant à Versailles, maire de cette ville en 1791, puis commissaire près l'administration centrale du dép. de Seine-et-Oise, il fut élu par ce département député suppléant à la Convention, et siégea en remplacement de M. de Kersaint, démissionnaire, à partir du 21 fév. 1793. Il fut envoyé en mission près l'armée de la Moselle, puis à Lyon. Elu aux Cinq-Cents, il y parla surtout sur les questions de finances et d'impôt. Sous le Consulat et pendant l'Empire, il exerça les fonctions de conseiller de préfecture de Seine-et-Oise. Il représenta à la Chambre des Cent-Jours l'arr. de Versailles et rentra ensuite dans la vie privée. H. Monin.

**RICHAUD** de Martelly, acteur et auteur dramatique français (V. Martelly).

**RICHE** (Pointe) (V. Terre-Neuve).

**RICHE** (La). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Tours, à 1 kil. à l'O. de cette ville dont elle est un faubourg ; 2.317 hab. On remarque dans cette commune les ruines du prieuré de Saint-Côme ; elles comprennent une église et un réfectoire du XIIe siècle avec des reprises du XVe, le tout enfermé au milieu de bâtiments modernes. Ce prieuré reçut l'hérésiarque Bérenger qui s'y retira et y mourut en 1088. Le poète Ronsard en fut prieur commendataire et y mourut en 1585 (V. Plessis-lès-Tours).

**RICHE** (Antoine Le), musicien français du XIIIe siècle (V. Divitis).

**RICHE** (Jean-Baptiste-Léopold-Alfred), chimiste français, né à Roche-sur-Vannon (Haute-Saône) le 3 févr. 1829. Reçu successivement pharmacien de 1re classe et docteur ès sciences, il a été de 1857 à 1873 répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique et de 1874 à 1899 professeur titulaire de chimie minérale à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, où il avait été nommé professeur agrégé dès 1859. En 1877, il a été élu membre de l'Académie de médecine. Depuis 1890, il est directeur des essais à la Monnaie de Paris. Ses travaux, d'une haute valeur scientifique, ont porté, à la fois, sur des questions de chimie organique et de chimie minérale. Les résultats s'en trouvent consignés dans un grand nombre de mémoires et de notes insérés dans divers recueils, notamment dans les *Annales de physique et de chimie* et dans le *Journal de pharmacie et de chimie*, dont il est rédacteur principal depuis 1884. Les plus importants ont trait aux alliages de cuivre, de zinc et d'étain (*Ann. chim. et phys.*, 1878 à 1880), à la séparation électrolytique du cuivre, du plomb, de l'argent, du zinc, du nickel (*ibid.*, 1883 et 1885), à l'action qu'exercent sur l'économie animale l'étain, le plomb, le nickel, le zinc (*Journ. pharm. et chim.*, 1888 à 1900). Alfred Riche a fait aussi à l'Académie de médecine, de 1886 à 1898, d'intéressantes communications sur l'alcoolisme. Enfin, il a publié à part : *Leçons de chimie* (Paris, 1860, 2 vol. ; 4e éd., 1890) ; *Manuel de chimie médicale et pharmaceutique* (Paris, 1869 ; 2e éd., 1873) ; *l'Art de l'essayeur* (Paris, 1889) ; *Monnaies et bijoux* (Paris, 1889), etc. L. S.

**RICHE** (Georges), pseudonyme de *Porto-Riche* (V. ce nom).

**RICHE** de Chevigné (Le), littérateur français (V. Chevigné).

**RICHE** de Prony, ingénieur français (V. Prony).

**RICHEBOURG.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Arc-en-Barrois ; 377 hab.

**RICHEBOURG.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant de Houdan ; 484 hab.

**RICHEBOURG-l'Avoué.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin ; 1.926 hab. Fabrication de toiles.

**RICHEBOURG-Saint-Vaast.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin ; 973 hab.

**RICHEBOURG** (Claude-Etienne Bourdot de), littérateur français (V. Bourdot de Richebourg).

**RICHEBOURG** (Comte de), homme politique français (V. Porcher [Gilles-Charles]).

**RICHEBOURG** (Louis-René Quantin de), littérateur français (V. Champcenetz [Chevalier de]).

**RICHEBOURG** (Jules-Emile), romancier français, né à Meuvy (Haute-Marne) le 20 avr. 1833. Fils d'un coutelier, il vint à dix-sept ans à Paris et fut successivement maître d'études, comptable chez un commerçant, et attaché à l'administration du *Figaro* où il resta dix ans. Il écrivit d'abord des poésies légères inspirées de Béranger, puis fit jouer un drame en cinq actes en collaboration avec Léon Pournin : *les Nuits de la place Royale* (1862) ; son second essai au théâtre fut une comédie-vaudeville en un acte : *un Ménage à la mode* (1863). Il avait déjà débuté dans le roman en 1857 par *Contes enfantins* (parus dans l'*Evénement*) ; en 1858, il publia dans la *Revue française* le roman de *Lucienne*. Le succès qu'il obtint le poussa dans cette voie, et depuis lors Richebourg n'a pas cessé d'écrire des romans d'aventures et de sentiments qui font le bonheur des classes populaires, en paraissant en feuilletons dans le *Petit Journal* dont il est un des fournisseurs les plus réguliers. Il a publié aussi de nombreuses poésies détachées, romances, duos et chansons, mis pour la plupart en musique.

Parmi les innombrables romans d'Emile Richebourg, nous citerons : *l'Homme aux lunettes noires* (1864) ; *Cœurs de femmes* (1864) ; *les Barbes grises* (1867) ; *Récits devant l'âtre* (1867) ; *Histoire des chiens célèbres* (1867) ; *les Francs-tireurs de Paris* (1870) ; *la Comédie au village* (1872) ; *les Soirées amusantes* (1874 ; 12 vol. divisés en *Contes d'hiver, du printemps, d'été, d'automne*) ; *la Dame voilée* (1875) ; *la Belle Organiste* (1876) ; *la Belle Blanche* (1876) ; *le Vieux Mardoch* (1876) ; *l'Enfant du Faubourg* (1876) ; *Une Madeleine* (1876) ; *la Fille du chanvrier* (1877) ; *les Deux Berceaux* (1877) ; *la Fille maudite* (1876) ; *Andréa la Charmeuse* (1878) ; *Deux Mères* (1879) ; *le Fils* (1879) ; *l'Idiote* (1881) ; *Jean Loup* (1882) ; *la Belle Tiennette* (1882) ; *les Drames de la Vie* (1884-90 ; 16 vol., qui comprennent : *la Petite Mionne, les Millions de M. Joramie, le Mari, la Grand'Mère, la Comtesse Paule, Petite Mère*) ; *le Million du Père Raclot* (1889) ; *un Calvaire* (1890) ; *les Amours du village* (1890) ; *Cendrillon* (1892) ; *Contes d'hiver* (1892), etc. Ph. B.

**RICHECOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 96 hab.

**RICHELET** (César-Pierre), lexicographe français, né à Cheminon-la-Ville (Champagne) en 1631, mort à Paris le 23 nov. 1698. Avocat au Parlement de Paris, ami de Perrot d'Ablancourt et de Patru, il apprit à fond les langues anciennes, l'italien et l'espagnol, et se consacra à l'étude des origines de la langue française. Il composa le premier vocabulaire français méthodique : *Dictionnaire français, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française, ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes, avec les termes les plus communs des arts et des sciences : le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue française* (Genève, 1680). Ce vocabulaire contient un grand nombre de remarques satiriques à l'adresse de Furetière, Amelot de la Houssaie, etc. ; il eut des contrefaçons à l'étranger, et Richelet le perfectionna dans les éditions suivantes ; après sa mort, on cite surtout

les éditions de Pierre Aubert (1783) et Goujet (1759-63) et l'abrégé de Gattel (1842). Richelet a encore écrit : *la Versification française*, ou *l'Art de bien faire et tourner les vers* (1671) ; *Grammaire française tirée de l'usage des bons auteurs* (1694) ; *Connaissance des genres français* (1694). Il a aussi compilé les *Plus belles lettres des meilleurs auteurs français* (1698) et édité le *Nouveau Dictionnaire des rimes* (1667) de Fr. d'Ablancourt. Ph. B.

**RICHELIEU.** Rivière de l'Amérique du Nord, affl. dr. du Saint-Laurent, dite aussi *Chambly* et *Sorel*. Elle est le déversoir du lac *Champlain*, à l'issue duquel elle entre dans le Canada, traverse une belle vallée, passe à Saint-Jean, Iberville, Saint-Hilaire, Chambly et finit à Sorel ; elle a 130 kil. de long. Elle est navigable, excepté à Chambly où sont des rapides contournés par un canal. La vallée du Richelieu, que Champlain appelait rivière des Iroquois, fut le théâtre de sanglants combats entre ces sauvages et les Français.

**RICHELIEU.** Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, sur le Mable, sous-affluent de la Vienne ; 2.318 hab. (2.199 aggl.). Entourée d'une enceinte rectangulaire percée de six portes, elle est régulièrement bâtie ; sa rue principalea gardé ses hôtels du règne de Louis XIII ; deux places carrées, aux carrefours de cette rue et des deux rues perpendiculaires joignant les quatre autres portes, bolrdent l'une l'église, l'autre les halles. Cette ville fut bâtie à 'ins tigation du cardinal de Richelieu, sur l'emplacement du manoir patrimonial ; il obtint à cet effet des lettres patentes de mai 1631, exemptant de taille les constructeurs des cent premières maisons : le château, bâti par J. Lemercier, fut détruit par la bande noire lors de la Restauration.

Bibl. : Viguier, *le Château de Richelieu ;* Saumur, 1676, in-8. — J. Marot, *le Château de Richelieu*, atlas, in-4. — De Chergé, *Notice sur le château de Richelieu*, 1836.

**RICHELIEU** (François du Plessis, sire de), né en 1548, mort à Gonesse le 10 juil. 1590. Fils de Louis du Plessis et de Françoise de Rochechouart, il descendait d'une famille de petite noblesse poitevine, originaire du Plessis près Néons (arr. du Blanc), qui avait acquis en 1490 la terre de Richelieu. L'un de ses membres, Antoine, surnommé *le Moine*, guisard fanatique, se rendit célèbre par sa cruauté. Page à la cour de Charles IX, guidon de la compagnie du prince de Dombes, François fut rappelé à Richelieu par sa mère veuve, pour venger son frère Louis, tué par le seigneur de Mausson ; il tua Mausson en embuscade. Pour échapper aux poursuites, il alla sans doute en Angleterre, en Allemagne, peut-être en Pologne, et rentra en France avec Henri III, qui le fit prévôt de l'hôtel et, en 1578, grand prévôt de France, chevalier du Saint-Esprit le 31 déc. 1585. Il aida Henri III à sortir de Paris, arrêta à Blois, après l'assassinat des Guise, quelques-uns de leurs partisans. Il essaya vainement (1589) de faire triompher à Poitiers la cause royale. Il arrêta Jacques Clément et fit l'information contre lui. Il se déclara pour Henri IV, qui le maintint dans ses charges et le nomma capitaine de ses gardes. On le trouve à Arques, à Ivry, aux sièges de Vendôme, du Mans, de Falaise, de Paris. Il mourut de la fièvre au camp de Gonesse le 10 juil. (ou 10 juin) 1590. De son mariage avec Suzanne de La Porte, fille d'un avocat au Parlement de Paris, il eut trois fils, Henri, Alphonse, Armand-Jean, et deux filles, Françoise et Nicole. Des spéculations hasardées avaient ruiné sa fortune, qui fut refaite en partie par la prudence et l'habileté de Suzanne. On l'appelait *Tristan l'Hermite*, surnom qui paraît justifié par ses portraits de la collection Clairambault (373 et 4334). Ses armes étaient : *D'argent, à 3 chevrons de gueules.* H. Hauser.

Bibl. : Martineau, *Notice sur les Richelieu*, dans *Bull. soc. Antiq. de l'Ouest*, 1865, t. II. — Hanotaux, *Hist. du card. de Richelieu*, I.

**RICHELIEU** (Alphonse-Louis du Plessis de), né à Paris en 1582, mort à Lyon le 23 mars 1653, second fils du précédent. Il fut *nommé* par Henri IV, en 1595, à l'évêché de Luçon, que le roi avait donné en commende à son père en 1584 et que François Yver, curé de Braye, administrait pendant que les jeunes du Plessis étaient à l'Université. Mais, désireux d'entrer dans les ordres, il refusa en 1602 la consécration, se démit en 1605 pour se faire chartreux à la Grande-Chartreuse, où il resta vingt et un ans. Son frère (V. ci-dessous) lui fit accepter en 1626 l'archevêché d'Aix, en 1628 celui de Lyon. En 1629, Urbain VIII lui donna le chapeau, contrairement à la constitution de Sixte-Quint qui interdisait d'avoir à la fois les deux frères dans le Sacré Collège. A la démission de La Rochefoucauld, il fut nommé grand-aumônier de France (1631), puis commandeur du Saint-Esprit (1633). Très affligé par la mort de son frère, il ne quitta plus Lyon que pour aller aux obsèques du roi, à l'élection d'Innocent XII, et pour présider en 1645 l'assemblée du clergé ; il regretta toute sa vie le cloître. Il avait aidé son frère à régler les différends avec Rome ; il épousait toutes les passions du ministre, au point d'interdire à la veuve de Montmorency d'aller voir M^me^ du Chantal. Il mourut pauvre, et se fit enterrer à l'église, qu'il avait bâtie, de la Charité. Il passe pour avoir introduit en France l'usage du chocolat. D'esprit médiocre, on prétend même qu'il était, comme ses sœurs, sujet à des accès de folie. On n'a de lui que quelques lettres. Son portrait est dans la collection Clairambault (n^os^ 1407 et 4574). H. Hauser.

Bibl. : V. le précédent et le suivant. — De Pure, *Vita A.-L. Plessaei Richelii ;* Paris, 1653, in-12. — A. Péricaud, *Notice sur A.-L. du Pl. de R.;* Lyon, 1829, in-8.

**RICHELIEU** (Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de), né à Paris le 9 sept. 1585, mort à Paris le 4 déc. 1642. Frère du précédent, troisième fils de François du Plessis et de Suzanne de La Porte, il avait cinq ans à la mort de son père. Il vécut d'abord à Richelieu et reçut les leçons de Hardy Guillot, prieur de Saint-Florent de Saumur. Son oncle Amador de La Porte le fit venir à Paris et entrer au collège de Navarre. Son frère Alphonse devant être d'Eglise, on destinait Armand à être d'épée, comme leur frère aîné Henri. Au sortir du collège, il entra, sous le nom de marquis du Chillou, à *'Académie* de Pluvinel, où il reçut l'éducation d'un gentilhomme. Mais la détermination prise par Alphonse de se faire chartreux menaçait de faire sortir l'évêché de Luçon de la maison de Richelieu. Armand quitta alors l'Académie pour rentrer à l'Université (vers 1602 ou 1603) et se mettre surtout à l'étude de la théologie ; il prit sa nouvelle carrière très au sérieux, et se proposa comme modèle le cardinal Duperron ; son rêve à cette époque était de devenir grand orateur et grand controversiste. Protégé auprès du roi par son frère Henri, l'un des *dix-sept seigneurs*, il fut *nommé* (c.-à-d. désigné par le roi) évêque de Luçon en 1606, cinq ans avant l'âge canonique. Duperron, alors à Rome, fut chargé par le roi de solliciter les bulles de dispense. Comme elles tardaient à venir, le jeune prélat, impatient, alla lui-même trouver Paul V ; il est faux qu'il ait à cette occasion falsifié son acte de baptême ; le pape l'ordonna avant l'âge, en considération de son mérite, à Pâques 1607. Il soutint ensuite avec éclat ses thèses en Sorbonne, et prêcha devant la cour. Mais il tenait à *résider*, et dès 1608, en plein hiver, dans un carrosse prêté par un ami, il partait pour son évêché, « le plus vilain de France, le plus crotté et le plus désagréable. » Pauvre, aimant le luxe et le paraître, il fut obligé de vivre petitement, de se meubler d'occasion, et dut attendre jusqu'en 1614 pour avoir de la vaisselle plate : « *Je suis gueux*, écrivait-il, de façon que je ne puis faire l'opulent ». Il gouvernait de près son diocèse, entrait dans le détail, choisissait ses curés au concours, tentait de créer un séminaire, terminait par une transaction le procès de sa famille avec le chapitre, réparait l'église cathédrale, prêchait les protestants, mais les traitait avec tolérance. Il se croyait déjà promis à de plus hautes destinées, comme le

prouve le *Mémoire d'A. du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, écrit de sa main l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la cour*. S'il n'avait qu'à moitié réussi comme orateur sacré, on pressentait dès lors en lui un homme d'Etat. Sa réputation était si grande que Duperron disait « qu'il ne le fallait point mettre entre les jeunes prélats, que les plus vieux devaient lui céder ». Il échoua cependant dans sa tentative pour se faire députer par la province de Bordeaux à l'assemblée du clergé.

I. La conquête du pouvoir. — A la mort de Henri IV, il crut son heure venue, fit du zèle, s'agita beaucoup, et prématurément. Il adressa au jeune roi et à la reine mère des protestations de fidélité tellement excessives que son frère et son beau-frère Pontcourlay ne les remirent pas à leurs destinataires. Il partit en hâte pour Paris, mais ne retira rien de son séjour : « C'est grand'pitié, disait-il, que de pauvre noblesse ». Dès lors il résida peu à Luçon, où il souffrait des fièvres paludéennes et où il avait des difficultés avec son chapitre et ses grands vicaires ; il habitaitaux Roches ou au prieuré de Coussay. Tout dévoué au parti de la reine, il revint à Paris en 1613 pour voir Concini.

Son rôle politique commence avec les Etats de 1614, où il est député du clergé pour les diocèses de Poitiers, Luçon et Maillezais. Après avoir joué un rôle important dans les négociations et les querelles entre les trois ordres, il fut désigné par Marie de Médicis pour présenter le cahier de son ordre à la séance de clôture (23 fév. 1615) ; il exprima, en un langage brillant et habile, les idées de la majorité du clergé, et ne ménagea pas les flatteries à la reine. Ses amis, les Bouthillier, le mirent en relation avec les favoris de Concini, Mangot, Bullion, Barbin ; ce dernier le présenta à Léonora Galigaï et à Marie. Avant le voyage de Bayonne, on décida sa nomination comme aumônier de la future reine Anne d'Autriche. Conseiller d'Etat, il eut, avant le titre, les fonctions de secrétaire des commandements de la reine mère ; peut-être sut-il même gagner sinon le cœur, du moins les sens de la Florentine.

A la chute de Sillery (1616), il quitte Coussay pour venir à Paris surveiller les événements. Il assiste à la dislocation du ministère légué par Henri IV à son fils (Jeannin et Villeroy), à l'avènement des hommes nouveaux. Chargé d'amadouer Condé, il agit sur lui par ses amis les du Tremblay (le père Joseph), l'attire à Paris où il est arrêté et embastillé le 1er sept. Richelieu allait partir en Espagne comme ambassadeur extraordinaire lorsque le chancelier du Vair dut céder les sceaux à Mangot ; le secrétariat d'Etat, devenu vacant, fut donné à M. de Luçon (fin nov.). Il venait de perdre sa mère (14 nov.).

Ministre cinq mois, il fut chargé de la guerre et des affaires étrangères. Enfin il touchait au pouvoir. On le croyait *Espagnol*, les huguenots et les *politiques* se méfiaient. En réalité, tout forcé qu'il était de ménager la faction Concini, il avait dès lors une politique, de la décision, de l'énergie. Il montre une réelle rigueur contre les seigneurs rebelles, Nevers et Bouillon. Il envoie La Tour en Angleterre, La Noue en Hollande, Schomberg en Allemagne avec mission d'expliquer à nos alliés les changements qui se sont produits à Paris, « dissiper les factions qu'on y pourrait faire au préjudice de la France, y porter le nom du roi le plus avant que faire se pourra, et y établir puissamment son autorité ». Ce ton n'était plus, depuis Henri IV, celui de la France. « C'est une pure calomnie, ajoutait-il, de dire que nous soyons tellement Romains ou Espagnols... Autres sont les intérêts d'État qui lient les princes, et autres les intérêts du salut de nos âmes... » Il aurait voulu réunir une conférence à Paris pour régler les affaires de Savoie (contre l'Espagne) et de Venise (contre Ferdinand de Styrie), rendre à la France sa situation d'antagoniste de la maison d'Autriche. Mais cette fois encore, comme en 1610, Richelieu avait été entraîné trop tôt et trop loin par sa pétulance ; il n'était pas encore assez fort pour jouer ce rôle. Les vieux diplomates trouvèrent bien outrecuidant ce prêtre de trente ans qui leur écrivait : « Ils peuvent croire que j'embrasserai toutes les occurrences qui se présenteront... ; de leur part, ils me feront plaisir de me les donner. Mais ils se peuvent assurer *que je n'aurai point besoin d'avis en celles que je verrai moi-même* ». — Luçon était, quoiqu'il en eût, de la coterie de la reine : il fut entraîné dans la chute des Concini ; le roi le chassa du Louvre.

Il résolut de laisser passer l'orage. Confiné dans son évêché, dans son prieuré de Coussay, il écrivait contre les huguenots de Charenton : l'homme d'Etat redevenait prêtre. Luynes, qui connaissait sa valeur, le trouva trop près de Marie et de la petite cour de Blois, et l'exila à Avignon. Richelieu, pour désarmer ses ennemis, redoubla de théologie et employa ses loisirs à composer un catéchisme (1618). Quand les choses se gâtèrent par la fuite de Marie à Angoulême, Luynes fut trop heureux de faire appel à l'expérience de Richelieu, à son esprit politique, à son influence sur la reine mère ; il voulut le placer à côté d'elle à la fois comme conseiller et comme surveillant. Arrêté un instant par un agent trop zélé, il rejoignit Marie et obtint pour elle le gouvernement de l'Anjou (1610). Il désirait vivement la réconciliation de la mère et du fils qui était conforme à son intérêt ; il négocia les entrevues, déconseilla la rébellion, il n'y entra qu'à l'heure où il ne pouvait plus s'en dispenser sans abandonner la reine, et se trouva en mesure de faire la paix après « la drôlerie » des Ponts-de-Cé (1620). Il avait, à Angers, perdu son frère le marquis, tué en duel par Thémines (8 juil. 1619). Son oncle lui restait.

Mais déjà Luçon n'avait plus besoin d'appui. Dans la retraite, puis dans l'action, il s'était révélé un homme supérieur, avec qui tous devaient compter. Luynes envoyait à Rome pour lui obtenir le chapeau, et lui offrait, pour sa nièce Pontcourlay, son propre neveu Combalet : Richelieu, pour se rapprocher du tout-puissant favori, rompit un mariage à moitié fait. Presque ouvertement on le désignait, dès 1621, comme le ministre à venir : le P. Arnoux, confesseur de Luynes et du roi, fut même disgracié pour l'avoir dit trop haut. Le P. Joseph faisait répéter partout que Richelieu était l'homme nécessaire. On se disputait déjà sa faveur future. « Protégé, favori des *dévots* », dit Fagniez, il avait ce privilège (grâce à son ministère de 1616) de grouper en même temps autour de lui les *politiques*, les gallicans, les ennemis des jésuites et de l'Espagne, ceux qui s'appelaient eux-mêmes les *bons Français*.

La mort de Luynes (15 déc. 1621) lui ouvrait le chemin du pouvoir. Mais il fallut encore deux ans pour triompher des préventions que le roi avait gardées contre le protégé de Concini, cardinal dès 1622. Après l'avènement de La Vieuville, on lui offrit les affaires étrangères ; il eut la force de recevoir ces offres, qu'il brûlait d'accepter, avec une ostentation de modestie, mêlant habilement ses talents et sa mauvaise santé, sa connaissance de l'Europe et son peu de goût pour les affaires, proposant de donner des conseils sans exercer le pouvoir. Il feignit de n'accepter que par obéissance (19 avr. 1624) : à peine assis au conseil, il parla en maître, fit au roi un crayon de la France et de l'Europe, organisa une véritable campagne de presse pour s'ouvrir les avenues du pouvoir, se débarrassa de La Vieuville au bout de quatre mois et devint premier ministre, seul ministre en réalité. Il le restera jusqu'à sa mort, pendant dix-huit ans.

C'est se faire de ces dix-huit années une idée très fausse que de croire que Richelieu, de 1624 à 1642, n'a pas changé et qu'il eut dès le début, suivant le mot de Mignet, « les intentions de toutes les choses qu'il fit ». Après coup, dans ses *Mémoires*, le cardinal a mis une belle et dramatique unité dans sa vie. En fait, il a été un homme d'Etat, singulièrement souple et avisé, aux prises avec les difficultés grandes ou mesquines de tous les jours,

cherchant à tirer le meilleur parti des incidents et des accidents. Il est impossible de comprendre sa politique intérieure si l'on fait abstraction des mouvements de l'Europe, les fluctuations de sa politique européenne si l'on oublie les grands et les huguenots, ses errements financiers si l'on ne songe à la guerre. Il faudrait étudier son « règne », comme nous avons étudié sa patiente ascension, chronologiquement. Pour la clarté et la brièveté de l'exposition, nous serons obligés d'étudier successivement en lui le ministre d'Etat, le chef de la coalition européenne contre la maison d'Autriche, l'homme.

II. Richelieu ministre. — Une France forte sous un roi puissant, telle est sa conception de l'Etat. Pour support à cette conception grandiose, il avait sous la main un homme faible, d'intelligence médiocre (V. Louis XIII), mais qui avait au moins une vertu de roi : le sens de l'honneur, de la grandeur de l'Etat. On a bâti force romans sur la nature des rapports entre Louis XIII et son ministre ; les uns ont vu en Louis un simple jouet aux mains du cardinal, les autres ont cru que Richelieu devait chaque jour lutter désespérément pour conserver le pouvoir. En réalité, Richelieu était obligé de ménager la fierté de Louis XIII, le cardinal n'était pas roi ; au fond, Louis n'aimait pas cet homme d'Eglise aux mœurs peu sévères, arrivé au pouvoir par une intrigue florentine, et qui s'y maintenait en frappant ses anciens amis ; il se laissa, à deux reprises, arracher la promesse de s'en séparer et ne pleura pas à sa mort ; mais il le sentait nécessaire à la France, et il lui sacrifia mère, femme, frère et favoris. On voit admirablement la nature du lien qui attachait Louis XIII à son ministre dans le récit que Saint-Simon (d'après les souvenirs de son père) nous a laissé de la *Journée des Dupes* (9 nov. 1630). Entre ses devoirs de fils et ses devoirs de roi très-chrétien, Louis n'hésita que quelques heures. Pour raffermir de temps en temps son autorité ébranlée, Richelieu n'avait, par un stratagème singulièrement hardi, qu'à se déclarer fatigué, à menacer le roi de sa retraite.

*Les ordres. Noblesse.* Autour du roi, les nobles. — On a vu dans Richelieu un ennemi de la noblesse. Idée ridicule, puisqu'il était noble lui-même, très fier de sa gentilhommerie, élevé pour les armes, et toute sa vie plus homme d'épée que d'Eglise. S'il poursuit le duel avec tant de rigueur, c'est que le duel, surtout tel qu'on le pratiquait alors, amènerait rapidement la disparition de la noblesse et priverait le roi de ses meilleurs soldats. La douleur qu'il a ressentie à la mort de son beau-frère s'ajoute aux raisons d'Etat. L'ancien marquis du Chillou ne peut s'empêcher d'admirer les duellistes, mais le cardinal-ministre les châtie impitoyablement, du moins quand l'éclat, l'effronterie même de leur faute ne permet plus la pitié (Montmorency-Boutteville et des Chapelles, 1627). S'il réussit à réduire les duels, il n'arriva d'ailleurs pas à les supprimer.

Il veut une noblesse, mais non pas celle qui a fait la Ligue, les soulèvements de la Régence, la guerre des Ponts-de-Cé, et qui fera la Fronde ; noblesse turbulente et incapable, avide d'argent et de places, toujours prête à s'allier à l'étranger pour s'avantager dans le royaume. Il veut une noblesse sans châteaux, sans guerres civiles, sans influence politique. Il la veut active, et lui réserve « la plus grande partie des charges militaires, des évêchés et des bénéfices » (Fagniez). Il la veut riche, et cherche à la pousser vers les entreprises commerciales et coloniales, décide que le haut commerce ne déroge pas. Il se heurte, malgré sa puissance, aux préjugés nobiliaires. Il veut raser les places inutiles, « ôter toutes les garnisons particulières des places, augmenter les troupes que le roi avait sur pied, et tour à tour en envoyer dans les places et châteaux particuliers, en les changeant de temps en temps, ce qui ferait que, bien que les gouvernements fussent à des grands, ils le seront plus de nom que d'effet ». Il veut annihiler les pouvoirs de ces gouverneurs qui, ayant vendu leur soumission à Henri IV, sont rois en leur province, tel roi d'Austrasie, tel autre roi des Alpes ou du Languedoc.

A cette politique, la noblesse répond par des révoltes et des complots. Dès 1626, les courtisans, mécontents de ne plus pouvoir piller le trésor à leur gré, trouvent un chef en la personne de Monsieur, frère du roi (Gaston d'Orléans) et (Louis XIII était malade et sans enfants) roi de demain (V. Orléans). Chalais, Ornano, Mme de Chevreuse, les Vendôme, même la jeune reine (V. Anne d'Autriche) entrent dans un complot pour détrôner le roi, marier la reine à son beau-frère, assassiner le cardinal. En 1630, à Lyon, d'accord avec l'Espagne, les deux reines et Gaston arrachent au roi moribond la promesse qu'il renverra Richelieu après la paix. Il triomphe à la Journée des Dupes, mais Marie de Médicis intrigue à Bruxelles, Gaston à Nancy. L'invasion de la Lorraine, les condamnations à la prison (le chancelier de Marillac), à l'exil, à la mort (le maréchal de Marillac, par contumace Mme du Fargis, etc.) n'arrêtent pas les complots. Celui de 1632 (V. Montmorency) s'achève en soulèvement provincial : c'est une véritable armée que l'armée royale rencontre à Castelnaudary (1er sept.). Montmorency décapité, la Lorraine de nouveau envahie, la leçon ne suffit pas. Richelieu, malade, faillit être trahi par ses créatures mêmes, comme le chancelier Châteauneuf. Il se releva terrible, fit casser le mariage secret de Monsieur avec la sœur du duc de Lorraine, envoya le roi prendre Nancy. Il gagna le favori de Monsieur, Puylaurens, et relégua Gaston à Blois.

Nouveau complot, en 1640, devant l'ennemi, pour tuer Richelieu au siège d'Arras. En 1641, la reine mère et *Bouillon* (V. ce nom) poussent en avant un prince du sang, le comte de *Soissons* (V. ce nom et Marfée [La]). A la cour, *Cinq-Mars* (V. ce nom et de Thou), que le cardinal lui-même a placé auprès du roi, trame la plus folle, mais la plus dangereuse des conspirations avec Monsieur, Bouillon, tous les mécontents et l'Espagne. Mourant, ministre d'un roi mourant, Richelieu fait décapiter Cinq-Mars et de Thou à Lyon (12 sept. 1642). Il n'eut pas trois mois entiers de répit entre la répression du dernier complot des nobles et la mort. — Tous ces complots, il importe de le rappeler, ont eu lieu avec le concours de l'étranger, de l'Espagnol, à l'heure où la France était engagée dans une lutte à mort contre la maison d'Autriche ; les conjurés traitaient avec Madrid, renonçaient à nos conquêtes, acceptaient, comme au temps de la Ligue, le démembrement de la patrie. La noblesse française se montrait, une fois de plus, incapable d'avoir une politique nationale.

*Clergé.* Cardinal de l'Eglise romaine, on pourrait croire que Richelieu fut avant tout un prêtre, dévoué aux intérêts du Saint-Siège. — En réalité, il se sert de son titre de prince de l'Eglise pour être le chef du clergé de France, il le veut très français, très dévoué au roi. Il le recrute surtout dans la noblesse, dont il est lui-même, afin de lui donner plus d'autorité. Il exige que les évêques résident (il avait donné l'exemple à Luçon), visitent, examinent, réforment. Il ne déteste pas les évêques guerriers (Sourdis, évêque de Maillezais, le cardinal La Valette), qui remplacent la soutane par la cuirasse : lui-même fut général d'armée au pas de Suze, à La Rochelle, à Pignerol. Il voudrait rétablir l'autorité épiscopale sur les réguliers, réduire et réformer les couvents. Pour être le maître des moines comme des prêtres, il se fait élire supérieur général de Saint-Benoît. Mais le pape le valide seulement pour Cluny, refuse pour Cîteaux et Prémontré. Quant aux jésuites, Fagniez dit très bien : « Il les craignait plus qu'il ne les aimait » ; il avait trouvé souvent leur main (le P. Monod, le P. Caussin) dans les complots contre sa politique et contre sa vie. Les capucins lui sont plus sympathiques parce que leur chef, le P. Joseph, est son ami ; il le laisse constituer une sorte de ministère de capucins, qu'il emploie à des missions diplomatiques, à la lutte contre l'Autriche, au maintien de notre influence dans le Levant.

La politique religieuse est, au fond, d'un gallican. Mais, comme il a besoin de Rome pour sa politique européenne, il refrène les intransigeants du gallicanisme. En 1614, il s'était opposé au tiers dans la question de l'indépendance de la couronne. Sous l'influence du P. Joseph, il imposa brutalement à Richer une rétractation en 1629 (V. Richer). Il voyait avec plaisir la Sorbonne condamner le livre de *Santarelli* (V. ce nom) et le Parlement attaquer le santarellisme et les jésuites, mais il imposa à ces deux corps une certaine modération dans la forme.

Il espérait, par ses ménagements à l'égard du Saint-Siège faire passer les hardiesses de sa politique allemande. Ne trouvant pas à Rome l'appui sur lequel il avait cru pouvoir compter, il s'orienta de plus en plus dans le sens gallican. Dans il'affaire du mariage de Gaston, il entra résolûment en conflit avec le pape. L'assemblée du clergé, la Faculté, les communautés religieuses, bref l'Eglise de France se prononça pour l'annulation, posant « en principe que le contratcivil est la matière du sacrement... que celui-ci ne peut exister que si le contrat est valide... » (Fagniez). C'est déjà le principe révolutionnaire, « la laïcisation de l'acte constitutiif de la famille ». En 1639, il fit publier (V. Dupuy) le célèbre *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane*. Son désir aurait été d'être légat perpétuel du Saint-Siège en France, d'unir en sa main les pouvoirs spirituel et temporel. Dès 1527, il demandait au pape la légation *a latere* et la vice-légation d'Avignon ; en 1629, à Montauban, il faisait mettre sur les arcs de triomphe, à côté de la couronne ducale, la croix de légat. Il a certainement rêvé d'être patriarche des Gaules ; il voulut faire lancer l'idée du patriarcat par Pierre de Marca, mais celui-ci n'osa pas aller si loin. Il brigua également la coadjutorerie de Trèves, pour assurer l'indépendance des évêchés français qui en dépendaient.

S'il voulait être le chef de l'Eglise gallicane, il prenait très au sérieux son rôle de défenseur de l'orthodoxie. A l'instigation du P. Joseph, il poursuivit les Filles de la Croix de Roye, soupçonnées d'illuminisme (1630). Il fut d'abord en bonnes relations avec Saint-Cyran (V. Saint-Cyran et Jansénisme) ; mais en 1633 il déféra ses doctrines à Rome, et en 1638 il le fit arrêter, de même qu'un oratorien, le P. Séguenot (pour les protestants, V. plus bas).

*Tiers*. Pas plus qu'un ennemi des nobles, Richelieu n'est un ami du peuple. Le rasement des châteaux forts, qu'il confie aux provinces et aux municipalités, a les apparences d'une mesure démocratique : ce n'est qu'un épisode de la lutte contre la noblesse ligueuse. Ce que veut Richelieu, c'est développer les forces vives de la France, et protéger les professions qui contribuent à la richesse nationale. Il aurait certainement voulu réduire les tailles, supprimer les gabelles. En 1626, il demandait « à augmenter les recettes, mais non par nouvelles impositions que les peuples ne sauraient plus porter ». Il était assurément sincère lorsqu'il faisait annoncer par Louis XIII au Parlement de Rennes (1626) une décharge des tailles de 600.000 livres, suivie d'une réduction égale tous les ans pendant cinq ans, dans un lit de justice (1634) une décharge de six millions, et en 1637 une décharge de moitié. Mais il ne put tenir ses promesses (V. plus bas *Finances*) et réprima avec la dernière rigueur les insurrections contre l'impôt (V. Croquants). Il aurait voulu le peuple moins pauvre, mais il ne le souhaitait pas trop riche, crainte qu'il devînt moins soumis. Nous verrons (§ *Gouvernement*) qu'il n'était pas plus d'humeur à tolérer les privilèges du tiers que ceux des nobles. Il avait d'abord pensé à supprimer la vénalité des charges : l'incapacité des nobles à les remplir et des raisons fiscales l'en empêchèrent. Le cardinal-duc n'avait rien d'un bourgeois ni dans son allure, ni dans ses goûts ; il n'est pire contre sens que de le comparer à Louis XI.

*Les huguenots*. Richelieu n'était ni sceptique ni foncièrement intolérant. En Poitou, il avait cherché à convertir sans persécuter. Il y a certainement de la véhémence, une véhémence peut-être « un peu artificielle » (Fagniez) dans l'opuscule qu'il publia à Poitiers en 1617 : *les Principaux Points de la foi de l'Eglise catholique défendus contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton*. Il s'agissait pour Richelieu de se rappeler à l'attention du roi et de gagner le P. Arnoux. Mais, ministre, il avait déjà écrit ces fermes paroles : « *Les diverses créances ne nous rendent pas de divers États;* divisés en la foi, nous demeurons unis en un prince au service duquel nul catholique n'est si aveugle d'estimer, en matière d'État, un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot.. ». Lui-même employait des calvinistes dans la diplomatie, dans l'armée ; il respectait si bien l'*Edit de Nantes* (V. ce mot, t, XXIV, p. 731 et suiv.) que, dans les cercles dévots et à Rome, on le traitait de *pape des huguenots* et de *cardinal de La Rochelle*. S'il a cependant combattu les huguenots, c'est pour les mêmes raisons qui l'ont fait combattre les nobles : parce que leurs privilèges politiques limitaient le pouvoir absolu de la royauté. « Il n'est pas question de religion, disait-il, mais de pure rébellion... ; le roi veut traiter ses sujets, de quelque religion qu'ils soient, également ; il veut aussi, comme la raison le requiert, que les uns et les autres se tiennent à leur devoir... » Ce n'est pas que les huguenots n'eussent des griefs légitimes (construction du Fort-Louis, etc.) ; mais la révolte de 1625 (V. Rohan, Soubise) prit un caractère aristocratique, et elle éclata au moment même où Richelieu avait besoin de toutes ses forces contre l'Espagne ; il se contenta cependant de renouveler le traité de Montpellier (paix de La Rochelle, 5 févr. 1626). La seconde révolte fut plus grave encore, puisque le parti avait l'alliance de l'Angleterre et que la flotte de Buckingham parut à l'île de Ré. Richelieu eut soin de séparer la question politique de la question religieuse en promettant le maintien de la liberté de conscience. Il mena le roi devant *La Rochelle* (V. Rochelle [La]), s'improvisa général, amiral, ingénieur, força les Anglais à se rembarquer, ceignit la ville d'une ligne de forts et fit construire par Métezeau la célèbre digue, repoussa un nouvel assaut des Anglais, et entra dans la ville (28 oct. 1628). La criminelle alliance des Rohan avec l'Espagne ne l'empêcha pas (*Edit de grâce*, Alais, 27 juin 1629) de laisser aux protestants la liberté du culte. Pas plus après qu'avant, Richelieu ne les persécuta, malgré la pression que cherchaient à exercer sur lui le P. Joseph et le P. de Bérulle ; il employa même Rohan dans les Grisons. Mais, par la force des choses, il avait touché à l'Edit de Nantes, dont les deux parties, la politique et la religieuse, étaient indissolublement unies : la suppression des places fortes, l'abolition des assemblées et des cercles livraient les huguenots sans défense à leurs futurs ennemis. Sans le vouloir peut-être, Richelieu a préparé la Révocation.

Ce qu'il désirait, c'était la réunion des protestants à l'Eglise. Il cherchait, par des faveurs, de l'argent, des éloges à gagner à cette idée quelques ministres ; il aurait ensuite réuni une sorte de colloque, formé d'évêques et de ministres fidèles, qui eût prononcé la réunion.

*Le gouvernement*. Pour établir le pouvoir absolu de la royauté, Richelieu supprima les dernières de ces grandes charges qui donnaient à la noblesse un semblant de puissance : la connétablie (1627, après la mort de Lesdiguières), et l'amirauté, qu'il racheta de Henri de Montmorency (1626). Les gouverneurs de province, qui sont des nobles, subsistent ; mais leur puissance est absorbée par les *intendants de justice, police et finances*, simples maîtres des requêtes : Richelieu n'a pas, comme on l'a dit, créé cette institution ; mais il l'a généralisée et il en a fait largement usage, malgré les résistances des juridictions locales et même des parlements ; il en fit des agents directs du gouvernement, centralisant entre leurs

mains tous les pouvoirs ; quelques-uns de ses intendants, Laubardemont, Laffemas, se sont rendus célèbres par leur vigueur et leur cruauté. Au centre, il constitua fortement le conseil, en écarta les nobles, le peupla de ses créatures, les Châteauneuf, les Bouthillier de Chavigny, les Bullion, les Marillac.

Richelieu avait vu de trop près (1614) les États généraux pour désirer les réunir. Il n'était pas davantage d'humeur à tolérer les velléités politiques des Parlements ; il fut en cela soutenu par Louis XIII qui déchira de sa propre main la délibération du Parlement de Paris, refusant d'enregistrer une déclaration contre les complices de Monsieur (1631). En 1641, dans un lit de justice, le roi reprocha au Parlement d'avoir voulu « ordonner du gouvernement de notre royaume et de notre personne », rappela que « nos cours n'ont été établies que pour rendre la justice à nos sujets », et leur commanda d'enregistrer sans examen les édits sur le gouvernement ; les remontrances ne seront admises que pour les édits bursaux. — Les États provinciaux, qui existaient encore dans la plus grande partie des provinces, ne furent pas mieux traités. Richelieu voulut leur enlever leurs prérogatives financières et établir en pays d'Etats le système des élections ; des révoltes éclatèrent (Provence, Bourgogne, Dauphiné, Languedoc), qui furent durement réprimées. Les privilèges communaux eux-mêmes portaient ombrage à Richelieu ; il profita de la capitulation de La Rochelle pour supprimer sa constitution républicaine. Il en fut de même de Rouen après la révolte des va-nu-pieds.

Tout despote qu'il fût, le cardinal sentait le besoin, pour un pouvoir qui veut être fort, de s'appuyer sur l'opinion publique. A défaut d'États généraux, il aimait à réunir des assemblées de notables : en 1625 et 1626, il fit approuver par ces assemblées sa politique intérieure et étrangère. Il cherchait même à agir sur l'opinion par la voie de la presse, par le *Mercure*, par la *Gazette* (V. Presse et Renaudot), à laquelle collaborait le roi lui-même, par de petites brochures de polémique. Mais le terrible journaliste n'aimait pas qu'il y eût en France d'autres journalistes que lui : « Les faiseurs de livres serviraient grandement le roi et obligeraient bien fort ceux qui sont auprès de lui, s'ils ne se mêlaient point de parler de leurs actions, ni en bien ni en mal... » Dans les circonstances graves, Richelieu savait entrer directement en contact avec la foule : témoin la terrible crise de Corbie (1636) où, les Croates étant à Pontoise, le cardinal haï, menacé, n'hésita pas à traverser Paris en carrosse, et suscita un admirable élan patriotique.

*Justice.* Le grand crime de Richelieu, c'est d'avoir systématiquement violé les formes tutélaires de la justice. Ce n'est pas que la plupart de ses victimes ne fussent des coupables ; mais ils ont été jugés de façon à passer pour innocents, arrachés à leurs juges naturels, jugés par des commissions extraordinaires, jugés sous l'œil du maître, parfois dans la propre maison de Rueil, jugés souvent sans preuves. Lui-même a exposé avec un cynisme effrayant sa théorie de la raison d'État : « En matière de conspiration, il est presque impossible d'en avoir (des preuves) de mathématiques, mais quand les conjonctures sont pressantes, les autres doivent en tenir lieu, *lorsqu'on les juge telles...* », et encore : « Au cours des affaires ordinaires, la justice requiert une clarté et une évidence de preuves... Mais ce n'est pas de même aux affaires d'Etat, car souvent *les conjectures doivent tenir lieu de preuves...* » — Il y a cependant d'excellentes choses dans l'ordonnance qu'il fit rédiger en 1629 par Michel (d'où le nom de *code Michau*) de Marillac. — Il fit tenir des *grands jours* à Poitiers en 1634.

*Finances.* Richelieu, « si bien informé en politique, ne l'était jamais en matière de finances » (d'Avenel). Ses intentions étaient bonnes. Il voulait mettre fin au désordre et au pillage qui duraient depuis le départ de Sully. Il voulait dès 1625 dresser un état des dépenses et des recettes. Aidé par le surintendant d'Effiat, il n'y parvint guère qu'en 1640. Les dépenses de guerre rendaient ces précautions illusoires, faisant monter dès 1634 l'*extraordinaire* de 30 à 80 millions. Il dut recourir à des expédients : emprunts forcés, taxe des *aisés*, création de rentes (1626-32-34-39) ; la dette de l'État passa de 12 à 18 millions de rente. Volé par les financiers, il avait essayé vainement de leur faire rendre gorge au moyen d'une chambre de justice ; il arracha à Bullion l'aveu écrit de ses vols ; il fit condamner Marillac pour malversations. Mais son incompétence financière le mettait à leur discrétion. Toujours à court d'argent, il fut obligé d'emprunter à son compte personnel pour prendre La Rochelle, et perdit la Valteline faute d'avoir pu envoyer 30.000 écus à Rohan. — Les rébellions contre l'impôt furent constantes. Il fallut Gassion et 4.000 hommes pour réprimer la sédition de Normandie. En Guyenne, on tuait les receveurs, une insurrection paysanne éclatait, les régiments refusaient de marcher (1635). Les *croquants* de Gascogne livraient bataille au duc de La Valette, perdaient 14.000 hommes, et se retiraient à Bergerac, à 5.000 ou 6.000, avec du canon. « Je ne sais, écrivait alors Richelieu à Bullion, comment vous ne pensez un peu plus que vous ne faites aux conséquences des résolutions que vous prenez dans votre conseil des finances ». Mais il était incapable de réaliser une réforme financière.

*Commerce et colonies.* Il faisait cependant de louables efforts pour développer la richesse de la nation, reprenant sur ce point l'œuvre de Henri IV. Le code Michau (V. § *Justice*) rétablit les édits sur la fabrication des tissus ; il encourageait le commerce maritime, réservait le cabotage aux navires français et interdisait aux Français d'employer des navires étrangers (c'est déjà l'esprit qui dictera à Cromwell l'*Acte de navigation*), établit la réciprocité pour les marchandises étrangères. « Il n'y a royaume, avait dit Richelieu à l'assemblée de 1626, si bien situé que la France et si riche de tous les moyens nécessaires pour se rendre maître de la mer ; pour y parvenir, il faut voir comme nos voisins s'y gouvernent, faire de grandes compagnies... » Cette même année, il poussait à la fondation de celle du *Morbihan ou des Cent associés*, que le Parlement de Rennes refusa d'enregistrer ; en 1627, nouvel échec avec la *Nacelle de Saint-Pierre fleurdelysée*. Cela ne l'empêcha pas de créer successivement les compagnies du *Canada*, des *îles de l'Amérique*, une *Compagnie normande* (1633, pour le Sénégal), celle de l'*Ile Saint-Christophe* (1635, réorg. 1642), enfin celle des *Côtes orientales de l'Afrique* (1642, Madagascar), à la fois compagnie de commerce et société de colonisation, où il entrait lui-même et où il faisait entrer les nobles et les gens en place. Il protégea les explorateurs (Champlain, Desnambuc, Razilly), il favorisa le peuplement des terres neuves (il eut le tort d'interdire aux protestants le séjour du Canada). Il envoie Tavernier en Perse, il signe des traités de commerce avec le tsar, avec le Danemark, même avec le Maroc (1631) ; il obtient la restitution du Bastion de France (1640).

*Marine. Armée.* « Les compagnies seules ne seraient pas suffisantes, si le roi, de son côté, n'était armé d'un bon nombre de vaisseaux pour les maintenir ». Richelieu veut une marine pour protéger le commerce français contre les corsaires, mais aussi pour enlever à l'Espagne l'empire des mers. Lorsqu'il supprima l'amirauté, il se fit donner à lui-même le titre de *grand maître et surintendant de la navigation* (1626) ; il avait été obligé, pour lutter contre La Rochelle en 1625, de demander des vaisseaux à la Hollande et à l'Angleterre. Ne voulant accorder et n'osant refuser le salut aux Anglais, il faisait naviguer nos vaisseaux sous pavillon hollandais. Après le grand siège, il fit visiter nos côtes par d'Infreville et établit des arsenaux au Havre, à Brest, à Brouage. Il avait déjà (dans le Ponant) 90 navires de 600 tonneaux, et fit construire la *Couronne* de 2.000 tonneaux. Sur les ga-

lères du Levant, il porta l'effectif des rameurs de 150 à 300 et 400 et créa des vaisseaux ronds.

L'armée n'était pas en moins mauvais état que la marine. Aussi est-ce d'abord par les mains de ses alliés, puis avec des armées étrangères à ses gages, que Richelieu combat la maison d'Autriche. Il rendit les capitaines responsables du recrutement des compagnies, renonça au système vieilli de l'arrière-ban, confia les commandements à des gens sûrs, ses parents (Maillé-Brézé) et ses protégés (Marillac, La Valette). A la fin de son ministère, il obtint déjà des succès militaires ; il avait préparé l'armée de Condé et de Turenne.

III. Sa politique étrangère. — On aimerait à retrouver dans la politique étrangère du cardinal cette belle unité qu'il y a mise dans ses mémoires : « plus homme d'Etat qu'homme d'Eglise », chef de la coalition protestante contre la maison d'Autriche, il veut donner à la France ses frontières naturelles et maintenir l'anarchie allemande.

En réalité, la situation de la France imposait à Richelieu, en 1624, des plans beaucoup plus modestes, une politique purement défensive : garder les clefs des Alpes, garantir la frontière du Nord-Est ; pour cela, empêcher les deux branches de la maison d'Autriche de reformer l'empire de Charles-Quint, et maintenir l'équilibre établi à Vervins. De là, l'importance capitale de la question de la Valteline et des Grisons, chemin du Milanais espagnol au Tirol autrichien (V. Valteline)). Dès juin 1624, il envoyait de Cœuvres comme ambassadeur extraordinaire auprès des Suisses et des Ligues grises ; en novembre, devenu maître absolu, il n'hésita pas à entrer en guerre avec Urbain VIII, à transformer de Cœuvres en général, qui s'empare de la Valteline. Il exige du pape que le passage ne puisse être accordé aux Espagnols que contre les Turcs, et avec le consentement du roi très-chrétien ; il désavoue le P. Joseph qui voulait transiger sur ce point ; il fait approuver par les notables cette politique antipapale, à l'heure même où il défait Soubise. Il noue un faisceau d'alliances protestantes, renouvelle les traités avec les Provinces-Unies, marie, malgré les résistances des dévots, la sœur du roi (V. Henriette-Marie de France) au prince de Galles (V. Charles Ier), beau-frère du Palatin, soutient Mansfeld, pousse Christian IV à entrer dans la lutte. Malheureusement les agitations intérieures le forcent à s'arrêter ; s'il désavoue l'alliance signée à Madrid, à l'instigation du parti catholique, par du Fargis, il doit se contenter du traité bâtard de Monçon (1626). Il est ensuite immobilisé par la révolte de La Rochelle et la rupture avec l'Angleterre qui l'empêchent de tirer parti du brillant fait d'armes du pas de Suze (1629).

En Allemagne, son idée de derrière la tête était certainement de dégager la lutte contre la maison d'Autriche de tout élément religieux, de « rompre le faisceau des États catholiques qui, en Allemagne et en Italie, s'unissaient autour de la maison d'Autriche et à les attirer sous le patronage et la direction de la France » (Fagniez). Entre la ligue évangélique et l'empereur, il voudrait constituer un tiers-parti (Savoie, Venise, Electeurs ecclésiastiques, Bavière), dont le chef nominal (Maximilien) eût remplacé les Habsbourg. Ce plan était naturellement caressé par le P. Joseph et par la diplomatie capucine. Mais les tergiversations du Bavarois rejetèrent Richelieu dans le camp protestant ; il se contenta dès lors de stipuler, dans ses traités avec les princes luthériens, des garanties pour leurs sujets catholiques.

Il désavoue le traité signé à Ratisbonne par le P. Joseph (qui a cependant empêché l'élection du roi des Romains) au sujet de l'affaire de Mantoue ; et par celui de Cherasco il obtient l'investiture du duc de Nevers, l'évacuation de la Valteline, Pignerol (1631). En relations avec Gustave-Adolphe dès 1624, il lui a moyenné en 1629 (V. Charnacé) une trêve de six ans avec la Pologne ; par le traité de Baerwald (1631), il lui accorde un subside annuel de plus d'un million ; le roi de Suède doit entrer en Allemagne avec 30.000 hommes et 6.000 chevaux, rétablir les « libertés germaniques » comme avant 1618, garantir les droits des catholiques, respecter la Bavière et la ligue catholique si elles restent neutres (V. Gustave II Adolphe). Le génie et les succès foudroyants de Gustave, sa marche hardie sur le Rhin inquiétèrent Richelieu, et la mort de son allié fut peut-être pour lui un soulagement. Mais cette mort devait forcer la France à sortir peu à peu de son attitude défensive, à prendre la tête de la coalition protestante. Comme compensation à cette politique active, Richelieu entrevoyait ces résultats : démembrer les Pays-Bas et mettre Paris à l'abri d'une invasion ; détacher complètement les Trois-Evêchés de l'empire, occuper et garder la Lorraine et les places de la Haute-Alsace, étendre notre protectorat sur Trèves, prendre le Roussillon, exercer une influence en Italie par Pignerol et le Montferrat. L'intervention du duc de Lorraine dans les affaires de Gaston lui sert de prétexte ; La Force occupe le duché, Saverne et Hagueneau, et Richelieu, dès 1634, protège les places de la Haute-Alsace.

La situation devient très grave après la défaite de nos alliés à Nordlingen. La Saxe, le Brandebourg, Mecklembourg, Brunswick abandonnent la ligue de Heilbronn ; la guerre va devenir une lutte nationale : d'un côté, la France et ses alliés, de l'autre, presque toute l'Allemagne autour de l'empire. Richelieu sent que l'heure suprême est venue (1635). Il signe (3 févr.) un traité d'alliance offensive et défensive avec les Provinces-Unies. A Compiègne (28 avr.), la France et la Suède s'engagent à ne pas traiter l'une sans l'autre ; Bernard de Saxe-Weimar met à notre disposition ses 18.000 hommes, moyennant 4 millions par an et la promesse d'être landgrave. La Savoie s'unit à nous (Rivoli, juil.). Dès le 19 mai, Richelieu a déclaré la guerre à l'Espagne.

L'infériorité militaire de la France faillit tout perdre (1636, année de Corbie). Le relèvement national (volontaires, 60.000 hommes, défense de Saint-Jean-de-Losne, Gallas rejeté au delà du Rhin) permet à Richelieu de combiner une opération gigantesque : attaquer les Pays-Bas pendant que Baner par la Bohême et Bernard par le Danube marcheront sur Vienne, que le Transylvain Rakoczy et les Turcs envahiront la Hongrie (1637). Baner échoua, mais Bernard prit Brisach (1638). Il mourut, comme était mort son maître Gustave, à l'heure précise où il devenait dangereux pour la France. Ses lieutenants nous cédèrent l'Alsace (traité de Brisach, 9 oct. 1639) dont la conquête fut achevée par Guébriant. En même temps qu'il prenait Arras, Richelieu soudoyait contre l'Espagne les révoltes du Portugal et de la Catalogne ; les Catalans choisirent Louis XIII pour leur roi, et Richelieu mourant s'empara de Perpignan. Lorsque le grand prieur des dominicains, chargé par Ferdinand III de faire appel à la conscience de ce prince de l'Eglise chef des hérétiques, arriva à Paris, le cardinal était mort. — Sa politique étrangère, qui aboutira aux traités de Westphalie, a été à la fois prudente et hardie ; il s'est parfois laissé, du premier coup, emporter trop loin, mais il savait reculer, attendre, choisir son heure, profiter des circonstances. Il y a plus de sagesse dans cette politique que dans celle de ses successeurs, moins de cette ambition désordonnée qui deviendra un danger pour l'Europe.

IV. L'homme. — Nous connaissons l'aspect physique de Richelieu par l'admirable portrait de Ph. de Champaigne (Louvre, 1938 ; nombreux portraits au Cab. des est., notamment : Nanteuil, 1394 ; Bosse, 1458, etc., dans la collect. Clairambault). Le cardinal y paraît en pied, superbement vêtu, avec son amour du faste et de l'élégance ; le visage fin et long, d'un gentilhomme plus que d'un prêtre, avec la moustache et la barbe en pointe ; le nez mince et grand, la bouche railleuse ; l'œil petit, mais perçant, avec quelque chose de douloureux ; le front vaste, et sur tout cela l'air comédien ; le geste à la fois poli et

hautain, une main tenant la barrette, l'autre tout ensemble dominatrice et souple, le corps en mouvement, frémissant d'impatience. C'est ainsi qu'il dut parler à Louis XIII, le jour où il lui remontra tout ce qui lui manquait pour être un grand roi, le faisant rentrer en lui-même, menaçant de le quitter, enfin le reprenant par ses manières séduisantes, presque caressantes. De Ph. de Champaigne, nous avons également (à Londres, National Gallery, 798) un curieux tableau, représentant la face et les deux profils, d'ailleurs assez dissemblables, du cardinal.

Il lui fallait déployer toutes ses ressources pour se débattre contre les obstacles. Sa santé d'abord : depuis les fièvres de Luçon, sa tête était « la plus mauvaise du monde ». « Mon mal de tête me tue », écrivait-il en 1621. Il promettait par écrit de faire célébrer à Richelieu une messe tous les dimanches « s'il plaît à la divine bonté, par l'intercession du bienheureux apôtre et bien-aimé saint Jean, me renvoyer ma santé et me délivrer dans huit jours d'un mal de tête extraordinaire qui me tourmente ». A cela s'ajoutèrent des hémorroïdes qui lui rendaient le travail de cabinet extrêmement pénible, une maladie de vessie, enfin des furoncles qui le tuèrent à cinquante-huit ans. Toujours en guerre contre son misérable corps, il soutenait une lutte de tous les instants contre son entourage, contre les indécisions du roi, contre la reine mère, Monsieur, la reine régnante, les favoris, les complots, l'assassinat. Toutes les grandes choses qu'il a faites, ce fut entre une maladie et la menace d'un coup de poignard. Avec cela, impopulaire, haï, seul responsable aux yeux de la foule de toutes les sévérités du règne, ministre détesté de « Louis le Juste ». Il y a quelque chose de vraiment tragique (encore que romanciers et poètes en aient exagéré la sauvage grandeur) dans ses derniers jours : le cardinal-duc et le roi, tous deux mourants, chacun dans un lit, dans la même chambre, gardant tout juste assez de force pour faire couler le sang des traîtres; puis Richelieu porté par ses gardes, aux eaux de Bourbon et à Paris, dans une vraie chambre si vaste qu'il faut abattre les murailles des villes, passant à travers la terreur et la haine, sentant sa mort désirée. Celui qu'il eût voulu pour successeur, le P. Joseph, était mort avant lui : il laissait son fidèle serviteur, Chavigny, un bon travailleur, Sublet du Noyer, et Mazarin.

Un tel homme était-il accessible à la tendresse ? Ses apologistes ont été jusque-là. En réalité, c'était un caractère âpre et dur, sans scrupules comme sans faiblesse. Il a écrit des phrases comme celles-ci : « Un homme de grand cœur ne doit jamais refuser un parti douteux, quand il y a apparence qu'il puisse réussir... En tel cas, la retenue et la prudence est criminelle, et la témérité vertu », et comme celle-là : « Il fallait lors acheter les moments non seulement au prix de l'or, mais du sang des hommes ». La seule détente qu'il se permit parfois, c'était le rire : les gambades folles quand il apprit sa promotion au cardinalat, les facéties de Boisrobert. Il ne faut pas voir en lui un saint de désintéressement. Il a aimé l'argent comme le pouvoir et l'a poursuivi de la même passion âpre. S'il est moins avide que la plupart de ses contemporains et que son successeur, s'il a refusé une pension de 20.000 écus, 40.000 de l'amirauté, 100.000 de droit d'amiral, 1 million que lui offraient les partisans, il a, dès 1617, un revenu de 25.000 livres en biens-fonds et autant en bénéfices ; en 1642, il laisse en terres 200.000 livres de rente et il a collectionné des abbayes (Coursay, Redon, Pontlevoy, Ham, Cluny, Marmoutiers, Saint-Benoît, La Chaise-Dieu, Saint-Arnoul de Metz, etc.) jusqu'à 500.000 écus de rentes, plus 100.000 écus de pensions, plus le gouvernement de Bretagne, qui vaut 100.000 écus, etc. Mais il ne thésaurise pas, il dépense, dépenses d'apparat et de gloire : dot à sa nièce d'Aiguillon, à sa nièce de Maillé ; constructions superbes à Paris : le *Palais-Cardinal*, magnifique parure dont il enveloppe orgueilleusement sa chambre natale (ancien hôtel de Rambouillet) ; la Sorbonne qu'il reconstruit et qu'il augmente d'une chapelle où il se fit ensevelir (son monument par Girardon) ; à Rueil, à Richelieu, où il édifie toute une ville, avec jardins, eaux jaillissantes, pour y enchâsser le modeste manoir des du Plessis ; dépenses pour se constituer un duché : il achète l'Ile-Bouchard à La Trémouille, échange Chinon au roi, Champigny à Monsieur. Il sait donner, pour la politique, pour les lettres. Il offre au roi (dès 1636) le Palais-Cardinal, sa « chapelle de diamants », et son « grand buffet d'argent ciselé ».

Il était très vaniteux et tenait à ses nombreux titres : duc de Richelieu et de Fronsac, pair, commandeur du Saint-Esprit, gouverneur de Bretagne, grand maître de la navigation, etc.

Était-il avide encore d'autres jouissances ? A-t-il eu des relations intimes avec Marie de Médicis, avec la duchesse d'Aiguillon sa nièce, avec Marion de Lorme ? « Il n'est pas douteux, dit Avenel, que... les bruits dont s'amusaient les ruelles et qu'ont propagés les chroniques scandaleuses sur ses mœurs peu sévères n'aient eu quelque fondement. » Du moins l'histoire de son amour pour Anne d'Autriche est-elle pure légende.

Ce cardinal, très peu prêtre, n'était pas un homme sans religion. Si le P. Joseph eut sur lui tant d'influence, c'est un peu comme confesseur et directeur. Ce grand esprit n'était pas inaccessible à la dévotion ni à la superstition : on l'a vu vouer une messe à saint Jean son patron pour guérir ses migraines ; dans la crise de 1636, il voua la France à la Vierge ; il vit dans la délivrance de Saint-Jean-de-Losne l'accomplissement d'une prophétie d'une calvairienne ; il se laissa prendre aux alchimistes, il crut aux sorciers (il y a autre chose que de la politique et de la rancune dans l'affaire d'Urbain Grandier). Persuadé que la Providence intervient dans les affaires du monde, il n'hésite cependant pas à se servir de son caractère sacré pour des fins purement humaines. Quelques jours avant l'exécution de Chalais, il officie lui-même devant le roi, la reine et Monsieur, il leur fait un sermon sur l'eucharistie, et, avant de leur donner la communion, menace Gaston d'« une seconde descente du grand Dieu sur sa personne, non en manne comme celle d'aujourd'hui, *mais en feu et en tonnerre* ». S'il n'a pas dit « Je couvre tout de ma soutane rouge », il l'a pensé.

Le cardinal revit dans de nombreuses œuvres d'apologétique et de controverse : *les Ordonnances synodales* de 1613, la réponse *Aux quatre ministres de Charenton* (Poitiers, 1617); *l'Instruction du chrestien* ou *Catéchisme de Luçon* (Avignon, 1619), et ses deux œuvres posthumes, *le Traité de la perfection du chrestien* (1646) et le *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus asseurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise* (1651). Soucieux de la postérité, très accessible à la vanité littéraire, Richelieu écrivait beaucoup, et dictait beaucoup à ses secrétaires (Charpentier et autres) ; avant d'agir, il rédigeait des notes sur ses desseins. Aussi avons-nous de lui son *Testament politique* (Amsterdam, 1633), dont Voltaire a vainement contesté l'authenticité ; ses *Mémoires* (1823 ; un fragment paru en 1730), où il s'est drapé devant l'avenir ; son *Journal* de 1630-31 (Paris, 1645). Avenel a publié ses *Lettres* (8 vol. des Doc. inéd.) ; Hanotaux, ses *Maximes d'Etat* (même coll.). Le cardinal y paraît tour à tour précieux, maniéré, guindé quand il veut faire du style, grand écrivain quand il s'oublie pour ne songer qu'à la politique. Il se croyait grand écrivain toujours, et surtout grand auteur dramatique. On sait qu'il faisait travailler *cinq auteurs* à des pièces (*les Tuileries*, *la Grande Pastorale*, *Mirame*) qu'on n'applaudissait qu'en sa présence. Il fut certainement jaloux des succès de Corneille, et à peine avait-il créé l'*Académie française* (V. ce mot) (1635) qu'il la chargeait de critiquer le *Cid*.

On a jugé très diversement Richelieu. On l'a loué d'avoir

porté un coup terrible à la féodalité. On l'a accusé d'avoir renversé l'antique constitution française. Toujours est-il qu'il avait le droit de dire en mourant : « Je n'ai eu d'ennemis que ceux de l'Etat ». Il est impossible d'énumérer les œuvres littéraires qu'il a inspirées. Citons seulement la *Marion Delorme* de Hugo et le *Cinq-Mars* de Vigny.

H. Hauser.

Bibl. : Toute la bibliographie se trouve dans les ouvages suivants : Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*. — D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*. — Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I et II, 1. — R. Lodge, *Richelieu* (en angl.) ; Londres, 1896, in-16. — Fagniez, *l'Opinion publique... au temps de Richelieu;* Besançon, 1896. in-8 (extrait de *Rev. hist.*). — B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre* (s'arrête en 1617) ; Paris, 1899, in-8.

**RICHELIEU** (Marie-Elisabeth-Sophie de Guise, duchesse de), née en 1695, morte à Paris le 2 août 1740, seconde fille du prince de Lorraine (branche de Guise), et deuxième femme du duc L.-F. Armand de *Richelieu* (V. ce nom)

**RICHELIEU** (Louis-François-Armand du Plessis, duc de), maréchal de France, né à Paris le 13 mars 1696, mort à Paris le 8 août 1788. Il était l'aîné des quatre enfants d'Armand-Jean de Vignerot, du Plessis, par substitution à son grand-oncle le cardinal, et de sa seconde femme, Anne-Marguerite d'Acigné. Venu au monde avant terme (à sept mois), il semblait n'avoir que quelques heures à vivre, et devint cependant nonagénaire sans avoir fait une maladie. Baptisé en 1699, un an après la mort de sa mère (19 août 1698), il fut tenu sur les fonts par le roi et la duchesse de Bourgogne ; son éducation, que ne surveillait pas son père, fut fort négligée. Sa présentation à la cour (1710) fut cependant un succès, et il fut presque aussitôt marié (12 nov. 1711) à Anne-Catherine de Noailles, fille du marquis de Noailles, et de Marguerite-Thérèse Rouillé que son père avait épousée en troisièmes noces (20 mars 1702). Il avait quinze ans, et sa femme dix-sept, avec, dit Saint-Simon, « de la vertu et de l'esprit », sinon de la beauté. Ce n'était pas assez pour retenir un époux déjà libertin, et deux mois ne s'étaient pas écoulés, que le duc de Fronsac — c'était alors son titre — était enfermé à la Bastille (22 avr.) pour des légèretés téméraires à l'égard de la duchesse de Bourgogne. Il en sortit, après quinze mois, pour faire campagne sous le maréchal de Villars, et fut blessé à la tête au siège de Fribourg, dont il fut chargé de porter au roi la capitulation (30 oct. 1713). Duc de Richelieu par la mort de son père (10 mai 1715), et libre de toutes contraintes, il se plongea dans de nouvelles intrigues galantes, dont l'une amena entre lui et M. de Gacé un duel qui lui fit de nouveau connaître la Bastille (17 févr.-22 août 1716). Il venait d'en sortir, lorsqu'il perdit sa femme morte prématurément (14 nov.) sans lui laisser d'enfants. Sa participation à la conspiration de Cellamare — il offrait à l'Espagne son régiment de Bayonne — le fit enfermer une troisième fois à la Bastille (29 mars 1719) d'où il sortit après six mois, sur les prières que Mlle de Valois adressa à son père le régent. Alors commença pour lui une vie plus politique, sinon plus exemplaire : le 12 déc. 1720, il est reçu à l'Académie française ; en nov. 1725, il est envoyé comme ambassadeur à Vienne, pour empêcher une ligue entre l'empereur et le roi d'Espagne très irrité du renvoi de l'infante fiancée à Louis XV, et, à son retour, nommé cordon bleu (10 janv. 1728). Si son opposition à Mme de Mailly le met un instant assez mal en cour, elle eut cet avantage de le ramener aux choses militaires. En oct. 1733, il fit la campagne sur le Rhin, à la tête de son régiment, et celle de 1734, si funèbrement marquée par un duel mortel (2 juil.) avec le prince de Lixin, parent de Mlle de Guise, qu'il venait d'épouser en secondes noces (7 avr. 1734), mais à la fin de laquelle il fut nommé brigadier pour sa belle conduite au siège de Kehl, où il avait été blessé. La paix, pendant laquelle il passa maréchal de camp (1738) et fut nommé lieutenant général du roi en Languedoc, le rendit malheureusement à des intrigues, à des duels, à des amours tapageuses ; il est l'adversaire de Mme de Mailly, mais aide Mme de la Tournelle à devenir maîtresse en titre (1743). Avec l'année 1744 s'ouvre la plus brillante période de sa vie ; elle durera douze ans. Glorieux combattant de Dettingen (27 juin 1743), il conseille au roi, dont il est un des aides de camp dans la campagne suivante, de se mettre à la tête de ses troupes, raffermit son courage dans la maladie de Metz, contribue beaucoup à la victoire de Fontenoy (11 mai 1745) en faisant mitrailler la colonne anglaise, à celle de Raucoux (11 oct. 1746), est blessé à celle de Lawfeld (2 juil. 1747) ; achève à la fin de la même année la délivrance du territoire génois commencée par Boufflers, et reçoit le 11 oct. 1748 le bâton de maréchal, assurément bien mérité. Nommé gouverneur de Guyenne en 1755, il ouvre la guerre de Sept ans par la prise presque miraculeuse de Port-Mahon (28 juin. 1756) ; succède en Hanovre au maréchal d'Estrées (juil. 1757), pousse le duc de Cumberland jusqu'à l'Elbe, mais, au lieu de lui imposer de mettre bas les armes, conclut la fâcheuse convention de Closter-Seven (8 sept.) et se discrédite par les rapines qu'il laisse commettre à ses soldats. Rappelé à Paris, il ne reparut plus à la tête de nos armées. Ses dernières années furent remplies par de nouvelles intrigues de cour, la protection qu'il accorde à Mme du Barry, à son neveu le duc d'Aiguillon qu'il aide à devenir ministre (juin 1771), les luttes des parlements auxquelles il est mêlé par la dissolution de celui de Guyenne et de la cour des aides de Paris (9 avr. 1771) ; un fort vilain procès qu'il eut avec une intrigante, Mme de Saint-Vincent. En 1780, veuf depuis quarante ans de la princesse de Guise qui l'avait adoré, âgé de quatre-vingt-quatre ans, il épousa en troisième noces Mlle de Lavaux, jadis chanoinesse et veuve d'un lieutenant général, M de Booth ; il faillit en avoir un héritier, car la nouvelle duchesse de Richelieu fit une fausse couche. Célèbre par ses maîtresses, Mlles de Valois, de Charolais, Mmes de Gacé, de Nesle, de Polignac, qui se battirent au pistolet pour lui, de Parabère, d'Averne, etc., il eut aussi des duels retentissants avec MM. de Gacé, de Lixin, de Pentenrieder, etc. Filleul de Louis XIV, il mourut un an avant la Révolution française ; mais la froideur que lui en avait témoignée Louis XVI et Marie-Antoinette lui avait montré depuis longtemps qu'il était l'homme du passé. De sa seconde femme, il avait eu : Louis-Antoine-Sophie, duc de Fronsac, né le 4 fév. 1736, et Jeanne-Sophie-Elisabeth-Louise-Armande-Septimanie, née le 10 mars 1746, mariée au comte d'Eymont-Pignatelli, morte en 1773.

Eugène Asse.

Bibl. : Les Mémoires du temps et en particulier ceux de Saint-Simon, Dangeau, Luynes, de Caylus, d'Argenson, de Maurepas, Barbier, Math, Marais, Hénault, de Staal, d'Aiguillon, Besenval, d'Allonville, de Valfons, etc. — La duchesse de Brancas. *Mémoires*, éd. E. Asse ; Paris, 1890, in-12. — Faur, *Vie privée du maréchal de Richelieu ;* Paris, 1790. 3 vol. in-8. — Soulavie, *Mémoires du maréchal de Richelieu ;* Paris. 1790-91, 9 vol. in-8. — De Lescure. *Nouveaux Mémoires du maréchal de Richelieu ;* Paris. 1869, 4 vol. in-12. — De Goncourt, *les Maîtresses de Louis XV ;* Paris, 1860, 2 vol. in-8. — Capefigue. *le Maréchal de Richelieu ;* Paris, in-12. — Rulhière, *Anecdotes sur le maréchal de Richelieu*, éd. E. Asse ; Paris. 1890 — Duc de Lévis, *Portraits et Souvenirs ;* Paris, 1813, in-8. — Sénac de Meilhan, *Portraits et caractères du* XVIIIe *siècle*, éd. Lescure ; Paris, 1862, in-12. — R. de Cisternes. *la Campagne de Minorque, d'après le journal du commandeur de Glandevez ;* Paris, 1899. in-8

**RICHELIEU** (Armand-Emmanuel-Sophie Septimanie du Plessis, duc de), né à Paris le 25 sept. 1766, mort à Paris le 17 mai 1822, petit-fils du précédent. Il était fils du duc de Fronsac mort le 4 févr. 1791 à cinquante-quatre ans, et de sa première femme Adélaïde-Gabrielle de Hautefort, morte le 3 févr. 1767. Connu d'abord sous le titre de comte de Chinon, élevé au collège du Plessis et marié le 4 mai 1782 à Alexandrine-Rosalie de Rochechouart, âgée de treize ans, il voyagea en Italie, assista le 25 oct. 1789 comme premier gentilhomme de la cham-

bre à l'envahissement du château de Versailles, visita la même année la cour de Vienne, d'où avec son ami le prince de Ligne il alla combattre les Turcs, assista à la prise d'Ismaïla (22 déc. 1790), puis, prenant du service en Russie, devint, en 1803, après une courte apparition en France, gouverneur d'Odessa, dont il fonda véritablement la grandeur par son habile administration. Rentré en France en 1814, il suivit Louis XVIII à Gand, mais refusa le ministère de la maison du roi (9 juil. 1815) pour ne pas avoir Fouché pour collègue. Après la démission de celui-ci, nommé chef du cabinet le 27 sept., avec le portefeuille des affaires étrangères, il mérita vraiment le titre de libérateur du territoire par l'habileté avec laquelle il réalisa l'évacuation de la France par les troupes alliées ; s'associa à la mesure de dissolution de la Chambre *introuvable* (5 sept. 1816), négocia, mais vainement, un nouveau concordat avec Rome, et tomba du pouvoir sur la question de la nouvelle loi électorale (20 déc. 1818). Un projet de loi destiné à lui constituer à titre de récompense nationale un majorat de 50.000 fr. de rente n'ayant pas réuni une majorité assez grande pour ménager sa dignité, il fit l'abandon de cette donation aux hospices de Bordeaux. Après avoir refusé en nov. 1819 de rentrer au pouvoir, il l'accepta le 21 févr. 1820, après la mort du duc de Berry, mais pour le quitter le 14 déc. 1821. Quatre mois plus tard, il mourait après une courte maladie, ne laissant aucun descendant de son nom. Son titre et sa pairie furent transférés par ordonnance royale à son neveu le marquis de Jumilhac. Ses deux sœurs, les marquises de Montcalm et de Jumilhac, furent célèbres par leur salon et leur esprit.

BIBL. : VIEIL-CASTEL, *Histoire de la Restauration*, passim. — R. DE CISTERNES, *le Duc de Richelieu, son action aux conférences d'Aix la-Chapelle ;* Paris, 1898, in-8. — C. DE BEAUSSET, *Notice prononcée à la Chambre des Pairs ;* Paris, 1822, in-8. — *Journal asiatique* du 15 août 1827. — D'ASFELD, *Voyages et souvenirs du duc de Richelieu ;* Paris, 1827, in-12.

**RICHEMOND** (Louis-Marie MESCHINET DE), érudit français, né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 4 janv. 1839. Fils d'un officier de marine, il s'est consacré aux travaux d'érudition, étudiant principalement les archives de sa ville natale et de son département. Voici ses principaux travaux : *Causeries sur l'histoire naturelle* (1858) ; *Origine et progrès de la Réformation à La Rochelle* (1859) ; *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790* (1873) ; *Documents inédits sur l'Aunis et la Saintonge*, d'après les originaux du duc de La Trémoille (1874) ; *Biographie de la Charente-Inférieure* (1877) ; *Inventaire et rapports sur les archives de la ville de Rochefort* (1877 et suiv.) ; biographies de *Jean Guiton*, *Mme de La Fite*, *P. Chanet*, *Fr. Cuvier*, etc. Richemond a aussi collaboré à l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de F. Lichtenberger et à la *France protestante* de Haag. Ph. B.

**RICHEMONT.** Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac ; 406 hab. Eglise romane avec crypte (mon. hist.).

**RICHEMONT.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy ; 610 hab.

**RICHEMONT** (Comte de), connétable de France (V. ARTHUR III, duc de Bretagne).

**RICHEMONT** (DESBASSYNS DE). Famille d'hommes politiques français (V. DESBASSYNS DE RICHEMONT).

**RICHEMONT** (Louis-Auguste CAMUS, baron de), général français, né à Montmarault (Bourbonnais) en 1770, mort près de Montmarault en 1853. Il entra en 1785 au service du comte de Provence en qualité de page, passa une année (1791) à l'Ecole de Metz, en sortit sous-lieutenant du génie, se distingua en Allemagne, en Italie et en Albanie, au combat héroïque de Prevesa (1798) où il fut fait prisonnier par les Turcs et conduit à Constantinople où il resta jusqu'en 1801. A son retour, il devint chef de bataillon, passa aux Indes et fut nommé directeur des fortifications de l'Ile de France. En 1807, il fut fait prisonnier par les Anglais lorsqu'il revenait en France et ne recouvra sa liberté qu'en 1810 ; nommé baron par Napoléon, il fut chargé de l'inspection des places de l'Oder et de l'Elbe (1811) et des fortifications de Dantzig qu'il défendit héroïquement pendant plus d'un an contre les alliés (1813). Louis XVIII le nomma commandant militaire de Saint-Cyr et maréchal de camp (1814). Lors des Cent-Jours, il inspecta la frontière du Nord et fut envoyé à la Chambre des députés par le dép. de l'Allier. Louis XVIII le mit en demi-solde à son retour. De 1827 à 1837, il fut député de l'Allier à la Chambre et vota constamment avec le parti libéral. En 1830, il avait été renommé commandant de Saint-Cyr. Il a publié des *Poésies diverses* (1829) et des *Mémoires politiques* (1830). Ph. B.

**RICHEMONT** (Louis-Gustave-Adolphe LEMERCIER DE MAISONCELLE-VERTILLE, vicomte de), homme politique français, né à La Guadeloupe le 1er janv. 1805, mort à Boisverdun (Lot-et-Garonne) le 2 déc. 1873. Ancien officier de cavalerie, il se fit envoyer à la Chambre des députés (1835) et siégea au centre gauche. Devenu maire de Tombebœuf, il fut élu député en 1852 dans la 3e circonscription du Lot-et-Garonne comme candidat officiel ; en 1857, 1863 et 1869, il fut réélu, la dernière fois contre Emmanuel Arago. En déc. 1869, il démisionna pour donner sa circonscription au ministre d'Etat, Forcade La Roquette, et fut nommé sénateur. Ph. B.

**RICHEPANSE** (Antoine), général français, né à Metz le 25 mars 1770, mort à La Basse-Terre (Guadeloupe) le 8 sept. 1802. Soldat dès sa première jeunesse, comme son père, maréchal des logis en 1789, il était chef de brigade le 2 juin 1796, et fut promu général deux jours après, pour sa conduite à la bataille d'Altenkirchen. Après Novi, il fut général de division (3 janv. 1800). Il décida le gain de la bataille de *Hohenlinden* (V. ce mot, et MOREAU [général] ) ; à l'avant-garde de Moreau, il poursuivit l'ennemi sur la route de Vienne jusqu'à l'armistice du 25 déc. Le premier consul le chargea en 1802 de reprendre La Guadeloupe aux nègres révoltés. Il s'empara de La Pointe-à-Pitre et de La Basse-Terre, et rétablit l'ordre. Il fut subitement emporté par la fièvre jaune.

BIBL. : BABIÉ et BEAUMONT, *Galerie militaire*, 1805, 7 vol. in-12.

**RICHEPIN** (Jean), littérateur français, né à Médéa (Algérie) le 4 févr. 1849. Fils d'un médecin militaire, il fit de brillantes études et entra, en 1868, à l'Ecole normale. Deux ans après, il s'engageait dans un corps de francs-tireurs qui suivit les mouvements de l'armée de Bourbaki, pendant la guerre franco-allemande (1870-71). En 1871, il écrivait dans la *Vérité* et dans le *Corsaire*, et en 1873, il débutait au théâtre de la Tour-d'Auvergne, à la fois comme acteur et comme auteur dramatique, avec l'*Etoile*, pièce écrite en collaboration avec André Gill. Richepin était célèbre dans les cénacles du quartier latin où brillaient Ponchon, Sapek, Rollinat, Bourget. Il l'était par une passion effrénée d'indépendance, par des théories sociales truculentes, par certaines excentricités, par l'effervescence du « sang touranien » qui — disait-il — circulait dans ses veines, par sa vigueur et son habileté dans tous les sports, par sa mâle beauté. Il conquit du premier coup le grand public par sa *Chanson des gueux* (Paris, 1876, in-12), où, donnant libre carrière à sa verve, il exalta sans réticence « la poésie brutale de ces aventureux, de ces hardis, de ces enfants en révolte, à qui la société presque toujours fut marâtre, et qui, ne trouvant pas de lait à la mamelle de la mauvaise nourrice, mordent à même la chair pour calmer leur faim ». Quelques scènes trop vives offensèrent la pudeur d'un journal qui n'avait pas jusqu'alors passé pour un parangon de vertu. Sur la dénonciation du *Charivari*, le poème fut saisi le 24 mai 1876 et Richepin fut condamné le 15 juil. suivant, par le tribunal de police correctionnelle de la Seine, à un mois de prison et à 500 fr. d'amende, pour outrages

à la morale publique et aux bonnes mœurs. Après avoir purgé sa condamnation à Sainte-Pélagie, Richepin, emporté par les ardeurs du sang touranien, s'engagea comme matelot sur un navire marchand, exerça toutes sortes de métiers, entre autres celui de débardeur, fréquenta des troupes de bohémiens. Cette vie active ne nuisait en rien à sa vie cérébrale et, non content de collaborer à des journaux littéraires comme *le Gil Blas*, il donnait coup sur coup des études de mœurs, des romans, des poèmes et des drames. Les *Caresses* (Paris, 1877, in-12), les *Blasphèmes* (1884, in-4), la *Mer* (1886, in-4), continuent logiquement l'œuvre de la *Chanson des gueux*. Avec de prodigieux effets de métrique, une richesse et une saveur de vocabulaire qui rappellent la manière de Rabelais, le poète chanta l'amour et la douleur, chanta les beautés et les fureurs de la mer, renversa comme un torrent brutal toutes les superstitions théologiques, toutes les chimères scientifiques, toutes les « douces et belles illusions » dont vit l'humanité, et il compléta cette œuvre de destruction par une analyse desséchante du moi : *Mes paradis* (1894, in-12). Dans ses romans, il recherchait l'étude des sensations curieuses, des monstruosités psychologiques, des curiosités de mœurs. Les *Morts bizarres* (1876, in-12) sont un extraordinaire recueil d'atrocités, de trépas inédits, de peintures de douleurs inouïes ; mais où perce peut-être un peu trop cette sorte de parti pris « d'épouvanter les bourgeois » qui anima Baudelaire et Maxime Du Camp. *Madame André* (1878, in-12) et *Césarine* (1888, in-12) sont de supérieures études de psychologie, où la fiction serre de si près la réalité qu'elles semblent le récit d'aventures vécues ; le *Pavé* (1883, in-12) est une série de tableautins, vivement peints, représentant les types singuliers qui évoluent dans les rues de Paris, les spectacles qui mettent à nu les difformités de la grande ville. Puis toute une collection de monographies consacrées aux humbles et pittoresques bohèmes, paysans, truands que l'auteur affectionne : *Miarka la fille à l'ourse* (1883, in-12) ; *les Braves Gens* (1886, in-12) ; *le Cadet* (1890, in-12) ; *Truandailles* (1890, in-12) ; *la Miseloque* (1892, in-12) ; *Flamboche* (1895, in-12). Au théâtre, Richepin a apporté les mêmes préoccupations. Ses drames en vers, écrits dans la même langue opulente et éclatante, expriment les mêmes sentiments de mépris violent pour les conventions sociales. *Vers la joie* (Comédie-Française, 13 oct. 1894), *le Chemineau* (Odéon, 16 févr. 1897) ; *les Truands* (Odéon, 22 mars 1899), font le procès de la vie studieuse et contemplative de la vie des villes pour exalter la vie libre, fût-elle en marge des lois sociales. L'œuvre que nous venons d'analyser brièvement est déjà considérable : elle est d'un rude et laborieux ouvrier Mais, pour être à peu près complet, il faut mentionner encore : *les Etapes d'un réfractaire, Jules Vallès* (Paris, 1872, in-12) ; *la Glu* (1881, in-12), roman qui décrit avec une lucidité poignante la morbide action de certaines maîtresses sur les sens, et, par eux, sur le caractère de certains amants (représentés sous forme de drame, à l'Ambigu, en 1883) ; *Quatre petits romans* (1882, in-12) ; *Nana Sahib*, drame où l'auteur joua lui-même le premier rôle, avec Sarah Bernhardt, en 1883 ; *Macbeth*, drame en vers (Porte-Saint-Martin, 1884) ; *Sappho* (1884, in-12) ; *Sophie Monnier, maîtresse de Mirabeau* (1884, in-12) ; *Monsieur Scapin* (Comédie-Française, 1886), étourdissante reconstitution de la vieille comédie ; *le Flibustier* (comédie en vers, en trois actes, 1888) qui met en jeu les événements de la vie ordinaire des populations maritimes (représenté sous forme d'opéra-comique, musique de César Cui, en 1894) ; *Par le glaive*, drame en cinq actes (8 févr., 1892) ; *l'Aimé* (1893, in-12) ; *Grandes Amoureuses* (1896, in-12) ; *Théâtre chimérique, 27 actes en prose et en vers* (1896, in-12) ; *la Martyre* (Comédie-Française, 18 avr. 1898), mettant en scène le conflit entre le paganisme et le christianisme ; *le Chien de garde*, drame en cinq actes (1898) ; *Contes de la décadence romaine* (1898, in-12) ; *la Bombarde, Contes à chanter* (1899, in-12) ; *Lagibasse*, roman magique (1899, in-12), etc.

R. S.

Bibl. : Garcia Ramon, *Poetas franceses actuales Juan Richepin*, dans *Revista de España*, 1886, V. — B. Gausseron, *J. Richepin, son œuvre*, dans *Nouvelle Revue*, 1891, t. LXIX. — Roger Miles, *les Poètes français contemporains : Jean Richepin ;* Paris, 1887, in-4.

**RICHER**, moine de Saint-Remi de Reims et chroniqueur français, né vers 950, mort après 1000. Il était fils d'un officier de la cour du roi Louis IV d'Outremer, nommé Raoul, qui fut placé à la tête de diverses expéditions militaires entreprises par les derniers Carolingiens pour ressaisir leur autorité. Il devint moine au monastère de Saint-Remi de Reims, vers 970. Il fut l'un des disciples de Gerbert, qui devint archevêque de cette ville. Il étudia également dans les écoles de l'église de Chartres, où il se rendit en 991, et acquit une connaissance étendue des auteurs classiques latins, ainsi que des mathématiques et de la médecine. Ce fut à l'instigation de Gerbert qu'il composa ses annales historiques (*Historiarum libri IV*). Après la déposition de Gerbert (998), époque à laquelle ces annales s'arrêtent brusquement, il l'accompagna probablement à la cour impériale d'Otton III et en Italie. — L'ouvrage de Richer est relatif à la période comprise entre les années 888 et 998. Il forme une continuation à la partie des *Annales Bertiniani* qui ont pour auteur Hincmar et qui s'arrête en 882. Il sert à compléter les annales de Flodoard, qui ne commencent qu'en 919. Au point de vue de la valeur historique, on distingue trois parties différentes dans l'ouvrage de Richer : la première comprend les années 888 à 919 et a été rédigée d'après des traditions orales, que Richer tenait principalement de son père et de Gerbert, ou d'après les archives de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (l. I, ch. I-XIX) ; la seconde partie comprend toute la période traitée également par Flodoard (919-66), que Richer a mis lui-même à contribution pour les faits historiques, mais à un point de vue différent quant à leur interprétation (depuis liv. I, ch. XX, jusqu'à l. III, ch. XX) ; enfin, la troisième partie comprend l'époque contemporaine de l'auteur (969-98) et forme la partie véritablement originale et utile de son œuvre (depuis l. III, ch. XXI, jusqu'à la fin de l'ouvrage). Le manuscrit unique de Richer, retrouvé par Pertz, est le brouillon même de l'auteur et montre qu'il a rédigé son ouvrage en deux fois : une première rédaction, s'étendant jusqu'à l'année 948 (l. II, ch. LXXVIII) fut rédigée entre 992 et 995 ; ensuite, de 996 à 998, Richer fit une revision et une continuation de son ouvrage : la seconde rédaction se reconnaît facilement à la différence de la couleur de l'encre, qui est beaucoup plus noire (depuis le ch. LXXIX du l. II) que pour le texte de la première rédaction. Le texte même de l'histoire s'arrête au mois de juin 995 et, pour les années 996, 997 et 998, il n'y a, sur le dernier feuillet du manuscrit, que quelques courtes notes chronologiques, qui indiquent l'intention qu'avait l'auteur de continuer son ouvrage, si son protecteur Gerbert était resté à Reims. Richer est un des premiers historiens qui aient abandonné la forme annalistique pure, c.-à-d. les chroniques en forme de mentions chronologiques très courtes et sans appréciations, qui composent la majeure partie des écrits historiques de l'époque carolingienne. Il donne beaucoup d'attention à la forme de son œuvre et cherche à imiter les historiens latins, surtout Salluste. Il fait prononcer des discours aux personnages, se complaît dans les descriptions longues et ornées et emploie volontiers les termes archaïques (*Galliæ, municipia, equestris ordo*, etc.). Il aime à montrer ses connaissances en médecine et cite Hippocrate et Galien. Il est généralement sagace, il cherche à apprécier les caractères, il est au courant des choses de la guerre et est familier avec la topographie des régions du N. de la France. En revanche, il manque de précision et n'a pas beaucoup de critique : il reproduit, sur l'origine de la famille des

comtes de Blois et sur le roi Eudes, des récits légendaires qui ne sont probablement autre chose que les « chansons de geste » de l'époque. La valeur réelle de Richer pour l'histoire du moyen âge consiste à combler une lacune entre les *Annales Bertiniani* et Flodoard et à donner un certain nombre de faits nouveaux pour l'histoire des derniers Carolingiens et celle de l'avènement des Capétiens. Richer était un défenseur des derniers Carolingiens et un partisan de Gerbert dont il prend la défense contre le roi Robert (997). Les Histoires de Richer ont été publiées pour la première fois par Pertz, dans les *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, 1839, t. III, pp. 561-657, et dans la collection dite *in usum scholarum* (1840, in-8, et 2e éd., par Waitz, Hanovre, 1877, in-8); par J. Guadet, avec traduction, dans la collection de la *Société de l'histoire de France* (1845, 2 vol. in-8); par Migne (*Patrologie latine*, t. CXXXVIII, 1853, pp. 17-170: d'après l'édition de Pertz); par A.-M. Poinsignon, avec traduction, dans les publications de l'Académie de Reims (Reims, 1855, in-8). — Richer a été traduit en français par J. Guadet, Poinsignon (V. ci-dessus) et Babelon (*les Derniers Carolingiens d'après le moine Richer et d'autres sources originales, texte traduit et établi...*; Paris, 1877, in-18) et en allemand par K. von den Osten-Sacken, dans la collection *Geschichtsschreiber der deutschen Vorzeit*, n° 23 (xe siècle, t. X) (2e éd., Leipzig, 1892, in-8). E.-D. Grand.

Bibl. : Les Histoires de Richer ne sont connues que par un seul manuscrit, conservé à la bibliothèque de Bamberg (E. III, 3) et découvert par Pertz en 1833. Ce manuscrit est l'autographe même de Richer. L'ouvrage de Richer était connu au moyen âge, comme le prouvent les citations qui en ont été faites par Hugues de Flavigny au xie siècle, Ekkehard d'Hirschau au xiie siècle et Trithème au xve siècle. On voit par ces citations que ces auteurs ne faisaient pas tous usage de la même rédaction que celle du manuscrit de Bamberg, qui était le brouillon de Richer. Ce manuscrit se trouve aussi mentionné dans le catalogue de la bibliothèque du monastère de Michelsberg, près de Bamberg, en 1112. La critique du texte de Richer a été l'objet de plusieurs travaux spéciaux par G. Bardot, dans *Mélanges carolingiens*, 1890, publ. dans la *Biblioth. de la Faculté des lettres de Lyon*, t. VII (sur un passage du l. I, ch. xxii-xxiv). — Wittich, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. III, 1863, pp. 105-41 (sur un passage du l. I, ch. xxxiv-xl). — W. Giesebrecht, dans *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II*; Berlin, 1840, append. n° 15 (sur un passage du l. III, ch. lxvii-xcvi). — J. Havet, dans *Revue historique*, t. XLV, 1891, pp. 290-97 (sur un passage du l. IV, ch. xii-xiii). — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 1893-94, 6e éd., t. I, pp. 413-16, et t. II, p. 515. — E. Reimann, *De Richeri vita et scriptis*; Olsnæ (Œls [Silésie]), 1845, in-8 (thèse de l'Université de Breslau). — G. Monod, *Etudes sur l'histoire de Hugues-Capet* : I, *les Sources historiques*, dans *Revue historique*, t. XXVIII, 1885, pp. 241-72 (et spécialement pp. 247-54). — H. d'Arbois de Jubainville, *l'historien Richer et le siège de Melun en 999*, dans *Bibliothèque de l'Ec. des Chart.*, t. XX, 1859, pp. 393-98. — Potthast, *Bibliotheca historica medii ævi*, 1896, 2e éd., p. 971. — Chevalier, *Biobibliographie*, 1877-88, col. 1946-47 et 2796.

**RICHER ou RIQUER** (Beltran), sculpteur et architecte espagnol, probablement d'origine catalane, qui, en 1302, exerçait l'emploi de directeur des travaux du palais royal de Barcelone. En 1315, il y faisait reconstruire l'escalier près de la cour Sainte-Eulalie, et réparer la salle à manger et la chambre royale. Le roi Jaime II lui commandait la construction et la décoration du tombeau élevé à sa femme doña Blanca, au monastère de Santas Creus. Un document, conservé aux archives du royaume d'Aragon, et relatif à cette commande, stipule que le tombeau de la reine devra être en tous points semblable à celui de don Pedro, père de Jaime II. Cet ouvrage dut être terminé vers 1315. On attribue à Riquer les plans sur lesquels furent construites la chapelle de Santa Agreda et la cathédrale même de Barcelone. P. L.

Bibl. : Conde de la Viñaza, *Adiciones al diccionario de Cean Bermudez*; Madrid, 1890.

**RICHER** (Christophe), diplomate et écrivain français, né à Thorigny-sur-Oreuse (Yonne) en 1513, mort le 24 mars 1552. Il fut d'abord secrétaire du chancelier Poyet, puis valet de chambre de François Ier, qui le prit en la plus haute estime, l'envoya en mission à Constantinople, et, à son retour, le nomma ambassadeur en Suède (1541), ensuite en Danemark (1546). En 1548, Henri II lui confia le soin de négocier une alliance avec les ligues suisses. On lui doit un très curieux ouvrage: *De rebus Turcarum libri V* (Paris, 1540; trad. fr. par J. Millet). Il a laissé, en outre, manuscrites, d'intéressantes relations de ses diverses ambassades et missions, et des *Lettres au roi Henri II*, écrites de Bâle. Les unes et les autres ont été publiées au siècle suivant par Camusat (Troyes, 1625).

**RICHER** (Edmond), théologien gallican, né à Chaource (Aube) en 1560, mort en 1631. Docteur de Sorbonne, en 1590, directeur du collège du Cardinal-Le-Moine, dès 1594, puis syndic de la Faculté de théologie de Paris, il défendit aux dominicains de soutenir des thèses favorables à l'infaillibilité du pape. Dans son *Historia conciliorum generalium*, il démontra que le pape Honorius a été condamné comme hérétique, par le VIe concile œcuménique (V. Constantinople, t. XII, p. 628, 1re col.).

En 1607, il donna une édition complète des *œuvres de Gerson* (3 vol. in-fol.). Il avait composé une *Apologia pro Gersonio*, qui ne fut publiée qu'en 1674. Sur la demande du premier président du parlement de Paris, il écrivit et fit paraître un traité *De ecclesiastica et politica potestate*, où il professait que la juridiction appartient essentiellement à l'Eglise et seulement par délégation au pape et aux évêques. Sur les instances de Du Perron, cette thèse fut condamnée par l'assemblée du clergé (12 mars 1612), et Richer fut destitué de ses fonctions de syndic. Le Parlement refusa de recevoir son appel comme d'abus, mais réprouva la décision qui le destituait. En 1629, des sicaires l'emmenèrent dans la maison du P. Joseph. Sous leurs poignards, Richer rétracta ses doctrines; il mourut du chagrin qu'il en conçut. E.-H. V.

Bibl. : Baillet, *Vie de Edmond Richer*; Liège, 1711.

**RICHER** (Jean), astronome français, mort à Paris en 1696. On ne sait que peu de choses sur sa vie. Nommé membre de l'Académie des sciences de Paris en 1666, il fut envoyé par elle à Cayenne pour y faire des observations, en vue d'une mesure plus exacte de l'obliquité de l'écliptique, et il y demeura trois ans, de 1671 à 1673. Il remarqua, à son grand étonnement, que le pendule à seconde n'y avait pas la même longueur qu'à Paris, qu'il était plus court d'une ligne un quart, et cette découverte, considérée quelque temps comme apocryphe, mais confirmée par Varin et Deshayes, fut le point de départ des travaux géodésiques ultérieurement entrepris pour la détermination de la configuration réelle de la terre. On a de Richer : *Observations astronomiques et physiques faites en l'isle de Cayenne* (Paris, 1679). Il a, en outre, publié sur le même sujet une dizaine de mémoires dans les t. I et VII du recueil de l'Académie des sciences.

**RICHER** (Paul-Marie-Louis-Pierre), médecin français contemporain, né à Chartres le 17 janv. 1849. Il fit ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux en 1875, docteur en médecine en 1879, il a été chef du laboratoire de la clinique des maladies du système nerveux dès sa fondation en 1882 jusqu'en 1895. Elève de Charcot, il est l'auteur de travaux intéressants sur l'hystérie, l'hypnotisme, la physiologie et la morphologie. Doué d'un très grand talent artistique, il a illustré ses livres et mémoires d'un grand nombre de dessins remarquables. Nous devons citer de lui : *Etudes cliniques sur la grande hystérie, ou hystéro-épilepsie* (1885), ouvrage couronné par l'Institut; *les Démoniaques dans l'art* (1886), *les Difformes et les Malades dans l'art* (1889), ces deux ouvrages en collaboration avec Charcot; *Anatomie artistique*, description des formes extérieures du corps humain au repos et dans les principaux mouvements (1890, in-fol., 110 planches, ouvrage couronné par l'Académie des Beaux-Arts et par l'Académie des Sciences; *Physiologie artistique de l'homme en mouvement* (1895). Richer a été élu membre de l'Académie de médecine en 1898. Dr A. D.

**RICHER** DE BELLEVAL (Pierre) (V. BELLEVAL).

**RICHER-SÉRISY**, publiciste français, né à Caen en 1764, mort à Londres en 1803. Ami de Camille Desmoulins, il collabora à ses divers journaux. Emprisonné comme suspect, il fut délivré après le 9 thermidor et publia l'*Accusateur public* (35 numéros ; le dernier date de 1799), où il attaquait violemment la Révolution ; ses articles firent sensation ; arrêté à plusieurs reprises, il fut toujours acquitté ou remis en liberté (13 vendémiaire), jusqu'au 18 fructidor où il fut proscrit et dut quitter la France. En 1801, il remplit une mission secrète à Madrid pour les Bourbons.

**RICHERAND** (Anthelme-Balthasar), médecin français, né à Belley (Ain) le 4 févr. 1779, mort à Villecresne le 23 janv. 1840. Nommé, en 1807, professeur de pathologie chirurgicale à la Faculté de Paris, il se distingua, en 1814, lors de la bataille de Paris, et devint, en 1824, chirurgien consultant de Louis XVIII. Ouvrages principaux : *Nouveaux éléments de physiologie* (Paris, 1801, in-8, plus dix autres éditions) ; *Nosographie et thérapeutique chirurgicales* (Paris, 1805-6, 3 vol. in-8 ; au moins 5 éd. franç.) ; *Histoire des progrès récents de la chirurgie* (Paris, 1825, in-8). Dr L. HN.

**RICHERENCHE.** Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Valréas ; 607 hab. Restes d'une commanderie des Templiers.

**RICHESSE.** Le mot de *richesse*, en économie politique, a été détourné par l'École, de son sens ordinaire (fortune, abondance de biens, jouissance et puissance attachées à la propriété de biens importants et peu communs) pour être employé à nommer techniquement toute chose propre à satisfaire un besoin humain, qu'elle soit rare ou commune, de valeur grande ou petite ou même nulle, qu'elle soit objet de propriété ou non : en ce sens, un morceau de pain, l'eau du fleuve sont des richesses. Le sens a même encore été forcé par certains économistes et étendu des choses aux services mêmes, aux actes de l'homme qui, sans s'incorporer dans des choses, ont pour objet de satisfaire à des besoins humains (ordonnance du médecin, leçon du professeur, etc.) : ce seraient des *richesses immatérielles* à côté des richesses matérielles. Toutefois cette extension de sens a été rejetée par un certain nombre d'auteurs qui préfèrent dans ce cas retenir seulement le terme de *services*. Mais l'emploi même du terme de « richesse », pour désigner toute chose matérielle appropriée à nos besoins, a été critiqué comme faisant trop grande violence à l'usage commun : et le terme de *biens*, qu'il répugne bien moins au langage ordinaire d'appliquer à des choses sans valeur vénale mais utiles, pourrait être avec raison préféré, pour éviter des équivoques de mots, dont non seulement le public non initié mais des économistes eux-mêmes se sont créé des difficultés inexistantes.

La richesse considérée peut être la richesse individuelle ou la richesse sociale. En ce qui concerne l'individu, c'est plus proprement d'autres notions, celle de *revenu*, et à d'autres égards, celle de *capital*, qui, formées selon des catégories économiques mieux définies et répondant à des problèmes mieux posés, doivent fixer l'étude. Quant à la richesse sociale, à la richesse d'une nation, d'un pays, à une époque, à différentes époques, c'est là une notion qui, pour être assez vague, peut être cependant une donnée utile dans certains problèmes généraux : pour la science économique, elle peut être un élément qui caractérise l'état économique général, un terme qui sert à l'analyse économique du régime, considéré d'ensemble ; pour la politique économique (qui, en gros, se préoccupe justement de la richesse sociale, pour la développer, ou pour la rendre telle ou telle), elle est un objet essentiel de recherches ; pour la science et la politique financières, elle est facteur capital à connaître et à prendre en considération. En fait, cette notion de richesse nationale a donné lieu, souvent et partout, à des travaux étendus.

L'évaluation positive de la richesse d'une nation à une époque donnée s'est heurtée jusqu'ici à de graves difficultés, par l'absence ou au moins par l'insuffisance d'informations appropriées, de statistiques convenables, assez complètes et assez générales à la fois. Elle a dû recourir à des procédés indirects plus ou moins ingénieux, et plus ou moins valables. Mais le détail de ces procédés ne peut être retracé et discuté ici. Quelques résultats seront seulement rapportés, à titre d'exemple ou d'indication. Pour la France, voici d'abord plusieurs appréciations faites à divers moments dans ce siècle, par des auteurs différents, selon des méthodes différentes (estimations groupées par de Foville ; les chiffres indiquent des milliards de francs).

| Auteurs | Dates | Richesse immobilière | Richesse mobilière | Richesse totale |
|---|---|---|---|---|
| E. de Girardin.. | 1853 | 92 | 33 | 125 |
| Wolowski..... | 1861 | 120 | 55 | 175 |
| Duc d'Ayen.... | 1872 | 100 | 95 | 195 |
| Dr Vacher..... | 1878 | 216 | 44 | 260 |
| A. Amelin..... | 1878 | 135 | 105 | 240 |
| S. Mony..... | 1881 | 115 | 101 | 216 |

Il serait imprudent d'instituer une comparaison entre ces résultats, obtenus de façon trop peu identique. L'évaluation directe des capitaux est, du reste, toujours très hasardeuse et insuffisante. De Foville a préconisé et fait reconnaître par beaucoup d'économistes (avec des modifications et des perfectionnements), comme moyen d'appréciation régulière et comparative de la richesse nationale, la considération de l'*annuité successorale*. La masse des successions (et donations) peut être annuellement connue d'une source autorisée et comparable à elle-même (sous la réserve du changement des taxes et des modifications dans l'application) : la statistique annuelle des droits sur les successions (et donations), et des valeurs taxées. De l'annuité successorale on peut passer méthodiquement à la richesse totale par la considération de la durée moyenne de la génération, qui fournit un multiplicateur fondé. V. Turquan a repris récemment cette étude de l'annuité successorale en France au cours de ce siècle : afin d'atténuer l'effet des influences accidentelles, sans annuler cependant les indications utiles à tirer des variations, il a calculé une série de moyennes décennales interpolées, avançant année par année (1860-69 1861-70, 1862-71, etc.), et il a attribué chaque moyenne à l'année (1864, 1865, 1866, etc.), qui se trouve au milieu de la période décennale considérée. La série des chiffres ainsi obtenus donne une courbe qui représente assez vraisemblablement le mouvement de la richesse générale : il a donc paru important de la transcrire ici (chiffres arrondis en millions de francs).

| Années | Montant brut des annuités successorales | Montant ajusté par interpolation | Années | Montant brut des annuités successorales | Montant ajusté par interpolation |
|---|---|---|---|---|---|
| 1826 | 1.337 | » | 1846 | 1.701 | 1.854 |
| 1827 | 1.360 | » | 1847 | 2.055 | 1.882 |
| 1828 | 1.356 | » | 1848 | 1.996 | 1.909 |
| 1829 | 1.413 | » | 1849 | 1.890 | 1.931 |
| 1830 | 1.451 | 1.432 | 1850 | 2.025 | 1.997 |
| 1831 | 1.286 | 1.452 | 1851 | 1.831 | 2.047 |
| 1832 | 1.653 | 1.484 | 1852 | 2.047 | 2.065 |
| 1833 | 1.462 | 1.500 | 1853 | 2.016 | 2.123 |
| 1834 | 1.459 | 1.511 | 1854 | 2.006 | 2.178 |
| 1835 | 1.540 | 1.527 | 1855 | 2.407 | 2.248 |
| 1836 | 1.540 | 1.563 | 1856 | 2.194 | 2.311 |
| 1837 | 1.676 | 1.574 | 1857 | 2.241 | 2.374 |
| 1838 | 1.516 | 1.603 | 1858 | 2.568 | 2.446 |
| 1839 | 1.530 | 1.636 | 1859 | 2.443 | 2.545 |
| 1840 | 1.609 | 1.656 | 1860 | 2.724 | 2.607 |
| 1841 | 1.640 | 1.672 | 1861 | 2.463 | 2.715 |
| 1842 | 1.768 | 1.710 | 1862 | 2.680 | 2.823 |
| 1843 | 1.748 | 1.758 | 1863 | 2.731 | 2.912 |
| 1844 | 1.789 | 1.794 | 1864 | 2.996 | 3.031 |
| 1845 | 1.742 | 1.835 | 1865 | 3.029 | 3.096 |

| Années | Montant brut des annuités successorales | Montant ajusté par interpolation | Années | Montant brut des annuités successorales | Montant ajusté par interpolation |
|---|---|---|---|---|---|
| 1866 | 3.272 | 3.351 | 1883 | 5.244 | 5.209 |
| 1867 | 3.222 | 3.478 | 1884 | 5.078 | 5.214 |
| 1868 | 3.455 | 3.576 | 1885 | 5.407 | 5.269 |
| 1869 | 3.637 | 3.669 | 1886 | 5.369 | 5.357 |
| 1870 | 3.372 | 3.792 | 1887 | 5.409 | 5.495 |
| 1871 | 5.011 | 3.935 | 1888 | 5.372 | 5.544 |
| 1872 | 3.951 | 4.046 | 1889 | 5.059 | 5.612 |
| 1873 | 3.712 | 4.176 | 1890 | 5.811 | 5.668 |
| 1874 | 3.932 | 4.312 | 1891 | 5.792 | 5.682 |
| 1875 | 4.254 | 4.502 | 1892 | 6.405 | 5.703 |
| 1876 | 4.702 | 4.492 | 1893 | 5.741 | 5.735 |
| 1877 | 4.438 | 4.6 0 | 1894 | 5.750 | » |
| 1878 | 4.748 | 4.753 | 1895 | 5.976 | » |
| 1879 | 5.004 | 4.867 | 1896 | 5.503 | » |
| 1880 | 5.266 | 4.983 | 1897 | 5.622 | » |
| 1881 | 4.914 | 5.050 | 1898 | 5.695 | » |
| 1882 | 5.027 | 5.147 | | | |

La richesse générale dont il a été question dans ces diverses évaluations est seulement la richesse de forme privée; la richesse publique (domaines de l'Etat, des communes, fortune publique) aurait à être évaluée à part, et ajoutée aux chiffres précédents.

Pour l'Angleterre, voici quelques évaluations successives données par différents statisticiens (réunies par M. de Foville; les données fournies par l'*income-tax* ont pu ici favoriser l'établissement des nombres).

| Auteurs | Dates | Richesse totale (en milliards de fr.) |
|---|---|---|
| Beck..... | 1800 | 45 |
| Porter..... | 1840 | 100 |
| Leone Levi... | 1860 | 150 |
| R. Giffen..... | 1875 | 214 |
| Trésorerie.... | 1886 | 235 |

Pour les Etats-Unis, la statistique officielle décennale donne les résultats suivants :

| Années | Richesse totale (en milliards de francs) | Années | Richesse totale (en milliards de francs) |
|---|---|---|---|
| 1790 | 3,7 | 1860 | 80,8 |
| 1810 | 7,5 | 1870 | 150,3 |
| 1830 | 13,3 | 1880 | 218,2 |
| 1850 | 35,7 | 1890 | 325,2 |

Mulhall, dans son dictionnaire de statistique, institue la comparaison suivante (en millions de francs).

| | |
|---|---|
| Allemagne..... | 158.075 |
| Angleterre (Royaume-Uni)... | 218.000 |
| Autriche-Hongrie..... | 90.325 |
| Belgique..... | 20.150 |
| Danemark..... | 9.150 |
| Espagne..... | 39.825 |
| France..... | 201.500 |
| Grèce..... | 5.275 |
| Hollande..... | 24.675 |
| Italie..... | 58.775 |
| Portugal..... | 9.275 |
| Russie..... | 108.575 |
| Suède et Norvège..... | 24.425 |
| Suisse..... | 8.100 |
| Etats-Unis d'Amérique..... | 237.375 |

Mais il est douteux que tous ces résultats aient un fondement assez analogue pour qu'ils soient légitimement comparables. En gros, la richesse nationale classerait donc les nations dans l'ordre suivant : Etats-Unis, Angleterre, France, Allemagne, Russie, Autriche-Hongrie, Italie, Espagne, Belgique, Hollande, Suède et Norvège, Danemark, Portugal, Suisse, Grèce.

Dynamiquement, il résulte nettement des chiffres fournis que la richesse a fortement varié au cours de ce siècle, qu'elle a dans l'ensemble varié en augmentant, mais que cette augmentation n'apparaît ni constante, ni égale à elle même : en France notamment, le mouvement semble, selon les périodes, s'accélérer ou se ralentir, devenir même parfois rétrogade. C'est une investigation des causes de la variation (investigation qui ne peut être entreprise ici) qui seule pourrait fonder une interprétation de ce mouvement et en déterminer la signification pour le présent, pour l'avenir même, comme pour le passé déjà connu.

François Simiand.

Bibl.: Voir les principaux manuels d'économie politique (Cauwès, Gide, P. Leroy-Beaulieu, Schönberg, Ad. Wagner, Frankenstein, Marshall, Pantaleoni, etc.) et les recueils de données statistiques : M. Block, *Statistique de la France;* 3e éd., Paris. — A. de Foville, *la France économique;* Paris, 1889, — M.-G. Mulhall, *Dictionary of statistics;* Londres, 1899; où l'on trouvera l'indication des sources spéciales. Pour la France, V. le résumé des travaux à ce jour, dans V. Turquan, *Evaluation de la fortune privée en France*, dans *Revue d'économie politique*, février-mars, 1900.

**RICHET.** Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Pissos; 317 hab.

**RICHET** (Didier-Dominique-Alfred), chirurgien français, né à Dijon le 16 mars 1816, mort à Hyères le 3 déc. 1891. Reçu docteur en 1844, il fut reçu, la même année, au concours, chirurgien du bureau central, et fut attaché successivement aux hôpitaux de Lourcine, Saint-Antoine, Saint-Louis, la Pitié, enfin, depuis 1872, à l'Hôtel-Dieu. Reçu à l'agrégation de chirurgie en 1847, il obtint, en 1865, la chaire de pathologie externe, prit, en 1867, celle de chirurgie chirurgicale à la Pitié, passa à l'hôpital des Cliniques, à la mort de Jarjavay, où il resta jusqu'en 1872, pour occuper ensuite la chaire de l'Hôtel-Dieu que la mort de Laugier laissait vacante. Richet était un excellent professeur de clinique ; d'un abord sévère, il était bon et digne ; c'était un opérateur très correct. Il était membre de l'Académie de médecine depuis 1865, de l'Institut depuis 1883. — Ouvrages les plus importants : *Traité pratique d'anatomie médico-chirurgicale* (Paris, 1850, in-8 ; 5e éd., 1879), excellent ouvrage qui est resté classique pendant près de quarante ans; *Recherches sur les tumeurs vasculaires des os* (Paris, 1865, in-18) ; *Leçons cliniques sur les fractures de la jambe* (Paris, 1875, in-8).

Dr L. Hn.

**RICHET** (Charles-Robert), physiologiste français contemporain, né à Paris le 26 août 1850. Il prit les diplômes de docteur en médecine en 1877, et de docteur ès sciences en 1878, fut reçu agrégé à la Faculté de médecine de Paris en 1878, enfin nommé professeur de physiologie en 1887, en remplacement de Béclard. Richet déploie une grande activité littéraire et scientifique. Il a publié, entre autres : *les Poisons de l'intelligence* (Paris, 1877, in-18) ; *Recherches expérimentales et cliniques sur la sensibilité* (Paris, 1877, in-8) ; *Structure des circonvolutions cérébrales* (Paris, 1878, in-8) ; *Suc gastrique chez l'homme et chez les animaux* (Paris, 1878, in-8) ; *Physiologie des muscles et des nerfs* (Paris, 1882, in-8) ; *l'Homme et l'Intelligence* (Paris, 1884, in-8, et nouv. éd.) ; *Essai de psychologie générale* (Paris, 1887, in-12 ; 3e éd., 1898) ; *la Physiologie et la Médecine* (Paris, 1888, in-8) ; *la Chaleur animale* (Paris, 1889, in-8) ; *Cours de physiologie. Progr.* (Paris, 1890, in-8) ; *Physiologie ; trav. du laboratoire* (Paris, 1893-95, 3 vol. in-8) ; *Dictionnaire de physiologie* (Paris, 1895 et ann. suiv., in-4, en cours de publication). Richet a, en outre traduit l'ouvrage de Harvey : *la Circulation du sang* (Paris, 1879, in-8). Il est, de plus, directeur de la *Revue scientifique*, collaborateur des *Annales des sciences psychiques*, et publie *les Maîtres de la science. Bibliothèque rétrospective...*, la *Bibliographia physiologica*, etc. Enfin, doué d'un incontestable talent littéraire, il a publié sous le pseudonyme de Charles Epheyre un volume de *Poésies* (1875) et plusieurs romans d'une sérieuse portée morale et empreints d'un certain esprit de mysticisme.

Dr L. Hn.

**RICHEVILLE.** Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Etrépagny ; 281 hab.

**RICHI.** Nom sanscrit des sages ou poètes inspirés de l'Inde, auxquels furent révélés les hymnes des Védas : car ils ne les composèrent pas, ils les « virent ». Ils forment ainsi une classe distincte d'êtres, à côté des dieux, des démons et sont l'objet d'un culte particulier. Sept d'entre eux sont souvent mentionnés ensemble et sont devenus les sept étoiles de la Grande Ourse. Le nom s'est étendu aux saints personnages béatifiés par la légende, qu'ils fussent rois ou ermites. On distingue ainsi les richis : 1° divins, tels qu'*Atri*, *Bhrigou*, etc. ; 2° brahmaniques, et fondateurs éponymes des familles de brahmanes, tels que *Vasichta*, etc., et 3° de caste royale, tels que *Pouroüravas*, *Visvâmitra*, etc.

**RICHIER** (Ligier), sculpteur français du XVI^e siècle, né à Dagonville (Meuse) à la fin du XV^e siècle, mort vers 1572. On sait peu de chose du commencement de sa vie auquel se rapporte une légende analogue à celle du Giotto : Michel-Ange, passant à Nancy, aurait remarqué près de Saint-Mihiel un gardeur d'animaux qui modelait des statuettes de glaise ; frappé de l'originalité et du caractère de ces essais naïfs, Michel-Ange aurait emmené Richier à Rome, où celui-ci serait resté cinq ans avant de retourner en Lorraine (1521). A cette époque, on le trouve décorant d'abord des maisons, puis, déjà connu, entreprenant des ouvrages plus considérables : le beau *Calvaire* de l'église de Hattonchâtel. Les deux œuvres les plus célèbres de Richier sont le *Sépulcre* de l'église Saint-Etienne (à Saint-Mihiel), le *Squelette*, du tombeau de René de Châlons dans l'église Saint-Pierre (à Bar-le-Duc), et un *Crucifiement*, à Saint-Mihiel, dont on possède un fragment : ce dernier paraît être son chef-d'œuvre. On possède encore de lui trois statues de bois : *le Christ et les Larrons* (à l'église Saint-Pierre, de Bar-le-Duc), un bas-relief représentant le *Jugement de Suzanne* (au Louvre), un *Enfant couché* (Louvre). On attribue aussi à Richier le *Tombeau de Philippe de Gueldre* (église des Cordeliers, à Nantes).

Le *Sépulcre* de Richier est une des plus belles œuvres de l'art français : il représente les treize personnages qui ont pris part à la mise au tombeau de Jésus-Christ, les figures sont un peu plus grandes que nature; aussi belles que les nymphes de Jean Goujon, d'une haute inspiration religieuse, elles sont à la fois très finies, très puissantes et très naïves. Le *Squelette* est d'un réalisme superbe : un cadavre presque décomposé, la poitrine défoncée, les chairs en lambeaux, les os crevant la peau, se dresse sur un autel de marbre, la main levée tenant une boîte de vermeil (qui renfermait le cœur du prince d'Orange ; aujourd'hui on a remplacé la boîte par un cœur doré). Le grand talent de Richier comme décorateur et ornemaniste est admirablement marqué encore dans le jubé de l'abbaye de Saint-Mihiel et dans le plafond de sa maison de la rue des Drapiers. Ph. B.

**RICHMOND.** Ville d'Angleterre, comté d'York (North-riding), sur la Swale ; 4.216 hab. (en 1891). Grand château du XI^e siècle, vieille église, séminaire des Wesleyens. Auprès de cette ville très pittoresque sont les ruines de l'abbaye d'*Easby*, fondée en 1152, et le hameau d'*Hipswell* où naquit Wiclif.

**RICHMOND.** Ville d'Angleterre, comté de Surrey, sur la Tamise, dans la banlieue O. de Londres; 22.684 hab. Beau parc aménagé par le roi Charles I^er ; la célèbre hôtellerie *Star and Garter*, restaurée au prix de 5 millions de fr. en 1877, se trouve à l'entrée. L'aristocratie possède de nombreuses villas à Richmond, et le jardinage est l'industrie principale du pays. Les Londoniens visitent en foule Richmond et ses environs, notamment la terrasse qui domine la Tamise. Les littérateurs anglais ont souvent célébré ces sites. Le nom actuel date de 1497 ; auparavant le lieu s'appelait *Sheen*. Henri VII y édifia un château que le Parlement fit démolir en 1648. Swift, Temple, Thomson, Ed. Kean résidèrent longtemps à Richmond; les deux derniers y sont enterrés.

**RICHMOND.** Ville des Etats-Unis (Indiana), sur l'Eastfork ; 16.608 hab. (en 1890). Peuplée en partie de quakers, elle est le centre d'une riche contrée agricole qu'elle approvisionne d'instruments, de cotonnades, et à laquelle elle sert de marché.

**RICHMOND.** Ville des Etats-Unis (Kentucky); 5.073 hab. (en 1890). Université presbytérienne.

**RICHMOND.** Ville des Etats-Unis, capitale de la Virginie, sur sept collines de la r. g. du James, en aval des rapides du fleuve; 81.388 hab. (en 1890), dont 32.354 de couleur. En 1895, la population atteint 100.000 âmes. La ville très pittoresque, et assez monumentale, n'est plus seulement un centre administratif ; grâce à la force motrice fluviale, l'industrie s'y développe rapidement. Dès 1890, un millier de manufactures occupaient 18.500 ouvriers et produisaient pour 144 millions de fr. En premier lieu viennent les manufactures de tabac, puis les scieries, la minoterie, la fabrication des machines, etc. Le commerce se fait par le James, qui a plus de 3 m. de fond, avec Norfolk, Baltimore, Philadelphie, New York. Sur la rive droite du fleuve est le faubourg de *Manchester* (5.729 hab.). Les souvenirs de la guerre de sécession sont commémorés par la manufacture de tabac qui servit alors de prison (*Libby prison*) et par le cimetière occidental d'Hollywood où dorment 12.000 confédérés.

Fondée en 1737, Richmond devint capitale de la Virginie en 1779; des assemblées importantes y furent souvent réunies. De 1861 à 1865, ce fut la capitale des Etats du Sud qui s'étaient séparés (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 618 à 626). C'est le 3 avr. 1865 qu'après une sanglante bataille de trois jours, les Unionistes reprirent la ville, en grande partie incendiée.

**RICHMOND.** Le titre de comte de Richmond a été porté par Pierre de Savoie (1203-68) (V. PIERRE, t. XXVI, p. 892), puis par Jean de Gand, duc de Lancastre (V. LANCASTRE, t. XXI, 854); par Edmond Tudor (1430-56) (V. TUDOR) et par son fils, qui fut Henri VII. Après quoi le titre de duc de Richmond est conféré à Henry *Fitzroy* (V. ce nom, t. XV, p. 538). Jacques I^er le confère à son cousin Lodovic Stewart et il reste dans la famille de ce dernier jusqu'en 1672 (V. STEWART).

En 1675, Charles II renouvelle le titre en faveur du fils naturel Charles *Lennox* (né le 29 juil. 1672, mort le 27 mai 1723), qu'il avait eu de sa maîtresse, la fameuse Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth. Charles, extrêmement beau, mena une vie d'aventurier sans scrupules, passant au gré de ses intérêts d'une politique à l'autre, et du catholicisme au protestantisme. Il vécut longtemps en France, auprès de sa mère, assez bien accueilli et fort protégé par Louis XIV, qui avait de grandes obligations diplomatiques à Louise de Kéroualle. Il finit par tomber dans les plus crapuleux excès. « Sans religion — dit Saint-Simon — il se perdit de vin et de débauches et, de la plus belle créature qu'on pût voir, devint la plus hideuse. »

*Charles* Lennox, second duc, né à Londres le 18 mai 1701, mort le 8 août 1750, fils du précédent. D'abord connu sous le titre de comte de March, il entra dans l'armée, fut aide de camp de George I^er et de George II, grand écuyer (1735), s'occupa beaucoup de politique et fut un des plus chauds partisans de Walpole. Major général en 1742, il suivit George II en Hollande, combattit à Dettingen, prit part, en 1745, à l'expédition contre les Jacobites. Il épousa en 1719 Sarah Cadogan, dont il eut douze enfants.

*Charles*, 3^e duc de Richmond et Lennox, né à Londres le 23 févr. 1735, mort le 23 déc. 1806, fils du précédent, entra dans l'armée en 1753 et occupa divers hauts postes à la cour. En 1765, il fut nommé ambassadeur à Paris. Violent, il eut des querelles avec le roi qui le détestait et avec Chatham, qu'il appela en pleine Chambre

« un ministre insolent ». Il combattit énergiquement la politique suivie à l'égard des colonies d'Amérique et c'est en lui répliquant que le vieux Pitt prononça son dernier discours. Dans le second ministère Rockingham, il devint maître général de l'artillerie et eut un siège au cabinet (1782). Très entier dans ses idées, il eut des démêlés assez vifs avec ses collègues, notamment sur les questions de la cession de Gibraltar et de la paix avec la France et les Etats-Unis. Il quitta et reprit plusieurs fois son portefeuille et le conserva dans le cabinet Pitt de 1783. Il fit à l'opposition enragée de 1784 une résistance aussi têtue et aussi obstinée, ce qui permit à Pitt, un moment désespéré par la persistance des attaques, de se ressaisir. Mais Richmond était un ami terrible. Il se brouilla et se battit avec le marquis de Lansdowne, qui n'était pas d'accord avec lui sur le traité de commerce avec la France (1787). Il se querella avec Pitt, se battit avec lord Lauderdale. On finit par lui retirer son portefeuille en 1795. Jusqu'en 1804, il continua à dire ses vérités au gouvernement dans la Chambre des lords. Il avait été promu feld-maréchal en 1793.

*Charles*, 4e duc, né en 1764, mort près de Richmond (Canada) le 20 août 1819, neveu du précédent. Fils de George-Henry Lennox (1737-1805), qui fut lieutenant général et gouverneur de Plymouth, Charles débuta dans l'armée. En 1789, il eut un duel retentissant avec le duc d'York et un autre avec Th. Swift qui l'avait ridiculisé dans un pamphlet et qu'il blessa assez grièvement. Lieutenant général en 1805, il succéda en 1806 au titre de son oncle et devint membre du conseil privé et lord lieutenant d'Irlande, poste qu'il conserva jusqu'en 1813. Richmond se battit bravement à Waterloo (1815). En 1818, il fut nommé gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique et mourut de la morsure d'un renard enragé.

*Charles Gordon* Lennox, 5e duc, né le 3 août 1791, mort le 21 oct. 1860, fils du précédent. Entré dans l'armée, il fit les campagnes de la péninsule, où il fut aide de camp de Wellington; celle des Pays-Bas, où il fut aide de camp du prince d'Orange. A la mort de son père (1819), il siégea à la Chambre des lords. Tory renforcé, il s'occupa surtout des questions relatives à l'agriculture. Il entra dans le cabinet de 1830 comme maître général des postes.

*Charles-Henry Gordon* Lennox, 6e duc, né à Londres le 27 févr. 1818, fils du précédent. Aide de camp de Wellington de 1842 à 1852, et du vicomte Hardinge de 1852 à 1854; il entra à la Chambre des lords en 1860 et y joua un grand rôle. Leader des conservateurs, il devint président du conseil dans le ministère de 1874, et présenta entre autres mesures importantes l'abolition du « Church Patronage » en Ecosse et des réformes agricoles. Tombé avec les torys en 1880, Richmond eut la présidence du bureau du commerce dans le premier ministère Salisbury (1885) et les fonctions nouvellement créées de secrétaire pour l'Ecosse. Il n'entra pas dans la composition du second ni du troisième ministère Salisbury.

Les Richmond portent entre autres titres : ceux de comtes de March, baron Settrington, comte de Darnley, baron Methuen et enfin le titre français de duc d'Aubigny, qui leur est venu de Louise de Kéroualle. R. S.

Bibl. : Burke, *Dictionary of the Peerage and baronetage of the British Empire*; Londres, 1856, in-4. — H. Forneron, *Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth*; Paris, 1886, in-12. — Hamilton, *Mémoires de Grammont*. — Lord William Pitt Lennox, *Memoir of Charles Gordon Lennox, fifth duke of Richmond*; Londres, 1860.

**RICHMOND** (Duc de) (V. Fitzroy [Henri]).

**RICHMOND** (George), peintre anglais, né en 1809, mort à Londres en 1896. Fils du peintre Thomas Richmond (1777-1837), il en reçut ses premières leçons, puis suivit les cours de la Royal Academy où Henry Fuseli enseignait la peinture. Il se lia intimement avec William Blake qui, jusqu'à sa mort (1827), exerça sur l'artiste une influence profonde. En 1828, il vint à Paris pour perfectionner sa culture artistique, puis retourna à Londres où il exposa en 1830 et en 1831. Après son mariage avec la fille de l'architecte Heathcote Totham, il s'adonna, pour augmenter son revenu, à la peinture de portraits, qu'il pratiqua surtout à l'aquarelle et avec un grand succès. Il voyagea en Italie de 1838 à 1840 et y acquit une connaissance approfondie de la peinture italienne; il séjourna également en Allemagne. En Angleterre, il devint un portraitiste à la mode et produisit des milliers d'œuvres, dont près d'un tiers ont été popularisées par la gravure. Il était d'ailleurs cultivé, de bonne compagnie et volontiers mondain. Membre associé à la Royal Academy en 1857, membre effectif en 1866, il fut du conseil d'administration des écoles de dessin, de la commission royale d'installation de la Galerie nationale, gradué honoraire des Universités d'Oxford et de Cambridge, etc. « Amoureux de vérité », comme il disait lui-même, dessinateur subtil et rapide, habile à saisir et à fixer les nuances changeantes de l'expression, il fut un portraitiste de grand mérite, comme en témoignent ses œuvres exposées à la National Portrait Gallery de Londres. George Richmond s'est également occupé de sculpture; on lui doit le monument funéraire de J. Blomfield, évêque de Londres, à Saint-Paul (1862), et quelques bustes. Fr. Benoît.

**RICHMOND** (William-Blake), peintre anglais, né à Londres en 1843, fils du précédent. Il a fait de brillantes études à la Royal Academy et beaucoup voyagé en Italie, en Grèce, en Egypte, etc. Fixé en Angleterre depuis 1870, il a multiplié les portraits et exposé à l'Academy de grandes toiles d'histoire, telles que *Ariadne abandonnée par Thésée*, *Electre à la tombe d'Agamemnon*. De 1878 à 1883, il a remplacé Ruskin à Oxford. Fr. B.

**RICHOMME** (Jules), peintre français, né à Paris le 9 sept. 1818. Descendant d'une famille de graveurs célèbres, il eut pour maître dans la peinture Drolling; il commença par des portraits (1839). On a de lui : *Abraham recevant Agar* (1842); *Saint Pierre repentant* (1843); *le Christ apparaissant à saint Martin*, *Léda* (1848); *la Fiancée du roi de Garbe* et *Vues de Rome* (1850-52); *Jésus guérissant le paralytique* (1853); *Saint Nicolas sauvant les matelots*, *Leroy de Saint-Arnaud* (1857); *M. Varé* (1859); *Laissez venir à moi les petits enfants*, *Portrait de femme* (1861); *Saint Pierre d'Alcantara guérissant un enfant malade* (1863); *la Leçon de lecture* (1864); *Christ et Croix* (Palais de justice), *Portraits* (1868-69); *Vergiss mein nicht* (1872); *Education d'Achille* (1873); *Toilette* (1874); *Première Leçon de violon* (1876); *la Poupée chinoise* (1877); *le Repas chez le Pharisien* (1881), *Autour de la fontaine* (1884); *le Port de la Joliette* (1886); *En partie fine* (1890); *Tannerie sur la Bièvre* (1892). Richomme a encore exécuté les peintures murales de la chapelle Saint-Vincent de Paul, dans l'église Saint-Séverin et celles de plusieurs églises de province. Ph. B.

**RICHOU** (Louis-Joseph), homme politique français, né à Bouillé-Loret (Deux-Sèvres) le 15 janv. 1748, mort à Thouars le 5 janv. 1839. Avocat aux Andelys en 1789, il fut député à la Convention par le dép. de l'Eure. Il vota pour la détention de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix, persuadé que « la mort de Louis serait la source des plus grands malheurs » pour la France. Il fut arrêté après le 31 mai 1793, reparut à la Convention en frimaire an III, et reçut une mission en Alsace. Le Haut-Rhin l'envoya au conseil des Anciens, où il traita surtout des questions de finances. Modéré, et non royaliste, menacé cependant de proscription au 18 fructidor an VII, il rentra dans la vie privée. H. Monin.

**RICHTER** (Bengt ou Bénédict), graveur suédois, né à Stockholm en 1670, mort à Vienne (Autriche) en 1735. Elève d'Arvid Karlsten et plus tard son gendre, il exécuta les médailles en l'honneur de Charles XII, intitulées *la Victoire de la Düna* (1701), *la Paix d'Altranstaedt*,

(1706), *la Campagne de 1709*, visita la France où il grava plusieurs médailles pour l'*Histoire métallique de Louis XIV*, et finit par se fixer à Vienne où l'appelait l'empereur Charles VI; il y devint inspecteur de la frappe des monnaies impériales et graveur de la cour et y composa, sous la direction de son compatriote Heraeus, de belles médailles commémoratives (*la Paix de Passarowitz*, etc.) et de beaux médaillons (*le Roi Frédéric Ier de Prusse*, *Heraeus*, etc.). G. L.-U.

**RICHTER** (Johann-Paul-Friedrich), écrivain allemand, né à Wunsiedel, dans le Fichtelgebirge, le 21 mars 1763, mort à Baireuth le 14 nov. 1825. Le caractère de *Jean-Paul* — c'est le nom familier qui lui est resté — et ses écrits, où éclate un singulier génie d'émotion, lient son nom, d'une part, à ceux des romanciers humoristes allemands, Wieland, Musœus et Hippel, qu'il dépasse tous en certains genres, et, d'autre part, à ceux des plus grands parmi ses contemporains, les vrais classiques, dans la région desquels il s'est élevé souvent pour de courts instants; il y a dans la plupart de ses ouvrages des pages d'une verve satirique si pénétrante ou d'une tendresse idyllique si profonde que les meilleurs juges les croient assurées de vivre autant que la langue allemande. — Issu d'une pauvre famille de pasteur de campagne, Jean-Paul vécut jusqu'à l'âge de treize ans en pleine nature, au milieu des paysans; ce contact prolongé fut décisif; il créa entre son âme et la nature une union étroite et féconde, plus intime et plus passionnée que celle dont le Werther de Gœthe, ce fils de Rousseau, nous offre le pathétique exemple, et aussi prête à la joie chez Jean-Paul, à l'espérance, qu'elle est disposée, chez Gœthe, à renoncer à la vie. Ce ne fut qu'à l'âge de treize ans que Jean-Paul fréquenta une école, celle de Schwarzenbach où son père venait d'être appelé à exercer son ministère; mais soit qu'il ne trouvât pas chez ses maîtres une tendresse de cœur en harmonie avec ses sentiments délicats, soit que le travail méthodique rebutât sa nature aimante et enthousiaste, il se replia sur lui-même et chercha dans les livres la conversation des esprits sympathiques au sien. Il s'engageait ainsi plus avant dans sa propre nature. Emprisonné désormais, pour ainsi dire, dans le monde des sensations peu variées et des expériences de sa jeunesse, il n'en sortira plus. Il le parcourra en tous sens pour en trouver l'issue, mais en vain; et, en l'étudiant à fond, il y trouvera des trésors, car la nature vivante se communique à l'humble âme idyllique sincèrement aimante aussi bien qu'aux titans en qui elle s'incarne tout entière. A la nature champêtre dont son imagination est peuplée viendront se joindre, pour la diversifier et l'animer, les souvenirs des œuvres de la littérature humoristique. La mémoire de Jean-Paul devint, dès ce temps, une bibliothèque où s'emmagasinèrent d'innombrables fragments idylliques, et comiques, satiriques et humoristiques; anecdotes, mots, traits malicieux, scènes bouffonnes, idées risibles, rêves fantastiques, occupèrent, venant de partout, de la lecture, de l'observation et du multiple jeu de l'association des idées, sa vie intellectuelle; c'est ainsi qu'il enrichit son fond surtout par la lecture. Il vécut en esprit parmi les héros de l'*humour* et les railleurs sensibles. Ce sont des esprits d'aspect maladif et d'attitude affectée. Ils manquent de naturel; il faut qu'ils soient doués d'un talent puissant pour imposer leur conception particulière de la nature. Certes ils émeuvent alors profondément, car ils disent à la nature son fait, et que si elle nous prend pour dupes du jeu qu'elle joue avec nous, c'est elle-même qui est jouée. L'essence du génie humoristique est une lumière dans laquelle nous voyons l'inanité de la vie tout entière. Devant nous, elle remplit sa tâche avec la gravité imperturbable de l'enfant qui réédifie sans cesse sa maison de cartes. Notre esprit s'illumine du sourire de celui qui voit l'erreur; mais aussitôt il devient triste, car il s'est reconnu lui aussi dans cet enfant. — Outre les écrits de Rousseau qui semble avoir été son auteur de chevet, Jean-Paul analysa les humoristes anglais; il fit aussi des extraits de toutes sortes de livres concernant les différentes sciences et prit goût à l'histoire et à la géographie, à la médecine, à la théologie, tout autant qu'aux romans. Plus tard, il transportera ses extraits dans ses romans. Il les y encadrera tant bien que mal, plus souvent mal que bien, les y accrochera, les y amoncellera, pareil à un voyageur, riche de mille objets hétéroclites, dont il fait un ameublement qui étonne; rien ne lui plaît tant que ce pêle-mêle; son art, nous voulons désigner par là seulement la composition de ses œuvres, est l'application de l'idée qu'il a professée, que la meilleure méthode esthétique serait ce travail d'analyse, de découpage et d'assemblage d'extraits disparates. Cette idée est exposée dans sa jolie dissertation intitulée *Die Taschenbibliothek des Pagenhofmeisters Aubin*, où, heureusement, il n'a pas eu assez de place pour l'appliquer; et, à ce propos, il faut dire que, en général, ses ouvrages les plus courts sont aussi les meilleurs; il n'atteint la perfection classique que dans ses dissertations; il pèche partout ailleurs contre le principe de l'art qui n'est, après tout, que d'exprimer la loi de la vie, principe d'unité et d'organisation de la variété. — Si la discipline sèche et routinière de l'école l'attrista, il ne s'épanouit pas davantage dans l'atmosphère du gymnase de Hof où nous le trouvons en 1779. A ce moment, la mort de son père introduit la misère au foyer de sa famille. A Leipzig, où il était venu étudier la théologie, sa détresse fut extrême. Point de leçons! Il fallut donc chercher un éditeur, solliciter l'attention du public, et vivre du métier d'écrivain! La première partie des *Grœnlaendische Prozesse* parut à Berlin en 1783-84. Cette première tentative ne parvint pas à le tirer de l'obscurité; elle lui valut même le mépris des gens de Hof où la détresse l'avait ramené au misérable foyer de sa mère. Un ami d'Université, Adam Oerthel, lui ayant offert d'instruire ses jeunes frères, Jean-Paul accepta cette situation de précepteur; il l'occupa deux ans, jusqu'à 1789; il créa alors une petite école libre à Schwarzenbach; des amitiés vives rassérénèrent son âme et y réveillèrent l'inspiration, l'enthousiasme et la verve créatrice; enfin son roman *Hesperus* força l'attention, vainquit l'indifférence et révéla un talent capable d'émouvoir les cœurs les plus malveillants. A partir de cette date, le pauvre maître d'école de Schwarzenbach put concevoir l'espoir de vivre de ses travaux littéraires. Il quitta ses élèves et revint auprès de sa mère. La mort la lui ayant enlevée en 1797, il s'établit à Weimar en 1798. Les beaux esprits que la sollicitude du grand-duc avait réunis ici accueillirent le nouveau venu avec une cordialité réconfortante. Un heureux mariage affermit le bonheur un peu tardif de l'excellent homme, et ce bonheur lui resta fidèle pendant vingt années, dont la plus grande partie s'écoula à Baireuth, parmi les joies de la famille, au milieu d'amis dévoués, d'admirateurs et de protecteurs généreux. Jean-Paul eut ainsi les loisirs, la quiétude et l'aisance dans l'âge où le corps, jouissant de la plénitude de ses forces, seconde le génie dans tous ses ressorts, et il faut reconnaître qu'il justifia par une activité féconde, à la fois la nature de l'avoir doué d'un beau talent, et la fortune de l'avoir à la fin protégé et aidé; mais la terrible humoriste finit cependant par un de ces tours féroces dont elle est coutumière: elle enleva le fils de notre romancier en 1821; Jean-Paul traîna encore pendant quatre années une vie empoisonnée.

« J'ai appelé ma biographie *Vérité et Poésie*, dit Gœthe, parce qu'elle s'élève, par ses hautes tendances, au-dessus d'une basse réalité. Par esprit de contradiction, Jean-Paul a intitulé les récits de sa vie : *Vérité*. Comme si la vérité que renferme la vie d'un homme tel que lui pouvait être autre chose que celle de la vie d'un philistin. Un fait de notre vie n'a aucune valeur par sa vérité, il en a par ce qu'il signifie. »

La vie de Jean-Paul, nous voulons parler de sa vie

intellectuelle, fut, en effet, par ses habitudes les plus profondes, celle d'un philistin, c.-à-d. d'un petit bourgeois de très peu de goût artistique, de beaucoup de bonne moralité chrétienne, très attentif à ses émotions, à ses impressions, les recueillant avec soin, humoriste par nature de philistin, car le philistin, quand il exprime sa pensée, incline vers le comique et la satire; il se plaît à railler le sentiment dont il s'est délecté, et faisant ainsi l'esprit fort, il se croit à l'abri de la raillerie d'autrui. Mais Jean-Paul a du génie. On peut retrancher de ses romans les citations de toute nature, les extraits, les appendices, les post-scriptum, les compléments et les suppléments, et tout le bric-à-brac de notes et de réflexions, de lettres et de fonds de tiroir qu'il jette dans un cadre sans jointures serrées; il reste toujours, tantôt une idylle exquise, tantôt un rêve émouvant, ou bien une scène d'un comique irrésistible, une satire spirituelle, une description passionnée de la nature, une profusion de traits d'esprit et de malice, de figures pittoresques, de scènes émouvantes et de passages de maître, tant pour le fond que pour la forme, au milieu des pages ennuyeuses, où mille détails oiseux s'enchevêtrent dans d'interminables périodes trois ou quatre fois disloquées par des suspensions et des parenthèses qui se rectifient les unes les autres. Jean-Paul a du génie. Il a surtout le génie de l'idylle. Ce génie est plus fréquent en Allemagne que partout ailleurs, surtout au XVIIIe siècle, parce que les dispositions innées d'un esprit plus éloigné de l'art et de la culture que n'est le nôtre y furent secondées par la destinée politique et sociale. Il y a de l'idylle dans toutes les grandes œuvres de la poésie allemande de cette époque. Dans Jean-Paul, l'idylle tire son originalité d'une émotion et d'une imagination qui participent à la vie de la nature; mais il ne s'agit, bien entendu, que de la petite nature, si l'on peut dire ainsi, à laquelle le poète s'était uni par une communion intime ; nature végétative, nature des petites gens, nature des pauvres et des souffreteux ; nature des passions villageoises, des convoitises naïves, profondes, des joies simples et intenses causées par des riens. Avec une acuité de regard surprenante, Jean-Paul perçoit le jeu profond des moindres mouvements de l'âme et il sait nous associer à sa vision et à son émotion, au moins par moment. L'intensité de l'observation émue ne manque guère de provoquer l'esprit à la raillerie. Mais dans une âme foncièrement bonne comme l'était celle de Jean-Paul, la satire ne pouvait rien avoir d'amer; cependant les vices qu'il personnifie dans quelque docteur, pasteur ou instituteur, ou qu'il attaque directement dans les institutions, dans les usages et dans le caractère national ressortent avec une netteté qui les fait mépriser; Jean-Paul déploie souvent dans cette œuvre de moraliste, les ressources d'une ironie merveilleusement inventive. On regrette qu'il n'ait pas pu, malgré la rareté des dons qu'il avait reçus de la nature et fortifiés par l'étude, donner à l'Allemagne un seul livre bien fait. Il appartient, par son caractère, au groupe romantique plutôt qu'au groupe classique. Dans presque tous ses personnages, c'est lui qu'il peint, c'est sa nature complexe, anarchique, sentimentale et railleuse, rêveuse, extravagante ou raisonnable, et toujours profondément sincère qui se dessine et nous impatiente et force pourtant la sympathie et l'admiration, sympathie mécontente, admiration qui se reprend et s'attache à des pages, se restreint et se révolte contre les exubérances d'une imagination vraiment trop dépourvue de goût. — Les principales éditions de ses œuvres sont : *Richters Werke* (Berlin, 1826-38, 60 vol.); (*ibid.*, 33 vol., 1840-42 ; 3e éd., 34 vol., 1860-62; *Choix*, 16 vol., 2e éd., 1865). *Edition Hempel*, avec biographie de Gottschall (Berlin, 1875, 60 parties; *choix*, 31 p.); *édition Kurschner*, par Nerrlich (Stuttgart, 1882, 6 vol.); *Jean-Paul's Briefe an Fr. H. Jacobi* (Berlin, 1828) ; *Briefwechsel Jean-Paul's mit seinem Freund Chr. Otto* (Berlin, 1829-33, 4 vol.); *Briefwechsel zwischen H. Voss ü J.-P.* (Heidelberg, 1833); *Briefe an eine Iugendfreundin* (Brandebourg, 1858); *Briefe von Ch. v. Kalbe an Jean-Paul und dessen Gœttin* (éd. par Nerrlich, Berlin, 1862). E. Bailly.

Bibl. : Biographie par Spazier; Leipzig, 1833, 5 vol. — Otto et Förster ont donné la suite de *Wahrheit aus J.-Paul's Leben;* Breslau, 1826-33, 8 livr.). — Fœrster, *Denkwurdigheiten aus dem Leben von J.-Paul;* Munich, 1863, 4 vol.). — Henneberger, *J.-Paul's Aufenthalt in Meiningen;* Meiningen, 1863. — G. Wirth, *Richter als Pœdagog;* Brandebourg, 1863. — Planck, *J.-Pauls Dichtung im Lichte unserer nat. Entwicheltung;* Berlin, 1868. — Vischer, *Kritische Gange (Neue Folge)*; Stuttgart, 1875, t. VI. — Nerrlich, *J.-Paul und seine Zeitgenossen;* Berlin, 1876. — Du même, *J.-Paul, sein Leben und seine Werke;* Berlin, 1889. — Joseph Muller, *J.-Paul und seine Bedeutung für die Gegenwart;* Munich, 1894. — J. Firmery, *Etude sur la vie et les œuvres de J.-P.-Fr. Richter*, avec une bonne bibliographie ; Rennes, 1886.

**RICHTER** (Ludwig-Adrian), peintre et graveur allemand, né à Dresde le 28 sept. 1803, mort à Dresde le 19 juin 1884. Il était fils d'un graveur sur cuivre, Karl-August Richter. Destiné d'abord à la gravure, qu'il étudia sous son père, il manifesta bientôt des goûts artistiques, qui s'étaient développés par l'étude passionnée de dessins de Chodowiecki. En 1820, il accompagna en France, en qualité de dessinateur, le prince Narischkin et, en 1823, grâce à la générosité du marchand de tableaux Arnold, il put faire le voyage de Rome. Admis dans le groupe d'artistes allemands qui s'étaient assemblés autour de Cornelius et d'Overbeck, il travailla sous la direction du paysagiste Anton Koch et du peintre d'histoire J. Schnorr et produisit un grand nombre de peintures à l'huile sur des sujets empruntés à la nature et à la vie italiennes. Rentré en Allemagne en 1826, Richter se fixa d'abord à Meissen, puis, en 1828, à Dresde où il devint professeur à l'Académie. Dès lors, il se consacra à l'illustration du pays et du peuple saxons, d'abord par la peinture, plus tard par la vignette. C'est d'ailleurs son œuvre de dessinateur et de graveur sur bois, qui constitue son principal titre de gloire. Observateur pénétrant et sympathique de la nature, de l'enfance, des petites gens de la campagne et de la ville, il a prodigué son talent dans l'illustration de livres, tels que les *Contes populaires* de Musæus, les *Chants scolaires et populaires*, le *Livre des enfants* et les *Chants populaires de Scherer*, les *Hymnes pour les enfants*, les *Contes* de Bechstein, les *Veillées*, etc. D'autre part, une série de compositions les plus importantes comprend *l'Album de Gœthe*, *le Chant de la cloche*, *le Dimanche*, *Notre pain quotidien*, *Images et vignettes*, etc., mais surtout le recueil *Pour la maison* (1858-61).

Ludwig Richter a joué le rôle d'un initiateur et influencé, non seulement l'évolution artistique, mais encore l'évolution morale de l'Allemagne. Il a donné l'exemple de l'étude sincère de la réalité physique et humaine, de l'interprétation parfois malicieuse, plus souvent naïve, voire émue des gestes de l'enfance et des joies de la famille, enfin de la verve et de la franchise d'exécution. D'autre part, par l'inspiration, le nombre et surtout la diffusion de ses images, il s'est élevé au rang d'éducateur de la jeunesse et de guide de la famille allemandes. Fr. Benoît.

Bibl. : J.-F. Hoff, *Adrian-Ludwig Richter;* Dresde, 1877, in-8.

**RICHTER** (Æmilius-Ludwig), professeur allemand de droit sacré, né à Stolpen, près de Dresde, le 15 févr. 1808, mort à Berlin le 8 mai 1864. Avocat à Leipzig à partir de 1829, il fit en même temps des conférences sur le droit sacré. La publication du *Corpus juris canonici* (Leipzig, 1833-39, 2 vol.) et ses *Beitrœge zur Kenntnis der Quellen des kanonischen Rechtes* (Leipzig, 1834) lui valurent le titre de professeur extraordinaire. Titulaire de la chaire de droit sacré et civil à l'Université de Marburg en 1838, de celle de l'Université de Berlin en 1846, il monta rapidement tous les degrés de la hiérarchie évangélique. Son œuvre principale est le *Lehrbuch*

*des katholischen und evangelischen Kirchenrechts* (Leipzig, 1842; 8e éd., 1877-86). Les *Kritische Iahrbücher für deutsche Rechtswissenschaft* (1836) furent continués par Schneider jusqu'à 1848. A citer en outre : *Die evangelischen Kirchenordnungen des 16 Jahrunderts* (Weimar, 1846, 2 vol.) ; *Geschichte der evangelischen Kirchen Verfassung in Deutschland* (Leipzig, 1851), et une édition des *Canones et decreta concilii Tridentini* (Leipzig, 1884). Cette dernière ligne est de la Bible. C'est une dissertation de Winschius sur l'œuvre de L. Richter. *Comp. Hinschius, zur Erinnerung an Ae. L. R.* (Weimar, 1865).

**RICHTER** (Hermann-Eberhard-Friedrich), médecin allemand, né à Leipzig le 14 mai 1808, mort le 24 mai 1876. Il fut professeur à l'Académie médico-chirurgicale de Leipzig. Richter a cherché à donner une base rationnelle à la thérapeutique, et s'occupa de la réforme de la médecine et des remèdes secrets: *Organon der physiol. Therapie* (Leipzig, 1850, in-8) ; *Das Geheimmittelungwesen* (Leipzig, 1872-75, 2 vol. in-8). Il rédigea depuis 1850, avec Winter, le *Schmidt's med. Jahrbücher.*

**RICHTER** (Ernst-Friedrich), organiste et compositeur allemand, né à Gross-Schœnau, près de Zittau, le 8 oct. 1808, mort à Leipzig le 9 avr. 1879. Elève de l'Université et du Conservatoire de Leipzig où il a fait ses études musicales, il y a professé également l'harmonie et la composition et tenu longtemps l'orgue de Saint-Pierre. Plus connu comme professeur que comme compositeur, il a néanmoins laissé un certain nombre d'œuvres d'orgue d'un bon style et plusieurs compositions pour l'orchestre ou le quatuor. On lui doit aussi un traité d'harmonie et un autre de contrepoint et de fugue qui ont été longtemps d'un usage courant en Allemagne dans la pratique de l'enseignement.

**RICHTER** (Gustav-Karl-Ludwig), peintre allemand, né à Berlin le 3 août 1823, mort le 3 avr. 1884. Fils d'un maître charpentier et d'abord placé dans une école industrielle, il put, grâce à l'aide d'un parent, suivre les cours de l'Académie de Berlin. En 1843, il vint à Paris et entra dans l'atelier de Léon Cogniet, dont il subit l'influence. Après un séjour à Berlin, il alla à Rome, où il resta jusqu'à la fin de 1849, multipliant les études d'après les maîtres et aussi d'après nature. De retour à Berlin, il se signala par un grand tableau, *Antigone accompagnant le cadavre de son frère au tombeau.* En 1852, il obtint un grand succès avec un portrait de sa mère et plus encore, en 1856, avec une *Résurrection de la fille de Jaïre.* En collaboration avec R. Muller et Heydenreich, il décora de peintures murales le Musée d'antiquités septentrionales à Berlin (*Baldür et les Valkyries*). En 1861, il visita l'Egypte, à la recherche de documents pour une composition destinée à la décoration du *Maximilianeum* de Munich, et dont le sujet était *la Construction des Pyramides.* L'œuvre, terminée en 1872 et considérée par l'artiste comme sa meilleure, appelle un autre jugement ; mais le voyage qu'elle occasionna fut du plus grand profit pour le talent du peintre ; celui-ci rapporta d'ailleurs de nombreuses études de types indigènes, dont l'exposition obtint le plus franc succès. Très apprécié de la cour, de l'aristocratie et de la riche bourgeoisie, il fit de nombreux portraits. En 1873, il fut appelé par le tsar Alexandre II en Crimée et y recueillit une collection nouvelle de documents pittoresques. Membre et professeur de l'Académie de Berlin, membre des Académies de Munich et de Vienne, chevalier de l'ordre « pour le mérite », il conserva son activité et son talent jusqu'à sa mort. Doué plutôt pour la figure isolée que pour la grande composition, pour l'interprétation de la grâce plutôt que de la force, pour le coloris plutôt que pour le dessin, Richter a laissé une belle série d'œuvres consacrées à la représentation de la femme, portraits et sujets de genre, dont plusieurs sont devenues populaires. Citons: *Résurrection de la fille de Jaïre* (Berlin, Galerie nationale) ; *Fille d'Egypte, Odalisque, Jeune pêcheur napolitain, Bohémienne de Crimée*, portraits de l'*Empereur Guillaume Ier*, de l'*Impératrice Augusta*, de la *Reine Louise de Prusse*, du peintre et de sa famille, etc. Fr. Benoit.

**RICHTER** (Hieronymus-Theodor), chimiste et métallurgiste allemand, né à Dresde le 21 nov. 1824. Attaché comme chimiste, en 1852, aux forges de Freiberg, il en est devenu directeur adjoint en 1857, a été nommé en 1871 professeur de métallurgie et d'essai des métaux à l'Académie des mines et, de 1875 à 1896, a dirigé ce dernier établissement. Il a eu une part considérable au développement pris depuis un demi-siècle par les forges de Freiberg. Comme chimiste, il a découvert en 1863 l'*indium* (V. ce mot) dont il a plus tard, avec Reich, étudié les propriétés. Il a mis au jour les *Vorlesungen über Hüttenkunde* de Plattner (Freiberg, 1860-63, 2 vol.). L. S.

**RICHTER** (Eugen), homme politique allemand, né à Dusseldorf le 30 juil. 1838. Fils d'un médecin militaire, il entra dans l'administration (1859-64), démissionna parce qu'on refusa de confirmer son élection comme bourgmestre de Neuwied, vint à Berlin comme journaliste, fut élu au Parlement allemand et à la Chambre des députés de Prusse et constamment réélu depuis 1867, en particulier par Hagen (Westphalie), puis par Berlin (1883). Il fut l'un des chefs et le plus remarqué des orateurs de la gauche libérale (parti progressiste, parti démocratique libéral) ; c'est un orateur habile, acerbe, bourru, prompt à la riposte, très au courant des questions financières, champion de l'individualisme extrême et du libre échange, adversaire intransigeant de toute extension du rôle de l'Etat ; il a combattu la nationalisation des chemins de fer, la réglementation industrielle, le protectionnisme, les réformes sociales, la politique d'extension coloniale. C'est l'un des derniers et des plus curieux représentants du libéralisme doctrinaire, attardé à la défense d'idées qui ne ne répondent plus à l'organisation actuelle des sociétés européennes. Son opposition purement négative fut particulièrement vive contre Bismarck, au point de l'amener à une entente intime avec le centre catholique. Son intransigeance a contribué à la décadence de son parti. Il a défendu ses idées dans plusieurs ouvrages et surtout dans son journal, *Die Freisinnige Zeitung;*

**RICHTER** (Hans), chef d'orchestre allemand, né à Raab (Hongrie) le 4 avr. 1843. Le nom de Richter est depuis une vingtaine d'années universellement connu comme celui d'un des chefs d'orchestre les plus éminents de l'Allemagne et de l'Europe. Le rôle prépondérant qu'il a rempli dans la diffusion, universelle aujourd'hui, des œuvres de Richard Wagner et l'intelligence admirable dont il a fait preuve dans son interprétation de ces chefs-d'œuvre, lui ont assuré une renommée justifiée, partout reconnue. Ce fut sous la direction de son père, maître de chapelle de la cathédrale de Raab, qu'il commença l'étude de la musique. Il entra, après la mort de ce premier maître, à la maîtrise de la chapelle de la cour, à Vienne, en qualité d'enfant de chœur et un peu plus tard au Conservatoire impérial. Outre les études théoriques, il y travaillait le cor, instrument sur lequel il acquit un talent remarquable. Il était engagé déjà comme corniste à l'Opéra, lorsque R. Wagner, alors en résidence à Lucerne, le manda auprès de lui. Il devait exécuter, sous la direction du maître, la copie de la partition des *Maîtres chanteurs.* Ce travail minutieux l'initia à l'art nouveau dont il ne tarda pas à avoir la pleine intelligence. Ses entretiens quotidiens avec Wagner ne furent pas non plus sans influence sur le développement de ses facultés musicales. Aussi après un séjour d'un an à Lucerne (1866-67) était-il devenu un des plus fervents adeptes du génie alors méconnu dont il avait acquis la confiance et l'amitié. Wagner lui fit obtenir l'emploi de chef des chœurs (1868), puis de directeur de la musique (1869) au Théâtre-Royal de Munich. Il y prépara plusieurs représentations d'œuvres

de son maître, et sa réputation, en ce genre spécial, devint assez grande pour qu'on le chargeât plusieurs fois (à Bruxelles notamment, en 1870) d'aller à l'étranger diriger les études de ces ouvrages dont la forme et le style effrayaient les chefs d'orchestre. Cette même année (1870), il se rendit de nouveau auprès de R. Wagner pour diriger la copie et l'impression de la partition récemment terminée de *l'Anneau du Niebelung* Ce travail lui prit une année, après laquelle il alla, à Pest, prendre la direction du Théâtre National qu'il conserva jusqu'en 1875. Il devint alors premier chef d'orchestre de l'Opéra impérial de Vienne, poste qu'il occupe encore aujourd'hui, du moins à titre honoraire. En 1878, il était, en outre, chargé de la direction de la chapelle impériale. Deux ans auparavant en 1876, il avait obtenu le plus beau triomphe de sa carrière, en dirigeant les premières représentations wagnériennes du théâtre de Baireuth. L'inauguration de cette scène, consacrée aux œuvres de Wagner, s'était faite avec les quatre drames lyriques dont l'ensemble constitue *l'Anneau du Niebulung*. Il n'y eut qu'une voix, dans la critique, pour louer l'admirable exécution orchestrale de cette œuvre immense : ceux-là même qui méconnaissaient le génie du compositeur rendirent justice au chef d'orchestre. Depuis lors, Hans Richter a fait entendre des fragments de ces ouvrages à Londres où son succès fut aussi grand. Il a dirigé également à plusieurs reprises les représentations de Baireuth, dans les séries qui se sont succédé depuis la première. Hans Richter ne s'est point borné d'ailleurs à interpréter l'œuvre wagnérienne. Il a fréquemment fait exécuter les chefs-d'œuvre les plus classiques, en sa qualité de directeur des célèbres Concerts philharmoniques de Vienne et aussi à l'étranger à diverses reprises. Les styles des compositions les plus diverses lui sont également familiers : sa direction, très personnelle, reste toujours merveilleusement intelligente. C'est, en résumé, un artiste de premier ordre dont la supériorité est aujourd'hui universellement reconnue et qui mérite entièrement la réputation extraordinaire qu'il s'est légitimement acquise. H. Q.

**RICHTERSWEIL.** Bourg de Suisse, cant. de Zurich; 3.882 hab. Belle situation au fond d'un golfe du lac de Zurich, rive gauche; localité agricole et industrielle.

**RICHTHOFEN** (Karl-Otto-Johannes-Theresius de), érudit allemand, né à Damsdorf, près de Stregau, le 30 mai 1811, mort à Damsdorf le 7 mars 1888. Professeur à l'Université de Berlin (1842-62), il est l'auteur de remarquables ouvrages sur les antiquités germaniques : éditions de la *Lex Frisionum* (1863) et de la *Lex Saxonum* (1875, avec son fils), dans les *Monumenta Germaniæ; Untersuchungen über friesische Rechtsgeschichte* (Berlin, 1880-86, 4 vol.).

**RICHTHOFEN** (Ferdinand), baron de), voyageur et géologue allemand, né à Karlsruhe (Silésie) le 5 mai 1833. En 1860, il visita le Japon, la Chine, Siam, les Philippines et l'archipel Indien, puis se rendit en Californie, et en 1868 revint à Chang-haï, d'où il partit pour parcourir presque toute la Chine, et revint en Europe en 1872. Il fut nommé, en 1873, président de la Société de géographie physique de Berlin, et, en 1879, passa à Bonn comme professeur de géologie; en 1883, il vint à Leipzig avec le même titre, et, en 1886, à Berlin, où il occupe la chaire de géographie physique. Ses travaux font autorité en ce qui concerne la géologie de la Chine, la constitution des roches trachytiques, etc. Il a publié : *Metallproduktion Kalifornien* (dans *Mitt.* de Pettermann, 1865); *The natural systems of volcanics Rocks* (San Francisco, 1867); *China. Ergebnisse eigener Reisen und darauf gegründeter Studien* (Berlin, 1877-85, 4 vol. in-8, avec atlas); *Aufgaben und Methoden der heutigen Geographie* (Leipzig, 1883); *Führer für Forschungs-reisende* (Berlin, 1886), etc. Dr L. Hn.

**RICHYASRINGA.** Nom d'un ermite de l'Inde ancienne. Il était né d'une biche et portait, comme son nom l'indique, une petite corne d'antilope sur le front. Elevé dans la forêt, il était arrivé à l'âge d'homme sans avoir jamais vu de femmes, quand le roi Lomapâda, sur le conseil des brahmanes, le fit attirer à sa cour par une troupe de jeunes filles et lui donna en mariage sa fille adoptive Sântâ. Plus tard, Richyasringa dirigea le sacrifice qui valut à Daçaratha, le véritable père de Sântâ, de devenir encore celui de Râma. Dans d'autres versions, c'est une courtisane qui parie de séduire l'ascète et réussit par son habile manège à lui inspirer une telle passion qu'il la ramène jusqu'au palais royal à califourchon sur ses épaules. Cette légende, restée très populaire dans l'Inde et qui rappelle par tant de traits tantôt « les oies du frère Philippe » de Boccace, tantôt le lai d'Aristote, tantôt les contes que nous font les bestiaires du moyen âge sur la façon de prendre l'Unicorne, se retrouve dans un grand nombre de textes indiens, tant brahmaniques que bouddhiques; par ces derniers elle a passé au Tibet, en Chine et au Japon. La naissance de l'ascète est représentée sur un bas-relief de Bharhut, probablement antérieur à notre ère, ce pendant que son masque unicorne est encore fabriqué par les Japonais. Le pèlerin chinois Hiuen-tsang a trouvé au VIIe siècle son histoire localisée dans un couvent bouddhique du Gandhâra (district de Peshavar). Elle est fréquemment représentée sur les théâtres de l'Inde contemporaine.

Bibl. : H. Lüders, *Die Sage von Rishyasringa* (*Nachchriten der K. Gesellschaft der Wissensch.*); Gœttingue, 1897.

**RICIMER,** aventurier du Ve siècle ap. J.-C., mort le 20 août 472. Fils d'un chef suève et d'une fille du roi visigoth Wallia, il fut, durant seize années, le vrai maître de l'Italie. Il s'était distingué sous les ordres d'Aétius, et avait été promu comte. Général au service d'Avitus, il détruisit une flotte vandale sur les rivages de la Corse, et une armée vandale à Agrigente. Après quoi, il se révolta à Ravenne, et, d'accord avec le Sénat romain, renversa l'empereur vaincu et pris à Plaisance (16 oct. 456). Les empereurs de Constantinople prirent alors aussi le titre d'empereurs en Occident ; toutefois, Ricimer, qui avait obtenu de Léon le titre de patrice, lui fit reconnaître comme empereur à Rome Majorianus (457). Celui-ci voulant régner par lui-même, il le força à abdiquer et le fit périr (7 août 461); sa créature suivante, Libius Severus (461-465), fut plus docile. On prétend cependant que Ricimer l'aurait fait empoisonner. Il laissa alors l'empire vacant en Occident durant dix-huit mois; puis, sur la demande des Romains, accepta le candidat de Léon, Anthemius, dont il épousa la fille (467). Puis il se brouilla avec son beau-père et se retira à Milan. L'évêque Epiphane les réconcilia ; mais, peu après, Ricimer, qui avait assemblé une armée de Germains, marcha sur Rome, proclamant un nouvel empereur, Olybrius. Au bout de trois mois de siège, il prit la capitale (11 juil. 472), la laissa piller par ses routiers et fit tuer Anthemius. Lui-même mourut quarante jours après.

**RICIN.** I. Botanique. — Genre d'Euphorbiacées-Ricinées, ne renfermant qu'une seule espèce, le *R. communis* L. ou *Palma Christi* (*Paume-Dieu, Herbe à l'huile américaine, de castor, de Kerva*, etc.), avec de nombreuses variétés, telles que *R. megalospermus* Del., *R. africanus* Mill., *R. rugosus* Mill., *R. inermis* Jacq., *R. tunicensis* Desf., etc., selon les

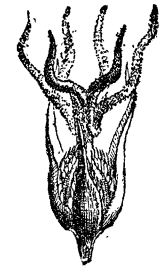

Fleur femelle du Ricin.

Faisceau d'étamines de la fleur du Ricin.

formes de la capsule et les dimensions de la graine. Originaire de l'Inde, il est naturalisé dans les pays chauds où il devient arborescent, tandis que dans nos régions il est annuel, à tige fistuleuse. Les feuilles alternes sont longuement pétiolées, palmatinerves et palmatilobées,

Ricin (Port et graine).

souvent glandulifères, munies de 2 stipules à la base du pétiole ; les fleurs sont réunies en grappes de cymes terminales ou oppositifoliées ; les cymes inférieures sont mâles, les supérieures femelles, en général. Fleurs régulières, les mâles munies d'un calice à 5 sépales avec de nombreuses étamines polyadelphes à anthères biloculaires introrses, les femelles avec un calice semblable et un ovaire libre, globuleux, triloculaire, surmonté d'un style à trois branches bipartites filiformes, velues, couverte de papilles stigmatiques rouges ; dans chaque loge un ovule descendant. Fruit tricoque lisse ou couvert d'aiguillons, déhiscent en 9 panneaux ; graines à enveloppe mouchetée et à exostome épaissi en caroncule ombiliquée, bilobée. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Le Ricin est fréquemment cultivé dans les jardins sous le nom vulgaire de *Palma-Christi*, comme plante annuelle d'ornement, remarquable par son port et son feuillage très ample. Les fleurs, plus curieuses que belles, s'épanouissent en été. Les fruits épineux du Ricin donnent de jolies graines qui servent à le multiplier au printemps. On sème en place, en avril ou mai, selon le climat, ou bien sur couche, pour repiquer en place, dès que les gelées ne sont plus à craindre. Le Ricin demande une exposition chaude, un sol profond, riche et frais ; il produit un bel effet, cultivé par pieds isolés ou en touffes.

III. Thérapeutique. — Les semences de ricin, connues en pharmacie sous le nom de *pignons de Barbarie*, ont une action tonique manifeste qui se traduit par un effet éméto-cathartique, de la gastro-entérite et des accidents ataxo-adynamiques. Il n'en est pas de même de l'huile qu'on en extrait, huile de ricin, de Palma-Christi, etc. (*Castor-oil* des Anglais), dont l'action topique est au contraire émolliente, lénitive, ce qui permet d'utiliser son action laxative ou purgative, selon la dose, même lorsque le canal intestinal est enflammé, ce qui rend son usage précieux dans la fièvre typhoïde et la dysenterie, par exemple. Cette action purgative semble due à une substance résinoïde, contenue dans l'épisperme et analogue à celle qui se trouve dans les huiles d'épurge et de croton, mais qui est beaucoup plus délayée, la plus grande partie restant dans les tourteaux (drastique bien connu sous le nom de *pâte de Rotrou*). L'huile de ricin ne peut servir que dans les cas où une révulsion énergique sur l'intestin n'est pas requise et où il ne s'agit pas de vaincre une inertie trop grande de celui-ci ; elle n'est pas indiquée dans les maladies de la peau. On donne l'huile de ricin aux enfants à la dose de 6 à 8 gr., aux adultes à celle de 30 à 60 gr., soit pure, soit dans du bouillon gras ou aue herbes, du café, ou émulsionné. En ajoutant une gouttx d'huile de croton à 50 ou 60 gr. d'huile de ricin, on en augmente beaucoup l'activité. On se sert, en pharmacie, de l'huile de ricin pour rendre le collodion pur ou cantharidé plus souple. Elle est aussi très recommandable pour graisser les cheveux ; elle n'a pas d'odeur ni ne rancit. Dr L. Hn.

IV. Pharmacie. — Les ricins sont employés en pharmacie pour la préparation de l'huile de ricins. Pour la préparer, on fait passer les graines entre deux cylindres assez distants pour briser leur enveloppe. On les vanne pour séparer l'épisperme, et on les enferme dans des sacs de coutil qu'on presse graduellement. Quand l'écoulement s'arrête, on réduit le marc en pâte et on presse de nouveau. On filtre à 30° (Codex). Ce procédé d'extraction à froid est préférable au procédé d'extraction par l'eau bouillante (procédé américain) qui donne une huile âcre par saponification partielle. L'huile de ricin est un liquide visqueux, presque incolore, de densité 0,96-0,97. A 18° elle est solide. Elle est dextrogyre. Elle est soluble dans l'alcool à 95°, à volumes égaux, soluble dans l'alcool absolu et l'acide acétique en toutes proportions. Le réactif de Poutet (solution azotique de mercure) la solidifie (solidification due à la transformation isomérique de la ricinoléine). L'huile de ricin s'emploie comme purgatif, en nature (45-60 gr.). Elle sert à préparer le topique sulforiciné, sulforicinate de soude, obtenu en la traitant avec précaution par l'acide sulfurique à froid et en saturant par la soude. Ce liquide dissout l'acide phénique, la créosote et le salol. V. H.

**RICIN** (Entom.). Insectes aptères voisins des Poux, et auxquels quelques naturalistes ont donné le nom de Tiques. Ils sont caractérisés par un corps aplati, antennes courtes, tête horizontale et denticulée, yeux globulaires ou nuls, mandibules courtes avec une dent au milieu et deux à l'extrémité, palpes labiaux très courts à deux articles, thorax distinct, abdomen à neuf divisions, tarses recourbés à deux articles et deux crochets, jambes armées de deux éperons. Ces insectes parasites se trouvent surtout sur le corps des Oiseaux et se nourrissent, soit aux dépens de la matière cornée des plumes ou des substances grasses qui les accompagnent, soit, plus probablement, du sang qu'ils sucent comme font de véritables Poux. Ils comprennent un nombre considérable d'espèces, et il n'est peut-être pas d'Oiseau qui n'en porte une, sinon plusieurs. Ils se trouvent pendant toute l'année, mais surtout en été. Les parties du corps qui en comptent le plus sont celles que l'oiseau ne peut atteindre du bec. Parfois, ces parasites pullulent tellement que certaines volailles dépérissent et succombent épuisées par leurs piqûres. Le meilleur moyen d'en préserver les volailles est de sabler les poulaillers et les colombiers et de les tenir dans un continuel état de propreté. Selon l'entonologiste américain Vernon L. Kellog, ces insectes constitueraient un ordre distinct qui se subdiviserait en deux sous-ordres : *Ischnocera* et *Amblycera*, selon la structure des antennes et des palpes babiaux.

**RICINELLE** (*Acalypha* L.). Genre d'Euphorbiacées-Jatrophées, dont les représentants sont une soixantaine d'herbes et d'arbrisseaux des régions chaudes du globe, à feuilles alternes stipulées, à inflorescence spiciforme. Les fleurs sont monoïques ou dioïques, apétales. Fleurs mâles à 4 sépales valvaires, à androcée diplostémoné et à loges d'anthère de forme vermiculée. Fleurs femelles à 3-5 sépales imbriqués, souvent accompagnés de bractées accrescentes, avec un ovaire à 3 loges uniovulées et

les branches du style ramifiées et très développées. Fruit capsulaire, graine albuminée avec larges cotylédons et plus

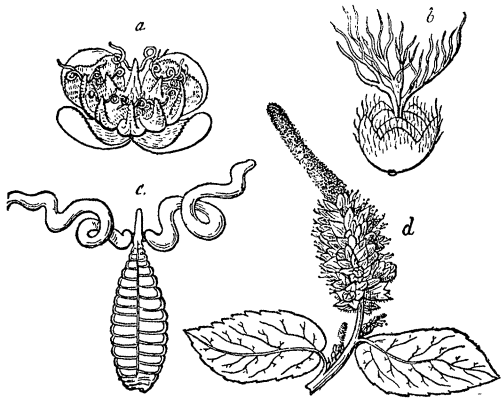


Acalyphleoides. *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle; *c*, étamine ; *d*, rameau florifère.

ou moins arillée. On prépare des infusions et des décoctions purgatives avec les feuilles et les racines des *A. hispida* Burm. et *A. indica* L. Dr L. Hn.

**RICINIQUE** (Acide). Form. { Equiv.... $C^{36}H^{34}O^{6}$. Atom.... $\mathfrak{C}^{18}H^{34}O^{3}$.

Krafft, en décomposant le ricinolate de baryum dans le vide, a obtenu un nouvel acide auquel il a donné le nom d'acide ricinique. Il est constitué par des feuillets brillants qui fondent à 81° et bouillent à 250-252° sous 15 millimètres de pression. L'acide azotique le transforme principalement en acide œnanthylique et en un second acide fondant vers 105°. On a préparé les sels d'argent et de baryum. C. M.

Bibl. : Krafft, *Berichte der deutch. Chem. Geschells.* t. XXI, p. 2736.

**RICINIUM** (Antiq. rom.) (V. Coiffure, t. XI, p. 857, et Costume, t. XII, p. 1157).

**RICINOLIQUE** (Acide). Form. { Equiv.. $C^{36}H^{34}O^{6}$. Atom.. $\mathfrak{C}^{18}H^{34}O^{3}$.

L'acide ricinolique existe dans l'huile de ricin combiné à la glycérine. Bussy et Le Canu l'ont isolé en saponifiant l'huile de ricin et décomposant le savon formé par l'acide chlorhydrique. Son étude a été faite surtout par Saalmüller. Il se présente en masses cristallines dures, fondant à 16-17° ; il bout à 250° sous 15 millim. de pression, l'alcool et l'éther le dissolvent en toutes proportions. La distillation du ricinolate de sodium neutre donne de grandes quantités d'œnanthol ; avec de la soude en excès, il passe à la distillation de l'alcool octylique secondaire, de la méthylhexylacétone et il reste un résidu formé par du sébacate de sodium :

$$\underset{\text{Ac. ricinolique}}{C^{36}H^{34}O^{6}} + 2NaOH = \underset{\text{Sébacate de Na}}{C^{20}H^{16}Na^{2}O^{8}} + \underset{\text{Alc. octylique}}{C^{16}H^{18}O^{2}} + H^{2}$$

$$= \underset{\text{Sébacate de Na}}{C^{20}H^{16}Na^{2}O^{8}} + \underset{\text{Méthylhexylacétone}}{C^{16}H^{16}O^{2}} + H^{4}.$$

Les vapeurs nitreuses transforment cet acide en un isomère, l'acide ricinelaïdique solide. Il fixe deux atomes de brome directement. Les sels ont été préparés par Saalmüller. C. M.

Bibl. : Bussy et Le Canu, *Journal de pharm.*, t. XIII, p. 57. — Saalmüller, *Annalen der Chem. u. Pharm.*, t. LXIV, p. 108.

**RICKERT** (Heinrich), homme politique prussien, né à Dantzig en 1833. Journaliste, il fut élu député à la Chambre prussienne (1870) et au Parlement impérial (1874), s'inscrivit au parti national-libéral, et acquit une grande autorité dans les questions financières. En 1880, il s'associa aux sécessionnistes de la gauche libérale qui, fusionnés avec les progressistes (1884), formèrent le parti libéral allemand ; à la suite de la scission de 1893, il devint le leader de l'union libérale (*freisinnige Vereinigung*).

**RICOCHET** (Artill.) (V. Tir).

**RICORD** (Jean-François), homme politique français, né à Grasse vers 1760, mort en Belgique vers 1820. Maire de sa ville natale, il fut député à la Convention par le dép. du Var. Dans le procès du roi, il exprima les opinions les plus rigoureuses et vota pour la mort sans appel ni sursis. Envoyé en mission dans le Midi, il participa à la reprise de Toulon sur les Anglais et sur les royalistes. Après le 9 thermidor, il dénonça la Terreur blanche, fut arrêté par suite de ses relations avec les « derniers Montagnards », mais bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV. Emprisonné sous le Directoire comme complice de Babeuf, il fut acquitté par la haute cour. La police consulaire, puis impériale, ne le perdit pas de vue ; le séjour de Paris lui fut interdit à deux reprises, et il dut, à partir de 1806, résider à Saint-Benoît-sur-Loire. Cependant il accepta, aux Cents-Jours, de modestes fonctions ; aussi fut-il atteint par la loi de prescription du 12 janv. 1816. H. M.

**RICORD** (Philippe), médecin français, né à Baltimore le 10 décembre 1800, mort à Paris le 22 oct. 1889. Venu à Paris en 1819, avec une recommandation pour Cuvier, le hasard le fit assister à une leçon de Dupuytren, et il commença aussitôt ses études médicales. Interne des hôpitaux en 1822, précisément dans le service du célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu, il le quitta bientôt pour celui de Lisfranc. Docteur en médecine en 1826, il alla exercer la médecine en province, à Olivet, puis à Crouy-sur-Ourcq, mais il revint bientôt à Paris, et fut reçu chirurgien des hôpitaux en 1828 ; il passa chirurgien de l'hôpital du Midi en 1832, où, comme syphiliographe, il ne cessa d'enseigner, avec un succès inoubliable, jusqu'à sa retraite, en 1860. Ses idées doctrinales sont exposées dans les ouvrages ci-après : *Monographie du chancre* (1837) ; *Théorie sur la nature et le traitement de l'épididymite* (1838) ; *Traité des maladies vénériennes* (dern. éd., 1863) ; *De la Syphilisation et de la Contagion des accidents secondaires* (1853) ; *Leçons sur le chancre* (dern. éd., 1860) ; *Leçons sur la syphilis* (dern. éd., 1863). Dr A. D.

**RICOS-HOMBRES, RICOS-HOMINES, RICHOME, RICHIHOMINES.** Noms donnés en Espagne particulièrement dans les régions du Centre, de l'Ouest et de l'Aragon, aux nobles du premier rang. Le plus ancien document qui les mentionne est le *fuero* de Santarem (Portugal) de 1179. Appartenaient à cette catégorie les comtes, officiers du roi qui gouvernaient les districts administratifs (*mandationes*), ou faisaient partie de l'entourage du monarque (*comites palatii*), et les officiers qui exerçaient les charges de *maiordomus* et d'*armiger* et commandaient aussi des *mandationes*. Ils étaient nobles par le sang, non par la richesse : *Rico-ome es rico por linaje*, dit la loi 6, titre IX, livre II du Code de *Las Partidas*. Ils appartenaient de droit au conseil du roi (*Curia*, *Cort*) ; signaient les diplômes royaux, tels que les privilèges, donations, *fueros*, etc. ; tenaient en *honneur* les terres de la couronne ; jouissaient d'immunités assez grandes en matière de justice ; ne payaient pas d'impôts ; commandaient leurs serfs et leurs clients (*homines de benefactoria*) en temps de guerre ; recevaient d'eux des tributs et services ; octroyaient des lois (*fueros*) avec la permission du roi, aux villes qui leur appartenaient, et pouvaient enfin abandonner le royaume (*desnaturarse*) pour aller s'offrir à un autre souverain. En revanche, le roi pouvait ôter au noble la *mandation* qu'il lui avait confiée et les terres qu'il lui avait données ; confisquer tous ses biens et l'exiler s'il « perdait son amour » à cause de fautes graves ; fixer les cas dans lesquels il y avait lieu à duel judiciaire (*riepto*) entre deux *ricos-hombres* ; appeler les *ricos-hombres* à la guerre et les punir en cas de désobéissance ; exiger d'eux quelques impôts, tels que le *fonsado* et la *luctuosa*. — Quand les

anciens *concilii* furent changés en *Cortès* (au XII^e siècle, en Castille), les nobles en firent partie, non en vertu d'un droit personnel, mais en vertu de la convocation royale. C'est pour cela que Cánovas (*Cárlos V y las Cortes de Castilla*, 1889) a pu dire que la noblesse ne constituait pas un élément essentiel du parlement castillan. Il ne faut pas croire non plus que le pouvoir des *ricos-hombres* ait été tel qu'ils aient fondé dans les royaumes de Léon et de Castille un régime féodal, comme en France. Il y a de la différence entre le *señorio* castillan et le fief. En Castille, les donations de terre ne sont pas faites par le roi à titre de rémunération du service militaire (bénéfice) et, dans les très rares exemples de donations à condition du service de guerre, il est évident que le contrat est temporaire. D'autre part, les *ricos-hombres* n'arrivent jamais à être de véritables souverains dans leurs terres, ayant une part de la puissance publique, puisque le roi octroie toujours l'immunité ou la juridiction comme une grâce et qu'il maintient toujours son droit de ne pas tenir compte de l'immunité en cas de délits très graves ; puisqu'il garde la faculté d'appeler à lui la connaissance de toutes les questions judiciaires et de les reviser sur appel des particuliers ; puisqu'il défend enfin aux nobles d'avoir des prisons dans leurs terres. De plus, en Castille, les *mandationes*, les *comtés*, sont très souvent modifiés ou supprimés par les rois, et les comtes et les *potestates* relevés de leurs fonctions. Il n'y a rien d'héréditaire en ce qui concerne l'exercice du pouvoir public, hors la royauté. Enfin, la *hiérarchie* féodale n'exista pas à Castille. On voit donc que les *ricos-hombres* furent sensiblement moins puissants que les seigneurs féodaux. Ils ne furent pas cependant moins durs aux populations. Le cas n'était pas rare en Galice, dans les Asturies, en Castille, d'un *rico-hombre* qui sortait de son château pour dépouiller violemment les voyageurs, les pèlerins ou les marchands ; fréquemment les villes formaient alliance (*hermandad*) pour s'opposer à ces abus et arrivaient même à prendre des châteaux et à les détruire. Les troupes de l'archevêque de Santiago eurent à lutter plus d'une fois contre les nobles voisins, pour la même cause. Le service militaire que prêtaient les *ricos-hombres* de Léon et Castille n'est pas, comme nous l'avons dit, une conséquence des donations de terre qu'ils avaient du roi, comme en Aragon (dans le cas où le rico-hombre avait *tierra* ou *honor*) ; Ambrosio de Morales a remarqué le premier cette différence assez importante. Cependant, il est question dans les documents castillans, très souvent, de trois mois de service militaire dus par les nobles, comme en Aragon. Cette analogie laisse subsister les faits précités au sujet du *señorio* et du fief. Quand le *rico-hombre* allait en guerre avec ses chevaliers *recommandés* et ses vassaux, il recevait le nom de *rico-hombre de pendón y caldera*, à cause de la bannière qui signalait sa tente et son escadron (*mesnada*) et du chaudron qui servait pour cuire le manger des soldats. Au XIII^e siècle, on se sert du nom de *fijodalgo* comme équivalent de *rico-hombre* ou noble par le sang (loi des *Partidas*, livre II, titre XXI, loi 2^e). On lit aussi dans les documents anciens le nom de *altos homes* et de *magnates*. D'après Morales, l'appellation de *ricos-hombres* tomba en désuétude au XIV^e siècle, après le règne de Pierre I^er.

En Aragon on trouve l'expression de *rico-hombre de natura* (de nature), équivalent à celui de *linaje*. Les *ricos-hombres de natura* étaient supposés les descendants des premiers conquérants du pays. Ils recevaient du roi des terres *en honneur*, mot qui, d'après Zurita, est synonyme de celui de fief en Catalogne. Ces terres, ils les divisaient en véritables fiefs militaires entre les nobles inférieurs ou *caballeros*. Dès le XIII^e siècle le pouvoir des *ricos-hombres* d Aragon sur les vassaux et les serfs de leurs domaines se montre avec des caractères absolus que n'eurent jamais les nobles de Castille. Cette situation se perpétua jusqu'au XVIII^e siècle. R. ALTAMIRA.

BIBL. : A. DE MORALES, *Opúsculos castellanos*, vol. II ; *Discurso sobre las antigüedades de Castilla, en especial que quiese decir rico-home de pendón y caldera*. — ZURITA, *Anales de Aragón*, vol. I, pp. 46 et autres. — T. MUÑOZ Y ROMERO, *Del estado de las personas en los reinos de Asturias y León en los primeros siglos posteriores à la invasión de los Arabes*. — Du même, *Discurso de entrada en la Academia de la historia*, sur le thème *Questions du moyen âge*. — E. DE HINOJOSA, *El derecho en el Poema del Cid*, dans le vol. I du *Homenaje à Menéndez y Pelago;* Madrid, 1899.

**RICOTTI** (Ercole), historien italien, né à Boghera, le 12 oct. 1816, mort en 1883. Elevé à l'école militaire de Turin, il devint officier du génie ; en même temps il étudiait avec passion l'histoire et passait l'agrégation des lettres à Turin. A la suite de ses travaux historiques, il fut nommé professeur d'histoire italienne et moderne à la Faculté de Turin et membre de l'Académie des sciences. En 1848, il fut élu député. Les principaux livres de Ricotti sont : *Histoire des compagnies d'aventure, des condottieri du moyen âge ; Souvenirs du comte César Balbo* ; *Histoire de l'Italie et de l'Europe*, et enfin son ouvrage principal, *Histoire de la monarchie piémontaise*. Ph. B.

**RICOTTI-MAGNANI** (Cesare-Francesco), général italien, né à Borgo-Lavezzaro, près Novare, le 6 juin 1822. Il sortit officier d'artillerie de l'Académie militaire de Turin où il fit ses études (1841). Pendant la campagne de 1848 il fut blessé au siège de Peschiera ; il fit la campagne de Crimée à la tête d'une batterie d'artillerie piémontaise. Major en 1850, lieutenant-colonel en 1859, général de brigade en 1860, il fut promu divisionnaire en 1864 et commanda une division du 4^e corps d'armée. En 1870, il fut nommé ministre de la guerre (cabinets Lanza-Sella et Minghetti) ; quand la gauche eut la majorité au Parlement, il devint chef de la droite et donna sa démission de général en 1882 ; quand Depretis se rapprocha de la droite, le général Ricotti rentra au ministère de la guerre (oct. 1884 à févr. 1887). Pendant ses trois ministères, principalement le dernier, il fit augmenter sensiblement le budget de la guerre pour mettre l'armée italienne en état de faire face à toutes les éventualités. Ph. B.

**RICOUART** (Antoine de), général et écrivain français (V. HÉROUVILLE DE CLAYE).

**RICOURT.** Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 202 hab.

**RICQUEBOURG.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons ; 220 hab.

**RIDAGE, RIDE, RIDOIR** (Mar.). *Rider* une manœuvre dormante, un cordage installé à poste fixe, c'est le raidir fortement. On ride notamment les haubans, les galhaubans, les étais, en vue d'assurer la tenue des mâts et de leur permettre de résister tant aux efforts du vent qu'aux effets du roulis et du tangage. Le *ridage* s'opère au moyen de divers appareils, qui portent le nom générique de *ridoirs* et parmi lesquels on distingue : les *caps de mouton* (V. CAP, t. IX, p. 1146), qui ne sont plus que peu employés ; la *vis de ridage*, qui se compose d'une tige filetée, pénétrant dans un étui fileté, et qui, fixée, d'un bout, aux porte-haubans, de l'autre, sur le cordage à raidir, procure, en la tournant plus ou moins, la tension convenable ; le *ridoir à crémaillère*, tige de fer plate à crémaillère, dans l'une des dents de laquelle on engage, suivant la tension qu'on veut obtenir, une sorte d'étrier qui termine le hauban, alors que la tige est elle-même fixée au porte-hauban. Quant à la *ride*, c'est le filon qui passe alternativement dans les trous des deux caps de mouton et qui forme avec eux comme un palan.

**RIDDERSTAD** (Karl-Fredrik), romancier et poète suédois, né à Riddersholm le 18 oct. 1807, mort à Linköping le 12 août 1886. Soldat pendant quelques années, il prit sa retraite comme lieutenant en 1840 pour se consacrer tout entier aux lettres et au journalisme. Il s'établit alors à Linköping, où il prit la direction de l'*Œstgötha Correspondent*, qui, bientôt, grâce à lui, de-

vint un des organes les plus importants de la Suède. Son rôle politique ne se borna pas d'ailleurs au journalisme et il fit, à plusieurs reprises, partie du Riksdag. C'est surtout cependant par ses romans historiques, où il s'inspire des modèles français, et par quelques-uns de ses drames qu'il s'est acquis une durable réputation. Parmi ses derniers, que gâte un excès de rhétorique et de lyrisme, citons : *Charles IX* (1847) ; *Frère et Sœur* (1848) ; *Charles XII à Fredrikshall* (1848) ; *la Reine Christine en Italie* (1848), et parmi ses romans, remarquables par l'exactitude historique : *la Main noire* (1848), *le Trabant* (1850) ; *le Prince* (1852) ; *la Cour de la reine Louise-Ulrique* (1855). Les *Mystères de Stockholm* (1851), imités d'Eugène Suë, obtinrent un moindre succès. Tous ses romans, réimprimés encore de nos jours, ont été traduits en allemand. Il a laissé aussi quelques volumes de vers. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées de 1877 à 1881. Th. C.

**RIDE** (Méd.). Pli de la peau résultant de la fonte du tissu cellulo-graisseux des couches sous-épidermiques sous l'influence de l'âge ou de l'amaigrissement à la suite de maladies consomptives ou de la cure de l'obésité. Les rides se montrent là où la peau primitivement distendue ou même simplement tendue a cessé de l'être pour une cause quelconque et se trouve incapable de revenir complètement sur elle-même. Mais leur développement est aidé par des causes mécaniques, telles que la répétition exagérée de la contraction des *muscles peauciers* et de ceux qui président au jeu de la physionomie. C'est ainsi que les rides se montrent de préférence chez les personnes nerveuses, préoccupées, migraineuses, méditatives, ou chez ceux qui font un véritable abus de la mobilité du visage (comédiens), ou même du rire. Le traitement des rides est la plupart du temps illusoire et inutile. Il fait néanmoins la fortune d'un grand nombre de charlatans. Le meilleur moyen de ne pas avoir de rides est de ne pas engraisser. Si les rides ont simplement succédé à un amaigrissement de courte durée résultant d'une maladie infectieuse, ou d'une période de fatigue, elles peuvent rétrocéder au moment du retour à la santé et à l'aide d'un régime tonique et substantiel. Dr Henri Fournier.

**RIDEAU.** I. Ameublement. — Pièce d'étoffe que, de nos jours, on dispose devant les fenêtres, les portes et les entre-colonnements en la faisant mouvoir à l'aide d'anneaux glissant sur une tringle, et que l'on tient repliée sur elle-même à l'aide d'*embrasses* (V. ce mot), mais qui, à toutes les époques de la civilisation et chez tous les peuples, joua un rôle considérable dans l'ameublement et dans la décoration. Ainsi, dans l'antiquité orientale et, plus tard, en Grèce et à Rome, des rideaux garnissaient les entre-colonnements des portiques et de l'intérieur des temples ou des habitations, et, dans nombre d'œuvres littéraires qui reflètent les mœurs des âges du passé, on a trace de l'habitude, alors plus grande que de nos jours, de faire des rideaux placés au-devant des baies intérieures comme une clôture mobile et souvent la seule en usage dans bien des cas. On plaçait et on place toujours de petits rideaux devant les objets précieux, reliques ou œuvres d'art, en signe de respect ou pour empêcher la poussière ou la lumière de les oblitérer (V. Tapisserie). Charles Lucas.

II. Théâtre (V. Théâtre).

**RIDER** (Dudley) (V. Ryder).

**RIDICULE** (V. Costume, t. XII, p. 1170).

**RIDINGER** (Les). Famille d'artistes allemands dont l'activité s'exerçait à Augsbourg au xiiie siècle. Son représentant le plus ancien et le plus connu est *Johann-Elias* Ridinger, né à Ulm le 16 févr. 1698, mort à Augsbourg le 10 avr. 1767. Après un apprentissage chez Christoph Resch, artisan d'art autant que peintre, qui lui donna de bonnes notions de géométrie, d'architecture et de perspective, il alla étudier à Augsbourg, d'abord chez Jos. Falk qui peignait de petits tableaux d'animalerie dans la manière de Ferdinand Hamilton, puis, après une fugue à Ratisbonne, chez G.-Ph. Rugendas, peintre de batailles et directeur de l'Académie d'Augsbourg. Il conquit rapidement la réputation de grand artiste et, en 1757, il devint directeur de l'Académie d'Augsbourg. Ridinger se consacra à la représentation de la faune indigène et exotique et se plut à des scènes de chasse. Bien qu'il y ait de la convention dans ses paysages et dans ses figures humaines et qu'il prête parfois un reproche de monotonie et d'uniformité, il tranche par son réalisme sur la moyenne de l'art contemporain et reste le meilleur animalier du xviiie siècle allemand. Il n'a produit que peu de peintures ; en revanche, il a beaucoup dessiné et surtout gravé au burin, à l'eau-forte et à la manière noire. — Ses fils *Martin-Elias* (1730-80), peintre et graveur au burin et à l'eau-forte, et *Johann-Jakob* (1735-84), graveur à la manière noire, continuèrent son œuvre. Fr. Benoît.

Bibl. : G.-A.-W. Thienemann, *Leben und Wirken des unvergleichlichen Thiermalers und Kupferstechers Johann-Elias Ridinger;* Leipzig, 1856.

**RIDLEY** (Nicholas), évêque de Londres, né vers 1500, mort à Oxford le 16 oct. 1555. Elève de Cambridge où il se distingua dans l'étude du grec, il acheva son instruction à la Sorbonne de Paris et à l'Université de Louvain ; il se convertit à la réforme, devint chapelain de Henri VIII en 1541, prêcha la réforme dans les diocèses d'York, de Durham, de Carlisle et de Chester. Nommé évêque de Rochester en 1547, il devint évêque de Londres en 1550. Sa politique fut ambiguë. Il prit d'abord parti pour Jane Grey et déclara solennellement que les princesses Marie et Elisabeth étaient illégitimes : après la ruine de Jane, il se mit sans dignité à la merci de la reine Marie. Mais il fut envoyé à la Tour de Londres, jugé, et comme il avait été un des plus ardents apôtres de la réforme et qu'il refusa de se rétracter, il fut condamné à mort et brûlé avec Latimer. On a élevé en 1841, à Oxford, un monument à la mémoire de ce martyr de la foi protestante. Ridley a laissé quelques écrits, entre autres : *A brief declaration of the Lord's Supper* (Genève, 1555) ; *A piluous Lamentation of the miserable estate of the Church of Christ in England in the time of Queen Mary* (Londres, 1566).

Bibl. : Glocester Ridley, *Life of Bishop Nicholas Ridley;* Londres, 1763, in-1°.

**RIDOIR** (Navig.) (V. Ridage).

**RIDOLFI** (Lorenzo), homme politique italien de la première moitié du xve siècle, né et mort à Florence. Ses vertus, son savoir, sa probité et son désintéressement lui donnèrent une grande autorité dans la République florentine, où ses conseils étaient très appréciés, surtout dans les moments de péril. Il traita de la paix avec Gênes en 1414 ; en 1418, il fut envoyé en ambassade vers Martin V à Milan. Il fut un des Dieci di Balia en 1423. En 1425, il conclut l'alliance avec Venise contre l'ambitieux et puissant duc de Milan, Philippe-Marie Visconti : ce qui fut son chef-d'œuvre, car il détacha les Vénitiens de l'ennemi de sa patrie et les poussa à prendre les armes pour aider Florence. Il écrivit un traité *De usuris*, qui a été imprimé. Il avait recueilli les épîtres de saint Jérôme dans un manuscrit qui, donné par lui à la bibliothèque de Santo Spirito à Florence, ne s'y trouve plus aujourd'hui.

Bibl. : Bisticci (da) Vespasiano, *Commentario della vita di messer Lorenzo Ridolfi*, dans *l'Archivio storico italiano*, 1re série, IV, 1re partie, pp. 315-21.

**RIDOLFI** (Cosimo, marquis), homme d'Etat et agronome italien, né à Florence en 1794, mort à Florence le 5 mars 1865. D'une riche famille florentine, il fut élevé à la campagne par sa mère, prit goût, de bonne heure, aux sciences et fit installer à Florence, dans son palais, un laboratoire de physique et de chimie, en même temps qu'il poursuivait, sur ses terres de Bobiani, des recherches et d'intéressantes expériences de culture et de chimie agricoles. En 1825, il fut nommé, par le grand-duc de Toscane, directeur de la Monnaie, et en 1828 directeur de la maison de force. Mais contrarié dans ses réformes, il donna, dès 1830, sa démission et reprit, avec une activité nou-

velle, ses travaux agricoles et scientifiques. Il avait rêvé, au dire de Ranier, de refaire de l'Italie ce qu'elle était sous Virgile. Il ne négligea, pour y parvenir, ni efforts, ni sacrifices, fondant, avec Ricci et Lambruschini, un journal d'agriculture, établissant, dans son propre domaine de Meleto, le célèbre institut agronomique de ce nom et faisant créer à Pise une chaire et un institut d'agriculture. Son renom était, du reste, universel, et, en 1843, il présida à Florence, le troisième congrès scientifique. En 1847, à la suite des premières concessions faites au parti libéral, le grand-duc Léopold, qui lui avait précédemment confié la direction de l'éducation de ses deux fils aînés, le nomma ministre de l'intérieur et des finances. Le 5 juin 1848, après la répression du soulèvement de Livourne, il l'éleva à la présidence du conseil des ministres. Mais le marquis Ridolfi céda la place, dès le 30 juil., au marquis Capponi et alla représenter son pays, comme ministre plénipotentiaire, à Paris et à Londres. Les événements de 1849 lui firent résigner ces fonctions. Demeuré fidèle aux traditions nationales, il ne voulut pas reconnaître la domination autrichienne et il rentra, pour dix années, dans la vie privée. La révolution du 27 avr. 1859 (V. Léopold II, t. XXII, p. 40) l'en fit sortir. Il fut ministre dans le gouvernement provisoire de Toscane et, en 1860, après la constitution du royaume d'Italie, il fut appelé à siéger au Sénat italien. Il n'a laissé que des écrits isolés. Une statue lui a été élevée à Florence par souscription publique. L. S.

**RIEC-sur-Bélon.** Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé, cant. de Pont-Aven ; 4.418 hab. Restes de dolmens. Parcs à huîtres.

**RIEDEL** (August), peintre allemand, né à Baireuth en 1800, mort à Rome le 6 août 1883. Fils d'un architecte (*Karl-Christian*), il se forma d'abord à Munich sous la direction de Peter von Langer, puis, en 1829, fit le voyage d'Italie, où il fut influencé par Léopold Robert et par Schnetz. En 1830, il retourna à Munich, rappelé pour collaborer à la décoration du palais du duc Maximilien ; mais, dès l'achèvement de son travail, il reprit le chemin de l'Italie, qu'il ne quitta plus, sauf en 1845 pour un séjour à Munich. Travailleur acharné, actif jusqu'à ses derniers moments, il débuta par des compositions religieuses et par des portraits, qui établirent sa réputation, dès 1823 ; mais la visite de l'Italie détermina une évolution de ses préférences vers la scène de genre gracieuse dans un cadre méridional, dont il se fit un domaine, assez restreint, mais très personnel. La plupart de ses tableaux représentent, non sans monotonie, des pêcheurs napolitains, des femmes romaines, des jeunes filles grecques, des motifs de mythologie aimable, des scènes historiques à rôles féminins ; cependant il a peint de nombreux portraits, dont quelques-uns sont très remarquables. Riedel s'appliqua spécialement à l'étude des lois de la lumière et des effets de la couleur. Contesté par un parti important dans la critique, très apprécié par les amateurs, populaire même, grâce aux nombreuses reproductions gravées ou lithographiées de ses œuvres que vulgarisèrent P. Lutz, Bodmerg, C. Fischer, Luderitz, Hanfstaengl, Piloty, Fr. Wagner, etc., modèle enfin d'une école nombreuse, Riedel finit par souffrir quelque peu de l'oubli. Fr. Benoît.

Bibl. : Forster, *Geschichte der deutschen Kunst*, 1860. — Maillinger, *Bilderchronik*.

**RIEDINGER**, peintre et dessinateur allemand (V. Ridinger).

**RIEDL** (Szende), littérateur hongrois, né en 1831, mort en 1873. Professeur de langue magyare à l'Université de Prague, Riedl vint à Pest en 1861 et publia des travaux linguistiques et esthétiques en allemand et en hongrois. Il est le fondateur de la première Revue hongroise en langue allemande (*Ungarische Revue*, 1868) qui a cessé au bout d'un an et fut continuée par l'Académie hongroise, de 1880 à 1896.

Son fils *Frédéric*, critique esthétique hongrois, né en 1856, est membre de l'Académie hongroise ; il a publié des essais très appréciés sur les *Courants de la littérature hongroise*, sur *Madách* et la meilleure biographie du poète *Jean Arany* (1887 ; 2e éd., 1892).

Bibl. : *Riedl Szende*, dans *Vasárnapi Ujság*, 1873.

**RIEFSTAHL** (Wilhelm), peintre et graveur allemand, né à Neu-Strelitz le 15 août 1827, mort le 14 oct. 1888. Tempérament studieux, il se forma à Berlin, sous Ferdinand Schirmer, mais aussi et surtout par l'effort personnel. Il débuta par des lithographies et des dessins d'architecture, dont il exécuta une série considérable pour l'album *Denkmäler der Kunst* de Guhl et Caspar. Il prit goût à l'archéologie médiévale et étudia de très près l'architecture du moyen âge occidental. Cependant, c'est comme paysagiste qu'il se fit d'abord connaître, par des vues recueillies dans l'île de Rügen, dans les landes de la Basse-Allemagne, dans la vallée du Rhin, en Westphalie et dans le Teutoburgerwald (1850-54). Ses tableaux furent très goûtés, notamment le *Cimetière de village* (1854). Plus tard, des voyages dans les Alpes du Tirol et d'Appenzell et dans le Bregenzerwald orientèrent son effort artistique vers la représentation des mœurs alpestres (*Funérailles*, *l'Angélus des pâtres* (1864) ; *le Jour des morts dans le Bregenzerwald* (1869) ; *Bénédicité dans les Alpes* (1881), etc. En 1868-69, 1874, 1877, il séjourna en Italie et en rapporta quelques belles œuvres, comme la *Procession au Forum* (1879). Riefstahl produisit beaucoup et jusqu'à la fin de sa vie. Nommé professeur à l'École artistique de Carlsruhe en 1870 et directeur, en 1875, il s'installa à Munich en 1878. Ses tableaux témoignent d'une inspiration élevée et poétique, d'une rare faculté d'adaptation du milieu à la scène, enfin d'un sentiment très vif de la vérité historique. Fr. Benoît.

**RIEGER** (Philipp-Friedrich de), général wurttembergeois, né à Stuttgart le 1er oct. 1722, mort le 15 mai 1782. Après avoir étudié le droit, il entra au service de la Prusse, puis revint en Wurttemberg et y monta rapidement en grade de 1755 à 1760 où il fut nommé colonel. D'un extérieur agréable, aimable, intelligent et insinuant, il sut gagner la faveur du duc Charles-Eugène par ses flatteries et son dévouement sans retenue ; en 1757, il lui procura des troupes et de l'argent par les moyens les plus brutaux pour prendre part à la guerre de Sept ans. Mais accusé de trahison au profit de la Prusse par le premier ministre, le comte Montmartin, qui était jaloux de son influence, Rieger fut dégradé en public sur la place du Château (28 nov. 1762) par le duc lui-même ; jeté dans une prison très dure, il y resta jusqu'en 1766. En 1775, le duc le reprit à son service et le nomma général et commandant de Hohenasperg : Rieger se signala alors par sa cruauté à l'égard des prisonniers. Schiller a écrit *Spiel des Schicksals*, histoire qui se rapproche de la vie de Rieger.

**RIEGER** (François-Ladislas), homme politique bohème, né à Smil le 10 déc. 1818. Il fit ses études de droit à Gitschin et à l'Université de Prague : sa thèse de doctorat (1846) soutenait la liberté de la presse. Pendant cette période, il prit part à toutes les tentatives destinées à rendre l'indépendance à son pays, collaborant aux journaux de langue bohème à qui il donnait des vers. En 1848, lorsque la Révolution éclata, il voyageait dans les pays soumis à l'Autriche. Il retourna aussitôt dans sa patrie, fit partie du comité national de Prague, et s'efforça de réunir un congrès de la race slave. Elu au Reichstag d'Autriche dans sept districts, il prit de suite une grande place dans le parti slave par son éloquence et appuya le gouvernement contre les Hongrois. Après la révolution de Vienne, il disparut de la vie publique ; mais au moment où le parti slave paraissait presque détruit, sous le ministère Schwarzenberg, Rieger rentra au Reichstag où il vota avec la gauche. Après la dissolution de l'assemblée, il voyagea en France, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, étudiant la situation politique et économique de ces pays ; il publia alors : *les Biens moraux et leur importance éco-*

*nomique* (1850); *l'Industrie et ses progrès* (1860); en même temps, il faisait paraître de nouvelles poésies qui furent très bien accueillies, et dirigeait une *Encyclopédie slave* (1859). L'année suivante, il publia les *Slaves d'Autriche*, série d'articles parus dans le *Nord*. En 1861, Rieger revint à Prague et prépara les élections à la diète de Bohême; assesseur du comité national, député du Reichsrath autrichien, il soutint des idées de décentralisation et de fédéralisme : son éloquence fit à plusieurs reprises sensation et déchaîna des tumultes dans l'assemblée : chef de la résistance tchèque à la politique unitaire autrichienne, il resta l'un des députés les plus considérables de la diète de Bohême, après la retraite des députés autrichiens. Les projets de réorganisation de Beust après Sadowa excitèrent ses protestations en faveur d'un supplément de droits et d'influence pour son pays. Rieger et son beau-père, l'historien Palacki, chefs du parti slave en Bohême, étaient appuyés dans leurs revendications et leurs manifestes par la considération que leur témoignait la Russie. Cependant, il se formait un parti tchèque de plus en plus exigeant et ardent qui déborda bientôt Rieger, qui ne parvenait pas à obtenir de l'Autriche des concessions étendues ; jusqu'en 1879, il demeura impuissant ; à cette date, l'arrivée du comte Taaffe au pouvoir lui rendit l'espérance ; il soutint le nouveau ministre qui semblait décidé à faire des avantages aux Tchèques, mais ne fit, en réalité, que des concessions très peu importantes. Le parti des « jeunes Tchèques » dirigé par le Dr Gregr, qui réclamait la satisfaction complète des revendications nationales et le couronnement de l'empereur comme roi de Bohême, attaqua Rieger, en méconnaissant les grands services qu'il avait rendus depuis si longtemps. Les « vieux Tchèques » lui restèrent fidèles, et en 1888 lui offrirent un don de 100.000 florins, produit d'une souscription dans toute la Bohême à l'occasion de son 72e anniversaire. Mais les « jeunes Tchèques » achevèrent de l'emporter aux élections dans le Landstag de Bohême en 1889, où ils acquirent 54 sièges contre 43 pour les « vieux Tchèques »; en 1891, dans les élections pour le Reichsrath il suivit le sort des représentants du parti « vieux tchèque » et ne vit pas son mandat renouvelé. Ph. B.

**RIEGGER** (Jean-Paul de), canoniste, né à Fribourg-en-Brisgau en 1705, mort en 1775. Il fut professeur à Innsbruck, puis à Vienne, et prit une part importante aux réformes de Marie-Thérèse. Œuvres principales : *Dissertationes de Decreto Gratiani* (1760, in-4); *Corpus juris publici et ecclesiastici Germaniæ academicum* (1757-60; 1775); *Bibliotheca juris canonici* (Vienne, 1761, 2 vol. in-8); *Institutionum jurisprudentiæ ecclesiasticæ principia* (dernière édition; Louvain, 1780, 6 vol. in-8).

**RIEGGER** (Joseph-Antoine-Etienne de), canoniste. né à Innsbruck en 1742, mort en 1795, fils du précédent. Ses meilleurs ouvrages se rapportent aux sources du droit canon : trois dissertations *sur le Décret de Gratien;* une dissertation sur la collection des *décrétales de Honorius III;* éditions des *Extravagantes* de Bernard de Pavie et du *Liber diurnus*.

**RIEGO**-Nuñez (Rafael del), maréchal et homme politique espagnol, né à Santa Maria de Tuña (Asturies) le 2 avr. 1784, mort à Madrid le 7 nov. 1823. Il fit à l'Université d'Oviedo ses études de jurisprudence, et, en 1807 il entra à Madrid dans les gardes de corps qui furent supprimés en 1808. Rentré à Oviedo, la *Junta* qui dirigeait la guerre contre Napoléon donna à Riego (1802) le commandement du bataillon de Tineo. Fait prisonnier à la bataille de Espinosa (12 nov. 1802), il fut conduit en France où il se familiarisa avec la littérature et les principes politiques de la Révolution. Ayant pu s'évader, il se rendit en Angleterre par la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas. A Londres, Riego forma un corps militaire avec plusieurs des réfugiés espagnols et entra de nouveau en Espagne à la fin de 1814. On lui confia le commandement du second bataillon du régiment des Asturies, qui devait faire partie de l'armée expéditionnaire d'Amérique (certaines des colonies espagnoles s'étaient révoltées). Les idées libérales — représentées alors surtout par l'attachement à la constitution politique de Cadix (1812) — avaient beaucoup de partisans parmi les officiers qui avaient de la répugnance à partir pour l'Amérique afin d'étouffer l'indépendance. Les partis avancés et surtout les maçons travaillaient pour provoquer un *pronunciamiento*. C'est Riego qui se décida le premier à se révolter, et il exécuta son plan le 1er janv. 1820, à Cabezas de San Juan, où il était cantonné avec son bataillon. Secondé par d'autres chefs parmi lesquels était Quiroga, qui prit la direction des troupes révoltées, il s'empara des environs de Cadix, mais ne put pas entrer dans la capitale. Riego croyait que son initiative serait suivie par la grande partie de l'armée; mais il vit son espoir déçu. Le 27 janv., il sortit de San Fernando avec 1.500 hommes. A Algeciras fut composée, dit-on, la célèbre chanson dite *Hímno de Riego*, qui pendant longtemps fut la *Marseillaise* des libéraux espagnols. Poursuivi par des troupes du gouvernement, il se rendit à Malaga, puis à Cordoue et en Estremadure, perdant en chemin la plupart de ses soldats. Il n'en avait plus à la fin que quarante-cinq qui l'abandonnèrent près de la frontière de Portugal en même temps que la révolution éclatait à la Corogne (21 févr.). En peu de jours l'œuvre commencée par Riego fut accomplie. La constitution de 1812 fut proclamée le 7 mars. Riego entra à Séville, acclamé par les troupes et le peuple, puis à Madrid, comme chef du corps d'armée de San Fernando. On le nomma maréchal et capitaine général de Galice, poste qu'il n'arriva pas à occuper à cause de la malveillance du roi, excitée par certaines manifestations bruyantes des radicaux madrilènes en faveur de Riego. Celui-ci se retira dans les Asturies. Les *Cortes*, au 25 juil. 1821, lui accordèrent une rente annuelle de 80.000 réaux et la croix de Saint-Ferdinand. Peu après on lui confia le commandement militaire de l'Aragon, dans lequel il se montra très favorable à la politique libérale la plus avancée. Le gouvernement le destitua et l'interna à Lérida (sept. 1821). Les démocrates de Madrid et d'autres villes protestèrent contre cette mesure. On organisa des manifestations publiques dans lesquelles le portrait de Riego fut promené par les rues, malgré la prohibition des pouvoirs publics. Le parti des *comuneros* appuya fortement Riego qui fut élu député par Oviedo en 1822. Sa rentrée à Madrid fut triomphale; et le roi lui-même ne lui fit que des remontrances amicales, du reste hypocrites. Il fut nommé président des *Cortes* (17 févr. 1823). Quand les *Cortes*, excitées par l'intervention française faite d'accord avec le roi, proposèrent la déclaration d'incapacité de Ferdinand VII, Riego appuya la proposition, mais il fut vaincu par les Français à Jaen, puis à Mancha Real et à Jódar. Ses troupes dispersées, Riego s'enfuit avec trois officiers. Dans une ferme près d'Arquillos (Jaën), il fut livré aux volontaires royalistes. Le voyage jusqu'à Madrid fut pour Riego prisonnier un véritable supplice. La populace fanatique, excitée par les royalistes, tâcha de le tuer plus d'une fois. Le décret du 23 juin, qui frappait de la peine de mort tous les députés qui avaient donné leur suffrage à la déclaration d'incapacité du roi, lui fut appliqué : il fut condamné à être pendu. La sentence était nulle, à cause de plusieurs irrégularités de procédure, mais le roi voulait à tout prix se défaire de Riego. Malgré l'opposition de l'ambassadeur anglais scandalisé, Riego fut pendu le 7 nov. à la place de la Cebada. A ses derniers moments, il se montra absolument abattu et découragé. Sa tête fut envoyée à Cabezas de San Juan, où Riego avait commencé la révolution, et le corps mis en pièces, distribué entre Madrid, Séville, Cadix et Malaga. En 1823 parut, à Paris, le *Procès de Riego* et, à Londres, un volume de *Mémoires* rédigé en

anglais par un officier espagnol. Le nom de Riego, qui a été longtemps le mot de ralliement des libéraux, est aujourd'hui inscrit dans la salle des séances du Congrès des députés. R. ALTAMIRA.

BIBL. : A. FERNANDEZ DE LOS RIOS, *Luchas politicas de siglo XIX*. — A. CARRASCO, *Relacion de los retratos de generales del ejercito de la marina de España*, supp. au *Memorial de Artilleria*, p. 406.

**RIEHL** (Wilhelm-Heinrich), écrivain allemand, né à Biberich sur le Rhin le 6 mai 1823. Il s'est adonné à l'étude de l'histoire de la civilisation, science complexe, née des *Ideen zur Geschichte der Menschheit* de Herder. Riehl a popularisé cette science, l'a enrichie de ses études et en a vulgarisé les résultats dans un grand nombre d'écrits. Après avoir étudié la théologie à Marburg et à Tubingen avec succès, il vint se consacrer, à Bonn, à l'étude de l'histoire de la civilisation. Il collaborait en même temps à plusieurs journaux politiques. Son livre sur l'histoire naturelle des peuples (1853) le mit en vue. L'Université de Munich l'appela à une chaire de sciences politiques et administratives. Membre de l'Académie des sciences de Munich (1862), directeur du Musée national, il n'a pas cessé de travailler à populariser par la parole, par les livres scientifiques et par des nouvelles, des idées saines, vivifiantes et régénératrices, déduites de l'expérience personnelle, de vastes études historiques et de l'observation du caractère national. Ses principaux ouvrages sont : *Naturgeschichte des Volks* : 1er vol. *Land und Leute* (1883, 8e éd.) ; 2e vol. *Die burgerliche Gessellschaft* (1885, 8e éd.) ; 3e vol. *Die Familie* (1882, 9e éd.) ; 4e vol. *Wanderbuch* (1870, 2e éd.) ; *Kulturstudien* (1873, 4e éd.) ; *Die Pfälzer* (1858, 2e éd.) ; *Musikalische Charakterköpfe* (1886, 3 vol., 7e éd.) ; *Die deutsche Arbeit* (1884, 3e éd.) ; *Freie Vorträge* (1873 et 1885) ; *Kulturhistorische Novellen* (1864, 3e éd.) ; *Geschichten aus alter Zeit* (1863-65) ; *Neues Novellenbuch* (1867) ; recueils de nouvelles : *Aus der Ecke* (1874) ; *Am Feierabend* (1880) ; *Haüsmüsik* (1855 et 1877) ; édition de l'*Historisches taschenbuch* de Raumer (1871, in-8). E. BAILLY.

**RIÉJITZA.** I. Rivière de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Vitebsk. Elle sort du lac Rosno et se jette dans le Louban. Direction N.-O. ; longueur totale, 85 kil., largeur normale, environ 10 m. ; au moment des crues, 400 à 1.000 m. Profondeur insignifiante, guéable sur beaucoup de points.

II. Ville de Russie, ch.-l. de district (*ouiezd*), gouv. et à 290 kil. N.-O. de Vitebsk, sur la rivière de même nom ; 11.000 hab. Stat. de chem. de fer de Saint-Pétersbourg-Varsovie. Fondée vers la fin du XIIIe siècle par le chevalier livonien Guillaume de Harbourg, la ville, sous le nom de Rositen, prit bientôt une extension considérable et excita la convoitise des peuples voisins : Polonais, Lithuaniens, Russes. Elle passa successivement, de 1560 à 1772, sous la domination de ces diverses nationalités ; les multiples assauts qu'elle eut à subir détruisirent bientôt tout ce qu'elle renfermait de beau et de pittoresque. Seules, les ruines des anciens forts qui la dominaient, détruits par les Suédois vers 1660, rappellent les anciennes splendeurs de cette cité déchue. Annexée définitivement à la Russie en 1772, Riéjitza fut érigée en chef-lieu de district et incorporée dans le gouvernement de Vitebsk, en 1802. P. LEM.

**RIEKA.** Nom croate de l'*Ombla* (V. ce mot).

**RIEL-LES-EAUX.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon, cant. de Montigny-sur-Aube ; 319 hab.

**RIEL** (Pierre de), maréchal de France (V. BEURNONVILLE [Marquis de]).

**RIEL** (Louis), homme politique canadien, né à Saint-Boniface (Manitoba) le 23 oct. 1844, mort le 16 nov. 1885. D'origine franco-irlandaise, il fit ses études au séminaire de Montréal et se jeta de bonne heure dans la politique. Secrétaire du « Comité National des métis » (1869), il lança les adhérents de cette société dans un mouvement contre la domination anglaise. Nommé le 8 déc. 1869 président d'un gouvernement provisoire, il résista près d'un an aux troupes envoyées contre lui et il fallut une expédition en règle, commandée par le colonel Wolseley pour venir à bout de lui (1870). Riel passa aux Etats-Unis. Ses partisans et ses admirateurs le nommèrent au Parlement canadien en oct. 1873 et en janv. 1874. Le gouvernement anglais s'émut ; on obtint contre Riel un vote d'expulsion de la Chambre (16 avr. 1874), mais il fut encore réélu (3 sept.), et il fallut le déclarer hors la loi (15 oct.). Riel retourna en Amérique. Rappelé par ses concitoyens, mécontents de la suzeraineté anglaise (1885), il fit une campagne ardente qui aboutit à la constitution d'un gouvernement provisoire dont il fut nommé président. Le poste anglais de Duck Lake fut saisi ; le major Crozier fut forcé d'évacuer Carlton. Mais une armée anglaise battit les troupes de Riel à Batoche. Livré par un espion, il fut condamné à mort sous le chef de haute trahison et exécuté. Riel a laissé des poésies et quelques écrits sans importance. R. S.

BIBL. : RAMBAUT, *The Hudson's Bay Halfbreeds and Louis Riel's rebellion*, dans *Political science*, 1887. — C. DE VARIGNY, *Louis Riel et l'insurrection canadienne*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1886, 2. — *Louis Riel et l'insurrection des métis canadiens*, dans *Revue britannique*, 1885, 6.

**RIEMANN** (Georg-Friedrich-Bernhard), mathématicien allemand, né à Breselenz, près de Dannenberg (Hanovre) le 17 sept. 1826, mort à Selasca, sur le lac Majeur, le 20 juil. 1866. Il alla étudier les mathématiques à Gœttingue et à Berlin, fut reçu docteur à Gœttingue, en 1851, avec une thèse, depuis célèbre, sur la théorie des fonctions de grandeur variable, et en 1854 fut nommé privat-docent. Devenu en 1857 professeur adjoint et, en 1859, à la mort de Dirichlet, professeur titulaire de la chaire de mathématiques de l'Université de Gœttingue, il l'occupa brillamment pendant sept ans. Il fut enlevé prématurément à la science, à l'âge de quarante ans. Il laissait une œuvre considérable qui en fait, sans conteste, l'un des plus grands mathématiciens du XIXe siècle. En introduisant, notamment dans l'étude des fonctions abéliennes, des considérations d'ordre géométrique et en imaginant les *surfaces* qui portent son nom (V. ci-dessous), il a éclairé d'un jour tout nouveau une théorie restée jusque-là fort obscure et il a ouvert le champ à des découvertes multiples. On lui doit, d'autre part, tout un système nouveau de géométrie, la *géométrie riemannienne* ou *sphérique*, qui vient se placer immédiatement après celle de Bolyai et de Lobatchefski, dans la série des hypothèses non euclidiennes (V. GÉOMÉTRIE, t. XVIII, pp. 805 et 806) et dont le principe se trouve exposé dans la thèse inaugurale lue, en 1854, à l'occasion de son habilitation comme privat-docent : *Ueber die Hypothesen, welche des Geometrie zu Grunde liegen* (Leipzig, 1867, posth.). Les autres écrits de Riemann, à l'exception de la thèse de doctorat déjà mentionnée : *Grundlagen für allgemeine Theorie der Functionen einer veränderlichen complexen Grösse* (Gœttingue, 1851), où est exposée, pour la première fois, la théorie des surfaces, dites de Riemann, et de quelques mémoires originaux sur la même théorie et sur les fonctions abéliennes, parus dans les *Annalen* de Poggendorff et le *Journal* de Crelle, n'ont également, comme le précédent travail, été édités qu'après sa mort. La publication de ses *Gesammelten mathematischen Werke und wissenschaftlichen Nachlass* (Leipzig, 1876 ; 2e éd., 1892) est due ainsi à H. Weber et Dedekind, qui ont fait précéder l'ouvrage d'une biographie de l'auteur ; celle de ses *Vorlesungen über Schwere, Elektrizität und Magnetismus* (Hanovre, 1876) et celle de ses *Vorlesungen über partielle Differentialgleichungen* (Hanovre, 1876 ; 3e éd., Brunswick, 1882) à Hattendorf. R. S.

**Surfaces de Riemann.** — Une surface de Riemann se

compose d'un certain nombre $n$ de plans $P_1$, $P_2$ . . . $P_n$ parallèles et infiniment voisins. Soit P un plan parallèle à ceux-ci, Nous tracerons dans le plan P deux axes rectangulaires $x$, $y$ et nous désignerons un point appartenant aux plans $P_i$ par les coordonnées $x$, $y$ de sa projection sur le plan P et par le plan $P_i$ auquel il appartient, et aux coordonnées $x$, $y$ nous substituerons le plus souvent l'affixe $x + y\sqrt{-1} = z$, du point $x$, $y$. La notation $z$, $P_i$ désignera donc un point bien déterminé. — Sur chacun de ces plans il existera au moins un point $a_1$, $a_2$ . . . $a_n$ que nous appellerons un point de *ramification;* à tout point de ramification $a_i$, $P_j$ correspondra au moins un autre point de ramification de même affixe $a_i$, $P_k$ appartenant à un autre des plans $P_1$, $P_2$ . . . $P_m$. — Tous ces plans sont fendus suivant certaines lignes que l'on appelle des *coupures*. Une coupure a toujours pour extrémités deux points de ramification. On peut la désigner par $a_i$, $a_j$, $P_k$. A toute coupure $a_i$, $a_j$, $P_k$ correspond une autre coupure $a_i$, $a_j$, $P_l$. Enfin si on suppose un observateur couché le long d'une de ces coupures $a_i$, $a_j$, il voit le bord droit de la coupure $a_i$, $a_j$, $P_k$ soudé avec le bord gauche de la coupure $a_i$, $a_j$, $P_l$ et le bord gauche de $a_i$, $a_j$, $P_k$ soudé avec le bord droit de $a_i$, $a_j$, $P_l$. Un mobile $z$ assujetti à se mouvoir sur une surface ainsi formée de plans fendus et soudés et que l'on appelle une surface de Riemann, ne peut jamais franchir une coupure sans quitter le plan sur lequel il se meut et sans passer sur le plan soudé avec celui-ci.

Voici maintenant l'usage que l'on fait des surfaces de Riemann en analyse : supposons qu'en tout point $z_1$ $P_i$ on inscrive (en obéissant à la loi de continuité, le plus souvent), une valeur $u_i$ de la forme $x + y\sqrt{-1}$, $u_i$ ou plus généralement $u$ sera une fonction de $z$ à détermination multiple, elle possédera en chaque point $z$ du plan P, des valeurs $u_1$, $u_2$ . . . $u_m$, et la variable $z$ se mouvant comme on l'a dit sur la surface de Riemann, les valeurs $u_1$, $u_2$ . . . se permuteront les unes dans les autres quand le point $z$ tournera autour des points critiques.

On démontre, et c'est en cela que consiste le grand intérêt de la conception de Riemann, que toute fonction qui en chaque point d'une surface de Riemann est bien déterminée, n'a qu'un nombre limité d'infinis et pas de points essentiels est algébrique. Réciproquement il existe toujours une surface de Riemann en tous les points de laquelle une fonction algébrique donnée reste uniforme. — La considération des surfaces de Riemann a jeté un jour tout nouveau sur la théorie jusque-là assez obscure des fonctions abéliennes. H. L.

BIBL. : La théorie des surfaces de Riemann, inséparable en quelque sorte de la théorie des fonctions abéliennes, se trouve exposée dans les traités d'analyse de MM. JORDAN, PICARD, LAURENT, dans la thèse de M. SIMART. — Enfin dans le livre de MM. APALL et GOURSAT, intitulé *Théorie des fonctions algébriques et de leurs intégrales.* — Un ouvrage sur le même sujet de MM. PICARD et SIMART est sous presse (1900).

**RIEMANN** (Hugo), pianiste, compositeur et théoricien allemand contemporain, né en 1843. Il a publié un certain nombre d'ouvrages d'histoire et de critique de grande valeur, ainsi que plusieurs compositions de piano et de musique de chambre. Son *Dictionnaire de musique* est surtout un ouvrage précieux par les détails qu'il donne sur les compositeurs contemporains que les livres les plus réputés en ce genre, déjà un peu anciens, ne fournissent que très imparfaitement. Ce travail a récemment été traduit en français (1899).

**RIEMENSCHNEIDER** (Tilman), sculpteur allemand, né vers 1460, mort en 1531. Il vécut à Würzburg, où il conquit rapidement une haute situation artistique et sociale. Admis dans la corporation de Saint-Luc en 1483, il fut successivement membre du Conseil de ville, du Sénat, enfin bourgmestre ; mais, en 1525, une réaction politique l'exclut de la vie publique. Ses œuvres principales sont : des statues d'*Adam* et d'*Eve*, à la Marienkapelle de Würzburg (1490), des *Madones*, parmi lesquelles se distinguent celles de la Neumünsterkirche à Würzburg et de la chapelle des pèlerins à Volkach ; des *Descentes de croix*, comme celles des églises de Heidingsfeld et de Maidbrunn ; enfin des *tombeaux*, tels ceux de *Rudolf von Scherenberg* († 1495), et de *Lorenz von Bibra* († 1519) à la cathédrale de Würzburg, et surtout le monument de l'empereur *Henri II* et de *Kunigunde*, sa femme, dans la cathédrale de Bamberg, exécuté de 1499 à 1513. Riemenschneider prête à la critique pour la composition, surtout dans les grands sujets, pour les proportions de ses personnages qui sont souvent un peu maigres avec une tête trop petite, pour les draperies qui manquent parfois d'ampleur et de variété ; mais il se recommande par des qualités d'élégance, de finesse, de sentiment et de grâce, qui donnent beaucoup d'attrait à ses figures féminines.

Fr. BENOÎT.

BIBL. : C. BECKER, *Leben und Werke des Bildhauers Tilman Riemenschneider;* Leipzig, 1849, in-fol. — WEBER, *Leben und Werke des Bildhauers Tilman Riemenschneider;* Würzburg, 1884, in-8. — K. STREIT, *id.*, Berlin, 1888, 2 vol. in-fol. — W. BODE, *Geschichte der deutschen Plastik;* Berlin, s. d., in-4.

**RIENCOURT**. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame ; 305 hab.

**RIENCOURT-LÈS-BAPAUME**. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 77 hab.

**RIENCOURT-LÈS-CAGNICOURT**. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois ; 520 hab.

**RIENZO** (Cola di), tribun du peuple italien, fils d'un cabaretier, né en 1313 à Rome, tué à Rome le 8 oct. 1354, au pied du Capitole. Il étudia avec passion les historiens et les orateurs de l'antiquité romaine et rêva de restaurer la forme d'Etat républicaine de l'ancienne Rome ; plein de souvenirs classiques, il crut être prédestiné par Dieu à régénérer sa patrie. Par ses discours enflammés, il excita le peuple à reprendre conscience de lui-même et à secouer le joug de l'oppression de la noblesse qui avait tué un de ses frères. En 1343, Rienzo fut envoyé par le peuple romain en mission auprès du pape Clément VI à Avignon, et par cette démarche conquit la faveur du pape qui lui donna un titre honorifique ; il fit dans ce voyage à Avignon la connaissance de Pétrarque qui lui prodigua les plus vifs encouragements. Revenu à Rome qu'il retrouva livrée à l'anarchie féodale et opprimée par le brigandage des barons romains, il s'inspira du souvenir des Gracques et attendit une occasion favorable pour agir ; il organisa une conspiration contre l'aristocratie et, le 20 mai 1347, il monta au Capitole, accompagné de ses partisans et du légat du pape et se fit proclamer par le peuple « tribun de la sacrée République romaine par la volonté du très clément Seigneur Jésus-Christ » ; il proclama une constitution nouvelle et établit des lois nouvelles, se faisant décerner le titre de libérateur de Rome. C'est probablement à cette époque que Pétrarque lui adressa la célèbre chanson « Spirto Gentil... » Rienzo forma une milice, soumit les barons, chassa les nobles et rétablit l'ordre. Son pouvoir dictatorial sur la nouvelle République était fortifié par la souveraineté du pape sous laquelle il avait placé le « bon Etat ». En même temps il cherchait à restaurer la puissance de l'ancienne République romaine en conviant tous les princes et les villes d'Italie à se réunir dans la vieille capitale de l'Italie et du monde. Son enthousiasme gagna un certain nombre de villes qui firent leur soumission à la République romaine ; mais Rienzo, enivré par son pouvoir perdit successivement la faveur du pape et celle du peuple qu'il écrasait d'impôts pour subvenir au luxe de ses fêtes (en particulier celle du 1er août qui devait cimenter l'alliance fraternelle des villes d'Italie) et à l'entretien de ses troupes ; les villes, jalouses de sa puissance et irritées de son orgueil, se retirèrent de l'alliance et reprirent leur liberté. Des actes d'oppression achevèrent de le perdre dans la faveur populaire, et la noblesse l'attaqua à main armée ; le 20 nov. il triompha de cette première révolte, mais un nouveau soulèvement appuyé par le pape l'obli-

gea à fuir le 15 déc. 1347. Il se cacha quelque temps auprès d'ermites des Abruzzes, puis se rendit en 1350 auprès de l'empereur Charles IX à Prague; mais l'empereur le retint prisonnier, puis le livra en 1352 au pape Clément VI; celui-ci, qui l'avait déclaré séditieux et hérétique, le garda dans les prisons d'Avignon, et Rienzo ne dut la vie qu'aux supplications de Pétrarque. L'avènement d'Innocent VI le rendit à la liberté; le nouveau pape chercha à utiliser l'influence du tribun contre la noblesse romaine et l'envoya à Rome avec le cardinal Albornoz et le titre de sénateur (1354). Rienzo fut bien accueilli par le peuple et nommé tribun; il reprit la lutte contre les barons et fit exécuter le puissant chef de bande, Fra Moreale, qui avait désolé le pays par ses brigandages; en même temps le tribun s'entourait d'une forte garde, relevait les impôts et gouvernait avec despotisme. Il ne tarda pas à exciter la haine générale et, le 8 oct., un nouveau soulèvement dirigé par les Colonna et Savelli menaça sa vie; il chercha à fuir du Capitole, mais fut reconnu, retenu par ses propres partisans et cruellement mis à mort. Le peuple traîna son corps dans la ville, le brûla et jeta ses cendres au vent. La vie de Rienzo a inspiré à Bulwer un roman, à Julius Mosen une tragédie et à Wagner un opéra. Depuis 1887 on a élevé sa statue (par Masini) sur le chemin qui monte au Capitole. Gabrielli a publié les lettres du tribun dans ses *Fonti per la storia d'Italia* (1890). Ph. B.

Bibl.: Papencordt, *Cola di Rienzo und seine Zeit;* Hambourg, 1841. — Auriac, *Etude historique sur Nic. Rienzo;* Amiens, 1885. — Rodocanachi, *Cola di Rienzo*, histoire de Rome de 1342 à 1354; Paris, 1888.

**RIEPENHAUSEN.** Famille d'artistes allemands, originaire de Göttingen. *Ernst-Ludwig* Riepenhausen (1765-1839) s'appliqua de bonne heure au dessin et à la gravure, qu'il étudia surtout d'après Chodowiecki. Il commença son œuvre personnelle par des vignettes, dans la manière de Chodowiecki, pour l'almanach de Göttingen et autres brochures analogues. A partir de 1789, il publia dans l'*Almanach* précité une suite de 80 réductions des gravures de Hogarth, qu'il réédita en album, avec un texte par Lichtenberg en 1794. A son actif comptent encore des reproductions des dessins de Flaxman pour l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et un nombre considérable de vignettes. Il devint graveur de l'Université de Göttingen et fut lié avec Heyne, Heeren, Burger, etc. Ses fils, *Franz* (1786-1831) et *Johann* (1788-1860), se formèrent sous la direction de leur père et travaillèrent ensemble. Ils s'employèrent activement à l'illustration d'Homère, d'après les monuments anciens et à la reconstitution, d'après la description de Pausanias, des peintures de Polygnote à Delphes (Göttingen, 1805). Puis ils se tournèrent vers la peinture et la gravure religieuses) peintures et dessins dans le genre de Raphaël). En 1807, ils firent le voyage d'Italie, s'arrêtant particulièrement à Florence et à Rome, et gravant d'après les Primitifs une suite qui parut en 1810, à Stuttgart, sous le titre de: *Geschichte der Malerei in Italien nach ihrer Entwickelung, Ausbildung und Vollendung.* Fr. Benoît.

**RIERVESCEMONT.** Com. du territ. de Belfort, cant. de Giromagny; 157 hab.

**RIES.** Plaine alluviale de 16 kil. de long sur 18 de large, encaissée dans le Jura allemand (Bavière et Wurttemberg), arrosée par l'Eger et la Wœrnitz. Sa ville principale est Nordlingen.

**RIES** (Hans de), appelé aussi Hans Caspier, controversiste hollandais, né en 1553, mort à Alkmaar en 1638. Il entra de bonne heure dans la secte des anabaptistes et en défendit les doctrines avec éloquence par la parole et par la plume. Ses ouvrages les plus importants sont: *les Contradictions de la Bible* (en holland.; Alkmaar, 1608); *Histoire des martyrs qui ont versé leur sang pour l'Evangile depuis 1524* (en hollandais; Haarlem, 1615, in-4; 2e éd., *ibid.*, 1631).

Bibl.: Blaupot tèn Cate, *Histoire des anabaptistes* (en holland.); Amsterdam, 1825.

**RIES** (Ferdinand), pianiste et compositeur allemand, né à Bonn le 28 nov. 1784, mort à Francfort le 13 janv. 1838. Fils d'un directeur de la musique au service de l'électeur de Cologne, il fut le disciple et l'ami de Beethoven (1801-1805). Devenu un pianiste habile, il parcourut l'Europe en donnant des concerts. Il vint d'abord à Paris; il y a publié quelques-unes de ses meilleures œuvres. En 1809, il part pour la Russie. En 1813, il est à Londres. Il demeura assez longtemps en Angleterre, s'y maria et y acquit une fortune considérable. En 1824, il retourne en Allemagne, dans une propriété, à Godesberg, près de Bonn. Il écrivit là divers ouvrages importants, entre autres un opéra, *la Fiancée du brigand*, représenté en 1830 avec assez de succès. D'autres œuvres dramatiques de lui ont été également bien accueillies à Londres et à Francfort. Après un court voyage en Italie, il alla s'établir à Aix-la-Chapelle, puis de nouveau à Francfort.

Ries a dirigé plusieurs fois de grands festivals musicaux à Aix-la-Chapelle. C'est pour une fête de ce genre qu'il écrivit une de ses meilleures compositions, *l'Adoration des Rois* (1837). Il a publié aussi beaucoup de musique de chambre, des quatuors, des symphonies. Mais quel que soit le mérite de ces œuvres, c'est surtout en sa qualité de biographe et d'ami de Beethoven qu'il intéresse la postérité. Sa notice biographique sur Beethoven (Coblentz, 1838; trad. franc. 1862) est un monument des plus précieux par sa précision et sa sincérité.

Un frère de cet artiste, *Hubert* Ries, né à Bonn en 1802, mort en 1886, fut un violoniste distingué. Elève de son père pour son instrument, il s'est fait entendre avec succès en Allemagne, à Berlin surtout et à Vienne où il a dirigé quelque temps le célèbre orchestre de la Société philharmonique. Un de ses fils, *Franz-Anton* Ries, né en 1846, a été aussi un virtuose remarquable par son talent d'exécution comme violoniste. H. Q.

**RIESA.** Ville d'Allemagne, royaume de Saxe, cercle de Dresde, à 15 kil. de Grossenhain; 11.768 hab. Elle est située sur la rive gauche de l'Elbe, au confluent de la Jahne, à 98 m. d'alt. Vieux château (actuellement hôtel de ville), pont de chemin de fer, port; forges dans le voisinage, fabrication de voitures, chaises, machines d'agriculture, savon, etc. Stat. de chemin de fer. Dans les environs s'élève le château de plaisance, *Jahnishausen*, avec un parc.

**RIESE** (Adam), calculateur allemand, né à Staffelstein, près de Bamberg (Bavière), en 1492, mort à Annaberg (Saxe) le 30 mars 1559. Il fut maître de calcul, d'abord à Erfurt (1522), puis à Annaberg (1525), et, en 1528, entra au service des monnaies. Il est l'auteur des premiers traités de calcul pratique publiés en Allemagne: *Rechenung auf der Linihen* (Erfurt, 1518); *Ein gerechnet Büchlein auf dem Schöffel, Eimer und Pfundtgewicht* (Leipzig, 1538); *Rechenung nach der Lenge, auf der Linihen und Feder* (Leipzig, 1550). Ils ont joué chez nos voisins, cent cinquante ans plus tôt, à peu près le même rôle que ceux de Barrême chez nous, et bien avant dans le XVIIe siècle, ils y étaient encore d'un usage courant. L'expression « à l'Adam Riese » est demeurée, du reste, proverbiale de l'autre côté du Rhin pour garantir l'exactitude d'un calcul. Une statue lui a été élevée à Annaberg en 1893.

Ses trois fils, *Abraham*, *Isaak* et *Jakob*, ont publié aussi des traités d'arithmétique. R. S.

Bibl.: M. Cantor, *Vorlesungen ueber Geschichte der Mathematik*, éd. 1892, t. II. — Berlet, *Adam Riese;* Francfort-sur-le-Main, 1892.

**RIESENER** (Jean-Henri), ébéniste français, né à Gladbach, près de Cologne, en 1735, mort à Paris le 6 janv. 1806. Venu jeune à Paris, il entra à l'Arsenal, dans les ateliers d'Oeben, où son talent se développa rapidement, et, à sa mort, en 1765, lui succéda comme ébéniste royal. Deux ans après, il épousait sa veuve, puis, devenu veuf à son tour, en 1776, contractait en 1782 un second ma-

riage avec la fille d'un bourgeois de Paris, Anne Grezel. Sa fortune, nulle quinze ans auparavant, était alors évaluée à environ 1 million de livres. La Révolution lui porta un grand coup. Tout d'abord, il racheta, dans la vente des richesses des châteaux royaux, quelques-uns de ses chefs-d'œuvre. Mais la crise se prolongea et il lui fallut bientôt les revendre. Il dut, d'autre part, quitter l'Arsenal, où il n'était qu'en survivance de la concession royale faite à Oëben. Enfin, ses dernières années furent attristées encore par de pénibles démêlés avec sa seconde femme, dont il se vit contraint de se séparer, et il mourut, presque pauvre, à soixante et onze ans, dans l'enclos des Jacobins, laissant de son premier mariage un fils, qui fut un bon peintre de portraits. Riesener a été, sans conteste, le plus grand ébéniste du règne de Louis XVI. Ses meubles, du goût le plus parfait et aux lignes extrêmement pures, sont tous ornés de marqueteries d'un très grand fini et de bronzes d'une rare délicatesse. Peut-être pourrait-on, toutefois, lui reprocher, vers la fin de sa carrière, des formes un peu grêles et trop étudiées. Nous ne pouvons naturellement énumérer toutes les merveilles sorties de ses ateliers de l'Arsenal. Le grand bureau Louis XV conservé au musée du Louvre et signé de lui, avait été commencé en réalité par Oëben, qui en avait conçu le plan. Deux autres bureaux, presque identiques, appartenant, l'un, à sir Richard Wallace, l'autre au palais de Buckingham, sont, au contraire, tout entiers de lui, de même qu'un quatrième, un peu plus petit, faisant partie de la collection du baron Ferdinand de Rothschild. Sa production fut, du reste, excessivement abondante et, de 1775 à 1785 seulement, les sommes qu'il reçut du seul Garde-Meuble s'élevèrent à 500.000 livres. Aux musées et collections déjà cités, il faut ajouter le palais de Fontainebleau, le petit Trianon, le château de Versailles, celui de Chantilly, le South Kensington Museum, etc., qui possèdent aussi des bureaux, des commodes, des chiffonniers, des tables, des encoignures, etc., du même artiste.

**RIESENGEBIRGE** (V. Sudètes).

**RIESS** (Peter-Theophil), physicien allemand, né à Berlin le 27 juin 1805, mort à Berlin le 23 oct. 1883. Il était professeur libre à Berlin et, depuis 1842, membre de l'Académie des sciences de cette ville. C'était un expérimentateur de premier ordre, qui a beaucoup contribué aux progrès de l'électricité statique par ses recherches sur la distribution de l'électricité à la surface des corps conducteurs, sur les décharges électriques et leurs effets calorifiques (V. Batterie, t. V, pp. 832, 835 et suiv.), sur l'influence électrique, etc. Il est l'inventeur de la machine électrique connue sous le nom de *pompe de Riess* (V. Electriques [Machines], t. XV, p. 781). Outre un nombre considérable de mémoires originaux, d'articles et de notes sur l'électricité et sur l'électromagnétisme parus principalement dans les *Annalen* de Poggendorff, et dans le recueil de l'Académie des sciences de Berlin, il a publié : *Die Lehre von der Reibungselektrizität* (Berlin, 1853, 2 vol.). Il a réuni en volumes les plus importants de ses mémoires : *Abhandlungen* (Berlin, 1867 et 1878, 2 vol.).

**RIETSCHEL** (Ernst), sculpteur allemand, né à Pulsnitz (Lusace saxonne) le 15 déc. 1804, mort à Dresde le 21 févr. 1861. Il se forma à l'Académie de Dresde, puis, à Berlin, sous la direction de Rauch. Après avoir collaboré à plusieurs des œuvres de Rauch, il fit le voyage d'Italie en 1830, avec une bourse du gouvernement saxon. Il retourna en Allemagne en 1831, d'abord à Berlin, puis à Dresde où il devint professeur à l'Académie en 1832. Ses œuvres principales sont : *une Pieta* pour la Friedenskirche de Potsdam (1847) ; un monument de *Gœthe* et de *Schiller* à Weimar (1851) ; une statue de *Lessing* à Braunschweig (1853) : un monument de la *Réforme* à Worms ; les sculptures du fronton de l'Opéra de Berlin, du théâtre et du musée à Dresde, etc. Avec moins de grandeur, de profondeur et de puissance que son maître Rauch, il s'impose par d'incontestables qualités de délicatesse, d'expression et de sentiment. Fr. Benoît.

Bibl. : Andreas Oppermann, *Ernst Rietschel ;* Leipzig, 1863 ; 2e éd., 1873. — Reber, *Geschichte der neuern deutschen Kunst*, t. II.

**RIETI.** Ville d'Italie, prov. de Pérouse, l'antique *Reate ;* 10.000 hab. aggl. Stat. de chem. de fer. Située à 380 m. d'alt., sur la rive droite du Velino, au centre de la Sabine, elle a une belle cathédrale de 1465, un château, une sucrerie, etc. Evêché.

Reate, dont le territoire embrassait la vallée inférieure du Velino, était la plus riche cité de la Sabine ; elle avait remplacé *Lista*, ville des Aborigènes expulsés par les Sabins. Les principaux incidents de son histoire sont les querelles relatives aux eaux du Velino, lesquelles étant incrustantes tendent à élever une digue de retenue et à transformer en lac la vallée de Reate ; pour l'assécher, il fallut des travaux, dont le plus fameux fut celui de Curius Dentatus créant la cascade de Terni.

**RIETSCHOOF** (Jan Claesz ou Claes Jansz), peintre hollandais, né à Hoorn en 1652, mort à Hoorn en 1719. Elève de Backhuysen, il imita habilement la manière de son maître. Le musée d'Amsterdam a de lui le *Calme*, la *Tourmente*.

**RIEU.** Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1122).

**RIEU** (Charles), orientaliste, né à Genève en 1820. Il y a suivi les leçons de Jean Humbert ainsi qu'à Bonn celles de G.-W. Freytag, tous deux élèves de Silvestre de Sacy. Reçu docteur à Bonn en 1843, il publia à cette occasion un travail sur le poète arabe Aboul-Alà el-Maarri sous le titre *De Abul-Alæ poetæ arabici vitâ et carminibus... commentatio*. En 1847, il entra au British Museum, fut nommé, en 1867, conservateur des manuscrits orientaux de cet établissement, poste créé pour lui, et qu'il quitta en 1895 pour professer l'arabe à l'Université de Cambridge, en remplacement de Robertson Smith. En outre de sa collaboration avec O. Böhtlingk pour la publication du dictionnaire sanscrit connu sous le titre de *Hemachandra's Abhidhanachintamani* (Saint-Pétersbourg, 1847), dont il a copié le texte sur le manuscrit unique de la Bodléienne, et d'un opuscule philologique (*Remarks on some phonetic laws in Persian ;* Londres, 1880), il a publié les catalogues des riches collections de manuscrits du British Museum : *Catalogus codicum manuscriptorum orientalium*, 2e partie, arabe commencé par Cureton terminé par Rieu, Londres, 1871, et supplément du même en 1894 ; *Catalogue of the Turkish Manuscripts* (Londres, 1888), et surtout le *Catalogue of the Persian manuscripts* (Londres, 1879-95, 3 vol. et 1 suppl.), remarquable par l'abondance des renseignements biographiques et bibliographiques qu'il renferme, d'après les recherches personnelles de l'auteur. C. Huart.

**RIEU** (Guillaume-Nicolas du), historien et bibliographe hollandais, né à Leyde en 1829, mort à Leyde en 1896. Il descendait d'une famille française réfugiée dans les Provinces-Unies après la révocation de l'édit de Nantes. Après avoir pris à l'Université de sa ville natale le grade de docteur ès lettres, et avoir complété ses études à Paris et à Rome, il y revint comme bibliothécaire. Il se distingua dans ses fonctions par une érudition rare et par la complaisance vraiment libérale avec laquelle il mettait des trésors bibliographiques à la disposition des travailleurs, même étrangers. La direction de la bibliothèque était loin d'absorber toute l'activité de du Rieu ; il s'adonnait avec ardeur à l'histoire de son pays. Indépendamment d'une foule d'articles insérés dans des recueils périodiques, il fit paraître des travaux bibliographiques considérables, dont voici les plus importants : *Répertoire de traités et d'écrits divers relatifs à l'histoire nationale* (en holland. ; Leyde, 1863-93, 2 vol. in-8) ; *Catalogue de thèses et de discours académiques sur des sujets d'histoire nationale* (*id.; ibid.*, 1866-84, 2 vol. in-8) ; *Répertoire de la*

*littérature coloniale de J.-C. Hooykaas* (*id. ; ibid.*, 1877-80, 2 vol. in-8) ; il avait publié en 1875, à l'occasion du trois centième anniversaire de la fondation de l'Université de Leyde, l'*Album studiosorum Academiæ Lugduno Batavæ*, contenant les noms de tous les étudiants, ainsi que la liste des curateurs et professeurs depuis l'année 1575. On lui doit aussi la publication de la *Correspondance de Christiaan Huygens*, qui n'est pas encore terminée. Du Rieu fut un des fondateurs de la Commission de l'histoire des églises wallonnes, et imprima aux travaux de cette société une activité remarquable ; il collabora fréquemment au *Bulletin* et y inséra d'excellentes monographies ; nous citerons comme particulièrement remarquable : *Lambert Daneau à Leyde, fondation de la communauté wallonne à Leyde le 26 mars 1581* (1885, t. I). E. H.

**RIEUCAZÉ**, Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens ; 97 hab.

**RIEUCROS.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 486 hab.

**RIEULAY.** Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes ; 513 hab.

**RIEUMAJOU.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche ; 147 hab.

**RIEUMAND.** Ruisseau du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

**RIEUMES.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret ; 2.080 hab. Fabrique de toile. Ancienne bastide fondée en 1317.

**RIEUNIER** (Adrien-Barthélemy-Louis), marin et homme politique français, né à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) le 6 mars 1833. Elevé à Toulouse, il entra en 1851 à l'Ecole navale. Il fit une carrière rapide, grâce à ses belles campagnes : en 1853, il fut nommé aspirant ; en 1857, enseigne de vaisseau ; en 1861, lieutenant de vaisseau ; en 1870, capitaine de frégate ; en 1871, capitaine de vaisseau ; en 1882, contre-amiral, et vice-amiral le 25 mai 1889. Rieunier s'est distingué dans les armées de terre et de mer ; il commença par la guerre de Crimée et fut blessé à Sébastopol ; il prit part à l'expédition de Chine, à la prise de Canton et des forts de Takou, ainsi qu'à l'enlèvement de la forteresse de Cochinchine, Mytho (avr. 1861). Pendant la guerre de 1870 entre la France et la Prusse, il fit partie du corps de marins détaché pour la défense de Paris, en qualité de chef d'état-major de l'amiral Thomasset, et fut blessé à Champigny et pendant la Commune. Il commanda ensuite en Chine et dans la Méditerranée, puis fut nommé major général à Brest et membre du conseil des travaux de la marine (1883). Le 20 janv. 1885, il commanda l'escadre de l'extrême Orient, en sous-ordre de l'amiral Courbet ; après la mort de celui-ci, il succéda au contre-amiral Lespès, qui avait pris d'abord le commandement en chef de l'escadre comme plus ancien en grade. A son retour, il fut successivement préfet maritime à Rochefort, puis à Toulon (1890) ; le 11 août 1891, il fut nommé commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée et représenta la France aux fêtes de Christophe Colomb données à Gênes en 1892 ; il venait à Paris pour présider le comité des inspecteurs généraux de la marine quand on lui donna le portefeuille de la marine dans le cabinet Ribot (janv. 1893), portefeuille qu'il conserva dans le cabinet Dupuy (4 avr. 1893). Elu député de Rochefort aux élections de mai 1898, il appartient au parti républicain modéré et est intervenu dans tous les débats relatifs à la marine. On doit à l'amiral Rieunier : *le Commerce de Saïgon* (1864) ; *la Question de Cochinchine au point de vue des intérêts français* (1864). Ph. B.

**RIEUPEYROUX.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche ; 2.801 hab.

**RIEUSEC.** Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

**RIEUSSEC.** Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Saint-Pons ; 297 hab.

**RIEUTORD** (Le). Rivière du dép. du *Gard* (V. ce mot, t. XVIII, p. 493).

**RIEUTORD** ou **RIEUTORD-DE-RANDON.** Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Saint-Amans ; 1.525 hab.

**RIEUX.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret ; 1.815 hab. Situé à 25 kil. au S.-S.-O. de Muret, dans la plaine formée par un méandre de l'Arize, sur la rive droite de la Garonne. Sans importance ni vitalité aujourd'hui, Rieux tenait sa situation de son évêché qui avait été créé en 1317 aux dépens des évêchés de Toulouse et de Comminges ; il fut supprimé en 1790. La cathédrale gothique datant du XIVe ou XVe siècle a été détruite ; elle ne conserve plus d'original que son clocher. Pont et arc de triomphe du XVIIe siècle. Ph. B.

**RIEUX.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varillies ; 454 hab.

**RIEUX** (*Decima de ripis*, vers 1159 [Arch. de l'Aube, G. 464]). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail, plateaux de *la Brie ;* 254 hab.

**RIEUX.** Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Allaire ; 1.817 hab. Ruines d'un des plus importants châteaux de la Bretagne, démoli sur l'ordre d'Anne de Bretagne, et qui fut le berceau d'une famille qui a fourni à la France, pendant le XVe siècle, deux maréchaux (V. ci-dessous RIEUX [Jean et Pierre de]).

**RIEUX.** Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières ; 2.176 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Tissage de laine et de coton ; sucrerie ; brasseries.

**RIEUX.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt ; 233 hab.

**RIEUX.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy ; 438 hab.

**RIEUX-EN-VAL.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse ; 170 hab.

**RIEUX-MINERVOIS.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois ; 2.059 hab. Située à 110 m. d'alt., entre deux affluents gauches de l'Aude, à 2 kil. au S.-E. de Peyriac-Minervois. Serrurerie mécanique. Petite église du XIe siècle, imitée du Saint-Sépulcre de Jérusalem pendant la période romane (rotonde à bas côté tournant, sept côtés dans la partie centrale et quatorze dans le mur extérieur). Ph. B.

**RIEUX** (Jean de), maréchal de France, né en 1342, mort le 7 sept. 1417. Appartenant à une vieille famille de seigneurs bretons, il fut un des plus vaillants chevaliers de la guerre de Cent ans. D'abord au service de l'Angleterre, il accompagna le prince Noir dans son expédition en Espagne, au secours de Pierre le Cruel, et se fit remarquer à la bataille de Madres (1367). Puis il changea de parti et s'attacha à la fortune de Du Guesclin. Il fut un des signataires de la seconde paix de Guérande (1381). Entré au service de la France, il avait un commandement dans l'armée conduite par Charles VI et Philippe de Bourgogne au secours du comte de Flandre, et contribua à la victoire de Roosebecque (1382). En 1387, il s'entremit pour la délivrance du connétable de Clisson, retenu prisonnier par le duc de Bretagne ; en 1392, il accompagna Charles VI dans la désastreuse expédition qui se termina par la folie du roi. Nommé maréchal de France le 19 déc. 1397, il battit, en 1404, les Anglais qui avaient tenté une descente en Bretagne ; puis, le duc d'Orléans, qui gouvernait au nom du roi, ayant eu l'idée d'un débarquement en Grande-Bretagne, il passa dans le pays de Galles à la tête d'une troupe de 1.200 hommes, mais échoua complètement. De 1411 à 1413, il n'exerça pas ses fonctions, soit qu'il les eût résignées, soit qu'il eût été révoqué. Rentré en possession de son titre en 1413, il se démit, le 12 août 1417, en faveur de son fils, se retira dans son château de Rochefort, où il mourut.

**RIEUX** (Pierre de), plus connu sous le nom de *maréchal de Rochefort*, né à Ancenis le 9 sept. 1389, mort en 1438, fils du précédent. Il fut d'abord gouverneur de Saint-Malo au nom du duc de Bretagne, puis, son père s'étant démis en sa faveur de ses fonctions de maréchal de France, il lui succéda à l'âge de vingt-huit ans (12 août 1417). Il commandait la Bastille en 1418 et s'y retrancha lors de l'entrée des Bourguignons à Paris, puis, destitué par le parti au pouvoir, il abandonna la forteresse et rejoignit le dauphin Charles (VII) en Berry. Il prit part à toutes les campagnes qui suivirent. Il combattit les Anglais dans l'O. de la France, en Angoumois et dans le Maine; fait prisonnier au Mans, il fut emmené en Angleterre, mais paya rançon. Il recommença à guerroyer, s'empara d'Avranches (1419), prit part aux sièges de Rouen et de Tours (1420). Il accompagna Jeanne d'Arc à Orléans. En 1435, il défendit Saint-Denis contre Talbot, mais fut obligé de capituler; dans les années suivantes, il leur reprit Dieppe, fit lever le siège d'Harfleur (1437). En avr. 1438, il rejoignait le roi Charles VII alors en Poitou, quand, en passant près de Compiègne, il tomba dans une embuscade tendue par Guillaume de Flavi, gouverneur de cette place. Il fut traîné de château en château et mourut de maladie au bout de trois mois, sans laisser d'enfant. Son corps fut transporté, en 1514, à Notre-Dame-de-Rieux, en Bretagne. Les héritiers de Guillaume de Flavi furent condamnés par le Parlement de Paris à une amende de 1.000 livres parisis dont le montant devait servir à célébrer des messes pour le repos de l'âme de Pierre de Rieux.

BIBL. : VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII*; Paris, 1862-63, 3 vol. in-8.

**RIEUX** (Renée de) (V. CHATEAUNEUF [Mlle de]).

**RIEUX** ou **DE RIEUX.** Célèbre ligueur, petit-fils d'un maréchal ferrant. Il devint commis aux vivres, puis commandant pour la Ligue des châteaux de Laon, Marle et Pierrefonds. En 1591, il força d'Epernon à lever le siège de cette dernière place. De là, il se jeta dans Noyon, assiégé par Henri IV, avec cinquante chevaux et cinquante arquebusiers; après la capitulation de la ville, il fut livré comme otage avec quatre autres, mais le roi refusa de le recevoir. Réfugié à Pierrefonds, il s'y défendit contre Biron, et essaya même d'enlever le roi dans la forêt de Compiègne. Fait prisonnier en voulant arrêter deux voitures publiques, échangé, repris à Noyon, il fut jugé et pendu à Compiègne le 11 mars 1594. Malgré l'arrêt de réhabilitation octroyé plus tard à sa veuve Hélène de Sermoise, il semble bien mériter la réputation de pillard et de bandit que lui ont faite de Thou, la *Satyre Ménippée* et Palma-Cayet.

BIBL. : S. PRIOUX, *Communication sur le sieur de Rieux, ligueur*; Paris, 1864, in-8.

**RIEUX** (Alexandre de), marquis de *Sourdéac* (V. ce nom).

**RIEZ.** Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne; 1.964 hab. Situé sur le penchant du mont Saint-Maxime, à 540 m. d'alt., au confluent du Colostre et de ses affluents de droite et de gauche, l'Auvestre et la Valvachère. Vins recherchés, huiles d'olive, pâtes alimentaires. C'est une des villes les plus tristes de la Provence, mais elle est intéressante au point de vue des ruines historiques qu'elle contient. De grandes colonnes corinthiennes sont disposées sur différents points, en particulier sur la colline qui domine Riez (chapelle Saint-Maxime); baptistère du ve siècle bâti avec des débris de monuments romains; nombreux morceaux de colonnes, corniches, autels votifs, etc., sont encastrés dans les remparts qui datent du ve siècle. Cathédrale gothique rebâtie de 1490 à 1524 et restaurée en 1812. Riez est l'ancienne *Albece Reiorum* où Auguste établit une colonie qui devint très florissante. Au ve siècle, les Barbares la ravagèrent, et Riez conserva seulement son diocèse que la Révolution supprima. Evêché qui subsista jusqu'en 1801 et où se tinrent les conciles de 439 à 1285. Ph. B.

**RIEZ** ou **NOTRE-DAME** DE RIEZ. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie; 706 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

**RIEZLER** (Siegmund), historien allemand, né le 2 mai 1843 à Munich, où, jusqu'à ce jour, s'est déroulé normalement pour lui le cours d'une belle vie universitaire, consacrée aux travaux de l'élève et de l'étudiant, aux devoirs momentanés du soldat, aux fonctions du professorat, enfin à l'administration de la bibliothèque nationale et du musée de sa ville natale. Riezler a écrit : *Das Herzogtum Bayern zur Zeit Heinrichs des Lœwen und Ottos I* (avec Heigel; Munich, 1867); *Der Kreuzug Kaiser Friedrichs I* (1870); *Die literarischen Widersacher der Paepste zur Zeit Ludwigs des Bayers* (Leipzig, 1874); *Geschichte Bayerns* (Bd 1 à 3, bis 1508, Gotha, 1878-89); *Geschichte des fürstlichen Hauses und Fürstemberg seiner Ahnen bis zum Jahre 1509* (Tubingue, 1883); *Die Bayrische Politik im Schmalkaldischen Kriege* (Munich, 1895); *Geschichte der Hexenprocesse in Bayern* (Stuttgart, 1896); *Fürstenbergisches Urkundenbuch* (Tubingue, 1876-79, 4 vol.); des œuvres complètes de Joh. Turmair (vol. II et III): *Annales ducum Baioariæ* (1863-84); *Vatikanische Akten zur deutschen Geschichte in der Zeit Ludwigs des Bayern* (Innsbruck, 1891).

**RIF.** Long district littoral de l'Afrique du Nord, dans l'empire du Maroc. Il borde la rive S. de la Méditerranée, du fleuve Malouia, près de la frontière d'Algérie à l'E., jusqu'au détroit de Gibraltar à l'O., vis-à-vis des rivages de l'Andalousie (Espagne) dont il est séparé par des distances variant entre 175 et 120, 100, 50 kil, moins encore à mesure qu'on s'approche du célèbre détroit.

Terre africaine la plus voisine de l'Europe, ce n'en est pas moins l'une des plus inconnues, sauf, naturellement, sur la côte que les marins ont fini par reproduire sur leurs cartes avec une certaine exactitude. Sans doute, il n'y a pas, et il ne peut pas y avoir de grands mystères dans une région maritime qui n'a pas 300 kil. en long. sur une largeur qui arrive rarement à 100, mais le vrai détail en est ignoré; on ne possède que les grandes lignes.

Dans l'ensemble, le Rif se présente comme une masse rocheuse rébarbative tombant en pente rapide sur la Méditerranée où les avant-monts n'enferment entre leurs promontoires que de petites anses peu sûres, exposées à tous les vents du N.-O. au N.-E. Cette sauvagerie de la côte; celle de la montagne, qui est très brusque de pentes, très inviable, en beaucoup d'endroits aride; celle des habitants : voilà les trois sauvageries qui ont maintenu le pays absolument en dehors de l'influence européenne, alors que, si loin de nous, toute l'Amérique est soumise à la « civilisation » de l'Europe. L'Espagne a plus d'une fois attaqué les Riffains, plus souvent encore les Riffains lui ont cherché noise, mais toutes les entreprises castillanes, faites en coups de force plutôt que d'après un plan bien suivi, n'ont abouti qu'à la possession de trois pauvres forteresses par l'Espagne : Melilla dans une presqu'île, Alhucemas sur un ilot, Peñon de Velez, sur un autre ilot : en tout, trois *presidios* ou bagnes, « trois prisons aussi bien pour ceux qui les gardent que pour ceux qu'on y confine ».

On peut comparer le Rif à notre Grande-Kabylie, voisine d'Alger, mais, semble-t-il, à une Kabylie moins fraîche et pluvieuse, moins agréable à l'œil, moins riche et fertile, beaucoup moins peuplée. L'élévation des monts y paraît être à peu près la même, les plus hautes cimes arrivant à 2.000-2.200 : mont Anna, 2.201 m., à 24 kil. S.-S.-O. de Tanger, chez les Béni-Hassan; 2.010 m. seulement d'après les cartes marines (le culmen de la Grande-Kabylie est de 2.308 m.). Point de larges vallées, pas de grandes plaines, rien que des pentes, des gorges et de petits bassins de verdure. Aucun vrai fleuve, naturellement faute d'espace, rien que des torrents côtiers. Des forêts, surtout des maquis tondus par les chèvres. Du

blé, de l'orge, et principalement des oliviers, des figuiers, et, dit-on, des vignes ; bref, des jardins à l'arabe et à la kabyle plutôt que des cultures véritables.

Les Riffains descendent, à n'en pas douter, d'ancêtres berbères ; ils sont purement et simplement des Kabyles, mais tous, croit-on, ou du moins presque tous, ont oublié l'idiome de leurs arrière-pères. Ce ne sont pas des Arabes mais des arabisants. Suivant l'usage des Berbères, comme aussi des Arabes, ils se divisent en une multitude de tribus, de sous-tribus dont on ne connaît pas beaucoup plus que les noms. Quant à la population totale, on l'ignore. O. Reclus.

**RIF.** Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1122).

**RIFAAT** Pacha, diplomate et homme d'Etat ottoman, né en 1798, mort à Constantinople en 1855. Après avoir occupé plusieurs postes subalternes dans l'administration et la diplomatie turque, Rifaat Pacha fut envoyé comme ambassadeur à Vienne en 1837 ; les services qu'il rendit dans ce poste lui valurent d'être élevé à la dignité de pacha en 1840 et d'obtenir une place au conseil d'Etat. Après la conclusion de la quadruple Alliance, il fut envoyé en ambassade extraordinaire auprès du vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali Pacha. Il occupa ensuite les fonctions de secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, et, en 1841, il fut chargé de la gestion du ministère des affaires étrangères ; à l'expiration de son mandat, il alla reprendre la direction de l'ambassade de Vienne. Rappelé au bout de quelques mois, il reçut le portefeuille de la marine avec le titre de *kapoudan-pacha* (grand amiral) ; après la chute de Riza-Hasan Pacha (1845), il devint président du conseil des ministres, et il joignit, l'année suivante (1846), à ce titre, celui de ministre de l'instruction publique. Son administration ne fut pas à l'abri de tout reproche et il encourut plus d'une disgrâce ; il n'en fut pas moins, en 1848, ministre des finances, en 1853, ministre des affaires étrangères, membre du conseil du *tanzimat* (office des réformes administratives) et président de la haute cour de justice (1855). E. Blochet.

**RIFFARD-Saint-Martin** (François-Jérôme), homme politique français, né à Saint-Christol (Ardèche) le 3 juin 1744, mort à Paris le 19 mai 1814. Homme de loi à Annonay, il y fut élu député suppléant du tiers état, en 1789, et remplaça, le 4 déc., le député Dode, démissionnaire. Il siégea à gauche, dénonça le Parlement de Toulouse, le camp de Jalès. Il fut un des secrétaires de la Constituante en 1791, et fut élu, le 10 sept., président du tribunal criminel de l'Ardèche. Ce département l'envoya siéger à la Convention. Il déclara Louis XVI coupable, et « s'en tint là », ne voulant pas « cumuler les fonctions de législateur et de juge ». Il fut député aux Cinq-Cents par la Côte-d'Or et la Somme simultanément (an IV), puis par l'Ardèche à l'unanimité des votants (an VI). Il s'occupa spécialement de questions judiciaires. Il adhéra au 18 brumaire, et fut membre du Corps législatif, pour l'Ardèche, depuis l'an VIII jusqu'à sa mort : au cours de sa dernière maladie, il avait par lettre adhéré au vote de déchéance de Napoléon Ier. H. M.

**RIFFAUT** (Adolphe-Pierre), graveur, né à Paris en 1821, mort en 1859. Il approfondit l'art de la gravure sous la direction d'habiles maîtres et se plaça de bonne heure au premier rang des praticiens de son temps. En 1839, il commença de se faire connaître et apprécier par d'agréables planches que publiait la revue *l'Artiste*. En 1845, il donna une belle aqua-tinta : *Sainte Marie*, d'après Scopin : puis il reproduisit *l'Ecce homo* du Guide (1848), et déploya dans une planche intitulée : *un Petit souper du Régent*, d'après Emile Wattier, toutes les qualités de son talent délicat. Vers la même époque (1848-57), Riffaut entreprit une longue et intéressante série : celle des *Personnages célèbres du* XIXe *siècle*, d'après les crayons contemporains de la Bibliothèque nationale ; cette œuvre lui fait le plus grand honneur. Il la mena de pair avec des gravures polychromes pour le *Pater espagnol*, *Histoire de Louis-Philippe*, le *Molière*, une *Vie de la Vierge*, etc. Il s'occupa aussi, avec son activité et son ardeur accoutumées de l'application de la photographie à la reproduction de la peinture et des dessins ; les épreuves qu'il obtint reçurent à l'Exposition universelle de 1855 un accueil empressé. Mais ses planches originales sont incomparablement plus intéressantes. G. C.

**RIFLOIR** (Beaux-Arts). C'est un outil employé par les graveurs et les orfèvres, une sorte de lime légèrement recourbée par le bout, ce qui permet de pénétrer dans les creux. Le rifloir des sculpteurs sert, dans le travail du bronze, à effacer les bavures. Celui des ciseleurs et des graveurs en creux ou en relief, recourbé en ses deux extrémités, a la forme d'un S ; il sert à effacer les coups de burin en limant les parties déjà travaillées.

**RIGA.** Ville et port de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de Liflande ou *Livonie* (V. ce mot), sur la r. dr. de la Duna occidentale et à 13 kil. de l'entrée de ce fleuve dans la Baltique (golfe de Riga). Position 56°56′36″ lat. S., 21°48′11″ long. E., à 570 kil. S.-O. de Saint-Pétersbourg, 970 kil. O. de Moscou ; 260.000 hab. Riga, du nom d'une petite rivière de la localité, ensablée aujourd'hui, porte chez les Esthoniens le nom de Ria-Lin. Sa fondation, due au troisième évêque de Livonie, Albert, remonte à l'année 1201. En 1206, la ville était déjà entourée d'un mur et, vingt ans après (1225), elle reçut divers privilèges et le droit d'élire ses magistrats. Une bulle d'Innocent III ordonna aux navires de toucher au nouveau port au lieu de s'arrêter sur d'autres points de la côte. Elle conserva ce privilège jusqu'en 1605. Entrée dans l'union hanséatique, Riga fut dotée des chartes de divers princes et souverains (princes russes, roi de Suède, roi Rodolphe d'Allemagne, Philippe IV de France). Entre temps, la ville devint l'objet de litige entre les différents chevaliers féodaux. En 1298, le château épiscopal est pris d'assaut par le commandeur Berthold, trente-deux ans plus tard (1350), le magister (bourgmestre) Munheim s'empare de la ville et de ses remparts. Dans les premières années du XVIe siècle, le schisme fit son apparition dans la localité, et les habitants de Riga se convertirent au luthéranisme, malgré l'opposition de l'archevêché. Les autorités ecclésiastiques perdirent du même coup leur suprématie et l'administration fut remise aux mains des magistrats laïques. En 1561, une partie de la Livonie, avec Riga, passa sous la domination des Polonais. Soixante ans après (1621), le roi Gustave-Adolphe s'empara, à son tour, de Riga que les Suédois gardèrent jusqu'à la capitulation du 30 juin 1710. C'est à cette époque qu'elle fut remise aux troupes russes commandées par Cheremetiev. La région fut érigée en lieutenance en 1781, et, quelques années après (1796), en gouvernement tiflandais, avec Riga comme chef-lieu.

La population de Riga, en y comprenant les faubourgs qui ne forment d'ailleurs que le prolongement de la ville, s'est accrue d'une manière formidable dans le cours des deux derniers siècles. Riga comptait, vers 1750, 14.000 hab. ; en 1795, 28.000 ; en 1855, 40.000 ; en 1850, 70.000 ; en 1860, 80.000. Sa population a donc presque quadruplé dans les cinquante dernières années. Sa prospérité commerciale et économique a suivi la même progression. Des travaux considérables, entrepris pour l'amélioration de son havre, ont fait de cette ville, dans le cours des dernières années, le port le plus important de la Baltique, après Saint-Pétersbourg, et le troisième en importance de l'empire entier (après Saint-Pétersbourg et Odessa). La rade, accessible aux navires de tout rang, se trouve dans la partie S. du golfe. Elle est entièrement ouverte. Elle est prise de glace habituellement dans les premiers jours de nov., mais les navires trouvent encore pendant quelques jours un refuge un peu plus en avant, à la pointe Millegraf, à 4 milles de l'embouchure. Le nombre des navires qui fréquentent le port de Riga a varié, en ces dernières

années, de 1.400 à 1.700 (en 1898, 1.679 navires) dont un sixième environ de bâtiments russes. Tonnage, 1.000.000 à 1.200.000 tonnes. Les principaux articles d'exportation sont : les céréales (en 1898, 25 millions de fr.), lin, chanvre (50 à 60 millions de fr.), œufs (en 1898, 33.000 tonnes, d'une valeur de 30 millions de fr.), bois. L'importation comprend les houilles, les cokes, les poissons (particulièrement les harengs dont il se fait une grande consommation en Russie), les machines et outils, objets fabriqués. Valeurs totales de l'année 1898 : exportations, 190 millions de fr.; importations, 116 millions environ. Riga est en communication constante, tant par eau que par voies ferrées, avec les principaux ports de Russie : Saint-Pétersbourg, Mitau, Libau, Revel, et avec les ports de l'étranger : Stettin, Lubeck, Londres, Hull, Belfast. Pour les pavillons étrangers qui fréquentent le port, les tonnages étaient, en l'année 1898 : navires anglais, 363.992; allemands, 206.452; danois, 222.186; suédois-norvégiens, 129.172; hollandais, 11.672; autres pays, 8.346. Le commerce avec la France est presque nul. Les produits de la douane sont d'environ 3 millions de roubles or, 70.000 papier, soit, au total, près de 12 millions 1/2 de fr. La plupart des pays européens entretiennent à Riga des consulats ou des vice-consulats (France, vice-consulat).

La ville même, partagée en *vieille ville*, qui a conservé le cachet des cités du moyen âge et, *faubourgs*, de construction moderne (les fortifications ont été entièrement supprimées en 1885), reliés par des boulevards, compte actuellement un peu plus de 10.000 maisons d'habitation, dont près de 1.100 en maçonnerie. Parmi les constructions remarquables, il convient de citer le château, construit d'abord par Munheim en 1330, détruit et restauré à plusieurs reprises, et qui sert actuellement de résidence au gouverneur et renferme les bureaux d'administration; diverses églises (orthodoxes et luthériennes) : Saint-Pierre, avec sa flèche de 150 m., érigée en 1204, reconstruite après un incendie dans la seconde moitié du XVIe siècle; la domkirche, qui renferme un orgue colossale (6.890 tuyaux), la maison de la société des *têtes noires* (style gothique), l'hôtel de ville de 1765, l'École polytechnique (900 étudiants); pont de chemin de fer sur la Duna, 750 m. Un projet de pont de pierre est en ce moment à l'étude pour remplacer le pont mobile sur pontons. Les quais sont en bois. Riga a fait aussi, dans ces dernières années, d'immenses progrès dans l'industrie. On y compte environ 22.000 ouvriers répartis dans 280 usines et fabriques. Le nombre de ces établissements augmente d'ailleurs d'une façon incessante : ateliers pour wagons, scieries mécaniques, brasseries, distilleries, usines de produits chimiques, etc. La production annuelle est évaluée à 80 millions de roubles ou 200 millions de fr. environ. P. Lemosof.

**RIGANTI** (Jean-Baptiste), canoniste, né à Amalfi en 1661, mort en 1735. Il fut auditeur de la Daterie pendant trente-cinq ans. Œuvre principale : *Commentaria in regulas, constitutiones et ordinationes Cancellariæ apostolicæ* (Rome, 1741-47, 4 vol. in-4).

**RIGARDA.** Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades. cant. de Vinça; 315 hab.

**RIGAS**, poète néo-grec (V. Rhigas).

**RIGAU** (Antoine, baron), général français, né à Agen en 1758, mort à La Nouvelle-Orléans en 1820. Il prit du service en 1780, passa en 1788 en Belgique où il batailla pour la cause de la Révolution. Au combat de Rousselaer, il eut la mâchoire tranchée par une balle et ne put plus parler que par un moyen artificiel. Colonel du 25e dragons pendant les guerres de l'Empire, il se signala à Austerlitz et devint général de brigade (1807) et baron (1808). Il fit les campagnes d'Espagne, d'Allemagne et de France. Pendant les Cent-Jours il se rallia aussitôt à Napoléon, fut fait prisonnier par les Russes à Châlons (1815) et condamné à mort par contumace (1816). En 1817, il passa aux Etats-Unis et se fixa à la Nouvelle-Orléans. Napoléon lui légua 100.000 fr. dans son testament et le surnomma « Martyr de la gloire ». Ph. B.

**RIGAUD.** Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. et cant. de Puget-Théniers; 515 hab.

**RIGAUD** (Hyacinthe-François-Honorat-Pierre-André-Jean, Rigau y Ros, dit *Hyacinthe*), peintre français, né à Perpignan en 1659, mort à Paris en 1743. Fils et petit-fils de peintres obscurs, il fut envoyé dès l'âge de quatorze ans par sa mère à Montpellier, où il reçut les leçons de Pezet, de Verdier, de Ranc le père, qui lui apprit surtout à admirer Van Dyck. Ce fut à Lyon que le jeune Rigaud commença de se distinguer; puis il se rendit à Paris. Il avait alors vingt-deux ans. Le prix de Rome, qu'il remporta en 1685, et la faveur du tout-puissant Charles Le Brun, qui remarqua dès lors dans son protégé une vocation aussi heureuse que décidée pour le portrait, lui valurent rapidement une belle place dans le monde des arts. Rigaud ne tarda pas à faire parler de lui comme portraitiste, et l'effigie bourgeoise du joaillier Materon, suivie de maint portrait des artistes de l'époque, des fameux sculpteurs Girardon, Desjardins, Coysevox, Nicolas Coustou, des peintres Sébastien Bourdon, Hallé, Lafosse, des architectes Robert de Cotte et Mansart, et de Rigaud lui-même, comptent parmi ses plus remarquables morceaux. Les littérateurs aussi sont en nombre dans sa galerie : La Fontaine, Boileau, Santeuil. L'Eglise y est représentée par les évêques de Troyes, de Cambrai, de Meaux, etc. Mais les princes et les ducs y tiennent la première place. On y voit le prince de Conti, au moment où il fut nommé roi de Pologne ; le duc d'Anjou, quand il fut appelé au trône d'Espagne ; puis les ducs de Villars, de Villeroi, de Lesdiguières, d'Aiguillon. Louis XIV lui-même vint poser devant Rigaud en 1691. Le Louvre possède neuf des ouvrages de ce maître, parmi lesquels on cite les portraits de Philippe V, de Le Brun, de Mignard et surtout de Bossuet. Dans cette dernière œuvre, qui n'est pas exempte d'une certaine emphase, Rigaud s'est élevé jusqu'à la dignité de l'histoire. La pose est pleine de noblesse, et les moindres détails, draperies, guipures, soieries, meubles, etc., ajoutent à la majesté de l'ensemble, sans rien distraire de l'intérêt principal. En général, les portraits de Rigaud respirent le faste qui était dans l'air en ce temps-là ; ils ont plus d'extérieur que de fond. Mais ils sont magistralement peints : les têtes que Rigaud exécutait à part, sur de petites toiles de chevalet, pour les rajuster ensuite en les cousant à la place qu'elles devaient occuper dans la grande toile, sont pleines de caractère et d'expression. En 1709, les consuls de sa ville natale admirent Rigaud au rang des citoyens nobles de Perpignan. Louis XIV confirma cette nomination, que Louis XV lui maintint également. Gaston Cougny.

**RIGAUD** (John-Francis), peintre anglais, né à Turin le 18 mai 1742, mort à Londres le 6 déc. 1810. Descendant, par son père Jean Duthil, d'une famille protestante de Guyenne exilée par la révocation de l'édit de Nantes et, par sa mère Elisabeth Rigaud, d'une famille dauphinoise, il était destiné à continuer le commerce paternel, mais il obtint de céder à son penchant pour la peinture. Après des études chez Beaumont, peintre du roi de Sardaigne, il visita Florence, Bologne, Rome, retourna à Turin, puis reprit le chemin de Rome en 1768. Il se lia dans cette ville avec James Barry (1741-1806), qui l'engagea à se rendre en Angleterre. Installé à Londres en 1771, il fut associé à la Royal Academy en 1772, membre effectif en 1784, promu, à la même date, peintre de Gustave IV de Suède et membre de l'Académie de Stockholm. Son œuvre comprend de médiocres tableaux d'histoire, de nombreux portraits, dont quelques-uns assez bons, et surtout des décorations de plafonds ou d'escaliers dans le goût italien. On peut l'apprécier comme portraitiste à la National Portrait Gallery de Londres. Il traduisit le *Traité de peinture* de Léonard de Vinci (1802, 1806, 1838).

Son fils, *Stephen-Francis* Duthil (1777-1862), fut souvent le collaborateur de son père et peignit lui-même, surtout à l'aquarelle. Fr. Benoît.

**RIGAUD** (Jean-Cyrille), littérateur et poète français, né à Montpellier en 1750, mort à Montpellier en 1824. Elevé par son père qui était libraire, il fit ses humanités à Genève. Il se fit recevoir docteur en médecine, mais sa sensibilité ne lui permit pas d'exercer. Rêveur et poète, il avait, dès sa jeunesse, remporté un prix à l'Académie des Jeux Floraux; il écrivit une comédie qui fut jouée avec grand succès : *la Nouvelle Paix;* il a aussi composé des fables, un poème *l'Amour et l'Hymen* et un *Eloge de Roucher*. Les poésies françaises de Rigaud sont oubliées, mais ses poésies languedociennes sont encore très goûtées : la plus jolie par la beauté du style et la gaieté légère est *les Amours de Mounpeïé*. On a publié ses vers sous le titre de *Pouesias patouesas*. Ph. B.

**RIGAUD** (Pierre-Augustin, dit *Auguste*), poète languedocien, né à Montpellier le 29 mars 1760, mort à Brive en avr. 1835. Ses poésies patoises sont élégantes et gracieuses, mais non exemptes d'une certaine mièvrerie. Son œuvre la plus connue est le petit poème pastoral et descriptif des *Vendemias de Pignan* (écrit vers 1780).

Son frère aîné, *Jean-Cyrille*, né à Montpellier le 28 janv. 1750, mort à Montpellier le 29 janv. 1824, longtemps bibliothécaire de sa ville natale, est aussi l'auteur de diverses poésies patoises qui ont été imprimées avec celles du précédent (*Pouesias patouesas d'Auguste Rigaud et de Cyrille Rigaud* (Mounpeyé, 1806); *Obras completas d'Auguste Rigaud et de Cyrille Rigaud;* Mounpeyé, 1843). A. Jeanroy.

Bibl. : Noulet, *Histoire littéraire des patois au* XVIII*e siècle*, dans *Revue des langues romanes*, VII, 106 — Laurès, *Auguste et Cyrille Rigaud*, dans le *Félibrige latin*, t. I et II.

**RIGAUD** (Antoine-François), auteur dramatique français, né à Paris en 1767, mort en 1836. Encore au collège, il écrivit : *l'Ecole des belles-mères*, petite pièce qui fut reçue à la Comédie-Française; il composa alors le *Souper d'Auteuil*, reçue aussi mais non jouée, car les acteurs furent emprisonnés en 1793. En 1814, Rigaud est entré à l'administration des postes où il resta jusqu'en 1830. Il a fait représenter avec succès de nombreuses pièces, parmi lesquelles nous citerons : *les Deux Veuves* (1799); *l'Inconnu* (1800); *les Deux Paulines, le Souper d'Auteuil* (1806); *Evelina* (1813); *Retour de jeunesse* (1824).

**RIGAUD** (Stephen-Peter), astronome anglais, né à Richmond (Surrey) le 12 août 1774, mort à Londres le 16 mars 1839. Son grand-père et son père, qui descendaient eux-mêmes de protestants réfugiés, avaient été l'un et l'autre directeurs de l'observatoire de Kew. Lui-même fit ses études à l'Exeter College d'Oxford, où il occupa ensuite divers emplois et, de bonne heure, il se fit remarquer par de savants travaux qui lui valurent d'être élu, dès 1805, membre de la Société royale de Londres. En 1810 il fut appelé à la chaire de géométrie de l'Université, en 1827 à celle d'astronomie, et, la même année, fut nommé directeur de l'observatoire Radcliffe, qu'il agrandit et améliora. Outre un grand nombre de mémoires, de notes et d'articles parus dans les *Philosophical Transactions*, dans le *Philosophical Magazine*, dans le *Nautical Magazine*, etc., Rigaud, qui possédait une vaste érudition, a publié : *The Miscellaneous works and correspondence of J. Bradley* (Oxford, 1832; suppl., 1833); *Account of Halley's Astronomiæ cometicæ synopsis* (Oxford, 1835); *An historical essay on the Isaac Newton's Principia* (Oxford, 1838); *Correspondence of scientific men of the 17th century* (Oxford, 1841, 2 vol.). La plupart de ces correspondances, crues depuis longtemps perdues, avaient été retrouvées par lui, en même temps que d'importants manuscrits de Bradley, de Th. Harriot, etc., dans les vieilles archives de l'observatoire Radcliffe. L. S.

**RIGAUD** (André), général haïtien, né aux Cayes en 1761, mort le 18 sept. 1811. Rigaud lutta énergiquement contre les Anglais en 1794 à Leogane et à Tiburon, puis prit parti pour la révolution lors du soulèvement des gens de couleur (1796). Il se sépara de Toussaint (1800), mais fut cependant déporté en France par le général Leclerc, lorsque celui-ci eut fait exécuter Toussaint. Il résida longtemps à Montpellier, puis, le 2 janv. 1810, réussit à s'embarquer au Havre et arriva aux Cayes le 7 avr. Le 19, Pétion le créa général de division et, en juin, lui confia la direction d'une expédition contre Goman révolté, dans la région de la grande Anse. Rigaud ne tarda pas à se soulever contre Pétion. Le 1er nov. 1810, il entra victorieux aux Cayes et détacha le département du Sud de celui de l'Ouest. Pétion dut traiter (25 nov.) et conclure avec lui une alliance contre le Nord. Le 9 janv. 1811, Rigaud fit voter la constitution du Sud. Renversé à son tour par une conspiration militaire (27 juin-13 août 1811), Rigaud se laissa mourir de faim.

**RIGAUDIÈRE.** Rivière du dép. de la *Gironde* (V. ce mot, t. XVIII, p. 983).

**RIGAULT** (Ange-Hippolyte), littérateur et critique français, né à Saint-Germain-en-Laye le 2 juil. 1821, mort à Evreux le 21 déc. 1858. Elève du lycée de Versailles, il remporta au concours général de 1840 le prix d'honneur de rhétorique, entra à l'Ecole normale. Reçu en 1844 le premier à l'agrégation des lettres, il fut nommé successivement professeur de rhétorique à Caen, suppléant au lycée Charlemagne, et chargé, en 1847, de l'éducation du comte d'Eu, qu'il suivit à Claremont. Rentré en France en 1850, il professa la rhétorique à Versailles, au collège Louis-le-Grand (1853) et entra à la même époque aux *Débats*. La soutenance de sa thèse de doctorat (1855) sur la *Querelle des anciens et des modernes* fut l'une des plus brillantes de ce siècle et le fit presque aussitôt nommer suppléant de M. Havet au Collège de France ; son cours fut un triomphe continu. A la Sorbonne, l'année suivante, comme suppléant de M. Nisard, il eut le même succès, accru encore par la réputation d'écrivain que lui firent ses articles *Variétés* aux *Débats*. Sa mort prématurée et presque subite fut une perte immense pour les lettres comme pour l'Université. H. Rigault avait autant d'aménité, de bonté, que d'esprit et de talent littéraire. Ses *Œuvres complètes* ont été recueillies après sa mort (Paris, 1859, in-8). Il faut y joindre ses *Conversations morales et littéraires* (Paris, 1859, in-12).

Bibl. : Saint-Marc-Girardin, *Notice*, en tête des *Œuvres*, 1859.

**RIGAULT** (Raoul), membre de la Commune de Paris, né à Paris le 16 sept. 1846, mort à Paris le 24 mai 1871. Il reçut une instruction très développée, et au sortir de l'école se lança dans la politique. Rédacteur des journaux de la rive gauche qui se distinguaient par la vivacité de leur polémique contre l'Empire, membre de plusieurs sociétés révolutionnaires, il prit part à l'organisation du congrès de Liège, fut arrêté en 1866, et de nouveau en 1869 et 1870 pour tumulte, insultes aux agents de police et pour un pamphlet, *le Grand Complot, mélodrame plébiscitaire*. Dès la proclamation de la République, il combattit le gouvernement de la Défense nationale et se distingua parmi les plus chauds partisans de Blanqui. Délégué à la préfecture de police par le comité central de la Commune (20 mars 1871), Raoul Rigault, qui passait bien à tort pour un fin policier, géra son administration avec une fantaisie échevelée qui consterna ses amis. Il insérait à l'*Officiel* des décrets de son cru, faisait arrêter des prêtres à tort et à travers et terrorisait Paris. On le força à démissionner. Le 26 mars, il avait été élu membre de la Commune par le VIIIe arrondissement de Paris. Il fut un des créateurs du comité de Salut public. Nommé procureur de la Commune, il persista dans ses agissements et fit notamment fusiller Chaudey, sans consulter aucun de ses collègues. Le 24 mai 1871, les troupes régulières s'avan-

çant dans Paris, Rigault se revêtit d'un uniforme de commandant et ne songea même pas à s'enfuir ; rue Gay-Lussac, il fut arrêté par une escouade commandée par un sergent. Il s'écria : « Vive la Commune ! » et fut fusillé séance tenante. Le lieutenant Ney, qui était son camarade de collège, reconnut son corps.

**RIGAULT** DE GENOUILLY (Charles), marin et homme d'Etat français, né à Rochefort le 12 avr. 1807, mort à Nice le 4 mai 1873. Elève de l'Ecole polytechnique, aspirant en 1827, enseigne en 1830, lieutenant en 1834, capitaine de corvette en 1841 avec le commandement de la *Victorieuse;* il perdit son navire dans les mers de Chine et passa devant un conseil de guerre qui l'acquitta en apprenant sa conduite ; en 1848, il devint capitaine de vaisseau, commanda le *Charlemagne* (1849-52), siégea au conseil des travaux de la marine et fut nommé contre-amiral en 1854. Il prit part à la guerre de Crimée et assista au siège de Sébastopol ; en 1856, il commanda la division navale de l'Indo-Chine et occupa Canton avec les Anglais ; vice-amiral en 1858, il fut nommé en 1862 au commandement de l'escadre de la Méditerranée. En 1860, le Sénat l'avait fait sénateur ; en 1864, il devenait amiral et, en janv. 1867, il remplaça Chasseloup-Laubat au ministère de la marine ; attaqué pour la répression sanglante des troubles de La Réunion, il couvrit ses agents ; dans la crise ministérielle de juil. 1869, il fut maintenu à son ministère et géra le ministère de la guerre pendant la maladie du maréchal Niel ; il resta encore dans le ministère Ollivier (2 janv. 1870) et dans celui de Palikao (11 août 1870). Pendant la guerre, il fut nommé commandant en chef de l'expédition dans la Baltique, à laquelle on renonça à cause de la désorganisation de la marine. Après la révolution du 4 sept., il passa en Espagne. Il a publié une édition revisée du *Routier des Antilles* de Chaucheprat, et une édition du *Dictionnaire universel de la marine* de Montferrier. Ph. B.

**RIGBY** (Elizabeth), femme de lettres anglaise (V. EASTLAKE).

**RIGDON** (Sidney), réformateur religieux, né près de Pittsbourg (Pennsylvanie) vers 1789, mort en 1860. Imprimeur, il découvrit par hasard le manuscrit du fameux roman de Sol. Spaulding, le *Livre de Mormon*, et le copia. En 1827, il s'associa à J. Smith pour exploiter cette découverte. La fable du mormonisme eut un succès immédiat dès qu'elle fut imprimée (1830). Sidney Rigdon put croire qu'il serait le chef incontesté de la secte qui se forma, mais il fut fort habilement évincé par Brigham Young, qui l'excommunia (1844). Rigdon fonda alors la communauté des Rigdonites, mais elle fut peu nombreuse et disparut peu après sa mort (V. MORMONS). R. S.

**RIGEL** ou **REGEL** (Astron.). Etoile de première grandeur située dans le pied occidental de la constellation d'Orion. Son éclat est 1,91, Aldébaran étant pris pour unité. Elle se trouve être, à cet égard, la septième des étoiles de toute la voûte céleste et la quatrième de celles visibles à Paris. On la dénomme aussi β *Orion*, ou quelquefois encore *Elgebar*.

**RIGGIERI**, dite *Colombe l'ainée* (V. ce nom).

**RIGHETTI** (Francesco), littérateur et artiste dramatique italien, né à Turin en 1779, mort à Turin en 1828. Il joua avec le plus grand succès principalement dans le genre comique. Il a écrit des pièces fort appréciées, publiées sous le titre de *Teatro italiano* (1827). Ph. B.

**RIGI.** L'une des montagnes les plus connues et les plus renommées de la Suisse. C'est un massif isolé, qui s'étend au centre de ce pays, entre les lacs des *Quatre-Cantons*, de *Zoug* et de *Lowerz* (V. ces mots). Ses flancs sont très escarpés et présentent dans plusieurs endroits d'immenses parois à pic. Le sommet est à l'extrémité orientale un plateau incliné, plus loin une arête plus ou moins coupée et parsemée de pâturages. La montagne a plusieurs cimes ; les principales sont le Kulm, le First, le Staffel, le Dossen et le Vitznauerstock. Le sommet est couvert d'alpes, c.-à-d. de hauts pâturages qui servent à l'estivage du bétail ; le nombre des vaches, bœufs, chevaux, chèvres, moutons, qui passent l'été sur ces hauteurs est considérable. Les communes de la vallée y possèdent une quantité de chalets ; on y a aussi établi des fromageries. La vue dont on jouit du Rigi, sur l'immense panorama des Alpes, est incomparable et ne peut être décrite ; les levers et les couchers du soleil sont un spectacle inoubliable. Plusieurs chemins conduisent au sommet du Rigi, chemins d'exploitation agricole et de touristes. On s'en sert moins aujourd'hui pour escalader la montagne, que du chemin de fer qui a été établi il y a une trentaine d'années. La ligne, qui est due à l'ingénieur Riggenbach de Bâle, et qui fut la première en ce genre, part de la station de Vitznau, au bord du lac des Quatre-Cantons, gravit la pente escarpée de la montagne, traverse sur un pont une profonde fissure, arrive à la station de Kaltbad où se trouve le premier hôtel, puis au Staffel et au Kulm, qui est le point culminant ; des hôtels s'élèvent aussi sur ce sommet ; d'ici, la ligne se continue sur le versant opposé jusqu'à Arth, où elle rejoint la grande ligne du Saint-Gothard ; du sommet, il y a encore un embranchement jusqu'à la station de Scheidegg, où s'élève également un hôtel. Le nombre des personnes qui utilisent ce remarquable chemin de fer, et qui font un séjour sur la montagne du Rigi, est considérable. L'air qui est là haut d'une pureté extrême, et qui se combine avec les émanations des immenses forêts qui garnissent les flancs de la montagne est très fortifiant. Aussi les magnifiques hôtels du Rigi, très confortablement aménagés, ne reçoivent-ils pas seulement des touristes et des gens en vacances, mais aussi un grand nombre de personnes ayant besoin de rétablir leur santé.

**RIGIDITÉ** CADAVÉRIQUE (Physiol.) (V. CADAVRE).

**RIGNAC.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez ; 2.058 hab. Bonneterie de laine.

**RIGNAC.** Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Gramat ; 489 hab.

**RIGNAT.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Ceyzériat ; 315 hab.

**RIGNAUCOURT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubecourt ; 63 hab.

**RIGNÉ.** Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars ; 330 hab.

**RIGNEY.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 405 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Instruments aratoires.

**RIGNIEUX-LE-FRANC.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Meximieux ; 426 hab.

**RIGNOSOT.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 111 hab.

**RIGNOVELLE.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil ; 190 hab.

**RIGNY** (*Regniacus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. d'Autrey, sur la Saône ; 530 hab. Carrières de pierre. Sur les bords de la Saône, au lieu dit *En Rignolot*, emplacement d'environ 6 hect. parsemé de débris de l'époque gallo-romaine (mosaïque, tuiles, briques, poteries, etc.). Le château, assiégé plusieurs fois pendant les guerres du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, a été occupé par les Français en 1636, puis enlevé par les Comtois, pillé et détruit. Le village fut la même année saccagé et brûlé. La seigneurie a successivement appartenu aux de Rigny, aux de Vergy, aux d'Andelot, aux de Pontailler, aux de Montrichard et aux Pécauld. Eglise du XVIII^e^ siècle (sonnette ancienne). LEX.

**RIGNY-LA-NONNEUSE** (*Renneïum* avant 1100 [cart. de l'Yonne]). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer. Plaine crayeuse du *Sénonais;* 223 hab. Elle tire son nom d'une ancienne communauté de religieuses bénédictines du diocèse de Troyes.

**RIGNY-LA-SALLE.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs ; 524 hab.

**RIGNY-LE-FERRON** (*Rignilefferrôn*, 1026 [ch. de l'abb. de Notre Dame des Prés, près Troyes]). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe, dans un vallon débouchant sur la vallée de *Vanne* (r. g.). *Pays d'Othe;* 1.006 hab. Industrie de la bonneterie. Elle tire son nom des mines de fer et forges existant autrefois sur son territoire. Diocèse ancien de Sens, généralité de Champagne. E. Ch.

**RIGNY-SAINT-MARTIN.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs ; 118 hab.

**RIGNY-SUR-ARROUX** (*Regniacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Gueugnon, sur l'Arroux ; 1.086 hab. Stat. de chem. de fer de la ligne de Digoin à Etang-sur-Arroux. Moulins, four à chaux. Eglise (clocher roman). A l'entrée du village, maison seigneuriale en bois. Au hameau de l'Abbaye, constructions anciennes. C'est sur le territoire de Rigny-sur-Arroux que se trouve l'écart de Volgu où l'on a découvert une cachette de l'époque préhistorique recélant les fameuses lances en pierre les plus parfaites et les plus longues qui existent (musée de Chalon-sur-Saône). LEX.

**RIGNY-USSÉ.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. et à 11 kil. O. d'Azay-le-Rideau, sur une colline boisée dominant la rive g. de l'Indre et de la Loire qui coulent dans la même vallée ; 935 hab. Alt., 90 m. ; Curieuses caves gouttières avec pétrifications, source intermittente. Eglise du XII^e siècle. A 2 kil. O., le superbe château d'Ussé, commencé sous Louis XII, achevé sous François I^er. Sa situation à la lisière de la forêt de Chinon, au-dessus de la belle vallée de la Loire, son donjon cylindrique du XV^e siècle, ses nombreuses tours avec mâchicoulis, le curieux aspect de ses toits en pointe font de ce château une des plus belles résidences de la Touraine. On y admire un bel escalier, une élégante chapelle, de vastes salles aux larges cheminées Renaissance. Le maréchal Vauban y a ajouté un pavillon et de belles terrasses d'où on embrasse un superbe panorama. La terre d'Ussé fut érigée en marquisat en 1700. Jean IV d'Alençon, tué à Azincourt en 1415, y était né.

**RIGNY** (Henri GAUTHIER, comte de), marin et homme d'Etat français, né à Toul en 1782, mort à Paris en 1835. A quinze ans il était sur mer, il prit part à la campagne d'Egypte, commanda la *Triomphante* au camp de Boulogne en 1803, fit les campagnes de Prusse (1806-8) dans les marins de la garde, d'Espagne comme aide de camp de Berthier (1809) ; fut nommé lieutenant de vaisseau en 1809, capitaine de frégate en 1811 et capitaine de vaisseau en 1816. Commandant l'escadre du Levant en 1822, il s'y distingua et fut nommé contre-amiral (1825) : il commanda la flotte française à la bataille de Navarin (20 oct. 1827). Nommé vice-amiral à la suite de cette victoire, il reçut, en outre (1829), le titre de comte et devint préfet maritime de Toulon. Il fut ministre de la marine sous Louis-Philippe (mars 1831), après avoir refusé ce ministère sous M. de Polignac ; en 1834, il prit le ministère des affaires étrangères qu'il abandonna en mars 1835, puis fut nommé ministre d'Etat et ambassadeur à Naples. Ph. B.

**RIGODON.** Ancienne danse, très goûtée au XVIII^e siècle, exécutée sur un air très vif à deux temps ; elle paraît avoir été originaire de Provence et peut être due à un certain Rigaud. C'est un pas qui se faisait à la même place ; il figure encore dans les ballets, mais le quadrille l'a remplacé dans les salons, ainsi que la polka et la valse. C'était une danse nationale, et les compositeurs du siècle dernier l'ont beaucoup employée au théâtre : on cite un rigodon célèbre de Rameau. Ph. B.

**RIGOLE** (Hydraul. agric.) (V. IRRIGATION).

**RIGOLEUSE** (Agric.) (V. CHARRUE, t. X, p. 806).

**RIGOLLOT** (Jean-Paul), pharmacien français, né à Saint-Etienne le 12 mai 1810, mort à Paris le 11 mars 1873. Venu très jeune à Paris, il y suivit les cours de l'école de pharmacie, y fut interne des hôpitaux, et, ses études terminées, retourna s'établir à Saint-Etienne. Mais il engloutit dans des inventions industrielles tous les bénéfices de son officine, et il dut entrer, comme chef du personnel, à la fabrique de produits chimiques d'Em. *Menier* (V. ce nom), à Saint-Denis. C'est là qu'en 1866-67, il découvrit le *papier-sinapisme* qui a conservé son nom (V. SINAPISME) et dont les premières feuilles figurèrent à l'Exposition universelle parmi les produits Menier. Il avait été quelque temps incarcéré à la suite du coup d'Etat du 2 déc. 1851 et s'était trouvé le compagnon de captivité de David d'Angers.

**RIGORD,** chroniqueur français, né dans le Bas-Languedoc, sans doute aux environs d'Alais et très probablement entre 1145 et 1150, mort après 1206. Il avait exercé d'abord la profession de médecin, puis il entra dans les ordres et fut successivement moine à Saint-Denis et à Argenteuil. Il est surtout l'auteur des *Gesta Philippi Augusti*, chronique précieuse qu'il commença vers 1186 et présenta au roi, dix ans après, sur les instances de l'abbé de Saint-Denis. Cette histoire de Philippe-Auguste, remaniée et augmentée plusieurs fois, comprend la période qui va de 1179 à 1206, selon les uns, à 1208 selon les autres ; elle n'a pas été écrite à l'aide seulement de diverses chroniques, mais après consultation de documents d'archives et de lettres de son temps et avec les notes et souvenirs de l'auteur. On a récemment découvert la première partie de la *Courte Chronique des rois de France*, manuel qu'il rédigea sur la prière des moines de Saint-Denis un peu avant mai 1196. Il a peut-être composé aussi une grande chronique, aujourd'hui perdue, qui se serait étendue des origines de la monarchie française au règne de Philippe Auguste. Il paraît avoir été familiarisé avec les livres saints. On distingue particulièrement chez lui son attachement aux prérogatives du clergé et, dans la seconde partie de ses *Gesta*, une sévérité parfois assez grande à l'égard de son héros, auquel il a le premier donné le surnom d'Auguste. Sa latinité n'est dépourvue ni d'élégance ni de correction. Les manuscrits des *Gesta* étaient rares dès l'époque de Guillaume le Breton, son continuateur, avec lequel il a été parfois confondu, et son abréviateur. La première édition de Rigord est celle de Pithou (1596) ; la dernière, celle de Fr. Delaborde (Paris, 1882-85, 2 vol. in-8). Une traduction des *Gesta* se trouve dans le t. XI de la collection Guizot (1825). M. BARROUX.

BIBL. : Notice de la dernière édition citée. — A. CARTELLIERI, *Philipp II August;* Leipzig, 1899, in-8, 6^e dissertation, pp. 31-35 (*zur Chronologie Rigords*. 1179-80).

**RIGSDAG** (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 687, et PARLEMENTARISME, t. XXV, p. 1171).

**RIGSRET** (V. CONSTITUTION, t. XII, pp. 685 et 688).

**RIGUEPEU.** Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fezensac ; 535 hab.

**RIG-VÉDA.** Recueil hindou (V. INDE, t. XX, p. 696).

**RIKOU-ZEN.** Province du Japon, la plus méridionale des trois qui ont été formées par la division de l'ancienne prov. de *Moutsou;* les deux autres sont les provinces voisines de *Rikou tchou* et *Rikou okou* (appelée aussi *Moutsou*). Ces trois provinces couvrent tout le N-E. de la grande île de Nipon, jusque vers 38° lat. Elles correspondent aux préfectures (Ken) de : *Miyagi*, ch.-l. Sendaï ; *Ivaté*, ch.-l. Morioka ; *Aomori*.

La région est agricole et produit du riz, du blé, des haricots ; les côtes abondent en poisson ; le poisson avec les fourrures de Yézo et les laques à bon marché sont les articles de commerce d'Aomori, qui est en communication quotidienne avec Hakodaté situé de l'autre côté du détroit. Mori-oka a du minerai de cuivre et fabrique des chaudrons ; Sendai sculpte des plateaux et autres objets en bois fossile, on y tisse aussi une étoffe de soie et de papier. La région est desservie par le chemin de fer du Nord, qui de Tokyo par Outsou no miya, Sendai et Morioka, aboutit à Aomori.

Sendaï était la capitale des daimios Daté Moutsou no kami, les plus importants du Nord ; c'est un membre de cette famille, Daté Masamouné, qui envoya une mission à Rome en 1614 ; son tombeau est dans un temple à quelque distance de la ville.

Le grand lac de Tawada est aussi dans la province de Moutsou.

BIBL. : W.-N. WHITNEY, *A concise dictionary of the principal roads of Japan;* Tokyo, 1889. — Bruno HASSENSTEIN, *Atlas von Japan;* Gotha, 1885, in-fol.

**RILE** (M.-G. von) (V. GERHARD [Meister]).

**RILEY** ou **RYLEY** (Charles Reuben), peintre anglais, né à Londres en 1752, mort à Londres en 1798. Fils d'un soldat aux Horse Guards, il s'essaya d'abord à la gravure, puis se tourna vers la peinture qu'il étudia sous John Hamilton Mortimer et à la Royal Academy où, en 1778, il remporta la médaille d'or et, à partir de l'année suivante, exposa des dessins et de petites peintures. Son développement artistique fut entravé par l'état précaire de sa santé et par la nécessité où il se trouva de travailler pour des éditeurs et de donner des leçons. Quelques-unes de ses œuvres ont été gravées. Fr. BENOÎT.

**RILHAC.** Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Livernon ; 405 hab.

**RILHAC-LASTOURS.** Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Nexon, à 4 kil. du chem. de fer de Limoges à Périgueux ; 851 hab. Cette localité a possédé dès le commencement du XIVe siècle un petit hôpital, qui disparut de bonne heure. Au village de Lastours (*de Turribus*) se voient les importantes ruines d'un château féodal assis à 403 m. d'alt. : donjon roman du XIe ou du XIIe siècle, grosses tours du XVe, chapelle de 1488. Berceau de la famille Gouffier de Lastours, célèbre dans les annales du Limousin.

**RILHAC-RANÇON.** Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Ambazac ; 976 hab.

**RILHAC-TREIGNAC.** Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Treignac ; 446 hab.

**RILHAC-XAINTRIE.** Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Saint-Privat ; 977 hab.

**RILLANS.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont ; 80 hab.

**RILLE.** Rivière des dép. de l'*Orne* et de l'*Eure* (V. ces mots).

**RILLÉ.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. et à 13 kil. S.-S.-O. de Château-la-Vallière, sur le Lathan, affl. de dr. de l'Authion, lui-même tributaire de dr. de la Loire. Alt., 85 m. ; 728 hab. Stat. du chem. de fer de Neuillé-Pont-Pierre à Port-Boulet. Eglise des XIIe, XIIIe et XVIe siècles, assez intéressante ; trois menhirs appelés les *Trois-Chiens*. Grande ferme modèle ; distillerie et sucrerie de la Briche. Gisement de minerai de fer.

**RILLETTES.** Sorte de charcuterie composée de hachis de porc rôti et de graisse de lard, le tout fondu et bien mélangé. Les rillettes peuvent se préparer de la façon suivante : on coupe par morceaux de la grosseur d'un dé de la viande de porc frais bien entrelardée, on les place dans un poêlon avec une petite quantité d'eau salée et l'on fait cuire sur un feu très vif, en remuant continuellement, et en comprimant avec une écumoire jusqu'à complète évaporation de l'eau. Les rillettes ont alors pris une couleur brune. On les empote et on les recouvre d'une couche de graisse fondue. — Les rillettes de Tours jouissent d'une grande réputation.

**RILLIEUX.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montluel ; 1.406 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**RILLY.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de l'Ile-Bouchard ; 559 hab.

**RILLY.** Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Montrichard ; 408 hab.

**RILLY-AUX-OIES.** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny ; 279 hab.

**RILLY-LA-MONTAGNE** (*Risleius*, 850 [polyt. abb. Saint-Remi de Reims]). Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy, sur le versant nord de la *montagne de Reims ;* 1.567 hab. Stat. de la voie ferrée Epernay-Reims (tunnel). Vignoble, commerce de vins de Champagne. E. Ch.

**RILLY-SAINTE-SYRE.** Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis, cant. de Méry ; 339 hab.

**RIMA.** Village du Tibet S.-E., sur la rive g. du Dza-youl tchou ou Lohit, gros affl. de g. du Brahmapoutra, près de son confluent avec le Rong-tod tchou qui vient du N. Rima, résidence du préfet du Dza-youl, n'a été vu que par Krichna. Alt., 1.418 m. ; à 260 kil. à vol d'oiseau de Batang et 160 de Sadiya, sur la route la plus courte, mais fermée au commerce, qui soit entre l'Inde et la Chine.

BIBL. : *Surv. of. Ind.*, 1882 ; *Supplém. pap. R. G. S. Lond.*, (1888 (voy. de Needham). — D. de RHINS, *l'Asie Centrale.*

**RIMAC.** Rivière torrentueuse du littoral péruvien, qui arrose Lima et se jette dans le Pacifique par le port de Callao. Une partie de ses eaux a été captée au N. de la ville et conduite dans les maisons au moyen d'un ingénieux système de filtres souterrains, dû à un ingénieur distingué, Ernest Mallinowski, dont le nom est demeuré populaire à Lima. Ch. LAROUSSIE.

**RIMANDOULE.** Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

**RIMARDE** (La). Rivière du dép. du *Loiret* (V. ce mot, t. XXII, p. 475).

**RIMAUCOURT.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot, au fond du vallon de la Sueur ; 1.127 hab. Stat. de la voie ferrée de Chaumont à Neufchâteau. Forges, hauts fourneaux. *Rimalcuria* (XIe siècle) dépendait des seigneurs de Reynel ; diocèse de Langres, généralité de Châlons. Vestiges de constructions romaines sur la côte de Barémont (alt., 367 m.).

**RIMBAUD** (Arthur), poète et explorateur français, né à Charleville en 1854, mort à Marseille en 1891. L'existence de ce poète a été particulièrement aventureuse. En oct. 1871, il vint à Paris et provoqua une vive surprise dans le cénacle du Parnasse par l'étrangeté de ses premiers poèmes : *les Accroupissements*, *les Effarés*, *les Chercheuses de poux*, *Voyeries*, *Oraison du soir*, *Bateau ivre ;* il se lia avec André Gill, le poète Ch. Gros et surtout Paul Verlaine qu'il accompagna peu de mois après à Londres où il fréquenta Eugène Vermesch, et à Bruxelles où il connut Georges Cavalier, dit Pipe en Bois, mais dans cette ville les deux poètes se querellèrent, et Verlaine ayant tiré sur son ami fut condamné par les tribunaux belges à dix-huit mois de prison, qui lui inspirèrent *Sagesse*. Rimbaud, avide de sensations exotiques et nouvelles, voyagea en Hollande, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Suisse, dans les îles de l'archipel : tombé dans la misère, il fut rapatrié ; mais bientôt il repartait, comme engagé dans les troupes néerlandaises, se rendant à Sumatra et à Java : il déserta à Java et vécut pendant un mois dans les forêts ; pour rentrer en Europe, il s'embarqua comme interprète sur un bateau anglais qui le rapatria ; il ne resta pas longtemps à Charleville et parcourut la Suède et la Norvège, dans la tournée d'un cirque. Ses pérégrinations continuèrent : en 1880, on le trouve en Egypte, puis dans l'île de Chypre, où il était surveillant de la construction d'un palais pour le gouverneur. A la fin de la même année, il se rendit à Aden et, engagé comme acheteur par M. Bardey, partit pour la côte orientale d'Afrique ; il traversa tout le désert du Somal et arriva à Harrar où il s'établit, trafiquant l'or et l'ivoire ; entré en relation avec Ménélik, par l'intermédiaire du ras Makonnen dont il était devenu l'ami, il devint un des conseillers intimes du négus. Son exploration de l'Ogaden et la relation détaillée qu'il envoya à la Société de géographie sur cette région inconnue datent de cette époque ; en 1888, Rimbaud négocia avec Félix Faure, ministre des colonies, l'autorisation de débarquer à Obock

les outils nécessaires à la fabrication de cartouches pour le négus ; en 1890, les affaires du voyageur avaient prospéré, il avait réalisé une fortune d'un million et s'embarqua pour la France. Malheureusement, un accident de cheval provoqua une tumeur du genou, et l'on dut l'amputer d'une jambe à son arrivée à Marseille ; il se fit conduire à Charleville, mais voulut bientôt repartir ; au moment où il allait s'embarquer à Marseille, il dut entrer de nouveau à l'hôpital où il mourut après de grandes douleurs.

La destinée d'Arthur Rimbaud comme poète a été très singulière ; après une courte apparition dans les lettres, en 1871, il avait disparu. Ce n'est qu'en 1885 que Paul Verlaine révéla son nom et ses œuvres, dans *les Poètes maudits*, à la jeune génération qui s'en fit un drapeau et créa en partie, à l'aide de ses vers, les écoles décadente et symboliste : le fameux sonnet des voyelles, qui attribuait une couleur aux voyelles et commençait ainsi :

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu, voyelles.

Ce fut le point de départ de maintes singularités verbales et littéraires. La personnalité même de Rimbaud restait mystérieuse, personne ne sachant ce qu'il était devenu, quelques incrédules même niant son existence. Ce n'est que tout récemment que son beau-frère, Paterne Berrichon, a publié un livre où il raconte l'odyssée du poète et de l'explorateur et donne une version plus correcte de ses vers : *Vie de Ch. Arthur Rimbaud*, (1898), dans les éditions du *Mercure de France*. On avait publié jusque-là de Rimbaud : *Poesies*, *Illuminations* et, en 1873, à Bruxelles : *Une saison en enfer*, sorte d'autobiographie. Ph. B.

**RIMBEZ-ET-BAUDIETZ.** Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabarret ; 365 hab.

**RIMBOVAL.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Fruges ; 387 hab.

**RIME** (Litt.). La rime consiste essentiellement dans le retour des mêmes sons à la fin des vers. Inconnue aux poésies grecque et latine à l'époque classique, elle est devenue nécessaire quand on a compté rigoureusement les syllabes du vers, quand il ne lui a plus été possible d'osciller, comme dans le mètre virgilien, composé de dactyles et de spondées, entre treize et dix-huit syllabes. La rime est très différente de l'assonance telle qu'on la voit encore dans la *Chanson de Roland ;* ce qui l'en distingue, c'est que la répétition d'une même voyelle est accompagnée autant que possible des mêmes consonnes, *eternel*, *solennel ; — journée*, *donnée ; — jour*, *retour*. Les rimes sont dites *riches* ou *suffisantes* suivant que les voyelles ou les diphtongues sont frappées par la même consonne ou par des consonnes différentes. Ainsi *éternel* et *solennel* riment richement ; *jour* et *retour* sont des rimes simplement suffisantes. On s'est demandé souvent si la rime était pour l'œil ou pour l'oreille, et l'on paraît admettre aujourd'hui qu'il n'y a pas de rimes pour l'œil ; les vers de Boileau qu'on cite toujours à ce propos :

Durant les premiers ans du Parnasse françois,
Le caprice tout seul faisait toutes les lois

riment pour l'oreille, car on prononçait *françouès*, *louès*. Cependant, il ne faut point généraliser, et il est bien certain que *cour* et *discours*, *affligé* et *danger*, *sème* et *blasphème*, qui riment si bien pour l'oreille, ne sauraient se trouver ensemble dans des vers.

L'agencement des rimes est soumis à des lois déterminées dont le détail est donné par tous les traités de versification, et qui ne doivent pas trouver place ici ; on sait que les rimes doivent être alternativement *masculines* ou *féminines*, qu'elles sont *plates* ou *croisées*, et que dans certains genres de poésie le retour de la rime peut se faire attendre jusqu'au quatrième vers. Il n'est pas permis de faire rimer le simple avec son composé, à moins que le sens ne soit changé ; *ordre* et *désordre* ne peuvent rimer ; ensemble ; *front* et *affront* riment parfaitement bien. Les traités spéciaux donnent au sujet de la rime beaucoup d'autres indications ; et comme les poètes, surtout au moyen âge et au XVIe siècle, ont été parfois de véritables jongleurs, ils ont agencé les rimes de bien des façons différentes, de manière à avoir ce qu'on appelle en termes du métier des rimes *annexées*, *batelées*, *brisées*, *couronnées*, *empérières*, *enchaînées*, *fraternisées*, *kirielles*, *senées*, etc.

Une question plus intéressante est celle de savoir si la rime mérite ou non les anathèmes dont elle a été chargée par quelques auteurs, notamment par Fénelon et par Lamotte-Houdart. A les en croire, elle serait pour les poètes une gêne de tous les instants ; elle les empêcherait de s'abandonner à leur inspiration. A cause d'elle, le *qu'il mourût* serait détruit par un vers d'une faiblesse extrême, et les plus belles tirades seraient gâtées par des épithètes froides ou par des hémistiches de remplissage. On peut répondre à cela que le véritable poète doit toujours être doublé d'un versificateur habile, que Corneille et Racine croyaient leurs tragédies terminées quand ils n'avaient plus que les vers à faire ; que Molière, La Fontaine et l'auteur du *Lutrin* ne se plaignaient nullement de cette prétendue tyrannie de la rime, et qu'il suffit de lire attentivement leurs œuvres pour voir quelles beautés de détail la nécessité de rimer leur a fait rencontrer. Sans la rime, on n'admirerait probablement pas des vers comme ceux-ci :

Moi, fille, femme, sœur et mère de vos maîtres.
Pour réparer des ans l'irréparable outrage, etc.

La Fontaine, qui se contente souvent, ainsi que Molière, de rimes à peine suffisantes, doit à la rime une infinité de vers heureux, et pour tout dire en un mot les poètes ne sont pas plus gênés par la rime que les musiciens ne le sont par la mesure. A. GAZIER.

**RIMEIZE.** Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Saint-Chély-d'Apcher ; 1.118 hab.

**RIMINI.** Ville d'Italie, chef-lieu d'un cercle de la province de Forli, à 1 kil. de la mer Adriatique, entre les embouchures de l'Ausa et de la Marecchia ; 12.000 hab. agglomérés (40.000 avec la commune). La population s'adonne principalement à la pêche et au tissage de la soie. A l'embouchure de la Marecchia canalisée, petit port (avec un phare) qui a un mouvement de 460 navires et 13.000 tonnes environ. Stat. de la ligne de Bologne-Ancône et Ferrare-Rimini. La ville, entourée de murs, a quatre portes, deux grandes places (Piazza Giulio Cesare, et Piazza Cavour avec un joli puits de 1543 et une statue du pape Paul V). Rimini possède plusieurs beaux édifices datant de l'antiquité et du moyen âge. Le plus remarquable est la cathédrale Saint-François qui date du XIIIe siècle et a été bâtie, d'abord dans le style gothique italien (les fenêtres subsistent encore) ; c'était alors une église, qui a été plus tard restaurée dans le style du début de la renaissance par Gismondo Malatesta sur les plans du célèbre architecte Léon-Batt. Alberti et sous la direction de Matteo de Pasti (1447-50) ; l'édifice fut reconstruit en majeure partie et décoré comme le temple des Malatesta, il portait sur sa façade une dédicace : *Divæ Isottæ sacrum*, maîtresse, puis plus tard seconde à la divine Isotta femme de Gismondo. A l'extérieur de ce magnifique édifice qui est le chef-d'œuvre d'Alberti et une des meilleures œuvres de la Renaissance, l'art antique reparaît dans toute sa pureté ; par malheur le travail resta inachevé : il manque la coupole et le haut de la façade ; le chœur de l'église date de 1709 ; la plinthe porte les armes des Malatesta : un éléphant et une rose. Sur les côtés de l'édifice, on avait disposé sous les arcades des sarcophages où furent déposés les restes des poètes et des philosophes que le célèbre condottière avait réunis autour de lui (Basinio, de Parme, Giusto de Conti, l'ingénieur Roberto Volturio et les ossements de l'humaniste Gémisthius Plethon dont le corps avait été rapporté par Malatesta de ses expéditions en Grèce. A l'intérieur, on trouve les tombeaux des Malatesta (tombeau

de Gismondo, décoré par Antonio di Duccio et Ciuffagni), tombeau d'Isotta (1450), une fresque de Piero della Francesca, et de nombreux sujets peints et sculptés rappelant l'histoire des Malatesta, une vieille statue de la Vierge

Façade du palais de Gismondo-Malatesta, à Rimini.

dell'Acqua qui octroie la pluie, etc. Le palais des Malatesta subsiste encore, mais il est dépouillé de ses ornements et ne présente plus qu'une masse presque informe et dégradée, qui sert de prison.

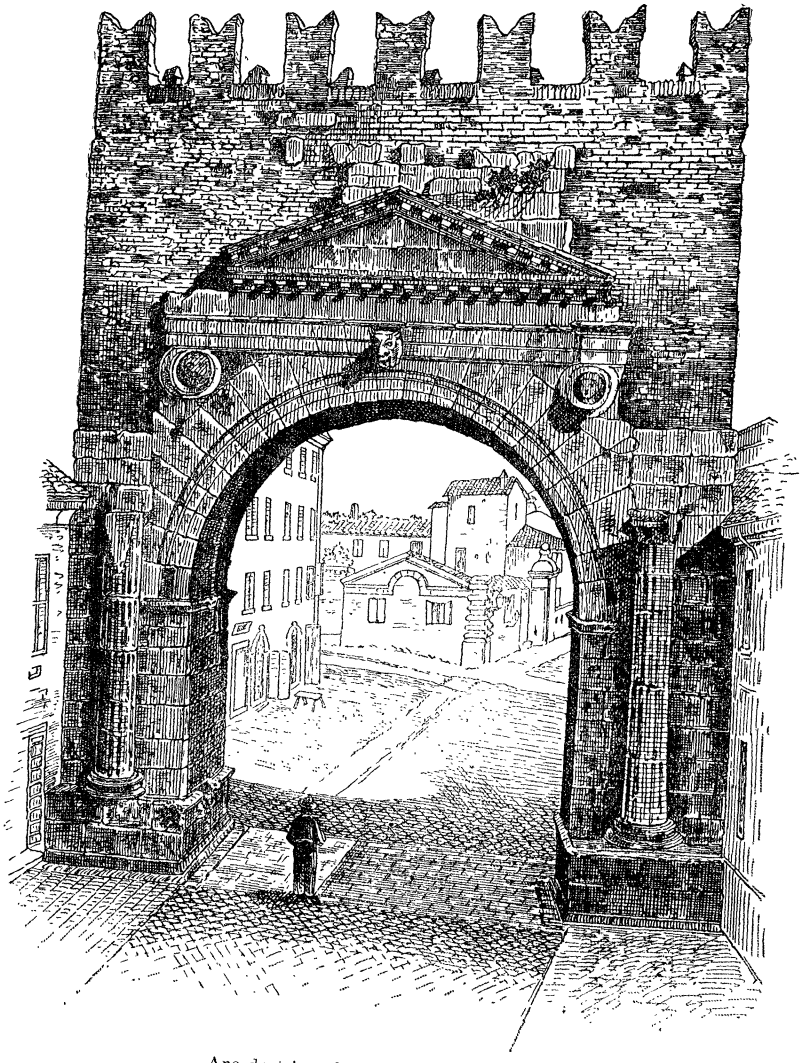

Arc de triomphe d'Auguste, à Rimini.

Parmi les restes de l'antiquité, les plus intéressants sont : la porte romaine ou arc de triomphe d'Auguste (14 m. de haut), élevé en mémoire du rétablissement de la voie Flaminienne (27 av. J.-C.), construction en travertin avec

jolis chapiteaux extérieurs et médaillons de Jupiter et Minerve, Neptune et Vénus; le pont d'Auguste, sur la Marecchia (à Sarches, en marbre blanc, 72 m. de long). C'est une des plus belles constructions antiques de cet ordre; on y a une vue étendue sur les Apennins; de l'autre côté du pont, faubourg de San Giuliano, avec San Giuliano (rebâti en 1552), qui contient un tableau de Paul Véronèse (*le Martyre de saint Julien*), et un de Bittino da Faenza (1357), où la voie Emilienne aboutissait à la voie Flaminienne; l'église de San Girolamo, avec un tableau de la vie de ce saint par Guercino; sur la place Cavour, le Palazzo del Comune où l'on trouve une galerie de peintures, un tableau de Ghirlandajo, une *Pieta* de Giovanni Bellini, un *Saint Dominique* du Tintoret, etc. Belle bibliothèque fondée par le jurisconsulte Gambalunga en 1617 (33.000 vol. et 4.800 manuscrits); petit musée archéologique avec sculptures antiques, un tombeau de femme, un hermès du dieu Pan, pierres tumulaires des xe et xie siècles; sur la place Jules-César, qui est l'ancien forum, piédestal en pierre érigé par Sigismond, et restauré en 1550 en souvenir du passage du Rubicon par César; auprès, une petite chapelle, sur l'emplacement où prêcha saint Antoine, et une autre où il prêcha les poissons, les hommes ne l'écoutant pas. Bains de mer où l'on arrive par une grande allée de platanes qui part de la Porte marine; sur la plage, hôtels et casino.

Rimini est l'ancien Ariminum, ville des Ombriens, et dès 269 av. J.-C. colonie romaine; c'était le port principal de la flotte romaine de l'Adriatique, et une place de commerce importante; dans l'antiquité, Ariminum était une forteresse qui défendait la frontière de la presqu'île contre les Gaulois. La grande voie Flaminienne, construite en 220, y aboutissait. Jules César et Auguste agrandirent sensiblement la ville, bâtirent un amphithéâtre dont il ne reste que quelques substructions et embellirent Ariminum. Au temps de l'exarchat, elle resta la dernière au nord des cinq villes qui formaient la célèbre Pentapole maritime qu'administrait un gouverneur (les quatre autres étant Ancône, Fano, Sénigallia et Pesaro). En 260, la ville devint le siège d'un évêché, et, en 359, un concile y fut tenu contre les Ariens. Les Lombards furent plus tard maîtres de la ville qui tomba au xviiie siècle entre les mains des Malatesta qui y régnèrent pendant trois siècles; leurs crimes et leur turbulence les rendirent aussi célèbres que la protection éclairée qu'ils accordèrent aux artistes de la Renaissance : en 1400, Charles Malatesta ne parvint pas à garder Ghiberti; mais Gismondo, au milieu du xve siècle, sut s'entourer d'artistes, tels que Piero della Francesca, le sculpteur Agostino di Duccio, et l'architecte Alberti (V. Malatesta). Après que Pandolfo Malatesta eut vendu Rimini aux Vénitiens (1503), la ville, à la suite de la ligue de Cambrai, passa dans les Etats de l'Eglise (1509); en 1797, elle fut chef-lieu du dép. du Rubicon dans la république Cisalpine; en 1815, elle fut réunie de nouveau aux Etats du pape jusqu'en 1860. Ph. B.

Concile de Rimini (V. Arianisme, t. III, p, 893).

Bibl. : Ch. Yriarte, *Rimini, études sur les lettres et les arts à la cour des Malatesta*; Paris, 1882. — Cartonini, *Hist. civile et religieuse de Rimini*, 1888, 6 vol. — Tonini, *Storia riminese*.

**RIMINI** (Francesca da), noble dame italienne, née à Ravenne vers le milieu du xiiie siècle, célèbre par la place qu'elle occupe dans la *Divine Comédie* de Dante. Le poète (*Enfer*, ch. v) la rencontre dans le cercle des luxurieux, emportée avec son amant Paolo dans un tourbillon de vent et elle lui fait le touchant récit de ses malheurs. D'après la légende que Dante a recueillie et qui est reproduite par ses anciens commentateurs, Francesca, fille de Guido da Polenta (mort en 1310), fut mariée par son père à Gianciotto Malatesta, seigneur de Rimini, alors qu'elle croyait épouser Paolo, frère de celui-ci qu'elle aimait et elle ne s'aperçut de son erreur que le lendemain de ses noces. Sa passion pour Paolo subsista après son mariage et elle y succomba un jour que les deux amants lisaient ensemble le *Roman de Lancelot*; le mari outragé se serait vengé en les tuant l'un et l'autre. Ce récit paraît ne reposer sur aucun fondement : on ne trouve, en effet, aucune trace de ces événements dans les chroniques contemporaines; de plus, le mariage de Francesca aurait eu lieu, d'après les commentateurs de Dante, vers 1275 et nous savons que Paolo était lui-même marié dès 1269. Francesca était tante de ce Guido da Polenta chez qui Dante passa à Ravenne les dernières années de sa vie; c'est peut-être ce qui aura déterminé le poète à lui donner une place dans son œuvre. H. F.

Bibl. : Editions de la *Divine Comédie*, notamment celles de Casini (1889), et Scartazzini (1899). — Scartazzini, *Encyclopedia dantesca*; Milan, 1096. — P. Toynbee, *A Dictionary of proper names in Dante*; Oxford,, 1898.

**RIMNA-Hall**, skald islandais (V. Hall Magnusson).

**Rimnicu-Sarat**. Ville de Roumanie, chef-lieu de cercle, située sur la rive gauche du Rimnicu (affluent du Sereth), dans une plaine marécageuse; au pied des collines de Strajesci; 11.000 hab. Evêché. En août 1787, le prince de Cobourg, qui commandait l'armée austro-russe, y défit complètement les Turcs. En 1854, la ville fut détruite par un incendie. Ph. B.

**Rimnicu-Valcea**. Ville de Roumanie, chef-lieu du dép. de Valcea, située sur la rive droite de l'Aluta (affl. gauche du Danube), au confluent du Rimnicu, à la sortie de l'Aluta, du défilé de la Porte Trajane qui perce les Alpes de Transylvanie, et au pied du Lacuffrumeas; 5.000 hab. Siège d'une préfecture, séminaire diocésain, et évêché grec. Dans le cercle de Valcea, on trouve les couvents de Bistritza, Kozia et Horezu, les plus riches et les plus beaux de la Valachie. A peu de distance, les célèbres vignobles de Dragasani; au S.-O. de la ville, les célèbres mines de sel d'Ocna-Mare. Au N., chapelle, sur l'emplacement d'une citadelle célèbre dans l'histoire roumaine. Au S., le camp de Trajan, où celui-ci établit, dit-on, son quartier général contre les Daces. Ph. B.

**RIMOGNE.** Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rocroi; 1.906 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Ardoisières importantes (produc. annuelle : 50 millions environ d'ardoises).

**RIMON-et-Savel.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Saillans; 149 hab.

**RIMONDEIX.** Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Jarnages; 388 hab.

**RIMONS.** Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Monségur; 405 hab.

**RIMONT.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Saint-Girons; 1.674 hab.

**RIMOUX.** Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. d'Antrain; 802 hab.

**RIMPLAS.** Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Saint-Sauveur; 155 hab.

**RIMSKY-Korsakov** (Nikolaus-Andreus), compositeur russe, né à Tichvine en 1844. Rimsky-Korsakov est actuellement un des compositeurs les plus en vue de la jeune école russe. Il embrassa tout d'abord la carrière militaire; il était officier de marine lorsqu'il commença à se livrer sérieusement à l'étude de la musique. Comme tous les maîtres de son pays, il a beaucoup écrit et dans tous les genres : musique dramatique, poèmes symphoniques et fantaisies pour l'orchestre, musique de chambre, mélodies, etc. Un de ses opéras, *la Pskovitaine*, a eu beaucoup de succès. La *Nuit de mai*, *Snegourotchka*, ses deux autres ouvrages de théâtre, sont au répertoire de toutes les scènes de Russie. Plusieurs de ses poèmes symphoniques, *Sadko* et surtout *Antar*, l'ont fait avantageusement connaître de tous les grands orchestres d'Europe. Rimsky-Korsakov a été chargé depuis 1871 d'une classe de composition au Conservatoire de Saint-Pétersbourg. Il est, en outre, chef de toutes les musiques de la marine russe.

**RINALDI** (Comte de Segna) (V. Alexandre IV).

**RINALDO** D'AQUINO, poète italien du XIIIe siècle, l'un des principaux représentants de l'école sicilienne qui se groupa autour de Frédéric II. Il est peut-être identique à un Rinaldo d'Aquino qui, en 1257, fut vice-roi, pour Manfred, de la terre d'Otrante et de Bari. Parmi ses chansons, pour la plupart fades et conventionnelles, quelques-unes, mises dans la bouche de personnages féminins, se détachent et frappent par la simplicité et le naturel des sentiments : le *Lamento per la partenza d'un cavaliere crociato* (écrit à propos de la croisade de 1228 ou de celle de 1240) mérite la place que lui font les anthologies. La plupart des poésies de Rinaldo ont été publiées dans l'édition du manuscrit du Vatican 3793, récemment donnée par d'Ancona et Comparetti (Bologne, 1875 et suiv.).

BIBL. : GASPARY, *Die sizilianische Dichterschule des XIII Jahrhunderts;* Berlin, 1878. — MONACI, *Crestomazia italiana dei primi secoli;* Città di Castello, 1889, p. 82.

**RINÇAGE** (Econ. dom.) (V. BLANCHISSAGE).

**RINCEAU** I. ARCHITECTURE. — Ornement sculpté en relief ou gravé en creux, exécuté en mosaïque, peint ou doré, inspiré de certain esplantes ou branchages qui s'enroulent naturellement. Les rinceaux prennent souvent naissance dans une touffe de feuilles (généralement des feuilles d'acanthe) appelée *culot* et se développent et se prolongent ensuite avec symétrie, mais en s'agrémentant de détails variés. C'est surtout dans l'empire romain que les rinceaux, largement traités dans les frises des entablements d'ordre corinthien ou d'ordre composite, prirent le plus d'importance (fig. 1). Le style roman imita, parfois en peinture et sans leur donner grande ampleur, les rinceaux des édifices antiques; mais, dès la Renaissance, les rinceaux reprirent faveur et furent traités avec une rare élégance, tantôt dans les frises, tantôt sur les faces verticales des pilastres (fig. 2). Un bel exemple de rinceaux de cette époque se voit à la galerie des Loges, au Vatican à Rome, où Raphaël, dans les montants de ses arabesques, a entremêlé des rinceaux peints de stucs exécutés avec une rare perfection. Un autre exemple remarquable de rinceaux de la même époque, mais exécutés en mosaïque, est fourni par la décoration des pilastres du grand salon de la villa Albani, à Rome. Ch. LUCAS.

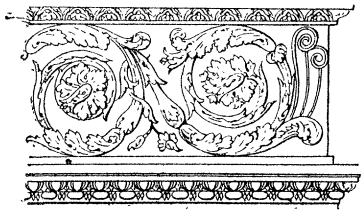

Fig. 1. — Rinceau de la frise du temple de la maison Carrée, à Nîmes.

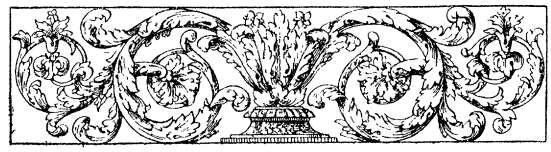

Fig. 2. — Rinceaux composés par P. Androuet du Cerceau.

II. ART HÉRALDIQUE. — Branches chargées de feuilles croisées et enlacées. Le *rinceau* se distingue de la *redorte* en ce que cette dernière n'est que d'une seule branche.

**RINCK** (Johann-Christian-Heinrich), célèbre organiste allemand, né à Elgersburg (duché de Gotha) le 18 févr. 1770, mort à Darmstadt le 7 avr. 1846. Après avoir travaillé l'orgue et la composition dans sa jeunesse auprès d'un humble maître d'école et organiste de village, il reçut des leçons de Kittel, un des élèves de Bach. aussi arriva-t-il à un talent des plus remarquables de fort bonne heure. Successivement organiste à Giessen puis à Darmstadt, il se fit entendre avec le plus grand succès en beaucoup d'autres villes. Il a formé d'excellents élèves et écrit pour son instrument de fort belles œuvres. Dans la plupart de ses compositions, il s'est astreint à ne faire du style rigoureux et fugué qu'un usage très modéré. Son admiration pour le grand Bach, qui a porté ce style à sa perfection, était telle qu'il estimait impossible de lutter avec lui sur ce terrain : « J'ai toujours pensé, disait-il, que ce qu'il a fait est inimitable et que si l'on veut composer quelque chose qui soit digne d'être approuvé, c'est dans une voie différente qu'il faut s'engager ».

**RINCON** (Antonio del), peintre espagnol, né à Guadalajara vers 1446, mort à Séville en 1500. Beaucoup d'incertitude et d'obscurité enveloppe la vie de cet artiste que ses biographes supposent avoir passé, jeune encore, en Italie où il aurait étudié son art auprès de Domenico Ghirlandajo; ce sont là autant d'hypothèses qui présentent, à la vérité, quelque vraisemblance, car la peinture de Rincon est italienne d'exécution et offre quelque vague analogie avec la manière de Ghirlandajo. A son retour dans sa patrie, Rincon eut l'occasion de donner des preuves de son talent devant les rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, qui le nommèrent leur peintre en titre. Il reproduisit fréquemment leurs traits, et longtemps, au-dessus du maître-autel de l'église de San Juan de los Reyes, à Tolède, on put voir leurs deux portraits, ainsi que celui d'Antonio de Nebrija, peints de la main de Rincon. Vers 1483, associé à Pedro Berruguete, il décorait de fresques l'ancienne sacristie à Tolède; rien ne subsiste aujourd'hui de cet important ouvrage. L'œuvre capitale de l'artiste, encore assez bien conservée, est le retable de l'église de Robledo de Chavela, composé de dix-sept panneaux représentant des sujets empruntés à la vie de la Vierge, avec, pour sujet central, son *Assomption*. Ces peintures montrent que Rincon, encore un peu timide dans son dessin, est déjà beaucoup plus souple et plus hardi dans son exécution qu'aucun autre des peintres de son temps. Les figures, notamment, sont beaucoup plus expressives et plus vivantes que dans les ouvrages des contemporains de Rincon. Le musée du Prado possède un tableau votif où sont représentés les rois catholiques, agenouillés et priant devant la Vierge et l'Enfant (la Vierge est assise sur un trône de marbre; auprès des rois se voient les infants, don Juan et doña Juana, et, derrière ces personnages, Torquemada et saint Pierre martyr, avec saint Thomas d'Aquin et saint Dominique). Exécutée vers 1491 pour le couvent de saint Thomas, à Avila, cette peinture a été attribuée à Rincon : cette attribution, toutefois, demeure douteuse. Deux portraits de Ferdinand et d'Isabelle existaient jadis dans la maison des chapelains, attenante à la chapelle de Saint-Jean de Latran, à Valladolid; ces portraits, croyait-on, étaient son œuvre. Une copie ancienne d'un portrait original d'Isabelle, actuellement conservée au palais de Castille, à Paris, figurait, avec l'attribution à Rincon, à l'Exposition colombienne, à Madrid, en 1892-93. P. L.

**RINDFLEISCH** (Georg-Eduard), médecin allemand, né à Köthen (Anhalt) le 15 déc. 1836. Il fut élève de Virchow et de Heidenhain et se fit recevoir privat-dozent à Breslau en 1861; il passa la même année à Zurich comme prosecteur d'anatomie pathologique et y fut nommé peu après professeur; en 1865, il devint professeur à Bonn et, en 1874, à Wurtzbourg, où il créa un institut pathologique grandiose. Il a particulièrement étudié les rapports de la tuberculose et de la scrofule et publié entre autres : *Lehrbuch der pathologischen Gewebelehre* (Leipzig, 1867-69, in-8; 6e édit. 1886; trad. en français, Paris, 1888, in-8); *Die Elemente der Pathologie* (Leipzig, 1883, in-8; trad. en français, Paris, 1886, in-8).

**RINENCÉPHALE** ou **RHINOCÉPHALE** (Térat.) V. CYCLOPIE et MONSTRE).

**RING** (Les **TO**). Famille de peintres allemands qui travaillaient à Münster au XVIe siècle. Le premier en date est *Ludger* to Ring l'Ancien (1496-1547), peintre, architecte et imprimeur, maître-peintre en 1521. Il signait d'un L inscrit dans un cercle. Il n'a laissé qu'un petit nombre d'œuvres et très peu dont l'attribution soit certaine. Il a traité des sujets religieux (*ex-voto* de Rutger von Dabbe [1538] et un *Christ tenant le globe du monde* [1537], à la cathédrale de Münster) et des portraits un portrait de jeune homme blond, au musée de Munster, et surtout un portrait d'homme, à la Galerie nationale de Berlin); les premiers sont inférieurs aux seconds. Pour le style, Ludger to Ring se rattache aux écoles flamande et rhénane primitives : son inspiration est généralement assez élevée, mais son dessin pèche par la dureté, et son coloris par la sécheresse. Par contre, ses fils *Hermann*, *Ludger le Jeune* et *Heribert* manifestent l'influence italienne. *Hermann* (1521-97) produisit un nombre considérable de tableaux religieux et de portraits, dont beaucoup sont conservés à Münster et aux environs, soit à la cahédrale, soit dans des collections publiques ou particulières. Tantôt maniéré et pompeux, tantôt réaliste jusqu'aux confins du trivial, il gâte sa couleur par une tonalité brune. Il est meilleur dans le portrait, surtout quand celui-ci date de la première partie de sa carrière : *Ludger le Jeune* (1530-85 ou 84?) quitta Munster pour Braunschweig, où il acquit le droit de cité. Il peignit plus clair que Hermann, dans une note un peu froide, mais souvent agréable. Il se signala surtout comme portraitiste (œuvres à Braunschweig, à Münster, etc.); cependant, il est l'auteur d'une *Noce de Cana*, traitée avec un parti pris de modernisme dans le costume et de réalisme minutieux dans le détail, qui fait songer à la manière hollandaise du XVIe siècle. Quant à *Héribert* (né vers 1524), on sait seulement qu'il fut souvent le collaborateur d'Hegmann. Enfin, il convient de signaler l'activité artistique de trois fils d'Hermann, *Ludger* (né en 1554), *Nicolaus* (né en 1564) et *Hermann* (né en 1566). Fr. Benoît.

Bibl. : Jansen, dans *Zeitschrift für bildende Kunst*, 1877, XII). — J.-B. Nordhoff, dans *Prüfers Archiv fur Kirchliche Kunst*, 1885, IX, et 1886, X.

**RING** (Max), romancier et médecin allemand, né à Zauditz, près de Ratibor, le 4 août 1817. Après avoir pratiqué la médecine jusqu'à 1850, il s'adonna au roman et au drame. Il n'a pas eu le talent de créer des conflits dramatiques, mais il excelle à peindre les situations pathétiques créées par la misère et les détresses humaines, la faim et le chômage, la disette et les maladies. Ses principales œuvres sont : *Die Kinder Gottes* (Breslau, 1852); *Der Grosse Kurfürst und der Schœppenmeister* (1852, 3 vol.); *Verirrt und Erlæst* (1855, 2 vol.): *John Milton und seine Zeit* (1857); *Rosenkreuzer und Illuminaten* (1861, 4 vol.); *Gœtter und Gœtzen* (2e éd., 1871, 4 vol.); *Berliner Leben Kulturstudien* (1882); *Berliner Kinder* (1883, 3 vol.); *Die Schützlinge des grossen Kurfursten* (1886); *Sieg der Liebe* (1886); *Streber u. Kæmpfer* (1888, 2 vol.); *Die Deutsche Kaiserstadt Berlin*, illustré (1882-84, 2 vol.); *Das Buch der Hohenzollern* (1888).

**RINGEL** (Désiré), dit *Ringel d'Illzach*, sculpteur français, né à Illzach (Haut-Rhin) le 29 sept. 1847. Admis en 1868 à l'Ecole des beaux-arts, dans l'atelier de Jouffroy, il s'y singularisa par un dédain de l'enseignement classique qui, depuis, a caractérisé chacune de ses œuvres. Pendant la guerre de 1870-71, il s'engagea dans l'armée de Bourbaki. La fin de nos désastres le ramena à Paris malade, nécessiteux. Mais les études d'Ecole lui étaient devenues insupportables; il vécut de la vente d'eaux-fortes, de dessins patriotiques, et il travailla pour les bronziers. Vers 1875, il conquit l'amitié de Falguière qui lui donna quelques conseils. D'ailleurs, Ringel avait déjà exposé au Salon de 1873 : *l'Exécuteur du Jugement de Salomon;* en 1874, *un flûtiste;* en 1875, *Succube*. En 1877, Ringel commença des recherches pour la composition d'une cire dure applicable à la ronde-bosse. Entre temps, il découvrait un procédé de fonte directe (bronze, verre, terre cérame) sur matières molles, qu'il exploite lui-même. Ces différentes occupations n'ont pas empêché le statuaire de cultiver son idéal artistique de modernite, de pratiquer sa manière réaliste franchement personnelle. Outre le grand nombre de portraits et d'objets d'art qu'il présente à chaque Salon, Ringel a exposé *la Fille de Roland*, portrait de Mme Sarah Bernhardt dans ce rôle (1876); *Salvator Rosa* (1877). En 1879, son *Demi-Monde* (statue en cire polychromée) remporta un succès de particulière curiosité; le jury avait invité Ringel à caleçonner son sujet. Devant l'ardeur des polémiques suscitées par la statue incriminée, l'artiste, défiant, se vit contraint à garder son œuvre toute une nuit, revolver au poing, Une main malveillante parvint cependant à la détériorer. Succès de meilleur aloi pour *la Marche de Rakoczy* (1880), musées de Tunis et d'Amiens; viennent ensuite *Liberté*, *Perversité*, musée de Marseille, *le Pavé de Paris* (1881); *la Parisienne* (1885); *la Saga*, jardin du Luxembourg, *Saint Bernard prêchant la croisade* (1888); *Sa Majesté le Hasard*, *Saint Thibault* (1889). A l'Exposition universelle de 1889, *la Saga*, *la Marche de Rakoczy*, *la Parisienne*. Au Salon de la Société nationale des beaux-arts : *Marie Stuart* (1891), musée de Châteauroux; *la Réclame* (1893); *Blaise Pascal* (1895); *les Neuf Symphonies de Beethoven* (1897), neuf bustes en cire polychromée. A l'Exposition universelle de 1900 : *Perversité*, trois des *Symphonies*, *Mante religieuse et courtilière*, céramique.

Bibl. : Paul Leroi, *Ringel*, dans l'*Art;* Paris, 1885. — Spire Blondel, *les Ciriers modernes*, dans l'*Artiste;* Paris, 1898. — Henrivaux, *Une Maison de verre*, dans *Revue des Deux Mondes;* Paris, 1899. — Anselme Langel, l'*Œuvre de Ringel*, dans *Revue Alsacienne;* Strasbourg, janv. 1900.

**RINGELBERGH** (Joachim Sterk van), humaniste flamand, né à Anvers vers 1499, mort vers 1536, on ne sait au juste où. Il passa plusieurs années à la cour de Maximilien d'Autriche, puis il étudia le droit à Louvain, et parcourut l'Europe, successivement professeur de philologie, de littérature et d'astronomie à Paris, à Orléans, à Bourges, à Lyon et à Bâle. Il fut l'ami d'Erasme, de Nicolas Béraud, d'André Hyperius, et de beaucoup d'autres savants. Il écrivit une trentaine de dissertations qui ont été réunies sous le titre de *Lucubrationes vel potius absolutissima* κυκλοπαιδεία (Anvers, 1529, in-8; Lyon, 1531; Bâle, 1538; *ibid.*, 1550).

Bibl. : Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas;* Louvain, 1763-70, 3 vol. in-fol.

**RINGGLLI** (Gotthardt), peintre et graveur suisse, né à Zurich en 1575, mort en 1639. On ne possède sur cet artiste que très peu de données biographiques. On sait cependant que, de 1607 à 1610, il travailla à Berne, où il décora de peintures, aujourd'hui détruites, la partie supérieure de la tour de l'Horloge et composa des tableaux, dont trois, relatifs à la fondation de la ville, placés d'abord à l'hôtel de ville, se trouvent maintenant au musée historique. Ses travaux obtinrent le plus grand succès et lui valurent le droit de cité. Ringglli peignit également des portraits, dont plusieurs furent gravés. Peintre médiocre, il fit preuve de verve et d'agrément dans les dessins à la bibliothèque de Zurich) et dans les gravures sur cuivre et sur bois qu'il exécuta sur des sujets d'histoire religieuse ou profane et de paysage. Il forma des élèves, parmi lesquels Samuel Hoffmann. Fr. Benoît.

Bibl. : Fuszli, *Geschichte der besten Maler in der Schweiz*, t. I.

**RINGOT** (François-Hubert), sénateur français, né à Marck (Pas-de-Calais) le 7 mars 1838. Maire de Saint-Omer, il a été élu sénateur le 15 mai 1892, en remplacement de Lalanne, sénateur inamovible.

**RINGWALDT** (Bartholomæus), poète didactique allemand, né à Francfort-sur-l'Oder en 1530, mort à Langen-

feld, dans la Nouvelle-Marche, vers 1598, où il exerçait les fonctions de prêtre de campagne. Quelques-uns de ses chants d'église ont survécu; mais c'est surtout ses œuvres de poésie didactique qui ont préservé son nom de l'oubli. L'un de ses poèmes, intitulé *Die lautere Wahrheit*, décrit les devoirs du guerrier laïque et du chevalier religieux; c'est un tableau vivant de la vie de ce temps-là dans le N. de l'Allemagne. Un autre poème didactique, *Die christliche Warnung des treuen Eckart*, gardien légendaire du Venusberg (dans la légende germanique, le fidèle Eckart se tient à la porte de la montagne de perdition pour en écarter les hommes), une vision des peines réservées au vice dans l'enfer et des récompenses qui attendent la vertu dans le ciel. Ces poésies didactiques sont entrecoupées de chants qui reposent l'attention. Son *Speculum mundi, eine feine Komedie, darin abgebildet, wie übel an etlichen Orten getreue Prediger, welche die Wahrheit reden, verhalten werden* (Francfort-sur-l'Oder, 1592), compte parmi les meilleurs tableaux de mœurs de l'époque.

BIBL. : HOFFMANN VON FALLERSLEBEN, *Bartholomæus Ringwaldt und Benj. Schmolck;* Breslau, 1833.

**RINGWORM** (Dermat.) (V. TEIGNE).

**RINIHUE** ou **RENIHUE.** I. Lac situé dans la partie orientale du dép. de Valdivia (Chili), à 132 m. au-dessus du niveau de la mer. Il mesure 18 kil. du S.-E. au N.-O. Sa largeur varie de 3.000 à 4.000 m. A l'O. Il donne naissance au Calle-Calle et reçoit à l'E. le Panguipulli et le Periguaico qui descendent des volcans des mêmes noms. L'appellation de Riñihue vient de *Reny*, cuve, et *hue*, endroit, lieu.

II. Volcan (2.660 m.) situé à l'E. du lac, par 39° 47' de lat. S. et 71° 55' de long. O.

**RINK** (Hinrich-Johannes), explorateur et géographe danois, né à Copenhague en 1819, mort à Christiania en 1873. Il explora le Grœnland de 1848 à 1851 et publia le résultat de ses recherches géologiques et géographiques dans un grand ouvrage (*le Grœnland*, 1852-57, 2 vol.), ainsi que dans diverses monographies parues depuis (entre autres : *De l'Intérieur du Grœnland et de la possibilité d'y voyager*, 1875). Nommé à Copenhague directeur du commerce grœnlandais, il a travaillé avec ardeur à la civilisation des Esquimaux et a même tâché de les éveiller à la vie intellectuelle. Pour mieux les faire connaître, il a publié *Contes et traditions des Esquimaux* (1866-71), *The eskimo tribes, especially in regard to language* (1887), etc. G. LÉVY-ULLMANN.

**RINKART** (Martin), né en 1586, mort en 1649, pasteur à Eilenburg. Il sera préservé de l'oubli par son chant d'église : *Num danket alle Gott*, que les 30.000 soldats de Frédéric le Grand, après leur victoire de Leuthen, où ils avaient triomphé de 90.000 Autrichiens, entonnèrent sur le champ de bataille. Inspiré à son auteur par la joie immense que l'Allemagne éprouva à la paix de Westphalie, ce chant a été associé depuis à toutes les grandes joies nationales de l'Allemagne.

**RINUCCINI** (Cino), poète italien, né à Florence vers 1350, mort à Florence en 1417. Il appartenait à une riche famille bourgeoise et commerçante. Il est l'un des plus anciens imitateurs de Pétrarque, qui a visiblement servi de modèle à son chansonnier (publié par S. Bongi; Lucques, 1858). Il fut l'un des chefs de la vieille école florentine qui s'éleva avec violence contre les premiers humanistes indiscrètement passionnés pour l'antiquité et injustes contempteurs des mœurs et des coutumes nationales; il écrivit notamment (en latin pour être lu de ses adversaires) une *Invective* contre les détracteurs de Dante, de Boccace et de Pétrarque, qui est un véritable plaidoyer en faveur de l'antique éducation florentine. A. J.

BIBL. : WESSELOFSKY, *Il Paradiso degli Alberti I*, 2e partie, p. 303 (Sur *l'Invective*). — F. FLAMINI, *l'Imitazione di Dante*, dans l'*Alighieri*, vol. I et II, et *le Giornale storico*, XV, 455.

**RINUCCINI** (Ottavio), poète italien, né à Florence le 17 juin 1564, mort à Florence en 1621. Il accompagna Marie de Médicis en France et fut gentilhomme de la cour de Henri IV. Il est l'un des premiers auteurs d'*intermezzi* et d'opéras : il écrivit notamment, en 1594, une *Dafné;* en 1600, pour le mariage de Marie de Médicis, une *Euridice*, et, en 1608, pour celui de Côme de Médicis, un *Narcisso*. Ces diverses pièces furent mises en musique par Jacopo Peri, Caccini et Monteverde. Il a composé, en outre, un certain nombre de *canzonette*, destinés aussi à être mises en musique (*Poesie musicali di O. Rinuccini*, publié par C. Verzone; Ancône, 1888). Ses principales œuvres, d'abord publiées à part, ont été réunies à Livourne en 1802 (*Drammi musicali*, publié par G. Poggiali). A. J.

BIBL. : KLEIN, *Geschichte des Dramas*, t. V. — L. PEROSA, *Delle Origine, Progressi ed Effetti del Melodramma in Italia;* Venise, 1864.

**RINXENT.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Marquise; 1,413 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Eglise gothique (XVIe s.), restaurée.

**RIN ZAI** (chinois *Lin tsi*). Nom japonais d'une secte bouddhique introduite au Japon à l'époque des Siogoun de Kamakoura. Cette secte est elle-même une branche de la secte appelée *Zen* (chinois *Chan*) ou de la méditation mystique, fondée en Chine par Bodhidharma (VIe siècle).

**RIOBAMBA** (V. CAJABAMBA).

**RIO-BRANCO** (V. RIO NEGRO).

**RIO-BRANCO** (José-Maria da SILVA PARANHOS, premier vicomte de), l'un des plus remarquables hommes d'Etat brésiliens modernes, né à Bahia le 16 mars 1819, mort à Rio de Janeiro le 1er nov. 1880. Il servit d'abord dans la marine de guerre, puis dans l'armée (génie). Professeur à l'Ecole militaire de Rio, il quitta l'armée pour la politique. Député de Rio de 1847 à 1861, sénateur à vie pour la province de Matto-Grosso (1861), directeur de l'Ecole polytechnique de Rio (1875-80), secrétaire de la Mission à La Plata (V. CARNEIRO LEÃO), de 1851, puis ministre à Montevideo (1852), il fut ministre de la marine, puis des affaires étrangères dans les cabinets Parana et Caseias (1853-57). Envoyé en mission spéciale à La Plata et au Paraguay, il négocia un traité de limites avec l'Argentine et obtient de Lopez Ier l'ouverture de la navigation du Paraguay (17 févr. 1858). Ministre des finances dans le cabinet Caseias (1861), il fut dans l'opposition, de 1862 à 1868, pendant le gouvernement des libéraux, mais négocia cependant en 1865 la convention qui rétablit la paix dans l'Uruguay. Quand le parti conservateur reprit le pouvoir (16 juil. 1868), il redevint ministre des affaires étrangères (cabinet Stabarahy), jusqu'au 26 sept. 1870, et fut envoyé de nouveau en mission spéciale à La Plata et au Paraguay, qu'il réorganisa (15 août 1869) et avec qui il signa le traité du 20 juin 1870. Chargé de la présidence du Conseil par don Pedro (7 mars 1871 au 25 juin 1875); ce fut pendant ce ministère qu'après une campagne parlementaire mémorable, il réussit à faire adopter (28 sept. 1871), la première loi pour l'abolition graduelle de l'esclavage au Brésil (V. BRÉSIL, t. VII, p. 1097). Après sa mort une souscription populaire a eu lieu pour élever à ce grand citoyen, à Rio, une statue qui a été confiée à Félix Charpentier.

BIBL. : Alvarenga PEIXOTO, *O Visconde do Rio Branco;* Rio, 1871, in-8. — ROZENDO M. BARRETO, *Elogio historico do Visconde do Rio Branco;* Rio, 1883, in-8. — D'ESCRAGNOL LE FAUNAY, *le Vicomte do Rio Branco;* Rio, 1884, in-12. — SYLVIO ROMERO, *Estudos Parlamentares;* Rio, 1884, in-8. — J. NABUCO, *Um Estadista do Imperio;* Paris, 1898-99, 3 vol. in-8 (plusieurs chapitres sont consacrés au vicomte de Rio-Branco).

**RIO-BRANCO** (Joseph-Marie da SILVA PARANHOS, baron de), publiciste et diplomate brésilien, né à Rio de Janeiro le 20 avr. 1845, fils du précédent. Il fit ses études de droit à la Faculté de Sao Paulo (1862-66), et fut successivement avocat et journaliste à Rio (1868-76), député (1869-76), secrétaire de la mission spéciale du Brésil à La Plata (1870-71), consul général à Liverpool (1876-

92), ministre du Brésil en mission spéciale à Washington, dans l'arbitrage de la question de frontières avec la République Argentine (1893-95), ministre en mission spéciale à Berne (1898-1900) (arbitrage au sujet du territoire contesté en Guyane entre la France et le Brésil).

**RIOCAUD.** Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande ; 340 hab.

**RIO DAS VELLAS.** Rivière du Brésil (V. Guaichuy).

**RIO DE JANEIRO.** Baie de la région S.-E. du Brésil, appelée aussi baie de *Guanabara*, une des plus belles et des plus sûres des deux mondes. Elle mesure près de 90 kil. de circonférence; elle communique avec la mer par une passe de 1.500 m. de largeur et d'une profondeur moyenne de 50 m. L'entrée, dominée à gauche par le Pain de Sucre, est défendue par deux forteresses : Sainte-Croix et Lage; elle est accessible par tous les temps aux navires de tous tonnages. Les derniers sondages qui ont été faits dans la baie ont donné un minimum de 15 m. et un maximum de 100 et 110 m. On estime que toutes les flottes réunies pourraient facilement évoluer dans la baie. Parmi les 50 îles qui y sont disséminées, il faut citer : l'île du Gobernador, l'île et le fort de l'île des Cobras; cette dernière est séparée de la capitale par un chenal de 116 m. de largeur et de 20 m. de profondeur; on y a construit deux cales sèches, l'hôpital de la marine, une annexe de la douane et les bâtiments de l'Ecole navale.

**RIO DE JANEIRO.** Etat du Brésil (capitale Petropolis), situé sur la côte de l'Atlantique et limité au N. par les Etats de Minas et Spiritu Santo do Sul, à l'O. par l'Etat de Saint-Paul. Il s'étend entre le 20° 50′ et 23° 19′ de lat. australe et mesure 68.000 kil. q. pour une population de 1.300.000 âmes, soit 19 hab. par kil. q. Sa principale richesse consiste dans la flore; on y produit abondamment les fruits exotiques les plus variés, le café et la canne à sucre. Cette dernière est travaillée dans trois usines installées, l'une à Campos, et les deux autres à Macahé. Le district fédéral est enclavé dans l'Etat de Rio ; sa superficie est de 1.395 kil. q. ; il compte 800.000 hab., ce qui représente une densité moyenne de 573 hab.

**RIO DE JANEIRO** ou **SÃO SEBASTIÃO** do Rio. Capitale du district fédéral de Rio de Janeiro et de la République des Etats-Unis du Brésil, située sur la rive occidentale de la baie de Rio de Janeiro ou Guanabara sur l'océan Atlantique, 22° 54′ de lat. S. et 53° 4′ de long. O. Température moyenne de 23° (en févr. 26°, en juil. 21°) : la fièvre jaune y fait de nombreuses victimes. On entre dans la magnifique baie de Rio (22 kil. de large), couverte d'îles, par une entrée de 1.600 m. de large, dominée par le Pão de Açucar, que commande le fort de São João de Theodosio, et le Pico (228 m. d'alt.) avec le fort de Santa Cruz : la baie de Rio est une des plus belles et des plus sûres du monde entier ; les navires ne peuvent y redouter que les vents de terre qui viennent du N.-O. L'île du Gobernador est la plus grande; la rade est défendue par différents forts et batteries qui se trouvent dans une petite île rocheuse à l'entrée, dans l'île Villegagnon, dans l'île dos Enchadas et dans celle dos Cobras, très voisine de Rio, et où l'on trouve aussi l'arsenal maritime avec ses ouvrages et ses docks ; la douane s'élève sur l'île Fiscal.

La ville de Rio de Janeiro comprend trois parties distinctes : la vieille ville, la nouvelle ville et les faubourgs; elle se déploie en forme de croissant sur le rivage, et sa banlieue s'allonge sur la plage ou monte en s'éparpillant sur les coteaux, ce qui lui donne un aspect très imposant et pittoresque. Les maisons, bâties principalement en granit, sont étroites et sans ornements, les édifices publics n'ont rien de remarquable, et les églises même sont petites et sans style. Les principaux édifices religieux et charitables sont la chapelle impériale (xvi^e siècle), l'église de Nossa Senhora de Carmo, Saint-Sébastien, l'ancienne cathédrale qui contient les restes d'Estacio da Sa, le fondateur de la ville, l'église de la Candelaria, la plus grande, avec deux tours et un dôme de marbre : elle a été commencée en 1775 et n'est pas terminée, l'hôpital de Santa Caza de Misericordia fondé en 1605 ; on remarque dans de belles positions le couvent de Sao Bento et celui de Sao Antonio. Parmi les autres édifices, on remarque l'ancien Palais impérial, la place 15 de Novembre avec le monument du général Osorio, le palais de São Christovão, appelé Quinta da Boa Vista, le théâtre de Don Pedro II, la place de Tiradentes ou de la Constitution avec statue équestre de Pedro I^er, la Bibliothèque nationale (130.000 v.), l'Université, l'observatoire, l'Académie des beaux-arts, l'ancien hospice de Nossa Senhora do Parto, qui contient les archives. L'intérieur de la ville est très négligé, les rues étroites, mal pavées, creusées d'une rigole médiane remplie d'impuretés (le service de voirie est très défectueux à cause du faible relief de la ville au-dessus de la marée), un aspect délabré auquel répond l'air indolent et fiévreux des habitants, impressionnent peu agréablement le voyageur; mais la vieille ville portugaise avec ses lourds balcons, ses maisons teintées de pâles couleurs multicolores, les façades plaquées de faïences, ont, malgré tout un aspect pittoresque. La ville est canalisée et reçoit de l'eau de trois canalisations d'eau qui viennent de Corcovado et de la sierra da Tijuca ; Rio est éclairée au gaz, a une bonne organisation de police et de pompiers et de nombreux tramways qui vont jusqu'à l'extrême limite des faubourgs. La rue do Ouvidos, qui s'embranche sur la rue Primeiro de Marco, est la plus belle de la ville et conduit au Largo de São Francisco de Paulo où s'élève une statue de José Bonifacios. La grande Praça da Republica, ancienne place de Acclamaçao, sépare la vieille ville de la nouvelle.

Dans le vieux quartier, ou quartier du fort, se trouvent les maisons de commerce, la douane, les banques, les entrepôts, les Ecoles polytechnique et normale, les arsenaux, etc.; la fièvre jaune y existe à l'état endémique ; la ceinture de montagnes qui entoure la ville et en fait comme un entonnoir augmente l'humidité chaude du climat; en 1887, la mortalité était encore de 41 °/₀₀. La ville neuve, très peu intéressante en elle-même, est pourvue de voies très larges, la plupart plantées d'arbres ; presque toutes les maisons sont entourées de jardins ; c'est le quartier riche qui s'étend derrière la vieille ; il est sain et bien aéré. On y trouve l'intendance, l'église de Sainte-Anne, le Sénat, l'Opéra, l'hôtel des Monnaies, le palais Stamaraty et le palais de Bôa Vista. Les faubourgs et les environs sont remarquables par leur merveilleuse situation au milieu d'une végétation luxuriante : les plus grands sont São Christovao, Cateba, Botafogo, au fond de la baie de Botafogo, sur la rade de Rio ; Copacapara, Larangeiras, sur les collines qui dominent Rio; ou y accède par le chemin de fer à crémaillère qui conduit au Corcovido ; Santa Theresa, La Tijuca, etc. Le jardin botanique et le jardin zoologique sont considérés comme les plus belles installations de ce genre.

Avec ses faubourgs, Rio de Janeiro comprend environ 10 kil. du N.-O. au S.-O. et s'étend le long du rivage sur une longueur de près de 16 kil. Sa population qui, en 1872, ne dépassait pas 230.000 âmes, dont 38.000 esclaves, atteignait en 1890, 422.756 hab. dont près de la moitié d'étrangers pour la plus grande part Portugais, puis Français, Allemands, Italiens, Espagnols, Anglais, Chinois, etc., pour la plupart marchands, hôteliers, professeurs et ouvriers. C'est l'Angleterre qui représente le commerce d'importation le plus important, grâce à ses tissus de coton, de lin, de laine, à ses fers, à ses aciers, à son charbon de terre, environ 40 °/₀ au total ; la France monopolisait autrefois le commerce de luxe, elle importe encore 12 °/₀, l'Allemagne 9 1/2 °/₀, mais elle a beaucoup perdu depuis ; au point de vue de l'exportation (2.438.154 sacs de cafés en 1893), Rio vend aux Etats-Unis la plus grande partie de ses cafés, ce qui représente plus de la moitié de la valeur totale de son exportation, c.-à-d. 66 °/₀, le reste de l'exportation consiste en tabac,

peaux, fromages, etc. L'Allemagne vient après les Etats-Unis, puis la France. Rio est la première place de commerce et le port principal, non seulement du Brésil, mais de toute la côte orientale de l'Amérique du Sud : le mouvement de son port est égal à celui de la moitié de tous les autres ports de la République. Tous les mois, 15 bateaux-poste partent pour l'Europe et 2 pour l'Amérique du Nord. Le mouvement des navires est de 1.397 représentant 2.062.394 tonnes (1893) et de 371 bateaux à voile et 712 à vapeur pour le cabotage représentant 653.244 tonnes. La ville a des docks considérables, neuf banques dont la Banco da Republica do Brazil. Il se publie de nombreux journaux portugais et aussi des journaux en français, anglais, espagnol et italien. Le gouvernement et les deux Chambres siègent à Rio, ainsi que le palais de justice, la cour d'appel, l'évêché et les représentants des puissances.

## RIO DE JANEIRO

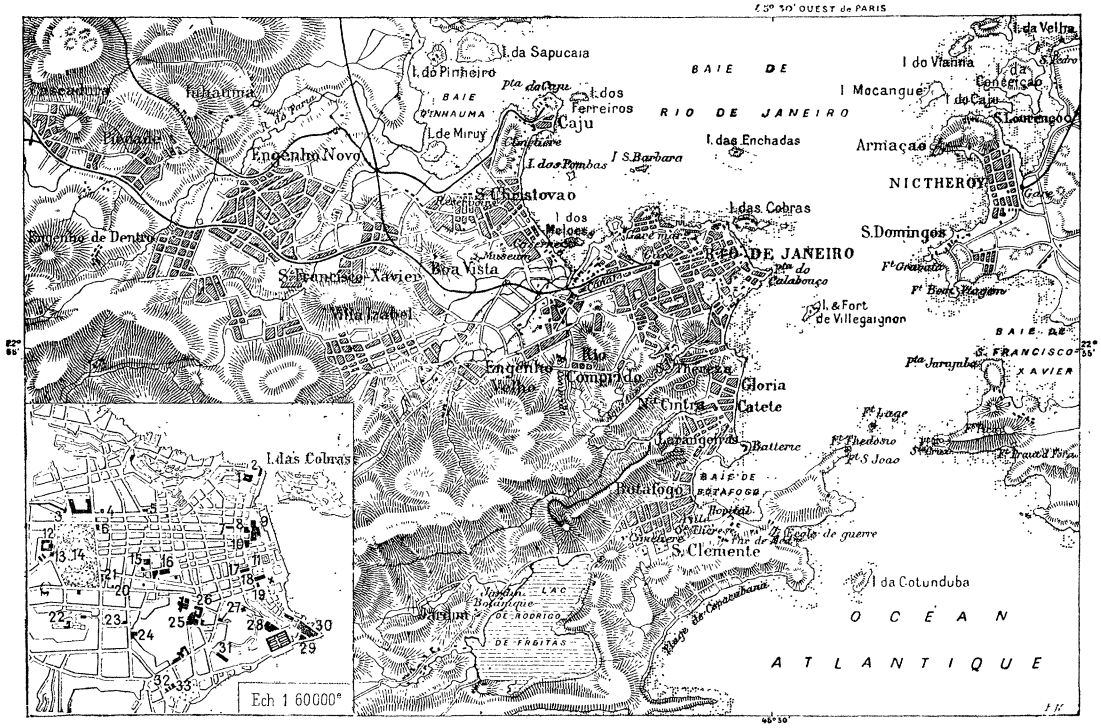


Rio de Janeiro et ses environs.

1 Ancien couvent de St-Benoît (caserne).
2 Arsenal maritime.
3 Gare centrale.
4 Présidence.
5 Lycée national.
6 Hôtel de Ville.
7 Eglise de la Purification de la Vierge.
8 Bourse.
9 Douane.
10 Grande Poste.
11 Halle.
12 Monnaie.
13 Sénat.
14 Place de la République.
15 Conservatoire de musique.
16 Ecole polytechnique.
17 Eglise Notre-Dame.
18 Palais impérial.
19 Chambre des Députés.
20 Tribunal.
21 Muséum.
22 Hôtel des Invalides.
23 Cour d'appel.
24 Grand-Orient.
25 Théâtre lyrique.
26 Imprimerie nationale.
27 Observatoire.
28 Hôpital militaire.
29 Ecole de médecine.
30 Arsenal.
31 Séminaire.
32 Bibliothèque nationale.
33 Ministère de la Justice.

Le premier navigateur connu qui aborda dans la baie de Rio est Dias de Solis en 1515; après lui vint en 1519 Magalhaes. Les Portugais fondèrent au Brésil vers 1532 leurs premiers établissements (à Santa Catharina et Santa Cruz de Porto Seguro) et en 1555, un huguenot français, Durand de Villegagnon, fonda sous le nom de France antarctique une colonie dans la baie de Rio : il érigea dans une île un fort qu'il baptisa fort Coligny; en 1560, les Portugais le détruisirent et, en 1566, ils fondèrent à cette place la ville de Rio de Janeiro. Les Français reparurent cent cinquante ans plus tard, en 1710, avec Duguay-Trouin qui prit la ville et ne la rendit au Portugal que contre une rançon de 600.000 cruzades; en 1763, Rio devint la capitale de la vice-royauté à la place de Bahia ; mais sa prospérité ne grandit rapidement qu'après 1807 quand la famille royale du Portugal, réfugiée au Brésil, s'y établit. En 1822, Rio devint la capitale du nouvel Empire, dom Pedro ayant été proclamé empereur après le départ de Joao VI pour l'Europe. En 1834, elle fut constituée avec ses environs en *Municipio neutro* et séparée de la prov. de Rio qui reçut pour chef-lieu Nitcheroy. En 1889, après la chute de l'Empire, Rio de Janeiro est devenue la capitale fédérale de la nouvelle République des Etats-Unis du Brésil; la prov. de Rio fut élevée comme les autres provinces au rang d'Etat. Ph. B.

BIBL. : L. SCHREINER, *Plano da Cidade de São Sebastiao de Rio de Janeiro;* Hambourg, 1882. — E. ALLAIN, *Rio de Janeiro, Quelques données sur la capitale et sur l'administration du Brésil;* Paris, 1886.

**RIO DEL REY.** Fleuve de la côte occidentale d'Afrique (région équatoriale), qui est plutôt un estuaire relié par un réseau de canaux aux estuaires du Vieux Calabar et du Massaka qu'un fleuve véritable. Si le rio del Rey a peu d'importance au point de vue géographique pur, il n'en est pas de même au point de vue politique. Cet estuaire, en effet, est l'amorce de la frontière entre les possessions anglaises de la Nigeria et celles du Cameroun allemand.

**RIO GRANDE.** Rivière de Bolivie (V. GUAPAY).

**RIO GRANDE** DE BOLIVIE. Etuaire de la côte occidentale d'Afrique dans la Guinée portugaisn. Longtemps on a pris le Rio Grandd pour l'embouchure d'un grand fleuve, d'où son nom de Grande, mais en réalité ce n'est qu'un fjord découpé par des cricuues. Boloda est un poste portugais établi sur le cours du Rio Grande.

**RIO GRANDE** DEL NORTE. Fleuve. (V. GRANDE DEL NORTE [Rio]).

**RIO GRANDE** DO NORTE. Etat, jadis province, de la République des Etats-Unis du Brésil, à une borne angulaire du demi-continent de l'Amérique du Sud, là où la côte qui, depuis le delta de l'Orénoque, à partir de la mer des Antilles, suivait la direction du S.-E., tourne brusquement au cap São Roque (Saint-Roch), vers le S., que suit peu après le S.-S.-O.

De par ses 57.485 kil. q. seulement, le Rio Grande do Norte n'occupe que le 145° ou le 146° du Brésil : la moyenne des vingt Etats de la confédération étant de 480.000 kil. q., il s'ensuit que le dit Rio Grande do Norte est environ sept fois moindre que cette moyenne : deux Etats seulement, Sergipe (39.090 kil. q.) et Espirito Santo (44.839 kil. q.), lui sont inférieurs, et un troisième, Alagoas (58.491 kil. q.), à peine supérieur. Sur cet espace, égal à neuf ou dix de nos départements, vivent 268.273 hab., ou plutôt le territoire comprenait, en 1890, en vertu d'un recensement officiel, certainement inférieur à la réalité, 268.273 personnes, soit un peu plus près de 5 que de 4 au kil. q.

Ce pays expose à la houle de l'Atlantique un front de plus de 400 kil. C'est là, du côté N. et du côté de l'E., une immuable frontière, tandis que des limites conventionnelles le séparent à l'O., de l'Etat de Ceará ; au S., de l'Etat de Parahyba. Comme coordonnées géographiques, il va de 4° 54′ à 6° 28′ de latit. S., et de 37° 2′ à 40° 8′ de longit. O. Son lieu le plus remarquable géographiquement, le cap Saint-Roch, est sous 5° 29′ 15″ de latit., sous 37° 35′ 27″ de longit. Plus grande longueur tracée sur le territoire, d'orient en occident, 372 kil. ; largeur maxima, du N. au S., 235.

Le long du rivage, tant à l'E. qu'au N., le Rio Grande do Norte se présente sous l'aspect d'une plaine sablonneuse avec bourrelets de dunes, deltas de fleuves côtiers sans estuaires praticables aux lourds navires, et, dans l'intérieur sous forme de secs plateaux de gneiss, de granits, de grès aux hautes et pittoresques montagnes. Le plus élevé de son relief est, dans la région orientale de l'Etat, la serra de Borboroma, orientée du S. au N. et qui lui arrive de l'Etat de Parahyba. Beaucoup de *rios*, mais aucun de grand, pas même le Piranhas au vaste delta ; ce fleuve, bien que venu du fond du Parahyba et long de 400 kil. sans les menus méandres, roule très peu d'eau durant la saison sèche, même quand il approche de son delta sous le nom d'Assu, ce qui veut dire grand dans l'ancienne langue indienne du pays. En réalité, très peu de ces fleuves coulent en tout temps jusqu'à l'Atlantique, même et surtout le Potinghy, qualifié, comme par dérision, du nom de Rio Grande, qui a fini par désigner toute la province, puis l'Etat.

C'est que le Rio Grande do Norte participe malheureusement pour lui aux déplorables conditions climatiques de cette partie du Brésil qui s'étend plus ou moins de la bouche de l'Amazone et du rio Tocantins jusqu'au rio São Francisco, dans les Etats de Maranhão, de Piauhy, de Ceará, de Parahyba, etc. ; zone soumise, malgré sa contiguïté avec la mer, à de très longues, très fréquentes, très dures sécheresses ; et, pour tout dire, vaste contrée soumise à d'effroyables aridités de ciel suivies de terribles famines, puis de toutes les maladies qui font cortège à la faim canine.

Donc, rien d'étonnant si le Rio Grande do Norte, voisin de l'équateur, ne montre qu'en peu d'endroits, quelques mois ou quelques semaines par année, et encore pas toujours, des splendeurs équatoriales ou seulement tropicales. On y cultive la canne à sucre et le coton dans les deltas et dans le bas des rios, région favorisée où il pousse d'assez belles forêts et où vient le palmier karahuba ou arbre à cire, arbre, arbuste plutôt qui dépasse rarement 10 m. de hauteur et qui fournit en effet une sorte de cire pour l'exportation. Dans le Sertão, c.-à-d. dans le « désert » de l'intérieur, il n'y a guère qu'une « végétation rare et basse » ; toutefois on y élève le bétail par grands troupeaux, mais trop souvent les bêtes meurent de soif quand la sécheresse tarit rios, rus, lagunes et mares. L'agriculture et la pâture étant sujettes à trop d'aléas, le Rio Grande ne prospère qu'à moitié, l'industrie y est dans l'enfance, et le commerce se proportionne tout naturellement, suivant le temps, soit à la pauvreté, soit à la demi-richesse du pays, Comme autre conséquence, peu de routes encore et rien que les 121 kil. du chemin de fer de Natal à Nova Cruz.

La colonisation de ce coin du Brésil commença en 1597 par la fondation d'un poste à l'embouchure du Rio Grande, aux lieux où est aujourd'hui Natal ; le fondateur était Manoel Mascarenhas. Plus tard, conquête de la contrée par les Hollandais, reconquête par les Portugais ; création de la province en 1822, de l'Etat en 1889, année de la déchéance de l'Empire et de la proclamation de la République fédérative du Brésil. Population provenue du mélange des Portugais avec diverses tribus indiennes. Immigration presque nulle, composée à peu près uniquement de Portugais. Progrès très lents. Capitale, Natal.

**RIO GRANDE** DO SUL. Etat le plus méridional du Brésil, limité au N. par les Etats de Santa Catalina et de Parana, au S. par la République orientale de l'Uruguay, à l'O. par l'Argentine et à l'E. par l'Atlantique ; 26.553 kil. q. ; 1.300.000 hab. ; le climat est sain, la température chaude. Les habitants s'adonnent à l'agriculture et à l'élevage du gros bétail qui se fait de préférence dans le Sud. La principale industrie est celle des *saladeros;* ces établissements sont situés au S. de l'Etat. Il faut, en outre, signaler une importante fabrique de draps, des tanneries, des moulins, des fabriques de chaussures, de suif, de bougies, de conserves, etc. Par la nature de son terrain, cette région participe à la fois du Brésil et de l'Uruguay. Sa capitale est Porto-Alegre. Ch. LAROUSSIE.

**RIO GRANDE** DO SUL. Ville située dans l'Etat du même nom (Brésil), par 30° de lat. S. et 52° de long. O. Ancienne capitale de l'Etat. Port de commerce très important ; 16.000 hab. C'est le centre le plus actif de toute la région méridionale du Brésil : les industries de toutes sortes y ont des établissements ; on y compte plus de 5.000 maisons de commerce, deux théâtres, etc. Non loin de la ville, et reliée avec elle par une voie ferrée, se trouve une station balnéaire très fréquentée, appelée Casino. En face du port est l'île des Marins, dont les terres, d'une fécondité extraordinaire, se prêtent tout particulièrement à la culture de la vigne. Ch. LAROUSSIE.

**RIO HACHA.** Ville maritime de Colombie (dép. de Magdalena), sur la mer des Antilles, à l'embouchure de la rivière Hacha ; marais salants ; port très fréquenté, en communication avec les Etats-Unis par des lignes directes de vapeur.

**RIOJA** (La). Ancien pays d'Espagne (V. LOGROÑO).

**RIOJA** (La). I. Province de l'Argentine ; 62.300 hab. ; 89.500 kil. q., partagée en 18 départements, desservie par 153 kil. de chemin de fer. Elle se divise en deux zones : l'ouest montagneux et la plaine orientale. On y cultive la vigne (1.700 hect.), le blé, le maïs, l'orge, la luzerne, le tabac et l'olivier. Le troupeau se compose de 700.000 têtes pour environ 7.000 propriétaires. Les mines sont nombreuses et importantes ; on connaît de très riches gisements d'or, d'argent, de cuivre et de charbon ; c'est là que se trouve le célèbre district de Famatima. L'exploitation sylvestre est aussi une source importante de revenus. Les transactions commerciales ont surtout lieu avec le Chili et Mendosa. Elles consistent en produits d'élevage ; les vins sont l'objet de transactions avec Buenos Aires et les régions voisines. — II. Départ. de la province du

même nom ; 11.000 hab. ; 9.530 kil. q. — III. Capitale de la province et chef-lieu du dép., appelée autrefois *Ciudad de Rioja la nueva de todos los Santos;* elle fut fondée, suivant les uns, en 1591, par des Espagnols, et suivant d'autres, en 1801, par don Y. Ramires de Velasco ; 7.000 hab. Elle se dresse par 29° 19′ de lat. S. et 69° 30′ de long. O. P et 540 m. d'alt., aux pieds de la sierra Velasco, sur les bords d'un petit ruisseau qui se perd dans des canaux d'irrigation, au S. de la ville. Les saisons n'y sont pas nettement tranchées ; le climat est sec ; la température, généralement très élevée dans la plaine, est plutôt fraîche dans la montagne. Il ne pleut guère que pendant une quarantaine de jours à l'année. Les tremblements de terre sont assez fréquents. Depuis 1875, on a ressenti trente-deux secousses. Distance de Buenos Aires en chemin de fer, 1.265 kil. Ch. Laroussie.

**RIOJA** (Francisco de), poète espagnol, né probablement à Séville en 1586 mort à Madrid le 28 août 1659. Dans sa jeunesse, il étudia le droit et prit le titre de licencié ; mais il se signala surtout par ses travaux littéraires qui l'amenèrent, en 1617, à écrire la préface des poésies de *Herrera* (V. ce mot), publiées par les soins de Pacheco. Le comte-duc d'Olivarès, favori de Philippe IV, qui était ami de Rioja, profita du voyage du roi à Séville en 1624 pour donner au poète les charges d'avocat, chroniqueur et bibliothécaire royal, qui l'obligèrent à suivre la cour et à se rendre à Madrid. Plus tard, il fut nommé inquisiteur, d'abord à Séville, puis dans le tribunal supérieur, et, le 10 nov. 1636, il prenait possession d'un canonicat à la cathédrale de Séville. On ignore pourtant la date de son entrée dans la carrière ecclésiastique. Il accompagna Olivarès dans sa retraite de Loeches. Peu de temps auparavant, Rioja avait écrit, par ordre du comte-duc, contre le soulèvement des Catalans, une satire intitulée *Aristarco ó censura de la proclamación católica de los Catalanes.* A la mort d'Olivarès, Rioja retourna à Séville ; mais il dut de nouveau se rendre à Madrid comme agent du chapitre ecclésiastique de Séville. Pendant longtemps la célébrité littéraire de Rioja a reposé particulièrement sur deux poésies, dont on le croyait l'auteur : la chanson *A las ruinas de Itálica* et la *Epistola moral à Fabio.* Il est prouvé aujourd'hui que la première est due à Rodrigo Caro et la seconde probablement à Fernandez de Andrada. L'œuvre de Rioja reste cependant assez importante dans la poésie lyrique. Disciple d'Herrera, surtout dans les vers érotiques, il fut en son temps un des écrivains les plus influents. La plupart de ses poésies ont été publiées dans le vol. XXXII de la Bibliothèque de Rivadeneira, et l'*Aristarco*, en partie dans la préface du vol. XXI. Mais la meilleure et plus complète édition est celle de Barrera (1867), avec un supplément en 1872. On doit aussi à Rioja : *El Ildefonso ó tratado de la Purisima Concepción de Nuestra Señora ;* la *Carta sobre el titulo de la Cruz*, qui figure à la fin du *Arte de la Pintura*, de Pacheco ; les *Avisos á predicadores.* R. Altamira.

Bibl. : C. A. de La Barrera, Préface de son édition de Rioja. — A. Sanchez Moguel, *Francisco de Rioja no es autor, ni en todo ni en parte, de la célebre canción a las ruinas de Itálica*, dans le journal de Séville *El Porvenir*, 1869. — A. Fernandez Guerra, *la Canción á las ruinas de Itálica, ya original, ya refundida, no es de Francisco de Rioja*, dans les *Memorias* de l'Académie espagnole, 1870. — A. de Castro, *la Epistola moral á Fabio, no es de Rioja;* Cadix, 1875.

**RIOLAN** (Jean), anatomiste français, né à Paris le 15 févr. 1580, mort à Paris le 21 févr. 1657. Il était fils d'un médecin célèbre, Jean Riolan (1546-1606), grand ennemi des chimiâtres, mais aussi antiharvéyen. Il fut, comme son père, un ardent défenseur de la Faculté de Paris et l'adversaire de la circulation harvéyenne. Pendant plus de trente-cinq ans il professa rue de la Bûcherie et au collège royal. Il a attaché son nom à quelques découvertes anatomiques. Ses ouvrages sont nombreux ; citons seulement : *les Œuvres anatomiques de M. Jean Riolan...* (Paris, 1628-29, 2 vol. in-8) ; *Curieuses recherches sur les écoles en médecine de Paris et de Montpellier* (Paris, 1651, in-8). Dr L. Hn.

Bouquet de Riolan. — Nom donné à l'ensemble des muscles et des ligaments qui s'attachent à l'apophyse styloïde du temporal. Les trois muscles du bouquet de Riolan sont le stylo-hyoïdien, le stylo-pharyngien et le styloglosse. Ch. Debierre.

**RIOLAS.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon ; 111 hab.

**RIOLLE.** Rivière du dép. d'*Indre-et-Loire* (V. ce mot, t. XX, p. 742).

**RIOLS.** Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Saint-Pons; 1.616 hab. Stat. du chemin de fer du Midi. Vignobles. Manufactures de draps.

**RIOLS** (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Vaour ; 304 hab.

**RIOM.** Ville de France, dép. du Puy-de-Dôme, ch.-l. d'arr. et de deux cantons, situé sur l'Ambène, au pied des monts Dôme et à la lisière O. de la plaine de la Limagne, à 358 m. d'alt., à 13 kil. au N. de Clermont ; 10.600 hab. (11.200 avec la commune). Station de la ligne de Lyon. Ses rues sont larges et aérées, d'aspect monumental, mais les maisons bâties en lave de Volvic donnent un aspect assez sombre à la ville. Les principaux monuments sont : les deux belles églises de Saint-Amable (de l'art des XIe, XIIe et XIIIe siècles) et Notre-Dame du Marthuret (XVe siècle), du style ogival flamboyant : à la porte s'élève une vierge en domite, vénérée depuis quatre siècles ; le château ancien des ducs d'Auvergne, reconstruit par Jean, duc de Berry, frère de Charles V et restauré au XVIIIe siècle comme palais de justice ; la Saint-Chapelle gothique qui est attenante au palais ducal, et forme un monument gothique des plus curieux qui renferme des vitraux du XVe siècle ainsi qu'un retable peint et sculpté du même temps ; le bel hôtel de ville, dit des Consuls, et la tour de l'Horloge du XVe siècle. La Renaissance qui a été très florissante à Riom, outre tous ces beaux monuments, y a laissé de nombreuses maisons d'un caractère très original et deux jolies fontaines. — La ville a une manufacture de tabac, des fabriques de toiles communes, de fruits confits, des pépinières ; on y exploite le bitume. Cour d'appel, cour d'assises, tribunaux civil et de commerce, collège, musée de tableaux et d'histoire naturelle, prison centrale, hôpital. — Riom est l'antique *Ricomagus* et a été la capitale du duché d'Auvergne ; depuis la réunion de ce duché à la couronne, la ville est restée le chef-lieu judiciaire de toute la province. Ph. B.

Bibl. : Ed. Everat, *la Sénéchaussée d'Auvergne et le Siège présidial de Riom*, 1888. — De Vissac, *l'Eglise Saint-Amable de Riom*, 1888. — Du même, *l'Eglise Notre-Dame du Marturet*, 1889.

**RIOM-ès-Montagne.** Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac ; 3.046 hab. Eglise romane.

**RIOMS.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. du Buis ; 63 hab.

**RION.** Fleuve du Caucase, tributaire de la mer Noire. Il prend naissance, par plusieurs branches, dans les glaciers du Caucase central, région de Koutais, et se jette, par deux bras, dans la mer, près Poti, après un parcours d'environ 325 kil., en majeure partie dans le gouvernement de Koutais. Courant impétueux, peu profond et inutilisable pour la navigation, sauf sur une faible partie du cours moyen du fleuve. Très poissonneux. Le Rion (comme quelques autres rivières de la région) portait dans l'antiquité le nom de *Phasis*, et était considéré par les anciens comme le point de separation entre l'Europe et l'Asie.

Bibl. : P. Kraevitch, *la Région du Rion* ; Saint-Pétersbourg, 1870, in-8 (en russe).

**RION.** Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever ; cant. O. de Tartas ; 2.520 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Exploitation de pins et fabrication de résine.

**RIO NEGRO.** (V. Negro [Rio]).

**RIO NEGRO.** Territoire de la République Argentine, situé au S. du territoire de la Pampa, 196.695 kil. q. ;

divisé en 7 départements ; région plate, dont la principale ressource consiste dans l'élevage du bétail ; 9.300 hab. Les dernières statistiques (1897) estiment à 1.500.000 têtes l'importance du troupeau. On cultive, en outre, le blé, l'orge et le maïs, particulièrement dans le dép. de Conesa ; les crues du Rio Negro fécondent heureusement la vallée où est situé le village de ce nom. Le dép. de Pringles est le plus riche en bétail ; on y a aussi planté plusieurs vignobles et établi des luzernières. Le dép. de Roca est le plus agricole ; la superficie cultivée dépasse 2.000 hect., en majeure partie semés d'alfalfa. Le commerce se fait surtout avec le Chili (exportation d'animaux sur pied et de laines). La population, en majorité indienne, qui vit sur la frontière, facilite la contrebande.

**RIO NEGRO.** Affluent de gauche du rio Uruguay ; il prend sa source au Brésil, près de la ville de San Luis ; accessible sur la moitié de son cours aux navires qui font le cabotage du rio Uruguay. Ch. Laroussie.

**RIONERO** in Volterre. Ville d'Italie, prov. de Portenza, cercle de Melfi, située au pied S.-E. du mont Volture, à 662 m. d'alt., sur la haute Atella ; 11.383 hab. La ville a été très éprouvée par suite du tremblement de terre de 1851, qui l'a presque détruite après deux siècles d'existence. Son commerce est important en huile. Belles églises et environs pittoresques. Ph. B.

**RIONS.** Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac ; 1.257 hab. Vignobles importants (production annuelle : 11.000 hectol. environ). Restes de remparts et d'un château (mon. histor.) du xiv^e siècle.

**RIONS** (François-Hector d'Albert, comte de), marin français, né à Avignon en 1728, mort en 1802. Lieutenant de vaisseau, il fut fait prisonnier par les Anglais le 28 févr. 1758. Capitaine en 1772, il assista aux combats de Sainte-Lucie et de La Grenade (1779) et se distingua tout particulièrement dans la guerre de l'Indépendance américaine (1781-82) ; il était commandant de la marine à Toulon depuis 1785, lorsqu'en 1789 il fut arrêté à la suite d'une insurrection, mais remis en liberté par l'Assemblée nationale. Nommé commandant de l'escadre de l'Océan, il se démit à la suite d'une révolte où il ne put rétablir la discipline ; en 1792, il venait d'être promu contre-amiral quand il émigra. Il se retira en Dalmatie, revint en France sous le Consulat, et fut admis à la retraite (1802). Ph. B.

**RIORGES** (*Riorgæ, Riolgæ*). Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Roanne ; 2.011 hab. Riorges doit son origine à un prieuré possédé par l'abbaye d'Ainay, puis, après la décadence de cette abbaye, racheté par la famille Coton par qui il parvint aux jésuites. Village agricole de la banlieue de Roanne.

Bibl. : R. Chassain de La Plasse, *le Prieuré et l'Eglise de Riorges ;* Roanne, 1892, 34 p. grav. in-4.

**RIOS** (Ricardo de Los), peintre et graveur espagnol (V. Los Rios).

**RIOS** y Rosas (Antonio), homme politique espagnol, né à Ronda le 16 mars 1808, mort à Madrid le 3 nov. 1873. Il fit ses études à la Faculté de droit de Grenade et travailla d'abord comme avocat à Ronda. En 1837, Rios était élu pour la première fois député et bientôt se signala aux Cortès par ses discours énergiques. Rallié au parti conservateur modéré, il combattit Espartero au Parlement (1840-43) et dans les journaux ; mais Rios, comme *Pacheco* (V. ce nom), n'était pas réactionnaire à la façon des conservateurs des dernières années du règne d'Isabelle II et des premières de la Restauration bourbonnienne ; il était éclairé. A la chute d'Espartero, Rios fut nommé par Narvaez membre du conseil d'Etat ; mais dégoûté des procédés arbitraires et tyranniques de Narvaez, il dut abandonner son poste. En 1854, Rios figura dans le cabinet formé par le duc de Rivas, qui ne vécut que quarante-huit heures. Député aux Cortès constituantes, après la victoire d'O'Donnell (juil. 1856), il se chargea du département de l'intérieur, qu'il abandonna quand Narvaez retourna au pouvoir. Ses discours, en 1854, en défense des principes monarchiques, sont très beaux. Après 1856, Rios Rosas fonda le parti de l'union libérale pour combattre les excès réactionnaires des *moderados*. En 1863 et 1864, il fut président des Congrès et, en 1865, il prononça un de ses meilleurs discours pour accuser le gouvernement des troubles de la fameuse nuit de Saint-Daniel. La tendance réactionnaire de l'union libérale dans les dernières années du règne d'Isabelle ne fut pas approuvée par Rios, qui demeura également étranger aux mouvements de Prim. Il était exilé par les *moderados*, quand éclata la révolution de 1868. Aux Cortès de 1869, il attaqua les manèges des républicains, se montra favorable à la candidature du duc de Montpensier et reconnut l'élection d'Amédée.

La république proclamée en 1873, il appuya, nonobstant ses opinions politiques, les républicains conservateurs et les principes libéraux qui lui étaient communs avec eux. Dans son discours du 12 juil. 1873, un des derniers qu'il prononça, il disait : « Cette malheureuse nation peut souffrir jusqu'à l'anarchie pour quelque temps, mais elle ne souffrira jamais le despotisme de don Carlos ni de ses descendants ; elle ne souffrira jamais le pouvoir théocratique ; elle ne souffrira jamais l'inquisition », et demandait la liberté au suffrage, l'amélioration du sort des classes populaires et la suppression de l'anarchie. Peu après mourait Rios Rosas, dans la plus grande pauvreté, entouré du respect de ses ennemis politiques qui admiraient en lui ses talents et son exceptionnelle probité. — Rios fut plusieurs fois président *du Congreso de los diputados* et du Conseil d'État ; il fut aussi, comme ambassadeur à Rome, l'auteur du concordat de 1859. Il occupa à Madrid la présidence de l'Académie de jurisprudence et fut membre de l'Académie espagnole depuis 1871. Il écrivit des poésies ; la préface de celles de *Pastor Dia*, une étude sur la *Femme aux îles Canaries* (dans le livre *Las mujeres españolas y americanas*). En 1889 a été publié à Madrid un volume (VIII, 2^e série de la Biblioteca Andaluza) de *Discursos académicos de Rios Rosas y otros trabajos* (in-8), suivi d'une étude par J. Pérez de Guzmán. R. Altamira.

**RIO TINTO** (*Minas de Rio Tinto*). Ville d'Espagne, prov. de Huelva (Andalousie), distr. et à 25 kil. N.-E. de Valverde del Camino, dominant le Rio Tinto, à une alt. de 543 m. ; 4.965 hab. Chem. de fer vers Huelva. D'immenses gisements de pyrite de cuivre ont fait la fortune de cette ville. « Les schistes siluriens présentent, au contact des roches de porphyre et de diorite qui les ont traversés, des filons de pyrite de cuivre d'une puissance extraordinaire ; le reste du monde n'offre peut-être pas de formations aussi prodigieuses » (E. Reclus). Les deux principaux gisements sont estimés contenir plus de 300 millions de tonnes, le seul qu'on exploite en contiendrait 19 millions. Ces gisements sont exploités depuis la plus haute antiquité : on a trouvé des restes d'édifices probablement phéniciens, des sépultures romaines ; ils étaient encore en pleine exploitation à l'époque d'Honorius, et les travaux furent sans doute arrêtés par l'invasion des Vandales. Il ne furent repris qu'au siècle dernier (1730), par l'État qui, en 1873, a vendu les mines pour la somme de 100 millions de fr. à une société anglo-allemande. La production de 1893 s'élevait à 1.100.000 tonnes de pyrite et 12.000 de cuivre dont plus de la moitié est exportée en Angleterre par le port de Huelva, distant de 84 kil.

Bibl. : D. Cortazar, *la Mina de Rio Tinto y sus calcinaciones ;* Madrid, 1888, in-4.

**RIOTORD.** Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Montfaucon ; 2.992 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Eglise (mon. histor.) du xi^e siècle.

**RIOTTEAU** (Emile-Alexandre), homme politique et négociant français, né à Saint-Pierre-et-Miquelon le 12 déc. 1837. Riche armateur à Granville et, depuis de longues années, membre de la chambre de commerce de cette

ville, il a été élu député, pour la première fois, dans la 2e circonscription d'Avranches le 20 févr. 1876, comme républicain modéré, a fait partie des 363, et a été réélu en 1878, après l'invalidation du candidat officiel, qui l'avait tout d'abord battu. Il n'a cessé depuis de représenter le même arrondissement à la Chambre, sauf de 1885 à 1887, à la suite de l'échec de toute la liste républicaine du dép. de la Manche. Il est fréquemment intervenu dans la discussion des questions maritimes ou agricoles, en particulier de celles qui concernent l'élevage. Il vote avec les progressistes. Il est membre du conseil supérieur des colonies.

**RIOU.** Rivière du dép. d'*Oran* (V. ce mot, t. XXV, p. 456).

**RIOU, RIO, RIOUW, RIAOUV.** Ville des Indes néerlandaises, dans l'île de Bintang, laquelle île fait partie des Riou-Lingga, archipel littoral à la fois à une grande péninsule (la presqu'île de Malaca) et à une grande île (l'île de Sumatra). Cette colonie, pour mieux dire cet entrepôt hollandais, à 80 kil. environ S.-E. de Singapour, a quelque temps prétendu rivaliser avec l'immense emporium anglais-malais-chinois ; mais en vain est-il port franc depuis 1824, il a été tellement éclipsé par ce rival terrible que son nom demeure aussi ignoré que celui de Singapour est universellement connu. Cependant son commerce, humble annexe de celui de Singapour, et tout entier (ou presque) dirigé sur ce même Singapour, ne manque pas d'une certaine activité : il porte surtout sur le poivre, les épices, l'étain, le trépang. Riou n'offre de remarquable que sa situation dans un îlot côtier de Bintang, île assez vaste, dans un archipel aux détroits charmants, sous le brillant climat de l'Équateur, grande ligne idéale qui passe à 100 kil. seulement au S. On y visite le fort, et divers édifices du genre de ceux que comporte un chef-lieu de résidence hollandais dans les mers de la Sonde. La rade, peu profonde, mais très sûre, est protégée contre les vents par les îlots de Mars et de Sengarang. La résidence de Riou, à laquelle on attribue plus ou moins 200.000 âmes sur près de 40.000 kil. q., comprend l'archipel des Riou-Lingga, d'autres îles littorales, et des terres relativement continentales sur le versant oriental de Sumatra, dans l'ancien sultanat d'Indraghiri : ce sultanat portait le nom d'un fleuve abondant qui serpente dans un bassin houiller suffisamment étendu.

**RIOU-Kiou.** Archipel japonais (V. Ryou-Kyou).

**RIOULT** (Louis-Edouard), peintre français, né à Montdidier en Picardie le 26 oct. 1780, mort en 1864. Il fut élève de David et de Regnault, et remporta le second prix de Rome en 1814 avec le sujet de *Diagoras porté en triomphe par ses fils*. Il avait débuté au Salon de 1812 par un portrait. On citera dans le grand nombre de ses envois suivants : *le Martyre d'Eudoxe et de Cymodocée* (1819) ; *Daphnis et Chloé* et *le Sommeil d'Endymion* (1822) ; *Roger délivrant Angélique*, au château de Compiègne, et des *Sujets* tirés du *roman comique* de Scarron (1824) ; *Deux Baigneuses*, au musée d'Amiens ; *Phrosine et Mélidor*, *Chactas au tombeau d'Atala* et *un Jenne peintre se repose auprès de son foyer* (1827) ; *Jeunes baigneuses effrayées par une couleuvre* (1831) ; *Saint Jérôme priant dans une grotte* et *Jeune mère craignant que son mari ne lui réveille son enfant* (1836) ; *Siège d'Ostende au mois d'août 1745* (1837)' au musée de Versailles, ainsi que *la Bataille d'Hastembeck* (26 juil. 1757) ; *l'Amour blessé par une abeille* (1850). Il a peint beaucoup de portraits pour Versailles tels ceux du *grand Condé*, de *Philippe V*, *roi d'Espagne*, de *Charles-Edouard Stuart*, de la *Princesse de Lamballe*. On voit encore de lui l'*Aurore*, au musée de Saint-Etienne ; à celui de Douai, un *Petit Savoyard endormi* ; à celui de Montargis, *Dorine et Tartufe*. Frappé d'une maladie nerveuse, Rioult apprit à quarante ans à peindre de la main gauche. E. Br.

**RIOUS** (Dels). Lac des *Pyrénées* (V. ce mot, t. XXVII, p. 1014).

**RIOUSSET** (Le). Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1122).

**RIOUX.** Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémozac ; 728 hab. Eglise romane (mon. histor.) avec une belle abside.

**RIOUX-Martin.** Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais ; 547 hab.

**RIOZ** (*Rivus*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, à la source de la Buthière ; 883 hab. Moulin. Faïencerie. La seigneurie a successivement appartenu aux de Neuchâtel, de Rye, de Taxis, de Fondremand, de Rosières-Sorans et d'Iselin-Lasnans.

**RIP.** Ville de Bohême (V. Roudnice).

**RIPAMONTE** (Giuseppe), historien italien, né à Tignone (Milanais) en 1573, mort à Milan en 1641. Il fut chanoine de la Scala et obtint le titre d'historiographe du roi d'Espagne. On a de lui : *Historia Ecclesiæ mediolanensis* (Milan, 1617-18, 3 vol.) et aussi *De Peste Mediolani* (Milan, 1649) que Manzoni a utilisé pour sa description de la peste dans les *Promessi Sposi*. U. M.

Bibl. : Argelati, *Bibliotheca scriptorum mediolanensium*, vol. I, part. II, p. 370.

**RIPAULT** de La Cathelinière, chef vendéen (V. Cathelinière).

**RIPAULT-Désormaux**, historien français (V. Désormaux).

**RIPE** (Technol.). La ripe est l'outil qui sert au tailleur de pierre et au sculpteur pour gratter la pierre et la rendre unie : c'est une tige en fer dont les extrémités sont courbées en sens opposé et portent des tranchants en acier dont l'un est armé de dents : on passe ce tranchant denté sur les parements de la pierre afin d'en effacer les rugosités laissées par le marteau, et l'opération se termine à l'aide du tranchant uni. G. C.

**RIPEN.** Ville du Danemark (V. Ribe).

**RIPERT**, jurisconsulte et magistrat français (V. Monclar).

**RIPLEY** (George), écrivain américain, né à Greenfield (Massachusetts) le 20 oct. 1802, mort à New York le 4 juil. 1880. Pasteur unitarien, il collabora avec Emerson et Marguerite Fuller au *Dial* (1840-41), organe de philosophie spéculative hautement estimé. Animé de sentiments communistes, il consacra une grande partie de sa fortune à l'établissement d'une *Broad Farm Community* qui ne réussit guère. Il collabore ensuite à la *Tribune* de New York, édite avec Dana l'*American Cyclopædia* (1857-63, 16 vol.). Outre ces travaux considérables, Ripley a laissé : *Discourses on the philosophy of Religion* (1831) ; *Handbook of literature and fine Arts* (1854), en collaboration avec B. Taylor ; *Specimens of foreign literature* (1838-42, 14 vol.), etc. R. S.

Bibl. : Frothingham, *George Ripley* ; Boston, 1882. — W.-H. Channing, *George Ripley*, dans *The Modern Review*, 1883, IV.

**RIPOLL.** Ville d'Espagne, prov. et à 57 kil. O.-N.-O. de Girone (Catalogne), distr. de Rivas, dans une vallée des Pyrénées, au confl. du Fraser dans le Ter, à 676 m. d'alt. ; 2.680 hab. ; chem. de fer de Barcelone à San Juan de las Abadesas ; quelque industrie, filature, bonneterie, fabrication d'aiguilles et d'armes. Ruines d'un monastère de bénédictins dont la façade, construite du IXe au XVIe siècle montre une curieuse accumulation de sculptures bizarres. La ville fut détruite en 1873, lors de l'insurrection carliste.

**RIPON.** Ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), sur l'Ure ; 7.511 hab. (en 1891). Evêché. Curieuse cathédrale offrant des combinaisons de styles divers, du XIIe au XVIe siècle. Machines, cuirs, harnais. Les marquis de Ripon résident à l'O. de la ville, à *Studley park*, près des ruines de l'abbaye *Fountains*.

**RIPON** (Frederick-John Robinson, vicomte Goderich, comte de), homme d'Etat anglais, né à Londres le 30 oct.

1782, mort le 28 janv. 1859. Fils de Thomas Robinson, second baron Grantham, il fit des études juridiques, se fit inscrire au barreau et ne pratiqua jamais. Secrétaire particulier de son parent le comte d'Hardwicke, vice-roi d'Irlande, il fut élu membre de la Chambre des communes en 1806. Sous-secrétaire d'Etat pour les colonies dans le cabinet Portland de 1809, vice-président du bureau du commerce dans le cabinet Liverpool de 1812, il accompagna en 1813 Castlereagh dans sa fameuse tournée diplomatique, qui aboutit à la paix de Paris. En 1815, il présenta aux Communes le bill qui restreignait l'importation des céréales : la populace envahit et pilla sa maison. En 1818, il devenait président du bureau du commerce et en 1823, chancelier de l'Echiquier. Il réduisit considérablement la dette et réussit à rétablir l'équilibre budgétaire, mais la crise commerciale de 1826 le prit au dépourvu et comme il manquait de vigueur et de décision, il finit par mécontenter tout le monde. On le créa vicomte Goderich (1827), afin de le faire passer à la Chambre des lords et on lui donna le secrétariat d'Etat de la guerre et des colonies. A la mort de Canning (août 1827), il fut chargé de former un ministère et prit le portefeuille de premier lord de la Trésorerie. Trop bon, trop faible, trop indécis, il se montra incapable de diriger le gouvernement et démissionna le 8 janv. 1828. En 1830, Goderich fut de nouveau secrétaire d'Etat de la guerre et des colonies dans le cabinet de lord Grey ; mais il changea bientôt ce portefeuille pour celui de lord du sceau privé, car ses collègues refusèrent d'adopter son plan pour l'abolition de l'esclavage (1833). Il fut alors créé comte de Ripon. En 1834, il amenait la chute du ministère en se retirant avec ses collègues Stanley, Graham et Richmond et il se mit à attaquer assez vivement sur la question financière et les excès de dépenses le cabinet Melbourne. En 1841, Ripon était nommé président du bureau du commerce dans le ministère de Robert Peel, et passait, en 1843, au bureau du contrôle pour les affaires de l'Inde, cédant le commerce à Gladstone. A la chute du ministère (juin 1846), il rentra dans la vie privée. Il est l'auteur d'une partie de l'ouvrage intitulé *A sketch of the Campaign in Portugal* (Londres, 1810, in-8).

*George-Frederick Samuel*, marquis de Ripon, né à Londres le 24 oct. 1827, fils du précédent, entra dans la diplomatie. Elu membre de la Chambre des communes en 1852, il entra à la Chambre des lords en 1859. Sous-secrétaire à la guerre en 1859, sous-secrétaire pour l'Inde en 1861, secrétaire d'Etat à la guerre en 1863 et secrétaire d'Etat pour l'Inde en 1866, il fit preuve de grandes qualités administratives. Gladstone le choisit pour président du conseil dans son cabinet de 1868. En 1871, il présida la commission anglo-américaine qui rédigea le traité de Washington et fut créé marquis en récompense des services rendus en cette qualité. Elu grand maître des francs-maçons d'Angleterre en 1870, il démissionna brusquement en 1874, s'étant converti à l'Eglise catholique, conversion et démission qui produisirent une grande sensation dans toute l'Europe. En 1880, le marquis de Ripon fut nommé vice-roi de l'Inde ; il se montra dans son gouvernement beaucoup plus partisan des droits des indigènes que de ceux des Anglais, ce qui le fit prendre en horreur par ses compatriotes et lui valut aux Indes une popularité immense. Lord Ripon fut encore lord de l'amirauté dans le cabinet du home-rule et secrétaire aux colonies de 1892 à 1895. R. S.

Bibl. : Earle, *English premiers*; Londres, 1871, t. II. — Ryall, *Portraits of eminent conservative Statesmen*, 2e série.

**RIPOSO** (Il), peintre italien (V. Ficherelli [Felice]).

**RIPOSTE** (Escrime) (V. Escrime).

**RIPPERDA** (Jean-Guillaume, baron, puis duc de), aventurier hollandais, né à Groningue en 1690, mort à Tétuan en 1737. Il entra d'abord dans l'armée des Provinces-Unies et y atteignit le grade de colonel. Chargé d'une mission diplomatique à Madrid (1715), il passa au service du roi d'Espagne, et se fit catholique. Le roi Philippe V lui confia la direction des affaires industrielles et commerciales du pays, et utilisa également ses services dans les négociations avec l'empereur Charles VI. Les succès que Ripperda obtint en concluant un traité d'alliance austro-espagnole (1725) furent récompensés par l'octroi de la grandesse et du titre de duc. De retour en Espagne, il réunit entre ses mains les ministères des relations extérieures, de la guerre et des finances. Mais son influence auprès du roi fut vivement battue en brèche par la vieille noblesse castillane ; Philippe V, s'apercevant que l'Autriche l'avait joué, disgracia son favori (1726) ; celui-ci calomnia alors le roi auprès de l'ambassadeur d'Angleterre, ce qui le fit accuser de trahison et jeter en prison à Ségovie. Ripperda parvint à s'évader (1728), retourna en Hollande, et y rentra dans l'Eglise réformée; puis il se rendit au Maroc, embrassa, semble-t-il, le mahométisme, et obtint le commandement de l'armée du sultan Mouley Abdallah, sous le nom d'Osman Pacha. Voulant se venger de l'Espagne, il attaqua ses possessions, mais fut battu à Ceuta (1733), et exilé à Tétuan.

Bibl. : B. P. M., *Vie du duc de Ripperda* ; Amsterdam, 1839, 2 vol. in-8. — J. Cambell, *Memoirs of the Duke of Ripperda* ; Londres, 1750, in-8. — G. Moore, *Lives of Cardinal Alberoni and the Duke of Ripperda* ; Londres, 1814, 2 vol. in-8. — Syveton, *Une cour et un aventurier au* xviiie *siècle : le baron de Ripperda;* Paris, 1896.

**RIPPINGILLE** (Edward-Villiers), peintre et écrivain d'art anglais, né à King's Lynn (Norfolk) vers 1798, mort en 1859. Fils d'un fermier, il se forma seul et commença en 1813 à exposer à la Royal Academy de petits tableaux de genre, dont il empruntait le sujet à la vie domestique et rurale de l'Angleterre. En 1837, il visita l'Italie et, jusqu'en 1846, se consacra à la représentation de la vie italienne. Mais il revint en Angleterre et retourna à la source première de son inspiration. Ses œuvres obtinrent du succès; on en voit à Londres (South Kensington), à Liverpool (Corporation Hall). Rippingille quittait volontiers le pinceau pour la plume : collaborateur au *Bentleys' Magazine*, au *Art Journal* et à d'autres périodiques, il fonda lui-même en 1843 *The Artist's and Amateur's Magazine* dont la carrière fut courte.

**RIPPOLDSAU.** Village d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle d'Offenburg, dans un vallon de la Forêt-Noire, à 586 m. d'alt.; 694 hab. (en 1895). Il est célèbre par ses eaux athermales (+ 8° à + 10°), bicarbonatées calciques ou sodiques moyennes, sulfatées sodiques moyennes, ferrugineuses faibles, carboniques fortes. Elles émergent par plusieurs sources et s'administrent en boissons, bains, douches d'eau et de gaz, souvent associées aux bains de bourgeons de sapin, dans les maladies de l'estomac, de l'intestin, du foie, la chloro-anémie, les affections du rein, les névropathies et les névroses. Ces eaux sont contre-indiquées chez les pléthoriques, les phtisiques, les cardiaques. On compte environ 1.600 baigneurs par an, et il s'expédie au dehors 800.000 bouteilles. Dr L. Hn.

Bibl. : Feyerlin, *Rippoldsau, seine Heilquellen* ; 3e éd., 1881.

**RIPUAIRES. I. Histoire** (V. Francs, t. XVIII, p. 60).

**II. Droit.** — Loi des ripuaires. — La loi ripuaire est la loi du peuple qui occupait le pays situé entre la Meuse et le Rhin. C'est, après la loi salique, la plus importante des lois que nous ont laissées les Barbares; même sur certains points, elle présente des rappels d'une législation plus ancienne que celle de la loi salique, quoique, dans l'ensemble, elle lui soit vraisemblablement postérieure. Ainsi tandis que la loi salique suit le système décimal et prend comme unité de composition 15 sous d'or, la loi ripuaire dans sa première partie suit le système duodécimal qui est antérieur au premier et adopte la composition de 18 sous comme unité. D'un autre côté, la *lex Ribuaria* montre une influence plus prononcée de l'Eglise et de Rome : les concessions faites à l'Eglise sont plus fortes ; les compositions plus élevées, quand il s'agit de gens d'Eglise : c'est ainsi

que la composition due pour le meurtre d'un prêtre est de 600 sous, d'un évêque de 900 sous, alors que celle due pour le meurtre d'un homme libre n'est que de 200 sous. On a essayé de fixer d'une façon assez précise la date de la loi ripuaire. Sohm, le seul auteur qui ait jusqu'ici donné une édition critique de cette loi, la divise en plusieurs parties: la première va des titres 1 à 31. On y trouve le tarif de composition plus ancien que celui de la loi salique dont nous avons parlé plus haut. Cette partie aurait été rédigée vers le milieu du VIe siècle. Une seconde partie comprend les titres 32 à 64: la loi ripuaire y suit le texte de la loi salique et les compositions ne sont plus exprimées dans la même forme. Cette rédaction serait un peu postérieure à la première partie et se placerait avant le décret de Childebert de 596. Dans cette seconde partie se trouve une intercalation importante, celle des titres 57 à 62 qui comprenait un édit royal, postérieur à 614 d'après Brünner, de la fin du VIe siècle d'après Sohm. Une troisième partie, titres 65 à 79, comprend des dispositions particulières sur le droit royal et la procédure. Cette partie aurait été rédigée au VIIe siècle d'après Sohm, sous Dagobert Ier d'après Brünner. Enfin la quatrième partie, qui va des titres 80 à 89, comprend des imitations de la loi salique postérieure au début du VIIIe siècle, d'après Sohm, et de Dagobert Ier († 639) d'après Brnüner, dont l'opinion est adoptée en partie par Schrœder. La loi fut modifiée et complétée par un capitulaire de 803.

Telle est la loi ripuaire ; elle présente, comme on le voit, un assemblage de parties d'époque et d'origines diverses, et c'est en vain que l'on a essayé jusqu'ici de lui fixer une date de rédaction unique. L'affirmation de Meyer prétendant que la loi tout entière avait été rédigée entre 633 et 639 n'a point été acceptée par la science.

Bibl.: Brünner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, I, pp. 304 et suiv. — Esmein, *Cours élémentaire*, pp. 607, 108, 62, 100, et *Nouv. Rev. hist.*, 1885, p. 689 — Glasson, *Hist. du dr. et inst. de la Fr.*, II, pp. 184 et suiv. — Lehmann, *N. Archiv. d. Gesellsch. f. äll. d. Geschichte*, 1885, 414. — Mayer, *Zur Entstehüng der Lex Ribuariorum;* Munich, 1886. — Schrœder, *Die Franken und ihr Rechte, Zeitschrift-der Savignystift.*, II, pp. 1 et suiv. — Du même, *Lehrbuch des deutsch. Rechtsgesch.*, p. 226. — Sohm, *Ueber die Entstehüng der Rex Ribuaria, Zeitschrift für Rechtgeschichte*, V, p. 380. — L'édition critique de la *Lex Ribuaria* a été publiée par Sohm dans les *Monumenta Germaniæ historica*, il en a publié aussi une petite édition de travail. — Viollet, *Hist. du dr. civ.*, p. 80.

**RIQUET** de Bonrepos (Baron Pierre-Paul), ingénieur français, né à Béziers en 1604, mort à Toulouse le 1er oct. 1680. Il était issu d'une famille florentine, qui avait servi au XIIIe siècle la cause des gibelins et qui était venue se réfugier en Provence : les *Arrighetti* ou *Riquetti*, divisés, par la suite, en de nombreuses branches, parmi lesquelles celle des marquis de Mirabeau et celle des comtes de Caraman. Paul Riquet descendait de cette dernière, établie en Languedoc. Fermier de gabelle, il possédait, au pied de la montagne Noire, des propriétés qu'il exploitait lui-même. En y exécutant des nivellements et des irrigations, il étudia le système hydrographique de la région, examina les sources, se rendit compte de la direction générale ou particulière des eaux, et, tout en faisant, sur une échelle restreinte, des essais de canalisation, conçut le projet du canal de Languedoc, dont, en 1662, après plus de dix-huit années de méditations, il soumit les plans à Colbert. Quatre ans plus tard, il était chargé de les mettre à exécution, et on sait comment, quoique non préparé par ses premières études au métier d'ingénieur, il vint glorieusement à bout, en moins de seize ans, de cette gigantesque entreprise, qui lui coûta personnellement plus de 5 millions de livres (V. Midi [Canal du], t. XXIII, pp. 951 et 952). Il n'eut pas, d'ailleurs, la satisfaction d'assister à son triomphe : brisé par l'effort, il mourut six mois avant l'inauguration, et la réception définitive n'eut lieu que quatre ans après, en 1684. Il avait entrepris, concurremment, l'achèvement du port de Cette ; les deux jetées sont de lui. Une statue lui a été élevée à Toulouse en 1853.

Ses fils, *Jean-Mathias*, maître des requêtes et président à mortier au parlement de Toulouse, et *Pierre-Paul*, comte de Caraman, capitaine, puis lieutenant-colonel aux gardes françaises, furent associés à la construction du canal. La propriété, concédée en fief à leur père, resta jusqu'à la Révolution dans les deux familles et, en 1898, lors de son rachat par l'Etat, elles en possédaient encore des actions (V. l'art. précité). L. S.

Bibl. : J. de Lalande, *Des Canaux de navigation ;* Paris, 1778. — F. Andréossy, *Histoire du canal du Midi ;* Paris, 1804. — Riquet de Bonrepos, *Histoire du canal du Languedoc :* Paris, 1805. — L.-A. Decampe, *Eloge de P.-P. Riquet ;* Paris, 1812. — Trouvé, *Essai historique sur les Etats généraux de la province de Languedoc ;* Paris, 1818. — De Cépian, *Eloge de P.-P. Riquet;* Toulouse, 1825. — Jeannier fils, *Eloge de P. Riquet* (panégyrique en vers); Narbonne, 1830. — Comte G. de C... (Caraman), *Guide du voyageur sur le canal du Midi;* Toulouse, 1836.

**RIQUET** de Caraman, famille noble de Belgique (V. Caraman et Chimay).

**RIQUEWIHR** (*Rigoltesberg*, 705 ; *Richenwilre*, XIIe siècle ; allem. *Reichenweier*). Com. de la Haute-Alsace, arr. de Ribeauvillé, cant. de Kaysersberg, à 15 kil. au N.-O. de Colmar ; 1.698 hab. Pays vignoble renommé pour les vins blancs (*Riesling, Tokai* et *Gentil*). La petite ville de Riquewihr, autrefois ch.-l. d'une seigneurie, faisait partie du comté de Horbourg et appartenait de 1324 à 1793 aux ducs de Wurttemberg. La Réforme y fut introduite en 1535 par Erasme Fabricius et Mathias Erb. Les ducs de Wurttemberg, au XVIe siècle, y construisirent un château, dont on voit encore quelques restes. Des anciennes fortifications, il subsiste encore deux portes (XIIe-XIIIe siècles). Des trois églises qui, autrefois, s'élevaient sur le cimetière, deux ont disparu ; la troisième, avec quelques parties en style gothique, fut convertie en temple protestant. Une tour carrée, qu'on appelle le *Schelmenthurm*, servait autrefois de prison. Riquewihr est riche en vieilles maisons, la plupart du XVIe ou du XVIIe siècle, dont quelques-unes sont ornées de peintures et de curieuses inscriptions. De l'ancien château de Reichenstein (*castrum Richenstein*, 1269), détruit en 1269 par les Strasbourgeois, il ne reste plus qu'une tour pentagonale. Patrie du peintre Samuel Rudolf (1690-1713) et de Theobald Westhoffer, recteur de l'Université de Bâle en 1503 et 1506. — Riquewihr porte : *De gueules à trois demi-bois de cerf chevillés de trois cors de sable l'un sur l'autre, surmontés en chef d'une étoile à cinq rais de même.* L. Will.

Bibl. : Erhard Schnepf, *Kirchenordnung der Graf-und Herrschaften Mümpelgard und Reichenweyer*, 1560 ; en français, Bâle, 1568. — Faudel, *Specimen inaugural e de viticultura Richovillana;* Strasbourg, 1780 ; — *Revue d'Alsace*, 1879, pp. 91 et suiv. — Ensfelder, *Gesch. der ev. Gemeinde zu Reichenweier ;* Strasbourg, 1885. — Du même, *Die Freiheitsbriefe von Reichenweier*, dans *Alsatia*, X, pp. 265-279. — Du même, *Reichenstein* dans *Jahrb. des Vosgesen-Clubs*, 1891, pp. 101-105. — Pfister, *le Comté de Horbourg et la Seigneurie de Riquewihr sous la souveraineté française;* Paris, 1892. — Ch. Nerlinger, *Seigneur et bourgeois de Riquewihr au XVe siècle*, dans *Annales de l'Est*, 1898.

**RIQUIER** (Edile-Marie), actrice française, née à Paris le 17 août 1834. Fille de riches commerçants, elle étudia dès sa jeunesse au Conservatoire pour achever son éducation musicale ; mais sa voix s'étant voilée subitement, elle suivit les cours d'opéra-comique. A la suite de revers de fortune, elle monta sur la scène du Gymnase (1850) avec beaucoup de succès; en 1856, elle fut engagée au Théâtre-Français et devint sociétaire en 1864; d'abord ingénue, puis grande coquette, elle fut une des favorites du public par la souplesse et la sûreté de son talent. Elle avait un salon fréquenté par le monde politique et littéraire le plus brillant avant la guerre de 1870. Ph. B.

**RIR** (Oued). Chapelet d'oasis du Sahara de la prov. de Constantine (Algérie), au S. de la région des Ziban; ces oasis commencent aux collines de Dour, à 74 kil. S.-S.-E. de Biskra, non loin de la rive occidentale du chott Melrir (qui fait partie de la dépression franco-tunisienne). Le

Rir se développe sous forme de vallées pendant 140 kil. jusqu'à Témacin ; la largeur de ces oasis est très faible et ne dépasse pas le sillon de l'antique fleuve Igharghar ; la pente de celui-ci est du S. au N. et assez faible ; elle baisse de 79 m. à 14 en 130 kil. ; une suite de lagunes salées donne à l'Igharghar l'aspect d'un fleuve desséché ; il a d'ailleurs complètement disparu. Les eaux souterraines qui forment la vie du Rir ne viennent pas même de lui, mais des sources et eaux du versant S. de l'Aurès ; des puits très profonds (parfois de plusieurs centaines de pieds) ont été creusés par les puisatiers indigènes qui ont formé une corporation avant l'apparition de la sonde française ; véritables plongeurs, ils allaient chercher l'eau parfois jusqu'à 75 m. de profondeur, creusant des puits artésiens qui duraient ensuite plus ou moins longtemps ; ces plongeurs ne subsistent plus que près de Témacin, dans la région soumise aux marabouts. Les ingénieurs français ont retrouvé et fait jaillir les eaux vives à la grande admiration des Sahariens (en particulier l'ingénieur Jus, qui, en 1856, alla chercher à 60 m. de profondeur le Bahar Tahtani, mer intérieure coulant sous le lit desséché de l'oued Rir, que les habitants de l'oasis de Tamerna, au N. de Touggourt, virent s'élancer en bouillonnant de l'orifice). Les Français ont foré une quantité d'autres puits artésiens ; en 1889, le nombre des puits français s'élevait à 127, avec un débit moyen par puits de 1.600 lit. à la minute, à côté de 492 puits arabes ; ces puits arrosaient 520.000 palmiers en production, 140.000 jeunes et 100.000 arbres fruitiers. La population des Rouara a plus que doublé (de 6.772 en 1856 à 13.000 en 1888) en 43 oasis ; les puits ont une moyenne de 70 m. et leurs eaux pourront peut-être un jour servir à la pisciculture. Les principales et plus opulentes oasis du Rir sont les suivantes, en partant du Dour : *Oum-Thiour* (1857), *Ourir*, *Mgheïer* (80.000 palmiers, mais assez insalubre par l'exhalaison des eaux), *Sidi-Khelil* (30.000 dattiers), *Mazer*, *Djema*, *Ourlana* (30.000 dattiers), *Sidi-Yahia*, *Sidi-Amran*, *Tamerna*, *Sidi-Rached* (région la plus riche en eaux artésiennes), *Ramra* (30.000 palmiers), *Mégarin*, *Touggourt* (capitale politique de l'Oued-Rir), *Témacin* (capitale religieuse), etc. Les habitants de l'Oued-Rir sont les Rouara, à peau noire et cheveux crépus ; mais ce sont des Berbères et non des nègres ; très honnêtes, ils sont musulmans, mais non fanatiques ; ils sont peu belliqueux et très fidèles à la France depuis leur soumission en 1854. Le Rir, qui ouvre la route du Sud, était ignoré des Romains ; Ibn Khaldoun en a parlé le premier et d'une manière vague pour la géographie ; ses renseignements sur l'origine des habitants sont plus précieux.

**RIRE.** I. Physiologie. — Le rire est produit par des contractions spasmodiques et involontaires du diaphragme. Il se manifeste par une série d'expirations succédant à une courte inspiration. L'expiration étant fortement prolongée dans l'acte du rire et la glotte étant en partie fermée, la tension intra-pulmonaire se trouve de ce fait notablement augmentée ; et c'est même pour ce motif que, dans le rire exagéré, il peut y avoir entrave à la circuguine dans les poumons et, par suite, congestion du cou et de la face ; le rire est toujours accompagné de contraction des muscles de la face, contraction à peine apparente dans le sourire. Le rire peut être artificiel : il en est ainsi, quand il est dû à l'inhalation du gaz dit *hilarant*, ou protoxyde d'azote, lequel provoque par action réflexe les contractions du diaphragme et les phénomènes physiologiques qui en sont la suite. Une crise d'hystérie, un chatouillement forcé peuvent produire un effet analogue. Une chute sur le sommet de la tête aurait, selon certains observateurs, produit parfois un rire convulsif qui n'est pas toujours sans danger. Par contre, le rire convulsif pourrait être utilisé, dans certains cas, comme moyen expectorant ; il servirait également à diagnostiquer un produit morbide dans des parties éloignées du poumon. Il ne serait pas prudent, toutefois, de recourir à ce moyen thérapeutique dans les cas de lésions cardiaques, de pleurésie, de péritonite, etc. Il n'est pas sans exemple qu'un rire trop prolongé ait amené la mort, surtout si le sujet est un enfant ou un vieillard : il se produit alors vraisemblablement une rupture vasculaire. Le rire modéré est, au contraire, éminemment salutaire, et la gaieté est pour l'hygiéniste un excellent auxiliaire. Dr A. Cab.

II. Philosophie. — Le problème psychologique du rire est le suivant : on rit dans les circonstances les plus diverses ; quand on énumère au hasard les cas de rire, même les plus communs [quiproquo, naïveté, cabriole de clown, etc.], on en admire l'extraordinaire diversité. Il s'agit de savoir quel est l'élément commun à tous ces cas, la *forme*, comme dirait Bacon, ou, si l'on veut, la *cause* du rire. — Les philosophes, les savants, les curieux ont beaucoup cherché cette cause : Aristote, Kant, Hegel, Darwin, Spencer entre autres, ont proposé leurs solutions. — Examinons les principales. Nous chercherons ensuite, s'il y a lieu, par nous-même.

Il est d'abord utile de signaler l'opinion la plus simple et la plus commune — mais non pas pourtant la moins profonde — d'après laquelle le rire serait causé par la *joie*. Sans aucun doute la joie dispose au rire ; mais ce n'est pourtant pas la vraie cause ; il est évident que la joie ne fait pas toujours rire : il y a des joies graves ; il est également évident qu'on rit parfois sans être joyeux : il y a des rencontres qui arrachent le rire même à la tristesse.

Voici une autre opinion, très répandue : ce qui fait rire, ce serait le baroque, l'*insolite*, ce qui est en désaccord avec nos habitudes d'esprit, ce qui viole les usages traditionnels. Que faut-il en penser ? — Reconnaissons d'abord que le baroque est souvent risible. Dans un costume démodé ou sentant sa province, ce qui fait rire, c'est la bizarrerie des couleurs ou des formes ; une caricature fait rire par des disproportions qui sont contraires à toutes les lois naturelles. — Mais le baroque ne fait pas toujours rire ; il y a des événements contraires à l'ordre normal et qui n'ont rien de risible ; si je vois un fardeau écrasant sur les épaules d'un enfant ou d'un vieillard, je ne ris pas ; la prestidigitation, dont l'objet propre est de produire des effets contraires à toutes les lois connues, ne fait pas rire. — On peut rattacher à cette théorie la théorie très voisine, quoique plus profonde peut-être, d'après laquelle le rire est causé par ce qui nous apparaît comme *libre*, comme capricieux, comme émanant d'une *activité qui se joue*.

La théorie du *contraste* est aussi très en vogue. Ce qui fait rire, ce serait la perception baroque d'un contraste entre l'attente et l'événement, entre l'apparence et la réalité, entre le masque et la figure, entre le ton et les paroles, entre la forme et le fond. « Le rire, dit Hegel, est un signe qui annonce que nous sommes si sages que nous comprenons le contraste et nous en rendons compte. » Dumont a exposé cette même solution sous une forme plus précise ; d'après lui, il ne suffit pas d'un contraste quelconque, il faut une *contradiction* logique ; il faut que deux idées qui s'excluent mutuellement se présentent ensemble à nous : de là un choc, de là le rire. — Or il est incontestable que beaucoup de contrastes sont risibles ; dans une parodie, l'effet comique est produit par le contraste entre la gravité de l'œuvre originale et l'irrévérence du travestissement ; dans une naïveté d'enfant, ce qui nous fait rire, c'est le contraste entre la portée du mot et la candeur de celui qui le dit. — Mais il y a beaucoup de contrastes qui n'ont rien de risible ; le *couac* d'un chanteur, dans la plupart des cas, est tout simplement pénible ; c'est pourtant un effet de contraste. La vue d'un corps difforme, *surtout* auprès d'autres corps sains et bien faits, n'égaie pas. Tout ce qui détonne fait contraste, et pourtant ne fait pas rire.

Enfin une explication très intéressante a été proposée par Bain. D'après lui, ce qui cause le rire, c'est ce qu'il

appelle une *dégradation*. Il veut dire par là que nous rions lorsque, dans une personne ou dans un objet respectés, nous apercevons brusquement quelque chose de dégradant, une mesquinerie, une faiblesse, une petitesse; lorsque, dans un personnage imposant, les infirmités de la nature humaine se trahissent, lorsque le petit côté des grandes choses, l'envers des grands hommes nous est souvent révélé. — Que cette solution [qui est à peu près celle d'Aristote, dans la *Poetique*] soit d'accord avec beaucoup de faits, c'est ce qu'il est impossible de nier. Très souvent, le plus souvent peut-être, nous rions de quelque *dégradation*. Les mots risibles sont très souvent des mots qui font ressortir tout d'un coup le travers ou même le vice d'un personnage; il suffit de relire l'*Avare*, le *Misanthrope*, *Tartufe* pour en trouver d'admirables exemples; dans une parodie, la dégradation est l'essence même; nous rions du lapsus d'un orateur parce qu'en plein essor sublime, l'homme, avec ses faiblesses, reparait tout à coup. — Pourtant, ce n'est pas encore la cause véritable; parfois nous avons le spectacle d'une « dégradation » sans avoir envie de rire. Quand on nous révèle les travers d'autrui, on ne nous fait pas toujours rire; ce qui nous fait rire, c'est *une certaine façon de nous les révéler*.

Ainsi ni la joie, ni le baroque, ni le contraste, ni la *dégradation* ne sont la cause réelle du rire. Essayons, par l'analyse des faits, de découvrir cette cause. Il est évident que nous ne trouverons pas une formule qui vaille pour tous les cas, depuis le simple sourire, gai ou triste, jusqu'au rire tragique du désespéré. Si nous en trouvons une qui s'applique à la plupart des objets véritablement *risibles*, notre effort ne sera déjà pas inutile. — Etudions un cas très simple. Nous avons tous ri de l'enfoncement d'une porte ouverte : un homme rassemble ses forces, contracte ses muscles, crispe sa face, s'arc-boute sur ses jambes pour pousser une porte, nous voyons que cette porte est ouverte, et nous rions. Que se passe-t-il donc en nous quand nous avons ce spectacle sous les yeux? — Il est évident que l'action nous paraît d'abord baroque, même absurde. Cette poussée herculéenne pour vaincre une résistance que nous savons nulle, est absolument insolite. Voilà notre première impression, voilà le *premier temps* du phénomène. Mais, il y en a un second et le tort de beaucoup de psychologues est de ne l'avoir pas vu, et d'en être restés là. — Au moment où nous trouvons cet acte absurde, une réflexion rapide nous le fait trouver très simple: nous songeons que notre homme croit la porte fermée; c'est alors que nous rions. — Ainsi un acte qui nous semblait baroque nous semble naturel; nous reconnaissons, dans un fait insolite, un fait habituel, dans un fait absurde, un fait banal. Voilà ce qu'il y a dans l'esprit du rieur.

On découvrirait la même cause en analysant presque tous les cas. Que font, par exemple, les vaudevillistes? Ils s'arrangent pour amener une situation absolument insolite : par exemple, la rencontre, en un même lieu, de plusieurs personnes qui semblent s'exclure, mais en même temps les auteurs s'arrangent pour que cette situation *baroque* paraisse *naturelle*. Ils « préparent » notre esprit jusqu'à ce qu'il soit prêt à accepter cette extravagance, jusqu'à ce qu'il la trouve toute simple; quand nous sommes à point, ils nous la posent hardiment sous les yeux. Que veulent-ils donc? Ils veulent que chaque scène soit, d'un côté, absurde, et, de l'autre, inévitable; que chaque réplique nous semble à la fois absolument folle et absolument juste; ils triomphent quand nous sommes à la fois étonnés de la baroquerie du mot et de son évidente nécessité. Le mécanisme des *quiproquos* est le même : nous, spectateurs, nous savons la vérité; le personnage, lui, ne la sait pas. Nous savons que tel événement s'est passé, le personnage l'ignore; nous savons qu'il se trouve avec telle personne; lui, il ne s'en doute pas; nous savons qu'on lui parle de sa fille, il croit qu'on lui parle de sa cassette. Et alors il dit des choses qui sont parfaitement absurdes, étant donnés l'événement, la personne, etc., mais qui sont parfaitement sensées, étant donné ce qu'il ignore. *C'est absurde, sachant ce que nous savons; c'est nécessaire, croyant ce qu'il croit.* — Un autre procédé, très efficace pour faire jaillir le rire est le suivant: on nous montre un acteur qui ne sait pas son rôle, qui entend mal ce que lui dit le souffleur et qui récite des extravagances. Rappelons-nous le plaidoyer de Petit-Jean. Ici encore nous apercevons le même phénomène à deux temps; *premier temps :* la phrase prononcée par l'acteur nous paraît absurde, nous pensons qu'il est devenu fou; jusque-là rien de risible; *deuxième temps:* une réflexion rapide nous fait tout comprendre: l'acteur a mal entendu le souffleur, rien de plus simple et de plus banal. C'est alors que nous rions.

Il nous semble donc que la cause du rire est là, dans l'acte d'apercevoir subitement, sous le baroque l'habituel, sous l'absurde le normal. *Ce qui fait rire, c'est ce qui est à la fois, d'un côté, baroque, absurde, et, de l'autre, normal jusqu'à la vulgarité.* On pourrait vérifier cette hypothèse en étudiant certains cas « prérogatifs ». — Il arrive souvent aux esprits lents, il nous arrive à tous quelquefois de *rire en retard*, de rire quelques instants après le mot plaisant. Sur le moment nous n'en avions pas ri, nous n'en avions pas vu le double fond, le double sens; il nous avait tout au plus paru bizarre, imprévu; nous n'avions pas compris. Or à quel moment rions-nous? C'est quand nous apercevons la seconde face du mot, quand nous voyons que ce mot bizarre était un mot tout simple, qu'il tombait juste, qu'il était inévitable.

Voici une expérience analogue : arrivons au théâtre pour le second acte seulement du vaudeville. Nous aurons sous les yeux une situation bouffonne; nous entendrons des mots bouffons. Tout le monde rira autour de nous : nous, nous ne rirons pas, si ce n'est par sympathie. C'est que nous verrons seulement un côté de la situation et un côté de chaque mot: le côté baroque; l'autre nous échappera, parce que les préparations nous ont manqué. — Dès lors la cause du rire n'existe plus pour nous: les scènes ne sont pas pour nous, comme pour nos voisins, à la fois absurdes et naturelles.

Il y a diverses circonstances qui augmentent, qui favorisent le rire. Chacun l'a remarqué, un même objet nous fait plus ou moins rire suivant les jours: hier on riait pour des riens, aujourd'hui on est difficile à *dérider*. D'abord le bien-être corporel dispose à rire : par exemple, un bon dîner, l'excitation physique du grand air, de la marche, du jeu, ont une évidente influence. — Beaucoup de gens en sont frappés et en concluent que la cause du rire est purement physique, qu'on perd son temps à la chercher dans l'esprit. Je crois qu'ils se trompent : l'état physique favorise ou empêche le jeu de la cause; il n'est pas la cause. — En effet pourquoi le bien-être corporel nous dispose-il à rire? C'est qu'il rend l'esprit plus libre et plus agile. Lorsque aucune sensation pénible ne monte des profondeurs de l'organisme, lorsque tous nos rouages jouent bien, lorsque rien n'y grince, notre esprit se meut avec plus d'aisance. Nous voyons plus vite ce qu'il y a d'insolite dans les objets, plus vite aussi ce qui s'y trouve de familier. Si nous rions plus, c'est que les deux faces des choses plaisantes nous apparaissent plus facilement. — De même, le succès, la victoire, nous disposent à rire davantage. Le fait est si frappant que certains philosophes y ont cherché la cause même du rire: Hobbes, entre autres. Cependant la joie du succès n'est pas la cause: elle favorise l'action de la cause. Ce qui est vrai c'est que le succès stimule notre esprit, lui donne une légère ivresse: alors plus, excités, nous voyons plus vite et reconnaissons mieux. — Le sentiment qu'on vient d'échapper à un danger grave produit une sorte de griserie analogue.

Inversement, les esprits lourds, épais, opaques, rient peu. Le rire marque parfois une insuffisance d'esprit : c'est l'inaptitude à rire qui marque la vraie indigence. — Une gêne physique paralyse le rire : l'esprit n'est plus assez libre pour rebondir de l'absurde dans le familier avec assez d'aisance. — Un échec, une déception, chassent la gaieté ; occupés à revenir sur nos faux pas, absorbés dans la pensée de notre faiblesse, nous n'avons plus la vue assez claire et assez prompte. — De même l'angoisse d'un danger imminent sèche les sources du rire.

Quelle est donc la nature psychologique du rire ? Notre esprit est une activité dont la fonction est unique : faire rentrer les objets nouveaux dans des catégories connues. L'intelligence humaine ne fait jamais autre chose. — Quand un objet ne trouve place dans aucune catégorie, il échappe entièrement à notre pensée : par exemple les mots d'une langue que nous ne savons pas : c'est l'incompréhensible. — Quand un objet trouve place à la fois dans deux catégories qui s'excluent, il choque notre pensée : par exemple un triangle qui aurait quatre côtés : c'est l'absurde. — Quand un objet entre franchement dans une catégorie, nous éprouvons la satisfaction calme de penser, de connaître : c'est le rationnel. — Quand un objet, d'un côté, est absurde, et, de l'autre, trouve une place toute marquée dans une catégorie familière, la pensée éprouve comme une secousse spasmodique : c'est le rire. Camille MÉLINAND.

BIBL. : M. BERGSON vient de publier, dans la *Revue de Paris* de 1900, depuis que cet article est composé, une série d'articles sur *le rire*, où l'on retrouve toute la pénétration et toute l'ingéniosité qui lui sont habituelles. Il y dégage surtout le *rôle social* du rire, qui est de châtier la *raideur*, l'*inconscience*, l'*automatisme*, l'*inattention*, marques d'*insociabilité*. — ARISTOTE, *Poétique*, ch. 5. — KANT, *Critique du jugement*. — HEGEL, *Esthétique*. — DARWIN, *Expression des émotions*. — BAIN, *Émotions et volonté*. — H. SPENCER, *Essai sur le progrès*. — J.-P. RICHTER, *Poétique*. — L. DUMONT, *Théorie scientifique de la sensibilité*. — PHILBERT, *le Rire*. — PENJON, *Revue phil.*, août 1893.

**RIS** (Mar.). On appelle *ris* la portion de voile comprise entre deux bandes horizontales, dites *bandes de ris*, fortifiées par des renforts de toile et percées d'œils de pie dans lesquels on passe les garcettes servant à lier la voile sur les vergues. Les huniers peuvent avoir ainsi quatre ris, de même hauteur, le plus élevé portant, d'ordinaire, le nom de *ris de chasse*, les suivants ceux de *premier* et de *second ris*, le quatrième celui de *bas ris*. Le hunier du mât d'artimon n'en a, le plus souvent, que trois, les basses voiles que deux, les perroquets qu'un seul. Les voiles à bourcet et les voiles auriques ou latines peuvent avoir plusieurs ris, mais ils sont alors dans le bas. *Prendre un ris*, c'est soustraire partiellement une voile à l'action du vent en diminuant sa surface, par le haut, de toute la hauteur du ris. La manœuvre s'exécute, pour les huniers, en amenant un peu la vergue au moyen des palanquins, de façon à rapprocher de cette vergue les deux extrémités de la bande de ris, puis en étouffant contre elle la toile, que les matelots, placés tout le long, les pieds appuyés sur le marchepied, fixent solidement à l'aide des garcettes. Afin, d'ailleurs, d'obvier à l'inconvénient d'accumuler sur le même point un énorme volume, le ris de chasse se prend sur l'avant, le premier ris sur l'arrière, le second sur l'avant, le bas ris sur l'arrière. S'il n'y a que trois ris, on s'arrange de façon que le dernier soit toujours sur l'arrière. Pour les basses voiles, la même manœuvre n'est plus possible, les basses vergues étant à demeure : on cargue alors préalablement la voile. Pour les voiles auriques, on replie la toile sur elle-même et on la fixe en amarrant ensemble les deux bouts de chaque garcette. Un bâtiment est dit *au bas ris* lorsque tous ses ris sont pris (ou seulement les ris de ses huniers). La prise des ris est toujours dangereuse par grand vent. On doit donc aviser à y procéder avant que le temps devienne trop mauvais. On a cherché, du reste, à la simplifier de différentes façons : systèmes Bélégnic, Cunningham, Consolin, Bonnegrace, etc. Dans le *ris Bélégnic*, il y a, au milieu de la bande, un troisième palanquin, et les garcettes, simplement passées autour d'une filière tendue au-dessous de la vergue, s'amarrent sur elles-mêmes au moyen d'un œillet et d'un cabillot, la toile du ris pendant en double au-dessous de la filière. Dans le *ris Cunningham*, la vergue tourne sur elle-même en s'abaissant ou en remontant le long du mât, et la toile de la voile s'y enroule ou se déroule avec la plus grande facilité, de la hauteur voulue, de sorte qu'en réalité, il n'y a plus besoin de ris et que, d'autre part, les matelots n'ont plus à monter dans la mâture. Les autres systèmes sont moins employés. Signalons, pour terminer, les voiles des jonques chinoises. Composées de nattes transversales, elles se plient et se déplient à volonté et très facilement, en accordéon.

**RIS** DE VEAU (V. VEAU).

**RIS.** Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Chateldon ; 1.519 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**RIS.** Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Bordères ; 46 hab.

**RIS-ORANGIS.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil ; 1.433 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Port sur la Seine. Château de la fin du XVII^e siècle.

**RIS** (Charles FAULCON DE), littérateur français (V. CHARLEVAL).

**RIS** (CLÉMENT DE), homme politique français (V. CLÉMENT DE RIS).

**RISANO.** Ville maritime de Dalmatie, sur la baie septentrionale des Bouches de Cattaro ; 1.300 hab. Château. Bon port (entrées, 160.000 tonnes en 1894). C'est l'antique *Rhizicum* et le débouché de la Crivoscie (Krivošije).

**RISCA.** Ville d'Angleterre, comté de Monmouth, sur l'Ebbwy ; 7.783 hab. (en 1891). Mines de houille et de fer, manufactures de plomb et de produits chimiques.

**RISCLE.** Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Mirande, sur la r. g. de l'Adour ; 1.848 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Meunerie, fabrique de sabots, tuilerie, corderies, filatures. Pépinières.

BIBL. : PARFOURU et J. de CARSALADE DU PONT, *Comptes consulaires de la ville de Riscle, de 1441 à 1507* ; Paris, 1888-89, 2 vol. in-8.

**RISHI** (Myth. ind.) (V. RICHI).

**RISLE, RILLE** ou **RILE** (La). Rivière des dép. de l'*Eure* et de l'*Orne* (V. ces mots, t. XVI, p. 759, et t. XXV, p. 593).

**RISLER** (Charles-Eugène), chimiste et agronome français, né à Cernay (Haute-Alsace) en 1828. D'abord élève des écoles d'agriculture de Grignon (1848-49), de Hohenheim, dans le Wurttemberg (1849-50), de Regenwalde, en Prusse (1850-51), puis préparateur au laboratoire de recherches de l'Institut agronomique de Versailles (1851-52), il acheta en 1857, à Calèves, près de Nyon, dans le cant. de Vaud, une grande propriété, et, vingt années durant, se consacra à son exploitation, se livrant, entre temps, à toute une série d'études et d'essais de chimie agricole et de culture. En 1876, il revint en France et fut nommé professeur d'agriculture au nouvel Institut agronomique de Paris. Il est, en outre, depuis 1879, directeur du premier de ces établissements. Il a été en 1896 président de la Société nationale d'agriculture. Ses travaux ont porté plus particulièrement sur l'analyse chimique et les propriétés physiques des terres arables. Il s'est aussi beaucoup occupé de climatologie et de géologie agricoles, de physiologie végétale, d'économie rurale. Il a publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans le *Journal d'agriculture pratique*, dans les *Archives des sciences physiques et naturelles* (Genève), dans les *Annales de l'Institut agronomique*, dans la *Revue des Deux Mondes*, etc., de nombreux mémoires et articles où se trouvent consignés

les résultats de ses recherches. Les plus importants ont trait à la détermination des engrais complémentaires, à l'évaporation du sol, à la culture des argiles glaciaires de la vallée du Rhône, à la transpiration des plantes, à la culture du blé, à la crise agricole. Il a fait paraître à part : *Physiologie et culture du blé* (Paris, 1885 ; 2e éd., 1887) ; *Géologie agricole* (Paris, 1884-97, 4 vol. ; 2e éd., 1898 et suiv.). L. S.

Bibl. : Ch.-E. Risler, *Notice sur ses travaux scientifiques ;* Paris, 1898.

**RISORIUS.** *Muscle risorius de Santorini.* C'est un faisceau musculaire qui vient de l'aponévrose du masséter et se porte vers l'angle de la bouche où il se jette dans le triangulaire des lèvres et le grand zygomatique.

**RISOUL.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun. cant. de Guillestre ; 687 hab.

**RISOUX.** Chaînon du Jura, formant la frontière entre la Suisse et les départements français du *Doubs* et du *Jura* (V. ces mots). Il domine à l'O. la vallée de Joux, au S. le *fort du Risoux* (alt. 1240 m.) domine le lac des Rousses.

**RISQUE. Droit civil et commercial.** — Le péril ou le dommage auquel une chose est exposée, la responsabilité qui pèse sur le propriétaire de cette chose, la charge qu'il assume suivant les circonstances et les conditions dans lesquelles il se trouvera, les engagements souscrits par une personne et soumis à variation suivant les événements, tels sont les principaux risques dont le code s'est occupé. Nous les examinerons très rapidement. La chose vendue, à partir du moment où elle eût dû être livrée, est aux risques de l'acheteur à moins que celui-ci ait mis son vendeur en demeure de s'exécuter et que celui-ci ait négligé de le faire. Par contre, la chose vendue sous condition reste aux risques du vendeur jusqu'à l'événement de la condition et, si elle est périe ou détériorée avant cet événement, lui seul en supporte la perte ou l'avarie. Le créancier qui a refusé de recevoir ce qui lui est dû court le risque de sa perte ou sa détérioration du moment où le débiteur a consigné. Le vendeur d'une marchandise qui se compte, se pèse ou se mesure, en supporte les risques tant qu'il n'a pas pesé, compté ou mesuré. L'acquéreur connaissant le danger d'éviction auquel il s'expose, en assume seul le risque s'il se réalise après son acquisition. Toute chose mise en société y demeure aux risques de la société ou de son propriétaire, suivant qu'elle se consomme par l'usage, qu'elle est destinée à être vendue, ou, au contraire, que l'usage que la société est autorisée à en faire ne doit entraîner ni sa perte ni sa détérioration. Pendant toute la durée du transport, les marchandises voyagent aux risques de leur propriétaire et non de leur expéditeur. Pour chacun de ces cas, des règles spéciales déterminent le mode de constatation et de règlement du risque. Ch. Strauss.

**Droit maritime.** — Les *risques de mer* s'entendent de toutes les mauvaises fortunes qui peuvent assaillir fortuitement le navire ou sa cargaison : le navire, entre le moment où il fait voile et celui où il est amarré à son port de destination ; la cargaison, entre le moment où elle est chargée à bord et celui où elle est délivrée sur le quai. Les risques peuvent être, selon les cas, à la charge du capitaine, de l'armateur, de l'assureur, du prêteur à la grosse. Cette question, assez complexe, a été examinée en détail dans les art. Avarie, t. IV, pp. 861 et suiv. ; Assurance, t. IV, pp. 318 et suiv. ; Contrat, t. XII, p. 806. Au cas, d'ailleurs, où, pour alléger un navire en détresse et lui permettre de gagner plus aisément un port, on charge une partie des marchandises sur des barques ou *allèges,* leur perte, si ces allèges viennent à naufrager et si le navire est sauvé, est assimilée à une avarie commune. Par contre, le capitaine est responsable de la détérioration, par défaut de précautions, des marchandises placées, dans le port, sur des allèges, en attendant leur délivrance.

**RISSA** (Ornith.) (V. Mouette).

**RISSION** (Rocher de) (V. Isère, t. XX, p. 988).

**RISSOA** (*Rissoa* Frem.). I. Zoologie. — Genre de Mollusques Gastéropodes-Prosobranches, de la famille des Littorinides, très voisin des *Littorina* (V. ce mot). Coquille petite, ovale ou subconique, spiralée, à spire aiguë ; ouverture ovale ; bord externe généralement épaissi ; opercule plat, paucispire. La plupart des espèces vivent dans les mers de l'Europe : *R. membranacea* J. Ad., l'espèce la plus grande se trouve dans la mer du Nord ; *R. variabilis* Meg. et *R. violacea* Desm. sont propres à la Méditerranée. Les *Alvania* Leach et *Onoba* Ad. se rattachent aux *Rissoa* à titre de sous-genres. Dr L. Hn.

II. Paléontologie. — Ce genre est connu depuis le jurassique supérieur, mais ne devient abondant que dans le tertiaire (*R. Dupiana*, crétacé ; *R. fragilis*, éocène, etc.). Des genres voisins sont *Pterostoma*, du calcaire grossier éocène des environs de Paris ; *Keilostoma*, crétacé et tertiaire ; *Diastoma*, fortement turriculé, tertiaire (*D. costellata*, du calcaire grossier), et *Mesostoma*. E. Trt.

**RISSOLE.** I. Pêche. — Ce filet, dont on se sert sur les côtes de Provence, s'emploie flottant et mobile ou sédentaire ; il porte, dans ce cas, en son milieu, une grande poche ou manche. L'engin qui a environ 65 m. sur 8 à 9 m. de chute est soutenu entre deux eaux par des bouées ; il sert principalement pour la pêche des anchois qui se prennent entre les mailles.

II. Art culinaire. — Sorte de pâtisserie que l'on obtient de la façon suivante : après avoir préparé de la pâte à feuilletage et l'avoir suffisamment travaillée, on l'abaisse aussi mince que possible (3 millim.) et on la divise à l'aide d'un coupe-pâte en ronds de 6 à 7 centim. de diamètre, sur chacun desquels on place, gros comme la moitié d'une noix, de la farce de volaille, de gibier ou de poisson. La pâte est ensuite repliée sur elle-même, les bords en sont mouillés légèrement et soudés. Ainsi préparées, les rissoles sont saupoudrées de farine et mises à frire jusqu'à ce qu'elles soient devenues d'un blond doré. On les égoutte et on les sert sur un buisson de persil frit. On peut remplacer la farce par de la confiture, de la marmelade de pommes, de prunes, d'abricots, etc., et servir saupoudré de sucre.

**RIST** (Johann), poète allemand, né à Ottensen le 8 mars 1607, mort à Wedel (Holstein) le 31 août 1667. Il fut pasteur à Wedel de 1635 à sa mort. Poète très apprécié de son temps, il rima avec application, mais peu d'esprit, et réussit pourtant à augmenter de quelques bonnes pages le recueil des chants d'église. Rival de Zésen, il opposa à la *Teutschgesinnte Genossenschaft* de celui-ci son *Elbschwanenorden*, que Lessing, l'infaillible connaisseur, appelait *Elbgänseorden*, sans prendre assez garde qu'il y avait parmi les chants du brave *Cygne des Cimbres*, comme il s'appelait, plusieurs chants d'église acquis à la pratique courante du culte. Rist, couronné par Ferdinand III en 1644 et élevé à la dignité de comte palatin, avait été anobli en 1653. Outre d'innombrables poésies d'église, il a aussi écrit des drames dont le titre au moins indique un sens dramatique (*Perseus*, *Herodes*, *Wallenstein*), et des drames allégoriques pleins d'à-propos, *Das Friede wünschende Deutschland* (1647) ; *Das Friede jauchzende Deutschland* (1653).

Une nouvelle édition de ses poésies a été donnée par Gœdeke et Gœtze (Leipzig, 1885). E. Bailly.

Bibl. : Hausen, *Johann Rist und seine Zeit ;* Halle, 1872.

**RIST** (Johann-Georg), diplomate danois, né à Niendorf, près de Hambourg, le 23 nov. 1775, mort le 5 fév. 1847. Il fréquenta d'abord les Universités d'Iéna et de Kiel, puis, appelé à Copenhague, y fut, de 1797 à 1801, secrétaire particulier du comte de Schimmelmann, ministre des finances. Nommé ensuite secrétaire de la légation de Danemark à Saint-Pétersbourg en 1802, il fut ensuite chargé d'affaires à Madrid (1804), plus tard à Londres (1806) ; à l'époque difficile de la rupture entre l'Angleterre et le Danemark et de l'attaque de la rade de

Copenhague par la flotte anglaise (1807), on lui reprocha, du côté danois, de n'avoir pas su pénétrer à temps les desseins de l'ennemi. Chargé d'affaires du Danemark auprès de la ville de Hambourg (1808), démissionnaire indemnisé en 1813, Rist fit partie, en 1814, de la commission pour la rentrée en possession des duchés de Slesvig et de Holstein, puis vécut à Hambourg (1815) et à Altona (1828). Nommé premier conseiller et président de section lors de la formation du gouvernement du Slesvig (1834), il occupa ces fonctions jusqu'au moment où l'entrée de Scheele au conseil le détermina à en sortir avec cinq de ses collègues. — Rist a écrit en allemand des articles de revues, des essais, entre autres une excellente biographie : *Schœnborn et ses contemporains* (1836). Ses *Souvenirs*, publiés par G. Pœl (Gotha, 1880-88, I-III) sont d'une lecture intéressante.

**RISTEAU** (Marie), femme de lettres française (V. Cortin [Mme]).

**RISTIGOUCHE.** Fleuve du Canada, qui sépare longtemps le Bas-Canada du Nouveau-Brunswick et débouche dans l'Atlantique à Dalhousie; il a 320 kil. de long et un bassin de 13.000 kil. q.

**RISTITCH** (Iovan), homme d'Etat serbe, né à Kragujevatz, le 27 oct. 1831, mort à Belgrade le 4 sept. 1899. Après avoir fait ses études au lycée (Ecole supérieure) de Belgrade, il fut envoyé, en 1849, par le gouvernement, à l'étranger. Il alla à Berlin, puis à Heidelberg, où il obtint le grade de docteur en philosophie, et ensuite à Paris. Il avait étudié surtout l'histoire et les sciences politiques. En 1854, il revint dans son pays. Après avoir occupé des postes insignifiants, il fut nommé, en 1858, chef de section au ministère de l'intérieur. Lorsqu'en 1859 le changement de dynastie se produisit, qui ramena la famille des Obrenovitch, Ristitch fut envoyé à Constantinople par le prince Milosch le Grand, pour réclamer l'émancipation politique de la principauté de Serbie, qui était alors sous la suzeraineté de la Porte ottomane. Ristitch s'acquitta fort bien de cette mission et, en 1861, fut nommé, par le prince Michel, agent diplomatique à Constantinople. Pendant son séjour dans cette capitale (1861-67), il réussit à détendre les rapports entre la Serbie et la Turquie et à obtenir l'évacuation des forteresses serbes par les garnisons turques. Le prince Michel le nomma premier ministre et ministre des affaires étrangères. Trois semaines après, il fut envoyé à Vienne, à Berlin et à Saint-Pétersbourg; mais l'assassinat du prince Michel l'empêcha de s'acquitter de l'importante mission qui lui avait été confiée (juin 1868). Le nouveau prince, Milan Obrenovitch, cousin du prince défunt, étant mineur, une régence fut instituée, comprenant Ristitch, le général Blasnavatz et le sénateur Gavrilovitch. Ristitch était le plus jeune des trois régents, mais il joua le rôle le plus important. Il fut l'instigateur de la nouvelle constitution de 1868, dite libérale, par opposition au régime précédent; en même temps, il était le chef reconnu du parti libéral, composé des partisans de la nouvelle constitution. Les représentants de l'opposition étaient les radicaux, qui avaient des idées plus avancées. A la majorité du prince Milan (1872), Ristitch devint son premier ministre, mais, un an après, il donna sa démission. En 1875 éclata l'insurrection en Herzégovine, et en Serbie se manifesta un mouvement irrésistible en faveur « des frères opprimés » et de « la Grande Serbie ». Le prince Milan suivit d'abord le courant et rappela au pouvoir Ristitch, partisan de la guerre contre la Turquie; mais ce fut pour peu de temps. Lorsque Ristitch fut rappelé en avr. 1876, la guerre fut déclarée à la Turquie contre les conseils de la Russie. Malgré une résistance désespérée, la Serbie fut de nouveau battue et dut conclure la paix. Pendant la guerre russo-turque, après la chute de Plevna, les Serbes entrèrent une seconde fois en campagne. Au congrès de Berlin, Ristitch défendit les intérêts serbes; presque tout le territoire conquis par l'armée serbe lui fut adjugé. Mais deux provinces serbes (Bosnie et Herzégovine) furent données à l'Autriche, ce qui porta un coup terrible à l'unification du peuple serbe. Le résultat obtenu au prix de tant de sacrifices fut jugé maigre, et la politique de Ristitch fut condamnée. Aux élections de 1880, les libéraux furent battus : Ristitch dut quitter le pouvoir. L'opposition qui l'avait combattu se divisa en deux groupes, progressiste et radical. Ce furent les progressistes qui prirent le pouvoir, soutenus énergiquement par le prince (roi en 1882). Jusqu'en 1887, Ristitch resta en disponibilité. Pendant ce temps, les progressistes étaient devenus très impopulaires. En effet, le soulèvement du peuple dans les trois districts (1883), la malheureuse campagne contre la Bulgarie (1885-86) et l'antagonisme croissant entre la reine Nathalie et le roi Milan avaient provoqué un malaise général dans le pays. Le roi dut se rapprocher des radicaux, et c'est à Ristitch qu'il confia la mission de former un cabinet d'union, composé de radicaux et de libéraux (juil. 1887). Mais l'accord était impossible entre ces éléments. Le roi abdiqua au profit de son fils Alexandre (1889), après avoir donné au pays une constitution libérale (1888). Le jeune roi étant mineur, le roi Milan institua un conseil de régence, comprenant Ristitch, Belimarkovitch et Protitch. L'accord entre la régence, dont Ristitch était l'âme, et les radicaux, qui étaient arrivés au pouvoir grâce à la nouvelle constitution, ne put se faire. La rupture éclata en 1892, et on accusa Ristitch de l'avoir provoquée pour donner le pouvoir aux libéraux. Afin de s'assurer la majorité dans la skoupchtina (assemblée nationale), les libéraux employèrent aux élections toutes les manœuvres en leur pouvoir. Le parti radical commença à s'agiter, et une crise violente paraissait inévitable. Le roi Alexandre mit fin alors à cet état des choses. Le 13 avr. 1893, il se débarrassa de la régence par un coup d'Etat et donna le pouvoir au parti radical. Ristitch se retira dans la vie privée où il resta jusqu'à sa mort. Il a publié des ouvrages sur la politique extérieure de la Serbie : *Relations extérieures de la Serbie de 1848 à 1867* (Belgrade, 1887, 2 vol. in-8); *Histoire diplomatique de la Serbie* (Belgrade, 1896, 2 vol. in-8). M. Gavrilovitch.

**RISTOLAS.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles; 332 hab.

**RISTORI** (Adélaïde), artiste dramatique italienne, née à Cividale (Frioul) le 30 janv. 1822. Son père, régisseur de la *Compagnia sarda*, obtint pour elle un engagement dans cette troupe en qualité de *prima donna* (1838-40). Elle entra ensuite successivement dans la troupe de Mascherpa, au service de Marie-Louise, duchesse de Parme (1841-45), dans celle de Domencioni e Coltellini (1846-49), et revint de nouveau, après trois années de repos, à la *Compagnia sarda*, où elle resta jusqu'en 1855. C'est à cette date que commencèrent ses pérégrinations artistiques à travers l'Europe. Elle parcourut la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne. En 1856, elle joua la *Médée* de Legouvé à la salle Ventadour et obtint un véritable triomphe; la même année, elle eut à Londres un très grand succès dans le rôle de lady Macbeth. Elle joua encore en français la *Béatrix* de Legouvé (21 mars 1861) et en anglais la scène du sonnambulisme dans *Macbeth*. Le dernier et le plus célèbre de ses voyages artistiques est celui qu'elle fit dans l'Amérique septentrionale (1884-85).

Bibl. : A. Ristori, *Ricordi artistici;* Turin, 1887. — E. Boutet, *A. Ristori;* Rome, 1899.

**RISTOURNE** (Dr. marit.) (V. Assurance, t. IV, p. 320).

**RITCHIE** (Leitch), littérateur anglais, né à Greenock vers 1800, mort à Londres le 16 janv. 1865. Employé de banque, puis commis dans la maison de commission de son père, il abandonna bientôt le commerce pour la littérature. A dix-huit ans, il fondait à Glascow une revue *The wan-*

*derers* (1818), qui succomba à son 21e numéro. Après avoir publié *Head Pieces and Tail Pieces* (1820), Ritchie collabora à la *Foreign Quarterly Review*, à la *Westminster Review* et autres périodiques et devint rédacteur en chef du *Chambers's Journal*. Parmi ses très nombreux ouvrages, nous citerons : *The game of Speculation* (1830, 2 vol.); *The Romance of History of France* (1831, 3 vol.); *The Magician* (1836, 3 vol.); *A view of the Opium trade* (1843); *Winter evenings* (1859, 2 vol.); *The midnight Journey* (1871).

Bibl. : *L'Irlande pittoresque et romantique, par Leitch Ritchie*, dans *Bibliothèque universelle*, 1837, 7.

**RITCHIE** (Charles-Thomson), homme politique anglais, né à Dundee le 19 nov. 1838. Membre conservateur de la Chambre des communes depuis 1874, où il représenta Tower Hamlets et S. George jusqu'en 1892 et Croydon depuis 1895, il se fit remarquer par son habileté et sa puissance de travail, et entra comme secrétaire à l'Amirauté dans le premier ministère Salisbury. Président au bureau de l'intérieur dans le second ministère Salisbury, il attacha son nom au Local Government Bill de 1888, et à toute une série de réformes administratives. Enfin, Ritchie a été nommé président du bureau du commerce dans le troisième cabinet Salisbury de 1895. R. S.

**RITCHIE** (Anne-Isabella), femme de lettres anglaise, née à Londres en 1857. Fille de W.-M. Thackeray, elle passa presque toute son enfance à Paris, puis épousa Richmond Ritchie. Elle a écrit un grand nombre de romans dont les plus connus sont : *The Story of Elizabeth* (1863); *Old Kensington* (1865); *Miss Angel* (1875); *Mrs Dymond* (1885). Mentionnons aussi une étude sur Mme de Sévigné (1881), de très intéressants *Souvenirs* sur Tennyson, Ruskin et les Browning (1892), enfin une édition très soignée des *Œuvres complètes* de son père (1899). R. S.

**RITE. I. Histoire religieuse.** — Manière de célébrer le service divin et de faire les cérémonies de l'Eglise. — Dans l'usage, on emploie indifféremment les mots *rite*, *rit*, *cérémonie*, pour désigner ces formes et les règles qui les concernent. — Aux mots Sacrement. Service divin, on trouvera des indications précises sur l'origine, la formation et le développement des cérémonies et des liturgies des diverses Eglises chrétiennes.

Le concile de Trente (*Sess.* XIII, *can. 13*) déclare anathème quiconque soutient que les rites approuvés par l'Eglise et usités dans l'administration des sacrements peuvent être omis sans péché, ou changés en de nouveaux rites. — En promulguant le *Missel*, Paul V ordonna à tous, en vertu de la sainte obéissance, de lire et de chanter la messe, selon le rite, le mode et la règle imposés dans ce missel, et il défendit d'employer dans la célébration de la messe d'autres cérémonies ou d'autres prières que celles qui y sont contenues. — En vertu de la même obéissance, Benoît XIII prescrivit d'observer à jamais, dans toute l'Eglise, le *Cérémonial des évêques*. — Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, placé en tête du *Missel romain*, par ordre de Urbain VIII, renouvelant les décrets portés antérieurement, ordonne d'observer en toutes choses les rubriques du *Missel romain*, nonobstant tout prétexte, et déclare abusive toute coutume contraire. — Un concile romain, tenu en 1725, ordonna strictement aux évêques d'interdire, comme *abus détestables et corruptions*, toutes choses qui se seraient glissées dans les églises séculières ou régulières, contrairement aux dispositions du *Pontifical romain*, du *Cérémonial des évêques*, des rubriques du *Missel*, du *Bréviaire* et du *Rituel* à l'usage de Rome, nonobstant toute appellation ou toute coutume même immémoriale. Font seules exceptions, conformément aux constitutions apostoliques, les églises qui possèdent un bréviaire, un missel et un rituel, approuvés par le Saint-Siège. — En l'état actuel de la discipline de l'Eglise latine, ces dispositions doivent être considérées comme des lois générales, obligeant tous les évêques du monde catholique.

Rites orientaux (V. Grecs-Unis).

Sacrée congrégation des rites (V. Congrégations romaines, t. XII, p. 424, 1re col.). — En 1822, cette congrégation rendit un décret portant que les Ordinaires des lieux sont strictement tenus à employer tous les moyens nécessaires pour faire observer les rubriques et les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, et que dans tous les points douteux ils doivent recourir à elle. Ce décret se termine par la mention suivante : « Par le rapport présenté à ce sujet, à N. S. P. le pape Pie VII, Sa Sainteté a daigné approuver le tout ; elle a, de plus, ordonné d'expédier sur ce point un décret qui devra faire partie du droit public, ordonnant strictement aux Ordinaires des lieux d'en presser l'exacte observance ». E.-H. V.

**II. Franc-Maçonnerie** (V. Franc-Maçonnerie).

**III. Rites chinois et Rites malabares.** — A ces noms se rapportent deux chapitres très significatifs de l'histoire des procédés employés par les jésuites pour faciliter le succès de leurs missions; et aussi des débats qui passionnèrent le monde catholique pendant un siècle. — Au mot Ricci (Matthieu), nous avons indiqué les vues qui dirigèrent l'œuvre de ce fondateur de leur mission en Chine. C'était un système d'accommodation ou plutôt de déguisement, destiné à adapter la religion catholique aux usages, aux préjugés et aux prétentions des Chinois. Ricci se présentait comme un savant, désireux d'initier les lettrés à ses connaissances, et surtout comme un sage, venu pour restaurer l'antique doctrine de Confucius. Il devait tout naturellement respecter le culte que les Chinois rendaient à Confucius; il respectait aussi leur culte des ancêtres et généralement toutes les pratiques religieuses et tous les usages nationaux qui n'étaient point absolument contraires à la loi morale. D'autre part, il dissimulait tout ce qui, dans la religion chrétienne, aurait pu offenser les conceptions des Chinois. Les professions de foi que les jésuites imposaient alors aux convertis, et qu'ils nous ont conservées eux-mêmes, ne contiennent aucune des particularités caractéristiques de cette religion. Ils se contentaient de demander la foi en un seul Dieu et l'observation des dix commandements. Cette œuvre fut continuée avec les mêmes procédés et un succès toujours croissant, par Adam Schall et ses collaborateurs.

Sur les côtes du Malabar, la transformation du christianisme opérée par les jésuites dérogeait plus manifestement encore aux traditions de la mission chrétienne. Ils avaient constaté que le régime des castes, à raison des causes qui l'ont produit et des séparations et des invincibles répugnances qui en résultent, opposait un formidable obstacle à la propagation d'une religion prêchant et aspirant à réaliser l'égalité de tous les hommes devant l'Evangile. Pour tourner cet obstacle, ils se trouvèrent amenés à adapter cette religion à la condition de chaque caste et aux conceptions de ceux qui en faisaient partie. En haine des parias, les brahmes repoussaient le christianisme et les jésuites. *Robert de Nobili*, à qui la mission de Maduré fut confiée dès 1606, se fit brahme. Il prit les mœurs, le langage et le costume des *saniassis*, c.-à-d. des brahmes pénitents, la caste la plus honorée de l'Indoustan. Comme eux, il habitait une hutte de gazon et s'abstenait de chair, de poisson et de toute liqueur. Il n'avait conservé sur sa tête rasée qu'une touffe de cheveux au sommet; de riches boucles d'oreilles pendaient sur son cou, et son front était recouvert d'une marque jaune faite avec la pâte du bois de Sandanam. Il avait pareillement adopté toutes les particularités du vêtement et de la chaussure des brahmes. La transformation fut si complète qu'ils l'acceptèrent comme brahme saint et savant comme eux. Interrogé par eux sur sa naissance, il répondit qu'il était d'illustre race. Son serment fut enregistré, et on lui donna le nom de *Tatouva-podagar-souami*, qui signifie homme passé maître dans les quatre-vingt-seize qualités du vrai sage. La renommée de sa science et de sa sainteté s'étant répandue, beaucoup de brahmes désirèrent l'entendre. Il ouvrit une

école, et s'en servit pour travailler à ce que les jésuites appellent des conversions ; il en fit un nombre énorme. Son œuvre et sa méthode furent reprises par *Jean de Brito*, et enfin, splendidement, par Constant Beschi, qui reçut le titre d'*Ismat Saniassi*, c.-à-d. de pénitent sans tache, et que le nabab de Trichirapalli fit son premier ministre. Dès lors, « contraignant son humilité à accepter les dehors du luxe et des grandeurs », le jésuite ne marcha plus qu'accompagné de trente cavaliers, de douze porte-drapeau, d'une musique militaire et de nombreux chameaux. — Cependant toute communication avec lui était interdite à d'autres jésuites. C'étaient ceux qui s'occupaient des parias, portant leur costume et assimilés à eux. Leur contact l'aurait souillé aux yeux des brahmes. Un voyageur contemporain (Perrin, *Voyage dans l'Indoustan*) décrit ainsi ce contraste entre les deux classes de missionnaires jésuites : « N'était-ce pas un spectacle tout à fait comique de voir deux confrères, deux membres du même Institut, deux amis, qui, quelque part qu'ils se rencontrassent, ne pouvaient ni manger ensemble, ni loger dans la même maison, ni même se parler? L'un était vêtu d'un angui éclatant comme un grand seigneur, il montait un cheval de prix ou se faisait porter fastueusement en palanquin ; pendant que l'autre voyageait demi-nu et couvert de haillons, marchant à pied, entouré de quelques gueux, dont l'accoutrement était encore plus misérable que le sien. Le Missionnaire des nobles allait tête levée et ne saluait personne. Le pauvre Gourou des parias saluait de loin son confrère, se prosternait à son passage, et mettait la main sur sa bouche, comme s'il eût craint d'infecter de son haleine le docteur des grands. Celui-ci ne mangeait que du riz préparé par les brahmes, et l'autre se nourrissait de quelque morceau de viande corrompue, dont ses malheureux disciples le régalaient. »

Les apologistes des jésuites, atténuant autant qu'ils le peuvent les accusations de leurs adversaires, conviennent toutefois que les RITES MALABARES consistaient au moins à omettre quelques cérémonies dans l'administration du baptême, — à cacher les noms de quelques objets du culte catholique sous des appellations moins communes, — à marier les enfants avant l'âge de puberté, — à laisser aux femmes un bijou nommé *taly*, qu'elles recevaient le jour des fiançailles, et sur lequel était gravée l'image d'une idole, — à ne point entrer dans les maisons des parias, même en leurs maladies, et à les priver de quelques secours spirituels.

Les dominicains dénoncèrent formellement ces pratiques, qui scandalisaient la plupart des chrétiens qui n'étaient point imbus de la morale des jésuites. En 1645, Innocent X les prohiba, sous peine d'excommunication. En Asie, les jésuites feignirent d'ignorer cette condamnation et persévérèrent dans leur méthode. A Rome, ils réussirent à obtenir d'Alexandre VII des changements au décret d'Innocent X, tels qu'il en annulaient la valeur répressive. Les dominicains démontrèrent, dans de nombreux écrits, que les jésuites avaient trompé le Saint-Siège. Alexandre VII envoya en Chine un légat pour instruire l'affaire. A son tour, ce légat condamna les jésuites; mais ceux-ci parvinrent encore à empêcher le pape de pourvoir à l'exécution de cette sentence. Les choses restèrent en l'état provisoire, sous les pontificats de Clément IX, Clément X, Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII. Une congrégation ayant été instituée pour examiner les questions pendantes, Clément XI confirma le décret prohibitif d'Innocent X. En 1703, Charles-Thomas Maillard de Tournon, patriarche d'Antioche, fut nommé par lui légat du Saint-Siège en Chine et aux Indes, avec pleins pouvoirs pour mettre fin aux débats ou aux abus. Par mandement daté de Pondichéry, 23 juin 1704, Tournon réprouva les pratiques des jésuites. Ils résistèrent et demandèrent au pape la permission de les continuer. Un décret de l'Inquisition (7 janv. 1706) leur enjoignit d'observer le mandement du légat. Clément XI renouvela plusieurs fois la même injonction; mais les jésuites et leurs protecteurs n'en tinrent aucun compte. Tournon se rendit à Péking. Le 29 juin 1706, il fut reçu par Kang-Hi ; mais peu de temps après, cet empereur lui fit donner l'ordre de sortir de la ville. Le légat se retira à Nanking ; il y publia (25 janv. 1707) un mandement interdisant aux chrétiens les cérémonies en l'honneur de Confucius et des ancêtres; et leur défendant de donner à Dieu les noms de *Xanti* et de *Tien ;* menaçant en outre des peines canoniques les missionnaires qui refuseraient de lui obéir. Kang-Hi bannit de son empire Maigrot, vicaire apostolique, et il ordonna de livrer Tournon aux Portugais, qui étaient dévoués aux jésuites. Ils le jetèrent dans un cachot; le vice-roi des Indes, l'archevêque de Goa et l'évêque Macao lui signifièrent défense d'exercer ses fonctions de légat dans les contrées soumises au Portugal. Tournon répondit en excommuniant le vice-roi et les deux évêques : il fut retenu en dure captivité jusqu'à sa mort (10 juin 1710). Impuissant à le délivrer, le pape essaya de le consoler en le créant cardinal.

Par la bulle *Ex illa die* (19 mars 1715), Clément XI ordonna aux missionnaires de rompre avec les cérémonies chinoises, et il exigea d'eux le serment d'obéir à cette prescription. En Europe, les jésuites s'empressèrent d'annoncer leur adhésion; mais ils retardèrent leur obéissance en Asie, par des moyens dilatoires, tels que la nomination d'un légat chargé d'aller sur les lieux étudier l'état des choses et d'obtenir l'acquiescement de l'empereur à la bulle du pape. Antoine de Mezzabarba, ce légat, ayant permis plusieurs choses que le pape avait prohibées, les missionnaires s'obstinèrent dans leurs errements, soutenus d'ailleurs par l'empereur, qui se refusait à toute concession atteignant les usages des Chinois. Kang-Hi mourut le 20 déc. 1722. Un des premiers actes de Yong-Tching, son successeur, fut d'interdire la religion chrétienne dans son empire. Néanmoins, plusieurs jésuites y restèrent à divers titres : mathématiciens, astronomes, géographes, professeurs, médecins, annalistes, peintres, horlogers et même diplomates. Dès lors, les chrétiens chinois devant être condamnés dans tous les cas, il devenait fort difficile de présenter les concessions faites aux rites nationaux comme des moyens nécessaires pour obtenir la tolérance.

Benoît XIV supprima tous les débats, définitivement, par voie d'autorité décisive. Sa bulle *Ex quo singulari* (11 juil. 1742) rappelle toute l'affaire depuis son origine, à partir des premières décisions données par la Propagande, en 1645. Elle reproduit en entier le décret de 1710 qui confirma le mandement du légat Tournon ; la constitution de Clément XI, *Ex illa die ;* le mandement du légat Mezzabarba contenant huit permissions ; un bref de Clément XII contre deux lettres pastorales de l'évêque de Péking sur ce mandement. Elle mentionne aussi les informations ordonnées par ce pape, qui avait fait interroger un grand nombre de missionnaires et plusieurs jeunes Chinois venus à Rome. Elle rend compte de ce que Benoît XIV lui-même avait fait sur cet objet, depuis son avènement. Finalement, elle annulle les permissions données par Mezzabarba; confirme la bulle *Ex illa die ;* prescrit une formule de serment à prêter par les missionnaires; leur enjoint à tous, sous les peines les plus graves, et les exhorte, par les motifs les plus pressants, à se conformer aux décisions du Saint-Siège. — La bulle *Omnium sollicitudinum* (17 sept. 1744) concerne spécialement les RITES MALABARES. Le légat Tournon avait formellement interdit ces rites par son mandement, déjà mentionné, du 23 juin 1704. Ce mandement avait été successivement confirmé par Clément XI, Benoît XIII et Clément XII. Seulement, ce dernier pape l'avait modifié par quelques dispositions adaptées aux besoins du peuple et propres à rendre plus facile l'exercice du ministère. Ces modifications étaient contenues dans un bref du 24 août 1734 adressé aux évêques et missionnaires, dans les royaumes de Maduré, de Mayssour et de Carnate. Par un second bref, Clément XII avait ordonné l'exécution du premier,

et prescrit un serment aux missionnaires. Les contrevenants avaient promis de se conformer à ces décisions; mais ils ne l'avaient point fait, prétextant quelques réponses contradictoires données à Rome, disaient-ils. Benoît XIV mit fin à ces évasions, par la bulle *Omnium sollicitudinum*, confirmant les décisions antérieures et expliquant les modifications introduites par Clément XII, de manière à ne laisser ni doute ni prétexte. — Dans les deux bulles que nous venons de résumer, le pape adresse aux jésuites un langage sévère. Il leur reproche « de ne s'être point soumis avec simplicité et humilité à la décision solennelle contenue dans la bulle *Ex illa die* de Clément XI, comme l'auraient dû des hommes qui font profession spéciale d'obéissance au Saint-Siège. On ne devait point s'attendre à les voir créer de nouveaux obstacles ». Il relève, comme provenant « d'hommes pointilleux et désobéissants », un argument qui caractérise bien la mentalité développée chez les jésuites par leur scolastique. « Ils pensaient, dit Benoît XIV, pouvoir éluder la bulle, parce qu'elle porte en titre le mot *précepte*, et que, par conséquent, elle n'avait point toute la force d'une *loi immuable*, mais seulement celle d'un *précepte positif ecclésiastique*. » En effet, on enseignait chez eux qu'on peut se dispenser d'un précepte positif ecclésiastique, quand il y a danger de la vie, de l'honneur, un péril de la fortune; tandis qu'on ne doit pas se dispenser d'une loi immuable, parce qu'elle défend des choses mauvaises en soi. Ils oubliaient qu'ils avaient toujours présenté comme un devoir suprême l'obéissance à l'Église et au pape, son chef. E.-H. Vollet.

**RITGEN** (Hugo de), architecte allemand, né à Stadtberge (Westphalie) le 3 mars 1811, mort à Giessen le 31 juil. 1889. Il fit des études de médecine, puis d'architecture, à Darmstadt, Paris et Munich; il prit ses grades à Giessen en 1834 et devint professeur de son art. Son œuvre principale est la restauration de la Wartburg. Il a aussi restauré une série de burgs et de châteaux (château de Thurnan, près Kulmbach, salle des chevaliers du château de Reisenberg, près Sterping, etc.). On lui doit encore le plan de la restauration du burg d'Eltz sur la Moselle. Il a écrit : *Der Führer auf der Wartburg* (Leipzig, 1876). Ph. B.

**RITOURNELLE** (Mus.). Dans l'ancienne musique, jusqu'au siècle dernier, on désignait sous ce nom les traits de symphonie qui précédaient les airs ou les morceaux instrumentaux destinés aux solistes. La ritournelle est à peu près la même chose que le prélude, avec cette différence toutefois que le prélude ne se répète point et se joue pour commencer seulement. Au contraire, la ritournelle sert aussi de conclusion à la fin de la pièce et se redit souvent aussi au milieu pour séparer les différentes reprises de l'air ou simplement pour donner au chanteur un instant de repos. A l'origine, les ritournelles ne différaient point de la mélodie qu'elles précédaient. Le même thème servait à toutes deux. Aussi ne prenait-on pas toujours la peine de les écrire. Une simple indication suffisait à prévenir les musiciens chargés de l'exécution qu'ils eussent à répéter la phrase destinée au chanteur. Il est inutile de dire que le mot est à peu près hors d'usage aujourd'hui. En dehors de la musique de danse ou des chansonnettes de café-concert, il n'existe nulle part de ritournelles proprement dites. Les fragments symphoniques qui ont pris leur place sont trop importants, trop variés et trop différents du chant pour être désignés par ce terme étymologique dont le sens indique assez qu'il ne s'agit d'autre chose que d'une simple répétition plus ou moins bien déguisée.

**RITSCHL** (Friedrich-Wilhelm), un des plus savants philologues de l'Allemagne, né à Gross-Vargula, près d'Erfurt (Thuringe), le 6 avr. 1806, mort à Leipzig (Saxe) le 9 nov. 1876. Fils d'un pasteur protestant, il fit ses études aux gymnases d'Erfurt et de Wittemberg, et, en 1825, il se rendit à l'Université de Leipzig, où il suivit les leçons du célèbre Godefroy Hermann ; en 1826, il alla étudier à Halle et, en 1829, il obtint le droit d'enseigner en qualité de *privat-docent* dans cette dernière ville ; professeur extraordinaire de philologie classique en 1832, il fut appelé, en 1833, à Breslau, en la même qualité, et il y dirigea le séminaire philologique de cette ville. Jusqu'alors Ritschl s'était fait connaître surtout comme helléniste. Mais bientôt les études classiques latines, celle de Plaute en particulier, l'attirèrent et le retinrent. Dans un travail magistral sur Plaute, reproduit dans ses *Opuscula*, l'auteur a indiqué nettement sur quelles bases devait s'établir la critique du comique latin. Il consacra les années 1837 et 1838 à un voyage scientifique en Italie, pendant lequel il explora les bibliothèques, collabora à Rome aux *Annales de l'Institut archéologique* et se livra à l'étude d'un grand nombre de manuscrits de Plaute. En 1837, il fit paraître sur ce sujet dans la *Zeitschrift für Alterthumswissenschaft* une lettre célèbre adressée à Godefroy Hermann, opuscule scientifique qui assurait à Ritschl une supériorité incontestable sur ses devanciers dans la critique des comédies de l'écrivain latin. Plusieurs de ses travaux sur les antiquités grecques et sur la grammaire grecque, sa dissertation bien connue sur la bibliothèque d'Alexandrie, sur Héliodore et la stichométrie (1840, 1858) sur Varron (1845), ont eu pour point de départ les scholies de Plaute ainsi que sa langue et sa métrique. Appelé en 1839 à l'Université de Bonn en qualité de professeur ordinaire de philologie classique et d'éloquence, devenu directeur du séminaire philologique, Ritschl poursuivit ses études sur Plaute et fut, en 1843, le collaborateur de Welcker dans la direction du *Rheinisches Museum*. En 1854, il fut nommé bibliothécaire en chef de cette même Université ; il déploya une très grande activité dans ses nouvelles fonctions et forma de nombreux et habiles collaborateurs, qui plus tard — Dziatzko entre autres — sont devenus des maîtres dans la science bibliographique. Directeur du Musée des antiquités du Rhin, conseiller intime (1856), Ritschl fut élu, en 1867, associé étranger de l'Institut de France. Deux ans auparavant, il avait quitté Bonn pour devenir professeur ordinaire de philologie classique et directeur du séminaire philologique de l'Université de Leipzig. Le rôle de Ritschl dans la philologie classique a été fort considérable ; véritable novateur, il a formé beaucoup de disciples dont l'un notamment, Ribbeck, a acquis beaucoup de réputation et a voué à son maître un véritable culte. Les recherches de Ritschl sur Plaute l'avaient amené à étudier de très près les formes grammaticales de la vieille langue latine. Il a pu rassembler, d'après les monuments anciens les plus authentiques, de précieux témoignages de ce qu'était le latin des premiers temps, surtout le latin plébéien, non encore transformé par la culture, et l'ancienne métrique, à laquelle celle de Plaute s'est substituée. C'est ainsi qu'il a pu étudier particulièrement les inscriptions latines primitives, et dans cet immense labeur, il s'est montré surtout un grammairien qui remonte aux sources pour appuyer ses considérations grammaticales, et s'est distingué par là des épigraphistes et des historiens avant tout désireux de connaître les faits de la vie antique, ses mœurs et son mécanisme social. C'est la caractéristique du talent de Ritschl, lequel a suscité un grand mouvement d'étude parmi les philologues, car l'idée qu'il se faisait de la philologie était fort étendue. Il faut reconnaître toutefois que ses vues ne sont pas exemptes d'exagération, parfois même de parti pris systématique, et que son caractère difficile lui a créé des adversaires passionnés. La liste des ouvrages et opuscules que Ritschl a écrits forme une bibliothèque très considérable : une partie des mémoires qu'il avait composés ont été réunis dans un recueil qui a pour titre *Opuscula philologica* (*Kleine philologische Schriften*), publié à Leipzig de 1866 à 1879. Nous donnons ci-après l'énumération d'un certain nombre de ses publications, dans l'ordre chronologique où elles

ont paru : *Schedæ criticæ* (Halle, 1829) ; *De Agathonis vita* (Halle, 1829) ; *De Oro et Orione commentatio, specimen historiæ criticæ grammaticorum græcorum; Plauti Bacchides* (Halle, 1835) ; *Die Alexandrinischen Bibliotheken unter den ersten Ptolemæern* (Breslau, 1838) ; *Corollarium disputationis de bibliothecis Alexandrinis deque Pisistrati curis homericis* (Bonn, 1840) ; *De Stichometria apud antiquos* (Bonn, 1840-41, in-4); *Quaestiones Varronianæ* (Bonn, 1845) ; *Parerga zu Plautus und Terentius* (Leipzig, 1845, in-8) ; *Glossarium Plautinum* (Bonn, 1846) ; *Plautinische Excurse* (Francfort-sur-Main, 1849) ; *Prolegomena de rationibus criticis grammaticis... emendationis Plautinæ* (Bonn, 1848) ; *Plauti comœdiæ, ex recens. et cum appar. crit.* (Elberfeld, 1849-54, 3 vol. in-8) ; *De titulo Mummiano* (Bonn, 1852) ; *Monumenta epigraphica tria* (Berlin, 1852) ; *Inscriptio quæ fertur columnæ rostratæ* (Berlin, 1852) ; *Anthologiæ latinæ corollarium epigraphicum* (Berlin, 1853) ; *De fictilibus litteratis latinorum antiquissimis quæstiones grammaticæ* (Berlin, 1853) ; *Poesis Saturniæ spicilegium I* (Bonn, 1854) ; *Proemiorum Bonnensium decas* (Berlin, 1861) ; *De cantico Sophocleo Œdipi Colonei* (1862) ; *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica* (Berlin, 1862, in-fol., appendice au *Corpus Inscriptionum latinarum*, suppl. I, Bonn, 1862, in-4) ; *Die Tesseræ gladiatoriæ der Römer* (Munich, 1864, dans les *Abhandlungen d. Akad. d. Wissenschaften*) ; *Napoléon III, Geschichte Cæsars* (trad. en allemand ; Vienne, 1865-67, 2 vol.) ; *Opuscula philologica, kleine philologische Schriften* (Leipzig, 1866-79, 5 vol. in-8. *Prolegomen.*, 1880, à part) ; *Neue Plautinische Excurse* (Leipzig, 1869) ; *Acta societatis philologicæ Lipsiensis*, éd. Fr. Ritschelius (Leipzig, 1871-76, 6 vol. in-8). V. MORTET.

BIBL. : ECKSTEIN, *Nomenclator philologorum;* Leipzig, 1871, in-8 — E. BENOIST, *Frédéric Ritschl*, dans la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, nouv. sér. I. (1877) — L. MÜLLER, *Fried. Ritschl, eine wissenschaftliche Biographie;* Berlin, 1877 ; 2e éd., 1878, in-8 — O. RIBBECK, *Fr. W. Ritschl, ein Beitrag zur Geschichte der Philologie;* Leipzig, 1879-81, 2 vol., in-8 — W. PÖKEL, *Philologisches Schriftsteller-Lexicon ;* Leipzig, 1882, in-8. — ENGELMANN-PREUSS, *Bibliotheca scriptorum classicorum*, vol. II, art. *Plautus ;* Leipzig, 1882, in-8.

**RITSCHL** (Albrecht), théologien allemand, né à Berlin le 25 mars 1822, mort à Gœttingue le 20 mars 1889. Il professa la théologie à Bonn (1846), puis à Gœttingue, où il devint membre du Consistoire et docteur en droit. Il se fit d'abord connaître dans le domaine de la critique biblique et contribua pour sa bonne part à démolir le système de Baur, son ancien maître de l'école de Tubingue. A partir de 1870, son grand ouvrage, *Rechtfertigung und Versœhnung*, fit de lui le chef d'une école nouvelle dans les études dogmatiques. Il veut appliquer à la dogmatique la méthode des sciences naturelles et historiques. Son principe directeur est : ni métaphysique, ni mysticisme. Il considère comme abusives toutes les affirmations doctrinales ayant un caractère métaphysique, ce qui est pour lui une forme du rationalisme. Le seul fondement de la connaissance religieuse, c'est l'histoire. Dieu s'est révélé aux hommes dans la personne historique de Jésus-Christ. Cette révélation est la source unique de toute connaissance religieuse. Il n'existe pas de théologie naturelle, mais seulement une révélation qui est enseignée dans les livres du Nouveau Testament. Recueillir cette révélation, y croire, mais s'interdire toute spéculation sur son contenu, c'est le principe exclusif de toute connaissance ou de toute vie religieuse. — Ritschl a exercé une autorité surprenante, une vraie fascination sur ses élèves. et son influence a franchi les frontières de son pays. Mais il a eu peu de succès en France ; ses livres sont trop mal écrits et manquent absolument de clarté. Principaux ouvrages de Ritschl : *Das Evangelium Marcions und das kanonische Evangelium des Lukas* (1846) ; *Entstehung der altkatholischen Kirche* (1850) ; *Verhæltniss des Bekenntnisses zur Kirche* (1859) ; *De ira Dei* (1859) ; *Christliche Lehre von der Rechtfertigung und Versoehnung* (1870, 3 vol.) ; *Die christliche Vollkommenheit* (1874) ; *Unterricht in der christlichen Religion* (1879) ; *Ueber das Gewissen* (1876) ; *Geschichte des Pietismus* (1880, 2 vol.) ; *Theologie and Metaphysik* (1881) ; *Fides implicita* (1890 ; posthume).

BIBL. : E. BERTRAND, *Une Nouvelle Conception de la rédemption. La Doctrine de la justification et de la réconciliation dans le système de Ritschl ;* Paris, 1891. — H. SCHOEN, *les Origines historiques de la théologie de Ritschl;* Paris, 1893.

**RITSON** (Joseph), érudit anglais, né à Stockton (comté de Durham) le 2 oct. 1752, mort à Hoxton le 3 sept. 1803. En 1785, il fut nommé grand bailli du duché de Lancastre, mais ses fonctions d'homme de loi ne l'empêchèrent pas de se livrer à des études sur l'ancienne littérature de l'Angleterre. Ses principaux écrits sont les suivants : *Observations on the three first volumes of the History of English poetry de Warton* (Londres, 1782, in-4) ; *A select collection of english songs* (1783, 3 vol. in-8) ; *Ancient songs from Henri III to the Revolution* (1790, in-8) ; *Pieces of ancient popular poetry* (1791, in-8) ; *The english Anthology* (1793, 3 vol. in-8) ; *Collection of scottish songs* (1794, 2 vol. in-12) ; *Robin Hood, a collection of all ancient poems, songs and ballads relative to the celebrated outlaw* (1795, 2 vol. in-8) ; *Ancient english metrical romances* (1802, 3 vol. in-8).

BIBL. : Nic. HARRIS, *Life and letters of J. Ritson.*

**RIT-SOU.** Secte religieuse (V. JAPON, t. XXI, p. 27).

**RITTENHOUSE** (David), astronome et constructeur d'instruments américain, né à Germantown, près de Philadelphie, le 8 avr. 1732, mort à Philadelphie le 26 juin 1796. Destiné d'abord par ses parents à l'agriculture, puis mis en apprentissage chez un horloger, il étudia seul les mathématiques et la mécanique, construisit bientôt des machines de précision, et, en 1770, vint s'établir à Philadelphie. En même temps, il s'appliqua à l'astronomie, et, à partir de 1775, fut chargé à diverses reprises par le gouvernement américain d'importants travaux de géodésie. Il fut promu, d'autre part, par ses concitoyens aux fonctions de trésorier de la Pennsylvanie. En 1791, il succéda à Franklin comme président de la Société philosophique de Philadelphie. De 1792 à 1795, il fut directeur de la Monnaie des Etats-Unis ; à la fin de cette dernière année, il fut élu membre de la Société royale de Londres. Il était considéré, par ses compatriotes, comme l'un des plus habiles astronomes de son temps. On n'a de lui aucun ouvrage à part ; mais il a fait paraître dans les *Transactions of the Philosophical American Society* et dans les *Philosophical Transactions* de la Société royale, des mémoires très nombreux et fort intéressants, où se trouvent relatées, notamment, ses observations astronomiques, faites, pour la plupart, dans l'observatoire qu'il avait fait construire à Philadelphie. L. S.

BIBL. : B. RUSH, *Eulogium of the memory of D. Rittenhouse ;* Philadelphie, 1796. — F.-X. von ZACH, *D. Rittenhouse*, dans *Monatliche Correspondenz*, 1803, t. VII, cah. I. — W. BARTON, *Memoirs of D. Rittenhouse ;* Philadelphie, 1813.

**RITTER** (Karl), célèbre géographe allemand, né à Quedlimbourg (Saxe prussienne) le 7 août 1779, mort à Berlin le 28 sept. 1859. Elevé à Schnepfenthal, il continua ses études à Halle sous la direction de Niemeyer. En 1798, il devint précepteur des enfants du banquier Bethman-Hollweg à Francfort ; il accompagna ses élèves dans leurs voyages en Suisse, en Savoie, en France, en Italie. De 1814 à 1819, il s'installa à Gœttingue pour y dépouiller les documents renfermés dans cette riche bibliothèque. En 1819, il fut nommé professeur d'histoire au collège de Francfort, en remplacement de Schlosser qui venait de mourir ; dès l'année suivante, sa réputation s'étant établie, il fut nommé professeur de géographie à l'Université et à l'école militaire de Berlin ; peu après il était élu

membre de l'Académie des sciences et directeur des études à l'école militaire. Il faisait des voyages annuels en Europe pour rassembler tous les documents lui permettant de faire une géographie scientifique de ce continent. Ritter est le créateur de la géographie comme science ; il est le premier qui, au lieu de la considérer uniquement au point de vue de l'énumération et de la nomenclature, a cherché à découvrir la corrélation entre la terre et les êtres qui l'habitent et décrire une physiologie terrestre. Son grand ouvrage, qui a fondé sa gloire, est intitulé *Die Erdkunde im Verhæltnis zur Natur und Geschichte des Menschen* (Berlin, 1817-18, 2 vol.). Il refit cette œuvre sur un plan beaucoup plus considérable pour la seconde édition. La première partie concerne uniquement l'Afrique (1822) ; les neuf vol. suivants, divisés en 19 parties (1832-59), sont consacrés à la description de l'Asie. Ce grand travail est resté incomplet ; après l'Asie, Ritter se proposait de décrire l'Europe. Il a écrit encore : *Europa, ein geographisch-historisch-statistisches Gemælde* (1804-7) ; *Vorhalle europäischer Völkergeschichten von Herodot* (1820) ; *Die Stupas, oder die architektonischen Denkmale an der indobaktrischen Kœnigstrasse und die Kolosse von Bamyan* (1838). Il a réuni ses articles publiés dans les revues académiques dans *Einleitung zur allgemeinen vergleichenden Geographie und Abhandlungen zur Begründung eine mehr wissenschaftlichen Behandlung der Erdkunde* (1852). Il a publié avec Grimm, Mahlmann et Kilpert, un atlas. Après sa mort, on a publié *Allgemeine Erdkunde* (1861) et *Europa* (1862) ; sa correspondance avec le minéralogiste Hausmann von Waspäus a paru en 1879, à Leipzig. On lui a élevé un monument dans sa ville natale. Sa vie a été publiée par G. Kramer et W.-L. Gage. Ph. B.

Bibl. : Marthe, *was bedeutet Karl Ritter für die Geographie ;* Berlin, 1880.

**RITTER** (Heinrich), peintre allemand, né à Montréal (Canada) le 24 mai 1816, mort à Dusseldorf le 21 déc. 1853. Fils d'un officier hanovrien au service de l'Angleterre, qui s'installa à Hambourg en 1825, il travailla à Hambourg sous Gröger et à l'Académie de Düsseldorf. Il se consacra au genre et au paysage, voyagea en Allemagne et en France et obtint un grand succès avec des scènes de la vie maritime, des vignettes et des dessins satiriques publiés par les *Düsseldorfer Monatshefte*. Il y a de ses œuvres aux musées de Leipzig, de Hambourg, de Cologne. Fr. Benoît.

**RITTER** (Heinrich), historien de la philosophie allemande, né à Zerbst le 21 nov. 1791, mort à Gœttingue le 3 févr. 1869. Privat-dozent de philosophie à l'Université de Berlin en 1817, professeur extraordinaire en 1824, titulaire de la chaire de philosophie de Kiel en 1833, il obtint celle de Gœttingen en 1837 et la garda jusqu'à sa mort. Disciple de Kant et de Schleiermacher, il consacra son talent et son activité à établir une histoire de la philosophie qui devait être une sorte de philosophie de la philosophie, et il mena à bien cette tâche difficile ; son ouvrage a été traduit dans toutes les langues de l'Europe ; il mérite cette distinction et l'autorité dont il jouit, aussi bien par la sûreté des informations et la clarté de l'exposition que par l'impartialité des jugements portés sur les doctrines et sur leurs créateurs ; Ritter s'élève à cette impartialité par la variété d'un savoir profond et par la liberté d'un kantisme qui lui est tout personnel. Il n'est pas seulement historien, il veut être aussi philosophe ; aussi la philosophie lui doit-elle, outre sa *Geschichte der Philosophie* (Hambourg, 1829-53, 12 vol. ; vol. I-IV, 2e éd., 1836-53), des écrits de mérite dont plusieurs ont eu l'honneur d'être réimprimés : *Versuch zur Verstœndigung über die neueste deutsche Philosophie seit Kant* (Brunswick, 1853) ; *Die christliche Philosophie bis auf die neuesten Zeiten* (Gœttingue, 1858-59, 2 vol.) ; *Abriss der philosophischen Logik* (Berlin, 1824 ; 2e éd., 1829) ; *Ueber das Verhæltniss der Philosophie zum Leben* (Berlin, 1835) ; *Historia philosophiæ græco-romanæ* (en collab. avec Preller ; Berlin, 1838, 7e éd.) ; *Kleine philosophische Schriften* (Kiel, 1839-40, 3 vol. ; Leipzig, 1851 ; 2e éd., 1861) ; *System der Logik und Metaphysik* (Gœttingue, 1856, 2 vol.) ; *Encyclopædie der philosophischen Wissenschaften* (Gœttingue, 1862-64, 3 vol.) ; *Ernst Renan, ueber die Naturwissenschaften und die Geschichte* (Gotha, 1865) ; *Philosophische Paradoxa* (Leipzig, 1867) ; *Ueber das Bœse und seine Folgen* (Gotha, 1869).

**RITTER** (August-Gottfried), organiste allemand, né à Erfurt le 23 août 1811, mort à Magdebourg le 26 août 1885. Il a fait ses études musicales dans sa ville natale et aussi à Berlin auprès du pianiste Berger. Jusqu'en 1841, il tint l'orgue de l'église des négociants à Erfurt. Il fut ensuite nommé organiste et directeur de musique à la cathédrale de Merseburg, puis à celle de Magdebourg. Il a voyagé beaucoup et s'est fait entendre dans presque toute l'Allemagne. Il a laissé de bonne musique d'orgue et quelques compositions pour le piano et pour l'orchestre.

**RITTER** (Paul), pseudonyme de *Ploug* (V. ce nom).

**RITTER** (Moritz), historien allemand, né à Bonn le 16 janv. 1840. Il a fait partie de la commission historique instituée à Munich pour publier la correspondance des Wittelsbach. Professeur d'histoire à l'Université de Bonn en 1843, membre correspondant, dès 1870, de l'Académie de Munich, membre étranger, depuis 1890, de la *Société scientifique* de Gœttingen, il a écrit les ouvrage, suivants : *Geschichte der deutschen Union* (Schaffhouses 1867-73, 2 vol.) ; *Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjœhrigen Kriegs* (Munich, 1870-77, vol. I-III) ; *Die Memoiren Sullys und der grosse Plan Heinrichs IV* (Munich, 1871) ; *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation und des dreissigjœhrigen Kriegs* (Stuttgart, 1887-95, vol. I-II).

**RITTER** (Théodore Bennett, dit), pianiste et compositeur français, né dans les environs de Paris en 1836, mort à Paris en 1887. Théodore Ritter s'est livré fort jeune à l'étude de la musique et du piano. Il fut un des meilleurs élèves de Liszt avec qui il travailla longtemps. Grâce à cette forte éducation, il put de bonne heure faire admirer dans les concerts un talent de premier ordre aussi à l'aise dans l'exécution de la musique classique que dans les fantaisies pleines de virtuosité brillante des modernes. Il a beaucoup voyagé et s'est fait entendre avec succès en Allemagne, en Belgique et surtout en Angleterre. Comme compositeur son mérite est secondaire. En dehors des morceaux de genre qu'il écrivit pour le piano, il a composé cependant diverses scènes pour orchestre et chœurs et quelques œuvres dramatiques dont le succès ne fut pas généralement fort brillant.

**RITTERSHAUS** (Emil), poète lyrique allemand, né à Barmen le 3 avr. 1834, mort à Barmen le 8 mars 1897. La poésie n'a pas été seulement pour Rittershaus un délassement des soucis du commerçant et des fatigues du voyageur, mais l'effusion naturelle d'un esprit sincèrement ému, d'une imagination sereine et riante, unie à un bon sens vigoureux et à un libéralisme intelligent. Ecrites dans une langue claire et aisée, ses poésies ont plu par leur bonne humeur et elles ont été plusieurs fois réimprimées. La 8e édition de ses *Gedichte*, publiés en 1854, a paru à Breslau en 1892. On a de lui, en outre, des *Freimaurerische Dichtungen* (Leipzig, 1870) ; *Neue Gedichte* (*ibid.*, 1841) ; *Am Rhein und beim Wein* (*ibid.*, 1884) ; *Buch der Leidenschaft* (Oldenbourg, 1886) ; *Aus den Somnerlagen* (*ibid.*, 1886) ; *In Bruderliebe und Brudertreue* (Leipzig, 1893).

**RITTINGER** (Peter von), ingénieur autrichien, né à Neutischein (Moravie) le 28 janv. 1811, mort à Vienne le 7 déc. 1872. Il fit ses études à Schemnitz, à l'Académie minière, y fut, de 1840 à 1848, inspecteur des ateliers de broyage, puis, après un court passage aux mines de Brandeisl et de Joachimsthal, fut appelé, en 1850, à Vienne,

comme conseiller de section à l'administration supérieure des mines. Il a joui, en matière d'exploitation de mines, d'une autorité considérable, et il a été le principal promoteur des réformes radicales apportées en 1864 dans l'enseignement minier, en Autriche. On lui doit l'idée première de deux appareils de traitement du minerai très perfectionnés par la suite : le *Trommel débourbeur* et le *Spitzkasten* (V. MINERAI, t. XXIII, pp. 1031 et 1034). Il a, d'autre part, notablement perfectionné les machines d'extraction et d'épuisement. Parmi ses nombreux écrits, qui traitent tous de l'exploitation des mines ou du traitement des minerais, et qui comprennent des ouvrages à part, des mémoires, des articles de revues, il convient de citer tout particulièrement ses *Erfahrungen* parus, à partir de 1854, comme supplément de l'*Œsterreichischen Zeitung für Berg und Hüttenwesen*.

**RITUALISME.** Evolution religieuse anglaise contemporaine du *puséisme* (V. ce mot). Les fondateurs du puséisme s'étaient efforcés d'en constituer la base dogmatique en évitant de scandaliser les masses par des changements cultuels trop apparents. Mais lorsque après vingt-cinq années d'action persistante, on crut le moment venu, la transformation opérée dans le domaine des idées se poursuivit logiquement dans celui des formes d'un culte appelé à les traduire. Cette transformation fut tentée, en premier lieu, d'une manière ostensible par *Bryan King*, pasteur de *Saint-Georges in the East* (Londres) aux environs de 1860; c'est précisément à propos des désordres et des luttes provoqués par ces innovations que le terme même de *ritualisme* fut couramment employé pour désigner « cette nouvelle secte », qui cherchait à introduire dans le culte de l'Eglise officielle *tous* les rites de l'Eglise romaine. Ces désordres durent être réprimés par la police, mais les ritualistes apparurent comme des victimes d'une noble cause, aux yeux surtout de ceux qui favorisaient la tendance appelée haute Eglise (*high Church*) et qui affectionnaient un culte pompeux, compliqué et surtout artistique, mais en se défendant d'incliner vers le romanisme. Le mouvement s'étendit donc, d'une part exploité par les besoins esthétiques et la manie archéologique des classes élevées, pour lesquelles l'office religieux est surtout un spectacle, et, d'autre part, propagé dans les classes pauvres par le zèle avec lequel les clergymen ritualistes compatissaient aux misères du peuple et s'efforçaient sincèrement de les soulager. Une tentative de lord Shaftesbury de faire adopter en 1867 un *clerical Vestments Bill*, c.-à-d. de réglementer le costume des ecclésiastiques en fonctions, échoua, et une commission nommée par le gouvernement n'aboutit à aucune solution pratique. Les opposants prétendaient que tout ce qui n'est pas mentionné dans le *Prayer Book*, liturgie officielle de l'Eglise anglicane, doit être prohibé; les ritualistes, au contraire, déclaraient permis ce qui n'est pas expressément défendu par cette liturgie.

Le *Public Worship regulation act*, c.-à-d. une réglementation du culte public, présentée par l'archevêque Tait et votée en août 1874, n'améliora pas la situation, la procédure à suivre pour réprimer les contraventions étant compliquée, les ecclésiastiques suspendus ayant continué leurs errements (*Makonochie* à Saint-Albans, Holborn et *Ridsdale* à Folkstone, 1875), et l'incarcération temporaire de *Tooth* (Hatcham), *Dale* (Saint-Vedast, Londres), *Green* (Miles Platting) et *Enraght* (Bordesley) n'ayant abouti qu'à rendre leur cause populaire. C'est ce que démontrèrent clairement un meeting monstre à Exeter-hall en juil. 1877 et une pétition adressée en 1878 au Parlement pour demander l'abolition de la confession auriculaire, laquelle réunit un demi-million de signatures dont 3.324 seulement d'ecclésiastiques. En 1881, une autre pétition demandant la tolérance du culte ritualiste et adressée à l'archevêque Tait était revêtue de plus de 3.000 signatures d'ecclésiastiques, dont 3 d'évêques et 5 de doyens, tandis qu'une contre-pétition réunissait les noms de 4 évêques, 11 doyens, mais seulement de 900 autres clergymen. Il y avait donc, dans le clergé, une majorité pour désapprouver les mesures coercitives. Aussi le procès intenté à Makonochie, par exemple, et qui avait duré onze ans, ne se termina-t-il que par la démission volontaire de l'inculpé.

Le ritualisme est déterminé, coûte que coûte, à faire croire que l'Eglise établie d'Angleterre procède directement de l'Eglise catholique des premiers siècles, que ses pasteurs sont des prêtres revêtus, grâce à l'ordination, d'une vertu sacerdotale et quasi surnaturelle, et que tous les rites que le catholicisme a successivement pratiqués doivent être repris ; en un mot, que la Réforme n'a été qu'un accident sans importance et sans autorité. Ces idées sont répandues avec une ardeur qui confine au fanatisme et avec un grand talent d'organisation, grâce à nombre de *guilds* ou confréries, voire par de véritables ordres religieux embrassant, entraînant et associant hommes, femmes, riches, pauvres, ecclésiastiques et laïques et les employant avec énergie et un véritable esprit de sacrifice à une foule d'œuvres philanthropiques, écoles, hôpitaux, dispensaires, maisons de convalescence et de retraite, orphelinats, œuvres de relèvement et de sauvetage, etc.

Mais on sait que l'Eglise établie ne représente qu'une partie du public religieux de l'Angleterre. La majorité, tout en faisant officiellement partie de l'Eglise établie, se rattache aux Eglises indépendantes de l'Etat. De bonne heure, celles-ci ont dénoncé le jésuitisme de plusieurs de ces procédés d'infiltration du catholicisme romain dans l'édifice élevé par la Réforme. Ce sont les indépendants aussi qui ont rappelé qu'en montant sur le trône d'Angleterre, le souverain est tenu, de par la constitution, de prêter le serment de maintenir l'Eglise — non pas catholique, ce qui prêterait à l'équivoque — mais *protestante*. D'autre part, à Rome, on a cru qu'en se montrant intransigeant, on obtiendrait un effort encore plus décisif pour achever de livrer au pape les clefs de la place. De là l'affirmation hautaine du souverain pontife, que l'ordination, même ritualiste, n'a aucune valeur au point de vue de la succession apostolique, que, par conséquent, l'Eglise anglaise soi-disant catholique (= universelle) ne saurait prétendre à ce dernier titre qu'en se soumettant à Sa Sainteté (1895). Ces prétentions refroidirent le zèle de quelques-uns et ouvrirent les yeux de quelques autres. Enfin, les autorités religieuses et politiques paraissant impuissantes à enrayer un mouvement qui allait jusqu'à traiter de *schismatiques* les cultes anglicans célébrés en pays catholique, ou de *pervertis* les prêtres catholiques qui se convertissent au protestantisme, jusqu'à blâmer tout appui donné à une œuvre philanthropique protestante, — le public s'en mêla. Un petit libraire, Kensit, soutenu par un groupe de jeunes gens dévoués, les Wicleffites, commença à organiser des manifestations bruyantes dans les Eglises ultra-ritualistes. Le Parlement ayant voulu intervenir, la majorité du clergé demanda que le différend fût jugé par l'autorité religieuse. Conformément à ce vœu, au commencement de 1899, les archevêques de Canterbury et d'York (Temple et Maclagan), saisis de la question de l'encens et des cierges, déclarèrent, après une enquête approfondie, que l'acte de réformation de 1559 a interdit l'usage, dans le culte officiel, de toute cérémonie non prescrite par le *Prayer book;* qu'en conséquence, bien que l'usage de l'encens et des cierges puisse se justifier par d'autres raisons, il est illégal, et les pasteurs sont invités à s'en abstenir. Cette sentence dite de Lambeth (3 juil. 1899) est le premier échec réel que les ritualistes aient essuyé. Comme ils avaient réclamé une décision ecclésiastique, les intransigeants seuls pouvaient songer à s'insurger contre elle. Le grand nombre capitula ou s'arrangea pour ne se servir des cierges et de l'encens qu'en dehors des services réguliers. Il en sera sans doute de même quand on attaquera sérieusement la légitimité de la messe et de la confession auriculaire. Actuellement

(1900), sur 14.000 églises paroissiales existant en Angleterre et dans le pays de Galles, on en compte 6.000 (8.000 en y ajoutant les chapelles) plus ou moins ritualistes. La sentence de Lambeth en atteignit de 300 à 400, c.-à-d. seulement les plus avancées. N. Weiss.

Bibl. : H.-P. Liddon, *Life of E. B. Pusey;* Londres, 1897, 4 vol. — Walsh, *The secret history of the Oxford Movement;* Londres, 1897. — Ragey, *la Crise religieuse en Angleterre*, 1896.— Dr Lee, *Directorium anglicanum.* — Carter, *Treasury of Devotion.* — Littledale, *The people's hymnal.* — Gresley, *Ordinance of Confession.* — F. Ignatius, *Manual of devotion to S. Benedict*, etc.

**RITUEL. I. Liturgie.** — Livre officiel, contenant la forme de l'administration des sacrements et de plusieurs autres fonctions ecclésiastiques. — Le Saint-Siège a plusieurs fois émis le vœu que le *Rituel romain*, publié par ordre de Paul V, fût exactement suivi dans toutes les cérémonies de l'Eglise et l'administration des sacrements (V. Rite).

**II. Egyptologie.** — Rituel funéraire (V. Livre des morts, t. XXII, p. 365).

**RIU** (Eugène-Marie-Joseph-Daniel-Clélia), général et homme politique français, né à Montpellier le 15 juil. 1832, mort à Paris le 24 janv. 1895. Il passa d'abord par la section de sculpture de l'Ecole des beaux-arts, mais s'engagea en 1851 dans un régiment d'infanterie d'Afrique; il passa sous-lieutenant en 1859, lieutenant en 1864, capitaine en 1869. Pendant la guerre de 1870, il se distingua à l'armée de Metz, fut grièvement blessé et fait prisonnier; il s'échappa, vécut sous un déguisement au milieu de l'armée prussienne près d'Etampes, et rejoignit l'armée de la Loire où il se distingue et fut de nouveau blessé. Promu lieutenant-colonel pendant la Défense nationale, il fut confirmé dans ce grade en récompense de ses brillants états de campagne pendant la guerre (16 sept. 1871). Colonel en 1879, général de brigade en 1883, il fut mis à la retraite en 1893, après avoir été commandant militaire du Palais-Bourbon et avoir pris part à la campagne de Tunisie. En 1893, il se présenta comme radical dans la 1re circonscription de Blois et fut élu au scrutin de ballottage.

**RIU-Kiu** (Iles) (V. Ryou-Kyou).

**RIUNOGUÈS.** Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Céret; 66 hab.

**RIUPEYROUS.** Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlàas; 226 hab.

**RIVA.** Ville d'Autriche, ch.-l. de district du Tirol, dans une délicieuse situation à l'extrémité N. du lac de Garde, au pied du monte Giumale et au pied E. de la montagne escarpée de Rochetta (1527). Station de la ligne Mori-Arco-Riva, point de départ de la ligne de bateaux Riva-Peschiera et Riva-Desenzano; 5.000 hab. (6.500 avec la commune), en majorité Italiens. La ville a de beaux monuments, un port, une grande place baignée par le lac et entourée d'édifices et de maisons à portique : le palais municipal qui date de 1473, le palais de justice (1350), la tour Apponale (34 m.), datant de 1273. Riva possède de belles églises: l'église paroissiale et Santa Croce, rotonde octogonale avec coupole de 1530 par Cristoforo Solari, un des beaux types de la Renaissance italienne : ces deux églises contiennent de beaux tableaux; une église de 1603, l'Inviolata; une autre d'un ancien château fort, La Rocca, qui domine le lac et sert de caserne à la garnison autrichienne; un château en ruines, Bastione, situé à l'O. sur des rochers à pic. La ville est le centre industriel et commercial principal du lac de Garde ; la pêche y est importante; on y trouve de riches filatures de soie, fabriques de papier, tapisseries, moulins à huile et à farine, fabriques de charcuterie; exportation de fruits, oranges, citrons. Les vergers sont très riches. Riva est éclairée à l'électricité; c'est une station hivernale très fréquentée pour la douceur de son climat et le charme de son magnifique site.

Les environs sont très pittoresques. A 2 kil. 1/2 au N., Varone, avec la grotte de Varone au fond de laquelle la rivière du même nom se précipite d'une hauteur de 80 m. ; à 2 kil. à l'E., le monte Brione (377 m.), avec une vue étendue, et à ses pieds le fort San Niccolò; Torbole (700 hab.), à la pointe N.-E. du lac de Garde où se jette la Sarca ; Nago (900 hab.). Stat. du chemin de fer, avec un fort et le château de Pengal. Une belle route d'art conduit de Riva à la grande cascade de Ponal, sur la rive orientale du lac, et plus loin dans le joli val di Ledro, que traverse le Ponal, et dont le fond est occupé par le lac de Ledro (6 kil. de Riva, long de 2 kil. large de 1 kil., 655 m. d'alt., 210 hect.), sur le bord duquel s'élève Pieve di Ledro (300 hab.).

Riva doit être d'origine romaine ; plus tard, on la trouve appartenant aux évêques de Trente, puis à Venise de 1441 à 1509; mais Maximilien Ier la rendit à Trente. Au moyen âge, Riva (*Reif*, en allemand) eut le monopole de la navigation N. du lac, et ses navires allaient par le Mincio et le Pô jusqu'à la mer. De ses anciennes fortifications, elle n'a gardé que quatre portes et le château fort de La Rocca : elle a été fortifiée jusqu'en 1703.

**RIVA** ou **REWA.** Capitale de l'Etat indigène du même nom dans l'Inde centrale, agence du Baghelkhand. La principauté, riche en minéraux et en forêts, s'étage jusqu'au faîte des monts Kaïmour sur trois plateaux en terrasse qui descendent vers le Gange (sup. : 25.000 kil. q. ; pop. : 1.300.000 hab.). La ville (22.000 hab.) est située à 200 kil. au S.-O. d'Allahabâd et sera bientôt reliée par un chemin de fer à voie étroite avec la station de Satna sur la ligne d'Allahabâd à Djabalpour. L'Etat aurait été fondé au IVe siècle de notre ère par un certain Biag ou Bagh Deo (d'où le nom de Baghelkhand) qui était originaire du Goudjerate et dont les descendants régneraient encore aujourd'hui : il est depuis 1812 sous le protectorat de l'Angleterre.

**RIVAGE** de la mer. La loi répute rivage de la mer tout le terrain que la mer couvre et découvre habituellement aux plus hautes marées : peu importe que les terrains soient des sables improductifs ou qu'ils soient susceptibles de donner des produits. Les plus hautes marées ont lieu dans la Méditerranée, pendant l'hiver, et dans l'Océan pendant la lune de mars. Les rivages de la mer sont une dépendance du *Domaine public* (V. ce mot). Ils sont livrés aux usages publics, sauf l'obligation pour les particuliers de se conformer aux lois de police. S'ils peuvent se baigner sur les rivages, y débarquer, y amarrer des embarcations, etc., il a fallu prendre des dispositions contre les abus d'usage. C'est ainsi notamment qu'il est interdit de bâtir sur les rivages de la mer, d'y planter aucun pieu ni faire aucun ouvrage de nature à faire préjudice à la navigation (ord. de 1681, l. IV, tit. 7, art. 2). L'extraction de matériaux tombe sous le coup de l'ordonnance. La loi du 16 sept. 1807 interdit la construction de digues pour la défense des propriétés particulières, sans autorisation du gouvernement. La loi du 9 janv.-1er févr. 1852 interdit l'installation de tout parc de pêche sans autorisation du ministre de la marine. La récolte des varechs, goémons, herbes et fruits de la mer est également réglementée.

**RIVAIL** (Hippolyte-Léon-Denizard, connu sous le pseudonyme d'*Allan Kardec*), écrivain spirite français, né à Lyon le 3 oct. 1803, mort en 1869. Fils d'un avocat, il s'adonna de bonne heure à l'étude du spiritisme, après avoir reçu une bonne éducation philosophique et scientifique. Son goût pour le merveilleux fut éveillé dès qu'il entendit parler des tables tournantes, des esprits frappeurs et des médiums qui faisaient rage en Amérique ; il crut à une science nouvelle et travailla à la répandre en France en s'y adonnant avec passion. Il a composé un certain nombre d'ouvrages sur le spiritisme, et fondé la *Société parisienne des études spirites* (1858) et la *Revue spirite.* On peut citer parmi ses œuvres qui ont excité la curiosité : *le Livre des esprits* (1857) ; *le Livre des médiums*

*l'Imitation de l'Evangile selon le spiritisme* (1864).

**RIVAL** (Pierre), théologien protestant français du XVII^e siècle. Il se réfugia à Londres, où il fut nommé en 1694 ministre de l'église de l'artillerie et chapelain du roi à Saint-James. Il publia en 1710 un *Avis aux refugiés* qui suscita de vives controverses avec le consistoire de Savoie. Il a laissé *Apologie* (1716), *Dissertations historiques et critiques* (1726), *Lettres du consistoire de la Savoye* (1728).

**RIVAL** (Jean), tragédien suisse (V. AUFRESNE).

**RIVALZ** (Jean-Pierre), peintre et architecte français, né à Labastide, dans le Languedoc, le 27 juil. 1625, mort à Toulouse le 17 mai 1706. D'une vieille famille languedocienne qui avait donné un capitoul à Toulouse au XIV^e siècle, il était destiné au barreau, mais il voulut faire de la peinture et il vint demander des leçons, dans un couvent des ermites de saint Augustin, à un religieux nommé Ambroise Frédéan, qui avait été élève de Simon Vouet. Quand son maître fut mort, Pierre Rivalz partit pour Rome où il rencontra Poussin vieillissant, et il travailla avec lui. Il vécut pendant neuf ans en Italie et fut à Rome l'architecte de l'hôpital du Saint-Esprit. Revenu à Toulouse, il fut nommé peintre et architecte du Capitole qu'il décora d'une grande fresque, *la Fondation d'Ancyre par les Tectosages* (détruite par l'humidité), et il fut chargé par le roi de l'inspection des ponts et chaussées du Languedoc. A Toulouse, on voit de lui : son portrait et celui de *Clémence Isaure*, à la cathédrale (Saint-Etienne) ; *la Visitation*, à l'église Saint-Sernin ; *Saint Jean donnant la communion à la Vierge*. Il a construit à Toulouse l'hôtel des Théatrins, aujourd'hui le quartier général, l'église Saint-Jérôme et l'hôtel de Malte.

**RIVALZ** (Antoine), peintre et graveur français, né à Toulouse le 6 mars 1667, mort à Toulouse le 7 déc. 1735, fils et élève du précédent. Venu à Paris, cet artiste dont la facilité allait devenir excessive, bien qu'aujourd'hui ses œuvres soient rares, voulut partir pour Rome. Il revint d'abord à Toulouse, puis s'arrêta à Marseille où il peignit deux tableaux qui attirèrent l'attention de Puget. A Rome, où il subit violemment l'influence des Bolonais, il remporta le prix de dessin de l'Académie de Saint-Luc, avec la *Victoire de Jupiter sur les Titans*, et fut couronné au Capitole par un futur pape, le cardinal Albani, qui sera Clément XI. Il copia la *Madonna del Passeggio* de Raphaël pour le cardinal de Janson, ambassadeur de France. En 1702, son père étant tombé malade, il revint auprès de lui à Toulouse. Il y fut nommé peintre de la ville et fit tous les ans les portraits des capitouls. Il passa le reste de sa vie à Toulouse, y fonda la première Académie provinciale de beaux-arts, qui devint en 1736 école municipale, et, en 1750, Académie royale de peinture et de sculpture ; il y épousa, en 1723, une demoiselle de La Bastide d'Anjou : un de ses fils fut peintre, une de ses filles épousa le peintre Jean Despax qui, avec Subleyras, avait été son meilleur élève. Antoine Rivalz, dont la peinture est trop claire et trop vaste, et dont les grands tableaux semblent vides, a fait des dessins dans la manière de La Fage ; il a gravé aussi quatre planches à l'eau-forte, en 1699, pour le *Traité sur la peinture* de Bernard Dupuis-Dugrez. Il avait peint pour le chapitre de Narbonne une *Chute des anges*, pour remplacer la *Résurrection de Lazare* de Sébastien del Piombo, cédée au régent. A Toulouse, on voit de lui, au musée, neuf tableaux relatifs à l'histoire de Toulouse, une *Annonciation*, un *Saint de l'ordre de saint François*, et surtout un *Homme pilant dans un mortier*, son portrait, et des dessins ; à l'église des Minimes, la *Naissance du dauphin, fils de Louis XV* ; à la chapelle des frères de la Doctrine chrétienne, un *Christ en croix*. Il existe encore d'Antoine Rivalz des tableaux à la chapelle de Bicêtre et, au musée de Narbonne, une *Diane surprise au bain par Actéon*. E. BR.

BIBL. : MARIETTE, *Notes sur l'Abecedario d'Orlandi*. — Ch. BLANC, *Histoire des peintres français*, t. II. — Cl. DE RIS, *les Musées de province*; Paris, 1872, 2^e éd.

**RIVALZ** (Jean-Pierre), nommé le plus souvent *le chevalier Rivalz*, peintre français, né à Toulouse en 1718, mort à Toulouse le 26 juil. 1785, fils du précédent. Elève de son père et de Subleyras, il passa douze ans en Italie et y fut fait chevalier par le pape. Rentré à Toulouse, il devint peintre de l'hôtel de ville. On voit plusieurs de ses tableaux à Toulouse : *une Nativité du Sauveur*, au musée ; *la Naissance de saint Jean-Baptiste*, à l'église Saint-Pierre ; *l'Apothéose de saint Saturnin*, à l'église Saint-Exupère. Il a dessiné un *Recueil des morceaux d'antiques* composant son cabinet, qui a été gravé par ses élèves, au nombre desquels était Gamelin ; et il a publié l'*Analyse des ouvrages de peinture et de sculpture qui sont dans l'hôtel de ville de Toulouse* (1770, in-8).

**RIVALZ** (Barthélemy), graveur français, neveu d'Antoine, né à Toulouse au commencement du XVIII^e siècle. Il vivait encore en 1772. Il a gravé les portraits de *Jean-Pierre* et d'*Antoine Rivalz* peints par eux-mêmes, et, d'après son grand-oncle Antoine, plusieurs planches, parmi lesquelles *la Chute des anges*.

**RIVARENNES.** Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Gaultier ; 862 hab.

**RIVARENNES.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau ; 883 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Chanvrières importantes.

**RIVARÈS.** Rivière du dép. de la Haute-Garonne (V. GARONNE [HAUTE-], t. XVIII, p. 554).

**RIVARI** ou **REWARI.** Ville de l'Inde, district de Gourgaon (Pendjâb), à 80 kil. au S.-O. de Delhi ; 25.000 hab. On y fabrique des vases de cuivre et des étoffes fines pour turbans. Station de bifurcation de la ligne du Râdjpoutâna vers Delhi et Firozpour, elle va croissant d'importance et fait un grand commerce de grains.

**RIVAROL** (Louisa-Henrietta MATHER FLINT, dame de), née à Remiremont vers 1749, morte à Paris le 21 août 1821. Fille d'un professeur d'anglais, elle traduisit en français le *Marchand de Venise* de Shakespeare (1768) et, fort jolie, fut remarquée par Rivarol, qui l'épousa vers 1780. Le mariage ne fut pas heureux. Rivarol, après avoir comparé sa femme à Xantippe pour la violence et à Junon pour la jalousie, se sépara d'elle, la laissant sans la moindre ressource. Elle fut recueillie et entretenue par une servante qui, pour ce fait, reçut en 1783 un prix Montyon. M^me de Rivarol obtint son divorce en 1794. Elle publia après la mort de son mari une *Notice sur Rivarol* (Berlin, 1801), qui est une véritable apologie et de l'homme et de l'écrivain. Fort pauvre, elle faisait des traductions. La Restauration lui servit une petite pension. R. S.

**RIVAROL** (Antoine RIVAROLI, dit comte de), littérateur et écrivain politique français, né à Bagnols le 26 juin 1753, mort à Berlin le 11 avr. 1801. Antoine Rivaroli était fils d'un aubergiste d'origine piémontaise ; aîné de seize enfants, il quitta de bonne heure la maison paternelle pour aller chercher fortune au loin, et comme il avait une fort belle figure et infiniment d'esprit, il ne tarda pas à se pousser dans le monde sous un faux nom (chevalier de Parcieux) et à se faire apprécier dans les salons de Paris et même à la cour. Il débuta comme écrivain à la façon de J.-J. Rousseau, en obtenant un prix à l'Académie de Berlin avec son *Discours sur l'universalité de la langue française* (1784). La même année parut une traduction de l'*Enfer* de Dante, et quatre ans plus tard, en 1788, Rivarol, qui était aussi spirituel que méchant, trouva sa véritable voie : il fit de la littérature militante, et publia deux *Lettres à M. Necker* et, en collaboration avec Champcenetz, le *Petit Almanach des grands hommes*.

Dès les premiers jours de la Révolution ce comte de contrebande mit son talent au service de la cour et des

« aristocrates » ; il écrivit dans un certain nombre de journaux politiques et prit une part très active à la rédaction des *Actes des apôtres*, feuille célèbre entre toutes par le sel de ses plaisanteries mordantes. Rivarol dut émigrer en 1792 ; il laissa sa femme et son fils et emmena une jolie aventurière qui l'accompagna successivement à Bruxelles, à Londres, à Hambourg, et finalement à Berlin où l'avait amené la confiance de Monsieur, devenu Louis XVIII. Rivarol fit paraître à l'étranger quelques ouvrages, parmi lesquels on cite des *Lettres au duc de Brunswick*, une *Lettre à la noblesse française* (Bruxelles, 1792) ; une *Vie politique et privée du général La Fayette* (1792) ; un *Discours préliminaire* à un dictionnaire français (Hambourg, 1797). Il mourut prématurément à l'âge de quarante-huit ans. Ses œuvres ont été réunies par Chênedollé et Fayolle (Paris, 1808, 5 vol.) ; Lescure en a donné des extraits (1862 ; 2e éd., 1880). On a publié sous son nom, en 1828, un *Dict. de la langue française* qui n'est pas de lui.

Rivarol ne saurait être mis au nombre de nos grands écrivains, mais il caractérise admirablement l'époque à laquelle il appartenait : c'était un ambitieux sans principes, mais il avait ce qu'on ne peut refuser aux Français de la fin du XVIIIe siècle, la distinction, la suprême élégance, une étonnante facilité à exprimer sa pensée, et de l'esprit à rendre jaloux Voltaire lui-même. Le *Discours sur l'universalité de la langue française* est une bonne dissertation où l'on remarque des vues ingénieuses ; il est classique à peu près au même titre que le *Discours sur le style* de Buffon. Mais le chef-d'œuvre de Rivarol, c'est à coup sûr ce catalogue alphabétique si méchant qu'il a intitulé *Petit Almanach des grands hommes*. Il est d'une ironie sanglante, et l'on comprend qu'il ait suscité à son auteur une infinité d'ennemis auxquels Rivarol répondit toujours à coups d'épigrammes. C'est lui qui, parlant un jour d'une pièce assez plate, disait : « Voilà de la prose où les vers se sont mis ». C'est lui qui trouvait des longueurs dans un distique ; c'est lui enfin qui se vengeait de Marie-Joseph Chénier en l'appelant le frère d'*Abel* Chénier. Rivarol est surtout célèbre grâce à ses bons mots ; s'il avait vécu au XVIIe siècle, on le connaîtrait surtout par un *Rivaroliana*.

A. Gazier.

Bibl. : Curnier, *Rivarol, sa vie et ses œuvres ;* Nîmes. 1858. — Lescure, *Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'émigration ;* Paris, 1883. — Lebreton, *Rivarol, sa vie, ses idées ;* Paris, 1895.

**RIVAROL** (Claude-François, dit vicomte de), agent politique français, frère du précédent, né à Bagnols en 1762, mort à Brie-Comte-Robert en 1848. Il servait dans la Maison du roi où il fut nommé capitaine en 1788. Sous la Révolution, il fut un zélé défenseur des privilèges et organisa dans ce but une association qui ne dura pas. Il coopéra à la rédaction des *Actes des Apôtres* et du *Journal de la ville et de la cour*, puis émigra et se rendit à Coblentz. Chargé par les chefs de l'émigration d'une mission auprès de Pitt, il se rendit d'abord à Bruxelles (1791), où il eut un duel retentissant avec un noble étranger partisan de la Révolution française. Il revint en France pour accomplir une mission de Monsieur auprès de Marie-Antoinette, assista au 10 Août et émigra de nouveau, continuant ses missions en France au service des Bourbons ; arrêté dans un de ces voyages, il fut emprisonné pendant près de deux ans. A sa sortie de prison, il se rendit à Blankembourg (1797), où le prétendant le fit chevalier de Saint-Louis et colonel. Lors du 18 Brumaire, il se fit encore arrêter à Paris et resta deux ans sous les verrous, puis fut envoyé en exil dans le Midi. Sous la Restauration, Rivarol fut nommé maréchal de camp honoraire (1816) et prévôt dans le Gard. Il écrivit beaucoup, faisant des vers royalistes ; il mourut dans l'oubli. On a de lui : *les Chartreux*, poésies (1784) ; *Isman* ou *le Fatalisme*, roman (1785) ; *Œuvres littéraires* (1799) ; *Guillaume le Conquérant*, tragédie ; *le Véridique*, comédie (1827) ; *Essai sur les causes de la Révolution française* (1827). Il passe pour avoir édité les *Pensées inédites* (1836) de son frère.

**RIVAROLO.** Ville d'Italie, prov. de Gênes, dans le val de la Polcenera ; 6.000 hab. Produits chimiques, pâtes alimentaires, sucre, cotonnades. Belles villas. Stat. de chem. de fer.

**RIVAS.** Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier ; 227 hab.

**RIVAS.** Ville du Nicaragua, ch.-l. du dép., à 10 kil. de l'océan Pacifique ; 12.000 hab.

**RIVAS** (Angel de Saavedra Remirez de Baquedano, duc de), poète et homme d'État espagnol, né à Cordoue le 10 mars 1791, mort à Madrid le 22 juin 1865. Il est plus connu par son titre de Rivas que par son nom de Saavedra, bien qu'il n'ait eu le duché qu'en 1834, à la mort de son frère aîné. Son premier maître fut un chanoine français, réfugié en Espagne au temps de la révolution. En 1802, il entra au séminaire des Nobles, à Madrid. Il commença alors à montrer ses goûts littéraires par des traductions des classiques. A l'âge de seize ans, il sortit du séminaire pour rejoindre le régiment de cavalerie dont il avait été nommé capitaine en 1798. A la suite du 2 mai 1808, Rivas entra dans l'armée du général Cuesta à Cadix (1810), où résidait la Régence ; il fit connaissance avec les hommes politiques et les littérateurs les plus importants : Quintana, Gallego, Arriaza, Noroña, Martinez de la Rosa et autres, qui l'encouragèrent à cultiver la littérature et l'engagèrent dans la politique libérale. Rivas dirigea à Cadix le journal de l'état-major de l'armée (1811), et publia son premier poème, *El paso honroso*, suivi en 1813 d'un volume de *Poesias*. A la fin de la guerre, il était lieutenant-colonel. Pendant quelques années (1814-20), il demeura à Séville, se consacrant aux travaux littéraires, sous l'influence classique d'Arjona et autres écrivains de la même école. En 1820-21 parut la seconde édition de ses *Poesias* (Madrid, 2 vol.), corrigée et augmentée. Elu député, il se signala dans les Cortès de la période de 1820 à 1823 comme un des libéraux les plus radicaux, et vota pour l'incapacité du roi. A ce temps appartient sa tragédie *Lanuza*, d'une tendance politique très accentuée, qui eut un grand succès. Ferdinand VII rétabli dans son autorité absolue, Rivas dut s'enfuir d'Espagne, menacé de mort, et se réfugia, comme bien d'autres, en Angleterre. Son départ de la patrie lui inspira sa première poésie d'allure romantique, *El desterrado*. A Londres il écrit *El sueño del proscrito*, où l'on voit l'influence de l'école ossianique, et une partie de son poème *Florinda*. En 1824 il alla à Gibraltar, puis en Italie où il fut très mal accueilli à cause de ses idées politiques. Rivas se rendit à Malte, où il séjourna pendant longtemps, enchanté du climat et de l'amitié du marquis de Hastings, du général Woodford, de John Hookham et d'autres personnes de la colonie anglaise. C'est alors que s'accomplit tout à fait son évolution littéraire. La lecture de Byron, de Chateaubriand, de Walter Scott et d'autres écrivains romantiques le transporta. Les premiers fruits de ce ce changement furent quelques *romances* historiques. Il commença aussi (sept. 1829) son fameux poème *El moro expósito*. En même temps, il se perfectionna dans la peinture, guidé par le professeur Hyrler. En 1830, attiré par le grand mouvement romantique français, il se rendit en France ; mais arrivé à Marseille après la chute du ministère Martignac, il fut obligé de se fixer à Orléans, où, privé de secours, il gagna sa vie par des travaux de peinture. La révolution de juil. lui permit de rentrer à Paris. Sans se mêler aux conspirations politiques, il écrivit alors le drame *Don Alvaro ó la fuerza del sino* et termina *El moro expósito*, imprimé par Salva en 1833, avec une préface d'Alcalá Galiano qui est comme le programme du romantisme espagnol. Mais les décrets d'amnistie de 1833 et 1834 décidèrent le poète à rentrer en Espagne. Il revint alors à la vie politique, comme membre de la Chambre unique. En 1836, il fut appelé

par Istúriz au département de l'intérieur, qu'il accepta malgré la différence de ses idées avec celles du premier ministre. La révolution dite de La Granja fit tomber le gouvernement, et Rivas dut de nouveau émigrer au Portugal. Pendant son séjour à Madrid fut joué pour la première fois le drame *Don Alvaro* (1835), remanié et mis en vers, qui fut pour la littérature espagnole moderne un événement analogue à celui de l'apparition d'*Hernani* en France. Quelques mois avant, Rivas avait été élu membre de l'Académie espagnole. L'exil en Portugal dura peu. En 1837, Rivas entrait au Sénat espagnol. La révolution de 1840 le dégoûta de la politique, et pendant quelque temps (1840-43), il vécut à Séville, se consacrant exclusivement à la littérature. C'est alors qu'il composa les comédies : *Solaces de un prisionero*, *La morisca de Alajuar*, *El crisol de la lealtad*, *El parador de Bailen* et *El desengaño en un sueño*, qui comptent parmi ses meilleures œuvres. En 1841 parut à Madrid le recueil de ses *Romances históricos*. Rentré à la cour, il était en 1844 vice-président du Sénat, et fut envoyé comme ambassadeur à Naples. Il refusa le gouvernement qu'on lui offrit en 1846 et resta en Italie où il trouva un entourage sympathique de poètes et de peintres. La révolution de 1848 ayant éclaté à Naples, Rivas conseilla au gouvernement espagnol l'envoi d'une expédition militaire pour rétablir le pape dans ses domaines. Rivas renonça à son ambassade le 10 juil. 1850. Pendant sa résidence en Italie, il écrivit plusieurs poésies, dont la légende *La azucena milagrosa*, une description en prose de Pæstum et du Vésuve et un essai historique sur la *Sublevación de Nápoles capitaneada por Masaniello*. Dans la collection intitulée *Los españoles pintados por si mismos*, il publia deux tableaux de mœurs en prose : *El hospedador de provincia* et *El ventero*. En 1854, lors du mouvement révolutionnaire d'O'Donnell, Rivas fut président du cabinet pendant quarante-huit heures. En 1853, il était entré à l'Académie de l'histoire.

Les œuvres de Rivas ont été imprimées plusieurs fois. On en trouvera des spécimens au vol. LXVII de la Bibliothèque de Rivadeneira, au vol. II des *Apuntes para una biblioteca de escritores españoles contemporáneos* de Ochoa et dans la collection d'*Autores dramáticos contemporaneos*. En 1854, fut publiée une édition en 5 vol. in-4 des *Obras completas del duque de Rivas, corregidas por él mismo*. En 1885, parut à Barcelone une nouvelle édition, illustrée : *Obras completas del duque de Rivas* (2 vol. in-fol.). R. ALTAMIRA.

BIBL. : L. A. DE CUETO, *Estudio sobre el duque de Rivas*. — M. CAÑETE, Biographie critique, dans le vol. I des *Autores dramáticos contemporáneos;* Madrid, 1881. — E. DE OCHOA, Biographie, dans ses *Apuntes*, vol. II, pp. 629 et suiv. — HUBBARD. *Histoire de la litt. contemp. en Espagne ;* Paris, 1876. — P. BLANCO GARCIA, *la Literatura española en el siglo XIX ;* Madrid, 1891.

**RIVAUD** DU VIGNAUD (François), homme politique français, né à Bellac le 6 août 1754, mort à Guéret le 6 nov. 1836. Engagé dans la gendarmerie royale (1772-88), lieutenant de gendarmerie (1791), il fut élu par la Haute-Vienne député à la Convention. Il vota pour la détention de Louis XVI, protesta contre le 31 mai, fut détenu chez lui et à ses frais pendant quatorze mois, et reparut dans l'assemblée le 18 frimaire an III. Il était royaliste, et en relations étroites avec Lemaître, agent du comte de Provence. Bien que nommé aux Cinq-Cents par la Convention, il abandonna la carrière parlementaire, arriva au grade de chef d'escadron, et administra provisoirement la République cisalpine. En 1812, il alla, comme colonel de la 13e légion de gendarmerie, surveiller à Lubeck l'exécution du décret de Berlin. En 1815, à Nîmes, il échappa non sans peine aux fureurs royalistes. Il fut arrêté, puis relâché au bout de huit mois, sans jugement, dans le dép. du Nord ; sa retraite lui fut accordée en 1825.

**RIVAZ** (Pierre-Joseph de), horloger et mécanicien suisse, né à Saint-Gingolph (Bas-Valais) le 29 mars 1711, mort à Moûtiers (Savoie) le 6 août 1772. Passionné de bonne heure pour l'étude des sciences exactes, il se fit horloger et imagina, outre un échappement nouveau, un pendule compensateur qui se composait d'une tige métallique renfermée dans un canon de fusil (*pendule à canon de Rivaz*) et pour lequel il obtint un privilège. En 1748, il vint se fixer à Paris et présenta à l'Académie des sciences toute une série d'horloges, d'une précision jusque-là inconnue, dont l'une offrait, en outre, cette particularité de se remonter d'elle-même. Vers le même temps, il engagea une polémique écrite avec Pierre Leroy, qui avait proclamé, dans une brochure, la supériorité de notre horlogerie. Il s'occupa ensuite activement d'exploitation minière, fut appelé en 1860 à Moûtiers, par la cour de Turin, pour diriger les salines de la Tarentaise et, dans ces fonctions, réalisa de nouvelles inventions, entre autres celle d'une machine d'épuisement. Il n'a publié que quelques mémoires, mais le recueil de l'Académie des sciences, le *Journal des savants* et les autres journaux du temps sont remplis de détails et d'éloges sur ses découvertes. — Son fils, *Joseph* DE RIVAZ, vicaire général à Dijon, était un chronologiste de grand renom. Il a notamment écrit des *Recherches critiques et historiques sur la maison de Savoie*, dont on trouve le précis dans l'*Art de vérifier les dates* (1787, t. III, p. 612).

BIBL. : BERTHOUD, *Essai sur l'horlogerie*, t. II, p. 130.

**RIVE.** DÉFENSE DES RIVES (V. DÉFENSE, t. XIII, p. 1113).

**RIVE-DE-GIER** (*Ripa de Gerio. Vardegi*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne ; 13.803 hab. Placée sur le Gier, au centre d'une vallée débouchant sur Lyon, Rive-de-Gier fut occupée à l'époque romaine et dotée au XIIIe siècle par les archevêques de Lyon, à qui elle appartenait, d'un château fort et d'une enceinte fortifiée. Sa situation géographique et sa position sur la riche poche houillère, qui s'étend de Firminy à Givors, ont été les grandes causes de la prospérité de cette ville. La houille de Rive-de-Gier, connue dès le XIIIe siècle, mentionnée par les voyageurs du XVIe, Nicolay et Paradin, alimente durant cette période Lyon et la région lyonnaise. L'exploitation y fut d'abord libre, puis, à partir de l'édit de 1722, soumise au régime de la concession ; en 1766, deux cents puits étaient en activité. L'ouverture du canal de Givors en 1780, en ouvrant au charbon l'accès de la vallée du Rhône, augmenta la production qui, en 1787, était de 1.176.312 bennes, et en 1812, de 1.872.458 quintaux métriques. En 1844, les différentes sociétés qui exploitaient le bassin houiller de la Loire fusionnèrent sous le nom de Compagnie générale des mines de la Loire, fusion qui ne subsista que jusqu'en 1854. Aujourd'hui le bassin de Rive-de-Gier est à la *Société des houillères de Rive-de-Gier*. Dans de pareilles conditions, ayant le combustible et les voies commerciales, Rive-de-Gier ne pouvait manquer de devenir un centre industriel important. Deux industries y dominent, la métallurgie et la verrerie.

L'origine des établissements métallurgiques est due à un dessinateur des ateliers de Verpilleux, nommé Hippolyte Petin, et à son ami Gaudet, qui, en 1837, achètent une petite forge à Rive-de-Gier, et y installent en 1840 un marteau-pilon. La crise de 1848 les oblige à créer des produits nouveaux, ils forgent, sur les dessins d'Armstrong, un canon en fer pour la marine ; la fabrication des canons en fer ainsi créée est bientôt suivie de celle des blindages, dont les premiers sont forgés en 1853. Vers 1849, Petin et Gaudet tirent un merveilleux parti de l'acier puddlé. A côté d'eux s'installe en 1853 la forge des frères Marrel. La Société Petin-Gaudet fait place, en 1854, à la Compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer, réunion des associations Jackson frères, Petin-Gaudet, Neyrand, Thiollière, Bergeron, Parent, Straken et Goldschmit, aujourd'hui dirigée par M. de Montgolfier. Cette société possède des forges dans tout le dép. de la Loire, et notamment à Saint-Chamond et à Givors. A Rive-de-Gier les deux forges qui

y fonctionnent produisent surtout les pièces employées dans les constructions navales, arbres coudés, étambots, étraves, ainsi que les essieux de locomotives, les roues forgées et les obus. Les établissements Marrel forgent les blindages, les tôles, des canons et des ancres pour la marine.

La verrerie de Rive-de-Gier, primitivement exploitée par des maîtres distincts, forma en 1853 un tout avec la Société générale des verreries de la Loire et du Rhône qui sombra en 1885, laissant de nouveau la place aux initiatives privées, parmi lesquelles il faut compter celles d'un syndicat d'ouvriers verriers. Rive-de-Gier fabrique des bouteilles, des verres à vitres, la gobletterie et la topetterie. Maurice DUMOULIN.

BIBL. : J.-B CHAMBEYRON, *Recherches historiques sur la ville de Rive-de-Gier ;* Rive-de-Gier, 1844, 117 p. in-8. — BROSSARD, *Etudes historiques sur... les mines de houille du dép. de la Loire ;* Saint-Etienne, 1887, 517 p. cart. in-8. — *Association française pour l'avancement des sciences,* XXVIe session ; Saint-Etienne, 3 vol. in-4, pl. cartes, et grav. publ. par la municipalité de Saint-Etienne.

**RIVE-HAUTE ou RIVEHAUTE.** Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx ; 405 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

**RIVE** (Joseph-Jean), bibliographe français, né à Apt en 1730, mort à Marseille en 1795. Entré dans les ordres, il enseigna la philosophie et la physique à Avignon ; curé d'Arles, il vint à Paris où l'étendue de son savoir frappa le duc de la Vallière qui lui confia le soin de sa belle bibliothèque (1768). En 1780, à la mort du duc, Rive perdit sa place, mais sa réputation était établie, et il fut appelé à Aix (1786) et chargé de s'occuper de la précieuse bibliothèque léguée aux États de Provence par le marquis de Méjanes. Il donna sa démission en 1788 et embrassa avec passion les idées de la Révolution. Perclus de tous ses membres, « il faisait trembler les aristocrates quand il levait la tête de son oreiller » (Camille Desmoulins). L'abbé Rive était un bibliographe très érudit, mais écrivait d'une manière baroque pleine de néologismes ; son caractère colérique l'avait fait surnommer *le Dogue.* Il a laissé de très nombreux écrits, dont nous citerons : *Recueil d'estampes représentant les grades, rangs, dignités, suivant le costume de toutes les nations existantes, avec des explications historiques* (1779) ; *Notices critiques de deux manuscrits uniques : « la Guirlande de Julie » et « Recueil de fleurs et Insectes par Daniel Rabel en 1624 »* (1779) ; *Sur l'invention des cartes à jouer* (1780) : c'est le meilleur ouvrage critique de Rive ; *la Chasse aux bibliographes et antiquaires malavisés* (1769) : ouvrage assez curieux ; *Lettres violettes, noires,* etc. (1789) ; *Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures,* etc.

**RIVE** (Charles-Gaspard DE LA), physicien et médecin suisse, né à Genève le 14 mars 1770, mort à Genève le 18 mars 1834. Il étudia à Édimbourg, puis, à partir de 1799, dirigea l'hospice d'aliénés de Genève, enfin fut nommé, en 1802, professeur de chimie pharmaceutique à l'Académie. De La Rive fut membre du gouvernement et remplit diverses fonctions de 1814 à 1818, et devint en 1823 recteur de l'Académie. C'est lui qui fonda le musée d'histoire naturelle et le jardin botanique de Genève. Ses publications, concernant la physique, la chimie, les eaux thermales, etc., sont insérées dans la *Bibliothèque britannique,* la *Bibliothèque univ. de Genève,* etc. Dr L. HN.

**RIVE** (Auguste-Arthur DE LA), physicien suisse, fils du précédent, né à Genève le 9 oct. 1801, mort à Genève le 27 nov. 1873. Nommé en 1823 professeur de physique à l'Académie de Genève, il alla, lors des troubles de 1830, se réfugier à Paris, passa de là à Londres et ne rentra qu'en 1836 dans sa ville natale, où il reprit son enseignement. Il était associé étranger de l'Académie des sciences de Paris et membre de la Société royale de Londres. Ses travaux ont principalement porté sur l'électricité et le magnétisme. Le premier, il a eu l'idée, en 1828, de dorer galvaniquement l'argent et le cuivre dans les bains alcalins ; c'est à lui également qu'on doit le principe de la boussole des sinus et, l'un des premiers aussi, il a démontré que la formation de l'électricité dans les piles est le résultat d'actions chimiques. A signaler encore ses recherches sur les courants d'induction et les courants terrestres, et, dans un autre ordre, sur la conductibilité du bois pour la chaleur (avec de Candolle), sur les chaleurs spécifiques des gaz (avec Marcet), sur la température de l'écorce terrestre, sur les aurores boréales, dont il a donné une théorie nouvelle (V. AURORE, t. IV, p. 707). Il a été, de 1836 à 1841, directeur de la *Bibliothèque universelle de Genève,* puis de 1841 à 1845, des *Archives de l'Electricité,* et de 1846 à 1860, avec Marignac, des *Archives des sciences physiques et naturelles.* Outre un nombre considérable de mémoires, d'articles et de notes parus dans ces périodiques et dans divers autres recueils scientifiques, il a publié : *De Candolle* (Genève, 1851) ; *Traité de l'électricité théorique et appliquée* (Paris, 1854-58, 3 vol.), etc.

**RIVECOURT.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-Saint-Denis ; 270 hab. Patrie du grand Ferré (V. FERRÉ).

**RIVEL.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Chalabre ; 790 hab.

**RIVELLIS** Y FELIP (José), peintre et dessinateur espagnol, né en 1788, mort en 1835. Elève de l'Académie de San Fernando, dont il fit partie après 1818, il devint vice-directeur de l'Académie de dessin pour les jeunes filles et fut nommé peintre du roi en 1819. Il était remarquable comme dessinateur, et l'on estime ses dessins pour l'édition de *Don Quichotte* de l'Académie espagnole (1817) et pour les *Vies des Espagnols célèbres* de Quintana. On a de lui une belle suite d'aquarelles : *Costumes provinciaux de l'Espagne.*

**RIVENTOSA.** Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Venaco ; 519 hab.

**RIVER** (Machine à) (V. RIVET).

**RIVERA** (José-Fructuoso), président de la République d'Uruguay, né vers 1790, mort à Montevideo le 13 janv. 1854. Après avoir lutté énergiquement pour l'indépendance de la Banda Oriental contre les Espagnols, puis contre les Argentins et les Brésiliens, Rivera devint, en 1830, le premier président constitutionnel de l'Uruguay, reconnu libre en 1828. A l'expiration de ses pouvoirs en 1834, Manuel Oribe fut élu président. Dès l'année suivante, Rivera, de race gaucho, s'insurgea contre Oribe, chef du parti blanc, et entama une guerre civile qui dura jusqu'en 1852 ; elle se termina par la défaite d'Oribe et des Argentins qui le soutenaient. Francisco Giro fut élu président, mais, en sept. 1853, il fut renversé par Rivera, qui reprit le pouvoir et forma un triumvirat avec Lavalleja et Venancio Flores.

**RIVÈRENERT.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Saint-Girons ; 1.601 hab. Mines de fer et de manganèse.

**RIVERIE.** Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Mornant ; 320 hab.

**RIVERY.** Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. (S.-E.) d'Amiens ; 273 hab.

**RIVERY** (Claude-François-Félix BOULLENGER DE), littérateur français (V. BOULLENGER).

**RIVES** (Les). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. du Caylar ; 235 hab.

**RIVES.** Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Villeréal ; 402 hab.

**RIVES-SUR-FURE.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin ; 3.032 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon, avec embranchements sur Saint-Rambert, La Tour-du-Pin, Moisans. Papeteries, forges et aciéries ; ateliers de construction mécanique. Viaduc (42 m. de haut, 273 m. de long) du chem. de fer de Lyon à Grenoble, sur le vallon de la Fure.

**RIVESALTES.** Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées Orientales, arr. de Perpignan, sur la r. dr. de l'Agly ; 6.010 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Le vin muscat de Rivesaltes est particulièrement célèbre parmi les vins du Roussillon, du commerce desquels cette petite localité est le centre. Distilleries d'eau-de-vie, fabriques de foudres et de fûts, d'essences et d'huiles minérales. Rivesaltes est la patrie du colonel Joffre, à qui est due la conquête de Tombouctou. H. C.

**RIVET, RIVETAGE.** Les *rivets* sont des broches métalliques employées pour l'assemblage des plaques de tôle, de fer ou de cuivre. L'opération de la pose des rivets constitue le *rivetage*. Les matières premières qui servent à la confection des rivets sont : le fer de bonne qualité, pour les travaux ordinaires ; le fer fondu Bessemer ou Martin, très doux et ne prenant pas la trempe, pour les travaux soignés ; le cuivre, pour l'assemblage des tôles de même métal. Les rivets, préparés d'avance par séries, comportent deux parties : 1° la *tige* qui affecte toujours une forme cylindrique dont le diamètre varie de 8 à 28 millim. ; 2° la *tête*, obtenue à l'aide de matrices à froid ou à chaud suivant que le diamètre de la tige est inférieur ou supérieur à 10 millim. Cette tête se fait cylindrique, tronconique, hémisphérique, en goutte de suif ou fraisée. La préparation à l'avance des rivets se termine par un recuit au rouge et un refroidissement lent à l'abri de l'air. La deuxième tête ne se fait qu'au moment du rivetage.

Le tableau suivant donne, d'après Fairbairn, les proportions des rivets usités, à quelques modifications près, dans un grand nombre d'établissements de construction.

| ÉPAISSEUR de la tôle $e$ | DIAMÈTRE de tige des rivets $d$ | RAPPORT $\frac{d}{e}$ | LONGUEUR de tige | ÉCARTEMENT des rivets | DIAMÈTRE de la tête |
|---|---|---|---|---|---|
| millim. | millim. | millim. | millim. | millim. | millim. |
| 4 | 8 | 2 | 20 | 30 à 36 | 11 |
| 6 | 12 | 2 | 27 | 36 à 43 | 15 |
| 8 | 16 | 2 | 36 | 42 à 48 | 19 |
| 9 | 18 | 2 | 40 | 46 à 52 | 21 |
| 10 | 19 | 1,9 | 45 | 48 à 54 | 24 |
| 12 | 20 | 1,7 | 55 | 53 à 58 | 31 |
| 14 | 22 | 1,5 | 63 | 56 à 63 | 34 |
| 16 | 24 | 1,5 | 71 | 65 à 71 | 38 |
| 18 | 27 | 1,5 | 78 | 72 à 78 | 42 |
| 19 | 28,5 | 1,5 | 82 | 77 à 82 | 44 |

Avant l'emploi des rivets ainsi préparés, on procède généralement à une série d'essais à froid et à chaud.

*Essais des rivets.* L'essai à froid a pour but de constater la résistance de la tige dans le sens transversal ainsi que celle de la tête au décollement et à l'écrasement. Le premier essai consiste à courber une tige de 0m,20 de longueur sous un angle de 45° et à la redresser ensuite au marteau. L'essai au décollement de la tête se fait en disposant cette tête en porte à faux sur une cale et en la frappant au marteau jusqu'à ce que sa base atteigne une inclinaison de 45°. L'essai à l'écrasement consiste à placer le rivet dans un moule et à écraser la tête jusqu'au tiers de sa hauteur à l'aide d'un marteau de 8 kilogr. Il ne doit se manifester aucune détérioration, cassure ou crique. L'essai à chaud a pour but de constater la résistance du métal au rivetage. Il consiste à river à chaud : le fer doit s'étaler bien uniformément sans se fendiller et sans qu'aucune parcelle s'en détache. Les têtes faites ne doivent jamais se détacher, quels que soient les chocs auxquels on soumette les tôles autour des rivets. Enfin, on procède parfois à des essais à la traction des rivets qui ne doivent pas se rompre sous un effort inférieur à 38 kilogr. par millimètre carré et ne doivent pas s'allonger de plus de 15 % de leur longueur.

*Rivetage.* Le rivetage consiste dans l'introduction du rivet dans les trous ménagés par le *poinçonnage* ou par le perçage au foret dans les tôles à réunir et la confection de la seconde tête qui peut être conique, hémisphérique ou elliptique, ou fraisée. La figure 1 indique ces formes de têtes et la quantité de matière à réserver

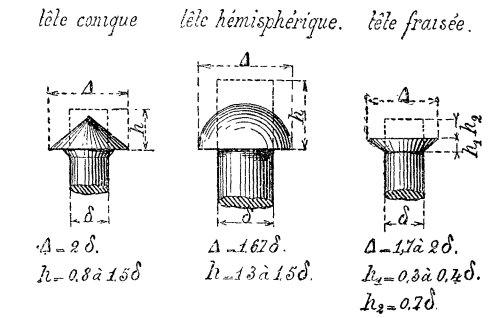


Fig. 1. — Têtes de rivets.

dans la tige pour les réaliser. La pose des rivets ou rivetage se fait presque toujours à chaud. La pose à froid est exceptionnelle et ne s'emploie que pour des ouvrages spéciaux ou exécutés avec des tôles minces, et le diamètre des rivets n'y dépasse guère 15 millim. On rive ainsi les tôles des gazomètres entre lesquelles on interpose, pour assurer l'étanchéité, une bande de toile ou une corde molle imprégnée de mastic de minium ; les rivets employés ont 6 à 8 millim. de diamètre et sont écartés d'axe en axe de 26 millim. environ. La pose à chaud s'effectue *à la main* à l'aide du marteau et de la *bouterolle* (V. ce mot), pièce d'acier cylindrique ou tronconi-

Fig. 2. — Bouterolles.

que présentant à sa partie inférieure la forme exacte de la tête de rivet qu'on veut obtenir (fig. 2), ou à la *machine* à l'aide des riveuses mécaniques. Le rivetage à la main s'effectue par une équipe de riveurs composée d'un chef, de deux aides et d'un apprenti qui soigne le chauffage et jette le rivet, lorsqu'il est chaud, dans la direction voulue. Le rivet, ramassé à l'aide d'une pince à trois branches, est placé dans son logement, puis maintenu fixe à l'aide d'appareils portant en creux l'empreinte de la tête : *turc* (fig. 3) ou *contre - bouterolle* maintenue par un levier en bois ou mieux encore *levier d'abatage*. La tige du rivet ressort de l'autre côté : le riveur et le frappeur écrasent la tête à l'aide de la bouterolle et du marteau. En attendant le rivet, le riveur fraise au burin, s'il y a lieu, le trou poinçonné et applique quelques coups de marteau sur la tôle aux environs du rivet afin que les feuilles adhèrent

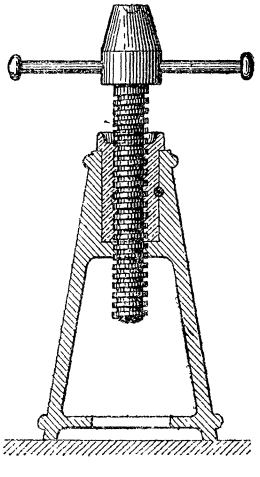

Fig. 3. — Turc.

mieux les unes aux autres. Quand le diamètre du trou est faible, un riveur suffit pour former la tête. Il tient alors la bouterolle de la main gauche et frappe dessus avec le marteau de chaudronnier qu'il manœuvre avec la main droite. Pour bien former la tête, il incline successivement la bouterolle dans tous les sens.

La rivure à la main est lente, d'un coût élevé et, quelle que soit l'habileté de l'ouvrier, on ne peut jamais compter sur la bonne exécution du travail ; aussi emploie-t-on avantageusement pour les rivures soignées les machines à river, mues mécaniquement. On distingue les *riveuses fixes*, employées dans les ateliers de construction où l'on dispose de beaucoup de place et d'appareils de levage puissants permettant d'effectuer facilement le déplacement des pièces à river : elles ont l'avantage de produire des têtes de rivets parfaitement centrées, par suite de l'immobilité de la contre-bouterolle, et les *riveuses mobiles* d'un emploi plus spécial sur les chantiers où la place est plus limitée et où les pièces à river sont nécessairement fixes. La concentricité de la tête et du corps du rivet n'y est jamais assurée d'une manière parfaite. Une riveuse se compose en principe d'une contre-bouterolle fixe et d'une bouterolle mobile dont le déplacement est obtenu par l'action de la vapeur, de l'eau sous pression ou de l'air comprimé. Pour la rivure étanche (chaudières, réservoirs, etc.), la bouterolle est munie d'une organe supplémentaire formé d'un fourreau cylindrique qui l'entoure et qui, mû par le même fluide, vient d'abord serrer les tôles autour du rivet; ce n'est qu'ensuite que la bouterolle vient écraser la tête. Il est bon que la pression de la bouterolle aille en s'accélérant pour être énergique à la fin du travail. — La course de la bouterolle doit être variable pour permettre le rivetage de différentes épaisseurs de tôle, et la pression sur ces tôles ne doit pas dépasser celle qui aurait pour effet d'altérer le métal des pièces à réunir. — On peut diviser les machines à river suivant le fluide qui les fait mouvoir.

1° Riveuses à vapeur. — La commande par la vapeur n'est admissible que pour les installations fixes, en raison des difficultés que l'on rencontre dans la distribution de la vapeur à distance. Ces machines sont tantôt mues directement par la vapeur, tantôt elles reçoivent le mouvement, comme toute autre machine-outil, par une transmission actionnée par le moteur principal de l'usine. Dans le premier cas, la bouterolle est montée sur la tige d'un piston qui reçoit l'action de la vapeur dans un cylindre et qui présente une face avant de section plus grande que la face arrière; ordinairement on fait agir la vapeur à pleine pression à l'arrière du piston pendant la course de travail de la bouterolle, et on fait détendre cette vapeur dans le compartiment d'avant, ce qui amène, par suite de la différence des sections des deux faces du piston, le retour de la bouterolle. Lorsque la rivure doit être étanche, la bouterolle est munie du fourreau dont il a été question plus haut, qui se meut le premier par un dispositif analogue à celui qui produit le mouvement de la bouterolle. La commande par transmission s'effectue quelquefois à l'aide d'un excentrique; cette disposition donne une course constante à la bouterolle, cause de ruptures, si l'épaisseur des tôles à assembler devient trop grande, ou de mauvaise exécution de la tête si cette épaisseur est trop faible; on remédie plus ou moins à ce défaut par des dispositions particulières. Dans la machine de Lebrun, on dispose deux plateaux parallèles mis en mouvement par le moteur et qui peuvent être mis alternativement en relation avec la jante garnie de cuir d'un volant perpendiculaire à leur direction, monté sur l'axe d'une vis dont le déplacement longitudinal entraîne celui de la bouterolle. Celle-ci peut ainsi recevoir à volonté le mouvement d'avancement ou celui de recul; la vitesse du volant étant d'autant plus grande que la jante est en contact avec des points d'un plateau plus éloignés du centre, il en résulte que la vitesse de la bouterolle se trouve accélérée dans la course de travail et retardée dans la course de retour.

2° Riveuses à air comprimé. — Dans les machines employées dans les cas très rares où l'on dispose de l'air comprimé, on emploie pour réduire le diamètre du piston qui, recevant l'action de l'air sous pression, produit le mouvement de la bouterolle, et diminuer, par suite, la quantité d'air nécessaire à la course, des bouterolles incomplètes, et c'est en plusieurs coups successifs de l'outil que l'on fait la tête du rivet. Pour cela, dans la course de retour, l'outil tourne d'un certain angle. Ces machines nécessitant des installations fixes et produisant un rivetage peu parfait sont peu répandues.

3° Riveuses hydrauliques. — L'eau sous pression est employée dans les machines les plus perfectionnées en raison de la commodité de la manœuvre et de la facilité de distribution en un point assez éloigné de l'usine génératrice d'eau comprimée. Elles peuvent être fixes ou mobiles ; les plus employées aujourd'hui sont les riveuses hydrauliques Tangye, Twedell et Piat-Delaloé.

*a. Riveuse portative Twedell* (fig. 4). Elle se compose essentiellement : d'un axe A fixe relié par deux tiges T à un corps de presse C ; d'un axe mobile B entouré par la tête du piston P′ du cylindre C. Un levier LL′ articulé autour de A présente une rotule en $m$ et la bouterolle en $b$; un autre levier $L_1$, $L_1'$, articulé autour de B, présente un genou en $m'$ et la contre-bouterolle en $b'$. Lorsqu'on fait arriver l'eau sous pression, sous le piston P, l'axe B s'élève, les rotules $m$, $m'$ viennent en contact, et $b$, $b'$ se rapprochent, produisant l'écrasement de la tige du rivet. L'eau sous pression est admise en U sous la surface du piston P par la soupape S dès qu'on tourne à gauche le levier M; elle s'échappe par S′ dès qu'on le tourne à droite; le gros piston est en même temps rappelé par l'action de l'eau sur le petit piston fixe D toujours en communication avec l'accumulateur. Les soupapes S et S′ ramenées par des ressorts sont ensuite maintenues sur leurs sièges par la pression même de l'eau; elles sont très sensibles à l'action du levier M qui ne peut fermer l'une sans ouvrir l'autre dès qu'il dépasse un peu la position moyenne.

*b. Riveuse Piat-Delaloé* (fig. 5). Dans la machine précédente, l'eau dépensée pendant la course du piston pour amener la bouterolle sur le rivet, course qui est la plus grande, comparée à celle qui est nécessaire pour former la tête, constitue une perte relativement élevée. Elles exigent donc des appareils de compression d'une capacité et d'un débit assez considérables. Dans la riveuse Delaloé, on a réduit au minimum l'effort à demander à l'eau sous pression ; à cet effet, on a réduit, autant que possible, le poids mort à déplacer par le piston en actionnant directement un plongeur porte-bouterolle, et on a réduit la course en effectuant l'approche à la main sans pression de la bouterolle sur la tige du rivet avant l'écrasement : il en résulte la facilité de réaliser une concentricité parfaite de la tête et du corps du rivet. De plus, l'appareil est constitué de manière à supprimer toute l'usine de compression comportant moteur, pompe de compression, accumulateur, tuyauterie de distribution. A cet effet, la compression de l'eau se fait directement dans un petit cylindre établi sur la riveuse à l'aide d'un piston plongeur dont le déplacement peut être obtenu d'une façon quelconque : à la main, pour les petits appareils, par courroie, par courant électrique, etc.

La fig. 5 représente une riveuse de ce système mue par l'électricité. Elle se compose d'une pièce U en acier coulé portant la contre-bouterolle fixe C et la bouterolle mobile B et pouvant prendre toutes les orientations autour d'un axe X par la manœuvre d'une manivelle $m$ actionnant par l'intermédiaire d'une vis $a$ un engrenage $h$ calé sur un prolongement du bâti U. L'approche à la main de la bouterolle au contact du rivet se fait à l'aide de la manette M montée sur une roue dentée engrenant avec une crémaillère placée à la partie postérieure du piston de la bouterolle. L'écrasement de la tête du rivet est obtenue par l'action de l'eau comprimée arrivant par le tuyau $t$ der-

rière ce piston; cette eau vient du cylindre P, dans lequel se meut un piston plongeur dont la partie supérieure forme écrou de la vis V qui, présentant un collet à une certaine hauteur, ne peut descendre, de sorte que c'est l'écrou qui se déplace dans la rotation de cette vis. Cette rotation est obtenue par l'électricité : une dynamo D reçoit le courant et fait tourner par l'intermédiaire d'une roue dentée les engrenages G, F, E, et, par suite, la vis V ; la mise en marche en avant de la dynamo se fait par la manœuvre du levier *l* qui entraîne dans son mouvement le commutateur de courant A et, en même temps, desserre un frein à ruban *f* monté sur une poulie calée sur le même axe que la roue d'engrenage G ; suivant les positions de ce levier, on peut avoir la marche avant, la marche arrière ou l'arrêt. Le frein à ruban, très énergique, permet l'arrêt immédiat de la rotation. Lorsque la pression devient dangereuse, une soupape de sûreté S, réglée par un contrepoids, livre passage à l'eau qui se rend dans un réservoir R, évitant ainsi la rupture des pièces. Des ouvertures ménagées dans le bâti permettent l'accrochage de l'appareil à tout échafaudage.

Il est nécessaire de prendre certaines précautions pour assurer la bonne exécution du travail de rivetage : 1° La hauteur du rivet ne doit être ni supérieure ni inférieure à celle qui est nécessaire pour former la deuxième tête. 2° Le chauffage du rivet doit se faire à l'abri du contact de l'air au feu de forge ou dans un four spécial. On construit aujourd'hui à cet effet des fours tournants portatifs qui permettent le chauffage continu

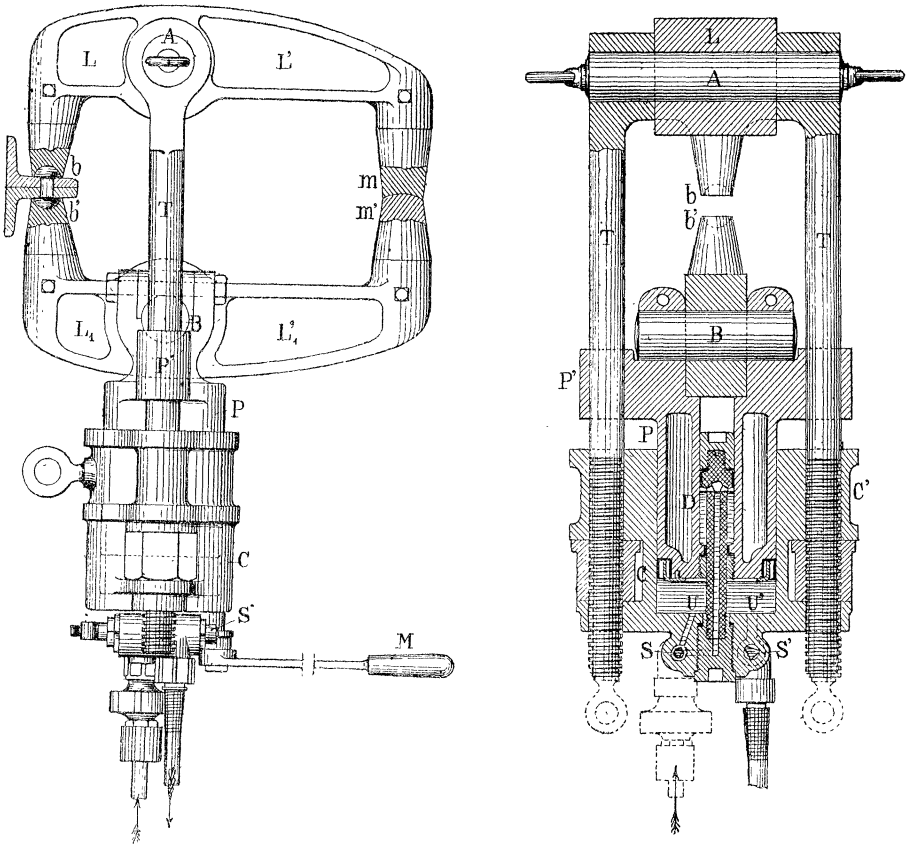


Fig. 4. — Riveuse portative Twedell.

de plusieurs séries de rivets, de sorte que le travail ne subit aucune interruption. La température à laquelle on doit porter le rivet est celle du blanc orange. 3° Le rivetage doit être exécuté avec une rapidité suffisante pour que la tête soit complètement formée avant que le métal ne revienne au noir. 4° Lorsque l'on réunit de fortes épaisseurs de tôle, le chauffage du rivet ne doit être fait au blanc orange que sur une longueur de tige correspondant à un rivet ordinaire, la tête restant noire ; sans cette précaution, le rivet se romprait infailliblement sous la tension considérable qui résulterait du refroidissement. 5° La bouterolle doit avoir exactement le profil de la tête du rivet ; si le creux est trop grand, la tête du rivet n'appuie pas exactement sur toute la surface de la tôle. Il est préférable que la flèche de la bouterolle soit un peu inférieure à celle admise pour la tête : le métal, après avoir rempli complètement le creux de la bouterolle, est alors expulsé sur tout le pourtour et forme des bavures qui s'enlèvent facilement. 6° Le poinçonnage écrouissant la tôle sur le pourtour du trou, il est bon de procéder à leur *alésage* avant le rivetage. On emploie à cet effet un alésoir spécial que l'on déplace le long des tôles à assembler et qui est constitué par une mèche fixée à l'extrémité d'une vis dont l'avancement est produit par deux ouvriers agissant aux extrémités de mannettes et montée sur un chariot porte-outil qui peut recevoir deux déplacements rectangulaires dans le plan horizontal du bâti de l'appareil par l'intermédiaire de vis sans fin et de crémaillères. On enlève ainsi environ un demi-millimètre de matière sur toute la circonférence du trou. Après l'exécution de la tête, on procède à la *toilette* du rivet qui consiste à détacher au burin le bourrelet qui subsiste tout autour de la tête.

Lorsque l'assemblage doit être étanche, on procède à

un *chanfreinage* sur toute la longueur des tôles réunies après le rivetage. Ce travail s'exécute au burin ou mieux à l'aide de *machines à chanfreiner*. Puis on *mate* soigneusement le bord des tôles pour rétablir le contact. On exécute également quelquefois un *matage* des rivets en refoulant la matière sur la tête du rivet tout autour du

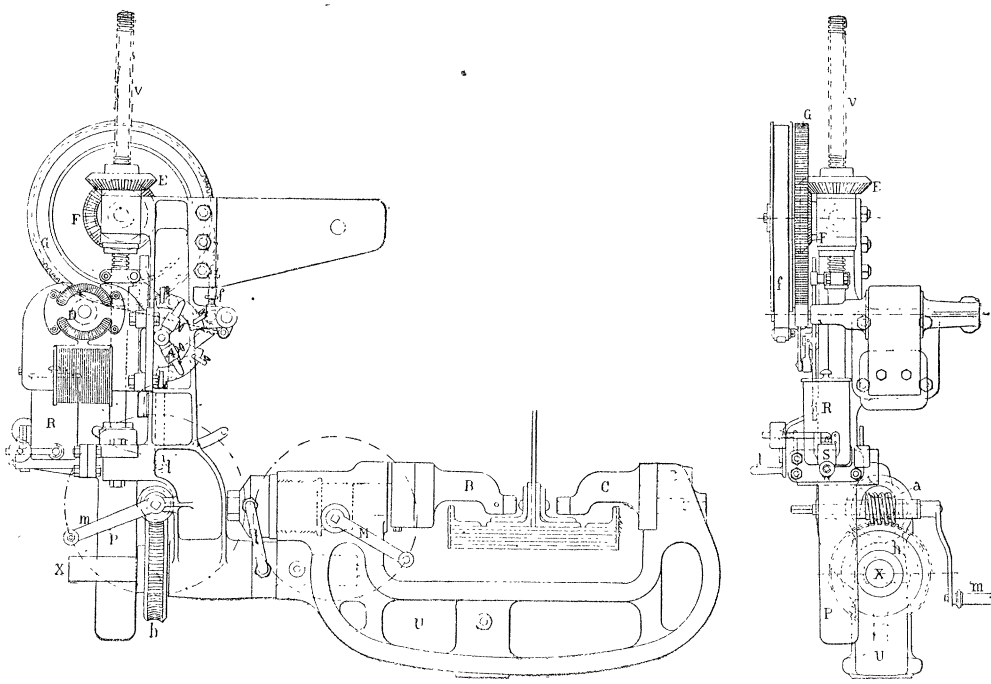


Fig. 5. — Riveuse électrique mobile Piat Delaloé.

trou à l'aide d'un outil tranchant légèrement arrondi appelé *matoir*. E. Laye.

**RIVET** (André), célèbre théologien réformé, né à Saint-Maixent en 1572, mort en 1651. Devenu, en 1595, chapelain du duc Claude de La Trémoille et pasteur à Thouars, il resta dans cette ville jusqu'en 1620, malgré les efforts de du Plessis-Mornay pour l'attirer à Saumur, comme professeur en théologie. Rivet avait acquis très vite une grande réputation. En 1610, lors de l'assassinat de Henri IV, les églises du Poitou le chargèrent d'aller porter à la reine mère l'assurance de leur fidélité. Député à plusieurs assemblées politiques ou ecclésiastiques générales, il fut nommé modérateur (président) du synode général de Vitré (1617) et choisi, avec ses collègues Pierre du Moulin, Chamier et Chauve, pour représenter les Eglises réformées françaises au fameux synode de Dordrecht (1618). Il n'y alla point, il est vrai, non plus que ses collègues, Louis XIII leur ayant fait défendre, sous peine de mort, de sortir du royaume. En 1620, l'Université de Leyde lui offrit une chaire de théologie. Autorisé par le synode général à l'accepter pour un laps de deux années, il finit, de prolongation en prolongation, par y rester définitivement. Il y jouissait, d'ailleurs, d'une grande influence. Deux faits suffiront à l'établir. Le stathouder Frédéric-Henri le nomma gouverneur de son fils Henri, dont il négocia même le mariage avec la fille de Charles Ier d'Angleterre; et, en 1627, une déclaration royale ayant enjoint aux pasteurs français, établis à l'étranger, de rentrer en France, sous peine de confiscation de leurs biens, les Etats-Généraux chargèrent leur ambassadeur de faire une démarche officielle auprès de Louis XIII, pour que Rivet n'eût pas à en souffrir. En 1622, il quitta Leyde pour Bréda, où il avait été nommé curateur de l'École illustre et du collège d'Orange. Il y resta jusqu'à sa mort. Rivet a écrit de nombreux ouvrages (plus de 50) de polémique, d'exégèse, de dogmatique et d'édification. Ses *Œuvres*, dont la principale est une *Isagoge seu Introductio ad Scripturam sacram Veteris et Novi Testamenti* (remplie d'excellentes règles d'herméneutique), furent publiées après sa mort en 3 vol. in-fol. (t. I, 1651 ; t. II, 1652 ; t. III, 1660).

Son frère, *Guillaume*, sieur de Champvernon, all. Meschinet de Richemond (1580-1651), aussi pasteur, acquit un nom honorable et publia quelques ouvrages. Mais il eut, de tous points, une influence et une situation inférieures à celles de son frère aîné. P. de Félice.

Bibl. : Haag, *la France protestante;* Paris, 1858, VIII, 444. — A. Scheveitzer, *Die Centraldogmen der Reformisten Kirche;* Zurich, 1854, etc.

**RIVET** (Jean-Charles, baron), homme politique français, né à Brive le 19 mai 1800, mort à Cannes le 19 nov. 1872. Attaché de cabinet au ministère de l'intérieur (1828-29), sous-préfet de Rambouillet (1830), préfet de la Haute-Marne (1830), puis du Gard (1832), directeur général du personnel au ministère de l'intérieur (1834), préfet du Rhône (1835), enfin conseiller d'Etat, il abandonna l'administration pour la politique en 1839. Député de Brive, il combattit vigoureusement le cabinet Guizot. Rapporteur du budget en 1842, il se montra partisan décidé de la conversion des rentes. Vivement combattu dans son département, il échoua aux élections de 1846. En 1848, le Rhône l'envoya siéger à l'Assemblée constituante, mais ne le réélut pas à la Législative. Grand travailleur dans les commissions, il était rentré au conseil d'Etat en 1848. Il en sortit en 1851 ayant protesté contre le 2 Décembre. Il ne reparut sur la scène politique qu'à la chute de l'Empire. Député de la Corrèze à l'Assemblée nationale (1871), il fit partie du centre gauche et eut une part considérable dans la création de la République conservatrice. C'est en somme ce qu'on appela « la proposition Rivet » qui servit de constitution jusqu'à l'adoption des lois constitutionnelles de 1875.

**RIVET** (Gustave), littérateur et homme politique français, né à Domène (Isère) le 25 janv. 1848. Professeur de rhétorique à Dieppe, il fut révoqué (24 mai 1873) à cause du caractère politique de ses premiers vers que Victor Hugo avait encouragés. Rivet professait pour Hugo une véritable idolâtrie. Il rentra dans l'Université, professa la rhétorique à Meaux, puis au lycée Charlemagne; il abandonna l'Université le 16 mai 1817 et se consacra au journalisme en écrivant au *Rappel*, à la *Vie populaire*, au *National*, à l'*Homme libre*, au *Voltaire*. En 1878, il fut attaché au ministère de l'intérieur en qualité de secrétaire de la direction de la *Presse;* en 1879, Turquet le prit pour chef de cabinet au sous-secrétariat d'État des beaux-arts. Le 18 févr. 1883, Rivet fut élu, à une élection partielle à la députation, dans la première circonscription de Grenoble, et siégea à la gauche radicale. Réélu sur la liste républicaine de l'Indre le 4 oct. 1885, il continua à faire partie de la gauche radicale : il présenta à la Chambre une proposition de revision de la Constitution pour retirer au Sénat le droit de dissolution et la renouvela au congrès de Versailles, mais sans succès; il y renonça d'ailleurs lorsqu'il vit le boulangisme mettre la revision en tête de son programme. Réélu le 22 sept. 1889 à Grenoble (1re circonscription), il déposa, en mai 1892, une proposition destinée à modifier, en lui enlevant tout caractère religieux, la formule du serment des jurés. Il a été réélu en 1893 et 1898. Il est questeur de la Chambre des députés depuis 1898.

Rivet a fait représenter, en 1879, à Cluny, un drame: *le Châtiment*. Il a publié : *Voix perdues*, *les Patriotiques*, *Mosaïques*, poésies (1874); *le Cimetière Saint-Joseph* (1876), à-propos en vers en un acte; *Victor Hugo chez lui* (1878); *Marie Touchet*, drame en vers en un acte (1881), joué à l'Odéon en nov. 1881; *la Recherche de la paternité*, préface d'A. Dumas fils (1890).

**RIVET** DE LA GRANGE (Antoine), bénédictin, né à Confolens en 1683, mort en 1749. Il était entré dans la congrégation de Saint-Maur en 1704. Appelant résolu de la bulle *Unigenitus*, il publia un *Nécrologe de Port-Royal* (Amsterdam, 1723, in-4), qui le fit reléguer par ses supérieurs dans le monastère de Saint-Vincent, au Mans. Son œuvre principale est la part qu'il prit à la composition des neuf premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France* (Paris, 1733-49), en collaboration avec dom Duclou, dom Poncet et dom Colomb. Le dixième volume et le onzième, imprimés en 1756 et 1759, sont dus à dom Clémencet ; le douzième, paru en 1763, à dom Clément. Cet ouvrage a été continué par l'Académie des inscriptions. Un *Eloge de Rivet*, par dom Taillandier, se trouve en tête du neuvième volume de l'*Histoire littéraire de la France*. L'attachement de ce savant aux doctrines de Port-Royal lui a valu une place dans le *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité*, t. III.

**RIVEUSE** (Technol.) (V. RIVET).

**RIVEYRENC** (Viticult.) (V. ASPIRAN).

**RIVIER** (Marie), née à Montpezat (Ardèche) en 1768, morte au Bourg-Saint-Andéol en 1838. Elle commença à Thueytz en 1797, avec cinq ou six pauvres filles comme elle, l'organisation de la congrégation des Sœurs de la Présentation pour l'instruction primaire des filles, dont la maison mère fut transférée au Bourg-Saint-Andéol en 1819. A sa mort, l'Institut comptait 227 maisons et près de 2.000 religieuses, répandues en France, en Savoie, en Suisse et au Canada. A. M.

BIBL. : HAMON, *Vie de la Vénérable Marie Rivier*, 1842. — MOURRET, *Vie de madame Rivier*, 1898.

**RIVIER** (Alphonse-Pierre-Octave), jurisconsulte suisse, né à Lausanne le 9 nov. 1835, mort à Bruxelles le 27 juil. 1898. Il suivit les cours de droit aux Académies de Lausanne et de Genève, puis à l'Université de Berlin dont il devint docteur en 1858 et fut privat-dozent à cette même Université, professeur à l'Université de Berne, de 1863 à 1867, et, depuis cette date, professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles. Continuateur de Bluntschli, il a été un des fondateurs de l'Institut de droit international qu'il présidait à sa mort, et pendant sept ans rédacteur en chef de la *Revue de droit international*. La Russie et la Grande-Bretagne l'avaient choisi comme arbitre unique dans l'affaire des pêcheries du Pacifique du Nord, mais la mort l'a empêché de terminer le jugement de ce litige. Rivier fut, de 1886 à son décès, consul général de Suisse en Belgique. Principaux ouvrages : *Introduction historique au droit romain* (Bruxelles, 1872) ; *Traité élémentaire des successions à cause de mort en droit romain* (Bruxelles, 1878) ; *les Dix premières années de l'Institut de droit international* (Bruxelles, 1884) ; *Introduction au droit des gens* (Bruxelles, 1888) ; *Principes du droit des gens* (Paris, 1896, 2 vol.), son œuvre capitale, qui fait autorité en matière de droit international.

**RIVIERA.** Désignation usuelle de la côte italienne du golfe de Gênes, littoral de l'ancienne Ligurie. On distingue la *Riviera di Ponente* à l'O. de Gênes et la *Riviera di Levante* à l'E. Elle se partage avec le littoral français dit de la *Côte d'azur* la clientèle des étrangers et des malades qui y viennent passer l'hiver.

Ce nom de *Riviera* est aussi appliqué au troisième bassin de la vallée du Tessin, dont le centre est Biasca.

**RIVIÈRE. I. Géographie physique.** — Au sens général du mot, *rivière* est synonyme de cours d'eau. C'est, du moins, le langage de la navigation et de la jurisprudence. Les géographes, au contraire, ont coutume de distinguer les *fleuves*, qui se jettent dans la mer par une embouchure en forme d'*estuaire* ou de *delta* (V. DELTA), et les *rivières*, qui se jettent en un point appelé *confluent* dans un fleuve ou dans une autre rivière, ou encore dans un lac (V. AFFLUENT). En outre, lorsque le cours d'eau a une allure impétueuse, que sa pente excède, en moyenne, $0^m,05$ à $0^m,06$ par mètre, on l'appelle plus spécialement *torrent*. Si son lit est peu large et son débit minime, c'est un *ruisseau* ou un *ru*.

Le point où un cours d'eau a son origine est sa *source* (V. ce mot). De cette source à son confluent ou à son embouchure, il reçoit, de part et d'autre, directement ou par l'intermédiaire d'affluents, toutes les eaux qui découlent des terrains plus élevés. La région, délimitée par une ligne de faite ou *ceinture*, dont il reçoit ainsi les eaux, constitue son *bassin*. Tout cours d'eau, si faible soit-il, a un bassin. On appelle plus particulièrement *bassin fluvial* celui qui embrasse les bassins d'un fleuve et de ses divers affluents (V. BASSIN).

Certains cours d'eau ne peuvent jamais être utilisés par la navigation, soit que leur largeur ou leur profondeur restent jusqu'à la fin insuffisantes, soit que leur courant demeure torrentiel, ou que des obstacles barrent leur lit. Pour les autres, on distingue le point où ils deviennent *flottables* et celui où ils deviennent *navigables* (V. COURS D'EAU, t. XIII, p. 135). Ces points, qui sont déterminés officiellement dans chaque pays, et que marquent respectivement sur nos cartes une petite rame et une petite ancre, ne correspondent d'ailleurs pas toujours à la réalité. Ainsi, la Seine, qui, administrativement, est déclarée navigable à partir de Méry, ne le devient, en fait, que 26 kil. plus bas, à Marcilly.

On trouvera, pour la France, au nom des différents départements, et pour les autres pays, au nom de chacun d'eux et des cinq parties du monde, la liste de tous les fleuves de quelque importance et des principales rivières, avec des renseignements détaillés sur le cours de chacun d'eux. Des articles spéciaux sont, en outre, consacrés aux plus importants: DANUBE, GANGE, NIL, LOIRE, RHÔNE, etc. Enfin le tableau ci-après permet la comparaison, au point de vue de l'étendue de leurs bassins et de la longueur de leurs cours, entre les plus grands fleuves de l'ancien et du nouveau continent.

BASSINS ET COURS DES PRINCIPAUX FLEUVES

| | Bassin en milliers de kil. q. | Longueur en kil. |
|---|---|---|
| *Europe* | | |
| Volga | 1.459 | 3.183 |
| Danube | 817 | 2.780 |
| Dniepr | 527 | 2.000 |
| Don | 430 | 1.700 |
| Dvina sept. | 365 | 1.220 |
| Petchora | 329 | 1.700 |
| Oural | 250 | 1.500 |
| Rhin | 197 | 1.225 |
| Vistule | 191 | 1.050 |
| Elbe | 143 | 1.158 |
| Loire | 121 | 980 |
| Oder | 112 | 905 |
| Rhône | 99 | 812 |
| Niémen | 91 | 790 |
| Dvina occid. | 85 | 840 |
| Garonne | 85 | 605 |
| Ebre | 84 | 757 |
| Tage | 82 | 910 |
| Douro | 79 | 781 |
| Seine | 78 | 776 |
| Dniestr | 77 | 1.010 |
| Pô | 75 | 672 |
| Guadiana | 65 | 820 |
| Weser | 46 | 712 |
| *Asie* | | |
| Obi | 2.915 | 5.210 |
| Ienisseï | 2.510 | 4.000 |
| Lena | 2.320 | 4.700 |
| Amour | 2.010 | 4.270 |
| Yang-tse-Kiang | 1.775 | 5.200 |
| Gange | 1.730 | 2.830 |
| Hoang-Ho | 980 | 4.700 |
| *Asie* (suite). | | |
| Indus | 960 | 3.180 |
| Amou-Daria | 450 | 1.850 |
| Euphrate | 335 | 2.770 |
| Syr-Daria | 280 | 2.860 |
| *Afrique* | | |
| Congo | 3.690 | 4.600 |
| Nil | 2.803 | 6.270 |
| Niger | 2.092 | 4.160 |
| Zambèze | 1.330 | 2.660 |
| Orange | 960 | 2.140 |
| Chari | 915 | » |
| Touké | 880 | » |
| Sénégal | 441 | 1.430 |
| Limpopo | 400 | 1.600 |
| Roufidji | 178 | » |
| Ogôoué | 175 | 850 |
| Coanza | 149 | 1.200 |
| *Amérique* | | |
| Amazone | 7.050 | 5.000 |
| Rio de la Plata | 3.104 | 3.700 |
| Mississipi | 2.248 | 6.530 |
| Mackenzie | 1.660 | 3.700 |
| Saint-Laurent | 1.248 | 3.816 |
| Nelson | 1.080 | 2.400 |
| Orénoque | 944 | 2.225 |
| Youcon | 817 | 3.570 |
| Columbia | 655 | 2.250 |
| Colorado | 590 | 3.200 |
| *Australie* | | |
| Murray | 910 | 1.790 |

Les chiffres qui précèdent sont, au surplus, pour la plupart, très incertains. Pour presque aucun cours d'eau, la longueur, notamment, n'est exactement connue, et celles données par les différents géographes varient dans des proportions considérables, tant à cause de l'absence de mesures précises qu'en raison du choix de tel ou tel bras comme origine du fleuve.

**II. Hydrologie et hydrométrie.** — *Origine et régime des eaux fluviales.* La pluie, après sa chute, se divise en trois parties, variables avec la nature du sol : l'une qui s'y infiltre, l'autre qui ruisselle à sa surface, la troisième qui s'évapore à nouveau ou est absorbée par la végétation. C'est aux deux premières que les cours d'eau doivent naissance. Plus les terrains sont perméables, plus les *eaux d'infiltration* prédominent, plus les sources sont nombreuses et abondantes. Si, au contraire, le sol est essentiellement imperméable, les cours d'eau se trouvent surtout formés par les *eaux de surface* ou *eaux sauvages*, qui descendent le long des versants des vallées, pour s'écouler par le thalweg, et les crues sont, en général, hautes et rapides. Nombre de circonstances peuvent, d'ailleurs, modifier les effets de la constitution géologique du sol : une forte gelée, par exemple, peut rendre momentanément imperméables des terrains éminemment perméables, et la fonte subite, à la suite d'une forte pluie, de la neige qui les recouvre, déterminer une crue désastreuse.

Le *régime* d'un cours d'eau est l'ensemble des phénomènes qui se produisent dans ses états successifs. Ses deux éléments essentiels sont l'*étiage* (V. ce mot), c.-à-d. le niveau des basses eaux normales en chaque point du cours d'eau, et le *niveau des plus hautes eaux*, c.-à-d. le niveau le plus élevé qui se soit produit lors des grandes *crues* (V. ce mot). Le plus bas niveau observé porte plus spécialement le nom de *plus bas étiage*, celui correspondant aux basses eaux normales et fixé une fois pour toutes comme base des observations étant l'*étiage* proprement dit ou *étiage conventionnel*. Le niveau des hautes eaux au delà duquel toute navigation doit cesser constitue les *plus hautes eaux de navigation*. Enfin on appelle *eaux moyennes* celles qui s'observent pendant une partie notable de l'année et assurent, en même temps, à la navigation un mouillage convenable, sans que la vitesse devienne gênante. Comme la précédente, cette dernière désignation est, on le conçoit, moins que précise.

Les circonstances atmosphériques n'influent pas seules sur le régime des fleuves et des rivières, sur les débits d'étiage et sur l'importance des crues. Toute une série d'autres causes interviennent, la plupart défavorablement, appauvrissant les étiages et aggravant les crues : la destruction des forêts, qui réduit considérablement l'imbibition du sol, le desséchement des étangs, qui diminue aussi l'emmagasinement, le développement des irrigations, qui absorbe les sources et favorise l'évaporation, les endiguements et les curages, dont les effets réflexes se font sentir loin en aval. Les cultures ont également sur le régime des fleuves et des rivières une action considérable. Quant aux époques des étiages et des grandes eaux, elles varient beaucoup avec la région où le cours d'eau prend naissance. Si c'est dans une vallée commandée par des massifs montagneux d'une grande hauteur, où la précipitation de la vapeur d'eau se fait sous forme de neige, il y a, d'une part, un étiage d'hiver et un étiage d'été, d'autre part, des crues de printemps, d'automne et même aussi d'hiver. Ailleurs, il n'y a qu'un étiage d'été et que des crues d'automne et d'hiver.

Le nombre de mètres cubes d'eau qui passent dans l'unité de temps, la seconde ordinairement, de l'amont à l'aval du profil transversal d'un cours d'eau en un point donné, est ce qu'on appelle le *débit* du cours d'eau en ce point. Son calcul ne va pas, du reste, sans de grandes difficultés. Le seul débit qu'on puisse déterminer, aussi bien à l'étiage qu'aux plus hautes eaux, est un *débit apparent*, pouvant être fort différent du débit réel. Dans tous les cas, la valeur élevée du rapport entre le débit en hautes eaux et le débit à l'étiage est la caractéristique d'un régime torrentiel. Il est, pour la Loire, de 261 à Briare et de 161 à Tours; pour la Garonne, de 167 à Toulouse et de 143 à Langon; pour le Rhône, de 47 en aval du confluent de la Saône et de 38 en aval du confluent de la Durance; pour la Seine, de 34 à Paris ; pour la Somme, à Abbeville, de 2,2. On appelle *module* le débit moyen par seconde calculé sur l'année entière. Le module du Rhône, à Lyon, est, par exemple, de 865 m. c.

*Constitution et forme du lit.* Le sillon dans lequel se maintiennent les eaux, en temps ordinaire, est le *lit mineur*. Les *berges* (V. ce mot) en sont les bords au-dessus de l'étiage. La portion de la vallée recouverte par les plus hautes eaux est le *lit majeur*. Le Pô, qui a un lit mineur de 1 à 2 kil. de largeur, a un lit majeur de 5 à 60 kil. Le Nil passe, de même, dans sa basse vallée, de 650 ou 700 m. à 16 kil. La Loire, au contraire, ne varie guère, sur la plus grande partie de son cours, que du simple au double ou au triple. Le sol du lit mineur est formé, d'une façon générale et sauf dans quelques gorges rocheuses, par des couches alternées de gravier et de sable plus ou moins vaseux, que les eaux corrodent et affouillent, entraînant, dès qu'elles en ont la puissance, les matériaux qui les constituent, soit qu'elles les *roulent*, soit qu'elles les prennent en *suspension*, et les reposant aussitôt que, pour une cause quelconque, cette puissance est retombée au-dessous de sa limite d'efficacité. De là ces déplacements intermittents et par étapes, cette extrême mobilité du lit, qu'on constate dans tous les cours d'eau. L'importance en varie, du reste, non seulement avec la masse des eaux et la pente, qui favorisent la puissance d'entraînement, mais aussi avec la grosseur, le poids spécifique et la forme des matériaux, qui opposent, suivant les cas, une résistance plus ou moins grande. Ainsi l'argile de potier et le gros sable jaune anguleux se mettent en mouvement, d'après les expériences faites, dès que la vitesse dépasse respectivement $0^m,08$ et $0^m,22$ par seconde, tandis que les petits galets arrondis, d'un pouce de diamètre, et les pierres anguleuses à fusil, de la grosseur d'un œuf, ne cèdent qu'aux vitesses respectives de

0m,65 et de 1 m. Ce mouvement des matériaux est ce qu'on appelle le *débit solide* du cours d'eau. Il suit les périodes du mouvement des eaux. Dans les torrents, où, par définition, la violence du courant est grande, il atteint des proportions souvent considérables, et on n'a eu que trop souvent à déplorer les ravages de ces masses de *déjections*. Le Var, seul, charrie ainsi 11 millions environ de m. c. de limon par an, le Rhône 21 millions, le Pô 40 millions, le Danube 60 millions. Sur la Loire, le même cube ne dépasserait pas 1 million de mètres, dont 600.000 seraient extraits par les riverains.

La forme du lit peut être envisagée sous trois aspects, suivant que l'on considère son plan, son profil en travers ou son profil en long. « La forme en plan, écrit l'ingénieur Girardon dans une communication au Congrès international de navigation de La Haye, qui résume très exactement toutes les données de la question, la forme en plan est toujours sinueuse. Elle est constituée par une série de courbes et de contre-courbes, se succédant en sens inverse et réunies par des raccordements plus ou moins brusques. La profondeur est inégalement répartie dans le profil en travers. Elle est plus grande dans les parties du lit qui présentent le moins de résistance à l'entraînement. Le profil en long du thalweg ne présente ni une pente uniforme, ni une pente continue, mais un certain nombre de pentes principales, dont les brisures et l'inclinaison sont déterminées par les seuils de rochers ou les grands affluents. Dans l'intervalle de ces points de passage, il est composé d'une suite de pentes et de contre-pentes formant une ligne sinueuse, qui oscille, en s'en rapprochant plus ou moins, autour de la pente moyenne de la région. Les reliefs et les creux de cette ligne sinueuse sont déterminés par les affluents secondaires et par la distribution des résistances dans l'étendue du lit. Celui-ci est formé par une série de *fosses* (ou *mouilles*) séparées par des *seuils* (ou *hauts-fonds, maigres*), et le profil en long de la surface des eaux affecte l'apparence d'un escalier dont les paliers correspondraient aux fosses et les marches aux seuils. Cette forme est d'autant plus accentuée que la pente générale du cours d'eau est plus forte; elle est surtout sensible quand les eaux sont très basses. Elle s'atténue, et la pente superficielle tend vers la régularité à mesure que le débit augmente. Chaque crue renouvelle les matériaux qui tapissent le lit et modifie sa forme. La nouvelle forme se rapproche de l'ancienne par ses dispositions générales : sinuosités des rives et du profil du thalweg; elle en diffère plus ou moins, suivant les circonstances, par le tracé des sinuosités, la position des profondeurs, la situation, l'orientation et le relief des seuils. Mais quand, sur un cours d'eau, les rives sont solidement fixées, les crues ordinaires ne modifient plus que dans des proportions très restreintes la forme du plan et, après leur passage, les profondeurs se reproduisent aux mêmes points. Les seuils se reforment aux mêmes places et ne diffèrent plus que par le relief et l'orientation. »

*Opérations et observations hydrométriques.* La connaissance et l'étude d'un cours d'eau comportent, bien entendu, comme celles d'un terrain quelconque, l'établissement de *plans* et de *profils en long*, qui s'obtiennent par les procédés ordinaires de la planimétrie et du nivellement, aidés de sondages, et où figurent, outre les berges et les accidents du sol, les cotes de nivellement et de sondage, la ligne du thalweg, les niveaux d'étiage et de plus grandes crues, etc. De plus, elles nécessitent le relevé des variations du niveau de l'eau : c'est l'objet des *observations hydrométriques*. Elles se font, — quotidiennement (7 h. mat.) en temps normal, trois fois par jour (7 h. mat., midi et 5 h. s.) pendant les crues ordinaires, toutes les heures pendant les grandes crues, — soit, le plus souvent, au moyen d'échelles graduées placées de distance en distance, notamment à tous les changements de régime, soit, là où elles ont une importance exceptionnelle, au moyen de *fluviographes* (V. ce mot). Elles donnent, pour chaque échelle et pour chaque fluviographe, la *courbe des hauteurs d'eau*, et, par le rapprochement de ces courbes, la vitesse de propagation des crues. De leur côté, les *jaugeages*, qui sont surtout du domaine de l'hydraulique, font connaître les débits aux différents états et permettent la construction, pour un point donné, de la *courbe des débits* (V. Hydraulique, t. XX, p. 443). Enfin, les *observations pluviométriques* viennent compléter naturellement les observations hydrométriques proprement dites. Il y a, en effet, il ne faut pas l'oublier, entre la quantité d'eau de pluie tombée dans le bassin d'un cours d'eau et la quantité d'eau débitée par ce cours d'eau, le rapport de cause à effet, et l'inverse de ce rapport, traduit en chiffres, est justement ce qu'on appelle le *coefficient d'écoulement*. Il varie, on le conçoit, avec la perméabilité du terrain : pour les granites du Morvan, notamment, il est, année moyenne, de 0,75, et, dans le bassin de l'Eure, il descend à 0,17, voire à 0,14. Envisagé par saisons, il est deux et trois fois plus élevé l'hiver que l'été : « les pluies d'été ne profitent pas aux cours d'eau. »

Les observations hydrométriques et pluviométriques servent, outre leur valeur statistique et documentaire, à prévoir et à annoncer à l'avance, dans une certaine mesure, les variations de niveau, principalement les crues. Les méthodes jusqu'ici employées sont tout empiriques, et la loi générale reliant à la quantité de pluie tombée l'importance de la crue qui en doit résulter est encore à trouver. En fait, il faut attendre que cette crue se soit dessinée à l'origine des vallées et ne déduire qu'ensuite de ces premières manifestations du phénomène ce qu'il pourra être dans les vallées moyennes et basses. Le premier *service de prévision* a été institué par Belgrand, dans le bassin de la Seine, en 1854. La *montée* probable à Paris s'obtient en multipliant par 2 la moyenne des montées totales observées à huit échelles hydrométriques établies sur huit des affluents ou sous-affluents d'aval : à Clamecy, pour l'Yonne; à Avallon, pour le Cousin; etc. Des services analogues ont été depuis créés sur les principales rivières et complétés par des *services d'annonces*. Ces derniers, d'une grande utilité pour la batellerie, transmettent par le télégraphe, la gendarmerie ou les gardes champêtres, leurs renseignements et leurs avertissements, qui sont immédiatement affichés et publiés partout où les intéressés sont susceptibles d'en prendre connaissance.

**III. Hydraulique fluviale** (V. Hydraulique, t. XX, pp. 442 et suiv.).

**IV. Travaux publics et navigation.** — *HISTORIQUE.* — L'idée d'utiliser les cours d'eau et les lacs comme voies de communication est presque aussi ancienne que le monde. Jusqu'à une époque relativement récente, jusqu'à l'origine des temps historiques, la terre, couverte de forêts impénétrables, était à peine sillonnée, de loin en loin, d'étroits sentiers, péniblement frayés et accessibles aux seuls piétons. Partout, au contraire, les fleuves, les rivières, les ruisseaux même, offraient de larges routes, toutes tracées, et à la descente, marchant toutes seules. De bonne heure, l'homme s'y aventura, ainsi que de nombreux vestiges en font foi, d'abord sur des radeaux informes, puis sur de grossières pirogues, qui furent ainsi les premiers instruments des échanges, les premiers véhicules de la civilisation (V. Navigation, t. XXIV, p. 864). Plus tard, lorsque les procédés et le matériel se furent améliorés, des embarcations plus légères, s'accommodant de toutes les profondeurs, remontèrent les mêmes cours d'eau presque jusqu'à leur source. La navigation fluviale devint dès lors très active. Chez les Egyptiens, chez les Chaldéens, chez les Romains, elle eut une influence économique considérable, et plusieurs grands fleuves, comme le Nil, l'Euphrate, le Tibre, donnèrent le spectacle d'une animation à peine surpassée. En Gaule, dès les commencements de l'ère chrétienne, la Loire, la Seine, le Rhône, la Moselle, furent également des voies commerciales très fréquentées. Les bateliers, les *nautæ*, y formaient de puis-

santes corporations ou collèges, que présidait un patron ou préfet et qui, un instant dispersées au temps des invasions barbares, reparurent au IXe et au Xe siècle, à l'époque féodale. L'une d'elles, dont il est fait mention dans les chartes du XIIe siècle, la *Hanse des marchands de l'eau de Paris*, est particulièrement célèbre. Elle passe pour avoir été l'embryon de la municipalité parisienne (V. CORPORATION, t. XII, p. 1025), et, au début du XIIIe siècle, elle obtint de Philippe-Auguste l'autorisation de construire, avec le produit d'un péage sur les denrées transportées par eau, le port de *l'Ecole*. La Garonne, le Rhône, la Saône, la Loire, possédaient aussi des associations de bateliers, ayant, comme la précédente, qualité pour procéder, d'office, et nonobstant l'opposition des riverains, au curage, au balisage et à l'enlèvement des obstacles de toute sorte, à l'établissement et à l'entretien des chemins de halage ou *hausserées*. Celle des *marchands navigateurs*, sur la Loire, se rattachait, semble-t-il, à l'antique collège des *nautæ ligerici*. En 1402, elle obtint de Charles VI, pour faire face à certaines dépenses, la permission de lever, pendant quatre ans, un octroi sur tous les bateaux et denrées fréquentant la Loire. Successivement prolongé, ce droit, appelé *droit de boëte*, fut finalement étendu, par une ordonnance de Charles VIII (mars 1848), à toutes les voies navigables du royaume Les produits en étaient affectés, d'une façon générale, aux réparations et à l'entretien de ces voies. Il ne s'agissait, du reste, il importe de l'observer, que de travaux de minime importance, tels qu'édification de quais ou de pontons d'atterrissement et élévation de digues contre les inondations. Durant de longues séries de siècles, en effet, les fleuves et les rivières sont généralement restés tels que la nature les avait faits et, si, longtemps avant notre ère, des voies artificielles, des *canaux* (V. ce mot), ont été ouverts à la navigation, ce n'est, au contraire, sauf exceptions rares ou secondaires, qu'à une époque récente, presque contemporaine, qu'on a commencé à s'occuper d'améliorer sérieusement les premiers. Pour la Seine, notamment, qui a eu cependant, de tout temps, un rôle si prépondérant dans l'existence de Paris, rien n'avait jamais été fait à cet égard avant la loi du 19 juil. 1837. Sur nos autres rivières, les mêmes travaux ne remontent guère au delà de 1832.

*TRAVAUX DE DÉFENSE ET D'AMÉLIORATION.* — D'une façon générale, les cours d'eau navigables peuvent se diviser, au point de vue des grands travaux à y exécuter, en trois catégories : les *fleuves et rivières à courant libres*, les *fleuves et rivières canalisés*, les fleuves *maritimes*. Les premiers, ainsi qu'on le verra plus loin, ne jouent, chez nous, au point de vue des transports par eau, qu'un rôle peu important. Ils tiennent, au contraire, une place prépondérante dans la navigation fluviale d'autres pays, tels que l'Allemagne, l'Autriche, l'Empire russe, etc., et comme, en outre, ils constituent la voie navigable la plus simple, la plus naturelle, que les fleuves et rivières canalisés ne sont, en définitive, que des fleuves et rivières à courant libre pourvus de barrages, et les fleuves maritimes que les mêmes fleuves dans la partie de leur cours voisine de la mer, nous étudierons, à leur propos, toute une série de questions communes, en réalité, aux trois catégories. Nous n'aurons plus ainsi, pour les deux dernières catégories, qu'à signaler ce qui les particularise.

1° FLEUVES ET RIVIÈRES À COURANT LIBRE. — *Détermination et amélioration du chenal. Ecueils. Hauts-fonds.* Une rivière n'est pratiquement navigable qu'à la condition d'avoir un cours bien déterminé et bien connu. A cet effet, et lorsqu'il s'agit d'ouvrir une voie nouvelle à la navigation ou de l'améliorer, on procède, préalablement à toute autre opération, à la reconnaissance de son *chenal* (V. ce mot), principalement au moyen de sondages. Près de l'embouchure, là où la mobilité du fond expose ce chenal à de fréquentes modifications, on le *balise*. Ailleurs, on se borne à le débarrasser des obstacles qui peuvent s'opposer au passage des embarcations. On enlève notamment les troncs d'arbres engagés dans le fond du lit et y faisant saillie, les épaves provenant de naufrages, les roches isolées qui pointent sur le fond décapé par les courants ou qui ont été entraînées dans l'éboulement de quelque berge corrodée. On *drague* ensuite les hauts-fonds. S'ils sont constitués par un seuil rocheux, le chenal qu'on y ouvre a l'avantage d'être durable. Il ne faut toutefois opérer qu'avec la plus grande prudence, car il y a toujours lieu de craindre que cet accroissement de section, en livrant un passage plus considérable aux eaux de la *mouille* (fosse profonde), n'entraîne un abaissement général de niveau susceptible d'amener l'émersion de hauts-fonds supérieurs. L'extraction a lieu en désagrégeant d'abord la masse par l'écrasement ou à la dynamite, et en enlevant ensuite les débris au moyen de dragues à godets ou d'excavateurs (V. DÉROCHEMENT). Comme exemple de travaux de ce genre, on peut citer ceux du Bingerloch, sur le Rhin, entre Bingen et Saint-Goar, qui ont été commencés, assure-t-on, dès le règne de Charlemagne, et ceux des cinq cataractes du bas Danube (Stenka, Kozla-Dojke, Izlas-Tachtalia, Jucz, Portes de fer), qui viennent à peine d'être terminés. Si maintenant, au lieu d'être rocheux, le hautfond est composé de matériaux plus ou moins mobiles, on s'en débarrasse par de simples dragages. Un seul suffit lorsqu'ils ont été amenés par une cause accidentelle, comme l'écroulement d'une berge élevée. Mais s'il s'agit d'un seuil naturel, produit par la mobilité même des fonds, l'amélioration n'est pas durable et le dragage doit être fréquemment renouvelé, au même point ou en un autre peu distant. On se sert aussi, en ce cas, sur divers cours d'eau, d'appareils spéciaux qui dispersent les matières sans les draguer : nous en reparlerons en traitant de l'entretien des voies navigables. Signalons encore, sur cette question de l'amélioration du chenal des rivières, les essais faits dans ces dernières années par l'ingénieur Caméré pour arriver à en déterminer expérimentalement les parties défectueuses au moyen d'instruments de son invention placés à bord des bateaux : *dynamomètre enregistreur de la traction supportée, vélocimètre à tube manométrique, vélocimètre à godets basculeurs.*

*Défense des rives.* Elle a pour but d'empêcher la corrosion des parties de berges trop vivement attaquées par les eaux. Elle est donc, en général, préventive. Elle consiste en *revêtements* protecteurs. les uns établis au-dessus de l'étiage, les autres au-dessous. Pour les revêtements supérieurs, on a, le plus souvent, recours, dans nos pays, où la pierre abonde, aux *perrés :* perrés maçonnés, perrés à pierres sèches, perrés à plat ou placages (V. PERRÉ). On les continue habituellement, dans la partie haute, au-dessus du niveau des crues ordinaires, par un simple *gazonnement*, constitué par des mottes qu'on emprunte aux terres riveraines, en conservant, autant que possible, la terre qui adhère aux racines et qu'on fixe au moyen de petites fiches en bois jusqu'à ce que la végétation les ait soudées au talus de la berge. Dans les pays où la pierre est rare, la partie supérieure du revêtement se fait presque exclusivement en matériaux ligneux. Les dispositions adoptées sont nombreuses et variées. Les plus communes sont le *clayonnage* (V. ce mot) et le *fascinage*, en simples fascines ou en paniers bourrés de graviers. Quant à la partie inférieure du revêtement, à celle qui est au-dessous de l'étiage et sur laquelle viennent s'appuyer le perré ou le clayonnage, il faut, pour prévenir l'affouillement et la corrosion, lui donner une grande stabilité. On réalise efficacement cette condition en creusant à la drague, au pied de la berge, un sillon, et en y jetant de gros moellons, qui, en quelque sorte, s'y enracinent et prennent naturellement la pente convenable : c'est ce qu'on appelle un *enrochement à pierre perdue*. Avant d'asseoir sur un pareil massif un ouvrage rigide, comme un perré, il faut le laisser tasser complètement, en rechargeant au fur et à mesure. Si on ne peut attendre ou si on ne dispose pas d'un es-

pace qui permette de laisser prendre aux pierres leur talus naturel, sans danger pour les bateaux, on soutient le pied des perrés au moyen, soit de pieux seuls, soit de pieux et de palplanches, soit de pieux et de bordages. Parfois même, si le terrain pousse beaucoup, on recourt aux pieux jointifs. Pieux et palplanches doivent être d'ailleurs assez longs pour descendre jusqu'au-dessous des affouillements à prévoir et pour opposer une résistance suffisante à la poussée du revêtement.

Les moyens qui précèdent ne suffisent plus lorsque la corrosion s'est déjà produite sur une grande échelle ou lorsque l'on veut modifier le cours de l'eau plus ou moins sensiblement : on construit alors des *digues*, lesquelles constituent, en réalité, des rives nouvelles. Elles sont de deux sortes, les unes insubmersibles, les autres submersibles. Les *digues insubmersibles*, celles qui ne sont pas sujettes à voir l'eau se déverser par-dessus leur crête, sont constituées par un simple remblai, de dimensions et de consistance suffisantes pour résister à la charge de l'eau et aux infiltrations et ayant le talus intérieur seul protégé par un revêtement. Elles s'emploient, d'ailleurs, aussi contre les inondations (V. Berge, Digue, Inondation). Les *digues submersibles* n'ont pas besoin d'être étanches. En revanche, elles doivent présenter, sur les deux talus et sur le couronnement, une résistance suffisante à l'action érosive de l'eau. On les fait ou tout entières en enrochements à pierre perdue, ou le corps en gravier et le parement seulement en moellons, ou en pieux et clayonnages formant une sorte de bâtardeau appuyé des deux côtés par des enveloppes de menus bois tressés, qu'on remplit de graviers et qui, d'après leur forme, prennent les noms de *saucissons*, *paniers quadrangulaires*, *paniers triangulaires*, *paniers coniques*, etc.

*Barrage des bras secondaires.* Les digues submersibles servent également à barrer les bras secondaires des rivières, en vue de favoriser les bras principaux. Leur construction présente alors, le plus souvent, de sérieuses difficultés, l'intensité du courant croissant à mesure qu'elles s'élèvent. On en forme le fond au moyen d'une très large couche de moellons, qu'on immerge et qui sert de radier. Sur cette première assise, de relief insignifiant, on monte, par couches horizontales, le massif destiné à former digue, en lui donnant à l'amont une déclivité pouvant atteindre 3 de base pour 2 de hauteur, et à l'aval une inclinaison plus douce, limitée à 2 de base pour 1 de hauteur. Le couronnement est fait de moellons de choix, posés à la main et bien jointifs, de façon à présenter une surface à peu près unie. Les bras à barrer doivent d'ailleurs recevoir, non une digue, mais plusieurs, espacées sur leur longueur : autrement l'effet en disparaîtrait sous une crue de quelque importance, et la prépondérance du bras réservé à la navigation ne serait plus assurée.

*Chemin de halage.* Le halage est une opération à la fois pénible, lente et coûteuse. Il importe donc de le faciliter le plus possible, en ménageant tout le long de la rivière un chemin convenable. La première condition à remplir est la continuité. Le changement de rive doit être, en outre, autant que possible, évité, et, s'il est indispensable, coïncider avec un pont. Pour le passage des affluents, deux solutions sont pratiquées : si le cours d'eau est considérable, on emprunte l'autre rive entre les deux ponts qui se trouvent immédiatement à l'amont et à l'aval du confluent ; s'il est sans importance, on le franchit au moyen d'une passerelle, dont le tablier, en bois ou en fer, est placé au niveau de la berge et repose sur deux culées généralement en maçonnerie. Enfin, le halage peut être encore exposé à des interruptions au passage des ponts. On s'efforce partout, aujourd'hui, de pratiquer sous l'arche marinière un passage rattaché à la rive et pouvant être réduit, à la rigueur, à $2^m,50$ et même à $2^m,20$ de largeur, avec $2^m,70$ de hauteur libre. A défaut de cette banquette, il faut dételer les chevaux, leur faire passer le pont et leur porter ensuite la corde de halage de l'autre côté, au moyen d'un batelet. On multiplie alors, à l'amont et à l'aval, les anneaux et les pieux d'amarrage, de façon que le bateau trouve à sa convenance un ou plusieurs points fixes pour s'amarrer. Les chemins de halage sont établis, là où la navigation est peu active, sur les propriétés riveraines, tenues de la servitude de halage (V. Chemin, t. X, p. 1025). Ils offrent l'inconvénient d'être à des distances souvent variables du chenal, de présenter une surface en général accidentée et de ne pouvoir être empierrés que si les propriétaires y consentent. Aussi est-il préférable d'avoir, dès que l'importance du trafic le comporte, un chemin de halage spécial, faisant partie intégrante de la voie navigable elle-même. On le tient à une hauteur à peu près uniforme, avec une largeur de 4 à 5 m. On l'empierre, ou, du moins, on le sable, afin que les chevaux trouvent un point d'appui solide.

*Quais.* L'embarquement et le débarquement des marchandises doivent être facilités, dès que le trafic devient un peu considérable, par l'appropriation de certaines parties des rives au moyen de quais. Parfois, comme à Saint-Mammès, sur le Loing, une *défense de rive* particulièrement soignée suffit (V. ci-dessus), et la dépense est minime : 84 fr. le mètre courant, dans ce cas. Le talus, raidi autant que possible, est garni d'un perré maçonné de $0^m,50$ d'épaisseur moyenne, reposant lui-même sur une maçonnerie à pierres sèches de $0^m,50$ également. Des escaliers, permettant d'accéder en batelet, sont établis de distance en distance dans le talus même. Des bornes d'amarre sont fixées de 25 en 25 m. environ, à 2 m. ou 2 m. et demi de la crête du talus. Comme d'ailleurs un semblable quai est *incliné*, les embarcations doivent se tenir à distance, et le transbordement se fait, à dos d'homme ou avec des brouettes, sur de longs madriers qu'on jette entre le bord du bateau et la crête du perré. Quelquefois aussi, on fait usage, comme à Saint-Mammès, d'une grue roulante installée à terre, ou d'une grue sur ponton stationnant entre le quai et le bateau. Les *ports de tirage* rentrent dans la catégorie des quais inclinés. Ils servent au déchirage des trains de bois flottés. La berge est réglée suivant une pente douce ($0^m,10$ à $0^m,15$ par mètre), prolongée ordinairement jusqu'à l'étiage, et elle est ensuite pavée ou empierrée. Les trains viennent s'y amarrer jusqu'à la toucher. La décadence du flottage en trains a fait renoncer à la construction des ports de tirage et, à Paris notamment, où, naguère encore, ils présentaient un grand développement, ils ont été ou vont être, sauf quelques rares exceptions, transformés en ports droits.

Les quais *droits* ou *verticaux* ont un double avantage : ils permettent l'accostage direct des bateaux, et ils facilitent l'emploi des grues et autres engins de débarquement. Aussi les substitue-t-on partout, dans les ports importants, aux quais inclinés. Ils ne diffèrent guère, du reste, comme dispositions et procédés de construction, des quais des ports maritimes (V. Port, t. XXVII, p. 334). Comme eux, ils peuvent être *en charpente* ou *en maçonnerie*. Les premiers sont très économiques, et, dans quelques types, d'une construction fort simple. A Laroche, sur l'Yonne, notamment, le massif du terre-plein n'est soutenu, du côté de la rivière, que par un vannage de pieux et palplanches, reliés par des tirants en fer ou par des moises à un certain nombre de pieux de retenues, placés à 3 m. en arrière; un platelage en madriers horizontaux jointifs est appliqué sur les pieux du vannage et affleure exactement le parement antérieur des moises de tête, afin de faire disparaître les saillies auxquelles les bateaux pourraient s'accrocher. Si l'on veut pousser plus loin encore l'économie, on se contente d'*estacades* s'avançant en rivière jusqu'aux points où les bateaux trouvent une profondeur d'eau suffisante et n'ayant souvent, parallèlement au fil de l'eau, que la largeur nécessaire pour l'installation des appareils de transbordement ou pour l'accès des voitures et des vagons. Les quais en maçonnerie sont naturellement plus coûteux, et la difficulté d'établissement

est d'autant plus grande que le terrain sur lequel ils s'appuient est moins solide. Ici encore, il faut distinguer, comme pour les murs de quai des ports maritimes, si le sol est incompressible et inaffouillable, ou s'il est incompressible, mais affouillable, ou s'il est compressible, et les méthodes de fondation sont les mêmes que pour ceux-ci, la maçonnerie étant, selon les cas, assise directement sur le rocher ou supportée par un système de pieux dont les têtes se trouvent réunies et encastrées dans un massif de béton ou d'enrochements. Comme pour les précédents, également, le profil présente, en général, un léger *fruit*, de 1/20 à 1/10, qui, sans gêner sensiblement l'accostage, augmente la stabilité, en élargissant la base du côté du vide. Enfin, comme pour eux encore, la forme curviligne, concave à l'extérieur et convexe du côté des terres, a été souvent adoptée, surtout en Angleterre et en Allemagne. Elle est moins employée en France, où la forme rectiligne est presque seule en usage. Quant à l'épaisseur et à la hauteur des murs, elles sont moindres, il va de soi, que dans les quais maritimes, et elles dépendent de données diverses, variables avec chaque cas. On admet empiriquement, comme suffisante dans les circonstances ordinaires, une épaisseur moyenne égale à 40 ou 45 % de la hauteur. Comme types de murs de quai établis sur des terrains compressibles, nous citerons : sur la Seine, celui de la Râpée, à Paris, celui des Carrières, à Charenton, et celui de Choisy-le-Roi, tous trois récemment construits ; sur la Gironde, les nouveaux quais de Bordeaux ; sur le Rhin, le quai de Ludwigshafen, identique, sous beaucoup de rapports, à celui des Carrières.

*Grands travaux de régularisation.* Tous les travaux que nous avons jusqu'ici décrits ne constituent que des premières améliorations, qu'une sorte de minimum de navigabilité. Mais il arrive qu'à raison de circonstances particulières, telles que tracé irrégulier du thalweg (ligne des plus grandes profondeurs), insuffisance de la largeur du chenal, insuffisance du mouillage, violence et variations d'intensité du courant, etc., on se trouve amené à modifier systématiquement, sur des sections parfois très étendues, le tracé des berges et la configuration même du lit, soit en concentrant les basses eaux dans un lit unique par la fermeture de tous les faux bras, soit en resserrant ce lit et en modifiant ses coudes au moyen d'endiguements appropriés. En Allemagne, où ils sont appliqués sur une large échelle, ces travaux, d'une importance toujours considérable, sont désignés sous le nom générique de *Regulirungen*, par opposition aux travaux de canalisation proprement dits ou *Canalisirungen*. C'est aussi, chez nous, le mot *régularisation* qui semble devoir primer. Trois systèmes sont concurremment employés : celui des *digues longitudinales* continues, qui procède par resserrement du lit entre deux digues parallèles ou entre une digue et l'une des berges ; celui des *digues transversales* ou *épis*, qui se borne à dessiner de distance en distance le profil cherché et qui réalise, en même temps qu'une sérieuse économie, de grands avantages pratiques ; enfin un *système mixte*, dans lequel on combine les deux sortes de digues, et qui a donné jusqu'ici des résultats très satisfaisants. La question a d'ailleurs déjà été traitée à l'art. Berge, t. VI, p. 297 ; nous y renvoyons le lecteur, ainsi qu'aux mots Digue et Epi, pour les détails de construction. Jusqu'en 1874, la Meuse, en France, offrait un exemple assez typique de resserrement au moyen de digues longitudinales, qui constituaient une série de *chenaux* de 11 à 12 m. de largeur au plafond. Depuis, on l'a canalisée. La Seine, la Saône, la Moselle, d'autres rivières encore, ont également passé par ces deux phases. Sur le Rhône, le système de resserrement a été à peu près exclusivement suivi jusqu'en 1882. On y a renoncé à la suite de mécomptes et, depuis 1884, pour les grands travaux exécutés dans la partie inférieure du fleuve, entre Lyon et la mer, on a recouru au système mixte. Au lieu de chercher à transformer le lit en une sorte de canal, et à obtenir dans le profil en long et le profil en travers une uniformité dont la nature n'offre pas d'exemples, on lui a conservé ses formes naturelles, celles qu'il prend sous l'action des lois réglant son débit liquide et son débit solide, et on s'est borné à poursuivre la continuité dans la variation de ces formes, à les régulariser sur le modèle de celles qui sont naturellement bonnes, en substituant aux irrégularités gênantes des résistances convenablement distribuées ; les rives gardent leurs sinuosités, mais la continuité est introduite dans la succession de leurs courbures par l'établissement de digues longitudinales dans les parties concaves, d'épis plongeants dans les parties convexes ; le lit reste formé d'une suite de fosses séparées par des seuils, mais le passage des parties profondes aux parties en relief est ménagé par gradations contenues au moyen d'épis noyés ; le profil en long des basses eaux conserve la forme brisée, mais les mêmes épis, en assurant la fixité et la bonne orientation des seuils, soutiennent la pente des biefs et adoucissent la raideur des chutes. L'application de ces principes a donné, du reste, jusqu'ici d'excellents résultats : le mouillage minimum du Rhône, qui tombait souvent à $0^m,40$, demeure maintenant à $1^m,25$ environ et, pendant 341 jours par an, il est égal ou supérieur à $1^m,60$ ; la navigation, qui n'était facile que pendant 143 jours, l'est à présent pendant 337 jours. La dépense s'est élevée, de 1871 à 1896, à 55 millions de fr. Sur le Rhin, où les travaux de régularisation ont été poursuivis activement à partir de 1831, c'est aussi un système mixte d'épis et d'ouvrages longitudinaux qui a été pratiqué. Les 332 kil. de la partie du cours entièrement prussienne comprenaient déjà, en 1888, 1.852 épis d'une longueur totale de 106 kil., des défenses de rives d'un développement total de 355 kil., et des digues parallèles longues ensemble de 22 kil., soit en tout 483 kil. d'ouvrages. La dépense s'est élevée, de 1871 à 1896, à une cinquantaine de millions de francs. L'Elbe, de son côté, comptait, la même année 1888, plus de 6.000 épis et 39 kil. d'ouvrages longitudinaux. Il y avait été fait, en 1896, pour plus de 25 millions de fr. de travaux.

*Travaux contre les inondations.* Les travaux contre les inondations intéressent les riverains beaucoup plus que la navigation elle-même. Ils ne constituent donc pas, en réalité, des travaux d'amélioration, et, sur beaucoup de points, ils ont précédé ceux-ci. Ils peuvent se ramener à trois types. Ou bien l'on veut donner aux eaux l'écoulement le plus prompt possible vers l'aval, de façon à les faire disparaître à mesure qu'elles arrivent : on procède alors à des *curages*, lesquels élargissent et approfondissent le lit, en des points déterminés, mais déplacent le mal plutôt qu'ils ne le suppriment, et ne s'appliquent, en tout cas, efficacement qu'à des cours d'eau d'importance secondaire. Ou bien l'on veut retenir les eaux pour que la crue se prolonge en durée et n'ait, par suite, qu'une intensité moindre : on procède alors par *emmagasinements vers les sources*, en modifiant la faculté absorbante du sol ou en créant des réservoirs artificiels. Ou bien l'on veut livrer au flot qui passe un espace suffisant, mais circonscrit, où l'écoulement s'effectuera normalement et en dehors duquel les terrains de la vallée seront préservés des inondations, on procède alors par *endiguements insubmersibles longitudinaux*. Les *digues transversales* et les *digues submersibles* peuvent aussi rendre, dans certains cas, de grands services, principalement pour atténuer les effets désastreux de la violence du courant (V. Inondation et Digue).

2° Fleuves et rivières canalisés. — La canalisation des fleuves et rivières n'a eu un développement rationnel que depuis l'invention des *barrages à fermettes mobiles*, dus à l'ingénieur Poirée et essayés pour la première fois, en 1834, à Basseville, sur l'Yonne. A partir de cette époque, elle a pris un rapide essor, en France surtout, où peu de cours d'eau, sauf au voisinage de la mer, se prêtent, dans leur état naturel, à une navigation régulière, et, à l'heure actuelle, elle s'y trouve étendue à près

de la moitié. Le procédé usité est, d'ailleurs, partout le même : au moyen de barrages construits de distance en distance, la rivière est divisée en un certain nombre de biefs, dans lesquels le niveau est relevé à la hauteur commandée par les besoins de la batellerie et entre lesquels la communication est assurée par des ouvrages appropriés, le plus ordinairement par des écluses à sas, flanquant les barrages. Le mouillage est ainsi augmenté, en même temps que la vitesse du courant est diminuée, ce qui est un double avantage pour les bateaux, et comme, d'ailleurs, ces barrages sont mobiles, on peut, en les effaçant, rétablir le cours naturel de la rivière toutes les fois que l'écoulement des eaux le rend nécessaire (V. Barrage, Écluse, Fermette, Vanne, Canal).

D'une manière générale, chaque retenue est calculée de façon à fournir à l'aval de la retenue supérieure et sur les hauts-fonds intermédiaires une profondeur d'eau dépassant d'au moins $0^m,20$ à $0^m,30$ le tirant des plus forts bateaux que la rivière doit recevoir. Lorsque celle-ci est encaissée entre des berges élevées, le problème est relativement simple et, pourvu que la pente ne soit pas très rapide, les barrages n'ont pas besoin d'être multipliés. Si les rives sont basses, au contraire, il faut veiller à ce qu'elles ne se trouvent pas noyées. Il est nécessaire, en outre, de tenir compte de la position des usines riveraines, dont le relèvement du plan d'eau peut diminuer la force motrice. Enfin, il faut rechercher encore si ce relèvement ne doit pas avoir pour effet de rendre impraticables les arches de certains ponts ou de gêner l'écoulement des eaux d'égout amenées à la rivière par des rigoles ou des conduites. D'où, fréquemment, la nécessité de réduire l'espacement des barrages, bien que les grands biefs procurent, en général (pourvu, bien entendu, que la chute ne soit pas excessive), une navigation plus facile et plus rapide. Quant à l'emplacement, on choisit, d'habitude, pour élever les retenues, des points un peu en aval des principaux hauts-fonds. Ceux-ci sont, de la sorte, noyés de toute l'amplitude de la retenue, en même temps qu'un bon mouillage est maintenu en tête du bief d'aval, et les ouvrages y trouvent presque toujours une excellente fondation.

La Seine peut être citée comme exemple d'une grande rivière canalisée. Depuis Marcilly-sur-Seine (Marne), où elle devient effectivement navigable, jusqu'à Rouen, où elle devient maritime, c.-à-d. sur un parcours de 418 kil., le nombre des barrages est de 28, dont 7, de types divers, entre Marcilly et Montereau, sur les 74 premiers kil. Le mouillage, dans cette partie, ne dépasse guère d'ailleurs, en certains points, 1 m. Entre Montereau, au confluent de l'Yonne, et Port-à-l'Anglais, en amont de Paris, sur 94 kil., il y a 12 barrages, ayant de grandes écluses de 172 m. de longueur utile et procurant un mouillage uniforme de 2 m. Dans Paris même, la navigation se fait librement depuis que l'approfondissement du grand bras de la Cité permet d'éviter l'écluse de la Monnaie. Le mouillage y est de $3^m,20$, et il conserve ensuite la même profondeur jusqu'à Martot, en amont de Rouen, sur 225 kil. Les travaux effectués en vue de ce résultat ont été terminés il y a une dizaine d'années. Ils ont coûté plus de 60 millions de fr. la pente de 25 m. environ, qui existe entre le niveau du fleuve, en amont de Paris, et le plus bas niveau des pleines mers, en amont de Rouen, a été rachetée par 9 barrages, tous flanqués d'un groupe de trois écluses : une grande d'au moins 150 m., une petite de 53 m. et une ancienne de 112 m. Le dernier de ces barrages est celui de Saint-Aubin-Martot, à 25 kil. en amont de Rouen. C'est là que s'arrête désormais la marée, et des échelles à poissons de divers types y ont été récemment établies. Le bief le plus long est celui compris entre le barrage de Notre-Dame-de-la-Garenne, un peu au-dessus de Gaillon, et celui d'Amfreville-Poses, à l'embouchure de l'Andelle : il n'a pas moins de 41 kil. Le barrage d'Amfreville-Poses constitue, du reste, l'un des plus importants et des plus beaux ouvrages de ce genre. Du type nouveau à rideaux articulés imaginé par l'ingénieur Caméré, il est installé sur le bras gauche, celui de Poses (rive gauche) et a $4^m,18$ de chute et $235^m,30$ de longueur entre culées. La navigation s'effectue par le bras droit, ou dérivation d'Amfreville, qui est pourvu de trois écluses, d'un petit barrage et d'une longue jetée en maçonnerie de 223 m., prolongeant en aval, pour mieux protéger le garage des bateaux, la séparation entre les deux bras. Les travaux ont duré cinq ans et demi (1880-85). Tout récemment (1895-98), d'importantes installations électriques ont, en outre, été établies, tant pour l'éclairage des abords que pour la manœuvre des ouvrages et des machines accessoires. Les autres retenues les plus remarquables sont celles de Suresnes, de Marly-Bougival, de Port-Villez (à 5 kil. en amont de Vernon). En dehors des barrages éclusés, la Seine canalisée n'offre guère, comme grands travaux d'amélioration, que les dérivations de Conflans à Bernières (13 kil.) et de Beaulieu à Villiers (9 kil.), dans les dép. de la Marne et de l'Aube, et quelques endiguements à Gennevilliers, à Achères, à Venables (Eure), à Saint-Pierre-de-Vauvray et à Portejoie, près de Poses. Les ponts sont très nombreux : 125, dont 47 en aval de Paris.

La Saône est également une de nos plus grandes rivières canalisées et aussi une des plus importantes comme trafic. Elle sert, en effet, de lien entre le réseau des voies du Nord et de l'Est, avec lesquelles elle est en communication par le canal de l'Est, et le Rhône, qui la continue au S. Toute la partie navigable, entre Corre et Lyon (374 kil.), est entièrement canalisée. Des barrages fixes et des barrages mobiles du système Poirée assurent, dans la partie supérieure, un mouillage de $2^m,20$ ; les écluses y ont les dimensions normales de celles des canaux en amont de Gray et des dimensions légèrement supérieures entre Gray et Verdun-sur-Saône. Dans la partie basse, en aval de Verdun, le régime est différent : la navigation s'y fait par grands convois et les écluses, de 160 m. de long sur 16 m. de large, permettent de recevoir un convoi complet. Les barrages, au nombre de six, y compris celui de la Mulâtière, à Lyon, sont formés d'une passe navigable à hausses Chanoine et d'un déversoir à fermettes Poirée. Le mouillage minimum est de 2 m., mais le mouillage effectif est, en général, supérieur.

3° Fleuves maritimes. — Les fleuves se jettent à la mer dans les conditions les plus diverses. Spécialement, ils sont *sans marée* ou *à marée*. Dans le premier cas, ou lorsque l'amplitude de la marée est faible, il se forme, à l'embouchure, des barres, qui ne tardent pas à diviser le lit en plusieurs bras : d'où les deltas qu'on rencontre au débouchement de presque tous les grands fleuves se jetant dans des mers sans marée (Nil, Mississipi, Rhône, Danube, etc.), et, exceptionnellement, à celui de quelques grands fleuves se jetant dans des mers à marée (Indus, Gange, Irawaddy). Lorsque, au contraire, il existe une forte amplitude de marée, le fleuve se termine toujours par un estuaire unique, présentant la forme d'un entonnoir plus ou moins large et quelquefois encombré de sables (Seine, Loire, Gironde, Severn, Tamise, etc.). A cette distinction, d'ordre en quelque sorte naturel, en correspond une autre, toute pratique : les conditions et les difficultés d'amélioration des embouchures des fleuves diffèrent essentiellement suivant qu'ils sont sans marée ou à marée. Dans les deux cas, d'ailleurs, les travaux sont toujours fort onéreux et tous les efforts doivent tendre à tirer le meilleur parti possible, pour la navigation, du mouillage dont on dispose. Le balisage complet du chenal et une bonne organisation du pilotage sont des éléments essentiels de la question. Sur la basse Seine, notamment, une augmentation sensible dans le tirant d'eau des plus grands bâtiments remontant à Rouen a été naguère constatée à la suite d'améliorations apportées dans ces deux sortes d'opérations et sans qu'il y ait eu approfondissement nouveau du chenal. Sur la Gironde, des *routiers graphiques*,

correspondant à des marées de coefficients divers et à des profondeurs déterminées sur chacun des hauts bancs, sont actuellement en voie de confection et paraissent appelés à donner d'excellents résultats. Quant aux travaux eux-mêmes, l'exécution n'en offre, d'ordinaire, que peu de particularités. En dehors des dragages, qui en constituent, le plus souvent, le fond et qui s'effectuent suivant les procédés ordinaires, on n'a guère à envisager que la construction de digues longitudinales, de barrages et d'épis. Les digues, lorsqu'elles sont exécutées à l'embouchure même des fleuves, peuvent constituer des ouvrages de tous points semblables aux jetées à la mer ; tel est le cas de celles du Danube, de la Tyne, du Nervion. C'est, toutefois, l'exception et, d'ordinaire, elles se réduisent à de simples digues longitudinales, ne différant guère de celles élevées pour l'enserrement des rivières à courant libre. Souvent même, on se borne à un revêtement de rive, en enrochements ou en fascinages.

*Fleuves sans marée.* Si le fleuve, avant de se jeter dans la mer, traverse un grand lac, ce lac joue, outre le rôle de bassin de clarification, celui de bassin de chasse : lorsque, en effet, le vent souffle du large, les eaux de la mer y sont refoulées et, dès qu'il tourne, elles s'écoulent par la partie aval, avec un débit considérable, qui entretient la profondeur du lit. L'amélioration de l'embouchure s'obtient alors en y établissant des digues parallèles et en réduisant le plus possible la longueur et la pente de la section comprise entre le lac et la mer. On pratique, pour compléter, des dragages, tant dans le lac que dans cette section. L'Oder, la Trave, la Pregel, le Niémen ont été améliorés de la sorte. Si, maintenant, l'embouchure est barrée par des bancs, on essaie tout d'abord d'en draguer la partie haute, qui fait obstacle à la navigation. Mais ce moyen est rarement suffisant. On concentre alors le courant et on le dirige sur la barre en continuant les rives de l'embouchure par des digues parallèles, qui, en accroissant le courant sur la barre, chassent au delà les matières entraînées, et qu'on prolonge de nouveau à mesure que celle-ci reparaît au delà. Des améliorations appréciables ont été obtenues, par ces procédés, sur la Neva, le Dniepr, le Don, le Volga. Si, en troisième lieu, le fleuve a plusieurs embouchures, s'il forme un delta, on fait porter de préférence les améliorations, chaque fois que la chose est possible, sur l'un des petits bras, qu'on drague et endigue, tout en se gardant, du reste, d'augmenter son débit au détriment de celui des autres bras, car la quantité des matières se déposant au large de l'embouchure du bras amélioré augmenterait d'autant, sans que la profondeur de la passe à travers la barre soit sensiblement accrue. Ces principes ont été appliqués avec un plein succès aux embouchures du Rhône, du Danube, du Mississipi. Lorsque enfin ni les dragages, ni l'établissement de jetées ne donnent des résultats satisfaisants, on construit un *canal maritime*, partant de la partie profonde du fleuve et débouchant à la mer à une certaine distance de l'embouchure, dans une partie à l'abri des alluvions.

*Fleuves à marée.* Ici, le problème est beaucoup plus complexe. D'une part, en effet, deux ordres de phénomènes tendent continuellement à se produire : des dépôts d'alluvions dans toute la partie maritime du fleuve, et l'approfondissement de l'embouchure sous l'action des courants, principalement du jusant. Il ne suffit plus, d'autre part, de rechercher les procédés permettant de tirer le meilleur parti possible d'un débit d'eau déterminé, car la modification des conditions de propagation de la marée dans le fleuve permet d'agir dans de très larges proportions sur l'importance de ce débit. La succession répétée de courants de sens inverses, à allures et à débits très différents, complique, à son tour, la question des tracés. Enfin toute modification locale du lit se répercute sur toute l'étendue du fleuve soumise à la marée, aussi bien à l'amont qu'à l'aval. Une étude complète du régime de la partie maritime du fleuve se trouve ainsi rendue nécessaire préalablement à l'exécution d'une amélioration quelconque en l'un de ses points. Un principe domine, d'ailleurs, la matière : la puissance hydraulique du fleuve doit être augmentée, d'abord en facilitant la transmission de la marée par la suppression des obstacles et l'accroissement des profondeurs, ensuite en accroissant la superficie du bassin de remplissage par l'augmentation des largeurs, surtout des largeurs superficielles. Les courbes, les bras, les bancs de sable, l'irrégularité du lit, sont les principaux obstacles à la transmission de la marée. On remédie à l'inconvénient des courbes par des coupures. On ferme par une digue les bras les plus défavorables, en général les plus faibles, en constituant celui ou ceux conservés de telle sorte qu'ils puissent contenir désormais à eux seuls le volume d'eau nécessaire. On régularise le lit en élevant des digues basses arasées au niveau des basses mers et en effectuant des dragages. Ce sont aussi les dragages qui procurent l'enlèvement des bancs. Leur rôle est considérable, du reste, dans l'amélioration des fleuves à marée. Parfois même, ils sont la seule ressource dont on dispose, par exemple lorsque le fleuve, moulé irrévocablement entre ses rives, ne se prête pas, du moins sans des dépenses excessives, à la modification de son lit. L'amélioration terminée, ils sont encore nécessaires pour entretenir la voie navigable et lutter contre les détériorations qu'occasionnent, de façon permanente, les changements de vitesse des courants, les tempêtes, les crues extraordinaires. Parmi les travaux d'amélioration les plus importants entrepris ou terminés dans ces dernières années sur des fleuves à marée, nous citerons : ceux de la Clyde, qui ont donné lieu, de 1884 à 1896, à l'extraction de plus de 37 millions de mètres cubes de sables ; ceux de la Seine, qui, poursuivis de 1852 à 1898, ont coûté 30 millions de francs, compensés jusqu'à concurrence de 21 millions par la valeur des terrains d'alluvions créés, et qui, bien que très fructueux, puisqu'ils ont procuré un abaissement général des seuils de 3 à 4 m., n'ont cependant pas donné des résultats aussi satisfaisants que si les principes régissant actuellement la matière avaient été connus lors de l'établissement des premières digues ; ceux de la Loire, qui ont abouti, en présence de la reformation incessante des atterrissements, malgré les digues et les dragages, à la construction d'un canal entre La Martinière et Le Carnet ; ceux de la Gironde, entre Bordeaux et Pauillac, commencés en 1885 et en voie d'achèvement ; ceux de la Meuse et ceux du Weser, qui ont présenté des difficultés considérables ; ceux de la Clyde et ceux de la Tyne, qui n'ont pour ainsi dire consisté que dans l'exécution de dragages sur une vaste échelle.

*LES FLEUVES ET RIVIÈRES NAVIGABLES DANS LES PRINCIPAUX PAYS.* — L'Ouest de l'Europe a une navigation fluviale très active. Mais elle est caractérisée par ce fait que les fleuves et les rivières canalisés y jouent, avec les canaux, le rôle prépondérant, tandis que les fleuves et les rivières navigables à courant libre n'y ont relativement qu'une importance très faible. En France, tout d'abord, sur 12.269 kil. de voies navigables effectivement fréquentées en 1898, les canaux comptent pour 4.851 kil., les fleuves et les rivières canalisés pour 3.309 kil., les fleuves et les rivières à courant libre pour 4.109 kil. Près de la moitié de nos voies navigables naturelles ont été, en effet, depuis un demi-siècle, canalisées, et, parmi elles, les plus fréquentées : la Seine, l'Oise, la Marne, l'Yonne, la Saône, la Meuse, etc. En Belgique, sur un réseau de 2.196 kil., 965 kil. sont en canaux, 549 kil. en fleuves et rivières canalisés, 682 kil. en fleuves et rivières à courant libre. En Hollande, sur un réseau de 4.063 kil., 3.300 kil. sont en canaux ou en fleuves et rivières canalisés. En Allemagne, sur la rive gauche du Rhin, on ne trouve, comme voies navigables, en dehors des canaux de l'Alsace-Lorraine, que la Moselle et la Sarre, canalisées. Dans l'Europe centrale, au contraire, les voies naturelles à courant libre prédominent, et sur quelques-unes le

mouvement de la navigation atteint une intensité extraordinaire. Rien qu'en Allemagne, trois grands fleuves, l'Oder, l'Elbe et le Rhin, ont respectivement, sur le territoire de l'Empire, des longueurs navigables, sans barrages ni écluses : de 648 kil. (de Kosel à Stettin), 615 kil. (de la frontière autrichienne à Hambourg), 568 kil. (de Kehl à la frontière hollandaise). Sur le Rhin, en particulier, le tonnage kilométrique atteint 3 milliards de tonnes par an, soit plus des deux tiers du tonnage kilométrique de la totalité du réseau navigable français. En 1897, 10.441.767 tonnes ont franchi la frontière hollandaise. Quant aux canaux, ils sont surtout développés, en Allemagne, à l'E. de l'Elbe, qu'on se préoccupe de joindre au Rhin. Le Danube, le fleuve international par excellence, est, lui aussi, une ligne de navigation à courant libre de premier ordre, principalement depuis les améliorations récentes réalisées aux Portes de fer. L'intensité du mouvement commercial est loin d'y être, toutefois, aussi grande que sur le Rhin. En Italie, le Pò, également à courant libre, forme, avec ses affluents et ses canaux historiques, la plus grande partie du réseau des voies navigables. Il a des endiguements célèbres, protégeant contre ses inondations le vaste et riche territoire qui s'étend de Plaisance et Crémone jusqu'à l'Adriatique. Dans la Russie d'Europe, la longueur totale des cours d'eau navigables atteint 85.000 kil. De courants et de pentes généralement faibles, ils sont constitués, pour la navigation, en *systèmes*, qui les mettent mutuellement en communication au moyen de courts canaux artificiels réunissant, sur les plateaux, leurs affluents. Le plus important est le *système Marie :* il relie la Néva au Volga et procure entre la mer Baltique et la mer Caspienne, de Saint-Pétersbourg à Astrakhan, une ligne continue de navigation intérieure, presque entièrement à courant libre, de 3.950 kil. de longueur. Bien que le trafic n'y soit possible que pendant la moitié de l'année, il approche, grâce aux travaux d'amélioration effectués dans ces derniers temps, 2 millions de tonnes par an. Un autre système, non moins important, a été tout dernièrement établi, en Sibérie, entre l'Obi et l'Iénisséi, dont un canal de 8 kil. seulement a permis de réunir deux affluents. La continuité de la navigation se trouve ainsi assurée entre Tiumène, sur le versant oriental de l'Oural, Irkoutsk, sur l'Angara, et la frontière de Chine, près de Kiachta. Or, il y a de Tiumène à Irkoutsk 5.400 kil. environ, et 6.000 kil. jusqu'à la frontière de Chine. Dans l'Amérique du Nord, les grands fleuves, surtout leur partie maritime, sont aussi le lieu d'un mouvement de navigation très intense. Mais les grands lacs, véritables mers intérieures, y constituent, avec les canaux qui les relient, les principales lignes de trafic fluvial. La plus importante, non seulement d'Amérique, mais du monde entier, est celle formée par les lacs Supérieur, Michigan, Huron, que la rivière Saint-Clair, le petit lac du même nom et la rivière Détroit mettent en communication avec le lac Erié, relié lui-même par le Niagara, dont le canal Welland contourne les chutes, avec le lac Ontario, d'où sort le Saint-Laurent. La longueur totale, de Duluth, au fond du lac Supérieur, à Belle-Isle, à l'embouchure du Saint-Laurent, est de 3 820 kil. Le tonnage kilométrique y dépasse actuellement 30 milliards de tonnes. Sur la rivière Détroit seule, le trafic atteignait déjà, en 1889, 36.203.586 tonnes effectives, supérieur de 10 millions de tonnes à celui de tous les ports maritimes des Etats-Unis (V. aussi, au nom de chaque pays, le § *Voies de communication*).

*ENTRETIEN DES FLEUVES ET RIVIÈRES.* — Les berges, le chenal et les ouvrages d'art d'une rivière ont besoin d'être maintenus constamment en bon état. Sous l'action destructive du courant, et partout où elles ne sont pas suffisamment protégées par des travaux de défense, les berges, à la longue, se minent, s'éboulent. On y obvie ou on y remédie en adoucissant les talus, en leur donnant l'inclinaison naturelle et en y favorisant le développement de la végétation ou en y répandant les cailloux provenant du criblage des sables extraits de la rivière. De son côté, le chenal s'obstrue ou des écueils y surgissent. Les dragages (V. Drague) lui rendent, en général, sa largeur et sa profondeur. Mais on a aussi souvent recours, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, à certains procédés plus ou moins perfectionnés, qui ne sont, à vrai dire, que des expédients et qui ne procurent pas d'améliorations durables, mais qui, à l'occasion, rendent de grands services : nous voulons parler des appareils spéciaux qui déblaient le chenal en dispersant simplement les matières encombrantes sans les enlever, et qui utilisent, à cet effet, la force même du courant. Les plus connus sont : les *chasses mobiles* de la Garonne, les *chevalages* de la Loire, le *bac à rateau* de la Charente, le *radeau dragueur* ou *vannage* de la Somme, les *excavateurs* du colonel Long et du général Mac-Alester, employés sur le Mississippi. Quant aux ouvrages d'art : perrés, clayonnages, digues, quais, ponts, etc., la conservation s'en impose au même titre que celle des berges et du chenal, et toutes les parties avariées, détruites ou emportées en doivent être immédiatement réparées ou restaurées. Les massifs d'enrochements sont rechargés au fur et à mesure que les matériaux en sont entraînés par le courant ou s'enfoncent dans le sol, les maçonneries à pierres sèches et à bain de mortier sont relevées ou rejointes chaque fois qu'un mouvement ou une dislocation viennent à se produire, les pièces de charpente sont fréquemment goudronnées et repeintes, enfin la végétation, qui est un précieux auxiliaire pour la conservation des talus en terre et des maçonneries à pierres sèches, est, au contraire, impitoyablement proscrite des maçonneries à bain de mortier, dont elle cause la ruine.

Des précautions toutes particulières doivent être prises également, l'hiver, à l'égard des glaces, dont la formation et les mouvements, outre qu'ils sont un obstacle à la navigation, peuvent avoir une action funeste tant sur les berges et les ouvrages d'art que sur le matériel de la batellerie. Les débâcles et les embâcles, notamment, sont fort dangereuses, parfois terribles. On se prémunit contre les premières au moyen des *brise-glaces* et on détruit les secondes par la dynamite. On *déglace*, d'autre part, le chenal, soit pour faire une route aux bateaux, soit pour empêcher simplement la rivière de se prendre, en cassant les glaçons au moyen de pics ou de *bateaux brise-glaces* (V. Canal, t. VIII, p. 1184), puis en les évacuant. Mais il faut procéder avec une extrême prudence, car on risque toujours, ou de provoquer une débâcle locale, ou de produire à l'aval des embâcles.

*PROCÉDÉS ET MATÉRIEL DE LA NAVIGATION.* — *Flottage.* Le flottage a été, très certainement, le premier mode de navigation. De nos jours, il ne s'emploie plus que pour le transport des bois et sous deux formes : le flottage à bûches perdues et les trains de bois. Le *flottage à bûches perdues* a eu, longtemps, une grande importance. Dès le xv^e siècle, on trouve des ordonnances le réglementant et, dans le bassin de la Seine, en particulier, les flots de la haute Yonne déversaient jadis sur les ports de Clamecy et de Coulanges 20.000 à 25.000 décastères de bois par année, ceux des petites rivières 11.000 à Clamecy, ceux de la Cure 15.000 à Vermenton. Le développement des voies de transport par terre diminue chaque année ce genre de flottage et, en 1897, le total des bois ainsi amenés ne dépassait pas, pour les mêmes rivières, un total de 5.300 décastères. Le flottage à bûches perdues ne se pratique pas, du reste, de façon aussi simple qu'on serait tenté de le croire. Les bûches, amenées préalablement des coupes au bord des ruisseaux, puis marquées, sont jetées à l'eau au moment d'une crue naturelle ou d'une crue artificielle, appelée *flot*, qu'on provoque en lâchant l'eau d'étangs disposés sur le parcours. Le courant les emporte isolément de ruisseau en ruisseau et en rivière, sous la conduite d'ouvriers nommés *écouleurs*. Lorsqu'elles

parviennent à un point où la rivière peut porter des trains ou des bateaux, une sorte d'estacade ou de barrage en charpente, l'*arrêt*, les arrêtes, et d'autres ouvriers, les *flotteurs*, les tirent de l'eau, les séparent par marques de marchands, puis les empilent sur les propriétés riveraines, frappées à cet effet d'une servitude spéciale. Quarante jours sont accordés après chaque flot pour le repêchage des bûches coulées à fond (*bois canards*). Pour le *flottage en trains*, V. l'art. TRAIN.

*Batellerie.* Elle emploie un certain nombre de bateaux à vapeur, mais surtout des bateaux sans vapeur. En France, on compte (recensement de 1896) 651 bateaux à vapeur (254 bateaux à voyageurs, 98 bateaux-porteurs, 222 remorqueurs, 77 toueurs) et 15.793 bateaux sans vapeur. Ces derniers jaugent ensemble, à pleine charge, 3.442.250 tonnes. Ils appartiennent aux types les plus divers, depuis la barque de 3 tonnes des petites rivières du bassin de la Charente jusqu'au chaland de 1.000 tonnes de la basse Seine. Ils sont, pour la plupart, un legs du passé, de l'époque, encore peu lointaine, du reste, où les différents éléments du réseau présentaient, quant aux conditions de navigabilité, la plus grande variété. Outre qu'ils devaient répondre, dans chaque région, aux habitudes, aux traditions, aux besoins locaux, ils se distinguaient encore, d'une façon générale, en bateaux de rivières, plus longs, plus larges, mais avec un tirant d'eau plutôt faible et de construction relativement solide, et en bateaux de canaux, moulés, pour ce qui était de leurs dimensions, sur les écluses les plus petites qu'ils devaient traverser, et d'une construction assez négligée. Depuis la loi du 5 août 1879, qui a assigné à toutes les écluses des lignes principales de navigation des dimensions permettant d'assurer le passage aux bateaux longs de 38m,50, larges de 5m,60 et ayant un tirant d'eau de 1m,80, une évolution s'est dessinée dans le matériel de la batellerie. Le type qui tend à prévaloir, à former l'élément normal de la flotte de nos eaux intérieures, est un bateau utilisant le mieux possible ces mesures maxima, c.-à-d. se tenant aux environs de 300 tonnes. Il ne faut pas oublier, en effet, que, chez nous, le réseau de navigation est essentiellement mixte et qu'on ne saurait y faire de parcours un peu étendus sans emprunter les canaux sur une longueur plus ou moins grande. La *péniche flamande*, employée depuis longtemps dans le Nord, est l'un des plus anciens types répondant à ces conditions. Elle a, en général, 38m,50 de longueur, 5 m. de largeur et 1m,95 de profondeur totale. Elle est de forme parallélipipédique, avec son avant et son arrière légèrement bombés et arrondis. La *flûte* a des dimensions à peu près égales, mais son arrière est trapézoïdal et son avant est ogival. La *toue* a aussi les mêmes dimensions et l'avant à peu près semblable à celui de la flûte, avec relèvement curviligne du fond, mais l'arrière est absolument carré. Le *bateau prussien* est un peu moins grand : 34m,50 de longueur environ, 5 m. de largeur, 1m,65 de profondeur totale. L'avant et l'arrière, identiques, sont relevés à la façon de l'avant du bateau prussien. Le *margotat* est plus petit encore : 21m,80 de longueur, 5 m. de largeur, 1m,45 de profondeur totale. Son arrière et son avant sont aussi relevés, mais coupés aux extrémités par une section droite. Des expériences pratiques, poursuivies de 1890 à 1895, par les ingénieurs Barlatier de Mas et Noirot, sur la résistance propre de ces cinq types de bateaux, ont donné, pour une vitesse du courant égale à 1m,50 par seconde et en prenant la flûte pour unité, 1,96 pour la péniche, 0,75 pour la toue, 0,59 pour le bateau prussien, 0,44 pour le margotat. Il semble en résulter que la forme relevée des extrémités en « cuiller » est la plus avantageuse.

Sur les rivières à courant libre et sur les cours d'eau canalisés à grandes écluses, les mêmes limitations n'existent plus quant à la longueur et à la largeur à donner aux bateaux : d'où une tendance générale à y faire usage d'un matériel spécial, aux dimensions plus grandes et aux formes plus fines. Nous avons signalé, sur la basse Seine, entre Paris, Rouen et Le Havre, des chalands de 1.000 tonnes. Ce tonnage n'est guère dépassé en France, et il y a peu de bateaux qui l'atteignent. La Compagnie du Rhône s'est même tenue, pour son nouveau matériel (V. plus loin) à 400 tonnes. Sur le Rhin, au contraire, on construit des bateaux de 2.100 tonnes (94 m. de long, 12 m. de large, 2m,70 de tirant d'eau) qui chargent, à la descente, de la houille dans les ports de la Westphalie, et, à la montée, des céréales ou du minerai à Anvers et à Rotterdam.

*Propulsion et traction.* La *descente au fil de l'eau* a été, sans nul doute, le premier mode de navigation. Les bateaux qui avalent de la sorte sont dirigés tant à l'aide du gouvernail, auquel ils obéissent dans une certaine mesure, qu'au moyen d'*avirons*, de *gaffes*, de *picarts*, lesquels peuvent aussi être employés simultanément à accélérer la marche. Il convient, d'ailleurs, de signaler ce fait, encore mal expliqué : le bateau avalant au fil de l'eau a une vitesse supérieure à celle du courant. La *voile* peut rendre aussi à la navigation fluviale certains services, là, du moins, où il y a de larges cours d'eau coulant au milieu de vastes plaines, comme en Hollande ou dans le N. de l'Allemagne, où elle est, de fait, très employée. Chez nous, au contraire, son usage se trouve à peu près restreint à la partie maritime des fleuves. Ailleurs, on ne s'en peut servir que comme auxiliaire, accidentellement. Sur la plupart de nos voies navigables, en effet, les chenaux sont trop rétrécis, les sinuosités trop fréquentes, les ponts trop multipliés, et il faut recourir, soit au halage, soit au remorquage, soit enfin aux bateaux-porteurs à vapeur, lesquels sont les *cargo-boats* de la navigation fluviale.

Le plus ancien de ces procédés est le *halage*. Il consiste, on le sait, en une traction exercée de la berge sur le bateau au moyen d'une corde que halent des hommes ou des animaux, ou encore, depuis une quinzaine d'années et sur quelques canaux, un câble télodynamique sans fin (V. HALAGE). Le *remorquage* se fait, indifféremment, au moyen de *remorqueurs* ou de *toueurs* (V. REMORQUAGE et TOUAGE). Les bateaux remorqués sont disposés en *convois*. Là où, comme chez nous, les voies navigables sont peu larges, les *attelages* à la file sont seuls praticables. Sur la Seine, en particulier, trois modes d'attache sont principalement en usage, ayant chacun leurs avantages et leurs inconvénients. Dans l'attelage dit *à longues remorques*, les bateaux sont distants l'un de l'autre de 40 m. environ, et chacun est relié à celui qui le précède par un cordage unique, la remorque, qui se trouve dans leur axe longitudinal, et tous conservent une certaine indépendance de manœuvres. Dans l'attelage dit à *remorques croisées*, les bateaux ne sont plus distants que d'une douzaine de mètres, et la remorque unique est remplacée par deux remorques en croix : la solidarité est déjà beaucoup plus grande. Dans l'attelage dit *nez-sur-cul*, l'avant de chaque bateau touche l'arrière de celui qui le précède et est solidement maintenu contre lui par quatre cordages : l'ensemble du convoi ne forme plus, en quelque sorte, qu'une seule embarcation, et les règlements de police n'exigent plus qu'un homme par trois bateaux. Avec les trois modes, d'ailleurs, la distance du remorqueur ou du toueur au premier bateau reste la même : 90 m. environ, et une remorque unique les relie. Sur le Rhin, où de puissants vapeurs remorquent des bateaux de dimensions également très grandes, l'attelage peut, grâce à la largeur du fleuve, se faire *à remorques indépendantes* il y a autant de remorques différentes que de bateaux, et chacun d'eux conserve ainsi, en principe, son indépendance de manœuvre. Le Danube se prête également à de nombreuses combinaisons d'attelages. L'une d'elles, employée à la descente par la Compagnie I. R. P., consiste à accoupler les bateaux sur trois lignes, la première constituée par le remorqueur, ayant deux bateaux à sa droite et deux à sa gauche, la seconde et la troisième par six bateaux ; des remorques d'une vingtaine de mètres relient la première file à la se-

conde et la seconde à la troisième. Sur l'Ohio et le Mississipi, un seul remorqueur à roue arrière pousse devant lui jusqu'à 26 bateaux réunis en une seule masse flottante et portant une vingtaine de milliers de tonnes de marchandises (de la houille, en général).

Sur le Rhône, le seul de nos fleuves et rivières à courant libre où la navigation fluviale ait conservé une certaine importance, la Compagnie générale de navigation, qui a, de fait, le monopole des transports entre Lyon et la mer, vient d'adopter, pour ces transports, toute une organisation nouvelle, appropriée aux conditions nouvelles de navigabilité réalisées par les grands travaux en cours d'achèvement. Le fleuve a été divisé en quatre sections : 1° de Lyon à Serves (82 kil.); 2° de Serves à Pont-Saint-Esprit (111 kil.); 3° de Pont-Saint-Esprit à Arles (90 kil.); 4° d'Arles à Saint-Louis (40 kil.). Dans la première et la troisième, où la pente maximum est de $0^m,50$ par kil., la traction est faite au moyen de puissants remorqueurs à aubes, mesurant 60 m. de long sur 8 m. de large au maître-couple, ayant un tirant d'eau à pleine charge de $1^m,10$ et pouvant développer 1.000 chevaux-vapeur. Sur la quatrième, où la pente tombe à $0^m,023$, le service est assuré par des remorqueurs quelconques, d'ancien modèle. Sur la deuxième, où elle atteint en moyenne $0^m,775$, neuf toueurs se relaient de 12 en 12 kil. : ils ont 52 m. de longueur, $7^m,50$ de largeur, $0^m,90$ de tirant d'eau à pleine charge, et la puissance de leurs machines est de 150 chevaux indiqués. Ils peuvent faire, tous les jours, deux fois leur relai, aller et retour, avec deux chalands, portant chacun 350 tonnes de marchandises, et un certain nombre de bateaux vides, ce qui correspondrait à un trafic annuel d'un million de tonnes environ : or il est de 600.000 tonnes à peine, actuellement. Les chalands, tous en acier, sont de deux types. Les premiers, aux extrémités arrondies en forme de cuiller, comme dans le bateau prussien, jaugent, à charge complète ($1^m,40$ d'enfoncement), 400 tonnes; ils mesurent $57^m,30$ sur $7^m,58$. Les seconds, à l'avant plus affilé, ont à peu près les mêmes dimensions, mais ne jaugent plus, pour un même tirant d'eau maximum, que 388 tonnes.

*Manœuvres.* Sur les fleuves et les rivières à courant libre, les manœuvres se réduisent à presque rien; on n'y trouve, en effet, que quelques ponts mobiles. Sur les rivières canalisées, au contraire, les ouvrages à manœuvrer sont nombreux : barrages, écluses, etc. Des agents spéciaux, les barragistes et les éclusiers, sont préposés à ces opérations, qui peuvent avoir un double but : modifier la hauteur de l'eau ou la vitesse du courant dans les biefs ou permettre le passage des bateaux (V. BARRAGE, ÉCLUSE, FERMETTE).

*Ports.* Les grandes rivières navigables possèdent toutes, de même que les canaux, un certain nombre de ports, plus ou moins bien outillés, tant pour l'embarquement que pour le débarquement des marchandises. On trouvera à l'art. PORT, t. XXVII, p, 342, la liste des ports publics français où le mouvement a été supérieur, en 1898, à 100.000 tonnes de marchandises. Il existe, en outre, un certain nombre de ports privés, établis et entretenus à leurs frais par les industriels riverains, sans autre intervention de l'administration que des autorisations préalables pour l'exécution des travaux. A l'étranger, principalement dans l'Europe centrale, les ports fluviaux offrent de véritables modèles d'installation. Sur le Rhin, les deux groupes de Mannheim et Ludwigshafen, d'une part, de Ruhrort, Duisbourg, Homberg et Hochfeld, d'autre part, sont, à cet égard, hors de pair : le premier a une longueur de rives accostables de 25 kil., le second de 22 kil., et leur superficie en ports et bassins est respectivement de 253 et de 105 hect. Les ports de Francfort, de Gustavsbourg, de Mayence, de Cologne, de Dusseldorf, de Berlin, de Magdebourg, et, en Bohême, ceux de Tetschen, de Laub, d'Aussig, méritent également une mention spéciale.

*EXPLOITATION COMMERCIALE.* — Elle est tout entière du domaine de l'industrie privée. Les prix de transport, les *frets*, sont librement débattus entre l'expéditeur et le transporteur. Si celui-ci est une compagnie de navigation, elle a presque toujours un tarif, mais il ne constitue qu'un renseignement et il n'a pas la force obligatoire des tarifs de chemins de fer, à moins qu'il n'y ait eu un décret de concession, fixant des maximums. S'il s'agit de petite batellerie, l'affaire se traite soit, par correspondance ou par intermédiaire, soit, de préférence, sur les *marchés d'affrètements* qui se tiennent dans certaines localités et où expéditeurs et mariniers prennent directement contact. Les prix varient, du reste, beaucoup, d'une part, avec les conditions de navigabilité, d'autre part, avec les circonstances commerciales. Sur le Rhône, où l'organisation et le matériel ne datent, en quelque sorte, que d'hier, le fret est nécessairement cher, et la Compagnie générale de navigation fait payer : par bateaux remorqués, de 0 fr. 028 à 0 fr. 060 la tonne et le kilomètre; par bateaux descendant au fil de l'eau, de 0 fr. 028 à 0 fr. 044. Sur le Rhin, où les entreprises sont aussi nombreuses qu'anciennes et le trafic colossal, le fret est, au contraire, très bon marché : 0 fr. 005 à 0 fr. 020 pour les marchandises en vrac, 0 fr. 040 à 0 fr. 060 pour les marchandises emballées.

*STATISTIQUE* (V. CANAL, t. VIII, p. 1187).

*BUDGET.* — Les rivières sont inscrites au budget de 1900 pour une somme totale de 9.550.000 fr., dont 6.200.000 pour les travaux d'entretien et 3.350.000 pour les travaux d'amélioration. L. S.

**V. Législation et administration** (V. COURS D'EAU, t. XIII, p. 135, et NAVIGATION, t. XXIV, p. 887).

**VI. Art militaire.** — PASSAGE DES RIVIÈRES. — *Matériel et procédés.* Les ponts permanents ne permettent pas toujours le passage des rivières par les armées en campagne, soit qu'ils aient été détruits ou qu'ils soient occupés par l'ennemi, soit qu'il ne s'en trouve pas au voisinage du point où doit avoir lieu le passage, soit enfin que celui-ci doive s'effectuer rapidement et que l'armée soit nombreuse. On y supplée alors par des ponts militaires, ou encore par le passage à gué, sur la glace, à la nage, par bateaux, au moyen de corps flottants.

Toutes les puissances militaires possèdent, outre des *ponts métalliques démontables*, des *équipages de pont*, pourvus du matériel nécessaire pour la construction des *ponts de bateaux* et des *ponts de chevalets* (V. PONT, t. XXVII, pp. 254 et 255). Mais ces équipages n'existent jamais qu'en petit nombre et, à leur défaut, les troupes peuvent, le plus souvent, improviser et établir elles-mêmes, à condition que le cours d'eau ne soit ni trop large, ni trop profond, divers types plus rudimentaires de ponts et passerelles, faits avec les éléments dont elles disposent sous la main : *ponts de radeaux*, constitués de troncs d'arbres, de tonneaux ou de caisses juxtaposés, et lancés d'une rive à l'autre en les halant ou en les dirigeant à la gaffe; *ponts de voitures*, formés avec des poutrelles reposant soit sur la partie supérieure de voitures à quatre roues, soit sur les timons, croisés en l'air et reliés par une traverse, de voitures à deux roues réunies deux par deux; *ponts de gabions*, dans lesquels les gabions, rangés verticalement ou horizontalement au fond de l'eau, font office de supports ; *ponts de cordages*, ne devant être employés, en raison de leur stabilité et de leur solidité toujours précaires, que lorsque les autres systèmes sont impossibles, et se composant essentiellement d'une passerelle en poutrelles et madriers fortement liés, tendue, par le moyen de câbles, d'une rive à l'autre, au-dessus d'un torrent, d'un profond ravin, d'une brèche faite à un pont en maçonnerie, etc.

Le passage *à gué* (V. ce mot) et le passage *sur la glace* sont aussi, lorsque les circonstances s'y prêtent et sous la réserve de n'en user qu'avec une extrême prudence, d'une grande ressource à la guerre. L'épaisseur de la glace doit être d'au moins $0^m,04$ pour des hommes isolés marchant sur des madriers, $0^m,09$ pour des troupes d'infan-

terie en files largement espacées, $0^m,12$ pour la cavalerie, $0^m,15$ pour les voitures d'infanterie et les pièces d'artillerie, $0^m,27$ pour les voitures très lourdement chargées.

Le passage *à la nage* ne peut être conseillé qu'à la cavalerie et, exceptionnellement, à l'infanterie, pour un petit nombre d'hommes. Il faut choisir les points où le courant est le moins fort et la rive le plus accessible. Les îles et les bancs de sable favorisent l'opération en procurant aux nageurs quelques instants de repos. La cavalerie s'engage dans l'eau en colonnes d'un front étendu et aux files serrées, en laissant d'une masse de chevaux à l'autre une assez grande distance pour ne pas faire obstacle au courant et en biaisant vers l'aval autant que celui-ci l'y contraint sans jamais chercher à lutter contre lui. Les cavaliers relèvent les jambes en arrière, penchent un peu le corps en avant et veillent à ne pas lâcher la bride ; ils soutiennent légèrement leur monture avec le filet, de la main gauche, et, de la main droite, saisissent une poignée de crins à moitié de l'encolure.

Les passages *par bateaux* se font au moyen des bateaux d'équipage, lorsqu'on n'a pas le temps, par exemple, de construire un pont, ou sur les barques, bacs, etc., trouvés à proximité. Ils exigent beaucoup d'ordre. Les hommes sont embarqués et débarqués avec les plus grandes précautions, ceux de l'avant les premiers. Les chevaux sont placés, si la largeur de l'embarcation le permet, en travers de celle-ci, la tête tournée alternativement vers l'un et l'autre bord, les conducteurs les tenant près du mors. Au besoin, on les fait passer à la nage, du côté de l'aval, les conducteurs, placés sur les bateaux, leur tenant la tête relevée.

Les passages *sur corps flottants* s'effectuent par les moyens les plus divers. Toute latitude est laissée, à cet égard, aux commandants des opérations, quelquefois même aux chefs de corps, et, chaque année, de nouveaux systèmes, plus ou moins ingénieux, sont préconisés. Beaucoup ne sont pas neufs, notamment l'emploi d'*outres* comme flotteurs. Dès 336 av. J.-C., Alexandre en faisait confectionner, pour le passage du Danube, avec les peaux des tentes de ses soldats, et, deux ans après, au passage du Don, avec de la paille. César, à son tour, s'en servit maintes fois, et, de nos jours, on a proposé de les gonfler à l'aide de pompes à pneux ; mais la paille doit être préférée comme exposant moins aux crevaisons. Les modes d'utilisation des outres sont, d'ailleurs, nombreux : on en fait des radeaux, en les réunissant par des perches et un plancher, ou encore on leur fait jouer le rôle de bouées, pour soutenir à la surface de l'eau les mauvais nageurs. On peut les remplacer, dans tous les cas, par les *sacs-cachou* de la cavalerie, susceptibles des mêmes applications. Le matériel de campement se prête aussi à de multiples combinaisons et, tout dernièrement, des cosaques du Danube ont établi une sorte de radeau en entre-croisant des lances et en les engageant dans les anses des marmites. Enfin, un officier de cavalerie français, le capitaine Habert, vient d'imaginer un nouvel engin de passage expérimenté en 1899 par de nombreux régiments de cavalerie et d'infanterie sur l'Aisne, la Seine, la Marne, etc. Nous voulons parler du *radeau-sac*. C'est une toile très solide et à peu près imperméable, qui affecte la forme d'un bateau de $1^m,90$ de longueur et que son poids, 6 kilogr., permet de porter en selle ou de placer sur les voitures de compagnie. On l'emplit de paille ou d'autres matières légères, qu'on introduit par deux ouvertures lacées à l'aide d'une cordelette, on le lance à l'eau, ces ouvertures en dessus, et on le fait traverser une première fois par un ou deux hommes munis de pagaies improvisées, ainsi que d'une corde. Un va-et-vient est établi, et, quatre à six hommes, tout équipés, peuvent être passés ensuite, à chaque voyage, en se tenant assis sur le sac, les jambes croisées ou à califourchon. Les chevaux sont entraînés par derrière, à la nage. L'accouplement des radeaux-sacs par deux, trois, quatre, réussit également très bien et permet de constituer, avec quelques planches, un pont volant pour le transport des voitures.

*Tactique*. Les passages de rivières sous le feu de l'ennemi constituent, au point de vue tactique, une opération toujours difficile. Lorsqu'on est l'assaillant et qu'on ne peut procéder par surprise, on prend, en principe et d'une façon générale, des dispositions analogues à celles prescrites pour l'attaque d'un défilé aux flancs inaccessibles : on garnit d'abord la rive dont on est maître, à droite et à gauche du pont, du gué ou de tout autre point où doit s'effectuer le passage, de feux d'artillerie et d'infanterie suffisamment nourris pour obliger l'ennemi, qui occupe l'autre rive, à se tenir abrité. Puis on profite du moment où celui-ci semble commencer à lâcher pied pour lancer brusquement sur cette rive un premier paquet de troupes tenues en réserve, qu'on renouvelle et renforce ensuite sans cesse et qui couvrent le passage des autres éléments. Concurremment et pour faire diversion, on opère, sur d'autres points plus ou moins distants, une série de démonstrations et de fausses attaques. Si maintenant le passage a lieu en retraite, on organise rapidement la défense de la rive, du côté d'où l'on vient, et on en fait occuper les positions ou les ouvrages, jusqu'au dernier moment, par une arrière-garde composée des troupes les plus solides. A leur tour, les premières unités parvenues sur la rive opposée s'y établissent avec de l'artillerie et protègent de leurs feux la retraite de cette arrière-garde. Nombre de passages de rivières sont célèbres dans l'histoire militaire. En s'en tenant à la période contemporaine, on peut citer : celui du Rhin, à Dusseldorf et Urdingen, par Jourdan, en 1795 ; celui du Mincio, à Borghetto, par Bonaparte, en 1796 ; celui de la Limat, par Masséna, en 1799 ; celui du Danube, à l'île Lobau, par Napoléon, en 1809 ; celui de la Bérésina, par le même, en 1812 ; celui du Tessin, par l'armée française, en 1859 ; celui de la Marne, par l'armée de Paris, le 29 nov. 1870 ; celui du Danube, à Zimnitza, par les Russes, le 27 juin 1877. L. S.

BIBL. : TRAVAUX PUBLICS ET NAVIGATION. — Le R. P. FRISI, *Traité des rivières et des torrents;* Paris, 1774. — L. MOITHEY, *Dictionnaire hydrographique de la France;* Paris, 1787. — J. CORDIER, *Histoire de la navigation intérieure de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis;* Paris, 1819-21, 2 vol. — Th. RAVINET, *Dictionnaire hydrographique de la France;* Paris, 1824, 2 vol. — F. MOREAU, *Histoire du flottage en trains;* Paris, 1843. — F. MANTELLIER, *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire ;* Orléans, 1867-70, 2 vol. — L. MOLINOS, *la Navigation intérieure de la France, son état actuel, son avenir;* Paris, 1875. — L.-F. VERNON-HARCOURT, *A treatise on rivers and canals;* Oxford, 1882, 2 vol. — M.-C. LECHALAS, *Hydraulique fluviale;* Paris, 1884. — P. GUILLEMAIN, *Rivières et Canaux;* Paris, 1885, 2 vol. — L. LAVOINNE, *la Seine maritime et son estuaire ;* Paris, 1885. — W.-R. KUTTER, *Bewegung des Wassers in Canälen und Flüssen ;* Berlin, 1885. — D. STEVENSON, *The Principles and practice of canal and river engineering ;* 3e éd., Edimbourg, 1886 — L.-F. VERNON-HARCOURT, *The river Seine;* Londres, 1886. — H. HERSENT, *Régularisation du Danube à Vienne;* Paris, 1887. — A. SCHINDLER, *Die Wildbach-und Fluss-Verbanung nach den Gesetzen der Natur;* Zurich, 1888. — L. FRANZIUS, *Die Korrektion der Unterweser ;* Brême, 1888. — JACQUET, *De l'amélioration des rivières navigables à fond mobile;* Paris, 1889. — A.-N. LIPINE, *Navigation intérieure* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1889, 2 vol. — Th. CARRO, *la Navigation fluviale;* Paris, 1890. — A. LLAURADO, *la Navegacion interior en España;* Madrid, 1891. — A. de SALIS, *la Correction des torrents en Suisse ;* Berne, 1891-92, 2 vol. — B. de MAS, *Recherches expérimentales sur le matériel de la batellerie;* Paris, 1891-97. — Ch. LENTHÉRIC, *le Rhône;* Paris, 1892. — H. VÉTILLART, *la Navigation aux Etats-Unis;* Paris, 1892. — S. JITKOFF, *Aperçu des voies navigables russes* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1892. — L. PARTIOT, *Etude sur les rivières à marée et les estuaires;* Paris, 1892-94, 2 vol. — VOISIN-BEY, *Travaux d'amélioration de l'embouchure du Danube;* Paris, 1893. — BELA DE GONDA, *l'Amélioration des Portes de fer;* Budapest, 1896. — P. BERTHOT, *Traité des routes, rivières et canaux* (t. II, *Rivières*); Paris, 1898. — F.-B. de MAS, *Rivières à courant libre;* Paris, 1899. — SERVICE HYDROMÉTRIQUE DU BASSIN DE LA SEINE, *Observations hydrométriques et fluviométriques* (annuel depuis 1878). — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, *Statistique de la navigation intérieure* (annuel). — *Congrès internationaux de la navi-*

*gation intérieure* (Procès-verbaux et rapports). — *Annales des ponts et chaussées.* — V. en outre la bibl. de l'art. NAVIGATION.

ART MILITAIRE. — Cap. MEURDRA, *Ponts militaires et passages de rivières;* Paris, 1873. — L. THIVAL, *Passages des cours d'eau;* Paris, 1881, 1 vol. et atlas. — D. GÉRAUD, *les Passages de rivières par la cavalerie;* Paris, 1898. — R. Van WETTER, *Passage des cours d'eau et ponts militaires;* Paris, 1894. — J. HABERT, *Notice sur le radeau-sac;* Châlons-sur-Marne, 1900. — V. en outre la bibl. de l'art. PONT.

**RIVIÈRE.** Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Peyreleau; 1.047 hab.

**RIVIÈRE** (La). Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier; 720 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Les comtes de Chalon y possédaient un château qui donna asile à Charles le Téméraire après les défaites de Grandson et de Morat.

**RIVIÈRE** (La). Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac; 398 hab.

**RIVIÈRE.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. et à 13 kil. O.-N.-O. de l'Ile-Bouchard, sur la rive g. de la Vienne, à 30 m. d'alt.; 317 hab. Stat. du chem. de fer de Port-Boulet à Port-de-Piles. Curieuse église du XIe siècle, chœur et crypte intéressants, restes de remarquables peintures murales récemment restaurées.

**RIVIÈRE** (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Tullins; 547 hab.

**RIVIÈRE** ou **LARIVIÈRE**-SOUS-AIGREMONT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains; 623 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Eau minérale ferrugineuse employée dans le traitement des maladies des voies urinaires.

**RIVIÈRE.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beautmetz-les-Loges; 1.364 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

**RIVIÈRE**-DE-CORPS (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (2e) de Troyes; 281 hab.

**RIVIÈRE** DE LA PIE (Canada) (V. PIE [RIVIÈRE DE LA]).

**RIVIÈRE**-DEVANT. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Saint-Laurent; 190 hab.

**RIVIÈRE**-ENVERSE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Taninges; 565 hab.

**RIVIÈRE** NOIRE (Tonkin) (V. KIM-TOU-HO).

**RIVIÈRE** RÉPUBLICAINE (États-Unis) (V. REPUBLICAN RIVER).

**RIVIÈRE**-SAAS-ET-GOURBY. Com. du dép des Landes, arr. et cant. de Dax; 994 hab. Stat. du chemin de fer du Midi. Tourbières. Château de Bédorrède (XVIIe et XIXe siècles).

**RIVIÈRE**-SAINT-SAUVEUR (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Honfleur; 1.513 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabriques de produits chimiques.

**RIVIÈRE** (Abbé de La), prélat et littérateur français (V. BARBIER [Louis]).

**RIVIÈRE** (Charles DUFRESNY, sieur de La), auteur dramatique français (V. DUFRESNY).

**RIVIÈRE** (PONCET DE LA), prélat français (V. PONCET DE LA RIVIÈRE).

**RIVIÈRE** (Charles-François DE RIFFARDEAU, marquis, puis duc de), général et diplomate français, né à La Ferté-sur-Cher en 1763, mort à Paris en 1828. Sous-lieutenant aux gardes françaises, il émigra avec le comte d'Artois lors de la Révolution; chargé d'une mission en Vendée, il se fit arrêter. En 1804, il prit part au complot de Cadoudal et fut condamné à mort, mais Napoléon changea cette peine en prison perpétuelle, sur la demande de Joséphine et de Murat. La Restauration le rendit à la liberté et le nomma maréchal de camp. Il tenta vainement de soulever le Midi contre Napoléon, après le retour de l'île d'Elbe, et passa en Espagne. Après Waterloo, il fut nommé commandant de la 8e division militaire, et décida Brune à ne pas combattre les alliés. Il traqua Murat jusqu'en Corse. En 1815, il fut nommé pair de France, de 1816 à 1820 ambassadeur à Constantinople: mais il fut rappelé, car il avait accepté un tarif de douanes qui obligeait les commerçants français à payer deux fois et demi plus que les autres nations. Le comte d'Artois le nomma capitaine de ses gardes du corps et gouverneur du duc de Bordeaux (1826).

**RIVIÈRE** (Nicolas GROUCHY, sieur de La), professeur français (V. GROUCHY [Nicolas de]).

**RIVIÈRE** (Anna), cantatrice anglaise (V. BISHOP [Mme]).

**RIVIÈRE** (Hippolyte-Ferréol), jurisconsulte français, né à Aix-en-Othe (Aube) en 1818, mort en 1892. Reçu docteur en droit à la Faculté de Dijon (1840), il se prépara d'abord à l'enseignement. Mais des échecs répétés aux concours d'agrégation le décidèrent à se faire inscrire au barreau de Dijon, qu'il quitta ensuite pour entrer dans la magistrature. Il a été successivement président du tribunal de Mauriac et conseiller à la cour d'appel de Riom. C'est Rivière qui fonda, et pendant plusieurs années, rédigea le *Journal de droit commercial* et le recueil des arrêts de la cour impériale de Dijon. Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Exposé théorique et pratique des droits du mari et de ses créanciers sur les biens de la femme* (1847, in-8); *Répétitions écrites sur le Code de commerce* (1853, in-8); *Questions théoriques et pratiques sur la transcription en matière hypothécaire*, en collaboration avec Huguet (1856, in-8); *Etude sur les tribunaux de commerce* (1865, in-8); *Commentaire sur la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés* (1868, in-8), etc.

**RIVIÈRE** (Henri-Laurent), marin et littérateur français, né à Paris le 12 juil. 1827, mort à Hanoï le 19 mai 1883. Il entra à l'Ecole navale (1843), devint enseigne en 1849, lieutenant de vaisseau en 1856 et capitaine de frégate en 1870. Sur quarante années de service, il comptait plus de moitié de navigation. Il se trouvait, lors de l'insurrection des Canaques, dans la division navale de la Nouvelle-Calédonie, et aida à réprimer la révolte à la tête d'un détachement de déportés. En 1881, il partit pour Saïgon comme commandant de la marine, et fut chargé de faire une démonstration sur le Song-Koï (fleuve Rouge) contre les pirates Pavillons-Noirs dont l'audace exigeait une répression énergique. Parti sur le *Drac* en avr. 1882, Rivière s'empara de Hanoï le 25 avr., puis de la citadelle de Nam-Dinh. Les Pavillons-Noirs se retirèrent, mais, apprenant que Rivière n'avait qu'une poignée d'hommes, ils revinrent attaquer Hanoï; le commandant Rivière tenta alors, le 19 mai 1883, une reconnaissance dans la direction de Tien-Tong, mais il tomba dans une embuscade. Après une résistance héroïque, nos soldats et leurs officiers (Berthe de Villiers, Moulun et le commandant Rivière) tombèrent sous les balles des Chinois; la tête de Rivière fut promenée en trophée sur une pique: on a élevé en 1888, à Hanoï, un monument à la mémoire de nos héroïques soldats qui avaient, par leur mort, préparé la conquête du Tonkin. La Société des gens de lettres a honoré aussi la mémoire d'un de ses membres, en lui faisant élever, en 1885, au cimetière Montparnasse, un monument dû au sculpteur Franceschi.

Rivière a consacré tous ses instants de loisir à la littérature. Il a écrit d'abord un ouvrage d'histoire : *la Marine française sous Louis XV* (1859), puis a écrit des romans, des nouvelles et des pièces de théâtre. Il débuta par un véritable petit chef-d'œuvre, *Pierrot*, récit d'ordre fantastique, suivi d'une autre nouvelle, *Caïn* (1860); depuis lors, il a publié : *la Main coupée* (1862); *la Possédée*, *le Colonel Pierre*, *Seconde vie du colonel Roger* (1863); *les Méprises du cœur*, *Terre et Mer*, *les Visions du lieutenant Féraud* (1865); *le Cacique* (1866); *les Derniers Jours de don Juan* (1867); *Mademoiselle d'Apremont*, *Monsieur Margerie* (1872); *la Faute du mari*, *Madame Herbin* (1874); *Edmée* (1877); *Souvenir de la Nouvelle-Calédonie* (1880); *la Marine française au Mexique* (1861); *le Combat de la vie*, *la Jeunesse d'un désespéré*, *Madame Naper* (1881). Un grand nombre de ces récits ont paru dans la *Revue des*

*Deux Mondes*. Rivière a écrit aussi plusieurs pièces de théâtre : *la Parvenue*, comédie en quatre actes, jouée en 1869 au Théâtre-Français avec un succès d'estime; *Berthe d'Estrées*, jouée au Vaudeville en 1872, qui eut peu de succès ; *Monsieur Margerie*, comédie en un acte (1875), jouée au Vaudeville. La meilleure œuvre de Rivière sans contredit est sa saisissante nouvelle de début : *Pierrot*. Ph. B.

**RIVIÈRES.** Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld; 913 hab.

**RIVIERES** ou **RIVIÈRES-DE-THEYRARGUES.** Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Barjac; 558 hab. Filature de cocons.

**RIVIÈRES.** Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Gaillac; 387 hab.

**RIVIÈRES** DU SUD ou **GUINÉE** FRANÇAISE. Colonie française située entre la Mellacorée et le Rio Compony, au S.-O. de la Guinée portugaise et au N. de la colonie anglaise de Sierra-Leone. Ses limites à l'intérieur ne sont pas encore nettement déterminées et se confondent avec celles du Soudan français.

Les Rivières du Sud, qu'on désigne plus volontiers aujourd'hui sous le nom de Guinée française, comprennent l'ensemble des bassins côtiers sur un littoral d'environ 300 kil. mesuré en ligne directe. Sur cette étendue, les rivières sont nombreuses, ou plutôt la zone littorale n'est qu'un vaste delta aux bras multiples, coupé de profonds estuaires et bordé, du côté de la mer, d'îles basses et sablonneuses. Les principaux de ces estuaires sont le rio Nunez, le rio Compony, le rio Pongo, la Doubréka, la Mellacorée. Derrière ces estuaires et la zone marécageuse qu'ils forment, le pays se relève, et les versants, les plateaux et les montagnes de l'intérieur apparaissent. Dans la Guinée inférieure, le climat se divise en deux saisons bien tranchées par leur moyenne thermique et par les phénomènes météorologiques : l'une est la saison chaude et pluvieuse ; elle est connue sous le nom d'hivernage et commence aux derniers jours d'avril pour se prolonger vers fin novembre ; l'autre est la saison sèche et froide. Pendant la saison chaude, la température moyenne est de 30° à l'ombre; les chaleurs y sont humides et les pluies torrentielles. Pendant la saison sèche et froide, la température s'abaisse assez fréquemment jusqu'à 17°, mais il est bien difficile à l'Européen de se faire à ce climat.

*Productions naturelles*. La contrée doit sa richesse à ses forêts de caoutchouc; le caféier y croît spontanément ; le palmier à huile est répandu sur toute la côte; on y trouve le kola, la graine d'arachide, la sésame, etc., qui font l'objet d'un commerce suivi.

*Population*. De nombreuses tribus habitent la Guinée française. Les principales sont les Nalous, les Landoumans, les Bagas et les Soussous. Les Nalous occupent le littoral jusqu'au rio Nunez; les Landoumans, le cours moyen du rio Nunez; les Bagas, les îles marécageuses du littoral; les Sousous, le rio Pongo et tout le pays jusqu'aux frontières de Sierra Leone. Les populations sont partie fétichistes, partie musulmanes Dr ROUIRE.

**RIVIÈRES-HENRUEL** (Les). Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont; 138 hab.

**RIVIÈRES-LE-BOIS.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau; 216 hab.

**RIVIÈRES-LES-FOSSES.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy ; 518 hab.

**RIVIÈRES** (Raymond-Adolphe SERÉ DE), général français, né à Albi le 20 mai 1815, mort le 16 févr. 1895. Sorti de l'Ecole polytechnique comme sous-lieutenant (1835), il passa à l'Ecole de Metz puis dans le génie. Il fut nommé lieutenant en 1839, capitaine en 1843, chef de bataillon en 1858, colonel en 1868 et détaché à Nice, puis à Lyon, en qualité de directeur des fortifications. Le gouvernement de la Défense nationale l'employa et le nomma général de brigade (1870); après la guerre, il prit le commandement du génie du 2e corps d'armée (Versailles) et fut adjoint au comité des fortifications. En mai 1872, il fut chargé d'une mission difficile, l'instruction du procès du maréchal Bazaine, et s'en acquitta avec loyauté; son rapport (6 oct. 1873) relevait des charges accablantes contre Bazaine. En 1874, il fut désigné comme chef du service central du génie au ministère de la guerre et chargé des études pour la reconstruction des défenses de la frontière de l'Est : c'est lui qui élabora le vaste plan des travaux destinés à protéger notre frontière de l'Est et du Sud-Est. Général de division en 1874, il resta à la guerre et fut nommé membre du conseil supérieur des voies de communication. Directeur du génie jusqu'en 1880, il fut admis au cadre de réserve le 20 mai 1881. En 1881, il fut battu à une élection de sénateur inamovible où il était candidat des droites. Il a publié : *Historique des attaques dirigées contre les forts d'Issy et de Vanves par le 2e corps de l'armée de Versailles en 1870* (1882). Ph. B.

**RIVIÉRETTE.** Rivière du dép. du *Nord* (V. ce mot, t. XXV, p. 5).

**RIVILLE.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont; 496 hab.

**RIVOIR** (Technol.) (V. MARTEAU).

**RIVOLI.** Ville d'Italie, prov. de Turin, près de la rive droite de la Dora Riparia (affl. g. du Pô); 5.314 hab. Stat. finale d'un chem. de fer de Turin-Rivoli. Fabriques de toiles, de soieries, de lainages. Belles villas. Château royal où mourut, en 1732, le roi Victor-Amédée II, qui y avait été enfermé après son abdication.

**RIVOLI-VÉRONÈSE.** Village d'Italie, prov. de Vérone, district de Caprino, situé au S. du mont Baldo, sur la hauteur dominant la rive droite de l'Adige ; 470 hab. (1.160 avec la commune). Grande victoire remportée par l'armée française sous les ordres de Bonaparte et Masséna, le 14 et le 15 janv. 1797, sur les Autrichiens.

BATAILLE DE RIVOLI. — Sanglante bataille qui se livra les 14 et 15 janv. 1797 entre les Autrichiens et les Français et décida du sort de l'Italie. Pendant que Wurmser était enfermé dans Mantoue qui tenait la Lombardie et Venise, Alvinczy décida de porter sur Rivoli l'armée considérable qu'il avait réunie dans le Tirol, pendant qu'il envoyait un autre corps, commandé par Provera, sur Mantoue, et qu'il faisait attaquer Vérone, de manière à relier les deux opérations. Bonaparte saisit ce plan et prit ses dispositions pour le déjouer : il envoya Augereau à Rome pour surveiller les Autrichiens sur son aile droite, Serrurier à Mantoue, et un petit corps à Vérone. Quant à lui, il partit avec Masséna et toutes ses troupes disponibles (22.000 hommes), à marches forcées, sur Rivoli, où Alvinczy pensait ne trouver que les 9.000 hommes de Joubert. Pour anéantir celui-ci, qui occupait le plateau de Rivoli, Alvinczy divisa ses forces : Lusignan, avec 4.000 hommes, prit à droite ; un corps de 22.000 hommes prit à gauche ; au centre, le gros des forces autrichiennes prit position entre Caprino et Sarco, en face des Français. Bonaparte donna à Joubert l'ordre d'attaquer et d'occuper la chapelle San Marco, clef de la position. Pendant ce temps, les Français fléchissaient un peu à l'aile gauche et au centre, mais Berthier et Masséna renforcèrent la gauche qui reprit l'offensive ; la colonne autrichienne, qui venait par la vallée de l'Adige, fut bouleversée par les belles charges de cavalerie de Leclerc et Lassalle, en même temps que par un audacieux mouvement en arrière de Joubert, qui acheva la déroute de ce gros corps. Quant à la division Lusignan qui avait tourné la position, elle arrivait, sûre de la victoire, sur l'armée française, lorsqu'elle se trouva prise entre la réserve française et le corps de Ney et fut faite prisonnière. Alvinczy avait été lui-même rejeté jusqu'à Corona. Bonaparte profita de sa victoire pour marcher contre Provera qui, enfermé à La Favorite, près de Mantoue, le 15, fut battu et fait prisonnier, ce

qui amena la capitulation de Mantoue. La victoire de Rivoli donna aux Français 20.000 prisonniers et 45 pièces de canon. En récompense de sa conduite dans cette journée, Masséna reçut, en 1807, de Napoléon le titre de duc de Rivoli. Ph. B.

**RIVOLI** (Duc de) (V. Masséna).

**RIVOLLET** ou **RIVOLET**. Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche; 542 hab. Vignobles et distillerie.

**RIVOYRE** (Denis de), écrivain et voyageur français (V. Denis de Rivoyre).

**RIVULARIÉES** (Bot.) (V. Nostocacées).

**RIVURE.** En construction métallique, la rivure est l'ensemble des dispositions employées pour l'assemblage, d'une façon permanente et indéformable, des pièces métalliques entre elles à l'aide de *rivets*. La forme des rivets, les qualités que doivent remplir les métaux dont ils sont constitués ainsi que les essais mécaniques auxquels on les soumet pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises ayant été traitées à l'art. Rivet, qui comporte également des indications sur l'opération de la pose des rivets ou *rivetage*, nous n'avons plus à nous occuper que des dispositions propres à assurer les assemblages que l'on poursuit et à s'affranchir des défauts que l'on rencontre dans l'opération du rivetage. Dans le cas le plus général d'un assemblage par rivets, le travail moléculaire du métal de la tige est complexe et peut être décomposé suivant les efforts élémentaires suivants : 1° une *extension simple* résultant des efforts moléculaires qui peuvent se développer dans la tige, sous l'influence de diverses causes, parallèlement à la direction de l'axe du rivet; 2° un *cisaillement* provenant des tensions moléculaires normales à cette direction qui tendent à faire glisser les différentes sections normales les unes sur les autres; 3° une *flexion* résultant des mêmes efforts normaux qui tendent également à faire fléchir la tige du rivet. C'est au point de vue de ces efforts élémentaires d'extension, de cisaillement et de flexion que l'ingénieur doit étudier les dispositions les plus propres à assurer la bonne résistance tant du métal du rivet que de celui des tôles réunies. Nous allons les exposer succinctement.

1° *Extension*. L'extension simple de la tige du rivet peut être produite, soit lorsque le rivetage est effectué à chaud, par les tensions longitudinales développées pendant la pose par le raccourcissement de la tige du rivet, soit par celles dues à un effort de traction directe résultant de l'influence des efforts extérieurs. Lorsque le rivetage est effectué à chaud, à la main ou à la machine (V. Rivet), le refroidissement de la tige du rivet, après forgeage de la tête, développe, en effet, dans le corps, par suite du raccourcissement de cette tige, des tensions longitudinales d'autant plus élevées que le métal est moins ductile, la température de pose et le diamètre de la tête du rivet plus grands et le rapport du diamètre de la tige à sa longueur plus faible. Ces tensions, qui dépassent la limite d'élasticité, ne doivent être supérieures, en aucun point, à la limite de rupture de la matière; on admet qu'elles atteignent 25 kilogr. par millimètre carré de section pour les rivets en fer, 30 kilogr. pour les rivets d'acier. Une valeur trop élevée de ces tensions se reconnaît généralement dans la section de moindre résistance du rivet qui est celle qui rattache la tige à la tête forgée sur place où le métal a subi un écrouissage énergique par suite du martelage de cette tête au-dessus de la température du rouge. Il s'y détermine, sous l'influence de ces tensions exagérées, soit une fissuration des parties forgées qui, superficielle au début, se propage peu à peu dans le corps du rivet amenant bientôt le décollement de la tête, soit un commencement de striction résultant de ce que, la limite de rupture ayant été dépassée, la tige a subi un allongement permanent notable, ayant pour effet d'atténuer les tensions longitudinales et d'amener, lors de la pose des rivets voisins, ou ultérieurement sous l'action des efforts extérieurs, le desserrage des tôles que le rivet, trop allongé et devenu mobile dans son trou, ne maintient plus. C'est dans le but de remédier à ces deux défauts de pose : fissuration des parties forgées ou striction de la tige à sa jonction avec la tête forgée qu'on recommande d'employer du fer très fin ou de l'acier extra-doux, possédant une malléabilité et un allongement de rupture très grands, de maintenir le rapport de la longueur de la tige à son diamètre au-dessous de certaines limites (4 à 4,5 au maximum), de veiller à ce que la température au moment où la pose est terminée ne dépasse pas 150 à 160°, de refroidir même le corps du rivet par une immersion dans l'eau avant la pose pour diminuer la contraction du métal. C'est dans le même ordre d'idées que la circulaire du ministère des travaux publics du 29 août 1891 réglant les conditions de résistance des ponts métalliques prescrit d'abaisser à 3 kilogr. par millimètre carré de section le travail de tout rivet ayant éventuellement à résister à un effort de traction directe dirigé suivant son axe, les tensions longitudinales qui en résultent pouvant amener la striction de la tige.

Ces tensions de pose ont pour effet de produire un serrage énergique des pièces réunies déterminant ainsi une *adhérence* qui s'oppose à leur déplacement mutuel parallèlement aux faces de contact. Cette adhérence qui est proportionnelle, d'une part, à l'effort total de traction exercé par la tige du rivet sur chacune des têtes à la suite du refroidissement produit pendant la pose et, d'autre part, au coefficient de frottement des surfaces en contact (0,50 à 0,60 pour le fer frottant sur le fer des surfaces brutes de tôle), peut ainsi atteindre 12 à 15 kilogr. par millimètre carré de section de rivet. Cette adhérence doit être tout d'abord vaincue avant que les efforts de cisaillement et de flexion du corps du rivet ne puissent prendre naissance. Aussi préconise-t-on parfois de ne compter que sur elle, surtout pour l'assemblage des pièces dont les trous ont été obtenus par poinçonnage.

La valeur de l'adhérence produite par les rivets dépend de l'état physique, soit des pièces à réunir, soit des rivets qui les assemblent, ainsi que des circonstances du percement des trous et de la pose des rivets. L'état physique des pièces et des rivets importe, car l'adhérence croît avec le coefficient d'élasticité des matières qui les composent et la rugosité des surfaces en contact. Le percement des trous se pratique, soit à la mèche, soit au poinçon. A la mèche, ils peuvent avoir tel diamètre que l'on veut; de plus, il est aisé d'obtenir la concordance et le calibrage des trous dans les diverses pièces à assembler, car on peut percer à la fois toutes les épaisseurs à réunir et donner, par suite, aux trous le diamètre juste du rivet; enfin, on ne modifie que très peu les qualités élastiques des pièces percées. Il n'en est pas de même pour le poinçonnage, le diamètre du trou ne peut descendre au-dessous d'une certaine limite (environ une fois et demi l'épaisseur de la tôle à percer) fixée par l'effort de compression maximum que le poinçon peut supporter sans se briser; de plus, cette opération a pour effet d'altérer, par écrouissage, la matière sur tout le pourtour de l'orifice pratiqué et d'en abaisser, par suite, la résistance au point de faire craindre que la transmission, soit des efforts de compression des têtes du rivet sur les tôles produisant l'adhérence, soit des efforts de cisaillement au corps du rivet, ne puisse s'effectuer dans de bonnes conditions, sans écrasement de la matière. C'est dans le but de remédier à cet inconvénient que l'on poinçonne les tôles à un diamètre plus faible que celui nécessaire aux trous, diamètre que l'on amène ensuite à la valeur désirée par l'enlèvement, à l'aide de l'*alésoir* (V. ce mot), du métal écroui par le poinçon; cette opération offre l'avantage de permettre la rectification des erreurs commises dans le percement des trous, l'alésoir ramenant les orifices des tôles à se correspondre exactement, condition essentielle d'une bonne rivure.

La pose des rivets a aussi une grande importance, car l'adhérence étant produite par l'intermédiaire des têtes de rivet, il importe d'apporter un soin tout spécial à la confection de celle que l'on forge sur place : le métal qui doit la fournir doit être en quantité strictement suffisante ; car, s'il y a défaut de matière, la tête est incomplète et ses bords, trop peu nourris, peuvent avoir une solidité insuffisante et une surface de contact avec la tôle trop peu étendue (fig. 1) ; s'il y a excès de matière, la matrice écrase le métal sur le pourtour de la tête qui pré-

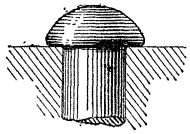

Fig. 1.

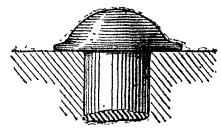

Fig. 2.

sente des bavures (fig. 2) qui, se désagrégeant par les derniers coups de marteau, amènent des traces de désorganisation qui peuvent inspirer des craintes sur la durée du rivet. La température à laquelle la pose est terminée est en relation directe avec l'adhérence qui en résulte; aussi peut-on accroître à volonté la résistance au glissement mutuel des tôles par une augmentation correspondante de la température de pose. Il faut néanmoins veiller à ne pas atteindre celle qui ferait naître dans le rivet des tensions voisines de la limite de rupture de la matière. Il est utile également de réaliser un bon contact des tôles à réunir et, dans ce but, de leur faire subir un léger martelage aux environs du trou immédiatement avant la pose du rivet. Lorsque les pièces réunies par rivets sont soumises à des efforts extérieurs tels qu'ils déterminent dans l'assemblage des efforts moléculaires pouvant admettre des composantes normales aux surfaces de contact des pièces, l'effort de traction directe qui en résulte vient accroître les tensions longitudinales développées, pendant la pose à chaud, dans le rivet par le raccourcissement de la tige. Cet effort de traction, de sens contraire aux tensions de pose, diminue, par là même, l'adhérence. Quoi qu'il en soit, si l'on peut obtenir une certaine adhérence des tôles par la pose à chaud du rivet, on ne peut y compter lors de la pose à froid. Dans la pose à froid, on est obligé d'employer, pour les rivets, un métal extra-doux de très grande malléabilité, on n'obtient ainsi qu'un serrage insignifiant, et le rivet ne travaille guère qu'au cisaillement. D'autre part, le métal de la tête a été écroui au delà de la limite de rupture et le rivet est exposé à se rompre ou à se relâcher sous le moindre effort de traction exercé dans la direction de son axe, en raison de la désorganisation subie par le métal.

2° *Cisaillement et flexion.* Le cisaillement de la tige du rivet provient de ce que, par suite du contact du corps cylindrique avec les parois du trou et de l'adhérence des têtes avec les tôles qu'elles pressent, la composante normale à l'axe du rivet des efforts moléculaires qui se développent dans chaque tôle est transmise en partie au rivet. La flexion de la tige résulte de l'action du couple déterminé par les efforts moléculaires de sens contraires et normaux à la direction de l'axe du rivet qui peuvent prendre naissance dans les tôles sous l'influence des efforts extérieurs. Ces efforts de cisaillement et de flexion se développent toujours simultanément dans le corps cylindrique du rivet. Le travail qui en résulte pour le rivet est d'autant plus élevé que la tige remplit moins exactement le trou dans lequel on l'a introduite. A cet effet, le jeu du rivet dans son trou ne doit pas excéder 5 % de son diamètre. Ce travail est notablement augmenté lorsque le trou est mal calibré ou que les orifices des tôles superposées ne se correspondent pas exactement par suite d'un repérage défectueux lors du poinçonnage. La rupture d'un rivet se produit le plus souvent par le décollement de la tête forgée sur place qui se sépare de la tige, car l'angle rentrant situé entre le corps cylindrique et les bords de la tête constitue une région critique. Il en est de même pour le travail au cisaillement des angles saillants qui limitent les trous. En conséquence, dans un assemblage exécuté avec un soin exceptionnel, il convient de raccorder la tête du rivet avec le corps cylindrique par un collet conique et d'arrondir les bords des trous percés dans les tôles (fig. 3). Cette dernière opération est surtout justifiée pour les trous forés ou alésés, dont les bords sont nets et coupants, tandis que le poinçon écrase et émousse cette arête circulaire. Les règles de construction qui découlent des considérations qui précèdent sont les suivantes : 1° le diamètre du trou de rivet pour un bon poinçonnage ne doit pas être inférieur à deux fois l'épaisseur de la tôle : 2° la distance de l'axe du rivet au bord de la tôle ne doit pas être inférieure à deux fois et demi le diamètre de la tige du rivet ; 3° l'écartement d'axe en axe de deux rivets consécutifs peut varier entre trois fois et cinq fois ce diamètre. Quant aux dimensions des différentes parties du rivet, elles sont consignées sur la fig. 4. Au point de vue de la disposition des rivets, on distingue la *rivure d'assemblage* spécialement employée pour la réunion des pièces de charpente métallique et la *rivure étanche* qui s'applique plus particulièrement aux

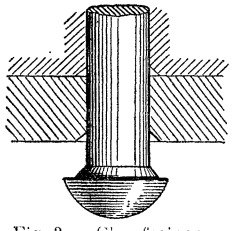

Fig. 3. — Chanfreinage des trous de rivets.

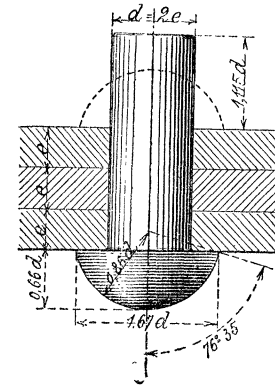


Fig. 4. — Dimensions principales d'un rivet.

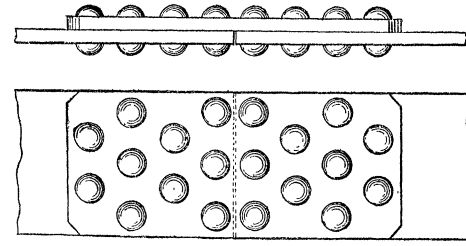

Fig. 5. — Assemblage à couvre-joint.

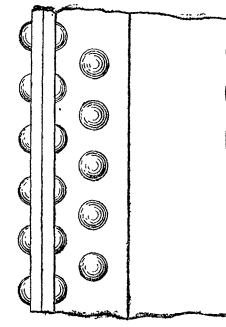

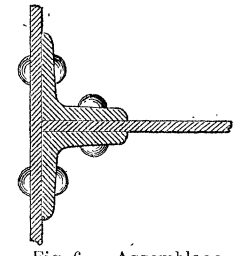

Fig. 6. — Assemblage à cornières.

tôles de chaudières à vapeur, des réservoirs et de tous autres récipients destinés à contenir un liquide ou un gaz. Ces deux genres de rivure diffèrent surtout par l'écartement des rivets qui ne doit pas être supérieur à trois fois le diamètre de la tige dans la rivure étanche, alors qu'on peut atteindre cinq fois ce diamètre pour la rivure d'assemblage.

Les différents cas que l'on rencontre en pratique dans la rivure d'assemblage peuvent se ramener à deux types principaux, à savoir : 1° l'assemblage de deux tôles de même épaisseur juxtaposées bout à bout (fig. 5), caractérisé par l'emploi du *couvre-joint*, tôle supplémentaire d'épaisseur égale aux tôles à réunir, disposée à cheval sur le joint et dont la longueur se détermine d'après le nombre de rivets nécessaires pour rétablir la continuité de la pièce ; 2° l'assemblage de deux tôles se rencontrant sous un certain angle, généralement sous un angle droit. Le caractère de cet assemblage réside dans l'emploi de *cornières d'assemblage*, sorte de couvre-joints coudés (fig. 6) réunis par rivets aux deux pièces. Les rivets se disposent généralement en correspondance sur des files parallèles, distantes entre elles de trois à cinq fois le diamètre de la tige ; cependant, lorsqu'on veut diminuer la distance entre ces files, on emploie la disposition en quinconce, dans laquelle les rivets d'une file se trouvent en regard du milieu de l'intervalle des rivets de la file précédente (V. Chaudronnerie). Dans la rivure des chaudières, des réservoirs, etc., l'emploi des couvre-joints est peu fréquent, on réunit plutôt les différentes viroles par recouvrement des tôles (fig. 7), les rivets étant encore disposés, suivant leur nombre, par file ou en quinconce. E. Laye.

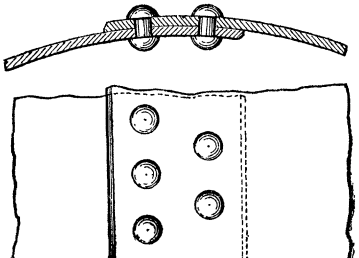

Fig. 7.— Assemblage par recouvrement.

**RIX.** Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy ; 181 hab.

**RIX.** Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Clamecy ; 157 hab.

**RIXDALE.** Ancienne monnaie d'argent qui se fabriquait principalement en Allemagne, mais aussi en Flandre, en Pologne, en Danemark, en Suède et en Suisse et qui eut une vogue immense dans le commerce international. Son nom allemand était *Reichsthaler*, en hollandais *rijksdaaler*, d'où, en français, *rixdale*. La *rixdale* n'était donc autre chose que le thaler d'empire (V. Thaler) ; par analogie avec la monnaie de France, on l'appelait aussi parfois *écu* d'empire. A partir du milieu du XVI^e siècle, la *rixdale* fut taillée à 8 au marc et courut d'abord pour 68 kreutzers et un peu plus tard pour 74 kreutzers. En 1622, l'empereur Ferdinand II fixa, dans un édit, la *rixdale* à 1 florin 30 kreutzers. La diète de Ratisbonne en 1667 statua que désormais la *rixdale* vaudrait 96 kreutzers, mais certains pays, notamment la Saxe électorale, le Brandebourg et le Brunswick, refusèrent d'admettre ce tarif et donnèrent à la rixdale la valeur de 90 kreutzers. En France, la rixdale était évaluée, à cette époque, à environ 5 livres 8 sols tournois. Mais il y avait des tarifs différents, suivant l'origine de la rixdale : c'est ainsi que celle de Hollande valait 5 livres 12 sols 9 deniers et celle de Danemark 5 livres 13 sols. Et nous ne donnons là que des exemples des variations infinies, sur les divers marchés européens, de la valeur de la rixdale, comme d'ailleurs de la valeur de toutes les anciennes monnaies. La rixdale circulait dans tout le Levant en concurrence avec l'écu de France, la pistole italienne, la piastre espagnole et mexicaine. Le nom de *rixdale* désignait aussi une monnaie de compte variable ; la rixdale de compte, à Amsterdam, se divisait en 50 sols communs ou 100 deniers de gros ; à Anvers, en 48 patards ; à Augsbourg, 100 rixdales de compte valaient 127 rixdales d'argent courant. Les anciens livres de changeurs donnent les tableaux de ces variations, suivant les temps, les pays et les usages locaux. E. Babelon.

**RIXDORF.** Village allemand des faubourgs du S.-E. de Berlin, présidence de Potsdam, cercle de Teltow, séparé de Berlin par le parc de la Hasenhaide ; 60.000 hab. Superficie de 1.226 hect. Fabrique d'étoffes de laine, d'objets en caoutchouc et gutta-percha, brasseries, moulins, culture maraîchère. Jusqu'en 1874, il était divisé en Deutsch-Rixdorf et Bohmisch-Rixdorf ; le premier village s'appelait originairement Richardsdorf, et appartenait jusqu'en 1435 à l'ordre des chevaliers de Saint-Jean (Hospitaliers), et l'autre village avait été fondé en 1737 par les Bohémiens (des frères hussites, d'origine tchèque).

**RIXENS** (Jean-André), peintre français, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) le 30 nov. 1846. Elève de Gérome et de Yvon, on a de lui : *l'Adieu du Matin*, *Vue de l'ancien cloître des Augustins à Toulouse* (1869) ; *Portrait de M^lle B.* (1870) ; *Portrait de M^me **** (1872) ; *Mort de Cléopâtre* (1874) ; *Portraits de M^lle J.*, *de M. de B. et de M^lle F. de B.* (1875) ; *le Cadavre de César*, *Repentir de saint Pierre*, pour l'église d'Ivry (1876) ; *Portrait de M. S.*, *sénateur* (1877) ; *Marie-Jeanne* (1879) ; *Retour de la moisson* (Pyrénées) (1880) ; *Mort d'Agrippine* et *Portrait de M. D.* (1881) ; *Tête de vieillard* (1882) ; *la Gloire* (1883) ; *Coquetterie* et *Etude* (1884) ; *Laminage de l'acier* (1887) ; *Mon Portrait*, *Don Juan*, *Dame à la fourrure* (1889).

**RIXOUSE** (La). Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude ; 348 hab. Fabrique de lunetterie et de verres de lunettes.

**RIZ** (*Oriza* L.). **I. Botanique.** — Genre de Graminées, dont l'unique espèce, *O. sativa* L. ou *Riz*, est caractérisée par ses épillets composés d'une seule fleur : 2 glumes naviculaires petites ; 2 glumelles carrées, l'inférieure terminée par une arête droite ; à la base de l'ovaire, 2 petites écailles ; 6 étamines ; ovaire surmonté de 2 styles ; le fruit est une caryopse comprimée. Le chaume atteint 1 m. à 1^m,30 de hauteur ; les feuilles sont planes et les fleurs sont disposées en épillets à court pédicelle, formant une longue panicule terminale. En médecine, on emploie l'eau de riz dans les diarrhées avec ou sans addition de laudanum ; elle entre encore dans des collyres émollients. Avec la farine, on fait des cataplasmes émollients. On connaît les usages de la poudre de riz parfumée ou non. Dr L. Hn.

**II. Culture.** — Le riz cultivé est originaire de l'Asie méridionale ; il est connu depuis les temps les plus reculés dans les régions tropicales dont il est la principale céréale ; il est cultivé à Java depuis 1084 ; il a été introduit de Madagascar dans la Caroline du Sud en 1694 ; les Maures l'importèrent en Espagne ; enfin sa culture commença en Italie, dans le Novarrais, en 1521, lorsque Charles V traversa la Lombardie pour assiéger Milan ; c'est en 1560 que Jérôme Ugazio construisit le célèbre canal qui devait alimenter les rizières du Verceillais. Le riz a été expérimenté à diverses reprises dans le midi de la France, mais sans succès ; par contre, il occupe de vastes surfaces en Espagne, dans le Portugal et en Italie ; il est surtout répandu dans l'Extrême-Orient, dans l'Inde, dans les Indes néerlandaises, à Java, à Ceylan, dans la plupart des îles de la Polynésie, de la Malaisie et de la Mélanésie, dans l'Afrique centrale et australe, en Egypte, sur les côtes du Malabar et de Coromandel, au Brésil, etc., il remonte jusque dans les régions tempérées chaudes vers 45° lat. N. quand on peut l'irriguer ; l'immense étendue de son aire géographique suffit pour expliquer le nombre

considérable de ses variétés et les modifications très notables existant, suivant les régions, dans les méthodes de culture.

Variétés. — En Europe et en Amérique on ne connaît que le *riz aquatique* qui accomplit toutes les phases de son existence sur des terrains complètement noyés (rizières) ; six ou sept variétés au plus entrent dans la culture courante : le *riz commun* (novaresse, nostrano, etc.), le *riz bertone*, le *riz américain*, ou *riz de la Caroline*, le *riz de Piémont*, le *riz à grains d'or*, etc. ; les riz aquatiques sont aussi les plus répandus en Asie, en Afrique et en Océanie, où il en existe une foule de variétés, à côté desquelles on exploite, dans quelques régions, plusieurs espèces spéciales, notamment le *riz glutineux* (Chine, Cochinchine, Java) à grains rouges, noirs ou violets, et le *riz de montagne* ou *riz des terrains secs* (Chine, Japon, Java, Sumatra, îles Philippines, etc.) qui peut mûrir sa semence dans les situations même élevées où les pluies sont abondantes et fréquentes ; son grain est plus blanc et de goût plus agréable que celui du riz aquatique, mais il est moins productif que ce dernier ; les variétés ont été classées en trois catégories : riz précoces, riz de demi-saison et riz tardifs ou riz de Mandchourie. La culture est très simple et n'exige pas généralement d'arrosages directs ; en Chine, on sème, suivant les contrées, de la fin de mars à juillet, et l'on récolte de juin en novembre ; en Cochinchine, la culture s'étend de décembre ou janvier à avril ou mai ; à Sumatra, de septembre ou octobre, à février ou mars, etc. Plus compliquées et plus coûteuses sont les pratiques suivies dans la culture du riz aquatique.

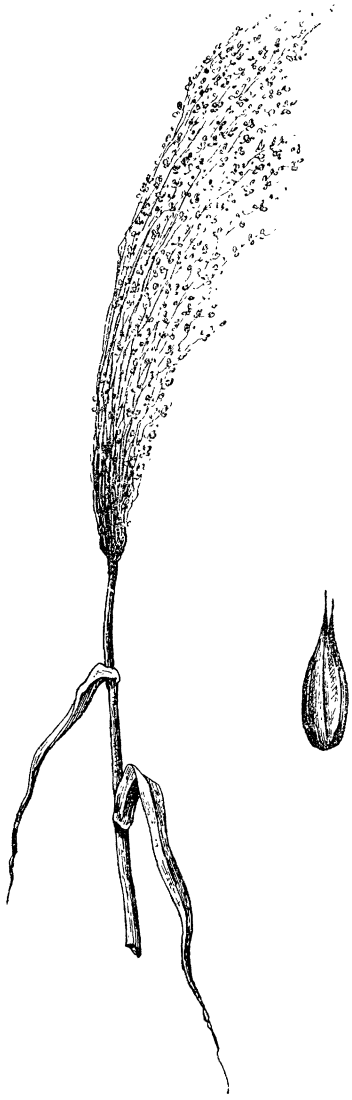

Panicule de riz et riz en paille (grain).

Rizières. — Le riz aquatique se cultive dans des réservoirs appelés *rizières* situés sur de bons terrains fertiles, riches en humus, à sol plutôt siliceux qu'argileux, et, autant que possible, à sous-sol imperméable ; les rizières de grande étendue sont coupées par des digues assez larges et assez solides pour servir de passage et disposées de façon à empêcher la production de vagues trop violentes qui déracineraient les plantations ; elles sont coupées de place en place pour assurer la circulation de l'eau ; leur hauteur au-dessus de la nappe d'eau est de 30 à 40 centim., l'épaisseur de la nappe d'eau variant elle-même entre 15 et 25 centim. L'occupation de la rizière est temporaire ou permanente ; dans le premier cas, on interrompt la culture du riz tous les deux ou trois ans et on la remplace par une culture de blé, de maïs, etc. Les engrais (fumiers, tourteaux, engrais verts, etc.) sont enfouis à la charrue ou à la bêche, avant les semailles, puis, lorsque l'époque de ces dernières est arrivée (mois d'avril en Chine, Caroline, Egypte, Espagne, Italie, etc. juillet et août dans l'Inde ; commencement de juin dans l'O. de l'Afrique, etc.), on nivelle la surface des compartiments, on relève et on consolide les *banquettes* et on ouvre des rigoles par lesquelles se fera l'écoulement des eaux à l'approche de la maturité.

Culture proprement dite. — Le semis se fait le plus souvent dans l'eau (nappe de 10 à 15 centim.), les graines sont trempées au préalable pour leur donner plus de poids et les empêcher de flotter ; on bouche avant de semer toutes les ouvertures pour rendre l'eau stagnante, puis on agite fortement cette dernière jusqu'à la rendre vaseuse et l'on sème ensuite à la volée (150 à 230 litres par hectare), les particules terreuses mises en suspension retombent peu à peu sur les graines et les recouvrent suffisamment ; la levée a lieu au bout d'une quinzaine de jours. La multiplication se fait aussi par repiquage (Chine, Hindoustan, Japon, Java, etc.) par pieds isolés ou en touffes ; la pépinière est maintenue fortement humide, et on la sème très dru ; la rizière n'est remplie qu'après la reprise des plants. Le riz doit être l'objet de soins incessants pendant tout le cours de sa végétation ; il faut surtout s'attacher à maintenir l'eau à une température élevée et constante ; on bine à plusieurs reprises dans les plantations en lignes et on sarcle de façon à enlever toutes les plantes nuisibles, particulièrement le mil des rizières, les scirpes, les joncs, les laîches, le plantain d'eau, etc., qui, très vigoureux, croissent rapidement et peuvent étouffer la céréale. Le riz est atteint souvent dans les plantations mal entretenues, trop arrosées ou irriguées avec de l'eau trop froide, par la rouille et par la *brusone*, maladie qui le rend stérile et que l'on peut vraisemblablement attribuer à des vers du groupe des anguillules.

Récolte. — La détermination de l'époque la plus favorable pour l'exécution de la récolte a une grande importance ; il est toujours utile de commencer la coupe un peu avant la maturité complète, sans attendre que le grain se laisse trop facilement diviser par l'ongle. La plante a alors de quatre à six mois de végétation ; on opère dans l'Inde en décembre ; en Egypte, en octobre ou novembre ; en Italie, vers la fin d'août ou au commencement de novembre, etc. Après deux ou trois jours de mise à sec de la rizière, on fauche à la faucille bien tranchante ; on lie après quelques jours de javelage et on rentre la récolte aussitôt que possible. L'égrenage se fait à la main ou à la batteuse, et le grain n'est mis au grenier que lorsqu'il est parfaitement sec ; le grenier doit être aéré et sec, car le riz prend facilement de l'humidité et s'échauffe très vite. Le rendement est très variable : en Europe, il oscille entre 30 et 40 hectol. par hectare ; dans l'Extrême-Orient, il s'élève fréquemment jusqu'à 50 et 60 hectol. Le *riz en paille* ou *riz brut*, *nelly*, *paddy*, etc., pèse de 45 à 60 kilogr. par hectolitre, le *riz décortiqué* ou *riz blanchi* (riz débarrassé de ses enveloppes par pilonnage et criblages) atteint des poids de 72 à 80 kilogr. ; le riz brut donne en moyenne 60 à 65 °/₀ de grain blanchi, 3 à 5 °/₀ de grains moyens et petits et 10 °/₀ de farine (rendements en poids). Les riz commerciaux de qualité supérieure, dits *riz glacés* (*wooclop*), sont lustrés et gla-

cés par frottement dans des tambours en toile métallique (tamis à brasser, tamis à polir), puis en peau de mouton.

**III. Commerce.** — L'importance du commerce du riz dans le monde entier ne peut être établie de façon certaine, étant donné que l'on ignore le chiffre des transactions locales dans les grands pays producteurs et entre ces pays et les régions voisines (Japon, îles océaniennes, etc.). En ce qui concerne l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique pour lesquels seuls sont produites des statistiques, nous trouvons les chiffres d'importation suivants :

| | 1886 | 1896 |
|---|---|---|
| | tonnes métr. | tonnes métr. |
| Europe | 695.450 | 532.117 |
| Etats-Unis | » | 64.466 |

L'importation en Europe varie d'une année à l'autre dans de grandes limites, atteignant jusqu'à 30 % de la moyenne ordinaire ; ce fait tient avant tout aux grandes variations qui se produisent elles-mêmes dans la production. La répartition proportionnelle du poids total des expéditions directes de toutes provenances dans les principaux ports d'importation d'Europe s'établit de la façon suivante :

| | 1886 | 1890 | 1896 |
|---|---|---|---|
| Angleterre | 40,1 % | 31,4 % | 21,8 % |
| Allemagne | 31,2 | 39,7 | 23,7 |
| Belgique | 6,4 | 8,1 | » |
| France | 8,6 | 6,9 | 17,5 |
| Hollande | 13,7 | 13,8 | » |

On doit remarquer la diminution sensible des arrivages en Angleterre et l'importance prise par les marchés continentaux surtout par Brême et Hambourg (Allemagne, répartition en 1898, 56 %) et par Marseille : ce double fait résulte de la création des nouvelles lignes allemandes et françaises sur l'Inde et l'Indo-Chine. Les exportations italiennes (cultures italiennes, 160 à 165.000 hect. ; production moyenne, 6 millions d'hect.) portent sur les riz travaillés et varient annuellement entre 30 et 37.000 tonnes ; les exportations espagnoles (production moyenne, 2.140.000 hectol.) ne dépassent que rarement le chiffre de 15.000 tonnes.

Nos statistiques de douanes, quoique incomplètes, fournissent cependant quelques indications spéciales intéressantes sur notre commerce extérieur de riz. Depuis 1892 elles distinguent le *riz en paille* (droit, 3 fr. par 100 kilogr.), les *brisures* (droit, 6 fr. par 100 kilogr.), et le *riz entier*, les *farines* et les *semoules* (droit, 8 fr. par 100 kilogr.), les deux dernières catégories de produits étant réunies antérieurement à l'application de la loi de 1891. Entre 1891 et 1898, nos importations accusent les chiffres suivants :

| | Riz en paille | Brisures | Riz entier, farines et semoules |
|---|---|---|---|
| | tonnes métr. | tonnes métr. | tonnes métr. |
| Max. | 84.983 (*1894*) | 32.866 (*1898*) | 70.757 (*1898*) |
| Min. | 16.643 (*1897*) | 4.024 (*1892*) | 10.645 (*1892*) |
| Moy. | 55.963 | 14.251 | 36.802 |

Au point de vue du pays de provenance, elles se sont décomposées comme suit pour l'année 1898. *Riz en paille :* Indes anglaises, 17.189 tonnes métriques ; Indo-Chine française, 44.096 t. m. ; autres pays, 12.383 t. m. ; total : 73.688 t. m., d'une valeur douanière de 12 millions 523.560 fr. *Brisures de riz* (différ. pays) : 32.866 t. m., d'une valeur douanière de 6.244.654 fr. *Riz entier, farines et semoules :* Indes anglaises, 517 t. m. ; Indo-Chine française, 63 062 t. m. ; Angleterre, 112 t. m. ; Belgique, 748 t. m. ; Italie, 1.273 t. m. ; autres pays, 5.043 t. m. ; total : 70.756 t. m., d'une valeur douanière de 18.396.742 fr.

Malgré les fluctuations souvent considérables relevées d'une année à l'autre, on peut constater dans l'ensemble une progression notable des importations de grains entiers et de brisures : les premiers sont travaillés dans nos rizeries de Nantes, de Marseille, du Havre, de Paris et de Bordeaux ; les secondes sont utilisées en brasserie, en distillerie et comme aliment du bétail. L'importation du riz en paille s'abaisse, au contraire, de façon sensible par suite de l'installation de plus en plus générale, dans les régions de production, d'usines de premier décorticage. L'accroissement de l'importation du riz en grains (indemne de droits) de l'Indo-Chine a été particulièrement remarquable, et il compense largement la diminution de l'importation par transit anglais, hollandais, belge, etc. ; nous trouvons en effet :

| | Importations | Proportion % des chiffres totaux correspondants |
|---|---|---|
| | tonnes métr. | tonnes métr. |
| 1892 | 5.624 | 52,8 |
| 1893 | 8.538 | 57,2 |
| 1894 | 36.369 | 84,7 |
| 1895 | 29.258 | 80,7 |
| 1896 | 34.891 | 83,6 |
| 1897 | 34.128 | 84,4 |
| 1898 | 63.062 | 89,1 |

Les riz de cette provenance (riz gras ou gélatineux et riz ordinaires), dits aussi *riz de Saïgon* ou de *Cochinchine*, demanderaient seulement un peu plus d'*œil*, une meilleure décortication et un emballage plus soigné pour pouvoir lutter contre les meilleurs sortes étrangères (riz indien, Arracan, Java, Philippines, Carolines, Japon, Piémont, etc.).

Les réexportations portent surtout sur les grains glacés, sur les farines et les semoules avec une moyenne annuelle de 14.806 tonnes ; elles ont presque doublé d'importance depuis 1894. Les réexportations de brisures ne dépassent guère une moyenne de 2.000 tonnes ; celles des riz en paille sont insignifiantes.

Pour l'année 1898, en particulier, les chiffres ont été les suivants : *riz et paille*, 755 tonnes métr. ; *brisures de riz*, 2.939 t. m. ; *riz entier, farines et semoules*, 26.262 t. m. ; total : 29.956 t. m. représentant une valeur douanière de 7.843.878 fr. J. Troude.

**IV. Pharmacie.** — Les préparations officinales du riz sont la poudre, la tisane et le cataplasme de farine de riz. Pour préparer la poudre, on fait macérer le riz dans l'eau pendant vingt-quatre heures. On le jette sur une toile et on l'entretient humide jusqu'à ce qu'il soit devenu opaque et friable. On laisse sécher et on pulvérise d'abord au mortier de marbre. On sèche à l'étuve à 40° et on achève la pulvérisation au mortier de fer. On passe au tamis de soie 140. Cette poudre de riz n'a rien de commun avec les préparations de même nom produites par la parfumerie ; celles-ci sont des mélanges d'amidon, carbonate de chaux, carbonate de magnésie, etc., parfumés, qui adhèrent d'ailleurs plus fortement à la peau que la poudre de riz pure.

La tisane de riz ou eau de riz se fait à la dose de 20 gr. de riz par litre d'eau. On fait crever le riz par ébullition, et on passe à travers une étamine peu serrée. Le cataplasme de poudre de riz se prépare avec une partie de poudre pour dix d'eau. On délaye la poudre dans deux fois son poids d'eau, et on ajoute peu à peu le reste de l'eau portée à l'ébullition. On fait bouillir quelques instants en agitant la masse. V. H.

**V. Art culinaire.** — Le riz constitue un aliment sain et de facile digestion. On le sert en potages gras ou maigres et comme garnitures de volailles. Il entre aussi dans la confection des gâteaux, des soufflés et de beaucoup d'entremets sucrés. Pour le cuire, on le lave d'abord à plusieurs reprises dans l'eau froide, en le frottant entre les mains ; on l'égoutte, et on le fait cuire à petit feu mouillé d'une quantité convenable d'eau, de bouillon ou de lait, selon la destination qu'on veut lui donner. Le riz, pendant la cuisson, ne doit pas être remué et ses grains doivent rester entiers.

*Gâteau de riz.* Après avoir fait blanchir du riz (250 gr.) et l'avoir fait crever dans un peu de lait bouilli avec du zeste de citron, on le laisse refroidir et on y ajoute un peu de sel fin, 125 gr. de sucre, quatre œufs entiers et quatre autres sans les blancs, mis à part. Cela fait, on beurre une casserole, on la saupoudre de mie de pain ; d'autre part, on fouette les blancs d'œufs et on les mêle peu à peu avec le riz ; on verse le tout dans la casserole et on fait cuire au four pendant une bonne demi-heure. La cuisson terminée le gâteau est dressé et servi.

*Soufflé de riz.* Il se prépare de la façon suivante : faire avec de la farine de riz une bouillie épaisse, assaisonner de sucre, de macarons pilés ; parfumer avec de la vanille, du café, etc. ; ajouter quatre ou cinq jaunes d'œufs ainsi que les blancs fouettés en neige, mettre dans une tourtière sous le four de campagne et servir saupoudré de sucre. Les Turcs préparent avec le riz un mets dont ils font fréquemment usage, le *pilaf* (V. ce mot).

Bibl. : Culture. — Berteloni, *Delle piante infestanti la coltivazione del rizo nel bolognese ;* Bologne, 1870. — Bortoloni, *Primo tentativo di coltivazione di molte varieta di riso nel territorio bolognese ;* Milan, 1842. — E. Dubois, *Aide des produits naturels commerçables ;* Paris, 1892. — Malinverni, *Il riso ;* Vercelli, 1877. — *Regolamento per la coltivazione del riso nella prov. di Bologna ;* Bologne. — Sagot et E. Raoul, *Cultures tropicales ;* Paris, 1873. — Seringe, *Céréales européennes ;* Paris-Lyon, 1841. — Spolverini, *la Coltivazione del riso ;* Vérone, 1758. — Touaillon, *Meunerie ;* Paris, 1879.

**RIZA** ou **RIDHA** (Ali), huitième imam de la race d'Ali, né à Médine en 765 de J.-C., mort à Tous, dans le Khorasan, en 818. On connaît peu de chose de la vie de cet imam qui est célèbre par sa piété et ses vertus, mais il est certain que les comités alides, qui avaient juré la perte du khalifat, redoublèrent d'efforts pour le substituer aux descendants d'Abbas. La pression fut tellement forte que le khalife Mamoun dut le reconnaître comme l'héritier présomptif de la couronne et qu'il ordonna de substituer dans toute l'étendue de l'empire les vêtements et les drapeaux verts, couleur des alides, aux vêtements et aux drapeaux noirs, couleur des abbasides. Cette mesure imprudente provoqua une telle émeute que Mamoun dut la rapporter et punir de mort ceux qui la lui avaient conseillée ; l'imam mourut au bout de peu de temps, vraisemblablement empoisonné ; c'est au moins la version à laquelle se sont arrêtés tous les historiens chiites ; les sunnites prétendent qu'il mourut naturellement, sans que le khalife en fût le moins du monde la cause. Sa fille est inhumée à Koum, et son tombeau est l'un des lieux de pèlerinage les plus célèbres de Perse. E. Blochet.

**RIZA** Hasan Pacha, officier général et homme d'Etat ottoman, né en 1809, mort à Constantinople en 1859. Comme beaucoup des grands dignitaires de l'empire turc, Riza Hasan Pacha commença par exercer un métier qui ne semblait guère le désigner pour les hautes fonctions qu'il fut plus tard appelé à remplir. Il était garçon de boutique dans le bazar de Constantinople quand le sultan Mahmoud Khan II, qui s'y promenait un jour, remarqua sa bonne mine et le mit au nombre des gens de sa maison. Il sut si bien flatter les goûts de son maître qu'à sa mort (1839), il était possesseur d'une fortune énorme, grand maréchal du palais et généralissime (*serasker*) ; il contribua pour beaucoup à la réorganisation militaire qui fut l'œuvre principale du règne de Mahmoud II, et c'est surtout à ses efforts dans cette voie qu'il dut la haute faveur de ce souverain. Le sultan Abd el Medjid, successeur de Mahmoud, se laissa circonvenir par les ennemis de Riza Hasan, le destitua en 1845 et le relégua dans un de ses palais des bords du Bosphore ; trois ans plus tard (1848), le sultan lui rendit son titre de *serasker* pour l'en priver encore en 1850. En 1853, il fut nommé grand amiral (*kapoudan pacha*) quoiqu'il n'entendît rien aux choses de la mer ; au moment de la guerre de Crimée, il fut rappelé au *séraskérat*, et il rendit les plus grands services en hâtant, autant qu'il était possible, la mobilisation et l'armement des troupes turques ; destitué au bout de quelque temps, il fut de nouveau investi des fonctions de généralissime. E. Blochet.

**RIZAUCOURT.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt ; 235 hab.

**RIZI** (Fray Juan), peintre et religieux espagnol, né à Madrid en 1595, mort au couvent du Mont-Cassin en 1675. Son père Antonio Rizi ou Ricci, venu en Espagne avec Federigo Zucheri pour prendre part aux décorations de l'Escurial, lui apprit les premiers éléments de l'art ; puis il devint un des élèves de Fray Juan Bautista Mayno, disciple lui-même du Greco. En 1626, Juan Rizi se fit religieux et alla prendre le froc au couvent des bénédictins de Montserrat, où il peignit peu. Ce n'est guère qu'en 1653, alors qu'il vivait au couvent de San Millan de Cogolla de Yuso, qu'il reprit les pinceaux et produisit plusieurs compositions religieuses, telles que *Saint Millan secourant les Navarrais, les Enfants de l'ordre de Saint-Benoît*, et quelques autres sujets empruntés à l'histoire des bénédictins. A Burgos, il peignit pour le couvent de Saint-Jean-Baptiste : le *Baptême du Christ*, la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, et des épisodes de la *Vie de la Vierge*. Pendant un séjour qu'il fit à Madrid, il exécuta, pour le couvent de Saint-Martin, les *Pèlerins d'Emmaüs*, divers tableaux reproduisant des scènes de la *Vie de saint Benoît* et des portraits de religieux de l'ordre. Le *Saint Benoît célébrant la messe*, qui figure aujourd'hui dans les collections de l'Académie de San Fernando, provient du couvent de Saint-Martin. C'est peut-être là le meilleur ouvrage de Fray Juan, et le plus bel éloge qu'on en puisse faire est de dire qu'il fait penser à l'œuvre de quelque très bon élève de Velazquez. Le musée du Prado conserve son tableau de *Saint François recevant les stigmates*, et on attribue, non sans fondement, à Rizi, le portrait de *Tiburcio de Redin*, du même musée, donné jadis à Mazo. Cean Bermudez, dans son *Diccionario*, a caractérisé avec justesse le talent de fray Juan Rizi. Ses ouvrages, écrit-il, paraissent plutôt improvisés et ébauchés que terminés ; on les dirait, en général, peints au premier coup. Mais la liberté de l'exécution n'en exclut pas la correction ; le dessin est ferme, la composition simple, l'arrangement naturel et l'effet presque toujours profond. P. Lefort.

**RIZI** (Francisco), peintre espagnol, né à Madrid en 1608, mort à l'Escurial en 1685, frère puîné du précédent. Il entra jeune encore dans l'atelier de Vicente Carducho, où ses progrès furent aussi rapides que brillants. Ses prodigieuses dispositions, sa fécondité d'invention, son exécution délibérée et d'une élégante facilité, lui assurèrent de bonne heure d'éclatants succès : on le considéra comme un maître. Et cependant Francisco Rizi n'est au fond qu'un artiste bien doué, mais dont les qualités sont toutes extérieures ; si son coloris est frais et brillant, ses figures manquent de caractère, comme ses compositions de style et de sentiment. Son œuvre est immense et appartient à tous les genres : sujets religieux et historiques, portraits, décorations scéniques. Nommé en 1653 peintre du chapitre de Tolède, il composa pour la sacristie son tableau de la *Fondation de la cathédrale* et, en collaboration avec Carreño, décora de fresques la chapelle de l'*Ochavo ;* toutes les peintures du colossal monument que l'on dresse pendant la semaine sainte dans la cathédrale sont de sa composition ; mais il fut aidé dans leur exécution par Carreño, le Mantuano et Escalante. Le portrait du *Cardinal Moscoso*, dans la salle capitulaire, est de lui, ainsi que le tableau représentant l'*Archevêque Rodrigue montrant au roi Ferdinand les plans de la cathédrale.*

Philippe IV avait nommé l'artiste peintre de la chambre ; Charles II, après que Francisco eut peint à fresque le salon des glaces, à l'Alcazar, le confirma dans sa charge en y ajoutant l'emploi de *fourrier du palais*. Sa fécondité d'invention et sa facilité d'exécution firent de Francisco un merveilleux décorateur pour la scène ; comme peintre

du roi, il avait charge des décorations du théâtre de Buen Retiro, et il inventa alors toutes sortes de capricieux édifices décorés de motifs fantasques et de la plus riche et bizarre extravagance. Le musée du Prado conserve de lui un tableau d'un assez grand intérêt historique reproduisant, dans sa terrifiante vérité, l'*Autodafé célébré à Madrid, sur la place Mayor, en 1680*, en présence de Charles II et de sa jeune femme, Marie-Louise d'Orléans. P. L.

**RIZOS-Nerulos** (Jakowakis), homme d'Etat et poète grec, né à Constantinople en 1778, mort à Constantinople en dec. 1850. D'une famille de très ancienne noblesse, il fut élevé par son oncle l'archevêque d'Ephèse. A l'âge de vingt ans, il fut choisi par Ypsilanti, hospodar de Moldavie comme grand écuyer ; après la déposition d'Ypsilanti, il fut envoyé par son successeur Soutzo comme ambassadeur à Constantinople (1801) ; mais la guerre entre les Russes et les Turcs lui donna le loisir de se livrer à des travaux littéraires. Après la guerre, l'hospodar de Valachie, Jean Caradza, le nomma premier ministre ; Rizos-Nerulos entra en 1816 dans l'hétaïrie et poursuivit dès lors la régénération de la Grèce. En 1818, il fut nommé secrétaire de l'interprétat au ministère des affaires étrangères à Constantinople, et en 1819, premier ministre de l'hospodar de Moldavie, Michel Soutzo. L'explosion de la guerre d'indépendance grecque, en 1821, termina cette période de sa carrière politique; il employa une partie de sa fortune à soulager l'infortune de ses compatriotes ; en 1822, il donna à Genève des conférences sur l'histoire de la Grèce, et supporta de grandes douleurs privées causées par la mort de son frère et de son neau-frère, puis de son fils. En 1827, il se rendit à Paris et à Londres, puis accompagna Capo d'Istria en Grèce en 1828, et fut nommé commissaire extraordinaire des Cyclades, et premier secrétaire de l'Assemblée nationale d'Argos. Il se retira lors de l'opposition qui se manifesta contre Capo d'Istria, mais en 1832 fut nommé ministre des cultes, et en 1833 nomarque des îles Egée; en mai 1834, il succéda comme ministre de la maison du roi et des affaires étrangères à Mavrocordato, puis passa à l'instruction publique et aux cultes. En 1837, il perdit ces places et ne rentra que quatre ans plus tard (1841) pour peu de temps aux affaires comme secrétaire d'Etat des affaires étrangères et des cultes. Il fut ensuite nommé ambassadeur à Constantinople et le resta jusqu'à sa mort. Rizos-Nerulos est un des hommes les plus remarquables de la Grèce moderne, tant comme écrivain que comme éducateur de ses compatriotes à qui il redonna le goût des lettres, des sciences et des arts. En qualité de ministre de l'instruction publique, il a fondé la Société archéologique grecque. Il est connu comme poète, surtout pour ses deux tragédies: *Aspasia* (1813), et *Polyxenu* (1814), et comme littérateur en prose pour sa comédie *Korakistika* (1813), où il ridiculise les exagérations des partisans des grammaires nouvelles et du système de Coray ; il a laissé encore un poème héroi-comique, *l'Enlèvement du dindon* (1816). En dehors de ces livres qui l'ont rendu célèbre, Rizos-Nerulos a publié ses leçons sous le titre de: *Cours de la littérature grecque moderne* (1826), et une *Histoire moderne de la Grèce* (1828).

**RIZZANESE.** Rivière du dép. de la *Corse* (V. ce mot, t. XII, p. 1085).

**RIZZIO** (David), confident de Marie-Stuart (V. Riccio).

**RIZZO** (Le), architecte et sculpteur italien (V. Bregno [Antonio]).

**RIZZO** da Santa Croce (Francesco), peintre italien (V. Croce [Francesco]).

**RJUKAN-Fos.** Célèbre cascade de Norvège, dans le pays de Thelemarken; le Maan-Elv y tombe de 105 m. de haut. A 100 kil. au N. est une autre cascade, le *Rjutande-Fos*, formée par le Hemsil.

**ROAILLAN.** Ruisseau du dép. de la *Gironde* (V. ce mot, t. XVIII, p. 982).

**ROAILLAN.** Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Langon; 513 hab. Stat. du chemin. de fer du Midi.

**ROAIX.** Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Vaison; 416 hab.

**ROALA.** Tribu arabe de 300.000 âmes environ, dont l'habitat se trouve dans le désert de Hamad, à l'E. de Damas et du Hauran ; ils prennent leurs quartiers d'hiver dans le voisinage de la vallée du Djof, vers le S.-E. du wadi Serhan; c'est en Syrie qu'ils viennent vendre leurs bestiaux et leurs chameaux et acheter le riz et le blé dont ils ont besoin.

**ROANNAIS** (*pagus Rodanensis*, *ager Rodanensis* ou *Rodonensis*, *Rothanensis*, *territorium de Rodennesio*, *Roannesium*, *Roennoys*, *Rouennoys*, *Roannez*, *Rouanez*). Circonscription territoriale, seigneurie, puis duché de l'ancienne France. Le Roannais, fraction du territoire des Ségusiaves pendant l'époque gallo-romaine, puis de celui des Burgundes et du royaume de Bourgogne, apparaît au xe siècle comme subdivision du *pagus* et du *comitatus Lugdunensis*, sous le nom de *pagus*, *ager*, et plus rarement *comitatus Rodanensis*. Il englobait dans son territoire bizarrement découpé, puisque Villerest, qui n'est qu'à une lieue de Roanne, faisait partie de la circonscription de Marcigny (*ager Marciniacensis*) : *Roofangus* (Ronfins, cant. de Saint-Symphorien-de-Lay), *Donciacus* (Donzy, com. de Saint-Priest-la-Roche), *Campaniacus* (Champagny, com. de Saint-Haon-le-Vieux, *Arcianus* (Ressy, com. de Saint-Cyr-de-Valorges, *Sanctus Habundus* (Saint-Haon), *Amberta* (Ambierle), *Noaliacus* (Noailly).

Au xie siècle se constitue une famille de Roannais, dont le premier membre authentiquement constaté est Bérard de Roannais vers 1020. La filiation se continue avec Dalmace (*Dalmacus de Roüenneis*) vers 1087, Dalmace II (?) (*Dominus de Rodana*, fondateur du prieuré de Beaulieu, 1115), sans qu'aucun document historique précis permette de se rendre compte de l'importance féodale de cette famille, et se perd dans un dédale de noms que l'absence de titres ne permet pas encore de rectifier.

La transaction passée en 1167, et ratifiée par le pape Alexandre III en 1173, entre Guy, comte de Forez, et Guichard, archevêque de Lyon, reconnaît explicitement l'existence seigneuriale du Roannais et le sépare nettement du Forez. Un Dalmace, seigneur de Roanne, fait hommage de son fief au comte de Forez au xiiie siècle. Toutefois, il s'en fallait de beaucoup que cette seigneurie fût complète ; à la fin du xiie siècle, Renaud de Forez, archevêque de Lyon, possédait une partie de la terre de Roannais, et Guy VI, comme Jean Ier, comtes de Forez, acquirent, l'un en 1273, l'autre en 1290, la moitié de la ville de Roanne.

Par suite de l'extinction de la ligne masculine, la seigneurie de Roanne passe à la famille de La Perrière, originaire du Nivernais, par le mariage vers 1247 de Alice, fille de Dalmace, avec Guy de La Perrière. Cette nouvelle branche fournit Guy Ier († vers 1275), Guy II (1275-1301 ?), Guy III († en 1344), qui par son mariage avec Alice de Saint-Haon, agrandit la seigneurie de Roannais. Il mourut sans enfants mâles, et le Roannais passa par sa fille Alice de La Perrière à Hugues Damas, seigneur de Couzan (1323).

La filiation des seigneurs du Roannais se poursuit ainsi. Guy II de Couzan (1348, v. st. 1406 ?), Hugues VI de Couzan († vers 1410), Guy III († en 1423 sans avoir été marié).

La moitié de la seigneurie de Roanne — l'autre moitié appartenant au comte de Forez, — passe par Alice de Couzan à Eustache de Lévis (1427) qui, le 8 nov. 1447, vendit à Jacques Cœur tout ce qu'il possédait en Roannais. Le Roannais, confisqué sur Jacques Cœur par arrêt du grand Conseil le 23 mai 1455, fut vendu à Guillaume Gouffier († en 1495), chambellan du roi, 10.000 écus d'or. Le nouveau seigneur du Roannais augmenta son domaine par d'importantes acquisitions, ra-

cheta au duc de Bourbon, héritier des comtes de Forez, certains droits et prit le titre de baron de Roannais. Sa seigneurie passe, à sa mort, à l'aîné des enfants de son second mariage, Artus Gouffier (1495-1519), qui obtient, le 3 avr. 1519, des lettres patentes portant érection de la baronnie de Roanne et de la seigneurie de Boisy en duché-pairie de Roannais. Ces lettres n'ayant pas été enregistrées furent de nul effet. Ses successeurs, sont : Claude Gouffier (1519-70), qui fit ériger par lettres de mai 1546 sa baronnie en marquisat de Boisy, puis en nov. 1566 en duché de Roannais ; Gilbert Gouffier, duc de Roannais (1570-82); Louis Gouffier (1585-1642). Artus Gouffier (1642-96), petit-fils du précédent, l'ami de Pascal, meurt sans enfants, ayant délaissé ses biens à sa sœur Charlotte, mariée à François d'Aubusson de La Feuillade (1667-91). Le duché de Roannais passa dans cette maison qui donne comme seigneur Louis d'Aubusson (1691-1725), qui obtient du Parlement, le 2 sept. 1716, l'érection de son duché en pairie et mourut sans enfants. Avec lui s'éteint le titre de duc de Roannais. Son parent, Hubert-François d'Aubusson, hérite des biens qui passent, en 1752, par Catherine Françoise d'Aubusson à Henri d'Harcourt. Ce dernier émigra en 1790, et ses biens confisqués furent vendus au profit de la nation. Maurice DUMOULIN.

BIBL. : LA MURE, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, éd. R. de Chantelauze ; Lyon, 1860-68, 3 vol. in-4, pl. et grav., 1 vol. table (t. IV), Montbrison, 1897. — Aug. BERNARD, *Hist. du Forez* ; Montbrison, 1835. 2 vol. in-8. — Du même, *Hist. territoriale du Lyonnais*, *Mém. de la Diana*, 1873-79, t. I à V. — F. THIOLLIER, *le Forez*, 1889. 2 vol. in-fol., 1 de texte et 1 de pl. — Alph. COSTE, *Notice sur les antiquités de Roanne ;* Roanne, 1857, in-8. — Du même. *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne ;* Roanne, 1871, in-8. — J. GUILLIEN, *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais ;* Roanne. 1863, in-8. — *Le Roannais illustré*, revue, gr. in-4, illustrée, 1884-97. — Vincent DURAND, *l'Origine du Lyonnais-Roannais ;* Montbrison, 1892. in-8 — Du même, *le Traité de 1173 entre le comté de Forez et l'Eglise de Lyon ;* Montbrison, 1894, in-8. — Maurice DUMOULIN, *En pays Roannais*, études d'histoire provinciale ; Roanne, 1893, in-8. — Abbé J. PRAJOUX, *Roanne à travers les âges ;* Roanne, 1892, in-12. — TEXTES : *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, *Chartes de Cluny* dans *Coll. des Doc. inédits*. — Comte DE CHARPIN-FUNGEROLLES, *Cartulaire des francs-fiefs du Forez ;* Lyon, 1882, in-1. — Aug. CHAVERONDIER, *Inventaire des titres du comté de Forez de Jacques Luillier ;* Roanne, 1860, in-8. — *Inventaire sommaire des archives du duché de Roannais*, déposé à la bibliothèque de Roanne, imp. mais non distribué. — HUILLARD-BRÉHOLLES, *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, 1867, 2 vol. in-4.

**ROANNE** (La). Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

**ROANNE** (Ῥοδούμνα-*Roidomna*, *Rodana*, *Rodena*, *Rohenna*, *Ruenna*, *Rouanne*). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Loire ; 33.912 hab. Sur la Loire, au point où le fleuve débouche définitivement dans la plaine, Roanne fut à l'époque gallo-romaine le centre d'un important croisement de routes et mentionné, pour ce fait, par Ptolémée et la Table de Peutinger. La ville, protégée par un château fort, dont il reste le donjon, grandit progressivement et devint prospère à cause de son port sur le fleuve, qui coule vers le centre de la France. Quoique d'une antiquité incontestable et à cause de la nature de son développement qui menace aujourd'hui d'englober les environs immédiats, le Coteau, Villerest, Riorges et Mably, Roanne est loin d'offrir le type d'une ville pittoresque et monumentale. C'est une ville qui fut d'abord commerçante (centre de roulage des pays de la basse Loire vers Lyon par Tarare, coches d'eau descendant la Loire jusqu'à Briare aux XVIIe-XVIIIe siècles), et qui est maintenant industrielle et commerçante. Sous l'ancien régime, des manufactures de quincaillerie (celle des Alcock), des tissages produisant les toiles de chanvre connues sous le nom de *toiles de Saint-Jean*, *toiles de Régnie*, *toiles de Beaujeu*, puis des filatures et des tissages de coton y vécurent. C'est l'industrie du coton qui y domine aujourd'hui. Il y a environ 8.778 métiers occupant une population de 10.000 ouvriers ; le mouvement ascendant de la fabrique roannaise est d'ailleurs loin de s'arrêter, car on construit encore, et la ville se peuple de tisseurs à la main désertant leurs métiers domestiques pour l'usine. A côté du tissage, des industries annexes se sont créées, 8 blanchisseries de coton, 21 teintureries de coton, 6 usines d'apprêtage. Roanne compte encore des tanneries importantes et des usines de laine tricotée et de grandes imprimeries. Un canal latéral à la Loire, de Roanne à Digoin, raccorde le port de cette ville, siège de plusieurs compagnies de navigation, avec le canal de Briare et les canaux du centre.

Roanne, avant la Révolution, formait une des cinq élections de la généralité de Lyon ; c'est maintenant une sous-préfecture, dont les armes depuis 1864 portent la croix de la Légion d'honneur, en souvenir de la résistance à l'invasion des alliés en 1814. Jean-Baptiste Nompère de Champagny, duc de Cadore, est né à Roanne. La bibliothèque de Roanne, qui possède de nombreux spécimens des impressions lyonnaises du XVIe siècle, est fort riche en documents manuscrits sur la région ; son musée est surtout un musée archéologique où sont rassemblées toutes les trouvailles qui ont été faites dans un sol fertile en objets gallo-romains. Les armes officielles de Roanne sont : *D'azur au croissant d'argent surmonté d'une croix de la Légion d'honneur au naturel, cantonné à dextre d'une N d'or ;* d'ordinaire on supprime l'N.

Maurice DUMOULIN.

BIBL. : V. l'art. ROANNAIS.

**ROANNES-SAINT-MARY.** Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Mamet ; 983 hab.

**ROANNEZ** (Claude GOUFFIER, marquis de BOISY, duc de ) (V. BOISY).

**ROANOKE.** Rivière des Etats-Unis. Elle naît près de Clarksville, dans l'Etat de Virginie, par la réunion du Staunton et du Dan, traverse la Caroline du Nord et se jette près de Plymouth dans la baie d'Albermale, dans l'océan Atlantique ; 400 kil. de cours (720 kil. avec le Staunton). Navigable jusqu'à Weldon, à 130 kil. de son embouchure, pour des navires d'un fort tonnage : la marée se fait sentir jusque-là. Des chutes d'eau importantes y arrêtent ensuite la navigation ; mais la construction de nombreux canaux permet d'éviter les chutes d'eau et de remonter même assez haut dans le Staunton. La rivière traverse une contrée très fertile.

**ROATAN.** La plus grande île de la baie de Honduras, appartenant à la république de Honduras, à l'O. de la mer des Caraïbes, 50 kil. de long et 4 kil. de large, 600 kil. q. environ ; 1.000 hab., la plupart nègres. Les habitants se livrent à l'agriculture, à la chasse à la tortue et à la récolte des noix de coco. Les récifs qui entourent l'île au N. en rendent l'accès difficile. Sa surface est montagneuse et très boisée ; le climat est chaud et sec, très sain. Plusieurs bons ports sur la côte S., dont le meilleur est Puerto Real. Roatan est la clef de la baie de Honduras. En 1742, les Anglais s'y étaient établis pour protéger le commerce du bois de campêche ; depuis 1856, elle est sous la souveraineté de l'Etat de Honduras.

**ROB-ROY** (John MAC GREGOR, plus connu sous le nom de), voyageur anglais, né le 24 janv. 1825, mort à Bournemouth le 16 juil. 1892. Fils d'un général, il fit des études de droit, fut inscrit au barreau de Londres, mais ne pratiqua jamais sérieusement. Il aimait bien mieux les exercices violents, le cheval, la boxe, la chasse et surtout le canotage et il passa sa vie en voyages. Après avoir assisté à la Révolution de 1848 à Paris, il fit un tour en Egypte et en Palestine (1849), passa en Russie (1851), de là en Algérie et en Tunisie, puis gagna le Canada et les Etats-Unis, fit construire un bateau *le Rob-Roy*, et commença un voyage sur les mers, fleuves, rivières, canaux, toutes les voies navigables d'Europe, et poussa jusqu'à la mer Rouge. Très charitable, Mac Gregor aida de ses deniers un grand nombre d'associations. Il a laissé des récits amusants de ses excursions : *Three days in the East* (1850) ; *Our Brothers and Cousins, a tour in Canada* (1859) ; *A Thou-*

*sand miles in the Rob Roy Canoe* (1866); *A voyage alone in the yawl Rob Roy* (1867); *The Rob Roy in the Baltic* (1867); *The Rob Roy in the Jordan, Red Sea and Gennesareth* (1869). R. S.

**ROBBE** (Louis), peintre et avocat belge, né à Courtrai en 1806, mort à Bruxelles en 1887. Il se distingua au barreau de Gand, tout en consacrant la majeure partie de son temps à la peinture. Il a surtout réussi les paysages avec animaux. Ses toiles se distinguent par l'harmonie et la vérité du coloris. Le musée de Bruxelles possède de Robbe deux tableaux tout à fait remarquables : les *Animaux au pâturage*, et le *Taureau effrayé par l'orage*. Son père, Henri Robbe, peintre de fleurs, avait obtenu d'estimables succès aux expositions de France et de Belgique.

**ROBBÉ** DE BEAUVESET, poète français, né à Vendôme en 1714, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1792. Ses vers satiriques contre ses compatriotes l'obligèrent à se rendre à Paris où il publia d'abord une pièce anonyme : *le Débauché converti* (1736), digne par son ton ordurier de Piron et de Grécourt à qui on l'attribue dans leurs œuvres. Il composa d'autres productions encore plus basses qui faisaient les délices d'une société corrompue : la Du Barry aimait l'entendre et la duchesse d'Olonne lui légua une petite fortune; Louis XV lui accorda aussi une gratification annuelle (1768) avec cette mention : « pour des considérations particulières », et le logea à Saint-Germain. Il sut encore se faire donner une pension par l'archevêque de Paris avec la promesse de ne pas publier ses satires contre la religion. On a publié en 1801 ses *Œuvres badines*.

**ROBBIA** (Della). Célèbre famille de céramistes italiens des XVe et XVIe siècles. Le fondateur de cette dynastie d'artistes, *Luca di Simone di Marco*, né à Florence en 1399 ou 1400, mort en 1482, s'est particulièrement distingué comme statuaire. Ses débuts restent obscurs; on sait seulement qu'il travailla d'abord chez un orfèvre, et le premier de ses ouvrages auquel on puisse donner une date certaine est la tribune des orgues de Santa Maria del Fiore à Florence. Cette œuvre, exécutée en concurrence avec Donatello (1431-40), se compose de dix bas-reliefs représentant des groupes de jeunes gens et de jeunes filles qui chantent, dansent, et jouent de divers instruments de musique; on y admire le mouvement, la variété et la grâce. Dans le même temps, Luca exécutait encore différents reliefs pour la cathédrale; deux de ces compositions sont parvenues jusqu'à nous : la *Délivrance* et le *Crucifiement de saint Pierre* (Musée national de Florence). Vers 1435, l'artiste recevait la mission de compléter, sur l'une des faces du campanile, la série des figures symbolisant les *Sciences* et les *Arts*, commencées un siècle auparavant par André de Pise, d'après les dessins de Giotto. Ces morceaux, achevés en 1440 et qui comprenaient cinq reliefs, sont fort remarquables, tant par la noblesse de l'invention que par la liberté de la facture. Parmi les sculptures de Luca della Robbia, citons encore le superbe tombeau de *Benozzo Federighi*, évêque de Fiesole (église S. Francesco de Paola à Florence; 1455-57), et, en collaboration avec Michelozzo et Masaccio, les portes en bronze pour la sacristie du Dôme de Florence, représentant la *Vierge avec l'enfant*, le *Christ sortant du tombeau*, les *Quatre Evangélistes* et les *Quatre Pères de l'Eglise*. Ce travail, commencé en 1466, achevé en 1474 et où l'artiste paraît s'être inspiré d'Andrea Pisano et de Ghiberti, contient d'agréables détails, mais l'ensemble manque de caractère.

Si Luca della Robbia tient une place des plus brillantes dans l'art de la sculpture au XVe siècle, c'est surtout en ressuscitant, pour la décoration architectonique, le système des terres cuites polychromes. Il ajouta aux procédés du XIVe siècle son invention personnelle de l' « émail stannifère » qui, en préservant indéfiniment les terres cuites contre les intempéries, leur donne, en outre, un éclat spécial. Les couleurs employées par l'artiste furent d'abord, le blanc et le bleu, puis le vert, le violet et le jaune, en proportions discrètes. Le nombre des pièces de céramiques dues à Luca della Robbia et aux membres de sa famille, qui collaborèrent à son œuvre, est considérable; Cavallucci et Molinier en ont dressé une liste qui peut être regardée comme à peu près complète; elle ne compte pas moins de 481 numéros, parmi lesquels nous mentionnerons : les médaillons et la chapelle de San Miniato, les retables du couvent de la Vernia, avec l'*Annonciation*, la *Nativité*, la *Crucifixion*, la *Déposition de croix*, etc., les *Personnifications des Mois* (Musée de South-Kensington), et une foule de *Crucifixions*, *Nativités*, *Annonciations*. Parmi les ouvrages personnels de Luca, on remarque le tympan de la porte de la sacristie du Dôme de Florence, — la *Résurrection du Christ* — les médaillons de la chapelle des Pazzi et de nombreuses décorations de voûtes, plafonds, lunettes, etc. Les multiples compositions, exécutées par le maître toscan ou sous son inspiration directe, forment un imposant ensemble, dans lequel on se plaît à reconnaître les meilleurs qualités du styliste, jointes à l'émotion communicative et à la grandeur de sentiment d'un artiste consommé.

Luca della Robbia étant mort sans enfants, son neveu *Andrea* (1435-1525) recueillit sa succession artistique. En fait de sculpture, on ne connaît de lui qu'un bas-relief — une *Pietà* — dans l'église Sainte-Marie des Grâces, près d'Arezzo; cet artiste se consacra presque exclusivement à la céramique. Ses principaux ouvrages en ce genre sont : à Florence, la décoration de la loge de San Paolo, les médaillons de la façade de l'hôpital des Innocents (enfants emmaillotés), les génies décoratifs d'Or san Michele et une quantité de bas-reliefs destinés aux églises d'Arezzo, de Prato, de Pistoja, de Sienne, etc. Les compositions d'Andrea sont, en général, élégantes, souples, non sans quelque mièvrerie; presque toutes ses figures sont blanches sur fond bleu.

Cinq, au moins, des sept fils d'Andrea s'associèrent à ses travaux; toutefois *Marco* (1468) et *Paolo* (1470) entrèrent dans les ordres, et leurs productions sont peu connues; *Luca le jeune* (1475) et *Girolamo* (1488-1566) travaillèrent à Rome et ensuite en France; seul *Giovanni* resta en Toscane et continua l'œuvre de son père. On lui doit une belle fontaine dans l'église Santa-Maria-Novella, à Florence (1497). Cavallucci et Molinier lui attribuent également — en grande partie — les médaillons de l'hôpital de Pistoja, représentant les *Sept Œuvres de Miséricorde* et l'*Annonciation*, la *Visitation*, l'*Assomption*, etc. Giovanni avait d'abord été l'imitateur fidèle de son père; plus tard, ayant dégagé sa manière propre, il tomba dans l'excès de la polychromie criarde, le réalisme vulgaire et la recherche exagérée de l'ornementation; ce fut le signal de la décadence dans cette glorieuse école où si longtemps avaient brillé la simplicité, la conviction et l'idéalisme. P. DE CORLAY.

BIBL.: BARBET DE JOUY, *les Della Robbia, sculpteurs en terre émaillée*. — BODE. *Die Hünstler-Familie della Robbia* et *Italianische Bildhauer der Renaissance*. — CAVALLUCCI et MOLINIER, *les Della Robbia*. — FARABULINI, *Sopra un monumento della scuola di Luca della Robbia*. — BURCKHARDT, *le Cicerone*. — MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*. — Marcel RAYMOND, *les Della Robbia*; Florence, 1897; et la réfutation de cet ouvrage par M. BODE, dans l'Annuaire des musées de Berlin.

**ROBE.** I. COSTUME (V. COSTUME, t. XII, p. 1163).

II. HIPPOLOGIE. — On désigne sous le nom de *robe* le pelage des mammifères, surtout lorsqu'il s'agit de la couleur de l'animal (V. RACE, § *Zootechnie*) et quelquefois aussi le plumage des oiseaux (V. MUE). Beaucoup de causes peuvent faire varier la nuance du poil dans la même espèce; l'âge et le climat ont à cet égard une grande influence. C'est ainsi que pendant un hiver rude et prolongé on trouve, dans nos contrées, des lièvres avec le poil grisonnant, lequel en Laponie, chez le même animal, est complètement blanc. L'expression *robe* est aussi employée

pour certains reptiles dont la peau est parée de couleurs brillantes et variées.

**ROBÉCOURT.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche; 309 hab.

**ROBECQ.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lillers; 1.511 hab.

**ROBEHOMME.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn; 139 hab.

**ROBERJOT** (Claude), homme politique français, né à Mâcon le 2 avr. 1752, mort à Rastadt (Bade) le 28 avr. 1796. Prêtre sous l'ancien régime, il fut nommé, en 1790, administrateur du district de Mâcon, et prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé, comme curé de Saint-Pierre. Député suppléant de Saône-et-Loire à la Convention, il abjura ses fonctions ecclésiastiques et se maria. Le 16 nov. 1793, il fut admis à remplacer Carra, condamné à mort. Il fut chargé de plusieurs missions, entre autres en Hollande. Élu aux Cinq-Cents, il sortit de ce Conseil en 1797 et fut nommé ministre plénipotentiaire près les villes hanséatiques, puis à La Haye. Avec *Bonnier* et Jean *Debry* (V. ces noms) il fut délégué au Congrès de Rastatt; après la rupture des négociations, il fut assassiné par une troupe commandée de hussards autrichiens. Il venait d'être réélu aux Cinq-Cents par son département. Il fut décidé par le Conseil que son nom, à chaque appel nominal, serait proclamé solennellement, et sa place occupée par un costume recouvert d'un crêpe noir. Garat et M. J. Chénier firent son éloge, et sa veuve reçut une pension nationale.

Bibl.: V. Rastatt (Congrès de).

**ROBERSART.** Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Landrecies; 220 hab.

**ROBERT-Espagne.** Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Bar-le-Duc; 1.114 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

**ROBERT-Magny.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Montier-en-der; 357 hab. — *Roberti mansionile* fut fondé par les moines de Montier-en-Der (IXe siècle). Diocèse de Châlons, généralité de Champagne.

**ROBERT.** *Les personnages ayant porté le nom ou le prénom de Robert sont classés dans l'ordre suivant : les empereurs, les rois et princes classés par pays, selon l'ordre alphabétique, Allemagne, Empire byzantin, Ecosse, France, etc. A la suite seront placés les personnages divers.*

*Allemagne*

**ROBERT** (*Ruprecht Klem* ou *Clemens*), empereur d'Allemagne (1400-10), né à Amberg le 5 mai 1352, mort à Landskron, près d'Oppenheim, le 18 mai 1410. Fils et successeur de l'électeur palatin Robert II († 1398), il fut nommé vicaire de l'Empire durant la captivité de Wenceslas et élu à sa place, quand on l'eut déposé. L'élection eut lieu à Rhens le 21 août 1400 par les voix de Mayence, Cologne, Saxe, Palatinat, et le couronnement à Cologne le 6 janv. 1401. On comptait sur lui pour mettre fin au schisme. Sa fortune fut brève. Descendu en Italie pour se faire couronner par le pape, il voulut reconquérir le Milanais, fut défait à Brescia par Galéas Visconti (21 oct. 1401) et abandonné par le duc d'Autriche. Son fils avait été également battu en Bohême. Dès lors il ne put plus se faire obéir; ceux-là même qui l'avaient élu formèrent contre lui la ligne de Marbach (1405). Il tenta vainement de disputer le Brabant et le Limbourg aux ducs de Bourgogne. Ses délégués n'ont pas pu prendre d'influence sur le concile de Pise (1409). A.-M. B.

Bibl. : Chmel, *Regesta Ruperti regis Romanorum;* Francfort, 1834. — Hœfler, *Rupert von der Pfalz;* Fribourg, 1861. — A. Winkelmann, *Der Romzug Ruprechts von der Pfalz ;* Innsbruck, 1892.

**ROBERT** (désigné souvent sous le nom de prince *Rupert*), prince palatin, neveu du roi d'Angleterre, Charles Ier, né à Prague le 18 déc. 1619, mort à Londres le 29 nov. 1682. Sa mère, Elisabeth (fille aînée de Jacques Ier, roi d'Angleterre), était femme de Frédéric V, l'électeur palatin, banni de ses Etats après avoir vainement essayé de s'emparer de la Bohême. Robert était le troisième fils de Frédéric V. Il apprit l'art militaire sous la direction de Frédéric-Henri, prince d'Orange; à treize ans, il assistait au siège de Thynberg et, à dix-huit ans, il commandait un régiment de cavalerie et combattit vaillamment dans la guerre de Trente ans contre les Impériaux qui le firent prisonnier à Lemgo en 1638 et le gardèrent jusqu'en 1641. Il vint ensuite à la cour de Charles Ier, son oncle, qui lui donna à commander sa cavalerie. C'est là qu'il prit le surnom de *prince Rupert*. Son courage le fit nommer pair d'Angleterre et duc de Cumberland (janv. 1644); mais sa témérité compromit à plusieurs reprises les opérations de l'armée (en particulier à Marstonmoor). Nommé général en chef par Charles Ier (1645), il se laissa emporter par son ardeur à la bataille de Naseby et écrasa l'aile qui était en face de lui; mais, pendant qu'il la poursuivait, Cromwell prenait l'avantage. Rupert ne sut pas davantage défendre Bristol qu'il rendit le 10 sept. 1645 : il acheva par là de perdre la confiance de Charles Ier qui lui retira son commandement. Il ne fut pas plus heureux sur mer : malgré son courage et après une poursuite acharnée de l'escadre parlementaire, sa flotte fut rejointe par Blake et coulée sur les côtes d'Espagne (1648). Robert s'échappa difficilement avec quelques vaisseaux et partit pour les côtes d'Amérique, où, pendant trois ans, il fit la guerre de course et de piraterie contre l'Angleterre. Son caractère le poussa ensuite à de nouvelles aventures et, en 1654, il revint en France avec ses vaisseaux; il s'y établit, et ses esclaves maures, sa vie bizarre, son train extravagant le mirent à la mode et lui amenèrent plus d'une bonne fortune romanesque. En 1654, il retourna en Allemagne et ne revint en Angleterre que lors de la Restauration, en 1660. Il fut accueilli avec honneur et nommé amiral et gouverneur de Windsor. En 1665, à l'époque de la guerre contre la Hollande, il reprit un commandement dans la flotte sous le duc d'York, puis avec le duc d'Albermale : il se distingua par son brillant courage et obtint divers succès (3 juin 1666). En 1673, il devint amiral de la flotte et, aux combats de Schooneveld et Kijkduin, parvint à plusieurs reprises à balancer l'avantage entre la flotte anglo-française qu'il dirigeait et la flotte hollandaise que commandaient Tromp et Ruiter (11 août 1673). Robert se retira alors des aventures, à la suite d'une grave blessure reçue en Flandre; nommé gouverneur du château de Windsor, il se consacra avec passion à la chimie, à la physique, à l'astronomie, à l'hydraulique; il fit d'heureuses expériences sur la fabrication de la poudre, sur l'artillerie, sur la fabrication du verre et découvrit un mélange qui fut appelé « métal du prince »; il pratiqua et perfectionna certains procédés de gravure dans la manière noire et se rendit célèbre aussi comme peintre. Il laissa en mourant deux enfants naturels. Le chevalier de Gramont a laissé de lui un portrait très vivant où il loue sa vaillance, la bizarrerie de son humeur toujours intempestive, son génie fécond en expériences de mathématiques, son talent pour la chimie et son grand air dur de réprouvé. Ph. B.

Bibl. : Spruner, *Pfalzgraf Rupert der Kavalier;* Munich, 1854. — Von Treskow, *Leben des Prinzen Rupert;* Berlin, 1857.

*Empire byzantin*

**ROBERT** de Courtenay, empereur de Constantinople de 1219 à 1228, mort au commencement de l'année 1228. Il était fils cadet du comte d'Auxerre, Pierre de Courtenay et de Yolande de Namur. Il passa ses premières années, comme la plupart des fils des grandes familles, à la cour du roi de France. La couronne de Constantinople aurait dû revenir à son frère aîné Philippe, comte de Namur, auquel les Grecs de l'empire latin envoyèrent une députation, mais qui se dessaisit de ses droits en faveur de Robert, qui n'avait pas encore atteint sa ma-

jorité. Celui-ci se rendit à Constantinople par l'Allemagne et la Hongrie, où il passa l'hiver de 1220-21, à la cour du roi André, son beau-frère. L'empire latin, fondé par les croisés, était alors très divisé, et se trouvait partagé entre la famille de Courtenay, à Constantinople, les Lascaris, à Nicée, les Comnène, à Trébizonde, les Ange, à Salonique, etc. (V. BYZANTIN [Empire], t. VIII, p. 554, et CONSTANTINOPLE [Empire latin de], t. XII, pp. 622-25). La régence de l'empire de Constantinople fut exercée par Quesnes de *Béthune* (V. ce nom, t. VI, p. 528), jusqu'à la majorité de Robert, qui fut couronné empereur dans l'église de Sainte-Sophie, le 25 mars 1221. Robert chercha à se faire un allié de Théodore Lascaris, lequel lui promit sa fille Eudoxie, mais mourut avant la conclusion de ce mariage. Un gendre de Lascaris, Jean ou Calojean Ducas Vatatzès, que les chroniqueurs français appellent *Vatace*, *Vataiche* ou *Vastache*, refusa de remplir la promesse de Théodore Lascaris à Robert, et fut le plus grand ennemi de l'empire latin. Pendant toute la durée de son règne, Robert sollicita des secours des princes d'Occident et demanda au pape de prêcher la croisade. Honorius III et Grégoire IX adressèrent des remontrances aux divers princes grecs, pour les amener à faire la paix avec Robert, excommunièrent les partisans des Grecs et accordèrent aux seigneurs qui partirent pour Constantinople les mêmes indulgences qu'aux croisés de la Terre Sainte. Les églises de l'empire de Constantinople donnèrent la moitié de leurs revenus et la moitié de leurs biens meubles, autres que les objets du culte, pour l'entretien de l'armée des Latins (1224). Le roi de France, Louis VIII, alors occupé au siège d'Avignon, promit un secours de trois cents chevaliers (1226). Malgré la défection d'Alexis et d'Isaac, proches parents de Théodore Lascaris, qui se rangèrent du côté de Robert, celui-ci fut battu par Jean Ducas et perdit toute l'Asie Mineure (1223). Ducas s'empara même d'Andrinople, et les Latins furent presque cernés dans Constantinople (1224). Pendant que Démétrius, fils de Boniface de Montferrat et roi de Salonique, était allé en Italie pour rassembler des secours, Théodore Comnène s'empara de Salonique (1224). Guillaume de Montferrat, frère de Démétrius, passa en Grèce avec une armée de secours, mais y mourut peu après son arrivée, sans avoir pu reprendre Salonique (1225). Robert fit la paix avec Jean Ducas et lui confirma toutes les conquêtes que Ducas avait faites sur l'empire latin. Robert devait, en échange de ces concessions, épouser la princesse Eudoxie. Le règne de Robert se termina dans une intrigue misérable. Épris d'une jeune fille d'Artois, fille de Baudouin de Neuville, et qui était fiancée à un seigneur bourguignon de sa cour, Robert l'épousa à la place d'Eudoxie, et maria celle-ci à un simple seigneur, nommé Anseau de Cayeux. Le chevalier bourguignon se mit à la tête d'une conjuration contre Robert, pénétra dans le palais impérial, fit noyer la mère de la jeune Française et coupa le nez et les lèvres à celle-ci. Robert s'enfuit de Constantinople, se rendit auprès du pape, puis revint en Grèce, mais il mourut en Achaïe, sur les terres de la seigneurie de Villehardouin (1228). Dans ses actes diplomatiques, il s'intitulait *Robertus, Dei gratia fidelissimus in Christo imperator, a Deo coronatus, Romaniæ moderator et semper augustus.* E.-D. GRAND.

BIBL. : Les historiens byzantins, généralement très défavorables à Robert (Ῥομπέρτος), donnent très peu de détails sur son règne : NICÉPHORE GRÉGORAS, liv. I, ch. IV; l. II, ch. I; liv. IV, ch. II. — George ACROPOLITE, ch. XIV, XVIII, XXV, XLVII — Michel DUCAS, ch. II (état de l'empire d'Orient au commencement du XIIIe siècle). — *Continuation de* GUILLAUME DE TYR (en français), dans *Historiens occidentaux des croisades*, 1859, t. II, pp. 294-95, in-fol. (histoire de la fille de Baudouin de Neuville), etc.

DU CANGE, *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs françois ;* Paris, 1657, t. II, pp. 73-88 2 vol., in-fol. (exemplaire de la biblioth. de l'Arsenal, Mss. n° 3690, avec les additions autographes de Du Cange).— Du même, *les Familles d'Outremer... publ. par* E.-G. REY; Paris, 1869, pp. 570 et 727-28, in-4 (*Collection de documents inédits sur l'hist. de France*). — BARONIUS et RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici ab anno* MCXCVIII, 1747, t. I, pp. 491-92, 502-505, 536-38 et 582-83, in-fol.. — LE NAIN DE TILLEMONT, *Vie de saint Louis, roi de France, publ. par* J. de GAULLE ; Paris, 1847-51, t. I, pp. 172-75, 6 vol. in-8 (*Société de l'hist. de France*).

### *Ecosse*

**ROBERT Ier**, roi d'Ecosse (ROBERT VIII, de Bruce), né le 11 juil. 1274, mort le 7 juin 1329. Elevé à la cour d'Angleterre et comblé de faveurs par Edouard Ier, il fut obligé de passer en Ecosse à la suite de la découverte par ce roi d'une intrigue qu'il avait fomentée avec le primat de Saint-André. Ayant rencontré dans une église de Dumfries Comyn, lord de Badenoch, qu'il soupçonnait d'avoir trahi ses desseins, il le tua d'un coup de dague. Là-dessus il réclama formellement ses droits au trône et il se faisait couronner à Scone le 27 mars 1306. Furieux, Edouard prononça « le vœu du cygne », c.-à-d. qu'il jura sur un cygne, servi comme plat de résistance, lors du banquet donné pour la réception du prince de Galles dans l'ordre de chevalerie, de venger ce meurtre. Bruce se retira dans les Hautes-Terres. Ses partisans furent décimés, sa femme Marie et ses enfants emprisonnés. Edouard marchait lui-même contre lui lorsqu'il expira en vue des frontières (1307). Bruce resta encore quatre ans dans les Highlands, traqué comme une bête féroce, admiré par les gens du peuple, et peu à peu gagnant à sa cause les barons écossais. Le comte de Buchan fut battu, ses domaines pillés ; Edimbourg, Roxburgh, Perth furent pris. L'assemblée du clergé reconnut le nouveau roi. En 1313, Bruce assiégeait Stirling, la clef de l'Ecosse ; le 24 juin 1314, il gagnait la grande bataille du Bannockburn où fut fauchée la fleur de la chevalerie anglaise. Poursuivant ses conquêtes, Bruce s'empara de Berwick (1323), et obligea une armée d'invasion conduite par Edouard II lui-même à une retraite désastreuse (30 mai). Pendant trois ans, Bruce put jouir en paix de son titre royal. Mais en 1327, ayant appris que les Anglais avaient fait des avances à Edouard Baillol, et qu'il avait été reçu à la cour de la régente, il lança au delà des frontières des bandes de pillards. Une grosse armée anglaise marcha à leur rencontre sous la conduite du tout jeune roi Edouard III. Elle fut dispersée, et une nouvelle invasion écossaise par le Northumberland obligea l'Angleterre à reconnaître solennellement la royauté de Robert Bruce par le traité d'Edimbourg (17 mars 1328), ratifié à Northampton le 4 mai. Robert mourut en pleine gloire, peu après l'achèvement de sa tâche. Il succombait aux suites de la lèpre qu'il avait contractée pendant les années de souffrance où il erra sans abri dans les hautes terres. Il est demeuré le héros de l'indépendance de l'Ecosse, et de nombreuses légendes se sont greffées sur son histoire.

De son mariage avec Isabelle de Mar, Bruce avait eu une fille, *Marjory*. De son second mariage avec Elizabeth de Burgh, il eut deux filles et un fils, *David*, qui lui succéda (V. DAVID II et ECOSSE, t. XV, p. 507). R. S.

BIBL. : P. GORDON, *The famous historie of King Robert, surnamed the Bruce ;* Edimbourg, 1718, in-12. — MARMIER, *Robert Bruce, comment on reconquiert un royaume ;* Paris, 1873, in-18. — *Heart of Robert Bruce*, dans *Blackwood Magazine*, 1844, t. LVI, 15. — *King Bruce's bowl*, dans *London Magazine*, 1822. VI. — SAUQUET, *Histoire de Robert Bruce, roi d'Ecosse ;* Tours, 1882, in-8. — BARBOUR, *Actes and life of Robert Bruce ;* Edimbourg, 1616, in-8, nomb. éd. (pour la légende). — KERR, *History of Scotland during the reign of Robert I, surnamed the Bruce ;* Edimbourg, 1811. 2 vol. in-8.

**ROBERT II** LE STEWARD, roi d'Ecosse, né le 2 mars 1316, mort à Dundonald (Ayrshire) le 13 mai 1390. Fils de Walter III et de Marjory, fille de Robert Bruce, il hérita à la mort de son père (1326) de sa charge de sénéchal d'Ecosse, commanda une division à la bataille d'Halidon (1333), devint régent après l'exil de David II (1334) ; assiégea et prit Perth en 1339, le château d'Edimbourg en 1341, redevint régent lorsque David II eut été fait prisonnier à Neville's Cross (1346), mais il intrigua ensuite contre le roi et fut jeté en prison (1363). Le Par-

lement de Scone, qui l'avait déjà désigné pour héritier présomptif de la couronne en 1318, prit son parti, et après la mort de David (22 fév. 1371), Robert le Steward fut couronné à Scone (26 mars). Son règne fut très terne (V. Ecosse). Robert II avait épousé : en 1347, Elisabeth Mure, dont il eut quatre fils et six filles; en 1356, Euphémie, comtesse de Ross et comtesse de Moray, dont il eut deux fils et une fille : il laissait, en outre, six enfants naturels.

Bibl. : G. Tarbat, *Vindication of Robert II, King of Scotland from the imputation of bastardy;* Edimbourg, 1695, in-4. — Gordon of Ruthlaw, *Dissertatio de nuptiis Roberti Senescalli Scotiæ atque Elisabethæ Moræ;* Edimbourg, 1749, in-4. — Hay, *Vindication of Elizabeth More from the imputation of being a concubine;* Edimbourg, 1723, in-4.

**ROBERT III**, né vers 1340, mort au château de Rothsay le 4 avr. 1406, fils du précédent. Il fut connu d'abord sous le nom de Jean, comte de Carrick. Actif et courageux, il prit une part importante aux affaires, son père étant devenu faible d'esprit dans la seconde partie de sa vie. Mais il fit une chute de cheval, et, lorsqu'il eut été couronné le 13 août 1390, il n'exerça que nominalement le pouvoir. Le vrai roi d'Ecosse fut son frère, le comte de Fife. L'alliance avec la France fut maintenue, et des parlements ou conciles généraux se réunirent beaucoup plus souvent que par le passé (V. Ecosse). L'existence de Robert III fut lamentable ; son ambitieux frère gouvernait; son fils Rothesay, après avoir mené une vie dissolue, mourut prisonnier des Anglais. Aussi Robert voulait-il qu'on mît sur sa tombe cette épitaphe : « Ici gît le pire roi et l'homme le plus misérable de tout ce royaume ». La reine Victoria a fait ériger un monument à sa mémoire, à Paisley. R. S.

*France*

**ROBERT Ier**, roi de France, né vers 865 (?), mort le 15 juin 923. Il était le second fils de Robert le Fort, et le frère cadet du roi Eudes (V. Capétiens, t. IX, p. 170). Son règne se place au moment où la lutte entre les Carolingiens et la famille capétienne arrive à l'état aigu, pendant une des périodes les plus confuses de l'histoire de France (V. France, § *Histoire*, t. XVII, p. 1034, et Carolingiens, t. IX, p. 496). En 888, Robert reçut le gouvernement de la Bourgogne inférieure ou cisjurane, d'après le chroniqueur Hugues de Fleury. Vers la même époque, il succéda à son frère Eudes dans la dignité de duc (*dux Francorum*) ou de margrave (*marchio*) qui consistait dans le commandement militaire des troupes des empereurs carolingiens placées entre la Seine et la Loire. La région soumise à l'autorité de Robert est la plus ancienne qui ait reçu le nom de France, et les chroniqueurs l'appellent quelquefois aussi la Celtique (*Celticæ dux*). Mais un duché de France proprement dit, indépendant et héréditaire, dont les historiens modernes font souvent mention, ne paraît pas encore avoir existé à cette époque de l'histoire des Capétiens. Robert était aussi comte d'Angers et de Paris, c.-à-d. chargé du gouvernement amovible de ces villes et de leurs territoires, et abbé laïque ou avoué des abbayes de Marmoutiers, Saint-Martin de Tours, Saint-Aignan d'Orléans, Sithieu ou Saint-Bertin (à Saint-Omer), Saint-Vaast, Morienval, etc., et enfin de celles de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, près de Paris. A la mort d'Eudes (898), Robert reconnut encore l'autorité du Carolingien Charles le Simple, qui lui confirma le titre et les pouvoirs de duc des Francs. Robert dirigea plusieurs expéditions contre les Normands dans la région de la Loire, les repoussa de Chartres (911) et les battit sur les bords de la Loire (921). Robert paraît avoir vécu en bonne intelligence avec Charles le Simple jusque vers l'année 920. A cette époque, Robert se mit à la tête des seigneurs et du clergé de France pour protester contre les empiétemennts du favori du roi, Haganon (V. Charles III *le Simple*, t. X, p. 703). Robert avait pour lui l'un des principaux seigneurs du N. de la France, Héribert, comte de Vermandois et de Champagne, qui était son beau-frère. L'archevêque de Reims, Hérivée, prit le parti de Robert, et tous les vassaux de la seigneurie ecclésiastique de Reims, qui était très étendue, prirent les armes pour la famille capétienne. Charles le Simple se réfugia à Laon. Robert détacha également du parti de Charles le Simple le duc de Bourgogne, Raoul, qui épousa une fille de Robert, et le duc de Lorraine, Giselbert, qui était en révolte permanente contre l'autorité des Carolingiens. En 922, à l'occasion de la nomination de l'abbé de Chelles, la guerre éclata entre Robert et Charles le Simple. Le roi carolingien se retira en Lorraine, puis revint envahir les terres de l'archevêque de Reims, mais fut forcé de se retirer devant Robert et Raoul de Bourgogne, qui l'attaquèrent entre Epernay et Tours-sur-Marne. Robert envoya ensuite son fils Hugues le Blanc avec une petite armée prêter appui au duc Giselbert pour combattre Charles le Simple en Lorraine. Au commencement de l'année 923, Robert étendit encore ses alliances et se rapprocha de l'empereur d'Allemagne Henri l'Oiseleur, avec lequel il eut une entrevue personnelle sur les bords de la Roër ou de la Ruhr (d'après Flodoard). Avec l'appui des principaux seigneurs et des prélats, Robert Ier fut couronné roi, à Reims, le 29 juin 922. Aussitôt après son élection, il investit son fils Hugues le Blanc de la dignité de comte de Paris. Charles le Simple, qui avait rassemblé une armée considérable en Lorraine, rentra en France et marcha sur Laon. Robert Ier établit son camp près de Soissons, sur les bords de l'Aisne, dans une région déjà rendue célèbre par les grandes batailles des luttes de l'Austrasie et de la Neustrie. Charles le Simple attaqua Robert Ier à l'improviste, le dimanche 15 juin 923, et lui livra une bataille acharnée. Les troupes françaises étaient au nombre de 20.000 hommes et l'armée carolingienne au nombre de 10.000 seulement, d'après Richer, qui était du parti des Carolingiens, et les premières perdirent plus de 11.000 hommes, la seconde seulement 7.118. Robert y fut tué et la tradition raconta qu'il péritdans un duel légendaire, soit avec Charles le Simple lui-même, soit avec le comte lorrain Fulbert, porte-étendard de l'armée carolingienne. Malgré la mort de Robert Ier, Charles le Simple fut forcé de battre en retraite, poursuivi par Hugues le Blanc et Héribert de Vermandois. Les Carolingiens avaient encore de nombreux partisans en France, et ils virent dans la mort de Robert Ier une preuve de la vengeance céleste. Longtemps après cette époque, quelques chroniqueurs appelaient encore Robert Ier *pseudo-rex* et *tyrannus* (Chronique de Maillezais, Richard le Poitevin, etc.). E.-D. Grand.

Bibl. : *Rec. des historiens de France*, t. IX, pp. xliii et 466-67 (sur la chronologie du règne de Robert Ier). — Böhmer, *Regesta Karolorum*, 1833, pp. 178-187 (nouv. éd. par E. Mühlbacher, 1889 et ann. suiv., in-4). — A. de Barthélemy, *les Origines de la maison de France*, dans *Rev. des quest. historiq.*, t. XIII (1873), pp. 108-144 (et spécialement pp. 130, 135, 137-38, 143). — R. Parisot, *le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*; Paris, 1898, in-8 (Thèse de l'Université de Paris), pp. 622-661. — Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit;* Brunswick, 1873, in-8, t. I, 4e éd. — Dareste, *Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours;* Paris, 1884-85, t. I, pp. 499-504, 9 vol. in-8, 3e éd. — V. également la bibl. de l'art. Capétiens.

**ROBERT II**, dit *le Pieux*, roi de France, né à Orléans vers 970 de Hugues Capet et d'Adélaïde, mort à Melun, le 20 juil. 1031. Il fut instruit à l'école de Reims où il reçut les leçons de Gerbert. Son père l'associa au trône et le fit couronner à Sainte-Croix d'Orléans en 987, le 25 déc., selon les uns, le 30 déc., selon d'autres. Il épousa Rozala ou Suzanne, d'origine italienne, veuve du comte de Flandre, Arnoul II. Celle-ci reçut en dot le château de Montreuil. Cette union dura à peine un an. Robert la répudia et s'éprit de Berthe, fille de Conrad le Pacifique, et femme d'Eude, comte de Chartres, de Tours et de Blois. Eude étant en lutte avec le comte d'Anjou, Foulque Nerra, les rois Hugues et Robert prirent parti pour Foulque. Eude mourut à Marmoutier en 995,

et Berthe se mit sous la protection de Robert. Celui-ci résolut de l'épouser ; mais la parenté spirituelle de Robert avec Berthe était un empêchement canonique ; en effet, Robert avait tenu sur les fonts baptismaux l'un des enfants de Berthe. Malgré l'opposition de l'Eglise, et immédiatement après la mort de Hugues Capet, en 996, Robert fit consacrer son mariage par Archambaud, archevêque de Tours. Dès lors, Robert passa du parti de Foulque dans celui de la maison de Chartres. Le pape Grégoire V convoqua un concile à Pavie en 997 et fit prononcer l'excommunication contre le roi. Celui-ci entama avec le Saint-Siège des négociations. Il se montrait prêt à rétablir sur le siège de Reims l'archevêque Arnoul que Hugues Capet avait fait déposer sans l'intervention de Rome. Abbon, abbé de Fleury, fut député auprès du pape. Arnoul fut remis en possession de son siège, mais le roi n'ayant pas répudié sa femme comme il l'avait promis, un concile général réuni à Rome lança l'anathème contre Robert et l'excommunication contre le prélat qui avait béni l'union et ceux qui l'avaient assisté. Entre 999 et 1001 Robert se décida à se séparer de Berthe. Il prit pour femme Constance, fille d'un comte Guillaume, probablement Guillaume d'Arles ; le mariage eut lieu entre 1001 et 1003. Constance amena à sa suite à la cour de France beaucoup d'hommes du Midi à qui les hommes du Nord reprochèrent leurs mœurs efféminées. « C'étaient, dit Raoul Glaber, des hommes légers et vains, aussi bizarres dans leurs mœurs que dans leurs vêtements, négligents des armes et des chevaux, la chevelure coupée à mi-tête, rasés à la manière des histrions, portant des chaussures indécentes, ne tenant pas leur parole et ennemis de la paix. Toute la nation des Francs, naguère la plus honnête de toutes, et celle des Bourguignons, suivirent leurs exemples détestables. » On reprochait aussi à la nouvelle reine son avarice et son caractère acariâtre. Deux partis se formèrent à la cour, celui de l'ancienne reine, Berthe, ayant à sa tête son fils Eude, comte de Blois, et celui de Constance, dirigé par Foulque d'Anjou. Le roi avait élevé à la dignité de comte palatin Hugues de Beauvais, l'un de ses plus chers compagnons et partisan de Berthe ; Constance le fit mettre à mort. Robert se rendit à Rome pour obtenir du pape l'annulation de son mariage ; il n'y put réussir.

Il eut de son mariage avec Constance, quatre fils et une fille : Hugues, né en 1007, puis Henri ; en 1010, Robert, mort en 1075, Eude, et Adèle, laquelle épousa en 1027 Richard III, duc de Normandie.

En 1002, le duc de Bourgogne, Henri, fils de Hugues le Grand, étant mort, son beau-fils Otte-Guillaume, comte de Mâcon, mit la main sur son héritage. Mais Robert intervint pour faire valoir ses droits à la succession, car il était le plus proche parent du feu duc. Au printemps de 1003 le roi descendit en Bourgogne avec une armée considérable. Il échoua au siège d'Auxerre, ville dans laquelle s'était enfermé Landry, comte de Nevers ; puis il poussa jusqu'à la Saône, ravageant tout sur son passage. Il regagna Paris, mais il fit de nouvelles campagnes en Bourgogne. En 1005, il s'empara d'Avallon et d'Auxerre. Le comte Landry reconnut le roi de France comme duc de Bourgogne ; et celui-ci accorda à Renaud, fils de Landry, la main de sa sœur Adèle, avec le comté d'Auxerre, comme dot. Quelques années plus tard, le roi, profitant de l'impopularité de Renaud, comte de Sens, et s'appuyant sur l'archevêque Liétry, s'empara de la ville de Sens le 22 avr. 1015. Renaud, aidé du comte Eude, à qui il avait cédé le château de Montereau, voulut reprendre sa ville. Un compromis intervint entre les belligérants. Renaud garderait son comté sa vie durant; après quoi. il serait partagé entre l'archevêque de Sens et le roi. Robert vint assiéger Dijon en 1015. Grâce à l'appui de Lambert, qu'il avait fait élire évêque de Langres en 1016, le roi fut reconnu par les Bourguignons comme duc, puis il donna ce titre à son fils Henri.

La reine Constance voulut faire associer son fils aîné Hugues à la couronne. Les grands consultés se montrèrent défavorables à ce projet. Robert passa outre et fit sacrer roi son fils, le 9 juin 1017, dans l'église de Saint-Corneille de Compiègne, par Arnoul, archevêque de Reims. Mais quand Hugues voulut exercer son autorité et réclama une part dans le domaine royal, sa mère s'emporta contre lui. Hugues s'éloigna de la cour et, se mettant à la tête d'une troupe de jeunes gens, pilla les biens de son père. C'est alors, en 1025, que le roi Robert tenta de s'emparer de la Lorraine. Mais le jeune roi Hugues mourut le 17 sept. 1025 après être rentré en grâce auprès de son père, grâce à l'intervention de Fulbert, évêque de Chartres. Il fut enterré à Saint-Corneille de Compiègne. Le roi accablé de douleur renonça à ses projets contre la Lorraine. Il fit sacrer roi à Reims, à la Pentecôte de 1027, son fils Henri, duc de Bourgogne, malgré l'opposition des grands et celle de Constance qui aurait voulut que son troisième fils Robert reçût la couronne. De nouvelles dissensions s'élevèrent entre le roi Robert et ses fils. Le nouveau roi associé prétendait obtenir le duché de Bourgogne que son père avait gardé. Les deux fils se coalisèrent contre leur père en 1030 ; le plus jeune se jeta sur la Bourgogne, tandis que l'aîné Henri marchait contre Dreux. Le roi fut vaincu et se réfugia à Beaugency, d'où il gagna la Bourgogne. La paix fut conclue et peu après Robert mourut. M. Prou.

Bibl. : Helgaud, *Epistoma vitæ Roberti regis*, dans *Recueil des histor. de la France*, t. X, p. 98. — Ch. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux* ; Paris, 1885, in-8. — J. Havet, *les Couronnements des rois Hugues et Robert*, dans *Revue historique*, t. XLV, p. 290, et dans *Œuvre de Julien Havet*, t. II, p. 68. — Auvray, *Une source de la vita Roberti regis*, dans *Ecole fr. de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. VII.

**ROBERT II**, duc de Bourgogne (V. Bourgogne, t. VII, p. 777).

**ROBERT I** et **II**, ducs de Normandie (V. Normandie, § *Histoire*).

**ROBERT-Guiscard**, seigneur normand (V. Guiscard [Robert]).

**ROBERT le Fort**, comte d'Anjou et de Blois, ancêtre des Capétiens, père d'Eudes et de Robert Ier, rois de France, mort à Brissarthe en oct. 866. Il semble qu'il appartenait à une famille des bords de la Loire, d'origine saxonne, qu'il était né en Neustrie et que son père était Witichin, Germain établi dans le pays. Nous ignorons quels étaient ses biens patrimoniaux, et ce n'est que par une pure conjecture qu'on lui a attribué ceux que nous voyons plus tard appartenir à ses descendants dans la région de la Loire. Son nom apparaît au moment où les Normands, après avoir pillé Nantes, remontent le fleuve. En 852, il était recteur de l'abbaye de Marmoutiers. En 853, il était investi de la charge de *missus* dans le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Corbonnais et le pays de Séez. Puis il prend part à la révolte des seigneurs neustriens qui appellent Louis le Germanique contre Charles le Chauve, lorsque celui-ci en 856 donne à son fils Louis le Bègue une sorte de vice-royauté entre la Seine et la Loire pour défendre le pays contre les Normands, les Bretons et les Aquitains. En juin 859, lorsque Louis le Germanique a été repoussé, Robert est encore allié à Pépin, roi d'Aquitaine, et à Salomon de Bretagne contre Charles le Chauve dont il se trouve ainsi être un adversaire dangereux. Aussi en 861, Charles le Chauve, par le traité de Meung-sur-Loire, le détache de Salomon et s'assure ses services en lui donnant entre la Seine et la Loire un commandement militaire analogue à celui qu'avait déjà exercé Louis le Bègue, et en le nommant comte d'Anjou et de Blois. Chargé de résister aux deux grands ennemis de Charles le Chauve, les Bretons et les Normands, il devient un des principaux conseillers du roi pour tout ce qui concerne la Neustrie, et, avec l'aide des principales familles du pays, il s'acquitte vaillamment jusqu'à sa mort de la tâche qui lui est confiée. En 862, il défait une troupe de Normands au service de Salomon, en prend une autre à sa solde et la lance contre Salomon. La

même année il a à lutter contre Louis le Bègue qu'il a supplanté dans son commandement, et qui, uni aux Bretons et aux seigneurs neustriens, jaloux de la situation prépondérante faite à Robert, ravage l'Anjou. Robert le défait deux fois, l'oblige à prendre la fuite et contraint ainsi Salomon à signer avec Charles le Chauve la paix d'Entrammes (863). En 864, il prend une part importante au concile de Pitres où il reçoit le comté d'Autun et où il amène prisonnier un des instigateurs de la révolte de Charles d'Aquitaine, fils du roi. La même année, il massacre une troupe de Normands, est battu et blessé dans un autre combat, mais en 865 il défait une nouvelle bande qui, après avoir pillé Fleury-sur-Loire, Orléans et Poitiers, regagnait la Loire avec son butin.

C'est au milieu de ces succès qu'avec son propre consentement il est remplacé dans son commandement par Louis le Bègue et envoyé dans l'Est où le roi lui donne les comtés d'Auxerre et de Nevers. Mais Louis n'ayant pas su empêcher les Bretons et les Normands, de nouveau coalisés, de piller le Mans et de ravager toute la contrée, Robert est rappelé en Neustrie où il reprend ses possessions et reçoit, en outre, l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Il attaque alors à Brissarthe les Bretons et les Normands qui avec leur chef Hastings ramenaient le butin sur leur flotte. C'est là qu'il est tué en repoussant sans casque ni cuirasse une sortie des Normands qu'il avait enfermés dans l'église (oct. 866). Ses deux fils, Eudes et Robert, étant encore tout jeunes, ses biens et son commandement passèrent à *Hugues l'Abbé* (V. ce nom).

Ce sont là les seuls renseignements certains que les contemporains nous fournissent sur le rôle joué par Robert le Fort dans sa lutte contre les invasions normandes du bassin de la Loire. C'est seulement lorsque ses descendants sont montés sur le trône que la vie de Robert a pris un caractère légendaire, dont on trouve la trace chez les chroniqueurs qui ont comparé ses actions à celles de Machabée. François GALABERT.

BIBL. : DE FONCEMAGNE, *Examen sommaire des différentes opinions qui ont été proposées sur l'origine de la maison de France*, dans *Mém. Acad. inscr. et belles-lettres*, 1744-46, t. XX. — *Historiens de France*, 1760, t. X (préface). — K. VON KALCKSTEIN, *Robert der Tapfere, Markgraf von Anjou, der Stammvater des kapetingischen Hauses ;* Berlin, 1871, in-8. — A. DE BARTHÉLÉMY, *les Origines de la maison de France*, dans *Revue des questions historiques*, 1873, t. XIII, et c. r. de G. MONOD, dans *Revue critique*, 1873, t. II. — Ed. FAVRE, *Eudes, comte de Paris et roi de France ;* Paris, 1893, in-8. — René MERLET, *Origine de Robert le Fort*, dans *Mélanges J. Havet ;* Paris, 1895, in-8, et *Réponse à quelques objections relatives à l'origine franque de Robert le Fort*, dans *Revue des questions historiques*, 1897, t. LXI.

**ROBERT Ier D'ARTOIS**, prince français, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, né en sept. 1216, mort le 8 févr. 1250. Il montra de bonne heure un tempérament fier et emporté, comme en témoignent les insultes qu'il infligea à Thibaut de Champagne, pendant les intrigues de celui-ci avec la reine Blanche (1236). Il fut armé chevalier en 1237 et reçut de saint Louis un apanage constitué principalement par l'Artois, avec le titre de comte (V. ARTOIS, t. IV, p. 32). Une rente de 20 livres parisis par jour lui fut également assignée sur le trésor royal. La réception de Robert d'Artois dans l'ordre de la chevalerie fut une des plus magnifiques du XIIIe siècle : cent cinquante chevaliers furent armés en même temps que lui; les frais de fêtes données à cette occasion s'élevèrent à 212.575 livres, soit environ 1 million de fr. en monnaie actuelle. Le pape Grégoire IX fit offrir la couronne impériale d'Allemagne à Robert d'Artois, mais saint Louis ne lui permit pas de l'accepter (1239). Robert d'Artois fut l'un des principaux chefs de la croisade de 1248. Sa femme l'accompagna jusqu'à l'île de Chypre, où elle resta et accoucha d'un fils qui fut *Robert II d'Artois* (V. ci dessous). En Egypte, Robert contribua aux premiers succès des croisés, qui repoussèrent l'émir Fakr-Eddin (Facardin), qui fut tué dans le combat. Le comte d'Artois adressa à la reine Blanche une lettre latine où il fait le récit du début de la campagne jusqu'à la prise de Damiette (juin 1249). Il fit rejeter les propositions de paix des Sarrasins, disant que « qui vouloit tuer premier (*d'abord*) la serpent, il li devoit esquachier (*écraser*) le chief » (Joinville, ch. XXXVIII) et conseilla de marcher sur le Caire, avant de s'emparer d'Alexandrie. Le caractère intrépide, irréfléchi et opiniâtre de Robert d'Artois fut la cause du principal désastre de la croisade, qui eut lieu à la bataille de Mansoura, petite ville que Robert fit attaquer imprudemment, sans attendre que les chrétiens fussent en force suffisante et sans autre appui qu'environ six cents templiers, qui périrent presque tous avec lui, cernés dans les rues de la ville arabe, dont les Sarrasins refermèrent les portes sur eux (8 févr. 1250). — Robert d'Artois reçut les surnoms de *Bon* et de *Vaillant*, qui étaient à peu près synonymes. Ses armoiries étaient : *Semé de France au lambel de quatre pendants de gueules, chaque pendant chargé de trois châteaux d'or*. Elles sont reproduites dans les salles des croisades du palais de Versailles. Robert d'Artois fut fiancé une première fois, en 1235, avec Marie, fille de Ferrand, comte de Flandre, morte en bas âge. Il épousa Mathilde ou Mahaut de Brabant, dont il eut *Robert II d'Artois* (V. ci-après) et une fille, Blanche, qui épousa Henri Ier de Navarre, puis Edmond de Lancastre. Sa veuve Mahaut de Brabant épousa en secondes noces Gui II de Châtillon, comte de Saint-Pol. E.-D. GRAND.

BIBL. : Anonyme, *Eloge historique de Robert de France, comte d'Artois, frère du roi saint Louis*, s. l., 1785, in-8, et Londres, 1787, in-8, 2e éd. — LE NAIN DE TILLEMONT, *Vie de saint Louis, roi de France, publ. par* J. DE GAULLE; Paris, 1847-51, 6 vol. in-8, t. I et II (*Soc. de l'hist. de Fr.*). — ANSELME, *Hist. généal. et chronol. de la maison roy. de France*, t. I, pp. 381-82 (nouv. éd. par POTIER DE COURCY 1873 et ann. suiv.). — *Histoire littéraire de la France*, publ. par l'Institut de France, t. XVIII, pp. 407-411, in-4 (lettre de Robert d'Artois à la reine Blanche de Castille). — PEIGNÉ-DELACOUR, *Compte des dépenses de la chevalerie de Robert, comte d'Artois, à Compiègne, en juin 1237*, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1853, 2e sér., t. II, pp. 629-59 (ms. de la Biblioth. nation., coll. Baluze). — E. BERGER, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France ;* Paris, 1895, in-8, chap. I, VII, etc.

**ROBERT II D'ARTOIS**, prince français, fils posthume de *Robert Ier d'Artois* (V. ci-dessus), né en 1250, mort le 11 juil. 1302. Pendant sa minorité, le bail ou la régence du comté d'Artois fut confié à son beau-père, le comte de Saint-Pol. Robert II fut armé chevalier par saint Louis (5 juin 1267). Le comté d'Artois fut un des premiers apanages royaux érigés en *pairie* (V. ce mot). Robert II prit part à la croisade de 1270 et remporta sur les Sarrasins un succès où les païens laissèrent cinq mille morts. Il figura au sacre de Philippe le Hardi, où il remplit les fonctions de connétable et porta l'épée du roi. Le roi de France fit, à cette occasion, un voyage en Artois, pendant lequel il y eut de grandes fêtes à Arras pendant quatre jours (août 1271). — Robert II fut envoyé par Philippe le Hardi en Espagne, pour soumettre la Navarre, qui s'était révoltée contre le gouverneur français, Eustache de Beaumarchais, et pour soutenir les droits des infants de la Cerda, neveux du roi de France, à la succession du royaume de Castille. Robert reprit Pampelune et conclut avec Alfonse X, à Vittoria, une convention qui ne fut pas observée (1275-76). A son retour en France, il contribua à la condamnation du favori du roi, Pierre de la Broce (V. *Brosse* [Pierre de la], t. VIII, p. 156). — Robert II d'Artois prit part à l'expédition envoyée en Italie apres les Vêpres siciliennes (1282). Pendant la captivité de Charles II d'Anjou, il fut nommé régent du royaume de Sicile (1285-89). Il battit les armées du roi d'Aragon et remporta plusieurs victoires navales, près des côtes de Calabre, sur l'amiral Roger de Loria. — Robert II, prit part à l'expédition de Guienne contre les Anglais, pendant les premiers démêlés des origines de la guerre de Cent ans. Il fut envoyé, avec le comte de Valois, contre le duc de Lancastre, s'empara de plusieurs villes et remporta une victoire navale sur les Anglais près de Bayonne (1295-96). — Pendant les guerres

de la Flandre, Robert II d'Artois fut le principal représentant de l'autorité du roi de France. Il défit les troupes flamandes à Furnes (13 août 1297) et s'empara de Lille et de la plupart des villes de la Flandre maritime. Le comte de Flandre et le roi d'Angleterre conclurent une trêve avec lui. Robert II perdit dans cette expédition son fils Philippe (1298). Robert II fut ensuite envoyé à Cambrai pour occuper la partie de la ville qui était sous la juridiction de l'évêque (1299) et il recueillit dans ses états d'Artois les échevins de Douai, restés fidèles au roi de France et exilés par leurs compatriotes douaisiens. Pendant la grande révolte des Flamands, Robert d'Artois commanda l'armée française envoyée contre eux et forte d'environ 10.000 chevaliers et écuyers et 10.000 arbalétriers italiens à pied. Les Flamands, qui étaient en nombre à peu près égal, mais n'avaient que des fantassins armés de piques, se retranchèrent derrière des fossés dissimulés sous des branchages et eurent l'habileté, par une série de marches et de contremarches, d'attirer les Français devant leur position, près de Courtrai. Aussi téméraire que son père, Robert II lança contre les Flamands la cavalerie française, qui vint s'engloutir dans les fossés et y périt presque tout entière sous les coups de l'ennemi (11 juil. 1302). Robert II fut tué et son cadavre, retrouvé seulement au bout de trois jours, fut enseveli provisoirement au couvent flamand de Grœninghe, puis transporté, en 1304, à l'abbaye de Maubuisson, près de Paris, par les soins de la comtesse Mahaut d'Artois, fille de Robert II. — Robert II d'Artois fut surnommé le *Noble* et l'*Illustre*. Il administra sagement ses états d'Artois. Il n'eut que peu de démêlés avec la bourgeoisie turbulente du N. de la France : en 1280, Philippe le Hardi, choisi comme médiateur entre Robert II et les bourgeois d'Arras, nomma un conseil provisoire de quatre prud'hommes et de quatre trésoriers, en remplacement du conseil ordinaire des échevins de la ville d'Arras. Robert II entama des négociations avec le pape pour la cession du Comtat-Venaissin, dont la suzeraineté était alors contestée (1274). — Robert II épousa Amicie de Courtenay, puis Agnès de Bourbon, et enfin Marguerite de Hainaut. E.-D. GRAND.

BIBL. : ANSELME, *Hist. de la mais. de France* (nouv. éd. par POTIER DE COURCY), t. I, pp. 382-84 et t. III, pp. 3-4. — Ch.-V. LANGLOIS, *le Règne de Philippe III le Hardi*, pp. 99-108, 419 (sur le Comtat-Venaissin), 435 (sur la ville d'Arras), etc. — F. FUNCK-BRENTANO, *Philippe le Bel et les Flamands;* Paris, 1898, pp. 309-10 (sur la ville de Douai) et 404-415 (sur la bataille de Courtrai), in-8. — LE NAIN DE TILLEMONT, *Hist. de saint Louis*, t. IV et V. — BARONIUS et RAYNALDUS, *Annal. ecclesiast.*, 1749, t. IV, pp. 270-71 (sur la ville de Cambrai).

**ROBERT III** D'ARTOIS, petit-fils du précédent, né en 1287, mort à Londres le 16 août 1343. Pendant une grande partie de sa vie, il disputa le comté d'Artois à sa tante Mathilde. Il fut débouté de ses prétentions par un arrêt de 1309, confirmé en 1318, et qui devint une loi générale dans le royaume et détruisit la distinction des fiefs masculins et des fiefs féminins. Il fomenta, pour se venger, une révolte et s'empara d'Arras et de Saint-Omer (1316), mais il fut vaincu par le roi de France Philippe V. Ayant épousé Jeanne, sœur de Philippe de Valois, il aida celui-ci à monter sur le trône et obtint en récompense l'érection en pairie du comté de Beaumont-le-Roger (1329). En 1330, à la mort de Jeanne, fille de Mathilde, il revendiqua de nouveau le comté d'Artois ; mais Philippe VI, qui l'avait d'abord encouragé, se retourna contre lui : on accusa Robert d'avoir fourni de fausses pièces pour faire reviser son procès et même d'avoir empoisonné Jeanne et Mathilde ; il fut condamné au bannissement le 8 avr. 1332. La haine de ses ennemis le poursuivit, et on l'accusa d'avoir envoûté Philippe VI que cette idée épouvantait. Robert, craignant pour sa vie, quitta la Belgique et passa en Angleterre, déguisé en marchand. Philippe VI fit enfermer, pour se venger, sa sœur au château de Chinon et les enfants de Robert à Nemours ; défense fut faite à tous hommes liges et francs de donner aide ni à Robert, ni à ses descendants (1337). Edouard IV d'Angleterre, conseillé par Robert qu'il avait bien accueilli, reprit le titre de roi de France, auquel il avait solennellement renoncé. La guerre éclata, et Robert y prit part activement ; il échoua devant Saint-Omer (1340) et prit Vannes (1342) ; mais la ville fut reprise et Robert grièvement blessé fit jurer en mourant à Edouard de le venger. L'aîné de ses enfants, Jean d'Artois, comte d'Eu, a continué la lignée de sa maison. Ph. B.

**ROBERT Ier** LE FRISON, comte de Flandre (V. FLANDRE).

**ROBERT II** DE JÉRUSALEM, comte de Flandre (V. FLANDRE).

**ROBERT III** DE BÉTHUNE, comte de Flandre (V. FLANDRE).

**ROBERT**, comte de Provence (V. PROVENCE, t. XXVII, p. 851).

*Naples*

**ROBERT** D'ANJOU (dit le *Sage* ou le *Bon*), roi de Naples, né vers 1275, mort le 19 janv. 1343. Troisième fils de Charles II, il fut remis au roi d'Aragon comme otage à la place de son père en 1288. Remis en liberté, il s'employa à reconquérir la Sicile, occupée par Frédéric III d'Aragon, ce qui fut le but de toute sa vie. Aidé de Roger de Loria, il fit plusieurs tentatives inutiles, de 1299 à 1301. En 1302, il seconda Charles de Valois qui, venu avec une armée de secours, échoua complètement. A la mort de son père, Robert prit la couronne au détriment de Charobert, fils de son frère aîné Charles-Martel, le droit de représentation n'existant pas à Naples, et le deuxième fils de Charles II, Louis, étant entré dans les ordres. Clément V le sacra roi à Avignon, le 3 août 1309. En 1311, ce pape le nomma son vicaire en Romagne pour résister à l'empereur Henri VIII ; l'année suivante, une armée commandée par son frère Jean interdit l'entrée de Rome à l'empereur. Robert obtint en 1313 le gouvernement de Florence et se plaça à la tête de la coalition guelfe contre l'empereur, qui le mit au ban de l'Empire. Henri VII étant mort le 24 août 1313 Robert, se tourna contre la Sicile où il échoua (devant Trapani) ; une trêve fut suivie d'un nouvel échec. Jean XXII canonisa son frère Louis, le nomma vicaire (*vacante imperio*), et s'appuya sur lui pour lutter contre Louis de Bavière et les gibelins. Robert appela Philippe de Valois en Italie (1320), échoua de nouveau en Sicile en 1325 et en 1341. Il s'associa aux projets de croisade de Philippe VI. Il laissa sa couronne, à défaut de fils, à sa petite-fille Jeanne. Robert a été un prince lettré ; Pétrarque et Boccace ont vécu à sa cour et ce dernier a chanté sous le nom de Fiametta, Marie, fille naturelle de Robert. Joseph PETIT.

BIBL. : Chronique de VILLANI. — MURENA (MASSIM.), *Vita di Roberto re di Napoli;* Naples, 1770, in-8. — *Art de vérifier les dates*, III, 727. — RAYNALDI, *Annales Ecclesiastici*. — *Archivio Storico Siciliano*, 1884, VIII, p. 511.

*Personnages divers*

**ROBERT** (Saint), né dans la Champagne en 1024, mort en 1110. Fête, le 29 avr. Il avait fondé le monastère de Molème (1075) et en était l'abbé, lorsqu'il fonda (1098) le monastère de Cîteaux, pour y instituer une réforme de la congrégation de Cluny (V. BERNARD [Saint] et CÎTEAUX). Quelques écrivains lui attribuent les premiers chapitres d'une *Chronique de Cîteaux*, publiée à Cologne en 1614 (in-8).

**ROBERT**, abbé et historien français, né à Reims en 1055, mort à Senuc (près Vouziers) le 23 août 1122. Abbé de Saint-Remi de Reims (1095), où il avait été élevé, il suivit les croisés en Palestine (1096). Il avait été déposé à la suite d'un différend avec l'abbé de Marmoutiers et, bien qu'à son retour, en 1100, un concile eût déclaré sa conduite irréprochable, il ne fut pas rétabli dans sa dignité. Il vécut à Senuc et fut accusé de mal administrer son prieuré : le pape Calixte II le destitua en 1121. On a de lui : *Historia Hierosolimitana* (Cologne, 1470), réimprimée sous le titre de : *la Chronique et Histoire faite par le R. P. en Dieu Turpin, archevêque de*

*Reims, l'un des pairs de France, contenant les prouesses de Charlemagne et de son neveu Rolland* (1527). Robert commence son histoire au concile de Clermont en 1095 et la termine en 1099 après la prise de Jérusalem. La prose est mêlée de vers, et le récit est très intéressant, car Robert a été le témoin des faits qu'il raconte.

**ROBERT** (Claude), écrivain ecclésiastique français, né à Cheslay en 1564, mort à Chalon-sur-Saône en 1637. Il fit ses études au collège de Cambrai, à Paris, et fut précepteur d'André Frémyot (qui devint archevêque de Bourges), fils du président au parlement de Bourgogne. Robert accompagna son élève en Flandre, Allemagne, Italie (1594) et resta auprès de lui. Il aida de même plus tard de ses conseils Jacques de Neufchizes, évêque (1624) de Chalon-sur-Saône, qui le nomma grand vicaire. Claude Robert a laissé : *Gallia Christiania* (1626), avec une carte, ouvrage d'une patiente érudition, où il a construit l'édifice de l'histoire ecclésiastique des diocèses de France, depuis l'origine jusqu'au XVII^e siècle. Ph. B.

**ROBERT** (Nicolas), peintre et graveur français, né à Langres en 1610, mort à Paris en 1684. Il se fit de bonne heure une réputation comme peintre de fleurs, de plantes, d'oiseaux et d'animaux en miniature : ce fut lui qui peignit les fleurs de la célèbre *Guirlande de Julie*, et les succès qu'il obtint le firent attacher, comme peintre de plantes, à Gaston d'Orléans et ensuite au roi Louis XIV. Il illustra de planches magnifiques le bel ouvrage connu sous le nom de *Recueil des vélins*. Nicolas fut aussi un habile graveur, et il reproduisit, en cette qualité, plusieurs peintures de lui-même et du peintre Charmetton. G. C.

**ROBERT** (Paul-Pons-Antoine), peintre et graveur français, né à Séry (Ardennes) en 1686, mort à Paris en 1733. Elève de Jean Jouvenet, il entreprit le voyage d'Italie pour se perfectionner dans la peinture. De retour à Paris, il exécuta pour l'église des capucins de la rue Saint-Honoré un *Martyre de saint Fidèle* qui excita une vive admiration ; peu après, les capucins du Marais lui confièrent d'importants travaux. Robert reçut bientôt le titre de peintre du cardinal de Rohan, et fut comblé de faveurs et de pensions. Collaborateur de Crozat dans la publication de son *Cabinet*, il donna une centaine de planches à ce recueil, que la mort l'empêcha d'achever entièrement. G. C.

**ROBERT** (Hubert), peintre français, né à Paris en 1733, mort à Paris en 1808. De bonne famille bourgeoise, il fit de solides humanités au collège de Navarre, où il compta parmi les meilleurs élèves de l'abbé Batteux. Nourri de bonne heure dans l'amour des lettres et de l'antiquité, il passa des bancs de l'école dans l'atelier du sculpteur Michel-Ange Slodtz ; mais il y apprit surtout à dessiner, négligeant la sculpture, et partageant ses goûts entre la peinture, l'archéologie et l'histoire. Peintre-archéologue, voilà ce que fut Hubert Robert, et ce qu'il voulut être dès ses premiers pas dans la carrière. De 1753 à 1765, il parcourut l'Italie, recueillant des documents, prenant force croquis d'après nature, et enrichissant ses cartons d'une collection abondante d'esquisses pittoresques qui devaient plus tard alimenter sa verve. On était en plein enthousiasme de l'antiquité romaine, lorsque Robert rentra à Paris. Déjà connu des amateurs et des artistes par les dessins qu'il avait envoyés, il eut tout de suite la faveur du public. A Rome, il avait été le disciple de J.-P. Panini, qui fut un des promoteurs du mouvement vers l'antique ; mais il surpassa son maître par la science de la composition et l'habileté à bien distribuer la lumière. Il sut éviter la sécheresse, la raideur qui sont l'écueil du dessin d'architecture. Peut-être faut-il lui reprocher de soigner insuffisamment ses figures. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fut un excellent décorateur : avec les mêmes motifs il savait varier à l'infini ses tableaux, et, par exemple, il a peint cent fois les monuments de Rome en des compositions toujours nouvelles. Sa couleur se tient en général dans des tons gris argentins d'une grande finesse et qui sont bien à lui.

Son tableau de réception à l'Académie de peinture (1765), une *Vue du port de Ripetta, à Rome*, qui est à l'Ecole des Beaux-Arts, décida de sa renommée. Dès lors on se disputa ses toiles, et les critiques de l'époque, Diderot en particulier, rendirent pleine justice à son beau talent. Il n'est guère en Europe de collection privée ou publique qui ne possède quelqu'un de ses tableaux, crayons ou gouaches. Robert participa, de plus, à l'embellissement d'un grand nombre d'hôtels et de villas du XVIII^e siècle, soit par les panneaux décoratifs dont il les orna, soit par les projets qu'il fournit pour le dessin et l'arrangement de plusieurs parcs et jardins : on lui doit ceux des Bains d'Apollon, à Versailles, et dès 1778, il en fut récompensé par le don d'un logement aux galeries du Louvre et par le titre de dessinateur des jardins du roi. Puis il fut nommé garde des tableaux du Muséum. Inquiété et emprisonné durant la période révolutionnaire, à cause de la faveur dont il avait été l'objet de la part de l'ancien régime, il recouvra la liberté après le 9 thermidor et retrouva, sous le Directoire, la situation de conservateur du musée du Louvre. Il s'éteignit à Auteuil, dans la maison de Boileau, dont il s'était rendu acquéreur, et où il se plaisait à réunir une société de littérateurs et d'artistes. Les ouvrages les plus justement célèbres de Hubert Robert sont : le *Pont du Gard*, le *Colisée de Rome*, les *Catacombes*, le *Tombeau de Marius*, la *Vue des arènes de Nîmes*, la *Maison carrée*, le *Temple de Vénus*, etc., les six tableaux dont il avait décoré le château de Méréville, vendus en 1900 (quatre achetés par un musée de Chicago), et les tableaux suivants, que possède notre musée du Louvre : *L'Arc de triomphe d'Orange*, le *Temple de Jupiter à Rome, Temple circulaire surmonté d'un pigeonnier, Sculptures rassemblées sous un hangar.*

Gaston COUGNY.

BIBL. : Notices de VIGÉE, JAL, Charles BLANC. — C. GABILLOT, *Hubert Robert et son temps* (*les Artistes célèbres*); Paris, 1895.

**ROBERT** (M^me), femme de lettres française (V. KERALIO).

**ROBERT** (Michel), dit *Gendarme*, homme politique français, né à Voncq le 13 avr. 1738, mort à Voncq le 20 sept. 1796. Député des Ardennes à la Convention, il vota sans restriction pour la mort de Louis XVI. Sur sa demande, son village natal, incendié par une bande d'émigrés, reçut une indemnité de la nation.

BIBL.: Réimp. du *Moniteur*, t. XV, pp, 170, 202, 253; XXI, 485.

**ROBERT** (Pierre-François-Joseph), homme politique français, né à Gimnée (Belgique) le 21 janv. 1763, mort à Bruxelles le 13 avr. 1826. Avocat et juriste, membre actif, à Paris, du club des *Cordeliers* (V. ce mot), secrétaire du ministre *Danton* (V. ce nom), après la journée du 10 août, il fut élu député de Paris à la Convention, le treizième sur vingt-quatre. Il vota, sans restriction, pour la mort de Louis XVI. Comme il s'était intéressé dans un commerce d'épicerie en gros, il fut accusé d'accaparement par le parti girondin, qui dominait encore, sa maison fut visitée, et huit tonneaux de rhum lui furent confisqués. Il réclama inutilement devant la Convention ; il ne gagna dans cette affaire que le sobriquet de Robert-Rhum. En l'an III, il quitta la vie politique, et ne reparut qu'aux Cent-Jours, comme sous-préfet provisoire de Rocroi. Comme il avait son domicile et tous ses intérêts en Belgique, il n'eut pas à souffrir de la loi de 1816 contre les régicides. — Les articles de Robert dans le journal *les Révolutions de Paris* semblent dus au moins en partie à sa femme, née *de Keralio*, et qui a publié divers romans ou mélanges.

BIBL.: Réimp. du *Moniteur*, t. XIV, p. 471; XVI, p. 115; XVII, p. 758; XXIV, 147; XXV, 434.

**ROBERT** (M^lle Adélaïde-Louise-Catherine), femme de lettres française, fille du précédent (V. FETIS [M^me]).

**ROBERT** (Ludwig), poète allemand, né à Berlin le 16 déc. 1778, mort à Bade le 5 juil. 1832. D'une famille

juive qui porta successivement les noms de *Levin* et *Robert-Tornow*, frère cadet de Rachel Varnhagen de Ense, il appartint au groupe des *antiromantiques*, dont Platen fut le maître. Par la parodie dramatique, la comédie satirique, la farce, ils s'efforcèrent de ruiner la tragédie fataliste, le mysticisme poétique, l'esthétique arrogante et fantastique, les prétentions philosophiques des coryphées du groupe. Les *Verbildeten* de Robert sont une excellente adaptation à ce but des *Femmes savantes* de Molière. Son *Cassius und Phantasus*, comédie archiromantique, avec accompagnement de musique et de danse, intervention du destin et métamorphose (Berlin, 1825), déborde de malice bouffonne et de verve satirique, et ne le cède pas pour l'entrain endiablé de la moquerie et de la parodie au *Vollendeter Faust* du Danois *Jens Baggesen*, l'un des plus importants pamphlets poétiques dirigés contre l'école romantique. L. Robert a aussi composé des poésies lyriques, *Kämpfe der Zeit* (Stuttgart, 1817), qui se distinguent par la gravité de la pensée, la sincérité du sentiment et le fini de l'exécution. E. B.

**ROBERT** (Louis-Léopold), peintre de l'école française, né aux Eplatures, près de La Chaux-de-Fonds (cant. de Neuchâtel), le 13 mai 1794, mort à Venise le 20 mars 1835. Elevé à la campagne, il passait ses journées, tout enfant, à crayonner des animaux. A sept ans, on l'envoya en pension à Porrentruy et, pris subitement pour l'étude de la même passion qu'il avait jusque-là montrée pour le dessin, il s'y adonna avec une opiniâtreté telle que sa santé, au bout de quelques années, s'en trouva gravement compromise. Ses parents, modestes ouvriers horlogers de la montagne, décidèrent alors de le rappeler près d'eux. Il acheva tant bien que mal son éducation à La Chaux-de-Fonds et, dès qu'il eut l'âge de travailler, il fut mis en apprentissage chez un ami de la famille, négociant à Yverdun. Mais le commerce n'était nullement son fait. Il tomba dans un désespoir profond, et force fut, pour la seconde fois, de le faire revenir au village natal. Charles Girardet, l'inventeur de la gravure sur pierre en relief, était alors de passage au Locle, son pays. Il l'emmena à Paris, pour lui apprendre son art (1810), et, après lui avoir inculqué, à sa manière, les premiers principes du dessin, l'envoya suivre les cours de l'Ecole des beaux-arts. En même temps, le jeune Léopold fréquentait l'atelier de David, menant de front la peinture et la gravure et, en 1814, à vingt ans, il obtenait un second grand prix de gravure en taille-douce. Il voulut tenter à nouveau le concours, l'année suivante, mais le comté de Neuchâtel, que Napoléon s'était fait céder neuf ans auparavant, ne nous appartenait déjà plus, et, au dernier moment, il fut écarté comme étranger. Pour comble de malheur, David se trouva peu après exilé. Léopold Robert prit alors le parti d'aller se retremper, pour la troisième fois, dans sa famille. Pendant dix-huit mois, il peignit, à la Chaux-de-Fonds, des portraits, qui lui conquirent une certaine célébrité locale, et, en 1818, un mécène neuchâtelois, Roullet de Mézerac, lui avança la somme nécessaire à un long séjour en Italie. Durant les trois premières années qu'il passa à Rome, il resta incertain sur la voie à suivre. Il était parti pour dessiner des fresques, dont il exécuterait ensuite les planches, mais la palette continuait à le hanter, et une circonstance, à tous égards heureuse, vint décider définitivement de sa vocation : il obtint du gouverneur des Thermes de Dioclétien, où se trouvaient enfermés, au nombre de deux cents, des brigands de la Terracine et leurs familles, récemment capturés, de s'installer, avec ses toiles et ses pinceaux, parmi eux, et il se mit à peindre ces montagnards, leurs femmes et leurs enfants. Ces premières esquisses eurent un grand succès. En 1822, il en envoya plusieurs au Salon, à Paris, où elles lui servirent de début, et, la même année, il commença, à la demande d'un amateur, une grande composition, *Corinne improvisant au cap Misène*, qu'il défit et refit cent fois, jusqu'à aboutir, de corrections en corrections, à son *Improvisateur napolitain*, l'une de ses quatre toiles principales, exposée au Salon de 1824, où elle souleva une vive admiration. Il conçut ensuite le projet de synthétiser, en quatre tableaux, les quatre saisons de l'année et les quatre principaux peuples de l'Italie. Le *Retour du pèlerinage à la Madone de l'Arc*, exposé au Salon de 1827 et acheté 6.000 fr. pour le musée du Luxembourg par Charles X, et la *Halte des moissonneurs dans les marais Pontins*, exposé au Salon de 1831 et acheté 8.000 fr. par Louis-Philippe, furent les deux premiers de la série, celui-là, fait à Ischia, personnifiant le printemps et les Napolitains, celui-ci, où la joie exulte, l'été et les gens de la campagne romaine. Le dernier surtout, tant popularisé depuis par la gravure, eut un succès colossal, qui devait éclipser l'*Enterrement d'un aîné de famille de paysans romains*, considéré cependant par quelques critiques comme le chef-d'œuvre de l'artiste, et, à l'issue du Salon, le roi attacha lui-même la croix de la Légion d'honneur sur la poitrine de Léopold Robert, venu à Paris pour assister à son triomphe. Mais déjà un mal d'amour, une passion funeste le minait. A Florence, il avait donné des leçons à la princesse Charlotte Bonaparte, fille du roi Joseph et femme de Louis-Napoléon, qui était une admiratrice enthousiaste de son talent. Dans l'intimité du travail et des longues conversations, il s'en était peu à peu épris, et lorsque, en 1831, elle devint tragiquement veuve, il nourrit quelque temps l'espoir de s'en faire agréer. Mais il comprit que la distance était trop grande, qu'un abîme les séparait ; il eut le réveil du Tasse et, au retour de Paris, il ne demeura que quelques semaines à Florence, partant cacher à Venise, où il arriva au commencement de 1832, son immense douleur. Il tomba dès lors dans une profonde mélancolie, qui aviva encore son talent, tout en attristant son œuvre. Pour son tableau de l'hiver, qui devait d'abord, dans sa pensée, représenter les fêtes du carnaval à Venise, il choisit un sujet nouveau, mieux en rapport avec les dispositions de son esprit : *Départ des pêcheurs de l'Adriatique pour la pêche au long cours*. Ce fut sa dernière production, en même temps que le dernier morceau de sa tétralogie, demeurée inachevée. Le 20 mars 1835, à quarante et un ans, en pleine gloire et en plein triomphe, il se coupa la gorge, dans un accès de désespoir, dix ans jour pour jour après le suicide de son frère cadet, *Alfred*, qu'il chérissait fort et qui s'était tué, lui aussi, à la suite de chagrins intimes. Les *Pêcheurs de l'Adriatique*, cette œuvre si douloureusement impressionnante, parurent au Salon de 1836. L'année précédente, Léopold Robert, qui avait exposé tous les ans depuis 1827, avait encore envoyé, avec un succès qui ne se démentit jamais, *Deux jeunes filles napolitaines se parant pour la danse* et *Deux jeunes Suissesses caressant un chevreau*. Il était membre de plusieurs Académies : de celles de Berlin et de Venise notamment. Son corps fut inhumé sous une simple pierre tumulaire, dans la petite île du Lido, tout près de Venise.

Le talent de Léopold Robert a été fort discuté. Admirateur sincère des ouvrages de l'antiquité et des grands maîtres, il professait, en même temps, un amour vivace de la nature, qui a imprimé à tous ses tableaux une grâce, un inattendu et une originalité qui en sont comme les caractéristiques. On lui reproche, par contre, un manque d'inspiration, une indécision, qui se traduisaient par des tâtonnements sans fin et qui ont rendu sa composition quelque peu apprêtée. En outre, les contours sont souvent secs et la couleur rocailleuse. Mais si sa célébrité a été, suivant l'opinion de quelques-uns, beaucoup au-dessus de son mérite, il convient, du moins, de reconnaître qu'il ne la rechercha pas, car il était très timide et, dans la vie, s'effaçait. Il travaillait, on le sait, fort lentement. Cependant, grâce à son activité, et malgré sa courte carrière, le nombre de ses toiles est considérable. Les plus célèbres : *l'Improvisateur napolitain, la Madone de l'Arc* et *le Départ des Moissonneurs, les Pêcheurs de*

*l'Adriatique*, sont au musée du Louvre. Le musée de Nantes possède les *Petits Pêcheurs de grenouilles*, l'*Ermite du mont Epomer*, les *Baigneuses de l'île de Sora*, la *Religieuse debout;* celui d'Avignon, un *Portrait d'un ami du peintre;* celui de Neuchâtel, *la Basilique de Saint-Paul hors les Murs, à Rome, après l'incendie de 1823*, une *Rue italienne*, etc. Il y a encore de ses tableaux dans beaucoup de galeries particulières des grandes villes de l'Europe : la collection Marcotte, entre autres, en renfermait beaucoup. Parmi ceux que nous n'avons pas déjà cités, les *Pèlerins se reposant dans la campagne de Rome* appellent une mention spéciale; c'est, dans son cadre restreint, une composition à la fois charmante et magistrale, qui se rapproche un peu de la manière de Michel-Ange. Léopold Robert avait été aussi, nous l'avons dit, graveur, et il a laissé un cahier d'eaux-fortes représentant des types napolitains, ainsi que diverses lithographies faites en 1830 et 1831 pour *l'Artiste : Brigand napolitain, l'Improvisateur*, etc. La plupart de ses toiles ont été elles-mêmes reproduites par quelques graveurs célèbres, comme Zachée Prévost et Mercuri. Le premier a, de plus, gravé ses traits.

Son plus jeune frère et élève, *Aurèle*, né aux Eplatures le 18 déc. 1805, mort à Bienne le 21 déc. 1871, a été à la fois un peintre d'intérieur et un dessinateur distingué. Venu à Rome en 1822, auprès de Léopold, il ne le quitta plus guère jusqu'à sa mort. Son *Baptême dans l'église Saint-Marc* (1842) est à la Galerie nationale de Berlin. On lui doit aussi une suite très intéressante de dessins reproduisant toutes les toiles de Léopold et exécutés sous la direction de celui-ci en vue de la gravure de son œuvre complet. Elle est conservée au musée de Neuchâtel. L. S.

Bibl. . Comtesse César de Valdalien, *Léopold Robert* roman) ; Auxerre, 1835. — L.-J. Delecluze, *Notice sur la vie et les ouvrages de Léopold Robert;* Paris, 1838. — Feuillet de Conches, *L. Robert, sa vie, ses œuvres et sa correspondance;* Paris, 1848 ; 2e éd., 1854. — Zoller, *Léopold Robert;* Hanovre, 1863. — Clément, *Léopold Robert d'après sa correspondance inédite ;* Paris, 1874. — Ch. Blanc, *Histoire des peintres français*, t. III.

**ROBERT** (P.-Charles), archéologue français, né à Bar-le-Duc le 20 nov. 1812, mort à Paris le 6 déc. 1887. Il entra à l'Ecole polytechnique, devint capitaine du génie, puis passa, en 1842, dans le service de l'intendance de l'armée, où il atteignit les plus hauts grades. Ses travaux scientifiques se rapportent à l'épigraphie gallo-romaine, à la sigillographie et à la numismatique de l'époque gauloise, mérovingienne et médiévale; ils lui ouvrirent les portes de l'Institut en 1881. Nous énumérerons les principaux d'entre eux : *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul* (1844, in-4); *Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France* (1852, in-4); *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres echevins de Metz* (1854, in-4) ; *Numismatique de Cambrai* (1862, in-4); *Sigillographie de Toul* (1868, in-4); *Description raisonnée des monnaies gauloises appartenant à M. P.-Charles Robert* (1880, in-8); *Catalogue des médaillons contorniates de la collection de M. P.-Charles Robert* (1879, in-8); *Etudes sur les médaillons contorniates* (1882, in-8); *Mélanges numismatiques* (1893, in-8); *Numismatique de la province de Languedoc* (I, Période antique ; II, Période visigothe et franque ; III, Période carolingienne (1876-80, 3 fasc. in-4); *les Légions du Rhin et les inscriptions des carrières* (1867, in-4); *Epigraphie de la Moselle* (1888, in-4). P.-Charles Robert a, en outre, fourni de nombreux Mémoires à la *Revue numismatique* et à la *Revue archéologique*. E. Babelon,

**ROBERT** (Adrien), littérateur français (V. Basset [Adrien]).

**ROBERT** d'Arbrissel, fondateur de l'abbaye de Fontevrault (V. Fontevrault).

**ROBERT** d'Auxerre, chroniqueur français du XIIIe siècle, né en 1156, mort en 1212. Il entra au monastère de Saint-Marien d'Auxerre et fut l'auteur d'une histoire universelle. C'est à tort qu'on l'a identifié avec Robert Abolant, d'abord chanoine et lecteur de la cathédrale d'Auxerre, puis, en 1205, chanoine du monastère de Saint-Marien. La chronique dont il est l'auteur, intitulée *Chronicon* ou *Chronologia*, s'étend de la création du monde jusqu'à l'année 1211. Pour les temps antérieurs à 1180, Robert n'a fait que compiler des renseignements puisés dans les chroniques antérieures et spécialement dans celles de saint Jérôme, de Prosper, de Sigebert de Gembloux, y intercalant quelques faits relatifs à son monastère; elle ne contient de faits nouveaux que pour la fin du XIIe siècle et les premières années du XIIIe siècle. Elle a été continuée par un moine de Saint-Marien jusqu'en 1223; une autre continuation embrasse la période de 1211 à 1225. Cette chronique a été publiée pour la première fois en 1608, à Troyes, par Nicolas Camuzat. La dernière édition, avec les deux continuations, est celle de Holder-Egger, dans les *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores* (in-fol.), t. XXVI, pp. 219-287. M. Prou.

Bibl.: *Histoire littéraire de la France*, t. XVI, p. 256. — Lebeuf, *Lettre sur le véritable auteur de la chronique de Saint-Marien*, dans *Mémoires de littérature du P. des Molets*, t. VIII, p. 412. — Quantin, *Notice sur l'auteur de la chronique de Saint-Marien*, dans *Bulletin de la Soc. des sciences histor. de l'Yonne*, t. XXXVIII (1883). — Waitz, *Weltchronik der Robertus Altissiodorensis*, dans *Neues Archiv*, t. II, p. 337. — Holder-Egger, Introduction à l'édition citée plus haut.

**ROBERT** de Clari, historien de la quatrième croisade (1204), originaire de Clairy-Saulchois, près d'Amiens. Il a écrit le récit de la prise de Constantinople, à laquelle il assista, sous le titre : *Li estoires de chiaus qui conquisent Constantinoble*. Son ouvrage nous a été transmis par un manuscrit de la seconde moitié du XIIIe siècle, qui a appartenu à Paul Petau, aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Copenhague, sous le n° 487 du fonds royal. Robert y exprime les sentiments de ces petits chevaliers qui formaient la masse de l'armée, en opposition avec les puissants seigneurs, qui, dans le butin, s'attribuèrent la meilleure part. Il nous donne, en outre, de nombreux renseignements sur les reliques des églises de Constantinople. L'histoire de Robert n'a pas été publiée ; Hopf en avait préparé une édition ; le comte Riant a fait imprimer en 1869 le texte qu'il n'a pas livré à la publicité ; un exemplaire a été offert par lui à la Bibliothèque nationale de Paris. M. Prou.

Bibl. : *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXXIII, p. 315. — A. Rambaud, *Robert de Clari, guerrier et historien de la quatrième croisade;* Caen, 1872, in-8 (extrait des *Mémoires de l'Académie de Caen*). — Cf. P. Meyer, dans *Revue critique*, 1872, t. XII, pp. 395-396. — Comte Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, pp. 230-232.

**ROBERT** de Coucy, architecte français (V. Coucy).

**ROBERT** de Courçon, mort en 1218 sous les murs de Damiette. Il fut l'auteur d'une *Somme* demeurée inédite, qui contient des indications intéressantes sur la discipline ecclésiastique au XIIe siècle. Comme légat du pape, il donna en 1215 ses statuts à l'Université de Paris. Il y notait ce qu'on pouvait et ce qu'on ne pouvait pas lire d'Aristote ou de ses partisans. F. P.

Bibl. : A. Jourdain, *Recherches sur les traductions d'Aristote*. — Hauréau, II, pp. 103-104.

**ROBERT** de Genève, *Ier pape du grand schisme d'Occident*, élu le 21 sept. 1378, mort le 16 sept. 1394. — Grégoire XI, qui avait rétabli à Rome la résidence de la papauté, mourut le 27 mars 1398. Douze jours après (8 avr.) quinze cardinaux assemblés en conclave à Anagni élurent, pour le remplacer, un Napolitain, *Barthélemy Prignano*, archevêque de Bari. Ils avaient agi sous la pression des Romains, qui voulaient un Italien pour pape. Le nouvel élu prit le nom de Urbain VI ; et avec des procédés dont la sévérité ressemblait beaucoup à de la dureté, il entreprit de relever la discipline parmi les prélats. D'autre part, sur les quinze cardinaux qui l'avaient élu, douze étaient ultramontains, c.-à-d. non Italiens ; ils souhaitaient le retour des papes en France. Ils se reti-

rèrent à Anagni et annulèrent (9 août) l'élection de Urbain, comme ayant été exigée par violence. En conséquence, ils engagèrent les fidèles à refuser obéissance à « l'intrus », qui se qualifiait d'*apostolicus* et qui n'était que *apostaticus*. Puis, étant parvenus à gagner les trois cardinaux italiens, ils se réunirent ensemble à Fondi et élurent comme pape légitime *Robert de Genève*, qui se donna le nom de Clément VII (21 sept.). Urbain VI se trouvait ainsi répudié par tous ceux qui l'avaient nommé; et le schisme était organisé uniquement par les plus hauts représentants de l'Eglise, sans aucune intervention des puissances séculières. — Le nouveau pape, alors âgé de trente-six ans seulement, était fils d'Amédée, comte de Genève. Il avait été successivement chanoine de Paris, évêque de Therouanne puis de Cambrai. En 1371, Grégoire XI l'avait créé cardinal-prêtre au titre de la basilique des *Douze saints apôtres*. Après de longues délibérations, l'Université de Paris, la grande puissance intellectuelle de ce temps, se prononça en faveur de son élection; il fut reconnu comme pape (13 nov.) dans une assemblée convoquée à Vincennes par Charles V. De même, successivement en Ecosse, en Savoie, en Lorraine, en Castille, en Aragon, en Navarre, en Sicile et dans l'île de Chypre. En Italie, la reine Jeanne de Naples fut la première à se prononcer pour lui. Mais ses Etats furent presque les seuls qui le reconnurent. — Le reste de l'Italie prit parti pour Urbain VI. Il était protégé par Catherine de Sienne, dont l'influence était dominante sur ses compatriotes. Elle écrivit à des prélats, à des princes, à des villes, pour les exhorter à soutenir celui qu'elle appelait le vrai père de la chrétienté. Catherine de Suède, fille de sainte Brigitte, déclara aussi que son élection était légitime, et que les cardinaux ne l'avaient répudié que parce qu'il avait voulu « les corriger ». Des juristes renommés défendirent pareillement sa cause. Ces sentiments prévalurent chez les Anglais, alors irréconciliablement hostiles à la France et adversaires naturels du pape adopté par les Français; en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Pologne, en Bohême, en Hongrie et en Flandre.

Les deux papes s'excommunièrent, se vilipendèrent et se traitèrent mutuellement d'antéchrist; et les deux partis se chargèrent mutuellement de malédictions. Mais ces armes spirituelles et ecclésiastiques étant impuissantes à terminer le conflit, on recourut à des armes mondaines et militaires. Le 30 avr. 1379, le château Saint-Ange fut enlevé aux partisans de Clément; le même jour, les troupes qui tenaient campagne pour lui furent défaites par Albaric de Balbiano. Ce double succès fut attribué aux prières de sainte Catherine de Sienne. Clément s'enfuit à Naples, où malgré la reine Jeanne, le peuple se souleva contre lui; en juin 1379, il se retira à Avignon. Urbain déposa Jeanne, qui était vassale du Saint-Siège, et il investit du royaume de Naples le duc Charles de Durazzo, neveu de Louis, roi de Hongrie. Jeanne adopta alors, comme fils et successeur, Louis, duc d'Anjou, frère du roi de France. Cette adoption se fit par lettres patentes du 29 juin 1380. Il y est dit qu'elle est conclue sous le consentement et l'autorité du pape Clément, et qu'après le décès de la reine Jeanne Louis lui succédera au royaume de Naples, au comté de Provence et en toutes ses terres. En outre, Clément constitua en faveur de Louis d'Anjou, un royaume d'*Adria*, formé d'une partie des Etats de l'Église, lequel n'a jamais existé que sur parchemin. Charles de Durazzo s'empara de Naples, puis de Jeanne (1381), et la fit étouffer sous des coussins de plumes (1382). Clément avait fourni des subsides à Louis d'Anjou, pour une expédition en Italie; le 30 mai 1382, il l'investit du royaume de Naples. Louis prit le titre de roi et quitta la Provence avec une armée de 10.000 hommes; il reçut des renforts d'Amédée VI de Savoie, des Visconti et des Napolitains révoltés, que commandait Giacomo Caldora; vingt-deux galères l'appuyaient. Urbain fit prêcher la croisade contre lui. Charles de Durazzo se borna à fortifier ses places et refusa tout combat, attendant que le climat et les privations eûssent affaibli son ennemi. En effet, l'armée de Louis ne tarda pas à se fondre et son trésor à s'épuiser. Il mourut de chagrin le 20 sept. 1384.

Urbain ne fit point prêcher la croisade seulement contre Louis d'Anjou. Il avait agi de même à l'égard du roi Jean de Castille, lorsque celui-ci s'était déclaré pour Clément. Le duc de Lancastre, oncle du roi d'Angleterre, prétendant au royaume de Castille, se croisa; mais les difficultés survenues du côté de l'Ecosse l'empêchèrent de donner suite à ce projet. La croisade fut pareillement prêchée en Angleterre contre la France et contre Clément. Pour la soutenir, Urbain ordonna la levée d'un décime sur toutes les églises d'Angleterre. L'évêque de Norwich fut chargé de diriger l'expédition. Vers la fête de la Trinité en l'année 1383, il débarqua à Calais; mais au lieu d'entrer en France et de combattre les clémentins, il se détourna et fit la guerre aux Flamands, quoiqu'ils fussent urbanistes comme les Anglais. Finalement, il fut obligé de se retirer en Angleterre. — En cette même année (1383) eut lieu la première rupture entre Charles de Durazzo et Urbain. Le pape s'était rendu à Naples : Charles le fit arrêter, parce qu'il voulait le contraindre de céder à François Prignano, son neveu, les duchés de Capoue et d'Amalfi. Comme Louis d'Anjou vivait encore, ils se réconcilièrent jusqu'à sa mort; mais ils étaient devenus ennemis intimes.

Au commencement de l'année 1385, Urbain fit arrêter six cardinaux, accusés d'avoir conspiré pour le déposer et brûler comme hérétique. Suspendus à la question avec des cordes, à la manière italienne, ils avouèrent. Le pape était alors à Nocera. Le 15 janv., il assembla dans le château tout le clergé de sa cour et les laïques de la ville et des villages voisins : il excommunia, avec extinction des cierges, les six cardinaux prisonniers, et en même temps Charles de Durazzo, la reine Marguerite, sa femme, Clément avec tous ses cardinaux et l'abbé du Mont-Cassin, précédemment cardinal de Rieti, déjà déposé pour révolte. Dès le 7 janv., il avait désigné neuf cardinaux, afin de remplir les vides du Sacré-Collège. Six d'entre eux refusèrent, quoique le pape leur offrît de conserver l'administration de leurs églises au temporel et au spirituel; contrairement à la discipline, car la promotion à la dignité de cardinal faisait vaquer de plein droit tous les bénéfices de l'impétrant. — Le roi Charles fit investir Nocera, qui fut prise et brûlée, le 6 févr. Le pape se réfugia dans le château; Charles mit sa tête à prix. Urbain, menacé par ses adversaires et abandonné par beaucoup de ses partisans, n'en devint que plus inflexible et plus cruel. Il fit mettre une seconde fois à la torture les cardinaux prisonniers, et tourmenter sur le chevalet l'évêque d'Aquila, qui lui était devenu suspect. Le siège durait depuis sept mois lorsqu'il parvint à s'échapper. Il passa en Sicile; de là, à Gênes, emmenant ses prisonniers. On dit qu'il les fit mourir l'année suivante. Au mois de janv. 1386, il se retira à Lucques, où il demeura neuf mois. Le 29 août 1387, il publia une nouvelle bulle contre Clément et ses partisans, promettant l'indulgence, comme pour le secours de la Terre-Sainte, à tous ceux qui se croiseraient, serviraient un an ou contribueraient aux frais de la guerre contre les schismatiques. On ne vit aucun effet de cette bulle. Au contraire, l'obédience de Clément s'étendit notablement cette année-là, le roi d'Aragon et celui de Navarre s'étant déclarés pour lui. En 1388, aux approches de l'hiver, Urbain rentra à Rome, reçu avec peu d'honneurs. Il y mourut le 15 oct. 1389.

La cause d'Urbain semblait perdue lorsqu'il mourut. Sa mort renouvela le schisme. Le 2 nov. 1389, les cardinaux italiens, dont il avait nommé un assez grand nombre, élurent pour lui succéder Pierre de Tomacelli, connu sous le nom de cardinal de Naples (V. Boniface IX). Dès Noël, il y eut à Rome un grand concours de pèlerins, venant pour gagner l'indulgence du jubilé publié en conséquence d'une constitution d'Urbain VI, qui, en l'année de sa mort,

avait réduit à trente-trois ans l'intervalle qui séparait ces solennités. Toutefois, ce concours, qui affermit l'autorité de Boniface, ne provenait que des pays soumis à son obédience. Pour encourager ses partisans, il accorda à plusieurs villes d'Allemagne un privilège, en vertu duquel ceux qui visiteraient certaines églises auraient part à l'indulgence du jubilé comme s'ils allaient à Rome. Mais, d'un autre côté, les Anglais profitèrent du besoin qu'on avait d'eux, pour défendre de passer la mer, afin d'obtenir des bénéfices.

En France, les dominicains avaient pris parti pour Urbain VI, dès 1389, et s'étaient attiré les sévérités de l'Université de Paris qui se sépara d'eux, ne les admettant plus aux actes de l'école, aux honneurs et aux degrés. Cependant, cette Université cherchait, avec un zèle sincère, les moyens de mettre fin au schisme. Ses principaux docteurs, Pierre d'Ailly, Henri de Langenstein, dit de Hesse, Jean Gerson, Nicolas de Clémanges, écrivirent des traités et des lettres sur cette question qui agitait toute l'Eglise catholique. Ils pensaient, et l'Université pensait avec eux, qu'un concile général serait le moyen le plus sûr d'obtenir une solution satisfaisante. Clément VII ne s'y était pas opposé ; mais Urbain VI n'avait répondu que par des refus. Tout ce qu'il accordait, était de conférer à l'antipape, pour prix de son abdication, le titre de légat en France et en Espagne. En 1392, Boniface députa au roi Charles VI deux chartreux, avec une lettre exhortant ce roi à concourir à la suppression du schisme. Mais Charles VI tomba en démence, et l'action de l'Université fut entravée tant par la rivalité des oncles du roi, qui se disputaient le pouvoir, que par les intrigues de Pierre de Luna, envoyé à Paris par Clément VII pour soutenir ses prétentions. Néanmoins, les deux chartreux députés par Boniface furent renvoyés à Rome, avec deux religieux du même ordre, portant la réponse du roi. En outre, afin de témoigner manifestement de sa bonne volonté, des lettres furent expédiées à tous les princes d'Italie, les invitant à contribuer à l'union de l'Église. L'Université publia un avis, sollicitant de chacun des mémoires indiquant les moyens qu'il estimerait les meilleurs pour atteindre cet objet. Une commission de cinquante-quatre docteurs fut nommée pour examiner ces mémoires. Ils trouvèrent que les moyens proposés se réduisaient à trois : les deux papes renonceraient, *via cessionis;* ils s'en rapporteraient au jugement d'arbitres, *via compromissionis;* ils s'engageraient à se soumettre à la décision d'un concile général. Il fut unanimement résolu que ces trois moyens seraient présentés au roi, en forme de lettre (6 juin 1394). Nicolas de Clémenges fut chargé de la rédaction de cette lettre. Elle fut expédiée par ordre du roi, à Clément VII, qui en tomba malade de chagrin et mourut d'apoplexie le 16 sept. 1394, à la fin de la seizième année de son pontificat. — Pour compléter cette notice, qui résume la première partie de l'histoire du *grand schisme d'Occident*, V., dans l'ordre suivant, les mots : Boniface IX, Benoît XIII, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, Pise (Concile de), Jean XXII, Constance (Concile de), Martin V, Clément VIII, Eugène IV, Bâle (Concile de), Félix V, Nicolas V, et, pour récapitulation sommaire, Schisme d'Occident. E.-H. Vollet.

**ROBERT** de Gloucester, chroniqueur anglais du XIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie. On a signalé l'existence d'au moins trois personnes du même nom, vivant à la même époque : un, qui fut chanoine de Hereford et chancelier du chapitre de 1299 à sa mort, en 1321 (*Athenæum*, 12 mai et 30 juin 1888) ; un autre, qui fut official de Geoffroi, évêque de Gloucester, en 1300 ; un troisième, qui fut chancelier de Robert de Winchelsea, archevêque de Canterbury, en 1304 (*ibid.*, 19 mai 1888); un quatrième, qualifié clerc du roi, est mentionné dans les *Rôles gascons* (t. II, n° 1508) à l'année 1289. Or, on n'a aucune raison pour identifier le chroniqueur avec aucun de ces homonymes. Il dit de lui-même que, le jour de la bataille d'Evesham, après la mort de Simon de Montfort, il vit le ciel se couvrir de ténèbres aussi épaisses que le jour de la crucifixion, et ailleurs il parle de Louis IX comme étant déjà canonisé. Si ces deux passages, qui ne se trouvent pas dans tous les manuscrits, ont été écrits par l'auteur de la chronique, on peut en conclure du moins que celle-ci fut composée après 1297 par un écrivain qui vivait déjà en 1265. — Autre difficulté : il n'est pas certain que cette chronique, telle qu'elle nous est parvenue, soit l'œuvre d'un seul écrivain. Elle raconte, en vers anglais rimés, l'histoire d'Angleterre, depuis Brut jusqu'en 1272 ; or les manuscrits donnent tous la même rédaction jusqu'à l'avènement d'Etienne en 1135, sauf 800 vers qui se trouvent seulement dans certains manuscrits ; à partir de 1135, les manuscrits se divisent en deux groupes, qui donnent une narration d'étendue très inégale et qui racontent d'une façon toute différente le règne d'Etienne. On peut donc supposer qu'une première rédaction s'arrêtant en 1135 fut continuée par deux rédacteurs différents ; mais, d'autre part, la langue dans laquelle la chronique est rédigée est partout la même : c'est le dialecte qui était parlé dans la partie méridionale du comté de Gloucester. Son intérêt est d'ailleurs plus philologique qu'historique ; car, pour le fond, cette chronique est une compilation pure, jusqu'au milieu du XIIIe siècle ; elle ne présente quelque originalité que pour l'époque de la guerre des barons. Les premières éditions (par Hearne, à Oxford, 1724, puis à Londres, 1810) sont très défectueuses ; il faut se servir maintenant de celle qui a été donnée par Aldis Wright dans la Collection du maître des rôles (1887, 2 vol.). On a encore attribué à Robert de Gloucester un grand nombre de vies de saints, qui sont énumérées par Th. D. Hardy, dans son *Descriptive Catalogue of english history*, t. I ; mais ces attributions sont ou fausses ou très incertaines. Ch. Bémont.

Bibl. : Brossmann, *Die Quellen der Chronik des Robert of Gloucester;* Breslau, 1887 (Dissertation). — W. Ellmer : *Sur les sources de la chronique rimée de Robert de Gloucester*, dans *Anglia*, t. X, pp. 1 et 291).

**ROBERT III** de La Marck, seigneur de Fleuranges, historien français, né à Sedan en 1491, mort à Longjumeau en déc. 1537. Il épousa la nièce du cardinal d'Amboise en 1510, partit trois mois après pour guerroyer, fit la guerre en Milanais et reçut à Asti de graves blessures. En 1515, il commanda l'arrière-garde à Marignan où il fut fait chevalier de la main du roi ; il prit Crémone, puis fut chargé par François Ier, dont il était le favori, d'une mission diplomatique en Allemagne où il ne put disputer avec succès pour son roi la couronne impériale à Charles V. Son père, qui servait l'Espagne, tenta vainement de l'attirer dans le parti des impériaux qu'il abandonna lui-même, ce qui lui fit perdre ses biens. A Pavie, Fleuranges fut fait prisonnier aux côtés de François Ier et avec lui ; mais il fut enfermé durement au fort de l'Ecluse, en Flandre, par Charles V, en punition de la défection de son père Robert II de La Marck. Pour passer le temps, il écrivit dans sa prison une *Histoire des choses mémorables advenues de 1499 à 1521*. Pendant sa captivité, il fut fait maréchal de France. Ses Mémoires sont très curieux et intéressants pour les coutumes et la vie intime de cette période : il donne les plus longs détails sur le *Camp du Drap d'or* et se nomme sous le surnom de l'*Aventureux* qui paraît avoir été le sien.

**ROBERT** de Lincoln ou **ROBERT** Grosse-Tête (V. Greahead).

**ROBERT** de Luzarches (V. Luzarches [Robert de]).

**ROBERT** de Massy (Paul-Alexandre), homme politique français, né à Orléans le 29 sept. 1810, mort le 15 mars 1890. Avocat à Orléans, où il devint bâtonnier de l'ordre, conseiller municipal de cette ville, il fut battu à la députation par le candidat officiel en 1869. Le 8 févr. 1871, il fut élu représentant du Loiret à l'Assemblée nationale et s'inscrivit au centre gauche ; il fut rapporteur du projet tendant à rendre aux princes d'Orléans

leurs biens confisqués ; en oct. 1873, il se prononça cependant nettement pour la République. Il combattit la proposition Chesnelong accordant la personnalité civile aux diocèses. Le 5 mars 1876, il fut élu au scrutin de ballottage dans la première circonscription d'Orléans, revint au centre gauche, fut un des 363 refusant leur confiance au cabinet de Broglie (16 mai 1877), et fut réélu le 14 oct. 1877. Le 5 janv. 1879, il fut nommé sénateur du Loiret.

**ROBERT** DE MELUN, né en Angleterre, professa à Melun, à Paris, et mourut évêque d'Héreford en 1167. Il fut l'auteur d'une *Somme de théologie*, dont les tendances réalistes ne permettent pas cependant de le placer à côté de Thierry et de Bernard de Chartres qu'on a pu, en usant d'une terminologie moderne, considérer comme des panthéistes. Il eut un grand succès comme professeur : ses disciples furent appelés Robertins. F. P.

BIBL. : DU BOULAY (*Hist. univ., Paris*), MATHOUD (éd. de Robert Pulleyn) ont donné des extraits de la *Somme de théologie*. — HAURÉAU, I, pp. 490-500, en a emprunté d'autres aux manuscrits.

**ROBERT** DE TORIGNY OU DU MONT, chroniqueur français du XIIe siècle, né à Torigny-sur-Vire, mort le 23 ou le 24 juin 1186. Il prit l'habit monastique en 1128 dans l'abbaye du Bec, dont il devint prieur claustral en 1142 ; il fut élu abbé du Mont-Saint-Michel en 1154 et comme tel reçut la bénédiction épiscopale le 22 juil. 1154. Il fit plusieurs voyages en Angleterre, spécialement en 1157 et en 1175. L'étendue de ses connaissances, son goût pour les belles-lettres et la dignité de sa vie lui méritèrent l'estime de ses contemporains et l'amitié de grands personnages, particulièrement du roi d'Angleterre Henri II, qui le visita à plusieurs reprises au Mont-Saint-Michel, accorda à ce monastère des privilèges, et dont il tint, en 1161, la fille Aliénor sur les fonts baptismaux. Dès l'année 1139, il revisa la chronique de Guillaume de Jumièges. Depuis 1150 jusqu'à sa mort, il ne cessa de travailler à une continuation de la *Chronique universelle* de Sigebert de Gembloux qui s'arrêtait à l'année 1112. Il donna de sa continuation trois éditions, l'une en 1156-57, la seconde en 1169, la troisième en 1182, 1184 et 1186. C'est une chronique de première importance pour l'histoire du règne de Henri II d'Angleterre. Il a composé en outre, en 1154, un traité sur les ordres monastiques et les abbayes normandes. Il avait dressé des catalogues des archevêques, évêques et abbés de diverses églises de France et d'Angleterre qu'il avait fait transcrire en tête et à la fin d'une copie de Henri de Huntingdon, exécutée par ses soins pour son abbaye (auj. Bibliothèque nationale, ms. lat. 6.042), et que les auteurs du *Gallia christiana* citent souvent comme tirés d'un manuscrit de J.-A. de Thou. Une chronique des abbés du Bec est moins certainement son œuvre. Mais on doit lui attribuer la partie des *Annales du Mont-Saint-Michel* relative aux années 1135 à 1173, une *Rubrique* abrégée des abbés du même monastère, la direction du *Cartulaire du Mont-Saint-Michel* conservé à la Bibliothèque d'Avranches. Il avait composé des préfaces pour une collection d'extraits de saint Augustin et pour l'*Histoire naturelle* de Pline. Sa continuation de Sigebert et les plus importantes de ses autres œuvres ont été publiées par M. L. Delisle, pour la Société de l'histoire de Normandie, sous le titre de *Chronique de Robert de Torigni ... suivie de divers opuscules historiques de cet auteur* (Rouen, 1872-73, 2 vol. in-8). La chronique et les additions à Guillaume de Jumièges ont été republiées dans la collection des *Rerum britannicarum medii ævi Scriptores*, par Richard Howlett, *The Chronicle of Robert of Torigni ;* Londres, 1899, in-8). M. PROU.

**ROBERT-FLEURY** (Joseph-Nicolas-Robert FLEURY, dit), peintre français, né à Cologne, dép. de la Roër, le 8 août 1797, mort à Paris en mai 1890. Elève de Girodet, de Gros, puis d'Horace Vernet, il visita l'Italie, revint en France et exposa en 1824 : *le Tasse au couvent de Saint-Onuphre* (1827). Robert-Fleury a fait partie de l'Académie des Beaux-Arts ; il a été directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et de l'Académie de France à Rome. On a aussi de lui : *Miss Greenwil ; une Lecture chez Mme de Sevigné ; Scène de la Saint-Barthélemy ; un Seigneur au temps de François Ier* (1833) ; *Procession de la Ligue ; Des Enfants gardent du gibier ; un Concert ; une Discussion religieuse* (1834) ; *le Régent pendant le conseil où fut signé le traité de la quadruple alliance ; Jeux d'enfants ; le Connétable Albert de Luynes* (1835) ; *Henri IV rapporté au Louvre après son assassinat* (1836) ; *Laissez venir à moi les petits enfants, Sortie d'église* (1837) ; *Entrée triomphale de Clovis à Tours* (1838, musée de Versailles) ; *le Colloque de Poissy* (1840) ; *les Enfants de Louis XVI au temple* (1840) ; *Délivrance de saint Pierre ; Ambroise Paré ; Michel-Ange donnant des soins à son domestique malade ; Benvenuto Cellini dans son atelier* (1841) ; *l'Atelier de Rembrandt ; une Jeune Femme* (1845) ; *Réception de Christophe Colomb par la cour d'Espagne* (1847) ; *Jane Shore ; le Sénat de Venise* (1850) ; *Derniers Moments de Montaigne ; Pillage d'une maison dans le Judecca de Venise au moyen âge* (1855, musée du Luxembourg) ; *Charles Quint au monastère de Saint-Just* (1867). Robert-Eleury a exécuté des peintures pour divers monuments, tels que le Tribunal de Commerce de Paris : *Institution des juges consulaires en 1563 par le chancelier de l'Hospital ; Promulgation du Code de Commerce sous Napoléon III*, etc. On a rangé, dans la première moitié de ce siècle, un certain nombre des tableaux de Robert-Fleury parmi les bonnes œuvres de l'école française, et ils ont été très fréquemment reproduits. En 1855, il fut nommé professeur à l'école des Beaux-Arts, puis directeur en 1863. En 1864, il fut nommé par décret, membre du conseil municipal, et en 1865, il fut envoyé à Rome comme directeur de l'Académie de France ; il fut remplacé par Hébert, au bout d'un an. Il a peint jusqu'à un âge très avancé.

BIBL. : DELABORDE, *Notice sur les travaux de Robert-Fleury ;* Paris, 1891. — LARROUMET, *Discours prononcé le 8 mai 1890 aux funérailles de M. Robert-Fleury ;* Paris, 1891.

**ROBERT-FLEURY** (Tony), peintre français, né à Paris en 1838, fils du précédent. Élève de Paul Delaroche et de Léon Coignet. Il a débuté avec éclat, en 1856, par un tableau représentant le massacre de 4.000 Polonais sur la place du château de Varsovie et intitulé *Varsovie, 8 avril 1861*. On a de lui : *une Jeune Fille romaine, un Enfant embrassant une relique* (1864) ; *Varsovie le 8 avr. 1861* (1866) ; *les Vieilles de la place Navone à Santa-Maria della Pace* (1867, musée du Luxembourg) ; *le Dernier Jour de Corinthe* (1870, musée du Luxembourg) : c'est son tableau le plus remarqué, avec *les Danaïdes* (1873). Citons encore *Vauban à Belfort* (1882).

**ROBERT** HOLKOT, dominicain anglais, mort en 1349, qui, dans ses *Questions sur les Sentences* (Lyon 1497), soutient que les affirmations des philosophes peuvent être vraies selon la raison naturelle, les articles des théologiens selon la raison supranaturelle, ce qui l'amène à distinguer deux ordres de vérités, qui ne sont pas nécessairement identiques. Les hommes de la Renaissance reprendront cette distinction pour philosopher librement, sans s'incliner devant les dogmes théologiques. F. P.

BIBL. : HAURÉAU, II, 2, pp. 434-437.

**ROBERT-HOUDIN** (Jean-Eugène), prestidigitateur français, né à Blois le 6 déc. 1805, mort à Saint-Gervais (Loir-et-Cher) le 13 juin 1871, fils de Prosper Robert, horloger. C'est à la suite de son mariage avec Mlle Houdin qu'il demanda et obtint d'ajouter ce nom au sien. Son père le destinait au notariat, mais la passion de la mécanique amena invinciblement le jeune Houdin, d'abord à l'horlogerie, puis à la construction des automates ; son

goût pour l'escamotage se développait en même temps et, après plusieurs années de fortunes diverses, ses automates de salon étant déjà connus et appréciés, il parvint à ouvrir un théâtre de prestidigitation au Palais-Royal, 164, galerie de Valois, le 3 juil. 1845 ; ce théâtre fut depuis transféré boulevard des Italiens. Robert-Houdin est le véritable créateur de la prestidigitation moderne ; il supprima sur la scène les tables à tapis et les costumes souvent grotesques des opérateurs pour adopter l'habit de soirée. L'application qu'il fit, un des premiers de l'électricité alors peu connue, ses automates ingénieux et leur présentation mystérieuse aidée des ressources de la prestidigitation, le mirent hors de pair, et il se fit une réputation universelle. Outre ses séances à son théâtre des Soirées-Fantastiques, il donna des représentations à l'étranger, notamment en Angleterre (1848-49), et en Allemagne (1852). Il fut envoyé en mission en Algérie (1856), par le gouvernement français, pour convaincre les chefs arabes de notre supériorité et leur donner une haute idée de la puissance du sorcier français. En 1852, il céda son théâtre à son beau-frère Hamilton et se retira à Saint-Gervais, près de Blois, dans une maison à lui, appelée le Prieuré, qu'il machina d'une façon si curieuse que le sculpteur Dantan jeune la surnommait, dans l'intimité, « le domaine de l'Attrape ». Les principaux automates de Robert-Houdin, mécaniques ou électriques, sont *le Pâtissier*, *Auriol et Debureau*, *la Pendule mystérieuse*, *l'Automate écrivain*, *l'Oranger*, *le Voltigeur au trapèze*. Parmi les meilleures expériences qu'il inventa ou renouvela, citons le foulard aux surprises, la seconde vue, la bouteille inépuisable, la corne d'abondance, le coffre de cristal, le carton inépuisable, la suspension éthéréenne. Il a publié quelques ouvrages : *Confidences et Révélations*, *les Secrets de la prestidigitation et de la magie*, *les Tricheries des Grecs*, etc. Ces ouvrages ont été réédités avec des titres légèrement modifiés ; il a présenté plusieurs mémoires à l'Académie des sciences sur l'électricité et la mécanique. ALBER.

BIBL. : HATIN, *Robert-Houdin, sa Vie, ses œuvres ;* Paris, 1857. — W. MANNING, *Recollections of Robert-Houdin ;* Londres, 1890.

**ROBERT** KILWARDEBY, écolier, puis maître à Paris, mort en 1279. Il se fit dominicain et devint archevêque de Canterbury. Les dominicains lui attribuaient trente-neuf traités philosophiques, dont bon nombre sont des commentaires d'Aristote (Hauréau, p. 28) et dont aucun n'a été imprimé. Le traité sur l'origine des sciences, dont Hauréau donne quelques extraits, aurait pu l'être. Hauréau en fait un disciple de saint Thomas. Robert présida, au contraire, les théologiens d'Oxford, qui, après ceux de Paris, condamnèrent plusieurs propositions thomistes.

BIBL. : HAURÉAU, II, 2, pp. 28-33. — PRANTL, III, pp. 185-188. — JOURDAIN, *Philosophie de saint Thomas*, II, p. 49.

**ROBERT** LE FÈVRE (V. FÈVRE).

**ROBERT** PULLEYN ou PALLEYN, mort en 1154. Il succéda comme professeur à Gilbert de La Porrée, enseigna ensuite à Oxford et fut cardinal. Son mérite et ses mœurs ont été loués par saint Bernard, Guillaume de Saint-Thierry et Jean de Salisbury. Dans sa *Somme de théologie*, il reproduit parfois Abélard, parfois Guillaume de Champeaux ; quelquefois, il incline vers un scepticisme qui le rapproche de Jean de Salisbury. F. P.

BIBL. : *Roberti Pulli Sententiarum libri VIII ;* Paris, 1655, in-fol., éd. Mathoud. — HAURÉAU, I, pp. 483-486. — PRANTL, II, p. 215.

**ROBERTET.** Famille qui a donné des hommes d'Etat à la France.

*Florimond*, né à Montbrison en 1492, de Jean Robertet, greffier de l'ordre de Saint-Michel, auteur de la traduction des *Dits prophétiques des sibylles* (Paris, 1531). Il fut successivement conseiller à la chambre des comptes du Forez, trésorier de France et secrétaire des finances de Charles VIII, Louis XII et François Ier. C'est Pierre de Beaujeu, comte de Forez et duc de Bourbon, qui le recommanda à Charles VIII. Robertet suivit ce roi à l'expédition de Naples où il fut chargé de diverses négociations (traités avec les Napolitains, avec Alexandre VI, et après la bataille de Fornoue avec le duc de Milan). Il négocia aussi le mariage de Claude de France, avec François Ier, alors duc d'Angoulême. Il mourut à Blois en 1522.

Florimond eut deux frères, *Charles* et *Jacques*, successivement évêques d'Albi. Charles est enterré dans l'église Notre-Dame de Montbrison. — *Florimond*, neveu du précédent, fils de Jean, secrétaire d'Etat en 1557, négociateur entre le connétable de Montmorency, le duc de Guise, le maréchal de Saint-André et Catherine de Médicis. Il mourut en 1567. — *Florimond*, baron d'Alluye, petit-fils du premier, fut fait secrétaire d'Etat par François II en 1559, négocia en Piémont pour les places restituées au duc de Savoie et fut ambassadeur en Angleterre ; il mourut en 1569. Maurice DUMOULIN.

**ROBERTHIN** (Robert), écrivain allemand, né à Saalfeld (Prusse) en 1600, mort à Kœnigsberg le 7 avr. 1648. Ami d'Opitz, il en représentait la doctrine dans le groupe de Kœnigsberg où l'on cultivait le chant d'église, le chant de société, l'épigramme, et les badinages *utiles* et *agréables*. Roberthin, esprit aimable et modeste, a associé son nom à celui de son ami Henri Albert, organiste de la cathédrale de Kœnigsberg, avec lequel il a composé quelques chants d'église encore chantés aujourd'hui. Ils ont été réédités par Œsterley, dans la *Kurschnérs Deutsche Nationalitteratur*, n° 19. E. BAILLY.

**ROBERTI** (Ercole), peintre italien, né vers 1455, mort en 1496. Plusieurs historiens l'ont confondu avec Ercole Grandi, qui porta, comme lui, le surnom de *Ercole da Ferrara*. Il subit l'influence de l'école de Padoue, en particulier celle de Mantegna. Fixé à Bologne en 1482, il donna, dans cette ville, à une chapelle de l'église de San Pietro, les fresques de la *Passion* et de la *Mort de la Vierge*, malheureusement détruites aujourd'hui. Il contribua encore à la décoration d'une autre église de Bologne, San Giovanni in Monte. Le *Christ au Jardin des Oliviers* et le *Christ mené au Calvaire*, qui font partie de cet ensemble, sont entrés au musée de Dresde. Puis Roberti revint à Ferrare (1486), et, dans cette seconde période de sa carrière, il fit paraître un faire moins âpre et se laissa pénétrer par une inspiration plus douce, témoin la *Sainte Conversation*, qui est au musée Brera, et la *Mort de Lucrèce*, conservée dans la galerie de Modène. Roberti excellait à dérouler de nombreux cortèges, avec de multiples épisodes et des acteurs aux gestes passionnés. G. C.

BIBL. : VENTURI, *Archivio storico dell'Arte*, 1889. — *L'Art*, 1890, t. I. — Eugène MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, 1891, t. II.

**ROBERTI** (Giambattista), poète et prosateur italien, né à Bassano le 4 mars 1719, mort à Bassano le 29 juil. 1796. Il fit partie de la Compagnie de Jésus et enseigna successivement dans les maisons de Plaisance, Brescia, Parme et Bologne. Il a écrit, en vers, des poèmes descriptifs (*la Moda*, 1746 ; *le Fragole*, 1752 ; *le Perle*, 1756), des épîtres et des fables, et, en prose, de nombreux traités philosophiques, moraux et pédagogiques (*Del Lusso*, 1772 ; *Trattatello sopra le virtù piccole ; Della Probità naturale*, 1784 ; *Lettere sopra i negri*, 1786 ; *Dell' Amore verso la patria*, 1786, etc.). Il y a, dans tous ces traités, de l'érudition, de la finesse et une certaine liberté d'appréciation, mais ils sont écrits avec cette élégance affectée qui est le défaut capital de l'époque. Les œuvres complètes de Roberti ont été publiées en 15 volumes imprimés à Bassano en 1797 (réimpression à Venise, 1870). A. J.

BIBL. : G.-B. GIOVIO, *Elogio di G.-R. Roberti ;* Bologne, 1788. — A. MORESCHI, dans le t. XII de l'édition de Bassano. — TOMMASEO, *G.-B. Roberti, Le Lettere ed i Jesuiti nel secolo* XVIII ; Turin, 1872.

**ROBERTI** (Albert), peintre belge, né à Bruxelles en 1811, mort en 1844. Il fut élève de Navez et peignit l'histoire et le portrait. Œuvres : *Baptême de Jésus ;*

*Revue d'un chapitre de l'ordre de la Toison d'Or par Charles-Quint.*

**ROBERTINE** (Thèse) (V. FACULTÉ [Théologie]).

**ROBERTOT.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville; 324 hab.

**ROBERTS** (David), peintre anglais, né à Stockbridge, près d'Edimbourg le 24 oct. 1796, mort à Londres le 25 nov. 1864. Fils d'un cordonnier, qui sut reconnaître ses aptitudes artistiques et le mit en apprentissage chez un peintre décorateur, il s'attacha, en 1822, au théâtre royal d'Edimbourg, puis aux théâtres londoniens de Drury Lane et de Covent Garden, peignant, dans l'intervalle de ses travaux, des tableaux d'architecture. En 1824, il voyagea sur le continent et visita la Normandie, où il recueillit de nombreux motifs d'architecture médiévale. Membre de la Society of British Artists en 1824, il exposa à la Royal Academy en 1826 (*Cathédrale de Rouen*), devint associé de la Compagnie en 1839 et membre effectif en 1841. Il fit de nombreux voyages en Europe, en Syrie, en Egypte, sans toutefois dédaigner l'Angleterre. Les meilleures œuvres de Roberts sont antérieures à 1840; quelques-unes sont du plus grand mérite. Celles qu'il exécuta en Orient ou en Italie sont d'une couleur dure et froide. On voit de ses tableaux à Londres (National Gallery et South Kensington) et à Edimbourg (Gallery of the City). Ses croquis de route ont fourni matière pour des albums de lithographie: *Picturesque Sketches in Spain* (1837); *Sketches in the Holy Land and Syria* (1842); *Italy, Classical, Historical and Picturesque* (1859). Fr. BENOÎT.

BIBL. : James BALLANTINE, *Life of David Roberts;* Edimbourg, 1866.

**ROBERTS** (Lord Frederick Sleigh), général anglais, né à Cawnpore le 30 sept. 1832. Fils du général sir Abraham Roberts, il suivit les cours des écoles militaires d'Eton, de Sandhurst et d'Addiscombe et entra dans l'artillerie du Bengale en 1851. Durant la rébellion de l'Inde de 1858, durant l'expédition d'Abyssinie de 1868, il se distingua par des traits de bravoure presque folle, en même temps que par des talents de premier ordre dans la difficile mission de l'officier d'état-major. Chargé du commandement en chef de l'armée qui opéra dans l'Afghanistan en 1879, il reprit Caboul, remporta une victoire brillante à Maiwand, et se lança au secours de Candahar sans se préoccuper de maintenir ses communications. L'anxiété fut extrême en Angleterre pendant près de trois semaines, car on resta sans nouvelles de lui. Créé baronnet, gratifié du titre de citoyen de Londres, comblé d'honneurs, il fut chargé en 1881 de commander les troupes de Natalie et du Transvaal. La paix fut conclue avec les Boers avant son arrivée, et Roberts alla prendre le commandement de la présidence de Madras (1881-85). En 1886, il fit l'expédition de Birmanie. Il reçut la pairie (janv. 1892) et le titre de lord Roberts de Candahar et de Waterford. Revenu en Angleterre en 1893, promu feld-maréchal en 1895, nommé commandant en chef des forces d'Irlande, il prit souvent la parole à la Chambre des lords sur les questions indiennes où il a une compétence reconnue. En 1898, notamment, il a prononcé à propos de l'avance des Russes en Afghanistan un discours qui fit sensation. Très actif, il occupait encore ses loisirs à écrire et ses articles ou ses ouvrages furent accueillis avec un intérêt et un succès considérables. Citons: *Present state of the army* (*Nineteenth century* de nov. 1882); *The Rise of Wellington* (Londres, 1895); *Forty-one years in India* (1897). A la fin de 1899, les revers des armées anglaises dans l'Afrique australe excitèrent un vif mouvement de mécontentement et, sous la pression formidable de l'opinion publique, lord Roberts fut nommé le 16 déc. commandant en chef dans l'Afrique du Sud: on lui désigna comme chef d'état-major lord Kitchener qui le rejoignit à Gibraltar. Il procéda méthodiquement, et, grâce à une supériorité écrasante, reprit l'avantage (janv. 1900). Kimberley fut délivré. Le général Cronje était obligé à se rendre (févr. 1900), Blœmfontein pris (avril), enfin le maréchal occupa Prétoria (juin) et acheva la conquête de l'Etat libre d'Orange (juill. 1900). R. S.

**ROBERTS** (Alexander), écrivain allemand, né à Luxembourg le 23 août 1845, mort à Schreiberhau le 8 sept. 1896. Il a servi pendant vingt ans environ dans l'armée prussienne, et fait les campagnes de 1866 et de 1870. Il a utilisé un congé à parcourir l'Italie et la Turquie. Comme nouvelliste, il a de l'aisance élégante, de la rapidité et un esprit agréable formé à l'école des meilleurs modèles français. Ses principales publications sont: des *Helgolander Novellen* (Brême, 1873); *Turkischen Interna; Es und anderes* (Dresde, 1884; 4e éd., 1890); *Kohinor und anderes* (Dresde, 1885); *Unmusikalisch und anderes* (Dresde, 1886); *Satisfaction und anderes* (Stuttgard, 1889); *Lou* (Dresde, 1883); *Die Pensionœrin* (1884); *Um den Namen* (1887); *Revanche* (Liepzig, 1889); *Die schœne Helena* (Dresde, 1889); *Preisgekrönt* (Stuttgart, 1890); *Aus Mitleid* (Berlin, 1891), *Schlachtenbummler* (1896), etc. Il a aussi abordé le théâtre avec: *Satisfaktion* (Leipzig, 1891); *Chic* (1893); *Treue* (Berlin, 1896). E. BAILLY.

**ROBERTSAU** (La) (allem. *Ruprechtsau*). Com. de la banlieue de la ville de Strasbourg, reliée à la ville par une ligne de tramways et située entre le Rhin, l'Ill et le canal de la Marne au Rhin; 7.727 hab. Institut de sourds-muets; fabriques de papiers et de bougies; manufactures de bâches; jardiniers, maraîchers et fleuristes. La Robertsau doit son nom à un gentilhomme nommé Robert qui, vers 1200, vint s'y établir, après avoir été chassé de son domaine par Philippe, duc de Souabe. Les habitants de la Robertsau, de tout temps, étaient de droit bourgeois de Strasbourg et appartenaient autrefois à la tribu des jardiniers.

**ROBERTSON** (William), historien anglais, né à Borthwick (Midlothian) le 19 sept. 1721, mort près d'Edimbourg le 11 juin 1793. Fils d'un pasteur presbytérien, il fit de fortes études à l'Université d'Edimbourg, reçut les ordres et fut ministre à Gladsmuir. En 1745, il prit les armes et se joignit à l'armée du prétendant. Mais il revint bientôt à des occupations plus conformes à son caractère sacré. Orateur remarquable, il fut un des premiers membres de la *Select Society* dont firent partie Adam Smith, David Hume, Ferguson, etc. En 1759, il publiait une *History of Scotland* (Londres, 2 vol. in-4, nombreuses éditions), à laquelle il travaillait depuis longtemps et qui obtint un succès considérable. Cette histoire, bien écrite, bien composée, sobre, claire, n'a été dépassée que par les travaux des contemporains. Le succès de l'auteur contribua au succès de sa carrière ecclésiastique. Il reçut force avancements et sinécures, devint notamment chapelain du roi, principal de l'Université d'Edimbourg et modérateur de l'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse. En 1769 parut son second ouvrage, *The History of the Emperor Charles V* (Londres, 3 vol. in-4), qui lui valut cette fois une renommée européenne. Il a aussi écrit: *Historical disquisition concerning the knowledge which the Ancients had of India*, etc. (Londres, 1751, in-4). Il existe de nombreuses éditions de ses *Œuvres complètes*, entre autres: Londres, 1800-2, 11 vol. in-8 et Oxford, 1825, 8 vol. in-8. Des traductions françaises ont été données par Suard, Morellet et Campenon (Paris, 1817-21, 12 vol.) et par J.-A. C. Buchet (Paris, 1837, 2 vol., gr. in-8). R. S.

BIBL. : DUGALD STEWART, *Life of Robertson;* Edimbourg, 1801. — *Biographical Memoirs of Adam Smith, W. Robertson and Thomas Reid;* Edimbourg, 1811, in-4. — G. GLEIG, *Account of the life and writings of Robertson;* Edimbourg, 1812. — Lord BROUGHAM, *Memoir of Robertson*, dans *Lives of the Men of Letters and Science who flourished in the time of George III.* — SUARD, *Notice sur la vie et les écrits du Dr Robertson.*

**ROBERTSON** (George), peintre anglais, né à Londres vers 1748, mort à Londres le 26 sept. 1788. Fils d'un négociant en vins, il obtint un prix de la Society of Arts

en 1761, voyagea en Italie, séjourna à Rome, enfin accompagna William Beckford à la Jamaïque où il exécuta une suite de paysages que gravèrent D. Lerpinière, T. Vivares et J. Mason. De retour en Angleterre, il exposa aux Salons de l'Incorporated Society of Artists dont il devint vice-président. Fr. Benoît.

**ROBERTSON** (Andrew), peintre anglais, né à Aberdeen le 14 oct. 1777, mort à Hampstead le 6 déc. 1845. Après avoir commencé des études de médecine, il se tourna vers la peinture, qu'il étudia d'abord à Edimbourg, sous Alexander Nasmyth, puis quelque temps sous sir Henry Raeburn, enfin sous son frère aîné *Archibald* (V. ci-dessous) pour la miniature. En 1801, il alla à Londres pour suivre les cours de l'Academy, où il exposa des miniatures en 1802. Patronné par Benjamin West dont il exécuta le portrait en miniature, il conquit rapidement la renommée, devint, en 1805, peintre du duc de Sussex, et, en 1807, peintre du prince de Galles. En 1807, il contribua à la fondation de la Société d'aquarellistes (the Associated Artists in Watercolours). Il exposa à l'Academy jusqu'en 1842. En 1815, il se rendit à Paris. Il forma quelques élèves, parmi lesquels sir Will.-Charles Ross.

Son frère aîné, *Archibald* Robertson, né à Monymusk (Ecosse) en 1765, mort à New-York en 1835, après avoir suivi les cours de l'Academy sous Reynolds et Benj. West et obtenu quelques succès à Londres, partit pour l'Amérique, fit le portrait de Washington et s'installa à New York, où il conquit une brillante situation artistique et sociale. Rejoint par son frère *Alexander* en 1792, il ouvrit une Ecole des beaux-arts (the Columbian Academy). Fr. Benoît.

**ROBERTY** (Eugène de), publiciste et économiste russe, né en Podolie en 1843. Il fit son éducation à Heidelberg et Iéna, vint à Paris où il se lia avec Littré et Wyroubov et devint un disciple ardent du positivisme, de sociologie et d'économie politique. On a de lui : *Etude d'économie politique* (1869); *Sociologie, essai de philosophie sociologique* (1880); *l'Ancienne et la Nouvelle philosophie* (1887); *l'Inconnaissable, sa métaphysique, sa psychologie* (1889). Il a collaboré fréquemment à la *Revue de philosophie positiviste* de Littré et à la revue russe intitulée *la Science et la Parole*.

**ROBERVAL.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence; 251 hab.

**ROBERVAL** (Gilles Persone ou Personier de), géomètre français, né à Roberval, dans le Beauvaisis, le 8 août 1602, mort à Paris le 27 oct. 1675. De parents pauvres et obscurs, il s'appelait en réalité Persone (ou Personier), mais il ajouta à ce nom celui de son village natal. En 1627, il vint à Paris, où il s'appliqua à l'étude des sciences exactes, et, dès cette époque, commença à se lier avec le P. Mersenne, Mydorge, Etienne Pascal et quelques autres savants. En 1628, il eut la curiosité, comme Descartes, d'aller voir les préparatifs du siège de La Rochelle. En 1631, il fut nommé professeur de philosophie au collège de maître Gervais. En 1633, il obtint, au Collège de France, une chaire de mathématiques mise tous les trois ans au concours; successivement réélu, il la conserva jusqu'à sa mort. En 1666, lors de la fondation de l'Académie des sciences, il fut désigné pour en faire partie. Mathématicien d'une valeur indéniable et d'un réel savoir, il gâtait malheureusement ces qualités par une vanité extravagante et par une irritabilité plus excessive encore, qui l'engagèrent dans une suite ininterrompue de querelles, presque toujours mal fondées, avec la plupart des grands esprits de son temps. Dès 1627 ou 1628, il avait imaginé, pour la solution des problèmes difficiles, une méthode nouvelle qui contenait en germe le calcul des infiniment petits (V. Infinitésimal, t. XX, p. 781); mais il la tint jalousement secrète, et lorsqu'en 1635 Cavalieri publia sa méthode des indivisibles, analogue à la sienne, il revendiqua violemment la priorité. Il trouva aussi une méthode originale pour la construction des tangentes. Toutefois, comme elle était inférieure à celles données par Fermat et par Descartes, il prit vivement à parti les deux illustres géomètres, Descartes, surtout, qu'il ne cessa plus de poursuivre de ses attaques. C'est lui également qui inventa les lignes courbes dites *robervaliennes*. C'est lui, enfin, qui, le premier, détermina l'aire de la cycloïde, puis la mesure des volumes qu'elle engendre en tournant autour de son axe ou de sa base. A cette occasion encore, il eut de violents démêlés, cette fois avec Torricelli. Il s'occupa également de physique ainsi que de mécanique, et tout le monde connaît la balance qui porte son nom. Quant à ses incursions dans le domaine de l'astronomie, elles sont demeurées assez obscures, les persécutions toutes récentes de Galilée le portant à beaucoup de prudence. Il est hors de doute, cependant, que, dans son *Aristarchi Samii de mundi systemate* (Paris, 1644), les opinions sur l'attraction universelle dont il semble, à première vue, faire endosser la paternité au célèbre philosophe de Samos, sont, en réalité, les siennes propres. Au surplus, il écrivit peu, ayant toujours éprouvé quelque difficulté à s'exprimer. L'ouvrage que nous venons de citer est le seul qui parut de son vivant. Après sa mort, l'abbé Gallois, son ami, rassembla ses autres productions et les publia, en 1693, dans le *Recueil* des mémoires de l'Académie des sciences. Elles ont pour titres : *Sur la composition des mouvements; De recognitione æquationum; De geometrica planarum et cubicarum æquationum solutione; Traité des indivisibles; De trochoide ejusque spatio.* De son côté, le P. Mersenne donna, à la suite de son *Traité de l'harmonie*, un *Traité de mécanique des poids*, également dû à Roberval. L. S.

**Balance de Roberval** (V. Balance, t. V, p. 56).

Bibl. : Condorcet, *Eloge de Roberval;* Paris, 1773. — Baillet, *Vie de Descartes;* Paris, 1692. — Goujet, *Mém. histor. et littér. sur le Collège de France;* Paris, 1758. — Montucla, *Histoire des mathématiques;* Paris, 1758, t. II.

**ROBESPIERRE** (Maximilien-François-Marie-Isidore de), homme politique français, né à Arras le 6 mai 1758, exécuté à Paris le 10 thermidor an II (28 juil. 1794). Son père était avocat au Conseil d'Artois; il perdit sa mère à l'âge de neuf ans et fit ses premières études au collège d'Arras. La protection de M. de Conzié, évêque de cette ville, et son mérite précoce lui valurent en 1770 une bourse au collège Louis-le-Grand, où il eut pour condisciples Camille Desmoulins et Fréron. Bilieux, concentré, vindicatif, il ne paraît pas s'y être fait d'amis. Sa pauvreté l'isolait, comme à la même époque Bonaparte. Mais ses maîtres lui témoignent (alors du moins) la plus grande estime, et, à son départ, après de brillants examens de philosophie et de droit, il reçut une gratification de 600 livres (délibération du bureau de l'Université, 17 janv. 1781). Il poursuivit l'étude du droit en qualité de second clerc de procureur (c.-à-d. d'avoué), puis revint dans sa ville natale exercer la profession d'avocat. Une cause où il avait affaire à forte partie mit en relief son intégrité et son ardeur à défendre les faibles, mais lui fit des ennemis dans le monde officiel (entre autres, M. de Beaumetz, commissaire royal aux Etats). Il ne négligea pas les lettres ni « les muses », fit partie avec Carnot de la société musicale et poétique des « Rosati », et fut élu membre de l'Académie d'Arras (15 nov. 1783). La même année, il publia, sans signer : *Plaidoyers pour le sieur Vissery de Bois-Valé, appelant d'un jugement des échevins de Saint-Omer, qui avait ordonné la destruction d'un paratonnerre élevé sur sa maison* (1783, in-8 [s. l.]). Il concourut aussi pour des prix académiques, et publia par la suite : *Discours couronné par la Société royale de Metz sur les questions suivantes, proposées en 1784 : 1° Quelle est l'origine de l'opinion qui étend, sur tous les individus d'une même famille, une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable? 2° Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile? 3° Dans le cas où l'on se déciderait pour*

*l'affirmative* (ce que fit Robespierre), *quels seraient les moyens de parer aux inconvénients qui en résultent?* (Amsterdam et Paris, 1785, in-8) ; — *Eloge de Gresset, discours qui a concouru pour le prix proposé par l'Académie d'Amiens, en 1785, par M***, avocat en parlement* (Londres et Paris, 1785, in-8). Ces écrits amalgament d'une façon curieuse les principes monarchiques, les sentiments catholiques et les idées nouvelles, celles principalement du *Contrat social* et du *Vicaire savoyard*. En 1788, lors de l'institution des *Assemblées provinciales* (V. ce mot, t. IV, p. 195), il attaqua vigoureusement la composition des Etats de l'Artois, véritable forteresse des privilèges cléricaux et nobiliaires; en 1789, il publia l'*Eloge de M. Dupaty, président à mortier au parlement de Bordeaux*. Le 26 avr., il fut député aux États généraux par le tiers état de sa province. Ses débuts n'attirèrent, dit-on, que l'attention de Mirabeau, qui aurait porté sur lui ce jugement: « Il ira loin, il croit tout ce qu'il dit ». Bien que son nom soit orthographié de la façon la plus fantaisiste par les journaux contemporains, surtout (et sans doute en manière de plaisanterie) par les *Actes des apôtres*, qui le surnomment « la chandelle d'Arras », son activité oratoire et son influence allèrent sans cesse en progressant.

Il se signala vraiment après la prise de la Bastille, et contribua à faire rejeter une motion de Lally-Tolendal qui tendait à innocenter la cour et à blâmer indirectement, sous le nom de désordre, l'acte décisif de la Révolution. Monarchiste comme tous ses collègues, mais avant tout démocrate, il demande une garantie « pour la liberté des opinions sur la monarchie »; il ne doute pas que la nation ait seule le droit de consentir l'impôt annuellement; il s'oppose à l'examen du mémoire restrictif du roi sur les arrêtés du 4 août; il vote contre la loi martiale (21 oct. 1789) et demande un tribunal chargé de juger les crimes de lèse-nation; il rejette la contribution comme condition d'éligibilité; il se prononce pour l'éligibilité des comédiens, des juifs, etc.; il combat les prétentions de la République de Gênes sur la Corse; il plaide contre le « marc d'argent » au nom de l'égalité politique (25 janv. 1790); il demande un traitement égal pour les religieux mendiants et non mendiants; il combat l'emploi des troupes pour le recouvrement des contributions; il demande que l'on discute sans délai le projet de suppression des lettres de cachet et des détentions arbitraires (13 mars); il s'oppose à ce que le droit de chasse soit restreint aux propriétaires seuls; il demande que de simples soldats fassent partie des conseils de guerre (28 avr.); il attribue aux chefs militaires l'insubordination des troupes et soumet le droit de paix et de guerre aux délibérations du pouvoir législatif; il appuie la motion de faire ratifier par l'Assemblée les traités signés sous l'ancien régime. Il intervient aussi dans la discussion sur la constitution civile du clergé, sur l'élection et le traitement des évêques. Le 19 juin 1790, il est élu secrétaire. Il appuie la demande faite par une députation d'Américains d'assister à la fédération. Il combat la mise en liberté des Avignonais détenus à Orange. Il accuse les ministres du roi à l'occasion de la démarche de l'Autriche pour obtenir le passage de ses troupes en territoire français. Il refuse au pouvoir exécutif la nomination du ministère public. Il réclame l'égalité des peines pour les officiers de marine et les simples marins. Il essaye de légitimer (3 sept.) l'insurrection de la garnison de Nancy. Il définit le crime de lèse-nation et n'entend pas que le roi nomme les juges de la Haute Cour. Il veut que tout citoyen puisse être juré. Toutefois, il se prononce contre une loi générale sur les émigrations, et combat le projet spécialement déposé contre les prêtres perturbateurs. Il s'associe aux honneurs publics rendus à Mirabeau.

Lors de l'invasion de Porentruy par les Autrichiens, il accuse et les ministres, et le comité diplomatique (19 avr. 1791). Il décrit les horreurs sanglantes qui désolent le comtat d'Avignon, et ne voit d'autre remède que sa réunion au royaume. Le rapport de Rabaut-Saint-Etienne, au nom du comité de constitution, excluait de la garde nationale les citoyens *non actifs* (V. Constitution, t. XII, p. 640). Robespierre objecta que la garde nationale se transformerait en une caste militaire, dangereuse pour la liberté. Unir indissolublement la fonction de soldat et la qualité de citoyen, diminuer le nombre des officiers, les nommer pour un temps limité, par districts, n'admettre l'uniforme et les insignes des grades que dans le service, supprimer l'abus des décorations : telles sont, d'après lui, les conditions d'une armée nationale, dont tout citoyen domicilié a le droit de faire partie : « Les pauvres qui ne payent pas certaines contributions sont-ils des esclaves? Sont-ils sans intérêt dans la chose publique? Tous ont contribué à l'élection des membres de l'Assemblée : ils vous ont donné des droits à exercer pour eux; vous en ont-ils donné contre eux? Sont-ils citoyens, oui ou non? » (27 avr. 1791). Le projet fut renvoyé au comité, qui ne l'amenda point, et voté le lendemain, malgré une nouvelle intervention de Robespierre. Cet échec ne fit qu'augmenter sa popularité à Paris, et dans son véritable milieu, la *Société des amis de la Constitution* (V. Jacobins) qu'il avait contribué à fonder, et qu'il avait, dès 1790, présidée. C'est là qu'avec une trentaine seulement de ses collègues, il critique la timidité, les tergiversations, l'esprit bourgeois de la Constituante; c'est là qu'il élève autel contre autel, et par une extraordinaire assiduité de prédication politique, arme l'arrière-ban des forces révolutionnaires et, sans s'en douter, prépare l'avènement de la République. Les modérés sentent le danger et essaient, pour y parer, de restreindre aux *individus* le droit de pétition, et de réserver au gouvernement le droit d'affichage public (motion de Le Chapelier): « Plus un homme est malheureux et faible, objecte Robespierre, plus il a besoin du droit de pétition ». Il obtint gain de cause, et C. Desmoulins le surnomma « notre Aristide », et Marat, qui ne voyait que traîtres et vendus, le proclama « l'Incorruptible ». L'austérité de sa vie égalait d'ailleurs celle de ses principes, et ses détracteurs, sur ce point, ont été réduits à faire honneur de ses vertus privées à la pauvreté de son sang et à la faiblesse de sa santé.

Dans le duel de l'Assemblée et de la Cour, il a du premier coup percé à jour la vénalité, les arrière-pensées personnelles, les regrets plus ou moins avoués pour l'ancien état de choses, qu'expliquait trop bien la composition même de la Constituante. Renchérissant sur les adversaires de Mirabeau, il fit décréter que nul membre de l'Assemblée ne pourrait être nommé ministre pendant quatre ans après avoir accompli son mandat législatif; puis (15 mai 1791) que les membres de la Constituante ne pourraient être élus à la prochaine législature. L'inexpérience des futurs législateurs ne l'effraie pas, il se défie, au contraire, des guides que la Constituante pourrait leur léguer : « Quand ces prétendus guides parviennent à maîtriser les délibérations, il ne reste plus qu'un fantôme de représentation nationale »; à ses yeux, la « tactique » parlementaire n'est que la pire forme de l'intrigue. Son meilleur argument est: qu'il appartient aux auteurs de la Constitution de propager partout en France « l'esprit public, l'amour de la paix, de l'ordre, des lois, de la liberté ». Ce furent les anciens privilégiés, d'ailleurs, qui, par leur coalition avec le parti « le plus avancé », firent voter ce décret capital.

Le 30 mai, Robespierre se prononça pour l'abolition de la peine de mort. Il appuya une pétition des Jacobins relative au licenciement des officiers nobles, ne comptant aucunement sur le point d'honneur pour garantir leur fidélité : l'Assemblée se contenta d'exiger la déclaration signée de leur obéissance à la loi. Le 15 juin, il fut nommé accusateur public près le tribunal criminel de Paris (V. Pétion). Après la fuite de *Varennes* (V. ce mot), il demanda des couronnes civiques pour les citoyens qui avaient arrêté le roi, opina pour que Louis XVI fût interrogé dans les mêmes formes que les simples citoyens (25 juin). Sans

se prononcer, même aux Jacobins, pour la République, il n'admet pas qu'un roi coupable soit inviolable (14 juil.). Trois jours après, la sanglante répression des partisans de la déchéance (V. Bailly [Jean-Sylvain]), auxquels il ne s'était pas ostensiblement associé, paraît l'avoir au moins déconcerté: c'est alors qu'il quitta son logement du Marais afin de se rapprocher et de l'Assemblée, et des Jacobins: il habita depuis rue Saint-Honoré, chez le menuisier Duplay (n° 398 actuel, sur la cour, mais l'ancien état des lieux est totalement modifié). Son apostrophe du 1er sept. à Duport: « Je ne présume pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la Cour, etc. », n'est pas d'un homme aussi épouvanté que l'affirme Mme Roland dans ses *Mémoires*. Le jour de la clôture de l'Assemblée, Robespierre fut porté en triomphe par le peuple. Il prit quelque repos dans sa ville natale, mais revint à Paris dès les premiers bruits de guerre. Aux Jacobins, il combattit une motion de Koch, proposant que la Législative envoyât un message au roi afin qu'il intervînt auprès des princes électeurs contre les rassemblements d'émigrés en armes; il appartenait aux représentants de la nation d'agir directement, et de déterminer entre la France et l'Empire le *casus belli*. Cependant Robespierre se montra bientôt moins belliqueux, soit qu'il se sentît personnellement dépourvu de tout talent militaire, soit plutôt qu'il se défiât du plan avoué plus tard par Narbonne, et dont les girondins se faisaient les complices inconscients: former une armée soi-disant contre l'Empire, et la mettre ensuite au service de l'absolutisme. Robespierre ne tarda pas à soutenir, au club, qu'il fallait d'abord en finir avec les ennemis intérieurs avant de partir pour la frontière. Chaque jour vit s'envenimer la haine soupçonneuse des partis révolutionnaires, et l'antipathie des personnes. « La Révolution, dit le *Patriote français*, est une religion, et Robespierre y fait secte; c'est un prêtre qui a ses dévots. Il prêche, il censure, il tonne contre les grands et les riches; il vit de peu et ne connaît pas de besoins physiques; il s'est fait une réputation d'austérité qui vise à la sainteté; il parle de Dieu et de la Providence, il se dit l'ami des pauvres, il se fait suivre par les femmes et les faibles d'esprit, il reçoit gravement leurs adorations et leurs hommages. » Il y eut alors au club, entre Robespierre et Brissot, un échange d'injures que ni l'un ni l'autre ne devaient oublier.

En avr. 1792, Robespierre se démit de ses fonctions d'accusateur public, qu'il avait d'ailleurs fort négligées. Ses discours, bien plus que ses actes et son exemple, poussent de plus en plus les masses dans la voie des insurrections. Au *dix-août* (V. Août [journée du 10]), il est membre de la commune insurrectionnelle où dominent surtout Danton et les Cordeliers. Il refusa la présidence du tribunal extraordinaire du 17 août, dont la création n'empêcha pas les massacres de Septembre. Le 5 sept., il fut élu député du dép. de Paris à la Convention nationale, le 1er sur 24. Accusé par Rebecqui, Barbaroux, Louvet d'aspirer à la dictature, et d'avoir dirigé les massacres, il se défendit victorieusement, dénonçant à son tour les projets de république fédérative (5 nov.). Il insista pour le prompt jugement de Louis XVI, combattit l'appel au peuple, dont la conséquence certaine était la guerre civile; il déclara considérer comme des traîtres ou des vendus les partisans de ce lâche expédient qui paraissait alors avoir la majorité en sa faveur: « La minorité, s'écrie-t-il, a partout un droit éternel, celui de proclamer la vérité ou ce qu'elle regarde comme tel. La vertu fut toujours en minorité sur la terre. » Les applaudissements des tribunes furent si éclatants et si prolongés, que le président, pour y mettre un terme, dut se couvrir. Dans sa réponse, Vergniaud renouvela contre le tribun populaire l'accusation de dictature. La « Montagne » l'emporta, et aux divers votes qui eurent lieu, Robespierre se prononça constamment pour la décision la plus rigoureuse et la plus rapide (V. Louis XVI). Il motiva longuement par la doctrine du salut public son vote de mort (3 déc.). Il signala tous les dangers d'un sursis à l'exécution. Il demanda les honneurs du Panthéon pour Le Peletier de Saint-Fargeau, mais combattit la motion de punir de mort quiconque recélerait l'assassin de ce conventionnel. Il participa à la rédaction du décret sur l'établissement du tribunal révolutionnaire. Il fut élu membre du comité de défense nationale (26 mars 1793), vain essai de conciliation des partis, mais non du premier comité de Salut public (6 avr.). Il ne cessa durant quatre mois d'attaquer — souvent par des accusations rétrospectives — les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, etc. (V. Girondins), comme complices de Pitt, du traître Dumouriez, fédéralistes, orléanistes, etc. Il se défendait d'ailleurs contre les girondins d'être partisan d'une « loi agraire, fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles »; il sait que « l'égalité des biens est une chimère » et borne ses vues *socialistes* à « rendre la pauvreté honorable » (24 avr.).

Après l'échec de la pétition de trente-cinq sections contre les girondins, Robespierre poursuit la lutte en opposant au projet de *Déclaration des droits* de Condorcet, un contre-projet qu'il fit adopter aux Jacobins (21 avr.): c'était surtout une machine de guerre. Le 29 mai, à mots couverts, il prêche l'insurrection au sein de sa Société. Le 31, pendant que les sections armées entourent la Convention, il « conclut » en termes terribles contre Vergniaud et ses complices. La journée du 2 juin donna la victoire au parti montagnard, et l'inévitable fusion, dans les insurrections départementales, du parti girondin et du parti royaliste, parut donner raison aux plus hardis et aux plus violents. C'est en vainqueur que Robespierre entra dans le comité de Salut public renouvelé (27 juil.): il ne s'y occupa spécialement ni d'administration, ni de finances, ni d'approvisionnements, ni d'armée: il se réserva une haute et vague direction politique qu'il exerça pendant un an, de concert avec ses deux intimes, Couthon et Saint-Just: c'est ce qu'on nomma plus tard le « triumvirat ».

La carrière de Robespierre, dans lequel la légende a trop longtemps incarné tout le gouvernement révolutionnaire, ou pour mieux dire la Terreur, est ici en grande partie inséparable de l'histoire générale du comité et de la Convention: faire, de gré ou de force, l'union devant l'ennemi, tel est en particulier son objet. Nul ne pouvait sans doute penser à sauver les chefs du parti girondin, et après la loi des suspects, due à Cambacérès et à Merlin de Douai (17 sept.), il devenait difficile de s'opposer aux excès du terrorisme, soit à Paris, soit surtout dans les départements. Cependant Robespierre profite de sa réputation exceptionnelle d'incorruptibilité pour empêcher la mise en accusation des soixante-treize représentants signataires de la protestation contre le 31 mai; ils furent simplement maintenus en état d'arrestation, et par là même sauvés de la guillotine: ils le reconnurent eux-mêmes. Cette modération relative le fit alors taxer d'indulgence, et c'est pourquoi, dans son rapport du 17 nov., il se déclare également contraire aux « modérantistes » et aux exagérés. Les premiers se turent: les exagérés se crurent seuls menacés: c'était Hébert, Ronsin, Chaumette, le conventionnel Bourdon de l'Oise, qui tenait le comité tout entier pour suspect, etc. Robespierre condamna la profession d'athéisme d'Hébert comme une opinion aristocratique et destructive de tout lien social. Il lia partie avec C. Desmoulins, avec Danton qu'il défendit aux Jacobins (3 déc.). Il approuva les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier* (5 et 10 déc.), dirigés contre les « enragés » de la Commune, et contre les hécatombes politiques. Mais il ne suivit pas ses amis lorsqu'ils se mirent à proposer un comité de clémence, à blâmer les actes du comité de Salut public, à jeter la division entre la Convention et le pouvoir révolutionnaire exécutif qu'elle avait elle-même constitué et armé de toutes pièces. Il demanda, lui, un comité de justice (25 déc.), mais seulement après que la Convention eut

prononcé l'arrestation de Vincent, Ronsin et Maillard. Peut-être par l'influence de Billaud-Varennes et de Collot, on le voit, au début de l'année suivante, rompre ouvertement avec C. Desmoulins (7 janv.), attaquer Fabre d'Eglantine (8 janv. 1794) qui fut peu de temps après arrêté : comme compensation, le comité décrète aussi d'arrestation plusieurs exagérés, Jacques Roux, Leclerc, etc.

Cette impartialité affectée dans le système de la Terreur est bien le fait de Robespierre, qui en avait posé le principe : et d'ailleurs à la même époque, il donnait comme thème aux délibérations des Jacobins la critique du gouvernement anglais : stratagème académique qui n'échappa point à la verve de Camille. Il refit le 3 févr. son discours du 17 nov., se séparant et de ceux qui veulent changer la liberté en « bacchante », et de ceux qui en font une « prostituée ». Puis, pendant un mois, il s'abstint de venir au comité : les hébertistes furent arrêtés (13 mars), et Héron, chef de la police du comité, fut livré par la Convention (19) : ce dernier décret fut rapporté sur les instances de Robespierre, et comme le coup était parti des « modérantistes », Billaud proposa l'arrestation de Danton. Robespierre s'opposa d'abord à cette funeste mesure, il s'y rallia lorsque ses collègues eurent réussi à faire passer le grand tribun pour concussionnaire. Après l'exécution des hébertistes (24 mars) et le remaniement de la Commune (V. Fleuriot-Lescot, Pache), les comités de Salut public, de Sûreté générale et de législation s'entendirent contre les dantonistes, de la mort desquels (5 avr.) il serait injuste de rendre Robespierre seul responsable ; toutefois c'est lui, qui, par de perfides procédés d'intimidation, obtint de l'Assemblée leur mise en accusation. Robespierre eut tout l'odieux de ce crime, d'abord parce qu'il avait été l'intime de Danton et de Desmoulins, ensuite parce qu'étant dès lors la personnalité la plus en vue, il sembla, même à ses complices, n'avoir sacrifié ses alliés de la veille qu'à son ambition. S'il eût été homme d'Etat, et non pas seulement orateur, la première place était libre. Mais il était incapable, quand même les circonstances s'y fussent mieux prêtées, de fonder un gouvernement durable. Il s'obstina dans son rôle de professeur de morale et de religion, et d'inquisiteur national.

Pour faire oublier le culte de la raison que Chaumette venait de payer de sa tête, il fait, le 7 mai, proclamer par la Convention que « le peuple français reconnaît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ». La liberté des cultes est maintenue, mais l'organisation des *fêtes révolutionnaires* (V. Fête, t. XVII, p. 352) apparait comme le principe d'une nouvelle religion d'Etat : le 20 prairial an II (8 juin 1794), Robespierre, alors président de la Convention, eut naturellement aussi le premier rang dans la première célébration de la fête de l'Etre suprême : son attitude, ses discours où il n'était pas question de clémence, ce que l'on redoutait de sa « dictature morale », excitèrent les jalousies et les murmures de ses collègues les plus compromis dans la Terreur, tandis que d'avance les pacifiques comme Boissy d'Anglas le comparaient à Orphée. Bien que, par Fleuriot, Pache et Hanriot, il disposât réellement des forces organisées de la Commune, il n'avait pas de motifs de mettre cette force en mouvement, tant que la majorité de la Convention le suivrait. Il la mena fort loin par la peur : sous prétexte que les tribunaux révolutionnaires condamnaient beaucoup plus d'hommes du peuple que de nobles, de pauvres que de riches et cela par suite des moyens de procédures et de corruption dont les coupables puissants savaient user, il proposa de simplifier les formes, d'abord dans l'organisation de la commission populaire d'Orange, puis dans celle même du tribunal révolutionnaire. Ce fut la loi du 22 prairial an II, qui permettait entre autres choses, au comité de Salut public, de se passer de l'aveu de la Convention pour mettre en accusation des membres mêmes de cette assemblée. Le lendemain, Bourdon demanda en vain que l'inviolabilité des représentants fût consacrée par la loi : il était un peu tard, et dans les sept semaines qui suivirent, jusqu'au 9 thermidor, la suppression des formalités judiciaires fit, dans Paris seulement, près de 1.300 victimes, et si faible que fût la part individuelle de Robespierre dans les poursuites, il en est aussi responsable historiquement que les inventeurs de l'Inquisition peuvent l'être des autodafés. Robespierre était loin cependant d'être le maître des deux principaux comités, celui de Salut public et celui de Sûreté générale ; Vergniaud, Danton, avaient laissé des amis jusque-là craintifs. Cette crainte seule lui donnait les voix des membres de la Plaine (centre) qui avaient toujours appartenu au plus fort. Enfin et surtout, la situation extérieure s'améliorait de plus en plus, et la victoire de Fleurus ne laissait plus de prétexte aux plans de dictature.

Pendant que Robespierre, ne sachant que faire de son inutile prestige, s'éclipsait pour ainsi dire de la scène politique, Lecointre préparait, dès le 24 prairial, un projet d'accusation contre le « tyran ». Il s'entendait avec Tallien, Guffroy, Courtois. Dans le *comité de Salut public*, Billaud, Collot et Barère, qui craignaient les représailles des dantonistes, se laissèrent aussi aisément gagner. Les membres des deux grands comités, sûrs de pouvoir rejeter sur la loi de prairial, par conséquent sur Robespierre, tout grief « d'exagération », évitèrent le reproche « d'indulgence » en livrant une vingtaine de têtes par jour à la guillotine. Au nombre des victimes fut Cécile Renault, accusée sans preuve bien établie d'avoir voulu assassiner Robespierre et qui fit partie d'une « fournée » de cinquante-quatre personnes ; Vadier, Vouland et Amar, membres du comité de Sûreté, qui avaient arrangé cette journée dite des Chemises rouges (17 juin), avaient pour objet de rendre plus odieux « le tyran », en répandant le bruit qu'il s'était défait d'un seul coup de tous ceux dont il pouvait craindre les révélations ; on ne manquait pas de rappeler en même temps ses anciennes opinions monarchistes. Mais ce fut aussi par la moquerie que Vadier et Barère s'attaquèrent au prétendu dictateur. Il fut ridiculisé à propos d'une folle mystique nommée Catherine Théot (V. Gerle [Dom]), dont il se donna toutefois la peine de sauver la tête par une intervention directe auprès de Fouquier-Tinville. Les partisans et les créatures de Robespierre, entre autres Payan, le pressaient de prévenir ses ennemis. Cependant ceux-ci hésitaient encore, et temporisaient (séance du comité de Salut public, Robespierre présent, 5 thermidor). Mais dès le lendemain, tout en décrétant, toujours dans l'esprit de la loi de prairial, l'établissement de quatre commissions populaires chargées d'activer les jugements politiques dans toute l'étendue du territoire, le comité éloigne de Paris les canonniers d'Hanriot. Robespierre n'a d'espoir que dans la majorité de la Convention. Le 7, une députation des jacobins vint à la barre de l'Assemblée protester que le peuple mettrait sa gloire « à défendre ses représentants jusqu'à la mort ». Le 8, Robespierre lut un discours ou, d'une part, il faisait appel à la conciliation, à la modération, et, d'autre part, justifiait l'action du tribunal révolutionnaire, non sans prononcer de vagues et terribles menaces. Il ne convainquit et ne rassura personne, car sa conclusion était : « Punir les traîtres, renouveler les bureaux du comité de Sûreté générale, épurer ce comité, le subordonner au comité de Salut public, épurer le comité de Salut public lui-même, constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines l'empire de la justice et de la liberté ». L'Assemblée vota tout d'abord l'impression et l'envoi aux armées de ce discours. Mais aussitôt Cambon demanda si c'était lui qu'il fallait accuser ; et, passant à l'attaque, traita Robespierre de tyran et de dictateur. Billaud-Varennes lui attribua l'unique responsabilité de la loi de prairial, et l'Assemblée, revenant sur sa première décision, renvoya le discours à l'examen des comités, c.-à-d. des membres qui l'accusaient. Le soir, il

se rendit aux jacobins, y réédita son discours, puis aurait ajouté ces mots: « Ce que vous venez d'entendre est mon testament de mort. Je l'ai vu aujourd'hui: la ligue des méchants est tellement forte que je ne puis espérer lui échapper. Je vous laisse ma mémoire : vous la défendrez ». Il ne paraît pas avoir pensé à un nouveau 31 mai, soit respect de la légalité, soit confiance excessive dans son éloquence, soit faute de réels moyens d'action. Le débat devait se rouvrir le lendemain par la lecture d'un rapport modéré de Saint-Just qui se bornait à demander le désaveu des manœuvres de Collot et de Billaud, sous forme d'un décret exigeant que tout acte du comité fût revêtu de six signatures. Pendant la nuit, les coalisés resserrèrent leur alliance avec la Plaine, et il fut convenu qu'on empêcherait Saint-Just de lire son rapport, et Robespierre de prendre ou de garder la parole. Le programme fut suivi de point en point. Les cris, les injures et la sonnette du président Thuriot couvrirent la voix de Robespierre, qui ne put se défendre que par des exclamations entrecoupées: « Président d'assassins! La République, elle est perdue, les brigands triomphent! » Au mot: « Le sang de Danton t'étouffe », il répartit avec justesse et sang-froid: « C'est vous qui l'avez lâchement abandonné ! » L'Assemblée décréta l'arrestation, mais les « triumvirs » avaient quitté la séance. Pendant qu'Hanriot et les forces de la Commune attendaient vainement leur chef, Robespierre se présentait à la prison du Luxembourg, où l'on se refusait à l'incarcérer. Il se fit alors conduire à la police, quai des Orfèvres. Coffinhal l'en enleva presque de vive force pour le conduire à l'Hôtel de Ville où siégeaient ses partisans. Tous furent mis hors la loi. La plupart des sections, même dans les quartiers populaires du centre, étaient indifférentes ou pour l'Assemblée. C'est seulement lorsque approchèrent les forces armées, que Robespierre consentit à mettre son nom au bas d'un appel aux armes, adressé à la section des Piques. Il n'eut que le temps d'en tracer les deux premières lettres : un coup de pistolet, tiré par le gendarme *Merda* (V. ce nom), lui fracassa la mâchoire : il fut horriblement blessé. On le pansa pour le traîner au comité de Salut public, où les « thermidoriens » vinrent à l'envi bafouer « Sa Majesté ». Il fut guillotiné le lendemain, sans jugement, place de la Révolution.

On ne peut juger Robespierre par sa correspondance intime, il n'en a pas laissé. Les *Mémoires* qui ont paru sous son nom sont apocryphes. Les souvenirs de la veuve du conventionnel Lebas ont permis à son principal historien, Ernest Hamel, de caractériser l'homme privé, qui ne ressemble en rien au monstre de la légende. Dès 1848, Louis Blanc avait fait de l'homme public le héros et le martyr de la Révolution, le précurseur du socialisme. Les fureurs et les calomnies des thermidoriens (V. Courtois) qui firent une fête publique de l'anniversaire des 9 et 10 thermidor, le réveil subit de l'opinion royaliste et les excès sanglants et hypocrites qui furent présentés par leurs auteurs comme de justes représailles, ne suffisent pas à innocenter la mémoire de Robespierre. Mais il ne faut ni l'abstraire de son milieu, ni oublier la honteuse période qui suivit immédiatement sa mort. Le jugement de Napoléon, que l'on a surnommé « Robespierre à cheval », mérite d'être cité: « Robespierre, dit le *Mémorial*, était incorruptible et incapable de voter ou de causer la mort de quelqu'un par inimitié personnelle ou par désir de s'enrichir. C'était un enthousiaste, mais il croyait agir selon la justice, et il ne laissa pas un sou à sa mort. Il avait plus de pitié et de conception qu'on ne pensait, et après avoir renversé les factions effrénées qu'il avait eu à combattre, son intention était de revenir à l'ordre et à la modération. On lui imputa tous les crimes commis par Hébert, Collot d'Herbois et autres. C'étaient des hommes plus affreux et plus sanguinaires que lui, qui le firent périr ; ils ont tout rejeté sur lui ». H. Monin.

Bibl. : A. Dinaux, *la Société des Rosati d'Arras* ; Paris, 1850, in-8. — *Réponse de M. de Robespierre... à une lettre de M. Lambert* ; Paris, 1790, in-8. — Laponneraye, *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères, précédés d'une introduction et suivis de pièces justificatives* ; Paris, 1835, in-8. — F. Pillet, *le Robespierre de M. de Lamartine* ; Paris, 1848, in-8. — G.-H. Lewes, *The Life of Maximilien Robespierre, with extracts from his unpublished correspondence* ; Philadelphie, 1849, in-18. — J. Lodieu, *Maximilien Robespierre* ; Arras, 1850, in-12. — Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre d'après des papiers de famille, des sources originales et des documents entièrement inédits* ; Paris, 1865-67, 3 vol in-8, et 1878, 3 vol. in-4. — Dr Brunnemann, *Maximilian Robespierre, ein Lebensbild...* ; Leipzig, 1880, in-8. — Henri Welschinger, *le Livret de Robespierre* ; Paris, 1883, in-8. — Jean-Bernard, *Quelques poésies de Robespierre* ; Paris, 1890, in-12. — V. Convention, Jacobins.

**ROBESPIERRE** (Marie-Marguerite-Charlotte de), sœur du précédent, née à Arras en 1760, morte à Paris le 1er août 1834. A la sortie du couvent, elle dirigea d'abord, à Arras, la maison de ses frères; elle vint à Paris après l'élection de Robespierre le Jeune à la Convention, mais ne put s'entendre avec leur hôtesse, la femme du menuisier Duplay, à laquelle elle les disputa. Elle fut détenue pendant quelques jours après le 9 thermidor; elle reçut plus tard, du Directoire, une pension que lui continuèrent, tout en la rognant, les gouvernements ultérieurs. Après sa mort, ont paru, dans les *Mémoires de tous* (t. III), ceux de Mlle Charlotte de Robespierre. Ils sont d'un intérêt médiocre. H. Monin.

**ROBESPIERRE** (Augustin-Bon-Joseph de), dit *le Jeune*, homme politique français, né à Arras le 21 janv. 1763, exécuté à Paris le 28 juil. 1794, frère des précédents. Boursier du collège Louis-le-Grand, ensuite avocat, il fut élu pendant la Révolution procureur-syndic d'Arras, puis administrateur du Pas-de-Calais, enfin, par l'influence de son frère, député de Paris à la Convention le 19e sur 24. (16 sept. 1792). Il défendit la politique et la personne de Maximilien. Représentant en mission (août 1793) près l'armée de Carteaux qu'il fit remplacer par Dugommier, il prit une part héroïque au siège de Toulon; il protégea les débuts de Bonaparte. Après la victoire, il s'opposa aux exécutions en masse que demandaient Barras et Fréron. De retour à Paris, il aurait essayé vainement de faire adresser à Le Bon, le terrible proconsul d'Arras, des ordres de modération. Le 9 thermidor an II, il s'écria: « Je suis aussi coupable que mon frère. Je partage ses vertus. Je veux partager son sort! » Conduit à la prison de La Force, puis délivré par la Commune, il rejoignit son frère à l'Hôtel de Ville. Quand celui-ci eut été grièvement blessé, Robespierre jeune se jeta par une fenêtre, se cassa une jambe, et fut porté, à moitié mort, à l'échafaud. H. M.

Bibl. : V. Robespierre (Maximilien).

**ROBIAC.** Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Bessèges; 3.293 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon, avec embranchements sur La Valette, Alais, Bessèges. Mines de houille de Tielys.

**ROBIDA** (Albert), dessinateur et littérateur français, né à Compiègne le 14 mai 1848. Il collabora dès 1866 à plusieurs journaux. On a de lui comme ouvrages: *les Vieilles Villes d'Italie* (1878, in-8); *les Vieilles Villes d'Espagne* (1880, in-8); *Voyages très extraordinaires de Saturnin Farandoul* (1879, in-4); *la Tour enchantée* (1881, in-4); *le Vingtième Siècle* (1883, in-8); *le Vrai Sexe faible* (1884, in-12); *Petits Mémoires secrets du* XIXe *siècle; le Portefeuille d'un très vieux garçon* (1885, in-12); *la Vieille France* (plusieurs volumes), etc.

**ROBIGALIES** ou **ROBIGALIA** (Antiq. rom.). Fêtes instituées à Rome par Numa en l'honneur d'une divinité invoquée tantôt comme dieu et tantôt comme déesse sous le nom de *Robigus* ou de *Robigo*. Cette divinité malfaisante frappait les blés et les jeunes verdures de la maladie appelée *nielle* ou *rouille*. Les *Robigalia* se célébraient le 7 des calendes de mai (25 avr.). Ce jour-là, un flamine conduisait une procession, où chacun devait être vêtu de blanc, au bois sacré de Robigo. Après avoir répandu le vin et brûlé l'encens, on offrait à cette divinité une bre-

bis et une chienne dont on brûlait les entrailles. En même temps, le flamine prononçait une sorte d'imprécation dans laquelle il suppliait Robigo de détourner la rouille des blés et des jeunes arbres pour la reporter sur les armes de guerre. Il semble donc que ce fut en même temps une prière en faveur de la paix, indispensable à l'agriculture. On avait choisi pour victime une chienne parce qu'à l'époque de la canicule apparaissait la constellation de ce nom qui n'était autre, suivant la légende, que la chienne d'Icarius, père d'Erigone, transformé lui-même en une constellation, le Bouvier. André Baudrillart.

Bibl. : Varron, *De Ling. lat.*, VI, 16, éd. Muller ; *De Re rust.*, I, 1. — Columelle, *De Re rust.*, X, v. 342. — Pline, *Hist. nat.*, XVIII 29, 69. — Ovide, *Fastes*, IV, 907-942.

**ROBILANT** (Esprit-Benoît Nicolis de), ingénieur piémontais, né à Turin en 1724, mort en 1801. Il servit de 1742 à 1748 contre l'Allemagne, devint en 1752 inspecteur général des mines, fonda à Turin une école de minéralogie et introduisit dans l'exploitation des mines les procédés allemands. En 1787, il fut nommé premier ingénieur du royaume, lieutenant général d'infanterie, commandant du génie militaire. — Son neveu, *Jean-Baptiste* Nicolis de Robilant († 1821), commanda en 1814, comme général-major d'infanterie, le corps d'observation en Savoie et devint par la suite directeur de l'Académie militaire (1815), ministre de la guerre (1817), lieutenant général et inspecteur général du génie (1820).

**ROBILANT** (Carlo-Felice-Nicolis, comte de), homme d'Etat et diplomate italien, né à Turin en 1826, mort à Londres le 17 oct. 1888. Il débuta par la carrière militaire et perdit la main gauche à Novare (23 mars 1849) où il servait comme aide de camp de Charles-Albert ; il se distingua encore par sa valeur dans les campagnes de 1859 et 1866 et fut à cette date nommé général, puis directeur de l'Académie de guerre et préfet de Ravenne en 1867 ; en 1870, il fut battu à Turin où il se présentait à la députation ; il fut alors nommé ministre plénipotentiaire à Vienne (1871), et, en 1886, il y fut nommé ambassadeur. Allié par sa mère à la noblesse prussienne et par sa femme, la princesse Clary-Aldringen, à l'aristocratie autrichienne, il poussa la diplomatie de son pays à s'engager complètement dans la triple alliance et fut nommé par Depretis (6 oct. 1885) ministre des affaires étrangères, ce qui fut considéré en Europe comme un gage de la volonté de l'Italie de se lier fermement aux puissances allemandes. Devenu ministre au lendemain de la révolution bulgare du 18 sept. 1885, il prit parti dans cette question avec l'Autriche et l'Angleterre contre la Russie. En même temps, il préparait le renouvellement de la triple alliance, quand une crise ministérielle éclata par suite de son attitude dans les affaires d'Afrique. Le roi Humbert, qui tenait par-dessus tout au renouvellement de l'alliance, offrit la présidence du Conseil à de Robilant qui ne put constituer un ministère : la triple alliance fut signée sur de nouvelles bases pendant cette crise, et Crispi prit le pouvoir dans ces conditions (1887) ; ce dernier tenta de compléter le système d'alliances de l'Italie en obtenant d'elle des engagements éventuels contre nous et nomma de Robilant ambassadeur à Londres pour mener ces négociations dont le résultat est resté problématique.

**ROBILLARD** d'Avrigny (Hyacinthe), jésuite et historien français (V. Avrigny).

**ROBILLARD** de Beaurepaire (V. Beaurepaire).

**ROBIN** (Jean), botaniste français, né à Paris en 1550, mort à Paris le 25 avr. 1629. Reçu apothicaire, il créa près du Louvre un jardin que fréquentèrent les dames de la cour, et il fut nommé, vers 1586, arboriste et simpliciste du roi Henri III. Henri IV et Louis XIII lui continuèrent leur faveur. En 1597, il fut chargé par le doyen de la Faculté de médecine d'organiser un jardin botanique ; il y planta la ketmie et un arbre qui a depuis reçu le nom de Robinia. On a de lui : *Catalogus stirpium... quæ Lutetiæ coluntur* (Paris, 1601, in-12, et autres édit.) ; *le Jardin du roy Henry IV* (Paris, 1608, in-fol., avec P. Vollet) ; *le Jardin de Louis XIII* (Paris, 1623, 1638, in-fol.) ; *Histoire des plantes aromatiques* (Paris, 1619, in-16). Dr L. Hn.

**ROBIN** (Louis-François-Anne), homme politique français (V. Morhéry).

**ROBIN** (Charles-Philippe), anatomiste et homme politique français, né à Jasseron (Ain) le 4 juin 1821, mort à Jasseron le 5 oct. 1885. Nommé professeur agrégé à la Faculté de Paris en 1847, puis en 1862 professeur d'histologie, membre de l'Académie de médecine en 1858, de l'Académie des sciences en 1866, il a fait beaucoup pour les progrès de l'histologie normale et pathologique et a émis des idées très originales sur la genèse des éléments anatomiques. Pendant la guerre de 1870-71, il dirigea en province les services médicaux de l'armée, fonda, en 1871, avec Littré, la Société de sociologie et fut élu sénateur en 1876 ; il a constamment voté avec les républicains. Ouvrages principaux : *Du microscope et des injections dans leur application à l'anatomie et à la pathologie* (Paris, 1849, in-8, fig. et 4 pl.) ; *Tableaux d'anatomie...* (Paris, 1851, in-4) ; *Traité de chimie anatomique et physiologique...* (Paris, 1852, 3 vol. in-4, avec atlas de 45 pl., avec Verdeil) ; *Hist. nat. des végétaux parasites* (Paris, 1853, in-8, avec atlas de 15 pl.) ; *Leçons sur les substances amorphes et les blastèmes* (Paris, 1866, in-18) ; *Leçons sur les substances organisées et leurs altérations* (Paris, 1866, in-18) ; *Leçons sur les humeurs...* (Paris, 1867, in-8) ; *Leçons sur les vaisseaux capillaires et l'inflammation* (Paris, 1867, in-18) ; *Anatomie microscopique* (Paris, 1868, in 8) ; *Traité du microscope* (Paris, 1871, in-8) ; *Anatomie et physiologie cellulaires* (Paris, 1873, in-8) ; *Dictionnaire de médecine* (Paris, 1855, gr. in-8, et autres éd., avec Littré) ; *Nouveau Dict. abrégé de médecine* (Paris, 1886, gr. in-8). Un monument lui a été élevé dans la ville de Bourg. Dr L. Hn.

Bibl. : G. Pouchet, *Charles Robin. Sa vie et son œuvre*, dans *Journ. de l'anat. et de la physiol.*, 1886. — Sappey, *Eloge de Charles Robin*, dans *Bullet. Acad. de méd.*, 1889.

**ROBIN** (Albert-Edouard-Charles), médecin français, né à Dijon le 19 septembre 1847. Il a fait ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux en 1872, chef des travaux chimiques à l'hôpital de la Charité, de 1877 à 1884, docteur en médecine en 1877, médecin des hôpitaux en 1881, agrégé de la Faculté en 1883, il s'est occupé surtout des rapports de la chimie appliquée à la pathologie. Parmi ses nombreux travaux, nous citerons : *Essai d'urologie clinique. La Fièvre typhoïde* (1877) ; plusieurs mémoires sur la glycosurie, les maladies des reins, publiés dans la *Gazette médicale* et les *Comptes rendus de la Société de biologie* ; *Leçons de clinique et de thérapeutique médicale* (1887) ; un *Traité de thérapeutique médicale* (1895-96) publié avec la collaboration de médecins des hôpitaux. Robin fait partie de l'Académie de médecine depuis 1887. Dr A. Dureau.

**ROBIN** Hood (V. Hood).

**ROBINE.** Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

**ROBINE** (La). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant de Digne ; 162 hab.

**ROBINE** (Canal de la Grande-) (V. Aigues-Mortes [Canal d']).

**ROBINEAU** (Alexandre-Louis-Bertrand), auteur dramatique français (V. Beaunoir).

**ROBINEAU**-Desvoidy (Jean-Baptiste), naturaliste français, né à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne) en 1799, mort en 1862. Reçu docteur en médecine à Montpellier en 1822, il exerça quelque temps l'art de guérir, puis se consacra exclusivement à l'histoire naturelle. Il a fait plusieurs découvertes importantes sur les crustacés et les arthropodes en général et a étudié particulièrement la géologie et la paléontologie de l'Yonne. Son ouvrage le

plus important est *Histoire naturelle des Diptères des environs de Paris* (Paris, 1863, 2 vol. in-8).

**ROBINET.** Le *robinet* est un appareil destiné à livrer ou à intercepter à volonté le passage d'un liquide ou d'un fluide contenu dans un réservoir ou dans un tuyau de conduite. On distingue le *robinet de débit*, disposé pour permettre l'écoulement facultatif à l'extérieur, qui est le plus souvent terminé par une tubulure recourbée permettant de recueillir le fluide qui s'écoule dans des récipients appropriés, et le *robinet de communication* reliant différentes parties d'une même conduite qu'il permet de mettre successivement ou simultanément en relation ; il est terminé par des tubulures à brides, ce qui le différencie du précédent. L'organe principal réalisant la communication facultative, qui peut s'appliquer à ces deux genres de robinets, présente trois dispositions différentes que l'on désigne sous le nom de *robinet à boisseau et à noix*, *robinet à soupape* et *robinet à valve ou à vanne*.

1° Robinet à boisseau et à noix. — Ce robinet consiste, en principe (fig. 1), en un tuyau fixe appelé *cannelle* qui pénètre la capacité dont on veut retirer le liquide. Ce tuyau porte un renflement percé d'un trou conique, dit *boisseau*, bouché par une *clef* ou *noix* qui s'oppose au passage du liquide dans un sens, mais qui permet l'écoulement quand on lui fait faire un quart de révolution et qu'on amène ainsi dans le sens du tuyau le canal dont elle est percée.

Il faut que l'œil de la noix présente une section à peu près égale à celle du tuyau, afin que l'écoulement n'éprouve pas de contraction. La clef doit être d'un métal plus doux que celui du boisseau afin que l'usure s'exerce sur la partie la plus facile à remplacer. C'est parce que cette usure est inévitable qu'on fait la clef conique, afin qu'elle puisse fermer encore quand l'usure a diminué son diamètre moyen.

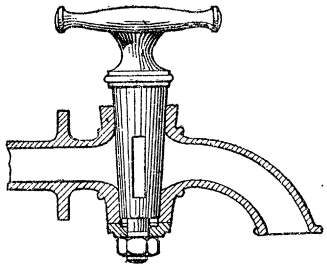

Fig. 1. — Robinet à boisseau et à noix.

La clef est maintenue dans le boisseau par une rondelle fixée à la partie inférieure à l'aide d'un écrou qui se visse sur un prolongement fileté, de sorte que cette rondelle peut être entraînée dans le mouvement de rotation de la noix. Cette rondelle est indispensable pour les robinets de forte dimension.

La noix est ajustée dans le boisseau par l'opération du *rodage* qui consiste à user la noix dans son boisseau à l'aide d'un mélange de savon de Marseille râpé, d'eau et d'un peu de sable fin. On opère à une vitesse de 200 à 300 tours par minute.

Ce genre de robinet peut être disposé pour établir à volonté la communication du tuyau d'amenée avec deux autres tuyaux, on lui donne alors le nom de *robinet à deux voies*. Le boisseau (fig. 2) présente dans cette disposition trois tubulures à brides que l'on peut relier aux conduites à desservir, et la noix est munie d'un œil de forme étudiée pour que, par la rotation de la clef, on puisse soit faire communiquer à volonté la tubulure médiane avec la tubulure de gauche ou avec celle de droite, soit interrompue toute communication avec la tubulure médiane en obturant son orifice.

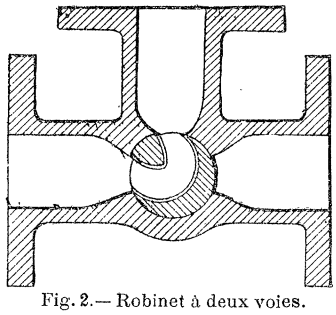

Fig. 2.— Robinet à deux voies.

On peut également réaliser la disposition dite *à trois voies* (fig. 3) dans laquelle le boisseau présente encore trois tubulures à brides et les ouvertures percées dans la noix ont une forme telle que l'on peut facultativement établir la communication avec deux quelconques des trois tuyaux ou avec les trois tuyaux simultanément. Lorsque la partie pleine de la noix obture le tuyau d'amenée du liquide ou du fluide, toute communication se trouve interrompue.

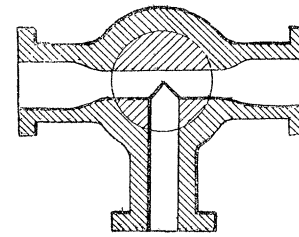

Fig. 3. — Robinet à trois voies.

Pour le soutirage des liquides renfermés dans des capacité closes, les tonneaux, par exemple, l'écoulement ne peut avoir lieu qu'autant que le liquide est remplacé par un égal volume d'air, il faut que celui-ci remonte à travers le liquide qui s'écoule quand on emploie le robinet ordinaire ; il s'ensuit que le filet est dispersé et le liquide troublé. On remédie à cet inconvénient en disposant à la partie supérieure de la cannelle un petit conduit très étroit correspondant à une petite ouverture percée à travers la clef, qui permet à l'air de rentrer à mesure que le liquide s'écoule avec une grande régularité. Cet appareil est surtout précieux pour soutirer les vins.

Il arrive quelquefois que l'on ne peut prolonger le robinet au-delà de son boisseau, on emploie alors des clefs percées d'un double canal : l'un vertical, l'autre horizontal ; c'est le système employé pour les bains.

Le robinet à boisseau et à noix donnant souvent des fuites par usure de la clef ou par suite de l'interposition de gravier dans le joint, on emploie souvent le robinet à soupape ou à vanne.

2° Robinet à soupape. — La disposition générale de ce robinet est représentée sur la fig. 4. Le boisseau présente une forme sphérique et est divisé en deux compartiments par une cloison percée d'une ouverture destinée à recevoir le siège d'une soupape. La soupape est conique et rodée sur son siège ; elle se meut par une vis se déplaçant dans un écrou par la manœuvre d'une manette ou d'un volant. Si le liquide possède une certaine pression, il est nécessaire de munir l'axe d'un volant d'un presse-étoupe. L'inconvénient de cet appareil est la perte de charge importante due à l'étranglement brusque de la section au droit de la soupape. Les conditions techniques du bon fonctionnement de cet appareil sont les suivantes : 1° le guidage de la soupape doit être indépendant de l'axe du volant de manœuvre ; 2° le passage libre sous la soupape une fois levée doit être au moins égal à la section des orifices des tuyaux ; 3° la réfection de la garniture du presse-étoupe de la tige du volant doit pouvoir être faite sans que l'on soit obligé de vider la conduite ; 4° la tige inférieure servant de guide à la soupape ne doit pas pénétrer dans un trou d'alésage borgne susceptible de se remplir de matières solides et d'empêcher la fermeture de la soupape.

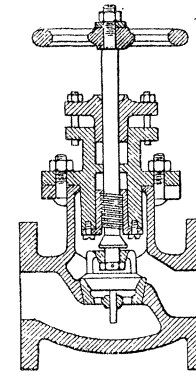

Fig. 4. — Robinet à soupape.

Il est, en outre, utile que le volant de manœuvre monte et descende avec la soupape afin d'indiquer par sa position l'ouverture et la fermeture. Il est bon que le robinet soit tourné de façon que la pression agisse en dessous de la soupape; l'orientation inverse ayant l'inconvénient d'occasionner une ouverture brusque et difficile.

Dans le type représenté sur la fig. 4, la réfection de la garniture du presse-étoupe peut se faire soit en fermant le robinet, soit en l'ouvrant en grand. Dans ce dernier cas, le cône dont est munie la partie inférieure de la tige vient s'appliquer contre une portée également conique : ménagée à la partie inférieure de l'écrou, et ferme tout passage du fluide vers le presse-étoupe.

3° Robinet à valve ou a vanne. — a. *Robinet valve Peet* (fig. 5). Ce robinet remédie à l'inconvénient dû à l'étranglement brusque de section signalé pour le précédent; il démasque, en effet, entièrement le passage direct du conduit. Il est constitué par une vanne venant s'appuyer sur des sièges, de façon à réaliser une fermeture hermétique. La vanne, une fois levée, pour laisser le passage libre au fluide, se loge dans une capacité cylindrique fermée par un chapeau amovible. Le mouvement est donné par un volant dont la tige filetée passe dans un presse-étoupe. La tige et la vis ne peuvent ni monter, ni descendre, étant maintenues fixes en hauteur par un collet, mais la vanne elle-même est munie d'un écrou à sa partie supérieure. C'est cet écrou qui entraîne la vanne et lui communique le mouvement de montée et de descente. Cette vanne se compose de deux flasques circulaires séparées par une partie formant coin, laquelle butte la première au fond, quand on ferme le robinet; le mouvement de descente des disques continuant, le coin les écarte en les pressant contre leurs sièges, de façon à rendre la fermeture bien étanche. En tournant en sens inverse, l'écrou soulève les obturateurs qui s'écartent d'abord des sièges : le mouvement continuant, les obturateurs et le buttoir sont enlevés ensemble et démasquent complètement l'orifice. Le robinet étant fermé, on peut refaire la garniture de la tige sans vider la conduite. Les obturateurs peuvent facilement s'enlever, et on peut les dresser au grattoir. Le robinet Peet est léger et d'un volume restreint; autant que possible, il faut le placer le volant en haut.

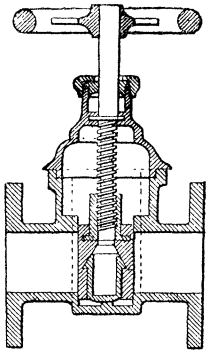

Fig. 5. — Robinet valve Peet.

b. *Robinet Bromulger* (fig. 6). Ce robinet, comme le précédent, démasque complètement, lorsqu'il est grand ouvert, le passage direct du conduit. La fermeture s'opère par un obturateur tronconique creux qui descend dans un alésage de même forme; les deux pièces sont rodées ensemble. Le tronc de cône est fou sur l'extrémité de la vis qui termine la tige du volant de manœuvre; il porte des nervures intérieures qui, buttant contre des talons de l'écrou fixe, l'empêchent de tourner avec la vis. L'écrou est venu de fonte d'une seule pièce avec le chapeau du robinet. La tige et le volant montent et descendent avec l'obturateur. La réfection de la garniture du presse-étoupe peut se faire facilement sans vider la conduite, lorsque le robinet est fermé. Cet appareil est employé jusqu'à une pression du fluide de 15 kilogr.

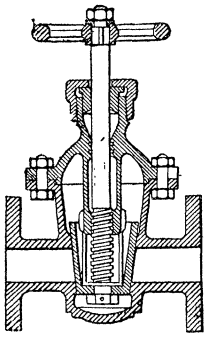

Fig. 6. — Robinet Bromulger.

C'est sur les principes de construction des appareils que nous venons de décrire que sont établis les innombrables variétés de robinets que l'on trouve dans le commerce pour la distribution de l'eau ou d'autres liquides, pour la distribution du gaz ou de la vapeur. Leurs dimensions varient nécessairement avec la section de la conduite sur laquelle ils doivent être montés et sont, par conséquent, plus grandes pour le gaz que pour l'eau ou la vapeur. Les dispositions réalisées pour obtenir l'étanchéité ont d'autant plus d'importance que la pression du fluide est plus considérable.

Sans entrer dans l'énumération fastidieuse des différentes variétés de robinets, nous dirons quelques mots sur deux genres de robinets qui sont d'un emploi courant et journalier : les robinets de débit pour la distribution de l'eau dans les habitations et les robinets d'arrêt pour la distribution du gaz.

Robinets pour distribution d'eau. — Les robinets de débit employés dans les habitations pour la distribution de l'eau existent en grande variété dans le commerce. Chaque constructeur a ses modèles spéciaux qui présentent des avantages divers. Les plus répandus sont les *robinets à vis*, *à diaphragmes*, *à ressort*, *à clapet indépendant*, *pneumatiques*, etc., tous basés sur la manœuvre de vannes, de valves, de clapets ou de soupapes obturatrices. Tous les efforts des fabricants ont pour but la suppression des *coups de bélier* qui résultent de l'arrêt brusque de la colonne d'eau en mouvement, lors de la fermeture rapide du robinet et qui occasionnent rapidement la mise hors d'usage des appareils.

La fig. 7 représente en coupe les principaux organes d'un robinet pneumatique, modèle employé très fréquemment et d'un fonctionnement irréprochable. Pour déterminer l'ouverture du robinet, on agit sur la manette C. Celle-ci, au moyen de la tige H, détermine la descente de la soupape B et du piston P. Lorsque l'on veut fermer le robinet, il suffit de faire cesser la pression exercée par la manette M : sollicitée par le ressort R, cette manette tend à reprendre sa position première en entraînant le piston P.

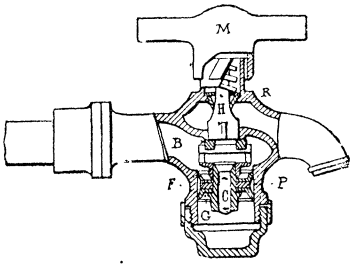


Fig. 7. — Robinet pneumatique.

Le clapet C, qui s'était ouvert pendant la descente du piston pour permettre le passage de l'eau contenue dans le godet inférieur, reste appliqué sur son siège pendant la montée, et l'eau ne pouvant entrer dans le godet inférieur du robinet que par une légère rainure pratiquée sur le clapet C, il en résulte un ralentissement de la fermeture qui évite complètement le coup de bélier. L'étanchéité du piston est obtenue par les cuirs F qui sont maintenus appliqués contre les parois par la pression de l'eau et par les grilles en acier G.

Robinet pour distribution du gaz. — Les conduites de gaz sous la voie publique sont munies d'appareils obturateurs de grande dimension. Ce sont des vannes de $0^m,80$ à 1 m. de diamètre pour les grosses conduites. Pour des diamètres plus faible de 40 à 200 millim., on emploie des robinets en fonte qui sont, comme les vannes, disposés à deux ou trois voies suivant les besoins. Les branchements destinés à l'alimentation des lanternes d'éclairage public, ne sont généralement pas pourvus d'appareils intermédiaires entre la conduite principale et le foyer

desservi. Il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit d'un immeuble. Le branchement s'arrête alors à la façade, à un robinet à coffret placé dans le soubassement de la maison ; on en met même parfois aux différents étages des immeubles importants. Cette disposition permet d'isoler rapidement les canalisations intérieures du reste du réseau.

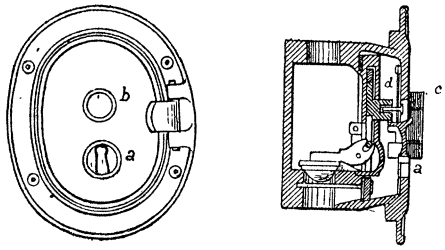


Fig. 8. — Robinet d'arrêt à coffret.

A cet effet (fig. 8), le coffret du robinet est fermé par une porte en métal dont les agents de la Compagnie et ceux du contrôle ont seuls la clef, que l'on introduit par un orifice *a*. Une seconde ouverture *b* permet à l'abonné de manœuvrer, de l'extérieur, le robinet de la conduite, la manœuvre de la clef ayant pour effet de soulever une petite soupape qui livre passage au gaz. Toutefois, il est facile aux agents de la Compagnie de fermer l'orifice *b* en plaçant derrière un bouton *c* en cuivre, supporté par une tige *d*, fixé à la porte par l'intermédiaire d'une vis autour de laquelle cette tige tourne à frottement dur. Cette manœuvre ne peut se faire qu'en ouvrant la porte du coffret. Une fois le bouton en place, il est impossible à l'abonné de pouvoir toucher au robinet. Le bouton, visible extérieurement, indique si le gaz est ou non à la disposition de l'abonné. L'emploi de ce robinet à coffret, dont l'entretien est fait aux frais de l'abonné, n'est pas général. E. Laye.

**ROBINET** (Jean-Baptiste-René), écrivain français, né à Rennes le 23 juin 1735, mort à Rennes le 24 mars 1820. Il passa quelque temps dans l'ordre des jésuites, puis, converti aux opinions philosophiques, alla publier en Hollande un livre *De la Nature*, qui fit du bruit et dont il revendiqua la paternité quand il le vit attribuer à Toussaint, Diderot et Helvétius. Son but est, dit-il dans la préface, de montrer que le bien et le mal s'équilibrent dans toutes les substances et toutes leurs modalités. Son idée favorite, qu'il ne propose qu'avec réserve et en l'appuyant de nombreuses autorités, est que tous les êtres naturels, jusqu'aux planètes et aux étoiles, sont de véritables vivants, et comme tels, doués de la faculté de reproduction. Les nécessités de la vie le forcèrent à des travaux de librairie, en particulier à des traductions de l'allemand, et l'amenèrent à publier subrepticement des *Lettres secrètes* dérobées à Voltaire, qui s'en indigna. Après son séjour en Hollande, il habita Bouillon, puis revint à Paris en 1778 et fut nommé censeur royal et secrétaire du ministre Amelot. Pendant la Révolution, il vécut sans bruit à Rennes et mourut après s'être réconcilié avec l'Eglise par une rétractation écrite de ses premières opinions.

Bibl. : Mahul, *Annuaire nécrologique*, 1820, t. I. — *L'Ami de la religion et du roi*, t. XXIV, p. 367. — *Biographie bretonne*.

**ROBINET** (Paul-Gustave), peintre français, né à Magny-Vernois (Haute-Saône) en 1815. Elève de Cabat, de Barrias, de Robert Zünd et de Meissonier. Il peignit surtout des paysages suisses et des tableaux pris aux bords de la Méditerranée. Ses principales œuvres sont : *Etude sur le Wurzelnbach* (1868) ; *le Lit du Vitznaüerbach* (1869); *Chute du Vitznaüerbach* (1870) ; *Solitude sous les oliviers* (1872) ; *Una Pastourella, les Montagnes mentonnaises* (1873) ; *Vue de Monaco, Au bord de la Méditerranée par un soleil couchant* (1874) ; *le Ravin d'Amélie à Vitznau, la Mer* (1875) ; *les Premières Neiges, Religieux trappistes revenant du bois* (1876); *Vue du Rodensée à Bregenz; Trappistes travaillant dans une forêt*.

**ROBINET** (Jean-François-Eugène), médecin et historien français, né à Vic-sur-Seille (Meurthe) le 24 avr. 1825, mort à Paris le 3 nov. 1899. Reçu docteur à Paris en 1854, il devint le médecin et l'ami d'Auguste Comte, dont il adopta les doctrines et dont il fut l'un des treize exécuteurs testamentaires. Combattant de février 1848 et de décembre 1851, il fut, pendant le siège de Paris, maire du VIe arrondissement. Pendant la Commune, il fit, avec ses amis de la Ligue d'union républicaine des droits de Paris, tous ses efforts pour arrêter la guerre civile. En 1890, il fut nommé à l'emploi, récemment créé, d'attaché au service de la bibliothèque et des collections historiques de la ville de Paris ; il était sous-conservateur au moment de sa mort. Ouvrages principaux : *Notice sur l'œuvre et sur la vie d'Aug. Comte* (Paris, 1860, in-8 ; 3e édit., 1884) ; *Danton : Mémoires sur sa vie privée* (Paris, 1865, in-8) ; *le Procès des Dantonistes* (Paris, 1879, in-8) ; *Danton émigré...* (Paris, 1886, in-18) ; *Danton homme d'Etat* (Paris, 1889, in-8); *la Politique coloniale* (Paris, 1883, in-8, 2e édit.) ; *Condorcet, sa vie, son œuvre* (Paris, 1887, in-8) ; *le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution*, dans *Collection de l'histoire de Paris*.

**ROBINET** de Cléry (Gabriel-Adrien), magistrat français, né à Metz le 18 août 1836. Successivement substitut à Oran (1860) et à Charleville (1863), procureur impérial à Oran (1864), avocat général à Alger (1867), procureur de la République à Lille (1871), il fut nommé procureur général à Dijon d'abord (1873), puis à Lyon (1874), pour devenir, en 1876, avocat général à la Cour de cassation. Quelques années plus tard, la brillante carrière de Robinet de Cléry devait se trouver brusquement interrompue par les événements de la politique intérieure. Relevé de ses fonctions le 14 janv. 1880, au cours de la période dite « des décrets », il se fit inscrire, dès le lendemain, au tableau de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris où il n'a cessé de figurer depuis. Comme avocat, il a plaidé nombre de procès retentissants, parmi lesquels ceux du général de Cissey, de l'Union générale, de Hemerdinger (affaire des faux poinçons), de la comtesse Walsin Esterhazy, etc. Sa belle conduite pendant la guerre franco-allemande lui valut, en 1870, la médaille militaire. Ajoutons qu'il concourut activement à l'érection, en 1893, à Lunéville, de la statue du général Lasalle, allié de sa famille. Robinet de Cléry est l'auteur de très nombreuses monographies se référant à des questions de droit, d'histoire, de politique et de littérature. Nous citerons : *les Jugements par défaut en matière correctionnelle* (1864) ; *Une Lacune du régime hypothécaire en Algérie, la Femme arabe* (1867) (*Revue critique de législation et de jurisprudence*) ; *le Régime législatif en Algérie* (Grenoble, 1879) ; *le Traité de Berlin* (1885) ; *la Jurisprudence sur le mariage des prêtres* (1886) ; *les Grandes Batailles de Metz* (1887) (*Revue du monde catholique*) ; *les Droits et obligations du Parquet, agent du gouvernement* (1888) ; *Un Poète tyrolien* (1890) ; *Etudes sur les pays d'autonomie provinciale* (1889-90) (*Grande revue de Paris et de Saint-Pétersbourg*) ; *D'Essling à Wagram. Lasalle* (1891) ; *En Tyrol* (Paris, 1897) ; *les Iles normandes, pays de Home rule* (Paris, 1898), etc. Il a publié, en outre, divers articles dans les revues judiciaires et les grands journaux parisiens.

**ROBINIER** (*Robinia* L.). I. Botanique. — Genre de plantes de la famille des Légumineuses, série des Galégées, composé d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles imparipennées dont le pétiole est muni à sa base de stipules spinescentes ou glanduleuses ; les folioles elliptiques sont

souvent accompagnées de stipelles. Les fleurs, de coloration blanche, rosée ou purpurine, sont groupées en grappes ; le calice, en forme de cloche, est légèrement bilobé et possède cinq dents courtes et larges ; la corolle se compose d'un grand étendard réfléchi, d'ailes en forme de faulx et d'une carène obtuse, légèrement incurvée; le style subulé est hérissé au sommet; la gousse allongée, comprimée,

Branche florifère de Robinia pseudacacia L.

est étroitement ailée sur la suture supérieure; elle contient de nombreuses graines. On connaît six espèces de *Robinia* dont trois ou quatre de l'Amérique du Nord, les autres du Mexique ; la plus importante est le *R. pseudacacia* L., introduit en France en 1601 par Jean Robin et maintenant abondamment répandu; on cultive également le *R. viscosa* Vent. et le *R. hispida* L. W. Russell.

II. Sylviculture. — Cet arbre, remarquable par sa floraison, est fort intéressant aussi comme espèce forestière. Il croît vite en sol frais, léger, siliceux de préférence, et atteint 20 à 25 m. de haut sur 2 à 3 m. de tour. Son tronc se couvre de bonne heure d'une écorce longuement et profondément gerçurée, et il se perd en une cime peu fournie de branches bifurquées, épineuses et cassantes. Ses racines tracent, s'étendent fort loin et drageonnent. Ses longues feuilles composées-pennées donnent un couvert léger. Il fructifie de bonne heure et abondamment. Ses graines, mûres en septembre, se disséminent pendant l'hiver et germent en quelques jours au printemps. Le jeune plant est robuste. Le Robinier est cultivé en France depuis près de trois cents ans. Il se plaît en plaine et sur les coteaux, et convient au taillis par son active végétation, sa régénération facile, et à la futaie par les qualités de son bois. Ce bois, recouvert d'un aubier mince et très distinct, est formé de couches annuelles nettement marquées. Il est brun verdâtre, lustré, nerveux, très dur, de fente facile, de longue durée et d'une grande résistance à la pourriture dans les lieux humides. On en fait des meubles, des parquets solides et agréablement nuancés, des chevilles, des échelons, des rais pour les roues et des échalas de première qualité ; il donne un bon chauffage. Les jeunes pousses feuillées du Robinier et ses feuilles sèches sont un bon fourrage. G. Boyer.

**ROBININE.** Form. $\left\{ \begin{array}{ll} \text{Equiv....} & C^{50}H^{30}O^{32}Aq. \\ \text{Atom....} & C^{25}H^{30}O^{16}Aq. \end{array} \right.$

La robinine est un glucoside que Zwenger et Dronke découvrirent dans les fleurs fraîches de *Robinia pseudoacacia*. Pour l'isoler, on fait bouillir avec de l'eau les fleurs fraîches, on concentre à l'état de sirop et l'on fait ensuite bouillir avec de l'alcool. La robinine cristallise après distillation de l'alcool en fines aiguilles fondant à 195°, après avoir perdu leur eau à 100°. Les acides étendus à l'ébullition la décomposent en quercétine et un sucre cristallisé qui serait l'isodulcite. L'émulsine ne la décompose point. Sa formule n'est pas fixée d'une façon certaine. Son étude serait à reprendre. C. M.

Bibl. : Zwenger et Dronke, *Annalen der Chim u. Pharm.*, supplément 1861, p. 257.

**ROBINSON.** Village du dép. de la Seine (V. Sceaux).

**ROBINSON** (Mary), célèbre actrice anglaise, née à Bristol le 27 nov. 1758, morte à Englefield Cottage (Surrey) le 26 déc. 1800. Fille d'un capitaine de la marine marchande, elle eut une enfance assez mouvementée, son père ayant aventuré toute sa fortune dans une entreprise de pêcherie. En 1774, elle épousa un employé, Thomas Robinson, qui la négligea et qui fut, finalement, emprisonné pour dettes : elle le suivit en prison où elle resta plus de dix mois, employant ses loisirs à composer des poésies qui furent publiées en 1775 (2 vol.). Sheridan la connut, et, avec l'assistance de Garrick, elle débuta le 10 déc. 1776 sur la scène de Drury Lane, dans le rôle de Juliette. Ce début fut sensationnel, et le succès de Mary Robinson ne se démentit pas jusqu'en 1780. Elle quitta alors le théâtre; sa beauté, mise en relief par le travesti qu'elle portait avec élégance, avait attiré l'attention du prince de Galles. Mary devint la maîtresse du prince qui bientôt l'abandonna, sans ressources. Elle vint à Paris (1783) où le duc d'Orléans et Marie-Antoinette lui témoignèrent des égards. De retour en Angleterre, elle se lia avec Charles James Fox, puis avec le capitaine Torleton et résolut de se consacrer à la littérature. Elle écrivit des poésies : *Poems* (1791, 2 vol. in-8), des romans : *Angelina* (1796, 3 vol. in-12); *The false friend* (1799, 4 vol. in-12); *Effusions of Love* (s. d., in-8), où elle utilisa sa correspondance avec le prince de Galles; *Lyrical Tales* (1800, in-8). On lui attribue une quantité d'autres romans, entre autres : *Vancenza or the dangers of Credulity* (1792), et *Walsingham or the Pupil of Nature* (1805, 4 vol. in-12), trad. en français. Au théâtre elle a donné *Nobody*, farce jouée à Drury Lane en 1794 et *The Sicilian lover* (1796, in-4), tragédie qui ne fut jamais représentée. Enfin, sa fille a publié un recueil de ses poésies (1806, 3 vol. in-8) et ses *Mémoires* (1801, 4 vol. in-12; nouv. éd., 1894), qui ont été traduits en français par Mme Guériot de Saint-Martin (Paris, an X, 2 vol. in-8, avec portrait). Tous ces ouvrages sont écrits avec goût, avec élégance, avec sentiment et ont valu à leur auteur le surnom de la « Sapho anglaise ». Mais Mary Robinson fut plus célèbre encore par sa beauté et par ses extravagances. Elle aimait à se montrer dans Londres dans les costumes les plus singuliers, avec une suite d'adorateurs. On a d'elle de beaux portraits par Joshua Reynolds, par Conway, par Gainsborough. Elle fut généralement connue sous le pseudonyme de *Perdita*. R. S.

Bibl. : *Letters from Perdita to a certain Israelite and his answer to them;* Londres, 1781, in-8. — *Poetical epistles from Florizel* (le Prince de Galles) *to Perdita and Perdita's answer;* Londres, 1781, in-4. — *Mistress of Royalty or the Loves of Florizel and Perdita;* Londres, s. d. — Miss Tissot, *Miss Mary Robinson*, dans *Revue internationale*, 1888, XX.

**ROBINSON** (Sir Frederik-John), homme d'Etat anglais (V. Ripon).

**ROBINSON** (John-Henry), graveur anglais, né à Bolton (Lancashire) en 1796, mort à New Grove (Sussex) le 21 oct. 1871. Elève de James Heath, il se mit en évidence, en 1823, par une gravure d'après William Mulready, qu'il exécuta sur commande et qui obtint un grand succès. En 1824, il envoya à l'exposition de la Société des artistes six gravures, parmi lesquelles quatre portraits. A partir

de 1827, il grava un grand nombre de portraits et de vignettes d'après Gilbert Stuart, Newton, H.-W. Pickersgill, Stothard, etc. En 1836 et en 1837, il contribua à une campagne pour obtenir à la Royal Academy l'égalité des graveurs et des autres artistes. Associé à l'Academy en 1856, académicien en 1867, il obtint une médaille d'or à Paris en 1855 et devint membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Parmi ses œuvres se distinguent : *Théodose et saint Ambroise*; *Stanley, comte de Derby ; Fleuriste espagnole*, d'après Murillo ; *Napoléon et Pie VII*, d'après David Wilkie; *Watter Scott*, d'après Lawrence ; *la Mère et l'Enfant*, d'après Robert Leslie ; *la Comtesse de Bedford*, d'après Van Dyck, etc. Fr. Benoît.

Bibl. : Bryan, *Dict. of Painters and Engravers*, 1886-89. — Redgrave, *Dict. of Artists of the English School*, 1878.

**ROBINSON** (Thérèse-Albertine-Luise, née de Jacob), femme de lettres allemande, née à Halle le 26 janv. 1797, morte à Hambourg le 13 avr. 1870. Elle a traduit, sous le pseudonyme de *Talvj*, les chants populaires des Serbes, *Volkslieder der Serben* (Halle, 1825-26, 2 vol.) et écrit un estimable *Versuch einer geschichtlichen Charakterisk der Volkslieder germanischer Nationen*. Ses *Erzählungen*, *Psyche* (Halle, 1825), ses *Nouvelles* et ses *Romans* indiquent un esprit cultivé et varié. Elle occupe un rang très honorable dans la légion des femmes écrivains qui, dans la première moitié de ce siècle, ont distrait les loisirs, amusé la curiosité et charmé l'imagination et le cœur de générations oisives et avides de nouvelles, de récits, d'esquisses de voyages et de tableaux de mœurs exotiques ou nationales. La plupart de ses livres sont écrits d'abord en anglais.

**ROBINSON** (Sir John-Charles), critique d'art anglais, né à Nottingham le 16 déc. 1824. Fils d'un conservateur de musée, il fit des études d'architecture, puis de peinture dans l'atelier de Drolling à Paris et fut nommé en 1847 directeur de l'Ecole d'art de Hanley. De 1853 à 1869, il organisa et dirigea le musée artistique d'abord établi à Marlborough House, puis transféré à South Kensington. Un des fondateurs du Club des beaux-arts, il devint en 1881 inspecteur général des trésors d'art de la couronne. Robinson a publié un grand nombre d'études hautement estimées, car il est un des connaisseurs les plus sagaces et les plus érudits qui soient. Citons seulement : *A critical account of the drawings of Michel-Angelo and Raffaelle in the University Galleries* (Oxford, 1870) ; *Essay on the early Portuguese school of Painting*. Sans compter une contribution active au *Times*, au *Nineteenth Century*, au recueil de la Société des antiquaires, etc. R. S.

**ROBION.** Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Castellane ; 89 hab.

**ROBION.** Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de Cavaillon; 1.515 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**ROBIQUET** (Pierre-Jean), chimiste français, né à Rennes le 13 juin 1780, mort à Paris le 29 avr. 1840. Fils d'un imprimeur de Rennes et destiné d'abord à la profession d'architecte, il dut, à la suite de la confiscation des biens de ses parents, sous la Terreur, se faire quelque temps apprenti menuisier. Puis, il fut successivement élève pharmacien dans une officine et à la pharmacie de la marine de Lorient, passa de là, avec un emploi analogue, à la fabrique de produits chimiques de Fourcroy et Vauquelin, à Paris, et, en 1799, partit servir, comme pharmacien militaire, à l'armée d'Italie. Attaché, après la campagne, à l'hôpital du Val-de-Grâce, puis, à nouveau, préparateur de Vauquelin, il s'établit, une fois marié, pharmacien à son compte, et, avec ses premières économies, fonda la grande fabrique de produits chimiques devenue plus tard et tour à tour la maison « Robiquet, Pelletier et Fontaine », la maison « Billault et Billaudot », la maison « Billault », la maison « Chenal, Ferron, Douilhet et Cie ». En 1811, il fut nommé à la chaire de chimie de l'Ecole de pharmacie, où il enseigna par la suite la matière médicale et dont il fut, en dernier lieu, administrateur trésorier. En 1833, il fut élu membre de l'Académie des sciences en remplacement de Chaptal. Il a fait réaliser de grands progrès à la chimie, tant par ses recherches d'ordre théorique que par l'amélioration des procédés de préparation et de fabrication industrielle de nombreux corps et substances. Il a notamment découvert: l'asparagine, dans le suc d'asperge (1805) ; le variolarin et l'orcine, dans les lichens ; la codéine, dans l'opium (1832); la purpurine et l'alizarine, dans la garance. Il a, d'autre part, fait connaître, l'un des premiers, les propriétés de l'acide méconique. A citer également, de façon toute particulière, ses intéressantes expériences sur les amandes amères et leur huile volatile, sur les semences de moutarde. C'est lui, enfin, qui a révélé l'existence d'un principe vésicant dans les cantharides et celle de l'acide urique chez les insectes qui se nourrissent de feuilles. Il n'a fait paraître à part que de rares opuscules. Mais il a consigné les résultats de ses travaux dans de nombreux mémoires publiés par les *Annales de chimie* (1805-12), les *Annales de chimie et de physique* (1816-40), les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, le *Journal de pharmacie*, etc. L. S.

**ROBIQUET** (Paul), jurisconsulte et écrivain français, né à Paris le 14 oct. 1848, petit-fils du précédent. Docteur en droit et ès lettres, il est depuis 1880 avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Il s'est fait connaître, d'autre part, par de nombreux travaux d'histoire et d'érudition. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : *Etudes sur la législation protectrice de l'enfance ouvrière en France et à l'étranger* (Paris, 1877, in-8); *la Constitution française de 1875 étudiée dans ses rapports avec les Constitutions étrangères*, en collaboration avec Bard (Paris, 1876, in-8); *Théveneau de Morande. Etude sur le* XVIIIe *siècle* (Paris, 1882, in-8); *Histoire municipale populaire de Paris* (Paris, 1867, in-16); *Histoire municipale de Paris sous l'ancien régime*, grande publication non encore terminée (1er vol., Paris, 1880; 2e vol., Paris, 1887 ; *le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution* (Paris 1890, in-8) ; *Discours et opinions de Jules Ferry* (Paris, 1898, 7 vol. gr. in-8). Auteur de nombreux articles de journaux et de revues, Paul Robiquet compte parmi les collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*. Ajoutons qu'il a publié, outre un volume de vers : *Guitares et Clairons* (Paris, 1872), plusieurs nouvelles dans les volumes de la Société des gens de lettres, et écrit les scénarios de divers opéras.

**ROBLES**-Pezuela (Manuel), général mexicain, né à Guanajuato en 1810, mort le 23 mars 1862. Robles servit dans l'arme du génie. Lieutenant-colonel, il se distingua dans la guerre soutenue par le Mexique contre les Etats-Unis, notamment en défendant Vera-Cruz assiégée (1846-47). En 1851, étant alors général, il devint ministre de la guerre, sous la présidence d'Arista. Il donna sa démission l'année suivante, voyagea en Europe et ne revint au Mexique qu'en 1858. On lui rendit son grade et il contribua à la prise de Perote. Il se déclara contre Juarez, avec le parti conservateur, et fit avec Echeagaray, à Mexico, un pronunciamiento qui amena la démission du président Zuloaga. Le 30 déc., Robles fut élu président provisoire, mais par crainte de mécontenter Miramon, on procéda à un second vote, et Miramon fut élu. Lorsque Juarez eut triomphé, Robles, amnistié par le dictateur, se retira à Guanajuato. Il revint à Mexico avec Doblado qui l'avait pris sous sa protection, mais, au moment de l'expédition française, il se mit en correspondance avec Almonte et Miranda. Découvert, il reçut l'ordre de se retirer à Sombrerete. Il s'enfuit, essaya de rejoindre l'armée française, fut pris par les républicains et fusillé le 23 mars 1862 à San Andrés Chalchicomula.

**ROBOAM**, fils et successeur de Salomon, occupa le trône de Jérusalem de 974 à 958 av. J.-C. d'après la chronologie vulgaire, qui doit, selon les probabilités, être raccourcie de trente ou quarante ans. S'étant, après la mort de son père, présenté à l'assemblée des représentants des « dix tribus » ou d'Israël, réunie dans la vieille métropole de Sichem, il y fut mal accueilli. Sur son refus d'alléger les charges dont Salomon avait accablé les Israélites, il se trouva en présence d'un mouvement tumultueux, qui aboutit à une révolte ; la grande majorité se groupa autour de Jéroboam, jeune chef intelligent et résolu, et Roboam dut se contenter de commander à la tribu de Juda, augmentée des quelques cantons situés au voisinage immédiat de Jérusalem. Il ne put songer sérieusement à réduire par la force les dissidents. Sous son règne, Juda eut à subir une invasion égyptienne (1 *Rois*, XII et XIV).

BIBL. : RENAN, *Histoire du peuple d'Israël;* Paris, 1889, t. II. — VERNES, *Précis d'histoire juive;* Paris, 1889.

**ROBSART** (Amy), comtesse de Leicester, née vers 1532, morte le 8 sept. 1560. Fille de sir John Robsart et d'Elisabeth Scott, elle épousa Robert Dudley le 4 juin 1550 au palais royal de Sheen, dans le Surrey. Elle avait à peine dix-huit ans, comme son mari d'ailleurs. Sa fin tragique a été racontée dans la biographie de Robert Dudley, comte de Leicester (V. DUDLEY). R. S.

BIBL. : ASHMOLE, *Account of the death of Amy Robsart,* dans *Antiquities of Berkshire*, t. I. — W.-J. MICKLE, *Cumnor Hall*, 1784. — WALTER SCOTT, *Kenilworth*, 1821. — A.-D. BARTLETT, *Cumnor Place*, 1850. — PETTIGREW, *Inquiry concerning the death of Amy Robsart*, 1859. — J.-G. ADLARD, *Amye Robsart*, 1861. — WALTER RYE, *Murder of Amy Robsart*, 1885. — Herrmann ISAAC, *Amy Robsart und Graf Leicester*, 1886. — J.-E. JACKSON, *Amy Robsart*, dans *Nineteenth Century*, 1882, I.

**ROBSON** (George-Fennel), peintre anglais, né à Durham en 1788, mort à Londres le 8 sept. 1833, fils d'un négociant en vins, qui favorisa ses goûts artistiques, il étudia d'abord à Durham, puis à Londres, où il arriva en 1806. Il exposa à la Royal Academy en 1807 et, en 1808, publia une vue gravée de Durham, dont la vente lui permit un voyage en Ecosse. Il exposa depuis 1810 à la galerie des Associated Painters et, à partir de 1813, aux Salons de la Society of Painters in Oil and Watercolours, dont il devint président en 1819. Son œuvre est considérable et emprunte ses sujets à la nature, à l'Ecosse, au Borderland, à l'île de Wight, au pays de Galles et à diverses régions anglaises. Romantique à la Walter Scott, il recherchait les effets de lumière, non sans succès. Il y a de ses peintures à Londres (South Kensington). Fr. BENOIT.

**ROBURITE.** Explosif employé en Allemagne, surtout pour les mines, parce qu'il ne donne pas de gaz délétère en explosant. La roburite est un mélange de chloronitrobenzine et de nitrate d'ammoniaque. Ces deux substances prises isolément sont inertes, le mélange ne détone ni sous l'action du choc, ni par frottement ; il faut une puissante amorce de fulminate. En détonant, il ne donne ni flamme, ni étincelles, peu de gaz délétères ; aussi est-il employé dans les mines. Il est très peu sensible aux variations de température et s'il a été mouillé, il peut, paraît-il resservir après séchage.

BIBL. : *Revue d'artillerie*, t. XLVIII.

**ROBUSTI** (Jacopo), peintre italien (V. TINTORET).

**ROBY** (Jean-Baptiste), né à Limoges le 26 mars 1703, mort à Limoges le 1er mars 1762. Entré fort jeune dans la congrégation de l'Oratoire, il est surtout connu par ses chansons en patois limousin et par une traduction burlesque, dans le même idiome, des deux premiers livres de l'*Enéide*. Composée en 1748, cette traduction a été publiée de nos jours seulement par Texier (*Virgile travesti* ou *Virgilo lemouzi*, 1899).

BIBL. : ARBELLOT, *Biogr. limousines*, dans *Bibl. Soc. arch. du Limousin*, XLII, 175.

**ROC.** I. JEU (V. ECHECS, t. XV, p. 269).

II. ART HÉRALDIQUE. — Ce meuble représente un fer de lance recourbé en deux comme une croix ancrée. Les uns y ont vu la pointe émoussée d'une lance de tournoi, les autres la tour ou le *roc* du jeu d'échecs. C'est pour cette dernière raison qu'il est souvent désigné sous le nom de *roc* d'échiquier.

**ROC** (Le). Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Payrac ; 692 hab.

**ROC-SAINT-ANDRÉ.** Com. du dép du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit, sur la rive droite de l'Oust, 25 m. d'alt. ; 763 hab., Stat. de chemin de fer. Gisement d'étain. Eglise du XVIIe siècle avec tableaux du peintre breton Lhermitais ; pont de 1769 ; à 2 kil., ruines du château de la Touche-Carné ; monuments mégalithiques.

**ROCA** (Julio), président de la République Argentine, né à Tucuman en juil. 1843. Général en 1874, Roca conquit, de 1878 à 1880, la pampa argentine, encore aux mains des Indiens. Ministre de la guerre en 1879, il fut porté à la présidence par le parti fédéraliste, le 12 oct. 1880, non sans avoir eu à réprimer par la force l'opposition de Buenos Aires et de Corrientes. Sous son gouvernement s'établit un régime de spéculation qui amena le cours forcé du papier-monnaie et commença la ruine du crédit de l'Argentine. Après avoir fait nommer pour lui succéder, en 1886, son beau-frère Miguel Juarez Celman, Roca voyagea en Europe. Quoique ayant, en 1890, soutenu Celman, contre la Révolution soulevée par son administration désastreuse, Roca redevint ministre sous la présidence d'un réformateur, le docteur Ch. Pellegrini. Le 10 févr. 1891, Roca fut l'objet d'une tentative d'assassinat. L'année suivante, le 12 oct., il échoua dans sa candidature à la présidence de la République, en compétition avec le docteur Luiz Saenz Peña. En 1893, il fut président du Sénat, et cette même année aida Pellegrini à réprimer des troubles survenus à la Plata, Tucuman, etc. Le 22 janv. 1895, le général Roca a été élu vice-président, sous la présidence de D. José E. Uriburù. Il a été nommé une seconde fois président de la République Argentine le 12 oct. 1898.

**ROCABERTI** DE PERALADA (Juan-Tomas), évêque espagnol, né à Peralada (Catalogne) en 1624 ou 1627, mort à Madrid en 1699. Il entra de bonne heure dans l'ordre dominicain et arriva aux postes de chef provincial d'Aragon (1666), général de l'ordre (1670), archevêque de Valence (1676), vice-roi de cette région et inquisiteur général (1696). C'est à sa conduite comme président du tribunal de l'inquisition que Rocaberti doit sa triste célébrité. De même que Torquemada, il fut d'une rigueur excessive : pendant quatre ans que dura sa présidence, 240 hérétiques furent brûlés et 960 condamnés à des peines graves. Rocaberti écrivit quelques livres religieux : *Alimento espiritual* (Barcelone, 1668) ; *Theologia mistica* (Barcelone, 1699) ; *De Romani pontificis auctoritate* (Valence, 1691-94, 3 vol. in-fol.). Par ses soins fut aussi publiée l'importante collection, intitulée *Bibliotheca pontificia maxima* (1695-99, 21 vol. in-fol.).

BIBL. : ALTAMIRA, *Bibliothecæ dominicanæ ;* Rome, 1777.

**ROCAILLAGE** (Archit.). Travail de maçonnerie, le plus souvent de meulière liaisonnée de mortier parfois coloré, et dans lequel on incruste des morceaux de silex, des éclats de marbre, des boules de verre de couleur, le tout étant employé à la construction de grottes ou de fontaines ou dans le revêtement de murs de soutènement. On pratique aussi un rocaillage beaucoup plus ordinaire qui ne se compose que d'éclats de meulière à bain de mortier de ciment et enduit de ciment pour dresser les parements extérieurs des murs et des voûtes des fosses d'aisances. Ch. L.

**ROCAILLE.** I. BEAUX-ARTS. — Dans l'origine, on nomma rocaille une composition d'architecture rustique qui imite les rochers naturels et qui représente des grottes et des fontaines. C'est au XVIe siècle que remontent les premières constructions en rocaille. Il semble que ce soit Bernard

de Palissy qui inventa ou propagea ces singulières petites constructions : il construisit pour le connétable de Montmorency une grotte rustique admirable faite de « terre cuite insculptée et émaillée en façon d'un rocher tortu, bossu et de diverses couleurs estranges ». Catherine de Médicis fit aussi exécuter pour le jardin des Tuileries une grotte semblable, et ces deux ouvrages sont les modèles qui ont inspiré les grands travaux de rocaille si à la mode au XVIIIe siècle. On peut aussi citer la grotte de Meudon qu'édifia Charles de Lorrainne et que Ronsard a célébrée dans sa 3e églogue; en 1582, on voit célébrer aux noces de M. le duc de Joyeuse et de Mlle de Vaudemont un ballet où Balthazar de Beaujoyeux avait introduit une grotte rocailleuse, embellie d'arbres, de fleurs et de lézards de terre cuite émaillée, sans parler des coquilles qui n'étaient pas oubliées. Ainsi, dès la fin du XVIe siècle, la rocaille était à la mode. Louis XIV fit exécuter galamment pour Mlle de La Vallière et Mme de Montespan des grottes de rocailles dans leurs appartements. Le goût de ces décorations rustiques se continua pendant le XVIIe siècle et dura tout le XVIIIe siècle, époque où il fit fureur et créa un style décoratif original pour l'architecture, les appartements, le mobilier, l'orfèvrerie, etc. (V. Rococo [Style]). Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on voit des grottes en rocaille composées de coquillages, rocailles et pierreries de couleurs, avec jets d'eau et guirlandes de fleurs pour couronnement. PH. B.

II. HORTICULTURE. — On donne le nom de rocailles aux groupements de roches solidement et artistement agencées pour recevoir diverses plantes. Les roches et les pierres irrégulières, anfractueuses, résistant à la désagrégation sous l'action des intempéries, sont les plus recherchées pour l'établissement de rocailles. On les assemble en ménageant entre elles des poches qui reçoivent la terre de culture, terreau, terre de bruyère, suivant les plantes à cultiver. On élève les rocailles à 2 m. ou davantage. Leur hauteur et leur surface sont d'ailleurs en rapport avec l'étendue des jardins et des parcs dans lesquels on les établit. Leur emplacement et leur orientation varient aussi. Toutefois, dans les jardins méridionaux surtout, il convient d'en orienter une face au nord et l'autre au midi. Les Fougères, les Orchidées et nombre d'autres plantes y trouvent alors les conditions d'éclairement, d'abri, favorables à leur développement. G. BOYER.

**ROCAMADOUR.** Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Gramat, sur le flanc de la gorge de l'Alzou, affl. dr. de l'Ouysse; 1.246 hab. (270 aggl.). Stat. de ch. de fer. La rivière est à 138 m. d'alt., le sommet du roc à 256 m.; le village et les édifices s'étagent le long de l'escarpement; au sommet, est l'ancien château, restauré en style médiéval où logent les religieuses; un escalier de 216 marches descend aux églises, bâties à mi-côte; au-dessous sont les maisons dont beaucoup renferment des vestiges du moyen âge. Les monuments religieux de Rocamadour sont du haut en bas : l'hôpital Saint-Jean (XIIIe et XIVe siècles); les grottes de l'Agonie et du Sépulcre, consacrées au culte; la chapelle Saint-Jean-Baptiste, bâtie par Jean de Valon (mort en 1516); la chapelle Saint-Blaise et Saint-Jean l'Évangéliste (XIIIe s.); la chapelle moderne de Saint-Joachim et Sainte-Anne; l'église Saint-Sauveur (fin XIIe s.) à double nef; l'église Saint-Amadour (1166), au-dessous de la précédente, avec les reliques de Saint-Amateur et de vieilles peintures; le plateau Saint-Michel où débouche la chapelle de la Vierge; on y montre un fragment de la Durandal; la chapelle Saint-Michel (XIIe s.), taillée dans le roc pour partie, et décorée de peintures anciennes; le tombeau de Saint-Amateur taillé dans le roc; l'église Notre-Dame (1479) est la plus considérable et le point central du pèlerinage, car elle possède la madone miraculeuse, sans parler d'une quantité d'ex-voto, de l'autel de Saint-Martial, de la cloche de Saint-Amateur, d'une croix du XIIe siècle, etc. Le palais des évêques de Tulle édifié au XIVe siècle a été refait en 1880.

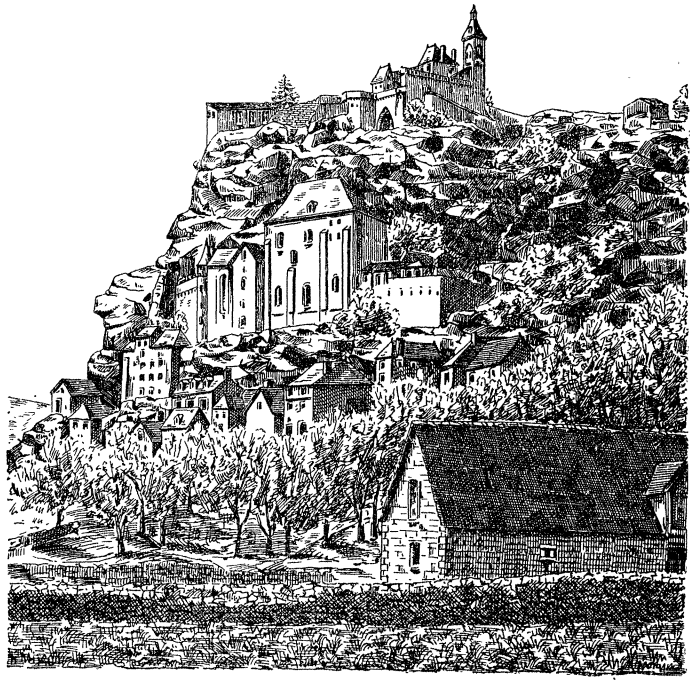

Rocamadour.

La célébrité de Rocamadour remonte au légendaire ermite saint Amateur ou Amadour, lequel y sculpta en bois une image de la Vierge à laquelle de nombreux miracles furent attribués. On raconta qu'Amateur était le pseudonyme du publicain Zachée converti par Jésus-Christ; venu en Gaule, il y aurait propagé le culte de la Vierge. Celui-ci est fort ancien à Rocamadour, cependant la grande vogue du pèlerinage ne date que du XIIe siècle; on n'a pas retrouvé de constructions antérieures.

**ROCAMBEAU** (Mar.). Sorte de cercle de fer, qui porte un anneau et une manille et dont on entoure, soit un mât, soit un bout-dehors, le long duquel il glisse librement; sur le bout-dehors du grand foc, le rocambeau sert à faire varier la position du point d'amure du foc; sur un mât d'embarcation, il tient lieu de racage.

**ROCAMBOLE** (Bot.) (V. AIL).

**ROCBARON.** Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de La Roquebrussanne; 156 hab.

**ROCCA** (Della). Famille corse (V. CORSE, t. XII, p. 1094).

**ROCCA** ou **ROCCHA** (Angelo), philologue italien, né à Roccacontrada dans les Marches, mort à Rome le 8 avr. 1620. Il prit tout jeune l'habit des augustins, devint surintendant de la bibliothèque du Vatican, réunit une riche collection de livres, qu'il légua aux augustins et qui est connue sous le nom de *Bibliotheca Angelica*. Parmi ses nombreux ouvrages, signalons ses *Osservazioni intorno alle Bellezze della lingua latina* (Venise, 1576, 1580,

1590). Ses œuvres complètes ont été publiées à Rome en 1719 et 1745 (2 vol. in-fol.). U. M.

BIBL. : NICERON, *Mémoires*, t. XXI. — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*

**ROCCA** (Albert-Jean-Michel), littérateur suisse, né à Genève en 1788, mort à Hyères le 30 janv. 1818. Devenu sous-lieutenant dans un régiment de hussards français, il fit en 1808 et 1809 les campagnes d'Espagne et des Flandres; des blessures graves le contraignirent à quitter le service et à se retirer à Genève. Mme de Staël, alors à Coppet, lui inspira une passion très vive, et il l'épousa secrètement en 1810. Il ne lui survécut que six mois. Rocca a écrit des *Mémoires sur la guerre des Français en Espagne*, et la *Campagne de Walcheren et d'Anvers en 1809*.

**ROCCA** DA CESINALE (Le Père), écrivain italien (V. COCCHIA).

**ROCCA** DI PAPA. Localité d'Italie, prov. de Rome, à 807 m. d'alt., sur le flanc N.-O. du Monte Cavo, l'ancien mont Albain; 3.000 hab. C'est un site très pittoresque au milieu des bois.

**ROCCELLA** (Bot.). Lichen ascosporé fruticuleux, à thalle cartilagineux coriace, à tiges pleines, sans nervilles, couvertes d'une poussière glauque, à apothécies éparses, orbiculaires, scutelliformes (disque noir pruineux reposant sur une couche charbonneuse). Le *R. tinctoria* (syn. Roccelle des teinturiers, Orseille des Canaries) fournit une pâte, dite orseille en pâte (V. ORSEILLE).

**ROCCELLINE.** On désigne sous le nom de roccelline deux substances distinctes. L'une est un principe immédiat cristallin, $C^{36}H^{16}O^{14}$, contenu dans la *Roccella tinctoria* du cap de Bonne-Espérance. L'autre est une belle matière colorante synthétique se rattachant au groupe des azoïques, $C^{40}H^{16}O^{10}Az^2S^2$.

1° *Roccelline*, $C^{36}H^{16}O^{14}$. Cristaux soyeux, très fins, insolubles dans l'eau, à peine solubles dans l'alcool froid et l'éther, peu solubles dans l'alcool bouillant. Les sels métalliques ne la précipitent pas de ses solutions. Le chlorure de chaux la colore en vert.

2° *Roccelline*, $C^{40}H^{16}O^{10}Az^2S^2$. La roccelline est une matière colorante qui teint en nuances semblables à celles de l'orseille; on la prépare en copulant l'acide sulfonaphtylamique avec le naphtol β. C. M.

**ROCCELLIQUE** (Acide). Form. $\begin{cases} \text{Equiv. } C^{34}H^{32}O^{8}. \\ \text{Atom. } C^{17}H^{32}O^{4}. \end{cases}$

Il a été extrait du *Roccella tinctoria*, pour la première fois, en 1850, par Heeren, puis étudié par Schunck, par Liebig, et surtout, par O. Hesse (1862). Schunck l'obtenait en épuisant le lichen par l'ammoniaque caustique et en précipitant par le chlorure de calcium la solution qu'il avait préalablement étendue d'eau; il décomposait ensuite le précipité par l'acide chlorhydrique et traitait par l'éther, qui mettait l'acide roccellique en liberté. O. Hesse a indiqué deux autres procédés plus avantageux : ou bien on épuise le lichen par l'éther, on distille la liqueur et on dissout la masse verdâtre produite par la distillation dans une faible quantité de solution bouillante de borax, qui abandonne, après filtration et refroidissement, l'acide roccellique cristallisé; ou bien on épuise successivement le lichen par un lait de chaux, par l'acide chlorhydrique et par la soude, on lave le précipité floconneux, on le traite, en suspension dans l'eau, par le chlore, et on fait cristalliser dans l'alcool avec addition de noir animal.

L'acide roccellique est insoluble dans l'eau, même bouillante. Il est, au contraire, très soluble dans l'alcool de densité 0,819 et dans l'éther; sa solution alcoolique rougit le tournesol. Il fond à 132° et se reprend en masse cristalline, sous forme de courtes aiguilles incolores, à 122°. Vers 200°, il se sublime en partie et, pour l'autre partie, se transforme en *anhydride roccellique*; à 280°, la transformation est complète. L'anhydride roccellique, liquide neutre oléagineux, est transformé à son tour en *roccellamide*, produit semi-fluide, par l'ammoniaque, et en *roccellates* par les alcalis. Les roccellates alcalins sont très solubles; les autres roccellates ne le sont, au contraire, ni dans l'eau ni dans l'alcool. Le *roccellate d'éthyle* est une huile jaunâtre et faiblement aromatique, que Hesse a obtenue par l'action de l'acide chlorhydrique sur une solution alcoolique d'acide roccellique. En chauffant le prisme acide à 200° avec un excès d'aniline, on a la *roccellanilide*, qui cristallise dans l'alcool en belles lames incolores.

**ROCÉ.** Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Selommes; 256 hab.

**ROCH** (Saint), *patron des pestiférés*, né vers 1295, mort en 1327. L'histoire de ce saint est tellement obscurcie par la légende, que quelques auteurs ont nié même son existence. Mais en ce qui regarde les saints, la légende est beaucoup plus importante et même plus réelle que l'histoire, parce que c'est elle qui engendre et alimente leur culte. — Donc, Roch naquit à Montpellier, de parents seigneurs de la ville. En sortant du sein de sa mère, il portait une croix rouge sur le corps; et dès l'âge de douze ans, il commença à se mater par jeûnes et pénitences, domptant ses appétits et sentiments. Ses parents étant morts, il vendit tout ce qu'il put des grands biens qu'il avait, et en donna le prix aux pauvres, prenant l'habit du tiers ordre de Saint-François. Puis il laissa sa seigneurie à un sien oncle, et partit pour visiter les lieux saints de Rome. La peste sévissait alors en Italie. A Acquapendente, à Rome, à Césène, à Plaisance et d'autres villes, il guérit tous les pestiférés, en faisant le signe de la croix sur leurs bubons et charbons. Cependant, pour accroître sa couronne par la patience, Notre Seigneur l'avertit qu'il serait travaillé par une grosse fièvre chaude, et il permit qu'il fût frappé d'une flèche au travers de la cuisse. Comme Roch cheminait péniblement pour retourner dans son pays, il fut atteint d'une nouvelle maladie. Se trouvant seul dans les bois, il se coucha sous un arbre, ignoré des hommes, mais chéri et merveilleusement consolé de Dieu. Le chien d'un gentilhomme du voisinage lui apportait tous les jours du pain de la table de son maître. De là, le chien inséparable du saint, dans les images qui le représentent. Arrivé à Montpellier, Roch trouva la ville en tumulte et toute la province en armes. Le peuple, l'ayant pris pour un espion, il fut jeté en prison. Son oncle ne le reconnut pas; et lui ne se fit pas reconnaître, se laissant outrager par ses propres sujets, heureux de souffrir beaucoup. Il était depuis cinq années dans cette prison, lorsqu'il fut frappé de peste et mourut. Sur son corps on trouva un écriteau portant ces mots : *Tous ceux qui seront frappés de peste et imploreront saint Roch seront guéris.* Cela fit connaître à son oncle qui était celui qu'il avait retenu si longtemps comme prisonnier. Son oncle lui fit bâtir une belle église, en laquelle, comme en plusieurs autres endroits, Dieu a fait de grands miracles par l'intercession et mérites de ce saint, les maladies pestilentielles cessant aussitôt qu'on l'avait réclamé. En 1414, lorsque le concile général était assemblé en la ville de Constance, tout le pays fut infecté d'une dangereuse contagion. On fit une procession en laquelle on porta solennellement l'image de saint Roch; et le fléau cessa. — En 1485, les Vénitiens témoignèrent de la dévotion qu'il leur avait inspirée, en volant son corps, qu'ils transportèrent avec grande pompe dans une église construite en son honneur. — En Italie, en Allemagne, en France, de nombreuses églises lui ont été affectées. La confrérie de Saint-Roch, fondée à Rome à la fin du XVe siècle, se répandit dans toute l'Italie et jusqu'à Anvers, à la suite de la peste de 1658. E.-H. VOLLET.

BIBL. : BOLLANDISTES, *Acta sanctorum*, août. — VINAS, *Vie de saint Roch*; Paris, 1838. — COFFISIÈRES, *Saint Roch*, 1855.

**ROCH** (Gustave), homme politique français, né à Aigrefeuille (Loire-Inf.) le 10 mars 1849. Avocat, il fut adjoint au maire de Nantes, élu député en 1893, réélu en 1898; il appartient à la fraction avancée du groupe progressiste.

**ROCHAGE** (Métallurg.) (V. Coupellation, t. XIII, p. 63).

**ROCHAMBEAU** (Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte de), maréchal de France, né à Vendôme le 1er juil. 1725, mort à Thoré le 10 mai 1807. Il fut destiné à l'état ecclésiastique et fut élevé au collège des jésuites de Blois; mais, son frère aîné étant mort, il entra en 1742 dans le régiment de cavalerie de Saint-Simon et fit les campagnes de Bohême, de Bavière et du Rhin. Aide de camp du duc d'Orléans, puis du comte de Clermont, il contribua à la prise de Namur par une reconnaissance heureuse et fut nommé colonel du régiment d'infanterie de la Marche infanterie (1747) qu'il commanda à Lawfeldt, où il fut blessé grièvement; il prit part aussi au siège de Maastricht (1748). En 1749, il épousa Mlle Tellès d'Acosta, mais ne voulut pas vivre à la cour et rejoignit son régiment. En avr. 1756, il fit partie de l'expédition de Minorque où il se distingua par sa valeur. En 1757 et 1758, il fit la guerre en Allemagne et soutint à Crevelt tout l'effort de l'armée prussienne. Colonel du régiment d'Auvergne en 1759, il fut créé maréchal de camp le 20 févr. 1761 et inspecteur de cavalerie le mois suivant. Dans toutes ces occasions, il se signala par ses qualités militaires; en 1769, il fut créé inspecteur et souvent consulté par le duc d'Aiguillon et le comte de Saint-Germain, les ministres. Lieutenant général en 1780, il fut envoyé en Amérique à la tête de 6.000 hommes, débarqua à Rhode Island, rejoignit Washington et, grâce à l'appui de l'amiral de Grasse, obligea Cornwallis à capituler dans Yorktown (1781) avec 8.000 Anglais et 214 pièces de canon. (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 601 et 602). Le congrès américain, après la reconnaissance de l'indépendance des Etats-Unis, témoigna sa reconnaissance à Rochambeau en lui donnant deux des canons pris aux Anglais. A son retour en France, il reçut du roi le cordon bleu et le commandement de la Picardie. En 1788, il siégea dans la seconde Assemblée des notables, alla en Alsace et accepta le commandement de l'armée du Nord (1790). Le 28 déc. 1791, Louis XVI le nomma maréchal de France; en 1792, il conseilla de rester sur la défensive vis-à-vis de l'Allemagne, mais Dumouriez ne l'écouta pas et se fit battre à Quiévrain. Rochambeau, blessé de n'avoir pas été écouté, donna sa démission (15 juin 1792) et se retira en Vendômois, dans ses terres. La Terreur le poursuivit; il fut arrêté et conduit à la Conciergerie; le 9 thermidor lui rendit la liberté. En 1803, il fut présenté à Bonaparte qui lui donna la pension de maréchal. Ses mémoires ont été publiés par Luce de Lancival. Ph. B.

**ROCHAMBEAU** (Donatien-Marie-Joseph de Vimeur, vicomte de), général français, fils du précédent, né au château de Rochambeau, près de Vendôme, en 1750, tué le 18 oct. 1813 à Leipzig. Il débuta au régiment d'Auvergne sous les ordres de son père et devint colonel de ce régiment en 1779. Maréchal de camp en 1791, lieutenant général en 1792, il fut nommé commandant des îles du Vent; il réduisit les nègres de Saint-Domingue, révoltés, et, en 1793, repoussa les Anglais à La Martinique; mais, en 1794, il dut capituler, après une défense héroïque, dans la ville de Saint-Pierre. Nommé gouverneur de Saint-Domingue, il refusa de suivre les plans des commissaires civils, qui le firent destituer et enfermer au fort du Ham, en France. En 1800, on lui redonna du service à la tête de la 2e division de l'armée d'Italie et il repoussa les Autrichiens de Mélas au pont du Var. En 1802, le général Leclerc l'emmena à Saint-Domingue et, après sa mort, Rochambeau reçut le commandement des Antilles; il réprima avec une sévérité qui a été exagérée les insurrections des noirs. Le 30 nov. 1803, il s'embarqua pour la France, mais fut fait prisonnier par les Anglais jusqu'en 1811, où il fut échangé. Ph. B.

**ROCHAN** (Rocher de) (V. Isère, t. XX, p. 988).

**ROCHARD** (Jules-Eugène), chirurgien français, né à Saint-Brieuc le 30 oct. 1819, mort à Versailles le 14 sept. 1896. Il entra au service de la marine en 1837, fut nommé chirurgien professeur en 1854, et directeur du service de santé de la marine en 1870, enfin inspecteur général et président du Conseil supérieur de santé en 1875. Il devint membre de l'Académie de médecine en 1877 et son président en 1894. Son ouvrage capital est : *Histoire de la chirurgie française au* XIXe *siècle* (Paris, 1874, in-8). Rochard s'est beaucoup occupé d'hygiène et a dirigé avec une haute compétence l'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique* (Paris, 1890-97, 8 vol. in-8), et publié avec D. Rodet : *Traité d'hygiène, de médecine et de chirurgie navales* (Paris, 1896, in-8), puis *Traité d'hygiène publique et privée* (Paris, 1897, in-8) et *Traité d'hygiène sociale* (Paris, 1888, in-8). C'était un orateur remarquable et un écrivain distingué. Dr L. Hn.

**ROCHAS** d'Aiglun (Eugène-Auguste-Albert de), officier et écrivain français, né à Saint-Firmin (Hautes-Alpes) le 20 mai 1837. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz, il entra dans le génie, fut nommé capitaine en 1864, chef de bataillon en 1880 et prit sa retraite comme lieutenant-colonel en 1888. Il fut alors nommé administrateur de l'Ecole polytechnique. Il collabora régulièrement à la *Nature*, à la *Revue du cercle militaire*, à la *Revue archéologique* et publia des ouvrages d'histoire et d'érudition technique : *Principes de la fortification antique* (1881); *les Vallées vaudoises, la Science des philosophes et l'Art des thaumaturges dans l'antiquité* (1882); *la Science dans l'antiquité* (1883); *Cris de guerre, devises, chants nationaux* (1890); *les Forces non définies* (1887). Il a traduit la *Poliorcétique des Grecs* de Philon de Byzance (1772) et restitué des machines de guerre des Grecs et des Romains. Ph. B.

**ROCHDALE.** Ville d'Angleterre, comté municipal englobé dans celui de Lancastre, à 15 kil. N. de Manchester, sur le Roch; 71.401 hab. (en 1891). C'est une ville manufacturière, bâtie en briques rouges, fort laide, dans un site pittoresque. On y remarque une cathédrale du XIVe siècle. Rochdale fabrique des cotonnades, des flanelles, de la fonte, des machines, du papier. Aux environs s'exploitent la houille, l'ardoise, la pierre. La célébrité universelle de la ville est due à son association coopérative des *Equitables pionniers de Rochdale* (V. Coopération, Mutualisme).

Le *canal de Rochdale*, long de 50 kil., va du Calder au canal de Bridgewater qui dessert Manchester.

**ROCHE** (Pétrogr.). On désigne sous ce nom les matériaux qui constituent la lithosphère, c.-à-d. l'écorce solide du globe terrestre; les roches sont quelquefois simples, c.-à-d. formées par un seul minéral, mais le plus souvent elles résultent de l'association de plusieurs éléments minéraux.

I. Mode de formation et classification. — Les roches se divisent en trois grandes catégories, d'après l'ensemble de leurs caractères.

1° *Roches sédimentaires*. Les roches les plus fréquentes (calcaires, grès, argiles, etc.) présentent généralement le caractère d'être *stratifiées*, c.-à-d. se montrent en bancs parallèles et continus, ainsi qu'on l'observe dans les carrières, les tranchées, les falaises marines; cette division en lits parallèles est même parfois visible sur de petits échantillons. Ces bancs, actuellement plus ou moins plissés et contournés, se sont en général formés horizontalement par *dépôt* dans un milieu liquide, principalement au sein des océans, des mers continentales et des lacs, sauf de très rares exceptions. Ces roches proviennent le plus souvent du *remaniement* de roches antérieures formant la surface des continents et détruites par les agents extérieurs (destruction des falaises par l'action des vagues et des marées; surtout érosion générale et continue de la surface des continents par les eaux superficielles, la gelée, la neige, etc., et transport des débris par les cours d'eau jusque dans les lacs et les océans, etc.); en un mot, ce

sont des roches *détritiques* ou *clastiques*. D'autres, moins importantes, résultent d'une *précipitation chimique* dans un milieu aqueux; d'autres sont le produit de l'*activité organique* (ex. les calcaires des récifs coralliens).

Toutes ces roches sont susceptibles de renfermer des restes organiques (*fossiles*) provenant des êtres qui habitaient le milieu où elles se sont formées. Comme elles sont toujours le résultat d'actions extérieures à la croûte terrestre, on peut aussi les désigner sous le nom de *roches exogènes*.

2° *Roches éruptives*. D'autres roches (granite, porphyre, basalte, etc.) ne présentent pas trace de stratification, mais au contraire un aspect massif; d'autre part, on y peut reconnaître une structure complètement ou partiellement *cristalline*, souvent visible à l'œil nu et dans tous les cas au microscope; quand la roche n'est pas uniquement formée d'éléments cristallisés, ceux-ci sont englobés dans une pâte ayant la composition d'un *verre*, c.-à-d. d'une matière silicatée fondue et consolidée par brusque refroidissement.

Au point de vue de leur mode de gisement, certaines de ces roches (ex. les basaltes) se montrent absolument identiques aux laves des volcans actuels, c.-à-d. sont nettement d'*origine éruptive;* on y reconnaît des coulées et des produits de projection ayant donné naissance à de vrais cônes volcaniques. D'autres, comme les granites, se présentent dans des conditions qui ne sont pas réalisées dans les volcans actuels (ou du moins dans l'appareil volcanique superficiel); mais on peut encore constater qu'elles traversent nettement la croûte terrestre et viennent certainement de la profondeur. Toutes ces roches ont donc une *origine interne* et ont pénétré au milieu de la croûte solide en profitant de fissures parfois très étroites, ce qui, joint à leur caractère cristallin, nécessite un *état plus ou moins fluide* au moment de leur pénétration; cet état tient, dans la majeure partie des cas, à une *température très élevée* et aussi, dans une mesure variable et parfois très importante, à l'existence de *vapeurs* jouant le rôle de *dissolvants*. Le départ de ces dissolvants et le refroidissement du magma liquide arrivé en place a produit la cristallisation plus ou moins complète de ce magma.

Les roches de cette catégorie sont généralement désignées sous le nom de *roches éruptives*, à cause de l'identité de certaines d'entre elles avec les roches des volcans actuels; mais une catégorie importante (granites et roches voisines) n'ont vraisemblablement pas fait éruption au sens strict du mot, c.-à-d. qu'elles ont rempli des fissures existant dans la croûte terrestre, mais ne sont pas arrivées à la surface, et leur venue n'a pas été accompagnée des phénomènes accessoires (projections, formation de cônes de débris, etc.) caractéristiques des éruptions volcaniques. Ce n'est que par une extension peu justifiée qu'on peut désigner ces roches sous le nom de roches éruptives, et il est préférable de se servir, pour l'ensemble de ces roches d'origine interne, et ayant pénétré dans celles provenant d'un magma général interne existant à l'état fondu dans la croûte terrestre, du terme de *roches endogènes;* on pourra ensuite préciser en distinguant les roches *volcaniques* ou *effusives*, c.-à-d. celles qui sont venues à la surface et qui se montrent en coulées, des roches *intrusives* qui n'existent qu'en massifs profonds ou en filons remplissant les fissures de la croûte terrestre (certains de ces filons ayant d'ailleurs pu servir de cheminées d'ascension pour les précédentes).

3° *Roches métamorphiques*. Enfin, une troisième catégorie de roches, dont les gneiss et les micaschistes nous fournissent les meilleurs types, présentent des caractères mixtes à divers points de vue. Elles se montrent en lits bien parallèles, à la façon des roches sédimentaires, et même parfois cette disposition reste très nette jusque dans les plus petits échantillons, donnant naissance à une véritable structure feuilletée ou schisteuse; mais, d'autre part, on constate facilement à l'œil nu, ou du moins à l'examen microscopique, que ces roches sont cristallisées à la façon des roches éruptives, les unes complètement, d'autres partiellement. La coexistence de ces deux caractères a fait donner à ces roches le nom de roches *cristallophylliennes* ou de *schistes cristallins*. Leur origine est restée longtemps très obscure, et ce n'est que l'emploi des méthodes récentes de la pétrographie qui a permis dans beaucoup de cas d'arriver à des conclusions probantes. Tout d'abord, on peut observer parfois sur le terrain que ces roches paraissent passer par des transitions insensibles à des roches nettement sédimentaires; l'examen microscopique montre dans ce cas que, tandis que les types les plus nets sont entièrement cristallisés, d'autres le sont incomplètement et, au lieu de présenter un magma vitreux comme dans les roches éruptives, le fond de la roche tend de plus en plus à être celui de la roche sédimentaire (en particulier les mêmes éléments détritiques s'y retrouvent). Ce passage graduel montre que dans ce cas la roche cristallophyllienne doit être considérée comme provenant d'une cristallisation plus ou moins complète d'une roche primitivement sédimentaire; c'est une *roche métamorphique* (V. Métamorphisme). Si l'on cherche la raison de cette transformation, on la trouve généralement dans le voisinage immédiat, sous la forme d'une *roche éruptive* (en général granite ou roche acide voisine, plus rarement roche basique), et il est facile de se convaincre que l'on doit attribuer la cristallisation des roches sédimentaires encaissantes, d'une part à la température élevée produite au contact (cette action calorifique est généralement très faible) et surtout à l'action des vapeurs dissolvantes qui tenaient les éléments de la roche endogène à l'état dissous et qui, en se dégageant dans les roches encaissantes, ont pu redissoudre et faire cristalliser les éléments de celles-ci, jouant vis-à-vis d'elles le rôle d'*agents minéralisateurs*. On s'explique facilement dans ce cas que le maximum de métamorphisme se soit produit au contact de la roche éruptive, où il pourra exister une recristallisation complète de la roche encaissante et même parfois un passage presque insensible entre les deux roches, et que l'on passe graduellement, d'autre part, par des intermédiaires de moins en moins cristallins, à la roche sédimentaire normale.

Dans d'autres cas, il n'est pas possible de reconnaître l'existence de la roche endogène qui aurait produit une telle recristallisation; comme on se trouve généralement dans des régions où les couches sédimentaires, primitivement horizontales, ont été très fortement plissées et disloquées, on est tenté d'attribuer la transformation de ces roches à la chaleur produite par les actions dynamiques très puissantes qui se sont exercées en ces points: c'est la théorie du *dynamométamorphisme*, très en honneur dans les écoles pétrographiques étrangères et dont les effets sont singulièrement exagérés par elles. En effet, si l'on peut à la rigueur admettre cette cause lorsque la composition chimique en bloc de la roche est restée la même, c.-à-d. lorsque les minéraux formés ne renferment que les éléments chimiques existant dans la roche sédimentaire primitive, il est, par contre, beaucoup de cas où il y a eu forcément *apport d'éléments chimiques nouveaux* (par exemple par la formation des cristaux d'albite dans les calcaires alpins), et il est évident que l'action des agents dynamiques ne peut seule expliquer ce phénomène. Si l'on cherche à préciser le rôle réel de ces agents, on sait qu'ils ont pour premier résultat, indiscutable, de développer dans les roches soumises à leur action une division en feuillets perpendiculaires à la direction de la pression (*schistosité*) et en même temps de créer une infinité de petites fissures (*diaclases*), parfois microscopiques et non béantes, mais à travers lesquelles peuvent facilement circuler des vapeurs et même des eaux à température plus ou moins élevée et minéralisées. Or les régions très disloquées superficiellement le sont aussi certainement en profondeur (des recherches récentes ont même

montré qu'elles le sont en général plus qu'à la surface) et par suite il est vraisemblable qu'en profondeur existent des massifs puissants de roches éruptives (ou du moins le magma général interne dégagé), qui ont des vapeurs minéralisatrices chargées d'éléments chimiques divers ; celles-ci peuvent cheminer facilement dans les roches disloquées et fissurées dans toute leur masse et produire la recristallisation de ces roches avec apport d'éléments chimiques nouveaux. Le *dynamométamorphisme* ou *métamorphisme régional* agirait donc principalement en facilitant la circulation de vapeurs dégagées par le magma général interne (soit directement, soit par l'intermédiaire de massifs intrusifs montant plus ou moins haut dans la croûte terrestre), c.-à-d. en facilitant l'action du *métamorphisme général*, qui a produit une cristallisation plus ou moins avancée de tous les anciens sédiments, à un degré en général d'autant plus marqué qu'ils sont plus anciens ou qu'ils se trouvent dans des régions plus plissées ou disloquées (dans les couches primaires de Russie, restées à peu près horizontales et n'ayant pas subi d'actions mécaniques importantes, on trouve des argiles restées absolument plastiques comme au moment de leur dépôt, tandis qu'en général les argiles primaires et même celles du secondaire et parfois du tertiaire ont été transformées en véritables ardoises). Les roches éruptives elles-mêmes ont naturellement pu subir des actions analogues, soit par le fait d'une autre roche éruptive plus récente, soit par les causes plus générales que je viens d'indiquer.

Ces diverses actions métamorphiques ont une très grande importance, car elles se sont exercées depuis si longtemps sur les sédiments les plus anciens de la croûte terrestre qu'elles ont, partout où nous connaissons ceux-ci, fait recristalliser ces sédiments sous forme de gneiss et micaschistes et de roches subordonnées (à amphibole, à pyroxène, cipolins, etc.), détruisant à tout jamais les traces organiques des premiers êtres ayant habité nos océans et nos continents.

II. Procédés d'étude des roches. — Les roches sédimentaires ont généralement une composition relativement simple et ne sont composées que d'un petit nombre d'éléments minéralogiques, souvent même d'une seule espèce minérale (calcaire, sable siliceux, argile, gypse, sel gemme, etc.), plus ou moins mélangée d'une façon intime et homogène avec d'autres éléments en proportion variable. L'examen macroscopique et microscopique, l'analyse chimique en sont relativement simples, et je n'insisterai pas à leur égard, renvoyant aux articles consacrés aux divers types de ces roches.

Quant aux roches cristallines, c.-à-d. à l'ensemble des roches *éruptives* (je continuerai à employer ce terme, admis généralement, bien que nous ayons vu qu'il soit impropre pour une partie d'entre elles) et *métamorphiques*, la recherche de leur composition minéralogique et chimique est au contraire très complexe, à cause du grand nombre des espèces minérales qu'on peut y rencontrer (avec de nombreuses variétés) et de la taille absolument microscopique de beaucoup d'entre elles, ce qui fait que l'examen macroscopique seul ne peut donner qu'une idée très approximative, souvent même inexacte sur leur composition. Ce sont ces roches qui font le principal objet de la pétrographie moderne.

L'*analyse chimique* en bloc de ces roches a été très employée, il y a une quarantaine d'années ; mais elle ne donne aussi que des indications tout à fait insuffisantes. Toutes ces roches ont généralement une composition *qualitative* analogue et sont formées seulement d'un petit nombre d'éléments, en proportion d'ailleurs très variable : ces roches sont des silicates complexes d'$Al^2O^3$ et $Fe^2O^3$ et d'une série assez restreinte de bases protoxydes ($K^2O$ et $Na^2O$ — CaO, MgO, FeO et plus rarement MnO). L'acide titanique et l'acide phosphorique y sont aussi généralement présents. Quant aux autres oxydes et aux divers métalloïdes, ils ne s'y rencontrent jamais qu'à titre d'exception (du moins lorsqu'on exclut des roches éruptives les minerais des filons métalliques, ainsi qu'on le fait généralement). Le résultat d'une semblable analyse, même quantitative, ne peut fournir que des indications tout à fait vagues sur la nature des minéraux existant dans la roche, et d'autre part les résultats de nombreuses observations et aussi de reproductions artificielles ont montré que, suivant les conditions dans lesquelles s'est faite la cristallisation, des roches de composition chimique identique sont plus ou moins cristallines et peuvent renfermer des espèces minérales tout à fait différentes (par exemple en fondant une roche formée d'amphibole et de wernérite, Fouqué et Michel Lévy ont obtenu par refroidissement une roche formée de labrador et d'augite ; un mélange de microcline et de biotine donne, par fusion et refroidissement : leucite, olivine, mélilite et magnétite). Aussi, lorsque l'introduction du microscope polarisant eut permis de reconnaître dans des sections minces et transparentes des roches les minéraux les plus ténus, abandonna-t-on complètement l'analyse en bloc des roches. Ce n'est que dans ces dernières années que cette analyse est revenue en faveur, à cause de certains problèmes sur l'origine des roches éruptives, que je signalerai plus loin.

La *composition minéralogique* d'une roche est certainement le facteur le plus important à faire intervenir pour sa détermination ; aussi les anciens auteurs ont-ils, de tout temps, cherché à reconnaître les minéraux existant dans ces roches. Mais, au début, le seul examen possible, à l'œil nu ou à la loupe, ne permettait de reconnaître que les gros cristaux, et encore d'une façon imparfaite. Plus tard, on essaya, après avoir pulvérisé la roche, d'en séparer les divers éléments par des méthodes variées (lavages, différences de densité, séparation par l'aimant et l'électro-aimant, attaques graduées par divers acides). Ces méthodes, longues et pénibles, n'ont actuellement plus guère d'intérêt, sauf lorsqu'il s'agit d'isoler un minéral déterminé d'une roche afin d'en faire l'analyse.

L'application du microscope polarisant à l'étude des roches marque le véritable début de la pétrographie moderne, qui a eu pour maîtres : en France, Fouqué et Michel Lévy ; en Allemagne, Zirkel et Rosenbusch, suivis par de nombreux élèves dans les divers pays. Pour faire cette étude, il est d'abord nécessaire de réduire un fragment de la roche à l'état d'une lame très mince (1/50 de millim.), ce qui s'obtient en usant et polissant successivement sur les deux faces le fragment de roche sur un tour d'opticien (je ne puis entrer ici dans les détails techniques) ; cette préparation est actuellement tout à fait courante et peut être faite très facilement, après un très court apprentissage. A cet état, presque tous les minéraux constituants deviennent transparents, et il est facile, au moyens de méthodes empruntées à l'optique physique (et à la chimie) et adaptées à ce but spécial, de déterminer tous les minéraux existant dans la préparation, même les plus petits, qui ne sont parfois visibles qu'à un très fort grossissement et qui échapperaient forcément à tous les autres procédés d'investigation.

Je ne puis décrire ici, même brièvement, les diverses opérations nécessaires, que l'on trouvera d'ailleurs indiquées dans tous les traités de pétrographie (et en particulier, pour la France, dans la *Minéralogie micrographique* de Fouqué et Michel Lévy, et surtout dans les *Minéraux des roches* de Michel Lévy et Lacroix). Il me suffira d'indiquer que, vue au microscope polarisant, une section de roche éruptive ou métamorphique se montre sous l'aspect d'une mosaïque formée de plages à contours plus ou moins réguliers correspondant chacun à la section d'un cristal D'ailleurs, dans le cas le plus habituel, les contours des diverses sections sont tout à fait irréguliers, car les divers minéraux se sont mutuellement gênés dans leur cristallisation. Il n'y a guère que les cristaux les premiers formés au sein du magma liquide qui peuvent présenter des sections polygonales, c.-à-d. des formes

cristallisées bien définies ; ce caractère permet d'ailleurs de reconnaître l'ordre de consolidation des divers minéraux existant dans la roche. Aussi les caractères à employer pour la détermination de ces éléments sont-ils ceux qui, bien que liés à l'état cristallin des minéraux, sont indépendants de l'état de leur forme extérieure. De ce nombre sont :

1° *En lumière ordinaire.* La présence ou l'absence de clivages, leur disposition, la forme cristalline extérieure (lorsqu'elle existe), la teinte du minéral par transparence.

2° *Avec un seul nicol.* Variations de teinte du minéral lorsqu'on fait tourner la préparation par rapport au nicol (*polychroïsme* ou *pléochroïsme*).

3° *Avec deux nicols croisés.* Le champ du microscope n'est pas éclairé s'il n'y a pas de corps cristallisé interposé ou s'il n'y a que des cristaux du système cubique. Mais l'interposition d'un cristal d'un des autres systèmes produit au contraire une *teinte* (sans aucun rapport avec la couleur du minéral) de polarisation variable avec la nature du minéral et l'orientation de sa section par rapport à ses éléments de symétrie cristallographique. Cette teinte de la section de chaque minéral *s'éteint* par deux positions à angle droit, lorsqu'on fait tourner la préparation par rapport aux deux nicols. La position de ces *positions d'extinction*, par rapport à des repères reconnaissables dans le cristal (en général les traces de clivage), fournit des indications très nettes sur le système cristallin du minéral. En outre, on voit souvent qu'une section, en apparence homogène en lumière ordinaire, se divise en plages polarisant dans des teintes différentes, ce qui indique la présence de *mâcles* souvent très caractéristiques (surtout pour les feldspaths, qui constituent les minéraux les plus importants pour beaucoup de roches). D'autre part, la teinte même que prend la section du minéral fournit des indications sur la différence de valeur des indices de réfraction principaux de minéral, c.-à-d. sur sa *biréfringence.*

Enfin, un dispositif spécial (*lumière convergente*) permet de reconnaître si le minéral possède un axe principal de symétrie (*cristal uniaxe*) ou non (*cristal biaxe*) et de déterminer le *signe optique* de ce minéral.

La combinaison de tous les caractères optiques, dont je viens d'énumérer brièvement les principaux, conduit actuellement à coup sûr à la détermination de presque tous les minéraux se rencontrant dans les roches éruptives et métamorphiques. Pour les cas douteux, on peut faire, sur place, une *analyse microchimique* d'un minéral se rencontrant à l'état microscopique dans la préparation, au moyen de procédés très délicats et précis, dus surtout à Boricky et Behrens et permettant de déterminer les éléments chimiques d'un minéral en cristaux extrêmement petits (V. Minéralogie).

III. Principaux minéraux des roches cristallines. — Toutes ces méthodes ont permis de constater qu'un petit nombre seulement des minéraux connus en minéralogie se rencontrent dans les roches éruptives et métamorphiques, du moins à titre d'éléments essentiels.

Les minéraux les plus abondants sont les suivants :

I. *Eléments blancs.* 1° *Quartz.* — 2° *Feldspaths.* Les divers types s'y rencontrent et se divisent en deux catégories principales : a. *Sodicopotassiques* ou *F. alcalins :* orthose, microcline, anorthose ; b. *calcosodiques* ou *F. plagioclases :* albite, oligoclase, andésine, labrador, bytownite, anorthite. — 3° *Feldspathides* (leucite, néphéline, sodalite, haüyne et noséane, mélilite). — 4° *Micas blancs* (muscovite).

II. *Eléments colorés* ou *ferromagnésiens.* 1° *Micas noirs* (biotite). — 2° *Amphiboles* (hornblende verte, hornblende brune ou basaltique, nombreuses variétés d'amphiboles sodiques, etc.). — 3° *Pyroxènes rhombiques* (enstatite, bronzite, hypersthène). — 4° *Pyroxènes monocliniques* (augite, diallage, ægyrine, diopside, etc.). — 5° *Péridots* (olivine).

De plus, un certain nombre de minéraux, sans être véritablement *essentiels*, c.-à-d. en proportion notable, et caractéristiques de certaines roches, se montrent au contraire en petite quantité, mais d'une façon très constante dans beaucoup de roches. Ce sont les éléments *accessoires*, parmi lesquels je citerai l'*apatite*, le *zircon*, le *sphène*,, la *magnétite*, l'*ilménite*, etc. D'autres se rencontrent localisés très étroitement dans certaines roches, mais peuvent y prendre un développement important ; tels sont la *tourmaline* et les *grenats* dans les granites à muscovite (granulites des auteurs français) et les roches métamorphiques à leur voisinage.

Enfin, certains minéraux se rencontrent en très grande abondance dans les roches métamorphiques et se sont formés aux dépens de leurs éléments primordiaux. Par exemple, les schistes argileux, plus ou moins riches en fer, donnent de l'*andalousite* (et surtout la variété *chiastolite*), du *disthène*, de la *staurotide*, de la *cordiérite*, etc.; les calcaires, des silicates calciques (*pyroxènes*, *wernérites*, *grenats calciques*, *idocrase*, etc.). Ces diverses espèces minérales peuvent être désignés sous le nom de *minéraux de métamorphisme.*

D'autre part, les roches cristallines exposées, suivant les affleurements, à l'action prolongée des intempéries et principalement de l'eau de pluie toujours plus ou moins chargée d'acide carbonique, ou bien, en profondeur, à celle des eaux d'infiltration venues de la surface, suivant les fissures qui existent toujours dans les roches, subissent des phenomènes d'altération (ou de *métasomatose*) qui amènent la production de nouveaux minéraux aux dépens de tout ou partie des éléments des minéraux anciens; en général, cette altération se produit avec départ d'un certain nombre d'éléments, qui sont entraînés en dissolution et qui sont, tantôt les sels alcalins, tantôt les sels de fer. Il se produit ainsi des minéraux nouveaux, dits *minéraux secondaires.* Je citerai quelques exemples parmi les plus importants.

Les feldspaths sont extrêmement altérables ; en particulier, l'*orthose*, en présence d'eau et de $CO^2$, donne naissance d'abord à des paillettes de mica blanc hydraté (*séricite*, *damourite*), qui arrivent à remplacer le feldspath, bien que les cristaux de ce dernier puissent conserver leur forme extérieure (un fait analogue se produit avec la *cordiérite*, qui se transforme en *pinite*) ; une partie de l'alcali est entraînée à l'état de carbonate. L'altération de l'orthose peut être poussée plus loin, par départ de tout l'alcali, et il se forme un silicate d'alumine hydraté (*kaolin*) ; la plupart des argiles déposées dans les couches sédimentaires doivent ainsi provenir d'une décomposition des feldspaths des granites et roches voisines et des schistes cristallins.

Les *feldspaths calcosodiques* donnent de même naissance très fréquemment, par départ de carbonate de chaux, à un silicate d'alumine et de chaux hydraté (*zoïsite*), et leur soude peut se concentrer tout entière pour la production de feldspath uniquement sodique (*albite*). Le *mica noir* perd souvent une partie de son fer et passe à l'état de *chlorite*. Les *pyroxènes* se transforment facilement en une amphibole spéciale, dite *ouralite* (V. Ouralisation) ; mais cette action se continue généralement et finit par une transformation en *chlorite*. Les pyroxènes pourvus d'un clivage très facile et à base surtout magnésienne (eustatite, diapside etc.), se transforment fréquemment aussi en un silicate de magnésie hydraté (*serpentine*) conservant l'aspect feuilleté du minéral primitif (variété *bastite*). Mais c'est surtout le *péridot olivine*, moins riche en silice que les précédents, qui donne le plus facilement naissance à de la serpentine, qui prend dans ce cas une structure alvéolaire correspondant à l'aspect craquelé habituel à l'olivine (*chrysotile*). Aussi la plupart des roches dites serpentines sont-elles des roches complètement altérées et formées par hydratation de roches primitivement très riches en olivine et parfois en pyroxènes serpentinisables, *péridotites*.

La *calcédoine*, l'*opale* et la *calcite* figurent souvent aussi parmi les minéraux d'origine secondaire. Ces quelques exemples suffisent pour donner une idée de ces phénomènes secondaires, qui peuvent modifier profondément la composition chimique et minéralogique des roches cristallines; ils montrent aussi avec quel soin on doit prélever les échantillons de ces roches destinés à l'examen microscopique ou à l'analyse chimique.

IV. Structure des roches éruptives. — La connaissance des éléments entrant dans la constitution d'une roche cristalline ne suffit pas pour donner une idée exacte de celle-ci. Il faut, en effet, connaître la *proportion quantitative* de ces divers minéraux (au moins d'une façon approximative) et aussi leur mode d'association dans la roche et la façon dont s'est faite leur cristallisation, c.-à-d. la *structure de la roche*.

Pour les *schistes cristallins*, la structure est généralement très simple et très uniforme; certains des éléments, surtout les éléments ferromagnésiens (micas, amphiboles, pyroxènes), se sont disposés d'ordinaire suivant des lits parallèles en s'allongeant ou s'aplatissant suivant la direction de la schistosité primitive de la roche; les éléments blancs (quartz, feldspaths), au contraire, se présentent d'ordinaire en grains irréguliers, mais à peu près isométriques, formant une mosaïque qui remplit tout l'intervalle des précédents. Quant à l'ordre de consolidation de ces éléments, on constate que, bien qu'il ne semble pas y avoir eu de temps d'arrêt dans la cristallisation, une partie des éléments blancs semble en général avoir cristallisé avant les éléments colorés, l'autre partie après ces derniers.

Quant aux *roches éruptives*, leur consolidation s'est faite d'une façon plus complexe. En effet, si on recueille actuellement de la lave en fusion au moment de sa sortie d'un volcan, et, si on la refroidit brusquement de façon à empêcher la cristallisation, on constate que le verre formé renferme néanmoins une série de cristaux plus ou moins abondants; si, au contraire, on laisse cette lave se refroidir lentement et d'une façon normale, l'examen microscopique montre qu'il s'est développé des cristaux de petite taille, plus ou moins abondants suivant les cas, disséminés au milieu d'un verre amorphe en proportion variable et qui peuparfois manquer lorsque le refroidissement a été extrêmement lent. Le développement des petits cristaux ou *microlithes* pendant le refroidissement de la lave *après sa sortie* est donc lié directement aux conditions de ce refroidissement; par contre, les cristaux de grande dimension (*phéno-cristaux*) existent toujours et sont par conséquent *arrivés tout formés* dans la lave pendant son épanchement. On trouve d'ailleurs dans ces derniers des espèces minérales qui ne peuvent être reproduites par simple fusion ignée à l'air libre (par exemple les amphiboles qui, lorsqu'elles sont fondues, donnent naissance par simple refroidissement à du pyroxène). Ces diverses raisons montrent donc que ces grands cristaux se sont formés au sein du magma fondu *avant son ascension*, c.-à-d. *en profondeur*, et que l'action de la pression et des dissolvants (parmi lesquels doit prédominer l'eau surchauffée) a eu une grande part dans leur formation; d'ailleurs, on constate souvent que ces cristaux de formation *intratellurique* ou du *premier temps* ont subi durant l'ascension du magma un commencement de fusion ou de corrosion de la part de ce magma, à mesure que diminuait la pression. Les cristaux du *second temps*, produits par refroidissement à l'air libre, se forment dans des conditions tout à fait différentes, à cause de l'absence de pression et du dégagement des vapeurs contenues dans la lave fondue; il est très rare même que la cristallisation ait été complète, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de résidu vitreux (V., par exemple, Néphélinite).

Par contre, si, au lieu de considérer des roches réellement éruptives ou volcaniques (par exemple les basaltes, andésites, trachytes), où les deux temps de la consolidation sont très différenciés, nous examinons les conditions de cristallisation d'un granite, nous trouverons qu'elles sont tout autres. En effet, nous avons vu que le granite a dû cristalliser en profondeur, sans venir au jour et sous un manteau plus ou moins épais de terrains; les conditions de la cristallisation au second temps, une fois la roche en place, ont dû être extrêmement peu différentes de celles de la formation des cristaux du premier temps, et l'examen de la structure ne montrera pas de discontinuité apparente dans la cristallisation (ce n'est que très difficilement que l'on arrivera à reconnaître que certains cristaux ont été plus ou moins corrodés pendant l'ascension, et, d'autre part, les grands cristaux de feldspath de certains granites se sont formés au second temps). Tous les cristaux du granite et des roches analogues seront en général sous forme de grains irréguliers (sauf les premiers formés) et de dimension à peu près égale dans tous les sens; ces roches présenteront donc une *structure grenue*, par opposition à la *structure microlithique* des laves des volcans actuels ou des basaltes (passant parfois à une *structure vitreuse* dans les points où le refroidissement a été assez brusque pour qu'il ne soit produit aucune cristallisation postérieure à la sortie).

Ces deux types extrêmes de structure sont reliés par toutes les transitions possibles. On conçoit, en effet, que les roches qui sont venues très près de la surface et en filons minces aient eu leur second temps de cristallisation de plus en plus différent du premier, bien que la cristallisation ait été encore complète; de telles roches seront dites *microgrenues*, les éléments formés au second temps ayant la structure grenue, mais étant de taille beaucoup plus faible que ceux du premier temps.

D'autre part, la nature même du magma influe beaucoup sur la structure; en effet, les expériences de reproduction artificielle de Fouqué et Michel Lévy ont montré depuis longtemps que les magmas basiques cristallisent beaucoup plus facilement que les acides; en particulier les feldspaths plagioclases et les pyroxènes cristallisent très facilement par simple fusion ignée. Aussi les roches renfermant fondamentalement ces deux séries de minéraux ont-elles pu cristalliser complètement dans des conditions de gisement et de refroidissement où d'autres roches, moins basiques, présenteraient la structure microlithique; mais, dans ce cas, on constate qu'elles affectent une structure spéciale, dite *ophitique*, caractérisée par le fait que l'un des éléments, en général le feldspath, se présente en cristaux bien définis ou *automorphes*, moulés par des grains irréguliers du silicate ferromagnésien. En résumé, on peut distinguer quatre grands types de structure :

1° *Grenue*. Structure holocristalline (c.-à-d. où la roche est entièrement cristalline), sans discontinuité apparente dans la cristallisation. Pour les roches quartzifères (granite et roches voisines), où le quartz est le dernier élément formé, on distingue trois structures secondaires, d'après la forme de ce quartz : a. *granitique;* b. *granulitique;* c. *pegmatique* (V. Granite, Granulite, Pegmatite).

2° *Microgrenue*. Structure holocristalline avec discontinuité dans la cristallisation, le dernier stade ayant nécessairement la structure grenue (V. Porphyre).

3° *Ophitique*. Structure holocristalline spéciale (V. la définition plus haut).

4° *Microlithique*. Structure à discontinuité tranchée dans la cristallisation, le dernier stade ayant donné des cristaux automorphes (microlithes) et admettant généralement un résidu vitreux (par suite roches holocristallines ou plus généralement semicristallines [V. Andésite, Basalte, Trachyte]).

V. Classification des roches éruptives. — La classification généralement adoptée en France est, avec quelques modifications, celle qui avait été établie par Fouqué et Michel Lévy, dans leur *Minéralogie micrographique* (1879); elle est basée, en première ligne, sur la structure; en seconde ligne, sur la composition minéralogique. Au point de vue de la structure, Fouqué et Michel Lévy distin-

guaient deux grands types : 1° *granitoïde* (comprend les structures grenue et ophitique) ; 2° *porphyroïde* ou *trachytoïde* (structures microgrenue et microlithique). Parmi les divers éléments minéralogiques constituants, ces auteurs ont choisi, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, les éléments blancs du *second temps* comme étant les plus caractéristiques, et les éléments colorés ou ferromagnésiens seulement pour établir des subdivisions. Dans leur tableau primitif de nomenclature, ils avaient aussi attribué une valeur très grande à l'âge géologique des roches éruptives, suivant en cela l'opinion générale, à cette époque, que les roches éruptives tertiaires étaient différentes de celles du primaire. Depuis, on a reconnu l'identité absolue des divers types des deux âges (sauf les altérations généralement plus intenses pour les roches les plus anciennes), et par suite la dualité de noms résultant de cette ancienne opinion a disparu de la nomenclature pétrographique.

Parmi les pétrographes étrangers les plus marquants, Zirkel a adopté une classification tout à fait analogue. Mais, par contre, un autre pétrographe allemand, Rosenbusch, a basé sa classification sur des principes tout à fait différents. Il fait intervenir en première ligne la notion de *gisement* des roches éruptives, les divisant en trois séries :

1° *Roches de profondeur* ou en massifs puissants (*Tiefengesteine*) ;

2° *Roches de filons* (*Ganggesteine*) ;

3° *Roches d'épanchement* (*Ergussgesteine*).

Puis il fait intervenir la composition minéralogique et la structure pour établir des familles dans chacune de ces trois grandes classes. La première classe coïncide à peu près, dans ses grandes lignes, avec les roches granitoïdes françaises, et la troisième avec nos roches porphyriques (ou plutôt microlithiques), car la structure granitoïde est généralement en relation avec une consolidation en profondeur, et la structure microlithique avec une cristallisation à l'air libre. Mais la catégorie intermédiaire (roches de filons) n'a pas de représentants dans la classification française. D'ailleurs, Michel Lévy, dans un mémoire sur les structures et classifications des roches éruptives, a démontré que, indépendamment du principe même de cette classification qui ne permet pas de nommer une roche dont on ne connaît pas avec précision le gisement géologique, le groupe des roches de filons de Rosenbusch est très artificiel et conduit à réunir des roches en réalité très dissemblables et à séparer des roches tout à fait analogues ou identiques ; en effet, la roche consolidée dans la cheminée d'un volcan est une roche de filon et doit, dans cette classification, être séparée de la roche consolidée en coulée, bien que souvent il y ait identité. Il est très difficile, dans la pratique, de délimiter ce groupe intermédiaire des deux groupes extrêmes, et, ainsi que je l'ai dit plus haut, il est peu admissible de ne pouvoir nommer un échantillon de roche sans connaître son gisement géologique, quelle que soit la netteté de ses caractères minéralogiques et de structure.

D'autres classifications, proposées récemment par divers auteurs, sont basées sur la *composition chimique* des roches. Cette notion est évidemment de grande importance, mais nous avons vu qu'elle peut amener à considérer comme identiques des roches ayant, non seulement une structure très dissemblable, mais même une composition minéralogique absolument différente, suivant les conditions dans lesquelles s'est effectuée la consolidation. Aussi doit-on rejeter cette notion comme élément *essentiel* dans la classification des roches, tout en reconnaissant sa grande valeur pour la comparaison des roches éruptives d'une même région, présentant souvent des caractères chimiques analogues, et pour la détermination de leurs analogies ou de leurs dissemblances avec celles d'une autre région (nous reviendrons plus loin sur cette question).

En résumé, les pétrographes français sont d'accord pour admettre que les *grands groupes de roches éruptives* doivent être basés exclusivement sur leur composition minéralogique et leur structure, et non sur une considération de gisement d'âge géologique ou de composition chimique, tout en reconnaissant d'ailleurs la très grande importance théorique de ces caractères. La classification récemment admise dans un congrès de pétrographes français, et que je résume dans le tableau ci-contre, est basée sur les caractères minéralogiques (les mêmes que ceux admis dès le début par Fouqué et Michel Lévy) et, en seconde ligne, sur les caractères de structure (en adoptant les quatre types que j'ai énumérés plus haut). La première considération permet d'établir des groupes ou *familles* de roches (passant d'ailleurs fréquemment l'une à l'autre par des intermédiaires variés), comprenant des roches de structure très variée suivant les conditions de cristallisation, depuis les types grenus jusqu'aux types microlithiques les moins cristallisés, c.-à-d. les types vitreux (ce terme n'étant vrai qu'en considérant le second temps, car ces roches peuvent renfermer des cristaux de premier temps).

Ce tableau comporte quelques modifications à la terminologie généralement adoptée. C'est ainsi qu'on n'y a pas séparé des granites les *granulites* (V. ce mot), qui n'en sont qu'une variété caractérisée surtout par la présence de mica blanc, et qu'on peut désigner sous le nom de *granite à muscovite*, suivant en cela la plupart des pétrographes ; on tend d'ailleurs actuellement à diviser les granites en *granites alcalins*, ne renfermant que des feldspaths sodicopotassiques, et en *granites normaux*, contenant à la fois des fedspaths alcalins et calcosodiques. Une semblable subdivision s'impose dans les syénites : les unes ne renfermant que des feldspaths alcalins ; d'autres (type *Monzonite*), les deux catégories de feldspaths et formant la transition avec les roches de la série des gabbros.

Le terme général de *porphyre* ne figure pas non plus sur ce tableau ; mais en se reportant à l'article spécial (V. Porphyre), on constatera que ce groupe de roches a été seulement coupé en deux, les porphyres holocristallins étant groupés sous le nom de *microgranites*, et les porphyres semi-cristallins sous le terme général de *rhyolithes*.

De même, le nom souvent usité de *diabase* (V. ce mot) a été aussi supprimé de la classification, car il avait été employé dans des sens très différents, tantôt comme caractérisant les roches à feldspath plagioclase et pyroxène augite, qu'elle qu'en soit la structure (grenue ou ophitique), tantôt comme représentant seulement les roches à pyroxène monoclinique et à structure ophitique. Dans ce dernier sens, il a été remplacé par le terme de *dolérite*, usité depuis longtemps pour les diabases à structure ophitique d'âge tertiaire ; pour les roches à structure grenue et à pyroxène monoclinique, on a conservé le terme de *gabbro*, employé dans cette acception par les auteurs étrangers et qui avait été restreint par beaucoup de géologues français aux roches dont le pyroxène est du diallage au lieu d'augite, distinction sans importance.

Enfin, il est une catégorie de roches ne figurant pas sur ce tableau, mais qui est adoptée par nombre de pétrographes étrangers et qui tend aussi à être acceptée en France (en particulier par Michel Lévy) comme devant former une famille spéciale, c'est celle des *lamprophyres*, comprenant les roches grenues, microgrenues et microlithiques caractérisées par *une grande abondance d'éléments ferromagnésiens* (en particulier biotite et hornblende), associés à des feldspaths alcalins ou calcosodiques ou à des feldspathoïdes en petite quantité. Cette famille comprendrait les roches jusqu'ici désignées dans la nomenclature française sous les noms de *minettes* et de *kersantites*, quand elles sont grenues, et de *trachytes*, *andésites* et *labradorites micacées* et *amphiboliques*, quand elles sont microlithiques ; dans la nomenclature actuelle, elles deviendraient des *minettes* et *microminettes*

## TABLEAU DE CLASSIFICATION DES ROCHES ÉRUPTIVES

| | ROCHES A FELDSPATHS | | | | | | | | | ROCHES SANS FELDSPATHS | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | SANS FELDSPATHIDES | | | | A FELDSPATHIDES | | | | | AVEC FELDSPATHIDES OU VERRE ALCALIN | | | | SANS ÉLÉMENTS BLANCS | | |
| | A FELDSPATHS ALCALINS | | A FELSPATHS CALCOSODIQUES Fam. des GABBROS | | A FELDSPATHS ALCALINS Famille des SYÉNITES NÉPHÉLINIQUES | | | A FELDSPATHS CALCOSODIQUES Famille des GABBROS à FELDSPATHIDES | | | | | | Famille des PÉRIDOTITES | | |
| | avec quartz Fam. des GRANITES | sans quartz Fam. des SYÉNITES | à quartz | sans quartz | néphéline | leucite | sodalite | néphéline | leucite | néphéline | leucite | mélilite | à verre sodique | Olivine | Pyroxènes | Hornblende |
| Types grenus. | Granites. | Syénites. | Plagioclasites. Diorites. Gabbros. Norites. Troctolithes (1). | | Syénites. néphéliniques. | leucitiques. | sodalitiques. | Gabbros néphéliniques. (Teschénite). (Théralithe). | | Ijolithe. | Missourite. | | | Péridotites. | Pyroxénolithes. | Hornblendites. |
| Types microgrenus. | Microgranites. | Microsyénites. | Microdiorites. Microgabbros. Micronorites. | | Microsyénites. néphéliniques. | leucitiques. | sodalitiques. | Microgabbros néphéliniques. | | | | | | | | |
| Types ophitiques. | | | Dolérites. | | | | | | | | | | | Picrites. | | |
| Types microlithiques. | Ryolithes. | Trachytes. | Dacites. | Andésites Labradorites (2). Basaltes. | Phonolithes. | Leucophonolithes (1). | | Téphrites. | Lencotéphrites. | Néphélinites. | Leucitites. | Mélilitites. | Augitites. Limburgites (4). | | | |

(1) *Plagioclasites*, sans éléments ferromagnésiens ; *diorites*, amphibole ou biotite ; *gabbros*, pyroxènes monocliniques ; *norites*, pyroxènes orthorhombiques ; *troctolithes*, olivine. — (2) *Andésites*, microlithes de feldspath plagioclase acide ; *labradorites* (ou *basaltites*), microlithes de feldspath plagioclase basique ; *basaltes*, labradorites à olivine. — (4) *Leucophonolithes* (*leucitophyres*). — (4) *Limburgites*, augitites à olivine.

(si feldspath alcalin) ou des *kersantites* ou *microkersantites* (si feldspath calcosodique acide). Il est d'ailleurs à remarquer qu'au point de vue chimique, ces roches correspondent à certains téphrites et aux leucitites et mélilites à olivine (ce fait est d'accord avec une expérience de reproduction artificielle de Fouqué et Michel Lévy, dans laquelle la fusion de microcline et de biotite en parties égales a donné naissance à une leucitite à olivine). L'ijolithe et la missourite rentreraient aussi dans ce groupe de roches. Pour introduire cette famille dans le tableau de classification, il suffirait de changer le titre du sixième groupe (d'ailleurs non dénommé), en le caractérisant par l'*abondance d'éléments ferromagnésiens* et la *pauvreté en éléments blancs*, et d'y ajouter les colonnes suivantes :

1° *Feldspaths alcalins* (minettes, microminettes et trachytes micacés et amphiboliques) ;

2° *Feldspaths calcosodiques acides* (kersantites, microkersantites et andésites et labradorites micacées et amphiboliques).

VI. Métamorphisme produit par les roches éruptives (V. Métamorphisme, Granite, Lherzolite, etc.).

VII. Origine des roches éruptives. — La question de la genèse des roches éruptives et des causes des variations de composition très grandes qu'elles présentent, bien que paraissant provenir d'un même magma général fondu, a beaucoup préoccupé les premiers auteurs qui aient commencé à s'occuper sérieusement de ces roches, et ils ont établi un certain nombre de théories pour expliquer ces différences. Cette question, après avoir été délaissée pendant une assez longue période, lors de l'introduction des méthodes optiques à la détermination minéralogique des éléments de ces roches, est de nouveau revenue à l'ordre du jour, basée d'ailleurs sur nombre de faits nouveaux et importants, et c'est actuellement l'un des problèmes les plus intéressants de la pétrographie ; mais l'accord est loin d'être fait entre les divers pétrographes qui s'occupent de cette question et je vais seulement énumérer très brièvement les problèmes actuellement posés. Divers auteurs, en particulier Becke, Iddings, Michel Lévy, ont tout d'abord cherché à mettre les résultats des analyses des roches sous la forme de diagrammes parlant à l'œil et permettant une comparaison facile d'un grand nombre d'analyses et un groupement rapide des roches présentant des caractères chimiques voisins. Il serait trop long d'indiquer ici les principes divers de ces diagrammes ; mais ils ont conduit Iddings à généraliser une notion intéressante déjà prévue par un autre auteur, Judd, l'établissement de *provinces pétrographiques*, dans lesquelles les diverses roches éruptives, de composition parfois très dissemblable, présentent néanmoins une série de caractères communs qui constituent un *air de famille* ou une *consanguinité*. Si la délimitation de ces provinces paraît avoir été établie souvent sur des caractères d'une valeur discutable, il n'en reste pas moins une notion d'une grande importance ; c'est que toute région éruptive offre des particularités caractéristiques, qui peuvent d'ailleurs se retrouver dans des régions très éloignées, et que, par contre, des régions très rapprochées présentent souvent des caractères pétrographiques absolument dissemblables, ce qui ne peut s'expliquer que par des réservoirs distincts situés à une faible profondeur au-dessous de chaque région.

Quant aux causes de ces différences entre les roches très voisines comme gisement, dès 1851, Bunsen, à la suite d'études sur les roches éruptives de l'Islande, avait déjà émis l'hypothèse de l'existence de *deux magmas* superposés par ordre de densité, l'un plus acide et plus léger (magma trachytique normal), l'autre plus basique et plus dense (magma pyroxénique normal) ; suivant la profondeur à laquelle déboucherait la cheminée d'ascension, la roche serait plus ou moins basique (fig. 1). En 1853, Sartorius de Waltershausen admettait qu'il n'y a qu'un seul magma, mais différencié en couches succes-

sives de densité et d'acidité différentes. En 1857, Durocher émit une idée analogue, celle de *deux zones* de densité différentes, séparées par un phénomène de *liquation*.

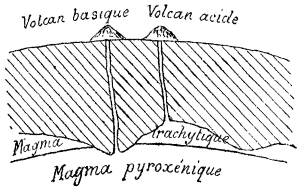

Fig. 1.

Mais, en 1861, Roth montra que les roches mêmes étudiées par Bunsen ne pouvaient être considérées comme résultant du mélange en certaines proportions des deux magmas admis par Bunsen, car ces proportions varient suivant l'élément chimique considéré. Les auteurs étrangers actuels (Rosenbusch, Iddings, Brögger) admettent plutôt l'existence d'*un seul magma* fondamental, dans lequel se seraient produit des phénomènes de séparation et de *différenciation*. En particulier, Rosenbusch pense que dans les magmas fondus, il s'isole des composés stéréochimiques définis ou *noyaux*, restant fixes et donnant toujours naissance aux mêmes minéraux (cette opinion est en désaccord avec les expériences de reproductions artificielles de Fouqué et Michel Lévy); il admet que ces noyaux, au nombre de neuf, peuvent s'associer par véritable dissolution suivant des proportions assez constantes, de façon à donner six magmas régionaux distincts (ces magmas dérivant naturellement du magma général par différenciation). Ces magmas correspondraient respectivement aux syénites néphéliniques, aux granites, aux diorites, aux gabbros, aux péridotites et aux théralithes. Par contre, Iddings n'admet pas ces noyaux définis et pense que la différenciation donne naissance à des magmas de composition très variable. Brögger a émis une hypothèse ingénieuse sur la façon dont se ferait cette différenciation, en admettant une série de réservoirs (*laccolithes*) de moins en moins profonds, communiquant les uns avec les autres, et où se ferait une différenciation en vase clos suivant le principe de Soret, c.-à-d. que les minéraux les moins fusibles cristalliseraient le long des parois moins chaudes (fig. 2). En outre, il pense que les produits de la

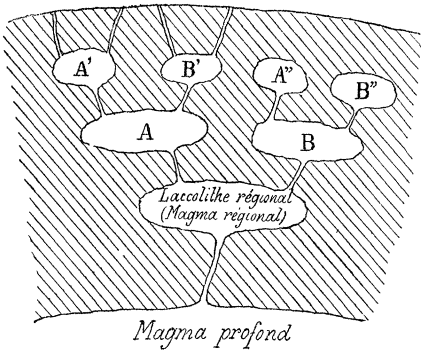

Fig. 2.

différenciation prolongée dans un même laccolithe donnent naissance à des *filons complémentaires*, c.-à-d. formés de roches les unes acides, les autres basiques, dont la moyenne reproduirait le type moyen avant la différenciation.

Les pétrographes français les plus compétents n'admettent pas ces théories. Fouqué n'accepte pas l'idée de l'homogénéité primitive du magma et, au contraire, croit à une hétérogénéité primitive correspondant aux diverses provinces pétrographiques. M. Michel Lévy admet au contraire que l'agent actif de la différenciation des réservoirs de magma éruptif est la circulation des fluides sous pression et à haute température, que négligent complètement les auteurs étrangers, bien que leur rôle dans les éruptions et aussi dans les phénomènes de métamorphisme soit très important. Ces minéralisateurs circuleraient à la partie supérieure du magma fondu, entraînant vers les réservoirs et dans les fissures voisins de la surface les alcalis, l'alumine et la silice, en les séparant de plus en plus du magma profond ferromagnésien. Ces éléments acides ainsi entraînés seraient la cause des phénomènes de métamorphisme général dont nous avons parlé plus haut et qui ont produit la formation des roches cristallophylliennes et des gneiss granitiques et granulitiques.

VIII. Classification des roches cristallophyliennes (V. Cristallophyllien, Gneiss, Micaschiste, Amphibolithe, Cipolin, etc.).

IX. Classification des roches sédimentaires (V. Sédimentaire [Roche]). Léon Bertrand.

Roche perchée (V. Erosion, t. XVI, p. 207).

Bibl. : Dans l'impossibilité de citer tous les mémoires, même les plus intéressants, sur la question, je renverrai le lecteur aux traités suivants, pour les méthodes d'étude et les classifications des roches : Fouqué et Michel Lévy, *Minéralogie micrographique;* Paris, 1879, 1 vol. et 1 atlas. — Michel Lévy et Lacroix, *les Minéraux des roches;* Paris, 1888. — Des mêmes, *Tableaux des minéraux des roches;* Paris, 1889. — Zirkel, *Lehrbuch der Petrographie;* Leipzig, 1895, 3 vol. — Rosenbusch, *Mikroskopische Physiographie der Mineralien und Gesteine;* Stuttgart, 1892-96, 3e éd. — Du même, *Elemente der Gesteinslehre;* Stuttgart, 1898. — Fouqué et Michel Lévy, *Synthèse des minéraux et des roches;* Paris, 1882. — Michel Lévy, *Structure et classification des roches éruptives;* Paris, 1889.

Pour la question de la classification et de l'origine des magmas, je citerai seulement : Bunsen, *Poggendorffs Annalen*, 1851, vol. LXXXIII, p 197. — Durocher, *Annales des Mines*, 1858, IX, p. 217. — Rosenbusch, *Ueber die chemischen Beziehungen der Eruptivgesteine*, dans *Tschermak, Mineral. und petrogr. Mittheilungen*, 1890, XI. — Roth. *Die Eintheilung und die chemische Beschaffenheit der Eruptivgesteine*, dans *Zeitschr. der deutsch. geol. Gesellschaft*, 1891, vol. XLIII. — Iddings, *The origin of igneous rocks*, dans *Bull philos. Society;* Washington 1892, XII. — Brögger, *Die Eruptivgesteine des Kristiania-Gebietes;* Cristiania, 1894-95, 2 vol. — Iddings. *On Rock classification*, dans *Journal of Geology*, 1898, t. VI. — Michel Lévy *Classification des magmas des roches éruptives*, dans *Bull. Soc. géol. France*, 3e série, 1897, t. XXV. — Du même, *Sur un nouveau mode de coordination des diagrammes représentant les magmas des roches éruptives; ibid.*, 1898, t. XXVI.

**ROCHE** ou **ROCHE-LÈS-BEAUPRÉ**. Com. du dép du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 802 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**ROCHE** (La). Sis dans le comté de Bourgogne, le comté de La Roche tirait son nom d'un château, aujourd'hui entièrement disparu, bâti non au-dessus, comme l'ont écrit quelques historiens, mais à l'entrée d'une immense grotte, située à 3 kil. de Saint-Hippolyte (Doubs), sur le Doubs. Ses plus anciens seigneurs apparaissent au XIIe siècle et figurent avec les comtes de Montbéliard, leurs suzerains et parents, parmi les plus puissants de l'Elsgau. Ils dominaient sur une étendue de 6 lieues, de la terre de Morteau, au S., jusqu'aux montagnes du Lomont, au N. Sur ces hauts plateaux du Jura, ils possédaient environ quarante villages avec les places fortes ou châteaux de Saint-Hippolyte, Châtillon, Maîche, Clémont. Le comté appartint successivement aux Montfaucon, aux sires de Villersexel (XIVe siècle), à la maison de Varambon (XVe siècle), à celles de Rye (1544) et d'Arenberg (1658). En 1668, lors de la première conquête de la Franche-Comté par la France, le château de La Roche et les places de ce comté furent rasés.

**ROCHE.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Verpillière ; 1.261 hab.

**ROCHE** ou **ROCHES.** Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir ; 152 hab.

**ROCHE** (*Rupes*). Com. du dép. de la Loire, cant. de Montbrison ; 651 hab. Au milieu d'un cirque de hautes montagnes, elle possède une remarquable église des XIVe et XVe siècles et plusieurs maisons de la même époque.

**ROCHE** (La). Ham. de la com. de Saint-Cydroine, dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny, à l'embouchure du

canal de Bourgogne, dans l'Yonne. Importante gare de la ligne P.-L.-M., à la tête de l'embranchement d'Auxerre. Port fluvial notable, mentionné dès 1360.

**ROCHE**-Abeille (La) ou l'Abeille. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Nexon, aux sources de l'Isle ; 1.448 hab. Eglise du xiiie siècle. Ruines d'un grand château des xiiie et xve siècles, très disputé lors des guerres de religion. Le 25 juin 1569, Coligny y infligea une sanglante défaite aux catholiques ; Henri de Navarre fit ses premières armes dans cette bataille.

**ROCHE**-Beaucourt (La). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil ; 797 hab.

**ROCHE**-Bernard (La). Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, sur un coteau de la rive gauche de la Vilaine ; 1.180 hab. Port soumis à l'influence de la marée, 1.400 m. q. de superficie, et formé par l'estuaire d'un petit affluent de la Vilaine, avec deux quais (50 m. et 130 m.) ; son chenal est accessible aux navires de fort tonnage. Extraction d'ardoises. Commerce de grains, bestiaux, etc. Fabrique de charrues, tanneries, sabots, câbles. Maisons du xve au xviiie siècle. Pont suspendu de 195 m. d'une travée, élevé de 35 m. A 3 kil. O., à droite de la Vilaine, ruines du château de l'Isle, ancienne résidence des ducs de Bretagne où moururent Jean Ier (1280) et Arthur II (1312). — La Roche-Bernard doit son nom à un seigneur du xe siècle ; le 15 mars 1793, les paysans y massacrèrent les patriotes et torturèrent Sauveur, président du district ; la ville prit, sur la décision de la Convention, le nom de La Roche-Sauveur qu'elle garda jusque sous le Consulat.

**ROCHE**-Blanche (La). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Veyre ; 1.370 hab. Tour féodale. Eglise du xie siècle.

**ROCHE**-Canillac (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, sur la Doustre, affl. de droite de la Dordogne ; 504 hab. Rochers remarquables, cascade de Créversac tombant d'une hauteur de 50 m. ; château de Canillac restauré par Viollet-le-Duc.

**ROCHE**-Chalais (La). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Saint-Aulaye ; 1.509 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

**ROCHE**-Charles. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. d'Ardes ; 176 hab.

**ROCHE**-Clermault (La). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Chinon ; 615 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Eglise du xiie siècle, avec flèche en pierre du xvie.

**ROCHE**-d'Agoux. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pionsat ; 408 hab.

**ROCHE**-de-Glun (*Castrum Ruppis de Clivo*). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence cant. de Tain, sur la rive gauche du Rhône, en face de Glun (Ardèche) ; 975 hab. Le château fut détruit par saint Louis, parce que le châtelain, Roger de Clérieux, exigeait de lui un péage. Léguée par les Clérieux aux comtes de Valentinois en 1333, cette terre fut acquise dix ans après par les Dauphins qui s'en étaient déjà prévalus, l'année précédente, pour donner une charte de liberté aux habitants. Elle passa aux Poitiers-Saint-Vallier en 1467, puis revint au domaine royal. La com. du Pont-de-l'Isère a été distraite de celle de la Roche-de-Glun en 1866 (V. Glun). A. M.

**ROCHE**-de-Rame (La) ou **ROCHE**-sous-Briançon. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, cant. de L'Argentière ; à 950 m. d'alt., sur la rive gauche de la Durance ; 975 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Lieu de villégiature. Ancienne station romaine du *Rama*. Petit lac.

**ROCHE**-Derrien (La). Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, sur l'estuaire du Jaudry ; 1.323 hab. Ruines d'un château avec chapelle du xvie siècle ; vieilles maisons. Belle église des xive et xve siècles avec flèche gotnique, retable et buffet d'orgues Renaissance La ville garde le nom de Derrien, seigneur du xie siècle, propriétaire du château. Ce fut l'une des places fortes du comté de Penthièvre. Charles de Blois y fut vaincu et pris par les soldats de Montfort (1347). Il donna la place à Duguesclin en 1356.

**ROCHE**-des-Arnauds (La). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. de Gap, à 1.000 m. d'alt., sur le Petit Buech ; 940 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**ROCHE**-en-Brenil (La). Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Saulieu ; 2.041 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Deux menhirs (mon. hist.). Château des xive et xvie siècles.

**ROCHE**-en-Regnier. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Vorey, à 937 m. d'alt., à gauche de la Loire ; 1.710 hab. (428 aggl.). Dentelles et broderies. Ruines d'un château du xiiie siècle.

**ROCHE**-et-Raucourt ou **ROCHE**-sur-Vannon. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre ; 451 hab.

**ROCHE**-Faurio. Montagne du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 988).

**ROCHE**-Gourgon (La). Montagne du dép. de la *Loire* (V. ce mot, t. XXII, p. 431).

**ROCHE**-Guyon (La). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny-en-Vexin, sur la r. dr. de la Seine ; 571 hab. Eglise du xve siècle. Nombreuses habitations creusées dans la falaise crayeuse qui domine la rive droite de la Seine. Cette localité tire son nom d'un ancien château construit à la fin du xe siècle par un seigneur appelé Guy ou Guyon ; rebâti au xiie siècle, il était, avec celui de Gisors, l'un des plus importants de cette région du Vexin. Il fut pris par les Anglais sur les Français en 1418 et repris en 1449. Le château actuel (mon. hist.) est resté la propriété de la famille de La Roche-Guyon. Il présente des parties du xve siècle (la porte d'entrée principale et ses deux tourelles) et des parties modernes. On y remarque des collections d'armures, des portraits par Mignard, Rigaud, etc., et, dans les escaliers, des tapisseries des Gobelins. Au-dessus, s'élèvent les ruines du vieux château détruit lors des guerres de religion ; on voit encore ses deux enceintes concentriques et le vaste donjon ; un escalier souterrain descendait à la Seine. La Roche-Guyon, qui était le siège d'un comté, fut, par trois fois, érigée en duché-pairie : en janv. 1621, en faveur de François de Silly, comte de La Roche-Guyon ; en mai 1643, en faveur de Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, et de son fils Roger du Plessis, comte de La Roche-Guyon ; enfin en nov. 1679, en faveur de François de La Rochefoucauld. De ces trois personnages, le premier, François de Silly, mort en 1627, a été inhumé dans l'*église* (xve siècle), à droite du maître-autel. — La foire et le marché ont été créés par lettres patentes de Charles VIII.

**ROCHE**-la-Molière (*Rocha moyeira, Rupes Moleria. Rochi la Moleri*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. du Chambon-Feugerolles ; 4.789 hab. Château du xiie siècle. Située en plein terrain houiller, elle est le centre de mines importantes ; les premières concessions datent de 1765, et Joseph de Béthune, duc de Charost, figure parmi les concessionnaires. Ces mines font partie du périmètre n° 2.

**ROCHE**-le-Peyroux. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Neuvic ; 446 hab.

**ROCHE**-lès-Clerval. Com. du dép, du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 192 hab.

**ROCHE**-Mabile (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (O.) d'Alençon ; 408 hab. Ruines d'un château fort de la féroce comtesse Mabile de Bellême. Eglise du xiie siècle.

**ROCHE**-Maurice (La). Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudiry ; 821 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise (mon. hist.) de 1535-75 en style Renaissance, avec beau jubé en bois ; ossuaire de 1639. Ruines du fameux château de *Roch-Morvan*, cons-

truit en bois par le duc Morvan au IXe siècle, refait en pierre aux XIIIe et XIVe.

**ROCHE**-Noire (La). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Vic-le-Comte; 275 hab.

**ROCHE**-Posay (La). Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Pleumartin, sur la r. g. de la Creuse; 1.352 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Eglise autrefois fortifiée des XIVe et XVe siècles avec clocher roman; église ogivale de Posay-le-Vieux. Donjon roman carré de style normand, dominant un château Renaissance en partie détruit. Restes de l'enceinte. A 4 kil. S., ruines de l'abbaye de la *Merci-Dieu* fondée vers 1150. — Eaux sulfureuses froides. — La seigneurie de La Roche-Posay fut longtemps unie à la baronnie de Preuilly. Le plus connu des seigneurs fut Chasteignier de La Roche-Posay, évêque de Poitiers, mort en 1651. Son tombeau est dans l'église.

Bibl.: Castaing, *Eaux minérales de La Roche-Posay*; Tours, 1889, in-8. — Blanchetière, *Notice sur la ville de La Roche-Posay*, 1860, in-8.

**ROCHE**-Pourrie (Algérie) (V. Mouzaïa).

**ROCHE**-Saint-Secret. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Dieulefit; 441 hab. Ruines féodales du rocher des Ors; de la Tour des Blacons (XIVe siècle) et du château des Alansovz (XIIIe siècle).

**ROCHE**-Sanadoire. Dyke volcanique phonolithique du massif du Mont-Dore; 1.288 m. d'alt. (V. Puy-de-Dôme [Dép.]).

**ROCHE**-sur-Grane. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. (S.) de Crest; 198 hab. Truffes.

**ROCHE**-sur-le-Buis (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. du Buis; 452 hab.

**ROCHE**-sur-Linotte (*Roca*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon, sur la Linotte; 116 hab. Carrières de pierre. Moulins, tuilerie, briqueterie, four à chaux. Débris antiques, lieux dits *le Genevrey*, *le Rouge-Cou* et *la Presle*. Ruines d'un château féodal au S. du village. La seigneurie a donné son nom à une vieille famille de chevalerie comtoise (XIIe-XIIIe s.), puis a passé aux de Fallon (XIVe) et aux de Grammont (XVe-XVIIe). Eglise du XVIIIe siècle (tombes du XVIe, boiseries du chœur). Lex.

**ROCHE**-sur-Yon (La). Ch.-l. du dép. de la Vendée, sur la r. dr. de l'Yon, par 46° 40′ 17″ lat. N., 3° 45′ 46″ long. O. 12.710 hab. (9.463 aggl.). Gare du chem. de fer de l'Etat, au croisement des lignes de Nantes à Bordeaux et de Thouars aux Sables-d'Olonne, avec embr. sur Paimbeuf et Saint-Gilles. Outre les divers services administratifs (V. Vendée), c'est le ch.-l. d'une subdivision du 11e corps; elle renferme un lycée de garçons, un asile public d'aliénés, etc. Commerce de grains et farines, bois, chevaux demi-sang. Minoterie, corroirie, tannerie, scierie, tonnellerie, ébénisterie, etc. — Bâtie sur un plan régulier par l'ordre de Napoléon Ier, la ville occupe un plateau dominant de 30 m. la rivière; ses rues se croisent à angle droit. On n'y remarque aucun édifice intéressant.

La Roche-sur-Yon fut un fief de diverses familles poitevines et ne prit quelque importance qu'en donnant son nom à une principauté de la branche cadette des Bourbon-Vendôme (1434-1565); de ceux-ci elle passa aux Bourbon-Montpensier, puis aux d'Orléans. La bourgade formée autour du château alors ruiné devint un chef-lieu de district en 1790, faute d'autre ville dans le Bocage vendéen. Incendiée le 2 mars 1794, elle ne comprenait qu'une dizaine de maisons lorsque Napoléon, en 1804, décida d'y créer une ville nouvelle qui serait le ch.-l. du dép. de la Vendée. Il y consacra 3 millions et fit conduire les travaux par l'ingénieur Duvivier. La ville fut baptisée *Napoléon-Vendée* et tracée pour renfermer 15.000 hab. Elle n'en avait que 1.500 lorsque la Restauration fit changer son nom en celui de Bourbon-Vendée. Mais le repeuplement du Bocage et sa position au nœud de plusieurs voies ferrées lui ont permis de prendre enfin le premier rang dans son département. — Le peintre Paul Baudry (1828-86) y est né.

**ROCHE** (Louis Charrier de La), aumônier de Napoléon Ier (V. Charrier de La Roche).

**ROCHE** (Regina-Maria), femme de lettres anglaise, née en Irlande vers 1764, morte à Waterford le 17 mai 1845. On ne sait presque rien de sa vie. Elle devint célèbre par la publication de *Children of the Abbey* (1798, 4 vol.), roman d'un sentimentalisme exagéré qui balança le succès des fameuses productions d'Anne Radcliffe. On peut citer encore d'elle : *The Vicar of Landsdowne* (1793); *The maid of the Hamlet* (1793, 3 vol. in-12); *The Nocturnal Visit* (1800, 4 vol. in-12; trad. en français en 1801); *The Castle Chapel* (1825, 3 vol. in-12; trad. en français); *The Nun's Picture* (1834, 3 vol. in-12); *The Tradition of the Castle* (1824, 4 vol. in-12). R. S.

**ROCHE** (Achille), écrivain français, né à Paris le 15 mars 1801, mort à Moulins le 14 janv. 1834. Secrétaire de Benjamin Constant, puis rédacteur de diverses feuilles libérales sous la Restauration (*le Pilote*, *l'Album*, *le Globe*, *la Tribune*), il a publié : *De MM. le duc de Rovigo et le prince de Talleyrand* (1823, in-8); *Albert Renaud, Histoire du* XVIIIe *siècle* (1825, 4 vol. in-12); *Histoire de la Révolution française* (1825, in-12); *Résumé de l'histoire romaine* (1836); *le Fanatisme, extrait des mémoires d'un ligueur* (1827, 4 vol. in-12); *Mémoires de R. Levasseur (de la Sarthe), ex-conventionnel* (1829, 2 vol. in-8). Cette publication, pour laquelle il avait utilisé les notes de *Levasseur* (V. ce nom), mais non sans y exposer, surtout dans le deuxième volume, ses opinions révolutionnaires, lui valut quatre mois de prison et 1.000 fr. d'amende (fév. 1830), malgré le plaidoyer personnel qu'il fit paraître sous le titre de *Discours dans l'affaire des mémoires de Levasseur* (1830, 2 p. in-fol.). Après juil. 1830, il ne se rallia pas à Louis-Philippe, mais s'affilia au contraire à la Société des *Amis du peuple*; dans le journal *le Mouvement* et dans *la Tribune*, il prêcha la République. Il termina prématurément sa carrière comme rédacteur en chef du *Patriote de l'Allier*, après avoir encore écrit le *Manuel du prolétaire* (1833, in-18); et, en collaboration avec L. Jainier, *Une Destinée* (1833, 4 vol. in-12). H. Monin.

Bibl.: *Gazette des tribunaux*, fév. 1830. — *Patriote de l'Allier*, janv. 1834. — Quérard, *la France littéraire*, t. VIII, p. 92.

**ROCHE** (Antonin), littérateur français, né à Solignac-sur-Loire (Haute-Loire) le 10 nov. 1813. Il fit son droit à Paris et donna des leçons, puis il alla fonder à Londres des cours de littérature, d'histoire, d'astronomie, etc., aux jeunes filles : il appela son établissement, qui eut une grande vogue dans la haute société et contribua beaucoup à la diffusion du français et de notre littérature en Angleterre, *Educational-Institute*. Il est devenu le doyen des professeurs français à Londres et a été nommé examinateur à l'Université. Il a publié de nombreux livres de grammaire et de langue française de 1840 à 1865. En outre, on lui doit une *Histoire des principaux écrivains français*, *les Poètes français*, *les Prosateurs français*, *Histoire d'Angleterre* (1875); *Histoire de France* (1867); *les Ecrivains anglais au* XIXe *siècle*, *Histoire des principaux écrivains français jusqu'à nos jours* (1878), etc. Il a laissé un roman de jeunesse : *Une Destinée* (1833).

**ROCHE** (Jules), homme politique français, né à Serrières (Ardèche) le 22 mai 1841. Neveu de l'évêque de Gap, élève du collège Stanislas, il fit son droit à Paris, plaida au barreau de Lyon et se présenta en 1868 comme candidat de l'opposition au conseil général de l'Ardèche. En 1870, il dirigea l'*Ardèche*, journal hostile à l'Empire. Secrétaire général à Privas après le 4 sept., il se présenta aux élections de févr. 1871 à l'Assemblée nationale sur la liste républicaine qui échoua. Il fut alors révoqué de ses fonctions de se-

crétaire général de l'Ardèche et réintégré en mai comme secrétaire général du Var, mais privé de ces fonctions peu après. En 1874 et jusqu'en 1876, il écrivit dans les journaux républicains du Jura et de la Savoie. Venu à Paris, il écrivit au *Petit Parisien*, au *Siècle*, au *Rappel*, à la *Justice*, que Clémenceau fonda à cette époque. En 1879, il fut élu conseiller municipal de Paris (quartier de Bercy) et s'inscrivit à l'extrême gauche; rapporteur du budget des cultes, il soutint le refus de toute subvention et fit voter le rejet des dépenses nécessaires; il fit aussi un rapport sur les immeubles de la ville que les congrégations occupaient gratuitement. En 1881, il fut réélu à Bercy et nommé vice-président du Conseil municipal. Il se présenta dans trois circonscriptions aux élections législatives de 1881, fut battu à Privas, dans le XII^e arrondissement de Paris, et élu à Draguignan. Son premier discours à la Chambre (4 mars 1882) fut pour demander l'application de la loi sur l'élection des maires à la ville de Paris. Il demanda aussi la suppression de 9 archevêchés et 32 évêchés (datant du 14 juil. 1821 et du 14 mai 1859), réclama la suppression des emblèmes religieux dans les tribunaux et, le 13 mai 1882, déposa un projet de loi visant la sécularisation des biens des congrégations, des fabriques, des séminaires et des consistoires. Il fut nommé de la commission du budget chaque année et rapporta successivement les cultes, l'instruction publique et fut chargé du rapport général du budget. En 1882, il proposa de réduire le budget des cultes à 8 millions (au lieu de 52); en 1882, il rapporta le projet de loi attribuant des pensions aux victimes du coup d'Etat. L'année suivante, il présenta le projet de loi sur l'organisation judiciaire. Après avoir soutenu l'élection des juges en première lecture, il revint sur cette opinion et, à la deuxième délibération, fit rejeter l'élection de la magistrature comme dangereuse pour l'unité française. Ce fut l'occasion d'une rupture éclatante entre lui et ses anciens amis de l'extrême gauche. Jules Roche, se rapprocha de l'Union républicaine et devint un de ses chefs; il se présenta aux élections de 1885 comme opportuniste dans l'Ardèche, la Seine, le Var et la Savoie : battu dans les trois premiers départements, il fut élu en Savoie, le dernier sur quatre. Son rôle dans la nouvelle Chambre resta aussi considérable ainsi que son autorité dans les questions financières; rapporteur du budget en 1886 et 1889, il remplaça, le 23 juil. 1886, Constans comme membre du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat. Il s'éleva contre l'ambition du général Boulanger qu'il combattit lorsqu'il était encore ministre de la guerre. Aux élections de 1889, il fut réélu en Savoie (1^re circ. de Chambéry). Ministre du commerce dans les cabinets de Freycinet et Loubet, il soutint en 1891 la discussion du tarif des douanes et résista faiblement au mouvement des idées protectionnistes qui avaient la majorité à la Chambre et au Sénat. Le 14 juil. 1892, il signa le décret organisant l'Exposition universelle de 1900 ; il tomba le 28 nov. 1892 avec le ministère Loubet. Compris, malgré ses véhémentes protestations à la tribune, dans les poursuites intentées aux députés à la suite de la déconfiture du Panama (20 déc. 1892), il bénéficia le 7 févr. 1893 d'une ordonnance de non-lieu. Il a été réélu en 1893 et 1898 par l'arr. de Tournon. Il a publié : *le Budget des cultes, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et les Congrégations, le Concordat, le Syllabus* (1883). Il est l'un des hommes les plus marquants du parti progressiste, en raison de sa compétence financière universellement reconnue. Il a combattu les projets de réforme financière des radicaux avec l'aide de la « Ligue des contribuables ».

Ph. B.

**ROCHE** (Ernest), député français, né à Bordeaux le 29 oct. 1850. Ouvrier graveur à Bordeaux, il contribua à l'élection de Blanqui (en prison et inéligible) en 1879. Venu à Paris, il écrivit à l'*Intransigeant* où il se fit une spécialité des questions ouvrières. Il s'occupa activement des grèves de Decazeville et d'Anzin et fut condamné à quinze mois de prison. Il se rallia comme blanquiste au boulangisme et fut élu au scrutin de ballottage comme socialiste boulangiste aux élections législatives de 1889 dans la deuxième circonscription du XVII^e arrondissement de Paris. Réélu en 1893 et 1898, il n'a cessé de soutenir avec une véhémente éloquence le programme socialiste patriote.

**ROCHE-Fontaine** (Jacques La), janséniste (V. Fontaine [Jacques]).

**ROCHE-Guyon** (Famille) (V. La Rochefoucauld).

**ROCHE-Guyon** (Perrette de La Rivière, dame de La), née à la fin du XIV^e siècle, morte après 1463. Fille de Bureau de La Rivière, ministre et favori de Charles V et Charles VI, elle épousa vers 1408 un chevalier normand, Guy de La Roche, seigneur de Berneville et de La Roche-Guyon. Celui-ci fut tué à Azincourt (1415) et laissa trois enfants à Perrette; celle-ci, assiégée dans son château de La Roche-Guyon en 1419 par le comte de Warwick, dut capituler : le château fut donné par Henri V, roi d'Angleterre, au chevalier français Guy Le Bouteillier, qui avait contribué à le prendre, et l'on offrit à la châtelaine de rentrer en possession de son bien si elle voulait épouser Le Bouteillier. Mais elle refusa et vint à la cour où elle fut attachée à la reine en qualité de dame d'honneur : à ce titre, elle reçut, en 1436, Marguerite d'Ecosse débarquée à La Rochelle et l'accompagna à Tours, où la princesse d'Ecosse épousa le dauphin (Louis XI). Le 2 janv. 1440, M^me de La Roche-Guyon reçut du roi la terre de Saint-Maixent, mais Charles VII lui reprit ce don et lui donna la garde de Corbeil avec une pension de 1.500 livres. Le 19 mai 1440, elle accompagna, à Reims, Catherine de France qui venait épouser Charles le Téméraire. En 1449, le château de La Roche-Guyon fut repris aux Anglais par les troupes de Charles VII qui nomma gouverneur de la place Guy de La Roche-Guyon, fils de Perrette de La Rivière, qui rentra ainsi en possession du domaine de ses pères. Sa mère resta première dame d'honneur de la reine Marie d'Anjou, jusqu'à la mort de la reine (1463).

**ROCHE-Joubert** (La) (V. Laroche-Joubert).

**ROCHE-Tilhac** (Poncelin de La), littérateur et homme politique français (V. Poncelin).

**ROCHEA** (Bot. et Hortic.). Le genre *Rochea* DC., dédié à Fr. Laroche, médecin genevois, appartient à la famille des Crassulacées. Il est formé de sous-arbrisseaux charnus à feuilles opposées, presque cohérentes. Fleurs en cymes ombelliformes, rouges, jaunes ou blanches. Calice très court à cinq sépales, corolle à cinq pétales cohérents par leurs onglets à peine soudés. Cinq étamines insérées sur le tube de la corolle et cinq feuilles carpellaires. La fleur, comprend en outre, cinq glandes hypogynes. Ces plantes se rapprochent beaucoup des *Crassulas*, mais leurs feuilles sont plus charnues et plus grandes. Le *R. falcata* DC., originaire du Cap, est l'espèce horticole la plus répandue. Ses tiges, hautes de 1 m., portent, réunies à leur base, des feuilles épaisses, glauques, oblongues, courbées en faux. Ses fleurs, à odeur agréable, sont écarlates et de longue durée. Ces plantes se plaisent en terrain sec, au soleil. Leur place est marquée sur les rocailles, en plein air, lorsque le climat le permet. Sous les climats trop froids ou humides, on les tient en pots et on les abrite, en orangerie, aux endroits les mieux éclairés pendant la mauvaise saison. La terre qui leur convient est un mélange de sable siliceux et de terreau de feuilles parfaitement drainé. On les arrose pendant la période active de leur végétation, et, en hiver, on suspend les arrosages afin de ne pas faire pourrir leurs racines très sensibles à l'humidité. Les rempotages se font au printemps, à la reprise de la végétation. Les *Rochea* se multiplient de boutures que l'on arrose peu et que l'on peut même priver d'eau tant qu'elles ne se sont pas enracinées. On en pince les premières pousses pour les faire ramifier et pour obtenir des plantes étoffées.

G. Boyer.

**ROCHEBARON.** Famille issue de celle d'Aumont, établie dans un beau château qu'elle reconstruisit au XV^e

siècle et dont les ruines subsistent dant la com. de Bas-en-Basset (Haute-Loire). Ce château était le ch.-l. féodal du Basset.

**ROCHEBAUDIN.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Dieulefit; 321 hab.

**ROCHEBOUËT** (Gaétan DE GRIMAUDET DE), général et homme politique français, né à Angers le 16 mai 1813. Elève de l'Ecole polytechnique (1833) et sorti dans l'artillerie, il fut nommé capitaine en 1841, chef d'escadron en 1849, aida à réprimer les résistances au coup d'Etat du 2 Décembre 1851, fut nommé lieutenant-colonel en 1853, colonel en 1854, fit la campagne d'Italie, fut promu général de brigade en 1859 et commandant de l'artillerie de la garde. En 1867, il fut nommé général de division, membre du comité d'artillerie et reçut le commandement du 18e corps d'armée à Bordeaux le 28 janv. 1874. A la suite des élections du 14 oct. 1877, de Mac-Mahon, voyant l'impossibilité de garder le cabinet de Broglie, nomma de Rochebouët président du conseil, les ministres devant être pris en dehors des deux Chambres. Le général de Rochebouët prit la guerre, de Banneville les affaires étrangères, Faye l'instruction publique, Lepelletier la justice, Welche l'intérieur, Dutilleul les finances, Ozenne l'agriculture, le contre-amiral Roussin la marine et Graef les travaux publics (14 nov. 1877). Le ministère fut repoussé par un ordre du jour d'exclusion de la Chambre dès le premier jour; les préparatifs militaires et bruits de coup d'Etat achevèrent de perdre le ministère, qui donna sa démission le 14 déc. et fut remplacé par un cabinet Dufaure. Le général de Rochebouët reprit son commandement à Bordeaux et nia les bruits qui avaient été répandus sur une tentative de coup d'Etat. En mars 1879, son ministère fut compris dans le vote de blâme affiché par ordre de la Chambre dans toutes les communes de France. En mars 1878, de Rochebouët fut admis à la retraite. Ph. B.

**ROCHEBRUNE** (Massif et Pic de) (V. ALPES [Hautes-]).

**ROCHEBRUNE.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Chorges; 202 hab.

**ROCHEBRUNE.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies; 187 hab.

**ROCHECHINARD.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Jean-en-Royans; 263 hab.

**ROCHECHOUART** (*Rupes* ou *Rocca Cavardi*). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Vienne, sur le ruisseau de Graine (affl. g. de la Vienne) et sur le chem. de fer de Saillac à Bussière-Galand; 4.510 hab. — Tuileries, poteries, tannerie, filature, papeteries; anciennement forges importantes aux environs. — Eglise paroissiale Saint-Sauveur en partie du XIe siècle, avec clocher du XIIIe et flèche moderne en spirale; autre église paroissiale Saint-Julien de Biennac (anc. église matrice), XIIe siècle. Hôpital fondé au XIIIe siècle, mais qui a subi quelques éclipses. Fontaine publique dite la Font-bouillant, érigée en 1539. Le château (mon. hist.) est du XVe siècle, sauf la tour du pont-levis qui remonte au XIIIe. Propriété départementale depuis 1832, il renferme depuis 1837-38 tous les services publics de la ville et de l'arrondissement. Rochechouart s'est bâti autour de son château, mentionné pour la première fois au XIe siècle; ce ne fut longtemps qu'un bourg féodal, compris tout entier dans la paroisse de Biennac. En 1296, les habitants obtinrent du vicomte une charte d'affranchissement, point de départ d'une organisation consulaire que l'on ne saisit pleinement qu'au XVe siècle. Au commencement du XVIIIe, Rochechouart reçut du roi un maire perpétuel, et en 1769 des échevins remplacèrent les consuls. L'existence de cette commune ne paraît pas avoir jamais été traversée par de grands événements, à moins de faire état des deux sièges qu'elle eut à soutenir contre les Anglais en 1369 et 1371, et des troubles de la Réforme.

Vers 1049, des moines bénédictins de l'abbaye de Charroux étaient venus fonder à Rochechouart un monastère qu'ils placèrent sous l'invocation du Sauveur et qui subsista jusqu'au milieu du XVIe siècle, concurremment avec celui du Châtenet institué pour veiller sur le tombeau des vicomtes. De 1295 à 1481, les moines de Saint-Sauveur remplirent, au profit des habitants du bourg, les fonctions curiales à titre d'auxiliaires du curé de Biennac. Après 1481, Rochechouart redevint une annexe de la cure de Biennac jusqu'en 1770, où une ordonnance épiscopale établit la paroisse de Saint-Sauveur. Les deux paroisses, dont la Révolution avait fait deux communes, sont redevenues depuis 1806 membres d'une seule et même commune. Compris à l'origine dans le *pagus Lemovicinus*, Rochechouart et sa vicomté passèrent, dans le courant du XIIIe siècle, au Poitou et formèrent depuis lors l'une des trois grandes enclaves poitevines du diocèse de Limoges. Au point de vue judiciaire, la vicomté ressortissait à la sénéchaussée de Montmorillon et au parlement de Paris; au point de vue administratif, à l'élection de Confolens (après 1714), et à la généralité de Poitiers. Rochechouart n'a jamais eu d'autres juridictions royales qu'une subdélégation de l'intendance et un bureau des traites qui, d'ailleurs, fut supprimé en 1723. Le pouvoir des seigneurs y était donc prépondérant. L'importance qu'avait déjà Saint-Junien comme siège de l'archiprêtré et d'un chapitre de chanoines, celle qu'il prit, au XVIIIe siècle, comme ville industrielle et centre de population avantageusement assis au bord de la Vienne, amena de bonne heure entre cette ville et Rochechouart une rivalité qui eut sous la Révolution des effets particuliers. Le chef-lieu du district fut placé à Saint-Junien, le tribunal à Rochechouart. C'est seulement sous le Consulat que Rochechouart est devenu à la fois siège du tribunal et chef-lieu de l'arrondissement.

La Réforme prit pied à Rochechouart vers 1558-59 et y fit de rapides progrès, malgré l'opposition des seigneurs demeurés catholiques. En 1598, la vicomté comptait pour le moins 1.500 protestants. Ils eurent des petites écoles et, durant quelques années, un collège classique. Ils réussirent même à conserver leurs pasteurs jusqu'à la Révocation, en dépit des attaques qu'ils eurent à subir sous Louis XIV. Dispersés par l'édit de 1685, ils se perpétuèrent secrètement en petit nombre jusque vers le milieu du XVIIIe siècle. Les vicomtes de Rochechouart passaient pour issus des vicomtes de Limoges à la fin du Xe siècle. Les onze premiers s'appelèrent Aymeric (Xe s.-1306); leurs successeurs, sous d'autres noms, continuèrent la lignée directe jusqu'en 1472 où 1473. Mais dès 1470, par le mariage de la fille unique du vicomte Foucaud, la vicomté était entrée dans la maison de Pontville et y est restée jusqu'à la Révolution. Le dernier des Pontville est mort en 1832. Les Mortemart représentent une branche cadette des premiers Rochechouart. — Rochechouart a vu naître : Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie († vers 1429); David Chabodie, médecin du XVIe siècle, qui a écrit sur son art; le pasteur Daniel de Barthe, auteur de quelques écrits († 1653); Alpinien Bourdeau, garde des sceaux († 1845). Alfred LEROUX.

BIBL. : DULERY, *Rochechouart : Histoire, légendes, archéologie*, 1855. — Général-comte DE ROCHECHOUART, *Hist. de la maison de Rochechouart*, 1859, 2 vol. — A. MASFRAND, *Monogr. du canton de Rochechouart*, 1895. — O. MARQUET, *Monogr. de la paroisse de Biennac*, 1896. — A. LEROUX, *Hist. de la Réforme en Limousin*, 1888 (ch. III, V et XI). — Du même, *Invent. des arch. comm. de Rochechouart*, 1889. — Du même, *Doc. hist. sur la Marche et le Limousin*, t. II. — *Bull. de la Soc. des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, 1889, et suiv. — *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. V, VI, VIII, XIII, XVII, XX, XXXIII. — *Arch. histor. du Limousin*. t. III, IV et V.

**ROCHECHOUART** (De). Illustre famille française, issue des vicomtes de Limoges et qui tire son nom de la seigneurie de ce nom, *Rupes Cavardi*, en Poitou. Elle apparaît dès le XIe siècle en la personne d'Aimery Ier, vicomte de Rochechouart. Elle posséda le duché de Mortemart, érigé en sa faveur en déc. 1650.

**ROCHECHOUART** (François de) (V. JARS [Chevalier de]).

**ROCHECHOUART** (Françoise-Athénaïs de), marquise de Montespan (V. MONTESPAN).

**ROCHECHOUART** DE MORTEMART (Marie-Madeleine-Gabrielle de), abbesse de Fontevrault, née à Paris en 1645, morte à l'abbaye de Fontevrault le 15 août 1704. Elle était fille de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart (V. MORTEMART), gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris, mort le 26 déc. 1675, et de Diane de Grandseigne. Elle était sœur cadette de Mme de Montespan et eut pour marraine Mme Legras, la pieuse fondatrice des sœurs de la Charité. Elevée à l'Abbaye-au-Bois, elle prit l'habit à dix-neuf ans, prononça ses vœux l'année suivante et fut nommée abbesse de Fontevrault, le 16 août 1670, par l'influence de sa sœur, gagnant par sa piété, sa bienveillance, son esprit, le cœur de ses religieuses qui l'avaient vue d'abord de mauvais œil. Très appréciée de Louis XIV, qui aimait son esprit et sa réserve, elle refusa cependant l'abbaye de Montmartre, renonça à peu près à la cour où elle s'était montrée en 1675 et en 1679, cultivant son esprit, fidèle aux règles de la maison et se plaisant à embellir l'abbaye. Elle mourut comme une sainte. Elle faisait agréablement les vers, traduisit plusieurs chants de l'*Iliade*, et, dit-on, le *Banquet* de Platon, car elle savait le grec et même l'hébreu, et composa un petit traité sur la politesse. Louis XIV se montra très touché de sa mort. Eug. ASSE.

BIBL. : SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. III, p. 259; IV, p. 117. — CAYLUS, *Souvenirs*. — P CLÉMENT, *Gabrielle de Rochechouart-Mortemart*; Paris, 1871, in-12.

**ROCHECOLOMBE.** Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg; 536 hab. Eglise du XIIIe siècle. On y remarque les ruines très pittoresques du vieux château qui fut le berceau de la famille de Vogüé. Ceux-ci ont porté le nom de Rochecolombe jusqu'au XVIIe siècle. A. M.

**ROCHECORBON** (*Vodanum* au XIe se). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. et à 3 kil. O. de

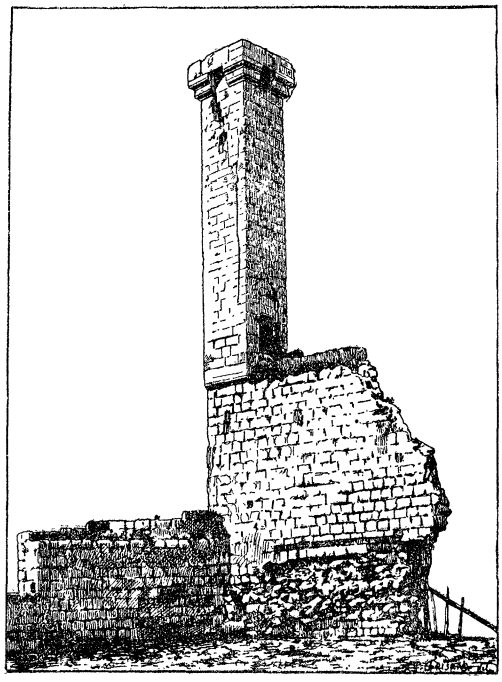

Lanterne de Rochecorbon.

Vouvray, au débouché d'un vallon dans la vallée de la Loire, sur la rive dr. du fleuve; alt., 60 m.; 1.544 hab. Nombreuses habitations creusées dans le tuf de la falaise. Vins de Vouvray; distillation. Rochecorbon est dominé par les ruines du château des Roches (XIIe siècle). Il n'en reste plus guère qu'une haute tourelle quadrangulaire appelée Lanterne de Rochecorbon et datant du XVe siècle. Un escalier monte au sommet. C'était une tour de guet d'où l'on embrassait toute la vallée de la Loire depuis Tours jusqu'à Amboise. A quelque distance à l'O., à Saint-Georges, on remarque une ancienne chapelle ornée de sculptures carolingiennes et de curieuses peintures murales.

**ROCHEFORT.** Ville de Belgique, prov. de Namur, arr. de Dinant, à 49 kil. S.-E. de Namur, sur l'Homme, affl. de la Meuse; 3.000 hab. Stat. du chem. de fer de Dinant à Jemelle. Exploitations agricoles; carrières de marbre et de pierre à bâtir. — Au XIe siècle, Rochefort appartenait aux seigneurs de Montaigu; au XIIIe siècle, il passa à la maison de Duras, puis fut un fief de l'évêché de Liège qui l'assigna à la famille de Walcourt; au XVIe siècle il devint l'apanage des comtes de Stolberg-Kœnigstein. Prise et reprise pendant les guerres de Louis XIV, la forteresse fut annexée à la France à la suite du traité de Nimègue; la paix de Ryswick la rendit à la principauté de Liège. Les Français, commandés par Jourdan, s'en emparèrent en 1793.

Les armoiries de Rochefort sont: d'*or à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'azur*.

**ROCHEFORT** (*Rupifortium*) ou **ROCHEFORT-SUR-MER.** Ch.-l. d'arr. du dép. de la Charente-Inférieure; 34.392 hab.; ch.-l. du 4e arr. maritime (avec école d'hydrographie et trésorerie des Invalides). Sur la rive dr. de la Charente, à 17 kil. de son embouchure, entre la pointe d'Enet et celle des Palles, en droite ligne, 27 kil. en suivant ses détours; port militaire; port marchand. Stat. du chem. de fer de Nantes (Etat) à Bordeaux, place forte de 2e classe, 1er et 2e tribunaux maritimes, relevant du tribunal et conseil de revision de Toulon. Les divers services de la marine sont les mêmes que dans les autres ports (V. ARSENAL, t. III, p. 1130).

ETABLISSEMENTS, INSTITUTIONS, SOCIÉTÉS. — Tribunal de commerce, conseil de prud'hommes. Inspecteur primaire, lycée, 6 écoles publiques, 16 écoles privées, école de médecine navale annexe, écoles de dessin et d'architecture, école de dressage. Bibliothèques : communale (13.600 vol.), de la marine (4.000 vol.), de l'école de médecine (10.000 vol.). Musées : maritime, d'anatomie, d'histoire naturelle, de peinture. Sociétés : d'encouragement à l'agriculture; des belles-lettres, sciences et arts et agriculture (1806); chambres d'agriculture, de commerce; bureau auxiliaire de la Banque de France. Prison départementale. Observatoire de la marine.

INDUSTRIE, COMMERCE. — Fabrique de tuiles, tuyaux de drainage, chaux, chaux hydraulique et briques, charbons agglomérés; brasseries; fabriques de bougies, de conserves alimentaires; pas de chantiers de construction de navires marchands (les navires attachés au port sont construits à Bordeaux, La Rochelle, etc.) Distillateurs liquoristes; fabriques de glace, fonderies de fer, de cuivre, de zinc; horticulteurs-pépiniéristes; scieries à vapeur, scieries-raboteries, fabriques de vinaigre, fabriques de fleurs artificielles, teinturerie, vannerie, fabrique de vêtements imperméables pour la marine. Grand commerce de bois du Nord, de charbons, de grains et d'eaux-de-vie.

PORT DE COMMERCE. — Il est établi sur la Charente, rive droite, en amont du port militaire. Il se compose de 3 bassins à flot et d'une partie en rivière, les deux premiers bassins, en service depuis 1869, ont une superficie totale de 2 hect. et demi. Ils communiquent avec la rivière par un sas éclusé de 65 m. sur 14 m. de large, situé à l'emplacement de l'ancien port marchand. La largeur moyenne du bassin no 1 est de 64 m., sa longueur de 164 m. Les deux bassins communiquent par un canal de 20 m. de large. — Le bassin no 2 est un rectangle de 150 m. sur 90 m. La profondeur d'eau de ces bassins est de 5 à 7 m. — Un troisième bassin a été ouvert au commerce en mai 1890, au N. des précédents. Il a 6 hect. de superficie, 10 de terre-pleins et 1.200 m.

de quais. Des bouches à eau s'y ouvrent, pour l'approvisionnement des navires. Ce bassin est en communication avec la Charente par une écluse de 18 m. de largeur et de plus de 100 m. de longueur. Sa profondeur d'eau est de 7m,75 à 9m,30. L'entretien des profondeurs dans les bassins à flot exige des dévasements continus, de 140.000 m. c. de vase par an. Ces bassins sont pourvus de deux cales.

Le port en rivière ou de la *Cabane-Carrée* est établi dans le coude que la Charente dessine en ce lieu. Le développement des quais est de 700 m. de longueur utilisable. La profondeur varie entre 5 m. à mer basse et 11 m. aux pleines mers. Les terre-pleins ont une superficie de 7.700 m. q.

Les ouvrages accessoires du port consistent d'abord en une forme de radoub, dite *Vieille-Forme*, qui date de 1671 et qui a été restaurée et allongée ; en un gril de carénage, à la Cabane-Carrée, et qui sera agrandi. L'outillage comporte de vastes hangars, caves, greniers et un bâtiment situé à la « Vieille-Forme », servant d'entrepôt réel des douanes ; là est aussi l'abattoir ; enfin, 12 grues à vapeur plus 1 à bras. Des voies ferrées, d'une longueur totale de 4.585 m., mettent en communication les bassins 2 et 3 et le port de la Cabane-Carrée avec la gare aux marchandises.

Le port de Rochefort est presque exclusivement un port d'*importation;* son frêt de retour est peu important; il *exporte* des poteaux de mine, les résidus de pyrites de l'usine de Marennes, des pierres de construction, engrais, futailles vides, papiers d'emballage et à cigarettes, eaux-de-vie de Cognac. En 1898, il a reçu d'Angleterre de la houille et des engrais chimiques. La Belgique et la Hollande ont expédié des phosphates, et le Portugal des pyrites. L'Allemagne a fourni des bois de chêne ; la Suède et la Norvège, des bois de sapin ; le Canada et les Etats-Unis, des bois de sapin dit « spruce » et des pitchpins. Les Etats-Unis d'Amérique ont expédié, en outre, des blés, avoines et maïs. Des steamers de maisons de Bordeaux, du Havre, de La Rochelle ont apporté des vins et des phosphates de l'Algérie. Les rapports de Rochefort avec les colonies sont nuls.

La statistique place Rochefort au 21e rang d'importance d'après le tonnage des entrées et des sorties réunies pour 1898. Le mouvement maritime commercial a donné : commerce extérieur, importation, 249.025 t. ; exportation, 33.927 t. ; total, 282.952 t. Cabotage, entrées, 25.404 t. ; sorties, 37.036 t. ; total, 63.340 t. Commerce extérieur et cabotage : tonnage effectif, 346.252 t.

Les marées observées à Rochefort sont, en moyenne, de 0m,30 supérieures à celles de la rade de l'île d'Aix. La Charente a un chenal unique et un régime régulier, il n'y a pas discordance entre le flux et le jusant, ce qui lui assure une supériorité sur les autres fleuves océaniques de la côte (Goudineau).

Port militaire. — Il s'étend sur la rive droite, à partir du port marchand, en longeant la ville et la dépassant en aval ; sa longueur est de 1 kil. et demi environ. Il possède 11 cales de construction, 3 bassins de radoub dont un peut recevoir les plus grands vaisseaux. Cet arsenal est pourvu des ateliers nécessaires à la construction et à l'armement des bâtiments, comme les arsenaux déjà décrits de *Brest*, de *Cherbourg* et de *Lorient* (V. ces mots). Citons : la grue de 100 tonnes qui permet de charger à bord les plus gros canons ; la corderie (1668), longue de 380 m., les grandes forges, la salle des petits modèles, le parc d'artillerie, la direction d'artillerie où se trouve la salle d'armes, artistement agencée, etc. Il y a 2 fosses aux mâts. Les fosses aux bois peuvent en contenir 50.000 stères ; en communication avec la rivière, l'eau y varie dans son degré de salure par suite de la marée, ce qui empêche les mollusques destructeurs de s'y perpétuer. Les navires construits et armés ont été, de 1803 à 1876, au nombre de 202, dont 13 vaisseaux à voiles, 3 à vapeur, 14 frégates à voiles, 12 à vapeur et 1 cuirassé, 7 corvettes à voiles, 8 à vapeur et 3 cuirassées. — Trois portes donnent accès dans l'arsenal ; la porte principale et monumentale a le nom de porte du Soleil.

Le mouillage en Charente est sûr et profond, surtout depuis le dérasement des seuils qui en rendaient, d'autre part, le parcours long et difficile, sinon dangereux. Les dragages peuvent approfondir sans risque le chenal, la consistance des assises argilo-sableuses de l'étage cénomanien y étant suffisante pour ne pas faire craindre les éboulements latéraux (Boissellier). L'embouchure s'ouvre dans la rade de l'île d'Aix, parfaitement défendue, en avant de laquelle, vers l'Océan, est la vaste rade des Basques, moins abritée, tandis que, parallèlement et borné par l'île d'Oleron, se trouve un autre espace constituant la rade des Trousses. Les abords du port de Rochefort sont éclairés par 4 feux, dont 2 sur la rive droite de la Charente, vers le fort de la Pointe, et 2 sur la rive gauche, vers le Port-des-Barques.

La ville et les monuments. — La ville de Rochefort a des rues bien tracées, larges, et, pour quelques-unes, plantées d'arbres. L'aspect de la ville et de son faubourg ainsi que de chaque maison indique de la part des habitants une extrême propreté. Cette qualité, jointe au dessèchement des marais environnants, a été favorable à la transformation heureuse de l'état sanitaire : la moyenne de la vie, qui était de dix-sept ans en 1797, était, un siècle plus tard, de trente-six ans, moyenne générale de la France. Ce doit être même le plus salubre de nos cinq ports militaires (Maher). Rochefort est bâti à l'extrémité S. d'une colline du grès vert, étage cénomanien, qui, partant du Breuil-Magné, à 5 kil., vient se terminer, en s'abaissant, à peu de distance de la Charente. Le côté N. de la ville est plus élevé que le côté S. — Le plan de Rochefort fut tracé par l'ingénieur Blondel ; les *remparts* ont été construits en 1675. Ce sont des fortifications sans ouvrages extérieurs, pouvant garantir d'une surprise, mais insuffisantes de nos jours. Cinq portes donnent accès dans la ville : au centre, *la place Colbert* (ancienne place des Capucins), carrée et plantée d'arbres, est décorée d'une fontaine que surmonte un groupe représentant la Charente et l'Océan. Parmi les monuments ont peut citer les casernes Martrou (1688, 1865), Joinville (1844), Tréville et Charente (1679, 1788), l'hôpital de la Marine (1783-88), en dehors des portes, à 16 m. d'alt., construit par l'ingénieur Touffaire (1.285 lits), ensemble harmonieux de superbes édifices ; on voit dans une de ses cours latérales un *puits artésien* foré de 1862 à 1866, à la profondeur considérable de 856 m. En face, superbe allée des *cours d'Ablois* (1782) et *Roy-Bry*, à l'extrémité de laquelle on voit la *Vieille-Paroisse*, ancienne église dédiée à saint Roch, du xie siècle, curieuse au point de vue archéologique, désaffectée et servant de Bourse de Travail.

Historique. — L'emplacement de la ville, entourée d'alluvions marines récentes, était baigné de tous côtés par la mer, sauf dans la partie N.-O. où il se continuait vers le Breuil sur le même îlot crétacé. Au N. et au S., les marais se rappprochent de la ville à la toucher, et à l'E. ils n'en sont séparés que par la rivière. Une forêt entourait Rochefort depuis les points occupés actuellement par l'hôpital de la marine et le village de Marseille jusqu'au Breuil-Magné ; il en reste des vestiges (bois de Chartres, bois Rambeau, de Plantemore, etc. (V. *Flore rochefortine* de Lesson).

Ce n'est qu'en 1047 que l'on voit figurer dans les chartes le nom d'un baron de Rochefort, *Fuscal dus de Rupeforti*, mais comme c'était un seigneur puissant, ayant droit de châtellenie, et qu'une église paroissiale existait là dès 1050, le château devait remonter à une date plus lointaine ; sans doute, un *castrum* destiné à protéger l'entrée du fleuve contre les incursions des Normands (ixe siècle). En 1096, une autre charte mentionne *Hugo dominus Rocafortis*. Des chartes diverses du

XIIIe siècle montrent comme possesseurs du château des membres de la famille de Mauléon, l'une des branches des seigneurs de Châtelaillon (*Castellum Alonis*). Cette châtellenie fut incorporée à la couronne en 1307 par Philippe le Bel, et le nom des seigneurs de Rochefort s'éteignit. Le château de Rochefort-sur-Charente appartint successivement aux rois de France et d'Angleterre. Durant les guerres de religion, il fut pris et repris par les deux partis, de 1570 à la fin du XVIe siècle. En 1594, la terre de Rochefort, réunie au domaine, fut donnée à Adrien de Lozeré, premier valet de chambre du roi, dans la famille duquel elle est restée jusqu'en 1665. Louis XIV, ayant fixé sur ce point l'établissement d'un arsenal maritime, on pensa d'abord à racheter le château et ses dépendances, appartenant au sieur de Cheusses, gentilhomme protestant, qui avait épousé la petite-fille de Lozeré. Sur son refus, Colbert de Terron, ayant appris que cette terre avait été aliénée de la couronne, la retira de la part du roi. La famille de Cheusses ne fut jamais remboursée. On ignore l'époque précise où le château de Rochefort a disparu. Quant à l'emplacement qu'il occupait, on a trouvé ses fondations dans les fouilles pratiquées en 1895 pour la reconstitution de la préfecture maritime. L'alt. en cet endroit est de 8 m. ; c'était le bord d'une falaise.

Pour le nouveau port de guerre, ce ne fut qu'après avoir jeté les yeux sur la Seudre et Brouage que l'on se détermina pour la Charente, et, sur ce fleuve, pour l'emplacement du château de Rochefort. Colbert confia à son cousin Colbert de Terron la mission de fonder le port et la ville. La prise de possession eut lieu en mai 1666. Deux années à peine s'étaient écoulées et déjà le port était pourvu des établissements nécessaires et pouvait mettre à l'eau de grands vaisseaux. Cette activité permit à Rochefort de jouer un rôle important dans la guerre de Hollande (1672), sous d'Estrées contre Ruyter, et de repousser la tentative de l'amiral Tromp. Tandis que la cité se développait en même temps que le port et se peuplait, des épidémies frappaient cette agglomération hâtive, sans compter les endémies dues aux marécages. On construisit un premier hôpital en 1673. La question la plus urgente était celle de l'assainissement de la contrée. Entrepris vers 1783, achève en 1805. Après la retraite de Colbert, et sous l'administration du deuxième intendant, de Muier (1674), la ville fut entourée de fortifications, que Vauban vint visiter en 1681. Vers cette époque, la première école navale fut fondée à Rochefort : c'étaient d'abord les *Cajacs*, puis les *Vermandois*, licenciés, puis rétablis en 1683 sous le nom de gardes de la marine. Sous l'intendant Bégon, Rochefort déploya pour ses armements une grande activité dans la nouvelle lutte contre l'Angleterre et la Hollande, avec les flottes de Château-Renaud et de Tourville (1690). On travailla aussi aux défenses pour couvrir Rochefort, si bien que l'escadre anglaise, commandée par lord Barcklay, n'osa pas aller au delà de l'île de Ré. Une nouvelle tentative eut lieu en 1703. Sous Louis XV l'activité se dirigea vers les spéculations commerciales, et le port de la Cabane-Carrée prit naissance. En 1765, création du bagne ; visites de l'empereur Joseph II et du comte d'Artois, en 1777, et de Lafayette, qui s'embarqua à Rochefort, le 11 mars 1780, pour l'Amérique ; fondation de l'hôpital de la marine en 1785.

La Révolution (1789) et les guerres qui s'ensuivirent donnèrent au port une nouvelle activité. Malheureusement, la Terreur y fit son œuvre sanglante avec les proconsuls Laignelot et Lequinio et le bourreau Hentz. En 1808, visite de l'empereur et ses projets de défenses du port. L'année suivante survint le désastre maritime dit *l'Affaire des brûlots* (avr. 1809). Le 3 juil. 1815, Rochefort voyait de nouveau entrer dans ses murs Napoléon, mais cette fois vaincu et partant pour l'exil. Rochefort a continué jusqu'à ce jour son rôle dans les armées navales; de plus, on a pu reconnaître son utilité comme port de refuge de notre matériel naval, ainsi qu'il a été fait en 1870 lorsque Cherbourg menacé y a évacué les bâtiments de son port.

Rochefort a vu naître : les amiraux La Galissonnière (1693-1756), La Touche-Tréville (1745-1804) et Rigault de Genouilly (1807-73), le chirurgien Clémot (1776-1852), le Dr Savigny, naufragé du radeau de la *Méduse;* le naturaliste Lesson (1794-1849), les peintres Gauffier (1761-1801), Audebert (1759-1829), le chimiste Grimaux (1835-1900), le romancier Julien Viaud (Pierre Loti), né le 14 janv. 1850.

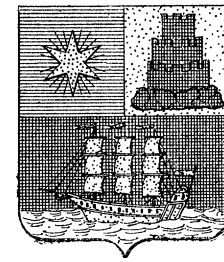

Armoiries de Rochefort.

Armoiries. Jadis : *D'azur à un rocher d'or mouvant de la pointe de l'écu sommé d'une fleur de lis d'or.* — Actuellement : *Coupé, au premier parti, à dextre des villes de seconde classe, qui est d'azur, à une étoile rayonnante d'or, à senestre d'or, à la roche de sable sommée d'un fort du même; au deuxième de sable, soutenu d'une rivière en champagne d'argent, chargé d'un vaisseau d'or brochan sur le tout.* Ch. DELAVAUD.

BIBL. : Le P. Théodore DE BLOIS, *Histoire de la ville de Rochefort*, 1733. — THOMAS, *Mémoires pour servir à l'histoire de Rochefort*, 1828. — VIAUD et FLEURY, *Hist. de la ville et du port de Rochefort*, 1845. — MAHER, *Statistique médicale de Rochefort*, 1861 et 1875. — LEFÈVRE, *Hist. du service de santé de la marine*, dans *Archiv. de médecine navale*, 1864. — Benj. ROUX, *Sur les eaux de Rochefort*, dans *id.*, t. IV, 1865. — BOUCHET, *Notice sur Rochefort (ports militaires)*, 1865. — Ch. THÈZE, *le Port de Rochefort*, 1877. — *Société d'agriculture et belles-lettres de Rochefort*, depuis 1806, divers mém. — *Bull. de la Soc. de géog. de Rochefort*, depuis 1879, mém. divers par MM. GOUDINEAU, Ch. et L. DELAVAUD, comte POUGET, POLONY, BITEAU, DECANTE, JARDIN, COURCELLE-SENEUIL, C. amiral JUIN, VOLLET, SILVESTRE, abbé PERSON, BOISSELLIER, MOINET, VILLARET. — POLONY, *Notice sur le port* (de commerce) *de Rochefort*, dans *Ports marit. de la France*, 1885, t. VI, 1re part. — L. MOINET, *Rochefort-sur-Mer*, dans France-Album (texte), 1900.

**ROCHEFORT.** Com. dép. de la Côte d'Or, arr. de Châtillon, cant. d'Aignay-le-Duc ; 181 hab.

**ROCHEFORT.** Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Montélimart ; 285 hab.

**ROCHEFORT.** Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Villeneuve-lès-Avignon ; 897 hab. Pèlerinage.

**ROCHEFORT.** Com du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot ; 163 hab.

**ROCHEFORT.** Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Saint-Genix ; 364 hab.

**ROCHEFORT-EN-TERRE.** Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes ; 653 hab. Exploitation d'ardoises. Fabrique de conserves de cèpes. Restes d'un château démoli pendant les guerres de la chouannerie. Vieilles portes féodales. Belle église des XIVe-XVIe siècles.

**ROCHEFORT-EN-YVELINES.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (N.) de Dourdan ; 536 hab. Cette localité, doit son nom à un château fort du XIe siècle dont on voit encore les ruines au sommet de la colline. Eglise du XIIe au XVe siècle.

**ROCHEFORT-MONTAGNE.** Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont ; 1.434 hab. Ruines d'un château des dauphins d'Auvergne, passé ensuite aux Chabannes de La Palisse ; il eut rang de baronnie et fut érigé en comté (1556).

**ROCHEFORT-SAMSON.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage ; 863 hab.

**ROCHEFORT-SUR-LOIRE.** Com. du dép. de Maine-et-Loire), arr. d'Angers, cant. de Chalonnes ; sur la r. g. du Louet ; 1.960 hab. (962 aggl.). Vins blancs réputés. Ruines d'un château détruit en 1214 par ordre royal, mais reconstruit peu après. Repaire de brigands ligueurs, il fut racheté par Henri IV qui le fit démanteler.

**ROCHEFORT**-SUR-NENON. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Dole ; 483 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**ROCHEFORT** (Guillaume de), chancelier de France, mort le 12 août 1492. D'une vieille famille bourguignonne, il étudia à l'Université de Dole, fut reçu docteur ès lois et en décret, et entra dans le conseil du duc de Bourgogne, Philippe le Bon ; il prit part à la bataille de Montlhéry, fut nommé maître des requêtes par Charles le Téméraire qui l'envoya en mission en Italie ; accusé de s'être laissé gagner par l'argent étranger et d'avoir trahi son maître, il s'exila pour ne reparaître qu'à la mort du duc. Chargé de négocier le mariage de l'héritière de Bourgogne avec le dauphin de France, il vit son mérite apprécié par Louis XI qui lui donna le gouvernement du Blésois en 1483 et le nomma ensuite chancelier du royaume. Maintenu dans ces fonctions par Charles VIII, il joua un grand rôle aux Etats de Tours de 1484, et contribua beaucoup, en négociant en 1491 le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, à préparer la réunion de cette province à la couronne. H. C.

**ROCHEFORT** (Gui de), chancelier de France, mort le 15 janv. 1507, frère du précédent. Chambellan de Charles le Téméraire, conseiller-clerc au Parlement de Dijon et premier président de cette cour en 1482, il représenta Charles VIII en 1494 à l'assemblée d'Amiens ; chancelier de France le 9 juil. 1497, il s'y montra digne de son frère, soutint le maréchal de Gié contre Anne de Bretagne et créa le grand Conseil en août 1497. H. C.

**ROCHEFORT** (Henri-Louis d'ALOIGNY, marquis de), maréchal de France, né vers 1625, mort à Nancy le 22 mai 1676. Issu d'une vieille famille poitevine, il fit ses premières armes sous le grand Condé, et combattit en Hongrie avec Coligny ; gouverneur d'Ath après la conquête de la Flandre, lieutenant général le 15 avr. 1672, il contribua grandement au gain de la bataille de Senef ; maréchal de France et commandant militaire de la Lorraine en 1675, il serait, d'après Saint-Simon, mort de chagrin de n'avoir pu à temps ravitailler Philippsbourg, cernée par les Impériaux. H. M.

**ROCHEFORT** (Jean-Baptiste), compositeur français, né à Paris le 24 juin 1746, mort à Paris en 1819. Il fut d'abord contrebassiste à l'Opéra, puis alla diriger à Cassel l'Opéra français au service du landgrave de Hesse. A la mort de ce prince, Rochefort vint à Paris reprendre ses fonctions. Il fut vers le même temps nommé chef d'orchestre adjoint et occupa ces deux postes jusqu'à sa retraite, en 1815. On lui doit quelques opéras et ballets et un certain nombre de morceaux de musique de chambre.

**ROCHEFORT**-LUÇAY (Claude-Louis-Marie, marquis de), écrivain français, né à Evaux (Creuse) en 1790, mort en avr. 1871. De la famille des chanceliers de France, son grand-père Gabriel de Rochefort avait été lieutenant des maréchaux; son père († 1822), ruiné par la Révolution, avait servi dans l'armée de Condé. Ardent légitimiste, il fut employé à la Réunion durant la Restauration, collabora au *Drapeau blanc* et écrivit de nombreux vaudevilles seul ou en collaboration (*For-l'Evêque*, *les Pages et les Poissardes*, 1840 ; *les Maquignons*, 1840 ; *les Mystères de Passy*, 1844, etc.). Citons aussi ses *Mémoires d'un vaudevilliste* (1863).

**ROCHEFORT**-LUÇAY (Victor-Henri, marquis de), dit *Henri Rochefort*, écrivain et homme politique français, né à Paris le 31 janv. 1831. Fils du précédent et d'une mère républicaine, qui lui inculqua de bonne heure ses sentiments démocratiques, il fit ses études classiques au collège Saint-Louis, où il se signala par son indépendance et son amour pour la poésie, puis, vu sa pauvreté, entra comme expéditionnaire aux appointements de 100 fr. par mois dans les bureaux de la préfecture de la Seine (1er janv. 1851). Là, tout en collaborant avec Eugène de Mirecourt, il ne tarda pas à s'essayer à l'art dramatique et fit jouer en 1856 aux Folies-Dramatiques son premier vaudeville (*Un Monsieur bien mis*), qui fut suivi d'un grand nombre de pièces bouffonnes composées en collaboration avec divers auteurs et représentées avec succès sur différentes scènes de Paris (*le Petit Cousin*, 1860 ; *les Roueries d'une ingénue*, 1861; *Une Martingale*, 1862 ; *les Bienfaits de Champavert*, 1862 ; *Sortir seule*, 1863 ; *la Vieillesse de Brididi*, 1864 ; *les Mémoires de Réséda*, 1865 ; *la Foire aux grotesques*, 1866, etc.). Entre temps, il se faisait connaître comme amateur d'art, très fin et très éclairé, s'essayait comme critique dans la *Presse théâtrale*, la *Chronique parisienne*, le *Charivari*, où il publia les articles dont la réunion forma les *Petits Mystères de l'Hôtel des Ventes*, (1862, in-18). Sa plume alerte et incisive lui valut bientôt une notoriété qui l'enhardit à quitter l'administration. Il venait d'être nommé sous-inspecteur des beaux-arts. Mais il renonça sans peine à son emploi (1861) et se jeta dans les lettres à corps perdu. Attaché au *Nain jaune*, d'Aurélien Scholl, au *Figaro* hebdomadaire, de Villemessant, puis au *Soleil*, de Milhaud, enfin à l'*Evénement* et au *Figaro* quotidien, il y publia des chroniques étincelantes de verve et d'ironie, dont l'audace agressive à l'égard du régime impérial encouragea puissamment le parti républicain, très timide et très circonspect dans ses attaques contre Napoléon III. Ces chroniques lui valurent des duels avec un officier espagnol, avec le prince Murat et Paul de Cassagnac. L'auteur des *Français de la décadence* (1866), de la *Grande Bohème* (1867), des *Signes du temps* (1868), finit par être jugé dangereux par le gouvernement, qui le fit exclure du *Figaro*. C'est alors qu'Henri Rochefort, bénéficiant de la loi nouvelle qui supprimait pour les feuilles politiques la condition de l'autorisation préalable, fonda en son propre nom (1er juin 1868) la *Lanterne*, pamphlet hebdomadaire dont la hardiesse cinglante et sans frein fit plus en quelques mois pour discréditer l'Empire (qu'il rendait non seulement odieux mais ridicule) que toute la presse de l'opposition n'avait pu faire depuis quinze années. Le succès en fut immense. Vainement le gouvernement fit-il insulter l'auteur (affaire Stamir et Marchal). Vainement le fit-il accabler de condamnations par ses tribunaux. Rochefort se réfugia en Belgique, et la *Lanterne*, qui, malgré tout, continua à circuler en France, n'en fut que plus violente. Lors des élections de juin 1869, le pamphlétaire, candidat de l'opposition irréconciliable, échoua d'abord contre Jules Favre dans la 7e circonscription de Paris. Mais il fut élu au mois de nov. suivant dans la 1re circonscription (Belleville), où il accepta le mandat impératif, et fonda bientôt avec l'intention hautement annoncée de renverser l'Empire pour lui substituer la République, le journal *la Marseillaise*. Le gouvernement n'osa l'empêcher ni de rentrer en France ni de siéger au Palais-Bourbon, où il se fit avec Raspail une place à part du reste de l'opposition et proposa bientôt une nouvelle constitution. L'assassinat de Victor Noir (10 janv. 1870), causé par sa polémique avec le prince Pierre Bonaparte, l'amena bientôt à écrire un article de provocation qui faillit déchaîner une insurrection, le jour des funérailles de la victime, et qui motiva de nouvelles poursuites contre lui (22 janv.). Condamné, incarcéré à Sainte-Pélagie (7 févr.), il était encore en prison lors de la révolution du 4 sept. Délivré ce jour même par le peuple et conduit à l'Hôtel de ville, il devint membre du gouvernement de la Défense nationale, avec lequel il s'efforça tout d'abord de marcher d'accord, mais dont le séparaient ses antécédents, ses tendances, ses amitiés politiques. A la suite des événements du 31 octobre, il donna sa démission et resta simplement président de la commission des barricades. Après l'armistice, il fonda, le 1er fév. 1871, le journal *le Mot d'ordre*, dont l'âpreté républicaine ne le cédait pas à celle de la *Marseillaise*, fut élu représentant de la Seine (le 6e sur 43) à l'Assemblée nationale (8 févr.), résigna son mandat aussitôt après le vote des préliminaires

de paix (1er mars) et, rentré à Paris après l'insurrection du 18 mars, se prononça, avec sa violence accoutumée, contre le gouvernement de Thiers et l'Assemblée de Versailles. Il ne voulut cependant pas faire partie de la Commune, qu'il malmena parfois assez durement dans le *Mot d'ordre*. Un peu avant la fin de la guerre civile, il suspendit la publication de cette feuille et quitta la capitale. Mais arrêté à Meaux (20 mai), conduit à Versailles, il fut, après une longue détention, jugé par un conseil de guerre et condamné, pour ses articles, à la déportation dans une enceinte fortifiée (20 sept. 1871). On hésita longtemps à exécuter cette sentence qui avait soulevé de vives protestations. Rochefort demeura jusqu'en 1873 détenu d'abord au fort Boyard, puis à Saint-Martin-de-Ré, d'où il fut amené à Versailles (en nov. 1872) pour régulariser par un mariage *in extremis* sa liaison avec Mlle Renaud, dont il avait plusieurs enfants. Mais, après la chute de Thiers, le ministère de Broglie le fit embarquer et transporter en Nouvelle-Calédonie, où il arriva le 8 déc. 1873. Il est vrai que quatre mois plus tard il parvint à s'évader de la presqu'île Ducos sur une goëlette anglaise avec plusieurs de ses compagnons de captivité (Paschal Grousset, Olivier Pain, Jourde, etc.). Dès le 20 mars 1874 il touchait aux Etats-Unis, d'où il gagna Londres et peu après Genève. Dans cette dernière ville il reprit la publication de sa *Lanterne*. Il fournit aussi aux journaux avancés de Paris (*la Lanterne* quotidienne, *le Mot d'ordre*, *le Rappel*, *les Droits de l'homme*) un grand nombre d'articles qui, à défaut de sa signature, portaient visiblement sa marque et ne pouvaient n'être pas reconnus. Il écrivait à la même époque des romans qui eurent du retentissement (*les Dépravés*, 1875; *les Naufrageurs*, 1876; *l'Aurore boréale*, 1878; *le Palefrenier*, 1879; *l'Evadé*, 1880, etc.). Enfin, peu de temps après un duel motivé par sa campagne contre le préfet de police Andrieux, et où il avait été grièvement blessé par son adversaire, Kœchlin (3 juin 1880), il put rentrer à Paris, grâce à l'amnistie générale du 11 juil. Il y créa aussitôt l'*Intransigeant*, organe des revendications radicales et socialistes, qu'il dirige encore actuellement, et où il ne cessa d'attaquer avec une verve intarissable les chefs du parti républicain modéré ou opportuniste (Gambetta, Jules Ferry, etc.) Elu député de Paris au scrutin de liste en oct. 1885, il se trouva bientôt mal à l'aise au Palais-Bourbon et profita du rejet de sa proposition d'amnistie pour démissionner (févr. 1886). Peu après (1887), il se prononça ouvertement pour le général Boulanger, dont les menées césariennes troublaient toute la France, et dont l'*Intransigeant* fut pendant plusieurs années l'organe le plus lu. Etroitement attaché à cet agitateur, il le suivit dans sa fuite en Belgique (avr. 1889), fut un peu plus tard condamné comme lui par contumace à la détention dans une enceinte fortifiée (13 août) et resta plusieurs années établi à Londres, d'où il ne cessa, du reste, de collaborer à l'*Intransigeant*. Il se vengea en discréditant par des articles d'une violence inouïe le ministre Constans (1891-92) et en flétrissant de son mieux les scandales de Panama (1892-95). L'avènement de Félix Faure à la présidence de la République et la nouvelle amnistie qui en fut la conséquence lui permirent de reparaître à Paris en févr. 1895. Il y publia peu après (1895-96), en cinq volumes, sous ce titre : *les Aventures de ma vie*, une autobiographie vive et intéressante, mais à certains égards incomplète, et qui, d'un bout à l'autre, est mêlée de polémiques. Quand l'affaire Dreyfus devint la préoccupation principale du public (1897-99), il prit avec sa vivacité ordinaire le parti de l'antidreyfusisme et fit ardemment campagne sur le terrain nationaliste pour la défense de l'armée, avec des hommes à côté desquels on n'était pas habitué à le voir combattre. Son influence en fut encore accrue, et il eut une grande part dans le succès éclatant des nationalistes aux élections municipales de Paris (mai 1900). Le prestige de Rochefort, qui est incontestablement le premier des journalistes français, tient non seulement à son talent, mais encore à ses dons personnels, à la crânerie avec laquelle il a toujours pris la tête de l'opinion publique et dit leur fait à tous les pouvoirs ; jouissant d'un sens très fin de l'âme populaire, il sait jusqu'où il peut aller et ce qui porte sur ses lecteurs. Son style imagé, sous l'apparence du laisser aller de l'article journalier, garde son incomparable allure de vivacité, relevé presque toujours d'un terme pittoresque ou d'un mot qui frappe. — Outre les publications indiquées au cours de cet article, on doit citer de Henri Rochefort les ouvrages suivants : *Retour de la Nouvelle-Calédonie, de Nouméa en Europe* (1877, in-8) ; *Napoléon dernier*, *les Lanternes de l'Empire* (1884, 3 vol. in-18) ; *la Mal'aria*, étude sociale (1887, in-18) ; *Mademoiselle Bismarck*, roman (1880, in-18) ; *Farces amères* (1886, in-18) ; *Fantasia* (1888, in-4), etc.

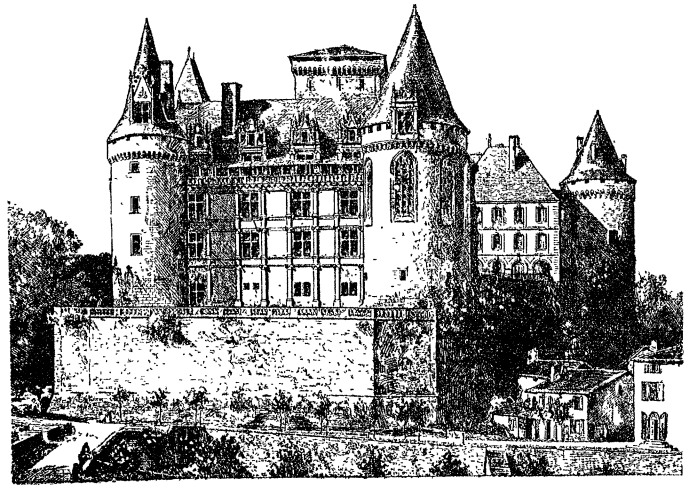

Château de La Rochefoucauld.

**ROCHEFOUCAULD** (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, sur les deux rives de la Tardoire (qui se perd sous terre avant d'atteindre la Charente); 75 m. d'alt.; 2.808 hab. Blanchisseries et manufactures réputées de toiles et de fils, scierie mécanique, clouterie, bâches, corderies, minoterie, tuilerie, futailles; fabrique de produits céramiques pour constructions au hameau voisin de *Peruzet*. Belle église du XIIIe siècle, une des rares parmi celles de cette époque qui existent dans l'Angoumois et la Saintonge. Chapelle Saint-Florent du XIe siècle. Dans le collège, ancienne chapelle d'un couvent de carmes, datant du XVe siècle. A 1 kil. S., chapelle romane de *Lérat*, à façade ornée de médaillons, bas-reliefs, très originale. Au sommet d'une petite colline, sur la rive gauche de la Tardoire, se dresse le magnifique château historique de La Rochefoucauld, l'une des plus belles résidences féodales, reconstruit dans le style Renaissance des châteaux des bords de la Loire, sous François Ier, par le comte François Ier de La Rochefoucauld (1518) et sa femme Anne de Polignac (il avait été fondé à la fin du IXe siècle

par un seigneur nommé Foucauld, rebâti déjà au XIIe siècle et remanié au XIVe) ; au milieu des bâtiments, donjon carré à demi ruiné du XIIe siècle ; quatre tours rondes remaniées à la Renaissance, mais datant des XIVe et XVe siècles ; dans les trois corps de logis, on admire la riche disposition des lucarnes, les galeries élégamment superposées, une porte très gracieuse, une chapelle à demi gothique, et le chef-d'œuvre, un escalier en spirale dans une cage rectangulaire, avec des degrés monolithes de 4 m. de longueur, escalier que termine une voûte à ramifications et consoles ; sur la balustrade, statue du bouffon. L'intérieur est presque abandonné et délabré ; parc magnifique.

**ROCHEFOUCAULD** (De La). Illustre famille française, qui prétend descendre des ducs de Guyenne et de la maison de Lezignem ou Lusignan (dont elle a conservé les armes) et qui tire son nom de la petite ville de La Rochefoucauld en Angoumois (Charente). Elle doit sans doute son origine à Foucauld de Laroche, qui vivait vers 1020, sous le règne de Robert le Pieux, et fonda sans doute la forteresse primitive autour de laquelle la ville se forma dès le XIe siècle. De ses quatorze premiers successeurs, huit portèrent le nom de Guy, quatre le nom d'Aymar ou Aymeri et deux celui de Foucauld. Au XVe siècle, Foucauld III ajouta au fief de La Rochefoucauld celui de Marcillac. Le petit-fils de Foucauld III, François de Laroche, qui servit Louis XII, fut porté sur les fonts baptismaux, en 1494, par le roi François Ier, et, depuis cette époque, l'aîné de la famille a porté le nom de François ; en 1515, il fut fait comte ; il mourut en 1517. Son fils, François de Laroche, prit le titre de prince de Marcillac. De ses sept successeurs en ligne directe, six portèrent le même nom que lui et le septième le nom d'Alexandre. Pendant les guerres de religion, les La Rochefoucauld se rangèrent du côté des protestants. François V, duc de La Rochefoucauld, né le 5 sept. 1588 et mort le 8 févr. 1650, se laissa convertir au catholicisme, assista en 1650 au couronnement de Marie de Médicis et fut créé duc et pair par Louis XIII ; il épousa Gabrielle du Plessis-Liancourt. Son fils, François VII (V. ci-dessous), est l'auteur des *Maximes*. François VII épousa, en 1659, sa cousine Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, fille unique de Henri du Plessis, comte de La Roche-Guyon et marquis de Liancourt ; il recueillit ainsi les terres de La Roche-Guyon et de Liancourt. François VIII de La Rochefoucauld prit en même temps le titre de duc de La Roche-Guyon, tandis que son frère Henri-Roger prenait le titre de marquis de Liancourt. A la mort du fils de François VIII, Alexandre, duc de La Rochefoucauld et de La Roche-Guyon, en 1762, la ligne directe s'éteignit. Les deux filles d'Alexandre, dernier représentant de la branche aînée, épousèrent : la première, Louise-Elisabeth, J.-B.-L.-François de La Rochefoucauld de Roye, qui fut créé duc d'Anville, et la seconde, Marie, demoiselle de La Roche-Guyon, Louis-Armand-François de La Rochefoucauld de Roye, duc d'Estissac. La duchesse d'Anville est la mère du duc Louis-Alexandre de La Rochefoucauld, qui a été massacré en sept. 1792 (V. ci-dessous). La duchesse d'Estissac est la mère du duc Alexandre-Frédéric-François de La Rochefoucauld-Liancourt, mort en 1827, l'agronome et philanthrope célèbre (V. ci-dessous). Le château de La Rochefoucauld appartient aujourd'hui aux descendants directs de ce dernier.

De très nombreuses branches se sont détachées aux diverses époques de la famille de La Rochefoucauld. Nous citerons les principales : celle de *Verteuil et Barbezieux*, issue de Geoffroi, fils puiné d'Aymeri II ; celle de *Nouans*, issue de Guillaume, second fils de Guy, quatrième représentant de la branche de Barbezieux ; celle de *Bayers*, issue de Guillaume, quatrième fils de Guillaume (fondateur de la branche de Nouans) ; celle de *Montendre*, issue de Louis, fils puiné de François Ier de La Rochefoucauld ; celle de *Surgères et Doudeauville*, issue au XVIIe siècle de la branche de Montendre et dont le représentant le plus marquant a été l'homme d'Etat et philanthrope, Ambroise-Polycarpe, duc de Doudeauville, mort en 1841 (V. ci-dessous) ; celle de *Randan*, issue de Charles, frère puiné de François III de La Rochefoucauld ; celle de *Roucy*, issue de Charles, sire de Roye et comte de Roucy, frère puiné de François Ier ; celle d'*Estissac*, issue de Benjamin, baron d'Estissac, un autre frère puiné de François V.

La famille de La Rochefoucauld se divise, de nos jours, en trois grandes branches : la ligne principale des La Rochefoucauld, la ligne des ducs d'Estissac et la ligne des ducs de Doudeauville.

Les personnages les plus marquants de cette grande famille sont :

*François III*, comte de La Rochefoucauld, comte de Roucy, prince de Marcillac, tué à Paris dans la nuit du 24 août 1572. Fils de François II et d'Anne de Polignac, il guerroya en Piémont en 1551 où il fit son apprentissage, se distingua au siège de Metz et fut fait prisonnier à Saint-Quentin par les Espagnols. Il perdit sa première femme Sylvie Pic de la Mirandole et épousa en 1556 Charlotte de Roye, mariage qui le fit beau-frère du prince de Condé et l'approcha des Bourbons. Il allait fuir en Allemagne quand, à la mort de François II, Catherine de Médicis l'appela à l'aide ; il attaqua vainement La Rochelle, prit Pons (oct. 1562), mit le siège sans résultat devant Saint-Jean-d'Angély et revint à Orléans. Pendant la seconde guerre civile, il se distingua au siège de Chartres ; la paix étant signée, il se retira dans ses terres où Condé vint peu après se réfugier. La Rochefoucauld montra son courage à Jarnac, au siège de Lusignan et resta à La Rochelle, lors du départ de Coligny pour le Midi. En 1570, il fit une campagne très heureuse pour les protestants, prenant Marennes, Soubise et soumettant toute la côte, de la Charente à la Gironde. Après la signature de la paix, il vint à Paris assister aux noces du roi de Navarre. Bien qu'il fût averti que l'on tramait quelque chose contre les protestants, il se refusa à quitter Paris et alla se loger près de l'amiral de Coligny. La veille de la Saint-Barthélemy, il passa la soirée à plaisanter avec le roi Charles IX, qui voulait le retenir au Louvre : il s'y refusa et rentra chez lui. Réveillé par six hommes masqués et armés, il crut d'abord à une plaisanterie du roi ; mais les masques le tuèrent et pillèrent sa maison.

*François VI*, duc de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, célèbre écrivain et moraliste français, né à Paris le 15 déc. 1613, mort à Paris le 17 mars 1680. Fils de François V, il porta jusqu'à la mort de celui-ci le nom de prince de Marcillac. Son éducation fut très incomplète : son père, impatient de profiter de la faveur du roi qui venait de le créer duc et pair, fit entrer son fils au service militaire dès son jeune âge : à seize ans, le prince de Marcillac était mestre de camp du régiment d'Auvergne. Mais François V, compromis avec Gaston d'Orléans, se fit exiler à Blois, où son fils partagea sa disgrâce pour avoir mal parlé du cardinal de Richelieu, et s'être lié avec Mlles d'Hautefort et de Chamerault, amies de la reine. Marcillac épousa à Blois Mlle de Vivonne, qui eut une vie fort obscure auprès de lui, et lui donna cinq fils et trois filles ; en 1637, il se lia avec la duchesse de Chevreuse réléguée à Tours où elle intriguait avec la cour d'Espagne. Le prince de Marcillac se mêla activement à toutes les intrigues de l'époque contre Richelieu : revenu à Paris, il servit la reine suspecte d'intelligences avec l'Espagne, et s'entendit avec elle pour l'enlever ainsi que Mlle d'Hautefort dont le roi était amoureux ; mais l'enlèvement n'eut pas lieu, la reine reprit de l'influence, et Mlle de Chevreuse s'enfuit en Espagne, et Marcillac fut mis huit jours à la Bastille, puis exilé dans sa terre de Verteuil où il resta dans une inaction qui lui coûtait, pour obéir aux ordres de la reine ; il y intriguait d'ailleurs toujours contre le cardinal, prenant part aux projets de Cinq-Mars et de Thou ; d'autre part, il faisait un petit commerce de

vins avec l'Angleterre d'où il tirait en échange des chevaux et des chiens. A la mort de Richelieu (déc. 1642), il revint à la cour; le roi mourut (mai 1643), et la reine devint régente avec Mazarin comme ministre; mais elle ne récompensa pas le long dévouement de Marcillac, qui, dans sa colère, se rapprocha des *importants*, conduits par le duc de Beaufort et Mme de Chevreuse, aussi mal récompensés que lui; mais Beaufort fut arrêté et Mme de Chevreuse éloignée. Disgracié et mécontent de l'ingratitude de Mme de Chevreuse, le prince de Marcillac fit la cour à la duchesse de Longueville (1646), sœur du duc d'Enghien; il a raconté le cynisme avec lequel il se fit céder la duchesse par son ami Miossens qui la courtisait alors. Il suivit alors à l'armée le duc d'Enghien, et fut blessé d'un coup de feu au siège de Mardick. La Fronde se prépara pendant sa longue convalescence, qu'il passa dans le gouvernement de Poitou qu'il avait acheté ; il accourut et fut un des chefs de la guerre civile, terminée, après le blocus de Paris par Condé, par la paix du 11 mars 1649. Dans les intrigues compliquées qui suivirent, il aurait pu avoir une grande influence en raison de son pouvoir sur la duchesse de Longueville, s'il n'avait manqué autant d'esprit de suite. Condé, Conti, Longueville furent arrêtés en janv. 1650, et Marsillac s'enfuit avec la duchesse de Longueville en Normandie, puis rejoignit le duc de Bouillon pour prendre Bordeaux (31 mai 1650). Après la mort de son père en févr. 1650, il avait prit le titre de duc de La Rochefoucauld. Bordeaux fut repris par Mazarin, et La Rochefoucauld revenu à Paris continua à fomenter des troubles; il tenta de faire assassiner le cardinal de Retz dans la grande salle du Parlement (21 août 1651), mais dut quitter Paris avec Condé; à la même époque, Mme de Longueville se lassa de sa liaison avec La Rochefoucault, qui durait depuis cinq ans, et se donna au duc de Nemours: La Rochefoucauld fut aise d'être quitté, mais en sentit en même temps l'amertume, et aida Mme de Châtillon à reprendre le cœur de Nemours et à éloigner le prince de Condé de Mme de Longueville. Cependant la guerre civile était toujours aussi active, et les deux partis se rencontrèrent aux portes de Paris, dans le faubourg Saint-Antoine (1er juil. 1652). La Rochefoucauld fut blessé au visage d'un coup de feu qui faillit lui faire perdre la vue; il resta longtemps malade, et retrouva, quand il rentra sur la scène, le roi à Paris, Condé passé aux Espagnols et les chefs de la Fronde amnistiés.

La Rochefoucauld cessa dès lors sa vie brouillonne d'intrigues de cour et parut avoir perdu toute ambition personnelle. Jouissant de la faveur de Louis XIV qui traitait avec affection sa famille, il se consacra à la réflexion, choyé par la haute société dont son esprit mordant faisait les délices. Les passions orageuses avaient fait place à des liaisons plus calmes avec la raisonnable Mme de Sablé qu'il consultait très volontiers sur ses écrits, Mme de Sévigné qui goûtait au plus haut point son caractère et son mérite, et surtout Mme de La Fayette, son intime amie, avec laquelle il entretint un délicat commerce jusqu'à la fin de sa vie. Il composa d'abord ses *Mémoires*, dont la copie lui fut dérobée aussitôt et publiée à Cologne en 1662 : les colères suscitées par cette publication le portèrent à la désavouer. Ces mémoires contiennent une intéressante image du temps, mais ils ne sont pas entièrement de lui; la meilleure édition est celle de Renouard, parue en 1817, d'après le texte original. L'œuvre la plus célèbre de La Rochefoucauld, à laquelle il travaillait alors, parut sous le titre de *Réflexions ou sentences et Maximes morales*, connue sous le simple titre de *Maximes* : comme elles couraient en Hollande en manuscrit, La Rochefoucauld en publia lui-même l'édition en 1665 (volume de 150 pages et un Avis au lecteur). Ces *Maximes* ont contribué beaucoup, selon Voltaire, à former le goût français par leur mérite littéraire, l'élégance et l'esprit de justesse, de précision du style. La finesse et l'étendue philosophique des observations morales qu'elles renferment eurent le plus grand succès. Tout le livre repose sur cette seule idée que l'intérêt, « l'amour-propre », comme on disait alors, est le mobile de toutes les actions humaines; les vertus ne sont que des vices déguisés; malgré le caractère un peu exclusif et étroit de cette philosophie, le livre des *Maximes*, qui n'a pas la prétention d'être un système lié de morale et de philosophie, est resté une des œuvres classiques de la littérature française. La Rochefoucauld, outre la première édition de 1665, a donné lui-même quatre éditions successives des *Maximes*, dont la plus complète est celle de 1678 qui en renferme 504. Aimé Martin les a publiées de nouveau en 1822, puis Gilbert et Gourdault (1868-83, en 4 vol.) et Pauly en 1883. En 1863, Barthélemy a publié sous le titre de : *Œuvres inédites de La Rochefoucauld*, 259 maximes, qui, pour la plupart, ne sont d'ailleurs que des variantes.

La Rochefoucauld a calomnié son caractère; peut-être fut-ce la douce influence de Mme de La Fayette qui le ramena à des pensées moins amères à la fin de sa vie : ce moraliste chagrin, cet intrigant brouillon et sans scrupules du temps des deux Frondes était alors dans le privé un homme aimable et sensible, malgré ses dures sentences; il aimait sa famille avec un cœur admirable; en 1672, il subit de cruelles épreuves : son fils aîné fut grièvement blessé au passage du Rhin, et un autre de ses fils, chevalier de Malte, fut tué. Mais Mme de Sévigné nous apprend qu'il ressentit encore une plus extrême douleur à la mort du jeune duc de Longueville, né durant la première guerre de Paris, adoré de sa mère : La Rochefoucauld, que l'on désignait tout bas comme son père, ne revit pas la duchesse en cette triste épreuve, mais tous deux furent profondément atteints. Le cardinal de Retz a fait un portrait à l'eau-forte de La Rochefoucauld, où il marque bien les traits contradictoires de son caractère, sa réserve, sa nature mobile, son inaptitude à l'action, son mépris des petits intérêts et son incapacité à en poursuivre de grands.

*François-Joseph* de La Rochefoucauld-Bayers, prélat français, né à Angoulême en 1735, mort à Paris le 2 sept. 1792. Evêque de Beauvais en 1772 et pair de France; à ce titre, député par le clergé du bailliage de Clermont en Beauvoisis aux États généraux et à l'Assemblée constituante, il y défendit avec ardeur les privilèges du clergé et de la cour. Cette attitude le fit dénoncer par Chabot (en même temps que son frère Pierre-Louis, né en 1744 et évêque de Saintes depuis 1782) à l'Assemblée législative comme conspirateur contre la monarchie constitutionnelle. Les deux frères s'enfuirent auprès de leur sœur, abbesse de Soissons, mais, ne voulant pas la compromettre, revinrent à Paris ; arrêtés en route, ils furent emprisonnés aux Carmes et tués lors du massacre des prisons.

*Louis-Alexandre*, duc de La Roche-Guyon et de La Rochefoucauld d'Anville, homme politique français, né le 11 juil. 1743, tué à Gisors le 14 sept. 1792. Après avoir servi dans l'armée, il se prit de passion pour les sciences, fit un intelligent emploi de sa fortune et fut nommé membre de l'Académie des sciences en 1782. En 1787, il fut membre de l'Assemblée des notables et, en 1789, député de la noblesse de Paris aux Etats généraux : il fut l'un des premiers à s'unir au tiers état ; le 27 juin, il posa la question de la liberté des noirs. Il vota l'abolition des ordres religieux, la vente des biens du clergé et la liberté absolue de la presse. Devenu membre et président du dép. de Paris, il parut en cette qualité à l'Assemblée législative. Mais en nov. 1791, il signa l'arrêté du département priant le roi d'opposer son veto au décret contre les prêtres et l'arrêté du 6 juil. 1792 qui suspendait Pétion et Manuel, maire et procureur de Paris, qui avaient toléré les attentats le 20 juin contre le roi. Violemment poursuivi par les sections, il démissionna ; mais il dut aussi s'enfuir de Paris. Se rendant aux eaux de Forges et passant par Gisors, il fut assailli à coups de pierre par une foule furieuse et lapidé devant sa mère et sa femme ; il mourut

des suites de ces blessures. La Rochefoucauld d'Anville, ami de Franklin et de La Fayette, victime de la passion populaire, fut certainement un patriote sincère et un homme de bien. Il a laissé quelques *Observations astronomiques* (1782) et un mémoire sur la *Génération du salpêtre dans la craie* (1789). Il a traduit les *Constitutions des treize Etats-Unis de l'Amérique* (1783).

*François-Alexandre-Frédéric*, duc de La Rochefoucauld-Liancourt, homme politique, agronome et philanthrope français, neveu du précédent, né le 11 janv. 1747, mort à Paris le 27 mars 1827. Son éducation fut négligée. Il servit jeune dans les carabiniers et se maria dès 1764 ; en 1768, il obtint la survivance de la charge de son père, le duc d'Estissac, grand maître de la garde-robe du roi. Le jeune duc de Liancourt fut apprécié par le duc de Choiseul, mais déplut à Mme Du Barry et quitta Versailles. Il voyagea en Angleterre en 1769 et appliqua à son retour, à Liancourt, les méthodes d'agronomie qu'il avait étudiées ; il établit sur ses terres une ferme-modèle et propagea la culture des prairies artificielles ; en même temps, il fondait à Liancourt une école d'arts et métiers pour les fils des militaires pauvres sous le nom d'*Ecole des enfants de la Patrie ;* cette institution prit une grande extension et donna naissance à l'*Ecole des arts et métiers* de Châlons ; Louis XVI la protégea : en 1788, elle comptait 130 élèves. Le duc de Liancourt visita ensuite la Suisse et accompagna, en 1786, Louis XVI en Normandie, où le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, remerciait le roi de ce voyage « d'utilité publique ». Envoyé aux Etats généraux par la noblesse de Clermont en Beauvoisis, il y défendit la royauté et les libertés publiques et publia un livre intéressant : *Finances et Crédit.* Le 12 juil. 1789, deux jours avant la prise de la Bastille, il répondait au roi qui lui demandait : « C'est donc une révolte ! — Non, Sire, c'est une révolution ». Le 18 juil., il était nommé président de l'Assemblée nationale ; de sentiments philanthropiques, il fit divers rapports sur la mendicité, l'état des hôpitaux, la fondation d'ateliers de secours pour les indigents ; il s'opposa à la loi sur les émigrants, qui fut votée, parla en faveur de la liberté individuelle et de la liberté de conscience. En même temps, il poursuivait ses essais industriels et fondait à Liancourt (1790) des ateliers pour la filature du coton. Nommé commandant d'une division militaire en Normandie, comme lieutenant général, il sut y assurer la tranquillité, pendant que toute la France était troublée. Il offrit à Louis XVI de se réfugier à Rouen pour échapper aux excès de la Révolution, mais le roi refusa, et le duc de Liancourt lui donna alors une partie de sa fortune. Après le 10 août 1792, il s'enfuit et passa en Angleterre où il fut reçu par Arthur Young. Exilé et proscrit, réduit à de faibles ressources, il écrivit à Barrère, président de la Convention, demandant à venir témoigner en faveur du roi pendant son procès. Après la mort tragique de son cousin, il prit le titre de duc de La Rochefoucauld et passa aux Etats-Unis, où il observa scientifiquement le pays jusqu'au Canada. A cette époque, Louis XVIII lui fit demander de rendre la charge de grand maître de la garde-robe du roi : mais le duc refusa, car son père l'avait payée 400.000 livres. C'est ce qui explique sans doute sa disgrâce sous la Restauration. En 1799, il revint à Paris, fut un des plus actifs propagateurs de la vaccine ; sous le Consulat, il contribua gravement à l'établissement d'un dispensaire qui rendit de grands services. En revenant à Liancourt, il trouva toutes les améliorations qu'il y avait apportées, respectées par la Révolution ; l'empereur ne lui rendit pas ses titres nobiliaires et feignait de ne voir en lui qu'un manufacturier : ce n'est qu'en 1809 qu'il lui donna ses grandes entrées à la cour. Le duc de La Rochefoucauld attendit dans la retraite et le travail la Restauration : il rentra à la Chambre des pairs, mais n'obtint pas la restitution de sa charge que Louis XVIII lui avait enlevée pendant l'émigration. Sous les Cent-Jours, il siégea à la Chambre des représentants, et, au retour de Louis XVIII, rentra parmi les pairs, appuyant la royauté, mais soutenant aussi les progrès modérés de la liberté. En 1816, il fut nommé membre du Conseil général des hôpitaux et, en 1821, devint président de la Société de morale chrétienne, réclamant l'abolition de la traite des noirs et la suppression des loteries et du jeu. En même temps, il s'occupait de l'Ecole des arts et métiers de Châlons, des conseils des manufactures, d'agriculture, des prisons, des hospices, etc. Le gouvernement, en 1823, lui retira la plupart de ces fonctions, car il ne lui pardonnait pas son opposition éclairée. Nommé aussitôt membre de l'Académie des sciences, il continua son œuvre bienfaisante et il fit à Liancourt les essais de l'enseignement mutuel et fonda la première caisse d'épargne. Cet homme de bien mourut peu après, et ses funérailles furent marquées par un scandale indigne : les élèves des arts et métiers ayant voulu porter son cercueil sur leurs épaules furent chargés par la gendarmerie rue Saint-Honoré et le cercueil tomba dans la boue. L'enquête sur ce fait fut étouffée par la Chambre des pairs. On lui a élevé, en 1861, une statue à Liancourt. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt a publié de nombreux ouvrages et mémoires se rapportant à ses travaux. Citons aussi : *Voyage dans les Etats-Unis d'Amérique fait en 1795-97* (Paris, 1798) ; *les Prisons de Philadelphie* (1800). Son fils, *Frédéric-Gaétan* de La Rochefoucauld, né en 1779, mort en 1863, a publié les *Œuvres complètes* de son père et écrit sa vie (1827).

*Ambroise-Polycarpe* de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, homme d'État français, né à Paris le 2 avr. 1765, mort en 1841. Petit-fils du marquis de Surgères, dont Voltaire a loué l'esprit, et fils du vicomte de La Rochefoucauld, il épousa à quatorze ans Mlle de Montmirail, descendante en ligne directe de Louvois. A seize ans, il fit ses premières armes et, en 1792, il était major en second de cavalerie. Emigré pendant la Révolution, il voyagea pour s'instruire en Angleterre, Allemagne, Russie, Italie et ne faisant pas parler de lui de peur de compromettre les siens restés en France. Il revint sous le premier consul, mais refusa ses offres et resta dans la retraite, fidèle à ses idées. Sous la Restauration, il siégea à la Chambre des pairs, dans la droite, et s'associa aux mesures demandées contre la liberté de la presse, mais sans violence, car il était très modéré. Nommé en 1822 directeur général des postes, il améliora cette administration. En 1824, il devint ministre de la maison du roi et fit acheter par Charles X pour 900.000 fr. la terre de Grignon, dans le but d'y établir une école d'agriculture. Il combattit vivement en 1827 le licenciement de la garde nationale de Paris et donna sa démission en prédisant ce qui allait suivre. Il se consacra ensuite à la direction d'établissements de bienfaisance et à la philanthropie jusqu'à la fin de sa vie. Il avait donné sa démission de la Chambre des pairs après le procès des ministres et la proposition du bannissement perpétuel de la branche aînée des Bourbons.

*Sosthène*, vicomte de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, fils du précédent, né le 15 févr. 1785, mort le 5 oct. 1864. En 1814, il fut aide de camp du comte d'Artois et proposa le premier d'abattre la statue de Napoléon de la colonne de la place Vendôme. Il suivit Louis XVIII à Gand, fut nommé, à son retour, colonel de la 5e légion de la garde nationale. En 1815, il vota avec la majorité de la Chambre introuvable, mais ne fut pas réélu en 1816. En 1824, il devint directeur des beaux-arts et en 1827 redevint député.

*Marie-Charles-Gabriel-Sosthène*, comte de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, puis de Doudeauville, fils du précédent, homme politique français, né à Paris le 1er sept. 1825. Il se tint à l'écart jusqu'au jour où sa grande fortune, son nom, ses tendances cléricales et légitimistes l'appelèrent à la vie politique, aux élections générales du 8 févr. 1871, où il fut élu représentant de la Sarthe ; il fit constam-

ment partie de l'extrême droite, à la tête du *Club de la rue des Réservoirs*, et combattit Thiers et la République. Il fit partie le 20 juin 1872 de la députation dite des « Bonnets à poil » qui allèrent demander des explications à Thiers sur sa politique. Après la chute de Thiers (24 mai 1873). il fut nommé ambassadeur à Londres (4 déc. 1873), mais continua à siéger régulièrement à l'Assemblée, bien que sa prodigalité et sa magnificence lui eussent acquis une grande situation à Londres. Le 15 juin 1874, lors de la discussion de la proposition relative à l'organisation de la République, il déposa une proposition pour le rétablissement de la monarchie et fut obligé de donner le jour même sa démission d'ambassadeur. Il continua à s'associer à toutes les manifestations monarchiques et cléricales; il tenta dans les élections le rapprochement des légitimistes et des bonapartistes et appuya sans succès le colonel Stoffel contre Barodet en avr. 1873. Aux élections du 20 févr. 1876, il se présenta à Paris (dans le VII^e arrondissement où il se désista) et à Mamers où il fut élu au ballottage. Il siégea encore à l'extrême droite, combattit les cabinets Dufaure et J. Simon, et soutint celui du duc de Broglie. Candidat officiel le 14 oct. 1877, il fut élu, mais invalidé et réélu le 3 mars 1878, bien qu'il se fût déclaré « fier de sortir d'une pareille Chambre ». Le 21 août 1881, il fut réélu et s'associa dans cette législature à toutes les coalitions contre les cabinets républicains, se signalant par la violence et l'insolence de ses interruptions. Aux élections du 4 oct. 1885, dans la Sarthe, il fut élu au ballottage, ainsi qu'en 1889 et en 1893 à Mamers. Il est devenu président de la droite monarchique. Il est maire de Bonnétable et représente ce canton au conseil général de la Sarthe. En 1887, la mort sans enfants de son frère en a fait le chef de la troisième branche des La Rochefoucauld, avec le titre de duc de Doudeauville. Il possède une fortune colossale et a, pendant son séjour à Londres et lors d'une visite du prince de Galles, montré un luxe et une magnificence prodigieux. En 1872, il a réuni des sommes énormes pour les comités carlistes; en 1875, il a, dit-on, offert 1.200.000 fr. pour l'Université catholique d'Angers. Aux élections législatives de 1898, il fut battu par Caillaux, républicain progressiste.

Ph. B.

Bibl. : Rahstede, *Studien zu La Rochefoucaulds Leben und Werken;* Brunswick, 1888. — Bourdeau, *La Rochefoucauld ;* Paris. 1895.

**ROCHEFOURCHAT.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Motte-Chalancon; 92 hab.

**ROCHEGIRON** (La). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Banon; 235 hab.

**ROCHEGROSSE** (Georges-Antoine-Marie), peintre français, né à Versailles le 2 août 1859. Elève de J. Lefebvre et de Boulanger, on a de lui : *Vitellius traîné dans les rues de Rome par la populace* (1882); *Andromaque* (1883); *Noir et Rose* (1884), aquarelle; *la Jacquerie* (1885); *la Folie du roi Nabuchodonosor* (1886); *la Curée, Salomé danse devant le roi Hérode* (1887); *le Bal des Ardents* (1889); *la Mort de Babylone* (1891); *Combat de cailles* (1890); *Pillage d'une ville gallo-romaine par les Huns* (1893); *le chant des Muses éveille l'âme humaine* (1898), décoration pour l'escalier de la bibliothèque (Sorbonne); *Assassinat de l'empereur Géta* (1899). Les compositions de Rochegrosse se distinguent par l'éclat du coloris et la multiplicité des personnages groupés, de manière à aborder avec audace et à résoudre avec succès les problèmes les plus hardis et les plus compliqués du modelé et du raccourci.

**ROCHEGUDE** (*Roca Acuta*). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux; 844 hab. Bons vins, moulinages de soie. Fief des Dauphins qui y avaient établi en 1366 un atelier monétaire. Appartenait, au XVII^e siècle, aux comtes de La Baume de Suze. On y voit les restes d'un donjon sur le rocher aigu qui a donné son nom au village. A. M.

**ROCHEGUDE.** Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Barjac; 369 hab.

**ROCHEGUDE** (Henry Pascal, dit), homme politique français, né à Albi le 18 déc. 1741, mort à Albi le 16 mars 1834. Son père, « noble homme Pascal », devint capitaine de vaisseau et seigneur de Rochegude. Il fut élu député suppléant, en 1789, par la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne, et siégea depuis févr. 1790, au lieu de M. de Badens, démissionnaire. Député du Tarn à la Convention, il opina pour la détention de Louis XVI et son bannissement lors de la paix générale. Il représenta la Somme au Conseil des Cinq-Cents, dont il sortit en l'an V. Promu contre-amiral, et bientôt mis en retraite, il s'occupa d'études philologiques avec Raynouard. Il a légué sa bibliothèque à la ville d'Albi. H. Monin.

Bibl.: Réimp. du *Moniteur*, t. XV, pp. 169, 208, 253.

**ROCHEJACQUELEIN** (De la). Ancienne et illustre famille française de Vendée, qui date du XIII^e siècle, célèbre pour son dévouement au trône : on cite un de ses représentants à la croisade de saint Louis (1248). Son nom originaire est Duverger (qu'elle doit à une terre près de Bressuire, en Poitou). Gui Duverger épousa, en 1505, Renée, héritière présomptive de Jacques Lemartin, seigneur de La Rochejacquelein, et prit le nom de celui-ci après avoir hérité de son domaine. Le petit-fils de Gui, Louis Duverger, seigneur de La Rochejacquelein, compagnon dévoué de Henri II, fut blessé grièvement à la bataille d'Arques. Armand-François Duverger, marquis de La Rochejacquelein, qui était en 1694 lieutenant du roi dans le Bas-Poitou, est le père de Philibert-Armand, marquis de La Rochejacquelein, capitaine d'infanterie, qui eut pour fils Henri-Louis-Auguste, marquis de La Rochejacquelein, maréchal de camp, mort en 1802 à Saint-Domingue. De ses trois fils, le premier, Henri, comte de La Rochejacquelein, fut tué en Vendée, sans alliance ni héritiers; le troisième, Auguste, comte de La Rocquejacquelein, mourut en 1868 sans postérité; quant au second, Louis, marquis de La Rochejacquelein, général en chef de l'armée vendéenne pendant les Cent-Jours, qui fut tué au combat des Mathes le 4 juin 1815, il laissa deux fils : Henri-Auguste-Georges, marquis de La Rochejacquelein, sénateur, mort en 1867, et Henri-Louis Lescure, comte de La Rochejacquelein, officier de cavalerie. Le premier, Henri-Auguste-Georges, a eu un fils, Julien-Marie-Gaston Duverger, marquis de La Rochejacquelein (V. ci-dessous),

Les principaux membres de cette famille sont les suivants : *Henri* Duverger, comte de La Rochejacquelein, chef des armées vendéennes, né au château de la Duberllière (près Châtillon-sur-Sèvre) le 20 août 1782, mort à Nouaillé le 4 mars 1794. Fils du marquis de La Rochejacquelein, maréchal de camp, il était en 1791 officier dans la garde constitutionnelle du roi et n'émigra pas. Après le 10 août, il se rendit au château de Clisson, près de M. de Lescure, mais ne put se décider à marcher contre les paysans de Vendée qui se soulevaient : il se joignit à eux et tout le pays se souleva. Malgré son jeune âge, il fanatisa les paysans par son courage et commença par reprendre le village des Aubiers; c'est là qu'il prononça les paroles souvent citées : « Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi! » Il fit évacuer Bressuire, délivrant ainsi la famille de Lescure, puis prit Thouars le 5 mai 1793, mais les Vendéens s'affaiblissaient chaque jour, tandis que l'armée républicaine augmentait. Henri de La Rochejacquelein commanda l'aile gauche à Fontenay le 24 mai, sauva le 12 août l'armée en protégeant sa retraite après le désastre de Luçon et vengea les Vendéens à Chantonay; il avait eu le pouce brisé à Martigné et quitta momentanément ses troupes; pendant ce temps, les Vendéens subissaient des échecs désastreux : plus de 10.000 avaient péri; Bonchamp, d'Elbée, Lescure étaient frappés à mort. C'est alors (après le désastre de Cholet) qu'un conseil de guerre proclama Henri de La Rochejacquelein général en chef. Le 21 oct., il prit Condé et Château-

Gontier; le 22, il attaqua les républicains à Laval; le 27, il remporta une victoire marquée sur Léchelle, Kléber et Marceau au bourg d'Entrammes; le 2 nov. il prit Ernée, le 6 nov. Fougères. La victoire d'Antrain lui ouvrit la route d'Angers qui lui résista. Repoussé devant Granville, il se trouva dans une situation critique et n'échappa que par un coup de main hardi sur La Flèche et Le Mans. Mais le 21 déc. 1793, sa petite armée, déjà bien éprouvée, fut écrasée au Mans par les troupes de Westermann, Marceau et Tilly : 15.000 hommes périrent. La Rochejacquelein rallia les débris de ses troupes et se porta sur Ancenis pour passer la Loire, mais comme il tentait le passage dans une barque avec Stofflet et La Ville-Beaugé, il fut séparé de ses soldats par une attaque de républicains, et l'armée vendéenne se dispersa. Le héros de la Vendée revint encore une fois ranimer le courage de ses paysans et recommençait à attaquer avec succès les postes républicains, lorsque, près de Nouaillé, il fut tué, à vingt-deux ans, d'un coup de fusil par un grenadier.

*Louis* Duverger, marquis de La Rochejacquelein, général français, frère du précédent, chef de la dernière armée vendéenne, né le 29 nov. 1777, mort au Pont-des-Mathes (près de Saint-Gilles) le 4 juin 1815. Sous la Révolution, il émigra à l'armée de Condé, puis passa au service de l'Angleterre et servit en Amérique; il fit, comme capitaine de grenadiers, cinq campagnes contre les nègres de Saint-Domingue. Revenu en France, il épousa en 1801 la veuve du marquis de Lescure. Le gouvernement de Napoléon tenta vainement de lui faire reprendre du service; en 1808, l'abbé de Pradt, évêque de Poitiers, vint à Clisson et fit les plus grands efforts pour le décider à servir l'empereur, mais ne put le séduire par ses promesses. Après la retraite de Moscou, Louis XVIII lui fit dire de soulever la Vendée par Latour, un agent du comité royaliste de Bordeaux. La Rochejacquelein se rendit aussitôt en Poitou, en Anjou, en Touraine, pour préparer une entente avec les autres chefs royalistes; il faillit être arrêté, mais put rejoindre le duc d'Angoulême à Saint-Jean-de-Luz et le conduisit à Bordeaux; le 10 mars, il rapportait ses instructions, et le drapeau blanc fut arboré sur le clocher de Saint-Michel. Il leva une compagnie de cavalerie, prit possession de La Teste et allait se rendre en Vendée pour prendre le commandement, quand, le 10 avr., l'autorité du roi fut reconnue. Il vint à Calais et fut nommé maréchal de camp et chargé du commandement des grenadiers à cheval de la maison du roi. Après le 20 mars 1815, il passa en Angleterre et débarqua avec des armes à Croix-de-Vic, le 15 mai, sur les côtes de Vendée; il souleva 15.000 Vendéens très mal armés : il remporta d'abord un petit avantage sur le général Grosbon, mais attaqué par le général Travot et, le 4, par la colonne du général Estève, il fut tué d'une balle dans la poitrine.

*Marie-Louise-Victoire* de Donnissan, marquise de La Rochejacquelein, femme du précédent, née à Versailles le 25 oct. 1772, morte à Orléans en 1857. Fille unique du marquis de Donnissan et filleule de Madame Victoire, tante de Louis XVI, elle épousa à dix-sept ans son cousin, le marquis de Lescure. Après le 10 août, elle l'accompagna en Vendée où elle distribuait les cocardes blanches, partageant les dangers de son mari, qui, blessé à Cholet, mourut dans ses bras. Elle resta avec l'armée vendéenne jusqu'à la déroute de Savenay et échappa aux républicains à force de courage; elle s'enfuit en Espagne. Après 1795, elle revint en France, lors de l'armistice, vivre dans la retraite dans son château de Citran, et dut s'expatrier de nouveau après Fructidor. Remariée en 1801 au marquis de La Rochejacquelein, elle dut s'exiler encore après le 20 mars 1815 et apprit la mort de son second mari en revenant en France. Elle publia des *Mémoires* (Bordeaux, 1815, réed. en 1889), relatant l'héroïsme de ceux dont elle avait porté le nom.

*Henri-Auguste-Georges* Duverger, marquis de La Rochejacquelein, sénateur français, fils de Louis, né le 28 sept. 1805, au château de Citran (Gironde), mort le 7 janv. 1867. Il sortit de Saint-Cyr en 1823, fit la campagne d'Espagne dans le 18e régiment de chasseurs à cheval, puis entra dans le 1er régiment de grenadiers à cheval de la garde royale. Nommé pair de France dès 1815, il se distingua en 1828 (à Diebitsch, dans les Balkans), pendant la campagne de Turquie qu'il fit comme volontaire dans l'armée russe. Après la révolution de 1830, il démissionna de la Chambre des pairs et se retira dans ses terres où il s'occupa d'entreprises industrielles; en 1842, il fut envoyé à la Chambre par l'arr. de Ploërmel (Morbihan); il siégeait à l'extrême droite. Après le 25 févr. 1848, il fut un des premiers légitimistes qui tentèrent de concilier les principes monarchiques de la légitimité avec les droits de la souveraineté populaire, et se rallia à la République; il fit partie de la Constituante, et en mars 1849 de l'Assemblée législative; il fonda l' « Association générale de patronage et de mutualité au profit des classes ouvrières ». Opposant aux congrès légitimistes de Londres (1843), d'Ems (1849), et de Wiesbaden (1850), il fut violemment pris à partie et outragé par le parti officiel légitimiste pour son attitude et ses opinions. Lors du coup d'Etat, il protesta d'abord, mais se rallia bientôt à Napoléon III qui le nomma sénateur le 31 déc. 1852. Les légitimistes ne lui pardonnèrent jamais sa conduite, malgré l'éloquence intransigeante avec laquelle il défendit au Sénat la cause du pape, et bien qu'il fît une opposition violente à la politique impériale.

*Julien-Marie-Gaston* Duverger, marquis de La Rochejacquelein, fils du précédent, homme politique français, député, né à Chartres le 27 mars 1833, mort en 1897. Conseiller général des Deux-Sèvres sous l'Empire, il a été élu représentant à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871 dans les Deux-Sèvres. Légitimiste fougueux, et adversaire ardent de Thiers, il s'est associé à tous les votes réactionnaires et a aidé à sa chute. Il a voté la proposition demandant le rétablissement de la monarchie. Aux élections du 20 févr. 1876, il ne battit que de peu de voix le républicain Bernard à Bressuire (Deux-Sèvres); invalidé, il fut réélu le 21 mai. Il vota constamment contre la République, approuva le coup d'Etat parlementaire du 17 mai 1877, approuva le ministère de Broglie-Fourtou et fut réélu le 14 oct. 1877 à Bressuire; invalidé de nouveau, il fut battu le 2 févr. 1879 par le candidat républicain; mais le 21 août 1881, il fut réélu contre le républicain sortant à Bressuire et siégea de nouveau à l'extrême droite. En 1885, il échoua avec la liste monarchiste des Deux-Sèvres au scrutin de ballottage. Mais aux élections du 22 sept. 1889, faites au scrutin uninominal, il fut réélu toujours à Bressuire, dans son ancienne circonscription. En 1893, il fut de nouveau réélu. Ph. B.

BIBL : *Henri de La Rochejacquelein et la Guerre de Vendée, d'après des documents inédits;* Niort, 1890. — NETTEMENT, *Vie de Mme la marquise de La Rochejacquelein;* Paris, 1876.

**ROCHEJEAN.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 378 hab.

**ROCHELLE** (La) (*Rupella, Rochella*). Ch.-l. du dép. de la Charente-Inférieure; 28.376 hab. (22.426 aggl.). Sur la côte occidentale de la rade des Basques, au fond de la petite anse septentrionale formée par les pointes de Chef-de-Baie au N. et des Minimes au S., à l'extrémité d'un pays de marais desséchés; tête du canal de La Rochelle à Marans. Stat. de chem. de fer, à 467 kil. de Paris par Fontenay-le-Comte. Ville maritime, deux ports, quartier maritime. Evêché suffragant de Bordeaux; cinq paroisses et une succursale; Eglise réformée consistoriale. Place de guerre de 1re classe, dont relèvent les ouvrages : la batterie de la Pointe-des-Minimes, les batteries de Chef-de-Baie et de Saint-Marc. Ch.-l. de subdivision militaire du 18e corps d'armée (Bordeaux); direction d'artillerie avec arsenal; 138e régiment d'infanterie territoriale; 21e bataillon des douanes (V. CHARENTE-INFÉRIEURE).

Grand séminaire, lycée, école normale d'institutrices, école primaire supérieure publique de filles, 9 écoles publiques, 12 écoles privées (ferme-école de Puilboreau, com. voisine, 1849). Bibliothèques : de la ville (45.000 vol. et 900 manuscrits environ); coopérative (4.000 vol.), fondée en 1869 ; archives départementales : civiles, en 5 séries; ecclésiastiques, en 5 séries. Muséum et Jardin des plantes, musées d'ethnographie, d'archéologie (1872), de peinture (1841), avec nombre de toiles de maîtres (Abel de Pujol, Gervex, Corot, Rousseau, Auguin de Rochefort, Pinel de La Rochelle, Fromentin, Bouguereau, etc.). Théâtre, Chambre de commerce, succursale de la Banque de France, conseil de prud'hommes, interprètes, 16 consulats, prison départementale. *Hôpital* général (1673-88) *de Saint-Louis* (pop. moy., 400 personnes), *hôpital militaire d'Aufrédi* (1203), érigé en 1811 en hôpital militaire sur l'emplacement de l'ancienne aumônerie fondée par Aufrédi ; asile des aliénés (1829) dans le faubourg de Lafont. Distribution d'eau de 54 lit. par seconde, soit environ 165 lit. par jour et par habitant.

Industrie, Commerce. La Rochelle possédait au siècle dernier de nombreux établissements industriels, des raffineries de sucre, des faïenceries, des verreries, etc. La perte de la colonie de Saint-Domingue a réduit l'industrie à la manipulation des productions locales. Les marais salants des environs mêmes tendent à disparaître, étant trop peu rémunérateurs. Les huîtres sont élevées près de la côte et font l'objet d'un grand commerce; aux environs, il est un grand nombre de bouchots pour la culture des moules qui est très productive. La pêche est active et fournit des poissons frais. Il existe une usine à thon mariné. Fours à chaux, usines à ciment (6), briqueterie, fonderies de fer et de cuivre, ateliers de construction mécanique, chantiers de construction de navire, scieries à vapeur (2), brasseries, fabriques de glace, pour la conservation et l'expédition du poisson frais, usines (3) d'agglomérés de charbon de terre ou briquettes, raffinerie de pétrole, fabrique de produits chimiques, d'engrais, de biscuits de mer, d'huile de poisson (3), de toiles métalliques (2), d'avirons, de cordages, de filets, ateliers de grosse chaudronnerie. — Foire le 1er juil. (8 jours).

Le commerce est surtout maritime. Son passé est glorieux. « La Rochelle, disaient en 1789 les députés de l'Aunis, est la première ville qui ait entrepris les voyages de long cours, elle a formé nos premières colonies, elle avait établi le Canada et elle avait le plus contribué à l'établissement de la Louisiane. » (V. Cavelier de la Salle.) Elle exploita plus tard le commerce d'Afrique et celui de Saint-Domingue. Mais elle entra ensuite dans une période de décadence, due aux événements extérieurs. De nos jours, l'énergie des négociants rochelais a ouvert une nouvelle période d'activité qui ramène à leur ville son ancienne prospérité ; un nouveau port a été construit à la Pallice, au S.-O. de Laleu, rattaché à la com. de La Rochelle.

Port. — Le port de La Rochelle est placé au fond d'une baie, qui a 2.500 m. de longueur sur 1.300 m. de largeur, et au milieu de laquelle est le chenal (40 m. de long). Par l'avant-port, quai de 36 m., on accède à gauche, entre les tours Saint-Nicolas et de la Chaîne, au port d'échouage (3 hect. 29 ares de superficie et 752 m. de quai), à droite dans le bassin à flot extérieur. Viennent ensuite 3 bassins à flot à écluses : le bassin intérieur ou vieux bassin (prof. 3m,96 à 5m,86 selon la marée ; surf., 1 hect. 35 ares) s'ouvrant sur ce port d'échouage ; le bassin extérieur ou nouveau bassin (prof., 7m,49 à 5m,49; surf., 3 hect. 4 ares, 838 m. de quais, cale de carénage) ; le bassin d'arrivée sur le canal de Marans, communiquant, d'une part, avec le bassin extérieur et, d'autre part, avec le bassin de chasse et ce canal.

Le port de La Rochelle est complété par celui de La Pallice, riverain de l'Océan, distant de 8 kil. de la ville. Il a été inauguré le 6 août 1890 (V. Pallice). Dans la statistique de la navigation et du commerce. il y a lieu de réunir les données afférentes aux deux ports. L'importation porte sur les houilles anglaises, les vins d'Espagne et d'Algérie, le pétrole de Philadelphie, les nitrates dn Chili, etc. L'exportation est assez faible. Le cabotage est actif avec les ports de l'Océan (sel marin, superphosphates, vins, poissons, chaux, denrées coloniales, etc.). Les recettes de la douane ont été en 1898 de 1.213.000 fr. à La Rochelle et 1.401.210 fr. à la Pallice pour les droits d'importation.

La chambre de commerce perçoit une taxe de péage de 0,25 par tonne qui a produit 66.807 fr. dans les deux ports en 1898. A La Pallice, il existe un chantier de réparation pour les bateaux en fer et les vapeurs. La pêche a occupé 205 navires du port de La Rochelle jaugeant 4.737 tonnes et montés par 827 hommes (en 1898), il en est venu environ le double des ports voisins. Les principales espèces de poissons ont été : thons, merlus, soles, mulets, rougets, grondins, raies, etc. Le marché de La Rochelle est le plus important de la côte O. En 1898, il a été vendu à la criée 4.900 tonnes de poissons représentant une valeur de 3.626.000 fr.

La statistique place La Rochelle et La Pallice ensemble au 9e rang d'importance d'après le tonnage des entrées et des sorties réunies pour 1898. Résumé général du mouvement maritime : entrées, La Pallice, 1.808 navires (398.365 t.), La Rochelle, 3.617 n. (345.830 t.) ; les deux ports, 5.425 n. (744.195 t.) ; sorties, La Pallice, 1.812 n. (398.505 t.), La Rochelle, 3.615 n. (345.708 t.) ; les deux ports, 5.427 n. (744.273 t.). Les deux ports, entrées et sorties, 18.852 n. (1.488.468 t.). — Le mouvement maritime commercial a donné (pour les deux ports) : commerce extérieur, importation, 413.489 t.; exportation, 39.438 t.; total, 452.927 t. Cabotage, entrées, 84.890 t. ; sorties, 48.819 t. ; total, 133.700 t. Commerce extérieur et cabotage, tonnage effectif, 586.627 t.

Effectif total de la marine marchande au 31 déc. 1898, voiliers, 241 n. (9.743 t.); vapeurs, 21 n. (12.941 t.).

La ville et les monuments. — Quoique relativement moderne, La Rochelle a conservé un aspect original et quelque peu sévère. Ses rues étroites, dont plusieurs sont bordées de galeries en arcades ou de *porches*, possèdent plusieurs maisons et hôtels de la Renaissance et un grand nombre d'édifices anciens, la plupart monuments historiques. Nous citerons par époque : au xiie siècle, les restes de la *Commanderie du Temple* et des détails de la *tour Saint-Nicolas*. Au xive siècle, la *tour de la Chaîne* (1375) doit son nom à la chaîne qui y était attachée et qui fermait le chenal la nuit; un arc brisé la reliait, au-dessus du chenal, à la tour Saint-Nicolas. Elle est reliée, d'autre part, par une ancienne courtine, à une troisième *tour* du xve siècle, celle *de la Lanterne* (1445-76), dont le nom indique la destination ; elle a 50 m. de haut, sa flèche dentelée lui donne une apparence gothique. On l'appelle quelquefois la tour des Sergents de La Rochelle, car ils y furent enfermés. De ce même siècle sont des *maisons* en bois et ardoises, dans diverses rues et places, l'*enceinte* de l'hôtel de ville, et les *clochers* Saint-Sauveur, Saint-Barthélemy, la *porte* de l'Oratoire, etc. La *tour de la Grosse-Horloge*, qui était percée dans les remparts, date du xive ou du xve siècle, moins les couronnements, qui sont de 1746. Au xvie siècle appartiennent : le *pavillon Henri II* à l'hôtel de ville ; la *maison* dite *Henri II* ou de Diane de Poitiers, charmant hôtel de la Renaissance ; d'autres *maisons* de cette époque, se distinguant par les sentences bibliques gravées sur leurs frises ou par leurs cheminées sculptées. L'*hôtel de ville* (mon. hist.), le monument le plus remarquable de La Rochelle, est du xviie siècle. Il est précédé sur deux de ses côtés d'un mur d'enceinte du xve siècle, avec portes gothiques, mâchicoulis, créneaux et tour d'angle. Les bâtiments datent de 1595 à 1607, et sont d'un style Renaissance d'une originalité réelle. Les façades sur la cour montrent des colonnes doriques ou toscanes cannelées ; sur un portique

précédant le principal escalier, un pavillon avec campanile porte une statue en faïence émaillée (par Deck) de Henri IV. *Portes* du Palais de justice ; portes de ville ; les *fortifica-*

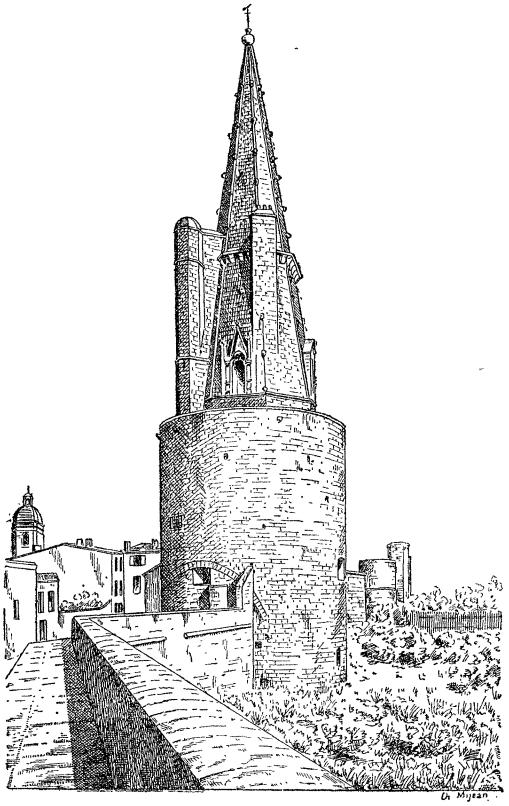

Tour de la Lanterne, à La Rochelle.

*tions*, œuvre de Vauban (1689), forment une enceinte continue de 5.410 m., elles sont percées de sept portes ; *chapelle* du collège ; maisons diverses. Au XVIIIe siècle se rapportent : la façade du *Palais de justice;* la *Bourse* (1760-85) ; le clocher de l'Oratoire ; *Saint-Sauveur*

Hôtel de ville (Galerie du rez-de-chaussée), à La Rochelle.

(1660-1718) ; la *cathédrale de Saint-Louis* (1742-62), bâtie sur les plans de Jacques Gabriel, a pour clocher celui de l'ancienne église Saint-Barthélemy, assez belle tour du XVe siècle. L'ancien *palais épiscopal* a été converti en musée et contient la bibliothèque ; *Fontaines de Navarre* (1670) et *du Pilori* (1722). La *place d'Armes*, devant la cathédrale, avec allées d'arbres, est fort grande ; elle a porté jadis le nom de place du Château, à cause du château de Vauxclair que les Rochelais enlevèrent aux Anglais en 1372, et qu'ils démolirent pour conserver leur indépendance ; les *remparts*, qui font presque entièrement le tour de la ville, sont plantés de deux rangées d'ormes. En dehors de l'enceinte, il est de superbes promenades : le *Mail*, grande avenue constituée par une vaste pelouse ombragée de quatre rangées d'ormes séculaires, mène aux *bains de mer* et confine au parc Charruyer.

Histoire. — A l'origine, La Rochelle s'est élevée sur une sorte de cap rocheux allongé au milieu de vastes marais. Son nom de *Rupella* apparaît pour la première fois au Xe siècle, dans un acte du duc d'Aquitaine, Guillaume Tête d'Etoupes, en 981. La bourgade dépendait des domaines des barons de Châtelaillon Guillaume IX d'Aquitaine, après avoir réduit le baron de Châtelaillon, Isambert (1127), et avoir saccagé sa capitale, qui devait plus tard être détruite par la mer, songea à faire de *Rupella* la ville principale de l'Aunis. Il y bâtit un château fort, concéda aux habitants le droit de commune et leur accorda de nombreux privilèges. C'est ainsi que La Rochelle est née au XIIe siècle de la ruine de Châtelaillon, l'ancienne capitale de l'Aunis. Son importance s'accrut rapidement. Sous la domination anglaise, après le mariage d'Eléonore ou Aliénor d'Aquitaine avec Henri II, de nouvelles franchises lui furent octroyées par ces souverains. La commune de La Rochelle était administrée par un corps de ville composé d'un maire, de 24 échevins et de 76 pairs, dont la charge était viagère. Cette espèce de sénat se recrutait lui-même par voie d'élection. Le maire, élu chaque année, exerçait une véritable souveraineté pendant la durée de sa charge. Ces privilèges faisaient de La Rochelle comme une république et ses institutions la rendirent puissante, à la fois trafiquante et guerrière.

La Rochelle était demeurée fidèle à Jean sans Terre, et c'est dans son port que ce prince aborda, en 1206 et en 1214, pour tenter de reprendre les domaines confisqués par Philippe-Auguste. Prise en 1224 par Louis VIII, elle ne retomba au pouvoir de l'Angleterre qu'en 1360, en vertu du traité de Brétigny. Mais l'esprit des Rochelais avait changé. « Nous obéirons aux Anglais des lèvres, dirent les magistrats de la commune quand ils reçurent les ordres du roi de France, mais les cœurs ne s'en mouvront. » Aucune faveur d'Edouard III ne put altérer en eux ce sentiment de la nationalité. En 1372, ils refusèrent leur concours à la flotte anglaise du comte de Pembroke, laquelle fut détruite par la flotte castillane. Du Guesclin prit alors successivement les villes du Poitou et de la Saintonge qui lui ouvraient leurs portes. Comme une forte garnison anglaise gardait La Rochelle qui aurait voulu en faire autant, une ruse du maire, Chaudrier, sut faire sortir cette garnison du château (château de Vauclair), que les Rochelais leur reprirent. Charles V garantit de nouveau tous leurs privilèges. Les Anglais, sans essayer de reprendre la ville, fortement mise en état de défense, inquiétaient ses abords. Ainsi, en 1404, une flotte anglaise s'empara de 40 navires à peine sortis du port. Ce fait prouve en même temps le développement du commerce et de la navigation de la cité. C'était de ce port que Béthencourt partit pour aller conquérir, en 1402, les Canaries. Louis XI affectionnait La Rochelle et favorisa son commerce ; il l'avait visitée en 1472. Sous François Ier, il y eut une révolte, causée par les exactions du comte de Jarnac et l'accroissement excessif de la gabelle. Elle fut réprimée. Après un nouveau soulèvement, en 1568, la province devait obtenir le rachat de ces droits, moyennant une somme considérable. La constitution rochelaise fut modifiée par François Ier, en 1535, d'une façon défavorable, mais elle fut rétablie dans sa forme primitive, treize ans après, par Henri II.

C'est vers l'année 1534 que les opinions de Calvin se répandirent dans l'Aunis. Elles devaient trouver un terrain favorable dans l'esprit indépendant des Rochelais, dont la ville devint la métropole et le rempart de la Réforme. Ce fut une question à la fois politique et religieuse. Du-

rant les guerres de religion, La Rochelle joue un grand rôle, si bien que son histoire est en partie celle de France. Il suffira donc d'indiquer ici les principaux faits. Après le massacre de la Saint-Barthélémy, les Rochelais, exaspérés, achevèrent de se mettre en défense et de se préparer à la guerre. Dès le mois de décembre suivant (1572), Biron investit la place, et le duc d'Anjou, frère de Charles IX arriva le 12 fév. 1573. Les assiégés, commandés par La Noue, résistèrent, et obtinrent le maintien de leurs privilèges et le plein excercice de leur culte par la *paix* dite *de La Rochelle* (V. NANTES [Edit de]).

Sous Louis XIII, les guerres religieuses recommencèrent. Les Rochelais crurent pouvoir braver le roi et Richelieu en s'alliant aux Anglais, et ils offrirent à *Buckingham* (V. ce nom), qui projetait l'attaque de l'île de Ré, leur port, leurs arsenaux et leurs corsaires. Mais Richelieu intervint à temps. Le 5 août 1627, une déclaration royale fut lancée contre les rebelles, et, le 15 août, une armée, commandée provisoirement par le duc d'Angoulême, vint asseoir son camp devant la ville. Le 12 oct., le roi et le cardinal arrivèrent à leur tour. Tout de suite, ce dernier se rendit compte de la situation. Il avait devant lui une population résolue de farouches et intrépides corsaires, grossie encore par les zélés huguenots des contrées environnantes. La place elle-même, couverte de deux côtés par des marais et d'un troisième par le port, n'était abordable que sur moins d'un tiers de sa circonférence, et des bastions formidables, des fossés inondés par l'eau de la mer et défendus par des demi-lunes, protégeaient cette partie de l'enceinte. Un siège en règle s'imposait. Richelieu en fit commencer les opérations dès les premiers jours de novembre. Du côté de la terre, une immense ligne de circonvallation de trois lieues de tour, flanquée de onze forts et de dix-huit redoutes, isola complètement La Rochelle. Les travaux en furent confiés au duc d'Angoulême et aux maréchaux de Bassompierre et de Schomberg, qui se partageaient l'armée. Du côté de la mer, où le péril était plus grand — car il fallait à tout prix empêcher les communications avec la flotte anglaise, un instant éloignée — une digue, de l'exécution la plus hardie, fut construite, afin de fermer l'entrée du port. L'idée première en avait été donnée par Métezeau, architecte du roi, et par Tiriot, maître maçon à Paris. De 747 toises de longueur, et toute en pierres sèches, elle était ouverte au milieu pour le passage des marées et portait à chaque extrémité quatre batteries appuyées par d'autres établies sur la terre ferme. En moins de six mois, ce gigantesque travail fut terminé. En même temps, les effectifs de l'armée royale étaient portés à 25.000 hommes, parfaitement approvisionnés et merveilleusement disciplinés. Le cardinal avait, d'ailleurs, présidé en personne à tous ces préparatifs. Tour à tour général, amiral, ingénieur, munitionnaire, intendant, comptable, il communiquait à son état-major, en mitre et en froc, le feu sacré qui l'animait, et lorsque, le 10 févr. 1628, Louis XIII, las et inquiet de sa santé, retourna, malgré ses objurgations, à Paris, il le laissa « son lieutenant général en l'armée ». Les Anglais ne s'étaient, d'ailleurs, pas remontrés, et les assiégés n'avaient rien essayé pour gêner les travaux des assiégeants. Le 12 mars, Richelieu, qui sentait des orages se former du côté de l'Italie, résolut de brusquer le dénouement et tenta une surprise, qui ne réussit pas. Dans les premiers jours d'avril, le roi reprit le chemin de La Rochelle et, le 25, la ville fut sommée, en son nom, par un héraut, d'avoir à se rendre. Elle avait élu maire, le 3 mars, le fameux *Guiton* (V. ce nom), homme de bronze, aussi incapable de peur que de pitié, et elle refusa de recevoir l'envoyé de Louis XIII. Un moment, le roi et le cardinal pensèrent à entourer la tranchée et à préparer l'assaut. Mais on s'exposait à un échec, et on convint de s'en tenir au blocus. Le 11 mai, la flotte anglaise, forte d'une cinquantaine de bâtiments, parut dans les eaux de Ré sous les ordres du comte de Denbigh, beau-frère de Buckingham. Elle trouva la rade de La Rochelle barrée, en avant de la digue, par 29 vaisseaux et une nuée de barques et de chaloupes armées. De l'autre côté, vers la ville, une seconde estacade flottante de 37 vaisseaux enchaînés et une flottille de barques armées s'opposaient à toutes tentative de jonction de la part des Rochelais. Le 18, les Anglais virèrent de bord, aux yeux des Rochelais consternés, mais toujours aussi résolus. Dès la fin de juin, la misère commença à sévir. Les vivres étaient épuisés, et l'armée royale repoussait impitoyablement les malheureux que Guiton faisait chasser hors des remparts, comme bouches inutiles. Le 30 sept., une nouvelle flotte anglaise se présenta, forte, celle-là, de 520 voiles et portant de nombreux émigrés huguenots. Ludley, qui la commandait, dut se retirer, le 5 oct., avec des pertes considérables. Enfin, le 28 oct., la capitulation fut signée. De 18.000 hab., la population se trouvait réduite à 5.000, et 136 hommes seulement étaient encore en état de tenir leurs armes. Aucune vengeance ne fut exercée contre les Rochelais, ni contre leur maire, et la démolition des remparts fut seule exigée, ainsi que le rétablissement du culte catholique. La Rochelle cessa dès lors de jouer un rôle politique.

En 1685, la révocation de l'édit de Nantes fit perdre à la ville 5.000 hab. et lui porta un coup dont elle ne s'est pas relevée. Il n'y eut pas de faits notables pendant la Révolution et la Terreur, et il n'y eut qu'une part indirecte aux guerres de Vendée, le département voisin. Pendant l'Empire, les corsaires rochelais firent une rude guerre au commerce anglais. L'empereur vint deux fois visiter la ville ; il y transféra le ch.-l. du dép. de la Charente-Inférieure, auparavant établi à Saintes. Sous la Restauration, quatre sous-officiers du 45e régiment de ligne, récemment arrivés de Paris à La Rochelle, avaient organisé une *vente*, association imitée du carbonarisme. Dénoncés, ils périrent, à Paris, sur l'échafaud (21 sept. 1822). On les désigna sous le nom des « quatre sergents de La Rochelle ». Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit du commerce de La Rochelle, de son développement, de sa décadence et de son avenir.

HOMMES CÉLÈBRES. — La Rochelle a vu naître : Alex. Aufrédi, armateur et philanthrope (m. en 1220) ; Pierre Doriole, chancelier de France sous Louis XI (1407-85) ; Jean Guiton (1585-1654) ; Pierre Mervault, écrivain (1607-75) ; le capitaine calviniste Benjamin de Soubise (1583-1642) ; Tallemant des Réaux (1619-92) ; l'historien protestant Tessereau (1626-91) ; le jurisconsulte Valin (1675-1765) ; Réaumur (1683-1757) ; l'astronome Désaguliers (1683-1744) ; l'acteur Larive (1747-1827) ; Fleuriau de Bellevue (1761-1862) ; Dupaty, magistrat et philanthrope (1746-88) ; Seignette, chimiste (1632-98) ; Nicolas Venette, médecin (1633-98) ; Billaud-Varennes (1760-1819) ; le baron de Chassiron, auteur du canal de Niort à La Rochelle (1755-1825) ; l'amiral Duperré (1775-1846) ; le botaniste Bonpland (1773-1858) ; le naturaliste Dessalines d'Orbigny (1778-1856) ; le paléontologiste Alcide d'Orbigny, fils du précédent (1803-57) ; le romancier Gustave Drouineau (1798-1878) ; Eugène Fromentin, écrivain et peintre (1820-76) ; William Bouguereau (né en 1825).

ÉVÊQUES. — Le diocèse de La Rochelle, formé par le dép. de la Charente-Inférieure, a été érigé le 7 mai 1648. Le siège épiscopal était précédemment à Maillezais, et à l'ancien diocèse on ajouta le pays d'Aunis et l'île de Ré, détachés du diocèse de Saintes. Supprimé en 1790, cet évêché fut rétabli en 1802 : il est suffragant de Bordeaux, et porte le titre de *La Rochelle et Saintes*, en vertu d'une autorisation du Saint-Siège du 30 avr. 1852.

*Liste des évêques* : Jacques II Raoul, évêque de Maillezais, en 1646, puis de La Rochelle, 1648-1661 ; Henri IV Marie de Laval de Boisdauphin, 1661-1693 ; Charles-Madeleine Frezeau de la Frezelière, 1693-1702 ; Etienne de Champflour, 1702-1724 ; Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, 1725-1729 ; Augustin-Roch de Menou de Char-

nizay, 1729-1767; François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, 1768-1789; Jean-Charles de Coucy, 1790; Jean-François Demandolx, 1802-1804; Gabriel-Laurent Paillou, 1805-27; Joseph Bernet, 1827-35; Clément Villecourt, 1835-55; Jean-François-Anne-Thomas Landriot, 1856-66; Léon-Benoît-Charles Thomas, 1867-84; Pierre-Marie-Etienne Ardin, 1884-92; François-Joseph-Edwin Bonnefoy (nommé le 26 nov. 1892).

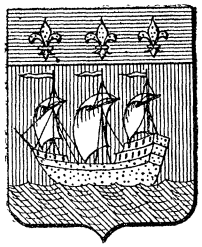

Armes de La Rochelle.

Armoiries : *De gueules, à un navire d'argent aux voiles éployées, voguant sur des ondes au naturel.* Devise : *Servabor rectore deo.* Ch. D. et L. S.

**Confession de foi de La Rochelle** (V. CONFESSION GALLICANE, t. XII, p. 383).

BIBL.: AMOS-BARBOT, *Histoire de La Rochelle*, jusqu'en 1573. — CAURIANA, *Commentaires du siège de La Rochelle en 1573.* — GAUFFITEAU, *la Digue ou le Siège et la Prise de La Rochelle;* Bordeaux, 1629. — MERVAULT, *Journal des choses les plus remarquables qui se sont passées au dernier siège de La Rochelle*, 1644. — TESSEREAU, *Hist. des réformes de La Rochelle de 1660 à 1685;* Leyde, Amsterdam, 1688. — HUET, *Commentaire sur la coutume de La Rochelle*, 1688. — VINCENT, *Réformation à La Rochelle* de 1531 à 1587; Rotterdam, 1693. — ARCÈRE, *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aunis*, 1756. — VALIN, *Autre commentaire* [sur la coutume de La Rochelle...], 1765-68. — DUPONT, *Hist. de La Rochelle*, 1830. — GENET, *Relation du siège de Rochelle par le duc d'Anjou*, 1848. — DE RICHEMONT, *Essai sur l'origine et les progrès de la Réformation à La Rochelle*, 1859-72. — JOURDAN, *Ephémérides histor. de La Rochelle*, 1861-71. — DELAYANT, *Historiens* de La Rochelle, 1863. — CALLOT, *La Rochelle protestante*, 1863. — DE RICHEMONT, *La Rochelle et ses environs*, 1866. — Du même, *les Marins rochelais*, 1870. — DELAYANT, *Histoire des Rochelais*, 1870. — DELMAS, *Eglise réformée de La Rochelle*, 1870. — LANCELOT, *La Rochelle et son arrondissement*, 1871. — DE RICHEMOND, *Siège de La Rochelle* 1872. — BOUQUET DE LA GRYE, *Etude hydrographique de la baie de La Rochelle...*, 1877. — DELAYANT, *Bibliographie rochelaise*, 1882. — *Notices sur La Rochelle*, à l'occasion du Congrès de 1882. — DE BEAUCÉ et THURNINGER, *Notice sur le port de La Rochelle*, dans *Ports marit. de France*, 1885, t. VI, 1re partie. — GARNAULT, *le Commerce rochelais au* XVIIIe *siècle*, 1888. — Georges MUSSET, *Guide du touriste... à La Rochelle et aux environs*, 1898. — Du même, Texte de la *France-Album, La Rochelle*, mai 1900.

**ROCHELLE** (La). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel; 400 hab.

**ROCHELLE** (La) (*Rochela*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey; 144 hab. Carrières de pierre. L'ancien château a été pris et détruit par le duc de Bourgogne Eudes IV en 1341; le château actuel a été bâti, sur l'emplacement de l'ancien, en 1703. La seigneurie a donné son nom à une vieille famille de chevalerie comtoise (XIIIe-XIVe siècle), puis a passé aux de Vergy (XVe), aux de Clermont d'Amboise (XVIe), aux de Toulongeon (XVIIe) et aux Bavoux de Larret (XVIIIe). LEX.

**ROCHEMAILLET** (Gabriel-Michel de La), jurisconsulte français, né à Angers en 1561, mort le 9 mai 1642. Après avoir brigué quelque temps une chaire de professeur de droit qu'il ne put obtenir faute de vacance, il entra au barreau de Paris. Il commençait à s'y faire une place distinguée quand une surdité naissante l'obligea à renoncer à la barre pour se consacrer aux travaux de cabinet. Auteur de plusieurs ouvrages, de La Rochemaillet est surtout connu par ceux qu'il édita. C'est ainsi qu'il revisa la *Collection des édits et ordonnances des rois de France par Fontana, conduite par lui de Henri III à Louis XIII inclusivement* (1611, 4 vol. in-fol.), et la *Conférence des ordonnances et édits royaux par Guénois* (1606, 1616, 1678, 3 vol. in-fol.). Comme œuvres exclusivement personnelles, il publia : *le Code Henri III* (Paris, 1622, in-fol.); *Coutumes générales et particulières de France et des Gaules* (1640, in-fol.), réimprimé depuis, etc. Il s'employa aussi activement aux diverses éditions publiées à Paris après 1604, du livre *la Sagesse*, dû à Charron, son intime ami.

**ROCHEMAURE** (*Ruppesmaura*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, au pied de la montagne volcanique de Chenavari (alt., 508 m.), sur une des buttes basaltiques qui surplombent le Rhône, en face de Montélimar; 1.043 hab. Gare du chemin de fer de Lyon à Nîmes. Relié à la rive gauche par un pont suspendu. Vignes, mûriers, filatures de soie. Il y avait des ateliers de silex du temps des fusils à pierre. Figure dans les itinéraires romains sous le nom de *Fontes Collarionis*. On y a trouvé beaucoup de monnaies et plusieurs inscriptions romaines. Ce lieu fut le berceau des Monteil-Adhémar qui allèrent fonder Montélimar, de l'autre côté du Rhône. Il passa des Guigues-Adhémar aux Bermond d'Anduze, puis aux Lévis-Ventadour, barons de la Voulte, lesquels étaient représentés aux Etats du Vivarais par le bailli de la Voulte et le consul de Rochemaure. Le château, dont les ruines très pittoresques dominent l'ancien castrum et le bourg moderne, repoussa en 1621 une attaque des protestants conduits par Blacons. Au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle suburbaine de Saint-Laurent, on lit sur une plaque de pierre de 25 centim. de hauteur sur 40 de largeur l'inscription :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| S | A | T | O | R |
| A | R | E | P | O |
| T | E | N | E | T |
| O | P | E | R | A |
| R | O | T | A | S |

qui a été signalée en d'autres endroits, notamment au Puy en Velay et au château de Loches, en Touraine, et qui a été l'objet d'interprétations diverses. La meilleure paraît être celle de Jules Quicherat qui, reconnaissant là une inscription *boustrophédon*, l'a lue à la manière dont les bœufs tracent leurs sillons, c.-à-d. la première ligne de gauche à droite, la seconde de droite à gauche, et ainsi de suite, et il a trouvé l'affirmation répétée d'une pensée éminemment philosophique et morale : *Sator opera tenet* et *Tenet opera sator*. De quelque côté que l'on retourne l'inscription, on retrouve toujours la devise qui correspond à l'adage : *Comme on a semé l'on cueille*, ou, selon une formule plus moderne : *A chacun selon ses œuvres.* A. MAZON.

BIBL. : *Notice sur Rochemaure*, dans la *Revue du Vivarais*, 1895.

**ROCHÉNARD** (La). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Mauzé; 525 hab.

**ROCHEPAULE.** Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Agrève; 2.009 hab.

**ROCHEPOSAY** (Henri-Louis CHASTEIGNIER DE LA), prélat français, né à Tivoli (Italie) le 6 sept. 1577, mort le 30 juil. 1651. Son père, qui passait pour très érudit, avait été l'ami de tous les savants de son temps, De Thou, Chrétien, Muret et Scaliger. Ce dernier fut précepteur de La Rocheposay qui resta lié avec lui malgré la différence de religion. Ordonné prêtre par le cardinal de Retz, il succéda en 1611 à l'évêque de Poitiers dont il avait été coadjuteur : en 1614, il s'opposa par la force à l'entrée du prince de Condé et de ses troupes dans Poitiers. Il assista à l'assemblée des notables de 1627, tenue à Rouen sous la présidence de Gaston de France, puis à l'assemblée générale du clergé de 1628. Il mit ensuite le plus grand zèle à combattre en Poitou « les erreurs de Calvin ». Le procès d'Urbain Grandier eut lieu à Poitiers sous son épiscopat, et l'on a prétendu qu'il fut sa victime avant d'être celle du cardinal de Richelieu. Il a laissé des *Axiomes de philosophie et de théologie* et une *Nomenclature* des cardinaux qui ont écrit. Ph. B.

**ROCHEPOT** (La). Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay, sur une colline; 515 hab. Ce village doit son nom à la famille Pot qui en possédait la seigneurie, et que l'un de ses membres, Philippe Pot, grand sénéchal de Bourgogne, rendit célèbre par le rôle qu'il joua aux Etats généraux de 1484. De la famille Pot, la terre de La Rochepot passa par mariage à la maison de Montmorency et fut érigée en comté en 1742. Il y avait autrefois à La Rochepot un prieuré dépendant de l'abbaye de Flavigny. Ruines d'un château du XIIIe siècle, construit par Alexandre de Bourgogne, prince de Morée, restauré par René Pot au XVe siècle. L'église paroissiale renferme les tombeaux des anciens seigneurs. Au *Creux de Virey*, grotte avec cristallisations.

BIBL.: COURTÉPÉE, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2e édit., t. II, p. 344.

**ROCHER.** I. ARCHITECTURE. — La masse isolée d'une roche, se détachant en partie d'une chaîne de montagnes ou de simples collines et que l'on appelle *rocher*, fut de tous temps utilisée pour l'établissement d'ouvrages défensifs, de forteresses destinées à la protection des routes ou des cours d'eau, et aussi pour l'emplacement de cités fortifiées, dites dans l'antiquité *acropoles*. Au moyen âge, les donjons et les châteaux-forts furent également élevés sur des rochers. Mais on a souvent utilisé des rochers factices pour servir de soubassement à des motifs d'architecture : ainsi le bloc de granit sur lequel se dresse la statue de bronze de Pierre le Grand, à Saint-Pétersbourg; le soubassement de la fontaine de Trevi à Rome, ou encore pour faire des grottes, des fontaines ou imiter des roches naturelles dans les parcs et les jardins de plaisance (V. ROCAILLAGE).

II. ANATOMIE (V. CRÂNE).

III. ZOOLOGIE (V. MUREX).

**ROCHER.** Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Largentière; 406 hab.

**ROCHER-BLANC** (V. ISÈRE, t. XX, p. 988).

**ROCHER** (Pierre GUÉRIN DU), archéologue français (V. GUÉRIN DU ROCHER).

**ROCHEREAU** (Le). Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vouillé; 795 hab.

**ROCHERS** (Les). Château du dép. d'Ille-et-Vilaine, com. d'Argentré-du-Plessis, à 6 kil. S.-E. de Vitré. Construit vraisemblablement du XIIe au XIVe siècle, il est célèbre surtout par le séjour de Mme de Sévigné. Il se compose d'un corps de logis principal, de style gothique, flanqué de deux tours et d'une tourelle en poivrière contenant la cage de l'escalier. A côté, une quatrième tour renferme la chapelle, que fit élever l'abbé de Coulanges dans un style analogue à celui du corps principal. Presque tout l'extérieur et une grande partie de l'aménagement intérieur du château des Rochers ont, du reste, été conservés dans le même état que du vivant de Mme de Sévigné. Son propriétaire actuel est le comte Hay des Nétumières.

**ROCHERULLÉ** (Armand-Pierre-Félix DESLONGRAIS), homme politique français (V. DESLONGRAIS).

**ROCHES** (Col des). Passage du Jura suisse, dans le cant. de Neuchâtel, au S.-O. du *Locle* (V. ce mot); la vallée du Locle, qui est plutôt une déclivité sans issue du sol, s'appuie ici sur une barrière de rochers qui la ferme complètement et la sépare de la vallée ou plutôt des gorges du Doubs. On a pratiqué dans cette barrière de rochers une belle voûte, qui met en communication la Suisse et la France par le col des Roches, même un chemin de fer, la ligne de Chaux-de-Fonds-Morteau. Comme la région contient des eaux souterraines, un certain Jonas Sandoz eut l'idée de les utiliser pour faire marcher des moulins ; il nettoya et élargit les excavations souterraines, entama les rochers, agrandit les cavernes, pratiqua des passages horizontaux et verticaux et parvint à y faire marcher quatre moulins et un battoir superposés. Le moulin supérieur peut encore être utilisé ; on peut suivre les méandres de cette curieuse excavation qui s'enfonce à une grande profondeur. Dr GOBAT.

**ROCHES.** Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Châtelus; 1.403 hab.

**ROCHES** ou **ROCHES-LÈS-BLAMONT.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Blamont; 392 hab.

**ROCHES.** Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir; 152 hab.

**ROCHES** (Les) ou **LES ROCHES-L'ÉVÊQUE.** Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire; 521 hab. Le village, creusé au pied des escarpements du plateau qui domine la rive droite du Loir, constitue un des groupes d'habitations troglodytiques les plus curieux de la France entière : plus de la moitié de la population, en effet, est logée dans des grottes artificielles, qui forment, avec les ruines d'une chapelle romane, taillée aussi en partie dans le roc, et les restes de remparts bâtis sous François Ier, un ensemble fort original et très pittoresque. — A 2 kil. N.-E., abondante source du Grand-Ris, et, tout près, pavillon du XVe siècle, restes du château de Boydan, manoir de Chauffour.

**ROCHES-DE-CONDRIEU** (Les). Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (S.) de Vienne; 851 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabr. de mèches de sûreté pour mineurs, de sparterie.

**ROCHES-SUR-MARNE.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Saint-Dizier, rive g. de la Marne et du canal de Haute-Marne, en face de Chamouilley; 458 hab. Territ. traversé par la voie ferrée Blesme-Chaumont. Carrières, forges. Le château fort qui dominait la vallée a disparu; la seigneurie relevait des princes de Joinville.

**ROCHES-SUR-ROGNON.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt; 602 hab. Fabrique de chaises. Tréfilerie et pointerie.

**ROCHESERVIÈRE.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon; 2.030 hab. C'est près de Rocheservière que le général Lamarque battit, le 20 juin 1815, pendant les Cent-Jours, les Vendéens, qui s'étaient de nouveau insurgés.

**ROCHESSAUVE.** Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Chomérac; 826 hab.

**ROCHESSON.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Saulxures; 1.032 hab.

**ROCHESTER.** Ville et port d'Angleterre, comté de Kent, sur la r. dr. de la Medway, près de l'embouchure de cette rivière ; 26.290 hab. (1891). Stat. du chem. de fer de Londres à Ramsgate et à Douvres, avec embranchement sur Maidstone. Rochester forme, avec *Chatham* (V. ce nom), dont elle n'est séparée que par une limite conventionnelle, et avec la petite ville de Strood, qui est de l'autre côté de la Medway et à laquelle elle est reliée par un pont de fer, une agglomération totale de plus de 65.000 hab. Le port comptait, en 1894, 1.058 bâtiments de commerce jaugeant 61.261 tonneaux et 36 bateaux de pêche. Rochester tire d'ailleurs presque toute son activité de Chatham et de ses établissements militaires. Il s'y construit seulement quelques bateaux. On y trouve aussi des pêcheries d'huîtres assez importantes. — Belle cathédrale, dont l'origine remonte au commencement du VIIe siècle et qui, reconstruite au XIe siècle, puis restaurée au XIIIe siècle, après un incendie, l'a été de nouveau, il y a une trentaine d'années, par Scott; église Saint-Nicolas des XVe et XVIIe siècles ; château en ruines du XIIe siècle; hôtel de ville du XVIIe siècle. — Rochester est très ancienne. Ses premiers habitants l'appelaient *Dubris*, nom que les Romains transformèrent en *Durobrivæ*, puis les Saxons en Hrofeceastre. Ethelred, roi de Kent, l'érigea en comté. Dans les dernières années du règne de Jean sans Terre, son château fut pris par Louis de France, mais, en 1264, Simon de Montfort tenta vainement de s'en emparer et dut lever le siège.

**ROCHESTER.** I. Ville des Etats-Unis, Etat de New York, ch.-l. du comté de Monroe, sur les deux rives du Genesee, à 11 kil. de son embouchure dans le lac Ontario, et sur le canal de l'Erié à New York; 133.896 hab. (1890),

dont 20.000 Allemands environ. Point de croisement de plusieurs lignes de chemins de fer. Port de navigation intérieure accessible aux grands bateaux du lac. La ville, aux rues larges et se coupant à angles droits, est bien construite. Elle est traversée, sur 3 kil. et demi, par le Genesee, qui y forme trois cascades de 20 m., 7 m. et demi et 25 m., utilisées comme force motrice. Elle possède de belles églises et plusieurs autres édifices remarquables : l'hôtel de ville, avec sa tour de 53 m., le palais de justice, la banque, richement décorée, le *Powers Building*, avec une galerie de tableaux et une tour de 62 m., le bâtiment de distribution des eaux, dont les sept étages sont terminés par une terrasse d'où l'on découvre tout le lac. Les établissements d'instruction sont nombreux : université, académie libre, séminaire, athénée, grande bibliothèque, etc. Une douzaine de parcs, spacieux et bien entretenus, agrémentent les différents quartiers, et la campagne environnante est couverte, jusqu'à 8 kil., de jardins et de vergers, produisant chaque année pour plus de 5 millions de fr. de fleurs, de fruits et de légumes. D'une façon générale, du reste, Rochester manifeste une exceptionnelle prospérité. Elle la doit, d'une part, à ses moyens de communication de toute sorte : lac, canal, chemins de fer, qui, en même temps qu'ils déterminent une grande activité commerciale, développent la production industrielle, assurée de débouchés faciles ; d'autre part, aux chutes du Genesee, qui procurent une force motrice peu coûteuse. La confection des vêtements tient la première place : plus de 200 fabriques y sont occupées. Viennent ensuite, dans l'ordre de leur importance, les manufactures de chaussures, les moulins, les brasseries, les fonderies, les ateliers de construction de machines, les fabriques de cigares, celles de produits chimiques, les scieries, etc. La production totale de ces diverses industries était déjà évaluée, en 1892, à 325 millions de fr. et elle croît rapidement, de même que la population ; Rochester, dont la création remonte à 1810, n'était encore, en effet, en 1834 qu'un village et comptait à peine, en 1870, 62.000 hab. — L.-H. Morgan, le célèbre sociologue, y est né.

II. Ville des Etats-Unis, Etat de Minnesota, ch.-l. du comté d'Olmsted, sur le Zumbro ; 5.321 hab. (1890). Croisement de deux lignes du Chicago-Nord-Ouest. Important commerce de blé, minoteries, élévateurs.

III. Ville des Etats-Unis, Etat de New Hampshire, comté de Strafford, sur l'un des bras de la Piscataqua ; 7.396 hab. avec le township (1890). Croisement de trois lignes de chemins de fer. Grandes fabriques de flanelles.

IV. Ville des Etats-Unis, Etat de Pennsylvanie, comté de Beaver, au confluent de l'Ohio et du Beaver ; 3.649 hab. (1890). Stat. du chem. de fer de Pittsburg à Lawrence. Verreries, briqueteries, houillères, carrières de pierres.

**ROCHESTER** (Henry Wilmot, comte de), homme d'Etat anglais, né le 2 nov. 1612, mort à Sluys le 19 févr. 1658. Capitaine au service de la Hollande en 1635, il prit part à la seconde guerre d'Ecosse, représenta Tansworth au Long Parlement, et pour avoir manifesté des sympathies trop vives pour la cause de l'armée fut enfermé à la Tour (1641) et expulsé des Communes. Au commencement de la guerre civile, il rejoignit le roi, fut blessé à Worcester, commanda la cavalerie à Edgehill (1642), s'empara de Marlborough et infligea une défaite sanglante à sir William Waller à Roundway Down (13 juil. 1643). Nommé lieutenant général et créé baron, en récompense de ses brillants services, il se montra si ambitieux et si arrogant qu'il eut les rapports les plus tendus avec lord Digby, avec Colepeper, avec le prince Rupert. Charles Ier finit par le prendre en grippe, et comme Wilmot était passé maître en intrigues, on réunit assez d'indications pour l'accuser de songer à imposer son autorité à la fois au roi et au Parlement. Il fut arrêté, mais les officiers pétitionnèrent en sa faveur et on lui permit de se rendre en France (1647). A Paris, il rencontra lord Digby et se battit en duel avec lui, puis il se tint tranquille jusqu'à l'avènement de Charles II. Un des conseillers le plus écoutés du nouveau roi, il se tint à ses côtés dans les combats, et après la bataille de Worcester il l'aida à s'échapper et passa avec lui sur le continent (oct. 1651). Charles, reconnaissant, le créa comte de Rochester en 1652 et l'employa dans toutes sortes de missions diplomatiques. Il fut notamment, l'âme des conspirations contre le protecteur et dirigea en personne la tentative malheureuse de Marston-Moor (8 mars 1655). Il s'enfuit à grand'peine sous un déguisement. Il fut colonel d'un des régiments de l'armée levée en Flandres par Charles II en 1656, et fut enterré à Bruges.

*John* Wilmot, second comte, né à Ditchley (Oxfordshire) le 10 avr. 1647, mort le 26 juil. 1680, fils du précédent. Passionné pour la littérature il poussa assez avant ses études. A dix-huit ans, il se présentait à la cour et en 1665 participait, comme volontaire, à l'expédition navale dirigée contre la Hollande. Il ne se distingua pas moins par son courage que par la dissolution de ses mœurs. Charles II l'aimait fort et il joua un rôle actif dans la plupart des nombreuses aventures amoureuses du souverain. Spirituel, tournant admirablement le vers léger, Rochester composait des poésies obscènes et des satires mordantes qui n'épargnaient même pas les maîtresses royales. Il connut les pires folies et se vautra dans les plus crapuleuses débauches. En 1665, il demanda en mariage Elisabeth Malet, la plus jolie et la plus riche héritière des comtés du Nord. Repoussé, il enleva la jeune fille, fut arrêté et enfermé à la Tour. Mais en 1667, il épousait tout de même miss Malet. Rochester devint gentilhomme de la Chambre et s'amusa à jouer au Mécène, fit représenter des pièces de poètes obscurs, lança la fameuse actrice Mrs Barry et après une vie aussi agitée finit presque saintement. Ses poésies légères et ses satires, écrites avec goût et avec esprit, ont été réunies, mais d'une manière fort incomplète : *Poems on several occasions* (1680, in-8) ; *Works* (1714, in-12) ; *Remains* (1718, in-12) ; *Poetical works* (1731-32, 2 vol.), etc. Sa correspondance a été éditée sous le titre de *Familiar Letters* (1685). R. S.

Bibl. : R. Parsons, *Sermon preached at the funeral of J. earl of Rochester;* Oxford, 1680, in-4, trad. en allem. sous le titre : *Der bekehrte Atheist;* Hambourg, 1707, in-12. — G. Burnet, *Some passage of the life and death of J. earl of Rochester;* Londres, 1680, in-8 ; nouv. éd., 1876, in-8 ; trad. en français, 1716, in-12 ; en allemand, en hollandais. — H. de La Ferrière, *Un favori de Jacques Ier, Rochester*, dans *Nouvelle Revue*, 1894, t. XIX.

**ROCHET.** I. Archéologie. — Sorte de tunique, de casaque, que les hommes et les femmes portaient, dès l'époque carolingienne, comme vêtement de dessus (*rock*) et qui se confond souvent, au moyen âge, avec la cotte (V. Costume, t. XII, p. 1159 et suiv.). Le même mot désigne encore le mantelet que mettent, dans les cérémonies, les pairs d'Angleterre.

II. Ornement ecclésiastique (V. Surplis).

III. Mécanique. — Le mécanisme appelé *roue à rochet* a pour objet de produire un mouvement de rotation autour d'un axe dans un sens déterminé, sans permettre le mouvement en sens contraire. La roue est montée sur un arbre cylindrique guidé par des tourillons qui lui laissent sa mobilité autour de son axe. Elle présente sur son pourtour des cannelures obliques, en forme de dents de scie, qui constituent les *rochets*. Un plateau, dont le centre est également situé sur l'axe de rotation, peut glisser à frottement doux autour de l'arbre. L'une des faces du plateau est en contact avec la roue, et il est pourvu d'un doigt, ou *cliquet*, qu'un ressort applique contre les cannelures. Quand le mouvement de l'arbre a lieu dans un sens convenable, le cliquet se trouve engagé dans le fond de l'un des rochets, et le plateau participe par suite au mouvement de rotation. Mais quand la rotation de l'arbre a lieu dans le sens opposé, le cliquet glisse à chaque instant sur les faces obliques des cannelures, et le plateau demeure immobile. Ce dispositif est employé notamment pour le remontage des pendules. L. Lecornu.

**ROCHET** (Louis), artiste français, né à Paris en 1813, mort à Paris en 1878. Fils d'un sculpteur, sculpteur lui-même et élève de David d'Angers, il débuta au Salon de 1835 et travailla sans interruption ; sa dernière œuvre, *Notre-Dame de Savoie*, fut exposée après sa mort. Sa création la plus connue est la statue équestre de *Charlemagne*, placée au parvis de Notre-Dame. Il s'appliqua à l'étude des langues et de l'histoire naturelle ; il a publié : un *Manuel de langue chinoise vulgaire* (1846) ; *Sentences, maximes et proverbes mandchoux et mongols* (1875).

Son frère et collaborateur, *Charles* Rochet, peintre et sculpteur, est l'auteur des ouvrages suivants : *Mémoire sur la loi des proportions du corps humain et l'emploi qu'en ont fait les artistes grecs* (Paris, 1876) ; *Sur le type de l'enfant dans l'art et dans la science* (Paris, 1877) ; *Essai d'une monographie du type du Romain ancien* (Paris, 1868) ; *Traité d'anatomie, d'anthropologie et d'ethnographie appliquées aux Beaux-Arts* (Paris, 1886) ; *la Figure humaine* (Paris, 1892).

Bibl. : Louis Rochet; *Notice historique sur le grand groupe équestre en bronze de Charlemagne*, Corbeil, 1896.

**ROCHETAILLÉE** (*Rocataillia*, *Rupescissa Rochitailla*). Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. S.-E. de Saint-Etienne ; 952 hab., où sur un rocher de quartz blanc se dresse un vieux château du XII^e siècle. Rochetaillée appartenait à l'ancienne famille de Jarez, dont une fille l'apporta en dot, au XIV^e siècle, à la famille de Montrond qui la posséda jusqu'en 1644. A cette époque, la terre fut vendue à la famille stéphanoise des de Forcieu. Louis XIV, en nov. 1656, l'érigea en baronnie au profit de cette famille, dont un membre, Jean de Forcieu, la transmit par substitution à Jacques Bernou de Nantas, dont descendent les barons actuels de Rochetaillée. La ville de Saint-Etienne a profité de ce que le Furan coule, en amont de Rochetaillée, entre des parois à pic pour y construire en 1866 une digue en talus de 56 m. de hauteur sur 49 m. d'épaisseur à la base, et y retenir les eaux de la rivière en deux réservoirs dont le premier contient 1.600.000 m. c. d'eau, et le second 1.300.000 qui servent à l'alimentation de la ville située à 5 kil. plus bas. M. Dumoulin.

**ROCHETAILLÉE** (*Rupes scissa*, rocher fendu) (*Barrois*). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive, en amphithéâtre sur deux coteaux boisés (forêt. d'Arc) séparés par la vallée d'Aujon : d'où son nom. Rochetaillée formait avec Chameroy une baronnie qui relevait d'Arc. E. Ch.

**ROCHETAILLÉE.** Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Neuville ; 346 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**ROCHETOIRIN.** Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de La Tour-du-Pin; 693 hab.

**ROCHETREJOUX.** Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Chantonnay; 824 hab.

**ROCHETTE** (La). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Entrevaux; 272 hab.

**ROCHETTE** (La). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. du Gap, cant. de La Bâtie-Neuve; 271 hab.

**ROCHETTE** (La). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Martin-de-Valamas; 555 hab.

**ROCHETTE** (La). Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld; 609 hab.

**ROCHETTE** (La). Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. d'Aubusson; 650 hab.

**ROCHETTE** (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Dié, cant. (N.) de Crest; 243 hab.

**ROCHETTE** (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies; 296 hab.

**ROCHETTE** (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry ; 1.292 hab. Stat. de chem. de fer. Eau minérale ferrugineuse. Fabrique d'acide gallique, de pâte à papier. Ruine de la chartreuse de *Saint-Hugon*.

**ROCHETTE** (La). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (S.) de Melun; 159 hab.

**ROCHETTE** (Simon Chardon de La), érudit français (V. Chardon de la Rochette).

**ROCHETTE** (Désiré-Raoul), dit *Raoul-Rochette*, archéologue français, né à Saint-Amand-Mont-Rond (Cher) le 9 mars 1790, mort à Paris le 3 juil. 1854. Fils d'un médecin, il fit ses classes à Bourges, entra en 1807 à l'Ecole normale supérieure et fut pourvu, en 1810, d'une chaire d'histoire au lycée Louis-le-Grand. Un prix que lui décerna en 1813 l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour son *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques* attira sur lui l'attention. En déc. 1815, Guizot le choisit pour le suppléer dans sa chaire d'histoire moderne de la Faculté des lettres. Quelques mois après, le gouvernement, auquel il donnait chaque jour des gages du plus absolu dévouement, le nommait, par ordonnance, membre de l'Académie des inscriptions, en même temps que rédacteur du *Journal des Savants*, puis, et cumulativement, en 1818 conservateur des médailles et des antiques à la Bibliothèque nationale, en 1820 censeur royal. Toutes ces faveurs, la dernière surtout, indisposèrent ses auditeurs; des troubles éclatèrent à son cours, qui dut être suspendu par arrêté ministériel, et, en 1824, il changea la suppléance de la chaire d'histoire contre celle de la chaire d'archéologie, dont il devint titulaire en 1826. En 1838, il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts, qui le choisit, l'année suivante, comme secrétaire perpétuel. Il était, en outre, membre associé ou correspondant de la plupart des académies étrangères. Le gouvernement provisoire de 1848 lui retira ses fonctions de conservateur du Cabinet des médailles, mais il lui laissa sa chaire d'archéologie. Il avait épousé, en 1810, l'une des filles du sculpteur Houdon. Raoul Rochette a été, de son vivant, très critiqué et même violemment attaqué. Ses ennemis — et ils étaient nombreux — lui reprochaient de chercher le succès dans la politique et dans les relations mondaines. Il n'en a pas moins été un antiquaire et un érudit de premier ordre et il a réalisé, dans le domaine des arts, d'importantes découvertes. Il possédait, en outre, un talent d'improvisateur remarquable et une parole chaude, qui attirèrent, jusqu'à la fin, à ses leçons un public d'élite. Son œuvre écrite est considérable. Elle comprend, outre des articles et des dissertations insérés dans le *Journal des Savants*, dans la *Revue des Deux Mondes*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, dans la *Revue de Paris* et dans divers autres recueils, de nombreux ouvrages parus à part : *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques* (Paris, 1815, 4 vol.) ; *Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien* (Paris, 1822); *Lettres sur la Suisse* (Paris, 1826, 3 vol.); *Histoire de la révolution helvétique de 1793 à 1803* (Paris, 1823, 3 vol.); *Monuments inédits d'antiquité figurée* (Paris, 1828); *Pompéi, choix d'édifices inédits* (Paris, 1828-30); *Cours d'archéologie* (Paris, 1828-35); *Peintures antiques inédites* (Paris, 1836); *Tableau des catacombes de Rome* (Paris, 1837), etc. On lui doit enfin une édition nouvelle du *Théâtre des Grecs* du P. Brumoy (Paris, 1820-25, 16 vol.) et une traduction de l'*Italie avant les Romains* de Micali, qui souleva de vives critiques. L. S.

**ROCHETTE** (Poictevin de La). Famille d'hommes politiques français. — *Ernest* (1804-76), riche propriétaire de la Loire-Inférieure, fut élu en 1848 représentant du peuple et, rentré dans la vie privée sous l'Empire, reparut en 1871, à l'Assemblée nationale, où il siégea à l'extrême droite. Il était, en dernier lieu, sénateur inamovible. — *Athanase-Louis-Antoine* (1873-79), son fils, servit de 1861 à 1868 dans les dragons pontificaux et, pendant la guerre de 1870, fut lieutenant d'un régiment de mobi-

lisés. En 1876, il fut envoyé à la Chambre par la 2e circonscription de Saint-Nazaire, soutint le cabinet de Broglie et fut réélu en 1877. — *Ernest-Léon-Zacharie*, né en 1847, frère du précédent, le remplaça à la Chambre des députés, où il siégea également à droite.

**ROCHETTE** DE LA MORLIÈRE (Jacques), homme de lettres et aventurier français (V. LA MORLIÈRE).

**ROCHEUSES** (Montagnes) (V. AMÉRIQUE, CANADA, ETATS-UNIS).

**ROCHEVILLE.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Bricquebec; 482 hab.

**ROCHHOLZ** (Ernst-Ludwig), historien suisse, né à Ansbach le 3 mars 1809, mort à Aarau le 29 oct. 1892. D'origine allemande, Rochholz fit ses études à Munich. En 1834, il s'enfuit en Suisse, devint professeur à Hofwyl, puis à Bienne, et enfin à Aarau où il vécut dès 1835. Il fut rédacteur du recueil de la Société argovienne d'histoire, conservateur au musée cantonal d'antiquités. On lui doit une quantité de travaux historiques, parmi lesquels il faut citer: *Eidg. Liederchronik, Der neue Freidank, Schweizersagen aus den Aargaus, Deutsche Volks und Heldenbücher, Histoire du couvent de Muri*, etc.

**ROCHLITZ.** Ville d'Allemagne, royaume de Saxe, cercle de Leipzig, ch.-l. du district du même nom, sur la Mulde de Zwickau, à 170 m. d'alt.; 6.847 hab. (1895). Croisement de plusieurs lignes de chemins de fer. La ville possède trois églises, dont une du XIe siècle, un vieux château avec deux tours (les *Rochlitzer Jupen*), deux belles places et plusieurs établissements d'instruction. Elle a une garnison (3 escadrons de uhlans). La principale industrie est la fabrication des étoffes de laine et de coton. Il y a aussi des manufactures de cigares, de jeux de cartes, de chaussures. Près de Rochlitz, au *Rochlitzer Berg* (massif boisé de 340 m. d'alt.), grande carrière de porphyre. — D'origine serbo-wende, Rochlitz fut brûlée par l'empereur Henri II. Le 2 mars 1547, l'électeur de Saxe, Jean Frédéric, la prit, après un combat acharné, au margrave de Brandebourg, le duc Albert, mais il se la fit reprendre, à son tour, peu de temps après, par le duc Maurice.

**ROCHON** (Alexis-Marie de), astronome et physicien français, né à Brest le 21 févr. 1741, mort à Paris le 5 avr. 1817. Fils d'un aide-major des ville et château de Brest, il fut destiné à l'état ecclésiastique et pourvu, tout jeune, du prieuré de Saint-Martin-la-Garenne, près de Mantes; mais sa passion pour les sciences exactes et pour les voyages l'empêcha de prendre les ordres et il ne fut jamais que clerc tonsuré, bien qu'il se fît communément appeler « l'abbé Rochon ». En 1765, il fut nommé bibliothécaire de l'Académie royale de la marine, à Brest. En 1766, il reçut le titre d'astronome de la marine et, en cette qualité, accomplit, durant les années qui suivirent, trois grands voyages de missions: le premier, en 1767, au Maroc; le deuxième, de 1768 à 1770, à Madagascar, à l'Ile de France et aux Seychelles, dont il reconnut les parages et où il effectua de nombreuses observations, notamment celle du passage de Vénus sur le soleil (2 juin 1769); le troisième, de 1771 à 1773, également à l'Ile de France. En 1774, il fut créé, en récompense de ses services, garde du cabinet de physique et d'optique du roi, établi à la Muette. Dans ces paisibles fonctions, qu'il partageait avec J.-B. Leroy, il eut tout le loisir de s'adonner à l'étude. Ses remarquables travaux sur l'optique datent, du reste, pour la plupart, de cette époque, ainsi que toute une série d'autres recherches sur les sujets les plus variés, et, en 1787, il fut appelé à succéder au P. Boscovich comme astronome-opticien de la marine. Dépouillé de toutes ses places par la Révolution, il se retira dans sa ville natale et y fit élever dans le port, en 1796, un observatoire, dont il fut nommé directeur. En 1802, il revint à Paris et, en 1805, il obtint l'autorisation d'y résider définitivement, avec logement au Louvre, tout en conservant sa situation de directeur de l'observatoire de Brest. Il avait été reçu en 1771 membre de l'Académie des sciences de Paris, dont il faisait déjà partie comme correspondant depuis 1765, et en 1795, il fut compris dans la nouvelle organisation de l'Institut. « Rochon est le premier, dit Malus, qui ait utilisé pour les arts les phénomènes de la double réfraction. » Tout le monde connaît l'application ingénieuse qu'il en a faite au *prisme* de cristal (V. ANALYSEUR, t. II, p. 940) et au *micromètre* ou *lunette* (V. MICROMÈTRE, t. XXIII, p. 940) qui ont gardé son nom. Ce dernier instrument, qu'Arago proclame l'un des plus merveilleux que les astronomes aient imaginés, fut inventé en 1777. C'est également à Rochon qu'on doit le *diasporamètre* (V. ce mot). Il le présenta à l'Académie en même temps que le micromètre et s'en servit notamment pour démontrer que la dispersion de la lumière n'est pas la même dans les deux faisceaux d'un même rayon produits par la double réfraction. Il introduisit, d'autre part, l'usage du platine dans la fabrication des miroirs des télescopes et des instruments nautiques. Dans le domaine de l'astronomie proprement dite, il perfectionna les méthodes de détermination des longitudes et calcula l'aplatissement de la nouvelle planète Jupiter, qu'il évalua à 1/16 environ. Outre de nombreux mémoires insérés dans le *Journal de physique* et dans le *Moniteur*, il a publié: *Opuscules mathématiques* (Brest, 1768), recueil de ses communications à l'Académie des sciences; *Recueil de mémoires sur la mécanique et la physique* (Paris, 1783): *Nouveau Voyage à la mer du Sud* (Paris, 1783); *Voyages à Madagascar et aux Indes orientales* (Paris, 1791; 4e éd., 1807; trad. allem. et angl.); *Expériences sur la monnaie coulée et moulée* (Paris, 1791); *Essai sur les monnaies anciennes et modernes* (Paris, 1792), etc. L. S.

BIBL.: DELAMBRE, *Notice sur A.-M. de Rochon* (lue à la séance publ. de l'Académie des sciences du 16 mars 1818).

**ROCHON** DE CHABANNES, auteur dramatique et diplomate français (V. CHABANNES).

**ROCHUS** MARCHONUS, peintre italien (V. MARCONI).

**ROCHY-CONDÉ.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers; 499 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabr. de brosses à dents et de boutons.

**ROCKALL.** Ilot isolé et inhabité de l'océan Atlantique, par 57°35′ lat. N. à 400 kil. O. des îles Hébrides. Politiquement, il dépend de la Grande-Bretagne, et, géographiquement, d'un vaste plateau montagneux, orienté, comme les Féroe, du S.-O. au N.-E. Ce n'est, en fait, qu'une pyramide abrupte, de 100 m. de tour à peine, qui émerge d'une mer toujours agitée et qui apparaît toute blanche des couches de guano qui la recouvrent; mais elle est devenue, depuis une quarantaine d'années, le centre de pêcheries importantes, fréquentées surtout par les Ecossais, qui en rapportent notamment des morues vivantes.

**ROCKAWAY.** Village des Etats-Unis, Etat de New York, à 16 kil. S.-E. de Brooklyn (27 kil. par chemin de fer), sur le *Rockaway Beach*, étroite langue de terre, au S. de Long Island (V. la carte de l'art. NEW YORK, t. XXIV, p. 1027); 1.502 hab. (1890). C'est l'une des plus belles plages et la station de bains de mer la plus fréquentée de l'Amérique du Nord. Nombreux et somptueux hôtels. Services de bateaux à vapeur avec New York.

**ROCKFORD.** Ville des Etats-Unis, Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de Winnebago, sur les deux rives du Rock-River, reliées par quatre ponts; 23.584 hab. (1890), dont 8.000 Scandinaves et 3.000 Allemands. Croisement de plusieurs lignes de chemins de fer. La ville est l'une des plus belles et des mieux situées de l'Illinois. Fondée en 1836, elle n'a commencé à se développer qu'en 1850. Elle possède aujourd'hui de jolis monuments, entre autres le palais de justice, et de nombreux établissements d'instruction. La rivière fournit aux usines la force motrice; aussi l'industrie y est très active: papeteries, minoteries, filatures de coton, fabriques de machines et d'outils agricoles, de montres, etc.

**ROCKHAMPTON.** Ville et port d'Australie, colonie du Queensland, sur le Fitzroy, à 54 kil. de la mer; 20.000 hab.

(en 1891). Rockhampton est la ville la plus importante de la colonie de Queensland, après la capitale, Brisbane. Tête de ligne de la voie ferrée qui part de la mer pour desservir les régions agricoles et minières de l'intérieur du continent australien et qui s'étend actuellement jusqu'à Longreack, à peu de distance de la colonie de l'Australie occidentale. Le port ne reçoit pourtant que des embarcations de faible tirant d'eau qui, seules, peuvent remonter le fleuve. P. Lem.

**ROCKINGER** (Ludwig), historien et archiviste allemand, né à Wurzbourg (Bavière) le 29 déc. 1824. Il a fait son droit à Munich, puis est entré au service des archives de cette ville et, en 1856, a été reçu privat-dozent, Devenu par la suite professeur honoraire de paléographie à l'Université (1873), archiviste de la cour (1876), directeur des archives générales du royaume (1889), il a pris sa retraite en 1894. Il est membre de l'Académie des sciences de Munich (sect. hist.) depuis 1856. Il s'est fait plus particulièrement l'historien de la Bavière et du Palatinat et il a publié, sur ces deux pays, d'importants travaux, qui sont le fruit de patientes recherches et qui font autorité. Ils ont paru, en grande partie, dans les recueils de l'Académie des sciences de Munich. Il a, en outre, donné à part: *Ueber Formelbücher vom 13 bis zum 16ten Jahrhundert als rechtsgeschichtliche Quellen* (Munich, 1855); *Berichte über die Untersuchung von Handschriften des sogen. Schwabenspiegels* (Vienne, 1873-90); *Berthold von Regensburg und Raimund von Peniafort* (Munich, 1877); *Die Pflege der Geschichte durch die Wittelsbacher* (Munich, 1880); *Der Königer Buch und der Sog. Schwabenspiegel* (Munich, 1883); *Ueber die Abfassung des kaiserlichen Land-und Lehnsrechts* (Munich, 1888-90), etc. L. S.

**ROCKINGHAM** (Charles Watson-Wentworth, marquis de), homme d'Etat anglais, né le 13 mai 1730, mort le 1er juil. 1782. Connu dans sa jeunesse sous le titre de vicomte Higham, créé comte de Malton en 1750, il succéda au titre de son père, Thomas Watson-Wentworth, marquis de Rockingham en 1750. Pourvu immédiatement de hauts emplois, il était destiné par sa position et par ses alliances à jouer un rôle politique considérable, bien qu'il fût un orateur des plus médiocres. Il entra dans le parti dirigé par le duc de Newcastle et, en 1763, il fit partie du ministère de coalition où il eut le portefeuille de la trésorerie. Il avait pour secrétaire particulier Edmond Burke. Dans leur politique américaine, par le rappel du *Stamp Act* et d'autres mesures plus libérales, les ministres heurtèrent violemment les sentiments du roi. Aussi la cour se mit-elle à négocier activement avec Pitt, et le résultat de ces négociations fut la démission de Rockingham (1766). Il dirigea alors pendant dix années une très active opposition contre le gouvernement, appuyant tantôt Chatham, tantôt Richmond; à la fin, dégoûté d'efforts sans résultats, il se tint pendant près de deux ans (1776-78) éloigné de la Chambre des lords. Il sortit brusquement de sa retraite en 1778 (9 et 17 mars) pour blâmer la politique de guerre à outrance contre les colonies américaines, pour soutenir Keppel pendant son procès et proposer un vote de remerciement pour ses éminents services (16 févr. 1779), pour s'occuper activement des affaires d'Irlande et censurer le gouvernement coupable de négligence et de mauvaise volonté, pour blâmer la rupture avec la Hollande, etc. Le 27 mars 1782, il consentit à former un nouveau cabinet de coalition qui fut dissous par sa mort (15 juil.). Dans ce court intervalle de temps, il avait réussi à assurer à l'Irlande l'indépendance politique. On a de Rockingham un beau portrait par Joshua Reynolds (National Portrait Gallery). R. S.

Bibl.: G.-Th. d'Albémarle, *Memoirs of the marquis of Rockingham and his contemporaries*; Londres, 1852, 2 vol., in-8. — *Lord Malton's History. Grenville and Rockingham Papers*, dans *Quarterly Review*, mars 1852.

**ROCK ISLAND.** Ville des Etats-Unis, Etat d'Illinois, sur la r. g. du Mississipi, à 5 kil. en amont du confluent du Rock-River; 13.634 hab. (1890). Stat. du chem. de fer de Chicago au Pacifique et terminus de plusieurs autres lignes. Ville de grand commerce, qui tire son nom d'une île de 390 hect., à laquelle elle est reliée, ainsi que Davenport (située en face, sur l'autre rive), par un grand pont et où s'élèvent un arsenal, une fabrique d'armes, des casernes et plusieurs autres établissements militaires. Fabriques de charrues, de papier, de poêles, de tapis; verreries, filatures, brasseries.

**ROCKLAND.** Petit lac pittoresque des Etats-Unis, à 50 kil. au N. de New York et à 1kil,5 de l'Hudson. Un millier d'ouvriers y sont employés, l'hiver, à l'extraction de la glace, dont plus de 200.000 tonnes sont expédiées chaque année sur New York.

**ROCKLAND.** I. Ville des Etats-Unis, Etat du Maine, ch.-l. du comté de Knox, sur la côte O. de la baie d'Owls-Head, qui s'ouvre sur celle de Penobscot; 8.174 hab. (1890). Tête de ligne du ch. de fer de Rockland à Portsmouth. Excellent port, avec chantiers de constructions navales. Chaux renommée.

II. Ville des Etats-Unis, Etat de Massachusetts; 5.213 hab. (1890). Grande fabrique de chaussures.

**ROCKVILLE.** Ville des Etats-Unis, Etat de Connecticut, comté de Tolland, sur le Hockanum, qui y forme une chute de 90 m., utilisée comme force motrice; 7.772 hab. (1890). Embranchement de chemin de fer. Etoffes de laine et de soie, cachemires, guingnan, etc.

**ROCLES.** Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. du Montet; 483 hab.

**ROCLES.** Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Largentière; 780 hab.

**ROCLES.** Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Langogne; 572 hab.

**ROCLINCOURT.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) d'Arras; 613 hab.

**ROCOCO** (Style). Genre décoratif issu du goût du XVIIe siècle pour les rocailles, et qui eut une vogue prodigieuse en France sous la Régence, ainsi que pendant une partie du règne de Louis XV (de 1715 à 1750 principalement); il se répandit un peu plus tard en Allemagne où il fit également fureur presque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et remplaça le style dit *baroque* dont il se rapproche un peu. On trouve le mot rococo, qui était d'usage chez les émigrés à la fin du siècle, pour la première fois, dans l'édition de 1842, du *Dictionnaire de l'Académie française* (où il est appliqué au style décoratif de Louis XV et du début de Louis XVI); maintenant on emploie souvent le mot rococo pour désigner tout ce qui, en architecture et en art, est contourné et démodé.

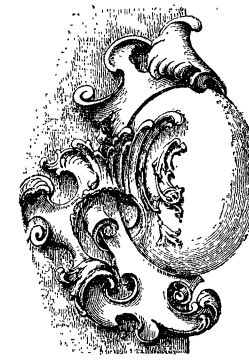

Cartouche, style Louis XV.

Le rococo est un style original, bien à part, et qui ne ressemble à rien de ce qui précède; c'est une manifestation d'art extrêmement curieuse. S'affranchissant des exigences usuelles de la matière employée et de tout principe de construction, il s'appliqua à décorer les surfaces architecturales extérieures et intérieures, le mobilier, l'orfèvrerie, et créa toute une ornementation spéciale; il n'apporta pas de formes nouvelles, mais consista surtout en décoration; un de ses éléments essentiels est l'encadrement, qui tend à remplacer toutes les autres formes de l'architecture; les ornements qui le caractérisent procèdent en grande partie de la forme du coquillage; ils sont arrondis et contournés, avec un caprice et une bizarrerie singuliers, dans l'inattendu desquels on retrouve constam-

ment la forme des volutes, des vasques, des retroussis de carapaces. Au point de vue de l'architecture, les façades sont hérissées de lignes courbes, les frontons recourbés et brisés, les fenêtres encadrées d'une matière arbitraire ; quant à l'ornementation, outre les rocailles et coquilles, elle affectionne les guirlandes de fleurs enlacées de la manière la plus affectée, les meubles aux formes tourmentées ; le goût des chinoiseries dont la barbare délicatesse convient bien à ce style prétentieux, l'a caractérisé aussi pendant un temps. Le rococo n'est pas toujours heureux dans l'architecture : d'ailleurs, il n'y a pas eu proprement un style rococo bien établi pour l'architecture, qui dans cette période présentait à l'extérieur des édifices des formes classiques, sévères et sobres ; cependant, à l'époque du rococo, on donnait fréquemment aux châteaux des formes de fer à cheval, en accordant une importance particulière au bâtiment central. Ce style se prête surtout d'une manière charmante, par sa préciosité, à la décoration des intérieurs ; les espaces sont très bien distribués et raccordés avec aisance par les décorations; toutes les formes rigides et droites sont courbées, dénouées en lignes sinueuses, légères, florescentes, tendrement enlacées ; les peintures se tiennent dans des tons clairs et doux, souvent rosés ; la dorure joue aussi un rôle important. D'une manière générale, on peut dire que l'encadrement y remplace toutes les autres formes de l'architecture. Le rococo eut une influence considérable sur la porcelaine, dont la technique se rapproche de ce style décoratif; nous lui devons en partie les porcelaines de Sèvres et de Saxe.

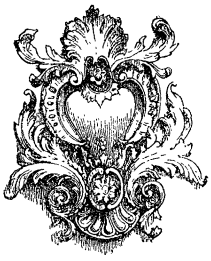

Cartouche du Palais du Louvre.

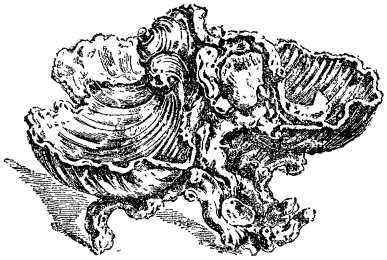

Petite salière rocaille (style rococo).

Panneau de décoration rocaille (style rococo).

L'apparition du style rococo est due certainement à l'amour des rocailles que l'on constate au XVIIIe siècle (V. ROCAILLE) ; c'est ce goût qui exerça sur la décoration du mobilier une grande influence, et fit apparaître à la fin du règne de Louis XIV ce style si original, en réaction contre la symétrie qui depuis la Renaissance avait gouverné l'architecture et la décoration. Dans le siècle de Louis XIV, la tradition antique et classique avait remplacé l'originalité de la Renaissance : on en était revenu aux modèles de l'antiquité romaine en les interprétant avec largeur et pompe, mais aussi avec un peu de boursouflure : le roi Soleil, vêtu en empereur romain et coiffé de son immense perruque, symbolise assez bien cette époque. On considérait l'imitation de la nature par l'art, comme une trivialité. Sous la Régence, tandis que la littérature gardait ses modèles et ses traditions classiques, les autres arts réagirent contre cette convention symétrique et lourde, et le style rococo naquit ; extrêmement original, et plein de charme, bien qu'il tombât souvent dans le maniérisme, l'étrangeté et l'incohérence, il assigna une importance inattendue à l'imitation des accidents de la nature. La rocaille qui, en principe, empruntait ses éléments à la géologie, se mit à chercher aussi ses modèles dans la botanique : les palmes et les rinceaux alternaient avec les légumes et s'associaient aux plus curieuses formes de coquillages dans l'architecture, le mobilier et l'orfèvrerie, cachant les lignes principales sous la végétation la plus capricieuse, prodiguant les courbes et les volutes ; le retour à la nature, qui était au fond du style rococo, disparut bientôt sous le caprice des modifications des artistes. Un des architectes les plus célèbres du genre est l'architecte *Oppenordt* (V. ce nom).

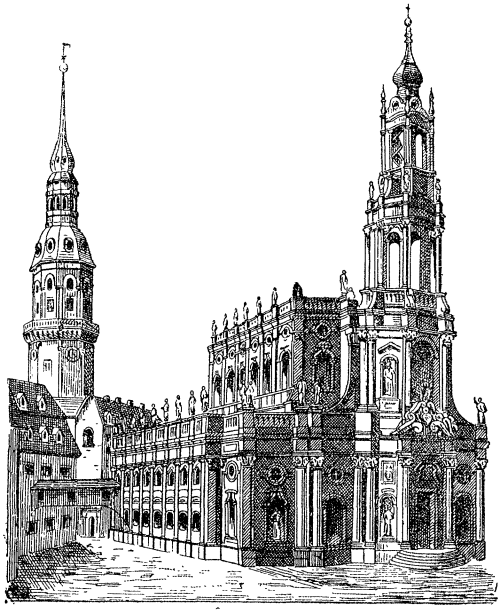

Eglise catholique, à Dresde.

Les principaux dessinateurs-ornemanistes du rococo sont Robert de Cotte, Juste-Aurèle Meissonier, Gilles-Marie Oppenordt, Babel, Leroux et François Cuvilliés. Les doreurs les plus connus de ce style ont été : Nicolas Delaunay, Claude Ballini le Jeune, Thomas Germain et surtout Jacques Roettiers. Les peintres favoris de cette char-

mante forme d'art sont Antoine Watteau, Quentin de Latour, Liotard, Lancret, Pater et Boucher. Le pastel rend à merveille l'âme de ce style. Les principaux types se trouvent dans les châteaux de Versailles, de Bruhl et Benrath-sur-le-Rhin, de Nymphenburg à Munich, le palais de Wurtzburg (1720-44), à Dresde (Zwinger et église catholique), à Potsdam dans le Nouveau Palais et Sans-Souci.

Après la Régence, le rococo perdit beaucoup de sa grâce; son maniérisme s'alourdit et perdit le charme du caprice et de la fantaisie, ainsi que de l'élégance mouvementée de la belle période. Une violente réaction se produisit contre ce style à la fin du XVIIIe siècle, soutenue par le succès qu'obtenait dans les diverses branches de l'art un nouveau style classique, qui envahit à la fois l'ameublement comme les vêtements, le style à la grecque. Plus tard, le rococo revint un instant à la mode à la fois en France et en Allemagne (où le roi Louis II de Bavière l'appliqua à la construction et à la décoration de ses châteaux de Herrenchiemsee et surtout de Linderhof): Paris et Munich ont été les deux centres de ce retour de la mode vers une des créations les plus originales et les plus curieuses de l'art ornemental (V. FRANCE, § *Architecture*). Ph. B.

BIBL.: ZAHN, *Barock, Rokoko und Zopf;* Leipzig, 1873. — SCHUMANN, *Barock und Rokoko*, 1885. — DOHME, *Barock und Rokoko Architekten*, 1892. — LAMBERT et STAHL, *Barock und Rokoko Architekten der Gegenwart;* Stuttgart, 1893, avec figures. — JESSEN, *Das Ornament des Rokoko und seine Vorstufen;* Leipzig, 1896.

**ROCOU, ROCOUYER, ROUCOUYER. I. Botanique** (V. BIXA).

**II. Chimie industrielle** (V. BIXINE et JAUNE, t. XXI, p. 62).

**ROCOURT.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 251 hab.

**ROCOURT.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche; 83 hab.

**ROCQUAIN** (Théodore-*Félix*), historien français, né à Vitteaux (Côte-d'Or) le 3 mars 1833. Ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste paléographe le 4 nov. 1854, il entra en 1858 comme surnuméraire aux archives de l'Empire, où il fut nommé chef de la section administrative le 12 déc. 1882; il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques le 19 déc. 1891. Il a publié *Variations des limites de l'Aquitaine depuis l'an 58 av. J.-C. jusqu'au* Ve *siècle*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (t. XXII, p. 256), et, dans le même recueil, *les Archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise* (t. XXII, p. 505): *Quelques mots sur les « Dictatus papæ »* (t. XXXIII, p. 378). Ses *études sur l'ancienne France* (Paris, 1875, in-12), ont été remarquées ainsi que celles relatives à la Révolution: *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution* (Paris, 1878, in-8); *l'Etat de la France au 18 brumaire* (Paris, 1874, in-12); *Napoléon Ier et le roi Louis* (Paris, 1875, in-8). Mais c'est surtout par ses études sur l'histoire de la papauté que Rocquain s'est acquis un rang distingué parmi les historiens. Il a écrit sur ce sujet : *la Papauté au moyen âge, Nicolas Ier, Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII* (Paris, 1881, in-8); *Philippe le Bel et la Bulle « Ausculta fili »* (Paris, 1883, in-8); *la Cour de Rome et l'Esprit de réforme avant Luther* (Paris, 1893-97, 3 vol. in-8).

**ROCQUANCOURT.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, canton de Bourguébus ; 238 hab.

**ROCQUE** (La). Commune du dép. du Calvados arr. de Vire, cant. de Vassy; 198 hab.

**ROCQUEFORT.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr, d'Yvetot, cant. de Fauville ; 352 hab.

**ROCQUEMONT.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois ; 127 hab.

**ROCQUEMONT.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Saint-Saens; 462 hab. Eglise des XIe et XIIe siècles.

**ROCQUENCOURT.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil ; 344 hab.

**ROCQUENCOURT** (*Cocconis Curtis, Cocconcurtis*, Rocencort, Rogancort, Rocancourt, Roquancourt). Com du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. (O.) de Versailles ; 231 hab. Possédé d'abord par Roccon (d'où son nom), qui fut patrice du royaume sous Thierry III et donna cette terre à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, Rocquencourt appartint ensuite à l'abbaye de Saint-Denis qui l'échangea, en 862, avec plusieurs autres villages, contre Nogent-sur-Seine, alors propriété de l'abbé Louis. Plus tard, sa paroisse fut démembrée de celle de Louveciennes. A la fin du XVIIIe siècle, Madame, comtesse de Provence, fit démolir un château qu'elle y avait acquis d'un riche bourgeois de Paris, pour faire construire à la place celui qu'on y voit aujourd'hui. C'est à Rocquencourt que, le 1er juil. 1815, deux régiments prussiens de la division de Blucher furent attirés en embuscade et battus par le général Excelmans. F. BOURNON.

BIBL. : Abbé LEBEUF, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. III, pp. 156 à 159 de l'éd. de 1883. — A. MAQUET, *Mém. de la Soc. des Sciences morales de Seine-et-Oise*, t. XII, pp. 389 à 402.

**ROCQUES.** Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (1er) de Lisieux ; 238 hab.

**ROCQUIGNY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de La Capelle ; 669 hab.

**ROCQUIGNY.** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien ; 962 hab.

**ROCQUIGNY.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt ; 826 hab.

**ROCROI.** Ch.-l. d'arr. du dép. des Ardennes, sur un plateau élevé (393 m.) entouré de forêts; 2.193 hab. Relié par un chemin de fer à voie étroite à la ligne d'Hirson-Mézières. Grand marché de chevaux ardennais ; beurrerie; fonderies dans les environs, à Hiraumont, Bourg-Fidèle. Rocroi a pour origine une ferme isolée, appelée la Croix-Rau ou la *Rau-Croix* (XIVe siècle). Les privilèges conférés à la ville par Charles VII (26 mai 1419) furent confirmés par la plupart de nos rois jusqu'à Louis XIV. Ville frontière, Rocroi fut fortifié sous François Ier, et les travaux de défense furent complétés sous Louis XIV. Isolé jusqu'à nos jours et resserré dans l'enceinte de ses remparts, Rocroi ne s'est pas développé et a perdu toute valeur comme place forte.

**Bataille de Rocroi.**—Victoire remportée par Louis de Bourbon, duc d'Enghien (plus tard prince de Condé), sur les Espagnols le 19 mai 1643, pendant la période française de la guerre de Trente ans. Le duc, âgé de vingt et un ans, avait pris le commandement de l'armée de Picardie (17 avr.) groupée entre la Somme et l'Oise ; il avait comme lieutenant général le maréchal François de l'Hôpital, gouverneur de Champagne ; Gassion, mestre de camp général, commandait la cavalerie et avait sous ses ordres le colonel baron de Sirot. L'armée espagnole, composée d'éléments très disparates, mais solide surtout par son infanterie, était commandée par don Francisco Melo, ayant pour principaux lieutenants le Luxembourgeois Beck et le Lorrain Fontaine ; à la fin d'avril, elle était établie dans le triangle Lille, Carvin, Valenciennes. Don Francisco Melo voulait s'ouvrir la route de Paris à travers la Champagne, en tournant les places de l'Oise. Le 13 mai, il vint investir Rocroi. Le duc d'Enghien, remontant alors la vallée de l'Oise, puis se portant vers l'Est, concentra son armée dans la vallée du Thon, entre Aubenton et Rumigny, le 17 mai. Le lendemain il marcha sur Rocroi pour débloquer la ville, et, le jour même, le corps commandé par le marquis de La Ferté, qui prit l'offensive, faillit compromettre le sort de l'armée française par un faux mouvement. La bataille s'engagea le 19 dès l'aube. L'aile gauche espagnole commandée par le duc d'Albuquerque fut d'abord dispersée par la cavalerie de Gassion. Cependant notre infanterie de l'aile gauche, refoulée par la cavalerie du comte d'Isembourg, dut reculer; La Ferté était fait prisonnier, le maréchal de l'Hô-

pital hors de combat. Mais tandis que le duc d'Enghien empêchait la déroute par une vigoureuse offensive, Sirot maintenait le centre de l'armée. A la quatrième charge seulement, l'infanterie espagnole fut définitivement enfoncée. La bataille était terminée à 10 heures du matin : Fontaine était tué, le comte d'Isembourg blessé ; les Espagnols comptaient 7.000 à 8.000 morts, 6.000 à 7.000 prisonniers ; ils avaient perdu des canons, des drapeaux, du butin ; Melo et Beck échappaient avec les débris de l'armée dans la direction de Marienbourg, petite forteresse à 6 lieues de Rocroi. Les Français victorieux, dont les pertes s'élevaient à 2.000 tués environ, occupaient Rocroi.

E. Chantriot.

Bibl. : Lepine, *Histoire de la ville de Rocroi ;* Rethel, 1860, in-8.

Bataille de Rocroi. — Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. IV.

**ROD** (Edouard), écrivain suisse, né à Nyon (Vaud) le 31 mars 1857. Ses études littéraires furent commencées à Lausanne, et il les poursuivit à Berlin. En sept. 1878, il arrivait à Paris avec un drame en prose dans sa poche. Voir pour cette époque de sa vie les souvenirs publiés en 1889 et 1890 dans l'*Illustration nationale suisse* sous ce titre : *Mes débuts dans les lettres*. Une brochure, *A propos de l'Assommoir*, un livre, les *Allemands à Paris* attirèrent l'attention des cénacles réalistes. Il publia dans cette manière plusieurs romans, *Palmyre Veulard*, *la Chute de miss Topsy*, *l'Autopsie du docteur Z.*, *la Femme de Henri Vanneau*, *Tatiana Leïlof*, et, le plus connu, *la Course à la mort* (1886). A cette époque, le jeune rédacteur de la *Revue contemporaine* fut appelé à Genève à l'Université comme successeur de Marc Monnier à la chaire de littérature comparée. De cette époque de sa vie datent *Névrosée* (1888) et *le Sens de la vie* (1889), une de ses œuvres les plus lues. Après quelques années d'enseignement, Rod est retourné se fixer à Paris où il collabora à la *Revue des Deux Mondes*, au *Correspondant*, etc. Parmi ses principaux romans, il faut citer : *les Trois Cœurs* (1890), *Scènes de la vie cosmopolite* (1890) ; *Nouvelles romandes* (1891) ; *la Sacrifiée* (1892) ; *la Vie privée de Michel Teissier* (1893) ; *la Seconde Vie de Michel Teissier* (1894) ; *le Silence* (1894) ; *les Roches blanches* (1895) ; *Scènes de la vie Suisse* (1896 ; *Dernier Refuge* (1896) ; *Là Haut* (1897) ; *le Ménage du pasteur Naudié* (1898) ; *Au milieu du chemin* (1900). Dans le domaine littéraire, Rod a publié aussi de nombreuses études : *Giacomo Leopardi* (1888) ; *les Idées morales du temps présent* (1891) ; *Dante* (1891) ; *Stendhal* (1892) ; *Morceaux choisis des littératures étrangères*, *Nouvelles études sur le* XIXe *siècle*, *Essais sur Gœthe* (1898), etc. E. Kuhne.

**RODAGE** (Techn.). C'est l'opération qui consiste à frotter l'une contre l'autre deux pièces de métal ou de cristal pour qu'elles s'adaptent exactement. Elle peut se faire à la main, en interposant ou non entre les deux objets de l'émeri, de la terre pourrie, du gravier, et en les faisant tourner l'un sur l'autre jusqu'à ce que l'on ait obtenu le contact parfait : c'est ainsi, notamment, qu'on procède pour le rodage des clefs de robinets, des bouchons de carafe, etc. Mais dans la grande industrie on a recours aux *machines à roder*, dont le dispositif, assez analogue à celui des machines à raboter (V. Rabotage), comporte essentiellement une plate-forme circulaire horizontale, sur laquelle on fixe la pièce à roder, et un porte-outil mû entre des glissières.

**RODAKOWSKI** (Henri), peintre polonais, né en 1823, mort à Cracovie le 23 déc. 1897. Il fit ses études de peintre à Vienne, puis à Paris (sous la direction de L. Cogniet). Ses portraits et ses tableaux ont attiré de prime abord l'attention générale, grâce à leur sûreté de representation et leur élégance d'exécution ; aujourd'hui Rodakowski est considéré comme un des maîtres de la peinture polonaise. Ses tableaux les plus connus sont : *Sobieski promet de secourir Vienne*, *le Roi Sigismond confirme les privilèges de la noblesse*, *l'Insurrection de la noblesse de 1537* (Wojna Kokosza). Ajoutons-y les portraits : du peintre lui-même, de *Mickiewicz*, de *Dembinski*, du *Comte Raczynski*, du *Prince Adam Czartoryski* et autres. V. Bugiel.

**RODAYS** (Pierre-Fernand de), publiciste français, né au château de Fondjouan, com. de Mur-de-Sologne (Loir-et-Cher), le 19 oct. 1845. Son droit terminé, il débuta dans le journalisme par quelques articles à la *Vie Parisienne*, fonda, en 1867, sous le pseudonyme de *Pierre Jaf*, une petite feuille concurrente, *Paris-Caprice*, qui ne vécut que quelques mois, puis partit en province, et, durant les dernières années de l'Empire fut rédacteur en chef, d'abord, du *Courrier de Saône-et-Loire*, ensuite du *Peuple Breton* et de *la Guerre*. En 1871, il entra au *Figaro*, où il fit la revue des livres, la chronique des tribunaux, et, sous le pseudonyme de *Louis de Coulanges*, une série d'articles de polémique réunis plus tard en un volume : *les Préfets de la République* (Paris, 1872). A la mort de Villemessant (1879), il devint, avec Francis Magnard et Périvier, l'un des trois administrateurs du journal et, à la mort de Francis Magnard (1894), il le remplaça comme rédacteur en chef. Lors de l'affaire Dreyfus, il s'est trouvé en divergence de vues avec les actionnaires sur la ligne de conduite à suivre et il a momentanément résigné ses fonctions, qu'il a depuis reprises.

**RODBÉRTUS** (Johannes-Karl), homme politique et économiste allemand, né à Greifswald (Poméranie) le 12 août 1805, mort à Jagetzow (Poméranie) le 6 déc. 1875. Il étudia le droit à Gœttingue et à Berlin, entra en 1827 dans la magistrature prussienne, puis se fit agriculteur (1836) et, en mai 1848, fut envoyé à l'Assemblée nationale par le cercle d'Usedom-Wollin. Ministre des cultes durant quatorze jours dans le cabinet Hansemann (juin), il joua un rôle important dans la seconde Chambre de 1849 comme chef du centre gauche, mais il ne voulut pas se soumettre à la nouvelle loi électorale, et il déclina désormais toute candidature, en même temps qu'il prêchait l'abstention aux démocrates prussiens. Il est le fondateur du socialisme scientifique conservateur. Au point de vue agraire, il s'est fait le défenseur d'une théorie dite de la rente, qui revendique une partie de celle-ci pour le travail (V. Rente, t. XXVIII, p. 428). Il a publié de nombreux ouvrages : *Zur Kenntnisse unsrer staatswirtschaftlichen Zustände* (Neubrandenburg, 1842) ; *Soziale Briefe* (Berlin, 1850) ; *Zur Erklärung und Abhilfe der heutigen Kreditnot des Grundbesitzes* (Berlin, 1868 ; 2e éd., 1893) ; *Der Normalarbeitstag* (Berlin, 1871) ; *Zur Beleuchtung der sozialen Frage* (Berlin, 1875 ; 2e éd., 1890), etc. Il a écrit, en outre, d'intéressants articles dans le *Jahrbuch für Nationalœkonomie* d'Hildebrand. R. Meyer a édité, après sa mort, ses *Briefe und sozialpolitische Aufsätze* (Berlin, 1882, 2 vol.). D'autre part, Wirth a réuni en un volume ses *Kleinen Schriften* (Berlin, 1890).

Bibl. : Kozak, *Rodbértus, sozialœkonomische Ansichten ;* Iéna, 1882. — Adler, *Rodbértus der Begründer des wissenschaftlichen Sozialismus ;* Leipzig, 1883. — Dietzel, *Karl Rodbértus. Darstellung seines Lebens und seiner Lehre ;* Iéna, 1886-87.

**RODE** (Christian-Bernhardt), peintre et graveur allemand, né à Berlin le 25 juin 1725, mort à Berlin le 24 juin 1797. Fils d'un orfèvre, il étudia sous Antoine Pesne, puis fit le voyage de Paris, où il travailla chez J. Restout et C. Van Loo, enfin passa deux ans en Italie, à Rome et à Venise. Rentré à Berlin en 1756, il produisit un grand nombre d'œuvres pour la décoration des demeures royales et des églises. Il avait de l'imagination et une grande facilité de travail ; son style manifeste la double influence de la France et de l'Italie. Rode a également gravé, généralement d'après ses tableaux, environ trois cents planches. En 1783, il devint directeur de l'Académie de Berlin ; au nombre de ses élèves, il compta D. Chodowiecki. Fr. Benoît.

**RODE** (Pierre), violoniste français, né à Bordeaux le 16 févr. 1774, mort au château de Bourbon, près de Tonneins (Lot-et-Garonne), le 26 nov. 1830. Elève de Viotti, il entreprit un voyage en Hollande et en Allemagne avec le chanteur Garat. Il passa par l'Angleterre à son retour, se faisant partout entendre avec grand succès. Quoique nommé professeur au Conservatoire, il repartait bientôt après pour l'Espagne, où il avait l'occasion de faire connaissance avec Boccherini. De retour à Paris en 1800, il est attaché comme soliste à la musique du premier consul. Puis en 1803, il accompagne Boïeldieu en Russie où, comblé d'honneurs par l'empereur Alexandre, il allait rester jusqu'en 1808. Après une nouvelle tournée en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Suisse et en Bavière, il se fixa à Berlin (1814), s'y maria et renonça à la carrière de virtuose pour vivre dans la retraite. Bientôt après, il revint à Bordeaux.

Rode fut un très remarquable virtuose. A la vérité, on lui a reproché de manquer un peu d'école : son jeu, brillant et plein de feu, n'avait pas toujours le style et la pureté qui conviennent à l'interprétation des œuvres classiques. Il a peu composé pour son instrument et ce qu'il écrivit, concertos, pièces de concert ou de fantaisie, ne s'élève pas au-dessus du niveau des productions courantes à l'usage des solistes. H. Q.

BIBL. : A. POUGIN, *Notice sur Rode*; Paris, 1874.

**RODEIRO** (*Barbeitos do Rio*). Ville d'Espagne, prov. et à 62 kil. E.-N.-E. de Pontevedra (Galice), sur le cours supérieur de l'Arnego, affl. de g. de l'Ulla ; 6.160 hab. Cette ville n'a d'autre importance que l'émigration annuelle de ses habitants, vulgairement appelés Cambotes, en Espagne et en Portugal où ils vont se livrer aux travaux des champs.

**RODELINGHEM.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres ; 224 hab.

**RODELLE.** Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Bozouls ; 1.502 hab.

**RODEMACK** (*Rodemachern*). Bourg d'Alsace-Lorraine, cercle de Thionville, à 13 kil. N.-E. de cette ville ; 775 hab. Capitale d'un marquisat qui comprenait 24 villages, Rodemack joua, au moyen âge, un rôle important dans l'histoire de Metz. Plus tard, à la fin du xv^e siècle, ses seigneurs, de tout temps réputés pour leur humeur belliqueuse, se virent confisquer leur fief au profit du Luxembourg, mais le traité de Nimègue le réunit à la France, au moins nominalement. Il ne reste plus de l'ancien château fort et de l'enceinte que de rares vestiges. 150 Français y tinrent encore en échec, en 1815, 6.000 Prussiens, qu'ils obligèrent à battre en retraite après leur avoir fait perdre plus de 600 hommes.

**RODEN** (Robert JOCELYN, comte de), né en juil. 1731, mort à Dublin le 22 juin 1797, fils du premier vicomte Jocelyn (1688-1756) qui fut lord chancelier d'Irlande. Il fit toute sa carrière en Irlande comme auditeur général (de 1750 à sa mort) et représenta le bourg de Old Leighlin au Parlement en 1756. — Son petit-fils, *Robert*, troisième comte de Roden, né le 27 oct. 1788, mort à Edimbourg le 20 mars 1870, siégea à la Chambre des communes de 1810 à 1820 et entra à la Chambre des lords en 1821 avec le titre de baron Clonbrassil. Conservateur renforcé et membre de toutes sortes d'associations évangéliques, il fut encore le grand maître de la Société des orangistes. En 1849, lord Roden fut sévèrement blâmé à la suite d'une grave échauffourée entre orangistes et catholiques où il y eut un grand nombre de morts. — Le représentant actuel de la pairie est le sixième comte de Roden, *William-Henry* Jocelyn, né en 1842, qui s'est retiré du service de la marine en 1892, avec le grade de capitaine.

**RODENBACH** (Alexandre), homme politique et littérateur belge, né à Roulers en 1786, mort à Rumbeke en 1869. Etant devenu aveugle vers l'âge de dix ans, il fut l'élève de Valentin Haüy à Paris, et alla plus tard fonder à Amsterdam une école organisée d'après la méthode de son maître. Il rentra ensuite dans sa ville natale, s'occupa de littérature, d'affaires industrielles et de politique. Adversaire déterminé du système orangiste, il prit une part active aux polémiques du *Catholique des Pays-Bas* contre le gouvernement du roi Guillaume, et, après la Révolution de 1830, fut élu membre du congrès national par le district de Roulers. Il siégea ensuite à la Chambre des représentants durant trente-six années, et obtint du ministère des mesures de générosité à l'égard des aveugles et des sourds-muets. Les principaux ouvrages d'A. Rodenbach sont : *Lettre sur les aveugles, faisant suite à celle de Diderot* (Bruxelles, 1828, in-32) ; *Coup d'œil d'un aveugle sur les sourds-muets* (*ibid.*, 1829, in-16) ; *les Aveugles et les Sourds-Muets. Histoire, Instruction. Education* (*ibid.*, 1853, in-12 ; 2^e éd., 1855).

**RODENBACH** (Georges), littérateur belge, né à Tournai en 1855, mort à Paris le 25 déc. 1898. Après avoir terminé ses études à l'Université de Gand, il pratiqua quelque temps le barreau, et obtint des succès marquants en plaidant aux assises. Il ne tarda cependant pas à abandonner le palais pour se vouer exclusivement à la culture des lettres et prendre une place en vue dans le groupe des poètes enthousiastes dont la *Jeune Belgique* fut l'organe. Ses premiers essais se ressentent de l'influence des Parnassiens, exemple les *Tristesses* (1879) ; mais bientôt la note personnelle et moderne s'affirma dans la *Mer élégante* (1887) ; l'*Hiver mondain* (1884) ; la *Jeunesse blanche* (1886). Il chantait surtout les tristesses subtiles, les paysages nostalgiques, les deuils et les mélancolies mystiques. Vers 1887, il alla s'établir à Paris, et ne tarda pas à acquérir une réelle perfection de forme et une rare souplesse de langue, parfois maniérée, mais toujours très pure et très artiste. Alors parurent : l'*Art en exil* et le *Règne du silence* (1889) ; *Bruges la morte* (1892), qui est peut-être son chef-d'œuvre ; le *Voyage dans les yeux* (1893) ; *Musée des béguines* (1894) ; le *Voile*, comédie en un acte, jouée au Théâtre-Français en 1894 ; la *Vocation* (1896) ; les *Tombeaux* (1896) ; les *Vierges* (1896) ; les *Vies encloses* (1889) ; le *Carillonneur* (1897) ; le *Miroir du ciel natal* (1898) ; l'*Arbre* (1898). La poésie de Rodenbach n'est nullement descriptive, elle ne peint ni les mœurs ni les paysages. L'auteur n'est en aucune manière un Brizeux flamand. Comme Anatole France l'a dit excellemment, ce ne sont pas les choses, c'est l'âme des choses qui l'occupe et l'émeut : « Ames mystiques, cloches dolentes, canaux stagnants, vieux quais à pignons noircis, voilà les images qui se reflétèrent dans l'âme du poète... Il vécut dans une atmosphère ouatée, où tout ce qui a vie glisse sans bruit comme les cygnes dans les canaux. » E. HUBERT.

**RODENBERG** (Julius), de son nom de famille LÉVY, homme de lettres allemand, né à Rodenberg, dans la Hesse électorale, 6 juil. 1831. Il s'appliqua à l'étude du droit aux Universités de Heidelberg, de Gœttingue, de Marbourg et de Berlin. Il fit ainsi connaissance de l'Allemagne littéraire et universitaire. Le doctorat une fois conquis, il entreprit des voyages qui le conduisirent à travers tous les pays de l'Europe où rien d'intéressant n'échappa à son attention, ni à sa plume. Rodenberg est l'homme de ce dernier tiers de siècle qui a le mieux connu tout le personnel de l'Europe artistique et littéraire, qui a vu les mœurs et les villes et les campagnes du plus grand nombre de peuples, et qui a su intéresser le plus grand nombre de lecteurs aux descriptions qu'il en a données. Poète lyrique, nouvelliste, romancier, traducteur, feuilletoniste infatigable, fondateur de revues, Rodenberg n'est supérieur dans aucun genre, mais il n'est banal dans aucun. C'est un improvisateur chez lequel l'improvisation participe des qualités d'un talent naturel décidé, aisé, délicat, plein de bonhomie charmante, aux ressources complexes d'idées et d'images, de situations et de formes. Ces aptitudes naturelles fortifiées par de solides études secondaires et supérieures, cultivées par les voyages, les observations et les comparaisons, enfin par la conversation des plus honnêtes et des plus habiles

gens de ce temps dans toute l'Europe, expliquent assez le succès des nombreux ouvrages de cet écrivain. Nous citerons : *Sonette fur Schleswig-Holstein* (Hambourg, 1851); *Dornröschen* (Brême, 1852); *Kœnig Haralds Totenfeier* (Marbourg, 1853; 3e éd., 1860); *Lieder* (Hanovre, 1853; 3e éd., 1860); *Lieder und Gedichte* (Berlin, 1863; 5e éd. 1880); *Pariser Bilderbuch* (Brunswick, 1856); *Ein Herbst in Wales* (1857); *Kleine Wanderchronik* (1858); *Alltagsleben in London* (Berlin, 1859); *Die Insel der Heiligen* (1860; 2e éd., 1863); *Deutsches Magazin*, ce recueil disparut après trois ans d'existence); *Die neue Sündflut* (roman, Berlin, 1865, 4 vol.); *Salon für Litteratur, Kunst und Wissenschaft* (feuille mensuelle, 1867-74); puis des feuilletons, des esquisses, des souvenirs, des vues de voyages dans les différentes capitales de l'Europe; une traduction des dernières chansons de Béranger; des chants de paix et de guerre; des récits humoristiques; un roman de famille, *Die Grandidiers* (Stuttgart, 1878, 3 vol.; 2e éd., 1890); *Biographie de Fr. Dingelstedt*, rédigée d'après des papiers posthumes (Berlin, 1891, 2 vol.). E. Bailly.

**RODERIC, RODRIGUE, RODERIK,** roi visigoth d'Espagne (V. Rodrigo [Don]).

**RODES.** Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Vinça; 492 hab. Vignobles. Elevage de vers à soie. Ruines d'un château du xiie siècle.

**RODET** (Marie-Thérèse), femme de lettres française (V. Geoffrin [Mme]).

**RODEZ.** Ch.-l. du dép. de l'*Aveyron* (V. ce mot, et, dans la carte, le plan de la ville), au bord d'un plateau de 633 m. d'alt., dominant de 120 m. la rive dr. de l'Aveyron, qui l'entoure de trois côtés; 16.303 hab., dont 11.443 agglomérés. Stat. du chem. de fer de Capdenac à Béziers, avec embranchement en construction sur Carmaux et Albi. Evêché suffragant d'Albi.

Industrie. Commerce. — Fabriques de serges, de tricots, de couvertures de laine. Filatures de laine. Fonderies de fer et de cuivre. Carrières de pierre. Commerce de grosse draperie, de fromages, de mulets, de bestiaux, de cuirs, de serges, de tricots, de toiles, etc. Foires et marchés très fréquentés.

Aspect général. Monuments. — Rodez occupe une situation très agréable, au milieu de charmantes prairies, qu'elle domine, et sous un climat très sain, quoique rude. Ses maisons sont généralement anciennes et ses rues tortueuses; pourtant elle a été fort embellie depuis un demi-siècle. La place de la Cité est le point culminant. De là partent plusieurs artères, entre autres la rue de l'Embergue, célèbre par l'assassinat de Fualdès. Le *Monastère*, faubourg industriel relié à la ville par un pont du xve siècle, forme une commune distincte.

Le principal monument est la *cathédrale Notre-Dame* (xiiie et xive siècles), l'un des édifices gothiques les plus remarquables du midi et du centre de la France. Son clocher, principalement, est une merveille d'architecture et il est célèbre dans tout le pays au S. de la Loire. Bâti de 1510 à 1526, sur les plans de l'architecte Salvanh (ou Salvaing) et par les soins du bienheureux François d'Estaing, il s'élève sur le flanc gauche de l'édifice, à l'angle formé par le transept, et mesure, avec la statue de la vierge qui le couronne, 77 m. de hauteur. Il a la forme d'une tour carrée, que surmonte un petit étage octogonal. La décoration en est très riche. Deux autres tours dressées vers le milieu du xvie siècle par le cardinal Georges d'Armagnac et demeurées découronnées encadrent le mur pignon, achevé par le même prélat dans le style de la Renaissance. Il n'y a pas de façade. De plus, la plupart des fenêtres supérieures sont partiellement ou entièrement murées. A l'intérieur, stalles et boiseries du xvie siècle, finement sculptées, splendide jubé gothique de la fin du xve siècle relégué en 1874 dans le croisillon S., tribune et saint-sépulcre de la même époque, sarcophage gallo-romain, autel chrétien du vie siècle. — *Saint-Amans*, église des xie et xiie siècles, est demeurée à l'intérieur à peu près dans son premier état, mais a été rhabillée extérieurement, en 1754, dans le style moderne. — *Palais épiscopal* des xviie et xixe siècle, avec la belle *tour des Corbières* (xive ou xve siècle), reste d'un ancien palais fortifié. — *Hôtel d'Armagnac* (mon. hist.), de la Renaissance, avec jolis médaillons et grand bas-relief. — *Maison forte*, dite *des Anglais* (mon. hist.), du xive siècle. — Sur les places publiques, statues de l'archevêque Affre, d'Alexis Monteil (érigée en 1890), de Samson (le vainqueur des Philistins). — Restes d'un amphithéâtre antique et d'un aqueduc gallo-romain.

Histoire. — On ignore la date de la fondation de Rodez. Elle a été, sous son nom gaulois de *Segodonum*, la capitale des *Rutheni*, et son nom actuel lui vient d'eux : *Rotena*, *Rodena*, *Rodens*. Elle pouvait compter alors, si on en juge par les dimensions de son amphithéâtre, une douzaine de mille d'habitants. A la fin du ive siècle ou au commencement du ve, un évêché y fut établi par saint Amans. Durant tout le moyen âge, ses titulaires joignirent à l'autorité spirituelle le pouvoir temporel. Ce dernier se trouva toutefois réduit, dès le ixe siècle, à la partie de la ville appelée la *Cité*, tandis que le *Bourg*, d'abord incorporé au Rouergue, devenait, au xie siècle, avec quelques localités voisines, le comté de Rodez. En 1096, il fut vendu aux comtes de Carlat, qui, en 1302, le transmettaient, par héritage, aux comtes d'Armagnac. En 1475, il fut confisqué par Louis XI et, de la famille d'Alençon à laquelle il le donna, passa, par mariage à la famille d'Albret, et d'elle à la maison de Bourbon. Henri IV le rattacha définitivement à la couronne. La ville, qui ne formait plus, depuis le xiiie siècle, en vertu d'une charte à elle octroyée, d'un commun accord, par l'évêque et le comte, qu'une seule municipalité, redevint alors la capitale effective du Rouergue. Elle le demeura jusqu'à la Révolution. Elle n'a jamais été le théâtre d'aucun événement historique important. Seule, une cause célèbre, l'assassinat de Fualdès, en 1817, a quelque temps attiré sur elle l'attention. Au xviie siècle, Jean de Tuillier y fonda une seconde académie des jeux Floraux.

Les armes de Rodez sont : *De gueules à trois besants d'or.*

Evêques. — Saint Amans; saint Quintien, 506-15; saint Dalmace, 515-80; Théodose; 583; Innocent; Dieudonné, 599; Verus, 614-26; Aredius; Farauld, 838; Bego; Elizachar, 862; Aimar, 865-76; Frotard, 887; Adalgar, 888; Gausbert, 909; Dieudonné II, 922; Georges, 933; Aimar II, 935; Etienne, 966; Dieudonné III, 975; Mainfroi, 986; Arnauld, 1028; Gerauld, 1037; Pierre Bérenger de Narbonne, 1046; Pontieu d'Etienne, 1076-90; Raimond Frotard, 1095; Adhemar, 1099-1144; Pierre, 1146-62; Hugues de Rodez, 1162-1211; Pierre de Treille, 1211-34; B..., 1234-45; A..., 1245; Vivien, 1247-74; Raimond de Calmont, 1274-98; Bernard de Monastier, 1298-90; Gaston de Cornet, 1300-01; Pierre Pleine-Chassagne, 1302-18; Pierre de Castelnau, 1318-36; Bernard d'Alby, 1336-38; Gilbert de Cantabrion, 1339-1348; André, 1348; Raimond d'Aigrefeuille, 1349-61; Faydit d'Aigrefeuille, 1361-68; Bertrand de Cardaillac, 1368; Jean de Cardaillac, 1371; Bertrand Raffin, 1381-1386; Henri de Sénery, 1386-95; Guillaume de La Tour, 1398-1416; Vitalis de Mauléon, 1416-29; Guillaume de La Tour, 1429-57; Bertrand Chalancon, 1457-99; Bertrand de Polignac, 1499-1501; François d'Estaing, 1529; Georges d'Armagnac, 1529-60; Jacob de Corneillan, 1560-82; François de Corneillan, 1582-1614; Bernardin de Corneillan, 1614; Charles de Noailles, 1646-48; Harduin de Perefixe, 1648-62; Louis d'Abely, 1662-66; Gabriel de Voyer de Paulmy, 1667-84; Paul-Louis-Philippe de Lezé de Lusignan, 1693-1716; Armand-Jean de La Voue de Tourouvre, 1716-33; Jean d'Ise de Saléon, 1735-46; Jean-Charles Grimaldi d'Antibes, 1747-70; Jean-Marie Champion de Cicé, 1770-81; Seignelay Col-

bert de Castle, 1781-1801 (l'évêché est supprimé de 1801 à 1823) ; Charles-Ramond de La Lande, 1823-30 ; Pierre Giraud, 1830-42 ; Jean-François Croizier, 1842-55 ; Louis-Auguste Delalle, 1855-71 ; Joseph-Christian-Ernest Bourret, 1871-96 ; Jean-Augustin Germain (nommé le 14 avr. 1897).

Personnages célèbres. — Rodez a vu naître : saint Amans, son premier évêque (v^e s.) ; le troubadour Brunet ou Brunel († 1233) ; le B. François d'Estaing, autre évêque de Rodez (1462-1529) ; Delrieu, auteur dramatique (1763-1836) ; Alexis Monteil, érudit (1769-1850) ; Raymond Gayrard, statuaire (1777-1858) ; Jules Duval, économiste et publiciste (1813-70) ; l'abbé Ancessi, érudit (1844-79).

**Comtes de Rodez.** — Hugues I^er, fils de Richard, vicomte de Carlat et de Lodève, fondateur de la dynastie, succède à celui-ci en 1135. En 1142, il se ligue avec le vicomte de Carcassonne contre Alfonse Jourdain, comte de Toulouse. Il vivait encore en févr. 1153. — Hugues II, fils du précédent, lui succède en 1154. Il est nommé souvent dans les actes du temps et a de nombreux débats avec l'évêque de Rodez ; en 1164, il chasse des routiers anglais du pays. En 1167, de concert avec son frère Hugues, évêque de Rodez, il établit le *commun de la paix*, taxe destinée à payer des chevaliers chargés de la police du pays. Il réunit peu après la vicomté de Lodève à ses domaines, la vend en 1186 à l'évêque de cette ville et meurt en 1196. De sa femme, Agnès d'Auvergne, il laissait cinq fils, dont deux furent successivement comtes après lui. — Hugues III, fils aîné du précédent, est nommé comte par lui en 1195, sous le titre de *novus comes*, et meurt à Millau l'année suivante. — Hugues IV, fils légitime d'un fils naturel de Hugues II, succède à son père, Henri, vers 1227 ; il épouse en 1230 Isabelle d'Anduze-Roquefeuil, héritière de la vicomté de Creyfres, et de la baronnie de Roquefeuil ; en 1229, il prête serment au roi de France, tout en restant vassal du comte de Toulouse pour le Rouergue, et du roi d'Aragon pour la vicomté de Carlat. En 1242, il prend le parti de Raimond VII contre saint Louis, puis fait sa paix avec ce dernier en 1243. Il se croise en 1247, mais rachète son vœu de croisade pour la somme de 100 livres tournois. En 1249, il prête hommage dans les mains des commissaires d'Alfonse de Poitiers, et renouvelle cet hommage en 1250, entre les mains d'Alfonse. En 1262, il vend à l'évêque de Lodève ses derniers droits sur cette ville. En 1271, après la mort d'Alfonse, il devient vassal immédiat de la couronne, et meurt le 10 janv. 1275. Il laissait un fils, Henri de Rodez, qui lui succède et qu'il s'était associé depuis quelques années dans le gouvernement du pays. Après cet Henri, mort en 1302, le comté de Rodez passera à la famille d'Armagnac. A. Molinier.

Bibl. : Noël, *le Jubé de la cathédrale de Rodez ;* Rodez, 1863. — H. Affre, *Lettres sur l'histoire de Rodez ;* Rodez, 1874. — Lunet, *les Armoiries historiques de la ville de Rodez ;* Rodez, 1875. — Du même, *la Ville de Rodez à l'époque romaine ;* Rodez, 1889. — L. Bion de Marlavagne, *Histoire de la cathédrale de Rodez ;* Rodez, 1876. — Bonnal, *Comté et comtes de Rodez ;* Rodez, 1885.
Comtes de Rodez. — D. Vaissete, *passim*. — De Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, éd. de 1858, t. II.

**RODICH** (Gabriel), général autrichien, né à Vergin-most (Confins militaires) le 13 déc. 1813, mort à Vienne le 21 mai 1890. Nommé colonel en 1851, il fut anobli en 1859 pour sa belle défense des bouches de Cattaro contre la flotte franco-italienne, prit part en 1866 comme commandant du 5^e corps d'armée, au siège de Custozza, fut chargé, en 1869, de réprimer le soulèvement des Bocchesi (V. Cattaro). L'année suivante, il devenait statthalter de Dalmatie. Il se rendit, dans ces fonctions, très populaire. Les Slaves ne l'appelaient que *le vieux Gabriel*, « stari Gavro » et il eut une grande part dans l'affaiblissement de l'influence italienne. Il prit sa retraite en 1881.

**RODIN** (Auguste), sculpteur français, né à Paris en 1840. Il s'est formé lui-même, par un lent apprentissage pratique, sans subir d'une manière profonde l'action d'aucun de ses contemporains, et il s'est créé peu à peu une technique d'une audacieuse originalité, pour traduire d'une manière de plus en plus complète et de plus en plus directe la vision qu'il a de la nature et le sentiment qu'il a de la vie. Il commença par suivre au Muséum les cours de Barye, mais sans en être influencé. Puis de 1864 à 1870, la nécessité l'obligeant à accepter les travaux les plus contraires à son tempérament, il fut employé dans l'atelier de Carrier-Belleuse ; en travaillant à ces figures décoratives d'une élégance facile, que Carrier-Belleuse a modelées en si grand nombre, il n'en reçut sans doute aucun enseignement artistique ; mais il acquit du moins à cette besogne d'artisan, comme autrefois les grands sculpteurs du moyen âge et de la Renaissance, avec l'adresse des doigts, la connaissance des difficultés matérielles de son métier. A la suite de la guerre, ne trouvant plus de travail à Paris, Rodin se rendit à Bruxelles. Il y collabora de 1871 à 1877 avec un artiste belge, nommé Van Rasbourg, aux sculptures extérieures et aux cariatides intérieures de la Bourse. Ce furent encore là des années d'apprentissage ; il vivait solitaire et concentré en lui-même ; tandis que ses besognes de la Bourse achevaient de le rompre à la pratique de son métier, il cherchait, d'une main d'abord incertaine, puis de plus en plus sûre, à fixer son propre rêve.

En 1864 déjà, son tempérament personnel, son goût pour la vie réelle et pour l'expression forte s'annonçaient dans la figure étrange et rude de l'*Homme au nez cassé*. En 1877, maître enfin de ses moyens, il envoyait au Salon l'*Age d'airain*. Cette statue vivante, expressive, douloureuse, nous révèle à la fois et la conception qu'il se fait de la technique de son art et le sentiment dominant dont son œuvre s'inspirera. La réalité de certaines parties du corps souleva de la part du jury l'accusation de moulage d'après nature, et il fallut de longues enquêtes pour faire rendre justice au sculpteur. Rodin, revenu à Paris, qu'il habita depuis lors, envoya de nouveau au Salon, en 1880, l'*Age d'airain*, fondu en bronze, auquel on décerna une médaille de troisième classe et que l'Etat acheta pour le placer dans le jardin du Luxembourg. Au Salon de 1882, il exposait un *Saint Jean*, en bronze, et la *Création de l'Homme*. De 1882 à 1885, il envoyait au Salon les bustes de *Jean-Paul Laurens*, de *Carrier-Belleuse* (1882), de *Victor-Hugo*, de *Dalou* (1884), d'*Antonin Proust* (1885). Dès cette époque, Rodin s'occupait d'un grand ensemble décoratif de 6 m. de haut, qu'il lui a fallu vingt ans pour terminer et qui même aujourd'hui (1900) n'est pas encore moulé en bronze : *la Porte de l'Enfer*. La Porte lui a été commandée par l'Etat pour le musée des Arts décoratifs, à la suite des discussions suscitées par l'*Age d'airain*, qui avaient fait à l'artiste, en même temps que des adversaires, des défenseurs et des admirateurs. A partir de ce moment, le sculpteur, en pleine possession de son génie, travaille à la fois à des figures imaginaires et à des portraits, à des morceaux de petites dimensions, à des figures isolées, à de vastes ensembles. Il exécute pour la ville de Damvilliers une statue de *Bastien Lepage*, pour la ville de Nancy une statue de *Claude Lorrain*, pour la ville de Calais le groupe gigantesque des *Bourgeois de Calais*, exposé en 1889 à la galerie Georges Petit. Lors de la scission qui se produit en 1890 entre les peintres et les sculpteurs français, il expose au Salon du Champ de Mars, comme la plupart des artistes originaux dont la personnalité ne pouvait se plier aux conventions traditionnelles de l'art académique. Il y envoie notamment le buste de *Puvis de Chavannes* (marbre, 1892), la *Cariatide*, la *Pensée* (petits groupes de marbre), le *Monument de Victor Hugo* (projet en plâtre) ; en 1898, le *Balzac* (projet en plâtre) et le *Baiser* (groupe de marbre commandé par l'Etat et représentant Paolo Malatesta et

Francesca de Rimini); en 1899, l'*Eve* (figure de bronze) et les bustes de *Falguière* (en bronze) et de *Rochefort* (projet en plâtre). Le *Balzac* a soulevé des polémiques ardentes; il a été par là, pour la sculpture nouvelle, une sorte de manifeste, comme l'avaient été pour le drame romantique la première d'*Hernani*, pour le théâtre lyrique de Wagner la représentation de *Tannhauser*, pour la peinture impressioniste l'*Olympia* de Manet. En 1900, la ville de Paris a concédé à Rodin un pavillon sur la place de l'Alma pour y montrer au public, pendant la durée de l'Exposition universelle, l'ensemble de son œuvre. Le musée du Luxembourg possède de l'artiste: *le Saint Jean* (grande figure de bronze), la *Danaïde* (petite figure de marbre), *Celle qui fut heaulmière* (petit bronze), les bustes de *Jean-Paul Laurens* (bronze) et de *Madame M. V.* (marbre). On doit encore à Rodin, outre les études de la *Porte de l'Enfer*, un grand nombre d'études de plâtre et de petits groupes de marbre ou de bronze, des *Satyres*, des *Faunesses*, l'*Emprise*, *Amor fugit*, *Daphnis et Chloé*, le *Printemps*, *Frère et Sœur*, la *Chute d'Icare*, *Désespoir*, l'*Appel aux armes*, la *Bellone*, le *Monument Sarmiento*, etc. Il faut signaler enfin les gravures sur céramique que Rodin a faites pour la manufacture de Sèvres (allégorie de l'*Hiver*, frise du *Seau de Pompéi*), ses pointes sèches, et les 142 dessins de lui qui ont été réunis dans un album héliogravé.

L'évolution de la technique de Rodin, depuis l'*Age d'airain* jusqu'au *Balzac*, s'explique tout entière par une recherche audacieuse et réfléchie de la vie et de l'expression. Comme les grands sculpteurs du moyen âge et comme un Donatello, c'est en effet la vie qu'il a cherchée toujours, plus que l'ordonnance et que l'harmonie. Et d'autre part, comme Donatello encore ou comme les sculpteurs du moyen âge, c'est l'expression qu'il a voulue surtout ; il lui a sacrifié de plus en plus la vérité littérale. Nul n'a su rendre comme lui, dans la dureté rigide du marbre ou du bronze, le frémissement de la chair vivante, chairs souples et délicates de jeunes femmes et d'adolescents, chairs plus rudes des hommes faits, chairs amaigries, ridées, flasques et tourmentées de vieillards, qui nous disent l'âge, le sexe, le tempérament de chaque personnage ; il suffit de comparer, par exemple, les délicatesses de la *Danaïde* ou du *Printemps* aux rudesses du *Saint Jean*, aux brutalités de *Celle qui fut heaulmière* pour saisir et la diversité des procédés et la maîtrise toujours égale de l'artiste. Ses œuvres n'ont pas ces surfaces lisses d'un poli monotone, impersonnel et froid que présentent presque toutes les sculptures modernes dont les artistes abandonnent la réalisation aux praticiens. Elles ont cette fleur de vie et cet accent individuel que donne aux tableaux des maîtres la touche du peintre quand elle reste visible dans la pâte. — Mais comme Rodin cherchait l'expression morale et non la seule réalité matérielle, il s'est trouvé conduit à transformer la technique de la sculpture dans le même sens où un Velasquez, un Rembrandt ont transformé celle de la peinture. Après avoir produit, pendant des années, des œuvres dont toutes les parties étaient également achevées, et tout en continuant à modeler des groupes de marbre du fini le plus minutieux, il a résolu de subordonner franchement aux parties expressives de ses figures les morceaux moins significatifs, il s'est borné à indiquer sommairement, sans y insister, les parties indifférentes de chaque figure ; il a laissées frustes, à peine travaillées, de larges surfaces de marbre et de bronze ; il a sacrifié de plus en plus les détails pour faire ressortir davantage le mouvement d'ensemble où se révèle l'âme du personnage. De l'*Age d'airain* et du *Saint Jean* aux *Bourgeois de Calais*, on peut suivre le progrès de la simplification expressive, la hardiesse croissante des résumés et des sacrifices. Puis, obéissant jusqu'au bout à la logique de son principe, le sculpteur en est venu à une altération systématique des proportions réelles, à une amplification des parties significatives de la figure, destinée à renforcer l'expression. De cette méthode le *Monument de Victor Hugo* et le *Balzac* sont les applications les plus intrépides.

Dans son effort pour exprimer la vie de l'âme à travers la vie physique, c'est bien à des procédés de sculpteur que Rodin a toujours eu recours, et s'il a élargi le domaine et transformé la technique de son art, on ne saurait lui reprocher de l'avoir plié à des tâches auxquelles il se refusait. Ce n'est ni par le choix des sujets, ni par l'emploi de l'allégorie, ni par le mouvement seul des physionomies qu'il traduit le sentiment, c'est par l'allure tout entière des corps, dressés, ployés ou tordus par le jeu des muscles et par les inflexions des vertèbres sous les épidermes. Ce qu'il veut rendre d'habitude, ce sont des sentiments extrêmes, c'est le paroxysme silencieux de la passion, ce sont ces émotions trop profondes pour les mots, qui semblaient le domaine propre de la musique, mais que peuvent manifester aussi, comme l'avait aperçu déjà Michel-Ange, les attitudes du corps humain, ses contractions ou ses abandons, expressions visibles des émotions extrêmes qui leur sont liées indissolublement. Il a traduit ainsi sa conception passionnée et douloureuse de l'existence, si voisine de celle du grand Florentin, mais d'un pathétique plus humain et d'une grandeur moins dominatrice : son œuvre n'exprime pas, comme les voûtes de la Sixtine et la chapelle des Médicis, la tristesse et la hauteur souveraines d'un dieu tombé, elle nous montre des créatures humaines qui aiment, qui veulent, qui méditent et qui souffrent. S'il a su rendre à son gré dans le *Hugo* la majesté calme du génie créateur, dans le *Baiser* ou dans le *Printemps*, la grâce adolescente, la beauté féminine et la beauté virile, et je ne sais quel inexprimable mélange de désir et de chasteté, c'est pourtant la douleur qui d'ordinaire est son inspiratrice ; on devine en lui, rien qu'à voir son œuvre, le lecteur de Dante et de Beaudelaire. De tous les couples d'amants et d'amantes, de satyres et de faunesses qu'il a fait s'enlacer sous l'étreinte du désir ou dans l'accablement qui suit la volupté, l'impression maîtresse qui se dégage n'est pas, comme chez les Italiens de la Renaissance, une impression de beauté triomphante et de joie ; c'est une impression de tristesse, c'est l'idée de l'esclavage de l'homme sous les nécessités obscures de l'instinct ; c'est la même sagesse amère que proclament la face et les poings contractés de l'*Age d'airain*, l'*Adam* de la *Création de l'Homme*, et l'*Eve*, à peine sortis tous les deux du limon primitif, et sur qui pèse encore un pénible sommeil, un étonnement douloureux en face de la vie ; c'est le même accablement dont nous parlent et l'attitude et les vieilles chairs flétries de *Celle qui fut heaulmière*, et les lignes exquises de la *Danaïde* dont le jeune corps découragé s'abandonne sur le sol, et les formes frêles de la *Cariatide* qu'écrase un bloc de marbre à peine épannelé, fruste et morne symbole des fatalités auxquelles toute existence humaine est asservie ; c'est enfin la même conception tragique de la destinée qui s'affirme dans les deux œuvres les plus considérables de l'artiste, le groupe colossal des *Bourgeois de Calais* et cette admirable *Porte de l'Enfer*, où sont condensés vingt ans de travail et de rêves.

Les six *Bourgeois de Calais*, les victimes expiatoires chargées de porter au roi d'Angleterre les clefs de la cité, ne sont pas ordonnés, comme l'auraient voulu les traditions de l'Ecole, de manière à inscrire les formes de leur groupe dans des lignes d'une beauté abstraite et comme géométrique ; ils vont à la suite les uns des autres, détachant sur le ciel leurs contours tragiques, vers le sacrifice et vers la mort ; ils vont, écrasés, comme la *Cariatide*, ou révoltés, comme l'*Age d'airain*, sous la fatalité d'une force supérieure, et la pensée de la défaite, de l'humiliation, de l'avenir inéluctable se traduit, suivant l'âge et le caractère, par des attitudes de la plus étonnante di-

versité, où les individus, comme dans les chefs-d'œuvre de Rembrandt, se révèlent tout entiers, dans l'indéfinissable pénétration de leur vie physique et de leur vie morale; les jeunes gens se retournent encore, avec le regret de la vie soudainement interrompue; un vieillard, en tête de la lugubre procession, les mains ouvertes, les bras pendants, les yeux baissés et la mâchoire détendue, s'avance lentement, humble, las, résigné, dans la fatigue de la vieillesse et dans l'accablement du malheur; le dernier de tous, un homme dans la force de l'âge, dents serrées, poings serrés sur les clefs de la ville, regarde devant lui d'un regard ferme; ses muscles contractés le tiennent droit, dans une attitude de colère concentrée, d'énergie indomptée, de défi contre la dureté du vainqueur et contre l'injustice du sort. Quant à la *Porte de l'Enfer*, qui s'inspire des strophes de Beaudelaire autant que du poème de Dante, elle nous présente les images multipliées de la souffrance inévitable et du désir inassouvi, la lamentable foule des damnés, qu'agitent et que tordent toutes les frénésies de la passion et toutes les angoisses du désespoir. Dans la partie inférieure, deux bas-reliefs, au centre desquels deux masques montrent des visages contractés qui retiennent leurs larmes; autour des masques, une course de satyres, de femmes et de centaures. A droite et à gauche, le long des montants, une ascension de figures de tout âge et de tout sexe. Dans le haut de la Porte, au-dessus du fronton, trois hommes, appuyés l'un sur l'autre, dans une attitude de désolation. Au-dessous de leur triple détresse, un penseur assis qui médite, le poing au menton; et au-dessous de sa morne rêverie, couvrant la Porte entière, le douloureux fourmillement d'une multitude de figures où s'incarnent toutes les maladies de l'âme et toutes les fatalités de l'instinct. — Pour celui qui a pu embrasser d'un même coup d'œil, à l'Exposition de 1900, les portraits sculptés par Rodin et les figures imaginaires qu'il a créées, les petits groupes et les grands ensembles qu'il a modelés, il demeure manifeste que par la richesse de l'invention comme par la puissance de l'exécution, par l'originalité de ses tentatives comme par le nombre de ses réussites, par l'audace et la diversité de ses procédés techniques comme par son sentiment profond et poignant de la vie, il est le plus grand sculpteur qui ait paru depuis la Renaissance. René BERTHELOT.

BIBL.: MAILLARD, *Auguste Rodin, statuaire;* Paris, 1898. — *Catalogue de l'Exposition Rodin;* Paris, 1900. — *Rodin et son œuvre*, 4 fascicules édités par la revue *la Plume*, et contenant des articles de Gustave GEFFROY, Camille MAUCLAIR, Roger MARX, Arthur SYMONS, etc.; Paris, 1900.

**RODNA** (*All-Radna*, en hongr. *Ó-Radna*). Bourg de Hongrie, comitat de Besztercze-Naszod, sur le versant méridional du Rodna-Hegyseg, dans la vallée supérieure du Szamos; 3.634 hab. (1890), la plupart Roumains. C'est l'ancienne *Rothenau* des premiers Saxons, détruite en 1242 par les Mongols. Mines importantes de plomb et d'argent, hauts fourneaux. Dans le voisinage, sources alcalines et ferrugineuses de *Radna-Borberek* et de *Radna-Dombhat*, avec établissement de bains très fréquenté.

**RODNEY** (George-Brydges), amiral anglais, né à Londres en 1719, mort à Londres le 23 mai 1792. Petit-fils et fils de soldats, il entra dans la marine en 1732. Capitaine en 1742, il se distingua en 1747 dans la victoire remportée par Hawke sur l'escadre française de l'Etenduère. Nommé gouverneur de Terre-Neuve en 1748, il était de retour en Angleterre en 1756; désigné pour siéger dans la cour martiale qui jugea l'amiral Byng, il trouva moyen de s'excuser pour raison de santé. Contre-amiral en 1759, Rodney bombarda Le Havre (4-6 juil.), où il détruisit les préparatifs de l'expédition destinée à envahir l'Angleterre. En 1762, il s'empara de La Martinique (12 fév.), de Sainte-Lucie, Grenade et Saint-Vincent. De 1765 à 1770, il remplit les fonctions de gouverneur de l'Hôpital de Greenwich, et il siégea à la Chambre des communes comme député de Northampton. Ruiné par des dépenses extravagantes, il dut se retirer à Paris de 1775 à 1778, où il se trouvait immobilisé du début de la guerre de l'indépendance, lorsque, l'entendant se vanter qu'il en finirait aisément avec les escadres françaises, le maréchal de Biron répondit de ses dettes. Promu amiral en 1778, il fut chargé de ravitailler Gibraltar assiégé par les Espagnols. Le 16 janv. 1780, il battit complètement près de Cadix l'escadre de don Juan de Langara et ravitailla Gibraltar. Il cingla ensuite vers les Antilles où il combattit la flotte du comte de Guichen, sans obtenir sur elle aucun avantage. En 1781, au début de la guerre avec la Hollande, il reçut l'ordre d'attaquer Saint-Eustache. Il s'empara de l'île et mit la main sur près de 75 millions de marchandises appartenant en partie à des marchands anglais qui faisaient de la contrebande de guerre. Il confisqua le tout et expédia un convoi en Angleterre; mais en route il fut pris par Lamotte-Piquet. Le reste fut repris par Bouillé. Rodney, qui avait pensé devenir millionnaire, manqua devenir fou de douleur. En 1782, il revint aux Antilles et s'établit à Sainte-Lucie, surveillant les mouvements de la flotte du comte de Grasse. Après trois jours de manœuvres, eut lieu, le 12 avr., la célèbre bataille de Saintes. Rodney rompit la ligne française et captura 5 navires parmi lesquels le vaisseau amiral *la Ville de Paris*. Cette victoire rétablit le prestige de l'Angleterre: l'amiral reçut les remerciements solennels des deux Chambres, fut créé baron et obtint une grosse pension. Mais on ne lui donna plus de service actif. L'amiral Rodney est une figure fort intéressante. Elégant, beau parleur, disant franchement son avis sur toute chose — ce qui ne plaisait pas toujours aux puissants du jour — il adorait les femmes et était grand joueur, deux passions qui l'impliquèrent dans les plus graves embarras. Il était peu aimé à l'amirauté, probablement à cause de ses intempérances de langue, et il eut les démêlés les plus acerbes avec lord Sandwich. On a de beaux portraits de Rodney par Reynolds et par Gainsborough. R. S.

BIBL.: MUNDY, *Life and Correspondence of Rodney;* Londres, 1830, in-8. — HANNAY, *Rodney*, dans le Recueil des *English Men of Action*. — MAHAN, *Influence de la puissance maritime* (trad. franç.); 1889. — *Rodney and the Navy of he XVIII^th Century*, dans *Edinburgh Review*, janv. 1892.

**RODOGUNE** ou **RHODOGUNE**, reine de Syrie. Elle étant fille de Mithridate I^er, roi des Parthes. En 141 av. J.-C., elle épousa Démétrius II Nicator, alors prisonnier de son père. Mais Démétrius avait déjà une femme, Cléopâtre, fille de Ptolémée Philomator, et lorsque Rodogune rentra avec lui dans ses Etats, Cléopâtre le fit assassiner. Elle aurait tenté ensuite d'exciter ses deux fils jumeaux, Antiochus et Seleucus, contre Rodogune. Malheureusement pour elle, ceux-ci s'étaient épris de la seconde femme de leur père, et, après avoir fait assassiner Seleucus et tenté d'empoisonner Antiochus et Rodogune, qui s'étaient fiancés, ella vida elle-même la coupe fatale. Telle est, du moins, la légende, arrangée et popularisée par Corneille, qui en a fait le sujet de l'une de ses meilleures tragédies.

**RODOLPHE** (Lac). Nommé aussi Basso-Narok ou lac Noir, ce lac est situé à 160 kil. du lac M'Baringo, dans l'Afrique orientale (région équatoriale), et est compris aujourd'hui dans l'Afrique orientale anglaise. Sa longueur est de 280 kil.; sa largeur varie entre 30 et 50 kil.; sa superficie est de 9.000 kil. q. environ.

**RODOLPHE** I^er DE HABSBOURG, empereur d'Allemagne (1273-91), né au château de Limburg en Brisgau le 1^er mai 1218, mort à Spire le 15 juil. 1291. Fils aîné du comte Albert IV de Habsbourg et de Heilwig de Kyburg, il fut tenu sur les fonts baptismaux par l'empereur Frédéric II; ses frères, Albert et Hartmann, moururent avant son avènement; sa sœur, Elisabeth, épousa le burgrave Frédéric de Nuremberg, l'ancêtre des Hohenzollern. Son père mourut en Syrie où il avait accompagné Richard de Cornouailles (13 déc. 1239), laissant à ses fils son héritage qu'ils administrèrent en commun; c'étaient les biens des Habsbourg dans l'Argovie, le comté de Zurich, le Sundgau et le Brisgau, Seckingen, l'avouerie de Muri, les villes de Marenberg, Bremgarten, Brugg, et le landgraviat d'Alsace (par-

tagé avec leur oncle Rodolphe de Lauffenburg). En 1241, il fit campagne en Italie avec l'empereur qui l'arma chevalier. Il eut ensuite à guerroyer contre son oncle paternel Rodolphe, et son oncle maternel Hartmann de Kyburg, qu'il vainquit (1242-44). Son mariage avec Gertrude, fille du comte de Hohenberg, lui valut le val de Wyler (Alsace) et le château d'Ortenburg. En 1249, il fonda la ville de Waldshut, fut, à deux reprises, excommunié comme gibelin et pour avoir brûlé un faubourg de Bâle. Il demeura fidèle aux Hohenstaufen, mais ne combattit guère que pour agrandir ses domaines. Son oncle, Hartmann de Kyburg, ayant inféodé les siens à l'évêque de Strasbourg, Rodolphe prit parti pour les bourgeois contre l'évêque qu'il défit complètement à Hausbergen (1262) et dont le successeur renonça à la donation. L'année suivante, la mort d'Hartmann faisait Rodolphe héritier de Kyburg, du landgraviat de Thurgovie, de Mellingen, Lenzburg, Aarau. Il se trouvait le plus puissant seigneur de la Souabe. De nouvelles luttes contre ses voisins et contre l'évêque de Bâle le prouvèrent. Son fils aîné, Albert, fut fiancé à la fille du comte du Tirol. Il était occupé du siège de Bâle lorsque son beau-frère, Frédéric de Hohenzollern, le prévint que les princes allemands à Francfort voulaient l'élire roi des Romains.

Après la mort de Richard de Cornouailles (avr. 1272), le pape Grégoire X, inquiet de la prépondérance des Français en Italie, mit les princes allemands en demeure d'élire un empereur, faute de quoi il y pourvoirait avec ses cardinaux. Les princes rhénans qui avaient, en cette occurrence, un rôle prépondérant, s'entendirent : l'archevêque de Mayence avec Louis de Bavière, comte palatin du Rhin, puis les évêques de Worms et de Spire, les archevêques de Trèves et de Cologne (janv. et févr. 1273). On ne convoqua pour l'élection que les princes les plus importants, constituant ainsi un collège électoral (V. Saint-Empire). Le choix se porta sur Rodolphe de Habsbourg, parce que, quoique possesseur de biens étendus en Suisse et en Alsace, il n'avait pas d'État territorial compact qui lui donnât la force d'asservir les autres princes. Il avait prouvé sa valeur, son habileté, un certain respect du droit, protégeait les pèlerins sur les routes des Alpes, était, bien que gibelin, pieux et déférent envers l'Eglise. Les quatre électeurs rhénans, s'étant mis d'accord sur le nom de Rodolphe, convoquèrent pour septembre, à Francfort, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg, les ducs de Bavière; aux deux premiers, comme au comte palatin, Rodolphe promit la main d'une de ses filles, de sorte que, le 29 sept. 1273, il fut élu à l'unanimité. On avait exclu du collège électoral le roi de Bohême Ottokar et mis de côté Alphonse de Castille qui s'intitulait roi des Romains depuis la double élection de 1257. Le 24 oct., Rodolphe fut couronné à Aix-la-Chapelle.

Il commença par s'entendre avec le pape; décidé à abandonner l'Italie, il profita du concile de Lyon pour établir l'accord, malgré les efforts d'*Ottokar* (V. ce nom). Ses envoyés, Frédéric de Hohenzollern et Gottfried de Sayn, obtinrent de Grégoire X qu'il reconnût Rodolphe comme empereur, moyennant une sorte de concordat par lequel il renonçait aux droits impériaux sur Rome, l'État pontifical et à toute prétention sur la Sicile; d'une manière générale, l'empereur s'engageait à abandonner la politique de ses prédécesseurs, à marcher d'accord avec le Saint-Siège et à faire jurer par les princes allemands la confirmation de ses privilèges. Le pape invita donc le roi de Bohême à se soumettre et obtint d'Alphonse de Castille (entrevue de Beaucaire, juin 1275) qu'il renonçât à toute tentative pour réclamer la couronne impériale. Une entrevue entre le pape et l'empereur eut lieu à Lausanne (oct. 1275), scellant le pacte intervenu. Malgré l'invitation de son allié, Rodolphe de Habsbourg ajourna le voyage à Rome pour y recevoir la couronne impériale. Son esprit pratique l'écartait de l'Italie. Il voulait se créer en Allemagne une forte puissance territoriale et y rétablir l'ordre.

Ses premiers efforts furent dirigés contre Ottokar de Bohême qu'il réussit à abattre. Ces événements ont été retracés à l'art. Ottokar. On y verra comment les Habsbourg furent substitués aux Premyslides en Autriche et Styrie. Dès la diète de Nuremberg (11 nov. 1274), Rodolphe avait affirmé son droit de disposer des fiefs vacants et de tous les biens possédés par l'empereur Frédéric II; à celle d'Augsbourg (mai 1275), il avait fait valider son élection contestée par Ottokar et déclaré que le refus de celui-ci de le reconnaître entraînait sa déchéance des fiefs autrichiens; le 24 juin 1276, il le mit au ban de l'empire. La révolte de la petite noblesse allemande contre le roi de Bohême et la prise de Vienne entraînèrent une première soumission d'Ottokar (21 nov. 1276). La guerre reprit en 1278; la victoire de Rodolphe et de ses alliés hongrois à Durnkrut, dans le Marchfeld (26 août 1278), trancha la question. Wenceslas, fils d'Ottokar, garda la Bohême et la Moravie, sous la tutelle du margrave Otto de Brandebourg, qui pilla le pays. Rodolphe s'occupa d'assurer les pays du Danube et des Alpes à sa famille. Sa domination fut reconnue en Autriche et Styrie dont il confia l'administration à son fils aîné Albert. Le 27 déc. 1282 fut promulgué à la diète d'Augsbourg, avec le consentement des princes, l'acte qui donnait en fief aux fils de l'empereur, Albert et Rodolphe, l'Autriche, la Styrie, la Carniole et la Marche (auj. Styrie méridionale). Tous les seigneurs locaux furent par Rodolphe Ier déliés de leurs serments envers l'Empire, la souveraineté territoriale complète attribuée au duc, lequel représenta seul, vis-à-vis de l'Empire d'Allemagne, tout l'ensemble du pays qu'il régissait. La Carinthie, réduite à ses dimensions de l'époque des Babenberg, fut laissée au comte du Tirol, lequel n'obtint toutefois l'investiture qu'en févr. 1286. Ayant ainsi terminé son œuvre essentielle, Rodolphe s'occupa de restaurer l'autorité impériale et la paix publique en Allemagne.

En Bavière et en Franconie, il proclama une paix générale de quatre ans et demi (diètes de Ratisbonne et de Nuremberg, juin et juil. 1281). Mais en Souabe, l'anarchie était telle qu'on ne tint pas compte des convocations impériales; guère plus, sur le Rhin (diète de Mayence, déc. 1281). La diète d'Augsbourg (7 févr. 1286) et le concile de Wurtzbourg (mars 1287) renouvelèrent ces prescriptions pour la Bavière et la Souabe, sans grand succès. Les chevaliers brigands de Souabe, des rives du Rhin, de Thuringe, continuèrent de piller leurs voisins et les passants. Les princes chargés de faire observer la paix les ménageaient; si bien que Rodolphe dut faire campagne personnellement. Il ne pouvait disposer de force effective qu'avec l'appui des électeurs, trop jaloux de son pouvoir pour l'aider efficacement. Les trois archevêques électeurs de Cologne, Mayence et Trèves avaient un pacte particulier d'alliance contre tout venant; ils le renouvelèrent en mars 1290, après le désastre infligé à Woringen par le duc de Brabant à l'électeur de Cologne (juin 1288), et le pouvoir de l'empereur ne fut que nominal sur la rive gauche du Rhin. En Souabe, ses efforts pour l'exercer provoquèrent un soulèvement général des seigneurs, dont il fallut reconnaître l'autonomie (1283-87); le chef de ce mouvement fut le comte Eberhard de Wurttemberg. En Bourgogne, Rodolphe essaya d'étendre son influence par un mariage tardif avec la jeune Isabelle, sœur du duc Robert (1284). Il se heurta à la maison de Savoie, rivale héréditaire des Habsbourg, qui lui suscita l'hostilité de Berne; Rodolphe échoua au siège de Berne; la comté de Bourgogne, Besançon, Toul, Verdun se détachaient de l'Empire et étaient sous le protectorat de la France; l'empereur assiégea vainement Besançon (1289) et n'obtint du comte palatin de Bourgogne qu'un hommage théorique. — Il reprit alors avec plus d'énergie son plan de pacification de l'Allemagne. A Noël 1289 fut tenue à Erfurt une diète générale, où vinrent les princes de l'Allemagne du Nord; l'ordre fut mis en Thuringe; 29 chevaliers brigands furent décapités, 60 châteaux démolis.

Il eût voulu faire désigner pour lui succéder son fils cadet Rodolphe; la mort de celui-ci (mai 1290) fit échouer ce projet. L'aîné, Albert d'Autriche, était peu aimé, et à la diète de Francfort (mai 1291) les princes refusèrent de l'élire. Tombé malade à Germersheim, Rodolphe alla mourir à Spire, où il avait marqué son tombeau près de celui de l'empereur Philippe de Hohenstaufen. Le seul résultat effectif de son règne fut la fondation de l'Etat autrichien des Habsbourg ; il suffit à sa gloire. A.-M. B.

Bibl. : Schœnhuth, *Gesch. Rudolfs von Habsburg;* Leipzig, 1844, 2 vol. — Hirn, *Rudolf von Habsburg*, 1874. — Hagen, *Die Politik Rudolfs von Habsburg*, 1875. — Otto, *Die Beziehungen Rudolfs von Habsburg zu Papst Gregor X;* Innsbruck, 1895.

**RODOLPHE II**, empereur d'Allemagne (1576-1612), roi de Bohême (1575-1609) et de Hongrie (1572-1608), né à Vienne le 18 juil. 1552, mort à Prague le 20 janv. 1612. Fils de l'empereur Maximilien II et de Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint, il fut élevé en Espagne à partir de 1563, mais subit peu l'influence piétiste de cette cour. Il avait hérité de la faiblesse intellectuelle de sa mère et demeura toute sa vie dénué de volonté, timide jusqu'à l'angoisse, atteint de la manie des grandeurs et de la manie de la persécution. C'était pourtant un esprit cultivé, assez fin, aimant les sciences et les arts. Dans sa résidence préférée de Prague, il appela les astronomes Tycho Brahé et Kepler, plusieurs artistes, réunit de belles collections, une bibliothèque, aménagea de beaux jardins. Mais, incapable de plier la réalité à ses rêves, il s'enferma dans un cercle étroit de préoccupations personnelles, se désintéressant du gouvernement, laissant agir ses favoris, lesquels le menaient à leur guise en exploitant sa prodigalité, sa vanité et sa crainte de la mort. Il n'eut qu'une faible part aux événements accomplis sous son règne.

Son père Maximilien II lui avait assuré les couronnes de Hongrie et de Bohême, puis l'avait fait désigner comme roi des Romains à la diète de Ratisbonne (1575). Rodolphe n'assembla la diète qu'en juil. 1582, à Augsbourg; la question ecclésiastique y fut naturellement soulevée avec passion, à propos de l'administrateur protestant de l'archevêché de Magdebourg et de la conversion d'Aix-la-Chapelle au protestantisme; les catholiques voulaient exclure les représentants de l'un et l'autre. Ils ne purent l'obtenir, mais en 1598 Aix-la-Chapelle fut exécutée par des troupes espagnoles, et le catholicisme rétabli à main armée. La conversion au protestantisme de l'archevêque-électeur de Cologne lui coûta son siège, sans que les protestants osassent intervenir (1582-84). Aux diètes de Ratisbonne de 1594 et 1597-98 l'on ne convoqua même plus les administrateurs protestants des principautés eclésiastiques. Rodolphe, malgré son indifférence, laissait se poursuivre la réaction catholique; il abandonna la présidence de la diète de 1597 à son frère l'archiduc Mathias; de même celle de 1603. Les princes protestants, menacés par la contre-réforme que dirigeaient les jésuites et qui se poursuivait avec l'appui de la cour aulique (empiétant sur les attributions de la chambre impériale) et avec le concours des armées espagnoles qui, en pleine paix, s'installèrent sur le Rhin inférieur et occupèrent Berg (1598-99), s'entendirent pour la défense commune. L'exécution de Donauwerth, ville libre où le catholicisme fut rétabli avec l'aide d'une garnison bavaroise (1607), détermina le conflit. Il éclata à la diète de Ratisbonne en 1607, diète présidée par le fanatique archiduc de Styrie, Ferdinand. Les protestants se retirèrent et fondèrent à Ahausen *l'Union évangélique* (14 mai 1608) à laquelle les catholiques opposèrent la *Sainte Ligue* (10 juil. 1609). Ainsi se préparait la guerre civile dans l'Allemagne divisée en deux confédérations, échappant toutes deux à l'autorité impériale.

A ce moment, Rodolphe n'était plus empereur que de nom. Il avait été dépouillé de ses Etats héréditaires. Son père lui avait transmis avec les couronnes de Bohême et de Hongrie, sa part des Etats autrichiens, l'archiduché d'Autriche; le Tirol était à Ferdinand frère de Maximilien; la Styrie, la Carinthie, la Carniole et Gorica, à Charles, son autre frère. Rodolphe donna à ses frères Ernest († 1574), puis Mathias, l'administration de l'Autriche, à Maximilien leur cadet († 1618) celle du Tirol ; le plus jeune des frères, Albert († 1621), fut administrateur des Pays-Bas espagnols.

En Bohême et en Moravie, la réaction catholique commença ; les protestants furent persécutés, les utraquistes mis de côté. En Autriche, le mouvement fut dirigé par Melchior Klesel, nommé évêque de Vienne en 1602. Mais il fut particulièrement violent en Styrie où gouvernait Ferdinand, fils de l'archiduc Charles (V. Ferdinand II, empereur). En Hongrie, ce fanatisme suscita de graves complications. Le pacha de Bosnie avait envahi la Croatie (1591), et les Turcs s'étaient emparés de Szegeth (1593) et de Raab (1594); Mohammed III avait vaincu l'archiduc Maximilien à Kereztes (1596) ; mais les intrigues de sérail affaiblissaient déjà les Ottomans dont l'armée était en décadence. Néanmoins le moment était bien mal choisi de la part des Habsbourg pour traiter la Hongrie en pays conquis, confier tous les offices à des Allemands, laisser piller les paysans par leurs soldats, proscrire la religion protestante. Etienne Bocskay s'insurgea (févr. 1604), appela les Turcs et ravagea l'Autriche. L'incapacité inerte de Rodolphe II décida les archiducs, ses frères et cousins, à prendre des mesures pour sauvegarder la maison de Habsbourg et l'Empire (avr. 1605). Ils désignèrent pour successeur Mathias, auquel Rodolphe dut accorder de pleins pouvoirs, en qualité d'administrateur; Bocskay fut reconnu prince de Transylvanie et de Haute-Hongrie ; le reste de la Hongrie rentra dans l'obéissance après avoir reçu des garanties de liberté religieuse, choix d'un palatin, etc. Cette paix de Vienne (23 juin 1606) fut suivie d'une trêve de vingt ans avec les Turcs, lesquels reçurent une indemnité et gardèrent leurs conquêtes, notamment Gran.

Humilié, Rodolphe II s'entêta à refuser de reconnaître pour successeur Mathias ; d'autre part, les archiducs s'engagèrent à faire tout ce que celui-ci jugerait utile pour le bien de leur famille. Rodolphe, complètement aveuglé, refusa de ratifier la paix avec les Hongrois et la Porte et, lorsque Rakoczy fut élu prince à la mort de Bocskay, il recommença la guerre. Cette fois, tout le monde s'entendit contre lui, catholiques et protestants hongrois, Mathias et les Etats d'Autriche (diète de Presbourg, 1er févr. 1608). La Moravie s'insurgea. Les Bohêmes se firent concéder par Rodolphe les 25 articles comportant pleine liberté religieuse (24 mai 1608). L'empereur céda à Mathias la couronne de Hongrie, l'Autriche, la Moravie, sa succession en Bohême (traité de Lieben, 25 juin 1608). Puis il souscrivit aux Bohêmes les fameuses *lettres de majesté* (9 juil. 1609) : égalité de droits pour les utraquistes et frères moraves avec les catholiques; liberté de conscience garantie à tous ; droit de construire de nouvelles écoles et églises ; autonomie du consistoire utraquiste de Prague, dirigé par 24 *défenseurs* (8 de chaque ordre), auxquels fut également remise l'Université de Prague. Rodolphe II revint à son idée d'assurer son héritage à son neveu, l'aventureux archiduc Léopold (second fils de Charles de Styrie), lequel lui promettait l'appui de l'Espagne. Il tenta de lui procurer une base territoriale dans le duché de Juliers dont la succession s'ouvrait alors. Léopold réunit une armée qui tenta un coup de main sur Passau, puis ravagea la Bohême et vint attaquer Prague. Les Etats de Bohême exaspérés appelèrent Mathias ; Rodolphe fut obligé d'abdiquer, et son frère couronné à sa place roi de Bohême le 23 mai 1611. Rodolphe mourut peu après, tandis qu'il agitait de nouveaux rêves de restauration avec, cette fois, l'appui de l'Union évangélique. A.-M. B.

Bibl. : Gindely, *Rudolph II und seine Zeit;* Prague, 1863-65, 2 vol. — Bezold, *Kaiser Rudolf II und die heilige Liga;* Munich, 1885. — Moritz, *Die Wahl Rudolfs II;* Marbourg, 1895.

**RODOLPHE Ier**, roi de Bourgogne (888-912), mort le 25 oct. 912, était fils du comte Conrad, de la maison des Welfs. Celui-ci, disgracié par Charles le Chauve (fils de Judith Welf) en 861, se réfugia auprès des fils de Lothaire Ier et reçut, probablement en 864, de l'empereur Louis II, le duché de Transjurane qu'il venait d'enlever au comte Hubert, abbé de Saint-Maurice d'Agaune. Son fils Rodolphe paraît lui avoir succédé dans le gouvernement de ce duché, où il est mentionné comme comte et marquis en 885 et 886. Lors du démembrement de l'empire de Charles le Gros, Rodolphe se fit couronner roi à Saint-Maurice, au mois de janv. 888, par une assemblée de grands et d'évêques. Il paraît avoir cherché alors à se faire reconnaître dans tout l'ancien royaume de Lorraine, et au printemps de la même année se fit sacrer à Toul par l'évêque de cette ville, Arnaud, et par ses partisans. Il paraît même avoir occupé l'Alsace. Mais, durant l'été, Arnulf de Germanie marcha contre lui et le contraignit à abandonner ses conquêtes pour se réfugier dans les montagnes. Au mois d'octobre ou de novembre, Rodolphe dut venir implorer Arnulf à Ratisbonne et se contenter d'une paix qui lui laissait, momentanément du moins, le royaume de Bourgogne, en général appelé d'une manière assez impropre royaume de Bourgogne transjurane (V. Bourgogne). Cet Etat s'étendait sur les pays qui forment aujourd'hui les cantons suisses de Genève, Neufchâtel, Vaud, Fribourg, comprenait les villes de Bâle et d'Aoste et le diocèse de Besançon. La partie méridionale de ce dernier diocèse fut un instant occupée par le jeune Louis, roi de Provence, auquel Arnulf fit même don, un peu plus tard, de l'ensemble des Etats de Rodolphe. La cession, du reste, demeura sans effet et, malgré une nouvelle expédition d'Arnulf en 894, Rodolphe conserva son royaume jusqu'à sa mort, son successeur. Il avait eu de sa femme Wille, qui lui survécut, au moins trois enfants connus : 1° *Rodolphe II*; 2° *Waldrade*, femme de Boniface, marquis de Spolète et de Camerino ; 3° *Wille*, qui épousa Boson, comte d'Arles puis marquis de Toscane. Ajoutons que sa sœur Adélaïde avait épousé Richard le Justicier, duc de Bourgogne. R. Poupardin.

**RODOLPHE II**, roi de Bourgogne (912-937), mort le 11 juil. 937. En 919, à la mort de l'empereur Conrad Ier, le roi de Bourgogne tenta de profiter de l'occasion pour étendre ses Etats du côté de l'Alamannie. Il échoua dans son entreprise et fut battu la même année auprès de Winterthür par Burchard, duc de Souabe. Il ne tarda pas à se réconcilier avec ses anciens adversaires, car en 922 il épousait Berthe, fille de ce même Burchard, et en 922 encore l'empereur Henri Ier lui abandonnait les territoires situés entre l'Aar et la Reuss. Cette cession aurait été compensée, selon certains chroniqueurs, par le don fait par le roi à l'empereur de la sainte lance de Constantin, dans laquelle se trouvait enchâssé un des clous de la vraie croix et que Rodolphe aurait rapportée d'Italie. C'est en effet du côté de ce dernier pays que se tournait surtout l'activité du roi de Bourgogne. En 921 (?) les seigneurs italiens mécontents du gouvernement de Bérenger Ier appelaient Rodolphe. Celui-ci était en Italie dès le début de l'année 922, mais c'est seulement le 27 juil. 923 qu'une victoire remportée à Fiorenzula, près de Plaisance, lui livra la plus grande partie de l'Italie. Il ne devait cependant pas jouir tranquillement de sa conquête, car au printemps de 924, des bandes de Hongrois, sans doute poussés par leur allié Bérenger, franchirent les Alpes, et Rodolphe dut unir ses troupes à celles de Hugues de Provence pour arrêter les envahisseurs. Ceux-ci, battus et poursuivis jusqu'au Rhône par les deux alliés, passèrent dans le Languedoc et furent à peu près exterminés. Bérenger, qui se maintenait toujours en Frioul, fut tué par les siens (avr. 924), mais en 926 les Italiens se dégoûtaient aussi de Rodolphe et lui opposaient comme compétiteur le même Hugues d'Arles. Rodolphe appela à son secours son beau-père, Burchard de Souabe, et tous deux descendirent en Italie (printemps 926). Burchard fut tué près de Novare (28 avr.) et son gendre, abandonné de tous ses partisans, dut regagner la Bourgogne. Quelques années plus tard, il acquit la Provence, dont le souverain, l'empereur Louis l'Aveugle, était mort en 928. Le maître du pays se trouvait être Hugues d'Arles. Celui-ci, pour que son rival le laissât libre en Italie, lui abandonna, au commencement de 933 (date très incertaine), au détriment de Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle, le royaume de Provence (Lyonnais, Dauphiné, Provence). Rodolphe se trouvait ainsi maître du pays jusqu'à la Méditerranée, et c'est le royaume ainsi formé que l'on désigne parfois sous le nom de royaume d'*Arles* (V. ce mot), bien que ce nom n'ait jamais été employé au xe siècle. Malgré les prétentions des Carolingiens français sur certains de ces territoires, Rodolphe les transmit à son fils Conrad. Il fut inhumé à Saint-Maurice. Il eut de sa femme Berthe au moins un fils, *Conrad le Pacifique*, et deux filles : *Berthe*, mentionnée en 929, et *Adélaïde*, qui épousa successivement Lothaire, roi d'Italie, et Otton le Grand.

**RODOLPHE III**, roi de Bourgogne (993-1032), mort le 6 sept. 1032, fils et successeur de Conrad le Pacifique († 9 oct. 993), est connu dans l'histoire sous le surnom de *Fainéant* (on a dit parfois *le Pieux*). Son règne est marqué par les progrès de l'aristocratie bourguignonne contre laquelle il tente en vain de lutter en faisant appel aux souverains germaniques qui avaient déjà été les alliés de Rodolphe II et de Conrad, et dont l'influence dans le royaume de Bourgogne-Provence devient alors prépondérante. Dès le début de son règne, Rodolphe essaya d'affaiblir la féodalité en privant de leurs terres quelques-uns des grands. Un soulèvement éclata qui ne fut apaisé que grâce à l'intervention de l'impératrice Adélaïde, tante du roi. En 1006, Henri II de Germanie entrait en Bourgogne pour faire reconnaître ses droits à la succession de son oncle Rodolphe, qui n'avait point de postérité légitime. Le seul résultat positif de cette invasion, d'ailleurs, fut la prise de possession par Henri de la ville de Bâle. Les grands continuant à se montrer de moins en moins dociles, principalement le comte Otte-Guillaume, tout puissant dans la province de Besançon, Rodolphe fit appel à Henri et eut, au mois de mai 1016, une entrevue avec lui à Strasbourg. Là, Rodolphe reconnut tenir son royaume de l'empereur, le désignant en même temps comme son successeur et promit de ne prendre sans son assentiment aucune décision importante. Il lui abandonnait en outre les fiefs bourguignons d'Otte-Guillaume, que Henri donna à ses fidèles. Mais Otte ne se laissa pas déposséder, et, peu de temps après, les protestations des grands déterminèrent Rodolphe à tenir comme non avenu le pacte de 1016 et à susciter même à Henri des embarras en Italie en soutenant contre lui les anciens partisans d'Ardouin. Cependant en 1018 un nouveau soulèvement des grands força le roi à se rapprocher encore de l'empereur. Il eut avec celui-ci une nouvelle entrevue à Mayence (févr. 1018), au cours de laquelle les conventions de Strasbourg durent être renouvelées. Comme en 1016, les grands déterminèrent Rodolphe à revenir à eux, et à prendre même les armes contre les Allemands. Les Bourguignons battirent Thierry, duc de Haute-Lorraine, un des chefs de l'armée germanique. Henri dut se retirer, et l'on ignore si l'expédition faite en Bourgogne en 1020 par l'évêque Wernher de Strasbourg et d'autres grands d'Alamannie se rattache à la précédente. — De ses deux femmes, Eltrude et Ermengarde, Rodolphe n'eut point de postérité, mais il avait eu un fils naturel, Hugues, évêque de Lausanne en 1019, et auquel il donna, dans sa cité, l'autorité comtale. De semblables donations du pouvoir comtal furent faites par Rodolphe en 996 à l'évêque de Tarentaise, en 1023 à l'archevêque de Vienne. Dans la partie méridionale de son royaume, toute l'autorité se trouvait entre les mains des comtes de Provence. En Sa-

voie, la maison d'Humbert aux Blanches-Mains apparaît sous son règne; d'autres familles se partageaient le reste du royaume (V. CONRAD et EUDES II). R. POUPARDIN.

BIBL. : Outre l'*Histoire de Bourgogne* de D. PLANCHER et le *Regeste de la Suisse romande* de FOREL, cités à l'art. BOURGOGNE, V. DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire du comté de Bourgogne ;* Besançon, 1710, 3 vol. in-4. — PHILIPON, *le Second Royaume de Bourgogne*, en cours de publication depuis 1896, dans les *Annales de la Société d'émulation de l'Ain.* — ZURLAUBEN, *Observations historiques sur l'origine de Rodolphe Ier, roi de Bourgogne transjurane*, dans *Hist. de l'Acad. des Inscriptions.* 1774, t. XXXVI, p. 142. — TROG, *Rudolf Ier und Rudolf II ;* Bâle, 1877, in-8. — PFISTER, *Géographie du royaume de Bourgogne à l'époque de Rodolphe III*, dans ses *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, pp. 395-400; Paris, 1885 ; in-8. — DUFOUR, *Etudes sur la diplomatie royale de Bourgogne jurane* (888-1032), dans les *Positions des thèses de l'Ecole des chartes*, année 1873. — Pour tout ce qui concerne les relations avec l'Allemagne, DÜMMLER, *Gesch. des ostfrenkischen Reichs ;* 2e éd., Leipzig, 1883-88, 3 vol. in-8, et les volumes suivants de la collection des *Jahrbücher der deutschen Geschichte :* KÖPKE et DÜMMLER, *Otto der Grosse*, 1876. — WAITZ, *Heinrich I*, 3e éd., 1885, — HIRSCH, *Konrad II*, 1862-75, 3 vol. — BRESSLAU, *Heinrich II*, 2 vol., 1879-84.

**RODOLPHE** (Jean-Joseph RUDOLPHE, dit), compositeur français, né à Strasbourg le 14 oct. 1730, mort à Paris le 18 août 1812. Il reçut de son père les premières leçons de musique et étudia le violon et le cor. Il se perfectionna à Paris sous la direction du violoniste Leclair et fut attaché à l'orchestre de divers théâtres du Midi. En 1754, il entra dans la chapelle du duc de Parme; en 1760, dans celle du duc de Wurttemberg. Il écrivit pendant son séjour à Stuttgart la musique de plusieurs ballets. En 1763, il revint à Paris, au service du prince de Conti, puis à l'Opéra et à la chapelle royale. En 1770, il proposa au ministre Amelot l'établissement d'une école de musique qui put s'ouvrir seulement en 1784. C'est pour les élèves de cette institution qu'il écrivit le célèbre solfège et le traité d'accompagnement qui ont conservé le souvenir de son nom. La Révolution lui fit perdre les différentes places qu'il occupait. Il fut cependant nommé professeur de solfège au Conservatoire en 1799 et obtint une pension du premier consul, lorsque le mauvais état de sa santé l'obligea à demander sa retraite, trois mois à peine après sa nomination. Le solfège de Rodolphe a joui pendant fort longtemps d'une grande réputation : le nombre des exemplaires qui s'en sont vendus est prodigieux. Cependant cet ouvrage est loin d'être sans défauts. La logique et la méthode en sont absentes et les leçons ne sont ni graduées ni bien écrites pour les voix. Il a fallu l'état d'ignorance des musiciens français à la fin du dernier siècle pour faire à cette œuvre un tel succès. H. QUITTARD.

**RODOLPHE** (Franz-Karl-Joseph), archiduc et prince héritier d'Autriche, né le 21 août 1858, mort à Meyerling le 30 janv. 1889. Il était fils unique de l'empereur François-Joseph et de l'impératrice Elisabeth. La sévérité de son premier précepteur, le comte Gondrecourt, la douceur du second, le comte Latour, lui procurèrent une instruction très variée. Chasseur passionné, il s'intéressait fort aux mœurs des animaux; d'autre part, il témoignait de beaucoup de goût pour les questions militaires. En 1888, il était promu maréchal et vice-amiral. On l'avait marié le 10 mai 1881 à l'archiduchesse Stéphanie, fille du roi des Belges Léopold II, née le 21 mai 1864, qui lui donna une fille Elisabeth (née le 2 sept. 1883). Elle ne sut pas fixer l'affection de ce prince d'une nervosité maladive, mais fort intelligent et populaire surtout chez les Austro-Allemands. Il s'engagea dans une liaison avec la jeune baronne Vecsera, et un matin on les trouva morts côte à côte dans le pavillon de chasse de Meyerling, près de Baden. Cette tragédie est demeurée mystérieuse, soit que les deux amoureux se soient suicidés, soit que l'un des deux ait tué l'autre et se soit tué ensuite, soit qu'ils aient été victimes d'une vengeance. Ces diverses versions ont été tour à tour produites, avec quantité de complications plus ou moins romanesques. L'archiduc avait publié *Fünfzehn Tage auf der Donau* (1881) et *Eine Orientreise* (1884) et dirigé une grande publication de luxe : *Die Œsterreichisch-Ungarische Monarchie im Wort und Bild* (1886 et suiv.).

**RODOLPHE** DE SOUABE, anticésar allemand, mort à Mersebourg le 16 oct. 1080. Fils du comte Kuno de Rheinfeld, il reçut en 1057 le duché de Souabe et l'administration de la Bourgogne, fut marié en 1059 à la jeune Mathilde (1045-60), sœur de l'empereur Henri IV. Dès 1066, il conspirait contre celui-ci et aspirait à l'Empire. Lorsque Henri IV eut été excommunié par le pape, il se réunit avec d'autres princes à la diète de Tribur (oct. 1076), et ils concertèrent l'élection d'un concurrent; celle-ci eut lieu le 15 mars 1077, à Forchheim, au profit de Rodolphe, lequel reconnut préalablement l'éligibilité de l'empereur par les princes et renonça à l'investiture des évêques. Il fut couronné à Mayence le 26 mars, mais bientôt obligé de se réfugier en Saxe. Après ses victoires à Mellrichstadt (7 août 1078) et Flarchheim (27 janv. 1080), Grégoire VII le reconnut. Mais le 15 oct. il fut mortellement blessé près de Mersebourg, ayant la main droite coupée et le ventre ouvert.

**RODOME.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaire; 506 hab.

**RODRIGO, RODRIGUE** ou **RODERIC** (Don), roi des Visigoths, élu à la mort de Witiza (708 ou 709) par la partie de la noblesse qui ne voulait pas accepter le successeur du roi défunt, le prince Achilla. Rodrigo était alors duc de la Bétique. On ignore absolument la date de sa naissance aussi bien que celle de sa mort. D'après son nom de forme latine (*Rodericus*), il y a des auteurs qui le croient d'origine hispano-romaine. Rodrigo fut vainqueur d'Achilla dans la guerre qui se produisit, et en 710, probablement, il jouissait en paix du trône. Cette paix dura peu de temps. Il est vraisemblable, d'après les habitudes politiques des Visigoths, que Achilla et ses partisans furent tués ou exilés. Mais d'autres membres de la famille et du parti de Witiza continuèrent à figurer dans l'entourage du roi et contribuèrent plus tard à sa chute. Tous les événements du règne de Rodrigo ont été rejetés dans l'ombre par le fait de l'invasion des Arabes. Plus d'une fois, depuis le IIe siècle, les tribus barbares du N. de l'Afrique, seules ou mêlées avec les conquérants arabes, avaient voulu s'emparer de l'Espagne. Les rois Wamba et Witiza avaient dû refouler leurs attaques. De nouveaux Arabes et Berbères entrèrent dans la péninsule en 709. Ils ne venaient pas, cependant, comme envahisseurs pour leur propre compte, mais comme troupes auxiliaires. Quelle en fut la cause? On ne sait pas à coup sûr. D'après la tradition la plus courante, fondée sur des textes arabes, l'invasion aurait été provoquée par un certain comte visigothique, Julian, qui commandait la place de Ceuta, et qui désirait se venger sur la personne du roi des outrages faits par celui-ci à Florinda (la *Cava*, selon les musulmans), fille de Julian. Par Gibraltar, les Arabes pénétrèrent dans la péninsule et furent aidés par les anciens partisans de Witiza qui haïssaient Rodrigo. Des auteurs modernes (notamment Saavedra) prétendent que l'invasion se fit aux sollicitations directes du parti de Witiza et rejette la légende de Florinda la Cava. L'appui de Julian, comte byzantin et non visigothique, serait dû à l'ancienne amitié de celui-ci avec la famille du feu roi Witiza. Quoi qu'il en soit, les Arabes débarquèrent pour la première fois à Algésiras avec le comte Julian en 709; mais cette expédition n'eut pas d'importance militaire. En 710, un groupe de quatre cents soldats à pieds et cent chevaux, dirigé par Tarik, ravagea la campagne entre Tarifa et Algésiras, sans arriver à s'emparer d'aucune ville fortifiée. En 711, de nouvelles forces plus considérables, commandées par Tarik et le comte Julian, entrèrent à Gibraltar et Algésiras. Rodrigo se trouvait alors au N. de l'Espagne, luttant contre les Basques et les Francs. Les Arabes prirent le chemin de Cordoue, mais ils furent arrêtés par un neveu du roi; ce premier

choc les obligea à rebrousser chemin. Rodrigo accourut et trouva les Arabes, appuyés par des guerriers visigothiques du parti de Witiza, dans les environs du lac de la Ianda, entre la ville de Medina Sidonia et Veger de la Frontera (Cadix), dans lequel débouche la rivière Barbate, dont le nom arabe *Guadabeca* a été confondu pendant longtemps avec le Guadalete. La bataille commença le 12 juil. 711, et la victoire aurait été pour les troupes de Rodrigo, sans la trahison d'une partie de l'armée provoquée par certains amis et parents de Witiza. Les auteurs diffèrent sur le sort de don Rodrigo. La tradition la plus ancienne (chroniques des VIIIe et IXe siècles) supposait que le roi périt dans le combat ou dans la fuite, noyé dans la rivière. Saavedra soutient, non seulement que Rodrigo se retira avec d'autres chefs et soldats, mais qu'il arriva à Mérida où il réunit de nouvelles troupes. Avec elles, Rodrigo menaça la place de Tolède, dont Tarik s'était emparé. Celui-ci demanda des renforts au gouverneur arabe de l'Afrique, Muza, qui entra en Espagne en 712 avec une armée considérable. Les partisans de Rodrigo résistèrent dans Mérida pendant un an. Don Rodrigo se réfugia plus au N. dans la province de Salamanca. Muza et Tarik se mirent à sa poursuite, et près du village de Segoyuela se livra une nouvelle bataille (sept. 713), dans laquelle fut vaincu et probablement tué le roi visigoth. Cependant, une tradition ancienne qu'on lit pour la première fois dans la *Chronique* de l'évêque Sebastian de Salamanque (IXe siècle), dit que Rodrigo finit ses jours à Viseo (Portugal) où l'on trouva un sépulcre avec l'inscription : *Hic requiescit Rudericus rex Gothorum.* Dans des chroniques castillanes postérieures (XIVe siècle) le mot Viseo fut écrit *visco* (du verbe vivre, *vivir*) et de cette erreur est née la légende dressée par Pedro del Corral dans sa *Crónica del rey Rodrigo*, que le roi avait été enterré vif, puis mangé par des serpents, légende qui trouva bientôt son expression populaire dans une *romance* célèbre citée par Cervantes et dont les vers, *Ya me comen, ya me comen — por do más pecado habia*, sont d'usage vulgaire en Espagne. La théorie de Saavedra étant très vraisemblable, mais non absolument certaine, nous en sommes, au point de la mort de Don Rodrigo, au même point que la chronique d'Albelda qui dit : *De rege quoque eodem Ruderico nulli causa interitus ejus cognita manet usque in presentem diem.*

R. Altamira.

Bibl. : A.-Fernandez Guerra, *Caida y ruina del imperio visigotico;* Madrid, 1889. — E. Saavedra, *Estudio sobre la invasion de los Arabes;* Madrid, 1895. — R. Menéndez Pidal, *la Penitencia del rey don Rodrigo*, dans la *Rev. crit. de hist. y lit.*, II, p. 31. — M. Mancheno, *la Batalla del Barbate;* Arcos de la Frontera, 1899.

**RODRIGO,** sculpteur espagnol qui travaillait à Tolède dans les dernières années du XVe siècle. En 1495, il achevait la sculpture sur bois des stalles basses du chœur ; cette décoration reproduisait des épisodes de la prise de Grenade. Peu après, il entreprenait avec divers collaborateurs la décoration de l'ancien retable en bois de la chapelle de saint Ildephonse. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores ;* Madrid, 1800.

**RODRIGUES** ou **DIEGO-**Rodriguez. Ile du groupe des Mascareignes, dans l'océan Indien, à 588 kil. E.-N.-E. de l'île Maurice, dont elle est une dépendance. Superficie : 110 kil. q. (30 kil. sur 6) ; population : 2.210 hab. (1892), pour la plupart créoles de l'île Maurice. De constitution volcanique et très montagneuse, l'île Rodrigues est entièrement entourée de récifs coralliens. Le climat y est à peu près le même qu'à l'île Maurice. Le sol est très fertile et produit en abondance les fruits et les légumes. On y cultive, en outre, le maïs, la canne à sucre, le café, le cotonnier, etc. Les deux seules agglomérations sont *Port-Mathurin,* sur la côte septentrionale, et *Gabriel*, dans l'intérieur. Découverte par les Portugais en 1645, l'île Rodrigues ne fut habitée pour la première fois, de façon permanente, qu'en 1691, par un réfugié protestant, Le Goat. Jusqu'en 1810, elle a appartenu à la France ; mais elle fut alors prise par les Anglais et elle leur a été abandonnée à la paix de 1814.

**RODRIGUES** (Olinde), économiste saint-simonien, né en 1794, mort en 1851. En 1823, Saint-Simon fit sa connaissance, le convertit à la doctrine nouvelle et reçut de lui le pain quotidien jusqu'à sa mort. Le jour des funérailles du maître, Rodrigues ramena les disciples chez lui pour décider avec eux la fondation d'un journal saint-simonien : ce fut *le Producteur* (1825-26). Il voulut ensuite, avec son frère Eugène, transformer l'école en secte religieuse : ce fut fait en 1829, et Rodrigues s'effaça devant Bazard et Enfantin. Mais, à la fin de 1831, il rompit avec Enfantin, à cause des théories de ce dernier sur la famille. Après la dispersion de la secte, Rodrigues s'occupa d'œuvres utiles ; en 1841, il publia les *Poésies sociales des ouvriers*, pour montrer à la bourgeoisie combien d'idées généreuses on trouvait chez les prolétaires. En 1848, il soutint vivement la République et recommanda la participation des ouvriers aux bénéfices. Ses derniers jours furent occupés à grouper les sociétés de secours mutuels et à préparer une biographie de Saint-Simon, celle que Hubbard a écrite et publiée en 1857. On a attribué sans motif à Rodrigues *Maria Stella*, pamphlet contre Louis-Philippe. G. Weill.

Bibl. : Georges Weill, *l'Ecole saint-simonienne*, 1896. — Charléty. *Histoire du saint-simonisme*, 1896.

**RODRIGUEZ** (Les frères Alvar, Alfonso et Cristobal), sculpteurs espagnols, établis à Tolède au commencement du XVe siècle. Un document conservé aux archives du chapitre constate que les trois frères Rodriguez travaillaient vers 1418 à la décoration sculpturale de la façade principale de la cathédrale. P. L.

**RODRIGUEZ** (Ventura), architecte espagnol, né à Ciempozuelos en 1717, mort à Madrid en 1785. Son inclination marquée pour l'architecture le conduisit, jeune encore, à entrer comme dessinateur dans l'atelier de Esteban Marchand, qui dirigeait alors les travaux du palais d'Aranjuez ; puis Juvara, chargé de l'établissement des plans du nouveau palais royal, à Madrid, se l'adjoignit comme dessinateur. Après la mort de Juvara, Sachetti, qui lui succéda dans son emploi de directeur des travaux du palais, conserva avec lui Rodriguez et le fit nommer, en 1741, *aparejador* en second, attaché à sa direction et, en 1749, architecte-dessinateur en chef. En 1752, après avoir occupé l'emploi de professeur d'architecture des cours créés par l'Académie de San Fernando, il était nommé directeur de ces cours. Son savoir, son habileté dans son art, commencèrent de lui mériter la réputation du plus éminent architecte qu'il y eut alors à Madrid. La ville lui confia la direction de tous ses travaux d'embellissement et, en 1766, il se voyait désigné par le roi comme directeur général de l'Académie. On ne saurait énumérer ici tous les nombreux plans et projets d'édifices conçus par Ventura Rodriguez durant sa carrière ; beaucoup furent réalisés, d'autres restèrent seulement à l'état de projets ou ne furent que partiellement exécutés. Tous témoignent chez l'artiste d'un goût sûr et d'un solide savoir, fortifié par l'étude constante des monuments de l'antiquité. Parmi les plus belles ou plus importantes constructions qui lui sont dues, nous nous bornerons à citer l'église de Santa Fé, dans la province de Grenade, le couvent de Saint-Dominique de Silos, l'église paroissiale de Saint-Sébastien d'Azpeitia, celle de Saint-Philippe-Néri, à Malaga, la chapelle de l'hospice d'Oviedo, l'église d'Olot, l'hôtel de ville de Betanzos et celui de Burgos, la chapelle du Pilar, à Saragosse, les façades des églises de Saint-Jacques, en Galice, et de Pampelune, les palais de Liria et d'Altamira à Madrid, et les fontaines qui ornent la promenade du Prado. Les heureuses et élégantes proportions et la noblesse de style qui distinguent les créations de Ventura Rodriguez lui ont valu, de la part de ses contemporains, le titre, d'ailleurs

justement mérité, de restaurateur de l'architecture en Espagne. P. LEFORT.

**RODRIGUEZ** (Pedro), littérateur et homme d'Etat espagnol (V. CAMPOMANES [Comte de]).

**RODRIGUEZ** (J.-Barbosa), botaniste brésilien contemporain, né à Minas le 22 juin 1842. D'abord secrétaire de l'Ecole du commerce de Minas et professeur de dessin, il entra ensuite dans l'industrie. Il s'est de bonne heure beaucoup occupé d'histoire naturelle. On lui doit: *Iconographie des Orchidées du Brésil* (1868 et ann. suiv., 14 vol. parus avec 1.000 pl.) et plusieurs ouvrages sur les palmiers et sur ses voyages d'exploration dans le bassin de l'Amazone. Dr L. HN.

**RODRIGUEZ** CUMPLIDO (Francisco), architecte espagnol, probablement originaire d'Andalousie. Il exerçait en 1535 l'emploi de maître de l'œuvre de l'ancienne cathédrale de Cadix. Appelé à Séville, en 1551, par le chapitre, pour examiner les plans et le modèle établis par Martin de Gainza pour la construction de la chapelle des rois, dans la cathédrale, il approuva les plans de Gainza, en même temps que trois autres architectes. Quelques années auparavant, vers 1540, Rodriguez Cumplido avait reçu misision de se rendre en Portugal pour y étudier divers hôptaux, et en rapporter des plans qui devaient servir à dresser le projet de construction de l'hôpital de la Sangre, hors des murs de Séville. Il prit part à son retour de Portugal et de Galice au concours ouvert pour cette construction entre divers architectes; ce fut Martin de Gainza qui demeura chargé de l'œuvre. P. L.

BIBL.: L. LAGUNO Y AMIROLA, *Noticias de los arquitectos y arquitectura;* Madrid, 1829.

**RODRIGUEZ** Y DIAS RUBI (Tomas), poète espagnol, né à Malaga le 21 déc. 1817, mort à Madrid le 14 août 1890. Orphelin à l'âge de treize ans, il fut protégé par le comte de Teba qui le chargea de ses archives et le conduisit à Madrid. Là il lia bientôt connaissance avec la jeunesse romantique des premières années d'Isabelle II et avec Campoamor, Ferrer del Rio et autres, constitua la célèbre société littéraire le *Liceo*. Plus tard il commença, en collaboration avec Garcia Doncel et Valladares Garriga, à travailler dans le genre dramatique. Les ouvrages de cette période furent publiés sous le pseudonyme de *Trino Cifuentes*. Puis, Rodriguez écrivit une comédie, *Del mal el menos*, très bien reçue du public. Dès lors, il se consacra au théâtre avec une fortune rare. Son répertoire compte près de cent ouvrages dont les plus saillants sont les comédies *Toros y cañas*, *Detrás de la cruz el diablo*, *Mejor es creer*, *El rigor de las desdichas*, *la Rueda de la Fortuna;* les drames *Alberoni*, *La Corte de Carlos II*, *Borrascas del corazoón*, *la Trenza de sus cabellos*, *Isabel la Católica;* des saynètes, comme *El Cortejo de Cristo*, et des tableaux de mœurs, comme *la Feria de Mairena*. Parmi ces dernières pièces, sont *El arte de hacer fortuna* et *El gran filón*. Il laissa inédit un drame, *Hernán Cortés*. Rodriguez Rubi, comme la plupart des dramaturges espagnols, travaillait avec une facilité extraordinaire. *La Trenza de sus cabellos* fut écrite en huit jours. Rodriguez se mêla aussi des luttes politiques, entraîné par quelques-uns de ses amis. Il figura toujours dans le parti modéré et son successeur le parti conservateur. Député et directeur général plusieurs fois, il fut nommé ministre des colonies dans le dernier gouvernement du règne d'Isabelle II. A la chute de la reine (1868), Rodriguez se réfugia en France. Revenu bientôt, il travailla beaucoup à la restauration des Bourbons. Rodriguez obtint en récompense le commissariat royal dans l'île de Cuba et le poste de conseiller d'Etat. En 1860, il avait été élu membre de l'Académie espagnole. R. A.

BIBL. : F.-O. PICON, *Biographie de Rodriguez Rubi*, dans la collection de *Autores dramaticos contemporaneos;* Madrid, 1882, vol. II, pp. 65-81.

**RODYA.** Nom d'une tribu aborigène et à demi sauvage de l'île de Ceylan. Fétichistes et de mœurs polyandriques, ils sont encore au nombre d'environ un millier et se rencontrent surtout dans e s vallées occidentales de l'île. Ils sont de plus haute taille et ont les traits plus réguliers que les Veddahs.

**ROË** (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roë; 512 hab. Eglise avec beau portail roman (mon. hist.).

**RŒBLING** (Johann-August), ingénieur allemand, né à Mülhausen-in-Thüringen (prov. de Saxe) le 12 juin 1806, mort à Brooklyn (Etats-Unis) le 22 juil. 1869. Il fit ses études à Berlin, fut quelque temps inspecteur des travaux publics en Westphalie et, en 1831, partit pour les Etats-Unis, où il s'occupa tout d'abord de construire des canaux et des chemins de fer. Vers 1840, il fonda à Pittsburg une fabrique de câbles en fils de fer, transportée par la suite à Trenton, dans le New Jersey, et, le premier en Amérique, il fit servir ces câbles à la suspension des ponts. Nulle part avant lui, d'ailleurs, on n'était encore parvenu à donner à ce genre d'ouvrages une rigidité suffisante pour lui permettre de résister à des charges considérables (V. PONT, t. XXIII, p. 250). Il débuta par la construction du pont suspendu qui fait traverser l'Alleghany par le canal de Pennsylvanie (1845). Il exécuta ensuite, toujours d'après le même système, le pont de la Monongahela, à Pittsburg, puis toute une série de nouveaux ponts-canaux pour les canaux de la Delawarre et de l'Hudson. Mais ses deux chefs-d'œuvre furent le pont du Niagara, de 250 m. de long (1852-55), et celui de Cincinnati, de 322 m. de long (1867). C'est à lui aussi qu'on doit les plans du célèbre pont suspendu de *Brooklyn* (V. ce mot), entre cette localité et New York, sur l'East River. Au cours des études, il se blessa au pied et il succomba à la gangrène avant d'avoir pu commencer les travaux. Il a publié : *Long and short spanrailway bridges* (New York, 1869).

Le colonel *Washington* ROEBLING, son fils, né à Sachsenburg, près de Pittsburg, le 26 mai 1837, a commencé en 1870, d'après ses plans, la construction du pont de Brooklyn et l'a terminée en 1883. Il a publié : *Military suspension bridges* (Washington, 1862). L. S.

**ROEBUCK** (John-Arthur), homme politique anglais, né à Madras en 1801, mort à Londres le 30 nov. 1879. Fils d'un fonctionnaire des Indes, il fit ses études au Canada et fut inscrit au barreau de Londres en 1831. Conseiller de la reine en 1843, il plaida d'importantes affaires. Radical en politique, il fut élu à la Chambre des communes par Bath, en 1832, et ne s'attacha à aucun parti. Il appuya la politique irlandaise d'O'Connell, proposa d'enlever le droit de veto à la Chambre des lords, de laïciser l'enseignement et finit par perdre son siège de Bath. Mais il fut réélu par Sheffield en 1849. Partisan de la guerre de Crimée, il protesta contre la conduite déplorable des opérations et réclama une enquête, réclamation qui poussa lord John Russell, président du conseil, à démissionner sur-le-champ (26 janv. 1855) et qui amena quelques jours après la chute du cabinet Aberdeen. Roebuck fut nommé président de la commission d'enquête, se livra aux critiques les plus acerbes contre les ministres et proposa de les censurer ; mais la Chambre n'adopta pas ses conclusions. Il finit par s'aliéner beaucoup de ses admirateurs en se déclarant partisan enthousiaste des esclavagistes des Etats du Sud, au début de la guerre civile d'Amérique (1867), et en prenant un peu plus tard parti pour les Autrichiens contre l'Italie, et pour les Turcs contre la Russie. Roebuck, qui avait été fort populaire à cause de l'indépendance de ses idées, et de l'énergie de ses expressions, avait reçu le surnom du « Diogène de Bath ». Il a laissé quelques écrits intéressants : *Pamphlets for the People* (1835); *History of the whig ministry of 1830 to the passing of the reform Bill* (1852); *A plan for governing our english Colonies* (1849). Il y témoigne une aversion profonde pour les whigs et écrit d'eux : « Quand ils sont

hors du gouvernement, ce sont des démagogues ; au pouvoir, ils deviennent la plus exclusive des oligarchies ».

**RŒCHLING** (Karl), peintre allemand, né à Sarrebruck (Prusse rhén.) le 18 oct. 1855. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Carlsruhe et de l'Académie des beaux-arts de Berlin, il s'est consacré tout de suite à la peinture militaire et il a exposé de 1881 à 1886 une série de toiles représentant des épisodes de la guerre de 1870, principalement de la bataille de Sarrebruck. Entre temps, il a travaillé à plusieurs grands panoramas, notamment à celui de la bataille de Sedan, pour Berlin, et à celui de la bataille de Chattanooga, pour les Etats-Unis. Les envois des années ultérieures comprennent, en même temps que de nouveaux épisodes de la dernière guerre, de jolies scènes de la vie aux manœuvres, et quelques tableaux d'histoire : *l'Investissement de Besigheim en 1519* (1888) ; *l'Affaire du cap Tres Forcas* (1890) ; *l'Entrée des Prussiens à Dantzig en 1814* (1894), etc. Il a aussi donné, pour l'ouvrage intitulé *Unser Heer*, une suite de beaux dessins, et il a illustré, avec R. Knötel, *Der alte Fritz* (Berlin, 1895), et *Königin Luise* (Berlin, 1896). Rœchling est très estimé en Allemagne. Ses compositions sont pleines de vie, son coloris large et puissant.

**RŒDER** (Karl-David-August), philosophe et juriste allemand, né à Darmstadt le 23 juin 1806, mort à Heidelberg le 20 déc. 1879. Après avoir étudié le droit aux Universités de Gœttingue et de Heidelberg, et soutenu ses thèses, il fit des conférences à l'Université de Giessen (1860) et passa ensuite à l'Université de Heidelberg, son cours ayant été interdit à Giessen après la publication de la première partie de son ouvrage *Grundzüge der Politik des Rechts* (Darmstadt, 1837, 1 vol). Ses autres ouvrages sont les *Grundzüge des Naturrechts oder der Rechtsphilosophie* (Heidelberg, 1846 ; 2e éd., Leipzig, 1860-63); *Zur Rechtsbegründung der Besserungsstrafe* (Heidelberg, 1846) ; *Die Verbesserung des Gefœngniswesensmittels der Einzelhaft* (Prague, 1856) ; *Der Strafvollzug im Geist des Rechts* (Leipzig, 1863) ; *Besserungstrafe und Besserungstrafansalten als Rechtsforderung* (Leipzig, 1864) ; *Kritische Beitrœge zur Gesetzgebung über die aussereheliche Geschlechtsgemeinschaft* (Darmstadt, 1837); *Grundgedanken und Bedeutung des röm. u. germ. Rechts* (Leipzig, 1855) ; *Versuche der Berichtigung von Ulpiani fragmenta* (Gœttingue, 1856) ; *Die Kriegsknechtschaft unserer Zeit und die Wehrverfassung der Zukunft*, dans la *Deutscher Vierteljahrsschrift* de Cotta (1868). Rœder occupe un rang éminent parmi les juristes de la première moitié du XIXe siècle. Esprit hardi, logique et profond, il s'est efforcé de faire entrer le droit naturel dans la réalité, et de tirer de la notion du droit les principes des progrès du droit lui-même. E. Bailly.

**RŒDERER** (Pierre-Louis, comte), homme politique, littérateur, historien et économiste français, né à Metz le 15 févr. 1754, mort à Bois-Roussel le 17 déc. 1835. Fils d'un magistrat, il acheta une charge de conseiller au parlement de Metz (1780) et prit part aux travaux de l'Académie messine. En 1788, il publia une brochure sur la *Députation aux États généraux;* il collabora au *Journal de Paris*. Il fut élu député du tiers état par le bailliage de Metz (ville), le 26 oct. 1789, en remplacement de Poutet, dont l'élection avait été annulée (David ne l'en a pas moins fait figurer au Serment du Jeu de *Paume* [V. ce mot]). Dévoué aux idées de réforme, esprit pratique, il s'occupa surtout de l'organisation financière (lois sur le timbre, sur les patentes, sur les contributions foncière et mobilière, sur l'émission des assignats) ; il prit aussi une part importante à l'établissement du jury en matière pénale et à la fondation du nouvel ordre judiciaire. Procureur général syndic du dép. de Paris (11 nov. 1791), membre du club des Jacobins, il se rapprocha de la cour après le 20 juin 1792 ; il protesta, à la barre de la Législative, contre les manifestations armées de la foule ; au 10 août, c'est lui qui engagea Louis XVI à se réfugier au sein de l'Assemblée. Il a retracé ces événements mémorables dans sa *Chronique de cinquante jours* dont le ton sobre et le style modéré ont quelque peu imposé à l'histoire. Menacé par la Commune, il fut soustrait par la Législative au jugement du tribunal révolutionnaire du 17 août. Il s'effaça pendant la durée de la Convention, mais ne craignit pas de dénier à cette Assemblée le droit de juger Louis XVI (*Journal de Paris*, 6 janv. 1793). Après le 31 mai, il cessa d'écrire, et ne reparut qu'après le 9 thermidor an II. Il fut nommé professeur d'économie politique aux écoles centrales, et membre de l'Institut (1796) : il créa la même année le *Journal d'économie publique, de morale et de législation* (trimensuel). Talleyrand le sauva de la déportation au 18 fructidor. Il participa au 18 brumaire par une *Adresse aux Parisiens;* il fut nommé conseiller d'État (1799) et fut placé à la tête de la « direction de l'esprit public » (mars 1802). Membre du Sénat (14 sept. 1802), il devint en 1806 ministre des finances de Joseph Bonaparte, à Naples. Il fut ensuite chargé de l'administration du grand-duché de Berg (23 sept. 1800). S'il ne fut pas élevé à la dignité de ministre du commerce de l'Empire, c'est que Napoléon se souvint qu'il était économiste, et comme tel opposé au blocus continental. Les Cent-Jours en firent un pair de France. La deuxième Restauration lui enleva toutes ses fonctions et dignités publiques. Il se consola par les lettres et par l'histoire et publia : *Louis XII* (1820, in-8) ; *François Ier* (1825, in-8) ; *Comédies historiques* (1827-30, 3 vol. in-8). La Révolution de juillet le rendit à l'Institut et à la politique : il fut nommé pair de France (11 oct. 1832). Il soutint le pouvoir personnel du roi dans une *Lettre aux constitutionnels* (1835). C'est la même année, celle même de sa mort, que parut son *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, son principal titre littéraire. Nice *Mémoire*, ni les *Œuvres* [complètes] *du comte P.-L. Rœderer... publiées par son fils...* (Paris, 1853-59, 8 vol. gr. in-8) n'ont été mis dans le commerce. H. Monin.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VIII. — Mignet, *Notices historiques*, t. I.

**RŒDERER** (Antoine-Marie, baron), homme politique français, né à Metz le 14 mai 1782, mort à Pacy le 15 mars 1865, fils du précédent. Diplomate, puis directeur des contributions directes, puis chambellan de Murat, roi de Naples, il devint ensuite préfet du dép. de Trasimène (1809) et de l'Aube pendant la campagne de France. L'invasion le chassa de Troyes, où il n'était resté que quatre jours. Il fut révoqué par Louis XVIII, remis en place pendant les Cent-Jours, et tenu à l'écart des affaires jusqu'en 1830. Il publia : *Comédies, proverbes et parades* (1824-25, in-8). Sous le ministère Guizot, il fut nommé pair de France (23 sept. 1845). Sous le second Empire, il consacra son temps à l'édition complète, mais peu critique, des *Œuvres* de son père (V. l'article précédent).

**RŒHN** (Jean-Alphonse), peintre français, né à Paris le 31 janv. 1799, mort à Paris le 10 mai 1864. Elève de son père, Adolphe Rœhn, puis de Gros et de Regnault, il exposa, pour la première fois, en 1822. Au Salon de 1824, deux toiles bien personnelles : *Joseph expliquant les songes* et *l'Absence*, le mirent en valeur. A cette époque, le romantisme commençait de révolutionner les arts plastiques. Suivant, d'un peu loin, l'exemple des rénovateurs hardis de la peinture, Rœhn quitta la palette classique, mais pour se confiner dans une manière plutôt *juste-milieu*. Son genre, gracieux, sentimental, gaiement spirituel, a beaucoup plu ; ses tableaux ont été souvent reproduits ; la chromolithographie les a rendus populaires. On connaît de Rœhn : *Retour de l'enfant prodigue* (égl. Saint-Thomas d'Aquin), *le Pauvre aveugle* (1824) ; *une Mère allaitant son enfant, la Déclaration, la Leçon* (1827) ; *une Baigneuse* (1835 ; musée de Perpignan) ; *Séduction et Jalousie* (1837) ; *l'Aumône* (1840) ; *la Lec-*

*ture interrompue* (1843); *le Premier rendez-vous* (1845); *Distribution de prix* (1846); *Bonheur et Résignation* (1848); *le Repos du peintre* (1849); *l'Enseignement mutuel* (1852); *un Moment de repos* (1853); *Philémon et Baucis* (1855); *le Joyeux Voisin* (1857); *Partie de dames* (1859); *la Confidence*, *Première Rêverie*, *la Curieuse* (1861); *le Curé composant un sermon*, *le Chimiste au* XVII^e *siècle*, *Cache-toi bien* (1863); *Souvenir de jeunesse*, *Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans* (1864). Rœhn avait été nommé professeur de dessin au collège Louis-le-Grand. Sur la fin de sa carrière, le succès du peintre diminua sensiblement. Deux toiles: *Appuyez-vous*, *grand'mère* et *le Pardon*, exposées un an après sa mort, procurèrent au nom de Rœhn un regain de faveur. E. PLOUCHART.

**RŒHR** (Johann-Friedrich), théologien allemand, né à Rossbach le 30 juil. 1777, mort à Weimar le 15 juin 1848. Il occupa les plus hautes dignités ecclésiastiques à Weimar et fut l'un des principaux représentants du rationalisme. Il exposa particulièrement ses idées dans les écrits suivants: *Briefe uber den Rationalismus* (1813); *Grund- und Glaubenssœtze der evangelisch-protestantischen Kirche* (1860). Il publia un journal pour les prédicateurs (*Predigtlitteratur*), qui fut un des principaux organes du rationalisme.

**ROEHRICH** (Timothée-Guillaume), pasteur et historien alsacien, né à Alteckendorf (Bas-Rhin) le 15 juin 1802, mort à Strasbourg le 26 juin 1860. Il fit ses études à la Faculté de théologie de Strasbourg et se rendit ensuite à Gœttingne, où le savant professeur *Planck* (V. ce nom) lui inspira le goût de l'histoire. A partir de 1837, et jusqu'à sa mort, il fut pasteur de l'église Saint-Guillaume, à Strasbourg. Il étudia l'histoire de l'Eglise luthérienne de l'Alsace, et l'écrivit avec autant de conscience que d'érudition. Principaux ouvrages: *Geschichte der Reformation im Elsass, und besonders in Strassburg, nach gleichzeitigen Quellen bearbeitet* (Strasbourg, 1830, 3 vol.); *Mittheilungen aus der Geschichte der evangelischen Kirche des Elsasses* (Strasbourg, 1855, 3 vol.). Il publia de nombreux articles dans la *Zeitschrift für historiche Theologie*, et dans le *Strassburger protestantisches Kirchen-und Schulblatt*.

**RŒHRICHT** (Gustav-Reinhold FÜRCHTEGOTT), érudit allemand, né à Bunzlau (Saxe prussienne) en 1842. Il étudia la théologie à Berlin et à Halle, fut licencié en théologie, docteur en philosophie (1868), et depuis 1875 professeur titulaire au Humboldt-Gymnasium, à Berlin. Cet érudit a publié un grand nombre d'ouvrages et de notices importantes sur les croisades, dont on trouvera la liste à la suite de sa *Geschichte der königreichs Jerusalem* (*1100-1291*) (Innspruck, 1898). A ajouter: *Geschichte der Kreuzzüge im Umriss* (Innspruck, 1898) et la 3^e édition des *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande* (Innspruck, 1900). R. DD.

**ROELANDT** (Louis-Joseph-Adrien), architecte, originaire des anciens Pays-Bas espagnols, né à Nieuport (Flandre occidentale) en 1785, et mort à Gand en 1863. Élève de Ch. Percier, Roelandt se fixa à Gand et fit élever dans cette ville de nombreux édifices, parmi lesquels: le palais de l'Université, une partie de la grande maison de détention, un corps de bâtiment en aile du musée, l'orangerie du Jardin des plantes, la salle de la Concorde, le Casino, le Théâtre et ses dépendances. Anvers doit à Roelandt son ancien entrepôt royal avec service de la douane, et cet architecte fit encore restaurer le charmant hôtel de ville d'Audenarde et construire les hôtels de ville d'Alost et de Ninove, ainsi que de nombreuses églises ou parties d'église, à Gand, à Nieuport, etc., édifices dont quelques-uns ont été reproduits dans Gœtghebuer, *Choix de Monuments* (Gand, 1827, in-fol.). Ch. LUCAS.

**ROËLAS** (Le licencié Juan de las), peintre et ecclésiastique espagnol, né à Séville de 1558 à 1560, mort à Olivarès en 1625. Après avoir obtenu le grade de licencié en théologie et reçu les ordres mineurs, il alla étudier la peinture en Italie et plus particulièrement à Venise. Son style, ses méthodes et surtout son coloris sont en effet franchement vénitiens. D'après Cean Bermudez, Roëlas, était, en 1603, prébendé de la collégiale d'Olivarès et, à cette date, il exécutait pour le trésorier quatre compositions empruntées à la *Vie de la Vierge;* ce seraient là, selon le même auteur, ses premiers ouvrages après son retour d'Italie. De 1607 à 1624, il quitte Olivarès, renonçant à sa prébende, et c'est pendant ce laps de dix-sept années qu'il produit ses plus belles œuvres. En 1609, il achève pour la cathédrale de Séville son superbe tableau représentant *Saint Jacques secourant les chrétiens à la bataille de Clavijo*. Une autre excellente composition, *le Martyre de saint André*, aujourd'hui au musée provincial de Séville, et rappelant la manière du Tintoret, avait été peinte pour la chapelle du collège de Saint-Thomas; *un Ange délivrant saint Pierre*, autre toile toute vénitienne de coloris, existe encore dans l'église de San Pedro. Elle a été gravée par Juan Palomino. La *Mort de saint Herménégilde* occupe toujours son emplacement primitif sur le maître-autel de la chapelle de l'hôpital, fondé par le cardinal Cervantès, de même que le *Martyre de sainte Lucie*, dans l'église paroissiale de Santa Lucia. Mais le principal ouvrage de Roëlas, encore placé sur le maître-autel de l'église de Saint-Isidore, et qui représente la *Mort du saint archevêque Isidore*, entouré de tout son clergé, est un véritable chef-d'œuvre comme composition et comme coloris. « Ce qu'il faut surtout louer dans cette belle peinture, écrit Cean Bermudez, c'est la noblesse des attitudes, le caractère des physionomies, si varié, et l'on ne sait quoi de grand et d'imposant qui rayonne de ce magnifique ensemble ». Cette *Mort de saint Isidore* est peut-être celle des œuvres du maître qui a eu le plus d'influence sur les peintres andalous; souvent ils l'ont imitée ou consultée. Les fortes tendances de l'artiste vers le naturalisme lui valurent, de la part de Pacheco, son rival, d'assez étranges critiques. Comme il avait représenté dans son tableau de *Sainte Anne instruisant sa fille*, des fruits confits posés sur une table, et dans une *Nativité* toutes sortes d'accessoires traités avec vérité, Pacheco chercha querelle à Roëlas en citant force textes sacrés dont il déduit que tout ce réalisme est de la plus haute inconvenance dans la représentation d'un sujet sacré.

Roëlas quitta Séville en 1616 et vint à Madrid, où sa réputation l'avait fait appeler. Il peignit alors, pour le palais d'Aranjuez, *Moïse frappant le rocher*, dont le musée du Prado possède une copie. Lors de la vacance de la charge de peintre du roi, la nomination de Roëlas fut soumise au choix de Philippe III; son nom figurait en tête de la liste de présentation; mais le roi n'agréa pas la proposition; et ce fut Bartolome Gonzalez qu'il désigna. Après cet échec, Roëlas revint à Séville et de là à la collégiale d'Olivarès où il prit possession du canonicat dont il venait d'être pourvu. Aux nombreux tableaux qu'il avait déjà offert à la collégiale, il joignit encore deux nouvelles compositions, les dernières qu'il ait exécutées, *une Nativité* et *le Miracle de Notre-Dame-des-Neiges*. Il avait formé d'excellents élèves, entre autres Varela et Zurbaran. P. LEFORT.

BIBL.: Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores;* Madrid, 1800.

**ROËLLECOURT**, Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol; 385 hab.

**RŒLOFS** (Willem), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1822. Il fut élève de H. van de Sande Bachuyzen, et s'établit à Bruxelles en 1848. Il travaille aujourd'hui à La Haye. Il a traité le paysage avec animaux d'une façon assez remarquable: quelques-unes de ses études d'après nature approchent de Daubigny. Œuvres à Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Liège, Boston, etc.

**RŒMER** (Ole ou Olaf), astronome et physicien danois, né à Aarhus le 25 sept. 1644, mort à Copenhague le

19 sept. 1710. Il apprit les mathématiques avec E. Bartholin, puis fut employé sous ses ordres à classer les manuscrits de Tycho Brahe et, en 1672, fut amené en France par Picard, au retour du voyage que fit à Uraniborg le savant astronome. Placé tout de suite auprès du dauphin comme professeur de mathématiques et reçu, également la même année, membre de l'Académie des sciences de Paris, il ne retourna dans son pays qu'en 1681 et y fut jusqu'en 1705 professeur de mathématiques à l'Université de Copenhague et directeur de l'Observatoire de cette ville. Il était en dernier lieu conseiller d'Etat et bourgmestre de la capitale. Dès 1674, avant Desargues et La Hire vraisemblablement, il avait inventé l'*épicycloïde* (V. ce mot), et indiqué l'application qu'on en pouvait faire aux roues des engrenages. En 1675, il découvrit, comme conséquence de ses observations sur les éclipses des satellites de Jupiter, la vitesse de propagation de la lumière et en exposa la théorie dans un mémoire lu le 22 nov. à l'Académie des sciences de Paris. Vers le même temps, il imagina et construisit plusieurs machines planétaires. On lui doit également quelques-uns des instruments d'optique les plus connus : le *cercle méridien*, la *lunette méridienne* ou *instrument de passage*, le *cercle azimutal*, etc. Il s'essaya aussi à trouver les parallaxes des étoiles fixes, mais la mort vint l'interrompre dans ces recherches qui devaient l'amener, pensait-il, à une démonstration positive du mouvement de la terre et qui lui firent, du moins, entrevoir le phénomène de l'aberration. La plupart de ses manuscrits ont péri dans l'incendie de l'Observatoire de Copenhague, en 1728, et on n'a guère de lui que quelques mémoires parus dans les recueils des académies des sciences de Paris et de Berlin. L. S.

BIBL. : CONDORCET, *Eloges des académiciens*, t. I, p. 167. — DELAMBRE, *Hist. de l'astron. mod.*, t. II, p. 647. — MONTUCLA, *Hist. des math.*, t. II, p 582. — HORREBOW, *Basis astronomiæ* (on trouve, dans cet ouvrage, le *Triduum observationum tusculanarum Rœmerii*). — GRANT, *History of physical astronomy*, p. 461.

**RŒMER** (Friedrich-Adolf), géologue allemand, né à Hildesheim le 14 avr. 1809, mort à Klausthal le 25 nov. 1869. En 1845, il fut nommé professeur de minéralogie et de géologie à l'Ecole des mines de Klausthal et en devint le directeur en 1862. Il a le premier décrit les terrains jurassiques et crétacés en Allemagne, dans ses ouvrages *Sur l'Oolithe* (1835-39), *Sur le Crétacé allemand* (1840-41), *Sur le Harz* (1843 et 1850-66), etc.

**RŒMER** (Ferdinand), géologue allemand, frère du précédent, né à Hildesheim le 5 janv. 1818, mort en 1891. Après un important voyage dans l'Amérique du Nord, il se fit recevoir en 1848 privat-dozent à Bonn et devint en 1855 professeur à Breslau. Ses ouvrages se rapportent principalement à la géologie du Texas et du Tennessee, puis de la Silésie (1870, 2 vol.). Citons encore : *Lethæa palæozoica* (Stuttgart, 1876-83, 2 vol. et atlas) ; *Lethæa erratica* (Berlin, 1885). Dr L. HN.

**ROEN** (Mont) (V. RHOEN).

**RŒNNE** (Ludwig-Moritz-Peter von), célèbre publiciste allemand, né à Gluckstadt, dans le Holstein, le 18 oct. 1804, mort à Berlin le 22 déc. 1891. Rœnne peut être considéré comme un des principaux historiens, interprètes et classificateurs de tout ce qui concerne les codes du royaume de Prusse. Après avoir étudié le droit à Bonn et à Berlin, il occupa successivement les fonctions de directeur du tribunal civil d'Hirschberg, celles de conseiller près de différentes cours, celles de vice-président de la cour d'appel de Glogau, et il siégea, parmi les nationaux libéraux, à la Chambre des députés. Il se retira des affaires publiques en 1881. Ses ouvrages de droit font autorité dans les matières qu'ils traitent ; les principaux sont un remaniement du *System des preussichen Civilrechts*, de Klein (2e éd., Halle, 1835-36) ; des *Ergänzungen und Erläuterungen der preussichen Rechtsbücher* (Breslau, 1837 ; 7e éd., 4 vol. ; Berlin, 1885-88) ; *Die Verfassung und Verwaltung des preussichen Staats*, en coll. avec Simon (Breslau, 1843-72, 9 vol.) ; *Verfassungsurkunde für den preussichen Staat* (3e éd., Berlin, 1859) ; *Das Staatsrecht der preussichen Monarchie* (2 vol., Leipzig, 1856-63 ; 4e édit., 4 vol., 1881-84) ; *Das Staatsrecht des deutschen Reichs* (Berlin, 1876-77, 2 vol.), qui est la 2e édition de son *Das Verfassungsrecht des deutschen Reichs*, de 1872. E. BAILLY.

**RŒNTGEN** (William-Konrad), physicien allemand, né à Lennep (Prusse) le 27 mars 1845. Il a fait ses études à Zurich, y a été le préparateur de Kundt, qu'il a suivi en 1870 à Wurzbourg et en 1872 à Strasbourg, puis s'est fait recevoir, en 1874, privat-dozent, et, en 1875, a fait quelque temps un cours à l'Académie forestière de Hohenheim. Revenu en 1876 à Strasbourg comme professeur adjoint de physique de l'Université, il est passé, en 1879, comme professeur titulaire, à Giessen et de là, en 1888, au même titre, à Wurzbourg. On lui doit tout d'abord une série de recherches expérimentales sur le rapport des chaleurs spécifiques du gaz à pression constante et à volume constant, d'après la méthode de Clément et Desormes (V. CHALEUR, t. X, p. 255). Il est aussi l'auteur d'importants travaux sur l'élasticité, la compressibilité, la capillarité, l'absorption des rayons caloriques par les vapeurs et le gaz, le pouvoir électrodynamique des corps diélectriques, etc. Enfin, il est célèbre par sa découverte, à la fin de 1895, des nouveaux rayons, dits *Rayons X* ou *Rayons de Rœntgen* (V. RAYON, t. XXVIII, p. 193). Il n'a publié que des mémoires et des notes, parus principalement dans les *Annalen der Physik und Chemie*. L. S.

**RŒPEL** (Conrad ou Conraet), peintre hollandais, né à La Haye en 1678, mort en 1748. Il fut élève de Constantin Netscher, et imita ensuite fort bien Jan van Huysum. Il a fait aussi quelques portraits. Il travailla quelque temps pour l'Electeur palatin. Œuvres à Amsterdam, Dresde, Cassel (fruits et oiseaux), Copenhague, etc.

**RŒPELL** (Richard), historien allemand, né à Dantzig le 4 nov. 1808, mort à Breslau le 4 nov. 1893. Il étudia les littératures et l'histoire aux Universités de Halle et de Berlin, et prit ses degrés à Halle. Nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'Université de Breslau en 1841, titularisé en 1854, la politique l'éloigna pendant plusieurs années de ses études. Il fut membre du Parlement d'Erfurt de 1861 à 1863, de la Chambre prussienne de 1868 à 1877, enfin, depuis 1877, de la Chambre des seigneurs où il représentait l'Université de Breslau. Son attention s'est portée de préférence sur la Pologne et la question d'Orient. Il a aussi éclairé plus d'un point obscur de la formation du domaine des Habsbourg. Ses principaux ouvrages sont : *Die Grafen von Habsburg ; Untersuchung über Genealogie und Besitzungen bis zur Thronbesleigung Rudolfs, 1273* (Halle, 1832) ; *Geschichte Polens* (Hambourg, 1840) ; *Die orientalische Frage in ihrer geschichtlichen Entwicklung, 1774-1830* (Breslau, 1854) ; *Polen um die Mitte des 18ten Jahrhts* (Gotha, 1876) ; *Das Interregnum ; Wahl und Krœnung von Stanislaw A. v. Poniatowski* (Posen, 1892).

**RŒPPERITE** (Minér.) (V. PÉRIDOT).

**ROER** ou **RUHR**. Rivière d'Allemagne et des Pays-Bas, affl. dr. de la Meuse, prend sa source à la frontière belge, sur le plateau de Hohe Venn, par 579 m. d'alt., et coule du S.-O. vers le N.-E., puis vers le N.-O., en arrosant Montjoie, Juliers, Kempen et en recevant successivement, à dr. l'*Urft*, grossi de l'*Oleff*, le *Hambach*, à g. l'*Inde*, la *Wurm* ou *Worm*. Elle finit son cours de 208 kil. à Ruremonde, dans le Limbourg hollandais.

**RŒRDAM** (Holger), historien danois, né à Viborg (Jutland) en 1830. Issu d'une lignée ininterrompue de pasteurs qui remonte au XVIe siècle, pasteur lui-même, il s'est fait connaître par un très grand nombre de travaux et a publié : des biographies importantes (*Vie et écrits d'Anders Arreboe*, 1857 ; *Vie de Klaus Lyschander*, 1868 ; *Jærgen Sadelin*, 1866 ; *l'Historien Arild Huit-*

*feld*, 1896) : des études d'histoire religieuse (*les Eglises et les Couvents de Copenhague au moyen âge*, 1859-63 ; *Lois confessionnelles de l'Eglise danoise de 1536 à 1683*, 1883-89, 3 vol.) ; des collections considérables (*Monumenta historiæ danicæ, sources et ouvrages concernant l'histoire du Danemark, particulièrement du* XVIe *siècle;* 1873-75, 2 vol., et nouvelle suite, 1882-88, 2 vol. ; *Recueil de pièces et d'études biographiques ou historiques intéressant l'histoire du Danemark, particulièrement du* XVIIe *siècle;* 1890-97, vol. I-III). Il est, en outre, rédacteur du *Recueil d'histoire ecclésiastique* (*Kirkehistoriske samlinger.*) G. L.-U.

**ROERMOND** (V. Ruremonde).

**ROERSCH** (Louis), philologue belge, né à Maastricht en 1831, mort à Liège en 1891. Il fut d'abord professeur à l'Athénée de Bruges, puis à l'Ecole normale des humanités de Liège, et enfin à l'Université de cette ville. Indépendamment de nombreuses éditions d'auteurs classiques comme Cornelius Nepos, César et Cicéron, et de manuels pour l'enseignement des langues grecque, latine et française, il publia d'importants travaux philologiques où il fit preuve de connaissances vastes et précises, unies à un sens critique très exercé. Son principal ouvrage est *l'Histoire de la philologie en Belgique*, qui parut dans la *Patria belgica* en 1873. On lui doit aussi un grand nombre de notices sur des philologues belges publiées dans la *Biographie nationale*. E. H.

**RŒSEL** von Rosenhof, peintre et graveur allemand, né à Augustenburg, près Arnstadt, le 30 mars 1705, mort le 27 mars 1759. Fils d'un graveur, protégé de la duchesse d'Arnstadt, il reçut des conseils de son cousin *Wilhelm Rœsel von Rosenhof*, peintre d'animaux et étudia à l'Académie de peinture de Nuremberg, où il s'appliqua surtout à la miniature et à la gravure. Il se fixa à Nuremberg en 1728, au retour d'un voyage de deux ans en Danemark. Amoureux de la nature, dont il fut un observateur patient et subtil, il s'attacha à l'étude et à la représentation de la faune secondaire : il marqua toutes ses œuvres d'un cachet de vérité et d'allure artistique qui leur valut le succès. On lui doit les publications suivantes : *Monatlich herausgegebene Insectienbelustigungen*, dont les quatre parties se succédèrent en 1746, 1749, 1755 et la dernière, posthume, en 1761 ; *Historia naturalis ranarum nostratium* (1758) ; une suite sur les *Lézards*, interrompue par la mort. Fr. Benoît.

**RŒSKILDE** ou **ROSKILDE.** Ville du Danemark, île de Seeland, district de Copenhague, sur le Rœskildefjord, branche orientale de l'Isefjord ; 6.974 hab. (1890). Stat. du chem. de fer de Copenhague à Korsör, avec embranchements sur Kallundborg et Masnedsund. Petit port. La ville ne forme pour ainsi dire qu'une seule rue. On y remarque un beau château royal et une vieille cathédrale gothique du XIe siècle, rebâtie en partie à la fin du XIIe siècle et renfermant plusieurs tombeaux de rois de Danemark. Rœskilde a été en effet, dès le Xe siècle et pendant une grande partie du moyen âge, la capitale du royaume et le siège de l'évêché. Elle prospéra rapidement aux XIe et XIIe siècles. Mais au milieu du XVe siècle, le roi et l'évêque transférèrent leur résidence à Copenhague et elle déclina dès lors peu à peu.

**RŒSLER** (Robert), pseudonyme *Julius Mühlfeld*, écrivain allemand, né à Cœthen le 6 janv. 1840, mort à Kœnigsberg, le 18 mai 1884, où il dirigeait la *Gazette d'Hartung*, depuis 1872. Auparavant, il avait dirigé à Leipzig, de 1864 à 1866, la *Mitteldeutsche Volkszeitung*, et de 1870 à 1872, le *Wächter* de Bielefeld. Ecrivain assidu et fécond, il a composé, outre de nombreux romans en plusieurs volumes, des poésies et quelques volumes d'histoire, où se sent un peu trop vivement l'influence des passions contemporaines, politiques et religieuses ; tels sont : *Pater Bernhard, eine hof-u.-Jesuitengeschichte*, roman en 2 vol. (Zerbst, 1871) ; *Fürs Vaterland* (Iéna, 1866, 2 vol.) ; *Deutschlands Verteidigungskampf gegen Frankreich* (3e éd., Bielfeld, 1872) ; *Eugenie, die Exkaiserin der Franzosen* (1870), etc. ; *Gesammelte Schriften* (Berlin, 1880, 5 vol.). E. Bailly.

**RŒTHE** (Gustav), philologue allemand, né à Graudenz (Prusse) le 5 mai 1859. Reçu agrégé à Gœttingue en 1886, il est depuis 1888 professeur de langue et de littérature allemandes à l'Université de cette ville. On lui doit des travaux très appréciés sur les origines et le développement de la langue allemande. Il a publié : *Sebastian Helbers Teutsches Syllabierbüchlein* (Fribourg-en-Brisgau, 1882) ; *Gedichte Reinmars von Zweter* (Leipzig, 1887), etc. Il a réédité, avec E. Schröder, le 3e vol. de la *Deutsche grammatik* de J. Grimm. Il est l'un des directeurs de la *Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Litteratur*.

**RŒTHIFLUH** (Mont) (V. Jura, t. XXI, p. 305).

**RŒULX** (Le). Ville de Belgique, prov. de Hainaut, arr adm. de Soignies, arr. judic. de Mons, à 13 kil. N.-E. de Mons ; 3.000 hab. Stat. du chem. de fer de Haine-Saint-Pierre à Soignies. Exploitations agricoles et charbonnières. On y voit le superbe château des princes de Croÿ, qui possédaient déjà la terre de Rœulx au XVe siècle. Les armoiries du Rœulx sont : *De sinople au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, tenant dans la dextre une roue d'or, le tout sommé d'une couronne comtale.*

**RŒULX.** Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Bouchain ; 1.880 hab. Stat. du chem. de fer de Calais à Cambrai. Houillères (concession de Douchy).

**RŒUX.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois ; 1.012 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Ateliers de construction de grosse chaudronnerie. Fabrique de produits chimiques.

**ROÉZÉ.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de La Suze ; 1.335 hab. Eglise romane. Deux anciens châteaux.

**ROFFEY.** Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Flogny ; 336 hab.

**ROFFIAC.** Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) de Saint-Flour ; 660 hab. Ruines d'un château des XIIe-XIVe siècles, dont la chapelle sert d'église paroissiale. Ancien château de Mazérat.

**ROG** ou **RAGÖ.** Nom de deux petites îles du golfe de Finlande, en face de Port-Baltique, à 3 kil. de la côte. Le *Grand-Rog* (*Stora-Pagö*) a 1.410 hect. de superficie et 120 hab., le *Petit-Rog* (Lilla-Ragö) 1.390 hect. et 100 hab. Bien qu'appartenant à la Russie (district de Garrien), ces deux îles sont habitées par des familles suédoises qui élèvent des moutons et pêchent l'anchois.

**ROGALLE.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. d'Oust ; 410 hab.

**ROGALSKI** (Adam), littérateur polonais, né à Wilno en 1800, mort en 1843. Connu déjà par ses vers et ses articles de prose publiés dans le *Journal de Wilno*, il donna en 1826 une bonne traduction du poème de Pouchkine, *la Fontaine de Bakschy-Serail*. Puis nommé chef de division à la commission gouvernementale de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, il fonda en 1836 à Pétersbourg un journal polonais, intitulé *le Badin*. Son meilleur travail est le *Dictionnaire polonais-russe* (1841, 2 vol.). En outre, il y a de lui : *Vies des saints et des martyrs* (Varsovie, 1836-42, 4 vol.) ; *Recueil des meilleurs discours des orateurs chrétiens* (Varsovie, 1842-43) et une traduction des *Lettres de Napoléon à Joséphine*. V. Bugiel.

**ROGALSKI** (Léon), littérateur polonais, frère du précédent, né à Wilno en 1806. Il fit ses études à l'Université de Wilno et en était le secrétaire lorsqu'elle fut supprimée. En 1835, il fut transféré à Varsovie où il devint bientôt directeur de l'Ecole des arts et métiers et professeur d'histoire de l'Ecole des beaux-arts. Ses travaux sont nombreux. Il a publié : *l'Histoire de Jean III Sobieski*

(1847), *Pierre le Grand et son siècle* (1851), *Histoire des principautés danubiennes* (1861), *Histoire des chevaliers teutoniques* (1864), *Histoire des Slaves* (1866), *Histoire de la littérature polonaise*. Il a fondé le premier journal illustré qui ait paru en Pologne, *le Magasin universel* (1835-44) et a traduit un grand nombre d'œuvres remarquables françaises, allemandes et italiennes (*Mémoires de Chateaubriand*, 1879, 9 vol.; *Histoire des assemblées législatives de Thiers*, etc.).

**ROGATCHEV.** Ville de Russie, gouv. et à 110 kil. S.-O. de Mohilev, sur la rive droite du Dniepr, près de l'entrée dans ce fleuve de la rivière Drouti; 10.000 hab. Point considéré antrefois comme d'une importance stratégique considérable, vu sa situation sur les bords d'un grand fleuve, aux limites de la Lithuanie, de la Pologne et de l'ancienne Moscovie. Rogatchev, bien que n'ayant jamais compté une population nombreuse (quelques centaines d'habitants durant le XVIIIe siècle), fut toutefois disputé par ces diverses nationalités. Il échut à la Russie lors du partage de la Pologne en 1772 et érigé en chef-lieu de district en 1802. Industrie et commerce insignifiants, sauf quelques chargements de bois sur le Dniepr. Population mélangée d'orthodoxes (en minorité), Juifs et Polonais.

**ROGATION. I. Antiquité romaine.** — La *rogatio* était, à Rome, la proposition faite aux citoyens assemblés dans les comices, la question qui leur était posée et à laquelle ils répondaient par oui (*uti rogas*) ou par non (*antiquo*). Dans les comices centuriates, la centurie appelée à voter la première prenait le nom de *centuria prærogativa*, d'où le mot français *prérogative* (V. ASSEMBLÉE, t. IV, pp. 187 et suiv.).

**II. Histoire religieuse.** — FÊTE DES ROGATIONS. — Prières faites avec processions, pendant les trois jours qui précèdent immédiatement l'Ascension, pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre, et la grâce d'être préservé de fléaux et de malheurs. Primitivement, ces prières étaient accompagnées de jeûnes et d'abstinences, dont l'obligation existe toujours en principe, mais dont l'Eglise renouvelle la dispense chaque année. — L'institution de ces *Rogations* est attribuée à saint Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné. Des incendies, des tremblements de terre, les ravages des bêtes sauvages désolaient tout le pays d'alentour depuis plusieurs années ; puis, en la nuit de Pâques 469, pendant que le peuple était assemblé dans la grande église, la foudre mit le feu au palais de la ville. Le service divin fut abandonné ; mais l'évêque, demeuré seul devant l'autel, arrêta l'incendie par la puissance de sa prière. Les fidèles étant revenus pour continuer l'office religieux, Mamert leur annonça qu'il avait voué à Dieu des rogations, qui devaient consister en processions solennelles accompagnées de jeûnes et de supplications publiques. On choisit pour réaliser ce vœu les trois jours qui précèdent l'Ascension; et la première station eut lieu dans une église peu éloignée des murs de la ville. Ces dispositions, que Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, II, 34) appelle *orandi modum, edendi seriem, erogandi hilarem dispensationem*, furent renouvelées d'année en année. Les évêques voisins les imitèrent, à cause des bénédictions qu'elles paraissaient produire. L'observance s'étant ainsi généralisée, le 27e canon du premier concile d'Orléans (511) l'érigea en règle : *Ab omnibus ecclesiis placuit celebrari*. En Angleterre, un concile tenu à Cleveshoo (747) prescrivit de célébrer les rogations, *secundum morem priorum nostrorum*. Elles furent introduites à Rome, sous le pape Léon III, vers 800. Charlemagne et Charles le Chauve défendirent de travailler ces jours-là. — Longtemps avant cette époque, des processions solennelles étaient établies en Italie, pour appeler la protection céleste sur les biens de la terre. On les faisait au printemps, dans le temps des gelées tardives, tant redoutées des laboureurs. Le fond en était une sorte de *lustration* des champs où commençaient à verdir les premières espérances de la future récolte. On s'y rendait processionnellement, en chantant des litanies. A Rome, le jour consacré était le 25 avr., date traditionnelle, à laquelle les anciens Romains célébraient la fête des *Robigalia*. Le plus ancien document de cette substitution de la cérémonie chrétienne à la cérémonie païenne est une formule de convocation qui figure dans les registres de Grégoire le Grand, et qui a dû servir d'abord pour l'année 598.

**ROGATITZA ou ROGATICA.** Ville d'Autriche-Hongrie, prov. de Bosnie, cercle de Seraïevo, ch.-l. de district, sur la rive droite de la Rakitnitza, sous-affl. du Danube; 2.013 hab., dont 1.800 musulmans. Rogatitza occupe une situation agréable, dans une plaine fertile, au milieu de jardins. On y élève des bestiaux et des chevaux. Sous l'occupation turque, elle était la résidence des beys les plus influents et ses écoles étaient les plus célèbres pour l'étude du Coran; aussi sa population a-t-elle toujours été réputée pour son fanatisme. Dans les environs, nombreux vestiges d'anciennes colonies romaines.

**ROGEARD** (Louis-Auguste), publiciste et pamphlétaire français, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 25 avr. 1820, mort le 7 déc. 1896. Sorti en 1840 de l'Ecole normale, il professa, durant les dix années qui suivirent, la grammaire et la rhétorique dans différents collèges de province, en butte partout aux tracasseries de l'administration, qu'irritaient ses opinions indépendantes. Après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, il refusa de prêter serment au nouveau régime, vint se fixer à Paris et y vécut de leçons particulières, écrivant, entre temps, des articles de critique littéraire et de polémique dans les revues et les journaux d'opposition du quartier latin. En 1856, il fut arrêté sous l'inculpation d'affiliation à une société secrète, détenu trente jours, puis relâché. En 1864, il fonda, avec Longuet, la *Rive gauche* et y publia, l'année suivante, un pamphlet célèbre : *les Propos de Labiénus*, qui lui valut cinq ans de prison. Réfugié à l'étranger, il ne revint à Paris qu'après le 4 sept. 1870, collabora avec Félix Pyat au *Vengeur*, fut élu membre de la Commune par le VIe arrondissement aux élections complémentaires du 16 avr. 1871, mais se considéra comme non élu en raison du petit nombre des votants et se borna à signer l'appel aux armes du 23 mai, après l'entrée des troupes versaillaises dans Paris. Passé quelques jours après en Belgique, puis en Autriche, d'où il fut expulsé en sept. 1873, et dans le Luxembourg, il rentra en France après l'amnistie et fit longtemps partie de la rédaction du *Rappel*. Outre les *Propos de Labiénus*, il a écrit : *l'Abstention* (Paris, 1863); *Pauvre France*, poésies (Paris, 1865); *Histoire d'une brochure* (Paris, 1870), et un grand nombre d'opuscules et de pamphlets contre le régime impérial.

**ROGÉCOURT.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère; 167 hab.

**ROGER** (Pierre), pape (V. CLÉMENT VI).

**ROGER** Ier et II, rois de Sicile (V. SICILE).

**ROGER,** comtes de Foix (V. FOIX [Comtes de]).

**ROGER** ou **ROGERIN** D'ANDELY, gentilhomme et poète normand du XIIe siècle. Il était seigneur d'Hermanville, au pays de Caux, et il fut nommé par Jean sans Terre gouverneur du manoir de Lavardin. Il a rimé quelques chansons du genre érotique, qui ne manquent ni de finesse, ni de grâce, et qu'on trouve à la Bibliothèque nationale dans la collection des manuscrits de Cangé.

BIBL. : Abbé DE LA RUE, *Essais sur les bardes et les trouvères normands*. — Th. LE BRETON, *Biographie normande*.

**ROGER** (VAN DER WEYDEN), peintre flamand (V. WEYDEN).

**ROGER** (Jean-François), auteur dramatique et homme politique français, né à Langres le 17 avr. 1776, mort à Paris le 3 mars 1842. Détenu sous la Terreur pendant dix-sept mois, malgré son jeune âge, pour quelques chansons contre-révolutionnaires, il fut ensuite employé au ministère de l'intérieur, puis devint le secrétaire de Fran-

çois de Nantes et, en 1807, fut envoyé au Corps législatif par le dép. de la Haute-Marne. La première Restauration le nomma inspecteur général des études, la seconde Restauration, secrétaire général des postes, et, de 1824 à 1827, il fut à nouveau député. Il vécut ensuite dans la retraite. Il est l'auteur de nombreuses comédies, dont quelques-unes ont eu un certain succès, entre autres *l'Avocat* (1806) et *la Revanche* (1809), mais qui sont toutes aujourd'hui oubliées. Il a écrit, en outre : *Vie politique et militaire du prince Henri de Prusse* (Paris, 1809) ; *Cours de poésie sacrée*, trad. du latin de Lowth (Paris, 1812). Il fut élu, en 1817, membre de l'Académie française. Ses *Œuvres choisies* ont été publiées par Ch. Nodier avec de spirituelles préfaces en tête de chaque pièce (Paris, 1834, 2 vol.).

**ROGER** (Edouard-Léon, comte), dit *Roger du Nord*, homme politique français, né à Paris le 28 nov. 1803, mort à Paris le 11 juin 1881. Secrétaire d'ambassade sous la Restauration, chargé d'affaires à Dresde en 1830, il fut, en 1834, envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de Dunkerque, qui lui renouvelèrent son mandat sans interruption jusqu'en 1848. Attaché d'abord au parti doctrinaire, il évolua bientôt, sous l'inspiration de Thiers, son ami intime, et vota, dans les dernières années de la monarchie de Juillet, avec le centre gauche, contre le ministère Soult-Guizot. Après la révolution de Février, il se montra fort opposé à la République, combattit de sa personne les insurgés de juin et entra en 1849 comme représentant du Nord à l'Assemblée législative, où il s'associa constamment à la politique réactionnaire de la droite. Arrêté au 2 déc., puis relâché peu après, il resta dans la vie privée pendant tout l'Empire. Il prit part en 1870-71 à la défense de Paris comme lieutenant-colonel d'état-major de la garde nationale, et envoyé à l'Assemblée nationale par les deux dép. de la Seine et du Nord, fut d'abord un des membres les plus influents du centre droit. Gagné bientôt, comme autrefois, par Thiers, il finit par se rallier à la République et la défendit dès lors énergiquement. Elu sénateur inamovible (10 déc. 1875), il lutta en 1877 avec le centre gauche contre le gouvernement du 16 Mai et resta fidèle jusqu'à sa mort à la nouvelle ligne politique qu'il avait adoptée. A. Debidour.

**ROGER** (Paul-André), archéologue français, né à Marseille en 1812, mort à Bruxelles en 1894. Il entra d'abord dans l'administration et fut sous-préfet de Ploërmel, de 1844 à 1848. Après la Révolution de 1848, il se retira en Belgique et s'adonna à des recherches archéologiques et héraldiques ; ses principaux écrits sont les suivants : *Archives historiques de l'Albigeois et du pays castrais* (1841, in-8) ; *Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois* (1841-42, 2 vol. in-8) ; *Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de la Picardie et de l'Artois* (1844, in-8) ; *Noblesse et Chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie* (1844, in-8) ; *la Noblesse de France aux Croisades* (1845, in-8) ; *Biographie générale des Belges* (1850, in-8) ; *Mémoires et souvenirs sur la cour de Bruxelles* (1855, in-8). E. Babelon.

**ROGER** (Gustave-Hippolyte), chanteur français, né à La Chapelle-Saint-Denis (auj. Paris) le 17 déc. 1815, mort à Paris le 12 sept. 1879. Fils d'un notaire et petit-fils, par sa mère, d'un directeur de l'Ambigu-Comique, il fit ses études au collège Louis-le-Grand, commença son droit, devint orphelin, et, envoyé par un oncle, comme clerc de notaire, à Montargis, y créa une société d'amateurs et se présenta en 1836 au Conservatoire. Premier prix de chant et de déclamation l'année suivante, il débuta tout de suite, comme ténor, à l'Opéra-Comique, où il marcha, dix ans durant (1838-48), de triomphes en triomphes dans l'*Eclair*, le *Pré aux Clercs*, *Haydée*, les *Mousquetaires de la Reine*, la *Part du Diable*, la *Sirène*, etc., alla jouer ensuite en Angleterre, en Allemagne, et, en 1855, revint à Paris, où il fut engagé à l'Opéra. Sa voix était demeurée agréable et sympathique, son jeu distingué et même élégant. Il ne retrouva toutefois jamais ses anciens succès de l'Opéra-Comique. En 1859, à la suite d'un accident de chasse, il perdit le bras droit. Il reparut encore, avec un bras artificiel, sur différentes scènes de l'étranger et de province, même à l'Opéra-Comique, dans la *Dame Blanche*, et, en 1869, il fut finalement nommé professeur de chant au Conservatoire. Il a publié : *Mémoires d'un ténor* (Paris, 1880), série d'articles parus auparavant dans le *Figaro*.

**ROGER** (Jean-Emile), homme politique français, né à Rouffignac (Dordogne) le 3 févr. 1831. Il fut d'abord avocat à Périgueux (1856-75), devint chef du contentieux à la compagnie du chemin de fer d'Orléans, et, en 1880, à une élection partielle, fut envoyé, comme candidat républicain, à la Chambre des députés par la 1re circonscription de Sarlat. Réélu en 1881, passé en 1885 au Sénat (dép. de la Dordogne), il a eu son mandat renouvelé en 1894. Il vote avec les républicains modérés. Il a été, à deux reprises, rapporteur du budget de l'agriculture.

**ROGER-Bernard**, comtes de Foix (V. Foix [Comtes de]).

**ROGER** de Bully, écrivain français (V. Beauvoir [Roger de]).

**ROGER** de Cahuzac, diplomate français (V. Caux [Comte de]).

**ROGER** de Loria, amiral italien, né à Lauria en Basilicate vers le milieu du XIIIe siècle, mort en 1305. Chassé d'Italie par la venue de Charles d'Anjou, il se retira en Aragon et se mit au service de Pierre III pour l'aider à conquérir la Sicile. Pendant la guerre qui suivit les Vêpres siciliennes, Roger rendit d'immenses services aux Aragonais : le 23 juin 1285, il détruisit devant Naples la flotte angevine et fit prisonnier le prince de Palerme (depuis Charles II de Naples) qui la commandait. Il battit et dispersa la flotte de Philippe III sur les côtes de Catalogne, prit Rosas et enleva les convois de ravitaillement des Français. Il conquit Majorque, dont le roi Jacques Ier était allié de la France, et fit plusieurs incursions sur les côtes de la Méditerranée, notamment à Agde qu'il saccagea. Roger aida ensuite Jacques d'Aragon en Calabre ; celui-ci étant devenu roi d'Aragon et passé au service du pape, il le suivit et combattit pour les Angevins contre Frédéric III d'Aragon, maître de la Sicile. Vainqueur d'abord, puis moins heureux, il se rapprocha de Frédéric après l'échec de Charles de Valois en 1302. En 1304, son fils, Rogeron, épousa une fille naturelle de Frédéric nommée Isabelle. Joseph Petit.

**ROGER** de Parme, chirurgien italien (V. Ruggerio de Parme).

**ROGERIUS**, archevêque de Spalato, auteur du *Carmen miserabile* sur l'invasion des Mongols en Hongrie (1233), né en Apulie. Il vint en Hongrie (1233) et était chanoine de Vàrad au moment où les Mongols ont dévasté le pays. Il fut fait prisonnier, relâché en 1243 et devint archevêque de Spalato en 1249. Son ouvrage où il relate la ruine du pays et sa captivité fut imprimé pour la première fois en 1488, comme Appendice à la Chronique de Thuróczy. Charles Szabó l'a traduit en hongrois.

**ROGERS** (Samuel), poète anglais, né à Stoke-Newington le 30 juil. 1763, mort à Londres le 18 déc. 1855. Fils d'un banquier, il travailla quelque temps dans les bureaux paternels et hérita par la suite de la maison et d'une grosse fortune. De bonne heure il avait témoigné des goûts littéraires et publié quelques vers et de courts essais. Aussi abandonna-t-il dès qu'il put les affaires pour se consacrer tout entier à la littérature. Très lié avec Fox, avec Sheridan, avec Horne Tooke, avec Richard Scharp, il fit de sa maison un centre politique et intellectuel qui exerça une grande influence sur le mouvement des idées en Angleterre. Rogers devint un véritable potentat et rendit des jugements sans arrêt. Très bon et très généreux, il prêtait et donnait sans compter. Mais il avait méchante

langue, et, comme il était fort spirituel, on redoutait ses sarcasmes. Homme de goût, il vint à Paris en 1802 et ne quitta guère le musée du Louvre où il s'affina encore dans la longue étude des chefs-d'œuvre ; il voyagea en Italie en 1802 et séjourna assez longtemps à Pise avec Shelley et Byron. Il laissa d'importantes collections artistiques et une belle bibliothèque qui furent vendues à sa mort et produisirent plus de 1.250.000 fr. Il travaillait avec beaucoup de difficulté et il a peu produit. Citons : *An ode to superstition* (1786) ; *The pleasures of Memory* (1792), son chef-d'œuvre qui obtint jusqu'à 15 éditions ; *Epistle to a Friend* (1798) ; *Columbus* (1810) ; *Jacqueline* (1814) ; *Human Life* (1819), *Italy* (1822-28, 2 vol.). On a un beau portrait de Rogers par Thomas Lawrence et un buste par Dantan. R. S.

BIBL. : P.-W. CLAYDEN, *The early life of Samuel Rogers*, Londres, 1887. — Du même, *Rogers and his contemporaries;* Londres, 1889. — SAINTSBURY, *History of the english literature of the nineteenth Century*. — *Samuel Rogers*, dans *Revue britannique*, 1830, octobre.

**ROGERS** (Henry), littérateur anglais, né à Saint-Albans le 18 oct. 1806, mort à Pennal Tower (Machynlleth) le 20 août 1877. Fils d'un médecin, il fut destiné à la médecine, mais il témoigna une vocation irrésistible pour la théologie et entra dans les ordres en 1829. Professeur de rhétorique et de logique à Highbury College (1832), il occupa, de 1836 à 1839, la chaire de langue et de littérature anglaises à l'University College de Londres, puis, de 1839 à 1859, celle de langue et littérature anglaises, de mathématiques et de psychologie à Birmingham. Grand travailleur, il a laissé un nombre considérable d'ouvrages dont les plus importants sont : *The Life and Character of John Howe* (Londres, 1836, in-8) ; *The Structure of the english Language* (Londres, 1839-55, 3 vol. in-8) ; *The Eclipse of Faith* (Londres, 1852, in-8) ; *The Supernatural Origin of the Bible* (Londres, 1874, in-8) ; *Selections from the correspondence of Greyson* (Londres, 1857, in-8), etc. R. S.

**ROGERS** (James-Edwin-Thorold), économiste anglais, né à West-Meeon (Hampshire) en 1823, mort à Oxford le 12 oct. 1890. Destiné à l'Eglise et dès sa jeunesse membre zélé et passionné du parti de la haute Eglise, il reçut les ordres en 1849 et occupa diverses cures. En 1859, il publia un travail philosophique qui fut remarqué : *Introductory Lecture to the Logic of Aristotele*, et il a laissé en manuscrits d'importantes études sur Aristote. Il remplit avec conscience les fonctions d'examinateur à l'Université d'Oxford : il critiqua assez vivement la vieille routine de l'enseignement et fut un des premiers à réclamer l'admission des femmes aux examens. En 1859, il fut nommé professeur de statistique et d'économie politique au Kings's College de Londres ; en 1883, professeur d'économie politique au Worcester College. En 1866, il donnait les deux premiers volumes de l'ouvrage qui a fondé sa réputation : *History of Agriculture and Prices ;* en 1868, son *Manual of Political economy;* en 1869, une excellente édition de l'ouvrage d'Adam Smith, *Wealth of Nations;* en 1871, un *Traité élémentaire d'économie sociale;* en 1882, les tomes III et IV de son grand travail sur l'agriculture, dont le huitième volume a été édité par son fils. Cette vaste enquête, qui a été pour tous les économistes une source inépuisable de renseignements précis, a fourni à Rogers des appréciations relatives à l'incidence des forces économiques sur les mouvements politiques, qui n'ont pas été approuvées par les critiques anglais. Comme il tend à prouver que la condition du laboureur anglais était infiniment meilleure au moyen âge qu'aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et qu'il attribue cette infériorité à la législation élaborée par le Parlement, ces constatations n'étaient pas de nature à plaire aux partisans du progrès. Thorold Rogers, grand ami de Cobden et de John Bright, fut entraîné par eux sur la scène politique. Excellent orateur, il suivit toutes les réunions publiques de 1860 à 1880, prononçant des discours qui obtinrent le plus grand succès. Il appuya surtout le mouvement en faveur de la réforme libérale de l'enseignement élémentaire et le mouvement coopératif. Député de Southwark à la Chambre des communes de 1880 à 1885, et de Bermondsey de 1885 à 1886, il ne joua qu'un rôle effacé et appuya la politique de Gladstone et le home rule. Citons encore de lui : *Six centuries of Work and Wages* (Londres, 1884, 2 vol. in-8) ; *First nine years of the Bank of England* (Oxford, 1887, in-8) ; *Historical Gleanings* (Londres, 1889, in-8) ; *Ensilage in America* (Londres, 1883, in-8) ; *The Relations of economic science to social and political action* (Londres, 1888, in-8) ; *The economic interpretation of history* (Londres, 1888, in-8, trad. en français, en espagnol, en allemand) ; *Industrial and commercial history of England* (1892, in-8). R. S.

BIBL. : R. DE LABOULAYE, *Thorold Rogers, les Théories sur la propriété ;* Paris, 1891. — ASHLEY, *J.-E. Thorold Rogers*, dans *Political science quarterly* 1889, IV. — H. DE BIBBINS, *Professor Thorold Rogers*, dans *Westminster Review*, 1890, 134.

**ROGERVILLE.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain-de-Colbosc ; 250 hab.

**ROGÉVILLE.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre ; 194 hab.

**ROGET** DE BELLOGUET (Dominique-François-Louis), antiquaire français (V. BELLOGUET).

**ROGGA** ou **REGGA.** Ruines dans la Tunisie orientale, à 12 kil. d'El-Djem, qui représentent l'ancienne Bararus de la Table de Peutinger.

**ROGGENBACH** (Franz), homme d'Etat allemand, né à Mannheim (duché de Bade) le 23 mars 1825. Il fit son droit, entra, après les événements de 1848, dans la carrière diplomatique, fut chargé par le gouvernement badois en 1849 et en 1850 de missions importantes à Berlin et à Erfurt, puis voyagea en France et en Angleterre, et, en 1859, mena une vive campagne contre le Concordat. Ministre des affaires étrangères et de la maison du grand-duc de 1861 à 1865, il inaugura une politique largement libérale et dirigea tous ses efforts vers la séparation absolue des Eglises et de l'Etat. Il combattit plus tard de tout son pouvoir, dans la seconde Chambre badoise, la coopération du grand-duché à la guerre d'Allemagne, fut député au Reichstag allemand de 1871 à 1873 et resta l'un des plus intimes conseillers du kronprinz Frédéric. Il est rentré, depuis la mort de ce prince, devenu l'empereur Frédéric III, dans la vie privée. Il a été chargé en 1871 de l'organisation de la nouvelle Université de Strasbourg.

BIBL. : MAX, *Freiherr von Roggenbach, Chronik der freih. Familie von Roggenbach ;* Fribourg, 1886.

**ROGGEVEEN** (Jacques), navigateur hollandais, né à Middelbourg en 1659, mort à Middelbourg en 1729. Il étudia d'abord le droit, et devint en 1712 conseiller de justice à Batavia. De retour dans sa patrie en 1714, il s'appliqua à réaliser les projets d'explorations maritimes des terres australes conçus par son père, qui était un hardi marin. Il parvint à rallier la Compagnie des Indes à ses vues, et fut mis en 1721 à la tête d'une flottille de trois vaisseaux, *l'Aigle*, *le Tienhoven*, et *la Galère africaine*. Il partit de Texel le 1^er^ août 1721, se dirigea vers le cap Horn, et découvrit le 6 avr. 1722 l'île de Pâques. Il atteignit ensuite un archipel, et perdit un de ses navires sur une des îles de ce groupe, qu'il baptisa pour ce motif : *Mischievous* (désastreuse). La navigation au milieu de ces îlots entourés d'écueils étant constamment dangereuse, Roggeveen se décida à retourner aux Indes ; il rencontra sur sa route l'archipel Bowmann, puis celui qu'on appela depuis l'archipel Roggeveen, puis, après avoir traversé un immense groupe insulaire qu'il dénomma les Mille îles, il arriva à Batavia le 4 oct. 1722. Les équipages étaient épuisés et décimés par les luttes et les fatigues de l'expédition. En guise de récompense, on les jeta en prison, comme ayant violé les privilèges de la Compagnie en pénétrant dans les mers du Sud, et ce ne fut qu'après une

détention assez longue qu'ils obtinrent d'être jugés en Hollande. Ramenés dans leur pays au mois de juil. 1723, ils furent mis en liberté et obtinrent des indemnités convenables. Roggeveen se retira dans sa ville natale et y vécut dans la retraite. La valeur de ses découvertes a été fort contestée par les géographes, et l'opinion dominante est qu'il ne visita, à de rares exceptions près, que des îles déjà reconnues, auxquelles il donna de nouveaux noms. Il existe deux relations de son voyage : l'une, en hollandais, publiée à Dordrecht en 1728, in-4, qui fourmille de fables et d'erreurs, au point qu'on ne peut admettre que Roggeveen en soit l'auteur; l'autre, en allemand, est l'œuvre de Bekrens, un de ses compagnons, et semble véridique. Elle fut imprimée à Leipzig en 1730 et traduite en français sous le titre de : *Expédition de trois vaisseaux envoyés par la Compagnie des Indes occidentales aux terres australes en 1721* (La Haye, 1739, 2 vol. in-12). E. H.

Bibl. : Claret de Fleurieu, *Voyage autour du monde exécuté par Marchand ;* Paris, 1798, 4 vol. in-4. — S. de Wind, *Biographie de Roggeveen et journal de ses découvertes* (en holland.); Middelbourg, 1838, in-8.

**ROGGEVELD.** Chaîne de montagnes de la colonie du *Cap* (V. ce mot), longeant au S. les divisions de Calvinia et de Fraserburg. Elle appartient à la troisième ligne de faîtes septentrionale, séparant le Grand-Karrou au S. du Bushmanaland au N., et se dirige, en continuant les *Langebergen* (V. ce mot) au S.-E. sur 160 kil. avec une élévation de 1.500 m. Entre cette chaîne, qui commence près de Calvinia, et celle des Nieuweveld, qui la continue en s'étendant un peu au N.-O., se trouve le Komsberg, de 1.640 m. Son versant occidental donne naissance à des affluents supérieurs de l'Olifant O., tributaire de l'Atlantique ; son versant oriental, à des affluents du Zak supérieur, devenant au N. le Hartebeest, qui se jette à gauche dans le fleuve Orange. — On appelle aussi *Roggeveld* le plateau rocheux qui entoure ces monts; et l'on y distingue : le *Petit Roggeveld*, au S.-O., entre la chaîne et les monts Koedoes, où prend sa source la Tangoa qui va se jeter au N. dans le Doorn, affluent de l'Olifant; dans l'angle ouvert au N. de la chaîne et du Nieuweveld, à dr., le *moyen Roggeveld*, et à g. le *supérieur :* contrée parcourue par les rivières Fish, Rhenoster et les deux Riet formant au N. le Grand Riet, affluent g. du Zak supérieur; enfin l'*Achter Roggeveld*, plus au N., dans le haut bassin du Zak. Cette région est ou était habitée par des Boers. Ch. Del.

**ROGHÉ** ou **ROGGÉ.** Village du Choa (Afrique orientale), à 110 kil. dans le S.-O. d'Ankober, près de la rive droite de l'Oudilcha, à 2.651 m., sur le versant septentrional de la montagne de Harrar (3.020 m.). La population de cette ville, qui compte environ 10.000 âmes, est musulmane et prétend descendre de deux Tigréens immigrés il y a quelques siècles. Roghé est le principal marché du commerce de café et d'esclaves de l'Éthiopie méridionale.

**ROGIER** (Firmin), diplomate belge, né à Cambrai en 1791, mort à Bruxelles en 1875. Après avoir suivi les cours de l'École normale de Paris, il fut successivement professeur à Liège, à Falaise et à Rouen. Rentré à Liège en 1814, il collabora au *Mathieu Laensberg* et au *Politique*, journaux hostiles au gouvernement du roi Guillaume, et prit une part active à la révolution de 1830. Après la création du royaume de Belgique, F. Rogier fut attaché à la légation belge à Paris, d'abord comme secrétaire, puis comme conseiller, sous les directions successives du comte Le Hon et du prince de Ligne. En 1848, il fut élevé au grade d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Il resta à la tête de la légation jusqu'en 1864. Il avait négocié en 1861 un important traité de commerce et une convention littéraire en vue de mettre fin à la contrefaçon.

**ROGIER** (Charles-Latour), frère du précédent, homme d'Etat belge, né à Saint-Quentin en 1800, mort à Bruxelles le 27 mai 1885. Il fut élève de l'Université de Liège, puis, après avoir suivi quelque temps la carrière de l'enseignement, il entra au barreau, et fonda avec P. *Devaux* et J. *Lebeau* (V. ces noms) le *Mathieu Laensberg*, qui se transforma bientôt en *Politique*. Ce journal attaqua très vivement le gouvernement hollandais, et prépara l'union des catholiques et des libéraux contre le ministère Van Maanen. Au mois de sept. 1830, lorsqu'on apprit à Liège le soulèvement de Bruxelles, Charles Rogier partit pour la capitale, à la tête de 300 volontaires, et paya courageusement de sa personne au plus fort du danger. Le 24 sept., il forma, avec le baron Van der Linden d'Hoogvorst et Jolly, une commission administrative et communale, puis il fit partie du gouvernement provisoire et parvint à conclure avec le général hollandais Chassé une suspension d'hostilités qui mit fin au bombardement d'Anvers. Élu membre du Congrès national par le district de Liège, il vota pour l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, mais après avoir incliné d'abord, semble-t-il, vers la République, pour l'institution de deux Chambres électives, pour l'élection du duc de Nemours ; enfin, lorsque Louis-Philippe eut refusé la couronne pour son fils, Rogier patronna la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Il parla aussi en faveur du traité des dix-huit articles ; il fallait le voter, disait-il, dans l'intérêt de l'indépendance de la Belgique, aussi bien que de la paix générale. Après avoir occupé, à titre provisoire, les fonctions d'administrateur de la sûreté publique, il devint, au mois de juin 1831, gouverneur de la province d'Anvers, et sut maintenir l'ordre au milieu des plus grandes difficultés. Il fut en même temps envoyé à la Chambre des représentants par les électeurs de Turnhout ; il y défendit avec éloquence le ministère Lebeau contre les attaques injustes de l'opposition. Appelé au ministère de l'intérieur en 1832, il signala son administration par la création des chemins de fer et par le dépôt des lois provinciales et communales. C'est pendant son premier ministère qu'il eut à la Chambre avec Gendebien un incident qui se termina par un duel. Rogier fut grièvement blessé au visage. Il abandonna son portefeuille en 1834, à la suite d'un dissentiment avec Léopold Ier sur l'opportunité du maintien du général Evain au ministère de la guerre. Il reprit le gouvernement de la province d'Anvers, et le garda jusqu'au 18 avr. 1840. A la chute du ministère de Theux, il entra dans le cabinet Lebeau-Nothomb et fut chargé du département des travaux publics : il se retira le 13 avr. 1841, lorsque le roi eut refusé de dissoudre le Sénat. Rogier fut alors à la Chambre un des chefs de l'opposition qui combattit les ministères Nothomb et de Theux. Il ne dévia pas du libéralisme modéré qu'il pratiqua toute sa vie ; homme d'ordre avant tout, il n'hésita pas à voter la loi de 1842, organisant l'enseignement primaire, œuvre de transaction qu'il jugeait indispensable, le peuple ne pouvant rester sans instruction. Le 12 août 1847, Rogier revint au pouvoir comme ministre de l'intérieur et chef du cabinet. Grâce à son énergie et à sa prévoyance, la Belgique traversa sans encombre la crise de 1848. Il fit voter l'abaissement du cens électoral au minimum constitutionnel ; une loi prescrivit l'incompatibilité entre le mandat parlementaire et les fonctions salariées par le trésor ; la législation douanière fut revisée dans le sens de la liberté commerciale. En 1850, l'enseignement moyen fut réorganisé, malgré l'opposition très vive du clergé, mécontent de n'être admis dans les nouveaux établissements que pour y donner l'instruction religieuse, et non à titre d'autorité. Rogier quitta de nouveau le pouvoir en 1852, à la suite de l'élection du président de la Chambre, le candidat du gouvernement ayant été écarté par un vote de coalition. Il garda une attitude de neutralité bienveillante à l'égard du cabinet de Brouckere, composé d'éléments libéraux, mais reprit sa place à la tête de l'opposition quand les élections de 1854 eurent amené au pouvoir le ministère catholique de Decker. Celui-ci s'étant retiré en 1857 à cause de l'opposition que soulevait dans les principales villes du pays le projet de loi sur la charité, opposition qui s'était traduite par le résultat des élections communales, Rogier redevint

chef du cabinet et ministre de l'intérieur. Parmi les mesures importantes qu'il décréta dans l'ordre économique, nous devons signaler l'abolition des octrois et la création de l'enseignement agricole. Il passa en 1861, au département des affaires étrangères, en remplacement du baron de Vrière, qui se retira parce qu'il était hostile à la reconnaissance du nouveau royaume d'Italie. L'œuvre capitale du ministère de Rogier fut l'affranchissement de l'Escaut. Depuis 1830, la Hollande, maîtresse des bouches du fleuve, exigeait un péage de tout navire venant d'Anvers ou s'y rendant. La conférence de Londres, en 1831, avait eu le tort de tolérer cette mesure, qui était contraire à la liberté des fleuves proclamée par le congrès de Vienne. Le gouvernement belge remboursait ce péage aux navires, mais Rogier voulut faire supprimer cette complication vexatoire, en donnant à la Hollande un capital une fois versé, et en obtenant des diverses puissances européennes une contribution proportionnelle à l'importance de leur commerce sur l'Escaut. Puissamment secondé par S. Van de Weyer, ministre de Belgique à Londres, et par le baron Lambermont, secrétaire général du département des affaires étrangères, le chef du cabinet belge sut mener à bonne fin cette œuvre hérissée de difficultés ; ce fut un véritable triomphe diplomatique ; d'autre part, la grande réduction des frais de port contribua à relever la marine marchande belge de la décadence où elle était tombée, et ouvrit pour Anvers une ère de prospérité ininterrompue. Toutefois le corps électoral anversois ne se montra guère reconnaissant pour Rogier. De graves dissentiments avaient éclaté au sujet de la question militaire : le gouvernement avait agrandi l'enceinte d'Anvers et mis la ville à l'abri d'un bombardement, mais la population était fort mécontente des servitudes commandées par la citadelle du Nord. L'opposition, habilement exploitée par le parti catholique, devint formidable, et la députation libérale d'Anvers, dont Rogier faisait partie depuis près de vingt ans, fut éliminée en 1863. Il se présenta à Dinant et y subit un échec, mais il rentra à la Chambre comme représentant de Tournai, et fut réélu par ce collège jusqu'à sa mort. Il quitta définitivement le ministère le 2 janv. 1868, se trouvant en désaccord avec la majorité de ses collègues sur la question de l'enseignement religieux dans les écoles d'adultes, et sur la réorganisation de l'armée. Pendant plus de dix ans encore, il prit une part active aux discussions parlementaires; il combattit notamment avec éloquence la loi de 1876 qui accorde aux Universités la libre collation des grades académiques. Il fut élu à l'unanimité président de la Chambre pour la session extraordinaire de 1878. La mort de Rogier, fut un deuil public et donna lieu à des manifestations de sympathie dans toutes les classes de la population. Un tombeau monumental lui a été érigé au cimetière de Saint-Josse-ten-Noode par souscription nationale, et depuis 1898 sa statue de bronze se dresse à Bruxelles sur la place de la Liberté.

Rogier était un orateur puissant, plein de verve, de finesse et de bon sens, une intelligence ouverte à toutes les idées de progrès, un administrateur laborieux et intègre. Son nom pour tout le monde en Belgique est resté synonyme d'honnêteté. C'était aussi un littérateur de mérite. Il est l'auteur de poésies, malheureusement dispersées dans les journaux et les revues, qui brillent par une philosophie aimable et une grande fraîcheur d'idées. Son œuvre la plus connue est le *Retour à la maison* (1869), qui est charmante. Nous devons citer aussi la *Nouvelle Brabançonne* (1860) chant patriotique célébrant la réconciliation de la Belgique avec la Hollande. Il avait publié en 1827 les *Mémoires de don Juan Van Halen, écrits sous les yeux de l'auteur* (Bruxelles, 2 vol. in-8) ; c'est une importante contribution à l'histoire de l'Espagne pendant les troubles de 1820 et des années suivantes. E. H.

Bibl.: E. Discailles, *Charles Rogier;* Bruxelles, 1893-95, 4 vol. in-8.

**ROGIER** (Van der Weyden) (V. Weyden).

**ROGLIANO.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia; 1.586 hab.

**ROGNA.** Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. des Bouchoux; 251 hab.

**ROGNAC.** Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Berre; 722 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Ruines féodales.

**ROGNAGE** (Viticult.) (V. Vigne).

**ROGNAIX.** Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville; 283 hab.

**ROGNES.** Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Lambesc; 1.130 hab. Ancien château remarquable.

**ROGNIAT** (Vicomte Joseph), général français, né à Vienne (Isère) en 1767, mort en 1840. Entré dans le génie sous la Révolution, il passa par l'Ecole de Metz, fut nommé capitaine en 1795, se distingua en 1801 à Neubourg, fit les campagnes de l'Empire (1805 à 1807), d'Espagne en qualité de colonel, montra ses grandes qualités de tacticien aux sièges de Saragosse, de Tortose, de Tarragone, dont il a laissé une *Relation*, etc., fut fait baron et devint général de division en 1811. Il fut chargé de fortifier Dresde en 1813. Sous la Restauration, il se rallia aux Bourbons et devint inspecteur général du génie en 1816, membre du conseil supérieur de guerre en 1828. Professeur du duc d'Angoulême, il fut fait vicomte par Louis XVIII et élevé à la pairie par Louis-Philippe. On a de lui : *Considérations sur l'art de la guerre* (1816), ouvrage que Napoléon a critiqué dans ses *Mémoires; Réponse aux notes critiques de Napoléon* (1823); *Situation de la France* (1823), etc.

**ROGNON.** I. Anatomie (V. Rein).

II. Art culinaire. — Les rognons employés dans l'alimentation sont ceux de bœuf, de veau, de mouton et de porc. Avant de les faire cuire on s'assure de leur fraîcheur, puis on enlève la peau et la graisse qui les recouvrent. Ils se préparent *sautés*, de la manière suivante : après les avoir émincés, les mettre dans une casserole avec beurre, sel, poivre, persil haché et champignons ; sauter le tout, ajouter un peu de farine, mouiller avec vin blanc ou madère et bouillon. Éviter de laisser trop cuire. Au moment de servir, lier avec du beurre frais.

**ROGNON** (Le). Rivière du dép. de la Haute-Marne (V. Marne [Haute-], t. XXIII, p. 233).

**ROGNON.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont ; 124 hab.

**ROGNONAS.** Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Châteaurenard ; 1.330 hab.

**ROGNURE** (Reliure) (V. Reliure t. XXVIII, p. 374).

**ROGNY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins ; 198 hab.

**ROGNY.** Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Bléneau ; 1.287 hab. Port sur le canal de Briare.

**ROGUE** (Pêche). Pour la pêche à la *sardine* (V. ce mot) sur les côtes de Bretagne et de la Vendée, on emploie pour faire lever le poisson des œufs salés de morue que l'on tire principalement de Norvège ; on peut évaluer approximativement à 70.000 kilog. la quantité venant de ce pays. Le prix de la rogue étant toujours élevé, on a cherché à la remplacer par les œufs d'autres poissons, en particulier de maquereau, et par la *gueldre*, appât formé de menus crustacés et d'alvins de poissons réduits en pâte.

**ROGUES.** Com. du dép. du Gard, arr. et cant. du Vigan ; 361 hab.

**ROGUET** (François, comte), général français, né à Toulouse le 12 nov. 1770, mort à Paris le 4 déc. 1846. Simple soldat en 1789, adjudant du 1er bataillon des volontaires de la Haute-Garonne en 1792, il fit avec distinction toutes les campagnes d'Italie de 1792 à 1800, fut nommé général de brigade le 22 août 1803, servit avec éclat sous Ney à Elchingen (1805), prit part à la campagne de Prusse (1806-7), commanda les grenadiers à pied de la garde à Essling et à Wagram (1809), puis

servit brillamment en Espagne et fut promu général de division le 21 juin 1811 (il était comte de l'Empire depuis 1808). Il soutint dignement sa réputation pendant les campagnes de Russie, de Saxe et de France (1812-14) et, avec son énergie habituelle, commanda la vieille garde à Waterloo (18 juin 1815). Tenu à l'écart par la Restauration, il fut rappelé à l'activité par le gouvernement de Juillet, qui lui confia la division militaire de Lyon et le nomma pair de France en 1831. A. D.

**ROGUET** (Félix), architecte français, né à Chalon-sur-Sâone en 1822, mort à Paris en juin 1888. Fort habile dessinateur d'architecture, Félix Roguet fut longtemps, comme inspecteur, un véritable collaborateur pour Th. *Ballu* (V. ce nom) dans ses travaux de restauration et de construction d'édifices religieux à Paris, l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, la Tour-Saint-Jacques-la-Boucherie, les églises Saint-Amboise et Saint-Joseph, etc. Il construisit, en collaboration avec Ch.-L. Boileau, la mairie et le presbytère de l'Ile-Adam (Seine-et-Oise) et le château de Donneterie, près Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire). Seul, Félix Roguet restaura le magnifique château de Chenonceau, poursuivit les travaux de restauration et d'agrandissement de l'hôtel Carnavalet, à Paris, et de plusieurs autres monuments, en même temps qu'il prit part à d'importants concours publics. On doit encore à cet artiste de nombreux dessins, gravés dans plusieurs ouvrages d'architecture, entre autres les façades et détails de façades de la cathédrale de Reims.

**ROGY.** Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noze; 257 hab.

**ROHACZ** (Mont) (V. Karpates, t. XXI, p. 434).

**ROHAIRE.** Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de La Ferté-Vidame; 233 hab.

**ROHAN.** Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel; 594 hab. Au pied d'une colline, sur l'Oust. Beurre; engrais. — Chapelle gothique de 1510; vestiges de l'ancien château fort, un des plus considérables de Bretagne. — Siège, au XII^e siècle, d'une vicomté érigée en duché-pairie en 1603; les Rohan formèrent plusieurs branches (Guéménée, Chabot, Soubise, etc.) et jouèrent un grand rôle durant les XVII^e et XVIII^e siècles; ils avaient hérité d'Olivier de Clisson en 1407, d'où ils s'intitulèrent princes en qualité de descendants, par le connétable, de la maison de Bretagne. Ils abandonnèrent, dès le XV^e siècle, leur château de Rohan pour d'autres résidences, telles que Josselin et Pontivy. Ch. Del.

**ROHAN** (Maison de). Une des plus anciennes et des plus illustres familles princières de Bretagne; elle descend en ligne directe des anciens rois et ducs de Bretagne (origine établie dans les États généraux de Nantes en 1088, et reconnue authentique en 1692 par Louis XIV) et a tiré son nom de la petite ville de Rohan, dans le dép. du Morbihan. Dans cette maison, il s'est produit ce fait assez rare qu'elle n'a pas eu besoin de s'agrandir par des alliances, comme les autres maisons, car elle a possédé jusqu'à la Révolution, c.-à-d. pendant sept siècles, ses plus grands domaines (le comté de Porrhoët, le duché de Rohan et la principauté de Guéménée). La fière devise des Rohan est : « Roy ne puys, duc ne daigne, Rohan suys ». Apparentés aux principales maisons d'Europe, les Rohan se sont perpétués de nos jours dans la ligne de *Rohan-Guéménée-Rochefort*, qui a obtenu en Autriche l'indigénat et la reconnaissance de son ancien rang princier. La ligne de *Rohan-Soubise* s'est éteinte en 1787; la ligne de *Rohan-Gié*, en 1638.

Au début du XI^e siècle, Guethenoc (mort en 1046), cadet de la maison de Bretagne, reçut en apanage le comté de Porrhoët et la vicomté de Rennes; Eudon I^er, son petit-fils, suivit Guillaume le Conquérant en Angleterre. Eudes II, quelque temps duc de Bretagne par son mariage avec la fille de Conan III, dut céder le pouvoir à Conan IV. Eudon III (mort en 1231) fut le dernier descendant des vicomtes de Porrhoët. Le véritable chef de la maison de Rohan est *Alain I^er* (4^e fils du vicomte Eudon I^er de Porrhoët) qui, en 1128, prit le titre de vicomte de Rohan. Il eut parmi ses successeurs Jean I^er (mort en 1395), beau-frère du roi de Navarre, Charles le Mauvais; Alain IX (mort en 1461), qui eut deux filles : *Marguerite* comtesse d'Angoulême, aïeule de François I^er, et *Catherine*, mère d'Alain d'Albret, trisaïeul de Henri IV; *Jean II* (mort en 1516), qui épousa Marie de Bretagne et eut pour fils *Jacques*, en qui s'éteignit en 1527 la branche aînée de Rohan, et pour fille *Anne*, mariée à Pierre de Rohan, second fils du maréchal de Gié : c'est de ce mariage qu'est sortie la branche ducale de Gié, dont le nom, les titres et les possessions ont passé par mariage, en 1645, dans la maison de Chabot.

Sous Charles IX, le domaine de Guéménée fut érigé en principauté (1570) pour Louis Rohan VI; le fils de celui-ci, *Louis* de Rohan-Guéménée, fut en 1588 nommé duc de Montbazon par le roi Henri III et combattit vaillamment la Ligue, ainsi que son fils *Hercule* (mort en 1654). La fille du duc Hercule fut la *duchesse de Chevreuse* (née de son premier mariage avec Madeleine de Lenoncourt) que son esprit, sa beauté et le rôle politique qu'elle joua ont rendue célèbre; du second mariage du duc Hercule avec la belle Marie de Bretagne naquit François (né en 1631, mort en 1712) qui fonda la branche de Rohan-Soubise (V. Soubise). *Louis*, prince de Rohan-Guéménée (petit-fils d'Hercule), né en 1635, mort en 1674, pour se venger de Louis XIV dont il avait perdu la faveur à la suite de sa vie dissolue, et de l'enlèvement de Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, voulut livrer Quillebœuf aux Hollandais, mais sa trahison fut découverte et il fut décapité. *Louis-René-Edouard*, prince de Rohan-Guéménée, né en 1735, mort en 1803, prince-évêque de Strasbourg en 1771, comme trois Rohan l'avaient été avant lui, est le fameux cardinal qui fut compromis dans l'affaire du Collier (V. ci-dessous). *Victor-Louis-Mériadec*, prince de Rohan-Guéménée, duc de Montbazon et Bouillon, né le 20 juil. 1766, feld-maréchal autrichien, mort le 10 déc. 1846 sans enfants, n'a laissé après lui que deux neveux, fils d'une branche de la ligne Guéménée, les Rohan-Rochefort, qui avaient été adoptés (1833) par son père, *Jules-Armand-Louis* (mort en 1836). Le chef de ces branches unies, qui habitent en Bohême (château de Sichrow) et à Prague, est *Camille-Philippe-Joseph-Idesbald*, prince de Rohan-Guéménée, Rochefort et Mautauban, duc de Bouillon et Montbazon, né le 19 déc. 1800, mort le 13 sept. 1892. Le chef de cette ligne a été après lui le prince *Alain*, né le 8 janv. 1853.

La ligne de Rohan-Gié, qui vient des Guéménée, a été fondée par *Pierre* de Rohan de Gié, né en 1453, mort en 1513, maréchal de France, précepteur de François I^er et qui, sous Louis XII, a joué un rôle important. Son petit-fils, *René I^er* (mort le 20 oct. 1552, à Metz), fut marié à Isabelle d'Albret, grand' tante de Henri IV, et c'est par elle que les Rohan approchant le trône de Navarre devinrent protestants. *René II*, fils du précédent (né en 1550, mort en 1586), épousa en 1575 Catherine de Parthenay (morte en 1631), que ses vers ont rendue célèbre, héritière de la maison de Soubise : cette princesse remarquable défendit La Rochelle avec le plus grand courage. Elle eut pour fils *Henri* de Rohan, né en 1579, mort en 1638 (V. ci-dessous), qui ne laissa comme enfant vivant que sa fille, la princesse Marguerite de Rohan, qui par son mariage avec Henri de Chabot, marquis de Saint-Aulaye, apporta à celui-ci le magnifique patrimoine des Rohan : Henri de Chabot prit alors le titre de Rohan-Chabot (V. Chabot). Le chef de cette ligne est actuellement le prince *Alain-Charles-Louis* de Rohan-Chabot, né le 1^er déc. 1844. Le vicomte de Chabot, *Louis-Charles-Guillaume* de Rohan-Chabot, pair de France, né le 5 oct. 1780, mort en sept. 1869, est un neveu dans cette ligne. Son fils *Philippe* de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, né en 1815, a été ambassadeur à Londres où il est mort le 22 mars 1875. Ph. B.

Bibl. : De La Chesnaye-Desbois, *Généalogie des Hauses Rohan*; Prague, 1872.

**ROHAN** (Henri, duc de), prince de Léon, capitaine protestant, chef des huguenots sous Louis XIII (avec son frère Benjamin, prince de Soubise), né au château de Blain, en Bretagne, le 21 août 1579, mort à l'abbaye de Kœnigsfeld (cant. de Berne) le 13 avr. 1638. Fils de René II de Rohan et de Catherine de Parthenay-Larchevêque, il perdit son père à six ans; il fut élevé avec une grande austérité par sa mère qui était une femme remarquable. Il étudia avec passion l'histoire, la géographie et les mathématiques. Venu à seize ans à la cour de Henri IV, il débuta au siège d'Amiens, sous ses yeux (1597). Après la paix, il visita la Bavière, le Tirol, l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et l'Ecosse où il fut parrain du fils de Jacques Ier (qui fut Charles Ier). Créé en 1603 duc de Rohan et pair de France, il épousa Marguerite de Béthune, fille du duc de Sully (7 févr. 1705), et fut nommé colonel général des Suisses avec qui il prit Juliers en 1610. Après l'assassinat de Henri IV, il devint le chef des huguenots. Dans l'assemblée générale des protestants à Saumur (mai 1611), où il était député par la Bretagne, il fit adopter une politique d'union entre tous les huguenots et une protestation contre la disgrâce de Sully. Le 3 nov. 1611, l'assemblée provinciale de Saintonge qu'il présidait fit de nouvelles remontrances au roi. La cour essaya vainement de lui enlever le gouvernement de Saint-Jean-d'Angély. Rohan eut le mérite, tout en défendant résolument sa religion, de ne pas se mêler aux intrigues intéressées des princes; en 1614, il n'entra pas dans la prise d'armes des seigneurs; en 1615, à la demande de Marie de Médicis, il se démit de la charge de colonel des Suisses (qui fut donnée à Bassompierre); en oct. 1615, il s'unit à Condé et aux mécontents; il prit Montauban, mais se soumit aussitôt après Condé (25 juin 1616). Il reçut le gouvernement du Poitou et resta fidèle à sa parole, sans prendre part à la révolte qui suivit l'arrestation de Condé. Après l'emprisonnement de la reine mère (1617), il alla en Piémont guerroyer avec Lesdiguières contre les Espagnols. Revenu en France en 1618, il acheta le gouvernement de Maillezais et le fort du Doignon, et, se voyant incriminé par de Luynes, prit parti pour la reine mère qui, malgré son avis, ne se jeta pas dans Bordeaux. Quand le culte catholique fut rétabli en Béarn, Rohan, tout en blâmant le soulèvement des réformés, se joignit à eux, fidèle à son principe d'union. Nommé à l'Assemblée générale de La Rochelle commandant du Haut-Languedoc et de la Haute-Guyenne, il fit échec à de Luynes devant Montauban et refusa de lui toute entente particulière autre que la paix générale (oct. 1621). Il prit plusieurs villes et ne se laissa pas ébranler par les succès du roi en Poitou (1622), non plus que par la défection de La Force et de Châtillon. Il fortifia Montpellier et se retira dans les Cévennes : le 9 oct. 1623, la paix fut signée, l'édit de Nantes confirmé, et Rohan nommé maréchal et investi des gouvernements de Nîmes et d'Uzès avec 800.000 livres en compensation de la perte des gouvernements du Poitou et de Saint-Jean-d'Angély. Il se jeta aux pieds du roi, s'excusant de sa révolte et demandant en même temps avec énergie l'exécution des clauses de la paix : retenu prisonnier à cause de ces instances par le gouverneur de Montpellier, il fut en même temps incriminé par ses coreligionnaires pour avoir conclu la paix. Il se retira alors à Castres où il vécut pendant deux ans dans la retraite, donnant un exemple bien rare alors de vie frugale, austère et active. Le gouvernement refusant d'exécuter la paix de Montpellier, les protestants se soulevèrent de nouveau, et Rohan, tout en désapprouvant cette prise d'armes, s'y associa; malgré ses succès, les échecs de Soubise et des Rochelais découragèrent ses partisans entre lesquels il avait bien de la peine à maintenir l'union. La paix de La Rochelle (6 févr. 1626) ne fut qu'une trêve. Rohan se souleva de nouveau en 1627 et entraîna le Bas-Languedoc et les Cévennes; le cardinal de Richelieu entreprit le célèbre siège de La Rochelle pendant que Rohan soumettait le Rouergue, l'Albigeois et le pays de Foix, le Vivarais et triomphait au combat de Saint-Germain. La prise de La Rochelle, les défections des siens ne purent abattre son courage; il signa un traité avec l'Espagne, mais, malgré son activité, ne put rétablir sa cause; le 27 juin 1629, il signa la paix d'Alais. La guerre des huguenots contre Richelieu (1625-29) avait brisé toute la force du parti. Retiré à Venise, il y écrivit ses *Mémoires*, et fut nommé par le Sénat généralissime des troupes vénitiennes, puis s'établit à Padoue où il écrivit son livre célèbre, *Parfait capitaine*. Richelieu le choisit pour diriger la guerre de la Valteline d'où il chassa les Espagnols et les Autrichiens (1633); en 1632, Louis XIII l'avait nommé ambassadeur extraordinaire près des cantons suisses et général de tous les mercenaires à la solde de la France en Suisse; mais en 1633, Richelieu, se défiant de son influence sur les protestants de ce pays, le fit retourner à Venise. Rohan quitta peu après cette ville pour Baden, où il écrivit son *Traité du gouvernement des Treize cantons*. Rappelé en France, il fut chargé du commandement d'un corps d'armée contre la maison d'Autriche; il débuta très heureusement, allant battre les impériaux en Valteline, à Luvino et à Morbegno; mais, abandonné par les Grisons que l'attitude du P. Joseph et de Richelieu irritait, il dut s'enfermer dans Reichenau, puis rendre la place et évacuer le pays (26 mars 1636). Rappelé et retombé en disgrâce, il n'alla pas à Venise où on l'envoyait de nouveau, mais se rendit à Genève, puis en Allemagne, au camp de Bernard de Saxe-Weimar (1638) : le cardinal de Richelieu s'inquiétait de cette réunion des deux grands capitaines protestants, quand il apprit la mort de Rohan qui avait été grièvement blessé à la bataille de Rhinfeld (28 févr. 1638). De son mariage avec Marguerite de Béthune, il avait eu neuf enfants, dont une seule survécut, Marguerite, promise à Bernard de Saxe-Weimar, puis au comte de Soissons, et qui épousa, malgré sa mère, en 1645, Henri de Chabot. Lors des troubles de la Fronde, on vit paraître un jeune homme, nommé Tancrède de Rohan, né à Paris en 1630, qui se prétendit fils d'Henri de Rohan, fut reconnu par sa mère (dont il était probablement un fils adultérin), mais débouté par jugement du Parlement et tué dans une escarmouche à Vincennes, le 1er févr. 1649.

Rohan, outre les ouvrages déjà cités, a laissé : *Mémoires sur les choses qui se sont passées en France depuis la mort de Henri le Grand jusqu'à la paix faite avec les réformés au mois de juin* 1629; *De l'intérêt des princes et Etats de la chrétienté* (1638); *De la conception de la milice; Mémoires et lettres sur les guerres de la Valteline* (1758, 3 vol.). Ph. B.

Bibl. : Fauvelet du Toc, *Histoire du duc Henri de Rohan*; Paris, 1667. — Schybergson, *le Duc de Rohan et la Charte du parti protestant en France*; Paris, 1880 — Lagarde, *le Duc de Rohan et les Protestants sous Louis XIII*; Paris, 1884. — Bühring, *Venedig, Gustav-Adolf und Rohan*; Halle, 1885. — Laugel, *Henri de Rohan, son rôle politique et militaire sous Louis XIII*; Paris, 1889. — Veraguth, *Herzog Rohan und seine Mission in Granbunden*; Berne, 1891.

**ROHAN** (Marie de), duchesse de Chevreuse (V. Chevreuse).

**ROHAN** (Louis-René-Edouard, prince de), cardinal, né à Paris le 25 sept. 1734, mort à Ettenheim le 17 févr. 1803. Élevé au collège du Plessis et au séminaire de Saint-Magloire, coadjuteur de son oncle l'évêque de Strasbourg (1760), évêque *in partibus* de Canope (18 mai 1760), membre de l'Académie française sans autre titre que sa naissance en 1761, c'est lui qui, en 1770, reçut et complimenta, lors de son entrée en France, la future reine de France, alors dauphine, *Marie-Antoinette* (V. ce nom). Il fut nommé presque aussitôt ambassadeur extraordinaire près la cour de Vienne, éblouit tout le monde par sa magnificence, mais se fit rappeler, sur les instances de Marie-Thérèse, à cause des scandales de sa vie privée et même publique. L'abbé Georgel, son apologiste, est le seul à lui reconnaître un talent diplomatique quelconque : c'est à son insu que se trama

le partage de la Pologne : c'est après l'événement, et pour se venger de sa disgrâce, qu'il laissa circuler une lettre où il représentait Marie-Thérèse « tenant d'une main un mouchoir pour essuyer ses pleurs, et de l'autre saisissant le glaive » pour prendre sa part. Louis XVI le nomma grand aumônier (1777) et par suite directeur des *Quinze-Vingts* (V. ce mot). En 1778, il est cardinal, abbé de Saint-Waast, proviseur de Sorbonne ; en 1779, évêque de Strasbourg ; aussi insatiable que prodigue, il lui fallut encore les abbayes de Noirmoutiers et de La Chaise-Dieu. On évaluait à 2 millions 1/2 le total de ses revenus. Il se faisait appeler *Altesse Sérénissime ;* le luxe du château de Saverne et du Palais-Cardinal (Imprimerie nationale actuelle), la continuité d'une vie de débauches, l'extraordinaire crédulité dont il faisait preuve dans ses relations avec l'aventurier *Cagliostro* (V. ce nom), finirent par compromettre sa fortune. Pour la relever et pour apaiser ses créanciers, il obtint de Louis XVI le transfert, rue de Charenton, de l'enclos des Quinze-Vingts (lettres patentes de déc. 1779) : c'était une portion du domaine royal (plus de 5.000 hab.) qui obstruait la rue Saint-Honoré et les abords du Palais-Royal. La dépossession des « privilégiés » fut brutale, les droits acquis furent méprisés : les enquêtes du Parlement firent la lumière la plus complète sur les rapines et les concussions du cardinal, et quatre fois des remontrances précises furent apportées « au pied du trône ». Mais l'État partageait les bénéfices de cette spéculation, et Louis XVI répondit constamment que son grand-aumônier n'avait agi que par ses ordres. Grâce à la protection royale, Rohan ne pouvait douter de l'issue favorable de l'affaire, lorsqu'éclata le scandale du *Collier* (V. ce mot). Cette fois, c'est malgré le roi, et aux applaudissements d'un public qui détestait surtout « l'Autrichienne », que le cardinal fut déchargé de toute accusation sans même un blâme du Parlement pour sa crédulité et pour la téméraire opinion qu'il s'était faite de la reine de France. Toutefois, il reçut l'ordre du roi de résider à l'avenir dans son abbaye de La Chaise-Dieu, et fut privé de la grande aumônerie. Le procès des Quinze-Vingts avait repris son cours. Le chapitre de Strasbourg accusait l'évêque de dilapidation des revenus de son diocèse. Ces plaintes furent étouffées, sans doute par politique et par crainte de renouveler le scandale, et Rohan, soutenu par l'opinion hostile à la cour, put même regagner son siège épiscopal et se faire nommer, à l'unanimité, député du clergé aux États généraux pour le bailliage de Haguenau et Wissembourg. Il ne se disposa d'ailleurs à siéger que lorsque le député suppléant, l'abbé du Bourg, fut appelé par la Constituante à prendre sa place. Sur le rapport de l'abbé Gouttes, Rohan fut admis (23 juil. 1789), et vint, le 12 sept., remercier la Constituante. Il ne siégea guère. Il revint à Strasbourg intriguer avec l'Empire d'Allemagne en faveur des princes allemands possessionnés en Alsace, comme lui-même l'était d'ailleurs au delà du Rhin. Montmorin le dénonça, il refusa de comparaître (31 août 1790), alléguant qu'il s'occupait uniquement de payer ses dettes. La constitution civile du clergé, contre laquelle il protesta, lui donna un successeur, Brendel, comme « évêque constitutionnel » de Strasbourg. Il se joignit aux émigrés. La Constituante avait renvoyé aux tribunaux civils les contestations relatives à la vente de l'enclos des Quinze-Vingts (7 avr. 1791) dont elle avait été saisie par une pétition. Jamais d'ailleurs on ne put tirer au clair, contre lui, une spéculation dont l'État s'était fait le trop complaisant collaborateur. Prince d'Empire, le cardinal put, sans encourir une mise en accusation, renier sa qualité de Français, et lever des soldats dans ses terres d'outre-Rhin, pour l'armée du prince de Condé : malgré Carnot et Rühl, le comité diplomatique de la Convention le considéra comme belligérant plutôt que comme traître. Après le traité de Lunéville et le licenciement du corps de Condé, il reçut à Ettenheim, à quatre lieues de Strasbourg, le duc d'*Enghien* (V. ce nom), lequel vécut dans cette résidence avec Mlle de Rohan-Rochefort. C'est là qu'il mourut, treize mois avant la tragédie du fossé de Vincennes.

BIBL. : *Mémoires* de l'abbé GEORGEL, de BESENVAL, de Mme CAMPAN, de la baronne d'OBERKIRCH, de BEUGNOT. — H. MONIN, *État de Paris en 1789 ;* Paris, 1889, pp. 18, 145, 209, 266, 283, in-8.

**ROHAN-CHABOT** (Philippe de) (V. JARNAC [Comte de]).

**ROHAN-CHABOT** (Alain-Charles-Louis de), duc de ROHAN, auparavant prince de Léon, homme politique français. Il est devenu chef de la famille par la mort de son père, le duc Charles, le 6 août 1893 (V. LÉON [Prince de]).

**ROHAULT** (Jacques), philosophe cartésien français, né à Amiens en 1620, mort à Paris en 1675. Fils d'un négociant, il fit ses études à Paris et manifesta dès la jeunesse des dispositions pour les machines et la physique. L'étude du système de Descartes et des mathématiques éclaira son esprit d'une lueur nouvelle : la physique était son goût dominant. Il résolut de répandre la philosophie de Descartes, épousa la fille de son éditeur Clerselier et fit des conférences publiques qui furent suivies avec empressement. Il imagina, pour prouver la pesanteur de l'air, une sorte de baromètre connu sous le nom de chambre de Rohault ; le succès éclatant qu'il obtint excita l'envie, et on l'accusa de professer des théories subversives. Il se justifia dans ses *Entretiens*, mais dut faire jusqu'à son lit de mort une profession publique de catholicité pour éviter d'être traité d'hérétique. Il a été inhumé à Sainte-Geneviève aux côtés de Descartes. Son *Traité de physique* (1671) est resté longtemps classique en France.

**ROHAULT DE FLEURY** (Les). Famille d'architectes français du XIXe siècle. Le plus anciennement connu, *Hubert*, né à Paris en 1777 et mort à Paris en 1846, fut élève de Durand. Il fut successivement commissaire-voyer et inspecteur général de la voirie de Paris, architecte des hospices de Paris et inspecteur général du conseil des bâtiments civils ; il fit exécuter d'importants travaux dans les casernes et les marchés de Paris.

*Charles* Rohault de Fleury, fils du précédent, né à Paris le 22 sept. 1801, mort à Paris le 11 août 1875, fut élève de l'École polytechnique, de l'atelier Le Bas et de l'École des beaux-arts. Architecte du service des bâtiments civils, il fit construire, au Muséum d'histoire naturelle, les galeries de minéralogie, le palais des singes et les anciennes serres ; de plus, il restaura la salle de l'Opéra, rue Lepelletier. Comme constructions privées, il fit élever la Chambre des notaires, place du Châtelet ; donna avec Hittorff les plans des maisons de la place de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, et les plans d'une partie des maisons de la rue de Rivoli en face le Louvre, maisons comprenant l'hôtel du Louvre, aujourd'hui englobé dans les magasins de ce nom. Charles Rohault de Fleury, expert de grande réputation, fut l'auteur de la première édition du *Manuel des lois du bâtiment* de la Société centrale des architectes (Paris, 1862, in-8, fig.) et, après avoir abandonné la pratique de l'architecture, consacra les dernières années de sa vie à des études d'archéologie religieuse qu'il fit paraître et que son fils *Georges* (V. ci-dessous) compléta, après sa mort, sous les titres suivants : *les Instruments de la Passion; l'Evangile* (Tours, 1874, 2 vol.) ; *la Sainte Vierge* (Paris, 1878) ; *un Tabernacle chrétien du* Ve *siècle* (Arras, 1880, in-8) ; *la Messe*, études archéologiques sur ses monuments (Paris, 3 vol. en 1883 ; le 4e en 1898).

*Georges* Rohault de Fleury, fils et petit-fils des précédents, né à Paris le 23 nov. 1835, fut d'abord un brillant élève architecte de l'École des beaux-arts et un lauréat des Salons annuels, puis il s'adonna aux études archéologiques et, outre sa collaboration aux œuvres de son père, fit paraître les ouvrages suivants : *les Monuments de Pise au moyen âge* (Paris, 1866, 2 vol. in-fol. et in-8) ; *la Toscane au moyen âge*, architecture civile et militaire (Paris, 1870, 2 vol. in-fol., fig.) ; *Lettres sur la Toscane en 1400*, architecture civile et militaire (Paris,

1874, 2 vol. in-8); *le Latran au moyen âge* (Paris, 1877, texte in-8, atlas, in-fol.). Ch. Lucas.

Bibl.: *Œuvre de Charles Rohault de Fleury, architecte;* Paris, 1884, in-4.

**ROHATYN.** Ville de Galicie (Autriche-Hongrie), ch.-l. de district, cercle de Brzezany, située sur la Guila Lipa (affluent du Dniestr); 5.620 hab. (7.200 avec la commune) dont plus de la moitié juifs.

**ROHILKHAND.** Ce nom, qui signifie le pays des Rohillas ou montagnards, s'applique aux plaines fertiles qui s'étendent entre le Gange et la Gogra, aux pieds des montagnes du Koumaon. C'est l'ancien Pantchâla des livres sanscrits. Son nom actuel lui vient des chefs afghans ou pathans qui, à la suite des invasions musulmanes, y fondèrent nombre de petits Etats guerriers, plus ou moins dépendants des empereurs de Delhi. Ils battirent même en 1751 les armées du Grand-Mogol et prirent parti en 1759 pour l'envahisseur Ahmed Châh, dans la grande bataille que les Marathes lui livrèrent à Panipat. Vaincus, les Marathes se vengèrent après le départ d'Ahmed Châh en pillant le territoire des Rohillas, qui cherchèrent un appui auprès du navâb d'Aoudh. Mais celui-ci, après s'être fait payer sa protection, les subjugua, en 1773, avec l'aide d'un contingent européen que Warren Hastings lui avait loué pour la somme de 4.000.000 de roupies. A son tour, lord Wellesley annexa le Rohilkhand à l'Inde britannique en 1801. Le pays demeura tranquille jusqu'à la grande rébellion de 1857 à laquelle il prit dès le début une part des plus actives et dont il fut le dernier boulevard. Il forme actuellement une division des provinces du Nord-Ouest et comprend les six districts de Bidjnor, Moradabâd, Boudaon, Bareilly, Pilibhit et Chahjehanpour, avec une superficie totale de 27.000 kil. q. et une population de 5.250.000 hab., dont les trois quarts d'Hindous et un quart de musulmans. La grande récolte de printemps est le blé et celle d'automne, le riz. On y cultive encore la canne à sucre, le coton, l'opium et le tabac. Les principales villes sont desservies par l'Aoudh et Rohilkhand et le Koumaon et Rohilkhand Railways. A. Foucher.

**ROHITSCH.** Village de Styrie (Autriche-Hongrie), district de Pettau, situé sur la Sotla (affl. g. de la Save, qui forme la frontière de la Croatie), entre les monts Wotscheberg et Matzel; 750 hab. Fabrique de verrerie. Carrière d'ardoises. Château du prince Windischgraetz. Au N.-O., sources sulfureuses de Heiligenkreuzbad et bains de Rohitsch-Sauerbrunn, très fréquentés par les baigneurs (2.774 en 1894; vente de près de 600.000 bouteilles d'eaux minérales). Au N.-E., le célèbre Donatiberg.

**ROHLFS** (Gerhard), voyageur allemand, né à Vegesack, près de Brême, le 14 avr. 1831, mort à Rüngsdorf, près Godesberg, le 2 juin 1896. Il s'engagea en 1848 dans l'armée brémoise et fit comme volontaire la campagne du Slesvig Holstein, au cours de laquelle il gagna les galons d'officier à la bataille d'Idstedt (juil. 1850). Il étudia la médecine durant plusieurs années, mais le goût des voyages l'entraîna bientôt dans presque toute l'Europe, puis en Algérie, où il contracta un engagement dans la légion étrangère (1855); il fit toute la campagne de Kabylie et s'y conduisit si bravement qu'il fut nommé sergent et chevalier de la Légion d'honneur. Il avait profité de son séjour en Algérie pour apprendre l'arabe et se mettre au courant de toutes les particularités de la civilisation musulmane, aussi en 1861 il pénétra dans le Maroc et, se présentant comme musulman, parvint à se faire bien venir du chérif Sidi el Hadj Absaloun, qui était le chef religieux d'un ordre répandu sur toute la partie N.-O. de l'Afrique. Après avoir parcouru pendant un an le Maroc dans toutes les directions, Rohlfs entreprit un grand voyage dans la partie occidentale du Sahara, le traversa dans la direction de l'E. et explora l'Oued Draa dans toute son étendue. Ses guides l'attaquèrent entre Tafilet et Kenatsa, le laissant pour mort dans le désert; il fut recueilli par un marabout que le hasard avait amené dans ces parages, et il se rétablit assez promptement (1862). Il se remit en marche en 1864 et se rendit dans le Touat où il parvint à se faire bien venir, grâce aux lettres de recommandation du chérif de Ouezzan. Il donna le premier une description et une carte de cette riche oasis qu'aucun Européen n'avait atteinte avant lui; il revint par Ghadamès, qui était à peu près aussi mal connue et, après avoir passé quelques mois en Allemagne, il retourna dans cette ville avec le projet d'aller explorer le massif du Hoggar; mais il ne put le mettre à exécution à cause d'une guerre qui venait d'éclater entre plusieurs tribus de Touaregs. Il changea alors son itinéraire et se dirigea sur Mourzouk où il séjourna jusqu'en mars 1866, puis il pénétra dans le Bornou en passant par l'oasis de Kaouar, qu'il explora et dont il dressa la carte. Le sultan du Bornou lui fit un bon accueil dans sa capitale de Kouka (juil. 1866), mais le sultan du Ouadaï lui refusa la permission d'explorer ses Etats; après avoir visité le pays de Mandara et son ancienne capitale Mora, il se mit en marche pour gagner la côte du golfe de Guinée. Il passa par Gudjebba, Djibba, Gongola, traversa le Sokoto, la chaîne de montagnes de Gurra, hautes de 2.000 m., et atteignit ainsi le Benoué, affluent du Niger, qu'il descendit dans un canot jusqu'à Lokodja, au confluent des deux fleuves. Il remonta le Niger jusqu'à Rabba et franchit à cheval la distance qui le séparait de Lagos. Le 2 juil. 1867, il débarqua à Liverpool. Dès 1868, il reprit le cours de ses voyages, accompagna l'expédition anglaise d'Abyssinie. Chargé par le roi de Prusse d'apporter des cadeaux au sultan du Bornou, il transmit cette mission à Nachtigal, tandis que lui-même parcourait la Cyrénaïque et se rendait en Egypte en passant par l'oasis de Siouah; c'est ainsi qu'il découvrit la dépression de terrain qui s'étend au S. du grand plateau de Libye (1869). De 1873 à 1874, il dirigea pour le compte du khédive une expédition dans le désert de Libye. La Société africaine d'Allemagne lui confia en 1878 une nouvelle mission vers le Ouadaï, mais l'opposition des indigènes le força à rebrousser chemin après qu'il eut parcouru les oasis de Sokna et de Koufra. En 1880 il porta une lettre de l'empereur au négus d'Abyssinie et exerça un moment, en 1885, les fonctions de consul général d'Allemagne à Zanzibar. Il a publié : *Reise durch Marokko* (Brême, 1868 ; 4e éd. 1884) ; *Reise durch Nordafrika*, dans les *Mitt.* de Petermann, 1868 et 1873); *Land und Volk in Afrika* (1870; 3e éd. 1884); *Von Tripolis nach Alexandrien* (Brême, 1871, 2 vol.; 3e éd., 1885); *Mein erster Aufenthalt in Marokko* (Brême, 1873; 3e éd., 1885); *Quer durch Afrika*; *Reise vom Mittelmeer nach dem Tchadsee zum Golf von Guinea* (Leipzig, 1874-75, 2 livr.); *Drei Monate in der Libyschen Wüste* (Cassel, 1875); *Beitræge zur Entdeckung und Erforschung Afrikas* (Leipzig, 1876); *Neue Beitræge* (Cassel, 1881); *Reise von Tripolis nach der Oase Kufra* (Leipzig, 1881); *Meine Mission nach Abessinien* (Leipzig, 1883); etc. E. Blochet.

**ROHRBACHER** (René-François), théologien et historien ecclésiastique, né à Langatte (Meurthe) en 1789, mort en 1856. Après avoir exercé les fonctions de vicaire dans plusieurs paroisses, puis de missionnaire diocésain, il fut appelé comme professeur au séminaire de Nancy, où il fut chargé successivement des cours de morale et de dogme, d'écriture sainte et d'histoire ecclésiastique. En 1849, il se fixa à Paris, — Œuvres prncipales: *Histoire universelle de l'Eglise catholique* (Nancy, 1842-49; 2e éd., Paris, 1849-53, 29 vol. in-8); *Catéchisme du sens commun* (Paris, 1825; 2e éd., 1856); *la Religion méditée* (Paris, 1836; 2e éd., 1852, 2 vol.); *Des rapports entre les deux puissances* (Besançon, 1838, 2 vol.); *De la grâce et de la nature* (Besançon, 1838); *Motifs qui ont ramené à l'Eglise catholique un grand nombre de protestants et d'autres religionnaires* (Paris, 1841, 2 vol.).

**ROHRI.** Ville de l'Inde occidentale, ch.-l. d'une subdivision du district de Chikarpour, dans la prov. du Sind,

présidence de Bombay. Située sur une éminence rocheuse qui domine l'Indus, elle a un aspect assez pittoresque. Sa population, moitié hindoue et moitié musulmane, s'élève à 10.000 hab. C'est une station de la grande ligne de Lahore à Karatchi, qui, à partir de Rohri, bifurque pour suivre jusqu'à Kotri les deux rives de l'Indus. Le magnifique pont de fer entre Rohri et Sakkar assure en même temps les communications directes de l'Inde avec Quetta dont on sait l'importance stratégique sur la route de Kandahar.

**ROHTAK.** Ville du N.-O. de l'Inde, ch.-l. de district du Pendjâb, à 70 kil. au N.-O. de Delhi, dans une plaine aride et sablonneuse, sur le plateau qui sépare le bassin de la Djamna de celui du Sattledje. Probablement très ancienne, elle compte 15.000 hab., pour plus de la moitié Hindous, et est le siège d'un petit commerce local. Station du Southern Pendjâb Railway.

**ROHTANG.** Passe de l'Himalaya, située dans le district de Kangra (Pendjâb), entre Koksar dans le Lahoul et Paltchan dans le Koulou, sur la route de Leh et de Yarkand. Haute seulement de 4.000 m., elle est praticable pour les chevaux et reste ouverte jusqu'en décembre. Le Bias y prend sa source.

**ROHTASGARH.** Vieille forteresse de l'Inde, située dans le district de Châhâbâd, au S.-O. du Bihar, à 50 kil. au S. de Sasaram. Les ruines couvrent un large plateau, haut de 450 m., qui commande le confluent de la Sone et du Koel. Son nom de « Maison de Rohtas » lui viendrait de Rohitâsva, le fils de Hariscandra, le vingt-huitième roi de la dynastie solaire de l'Inde, dont l'image vénérée aurait été détruite par Aureng-Zeb. Ce fut, au XVII^e siècle, le quartier généra ldu râdja Man Singh quand il gouvernait le Bengale pour le compte d'Akbar, et c'est de lui que dateraient les temples qui sont encore debout sur la colline.

**ROI. I. Droit constitutionnel** (V. ROYAUTÉ).

**II. Histoire.** — ROIS FAINÉANTS (V. MÉROVINGIENS).

ROI D'ARMES. — On appelait ainsi le premier et le chef des hérauts d'armes. Il était chargé d'annoncer les guerres, les trêves, les traités de paix et les tournois. Les *rois d'armes* représentaient leur maître et, en cette qualité, étaient magnifiquement traités, jouissant des privilèges des ambassadeurs. A leur entrée en fonction, ils recevaient un nom, dans une cérémonie où on les baptisait d'une coupe de vin sur la tête. Celui de France était appelé Montjoie, ou mieux Montjoie-Saint-Denis. Il fallait autrefois qu'il fût noble de trois races, des côtés paternel et maternel. Il portait une cotte de velours violet cramoisi, sur laquelle était blasonné, devant et derrière, l'écu de France couronné et entouré des ordres. Sur les manches étaient brodés les mots *Montjoye-Saint-Denis*, ainsi que ceux de *Roy d'armes de France*, sur la manche gauche. Le jour de sa réception, les valets de chambre du roi le revêtaient d'habits royaux, comme s'il eût été le roi lui-même. Le connétable et les maréchaux de France l'allaient prendre pour le mener à la messe du roi ; les hérauts et les poursuivants d'armes le précédaient deux par deux ; un chevalier portait l'épée avec laquelle on devait lui conférer l'ordre de la chevalerie, s'il ne le possédait déjà, un autre sa cotte d'armes sur une lance.

**III. Littérature hébraïque.** — LIVRES DES ROIS. — Les Septante et la Vulgate connaissent quatre livres des *Rois ;* en nous conformant à la nomenclature juive, nous laisserons ici de côté les livres de *Samuel*, dont il sera traité à ce mot, pour nous borner aux livres portant en hébreu les numéros 1 et 2. — Les livres hébraïques des *Rois*, classés dans le canon biblique à la section des *Nebyim* ou *Prophètes*, à la suite des livres des *Juges* et de *Samuel*, débutent par le récit des circonstances qui marquèrent la mort de David et l'avènement de Salomon. La vie de Salomon est rapportée avec un certain détail, notamment en ce qui concerne la construction du temple considérable, élevé avec le concours des Tyriens en l'honneur de la divinité nationale, et l'inauguration de cet édifice. On mentionne encore le luxe de Salomon, la visite qu'il reçut d'une reine d'Arabie, le développement pris par son harem, et ses concessions à l'idolâtrie (1 *Rois*, ch. I à XI). La seconde partie de 1 *Rois* et la totalité de 2 *Rois* sont consacrées à l'exposé des destinées collatérales des royaumes d'Israël et de Juda jusqu'à la destruction du premier, puis de Juda seul jusqu'à la destruction de Jérusalem par les Chaldéens (de 975 à 586 av. J.-C., selon la chronologie vulgaire). Les notices consacrées aux différents rois sont généralement sèches, très incomplètes, peu propres à nous donner une idée, soit de la vie intérieure d'Israël, soit de ses rapports avec l'étranger. L'écrivain s'intéresse principalement aux faits qui concernent le culte et émet des jugements plus ou moins sévères sur les différents monarques, selon le zèle qu'ils ont apporté à écarter les pratiques de l'idolâtrie étrangère. C'est ainsi qu'il met au premier rang les personnages d'Ezéchias et de Josias, qui auraient tenté de ramener l'ordre dans l'organisation du culte, conformément aux prescriptions légales. Mais, de l'écart même que l'écrivain est amené à constater entre les faits et ce qu'il appelle « la loi », il résulte clairement qu'il juge les incidents et phénomènes du culte en se plaçant à un point de vue purement théorique. A en croire ses jugements, d'une sévérité outrée, d'un rigorisme intransigeant, le peuple d'Israël aurait manqué, d'une façon constante et voulue, aux obligations contractées envers la divinité protectrice, attirant ainsi sur sa tête les plus effroyables catastrophes. Les livres des *Rois*, qui reposent en fin de compte sur des données historiques d'un caractère sérieux, ont malheureusement sacrifié ces données, d'un si grand prix pour nous, à des préoccupations dogmatiques dont l'intérêt est devenu tout à fait secondaire. — Les ch. XVII à XXI de 1 *Rois* et I-X de 2 *Rois* sont presque exclusivement occupés par de longs développements, visiblement étrangers aux sources habituelles où puisait l'écrivain et consacrés à exposer les merveilleuses aventures des prophètes Elie et Elisée, mêlés tour à tour à des événements privés et à des circonstances intéressant des rois et des faits politiques. Ces récits ont le caractère de contes merveilleux, et l'auteur n'a pas fait sérieusement effort pour les ajuster au cadre de son exposé général. En somme, les livres des *Rois*, si précieux pour notre connaissance de l'Israël ancien à titre de document unique en l'espèce, constituent un moyen d'information fort au-dessous de ce qu'en attendrait notre curiosité. Celle-ci, aiguisée par les lumières que de récentes découvertes ont projetées sur les anciens empires de l'Asie et de l'Egypte, regrette vivement de ne pouvoir contrôler et compléter les indications fournies par la Bible au moyen de monuments épigraphiques provenant de la Palestine ou des pays voisins. En revanche, si l'on se place au point de vue de l'évolution des idées religieuses, on sera vivement frappé par le tour spiritualiste du discours placé dans la bouche de Salomon lors de l'inauguration solennelle du Temple et par plusieurs développements de l'épopée-légende d'Elie et d'Elisée, composition très originale à laquelle les écrivains des *Evangiles* ont fait de larges emprunts. On a souvent proposé de rapporter la rédaction d'ensemble des livres des *Rois* à l'époque de la captivité (VI^e siècle avant notre ère) ; il est beaucoup plus sage de l'attribuer aux temps de la Restauration ou du second Temple (V^e ou IV^e siècle avant notre ère) sans exclure des additions de date plus récente encore, la préoccupation philosophique qui perce en certaines places pouvant peut-être s'expliquer par des influences grecques. MAURICE VERNES.

**IV. Littérature persane.** — LIVRE DES ROIS (V. FIRDOÛSI).

**V. Liturgie.** — FÊTE DES ROIS (V. EPIPHANIE).

**VI. Coutumes.** — FÊTE DES ROIS (V. GÂTEAU, t. XVIII, p. 596).

**VII. Jeu** (V. CARTE et ECHECS).

**VIII. Astronomie.** — LES TROIS ROIS (V. BAUDRIER D'ORION).

BIBL. : LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE. — V. les Introduc-

tions à l'Ancien Testament, l'art. CRITIQUE SACRÉE ET BIBLIOGRAPHIE DE LA BIBLE, t. XIII, p. 426, et le Mémoire intitulé *les Sources des livres historiques de la Bible*, par M. VERNES, dans *Etudes de critique et d'histoire* de la Bibliothèque des hautes études (sciences religieuses); Paris, 1896, 2e série.

**ROIFFÉ.** Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Moûtiers; 1.012 hab. Eglise romane. Ruines d'un ancien château.

**ROIFFIEUX.** Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay; 1.100 hab.

**ROIGLISE.** Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye; 172 hab.

**ROILLY.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil; 82 hab.

**ROINVILLE.** Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 480 hab.

**ROINVILLE.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (N.) de Dourdan; 440 hab.

**ROINVILLIERS.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Méréville; 101 hab.

**ROIOC** ou **ROYOC** (Bot.) (V. MORINDA).

**ROISEL.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. de Péronne; 1.758 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Exploitat. de phosphates. Fabr. d'étoffes de laine et de coton.

**ROISES** (Les). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt; 88 hab.

**ROISONNE.** Rivière du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 993).

**ROISSARD.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont; 244 hab.

**ROISSARD** DE BELLET (François-Alphonse-Camille-Eugène, baron), homme politique français, né à Nice le 24 oct. 1836. Il fit partie de l'administration de l'enregistrement, puis s'établit banquier à Nice. Membre du conseil général des Alpes-Maritimes, il fut candidat à une élection partielle en 1874, mais ne fut élu qu'en févr. 1876 député de la 2e circonscription de Nice (sans concurrent). Il s'inscrivit au groupe constitutionnel et, après le 16 mai, soutint le cabinet de Broglie. Candidat officiel, il fut réélu le 14 oct. 1877 contre Magnier, directeur de l'*Evénement*. Il ne se représenta pas en 1881. Il a publié ses impressions d'un voyage à bord du yacht *le Velox* (1879-89) : *Journal de bord* (1881) et écrit *la Sardaigne à vol d'oiseau* (1884).

**ROISSY.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Tournan; 515 hab.

**ROISSY.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse; 852 hab.

**ROITELET** (Ornith.). Genre de Passereaux, de la famille des *Sylviidæ* ou Fauvettes, désigné scientifiquement sous le nom de *Regulus* (Cuvier) et caractérisé par un bec court, aigu, des narines recouvertes par deux petites plumes rigides et voûtées, des ailes et une queue moyennes, l'ongle du pouce plus long que le doigt. Ce sont les plus petits Oiseaux de notre pays, et leur nom vient d'une sorte de huppe jaune d'or qu'ils portent sur les côtés de la tête. Le ROITELET HUPPÉ (*Regulus cristatus*) est verdâtre dessus, blanchâtre dessous, avec les ailes ornées d'une double bande blanche; les plumes des côtés de la tête, chez le mâle, sont longues, effilées et encadrent une plaque d'un beau jaune d'or; il a 10 centim. de la pointe du bec à l'extrémité de la queue. Il habite l'Europe centrale et septentrionale; en France, il est de passage aux premiers froids (octobre), par bandes de trois à dix, ou mêlé aux bandes de Mésanges qui parcourent les taillis et les bosquets pendant l'hiver. En mars, il remonte vers le N.; quelques couples nichent en été dans les grands bois de conifères. L'œuf est d'un blanc roussâtre. Le ROITELET À TRIPLE BANDEAU (*Regulus ignicapillus*) a la tête ornée de plumes effilées d'un rouge feu éclatant, encadrées de deux bandes noires réunies sur le front, et porte autour des yeux des bandes noires et blanches alternes. Il se montre en octobre et reparaît au printemps par petites bandes qui affectionnent les thuyas. Le *R. satrapa* est de l'Amérique du Nord; d'autres espèces habitent Madère, les monts Himalaya et même la Guyane. Les genres *Sericornis*, *Acanthiza* et *Gerygone* représentent les Roitelets en Australie et en Polynésie.

**ROIVILLE.** Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers; 314 hab.

**ROIZE.** Rivière du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 993).

**ROIZE** (César-Antoine), général français, né à Toulon le 8 juil. 1761, mort à la bataille d'Alexandrie le 21 mars 1801. Engagé au 12e dragons le 6 avr. 1778, la Révolution le trouva maréchal des logis. En 1793, il était capitaine au 1er hussards (5 avr.); il servit aux armées des Alpes et d'Italie et se distingua surtout devant Mantoue (12-16 août 1796): il fut nommé chef d'escadrons au 20e dragons (16 janv. 1797) et adjudant général au cours de l'expédition d'Égypte. Avec Murat, il enleva les redoutes turques à la bataille d'Aboukir (25 juil. 1799); il se distingua surtout à la seconde prise du Caire, et fut promu par Kléber général de brigade, puis, par Menou, inspecteur général de la cavalerie, et enfin, commandant en chef de toute la cavalerie de l'armée d'Orient. Il périt à la tête de ses dragons, dans une charge désespérée contre la ligne anglaise, devant Alexandrie. H. MONIN.

BIBL.: Jacques CHARAVAY, *les Généraux morts pour la patrie*, 1re série; Paris, 1893, p. 95, in-8 (autographe de Roize).

**ROIZEY.** Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Pélussin; 671 hab.

**ROIZY** (*Roisellum*). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant d'Asfeld, vallée de la Retourne, *Champagne pouilleuse;* 289 hab. Ancien château dépendant de la vicomté de Saulx-Saint-Remi.

**ROKHA** DJEÏS. Ville de l'Inde, prov. de Raï Bareli, dans l'Aoudh; 11.000 hab., dont la moitié mahométans. Dans une situation pittoresque, entourée de manguiers, on y trouve le temple djaïna de Parasnât, un bel imambara qui date de deux cents ans et dont les murs et le toit sont couverts de versets du Coran enluminés, et deux grandes mosquées. Fabrique de mousseline. C'est l'antique Oudayanagar (ville de l'Aurore), dont le nom a été changé par son conquérant Sayid Salar Massaoud.

**ROKITANSKY** (Karl, baron de), anatomo-pathologiste tchèque, né à Königgrätz le 19 fév. 1804, mort à Vienne le 23 juin 1878. Il a été le fondateur de l'école anatomo-pathologique allemande et a occupé avec distinction la chaire d'anatomie pathologique à l'Université de Vienne, de 1834 à 1875, en même temps qu'il remplissait les fonctions de prosecteur du grand hôpital de Vienne. Son ouvrage capital est *Lehrbuch der pathologischen Anatomie* (Vienne, 1842-46, 5 vol. in-8; 3e édit., 1855-61).

**ROKNIA.** Site archéologique d'Algérie, prov. de Constantine, situé sur le versant O. du Débagh, dans la vallée d'un torrent, à 430 m. d'alt. Roknia est une vaste nécropole contenant plus de 3.000 tombes mégalithiques (pierres dressées surmontées d'une table), dans le genre des nécropoles de Libye. L'âge de ces dolmens paraît très variable. Dans la colline sont creusées près de 400 grottes qui forment d'autres habitations funéraires: les indigènes les appellent *hanout* (boutiques).

**ROKYCAN** ou **ROKITZAN.** Ville de Bohême, cercle de Pilsen, sur la Klabawa (bassin de l'Elbe); 5.000 hab. Station du chem. de fer de Pilsen à Prague. Mines de fer. Manufacture de draps.

**ROLAMPONT.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Evêque; 1.241 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Filat. de laine.

**ROLAND** (Brèche de) (V. BRÈCHE-DE-ROLAND).

**ROLAND** (Le Paladin). En 778, Charlemagne revenait d'une expédition dans le N. de l'Espagne qui n'avait qu'à demi réussi. En traversant les gorges des Pyrénées, son arrière-garde fut surprise par les Basques dans la vallée de Roncevaux; les convois furent pillés et les troupes

massacrées : là périt, outre le sénéchal Eggihard et le comte du palais Anshelm, Hruotland, « préfet de la marche de Bretagne ». Tels sont les seuls renseignements que l'histoire nous ait transmis sur ce personnage (Eginhard, *Vita Karoli*, IX). Son épitaphe, récemment découverte, nous apprend que ce fait eut lieu le 15 août. Cet échec eut un immense retentissement, et l'épopée, alors en pleine fermentation, s'en empara. Les premiers chants qu'il inspira durent naître dans le pays dont Roland était gouverneur (Maine et Anjou), ce qui explique la place prépondérante qu'ils lui firent. La légende poétisa, agrandit de plus en plus son rôle et finit par faire de lui le neveu de Charlemagne et le plus héroïque des preux. La *Chanson de Roland*, qui date de la fin du XIe siècle, porte déjà les traces d'additions variées. Grâce à l'incomparable succès de ce poème, Roland devint, avec Charlemagne, la figure la plus imposante de notre ancienne épopée. Nous ne pouvons suivre ici le développement de cette légende (V. CHANSON DE GESTE, t. X, p. 517, et EPOPÉE) ; qu'il nous suffise de dire qu'il n'est guère de poème, dans le « cycle du Roi », qui ne lui ait fait une place (V. notamment les Chansons d'*Aspremont*, de *Girart de Vienne*, de *Renaut de Montauban*, de *Jean de Lanson*, de l'*Entrée en Espagne*, etc.) et que sa vogue ne s'éteignit qu'avec notre épopée elle-même.

Mais, au moment où celle-ci périssait en France, elle renaissait en Italie sous une forme moins imposante sans doute, mais incomparablement plus brillante. Chantés d'abord par les chanteurs vénitiens dans un singulier jargon, puis par les *Cantimbanchi* de Pistoie, de Bologne et de Florence, nos héros épiques retrouvèrent en Toscane, aux XVe et XVIe siècles, un regain de gloire inattendu. C'est dans les rudes et prolixes octaves d'un poème anonyme que L. Pulci (*Morgante-maggiore*) recueillit le souvenir des exploits de Roland; puis Boiardo (*Orlando innamorato*), l'Arioste (*Orlando furioso*), Berni (*Orlando amoroso*), s'en emparèrent à leur tour, et brodèrent sur l'antique canevas d'éblouissantes et folles arabesques. Du XVIIe à nos jours, les exploits de Roland ont fourni le sujet de plusieurs opéras célèbres (Lulli, *Roland*, tragédie lyrique, 1685; Marmontel et Piccini, *Roland*, 1778; Mermet, *Roland à Roncevaux*, 1864). Récemment de Bornier (*la Fille de Roland*, 1874) et Autran (*Légende des Paladins*, 1875) ont essayé, non sans succès, de rendre à la figure du vieux héros carolingien sa rudesse et sa grandeur primitives. A. JEANROY.

BIBL. : L. GAUTIER, *la Chanson de Roland*, éd. classique, Eclaircissement 2. — Du même, *les Epopées françaises*, 2e éd., t. III.

**ROLAND** ou **ROLLAND** (LAPORTE), chef des camisards (V. LAPORTE).

**ROLAND** (Philippe-Laurent), sculpteur français, né à Pont-à-Marcq (près Lille) en 1746, mort en 1816. Ses dispositions précoces pour la sculpture sur bois furent remarquées par Pajou qui l'employa comme praticien pour les statues qu'il exécutait au Palais-Royal. Roland se rendit à ses frais en Italie et fit, en 1782, un *Caton d'Utique* fort admiré. Nommé membre de l'Académie de peinture et de sculpture pour cette œuvre, il exécuta ensuite un *Samson*, un *Condé* et enfin le bas-relief des *Neuf Muses* qui le rendirent célèbre. En 1792, il fut chargé d'une statue colossale de la *Loi*. En 1799, son buste de *Pajou* (au Louvre) fut très admiré. Chargé des sculptures pour la décoration intérieure du Luxembourg et des Tuileries, il exécuta en cire un *Napoléon*, une *Minerve*, une *Bacchante*, un bas-relief pour la cour du Louvre, et un *Homère chantant sur la lyre*, qui passe pour son œuvre maîtresse. Parmi ses élèves on compte David d'Angers.

**ROLAND** (Mathieu), sculpteur français, dit *Mathieu-Mesnier* (V. ce nom).

**ROLAND** (Romain), écrivain français, né à Clamecy (Nièvre) le 29 janv. 1868. Successivement élève de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole française de Rome, agrégé d'histoire et docteur ès lettres, il est depuis 1895 professeur de l'histoire de l'art à l'Ecole normale supérieure. Sa thèse de doctorat était une étude importante sur les *Origines du drame lyrique moderne*, *Histoire de l'Opéra en Europe avant Lully et Scarlatti* (Paris, 1895). Romain Roland est également un auteur dramatique d'un souffle élevé et poignant. *Saint-Louis*, *Aërt*, *les Loups*, *le Triomphe de la raison* ont été édités ou représentés avec succès. Il vise au théâtre héroïque nourri de l'énergie du passé français. « Le génie de la France, dit-il, éclate avec le plus de force dans la suite de son action sociale. » « Le Shakespeare de la France, c'est son histoire. » Il est vrai qu'il en est peut-être ainsi de tous les peuples. Frantz FUNCK-BRENTANO.

**ROLAND**-BANDINELLI, canoniste italien (V. ALEXANDRE III).

**ROLAND** DE LA PLATIÈRE (Jean-Marie), homme politique français, né à Thizy le 18 févr. 1734, mort à Bourg-Baudouin, près Rouen, le 10 nov. 1793 (et non le 15). Cinquième enfant d'un conseiller royal au bailliage de Villefranche-en-Beaujolais, il ne voulut pas, comme ses aînés, embrasser l'état ecclésiastique : l'état précaire de la fortune de son père l'obligea à se placer chez un armateur de Nantes ; la faiblesse de sa santé l'empêcha seule de s'expatrier. Un de ses parents, Godinot, le fit nommer inspecteur ordinaire des manufactures de la Picardie : il passait l'hiver à Paris, il voyagea beaucoup à l'étranger pour des missions industrielles et scientifiques. Il perdit en *Trudaine* (V. ce nom) un puissant protecteur. Il épousa le 4 févr. 1780 une jeune fille de vingt-cinq ans à peine, Jeanne-Marie Phlipon (V. ci-dessous), qui eut sur sa destinée une influence décisive. Elle le fit nommer inspecteur général des manufactures dans la généralité de Lyon (1784) ; il habita d'abord Villefranche, puis, après la mort de sa mère (1787), le clos de la Platière. Il s'était fait connaître par divers ouvrages : *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte* (1776-78 ; Amsterdam, 1782, 6 vol. in-12) ; *Mémoire sur l'éducation des troupeaux* (Paris, 1779, in-4) ; *l'Art du fabricant d'étoffes en laine* (Paris, 1780, in-fol.) ; *l'Art du fabricant de velours de coton* (Paris, 1783, in-4) ; *l'Art du tourbier* (Paris, 1783, in-4) ; *De l'Influence des lettres dans les provinces*, etc. (Paris, 1786, in-8). A l'époque de la Révolution, il collabore au *Courrier de Lyon*, au *Patriote français*, et publie : *Recueil d'idées patriotiques* (Paris, 1789, in-8) ; *le Financier patriote* (Paris, 1789, in-8). Déjà ont paru, pour l'*Encyclopédie méthodique*, deux volumes du *Dictionnaire des manufactures* (Paris, 1785-90, 4 vol. in-4, plus un volume de planches). La municipalité de Lyon le délégua près l'Assemblée constituante à l'effet d'obtenir la nationalisation de la dette de cette ville, presque entièrement contractée au profit de l'Etat, et il passa sept mois à Paris (20 févr.-3 sept. 1791), où il fut membre assidu de la Société des amis de la Constitution (V. JACOBINS), se liant, par son ami Brissot, avec Petion, Buzot, Robespierre ; il les recevait chez lui quatre fois la semaine : Mme Roland était l'âme de ce salon. Après avoir fondé à Lyon le Club central, il revint le 15 déc. 1791, stimulé par l'ardeur et l'ambition de sa femme. Il fit partie du ministère girondin (23 mars 1792) comme ministre de l'intérieur, et fit rire la cour par ses manières bourgeoises et même rustiques (V. SANS-CULOTTES). Il rompit avec son collègue Dumouriez qui, secrètement, préparait au roi une armée contre-révolutionnaire, et appuya la motion de Servan tendant à former un camp de 20.000 fédérés sous Paris. Louis XVI refusa sa sanction. Roland insista par une lettre (10 juin) qu'avait rédigée sa femme, et fut renvoyé (13 juin). La journée du 10 août le ramena au pouvoir. Essentiellement provincial, il prit parti pour la Législative dans sa rivalité avec la Commune insurrectionnelle, proposa même de transférer le gouvernement à Blois, et demeura neutre et inactif pendant les journées de *Septembre* (V. ce mot). Il fut député par la Somme à la

Convention ; il opta pour le mandat législatif, incompatible avec ses fonctions ministérielles : mais ses amis découvrirent un vice de forme dans son élection, et il resta ministre : il avait déjà rendu à l'Assemblée un compte de son administration qui reçut les éloges de Danton et qui parut sous le titre : *Compte rendu à la Convention nationale, par J.-M. Roland, de toutes les parties de son administration* (Paris, 1793, in-4). Il y jetait un voile trop complaisant sur les journées de Septembre. Il fit nommer Pache ministre de la guerre. Très lié avec *Louvet* (V. ce nom) depuis la fondation (1792) du journal *la Sentinelle*, il prêta la main aux imprudentes attaques du parti girondin contre Robespierre jusqu'à les répandre en province aux frais du trésor public. Il se serait volontiers contenté de la déchéance de Louis XVI, et voulait sauver la tête du roi. Quand le serrurier Gamain eut dévoilé l'existence de l'*Armoire de fer*, au lieu d'y faire apposer les scellés, il s'empressa de la vider dans des portefeuilles et passa bientôt pour avoir dissimulé ou détruit des preuves essentielles de la trahison royale. Il se compromit encore plus par son insistance en faveur de l'appel au peuple. Le 23 janv. 1793, il démissionna et se retira rue de la Harpe, n° 51. Le 31 mai, il en imposa aux sectionnaires qui venaient l'arrêter ; il s'enfuit chez un ami, le naturaliste Bosc, à Montmorency, et de là gagna Rouen. La Terreur avait gardé sa femme comme otage. Lorsqu'il apprit qu'elle allait périr, il quitta son asile et se perça la poitrine du fer de sa canne armée, dans le parc de Radepont, à 4 lieues de Rouen. H. Monin.

Bibl. : Cl. Perroud, *les Roland en Beaujolais au* xviii*e siècle*, dans *la Révolution française*, nov. 1896. — Du même, *les Dates de l'exécution de Mme Roland et du suicide de Roland*, *ibid.*, juil. 1895. — V. la bibliographie de l'art. qui suit.

**ROLAND** de La Platière (Jeanne-Marie Phlipon, dame), née à Paris le 17 mars 1754, exécutée à Paris le 8 nov. 1793. Fille d'un maître-graveur plutôt commerçant qu'artiste, qui était établi quai de l'Horloge, elle montra dès l'enfance de précoces dispositions qui ne furent guère dirigées, mais qui ne furent pas non plus contrariées par un père assez léger et vaniteux, et par une mère « admirable », peu heureuse d'ailleurs en ménage. Elle sut lire à quatre ans, écrire à six. Avec les fleurs, les livres furent et demeurèrent sa passion. Si elle n'apprit pas beaucoup de latin, ce fut par le manque d'assiduité de son professeur bénévole, un jeune prêtre, qui était son oncle. L'anglais, beaucoup plus tard, et de bonne heure l'italien, la fixèrent davantage ; en somme, son éducation fut essentiellement française, catholique d'abord, puis classique par les traductions et par les ouvrages du xvii*e* siècle, philosophique enfin : mais c'est là plutôt l'ordre logique de son évolution intellectuelle, car, dès sa jeunesse, elle lit pêle-mêle, tout en suivant le catéchisme, les *Vies* de Plutarque, la Bible, *Jérusalem délivrée*, Télémaque, un traité d'art héraldique, etc. A onze ans, les approches de la première communion la jettent dans le mysticisme : elle a noté la date (7 mai 1765), où elle obtint de quitter les siens, afin de faire une retraite d'un an dans la maison des Dames de la Congrégation, rue Neuve-Saint-Etienne, faubourg Saint-Marcel. Elle y édifia et y séduisit maîtresses et compagnes, moins par la supériorité de ses connaissances que par sa grâce naturelle, son désir de plaire, sa noblesse d'âme, sa simplicité de cœur. Elle s'y lia surtout avec deux jeunes filles d'Amiens, Henriette et Sophie Cannet ; elle entretint plus tard (1770-80) avec elles une correspondance qui lui donna le goût et l'habitude d'écrire vivement ses impressions, et de méditer sur elle-même. Au sortir du couvent, elle vécut quelque temps avec sa grand'mère paternelle, dans l'île Saint-Louis. De retour au foyer paternel, elle y eut maîtres de musique, de danse, de mathématiques. Elle dessinait, mais l'atelier de gravure, où elle n'entrait qu'accidentellement, ne lui laissa guère qu'un honteux souvenir, sur lequel, par un « acte immortel d'impudeur » (Sainte-Beuve), elle n'a pas craint d'insister : en cela, trop fidèle imitatrice des *Confessions* de Jean-Jacques. Parmi ses lectures d'alors, elle cite saint François de Paule, saint Augustin, Bossuet et divers apologistes par les controverses desquels elle connut pour la première fois les objections des hérétiques et des philosophes et conçut des doutes religieux dont les causes, à la fois de logique et de sentiment, lui font honneur : elle ne pouvait admettre, par exemple, la damnation des millions d'hommes qui avaient ignoré le christianisme. Descartes, les solitaires de Port-Royal, lui donnèrent conscience de son antipathie naturelle pour la casuistique et le jésuitisme. Voltaire acheva d'aiguiser en elle un sens critique qui ne tomba jamais dans la sécheresse morale. Le premier ouvrage de politique pure qu'elle cite est celui de Delolme sur la constitution de l'Angleterre. Ses plaisirs jusqu'alors n'avaient guère consisté qu'en promenades aux Tuileries ou à Meudon. Elle n'allait pour ainsi dire pas au spectacle, et sur elle on peut dire que l'influence du théâtre — sinon des œuvres dramatiques — a été nulle. Quant aux visites mondaines, elle a surtout noté, dans le ton gai et satirique, celles où de nobles dames toisaient du haut de leurs titres la petite bourgeoise. Elle-même n'était pas moins fière de sa personne que de ses talents, aimait la parure, voulait être considérée. Les distinctions sociales qui ne reposent pas sur le mérite la froissent ; son orgueil est démocratique. « On nous a beaucoup pressés d'aller à Versailles, chez quelqu'un de connaissance, pour les fêtes du mariage [du dauphin]. Maman s'est décidée à rester. J'en suis bien aise. Toutes réflexions faites, j'aime mieux rester dans ma cellule avec mes livres, ma plume et mon violon, qu'aller me faire pousser et presser pour voir l'habillement des princes. » Elle conçut le plus violent chagrin de la mort de sa mère (7 juin 1775) que lui avait annoncée un cauchemar peut-être télépathique (V. Télépathie). Un prêtre, pour la distraire, lui donna la *Nouvelle Héloïse*. « Choix singulier ! Plus singulier et plus inattendu le profit tiré de la lecture. Ce n'est pas elle que le roman aura perdue, au contraire : elle y apprend les pièges de la vie, les détours, les ruses pour les éviter. Julie devint son modèle, à la faiblesse près » (Join-Lambert). En 1778, un vieux soupirant, l'horloger genevois Moré, lui apporta pour ses étrennes les œuvres complètes de Rousseau. Sa beauté, ses talents, des goûts bien supérieurs à sa condition, l'insouciance et même l'inconduite de son père l'exposaient à des hommages dont le péril ne fit que l'instruire sans l'effleurer (Demontcherry, de Boismorel, de Sainte-Lette, Pahin de la Blancherie, de Sévelinges). Elle écrit à une amie : « Je me suis fait un modèle de ce que je pourrais aimer, mais... je croirais volontiers que cette image est une belle chimère dont je ne trouverai jamais l'original. » Plus d'une imprudence, plus d'une illusion de cœur dénoncent en elle un tempérament passionné, que ses *Mémoires* ne désavouent pas : « Je suis restée sage par volupté... Je doute que personne fût plus faite que moi pour la volupté, et l'ait moins goûtée. » Par la famille Cannet, elle fit connaissance de *Roland de la Platrière* (V. ci-dessus) en janv. 1776 : c'est au bout de quatre ans d'hésitations et de tergiversations respectives qu'elle l'épousa (4 févr. 1780). C'était pour elle un brillant mariage, mais un mariage de raison : « J'ai senti souvent qu'il manquait entre nous de parité ; que l'ascendant d'un caractère dominateur joint à celui de vingt années de plus que moi, rendait de trop l'une de ces supériorités. » Il lui eût fallu un grand homme ou un jeune homme. Roland était un brave homme, ferme, austère, appliqué au travail, mais déprimé par la vie, dénué d'imagination et de finesse littéraire : son style était aussi « rêche » (Brissot) que son caractère était rude. La jeune femme l'aida dans des travaux de compilation qui ne lui allaient guère. Elle le suivit dans sa carrière administrative à Amiens, où elle devint mère d'une fille qu'elle nourrit, Eudora, puis dans un voyage en Angleterre (1784), enfin à Villefranche, au clos de la Platière, dans un voyage en Suisse (1787) dont

elle a laissé le récit, et à Lyon où ils eurent un pied-à-terre. Les nouvelles relations des Roland, à cette époque, sont principalement *Brissot*, dès 1780, le naturaliste *Bosc*, l'avocat Champahneux, et le célèbre *Lavater* (V. ces noms). Les approches et les débuts de la Révolution donnèrent bientôt lieu à une correspondance politique de plus en plus active avec Brissot (lettres pour la plupart égarées), Bancal des Issarts, etc. Mme Roland collabora très régulièrement, sous forme de lettres écrites de Lyon, au *Patriote français*. Sa relation (anonyme) de la Fête de la fédération lyonnaise fit vendre à 60.000 exemplaires le *Courrier de Lyon* du 30 mai 1790. A Paris son salon de l'hôtel britannique, rue Guénégaud (probablement n° 12 actuel), fut, sept mois durant, un foyer d'idées démocratiques et « romaines », sinon déjà républicaines (20 févr.-3 sept. 1791) : les *Jacobins* (V. ce mot) réunissaient alors tous ceux qui devaient plus tard se calomnier et se proscrire sous les noms de girondins et de montagnards. Après la fuite de Varennes, Mme Roland voyait la solution dans la déchéance du roi : elle fut désespérée du compromis qu'elle taxait de lâcheté. Après le massacre du Champ de Mars, elle donna asile à la famille Robert, puis passa l'automne en Beaujolais. Ambitieuse pour deux, elle ramena Roland à Paris dès la fin de l'année (15 déc.). La politique seule ne l'y rappelait pas. Son cœur avait parlé, et d'autant plus haut qu'elle l'avait plus longtemps contenu. Ferme dans son devoir conjugal, haïssant les galants et les complimenteurs autant qu'elle méprisait les esclaves, mais franche avec elle-même, et trop franche peut-être avec les autres, y compris l'époux qu'elle « vénérait », elle a pu sans rougir devant la postérité confesser hautement la passion que lui inspira Buzot. Cette partie de ses *Mémoires* est égarée ou a été détruite, mais le sens en est certain, et l'on a, depuis 1864, des lettres à Buzot qui ne laissent aucun doute sur « cette haute et chaste affection » (J. Claretie). Elle ne perdit jamais l'estime de son mari, mais des jalousies moins légitimes l'assaillirent : la plus probable est celle de Lanthenas. L'indépendance de sa pensée politique fut atteinte du même coup : elle fut girondine jusqu'à la mort. C'est au parti girondin que Roland dut son premier ministère ; elle se défend d'avoir eu à diriger sa conduite, mais elle déclare formellement avoir rédigé la fameuse *Lettre au roi* du 10 juin 1792. Le second ministère lui fut fatal (10 août 1792-23 janv. 1793). Elle était d'accord avec son mari pour sauver la tête du roi. Il parut contre elle des placards. Le 7 déc., elle se présenta devant la Convention, afin de se défendre d'avoir jamais correspondu avec le ministère anglais. Après le mandat d'arrestation porté contre Roland et sa fuite, elle demanda vainement d'être admise à la barre de l'Assemblée. Au 31 mai, deux mandats d'arrestation avaient été lancés contre elle par la *Commune* et par le *Comité d'insurrection*. Le libraire Panckoucke lui offrait un asile à Marly : elle ne voulut pas fuir, soit désespoir d'amour, soit stoïcisme, soit encore qu'elle espérât que les « départements » donneraient la victoire aux girondins. Ecrouée d'abord à l'Abbaye (1er juin), elle dénonça aux ministres de l'intérieur et de la justice (8 juin) l'illégalité de son arrestation. Le comité de Sûreté générale la fit relâcher le 24 juin à onze heures, pour la forme ; le même jour à deux heures, on l'incarcérait, cette fois légalement, à Sainte-Pélagie. Loin de chercher à se faire oublier, elle usa de tous les moyens de communication (et ils étaient nombreux) qui lui étaient laissés avec le dehors, écrivant, recommençant même les cahiers de ses *Mémoires particuliers*, produisant d'une plume infatigable les *Notices* historiques sur les deux ministères, les apologies des girondins et les invectives contre la Montagne. Citée comme « témoin » dans le procès des girondins, elle crut son dernier moment arrivé (24 oct.), et fit tenir à Creuzé-Latouche, qui avait recueilli sa fille : *Mes dernières pensées*. Il fut passé outre à sa déposition dont elle fit un plaidoyer (24 au 27 oct.) : *Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar*. Avec l'inspecteur des prisons Grandpré et l'amie de Grandpré, Sophie Grandchamp, son dernier confident fut un professeur, obligé de son mari, Edme Mentelle (sous le nom de Jany). Elle put recevoir plusieurs lettres de Buzot, à partir du 22 juin : elle remit à Mentelle, pour qu'il ne fût pas profané, le portrait « peint et écrit » de son héros, lequel a été retrouvé en 1863, par Vatel, traînant pêle-mêle avec des légumes, chez un étalagiste du marché des Batignolles. « Le sang des vingt-deux fumait encore » (Riouffe) lorsqu'elle fut transférée à la Conciergerie (31 oct.). Elle fut interrogée au greffe : les charges principales furent tirées des lettres écrites par la prisonnière à Lauze-Deperret, lettres saisies le 14 juil., et où elle ne dissimulait pas son espoir dans l'insurrection de Normandie. Elle ne voulut pas être défendue par un avocat. Elle se présenta devant le tribunal vêtue de blanc, les cheveux dénoués. On lui interdit la lecture de son *Projet de défense*, écrit dans la nuit du 3 au 4 nov. Condamnée à mort, elle fut conduite le jour même à l'échafaud (8 nov. 1793). Sa dernière amie, Sophie Grandchamp, la vit sur la charrette, près le Pont-Neuf, « fraîche, calme, souriante ». Elle plaisantait son compagnon de mort, Lamarche, condamné pour faux. Au bourreau qui se disposait à lui lier les mains, elle dit : « Pardon, je n'en ai pas l'habitude. » Devant le plâtre de la Liberté qui, place de la Révolution, dominait la guillotine, elle s'écria : « O liberté, comme on t'a jouée ! » ou, suivant une version plus noble : « Que de crimes on commet en ton nom ! » — Cette mort héroïque, la publication dès l'an III de son *Appel à la postérité* firent à son nom une auréole ; mais c'est à la longue qu'on la connut tout entière : encore faut-il regretter la disparition de presque toute sa correspondance avec Brissot, et de la fin de ses *Mémoires particuliers*. Quelque jugement que l'on porte sur la politique girondine, on ne saurait l'en rendre responsable qu'au point de vue des intentions. Elle eut un amour sincère du bien public, de la justice et de l'égalité sociales. Pour voir en elle une femme « livresque », il n'a fallu rien moins que le pédantisme notoire de Mme de Girardin. Elle croyait à la vertu, à la gloire, cette femme « qui est entrée d'un si superbe élan dans la Révolution qui devait l'ensevelir » (Cl. Perroud). D'un mot que tous alors comprenaient, Brissot a tout dit : Ce fut une « Romaine ».

H. Monin.

Bibl. : Mme Roland, *Appel à l'impartiale postérité, par la citoyenne Roland femme du ministre de l'intérieur, ou recueil des écrits qu'elle a rédigés pendant sa détention aux prisons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie* (publié par Bosc) ; Paris, an III, 4 parties in-8. — *Lettres autographes... adressées à Bancal des Issarts, membre de la Convention, publiées par Mme Henriette* Bancal des Issarts, avec une introduction de Sainte-Beuve) ; Paris. 1835, (in-8. — L.-A. Champagneux, *Œuvres de J.-M. Ph. Roland... précédées d'un discours préliminaire ;* Paris, 1800, 3 vol. in-8. (De nouvelles éditions sous le titre de *Mémoires* ont été données avec éclaircissements, rectifications, additions, etc., par Berville et Barrière, en 1820 ; Ravenel, en 1840 ; Faugère, en 1864 ; Dauban, même année ; J. Claretie, en 1884). — A. Breuil, *Lettres inédites de Mlle Phlipon, Mme Roland, adressées aux demoiselles Cannet, de 1772 à 1780 ;* Paris, 1841, 2 vol. in-8 ; (éd. plus complète de Dauban, 1867, 2 vol. in-8). — H.-A. Bright, *Unpublished Diary of Mme Roland (Miscellanies of the philobiblion Society.* t. XIV, n° 6) ; Londres, 1872-76. in-8. — Schlosser, *Mme de Staël et Mme Roland, parallèle... ;* Paris, 1830, in-8. — De Girardot, *les Ministres de la République française : Roland et Mme Roland ;* Paris, 1860, in-8. — C.-A. Dauban, *Etude sur Mme Roland et son temps, suivie de lettres de Mme Roland à Buzot et d'autres documents inédits ;* Paris, 1864, in-8. — V. Lamy, *Deux femmes célèbres : Mme Roland et Charlotte Corday ;* Paris, 1884, in-18. — O. Gréard, *l'Education des femmes par les femmes : Mme Roland ;* Paris, 1886, in-16. — Clarisse Bader, *Mme Roland, d'après des lettres et des manuscrits inédits ;* Paris, 1892, in-8. — A. Ducas, *A propos du monument des Girondins. Les trois Girondines : Mme Roland, Charlotte Corday, Mme Bouquey et les Girondins ;* Bordeaux, 1895, in-8. — A. Join-Lambert, *le Mariage de Mme Roland, trois années de correspondance amoureuse, 1777-1780 ;* Paris, 1896, in-8. — La revue *la Révolution française* (V. les Tables) a publié depuis 1895 (juillet), une quin-

zaine d'articles de M. Cl. PERROUD qui ont élucidé les points les plus obscurs de cette biographie, soit par l'étude critique des sources manuscrites (14 mars et 14 avr. 1897), soit par l'indication de lettres inédites ou inconnues (14 août 1895, 14 mai 1898), et par la publication de précieux documents (*les Souvenirs de Sophie Grandchamp*, 14 juil.-14 août 1899). Le même érudit, qui a bien voulu revoir le présent article, a sous presse la *Correspondance de Mme Roland* (561 lettres dont 360 inédites), qui formera 2 vol. de la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*). Le dépôt le plus important des sources manuscrites se trouve à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 13736; ms., n. A. fr. 1730; 6238 à 6244; 9532 à 9534; 4697); il convient d'y ajouter les pièces réunies par un collectionneur anglais, M. MORRISSON. Enfin SAINTE-BEUVE a pu parcourir la correspondance de Mme Roland avec Brissot, aujourd'hui presque entièrement perdue ou tenue secrète. — V. BOSC, BRISSOT, BUZOT, GIRONDINS.

ICONOGRAPHIE. — Bibliothèque nationale, *Estampes*, N², sous les signatures de BONNEVILLE, PASQUIER, NICOLLET, GERVAIS (d'après un portrait appartenant à la famille), FLAMENG (d'après C.-S. Gaucher), ASPASIE de LA FERRIÈRE, DUPLESSIS-BERTAUX; reproduction (non signée) du médaillon que Buzot portait sur lui.

**ROLDAN** (Pedro), sculpteur espagnol, né à Séville en 1624, mort à Séville en 1700. Il fut durant quelque temps l'élève, et le meilleur, du célèbre Martinez Montañes. Vers 1672, il produisait son premier grand ouvrage, le retable du maître-autel de la chapelle des Vizcainos, dans l'église des Franciscains, décoré de nombreux bas-reliefs sur bois, dont le principal a pour motif la *Vierge soutenant sur ses genoux le corps de son fils;* ce groupe, qu'entourent saint Jean, la Madeleine et d'autres personnages, est traité dans des proportions plus grandes que nature et presque de plein relief. La predelle est formée d'un autre bas-relief représentant l'*Entrée de Jésus à Jérusalem*, tout peuplé de nombreuses et délicates petites figures. Cet ouvrage fut fort admiré et fit la réputation de Roldan qui, peu après, recevait la commande d'exécuter, pour la chapelle de l'hôpital de la Caridad, le grand retable du maître-autel. Le motif central représente la *Mise au tombeau;* dans l'entre-colonnement, il plaça les statues de *Saint Georges* et de *Saint Roch* et, dans l'attique, des figures d'anges. En 1675, l'artiste était appelé à Jaen par le chapitre de la cathédrale qui lui confiait l'exécution sur pierre des bas-reliefs placés à l'intérieur, au-dessus de l'une des portes de la cathédrale, et représentant la *Fuite en Egypte* et *Jésus au milieu des docteurs*, ainsi que des statues d'évangélistes, de docteurs et de *Saint Ferdinand*, qui ornent la partie extérieure. Un grand nombre d'églises, de chapelles, de couvents possédaient, avant la séquestration, des ouvrages de Roldan. La cathédrale conserve encore sa statue de *Saint Ferdinand* et celle de *Saint Joseph avec l'Enfant*. — Sa fille, *Luisa*, qu'il avait formée à son art, devint elle-même une artiste de beaucoup de talent; elle a produit plusieurs ouvrages réputés pour leur grâce, et qui lui valurent d'être nommée sculpteur du roi en 1695, lors d'un voyage qu'elle fit à Madrid. Elle mourut en 1704 à Madrid. P. L.

**RÔLE. I. Ancien droit.** — RÔLES OU JUGEMENTS D'OLERON (V. OLERON).

**II. Procédure civile.** — Terme de procédure qui désigne le recto et le verso d'une feuille de papier contenant les écritures d'un procès. Le rôle est l'unité sur laquelle se calculent les émoluments des avoués; aussi ceux-ci doivent-ils, d'après l'art. 104 du C. de procéd., déclarer au bas des originaux et des copies de toutes leurs requêtes et écritures le nombre de rôles que celles-ci renferment, à peine d'en perdre le montant. Quelquefois aussi le code limite un acte de procédure à un certain nombre de rôles. V., par exemple, art. 103.

On appelle encore rôle un registre sur lequel les greffiers inscrivent, au fur et à mesure qu'elles arrivent, toutes les affaires qui sont soumises à leur tribunal ou à leur chambre. Dans les tribunaux qui comportent plusieurs chambres, il y a donc un rôle général qui contient toutes les affaires soumises au tribunal, et un rôle particulier pour chaque chambre, qui contient seulement les affaires soumises à cette chambre. Il existe, en outre, un rôle spécial pour les affaires commerciales, lorsque le tribunal civil est appelé à les juger. Les art. 67 et suiv. du décret du 30 mars 1808 sur la police et la discipline des cours et tribunaux règlent la manière dont les affaires sont inscrites au rôle et *sortent* du rôle, c.-à-d. viennent à l'audience.

**III. Fiscalité.** — RÔLE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES (V. CONTRIBUTIONS).

**IV. Droit maritime.** — RÔLE D'ÉQUIPAGE. — Etat des hommes de *l'équipage* (V. ce mot) que dresse le commissaire de l'inscription maritime après qu'ils lui ont été présentés par le capitaine (V. ARMEMENT). A l'étranger, le commissaire de l'inscription maritime est remplacé par le consul. Sont également inscrites sur le rôle les modifications survenues en cours de route dans le personnel du navire. Le rôle d'équipage est obligatoire pour tous bâtiments ou embarcations exerçant une navigation *maritime* (Décr. du 19 mars 1852). Sont toutefois dispensés du rôle d'équipage par la loi des 21-22 juil. 1897 les bâtiments et embarcations employés à une navigation d'agrément ainsi que certaines embarcations servant à des exploitations industrielles et agricoles. Le rôle d'équipage est remplacé pour les bâtiments de plaisance par un *permis de navigation*, pour les autres embarcations par un *permis de circulation*. Le rôle d'équipage contient notamment les mentions suivantes : le nom du navire, son port d'attache, le nom du propriétaire et celui de l'armateur, les noms et prénoms des hommes de l'équipage avec indications sur leur état civil et leur situation au point de vue de l'inscription maritime, les conditions de leur engagement, les avances faites à l'équipage. Le rôle d'équipage est établi à chaque voyage pour les bâtiments au long cours et à la grande pêche. Il est renouvelé tous les ans pour les bâtiments qui font la navigation au cabotage, et tous les six mois pour les vapeurs qui font un service régulier. Le renouvellement du rôle constitue le *désarmement* du navire. Le rôle d'équipage est utile à deux points de vue: d'une part, il fait la preuve des conventions intervenues entre le capitaine et les gens de l'équipage. Après la clôture du rôle de l'équipage, le matelot ne peut être renvoyé sans indemnité (270, C. com.). D'autre part, au point de vue administratif, il fait connaître le temps de navigation de chaque marin pour l'attribution et le calcul de pensions et de secours.

**V. Théâtre.** — Au sens propre, le rôle, au théâtre, est le cahier manuscrit sur lequel est écrite la partie du dialogue qui revient à chaque personnage et qui, lorsque la pièce est distribuée et mise en répétition, est remis à chacun des acteurs qui doivent y prendre part. C'est ce texte qui sert aux études et qu'il est nécessaire de savoir par cœur. En outre des paroles que l'acteur doit réciter, il contient encore ce que l'on nomme les *répliques*, c.-à-d. la phrase qui termine chaque tirade de l'interlocuteur et que le titulaire de chaque rôle doit également connaître pour pouvoir à propos prendre à son tour la parole, sans retards ni anticipations. Mais ce sens étroitement matériel n'est pas le seul dans lequel le mot puisse s'employer. En parlant des rôles d'une pièce de théâtre, on entend plus souvent chaque type ou personnage mis en scène au point de vue de son importance dans l'action ou du caractère spécial qu'il représente. C'est ainsi qu'on distingue les grands et les petits rôles, sans qu'il soit besoin d'insister sur cette appellation uniquement déterminée par le nombre de lignes que l'acteur a à dire. Les premiers rôles, les seconds, les troisièmes, etc., sont, au contraire, marqués par leur importance dans le drame. Un premier rôle peut être assez court, mais l'acteur qui en est chargé occupera néanmoins une place prépondérante, parce qu'il paraîtra dans les situations capitales et que le texte qu'il interprète est la partie de l'œuvre à laquelle l'auteur a attaché le plus d'importance et qui demande le talent le plus achevé. On désigne aussi les rôles par certains termes conventionnels qui se rapportent au caractère du person-

nage représenté : un rôle de jeune premier, de père noble, de coquette, de soubrette, etc. Toutes ces appellations tendent à tomber en désuétude depuis que les pièces de théâtre sont plus libres de forme et tendent à sortir des cadres consacrés. Il en va de même dans les théâtres lyriques pour certaines catégories autrefois bien tranchées et qui étaient désignées par les noms des acteurs qui s'étaient illustrés tout spécialement en ce genre. C'est ainsi que le nom de *falcon* désignait les rôles de chanteuse dramatique, *dugazon* ceux de chanteuses légères à vocalises des noms de ces deux célèbres cantatrices. Un *trial* était un ténor comique, un *laruette* une basse du même caractère, etc. Ces termes, de nos jours, ne sont plus usités qu'en province où ils peuvent avoir quelque utilité pour éclairer les directeurs au moment des engagements; malgré cela, on en perd tous les jours l'habitude, et ils ne seront bientôt plus qu'un souvenir du passé. H. Q.

**VI. Technologie** (V. Tabac).

**ROLET,** procureur du XVII^e siècle, célèbre par sa friponnerie. Il exerçait au Parlement de Paris, et sa mauvaise foi s'étalait tellement au grand jour que le président Lamoignon avait coutume de dire, lorsqu'il voulait désigner une personne sans scrupule : « C'est un Rolet ». Furetière l'a peint dans son *Roman bourgeois* sous le nom de Volichon. D'autre part, tout le monde connaît le vers de Boileau :

J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon.

En août 1681, il fut condamné à neuf années de bannissement, à 4.000 livres de réparations civiles et à des amendes diverses pour avoir fait revivre une obligation de 500 livres déjà payée.

**ROLEUR.** Nom sous lequel on désignait, dans l'ancien compagnonnage, l'ouvrier qui, chaque semaine et suivant un tour établi, était de service chez la *mère* et y tenait, entre autres écritures, une sorte de registre, de *rôle* des emplois vacants d'*aspirants* et de *compagnons* (V. ces mots).

**ROLFE** (Robert Monsey), baron Cranworth, homme d'Etat anglais, né à Cranworth (comté de Norfolk) le 18 déc. 1790, mort à Londres le 26 juil. 1868. Inscrit au barreau en 1816, il finit par acquérir une clientèle importante, s'occupant spécialement des procès de chancellerie. Elu membre de la Chambre des communes en 1832, il fit partie du ministère Melbourne de 1834 comme solicitor general, reprit ce poste dans le cabinet whig de 1835 et devint baron de l'Echiquier en 1839. Il eut à présider à l'important procès politique des Chartistes en mars 1843, fut promu vice-chancelier en 1850, entra au conseil privé, reçut le titre de baron de Cranworth et siégea à la Chambre des pairs (1851). Lord chancelier dans le cabinet Aberdeen de 1852, Cranworth présenta un grand nombre de lois d'affaires et proposa même la rédaction d'un « Code Victoria » qui eût rendu de grands services. On lui doit encore le Transportation bill de 1853, qui substitua la servitude pénale à la peine de la transportation. Cranworth conserva ses fonctions dans le ministère Palmerston de 1855 et démissionna à l'avènement de Derby, en 1858. Il s'était attaché pendant cette période à la réforme de la législation du divorce. Très actif, il s'occupa encore d'un grand nombre de mesures et il a laissé notamment son nom à une loi relative au transfert des actes de propriété (1860). Cranworth redevint lord chancelier en 1865 et se retira à la formation du second cabinet Derby, de 1866. Il prit encore la parole à la Chambre des lords six jours avant sa mort. Excellent jurisconsulte, on lui a reproché une prudence exagérée et une timidité qui l'ont empêché d'être un grand réformateur. R. S.

**ROLIN** (Nicolas), seigneur d'Autume et de Beauchamp, chancelier de Bourgogne sous Philippe le Bon, né à Autun en 1422, mort en 1461. Monstrelet dit « qu'il fit si bien ses affaires qu'il avait acquis 40.000 livres de rente et plusieurs seigneuries, fit ses fils riches et grands seigneurs et ses filles maria moult noblement ». Aussi le chancelier de l'Hôpital déclarait en plein parlement à Rouen, devant Charles IX, qu'il aimerait mieux la pauvreté du président de La Vaquerie que les richesses de ce chancelier, à qui son maître fut obligé de dire un jour : « Rolin, c'est trop ». Rolin avait d'abord été simple avocat. Il fonda le bel hôpital de Beaune et la collégiale Notre-Dame d'Autun où il fut inhumé. De son mariage avec Guyonne de Salins, il eut postérité représentée aujourd'hui chez les Choiseul et les Clermont-Tonnerre; d'un second mariage avec Marie des Landes, il eut le cardinal Rolin qui avait eu postérité d'Anne de Goix, dont les descendants actuels sont les du Crest et les Bonneau du Martray. — Guillaume Rolin de Beauchamp, chambellan de Bourgogne, épousa une Bourbon-Carency. Th. Moreau.

Bibl. : Courtépée, *Desc. de Bourgogne*, t. II.

**ROLIN-Jaequemyns** (Gustave), homme politique et jurisconsulte belge, né à Gand en 1835. Il fut élu en 1878 membre de la Chambre des représentants par l'arr. de Gand, et reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet *Frère-Orban* (V. ce nom), qui resta aux affaires de 1878 à 1884. Il ne fut pas réélu en 1886, et entra au service du gouvernement siamois en qualité de ministre plénipotentiaire et conseiller général. La presse française l'accusa de favoriser surtout les intérêts anglais dans le royaume de Siam et de contrecarrer l'influence de la France. Juriste de haute valeur, Rolin-Jaequemyns a été un des fondateurs de l'Institut de droit international et de la *Revue de droit international*, et a publié un grand nombre de travaux importants. Les principaux sont : *De l'Etude et du développement de la science du droit international* (Bruxelles, 1875, in-8) ; *le Droit international et la question d'Orient* (Gand, 1876, in-8) ; *Etudes sur la question d'Orient* (*ibid.*, 1877, in-8) ; *les Principes philosophiques du droit international* (*ibid.*, 1886, in-8) ; *le Droit international dans ses rapports avec les événements contemporains : l'Arménie et les traités* (*ibid.*, 1888, in-8) ; *Essai sur les relations diplomatiques entre l'Allemagne et la Russie* (*ibid.*, 1889, in-8) ; *la Conférence de Berlin sur la législation du travail et le socialisme dans le droit international* (*ibid.*, 1890, in-8). E. H.

**ROLL** (Alfred-Philippe), peintre français, né à Paris le 10 mars 1847. Il débuta en s'occupant de dessin d'ornement et de modèles, puis entra à l'Ecole des beaux-arts où il fut élève de Gérôme et de Bonnat. Dans ses premières œuvres, on remarque encore l'influence confondue de ses deux maîtres; mais celle de Bonnat ne tarda pas à l'emporter, par exemple dans *Scène d'inondation dans la banlieue de Toulouse en juin 1877* (musée du Havre) où la couleur se rapproche de Bonnat, tandis que la composition rappelle la manière de Géricault dans le *Radeau de la Méduse*. Depuis lors, Roll a de plus en plus été vers le naturalisme, suivant le mouvement des réalistes et des peintres du plein air. La *Fête de Silène* (1878), une de ses meilleures toiles, porte déjà cette marque, qui devient tout à fait caractéristique dans la *Grève des mineurs* (1880, musée de Valenciennes). En 1885, il fit de nouveau une grande toile de peinture sociale, avec de nombreux personnages : *le Travail*, chantier de Suresnes, avec des maçons, des tailleurs de pierre, des ouvriers, etc. Depuis cette œuvre, Roll a continué à peindre dans un style naturaliste de nombreux portraits, figures de genre, groupes, paysages, marines, exécutés avec un matérialisme complet. Son œuvre la plus importante de ces dernières années est le *Centenaire* de la Révolution de 1789 (1793).

Outre les toiles déjà citées, on a de lui : *le Soir* (1870), sa toile de début au Salon; *Bacchante* (1873); *Halte-là* (1875), scène militaire : *Jules Simon* (1878); *En Normandie* (1883); *Manda Lamétrie*, fermière (1888, au Luxembourg); *Enfant et Taureau* (1889). En 1891 et 1892, il a exposé de nombreux portraits et toiles au Champ de Mars. Ph. B.

**ROLLAINVILLE.** Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau ; 304 hab.

**ROLLANCOURT** ou **ROLLENCOURT.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq ; 384 hab.

**ROLLAND** (Eugène), savant français, né à Metz le 9 août 1814, mort à Paris le 1er avr. 1885. Sorti en 1832 de l'Ecole polytechnique, il servit quelque temps dans le génie, puis devint ingénieur des tabacs et fut nommé en 1860, directeur général des manufactures de l'Etat. En 1872, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris (sect. de mécanique) en remplacement du général Piobert. Il est l'auteur d'importants travaux de mécanique. On lui doit notamment une théorie des régulateurs isochrones. Il est bien connu, d'autre part, par le procédé nouveau de fabrication de la soude qu'il a trouvé en 1855 avec Schlœsing (V. CARBONATE, t. IX, p. 318). Il a publié de nombreux mémoires et notes dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Quelques-uns ont paru à part : *Mémoire sur la réglementation de la température dans les fourneaux* (Paris, 1865) ; *Mémoires sur la torréfaction mécanique* (Paris, 1865, etc.).

**ROLLAND** (Pierre-Charles-Antoine), homme politique français, né à Mâcon le 4 nov. 1818, mort à Romanèche, près Mâcon, le 25 oct. 1876. Avocat (1841), il plaida au barreau de Lyon; il fut un des fondateurs du journal de l'opposition libérale, *le Progrès de Saône-et-Loire* (1842). Grand admirateur de Lamartine, il suivait ses inspirations politiques et présida, en qualité de maire de Mâcon (1847), le banquet qui fut offert au grand poète par les démocrates. Après la Révolution de février, il fut envoyé à l'Assemblée nationale parmi les représentants de Saône-et-Loire ; il vota avec le parti démocratique modéré, fit de l'opposition à la politique de l'Elysée et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Il revint le 8 févr. 1871 à l'Assemblée nationale comme représentant de Saône-et-Loire, élu le premier sur douze. Faisant partie du groupe de la gauche républicaine, il en fut le questeur. Le 30 janv. 1876, il fut élu sénateur de Saône-et-Loire. Parmi ses études de littérature et d'histoire, Rolland a publié *Travaux de la Société académique de Mâcon* de 1841 à 1847. Dévoué avec enthousiasme à Lamartine, il fit pour lui un voyage en Orient et fit paraître la *Turquie contemporaine* (1854). En 1870, il a été rédacteur en chef du *Journal de Saône-et-Loire*.

**ROLLAND** (Amédée), littérateur français, né à Paris en févr. 1819, mort à Paris en juil. 1868. Dès sa jeunesse, il composa des vers ; en 1846, il fit paraître *Matutina* qu'il fit plus tard disparaître. Il débuta dans le *Journal des Enfants*, fonda, en 1851, le *Nouveau Journal*, et en 1856, avec Carjat et Bataille, le *Diogène*. Il collabora ensuite à la *Revue de Paris*. En 1857, il écrivit pour le théâtre des comédies et des drames, mieux écrits que scéniques. Il a publié aussi des romans et des vers : c'est un versificateur habile et ému ; on peut citer deux recueils de poésie : *Au fond du verre* (1854) ; et *Poème de la Mort* (1866). Parmi ses pièces de théâtre : *le Château des Tilleuls*, drame en cinq actes, avec Decourcelles; *l'Usurier du village* (1858), avec Bataille, qui obtint un vif succès ; *Un Parvenu*, comédie en cinq actes en vers (1860) ; *les Vacances du docteur*, drame en quatre actes, sa meilleure pièce ; *Cadet-Roussel*, drame en sept actes, avec du Boys et Anicet Bourgeois (1862) ; *les Marionnettes de l'Amour*, avec J. Moineaux ; *les Flibustiers de la Sonora*, avec Gust. Aimard ; *Rivales*, comédie ; *Nos Ancêtres*, drame en cinq actes et en vers. Parmi ses romans, citons : *les Martyrs du foyer* (1860) ; *la Foire aux mariages* (1861) ; *les Fils de Tantale* (1863).

**ROLLAND** (Léon), homme politique français, né à Mas-Grenier le 7 janv. 1831. Docteur médecin, très connu par ses travaux d'hygiène et de médecine mentale publiés pour la plupart dans le recueil de la Société des belles lettres, sciences et arts de Tarn-et-Garonne, il fut élu sénateur de ce département le 4 janv. 1891, en remplacement de Delbreil. Membre de la gauche républicaine, il s'est occupé surtout de questions militaires et il a déposé, notamment en 1898, une proposition de loi tendant à réduire à deux ans la durée du service militaire dans l'armée active. Il a été réélu au renouvellement triennal de 1900.

**ROLLAND** (Edouard), député français, né à Perpignan le 7 mai 1833. Longtemps représentant de commerce, commanda pendant la guerre de 1870 la garde nationale de Perpignan, maintint l'ordre sous la Commune et se démit en avr. 1871. Il échoua en 1885 avec toute la liste républicaine modérée des Pyrénées-Orientales. En 1888, il fut élu dans la 1re circonscription de Perpignan comme candidat republicain indépendant et protectionniste. Il a été réélu en 1893 et 1898.

**ROLLAND** (Eugène), littérateur français, né à Metz en 1846. Après s'être occupé d'économie politique, il se passionna pour la politique et la recherche des vieilles légendes de tous les pays ; il a été un des fondateurs du *Folklore français*. En 1877, il a publié *Vocabulaire du patois messin* et *Devinettes populaires de la France*. La même année, il fonda avec Gaidoz la *Mélusine*, recueil de traditions populaires qui ne réussit pas d'abord, mais reparut avec succès en 1884, trouvant un public plus préparé. On lui doit aussi : *Noms vulgaires, dictons, proverbes, contes et superstitions* (1876-83) ; *Rimes et jeux de l'enfance* (1883) ; *Recueil de chansons populaires de la France* (1883-88).

**ROLLAND** (Georges-François-Joseph), ingénieur français, né à Paris le 23 janv. 1852. Entré en 1871 à l'Ecole polytechnique et en 1873 à l'Ecole des mines, nommé ingénieur ordinaire en 1877, il a, de bonne heure, attaché son nom aux études du chemin de fer transsaharien comme secrétaire adjoint de la commission supérieure chargée de ces études (1879-84) et, en 1891, il s'est fait mettre par l'administration en congé illimité pour s'y adonner entièrement. En 1892, il est devenu directeur de la Société d'études pour la construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla et prolongements. Il s'est aussi beaucoup occupé de la colonisation de l'Algérie, et il a eu une large part à la multiplication des puits artésiens dans la région saharienne, notamment dans la vallée de l'Oued-Rir, qu'il a plus particulièrement explorée et où il poursuit la création d'oasis nouvelles. Il a été enfin secrétaire de la commission spéciale de la carte géologique détaillée de la France (1887-91), et il est demeuré l'un des collaborateurs principaux de ce grand travail. En 1893, il a été promu au grade d'ingénieur en chef des mines. Il a publié : *Note sur la mission transsaharienne de Laghouat* (Paris, 1880) ; *Mission transsaharienne. Documents sur la géologie et l'hydrologie* (Paris, 1880) ; *Observations météorologiques faites au Sahara* (Paris, 1881) ; *Sur les grandes dunes de sables du Sahara* (Paris, 1881) ; *Hydrographie et orographie du Sahara algérien* (Paris, 1886) ; *Sur le régime des eaux artésiennes de l'oued Rir et du bas Sahara* (Paris, 1886) ; *la Conquête du désert ; Biskra, Tougourt, l'Oued-Rir* (Paris, 1889) ; *De l'utilisation des eaux artésiennes du bas Sahara algérien* (Paris, 1889) ; *la France en Afrique et le Transsaharien*, avec le général Philebert (Paris, 1890) ; *Géologie du Sahara* (1890) ; *le Transsaharien* (Paris, 1891) ; *Hydrologie du Sahara algérien* (Paris, 1895), etc.

**ROLLE** (Ornith.). On donne en français ce nom, inventé par Levaillant, aux Passereaux du groupe des Fissirostres et de la famille des *Coraciidæ* que Vieillot a désignés sous le nom latin d'*Eurystomus*. Ils diffèrent des Rolliers (*Coracias*) par leur bec plus court et plus épais, mais surtout très large, et leurs ailes plus longues. Ce sont des Oiseaux d'assez forte taille, comparable à celle du Geai, et qui habitent l'Inde, la Malaisie, la Nouvelle-Guinée et l'Australie ; d'autres espèces habitent l'Afrique

et Madagascar. L'*Eurystomus orientalis* est d'un vert passant au brun olivâtre sur le cou et la tête, avec la gorge d'un beau bleu cobalt chez les adultes et le bec rouge. Il est de l'Inde et de la Malaisie. L'*E. pacificus* de la Nouvelle-Guinée et de l'Australie en diffère très peu. Ce sont des Oiseaux qui poursuivent leur proie au vol au-dessus des rivières, à la manière des Hirondelles, par bandes de cinq à six individus. Ils se nourrissent d'Insectes variés : Sauterelles, Coléoptères, Diptères, etc., qu'ils saisissent facilement à l'aide de leur bec largement fendu. Ils perchent serrés les uns contre les autres et font entendre un gazouillement assez agréable. Les espèces africaines ont la queue un peu fourchue et le pelage d'un roux rouge plus ou moins pourpré sous le ventre et varié de bleu sur les ailes. Tel est l'*Eurystomus afer*, de la taille du Merle, qui habite l'Afrique chaude, de l'Abyssinie au Sénégal et au Gabon, remplacé à Madagascar par l'*E. madagascariensis* qui est de taille plus forte. E. Trouessart.

**ROLLE.** Ville de Suisse, cant. de Vaud ; 1.855 hab. Elle est située au fond d'un golfe du lac Léman, sur la grande route de Lausanne à Genève, et sur le chemin de fer qui relie ces deux villes. On y voit un château qui date du XIIIe siècle ; il y a aussi des bains qui jouissaient d'une grande réputation précédemment, mais qui sont aujourd'hui presque abandonnés.

**ROLLE** (Michel), mathématicien français, né à Ambert (Puy-de-Dôme) le 21 avr. 1652, mort à Paris le 8 nov. 1719. Son père en voulait faire un homme de loi, mais il avait montré, dès sa plus tendre jeunesse, de rares dispositions pour les sciences exactes et, en 1675, il vint à Paris, où il se fit bientôt connaître par la solution d'un problème des plus abstraits qu'avait proposé Ozanam. Colbert le prit alors sous sa protection. Plus tard, il fut chargé de l'éducation de deux des fils de Louvois, puis pourvu d'un emploi au bureau de l'Extraordinaire de la guerre et, en 1685, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris. Il eut des démêlés célèbres : avec l'abbé de Gua, sur la géométrie de Descartes ; avec Varignon et Saurin, sur les infiniment petits et le calcul différentiel, qu'il rejetait. « Il avait surtout, dit Fontenelle, la passion et le génie de l'algèbre ». Il a énoncé une règle, qui est connue sous le nom de *théorème de Rolle* et qui, longtemps négligée, est devenue, par la suite, la base d'une méthode particulièrement rapide de résolution des équations numériques. Elle peut se formuler ainsi : il n'existe qu'une seule racine réelle d'une équation algébrique entière entre deux racines réelles consécutives de sa dérivée. On a de lui un *Traité d'algèbre* (Paris, 1690), une *Méthode pour résoudre les questions indéterminées de l'algèbre* (Paris, 1699), et une douzaine de mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences de Paris, entre autres une intéressante étude *sur l'inverse des tangentes* (*Mém.*, 1705).

Bibl. : Fontenelle, *Eloge de Rolle*, dans *Mém. de l'Acad. des sc., Hist.*, année 1719.

**ROLLEBOISE.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières ; 327 hab.

**ROLLENHAGEN** (Georg), écrivain allemand, né à Bernau, dans le Brandebourg, le 22 avr. 1542, mort à Magdebourg le 13 mai 1609. Après avoir étudié à Wittenberg sous Mélanchton, il occupa le rectorat d'Halberstadt et ensuite celui de Magdebourg. Son ouvrage le plus important est l'épopée satirique et didactique, imitée de la *Batrachomyomachie*, le *Froschmeusler* (1595 ; nouv. édit. par Gœdeke, 1878), narration animée, mais, dans le goût du XVIe siècle, c'est-à-dire diffuse, coupée d'épisodes, semée de traits d'esprit douteux, d'agressions contre des contemporains et d'excursions doctrinales, intéressante malgré tout, parce que là, où la verve faiblit, l'esprit satirique et l'observation contemporaine suffisent pour intéresser et instruire. Les animaux mis en scène portent des noms propres, comme dans l'épopée du Renard, mais ils représentent des hommes. Le poème se compose de trois parties : la première traite de la vie ordinaire et du ménage ; la deuxième, de la religion ; la troisième, de la guerre ; une bataille des rats et des grenouilles clôt le poème par un tableau épique. E. Bailly.

Bibl. : Lütcke, *Leben des G. Rollenhagen ;* Berlin, 1846.

**ROLLER** (Jean), peintre français, né à Paris en 1812, mort en 1866. Elève de Gautherot, il peignit surtout le portrait. On a de lui : *Jeune femme en prière* (1841), et les portraits de tous les principaux personnages de son temps : *Duc de Morny*, *Boitelle*, *Dr Blanche*, *l'Abbé Deguerry*, *Léon Halévy*..., etc.

**ROLLER** (Heinrich), sténographe allemand, né à Berlin le 10 mars 1839. Après avoir fait un apprentissage d'ouvrier, il s'éprit en 1862 de la sténographie, qu'il apprit avec Arends et s'y consacra. Devenu un des plus habiles adeptes du système d'Arends, il fonda en 1868 un institut théorique et pratique. En 1875, il modifia et perfectionna le système de son maître, sous le nom de système de Roller (V. Sténographie). Depuis 1895, il a été adopté à Bade, et depuis 1896 à Wurttemberg : il réunit près de 4.000 adeptes de sa méthode qui s'applique à l'anglais, au français, au suédois, à l'espagnol, au portugais, à l'italien, au russe, au tchèque et au volapuck.

Bibl. : Sack, *Die deutsche Kurzschrift ;* Berlin, 1886. — Behrens, *System Roller*, 1887. — Engelbrecht, *Die Rollersche Stenographie ;* Magdebourg, 1888. — Sack, *Die Rollersche Stenographie ;* Berlin, 1891. — Jacobsohn, *Das Stenographiesystem H. Rollers ;* Berlin, 1893. — P. Hirsch, *Geschichte der arendsschen Stenographie*, 1894.

**ROLLETT** (Hermann), poète autrichien, né à Baden, près de Vienne, le 20 août 1819. Il étudia d'abord la pharmacie et la chimie à l'Université, mais il céda au goût décidé qui le poussait vers la carrière littéraire. De 1844 à 1854, il mena une vie quelque peu errante et agitée en Allemagne. Exposé par la franchise de ses opinions libérales aux persécutions des autorités, il dut quitter successivement Leipzig, Weimar et Nuremberg et plusieurs autres villes ; il séjourna quelque temps en Suisse et revint se fixer à Vienne en 1854. Ces années de pèlerinage et d'épreuves aussi bien que l'observation de l'état politique et social misérable des pays allemands et des caractères d'une génération plus loquace qu'énergique ont donné à son esprit une sorte d'amertume substantielle, de rudesse acerbe et de franchise dédaigneuse ; une philosophie simple, forte, bien humaine, exprimée dans un style poétique sans prétentions rythmiques, sans qualités hors de pair, mais clair et facile, imprument à son patriotisme un accent de sincérité communicative. Rollett plaît aussi par la cordialité et par la bonne humeur, par un optimisme qu'assaisonne un scepticisme discret, enfin par un amour de la nature qu'aucune recherche de sentiments et d'images rares ne rend fatigant. Ses principales poésies sont les suivantes : *Liederkränze* (Vienne, 1842) ; *Frühlingsboten aus Oesterreich* (Iéna, 1845 ; 2e éd. 1849) ; *Lyrisches Wanderbuch eines Wiener Poeten* (Francfort, 1846) ; *Frische Lieder* (Ulm, 1848 ; 2e éd., 1856) ; *Ein Waldmærchen aus der Gegenwart* (Leipzig, 1848) ; *Dramatische Dichtungen* (Leipzig, 1861, 3 vol.) ; *Jucunde* (Leipzig, 1853) ; *Aus gewæhlte Gedichte* (Leipzig, 1866). E. Bailly.

**ROLLEVILLE.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers ; 645 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

**ROLLI** (Paolo-Antonio), littérateur italien, né à Todi (Ombrie) en 1687, mort à Rome en 1767. Il s'adonna de bonne heure à la littérature et se lia d'amitié avec Gravina. Ayant suivi à Londres lord Sembuch, il fut chargé d'enseigner l'italien aux princes de la famille royale. Il séjourna de longues années en Angleterre, y fit imprimer ses *Rime* en 1717, composa des mélodrames, traduisit en italien le *Paradis perdu*, fit faire de belles éditions des satires de l'Arioste, des poésies de Berni et du *Décameron*. Il revint finir ses jours en Italie. Des Mémoires relatifs à sa vie par l'abbé Tondini se trouvent en tête de son *Marziale in Albion*. U. Mengin.

Bibl. : G. Carducci, Préface aux *Poeti erotici del sec. XVIII.*

**ROLLIER** (Ornith.). Genre de Passereaux fissirostres désigné scientifiquement sous le nom de *Coracias* L., et devenu le type de la famille des *Coraciidæ* qui comprend, en outre, les genres *Eurystomus*, *Leptosomus*, *Brachypteracias* et les genres qui en ont été démembrés (V. Coucol). Le genre Rollier (*Coracias*) est caractérisé par un bec à peu près de la longueur de la tête, comprimé, un peu crochu à l'extrémité, les narines en partie cachées par les plumes du front; les ailes pointues, la queue longue, égale et arrondie, ou dépassée par les deux pennes de la paire externe étroites et allongées; les tarses courts. Ce sont des Oiseaux de la taille de la Pie ou du Choucas, à plumage varié de couleurs vives, qui habitent les parties chaudes de l'ancien continent, du S. de l'Europe à Célèbes et au S. de l'Afrique. Le Rollier d'Europe (*Coracias garrula*) est d'un roux cannelle avec la face d'un blanc roux, la tête et le cou d'un vert-de-gris clair, le croupion bleu foncé et les petites couvertures de l'aile d'un bleu de cobalt. Il habite le S.-E. de l'Europe, pénétrant jusqu'en France où il est de passage accidentel en Champagne et en Lorraine, jusqu'en Allemagne où on l'a pris près de Berlin; il passe l'hiver en Afrique s'étendant de l'Algérie à la Guinée et Madagascar; en Asie, il va de la Sibérie méridionale à l'Asie Mineure, au Cachemire et au Pendjab. Quelques couples se reproduisent dans le S. de la France. Il niche dans les troncs d'arbres ou dans des trous de la berge des rivières. C'est un Oiseau essentiellement migrateur, qui ne s'arrête guère que pour nicher et élever ses petits. Il vit en bandes de cinq à six individus formées des parents et des petits, au nombre de quatre au plus, qui suivent les vieux dès qu'ils peuvent quitter le nid. Il fréquente les taillis, se nourrit de fruits et d'insectes. Son cri ressemble à celui du Geai (d'où le nom de *Geai de Strasbourg* que lui donnaient les anciens ornithologistes). Les espèces africaines ont des mœurs semblables: tel est le Rollier d'Abyssinie (*C. abyssina*), qui porte à la queue deux longues pennes étroites, mais dont le mode de coloration est peu différent. Le *C. indica* est de l'Inde et de Ceylan, le *C. affinis* de Cochinchine. Le *C. cyanogaster*, dont le ventre et toutes les couvertures alaires sont bleu de cobalt, avec les rectrices caudales externes allongées, se trouve en Sénégambie. E. Trouessart.

**ROLLIN** (Charles), écrivain français, né à Paris le 30 janv. 1661, mort à Paris le 14 sept. 1741. Fils d'un coutelier originaire de Montbéliard, il fit un apprentissage du métier de son père. Un bénédictin dont il servait la messe remarqua son intelligence et lui obtint une bourse au collège des Dix-Huit, qui suivait les cours du collège de Plessis. Rollin fut pris en grande estime par Gobinet, le principal de cet établissement; il fit ses humanités, sa philosophie et étudia la théologie: il prit ensuite la tonsure, mais n'entra pas dans les ordres. Son professeur Hersan lui abandonna en 1683 sa classe de seconde, et en 1687 sa chaire de rhétorique, puis en 1688, la chaire d'éloquence au Collège de France. Rollin, pendant ses dix années de professorat, se fit aimer de ses élèves, car il avait la vocation de l'enseignement. En 1694, il fut nommé recteur et rétablit la discipline dans les collèges, défendit les privilèges de l'Université, augmenta beaucoup l'importance de l'enseignement du français, ranima l'étude du grec, se signalant par des réformes éclairées dont la trace subsiste encore.

Coadjuteur du collège de Beauvais de 1699, à 1715 (où il perdit sa place par l'influence des jésuites qui ne lui pardonnèrent pas d'avoir défendu les doctrines de Port-Royal), il y essaya le système d'éducation et d'instruction dont il a donné un résumé dans son *Traité des études*. En 1715, il publia une édition de *Quintilien*.

En 1715, le conseil de régence ayant accordé l'instruction gratuite, Rollin fut chargé par l'Université de présenter ses remerciements: son discours fit sensation. En 1720, Rollin fut élevé de nouveau au rectorat. Le *Traité des études* parut en 1726, et fut jugé comme un modèle de raison et de goût littéraire. Il a été cependant attaqué par la critique du xviii^e siècle. De 1730 à 1738, Rollin publia son *Histoire ancienne* qui eut un très grand succès. Le prince royal de Prusse (plus tard Frédéric II) entretint avec l'auteur une correspondance suivie jusqu'à son avènement. L'*Histoire romaine* (1738), que Rollin n'acheva pas, réussit moins.

Voltaire, Montesquieu et Chateaubriand ont loué grandement Rollin; il eut pour amis Daguesseau, Le Peletier, de Mesme, Le Nain de Tillemont, Boileau, Racine, J.-B. Rousseau: son savoir et sa douceur inaltérable lui gagnaient les cœurs. Son goût pour le jansénisme, dans lequel il ne varia jamais, lui fit du tort; il y montra beaucoup de fermeté, quand, en 1739, à l'âge de soixante-dix-huit ans, il se prononça contre la constitution *Unigenitus*; il y témoigna même un peu trop de condescendance quand il crut aux miracles du diacre Pâris et se mêla aux convulsionnaires de Saint-Médard. Il fut membre de l'Académie des inscriptions depuis 1701, mais n'entra pas à l'Académie française à cause de son attachement au jansénisme. Ph. B.

**ROLLINAT** (Maurice), poète français, né à Châteauneuf en 1853. Instruit à l'école des Parnassiens, et s'inspirant surtout de Baudelaire, qu'il exagérait, Rollinat conquit, tout jeune encore, avec l'un de ses premiers livres, *les Névroses*, une notoriété parisienne qui pensa le gâter. Son originalité réelle s'y imprégnait d'une horreur un peu factice, thème commode pour l'imitation et la parodie, qui ne lui manquèrent pas. Il chantait volontiers la putréfaction *violette* et les squelettes *macabres*, les angoisses de la folie encore consciente, les hoquets des poitrinaires *minces*, le « martyre de la rage » ou les réflexions d'un léthargique enterré vif, et la poésie rustique des « belles fromagères ». Depuis, le poète, ressaisi par le calme de la nature berrichonne, et par le ressouvenir de Georges Sand, sa payse, a trouvé des inspirations moins bruyantes, de meilleur aloi. Il célèbre aujourd'hui les paysans et la campagne, avec un lyrisme très châtié, que vient assaisonner un grain de réalisme savoureux. Mais l'idée matérielle de la mort n'a cessé de le hanter. Musicien en même temps que poète, il écrit des mélodies sur ses vers, et les chante lui-même, dans l'intimité, avec un charme étrange. On a aussi de lui la musique de plusieurs pièces de Baudelaire, P. Dupont, etc. Il excelle dans la ballade et le rondel. Ses rimes sont parfaites et le symbolisme ne l'a jamais effleuré. Œuvres principales: *Dans les Brandes*, *les Névroses*, 1883; *l'Abîme*, *la Nature*, 1892; *Paysages et Paysans*, 1898. Paul Glachant.

**ROLLOT.** Com. du dép. de la Somme. arr. et cant. de Montdidier; 832 hab. Fromages estimés.

**ROLLULUS** (Ornith.) (V. Rouloul).

**ROLOFF** (Friedrich), vétérinaire allemand, né à Badersleben, près de Halberstadt, le 19 mai 1830. Il a exercé en Saxe et en Westphalie, puis a professé dans divers établissements d'enseignement. Depuis 1878, il est directeur de l'école vétérinaire de Berlin. Il est, dans l'art encore incertain de la médecine vétérinaire, l'un des maîtres les plus estimés, et ses travaux sur les maladies contagieuses des animaux domestiques et sur les affections spéciales aux jeunes animaux font tout particulièrement autorité. Il a publié: *Die Rinderpest* (2^e éd., Halle, 1877); *Beurteilungslehre des Pferdes und der Arbeitsochsen* (Halle, 1870); *Der Milzbrand, seine Entstehung und Bekämpfung* (Berlin, 1883); *Handbuch der gerichtlichen Tierheilkunde* (Berlin, 1888), etc. Il a été l'un des directeurs des *Mitteilungen aus der tierärztlichen Praxis* (1866-78), et il l'est encore des *Archiv für wissenschaftliche und praktische Tierheilkunde*. L. S.

**ROLLON**, capitaine normand (V. Normandie, t. XXV, p. 30).

**ROLT** (Richard), littérateur anglais, né à Shewsbury vers 1725, mort le 2 mars 1770. Employé de l'excise, il perdit ses fonctions pour avoir servi dans l'armée jacobite

en 1745. Il vint à Dublin où il fut encouragé par lord Middlesex à publier des poésies qu'il avait en manuscrit. Il donna ainsi : *Cambria* (Londres, 1749, in-4); *Poem to the Memory of sir Wynne* (1749, in-4), puis des ouvrages historiques : *An impartial representation of the conduct of the Several Powers of Europe engaged in the late general War* (1749-50, 4 vol. in-8), qui lui valut les compliments de Voltaire et le mit en correspondance avec lui ; *Memoirs of the life of James Lindesay, earl of Crawfurd* (1753, in-4) ; *A New and accurate history of South America* (1756, in-8) ; *The lives of the principal reformers* (1759, in-fol.), des compilations pour les libraires, entre autres un *Dictionnary of trade and Commerce* (1756, in-fol.), des livrets d'opéra, etc. R. S.

**ROM.** Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Lezay ; 1.744 hab.

**ROMA** (La déesse). La ville de Rome fut de bonne heure personnifiée ; dès le IIIe siècle avant l'ère chrétienne, plusieurs monnaies furent frappées, qui la représentaient dans l'attitude et sous les traits d'une guerrière, Pallas ou Amazone, debout ou assise, le plus souvent armée d'une lance et coiffée d'un casque. Mais elle ne fut divinisée que plus tard. Ce fut d'abord en Orient qu'elle fut considérée comme une déesse et qu'on lui rendit un culte véritable. Depuis très longtemps les Asiatiques et les Egyptiens adoraient leurs souverains ; après Alexandre, les Grecs suivirent cet exemple ; Démétrius Poliorcète, les Ptolémées, les Séleucides, les Attalides de Pergame reçurent des honneurs divins. Lorsque Rome devint toute-puissante en Orient, et surtout lorsque les villes grecques de la mer Egée et de l'Asie Mineure crurent trouver en elle une alliée contre les rois de Syrie, la cité romaine fut élevée au rang des dieux ; et une déesse nouvelle, Ῥώμη ou Θεὰ Ῥώμη, fut introduite dans l'olympe hellénistique. Cette déesse eut ses temples, ses autels, ses fêtes régulières, ses prêtres. Smyrne se vantait d'avoir, la première entre toutes les villes grecques, dédié un sanctuaire à la ville de Rome, au début du IIe siècle av. J.-C. (Tacite, *Ann.*, IV, 56) ; quelques années plus tard, Alabanda de Carie construisit un temple et fonda des jeux annuels en l'honneur de la même déesse (Liv. XLIII, 6) ; en 105 av. J.-C., l'île d'Astypalée ayant fait alliance avec Rome, un exemplaire du traité conclu fut déposé par les habitants de l'île « dans le temple d'Athéna et d'Asclépios, près de l'autel de Rome ». (*C. I. Gr.*, 2485). Au Ier siècle av. J.-C., une association de négociants, d'armateurs et d'entreposeurs syriens, les Poseidoniastes de Béryte, érigèrent à Délos une statue de la déesse Rome, leur bienfaitrice (*Bulletin de correspondance hellénique*, t. VII, ann. 1883, pp. 465 et suiv.). Des jeux en l'honneur de Rome, Ῥώμαια, se donnaient chaque année dans plusieurs villes grecques, par exemple à Chalcis, à Oropos, à Corcyre (Dittenberger, *Sylloge inscript. græc.*, 1re éd. 1883, n° 398). Enfin la légende Θεὰ Ῥώμη se lit sur de nombreuses monnaies de cités grecques, dont la plupart semblent antérieures à Auguste (V., en particulier, Babelon, *Inventaire sommaire des monnaies de la collection Waddington*, nos 954 [Pergame], 974 [Perperena], 989 [Pitana], 1323 [Elaea], 2104 [Alabanda], 2666 [Tripolis de Lydie], etc., etc.). Le culte de la déesse Roma était répandu en Grèce et dans tout le bassin oriental de la Méditerranée avant la chute de la République.

Lorsque Auguste se fut rendu maître de l'Etat romain, les peuples d'Asie, d'Egypte et de Grèce s'empressèrent de lui décerner le titre de dieu et des honneurs divins. Auguste ne consentit à les accepter que comme associé de la déesse Roma. Ainsi Pergame put élever un temple, qui était dédié à la fois à Auguste et à Rome ; il en fut de même dans tout l'empire, quand les provinces occidentales et l'Italie imitèrent l'Orient et la Grèce (Tacite, *Ann.*, IV, 37 ; Suétone, *August.*, 52). Du vivant d'Auguste, la personne de l'empereur et la déesse Roma furent adorées ensemble. Après la mort d'Auguste, le culte des empereurs devint une institution officielle et revêtit plusieurs formes : on adora l'empereur vivant, les empereurs morts, la famille impériale ; on adora aussi l'empereur en général, Auguste, en donnant à ce mot un sens impersonnel et pour ainsi dire symbolique. Le culte de Rome ne disparut point. Il continua d'être célébré en Italie et dans les provinces, soit isolément, soit conjointement avec l'une ou l'autre des formes du culte impérial. Les documents épigraphiques font connaître des dédicaces à la Ville de Rome éternelle, *Urbi Romæ æternæ* (*C. I. Lat.*, VIII, 1427), à Rome éternelle, *Romæ æternæ* (*id.*, III, 1422 ; VII, 392) ; ils mentionnent aussi des prêtres ou des flamines de Rome (*C. I. Lat.*, III, 399 ; V, 4484 ; IX, 3609 ; X, 7940, etc., etc.). Mais le plus souvent au nom de Rome on joignait le nom d'un empereur vivant ou mort, ou encore le nom d'Auguste (*C. I. Lat.*, passim). Un seul et même culte était rendu à la cité romaine et à la puissance impériale, toutes deux personnifiées. Dans chaque province, l'assemblée provinciale et son président, le prêtre provincial (*sacerdos* ou *flamen provinciæ*, ἀρχιερεύς) ; dans chaque cité, le prêtre ou flamine perpétuel (*sacerdos*, *flamen*, *flamen perpetuus*) étaient chargés de célébrer les cérémonies de ce culte moins religieux que politique. A Rome même, ce fut Hadrien qui construisit le premier un temple en l'honneur de la déesse Roma, associée à Vénus ; ce sanctuaire, connu sous le nom de Temple de Vénus et de Rome, était situé entre le Forum et le Colisée ; il renfermait deux absides (*cellæ*), qui se tournaient le dos. Plus tard, ce temple fut communément appelé *Templum Urbis*. Le culte de la déesse Roma disparut, en même temps que celui des empereurs, après le triomphe du christianisme ; les assemblées provinciales furent alors sécularisées et s'occupèrent exclusivement des affaires de la province (P. Guiraud, *les Assemblées provinciales sous l'empire romain*, pp. 238 et suiv.). Pendant tout le Haut-Empire, de nombreuses monnaies portèrent en effigie l'image de la déesse Roma (*Roma æterna*, Θεὰ Ῥώμη).

La déesse Roma ne fut pas, en effet, une pure et simple abstraction. On lui donna une forme concrète ; on la représenta sous des traits humains ; on la revêtit d'attributs variés ; en un mot, elle eut un type plastique. Ce type ne fut pas immuable. Avant même que les Asiatiques et les Grecs ne fissent de la cité romaine une déesse, les Romains eux-mêmes avaient personnifié leur ville. Sur plusieurs deniers consulaires et patriciens du IIIe siècle av. J.-C., Rome est déjà figurée de profil ou de face, debout et appuyée sur une lance ou bien sur un trophée d'armes : tantôt elle ressemble à Pallas ; tantôt elle rappelle le type des Amazones, et son sein droit est découvert ; mais toujours son attitude et son caractère sont nettement guerriers ; c'est évidemment aux Grecs de l'Italie méridionale, que les Romains empruntèrent les images dont ils se servirent pour représenter leur ville personnifiée. D'autres monnaies de la république romaine portent au droit une tête de femme casquée, qui a donné lieu à de nombreuses discussions entre les numismates. Les uns veulent y voir une image de Rome elle-même : telle est l'opinion de l'Italien Aldini et surtout de Mommsen (*Histoire de la monnaie romaine*, trad. de Blacas, t. II, pp. 8-9). Les autres, au contraire, nient que cette tête ait jamais pu représenter Rome : après Eckhel et l'abbé Cavedoni, Kluegmann a récemment soutenu cette thèse (*l'Effigie di Roma nei tipi monetarii piu antichi;* Rome, 1879) ; il a fait remarquer, non sans raison, que l'ornementation du casque, dont cette tête est coiffée, dérive totalement ou presque totalement du griffon ; or cet animal décorait le casque de l'Athéna Parthénos de Phidias, et, d'autre part, il ne semble avoir jamais eu aucun rapport avec Rome : par conséquent, cette tête casquée est celle, non point de Rome, mais de Minerve. Babelon, dans ses *Monnaies de la République romaine*, essaie de concilier les deux

opinions contraires : d'après lui, c'est bien Rome personnifiée qui est représentée sur ces monnaies ; mais les Romains ont conçu cette image à l'imitation du type grec de Pallas ; ce choix est d'autant moins surprenant que dans la Grande-Grèce, c.-à-d. dans l'Italie méridionale, Pallas était parfois caractérisée par l'épithète Ῥώμη, mot grec qui signifiait : *force*, *vigueur*. Ce qui est certain, c'est que le plus ancien type plastique de Rome personnifiée est un type de caractère nettement guerrier.

Lorsque Rome fut divinisée par les Orientaux et les Grecs, ses adorateurs lui attribuèrent d'abord une autre physionomie. La plus ancienne des statues de Rome qui soient parvenues jusqu'à nous est celle que les Poseidoniastes de Béryte érigèrent en l'honneur de la déesse dans l'île de Délos ; elle est l'œuvre de l'Athénien Mélanos. Bien qu'elle soit mutilée (la tête, le cou, le haut de la poitrine, les deux bras et le pied gauche manquent), il est facile de reconnaître que la déesse n'a point ici une nature belliqueuse. « La déesse Rome, entièrement drapée, porte sur la jambe droite et avance la jambe gauche... L'attitude de la déesse n'a rien de guerrier, mais rappelle plutôt celle des villes orientales, personnifiées par l'art anatolien sous l'apparence de divinités pacifiques » (S. Reinach, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VII, ann. 1883, pp. 465-66). Sur quelques monnaies de Phrygie et de Mysie, la tête de la déesse Rome est tourelée et rappelle le type de Cybèle *turrita* (Babelon, *Inventaire sommaire des monnaies de la coll. Waddington*, nos 954, 2523, 6530). A mesure que le culte de Rome se répandit dans l'empire, les images de la déesse se multiplièrent ; nous n'avons conservé qu'un petit nombre de statues et de têtes, mais les effigies numismatiques qui représentent la déesse sont d'une abondance extrême. Elles sont aussi très variées. D'une part, en effet, le type de divinité guerrière, qui avait été le type le plus ancien, se conserva jusqu'aux derniers temps de l'empire et même jusque sous Théodoric ; d'autre part, des types nouveaux furent adoptés. Dans une étude intéressante et complète sur les types de Rome (*Die Roma-Typen*, dans les *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Wien*, philos.-histor. Klasse, t. XXIV, ann. 1857, pp. 253 et suiv.), Kenner a ramené ces types à trois conceptions principales. Sous l'empire, dit-il, Rome fut considérée comme la divinité qui commande, qui nourrit, qui protège et défend. En tant que divinité qui commande, elle fut représentée sous les traits, dans l'attitude et avec quelques-uns des attributs d'Héra-Junon : elle trônait auprès de l'empereur, comme Héra aux côtés de Zeus ; vêtue d'une longue robe ou *stola* qui l'enveloppait complètement, elle avait alors comme attributs principaux le sceptre et le globe terrestre. En tant que déesse mère et nourricière de tous les peuples, Rome fut comparée, soit à Cybèle, soit à Vénus : de là la couronne de tours qui lui fut attribuée surtout en Asie Mineure, où le culte de Cybèle avait pris naissance et était resté très populaire ; de là aussi la corne d'abondance, le laurier, la palme. Enfin, comme divinité qui protège et qui défend, Rome conserva le double type belliqueux qui lui avait été donné dès le début ; elle fut représentée, tantôt en Pallas, et tantôt en Amazone. Souvent elle tient sur sa main droite tendue une image de la Victoire ; souvent aussi elle élève un trophée. Debout ou assise, elle a toujours des armes pour attributs, en particulier la lance et l'épée courte ou parazonium ; elle est fréquemment casquée ; parfois elle porte l'égide, comme Pallas.

Même après le triomphe du christianisme et la disparition du culte de la déesse Roma, Rome continua d'être personnifiée, soit par des poètes, comme Claudien et Sidoine Apollinaire, soit sur les monnaies. Elle ne cessa définitivement de l'être qu'après la chute du royaume des Ostrogoths. J. Toutain.

Bibl. : P. Guiraud, *les Assemblées provinciales sous l'empire romain;* Paris, 1887. — G. Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins ;* Paris, 1878. — Hirschfeld, *Zur Geschichte des römischen Kaisercultus*, dans les *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, ann. 1888, t. II. — Ed. Beaudouin, *le Culte des empereurs dans les cités de la Gaule narbonnaise;* Grenoble. 1891. — Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*. trad. de Blacas, 1865-1875 — E. Babelon, *Monnaies de la république romaine;* Paris, 1885-1887. — Kenner, *Die Roma-Typen*, dans les *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Wien, philos. histor., Klasse*, ann. 1857, t. XXIV. — Kluegmann, *l'Effigie di Roma nei tipi monetarii piu antichi ;* Rome, 1879. — Cf. aussi Rasch, *Lexicon rei nummariæ*, s. v. Rome.

**ROMAGNANO.** Village du Piémont (Italie), prov. de Novare, sur la rive gauche de la Sesia (affl. du Pô), au pied d'une colline couverte de bois ; 3.200 hab. Belles maisons avec galeries, ornées de fresques. Riche vignoble. Filatures de coton. Fabrique de papier. Le 30 avr. 1524, Bayard, qui protégeait la retraite des Français, battus à Rebec, y fut blessé mortellement.

**ROMAGNAT.** Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (S.) de Clermont ; 1.576 hab.

**ROMAGNE.** Ancienne province, ayant formé jusqu'en 1860 la partie Nord des Etats de l'Eglise (Italie). En 1861, lors de la constitution du royaume d'Italie, les quatre délégations la composant (Bologne, Ravenne, Ferrare et Forli) devinrent des provinces. Elle était comprise entre le Ferrarais (au N.), l'Adriatique (à l'E.), la Toscane et les Marches (au S.) et le Bolonais (à l'O.). Les principaux cours d'eau qui la traversent sont le Santerno, le Senio, le Lamone, le Ronco, le Montone, le Savio, le Pisciatello (ancien Rubicon), le Marecchia et le Luso. Culture de la vigne. Sol fertile. Soufre et sel marin. La population de la Romagne est énergique, active, et de caractère indépendant, à tendances socialistes et républicaines : tyrannisés par les petits princes et souffrant des luttes incessantes du régime papal, ils sont restés conspirateurs et insoumis. Les villes les plus célèbres étaient le chef-lieu Ravenne, puis Imola, Faenza, Forli, Cescha, Rimini. Depuis l'annexion, la Romagne forme les provinces de Ravenne et Forli et une partie des provinces de Bologne et de Ferrare.

Bibl. : Rosetti, *la Romagna, Geografia estoria ;* Milan, 1891. — Pasolini, *I tiranni di Romagna e i papi nel medioevo ;* Imola, 1888.

**ROMAGNE** (La). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien ; 339 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

**ROMAGNE.** Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Targon ; 376 hab.

**ROMAGNÉ.** Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.) de Fougères ; 1.593 hab. Eglise des xve et xvie siècles avec trois bas-reliefs curieux du xixe.

**ROMAGNE** (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon ; 1.223 hab.

**ROMAGNE.** Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Couhé ; 1.785 hab.

**ROMAGNE-sous-les-Côtes.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers ; 448 hab.

**ROMAGNE-sous-Montfaucon.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon ; 537 hab. Belle vallée du Clain. Au N., grotte aux fées de La Roche-Veil. Ruines du château de La Millière (xve s.).

**ROMAGNIEU.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. du Pont-de-Beauvoisin ; 1.601 hab.

**ROMAGNOSI** (Grandomenico), philosophe et jurisconsulte italien, né à Salsomaggiore (Modène) le 11 déc. 1761, mort à Milan le 8 juin 1835. A peine sorti de l'Université, il écrivit son chef-d'œuvre, *la Genesi del diritto penale*. Adversaire de la théorie du *Contrat social*, il avançait que le droit naît de l'essence même de l'homme et de ses relations avec ses semblables. Podestat de Trente, il laissa un bon souvenir. Dès 1802, professeur de droit public à Parme, il contribua à la codification du droit pénal. Consulteur au ministère de justice, professeur de droit civil à Pavie et puis de haute législation à Milan, il se vit réduit, sous la Restauration, à donner des leçons privées. Il fut impliqué dans les procès politiques de 1821. Il est

considéré en Italie comme un des plus grands penseurs de notre siècle. On cite de lui : l'*Introduzione allo studio del diritto pubblico universale;* l'*Assunto primo della scienza del diritto naturale ;* la *Costituzione d'una monarchia nazionale rappresentativa* (1815) ; la *Filosofia civile ;* la *Vita degli Itali.* E. Casanova.

**ROMAGNY.** Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Mortain ; 1.357 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

**ROMAGNY.** Com. du territ. de Belfort, cant. de Rougemont ; 253 hab.

**ROMAIN. I. Histoire.** — I. Empire romain (V. Empire).

II. Collège romain. — Le *Collège romain* est une institution fondée par *Ignace de Loyola* (V. ce nom, t. XX, p. 548) et dont le caractère et l'œuvre seront précisés au mot Société de Jésus.

**II. Beaux-Arts** (V. Italie, t. XX, pp. 1094 et suiv.).

**III. Typographie.** — Caractère d'imprimerie le plus fréquemment en usage, imité de celui que l'on employait pour les sceaux des papes vers 1430. Il apparaît dans la typographie vers l'année 1470, perfectionné par Nicolas *Jenson* (V. ce nom), qui lui donna une forme plus harmonieuse, en choisissant dans les manuscrits italiens les modèles les plus parfaits.

**IV. Ornithologie** (V. Pigeon, t. XXVI, p. 915).

**ROMAIN.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Baumes-les-Dames, cant. de Rougemont ; 249 hab.

**ROMAIN.** Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Gendrey ; 239 hab.

**ROMAIN** (*Romani*, commune du xi^e siècle ; Polypt. de Saint-Remi de Reims.) Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant de Fismes, dans un vallon qui débouche dans la vallée de Vesle (r. dr.) ; 436 hab.

**ROMAIN.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon ; 55 hab.

**ROMAIN-aux-Bois.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche ; 293 hab.

**ROMAIN-sur-Meuse.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont ; 470 hab.

**ROMAIN** (Saint), xx^e évêque et patron de Rouen, élu en 630, mort en 639. Fête le 23 oct. Ce saint, dont le pere s'appelait Benoît et la mère Félicité, appartenait à la noblesse franque ; il avait été attaché dès sa jeunesse à la cour de Clotaire II. Il semble avéré qu'il travailla efficacement à l'extirpation du paganisme en sa province. — A sa légende se rattachent la *procession de la Gargouille à Rouen* et le *privilège de la Fierte.* Une bête hideuse désolait la contrée. Saint Romain marcha contre elle, accompagné seulement d'un prisonnier condamné à mort, toutes les autres personnes lui ayant refusé leur assistance. Il conjura le monstre, lui jeta son étole au cou, et le donna à mener au prisonnier, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au pont, où ils le précipitèrent dans la Seine. En souvenir de ce miracle, un dragon, que le peuple appelait Gargouille, figurait aux processions de la Fierte et des Rogations. Les deux premiers jours des Rogations représentant l'époque de l'ancienne alliance et surtout les temps païens, la Gargouille était portée devant la croix, la queue dressée ; mais le troisième jour des Rogations et la fête de l'Ascension représentant l'ère évangélique, elle était placée derrière la croix, la queue basse, en attitude consternée. Suivant la même légende, le roi Dagobert, qui régnait alors, avait accordé à la cathédrale de Rouen le droit de délivrer un prisonnier, tous les ans, à la fête de l'Ascension. De là, le privilège de la Fierte. La Fierte (*feretrum*), c'était le cercueil ou plutôt la châsse de saint Romain. Vers le milieu du xii^e siècle, le chapitre de la cathédrale, qui possédait cette châsse, remémora la concession que la légende attribuait à Dagobert, et il obtint des ducs de Normandie une promesse de grâce à accorder tous les ans à un condamné à mort. Pour en bénéficier, le prisonnier désigné par les chanoines, après s'être dûment confessé, devait prendre la châsse de saint Romain et la lever trois fois le jour de l'Ascension. De temps immémorial, une procession pompeuse avait été adjointe à cette cérémonie. Après avoir levé trois fois la châsse dans la chapelle de saint Romain, le prisonnier devait aider à la porter, au milieu d'un cortège solennel, jusqu'à l'église Notre-Dame, ayant sur la tête une couronne de fleurs et tenant les bouts antérieurs du brancard. Puis, la journée se terminait pour lui par un excellent dîner. Pour le reste de la ville, la fête de l'Ascension, c.-à-d. de la Fierte, était aussi « un jour de festins, danses, momeries ou mascarades, avec excessives dépenses ». Après d'autres pratiques et des semonces reçues le lendemain, le prisonnier était mis en liberté et recouvrait tous ses biens. — La grâce promise par les ducs de Normandie ayant toujours été accordée, le chapitre finit par se considérer comme investi du droit d'en disposer ; et les rois de France lui reconnurent ou lui concédèrent à perpétuité ce privilège. Défendu passionnément par le clergé de la cathédrale et le peuple de la ville, il subsista pendant toute la durée de l'ancien régime, malgré les abus énormes qui en résultaient, malgré les remontrances adressées aux rois par les Parlements de Rouen et de Paris, malgré les efforts de Henri IV et malgré la réprobation de penseurs éminents, tels que de Thou (*Histoire universelle*, liv. 78) et Bodin (*République*). Ce fut seulement en 1790, une année après l'abolition de tous les autres privilèges par l'Assemblée nationale, que le privilège de la Fierte fut exercé pour la dernière fois. Par une lettre du 30 avr. 1791, le ministre Dupont signifia au tribunal de Rouen l'abolition de cet usage devenu illégal et inconstitutionnel. E.-H. Vollet.

Bibl. : Bollandistes, *Acta sanctorum*, 23 oct. — *Histoire littéraire de la France*, t. IV. — Rigaltius, *Vita sancti Romani;* Paris, 1609. — *Gallia christiana*, t. XI. — Floquet, *Histoire du privilège de saint Romain*, 1833, 2 vol. in-8.

**ROMAIN,** 117^e pape, né à Rome, selon certains documents ; à Gallèse suivant d'autres. Il fut élu pour succéder à *Etienne VI* (V. ce nom), qui avait été étranglé en prison, au mois d'août ou de sept. 897 ; il mourut au mois de janvier suivant.

**ROMAIN I^er** Lécapène, empereur d'Orient (919-944). Né en Arménie, et de famille obscure, il parvint aux honneurs par la faveur de Léon VI. Pendant la minorité de Constantin VII, il était grand amiral (*Drongaire de la flotte*) ; énergique, intelligent, ambitieux, il aspira plus haut. Il laissa par son attitude ambiguë les Bulgares écraser à Anchialos (917) son rival Léon Phocas, et dans la lutte d'influence qui s'engagea entre les deux compétiteurs, bientôt il l'emporta. Favorisé par la cour, qui le croyait moins redoutable, nommé grand hétériarque, il fut vite le maître du gouvernement. Le soulèvement déclaré de Phocas acheva d'assurer son pouvoir : sauveur de l'empire, bientôt nommé, après qu'il eut fait épouser sa fille Hélène au jeune Constantin, à la dignité de basileopator (avr. 919), puis de césar (sept. 919), il fut enfin associé à l'empire (17 déc. 919). Dès lors, ce fut chaque année une usurpation nouvelle : successivement il associa ses fils au trône, prit le pas sur l'héritier légitime, nomma son petit-fils même empereur, relégua Constantin VII au dernier rang : il semblait vraiment que la dynastie des Lécapènes allait remplacer celle de Basile I^er. Et d'ailleurs par l'énergie, l'habileté et les succès de son règne de vingt-cinq ans, Romain justifiait son usurpation et restaurait le prestige de Byzance.

A son avènement la situation était grave. Sous le grand tsar Syméon (893-927), les Bulgares occupaient la Thrace, Andrinople et poussaient jusqu'aux faubourgs de Constantinople. Ils parurent en 924 sous les murs de la capitale : mais Romain sut par son habileté arrêter le tsar bulgare et bientôt, Syméon mort, il conclut la paix avec son successeur Pierre, lui fit épouser sa petite-fille Marie, et introduisait en Bulgarie l'influence byzantine. Il restaurait dans l'Italie du Sud l'autorité impériale, pendant que dans l'archipel sa flotte battait le redoutable corsaire Léon de

Tripoli (924). Mais c'est surtout en Asie qu'il reprit hardiment l'offensive. Pendant vingt-deux ans (920-942), le général arménien Jean Kourkouas (Gourgen) conduisit à la victoire les armées byzantines, reportant la frontière de l'Halys jusqu'à l'Euphrate et au Tigre, établissant en Arménie l'influence greque, soumettant Mélitène (928), Nisibe (942), Edesse, où il se fit rendre la fameuse relique du saint suaire du Christ. Les Russes enfin, qui en 941 assaillirent Constantinople, étaient battus et obligés de traiter (944).

A l'intérieur, Romain administra d'une main ferme. Il se préoccupa d'arrêter les empiétement des grands propriétaires fonciers (novelle de 922 et 934) et d'organiser, pour le recrutement de l'armée, le système des fiefs militaires. D'une main ferme, souvent brutale, il réprima les complots formés contre lui. C'est de l'ambition même de ses deux fils que vint sa chute. Stephane et Constantin détrônèrent leur père (16 déc. 944) et le réléguèrent dans l'île de Proti. Il y mourut en 948, non sans avoir vu auparavant ses fils ingrats à leur tour déposés, après avoir, par la dévotion de ses dernières années, édifié ses contemporains. Ch. Diehl.

Bibl. : Rambaud, *l'Empire grec au* x^e *siècle;* Paris, 1870.

**ROMAIN II,** empereur d'Orient (939-963). Fils de Constantin VII Porphyrogénète, et admirablement élevé par ce père instruit et lettré, il remplit mal les espérances qu'on fondait sur lui. Associé à l'empire dès 944, il se montra de bonne heure frivole et dissipé ; plus tard il s'éprit follement d'une fille de basse condition, la belle et célèbre Théophano, et l'épousa (957). Quand il parvint à l'empire (959), il continua sa vie de plaisir, grand mangeur, grand chasseur, toujours entouré de bateleurs et d'histrions, et aveuglément il subit l'influence de Théophano. Son règne pourtant fut glorieux, grâce à son énergique ministre, l'eunuque Bringas. Celui-ci fit décider l'expédition de Crète (961) où Nicéphore Phocas, par la prise de Chandax, purgea la Méditerranée orientale des corsaires arabes, sur la frontière de Syrie ; le même Nicéphore reprit avec succès la campagne contre l'émir d'Alep, Seif Eddauleh, il reconquit la Cilicie (962) et s'empara d'Alep même, préludant à la reprise d'offensive des Byzantins contre les Arabes qui remplira toute la fin du x^e siècle. Pendant que ses généraux remportaient ces succès, Romain II, usé, épuisé, mourut presque subitement, n'ayant que vingt-quatre ans (15 mars 963). Ch. Diehl.

Bibl.: Schlumberger, *Nicéphore Phocas ;* Paris, 1890.

**ROMAIN III** Argyre, empereur d'Orient (1028-34). Il était âgé de soixante ans, et marié, quand Constantin VIII mourant l'obligea à divorcer pour épouser sa fille Zoé. Parvenu ainsi à l'empire, il s'appliqua à se concilier la bonne volonté de ses sujets, gagnant le peuple par une moindre rigueur dans l'administration fiscale, l'aristocratie par la suppression du lourd impôt de l'*allelengyon*, le clergé par ses donations et ses impolitiques sévérités contre les Syriens hérétiques. Mais, vieux et faible, il ne sut point se soustraire aux intrigues de cour ; il laissa Zoé compromettre sa propre sœur Théodora, dans la conspiration du prince bulgare Prusianos ; il laissa prendre une influence souveraine à l'eunuque Jean qu'il avait fait grand orphanotrophe. Général médiocre, il ne sut point venger le désastre éprouvé en 1029 par le duc d'Antioche Constantin Spondylès et se fit battre en Syrie : pourtant il eut la bonne fortune de découvrir l'énergique Georges Maniacès, qui en 1032 reconquit Edesse, et il reprit, non sans succès, l'offensive contre les Arabes de Sicile. Mais Zoé, qui s'était vite lassée de son vieux mari, songea bientôt à s'en débarrasser pour un plus jeune amant ; on raconte qu'un poison lent fut versé à Romain, et, comme il tardait à mourir, qu'on l'étouffa dans son bain (11 avr. 1034). Ch. Diehl.

**ROMAIN IV** Diogène, empereur d'Orient (1067-71). Issu d'une famille de l'aristocratie cappadocienne, fils de ce Constantin Diogène qui, sous Romain III, avait soulevé les Slaves, il était l'un des meilleurs généraux de Byzance, l'un des espoirs du parti militaire sous le règne de Constantin Ducas. Stratège de Triaditza (Sardique) en 1067, il s'insurgea à la mort de l'empereur, mais gracié par la régente Eudoxie, il fut peu après choisi par elle comme époux et associé à l'empire (déc. 1067). Malheureusement, au moment ou l'invasion des Turcs en Asie appelait toute son attention, il trouva dans la capitale même, dans la bureaucratie irritée du triomphe du parti militaire, des ennemis implacables, à la tête desquels se mirent le césar Jean Ducas, le patriarche Xiphilin et le ministre Psellos. Energiquement, Romain s'efforça de réorganiser l'armée et la défense ; en 1068, en 1069, infatigable, il pourchassa les musulmans. Mais en même temps que les Normands achevaient de conquérir l'Italie byzantine (Otrante, 1068; Bari, 1071), la grande défaite de Mautzikert (1071) ruinait en Asie les affaires de l'empire. Trahi sur le champ de bataille par une partie de ses généraux, tombé aux mains du sultan Alp-Arslan, Romain fut généreusement traité et bientôt mis en liberté par son adversaire. Mais une révolution de palais avait porté à Byzance ses ennemis au pouvoir. Déclaré déchu de l'empire, poursuivi comme un rebelle, Romain dut, à Adana, se rendre aux mains d'Andronic Ducas qui solennellement lui promit la vie sauve. Mais sans scrupule, le régent Jean Ducas lui fit crever les yeux avec des raffinements d'atrocité : il mourut peu de jours après des suites de ses blessures, au couvent de Proti (1071). La Bibliothèque nationale possède un bel ivoire, représentant le Christ couronnant Romain et sa femme Eudoxie. Ch. Diehl.

**ROMAIN** (Jules) Giulio-Pippi de' Januzzi, dit *Giulio Romano*), peintre et architecte italien, né à Rome en 1482 (ou 1492?), mort à Mantoue en 1546. C'est par son surnom qu'on le sait originaire de Rome ; on ignore tout de sa famille et de son enfance. Il apparaît d'abord, dans l'histoire de l'art, comme le principal disciple et collaborateur de Raphaël. Il travailla ainsi aux fresques des Stances d'*Héliodore*, de l'*Incendie du Bourg*, de *Constantin;* le maître se l'adjoignit pour les Loges et la Farnésine, et l'eut pour aide dans presque tous ses tableaux de chevalet. Enfin, Raphael l'institua, conjointement avec le *Fattore* (Francesco Penni), son héritier. Les deux artistes achevèrent les œuvres au milieu desquelles la mort avait surpris le maître, en réalisèrent d'autres d'après les cartons laissés par celui-ci. La décoration des première, deuxième, septième et treizième Loges, la *Vision céleste* et la *Bataille de Constantin*, furent exécutées par le seul Jules Romain, qui y interprèta très librement les indications de Raphaël, et y donna déjà, surtout dans la *Bataille*, la pleine mesure de ses qualités et de ses défauts. Parallèlement, il avait fourni au cardinal Jules de Médicis (le futur Clément VII) les plans d'une villa qui devait emprunter ensuite son nom de Villa Madame à la duchesse Marguerite Farnèse, fille de Charles-Quint. Il était alors, conformément aux leçons de son autre maître Bramante, un champion de l'ordre dorique. Après avoir dessiné les jardins, les fontaines, les bosquets, il avait assumé toute la décoration intérieure. Ce fut là que surgit son premier géant, le *Polyphème*. Puis étaient venus, par Baldassare Turini, les plans de la villa du Janicule (aujourd'hui villa Lante), avec, également, la décoration intérieure : portraits de *Raphaël* et de *la Fornarine*, histoire de *Numa Pompilius* (la villa s'élevait sur l'emplacement du tombeau de ce roi), *Vénus et l'Amour*, *Apollon et Hyacinthe*, etc. Enfin, il avait peint, à la villa Borghèse, des *Scènes de l'Histoire romaine*.

En 1524, une œuvre moins grandiose le contraignit de quitter Rome. Il avait préparé, pour les sonnets de l'Arétin, des illustrations, que Marc-Antoine grava et publia sous le titre de *I Modi* (les Postures). Clément VII fit emprisonner celui des deux artistes qui était demeuré à sa portée, le graveur : l'autre avait déjà gagné Mantoue, sûr

d'y trouver le meilleur accueil chez le comte Castiglione. Celui-ci le présenta à Frédéric II de Gonzague (1500-40), qui se prit aussitôt d'amitié pour l'exilé et en fit quelque chose comme son surintendant des beaux-arts et en même temps son ministre des travaux publics. Jules Romain ne quitta plus Mantoue, car, à la mort de Frédéric, le cardinal de Gonzague n'eut pas de peine à l'y retenir. L'œuvre qu'il y réalisa fut prodigieuse de fécondité et de complexité. Au point de vue architectural, elle comprend l'édification de la cathédrale, de l'église San Benedetto (dans l'île de Polinone), du château de Marmirolo (près de la ville), et surtout du palais du Té (diminutif familier de *Tejetto*, canal de drainage). Jules Romain fit aussi exécuter divers travaux au palais ducal, les mausolées d'Andreasi Gonzaga (dans l'église Sant'Andrea) et du comte Castiglione (dans l'église Santa Maria delle Grazie, près de Mantoue), et un petit palais pour lui-même. Ces constructions sont lourdes, et c'est à peu près tout ce que l'on en peut dire. En outre, l'artiste y a multiplié les trompe-l'œil, ce fléau de la Renaissance finissante : au palais du Té, les portes, fenêtres et cheminées, sont en « blocs de roche » qui semblent près de s'écrouler. Au point de vue édilitaire, il fit contenir le Pô et le Mincio par des digues puissantes, et multiplier dans les bas quartiers ces *tejetti* auxquels il avait dû recourir pour assécher les jardins du palais nouveau. Ainsi furent assainis, dans la petite capitale et dans sa banlieue, des parages où, précédemment, les maladies paludéennes régnaient en permanence.

Jules Romain avait sous ses ordres une centaine d'artistes, et des ouvriers dont le nombre se chiffrait, à certains moments, par milliers. Son « second » était l'architecte, sculpteur, graveur et peintre G.-B. Bertani. Les principaux de ses autres disciples et collaborateurs, Camillo, Rinaldo, et G.-B. Mantovano, Giulio Clovio, Giulio Campi, Domenico Bertani, Figurino da Faenza, Fermo et G.-B. Ghisi, Diana Ghisi, Benedetto Pagni, Ippolito Costa, le Primatice, pratiquaient à la fois, eux aussi, tous les arts plastiques. Frédéric II mettait cette phalange à contribution pour les travaux les plus divers. Jules Romain fut l'ordonnateur des fêtes données en 1530 en l'honneur de Charles-Quint, puis de celles occasionnées par le mariage du duc avec Marguerite Paléologue de Montferrat. Il devait même imaginer des mausolées pour les chiens de son souverain.

Comme peintre, il subit, dès son installation à Mantoue, l'influence de Mantegna ; il emprunta au vieux maître un peu de sa dureté, son culte du raccourci, sa passion de l'archéologie ; il l'imita même directement dans le plafond de la salle des Géants. Il s'était toujours piqué d'érudition numismatique ; dès lors, il s'inspira de l'antique dans le détail du costume, de l'armement, du mobilier. On peut rappeler ici que l'une des frises en stuc du palais du Té n'est qu'une copie des bas-reliefs de la colonne Trajane. Ce qui, par contre, lui était bien personnel, c'était une imagination fougueuse, un goût du colossal, des mêlées chaotiques et des effets imprévus, une tendance à la lubricité. Sa peinture est trop poussée au noir, son dessin est ampoulé souvent, sa fantaisie manque de verve, et ses monstres n'effrayent point. Mais il est impossible de lui contester une grande habileté de composition, et une réelle puissance. Ses œuvres inquiètent et saisissent, surtout par le mouvement. Tel il apparaît dans les *Signes du Zodiaque*, l'*Histoire de Diane*, et la *Guerre de Troie*, dont il décora le palais ducal (1537-38), mais plus encore dans les fresques exécutées au palais du Té pour les salles de Psyché, des Chevaux, de David et des Géants (1532-34). Il avait aussi orné les murs du château de Marmirolo ; celui-ci a complètement disparu.

Jules Romain a laissé une multitude de tableaux de chevalet. Ils témoignent d'une facilité regrettable ; les sujets religieux y sont traités sans le moindre recueillement, et les sujets mythologiques avec brutalité. Les portraits sont de beaucoup supérieurs. Nous citerons : au Louvre, une *Nativité*, une *Vierge avec l'Enfant Jésus et le petit saint Jean-Baptiste*, *Vénus et Vulcain*, *le Triomphe de Titus et de Vespasien*, le portrait d'*André Vésale* ; — à l'Ecole des beaux-arts, *l'Enlèvement de Proserpine* ; — au musée de Turin, une *Assomption*, un *Père Eternel entouré d'Anges*, un *Saint Paul prêchant dans le Désert* ; — à Gênes, *la Lapidation de saint Etienne* (dans l'église consacrée à ce saint) ; — aux Offices, une *Sainte Famille*, un *Lion*, un portrait du *Cardinal Accolti* et un autre portrait ; — au palais Pitti, *la Vierge au Lézard* et *la Danse des Muses* ; — à Rome, une *Vierge avec l'Enfant Jésus et le petit saint Jean-Baptiste* (dans la sacristie du Vatican), et une *Flagellation* (dans l'église Saint-Praxède) ; — au musée de Naples, *la Vierge à la Chatte* ; — au musée de Madrid, une *Sainte Famille* (sur bois) ; — à la National Gallery, *l'Enfance de Jupiter* ; — au musée de Munich, une *Vierge avec l'Enfant Jésus* ; — au musée de Dresde, *la Vierge au Bassin* ; — à l'Ermitage, une *Sainte Famille*, *la Création d'Eve*, une *Bataille*. On a aussi gardé de Jules Romain une quantité de cartons pour tapisseries : *l'Histoire de Scipion* (au Louvre), *les Fruits de la Guerre*, *Romulus et Rémus*, etc.

Jules Romain avait épousé, à Mantoue, Elena Guazzolandi ; il en eut deux filles, Virginia et Griselda, et un fils, Raphaël. Il ne quitta guère sa patrie d'adoption que pour aller faire édifier à Bologne la façade de l'église San Petronio. Pressenti pour l'achèvement de Saint-Pierre à la mort d'Antonio da San Gallo, il refusa de retourner dans la cité pontificale. Il n'a pas signé toutes ses œuvres. Le monogramme qu'il employait parfois était : IVL. ROM., ou IV. R. INV. A. Chaboseau.

Bibl. : D'Arco, *Ist. della Vita e delle opere di G. Pippi Romano*; Mantoue, 1842, 2e éd. — Ch. Blanc, *Hist. des Peintres* (Ecole ombrienne et romaine). — Eug. Müntz, *Hist. de l'Art pendant la Renaissance*, t. III. — Du même, *Hist. de la Tapisserie en Italie*.

**ROMAIN** (Adrien), mathématicien belge, né à Louvain en 1561, mort à Mayence en 1625. Il professa les mathématiques et la médecine à Louvain. Il n'est plus aujourd'hui connu que par un traité intitulé *Canon triangulorum sphæricorum* (1609), où il propose très justement de réduire la trigonométrie sphérique, compliquée à plaisir par les géomètres du XVIe siècle, à ses six problèmes fondamentaux. L. S.

**ROMAIN** (Le), peintre français (V. Dumont [Jacques]).

**ROMAIN** (Le), graveur français (V. Germain [Pierre]).

**ROMAIN** le Mérode, poète byzantin (V. Romanos).

**ROMAINE.** I. Mécanique (V. Balance, t. V, p. 55).

II. Botanique et Horticulture (V. Laitue).

**ROMAINE** (République) (V. Rome).

**ROMAINE** (La). Rivière du dép. de la Haute-Saône (V. Saône [Haute-]).

**ROMAINE** (William), théologien anglais, né à Hartlepool le 26 sept. 1714, mort à Londres le 26 juil. 1795. D'une famille protestante française, émigrée en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes, il reçut les ordres, occupa diverses cures et se distingua de bonne heure par la vivacité de ses polémiques religieuses. Après avoir incliné vers les doctrines de Wesley, il se donna tout entier à celles de Whitefield et devint le principal représentant anglais du calvinisme pur. Ses prédications à Londres, suivies passionnément par les pauvres, déplurent à la bonne société, ce qui lui valut toutes sortes de persécutions. Il tint bon, quoique presque toute la presse se fût déclarée contre lui. En 1764, il finit par obtenir la paroisse de Saint-Anne de Blackfriars où ses sermons attirèrent des foules considérables. Outre ces sermons, il a laissé des traités théologiques : *The Life of Faith* (1763) ; *The Walk of Faith* (1771) ; *The Triumph of Faith* (1795). Ses œuvres forment 8 volumes (1809). R. S.

Bibl. : W.-B. Cadogan, *Life of W. Romaine*; Londres, 1809, in-8. — Ths. Hawies, *Life of W. Romaine*; Londres, 1897, in-8. — J.-C. Ryle, *Christian Leaders of the last century*, 1871.

**ROMAINES.** Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis, cant. de Ramerupt ; 47 hab.

**ROMAIMNOTIER.** Village de Suisse, cant. de Vaud ; 368 hab. Connu par une abbaye qui jouissait au moyen âge d'une grande renommée. Un petit ermitage fondé par saint Romain au VIe siècle se transforma bientôt en abbaye ; celle-ci fut consacrée par le pape Etienne II et dotée par Charlemagne de privilèges importants. Elle fut sécularisée à la Réformation. L'église est remarquable par l'élévation de la voûte de la nef.

**ROMAINVILLE.** Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Noisy-le-Sec ; 2.408 hab.

**ROMALDS** (Sir Francis), physicien anglais, né à Londres le 21 févr. 1788, mort le 8 août 1873. Il s'occupa de bonne heure de recherches sur l'électricité et proposa, l'un des premiers, de l'appliquer à la transmission des dépêches. Il installa même, en 1816, à Hammersmith, le premier télégraphe électrique qui ait pratiquement fonctionné, mais son invention demeura généralement ignorée, le gouvernement anglais, à qui il la présenta, ayant préféré s'en tenir, pour quelque temps encore, à la méthode de Chappe. En 1843, il fut nommé directeur de l'observatoire de Kew. Il était membre ou correspondant d'un grand nombre de sociétés savantes d'Angleterre et de l'étranger. On lui doit, outre ses travaux sur l'électricité, divers appareils électriques et météorologiques auto-enregistreurs. Il a aussi publié d'intéressantes études sur différents sujets dans le *Philosophical Magazine*, dans les *Reports of the British Association* et dans plusieurs autres recueils. L. S.

**ROMAN** (Littérat.). Le mot roman n'a pas d'équivalent en grec et en latin ; il servait au moyen âge à désigner des ouvrages profanes de poésie ou de prose écrits en langue populaire, *langue romane*, c.-à-d. en français du Nord ou du Midi, par opposition avec les choniques, histoires bibliques, légendes ecclésiastiques, écrites en latin, langue de l'école et de l'église. Le mot roman s'appliquait surtout aux compositions qui avaient un caractère narratif. C'est ainsi que certaines grandes épopées, véritables chansons de geste, ont porté le nom de *Roman de Thèbes*, *Roman de Troie*, etc., et que des poèmes satiriques en 20.000 vers se sont appelés *Roman de la Rose*, *Roman de Renart*, etc. L'étude de ces *romans* d'une espèce toute particulière ne saurait trouver place ici. Ce qu'il s'agit d'examiner avec attention, c'est le Roman tel que l'a fort bien défini le *Dictionnaire de l'Académie*, c.-à-d. une histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt, soit par le développement des passions, soit par la peinture des mœurs, soit par la singularité des aventures. Ainsi compris, le roman est un genre littéraire très particulier, tout à fait distinct de ceux qui paraissent lui ressembler, du *Conte*, de la *Nouvelle* et de la *Fable*. Le roman peut en effet emprunter ses données à l'histoire, sauf à la dénaturer plus ou moins, comme dans la *Cyropédie*, dans *Quentin Durward* ou dans les *Trois mousquetaires*. Il exige un certain développement, si bien que l'on n'oserait pas appeler roman le *Jeannot et Colin* ou le *Micromégas* de Voltaire ; c'est à peine si ce nom convient aux épisodes d'*Atala* ou de *René*. Enfin l'objet principal du roman n'est pas de moraliser, comme doit toujours le faire la *Fable* ou *Apologue*

De la définition qui vient d'être donnée d'après l'Académie, il résulte que l'on peut concevoir trois espèces de romans : les romans passionnels, comme on dit aujourd'hui, les romans de mœurs et les romans d'aventure. Ajoutons qu'il faut distinguer en outre, suivant la manière dont les sujets sont traités, les romans historiques, les romans philosophiques, politiques et sociaux, qui sont en général des romans à thèses, les romans idéalistes, les romans réalistes ou naturalistes, les romans psychologiques, les romans lyriques, etc. Mais quelle que soit la forme particulière d'un roman, le fond est toujours identique ; un roman, c'est toujours un récit, une *narration* (V. ce mot), et toujours l'auteur se propose de nous intéresser à la destinée d'un ou de plusieurs personnages. C'est en cela que le roman se rapproche du drame ; les analogies sont même si grandes que l'on voit tous les jours les romans en vogue donner naissance à des pièces de théâtre, et Diderot affirmait que tout bon drame doit pouvoir faire un excellent roman.

De tous les genres littéraires, le roman est celui qui est le moins soumis à des règles précises, et cela sans doute parce qu'il n'a pour ainsi dire pas été connu de l'antiquité classique. Aristote et ses successeurs ne l'ont donc pas codifié, et les auteurs de romans modernes ne sont pas astreints, comme les orateurs, les historiens et les poètes dramatiques, soit à marcher péniblement dans le sentier battu, soit à se frayer audacieusement des routes nouvelles. Un auteur de roman peut à son gré annoncer le dénouement dès la première page, ou suspendre l'intérêt jusqu'au dernier chapitre de son livre ; il n'est pas tenu de respecter, comme le poète épique, l'unité de temps et l'unité d'action ; il peut donner à son récit une allure poétique, ou adopter la façon de narrer des historiens, ou enfin présenter les événements sous forme de journal, de mémoire, de correspondance même ; en un mot, il est libre et absolument indépendant. Ainsi s'explique l'énorme quantité de romans qu'ont produits, depuis la fin du XVIe siècle, toutes les littératures du monde civilisé.

Le roman existe chez tous les penples ; en Chine il date du XIIIe siècle et compte de très nombreux exemplaires sous les trois formes, historique, fantastique et bourgeoise. La littérature du roman au Japon a suivi de près l'évolution chinoise. Chez les Arabes, le roman est aussi ancien que le mahométisme, mais la littérature romanesque date du moyen âge et des temps modernes : le sujet en est emprunté presque exclusivement aux légendes nationales et à l'histoire religieuse ou profane. Les Persans ont une littérature de roman (en prose) singulièrement pauvre et peu originale auprès de la floraison de l'épopée.

Le roman tel que nous le connaissons est la forme très moderne d'une chose fort ancienne ; la feinte qui le constitue essentiellement était l'âme de l'apologue, de l'histoire légendaire, de l'épopée, et même du drame. Que faudrait-il changer à l'*Odyssée* pour en faire un roman d'aventures ? et ne serait-il pas bien facile de transformer en romans, à la manière de *Télémaque*, plusieurs des tragédies d'Euripide ? Mais le roman proprement dit étant toujours une œuvre en prose, il faut aller jusqu'au siècle de Périclès pour trouver le premier roman connu, *la Cyropédie* de Xénophon. L'auteur si exact de la *Retraite des dix mille* a pris les plus grandes libertés avec l'histoire de Cyrus ; ce curieux traité d'éducation est un roman dans toute la force du terme. Le grand succès de la *Cyropédie* n'a pourtant pas donné lieu, comme on serait tenté de le croire, à des imitations nombreuses ; durant plusieurs siècles on ne trouve pas un seul roman dans la littérature grecque. Ce n'est qu'au Ier siècle après J.-C. que le roman devint une littérature spéciale en Grèce, au temps des seconds sophistes : l'un des premiers est celui d'Antonius Diogène (*les Choses incroyables qu'on voit au delà de Thulé*), modèle des romans suivants, qui consistent surtout en une fable érotique traversée d'une foule d'aventures fantastiques : c'était si bien alors le genre du roman que les romanciers grecs étaient désignés sous le nom d'*Erotiques* (du IIe au Ve siècle après J.-C.). C'est près de cinq cents ans après Xénophon que le roman grec renaît avec Lucien, auteur de *Lucius ou l'Ane* et de l'*Histoire véritable*, Xénophon d'Ephèse, Héliodore, auteur de *Théagène et Chariclée*, Longus, auteur de *Daphnis et Chloé*, Achille Tatios, Chariton d'Aphrodisie, auteur des *Amours de Chœreas et Callirhoé*, etc. La plupart des romans de cette époque ne sont qu'une succession d'aventures extravagantes accumulées sans aucun art : les amoureux sont séparés en général par des brigands et, après mille traverses, après avoir été réduits en esclavage dans les pays les plus étranges, finissent par être

heureusement réunis. A l'époque byzantine, de pareils *Drames* (nom qu'ils portaient alors) forment le fond de romans très nombreux, tels que le *Drame d'Hysmène et d'Hysménias* d'Eustathios; la *Vie d'Esope*, du moine byzantin Planude, est comme un dernier souvenir des romans grecs de l'époque impériale.

La littérature romaine ne compte pour ainsi pas de romans: une des seules productions originales que l'on y relève est le roman satirique de Pétrone, le *Satiricon*, qui date du milieu du Ier siècle après J.-C. Les *Métamorphoses* d'Apulée, que les nouvelles intercalées de l'*Ane d'or* et de *Psyché* ont rendues célèbres, présentent aussi le plus vif intérêt pour l'histoire des mœurs de son temps (IIe siècle). Enfin il faut citer encore l'histoire merveilleuse d'*Apollonius de Tyr* (adaptation d'un roman grec), qui fit fureur au moyen âge et fut traduite dans toutes les langues.

Le moyen âge, qui nous a transmis le mot roman, n'a pas laissé une seule œuvre auquel on puisse l'appliquer pleinement. Depuis la fin du XIIe siècle, les romans en prose du cycle d'Arthur, adaptations pour la plupart d'anciens poèmes, représentent seuls l'art du roman jusqu'au XVe siècle, époque où les meilleures de ces proses furent répandues par l'imprimerie dans la *Bibliothèque bleue*. Le roman en prose original n'a remplacé réellement le roman en vers qu'au XVe siècle avec le *Petit Jehan de Saintré* de La Salle ; en même temps, sous l'influence italienne, les nouvelles eurent une grande vogue, comme le prouve le livre des *Cent Nouvelles nouvelles*. Au XVIe siècle on ne relève, en dehors du *Gargantua* de Rabelais et de quelques recueils de nouvelles, rien de bien marquant. Ensuite viennent les *Aventures du baronde Fœneste* par Agrippa d'Aubigné; mais ce n'est un roman que d'apparence; à vrai dire, c'est un pamphlet politique. D'Espagne nous vint l'*Amadis*, dernier écho des romans du cycle d'Arthur. Puis le goût des bergeries passa d'Italie en France à la cour de Henri IV, où il fit fureur: les moutons de l'*Astrée* de d'Urfé (1610) ne sont que des courtisans déguisés de l'entourage du roi; ce livre inaugure l'interminable série des grands romans du XVIIe siècle : il mit à la mode les romans à clef, qui sous des habits étrangers, des déguisements à la romaine, représentent, en réalité, au naturel, des personnages vivants connus de tous et que l'on s'amusait à retrouver sous leur costume d'emprunt : tels sont la *Polexandre* de Gomberville, le *Grand Cyrus* et la *Clélie* de Madeleine de Scudéry, le *Faramond* et la *Cléopâtre* de La Calprenède, et tant d'autres dont la galanterie subtilisée faisait l'admiration de Mme de Sévigné et de presque tout son siècle. Telle était la vogue de ces romans en 8 et 10 volumes qu'on en tirait aussitôt des tragédies à grand succès : la *Mort de Cyrus* de Quinault, et surtout le *Timocrate* de Thomas Corneille. En vain des hommes de bon sens comme Charles Sorel, auteur du *Berger extravagant*, et Boileau, auteur du charmant *Dialogue sur les héros de romans*, faisaient ressortir la fadeur de ces compositions ; en vain Scarron avec le *Roman comique*, Furetière avec le *Roman bourgeois*, et Mme de La Fayette avec la *Princesse de Clèves* et *Zayde*, donnaient des modèles d'un tout autre genre ; la franche gaîté, la vivacité quelque peu brutale ou l'exquise délicatesse psychologique de ces romans-là n'empêchaient pas de goûter les autres, et il en fut de même durant tout le règne de Louis XIV, qui vit naître en outre un roman mythologique de La Fontaine, *les Amours de Psyché*, et un grand roman d'éducation, le *Télémaque* de Fénelon.

Le XVIIIe siècle, si différent du précédent à bien des égards, lui emprunta ses principaux genres littéraires, et le roman fut du nombre. Lesage, qui avait commencé par traduire *Don Quichotte*, se rendit célèbre par la publication de deux romans de mœurs, *le Diable boîteux* et *Gil Blas*, inspirés des fripons du roman espagnol. Montesquieu préluda aux attaques de la philosophie avec un roman satirique, les *Lettres persanes*, et presque tous les grands écrivains du siècle de Louis XV ont fait imprimer des romans. Voltaire a donné sur le tard *l'Ingénu*, *Candide*, *Zadig* et plusieurs autres ; Rousseau a publié *la Nouvelle Héloïse*, roman passionné sous forme de lettres, qui, par ses peintures des souffrances du cœur et l'amour passionné de la nature, a eu une influence capitale sur le roman français ; il écrivait presque en même temps *Emile ou de l'Éducation*. Diderot, qui s'inspira du roman de famille anglais, est l'auteur de *Jacques le Fataliste*, de *la Religieuse*, du *Neveu de Rameau ;* Marmontel est devenu célèbre grâce à son *Bélisaire* et à ses *Incas*. L'abbé Prévost, qui a signé plus de cent volumes illisibles, a trouvé le chemin de la gloire en insérant dans les *Mémoires d'un homme de qualité* le roman de *Manon Lescaut;* Bernardin de Saint-Pierre enfin, sous l'influence de Rousseau, a su enchâsser dans les *Études de la nature* le petit chef-d'œuvre qui s'appelle *Paul et Virginie*. A côté de ces romanciers illustres, il s'en trouva d'autres qui cherchèrent la réputation par des moyens peu honorables, et comme ils vivaient au milieu d'une société très dépravée, ils flattèrent le goût public en composant des romans libertins. Ainsi procédèrent Crébillon fils, Louvet, et d'autres qu'il n'est pas nécessaire de nommer.

Notre XIXe siècle, qu'on appelle parfois le siècle de l'histoire, pourrait, à plus juste titre, se nommer le siècle du roman. Chateaubriand, avec *Atala* et *René* (en attendant les *Martyrs*, les *Natchez*, le *Dernier des Abencérages*), et Mme de Staël préparèrent le romantisme que Victor Hugo devait illustrer et ériger en théorie littéraire. Alfred de Vigny compose le premier roman historique de valeur avec *Cinq-Mars*. Mérimée donne le type le plus parfait de la nouvelle. Balzac, tout imprégné de romantisme, crée la *Comédie humaine*, d'un réalisme si profond et d'une psychologie presque prophétique. En même temps, Alexandre Dumas père et Eugène Sue lancent leurs romans d'aventures qui trouvent un public d'autant plus nombreux que l'art littéraire y est moins raffiné. Beyle, qui n'obtint pas de son vivant toute la gloire qu'il eut plus tard, crée le roman psychologique et donne quelque aperçu de ce que sera le naturalisme. Flaubert écrit un des meilleurs romans réalistes qui existent, *Mme Bovary* (1858) : cette voie est suivie par les deux frères Goncourt et Zola qui la poussent jusqu'au naturalisme, dont Guy de Maupassant donne les types les plus classiques. Le roman idéaliste avait été mis en grand honneur par les œuvres de George Sand, qui tenta aussi le roman social. Dans une autre voie, Octave Feuillet publiait des romans aristocratiques et mondains, et Georges Ohnet des romans platement bourgeois, qui obtenaient un grand succès; Paul Bourget et Marcel Prévost, réagissant contre le naturalisme, s'attachent aux analyses psychologiques, etc. (V. FRANCE, § *Littérature*).

En Italie, le roman remonte au XIIIe siècle, époque où l'on trouve des traductions en prose italienne de romans d'aventures. En 1340, Boccace écrit le long roman de *Filocolo* (d'après l'histoire de Flor et Blancheflor) ; en 1341, l'histoire idyllique et allégorique de *Ameto*, puis *Fiammetta*. Au XVe siècle, il suffit de citer *Il Paradiso degli Alberti* de Giovanni da Prato, roman qui reste inachevé, et le roman pastoral de Sannazaro, *Arcadia* (1489), qui trouvera beaucoup d'imitateurs. Les romans sont plus nombreux au XVIe siècle : ce sont des romans érotiques, dont quelques-uns très légers, tels que ceux de Pascoli (*Cortigiano disperato*), de Caviceo (*Peregrino*), de Franco (*Filena*); des romans moraux très lus, tels que ceux de Selva (*Metamorfosi del Virtuoso*), le *Brancaleone* attribué à Besozzi, le *Compassionevoli avvenimenti di Erasto*, d'un auteur anonyme, etc. Au XVIIe siècle, le roman est le genre littéraire à la mode : on copie d'Urfé et La Calprenède. Un des meilleurs romans galants de cette époque est le *Calloandro* de Marini ; d'autres auteurs cherchent à réagir contre l'imitation française et écrivent des romans de mœurs (Brusoni), moraux (Mancini, qui écrit le célèbre

*Principe Altomiro*), historiques, politiques (Pallavicini). Les auteurs italiens du XVII^e et du XVIII^e siècle sont oubliés, et il faut arriver au commencement du XIX^e siècle, en 1802, pour trouver un bon roman italien (imité d'ailleurs de Werther) : *Ultime lettere di Jacopo Ortis* de Ugo Foscolo. Le roman historique, qui obtint tant de succès avec Walter Scott, a inspiré *Promessi Sposi* de Manzoni (1827), qui eut de nombreux adeptes (Grossi, d'Azeglio, Guerrazzi, Nievo). Les romanciers italiens du XIX^e siècle n'ont pas une originalité très marquée, et l'on pourrait presque, chez chacun, retrouver l'influence de la littérature française dans les romans à la mode, psychologiques ou sociaux de Ciampoli, d'Annunzio, Farina, Fogazzaro, de Amicis, Rovetta, etc. (V. ITALIE, § *Littérature*).

En Espagne et en Portugal, les auteurs commencèrent vers le XIV^e siècle à puiser dans les romans français, dans les légendes classiques et chrétiennes, le sujet de leurs œuvres, en grande partie traduite ou adaptées. *El Conde Lucanor*, de l'infant don Juan Manuel, est un des premiers recueils de nouvelles présentant quelque originalité. C'est au Portugal que l'on doit le célèbre roman de chevalerie. *Amadis* (XIV^e siècle), qui ne tarda pas à se répandre en Espagne : ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle (1490) que, sous une forme plus moderne et développée, il donna naissance dans la péninsule aux romans de chevalerie dont la vogue dura jusqu'au *Don Quixote* de Cervantes (1605), qui leur donna le coup de grâce ; il faut citer en Portugal *Palmeirim de Inglaterra* (1545), le meilleur des romans de ce genre, et en Catalogne *Tirant lo Blanch* (1460). Quelques écrivains se sont essayés, au XV^e siècle, à composer les romans de sentiments à côté des romans d'aventures : ce sont : Rodriguez del Padron, avec son allégorique *Siervo libre de Amor* (1450) ; Diego de San Pedro, avec le *Carcel de Amor ;* Æneas Piccolomini, avec la nouvelle *Eurialo y Lucrecia*. Au milieu du XVI^e siècle, les romans de bergeries avaient envahi l'Espagne et le Portugal, et l'on trouve à citer une œuvre mi-bergerie mi-roman de chevalerie, d'une grande sensibilité, *Menina e moça*, du Portugais Bernardim Ribeiro, après laquelle vinrent l'*Arcadia* de Sannazzaro et la *Diana* de Jorge de Montemor (en portugais), qui donna naissance à une longue suite de romans galants. Après les romans de chevalerie et les bergeries, l'Espagne produisit un genre original qui lui est propre et que l'on a appelé la littérature et le style *picaresques* : ces romans mettant en scène avec une vie, un humour et un réalisme très particuliers, un monde de fripons et de mendiants ; les œuvres les plus célèbres de cet ordre sont : *Lazarillo de Tormes* de Mendoza (1553). *Guzman de Alfarache* de Mateo Aleman (1599), *Marcos de Obregon*, etc. L'art des nouvelles en Espagne est inspiré entièrement de la littérature italienne ; à la fin du XVI^e et au XVII^e siècle, on en trouve de très nombreux recueils, tels que les *Novelas Exemplares* de Cervantes (1613). Au XVIII^e et au XIX^e siècle, les maîtres des romanciers espagnols ont été les romanciers français et anglais (V. ESPAGNE, § *Littérature*).

En Angleterre, le roman date du XV^e siècle et procède, à ses débuts, des poèmes de chevalerie en vers : tels sont, en 1489, les *Histories of King Arthur* de Malory. Après cette littérature héroïque, on trouve, au XVI^e siècle, à la fois les romans de bergeries, tels que l'*Arcadia* de Sidney et les romans d'aventures (*Unfortunate traveller* de Nash) : les deux genres viennent d'Espagne ; à la même époque, apparaît une production nationale, qui a trouvé en Angleterre aux différentes époques ses représentants les plus originaux : la peinture des voyages sur mer (*Voyages* de Hakluyt, en 1582). Au XVII^e siècle, on trouve surtout des essayistes qui perfectionnent la littérature anglaise d'après les modèles français. Au XVIII^e siècle, les histoires de navigateurs reparaissent avec le *Robinson Crusoe* de Daniel Defoe (1719), qui inspira de nombreuses peintures de la vie de mer ; une autre lignée, celle des romans sentimentaux, procède dans ce même siècle de la *Pamela* de Richardson (1741) ; réagissant contre ce genre, Fielding importa le roman humoristique d'après les Espagnols et les Français (*Joseph Andrews*, 1741, et *Tom Jones*, 1749). Smollet reprit ce genre, en y mêlant la bizarrerie et le romantisme. A la fin du XVIII^e siècle, une nouvelle tendance se manifesta avec *Castle of Otranto* (1765) de Walpole, roman de chevalerie avec des effets de terreur. Maria Edgeworth s'attacha à peindre les caractères nationaux, principalement ceux de l'Irlande. Au début du XIX^e siècle, Walter Scott créa le roman historique : son premier livre, *Waverley*, date de 1814. Un autre genre national est le roman de la vie bourgeoise dont Goldsmith est le créateur avec son *Vicar of Wakefield* (1766) et dont Dickens a été le maître : son premier roman est *Olivier Twist* (1838). Walter Scott et Dickens ont eu d'innombrables continuateurs dont Bulwer et George Eliot sont les plus marquants. Le réalisme naturaliste de Zola n'a pas fait école en Angleterre, et les romanciers contemporains s'attachent volontiers aux questions politiques, religieuses et sociales. On peut citer *Looking backward* de Bellamy, *Robert Elesmere* de Humpfrey Ward, *Story of an African farm* d'Olive Schreiner, et les œuvres de Rudyard Kipling dont les tendances impérialistes ont décuplé la renommée, etc. (V. ANGLETERRE, § *Littérature*).

En Allemagne, le roman proprement dit ne date que de la fin du moyen âge : il consiste essentiellement en adaptations en prose de légendes déjà chantées dans des poèmes épiques. Au XVI^e siècle, les trois principaux thèmes sont : *Eulenspiegel*, *Faust* et *Die Schildbürger*. Jörg Wickram est le premier dont les romans marquent une véritable originalité. Mais, pendant de longues années encore, la littérature allemande reste tributaire des romans étrangers, soit des romans de chevalerie comme *Amadis*, soit des bergeries comme *Diana*. Fichart a montré une véritable personnalité dans son adaptation de *Gargantua*. Au XVII^e siècle, à côté des romans fantastiques, on goûte surtout les romans humoristiques et picaresques : le plus original de cette époque est le *Simplicissimus* de Grimmelshausen, qui a eu de nombreux imitateurs. A la fin du siècle, les romans héroïques et galants foisonnent, tels sont ceux d'Anton Ulrich von Braunschweig, l'*Arminius* de Lohenstein, l'*Asiatische Banise* de Ziegler, etc. Les romans satiriques de Hunold et de Chr. Reuter datent aussi de la fin du XVII^e siècle. Au siècle suivant, les imitations des romans anglais, spécialement de *Robinson Crusoe*, sont très nombreuses (on peut citer, en particulier, *Insel Felsenburg* de Schnabel) ; Hermes, Hippel, Thummel, Nicolai, etc., s'inspirent du sentimentalisme de Richardson ou de l'humour de Fielding. Vient ensuite la grande période de la littérature romanesque allemande avec les chefs-d'œuvre de Wieland (*Agathon* et *Abderiten*), de Gœthe (*Werther*, *Wilhelm Meister*, *Wahlverwandtschaften*) et les romans de Klinger, Heinse, F.-H. Jacobi. Un des plus grands poètes de cette époque, Jean Paul, a pris presque constamment la forme du roman. Le romantisme allemand a produit Novalis et Tieck. La littérature contemporaine du roman en Allemagne compte de nombreux représentants dans ses formes variées sociales, imaginatives, philosophiques, historiques, bourgeoises ; il suffira de citer les noms de Gutzkow, Spielhagen, Freytag, G. Keller, P. Heyse, W. Alexis, Scheffel, Ebers, Auerbach, etc. (V. ALLEMAGNE, § *Littérature*).

La Russie a dans ce siècle pris une place importante dans le roman, depuis Gogol ; ses principaux auteurs, qui sont connus dans le monde cultivé, sont des adeptes de l'école réaliste et naturaliste : A. Herzen, I. Tourgeniew, I. Gonçarov, F. Dostoiewski et L. Tolstoï, le plus grand de tous ; ils ont pour disciples et continuateurs A. Pissemski, D. Grigorowitsch, A. Drushinin, M. Sollogub, N. Chwoschtschinskaia, etc. Le roman villageois est plus spécialement cultivé chez eux par F. Reschetnikov, E. Markov, P. Melnikov, E. Salias ; le roman historique

est plus spécialement l'œuvre de N. Kostomarov, D. Mordowzev, A. Tolstoï, G. Danilewski, etc. (V. Russie, § *Littérature*).

La Pologne a eu, au début du XIXe siècle, des romanciers célèbres ; les premiers romans sont des imitations des romans historiques de Walter Scott : tels sont ceux de I.-U. Niemcewicz, F. Bernatowicz et F. Skarbek. Le romancier polonais le plus fécond et le plus varié est I.-I. Kraszewski et, après lui, M. Grabowski, M. Czaikowski, H. Rzewuski, Ig. Chodzko, I. Korzeniowski, Z. Kackowski, Z. Milkowski. C'est de nos jours que la littérature romanesque polonaise a produit les œuvres les plus appréciées en Europe, dues surtout à H. Sienkiewicz dont le *quo vadis* a fait le tour du monde, traduit dans toutes les langues) et E. Orzeszkowa (V. Pologne, § *Littérature*).

Enfin, parmi les Slaves, les Tchèques ont eu depuis longtemps des romans historiques, tels que ceux de J.-J. Marek, P. Chocholousek, J.-K. Tyl. Plus récemment, on trouve encore des romans historiques (ceux de Janda-Eidlinsky, de V. Vlcek, I.-I. Sankowsky), et des romans sociaux intéressants dus à K. Svetla, G. Pfleger-Morawsky, Sv. Eech, Z. Podlipska, V. Vlcek, A. Jirasek, etc.

On a souvent discuté sur la valeur morale du roman, sa supériorité ou son infériorité par rapport à l'histoire, etc. Sa raison d'être, sa nécessité même, seraient déjà suffisamment prouvés par le goût universel : mais il est aisé de voir qu'il correspond à une disposition naturelle de l'esprit humain ; par cette indépendance qui, selon Bacon, constitue un témoignage de la force et de la dignité de notre être, nous aimons à nous soustraire au cours ordinaire des choses, pour nous créer un ordre imaginaire d'événements où nos facultés trouvent un plus libre exercice. C'est le penchant involontaire de toute intelligence ; si simple qu'elle soit elle aime à se transporter par le rêve dans un monde idéal qui la fait échapper à la vie réelle. Le roman tient de la nature un charme universel qui opère aussi bien sur la gravité des vieillards que sur l'imagination de la jeunesse. Il doit à la fois présenter à l'homme une expression fidèle de ses passions, de ses vertus et de ses vices, et, sous l'apparence variable des mœurs, les traits inaltérables de la nature humaine : la vérité et la fiction sont les deux conditions premières du roman, comme de l'art ; il doit offrir à la fois à la raison la représentation de ce qui est, et transporter l'imagination au delà des limites étroites du réel. Le roman chez les peuples orientaux eut sans doute d'abord la forme de l'apologue et de l'allégorie ; se proposant comme but une leçon morale, les Orientaux cherchent pourtant dans l'agrément de la fiction le principal intérêt de leurs récits. Les Grecs n'ont connu le roman qu'à l'époque de leur décadence : des ouvrages destinés à distraire les heures de loisir ne pouvaient trouver place dans cette littérature vivante que la parole répandait dans les temples, sur les théâtres, dans les jeux, dans les festins, à la tribune publique et dans les écoles de philosophes et des rhéteurs. La vie privée était soustraite au roman qui ne pouvait s'occuper que de ces désordres que la morale facile des Grecs tolérait, des aventures d'esclaves et de courtisanes, répétition indéfinie de peintures sans grand intérêt. La naïveté un peu factice de Longus, la froide élégance d'Héliodore qui charma pourtant la jeunesse de Racine, ont à peine relevé le caractère de ces ouvrages licencieux, par lesquels la Grèce esclave amusait la vieillesse dissolue de l'empire romain. La littérature du moyen âge fit sortir des mœurs chevaleresques une littérature plus originale et naturelle : ses paladins, ses dames, ses enchanteurs même avaient eu plus d'un modèle et ne manquaient pas entièrement de réalité. Malheureusement, les romans de chevalerie ne passèrent pas en même temps que les mœurs chevaleresques : ils se multiplièrent après eux, n'en gardant plus que le ridicule outré et flétri. C'est alors que Cervantes mit gaiement aux prises avec le bon sens et la facile raison les extravagances banales de la chevalerie errante, dans ses deux figures si passionnantes de *Sancho Pança* et *Don Quichotte*. La défaite du mauvais goût ne fut pas immédiate ni complète ; le chevalier se réfugia dans la bergerie ; la fadeur de la pastorale remplaça les folies de la chevalerie errante et créa une race de héros langoureux et fanfarons : les *Artamène* succédèrent aux *Amadis*. Il fallut l'effort de trois grands talents pour ramener le roman à la réalité. Mme de La Fayette et Scarron empruntèrent à un modèle commun, la vérité, ces traits, d'une délicatesse exquise chez l'une, d'une vérité grossière chez l'autre, qui distinguent la *Princesse de Clèves* et le *Roman comique*. Le Sage peignit un sujet plus vaste et d'un intérêt plus général : il créa le roman de mœurs, dont ses ouvrages offrent le plus parfait modèle. On vit alors chez tous les peuples le roman se renouveler aux sources de la vérité et de la nature, accueillant à la fois les méditations du philosophe et les conceptions du poète, tantôt retraçant les progrès naturels des passions dans une série de scènes fidèlement imitées du cours naturel de la vie, ou faisant naître une intrigue du développement et de l'opposition des caractères, tantôt ranimant la froide poussière du passé à l'aide de personnages et d'événements supposés. On ne saurait suivre le roman au XIXe siècle dans toutes les directions qu'il a prises, car il s'est multiplié et répandu dans le monde entier. Quant au point de savoir si le roman doit avoir ou non une portée morale, présenter un enseignement et proposer des exemples, les avis peuvent différer : mais il faut remarquer que les romanciers les plus illustres se sont efforcés de composer des œuvres d'art, sans se préoccuper de moraliser. A. Gazier et Ph. B.

Bibl. : Rohde, *Der griechische Roman und seine Vorläufer ;* Leipzig, 1876. — Schwartz, *Funf Vortræge ueber den griechischen Roman ;* Berlin, 1896. — Morillot, *le Roman en France depuis 1610 jusqu'à nos jours ;* Paris, 1893. — H. Koerting, *Geschichte des franzœsischen Romans im 17 Jahrhundert*, 1885. — Gilbert, *le Roman en France pendant le XIXe siècle ;* Paris, 1896. — Le Goffic, *les Romanciers d'aujourd'hui ;* Paris, 1896. — Albertazzi, *Romanzieri e romanzi del cinquecento e del seicento ;* Bologne, 1891. — Cuko, *Studj sul romanzo contemporaneo italiano ;* Zara, 1892. — Wolff, *Geschichte des Romans ;* Iéna, 1850. — Keiter, *Versuch einer Theorie des Romans*, 1876. — Scherer, *Die Anfänge des deutschen Prosa romans ;* Strasbourg, 1877. — Bodertag, *Geschichte des Romans in Deutschland bis zu Anfang des 18 Jahrhunderts ;* Breslau, 1876-84. — Spielhagen, *Beitræge zur Theorie und Technik des Romans ;* Leipzig, 1883. — Mielke, *Der deusche Roman des 19 Jahrhunderts ;* Brunswick, 1896. — Rehorn, *Der deutsche Roman ;* Cologne, 1890. — H. Gerschmann, *Studien ueber den modernen Roman ;* Kœnigsberg, 1894.

**ROMAN.** I. Linguistique (V. Romane, § *Littérature*).
II. Architecture (V. Romane, § *Architecture*).

**ROMAN.** Ville de Roumanie, ch.-l. du dép. de Roman, sur la rive g. de la Moldava, à 6 kil. de son confluent avec le Sereth. Séminaire datant de 1402. Grande foire le 6 août. Beau pont de fer sur la Moldava et remarquable église épiscopale de Sainte-Paraskève, datant de 1541.

**ROMAN.** Dép. de Roumanie borné par les dép. de Suciava (N.), Iassy et Vaslui (E.), Bakau (S.) et Niamtzo (O.), 58 kil. de long N. au S., et 46 kil. de large O. à E. ; 1.880 kil. q. ; 105.000 hab. Ch.-l. *Roman* (V. ci-dessous). Le dép. est baigné par le Sereth et son affluent droit la Moldava. Plaine fertile cultivée en céréales réputées ; quatre arr. : Moldava, Siretul-de-Sus, Siretul-de-Gios et Fundu. Il passe pour avoir été colonisé de très bonne heure par les Romains.

**RÔMAN.** Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville ; 321 hab.

**ROMAN** (Jean-Baptiste-Louis), sculpteur français, né à Paris le 31 oct. 1792, mort à Paris le 11 févr. 1835. Ses études artistiques, assez obscures, ne le mirent en valeur qu'en 1812, lorsqu'il se présenta au concours de Rome (*Aristée déplorant la perte de ses abeilles*). Il n'y recueillit que le second prix, le Dijonnais Rude ayant obtenu le premier. Mais, en 1814, il entra à l'Ecole des beaux-arts

où, sous la direction de Cartellier, il put remporter le premier grand prix (1816), avec *Ulysse et Ajax envoyés vers Achille par Agamemnon*. De retour de Rome, il exécuta plusieurs commandes qui figurèrent au Salon de 1824 : *Saint Victor* (église Saint-Sulpice), *Sainte Flore* (église Saint-Germain des Prés), *Entrée de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême dans Madrid*, bas-relief (arc de triomphe du Carrousel), *la Terre et l'Eau*, bas-relief (cour du Louvre) ; à celui de 1827 : *la Mort d'Euryale et de Nisus* (musée du Louvre), un buste du *Peintre Girodet-Trioson* (Institut de France), *la Prudence* (palais de la Bourse). On peut placer, à cette date, un beau trait à la louange de Roman : il avait appris que son ancien condisciple et ami *Rude* (V. ce nom) vivait à Bruxelles, où il s'était volontairement exilé après les Cent-Jours, dans une fière pauvreté. Il courut en Belgique, représenta au grand artiste qu'il devait son talent à la France, la gloire que sa patrie lui réservait, le convainquit, organisa son retour et nous rendit ainsi celui qui devait contribuer le plus à instaurer la statuaire française contemporaine. Au Salon de 1831, Roman exposa *la Baigneuse*. L'année même il était admis à l'Institut, au fauteuil de Lesueur. Moins habile qu'un Falconnet, moins élégant qu'un Pajou, son art l'emportait encore en ce qu'il s'était imprégné fortement de l'éclectisme classique inspiré par Louis David à sa génération. Son marbre *l'Innocence*, qui est au musée du Louvre, en est la formule parfaite. On possède encore de Roman : une *Jeune vierge* (Grand Trianon), *la Pêche et la Chasse* (cour du Louvre), *les Arts et les Sciences*, bas-relief pour la vieille Sorbonne, *l'Etat-major de l'armée d'Espagne*, bas-relief, au château de Villeneuve-l'Etang, *la Garonne*, placée à l'ancienne fontaine de la Bastille, un *Monument à la mémoire de Romain Desèze* (église de la Madeleine), un *Monument élevé aux victimes de Quiberon* (en collaboration avec Petitot). Il avait laissé à l'état d'ébauche un *Caton d'Utique* (musée du Louvre), qui fut achevé par Rude. E. Plouchart.

Bibl. : Ramen fils, *Discours aux funérailles de Roman*; Paris, 1835. — Petitot, *Discours de réception à l'Académie des beaux-arts* ; Paris, 1835.

**ROMANA** Valeria. Ville antique de Hongrie (V. Pozega).

**ROMANCE.** I. Musique. — Ce terme désignait autrefois une mélodie simple, divisée par couplets, assez courte et dans un seul mouvement. Tandis que l'air proprement dit affectait alors une structure savante et se composait de plusieurs mouvements différents, tous assez longs et reliés par quelques mesures de récitatif, la romance n'était autre chose qu'une phrase musicale toute unie et sans aucun développement. Les ornements et la virtuosité en étaient bannis, l'expression en devait être tendre, un peu mélancolique, gracieuse et naturelle. Aujourd'hui, le mot est moins employé et son sens n'est plus tout à fait le même. On réserve le nom de romance aux morceaux de chant conçus dans l'ancienne forme mélodique, plus simple et plus régulière que celle de la plupart des pièces modernes, qui retiennent généralement quelque chose du style dramatique en faveur de nos jours. Les accompagnements des romances sont aussi moins savants, moins symphoniques. Les formules courantes et faciles s'y emploient volontiers. En un mot, pour les compositeurs modernes, le mot se prend plutôt en mauvaise part ; il sert à désigner une de ces compositions fades et sans couleur, de conception et d'écriture un peu banales, sans nulle recherche d'originalité ou d'élégance.

II. Littérature espagnole. — Le mot romance, en Espagne, a servi depuis le moyen âge à désigner certaines pièces littéraires. Primitivement, il désignait les œuvres écrites en langue vulgaire. Plus tard, il fut appliqué spécialement aux poèmes de chevalerie et d'aventures (par exemple, le *Poème d'Apolonio*) ; enfin il remplaça le mot *cantar* ou *cantar de gesta* appliqué de préférence, dans les documents antérieurs au xv^e siècle, aux chansons populaires d'un caractère narratif et héroïque. C'est ce dernier sens qui a pris le dessus, bien qu'il se soit étendu depuis le xv^e siècle à des pièces mêlées d'éléments lyriques sous l'influence des poètes érudits qui cultivèrent beaucoup la *romance*. C'est pour cela que dans les groupes formés par les critiques modernes, on trouve à côté des romances historiques, chevaleresque, héroïques, des romances bucoliques, picaresques, etc. En même temps, la mesure de ce genre de composition ayant été fixée, le mot en vint aussi à désigner techniquement les compositions en vers de huit syllabes, alternativement assonancés, quel qu'en fût le sujet. Mais c'est dans l'acception de *cantares de gesta* que le mot *romance* a été particulièrement employé par Grimm, Huber, Wolff, Durán et tous les historiens modernes de la littérature espagnole. Bien qu'on puisse affirmer l'existence de *romances* aux siècles les plus reculés du moyen âge espagnol, aucun spécimen pur de cette ancienne poésie populaire n'est arrivé jusqu'à nos jours, et les *romances* qu'on dit « vieux » ne dépassent pas le xv^e siècle. Le plus ancien daté semble être celui du *Cancionero* de Lope de Stúñiga (1448), publié par Gayangos dans l'édition espagnole du Ticknor (1859, vol. I,). Au xv^e et au xvi^e siècle, les imitations et les retouches des vraies *romances* populaires furent très en faveur chez les poètes érudits de la renaissance castillane. Ces romances du xv^e, xvi^e et même du xvii^e siècle, conservées tantôt sur des feuilles détachées (*pliegos sueltos*), tantôt dans des recueils poétiques, dans des pièces dramatiques ou dans la tradition orale (*folk-lore*) de certaines localités de la péninsule (par exemple les Asturies), participent assez aux qualités de la primitive poésie épique castillane pour être considérées comme le spécimen le plus remarquable de la littérature populaire de l'Europe.

Les critiques modernes discutent sur la forme métrique originelle des romances. Durán, Wolf et autres tiennent pour le mètre de huit syllabes ; Grimm et Milà, Pidal, Dozy et d'autres encore pensent qu'il était de seize, semblables aux alexandrins. Menéndez y Pélayo, le dernier collectionneur de romances, incline vers cette dernière opinion.

Bibl. : Littérature espagnole. — Durán, *Romancero general*; Madrid. 1849, 2^e éd., vol. I. — Du même, *Romancero de romances caballeres cos é históricos*; Madrid, 1832, discours préliminaire. — Pidal, Préface à son édition du *Cancionero de Baëna*. — Ticknor, *Historia de la lit. esp.*, éd. castillane, vol. I. — Wolf et Hofmann, *Primavera y flor de romances*; Berlin, 1856. — Milà, *De la Poesia heróico-popular española*; Barcelone, 1874. — R. Menéndez-Pidal, *la Leyenda de los infantes de Lara*; Madrid, 1896. — Du même, *Notas para el romancero del conde Fernán Gonzalez*, dans le vol. I du *Homenaje à Menéndez y Pelayo*; Madrid. 1898. — J. Menéndez-Pidal, *Poesia popular, Colección de los viejos-romances que se cantan por los asturianos*; Madrid, 1885. — M. Menéndez, y Pelayo, *Antologia de poetas liricos cas tellanos* ; Madrid, 1899-1900, vol. VIII. IX et X.

**ROMANCERO.** Mot dérivé de *romance* et désignant des recueils de ce genre de poésies. Primitivement, les *romances* étaient conservées par la tradition orale. Plus tard, quand on commença à imprimer, on employa la forme des feuilles détachées (*pliegos sueltos*), plus accessible au peuple. Enfin, on fit des recueils qui renfermèrent d'abord divers genres de poésies, telles que le *Cancionero* de Juan Fernandez de Constantina (qui contient seulement 23 *romances*), celui de Hernando del Castillo et celui de l'infant don Juan Manuel († en 1347), qui nous est connu seulement par la notice d'Argote de Molina (dans le *Conde Lucanor*) ; plus tard (xvi^e s.) les recueils sont composés exclusivement de romances. De ceux-ci le plus ancien est le *Cancionero de romances*, imprimé à Anvers, sans date, par Martin Nuncio. Une nouvelle édition, avec des changements notables, parut en 1550, et elle a été la base de toutes les réimpressions successives. La même année, l'imprimeur Esteban G. de Nájéra donnait à Saragosse une *Silva de romances*, dont on ne connaissait jusqu'ici que la première et la seconde partie, mais dont la troisième vient d'être trouvée. Dérivant, comme le *Cancionero* de 1550, de celui publié par

Nuncio, la *Silva* offre pourtant un texte plus pur et plus proche de l'édition primitive; elle fut réimprimée plusieurs fois, notamment à Barcelone (éd. de 1550, 1557, 1582, 1617). Ces trois premiers recueils furent suivis au XVIe et au XVIIe siècle par d'autres généraux (comme ceux de Lorenzo de Sepúlveda, de Alonso de Fuentes et de Juan de Timoneda, etc.), ou spéciaux, tels que le *Romancero é historia del muy valeroso caballero el Cid Ruy Diaz de Vivar* de Juan de Escobar (1612); ils sont généralement formés de romances érudites, artificielles, qui de plus en plus, s'écartent des types originaux et primitifs. On en trouvera le catalogue dans les ouvrages très connus de Durán et de Wolf. En 1602 parut la première partie d'un *Romancero general*, qui se termina en 1614 par une seconde partie, et des additions : c'est un des recueils les plus considérables. De nos jours ont été publiées les meilleures collections des *romances*. Ce fut d'abord Grimm avec sa *Silva de romances viejos*, puis Durán avec ses deux *romanceros*, surtout le *romancero general;* enfin, Wolf et Hofmann avec l'admirable *Primavera y flor de romances*. Durán a donné aussi un romancero dans les vol. X et XVI de la Bibliothèque de Rivadeneyra. Milá a formé un *romancero del Cid* (Barcelone, 1885) et a recueilli le premier les romances catalanes qui ne comptent pas dans les recueils précédents (*Observaciones sobre la poesia popular, con muestras de romances catalanes ineditos*, suivies d'un *Romancerillo catalán*, vol. VI, des *Obras completas del Dr. D. Manuel Milà;* Barcelone, 1895, pp. 1-152). En 1899, Menéndez y Pelayo a réimprimé la *Primavera* de Wolf dans les vol. VIII-IX de son *Antologia de poetas liricos castellanos*, et il compte faire suivre ce volume d'autres renfermant des *romances* nouvelles, découvertes postérieurement aux travaux de Wolf, et d'une étude critique. Ce sera, sans doute, l'édition capitale du *romancero*. R. A.

Bibl. : Durán, *Romancero general*, vol. I : *Catálogo de pliegos sueltos impresos en el siglo XVI;* vol. II : *Catálogo de los documentos*. — Alcalá Galiano, Notes à l'introd. du *Romancero* de Depping. — Wolf, Additions et notes à l'éd. allemande du *Ticknor*. — Du même, *Ueber die Romanzen-Poesie der Spanier*, dans les *Annales lit. de Vienne*, t. CVXII. — Voyez aussi l'article sur le *Cancionero* sans date, publié au *Bulletin* de l'Acad imp. de Vienne, vol. X, avec le titre de *Zur Bibliographie der Romanceros*. — Du même, préface à la *Primavera y flor de romances*, note 36, p. LXXXI de l'éd. espagnole de 1899. — M. Menéndez y Pelayo, *Advertencia* du vol. VIII de l'*Antologia de poetas liricos;* Madrid, 1899.

**ROMANCHE.** Rivière des Alpes françaises (V. Alpes [Hautes-], t. II, p. 475, et Isère, t. XX, p. 993).

**ROMANCHE** (Linguist.) (V. Romane, § *Littérature*, et Suisse).

**ROMANE.** I. LITTÉRATURE. — **Langues romanes.** — On appelle ainsi les langues issues du latin ou plutôt les langues représentant l'état auquel est parvenu actuellement par son évolution continue le latin parlé par le peuple. Cette dénomination relativement récente est usitée surtout depuis que Diez s'en est servi dans sa *Grammatik der romanischen Sprachen*. Avant Diez, Raynouard avait employé également ce mot *roman*, mais dans un autre sens : il supposait dans son *Choix des poésies originales des Troubadours*, 1816-1821, que le latin n'avait pas donné directement naissance aux idiomes romans actuels, qu'il y avait eu un intermédiaire entre le latin et les langues romanes actuelles, que cet intermédiaire était la langue romane et que cette langue romane s'était conservée avec le plus de pureté dans le midi de la France. On trouve encore à côté de ce nom de *langues romanes* ceux de *langues latines*, *novo-latines*, *néo-latines*. Cette dernière expression est plutôt employée par les philologues italiens.

A l'époque des invasions et des établissements germaniques, le nom de *Romani*, que portaient les habitants de l'ancienne Rome, était peu à peu devenu celui des habitants, parlant latin, d'une partie quelconque de l'Empire romain, quelle que fût leur nationalité primitive, particulièrement par opposition aux étrangers et surtout aux Allemands. Sur ce nom des habitants de l'Empire, on en fit un pour l'Empire même, qui fut alors la *Romania*. La *Romania*, c'était le *Romanum imperium* et même le monde romain, la civilisation romaine. Cette expression est restée en usage jusqu'aux Carolingiens. La *lingua romana* désigna le latin parlé par les *Romani*, et de *romana* ou *romanica* se dériva l'adjectif *romanicus* qui donna à son tour l'adverbe *romanice* signifiant : « dans la langue des *Romani* ». *Romanice* engendra, par l'évolution naturelle, le latin impérial *romancium*, propre, particulier aux *Romani*, etc.; enfin, de ce *romancium* se développa notre mot français *romans*, aujourd'hui *roman* (dont le féminin ancien *romance* a été remplacé par le féminin analogique *romane*), l'italien *romanzo*, l'espagnol *romance*, le ladin *romansch* ou *roumanche*, le roumain *roman*. L'espace occupé aujourd'hui par les langues romanes est extrêmement étendu : tout l'Occident et une partie de l'Orient de l'Europe, une grande partie de l'Amérique.

Les Romains, en fondant leurs colonies, y laissaient un nombre considérable de soldats qui parlaient latin ; la langue latine pénétrait naturellement — et d'une façon presque générale — dans les divers pays colonisés par les Romains et y remplaçait la langue parlée avant la conquête. Cela ne veut pas dire que le latin ait supplanté très rapidement et partout la langue de tous les pays que Rome avait conquis. Dans l'Italie ancienne même le latin ne régnait pas en maître absolu. La latinisation fut très rapide en Portugal et en Espagne ; Strabon nous dit que les habitants de la Bétique avaient oublié leur langue maternelle. En Gaule, le ligure, le grec, l'ibérien, le celte disparurent aussi d'une façon assez rapide. Le grec dans le Sud et le celte dans le Nord furent les deux idiomes qui offrirent le plus de résistance. Par suite de certaines circonstances historiques et commerciales, le grec fit longtemps une forte concurrence au latin. Un auteur latin nous dit que les Marseillais parlaient trois langues: *græce*, *latine* et *gallice*. La Suisse fut dans la partie la plus voisine de la Gaule et de l'Italie fortement latinisée. En Angleterre, on ne peut savoir au juste quels furent les effets de la conquête romaine : l'invasion saxonne du milieu du Ve siècle permet toutes les hypothèses, sans qu'on puisse en légitimer aucune. Le Nord de l'Afrique fut latinisé dès l'an 146 avant J.-C., et le latin y persista jusqu'en 647 environ, époque où l'invasion des musulmans mit fin à la puissance romaine. Enfin, en Orient, les idiomes vulgaires ont cédé au latin : le grec seul lui a résisté toujours victorieusement. D'ailleurs, partout où le latin se heurta à des langues étrangères, il subit une décomposition qui altéra profondément son caractère et il ne commença à se développer indépendamment dans chaque région qne lorsque les invasions des Barbares rompirent le lien commun qui avait uni toutes les parties de l'Empire.

Populations et langues romanes — *Groupe oriental.* Les Roumains, qui se divisent en Daco-Roumains, en Macédo-Roumains et en Istro-Roumains, sont absolument isolés des autres populations romanes. D'après les textes, il résulte que c'est au XIVe siècle que des Valaques, venant de l'Epire ou de la Macédoine, ont atteint le Nord de l'Adriatique. Les Valaques du Nord et ceux du Sud du Danube sont de même origine au point de vue linguistique. Aussi nous trouvons-nous en face d'une question insoluble à propos de l'origine de ces deux groupes ; question qui se pose ainsi : les habitants des deux groupes roumains remontent-ils indépendamment l'un de l'autre à l'époque romaine? Ou bien ces deux groupes ont-ils été d'abord réunis pour n'en former qu'un seul et se sont-ils ensuite trouvés séparés par les circonstances? Tout ce qu'on peut dire, c'est que si les groupes du Nord et du Sud ont été séparés, ils ne l'ont pas été longtemps, car leurs langues sont extrêmement semblables. Une autre remarque qui complique

cette question, c'est que la Dacie de Trajan ne correspond pas à la Valachie et à la Moldavie. Il est impossible, en l'état des choses, de donner une solution satisfaisante à cette question.

*Groupe occidental.* Il est limité : au N., par la Manche et une ligne horizontale traversant la Belgique, de Gravelines à Eupen ; à l'O., par l'océan Atlantique ; au S., par la Méditerranée ; à l'E. par une ligne verticale allant de Eupen aux Alpes et par la côte occidentale de l'Adriatique. Çà et là il y a, bien entendu, quelques enclaves où les anciens idiomes n'ont pas été remplacés par un idiome roman.

*Ladin.* Dans le Nord et dans le Sud du canton des Grisons nous trouvons le *ladin*, appelé encore *roumanche* ou *romanche*. Il comprend la série d'idiomes romans, qui, suivant la courbe des Alpes, va des sources du Rhin antérieur jusqu'à la mer Adriatique. D'après Ascoli (*Archivio glottologico italiano*, I, 1), on peut diviser cette série en trois parties qui sont : 1° la partie *occidentale*, qui se compose de tous les dialectes romans des Grisons, en dehors des dialectes italiens ; 2° la partie *centrale*, qui embrasse les variétés ladines *tridentino-occidentali*, et le groupe ladin *tridentino-orientale* et *alto-bellunese ;* 3° la partie orientale ou le Frioulan. Le ladin est donc aujourd'hui fortement morcelé. Autrefois il formait une ligne ininterrompue qui descendait bien plus au S. : il allait du Vorarlberg jusqu'à Venise, et on retrouve encore de ses traces dans l'île de Chioggia.

*Italien.* C'est le nom donné à la langue littéraire et aux dialectes usités dans la péninsule des Apennins, dans le canton suisse du Tessin, dans le Tirol méridional, sur les côtes de la Dalmatie, en Corse, en Sicile, en Sardaigne. On désigne par ce mot un des idiomes romans parlé dans la Toscane et qui est devenu la langue littéraire, administrative et officielle de l'Italie tout entière. Mais on y comprend aussi, et d'une façon abusive, une série de dialectes qui jusqu'ici ont été le mieux classés par Ascoli (*Archivio glottologico italiano*, VII et suiv.) Il distingue : 1° les dialectes *gallo-italiens* (ligures, piémontais, lombards, émiliens, sardes) ; 2° *vénitien* avec le *corse*, le sicilien, le napolitain et l'ombrien, et il fait un groupe à part pour le toscan qu'il appelle la langue littéraire des Italiens. Il faut éliminer d'Italie certaines enclaves où il y a encore des survivances de langues apportées à diverses époques : allemand, grec, provençal, albanais, etc.

*Espagnol.* Les Celtes et les Ibères, les Cantabres, les Wascons habitèrent l'Espagne. Des derniers, il reste ce qu'on appelle le basque, qui est parlé dans les provinces de Guipuscoa, de Biscaye, une partie de la Navarre et d'Alava : abstraction faite du basque, l'Espagne comprend l'*aragonnais* au N.-E., l'*asturien* au N., le *léonais* au S., le *castillan* au centre, l'*andalou* au S. Au N.-E., on parle également le *catalan* qui doit être plutôt considéré comme une variété du provençal et dont nous parlerons quand il sera question de la France.

*Portugais.* Le Portugal et la Galice, ainsi que les îles Açores, parlent des langues fort analogues, connues sous le nom de *portugais* et de *galicien*. Le portugais proprement dit comprend : le portugais *septentrional*, entre le Douero et le Minho ; le portugais *méridional*, au S. de Mondego. Le portugais a une riche littérature, mais il n'y a pas de littérature galicienne.

*Français.* Il comprend deux séries d'idiomes romans: 1° les idiomes *français* ; 2° les idiomes *provençaux*. Le latin populaire des Gaules fit tout d'abord disparaître le celtique. Le breton parlé actuellement dans le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan, a été importé au milieu du v^e siècle par des habitants de la Grande-Bretagne ; il se perd de plus en plus. Une autre langue non romane qui disparaît aussi à grands pas, c'est le basque (Basses-Pyrénées). La disparition du celtique a profondément surpris les historiens qui ne se sont pas rendu compte de l'état où se trouvait la Gaule en 53 av. J.-C., au moment de la conquête de la Gaule par César, et qui parlent d'une *nationalité gauloise :* cette nationalité n'existait pas. Il n'y avait en Gaule que des tribus toujours en guerre les unes contre les autres. Lorsque le soulèvement de 53 eut lieu, un tiers seulement de la population y prit part. Les Gaulois n'offraient aucune force de cohésion capable de résister à la politique romaine. Rome étendit ses privilèges et ses droits de cité à la Gaule, comme aux autres provinces qu'elle avait conquises, jusqu'au jour où Caracalla décréta Romains tous les sujets de l'Empire. Par les grandes voies qui relièrent la Manche à la Méditerranée, les Pyrénées au Rhin, les Alpes à l'Atlantique, par les cirques, les théâtres, les temples, les thermes, les monuments de toute sorte, la romanisation devint très rapide. Sous Auguste, 1.200 hommes suffisaient à garder la Gaule. Le latin conquit d'abord les villes, puis les campagnes et ne s'arrêta que devant le *grec* qui subsista à Marseille jusqu'au 1^er siècle, le *bas-allemand* dans les Flandres, le *haut-allemand* dans l'Alsace-Lorraine, le *gallois* dans la Basse-Armorique. — Les limites du gallo-roman sont les suivantes : la ligne part de Gravelines, longe le Nord, passe à Merville, Steenwerck, Nieppe, suit la Lys et entre en Belgique. Le *flamand* se parle dans l'arr. de Dunkerque, Bergues et les villages environnants, et à Hazebrouck. En Belgique, la ligne pénètre dans la Flandre occidentale et laisse au français Mouseron, Luighes, Hersant, Dottignies, Espierre, suit la limite frontière commune de la Flandre orientale et du Hainaut, passe sous Lessines, Enghien, pénètre dans le Brabant, coupe Saintes, Tubize, Braine-le-Château, Wauthier-Braine, Braine-l'Alleud, Waterloo, la Hulpe, Wawres, Archennes, Bossut, Beaurechain, l'Ecluse, Jodoigne, le N.-O. de Liège (où elle laisse Houtain-l'Evêque au flamand), Tongres, Orange, Herstappe, Roclenge, Bapenge, Wonck, Ebers-Emael, Lanaye, la Meuse à Visé, Aubel, Eupen, l'Amblève, Malmédy, Sourbrordt, Faymontville, Oudenval, Ligneuville, Pont, Saint-Vith, Oberbeslingen, Martelange, Arlon, Longwy. Le français parlé dans cette vaste région est le *wallon* qui se distingue en *wallon* de Tournai, *wallon* de Mons, *wallon* de Liège, *wallon* de Namur. A Longwy, la ligne tourne à l'E., suit la frontière du Luxembourg, coupe Fensch, Thionville, la Nied, Remilly, le Rottenbach, Morhange, Metz, Briey, Albedorf, Dieuze, Lorquin, Sarrebourg, le mont Donon, Winsch, Lützelhausen, Liepvre, suit la frontière, passe entre Pontroye et Schlierbach d'un côté, Kayserberg de l'autre, laisse Turckheim à l'allemand, passe à Münster et suit la frontière jusqu'à la Suisse, coupe Masseraux, la Chapelle, Dannemarie, Staueth, Pfeffershausen, Lützel, et pénètre en Suisse, coupe Laufen, Soleure (canton), Berne (canton) jusqu'au lac de Brienne, longe le lac Morat, traverse Fribourg (canton), le mont de la Berra, le S. de Berne (canton), le Wildstonbel, Sierre, le col du Valais, suit la frontière italienne jusqu'à la Savoie, longe le Piémont et arrive à Menton. La Méditerranée forme la limite du gallo-roman jusqu'aux Pyrénées. Là se trouve le *catalan* (V. Espagne). La limite du catalan suit en France les cantons des Pyrénées-Orientales (département), pénètre à Quérigut, franchit les Pyrénées, occupe en Espagne Girone, Barcelone, Tarragone, Lerida, Castillon de la Plana, Valence, Alicante et les Baléares. A Lescun la ligne du gallo-roman rencontre le *basque* qui est limité par les localités suivantes : Saint-Engrace, Haux, Tardets, Esquiule, Arrast, Arone, Etcharry, Domezain, Arberats, Camai-Mixe, Icharve, Bardos, Agherre, Briscous, Urcuit, Lahonce, Saint-Pierre-d'Imbe, Arbonne, Bidart. Le littoral de Saint-Pierre d'Imbe à Bidart est roman. Le dialecte *gascon* entoure le basque, et on parle français dans les villes. La limite longe ensuite l'Océan et atteint la Bretagne. Entre le français et le *bas-breton*, elle part des bouches de la Vilaine, coupe Elven, Plaudren, Saint-Jean-Brévelay, Moréac, Naizin, Noyal-Pontivy, laisse à gauche Mûr, Saint-Mayeux, Coray, Saint-Fiacre, coupe Plouagat, Plélo, Plourhan, rejoint la Manche, enclôt

les îles normandes (Jersey, Guernesey, Aurigny, Sercq) et rejoint la frontière flamande à Gravelines. — L'ensemble des dialectes gallo-romans se divise en deux parties : les dialectes de langue d'*oc* et ceux de langue d'*oïl*, ou plutôt le *français* ou le *provençal*. En effet, la distinction entre le mode d'affirmation des langues romanes avait porté Dante à faire une distinction entre les langues qui affirment en disant *oc*, celles qui affirment en disant *oïl* et celles qui affirment en disant *si*. Ce critérium est bien faible, mais l'autorité de Dante lui a donné un tel prestige que bien des savants s'en servent encore actuellement. D'ailleurs, toute division de ce genre est artificielle : on ne peut se servir de ces distinctions que pour la commodité de l'exposition ; si elles correspondent à des besoins géographiques ou à des raisons historiques, elles ne sont guère fondées au point de vue linguistique (V. Patois). Ce qui existe réellement ce sont des traitements différents du latin dans les diverses régions de chaque domaine du roman, et les distinctions qu'on peut faire au point de vue linguistique doivent reposer sur un fait précis qui sert de base : par exemple on peut distinguer le traitement de *a* tonique libre latin dans les différentes parties du groupe gallo-roman, celui du *c* + *a* dans les mêmes conditions, etc. Le nom de *français*, désignant primitivement le parler de l'Ile-de-France, on a appliqué peu à peu le nom de *français* à tous les dialectes qui entouraient le *français*. Et comme celui-ci était le français de la cour royale, le dialecte parlé ainsi eut la prééminence sur tous les autres et finit par s'imposer à tout le N. de la France, après avoir été graduellement imposé à l'aristocratie et à la littérature. Dans le S. de la France, il n'en était pas de même : aucun des dialectes écrits n'avait plus de valeur et ne pouvait prendre plus de valeur officielle qu'un autre, et si nous désignons le gallo-roman du Sud par le mot *provençal*, c'est pour des raisons historiques d'abord, et ensuite, et surtout, à condition d'expliquer ce qu'on entend par cette dénomination. Le nom de *provençal* est à l'origine un mot dérivé de *Provincia* [*romana*]. Raimon Feraut, qui composa au xiv^e siècle une vie de saint Honorat de l'île de Lérins, s'excuse de la faiblesse de son style et dit qu'il ne sait pas écrire *lo dreich provençal*. Hugh Faidit (1230) donne à une grammaire le titre de *Donatz proensals* et parle de *lo vulgar proensal*. Les étrangers surtout désignaient de ce nom d'une façon assez vague les dialectes du midi de la France. Et, en somme, si l'on se rappelle que le latin *Provincia* désignait originairement le S. de la Gaule, des Alpes jusqu'à Toulouse et jusqu'aux Pyrénées, et qu'au moyen âge le Sud désignait non seulement la Provence proprement dite, c.-à-d. les départements actuels des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes, du Var, des Bouches-du-Rhône, mais encore une partie considérable du Languedoc et autres pays adjacents, on peut dire que l'expression *provençale* est supérieure à toutes celles dont on s'est servi jusqu'ici (*languedoc*, *auvergnat*, *limousin*, etc.).

*Dialectes gallo-romans*. Bien des divisions ont été proposées pour le groupe dit *français*. Roger Bacon (*Opus majus*, III, 44) distingue quatre dialectes : le *français*, le *picard*, le *normand* et le *bourguignon*. G. Fallot distingue le *normand*, le *picard* et le *bourguignon*. Il est inutile de citer les autres essais de classification, et on doit se borner à énumérer les dialectes d'après leur position géographique. Les variétés du français du Nord examinées à ce point de vue sont les suivantes : le *wallon* dans les limites indiquées ci-dessus, le *bourguignon*, le *lorrain*, le *picard*, le *normand*, qui détacha en Angleterre au xi^e siècle l'*anglo-normand*, le *poitevin*. Quant au provençal, il peut se distinguer en *gascon* (Basses-Pyrénées, sauf région basque, Hautes-Pyrénées, Landes, sud de la Haute-Garonne, Gers, Gironde), en *languedocien*, *limousin*, *provençal* proprement dit, *dauphinois*, *savoyard*, dialectes de la Suisse *romande*. Ascoli a cru découvrir un groupe dialectal important qu'il appelle le *franco-provençal* et qu'il décrit ainsi dans ses *Schizzi franco-provenzali* (*Archivio glottologico italiano*, III, 61-62) : « Cette série de patois s'étend en France dans la partie septentrionale du Dauphiné (dép. de l'Isère) ; de là elle passe le Rhône en suivant une double direction : vers l'O. pour occuper une partie et peut-être la plus grande partie du Lyonnais, et vers le N. pour embrasser la partie méridionale de la Bourgogne (dép. de l'Ain) ; puis elle semble, en suivant une ligne longitudinale, pénétrer, non sans souffrir bien des dommages, entre le français à l'E. et à l'O., pour traverser la Franche-Comté tout entière et entrer dans le territoire lorrain (partie des dép. du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône et des Vosges). En France, la Savoie est aujourd'hui toute franco-provençale ; et dans la Suisse, les dialectes propres des cantons de Genève, de Vaux, de Neufchâtel avec un petit espace de celui de Berne (entre le Jura et le lac de Vienne), de la plus grande partie du canton de Fribourg et de la partie occidentale du canton du Valais sont tous franco-provençaux. En deçà, des Alpes, enfin, les dialectes romans qui sont propres à la vallée d'Aoste et au val Loana appartiennent aussi à ce système » (V. Patois).

*Expansion des langues romanes en dehors de l'Europe*. L'italien et l'espagnol se parlent dans la République Argentine. Le français a été transporté au xvi^e siècle dans l'Amérique du Nord où il est représenté par 50.000 âmes dans la Louisiane, 100.000 dans la Nouvelle-Ecosse, et environ 2.500.000 au Canada. Dans les Antilles, il a formé avec l'africain des nègres un mélange appelé créole. En Afrique, l'île Maurice est demeurée française de langue; les côtes de l'Algérie deviennent de plus en plus françaises, malgré la concurrence faite à notre langue par l'italien et l'espagnol. Ce n'est d'ailleurs qu'une restitution à la *Romania* des côtes de la Méditerranée. Le catalan se parle dans l'île de Cuba et dans la République Argentine, concurremment à l'italien et à l'espagnol. L'espagnol est parlé dans l'Amérique du Sud par 20.000.000 d'habitants ; il a été parlé dans l'Amérique centrale, le Mexique, une partie de la Californie et du Texas, les îles Philippines, les Canaries, les îles d'Annobon et de Fernando-Po, les îles Marianne, Palaos et Carolines. Le portugais a été transporté dans les Indes, en Afrique, dans la Guinée méridionale, dans les îles Açores, dans le groupe de Madère, dans les îles du Cap Vert, du Prince et de Saint-Thomas, au Brésil. La plupart des langues romanes parlées dans les colonies extra-européennes présentent avec les langues des métropoles des différences notables. Ces différences sont surtout remarquables pour le français du Canada qui s'est développé dans une autre direction que le français de France.

Philologie romane. — La philologie romane est la science qui s'occupe des rapports des langues romanes entre elles et qui expose leur développement du latin vulgaire depuis la conquête romaine jusqu'à nos jours. Elle débute nécessairement par l'étude du *latin vulgaire*, comprend ensuite celle du *lexique*, de la *grammaire* (*phonétique*, *morphologie*, *syntaxe*), et l'histoire des premiers monuments des langues qui n'ont d'intérêt qu'au point de vue philologique.

1° *Latin vulgaire*. L'existence d'une langue populaire à côté d'une langue savante, de la langue employée dans les livres par les écrivains classiques, n'a rien qui doive étonner. Cela ne veut pas dire que les deux langues ne se pénètrent pas mutuellement, qu'il y ait forcément deux langues dont l'une soit incompréhensible à l'autre. Evidemment il y avait facilité pour un Romain instruit à comprendre le latin d'un paysan ou d'un soldat : la réciproque ne serait peut-être pas si sûre. Le latin populaire a son existence prouvée indirectement par la communauté des faits phonétiques et morphologiques des diverses langues romanes et directement par les témoignages histo-

riques. Cicéron écrit par exemple (*Ad fam.*, IX, 21) : *Veruntamen quid tibi ego in epistulis videor? Nonne* plebeio sermone *agere tecum? Quid enim simile habet epistula aut judicio aut contioni ?... epistulas vero cotidianis verbis laxere solemus.* Bien des écrivains nous donnent les expressions: *lingua* laica, *lingua* rustica, *lingua* vulgaris, *lingua* plebeia, *lingua* militaris. Ces diverses expressions doivent être interprétées sans exagération et ne doivent jamais faire croire à l'existence de deux langues nettement séparées. D'ailleurs, par sa nature même le latin vulgaire nous est presque inconnu. Le *Vokalismus* de Schuchhardt (*Vok. der Vulgärlateins*, 1866-1869) n'est pas suffisant: il faudrait recueillir toutes les inscriptions, toutes les médailles éparses çà et là sur le territoire de la *Romania* et écrites en *roman* pour dresser un inventaire complet de tous les fragments du latin vulgaire du Ier au Ve siècle environ. On a signalé également les fautes qui se trouvent dans les manuscrits comme des traces de latin vulgaire : c'est une source bonne, mais à condition d'y recourir avec prudence. C'est ainsi qu'on ne peut tirer de la Bible une étude du latin vulgaire, mais qu'on en peut tirer une du bas-latin. Les *formules* sont à la limite du latin vulgaire et du bas-latin, parce qu'elles étaient écrites pour être comprises par des gens qui ne comprenaient que le langage parlé. Le bas-latin de l'époque mérovingienne est en effet presque entièrement calqué sur la langue parlée ; mais les Pères de l'Eglise écrivent assurément un *bas-latin littéraire*. Il suffit de comparer n'importe quel passage d'un livre quelconque de l'Eglise à la première formule venue pour se rendre compte de la différence. Derrière ces formes barbares l'induction permet de découvrir des formes parlées dont il ne reste aucun monument. Il faut, en outre, rechercher dans les comédies de Plaute, de Térence, dans les satires de Pétrone, de Perse, et dans celles d'Horace, les locutions parlées dont beaucoup retrouvent leurs correspondantes dans les différentes langues romanes actuelles. Quand on s'occupe des auteurs bas-latins, il faut toujours, pour trouver le latin vulgaire dont ils se servent, partir de cette idée qu'ils n'ont jamais voulu écrire le latin parlé, qu'ils se sont toujours proposé comme modèle le latin écrit, sinon le latin classique, et qu'il est bien hasardeux de chercher le latin parlé sous ce latin écrit. Pour les *formules*, le travail est plus simple. Voici quelques exemples qui nous donnent de ce latin une idée très nette : *Qualiscumque a quemcumque epistolas de nomine nostro manus nostras firmatas*, *ostensas fuerint... vacuas permaneant* (Rosières, *Formules*, CXXIX) — *Vendedi ad illo campello ferente modius tantus* (Id., *Ibid.*, CCLLXXX). — De ces deux exemples de bas-latin nous pouvons tirer une foule d'observations qui doivent avoir également trait au latin vulgaire, parce qu'elles correspondent à des faits supposés par le développement de langues romanes. Le nominatif féminin pluriel a disparu pour faire place à l'accusatif : *epistolas fermatas ostensas fuerint ;* l'ablatif fém. plur. a également disparu devant l'accusatif : *manibus nostras. Vendĕdi* a remplacé *vendidi* ; les prépositions remplacent les cas, parce que les désinences casuelles sont la plupart du temps atones : *de nomine* au lieu de *nominis* ; *ad illo* au lieu de *illi ;* l'*m* de la désinence-*um*, -*em*, avait disparu, et *o* se confondait avec *u* : *illo*, *campello*, *ferente*, *modius*, *tantus* au lieu de *illum*, *campellum*, *ferentem*, *modios*, *tantos* ; le diminutif remplace le positif : *campello* au lieu de *campum* ou mieux *agrum*. Le bas-latin est surtout intéressant à étudier jusqu'au VIIIe siècle. De ce siècle nous avons un glossaire qui est à ce point de vue extrêmement important : c'est celui de Reichenau, ainsi appelé parce qu'il provient de l'abbaye de ce nom ; il est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Carlsruhe (ms. 115). C'est dans sa première et plus grande partie un commentaire des mots de la Vulgate jugés trop *latins*, trop difficiles à comprendre pour les *laïcs*. L'étude des mots glossants permet de conclure que l'auteur du glossaire était du Nord de la France. Un autre glossaire un peu postérieur à celui de Reichenau, le *glossaire de Cassel* (bibl. roy. de Cassel. théol. 24 ; fin du VIIIe ou commencement du IXe siècle), est latin allemand. Les mots romans latinisés subissent l'influence du scribe allemand qui confond les *c* et les *g*, les *b* et les *p*, les *f* et les *v*, etc. (cf. Foerster et Koschwitz, *Altfranzosisches Uebungsbuch*, I, col. I, 44). A l'époque carolingienne, sous Charlemagne, il se produit une renaissance des lettres latines, et la langue tend à se rapprocher du latin classique. Jusqu'au XVIe siècle on se servit du bas-latin, continuation du moyen âge du latin classique et qui présente par rapport à celui-ci et dans le lexique et dans la syntaxe des différences notoires, bien qu'il ait des traditions grammaticales régulières. Il vécut jusqu'au XVIe siècle où le mouvement humaniste remit en honneur le latin cicéronien. — Etant données les difficultés qu'il y a de reconnaître ou de reconstituer le bas-latin, il est nécessaire de s'attacher de plus en plus à le recherche de ses caractères et, avant tout, à en dresser une chronologie : c'est ce que Mohl a essayé de faire dans sa *Chronologie du latin vulgaire* (Paris 1899 ; cf. Mario Roque, dans la *Romania*, t. XXIX, p. 266), et dans ses *Etudes sur le lexique du latin vulgaire* (Prague, 1900, cf. Am. Salmon, dans *le Moyen Age*, nov.-déc. 1900).

*Le lexique.* — Bien que le latin ait supplanté les diverses langues qui se parlaient sur les territoires conquis par la *Romania*, on doit reconnaître dans le roman bien des éléments étrangers. L'histoire de ces éléments est loin d'être faite : mais la plupart sont *germaniques*, il y en a beaucoup de *grecs*, il y en a d'*arabes* dans le roman d'Espagne et dans celui de la Sicile. Il faut aussi bien distinguer entre les éléments étrangers *pré-romans* et les éléments étrangers *post-romans*, introduits par suite des contacts barbares que les peuples romans eurent à subir, par suite des relations de toute sorte des divers peuples entre eux, qui introduisent, avec les produits divers, des mots nouveaux désignant ces produits, et par toute une série de causes extrêmement nombreuses qui sont les modes, les besoins du commerce, etc., etc. Le grec a laissé de nombreuses traces dans le français, mais la plupart des mots grecs avaient passé par le latin, et il est souvent fort difficile de savoir si ces mots sont empruntés directement au grec ou bien s'il sont arrivés par la voie du latin populaire. En italien, en sicilien, en provençal et en espagnol, on conserve encore plusieurs termes techniques maritimes qui ont été empruntés aux divers dialectes grecs. Le valaque est à ce point de vue fort riche, comme cela s'explique naturellement par sa position géographique : pour l'Italie la question n'a encore été étudiée que par Ascoli, *Archivio glottologico italiano*, X, 1-17. Il a démontré qu'on rencontre dans le lexique latin des synonymes dont l'un est romain, l'autre sabin, que tous les mots ayant au lieu d'un *b* ou d'un *p* un *f* intervocalique ne sont pas de pure origine latine comme *refus* à côté de *robus*, *sulfur* au lieu de *sulpur*. De plus, bien des mots osques s'y tiennent à côté de mots provenant d'une foule de dialectes. Les dialectes du centre sont moins mêlés d'éléments étrangers ; ceux du Midi contiennent beaucoup d'éléments grecs et arabes. L'élément celtique n'a laissé que peu de traces en France : Diez avait expliqué un certain nombre de mots à étymologie obscure par des mots celtiques : Thurneysen a repris cette étude et a laissé subsister bien peu de ces mots (*Keltoro manisches ;* Halle, 1884). En italien il y a également quelques mots qui doivent être celtiques : *becco*, *braca*, *camicia*, *duna*, *gamba*, *palafreno*, *pezza*, *saio*, *vamello*, *veltro*, etc. En français, citons *braz*, *matras*, *mauvis*, *mègue*, *verne ;* en espagnol, où ils sont assez rares, *berro*, *tona*, *jisca*. On ne peut guère retenir dans l'espagnol et le portugais, comme provenant du basque, que les mots *péramo*, *navo*, *vega* (espagn.) *veiga* (portugais) ; espagnols : *legamo*, *pizarra*, *perro*. Quant aux

dialectes pré-romans des Ladins et des Roumains on n'a absolument aucune donnée permettant d'affirmer les emprunts à la langue pré-romane indigène. — L'élément germanique a laissé de nombreuses traces dans les diverses langues romanes : le gothique a laissé des noms propres italiens comme *Hildebrando*, *Aliprando* en prov. et en français *tregua* et *trève* du goth. *triggwa ; amanavir*, *amanevir* du goth. *manwjan* (précédé du latin *ad*). Les Lombards, les Visigoths, les Bourguignons, les Francs en France, les Suisses en Espagne ainsi que les Alains, les Vandales, les Visigoths, les Longobards en Italie ont laissé dans les diverses langues des traces nombreuses de mots germaniques. Citons d'après Diez : *bando*, *guerra*, *guancia*, *spelta*, *bosco*, *guanto ;* fr. *broigne*, *bac*, *renard*, *lippée*, *groseille*, *estout ;* espagnol *haca*, *hornabeque*, *azcona*, etc. Chose plus curieuse encore : la prononciation allemande transforma parfois la prononciation française : le mot *haut*, du latin *altus*, prit un *h* aspiré sous l'influence de l'allemand *hoch* ; le mot *harpe*, qui a bien en grec une aspiration ἅρπη représentée par un *h* latin, n'a pas d'*h* aspiré dans d'autre langue romane que le français, et cela très vraisemblablement sous l'influence de l'allemand *Harpe*. D'après Diez, 930 mots d'origine germanique auraient pénétré dans les langues romanes, abstraction faite des dialectes, des dérivés et des noms propres : 450 en français, 140 en italien, 50 en espagnol et portugais, le reste en valaque ; 300 mots germaniques seraient communs à toutes les langues romanes. Il est peu vraisemblable que ces 300 mots allemands communs à tout le roman aient été apportés par les légionnaires germains employés par les Romains, comme l'a prétendu Ascoli. On ne s'explique pas que divers soldats appartenant à diverses légions, envoyés à tous les coins de l'Europe, aient introduit les *mêmes* mots, d'autant plus que ces mots sont souvent très spéciaux et d'un usage assez rare. — De même que le germanique pénétra dans les langues romanes et en particulier dans le français, de même l'arabe implanta beaucoup de termes en roman et surtout en espagnol. Les échanges commerciaux, les croisades, la longue domination des Maures en Espagne, la conquête de la Sicile, l'occupation d'un lambeau de la France méridionale par les sectateurs de l'islam ; le rôle joué dans l'enseignement de toute l'Europe par les universités arabes de Séville, de Tolède, de Grenade, de Cordoue, la diffusion soit directe, soit par traductions latines, des livres arabes de mathématiques, d'astronomie, de médecine, d'alchimie, sont des faits connus et qui font comprendre l'extension de l'arabe dans le roman. Les mots arabes ont pénétré en espagnol avec une régularité telle qu'on a pu essayer d'établir certaines règles de phonétique pour la transformation des voyelles et des consonnes (cf. *Grundriss*, t. I, pp. 402-403). Dans les autres langues romanes, les emprunts sont beaucoup moins nombreux et fort irréguliers : ce sont des à-peu-près, reproduits darfois d'une façon extrêmement bizarre par des personnes entendant des sons étrangers auxquels l'oreille n'était pas façonnée et qu'ils ne pouvaient correctement reprononcer : ainsi *artichaut* de *harchaf*, et les noms propres cités par Devic : *Sensadonias Noscardin*, *Hariadan*, qui représentent Chems-eddin, Nasr-eddin, Kheir-eddin. Les noms de plantes, les termes de médecine, d'alchimie, d'astronomie, de géométrie, d'industrie, de commerce, de musique sont les plus nombreux. Le nombre des mots arabes, qui a été très grand en espagnol a diminué au fur et à mesure des progrès du castillan, et maintenant il fait à peine le dixième du vocabulaire espagnol. En français, il y a environ un millier de mots d'origine arabe venus en France surtout par l'intermédiaire des langues hispaniques, du catalan, du provençal et de l'italien. L'arabe a eu également une grande influence sur les vocabulaires du portugais, de la Sicile, de la Basse-Italie, de la Sardaigne ; le maltais est un dialecte arabe avec des éléments italiens. Le roumain est, au point de vue du lexique comme à tous les autres points de vue d'ailleurs, dans une position tout à fait particulière. Le fond du vocabulaire est assurément le latin vulgaire, mais la pénétration des éléments du bulgare-touranien, de l'albanais, du slave, du hongrois, du néo-grec et du turc en ont altéré profondément la physionomie. En outre il doit y avoir bien des éléments différents, si l'on en juge par le nombre considérable des mots roumains qui n'ont pas d'étymologie sûre ou possible. Le défaut de monuments anciens pour la langue en rendra toujours l'étude fort aride et fort dangereuse. — Outre ces éléments *pré-romans* et *post-romans*, on trouve des échanges continuels entre les diverses langues romanes : le français par exemple emprunte au XVIe siècle une foule de mots espagnols et surtout italiens. Le provençal actuel contient un nombre de plus en plus grand de mots français. Des causes toutes différentes peuvent encore enrichir le lexique. Au XVIIIe siècle, le développement des sciences introduit dans les nomenclatures spéciales quantités de mots latins et encore plus de grecs. De nos jours, toutes les nouvelles inventions se revêtent de mots tirés et en général mal tirés du grec. L'anglais importe une série de mots relatifs aux courses, aux chevaux, aux modes de tout genre. L'italien pénétra une seconde fois à la fin du XVIIIe siècle en français pour donner sa terminologie musicale. Le vocabulaire peut encore s'enrichir par les *onomatopées*. Il en est ainsi de la plupart des noms de cris d'animaux (*cocorico*, *croasser*, etc. ; le vieux mot *ahaner*, s'efforcer ; *zig-zag* qui est la notation du bruit fait par une vergette frappant l'air vivement à droite et à gauche, etc.) — Au point de vue de l'étymologie, on divise le lexique de chacune des langues romanes en deux parties : l'une qui comprend les mots *populaires*, l'autre qui comprend les mots *savants*. Les mots populaires sont ceux qui sont passés insensiblement de la bouche des Latins dans celle des Romans. Un mot comme *panis*, *panem* par exemple, a toujours été en usage : c'est le mot *pain*. Les mots savants sont ceux qui sont calqués sur le latin écrit et introduits dans la langue par des gens instruits : le mot *philosophie* par exemple venant de *philosophia*. Parmi les mots populaires qui ont existé de tout temps dans les langues romanes et qui remontent au latin populaire par une tradition ininterrompue, beaucoup ont pris, au cours du temps, toute sorte de significations diverses ; mais un nombre assez considérable a gardé le sens des mots latins qui sont leur origine. Citons au hasard : *amorem*, amour ; *animam*, âme : *annum*, an ; *aquam*, eau ; *asinum*, âne, etc., qui ont également le même sens dans les autres langues romanes non citées ici faute d'espace (cf. Arsène Darmesteter, *Vie des mots*, 1887, Appendice I). La plupart des mots savants disparurent presque vers le IXe siècle dans les diverses provinces de la *Romania* ; les idées philosophiques, littéraires, scientifiques, artistiques sombrèrent avec la civilisation qui les avait développées et ne reparurent qu'après le IXe siècle, époque à laquelle ils commencèrent à pénétrer à nouveau dans les diverses langues romanes. Nous avons donc des mots savants qui remontent extrêmement haut, au IXe siècle. Au XIVe siècle, les emprunts se multiplient, et au commencement du XVIe siècle quelques auteurs nous présentent un vocabulaire surchargé de mots tirés artificiellement du latin. Dans beaucoup de cas il y a des mots qui sont demi-savants, semi-populaires ; et dans beaucoup d'autres des mots latins ont formé deux mots français, dont l'un est savant et l'autre populaire : c'est ce qu'on appelle les doublets ; nous avons par exemple *cause* et *chose* venant du latin *causa* ; *hôpital* et *hôtel* venant du latin *hospitalem* : *prédicateur* et *prêcheur*, du latin *predicatorem* ; *capital* et *cheptel*, de *capitalem ; dignité* et *daintié*, de *dignitatem ; ration* et *raison*, de *rationem*, etc.

*Grammaire*. La *phonétique* s'occupe de la transformation des sons latins dans leur passage en roman ; la *morphologie* s'occupe des formes des diverses parties du

discours ; la *syntaxe*, des rapports entre eux dans une phrase. — La *phonétique* ne veut que constater les développements des sons : elle n'a rien à expliquer. Une règle générale domine tous les autres faits : l'accent du latin se conserve dans les mots romans à la place même où il se trouve sur les mots latins correspondants. L'accent de am*are* étant sur *a*, tous les dérivés romans de ce mot seront accentués sur *a* ou son représentant : anc. fr. amer ; port., esp., ital. amar. Cette règle ne s'applique, bien entendu, qu'aux mots populaires et non aux mots savants : l'accent de *apprehendere*, par exemple, est fidèlement conservé dans le mot populaire *apprendre*, mais il est déplacé dans le mot savant *appréhender*. Toutes les exceptions apparentes à cette règle s'expliquent par le latin vulgaire qui avait dû déplacer l'accent dans les mots qui n'ont pas dans les langues romanes l'accent à la place qu'il occupe dans les mots du latin classique correspondants. Cette règle indique qu'il faut soigneusement, en phonétique, déterminer la nature de la voyelle qui peut avoir divers traitements suivant sa longueur et sa position. Aussi distingue-t-on entre voyelles *toniques* et voyelles *atones*, celles-ci se subdivisant en *antétoniques* ou *protoniques*, *contretoniques* ou *intertoniques*, *posttoniques*. Ainsi dans *bonitatem*, *bo* est la protonique, *ni* est la contretonique, *ta* est la syllabe accentuée et *tem* est la posttonique. La voyelle est dite *libre*, *non en position*, ou *en syllabe ouverte* lorsqu'elle est finale, suivie d'une voyelle, d'une consonne simple ou des groupes *pr*, *br*, *tr*, *dr*, *gr*. Une voyelle est *entravée*, *en position*, ou *en syllabe fermée* lorsqu'elle est suivie de deux ou plusieurs consonnes (autres que les groupes ci-dessus). Dans *amare*, toutes les voyelles sont libres ; dans *arcus*, *a* est entravé. La phonétique divise les voyelles en voyelles simples et en diphtongues. Il y a pour le français un groupe spécial de voyelles dites *voyelles nasales*. Chacune des langues romanes a une division spéciale pour ses consonnes. Nous allons examiner successivement la phonétique, la morphologie et la syntaxe des langues romanes prises une à une. Le lecteur en aura ainsi une idée beaucoup plus nette que si nous traitions toutes les langues romanes en même temps. Nous ne pouvons songer à aborder ici l'étude des dialectes : nous nous bornerons donc au roumain, au ladin, à l'espagnol, au portugais, à l'italien, au catalan, au provençal, au français.

Roumain. — Le roumain possède les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u* communes aux langues romanes, plus *ă* et *î*. Les consonnes sont : liquides, *r*, *l* ; *m*, dentale et gutturale, *n*, nasale ; *c*, *g*, *h*, gutturales ; *t*, *d*, *s*, *z*, *ș*, *j* dentales, palatales ; *p*, *b*, *f*, *v*, labiales ; *ć* et *ǵ* = *ts* et *dj* mouillés.

*Phonétique*. 1° Voyelles toniques. *A* reste, exemple : pár, *palus*, pátru, *quattuor* ; devant *n* et *m* + cons. il se change en *i* : *manus*, mînă ; *campus*, cîmp ; après palatales, il est remplacé par *e* : vreme, taere, lege ; par suite de l'analogie, A est souvent après palatale traité comme *e* primitif : *clamo* = chém, de même après labiales : *fáţa* = *facies* ; après liquides et dentales, on trouve plus souvent *ea* : blĕástur, strĕáng, petĕálă.

E — *Ē* se conserve : trĕí = *tres*. *Ĕ* devient *ĭe* : mĭez = *mèdius*, piĕpt = *pectus* ; il se change parfois en *ă* : răŭ = *reum*, ţarmure = *terminum*, vârs = *verso* ; passe parfois à *i* devant *n* ou *m* + cons. : splína de *splēněm*, mînte de *mentem*.

I. — *Ī* reste I : zic, *dico* ; vipt, *victum*. *Ĭ* donne *e* : leg de *lĭgo*, ĕl de *īllum*.

O. — *Ō* tantôt se conserve : nód de *nodus* ; tantôt devient *u*, cute de *cōtem*. Il donne aussi parfois *u* : amŭ de *modo*. *O* devant *m* ou *m* + cons. passe à *u* : bun de bŏnus, cumpar de *compăro*. *O* suivi d'une syllabe contenant *ă* ou *e* devient *ŏa* : pŏamă, flŏáre de *poma*, *florem*.

U. — *Ū* reste *u* : duc de *dūco*, pumn de *pugnus*. Ŭ donne tantôt *o* : scót de *excŭtio*, tantôt *în* pour *un* : sînt de *sunt* ; *Ŭi* devient souvent *i* : inchide de *includit*.

AE et OE sont traités comme *e* : *hædus* = éd, *cælum* = cériŭ.

AU subsiste et ne forme pas diphtongue : áur de *aurum* compte pour deux syllabes, et devant consonnes passe à *av* : lávdŭ = *laudo*. Il en est de même pour *eu*, qui passe à *ev* : préftŭ = *presbyter*.

2° Voyelles atones. A posttonique = *e* : pálten de *platānus* ; antétonique = *ă* : cârbune = *carbōnem*, ou à *i* : angustus = *îngúst*, tîrzia = *tardivus*.

E. — *E* protonique devient *a* : *Ericius* = ariciŭ ; parfois = *i* : *ceraseus* : cires ; posttonique = *i* : *quinque* = cíncĭ, *neque* = niĭ.

I. — *Ī* prot. se maintient : *ficatus* = ficát ; il passe parfois à *e*, *ă* : vecin = *vīcīnus*. *Ī* postt. se maintient également en général : *boni* = bĭni ; *dormis* = dormi. *Ĭ* devient *e* : *dĭrigere* = derège.

O. — *O* devient *u* : Rumin = *Romanus* ; épure = *leporem* ; eu = *ego*.

U. — *U* est toujours maintenu : muere, scindurā, lucru, de *mulierem*, *scandula*, *lucrum*.

AE est traité comme *e* : *praeponit* = prepúne ; *aeramen* = arámă.

AU passe à *u* : curechiŭ de *cauliculus*.

3° Voyelles étrangères. *ą* devient en général *în* et souvent *un* : lunca, dobîndă ; *ę*, traité comme *en*, devient *în* ou *în* : greda et redu donnent ; grindă, rînd ; *é* devient *ea* : *sesku* = sĕásc ; *ĭ* tonique devient *é* : glumét de *glumici* ; atone = *e* : pestriţ de *pĭstrŭ*. *ŭ* devient *o* quand il est tonique : *dobytŭku* = do bitóc, ou *i* : nâsíp de *nasŭpŭ* ; atone il se change en *ă* : vâsdúh de *vŭzduhŭ* ; ou bien il disparaît : *pribĕgŭ* donne pribĕag ; *y* devient régulièrement *i* : copítă de *kopyto*, strivĭ de *sŭtryrati*.

Consonnes. R disparaît parfois devant une voyelle dégageant un yodd : pae = *pareat* ; il passe parfois à *n* entre deux voyelles : *serenus* devient senín. — L intervocalique devient *r* : sáre de *salem*, parfois *n* : funingine = *fuliginem*. — LL devant *i* devient *ly* : lyínŭ de *līnum* ; également devant *yod* : *palea* donne pályе ; il tombe devant *a* posttonique : stĕa de *stella*. — N intervocalique passe souvent à *r* : *canūtus* donne cárúnt ; devant *c* ou *yod*, il devient *ny* (cf. le traitement de *l* + yod) : *cuneus* devient cúnyŭ ; on a également chute de l'*n* : cúĭŭ, aĭ ; *nt*, *ns* sont parfois remplacés par *mt*, *mis*, simte de *sentit*. — C devant *e*, *i* devient *ć*, *cj* donne *ţ* : *facies* donne faţa ; *sc* devant *e*, *i* devient *ș* : *ș* : știn de *scio*, paste de *pascit* ; fásă de *fascia*. — CT passe — ce qui est très caractéristique du roumain — à *pt* : ópt de *octo*. — Q passe parfois à *p* : apă venant de *aqua* ; en général, il est traité comme *c* ; cane de *qualis*. De même que *c* + *t* passe à *p* + *t*, de même *x* (= *c* + *s*) passe à *p* + *s* : *coxa* donne cŏápsă. — G devant *e*, *i* devient *ǵ*. G N devient *mn* ; lemn de *lignum*. — GU devient *b* : limbă de *lingua*, ou reste *g* — H latin disparaît : óm de *homo*. — T + *i* ou T + yod devient puţ : de *puteus*, căpăţînă de *capitina*. — T + *l* devient *cl* : *vel* (*u*) *lus* = *véclu, d'où plus tard véchiŭ. — D + *i* ou D + yod donne *dz*, puis *z* ; quelques formes dialectales conservent le *dz* : *Dīco* donne *dzic*, *zic*. — D + *a*, *o*, *u* donne parfois *g* : ucíg de *occido*. — S reste toujours *s* : séte de *sĭtes* ; même quand il est intervocalique : cásă de *casa*. — S ou ST + *i* ou + yod donnent *ș*, *ștl*, *ș* de *sic*, caș de caseus, șez de *sedeo*. Le *ţ* placé devant suffixes passe à *ć* : *smincerĭŭ* de *sāmînţā*, *credincios* de *credinţā*. — Z provient de ζ (grec) : botédz de *baptīzo*. Le son de *dz* tend au son *z* ; *z* suivi de *ĭ* en roumain passe souvent à *j* : treaz, trejĭ ; obraz, obrajĭ. — P s'affaiblit ou disparaît parfois devant les consonnes : insul de *ipsum*, botéz de *baptizo* ; il développe parfois entre une consonne labiale et un *i* préroumain une gutturale mouillée : *pitā* devient pchytă. — B intervocalique se change en un *v*, qui disparaît souvent : *hĭberna* donne *ĭvárnă d'où iárnă ; cependant nous avons *habēre* = avĕá. — B + *l*, *r*, = *u* :

stául de *stab* (*u*) *lum*, fáur de *fabrum*. — V *initial* passe souvent à *b* : bătrin de *veteranus;* il tombe quand il est intervocalique : *clavem* donne chée, *pavonem* donne păún. — J initial devient *djo*.

Consonnes étrangères. C = ş devant consonnes, χ donne *c* ou *h* : *cásc* de χάσκω, hrisov de χρυσόβαλλον. — H passe souvent à *f* : práf de *prahŭ* ; *h* dans la flexion et dans la composition devant *e*, *i* passe parfois à ş : patriersésc, patriárşi de patriárh ; Θ donne *t* : Tánáse de 'Αθανάσιος. — Φ donne *p* comme dans pruáspât de πρόσφατος, *t* comme dans blástém de βλάσφημος, ou *f* : garófâ de χαρυόφυλλον.

*Morphologie.* Il y a trois genres en roumain : le *masculin*, le *féminin*, le *neutre;* deux nombres : le *singulier* et le *pluriel*, et cinq cas : le *nominatif*, le *génitif*, le *datif*, l'*accusatif* et le *vocatif*. L'article est *défini* ou *indéfini*. L'article défini a trois formes : 1° la forme enclitique *l* : *lupu-l*, le loup ; 2° la forme *cel* (masc.), *cea* (fém.) : *Petru cel Mare*, Pierre le Grand ; 3° la forme *al* pour le masculin, *a* pour le féminin. L'article enclitique se décline ainsi : Sing., nominatif : masculin, *-l*, *le*. féminin, *-a* ; génit., dat., masc. *luĭ*, fém. *ĭ* ; acc., masc, *-l*, *-le*, fém. *-a ;* voc., masc. *-e -l*, féminin *-o*. Plur.. masc. *-ĭ*, *-lor*, *-ĭ*, *-lor;* fém., *-le*, *-lor*, *-lor*, *-le*, *-lor; Cel* se décline ainsi : sing. masc., *cel*, *celuĭ*, *celuĭ*, *cel*, fém., *cea*, *celeĭ*, *celeĭ*, *cea;* pluriel, masc., *cei*, *celor*, *celor*, *ceĭ;* de même pour le féminin, sauf *cele* à la place de *ceĭ*. L'article *al* n'a que quatre formes : sing. masc. *al*, fém. *a*, plur. masc. *aĭ*, fém. *ăle*. L'article indéfini *un* se décline ainsi ; masc. *un*, *unuĭ*, *unuĭ*, *un;* fém. *o*, *uneĭ*, *uneĭ*, *o*. La déclinaison des substantifs se fait de deux façons : 1° avec l'article indéfini ; 2° avec l'article défini. Dans le premier cas le substantif reste invariable et l'article qui le précède se décline seul. Ex.: un lup, unuĭ lup, un lup ; pluriel ; niște lupĭ, unor lupĭ, niște lupi. Dans le second cas on ajoute simplement au substantif l'article enclitique : lupul, le loup, se décline ainsi : sing. lupul, lupuluĭ, lupuluĭ, lupul, lupulé ; pluriel : lupii, lupilor, lupilor, lupii, lupilor. Il y a trois déclinaisons : 1° celle des noms masculins : types lupul, un lup ; celle des noms masculins terminés en *u* : socrul, un socru ; celle des masculins terminés par *ŭ*, un boŭ, boul ; celle des masculins terminés par *-e* : un cîne, cînele ; 2° celle des substantifs féminins qui se répartissent en trois classes d'après la terminaison du pluriel : pluriel en *-e*, pluriel en *-ĭ*, pluriel en *urĭ;* les types en sont : féminins prenant *-e* au pluriel : o mama, mama, plur. mame, mamele ; féminins prenant *-ĭ* : o curca, curca, curci, curule ; enfin féminins prenant *urĭ* au pluriel : o marfă, marfa, mărfurĭ, mărfurile. — Celle des masculins terminés en *ă* se divisent en deux classes : α) noms qui prennent l'article féminin au singulier et au pluriel ; β) noms qui au singulier prennent l'article enclitique féminin et au pluriel l'article enclitique masculin ; au singulier ces noms se font précéder par l'article indéfini ; types : o slugă, sluga, niște slugi, slugile ; un popa, popa, niște popi, popii ; enfin des féminins terminés en *-e*, en *-a*, en *-ea*, en *-i*, *-ĭ ;* types : o muiere, o bina, o catea, o zi, o lunĭ. 3° Substantifs neutres. Ils sont masculins au singulier et féminins au pluriel ; ils se terminent par *-e*, *-u*, *-ŭ* et prennent tantôt *-e*, tantôt *-urĭ* au pluriel : un cutit, cutitul, niște cutite, cutitele ; un zid, zidul, niște ziduri, zidurile. Les noms neutres en *-e* gardent cette finale au pluriel : *nume*.

*Pronoms.* Les pronoms *personnels* sont *accentués* ou *toniques* d'une part, *atones* de l'autre. Les pronoms personnels toniques sont : 1° eu, noi ; 2° tu, voi ; 3° *masculin*, el ou dînsul, eĭ ou dînsiĭ, *féminin*, ea ou dînsa, ele ou dînsele. Ils se déclinent ainsi : eŭ, míe, pe, míne, noĭ, noŭă, penoi ; tu, tíe, pe tíne, tu ; voi, vouă, pe voĭ, voĭ ; el, lui, luĭ, pe el ou dînsul, dînsuluĭ, dînsuluĭ, pe dînsul ; eĭ, lor, lor, pe eĭ ou dînsŭ, dînselor, dînșilor, pe dînșŭ ; ea, eĭ, eĭ, pe ea ou dînsa, dînsŭ, dînsiĭ, pe dînsa ; ele, lor, lor, pe ele ou dînsele, dînselor, dînselor, pe dînsele. Einsul doit être rattaché à une forme bas-latin, *idem-ipsum*. Pron. réfléchi : șie, pe sine.

Les pronoms personnels atones employés comme régimes seulement n'ont de formes que pour l'accusatif et le datif. Datif : mi, mĭ, îmĭ, ți, tĭ, îțĭ ; i, ĭ, iĭ ; și, șĭ, îsĭ — ni, ne ; vi vă (v') ; li le ; și, șĭ, îșĭ. Acc. : mă (m'), te, il, l (masc.), o (fém.), se (s') — ne, vă (v'), i, ĭ, iĭ (masc.), le ; se (s'). On obtient les pronoms *possessifs* en faisant précéder les adjectifs possessifs de l'article *al* : al mĕŭ ; al tăŭ, al săŭ, al nóstru, etc. Les pronoms *démonstratifs* sont : acesta, aula, cestalalt, ulalalt, același. Les pronoms *interrogatifs* et *relatifs* sont cine? *qui?* ce? *quoi?* care? *quel?* cît? *combien?* Les pronoms *indéfinis* sont : altul, *un autre* ; atît, *tant;* ce-va, *quelque chose;* cine-va, *quelqu'un;* cît-va, *quelque peu;* cutare, *tel, un tel;* destul, *assez;* fiecare, *chacun;* fiecine, *n'importe qui;* mult, *beaucoup* ; nicĭ-unul, *aucun, pas un;* nimenĭ, *personne;* nimie, *rien;* oare-ce, *quelque chose;* oare-cine, *quelqu'un ;* orĭ-care ou verĭ-care, *n'importe lequel;* orĭ-ce ou verĭ-ce, *n'importe quoi;* orĭcine ou verĭcine, *n'importe pas;* puțin, *peu ;* se, *on ;* tot, *tout* ; unul, *un, l'un*.

*Noms de nombre.* Il y a les *numéraux cardinaux* et les *numéraux ordinaux*. De 1 à 10 : un (masc.), o (fém.), unul (masc.), una (fém.), doi, doŭă, treĭ, patru, cincĭ, șase, șaphte, opt, noŭă, sece. De 11 à 19, on compte à la mode albanaise ou slave un sur dix : un sprezece ; de 20-90, on se sert de zecĭ, doŭăzecĭ, noŭăzecĭ ; puis vient sută (cent) o mŭe, un milion, pl. milioane, etc. On forme les *ordinaux* en ajoutant auxnombres cardinaux correspondants les terminaisons *-lea* et *-a* et en les faisant précéder de *ul* pour le masculin et de *u* pour le féminin. Le mot întîiul ou cel d'întiŭĭ, *le premier*, întîia, ou cea d'întîia, *la première*, fait exception. Le nombre ordinal étant précédé du substantif, on décline celui-ci et on laisse le nom de nombre invariable : în dimineata sileĭ à patra, le matin du quatrième jour. S'il est placé avant le substantif, le nombre ordinal est précédé de l'article *cel* suivi de *de*. L'article *cel* se décline seul : Cel de al doĭlea fecĭor, celui de al doĭlea fecĭor, cei de al doĭlea fecĭorĭ, celor de al doilea fecĭorĭ, le deuxième fils.

*Conjugaison.* La conjugaison, comme la déclinaison roumaine, a beaucoup de ressemblance avec la conjugaison italienne. Parmi les modes impersonnels, le supin, le gérondif et l'adjectif verbal sont remarquables. Le supin est un nom verbal qui suit la déclinaison des substantifs neutres. Le gérondif correspond parfaitement au participe présent français ; l'adjectif verbal s'accorde avec le substantif qu'il détermine : il est formé sur le latin *-oriu* et donne *-oare*. *O veste spăimîntătoare*, une nouvelle effrayante ; *un om muncitor*, un homme travailleur. Le roumain a quatre conjugaisons : 1re conj., forme abrégée en *a*, ex. : a aduna, forme entière en *are*, adunare ; 2e conj., forme abrégée en *ea :* a tăcea, forme entière en *ere*, tăcere ; 3e conj., forme abrégée en *e :* a începee, forme entière en *ere*, ex. : incepere ; 4e conj., forme abrégée en *i*, ex. : a fugi, forme entière en *ire :* fugire. Voici les diverses désinences du temps et des modes des quatre conjugaisons actives : 1re conj. : *Indicatif présent*, -ĭ, -'ă, -ăm, -ațĭ, -'ă ; 2e conj. : -ĭ, -'e, -em, -eți ; 3e conj. : -'i, -è, -èm, -'eți ; 4e conj. : -'ĭ, -è, -im, -iți. — *Imparfait :* conj. 1 à 4, -am, -aĭ, -a, -am, -ațĭ, -ăŭ. — *Passé défini :* -'ĭ, -'șĭ, -'ăm, -'ățĭ, -'ră. — *Plus-que-parfait :* -'sem, -'seșĭ, -'se, -'sem, -seți, -se ou -'seră. — *Passé indéfini :* am, -aĭ, -a, -am, -ați, -ăŭ. — *Futur :* -voiŭ, -veĭ, -va, -vom, -veți, -vor. — *Futur antérieur :* -voiŭ fi, -veĭ fi, -va fi, -vom fi, -veți fi, -vor fi. — *Subjonctif présent :* 1re conj., -'ĭ, -'e, -ăm, -ațĭ, -'e ; 2e conj., -'ĭ, -'ă, -em, -'eți, -'ă ; 3e conj., -'ĭ, -'ă, -'em, -'eți, -'ă ; 4e conj., -'ĭ, -'ă, -im, iți, -'ă. — *Passé :* conj. 1-4, să fi (partout). — *Plus-que-parfait :* să fi fost (partout). — *Conditionnel :* aș, aĭ, ar, am, ațĭ, ar. — *Passé :* aș fi, aĭ fi,

ar fi, am fi, ați fi, ar fi. — *Imperatif :* 1re conj., -'ă, -'e, -ați, -e ; 2e conj., -'ĭ, -'ă, -eți, -'ă ; 3e conj., -'ĭ ou -'e, -'ă, -eți, -'ă ; 4e conj., -'ĭ, -'ă, -iți, -'ă. — *Infinitif :* (1), -a ; (2), ea ; (3), -'e ; (4), -i. — *Gérondif :* (1, 2, 3), -ind. ; (4), -ind. — *Part. passé :* (1), -al ; (2 et 3), -ut ; (4), -it. — *Adj. verb. :* ător ; (4), -itor. — *Subst. verb. :* (1), are ; (2), ere ; (3), -'ere ; (4), -ire. Le *passif* n'a pas de forme spéciale en roumain ; aussi pour l'exprimer se sert-on d'une périphrase : on conjugue le verbe sous la forme réfléchie, c.-à-d. en faisant précéder l'actif des pronoms mă, te, se, ne, vă, se : « Mănăstirea s'a zidit de Stefan cel Mare, le monastère a été construit par Etienne le Grand. » Un certain nombre de verbes irréguliers sont à signaler : 1re conj. : a da, a la, a lua, a mînca, a sta ; 2e conj. : a bea, a mînea, a rămînea, a vrea ; 3e conj. : a duce, a face, a zice, a sories : 4e conj. : a ști. En roumain, c'est la quatrième conjugaison qui a le plus d'extension. — *Adverbes.* Ils dérivent des adjectits en -ésc auxquels s'ajoute -e : rumînésc, rumînéste. Ou ce sont simplement des adjectifs pris adverbialement. — *Syntaxe.* La syntaxe roumaine n'offre pas grand'chose de remarquable dans sa comparaison avec celle des autres langues romanes ; son étude relève plutôt de la grammaire interne proprement dite que de la philologie comparée.

Ladin. — *Phonétique.* A. *Voyelles toniques.* A reste *a* en général devant *ll, pt, pj, tt, tj, ss, st, sc, cc, ct, z.* Les autres groupes de consonnes n'assurent pas partout la conservation de *a* devant une seule cons. ; *a* tend à *e* en beaucoup de contrées depuis le Rhin jusqu'au Frioul. Dans la combinaison *al* + *d, i, s,* les dialectes rhéto-romans les plus purs font passer *al* a *au : altus,* áut, puis à *ou, oul.* De même *am, an* tendent à devenir *aum, aun,* puis *om, on.* Ex.: *annus* on *-grandis,* gron. — *E* ouvert passe souvent à *ie* et aussi à *ia* (dans ce dernier cas surtout devant *rr* ou *r* + cons.) devant *m* et *n* il tend plutôt à *ei.* Ex.: *decem,* diéš ; *perdere,* piárder ; *bene,* béin. *È* fermé tend comme en français vers *éi,* mais il y a beaucoup de différences suivant les diverses contrées. Ex.: *catena,* Kadeina ; mais à côté : kadáina, kadoina, kadánya, etc. — *Ī* devient *ei, ex, ek* ou reste *i.* Ex.: *īre* donne *i, eir ekr, ir, ikr, ir* suivant les contrées. — *O* ouvert a un traitement fort analogue à celui de *e* ouvert : il donne *ue,* mais *ue* passe aussi à *ve, ae, ie, e,* etc. : *o* fermé passe devant quelques consonnes simples à *ou,* puis à *oi, oχ, ok,* parfois à *ue* devant un groupe de consonnes (N.-O. du Frioul). Ex. ò : pòrtat, porta, puárte, puérte ; *Ō* a une marche analogue : flos, flur, flokr, flúers, flour, flúor. — *U* passe a *i* ou parfois à *e* et ensuite à *ei.* Ex. : *murus, mir, mīr, méir.* — *AU* reste *au* ou *o.* Ex.: *taurus* donne táur, tor ; *aurum* donne áur, or.

B. *Voyelles atones.* Elles sont soumises à des lois fort complexes et l'on n'en peut tirer que deux ayant une force assez générale : 1° tous les proparoxytons ont disparu ; 2° aucune voyelle atone de la syllabe finale en latin n'a persisté, sauf *a.* Ces deux lois, malgré leurs caractères plus généraux, sont soumises à une foule d'exceptions qui varient avec les différents dialectes.

C. *Consonnes. R* tombe dans la terminaison de l'infinitif. Ex.: *ire* = *ī* ; dans les suffixes en *-arium, -orium* et surtout en *-ariam -oriam,* il se conserve assez souvent. — *L* devant *d, t, s* et *c, g* tombe facilement ou se vocalise : *altrat, aultsa, áusa, et demeure en général après *g, c, b, p, f,* se trouvant au commencement d'un mot: *uculus* = ely, oel, ily, *-clarus* = klar, kler. — *M* et *N* peuvent se remplacer mutuellement à la fin d'un mot. — *B, P, D, I* intervocaliques passent régulièrement à *v, d.* De Waltensburg à Bergien le *d* se change parfois en *dy, dz* quand il est devant *i* tonique : *dicit,* di, dyi, dži. — *V* disparait ou subit des traitements divers suivant les voyelles qui le suivent : ex.: *volare* devient žgula : *aliquid,* velk. *Ardere,* verder, *essere, višter, nous présentent des exemples curieux d'un *v* se plaçant devant la voyelle protonique initiale : on peut comparer à ce phénomène la prononciation parisienne de oui = *voui. — S et Z (= *ss* doivent dans les dialectes rhéto-romans purs, surtout devant les voyelles (sauf *i*) et à la fin des mots, être pures, *s* et *z,* et non, comme dans les dialectes du Tirol à l'Istrie, passer à *š* et à *ž.* Le maintien de *-s* comme marque du pluriel, de la 2e pers. sing. sont également très caractéristiques. — *G* et *C* passent à *dž, tš* et *ž, š* devant *e* et *i.* Plus tard, un fait analogue se produit devant *a* où ils ne passent pourtant dans les dialectes purs que jusqu'à *dy* et *tχ.* Ex.: *carus,* tχer, tšär, kar. Parfois le même fait a lieu devant *o* lat. ouvert. Ex.: *cor,* kōr, tχoer, et aussi aux syllabes finales. Ex.: *focus,* foetχ, dans certains dialectes seulement. — *Tu* était de bonne heure réduit à *c* devant *e* et *i, torquere* = *torcere et *quinque* = *cinque. — *Q* subit le même traitement que *g* devant *e* et *i.*

*Morphologie.* En général, les noms n'ont qu'une forme pour chaque nombre. Pour le pluriel féminin, le rhétique a choisi l'ancien accusatif, du moins dans la déclinaison en *a.* Pour les masculins, on a au pluriel non seulement les anciens accusatifs (*-os, -es*), mais aussi les nominatifs en *-i.*

Pronoms. *Ego* et *tu* sont conservés comme formes du nominatif. C'est seulement à Nonsberg, Fleims, Buchenstein que commence l'habitude lombardo-vénitienne d'employer *me* et *te* comme nominatifs. On distingue encore fréquemment *me* et *mini, te* et *tibi.* **Illui* et **illei,* pl. *illorum,* ne sont employés comme nominatifs que dans le Frioul.

Verbes. Il est impossible de donner ici un tableau, même très résumé, de la conjugaison qui varie d'un lieu à un autre avec une extrême rapidité et qui offre une très grande variété. Le parfait n'est que de formation savante et est fort peu en usage. Les verbes irréguliers ont une foule de variétés.

*Syntaxe.* Voici tout ce que Gartner — auquel nous avons emprunté les traits de ce résumé, — en dit dans le *Grundriss* de Grœber (I, 487) : « La condition nécessaire d'une syntaxe solide, c'est une littérature ancienne et qu'on peut prendre en considération ; la syntaxe des dialectes parlés n'a pas encore été l'objet, malgré tout l'intérêt qu'elle présenterait théoriquement, de beaucoup de recherches. Les livres et les écrits en rhéto-roman, ceux mêmes qui veulent nous représenter la langue populaire, s'écartent d'ailleurs fort peu de la syntaxe italienne ; et dans le cas où ils s'en écartent, c'est pour recourir simplement à des germanismes ; le dialecte d'Obwald est celui qui va le plus loin dans cette direction (par exemple pour la construction des mots, l'absence des pronoms personnels possessifs). L'engadin va beaucoup moins loin. »

Portugais. — *Phonétique.* Le portugais a des voyelles et des diphtongues *orales* et *nasales.* Les voyelles *orales* sont : *i, e* (*ê*), *a* (*â*), *a* (*á*), *a*, *o* (*ô*), *o* (*ô*), *u* et *e*. — Les voyelles nasales sont : *ĩ, ẽ, ã, õ, ũ.* Les diphtongues orales sont : *ei, ei, ai, oi, oi, ui, iu, eu, eu, au, au ou.* Les diphtongues nasales sont : *ãi, õi, ãu, õn.* Les consonnes sont : *m, n, nh, l, lh, l* (guttural) ; *r, r ; p, b, f, v ; t, d, s, z, x, j ; c, g.*

A. *Voyelles toniques. À* latin donne en portugais *a* ouvert, sauf devant *m, n* et *hn,* où il est formé et légèrement nasalisé : ramo, centamos, dano de *damnum,* banho de *bannum.* L'*a* devant *m* passe quelquefois à *o : fauna* = fome. *Ā* devant un *i,* donne parfois un *e* comme dans *laicus :* leigo.

*Ĕ* devant *e : mulierem* donne mulher ; *ministerium,* mister. Il en est de même pour *E* en position.

E + *ĭ* ou *ĕ* + *ŭ* = *e.* Ex. : *eu, meu,* Deus ; enfin *ē* peut se changer en *i : lepidus* donne libio. *Æ* est traité comme *ĕ.*

*E* = *ę* ou *ę*, suivant qu'il est fermé ou ouvert : fęmia, ręmo, vęo, fięl, tęla ; il est passé à *i* dans rarimo.

*I* devient *ę* : sęmola ou sęmia de *simila;* męnos de *mĭnus*. De même lorsqu'il est en position : ęnche de *ĭmplet*, sęllo de *sigillum*. — Il devient *ę* dans pęlla, *pĭla*, pęrola, *pilula*, nędio, *nitidum*, etc. Il donne *ĭ* dans dia, via, pio.

*I* reste *ĭ* : *thius* donne tio ; *éimiceus* donne chinche.

*Ō* libre devient *o* : hǫmem, escǫla, sǫla. S'il est en position, il donne aussi un *o* ouvert : ˈcǫllo, ˈfǫlle, gǫlpe. Si la syllabe suivante contient un yod ou si *ŏ* précède le groupe *ct* ou *cs*, nous avons alors *ǫ* : fǫlha de *folia*, sǫlha de *solea*.

*O* libre devient *ǫ* : Rǫma, brǫma, nǫme, pǫmo, cǫmo, corǫa, pessǫa, Lisbǫa, etc., et de même en position. sǫlto, catǫrze, tǫrvo, colǫstro, rǫsto, comnǫsco, etc.

*U* libre devient également *ǫ* : fǫi de *fuit*, fǫrão de *fuerent*, marrǫro de *marrubium*, et de même quand il est en position : outǫno, rǫmpo, pǫmba, en anc. port. : roompo, poomba. Il y a peu d'exemple de *ŭ* libres ou en position donnant *ǫ*. Citons cependant : gǫla, cǫbre, jǫvom. *Ū* libre ou en position reste *u* : tu, grumo, uva, fundo, punge, unha, etc., etc.

*AU* donne *ǫu* ou *ǫi* dans le N. du Portugal, *ǫi* et *ǫ* à Lisbonne, *ǫuves* de *audis*, chǫuso de *clausum*.

*EU* donne *eu* ou *ei* dans reumas ou reimas, dans freima ou freuma de φλέγμα.

B. *Voyelles atones*. *A* devient *ą*; *ę* et *ę* deviennent *ę*, *ę* et *ǫ* deviennent *u*. C'est la règle générale, mais elle souffre, surtout pour *e* et *o*, un nombre considérable d'exceptions : ex. : irdar au lieu de erdar ; errar au lieu de errar; obreiro, ofrecer, oleiro. On remarque d'après les exemples cités que ces exceptions proviennent surtout de voyelles protoniques initiales.

*E* (*cons.*) passe à *ĩ* : on dit *tĩrar*, et non *ẽtrar*. De même la prononciation de *ẽ* et *ĩ* pour *ã* (cons.) est très répandue. Dans certaines parties du domaine portugais, à Alemtejo et à Algarve, c'est le contraire qui se produit : à la place de *ẽ* atone on prononce *ẽ* : alẽndar au lieu de alĩndar, etc.

B. *Consonnes*. *R*, *m*, *n*, *l* initiales ne subissent presque aucun changement. *r* et *L* permutent souvent ensemble. A l'intérieur d'un mot, *m r* et intervocaliques persistent, *n* et *l* tombent. *p*, *b*, *f*, *v* ; *i*, *d*, *s* ; *gg*, devant *a*. *o*, *u* et les groupes *pr*, *br*, *fr*; *ir*, *or*; *cr*, *gr*, restent invariables quand ils sont initiaux. Quand ces consonnes ou groupes sont intervocaliques, ils subissent les transformations suivantes : *p* = *b*,*v*; *b*, *f*, *V* deviennent *v*, *b*, *m*; *pr*, *br*, *fr* deviennent *br*; *t* = *d*, *d* disparaît, *tr* = *dr*; *dr* = *ir*; *ss* et *s* subsistent autant que *ss*, et *s*. C devant *a*,*o*, *u*, donne *g*. G devant *a*, *o*, *u*, reste *g*; *cr* = *gr*; *gr* = *ir*, *gr*; *ce* = *ze*; *ci* = *zi*; *ge* = *e ge*, *gi* = *i gi*.

A la fin des mots, *c*, *t* et *d* sont tombés de fort bonne heure : *jacet* = jaz; *illac* = alá. *s* se maintient : caras, lavores ; *x* s'est décomposé en *S* + *c*, *s* passant à la syllabe précédente. C'est ainsi que *limax* est devenu *lismac, d'où lęsma.

*Morphologie*. Genre des substantifs. Aux substantifs féminins en *a* se sont joints : 1° les substantifs neutres pluriel en *a*. Ex. : arma, lenha, etc; 2° les noms en *a* tirés anciennement du grec. Ex. : abantęsma, brǫma, calma, etc. Les noms venant du grec mais nouvellement introduits sont, au contraire, masculins : arǫma, crisma. Un certain nombre de substantifs qui appartenaient à la troisième déclinaison diffèrent de genre avec les mots espagnols correspondants ; ainsi les abstraits en *-or* sont masculins. Les traces des cas latins sont assez rares. Nous avons : Deos, Domingos, Marcos, nominatifs, dont la persistance est due à l'influence cléricale. Les mots lęsme ou lęsma de *limax*, cǫrra de *currax*, chismo de *cimex* et quelques autres sont aussi des formes de nominatif; enfin les adjectifs : ladro, trędo, le vieux portugais anvidos (*invitus*) et prestes sont évidemment des restes du nominatif. Du génitif il n'en reste que les patronymiques en *-er;* de l'ablatif les adverbes en *-mente*. De même quelques locatifs ont aussi laissé des formes cristallisées. Parmi les noms ordinaux, ceux d'origine populaire sont : primeiro, segundo, terceiro, quarto, quinto, sexto, sętimo et oitavo.

Les pronoms personnels toniques sont : ęu mim, tu ti, ęlle, si ęlle, ęlla ęlla au singulier et au pluriel : nǫs, vǫs, ęlles, si ęlles, ęllas ęllas. Le neutre *ello* persista jusqu'au xv^e siècle.

Les pronons personnels latins auxquels s'ajoute cum : mecum, tecum, secum, noscum, voscum, sont en ancien portugais : migo ou mego, tigo ou tego, sigo ou sego, nosco ou vosco ; les formes actuelles, commigo, comtigo, comsigo, comnǫsco et comvǫsco, où le peuple ne sent plus dans la syllabe finale le latin *cum*, apparaissent de fort bonne heure. Les pronoms personnels atones sont les suivants : *sing*. mę tę sę et pluriel : nos (nus); vos (vus); sę, lhę, lhęs, anciennement lhi, lhis, et une forme neutre *o*. Ces derniers s'emploient souvent d'une façon pléonastique avec les pronoms personnels toniques. Les possessifs sont ; męu, minha ; tęu, tua ; sęu, sua ; nosso, nossa ; vosso, vǫssa ; sęu, sua. Ils sont, en général, employés avec l'article, contrairement à l'usage ancien. Les formes mia, mha ont donné la forme *ma; ta* et *sa* sont également fréquentes ; on a voulu sans raison y voir une influence provençale.

Les pronoms et adjectifs démonstratifs sont : ęste, ęsta, isto, *celui-ci;* ęsse, ęssa, isso, *celui-là* , aquęlle, aquel, aquęlla, aquillo; *celui-là*, *pluriel* ęstes, ęsses, aquęlles ; ęstoutro-a, ęssontro-a. *Aquęste* et *aquęsse* sont archaïques, ainsi que peró, *per hoc*. Jusqu'au xv^e siècle les formes neutres, esto, esso, aquello, étaient d'un usage fréquent. L'article — comme le fait remarquer avec raison Cornu dans son art. du *Grundriss* (I, 795), dont ce tableau de la philologie portugaise n'est guère qu'un résumé — n'est, en somme, qu'un démonstratif ayant une force démonstrative moindre qu'un démonstratif ordinaire ; il a les formes suivantes : masc. sing. *o*, *do*, *ao*, et pluriel *os*, *dos*, *aos;* fém. sing. *ą*, *dą*, *ą* ; et pl. *ąs*, *dąs*, *ąs*. Ces formes ne remontent pas à *hic* et à sa déclinaison, ce qui serait une exception dans le domaine tout entier des langues romanes, mais bien à *ille:* la forme pęlo = perlo, le nom ancien de Trallos-Montes aujourd'hui Trąs-os-Montes le prouve surabondamment. *Mesmo*,*-a*,*-o* de **metipsimus* précédé de l'article a, comme dans les autres langues romanes le sens de *idem*. Il y avait en ancien portugais l'indéclinable *medes* qui était employé dans la même signification. Les pronoms et adjectifs interrogatifs sont quę tonique et quę atone ; quem invariable ; *cujo*-a du latin *cujus*, *cuja* ; qual, que tal, quejando (anciennement quejendo) quanto,-a. Les pronoms relatifs sont : que, quem, cujou, oqual, a qual, o qual, quanto. Les verbes se divisent en trois conjugaisons : en *-ar*, en *-er*, en *-ir*. Les verbes en *-ĕre* sont, en effet, passés, soit à la conj. en *-ēre*, soit à celle en *-īre*. Les terminaisons des verbes des trois conjugaisons sont présentées dans le tableau suivant. *Ind. prés.* : I. o, -as, -a, -amos, -ais (-aes-), ão ; II, o, -es, -e, -emos, -eis, -em ; III, -o, es, -es, -e, -imos, -is, -em, — *Imparf.* : I, -a, -ai (-ae) ; II, -e (anc. p. -i), ei ; III, e (anc. i)-i. — *Conj. prés.* : I, -e, -es, -e, -emo, -eis, -em ; II, III, -a, -as, -a, -amos, -ais, -ão; — *Prét. imp.* : I, -ava, -avas, -ava, ávamos, -áveis, -ávão ; II, III, -ia, -ias, -ia, -íamos, -íeics, -ião. — *Prét. parf.* : I, -ei, -aste (anc. asti), -ou, -ąmos,

-astes, -ărão ; II, -e, -este (ancien -isti, -eu (-eo), -emos, -estes, -érao ; III, -i, -iste, (anc. -isti), -in (-io), -imos, -istes, -irão. — *Plus-que-parf.* : -ara, -aras, -ara, -áramos, -áreis, -arão ; II, -era, -eras, -era, -eramos, -ereis, -erão ; III, -ira, -iras, -ira, -iramos, -ireis, -erão. — *Conj fut.* : I, -ar, -ares, -ar, -armos, -ardes, -árem ; II, -er, -eres, -er, -ermos, -erdes, -erem ; III, -ir, -ires, -ir, -irmos, -irdes, -irem. — *Conj. imp.* : I, -asse, -asses, -asse, -ássemos, -ásseis, -ássem ; II, esse, -esses, -esse, -essemos, -esseis, -essem ; III, -isse, -isses, -isse, -issemos, -ísseis, -íssem. — *Fut. imp.* : I, -ar ; II, -er ; III, -ir ; I, II, III, -ei, -ás, -á, -emos, -eis, -ão. — *Fut. cond.* : I, -ar ; II, er ; III, -ir ; I, II, III, -ia, -ias, -ia, -íamos, -íeis, -ião. — *Inf. pessoal* : I, -ar, -ares, -ar, -armos, -ardes, -árem ; II, -er, -eres, -er, -ermos, -erdes, -erem ; III, -ir, -ires, -ir, -irmos, -irdes, -irem. — *Inf.* : I, -ar ; II, -er ; III, -ir. — *Gérondif.* : I, -ando ; II, -endo ; III, -indo. — *Part. passé* : I, -ado ; II, -ido ; III, ido. Le participe passé de la 2e conjugaison est aussi en-udo dans l'ancien portugais. C'est le traitement dans ce roman du latin populaire -utus qui eut une si grande vogue dans toutes les langues romanes.

Espagnol. — *Phonétique.* L'alphabet espagnol a deux lettres remarquables, le *c* qui se prononce à peu près comme le *th* anglais doux, devant *e* et *i*, et la *jota* (*j*) qui se prononce à peu près comme le *ch* allemand ou le χ grec actuel, également devant *e* ou *i*.

A. *Voyelles toniques.* L'*a* latin reste intact qu'il soit en position ou non : *faba* donne haba, *campum* donne campo. Dans certains cas, il s'altère en *e* comme sepa de *sapiat*, hecho de *factu*, en *o* comme sope de *sapui*, hobe de *habui* soto de *salto* : c.-à-d. quand il y a transformation des phonèmes et que l'*a* s'ajoute à la voyelle qui se trouve ainsi naturellement replacée après lui (*a* + *i* = *ai*, *é*; *a* + *u* ou + *l* = *ou* = *o*). L'*ĕ* latin se diphtongue en *ie* tant en syllabe ouverte qu'en position : siede de *sĕdet*, hiebre de *fĕbrem*, miembro de *membrum*; il reste *e* quand il est suivi d'un son palatal ou guttural : éri de *heri* : *ae* prononcé comme *ē* subit la même diphtongaison : *cœlum* = cielo ; *ĭ* ou *ē* = *e* cebo, bebo, negro, techo, de *cibo*, *bibo*, *negrum*, *tectum*. Sous l'action de *i* et de *i* + voy., ils se continuent en *i* : hize de *fēcī*, vidrie de *vĭtreu*. Il y a en outre quelques exemples assez rares de la diphtongaison de *ē*, *ĭ* en *ie*, comme nieve, pliego, lliega, riego, convienço, sieso, siembro, de *nĭvem*, *plĭco*, *plĭcat*, *rīgo*, **cunventio*. *sensum*, *sēmino*, lesquelles formes ne sont dues qu'à l'analogie. *OE* est traité comme *ē* : *coena* = cena. *Ī* reste toujours *i* : vibora de *vipera*, digo de *dico*, hijo de *filiu*, hilo de *filo*, si de *sic*. *Ō* se change en *ue* (provenant d'un *uo* antérieur) tant en syllabe ouverte qu'en position : prueba de *prova*, rueda de *rŏta*, luego de *lŏcu* ; dans certaines conditions, cet *ue* peut se réduire à *e* comme dans frente, anciennement *fruente*, lengos en face de *luengos*, pes en face de *pues*. La diphtongaison de l'*ŏ* est encore empêchée par des sons palataux suivants : *podium* donne *poyo* ; *fovea* donne *hoya*, *ocha* de *octo*, *noche* de *nocte* ; *o* reste encore dans d'autres cas pour des raisons peu claires. *Ŭ* ou *Ō* = *o* fermé : *nodo* de *nodum*, sodo de situm, *onor* de *honorem*, *flora* de *florem*, lebo de lŭpu, *cobre* de *cŭprum*, *boca* de *bŭcca*, *estopa* de *stoppa*, *torre* de *turrem*. Suivi d'une palatale il donne *u* : *rubio* de *rŭbidum*, *huyo* de *fugio*, *muchu* de *mŭltum*, *puño* de *pugnum* ; *ū* reste *u* : *nube* de *nūbem*, *humo* de *humum*, *muro* de *murum*, *lumbre* de *lumine*, *frucho* de *fructum*.

*Diphtongues. Au* se réduit à *o* fermé : *pauperem* donne *pobre*. *Eu* a donné *e*, dans *legua* de *leuca*.

*Protoniques.* Les protoniques initiales sont sujettes à l'aphérèse surtout en ce qui concerne *a* et *e*. Ex. : *notomia* de *anatomia*, *limosna* de *elemosina*, *bispo* de *episcopu* ; *tropexia* de *idropisia*, *reloj* de *orologio*.

Parmi les voyelles protoniques la syllabe initiale *a* subsiste en règle générale : *baboro*, *bacin*, *damisela* ; *ē*, *ĕ*, *ĭ* deviennent *e* fermé, qui tend vers *i* : *seguro* de *sēcurum*; *menudo* de *minutum* ; *ī* persiste en des cas très nombreux : *lindar* de *limitare*, *milagro* de *mīraculum* ; *ō*, *ŭ* se changent en *o* fermé : *florecer* de *florescere*, *nombrar* de *nōminare*, *doblar* de *duplare*. L'ŭ reste : *ludrar* de *luctare*, *fumar* de *fūmare*, *luminar* de *luminare*. Il y a toutefois entre les différentes voyelles protoniques en syllabe initiale des changements fréquents, des échanges, des syncopes dont les règles sont impossibles à fixer. L'assimilation de cette voyelle à la voyelle suivante (atone ou tonique) est fréquente. Ex. : *piadat* de *pietatem*, *nigligente* de *negligentem*. La dissimilation est aussi assez forte : *decir* de *dīcere*, *hermoso* de *formosum*, *osmar* de *æstimare*.

Les intertoniques tombent en général, sauf *a* qui persiste : *templar* de *temperare*, *crueldad* de *crudelitatem*, *mermar* de *minimare*, *labrar* de *laborare*, *amblar* de *ambulare*.

*Voyelles posttoniques.* Dans les proparoxytons elles étaient souvent déjà tombées en latin vulgaire, où l'on disait **domnus* pour *dominus*, *veclus* pour *vetulus*, etc. Dans les mots où elles existaient encore, *a*, *e*, *o* ont une tendance à rester ; ex. : *huérgano* de *organum*, *anade* de *anatem*, *érbol* de *arbore* ; *i* s'élide souvent : *mango* de *manico*, *tonga* de *tunica*, *jurgo* de *judico*, *salvage* de *silvaticum*, *rando* de *rapidum*, *sivio* de *sapidum*, *escalio* de *squalidum*, etc.

*Voyelles atones finales.* A reste *a* : *arma*, *hermosa*, *canta* ; *e* et *ĭ* se continuent souvent par un *e* fermé : *padre* de *patrem*, *lumbre* de *lumine*, mais ils tombent dans les cas fort nombreux. *Ī* se continue en un *e* fermé : *hise* de *fecī*, *le* de *illīc*, *les* de *illis*. *Ō*, *ŭ* deviennent *o* fermé : *caballo*, *tiempo*, *canto*, *pueblo*, de *caballum*, *tempus*, *cantum*, *populum*.

*Atones en hiatus.* Enfin, parmi les atones en hiatus, *e* reste en règle générale devant toute voyelle : *real*, *leal*, *crear*, de *realem*, *legalem*, *creare*.

*Consonnes.* P initial reste *p* : *padre* de *patrem*, *puente* de *pontem*. A l'intérieur des mots, il passe à *b* s'il est intervocalique : *caber* de *capero*, *lobo* de *lupum* ; il reste *p* devant *i* + voy. ou *u* + voy. : *quepa* de *capiam*, *supe* de *sapui*. Quand il est double, *pp* passe à *p* : *cepo* de *ceppo*, *copa* de *coppa*. — B et V initiaux restent *b* et *v* : *bocca* de *bucca*, *brazo* de *bracchium*. A l'intérieur d'un mot, ils restent, s'ils sont intervocaliques, en syllabe posttonique : *haba* de *faba*, *clave* de *clavem*. Après un *ī*, *b*, *v* tombent dans *lejia* et *oncia*, dans le suffixe *-ia* de *-ībam*, dans *pluia* de *pluvia*, dans *buees*, *bueyes* de *boves*. Quand ils sont en syllabe protonique, ils tombent, s'ils sont intervocaliques : *sauco* de *sabucum*, *treud* de *tributum* ; *bb* devient *b* : *abad* de *abbatem* ; *mb* passe *am* : *ambos* donne *amos*, *lambere* donne *lamer*, *plumbum* donne *piomo*. Final, le *v* est passé à *f* dans *of*, pour *ove hube ofe* = *húbde*, *nuef* de *novum*. — F initial se change en *h* muet (encore écrit *f* dans les anciens textes), sauf devant la diphtongue *ue* et les lettres *r* : *faba*, *haba*, de *fabam* ; *fablar*, *hablar* de *fabulare*, et, d'autre part : *fuego* de *focum*, *freno* de *frenum*. Intérieur, il est traité dans les composés comme s'il était initial, *dehesa* de *defensa*, *desherrar* de *disferrare*. Mais dans les mots où l'on a perdu le sens de la composition, l'*f* est traité comme un *v* latin : *trebol* de *trifolium*, *prorecho* de *profectum*. Final, l'*f* reste en ancien espagnol, *Josef*, *nuef*, *of*, quelle que soit sa provenance. — T initial reste intact : *tabla* de *tabula*, intervocalique il devient *d* : *cadena* de *catena* ; *tt* = *t*, *admitto* = *admito* ; *-aticum* passe a *-azgo* : *consulazgo*. Final, ou il restait : *art*, *infant* ; ou il passait à *d* : *porend*, *prended*, *salud*, *verdad*. — D initial reste *d* : *dado* de *datum*, *digno* de

*dignum*, *dolor* de *dolorem*. Intérieur, il reste en syllabe posttonique dans *nido* de *nidum*, *nudo* de *nudum*, mais tombe dans les proparoxytons : *limpio* de *limpidum*, *tivio* de *tepidum*, *livio* de *lividum*, et encore dans la désinence *-ede : fee*, *fe* venant de *fede*, *pie* de *pede*, dans *tea* = *tæda*, *prea* = *præda*, etc. En syllabe protonique le *d* n'a presque laissé aucune trace dans la langue archaïque et il a disparu dans la langue actuelle. Cf. : *credere*, ancien espagnol *creder*, actuellement *creer*. Dans le léonnais, on trouve souvent *l* pour *d* devant les consonnes : *juglar* de *judicare*. Final, il tombe comme dans *don* de *deunde*, ou bien il reste comme dans *verdad;* ou bien encore il repasse à la sourde correspondante, *verdad* repasse à *vertat*, ou bien il se réduit à *z : Madriz*, écrit actuellement *Madrid*.— S initiale reste : *saber* de *sapere;* elle reste *s* quand elle est intervocalique : *casa* de *casam;* devient parfois *j : rijo* de *risum*, *quijeron* pour *quisieron;* elle ne persiste qu'exceptionnellement et pour des raisons non phonétiques dans les mots : Dios, Carlos, Marcos, Louis. — C devant *a*, *o*, *u*, reste intact s'il est initial : *caballo*, *cuento*, *culpa* de *caballum*, *computum*, *culpam*. A l'intérieur des mots, s'il est intervocalique, il passe à *g : amigo* de *amicum*. Double il se réduit à *c* simple : *boca* de *buccam*, *tocar* de *toccare*. *C* + *t* devient en syllabe posttonique *ch : factum* donne *hecho*, lacte donne *leche*. Mais en protonique *c* + *t* devient simplement *t : pectorina* donne *petrina*. En aragonnais-portugais, il se dégage en ce cas une mouillure : *delectare* donne *deleitar; c* tombe également dans le groupe *nct : sanctum*, *unctum*, *punctum* donnent : *santo*, *unto*, *punto*. Devant *r* il se change en *g : agro* de *acru*, *suegro* de *socru*, *lograr* de *lucrare; cs* se réduit généralement à *j : traxi* = **tracsi* = *traje*. *Ejemplo* de *exemplum* = **ecsemplum;* ou parfois à *s : tassar* de *taxare;* ou enfin il devient *sk* par métathèse, *visque* de *vixi*, *trasque* de *traxi*. Final, il subsiste en ancien espagnol : *duc* = *duc* (*em*) sous l'influence du grec δοῦχος.

C devant *e* ou *i* devient *ç* à l'initiale : *çibdad* de *civitatem*, *çebo* de *cibum*. Intervocalique, il devient en général *z : dizes* de *dicis*, *fazer* de *facere*. Devant consonne, il passe toujours à *z : diezmo* de *decimum;* après consonne, il donne régulièrement *ç : carcerem* donne *carçel*. Final, il devient normalement *z : faz* de *facit*, *dulz* de *dulce*. — G guttural (*ga*, *go*, *gu*) initial reste intact : *gallo*, *grado* de *gallum*, *gradum*. Intérieur, il reste en syllabes posttoniques : *arruga* de **ad* + *ruga; lega* de *legat*. En syllabe protonique, il tombe après *i : ligare* donne *liar*, *litigare* donne *lidiar*. Après une voyelle autre que *i*, il reste. Suivi de *n*, il donne l'*ñ : desdeñar* de **dis-dignare*, *puño* de *pugnum*. *Gr* se résout à *ir* et l'*i* finit par disparaître : *integrum* donne **enteiro*, puis *entero*. — Le *g* palatal (*ge*, *gi*) se vocalise en *i : yerno* de *genero*, *ientes* de *gentes*. Intérieur, il devient *i* s'il est intervocalique ; cet *i* peut tomber : *ley* de *legem*, *grey* de *gregem*. Après *r* ou *n*, il donne *ć* et *ñ : arcilla* de *la*, *gilaresparcer* de *spargere*, *lueñe* de *longe*, *uñir* de *ungere*. — J initial se réduit à *y* devant *a*, tombe devant *e* et *i*, et se change en *j* devant *o*, *u : ya* de *jam*, *echar* de **jectare ; juego* de *jocum*, *justo* de *justum*. Intérieur, intervocalique, il reste après *a : majorem* donne *mayor*. — Le *j* (yod) suivant une consonne donne naissance à quelques particularités intéressantes. Précédé de la labiale *p*, il permet la transformation des phonèmes qui a lieu dans : *sepa*, *sepas*, *sepa*, de *sapiam*, *sapias*, *at*. Le groupe *bj* reste : *rabia* de *rabies*, *rubio* de *rubeum; vj* reste généralement : *pluvia* donne *lluvia*. — *T* + *j* intervocalique posttonique est passé à *ç* dans l'ancienne langue : *preçio* de *pretium;* dans le suffixe *-itia*, il est représenté par *z : pereza* de *pigritia ;* en protonique, il passe à *z* dans les substantifs en *-tione : razon*, *segazon*, et dans les infinitifs en *-tiare : aguzar*, *desmenuzar*. Final, il donne *z : prez* de *pretium*. Précédé de consonnes, le groupe subit des modifications diverses : *sti* se continue par *j*, *nctj* se change en *ch : cinchar* de **cinctiare*. — *Dj* initial donne *j : jornada* de **diurnata*. Intérieur, il se réduit à *y : radium* donne *rayo*, *modium* donne *moyo ; sj*, en syllabe posttonique, passe *ad is : caseum* de **caesum*, d'où *queso*. En syllabe protonique, *sj* donne *s : prohensionem* = *preson*. — *Cj*, intérieur, intervocalique et posttonique, se continue par *z : bracchium* = *brazo*. Liquide + *i* donne *j : hijo* de *filium*, *meravija* de *mirabilia*. — *Rj* admet la méthathèse *ir : area* donne *era*. — Nasales + *i; mj* reste : *jimia*, *vendimia ; nj* donne *ñ : araña*, *España*. — *Qu* + voy. donne en initiale *cu*, *k*, *ć;* à l'intérieur d'un mot passe à *gu* s'il est intervocalique : *antiqua* donne *antigua*. Après consonnes, il devient *c* devant *a : nunquam* = *nunca*, et *ć* devant *e : torcér* de *torquere* devenu probablement en bas-latin **torcere*. — *Gu* + voy. se réduit à *g* devant une voyelle palatale : *guerra*, *guisa*, mais on entend encore l'*u* devant l'*a : guarda*, *quante*, *lengua*. — M initial reste intacte : *madre* de *matrem*, *maduro* de *maturum*. Intérieur il reste *m : clamare* = llamar. Double en latin, il ne donne que *m : flamma* = llama; *mpt* donne *mt* d'où *nt : assumptum* = assunto, *promplum* = pronto ; *mn* donne *ñ : domnum* = dueño, si le groupe *mn* est de formation latine et *mn* de formation romane, donne *mbr* dérivé de *mr : *nomne* = nomne et nombre, *hominem* = ombre. — Final, il se réduit à *n* dans les monosyllabes : *quem* = quien, *aliquem* = alguien, *tam* = tan, *Adamo* = Adan. — N initiale reste intacte : *nasum* = naso, *nervum* = niervo, *nidum* = nido. Intérieur, il subsiste généralement : *lanam* = lana, *lunam* = luna. Double, il donne *ñ :* año de *annum*, cañamo de *cannabu;* mais *nn* reste dans les composés. Suivi de *c*, il passe parfois à *r : functionen* donne furcion ; suivi de *m*, il donne parfois *l : anima* = alma. Entre *n* et *r* s'intercale parfois un *d : *ingenerare* = engendrar. *N* + *g* + *n* subit la dissimilation : *sanguine* = sangre; *nge* donne *ñ :* plañir de *plangere;* *nv* donne *mb* dans embidia de *invidia*. En finale, il reste dans *en* de *in* et *non* de *non*, qui conserve l'*n* jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Devenu final, il reste : pan, man, fin, son de *panem*, *manum*, *finem*, *sunt*. L'*ñ* devenu final perd peu à peu le son nasal : *desden*, *cen*. — L reste qu'il soit initial ou non : labio, ala, color, de *labium*, *alam*, *colorem*. Ll = *l*, caballo de *caballum* et se dissimile parfois en *ld : bulla* = bolda. Finale *ll* = *l*, mil de *mille*. Al initial, en combinaison avec *p*, donne anciennement *pl*, simple orthographe destinée à rappeler l'origine latine ; car le groupe *pl* devait déjà se prononcer *l*, son auquel le groupe est parvenu dans la langue ancienne : *planum* = llano, *plorare* = llorrar ; *pluviosum* = lluvioso. A l'intérieur, il donne *bl* : doble de *duplu*, pueblo de *popolo*. *Mpl* = *nch* : *amplum* = ancho. — *Bl* initial reste *bl : *blandire* = blandir ; il se simplifie parfois en *l : blasphemare* = blastimar ; à l'intérieur, il reste après *a*, *e ;* hablar de *fabulare*, où il passe à *br :* habro, dobrar, comprir ; après *i* ou *u*, il se change en *ll : tribulum* = trillo. Les groupes *fl*, *bl*, *cl* passent en ancien espagnol à *ll :* le groupe *tl* donne souvent *ld : titulum* = tilde. *Gl* initial donne *l : glattire* = latir, intervocaliques *gl* et *cl* donnent *j :* ojo de *oculum*, reja de *regula*. Entre *m* et *l*, il s'insère un *b*, destiné à faciliter le passage de la *nasale* à la *liquide : simulare* = semblar. L'*l* reste devant toutes les consonnes : *alba*, *golpe*, *sueldo*, *halcon*, se vocalise après *a :* otro de *alterum*, et subit diverses transformations d'importance secondaire. En finale, l'*l* tombe après une voyelle atone : ensiemo de *insimul* et reste après une voyelle tonique : cabdal et caudal de *capitalem*. — R reste en quelque position qu'il soit : *rey*, *riba*, *rua*, *caron*, *orar*, de *regem*, *ripam*, *rugam*, *carum*, *ovare*. — *Rr* reste *rr : terra* = tierra ; *turrem* = torre. — *Nr* donne souvent *rn* par métathèse : viernes = *veneris* + *dies*; *r* tombe dans le groupe *rs : orsum* = oso,

*aversum* = abieso. Dans l'andalou, *r* + gutt, passe à *i* : baico de **barcum*, caiga de *cargar*. L'*r* final passe parfois à *l* par dissimilation : arbol de *arborem*.

*Morphologie*. La déclinaison espagnole n'a conservé que les accusatifs, singulier et pluriel, des déclinaisons en *-a*, en *-u* et imparisyllabiques du latin : *I, corona, coronas; II, año, años; III, corte, cortes, flor, flores, razon, rasones*. On trouve encore quelques traces de l'ancien nominatif dans des mots comme : *sastre* de *sartor*, *preste* de *presbyter*, *Carlos*, *Jesus*. Une survivance du génitif pluriel se trouve dans l'expression : *Fuero Juzgo* = *forum Judicum*. Les adjectifs sont en *-o*, en *-a*, etc., invariables. Ex. : *bueno*, *buena*, et *grande*. Pour le comparatif, l'espagnol ne se sert pas de la désinence *ior*, mais bien de *mas* = *magis* et aussi de *plus*, comme cela a lieu pour les autres langues romanes. Parmi les comparatifs tirés directement du latin, il y a encore : *meior* de *meliorem*; *pior* de *pejorem; mayor* de *majorem*, *menor* de *minorem*, *menos* de *minus*. A côté du superlatif formé avec *el* ou *la mos* se trouve le superlatif en *-isimo*, *-errimo* d'origine évidemment savante.

*Noms de nombre*. La langue moderne ne décline que unus : *uno*, *una*. L'ancienne avait *dos* pour le masculin et *duos* pour le féminin. A partir de *doscientos*, il y a le féminin en *-as*, jusqu'à *mil*. *Mil* est invariable. On peut encore citer *ambo* d'où *ambos*, *ambas* et l'ancien *amos dos*, *amas das*.

*Article*. Il est proclitique et dérive du latin *ille*, *illa*, *illum* : *el*, *la*, *lo*; pluriel : *illos*, *illus*, *a los*, *las*. Combiné avec les prépositions, il donne : *del*, *dal*, *en el; de la*, *à la*, *en la*, pour le singulier : *de los*, *a los*, *en los; de las*, *a las*, *en las*, pour le pluriel. Il offrait dans les dialectes anciens beaucoup de variétés.

*Pronom personnel*. Il a les formes toniques *yo*, *tú*, *de mí*, *da tí*, *de si*, *á mí*, *a tí*, *a si*, pour le singulier, et pour le pluriel : *nos*, *nosotrois*, *nosotras*, *vos*, *vosotros*, *vosotras*, précédés de *de* et de *a*, au génitif et au datif. Le pronom de la troisième personne est fort analogue à l'article (cf. § ci-dessus). Il a aussi les formes atones : *me*, *mi; te*, *ti*, *nos*, *os; le*, *lo*, *les*, *los*, *le*, *la*, *les*, *las*, *le*, *lo*, *se*, *si*.

*Pronom possessif*. Les possessifs ont également les formes toniques : *el mio*, *la mia*, *lo mio; el tuyo*, *la tuya*, *lo tuyo; el suyo*, *la suya*, *lo suys; el nuestra*, *la nuestra*, *lo nuestro; el vuestro*, *la vuestra*, *lo vuestro; el suya*, *la suya*, *lo suyo*. Les formes plurielles sont régulières. Les formes atones sont : *mi*, *mis; tu*, *tus; su*, *sus;* pour le singulier; *nuestro-os*, *nuestra-as; vuestro-os*, *vuestra-as; su*, *sus*, pour le pluriel. La langue ancienne ne faisait pas une distinction absolue entre les formes toniques et atones. On y trouve souvent : *lo to*, *el so*, *los sos*.

*Pronoms démonstratifs*. Ils sont formés sur le latin *iste* et sur *ille*, ce dernier précédé de *ecco*. Nous avons donc : *éste*, *ésta*, *esto; ése*, *ésa*, *eso; aquel*, *aquélla*, *aquello*, avec le pluriel régulier. L'ancien espagnol avait un nombre de formes plus considérable.

*Pronoms relatifs et interrogatifs*. L'ancien espagnol avait conservé *qui* L'espagnol moderne ne connaît plus que *que* = **que*, indéclinable et *quien* = *quem*, pluriel *quiénes* pour les deux genres. *Cujus* s'est continué dans *cuyo*, *cuya*, *cuyos*, *cuyas*. *Que* s'unissait anciennement à la voyelle subséquente : *ques* = *que es*, *cade* = *que ha de*, etc.

*Pronoms indéfinis*. *Alter* a remplacé *alius*; de ce dernier on ne retrouve que la forme ancienne *al* = *aliud*. *Fulano* est d'origine arabe; *aliquis* a donné comme substantif *alquien; aliquod* = *algo*. *Nulus* n'a laissé de traces qu'en ancien espagnol : *ullo*. *Nihil* a été remplacé par *nada* (nata) et *nemo* par *nadie*. Avec le grec κατά + *unum*, on a formé *cadauno*, *cadaguno; cadacual* = *cataqualem*. De *-quæras* auquel on préposa *qui*, *quis*, *quem*, *quale*, etc., on a : *quisquier*, *quiquiere*, *quequier*. *qualquiera*, etc. *Totus* se continue par *todo*.

*Conjugaison*. L'espagnol a trois conjugaisons dites régulières : *-ar*, *-er*, *-ir*, répondant à, *-are*, *-ere* et *īre;* plus la flexion inchoative en *-ecer*, de *-éscere*, *-iscere*. Les différentes flexions sont les suivantes. — *Prés. indicatif :* I, -o, -as, -a, -amos, -ais, -an; II et III, -o, -es, -e, -emos ou -imos, -eis ou ís, -en. — *Imparfait :* I, aba, -abas, -aba, -ábamos, -abais, -aban; II, III, ía, ías, etc. — *Impératif :* I, -a, -ad; II, -e, -ed; III, -e, -id. — *Part. présent :* I, -ante ; II, III, -iente. — *Part. passé :* I, -ado; II, III, -ido. Le vieil espagnol a également pour la 2e conjugaison, -udo. — *Gérondif :* I, -ando; II, III, -iendo. — *Infinitif :* I, -ar; II, -er; III, -ir. — *Futur :* il se forme en ajoutant simplement les formes du présent de l'indicatif : I, -aro, -ares, -are, -áremos, -áredes, -ávecs, -aven ; II, III, -iero, -ier, de haber à l'infinitif du verbe à conjuguer, -iere, -ieres, -ier, iere ; iérmos, -éremos, -ierdes, -iereis, -ieren. — *Parfait de l'indicatif :* I, -e, -asté, -ó, -amos, -asteis, -aron ; II et III, -i, -iste, -ió, -imos, -isteis, -ieron. — *Plus-que-parfait :* I, -ara, -aras, ara, -áramos, -areis, -aran ; II, III, -iera, etc. — *Conjonctif présent :* I, -e, -es, -e, -esmos, -edes, -és, -eis, -en ; II, III, -a, -as, -a, -amos, -ades, -an. — *Futur :* I, -aro, -ares, -are, -áremos, -aredes, -areis, -aren ; II, III, -iero, -ier, -iere, -ieres, -ier, -iere.

Italien. — *Phonétique*. Voyelles accentuées. — A reste a : *cantare; ē, ĭ* devient *e* : *lega* de *ligat*, *freno* de *frēnuw; ĕ* donne *ie* en syllabe ouverte : *decem* = *dieci* : *vetus* = *vieto*, *ministerium* = *mestiere;* en position, *è* donne *ę* : *vęgno* de *vęnio*, *pęrde* de *pęrdit ; ī* reste *i* : *covīle* de *cubīle*, *cinto* de *cinctum ; ŭ, ō* donnent *ǫ* : *coronam* donne *corona ; ŏ* en syllabe ouverte devient *uǫ* : *bŏnum* donne *buono: ŏ* en position donne *o* : *orto* de *hortum ; ū* = *u* : *aiūta* de *adjūtut*, *brutto* de *brūtus*, etc.

*Voyelles atones*. Les posttoniques finales deviennent : *ī* = *i; ĕ, æ* = *ę; o* = *ǫ; ĭ* = *i* ou *e; ē* = *e; a* = *a*. Pour les protoniques, *i* correspond à *e* du latin : *sicuro* de *securum*, *signore* de *seniorem*. De même *i* + voy. = *i* : *Firenze*, *piviale; a* devant *r* devient *e* : *amero*, *smeraldo*; *u* venant de *o* reste dans les syllabes ouvertes : *munistero; e, i* devant labiales passe à *o* : *romita*, *domanda*, *somiglia; au* passe à *u* : *audire* = *udire ; a* en première syllabe apparaît devant *n* combinée : *incudinem* donne *ancudine*. L'apocope a lieu souvent : apocope de *a* dans les féminins : *pecchia*, *guglia*, *gaggia*, *badessa*, *badia*. Les voyelles suivantes sont également apocopables : *æ, e, i, o*. L'hiatus qui existait déjà en latin disparaît : *coagulare* donne *cagliare ; u* + voy. passe à *ov* : *racina* = *rovina*.

*Consonnes*. Les consonnes initiales restent intactes : *caro*, *pace*, *vino*, de *caro*, *pacem*, *vinum*. Il y a exception pour le *c* qui devant *e, i*, passe à *tš* : *cœlum* devient *cielo*, *cimentum* donne *cimento*. *Ca, Co* deviennent souvent *ga*, *go* : *gastigare* = *castigare; gomberare* vient de *comparare*. A l'intérieur, les explosives se conservent après l'accent : *amīcum* donne *amico*. Il y a exception toujours pour *c* devant *e* et *i*. Après l'accent, les explosives sourdes deviennent sonores : *pacare* = *pagare*, *polere* = *poder*, *caballi* = *cavelli*. Le *d* passe sporadiquement à *l* : *tralce* de *traducem*, *cicala* de *cicada*, ou à *n* : λαμπαδα donne *lampana*. Ces transformations sporadiques ne sont pas très clairement explicables. Quand ces explosives se trouvent à la fin des mots, elles tombent de bonne heure. — La spirante j passe à *dž* à l'initiale : *jam* donne *giá*, *jocare* donne *giocare*. A l'intérieur d'un mot, *j* donne également *dž* dans les paroxytons s'il est après l'accent : *maggio*, *legge*, de *majus*, *legem*. Il se confond avec l'*i* suivant dans les proparoxytons : *dito* de *digitum*, *frale* de *fragilem; v* tombe dans *-ivum* et *-eve* : *natio* de *nativum*, *rio* de *rivum*. *V* ne donne *f* que dans un petit nombre de mots qui sont osques ou ombriens d'origine : *bifoles*, *scrofa*, *scarafaggio*, *lafano*, etc. Les sonnantes ne chan-

gent pas plus à l'intérieur qu'à l'initiale : elles tombent quand elles sont finales dans les mots de plusieurs syllabes, et restent dans les monosyllabes : *tribuna* de *tribunal* et *fiele* de *fele*.

Groupe de consonnes. Nous avons déjà vu que le *c* dans le groupe initial ou intérieur latin *cr* devient en italo-roman *gr*: **quiritare* d'où **critare* = *gridar*. *Tr* passe à l'intérieur d'un mot à *dr* : *padre*, *ladro*. *Pr* reste après l'accent et passe à *vr* devant lui : *capra* et *cavriolo* de *capram* et *capreolum*. *Gr* se réduit à *r* à l'intérieur : *nigrum* devient *negro*; *kl* devient *ky* : *clamare* devient *chiamare*. *Fl* devient *fy*, *flamma* = *fiamma*; *sl* = *scl* et de là *sky*: *sclavum* devient *schiavo*. *Ol*, *tl*, *gl* et *cl* s'assimilent parfois pour donner *ll*. Autrement *gl* donne *ł* : *dentiglia*, *maglia*. Dans les groupes formés de cons. + *y*, les labiales restent : *appio*, *seppia*. *Ty* devient *zz*; *sty* devient *š*; *dy* devient *dž*; *sy* devient *tš dž*; *ny* devient *ñ* : *piazza*, *nozze*, de *platea*, *nuptiae*. *Qu* reste devant *a* et *o* : *quale*, *quattro*, *segno*, de *qualem*, *quattuor*, **seguo*; à l'intérieur d'un mot, il devient *cq* : *acqua*, *nacque*; *gn* devient *ñ*: *dignum* donne *deño*; *gm* passe à *um* et de là à *lm*. Sonnante + cons. est presque toujours conservée. *Rv* passe cependant à *rb* : *servare* donne *serbare*. Dans un groupe sonnante + sonnante, c'est la deuxième qui l'emporte : *sonno* de *somnum*; *lulla* de *lunulam*; *pialla* de *planulam*. La dissimilation de *r-r* a lieu en *r-l* : *mercoledi* de *Mercurii dies*; ou en *l-r*, *celebro* de *cerebrum*; ou en *r-d* : *rado* de *rarum*, etc. La métathèse a lieu surtout avec *r* : *formento* pour *fromentum*, etc.

*Morphologie*. Il y a six classes de substantifs. I, sing. *a*, pl. *e*, fém.; II, sing. *a* ou *o*, pl. *i*, masc.; III, sing. *e*, pl. *i*, masc. et fém.; IV, sing. *o*, plur. *a*; V, sing. *o*, pl. *ora*; VI, sing. *o*, pl. *e*, sing. masc et pl. fém. Les oxytons sont indéclinables : *re*, *cittá*.

*Noms de nombre*. *Uno* seul se décline, ainsi que les noms de nombre depuis deux cents jusqu'à neuf cents. Dans l'ancienne langue, *due* se déclinait : *dui*, *duoi*, *duo*, *dua*; *mille* a comme pluriel *mila*.

*Pronoms personnels*. Io, me, tu, te, noi, voi, ne donnent lieu à aucune remarque : ce sont les formes toniques de *ego*, *me*, *tu*, *te*, *nos*, *vos*. Comme atones, on se sert au pluriel de *ci* = *ecce hic* pour la 1re pers. et de *vi* = *ibi* pour la 2e pers.; en ancien italien, on se servait également de *ne*, *nde* = *inde* pour la 1re pers. *Esso* est fort souvent employé à la 3e pers. au lieu de *egli*. Egli proclitique ou enclitique se décline ainsi : sing., agl; acc., lo, la; dat., gli; le; plur., nom. acc., gli, li, le; dat., loro. On emploie *ne* pour le gén. pl., *vi*, *ci*, pour le dat. pluriel, quand il s'agit de noms de choses.

*Possessifs*. La langue écrite n'a que les formes atoniques de *meus*, *tŭus*, *suus*, *noster*, *voster*, qui sont : *mio*, *tuo*, *suo*, *nostro*, *vostro*. La langue populaire a pour le singulier les formes atones : *mi*, *tu*, *su*, *ma*, *ta*, *sa*. Avec *madonna*, *ma* a pénétré dans la littérature. L'ancienne langue et la langue populaire connaissent l'usage du possessif enclitique : *padremo*, par exemple.

*Démonstratifs*. *Ille* est ou accentué, et dans ce cas il est dyssyllabique et fait fonction de pronom démonstratif, ou il est proclitique, et dans ce cas il est monosyllabique et fait fonction d'article. *Ille* donne comme formes, d'après sa déclinaison en bas-latin : *egli*, *lui*, *lei*; au plur., les formes *eglino*, *elleno*, ont tiré leur syllabe *no* du verbe. Les formes atones sont : *il*, *lo la*; *i gli*, *le*; *lo* et *gli* se placent devant un mot commençant par une voyelle ou par *s* + cons. De *iste* on a conservé la forme *sta* dans *stamattina*, *stasera*. On le retrouve en composition avec *eccum* dans : *questi*, *costui*, *questa*, *costei*, *questi*, *queste*, *costoro*, etc.

Les interrogatifs *che*, *chi* sont indéclinables. Parmi les indéfinis, on peut remarquer la flexion pronominale *altri*, *altrui*, de *altro* et *l'ñ* de *ogni*, qui vient de l'analogie avec *ogna* de *omnia*, et l'*i* de cette même forme qui vient de *egli*.

*Dialectes*. Dans le Sud, *lo* est la seule forme de l'article masculin. Le pluriel est *li* ou *gli*, d'où un nouveau singulier *glinu*. En Sicile et à Naples entre autres lieux, l'*l* est supprimée; en Piémontais, *le* devant consonne au féminin pluriel et *i* devant voyelle.

*Conjugaison*. Il y en a trois : I, *are*; II, *ere*; III, *ire*. Ses terminaisons sont *o* ind. prés., *a* imp., *i* au parfait; 2e pers., *i* partout, sauf imp. de la I, subj. de II, III; 3e *a*, I prés. ind., II, III, prés. subj., imp. ind.; *e* III, prés. ind., imp. subj..; *i* I prés. subj.; 1re pers. plur. *amo* imp. ind., *-'ssemo* subj.; ammo, emmo, immo sont réguliers au parf. L'ancien *avemo* reste encore dans le futur *-emo*. 2e pers. plur. *-ate*. I ind. imp., II *-ite*, III ind. prés., *-'te* subj. imp.; *-aste*, *-este*, *-iste* sont réguliers. Par analogie de *sono* et de *rono* venant de *-runt*, nous avons *-no* à toutes les 3es personnes du pluriel. Indicatif présent : il y a diphtongaison dans les formes accentuées sur la voyelle radicale : *chiedo*, *criepo*, *fiedo*, *niego* et non dans les formes en *iamo* où l'accent est en latin sur la terminaison. L'imparfait actuel est en *-évo*, *-ivo*, tandis que l'ancien était en *-ea*, *ia*. Le parfait de I, III s'est développé régulièrement des formes du latin vulgaire. Les formes fortes sont *diedi*, *stetti*. II, vendedi se conjugue vendei, -desti, -diede, -dédimo, -deste, -dedero. Signalons encore les formes de parfait : *tacqui*, *ruppi*, *venni*, *feci*, *vidi*, *fui*, *ressi*, *lessi*, *fissi*, *vinsi*, *torsi*, *cessi*, *spandei*, *scrissi*. Subjonctif : *dea*, *stea*, *diamo* passent sous l'influence de *fia*, *sia*, *siamo*, *adia*, *stia*, *diamo*. A l'imparfait, le radical est le même que dans les parfaits faibles, d'où *dessi* et *stessi* en face desquels on trouve également *dassi* et *stassi*. Impératif : les vieilles formes *di* et *fa* ont été conservées; *avere*, *essere*, *sapere* ont comme faisant fonction d'impératif les formes du subjonctif : abbi, sii, sappi. Participe : I, *-ato*; II, *-uto*; III, *-ito* On trouve aussi des participes forts : 1° *t*, pour les verbes en *dř* : *retto*, *letto*, *strutto*, *tratto*, *fitto*, *afflitto*, *frito*, *franto*, *pianto*, *cinto*, *volto*; pour les verbes ayant voy. + *c* : *detto*, *condotto*, *cotto*; pour les verbes ayant cons. + *c* : *torto*, *vinto*; pour ceux ayant *l'*, *ll* : *scelto*, *colto*, *asciolto*, *svelto*, *tolto*; pour ceux ayant une labiale : *scritto*, *rotto*; dans ceux ayant *r* : *aperto*, *offerto*, *morto*; pour ceux ayant *m* : *redento*, *assunto*. Quatre verbes en *n* ont *st* : *posto*, *risposto*, *nascosto*, *rimasto*. Le participe en *ĭtus* a tout à fait disparu; on n'en retrouve que quelques traces dans *solto* et *arroto*. 2° *s* dans les verbes à dentale. L'*s* est simple après *i*, *u*, *a* et double après *o*, *e*, *e* : *raso*, *riso*, *roso*, *chiuso*; *creso* (ancien); *messo*, *cesso*, *riflesso*, *percosso*. Les verbes en *nd* ont toujours leur participe en *s* : *preso*, *sceso*, *teso*, *reso*, *nascoso*, *fuso*. 3° Le participe présent est souvent remplacé par le gérondif. Futur : l'*a* latin devient *e* conformément à la règle ci-dessus : *amero* = **amare habeo*. L'*e* tombe après *l*, *n*, *p*, *t*, *d*, *b*, *r* : *vorrò*, *varrò*, *terrò*, *saprò*. Conditionnel : il est formé avec les formes du parfait de *avere* : *ebbi* = *ei*. Mais en vieil italien et dans la plupart des dialectes, nous trouvons encore les formes *ia* et *iano* et le paradigme suivant : *ía*, *esti*, *ía*; *essimo*, *esti*, *iano*. Le plus-que-parfait formé sur le plus-que-parfait latin n'est conservé que dans des formes dialectales.

Catalan. — Ce n'est qu'une variété du provençal : il s'en distingue par le traitement des atones des mots ayant *s* au radical : *casos* de *cas* (*casus*); par la terminaison *o* à la 1re pers. du présent de l'ind. et par le traitement de l'*ū* : *mūrus* = *mur*, qui a le son de *ou* et non celui de *ü*. La langue moderne renferme beaucoup de proparoxytons entrés à une époque tardive. Il est enfin caractérisé par le grand nombre de verbes dits à forme inchoative en *-ir*, que toutes les langues romanes connaissent, sauf l'espagnol, et par la formation d'un certain nombre de participes passés sur le radical du parfait : *tingut* d'après *tinch*, *pagut* d'après *poch*.

Provençal et français. — Nous les traiterons ensemble au point de vue de la phonétique.

*Grammaire phonétique*. Voyelles toniques. *A* tonique en syllabe ouverte donne *a* en provençal, *é* en français; *amāre* donne prov. *amar*; franç. *amer*. C'est une des différences les plus caractéristiques servant à distinguer la langue de la France du Nord et la langue de la France du Sud; *a* tonique en syllabe ouverte suivi d'une nasale donne *a* étroit (c.-à-d. fermé) en provençal et donne *ẽ* en français : *panem*, franç. *pain*, prov. *pa* qui passe à *po*. Dans le Dauphiné, la notation *ain* devient *in*. Cf. : *Cassin* de *Cassianum*. *A* en syllabe fermée se conserve régulièrement tant en provençal qu'en français : *vacca* donne le prov. *vaco* et le franç. *vache*; *carnem* donne le prov. *carn* et le franç. *chair*. La forme *chair* est due à une modification moderne. L'*a* devant *n* + cons. devient *ã* en français et *a* étroit en provençal, où il passe également à *o* en quelques patois; *infanfem* = *efant* en franç. et *efant*, *efont* prov. L'anglo-normand intercale dans ce cas un *u* entre l'*a* et l'*u* : *enfaunt*, *gauntlet*, *vaunter*, etc. — *Ē*, *ĭ*, deviennent tous deux, quand ils sont libres, *ei*, plus tard *oi* en franç., et *e* fermé en prov. : *mē* = prov. *me*, franç. *mei*, *moi*; *regem* = *rei* (l'*i* dû au *g*) prov. et *rei*, *roi* en franç. *Habēre*, = prov. *aver*, franç. *avoir*, *avoir*. Devant une nasale, *ē*, *ĭ* donne *ẹ* en prov. et en franç. : il y a beaucoup d'exceptions qui sont pour la plupart faciles à expliquer. Précédé d'une mouillure, *ē* donne *e* en prov., *i* en franç. : *mercedem* = prov. *merce*, franç. *merci*. *Ĕ* donne *ie* en franç. et *ẹ* ouvert en prov. : on appelle souvent en provençal cet *e* ouvert, l'*ĕ* large, par opposition à l'*ĕ* étroit. Ces expressions sont tirées du *Donat proensal* qui appelle l'*o* fermé, *o estreit* et l'*o* ouvert, *o larc*; *pedem*, *sedet*, *levat* donnent en prov. pe, se, leva, en franç. *pié*, *siet*, *lieve*, devenu actuellement *lève* par suite de l'analogie avec les formes où l'*e* est protonique (cf. ci-dessous aux *atones*). Suivi d'une nasale, l'*e* large devient en provençal l'*e* étroit : *bene* = prov. *ben*; en français, il y a diphtongaison de l'*ĕ* en *ie*, mais la seconde voyelle *e* se nasalise, d'où *bien*. Dans un cas, l'*e* peut se diphtonguer en provençal : c'est s'il est suivi de *u*. Ainsi *Deum* donne *Dieu*, *hebraeum* donne *hébreu*. En position, *ĕ* donne *è* en provençal et en français : *septem* donne *set*, *ferrum* donne *fer*. Mais il y diphtongaison dans une certaine partie du français pour l'*ĕ* en position : ce phénomène phonétique a lieu dans le français du Nord, du Nord-Est et de la Belgique où les mots *septem* et *ferrum* donnent *siet* et *fier*. — *Ī* se conserve en tant que *i* et *ū* en tant que *ü* en franç. et en prov. Ex. : *amicum* et *murum* donnent en prov. *amic*, *mur*, en franç. *ami*, *mur*. — L'*ŏ* donne *ò* en prov. et *uo* en franç. très ancien, remplacé plus tard par *ue* devenu *eu*. La diphtongaison en prov. a besoin, pour avoir lieu, d'être facilitée, par la présence de certaines conditions phonétiques, telles que le voisinage d'un *c*. Ex. : *focum*, *fuoc* (mais aussi *foc*); *locum*, *luoc*, mais aussi *loc*, ou la présence d'un *l* après l'*o* : *folium* donne *fueil*. En français nous avons : *novum*, = *nuof*, *nuef*, *neuf*; *sŏror* = *suor*, *suer*, *seur*. L'*ŏ* en syllabe fermée ou devant nasale reste *ò*. Dans le cas de la nasale, l'*o* se nasalise en français. *Fortem* donne *fort* en prov. et en franç.; *bonum* = *bon* en prov. et *bon* en franç. Chose curieuse, l'*ŏ* en position a été dans la région de Marseille l'objet d'une diphtongaison depuis le xv^e^ siècle : les mots *puert*, *puerc*, *fuert*, de *portum*, *porcum*, *fortem*, présentent, en effet, ce phénomène phonétique. Quand l'*ŏ* est en position, il peut donner lieu à la diphtongaison si la première consonne du groupe qui le suit est une mouillure : *noctem* = *nuit*; *octo* = *uit*. — *Ō*, *ŭ* libres donnent en français et en provençal un son qui n'est pas très facile à définir nettement parce qu'il était marqué par *o* en franç. et en prov. et que cet *o* avait une prononciation assez mal déterminée. Actuellement on le prononce *ou* en provençal. Ex. : *florem* = *fluor*, *dolorem* = *dolor*, et *ou* ou *eu* en franç. Ex. : *colorem* = *couleur*, *amorem* = *amour*. Ces mots prononcés maintenant d'une façon différente ont longtemps assoné ensemble. Cette question de phonétique est trop compliquée pour être traitée ici; il suffit d'attirer l'attention sur elle (cf. Gaston Paris, *Romania*, t. X). *Ō* *ŭ* en position — cas assez rare — donnent *o* en français et *o*, prononcé *ou*, en provençal. Ex. : *ordinem* donne *orden* en provençal, *ordre* en français. *Orna* donne *orna* en provençal, *orne* en français. Il est de même pour *o* + nasale ou *o* + nas. + cons. Parmi les diphtongues, *œ*, *æ* sont traitées comme *è*; *eu* n'existe pas à l'état tonique; *au* subsiste en provençal et devient au contraire *ò* en français; *aurum* donne prov. *aur*, fr. *or*; *taurum* donne prov. *taur*, fr. *tor*. La limite du domaine de *au* et de *o* est sensiblement la même que celle du domaine de *a* et de *e*.

*Atones*. La règle générale est que toutes les posttoniques tombent en français où il n'y a que des paroxytons (sauf quelques formes archaïques cristallisées des proparoxytons); l'*a* latin se maintient sous forme de *e* féminin (ou muet) en français. Ex.: *tabula* donne *table*; *amata*, *amée*, franç. mod. *aimée*. De plus, il y a en français un *e* dit d'appui, toutes les fois que la voyelle tonique est suivie de deux consonnes de prononciation trop difficile. Ex.: *intro* = *entre*, *somnum* = *somme*. En provençal, il y a toute une série de proparoxytons latins dans les mots où la consonne qui suit la première posttonique est *n*, *r*, *l* ou *d*, qui laissent tomber la seconde posttonique au lieu de la première : *hominem* donne en prov. *omen*, *essere* = *esser*, *angelum* = *angel*, *tepidum* = *tebez*, tous mots qui correspondent au français : *ome*, *estre*, *angle*, *tiède*. Dans les posttoniques, l'*a* et l'*e* subsistent en provençal sous la forme *a* et *e* (anc. prov.) et l'*i* et l'*o* sont aussi parfois conservés, mais il n'y a guère comme en français qu'une règle absolue : celle de la conservation de *a* latin par *a*. Ex.: *amada* de *amata*, *causa* de *causa*. Les autres règles de conservation des posttoniques ne sont point générales, comme par exemple la conservation de l'*i* dans *quasi* latin donnant *caïs*, ou celle de l'*u* de *Deum* donnant *Deu* (en français, la forme *Dé* est la forme pop. de *Deum* ou la forme *Dié*; cf. *pardié*). D'autre part, enfin, il y a quelques paroxytons que le provençal conserve et qui ont complètement disparu en français : *fabrica* donne le prov. *fabrega* qu'on a fini par accentuer sur la seconde syll.; cf. les noms de *Fabriges* dans la Lozère et de *Fabrègues* dans l'Hérault; en français, *fabrica* = *forge*; *femina* = prov. *femena* et franç. *femme*. Des traces dans les anciens textes (en vers) nous prouvent que le même fait a existé en français : nous trouvons en effet des formes comme *aneme* de *animam*, *angele* de *angelum*, ne comptant que pour deux syllabes en vers. La dernière forme prêterait un peu au doute, l'*e* pouvant n'être là que pour indiquer le son de continue du *g*.

*Antetoniques*. Les mêmes règles régissent le sort de la contre-atone aussi appelée contre-finale ou intertonique, c.-à-d. que les atones contre-finales tombent, sauf *a* qui reste *a* en provençal, qui devient *e* en français, et sauf le cas de l'*e* d'appui. Ex.: *cerevisia* = franç. *cervoise* et prov. *cerveza*; *bonitatem* = fr. *bonté*, prov. *bontad*; *adjutare* = fr. *aidier* et prov. *aïxar*; et d'autre part : *sacramentum* = prov. *sagramens*, fr. *sairement*; **trobalorem* = *trobador* prov. et fr. *troveor*. Les atones contretoniques, initiales ou monosyllabiques se maintiennent; elles diffèrent en cela des finales et des contre-finales. Elles gardent souvent leur valeur propre et affaiblissent parfois les voyelles supérieures *a*, *é*, *è*, *i*, en *e* féminin en fr., en *a* en prov., et les autres en *ou* marqués *o*, *ou*, *u*.

*Consonnes*. Les consonnes initiales simples se sont conservées intactes à l'exception du *c* et du *g*. Ex.: *bon*, *père*, *dent*, *tenir*, *voler*, *fer*, *sain*, *mourir*, *noir*, *rose* en franç. et *bo*, *paire*, *dent*, *tenir*, *volar*, *fer*, *sas*, *morir*. en prov. Il n'y a guère qu'une exception considérable à cette règle, c'est celle du *w* d'origine germanique qui s'est transformé en *gu*. Ex.: *werra*, prov. *guerra*, fr. *guerre*; *warrdn*, prov. *gardad*, fr. *garder*. L'*h* initiale a totale-

ment disparu en provençal ; elle a subsisté en français dans de nombreux cas. Les consonnes médiales *p*, *b*, en français, sont devenues *v*, et *v* est resté *v* : *sapere* = *saveir*, *probare* = *prover*. En provençal *p* intervocalique est devenu et resté *b* : *sapere* donne le prov. *saber*. Le *b* et le *v* ont le même traitement qu'en français : *habere* = prov. *aver*. En franç., *t* intervocalique est devenu *d*, et *d* intervocalique est resté *d* avant de disparaître : la chute du *d* a eu lieu dans le cours du XIe siècle en français. En prov., les choses sont plus compliquées : *t* intervocalique devient *d* : Ex. : *actatem* = prov. *edat*, fr. *aé*. Au N. du domaine provençal, ce *d* tombe aussitôt qu'en France. Dans le Sud, il subsiste encore : *amatam* = *amada*, *auj*, *amado*. Dans le S. du domaine provençal, *d* intervocalique est resté intact jusqu'au milieu du XIIe siècle où il est devenu *z*; *audice* donne *auzir*. Plus tard, il s'est changé en *r* : *auzir* est devenu *aurir* par suite de la loi bien connue euphonétique du *rhotacisme*. Dans le dialecte dit *gascon*, le *d* est resté. Les consonnes simples finales se maintiennent toutes jusqu'au xe siècle, sauf *c*, *m* et quelquefois *n* ; aux époques ultérieures, quelques-unes disparaissent. *M* est tombé en latin populaire, mais quelques monosyllabes, *rem*, *meum*, *tuum*, *suum*, l'ont conservée en franç. dans *rien*, *mien*, *ton*, *son* (*tien* et *sien* sont dus à l'influence de *mien* ; *mon* à celle de *ton* et *son*), en la changeant en *n*. Quand l'*m* et l'*n* finales ont subsisté, elles ont eu pour effet de nasaliser (dès le xe siècle) la voyelle qui les précédait. La chute des consonnes finales et celle de *m* en particulier rendirent finales des voyelles atones médiales en latin, et les consonnes médiales devinrent par suite de la chute de l'atone consonnes finales : *murum* devint **muru* et **mur*, d'où *mur*. Parmi ces nouvelles finales en franc., *d* et *p* devinrent *t* et *f*; *l*, *r*, *s* se maintinrent ; *m* et *n* se maintinrent en nasalisant la voyelle précédente à partir du xe siècle. En prov., *d* disparaît, *p* reste *p*; *l*, *r*, *s* se maintiennent comme en franç. L'*n* reste dans la partie orientale et disparaît dans la partie occidentale du domaine provençal : Ex. : *fidem* = franç. *feit*, plus tard *foi*, prov. *caput* = *fe*, d'où **capum*, d'où *capu*, d'où *cap* ; franç. *chef*, prov. *cap*; *bene* = prov. *ben*, *be*, franç. *bien*; *rem* = prov. *ren*, *re*, franç. *rien*. Les formes du béarnais, où nous trouvons doublée la voyelle finale quand l'*n* tombe, peuvent amener à croire qu'il y avait un allongement compensatoire, ainsi *capellaa* de *capellanum*, *besii* de *vicimum*, *boo* de *bonum*. — Les consonnes doubles qui sont toujours médiales perdent un élément, *pp* = *p*, *bb* = *b*, *tt* = *t*, *dd* = *d*. — Parmi les groupes initiaux de consonnes, il n'y a d'intéressant à considérer que les groupes *s* + *c*, *p*, *t*, ou *m* : *scribere*, *sperare*, *stare*, *smaragdum* auxquels le latin populaire avait préposé un *ĭ* euphonique qui, se trouvant en position, se changea régulièrement en *é* en franç. et en prov. : prov. *escriure*, *esperar*, *estar*, *ermeraude*, franç. *escrire* (*écrire*), *esperer*, *ester* (en justice), *esmeraude* (*émeraude*). Ce qui prouve que l'*e* n'était destiné qu'à faciliter la prononciation, c'est que cet *e* prosthétique ne se produisait pas à l'origine s'il était précédé d'un mot terminé par une voyelle (cf. *une spede* dans la *Cantilène de sainte Eulalie*). Au XIIe siècle, l'*e* prosthétique est devenu d'un usage général. *k* et *g* ont un traitement tout particulier. En franç., *c* initial devant *a* se change en *ch* ou en *cht* devenu *chi*, ex. : *Capu* > *chief*, *carum* > *chier*. Dans ce cas, le prov. (sauf dans le domaine du Nord où le *c* subit le même traitement qu'en franç.) conserve le son *k* du latin : cf. *cap* et *carn*. Paul Meyer a étudié, en prenant les mots *castellum*, *castanetum*, *casale*, les différentes zones du *k* = *k* et du *k* = *ch* (*tch* ou *th*) en prov. et en franç. Le *g* initial est dans le même cas : devant *a* il devient *dj* puis *j* en franç. : *gaudia* = joie (pron. dans le Nord djoie) ; en prov. il donne dans la partie Nord *j* ou *dj* (*La Jarrija*) et dans le Sud *g* (*garriga*. Devant *o* et *ŭ* le *c* passe à *g* : *acutus* = franç. *agus*, prov. *aguz*. Suivi de *a*, le *c* médial devint *g* après *o*, *u* et devient *yod* après *a*, *e*, *i* : *pacare*, *lactuca* donnent en franc. *paiier*, *laitugue*, plus tard *laitue*, en prov. *payar*, *lachuga*.

*Morphologie*. L'ancien français, comme le provençal, a la déclinaison à deux cas. Il y a trois déclinaisons : I. Celle des mots féminins en *e* : qui n'a qu'une forme pour chaque cas au sing. comme au plur. : *chose*, *choses*. II. Celle des mots masculins en *us* : *murus* et *murum* sont conservés au singulier ; *muri* et *muros*, au pluriel ; d'où les formes : singulier nom. *murs*, acc. *mur* ; pluriel, nom. *mur*, acc. *murs*. III. Mots de la troisième déclinaison latine, *a*) *panis*, *b*) *comes*, c) *peccator*, sont les trois paradigmes de cette troisième déclinaison. Le premier type est confondu de très bonne heure avec les mots en *us* : on décline *panis* sur *murus*. Les deux autres types ont un nominatif et un accusatif imparisyllabiques tout comme en latin. Ex. : nom., *comes* : franç. *cuens*, prov. *coms* ; acc., *comitem*, franç. et prov. *comte* ; dans le type *b*) l'accent reste donc sur la même syllabe comme dans le type *a*. Dans le type *c*) il y a déclinaison imparisyllabique et changement d'accent : Nom. *peccator*, franç. *pechiére*, prov. *pecaïre*; acc. *peccatorem*, franç. *pecheour*, prov. *pecador*. Il arrive souvent néanmoins qu'il y a un nivellement de la déclinaison fait en général en prenant l'accusatif pour base : *parentis* par exemple au lieu de *parens*, et le pluriel étant de très bonne heure confondu avec le pluriel de la seconde déclinaison donne au nominatif et à l'accusatif les mêmes formes que celle-ci : on disait **parenti*, **parentos* au lieu de *parentes*. D'où le pluriel est : nom, franç. *pecheor*, prov. *pecador*; acc., franç. *pecheors*, prov. *pecadors*.

Les adjectifs ont la même déclinaison que les noms ; le nivellement indiqué ci-dessus s'y effectue également. Peu à peu, cette déclinaison se corrompit, et il ne resta finalement pour le singulier et le pluriel que l'acc. qui fit fonction de tous les cas, comme cela avait eu lieu dès l'origine pour les mots féminins.

L'article est tiré des formes atones de *ille* qui donne au nominatif masculin *li* en franc. (probablement sous l'influence de *qui*) et *le* dans le prov., qui se sert souvent comme nominatif de l'accusatif *lo*. Acc. franç. *le*, prov. *lo*; pluriel franç. *li*, *les*, prov. *li*, *los*; fém. franç. *la*, *les*, prov. *la*, *las*.

Les pronoms personnels et possessifs ont, comme dans les autres langues romanes, des formes atones et des formes toniques. Une forme difficile à expliquer est celle qui se présente sous la forme *lui* tant en franç. qu'en prov. et qui correspond au latin *illi*. Elle paraît due à l'influence de *cui* ou à l'analogie de *huic*. Les pronoms possessifs se déclinaient en ancien franç. : nom. sing., *mes*, *tes*, *ses*, *mon*, *ton*, *son*, *mi*, *ti*, *si*, *mes*, *tes*, *ses*, pour les formes atones, et *miens*, *mien*; *tuens*, *tuen*; *suens*, *suen* pour les toniques du singulier ; *mien*, *miens*, etc., pour les toniques du pluriel. Il y avait également des formes féminines : *meie*, *meies*; *teue*, *teues*; *seue*, *seues*. Les pronoms possessifs des trois personnes du pluriel se déclinaient *nostres*, *nostre*; *no*, *noz*, le pluriel correspondant à **nosti*, **nostos*, et le singulier à **nostrus*, *nostrum*. *Illorum* donne *leur* pour la 3e pers. du pl. *Tuus* et *suus* ne restent pas en prov. ; au pluriel, nous trouvons seulement *toi*, *soi*; *toa* et *soa* sont restés. Les formes du prov. *mos*, *tos*, *sos*, *ma*, *ta*, *sa*, remontent aux formes de *meus*, etc., accentuées sur la dernière.

Les pronoms démonstratifs ont pris un grand développement, comme dans les autres langues romanes : *hoc* a servi pour l'affirmation en prov., d'où le nom de langue d'*oc*. En franç., ils servent également pour l'affirmation, mais avec accompagnement de *ille* (plutôt que de *illud*, comme on le dit généralement). Nous avons encore *hoc* dans le mot français *avuec* devenu *avec*. *Hic*, *hæc*, *hoc*, ainsi que *ille*, *iste*, *ipse*, a donné en franç. et en prov. de nombreux dérivés avec *ecce*. *Iste* apparaît sans *ecce* en franç. dans les serments de Strasbourg : *D'ist di en avant*.

*Conjugaison.* Les infinitifs correspondant aux infinitifs latins en *-are*, *-ēre*, *-ĕre*, *-īre* sont en prov. *ar*, *er*, *re*, *ir*, et en franç, *er*, *eir*, (puis *oir*), *re*, *ir*. Les verbes de la conjugaison en *ar* en prov., en *er* en franç. sont de beaucoup les plus nombreux. De nombreux verbes en *-ir* sont les représentants de la conjugaison allemande en *-jān*, et cette terminaison en *-jān* a souvent exercé son influence sur les verbes en *ēre* qu'elle a fait passer à la conjugaison en *īre*, ex. : *implēre* donnant *emplir* en franç. et en prov. Le gérondif s'est conservé en ancien prov. et en ancien franç. (Cf. *Boèce* et *Huon de Bordeaux* qui en donnent des exemples sûrs). Le participe présent a deux formes en prov. : *ant* et *ent;* il n'en a plus qu'une en franç. : *ant*. Quelques mots ne faisant plus fonction de participe présent, mais d'adjectif verbal, ont seuls gardé *ent : présent*, *absent*, etc. Participes passés : *atum* donne *-at* prov. et *é* en franç. La 2e conjugaison en *ĭtum* n'a laissé aucune trace. Dans la 3e, *dĭctum* est passé à *dīctum*, d'où prov., *dich*, franç. *dit*, mais on le retrouve avec *ĭ* dans la forme prov. *benezeg* et dans le franç. *Benoit* = anc. *bene(d)eit*. Dans la 4e, *ātum* a donné en prov. *īt* en franç. *i : auditum* = prov. *auzit*, franç. *aü*. *Ūtum* a servi à créer énormément de participes passés : *habutum*, prov. *agut*, franç. *eü*. Les participes étymologiques en *ĭta* ont donné une foule de substantifs féminins, tels que *pendĭta*, *penta*, *pente ; fendĭta*, *fenta*, *fente* à côté des formes en *-ūtum*. Le prov. a un adjectif verbal de sens passif ou neutre terminé en *oir* ou en *er* au masculin, en *oira* ou *era* au féminin, suivant les régions. Ex. : *absolvedor* (*Coutumes d'Albi*) = devant être absous. Ind. prés. : I à IV. La 1re personne a perdu l'*o* latin. — I. Prov. *-as*, *-a*, *-am*, *-atz*, *-an* ou *-en* ; franç., *-es*, *-e(t)*, *-omes*, *-ons*, *ez*, *ent*. — II. Prov., *-es*, *-e*, *-em*, *-ez*, *-on*, *-en ;* franç., *-ien*, *-iens*, *-ient*, *-enemes*, puis *-enons*), *-enez*, *-enent*. — III. Prov., *-en*, *-eps*, *-ent*, *-endem*, *-endetz*, *-endon*, *-den ;* franç., *-ens*, *-ens*, *-ent*, *-endons*, *-endez*, *-endent*. — IV. Ex. : *audio ;* prov., *-aug.*, *-aus*, *-au*, *-auzem*, *-auzez*, *-auzon ;* en franç., *-oi*, *-oz*, *-ot*, *-ooms*, *-oez*, *-oent*. L'imparfait en prov. est à la 1re conj. en *ara*, aux II, III et IV en *ia*. En franç. : I. *-oe*, *-oue* à l'Ouest ; *-ére* à l'Est. *Eie* et *ive* subsistent dans le lorrain, le moyen rhônien et le gascon, continuant le latin *-ēbam* et *ībam*. Pour le prétérit, il y a trois conjugaisons à distinguer : *-āvi*, *-īvi* et *-ĕdi*. Celle en *ĕdi* a eu en prov. le plus grand succès. Cette forme vient de l'influence des verbes latins si usités comme *dare*, *dĕdi*, *stare*, *stĕli*, lat. prov. **stèdi*. C'est ainsi que le prov. conjugue : *perdei* ou *perdiei*, *perdest* ou *perdiest*, *perdet*, *perdem*, *perdetz*, *perderon*. Cette forme a influé la 1re conj. prov. même où l'on trouve *amer* ainsi conjugué : *amei*, *amest*, *amet*, *amem*, *ametz*, *ameron*. Enfin, le plus-que-parfait latin a laissé en prov. ancien les formes en *-ara*, dérivé de *-āram*, contraction de *averam*, et des formes en *-era* où se marque l'influence de la conjugaison en *-ei*. Les futurs se forment comme dans les autres langues romanes en ajoutant *habeo*, *habes*, etc., à l'infinitif du verbe à conjuguer : *amarai* en prov., *amerai* en franç.

Premiers monuments. — Comme on trouvera à la littérature de chaque langue les renseignements nécessaires et suffisants aux sujets des œuvres littéraires des anciennes littératures, nous ne signalerons ici et encore très brièvement que les monuments d'intérêt purement philologique. Nous avons en français les Serments de Strasbourg de 842 qui nous ont été conservés par l'historien Nithard. En provençal on cite comme plus ancien monument deux vers appartenant à un poème latin qui se trouve dans un manuscrit du xe siècle (Vatican). Ces deux vers restés inexplicables jusqu'ici sont :

Lalba part umet mar atra sol
Poy pasa bigil miraclar tenebras

Mais le véritable monument qui mérite le titre de premier monument provençal est le commencement d'un poème où l'auteur inconnu, prenant le traité de Boèce *De consolatione philosophiæ* comme base de la composition, donne aux idées de Boèce un sentiment tout chrétien. Le dialecte appartient au nord du provençal, la Marche ou le Limousin. L'écriture du manuscrit est de la première moitié du xie siècle. En Espagne, le *Poema del Cid*, qui chante les exploits de Ruy Diaz de Vivar, dit le *Cid Campeador*, contre les Mores, fut écrit dans la vieille Castille (fin du xiie ou commencement du xiiie siècle). *Las Siete Partidas* (1256), *la Cronica general de España* qui va jusqu'en 1252, *la gran Conquista de Ultramar* (1270) peuvent encore être cités ici. En Italie, une charte des archives du Mont Cassin écrite en 960 contient une formule que les témoins doivent prononcer : *Saa ko kelle terre par kelli fini que ki contene trenta anni le possette parte sancti benedicti.*

Le second monument est encore une charte, postérieure de quatre années à la précédente, et contenant la relation d'un procès qui eut lieu à Teano. Les témoins prononcent une formule qui se rapproche beaucoup de la précédente : *Sao cco kelle terre per kelle fini que tebe mostrai trenta anni le possette parte Sanctæ Mariæ*. On a retrouvé une inscription latine antérieure à 1084, ayant appartenu à la basilique inférieure de Saint-Clément de Rome et portant ces mots : *Falite deretro co lo palo, carvoncelle. Duritiam cordis vestris. Saxa traere meruisti Cos Maris : Albertel, Trai Sisinium : Filide le pute, traite.* Antérieure à 1086, une charte sarde des archives de l'Etat de Pise commence ainsi : *In nomine Omini, amen. ego judice Mariano de Lucon fazo ista carta ad onore de omnes homines de Pisas per xu toloneu ci mi pecterunt et ego donolíslu per cali sso ego amica caru o itsos a mimi.* Une *Formola di Confessione* postérieure à 1040, une charte de Rossano en Calabre (1104 ou 1122), une *Cantilena di un guillare toscano*, dans le manuscrit S. Croce XVI, 6 de la Laurentienne, une charte sarde de 1173 ; une *Carta Fabrianese* de 1186, un *sermone galloitalico* de la même époque à peu près. En Catalane, les monuments les plus anciens se composent de chartes moitié en catalan, moitié en provençal. Le plus ancien document en prose catalane remonte à 1171. Les plus anciens documents portugais remontent à 1192. Du roumanche, nous n'avons rien d'ancien. Enfin, pour le roumain Maurice de Teofilatte nous rapporte qu'en 579, pendant une expédition contre les Avares, l'épouvante se répandit et une panique se produisit dans l'armée byzantine, parce qu'un soldat avait crié à sa bête : *torna, torna, fratre* et que ses compagnons d'armes avaient cru qu'il s'adressait à eux. Ces deux mots sont les seuls vestiges roumains que nous ayons avant le milieu du xvie siècle. A partir de 1550, nous avons en roumain des textes religieux, bibliques surtout, traduits du slave : ils sont écrits en caractères cyrilliques ; on leur substitua à la fin du siècle dernier l'alphabet latin, qui les a dès lors complètement remplacés. Am. Salmon et L. Brandin.

II. ARCHITECTURE. — On nomme ainsi l'architecture qui régna en Occident du xe ou du début du xie siècle jusqu'au milieu ou à la fin du xiie siècle. Cette désignation, heureusement trouvée par de Cougny vers 1830, exprime que cette architecture, comme les langues des peuples de race latine, est une modification de l'art romain. Ces modifications ont pour cause l'évolution nécessaire de toute chose vivante, la transformation de l'état social, la variété des climats, le raisonnement et le sentiment des peuples ; enfin, dans une moindre mesure, l'art comme la langue s'est enrichi de motifs importés et se les est assimilés. La majorité de ces importations sont d'origine byzantine, car dans la période de décadence artistique de l'Occident qui s'étend du ive au ixe siècle, l'empire d'Orient avait conservé sa vitalité et sa civilisation, et il fournissait nécessairement des modèles à l'Occident, par l'exportation d'objets d'art, étoffes, ivoires, etc., et par la vue de ses édifices que visitaient de nombreux pèlerins occi-

dentaux, parmi lesquels beaucoup de clercs : la presque totalité des artistes d'alors étaient des clercs. Les autres éléments extra-romains qui entrent dans la composition de l'architecture romane sont d'origine barbare et purement décoratifs : ils consistent en entrelacs, figures géométriques et animaux fantastiques ; encore faut-il observer que certains motifs de ce genre sont d'origine romaine ou byzantine, et que l'imitation de l'ornementation barbare est surtout répandue dans le Nord, l'Ile de France, la Normandie et le Centre.

Le principe général de l'architecture romane est l'assouplissement de l'architecture romaine. Pour l'obtenir, on a rejeté toute espèce de classicisme : les imitations d'art grec, entablements, frontons, sont éliminées ainsi que les chapiteaux dorique et ionique ; l'évasement du chapiteau a pour but, non plus de donner une silhouette, mais de porter une retombée proportionnée ; les colonnes sont rarement galbées, et leur module résulte uniquement de la fonction qu'elles ont à remplir ; loin de se limiter à quelques ornements choisis, le sculpteur accepte tous ceux qui lui semblent produire un bon effet et considère même la variété comme un charme qu'il se plaît à rechercher. Le tracé des arcs et des voûtes est commandé par leurs fonctions ; les matériaux sont généralement moyens ; le mortier abondant ; la construction est toujours élastique ; on a renoncé à la fois aux masses énormes et au luxe de matériaux de l'architecture romaine, car la suppression de l'esclavage a fait renchérir la main-d'œuvre, et aux murailles trop minces et par trop précaires des premières basiliques, qui n'eussent pu porter des voûtes. On renonce à peu près aussi aux marbres et aux ornements rapportés ; la décoration est intimement liée à la construction et taillée dans ses organes mêmes.

Le programme de l'architecture religieuse romane a été de développer le plan de la basilique antique et de la voûter entièrement.

Le plan de l'église romane est à la fois une synthèse et un développement des programmes antérieurs : le clocher et le baptistère, autrefois isolés, sont incorporés à l'église ; d'autre part, les tribunes et le transept sont plus fréquents et les bas-côtés sont souvent prolongés autour du chœur en un *déambulatoire ;* des absidioles s'ouvrent sur celui-ci et sur les bras du transept ; enfin, on a voûté l'édifice en totalité ou en partie, dans la mesure et selon les formes compatibles avec le savoir plus ou moins étendu des architectes. Les voûtes, rares encore au XIe siècle, sont devenues d'un usage presque universel au XIIe siècle ; dès le XIe siècle, le pilier, souvent cantonné de colonnes engagées, a généralement remplacé la colonne isolée, sauf dans les déambulatoires.

L'architecture romane, encore lourde, gauche et pauvre au XIe siècle, acquiert rapidement au XIIe une grande perfection. De même que les langues romanes forment de nombreux dialectes, elle se divise en une multitude d'écoles et sous-écoles. L'école germanique a plus d'unité d'étendue et de durée que les autres écoles : elle commence avec l'art carolingien et ne prend fin qu'au XIIIe siècle ; son domaine comprend les empires d'Allemagne et d'Autriche, la Suède, le Danemark, la Belgique, l'Alsace, la Suisse ; si la Lombardie a fourni des modèles aux architectes de Charlemagne, en revanche l'Italie des XIe, XIIe et XIIIe siècles a pratiqué un style roman dit école lombarde qui n'est qu'une branche de l'école germaniqne. Les caractères de celle-ci ont été décrits ci-dessus (V. Rhénane [Ecole]).

L'école lombarde voûte plus rarement et moins bien ses édifices, use de matériaux souvent différents : la brique et le marbre, dont elle fait des appareils décoratifs polychromes ; elle construit plus de façades sans rapport avec l'édifice dont elles sont le frontispice, et moins de clochers, qu'elle relie mal à la composition générale ; enfin, elle abuse des alignements monotones d'arcatures et amincit les bandeaux de ses arcs à la retombée. Avec quelques autres fautes de construction et de composition, une sculpture très âpre ou très molle mais toujours lourde, et quelques souvenirs antiques, c'est tout ce qui la distingue de l'école germanique.

La France a présenté une extrême variété d'architecture romane et a influencé les pays voisins. On peut compter sept écoles romanes françaises : l'école de l'Ile de France et de la Picardie ne voûte pas ses églises ; l'école normande ne voûte pas le vaisseau central, aussi ces écoles adoptent-elles les premières le système gothique des croisées d'ogives qui permet de construire des voûtes sans sacrifier l'éclairage des édifices. A défaut de voûtes, ces écoles construisirent de hardis clochers surmontés de bonne heure de hautes et belles pyramides de pierre. L'école du N. de la France a une ornementation assez riche et très variée, mais où l'entente de l'effet est médiocre ; l'école normande, au contraire, excelle à en produire par des moyens très simples ; l'ornementation est presque exclusivement composée d'un petit nombre de motifs géométriques. Ses édifices ont des tours-lanternes, des galeries hautes traversant les embrasures des fenêtres au-dessus des tribunes et rarement un déambulatoire. L'école auvergnate et l'école du Sud-Ouest ont un déambulatoire, celle de Provence n'en a pas et donne à ses absides le tracé polygonal à l'extérieur seulement. Ces trois écoles voûtent entièrement leurs églises en contrebutant la voûte centrale par des voûtes latérales qui ne permettent généralement pas d'ouvrir des fenêtres dans le vaisseau central. Celui-ci est voûté en berceau ; dans le Sud-Ouest les nefs latérales, presque aussi hautes, ont des voûtes d'arêtes ; en Auvergne, les bas-côtés à voûtes d'arêtes sont surmontés de tribunes voûtées en demi-berceau. L'école de Bourgogne couvre ses nefs de berceaux qui reçoivent le tracé brisé pour diminuer la poussée, ou quelquefois de voûtes d'arêtes. Entre ces voûtes et les collatéraux beaucoup plus bas, voûtés d'arêtes, elle ouvre des fenêtres ; cette combinaison d'un bel effet a été désastreuse au point de vue de la solidité. L'école provençale, plus prudente, a aussi brisé le berceau de ses nefs, mais n'a ouvert que peu ou point de fenêtres au-dessous, et quand ses églises ont des collatéraux, ils sont élevés, étroits, souvent couverts de demi-berceaux pour épauler la voûte centrale.

Dans ces quatre écoles, une coupole s'élève à l'intersection de la nef et du transept ; dans le Sud-Ouest, elle est souvent circulaire ; ailleurs, généralement octogone et surmontée d'une tour qui peut avoir le même tracé, surtout en Auvergne où elle est souvent élevée, tandis qu'en Provence elle est basse. Dans le Sud-Ouest, les clochers se couronnent de flèches coniques couvertes d'imbrications. Les écoles du Sud-Ouest, d'Auvergne et de Provence ont beaucoup d'églises à nef unique et beaucoup de grandes arcatures formant arcs de décharge entre leurs contreforts latéraux. Les écoles d'Auvergne et de Provence n'usent pas de charpente, mais de toits en pierre posés directement sur la voûte ; les écoles de Provence et de Bourgogne emploient beaucoup le pilastre, sans chapiteau dans la première, plus fréquemment cannelé dans la seconde. L'ornementation de ces deux écoles serre d'extrêmement près les modèles romains ; l'école de Provence a même des entablements et des frontons à ses portails ; l'ornementation auvergnate est d'un dessin inférieur, mais très inspirée d'art gallo-romain ; elle a une préférence pour les chapitaux historiés dont la facture lourde rappelle les sarcophages chrétiens ; mais l'originalité principale de la décoration auvergnate consiste en appareils décoratifs formant des dessins variés en pierres blanches, rouges et noires que produit le sol volcanique de la province. Dans le Sud-Ouest, les absides et surtout les façades des églises montrent une richesse extrême : les voussures des portails, des fenêtres et des nombreuses arcatures y sont sculptées avec une profusion de motifs variés dont le dessin manque peut-être de vigueur et de correction mais dont l'effet d'ensemble est admirable.

Le centre de la France, la région entre Bourgogne et

Provence, la vallée de la Loire, le Languedoc et l'Espagne s'inspirent à la fois des écoles auvergnate et poitevine, en combinent et en modifient plus ou moins les éléments, avec certaines fantaisies personnelles comme les portails polylobés, les formes de percements propres au Limousin, les clochers à frontons aigus de Saint-Léonard (Haute-Vienne) et Brantôme (Dordogne), et de la cathédrale du Puy, etc. L'architecture du Languedoc a aussi pénétré en Italie; en Angleterre, une architecture saxonne très barbare régnait au début du XIe siècle; elle fut radicalement supplantée vers 1060 par l'architecture normande que les missionnaires anglo-normands à leur tour importèrent en Norvège.

A ces écoles proprement romanes s'ajoutent les églises à coupoles que l'on pourrait appeler romano-byzantines. On les rencontre sur les côtes de l'Adriatique et dans le S.-O. de la France; leur origine est dans l'imitation des églises de l'Empire d'Orient; cette imitation est toute naturelle sur les bords de l'Adriatique où l'échange des relations commerciales avec le Levant était ininterrompu; elle s'est produite dès le XIe siècle à Saint-Marc de Venise, a persisté au XIIe siècle avancé dans la cathédrale de Molfetta et jusqu'au XIVe à Saint-Antoine de Padoue. En France, ce purent être des marchands ou des pèlerins qui donnèrent l'idée de cette imitation; ses plus anciens exemples connus : les cathédrales de Cahors, de Périgueux et Saint-Jean-de-Côle, sont d'une date voisine de 1100; ses plus belles œuvres, la cathédrale d'Angoulême et Saint-Front de Périgueux, datent de 1119 et 1120. L'école des églises à coupoles s'est étendue jusqu'au Limousin (Solignac), en Gascogne (Saint-Emilion), en Anjou (Fontevrault), et elles ont suggéré des imitations libres, avec coupoles ovales à Champagne (Ardèche), avec coupoles octogones à Saint-Hilaire de Poitiers et au Puy; avec des pyramides au lieu de calottes à Saint-Ours de Loches. A partir de 1150, le système de couverture en coupoles fut abandonné comme les autres voûtes romanes pour le système plus économique et plus pratique des voûtes sur croisées d'ogives, importées probablement du N. de la France.

Le programme de l'architecture domestique fut pour les moines la continuation des traditions romaines : ils développèrent leurs habitations autour d'un cloître, semblable à l'atrium antique; pour les seigneurs, en un temps où l'on ne conservait de privilèges et de richesses que ce que l'on était en état de défendre, l'habitation devint une forteresse; pour les bourgeois des villes, resserrés dans d'étroites enceintes, il fallut des maisons à étages avec des cours étroites que les galeries servant de corridors n'entourent presque jamais complètement. On est très loin du système romain, d'autant plus que la simplicité de la vie s'accommode de grandes salles à tout faire et de chambre où couchent plusieurs personnes; à l'inverse de l'habitation antique, la maison comprend peu de pièces; elles sont grandes, et l'on cherche à s'y préserver des intempéries plutôt que du soleil : les toits sont inclinés, les fenêtres nombreuses et toujours soigneusement vitrées, les portes bien closes; les cheminées prennent une importance considérable. Les habitations ne sont pas voûtées, sauf au sous-sol et souvent au rez-de-chaussée; le programme de l'architecture civile est très différent de celui de l'architecture religieuse et beaucoup plus simple, aussi est-il plus vite accompli et donne-t-il des formes très différentes.

L'architecture militaire resta assez rudimentaire jusque vers 1140. Aux Xe et XIe siècle, les châteaux sont des donjons carrés en bois élevés sur des mottes de terre entourées de palissades. On y pénétrait, au premier étage, par un pont mobile incliné. Au XIe siècle, sans rien changer à leur forme, on commença à bâtir en pierre la tour et l'enceinte dont elle occupe un côté; puis on comprend la nécessité de flanquer cette enceinte ou *chemise* de quelques tourelles, et l'on cherche pour les donjons une forme donnant un meilleur flanquement que le carré simple : de ces recherches naissent les donjons carrés à tourelle d'angle (le Temple, à Paris; Chauvigny, près Poitiers; Niort, Amblény dans l'Aisne, etc.); le donjon polygonal de Gisors; le donjon octogone à quatre tourelles de Provins; le donjon cylindrique à quatre tourelles de Houdan; le donjon en quatrefeuille d'Etampes; le donjon ovale de Saint-Sauveur (Yonne); les donjons à éperons du Château-Gaillard des Andelys, de La Roche-Guyon et d'Issoudun; les donjons cylindriques de Châteaudun, Néaufle, etc. En même temps, les hourds ou étages supérieurs de bois en encorbellement sont progressivement remplacés par des mâchicoulis de pierre plus solides. Un des premiers exemples est au Château-Gaillard des Andelys.

Le château de la seconde moitié du XIIe siècle est parfois déjà un palais fortifié comme à Druyes (Yonne). Jusque-là, le château ne comprenait que des salles superposées dans le donjon : cellier, sans communication avec l'extérieur, grande salle seigneuriale; salle haute pour la garnison, et comble entouré de créneaux et de hourds. Dans les enceintes de villes, dont il nous reste très peu et dans les travaux publics dont il nous reste quelque très beaux spécimens, comme les ponts d'Avignon et d'Airvault, les architectes romans ont continué de leur mieux la tradition romaine. C. ENLART.

BIBL. : 1° BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE : LITTÉRATURE. — *Grundriss der romanischen Philologie*, publié sous la direction de G. GRÖBER; à Strasbourg. — KÖRTING, *Encyclopädie und Methodologie der romanischen Philologie mit besonderer Berücksichtigung des Französischen*; Heilbronn. 1884-88 — Bibliographie annuelle du *Jahrbüch für romanische Sprache und Litteratur*. — NEUMANN, *Die romanische Sprachforschung in den letzten bei den Jahren*. — ASCOLI, *Ricordi bibliographi*, dans *Arch. glott. ital.*, II, 416-138. -- P.-A. GEIGER, *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane et germanique publiés par les Suédois depuis 1893 jusqu'au mois d'octobre 1898*. — VIDIER, *Répertoire du moyen âge historique et littéraire*, 1895-1899. — Périodiques principaux : *Romania*, dirigée par P. MEYER et G. PARIS, depuis 1872; Paris. — Ludwig HERRIG, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, depuis 1816. — GRÖBER, *Zeitschrift für romanische Philologie*, depuis 1877; Halle. — BEHAGHEL et NEUMANN, *Litteraturblatt für germanische und romanische Philologie*, depuis 1880; Heilbronn. — KÖRTING, KOSCHWITZ et D. BEHRENS, *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (anciennement *für neufranzösische*, etc.), depuis 1879; Berlin. — E. BÖHMER, *Romanische Studien*, depuis 1871. — K. VOLLMÖLLER, *Romanische Forschungen*, depuis 1882. — Du même, *Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*. — SUCHIER, *Literarisches Centralblatt*. — VOLLMÖLLER, *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, depuis 1890. — *Revue des langues romanes*, depuis 1870; Montpellier et Paris. — MANZONI, MONACI et STENGEL, *Rivista di filologia romanza*, continuée par MONACI, *Giornale di filologia romanza*, I-V; Rome, 1878-83. — MONACI, *Studj di filologia romanza*. — A. GRAF, F. NOVATI, R. RENIER, *Giornale storico della litteratura italiana*, depuis 1844; Florence. — ASCOLI, *Archivio glottologico italiano*, depuis 1873; Rome. — COELHO, *Revista d'etnologia e de glottologia*; Lisbonne. — *Bibliographia critica de historia e litteratura*; Porto, 1874. — *Revista catalana*. — HARDEU, *Columna lui Trajan*, depuis 1870; Bucarest. — NEGRUZZI, *Convorbirĭ literare*, depuis 1867. — G. TOCILESCU, *Revista pentru istorie Archeologie si filologie*; Bucarest. — WEIGAND, *Jahresbericht des Instituts für romanische Sprache*; Leipzig, 1893. — Langue en général : GRÖBER, *Die mundlichen Quellen*. — Latin vulgaire : SCHUCHHARDT, *Der Vokalismus des Vulgärlateins*, 1866-69. — BONNET, *le Latin de Grégoire de Tours*. — ASCOLI, *Lateinisches und Romanisches*. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *la Déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*, 1872. — POTT, *Plattlateinisch und Romanisch*, dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, I, 309-350; Paris, 1889. — *Strohl, introduction à la Chronologie du latin vulgaire*; Paris 1889. — Recueil de textes : P. MEYER, *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français*; Paris, 1874. — SEGEBADE et Lan MATZCH, *Lexicon Petronianum*, 1898 (collect. Tebner). — LANGUES ROMANES DANS LEUR ENSEMBLE : F. DIEZ, *Grammaire des langues romanes*, trad. franç. par A. Brachet, G. Pâris et Morel-Futro, 1874-76. — RAYNOUARD, *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours*; Paris, 1821. — MEYER-LÜBKE, *Grammatik der romanischen Sprachen*, 1890-1900, trad. franç. par l'abbé Rabiet et les frères Doutrepont, 1890-1900. — Chapitres particuliers ayant trait à la grammaire des langues romanes prises d'ensemble : E. BÖHMER, *Klang nicht Dauer*, dans *Romanische Studien* (III, 351, 609; IV, 336). — B. ten BRINK, *Dauer und*

*Klang, ein Beitrag zur Geschichte der Vokalquantität im Altfranzosischen*, 1879. — JORET, *Du* C *dans les langues romanes*, 1874 (Cf. A. DARMESTETER, dans la *Romania*, III, 378, et G. PARIS, dans *Annuaire de l'Ecole des hautes études*, 1893). — A. HORNING, *Zur Geschichte des palatalen C im Romanischen*, 1883. — E. GORRA, *Dell'epentesi di iato nelle lingue romanze*. — ANDERSSON, *Ofversight af ordens pa* icus *fonctiska utveckling*. — STAAFF, *le Suffixe* arius *dans les langues romanes*. — ZIMMERMANN, *Die Geschichte des lat. Suffixes* arius. — JEANJAQUET, *Recherches sur l'origine de la conjonction* que *dans les langues romanes*. — ÉTUDES GÉNÉRALES : SVEDELIUS, *Etude sur la sémantique*. — SÖDERHJELM, *Germaniska och Romaniska Sprokstudier*. — KÖRTING, *Neuphilologische Essays*. — MUSSAFIA, *Neuphilologische Beiträge*, 1886-87. — Du même, *Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte*. — FORMATION DES MOTS : Arsène DARMESTETER, *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*; Paris, 1875. — Carolina-Michaelis de VASCONCELLOS, *Zur romanischen Wortschöfung*; Leipzig, 1876. — LEXICOGRAPHIE : DIEZ, *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, 4e éd., avec suppl. par Scheler, 1878 (Cf. THURNEYSEN, *Keltoromanisches*, 1884). — KÖRTING, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*, 1891. — Napoléon CAIX, *Studj di etimologia italiana e romanza; osservazioni ed aggiunte al vocabolario etimologico delle lingue romanze di F. Diez*, 1878. — MÉTRIQUE : KAWCRYNSKI, *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes*, 1889. — G. MARI, *Trattati medievali di ritmica latina*; Milan, 1899 (extrait des *Memorie del l'Istituto lombardo*, t. XX, fasc. 8).

2° BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALE. — I. FRANÇAIS. HISTOIRE DE LA LANGUE : G. PARIS, *Grammaire historique de la langue française*, leçon d'ouverture : Paris, 1868. — — A. DARMESTETER, *Cours de grammaire historique de la langue française*, publié par les soins de L. Sudre, en quatre parties, plusieurs fois éditées; 4e éd. de la 1re partie, 1900. — F. BRUNOT, *Grammaire historique de la langue française*, 4e éd.; Paris, 1899. — CLÉDAT, *Nouvelle grammaire historique du français*; Paris, 1889. — J. BONNARD et Am. SALMON, *Grammaire de l'avenir français* avec un *traité de la prononciation depuis les origines jusqu'au* XVe *siècle*; Paris, 1900; C. NYROP, *Grammaire historique*; 1e vol, 1899. — SCHWAN, *Grammatik der Altfranzösischen, neubearbeitet von* Dr *Behrens*; Leipzig, 1899. — TOBLER, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*. 3 séries, Vising. — STENGEL, *Ueber einige französische Grammatiken* et *chronologisches Verzeichniss französischer Grammatiken*. — PHONÉTIQUE : G. PARIS, *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*. — A. DARMESTETER, *la Protonique non initiale non en position* (*Romania*, V, 140). — BEYER, *Französische Phonetik*. — SCHWAN, *Der französische Accent*. — KOSCHWITZ, *Zur Aussprache des Französischen in Genf und Frankreich*. — ROUSSELOT (abbé), *Phonétique expérimentale*, 1897-1900. — PASSY, *les Sons du français*. — GUTHEIM, *Ueber Consonantenassimilation im Französischen*. — EUREN, *Etude sur l'r français*. — ANDERSON, *Zum Schwund der nachtonigen Vokale in Französischen*. — RYDBERG, *Zur Geschichte der Französischen* (en cours de publication). — USCHAKOFF, *Zur Frage von den nasalis Vokalen im Altfranzosischen*. — MORPHOLOGIE : SCHAYER, *Zur Lehre vom Gebrauch der Artikels im Französischen*. — LINDSTRÖM, *l'Analogie dans la déclinaison des substantifs en Gaule*. — KOERTING, *Der Formenbau des französischen Verbums*. — LINDBERG, *les Locutions verbales figées dans la langue française*. — MARCON, *The french historical infinitive*, — MURET, *Sur quelques formes analogiques du verbe français*. — RISOP, *Studien zur Geschichte der französischen Conjugation auf* -ir. — SÖDERHJELM, *Ueber Accentverschiebung in der dritten Person pluralis im Altfranzösischen*. — SYNTAXE : GESSNER, *Zur Lehre vom französischen Pronomen*; Berlin, 1873, 1875 et 1885. — HORNING, *le Pronom neutre* il *en langue d'oïl*. — P. CLAIRIN, *Du Génitif latin et de la Préposition* de, *étude de syntaxe historique*, 1880. — LEXICOGRAPHIE : MAXEINER : *Zur Geschichte der französischen Wörter im Mittelhochdeutsch*. — PIQUET, *De vocabulis quæ a Gallis Germani assumpserunt*, 1898. — A. DARMESTETER, *la Vie des mots*, 1887. — DICTIONNAIRES : LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, 1872. — HATZFELD, A. DARMESTETER et A. THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française*, 1888-1900. — *Dictionnaire de l'Académie*, 1878. — GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du* IXe *au* XVe *siècle*; Paris, 1880-93 (complément (historique des mots conservés) en cours de publication par les soins de MM. J. Bonnard et AM. Salmon qui en ont publié en outre un résumé sous le titre : *Lexique de l'ancien français*, avec une *grammaire de l'ancien français* et un *traité de la prononciation* jusqu'au XVe siècle, dus à leur collaboration personnelle; Welter, 1898-1900. — ÉTUDES GÉNÉRALES : KOSCHWITZ, *Anleitung zum Studium der französischen Philologie*. — SVEDELIUS, *l'Analyse du langage appliquée à la langue française*. — A. THOMAS, *Essais de philologie française*, 1898. — MÉTRIQUE : A. TOBLER, *Vom französischen Versbau alter und neuer Zeit*, trad. franç. par BREUL et SUDRE, 1885. — G. PARIS, *Lettre à M. Gautier sur la versification latine rythmique*; Paris, 1866. — JOHANNESSON, *Zur Lehre vom französischen Reim*. — J. VISING, *Versification anglo-normande*. — LUBASCH, *Französische Verslehre mit neuen Entwicklungen für die theoretische Begründung französischer Rhytmik*, 1879.

II. PROVENÇAL. — GRAMMAIRE : P. MEYER, *Provençal Language and Literature*, dans *Encyclopædia Britannica*, XIX, 867-876. — CHABANEAU, *Sur la langue romane du Midi de la France ou le Provençal*, dans *Histoire générale du Languedoc*, X, 1885. — REIMANN, *Deklination der Substantiven und Adjektiven in der Langue d'oc*, 1882. — V. CRESCINI, *Manualetto provenzale per uso degli alumni delle facoltà di lettere*, 1892. — SUCHIER, *le Français et le Provençal*. — LÉVY, *O in Nasalposition im Altprovenzalischen*. — DIALECTES : CHABANEAU, *Grammaire limousine*. — CONSTANS, *Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue*, 1880. — LESPY, *Grammaire béarnaise*, 1880. — A. LUCHAIRE, *Etude sur les idiomes pyrénéens de la région française*, 1879. — MOUTIER, *Grammaire dauphinoise*, 1882. — SOMMER, *Essai sur la phonétique forcalquiérienne*. — DICTIONNAIRES : RAYNOUARD, *Lexique roman* ou *Dictionnaire de la langue des troubadours*, 1836-44. — LEVY, *Provenzalisches Supplement Wörterbuch*. — AZAÏS, *Dictionnaire des idiomes romans du Midi de la France*, 1877. — MISTRAL, *lou Tresor dou Felibrige*.

III. CATALAN. — GRAMMAIRE : MILA Y FONTANALS, *De los trovadores en España*, 1861. — Du même, *Estudios de lengua catalana*, 1875. — Du même, *Mélanges de langue catalane*, dans *Rev. des langues romanes*, 2e série, III, 225. — ALART, *Etudes historiques sur quelques particularités de la langue catalane, ibid.*, 2e série, IV, et *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*, III et IV. — P. MEYER, *Traités catalans de grammaire et de poétique*, dans *Romania*, VI, VIII, IX. — BOFARULL. *Estudios sistema gramatical y crestomatia de la lengua catalana*, 1861. — Du même, *la Lengua catalana considerada historicamente*. — DICTIONNAIRES : Ant. de LEBRIJAS, *Lexicon catalano-latinum*, 1507. — Joaquin ESTEVE y Joseph BELVITGES y Antonio JUGLÀ y FONT, *Diccionario catalan-castellano-latino*, 1803.

IV. ESPAGNOL. — GRAMMAIRE : D'OVIDIO et MONACI, *Manualetti d'introduzione agli studj neo-latini*, 1879. — Paul FÖRSTER, *Spanische Sprachlehere*, 1880. — BELLO, *Gramática castellana*, 6a edicion, por CUERVO. — GORRA, *Lingua e letteratura spagnuela delle origini*. — J. CUERVO, *Diccionario de construccion y regimen de la lingua castellana*, 1884. — ISAZA, *Diccionario de la conjugacion castellana*. — POREBOWICZ, *Revision de la loi des finales en espagnol*, 1897. — DICTIONNAIRES : *Diccionario de la lengua castellana por la Real Academia española*, 1884. — SIMONET, *Glosário de voces ibericas y latinas usadas entre los Mozárabes*, 1889. — H. ENGELMANS et R. DOZY, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, 1869. — BARCIA, *Primer diccionario general etimologico de la lengua española*, 1879.

V. PORTUGAIS. — GRAMMAIRE : Th. BRAGA, *Grammatica portugueza elementar, fundada sobre o metodo historico-comparativo*, 1877. — Adolpho COELHO, *Questões da lingua portugueza, I : preliminares, o lexico, o consonantismo*, 1874 (Cf. MOREL-FATIO, dans *Romania*, III, 310). — R.-Gonçalves VIANNA, *Essai de phonétique et de phonologie de la langue portugaise d'après le dialecte actuel de Lisbonne*, dans *Romania*, XII. — Leite de VASCONCELLOS, *O Dialectico Mirandez*, 1882 et 1900. — Gonçalves VIANNA, *Exposicão da pronuncia normal portuguesa*. — De VASCONCELLOS, *Notus philologicus*. — DICTIONNAIRES : Moraes SILVA, *Diccionario da lingua portugueza*. — Fr. Joaquin DE SANTA-ROSA DE VITERBO, *Elucidario das palavras termos e frases que em Portugal antiquamente se usarão e que hojo regularmente se ignorão*, 1798. — MÉTRIQUE : MUSSAFIA, *Sull'antica metrica portoghese*.

VI. ITALIEN. — GRAMMAIRE : MEYER-LÜBKE, *Italienische Grammatik*, 1890. — Nap. CAIX, *Osservazioni sul vocalismo italiano*, 1875. — Joh. STORM, *Remarques sur les voyelles atones du latin, des dialectes italiques et de l'italien* (*Mém. Soc. ling. de Paris*, II, 80). — GORRA, *Morfologia italiana*. — NOGARA, *Il nome personale nella Lombardia durante a dominazione romana*. — DICTIONNAIRES : Academia della Crusca, *Vocabolario*. — RIGUTINI et FANFANI, *Vocabolario italiano della lingua parlata*, 1883. — P. PETROCCHI, *Novo Dizionario universale della lingua italiana*.

VII. — LADIN. — GRAMMAIRE : GARTNER, *Rätoromanischer Grammatik*, 1883. — ASCOLI, *Saggi ladini*, dans *Arch. glott.*, I, 1873. — STENGEL, *Vokalismus der lateinischen Elementes in den wichtigsten romanischen Dialekten von Graubüden und Tirol*, 1868. — E. LEVY, *Bemerkungen zum engadinischen Hiob*. — DICTIONNAIRES : CARIGIET, *Rätoromanisches Wörterbuch*, 1882. — PALLIOPPI, *Dizionari dels idioms romauntschs d'Engiadina*. — PARMENTIER, *Vocabulaire rhétoroman de chorographie*.

VIII. ROUMAIN : GRAMMAIRE et HISTOIRE : E. PICOT, *Documents pour servir à l'étude des dialectes roumains*, dans la *Revue de linguistique*, V, 275, et *Leçon d'ouverture du cours de langue et de littérature roumaines, Ibid.*, VIII, 167. — Etudes de HASDEN, dans *Archiva istorică a Romănici*, 1865-67, 4 vol.; *Cuvente den bătrăm*, vol. I : *Limba română vorbită între 1550-1600* (1878); vol. II, *Cărtile po-*

*porane ale Romănilor în secolul* XVI; *Studiŭ di filologia comparativă*, 1879. — E. PICOT, *les Roumains de la Macédoine*, dans *Revue d'anthropologie*, 1875, IV, 385 et suiv. — SAINENU, *Istoria filologici romăne*. — ALIMANESCO, *Essai sur le vocalisme roumain*. — Gustav WEIGAND, *Die Aromunen, Ethnographisch philologisch-historische Untersuchungen über das Volk der Sogenannten Makelto-romanen oder Zingaren*, 1894, et *Wlacho-Meglen*. — MICHAILENU, *Studiŭ asuprâ diâlectulŭ Românilor din Macedonia*. — G. WEIGAND, *Die Sprache der Olympo-Walachen*, 1888. — GARTNER, *Ueber den Volksnamen der Rumänen* et *Atlas des Dacorumänischen Sprachgebietes*, 1re livr. (N.-O.), 8 cartes, 1898. — RÉTHY, *Daco-Roumains ou Italo-Roumains*. — GRAMMAIRES : S.-A. CONDRÉA-HECHT, *Cours complet de grammaire roumaine*, 1900. — LEXICOGRAPHIE : HASDEN, *Etymologicum magnum Romaniæ, Dictionarul Limbei istorice si poporane a Românilor*, 1885. — COSTINESCU, *Vocabular romîno-francez*, 1870. — DAMÉ, *Nouveau Dictionnaire roumain-français*, 1898. — FLORESCU, *Dictionar franceso-român*, 1898.

ARCHITECTURE. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'architecture*. — QUICHERAT, *Mélanges*, t. II. — A. LE NOIR, *Archit. monastique*. — CAUMONT, *Abécédaire d'archéologie*. — R. DE LASTEYRIE, *Cours professé à l'Ecole des Chartes*. — BRUTAILS, *l'Archéologie du Moyen Age*. — OTTE, *Handbuch der kirchlichen Kunst*. — LÜBKE, *Essai sur l'hist. de l'art*. — DEHIO et von BEZOLD, *Kirchliche Baukunst des Abenlandes*. — A. SAINT-PAUL, *les Ecoles romanes*, dans *Annuaire de l'archéologue français*, 1878. — *Archives de la Commission des monuments historiques*. — J. COTMAN, *Architectural Antiquities of Normandy*. — A. DE CAUMONT, *Statistique monumentale du Calvados*. — Abbé COCHET, *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*. — V. RUPRICH ROBERT, *l'Architecture normande aux* XIe *et* XIIe *siècles*. — A. SAINT-PAUL, *Ecole normande*, dans *Encycl. d'architecture* de Planat. — *La Normandie monum. et pittoresque*. — Emm. WOILLEZ, *Beauvoisis pendant la métamorphose romane*. — *Répertoire archéol. du dép. de l'Oise*. — Ed. FLEURY, *Antiquités du dép. de l'Aisne*. — E. LEFÈVRE-PONTALIS, *l'Architecture religieuse des* XIe *et* XIIe *siècles dans l'ancien diocèse de Soissons*. — C. ENLART, *Architecture romane et de transition dans les anciens diocèses d'Amiens et de Boulogne*. — O. JOIN-LAMBERT, *Architecture romane dans l'ancien diocèse de Meaux* (thèse de l'Ecole des Chartes, 1894). — L. DE CRÉVECŒUR, *l'Architecture religieuse aux* XIe *et* XIIe *siècles dans l'ancien diocèse de Paris* (th. de l'Ecole des Chartes, 1895). — G. DURAND, *l'Architecture religieuse au pays de Vosge* (thèse de l'E. des Ch., 1883). — Ch. FICHOT, *Statistique monumentale du dép. de l'Aube*. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Répertoire archéol. du dép. de l'Aube*. — A. AUFOUVRE et Ch. FICHOT, *Monuments de Seine-et-Marne*. — V. PETIT, *Villes et campagnes de l'Yonne, arr. d'Avallon*. — Max QUANTIN, *Répert. archéologique du dép. de l'Yonne*. — F. THIOLLIER, *l'Art roman à Charlieu et en Brionnais*. — J. VIREY, *l'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*. — MORELET, *le Nivernais*. — Abbé BOURASSÉ, *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers*. — Ad. MICHEL et MANDÉ, *l'Ancienne Auvergne et le Velay*. — BOUILLET, *Statist. monum. du Puy-de-Dôme*. — A. MALLAY, *Classification des églises du diocèse de Clermont*. — *Essai sur les églises romanes... du Puy-de-Dôme*. — H. DU RANQUET, *Ecole romane d'Auvergne. Eglise de Saint-Nectaire*. — *Sculptures de N.-D. du Port*. — A. DE BAUDOT, *Architecture auvergnate*, dans *Encyclopédie d'archit.* de Planat. — Ad. DE ROCHEMONTEIX, *les Eglises romanes de l'arr. de Mauriac* dans *Bulletin archéologique*, 1898. — *Répertoire archéol. du dép. de la Vienne*, dans *Bulletin des antiquaires de l'Ouest*, 1860. — Jos. BERTHELÉ, *Recherches pour servir à l'hist. des arts en Poitou*. — *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin*. — J. ROBUCHON, *Paysages et Monuments du Poitou*. — B. LEDAIN, *la Gâtine historique et monumentale*. — O. DE ROCHEBRUNE et B. FILLON, *Poitou et Vendée*. — Mgr JULIEN-LAFERRIÈRE, *l'Art en Saintonge et en Aunis*. — J.-H. MICHON, *Statist. monum. de la Charente*. — A.-F. LIÈVRE, *Exploration archéol. du dép. de la Charente*. — B. LEDOIN, *Essai de classification chronologique des châteaux féodaux du Poitou du* XIe *au* XIIe *siècle*, dans *Bullet. archéol.*, 1897. — *La Touraine historique et monumentale*. — *Répertoire archéol. de l'Anjou*. — VIDAL, *Album de Maine-et-Loire*. — Célestin PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*. — Marquis DE ROCHAMBEAU, *le Vendomois*. — Abbé MÉTAIS, *Eglises et Chapelles du diocèse de Chartres*. — ROSENWEIG, *Répertoire archéologique du dép. du Morbihan*. — J. GAULTIER DU MOTTAY, *Répert. archéol. des Côtes-du-Nord*. — Ch. DE LA MONNERAYE, *Essai sur l'hist. de l'archit. relig. en Bretagne pendant la durée des* XIe *et* XIIe *siècles*. — A. DUCOURNEAU, *la Guyenne historique et monumentale*. — L. DE LAMOTHE et L. DROUYN, *l'Architecture du moyen âge dans le dép. de la Gironde*. — *Album des monuments de l'art ancien dans le midi de la France*. — G. THOLIN, *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais. Supplément*. — J. DE LAHONDÈS, *les Eglises romanes de la vallée de l'Ariège*. — *Les Eglises du pays de Foix et de Conserans*, dans *Bull. monum.*, 1877 et 1883. — A. SAINT-PAUL, *Notes sur l'architecture dans le Comminges du* IIIe *au* XVe *siècle*. — G.-A. BRUTAILS, *Notes sur l'architecture religieuse du Roussillon*. — DEVALS aîné, *Répert. archéologique de Tarn-et-Garonne*. — Abbé BOUILLET, *Sainte-Foy de Conques, Saint-Sernin de Toulouse et Saint-Jacques de Compostelle*, dans *Mém. des Antiquaires*, 1893. — H. CROZES, *Répert. archéol. du dép. du Tarn*. — J. DE CESSAC, *Eglises romanes de l'ancien diocèse de Limoges* (thèse de l'Ec. des Ch., 1884). — Chanoine J.-B. POULBRIÈRE, *Dict. hist. et archéol. des paroisses du dioc. de Tulle*. — A. DE ROUMJOUX, *Notes archéol. sur quelques monuments de la Haute-Vienne*, dans *Bull. monum.*, XXVIII. — Chan. JOUVE, *Statist. monum. de la Drôme*. — BUHOT DE KERSERS, *l'Archit. relig. en Berry*. — *Histoire et statist. monum. du dép. du Cher*. — Abbé CLÉMENT, *Inventaire archéologique des communes du dép. de l'Allier*. — Abbé ROYET, *Influence de l'architecture auvergnate dans le Bourbonnais* (thèse de l'Ec. des Ch., 1896). — F. THIOLLIER, *le Forez pittoresque et monum.* — F. et N. THIOLLIER, *Art et archéologie dans le dép. de la Loire*. — N. THIOLLIER, *l'Archit. relig. à l'époque romane dans l'anc. diocèse du Puy*. — H. REVOIL, *Archit. romane du midi de la France*. — J. RENOUVIER et R. THOMASSY, *Monum. des anciens diocèses de Maguelone, Montpellier, Béziers, Agde. Saint-Pons et Lodève*. — D. MACGIBBON, *The Architecture of Provence and the Riviera*. — J. COURTET, *Dict. géogr., hist. et archéol. des comm. du dép. de Vaucluse*. — J. ROMAN, *Répert. archéol. du dép. des Hautes-Alpes*. — F. DE VERNEILH, *l'Archit. byzantine en France*. — Phene SPIERS, *Saint-Front de Périgueux et les églises à coupoles du Périgord et de l'Angoumois*, dans *Bull. Monum.*, 1897. — A. SAINT-PAUL, *Lettre à M. le marquis de Fayolle sur la question de Saint-Front de Périgueux*. — J. BERTHELÉ, *la Question de la date de Saint-Front de Périgueux*, dans *Revue de l'Art chrétien*, 1895. — J.-A. BRUTAILS, *la Question de Saint-Front*, dans *Bulletin monumental*, 1895.

**ROMANÈCHE.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Ceyzériat ; 443 hab.

**ROMANÈCHE** (*Romanesca, Romaniscæ*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de La Chapelle-de-Guinchay ; 2.406 hab. Stat. de chem. de fer de la ligne de Paris à Lyon. Mines de manganèse (150 ouvriers occupés et 7.202 tonnes extraites en 1898). Carrières de pierre. Vins renommés (crus de Carquelin, du Moulin-à-Vent et des Thorins). Débris gallo-romains (mosaïque, marbres, tuiles, poteries), lieu dit *Aux Mailles*. Château ancien de la Tour, qui a appartenu aux Thibaut de Noblet. LEX.

**ROMANÉE** (La) (V. VIN).

**ROMANELLI** (Giovanni-Francesco), peintre italien, né à Viterbe en 1617, mort à Viterbe en 1663. Elève du Dominiquin et de Pietro di Cortone, il fut chargé par celui-ci de continuer ses travaux au palais Barberini pendant son absence et tenta de le supplanter. Sur les conseils du Bernin, il se fit un style plus gracieux que celui de Pietro di Cortone, mais moins grandiose, dont le meilleur type est sa *Descente de croix* de Saint-Ambroise, à Rome. Son protecteur, le cardinal Barberini se trouvant en France, Romanelli vint deux fois à Paris ; Mazarin lui fit exécuter des peintures dans son palais (fresques tirées des *Métamorphoses* d'Ovide) ; le roi lui donna aussi à peindre les bains de la reine au vieux Louvre et des plafonds au Louvre (scènes de l'*Enéide*). Il a laissé des œuvres très nombreuses, pour la plupart à Rome : *Présentation de la Vierge au temple* (copiée en mosaïque pour Saint-Pierre) ; une *Cène* (palais Chigi) ; un *Printemps* (palais Doria). A Viterbe, la cathédrale a de lui un *Saint Laurent ;* à Munich, une *Hérodiade;* à Vienne, un *Triomphe d'Alexandre*, etc.

**ROMANES** (George-John), naturaliste canadien, né à Kingston le 20 mai 1848, mort le 23 mai 1894. Il fit ses études à Cambridge et fut chargé de conférences à la Société royale, dont il fut élu membre en 1879. Il devint peu après professeur de physiologie à l'Institut royal de Londres et démonstrateur à l'Université d'Edimbourg. Il a laissé une série de mémoires sur les Méduses, les Echinodermes, etc., des ouvrages philosophiques, entre autres : *l'Evolution mentale chez les animaux* (Paris, 1884, in-8) ; *l'Intelligence des animaux* (Paris, 1887, 2 vol. in-8 ; 2e édit., 1889) ; *l'Evolution mentale chez l'homme* (Paris, 1894, in-8). Dr L. HN.

**ROMANGE.** Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Rochefort ; 119 hab.

**ROMANI** (Felice), poète et prosateur italien, né à Gênes le 31 janv. 1788, mort à Moneglia le 28 janv. 1865. Après un court séjour à Paris, il s'établit à Milan (1814), où durant une vingtaine d'années il vécut de sa plume ; en 1816, il refusa la charge de *poeta cesareo* que lui offrait l'empereur d'Autriche à condition qu'il renoncerait à la nationalité italienne ; en 1834, Charles-Albert lui confia la direction de la *Gazzetta officiale piemontese*, où il écrivit de nombreux et brillants articles de critique ; en 1849, il fut privé de cette charge et vécut dans la retraite. Outre ses articles et des nouvelles, Romani a écrit plusieurs recueils lyriques et épiques (*Colombo*, 1823 ; *Cielo e Terra*, 1849) ; mais ce sont surtout ses livrets d'opéra et ses mélodrames qui ont fondé sa réputation. Il travailla d'abord pour Mayr (*Medea in Corinto; Il Serraglio d'Ormuz*), Rossini, Donizetti (*Anna Bolena*, *Parisina*), et Meyerbeer, puis, à partir de 1827, presque uniquement pour Bellini (*Il Pirata*, *la Straniera*, *Norma*, etc.). Les qualités de ses drames sont la rapidité de l'action, l'élan lyrique, l'harmonie de la versification ; mais il arrive souvent que les caractères y soient négligés ou sacrifiés aux situations. Il voulait (c'est peut-être l'un des derniers librettistes italiens qui aient eu cette ambition) que le livret conservât une valeur littéraire ; et s'il s'attacha surtout à Bellini, c'est qu'il avait cru trouver entre son propre talent et celui de son collaborateur une parfaite harmonie. Sa veuve avait commencé à donner une édition de ses œuvres que la mort l'empêcha de terminer (Turin, 1882-83, 5 vol.). A. J.

Bibl. : *F. Romani ed i più riputati maestri di musica de' suoi tempi ;* Turin, 1882 (1er volume de l'édition des œuvres citées plus haut).

**ROMANIN** (Samuele), historien italien, né à Trieste en 1808, mort à Venise le 9 sept. 1861. De famille pauvre, il perdit ses parents en bas âge et eut à soutenir pendant plusieurs années une sœur et deux frères dont il était l'aîné. En 1821, il se transporta à Venise avec les siens et y vécut en donnant des leçons de français et d'allemand. En 1828, il commença à traduire en italien les œuvres de J. Hammer Purgstall, du cardinal Pyrcher et d'autres ; et jamais il ne cessa de traduire les œuvres des principaux littérateurs et historiens étrangers. En 1842-44, il publia en 3 vol. son premier ouvrage original : *la Storia dei popoli europei dopo la decadenza dell'impero romano.* En 1847, il mit à exécution son projet de refaire sur des bases scientifiques l'histoire de Venise jusqu'en 1796, et son entreprise fut rendue plus aisée par le gouvernement républicain qui, en 1848, lui donna une chaire d'histoire et lui ouvrit les archives. La première livraison de son œuvre parut en 1853, et les autres la suivirent avec tant de rapidité qu'au moment de sa mort tout le travail était fini en manuscrit, tandis que neuf volumes avaient déjà paru jusqu'à 1789. C'est une œuvre colossale qui a certainement des défauts, mais qu'il faut admirer comme un des principaux monuments scientifiques publiés de nos jours par un seul homme. E. Casanova.

Bibl. : F. Polidori, *Samuele Romanin,* dans l'*Archivio storico italiano,* nouv. série, t. XIV, pp. 159-61.

**ROMANINO** (Girolamo), peintre italien, né à Brescia vers 1485, mort en 1566. Il fut l'élève de Rizzi, passa ses jeunes années à Venise, puis s'établit à Brescia d'où sa réputation s'étendit rapidement à l'étranger. Appelé en France, il travailla au Louvre, dans les appartements de la reine mère. Un dessin correct, un beau coloris, une composition savante, et, en général, une tendance à imiter la manière et le style du Titien : tels sont les caractères dominants que l'on observe dans les principaux ouvrages de Romanino, parmi lesquels il faut citer : à Berlin, un *Christ mort pleuré par les siens*, une *Judith*, une *Vierge avec l'Enfant entourés de saints ;* à Crémone, dans la cathédrale, un *Ecce homo;* à Londres, une *Nativité.* G. C.

**ROMANO.** Famille noble italienne qui date d'*Ezzelin Ier*, fils d'un chevalier allemand. En 1036, il vint en Italie avec l'empereur Conrad II qui l'investit du château de Romano, sur une montagne, près de Padoue. — Son fils Albéric et son petit-fils Ezzelin II augmentèrent beaucoup ce fief. — *Ezzelin III*, né vers 1150, mort vers 1235, fut podestat de Vicence et se retira au couvent de San Benedetto en 1223, d'où son surnom de *Le Moine.* — *Ezzelin IV* le Tyran, fils d'Ezzelin III, se distingua par son courage ; fidèle à Frédéric II, il combattit avec acharnement les guelfes dont l'empereur triompha, grâce à lui, en Lombardie. Frédéric II prit Vicence, dont Albéric, frère d'Ezzelin IV, devint podestat ; Ezzelin s'empara de Padoue le 25 févr. 1237, puis de Trévise, et se signala dès lors par sa férocité et sa cruauté. En nov. 1237, il aida Frédéric II à remporter la victoire de Cortenuova sur les guelfes et reçut en récompense la main de Selvaggia, fille naturelle de l'empereur (1238). En 1240, il s'empara de Vérone, Bellune, Este même ; en 1259, il avait étendu son pouvoir de Milan à l'Adriatique. Excommunié par l'Eglise en 1252, il résista longtemps victorieusement à la ligue des villes lombardes formées contre lui par le légat. Il faillit s'emparer de Mantoue en 1256, perdit Padoue, mais remporta la victoire de Torrenella en 1258. En 1259, il faillit surprendre Milan, mais, dans un combat contre Martin della Torre, il fut blessé d'un coup de massue sur la tête (16 sept. 1259). Fait prisonnier, il refusa toute nourriture et arracha les appareils posés sur ses blessures. D'une énergie indomptable, c'était un des meilleurs capitaines de son temps, mais son orgueil, sa cruauté abominable et son impiété étaient à la hauteur de son intelligence. — Son frère *Albéric* fut pris par trahison avec ses enfants en 1260 par les milices de Vérone, Vicence, Padoue, Mantoue, torturé et massacré avec tous les siens. Ph. B.

**ROMANO** (Giulio-Pippi, dit *Giulio*), peintre italien (V. Romain [Jules]).

**ROMANO** (Gian-Cristoforo), sculpteur et médailleur italien, né à Rome vers 1465, mort à Lorette en 1512. Il quitta de bonne heure sa ville natale pour chercher fortune à Mantoue et à Milan. A la Chartreuse de Pavie, il collabora, avec Omodeo, Pellegrini, Solari et Briosco, aux tombeaux des Visconti et des Sforza. A Milan, où il avait été appelé par Ludovic More (1491), il exécuta le buste de la duchesse Béatrix d'Este qui est conservé au Louvre. On voit de lui, au palais ducal de Mantoue, une porte superbement sculptée, celle du *studiolo* de la marquise Isabelle d'Este, l'une des plus intelligentes et dés plus actives parmi tant de princesses qui favorisèrent la Renaissance. Citons encore le mausolée de P.-F. Trecchi, dans l'église San Vincenzo de Crémone (1503), et celui de la Bienheureuse Osanna, dans l'église San Domenico de Mantoue (1505). En 1510, il fut nommé surintendant des travaux du sanctuaire de Lorette.

Son œuvre comme médailleur est considérable : il comprend 87 pièces en argent et 34 en bronze, plus des camées, des pierres gravées. Ses meilleures médailles sont celles de Jules II (Rome, 1505), d'Isabelle d'Aragon (Naples, 1507), de la duchesse d'Urbin et d'Emilia-Pia de Feltre (Urbin, 1509). Mais surtout celle d'Isabelle d'Este (1498) est un chef-d'œuvre. Les noms de villes que nous venons de donner montrent que Gian-Cristoforo mena une existence nomade. Il avait un autre trait commun aux artistes de ce temps : la multiplicité des aptitudes. On le considérait comme un archéologue très compétent et aussi comme un musicien consommé. Le comte Balthazar Castiglione lui fit l'honneur de l'introduire parmi les interlocuteurs de son fameux livre *le Courtisan.* — Son père, le sculpteur *Isaïa de Pise*, avait sculpté le tombeau d'Eugène IV (dans l'église romaine de San Salvatore in Lauro) et une partie de l'Arc triomphal de Naples (1458), et collaboré à l'ornementation du Tabernacle de Saint- André (Vatican, 1464). Les contemporains ad-

miraient ces œuvres, qui semblent aujourd'hui peu intéressantes. A. CHABOSEAU.

BIBL. : Eug. MÜNTZ, *Hist. de l'Art pendant la Renaissance*, t. II. — VALTON, *Gian-Cristoforo Romano, médailleur italien;* Paris, 1885.

**ROMANO** (Liborio), homme politique italien, né à Patù (Otrante) en 1794, mort le 17 juil. 1867. A vingt-quatre ans, il était déjà adjoint à la chaire de droit commercial à l'Université de Naples. Mais ayant eu quelque part dans la révolution de 1820, la Restauration le persécuta pendant plusieurs années ; il fut plusieurs fois emprisonné et même exilé à Montpellier. Lorsque, en 1860, Garibaldi s'approcha de Naples, François II de Bourbon eut recours à lui pour empêcher les *camorristi* de saccager la ville et le nomma préfet de police et ministre de l'intérieur. Ce fut un de ceux qui conseillèrent au roi d'abandonner le royaume. Il tâcha d'empêcher par son influence que des troubles eussent lieu à Naples lors de l'entrée de Garibaldi et, lors de la lieutenance du prince de Carignan, il accepta un ministère qu'il dut bientôt abandonner. Il venait de s'accorder avec le comte de Cavour sur la condition qu'on devait faire au royaume napolitain dans le nouvel Etat italien lorsque la mort enleva l'homme d'Etat piémontais. N'ayant pas eu à se louer de ses successeurs, il se retira dans son pays natal où la mort le frappa bientôt.

BIBL. : CARPI LEONE, *Il Risorgimento italiano;* Milan, 1884, I, pp. 438 et suiv.

**ROMANOS,** empereurs byzantins (V. ROMAIN).

**ROMANOS,** poète byzantin « le plus grand poète de l'époque byzantine », dit Krumbacher, « le Pindare de la poésie rythmique », selon l'expression du P. Bouvy. On sait peu de chose de sa vie ; on l'a pendant longtemps placé au VIe siècle ; on incline aujourd'hui plutôt à le faire vivre au VIIIe siècle. En tous cas, il passa la plus grande partie de son existence à Constantinople, où l'on conservait au XIe siècle encore ses reliques et le manuscrit de ses hymnes ; enfin l'église orthodoxe l'a mis au rang de ses saints. Dans ses hymnes, fort nombreux, il a célébré les principales fêtes de l'année et les saints, et si sa poésie n'est point exempte de quelque monotonie et de quelque rhétorique par le ton de grandeur simple, le sentiment dramatique, le tour original, la beauté de la langue, elle compte parmi les œuvres les plus remarquables de la littérature byzantine. Toutefois, à l'exception du célèbre hymne de Noël, les œuvres de Romanos semblent avoir eu à Byzance moins de vogue que celles d'un Jean de Damas ou d'un Cosmas, et l'Eglise au XIVe siècle ne les chantait plus. Un petit nombre de ces hymnes ont été publiés par Pitra, *Analecta sacra*. Krumbacher en doit donner une édition complète, en particulier d'après les mss. de Patmos et de Vienne. Ch. DIEHL.

BIBL.: PITRA, *Hymnographie de l'Eglise grecque;* Rome, 1867. — BOUVY, *Poètes et Mélodies;* Nîmes, 1886. — KRUMBACHER, *Gesch. d. byz. Litteratur*, pp. 662-671. — *Studien zu Romanos*, 1898. — *Umarbeitungen bei Romanos;* Munich, 1899.

**ROMANOV-BORISSOGLIEBSK.** Ville de Russie, chef-lieu de district, gouvernement et à 38 kil. S.-O. de Iaroslav., sur les deux rives de la Volga, composée de deux parties (Romanov sur la rive gauche et Borissogliebsk sur la rive droite) ; 6.200 hab. Une des villes qui ont fait le moins de progrès dans le cours du XIXe siècle, et dont la population tendrait plutôt à diminuer, puisqu'elle comptait, vers 1850, près de 8.000 âmes. Sa fondation remonterait à l'an 1370, sous l'administration du prince Roman, fils de Vassili Davidovitch, prince de Iaroslav.

**ROMANOV.** Famille de nobles (*boïars*) russes, ayant fourni des souverains à l'empire depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. L'histoire de la famille Romanov étant intimement liée à l'histoire de l'empire russe, les lecteurs trouveront à leur nom de souverains les détails concernant les différents monarques qui s'y sont succédé depuis que la grande Assemblée eut fait choix du prince Michel Feodorovitch Romanov comme souverain du pays. Nous nous bornerons donc à retracer ici, en quelques lignes, la filiation de cette famille qui a joué et joue encore un rôle si considérable dans la destinée du peuple russe. L'ancêtre le plus anciennement connu de la famille Romanov est un gentilhomme de Lithuanie, *Glianda Kambila*, qui est venu s'établir en Russie vers 1280. Ayant embrassé l'orthodoxie, il reçut le nom de Jean (Iohan) et fut pourvu d'un poste important. Son fils *André* fut nommé boïar (seigneur) par J. Kalita. Toute la descendance d'André partagée, dans la suite, en deux familles, la branche de Youri (Georges) et Zakhar (Zacharie), occupa, depuis, d'importantes fonctions dans l'empire naissant. Son fils *Théodore*, chef militaire sous Dimitrie Donskoy, s'allia à la maison des Rurik, en mariant sa fille au prince Théodore de Tver. Un fils de Théodore, *Ivan* (Jean), lié avec le grand-duc Vassili, exerça aussi un rôle prépondérant dans les affaires de l'Etat. *Zacharie*, fils de Ivan (qui donna son nom à la branche des Zakhar), fut général sous Vassili le Sombre. Son fils *Georges*, chef de la branche des Youri ou Iouri, servit sous Ivan III et fit les campagnes contre la Lithuanie. Enfin, un fils de ce dernier, *Roman* dont le nom servit plus tard de désignation à toute la famille, s'allia avec la famille régnante russe, par le mariage de sa fille Anastasie avec Ivan IV le Terrible. La famille des Romanov occupe dès lors une place importante dans l'empire qui se forme. Des deux frères de l'impératrice, Daniel et Nikita, le dernier s'acquit une certaine popularité par l'influence modératrice qu'il exerçait sur l'esprit du terrible empereur. A la mort d'Ivan, toute la famille des Romanov subit, avec d'autres, les rigueurs de Boris Godounov. Quelques-uns furent exécutés, d'autres internés dans des couvents ou exilés en Sibérie. Parmi ces derniers, se trouvait le fils aîné de Nikita, Théodore (ou Fedor), en religion Philarète. Ramené avec quelques autres par le faux Dimitri, qui cherchait à prouver sa parenté avec la branche des Rurik, Théodore Romanov s'établit avec son frère Ivan, sa femme Xénie (en religion Marthe) et son fils Michel dans le couvent d'Ipatiev, près Kostroma. Théodore, qui avait le titre d'archimandrite, fut bientôt interné à Marienbourg par ordre du roi de Pologne (1610). Les malheurs de la famille Romanov lui valurent la sympathie du peuple moscovite, et lorsque le Congrès s'assembla pour élire un souverain, le nom de Michel Romanov (V. MICHEL [Feodorovitch Romanov]), fils de Théodore, réunit la plus grande partie des suffrages. Le premier empereur russe de la dynastie régnante encore de nos jours n'avait pas encore seize ans, lorsqu'il fut proclamé sur la place Rouge de Moscou, le 21 fév. 1613, tsar de toutes les Russies. Le père du nouveau tsar, *Philarète*, ramené dans sa patrie et pourvu du titre de patriarche (1619), eut naturellement une part prépondérante dans l'administration du pays. P. LEMOSOF.

**ROMANOVNA** (Catherine), écrivain russe (V. DACHKOV).

**ROMANOWITZ** (Peder-Eriksson), conspirateur suédois (V. PETRUS PETROSÆ).

**ROMANS.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux cant. de Châtillon-sur-Chalaronne ; 600 hab.

**ROMANS.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, au confluent de la Savasse, dans l'Isère, en face de Bourg-du-Péage ; sur le chem. de fer de Valence à Grenoble ; 16.702 hab. Cette ville, très florissante au moyen âge, a reconquis depuis une bonne position industrielle par ses ateliers de chaussures et de mégisserie, et elle est aussi le centre d'un commerce considérable de denrées, étoffes, etc. On y remarque la curieuse église de Saint-Barnard, du nom de l'archevêque de Vienne, qui vint y mourir en 842. Cette église faisait partie du monastère de chanoines, autour duquel la ville se forma, et dont les chanoines furent les premiers seigneurs. En 950, le domaine de Romans fut partagé entre l'archevêque de Vienne et le chapitre de Saint-Barnard. En 1344, le dauphin, ayant acquis du pape certains droits de suzeraineté, fit avec les autres seigneurs un traité qui lui donna la moitié de la seigneurie de cette ville où il établit aussitôt un ate-

lier monétaire, et dont un nouveau traité, en 1450, lui adjugea le haut domaine. La première charte de libertés communales, accordée aux Romanais par l'archevêque de Vienne et le chapitre de Saint-Barnard, avec l'intervention du dauphin, est de 1460. Romans est le siège d'un tribunal de commerce dont la juridiction s'étend sur tout l'arr. de Valence. C'est là aussi qu'est le grand séminaire du diocèse. C'est à Romans que se réunirent en sept. 1788 les États du Dauphiné, avant leur célèbre réunion de Vizille. Gambetta y prononça un de ses plus célèbres discours. Romans est la patrie de Lally-Tollendal, gouverneur des Indes, mort en 1766. Le chanoine Ulysse Chevalier, l'auteur du *Répertoire des sciences historiques au moyen âge* et d'autres ouvrages d'érudition, est de Romans. Son père, le docteur Chevalier, et son parent, le chanoine Jules Chevalier, ont aussi publié de nombreux travaux historiques, principalement sur Romans et le Dauphiné. A. MAZON.

BIBL.: DOCHIER. *Dissertation sur l'origine et la population de Romans*, 1813, et *Essai historique sur l'église et le chapitre de Saint-Barnard*, 1817. — GIRAUD, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*; Lyon, 1856 et 1865. — VAN LAEMPUTTEN, *Notice sur la ville de Romans et Bourg-du-Péage*, 1865. — FAURE, *les Assemblées de Vizille et de Romans durant l'année 1788*; Grenoble, 1887.

**ROMANS.** Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. (2e) de Saint-Maixent; 828 hab.

**ROMANSHORN.** Bourg de Suisse, cant. de Thurgovie; 3.889 hab. Située sur un promontoire du lac de Constance, sur l'emplacement d'un phare romain, dit-on, et pourvue d'un bon port, cette localité a acquis une grande importance par suite du développement des réseaux de chemins de fer de la Suisse et de l'Autriche. Elle est très industrielle; on y remarque de grands entrepôts. Romanshorn est la tête de ligne du chemin de fer du Nord-Est et le débarcadère des bateaux du lac de Constance sur la rive suisse.

**ROMANTISME.** I. LITTÉRATURE. — D'une manière générale, romantisme signifie une conception de la vie identique à celle qui est spéciale au roman (c.-à-d. aux récits épiques des peuples romans), conception qui s'affranchit de l'étroite réalité et du froid bon sens. Les populations romanes ayant développé, les premières, le génie du moyen âge, on a souvent donné à l'art du moyen âge le nom d'art romantique, en l'opposant à l'art antique et classique et aussi à l'art moderne; le calme, la simplicité, la noblesse constituent l'essence de l'art antique, tandis que l'art du moyen âge, qui vise à représenter l'infini, cherche volontiers le sublime, le merveilleux, le fantastique. Le romantisme s'attache donc spécialement au moyen âge, à ses sentiments profondément religieux, à son enthousiasme pour une société chevaleresque, à son amour du miraculeux; il se soucie plutôt de foi, de sentiment et de fantaisie, que de critique et de mesure. C'est une réaction légitime contre le plat utilitarisme et la sèche compréhension des réalités, qui ne font pas au sentiment et à la fantaisie la part à laquelle ils ont droit. C'est dans ce sens que l'on entend par romantique une conception de la vie qui élargit le cercle étroit de l'existence journalière dans la direction de l'idéal, du sentiment et de l'imagination. Le royaume du merveilleux appartient tout entier aux romantiques : et comme le passé leur semble prêter plus de vraisemblance à leur idéal, ils ont un goût particulier pour l'histoire.

Hegel a donné une explication philosophique du romantisme au point de vue de l'art : cherchant à résumer les différentes phases intellectuelles de l'humanité, il estime qu'il y a eu trois formes dans l'histoire de l'art : la forme symbolique, la forme classique et la forme romantique. A l'origine, l'imagination cherche à s'élever au-dessus de la nature jusqu'au spirituel; mais vainement : l'art, sans matériaux fournis par l'intelligence, ne fait qu'enfanter l'image grossière des formes physiques ou que représenter des abstractions morales : c'est le caractère de l'*art simbolique*. Dans l'*art classique*, qui a atteint le plus haut degré de la perfection, c'est, au contraire, l'esprit qui constitue le fond de la représentation, la nature ne fournissant que la forme extérieure; l'union de la forme et de l'idée fut alors réalisée par une idéalisation de la nature. L'art classique fut ainsi la représentation parfaite de l'idéal et le règne de la pure beauté. Mais l'esprit ne saurait trouver de réalité qui lui corresponde qu'en lui-même, dans le monde intérieur de la conscience : ce n'est que là qu'il jouit de sa nature infinie et de sa liberté. Ce développement de l'esprit qui trouve en lui ce qu'il cherchait auparavant dans le monde sensible, constitue, selon Hegel, le principe fondamental de l'*art romantique*. La beauté de l'idéal classique, qui est la beauté sous sa forme la plus parfaite et dans son essence la plus pure, n'est plus le but suprême : l'esprit sent que sa vraie nature ne consiste pas à s'absorber dans la forme corporelle; il comprend qu'il doit abandonner la réalité extérieure et se replier sur lui-même pour atteindre la beauté spirituelle qui réside au fond de l'âme, dans les profondeurs de sa nature intime. La beauté ne consiste plus dans l'accord parfait de la forme et de l'idée, mais dans l'âme elle-même : c'est une beauté purement spirituelle.

A un point de vue plus spécial, on nomme romantisme un grand mouvement philosophique et littéraire qui prit, en Allemagne, au début du XIXe siècle, une signification particulière lorsque quelques jeunes poètes et critiques créèrent l'école romantique. Il y eut successivement deux groupes : le premier, plus individualiste, à tendances philosophiques et esthétiques, avec les frères Schlegel, Novalis, Schleiermacher, Ludwig Tieck, le philosophe Schelling, Wackenroder; et le second, plus national et préoccupé d'histoire, avec Arnim, Brentano, les frères Grimm, Uhland. Ils cherchaient tous deux l'essence de l'art et de la poésie dans le merveilleux et dans le fantastique, dans les souvenirs du moyen âge et même de l'Orient et dans les traditions populaires. Le romantisme triomphe encore dans les poésies de Eichendorff et dans le lyrisme tendrement ironique de Heine; c'est lui aussi qui a inspiré les progrès de la philologie allemande et le développement des nouvelles écoles historiques. Les créateurs mêmes de l'école romantique donnaient plusieurs sens au mot romantisme. F. Schlegel, dans son étude sur *Wilhelm Meister*, considère la forme d'art du roman, qui a, selon lui, atteint sa perfection avec Gœthe, comme la forme la plus haute de la pensée et de la poésie; selon lui, la poésie romantique est l'idéal de la poésie. D'autre part, les adeptes de la nouvelle école et Schlegel lui-même attachent le terme de romantique à la désignation de la poésie du moyen âge, spécialement au moyen âge des peuples de langue romane, c.-à-d. à la poésie qui emprunte ses éléments aux temps de la chevalerie et au fantastique de cette époque. On arrive ainsi au sens plus général donné au romantisme par l'école: c.-à-d. le domaine de la fantaisie, du merveilleux, parés du charme de la poésie. L'esthétique de Hegel a confondu en un seul deux de ces sens, comprenant sous le nom de romantisme la poésie du moyen âge et la poésie nouvelle, extension contre laquelle Vischer s'élève vivement dans son *Esthétique*, où il fait le départ très net des deux poésies. Elles se confondirent cependant de plus en plus, et l'école romantique allemande, sortant de la littérature et de l'art, prétendit ramener le moyen âge non seulement dans la poésie, mais encore dans la vie sociale, la religion et la politique. Cette tentative de réaction contre les principes révolutionnaires, qui avaient voulu organiser l'Etat et l'Eglise d'après les principes abstraits de la raison, se produisit après 1815 à l'époque de la Restauration; les libéraux s'élevèrent alors contre une pareille prétention, et A. Ruge publia son célèbre *Manifeste contre le romantisme*. On peut remarquer que les romantiques français étaient royalistes et absolutistes aussi en politique, tandis que leurs adversaires, les classiques, étaient libéraux.

Pendant que l'Allemagne littéraire, échappant enfin à l'influence française applaudissait Gœthe et Schiller dont les critiques Bodmer, Lessing et Wieland avaient préparé la voie, le romantisme pénetrait les pays voisins : l'Angleterre et la France. En Angleterre, un mouvement littéraire analogue se produisait. Shakespeare, longtemps dédaigné, excitait de nouveau l'enthousiasme. L'évêque Percy publiait les vieilles ballades nationales qu'il recherchait avec passion. L'élan vers l'idéal et le retour à la nature marquent cette apparition du romantisme anglais. L'école des *lakistes* représente cette double tendance littéraire : c'était Wordsworth, Coleridge, Southey, Wilson, poètes qui, la plupart, avaient chanté les lacs de Cumberland et de Westmoreland. En même temps paraissaient lord Byron et Walter Scott : le premier, avec sa poésie passionnée, profondément personnelle, amère et d'une ironie désespérée, le second ressuscitant le moyen âge enfoui sous la poussière des siècles, chantant, comme il le dit dans ses vers, « le haubert, l'écharpe, le cimier, la fée, le géant, le dragon, l'écuyer et le nain ».

En France, Mme de Staël et Chateaubriand sont les deux parrains du romantisme. Mme de Staël nous l'apportait dans les pages de son livre *De l'Allemagne* où elle révélait à la France Gœthe, Schiller, Kant et Hegel (1802) ; et Chateaubriand le ramenait d'Angleterre, traduisant et commentant les plus originaux des poètes anglais (traduction du *Paradis perdu* de Milton). L'état de la littérature française était d'une sécheresse extrême après la Révolution où l'action semblait avoir étouffé le rêve. La littérature officielle, roide et momifiée dans une prose convenue, ne donnait naissance qu'aux Luce de Lancival et aux Delille : toute imagination, toute nouveauté étaient proscrites au nom du goût. C'est alors que Chateaubriand fit paraître, coup sur coup, le *Génie du Christianisme*, *Atala*, *René*, les *Martyrs*. Le romantisme français était né.

Mais il ne devait modifier profondément la littérature de notre pays que plus tard, lorsqu'il se constitua à l'état d'école avec un chef, Victor Hugo, qui en donna la théorie littéraire, lors de la fameuse querelle des *classiques* et des *romantiques*. En 1820, Lamartine fit paraître les *Méditations* dont la poésie intime et profonde fit sensation. En 1822, Hugo donna les *Odes*. « Bientôt il se forma dans des boudoirs aristocratiques une petite société d'élite, une espèce d'Hôtel de Rambouillet, adorant l'art à huis clos, cherchant dans la poésie un privilège de plus, rêvant une chevalerie dorée, un joli moyen âge de châtelaines, de pages et de marraines, un christianisme de chapelles et d'ermites. » La *Muse française*, où écrivaient Hugo, Vigny, E. Deschamps, Mmes Desbordes-Valmore, Tastu, Sophie et Delphine Gay se remplit de poésies d'une sensibilité qui dégénérait souvent en sensiblerie et provoquait les railleries des puristes. Les *Nouvelles Méditations* de Lamartine paraissent en 1823 ; les *Odes et Ballades*, en 1824. Cette nouvelle forme poétique indigna les académies : les représentants de la tradition et des procédés classiques engagèrent la lutte en se couvrant des grands noms de Racine et de Corneille ; la passion politique se mêla à la querelle littéraire, les romantiques prêchant le libéralisme en l'art, mais le royalisme en politique, tandis que les classiques qui refusaient la moindre liberté aux lettres étaient résolument libéraux. Le ton de la discussion était très âpre : l'académicien Baour-Lormian traitait les romantiques avec brutalité :

> Il semble, à les ouïr grognant sur mon chemin,
> Qu'ils ont vu de Circé la baguette en ma main.

Népomucène Lemercier en appelait aux tribunaux, s'écriant :

> Avec impunité les Hugo font des vers !

Duvergier de Hauranne déclarait que le romantisme n'était pas un ridicule, mais une maladie comme le somnambulisme ou l'épilepsie. La célèbre préface de *Cromwell* répondit à ces niaiseries, revendiquant hautement la liberté dans l'art et le retour à la vérité et à la vie. Tout ce qui comptait dans la littérature et l'art avait pris parti, et le véritable combat se livra au théâtre : Alexandre Dumas, inconnu la veille, fit jouer avec un succès éclatant le drame d'*Henri III et sa cour* au Théâtre-Français. La traduction d'*Othello* par Vigny réussit, malgré une cabale admirablement montée. La bataille décisive se livra sur le *Hernani* de Victor Hugo. Pendant que cette révolution avait lieu au théâtre, toute une littérature nouvelle, originale et forte, naissait dans le livre : Sainte-Beuve ressuscitait la Pléiade, Ronsard et Du Bellay ; Théophile Gautier, le poète de la forme, conduisait le chœur des disciples plus modestes de Hugo, oubliés pour la plupart aujourd'hui ; Petrus Borel, qui publiait ses *Rhapsodies* (1832) et Mme *Putiphar ;* Philothée O'Neddy, qui donnait ses vers *Feu et Flamme;* Regnier Destourbet avec un effroyable roman, *Louisa ou les Douleurs d'une fille de joie;* Aloysius Bertrand, qui réunissait ses jolis poèmes parus sous le titre de *Gaspard de la nuit*, qui ont inspiré Baudelaire, etc.

Sous l'influence de Byron, mais adaptées au goût français, paraissent en 1829 les *Contes d'Espagne et d'Italie* de Musset ; Emile Deschamps, dans une heureuse imitation, nous révèle le *Romancero* et l'Espagne ; son frère, Antony Deschamps, se consacre à l'Italie dans ses admirables et poétiques dessins. En même temps, George Sand faisait paraître *Indiana*, et Balzac édifiait la *Comédie humaine*. Alexandre Dumas créait en France le roman historique. Victor Hugo publiait *Notre-Dame de Paris* (1831), *le Roi s'amuse*, *Lucrèce Borgia*, etc. La partie n'était cependant pas encore gagnée : François Ponsard, auteur d'une tragédie classique, *Lucrèce*, fut applaudi fanatiquement par les classiques, tandis qu'ils sifflaient les *Burgraves*.

Le romantisme a renouvelé la littérature française au XIXe siècle : il suffit de citer les noms de Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Dumas, Vigny, Balzac, George Sand, Mérimée, Musset, etc., pour s'en rendre compte. On a tenté de renouveler tous les genres : le drame, la poésie lyrique, le roman, l'histoire, l'art : des historiens tels que Michelet et Augustin Thierry, des peintres comme Delacroix, Decamp, Rousseau, des compositeurs comme Berlioz et Félicien David, font aisément passer sur les exagérations des romantiques : ils ont affranchi les lettres. Scherer a dit justement : « Le romantisme nous a moins donné une littérature que la liberté d'en avoir une ».

II. Beaux-arts. — La querelle des *classiques* et des *romantiques* s'était portée aussi sur le terrain de l'art. *David*, voulant régénérer la peinture de son temps, s'inspirant des grands classiques de l'antiquité, transporta sur la toile les lignes systématiques et les plans musculaires harmonieusement divisés des marbres grecs et romains : il ramena le goût public et la pensée des artistes à des études plus sculpturales que pittoresques, mais sérieuses et difficiles ; pendant quarante ans, il régenta despotiquement l'école française et fut le grand chef des *classiques*. De cette école si maniérée, si maladroitement éprise de l'antiquité et d'un type étroit et convenu, il sortit un peintre de talent, le baron Gros, qui, désespéré des attaques violentes des romantiques, se noya dans le petit étang de Meudon le 25 juin 1835. L'exposition du *Radeau de la Méduse* de Géricault, énergique peinture d'un drame contemporain, au Salon de 1819, avait été le signal du mouvement *romantique* contre les œuvres froides et compassées des élèves de David. La réaction contre les classiques fut d'une extrême violence ; à la mort de Géricault, la nouvelle école se rangea autour de Delacroix qui, en 1822, exposa la *Barque du Dante*, et, en 1823, le *Massacre de Scio*. Mais les romantiques ne parvinrent pas plus que les classiques à produire un art national, et bientôt l'école tomba dans une véritable médiocrité après les grands hommes qui l'avaient créée. Ingres,

Delaroche, Vernet, Ary Scheffer, Léopold Robert, se rapprochant plus ou moins des uns ou des autres, ne se réclamaient d'aucune de ces deux écoles (V. David, Gros, Géricault, Delacroix, Ingres, etc.). Ph. B.

Bibl. : Huber, *Die neuromantische Poesie in Frankreich;* Leipzig, 1833. — Michiels, *Histoire des Idées littéraires;* Paris, 1841 (dern. éd., 1862). — Tenuet, *Prosodie de l'école moderne;* Paris, 1844. — Hettner, *Die romantische Schule in ihrem innern Zusammenhang mit Gœthe und Schiller;* Brunswick, 1850. — Haym, *Die romantische Schule;* Berlin, 1871. — Th. Gautier, *Histoire du romantisme*, 1872 (dern. éd., 1884). — Nisard, *Essai sur l'école romantique;* Paris, 1891. — Brandes, *Die romantische Schule in Deutschland;* Leipzig, 1892. — Du même, *Die romantische Schule in Frankreich;* Leipzig, 1892. — Murko, *Deutsche Einflüsse auf die Anfänge der slawischen Romantik;* Graz, 1896.

**ROMANZOV.** Famille de généraux et d'hommes d'Etat russes dont les plus marquants ont été: *Alexandre Ivanovitch*, général russe, né en 1680, mort à Moscou en 1749. Il entra comme simple soldat dans l'armée en 1704 et, grâce à la faveur de Pierre le Grand, y fit une carrière rapide; en 1722, il fit un voyage en Perse avec le tsar, puis fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople (jusqu'en 1730). Banni par l'impératrice Anna en 1732, et exilé à Kasan, il en devint gouverneur en 1735, prit part à la guerre contre les Turcs sous les ordres de Munnich, devint gouverneur de l'Ukraine, puis, de nouveau, ambassadeur à Constantinople (1740), et signa, le 7 août 1743, le traité d'Abo. Ces services lui valurent de la part d'Elisabeth le titre de comte et un siège au Sénat. — Pierre *Alexandrovitch*, comte Romanzov, fils du précédent, né en 1725, mort à Tachau le 19 déc. 1796. Il prit part, dans la guerre de Sept ans, à la bataille de Kunersdorf et prit en 1761 Kolberg. Il fut nommé alors gouverneur de la Petite-Russie, puis général en chef chargé de la guerre contre les Turcs en 1770; il mit en déroute, le 28 juin, une armée de 20.000 hommes à Kartal, et remporta, le 18 juil., une grande victoire sur le fleuve Larga, contre une armée tartare de 80.000 hommes. Le 31 juil., avec 17.000 hommes, il défit, près de la rivière le Kagoul, les 150.000 hommes de l'armée du grand vizir, se rendit maître de la rive gauche du Danube, et conclut le traité de Koutchouk Kainardji, le 21 juil. 1774. Il reçut pour prix de ses victoires 100.000 roubles de l'impératrice Catherine, de vastes propriétés contenant 5.000 âmes, le titre de *Sadunaiski* (Transdanubien) et le rang de feld-maréchal. Des obélisques de marbre à Tsarskoié Selo et à Saint-Pétersbourg ont commémoré son nom. Sa vie a été racontée par Sasonov (Moscou, 1803) et Tschitschagov (Saint-Pétersbourg, 1849). — *Nicolas Petrovitch*, comte Romanzov, homme d'Etat russe, fils du précédent, né en 1754, mort à Saint-Pétersbourg le 15 janv. 1826. De 1779 à 1796, il fut ministre plénipotentiaire à Francfort-sur-le-Main. Après l'avènement d'Alexandre Ier, il fut nommé ministre du commerce. En 1807, il devint ministre des affaires étrangères, puis chancelier. Ennemi de l'Angleterre et favorable à la France, il accompagna le tsar à Erfurt en 1808, et signa, le 17 sept. 1809, la paix de Frederikshamn avec la Suède (qui amena l'annexion de la Finlande à la Russie). Quand Napoléon, qu'il admirait, envahit la Russie, il se retira de la vie publique; après 1812, il consacra sa fortune à encourager les sciences et la littérature; il envoya Krusenstern faire un voyage autour du monde, et équipa à ses frais le vaisseau *Rurik*, qu'il confia au lieutenant Otto de Kotzebue, pour découvrir dans les mers du Nord un passage entre l'Europe et l'Amérique (1815-18). Il fonda un musée, écrivit de nombreux ouvrages historiques et littéraires et rassembla des matériaux pour l'histoire de la Russie; en 1861, son musée a été transporté à Moscou. Alexandre Ier, en souvenir des services rendus à la Russie par les trois Romanzov, leur a fait ériger un monument, terminé en 1817 par Canova, et qui représente une statue colossale de la Paix. Ph. B.

**ROMARIN** (*Rosmarinus* L.). I. Botanique. — Genre de Labiées, créé pour le *R. officinalis* L., arbrisseau de 6 à 10 centim., à feuilles coriaces, tomenteuses en dessous, à fleurs rapprochées au sommet de la tige et des rameaux. Calice campanulé à 2 lèvres; corolle bleu pâle, deux fois plus longue que le calice, bilabiée, à lèvre supérieure voûtée, bifide, à lèvre inférieure trilobée; 2 étamines à anthères biloculaires; akènes bruns, obovés. Plante de la région méditerranéenne. — On utilise en médecine les sommités fleuries. C'est un stimulant énergique, anticatharral, carminatif, emménagogue, ténicide. Il passe pour être un excitant du cerveau. L'*essence de romarin*, obtenue par distillation sur l'eau, possède toutes ces propriétés à un degré plus élevé. A l'extérieur, le romarin est vulnéraire et sert à préparer des bains aromatiques stimulants. Il entre dans plusieurs cosmétiques, entre autres dans l'*eau de la reine de Hongrie*. Dr L. Hn.

Branche florifère de Romarin.

II. Horticulture. — Le Romarin forme des buissons de 1 ou 2 m. de hauteur, touffus, au feuillage un peu gris, persistant, et qui ne sont pas sans agrément. Ses fleurs, petites et bleuâtres, peu brillantes, mais fort nombreuses, s'épanouissent en hiver et au printemps. Le Romarin est une plante méridionale; il supporte mal le froid et l'humidité du climat de Paris. Sa place est au soleil, dans les endroits les plus secs du jardin. On l'utilise comme condiment, comme plante à parfum et comme plante décorative en touffes isolées ou sous forme de haies vives. On le multiplie de semis dès que les graines sont mûres et de boutures, en été, en sol perméable, bien drainé, légèrement humide. G. Boyer.

III. Pharmacie. — On emploie surtout l'huile essentielle de romarin; elle se prépare en distillant à la vapeur le romarin et en recevant dans un récipient florentin le liquide distillé. L'essence surnageant, l'eau est recueillie avec une pipette. Elle est liquide, très fluide. Sa densité est de 0.685. Elle est formée d'un hydrocarbure liquide bouillant à 165° et d'un camphre spécial. Avec l'essence de romarin, on prépare l'alcoolat de romarin, ou plus exactement la teinture d'essence, en dissolvant 2 gr. d'essence dans 98 gr. d'alcool à 90°. L'essence de romarin entre encore dans le baume opodeldoch, médicament employé en frictions pour stimuler la circulation et produire des effets révulsifs. V. H.

**ROMAS** (Jacques de), physicien français, né à Nérac le 13 oct. 1713, mort à Nérac le 21 janv. 1776. Fils d'un avocat au Parlement, il entra en 1738 dans la magistrature comme lieutenant assesseur au présidial de Né-

rac, mais il s'occupa surtout de mécanique, de géographie, de navigation, d'agriculture, et aussi d'électricité, sujets alors à l'ordre du jour. En 1750, à la suite d'un violent orage, il avisa aux moyens de détourner la foudre et, le premier, semble-t-il, il eut l'idée du *cerf-volant électrique*. Il est certain, en tout cas, qu'il n'était pas au courant, à l'époque, de l'invention de Franklin, car il fit part de la sienne, dès le mois de juil. 1752, à plusieurs personnes. La première expérience publique eut lieu le 7 juin 1753. Le cerf-volant s'éleva jusqu'à 183 m., et de Romas tira de l'extrémité de sa corde, entourée d'un fil de cuivre, de longues étincelles. Il constata en même temps que, pendant tout le temps que l'appareil plana au centre du nuage, les éclairs cessèrent. Une seconde expérience faite le 21 juin 1756 avec une corde de 520 m. procura des étincelles de 9 à 10 pieds. L'Académie des sciences de Paris nomma de Romas, par acclamations, membre correspondant et, dans sa séance du 4 févr. 1764, elle lui reconnut la priorité sur Franklin. Il a lui-même rendu compte de ses travaux dans plusieurs écrits : *Mémoire où on rapporte des observations frappantes, qui prouvent que plus le corps isolé est élevé au-dessus de la terre, plus le feu de l'électricité est abondant* (*Ac. sc. sav. étrang.*, 1755, t. II); *Sur l'expérience électrique du cerf-volant* (*ibid.*, 1763, t. IV); *Mémoire sur les moyens de se garantir de la foudre dans les maisons* (Bordeaux et Paris, 1776, in-12), etc. L. S.

Bibl. : Mergey, *J. de Romas*, dans *Recueil des actes de l'Académie de Bordeaux*, 1853, 2e trim., p. 492. — L. Figuier, *Histoire des principales découvertes scientifiques*; Paris, 1853.

**ROMATOUR** (V. Rahmatour).

**ROMAZIÈRES.** Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay; 192 hab.

**ROMAZY.** Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné; 535 hab.

**ROMBERG** (Moritz-Heinrich), médecin allemand, né à Meiningen en nov. 1795, mort à Berlin le 17 juin 1873. Privat-dozent à Berlin (1830), professeur extraordinaire en 1838, il devint professeur de médecine pratique et directeur de la policlinique en 1840. Il est l'auteur d'un ouvrage célèbre : *Lehrbuch der Nervenkrankheiten des Menschen* (Berlin, 1840, in-8; 3e édit., 1857), ouvrage qui initia ses compatriotes au traitement rationnel des affections nerveuses. Dr L. Hn.

**ROMBIES-et-Marchipont.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Valenciennes; 510 hab.

**ROMBLY.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 83 hab.

**ROMBOCOLI-Riggieri** (Marie-Thérèse-Théodore et Marie-Madeleine), actrices françaises (V. Colombe l'*Aînée*).

**ROMBOUTS** (Théodore), peintre flamand, né à Anvers en 1597, mort en 1637. Il traita l'histoire, l'allégorie et le genre, celui-ci parfois avec des figures de grandeur naturelle. Il fut élève d'Abraham Janssens, mais subit fortement l'influence des œuvres du Caravage lors de son séjour à Rome, en 1617, pendant qu'il travaillait pour le grand-duc de Toscane, fut membre de la gilde d'Anvers en 1625, doyen en 1628-30. Son chef-d'œuvre est la *Descente de croix* de Saint-Bavon, à Gand. Un tableau du musée d'Anvers, *les Joueurs de cartes*, attribué à Valentin, pourrait être de lui. Autres ouvrages dans les musées de Bruges, Munich, Lille, Saint-Pétersbourg, New York (Société historique).

**ROMBOUTS** (Gillès ou Gillis), peintre hollandais, né vers 1630, probablement à Haarlem. Il vivait encore en 1663 dans cette ville, où il avait été élu maître de la gilde en 1652. Il imita très bien, sans servilité, Jacob Ruisdael et Hobbema. Il a traité parfois le genre, témoin un *Intérieur* daté 1656, au musée de Haarlem. Autres ouvrages à Amsterdam (galerie Six), Dresde, Berlin, Hambourg, Munich, Bâle, New York (Société historique), etc. — Un *Salomon Rombouts*, dont on voit des paysages à Francfort, Leipzig, Munich, a existé vers le même temps.

**ROME.** Rivière du dép. de *Maine-et-Loire* (V. ce mot, t. XXII, p. 995).

**ROME. Généralités.** — Capitale politique de l'Italie, située sur les deux rives du Tibre, par 41° 54′ lat. N. et 10° 6′ long. E. La ville couvre une superficie de près de 1.600 hect.; sa population totale (ville proprement dite et faubourgs) s'élève à 471.000 hab. (en 1897).

Situation, Topographie, Climat. — Rome occupe le centre d'une plaine ondulée qui s'abaisse vers l'O., dans la direction de la mer. Limitée au N. par les dernières pentes des monts volcaniques qui enserrent le lac de Bracciano et qui projettent vers l'E. le massif du Soracte, bornée à l'E. par les montagnes de la Sabine et les collines de Tivoli, au S. par les monts Albains, cette plaine est traversée du N.-E. au S.-O. par le Tibre, qui coule lentement dans un lit fort peu incliné et qui décrit de nombreux méandres avant d'atteindre le littoral. A 41 kil. environ de son embouchure, le fleuve passe au milieu d'un groupe de collines, dont les unes, le Monte Mario, le Vatican, le Janicule, se succèdent le long de sa rive droite, tandis que les autres, le Capitole, le Palatin, l'Aventin, le Cœlius, le Quirinal, le Monte Pincio sont dispersées sur sa rive gauche et s'élèvent plus ou moins près de ses bords. C'est là que Rome s'est construite. Elle enferme dans ses murs la plupart de ces collines : seul le Monte Mario se trouve aujourd'hui hors de la ville. A ces collines naturelles, il convient d'ajouter, pour n'oublier aucun des traits de la topographie romaine, les deux buttes artificielles du Monte Testaccio, au S. de l'Aventin, et du Monte Citorio, entre le Quirinal et le Tibre; la première n'est qu'un amoncellement de poteries brisées; la seconde s'est formée progressivement de maçonneries écroulées et de gravois.

Le sol de Rome se compose de trois couches géologiques différentes, plus ou moins régulièrement stratifiées. Au-dessus d'un dépôt tertiaire, fort ancien, connu sous le nom de Travertin ou pierre de Tivoli, s'étendent des tufs et des pouzzolanes d'origine volcanique; ces tufs et ces pouzzolanes sont presque partout recouverts par des terrains quaternaires, de formation alluviale. Les phénomènes volcaniques, dont le rôle a été très important dans la constitution physique du sol romain, étaient à peine terminés au début des temps historiques. L'âge des couches superficielles, sur lesquelles Rome repose, est donc relativement récent. On s'est même demandé si le niveau du sol romain ne s'était pas modifié, depuis les temps antiques. Des observations multipliées ont montré : d'une part, que le sol actuel de Rome est presque partout plus élevé de quelques mètres que le sol antique; d'autre part, que le lit du Tibre, et par suite le niveau de ses eaux se sont de même exhaussés. Mais, si les changements que le fleuve a subis sont dus à l'action naturelle des eaux, rongeant leurs rives et entraînant des alluvions qui se déposent chemin faisant au moins en partie, au contraire l'exhaussement du sol a été produit par des causes purement artificielles et historiques, dont la principale doit être cherchée dans la ruine même des nombreux édifices qui avaient été construits à l'époque romaine. La Rome d'aujourd'hui est bâtie sur une couche de décombres, d'une épaisseur souvent considérable : au forum de Trajan, le sol antique est en contre-bas de 6 m. par rapport au sol moderne. En 1809, il y avait encore au pied du Capitole, vers l'E., un monceau de débris et d'immondices qui dominait de 2 m. le sol antique du Forum. Quoi qu'il en soit de ses véritables causes, cet exhaussement du sol a eu pour principal résultat de diminuer sensiblement l'altitude relative des collines romaines; on cite souvent, à ce point de vue, la Roche Tarpéienne, du haut de laquelle, dans l'ancienne Rome, les condamnés à mort étaient précipités, et qu'aujourd'hui l'on distingue à peine sur la pente S.-O. du *Capitole* (V. ce mot).

Le Tibre traverse Rome du N. au S., sur une longueur de 4 kil. 1/2. Il divise la ville en deux parties d'étendue

inégale ; les plus vastes quartiers se trouvent sur la rive gauche ; la rive droite ne comprend que le quartier neuf des Prati di Castello et les deux quartiers plus anciens du Borgo (Vatican) et du Transtévère (au pied du Janicule). Le fleuve décrit deux courbes très accusées, la première à l'O., la seconde à l'E. Au sommet de cette dernière, se trouve l'île Saint-Barthélemy, de forme allongée, semblable à une barque arrêtée au milieu du fleuve. La largeur moyenne du Tibre est de 60 m.; sa profondeur moyenne, de 6 à 7 m. Lorsqu'il est gonflé par les torrents qui descendent des montagnes de la Sabine et de la Toscane méridionale, son courant atteint parfois une largeur de 100 m., une profondeur de 12 à 13 m. ; pendant les plus basses eaux au contraire, la largeur peut se réduire à 50 ou 52 m. ; la profondeur, à 5 m. La pente du fleuve n'est pas très rapide. Il roule presque toujours des eaux troubles et jaunes. Son débit moyen est de 300 m. c. environ par seconde ; à l'étiage, il est de 160 ; lors des plus grandes eaux, il peut s'élever à plus de 2.000 m. c. Le Tibre ne reçoit, dans l'intérieur de Rome, aucun affluent important. La Marrana, qui vient des environs de Marino, et qui se jette dans le fleuve après avoir traversé la vallée du Circus Maximus, entre l'*Aventin* et le *Palatin* (V. ces mots), n'est qu'un ruisseau, couvert dans la dernière partie de son cours ; elle se confond, au moment de rejoindre le Tibre, avec le grand égout antique, la *Cloaca maxima*, qui draine aujourd'hui, comme jadis, les eaux tombées sur les pentes du Palatin, du Quirinal, du Capitole. Mais il faut tenir compte des affluents souterrains, qui amènent au fleuve les eaux d'infiltration. En effet, ces eaux rencontrent, au-dessous de la couche quaternaire superficielle, les dépôts volcaniques qui sont imperméables ; elles cherchent alors une issue latérale et gagnent le lit du Tibre. Les vallées qui s'étendent entre les collines romaines étaient, au début des temps historiques, marécageuses et malsaines ; elles furent de bonne heure desséchées et assainies. De nos jours, les conditions hydrologiques du site de Rome n'ont pas cessé d'être améliorées.

Le climat de Rome est un climat tempéré. La température moyenne de l'année y est de + 15°,4, oscillant entre un maximum de + 37° et un minimum, rarement atteint, de — 6°. La température moyenne de l'hiver se maintient à + 6°. Les deux vents dominants sont ceux du N. et du S.-O., qui arrivent par la vallée du Tibre. Le vent du N. ou Tramontane, qui passe d'abord au-dessus des Apennins, est un vent froid ; le vent du S.-O., qui vient de l'Afrique, est le brûlant sirocco, à peine rafraîchi par la traversée de la mer. Le voisinage du littoral procure au climat de Rome une humidité relative. Il y a en moyenne quatre-vingt-seize jours de pluie par an, et pendant ces quatre-vingt-seize jours, il tombe de 750 à 800 millim. d'eau sur le sol romain. Pendant l'hiver, les chutes de neige sont extrêmement rares La ville de Rome et ses environs ne sont pas d'une salubrité parfaite : la malaria y règne et y fait souvent de cruels ravages pendant une partie de l'année. Elle sévit surtout de juillet en septembre. « Bien qu'on discute encore sur le principe de la malaria, et sur la manière dont elle se propage, il paraît hors de doute qu'elle est produite par l'humidité du sol et qu'elle se développe dès que la température dépasse 20°. Or toute la campagne romaine est humide. Les sources y abondent. La plupart sont sans écoulement, et, pas plus que l'eau de pluie, ne peuvent être absorbées par la terre. Car au-dessous de l'humus, plus ou moins profond, l'Agro romano est pavé d'une couche de lave ancienne, résistant aux infiltrations. Voilà autant de marais souvent invisibles, auxquels viennent s'ajouter les grands marais d'Ostie et de Maccarese, dont le vent de mer emporte les exhalaisons jusqu'au pied des montagnes » (R. Bazin, *les Italiens d'aujourd'hui*). Le sol de Rome est donc naturellement peu salubre. Mais les grands travaux de voirie, destinés précisément à faciliter l'écoulement des eaux souterraines dans le Tibre, ont progressivement amélioré cette situation. En 1890, on comptait 299 cas de fièvre mortels ; dès 1894, ce nombre était réduit de plus de moitié et tombait à 140. Par un contraste curieux avec la plupart des autres capitales, ce sont les faubourgs et les quartiers excentriques de Rome qui sont les moins salubres, parce qu'ils reçoivent directement les effluves de la campagne romaine ; au contraire le centre, mieux abrité, est plus sain. Le climat de Rome s'est-il modifié depuis l'antiquité ? Il ne semble pas qu'un changement considérable se soit produit. Les Romains du siècle d'Auguste se plaignaient déjà de la fièvre qui sévissait en été dans la ville, et les plus riches d'entre eux quittaient Rome pendant la saison chaude pour aller respirer l'air plus pur et plus salubre des monts Albains, des collines de Tusculum ou des coteaux de Tibur. Tout au plus peut-on redouter pour l'avenir la disparition, cruelle à tous ceux qui aimaient la Rome si pittoresque d'hier, des parcs ombreux et des grands arbres qui couronnaient encore, il y a un quart de siècle, le Pincio, le Quirinal, l'Esquilin, le Cœlius. Toutefois, R. Lanciani a montré qu'il ne fallait pas exagérer le mal, et parler en termes violents de vandalisme ou de sacrilège. De grands progrès ont été accomplis à Rome ; ces progrès ne sont pas allés sans sacrifices ; mais, tout compte fait, les gains sont bien supérieurs aux pertes (R. Lanciani, *Ancient Rome*, préface).

Pour nous résumer, ni le sol, ni le climat de Rome n'ont changé notablement depuis la fin du monde antique. La nature du pays et les conditions physiques du site sont restées les mêmes.

Description de la ville. — La ville moderne est encore enfermée, au moins en partie, dans le mur d'enceinte qui fut construit en 272 ap. J.-C. par l'empereur Aurélien. Ce mur s'est conservé sur presque toute la rive gauche ; il se développe sans interruption depuis la Piazza del Popolo, au N., jusqu'au mont Testaccio, au S.; mais les parties du mur qui longeaient autrefois la rive gauche du fleuve jusqu'à la hauteur du Ponte Sisto, d'une part, et, d'autre part jusqu'en face le Porto di Ripa Grande, ont été détruites ; sur la rive droite, la muraille est encore visible ; mais elle ne sert plus de limite à la ville, qui de bonne heure embrassa le Janicule et le Vatican tout entiers. Depuis le Porto di Ripa Grande jusqu'à l'extrémité septentrionale des palais du Vatican, l'enceinte de Rome est formée par le mur d'Urbain VIII, construit au XVII^e siècle ; au delà du Vatican, aucune muraille ne sépare de la campagne le quartier neuf des Prati di Castello. Hors de la ceinture de murailles presque continue qui enferme Rome, a été tracée, il y a peu d'années, une enceinte d'octroi plus étendue, qui comprend les faubourgs de la ville. Le périmètre de cette enceinte est de 32 à 33 kil.

Le terrain délimité par le mur d'Aurélien sur la rive gauche et par le mur d'Urbain VIII sur la rive droite est loin d'être également bâti dans toute sa surface. Au S. de la ville, de vastes espaces sont encore inoccupés. L'emplacement du Forum antique, le Palatin, la plus grande partie de l'*Aventin* et du *Cœlius* (V. ces mots), l'extrémité méridionale de l'Esquilin sont vides de maisons : on y rencontre surtout soit des ruines (le Forum, les palais des Césars, le Colisée, les thermes de Titus et de Caracalla), soit des villas entourées de parcs, telles que la villa Mills au Palatin, la villa Mattei sur le Cœlius. Les quartiers de beaucoup les plus peuplés de Rome s'étendent dans la plaine de l'ancien Champ de Mars, que limitent d'une part le Tibre, de l'autre les pentes du mont Pincio, du Quirinal et du Capitole ; à l'O. du Tibre, les alentours de Saint-Pierre et le Transtévère sont de même habités par une population fort dense. Ce sont là les quartiers de Rome qui n'ont jamais été désertés, pour ainsi dire, depuis la chute de l'empire romain. En ce dernier quart de siècle, de nouveaux quartiers se sont construits tout autour de la vieille Rome. Sur la rive gauche du Tibre, certaines parties du Pincio, du Quirinal, du Viminal, de l'Esquilin, ont subi une transformation complète. « Les pa-

rages charmants, que traversaient la via Salaria et la via Nomentana, étaient jadis ornés de villas patriciennes et de beaux jardins, d'où la vue s'étendait sur la campagne romaine, la vallée de l'Anio, les montagnes de la Sabine et des Volsques ; c'est maintenant un affreux faubourg, rempli de constructions à cinq étages, plus laides les unes que les autres, et qui ressemblent plus à des casernes ou à des granges qu'à des maisons destinées aux habitants de la capitale d'un grand royaume. La même métamorphose s'est accomplie sur les hauteurs du Quirinal, du Viminal, de l'Esquilin, au pied du mont Testaccio, en dehors des portes San Lorenzo, Maggiore et San Giovanni » (Lanciani, *Ancient Rome*). Sur la rive droite du Tibre, le quartier neuf et encore inachevé des Prati di Castello s'étend au N. du château Saint-Ange, entre les bords du fleuve et les pentes du Vatican ; au S., le Transtévère s'est beaucoup agrandi. L'aspect que Rome présente au voyageur moderne est donc très varié. Ici de vastes espaces sont soit inhabités, soit occupés par des parcs privés ou des jardins publics (le Palatin, le Cœlius, l'Aventin, une partie de l'Esquilin, le mont Pincio, les hauteurs du Janicule) ; là, s'est conservée presque intacte la physionomie que la ville avait revêtue à la fin du moyen âge, lorsqu'elle sortit de sa longue léthargie (le Transtévère, les abords de Saint-Pierre, du Vatican, les pentes O. et N. du Capitole, presque tout le Champ de Mars); là, au contraire, s'étalent des quartiers neufs, de construction toute récente, mais qu'une crise financière désastreuse a laissés en maints endroits inachevés (les hauteurs du Quirinal, du Viminal, de l'Esquilin, certaines parties du Cœlius et de l'Aventin, les Prati di Castello).

Depuis 1870 le gouvernement italien s'est constamment préoccupé d'embellir Rome. Un vaste programme de travaux publics fut conçu et rédigé ; il a été en grande partie exécuté. En ce qui concerne les anciens quartiers, on s'est attaché à les assainir, à y introduire plus d'air, à en faire disparaître les coins qui étaient vraiment déshonorants pour la capitale du nouveau royaume. Le vieux quartier juif, le Ghetto, a été totalement détruit. Taine, qui le vit encore en 1864, le décrit ainsi : « C'est un vrai cloaque de parias, où des ruelles tortues s'enchevêtrent parmi des ruisseaux fétides, parmi des maisons dont la façade ventrue, disloquée, semble une hernie d'hydropique, parmi de noires cours suintantes, parmi des escaliers de pierre dont le boyau s'entortille autour d'un mur encrassé par la saleté séculaire : des figures laides, courtes, blafardes y fourmillent comme des champignons poussés sur des décombres » (Taine, *Voyage en Italie*, t. I). Le Ghetto se trouvait sur la rive gauche du Tibre, en face l'île de Saint-Barthélemy (*Isola Tiberina*) ; sa disparition complète a permis de mieux dégager l'un des monuments antiques les mieux conservés de Rome, le théâtre de Marcellus. En même temps que le Ghetto, ont disparu, par suite de la construction des quais du Tibre, ces « taudis suintants, qui trempaient dans le fleuve leurs escaliers effondrés, comme autant de torchons terreux lavés dans la tourbe ; ces vieilles maisons sales, lamentables baraques, bossuées et jaunies, toutes tachées par l'infiltration des eaux, quelques-unes plongeant dans le fleuve leur assise rongée, d'autres laissant entre elles et lui une petite cour infectée d'immondices, bordure semblable à la jupe fripée d'une sorcière... » (Taine, *Voyage en Italie*, passim). De plus, des voies nouvelles ont été percées à travers la Rome papale. Sans doute, la plupart des rues y sont encore étroites et irrégulières ; mais une grande artère, longue de plus de 2 kil., traverse maintenant Rome de l'E. à l'O., depuis la place des Thermes (Piazza delle Terme) jusqu'au Tibre : elle porte successivement les trois noms de via Nazionale (de la place des Thermes au Corso), via Plebiscito (entre le Corso et le Gesù), Corso Vittorio Emmanuele (du Gesù au Tibre). Un pont monumental doit être jeté sur le Tibre dans le prolongement exact de cette voie importante : il s'appellera le pont Vittorio Emmanuele.

Le gouvernement italien a beaucoup contribué à la construction des quartiers neufs. Il y a élevé de nombreux édifices publics, tracé des rues très larges, dessiné de vastes places ornées de squares. Son activité s'est portée de préférence sur les quartiers du Quirinal, de l'Esquilin, des Prati di Castello. Au N.-E. du palais du Quirinal, résidence du roi et de la cour, s'est créé le long de la via Venti Settembre un quartier pour ainsi dire officiel ; là se trouvent le ministère de la guerre et le ministère des finances du gouvernement italien. Le quartier neuf de l'Esquilin est surtout remarquable par ses longues rues droites et par ses places régulières : la via Merulana, qui joint les deux basiliques de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean de Latran, la via Principessa Margherita, la via Cavour, la place Vittorio Emmanuele, etc. Le quartier des Prati di Castello est le plus récent de tous : les rues s'y coupent à angle droit, comme dans toutes les villes neuves ; on y remarque surtout le nouveau Palais de Justice, la place Cavour, la place de la Liberté et de nombreuses casernes, toutes groupées en face de la place d'Armes.

Rome s'est beaucoup modifiée et considérablement agrandie depuis qu'elle est devenue la capitale du jeune royaume italien. L'Etat, la ville et les particuliers ont également contribué à son embellissement. De 1872 à 1890 environ, une vraie fièvre de construction sévit à Rome. La spéculation et le jeu s'en mêlèrent. De graves désastres financiers survinrent ; le budget italien et le budget municipal de Rome faillirent succomber sous les charges excessives qui les grevaient. De nombreuses constructions restèrent inachevées, donnant aux quartiers neufs et aux faubourgs un aspect parfois lamentable. Aussi, pendant ces dernières années, a-t-on apporté plus de prudence dans l'exécution des projets grandioses qui avaient été conçus après 1870.

Le gouvernement italien ne se préoccupa pas seulement d'agrandir et d'embellir Rome ; il s'attacha encore à régulariser autant que possible le cours du Tibre, à établir des communications plus nombreuses entre les deux rives du fleuve, enfin à améliorer le système des égouts. De grands quais ont été construits sur les deux rives du fleuve, dont les eaux, maintenues entre ces deux murailles de pierre, ne peuvent plus inonder comme jadis les quartiers adjacents ; plusieurs ponts nouveaux ont été établis, entre autres le Ponte Margherita, le Ponte Cavour et le Ponte Umberto I^mo^ entre les quartiers du Champ de Mars et celui des Prati ; d'autres sont en construction ou en projet. Lorsque tous seront exécutés, douze ponts traverseront le Tibre depuis son entrée dans Rome jusqu'à sa sortie de la ville. Le réseau des égouts a été plus que doublé depuis 1870 ; la voirie est l'objet de grands soins.

Les quartiers vivants de Rome ne doivent être cherchés ni dans les parties de la ville qu'occupèrent surtout les Romains de l'antiquité, ni parmi les constructions neuves ou les faubourgs. Ici et là, dans les Prati di Castello, au pied de l'Aventin, sur le Cœlius, la sensation qui domine est celle de la solitude, du vide. Il n'y a vraiment d'animation qu'au centre de Rome, autour de la place Colonne, le long du Corso, sur le versant O. du Quirinal, et le long du Tibre en amont de l'île Saint-Barthélemy. Mais on donnerait de la ville éternelle une impression incomplète et inexacte, si l'on se bornait à y dépeindre la vie contemporaine. Rome vit autant, sinon plus, dans le passé que dans le présent. « Trois civilisations s'y rencontrent, s'y surmontent et s'y enchevêtrent pour former les combinaisons les plus étranges et les plus inattendues. Tantôt c'est l'antiquité qui oppose ses formidables ruines à l'ascétisme du moyen âge ; tantôt c'est la vie moderne qui de force se fraye une route au milieu des restes des thermes, des théâtres, des cirques, des couvents... C'est le mélange intéressant, la confusion originale de plusieurs époques superposées, qui toutes ont laissé leur empreinte et leur héritage dans l'architecture des édifices, dans le pavé des rues, dans les mœurs, dans les opinions, dans la langue... On ne saurait nier la grandeur du spectacle : c'est tout un vieux monde qui ne veut pas s'effacer, et qui s'obstine à

la lutte contre un monde nouveau s'efforçant de percer malgré la résistance plus ou moins passive, malgré les difficultés matérielles et morales qu'on lui oppose. » (Vivien de Saint-Martin, *Dict. de géog.*, art. *Rome.*)

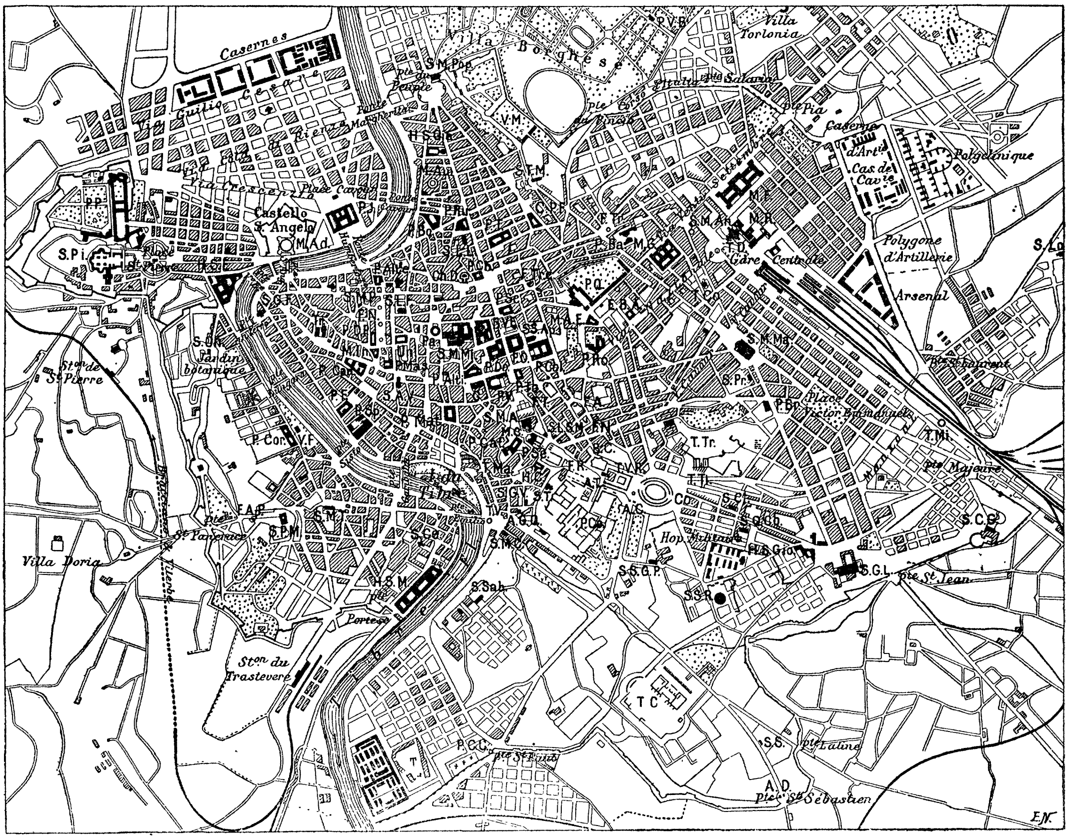


Plan de Rome. (Ville moderne.)

S.Pi..... S. Pietro.
S.On..... S. Onofrio.
S.P.M.... S. Pietro in Montorio.
S.M T.... Sª Maria in Trastevere.
S.Ce..... Sª Cecilia.
S.G.F.... S. Giovanni de' Fiorentini.
S.L.F.... S. Luigi de' Francesi.
S.M.P.... Sª Maria della Pace.
S.A.V... S. Andrea della Valle.
S.M.Pop. Sª Maria del Popolo.
S.L.L.... S. Lorenzo in Lucina.
Pa....... Sª Maria ad Martyres (Panthéon).
S.M.Mi.. Sª Maria della Minerva.
G........ Chiesa del Gesù.
S.M.C... Sª Maria in Cosmedin.
S.Sab.... Sª Sabina.
S.S.Ap... SS. Apostoli.
S.M.A.... Sª Maria Ara-Cœli.
S.L.S.M. S. Luca in Santa Martina.
S.T...... S. Teodoro.
S.P.V... S. Pietro in Vincoli.
SS.G.P.. SS. Giovanni e Paolo.
S.M.An.. Sª Maria degli Angeli.
S Pu..... Sª Pudenziana.
S.M.Ma.. Sª Maria Maggiore.
S.Pr...... Sª Prassede.
S.Cl...... S. Clemente.
SS.Q.C.. SS. Quattro Coronati.
S.S.R.... S. Stefano Rotondo.
S.T.M.... Sª Trinita dei Monti.
S.G.V.... S. Giorgio in Velabro.
S.G.L.... S. Giovanni in Laterano.
S.C.G.... Sª Croce in Gerusalemme.
S.Lo..... S. Lorenzo fuori le mura.
M.Ad.... Mausoleo d'Adriano.
M.Au.... — di Augusto.
T.Ma.... Teatro di Marcello.

P.C.C... Piramide di Caio Cestio.
F.R...... Foro Romano.
F.T...... Foro Trajano.
A.G.Q... Arco di Giano Quadrifronte.
P.Ce..... Palazzo dei Cesari.
B.C...... Basilica di Costantino.
T.V.R... Tempio di Venere e Roma.
A.T...... Arco di Tito.
Co....... Colosseo.
A.C...... Arco di Costantino.
T.C...... Terme di Caracalla.
T.D...... — di Diocleziano.
T.Tr..... — di Traiano.
T.Ti..... — di Tito.
S.S...... Sepolcro degli Scipioni.
A.D...... Arco di Druso.
T.Mi..... Tempio di Minerva medica.
F.A...... Foro di Augusto.
F.N...... Foro di Nerva.
T.Co .... Teatro Costanzi.
F.A.P... Fontana dell' Acqua Paola.
F.Tre.... — di Trevi.
F.Tri.... — del Tritone.
F.N...... — dei 4 fiumi in piazza Navona.
P.J...... Palais de justice.
H.S.E.... Hôpital du Saint-Esprit.
H.S.M... Hôpital Saint-Michel.
Tr....... Tribunali.
Un....... Universita (Sapienza).
M.In...... Ministero degli Interni.
H.S.Gia.. Hôpital S. Giacomo.
P.T...... Posta centrale et Télégr.
Ch.D.... Chambre des députés.
B.V.E.... Bibl. naz. Vitt.-Emmanuele.
C P F.... Coll. di Propaganda Fide.
M.A.E... Ministero degli Esteri.
M.C...... Musei Capitolini.

H.C...... Hôpital della Consolaz.
M.G..... Ministero del Guerra.
E.B.A... Esposizione Belle Arti.
M.F..... Ministero delle Finanze.
M.R..... Museo naz. Romano.
H.S.Gio. Hôpital de S. Giovanni.
P.P...... Pal. Pontificio.
V.F...... Villa della Farnesina.
P.Cor.... Palais Corsini.
P.Alte... — Altemps.
P.D.P... — Doria Pamphilj.
P.Can.... — Cancelleria.
P.Mas... — Massimo.
P.F...... — Farnese (ambassade de France).
P.Sp..... — Spada.
V.M..... Villa Medici.
P.Bo..... Palais Borghese.
P. Ru.... — Ruspoli.
P.Ch..... — Chigi.
P.Sc..... — Sciarra.
P.Do..... — Doria.
P.Alti.... — Altieri.
P.V...... — Venezia.
P.Mat.... — Mattei.
P.Caf.... — Caffarelli (ambassade d'Allemagne).
P.Q...... Palais del Quirinale.
P.O...... — Odescalchi.
P.Ro..... — Rospigliosi.
P.Col.... — Colonna.
P.To ... — Torlonia.
P.Se..... — Senatorio.
P.V.B... — della villa Borghese.
P.Ba..... — Barberini.
P.Br..... — Brancaccio.
T........ Mont Testaccio.

Sur la rive gauche du Tibre, les rues les plus importantes sont disposées autour des quartiers centraux comme autant de rayons divergents. Le centre de Rome est relié aux portes principales de l'enceinte par de grandes voies :

le Corso aboutit à la Porte du Peuple (Porta del Popolo) ; la via del Quirinale, continuée par la via Venti Settembre, mène à la Porte Nomentane (Porta Nomentana) ; par la via Quattro Fontane, la via Depretis, la place de l'Esquilin, la place Vittorio-Emmanuele, la via Principe Eugenio, on gagne directement la Porta Maggiore ; du pied du Capitole, la via dei Cerchi et la via di Porta San Sebastiano conduisent à la porte du même nom, d'où part la Voie Appienne ; la via di San Gregorio et le viale di P. San Paolo font communiquer le centre de la ville avec les quartiers de l'Aventin et la Porte Saint-Paul (Porta San Paolo) ; le Corso Vittorio Emmanuele a créé une artère nouvelle entre le centre de la ville, le pont Saint-Ange, et par delà ce pont, le quartier du Vatican. Citons encore sur la rive gauche du Tibre la via di Ripetta et la via Giulia, parallèles au fleuve, l'une au N., l'autre au S. du Champ de Mars. Les rues du Transtévère jouent un rôle beaucoup moins considérable dans la circulation urbaine ; les principales sont aujourd'hui la via della Lungara qui suit le pied du Janicule, et le viale del Re qui traverse tout le Transtévère proprement dit. Les ponts les plus fréquentés sont le pont Saint-Ange, le Ponte Sisto le pont Garibaldi. De très nombreuses lignes d'omnibus et de tramways sillonnent les rues de Rome ; la plupart d'entre elles rayonnent autour de quelques points heureusement choisis, par exemple la place Saint-Silvestre, toute voisine de la place Colonne ; la place de Venise, située à l'angle du Corso et de la via Nazionale ; la place Navone, qui s'ouvre au cœur, pour ainsi dire, de la Rome papale. Elles aboutissent à la place Saint-Pierre, à la place du Peuple, à la gare principale, à Saint-Jean de Latran, à la basilique de Saint-Laurent, à Saint-Paul hors les Murs, etc. Rome possède deux gares de chemins de fer. La plus importante est la Stazione di Termini, où arrivent tous les trains des grandes lignes de Pise, de Florence, d'Ancône, de Naples, etc. L'autre gare, récemment construite, sur la rive droite, et connue sous le nom de Stazione di Trastevere, est purement locale. Enfin un tramway à vapeur relie Rome à Tivoli, en suivant presque le tracé de l'antique Via Tiburtina.

Des capitales du monde moderne, Rome est, à coup sûr, la plus abondamment pourvue d'eau. Quatorze aqueducs alimentaient la ville sous l'empire romain ; quatre seulement sont utilisés aujourd'hui. L'Acqua Vergine (aqua Virgo de l'antiquité), qui amène à Rome l'eau de plusieurs sources, situées sur la rive gauche de l'Anio, affluent du Tibre, entre dans la ville par le N., passe sous le mont Pincio, et fournit l'eau nécessaire aux quartiers que traverse la moitié septentrionale du Corso : c'est l'eau de cet aqueduc qui se déverse par les grandes fontaines de la place du Peuple, de Trevi, de la place Navone ; l'Acqua Felice, qui remplace l'aqua Alexandrina, traverse la campagne romaine de l'E. à l'O., pénètre dans Rome non loin de la Porta Maggiore et alimente toute la partie orientale de la ville : les fontaines du Tritone, de la place du Quirinal, de la Piazza di Termini, versent l'eau de cet aqueduc ; l'Acqua Marcia (ancienne aqua Martia), qui vient aussi de l'E. et qui alimente à peu près les mêmes quartiers que l'Acqua Felice, fournit aux Romains l'eau qu'ils préfèrent à toutes les autres. La rive gauche du Tibre (quartiers du Vatican et du Transtévère) reçoit l'Acqua Paola, qui doit son nom au pape Paul V ; cette eau vient des lacs de Martignano et de Bracciano ; elle se déverse par la superbe fontaine Pauline, construite au sommet du Janicule. Ces quatre aqueducs réunis assurent à Rome environ 300.000 m. c. d'eau par jour, soit 700 litres par habitant, ce qui n'existe dans aucune autre grande ville d'Europe. L'eau potable et l'eau courante ne manquent donc pas aux Romains. Plus de 350 fontaines, dont plusieurs sont de véritables monuments, facilitent la distribution de cette masse d'eau considérable. Rome est éclairée à la fois au gaz et, depuis 1886, à la lumière électrique. La lumière électrique est fournie par des machines installées à Tivoli et qui empruntent leur force motrice aux fameuses cascades de l'Anio.

Monuments. — Il n'est point dans le monde entier de ville qui puisse rivaliser avec Rome pour le nombre des monuments, des œuvres d'art, des souvenirs historiques. Places, églises, palais, théâtres, superbes villas particulières embellissent la ville ou ses environs immédiats ; les ruines de l'antiquité romaine et les catacombes qui remontent aux premiers temps du christianisme évoquent la vie d'autrefois et produisent toujours une impression profonde. Le moyen âge a laissé peu de monuments caractéristiques dans Rome : ce fut en effet la période la plus triste que Rome traversa jamais, et les vestiges qui auraient pu en subsister ont été détruits au xv^e^ et au xvi^e^ siècle par la Renaissance.

Parmi les places de Rome, les plus remarquables, soit par leur étendue, soit par leur décoration, sont : la place Colonne, au centre de Rome, bordée de palais, dont le plus fameux est le palais Chigi ; au milieu de la place se dresse la colonne Antonine, couverte de bas-reliefs (V. fig. art. Colonne, t. XI, p. 1128) de la base au sommet ; la place Colonne est, surtout en été, l'un des endroits les plus fréquentés de Rome ; — la place du Peuple, à l'extrémité septentrionale du Corso ; elle a la forme d'un double hémicycle, décoré de deux fontaines monumentales ; entre les deux fontaines s'élève un obélisque en granit, transporté d'Egypte à Rome sur l'ordre d'Auguste ; — la place de Venise à l'autre extrémité du Corso, entourée de beaux palais, parmi lesquels le palais de Venise, qui a donné son nom à la place ; — les deux places du Panthéon et de la Minerve, ainsi nommées des deux monuments qu'elles précèdent, le Panthéon et Santa Maria sopra Minerva, église gothique construite sur les ruines d'un temple de Minerve ; — la place Navone (Piazza Navone ou encore Circo Agonale), la plus grande place de Rome après celle de Saint-Pierre du Vatican ; elle a conservé la forme du cirque ou stade de Domitien dont elle occupe l'emplacement ; elle est ornée de trois fontaines colossales, dont la plus belle, qui occupe le milieu de la place, est l'œuvre du Bernin ; — le Campo di Fiori, où se trouve le marché aux légumes et aux fruits, l'un des plus pittoresques de Rome ; — la place Farnèse, ornée de deux fontaines dont les vasques de granit proviennent des Thermes de Caracalla, et dominée par la façade imposante du palais Farnèse ; — sur les bords du Tibre, au débouché de la vallée du Circo Massimo, qui sépare l'Aventin du Palatin, et du Vélabre, qui sépare le Palatin du Capitole, la place de la Bouche de la Vérité qui doit son nom à un mascaron antique de dimensions colossales, déposé aujourd'hui dans le vestibule de l'église Santa Maria in Cosmedin qui s'élève au S.-E. de la place ; — la place du Capitole (Campidoglio), œuvre de Michel-Ange ; on y accède par un vaste escalier ; en avant la place est fermée par une balustrade que décorent deux trophées en marbre, connus sous le nom de trophées de Marius, mais qui sont en réalité des œuvres de l'époque impériale, deux colonnes milliaires, dont l'une indiquait le septième mille de la voie Appienne, deux statues colossales des Dioscures, et deux autres statues qui représentent Constantin le Grand et son fils aîné, Constantin le Jeune. Au centre de la place, sur une base dont Michel-Ange est probablement l'auteur, s'élève une statue équestre en bronze de Marc-Aurèle. La place est bordée par trois édifices publics : à l'E., le Palais sénatorial où siège l'assemblée municipale de Rome ; au N., le musée du Capitole ; au S., le palais ou musée des Conservateurs ; — sur la pente septentrionale du Capitole, une vaste place toute neuve, au centre de laquelle se dresse fièrement le monument colossal élevé par les Romains à la mémoire de Victor-Emmanuel, libérateur et premier roi de l'Italie moderne ; — la place du Quirinal (auparavant Piazza di Monte Cavallo), où s'élèvent le palais du Quirinal, résidence du roi et de la cour d'Italie, et le palais de la Consulta, siège du ministère des affaires étrangères ; cette place est

ornée de deux statues colossales, qui représentent peut-être Castor et Pollux tenant par la bride leurs chevaux cabrés, et qui paraissent appartenir à l'une des meilleures époques de l'art grec ; — la place Barberini, occupée en son milieu par la fontaine du Triton, l'une des plus célèbres de Rome ; — la place d'Espagne, vaste et très animée, où se trouvent le palais d'Espagne (Palazzo di Spagna), résidence de l'ambassadeur espagnol, et le Collège de la Propagande, centre et noyau des missions catholiques qui parcourent le monde ; de la place d'Espagne, par un escalier monumental, on monte à la place de la Trinité des Monts, qui précède l'église du même nom.

Dans les quartiers neufs du Quirinal, du Viminal, de l'Esquilin ont été créées plusieurs places : la place de l'Indépendance ; — la place des Cinq-Cents, en face de la gare centrale, et sur laquelle s'élève depuis peu un monument commémoratif en l'honneur de 500 soldats italiens tués à Dogali, en Abyssinie ; — la place des Thermes, tout à fait voisine de la précédente, ornée d'un vaste square, et d'où part la via Nazionale ; — les deux places de l'Esquilin et de Sainte-Marie-Majeure, qui s'étendent l'une en avant, l'autre en arrière de la basilique de Sainte-Marie-Majeure ; — la place Victor-Emmanuel, bordée uniquement de constructions neuves et dont le centre est occupé par un square ; — la place Dante ; — la place Saint-Jean-de-Latran, au milieu de laquelle s'élève le plus gigantesque et le plus ancien de tous les obélisques de Rome : en granit rouge, il mesure, avec sa base, 45 m. de haut ; on a calculé qu'il pesait approximativement 500.000 kilogr.

Sur la rive droite du Tibre se trouve la plus vaste et la plus célèbre de toutes les places de Rome, la place Saint-Pierre. De forme ovale, elle mesure 273 m. de long sur 226 de large : elle est entourée d'une colonnade grandiose, construite par le Bernin en 1667, sur les ordres d'Alexandre VII. Cette colonnade se compose de plus de 350 colonnes ou pilastres d'ordre dorique, d'une hauteur d'environ 15 m. ; elle est surmontée de 162 statues de saints. Le centre de la place est orné d'un obélisque, haut de 25 m. ; de chaque côté de l'obélisque se dressent deux

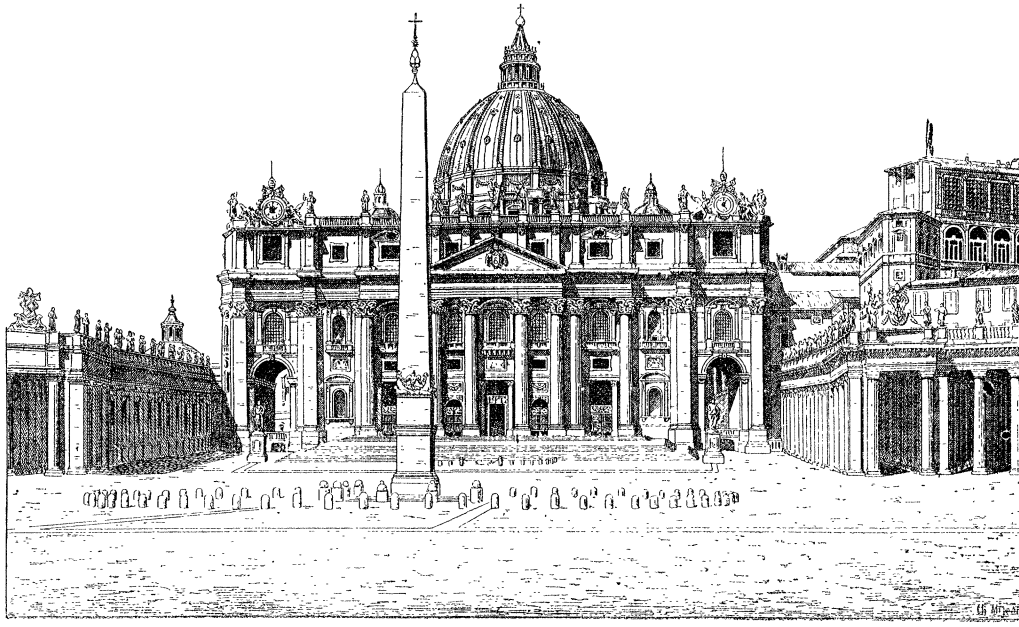

Basilique Saint-Pierre.

belles fontaines. La place Saint-Pierre précède la fameuse basilique de même nom. Au Transtévère, la place d'Italie, de construction toute récente, s'étend devant le pont Garibaldi. — Au quartier des Prati, la place Cavour, toute neuve, est ornée du monument élevé en l'honneur du grand ministre de Victor-Emmanuel.

Le nombre des églises de Rome est très considérable ; d'après une légende, il serait égal, en y comprenant toutes les chapelles, au nombre des jours de l'année. Mais de ces édifices religieux, quelques-uns seulement doivent être mentionnés ; la majorité d'entre eux ne présente qu'un intérêt fort restreint ou tout local. Il faut citer en première ligne, parmi les églises de Rome, les grandes basiliques, entourées maintenant encore d'une vénération toute spéciale : Saint-Pierre du Vatican, Sainte-Croix en Jérusalem, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Laurent hors les Murs et Saint-Paul hors les Murs.

La basilique de Saint-Pierre du Vatican est l'église la plus vaste et la plus grandiose qui ait été jamais construite. L'édifice moderne a remplacé au XVIe siècle la basilique primitive élevée par l'empereur Constantin sur l'emplacement du cirque de Néron (*Circus Gaianus Neronianus*). En 1450, le pape Nicolas V entreprit de substituer à l'antique sanctuaire un monument plus digne de la chrétienté et du Saint-Siège. Il confia cette œuvre à deux artistes florentins, L.-B. Alberti et Bernardo Rosselino. Mais, au bout de cinq ans, sa mort interrompit les premiers travaux, qui ne furent ensuite repris que par Jules II. Celui-ci (1503-1513) s'adressa aux architectes les plus renommés de son temps. Ce fut le projet présenté par Bramante qui l'emporta. Le plan de Bramante fut modifié plus tard par ceux qui lui succédèrent dans la direction des travaux, mais c'est à lui qu'est due l'idée première de combiner en un tout l'imitation des hautes voûtes de la basilique de Constantin et celle de la coupole du Panthéon. La construction de la nouvelle basilique dura plus d'un siècle ; la première pierre en fut posée solennellement en 1506 ; la façade ne fut terminée qu'en 1612 par Carlo Maderna, et ce fut seulement en 1626 que le pape Urbain VIII consacra le monument. On a calculé que la construction de l'édifice n'a pas coûté moins de 250 millions de fr. Pendant la première moitié du XVIe siècle, la direction des travaux fut successivement confiée, après la mort de Bramante, à Giuliano da Sangallo, à Raphaël, à Peruzzi, à Michel-Ange ;

chacun de ces maîtres modifia les plans de l'édifice, dont la forme générale oscilla longtemps entre la forme d'une croix grecque (Bramante, Peruzzi, Michel-Ange) et celle d'une croix latine (Raphael, C. Maderna). Après Michel-Ange, Vignola et C. Maderna furent chargés de terminer cette œuvre gigantesque. — Saint-Pierre du Vatican a la forme générale d'une croix latine, dont la branche principale a 187 m. de long et la branche transversale 135m,50. La hauteur de la nef est de 45 m. environ, et la hauteur de la coupole dépasse 100 m. L'intérieur de l'église est divisé en trois nefs; la nef centrale a près de 30 m. de large. Les piliers qui séparent les nefs ont 12 m. de côté; les quatre masses qui soutiennent la coupole ont jusqu'à 71 m. de circonférence. Le maître-autel, où seul le pape a le droit de dire la messe, est placé au-dessous de la coupole; il est surmonté d'un baldaquin en bronze des plus riches, que soutiennent quatre colonnes torses. Sous l'autel se trouve la tombe de saint Pierre. L'intérieur de l'église est un véritable musée de mosaïques, de fresques, de tombeaux d'une architecture grandiose que décorent de nombreuses sculptures, d'autels ornés de colonnes et de statues, de grilles artistement ou richement travaillées; citons, en particulier, la statue en bronze de saint Pierre, dont l'orteil droit a été presque usé par les baisers des fidèles; le célèbre groupe en marbre de Michel-Ange, connu sous le nom de la Pietà; les tombeaux de plusieurs papes (V. art. Italie, t. XX, p. 1125, *Monument d'Urbain VIII*); les admirables mosaïques qui couvrent la face intérieure de la coupole. La coupole elle-même, par la hardiesse de sa construction et la beauté parfaite de sa courbe, est une des parties les plus remarquables de tout l'édifice. Au contraire, la façade de la basilique, qui se dresse au fond de la place Saint-Pierre, a été souvent et justement critiquée; elle n'est pas en harmonie avec le reste du monument; elle n'a nullement le caractère religieux; ce pourrait être aussi bien, avec ses nombreuses fenêtres, la façade d'un palais que celle d'une église. Dans son ensemble, Saint-Pierre produit surtout une impression très vive de puissance et de grandeur.

Parmi les autres basiliques, les plus renommées sont de beaucoup Saint Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Paul hors les Murs. — D'une origine très ancienne, qui remonte peut-être à l'époque de Constantin, la basilique de Latran fut plusieurs fois détruite pendant le moyen âge par des tremblements de terre ou des incendies; sous sa forme actuelle, elle ne fut terminée qu'au milieu du XVIIIe siècle, lorsque fut élevée la grande façade, l'une des plus belles qui existent. Cette façade est précédée d'un portique, large de 50 m., profond de 10 m. et soutenu par vingt-quatre colonnes de marbre blanc. L'intérieur de l'église est divisé en cinq nefs. La voûte est ornée de caissons dorés, dont le dessin est attribué à Michel-Ange. Comme à Saint-Pierre, le maître-autel jouit du privilège d'être exclusivement réservé au pape. Des œuvres d'art très nombreuses, sculptures, fresques et mosaïques, décorent cette basilique. — Sainte-Marie-Majeure fut construite progressivement: ses parties les plus anciennes datent du Ve siècle; elle fut peu à peu complétée, agrandie, restaurée pendant le moyen âge et la Renaissance; la façade fut élevée vers le milieu du XVIIIe siècle. L'intérieur est divisé en trois nefs, que séparent deux rangées de superbes colonnes ioniques. Le maître-autel est en porphyre; beaucoup de tableaux, de fresques, de mosaïques, de statues décorent les nombreuses chapelles latérales. — La basilique de Saint-Paul hors les Murs, située, comme l'indique son nom, en dehors de l'enceinte de Rome, sur la route d'Ostie, passait, il y a cent ans encore, pour la plus vaste, la plus belle et la plus riche des églises romaines. Construite au VIe siècle, elle avait traversé victorieusement les sombres époques du moyen âge (V. plan, art. Architecture, t. III, p. 708); la Renaissance même l'avait respectée; mais, en 1823, un incendie épouvantable la réduisit tout entière en cendres. Elle fut reconstruite sur l'ancien plan, et consacrée de nouveau en 1854 par le pape Pie IX. Contigu à la basilique, se trouve un cloître charmant, qui date du moyen âge, et dont les gracieuses colonnettes sont incrustées de mosaïque. Les autres basiliques de Rome sont moins remarquables et moins fréquentées.

Parmi les églises, nous citerons : Santa Maria del Popolo, construite à la fin du XVe siècle, dont le chœur fut décoré par Pinturicchio, et dont une chapelle, la chapelle Chigi, renferme des mosaïques exécutées d'après des cartons de Raphaël; — San Lorenzo in Lucina, dont le campanile remonte au VIe siècle, et où se trouve un cénotaphe du peintre Nicolas Poussin; — Santa Maria della Pace, édifiée à la fin du XVIe siècle, et décorée par Raphaël; — Saint-Louis des Français (San Luigi dei Francesi); — Santa Maria Rotonda, plus connue sous le nom de Panthéon : cette église n'est autre que l'ancien temple élevé par Agrippa au début du règne d'Auguste et consacré à tous les dieux; au VIIe siècle, le pape Boniface IV le transforma en une église chrétienne. De forme ronde, éclairée par une large ouverture ménagée au sommet de la coupole, le Panthéon est un des monuments les plus curieux de Rome (V. Panthéon); on y visite aujourd'hui le tombeau de Raphael et celui du roi Victor-Emmanuel; — Santa Maria sopra Minerva, appelée aussi la Minerva, la seule église de Rome qui soit de style gothique; — San Giovanni dei Fiorentini, construite pendant la Renaissance par J. Sansovino, aidé de Michel-Ange, à la suite d'un concours auquel avaient pris part Sangallo, Peruzzi et Raphaël; — Sant' Andrea della Valle, œuvre du XVIe siècle; — le Gesù (V. plan, t. XXI, p. 127), propriété de l'ordre des jésuites, d'une architecture lourde et disgracieuse, mais d'une richesse extraordinaire: ce ne sont à l'intérieur que caissons et stucs dorés, colonnes en marbres précieux, sculptures, etc.; le maître-autel est orné de quatre superbes colonnes en marbre jaune antique. Une chapelle est consacrée au fondateur de l'ordre des jésuites, saint Ignace; elle est plus magnifique encore que le reste de l'église. Les colonnes de l'autel sont couvertes de lapislazzuli et de bronze doré; le tombeau du saint est en bronze orné de pierres précieuses; — Santa Maria in Cosmedin, appelée aussi la Bocca della Verità (V. p. 870), construite dès le IIIe siècle sur l'emplacement d'un temple païen, dont une dizaine de colonnes subsistent encore; au VIIIe siècle, le pape Adrien Ier y ajouta le beau campanile carré, haut de 36 m.; — San Giorgio in Velabro, San Teodoro, très anciennes toutes les deux; — San Luca in Santa Martina, en forme de croix grecque, et qui renferme les tombeaux de nombreux artistes; — Santa Maria in Ara Cœli, ou plus simplement Ara Cœli, qui occupe, sur la pointe septentrionale du Capitole, l'emplacement du temple jadis consacré à Juno Moneta; les colonnes qui divisent l'intérieur de l'église en trois nefs sont antiques, et sur l'une d'entre elles se lit encore une inscription latine; dans la sacristie, on conserve une statuette du Christ enfant, sculptée dans un tronc d'olivier apporté de Jérusalem, et à laquelle le peuple de Rome attribue le pouvoir de guérir les malades; — l'église des Saints-Apôtres (Santi Apostoli), dont la fondation première remonte peut-être à l'empereur Constantin, mais qui fut souvent reconstruite ou restaurée depuis le IVe siècle; — Santa Trinità de' Monti, construite sur l'ordre de Charles VIII, roi de France; — Santa Maria degli Angeli, édifiée par Michel-Ange, sous le pontificat de Pie IV, dans la grande salle des Thermes de Dioclétien; on y remarque une statue colossale en marbre de saint Bruno par Houdon; — Santa Prassede, ornée de mosaïques qui datent du moyen âge; — Santa Pudenziana, qui passe pour la plus ancienne église chrétienne de Rome, et dont l'abside est décorée de curieuses mosaïques exécutées à la fin du IVe siècle; — San Pietro in Vincoli, célèbre surtout par le *Moïse* de Michel-Ange, sculpté pour le tombeau du pape Jules II; — l'église des Santi Cosma e Damiano, construite au VIe siècle sur l'emplacement d'un temple antique de forme ronde, ornée de colonnes et de mosaïques très an-

ciennes ; — Saint-Clément (San Clemente), l'un des édifices les plus curieux de Rome, parce qu'il se compose de trois monuments différents superposés; sous l'église actuelle se trouve une basilique très ancienne, qui remonte aux premiers siècles du christianisme, et qui a conservé un grand nombre de peintures de la même époque; au-dessous de cette basilique a été découvert récemment un sanctuaire du dieu Mithra ; — l'église ou la basilique dite des Santi Quatro Coronati, élevée en l'honneur des quatre saints, Sévère, Séverin, Carpophore et Victorin, qui furent martyrisés sous Dioclétien ; — San Giovanni e Paolo, très ancienne église consacrée à la mémoire des deux frères Jean et Paul (Giovanni et Paolo) qui furent décapités sous Julien l'Apostat ; dernièrement, on a trouvé au-dessous de cette église les restes d'une maison romaine, la maison qu'habitaient les deux martyrs, et sur les murs de laquelle on a découvert les plus anciennes peintures chrétiennes aujourd'hui connues ; — San Stefano Rotundo, la plus grande église de forme ronde qui existe à Rome, sur les murs de laquelle ont été peintes des scènes de martyre épouvantables ; — Santa Sabina, sur l'Aventin, où l'on voit vingt-quatre colonnes antiques en marbre de Paros, d'ordre corinthien, et de grandes mosaïques du v^e siècle de l'ère chrétienne. — Sur la rive droite du Tibre, outre Saint-Pierre du Vatican, les églises les plus remarquables sont : Santa Cecilia, construite, d'après la légende, sur l'emplacement même de la maison habitée par la sainte ; — Santa Maria in Trastevere, où l'on voit des colonnes et des mosaïques antiques ; — Sant Pietro in Montorio, au Janicule ; — San Onofrio, qui renferme le tombeau du Tasse. En dehors de l'enceinte de Rome, près de la voie Nomentane, l'église de Sainte-Agnès hors les Murs, voisine des catacombes qui portent aussi le nom de la sainte, est fort ancienne. A l'intérieur, le sol antique se trouve aujourd'hui en contrebas de plusieurs mètres.

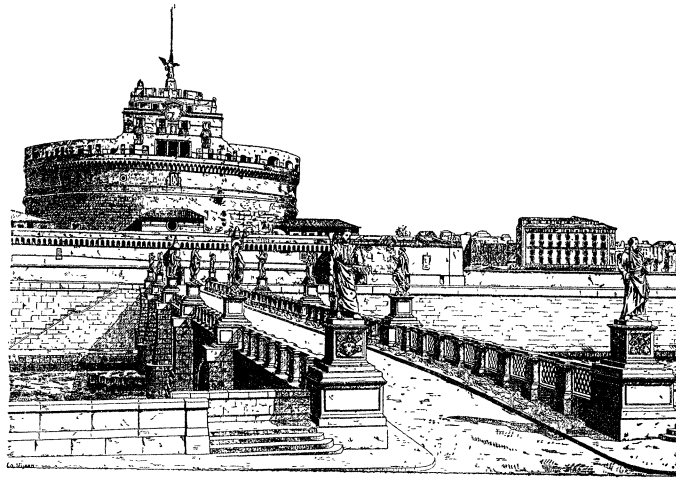

Pont et Château Saint-Ange.

Sans atteindre à celui des églises, le nombre des palais de Rome est cependant encore considérable. De ces palais, les uns se rattachent plus étroitement à l'histoire du Saint-Siège : ce sont, par exemple, ceux du Vatican, de la Chancellerie, du Latran; d'autres sont des édifices publics du jeune royaume d'Italie ou de la ville de Rome : tels sont le Quirinal, le palais Braschi, le Capitole ; d'autres portent les noms des plus illustres familles romaines et sont demeurées des propriétés privées : c'est le cas pour les palais Farnèse, Chigi, Borghèse, Mattei, etc. Presque tous ces palais sont de véritables monuments historiques.

Le Vatican est moins un palais qu'un ensemble de palais, ajoutés les uns aux autres. Les premières constructions qui s'élevèrent sur la pente orientale du mont Vatican (*mons Vaticanus*) disparurent au début du xv^e siècle, lorsque les papes, après leur retour d'Avignon, abandonnèrent le palais de Latran, où ils avaient résidé pendant le moyen âge, et s'établirent près de la basilique de Saint-Pierre. Ce fut Nicolas V (1447-55) qui eut l'idée de construire un palais immense et grandiose, capable de contenir, non seulement la cour pontificale, mais toutes les autorités ecclésiastiques. Il entreprit l'œuvre et donna un vif essor aux premiers travaux. Après lui, Sixte IV, Alexandre VI Borgia, Jules II et la plupart des papes du xvi^e siècle agrandirent le Vatican ; encore au xviii^e et au xix^e siècle, des constructions nouvelles s'ajoutèrent aux anciennes. Aujourd'hui le Vatican est une véritable cité ; il renferme 22 cours et plus de 10.000 chambres. Les principales parties de cet ensemble sont : la cour Saint-Damase, la chapelle Pauline, la chapelle Sixtine, que décorent les fresques admirables de Michel-Ange, les Chambres et les Loges de Raphaël, ainsi nommées parce que les unes et les autres sont ornées de tableaux ou de fresques décoratives dues au pinceau de ce grand maître ; le Musée de peinture, les Musées d'antiquité, la Bibliothèque, les Appartements Borgia. De vastes jardins s'étendent à l'O. de la basilique de Saint-Pierre et du Vatican. Parmi les architectes de ce palais gigantesque, les plus célèbres furent Bramante, Raphaël, Michel Ange et le Bernin. — Le palais de la Chancellerie est le chef-d'œuvre de Bramante, et l'un des plus beaux édifices de la Renaissance romaine ; la cour intérieure est surtout remarquable par son double portique, que soutiennent quarante colonnes de granit. — Le palais du Latran, qui avait été longtemps occupé par les papes, tomba en ruines au xv^e siècle ; Sixte-Quint le fit reconstruire à la fin du xvi^e siècle. Il renferme aujourd'hui deux musées importants (V. plus loin). — Le Quirinal, où le roi d'Italie et la cour résident pendant la plus grande partie de l'année, est un palais moderne. Il fut élevé par les papes au début du xvii^e siècle ; le principal architecte en fut C. Maderna. — Le palais de Montecitorio, ou siège la Chambre des députés d'Italie, le palais Braschi, occupé par le ministère de l'intérieur, le palais de la Consulta, où est installé le ministère des affaires étrangères, sont des édifices d'un âge récent. — La Sapienza, ou palais de l'Université romaine, fut commencée à la fin du xv^e siècle sous Alexandre VI Borgia ; Léon X la fit agrandir d'après des dessins de Michel-Ange. — Autour de la place du Capitole (V. p. 870) sont réunis le Palais sénatorial, construit sur les ruines du Tabularium antique, le palais des Conservateurs et le musée du Capitole ; le premier est l'hôtel de ville de Rome ; les deux autres renferment d'importantes collections d'antiques et de tableaux (V. plus loin).

Parmi les palais romains, qui ne sont point, à proprement parler, des édifices publics, les plus remarquables sont : le palais de Venise, occupé par l'ambassade d'Autriche ; le palais Farnèse, où réside l'ambassadeur de France auprès du roi d'Italie, et où a été installée l'Ecole française d'archéologie et d'histoire ; le palais Rospigliosi, qui renferme l'ambassade de France près le Saint-Siège ; le palais Caffarelli, qui date du xvi^e siècle, et qui abrite aujourd'hui l'ambassade d'Allemage ; les palais Barberini, Borghèse, Chigi, Colonna, Corsini, Doria, Mattei, Odescalchi, Ruspoli, Spada, Torlonia, etc. Tous renferment des œuvres d'art plus ou moins fameuses ; la plupart d'entre

eux ont été plus ou moins le théâtre d'événements historiques au moyen âge ou dans les temps modernes.

Les grandes familles romaines, outre leurs palais urbains, possédaient autour de la ville des villas étendues, ombragées par des arbres séculaires. Quelques-unes de ces villas ont récemment disparu pour faire place à des quartiers neufs : tel a été le cas de la villa Ludovisi, située sur le Pincio. D'autres subsistent, dans la ville même ou dans les faubourgs. L'une des plus belles est, à coup sûr, la villa Médicis (V. fig. art. Académie, t. I, p. 222) qui appartient à la France et ou résident les jeunes artistes (peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et musiciens) qui ont remporté à Paris le grand prix de Rome ; non loin de la villa Médicis, hors de la porte du Peuple, s'étend la villa Borghèse, qui est, avec les jardins du Pincio, l'une des promenades favorites de la société romaine. La villa Doria-Pamphili et la villa Albani, aujourd'hui villa Torlonia, se trouvent également en dehors des murs de la ville, la première sur le Janicule, la seconde près de la via Salaria. Dans Rome même, au pied du Janicule, la villa Farnèse ou Farnesina est une des plus délicieuses villas romaines : construite au début du XVI^e siècle par B. Peruzzi, elle fut ornée de fresques nombreuses et charmantes par Raphaël, Sebastiano del Piombo et le Sodoma ; c'est là que l'on admire les fameuses peintures, exécutées d'après les cartons de Raphaël, qui représentent l'histoire de Psyché. Citons encore les villas Mattei, Patrizi, Massimi, Wolkonsky, etc.

A ces monuments, presque tous historiques, sinon tous très anciens, le gouvernement italien a, depuis trente ans, ajouté de nouveaux édifices : les ministères de la guerre et des finances, construits dans les quartiers neufs voisins du Quirinal ; — le Palais de justice, sur la rive gauche du Tibre, tout près du château Saint-Ange ; — le Palais de l'exposition des beaux-arts, sur la via Nazionale ; — le Musée national, installé dans une partie des Thermes de Dioclétien ; — l'office central des postes et télégraphes, au centre de la ville, près de la place Colonne ; plusieurs théâtres, entre autres le Costanzi, où se joue surtout l'opéra ; de nombreuses casernes, dont les unes occupent, à l'E. du Quirinal, l'emplacement de l'ancien camp des Prétoriens et dont les autres ont été plus récemment construites au N. du quartier des Prati di Castello, le long de la place d'Armes. Les principales promenades publiques de Rome sont le Pincio et le Janicule, ainsi que les villas Borghèse et Doria-Pamphili.

Ruines et catacombes. — Mais la description des principaux monuments de Rome ne peut donner de cette ville qu'une idée incomplète ; ce qui caractérise Rome plus encore peut-être que les édifices qui sont aujourd'hui debout, ce sont les restes vénérables ou grandioses qu'y ont laissés les siècles écoulés. Les ruines du paganisme et les vestiges du christianisme naissant donnent à la capitale de l'Italie une physionomie originale, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Il est toute une région de Rome que la vie moderne n'a point occupée, et c'est précisément là que, sous la République et l'Empire, la vie antique avait été le plus intense. Le Forum romain et la vallée qui s'allonge vers l'E. depuis le Forum jusqu'au Colisée (V. fig., art. Colisée); le Palatin tout entier, une grande partie du Vélabre et de la vallée du Circo Massimo, presque tout le Cælius, sont encore aujourd'hui à peu près inhabités. Les ruines de monuments antiques y sont nombreuses. D'autres monuments se rencontrent, plus ou moins transformés et restaurés, dans maints endroits de la ville moderne ; hors de l'enceinte, qui, elle aussi, est antique, les voies romaines, les tombeaux païens et les catacombes rappellent à chaque instant le passé.

C'est sur le Palatin que Rome naquit : l'histoire est d'accord avec la légende pour placer sur cette colline le berceau de la cité qui domina le monde. Plus tard, ce fut sur le Palatin que les empereurs tinrent à construire leurs palais. L'une et l'autre période de l'histoire romaine ont laissé des témoins sur place : à l'angle occidental de la colline, on voit encore un fragment de l'enceinte en blocs de rochers superposés, derrière laquelle les premiers habitants de Rome se réfugiaient en cas d'alerte ou d'attaque. De l'époque impériale ont survécu des traces plus nombreuses et plus grandioses : les palais des Césars occupent aujourd'hui encore toute la partie O. du Palatin, et l'on y reconnaît fort bien la maison de Livie, le palais de Tibère, celui des Flaviens ; à l'autre extrémité de la colline, en face du Cælius, se dressent les ruines du Septizonium construit par Septime Sévère. Si presque rien ne subsiste du Grand Cirque (Circus Maximus) qui occupait tout le fond de la vallée entre le Palatin et l'Aventin, si dans le Vélabre, on ne rencontre que deux arcs, l'un à quatre faces, celui de Janus Quadrifrons, l'autre élevé par les marchands du Forum Boarium en l'honneur de Septime Sévère, au contraire, la plupart des monuments qui ornaient, entouraient ou avoisinaient le Forum romain, ont reparu au jour : en partant du Capitole et en se dirigeant vers le Colisée, on rencontre le temple de Vespasien, celui de Saturne, l'arc de Septime Sévère, le Forum proprement dit, la colonne de Phocas, la basilique Julienne, les Rostres, le temple de Castor et Pollux, le temple de César, le temple d'Antonin et de Faustine, le temple de Vesta, la maison des Vestales, le temple de Romulus, la basilique de Constantin, le temple de Vénus et de Rome, l'arc de Titus, la Meta Sudans, le Colisée, l'arc de Constantin : des monuments que ces ruines évoquent devant nos yeux, les uns datent des temps glorieux de la République, d'autres ont été construits par César, par Auguste, par les empereurs ou pour leur gloire, d'autres enfin n'ont été élevés qu'au Bas-Empire. C'est toute l'histoire de Rome pour ainsi dire que l'on traverse, lorsque du Capitole l'on s'avance, en suivant à peu près l'antique Via Sacra, vers la masse imposante du Colisée qui ferme l'horizon à l'E.

Ce n'est pas seulement autour du Palatin que l'antiquité a laissé des traces de son activité et de sa grandeur. Ici et là, au milieu de la Rome actuelle, des monuments se dressent ou des ruines apparaissent sur une place, au détour d'une rue, entre des maisons modernes, épaves désolées ou grandioses encore d'un passé qui fut si brillant ! Voici, tout près du Tibre, au pied méridional du Capitole, le théâtre de Marcellus, dont les arcades sombres s'arrondissent dans l'un des quartiers les plus populeux et les plus pittoresques de Rome ; sur la rive gauche, en face le pont Saint-Ange, le mausolée d'Hadrien, qui fut une forteresse de la papauté et que couronne la statue en bronze de l'archange Saint-Michel ; de l'autre côté du fleuve, dans la partie septentrionale du Champ de Mars, le mausolée d'Auguste, transformé aujourd'hui en théâtre ; derrière le Panthéon, quelques restes des thermes d'Agrippa ; au centre de la place Colonne, la colonne Antonine ou de Marc-Aurèle ; entre le Capitole et le Quirinal, le Forum de Trajan, où l'on voit encore une partie considérable de la basilique Ulpienne et que domine la fameuse colonne Trajane (V. fig. art. Colonne, t. XI, p. 1129, et fig. 3, t. VII, p. 975) sur le Viminal, les thermes vraiment gigantesques de Dioclétien, dont l'église pourtant si vaste de Santa-Maria degli Angeli n'occupe qu'une faible partie ; sur l'Esquilin, outre les thermes de Trajan et l'édifice rond connu sous le nom de temple de Minerva Medica, un long morceau de l'enceinte romaine dont la construction a été attribuée par la tradition au roi Servius Tullius ; au-dessus du Cælius, l'arc de Drusus, le tombeau des Scipions, les thermes de Caracalla (V. plan, t. III, p. 706) qui sont les mieux conservés de Rome et qui produisent une impression profonde par la hauteur de leurs voûtes et les dimensions imposantes de leurs salles ; enfin, non loin du mont Testaccio, la pyramide de Cestius. Il n'est pas jusqu'à l'enceinte actuelle de la ville, qui ne soit, au moins sur la rive gauche du Tibre, un legs de l'antiquité romaine : la Rome moderne est encore enfermée dans le mur que bâtit l'empereur Aurélien à la fin du III^e siècle. Parmi les voies qui sortaient jadis de Rome pour rayonner à travers l'Italie, c'est la voie Appienne

qui a le mieux gardé sa physionomie antique : la chaussée en subsiste encore, après plus de deux mille ans, et les blocs de forme inégale, dont elle se compose, montrent encore les ornières qu'y ont creusées les chars et les chariots antiques. De chaque côté de la voie s'étend une nécropole monumentale ; ici et là des restes de tombeaux surgissent encore du sol ; le plus célèbre est le sépulcre de Cecilia Metella, formé d'une tour ronde, dont la partie supérieure est ornée d'une frise de marbre que décorent des guirlandes et des bucranes. D'autres tombeaux assez bien conservés et très curieux se trouvent près de l'antique Via Latina ; ils sont ornés de reliefs en stuc blanc et de peintures tout à fait remarquables. Toute la partie de la Campagne romaine, qui s'étend à l'E. de Rome, est d'ailleurs très riche en vestiges antiques. Des anciens aqueducs, qui alimentaient la Rome impériale, de longues files d'arcades sont demeurées debout : les ruines de l'Aqua Marcia et de l'Aqua Claudia sont particulièrement imposantes.

Plus poignante encore et plus vive peut-être est l'impression que l'on éprouve en descendant dans les catacombes chrétiennes (V. Catacombe). Ces étages superposés de tombes modestes, ces longs couloirs aux parois de terre toutes garnies de dalles funéraires, ces chapelles souterraines où la messe était dite sur les sarcophages des premiers martyrs et des premiers évêques de Rome ; ces peintures, dont quelques-unes ont gardé leurs brillantes couleurs, et qui nous montrent souvent comment et dans quelle mesure l'imagerie chrétienne se rattache à l'art païen ; ces galeries qui vont se perdre dans les profondeurs du sol ou dans des carrières de sable : tout cela nous transporte bien loin de la vie contemporaine, dans un monde aujourd'hui disparu ; les premières communautés chrétiennes passent devant nos yeux, obscures et pauvres, telle qu'elles s'étaient formées dans les faubourgs de Rome au Ier siècle de l'empire. Les catacombes les plus intéressantes et les plus souvent visitées sont celles de Saint-Calixte, sur la voie Appienne, de Sainte-Agnès sur la voie Nomentane, de Domitilla sur la voie Ardéatine. Les catacombes de Rome ont été méthodiquement fouillées, étudiées et décrites par G.-B. de Rossi, qui a créé en ce siècle la science de l'archéologie chrétienne.

Population, Industrie, Commerce, etc., etc. — La population de Rome s'est beaucoup accrue depuis 1870. A cette date, elle était de 219.000 hab. pour la ville proprement dite, et de 244.000 pour la commune ; en 1881, elle atteignait déjà les chiffres de 273.000 pour la ville et de 300.000 pour la commune tout entière ; elle s'est élevée dans ces dernières années pour Rome et ses faubourgs à 471.000 hab. Les statistiques annuelles démontrant que l'excédent des naissances sur les décès est presque insignifiant, il en résulte que cet accroissement de la population romaine est dû presque uniquement à l'immigration. Devenue capitale du jeune royaume italien, l'ancienne ville des papes a attiré dans ses murs beaucoup d'Italiens. La population de Rome comprend ainsi, outre les Romains d'origine, un grand nombre d'éléments venus des différentes régions de l'Italie. Dès maintenant Rome présente, à ce point de vue, un caractère analogue à celui de la plupart des autres capitales européennes. Les habitants de Rome ne forment pas une agglomération industrielle ni commerciale : ce sont, en majorité, des fonctionnaires, des employés, de petits commerçants ; les ecclésiasques, italiens ou étrangers, y sont nombreux. Les grands travaux publics, entrepris depuis un quart de siècle, avaient attiré dans Rome beaucoup d'ouvriers ; mais, lorsque la crise financière de 1890 obligea le gouvernement et la ville à suspendre en partie et à ralentir l'exécution du fameux plan régulateur, la présence de ces ouvriers faillit devenir un danger ; des mesures furent prises alors pour rapatrier la plupart d'entre eux dans leur pays d'origine.

Il n'y a à Rome ni grande industrie ni commerce très actif. On y fabrique ce qui est nécessaire à la consommation locale ; le négoce y est limité aux échanges de la vie quotidienne. Ce qui fait vivre la population romaine, c'est la double présence du gouvernement royal italien et du gouvernement pontifical ; les deux pôles de la vie économique à Rome sont le Quirinal et le Vatican. L'affluence des étrangers joue aussi un rôle important. Comme les Suisses, les Romains vivent de l'étranger, du *forestiere*. Les deux ports fluviaux du Tibre, le port de Ripetta, en amont, près du Champ de Mars, et le port de Ripa Grande, en aval, au Transtévère, n'ont qu'une importance toute locale. Il en est de même des marchés qui se tiennent à Rome.

La vie intellectuelle et artistique est très animée et très brillante. Rome possède une Université, de nombreuses bibliothèques, plusieurs académies et sociétés historiques, littéraires et artistiques. Mais on étudie le passé romain bien plus qu'on ne crée des œuvres nouvelles. L'Université de Rome fut fondée en 1303 par Boniface VIII. Les bâtiments qu'elle occupe de nos jours, et qui sont connus sous le nom de Sapienza, furent terminés en 1660. Depuis 1870, l'Université romaine comprend les quatre facultés de droit, de médecine, des sciences, de philologie-philosophie, ainsi qu'une école de pharmacie. Le nombre des étudiants est d'environ 1.500. Outre l'Université, il convient de citer d'autres établissements scientifiques presque tous d'origine récente, l'Institut météorologique, l'Observatoire astronomique, le Jardin botanique, l'École d'agriculture, l'Ecole des ingénieurs, le Collège militaire, etc. La plus riche bibliothèque de Rome est la bibliothèque du Vatican, qui possède plus de 25.000 manuscrits, dont quelques-uns sont uniques, et 250.000 imprimés. Les autres bibliothèques importantes sont : la bibliothèque de l'Université, la bibliothèque Victor-Emmanuel, qui renferme peu de manuscrits, mais qui compte près de 500.000 volumes imprimés ; la bibliothèque de la Minerva ; les bibliothèques Angelica, Corsini, Barberini, etc., etc. — Parmi les Sociétés savantes de Rome (V. Académie), le premier rang revient sans contestation à l'Académie des *Lincei*, qui se compose de plusieurs sections ou classes (scientifique, historique, etc.) ; citons encore l'Académie des Arcades ou Arcadiens, fondée à la fin du XVIIe siècle pour remettre la poésie en honneur, et dont chaque membre, à l'origine, recevait le nom d'un berger d'Arcadie ; l'Académie de Saint-Luc, très ancienne, encore aujourd'hui très importante, et qui s'occupe exclusivement d'art ; la Société italienne de géographie, etc., etc. Plusieurs nations européennes ont créé à Rome des établissements spéciaux, où elles envoient de jeunes savants et de jeunes artistes compléter leurs études et perfectionner leur talent. Tels sont, par exemple : pour l'archéologie et l'histoire, l'Institut archéologique allemand ; l'École française d'archéologie et d'histoire, installée au palais Farnèse ; pour les arts proprement dits, l'Académie de France à Rome, propriétaire de la superbe villa Médicis, l'Académie d'Espagne installée sur le Janicule, près de San Pietro in Montorio. Les théâtres de Rome sont surtout importants au point de vue musical : l'opéra se joue aux théâtres Costanzi et Argentina.

L'assistance publique est assez bien organisée à Rome. Les principaux hôpitaux y sont : l'hôpital de San Spirito, non loin de Saint-Pierre, qui remonte au XIIe siècle, le plus vaste et l'un des plus riches hôpitaux de toute l'Italie ; les hôpitaux de San Giacomo, de San Giovanni, de la Consolation. Parmi les hospices, le plus important est celui de Saint-Michel, au Transtévère, près du port de Ripa Grande.

Enfin nous devons mentionner quelques établissements ecclésiastiques, comme le collège de la Propagande, où les futurs missionnaires catholiques sont préparés à leur tâche ; le séminaire français, les collèges ecclésiastiques allemand, américain, etc., etc.

Au point de vue administratif, Rome est divisée en quinze quartiers ou *rioni*, dont treize se trouvent sur la rive gauche et deux seulement sur la rive droite du Tibre.

Les quinze quartiers de Rome sont : les Monti, l'Esquilino (Cœlius, Esquilin, Viminal) ; le Trevi (Quirinal) ; le Colonna (le centre de la ville); le Campo Marzo (le N. de la ville, les places d'Espagne et du Peuple) ; le Ponte, le Parione, la Regola (la partie de la ville qui s'étend le long de la rive gauche du Tibre : place Navone, palais de la Chancellerie, palais Farnèse) ; le Sant' Eustachio et la Pigna (le Panthéon, la Sapienza, le palais de Venise) ; les Campitelli (Capitole, Forum, Palatin); le San Angelo (au pied du Capitole, vers le Tibre; le théâtre de Marcellus) ; la Ripa (extrémité S. de la ville, l'Aventin, le Testaccio) ; le Transtévère (au pied du Janicule) ; le Borgo (quartier de Saint-Pierre du Vatican). Hors de ces quinze quartiers, les palais du Vatican avec leurs vastes jardins forment le territoire indépendant du Saint-Siège, que la loi des garanties de 1870 a laissé au pape en toute souveraineté. Rome est administrée par un conseil municipal de 78 membres, élus au suffrage universel. Ce conseil choisit dans son sein le maire (*sindaco*), et une commission ou junte (*giunta*) de huit membres qui sont chargés de tous les détails de l'administration. La transformation de Rome, les travaux publics, les constructions considérables, les embellissements entrepris depuis un quart de siècle, ont obéré les finances de la ville : en 1893, le budget municipal se montait à 29 millions, et la dette atteignait le chiffre de 217 millions et demi. — La défense militaire de Rome est assurée par quinze forts détachés, situés hors de la ville, qui constituent une ceinture défensive de 36 kil. de circonférence.

En 1865, Taine, dans son *Voyage en Italie*, décrivait Rome ainsi : « Je compare Rome à l'atelier d'un artiste, non pas d'un artiste élégant qui, comme les nôtres, songe au succès et fait montre de son état, mais d'un vieil artiste mal peigné, qui en son temps avait du génie, et qui aujourd'hui se dispute avec ses fournisseurs. Il a fait faillite, et les créanciers ont plus d'une fois démeublé son logis, mais ils n'ont pu emporter les murailles et ils ont oublié beaucoup de beaux objets. En ce moment, il vit de ses débris, sert de cicérone, empoche le pourboire et méprise un peu les richards dont il reçoit les écus. Il dîne mal, mais il se console en pensant aux glorieuses expositions où il a figuré, et se promet tout bas, parfois même tout haut, que l'an prochain il prendra sa revanche. Il faut avouer que son atelier sent mauvais ; les planchers n'ont pas été balayés depuis six mois, le sopha a été brûlé par les cendres de la pipe, des savates éculées traînent dans un coin ; on aperçoit sur un buffet des pelures de saucisson et un morceau de fromage ; mais ce buffet est de la Renaissance, cette tapisserie râpée, qui cache un mauvais matelas, vient du grand siècle ; le long du mur où monte l'ignoble tuyau de poêle pendent des armures, de précieuses arquebuses damasquinées. Il faut y venir et n'y pas rester. » Depuis que Taine traçait cette eau-forte, l'aspect de Rome a sans doute changé ; bien des traits de cette description se sont effacés ; mais l'impression d'ensemble que l'on emporte de Rome est toujours à peu près la même : Rome n'est qu'une grande boutique de bric-à-brac. Les efforts et les dépenses qu'ont faits le gouvernement et la ville pour faire de la capitale italienne une cité moderne n'ont point réussi. Ce que l'on se rappelle de Rome, ce ne sont ni les quartiers neufs, ni les grandes rues nouvelles, ni les quais du Tibre ; c'est le Forum et le Palatin, ce sont les anciens quartiers aux rues étroites et tortueuses, c'est tout ce qui représente le passé. Or ce passé est d'une puissante et profonde originalité. « Rome est sale et triste, dit encore Taine, mais non commune. La grandeur et la beauté y sont rares comme partout ; mais presque tous les objets sont dignes d'être peints et vous tirent de la petite vie régulière et bourgeoise. »

**Histoire ancienne.** — Les historiens antiques, tant grecs que romains, ne nous ont guère transmis que des légendes sur la fondation, les débuts et les premiers siècles de Rome. Ces légendes, dont les unes étaient d'origine latine et dont les autres étaient dues à l'imagination des logographes de Grèce ou de Sicile, se mêlèrent de bonne heure ; de ce mélange sortit bientôt à Rome une tradition nationale, et, pour ainsi dire, officielle, dont Virgile, Denys d'Halicarnasse et Tite-Live se firent les interprètes.

D'après cette tradition, l'origine première de Rome remontait aux Troyens. Lorsque Troie fut prise et brûlée, l'un des principaux chefs troyens, le héros Enée, fils d'Anchise et de Vénus, s'embarqua avec les siens; après de nombreuses aventures en Thrace, à Carthage, en Sicile, il aborda sur la côte du Latium, où régnait Latinus. Il épousa Lavinia, fille de Latinus, et fonda la ville de Lavinium, près du rivage de la mer Tyrrhénienne. Après lui, son fils Ascagne s'établit au cœur des monts Albains, où il bâtit Albe. Les descendants d'Enée régnèrent dès lors sur Albe et sur le territoire environnant, jusqu'au Tibre. L'un d'eux, Phocas, laissa en mourant deux fils, Numitor et Amulius. Numitor, qui était l'aîné, aurait dû lui succéder sur le trône. Mais son frère Amulius le dépouilla de la royauté et s'empara de la couronne. Il relégua Numitor dans un de ses domaines, loin d'Albe ; pour assurer le pouvoir à ses propres descendants, il fit périr le fils de son frère; puis il obligea sa nièce, Rhéa Sylvia, à se consacrer au culte de la déesse Vesta, après avoir, suivant l'usage, fait vœu de virginité. Mais un jour que Rhéa était allée puiser au Tibre de l'eau pure destinée aux cérémonies religieuses, le dieu Mars lui apparut et s'unit à elle. Rhéa devint mère de deux jumeaux. Amulius la condamna à être précipitée dans les eaux du fleuve, et il exposa sur le Tibre les deux enfants, fils de Mars et de la vestale. La corbeille qui les portait vint échouer sur les pentes du Palatin, au pied d'un grand figuier, que les Romains appelaient le Figuier Ruminal; d'abord nourris par une louve, ils furent ensuite recueillis par le berger Faustulus et sa femme Acca Larentia, qui les élevèrent et leur donnèrent les noms de Romulus et de Rémus. Les deux jumeaux devinrent des bergers vigoureux, toujours prêts à la bataille contre les pâtres du voisinage. Or, il arriva que Rémus tomba dans une embuscade que lui avaient tendue les bergers de Numitor ; il fut pris par eux et amené devant leur maître. Numitor le reconnut, appela auprès de lui Romulus, et leur dévoila à tous deux le secret de leur naissance. Avec leur aide, il reprit la couronne à l'usurpateur Amulius ; pour les récompenser, il leur donna, en toute propriété, une vaste étendue de terrain sur la rive gauche du Tibre. Les deux frères résolurent d'y fonder une ville. Romulus avait choisi le Palatin; Remus, l'Aventin. Les présages envoyés par les dieux se prononcèrent en faveur de Romulus. Romulus commença donc de bâtir une cité sur le Palatin. Pour marquer l'emplacement des murs de la future ville, il traça un sillon avec une charrue, et entreprit la construction du rempart. Remus l'ayant un jour franchi d'un bond par dérision, Romulus le tua de sa propre main en s'écriant : « Ainsi périsse quiconque franchira ces murs ! » Romulus termina ensuite son œuvre. Rome était dès lors fondée. Elle n'eut d'abord pour habitants que les bergers qui avaient été les compagnons d'enfance et de jeunesse de Romulus et de Remus. Romulus y attira les aventuriers de tous les environs, en ouvrant un asile sur une hauteur voisine du Palatin, le futur Capitole. Puis il se préoccupa de trouver des épouses pour ses sujets. Aucun peuple du pays ne voulut s'unir par des mariages aux compagnons de Romulus; leur demande fut repoussée avec dédain. Romulus résolut de se venger. Quelques mois plus tard, il annonça que de grands jeux seraient donnés à Rome pendant les fêtes religieuses qui devaient se célébrer en l'honneur du dieu Consus. De toutes les villes d'alentour, de nombreuses familles accoururent pour assister à ces jeux. Au milieu de la représentation, sur un signe de Romulus, les Romains se précipitèrent sur leurs hôtes, s'emparèrent de leurs filles, puis chassèrent de la ville tous les étrangers

qui y étaient venus. Leurs prisonnières étaient surtout des Sabines. Une guerre terrible éclata entre les Sabins, commandés par le roi Tatius, et les Romains. Grâce à la trahison de Tarpeia, les Sabins s'emparèrent du Capitole ; une bataille furieuse eut lieu au pied même du Palatin. Elle durait encore, lorsque les Sabines, qui, après leur enlèvement, avaient dû épouser leurs ravisseurs, se jetèrent entre les combattants et réussirent à les réconcilier. Sabins et Romains s'unirent; Tatius régna en même temps que Romulus. Il mourut le premier, et Romulus fut désormais seul roi. Ce fut lui qui donna à Rome ses institutions politiques et militaires. Il remporta plusieurs victoires sur les peuples voisins. Sa mort fut mystérieuse. Il disparut pendant un orage, tandis qu'il passait ses troupes en revue. On raconta que Mars, son père, l'avait enlevé au ciel sur son propre char, et il fut adoré comme un dieu sous le nom de Quirinus.

L'histoire des premiers rois de Rome, successeurs de Romulus, n'est pas moins légendaire que celle du fondateur même de la cité. Après Romulus, héros guerrier, régna le Sabin Numa Pompilius, originaire de la ville de Cures, prince pacifique. Rome lui dut ses institutions religieuses, son calendrier, la plupart de ses fêtes. Numa était en relation avec les dieux ; ses actes lui furent surtout inspirés par la nymphe Egérie, qu'il allait consulter dans une vallée située non loin du Palatin. Numa eut pour successeur Tullus Hostilius, qui fut surtout un chef de guerre. Sous le règne de Tullus, la guerre éclata entre Rome et sa métropole, Albe la Longue. Au lieu d'en venir aux mains, les deux peuples résolurent de décider leur querelle par un combat singulier. Rome choisit pour champions les trois Horaces; Albe, les trois Curiaces. Dès le premier choc, deux des Horaces furent tués, et les trois Curiaces furent blessés. Le troisième Horace feignit alors de se sauver, mais ce n'était qu'une ruse. Les trois Curiaces, inégalement blessés, le poursuivirent; bientôt séparés, ils furent tués l'un après l'autre par Horace. Rome fut ainsi victorieuse d'Albe. Albe fut détruite, et la plupart de ses habitants transportés à Rome. Le quatrième roi de Rome fut Ancus Martius, qui agrandit par ses conquêtes le territoire de la cité, et fonda le port d'Ostie aux embouchures du Tibre.

Après la mort d'Ancus Martius, une sorte de révolution se produisit à Rome. D'après la tradition romaine, Ancus Martius lui-même avait confié la tutelle de ses deux fils à un riche étranger, nommé Tarquin, Grec d'origine, mais né dans la ville étrusque de Tarquinies, et qui de là était venu s'établir à Rome. Tarquin gagna habilement la confiance du peuple romain qui le proclama roi. Aidé par sa femme Tanaquil, Tarquin embellit Rome, y construisit de nombreux édifices et la rendit plus salubre. Il y introduisit aussi les pompes, les fêtes brillantes et plusieurs coutumes religieuses de l'Etrurie. Après un règne de trente-huit ans, il fut tué d'un coup de hache par deux pâtres, à l'instigation des fils d'Ancus Martius. Son gendre, Servius Tullius, lui succéda. Servius Tullius était le fils d'une esclave. Mais son enfance avait été entourée de prodiges ; la reine Tanaquil avait prédit que de hautes destinées lui étaient réservées ; elle avait décidé Tarquin à lui donner sa fille en mariage, et, après la mort du roi, elle lui assura la royauté. Servius Tullius agrandit Rome, l'entoura d'une puissante muraille, la divisa en quatre quartiers ou tribus ; il répartit le peuple romain en classes et en centuries. Au dehors, il fit de Rome la cité la plus puissante du Latium et dirigea des guerres heureuses contre les Etrusques, qui occupaient le pays situé au N.-O. du Tibre. Il fut tué par son gendre Tarquin, impatient de monter sur le trône. Tarquin le Superbe fut un tyran cruel. Il construisit sur le Capitole le temple fameux de Jupiter, Junon et Minerve. Il acheta à la Sibylle de Cumes, qui vint le trouver déguisée en vieille femme, trois livres de prophéties obscures et redoutables, que l'antiquité romaine révéra sous le nom de *livres Sibyllins*. Il entreprit des guerres souvent heureuses contre les cités du voisinage. Mais sa tyrannie pesait lourdement sur les nobles Romains. Ceux-ci profitèrent de l'outrage fait par l'un des fils du roi, Sextus Tarquin, à la vertueuse Lucrèce, pour se soulever contre Tarquin. Il fut chassé de Rome, et la royauté elle-même fut abolie. La tradition romaine plaçait l'expulsion de Tarquin et l'abolition de la royauté en l'année 510 av. J.-C. ou 244 de Rome.

Telle est, résumée à grands traits et débarrassée de ses nombreuses variantes, l'histoire légendaire des origines, de la fondation et des premiers siècles de Rome. Pendant longtemps, les historiens et les érudits s'en contentèrent. Ce fut seulement vers le milieu du XVIII^e siècle, en 1738, qu'un historien français, Louis de Beaufort, exprima des doutes sur la véracité de ces récits traditionnels. Son livre, intitulé *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine*, est le premier en date des nombreux ouvrages de critique historique, qui, en Allemagne, en France et en Italie, ont renouvelé, pour ainsi dire, l'histoire primitive de Rome. Beaufort, puis l'Allemand Niebuhr, affirmèrent que les traditions rapportées par Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et les autres historiens antiques ne méritaient aucune créance, ou du moins qu'il fallait les interpréter, afin de découvrir sous la légende ce qu'elle pouvait cacher de réalité historique. Niebuhr voulut reconstituer, d'après cette méthode, l'histoire primitive de Rome ; mais cette reconstitution fut trop souvent hypothétique et arbitraire. Après lui, de nombreux savants, Schwegler, Mommsen, Lange, Duruy, Gilbert, etc., se sont consacrés à la même œuvre, avec plus ou moins de talent et de succès. Grâce à leurs efforts, grâce aussi aux découvertes considérables qui ont été faites depuis un demi-siècle en matière d'archéologie romaine et italique, une lumière plus vive a été projetée sur la période la plus reculée de l'histoire de Rome ; on connaît surtout beaucoup mieux qu'auparavant les diverses étapes du développement topographique et monumental de la ville, les principales vicissitudes qu'elle traversa avant de devenir sans contestation la cité la plus puissante du Latium, les influences qu'elle subit, et ses plus anciennes institutions religieuses et civiles. Nous voulons essayer de résumer ici : d'une part, ce qui peut être considéré comme acquis par la science ; d'autre part, ce qui présente, sur les points encore douteux, le plus grand caractère de probabilité et de vraisemblance historique.

Rome ne fut tout d'abord qu'une petite bourgade située sur le Palatin. Comme cette colline a la forme d'un quadrilatère, on a donné à la Rome primitive le nom de « Rome carrée », *Roma Quadrata*. Rome se composait alors essentiellement d'une citadelle (*oppidum, arx*), derrière les murs de laquelle, en cas d'attaque, venaient se réfugier les pâtres et les cultivateurs des alentours. Une partie du rempart de la Rome carrée a été retrouvée à l'angle O. du Palatin : ce sont des blocs de rochers simplement superposés. Plusieurs portes s'ouvraient dans cette muraille ; nous en connaissons deux : la porte dite Romaine au N.-O., par laquelle on descendait dans le Vélabre, et la porte Mugonia ou Mugionis au N.-E., au-dessus de la Velia. Autour de la citadelle, la ville couvrait les pentes du Palatin ; le pomerium ou limite religieuse de la cité primitive (V. POMERIUM) suivait le pied de la colline; le tracé en était encore parfaitement connu sous l'empire, grâce à la procession religieuse des *Luperques* qui se déroulait autour du Palatin, et dont l'itinéraire correspondait exactement au pomerium primitif de la cité. Les Romains localisaient sur l'emplacement de la Rome carrée leurs plus vieilles traditions nationales : c'est là que se trouvait le figuier sacré au pied duquel était venue s'échouer la corbeille qui portait les deux jumeaux, fils de Mars et de Rhea Sylvia, la cabane de berger de Faustulus, la hutte couverte en chaume qui avait été longtemps la demeure de Romulus ; c'étaient là

également que se trouvaient deux des plus anciens sanctuaires romains, la Curie des Saliens ou prêtres de Mars, et le Lupercal (V. LUPERCALES, SALIENS).

Bientôt Rome grandit. A la Rome carrée, qui ne comprenait que le Palatin, succéda la ville des Sept-Monts, dont l'existence est attestée et dont le souvenir fut conservé par la fête religieuse du Septimontium. Cette première extension de la bourgade palatine se fit dans la direction de l'E. et du N.-E. Les Sept-Monts étaient en effet : le Palatium et le Germalus, dont la réunion forme le Palatin ; la Velia, hauteur qui limite à l'E. la dépression du Forum romain ; le Fagutal, l'Oppius et le Cispius, qui sont des parties de l'Esquilin ; enfin, la Suburra, pente occidentale de l'Esquilin. Il est possible que, vers la même époque, les Romains du Palatin se soient étendus dans le Vélabre et aient pris pied sur la pente méridionale du mont Capitolin ; le Forum Boarium, situé à l'O. du Palatin et au S. du Capitole, paraît avoir été le plus ancien marché de Rome. On ne sait point si la Rome du Septimontium fut entourée d'une muraille ; il n'en est resté aucun souvenir dans les historiens antiques, et on n'en a trouvé jusqu'à présent aucune trace. Mommsen pense que peut-être l'Aventin fut aussi occupé par la communauté des Sept-Monts, et que le Pont de Bois (*Pons Sublicius*) fut alors jeté sur le Tibre. Nous n'en avons aucune preuve.

Si nous savons fort peu de chose sur la Rome du Septimontium, nous connaissons mieux les progrès décisifs et les événements très importants qui firent de la cité des Sept-Monts la Rome de l'époque historique. En même temps qu'une ville latine se développait sur le Palatin et tout autour de cette colline, un établissement sabin occupait le Quirinal et l'extrémité septentrionale du Capitole, qu'une croupe assez élevée rattachait alors au Quirinal. Latins et Sabins n'étaient séparés que par la vallée encore marécageuse et malsaine qui devait être plus tard le Forum romain. Par ses deux extrémités, la Suburra à l'E. et la partie méridionale du Capitole à l'O., la ville du Septimontium était en contact immédiat avec la communauté sabine. Il est extrêmement probable que la lutte éclata entre les deux bourgades voisines. La guerre des Sabins et des Romains, sous Romulus, semble n'être que l'écho légendaire de ce conflit. Ce qui est certain, c'est que les deux groupes voisins se réunirent en un moment donné et ne formèrent plus qu'une seule cité ; mais, au sein même de l'unité nouvelle, se conservèrent longtemps plusieurs vestiges de la dualité primitive : le quartier du Quirinal garda le nom de « la Colline », par opposition à l'expression de « Montagne » qui fut réservée aux quartiers voisins du Palatin ; les prêtres de Mars furent toujours divisés en deux groupes, les Saliens du Palatin (*Salii Palatini*), et les Saliens du Quirinal ou de la Colline (*Salii Collini*). L'union des deux communautés voisines et peut-être rivales agrandit considérablement le territoire de Rome. Il semble que ce territoire se soit complété par l'annexion d'une partie du Cælius et de l'Aventin ; mais l'histoire de cette annexion est très obscure. Il n'est pas invraisemblable que le Cælius ait été occupé, à une certaine époque, par des bandes étrusques ou tyrrhéniennes, venues des régions situées au N. du Tibre, et qu'un de leurs chefs ait réussi à devenir maître de Rome. Il est d'ailleurs incontestable qu'une puissante influence étrusque s'est exercée à Rome ; les traces de cette influence sont nombreuses dans les progrès matériels et dans les institutions religieuses de la ville. Quoi qu'il en soit de cette annexion de la partie septentrionale du Cælius, le terme de cette troisième période dans le développement territorial de la cité romaine est la construction du rempart connu sous le nom d'*Agger* de Servius Tullius. Ce rempart, dont une partie s'est conservée jusqu'à nos jours, forma la muraille même de Rome pendant de longs siècles, jusqu'au moment où l'empereur Aurélien, en 272, construisit un nouveau mur qui enfermait, entre autres quartiers, le Champ de Mars et une partie du Janicule. On peut dire que désormais Rome est sortie de l'adolescence ; sans doute elle ne cessera pas de s'embellir ; des monuments nouveaux s'élèveront en grand nombre ; des faubourgs naîtront et se développeront en dehors des murs ; mais la ville elle-même a atteint les limites qu'elle conservera durant toute la période républicaine. Elle s'étend sur sept collines, le Palatin, le Capitole, le Quirinal, le Viminal, l'Esquilin, le Cælius et l'Aventin. Le rempart qui l'entoure longe le pied occidental du Capitole, court sur le versant O. et N.-O. du Quirinal ; puis, formant un angle très aigu qui marque l'extrémité septentrionale de la ville, il se développe du N. au S., coupant les hauteurs du Quirinal, du Viminal, de l'Esquilin et du Cælius ; il contourne l'Aventin, passe entre le pied de cette colline et la rive gauche du Tibre, et se termine sur le fleuve, à peu de distance de l'angle O. du Palatin. De nombreuses portes s'ouvrent dans cette muraille ; les principales sont : la Porta Carmentalis, entre le Capitole et le Tibre ; la Porta Collina, sur le Quirinal ; la Porta Capena, entre le Cælius et l'Aventin. Le cœur de la ville est formé par le Palatin, le Capitole, le Forum et les pentes qui dominent le Forum vers l'E. et le N.-E. Sous l'influence des Etrusques, les bas-fonds marécageux et malsains qui séparaient le Palatin du Capitole et du Quirinal ont été desséchés et assainis ; un grand égout souterrain, la *Cloaca Maxima*, a été construit pour recueillir et drainer jusqu'au Tibre toutes les eaux qui roulaient sur les pentes du Capitole, du Quirinal, du Palatin, et qui jusqu'alors restaient stagnantes. Le Forum romain et le Vélabre sont conquis sur les marais. Au sommet du Capitole s'élève le temple grandiose de Jupiter, Junon et Minerve ; autour du Forum se construisent des portiques, s'installent des boutiques de marchands et de banquiers ; la vallée qui s'allonge entre le Palatin et l'Aventin est occupée par le grand cirque (*Circus Maximus*). C'est autour du Forum que la population est le plus dense et la vie publique le plus active ; le Palatin, la Velia, les Carinæ, la Suburra, l'Argiletum, le Vélabre sont les quartiers les plus animés ; sur le Quirinal, le Viminal, l'Esquilin, l'Aventin, les constructions sont encore rares ; des parcs, des jardins, des bouquets d'arbres y subsistent en grand nombre. Un seul pont, le Pont de Bois (*Pons Sublicius*), met Rome en communication avec la rive droite du fleuve ; à la tête de ce pont, au pied du Janicule, un fort défend le passage et protège l'accès de la ville contre une surprise des populations qui habitent au N. du Tibre.

La bourgade, groupée sur les pentes du Palatin autour de l'oppidum primitif, s'est donc progressivement agrandie. Elle est maintenant une ville importante, que protège une puissante muraille ; elle a été assainie et embellie. Elle possède en dehors de ses murs un assez vaste territoire ; elle a même acquis une véritable hégémonie dans le Latium. Tout, en effet, n'est pas légendaire dans les récits de guerres victorieuses et de conquêtes que la tradition romaine nous a conservés pour cette période reculée de l'histoire. Les plus anciens habitants de Rome luttèrent souvent contre leurs voisins, les Latins au S. et à l'E., les Etrusques au N. Ils triomphèrent successivement de la plupart des communautés latines, qui occupaient le territoire situé au S. de l'Anio et à l'E. du Tibre inférieur ; ils s'étendirent même au N. de l'Anio, jusqu'à Fidènes et Crustumerium ; vers le S.-E., ils remportèrent sans doute de grands succès, dont la chute retentissante d'Albe la Longue, l'antique métropole du Latium, est pour ainsi dire le symbole. Dans la direction de la mer, Rome ne paraît avoir rencontré aucun adversaire ; de bonne heure, elle atteignit les embouchures du Tibre, et elle y fonda un port, Ostie. A la fin de la période royale, sa puissance maritime était déjà considérable, puisqu'elle signa un traité de commerce avec Carthage. Grâce à ces victoires sur toutes les villes voisines et à cet agrandissement continu de son territoire, Rome établit sa prépon-

dérance dans le Latium; elle devint la présidente de la confédération latine. Plusieurs cités du Latium, comme Préneste et Tibur, gardèrent leur indépendance ; mais aucune d'elles n'était capable de rivaliser avec Rome.

L'histoire intérieure de la communauté romaine, de sa constitution sociale et politique, de ses premiers développements, présente encore beaucoup d'obscurités, malgré les travaux critiques, fort nombreux et fort remarquables, qui ont essayé d'y projeter la lumière. Il est difficile de ne pas admettre que le peuple romain ait été formé par plusieurs éléments différents, qui se sont juxtaposés, associés et fondus. De ces éléments, le plus ancien est l'élément latin. Suivant toute apparence, c'est de la région des monts Albains qu'un groupe d'habitants, vint s'établir sur le Palatin et les hauteurs environnantes; la plus ancienne des nécropoles romaines, découverte il y a quelques années sur l'Esquilin, renfermait un mobilier funéraire tout à fait analogue à celui que l'on a trouvé au pied des monts Albains, au-dessous d'une couche de lave. R. Lanciani en a conclu que les premiers habitants de Rome appartenaient au même groupe ethnique que les populations préhistoriques du Latium. La science est donc ici d'accord avec la tradition pour rattacher l'origine de Rome à la région des monts Albains. Mais le noyau primitif du peuple romain ne demeura pas isolé. A l'élément latin, qui formait la cité palatine, se joignit de bonne heure l'élément sabin. Les Sabins, qui sans doute avaient descendu la vallée du Tibre, occupaient le Quirinal et peut-être une partie du Capitole; la guerre, qui éclata entre eux et les Latins maîtres du Palatin, ne se termina pas par l'extermination ou l'assujettissement de l'un des deux groupes, mais par leur union. Enfin, il est extrêmement vraisemblable qu'après les Sabins, les Etrusques entrèrent à leur tour dans la communauté romaine primitive; on ne sait point avec certitude dans quelles circonstances; mais les légendes des Tarquins et de Servius Tullius ne sont pas sans renfermer un fond de vérité historique. Ce qui, en tout cas, est certain, c'est que le peuple romain fut constitué par trois éléments différents; cette origine triple ou tripartite apparaît très nettement dans le mot *tribu*, qui signifie étymologiquement un *tiers*. Les trois tribus primitives ou génétiques de Rome s'appelaient : les Ramnes, les Ties ou Titienses, les Luceres. On est en général d'accord pour voir dans les Ramnes l'élément latin et dans les Ties ou Titienses l'élément sabin. Quant aux Luceres, quelques historiens les considèrent comme représentant l'élément étrusque, tandis que d'autres, en particulier Mommsen, se refusent à admettre cette opinion ; et, pour ces derniers, les Luceres seraient, comme les Ramnes, une population latine. Quelle que fût d'ailleurs leur origine respective, Ramnes, Ties, Luceres faisaient partie à titre égal de la cité, y occupaient le même rang, sans que les uns ou les autres y fussent, soit privilégiés, soit subordonnés. A mesure que Rome vainquit les villes voisines et annexa leurs territoires, sa population augmenta. Les vaincus perdaient leur nationalité; ils n'étaient plus citoyens de leur patrie, puisqu'elle était détruite ou du moins avait cessé d'exister en tant que cité indépendante; ils n'étaient pas admis comme citoyens dans la cité victorieuse. D'une façon générale, ils formaient une masse confuse, qui augmentait le nombre des habitants de Rome, mais qui ne faisait pas partie du peuple romain, au sens strict du mot. Il en était de même des étrangers, qui venaient s'installer à Rome et qui y affluèrent de plus en plus.

Le peuple romain proprement dit, c.-à-d. le corps des citoyens, se divisait en curies. Les curies étaient à la fois des groupements religieux et des circonscriptions topographiques. Chacune d'elles possédait sa chapelle, son prêtre, son culte particulier. L'ensemble des curies formait la cité romaine. Chaque curie renfermait un certain nombre de *gentes*. Chaque *gens* était un groupe de familles, plus ou moins séparées dans le présent, mais qui se rattachaient toutes à un ancêtre commun, dont elles portaient le nom et dont elles célébraient le culte. Enfin chaque famille se composait du père, de la mère, des enfants et des clients (V. Curie, Gens, Client). Le père de famille célébrait au nom de tous les cérémonies du culte domestique; il offrait aux dieux protecteurs de sa maison, Lares et Pénates, des libations de vin ou de lait, des parfums, etc. Ainsi dans chaque famille les diverses personnes, dans chaque *gens* les diverses familles, dans chaque curie, les diverses *gentes*, étaient unies entre elles par un lien religieux; de même toutes les curies se groupaient autour d'un sanctuaire unique, célébraient en commun des cérémonies religieuses, avaient un prêtre suprême, le *Curio maximus*. L'unité de la cité romaine était donc fondée sur la religion. En conséquence, n'appartenaient point au corps des citoyens dans la Rome primitive les étrangers qui ne participaient pas aux cultes publics de la cité. La population de Rome se trouva de bonne heure divisée en deux parties : les citoyens proprement dits ou patriciens, membres des familles romaines, inscrits dans les curies, et les non-citoyens ou plébéiens, qui n'avaient avec les patriciens aucun lien religieux, qui étaient considérés comme étrangers à la cité, et qui par suite ne possédaient ni droits civils ni droits politiques.

La constitution politique de Rome fut d'abord monarchique. Comme le père dans la famille, le roi était, au moins en théorie, chef absolu dans l'Etat ; il était le grand prêtre, le commandant militaire et le juge suprême de la communauté des citoyens. Mais dans la pratique son pouvoir se trouvait limité par deux assemblées : le Sénat et l'Assemblée curiate. Le Sénat était formé par un certain nombre de chefs de famille, que désignait le roi. C'était un Conseil des Anciens, qui n'avait pas d'attributions bien déterminées, mais que le roi consultait dans les circonstances graves, et qui était tout spécialement chargé de maintenir intactes les anciennes traditions, ce que l'on appelait à Rome la coutume des ancêtres (*mos majorum*). L'Assemblée curiate était la réunion de tous les citoyens, c.-à-d. de tous les patriciens, et d'eux seuls, groupés par curies. Elle était convoquée et présidée par le roi. Elle ne délibérait point; elle répondait simplement par *oui* ou *non* aux questions que le roi lui posait. Elle était consultée quand il s'agissait de déclarer la guerre ou de conclure la paix; au début de chaque règne, elle confirmait les pouvoirs du nouveau roi. Dans cette assemblée, comme dans le Sénat, l'influence appartenait aux chefs des familles les plus puissantes.

L'organisation militaire de l'Etat romain, pendant cette période, avait pour base la division de la cité en curies. En cas de guerre, chaque curie devait fournir une centurie ou groupe de cent fantassins et une décurie ou groupe de dix cavaliers. Il en résultait que seuls les citoyens étaient soldats. Fantassins et cavaliers devaient s'équiper à leurs frais. A la fin de la guerre, le butin était partagé entre les soldats. Le roi était le commandant en chef de l'armée; sous ses ordres, trois officiers appelés tribuns des soldats commandaient l'infanterie, un autre officier, le tribun des cavaliers (*tribunus celerum*), était à la tête de la cavalerie.

Ainsi le corps des patriciens seul était organisé; seul il constituait l'armée, mais seul aussi il jouissait des droits civils et politiques. Or, plus l'Etat romain fit de progrès, plus le territoire de Rome s'agrandit, et plus les patriciens devinrent une minorité, tandis que la plèbe croissait toujours en nombre. Bientôt les plébéiens demandèrent à être admis dans l'Etat comme citoyens. D'après les historiens romains, une première réforme fut accomplie, qu'ils attribuent à Tarquin l'Ancien. Le nombre des familles patriciennes fut augmenté, ce qui revient à dire qu'un certain nombre de familles plébéiennes furent admises dans la communauté romaine et firent désormais partie de la cité. Mais ce n'était là qu'une réforme partielle et insuffisante. L'organisation et la constitution de

la cité furent, quelque temps après, profondément modifiées, et le nom de Servius Tullius resta attaché à cette grande réforme, comme à la construction du rempart qui ceignit Rome pendant toute la période républicaine. Ce n'est pas à dire que du premier coup la masse plébéienne obtint l'égalité civile et politique avec les plébéiens ; bien loin de là, elle devait rester longtemps encore opprimée. Mais la fusion des deux parties de la population romaine, jusque-là complètement étrangères l'une à l'autre, fut préparée par une double réorganisation, territoriale et militaire. Le territoire romain fut divisé en quatre circonscriptions ou tribus, dans lesquelles tous les habitants, patriciens et plébéiens, étaient inscrits suivant leur domicile : la circonscription du Palatin ou tribu Palatine ; la circonscription de la Suburra ou tribu Sucusane ; la circonscription de l'Esquilin, ou tribu Esquiline ; et la circonscription des collines, le Viminal et le Quirinal, ou tribu Colline. Plus tard, le nombre de ces circonscriptions augmenta, à mesure que le territoire romain s'étendit. En second lieu, tous les habitants de Rome, patriciens et plébéiens indistinctement, furent répartis en six classes, d'après leur revenu. La 1re classe se composait de tous ceux qui possédaient, en biens-fonds ou sous toute autre forme, une fortune évaluée à 100.000 as, environ 56.000 fr. ; pour les 2e, 3e, 4e, 5e classes, les chiffres étaient de 75.000 as (42.000 fr.), 50.000 as (28.000 fr.), 25.000 as (14.000 fr.), 12.500 as (7.000 fr.) ; dans la 6e classe étaient réunis, sous le nom de *prolétaires*, ceux qui ne possédaient rien ou qui possédaient moins de 12.500 as. Cette division en classes servit de fondement à une nouvelle organisation militaire. Désormais les plébéiens, comme les patriciens, furent soldats. En effet, chacune des cinq premières classes dut fournir à l'armée un certain nombre de centuries ou groupes de cent fantassins ; les charges les plus lourdes pesaient sur les premières classes, par conséquent sur les plus riches habitants de Rome. C'était parmi eux que se recrutaient les cavaliers. Lorsque, par suite de cette nouvelle organisation, les Romains étaient appelés sous les armes au début d'une guerre, ils se réunissaient au Champ de Mars par centuries ; or, dans ces centuries comme dans les nouvelles tribus topographiques, patriciens et plébéiens étaient mélangés. Sans doute, comme l'a remarqué Mommsen, la constitution de Servius Tullius conférait moins des droits aux plébéiens qu'elle ne leur imposait des devoirs et des charges ; il n'en est pas moins vrai qu'en mêlant indistinctement patriciens et plébéiens dans les rangs de l'armée, elle préparait la fusion en un seul et même peuple de deux groupes demeurés jusqu'alors tout à fait étrangers et hostiles l'un à l'autre. Après cette constitution, les patriciens conservent la plupart de leurs privilèges ; mais les plébéiens font désormais partie du peuple romain. De même que la construction de l'agger dit de Servius Tullius marque, dans l'histoire matérielle de Rome, la fin de la période de croissance, de même, dans l'histoire du développement social, la réforme, qui porte le nom du même personnage, détermine une étape importante ; le peuple romain est désormais constitué.

Il est probable que la chute de la royauté suivit de près cette réforme de l'Etat romain. D'après la tradition romaine, la royauté fut renversée sous le successeur immédiat de Servius Tullius ; d'autre part, au début de la République, l'organisation territoriale et militaire de Rome était bien encore telle que l'avait faite la réforme dite de Servius Tullius.

En l'an 510 av. J.-C. ou 244 de Rome, la royauté fut abolie et le peuple jura de ne jamais la rétablir. Un nouveau gouvernement fut institué, qui devait durer près de cinq cents ans : la République romaine. L'histoire de Rome et du peuple romain sous la République peut se diviser en deux périodes : 1° de l'an 510 jusqu'au début des guerres puniques (264 av. J.-C.) ; pendant cette période, à l'intérieur les plébéiens conquièrent peu à peu l'égalité civile et politique avec les patriciens ; à l'extérieur, Rome devient progressivement maîtresse de toute l'Italie péninsulaire ; 2° du commencement des guerres puniques à l'établissement de l'empire par Auguste (30 av. J.-C.) ; pendant cette seconde période, à l'intérieur, la constitution sociale et la vie politique subissent le contrecoup des luttes victorieuses, soutenues par les armées et des conquêtes faites par elles ; après plusieurs guerres civiles et plusieurs tentatives de réformes, la République succombe ; à l'extérieur, Rome conquiert tout le bassin de la Méditerranée et devient la capitale d'un vaste empire.

La Révolution de l'année 510 ne fut pas favorable à la plèbe. Elle semble, au contraire, avoir été une revanche prise par les patriciens sur les derniers rois. En effet, toute la puissance politique se trouva concentrée, au début de la République, entre les mains des patriciens. Le roi, qui était unique et qui gardait le pouvoir pendant toute sa vie, fut remplacé par deux consuls, qui ne pouvaient être choisis que parmi les patriciens et qui ne devaient rester en charge qu'un an (V. Consul) ; en outre, dès la première année de la République, le pouvoir judiciaire des nouveaux chefs de l'Etat fut limité par la loi *Valeria de provocatione* qui édicta que l'on pourrait en appeler désormais à l'assemblée du peuple des condamnations à mort prononcées par les consuls à Rome en temps de paix. Exceptionnellement, en cas de danger pressant ou dans de graves circonstances, un dictateur pouvait être nommé ; il était le maître absolu dans la cité et n'avait aucun compte à rendre de ses actes ; mais il devait déposer ses pouvoirs au bout de six mois. La révolution de l'année 510 profita surtout au Sénat. Composé désormais de trois cents membres, tous patriciens, qui siégeaient à vie, le Sénat fut, dans l'Etat romain, le seul corps politique permanent. Il acquit rapidement une très grande influence, et ce fut lui qui, pendant plusieurs siècles, dirigea vraiment la politique romaine. Les consuls ne pouvaient rien faire sans le consulter, et les décisions de l'assemblée du peuple n'acquéraient force de lois que si le Sénat les approuvait. L'assemblée curiate, qui ne comprenait que les patriciens et leurs clients, perdit toute importance politique : elle ne fut plus convoquée et réunie que pour l'accomplissement de certains actes religieux ou de certaines formalités traditionnelles. Le pouvoir législatif et l'élection des magistrats appartinrent dès lors à l'assemblée centuriate. L'assemblée centuriate était l'assemblée du peuple réparti dans les centuries créées par Servius Tullius. Les plébéiens en faisaient partie comme les patriciens ; mais, bien qu'ils fussent les plus nombreux, ils n'avaient pas la majorité. Dans l'assemblée centuriate, le vote avait lieu, non par tête, mais par centurie. Or les centuries avaient été organisées de telle façon que les plus riches disposaient de 98 suffrages, tandis que tout le reste du peuple n'en possédait que 95. Les patriciens, qui seuls pouvaient être nommés consuls, qui seuls composaient le Sénat et qui avaient la majorité absolue dans l'assemblée du peuple, étaient donc bien les maîtres de la République. Malgré leur nombre et leur admission dans les centuries, les plébéiens n'étaient rien dans l'Etat. Au point de vue religieux et social, ils étaient toujours tenus à l'écart par les familles patriciennes ; sur le terrain politique, ils n'avaient point accès au Sénat ni au consulat ; dans l'assemblée centuriate, ils étaient en minorité ; en matière judiciaire, ils étaient soumis à l'arbitraire des patriciens, qui seuls pouvaient être juges et seuls connaissaient le droit. Le peuple romain se trouvait ainsi divisé en deux grandes parties : le patriciat, maître de tout, et la plèbe qui ne pouvait même pas faire entendre ses plaintes et exprimer ses vœux. Pendant deux siècles, toute la vie intérieure de Rome se résuma dans la lutte du patriciat et de la plèbe : la plèbe voulait améliorer sa condition économique, sociale, civile et politique ; le patriciat voulait conserver jalousement ses privilèges et ses monopoles.

Le conflit fut d'abord économique : il éclata moins entre patriciens et plébéiens qu'entre riches et pauvres; mais les patriciens étaient presque tous riches, et les pauvres appartenaient tous à la plèbe. Les guerres incessantes que la République romaine eut à soutenir pendant les premières années de son existence eurent pour résultat de ruiner complètement la classe modeste des petits propriétaires et des fermiers. Chaque année, au printemps, ils devaient prendre les armes, quitter leurs champs, s'équiper eux-mêmes; ils ne recevaient aucune solde. Pendant qu'ils combattaient, leur petit domaine restait inculte, ou même était ravagé par les ennemis. A la fin de la guerre, les patriciens, par avidité, ne leur donnaient pas la part de butin à laquelle ils avaient droit. Ruinés, les plébéiens durent s'endetter pour vivre. Or, à Rome, la législation sur les dettes était des plus rigoureuses. Lorsque le débiteur était incapable de remplir les engagements qu'il avait pris, il devenait l'esclave de son créancier. C'est ainsi que l'on vit des plébéiens, dont le corps était tout couvert de blessures reçues à la guerre, chargés de chaînes par des créanciers impitoyables. Ce spectacle porta au comble l'indignation de la plèbe. Mais les plébéiens n'avaient aucun moyen légal de secouer la tyrannie des patriciens. Ils eurent recours à la révolte. Les patriciens avaient surtout besoin d'eux à l'armée, comme soldats : deux fois les plébéiens refusèrent de s'enrôler à l'appel des consuls. On ne triompha de leur résistance qu'en leur promettant de suspendre la législation sur les dettes et d'améliorer leur condition. Mais, le danger passé et la guerre terminée, les patriciens refusèrent de tenir les promesses qu'ils avaient faites. Ce fut alors que les plébéiens prirent une résolution désespérée (493). Puisqu'ils ne pouvaient obtenir justice dans Rome, ils se décidèrent à s'expatrier, à fonder une ville nouvelle; et ils choisirent, pour l'emplacement de cette ville, une colline peu élevée située au N. de Rome, le mont Sacré. Ce départ des plébéiens, cette sécession d'une partie considérable de la population romaine, effraya les patriciens. Un ancien consul, Menenius Agrippa, fut envoyé par eux au mont Sacré. Il raconta aux plébéiens l'apologue bien connu des Membres et de l'Estomac (V. Agrippa [Menenius]), et leur offrit des concessions au nom du patriciat. Ces concessions étaient : 1° l'affranchissement de tous ceux qui étaient esclaves pour dettes et l'abolition des dettes insolvables; 2° la création de magistrats chargés de protéger les plébéiens, les tribuns de la plèbe. Les plébéiens acceptèrent ces conditions et revinrent à Rome. Ils avaient remporté un grand succès; ils avaient désormais des chefs et des défenseurs. Les tribuns de la plèbe, qui ne devaient être choisis que parmi les plébéiens, restaient en charge un an, et pouvaient être réélus plusieurs années de suite. Ils possédaient trois prérogatives principales : le droit de secours (*jus auxilii*), le droit de veto, l'inviolabilité personnelle. Par le droit de secours, ils pouvaient intervenir en faveur d'un plébéien et prendre sa défense contre les magistrats patriciens; par le droit de veto, ils pouvaient s'opposer à tout acte de l'autorité, et leur opposition était invincible; enfin leur inviolabilité personnelle, consacrée par de terribles châtiments, leur assurait une force considérable. De plus, les tribuns donnèrent à la plèbe l'organisation politique qui lui avait fait défaut jusqu'alors. Ils avaient le droit de convoquer les plébéiens; ils les convoquèrent par tribus. Depuis la réforme dite de Servius Tullius, le nombre des tribus s'était élevé à 21; plus tard, il atteignit le chiffre de 35. Cette assemblée de la plèbe, répartie par tribus, n'eut pas d'abord un caractère officiel ni légal; les résolutions qu'elle prenait, appelées *plébiscites* (V. ce mot), n'étaient obligatoires que pour les plébéiens. Mais bientôt cette assemblée tribute devint plus importante que l'assemblée centuriate, et elle ne tarda pas à jouer un rôle capital dans l'histoire extérieure de Rome. Le véritable résultat de ces événements, qui se passèrent en l'année 493 av. J.-C., fut de fournir à la plèbe les moyens d'action politique dont elle était auparavant privée. Elle eut désormais, dans les tribuns, des protecteurs contre les consuls et des chefs résolus; en outre, elle put se réunir en dehors des patriciens et prendre des décisions. Ella forma dès lors un corps organisé, et elle engagea la lutte contre ses adversaires. Cette lutte, qui donna à la vie publique dans Rome une animation considérable, dura plus d'un siècle et demi; elle se termina par la victoire complète des plébéiens, qui conquirent l'égalité civile, politique et religieuse.

La conquête des droits civils et politiques, dont les patriciens avaient jusqu'alors gardé le monopole, fut l'œuvre à laquelle les tribuns de la plèbe se consacrèrent dès le début avec la plus vive ardeur. Choisis le plus souvent parmi les plébéiens riches, ils se soucièrent peu tout d'abord de remédier aux misères des plébéiens pauvres; ils combattirent même la loi agraire de Spurius Cassius (V. Agraires (Lois). Leurs efforts se portèrent principalement sur les réformes civiles et politiques. En 462, le tribun C. Terentilius Arsa fit voter un plébiscite ordonnant la nomination de cinq citoyens chargés de rédiger un code de lois, auquel les consuls seraient obligés de conformer leurs jugements. Cette proposition était très grave. Jusqu'alors il n'y avait pas eu à Rome de droit écrit. Les patriciens seuls connaissaient les formules très anciennes, qui servaient de lois; les plébéiens se trouvaient à leur merci dans tous les procès. En demandant la rédaction d'un code obligatoire pour les consuls, le tribun C. Terentilius Arsa voulait détruire cet abus. Les patriciens lui opposèrent pendant dix ans une résistance acharnée; mais la plèbe s'obstina à réélire les mêmes tribuns. La proposition de C. Terentilius Arsa fut enfin acceptée par les patriciens, mais à la condition que le nombre des citoyens chargés de rédiger les lois nouvelles fût fixé à dix, et que ces dix législateurs fussent tous patriciens. Il fut ainsi décidé. Les dix législateurs furent les *décemvirs* (V. ce mot). Les décemvirs, investis pour un an d'une autorité souveraine et absolue, se mirent à l'œuvre avec ardeur. Au bout de l'année, ils avaient rédigé de nombreuses lois, qu'ils firent graver sur dix tables d'airain et exposer au Forum. Mais l'œuvre n'était pas complètement achevée. De nouveaux décemvirs furent élus. Dirigés par Appius Claudius, ils rédigèrent encore deux tables de lois; puis ils voulurent garder les pouvoirs extraordinaires qui leur avaient été conférés et en user tyranniquement. Mais la plèbe et l'armée se révoltèrent contre eux et les obligèrent à déposer leur autorité. Les anciennes magistratures furent rétablies. L'ensemble des lois rédigées par les décemvirs prit le nom de *Lois des Douze Tables;* ces lois peuvent être considérées comme formant le plus ancien code qui ait existé à Rome.

Cette première victoire des tribuns fut suivie de beaucoup d'autres : après la chute des seconds décemvirs, les tribuns firent décider qu'à l'avenir aucun magistrat ne pourrait être revêtu d'une autorité absolue, et que les décisions prises par l'assemblée tribute auraient force de lois pour tous les citoyens. Un peu plus tard fut abolie la loi qui interdisait les mariages entre patriciens et plébéiens; désormais les plébéiens purent entrer par des unions légitimes dans les familles patriciennes : l'égalité civile était conquise. Enfin les tribuns formulèrent la proposition qui devait provoquer pendant de longues années une lutte acharnée entre patriciens et plébéiens : ils demandèrent le partage du consulat entre les deux ordres. Le Sénat et les patriciens résistèrent d'abord avec indignation : puis ils démembrèrent le consulat, et transportèrent à de nouveaux magistrats plusieurs attributions des consuls; c'est ainsi qu'entre les années 444 et 366 av. J.-C. furent successivement créées la *censure*, l'*édilité curule* et la *préture* (V. Censeur, Edile, Préteur). Il y eut même des années où les consuls furent remplacés par des tribuns militaires à puissance consulaire. Cependant la grande majorité de la plèbe s'intéressait peu à cette lutte : ce n'étaient point les plébéiens pauvres qui pouvaient as-

pirer au consulat. Les tribuns comprirent que, s'ils voulaient voir triompher leurs ambitions politiques, ils devaient ne point les séparer des réclamations plutôt économiques de la vraie plèbe. C'est pourquoi les deux tribuns C. Licinius Stolo et L. Sextius firent une triple proposition, dont ils déclarèrent les trois parties inséparables : 1° pour les dettes, les sommes déjà payées à titre d'intérêt seront déduites du capital, et le reste sera payé par portions égales en trois ans ; — 2° personne ne pourra occuper plus de 500 arpents de terres publiques, ni envoyer sur les pâturages publics plus de 100 bœufs et 500 moutons ; — 3° le consulat sera partagé entre les deux ordres ; l'un des deux consuls sera toujours choisi parmi les plébéiens. Le patriciat résista encore dix ans ; mais en 366 la lutte se termina par la victoire des tribuns de la plèbe. Après le consulat, les principales magistratures, jusque-là réservées aux patriciens, devinrent l'une après l'autre accessibles aux plébéiens : la censure en 351, la préture en 337 ; il y eut, à côté des deux édiles curules patriciens, deux édiles plébéiens ; enfin, en 300, les collèges des Pontifes et des Augures ouvrirent leurs portes aux plébéiens. Désormais la lutte entre les deux ordres était terminée. La plèbe avait conquis l'égalité civile et politique la plus complète. Admis dans le Sénat, éligibles à toutes les magistratures publiques, tout en conservant le privilège de fournir seuls les tribuns de la plèbe, les plébéiens participèrent au gouvernement de la cité et jouèrent un rôle de plus en plus important dans l'histoire de Rome. Ce fut alors, pendant les premières années du IIIe siècle av. J.-C. que la constitution de la République romaine atteignit son plein développement. Tant que cette constitution ne fut pas dénaturée, tant que le jeu en fut normal, la République romaine offrit l'exemple d'un juste équilibre entre des forces et des éléments très divers. Au Sénat dominait l'esprit conservateur, gardien des traditions nationales ; dans les assemblées du peuple s'exprimaient les idées nouvelles, se discutaient les projets de réformes hardies. L'autorité des magistrats était considérable, et dans l'armée régnait une discipline inflexible : mais la personne et les droits des citoyens étaient toujours respectés. La loi était souveraine. Les principaux organes de la constitution romaine étaient : le Sénat, les assemblées du peuple, les magistratures. Le Sénat dirigeait toute la politique intérieure et extérieure de la République ; il surveillait, contrôlait ou décidait tout ce qui se rapportait à la religion, aux finances, à la diplomatie, à l'organisation des territoires conquis. Les assemblées du peuple étaient au nombre de trois : l'assemblée curiate, où le peuple était réparti par curies ; l'assemblée centuriate, dans laquelle les citoyens étaient groupés par centuries ; l'assemblée tribute, qui avait pour base la division en tribus de Rome et de son territoire. L'assemblée curiate avait perdu toute importance. L'assemblée centuriate, où les riches possédaient toujours la majorité, élisait les principaux magistrats, les consuls, les censeurs, les préteurs, les édiles curules ; quant à l'assemblée tribute, qui était l'assemblée la plus démocratique de Rome, elle avait acquis une importance de plus en plus grande : elle élisait les tribuns de la plèbe ; elle votait ou repoussait les projets de lois qui lui étaient proposés ; enfin elle partageait avec l'assemblée centuriate le droit de juger les causes, qui pouvaient entraîner une condamnation à mort, la déchéance civile ou de fortes amendes. Les principales magistratures romaines étaient : le consulat, la censure, la préture, l'édilité curule, la questure, le tribunat de la plèbe, l'édilité de la plèbe (V. Consul, Censeur, Préteur, Édile, Questeur, Tribun de la plèbe). Le pouvoir exécutif appartenait aux magistrats (V. Imperium).

En même temps que Rome se donnait, au prix de luttes intérieures très longues et très vives, une constitution sociale et politique aussi équitable que possible, elle étendait de plus en plus son hégémonie sur les peuples voisins, et elle conquérait toute l'Italie péninsulaire. A la fin de la période royale, Rome était prépondérante dans le Latium ; mais les Latins et les Etrusques voulurent profiter de la Révolution de 510 pour abattre sa puissance naissante. D'après la tradition romaine, les Tarquins auraient fait alliance successivement avec le roi étrusque de Clusium, Porsenna, et avec la confédération latine, pour essayer, avec leur aide, de reconquérir le trône. Les Romains furent vaincus par Porsenna, malgré les légendes qui exaltaient l'héroïsme d'Horatius *Cocles* (V. Horatia [*Gens*]), de Mucius *Scævola*, de *Clélie* (V. ces noms). Mais Porsenna fut ensuite battu, près d'Aricie, au pied des monts Albains, par une coalition des Latins et des colons grecs de Cumes ; Rome fut délivrée du joug étrusque. A peine avait-elle échappé à ce premier danger que les Latins se soulevèrent contre elle ; mais ils furent défaits à leur tour, et la victoire remportée par les légions romaines auprès du lac Régille (496) rendit à Rome le premier rang parmi toutes les villes latines. En 493, un traité fut signé entre Rome et la confédération latine. D'après ce traité, Rome et les villes latines formaient une ligue offensive et défensive : Rome, d'une part, les Latins, de l'autre, devaient fournir à l'armée fédérale le même contingent ; le commandant en chef devait être choisi chaque année alternativement parmi les Romains et les Latins. Bientôt le peuple des Herniques, qui habitait les montagnes situées à l'E. du Latium, entra dans la ligue. Mais Rome et ses alliés étaient entourés d'ennemis redoutables : au S., les Volsques et les Aurunces, depuis l'Apennin jusqu'à la mer Tyrrhénienne ; à l'E., les Eques dans la haute vallée de l'Anio ; vers le N.-E., les Sabins ; enfin, sur la rive droite du Tibre, l'importante cité étrusque de Véies. Pendant plus d'un siècle, Rome eut à lutter constamment contre ces peuples. Chaque année, la guerre éclatait au printemps. De leurs montagnes, les Volsques, les Eques, les Sabins descendaient en troupes armées dans les riches campagnes du Latium. Ils pillaient et détruisaient les fermes et les villages isolés. Aussitôt Latins et Romains marchaient contre les envahisseurs. La guerre se terminait à la fin de l'automne, pour recommencer l'année suivante. Rome courut parfois de graves périls ; plus d'un combat se livra près des portes de la ville ; une nuit même, des Sabins surprirent le Capitole. A la fin pourtant Rome l'emporta ; elle s'empara de Véies après un siège de dix ans, riche en épisodes légendaires (405-395). La victoire des Romains sur cette ville étrusque eut un grand retentissement ; elle affermit leur suprématie dans toute la vallée inférieure du Tibre. Cette suprématie fut un moment ébranlée par le désastre inattendu qu'infligèrent à Rome les Gaulois en 390-89 ; vaincus à la bataille de l'*Allia* (V. ce mot), les Romains ne purent empêcher les Gaulois de prendre Rome ; ils achetèrent à prix d'or leur départ. Cette défaite de Rome inspira à tous les peuples d'alentour le désir de reconquérir leur indépendance ; de nouveau les Etrusques, les Sabins, les Eques, les Volsques reprirent les armes ; les Latins eux-mêmes parurent moins fidèles à l'alliance qu'ils avaient conclue. Rome réussit pourtant, à force d'énergie et de persévérance, à maintenir sa suprématie ; vers le milieu du IVe siècle av. J.-C., elle était définitivement la plus puissante cité de l'Italie centrale, et sa renommée commençait déjà à se répandre dans le monde grec. Ce fut alors qu'elle se heurta aux *Samnites* (V. ce mot). Les tribus samnites, primitivement cantonnées dans les Abruzzes, avaient été attirées en Campanie par la luxuriante fertilité de cette région ; elles avaient même attaqué la riche cité de Capoue. Capoue, incapable de se défendre par elle-même contre l'agression de ces rudes montagnards, implora le secours de Rome, en se déclarant sa sujette. La lutte ne fut plus entre les Samnites et Capoue, mais entre les Samnites et Rome. Elle dura plus d'un demi-siècle (343-282). Les Samnites trouvèrent d'utiles alliés, d'abord chez les Latins qui se déclarèrent contre Rome dès le début de la guerre, et dont la révolte ne fut domptée qu'après une lutte terrible ; puis chez les Etrusques, les Sabins, les Ombriens et même les Gaulois. Rome subit de graves

défaites : la plus honteuse pour elle fut celle des Fourches Caudines (322). Néanmoins, elle triompha de tous ses ennemis ; coalisés ou séparés, les peuples de l'Italie centrale furent vaincus. Les principales victoires de Rome furent celles du lac Vadimon (309) ; de Sentinum (295) ; d'Aquilonie (294). La peuplade gauloise des Sénons, qui occupait le rivage de la mer Adriatique, entre Ravenne et Ancône, fut complètement exterminée. A la fin des guerres samnites (282), toute l'Italie centrale était soumise à la prépondérance romaine.

Ces progrès de Rome excitèrent la jalousie de Tarente, qui était alors la plus puissante et la plus riche des cités grecques de l'Italie méridionale. L'établissement des Romains sur le versant oriental de l'Apennin et l'apparition de leurs navires dans la mer Ionienne et la mer Adriatique menaçaient la prospérité commerciale des Tarentins. Tarente, confiante dans sa flotte et dans son opulence, crut qu'elle vaincrait sans peine les légions. Elle prit une attitude agressive et insolente. Plusieurs vaisseaux romains furent assaillis à l'improviste, sans aucune raison, dans le port même de Tarente ; puis, le Sénat ayant réclamé, les Tarentins refusèrent la moindre réparation. Aussitôt Rome leur déclara la guerre. Tarente n'avait point d'armée ; amollie par le luxe et la prospérité, elle était incapable de se défendre elle-même. Elle fit appel à Pyrrhus, roi d'Epire, qui passait pour être le meilleur général de son temps. Pyrrhus remporta d'abord deux victoires sur les Romains à Héraclée et à Asculum (280-79). Mais ces victoires furent très difficiles, et Pyrrhus lui-même se fit peu d'illusions sur le résultat définitif de la guerre. Il fut vaincu à Bénévent en 275, et quitta l'Italie. Tarente abandonnée dut faire une complète soumission. L'Italie méridionale reconnut la suprématie romaine (272). Désormais Rome était maîtresse de toute l'Italie péninsulaire. Elle devait sa victoire à son organisation militaire et à son habile politique. Elle était, en effet, la seule ville italique qui possédât une armée bien constituée (V. Armée, Camp, Légion). L'unité tactique de cette armée était la légion. Chaque légion formait un corps indépendant, qui pouvait se suffire à lui-même, et qui comprenait environ 4.000 fantassins et 300 cavaliers. Une armée romaine se composait, en général, de quatre légions. L'armement des soldats, l'ordre de bataille, la tactique avaient été perfectionnés par le vainqueur de Véies, M. Furius Camillus, ou *Camille* (V. Furia [*Gens*]). En outre, le soldat romain avait au plus haut point le double sentiment du patriotisme et de la discipline militaire. Aussi la valeur de l'armée romaine était-elle de beaucoup supérieure à celle des troupes plus ou moins organisées que lui opposèrent les Etrusques, les Gaulois, les Samnites et même Pyrrhus. Les victoires et les conquêtes, que Rome dut à ses légions, furent consolidées par l'habile politique du Sénat. Après la victoire, les cités et les peuplades vaincues ne furent pas toutes traitées de la même façon. Quelques territoires furent annexés au territoire romain ; les habitants de ces territoires furent, dès lors, considérés comme des citoyens romains. Les diverses cités de l'Italie furent réparties en plusieurs groupes, dont la condition était différente : les unes devinrent des municipes, les autres des préfectures (V. Municipe, Préfecture) ; d'autres eurent le titre de villes alliées ou fédérées ; en théorie, elles restaient indépendantes, et Rome se contentait de signer avec elles des traités d'alliance ; mais, en fait, l'influence romaine y prédominait. En outre, le Sénat créa dans toute l'Italie, en des points adroitement choisis, des colonies, soit romaines, soit latines (V. Colonisation) ; pour relier ces colonies entre elles et avec Rome, plusieurs grandes voies militaires furent construites, dont les principales étaient : la voie Appienne (*Via Appia*), de Rome à Brindes par Terracine, Capoue, Bénévent ; la voie Latine (*Via Latina*), de Rome à Capoue à travers le pays des Volsques ; la voie Flaminienne (*Via Flaminia*), de Rome à Rimini (*Ariminum*) par l'Ombrie ; la voie Cassienne (*Via Cassia*) et la voie Aurélienne (*Via Aurelia*) qui traversaient l'Etrurie du S. au N.

Ainsi, vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C., Rome avait étendu son hégémonie sur toute l'Italie péninsulaire. Elle allait bientôt sortir de l'Italie et se heurter à d'autres nations, à d'autres cités puissantes comme elle. Une nouvelle période s'ouvre, dès lors, dans son histoire. Après l'Italie, Rome va conquérir tout le bassin de la Méditerranée ; Carthage et ses possessions, l'Espagne, la Gaule, la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie, l'Egypte deviendront des provinces romaines ; mais à leur tour ces pays, leurs populations, leurs civilisations exerceront une influence considérable sur l'histoire intérieure de Rome, sur son évolution sociale, politique, intellectuelle, morale, religieuse. Les années qui s'écoulent depuis le début des guerres puniques (264 av. J.-C.) jusqu'à la bataille d'Actium (31 av. J.-C.) forment la période capitale de l'histoire de Rome ; c'est la période pendant laquelle l'empire romain, tel qu'il existera aux trois premiers siècles de l'ère chrétienne, s'élabore progressivement à l'intérieur comme à l'extérieur.

La Méditerranée se trouve naturellement divisée en deux parties : la Méditerranée occidentale, à l'O. de l'Italie et de la Sicile ; la Méditerranée orientale, à l'E. Ces deux parties communiquent entre elles par l'étroit bras de mer qui sépare la Sicile de la côte africaine. L'Italie est située à la limite de ces deux grands bassins ; en Italie, Rome est plus voisine de la Méditerranée occidentale ; aussi ce fut d'abord vers cette dernière qu'elle tourna ses regards. Une ville, encore puissante et riche, malgré les germes de décadence qu'elle portait en elle-même, dominait alors de la Sicile à l'Espagne : c'était *Carthage* (V. ce mot). Rome avait entretenu avec elle des relations pacifiques et signé plusieurs traités. Mais le moment était venu où les traités devaient être déchirés et les relations pacifiques interrompues. Rome, maîtresse de l'Italie, jeta les yeux sur les îles qui forment le complément naturel de la péninsule, la Sicile, la Sardaigne, la Corse. Ces îles appartenaient, au moins en partie, à Carthage. Ce fut en apparence pour la possession de la Sicile que la première lutte éclata entre Rome et Carthage. Cette lutte, connue sous le nom de première guerre Punique (V. Carthage), dura vingt-trois ans et se termina par la victoire de Rome. Carthage dut abandonner la Sicile (241) ; quelques années plus tard, elle perdait également la Sardaigne et la Corse. Elle se releva pourtant de cet échec, grâce à l'activité d'un des meilleurs généraux qu'elle ait eus, Amilcar Barca ; Amilcar, en effet, lui donna un vaste empire en Espagne. Il était réservé à son fils, *Annibal* (V. ce nom), de reprendre la lutte contre les Romains, auxquels il avait voué une haine terrible. Pendant cette nouvelle lutte, qui fut la seconde guerre Punique (219-201), Rome courut les plus grands dangers. Annibal, après avoir, au mépris des traités conclus, pris et pillé la ville grecque de Sagonte, en Espagne, résolut d'atteindre les Romains dans leur propre pays, en Italie. Il franchit les Pyrénées, traversa la Gaule méridionale, passa les Alpes et descendit dans la vallée du Pô. Vainqueur sur les bords du Tessin, de la Trébie et du lac Trasimène, vainqueur une quatrième fois dans les plaines de Cannes, il ne put cependant triompher des Romains. Isolé dans l'Italie méridionale, il ne put ni trouver des alliés parmi les sujets de Rome, ni se faire envoyer de nouvelles troupes par le Sénat de Carthage ; son frère, Asdrubal, qui essaya de le rejoindre en traversant, comme lui, les Pyrénées, la Gaule, les Alpes, la vallée du Pô, fut écrasé et tué à la bataille du Métaure. Enfin, un Romain de génie, Scipion l'Africain, après avoir conquis toute l'Espagne sur les Carthaginois, passa en Afrique. Carthage effrayée rappela Annibal. Scipion et Annibal se livrèrent une bataille décisive à Zama. Annibal vaincu comprit que la lutte était terminée, et il engagea ses concitoyens à signer la paix. Carthage perdit tout ce qu'elle possédait hors de

l'Afrique. Elle était désormais soumise à la prépondérance romaine. Pendant la seconde guerre Punique, notamment après la bataille de Cannes, Rome avait traversé de terribles épreuves; elle s'était alors montrée, dans ses revers, énergique, virile, prête à tous les sacrifices; elle fut récompensée de cette constance admirable par ses victoires décisives. Cependant, la lutte n'était pas terminée: Rome en voulait non seulement à la puissance, mais encore à l'existence même de Carthage. Elle avait, pour ainsi dire, attaché à ses flancs un ennemi redoutable et vigilant, le roi des Numides, Massinissa. Celui-ci ne cessa de harceler les Carthaginois. Les Romains prirent parti pour lui, et la troisième guerre Punique eut lieu (149-146). Après une héroïque résistance, Carthage succomba. Tout son territoire fut pris et réduit en province romaine. Elle-même fut détruite de fond en comble. La lutte entre Rome et Carthage avait duré plus de cent ans (de 264 à 146). L'enjeu de la guerre fut, pour Rome, outre la prépondérance incontestable dans tout le bassin occidental de la Méditerranée, la possession de la Sicile, de la Sardaigne, de la Corse, du territoire de Carthage en Afrique, et de l'Espagne. Pendant la même période, Rome conquit par des guerres heureuses toute la vallée du Pô, qui s'appelait alors la Gaule Cisalpine; quelques années après la chute de Carthage, elle prenait pied dans la Gaule méridionale, où elle fondait ses deux premières colonies d'Aix et de Narbonne. La grande cité grecque de Marseille, et, en Afrique, le royaume numide étaient pour les Romains des alliés, ou plutôt des vassaux. Rome était, dès lors la maîtresse incontestée de toute la Méditerranée occidentale. La révolte des Espagnols sous Viriathe, la guerre de *Jugurtha* (V. Numidie), même l'invasion des *Cimbres* et des *Teutons* (V. ces mots et Marius), ne menacèrent pas sérieusement la puissance romaine. Rome repoussa victorieusement toutes ces attaques. Enfin, sa prise de possession du bassin occidental de la Méditerranée fut complétée d'abord par la conquête de toute la Gaule, œuvre de Jules César (V. Cesar, Gaule, Vercingétorix, Alesia), ensuite par l'annexion de la Numidie et de la Maurétanie au début de l'empire (V. Numidie, Maurétanie).

Les Romains n'avaient été ni moins actifs, ni moins habiles, ni moins heureux, dans les pays de l'Orient méditerranéen. Vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C., l'empire fondé par Alexandre était divisé en plusieurs Etats, dont les principaux étaient: le royaume de Macédoine, qui comprenait la Macédoine, la Grèce et la Thrace; le royaume d'Egypte; le royaume de Syrie. Chacun de ces Etats était en proie à l'anarchie et aux querelles intestines. Cette situation attira de bonne heure l'attention du Sénat romain, qui surveilla de près les affaires de l'Orient. La politique de Rome fut d'abord de maintenir la division, d'empêcher la formation d'un Etat trop puissant. C'est pourquoi elle attaqua successivement Philippe de Macédoine et Antiochus de Syrie (V. Philippe et Antiochus). Philippe de Macédoine avait été, pendant la seconde guerre Punique, l'allié d'Annibal; vers l'année 200, il tourna vers l'Asie Mineure et l'Egypte son ambitieuse activité. Il devenait dangereux pour Rome; aussitôt le Sénat lui déclara la guerre. Vaincu à la bataille de Cynoscéphales (197), Philippe perdit tout ce qu'il possédait hors de la Macédoine et dut renoncer à toute pensée de conquête. Les Grecs furent proclamés libres; mais ils étaient divisés, et la Grèce usa ses dernières années d'indépendance dans des querelles intestines sans cesse renouvelées. La défaite du roi de Macédoine laissait le champ libre en Orient au roi de Syrie, Antiochus, qui n'était pas moins ambitieux que Philippe. Le Sénat s'opposa de même à ses projets. Antiochus, pour braver Rome, occupa la Thrace; aussitôt la guerre éclata. Battu en Grèce, aux Thermopyles (191), Antiochus fut écrasé à la bataille de Magnésie (190); il dut subir, comme Philippe, les volontés de Rome, qui l'obligea à rentrer dans ses Etats héréditaires, et à abandonner toutes ses conquêtes. Quelques années plus tard, Rome rencontra un nouvel adversaire dans Persée, le fils du roi Philippe de Macédoine, qui groupa autour de lui tous les mécontents et qui attaqua les Romains en 172. Après avoir remporté quelques succès, il fut battu par Paul-Emile à la bataille décisive de Pydna (168); fait prisonnier, il fut envoyé en Italie, où il mourut obscurément. En 146, après un dernier soulèvement, la Macédoine et la Grèce furent réduites en provinces romaines. L'indépendance hellénique succombait ainsi la même année que Carthage. En Asie et en Egypte, l'influence de Rome augmentait sans cesse. Les petits Etats de l'Asie Mineure avaient sollicité la protection du Sénat contre Antiochus de Syrie; l'Egypte affaiblie s'était placée, elle aussi, sous le patronage de Rome. En l'an 133, le dernier roi de Pergame, Attale, légua son royaume au peuple romain. Le royaume de Pergame devint la province romaine d'Asie.

Pourtant, la tâche de Rome en Orient n'était pas finie. Elle n'y avait pas encore rencontré l'adversaire redoutable, qui mit en péril sa domination, Mithridate. Mithridate, roi de Pont (V. Pont), était un prince très intelligent, très énergique et très ambitieux, qui voulait agrandir ses Etats au détriment des peuples voisins. Le Sénat romain résolut de l'arrêter, comme il avait arrêté Philippe de Macédoine et Antiochus. Mais Mithridate trouva des alliés dans les sujets de Rome. La province romaine d'Asie, l'une des plus riches contrées de tout le bassin méditerranéen, était durement opprimée par les Romains. Les *publicains* (V. Contributions, t. XII, p. 834), chargés d'y percevoir les impôts, y commettaient des exactions terribles. Les Asiatiques se révoltèrent à la voix de Mithridate et massacrèrent les Romains. Une partie de la Grèce fit défection. La situation devenait grave pour Rome. Sulla fut alors envoyé contre Mithridate. Il remporta sur les armées du roi de Pont les deux victoires de Chéronée et d'Orchomène, s'empara d'Athènes qui avait abandonné la cause de Rome, la châtia cruellement et passa en Asie, où Mithridate effrayé signa la paix de Dardanos (84). Comme Philippe de Macédoine et comme Antiochus, Mithridate fut obligé de rendre toutes ses conquêtes; les Asiatiques durent payer une amende de 120 millions; de nombreuses condamnations à mort furent prononcées contre ceux qui avaient fait appel au roi de Pont. Pourtant la défaite n'avait point abattu Mithridate. En 74, il reprit les armes avec l'appui du roi d'Arménie, Tigrane. *Lucullus* (V. ce nom) lui infligea plusieurs défaites, le poursuivit en Arménie, et remporta dans ce pays deux victoires importantes; mais il perdit bientôt tous les avantages qu'il avait obtenus. Il fut remplacé à la tête des armées romaines d'Orient par Pompée, qui d'abord réduisit Tigrane à demander la paix et à reconnaître la suprématie romaine. Mithridate s'enfuit au N. du Caucase; harcelé par les troupes de Pompée, trahi par son fils Pharnace, il se donna la mort pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis (63). Pompée, auquel de pleins pouvoirs avaient été accordés par le peuple romain, organisa tout l'Orient. L'Asie Mineure comprit trois provinces, l'Asie proprement dite, la Cilicie, la Bithynie, et plusieurs Etats vassaux, le Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Galatie, la Confédération lycienne, la Paphlagonie. La dynastie des Séleucides fut renversée, et la Syrie devint une province romaine. La Judée tomba sous la suzeraineté de Rome. Seule en Orient, l'Egypte paraissait indépendante; en réalité elle subissait depuis de longues années déjà la prépondérance romaine. Les Ptolémées, corrompus et affaiblis, ne se maintenaient sur le trône qu'avec l'appui des Romains. Cette situation prit fin lorsque la reine Cléopâtre eut été, en même temps qu'Antoine, vaincue à Actium (31). Le vainqueur d'Actium mit fin à l'indépendance de l'Egypte.

Ainsi, au moment où l'Empire succède à la République, Rome est maîtresse de tout le bassin de la Méditerranée. Elle y domine des colonnes d'Hercule à la côte de Syrie, de Marseille à Carthage, d'Alexandrie à Byzance. Elle a détruit les derniers repaires des pirates, qui pendant plu-

sieurs années ont entravé le commerce. Elle a accompli une œuvre unique dans l'histoire, en faisant un seul et même Etat de tous les pays qui entourent cette mer si découpée. Mais aussi ces conquêtes, ces annexions de vastes contrées et de peuples civilisés ont exercé sur son histoire intérieure une influence décisive.

Au début du IIIe siècle av. J.-C., patriciens et plébéiens jouissaient à Rome des mêmes droits civils et politiques ; théoriquement l'égalité la plus complète régnait entre ces deux parties du peuple romain, jadis presque étrangères l'une à l'autre. Mais en réalité il se forma dès lors dans Rome un nouveau classement social et politique: on ne vit plus d'un côté des patriciens, de l'autre des plébéiens ; on vit désormais, à la tête de l'Etat, une noblesse composée des patriciens et des plébéiens les plus riches, les plus influents, les plus habiles; en dehors de cette noblesse, la grande majorité des citoyens restait éloignée des magistratures; c'était tout à fait par exception qu'un homme nouveau, c.-à-d. un Romain qui n'appartenait pas à la noblesse, pouvait se faire élire préteur, consul ou censeur, pouvait entrer dans le Sénat. Cette division fut encore accentuée par les conséquences sociales, économiques et politiques des guerres incessantes que Rome fit pendant les trois derniers siècles de la République.

Le fait capital qui se produisit alors à Rome, ce fut la disparition ou du moins la ruine complète de la classe moyenne. Cette classe, qui se composait, en majeure partie, de fermiers libres, de petits et de moyens propriétaires, fut pour ainsi dire anéantie. Elle ne joua plus aucun rôle important dans la République. Les causes de cette décadence furent multiples. Le poids de la guerre retombait surtout sur la classe moyenne, puisque les légionnaires ne se recrutaient que parmi les citoyens qui possédaient une propriété foncière, si petite qu'elle fût. Or beaucoup de légionnaires périrent sur les champs de bataille; il arriva même que le nombre des légions dut être diminué, parce qu'on ne trouvait plus assez d'hommes pour en former autant que jadis. Quant aux légionnaires qui avaient échappé aux périls et aux fatigues des combats, leur situation était des plus critiques. Le petit propriétaire ou le fermier qui revenaient sur leur domaine le trouvaient inculte; pour le remettre en valeur, ils étaient obligés d'emprunter, et bientôt ils se trouvaient ruinés par l'usure. D'autre part, ils étaient complètement frustrés des bénéfices de la guerre. Lorsque Rome avait conquis des territoires nouveaux, elle en laissait la plus grande partie au peuple vaincu. Le reste était soit vendu, soit affermé, soit concédé au premier occupant moyennant une faible redevance annuelle. Ruinés, les citoyens de la classe moyenne ne pouvaient rien acheter de ce qui était mis en vente; ils ne pouvaient pas davantage louer ce qui était affermé; enfin l'avidité des nobles et des riches les frustrait des concessions de terres. Chaque lot étant concédé au premier occupant, les riches s'empressaient d'occuper le plus de terres qu'ils pouvaient. Les citoyens de la classe moyenne furent ainsi dépouillés peu à peu de toutes leurs ressources; ils allèrent grossir la foule des pauvres et des misérables qui encombraient les rues et les quartiers de Rome. Il ne resta bientôt plus en présence dans l'Etat que cette multitude de pauvres et une noblesse peu nombreuse, mais puissante. Avec la classe moyenne, composée surtout de fermiers libres, de petits et de moyens propriétaires, la petite et la moyenne propriété disparurent presque entièrement. Il se forma en Italie de très vastes domaines, qui furent cultivés par des troupes d'esclaves. Les anciennes cultures, par exemple celle du blé, furent abandonnées; en beaucoup d'endroits, les champs furent convertis en pâturages. Ainsi la propriété du sol s'accumula entre les mains de la noblesse; le développement du commerce, favorisé par la chute de Carthage et par la conquête de l'Orient, les progrès de l'industrie, qui en furent la conséquence forcée, contribuèrent encore à enrichir l'aristocratie romaine. L'esclavage prit alors des proportions inouïes et fut l'une des plaies les plus honteuses de la société romaine.

La morale privée et publique fut profondément atteinte. Suivant le mot souvent cité du poète, « la Grèce conquise conquit à son tour son farouche vainqueur » ; l'influence de l'hellénisme provoqua dans Rome une véritable révolution. Nous verrons plus loin comment cette influence s'exerça en matière de religion, de littérature et d'art. Elle fut considérable sur les mœurs. Les Grecs du IIIe et du IIe siècle av. J.-C. étaient dégénérés et corrompus. Aux qualités morales des anciens Hellènes s'étaient substitués les vices de l'Orient. Un luxe effréné régnait dans la plupart des cités grecques. Ce luxe se développa à Rome, où désormais l'on regarda comme le plus heureux des hommes, non pas celui qui était doué des plus grandes vertus, mais celui qui passait toute sa vie dans les réjouissances, les festins, les plaisirs. Ce luxe engendra non seulement une mollesse pernicieuse, mais toutes sortes de vices. « Dès que la richesse eut commencé à être en honneur, et que la gloire, l'autorité, la puissance en dépendirent, la vertu languit, la pauvreté fut une honte, l'intégrité passa pour de la malveillance. Les richesses mirent au cœur des jeunes gens le goût du luxe, l'avidité, l'orgueil. Ravir, dévorer, faire bon marché de son bien, convoiter celui d'autrui, fouler aux pieds l'honneur, la décence, les lois divines et humaines, secouer tout respect, toute pudeur : telle fut leur vie. On se fit un jouet de sa fortune; au lieu d'en jouir honorablement, on s'empressa d'en faire un abus insensé. La passion de toutes les folles dépenses ne cessa d'augmenter : ces habitudes poussaient la jeunesse au crime, quand elle avait épuisé son patrimoine. » (Salluste.) Les pauvres ne furent pas à l'abri de ces influences démoralisantes. La populace romaine ne ressembla plus à l'ancienne plèbe, laborieuse et vaillante, dont la bravoure et l'énergie avaient fondé la puissance de Rome. Elle se composa désormais de tous ceux, ruinés ou perdus de dettes, qui se réfugiaient à Rome. C'était une masse confuse et turbulente : on y voyait toutes sortes d'aventuriers, attirés à Rome par l'appât du gain : Grecs perfides et capables de tous les métiers ; Orientaux corrompus ; esclaves affranchis, qui apportaient avec eux tous les vices, et qu'un jour Scipion Emilien stigmatisa en leur criant : « Je ne crains pas vos murmures ; car je vous ai amenés ici couverts de chaînes ». Ainsi le peuple romain se trouvait divisé en deux parties: une aristocratie peu nombreuse, mais très riche, très immorale, prête à tout pour conserver et pour augmenter sa puissance politique; une multitude très pauvre, sans ressources, ennemie du travail, capable de tout pour s'assurer le bien-être et la satisfaction de ses appétits grossiers. La multitude tomba bientôt dans la dépendance de l'aristocratie. La corruption politique devint toute-puissante à Rome. Chacun des plus riches Romains se créa, pour ainsi dire, une petite armée d'hommes sans scrupules et prêts à toutes les besognes, en faisant distribuer chaque matin, devant la porte de sa maison, du blé, de l'huile, des vivres de toute espèce, de l'argent. Dans l'assemblée du peuple, les votes des citoyens étaient presque toujours payés, et cet achat des consciences était minutieusement organisé. La multitude romaine était à vendre; la noblesse était assez riche et assez corrompue elle-même pour l'acheter.

Il en résulta de grands changements, non pas dans la constitution elle-même, mais dans la vie politique de Rome. Si les institutions ne subirent aucune modification importante, le jeu normal en fut complètement faussé par les nouvelles mœurs. Maîtres par la corruption des comices populaires, les nobles s'emparèrent de toutes les magistratures et en écartèrent résolument tous ceux qui n'appartenaient pas à leur coterie. Le pouvoir exécutif se concentra ainsi dans quelques familles. Les nobles furent aussi les maîtres du Sénat, puisque seuls ils exerçaient les magistratures qui ouvraient l'accès de cette assemblée. Il en fut de même pour les tribunaux. Les préteurs, qui

rendaient la justice civile et qui le plus souvent présidaient les jurys criminels, étaient des nobles : les membres de ces jurys étaient toujours des sénateurs. De même encore, l'administration des provinces nouvellement créées était confiée à des magistrats, consuls ou proconsuls, préteurs ou propréteurs, investis d'une autorité illimitée, qui appartenaient tous à la faction aristocratique. Le gouvernement des provinces fut, pour les Romains ambitieux, une source de grands profits politiques. Presque toujours les gouverneurs de province revenaient à Rome avec d'énormes richesses qui leur servaient à acheter de nombreux partisans. Auprès des gouverneurs de provinces, se trouvaient les grandes sociétés financières de Rome, qui prenaient à ferme le recouvrement des impôts provinciaux, et qui étaient presque toutes composées de nobles : les publicains n'étaient que les agents de ces sociétés. Par là l'aristocratie s'assurait encore des bénéfices considérables. Le monde romain devint ainsi la proie d'une oligarchie très restreinte, immensément riche, uniquement préoccupée de ses intérêts particuliers. Cette oligarchie s'empara de la puissance économique et des pouvoirs publics. La plèbe vile et corrompue se laissa acheter par les nobles ou bien écouta les agitateurs sans scrupule. Ce fut en vain que des citoyens intègres essayèrent d'introduire dans la société romaine de sérieuses réformes. Caton le Censeur (V. Caton) s'attaqua surtout à l'immoralité de ses concitoyens ; nommé censeur, malgré l'opposition très vive des nobles, il lutta sans répit contre le luxe, contre le gaspillage des deniers publics, contre tous les abus qui régnaient dans le gouvernement ; mais il ne proposa aucune réforme capable d'atteindre à sa source même le mal dont souffrait la République. Le Sénat ne resta pas non plus indifférent. Il créa en Italie de nombreuses colonies ; ces distributions de terre apportèrent sans doute quelques soulagements à la plèbe laborieuse ; mais elles ne mirent aucune entrave sérieuse à l'accroissement de la grande propriété. Quelques hommes d'Etat, par exemple Lælius, l'ami de Scipion Emilien, songèrent à proposer une loi agraire (V. Agraires [lois]) ; mais ils redoutèrent l'opposition qu'une telle mesure devait soulever. Ce projet fut repris par Tibérius Sempronius Gracchus. Tibérius Gracchus appartenait à l'une des plus illustres familles plébéiennes de Rome. Sa mère, Cornélie, est restée célèbre entre toutes les Romaines par l'élévation de son esprit et les grandes qualités de son cœur. En revenant d'Espagne, où il avait bravement combattu contre Viriathe et les Espagnols révoltés, Tibérius remarqua que l'Etrurie était presque inculte et déserte ; arrivé à Rome, il vit la foule des prolétaires, oisive, misérable, dangereuse pour la République. Ce double spectacle lui inspira la résolution de proposer une réforme fondamentale, une loi agraire. Son idée était de reprendre aux nobles une partie au moins des terres publiques qu'ils occupaient sans payer aucune redevance, de diviser ces terres en lots de moyenne étendue et de les distribuer aux citoyens pauvres qui encombraient Rome. Il fut élu tribun de la plèbe en l'année 133, et dès qu'il fut entré en charge, il présenta son projet de loi agraire. Le principe de ce projet était le suivant : « Nul ne devait posséder plus de 500 arpents de terres publiques ; tous ceux qui en occupaient davantage les rendraient à l'Etat moyennant certaines indemnités ; les terres ainsi reprises seraient divisées en lots de 30 arpents, qui seraient distribués à des citoyens et à des Romains pauvres, sous certaines conditions ; une commission de trois citoyens ou triumvirs serait nommée tous les ans par l'assemblée du peuple, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la loi ». Les nobles, menacés dans leurs intérêts, firent au projet de Tibérius une opposition acharnée. Ils gagnèrent un des collègues de Tibérius, M. Octavius, qui opposa son veto, comme il en avait le droit, au projet de loi. La constitution de Rome n'offrait à Tibérius aucun moyen légal de vaincre l'opposition de M. Octavius. Il eut le tort de recourir à un moyen illégal : bien que la personne des tribuns fût inviolable, il fit prononcer par l'assemblée tribute la déposition de M. Octavius. La loi fut ensuite votée et promulguée. Mais il était très difficile de l'appliquer équitablement. Tibérius comprit ces difficultés ; toutefois, décidé à poursuivre son œuvre sans faiblesse, il voulut se faire réélire tribun pour l'année suivante. Les nobles l'accusèrent alors d'aspirer à la royauté et provoquèrent des troubles sur le Forum, le jour où devait avoir lieu l'élection des nouveaux tribuns. Au milieu de ces troubles, une bande d'émeutiers conduits par Scipion Nasica, le chef de la faction oligarchique, se précipita sur Tibérius et l'assassina. Après la mort de Tibérius, les nobles, sans oser faire abroger directement sa loi agraire, transférèrent aux consuls les attributions de la commission des triumvirs. Or les consuls appartenaient toujours à l'aristocratie.

L'œuvre de Tibérius Gracchus fut ainsi détruite ; mais les nobles trouvèrent un ennemi plus redoutable encore dans son frère, C. Sempronius Gracchus (V. Gracques). Orateur fougueux, âme violente, Caius Gracchus déclara au parti oligarchique une guerre sans merci. Malgré l'opposition du Sénat, il fut élu tribun en l'an 123 ; il se fit réélire l'année suivante. Inspiré par une double passion, le désir de venger son frère et la haine des grands, Caius porta à la noblesse les coups les plus rudes. Afin de s'assurer l'appui de toute la plèbe, il fit décider que l'Etat distribuerait à tout citoyen pauvre qui habitait Rome, 5 boisseaux de blé par mois au prix de 24 cent. le boisseau ; il fit rendre à la commission des triumvirs toutes ses attributions, ce qui permit de nouveau d'appliquer la loi agraire de Tibérius ; il fit décréter la fondation de colonies à Capoue, Tarente, Corinthe et Carthage. Puis il porta la division au sein de ses adversaires. Parmi les riches, les uns formaient l'ordre sénatorial (V. Sénat) ; les autres appartenaient à l'ordre équestre (V. Classe). C. Gracchus fit voter une loi d'après laquelle les chevaliers seuls devaient faire partie des jurys criminels, à l'exclusion des sénateurs ; en outre, il fit accorder aux chevaliers de nombreux avantages. Les deux parties de la ploutocratie formèrent dès lors deux groupes ennemis, ce qui affaiblit beaucoup la faction oligarchique. Pour venir à bout de cet adversaire implacable, le Sénat adopta une politique nouvelle. Avec l'aide d'un tribun, Livius Drusus, il fit proposer une série de lois qui semblaient plus favorables encore à la plèbe que les lois de Tibérius et de Caius Gracchus. La plèbe romaine se laissa prendre au piège, et la popularité de Caius commença à diminuer. Caius chercha alors des partisans hors de Rome, chez les Italiotes ; le parti sénatorial fit croire à la plèbe que Caius se déclarait contre elle et voulait la sacrifier aux Italiotes. Aussi Caïus ne fut-il pas réélu tribun pour l'année 121. Quelques mois plus tard, il fut tué, comme son frère Tibérius, au milieu d'une émeute habilement provoquée par ses ennemis. L'œuvre des Gracques avait échoué ; après leur mort, l'aristocratie sénatoriale fut plus que jamais maîtresse du pouvoir. Mais la corruption et l'incapacité des magistrats, consuls, préteurs, proconsuls ou propréteurs, en particulier les scandales qui éclatèrent pendant les premières années de la guerre de Jugurtha (112-108) soulevèrent l'indignation du peuple. Un plébéien d'Arpinum, Marius, très ambitieux malgré son apparence rude et grossière, d'ailleurs général très habile, fut porté au consulat (107) ; ses victoires sur Jugurtha (107-105), sur les Cimbres et les Teutons (104-101), mirent le comble à sa popularité (V. Marius). Tout puissant dans Rome, Marius prit en faveur de la plèbe une mesure capitale. Jusqu'alors les prolétaires, c.-à-d. ceux qui ne possédaient rien, n'étaient pas admis dans les légions. Marius mit fin à cet état de choses ; il ouvrit les rangs des légions à tous les citoyens sans distinction de classe ni de fortune. Dès lors les prolétaires se firent soldats en masse ; le service militaire devint pour eux un métier. Attachés à la

personne de tout général qui savait les mener à la victoire et leur procurer beaucoup de butin, ils ne souhaitèrent plus que la guerre; ils se dévouèrent corps et âme à leurs chefs victorieux, et servirent sans aucun scrupule leurs ambitions politiques. Dans Rome même, Marius se montra favorable à la démagogie ; mais les excès de deux agitateurs, Saturninus et Glaucia, amenèrent une réaction, et le parti sénatorial redevint tout-puissant.

Un nouvel ennemi se dressa bientôt contre lui. Le tribun Livius Drusus, guidé par l'exemple des Gracques, comprit qu'aucune réforme sérieuse ne pourrait être accomplie tant que la populace romaine ne serait pas modifiée, renouvelée en quelque sorte par des éléments nouveaux, plus sains et plus purs. Son projet était d'accorder le droit de cité romaine à tous les Italiotes. Tous les partis, dans Rome, se coalisèrent contre lui ; Livius Drusus fut assassiné. Ce meurtre provoqua un soulèvement des Italiotes contre la domination de Rome. Cette domination était devenue pour eux de plus en plus lourde et oppressive. Puisque les pouvoirs publics, à Rome, se montraient obstinément hostiles à toute réforme qui aurait pu améliorer leur condition, ils résolurent de secouer le joug de Rome et de former en dehors d'elle un Etat italien. L'insurrection éclata d'abord dans l'Italie centrale, et de là se propagea dans toute la péninsule. La capitale des Italiotes fut placée dans la ville de Corfinium, qui prit le nom d'Italica. Le sénat romain combattit vigoureusement la révolte ; grâce à l'habileté et à l'énergie de ses généraux, notamment de L. Cornelius Sulla, il en triompha sur les champs de bataille ; mais il eut la sagesse d'accorder aux Italiotes vaincus, sans aucune réserve, ce droit de cité pour lequel ils avaient pris les armes. Désormais furent citoyens romains tous les habitants de l'Italie, sauf les Gaulois qui résidaient au N. du Pô (88 av. J.-C.).

Après quelques années de troubles pendant lesquelles Marius et ses partisans, maîtres de Rome, y commirent des excès épouvantables, la noblesse trouva un chef politique aussi habile que dénué de scrupules dans Sulla. Après la défaite des Italiotes, Sulla s'était fait décerner le commandement de la guerre contre Mithridate ; lorsqu'il revint à Rome, après avoir vaincu le roi de Pont, il fut le maître de la République. Il s'arrogea, sous le titre de dictature, une autorité extraordinaire et illimitée. Il en profita d'abord pour faire mettre à mort tous ses ennemis et tous les ennemis de l'oligarchie (V. Proscription) ; puis il introduisit dans la constitution de l'Etat de nombreuses réformes, destinées à concentrer entre les mains du sénat et du parti sénatorial tous les pouvoirs publics. Il dépouilla l'ordre équestre de tous ses privilèges ; il s'efforça d'affaiblir le rôle des assemblées du peuple, et d'annuler l'autorité des tribuns de la plèbe. Il décréta qu'à l'avenir les consuls et les préteurs passeraient à Rome ou en Italie leur année de charge, sans exercer aucun commandement militaire, et qu'ensuite ils seraient envoyés dans les provinces comme proconsuls et propréteurs ; qu'aucun citoyen ne pourrait exercer la même magistrature plusieurs années de suite, ni même exercer deux magistratures différentes sans qu'elles fussent séparées par un intervalle minimum de deux années pleines. Enfin, les jurys criminels furent réorganisés, et les sénateurs seuls purent en faire partie, à l'exclusion des chevaliers. L'œuvre de Sulla était logique, bien conçue et bien coordonnée ; elle visait à assurer la toute-puissance du parti sénatorial. Lorsqu'il jugea que son but était atteint, il abdiqua. Un an plus tard, il mourut (78). Aussitôt après sa mort, son œuvre fut attaquée ; c'est là le sort commun de toutes les œuvres, qui ne s'inspirent pas, si peu que ce soit, de l'intérêt général, qui ne sont que des œuvres de parti. Le sénat résista d'abord avec succès aux attaques qui furent dirigées contre son omnipotence ; contre la tentative du consul Æmilius Lépidus, contre l'insurrection de Sertorius en Espagne, contre les esclaves révoltés dans le S. de l'Italie (V. Lépidus, Sertorius, Spartacus), le parti sénatorial fit appel à deux hommes, dont le rôle était déjà grand dans l'Etat, *Pompée* et *Crassus* (V. ces deux noms). Pompée vainquit Lépidus et Sertorius ; Crassus triompha des esclaves révoltés et de leur chef Spartacus. Mais ces deux hommes n'avaient que des ambitions personnelles ; ils ne combattaient ni pour le bien de l'Etat, ni même pour un parti ; ils ne visaient que leur élévation personnelle. Le sénat ne tarda pas à juger qu'ils devenaient dangereux, et il refusa de leur accorder pour leurs victoires les honneurs du triomphe. Aussitôt, ils abandonnèrent l'un et l'autre le parti sénatorial ; d'un commun accord, ils firent alliance avec le parti démagogique. Le résultat de ce pacte fut double : d'une part, Pompée et Crassus furent élus consuls pour l'année 70 ; d'autre part, presque toutes les réformes politiques accomplies par Sulla furent abolies. Les chevaliers et les tribuns de la plèbe reprirent leur influence.

Si l'on veut bien comprendre l'histoire des dernières années de la République romaine, il est nécessaire d'insister sur cette attitude nouvelle des principaux personnages politiques. Ce sont les ambitions personnelles et purement égoïstes qui dominent tout. Les Gracques avaient été sincères et désintéressés ; Marius et Sulla avaient été des chefs de parti, violents, cruels, dénués de scrupules, mais fidèles à leurs idées, à leurs passions, à leurs haines. Pompée, Crassus, même César adoptèrent une attitude bien différente. Ils ne se préoccupèrent ni du bien de l'Etat, ni même du triomphe d'un parti ; ce qu'ils poursuivirent exclusivement, ce fut la conquête du pouvoir. Pompée, par exemple, au début de sa carrière, lorsque Sulla et l'oligarchie l'emportaient, se déclara leur partisan ; il le resta tant qu'il y trouva quelque profit ; mais lorsqu'il vit le Sénat lui refuser, après son retour d'Espagne et ses victoires sur Sertorius, les honneurs et les pouvoirs auxquels il prétendait, il n'hésita pas à renier toute sa politique passée et il devint l'allié de la démagogie et des tribuns de la plèbe, qu'il n'avait jusqu'alors cessé de combattre. Crassus agit de même ; après avoir servi le Sénat, il se retourna contre lui. La politique de *César* (V. ce nom) fut en apparence plus une et plus constante, et le futur vainqueur des Gaulois demeura toujours un ennemi déclaré de la faction oligarchique ; mais, lorsqu'il fut maître du pouvoir, il ne gouverna pas au nom des principes ou des traditions démocratiques. A la fin de la République, les anciens partis n'étaient plus pour les ambitieux que des instruments.

Il se forma pourtant, sous l'impulsion de quelques citoyens éloquents et honnêtes, un parti, que l'on peut appeler le parti constitutionnel parce qu'il s'était donné comme programme de défendre contre toutes les attaques les institutions républicaines. Les chefs les plus connus de ce parti furent *Cicéron* (V. ce nom) et *Caton d'Utique* (V. Cato [M. Porcius]). Ils réussirent à repousser victorieusement un premier assaut, la conjuration de Catilina (V. Catilina). Catilina, jeune patricien « perdu de crimes et de dettes », voulait devenir le maître de Rome afin de s'enrichir par le pillage et les proscriptions. Il essaya de se faire nommer consul. Ayant échoué deux fois, il résolut de conquérir le pouvoir par la violence, et il prépara un complot. Cicéron, consul en l'année 63, déjoua la conjuration, fit condamner à mort les principaux complices de Catilina, et envoya contre ce dernier une armée, qui le défit à Pistoia. Catilina fut tué dans la bataille. Ce fut là une victoire sans lendemain. En effet, les trois personnages les plus ambitieux de la République, Pompée, César et Crassus, signèrent un pacte politique, une sorte d'alliance, connue sous le nom de premier Triumvirat. Ces trois hommes furent dès lors les maîtres de l'Etat. César, consul en 59, se fit décerner le gouvernement de la Gaule Cisalpine et de la Narbonnaise, ce qui lui permit de conquérir la Gaule encore indépendante. Quant à Pompée, tous ses actes en Orient furent ratifiés. Le

premier Triumvirat fut consolidé et renouvelé en 56. De nouveaux pouvoirs furent donnés aux trois signataires du pacte. César fut prorogé pour plusieurs années dans son gouvernement des Gaules; Pompée et Crassus furent consuls; puis ils reçurent pour cinq ans, à l'expiration de leur consulat, Crassus, le gouvernement de la Syrie, Pompée, celui de l'Espagne. Mais le triumvirat fut bientôt rompu par la mort de Crassus, qui périt au cours d'une expédition désastreuse dirigée par lui contre les Parthes (53). César et Pompée restaient seuls en présence. Ils ne pouvaient pas demeurer unis. Aussi ambitieux et aussi peu scrupuleux l'un que l'autre, il leur était également impossible de partager entre eux le pouvoir suprême et de se le céder mutuellement. La lutte fut d'abord sourde et indirecte. A Rome, Pompée, qu'effrayaient les excès de la démagogie, se rapprocha du parti oligarchique et constitutionnel. Bientôt le conflit devint plus aigu. Pompée et le Sénat sommèrent César de déposer tous ses pouvoirs; César ayant refusé, ils le déclarèrent déchu de son commandement et de son autorité. César, alors, passa le *Rubicon* (V. ce mot); à la tête de ses légions, avec lesquelles il avait conquis la Gaule et qui lui étaient dévouées corps et âme, il marcha sur Rome. La guerre civile commença.

César, maître de Rome, prit possession sans combat de toute l'Italie. Pompée n'osa pas y demeurer. Il passa en Grèce; César, après avoir vaincu son armée d'Espagne, l'y suivit, et le défit complètement à la bataille de Pharsale (48). Pompée voulut se réfugier en Egypte; mais il y fut assassiné sur l'ordre du roi Ptolémée. Après la mort de Pompée, ses partisans et ses alliés continuèrent la lutte pendant plusieurs années. César battit le roi de Pont, Pharnace, qui avait soulevé l'Asie Mineure; il remporta en Afrique la victoire de Thapsus sur les chefs pompéiens et sur le roi de Numidie, Juba; enfin il écrasa les dernières troupes des fils de Pompée dans le S. de l'Espagne, à Munda. Devenu, par ces victoires répétées, le maître de tout le monde romain, César, comme jadis Sulla, se fit décerner à Rome un pouvoir illimité; les honneurs les plus extraordinaires lui furent conférés, et il n'est pas certain qu'il n'ait pas désiré la couronne et le titre de roi. Il posséda dans sa plénitude, sans bornes d'aucune sorte, la puissance politique et administrative suprême, ce que les Romains appelaient d'un seul mot, l'*imperium*. Il s'efforça du moins d'en user sans haine. Sa conduite envers les partis et leurs principaux représentants, les mesures économiques dont il prit l'initiative, les réformes qu'il introduisit dans les institutions politiques, furent inspirées par un esprit très large, parfois même très élevé. Mais en 44 av. J.-C. une conspiration fut ourdie contre lui par plusieurs sénateurs, entre autres par *Brutus* (V. ce nom) et *Cassius* (V. Cassia [*Gens*]); César fut tué le 15 mars 44. Sa mort ne fit que retarder de quelques années l'établissement de l'Empire. La situation politique et morale de Rome ne fut pas modifiée par le coup de poignard qui frappa César.

Le parti oligarchique était incapable de gouverner l'Etat; la démagogie était prête à commettre tous les excès; l'immense majorité des citoyens et des sujets de Rome désirait surtout la paix et un gouvernement assez fort pour l'imposer à tous. Le meurtre de César n'eut d'autre résultat que d'ouvrir une nouvelle période de luttes intestines. Le Sénat, guidé par Cicéron, qui prononça alors ses fameuses Philippiques, s'efforça de reconquérir le pouvoir, et déclara la guerre au principal lieutenant de César, *Marc-Antoine* (V. Antoine). Il crut faire un coup de maître en s'alliant avec *Octave* (V. ce nom), neveu et fils adoptif de César. Mais Octave et Antoine, qui tous deux aspiraient au pouvoir suprême, se rapprochèrent d'abord pour écraser leurs ennemis communs, et formèrent en 43, avec *Lépide* (V. Antoine et Auguste) le second Triumvirat. Les plus illustres sénateurs, par exemple Cicéron, furent proscrits et massacrés. Brutus et Cassius, qui s'étaient réfugiés en Orient et y avaient réuni une armée nombreuse, furent vaincus et tués à Philippes (42). Maîtres du monde romain, Octave et Antoine consentirent tout d'abord à se le partager, toujours en s'adjoignant Lépide comme tiers. Mais ces deux ambitions ne pouvaient longtemps rester d'accord. Octave, après avoir par d'habiles mesures consolidé sa puissance dans les provinces occidentales, qu'il avait reçues en partage, profita des fautes commises par Antoine en Orient, en particulier de sa faiblesse à l'égard de la reine d'Egypte, Cléopâtre, pour lui déclarer la guerre. La lutte fut courte. Antoine, vaincu à la bataille décisive d'Actium (31 av. J.-C.), se tua en Egypte. L'Egypte, restée jusque-là nominalement indépendante, fut réduite en province romaine. Lépide avait été dépouillé de ses pouvoirs quelques années auparavant. Octave revint à Rome en l'an 29 av. J.-C. Il se fit décerner les plus hautes magistratures de l'Etat. Sans prendre aucun titre nouveau, sans s'arroger aucun pouvoir exceptionnel, mais simplement en réunissant dans sa main les principales attributions des magistrats ordinaires de Rome, il substitua à la République un gouvernement nouveau, l'Empire. Deux ans plus tard, le Sénat et le peuple lui donnèrent le nom d'Auguste, qu'il porta désormais (Pour l'organisation de l'Empire, V. Auguste, Empire romain). Pendant toute la période républicaine, Rome et son empire étaient restés confondus : le commandement des armées et le gouvernement des provinces ne formaient pour ainsi dire que le prolongement des institutions proprement municipales. Aussi jusqu'au début de l'époque impériale, l'histoire romaine est vraiment l'histoire de Rome. Il n'en sera plus de même par la suite.

Pendant les cinq siècles environ que dura la République romaine, le pomerium, limite religieuse de la cité (V. Pomerium), et la muraille dite de Servius Tullius, rempart militaire, étaient demeurés immuables. Pourtant des changements étaient survenus dans l'aspect matériel de la ville; d'importantes vicissitudes s'étaient produites dans son histoire monumentale. Cette histoire est fort peu connue jusqu'à l'année 390-89, qui fut marquée par l'invasion gauloise et la prise de Rome. Sauf le Capitole, qui résista aux assauts des envahisseurs, toute la ville fut incendiée et détruite. Lorsque les Gaulois se furent éloignés, les Romains la reconstruisirent en toute hâte, sans plan arrêté d'avance, et très confusément. Les nouvelles rues furent irrégulières, étroites et tortueuses. Le Forum resta le centre, le quartier le plus animé de la ville, tandis que le Quirinal, l'Esquilin, l'Aventin étaient peu habités. Au fur et à mesure que la puissance romaine grandit, l'aspect de Rome se modifia; ce fut surtout sous l'influence de la Grèce et de l'Orient que les édifices publics et les maisons particulières se multiplièrent et s'embellirent. Autour du Forum s'élevèrent les rostres ou tribune aux harangues, la Græcostasis et plusieurs basiliques, qui portaient toutes un gentilice romain en souvenir des magistrats ou des riches citoyens qui les avaient construites à leurs frais : basiliques Porcia, Fulvia, Opimia (V. Basilique). Le premier arc de triomphe en pierre fut construit également près du Forum; ce fut l'arc dit de Fabius. César commença la transformation du Forum; mais cette transformation ne fut terminée que par Auguste, après son avènement à l'empire. Dans les autres parties de la ville s'élevèrent surtout des temples construits en l'honneur de divinités étrangères, admises dans la ville, ou assimilées avec d'anciennes divinités locales (Apollon, Cérès, Cybèle ou la grande mère des dieux, Vénus Erycine, Castor et Pollux, etc.); la plupart des autres monuments, cirques, amphithéâtres, théâtres, thermes, portiques, appartiennent à un âge plus récent. On ne peut guère citer, comme bâtis certainement à l'époque républicaine, que le cirque Flaminius, qui se trouvait en dehors du mur de Servius Tullius, à l'O. du Capitole, non loin du Tibre, et le théâtre, le portique et la curie

de Pompée, situés dans la même région, un peu plus vers l'O. Ces derniers édifices, comme leur nom l'indique, étaient dus aux libéralités du rival de César. Rome se couvrit donc peu à peu de monuments nouveaux; en même temps, l'architecture, qui avait subi d'abord l'influence étrusque, se transforma et emprunta beaucoup à l'art grec. Les ordres grecs, les colonnades, les portiques s'introduisirent à Rome. La ville se remplit de statues grecques. Les anciennes demeures, simples et modestes, furent remplacées par des maisons somptueuses qui imitaient les maisons d'Athènes et de Corinthe, qui étaient ornées de marbres, de mosaïques, de fresques, de nombreux objets d'art. La ville prit une physionomie nouvelle, malgré les murmures et les objurgations des partisans de l'ancienne discipline, de ces vieux Romains dont Caton le Censeur est resté le type le plus fameux. Mais, quels que soient les changements qui se soient produits dans l'aspect monumental et artistique de Rome sous la République, ces changements ne sont pas comparables à la transformation complète et profonde que la ville subit sous Auguste et sous les empereurs. La Rome impériale fut vraiment alors, par le nombre, l'ampleur et la beauté de ses monuments, la capitale du monde antique.

Pendant la période républicaine, l'administration de la ville de Rome s'était confondue avec le gouvernement de l'Etat. Les magistrats, chargés de cette administration, étaient les consuls, les censeurs, les préteurs, les questeurs, les édiles curules, les tribuns et les édiles plébéiens. Il n'en fut plus de même sous l'empire. Auguste donna à Rome une organisation administrative nouvelle d'un caractère purement municipal. Les attributions que les magistrats de la République se partageaient leur furent à peu près toutes enlevées; Auguste utilisa seulement les édiles et les tribuns pour quelques fonctions subalternes. En réalité, l'administration municipale de Rome fut confiée à des fonctionnaires nouveaux, institués par Auguste, que l'empereur nommait, qui ne dépendaient que de lui, qu'il révoquait et changeait à son gré. Ces fonctionnaires étaient : d'abord les trois préfets de la ville, de l'annone et des vigiles (V. Préfet); puis de nombreux curateurs, auxquels était confiée la direction des principaux services de voirie; enfin des administrateurs d'arrondissements (*regiones*) et de quartiers (*vici*).

Le préfet de la ville, fonctionnaire d'abord extraordinaire, puis permanent, était spécialement chargé de maintenir l'ordre et la tranquillité dans Rome et dans toute l'Italie considérée comme le territoire de Rome; il était muni de tous les pouvoirs administratifs, de police et de justice nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. La compétence du préfet de la ville se maintint sans diminution jusqu'à la chute de l'Empire. Le préfet de l'annone avait, comme attribution essentielle, l'approvisionnement de Rome : il devait surveiller les marchés, s'assurer qu'ils étaient toujours pourvus, en quantité suffisante, de toutes les denrées nécessaires; il s'occupait également de toutes les industries qui jouaient un rôle dans l'alimentation publique; enfin il jugeait toutes les causes civiles ou criminelles qui se rapportaient au commerce des subsistances. Le préfet des vigiles était le chef du corps des vigiles ou veilleurs, à qui incombait la double tâche d'assurer la sécurité, nuit et jour, dans les rues de Rome et de combattre les incendies. Parmi les curateurs, qui s'occupaient spécialement d'administration municipale, les principaux étaient : les curateurs des aqueducs (*curatores aquarum*), les curateurs des bâtiments publics (*curatores operum tuendorum*), les curateurs du lit et des rives du Tibre (*curatores alvei Tiberis et riparum*). Tous ces fonctionnaires, préfets et curateurs, avaient sous leurs ordres un nombreux personnel d'employés et de scribes, qui se recrutaient surtout parmi les affranchis. Mais Auguste ne se préoccupa pas seulement de l'administration générale de Rome : il la fixa pour l'avenir jusque dans ses moindres détails. La division de la ville en quatre tribus, que la tradition faisait remonter jusqu'à l'époque de Servius Tullius, n'avait pas été modifiée : Rome était encore, à la fin de la République, partagée en quatre quartiers; le Palatin, l'Esquilin, la Suburra, les Collines (Quirinal et Viminal). Pourtant la ville s'était agrandie; les constructions avaient débordé, pour ainsi dire, hors du mur de Servius; elles avaient envahi le Champ de Mars. Auguste et Agrippa jugèrent qu'il fallait procéder à une division nouvelle du territoire urbain. Il n'est pas sûr que l'enceinte du pomerium ait été reculée; mais ce qui est certain, c'est que la ville fut désormais divisée en 14 arrondissements ou régions (*regiones*) et en 265 quartiers (*vici*). Le nombre des régions ne fut pas modifié pendant toute la durée de l'Empire; le nombre des quartiers s'augmenta; au début du IVe siècle, sous Constantin, il y en avait au moins 307. Chacune des régions reçut, soit dès l'époque d'Auguste, soit plus tard, un nom particulier, en même temps qu'elle était désignée par un numéro d'ordre. A la tête de chaque arrondissement ou *regio* était placé un administrateur, que l'on tirait au sort chaque année parmi les tribuns, les préteurs et les édiles; à la tête de chaque quartier ou *vicus*, se trouvaient quatre *magistri*, fonctionnaires tout à fait subalternes, dont la seule attribution paraît avoir été de veiller et de participer à la célébration du culte des *Lares compitales* (les divinités des carrefours), associés au génie de l'empereur. Plus tard, cette organisation fut modifiée : les documents nous font connaître des curateurs de régions, des procurateurs, des employés, etc. — Voici, d'après H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom*, I, p. 307, le tableau de concordance des numéros et des noms des régions de Rome :

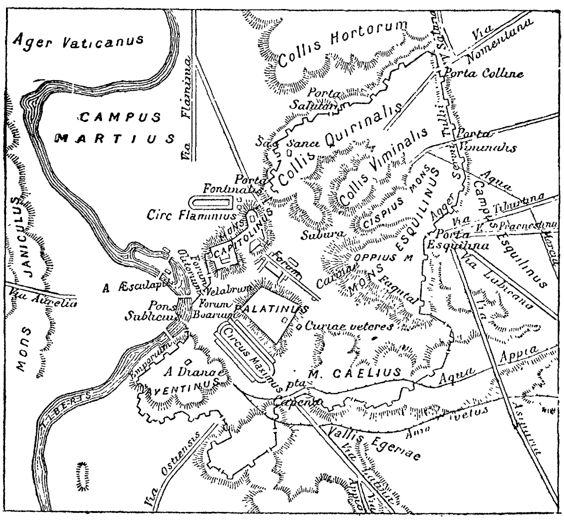

Rome sous la République.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Regio I. | Porta Capena. | Reg. VIII. | Forum Romanum. |
| — II. | Cælimontium. | — IX. | Campus Martius. |
| — III. | Isis et Serapis. | — X. | Palatium. |
| — IV. | Templum Pacis. | — XI. | Circus Maximus. |
| — V. | Esquiliæ. | — XII. | Piscina publica. |
| — VI. | Alta Semita. | — XIII. | Aventinus. |
| — VII. | Via Lata. | — XIV. | Trans Tiberim. |

Les quartiers (*vici*) n'étaient pas répartis uniformément dans les arrondissements; ainsi la regio I en renfermait 10, la regio II 7, la regio IV 8, tandis que la regio VIII en comprenait 34 et la regio IX 35.

La réforme accomplie par Auguste eut pour principale conséquence de séparer l'administration municipale de Rome du gouvernement général de l'Empire. La ville ne fut plus confondue avec l'Etat. Dans un certain sens, c'était là une diminution, presque une déchéance. Cette transformation était d'ailleurs inévitable, depuis que l'em-

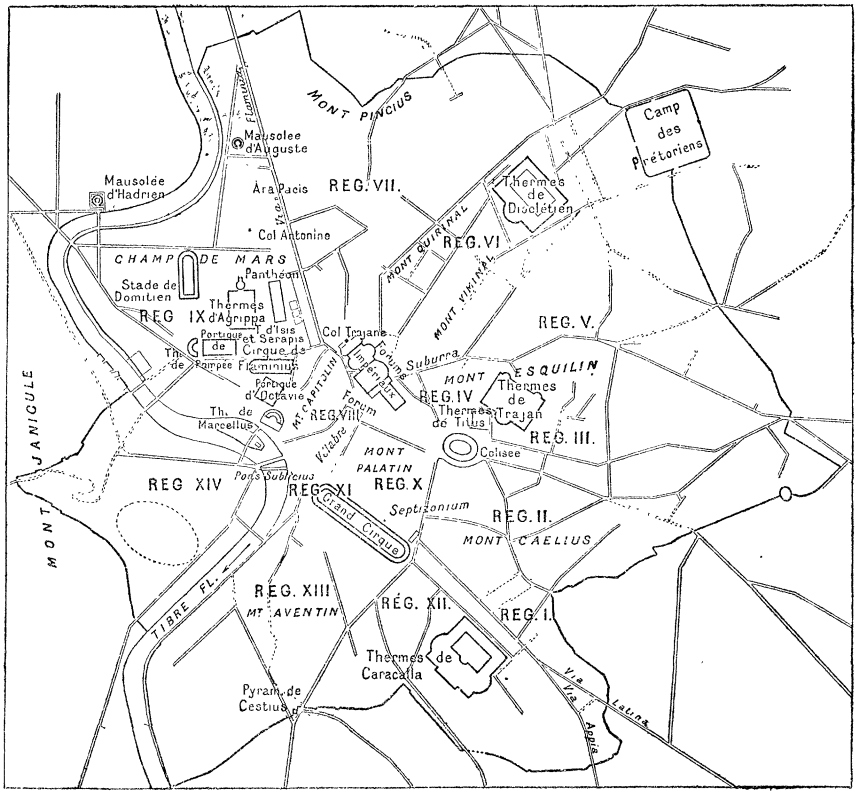


Rome sous l'Empire.

pire de Rome s'était étendu d'une extrémité à l'autre de la Méditerranée. Mais, si Rome vit décroitre son importance politique, elle fut agrandie, embellie, ornée de toutes manières. Cette œuvre, commencée par Auguste et Agrippa, fut poursuivie par les empereurs du Ier et du IIe siècle, encore, au Ve et au VIe siècle, malgré la décadence de l'Empire et les invasions des Barbares. Rome avait gardé l'aspect d'une cité impériale ; plusieurs chefs barbares en furent comme éblouis.

Dans son testament, connu sous le nom de *Monument d'Ancyre*, Auguste dit : « J'ai trouvé Rome bâtie en briques ; je l'ai laissée construite en marbre ». En effet, Rome dut beaucoup à Auguste. Ce n'est pas à dire toutefois qu'il faille prendre, au pied de la lettre, la phrase du *Monument d'Ancyre*. Auguste n'entreprit pas de modifier l'aspect de Rome suivant un plan d'ensemble. Il éleva un nombre considérable de monuments ; il en termina beaucoup d'autres, déjà commencés par César ; mais il laissa subsister la plupart des rues étroites et tortueuses, et les maisons particulières demeurèrent presque toutes ce qu'elles étaient pendant le dernier siècle de la République. L'œuvre d'Auguste fut néanmoins considérable ; au Palatin, s'élevèrent le temple d'Apollon et la maison de Livie ; près de l'antique Forum, la basilique Julia, commencée par César, puis détruite par un incendie, fut réédifiée sur un plan plus vaste ; au N. du Capitole, Auguste mit la dernière main au Forum de César et au temple de Vénus Genitrix, qui occupait le centre de cette place ; près de ce Forum, il en construisit lui-même un nouveau, que la foule toujours croissante des plaideurs et des jugements avait rendu nécessaire, affirme Suétone ; au centre de ce Forum, il éleva le temple de Mars Ultor ; au S. et à l'E. du Capitole, le théâtre de Marcellus et le portique d'Octavie furent édifiés. Mais ce fut surtout le

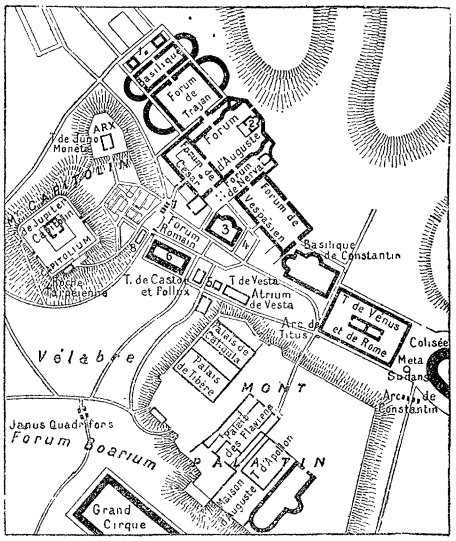


Plan des Forums (S.-O.).

Champ de Mars, qui prit une physionomie nouvelle ; longtemps abandonnée à cause de son sol humide, presque marécageux, la partie centrale de cette plaine se couvrit

alors de monuments splendides; le plus célèbre de ces édifices a survécu jusqu'à nos jours; c'est le temple dédié à tous les dieux ou Panthéon, œuvre d'Agrippa. Près du Panthéon, se trouvaient les thermes d'Agrippa, un temple d'Isis et de Sérapis; vers le N. s'éleva le gigantesque autel de la Paix (*Ara Pacis*), et plus loin, vers le Tibre, le mausolée d'Auguste. Après Auguste, Tibère fit élever un grand palais sur le Palatin (*Domus Tiberiana*); la ville s'embellit encore sous Claude. En 64 ap. J.-C., elle fut à demi détruite par l'épouvantable incendie, dont la responsabilité semble devoir peser sur la mémoire de Néron. Quelques années plus tard, Rome eut encore à souffrir des guerres civiles. Le Capitole fut réduit en flammes au milieu du combat que se livrèrent les partisans de Vitellius et ceux de Vespasien; en 80, sous le règne de Titus, une nouvelle catastrophe se produisit : un formidable incendie éclata, qui dévora une partie des plus beaux monuments de la ville. Mais, à cette période néfaste, succéda pour Rome un siècle presque entier de prospérité et d'incomparable splendeur. Déjà sous Vespasien et Domitien, puis surtout sous les Antonins, les monuments sortirent de terre en foule, dans tous les quartiers. Au Palatin, le

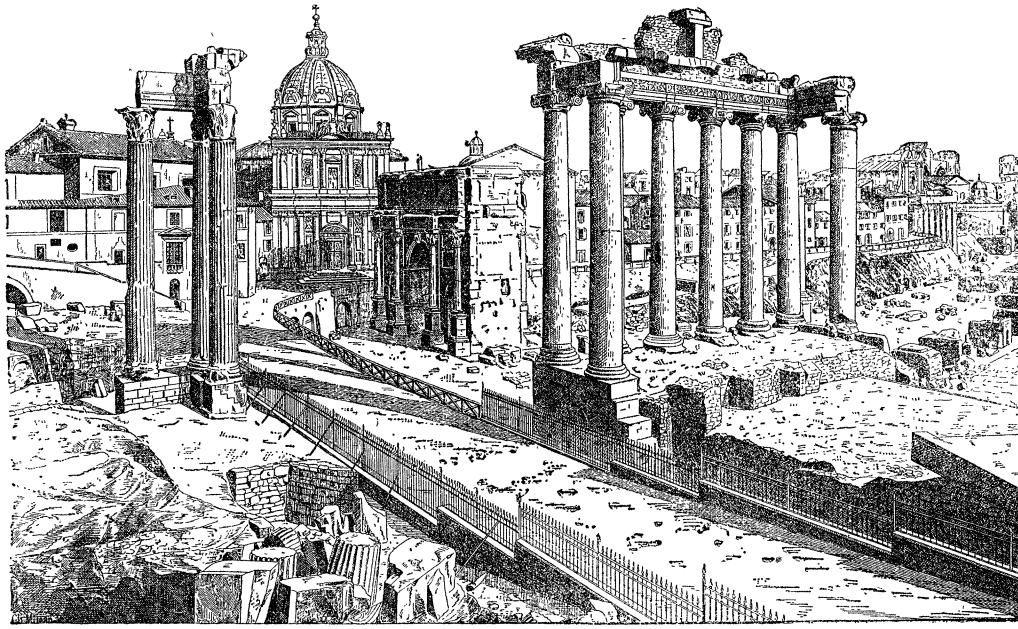

Le Forum.

palais des Flaviens; à l'extrémité orientale du Forum, l'arc de Titus, l'immense et majestueux Colisée; un peu plus loin, sur l'Esquilin, les thermes de Titus et ceux de

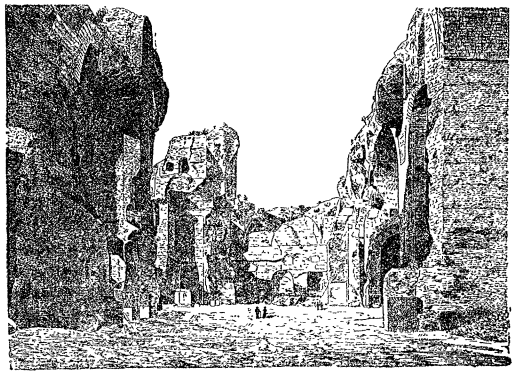

Thermes de Caracalla.

Trajan; près du Forum romain, le temple de Vénus et de Rome, celui d'Antonin et de Faustine; au N. du Forum, le Forum de Vespasien ou de la Paix, puis le Forum de Nerva, qui reliait le Forum de Vespasien au Forum d'Auguste; enfin, dans une gigantesque tranchée pratiquée entre le Quirinal et le Capitole pour faciliter les communications entre les vieux quartiers et le Champ de Mars, cet ensemble de constructions qui porte le nom de Trajan, le Forum, la basilique et la colonne plus fameuse encore (V. Colonne, fig., t. XI, p. 1129). Il semblait qu'après un tel effort Rome eût atteint vraiment l'apogée de sa gloire; pourtant, elle s'embellit encore sous les Sévères :

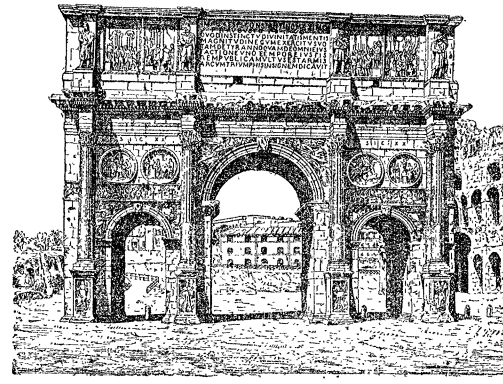

Arc de Constantin.

de cette époque datent, au Palatin, le puissant Septizonium, que les hommes de la Renaissance virent encore debout; au pied du Capitole, l'arc de Septime Sévère, l'un des mieux conservés de Rome; enfin, les thermes de Caracalla,

dont les ruines sont aujourd'hui encore si imposantes. C'est dans la seconde moitié du IIIe siècle que fut construit le mur d'Aurélien, dont une partie entoure la ville moderne ; à la fin de ce même siècle, Dioclétien bâtit les thermes immenses, qui couvrent une partie du Viminal ; enfin, au début du IVe siècle, Constantin éleva près du Colisée l'arc de triomphe qui porte son nom. Ammien Marcellin nous a laissé une description fort curieuse de Rome vers le milieu du IVe siècle. En 357, l'empereur Constance y vint pour la première fois de sa vie. « Arrivé au Forum, siège glorieux de l'ancienne puissance romaine, Constance demeura comme interdit et muet d'admiration. De quelque côté qu'il jetât les yeux, il était ébloui par la multiplicité et l'éclat des merveilles qui s'offraient à ses regards. Quand il se mit à visiter successivement les différentes parties de la ville, sur les hauteurs et les pentes des sept collines comme dans la plaine, il lui semblait qu'il ne devait y avoir plus rien au-dessus de chaque objet nouveau qu'il découvrait. Le temple de Jupiter, sur le Capitole, lui parut rayonner d'un éclat divin aux yeux des mortels. Il s'émerveillait de la vaste étendue des Thermes. La masse de l'amphithéâtre Flavien (le Colisée), gigantesque édifice en pierre de Tibur, se dressait avec tant de majesté devant lui que ses yeux n'arrivaient qu'avec peine à la suivre dans toute sa hauteur La superbe rotonde du Panthéon, avec sa prodigieuse voussure ; ces colonnes gigantesques surmontées des statues d'anciens empereurs et rendues accessibles jusqu'à leur sommet par des marches pratiquées intérieurement ; le temple de la déesse Roma, le Forum de la Paix, le théâtre de Pompée, l'Odéon, le Stade, tous ces ornements de la ville, rivalisant entre eux de beauté, de grandeur et de magnificence, se disputaient son admiration. Mais quand il arriva finalement au célèbre Forum de Trajan, et qu'il se trouva en face de ces divines constructions, sans pareilles sous le ciel, il ne revint plus de l'extase où son esprit était emporté par ses yeux, perdus dans les courbes de ces voûtes gigantesques, indescriptibles en paroles, et à la perfection desquelles il n'était donné qu'une fois aux mortels d'atteindre ici-bas » (Friedlænder, *Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*, trad. Ch. Vogel, t. I, pp. 18-19). Certainement, Rome souffrit beaucoup des invasions : prise par Alaric en 410, saccagée et incendiée par les soldats de ce roi, elle fut de nouveau pillée, pendant deux semaines complètes, par les Vandales de Genséric, en 455. Malgré ces terribles événements, Rome produisait encore, au début du VIe siècle, sous le règne de Théodoric, une puissante et profonde impression. La période de ruine et de demi-mort ne commença vraiment pour elle qu'après la mort de Théodoric, au moment où les Goths dégénérés et les Byzantins avides se disputèrent ses dépouilles.

Pendant les trois premiers siècles de l'Empire jusqu'au règne de Constantin, Rome fut, au sens strict du mot, la capitale du monde. Elle en fut la tête et le centre. Aucune autre ville, non pas même Alexandrie ou Antioche, ne pouvait rivaliser avec elle. Sa population, autant qu'on peut l'évaluer en l'absence de statistiques et de données précises, atteignit, sans doute, 2 millions d'hab. L'animation, même le vacarme et le tumulte ne discontinuaient pas dans la ville. Sur les forums, dans les basiliques que fréquentaient sans cesse plaideurs, avocats, oisifs, banquiers, marchands, le long des portiques, la foule roulait et remuait sans cesse ; les théâtres, les amphithéâtres, les cirques étaient le plus souvent remplis d'une assistance avide de spectacles toujours renouvelés, licencieux comme les pantomimes, sanguinaires comme les combats de gladiateurs ou de bêtes féroces, lâchement fanatiques comme les exécutions des chrétiens livrés aux bêtes. Le public suivait aussi avec une curiosité mêlée d'ironie les processions burlesques de certains prêtres orientaux, les Galles de la grande Mère des dieux, les servants d'Isis, d'Adonis ; il se pressait aux distributions de blé, d'huile, d'argent. Parfois, des cérémonies extraordinaires lui fournissaient un spectacle rare : tels les triomphes que célébraient les empereurs, tels encore les jeux séculaires, qui furent donnés sous Claude, sous Domitien, sous Antonin le Pieux, sous Septime-Sévère, sous Philippe l'Arabe. En d'autres circonstances, un soulèvement des prétoriens bouleversait la ville : des empereurs périssaient assassinés, comme Othon, comme Pertinax ; ou encore des révolutions de palais éclataient. Les provinciaux ne cessaient d'affluer au pied du Capitole, soit pour y demeurer, soit pour y séjourner quelque temps ; on y voyait même des étrangers, par exemple des Orientaux, des Hindous, des Persans ou Parthes, etc.

A partir du IVe siècle, Rome déclina. La fondation de Constantinople porta le premier coup à sa grandeur, en la forçant de partager avec une autre cité le rang, le titre et tous les privilèges d'une capitale. Puis, trop éloignée des frontières que menaçaient les hordes barbares, ou bien trop difficile à défendre contre une invasion désormais redoutée, elle fut peu à peu délaissée soit pour des places fortes plus voisines des extrémités de l'empire comme Trèves, soit pour des villes moins ouvertes, comme Ravenne que ses marais abritaient si bien. Peu à peu, Rome déchut ; sa population diminua. L'empereur byzantin Phocas éleva encore une colonne sur l'ancien Forum, mais ce fut avec la domination byzantine que commença pour Rome la plus triste période de toute son histoire.

Institutions politiques de l'ancienne Rome. — Au point de vue des institutions politiques, l'histoire romaine est ordinairement divisée en quatre périodes : la période royale, la République, le Haut-Empire, le Bas-Empire. Sous les rois, la constitution politique de Rome était monarchique (V. plus haut). Les organes politiques étaient le *Roi*, le *Sénat*, l'*Assemblée curiate*. Une première réforme fut accomplie pendant la période royale : ce fut la réforme dite de Servius Tullius (V. Servius Tullius) ; elle fut peut-être moins politique que sociale et militaire. — Sous la République, l'histoire des institutions se confond avec l'histoire même de la ville (V. plus haut et les art. Sénat, Classe, Centurie, Tribu, Assemblée, Consul, Dictature, Censeur, Préteur, Questeur, Edile, Tribun de la plèbe, Proconsul, Propréteur, etc.). D'abord spécialement municipale, la constitution romaine s'adapta ensuite tant bien que mal au gouvernement de l'Italie et des provinces ; à la fin de la République, elle ne fut plus respectée par les partis ni par les ambitieux. Sulla la modifia au profit de l'oligarchie sénatoriale ; César n'en tint aucun compte. Octave, tout en paraissant la maintenir dans ses grandes lignes, la détruisit complètement. — Pour le Haut et le Bas-Empire, V. Empire.

**Droit romain** (V. Droit).

**Religion romaine.** — Pour bien comprendre la religion des Romains, pour se rendre un compte exact de son histoire, il est nécessaire de distinguer plusieurs périodes. On ne saurait historiquement en tracer un tableau unique. La religion de Rome a évolué, s'est transformée au cours des siècles, sous l'influence des événements politiques ; elle s'est de plus en plus mêlée d'éléments étrangers, dont quelques-uns sont devenus à Rome même tout à fait populaires. Il y a donc lieu d'exposer d'abord, dans ses lignes générales, ce qu'était la religion romaine primitive, puis de noter les principales influences exotiques qu'elle a subies et les changements que ces influences ont produits.

Sous sa forme première, la religion des Romains était purement latine ou plutôt italique. Elle était très simple quant aux croyances. Elle n'essayait pas d'expliquer l'origine du monde ni la fin des choses ; elle ne comportait aucune cosmogonie ; elle ne renfermait point de véritables mythes. Comme tous les peuples primitifs, les ancêtres des Romains adoraient les forces multiples de la nature, qu'ils se représentaient sous la forme d'êtres surnaturels, occultes, invisibles ; l'idée maîtresse qui a en-

gendré la religion romaine tout entière, c'est que tout homme, tout groupe (famille, corporation, cité), tout objet, tout acte, tout phénomène naturel, en un mot toute chose, animée ou inanimée, a son *génie*. Les dieux primitifs de Rome étaient tous des génies ou démons ; la religion proprement romaine se résumait, suivant le mot de Bouché-Leclercq, en une « démonologie ». C'était un panthéisme très simple dans son principe, extrêmement varié dans ses applications. Le nombre des dieux, c.-à-d. des génies qui présidaient à toute chose, était pour ainsi dire infini ; mais en un certain sens, tous se ressemblaient, parce que tous étaient créés par le même procédé. Il en résultait que ces dieux n'avaient point de physionomie individuelle, n'étaient pas conçus sous des traits humains ; la religion romaine, à ses débuts, était aussi peu anthropomorphique que possible. On ne savait même pas avec certitude si telle divinité que l'on invoquait était un dieu ou une déesse. A plus forte raison, cette religion était-elle pauvre en mythes et en légendes. Ce que l'on a coutume d'appeler la mythologie romaine est presque entièrement d'origine grecque. Les divinités romaines étaient bien moins des dieux et des déesses de nature concrète que des puissances abstraites, des *numina*.

Plusieurs auteurs anciens, entre autres Varron, s'efforcèrent de classer logiquement les divinités romaines. Ces classifications, d'âge relativement récent, sont artificielles. La plus ancienne paraît être celle que les Fétiaux employaient dans leur rituel, si nous en croyons Tite-Live (I, 32) : dieux du ciel — dieux de la terre — dieux des enfers. Parmi les divinités du ciel, les plus importantes étaient les deux groupes formés par Jupiter ou Diespiter et Juno, Janus et Diana (V. Jupiter, Junon, Janus, Diane). Les divinités de la terre étaient de beaucoup les plus nombreuses, car elles comprenaient non seulement les dieux et les déesses qui peuplaient les forêts, les montagnes, les champs, qui présidaient à la vie pastorale et à la vie agricole, mais encore tous ceux et toutes celles qui protégeaient l'individu, la famille, l'Etat, sous l'invocation desquels s'accomplissaient tous les actes de la vie individuelle, de la vie domestique, de la vie sociale. Parmi ces divinités proprement terrestres, nous citerons : *Saturne* et *Ops*, *Cérès*, *Liber* et *Libera*, *Faunus* et *Fauna*, *Silvanus*, les génies, les dieux et les déesses des *Indigitamenta*, les *Lares*, les *Pénates*, *Vesta*, *Vénus*, *Mercure*, *Mars*, *Quirinus*, *Bellone*, etc. Enfin, parmi les divinités des enfers, figuraient non seulement les divinités du monde souterrain proprement dit et de la mort, *Dis Pater*, les *Lémures*, les *Mânes*, etc., mais aussi les dieux et les déesses des eaux, *Neptune*, les *Nymphes*, le dieu *Fontus*, la déesse *Juturna*. Tel fut, semble-t-il, le fonds primitif de la religion romaine. De toutes ces divinités, nous ne connaissons guère que les noms ; de bonne heure, elles furent presque toutes assimilées à des divinités grecques ; leurs attributions primitives furent effacées ou oubliées. Il n'en serait même resté aucune trace, si l'esprit obstinément conservateur de la théologie et du culte romain n'était demeuré fidèle malgré l'invasion des mythologies de la Grèce et de l'Orient, aux rites les plus anciens, aux pratiques vénérables des ancêtres.

La première influence qui s'exerça sur la religion des Romains fut l'influence étrusque. Il paraît hors de doute que le culte de la Triade Capitoline, Jupiter, Junon et Minerve, fut importé à Rome par les Etrusques ; c'est aux rois étrusques, aux Tarquins, que la tradition romaine attribuait sans hésitation la construction du Capitole. En même temps que leurs dieux et leurs rites (V. plus loin), les Etrusques introduisirent à Rome les premiers éléments de mythologie grecque qui y pénétrèrent. La légende de la Sibylle de Cumes apportant à Tarquin le Superbe les livres sibyllins est tout à fait significative (V. Divination, t. XIV, p. 730 et suiv., et Apocalypse, t. III, p. 337). Sous la République, les divinités grecques envahirent progressivement la religion romaine ; mais la plupart d'entre elles furent désignées sous les noms des divinités romaines qui passaient pour leur ressembler le plus : si Apollon garda son nom grec, Artémis fut appelée Diane, Arès devint Mars, Déméter fut appelée Cérès, Hermès prit le nom de Mercure, Aphrodite fut déguisée en Vénus, Hephaïstos fut adoré sous le vocable de Vulcain. Les mythes grecs furent transportés à Rome : désormais Diane, Mars, Cérès, Mercure, Vénus, Vulcain eurent leurs mythes et leurs légendes qui n'étaient autres que les mythes et les légendes conçues par l'imagination des Grecs pour Artémis, Arès, Déméter, Hermès, Aphrodite, Hephaïstos. De même Jupiter se confondit avec Zeus, Junon avec Héra, Minerve avec Pallas-Athéna. Les Romains, séduits par le charme et la brillante poésie de la mythologie grecque, se l'approprièrent ; ils gardèrent les noms de leurs anciennes divinités ; mais ces noms désignèrent dès lors des divinités bien moins romaines qu'helléniques.

Après la Grèce, ce fut le tour de l'Orient. Dès l'année 204 av. J.-C., la déesse de Pessinonte, Cybèle ou la grande Mère des dieux, fut amenée en grande pompe de Phrygie à Rome, où elle fit une entrée solennelle. En 186, les cérémonies secrètes et immorales du culte de Bacchus faisaient déjà de tels ravages dans la société romaine, que le Sénat romain crut devoir sévir et promulgua le fameux sénatus-consulte *De Bacchanalibus*. Mais ni la résistance des pouvoirs publics, ni les répressions ne purent empêcher les divinités et les cultes de l'Orient d'envahir Rome. Après Cybèle et Bacchus, vinrent les deux grandes divinités de l'Egypte ptolémaïque, Isis et Sérapis ; le dieu syrien Adonis ; la déesse de Cappadoce, Mâ ou Bellone ; sous l'Empire, plusieurs Baals de Syrie, le Baal d'Héliopolis, celui de Dolichè, devinrent des dieux populaires et furent désignés sous les noms de Jupiter optimus Maximus Heliopolitanus, Jupiter O. M. Dolichenus. Le culte du dieu persan Mithra se répandit en Italie et dans plusieurs provinces de l'empire ; Elagabal, puis Aurélien donnèrent une importance officielle au culte du Soleil (V. Mère des Dieux, t. XXIII, p. 707, Dionysos, Isis, Sérapis, Bellone, Jupiter, Mithra). Ainsi la mythologie grecque et les religions orientales prirent à Rome une place de plus en plus considérable ; l'antique religion nationale fut délaissée ; les esprits forts s'adonnèrent à la philosophie ; la populace accueillit avec une faveur croissante les plus grossières superstitions, la magie de Perse, l'astrologie de Chaldée. — Enfin le gouvernement impérial créa ou plutôt laissa se créer une religion officielle, commune à toutes les provinces de l'empire. De bonne heure les Grecs avaient rendu un culte à la ville de Rome divinisée ; lorsque Octave fut devenu le maître du monde romain, ils s'empressèrent de l'adorer. Octave résista d'abord ; mais bientôt il céda ; déjà de son vivant le culte de Rome et d'Auguste prit une très grande extension ; après sa mort, il fut placé au rang des dieux. Il en fut ainsi de tous les empereurs. Ce culte officiel, moins religieux que politique, ne revêtit pas une forme immuable : les prières, les sacrifices, l'adoration s'adressaient tantôt à la ville de Rome éternelle et auguste (*Urbs Roma æterna Augusta*), tantôt à un empereur mort et divinisé (*Divus Augustus*, *Divus Vespasianus*, etc.), tantôt à l'empereur vivant, tantôt à une divinité en quelque manière symbolique, Auguste (*Augustus*), tantôt à tous les empereurs divinisés (*Divi*), tantôt à des impératrices ou à d'autres membres de la famille impériale également promus au rang divin. La divinité de l'empereur et de la famille impériale fut l'un des dogmes universellement admis de cette religion officielle (V. Roma). A la fin de la République et surtout sous l'Empire, la religion romaine n'aurait en rien rappelé ses origines ni son caractère primitif, si l'organisation du culte privé et du culte public ne s'était pas conservée à peu près indemne des influences étrangères.

A Rome, le culte privé était essentiellement un culte familial, domestique. Le chef de la famille, le père, en était le prêtre. Les cérémonies du culte se célébraient dans l'intérieur de la maison, près du foyer, sur un autel de forme ronde ou carrée; les dieux, auxquels ce culte s'adressaient, étaient les génies de la famille, les Lares ou les Pénates (V. Lares, Pénates). Chaque jour on leur consacrait les prémices du repas. Les jours de fête, on leur offrait des gâteaux et du miel; on les couronnait de guirlandes et de fleurs; on brûlait devant eux de l'encens et des parfums. Dans ce culte, la flamme même du foyer domestique jouait un rôle capital; elle ne devait jamais s'éteindre. Aucun des actes les plus graves de la vie individuelle et de la vie sociale ne pouvait s'accomplir sans que le culte domestique y intervînt : naissances, mariages, décès donnaient lieu à des cérémonies, à des actes religieux d'une grande importance (V. Confarreatio, Funérailles, Mânes). — Entre le culte domestique et les cultes publics de l'Etat, la société romaine connaissait une forme intermédiaire de culte : le culte gentilice et le culte des sodalités. Le culte gentilice était le culte rendu par plusieurs familles, issues d'un même ancêtre, à cet ancêtre commun considéré comme le dieu de la *gens;* les *gentes* les plus illustres de Rome faisaient parfois remonter leur origine à un dieu. Sur le modèle des cultes gentilices se créèrent de très nombreux cultes rendus à une divinité par un groupe de fidèles associés : ces groupes s'appelaient des collèges ou des sodalités (V. Collège, Sodalité); ils se multiplièrent surtout à la fin de la République et sous l'Empire; la plupart d'entre eux se préoccupaient en outre d'assurer à tous leurs membres une sépulture convenable.

Le culte public de l'Etat romain présentait une plus grande complexité que les cultes privés. L'Etat romain s'étant constitué par l'adjonction successive de plusieurs communautés d'abord séparées, le culte public garda le souvenir des cultes que chacune de ces communautés célébrait à l'origine. La grande divinité du Palatin était Mars ou Quirinus; les habitants primitifs de l'Esquilin adoraient surtout Jupiter, Janus et Junon; les dieux et les déesses du groupe sabin établi sur le Quirinal eurent moins d'importance; mais les divinités étrusques qui occupèrent le Capitole, Jupiter, Junon et Minerve, devinrent les divinités protectrices de l'Etat. De plus, l'Etat, considéré comme la maison commune de tous les citoyens, eut son foyer; la déesse de ce foyer, Vesta, reçut de même un culte public. Ainsi les cultes publics les plus importants de Rome furent ceux de *Mars*, de *Quirinus*, de *Janus*, de *Vesta*, de la *Triade Capitoline*. Outre les cérémonies que comportaient ces cultes proprement publics et officiels, il y avait à Rome un assez grand nombre de fêtes populaires qui tenaient à la fois de la religion privée et de la religion publique : par exemple, la fête du *Septimontium* qui rappelait le temps où la ville de Rome se composait uniquement du Palatium, du Germalus, de la Velia, de l'Oppius, du Cispius, du Fagutal et de la Suburra; les fêtes des curies, les cérémonies du culte des *Lares compitales*, les fêtes proprement agraires qui marquaient pour ainsi dire les principales étapes de l'année au point de vue agricole et pastoral : les *Cerealia*, les *Vinalia*, les *Floralia*, les *Saturnalia*, les *Ambarvalia*. — Parmi les cultes venus de la Grèce et de l'Orient, il en est quelques-uns dont l'Etat assuma, sur l'ordre des livres sibyllins, soit la charge, soit la surveillance : ce furent le culte d'Apollon, en l'honneur duquel se célébraient les jeux Apollinaires sous la présidence du préteur urbain; le culte de Cérès, auquel se rattachaient les jeux Séculaires; le culte de la Mère des Dieux ou Cybèle, dont les cérémonies prirent à l'époque impérial un caractère presque officiel et, en tout cas, très populaire. Quant à la religion de Rome et d'Auguste, bien qu'elle fût surtout très répandue en Italie et dans les provinces, elle fut aussi célébrée à Rome même; un culte était rendu sur le Palatin aux empereurs divinisés; au IIe siècle Hadrien construisit non loin du Colisée le temple de Vénus et de Rome.

L'importance de la religion et des cultes publics à Rome, le rôle qu'ils y jouaient dans la vie sociale et politique, expliquent le nombre considérable des sacerdoces romains, et nous permettent d'en mieux comprendre l'organisation si originale. Au début de l'histoire romaine, alors que Rome n'était qu'une humble bourgade, l'organisation du sacerdoce paraît avoir été très simple : comme le père dans la famille, dans chaque curie ou paroisse un prêtre (*curio*) célébrait les cérémonies du culte, et pour toute la ville le chef de l'Etat, le roi (*rex*), assisté des Vestales, prêtresses du foyer commun, offrait aux divinités protectrices de Rome les prières et les sacrifices publics. A mesure que la ville grandit, les sacerdoces se multiplièrent, et l'organisation du culte devint plus complexe. A Rome, la fonction sacerdotale était double : elle consistait d'une part, à célébrer les cérémonies du culte suivant le rituel imposé, sans rien changer aux traditions ni aux formules; d'autre part, à s'efforcer de connaître, par diverses méthodes, la volonté des dieux et l'avenir.

L'accomplissement matériel des cérémonies religieuses était confié, soit à des prêtres individuels, soit à des sodalités ou à des collèges, c.-à-d. des groupes corporatifs. Les prêtres, chargés individuellement de desservir un culte déterminé, portaient le nom de *flamines* (V. Flamine); les principaux flamines romains étaient le flamine de Jupiter (*Flamen Dialis*), le flamine de Mars (*Fl. Martialis*), le flamine de Quirinus (*Fl. Quirinalis*). Les flamines romains étaient placés sous la dépendance du grand pontife, *Pontifex maximus* (V. Pontife). Les sodalités officielles étaient celles des Saliens, des Luperques, des Arvales, des Titiens, plus tard celle des Augustales à Rome (V. Saliens, Lupercales, Arvales, Titiens, Augustales). Les Saliens, divisés en deux confréries tout à fait semblables, les Saliens du Palatin et les Saliens de la Colline, étaient voués au culte du dieu Mars. Les Luperques accomplissaient la cérémonie des Lupercales, en l'honneur du couple divin Faunus et Fauna; ils remontaient aux plus lointaines origines de la cité romaine. Les Arvales, au moins aussi anciens que les Luperques, étaient les prêtres de la terre nourricière; leur principale fête tombait en mai; elle durait plusieurs jours. De la sodalité des Titiens, nous ne connaissons guère que le nom : elle avait pour mission de maintenir dans le culte romain certains rites sabins d'une très haute antiquité. Les trois sodalités des Luperques, des Arvales et de Titiens étaient tombées, à la fin de la République, dans une profonde décadence; Auguste les fit revivre. La sodalité des Augustales fut créée aussitôt après la mort d'Auguste, en 14 ap. J.-C.; elle fut chargée de célébrer, aux lieu et place de la gens Julia, le culte gentilice de cette famille, et par conséquent le culte de tous les empereurs de la gens Julia qui avaient reçu l'*apothéose* (V. ce mot). Plus tard, des sodalités analogues furent constituées pour les Flaviens, pour Hadrien, pour Antonin le Pieux, sous les noms de *Flaviales Titiales*, *Hadrianales*, *Antoniniani*.

Le collège des pontifes (V. Pontife) était bien un groupe de prêtres, investis de fonctions sacerdotales; mais il occupait une place exceptionnelle dans la constitution religieuse de Rome, et ses attributions étaient très étendues. « Chargé de surveiller tout l'ensemble du culte national, privé et public, de pourvoir de desservants les cultes dont le soin n'est pas dévolu à des sodalités spéciales et de desservir lui-même ceux qui autrement tomberaient en désuétude, il est ainsi le premier parmi les sacerdoces occupés de fonctions liturgiques. Il est encore le premier parmi les collèges qui ont mission de conserver, d'adapter aux circonstances les doctrines léguées par la tradition (Bouché-Leclercq). » Les pontifes romains étaient à la fois

prêtres et théologiens. Ils avaient comme chef le grand pontife (*Pontifex maximus*), nommé à vie, et qui disposait d'un véritable pouvoir monarchique en matière religieuse. Son autorité était entière et sans limites sur les flamines, sur les Vestales, qu'il nommait, sur le *Rex sacrorum* ou flamine de Janus. Il avait également le droit et le devoir de surveiller les cultes privés, de s'opposer à toute innovation comme à tout abandon qui lui paraîtraient nuisibles à l'Etat. Le rôle du grand pontife et du collège qu'il dirigeait fut considérable à Rome. Aussi les empereurs s'arrogèrent-ils le titre de grands pontifes : par là ils étaient les chefs de la religion.

Ce que les pontifes étaient pour la religion nationale, les quindécemvirs l'étaient pour les cultes étrangers (V. Quindécemvir). Ce collège, qui ne compta d'abord que deux membres, puis dix, reçut sa forme définitive au début du 1er siècle av. J.-C., probablement sous la dictature de Sulla. C'était lui qui consultait les livres sibyllins, qui ouvrait aux cultes étrangers les portes de la cité, qui ensuite les surveillait. Les quindécemvirs furent « en quelque sorte les pontifes de la religion extra-nationale » ; leurs fonctions sacerdotales se rapportaient surtout au culte d'Apollon, à celui du groupe Cérès-Proserpine-Dis Pater, à celui de la Cybèle phrygienne.

Le collège des Fétiaux était chargé de toutes les cérémonies religieuses qui avaient trait aux relations internationales ; ils intervenaient dans les déclarations de guerre, dans les conclusions d'armistices ou de traités.

Les sodalités et les collèges que nous avons cités jusqu'à présent avaient pour attributions essentielles soit la célébration des cérémonies du culte, soit le maintien rigoureux ou l'adaptation prudente du rituel. Deux autres collèges distincts étaient spécialement chargés d'interroger les dieux, de saisir, de comprendre, d'interpréter les signes par lesquels les dieux faisaient connaître aux hommes leurs volontés ou l'avenir. Les Augures, qui formaient un collège, assistaient les magistrats dans l'observation des auspices publics (V. Augures, Auspices). Comme les auspices jouaient un rôle capital dans l'Etat romain, les Augures occupèrent longtemps à Rome un rang très élevé ; mais plus tard le scepticisme et l'incrédulité des classes dirigeantes portèrent à leur influence un coup très sensible. Sous l'Empire, le collège des Augures ne survécut que pour la forme : il ne servait plus à rien. Les Haruspices, qui formèrent sous Claude « l'ordre des haruspices impériaux », étaient des devins toscans, très versés dans la science divinatoire chère aux Etrusques. Les Romains les consultaient souvent. Claude ne fit, en créant l'ordre des haruspices impériaux, que leur donner une étiquette officielle.

Tels sont les principaux traits de la religion romaine, étudiée à Rome même. Nous ne saurions, dans le cadre de cet article, traiter des cultes provinciaux et municipaux de l'Empire (V. Empire), que ces cultes fussent adressés aux divinités du panthéon gréco-romain, aux divinités officielles de l'Empire, Rome, Auguste, les Augustes, ou aux anciennes divinités locales. Nous nous sommes seulement efforcé d'exposer ce qu'était la religion proprement romaine, de montrer quelle évolution elle a subie, d'indiquer dans ses grandes lignes l'organisation du culte et du sacerdoce romains. La religion romaine ne disparut pas tout entière après le triomphe du christianisme. Le chef de la religion chrétienne porte encore le titre de souverain pontife ; beaucoup des fêtes chrétiennes ne sont que d'antiques fêtes du paganisme romain, à peine modifiées dans leur aspect extérieur.

**La littérature romaine.** — Avant de subir l'influence de la Grèce, Rome n'eut point de littérature. Il est impossible, en effet, de considérer comme des œuvres littéraires les chants religieux des *Arvales* (V. ce mot), la compilation connue sous le nom de *Livres des Pontifes*, les *lois des Douze Tables*, ou même les farces et pantomimes très grossières qui charmaient les anciens Romains. Ce fut la connaissance de la littérature grecque qui inspira aux Romains le goût des lettres. En poésie, l'épopée, la tragédie et la comédie ; en prose, l'histoire et l'éloquence furent les genres d'abord cultivés à Rome. Les premiers essais de la poésie latine ne furent que des imitations, parfois même des traductions de poèmes grecs. Livius Andronicus traduisit l'*Odyssée* en latin. Pacuvius et Attius composèrent des tragédies imitées d'Euripide. Les deux grands poètes comiques, Plaute et Térence, empruntèrent à la comédie grecque, surtout à la comédie nouvelle, la plupart de leurs sujets : Plaute les traita avec plus de mouvement et de verve originale ; Térence y dépensa plus de délicatesse et d'élégance littéraire. Seuls deux poètes épiques, Nævius et Ennius, tout en s'inspirant de la Grèce, voulurent suivre leurs modèles de moins près. Nævius composa une épopée, des tragédies et des comédies, qui étaient romaines par le sujet, l'esprit et les allusions. Ennius eut l'ambition d'égaler Homère, en chantant les gloires de Rome dans un long poème épique, où l'histoire de la ville était racontée. Les premiers prosateurs romains furent des historiens ou plutôt des annalistes : Caton le Censeur consacra un ouvrage tout entier aux origines des principales villes italiennes ; d'autres écrivains, entre autres Valerius d'Antium, Claudius Quadrigarius, écrivirent des histoires générales ou partielles du peuple romain : la plupart d'entre eux s'inspirèrent des historiens grecs. Vers la même époque, l'éloquence romaine se transforma, se perfectionna sous l'influence de la rhétorique grecque. La constitution politique de Rome était très favorable à l'art oratoire. Les occasions de discourir étaient fréquentes pour les magistrats et les avocats. Pendant longtemps, l'éloquence romaine était demeurée austère, rude. Au contact de la Grèce, elle devint un art. De nombreux rhéteurs, sortis des écoles helléniques, vinrent à Rome pour y enseigner la science des gestes, de l'attitude, de la prononciation, l'art de construire des phrases et d'arrondir des périodes sonores, en un mot la rhétorique. Les jeunes Romains, qui se destinaient aux luttes du barreau et de la tribune, allaient perfectionner leur éducation dans les grandes écoles de rhéteurs de la Grèce et de l'Orient. La littérature grecque exerca donc une influence considérable sur les débuts de la littérature latine, La Grèce fut vraiment l'école de Rome. Cette influence de l'hellénisme sur le développement de l'esprit romain fut en vain combattue par un parti qui voulait que Rome restât étroitement fidèle à ses traditions nationales ; en vain, le chef de ce parti, Caton le Censeur, fit une guerre acharnée aux admirateurs de l'hellénisme, en particulier aux Scipions, qui protégeaient et favorisaient les lettres grecques : le mouvement ne fit que s'accentuer, et toujours, même à son apogée, la littérature latine fut tributaire de la littérature grecque. Examinons, par exemple, les grands écrivains de l'époque, que l'on est convenu d'appeler le siècle d'Auguste, c.-à-d. du dernier siècle de la République : il n'en est aucun qui n'ait étudié les poètes ou les prosateurs grecs, qui ne les admire, qui ne les connaisse, qui ne les imite. En prose, Cicéron comme orateur, comme rhéteur, comme philosophe, est un disciple des Grecs ; Salluste, César, Tite-Live s'inspirent, dans leurs œuvres historiques, des historiens de la Grèce. L'imitation est plus frappante encore en poésie. Le poème de Lucrèce n'est qu'un magistral exposé et une éloquente paraphrase des doctrines épicuriennes ; Virgile s'inspire de Théocrite et des poèmes homériques ; Horace proclame lui-même tout ce qu'il doit aux poètes lyriques et satiriques de la Grèce ; Catulle, Properce, Tibulle, Ovide suivent de près les Alexandrins. Après le siècle d'Auguste, la littérature latine ne fut plus proprement romaine. La plupart des écrivains de l'époque impériale, étaient originaires des provinces : Senèque, Lucain, Quintilien, Martial naquirent en Espagne ; au IIe siècle Fronton et Apulée virent le jour en Afrique ; enfin, dans la partie orientale de l'Empire, Plutarque, Epictète, Ar-

rien, Lucien furent des Grecs, écrivirent en grec, appartiennent moins à Rome qu'à l'hellénisme. Au déclin de l'Empire, ce fut la Gaule qui fournit à la littérature latine ses noms les moins obscurs, ceux d'Ausone et de Sidoine Apollinaire. Le même caractère apparaît dans la littérature chrétienne : les Pères de l'Eglise les plus éloquents furent des provinciaux : saint Cyprien, Tertullien, saint Augustin étaient Africains ; saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, Origène, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome étaient des Grecs ou des Orientaux.

Est-ce à dire pourtant que la littérature romaine doive être uniquement considérée comme une imitation, comme une annexe de la littérature grecque ? Nullement. Elle a eu son originalité. Il semble qu'elle se soit mêlée davantage à la vie publique. La plupart des grands écrivains romains, non seulement des orateurs les plus brillants, mais même des historiens, des rhéteurs, des philosophes, ont joué sous la République un rôle politique important, ont été sous l'Empire de hauts fonctionnaires : tels Cicéron, César, Tacite, Pline l'Ancien, Pline le Jeune. Tite-Live a écrit ses *Décades*, Virgile a composé l'*Enéide* pour glorifier Rome, l'Etat romain, le peuple romain. Les écrivains vraiment romains ont fort peu connu, en littérature, la théorie de l'art pour l'art ; ils ont pris une part souvent très active aux événements de leur temps. La littérature romaine se rattache ainsi, plus étroitement peut-être que la littérature grecque, à l'histoire politique. Sous l'Empire, les jurisconsultes les plus fameux ont été de grands écrivains. Mais, au point de vue purement littéraire, les Romains sont toujours restés les disciples des Grecs. Jusqu'au bout le mot d'Horace demeura vrai : la Grèce conquise conquit à son tour son farouche vainqueur (V. les biographies et articles concernant les principaux prosateurs et poètes latins : Plaute, Térence, Cicéron, Salluste, Lucrèce, César, Tite-Live, Virgile, Horace, Ovide, Catulle, Tibulle, Properce, Sénèque, Lucain, Persius, Quintilien, Pline l'Ancien, Juvénal, Tacite, Pline le Jeune, etc., etc.).

**L'art romain.** — L'art romain n'est pas plus original que la littérature romaine. Il est tout emprunt, tout imitation. Rome dut ses premiers monuments aux artistes étrusques. Mais l'influence de l'Etrurie fut bientôt effacée par l'influence grecque et surtout hellénistique. Après la conquête de la Grèce et de l'Orient, d'innombrables objets d'art furent apportés à Rome par les généraux vainqueurs : statues, bas-reliefs, tableaux, vaisselle d'or et d'argent, coffrets, miroirs admirablement ciselés, défilèrent d'abord, pendant les cérémonies triomphales, devant les yeux des Romains émerveillés. Puis les artistes grecs affluèrent dans la ville ; l'aspect de Rome se modifia ; les colonnades et les portiques de l'architecture grecque se substituèrent dans beaucoup d'édifices à la voûte et aux arcades d'origine étrusque. Les revêtements de marbre, les mosaïques, les fresques ornèrent les maisons romaines ; les riches Romains voulurent posséder des œuvres d'art, statues, bas-reliefs, peintures ; l'Etat lui-même subit cette influence. Au dernier siècle de la République et au début de l'Empire, les arts prirent à Rome un développement jusque-là inconnu. Mais dans l'ensemble, l'art dit romain ne présente qu'une forme déchue de l'art grec ; l'art romain n'est pas autre chose que l'art grec étudié dans les œuvres qu'il produisit, soit à Rome même, soit dans les provinces occidentales de l'Empire. En architecture, si, par l'aspect et le caractère général, les monuments diffèrent sensiblement des édifices grecs, cependant la décoration est empruntée tout entière à l'art hellénique. Le Romain « connaît les ordres grecs, il s'en empare, et peu soucieux des principes qui en réglaient les proportions et les formes, il les altère, donne des bases au dorique, supprime les cannelures, modifie les volutes, combine l'ionique et le corinthien pour en tirer le chapiteau composite. A mesure qu'il avance, il en charge l'ornementation, ainsi qu'un parvenu qui cherche à frapper le regard par son luxe. Ces ordres, que les Grecs ne mêlaient dans un monument qu'avec tant de réserve et de goût, le Romain les jette les uns par-dessus les autres, comme au Colisée. D'ailleurs, dans plusieurs de ses édifices, ils ne sont qu'un hors-d'œuvre décoratif » (C. Bayet, *Précis d'histoire de l'art*). Les monuments les plus caractéristiques de l'architecture romaine sont les basiliques, les amphithéâtres, les arcs de triomphe, les thermes et les grands travaux d'utilité publique, aqueducs, ponts, etc. Ils se distinguent par la force, la solidité, la puissance, et l'impression qui s'en dégage est une impression de grandeur et de majesté.

Le développement de la sculpture à Rome est fort intéressant. Il se résume en deux genres qui n'avaient pas été très importants chez les Grecs, le portrait et le genre historique. Dès la plus haute antiquité, les Romains, surtout les patriciens, avaient tenu à posséder dans leurs maisons les images de leurs ancêtres ; ces images, primitivement en cire ou en bois, étaient portées dans les funérailles et semblaient accompagner le défunt à sa dernière demeure. Cette coutume donna un grand essor à l'art du portrait ; plus tard, la flatterie à l'égard des empereurs et des hauts fonctionnaires impériaux multiplia partout leurs images. Le portrait romain se distingue par un réalisme très vigoureux : pendant deux siècles, depuis César jusqu'aux Antonins, le style en fut assez large ; plus tard, il tomba dans une décadence profonde. Le genre historique se développa surtout sous l'Empire ; les artistes se donnèrent comme tâche de glorifier Rome, Auguste, les empereurs qui représentaient Rome et qui étaient les successeurs d'Auguste. De là ces bas-reliefs innombrables sur les parois ou sous les voûtes des arcs de triomphe, autour du fût des colonnes, sur les murs des basiliques, quelquefois même sur les sarcophages. Mais, au point de vue proprement esthétique, le genre historique romain ne contient rien qui ne soit déjà dans la sculpture de l'époque hellénistique : tous les éléments, tous les caractères qui le distinguent se retrouvent, soit dans les œuvres pergaméniennes, soit dans les sculptures de l'école d'Alexandrie.

Quant à la peinture de l'époque romaine, c'est à peine si on peut l'appeler romaine. Elle est toute grecque ou plutôt alexandrine par l'inspiration, par le choix des sujets ou des motifs, par le style, par le caractère général de la décoration. Les peintures de Pompéi sont des œuvres grecques, comme les peintures beaucoup plus rares trouvées à Rome et qui appartiennent à la même école.

Il est d'ailleurs extrêmement remarquable que les architectes, sculpteurs et peintres qui vécurent à Rome et en Italie furent tous des Grecs ou des Orientaux. L'architecte officiel de Trajan, qui construisit le Forum de ce prince, la basilique Ulpienne, la colonne Trajane, le pont sur le Danube, était Apollodore de Damas. Tous les sculpteurs de cette époque que nous connaissons étaient de même originaires de Grèce ou d'Orient. Il n'y a eu à Rome ni art national ni école d'artistes. Pour les arts comme pour les lettres, Rome, victorieuse par les armes des Grecs dégénérés, a été leur tributaire, leur prisonnière (V. Art. Architecture, Basilique, Colonne, Aqueduc, Colisée, Amphithéâtre, Bain, Pompéi, etc.). J. Toutain.

**Numismatique.** — Les Romains, comme les autres peuples primitifs de l'Italie centrale, chez lesquels la vie pastorale et agricole précéda la vie industrielle et commerciale, commencèrent par évaluer toutes choses en têtes de bétail. La langue de l'ancien droit romain nous atteste que la richesse a consisté d'abord en bestiaux et que tout objet s'estimait et se payait en bœufs, vaches et moutons. De là vient que, plus tard, le mot *pecus* (bétail) a formé le mot *pecunia*, qui fut la désignation du signe d'échange et finit par s'appliquer exclusivement à la *monnaie métallique* quand cette dernière se fut substituée au bétail comme étalon de la valeur des choses. Un bœuf comptait pour 10 moutons, d'après Festus. Suivant l'importance

des crimes ou délits, les tribunaux condamnaient à une amende qui pouvait aller depuis 1 mouton jusqu'à 30 bœufs. Les lois Aternia-Tarpeia et Menenia-Sestia, votées en 300 et 302 de Rome (454 et 452 av. J.-C.) fixent encore en bœufs et en moutons le prix des amendes, concurremment avec l'estimation en métal monnayé : *Mulcta etiam nunc, ex vetere instituto, bobus et ovibus dicitur*, dit Varron.

Quand l'agriculture et l'industrie se furent développées, qu'on sut travailler les métaux et les utiliser pour en faire des armes ou des instruments de labourage, le cuivre et le fer devinrent, à côté des bestiaux, les principales matières échangées. A cause de la commodité avec laquelle on pouvait les transporter, les fragmenter, les conserver, ces métaux en arrivèrent rapidement à remplacer les bestiaux dans l'évaluation des prix des marchandises. Comme l'or était à peu près inconnu dans l'Italie centrale, et que l'argent était fort rare et d'importation étrangère, le cuivre qui, au contraire, était très abondant et un produit indigène, devint l'étalon exclusif du commerce. Cet étalon nouveau s'appela *aes rude*, cuivre brut. D'après la tradition conservée par Pline, il aurait été en usage sous cette forme jusqu'au règne de Servius Tullius.

L'*aes rude*, lingot de cuivre informe, n'est revêtu d'aucune marque officielle qui en garantisse la valeur et le poids, et son usage comme monnaie ne se conçoit qu'à l'aide de la balance. On le fractionnait en blocs plus ou moins considérables, suivant les nécessités du marché conclu, et la valeur de chaque lingot ne pouvait être *estimée* (de *aes*) que par son poids. Beaucoup de ces blocs monétaires sont parvenus jusqu'à nous ; les plus lourds pèsent un peu plus de 700 gr. ; les plus petits, 2 gr. environ. On les trouve généralement mêlés à d'autres lingots de cuivre qui sont déjà travaillés, équarris, aplatis et marqués d'une empreinte : ceux-ci constituent un progrès nouveau et appartiennent à ce que les auteurs anciens appellent l'*aes signatum*, c.-à-d. cuivre revêtu d'un signe.

L'*aes signatum* est une véritable monnaie. Il se compose de lingots quadrilatères, sortes de briques ou de tuiles en cuivre, sur lesquelles on voit représentés en relief des animaux, un bœuf, un porc, qui sont manifestement un souvenir de l'ancien état de choses pendant lequel les bestiaux étaient l'étalon commercial. On y voit aussi figurer des armes ou des symboles mythologiques : bouclier, épée, fer de lance, massue, caducée, trident, croissant, trépied, ancre, Pégase. Il en est, enfin, et ce sont, sans doute, les plus anciens, qui n'ont pour toute marque monétaire que des barres parallèles et régulières, en saillie, accompagnées quelquefois de points ou globules. Ces barres et ces points que l'on comptait, pour apprécier la valeur du lingot, dispensaient souvent de recourir à l'usage incommode de la balance.

Les lingots de l'*aes signatum* qui nous sont parvenus sont, en effet, assez régulièrement taillés sur le pied de la livre romaine qui était de 327 gr. environ. Ils pèsent les uns 5 livres, les autres 4 livres, d'où leurs noms de *quincussis* et de *quadrussis*. Pour avoir un lingot du poids de moins de 4 ou 5 livres, ou bien on continuait à se servir des blocs de l'*aes rude* à titre de monnaie d'appoint, ou bien on fragmentait un *quincussis* ou un *quadrussis*, à l'aide des tenailles et du marteau.

La tradition romaine attribue au roi Servius Tullius l'honneur d'avoir, 180 ans environ après la fondation de Rome, inventé l'*aes signatum*, c.-à-d. mis une empreinte officielle sur les lingots de cuivre destinés à l'usage monétaire : *primus signavit aes*, dit Pline. Mais il est positif, dans tous les cas, que l'*aes signatum* ne remplaça que lentement et graduellement l'*aes rude ;* d'autre part, les lingots de l'*aes signatum*, à leur tour, demeurèrent fort tard dans la circulation commerciale, en concurrence avec la monnaie de cuivre plus perfectionnée, et même longtemps après que la monnaie d'argent eut commencé à être frappée dans l'atelier du Capitole. Ces vieux lingots finirent par revêtir un caractère religieux et on déposa les derniers, à titre d'ex-votos, dans les sanctuaires des dieux.

Il restait encore un pas à faire pour arriver à la monnaie telle que nous la concevons aujourd'hui : c'était d'inscrire sur le lingot même l'indication de sa valeur légale. Ce nouveau perfectionnement fut l'œuvre des Décemvirs en l'an de Rome 304 (450 av. J.-C.). Leur loi des XII Tables est le premier document authentique qui fixe en monnaie métallique le montant des amendes; les monnaies qu'à l'imitation des Grecs ils inaugurèrent, sont des pièces de cuivre lenticulaires, très lourdes encore, comparativement à celles qui devaient suivre, d'où le nom d'*aes grave* qui leur est donné par les écrivains postérieurs. Les plus volumineuses ont le poids d'une livre romaine (327 gr.); c'est l'*as*, appelé aussi *as libralis* ou as d'une livre. Les multiples de l'as sont le *dupondius* (2 as), le *tripondius* (3 as), le *quincussis* (5 as), le *decussis* (10 as). Les sous-multiples ou divisions de l'as sont : le *semis* (1/2 as ou 6 onces), le *triens* (4 onces), le *quadrans* (3 onces), le *sextans* (2 onces) et l'once ou douzième partie de l'as. Il existait encore d'autres divisions qui n'eurent qu'une existence éphémère. L'indication de la valeur légale figure toujours sur ces pièces. La grande unité, l'*as*, est marquée d'un trait vertical; la petite unité, l'*once*, est marquée d'un point ou globule. Les multiples de l'as s'expriment par la répétition du trait I, le *quincussis* par le chiffre V, le *decussis* par le chiffre X. Les multiples de l'once sont marqués par la répétition du globule : il y a quatre globules sur le triens ; le semis seul est marqué de la lettre initiale S au lieu de six globules. Il y a encore un autre caractère qui permet de distinguer, au premier coup d'œil, les monnaies décemvirales les unes des autres, ce sont leurs types : sur l'as, on voit la tête de *Janus bifrons ;* sur le semis, celle de Jupiter ; sur le triens, la tête casquée de la *dea Roma* sous les traits de Pallas ; sur le quadrans la tête d'Hercule ; sur le sextans, la tête de Mercure ; sur l'once enfin, la tête de la déesse Rome, comme sur le triens. Au revers, toutes les pièces ont invariablement une proue de navire qui rappelle la prise d'Antium en 467 av. J.-C. à la suite de laquelle les proues (*rostra*) des navires ennemis furent rapportés à Rome pour servir d'ornements à la tribune aux harangues. Tous ces types restèrent ceux de la monnaie de bronze jusqu'à la fin de la République.

Mais si les types ne changèrent point, le poids des monnaies de bronze ou de cuivre fut singulièrement modifié à travers les âges. Il diminua graduellement à partir de l'an 264 av. J.-C., époque où le système de l'*as* libral ou as d'une livre fut remplacé par le système de l'*as triental* ou as ayant seulement le poids d'un triens, c.-à-d. 4 onces ; toutes les divisions de la série subirent naturellement une réduction proportionnelle. Cette diminution ayant coïncidé à peu près avec l'introduction de la frappe de la monnaie d'argent à Rome, nous donnerons le tableau des pièces de bronze tel qu'il résulta de cette réforme :

| | |
|---|---|
| Decussis (10 as)..... | 1.090 gr. |
| Tripondius (3 as)..... | 327 — |
| Dupondius (2 as)..... | 218 — |
| As (1/3 de livre).. ..... | 109 — |
| Semis (1/2 as)..... | 54 — |
| Triens (1/3 de l'as)..... | 36 — |
| Quadrans (1/4 de l'as)..... | 27 — |
| Sextans (1/6 de l'as)..... | 18 — |
| Once (1/12 de l'as)..... | 9 — |

Les abus ou les négligences qui se produisirent dans le monnayage romain du bronze firent que le poids des espèces diminua encore dans la suite, presque à chaque nouvelle émission. Du poids de 4 onces ou un tiers de livre, l'as descend, par dégradations successives, au poids de 3 onces, de 2 onces et enfin d'une once. Cette dernière réduction produisit ce qu'on appela le système *oncial* qui fut

également institué par la loi Flaminia en l'an de Rome 537 (217 av. J.-C.) Plus tard enfin, en 665 (89 av. J.-C.), par la loi Plautia-Papiria, fut institué le système semi-oncial, dans lequel l'unité ou l'as ne pèse plus

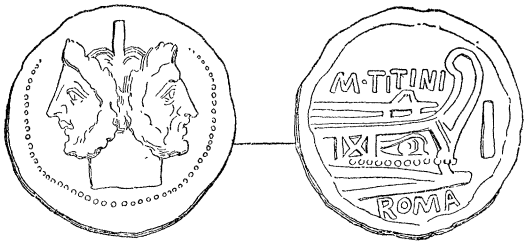


As oncial, au nom de M. Titinius.

qu'une demi-once, c.-à-d. normalement 13gr,50. Et même, comme cette monnaie n'avait presque pas de valeur intrinsèque, on négligea le plus souvent de lui donner le poids légal, si bien qu'on trouve des as qui ne pèsent guère qu'un huitième d'once; les autres divisions du système ne furent désormais frappées que très exceptionnellement. Tel fut le régime de la monnaie de cuivre ou de bronze à Rome jusqu'à Auguste.

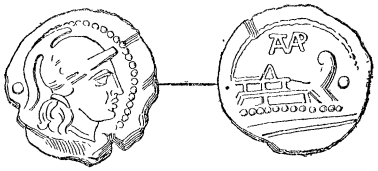

Once onciale avec le monogramme de Cn. Baebius Tampilus.

Pendant de longs siècles, les Romains ne connurent la monnaie d'or et d'argent que sous la forme des pièces

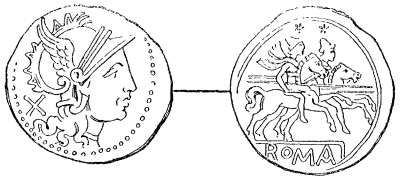


Denier d'argent.

étrangères que le commerce international jetait entre leurs mains et qu'ils recevaient à titre de lingots de métal précieux. C'est vers l'an de Rome 486 (268 av. J.-C.), quatre ans avant la première guerre punique, que furent émises à Rome les premières monnaies d'argent : on installa pour les frapper un atelier sur le mont Capitolin, dans le temple de Junon *Moneta* ou « l'Avertisseuse ». Par là s'explique la présence de la tête de Junon Moneta sur un grand nombre de monnaies d'argent de la République romaine ; de là aussi vint l'usage d'appeler *monetarii* les magistrats proposés à la fabrication des espèces ; le nom de *moneta* fut plus tard appliqué à l'argent monnayé lui-même. On frappa en argent : le denier (*nummus denarius*) avec la marque X (10 as); le quinaire (*nummus quinarius*) avec V (5 as); le sesterce (*nummus sestertius*) avec IIS (2 1/2 as). Les types de ces trois pièces furent, au droit, la tête casquée de la déesse Roma, et au revers, les Dioscures, Castor et Pollux, à cheval, armés de leurs lances. Théoriquement, le denier pesait 4 scrupules ou 4gr,55 et était taillé sur le pied de 1/72 de la livre romaine. C'était le poids de la drachme attique. D'ailleurs, le style aussi bien que le poids des premiers deniers romains d'argent trahit, au premier coup d'œil, une imitation grecque : les Romains voulaient que leur monnaie nouvelle fût reçue sans difficulté sur le marché international. Le mot ROMA est, à partir de cette époque, inscrit au revers de toutes les pièces, aussi bien celles de bronze que celles d'argent.

Quinaire d'argent.

Sesterce d'argent.

Vers l'an de Rome 537 (217 av. J.-C.), on commença à substituer, parfois, sur les pièces d'argent, le type de la Lune ou Diane dans un char traîné par deux chevaux, au type traditionnel et unique des Dioscures à cheval. On vit aussi paraître dans le même temps le type de la Victoire dans un bige ou érigeant un trophée ou de Jupiter dans un quadrige : ce sont ces pièces que les auteurs désignent parfois sous leurs noms populaires de *bigati*, *quadrigati*, *victoriati*.

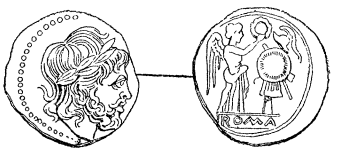


Victoriat. Argent.

En l'an 537 (217 av. J.-C.), la loi Flaminia, qui instituait l'as oncial, réduisit du même coup le poids du denier qui fut désormais taillé à raison de 1/84 à la livre au lieu de 1/72; il ne pesa, dès lors, plus que 3 scrupules 3/7 ou 3gr,90 environ, poids théorique qu'il garda jusque sous Néron.

L'or comme l'argent commença d'abord par circuler à l'état de lingot sur le marché de Rome. Les premières monnaies d'or romaines furent émises, non point à Rome même, mais en Campanie, par les généraux romains chargés de faire la guerre à Annibal ; ces pièces, qui portent au revers le mot ROMA, sont aux types de la tête de Mars et de l'aigle sur un foudre et elles ont les marques

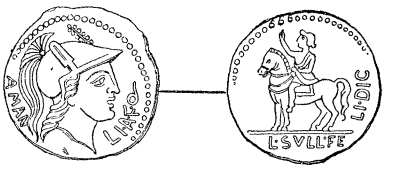


Aureus de Sylla.

LX, XL, XX, c.-à-d. 60, 40 et 20 sesterces, suivant leur poids et leur module. Il faut descendre chronologiquement jusque vers la fin de la République pour trouver la première émission de la monnaie d'or dans l'atelier du Capitole. Elle eut lieu lorsque le pouvoir commençait à devenir personnel et à se concentrer dans les mains d'un général, de l'*imperator*. En effet, les premières pièces d'or sont celles de Sylla en 667 (87 av. J.-C.) et dans les années suivantes. Viennent ensuite celles de Pompée en 673 (81 av. J.-C.) et celles de Jules César, à partir de 708 (46 av. J.-C.) ; toutes sont donc des monnaies impératoriales et militaires. Leur poids est très irrégulier parce qu'elles circulaient à l'aide de la balance : ce n'étaient que des lingots estampillés ; il est des *aurei* de Sylla qui sont le 1/30 de la livre et pèsent 10gr,915 ; d'autres pèsent seulement 9gr,096; l'*aureus* de Pompée pèse un peu plus de 9 gr. ; celui de Jules César est le 1/40 de la lire et pèse 8gr,186.

Avant les guerres puniques, la monnaie romaine était fabriquée au nom et en vertu des décrets du peuple. Le peuple, rassemblé dans ses comices, décrétait l'émission, les types, le poids, le métal des pièces ; la surveillance de la fabrication était confiée aux principaux magistrats de

Rome, qui exécutaient, sous le contrôle du Sénat, les lois monétaires votées dans les comices. Mais après les guerres puniques, l'extension des affaires commerciales de la République et son étendue géographique firent qu'il ne fut

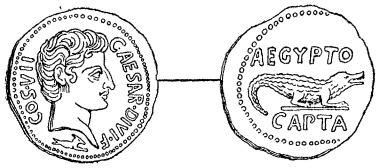


Aureus d'Auguste, rappelant la conquête de l'Egypte.

plus possible aux dictateurs, décemvirs, consuls, préteurs, de veiller directement à la fabrication de la monnaie, qui devenait de plus en plus abondante. Ils se déchargèrent de ce soin, quelquefois sur les questeurs, mais le plus généralement sur des magistrats spéciaux, les *monetarii*, généralement au nombre de trois, d'où leur titre de *tresviri monetales;* leurs fonctions sont suffisamment spécifiées par l'inscription que l'on trouve souvent sur les pièces de la fin de la République, à la suite de leur nom : IIIVIRI AAAFF (*tresviri aere, argento, auro flando feriundo*); ils devaient faire couler et affiner les lingots de poids légal, faire fabriquer les coins et surveiller la frappe. Ils livraient alors aux deux questeurs de Rome, trésoriers de la République, tout le métal monnayé dont l'Etat avait besoin; enfin, ils rendaient en pièces de monnaie le métal que les particuliers leur avaient apporté en lingots. Comme leur responsabilité était engagée, ils durent faire imprimer, pour faciliter le contrôle de leurs opérations, une marque particulière sur les espèces dont chacun d'eux surveillait l'émission et dont il garatinssait le poids et l'aloi : c'est ainsi qu'ils furent amenés à signer les deniers et même les pièces de bronze. Ils le firent d'abord simplement par l'initiale de leur nom, un petit symbole, ou par leur nom en monogramme ; plus tard, ils finirent par faire graver sur les pièces leurs noms en toutes lettres. Le nom de Rome reste pendant une certaine période associé à celui des monétaires. Mais ce n'est pas tout; les *monetarii* ne se contentèrent pas de placer leurs noms sur leurs espèces ; aux types ordinaires et traditionnels des deniers, ils substituèrent des types de leur choix, faisant allusion aux souvenirs glorieux, historiques ou légendaires de leur famille. Par exemple, le triumvir monétaire, C. Minucius Augurinus, place au revers de ses deniers, avec son nom, l'image du monument élevé devant la porte Trigemina à son ancêtre, L. Minucius, le décemvir; Sex. Pompeius Faustulus prend pour type le berger Faustulus auprès de la louve qui allaite Romulus et Remus; T. Veturius fait graver sur les espèces qu'il est chargé de faire frapper le tableau de la prestation du serment des alliés, lors du traité conclu par son ancêtre, T. Veturius Calvinus, avec les Samnites et les Campaniens; M. Cæcilius Metellus retrace sur ses deniers les glorieux exploits de ses pères en Sicile et en Macédoine. Certains triumvirs monétaires se contentent de jeux de mots ou d'allusions plus ou moins spirituelles à leur nom. Voconius *Vitulus* prend pour type monétaire un *veau;* L. Antistius *Gragulus*, un *geai;* Pomponius *Musa*, les *Muses*, etc. La tête de la *dea Roma* persiste assez longtemps, au droit du denier, alors que le revers est ainsi envahi par les emblèmes particuliers des magistrats, qui, d'ailleurs, font, pour nous, le grand intérêt des monnaies de la République romaine. Dans le dernier siècle, on substitue à la déesse Rome la tête de divinités diverses : Apollon, Mars, Bonus Eventus, Junon, Libertas, Concordia, Pietas, Venus Erycine, Vesta, Pallor et Pavor, etc. C'est seulement vers le déclin de la République qu'on voit introduire, à la place des vieilles légendes ou des faits historiques anciens, des types qui font directement allusion à des événemenst contemporains. La première fois qu'un fait contemporain est retracé sur une médaille, c'est sur les deniers que les questeurs Pison et Cépion furent chargés, par exception, de faire frapper : ce type consacre le souvenir des énormes achats de blé qu'ont fait ces deux fonctionnaires en 651 ou 654 (103 ou 100 av. J.-C.) en vertu de la *Lex frumentaria*. Un peu plus tard, nous rencontrons des monnaies qui représentent Marius débarquant en Italie, et qui sont frappées à l'occasion de cet événement; puis, viennent les monnaies de Sylla : l'*aureus*, que son questeur A. Manlius fit frapper vers 673 (81 av. J.-C.) représente la statue équestre du dictateur, qu'on venait d'ériger et dont parle Appien. Les généraux, comme Marius, Sylla, Pompée et d'autres, ont bien fait représenter sur les monnaies, soit leur char de triomphe, soit d'autres faits qui leur étaient personnels, mais ils n'ont jamais osé mettre les traits de leur visage à la place réservée aux portraits des dieux. C'est seulement à Jules César, sur la fin de sa vie, que fut permis cet empiétement nouveau. A partir de cette époque, les monnaies des généraux, comme Antoine, Lépide, Octave, Sex. Pompée, Labienus, Domitius Ahenobarbus, Brutus, non seulement retracent les exploits de ces chefs militaires, mais portent souvent leur portrait : le droit d'effigie monétaire parut lié dès lors au titre d'*imperator*, jusqu'au jour prochain où Auguste en fit une prérogative exclusive de son pouvoir souverain.

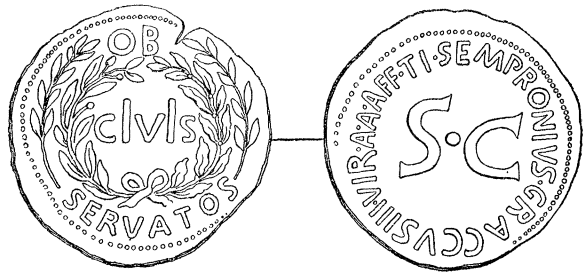


Sesterce de bronze de T.-Sempronius Graccus, frappé en l'an 15 avant J.-C.

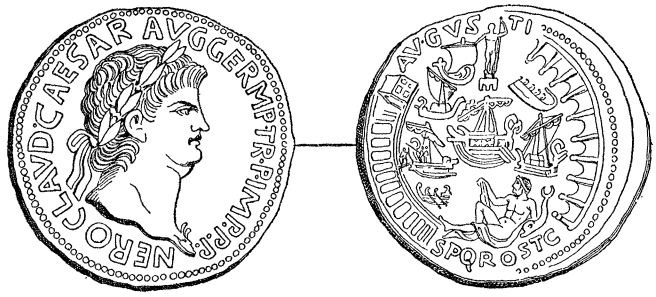


Médaillon de bronze de Néron, représentant une vue du port d'Ostie restauré.

En l'an de Rome 739 (15 av. J.-C.), Auguste se réserva exclusivement le droit de frapper la monnaie d'or et d'argent, et il confia au Sénat le soin d'émettre la monnaie de bronze ; de là vient que la plupart des monnaies de bronze romaines, de l'époque impériale, portent dans le champ du

revers les lettres SC (*senatus consulto*). L'effigie seule de l'empereur, des impératrices et de quelques membres de la famille impériale fut autorisée pendant toute la durée de l'Empire, sur les pièces de bronze aussi bien que sur celles d'or et d'argent; mais les types des revers varièrent à l'infini et furent souvent inspirés des événements contemporains ; les monétaires cessèrent de signer les espèces de leurs noms ; ils durent se contenter de placer dans le champ des pièces de petits symboles discrets ou des lettres alphabétiques qui permettaient le contrôle des émissions, en individualisant, soit les divers ateliers, soit même les diverses officines de chaque atelier.

Pour la monnaie d'or, Auguste et ses successeurs firent frapper l'*aureus*, le *demi-aureus* qui est rare, et quelques pièces doubles, triples quadruples (*biniones*, *terniones*, *quaterniones*). L'aureus pèse en général un peu plus de 8 gr. jusque sous Néron qui réduit son poids à 7gr,40 environ. Le métal de l'aureus est toujours pur (96 °/o de métal fin).

En argent, on frappe le denier et le quinaire ou demi-denier et exceptionnellement des multiples du denier ou médaillons d'argent. Le denier, qui pèse environ 3gr,90, renferme 98 °/o de métal fin, ce qui lui donne une valeur intrinsèque de 84 cent. de notre monnaie. Mais à partir du milieu du règne de Néron, le métal et le poids du denier commencent à être altérés ; il ne pèse plus que 3gr,41 et est taillé désormais à raison de 96 à la livre. L'altération du métal va toujours augmentant, si bien que sous Septime Sévère, vers 198 de notre ère, le denier n'est plus qu'une pièce de billon dans la composition de laquelle le cuivre entre pour au moins la moitié ; il ne vaut plus guère intrinsèquement que 37 cent. 1/2.

En fait de monnaies de bronze, à partir de l'an 739 de Rome, nous trouvons : le sesterce ou *nummus* (qui cessait d'être frappé en argent); le *dupondius* l'*as*, le *semis* et probablement le *quadrans;* exceptionnellement, il y a encore les grands médaillons qui ne portent pas la marque SC, et ont peut être joué le rôle de médailles commémoratives plutôt que celui de véritables monnaies. Mais la frappe des pièces de bronze fut, au point de vue du poids et du module, tellement irrégulière, qu'il n'est pas toujours facile de distinguer les différentes espèces de bronze entre elles, si bien que les numismates ont pris l'habitude de désigner les monnaies de bronze de l'empire romain par les expressions empiriques de *grand bronze*, *moyen bronze* et *petit bronze*, suivant le module. Il importe encore d'observer, avec Henry Cohen, que « souvent un moyen bronze est plus grand qu'un grand bronze, et un grand bronze plus grand qu'un médaillon. La distinction entre ces modules, fondée sur le plus ou moins de relief, d'épaisseur du flan, de grosseur de la tête, n'est donc qu'une affaire de sentiment ».

A partir de Septime Sévère et jusqu'à la fin de l'Empire, on frappa beaucoup plus d'espèces différentes de pièces d'or qu'on ne l'avait fait jusque-là. Elagabale, en particulier, émit des multiples valant 2, 3, 4, 10 et même, disent les auteurs, jusqu'à 100 *aurei*. Comme divisions de l'*aureus*, on eut, à partir de Valérien, le *tiers* d'aureus (*triens*, *tremissis*), à côté du demi-aureus ou quinaire d'or. Le poids de l'aureus fut, à partir de Caracalla, d'environ 6gr,55 ou 1/50e de livre ; mais il faut reconnaître qu'à partir de cette époque jusqu'à Constantin le poids effectif des pièces d'or est tellement irrégulier qu'on ne peut en admettre pratiquement l'usage qu'à l'aide de la balance.

Après Septime Sévère, le denier d'argent se trouvait tellement altéré comme métal, qu'il n'était plus guère que du billon ou du cuivre saucé. Pour remédier à cet inconvénient qui jetait la perturbation dans les relations commerciales, Caracalla créa une nouvelle monnaie d'argent qui valut 1 denier 1/4, et qu'on appela *argenteus antoninianus*. Mais la dépréciation graduelle atteignit bien vite cette nouvelle monnaie comme le denier ordinaire, si bien qu'à l'époque de Valérien et de Gallien, il était devenu impossible de distinguer la monnaie de bronze de ce qui aurait dû être la monnaie d'argent. La conséquence de cette situation fut, en fait, de rendre illusoire le privilège du Sénat de frapper la monnaie de bronze, ce privilège

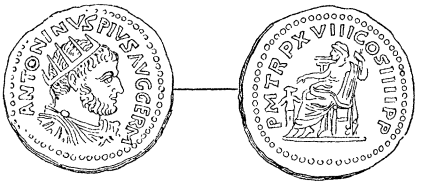


Argenteus Antoninianus de Caracalla.

n'ayant plus d'objet ; il en résulta aussi la grande crise monétaire du IIIe siècle.

Une réforme devenait nécessaire : Aurélien qui voulut l'entreprendre échoua : les monétaires de Rome s'étant révoltés à cette occasion, à l'instigation du *rationalis Felicissimus*, la répression de cette rébellion coûta la vie à 7.000 soldats. Dioclétien réussit à rétablir la véritable monnaie d'argent ; il remit en circulation l'ancien denier d'argent néronien taillé à 96 à la livre, et créa deux

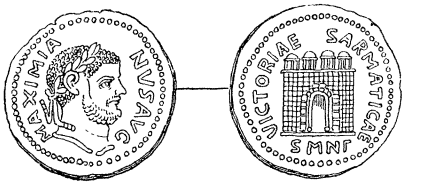


Denier d'argent de Maximien Hercule avec une porte de camp et rappelant la victoire de l'empereur sur les Sarmates.

pièces de cuivre. La plus petite, désignée sous le nom de *denarius communis*, est celle qui sert de base aux évaluations des prix dans le célèbre *Edit du maximum* promulgué par ce prince ; la plus grande est du module du moyen bronze, et présente souvent des traces d'argenture ; on l'appelle *follis* ou *pecunia majorina*.

Constantin reprit et compléta la réforme monétaire de Dioclétien, en établissant le système suivant, qui dura jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. La monnaie d'or comprit trois pièces principales : le sou d'or (*solidus aureus*) qui fut taillé à raison de 72 à la livre et pesa théoriquement 4gr,55 ; le demi-sou d'or ou *semissis ;* le tiers de sou d'or, *triens* ou *tremissis*. Exceptionnellement, des multiples du sou d'or furent frappés comme médaillons. Les monnaies d'argent furent : le *miliarense* qui valait un millième de la livre d'or, et fut taillé comme la pièce d'or, à raison de 72 par livre ; la *siliqua* ou κεράτιον, pièce d'argent de 2gr,32 ; enfin la demi-silique. Nous ne parlons que pour mémoire des multiples du *miliarense* ou médaillons d'argent dont l'émission ne fut qu'accidentelle. Pour le bronze, Constantin garda les deux pièces créées par Dioclétien ; mais leur poids diminua graduellement jusqu'à la fin de l'Empire. Aussi, Anastase, au commencement de l'empire d'Orient, fut obligé de réformer la monnaie de bronze en créant les pièces marquées XL, XX, X, V, I, suivant leur module, et dont les marques de valeur se rapportent à un denier de compte.

Les types et les légendes des monnaies romaines sous l'Empire sont si nombreux et si variés qu'ils constituent l'un des éléments essentiels de l'histoire pour cette période. Parmi les types, les uns se rapportent à la mythologie et à la religion et représentent tous les dieux et toutes les légendes héroïques de Rome ; d'autres figurent des personnifications allégoriques : Annona, Moneta, Aequitas, Tranquillitas, Concordia, etc. ; d'autres rappellent des événements de la vie civile, par exemple, des réformes

fiscales, des constructions de temples, d'aqueducs, d'arcs de triomphe ; d'autres enfin ont trait à la vie publique de l'empereur, à ses voyages, ses expéditions militaires, son avènement, sa déification. Les légendes qui mentionnent les consulats, les puissances tribunices, les surnoms et les autres titres de l'empereur au moment où la frappe de la monnaie a eu lieu, sont un des éléments essentiels de l'établissement de la chronologie de l'histoire romaine.

A partir du règne de Gallien, l'exergue du revers des monnaies porte la marque de l'atelier d'où elles sont sorties. Cette marque consiste ordinairement dans les initiales du nom de la ville où était installé l'atelier avec l'indication de l'officine, chaque atelier ayant plusieurs officines qui fonctionnaient en même temps. Ainsi, par exemple, les lettres PTRE, STRE à l'exergue des monnaies,

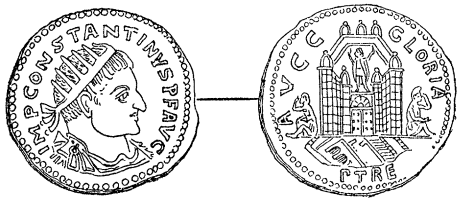


Double sou d'or de Constantin, avec une vue de la ville de Trèves.

signifient *prima* ou *secunda* (*officina*) *Treveris* et indiquent la première ou la seconde officine de l'atelier monétaire de Trèves ; les lettres SMALT s'interprètent *sacra moneta Alexandriæ, officina tertia*, et désignent la troisième officine de l'atelier d'Alexandrie ; les lettres SMNT veulent dire *sacra Moneta Nicomediæ, tertia officina* ; les lettres CONOB dont le sens a si longtemps préoccupé les savants et qu'on trouve seulement dans la période constantinienne, sur les pièces d'or, signifient *Constantinopolis obrussum* (*or pur*) ; sur les pièces d'argent de la même période, on trouve, de même, par exemple, CONPS ou LVGPS, qui signifient *Constantinopolis pusulatum* ou *Lugdunum pusulatum* (*argent pur*), et de même pour tous les autres ateliers de l'Empire.

En dehors de la monnaie frappée sous le contrôle de l'empereur ou du Sénat romain, dont nous venons d'esquisser l'histoire, le droit de frapper de la monnaie de bronze pour l'usage local, et à titre de monnaie d'appoint, fut laissé par Auguste et ses successeurs, à un très grand nombre de villes dans toute l'étendue de l'Empire. Ces villes exercèrent ce droit en pleine liberté, sous la surveillance exclusive de magistrats locaux et sous la seule obligation de placer, au droit de leurs espèces, l'effigie impériale. Le revers était réservé à des types de leur choix et aux noms des magistrats municipaux ou provinciaux qui avaient le contrôle des émissions. De là, une infinie variété dans le monnayage des villes provinciales, surtout dans les pays helléniques ; et de là aussi les ressources précieuses qu'offre pour l'histoire la numismatique des villes sous l'Empire romain jusqu'au IIIe siècle, sous Gallien ou Claude le Gothique, époque où le monnayage provincial disparut, presque partout, par suite de la diffusion surabondante, dans toute l'étendue de l'Empire, de la monnaie de bas argent ou de cuivre, frappée dans les ateliers impériaux (V. Denier et Monnaie). E. Babelon.

**Moyen âge et histoire moderne.** — Rome depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — Après la mort de Théodose, lorsque l'empire romain fut officiellement et définitivement coupé en deux parties, l'empire d'Occident et l'empire d'Orient, Rome demeura, au moins en titre, la capitale de l'empire d'Occident. Elle subit à deux reprises la présence des Barbares. Alaric y entra en 410 ; pendant six jours et six nuits, la ville fut mise à sac : pillage des monuments publics et des plus riches maisons, incendies, massacres, violences de toutes sortes, tels furent les épisodes de cette catastrophe. Quarante-cinq ans plus tard, après avoir échappé aux fureurs d'Attila, elle tomba entre les mains des Vandales et de leur roi Genséric ; elle souffrit plus qu'en 410, puisque cette fois les vainqueurs firent du butin et se livrèrent à tous les excès pendant deux semaines entières. Ce n'étaient pas seulement les Goths et les Vandales qui précipitaient la ruine de Rome ; les derniers prétendants, qui se disputaient les restes bien avilis de la puissance impériale, se battaient au milieu de la cité, déchaînant tous les bandits, les esclaves, la populace. Enfin, en 476, il cessa d'avoir un empereur en Occident, et Rome ne fut plus capitale. Dès lors commença pour elle une longue période de décadence, qui dura plus de neuf siècles.

Après la courte domination d'Odoacre, Rome fut soumise par Théodoric. Le roi goth la respecta, fit même de louables efforts pour réparer autant que possible les monuments qui avaient survécu, et rendit à la cité une administration à peu près régulière. Mais après sa mort, les Goths et les Byzantins se disputèrent avec acharnement la possession de la ville. Prise par Bélisaire en 536, reprise par Totila dix ans plus tard, reconquise par le général byzantin en 547, reprise par Totila en 549, elle fut occupée par Narsès en 552. Ce n'était plus que l'ombre d'une ville ; sa population était peut-être réduite à 40.000 ou 30.000 hab. Aussi les Byzantins lui préférèrent-ils Ravenne comme capitale de la province ou exarchat qu'ils constituèrent en Italie. Rome était ainsi tombée au rang d'un simple municipe. L'exarque n'y était représenté que par un duc militaire. Bientôt elle souffrit de tous les maux qu'apporta à l'Italie l'invasion lombarde. La famine, la peste, des inondations, s'abattirent sur elle. Ce fut pourtant de cette époque que date la plus lointaine origine de son relèvement et de sa grandeur moderne. Délaissée par les successeurs des Césars, qui régnaient à Byzance, déchue de son antique domination, elle vit naître et se développer dans son sein, sous le pontificat du pape saint Grégoire le Grand (590-604), un pouvoir nouveau, l'autorité temporelle du Saint-Siège. Saint Grégoire le Grand, descendant d'une noble famille romaine, fonda, sur les ruines de la cité morte, une cité nouvelle, la Rome ecclésiastique ; il se fit le chef temporel autant que spirituel du peuple romain ; il n'hésita pas à assumer, au nom de l'Eglise, les charges et les devoirs de tout ordre que reniait l'empereur d'Orient ; et ainsi il créa, d'abord dans l'enceinte de Rome, le pouvoir politique et administratif du Saint-Siège (V. Grégoire Ier [Saint]).

Un nouveau pas très considérable fut fait dans la même voie, à la fin du VIIe siècle. Les papes étaient incapables de résister à la puissance croissante des Lombards, devenus maîtres de presque toute l'Italie. A force d'habileté, ils réussirent pendant quelque temps à écarter de Rome le roi Luitprand ; mais, en 753, lorsqu'à Luitprand succéda, à la tête des Lombards, l'énergique et ambitieux Astolphe, les papes cherchèrent un allié ; ils le trouvèrent en Gaule dans la personne de Pépin le Bref, le chef de la dynastie carolingienne. En plusieurs expéditions, Pépin et son fils Charlemagne battirent les rois lombards, Astolphe et Didier, puis détruisirent leur royaume. Une partie du territoire qu'ils occupaient en Italie fut annexée à l'empire franc ; l'autre partie, qui comprenait l'ancien exarchat byzantin et qui s'étendait à travers toute l'Italie centrale, depuis Ravenne jusqu'à Rome, fut donnée par Pépin le Bref au Saint-Siège en toute souveraineté ; quelques années plus tard, cette donation fut confirmée par Charlemagne (V. Italie et Etats de l'Eglise). Désormais, Rome redevenait la capitale d'un Etat, et cet Etat, quoique médiocre par l'étendue, était plus important qu'aucun autre, puisque son chef temporel, le pape, était en même temps le chef spirituel de la chrétienté tout entière. L'alliance conclue entre les rois francs et la papauté eut une autre conséquence grave : en l'an 800, pour s'assurer la protection du puissant

prince des Francs contre ses ennemis, le pape Léon III sacra Charlemagne empereur d'Occident. Cet acte contenait le germe de graves conflits ; c'est de lui que sortirent plus tard les luttes entre l'Empire et la papauté. Et, d'autre part, le Saint-Siège n'en tira pas avantage pour de longues années ; sous les faibles successeurs de Charlemagne, l'Italie tomba dans une anarchie déplorable. Une féodalité turbulente et morcelée se forma dans la péninsule comme dans toutes les autres régions de l'Europe occidentale. Chaque fief important fut en proie à des troubles intérieurs, à des guerres civiles. Rome et les Etats pontificaux n'échappèrent pas à ce sort commun. En outre, les Sarrasins, maîtres de la Sicile et de l'Italie méridionale, attaquaient sans cesse les Etats de l'Eglise; en 846, le pape Léon IV fut obligé de fortifier toute la partie de la ville qui se trouvait sur la rive droite du Tibre, au N. de la muraille d'Aurélien ; ce quartier, qui entoure et englobe le Vatican, porte encore aujourd'hui le nom de *Cité Léonine*. Au milieu de ces convulsions, de ces conflits, Rome devint la proie des factions, et le Saint-Siège lui-même fut l'enjeu des ambitions les plus basses et les moins scrupuleuses. Alors les barons féodaux de la Campagne romaine, en particulier les comtes de Tusculum, cantonnés, soit dans les monuments de Rome, soit dans les châteaux des environs, oppriment la papauté. Des femmes de mœurs scandaleuses, Théodora et Marozie, de véritables monstres comme Hugues de Provence, disposent de la tiare pontificale. Le x^e^ siècle, par ses vices, sa férocité, sa perfidie, ses trahisons continuelles, a mérité d'être appelé, dans l'histoire de l'Italie, le *Siècle de fer* (*Secolo di Ferro*). Ce fut alors que de nouveau l'intervention étrangère fut appelée au S. des Alpes. Otton le Grand, qui régnait en Allemagne, parut en Italie, arriva à Rome et fut couronné empereur (962) comme l'avait été Charlemagne (799). Il confirma toutes les donations précédemment faites au Saint-Siège, mais il fit reconnaître sa domination politique. Le couronnement d'Otton I^er^ et la restauration de la puissance impériale n'eurent pas pour Rome des conséquences plus favorables que le couronnement de Charlemagne. Bientôt une lutte terrible éclata entre les deux alliés, entre le pape et l'empereur : ce fut la Querelle des Investitures (V. INVESTITURE et GRÉGOIRE VII, HENRI IV, HENRI V, ALEXANDRE III, FRÉDÉRIC I^er^ BARBEROUSSE, INNOCENT III, GRÉGOIRE IX, INNOCENT IV, FRÉDÉRIC II). Les barons féodaux de Rome et de la Campagne romaine, plus que jamais violents et rebelles à toute autorité, étouffaient, pour ainsi dire, le Saint-Siège et la ville; les Normands de l'Italie méridionale, appelés par Grégoire VII contre les Allemands de Henri IV, délivrèrent le pape de ses ennemis qui avaient pénétré jusque dans Rome, mais firent subir à la malheureuse cité une dévastation effroyable; enfin, le peuple romain, las de tant souffrir, l'esprit encore hanté par les souvenirs glorieux du passé, essaya plusieurs fois de secouer le joug de la papauté et de reconquérir ses libertés municipales. A la fin du x^e^ siècle, le tribun Crescentius; au XII^e^ siècle, Arnauld de Brescia ; deux cents ans plus tard, Cola di Rienzi, tentèrent cette œuvre; mais tous succombèrent à la tâche, après avoir augmenté encore l'anarchie obscure et parfois sanglante, au milieu de laquelle Rome se débattait (V. CRESCENTIUS, ARNAUD DE BRESCIA, RIENZO). L'ancienne capitale de l'Empire romain, la cité-reine du monde antique, ne fut jamais plus misérable que pendant le XIV^e^ siècle, après le départ du Saint-Siège transporté en France, à Avignon. Sa décadence morale et politique fut alors complète. Comme ville, elle n'était plus guère qu'un amas de ruines. « C'est en voyant seulement les parties les plus désolées de la Rome moderne qu'on pourrait peut-être parvenir à se figurer par l'imagination ce fourré épais, inextricable, de forteresses, de couvents, d'églises et de ruines, émergeant au milieu de l'herbe, des arbustes, de la poussière et des décombres. Le désert de la Campagne romaine envahissait la ville en ruines comme la gangrène, et, à part les hommes d'armes renfermés dans les forteresses ou les moines dans les couvents, la population rare et maladive, descendue des collines, s'agglomérait seulement dans le Champ de Mars et dans la nouvelle Suburra, où elle bâtissait ses maisons et ses églises au milieu des vignes qui paraient les ruines informes du tombeau d'Auguste ou des thermes de Titus. Les noms nouveaux de Monte Caprino ou Mont des Chèvres, et de Campo Vaccino, où paissaient les buffles et les porcs, remplaçaient ceux du Capitole et du Forum, et témoignaient assez de cet assauvagissement et de cette dépopulation. Ce qui dominait dans la cité, c'étaient les forteresses bizarres que l'on avait ménagées dans les anciens monuments pour abriter les demeures où les barons se tapissaient avec leurs hommes d'armes, et les églises et les cloîtres où l'on célébrait le culte et où vivaient les moines. L'ancien tombeau d'Hadrien, devenu le château Saint-Ange; sur le Palatin, le fameux Septizonium de Septime Sévère, n'avaient pas seuls été transformés en forteresses. Rome était un dédale de fortifications... Le palais de Latran et une foule d'églises étaient entourés de murailles ; le Palatin tout entier formait une place de guerre, dont les arcs de Titus et de Constantin étaient comme les bastions ; les couvents avec leurs contreforts faisaient l'effet de châteaux ; les arcs, les aqueducs, les tombeaux et les temples étaient presque autant de tours de guerre. Vers le milieu du XIV^e^ siècle, la plus grande partie de la ville était déserte. Le nombre des habitants était tombé peut-être à 30.000 ; les pèlerins ne venaient plus; les ruines des nouvelles églises s'ajoutaient aux vieilles ruines des temples. Saint-Jean de Latran était sans toit, quarante-quatre églises sans prêtres, onze entièrement détruites, et le reste comptait seulement un ou deux desservants.

Les vrais maîtres de la cité, c'étaient alors les princes ou les barons cantonnés dans leurs châteaux aux environs, ou dans les ruines des palais à l'intérieur. A Rome, la noblesse se partageait ou se disputait les différents quartiers de la ville. Les Colonna, qui dominaient dans le nord de la ville, tenaient quatre ponts sur le Tibre : le mausolée d'Auguste avait été longtemps leur principale forteresse. Les Orsini commandaient le Tibre au S. des Colonna; ils occupaient à la fois le château Saint-Ange sur la rive droite et le théâtre de Pompée sur la rive gauche. Les Savelli, moins puissants, possédaient au sud une partie de l'Aventin. Dans la Campagne romaine, d'autres barons, possesseurs de petites villes ou de donjons bien fortifiés, n'étaient pas moins bien pourvus.

Triste domination, à en croire Pétrarque, que celle de cette noblesse ! Quand les barons étaient en paix les uns avec les autres, chose rare, ils s'entendaient pour tyranniser les citoyens et les serfs, pour détrousser les voyageurs et les pèlerins. Nulle femme, disait-on, n'y était sûre chez elle, nul pèlerin à l'autel. « Rome, écrivait Pétrarque au pape, c'est le repaire des démons, la sentine de tous les forfaits, l'enfer des vivants prédit par David. Dans la Campagne, c'est pis encore. Le berger conduit armé son troupeau dans la plaine, craignant plus les brigands que les loups, et, pour être prêt à se défendre, c'est avec la lance que le laboureur excite les bœufs qui traînent sa charrue. » (D'après J. Zeller). Telle était la situation matérielle, morale et politique de Rome au XIV^e^ siècle. La tentative révolutionnaire de Cola di Rienzo, inspirée par les souvenirs antiques que réveillait l'humanisme de Pétrarque, ne réussit qu'à causer de nouveaux troubles, de nouvelles ruines. Rome ne commença à se relever qu'au XV^e^ siècle, qui fut vraiment pour elle, au sens le plus strict du mot, le siècle de la *Renaissance*. A cette époque, d'une part, le pouvoir pontifical s'affermit et les papes acquirent, aussi bien dans toute l'Italie centrale que dans Rome, une autorité politique considérable; d'autre part, la ville sortit vraiment de ses ruines et se couvrit d'édifices magnifiques.

Nicolas V, dont l'élection mit fin au schisme (1447),

dompta le dernier mouvement populaire qui essaya de reconquérir, sous la direction de Stefano Porcari l'indépendance municipale. Le Saint-Siège fut définitivement raffermi dans Rome. Les successeurs de Nicolas V, entre autres Pie II, continuèrent son œuvre. Sixte IV la poursuivit hors de Rome dans toute l'étendue des Etats pontificaux. Il inaugura la méthode politique du népotisme, en attribuant à ses neveux et à sa famille les charges administratives et politiques les plus importantes. Alexandre VI Borgia, Jules II, Léon X l'imitèrent (V. Nicolas V, Pie II, Sixte IV, Alexandre VI Borgia, Jules II, Léon X). Les ennemis du pouvoir pontifical crurent pendant quelque temps que l'intervention étrangère pourrait les aider à s'en débarrasser : mais ce fut une illusion. L'invasion des Français et des Allemands n'eut point ce résultat, et, dès le milieu du xvi^e siècle, les sujets du pape avaient perdu toute liberté.

Du moins la prospérité matérielle et l'éclat artistique de la cité furent très brillamment restaurés. Pendant le moyen âge, les papes avaient surtout habité le palais de Latran. Lorsqu'ils revinrent d'Avignon, au début du xv^e siècle, ils trouvèrent ce palais en ruines. Ils résolurent alors de s'établir auprès de la basilique de Saint-Pierre, de remplacer la vieille église par un monument plus digne du Saint-Siège, et d'élever pour leur résidence un palais immense et grandiose. Ce fut sous Nicolas V que cette œuvre gigantesque fut entreprise. Elle fut poursuivie, non sans quelques interruptions, par ses plus fameux successeurs. Alexandre VI, Jules II, Léon X doivent être nommés au premier rang parmi les pontifes bâtisseurs, qui firent peu à peu disparaître l'aspect lamentable que Rome avait revêtu au moyen âge et qui édifièrent pour ainsi dire une nouvelle cité. Des voies nouvelles furent percées à travers le chaos des maisons, des couvents, des tours, des forteresses; en même temps que le Vatican, s'élevèrent des palais moins massifs que les anciens châteaux, le palais Colonna, le palais Borgia, la Farnésine, le palais de la Chancellerie, le palais de Venise, d'autres encore; les vénérables basiliques de Saint-Jean de Latran, de Saint-Paul hors les Murs, de Sainte-Marie-Majeure furent restaurées, réparées, augmentées, embellies; encore sous Clément VII, des villas et de somptueuses maisons se contruisirent au cœur de Rome et dans les faubourgs de la cité. Les architectes, auxquels le Saint-Siège confiait la tâche de transformer Rome, s'appelaient Bramante, Michel-Ange, Raphaël. Les églises, les palais, les villas se remplissaient d'œuvres d'art admirables, les unes exhumées du sol antique que l'on fouillait de plus en plus, les autres créées par les plus grands artistes de la Renaissance. Ce fut sous Jules II que le musée du Vatican fut commencé; ce fut le même pape qui appela à Rome Raphaël et Michel-Ange pour décorer le palais pontifical. Sous Léon X, Rome vit naître dans ses murs de nouvelles merveilles : elle fut alors la ville de l'Italie et peut-être de l'Europe où se trouvaient les trésors des églises les plus riches, les palais les plus somptueux, les arts les mieux cultivés, le luxe le plus élégant, la vie la plus aisée, la plus bruyante et la plus enviée. Les lettres renaissent en même temps que les arts et comme eux brillent du plus vif éclat : mais on crée moins des œuvres littéraires qu'on n'étudie l'antiquité sous toutes ses formes. Archéologie, théologie, philosophie sont cultivées avec passion. La cour pontificale, pleine de mouvement et d'éclat, répand autour d'elle la prospérité, attire à Rome une population nombreuse, qui atteint bientôt 100.000 âmes, donne à la plus grande partie de ces habitants l'aisance, à quelques-uns la richesse.

Mais bientôt une catastrophe nouvelle fondit sur la cité. En 1526 le pape Clément VII, effrayé par la puissance de Charles-Quint, adhéra à la ligue de Cognac formée par François I^er. Charles-Quint envoya alors contre Rome une armée d'Espagnols, de lansquenets et de luthériens fanatiques, que commandait le duc de Bourbon. Bourbon promit à ses soldats le pillage de Rome. Il arriva sous les murs de la ville le 5 mai 1527. Le lendemain il commanda l'assaut, qui fut donné sur la rive droite du Tibre; lui-même prit une échelle et l'appliqua contre la muraille. Ce fut alors qu'une balle l'atteignit au ventre. Il tomba, mortellement blessé, et expira quelques instants après. Ses soldats le vengèrent atrocement. Ils culbutèrent les milices romaines et se précipitèrent dans la ville, tandis que le pape Clément VII et les principaux personnages de la cour pontificale se réfugiaient au château Saint-Ange. Vers le soir, les vainqueurs étaient maîtres de tout le Transtévère : « les portes massives du pont de Sixte IV étaient grandes ouvertes; tambours battants et aux éclats des trompettes, les soldats de Bourbon, en compagnies serrées, franchirent le Tibre dont les eaux rougies roulaient des cadavres, et descendirent avec précaution jusqu'au Campo di Fiori et à la place Navone. Là, ils s'arrêtèrent pour cette nuit et allumèrent leurs feux : un grand silence enveloppa Rome et, comme au temps d'Alaric, la lueur sanglante des bivouacs monta dans le ciel et au loin revêtit de pourpre les hautes ruines du Palatin et les solitudes désolées de Saint-Jean de Latran. Le lendemain commença le sac de Rome. Aucun asile ne fut épargné, ni les plus illustres basiliques, ni les demeures des étrangers, ni les palais des cardinaux du parti impérial et des prélats allemands, anglais et espagnols. Les vainqueurs assiégeaient au son des fifres les plus riches maisons, enfonçaient les portes et passaient au fil de l'épée les habitants; ils outrageaient les femmes en présence de leurs proches, les religieuses dans leurs cloîtres et jusque sur les marches des autels; des mères frappèrent leurs filles du couteau ou s'arrachèrent elles-mêmes les yeux pour n'être pas témoins de tant de honte. Les Espagnols, rendus furieux par la vue du sang, tuaient sans miséricorde jusqu'à la lassitude; les Allemands, maîtres enfin de cette grande Babylone contre laquelle les Pères de la Foi nouvelle avaient irrité leur fanatisme, s'étaient réservé le sacrilège. Par eux les églises furent violées, les crucifix abattus à coup d'arquebuse, les tableaux souillés, les châsses brisées, les reliques, les vases sacrés et l'Eucharistie foulés dans la fange..... Ils tinrent chapelle au Vatican, vêtus en cardinaux, et, parodiant les cérémonies du conclave, déposèrent Clément VII et proclamèrent Martin Luther souverain pontife et évêque de l Eglise universelle. » (Gebhart, *De l'Italie*). La fureur des bandes victorieuses s'exerça de même contre les œuvres d'art que la Renaissance avait prodiguées dans Rome. On ne saura jamais combien périrent alors de statues, de tableaux, de manuscrits précieux, de livres uniques. Après le pillage et le massacre, vinrent la famine et la peste. Il semblait que Rome fût pour toujours descendue au tombeau. En tout cas, la direction de la Renaissance artistique et littéraire lui échappa désormais. La papauté trouva du moins une compensation dans la nouvelle autorité religieuse que lui reconnut le concile de Trente; depuis le xvi^e siècle, elle se consacra surtout au gouvernement suprême de la chrétienté, laissant décliner son importance politique, renonçant au grand et noble rôle intellectuel qu'elle avait joué depuis Nicolas V jusqu'à Léon X. Rome, malgré les constructions qu'y entreprit Sixte-Quint, malgré les grands travaux publics qu'il y fit exécuter (adduction de l'Aqua Felice, percement de rues nouvelles), redevint une cité morne et triste; quelques familles princières y étaient encore riches et brillantes; mais dans son ensemble la population écrasée d'impôts était redevenue misérable. Le xvii^e et le xviii^e siècle furent pour Rome des siècles obscurs et sans grandeur. La vie s'y traînait péniblement. La noblesse romaine, composée des anciennes familles, les Savelli, les Colonna, les Orsini, et de quelques maisons nouvelles issues de banquiers enrichis, les Borghèse, les Chigi, les Farnèse, les Ludovisi, les Barberini, se montrait opulente et fière sans donner à la ville le mouvement, l'éclat, la prospérité qui y avaient régné pendant la Renaissance. Quelques papes enrichirent la Bibliothèque

et le Musée du Vatican, favorisèrent les recherches historiques et archéologiques, essayèrent d'imprimer une impulsion nouvelle aux études scientifiques. Mais l'autorité politique du Saint-Siège allait toujours en diminuant, et en 1773 ce fut le pape lui-même, Clément XIV, qui, sous la pression des souverains temporels, prononça l'abolition de l'ordre des jésuites.

La Révolution française produisit en Italie, comme dans le reste de l'Europe, une impression profonde. Après la campagne d'Italie et la paix de Campo-Formio, une émeute éclata dans Rome; les soldats du pape, en poursuivant des insurgés, pénétrèrent dans l'ambassade de France et tuèrent le général Duphot. Aussitôt, des troupes furent envoyées à Rome par le Directoire; le gouvernement pontifical fut déclaré aboli et la République romaine fut constituée. Elle fut de courte durée. Pie VII, élu pape en 1799, rentra dans Rome l'année suivante; Bonaparte semblait animé à l'égard du Saint-Siège de dispositions bienveillantes; même lorsque le royaume d'Italie fut créé, le pape resta dans la péninsule le seul souverain qui fût libre et soustrait à l'omnipotence de Napoléon Ier. Cette situation ne pouvait pas durer. En refusant de fermer aux Anglais les ports des Etats de l'Eglise, Pie VII provoqua la colère de Napoléon Ier; l'empereur le déclara déchu, proclama Rome ville libre et impériale. Enfin, le souverain pontife fut enlevé par le général Miollis, et transporté d'abord à Savone, plus tard à Fontainebleau. Après la chute de Napoléon, le Congrès de Vienne rendit au Saint-Siège Rome et les Etats pontificaux. De 1815 à 1848, l'autorité des papes s'exerça dans Rome avec la dernière rigueur; les jésuites furent rétablis, l'inquisition fut restaurée, les lois françaises abolies, tous les anciens privilèges rendus aux barons et au clergé. Le parti libéral et révolutionnaire fut combattu sans relâche, persécuté sans pitié. Rome ne bougea ni en 1820, lors des soulèvements de Naples et de Turin, ni en 1831-32, lors du grand mouvement insurrectionnel des Romagnes. Léon XII, Grégoire XVI pratiquèrent avec obstination une politique antilibérale; ils craignaient toute réforme, ils s'opposaient à toute amélioration. Le successeur de Grégoire XVI, Pie IX, parut d'abord comprendre la nécessité de modifier la politique pontificale. De 1846 à 1848, il accorda à ses sujets quelques institutions libérales; malgré les nombreuses résistances qu'il rencontra dans son entourage même, malgré ses propres hésitations, il promulgua le 15 mars 1848 une constitution appropriée à la situation particulière des Etats romains. Mais cette attitude du Saint-Siège dura peu. Pie IX, déjà effrayé par la rupture entre les Italiens et l'Autriche, fut complètement et violemment détourné de ses aspirations premières par l'assassinat de son ministre Rossi et par la proclamation de la République romaine à la fin de 1848. Il quitta Rome en fugitif. Le Parlement romain prononça sa déchéance, comme souverain temporel. Un triumvirat, où entra bientôt le célèbre révolutionnaire Mazzini, fut constitué pour gouverner Rome. Mais les partis réactionnaires, qui avaient repris l'avantage dans toute l'Europe, envoyèrent leurs troupes au secours de la papauté. Le prince Louis-Napoléon, président de la République française, donna l'ordre au général Oudinot d'attaquer Rome. La ville fut prise le 2 juil. 1849, et le gouvernement pontifical restauré. Pie IX rentra dans Rome au mois d'avr. 1850, absolument hostile désormais à toute idée, à toute réforme, à toute institution libérale. Il prit pour principal conseiller et pour premier ministre le cardinal Antonelli. Les événements de 1859, les défaites de l'Autriche à Magenta et à Solférino, la chute des Bourbons de Naples, l'irrésistible mouvement unitaire et national qui emportait l'Italie tout entière, ne purent modifier son attitude. Il refusa, malgré les objurgations pressantes de Napoléon III, de faire aux idées libérales et au parti constitutionnel la moindre concession. Il s'obstina dans la réaction la plus rigide. Soutenu par une garnison française, il conserva, pendant neuf ans encore, après la proclamation du royaume d'Italie, la ville que tous les Italiens réclamaient comme capitale. Mais, lorsque les premiers désastres subis par la France en juil. et août 1870 obligèrent Napoléon III à rappeler de Rome le corps d'occupation qu'il y avait envoyé, le pape fut impuissant à défendre plus longtemps Rome. Le 22 sept. 1870, les troupes italiennes entrèrent dans la ville; Rome fut solennellement proclamée capitale du royaume d'Italie; Victor-Emmanuel y fit son entrée en juil. 1871, et le palais du Quirinal devint la résidence du roi d'Italie. Le pouvoir temporel du Saint-Siège était aboli. L'exercice de son pouvoir spirituel fut pleinement assuré par la loi des garanties. A cette date une nouvelle période s'est ouverte dans l'histoire de Rome. Comme l'a proclamé Victor-Emmanuel, l'Italie est rendue à Rome et Rome à l'Italie; leurs destinées sont maintenant inséparables (V. VICTOR-EMMANUEL, PIE IX, ITALIE).

**Musées et collections d'art.** — Rome a gardé des diverses périodes de son histoire un nombre considérable d'objets d'archéologie et d'œuvres d'art. Les uns et les autres remplissent de grands musées publics et d'importantes collections privées. Dans ces musées et dans ces collections sont surtout représentés la civilisation étrusque, l'antiquité grecque et romaine, l'archéologie chrétienne, la Renaissance et l'art moderne; le moyen âge n'y occupe, pour ainsi dire, aucune place. Les principaux musées de Rome sont : le musée ou plutôt les multiples musées du *Vatican*, qui sont parmi les plus riches du monde entier, et le *musée de Latran*, qui appartiennent au Saint-Siège; le *musée du Capitole*, le *musée des Conservateurs*, le *musée National d'antiquités* installé dans une partie des Thermes de Dioclétien et appelé quelquefois le *musée des Thermes*, le *musée étrusque* de la villa du pape Jules II, le *musée Kircher* et le *musée préhistorique* du Collège romain, le *musée du palais des Beaux-Arts*, qui sont des musées publics du royaume d'Italie. Les collections privées les plus importantes se trouvent à la *villa Albani*, à la *villa Borghèse*, au *palais Boncompagni*, au *palais Spada*, à l'*Académie de Saint-Luc*, aux *palais Doria*, *Colonna*, *Corsini*, etc. Nous nous proposons de décrire brièvement ces collections et musées dans l'ordre chronologique, en descendant le cours des âges.

Les antiquités de l'époque la plus reculée que Rome possède se trouvent groupées dans le musée préhistorique du Collège romain. Ce musée, scientifiquement organisé en 1876, et sans cesse enrichi depuis lors, renferme un grand nombre d'objets de l'âge de pierre, de l'âge de bronze, de la première période du fer; ces objets proviennent en grande partie des plus anciens établissements humains découverts récemment en Vénétie, en Lombardie, en Emilie. Non moins considérable est l'ensemble des ustensiles, instruments, bijoux et trésors originaires de plusieurs nécropoles de l'Etrurie occidentale: le joyau de cette collection est le célèbre trésor de Préneste. D'autres objets de l'époque préhistorique sont réunis dans le musée municipal qui a été installé, il y a une dizaine d'années, sur le Cœlius : beaucoup d'entre eux remontent peut-être à l'origine même de Rome.

Le musée étrusque du Vatican (*Museo Gregoriano Etrusco*), fondé en 1836 par le pape Grégoire XVI, se compose : 1° d'urnes cinéraires, de statuettes, de bas-reliefs en terre cuite; 2° de vases peints; 3° de bronzes (candélabres, brûle-parfums, miroirs, cistes, ustensiles divers); 4° de bijoux en or. La collection des vases peints et des bronzes est riche et intéressante. Parmi les bijoux, il faut citer les parures d'or et d'argent découvertes dans une tombe voisine de Cervetri, en 1836, par Regulini et Galassi. — Le musée de la villa du pape Jules II, situé hors de la Porte du Peuple, est également consacré aux antiquités étrusques : il renferme surtout les objets qui ont été trouvés, au cours de ces dernières années, sur le territoire de l'ancienne Faléries; aussi l'appelle-t-on quelquefois le musée Falisque. De graves crititiques

dont quelques-unes sont justifiées, ont été élevées par quelques savants contre l'organisation même de ce musée. — Quelques antiquités égyptiennes ont été réunies au Vatican par les papes Pie VII et Grégoire XVI; mais la collection qu'elles forment et qui est connue sous le nom de *musée égyptien* n'est pas très importante.

Peu de villes possèdent autant de chefs-d'œuvre de l'art antique que Rome. Les musées du Vatican, de Latran, du Capitole, des Conservateurs, des Thermes, les collections de la villa Albani, de la villa Borghèse, du palais Boncompagni, du palais Spada, etc. forment un ensemble vraiment incomparable. — Le musée du Vatican, progressivement agrandi et enrichi par les papes depuis la fin du moyen âge, se compose de plusieurs parties, dont quelques-unes ont une renommée universelle; les principales sont : le musée Chiaramonti, le Belvédère, la salle des Muses, la Rotonde, la galerie des Candélabres, le Braccio Nuovo, etc. Parmi les œuvres les plus célèbres du Vatican, nous citerons : l'*Auguste*, de la villa de Livie à Prima Porta; l'*Apoxyomenos*, de Lysippe; l'*Amazone blessée* et le *Doryphore*, d'après Polyclète; la statue colossale du Nil couché (*Braccio Nuovo*); le buste d'Alcibiade, le groupe de *Dionysos* et du *Satyre* (musée Chiaramonti); au Belvédère, le fameux *Torse*, le sarcophage de *L. Cornelius Scipio Barbatus*, *le Méléagre*, *l'Hermès*, connu sous le nom d'Antinous, le *Laocoon*, la base *Casali*, l'*Apollon* dit *du Belvédère*; puis l'*Apollon Sauroctone*, l'*Ariane endormie*, le buste de *Caracalla*, l'*Aphrodite accroupie*, l'*Apollon Citharède*, les *Muses*, le buste de *Périclès*, le *Jupiter* d'Otricoli, *l'Hercule* en bronze doré, la statue colossale d'*Héra-Junon*, l'*Aphrodite de Cnide*, d'après Praxitèle, le *Discobole*, d'après Myron, de nombreux sarcophages, des candélabres décorés de bas-reliefs, etc., etc. — En dehors du musée des Antiques proprement dit, la bibliothèque du Vatican possède des peintures murales, découvertes dans les ruines de plusieurs maisons romaines situées sur l'Esquilin : ces peintures représentent, les unes des scènes, de l'*Odyssée* (*Ulysse chez les Lestrygons*, *Ulysse chez Circé*, *Ulysse aux Enfers*), les autres, une scène de mariage connue sous le nom de *noces Aldobrandines*. — C'est au Latran que se trouvent, outre une statue bien connue de Sophocle, plusieurs sarcophages décorés de scènes mythologiques (*Dionysos et Ariane*, *Adonis*, la légende d'*Œdipe*, *Hippolyte*, *Oreste*, les *Niobides*) et une série très curieuse de bas-reliefs, trouvés en 1848 près de la via Labicana, qui représentent le convoi funéraire d'un riche Romain, avec ses divers épisodes (exposition du corps, procession sur la voie Sacrée, arrivée au tombeau). — Le musée du Capitole le cède à peine au Vatican en richesses archéologiques et en œuvres d'art; il possède de nombreux sarcophages (*Méléagre*, scènes de la *Vie d'Achille*, combat de *Gaulois*, éducation de *Dionysos enfant*, *Prométhée*, *Endymion*, les *Amazones*); les fragments, qui s'augmentent sans cesse grâce aux découvertes nouvelles, d'un plan antique de Rome; plusieurs mosaïques dont la plus célèbre est celle des *Colombes*; la *Tabula Iliaca*, le groupe d'*Eros* et de *Psyché*, l'*Aphrodite* connue sous le nom de *Vénus du Capitole*; *Léda au Cygne*; une collection complète des bustes des empereurs romains; de nombreux portraits de personnages antiques (*Socrate*, *Homère*, etc.); les *Deux Centaures* en marbre rouge; l'*Enfant à l'Oie*; le *Satyre* en marbre rouge; le *Satyre au repos*, d'après Praxitèle; le *Gaulois mourant*, longtemps appelé le *Gladiateur mourant*; la statue de *Romaine assise*, dans laquelle on a voulu voir Agrippine, veuve de Germanicus, etc., etc. —Moins riche, le musée des Conservateurs n'est pas cependant sans intérêt : on y trouve une statue de *Marsyas*, plusieurs reliefs de style grec ou hellénistique, une collection de terres-cuites polychromes fort anciennes, et quelques bronzes tout à fait remarquables, comme le *Tireur d'épine*, et la *Louve romaine*. — Le musée des Thermes, qui contient le produit des fouilles les plus récentes, a acquis dans ces dernières années quelques morceaux de premier ordre; en marbre, une statue de *Dionysos*, une statue colossale d'*Apollon*, une statue d'*Hermes*, une statue acéphale d'éphèbe agenouillé; en bronze, trois chefs-d'œuvre, le *Pugiliste*, le *Souverain hellénistique*, et le *Dionysos*. Ajoutons des fragments considérables de bas-reliefs décoratifs en stuc, et des peintures murales dont les unes proviennent d'une maison antique découverte près de la villa Farnesina, et les autres d'un vaste colombarium ou tombeau de famille trouvé sur l'Esquilin en 1875. — La villa Borghèse, le palais Spada, la villa Albani renferment un grand nombre de statues et de bas-reliefs en marbre avec quelques bronzes et quelques mosaïques. — La collection du palais Boncompagni, qui se trouvait jadis dans la villa Ludovisi aujourd'hui disparue, possède en particulier une statue colossale de *Pallas*, une tête colossale d'*Héra*, un *Arès au repos*, très connus des savants.

Les antiquités chrétiennes ont été réunies surtout au musée chrétien de Latran. On y voit des sarcophages, des bas-reliefs, des peintures, et de très nombreuses inscriptions qui proviennent des catacombes. Mais ce sont encore les catacombes elles-mêmes qui forment le plus riche et de beaucoup le plus original musée d'antiquités chrétiennes à Rome.

Le moyen âge n'a pas laissé plus de traces dans les musées et collections de Rome que dans ses monuments. Il faut arriver jusqu'à l'époque de la Renaissance pour rencontrer des trésors artistiques comparables à ceux qui représentent les diverses périodes de l'antiquité. Ici encore le Vatican occupe le premier rang, non seulement parce qu'il possède une galerie de tableaux des plus remarquables, mais aussi et surtout parce qu'il est par lui-même et par sa décoration picturale un vrai musée. La *Chapelle Sixtine*, les *Loges* et les *Chambres* suffiraient à lui donner une place éminente parmi les musées modernes. La voûte et l'une des murailles latérales de la chapelle Sixtine sont décorées des fresques célèbres de Michel-Ange. Ces fresques sont parmi les plus belles peintures qui existent; le génie de Michel-Ange s'y affirme avec une vigueur et une majesté vraiment surhumaines. Au plafond se déroulent les principales scènes de l'Ancien Testament; dans les retombées de la voûte sont représentés les *Prophètes* et les *Sibylles*; sur la grande muraille latérale, Michel-Ange a peint le *Jugement Dernier*. Les peintures des Loges et des Chambres sont dues, dans leur ensemble, à Raphaël, bien que plusieurs d'entre elles aient été exécutées par ses élèves, notamment par Jules Romain. On est d'accord pour lui attribuer avec certitude la charmante décoration des Loges, galeries à arcades dont les murs soutiennent de petites coupoles : rien n'est plus gracieux ni plus exquis que ces figures de fantaisie, ces fleurs et ces fruits semés à travers d'harmonieuses arabesques. Parmi les peintures des Chambres, les plus célèbres sont : la *Dispute du Saint-Sacrement* et l'*Ecole d'Athènes*; moins parfaites, mais encore géniales, sont les fresques qui représentent *Héliodore chassé du Temple*, *Saint Léon arrêtant Attila*, la *Victoire de Constantin*, etc. La *Galerie de Tableaux* du Vatican ne se compose que d'une cinquantaine de toiles; mais toutes sont des chefs-d'œuvre, par exemple : la *Transfiguration* et la *Madone de Foligno*, de Raphaël; la *Résurrection* du Pérugin; la *Communion de saint Jérôme*, du Dominiquin; *le Saint Sébastien*, de Titien; le *Couronnement de la Vierge*, de Pinturicchio, etc. — Le musée des Conservateurs, outre ses antiques, renferme une *Pinacothèque* ou collection de tableaux, fondée par Benoît XIV et enrichie considérablement par Pie VII; on y remarque plusieurs toiles du Guerchin, d'Annibal Carrache, de Guido Reni, des Bellini, ainsi que des portraits dus au pinceau de maîtres étrangers, Velasquez, Van Dick, etc. — L'*Académie de Saint-Luc* possède une importante galerie de tableaux de la Renaissance et

de toiles modernes (Guido Reni, Raphaël, Titien, Van Dyck, Joseph Vernet, etc.), un médaillier fort riche, et quelques statues modernes de Thorwaldsen, Canova, etc. — Parmi les collections particulières, les plus remarquables sont celles des palais Doria, Colonna et Corsini, où les peintres italiens et les artistes des autres pays de l'Europe sont représentés par des œuvres de valeur. Citons encore les collections de tableaux réunies au palais de Latran et dans les palais Barberini, Borghèse, Spada. Outre ces collections proprement dites, d'autres palais renferment quelques toiles ou fresques de premier ordre, par exemple : l'*Aurore*, de Guido Reni (palais Rospigliosi), les fresques de Carrache (palais Farnèse), l'*Histoire de l'Amour et Psyché*, de Raphaël (villa Farnesina). — Le palais de l'Exposition des Beaux-Arts renferme uniquement des œuvres contemporaines. J. TOUTAIN.

**Administration dans l'antiquité** (V. ADMINISTRATION, t. I, p. 584).

**Histoire de la comédie à Rome** (V. COMÉDIE, t. XI, p. 1179.

**Ecole française de Rome** (V. ECOLE, t. XV, p. 382).

**Académie de France à Rome** (V. ACADÉMIE, t. I, p. 221).

**Prix de Rome** (V. ACADÉMIE, t. I, p. 221, et ECOLE, t. XV, p. 394).

**Histoire ecclésiastique** (V. PAPE).

BIBL. : DESCRIPTION DE LA VILLE. — *Monografia della città di Roma e della Campagna Romana* (publication du ministère italien de l'agriculture, de l'industrie et du commerce) ; Rome, 1879-81, 4 vol. — *Notizie sulle condizioni edilezie e demografiche della città di Roma (id.)*; Rome, 1889. — MURRAY, *Handbook of Rome and its environs*; Londres, 1888. — TREVES-BOLAFFIO, *Guida dei Viaggiatori, Italia centrale ; — Roma e dintorni*. — BAEDEKER, *Rome et ses environs*. — H. TAINE, *Voyage en Italie*; Paris, 1874, 2e éd. — DESJARDINS, *Rome, le mont Palatin*; Lyon, 1875. — Fr. WEY, *Rome. description et souvenirs*; Paris, 1875. — HOMO, *Dictionnaire topographique de Rome*; Paris, 1900. — *Pianta generale della città di Roma* ; Rome, 1889 et suiv. (publié et mis au courant par les soins du ministere de l'agriculture, de l'industrie et du commerce). — G.-B. PIRANESI, *Œuvres complètes* ; Rome, 1750-85. — PISTOLESI, *Descrizione di Roma e suoi contorni* ; Rome, 1816-50. — A. NIBBY, *Itinerario di Roma*; Rome, 1830. — *Beschreibung der Stadt Rom* ; Stuttgart, 1830-42. — E. BRAUNS, *The ruins and Museums of Rome*; Brunswick, 1854. — W. HELBIG, *Guide dans les musées d'archéologie classique de Rome* ; Leipzig, 1893. — E. PISTOLESI, *Il Vaticano descritto e illustrato* ; Rome, 1828-38. — DE ROSSI, *la Roma sotterranea descritta ed illustrata* ; Rome, 1864-77. — G. BOISSIER, *Promenades archéologiques* ; Paris, 1881. — H. THÉDENAT, *le Forum romain* ; Paris, 1900, 2e éd.

HISTOIRE ANCIENNE. — NIEBUHR, *Histoire romaine*, trad. fr. ; Paris, 1830-40. — A. SCHWEGLER, *Römische Geschichte* ; Tubingen, 1867. — MOMMSEN, *Histoire romaine*, trad. franç. ; Paris, 1863-89. — IHNE, *Römische Geschichte* ; Leipzig, 1868-79. — V. DURUY, *Histoire des Romains* ; Paris, 1879-85. — L. LANGE, *Römische Alterthümer* ; Berlin, 1876-79, 3e éd. — A. BERTHELOT et DIDIER, *Histoire intérieure de Rome* ; Paris, 1885-86. — MICHELET, *Histoire romaine* ; Paris. — H. JORDAN, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum* ; Berlin, 1871. — O. GILBERT, *Topographie und Geschichte der Stadt Rom im Alterthum* ; Leipzig, 1883-1890. — LANCIANI, *Ancient Rome* ; New York, 1889. — KIEPERT et HUELSEN, *Formæ urbis Romæ antiquæ* ; Berlin, 1896. — MARQUARDT et MOMMSEN, *Manuel des antiquités romaines*, trad. fr. : Paris, 1887 et suiv. — BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des institutions romaines* ; Paris, 1886. — MISPOULET, *les Institutions politiques des Romains* ; Paris, 1882-83. — P. WILLEMS, *le Droit public romain* ; Louvain, 1883. — MADVIG, *l'Etat romain, sa constitution, son administration* ; trad. fr., Paris, 1882-84. — DEZOBRY, *Rome au siècle d'Auguste* ; Paris, 1835. — FRIEDLAENDER, *Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*; trad. fr., Paris, 1865-74. — PRELLER, *Römische Mythologie* ; Berlin, 1881-83, 3e éd. — BOUCHÉ-LECLERCQ, *les Pontifes de l'ancienne Rome* ; Paris. 1871. — G. BOISSIER, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*; Paris, 1878. — E. BEURLIER, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains* ; Paris, 1890. — TEUFFEL, *Histoire de la littérature romaine* ; trad. fr, Paris, 1883 et suiv. — PICHON, *Histoire de la littérature latine* ; Paris, 1897. — CHOISY, *l'Art de bâtir chez les Romains* ; Paris, 1873. — J. MARTHA, *Manuel d'archéologie étrusque et romaine* ; Paris, 1884. — E. COURBAUD, *le Bas-relief romain à représentations historiques* ; Paris, 1899.

NUMISMATIQUE. — E. BABELON, *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine*, 2 vol. in-8. — Henry COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, 8 vol. in-8, 2e éd. — Th. MOMMSEN, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. par le duc de Blacas, 4 vol. in-8. — Fr. LENORMANT, *la Monnaie dans l'antiquité*, 3 vol. in-8.

HISTOIRE DU MOYEN AGE ET MODERNE. — GREGOROVIUS, *Die Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter* ; Stuttgart, 1886 et suiv. — ADINOLFI. *Roma nell'età di mezzo* ; Rome, 1881-82. — J. ZELLER, *les Tribuns et les révolutions en Italie* ; Paris, 1874. — *Italie et Renaissance* ; Paris, 1883. — *Histoire abrégée de l'Italie* ; Paris, 1875. — E GEBHART, *de l'Italie* ; Paris, 1876. — E. MÜNTZ, *les Arts à la cour des papes pendant le* XVe *et le* XVIe *siècle* ; Paris, 1878-1898. — Du même, *Raphaël* ; Paris, 1881 ; 2e éd., 1886. — RICCIARDI, *Histoire de l'Italie, de 1815 à 1864* ; Paris, 1865. — D'AZEGLIO, *l'Italie de 1847 à 1865* ; Paris, 1866. — DEBIDOUR, *Histoire diplomatique de l'Europe de 1815 à 1878* ; Paris, 1891. — J. ZELLER, *Pie IX et Victor-Emmanuel* ; Paris, 1879.

**ROME** (Province de). La province de Rome est une des 69 provinces dont se compose le royaume d'Italie ; elle est divisée elle-même en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont Rome, Civita-Vecchia, Viterbe, Velletri et Frosinone. Elle renferme 227 communes, et sa population totale dépasse 900.000 hab. Elle couvre une superficie de 12.000 kil. q. environ. Bornée au N. par les provinces de Grosseto et de Sienne, à l'E. par celles de Pérouse et d'Aquila, au S.-E. par celle de Caserte, au S. et à l'O. par la mer Tyrrhénienne, elle s'étend du N.-O. au S.-E. sur une longueur de 211 kil. ; sa plus grande largeur atteint à peine 80 kil.

Les grandes divisions géographiques de la province sont : au N., la partie méridionale de la Toscane (Viterbe et Civita Vecchia) ; au centre, la vallée inférieure du Tibre, celle de l'Anio et la Campagne romaine (Rome) ; au S., la vallée très encaissée du Liri ou Garigliano, les monts des Volsques ou monts Lepini et les Marais Pontins (Frosinone et Velletri). Le N., l'E. et le S. de la province sont montagneux ; la côte de la mer Tyrrhéneinne et ses environs immédiats sont plats et marécageux (V. CAMPAGNE ROMAINE et PONTINS [Marais]). Les principaux soulèvements orographiques sont, au N., le mont Cimino, près de Viterbe, le Soracte ou mont San Oreste, près du Tibre ; à l'E., les monts de Tivoli et de Subiaco, contreforts extrêmes des monts de la Sabine ; au S. du Tibre, les monts Albains, et les monts Lepini. Dans le N. de la province et jusqu'au S. de Rome, le sol est volcanique ; plusieurs lacs de forme circulaire, le lac de Bolsena, le lac de Bracciano, le lac d'Albano, indiquent la place des anciens cratères. Les monts Lepini et la vallée profonde du Liri doivent aussi leur aspect tourmenté à l'action volcanique. La province de Rome s'étend exclusivement sur le versant de la mer Tyrrhénienne ; les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont : au N., la Marta, émissaire du lac de Bolsena ; au centre, le Tibre et ses nombreux affluents, dont le plus important est l'Anio ou Teverone ; au S., le Liri, qui traverse, avant d'atteindre la mer, la Campanie septentrionale (province de Caserte).

La province de Rome n'est pas une des plus riches de l'Italie. La Campagne romaine et les Marais Pontins sont peu favorables au développement de l'agriculture ; les parties montagneuses de la province sont pauvres. Dans les plaines, on cultive surtout des céréales (blé, maïs) et quelques plantes textiles, comme le lin et le chanvre ; sur les premières pentes des montagnes se sont développés des vignobles, des olivettes, des vergers d'arbres fruitiers (figuiers, amandiers, etc.). Sur les hauteurs, malgré le déboisement, on rencontre encore de belles forêts, dont les principales essences sont les châtaigniers, les hêtres et les chênes. Dans les Marais Pontins, on élève des troupeaux de bœufs. Quelques gisements d'alun, de soufre et de salpêtre sont exploités dans le N. de la province, autour de Viterbe. Le commerce est très peu actif. Le principal port, Civita Vecchia, est bien aménagé ; mais le nombre des bâtiments qui le fréquentent est relativement restreint. Les voies ferrées les plus importantes du pays rayonnent autour de Rome, vers Pise par Civita

Vecchia, vers Florence par Orte, vers Naples par Velleti et Frosinone. Rome est la seule grande ville de la province; aucune commune n'atteint, pour sa population, le chiffre de 20.000 âmes. Viterbe a 19.000 hab.; Velletri près de 17.000; Civita Vecchia, 12.000 environ; Frosinone, à peine 10.000. Citons, parmi les bourgs importants, Alatri (13.500 hab.), et Tivoli (10.300 hab.).

J. Toutain.

**ROME.** Ville des Etats-Unis, Etat de Géorgie, ch.-l. du comté de Floyd, au confluent de l'Etowah et de l'Oostenaula, qui forment la Coosa; 4.500 hab. Stat. du chem. de fer de Dalton à Galera. La ville repose sur plusieurs collines; elle a de puissants ouvrages hydrauliques; les rivières qui la baignent sont navigables sur de longs espaces. Riches gisements de fer et grands ateliers métallurgiques.

**ROME.** Ville des Etats-Unis, Etat de New York, l'un des deux ch.-l. du comté d'Oneïda, sur la ligne de partage des eaux de l'Hudson et du lac Ontario; point d'intersection des canaux du Black et de l'Erié; jonction des chemins de fer d'Oswego, d'Ogdensburg et d'Albany; 12.200 hab. Les rues de la ville sont larges et plantées de beaux ormes et érables; le Mohauk fournit ses eaux. Asile des sourds-muets de l'Etat. Industrie métallurgique: constructions pour chemins de fer, gros fers, quincaillerie; articles de pêche, de labourage; fabrication de fromages.

**ROME** (Le roi de) (V. Bonaparte, t. VII, p. 249).

**ROME** (Mlle Marné de Morville, dame de), femme auteur française, née vers 1750. Elle a laissé de très nombreux romans, contes moraux, dithyrambes, etc. Nous citerons: *Contes moraux et historiques* (1771); *Anna Petrowna, impératrice de Russie* (1813); *Aurélie* (1812); *le Caissier et sa fille* (1812); *les Mœurs du* XIIIe *siècle* (1814); *Eulalie ou le Repentir* (1799); *l'Heureux Voyage*, poème en prose; *la Fin et les Aventures de Faublas* (1815); *Pélage* (1818). Elle a traduit et publié de l'allemand de nombreux ouvrages, mémoires et romans. On ne connaît pas la date de sa mort.

**ROME** (De). Famille de relieurs français (V. Derome).

**ROME** de l'Isle (Jean-Baptiste-Louis), minéralogiste français, né à Gray (Haute-Saône) le 26 août 1736, mort à Paris le 7 mars 1790. Ses études terminées, il partit pour les Indes comme secrétaire d'une compagnie d'artillerie, fut fait prisonnier par les Anglais à la prise de Pondichéry (1761) et, emmené successivement à Tranquebar, à Saint-Thomé et en Chine, ne revint en France qu'après trois années de captivité, en 1764. Au cours de ses pérégrinations, il avait acquis quelques connaissances en histoire naturelle. Il résolut de les approfondir, suivit les cours de Sage, qui l'aida même quelque temps de sa bourse, puis s'adonna tout spécialement à la minéralogie et put, grâce à la protection d'un riche amateur de médailles, Michelet d'*Ennery* (V. ce nom), qui subvint à tous ses besoins, poursuivre ses études en toute liberté. Par la suite, il ouvrit un cours de minéralogie très fréquenté, et lorsque son protecteur mourut, en 1786, Louis XVI ajouta, sur sa cassette, une pension de 400 fr. à celle de 600 fr. que lui servait le Trésor. Il a décrit un grand nombre de cristaux avant lui inconnus ou encore mal déterminés. Il a aussi et surtout énoncé, le premier, la loi de la constance des angles et, du même coup, il a fondé la *cristallographie* (V. ce mot, t. XVIII, p. 397). Il n'a vu toutefois dans les cristaux que des corps isolés: il était réservé à Haüy, son élève, de découvrir les lois générales qui régissent les systèmes cristallins. Romé de l'Isle s'est aussi occupé de la réforme des poids et mesures et il a entrepris, en vue de la faciliter, la comparaison de toutes les mesures de longueur, de superficie et de capacité, anciennes et modernes, avec celles en usage à Paris. Outre une quinzaine de catalogues de minéralogie et de nombreux mémoires et articles insérés principalement dans le *Journal de physique*, il a publié: *Essai de cristallographie* (Paris, 1772; trad. allem., 1777); *l'Action du feu central bannie de la surface de la terre* (Paris, 1779; 2e éd., 1781), réfutation de la théorie de Buffon; *Cristallographie* (Paris, 1783, 3 vol. et atlas), son principal ouvrage; *Des caractères extérieurs des minéraux* (Paris, 1785); *Métrologie* ou *Tables pour servir à l'intelligence des poids et mesures des anciens* (Paris, 1789; trad. allem., 1792), etc. L. S.

Bibl.: Lamétherie, *J.-B.-L. Romé de l'Isle*, dans *Journal de physique*, avr. 1790.

**ROMEGAS** (Mathurin d'Aux-Lescot, dit), chevalier de Malte, mort à Rome en 1581. Descendant d'une branche de la maison d'Armagnac, il prit le nom de Romegas d'une seigneurie appartenant à sa famille. Il entra en 1547 dans l'ordre de Malte et se signala par ses exploits. Capitaine de galère, il combattit les pirates barbaresques dans la Méditerranée, délivra des chrétiens captifs, tua Issouf Concini, fit prisonnier Mohammed Righi, s'empara d'un riche galion, etc. Pendant le siège de Malte par Soliman II, Romegas se distingua particulièrement par sa bravoure. Il alla plus tard combattre en Guyenne, sous le maréchal de Montluc. Il fut successivement nommé général des galères de l'ordre de Malte, grand prieur de Toulouse et d'Irlande et lieutenant général du magistère: cette dernière élection était contestée devant le pape Grégoire XIII quand Romegas mourut.

**ROMEGOUX.** Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire; 596 hab.

**ROMENAY** (*Romanacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tournus; 3.465 hab. Stat. de chem. de fer de la ligne de Chalon-sur-Saône à Bourg. Moulins, huileries, tuileries, fabrique de chaises. Fortifiée dès le XIIIe siècle par les évêques de Mâcon, qui en étaient barons, cette petite ville subit plusieurs sièges durant le cours du moyen âge. En 1590, elle résista vaillamment à une escalade tentée par le capitaine de Vaux, mais, en 1591, elle fut prise et pillée par le duc de Nemours, puis par le maréchal d'Aumont, et enfin par le marquis de Treffort. Il reste encore deux portes et des pans de mur de l'enceinte. L'hôpital, détruit pendant les guerres de religion en 1562, n'a été rétabli qu'en 1816. Lex.

**ROMENDOL.** Rivière du dép. de la *Gironde* (V. ce mot, t. XVIII, p. 983).

**ROMENY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly; 242 hab.

**RÓMER** (Floris), archéologue hongrois, né en 1815, mort en 1889. Prêtre de l'ordre des bénédictins, il enseigna à Györ et à Presbourg. Il prit part à la révolution et fut condamné à huit ans de prison. Elu membre de l'Académie en 1860, il devint archiviste, puis professeur d'archéologie à l'Université et conservateur des antiquités du Musée national (1869). Grâce à ses efforts, le Congrès international d'archéologie (1876) se réunissait à Budapest. Rómer a fondé la Revue archéologique hongroise (*Archæologiai Ertesitö*) (1868), et a donné: *Archéologie préhistorique* (1869); *Pest dans l'antiquité* (1873); *Anciennes fresques de Hongrie* (1874); *Compte rendu du Congrès de 1876*, et une foule d'articles dans les Revues spéciales. J. K.

Bibl.: Eloge par *Joseph Hampel*, dans les *Mémoires de l'Académie*, 1891.

**ROMERIES.** Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes; 765 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabrique de passementeries.

**ROMERO** Robledo (Francisco), homme politique espagnol, né à Antequera (Malaga) en 1838. A l'âge de vingt-quatre ans il fut élu député. Il figurait alors dans le parti de l'Union libérale. Bientôt Romero Robledo se signala comme un des membres les plus actifs, habiles et hardis du Congrès. Infatigable et rude dans l'opposition aux gouvernements conservateurs de la fin du règne d'Isabelle II, il conspira avec ses amis, dès 1866, pour provoquer la révolution de 1868, dans laquelle il figura comme un des plus acharnés ennemis des Bourbons. Il ne tarda pas, cependant, à s'enrôler dans le parti constitu-

tionnel dirigé par Sagasta. Avec celui-ci, Romero fut sous-secrétaire du département de l'intérieur et ministre de Fomento. Après l'abdication d'Amédée Ier et la proclamation de la République (1873), Romero se déclara partisan du prince Alphonse, fils d'Isabelle II. D'accord avec Canovas, il conspira alors en faveur de la restauration bourbonienne. Celle-ci accomplie, Romero fut nommé ministre de l'intérieur et prit dans le parti conservateur qu'il contribua à organiser en grande partie le second poste après Canovas. C'est à Romero qu'on doit le décret d'expulsion de Ruiz Zorrilla et les lois municipales et de la presse de la Restauration. Ses procédés furent toujours d'un caractère conservateur et autoritaire très accentué. Sa campagne sanitaire de 1885 à l'occasion de l'épidémie du choléra lui valut une telle impopularité, qu'il dut abandonner son département. Après la mort du roi Alphonse XII, Romero, mécontent de la conduite politique de Canovas, quitta le parti conservateur et tâcha d'en organiser un autre. N'ayant pas réussi dans cette entreprise, Romero, désireux d'avoir une position politique indépendante, forma avec le maréchal Lopez Dominguez un parti démocratique dit *réformiste*, dont le journal *El Resumen* fut l'organe. L'esprit foncièrement conservateur de Romero et ses querelles avec le maréchal le portèrent à chercher de nouveau l'amitié de Canovas. Il y réussit en 1890, et en 1891 il prit possession du département des colonies. C'est alors que se signala nettement l'inimitié entre Romero et un autre homme politique conservateur, F. Silvela, qui devait avoir des conséquences politiques considérables. En même temps que Romero gagnait de nouveau, et de plus en plus, la faveur de Canovas, Silvela s'éloignait de celui-ci. Après une période de gouvernement libéral (1892-95), Romero, sauvé d'une maladie terrible (un cancer au nez), revint au pouvoir dans le département de la justice. Les Cubains s'étant soulevés, Romero fut, comme il l'avait été toujours, le représentant de la politique intransigeante du parti de l'union constitutionnelle avec Cuba. La mort de Canovas (1897) désorganisa le parti conservateur, désuni depuis quelque temps, et posa la question de la succession du chef. Dans cette lutte, le vainqueur a été Silvela. Romero, adversaire irréconciliable de celui-ci, est resté dans une attitude d'opposition mal définie. — Romero est membre de l'Académie des sciences morales et politiques (depuis 1882). Son journal est maintenant *El Nacional*. Ses discours ont été publiés plusieurs fois.

**ROMERY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise; 181 hab.

**ROMESCAMPS.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie; 514 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

**ROMESTAING.** Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Bouglon; 445 hab.

**ROMETTE.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. de Gap; 527 hab.

**ROMEY** (Louis-Charles-Réparat-Geneviève-Octave), publiciste et historien français, né à Paris le 26 déc. 1804, mort à Paris le 12 avr. 1874. Il recueillit pendant un voyage en Espagne les documents nécessaires à son *Histoire de l'Espagne* (1838-48), qui est restée inachevée. Il collabora à de nombreuses revues, rédigea *le Foyer* (1834-36) et se battit en duel avec Véron. Il a laissé : *Chateaubriand prophète* (1849) et une notice sur *Fenimore Cooper;* il a traduit *la Case de l'oncle Tom.*

**ROMEYER.** Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Die; 370 hab.

**ROMEYN** (Willem), peintre hollandais, né à Haarlem vers 1624 (?), mort après 1693. Elève de Nicolas Berchem en 1642, il fit probablement le voyage d'Italie et subit fortement l'influence de Karel du Jardin. Il fut élu maître de la gilde, à Haarlem, en 1645. Il traita le paysage avec bestiaux. On trouve ses œuvres aux musées d'Amsterdam, du Louvre, de Berlin, de Dresde, de Munich, de Copenhague, à la Société historique de New York, etc.

**ROMIEU** (La) ou **LARROUMIEU.** Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Condom; 1.052 hab.

**ROMIEU.** Famille de Pradelles (Haute-Loire). Deux de ses membres sont connus par leurs productions littéraires. — *Jacques de Romieu*, chanoine sacristain de l'église cathédrale de Viviers, mort à Viviers en 1637. Poète en ses jeunes ans, il s'adonna, étant vieux, à la transmutation des métaux et autres opérations d'alchimie. Il a laissé des *Recherches (manuscrites) sur l'antiquité de l'église cathédrale de Viviers*, et un ouvrage, dédié au comte de Tournon, intitulé *les Mélanges de Jacques de Romieu, Vivarois, secrétaire ordinaire de la chambre du roy, où sont comprises les louanges héroïques dudit païs de Vivarois* (Lyon, 1584, in-8). — *Marie de Romieu*, sœur du précédent, publia à Lyon, en 1573, une *Instruction pour les jeunes dames*. Son frère fit publier plus tard toutes ses poésies sous le titre : *Premières œuvres poétiques de Mlle Marie de Romieu, Vivaroise* (Paris, 1581, in-12). Cet ouvrage a été réédité par Prosper Blanchemain, 1880. Marie de Romieu vivait encore en 1584. Les deux notices sur Jacques et Marie de Romieu, que contenait l'*Histoire des poètes français* de Colletet (ms. brûlé dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre en 1871), ont été reproduites par Vaschalde dans son *Histoire des poètes du Vivarais* (Paris, 1876).

**ROMIEU** (Auguste), littérateur et administrateur français, né à Paris le 17 oct. 1800, mort à Paris le 20 nov. 1855. Fils d'un général de l'Empire, il passa par l'Ecole polytechnique, mais se fit surtout connaître, sous la Restauration, comme publiciste et vaudevilliste, homme d'esprit et homme de plaisir. Certaines de ses facéties d'alors sont demeurées légendaires. Après la révolution de Juillet, il entra dans l'administration, fut d'abord sous-préfet, puis préfet de la Dordogne, de la Haute-Marne et d'Indre-et-Loire. Destitué en 1848, il s'attacha avec éclat à la fortune de Louis-Napoléon, qu'il servit, non sans scandale, par de retentissantes publications (*l'Administration sous le régime républicain*, 1849 ; *le Spectre rouge*, 1851) et qui, après le coup d'Etat, le récompensa en le nommant directeur général des beaux-arts (1852). Romieu écrivit encore une nouvelle apologie de l'Empire (*l'Ere des Césars*, 1853) et devint peu avant sa mort inspecteur général des bibliothèques de la Couronne.

**ROMIGNY.** Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 243 hab.

**ROMIGUIÈRES.** Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas ; 51 hab.

**ROMILLÉ.** Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Bécherel ; 2.325 hab.

**ROMILLY.** Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Droué; 386 hab.

**ROMILLY-LA-PUTHENAYE.** Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger; 350 hab.

**ROMILLY-SUR-AIGRE.** Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Cloyes; 568 hab.

**ROMILLY-SUR-ANDELLE.** Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle ; 1.293 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Filat. et tissage de coton.

**ROMILLY-SUR-SEINE** (*Romeliacum*, 1163). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, dans une grande plaine (val de Seine); 7.978 hab. Stat. de la voie ferrée Paris-Belfort, avec embranchem. sur Villenauxe et Esternay, sur Sézanne et Epernay. Ateliers de construction de la Compagnie des chemins de fer de l'Est; importantes fabriques de bonneterie. Prieuré dépendant de l'abbaye de Montier-la-Celle, près Troyes. E. CH.

**ROMILLY** (Sir Samuel), homme d'Etat anglais, né à Westminster le 1er mars 1757, mort à Londres le 2 nov. 1818; descendant d'une famille protestante française réfugiée en Angleterre lors de la révocation de l'édit de

Nantes. Son père, bijoutier fort occupé, le laissa s'instruire à peu près à sa guise. Samuel, grand lecteur, se passionna surtout pour les théories de Rousseau; en 1780, il voyagea en Italie où il étudia à fond Machiavel et Beccaria. Puis il se lia avec Dumont, l'ami de Mirabeau, se rencontra à Paris avec Diderot, d'Alembert, l'abbé Raynal, Franklin. Un peu plus tard, il connut Mirabeau dont il traduisit un pamphlet et auquel il fournit les éléments de la *Lettre d'un voyageur anglais sur la maison de Bicêtre* (1788), et il rédigea le précis de la procédure parlementaire anglaise, traduit par le grand orateur lui-même et publié sous le titre de *Règlements observés dans la Chambre des communes pour débattre les matières et pour voter* (Paris, 1788, in-8). Après cela il n'est pas étonnant qu'il se soit enthousiasmé pour la Révolution française; il manifesta ses sentiments dans *Thougths on the probable influence of the french Revolution on Great Britain* (Londres, 1790, in-8) et *Letters containing an account of the late Revolution in France*, etc. (Londres, 1792, in-8). Inscrit au barreau de Londres depuis 1783, Romilly avait été rapidement reconnu comme un maître, surtout dans les matières de chancellerie. En 1806, il était nommé solicitor general par le ministère « de tous les Talents » et il était élu député de Queensborough à la Chambre des communes où il représenta par la suite d'autres circonscriptions (Dorset, Arundel, Westminster, etc.). Dialecticien habile, orateur élégant et spirituel, il joua un rôle fort important. Il s'est attaché surtout à la réforme de la législation criminelle, en s'inspirant des principes de Rousseau et de Beccaria. Il obtint la reduction de l'application de la peine de mort (1808-11) et l'adoucissement des pénalités infligées pour haute trahison (1814). Il combattit violemment la part prépondérante que prit le gouvernement anglais à la restauration de Louis XVIII en France. Il appuya toutes les mesures libérales, comme l'émancipation des catholiques et l'abolition de l'esclavage. Enfin il était tout désigné pour la grande chancellerie et il avait préparé un grand plan de réformes lorsqu'il se suicida pour ne pas survivre à sa femme qu'il adorait. Sa mort fut vivement ressentie dans toute l'Europe, et à Paris, Benjamin Constant prononça son éloge (26 déc. 1818), et dit notamment qu'il était « un étranger illustre qui appartient à tous les pays, parce qu'il a bien mérité de tous les pays en défendant la cause de l'humanité, de la liberté et de la justice ». Il a laissé: *A fragment on the constitutional power and duty of juries upon Trials for Libels* (1784); *Observations on the criminal law of England* (Londres, 1810, in-8); *Objections to the project of creating a vice-chancellor of England* (1813, in-8); *Speeches* (1820, 2 vol. in-8); *Memoirs of the life of sir S. Romilly, vritten by himself with a selection from his Correspondence* (1840, 3 vol. in-8); *Notes of Cases extracted from his manuscripts* (1872, in-8). R. S.

Bibl.: *Memoir of late Sir Samuel Romilly;* Londres, 1818. — William Peter, *Memoir* (en tête des discours). 1820.— Benjamin Constant, *Eloge de sir S. Romilly;* Paris, 1819, in-8. — *Life of sir S. Romilly*, dans *Quarterly Review*, sept. 1840. — *Sir S. Romilly*, dans *Revue britannique*, 1840, t. IV. — *Mémoires de sir S. Romilly*, dans *Bibliothèque universelle*, 1840, t. XXVII.

**ROMME** (Charles), savant français, né à Riom en 1744, mort à Rochefert en 1805. Il fut l'élève de Lalande qui lui procura la place de professeur de navigation à l'Ecole de la marine de Rochefort. Il conserva cette chaire jusqu'à sa mort. Il était correspondant de l'Académie des sciences de Paris depuis 1778. Mathématicien de grande valeur, il s'est attaché plus particulièrement à la solution des problèmes de navigation, et il est l'un des savants qui ont le plus contribué aux progrès faits par cet art à la fin du XVIIIe siècle. Tous ses ouvrages y sont, du reste, consacrés : *Nouvelle méthode pour déterminer les longitudes en mer* (La Rochelle, 1771 et 1777); *l'Art de la mâture des vaisseaux* (Paris, 1778); *l'Art de la voilure* (Paris, 1781); *l'Art de la marine* (Paris, 1787); *Dictionnaire de la marine française* (Paris, 1792; 2e éd., 1813); *Dictionnaire de la marine anglaise* (Paris, 1804, 2 vol.); *Tableaux des vents, des marées et des courants sur toutes les mers du globe* (Paris, 1806, 2 vol.), etc. On lui doit aussi d'intéressantes observations astronomiques, d'autres, fort curieuses, sur les marées, et toute une série de recherches sur la fabrication du salpêtre, sur la résistance des fluides, etc. L. S.

**ROMME** (Charles-Gilbert), homme politique et savant français, né à Riom le 26 mars 1750, mort à Paris le 17 juin 1795, frère du précédent. Mathématicien instruit, précepteur en Russie dans une famille noble, et revenu dans sa province vers 1785, il se mêla au mouvement révolutionnaire, et fut élu député du Puy-de-Dôme à la Législative, où il opina constamment avec la gauche. Réélu à la Convention, il siégea à la Montagne. Quoique partisan en théorie de l'abolition de la peine de mort, il se prononça dans le procès de Louis XVI, de la façon la plus rigoureuse, sans appel, ni sursis. Représentant en mission près l'armée de Cherbourg, il tomba entre les mains des girondins qui pendant deux mois le gardèrent à Caen comme otage (mai-juin 1793). De retour à son poste, il s'occupa surtout de l'instruction publique. Il contribua à faire adopter le télégraphe optique; il élabora le *calendrier* républicain (V. ce mot) au point de vue scientifique; mais les dénominations morales ou abstraites qu'il proposait pour les mois ou les jours ne furent pas adoptées. C'est lui qui rédigea, pour le public, une *Instruction* officielle *sur l'ère de la République* et sur la division de l'année; puis, à titre privé, et avec divers collaborateurs, un *Annuaire* destiné à répandre sous forme d'almanach les notions les plus utiles aux paysans. Il accueillit et le culte de la Raison, et le projet de décerner à Marat les honneurs du Panthéon. En mission dans la Dordogne, pendant l'été de l'an II, il ne prit point part aux journées de Thermidor. Loin de se rallier aux thermidoriens, il défendit la mémoire et la politique des « triumvirs » et s'éleva contre la réaction. A la journée du 1er prairial an III, pris de pitié pour cette insurrection de la misère, il demanda la délivrance des « patriotes » et l'abolition de la peine de mort en matière politique. Il fut par suite décrété d'arrestation comme complice de la dernière sédition montagnarde (12 germinal) avec cinq de ses collègues (V. Bourbotte, Du Roy, Duquesnoy, Goujon, Soubrany). Condamnés à mort par une commission militaire (22 prairial), ils se poignardèrent tous, Romme le second, avec le couteau arraché de la poitrine de Goujon, qui avait donné l'exemple. H. Monin.

**ROMNEY** ou **NEW-ROMNEY.** Ville d'Angleterre, comté de Kent, à 2 kil. de la mer; 1.366 hab. (en 1890). Belle église du XIIe siècle. Ce fut l'un des *Cinque-ports* (V. ce mot), mais le drainage des marais voisins (24.300 hect.) et l'envasement de l'ancien port l'ont fait déchoir.

**ROMNEY** (George), peintre anglais, né à Beckside, près Dalton in Furness (Lancashire) le 15 déc. 1734, mort à Kendal le 15 nov. 1802. Fils de John Romney, constructeur et ébéniste, il travailla d'abord avec son père, puis, en 1755, entra en apprentissage chez Edward Steele, peintre de portraits, de passage à Kendal. Il épousa dans cette ville une jeune fille de petite condition, qui l'avait soigné pendant une maladie, et s'y installa, après une tournée avec son maître à York et à Lancaster. Il peignait des portraits à raison de 2 guinées pour un buste et de 6 pour le corps en pied, avec l'aide de son frère Peter (1743-77), qu'il avait pris avec lui. En 1762, il était parvenu à amasser un petit capital, dont il laissa la plus grosse part à sa femme, mère de deux enfants, et il se rendit à Londres, où il fut aidé par deux compatriotes. En 1763, il prit part au concours de la *Society of Arts*, mais n'obtint, avec une *Mort du général Wolf*, qu'une récompense secondaire. L'année suivante, il fit le voyage de Paris, entra en relation avec Joseph Vernet et, grâce à ce dernier, put étudier dans la Galerie d'Orléans. Rentré à

Londres, il trouva des protecteurs et remporta le second prix de la *Society of Arts* (50 guinées) pour une *Mort du roi Edmund* (1765). En 1767, il se lia avec Richard Cumberland, auteur dramatique, qui posa devant lui et commença sa réputation par les éloges qu'il en publia. De 1768 à 1772, il se fit connaître par des portraits qu'il exposa, d'abord à la *Free Society of Artists*, ensuite à la *Chartered Society*. Il en retira assez d'argent pour pouvoir se payer le voyage d'Italie qu'il rêvait depuis longtemps. Il partit en 1773, avec Ozias Humphry le miniaturiste, traversa la France, séjourna longtemps à Rome où il étudia les maîtres de la peinture et les antiques, passa par Venise et rentra en Angleterre après une absence de deux ans. Il éprouva d'abord quelque difficulté à reprendre sa situation antérieure, mais il y parvint grâce à la protection du duc de Richmond. Il devint alors un portraitiste à la mode et le rival de Reynolds. Celui-ci se vit abandonné par une partie du public et en conçut un ressentiment qui détermina Romney à ne jamais exposer à la *Royal Academy* et, par suite, l'empêcha d'entrer dans la Compagnie. Romney consacra une bonne part de son effort artistique à la représentation d'Emma Lyon, qui, après avoir fait profession de modèle, devint lady Hamilton; de 1782 à 1785, il en multiplia l'image, tantôt en portrait, tantôt dans des tableaux d'histoire. De 1786 à 1790, toute l'aristocratie défila devant notre artiste, qui se fit un revenu annuel de 3.000 livres. (Le plus haut prix d'un portrait était de 120 guinées). En 1790, il fit un voyage à Paris. En 1791, il collabora à la *Shakespeare Gallery* qu'avait entreprise Alderman Boydell et composa le naufrage de la *Tempête*, *Shakespeare nourri par la Tragédie et par la Comédie*, *Shakespeare enfant entouré des Passions*. Bientôt après, la sensibilité naturelle de Romney s'exaspéra : il devint susceptible et bizarre. Il finit par se retirer à Kendal, auprès de sa femme qu'il n'avait pas revue depuis 1767 et de son fils qui adoucirent ses dernières années.

A la différence de Reynolds, Romney vécut retiré; l'insuffisance de son éducation en fut peut-être la cause; quant à son caractère, la bonté en est attestée par la chaleur et la constance des amitiés de l'artiste. Sa renommée artistique a varié : brillante durant sa vie, elle subit une éclipse après sa mort, pour se relever ensuite plus éclatante que jamais (une de ses œuvres a atteint, en 1896, le prix de 10.500 guinées). Au vrai, il est inférieur à Reynolds pour la faculté d'analyse, à Gainsborough pour la sensibilité et surtout pour le coloris. Il n'en reste pas moins un maître, et certaines de ses œuvres sont de premier ordre. Romney a formé quelques élèves, parmi lesquels James Lonsdale et Isaac Pocock. On voit son portrait à la *National Portrait Gallery*, où se trouvent également quelques-unes de ses belles œuvres; d'autres se voient à la *National Gallery* et dans les grandes collections particulières. Fr. Benoit.

Bibl. : John Romney, *Memoirs of the Life and Works of George Romney*, 1830. — Hayley, *Life of George Romney*, 1809. — Gamlin, *Romney and his Art*. — Gower, *Romney and Lawrence*. — Chesneau, *la Peinture anglaise*.

**ROMNY.** Ville de Russie, gouv. de Poltava, ch.-l. de district, situé au confluent du Romen, dans la Soula. Stat. du chemin de fer de la ligne de Libau et de celle de Krementchong; 15.300 hab. Culture considérable de tabac. Tuileries, briqueteries. Instruments aratoires, cordonnerie commune. Grandes foires aux quatre époques de l'année : 8 millions d'affaires. La ville a été fondée au xi^e siècle, a appartenu à la Pologne, puis à la Russie.

**ROMOE** (Ile). Ile de la côte du Slesvig, au N. de Sylt; 41 kil. q., 13 kil. de long, 4 kil. de large, 17 m. d'alt.; 1.051 hab. Principal village, Kirkeby. Elle est formée de dunes de sable et de geest.

**ROMONT** (all. *Remund*). Ville de Suisse, cant. de Fribourg; 1.886 hab. Elle occupe le sommet d'un mamelon élevé, de forme circulaire, au pied duquel coule la Glane. On y jouit d'une vue magnifique qui s'étend jusqu'au mont Blanc. Les fortifications de Romont, qui était une place forte au moyen âge, existent encore en grande partie. Couvent des cisterciennes de la Fille-Dieu. Le château date du x^e siècle; il fut construit, de même que la ville, sous le règne de Rodolphe II, roi de Bourgogne, probablement par lui-même. Après avoir été la propriété de différents seigneurs, Romont passa sous la domination du comte de Savoie qui l'érigea en comté. Le comte de Romont s'étant ligué avec les ennemis des villes de Berne et de Fribourg, celles-ci s'en emparèrent, et le comte de Savoie dut renoncer à tous ses droits.

**ROMONT.** Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers; 451 hab.

**ROMONT** (Jacques de Savoie, baron de Vaud et comte de), principal lieutenant de Charles le Téméraire, né en 1450, mort au château de Ham le 30 janv. 1486. Neuvième fils du duc Louis de Savoie et de Anne de Lusignan, il eut en apanage la baronnie de Vaud et la châtellenie de Romont érigée en comté. En 1469, il s'engage au service de Charles le Hardi, duc de Bourgogne. Il fut deux ans gouverneur de l'Artois. Les Suisses lui déclarèrent la guerre, lui reprirent une partie des Etats qu'il avait conquis dans le pays de Vaud. En 1476, le comte de Romont reconquit son domaine, mais, après la défaite de Morat où il commandait une division, il quitta le pays. Le duc en fit le gouverneur des Deux-Bourgognes. Sous Marie de Bourgogne, il se distingua dans plusieurs campagnes et reçut la Toison d'or. Plus tard, il fut encore lieutenant général des Pays-Bas.

**ROMORANTIN.** Ch.-l. d'arr. du dép. de Loir-et-Cher, dans une île et sur les deux rives de la Sauldre (spécialement sur la rive droite); 88 m. d'alt.; stat. du chem. de fer d'Orléans; 7.000 hab. Tribunaux civil et de commerce. Musée. Manufacture de draps, culture d'asperges. Eglise du xii^e siècle, à clocher roman et voûtes de style angevin. Petit château de la Renaissance bâti par François I^er qui y habita, converti en sous-préfecture. — Le chancelier de L'Hôpital fit rendre par François II, en 1560, dans cette ville, l'édit de Romorantin qui empêcha l'établissement de l'Inquisition en France.

Edit de Romorantin (V. Nantes [Edit de]).

Bibl. : Dupré, *Recherches historiques sur Romorantin*, 1875.

**ROMORANTIN** (Comtesse de) (V. Essarts [Charlotte des]).

**ROMPAGE** (Trav. publics) (V. Pavage).

**ROMPON** ou **ROMPONT.** Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de La Voulte-sur-Rhône; 848 hab.

**ROMPU** (Nombre). Vieux mot synonyme de *fractionnaire* (V. ce mot).

**ROMSDAL.** District du N.-O. de la Norvège, correspondant à la vallée du Rauma (alt. de 30 à 65 m.), encaissée entre le Romsdalshorn (1.556 m.) et le Vengetinderne (1.842 m.). Cette vallée est une des plus grandioses de la Scandinavie. Le district (*amt*) a 14.990 kil. q. et 127.633 hab. Les principaux centres sont Molde et Christiansund.

**ROMSEY.** Ville d'Angleterre, comté de Hants, sur le Test, à 10 kil. N.-O. de Southampton; 4.276 hab. (en 1891). Eglise abbatiale de style normand.

**ROMUALD** (Saint), né à Ravenne vers 950, mort à Sassoferrato en juin 1027. Anniversaire le 7 févr. (V. Camaldules, t. VIII, p. 1029).

**ROMUALDIENS.** Ordre religieux (V. Camaldules).

**ROMULUS.** Personnage légendaire que les Romains considéraient comme le fondateur de Rome et le premier organisateur de la cité romaine. La légende nationale de Romulus fut d'assez bonne heure mélangée d'éléments grecs, qui l'obscurcirent et en dénaturèrent le caractère primitif. Pour rattacher la fondation et le fondateur de Rome à leur plus lointaine histoire et à leur mythologie,

les Grecs imaginèrent que Romulus descendait des Troyens; les uns firent de lui, soit un fils, soit un petit-fils d'Énée; d'autres lui donnèrent pour mère une Troyenne nommée Romè, qui aurait abordé en Italie et y aurait épousé le roi Latinus; d'autres enfin intercalèrent entre Énée et Romulus une longue suite de rois albains. Ces traditions forgées par la fantaisie des Hellènes se retrouvent dans Tite-Live, dans Denys d'Halicarnasse, dans Virgile, dans Plutarque. Les historiens modernes sont unanimes à reconnaître que ce sont là des additions d'âge relativement récent et qu'il convient de n'en point tenir compte. Ramenée, autant que possible, à sa forme primitive et purement romaine, la légende de Romulus nous montre en lui un héros, d'origine à la fois divine et albaine, qui fonde Rome, organise la société romaine, l'État romain, institue quelques-uns des plus anciens cultes de la cité, défend la ville naissante contre les ennemis qui l'entourent et l'attaquent, disparaît enfin, plutôt qu'il ne meurt, dans une apothéose mystérieuse.

Un roi d'Albe la Longue, Procas, avait deux fils, Numitor et Amulius. L'aîné, Numitor, fut dépouillé du trône par son frère Amulius. Amulius, pour assurer à ses descendants la couronne dont il s'était emparé au mépris des droits de son frère, fit périr le fils de Numitor; puis il obligea la fille de son frère, Rhea ou Rea Silvia, à se faire Vestale, c.-à-d. à se consacrer au culte de la déesse Vesta; or les Vestales faisaient vœu de virginité, et celles qui manquaient à leur vœu devaient être punies de mort. Mais un jour que Rea Silvia s'était rendue sur les bords du Tibre, pour y puiser l'eau nécessaire aux cérémonies du culte, le dieu Mars l'entraîna dans une grotte voisine et s'unit à elle. Bientôt la Vestale mit au monde deux jumeaux, Romulus et Remus. Amulius la condamna à mort avec ses deux enfants. Rea fut précipitée dans les eaux du Tibre ou de son affluent l'Anio; mais le dieu du fleuve eut pitié d'elle et la prit pour épouse. Les deux jumeaux furent exposés, dans une légère corbeille, sur le Tibre, alors débordé. Lorsque le fleuve se retira, la corbeille s'arrêta, au pied d'un figuier, non loin de l'angle O. du mont Palatin. Attirée par les cris des deux enfants, une louve s'approcha d'eux et les allaita. Un pâtre, qui habitait ces parages, Faustulus et sa femme, Acca Larentia, les recueillirent ensuite et les élevèrent. Les deux jumeaux devinrent des pâtres vigoureux, toujours prêts à défendre leurs troupeaux contre les bêtes sauvages et les voleurs de la contrée; souvent aussi, ils prenaient part aux rixes qui éclataient entre bergers rivaux. Au cours d'une de ces rixes, Remus fut fait prisonnier par des pâtres qui étaient au service de Numitor; Numitor, devant qui il fut amené, reconnut en lui le fils de Rea Silvia. Avec l'aide de Romulus et de Remus, il reconquit sur Amulius le trône d'Albe; puis il concéda à ses deux petits-fils un vaste territoire situé le long de la rive gauche du Tibre. Ceux-ci résolurent de fonder une ville nouvelle près de l'endroit où avait abordé la corbeille qui les portait, où ils avaient été allaités par la louve, élevés par Faustulus et Acca Larentia, où ils avaient grandi et passé leur enfance. Mais ils ne purent se mettre d'accord ni sur l'emplacement exact, ni sur le nom à choisir pour cette ville. Pour trancher leur différend, ils décidèrent de consulter les dieux. Remus se plaça sur l'Aventin, Romulus sur le Palatin, et tous deux observèrent le ciel. Remus vit six vautours; mais presque aussitôt douze vautours apparurent à Romulus. Romulus l'emporta donc; l'emplacement choisi fut le Palatin, et la ville future reçut le nom de Rome.

Pour fonder Rome, Romulus attela à une charrue un taureau et une génisse, et traça autour du Palatin le sillon symbolique, qui marquait la limite entre le territoire consacré à la ville nouvelle et le territoire laissé en dehors. Trois portes furent ménagées dans l'enceinte ainsi déterminée. Au centre de la ville, fut creusé le *mundus*, excavation sacrée, dans laquelle « on jeta les prémices de toutes les choses que l'on emploie légitimement comme bonnes, et en outre plusieurs poignées de terre » (Plutarque). Autour de la ville, Romulus construisit un rempart. Quant à Remus, d'après une version de la légende, il fut tué pendant une rixe qui éclata entre ses partisans et ceux de son frère Romulus; d'après une autre version, il fut frappé à mort par son frère lui-même, parce qu'il avait sauté, en riant, par-dessus le rempart que Romulus élevait. Une cérémonie religieuse, la fête des Lémuries (*Lemuria*), fut instituée par Romulus pour apaiser les mânes de son frère. Après la mort de Remus, Romulus poursuivit son œuvre; bientôt Rome fut fondée et entourée d'un mur puissant.

Mais Romulus n'avait autour de lui que les pâtres, peu nombreux, qui avaient été ses compagnons d'enfance. Pour peupler la cité nouvelle, il ouvrit, près du Palatin, sur la montagne qui porta plus tard le nom de Capitole, un asile, où accoururent bientôt de nombreux aventuriers, esclaves fugitifs, débiteurs insolvables, criminels même obligés de fuir leur patrie. Une telle population devait trouver difficilement des épouses dans les cités voisines, et lorsque Romulus s'efforça d'unir son peuple par des mariages aux autres peuples de la contrée, il ne recueillit que des refus, parfois outrageants. Il dissimula sa colère, pour mieux préparer sa vengeance. Peu de temps après, il fit annoncer dans toutes les villes d'alentour que des jeux solennels allaient être célébrés à Rome, en l'honneur du dieu Consus. Cette annonce attira une grande foule : des gens de Caenina, d'Antemnæ, de Crustuminum, surtout des Sabins accoururent avec leurs femmes et leurs filles. Pendant la fête, sur un signal de Romulus, les Romains enlevèrent de vive force les jeunes Sabines; puis ils les épousèrent. Ce rapt violent fit éclater la guerre. Les premières attaques dirigées contre Rome furent repoussées; mais bientôt les Sabins, commandés par le roi de Cures, Tatius, s'emparèrent, grâce à la trahison de Tarpeia, d'une citadelle construite sur le Capitole. Un combat acharné s'engagea dans la vallée, alors marécageuse, qui s'étendait entre le Capitole et le Palatin : les Romains cédaient, lorsque Romulus invoqua Jupiter, qui arrêta leur fuite. La bataille resta indécise, jusqu'au moment où les Sabines se précipitèrent entre les combattants, pour supplier, d'une part leurs frères et leurs pères, d'autre part leurs époux, de mettre fin à cette lutte si pénible pour elles. Romains et Sabins s'unirent alors et ne formèrent plus qu'une seule cité. Le Sabin Tatius partagea la royauté avec Romulus. Il mourut avant lui, et Romulus resta seul roi.

C'est encore à Romulus que la légende attribuait le partage du territoire de Rome entre ses premiers habitants, la division du peuple romain en trois tribus, les Ramnes, les Tities ou Titienses, les Luceres, et en trente curies; la création du Sénat ou Conseil des pères de famille; l'institution de l'assemblée curiate, ou réunion du peuple romain groupé dans les trente curies; enfin l'organisation de la clientèle, et celle de la légion (V. Tribu, Curie, Sénat, Client, Légion). Romulus passait aussi pour avoir le premier consacré des dépouilles opimes à Jupiter Férétrien, dont le temple était considéré comme le plus ancien de tous ceux qui furent construits dans Rome, et pour avoir élevé le temple de Jupiter Stator, en souvenir de l'invocation qu'il avait adressée à Jupiter pendant la bataille entre les Romains et les Sabins. Ce fut lui, également, d'après Cicéron (*De Republica*, II, 9, 10), qui institua à Rome les auspices, dont le rôle fut toujours si considérable dans le gouvernement de l'État. Enfin, Romulus dirigea plusieurs expéditions victorieuses contre les villes voisines qui s'étaient déclarées les ennemies de Rome, en particulier contre Fidènes et Véies. Sa mort fut mystérieuse. Il passait ses troupes en revue dans le Champ de Mars, près du marais de la Chèvre, lorsque soudain un orage d'une violence terrible éclata et dispersa tous les assistants. Après l'orage, Romulus avait disparu. Un Romain, Julius Proculus, déclara qu'il avait vu le roi enlevé

au ciel sur le char de son père Mars. Dès lors, Romulus fut adoré comme un dieu sous le nom de Quirinus.

Telle est, réduite à ses traits essentiels et dépouillée des additions d'origine grecque, la légende de Romulus. Cette légende a été étudiée par plusieurs historiens de Rome, surtout par Schwegler (*Römische Geschichte*, t. I). Déjà, dès l'antiquité, des tentatives avaient été faites pour interpréter la tradition, ou tout au moins pour en éliminer les épisodes merveilleux et pour la transformer en un récit historique. Par exemple, ce n'était pas le dieu Mars qui s'était uni à la Vestale Rea Silvia, mais bien Amulius lui-même, revêtu du costume et des attributs guerriers du dieu ; ce n'était pas une louve qui avait nourri les deux jumeaux, mais la femme même de Faustulus, Acca Larentia, à qui sa conduite débauchée avait fait donner le surnom de *Lupa*, qui signifie en latin la Prostituée ; ce n'était pas Mars qui avait enlevé Romulus au ciel sur son char divin, c'étaient les sénateurs qui, jaloux du pouvoir de plus en plus despotique que s'arrogeait Romulus, l'avaient tué pendant un orage, avaient mis son corps en pièces, et en avaient emporté chacun un morceau sous les plis de leur toge. Schwegler n'a pas eu de peine à montrer que ces explications étaient tout à fait arbitraires ; qu'il ne saurait y avoir rien d'historique dans le personnage de Romulus, et qu'il convient moins d'interpréter la légende elle-même dans tous ses détails, que de rechercher comment et pourquoi elle s'est établie. Il faut distinguer, dit-il, dans cette légende, trois éléments différents : l'élément proprement mythologique, l'élément étiologique, l'élément politique. Ce qu'il y a de mythologique dans la légende s'est créé et développé pour expliquer l'existence des sanctuaires et des rites les plus anciens de la religion romaine ; ce qui s'y trouve d'étiologique a été imaginé pour expliquer certains usages, certaines coutumes dont l'origine réelle était oubliée ; enfin, ce qui s'y trouve de politique, les détails qui présentent Romulus comme le héros éponyme de la cité, comme le créateur du Sénat, de l'assemblée curiate, de la légion, n'est que le résultat d'un travail d'abstraction, commun d'ailleurs à Rome et à toutes les cités antiques.

Il y avait encore, dans la Rome de l'époque classique, des sanctuaires vénérés, des rites traditionnels dont l'origine était tout à fait obscure : pourquoi le figuier Ruminal, sous lequel on voyait un groupe en bronze représentant une louve allaitant deux jumeaux, était-il l'objet d'un culte ? Qu'était cette grotte, voisine de ce même figuier, et connue sous le nom de Lupercal ? Qu'était cette *Casa Romuli*, si vénérée ? D'où lui venait son nom, et pourquoi la conservait-on dans sa forme primitive avec un tel respect ? Ce fut sans doute pour répondre à ces questions que peu à peu se forma toute la partie mythologique de la légende de Romulus, que se précisèrent dans l'imagination, puis dans la tradition romaine, les épisodes merveilleux de cette légende ? De même, l'épisode des premières dépouilles opimes expliqua l'origine très ancienne du temple de Jupiter Férétrien ; de même encore, pour expliquer le culte de Jupiter Stator, on raconta que Romulus avait supplié Jupiter d'arrêter ses troupes qui fuyaient.

A côté des sanctuaires et des cultes traditionnels, il existait à Rome de très vieux usages, à la fois religieux et sociaux. Pourquoi, pendant la fête des Lémuries, le père de famille se levait-il la nuit, et parcourait-il pieds nus sa maison, écartant du geste les revenants, et même frappant sur un bassin de bronze pour les mettre en fuite ? Cet usage, répondit la légende, a été institué par Romulus pour apaiser l'ombre de son frère Remus, qu'il avait tué de sa propre main. Pourquoi la jeune épousée, qui entre pour la première fois dans la maison de son mari, ne doit-elle pas en toucher le seuil, et est-elle portée par son époux ? C'est pour rappeler le rapt des Sabines, répondait la tradition. Le meurtre de Remus, l'enlèvement des jeunes Sabines sont rangés par Schwegler au nombre des éléments étiologiques de la légende.

Enfin, il était naturel que les Romains voulussent savoir comment avait été constitué leur Etat, à qui ils devaient leur organisation politique et militaire. Toutes les cités antiques ont eu leur héros fondateur. Celui de Rome a été Romulus ; c'est à lui qu'a été attribuée l'institution des plus anciens organes politiques dont les Romains gardaient le souvenir. Mais ce fondateur légendaire fut pour eux plus qu'un homme : il participait de la nature divine. Fils de Mars, protégés par Vesta, Romulus et son frère Remus étaient aussi, d'après la légende, les fils adoptifs de Faustulus et d'Acca Larentia. Or cette dernière n'est autre que la mère des Lares, ces génies familiers qui protégeaient à Rome les maisons (V. Acca Larentia). Romulus et Remus, fils adoptifs d'Acca Larentia, sont les Lares de la cité, les génies protecteurs de l'Etat. A Remus, dans une certaine mesure doit être rapportée l'origine des Lémuries ; quant à Romulus, un véritable culte lui était rendu sous le nom de *Quirinus*.

A coup sûr, malgré les efforts des savants modernes, il reste encore bien des points obscurs dans cette légende de Romulus. Nous nous sommes efforcé, après en avoir dégagé et rappelé les traits essentiels, de montrer quel en est le sens général, et comment elle est, pour ainsi dire, le résultat du travail inconscient accompli par les Romains eux-mêmes sur quelques-uns de leurs sanctuaires, de leurs cultes, de leurs usages les plus anciens. J. Toutain.

Bibl. : Schwegler, *Römische Geschichte ;* Tubingue, 1867. — Duruy, *Histoire des Romains ;* Paris, 1879 et suiv., t. I.

**ROMULUS,** fabuliste latin qui vivait vers le XIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie ; il n'est connu que pour ses fables (environ 80), écrites dans un latin barbare et en prose et puisées dans Esope et Phèdre, mais modifiées sur plus d'un point ; ce recueil a plutôt un intérêt historique que littéraire ; il a été publié en 1709, à Leyde, par Nilautius et, en 1806, par Schwabe qui en a donné la meilleure édition.

**ROMULUS** Augustule, le dernier des empereurs romains en Occident (476 ap. J.-C.). Il était fils d'Oreste, chef barbare, et d'une fille du comte Romulus de Petavio (Pannonie). Il fut appelé Romulus et plus tard Augustus ; les Grecs ont transcrit son nom Μωμύλλος, et les Romains lui ont appliqué le diminutif d'Augustulus. Son père Oreste, chef des mercenaires, ne voulant pas prendre la pourpre lorsqu'il eut expulsé Julius Nepos, proclama empereur son fils âgé de seize ans (475) et régna sous son nom. Mais l'année suivante, Oreste fut vaincu et tué à Pavie par Odoacre. Le vainqueur renvoya les ornements impériaux à Constantinople et confina le jeune Romulus dans la villa de Lucullus, au cap Misène, lui allouant une pension de 6.000 pièces d'or. Sa destinée ultérieure est ignorée.

**ROMUS** (V. Romulus).

**RONA** (Joseph), sculpteur hongrois, né en 1862. Il fit ses études dans l'atelier de Hensch, puis, à Vienne, sous la direction de Kellner et de Zumbusch. Il remporta, en 1885, le prix Beer à l'Exposition de Berlin avec une statue de *Saint-Sébastien*. Etabli depuis 1886 à Budapest, il exécuta les statues pour l'hôtel de ville de Veszprém et le monument commémoratif de la Révolution hongroise.

**RÔNAI.** Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges ; 299 hab.

**RÓNAY** (Hyacinthe), écrivain hongrois, né à Albe-Royale, le 13 mai 1814, mort à Presbourg le 17 avr. 1889, Moine bénédictin, il devint professeur à Raab et prit part à la Révolution. Il resta à Londres de 1850 à 1866, devint député et grand prieur de Presbourg. En cette qualité, il fut appelé à la cour comme professeur de langue hongroise de la princesse Valérie. Rónay a écrit en hongrois sur la psychologie empirique (1846), la psychologie comparée des nations européennes (1847) et des Mémoires très intéressants, en anglais, *The Voguls* (1866). J. K.

Bibl. : *Eloge*, dans les *Mémoires de l'Académie*, 1891.

**RONCAGLIA.** Village d'Italie, à l'E. de Plaisance, sur la Nure. Dans la plaine, les empereurs allemands avaient accoutumé de tenir leurs diètes.

**RONCAL.** Localité d'Espagne, prov. de Navarre, à 55 kil. N.-E. de Pampelune, distr. d'Aviz, sur l'Esca, affl. de dr. de l'Aragon ; 495 hab. Roncal est la capitale de la vallée du même nom, qui a gardé certains privilèges antiques. Les habitants font paître de nombreux troupeaux. Victoire sur les Maures en 810. La vallée communique avec la France par le col de Uthurcehetta, près du pic d'Anie.

**RONCE** (*Rubus* T.). I. Botanique et Thérapeutique. — Genre de Rosacées-Fragariées, très voisin du *Fraisier* (V. ce mot), dont il se distingue par l'absence de bractées formant involucre, les fruits formés de drupes au lieu d'akènes, insérées sur un réceptacle peu charnu et conique saillant (V. Framboisier). Les espèces sont au nombre d'une centaine, avec de très nombreuses variétés, répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe. Ce sont ou bien des arbustes sarmenteux, glabres, épineux ou tomenteux, ou bien de petites herbes traçantes (section *Dalibarda*). Les feuilles ont les formes les plus diverses et sont rarement simples. Les fleurs, rarement solitaires, sont disposées en cymes axillaires ou terminales, ou en grappes de cymes (panicules, thyrses). — L'espèce la plus connue est le *R. fructicosus* L., *Ronce commune* ou

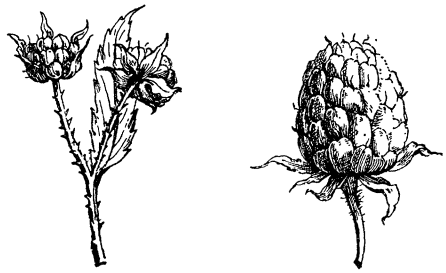

Ronce (fleur et fruit).

*R. sauvage*, qui fournit les *mûres de haies* ou *mûres à poux*, *murons*, *mûres de renard*, etc. Les feuilles sont réputées astringentes, les fruits servent à colorer la laine en rouge ; cette espèce comporte un grand nombre de variétés. Le *R. cæsius* L., *Ronce bleue*, qui donne la *Mûre de Fromentin*, a les mêmes propriétés. Le *R. idæus* L. n'est autre que le *Framboisier* (V. ce mot). Le *Framboisier du Canada* est le *R. odoratus* L., à fruits aigrelets, cultivé dans les jardins ; sert à teindre en brun. Le *R. villosus* Ait., de l'Amérique du Nord, a une écorce très astringente, utile dans la diarrhée, le choléra infantile, et vomitive à dose élevée. Le *R. Chamæmorus* L. (*Morus norvegica* Till.) fournit des fruits comestibles, dont on fait des conserves dans le N. de l'Europe. Il en est de même du *R. articus* L. Le *R. moluccanus* L. est employé dans son pays d'origine comme puissant astringent ; les feuilles se mangent en salade, le fruit est comestible. — Il existe encore une foule d'espèces à fruits comestibles, d'autres à propriétés astringentes, qu'il serait trop long d'énumérer. Toutes celles qui ont ces propriétés astringentes peuvent, à l'exemple de la Ronce commune, être employées en collutoires et gargarismes contre les angines et les stomatites, en injections contre la leucorrhée, la blennorrhée, les hémorroïdes, en tisanes et apozèmes contre la diarrhée, l'hémoptysie, l'hématurie, etc. L'écorce de la racine est particulièrement riche en tanin.

II. Horticulture et Sylviculture. — Plusieurs espèces du genre Ronce habitent les forêts. On y distingue notamment la Ronce arbrisseau, la Ronce framboisier, la Ronce des forêts, qui ne sont pas sans danger pour le bon développement des jeunes forêts qu'elles étouffent çà et là sous leurs épais fourrés. Leur destruction est difficile, mais le plus souvent elles disparaissent d'elles-mêmes, au bout de quelques années, sous le couvert des arbres, et elles ne se maintiennent qu'au bord des bois et dans les espaces découverts des forêts. Les fruits des Ronces ou mûres sont comestibles et d'une saveur agréable chez plusieurs espèces. On en fait de la piquette et de l'eau-de-vie, des confitures, des sirops. Les feuilles sont astringentes et employées en décoctions. Ces plantes, extrêmement rustiques et vigoureuses, armées d'aiguillons acérés, servent parfois à renforcer les clôtures. On en peut enfin utiliser plusieurs variétés à feuilles panachées et à fleurs doubles, blanches ou roses, très abondantes et qui garnissent agréablement les murs et les treillages un peu écartés du jardin.

**RONCEGNO.** Localité du Tirol méridional, dans le val Sugana ; 1.109 hab. Eaux minérales ferrugineuses cuprifères arsenicales, dont on exporte 350.000 bouteilles par an.

**RONCENAY.** Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 88 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

**RONCENAY** (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville ; 29 hab.

**RONCEVAUX** (espagnol *Roncesvalles*). Village d'Espagne, province de Navarre, à 981 m. d'alt., sur un vallon tributaire de l'Urrubi ; 120 hab. Couvent fortifié, lieu de pèlerinage. Au N., le défilé d'Ibaneta ou de Roncevaux (1.507 m.) mène à Val Carlos et de là à Saint-Jean-Pied-de-Port (V. Pyrénées, t. XXVII, p. 1015). C'est dans ce défilé que les Vascons surprirent, en 778, l'arrière-garde de Charlemagne et tuèrent *Roland* (V. ce nom).

**RONCEY.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Cerisy-la-Salle ; 826 hab.

**RONCHAMP** (*Rotundus Campus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Champagney, sur le Rahin ; 3.494 hab. Stat. de chem. de fer de la ligne de Paris à Belfort et tête de la ligne de Ronchamp à Plancher-les-Mines. Houillères, carrières de pierre et de sable. Moulins, fonderie, fabrique de scies et ressorts, fabrique de carrés de montre, filature et tissage, tuileries, fours à chaux. Les houillères, exploitées depuis 1763, ont, en 1897, occupé 1.212 ouvriers, dont 870 au fond, et produit 116.776 tonnes (en diminution sur les années précédentes, par suite des progrès de l'importation du charbon allemand dans le rayon de consommation alimenté par Ronchamp). Au N. du village, ruines d'un château féodal, assiégé, pris et détruit par les Suédois en 1634. Les foires de Ronchamp avaient au moyen âge une importance considérable. Lex.

**RONCHAUD** (Louis de), écrivain français, né à Lons-le-Saunier en 1816, mort à Saint-Germain-en-Laye le 28 juil. 1887. Il publia d'abord des vers, *les Heures* (1844), puis s'occupa de recherches historiques, archéologiques et artistiques. Il collabora à la *Libre Recherche*, à la *Revue de Paris* (1856), à la *Gazette des beaux-arts* (1857), à la *Revue nationale* (1863). En 1872, il a été nommé inspecteur des beaux-arts ; en 1879, secrétaire général de l'administration des beaux-arts, et, en 1881, directeur des musées nationaux. En 1861, il a fait paraître : *Phidias, sa vie et ses œuvres;* en 1872, *Etudes d'histoire politique et religieuse* et *le Péplos d'Athéné Parthenos.* Admirateur enthousiaste de Lamartine, il a écrit la préface des *Mémoires inédits* du poète et celle du *Manuscrit de sa mère* (1871). En 1880, il a donné un fabliau en vers : *le Filleul de la Mort*, puis des *Contes d'automne* (1883) ; *Poèmes dramatiques* (1883) ; *la Mort du Centaure*, drame (1886) ; *Poèmes de la mort* (1887). On lui doit aussi *la Tapisserie dans l'antiquité* (1884) et *Au Parthénon* (1886).

**RONCHAUX.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 121 hab.

**RONCHÈRES.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois ; 187 hab.

**RONCHÈRES.** Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Fargeau ; 272 hab.

**RONCHEROLLES.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal ; 360 hab.

**RONCHEROLLES-EN-BRAY.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges ; 620 hab.

**RONCHET** (Le). Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIX, p. 1120).

**RONCHIN.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.-E.) de Lille ; 3.513 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabr. de vernis, d'étreindelles et malfils, de potasse. Raffinerie de sucre.

**RONCHOIS.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. d'Aumale ; 273 hab.

**RONCIGLIONE.** Ville d'Italie, prov. de Viterbe, au S. du lac de Vico ; 6.000 hab. Château. Papeterie. Stat. de chem. de fer.

**RONCO.** Rivière d'Italie, l'ancien Bedesis ; elle descend de l'Apennin à l'Adriatique, à travers la prov. de Forli, s'unit au S. de Ravenne avec le Montone et arrive à la mer sous le nom de *Fiumi Uniti*.

**RONCONE** (Archéol.). La roncone est une arme d'hast du moyen âge, presque en tout identique avec la guisarme et qui a presque toujours été confondue avec le fauchard. Lorsque l'archéologue anglais Meyrick définissait le fauchard : « une arme en forme de serpe, avec une pointe à la partie supérieure et une autre à angle droit sur le dos de la lame », il donnait ainsi la caractéristique exacte de la roncone italienne ou de notre guisarme. Le mot roncone est italien ; c'est le diminutif du mot *ronca* qui veut dire une sorte de serpe. Ce qui caractérise la roncone, c'est la tête de son fer qui se prolonge en lame de dague aiguë dans l'axe même de la hampe. Au-dessous de cette dague, longue ordinairement d'un pied, le fer s'élargit, s'aplatit, asymétrique, de manière à présenter un large dos où se dressent une ou deux saillies triangulaires horizontales, tandis que le tranchant renflé, convexe, se recourbe vers son extrémité libre en croc de serpe, légèrement en contre-bas de la dague. La roncone demeura en usage jusqu'à la fin du XVI^e siècle, surtout en Italie ; on paraît s'en être servi surtout dans les combats de brèche et dans les batailles navales. Dans la plupart des traités d'armes, la confusion entre les vouges, les fauchards et les guisarmes ou roncones est continuelle. M. M.

**RONCONI** (Giorgio-Alessandro), chanteur italien, né à Venise en 1812, mort à Saint-Pétersbourg en sept. 1875. Il entra au Collège militaire de Milan, mais manifesta de telles dispositions musicales que ses parents cessèrent de s'opposer à sa vocation. En 1831, il débuta à Paris dans la *Straniera*, puis après un séjour à Londres, reparut en 1843 au Théâtre Italien avec un immense succès. En 1849, il devint directeur de la troupe italienne, mais ne put faire prospérer son théâtre. Il quitta Paris pour Londres et se fit applaudir dans toutes les pièces du répertoire. C'est un baryton très expressif, plus remarquable encore dans le genre bouffe que dans la tragédie. En 1874, il fonda une école de chant à La Havane.

**RONCOURT.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville ; 55 hab.

**RONCQ.** Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. (N.) de Tourcoing ; 6.726 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Filat. et teillage de lin. Fabr. de toiles.

**ROND-POINT** (Archit.). Désignation donnée parfois à la grande niche demi-circulaire qui s'élevait à l'extrémité de la nef principale des basiliques antiques ou aux extrémités des nefs dans les églises construites à l'imitation de ces basiliques. Les anciens appelaient *abside* et les modernes appellent *cul-de-four* (V. ces mots) cette partie de l'édifice où, dans les basiliques, était le siège du magistrat chargé de rendre la justice et où, dans les premières églises, était le siège de l'évêque faisant saillie au milieu d'un banc circulaire sur lequel s'asseyaient les anciens. — Dans l'architecture des parcs et des jardins, on appelle *rond-point* un espace circulaire ou demi-circulaire vers lequel convergent plusieurs avenues et que l'on décore de motifs d'architecture, termes, statues, exèdres, fontaines, etc., ou au milieu duquel on a ménagé un arbre magnifique ou élevé un abri. Ch. LUCAS.

**RONDA.** Ville d'Espagne, prov. et à 69 kil. O. de Malaga (Andalousie), chef-lieu de district., sur le Guadalevin (affl. du Guadiaro), à une alt. de 747 m. ; 19.200 hab. C'est une ville encore tout arabe d'aspect, dans une curieuse situation. Le Guadalevin coule au fond d'une gorge ou Tajo, profonde de 160 m. et large de 25 à 70 m. Ronda s'étage en ruelles tortueuses et malaisées sur les deux bords de la fissure. Trois ponts, l'un romain, l'autre arabe, un troisième du siècle dernier (terminé en 1788), composé de trois étages d'arcades, permettent de communiquer d'un bord à l'autre. Le spectacle vu du fond de la gorge est saisissant ; des promenades et terrasses du haut, il est admirable, car la vue s'étend sur la sierra de San Cristobal et la basse vallée. La situation de Ronda en a fait un point stratégique important. Tombés avant Grenade entre les mains des chrétiens, les habitants ont cependant défendu leur nationalité et leur religion contre les envahisseurs jusqu'en 1570. A l'heure actuelle, les Rondenos, superbe race où « les hommes de quatre-vingts ans sont des poussins » (proverbe local), s'occupent de cultiver d'admirables jardins, de vendre leurs tomates et leurs fruits renommés ; ils dressent aussi des chevaux au pied remarquablement sûr, et ne manifestent leur ancien esprit d'indépendance qu'en faissant une très active contrebande. A 12 kil. N.-O., *Ronda la Vieja* possède un amphithéâtre romain.

**RONDACHE** (Archéol.). On appela ainsi, aux XVI^e et XVII^e siècles, les boucliers circulaires, légèrement bombés, que l'on portait à la guerre, tandis que l'on entendait plutôt par rondelles ou broquels les boucliers beaucoup plus petits et aussi plus anciens, qui servaient surtout dans les combats singuliers. D'une manière générale, la différence de dimension entre la rondache et la rondelle de poing sont du double au simple : si la rondache mesure ordinairement deux pieds de diamètre, la rondelle n'en mesure guère qu'un au plus. Faire l'histoire de la rondache et de la rondelle serait entreprendre l'histoire des boucliers ronds dans le temps et dans l'espace, car on en trouve des spécimens datant aussi bien de la civilisation du bronze que de l'antiquité classique, et les deux types s'observent encore aujourd'hui dans leur exacte et primitive pureté dans l'Afrique orientale et dans l'Inde. La rondache se portait et se porte encore à l'avant-bras gauche par une énarme excentrique, et la main empoigne une petite anse ou autre énarme placée non loin du bord opposé, tandis que dans la rondelle de poing, la main tient une petite poignée placée en travers de la cavité centrale intérieure correspondant à l'umbo (V. BOUCLIER).

Au XVI^e siècle, la rondache d'acier était portée par certains soldats qui n'étaient armés que de l'épée et de la dague, comme ces Espagnols qui faisaient partie de ces fameux *tercios* où les deux autres espèces de combattants étaient des arquebusiers et des piquiers. En France, la rondache servait surtout aux mineurs pour aller à la tranchée et pour les combats d'approches. Mais toujours les capitaines de gens de pied avaient une rondache, c'était l'insigne même de leur grade ; en marche, ils la faisaient porter par leur page. A la tranchée, tous les officiers étaient tenus d'avoir leur rondache à l'épreuve de la balle, et dans ces rondaches de siège existait souvent une entaille où était logée une esconce ou lanterne sourde tournante, qui permettait de s'éclairer et de diriger à volonté la lumière en dehors ou en dedans de l'arme. On voit de pareilles rondaches figurées dans les vieux traités d'escrime, pour les combats de nuit : l'artifice consistait à diriger utilement les rayons dans les yeux de son ennemi. La rondache fut portée couramment jusqu'au XVIII^e siècle ; en Angleterre, son usage dura encore plus longtemps, car

les Ecossais en avaient à la bataille de Fontenoy (1745), mais la rondelle était tombée en désuétude plus de cent cinquante ans auparavant, au moins en Europe, car elle est toujours en honneur dans toutes les régions de la mer Rouge, du golfe d'Oman et le N. de l'Inde. Les rondelles éthiopiennes et arabes sont ordinairement en cuir de rhinocéros tourné et embouti, tandis que les indiennes sont en métal, etc.

Les rondaches, dites de parement, sont ces magnifiques boucliers du XVIe siècle dont il existe tant de spécimens merveilleux dans les musées et les collections. Ce sont ordinairement des grandes rondelles de fer ou d'acier repoussé, ciselé, avec sujets héroïques ou mythologiques. Sur le métal noirci ou doré, entièrement ou par places, des motifs décoratifs, incrustés ou damasquinés, complètent l'ornementation, etc. Ces rondaches vont ordinairement avec des casques dits à l'antique, pareillement ornés. Ces armes étaient portées derrière les rois et les princes par des dignitaires ou des pages lors des solennités d'apparat, telles qu'entrées dans les villes, cérémonies, funérailles, etc. La rondache ou bouclier, le casque, les gantelets, l'épée, les éperons, composaient les cinq pièces dites de grand honneur, que primitivement l'on mettait dans le tombeau du défunt et que l'on se contenta plus tard d'exposer ou de promener pendant les obsèques.

Maurice MAINDRON.

**RONDANI** (Francesco-Maria), peintre italien, né à Parme vers 1490, mort vers 1548. Le Corrège fut son maître et le prit pour collaborateur dans les travaux qu'il exécuta à Parme, pour l'église de Saint-Jean. Artiste élégant et adroit, Rondani s'efforça de reproduire les procédés du Corrège, sans prétendre à l'originalité. On a de lui quelques toiles intéressantes : une *Madone*, un *Saint Augustin et saint Jérôme*, à Parme ; une *Vierge avec l'Enfant tenant une hirondelle; la Vierge et l'Enfant apparaissant à saint Augustin et à saint Jérôme*, qui appartint à la collection du musée du Louvre et qui en disparut en 1815, était sans doute son meilleur ouvrage.

**RONDE.** I. LITTÉRATURE. — Sorte de chanson enfantine où l'on se tient debout par la main en formant le rond et chantant; chaque couplet est suivi d'un refrain uniforme; il est chanté par un des membres de l'assistance, et tout le monde répète le refrain en chœur, en dansant en rond jusqu'au couplet suivant. Parmi les rondes populaires, citons : *la Mère Bontems*, *Compère Guilleri*, *la Tour prends garde*, *Il était une bergère*, *Trois filles dedans un pré*, *Nous n'irons plus au bois*, *les lauriers sont coupés*, *la Marjolaine*, *le Pont d'Avignon*, etc. On nomme aussi rondes des chansons de table, chacun chantant à son tour son couplet, et tous les convives reprenant le refrain en chœur. On a souvent introduit la ronde dans les opéras-comiques.

II. ART MILITAIRE. — Les rondes ont pour objet de vérifier si les chefs de poste et les sentinelles remplissent leurs différents devoirs, si, notamment, ils observent strictement les consignes qui leur ont été données et s'ils se tiennent bien constamment sur leurs gardes. Les armées de l'antiquité les pratiquaient couramment. Les Grecs, en particulier, y apportaient tous leurs soins, et, à Rome, tout le monde y concourait : légionnaires, chevaliers, centurions, tribuns. Au moyen âge et jusqu'au milieu du XVIe siècle, elles portèrent, en France, le nom de *cercles* ou de *cercles de nuit*. Dans les milices du XVIIe siècle, elles se tiraient au sort et marchaient avec une mèche allumée, l'officier ou le soldat de ronde entrant dans chaque guérite du rempart pour voir le fond du fossé. Au XVIIIe siècle, on appelait plus spécialement *rondes roulantes* des espèces de factions d'officiers obligés de se promener pendant un temps déterminé sur une portion du rempart.

De nos jours, on distingue les rondes du service des places et celles du service en campagne. Dans le service des places, elles ont toujours lieu la nuit. Le major de la garnison en règle les détails, d'après les ordres du commandant d'armes. Elles sont de quatre sortes : 1° rondes de sous-officiers ; 2° rondes d'officiers (capitaines, lieutenants, sous-lieutenants); 3° rondes-majors (major de la garnison ou officiers supérieurs) ; 4° rondes du commandant d'armes. Le mot est donné aux officiers et sous-officiers de ronde par l'adjudant-major de semaine de leur régiment. Le poste d'où ils partent leur fournit un falot allumé, qu'ils font porter devant eux par un soldat armé. Ils suivent le terre-plein des ouvrages dans lesquels ils passent, en montant de temps en temps sur le rempart, et examinent si les sentinelles sont toutes à leur poste, si elles font exactement leur faction. S'ils découvrent des faits contraires au bon ordre, ils en préviennent le chef de poste le plus voisin et, si ce qu'ils découvrent intéresse la sûreté de la place, ils vont, en outre, rendre compte au major de la garnison. Ils signent le rapport déposé dans chaque corps de garde et en passent l'inspection si le commandant leur est inférieur en grade. Ils déposent, au cours de la ronde, dans des boîtes disposées contre certaines guérites, les marrons que le major de la garnison leur a fait remettre et qui contrôlent leur passage. Les rondes sont arrêtées par les sentinelles au cri de : *Halte-là ! Qui vive?* Elles répondent : *Ronde de...* A l'invitation : *Avance à l'ordre* ou *Avance au ralliement*, respectivement faite, suivant le cas, par le chef de poste ou par la sentinelle isolée, elles s'approchent et donnent le mot d'ordre ou le mot de ralliement.

En campagne, les rondes font partie du service d'avant-postes. Elles s'exécutent de jour comme de nuit et sont confiées à un officier ou à un sous-officier, accompagné de deux ou trois hommes armés. De jour, elles marchent à l'intérieur de la ligne des sentinelles pour n'être pas aperçues. Elles exercent, en même temps qu'un contrôle, une surveillance sur tout ce qui se passe du côté de l'ennemi. Elles reçoivent avant de partir le mot et les signaux. Le jour, les sentinelles les reconnaissent sans avoir besoin de les interpeller. La nuit, un des hommes s'approche et se fait reconnaître.

**RONDE.** Ilot volcanique de l'océan Indien, à 20 kil. N.-E. de l'Ile de France. Flore et faune très particulières.

BIBL.: BARKLY, *Athenæum*, 12 mars 1870.

**RONDE** (Ile). Ilot du golfe du Bengale, à 17 kil. S. de la pointe de Ramri. Un tremblement de terre l'a exhaussé en 1750.

**RONDE** (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Courçon; 1.482 hab.

**RONDE** (La). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Cerizay; 894 hab.

**RONDE-HAYE** (La). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin; 505 hab.

**RONDE-BOSSE** (Beaux-Arts) (V. BOSSE, § *Beaux-Arts*).

**RONDEAU.** I. LITTÉRATURE. — Le rondeau, appelé *rondel* au moyen âge, est un genre de poème qui appartient exclusivement à la littérature française. Il se compose ordinairement de treize vers sur deux rimes ; ces treize vers sont répartis entre trois stances (5 vers, — 3 vers, — 5 vers). Le rondeau doit toujours avoir un *refrain* qui reproduise après le huitième vers et après le treizième les trois ou quatre syllabes du début. Ce petit poème, qui « a la naïveté », au dire de Boileau, n'est guère qu'un jeu d'esprit ; son plus grand mérite est celui de la difficulté vaincue. Voiture excellait dans ce genre de composition, dont il a laissé dix ou douze modèles ; et l'on ne saurait mieux faire que de citer, le premier de ses rondeaux, qui donne à la fois le précepte et l'exemple :

*Ma foi, c'est fait* de moi ; car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau ;
Cela me met en une peine extrême.
Quoi ! treize vers, huit en *eau*, cinq en *ème* !
Je lui ferais aussitôt un bateau.

En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau ;
Et puis mettons, par quelque stratagème,
*Ma foi, c'est fait.*

Si je pouvais encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage serait beau.
Mais cependant je suis dedans l'onzième,
Et ci je crois que je fais le douzième.
En voilà treize ajustés au niveau.
*Ma foi, c'est fait.*

On distinguait aussi dans l'ancienne prosodie française, car la nouvelle dédaigne ces bagatelles, le *rondeau redoublé*, composé de six quatrains sur deux rimes. Chacun des vers du premier quatrain devait être repris à son tour pour terminer chacun des quatrains suivants, et le dernier quatrain était suivi du *refrain*, comme dans le rondeau ordinaire. A. Gazier.

II. Musique. — On désigne par *rondeau* (ce mot s'emploie également sous la forme italianisée *rendo*) une pièce de musique développée qui présente cette particularité que le thème principal ne module jamais, mais est représenté toujours dans la même tonalité, celle du début du morceau. Ces répétitions reviennent fréquemment : tout l'effet résulte de l'opposition d'un thème qui ne change pas avec les autres mélodies secondaires lesquelles, comme dans le style symphonique ordinaire, sont variées à chaque instant dans leur dessin et leur tonalité. Le rondeau est toujours d'un mouvement rapide, gai tout au moins. Il est employé couramment. Presque tous les finales de symphonie, de quatuor ou de sonate sont écrits dans cette forme par les compositeurs classiques. C'est évidemment une imitation des pièces poétiques du même nom, où le premier vers est répété, sans changement, à des intervalles périodiques, toujours amené de telle façon qu'il s'enchaîne pour le sens, avec ceux qui le précèdent, au lieu de former, comme le refrain, une période indépendante. Les premiers rondeaux en musique ont dû être composés sur des poèmes ainsi construits. C'était alors une sorte d'air à reprises où la première se répétait intégralement après toutes les autres. Dans la musique instrumentale, on a généralement supprimé la division par reprises. Comme dans toute musique symphoniquement écrite, les différents éléments sont réunis par des transitions insensibles. Mais la coupe originale, marquée par la différence des tonalités, subsiste quand même : le caractère du morceau reste très original et facilement reconnaissable. H. Q.

III. Architecture. — Terme employé quelquefois, au lieu du mot *astragale* (V. ce mot), pour désigner un corps de moulure comprenant surtout un tore et placé entre le chapiteau et le fût de la colonne. Dans ce sens, le mot rondeau a même un diminutif, *rondelet*, indiquant un rondeau ou moulure circulaire de peu d'importance. — En ameublement et en orfèvrerie, ce mot rondeau désignait autrefois un ornement semi-circulaire, analogue à l'astragale, mais souvent répété plusieurs fois, soit pour décorer des tentures ou des pièces d'orfèvrerie, soit pour limiter, à leurs parties supérieure et inférieure, le champ principal de ces tentures et de ces pièces d'orfèvrerie. Enfin, dans l'architecture des jardins, le mot rondeau ou mieux *rond-d'eau*, s'emploie pour indiquer un grand bassin ou une pièce d'eau de forme circulaire occupant le milieu d'un parterre ou d'un *rond-point* (V. ce mot). Ch. Lucas.

**RONDEFONTAINE.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe ; 33 hab.

**RONDELET** (Jean-Baptiste), architecte français, né à Lyon le 4 juin 1743, mort à Paris le 25 sept. 1829. Fils de *Léonard* Rondelet, maître maçon lyonnais, élève du collège des Jésuites de Lyon, et occupé à diverses entreprises avec son père avant de venir suivre à Paris les cours professés à l'Académie d'architecture par J.-Fr. Blondel, il fut inspecteur de *Soufflot* (V. ce nom) dans les travaux de la nouvelle église Sainte-Geneviève (aujourd'hui le Panthéon) à Paris. Un cadran géographique de son invention, qui fut approuvé par l'Académie des sciences, lui valut d'être envoyé en Italie aux frais du roi Louis XVI ; il y étudia les monuments antiques et les écrits de Vitruve et de Frontin. A son retour, il reprit ses fonctions d'inspecteur du Panthéon sous la direction de Brébion, puis de Quatremère de Quincy et d'une commission des travaux publics jusqu'en 1806, où il devint architecte de l'édifice et y fit exécuter de grands et difficiles travaux de consolidation nécessités par l'insuffisance des points d'appui destinés primitivement à soutenir le dôme. Auteur de nombreux mémoires, lauréat de plusieurs concours académiques, Rondelet, qui fut professeur de construction à l'Ecole des Beaux-arts, membre et inspecteur général du conseil des bâtiments civils, à la constitution duquel il avait travaillé, et membre de l'Institut, est surtout célèbre par son *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, qu'il commença à publier en 1802 et qui compta d'abord 4 vol. in-4 avec pl., mais que *Blouet* (V. ce nom) compléta de 3 autres vol. parus en 1847, 1848 et 1852. Ce traité fut plusieurs fois réédité et traduit en italien et en anglais, ou tout au moins inspira de nombreux ouvrages semblables dans presque toute l'Europe.

Son fils et son élève, *Antoine* Rondelet, né à Paris en 1803, mort à Paris le 3 déc. 1863, fut aussi architecte et, d'abord inspecteur de son père au Panthéon, lui succéda comme architecte des travaux d'entretien de cet édifice ; il publia plusieurs mémoires et surveilla les éditions du traité de l'art de bâtir dû à son père. Ch. Lucas.

**RONDELET** (Antonin-François), professeur et économiste français, né à Lyon le 28 févr. 1823, mort le 24 janv. 1893. Elève de l'abbé Noirot pour la philosophie, il entra en 1841 à l'Ecole normale, professa la philosophie à Rennes, Poitiers, Marseille, se fit recevoir docteur en 1847 et fut nommé professeur à la Faculté de Clermont. En 1871, il quitta l'Université et prit la chaire de philosophie à la Faculté catholique de Paris. Il a publié : *Exposition critique de la morale d'Aristote* (1847) ; *les Mémoires d'Antoine* (1860), cours populaire de morale et d'économie politique ; *Mémoires d'un homme du monde* (1861) ; *le Lendemain du mariage*, roman (1866) ; *la Science de la foi* (1867) ; *le Danger de plaire* (1869) ; *Du Découragement* (1871) ; *Voyage au pays des chimères* (1875) ; *l'Art d'écrire* (1878) ; *l'Art de parler* (1879) ; *Philosophie et sciences sociales* (1883) ; *le Livre de la vieillesse* (1888) ; *Une Femme bien malheureuse* (1890), etc.

**RONDELLE.** I. Technologie. — On désigne sous le nom de *rondelle* une petite plaque ronde de fer, d'acier, de cuivre, de plomb, de cuir, de feutre, de caoutchouc, etc., percée généralement d'un trou en son milieu et employée dans les assemblages de construction ou de pièces de machines, soit pour répartir la pression sur une surface plus grande, soit pour réaliser l'étanchéité des pièces réunies. C'est ainsi que, dans l'assemblage des pièces de bois par boulons, on interpose une rondelle entre l'écrou et le bois pour accroître la surface sur laquelle la pression exercée par cette tête se répartit, et que, dans l'assemblage des tuyaux servant à la conduite d'eau ou de fluide sous pression, on interpose souvent, entre les brides, des rondelles de caoutchouc, de feutre, de plomb, etc., pour en assurer l'adhérence. L'industrie emploie beaucoup, sous le nom de *rondelles Belleville*, des plaques d'acier concaves percées d'un trou en leur centre, et sous celui de *rondelles Grover* des ressorts d'acier formés d'une spire ou d'une spire et demie d'un ressort hélicoïdal de section rectangulaire ou triangulaire. On les interpose sous les écrous dans l'assemblage par boulons de pièces soumises à des trépidations incessantes ayant pour effet d'amener le desserrage des écrous. Elles remédient à cet inconvénient dans une certaine mesure. Les rondelles Belleville, par leur réunion en plus ou moins grand nombre, servent aussi à constituer des ressorts puissants (V. Ressort).

Dans les chaudières à vapeur, on emploie des *rondelles* ou *bouchons fusibles :* ce sont de petits disques en métal fusible qui bouchent hermétiquement des orifices pratiqués en des points convenables de la chaudière et qui, au mo-

ment voulu, peuvent laisser échapper l'eau ou la vapeur dès que la pression atteint une limite dangereuse. En vertu de ce principe que la pression de la vapeur est proportionnelle à sa température, on peut établir un alliage qui entre en fusion dès que la température atteint le degré correspondant à la pression limitée. L'alliage employé est composé d'étain, de plomb et de bismuth et quelquefois simplement de plomb. On prévient par ce moyen un grand nombre d'explosions de chaudière. Ces organes sont encore employés, dans les chaudières à foyer extérieur et dans les locomotives, pour prévenir la brûlure ou la déchirure des tôles du foyer en cas de manque d'eau au-dessus du ciel du foyer. — On applique aussi le nom de rondelle à l'outil de fer dont se servent les sculpteurs pour gratter et finir les moulures, à la garde dont on munit les épées pour protéger la main, etc. E. LAYE.

II. ARCHÉOLOGIE (V. RONDACHE).

*Rondelle de volet* (V. HARNOIS, t. XIX, p. 871).

**RONDET** (Laurent-Etienne), philologue et écrivain français, né à Paris en 1717, mort en 1785. D'une famille de libraires, il apprit de bonne heure l'hébreu et le grec et acquit une érudition considérable, bien qu'indigeste. Il avait une vénération singulière pour l'abbé de Saint-Cyran. On lui doit, outre des éditions de la Bible dite *Bible de Vence* (1748), du *Dictionnaire* de Boudot (1727), etc., la table excellente de l'*Histoire des auteurs ecclésiastiques* de Ceillier, à laquelle il travailla vingt ans. Il a publié aussi : *Figures de la Bible*, contenue en *500 tableaux* (1767); *Dictionnaire historique et critique de la Bible* (qui s'arrête à la lettre E), etc.

**RONDINELLI** (Niccolò), peintre italien du XVI^e siècle, né à Ravenne. Il reçut les leçons de Jean Bellini qu'il aida dans plusieurs de ses ouvrages. Il cultiva l'histoire et le portrait. On a peu de renseignements sur cet artiste, dont la réputation fut brillante de son temps : son dessin était d'une correction un peu sèche, et sa manière minutieuse à l'excès. Le musée de Brera, à Milan, possède son *Saint-Jean l'Evangéliste apparaissant à l'impératrice Placidie;* la cathédrale de Forli, son *Saint Sébastien.*

**RONDO** (Mus.) (V. RONDEAU).

**RONDOTTE** (Bot.) (V. BARBARIE).

**RONEL.** Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont ; 302 hab.

**RONFEUGERAI.** Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis ; 443 hab.

**RONFLEMENT.** I. PHYSIOLOGIE (V. SOMMEIL).

II. PATHOLOGIE (V. STERTOR).

**RONGE** (Johannes), fondateur du « catholicisme allemand (*Deutsch Katholicismus*) », né à Bischofwalde, en Silésie, le 16 oct. 1813, mort à Vienne le 26 oct. 1887. En 1840, il fut chapelain à Grottkau ; en janv. 1843, suspendu de ses fonctions pour un article paru dans les *Sächsischen Vaterlandsblätter;* en oct. 1844, à l'occasion de l'exposition de la sainte Tunique à Trèves, il publia une lettre ouverte à l'évêque Arnoldi de Trèves, dans laquelle il attaqua la superstition et le fanatisme aveugle de l'Eglise romaine, et qui le fit dégrader et excommunier le 4 déc. suivant. Il travailla alors, par la parole et la plume, à fonder une « Eglise catholique-allemande », pendant que Czerski fondait à Schneidemühl une « Eglise chrétienne apostolique » (V. CATHOLIQUES ALLEMANDS et CATHOLIQUES [VIEUX-]). Lors de la Révolution de 1848, il s'occupa aussi de politique, alla à Londres en 1849, rentra en Allemagne et dirigea comme ecclésiastique la paroisse de Breslau en 1861 ; il fonda en 1863, à Francfort-sur-le-Main, une « Association de la réforme religieuse », et se fixa en 1873 à Darmstadt.

BIBL. : Edwin BAUER, *Geschichte der Gründung und Fortbildung der deutschkatholischen Kirche ;* Meissen, 1845. — LINDE, *Staatskirche, Gewissensfreiheit und religiöse Vereine*, 1845. — KAMPE, *Das Wesen des Deutschkatholicismus;* Tubingue, 1850. — Du même, *Geschichte des Deutschkatholicismus ;* Leipzig, 1860. — DIETLEN, dans la *Real Encyclopädie für protestantische Theologie und Kirche* de Herzog, 1855.

**RONGEANT** (Le). Rivière du dép. de la *Haute-Marne* (V. ce mot, t. XXIII, p. 233).

**RONGÈRES.** Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Varennes-sur-Allier ; 580 hab.

**RONGEURS.** I. ZOOLOGIE. — Ordre de la classe des Mammifères désigné en latin sous le nom de *Rodentia* et bien caractérisé, parmi les Mammifères placentaires, par sa dentition qui ne présente jamais de canines, tandis que les incisives sont en forme de ciseau, propres à couper et ronger les substances les plus dures. Il existe bien, chez les Lémuriens et chez les Marsupiaux, deux types dont la dentition ressemble beaucoup à celle des Rongeurs et qui sont également dépourvus de canines ; mais chez les premiers (*Chiromys*) cette dentition n'existe qu'à l'âge adulte, le jeune présentant des canines, au moins à la mâchoire supérieure ; chez les autres (*Phascolomys*), outre le mode de reproduction, qui est celui des Didelphes, il existe cinq paires de molaires aux deux mâchoires, chiffre qui n'est atteint ou dépassé que par certains Rongeurs (les *Duplicidentés*) qui ont deux paires d'incisives supérieures, tandis qu'il n'y en a qu'une seule paire chez le *Phascolomys* comme chez les Rongeurs ordinaires pourvus au plus de quatre paires de molaires.

La dentition des Rongeurs est diphyodonte, mais le remplacement des premières dents a lieu souvent de très bonne heure, même avant la naissance (V. COBAYE). Il n'y a jamais plus d'une paire d'incisives inférieures et à la mâ-

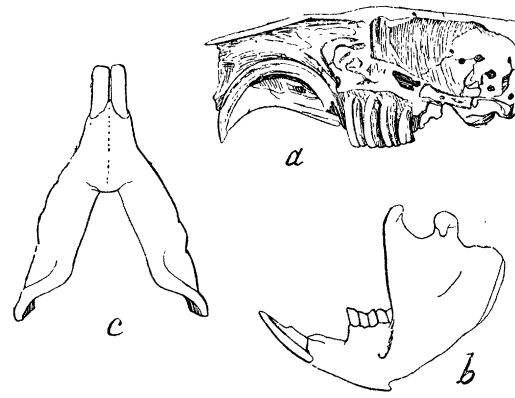


Tête osseuse de Rongeur (Castor) : *a*, coupe sagittale du crâne ; *b*, mâchoire inférieure vue de profil ; *c*, la même vue par dessous.

choire supérieure, les Duplicidentés (Lièvre) sont les seuls à en avoir deux paires. Ces incisives aux deux mâchoires s'usent très vite mais croissent indéfiniment, étant pourvues d'une pulpe persistante, de telle sorte que si, par quelque accident, les dents des deux mâchoires ne se correspondent plus, et par suite ne s'usent plus par l'usage, ces dents arrivent à se développer au point de figurer des défenses recourbées semblables à celles des Sangliers et du Babiroussa. Les prémolaires et les molaires, pourvues ou non de racines, suivant les groupes, sont en série continue séparées des incisives par un large intervalle. Leur couronne est tuberculeuse chez les Rongeurs omnivores (*Murinæ*), présentant par l'usure des lamelles d'émail chez ceux qui se nourrissent exclusivement de substances végétales. Le condyle de la mâchoire inférieure est allongé dans le sens antéro-postérieur, et la partie écailleuse du temporal étant dépourvue d'apophyse post-glénoïde, les mouvements dans le sens horizontal, qui permettent l'acte de ronger, se font facilement. Le canal intestinal (sauf chez les *Myoxidæ*) est pourvu d'un large cæcum ; les testicules du mâle sont inguinaux ou renfermés dans l'abdomen ; l'utérus de la femelle est bicorne et les deux cornes restent quelquefois séparées jusqu'à leur ouverture dans le vagin ;

le placenta est discoïde et à caduque. Les clavicules sont toujours présentes, bien que souvent rudimentaires. Les jambes sont ordinairement courtes, et le pied est plantigrade ou semi-plantigrade, généralement pourvu de cinq doigts onguiculés ou plus rarement subongulés; les griffes sont aiguës, mais quelquefois le pouce est pourvu d'un ongle plat chez les formes grimpeuses.

Le cerveau est petit avec des hémisphères lisses qui s'étendent peu en arrière et ne recouvrent pas le cervelet. Aussi les Rongeurs sont-ils des animaux d'une intelligence très bornée et peu susceptibles d'éducation. Tout, dans leur organisation, indique des Mammifères d'un type très primitif et dont l'évolution, portant presque exclusivement sur la spécialisation et la simplification du système dentaire, a été surtout régressive. La grande majorité des Rongeurs est d'une taille infime, variant depuis celle du Cabiai (*Hydrochœrus*), qui atteint les dimensions d'un mouton, à celle du Rat nain (*Mus minutus*), qui est plus petit que la Souris. Leur forme typique, que l'on observe plus particulièrement dans la famille des Rats (*Muridæ*), est celle de tous les Mammifères primitifs, car elle n'est pas spéciale à cet ordre et se retrouve chez tous les Mammifères de petite taille, notamment chez les Marsupiaux, les Insectivores et même les Lémuriens (*Chirogale*) qui sont, comme les Rongeurs, des types primitifs dans la classe des Mammifères. Leur démarche est également caractéristique, car en raison de la brièveté et de la faiblesse de leurs membres, ils soulèvent très peu le corps au-dessus du sol et appuient le ventre à terre, comme les Reptiles, dès qu'ils s'arrêtent. Les Subongulés de grande taille font seuls exception sous ce rapport. Le pelage est ordinairement long et plus ou moins touffu; la queue, généralement bien développée, est tantôt poilue, tantôt nue et écailleuse.

Les habitudes varient suivant les genres et ont une grande influence sur la forme du corps et surtout des membres. Les espèces simplement marcheuses sont les plus communes et se reconnaissent à leurs membres antérieurs et postérieurs également développés (Rat); les espèces coureuses ou sauteuses ont les membres postérieurs plus développés (Lièvre, Gerboise, Mara); les espèces grimpeuses ont des griffes recourbées et quelquefois le pouce opposable et muni d'un ongle aplati (Ecureuil, Pithechir), plus rarement la queue prenante (Rat nain); enfin, les espèces fouisseuses, qui sont très répandues, se reconnaissent à leurs formes ramassées, leur queue et leurs oreilles courtes, leurs yeux petits ou atrophiés, les ongles de leurs pattes antérieures très forts, allongés et comprimés (Rat-taupe, Campagnol, Geomys). Un grand nombre d'espèces se creusent des terriers et vivent en sociétés plus ou moins nombreuses qui semblent unies plutôt par des habitudes communes que par un lien social ou un besoin de défense bien défini. Les *Castors* (V. ce mot) et les *Cynomys* (V. Marmotte) font jusqu'à un certain point exception sous ce rapport.

Les Rongeurs se nourrissent presque exclusivement de substances végétales : les *Muridæ*, qui sont omnivores, sont à peu près les seuls à faire exception; cependant les espèces grimpeuses (Ecureuils, Loirs) dévorent aussi des œufs et de jeunes Oiseaux. En raison de ces habitudes, les Rongeurs doivent être considérés comme des animaux essentiellement nuisibles, d'autant plus qu'ils amassent des provisions d'hiver (graines, fruits) dans leur terrier. Beaucoup d'espèces ont un sommeil hivernal (Loir, Marmotte), et passent toute la mauvaise saison dans leur terrier ou dans un trou d'arbre où ils s'entourent d'herbe et de feuilles. Les femelles des petites espèces sont très prolifiques et ont plusieurs portées pendant la belle saison : chez ces espèces de faible taille, le petit naît aveugle et nu, presque semblable à un jeune Marsupial, et il ne quitte le nid que lorsqu'il est complètement développé. Chez les Subongulés et les Duplicidentés, au contraire, dont les portées sont moins nombreuses, le jeune naît couvert de poil et en état de suivre ses parents dès le premier jour (Cobaye, Mara, Lièvre), exactement comme chez les Ongulés.

La distribution géographique des Rongeurs est fort remarquable, et semble, à elle seule, un indice de leur antique origine. Cet ordre est, avec celui des Chiroptères (pourvus d'ailes), le seul qui soit absolument cosmopolite, ayant des représentants en Australie et à la Nouvelle-Zélande. Cependant, si l'on examine les choses de plus près, on constate que la famille des *Muridés* est la seule qui présente cette répartition universelle, car ce sont les seuls Rongeurs que l'on trouve en Australie, en Polynésie et même à Madagascar. Les autres familles, et surtout les genres, ont un habitat beaucoup plus restreint. Les *Leporidæ* et les *Sciuridæ* sont du N. des deux continents; les Subongulés sont propres à l'Amérique méridionale (région néarctique); les Hystrichomorphes sont des régions chaudes des deux continents; enfin les Myomorphes sont les seuls que l'on trouve partout, et parmi ceux-ci les *Murinæ* (Rats) doivent à leurs habitudes omnivores la faculté d'être réellement cosmopolites et de suivre l'Homme sur tous les points du globe. Les migrations de certaines espèces en bandes innombrables (Lemmings, Campagnols), migrations causées vraisemblablement par la famine, sont connues depuis la plus haute antiquité. — Cet ordre est le plus nombreux de toute la classe des Mammifères : on en connaît actuellement près d'un millier d'espèces.

La classification des Rongeurs, malgré l'apparente uniformité de cet ordre, présente certaines difficultés qui semblent indiquer que la réunion de ces types, si nombreux dans le même groupe, résulte plutôt d'une convergence, toute d'adaptation au régime qui leur a valu leur nom et que caractérise leur dentition, que d'une parenté réelle. Cette opinion est confirmée par l'existence de véritables Rongeurs, au moins par la dentition, chez les Didelphes et les Lémuriens, comme nous l'avons déjà dit. Les Duplicidentés constituent tout au moins un sous-ordre bien distinct. Les *Sciuromorpha*, *Myomorpha* et *Hystrichomorpha* forment également trois groupes d'une importance supérieure dans le sous-ordre des *Simplicidentés*, et les rapports naturels des familles ainsi que leur attribution à tel ou tel groupe ont souvent varié, suivant les auteurs. La forme du crâne et de la mâchoire inférieure a surtout été utilisée pour la classification. O. Thomas (1896) admet deux sous-ordres : I. Simplicidentés, comprenant cinq groupes : *Anomaluri*, *Sciuromorpha*, *Aplodontia*, *Myomorpha*, *Hystrichomorpha* et II. Duplicidentés, avec le seul groupe des *Lagomorpha*. Les *Castoridæ* appartiennent aux Sciuromorphes; les *Pedetidæ*, aux Hystrichomorphes (V. ces mots et Gerboise). Plus récemment, Tycho Tullberg (*Ueber das System der Nagethiere, eine phylogenetische Studie*, *Mémoires de l'Académie d'Upsal*, 1899), a publié une classification phylogénétique que l'on peut résumer ainsi : Sous-ordre I. Duplicidentés (*Leporidæ* et *Lagomyidæ*). Sous-ordre II. Simplicidentés : Tribu 1. **Hystrichognates** : sous-tribu *a : Bathyergomorphes* (*Bathyergidæ*); sous-tribu *b : Hystrichomorphes* (*Hystricidæ*, *Caviidæ*, *Erethizontidæ*, *Chinchillidæ*, *Aulacodidæ*, *Echinomyidæ*, ces derniers comprenant les Myopotames et les Octodontes, *Petromyidæ*). Tribu 2. **Sciurognathes** : sous-tribu *a : Myomorphes* (*Ctenodactylidæ*, *Anomaluridæ*, *Pedetidæ*, *Myoxidæ*, *Dipodidæ*, *Spalacidæ*, *Nesomyidæ* (les Rongeurs de Madagascar), *Cricetidæ*, *Lophiomydæ*, *Arvicolidæ*, *Hesperomyidæ*, *Muridæ*, *Gerbillidæ*); sous-tribu *b : Sciuromorphes* (*Haplodontidæ*, *Sciuridæ*, *Castoridæ*, *Geomyidæ*). La position occupée par les genres *Bathyergus*, *Ctenodactylus*, *Pedetes*, *Geomys* (V. ces mots), tous types de familles distinctes, est à noter, car elle est fort différente de celle que ces types occupent dans les classifications précédemment en usage (V. Mammifère).

E. Trouessart.

II. Paléontologie. — Les Rongeurs constituent un type très répandu dans les couches tertiaires, mais difficile à étudier en raison de la petite taille des os, qui consistent presque exclusivement en mâchoires inférieures et portions de crânes, les os longs se brisant avec une grande facilité. Les genres à affinités multiples ou indécises, *Decticadapis* et *Paramys* de l'éocène inférieur d'Europe, sont les plus anciens que l'on connaisse. En général, les formes du tertiaire inférieur présentent des caractères tels qu'on ne peut les classer exactement, ni dans les Sciuromorphes, ni dans les Hystricomorphes, et Zittel a proposé d'en faire un groupe à part, sous le nom de *Protrogomorphes*, qui comprend les genres *Paramys*, *Ischiromys*, etc., de l'éocène et du miocène de l'Amérique du Nord, *Decticadapis*, *Sciuroïdes*, *Sciurodon*, *Pseudosciurus*, etc., *Theridomys*, *Nesokerodon*, *Issiodoromys*, *Archæomys*, etc., de la même époque en Europe; ces derniers se rapprochent des Subongulés américains, tandis que les premiers ont des rapports avec les Ecureuils. Les groupes encore vivants ont des représentants à partir de l'éocène supérieur (*Myoxus primævus* et *M. parisiensis* du gypse de Paris). L'*Eomys zitteli* des phosphorites de Quercy se rapproche des Gerboises (*Dipodidæ*). De véritables *Sciuridæ* se trouvent à la même époque sur les deux continents (*Plesiarctomys*, *Allomys*, *Arctomys*, *Spermophilus*, *Sciurus*). Le type des Castors était plus varié que de nos jours (*Steneofiber*, *Eucastor*, *Trogontherium*). Parmi les Myomorphes, *Cricetodon*, très abondant dans l'éocène supérieur et le miocène, semble le précurseur synthétique des *Cricetidæ* et des *Muridæ* plus modernes. Les Campagnols (*Arvicolidæ*) ne datent que du pliocène (*Trilophiomys*). Les débris de véritables Rats (*Mus*) sont assez rares : les *Mus decumanus*, *M. musculus* et *M. sylvaticus* sont signalés dans le diluvium du S. de l'Europe. Les *Hystricomorpha* ne sont pas connus sur l'ancien continent avant le miocène (*Hystrix suevica* et *H. primigenia*), tandis que, dans l'Amérique méridionale, des genres nombreux indiquent que ce type était très varié dès le tertiaire inférieur (*Steiromys*, *Acaremys*, *Scleromys*, *Spaniomys*, etc., des couches anciennes de Patagonie). Les *Caviidæ*, *Octodontidæ*, *Eocardidæ*, etc., très nombreux en genres et en espèces à l'époque miocène, prouvent que les Subongulés sont bien originaires de l'Amérique méridionale comme l'indique leur distribution géographique actuelle. Les genres *Pellegrinia* et *Ruscinomys* d'Europe se rattachent aux *Ctenodactylidæ* de l'ancien continent, qui sont, pour Tullberg, des Myomorphes et non de véritables Hystrichomorphes. Les *Castoroïdidæ* (genres *Castoroïdes*, *Amblyrhyza*), du pleistocène de l'Amérique du Nord, représentent le type aquatique de ce dernier groupe. Enfin les *Lagostomidæ* (Chinchilla) ont possédé, dans le miocène de Patagonie et de la République Argentine, des formes gigantesques (*Megamys*), dont quelques-unes atteignaient la taille de l'Hippopotame. Les Lagomorphes datent du miocène et y présentent déjà leur répartition géographique actuelle (N. des deux continents); les genres *Palæolagus*, *Panolax*, *Myolagus*, *Titanomys*, sont éteints. — En dehors de l'ordre des Rongeurs, les Tillodontia et les Typotheria éteints, qui se rattachent aux Ongulés, montrent un mode de réduction dans le système dentaire qui se rapproche beaucoup de celui des Rongeurs et prouvent que ceux-ci ont dû avoir des ancêtres probablement omnivores et à dentition complète. E. Trouessart.

Bibl. : E. Trouessart, *Catalogus Mammalium*, I, pp. 398-664 et II, pp. 1303-45 (1898-99).

**RONNER** (Mme Henriette, née Knip), peintre hollandais, née à Amsterdam en 1821. Elève de son père, Joseph-Auguste, elle traita habilement le paysage et les animaux domestiques, surtout les chats. Elle s'établit à Bruxelles. Œuvres à Hanovre, Stettin, etc.

**RONNET.** Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Marcillat; 642 hab.

**RONNO.** Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. d'Amplepuis; 1.400 hab. Filatures de soie et de coton.

**RONQUEROLLES.** Com. du dép. de Seine-et-Oise; arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam; 333 hab.

**RONSARD** (Pierre de), poète français, issu d'une vieille famille noble du pays de Vendômois, sixième fils de Loys de Ronsard, maître d'hôtel de François Ier, et de Jeanne de Chaudrier, né au château de la Poissonnière, au village de Cousture, dans le Bas-Vendômois, le 11 sept. 1524, mort en son prieuré de Saint-Cosme-en-l'Isle, à Tours, le 27 déc. 1585. Pierre de Ronsard reçut sa première instruction littéraire à la Poissonnière où il demeura jusqu'à l'âge de neuf ans, sous la direction d'un précepteur; il fut conduit ensuite à Paris, au collège royal de Navarre, où il connut Charles, cardinal de Lorraine, avec qui il se lia : mais rebuté par la pédanterie de ses maîtres qui le dégoûta de l'étude, Pierre fut retiré du collège par son père qui le fit venir à Avignon et le donna pour page à François, fils aîné du roi, puis, après la mort très rapide de celui-ci, à Charles, duc d'Orléans, son frère : il semblait alors destiné au métier des armes et non aux lettres. Emmené comme page par Jacques Stuart, il resta deux ans en Ecosse et six mois en Angleterre dont il apprit très rapidement la langue et où il faillit être retenu par l'affection de son maître. Revenu en France, il fut envoyé par le duc d'Orléans, qui estimait en lui le plus adroit et le mieux appris de ses pages, en mission en Flandre et en Ecosse : le vaisseau qui le conduisait dans ce pays fut surpris par la tempête et faillit couler. A son retour, Ronsard avait seize ans (1540), et, après avoir été quelque temps page de Henri (plus tard Henri II), fut confié à Lazare de Baïf qui l'emmena dans son ambassade auprès de la diète de Spire : grâce à sa facilité, Ronsard apprit aisément l'allemand. Il fit encore un voyage, avec le capitaine de Langey, en Piémont, où il servit le roi.

Il revint ensuite à la cour où il fut atteint d'une infirmité grave, une surdité presque complète, qui le contraignit à renoncer au métier des armes. Il se décida aussitôt à reprendre les études qu'il avait laissées de si bonne heure : c'était alors un très bel homme, de haute stature, à physionomie martiale et noble, de visage vraiment français, la barbe blonde, les cheveux châtains, le nez aquilin, les yeux pleins d'une douce gravité, d'un commerce spirituel et attrayant. Ce qui acheva de décider Ronsard, ce fut la connaissance qu'il fit d'un gentilhomme piémontais, le seigneur Paul, avec qui il s'était lié à l'écurie du roi, et qui prisait fort les poètes latins; il donna à Ronsard un tel goût de Virgile que, depuis, celui-ci ne fut jamais sans ce poète; en même temps il lisait avec passion les poètes français et principalement un Jean Le Maire de Belges, un Roman de la Rose et les œuvres de Clément Marot. Il fit trouver bon à son père en 1543 le désir de se remettre aux lettres (mais non à la poésie, car Loys de Ronsard le détournait depuis son enfance de son penchant pour les Muses). A la mort de son père (6 juin 1544), Ronsard qui était logé aux Tournelles, près de l'écurie du roi, s'en allait fréquemment trouver Jean Dorat qui demeurait au quartier de l'Université chez Lazare de Baïf et enseignait les lettres grecques à son fils, Jean-Antoine de Baïf. Ayant appris que Dorat allait diriger le petit collège de Coqueret, à Paris, Ronsard eut le courage de s'y enfermer de dix-huit à vingt-cinq ans, pour y recommencer ses études grecques et latines en compagnie de Jean-Antoine de Baïf qui y était bien plus avancé que lui-même : animés du même enthousiasme pour l'étude, les deux amis travaillaient tour à tour, Ronsard veillant jusqu'à trois heures et réveillant alors Baïf qui prenait la place. Dorat lui apprenait le latin par le grec. Ronsard s'essayait en même temps à faire quelques petits poèmes dans le goût de Virgile et traduisait en français le *Plutus* d'Aristophane qu'il fit représenter (1550) au théâtre de Coqueret. Il entreprit dès ce moment le grand dessein de

recréer la poésie en France en s'inspirant des grands classiques anciens, d'Horace, d'Homère, de Pindare, etc., cherchant à faire passer dans notre langue les beautés des Grecs et des Latins qui lui étaient devenues familières; en même temps il étudiait curieusement le français, apprenant les termes de chaque métier et recherchant les origines des mots.

Vers la même époque (1549), au retour d'un voyage à Poitiers, il rencontra dans une hôtellerie Joachim du Bellay, jeune gentilhomme angevin, qui éprouvait la même ardeur pour la poésie; il l'attira donc à demeurer avec Baïf et lui pour réaliser leur grand désir de réveiller la poésie française. La *Deffence et Illustration de la langue francoyse* de du Bellay parut en cette même année. Ronsard composa d'abord l'*Epithalame sur le mariage de* M. *de Vendôme*, un *Poème sur l'entrée du roi à Paris* et l'*Hymme de la paix*. Pendant un voyage à Blois, il s'était épris, à l'âge de vingt ans, d'une jeune fille, nommée Cassandre, en l'honneur de laquelle il composa le livre des *Amours de Cassandre* (commenté par Muret) qu'il fit paraître en 1552, peu après les quatre premiers livres des *Odes* (1550; le 5e livre parut en 1553 : les *Odes* ont été commentées par Richelet) : la souplesse du talent de Ronsard se reconnaît à la diversité des pièces que contient le premier livre des *Amours* (225 sonnets, 1 stance, 3 chansons, 3 élégies, 1 madrigal et 1 baiser). En 1553 parurent aussi les *gaietés et les épigrammes*, traduits en partie du grec et du latin. La publication des *Odes* mit Ronsard hors de pair, malgré la cabale montée contre lui par un essaim de petits rimeurs de cour qui, pour avoir fait un sonnet pétrarquisé, un rondeau ou un dizain, se croyaient poètes : le chef de cette bande fut Mellin de Saint-Gelais, qui plus tard rechercha et obtint l'amitié de Ronsard. Ce dernier, voyant que l'obscurité qu'on lui reprochait venait surtout de l'ignorance de ses lecteurs, résolut d'écrire les *Amours de Marie* (1556) dans un style plus facile, avec une simplicité voisine de l'art de Catulle : Remy Belleau commenta d'ailleurs la première partie; cette Marie était une belle fille d'Anjou, que Ronsard dénomme souvent « le Pin de Bourgueil », lieu où il la vit pour la première fois : il l'aima fort après Cassandre à qui il resta fidèle dix ans et qu'il quitta par jalousie. La réputation de Ronsard, soutenue par Marguerite de Valois, fille de François Ier, depuis duchesse de Savoie, et par Michel de l'Hospital, qui fut chancelier de France, eut raison des muguets et changea l'opinion du roi : le nom du poète se répandit bientôt dans toute la France. Il résolut dès lors d'écrire la *Franciade* en l'honneur du roi Henri et de ses devanciers, à l'imitation de Virgile et d'Homère. Mais comme il était plein d'orgueil et ne se jugeait pas assez récompensé par le roi Henri II, il ne poursuivit pas aussitôt son dessein. Il fit seulement paraître ses *Hymmes* (1556) à l'imitation de Callimaque, célébrant la princesse Marguerite. Les grands recherchaient comme un honneur son amitié, et le peuple de Toulouse, estimant l'églantine, prix des jeux Floraux, trop modeste pour honorer « le poète françois », lui envoya une Minerve d'argent massif de grand prix : Ronsard remercia le cardinal de Chastillon, archevêque de Toulouse, qui l'avait toujours admiré, en lui adressant l'*Hymme de l'Hercule chrestien*. Sous le règne de François II, les troubles religieux inspirèrent à Ronsard ses *Remontrances* contre les protestants, dont le pape Pie V le remercia, ainsi que le roi; en revanche, ses ennemis firent paraître à cette occasion, contre lui, un poème satirique, *le Temple de Ronsard*, où on lui reprochait d'avoir sacrifié un bouc à Jodelle au village d'Arcueil; Ronsard se défendit et répondit vertement aux « prédicanter aux et ministreaux de Genève ».

Il était alors le chef incontesté de cette réunion de poètes qui s'intitulait la *Brigade*, et plus poétiquement la *Pléiade*, à l'imitation des sept poètes grecs : c'était, avec Ronsard, Jean-Antoine de Baïf, Joachim du Bellay, Pontus de Tyard, Estienne Jodelle, Remy Belleau et Dorat; le groupe des poètes comprenait encore Amadis Jamin, Robert Garnier, Florent Chrestien, Scevole de Sainte-Marthe, Jean Passerat, qui tous écrivaient purement au goût du chef de la Pléiade. Pendant trente-cinq ans, Ronsard soutint ce rôle de chef d'école et jouit d'une gloire incontestée. Dédaignant les rimeurs du moyen âge et même Villon, il voulait que la France eût enfin des poètes de toute nature, épiques, tragiques, comiques et lyriques. Le manifeste de la Pléiade avait paru en 1549, rédigé par du Bellay; Jodelle se chargea d'écrire une tragédie (*Cléopâtre*, représentée devant le roi à Fontainebleau en 1552) et une comédie; Ronsard se réservait la poésie lyrique proprement dite, l'épopée, l'épître, la satire, etc. D'une confiance absolue en lui-même et d'un orgueil immense, il se flattait d'avoir renouvelé entièrement la poésie française. C'est dans la première partie de son œuvre (les *Odes*, les *Amours de Cassandre*, les *Hymmes*) que se trouvent surtout les mots à la grecque, les souvenirs mythologiques, ce « faste pédantesque » que Boileau lui a tant reproché. Mais à côté de ces poésies d'une lecture difficile, il s'en rencontre beaucoup d'autres, vives, naturelles, originales et dénotant un sentiment profond des beautés de la nature.

Ronsard, que ses contemporains avaient proclamé le « prince des poètes » et qui fut toute sa vie le poète des grands seigneurs, des princes et des rois, fut l'objet des attentions de Henri II, de François II; il fut surtout comblé de faveurs par Charles IX et dut témoigner sa reconnaissance par des vers de circonstance qui lui coûtèrent souvent à composer. Le roi, qui voulait l'avoir toujours près de lui, l'emmenait dans ses voyages (à Bayonne, à Meaux, à Paris). Pour témoigner sa gratitude, Ronsard reprit alors le plan de sa *Franciade* qui devait avoir 24 chants, dont Amadis Jamin, sur ses indications, avait composé les arguments (4 seulement ont été achevés et publiés en 1572; ils forment un total de 5.000 à 6.000 vers); ce n'était pas une idée heureuse, et c'est de beaucoup l'œuvre la plus faible du poète. Celui-ci avait présenté aussi au roi ses *Eglogues* (1560, dédiées à Orléantin, Angelot, Navarin, Guisin, Margot, c.-à-d. le duc d'Orléans, le duc d'Anjou, frère de Charles IX, le roi de Navarre, depuis Henri IV, le duc de Guise et Marguerite, duchesse de Savoie); il composait aussi maintes pièces pour les grands et forçait un peu sa veine; n'y prenant pas grand plaisir, il mit au-devant de ces ouvrages la devise de Virgile : « Sic vos non vobis » ; c'est ainsi qu'il écrivit les *Mascarades*, *Combats et Cartels*, à l'occasion des fêtes de la cour (parus en 1560 et suiv.), les *Amours d'Eurymédon et Callurée* (commentées en 1623 par Marcassus), composés pour le roi Charles IX et la belle Mlle d'Atry, de la maison d'Aquaviva (parues en 1560); les *Amours d'Astrée*, en l'honneur de Mlle d'Estrées. Charles IX, faisait venir son poète de Tours à Amboise pour deviser avec lui et l'y engageait par des vers qu'il lui envoyait (ces vers ont été publiés en 1578 avec les réponses de Ronsard et l'*Elégie* sur le livre de la *Chasse*, composée par le roi). Ronsard fort libre avec le roi, le reprenait comme il fit dans la satire de la *Dryade violée* et celle de la *Truelle crossée* (pièces où il lui reproche la coupe de la forêt de Gastine, et le don de bénéfices à des personnes de condition vile; la première a paru dans les *Elégies* en 1560). Le roi lui donna, outre sa pension ordinaire, l'abbaye de Bellozane et quelques prieurés. Sous Henri III, Ronsard, éloigné de la cour par la maladie, ne vécut pas autant dans la familiarité du roi auquel il avait dédié le *Bocage royal*, composé à l'imitation des *Silves* de Stroce, et s'en plaignit vivement, bien qu'il fût toujours fort estimé de lui. La reine d'Ecosse, Marie Stuart, l'admirait aussi grandement et, bien que prisonnière, lui fit présent, à la fin de sa vie, en 1583, d'un buffet de 2.000 écus, accompagné d'un vase en forme de rocher représentant le Parnasse dominé par Pégase, avec ces mots : « A Ronsard, l'Apollon de la source des Muses ». En 1563, le poète commença à faire paraître ses *Discours* en vers alexandrins (il y en a 11 en tout), qui sont l'œu-

vre de sa maturité, et qui contiennent des beautés de premier ordre. Les *Sonnets pour Hélène* (commentés par Richelet), qui ont été joints au livre des *Amours*, sont aussi parmi ses œuvres les plus pures; ayant rencontré Hélène de Surgères, demoiselle d'honneur de Catherine de Médicis, il s'éprit de sa grâce, et, suivant l'exemple de Pétrarque, résolut, ne l'ayant rencontrée que tard dans sa vie, de la célébrer plutôt *que de la servir* et de l'aimer : ce fut l'un des derniers objets de sa muse, car il finit presque sa vie en la louant; et pour la remercier d'avoir par son gracieux esprit fourni tant de sujets à son talent il consacra à sa mémoire, en Vendômois, une fontaine qui a gardé son nom.

Vers 1572, Ronsard sentit cruellement les atteintes de la maladie et de l'âge. Il dut quitter la cour, pour soigner la goutte, très douloureuse, qui le fit tant souffrir pendant les douze dernières années de sa vie, à Croix-Val, qui était sa demeure ordinaire et qu'il aimait pour le voisinage de la forêt de Gastine et de la fontaine Bellerie qu'il a tant célébrées. Il n'allait plus à Bourgueil où il avait tant aimé chasser, ni à Meudon et Saint-Cloud dont il goûtait la fraîcheur charmante. Quand il venait à Paris il logeait chez son ami Galland, docte personnage, directeur de « l'Académie de Boncourt »; pendant son dernier voyage, il resta chez lui, presque constamment couché, de février à juin 1585; il faisait encore quelquefois des vers, car l'*Hymme à Hercule* est de cette époque. Il retourna ensuite en Vendômois, se faisant transporter de Croix-Val à Montoire (dans son bénéfice de Saint-Gilles), et à Tours (dans son prieuré de Saint-Cosme-en-l'Isle), car il ne pouvait rester en place. Prévoyant sa fin prochaine, il composa son épitaphe, et vit venir la mort avec beaucoup de calme et de noblesse; il s'entretenait avec Galland et mourut très dévotement, n'ayant l'esprit troublé que d'une envie de dicter qui l'accompagna jusqu'à sa dernière heure. Les derniers vers qu'il fit sont les deux sonnets où il engage son âme à aller trouver Jésus-Christ. Il fut enseveli, selon son désir, dans le chœur de l'église de Saint-Cosme-en-l'Isle. Deux mois plus tard, le 24 févr. 1586, Galland fit célébrer en magnifique appareil, dans la chapelle de Boncourt, les funérailles de Ronsard auxquelles assista l'élite de la société du temps, au milieu d'un concours immense de peuple : service et musique de Mauduit, oraisons funèbres, éloges et vers, rien ne manqua à la cérémonie.

Il mourut en possession de la gloire la plus éclatante. L'Europe entière l'admirait; on traduisait ses vers dans toutes les langues et on les expliquait dans les Universités étrangères. Mais ce triomphe fut de courte durée; moins de vingt ans après la mort de Ronsard, Malherbe biffait d'un trait de plume presque tous ses vers; un siècle ne s'était pas écoulé que Boileau ratifiait ce dédaigneux jugement. C'est au XIXe siècle qu'il a appartenu d'exhumer la gloire de Ronsard. « Il osa trop, dit Sainte-Beuve, mais l'audace était belle ». Aujourd'hui, ceux même qui lui reprochent d'avoir gâté les trois quarts de ses œuvres par l'affectation et le pédantisme et de manquer d'un sentiment sincère et profond, reconnaissent qu'il est supérieur à Marot et Malherbe et qu'il a laissé des poésies exquises, tels que *Mignonne*, les *Discours sur les misères du temps*, les *Invectives contre les bûcherons de la forêt de Gastine*, etc. On trouverait bien peu de poètes qui aient occupé dans l'histoire littéraire de leur pays une place plus considérable.

On a beaucoup reproché à Ronsard de puiser trop de mots nouveaux dans les langues mortes, grec et latin; en réalité il s'est attaché bien plus souvent à faire revivre les vieux termes français que les dialectes populaires maintiennent en honneur : contrairement à un préjugé trop répandu, ses vers ne contiennent pas un seul véritable néologisme. La richesse des rythmes et l'habile variété de son art sont remarquables; il manie avec une dextérité sans égale tous les mètres, jusqu'à l'alexandrin, qui prend dans les *Discours sur les misères du temps* une ampleur incomparable. La versification est pleine d'enjambements souvent heureux, de césures habilement disposées, parfois même absentes, dans des vers qui passent tout d'un vol : on admire partout l'harmonie du langage, la musique des vers, et cette science des longues comparaisons qui n'a d'égale que celle d'Homère. Les libertés prises par Ronsard avec la grammaire et la syntaxe déroutent quelquefois d'impatients lecteurs; mais quand on lit un poète de verve et de premier jet comme lui, il ne faut pas s'arrêter trop à des scrupules grammaticaux. C'est par le style justement qu'il brille surtout, par l'art de bien dire et d'exprimer sa pensée en termes justes et appropriés; c'est le style qui l'a fait triompher de ses détracteurs et de l'oubli, et a marqué, autant que l'abondance et la sincérité de son inspiration, sa place parmi les plus beaux génies poétiques de la France.

Ronsard a donné lui-même, de 1550 à 1584, plusieurs éditions de ses œuvres, celle de 1561 est dédiée à Marie Stuart. Dans l'édition posthume de 1586, parurent des fragments, sonnets divers et pièces inédites. Après sa mort, on en a publié de très nombreuses, dont les meilleures sont celles de 1609 (où parurent les sonnets retranchés au nombre de 88 et les odes retranchées, au nombre de 74), et celle de 1623 avec un commentaire de Richelet, la dernière comprenant plusieurs beaux portraits. Deux siècles se sont écoulés ensuite sans qu'on songeât à réimprimer les œuvres tombées dans l'oubli du poète de Henri II et de Charles IX. L'honneur de cette résurrection revient aux romantiques et en particulier à Sainte-Beuve, qui, en 1828, en appela aux poètes de son temps des arrêts injustes de Malherbe et de Boileau; le deuxième volume du *Tableau de la poésie française et du théâtre français au* XVIe *siècle* est consacré aux *Œuvres choisies* de Ronsard et accompagné d'un commentaire qui marque les grâces méconnues de la poétique nouvelle. De 1856 à 1868, P. Blanchemain a édité les *Œuvres complètes de Ronsard* (en 8 volumes); il édita aussi en 1855 les *Œuvres inédites*. La dernière édition est celle de Marty-Laveaux (1887-1893, 6 vol.) *Des œuvres choisies* ont été publiées par Becq de Fouquières (1873) et un *Lexique de Ronsard*, par Mellerio (1895). La vie de Ronsard a été écrite par Claude Binet, son contemporain, ami et disciple, qui ressentait pour lui l'admiration et l'enthousiasme qu'éprouvaient les plus éclairés et les plus beaux esprits du XVIe siècle; Colletet a aussi écrit sa vie. Ph. BERTHELOT.

BIBL. : P. BLANCHEMAIN, *Œuvres complètes de Ronsard*, 1857, t. VIII (biographie et bibliographie détaillées). — Achille de ROCHAMBEAU, *la Famille de Ronsard, recherches généalogiques, historiques et littéraires*, 1868. — SAINTE-BEUVE, *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle*, 1828. — GANDAR, *Ronsard considéré comme imitateur de Pindare et d Homère;* Metz, 1851. — Ed. LIDFORSS, *Observations sur l'usage syntaxique de Ronsard et de ses contemporains;* Stockholm, 1865. — BÜSCHER, *la Versification de Ronsard;* Weimar, 1867. — CHALENDON, *Essai sur la vie et les œuvres de P. Ronsard;* Paris, 1875. — LANGE, *Ronsard Franciade und ihs Verhæltnis zu Vergils Æneide;* Leipzig, 1887. — BIZOS, *Ronsard;* Paris, 1891. — PIÉRI, *Pétrarque et Ronsard;* Paris, 1893.

**RONSENAC.** Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-la-Valette; 830 hab.

**RONSIN** (Charles-Philippe-Henri), écrivain, homme politique et général français, né à Soissons en 1752, mort à Paris le 24 mars 1794. Il était d'une famille de « gros cultivateurs ». A la sortie du collège, il vint à Paris et se mêla au monde littéraire. Après une traduction libre de Claudien, il publia trois tragédies et une comédie en un seul volume intitulé *Théâtre* (1786, in-12). La Révolution lui permit de sortir de l'obscurité. Il brilla dans les clubs. Il dédia à la garde nationale une nouvelle tragédie : *Louis XII, père du peuple* (1790, in-8). Il fut nommé ordonnateur à l'armée de Belgique, puis rappelé. Défendu hautement par le parti montagnard, il parvint en peu de temps au grade de général de brigade, avec pleins pou-

voirs pour suivre la guerre en Vendée. Lui et son étrange état-major (V. Momoro, Rossignol) transformèrent les opérations militaires en un système de pillage et de dévastation que combattirent vainement Canclaux et les « Mayençais ». Battu à Coron, rappelé et détenu à Paris pendant plus d'un mois, il lia partie avec *Hébert* (V. ce nom) et fut guillotiné le même jour que lui. H. Monin.

Bibl.: V. Hebert; Vendée [Guerre de].

**RONSSOY.** Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, canton de Roisel; 1.385 hab.

**RONTALON.** Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Mornant; 802 hab.

**RONTHON.** Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Sartilly; 273 hab.

**RONTIGNON.** Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (O.) de Pau; 448 hab.

**RONVAUX.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Fresnes-en-Woëvre; 241 hab.

**RONZIÈRES.** Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champeix; 484 hab.

**ROÔCOURT-LA-CÔTE** (*Radulphi curia Roocourt*, XII^e siècle). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory, vallée de la Marne; 265 hab. Elle doit son surnom à sa situation au pied d'un coteau (altit. 361 m.). Le fief le plus important de Roôcourt appartenait à l'ordre de Malte et dépendait de la commanderie de Corgebin. E. Ch.

**ROOKE** (Sir George), célèbre amiral anglais, né à Saint-Laurent (près Canterbury) en 1650, mort en 1709. Capitaine en second à trente ans, il commanda, en 1689, une escadre croisant sur les côtes d'Irlande; son rôle fut décisif; il secourut Londonderry, débarqua à Carrickfergus l'armée de Schomberg, intercepta les communications entre l'Irlande et les Jacobites d'Ecosse, et occupa la baie de Cork. Vice-amiral de la flotte bleue en 1692, il se distingua à La Hougue où il contribua à la destruction des navires français réfugiés dans le port de La Hougue. Créé vice-amiral de la flotte rouge, il fut, après la paix de Ryswyk, envoyé au Parlement par la ville de Portsmouth. Lors de la guerre de la succession d'Espagne, Rooke, fut mis à la tête d'une flotte de 50 vaisseaux portant 14.000 soldats dirigée contre Cadix. Il ne put débarquer, mais à son retour il prit ou coula dans la baie de Vigo les galions des Indes occidentales, chargés de l'argent du nouveau monde. L'année suivante, il amena à Lisbonne l'Archiduc Charles, prétendant au trône d'Espagne, puis se dirigea vers Gibraltar et, le 21 juil. 1704, il attaqua la place, appuyé par terre par le prince de Hesse, et s'en empara après un combat de deux jours. Le 24 août 1704, il livra un combat acharné à la flotte française du comte de Toulouse en face de Malaga. Rooke dut se retirer, mais les Français ne purent reprendre Gibraltar. Revenu en Angleterre, il se démit de ses emplois, car il appartenait au parti whig d'opposition, abandonna le Parlement et vécut dans la retraite.

**ROOKER** (Edward), dessinateur et graveur anglais, né à Londres vers 1712, mort le 22 nov. 1774. Il se fit connaître par des planches d'architecture exécutées avec verve et dans une note pittoresque et mérita de Walpole le surnom de *Marc-Antoine de l'architecture*. Il collabora à la *Civil Architecture* de Chambers (1759), aux *Kew Gardens* (1763), aux *Antiquities of Athens* de Stuart et Revett (1762), aux *Ruins of the Palast of Diocletian at Spalato* (1764). Il a gravé six *Vues de Londres*, à la manière de Piranesi, d'après les dessins de P. et T. Sandby (1766), ainsi que des paysages d'après W.-Pars, R. Wilson, etc. Membre de l'Incorporated Society of Artists, il y exposa de 1760 à 1768.

*Michael-Angelo* Rooker (1743-1801), fils du précédent et son élève, étudia sous Sandby et à l'Academy, à laquelle il fut associé en 1770. Il grava des paysages et, dans le dernier tiers de sa vie, peignit des aquarelles, où il représenta avec goût des sites et des ruines.

**ROOMEN** (Adriaan van), médecin néerlandais (V. Adrianus Romanus).

**ROON** (Albrecht-Theodor-Emil, comte de), feld-maréchal prussien et écrivain militaire, né à Pleushagen, près Colberg, le 30 av. 1803, mort à Berlin le 23 févr. 1879. Descendant d'une ancienne famille hollandaise établie au XVI^e siècle en Allemagne, il fut élevé à l'Ecole des cadets et entra en 1821 dans l'armée comme officier dans le 14^e régiment d'infanterie; de 1824 à 1827, il suivit les cours de l'Ecole de guerre de Berlin. En 1827, on l'employa comme instructeur à l'Ecole des cadets de Berlin et en 1829 comme professeur : il se consacra alors à l'enseignement des sciences militaires et de la géographie et y acquit une légitime réputation; à l'instigation de Karl Ritter, il publia *Anfangsgründe der Erdkunde* (Berlin, 1834; rééd. en dernier lieu en 1868), et *Grundzüge der Erde Völker und Staatenkunde* (1837-40); ces ouvrages eurent un grand succès et furent très répandus. En 1832, Roon fit une campagne d'observation en Belgique, à l'occasion du siège d'Anvers, puis fut attaché au bureau topographique de l'état-major et nommé, en 1835, professeur à l'Ecole de guerre et, en 1836, capitaine à l'état-major et membre de la commission supérieure de la guerre. C'est alors qu'il fit paraître *Militærische Länderbeschreibung von Europa* (1837) et la première partie de sa monographie : *Die Iberische Halbinsel* (1839). En 1842, il devint major à l'état-major du 7^e corps d'armée, mais dès 1843 on le fit revenir à Berlin pour le charger de l'éducation militaire du prince Frédéric-Charles, qu'il accompagna à l'Université de Bonn et dans ses voyages en Europe, en Italie et en France. En mars 1848, il passa à l'état-major du 8^e corps d'armée dont il devint chef; en 1850, il commanda le 33^e régiment, fut nommé en 1856 major général commandant la 20^e brigade d'infanterie (à Posen) et en 1858 la 14^e division (à Düsseldorf). La même année, il adressa au prince-régent un rapport sur les améliorations à apporter à l'organisation de l'armée (surtout dans l'infanterie), et il fut rappelé à Berlin pour faire partie de la commission de réorganisation (1859) : la Prusse se préparait alors à intervenir dans la guerre de l'indépendance italienne que le traité de Villafranca suspendit brusquement. Après la retraite de Bonin, Roon fut nommé ministre de la guerre (5 déc. 1859) et le 16 avr. 1861 il prit aussi le portefeuille de la marine. Il déploya les plus grandes qualités d'énergie et d'habileté dans ce double service et réalisa tous les projets de réorganisation militaire du roi Guillaume, malgré l'opposition de la Chambre et les difficultés financières : il se signala en même temps par son talent d'orateur. Grâce à ses efforts, la mobilisation de 1866 s'opéra sans difficulté, et l'armée prussienne se trouva fortifiée par la guerre. Le 8 juin 1866, Roon fut nommé général d'infanterie, reçut l'Aigle noir et une dotation. En 1870, lors de la guerre avec la France, il montra encore de grandes capacités et en fut récompensé par une cérémonie publique, à Versailles, où, le 9 janv. 1871, le cinquantième anniversaire de son entrée au service fut célébré solennellement. Le 16 juin 1871, il fut nommé comte et reçut une nouvelle dotation que le Parlement lui vota. Le 31 déc. 1871, il donna sa démission de ministre de la marine, mais lorsque Bismarck quitta la présidence du conseil des ministres de Prusse, il fut nommé feld-maréchal (1^er janv. 1873) et président du conseil (28 janv. 1873) : le général de Kameke lui fut adjoint par le ministère de la guerre. Le 9 nov. 1873, il donna sa démission de ces grands emplois pour raisons de santé et se retira, vivant tantôt à Neuhof (près Cobourg), tantôt à Krobnitz (près Gœrlitz). Le souvenir du maréchal Roon a été perpétué en Allemagne où l'on a donné son nom au 33^e régiment de fusiliers, et à deux forts (à Posen en 1864 et à Strasbourg en 1873); on lui a élevé une statue en pied à Gœrlitz.

Bibl. : Waldemar comte Roon, *Denkwürdigkeiten aus*

*dem Leben des Generalfeldmarschalls Grafen von Roon;* Breslau, 1892. — Du même, *Kriegsminister von Roon als Redner;* Breslau, 1895-96. — Otto Perthes, *Roons Briefwechsel mit dem Bonner Professor Klemens Theodor Perthes aus den Jahren 1864-67;* Breslau, 1895. — Gossler, *Graf Albrecht von Roon;* Berlin, 1879. — Du même, *Generalfeldmarschall Albrecht Graf von Roon*, 1888.

**ROORDA** van Egsinga, orientaliste hollandais, né à Leuwarden (Frise) vers 1789, mort à Rotterdam en 1860. Après avoir fait quelques études dans son pays, il obtint un emploi dans les bureaux de la compagnie des Indes néerlandaises (1810) et séjourna pendant près de vingt ans dans les îles de la Sonde et à Célèbes ; revenu en Hollande (1829), il fut nommé professeur de malais et de javanais à Delft. Ses principaux ouvrages sont : *une Grammaire arabe* (1835 et 1858) ; *une Grammaire javanaise* (1855, 2 vol.) ; *un Dictionnaire hollandais-javanais* (1855) ; *un Manuel de conversation malaise et javanaise* (1856) ; il a publié, en outre, la traduction de plusieurs ouvrages javanais.

**ROOS** (Les). Famille de peintres allemands au xvii^e^ et au xviii^e^ siècle. *Johann-Heinrich*, né à Ottersberg, près Kaiserslautern, dans le Palatinat, en 1631, mort à Francfort-sur-le-Main en 1685, passa sa jeunesse à Amsterdam, où son père s'était réfugié pour cause de religion. Il y reçut des leçons de J. du Jardin et de A. de Bye. Il revint en Allemagne et s'installa à Francfort-sur-le-Main ; il y obtint le droit de cité en 1668 et y vécut généralement, bien qu'il fût peintre attitré de l'électeur palatin, Karl Ludwig. Son œuvre est considérable : on y distingue quelques portraits, parmi lesquels le sien propre (Pinacothèque de Munich) ; mais la meilleure part est constituée par des représentations d'animaux dans la manière de Karel du Jardin, de Nicolas Berchem et de J.-Baptiste Weenix dont il partageait le goût pour les fabriques et les ruines à l'italienne. Il se recommande par la vérité des images, mais laisse souvent à désirer pour le style qui est maigre et pour la couleur qui est froide. On voit de ses tableaux dans presque toutes les galeries allemandes, mais surtout à Munich. Il compte également à son actif quelques très bonnes gravures. — Son fils aîné, *Philippe Peter*, né à Francfort en 1655, mort à Tivoli en 1705, se forma d'abord sous son père, puis fit le voyage d'Italie en 1677 et se fixa à Tivoli, d'où son surnom de *Rosa de Tivoli*. Animalier comme son père, mieux doué que lui, mais léger et superficiel, il fut loin de donner sa mesure. Ses figures, souvent de grandeur nature, sont généralement bien caractérisées et groupées de façon décorative. Sa peinture, qui est parfois grasse, a tourné au noir. Ses œuvres sont nombreuses dans les galeries italiennes et allemandes. — *Johann-Melchior*, frère du précédent, né à Francfort en 1659, mort dans la même ville en 1731, voyagea dans l'Allemagne du Sud et en Suisse, travailla pour le landgrave de Hesse-Cassel, mais revint se fixer dans sa ville natale. Il resta fidèle à la manière de son père, sans l'égaler toutefois ; il innova par sa représentation de la faune forestière nationale et de la faune exotique. — *Joseph Roos* ou *Rosa*, petit-fils de Philippe Peter, né à Vienne le 9 oct. 1726, mort le 25 août 1805, étudia à l'Académie de Vienne, visita Dresde et Berlin, mais revint à Vienne. Il y devint inspecteur de la galerie du Belvédère, dont il publia une description en 1796. Il fut peintre d'Auguste III de Saxe et membre de l'Académie de Dresde. Fr. Benoît.

**ROOSE**, peintre flamand (V. Liemæcker [Niklaus]).

**ROOSEBEKE** ou **ROSEBEQUE.** Village de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. d'Audenaarden, sur la Zwalm. Charles VI y écrasa les Gantois, dont le chef Arteveld fut tué avec 20.000 hommes (1382).

**ROOSEBOOM** (Hendrik-Wilhelm-Bakhuis), chimiste hollandais, né à Akkmaar (Hollande septentr.) le 31 oct. 1854. Il a fait ses études à Leyde, a travaillé de 1874 à 1878 dans une fabrique de produits chimiques, puis a été assistant au laboratoire de chimie de Leyde. Reçu en 1884 docteur de l'Université de cette ville, il y fut nommé en 1893 professeur de chimie théorique. Lorsqu'en 1897 Van t'Hoff quitta sa chaire d'Amsterdam pour devenir professeur à l'Université de Berlin, ce fut Bakhuis Rooseboom qui lui succéda. On lui doit d'importants travaux dans lesquels il s'est surtout attaché à développer et à vérifier expérimentalement un certain nombre de lois nouvelles énoncées dès 1876 par le mathématicien américain Willard Gibbs sous une forme purement théorique, si abstraite qu'elles passèrent d'abord inaperçues. Leur grande importance fut reconnue par le savant physicien van der Waals, sous l'influence duquel l'école chimique hollandaise, dont le représentant le plus éminent est Van t'Hoff, s'engagea dans l'étude des équilibres chimiques. Rooseboom a contribué à l'étude des conséquences de la loi des phases de Gibbs, à la classification des systèmes chimiques d'après cette loi (systèmes invariants, monovariants, divariants, etc.) et sut appliquer très heureusement les représentations géométriques de Gibbs à l'étude de systèmes très complexes sur lesquels ses travaux ont jeté une vive lumière. L'étude des équilibres entre l'eau, l'acide chlorhydrique et le chlorure ferrique mérite d'être citée comme un modèle du genre.

**ROOSES** (Max), littérateur flamand et critique d'art, né à Anvers le 10 fév. 1839. Il enseigna la littérature néerlandaise pendant quelques années aux Athénées de Namur et de Gand, puis fut nommé, en 1876, conservateur du musée Plantin à Anvers. Il a publié un grand nombre d'ouvrages très estimés, tant sous le rapport de l'érudition qu'au point de vue de la forme littéraire, et collabore à quantité de revues belges, hollandaises, françaises et allemandes. Il est un des chefs du parti flamingant, qui s'efforce d'obtenir la prédominance du néerlandais sur le français dans les provinces flamandes de la Belgique. Les principaux travaux de Rooses sont : *Esquisses* (en néerlandais) ; études de littérature et d'art (Gand, 1887-85, 4 vol. in-8) ; *Histoire de l'école de peinture anversoise* (en néerl., Gand, 1879, in-8) ; *Christophe Plantin, imprimeur anversois* (Anvers, 1883, in-fol.) ; *Correspondance de Plantin* (*ibid.*, 1883-85, 2 vol. in-8) ; *Rubens et Moretus* (en néerl. ; Gand, 1884, in-8) ; *Jacques Jordaens* (Anvers, 1885, in-8) ; *l'Œuvre de P.-P. Rubens* (Anvers, 1886-92, 5 vol. in-4) ; *Correspondance de Rubens*, en collab. avec Ch. Ruelens (1887-97, 2 vol. in-4).

**ROOST-Warendin.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Douai ; 2.701 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Houillères.

**ROOTHAAN** (Jean), XXI^e^ général de la Compagnie de Jésus, né à Amsterdam en 1785, mort en 1853. Dès 1804, il était entré dans le noviciat de Russie, l'ordre, supprimé par Clément XIV, ayant été reconstitué pour ce pays, par le bref *Catholicæ fidei* de Pie VII (V. Brzozowski). En 1821, il fut chargé d'une mission importante dans le Valais. Il fut aussi le premier supérieur de la Maison des Provinces, vaste école fondée à Turin pour les jésuites, qui en firent une sorte d'université, où l'on enseignait la théologie, les belles-lettres, le droit, la médecine et la chirurgie. — Le 9 juil. 1829, il fut élu général de la Compagnie, au quatrième scrutin, après un long ballottage, avec le P. Rosaven. Les maisons des jésuites avaient été récemment fermées en France et les mouvements produits par la révolution de Juillet 1830 allaient bientôt rendre leur position difficile en plusieurs autres pays. Durant la longue administration commencée sous de pareils auspices, Roothaan déploya des qualités de discernement, de dextérité et de calme persévérance qui lui valurent, non seulement de faire face à tous les périls qui menaçaient son ordre, mais d'en augmenter la puissance et de préparer les moyens des immenses succès auxquels nous assistons aujourd'hui. Dans la congrégation qui l'élut, tous les délégués des provinces demandèrent la revision de la *Ratio studiorum*, afin de l'adapter aux besoins du temps. Cela avait déjà été admis en principe, lors de l'élection de Fortis, le précédent gé-

néral. Roothaan déclara que les circonstances exigeaient impérieusement la réalisation de ce projet; mais il opina qu'il ne fallait rien décréter en forme de loi, avant que l'expérience eût sanctionné les réformes entreprises. Après son élection, il s'empressa de former une commission de cinq membres experts en matière d'éducation. Ils se mirent à l'œuvre dès la fin de 1830. Leur travail porta sur toutes les études, depuis les plus élevées jusqu'aux plus élémentaires. Les mesures proposées par eux furent soumises à l'expérience dans toutes les provinces de l'ordre. Puis, l'ensemble de leur projet fut examiné par le général et les assistants. Le 25 juil. 1832, Roothaan envoya à tous les membres de l'ordre une édition profondément remaniée de la *Ratio studiorum*. — Dès 1831, c'est-à-dire avant sa mort, la loi Falloux ayant destitué l'Université de ses privilèges, les jésuites recueillirent largement les bénéfices de cette réforme de leur enseignement. — Plusieurs autres actes témoignent de la même habileté. Le 30 août 1829, Roothaan adressa aux provinciaux un décret renouvelant l'attitude que son prédécesseur avait prise à l'égard des doctrines de La Mennais. Il y déclarait que ces doctrines n'étaient point adoptées dans les écoles de l'ordre, mais il ne voulait point qu'elles y fussent combattues, et il ordonnait expressément qu'on évitât toute dispute pouvant altérer la charité. — Le 7 juil. 1830, son encyclique *De amore Societatis et Instituti nostri* disculpait les jésuites des vues ambitieuses qu'on leur reprochait, et elle présentait l'humilité comme la vertu caractéristique de leur ordre. — En 1833, deux jésuites français, Etienne Deplace et Julien Druilhet, furent envoyés à Prague, pour faire l'éducation du duc de Bordeaux, Roothaan leur écrivit une lettre, destinée à la publicité et dont l'objet était d'assurer à la Compagnie les avantages que pourrait lui procurer l'éducation donnée par ses membres au jeune prince, et en même temps, d'écarter les suspicions produites par leurs fonctions auprès d'un prétendant. E.-H. Vollet.

**ROOTSIUS, ROOTSCUS, ROOTIUS** (Jan-Albertsz), né à Hoorn vers 1615, mort en 1674. Condisciple de Rembrandt chez Pieter Lastman, il peignit le portrait et aussi avec talent la nature morte. Œuvres : deux portraits au musée d'Amsterdam, un grand tableau de corporation à Hoorn, etc.

**ROPALIQUE.** Sorte de vers latin qui commence par un monosyllabe, continue par un mot de deux syllabes, un mot de trois, un mot de quatre et un mot final de cinq syllabes, faisant à lui seul le dactyle et le spondée. Cinq mots forment cet hexamètre, dont on ne peut varier les combinaisons. Priscien nomme le vers ropalique *fistulare* (en forme de larme). En voici un exemple :

Rem tibi concessi, doctissime, dulcisonoram.

Le 182e vers du IIIe chant de l'*Iliade* est un vers ropalique :

Ὦ μάκαρ Ἀτρεΐδη, μοιρηγενὲς, ὀλβιόδαιμον.

Le principal intérêt de ce genre de vers paraît être sa difficulté; il n'a été cultivé qu'aux époques de décadence. Ausone a écrit une idylle de quarante-deux vers ropaliques ; il goûtait particulièrement ces tours de force et singularités.

**ROPCHA.** Localité de Russie, gouv. de Saint-Pétersbourg, à 18 kil. S.-O. de Peterhof. Palais de Pierre le Grand où fut étranglé Pierre III (1762).

**ROPPE.** Com. du Territ. de Belfort, cant. de Belfort; 525 hab.

**ROPS** (Félicien), graveur belge, né à Namur vers 1830. Après de solides études à l'Université de Bruxelles, il perdit son père et se trouva maître de son héritage; toute la fougue de ce tempérament qui devait plus tard animer son œuvre se dépensa alors avec exubérance. Les voyages, la chasse le passionnèrent : puis il dut s'astreindre à des travaux suivis, et tout d'abord son crayon ingénieux s'essaya à de menues besognes, telles que l'*Almanach crocodilien*, quelques lithographies dans le *Crocodile*, petit journal satirique illustré, et deux *Salons comiques* également lithographiés. Bientôt, Rops fonda à Bruxelles, l'*Uylenspiegel* (1856), à peu près sur le modèle de notre *Charivari;* il y donnait, chaque semaine, une lithographie dont la verve mordante prenait à partie tour à tour le peuple, la bourgeoisie, les magistrats, la politique et le clergé. Mais cette petite feuille ne vécut que deux ans. L'artiste s'adonna dès lors à un labeur tenace, plein d'originalité et de liberté, où ses qualités naturelles se développèrent avec une progression constante. Le nombre de ses « illustrations » est considérable, depuis celles qui figurent dans les *Légendes flamandes*, de son ami Charles de Coster, jusqu'aux essais d'aqua-tinte pour *Gaspard de la nuit* et les *Jeune France*, sans parler de certains frontispices d'un caractère un peu spécial tirés à petit nombre pour les *Enfers* des amateurs. La manière de l'artiste s'assouplissait ; elle devint plus uniforme et moins dure, plus adroitement graduée. Il résolut de s'établir en France, et, tout en s'occupant avec ardeur de fonder la *Société internationale des aqua-fortistes*, qui n'eut qu'un succès éphémère, il travailla à compléter, par une étude sérieuse de l'anatomie, son éducation artistique : cet apprentissage de la maturité aboutit, chez Rops, à une nouvelle manière, particulièrement remarquable dans la série des frontispices exécutés en 1881 et 1882 : ce sont de petits chefs-d'œuvre de grâce, d'esprit et d'ingéniosité décorative. On peut seulement regretter qu'un trop grand nombre de planches exquises de l'œuvre gravé de Félicien Rops ornent des livres d'un mérite littéraire discutable. Quoi qu'il en soit, son œuvre, à lui, est d'une originalité puissante : Rops est un créateur, et les eaux-fortes qu'il a intitulées les *Sataniques*, et dont la série est demeurée inachevée, et certaines de celles qui illustrèrent les *Diaboliques* de Barbey d'Aurevilly, dégagent une impression étrange et inoubliable, que J.-K. Huysmans a essayé de définir en disant de lui : « Il a célébré ce spiritualisme de la luxure qu'est le satanisme; il a peint, en d'imperceptibles pages, le surnaturel de la perversité, l'au delà du mal ».

Gaston Cougny.

Bibl.: J.-K. Huysmans, *Certains (G. Moreau, Degas, Chéret, Wisthler, Rops, etc.)*; Paris, 1889. — Erastène Ramiro, *Catalogue descriptif et analytique de l'Œuvre gravé de Félicien Rops*; Paris, 1887.

**ROQUE** (La). Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols ; 247 hab. Pont du XIIe siècle.

**ROQUE-Alric** (La). Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Beaumes-de-Venise ; 74 hab.

**ROQUE-Baignard** (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer; 149 hab.

**ROQUE-d'Anthéron** (La). Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Lambesc; 1.522 hab. Stat. du chem. de fer d'Arles à Meyrargues. Château du XVIIe siècle avec un parc magnifique. Dans les environs, abbaye de Sylvacane (mon. hist.), avec une église très remarquable, un cloître, une salle capitulaire et des bâtiments annexes assez mal conservés. Grottes de Sainte-Anne de Goiron. Bassin d'épuration de Saint-Christophe pour les eaux du canal de la Durance à Marseille (1.400.000 m. c.). J. M.

**ROQUE-Esclapon** (La). Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Comps ; 189 hab.

**ROQUE-Sainte-Marguerite** (La). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Peyreleau, au pied S.-E. du Causse Noir, et au débouché du ravin du Riou-Sec, dominé par les beaux rochers de Roques-Altes (846 m. d'altitude) ; 683 hab. A 4 kil. N.-O., agglomération de rochers designée sous le nom de *Montpellier-le-Vieux* (V. ce mot). Eglise romane.

**ROQUE-sur-Pernes** (La). Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Pernes; 253 hab.

**ROQUE** (La), vaudevilliste français, pseudonyme de Louis *Boyer* (V. ce nom).

**ROQUEBILLIERE.** Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Saint-Martin-Vésubie ; 1.654 hab.

A 4 kil. N., sources sulfurées calciques de Berthemont (14 à 29° C.).

**ROQUEBROU** (La). Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, sur la Cère (affl. g. de la Dordogne); 455 m. d'alt.; 1.593 hab. Scieries mécaniques, carderies. Grande fabrication de chaussures et de poteries. Eglise, pont et maisons datant du xv^e siècle. Gorges pittoresques de la Cère. Ruines du château de Montal qui a appartenu à la famille des Cars (xv^e, xvi^e et xvii^e siècles), au N. de la ville, la dominant. Dans les environs, manoir ancien de Messac.

**ROQUEBRUN.** Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues; 1.006 hab.

**ROQUEBRUNE** ou **CABBÉ**-Roquebrune. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Menton; 2.588 hab. Stat. du chem. de fer de Nice à Vintimille (Cabbé-Roquebrune), entre Monaco et Menton. Longtemps disputée, comme Monaco et Menton, par les comtes de Provence et les Génois, elle appartint à ces derniers à la suite du traité signé en 1260 entre Gênes et Charles d'Anjou, revint ensuite aux princes de Monaco (1355) et fut inféodée un moment au duc de Savoie (xv^e siècle). Occupée comme Menton par les troupes du roi de Sardaigne (1848), elle fut considérée en 1860, lors du traité de Turin, comme faisant partie du comté de Nice et vota sa réunion à la France. Le prince de Monaco la céda à la France avec Menton par le traité du 2 févr. 1861. J. M.

**ROQUEBRUNE.** Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fezensac; 515 hab.

**ROQUEBRUNE.** Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Monségur; 355 hab.

**ROQUEBRUNE.** Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, près de l'Argens, au pied d'un immense rocher; 1.798 hab. Stat. du chem. de fer de Marseille à Nice. La montagne, qui domine Roquebrune et d'où l'on jouit d'une vue très étendue sur la Méditerranée, offre trois pics principaux appelés les Croix de Roquebrune.

**ROQUEBRUSSANNE** (La). Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Brignoles; 728 hab., sur l'Isole, au pied d'un rocher surmonté d'un château en ruines.

**ROQUECOR.** Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Montaigut; 880 hab.

**ROQUECOURBE.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Capendu; 208 hab.

**ROQUECOURBE.** Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres; 1.633 hab. Fabr. de bonneterie et filat. de laine.

**ROQUEDUR.** Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sumène; 276 hab.

**ROQUEFAVOUR.** Hameau de la com. de Ventabren, dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Berre, dans la partie la plus riante de la vallée de l'Arc. Stat. du chem. de fer de Rognac à Aix. Magnifique aqueduc destiné au canal de la Durance à Marseille. Cet aqueduc, élevé sur la vallée de l'Arc et sous lequel passe la voie ferrée, a environ 400 m. de longueur et 82^m,50 de hauteur. Il se compose de trois rangs d'arcades à plein cintre superposés, que séparent des contreforts en talus. Le premier étage compte 12 arcades de 15 m. d'ouverture sur 3 m. de haut; le deuxième, 15 arcades de 16 m. d'ouverture; le troisième, 53 arcades de 5 m. (V. fig. art. Aqueduc). La largeur de l'aqueduc, à sa base, est d'environ 15^m,50. Dans les environs, ermitage de Saint-Honorat.

**ROQUEFÈRE.** Com. du dép. de l'Aude. arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès; 231 hab.

**ROQUEFEUIL.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaire; 860 hab.

**ROQUEFIXADE.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet; 440 hab.

**ROQUEFORT.** Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. du Bar; 558 hab.

**ROQUEFORT.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet; 304 hab.

**ROQUEFORT.** Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Saint-Affrique, sur le versant oriental de la montagne de Roquefort (774 m.), située en face du Cerzac, au-dessus du Soulson (bassin de la Garonne); 600 m. d'alt.; 975 hab. Fromages célèbres qui assurent la prospérité de la ville. Les fromages de Roquefort sont faits de lait de brebis et mélangé d'une petite quantité de lait de chèvre (V. Fromage). La plupart des fromages viennent des fermes voisines, à 30 kil. à la ronde, et sont achetés (mars et avril) par les propriétaires des 35 caves, naturelles ou creusées dans la montagne de Roquefort : la nature poreuse de la roche maintient une température très fraîche dans laquelle s'achève l'élaboration des fromages. Les propriétaires des caves sont syndiqués en quatre sociétés dont la plus riche est au capital de 5.500.000 fr. Les fromages sont expédiés à la fin de l'été à Tournemire, station de la ligne de Capdenac à Béziers, d'où ils sont envoyés dans toute la France. Le mouvement d'affaires atteint 8 millions par an.

Bibl. : Schatzmann, *Die Kaeseindustrie von Roquefort;* Francfort. 1879.

**ROQUEFORT.** Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. de Marseille, cant. de La Ciotat; 1.333 hab. Célèbre château de Julhans, avec une chapelle du xii^e siècle.

**ROQUEFORT.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies-du-Salat; 728 hab. Sur une colline escarpée, ruines d'un château du xii^e siècle.

Bibl. : Th. Marty, *Recherches historiques sur Montpezat et Roquefort;* Toulouse, 1889, in-8.

**ROQUEFORT.** Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Jegun; 258 hab.

**ROQUEFORT.** Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, au confl. de la Douze et de l'Estampon; 1.614 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Vins rouges estimés; commerces de bois, laines, résines. Ruines d'un château servant de prison; église du xii^e siècle. Roquefort fut, avant la fondation de Mont-de-Marsan, la capitale du pays de Marsan.

**ROQUEFORT.** Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laplume; 292 hab.

**ROQUEFORT**-de-Sault. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Axat; 556 hab.

**ROQUEFORT**-des-Corbières. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Sigean; 1.182 hab.

**ROQUELAURE.** Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (N.) d'Auch, situé sur un plateau compris entre le Gers et le Cros, son affluent gauche, 235 m. d'alt.; 562 hab. Restes du château des seigneurs de Roquelaure : en 1652, il a été érigé en duché-pairie pour le spirituel Gaston de Roquelaure, et, en 1683, de nouveau, pour son fils Antoine-Gaston, maréchal de France, célèbre aussi pour ses bons mots.

**ROQUELAURE**-Saint-Aubin. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Cologne; 134 hab.

**ROQUELAURE** (Antoine, baron de), maréchal de France, né en mars 1544, mort à Lectoure le 9 juin 1625. D'abord destiné à l'Eglise, comme cadet de famille, il fut attaché par Jeanne d'Albret au service du roi de Navarre, le futur Henri IV, et combattit à ses côtés à Moncontour, Coutras, Arques, Ivry. Il fut, après la reddition de Paris, maître de la garde-robe, puis lieutenant général en Auvergne (1576), en Guienne (1610). Il était dans le carrosse de Henri IV lors du crime de Ravaillac. Il reçut de Marie de Médicis le bâton de maréchal (27 déc. 1614), vint encore combattre dans l'armée royale en 1621, et mourut gouverneur de Lectoure, laissant, de deux mariages, dix-huit enfants. H. M.

**ROQUELAURE** (Gaston-Jean-Baptiste, marquis, puis duc de), né en 1617, mort le 10 mars 1683, fils du précédent. Il hérita, en l'exagérant, de l'esprit gascon de son père, et il est devenu, à tort ou à raison, le type du bouffon grand

seigneur qui se permet les propos les plus libres et les plus satiriques. Il servit comme capitaine dès 1635, et devint maréchal de camp après le siège de Courtrai (1646). Fidèle au roi pendant la Fronde, il fut créé duc en 1652. Il mourut gouverneur de Guyenne (1676-83). — Les *Aventures divertissantes du duc de Roquelaure*, publiées à Cologne en 1727, ne sont qu'un recueil de gasconnades et d'histoires lestes pour la plupart apocryphes. H. M.

**ROQUELAURE** (Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de), maréchal de France, né en 1656, mort à Paris le 6 mai 1738, fils du précédent. Connu sous le nom de marquis de Biran jusqu'à la mort de son père, lieutenant général en 1696, il commit, sous Villeroy, des fautes militaires qui le firent rappeler, et envoyer en Languedoc, pour contenir les calvinistes. Avec Basville (V. LAMOIGNON) et le duc de Noailles, il chassa les Anglais de Cette. Il obtint le bâton de maréchal en 1724. De son mariage avec Mlle de Montmorency-Laval, qu'avait « distinguée » Louis XIV, il ne laissa que des filles. H. M.

**ROQUELAURE** (Jean-Armand de BESSUEJOULS DE), évêque de Senlis, archevêque de Malines, né à Roquelaure (Aveyron) en 1720, mort en 1818. En 1752, il fut nommé évêque de Senlis et, en 1762, premier aumônier de Louis XV; en 1771, il obtint un fauteuil à l'Académie française. Il refusa le serment sous la Révolution, fut emprisonné pendant la Terreur et fut, en 1802, nommé archevêque de Malines.

**ROQUEMAURE.** Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, port sur la rive droite du Rhône, au pied d'une colline ; 2.391 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon à Nîmes. Pont sur le Rhône. Moulineries de soie. On croit que c'est là que le phylloxera fut constaté pour la première fois en France (1873). Vins et huiles réputés. Eglise du XIVe siècle. Restes d'un château des comtes de Toulouse, qui appartint aussi à saint Louis, lequel y fit construire une Sainte-Chapelle. Les papes d'Avignon achetèrent le château au XIVe siècle, et Clément V y mourut le 20 avr. 1314. — A Truel (2 kil.), chapelle romane à double étage.

**ROQUEMAURE.** Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Rabastens ; 483 hab.

**ROQUEPINE.** Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence ; 148 hab.

**ROQUEPLAN** (Joseph-Etienne-Camille), peintre français, né à Mallemort (Bouches-du-Rhône) en 1802, mort dans les Pyrénées en 1855. Elève de Pujol et de Gros, il ne se laissa pas entraîner aux exagérations des romantiques alors dans tout leur éclat. Ses premières toiles sont imprégnées de la manière de Bonnington : *Soleil couchant* et *Roulier dans une écurie* furent son début au Salon (1822). En 1827, il exposa *Marée d'équinoxe*, qui a été gravée par Gelée et, en 1831, une *Marine* (musée du Luxembourg). On admira beaucoup le tableau qu'il fit l'année suivante du beau décor du 3e acte de la *Tentation*, à l'Opéra. Après *Episode de la vie de J.-J. Rousseau* et *Promenade dans le parc*, il tenta des voies nouvelles, abandonnant le paysage et la marine pour se rapprocher des sujets des tableaux hollandais de Metzu, Mieris, etc. : dans un riche intérieur, il entassa les meubles tors, les portières des Indes, les tapis de Turquie, les crédences sculptées chargées de porcelaines du Japon et de verres de Venise, et exposa l'*Antiquaire*, sa toile la plus célèbre (1834). En 1836, il exposa un *J.-J. Rousseau cueillant des cerises* et *Missel*, puis *le Lion amoureux*, dont la peinture argentée et transparente rappelle Prudhon et le Corrège. En 1838, il présenta au Salon : *Van Dyck à Londres*, *les Deux Petites Sœurs*, *Madeleine dans le désert*. Roqueplan est un peintre de genre plein d'esprit et de goût ; sa couleur est agréable, mais manque de puissance. Atteint de la maladie qui le fit mourir, il se retira dans le Midi et reparut au Salon de 1847 avec des sujets nouveaux : *Paysans de la vallée d'Ossau*, *Espagnols de Penticosa*, etc. En 1850, il exposa *Jeune fille portant des fleurs;* en 1852, *la Fontaine du Grand Figuier*, et, en 1855, sa dernière œuvre, les *Filles d'Eve*. On lui doit aussi quelques figures allégoriques (Luxembourg), d'une couleur mate et claire, qui rappellent la douceur tranquille de la fresque.

**ROQUEPLAN** (Nestor), littérateur français, né à Mallemort (Bouches-du-Rhône) en 1804, mort à Paris le 24 avr. 1870, frère du précédent. Il fit à Paris des études de droit et se lança dans le journalisme. Collaborateur du *Figaro*, de la *Presse*, du *Constitutionnel*, etc., il était bientôt passé maître par son esprit mordant, sa verve satirique et un sentiment très vif de l'actualité. Il aimait beaucoup Paris et il fut un des créateurs de la presse boulevardière. Après avoir fait ses preuves comme critique dramatique, il voulut tenter l'entreprise difficile de la direction théâtrale. Il s'y lança avec plus d'audace que de succès. Successivement il dirigea le Panthéon, les Nouveautés, les Variétés, l'Opéra (1847, avec Duponchel), puis seul de 1849 à 1854, l'Opéra Comique et le Châtelet. Malgré son expérience incontestable, il ne fit que des dettes. Cependant parmi les pièces qu'il monta à l'Opéra, on relève *l'Eden* de Félicien David, *le Prophète* de Meyerbeer, *Sapho* de Gounod, *le Juif errant* d'Halévy. Il s'était fait une de ces renommées spéciales d'homme d'esprit, de Parisien impeccable, qui sont si difficiles à acquérir, si difficiles à maintenir et qui s'évaporent si vite qu'on ne sait bientôt plus sur quoi elles étaient fondées. On lui a prêté plus de bons mots qu'il n'en a fait sans doute et il est le héros d'une infinité d'anecdotes plus ou moins authentiques. Il a laissé quelques écrits : *Regain*, *la Vie parisienne* (Paris, 1853, in-12) ; *les Coulisses de l'Opéra* (1855, in-32) ; *le Baron James de Rothschild* (1869, in-16) ; *Berryer* (1869, in-18) ; *Parisine* (1869, in-12) ; *Rossini* (1869, in-16). R. S.

**ROQUERERONDE.** Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas ; 339 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

**ROQUES** (Los). Iles et îlots inhabités de la mer des Antilles, à l'E. de Curaçao, réclamés par le Venezuela ; ce groupe d'îles, situé entre les îles Ave à l'O. et l'île Orchilla à l'E., comprend une grande île boisée avec un phare et une série d'îlots rocheux qui, tous ensemble, n'ont que 110 kil. q. de superficie.

**ROQUES.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret ; 350 hab.

**ROQUES.** Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence ; 283 hab.

**ROQUES** (Paul-Joseph), peintre français, né à Toulouse en 1754, mort en 1847. Il alla à Rome, puis revint dans sa ville natale où il connut la gloire au milieu de ses compatriotes. Il eut Ingres parmi ses élèves et dirigea l'Ecole de dessin de Montpellier. C'était un peintre de second ordre. On peut citer de lui : le *Plafond de la salle du Trône au Capitole de Toulouse*, le *Tombeau d'Amyntas*, le *Naufrage de Virginie*, etc.

**ROQUES** (Jean-Gabriel-Maurice), agent politique français (V. MONTGAILLARD).

**ROQUESALTES** (Rochers de). Chaos rocheux du Causse Noir (Aveyron, près Millau), à côté du *Rajol* (V. ce mot), en face de Montpellier-le-Vieux et remarquable, ainsi que ces deux localités, comme phénomène d'érosion : un grand rocher, haut de 40 m., découpé en trois tronçons distincts, figure, à s'y méprendre de loin, les ruines d'un donjon fortifié.

**ROQUESERIÈRE.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Montastruc ; 435 hab.

**ROQUESSELS.** Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Roujan ; 170 hab.

**ROQUESTERON.** Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Coursegoules ; 103 hab.

**ROQUESTÉRON.** Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers ; 431 hab.

**ROQUET** (V. COSTUME, t. XII, p. 1165).

**ROQUETAILLADE.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza ; 338 hab.

**ROQUETOIRE.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Aire ; 1.215 hab.

**ROQUETTE** (*Eruca* T.). I. Botanique. — Genre de Crucifères, très voisin des *Brassica* (V. Chou) dont il ne diffère que par les sépales toujours dressés, la silique oblongue, s'ouvrant en 2 valves à 3 nervures, les graines bisériées. L'*E. sativa* Lamk (*Brassica Eruca* L.) est spontané dans le midi de la France, l'Espagne, l'Autriche, etc. Il est doué d'une odeur forte et d'une saveur âcre et piquante. Dioscoride le prescrivait comme aphrodisiaque sous le nom d'εὔξωμον. Il est antiscorbutique, stimulant. En Italie, on s'en sert dans l'assaisonnement de la salade. La *Roquette sauvage* est ou le *Diplotaxis tenuifolia* DC. ou l'*Erucastrum obtusangulum* Rchb., tous deux légèrement antiscorbutiques et stimulants, voire expectorants. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Cette plante est utilisée comme salade ou simplement comme condiment, à cause de la saveur prononcée et de l'odeur forte de ses feuilles. On la sème à la volée ou en lignes, dès la fin de l'hiver, au printemps et en été, et on l'arrose copieusement pour activer son développement et diminuer la saveur de ses feuilles. Quelques semaines après le semis, on fait une première récolte de feuilles, d'autres repoussent ensuite. Les pieds issus des semis tardifs passent l'hiver et donnent leur récolte au printemps suivant. G. Boyer.

**ROQUETTE** (Grande-). Nom usuel d'une prison, récemment démolie, qui était située à Paris rue de la Roquette (son nom lui vient probablement d'un lieu ainsi dénommé parce qu'il y poussait en abondance la plante nommée *roquette*). Construite en 1831 sur une partie des terrains laissés vacants depuis la Révolution par les Hospitalières de la Charité Notre-Dame, elle se nommait administrativement *Dépôt des condamnés;* elle servait à enfermer (provisoirement) tous les condamnés à plus d'un an de réclusion, et les condamnés à mort jusqu'au jour de l'exécution, qui avait lieu devant la porte même de la prison. La prison de *la Santé* (la seule qui doive subsister à Paris avec la Conciergerie et le Dépôt) a hérité (1899) des diverses affectations de la Grande-Roquette. — Dans l'ancien chemin de ronde, à l'endroit où les otages de la *Commune* (V. ce mot) ont été fusillés, on a placé une plaque de marbre avec une inscription commémorative. H. Monin.

Bibl. : V. Prison.

**ROQUETTE** (Petite-). Nom usuel de la prison des Jeunes détenus, située à Paris, rue de la Roquette. Elle date de 1836, et doit prochainement disparaître. Elle avait remplacé une des divisions de Bicêtre et sera remplacée elle-même, fort avantageusement, par des établissements pénitentiaires hors Paris (Fresnes, Montesson).

Bibl. : V. Prison, et M. du Camp, *Paris, ses organes*, éd. 1883, t. III, pp. 239-244.

**ROQUETTE** (La). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Cannes ; 374 hab.

**ROQUETTE** (La). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Levens ; 268 hab.

**ROQUETTE** (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. des Andelys ; 131 hab.

**ROQUETTE** (Gabriel de), prélat français, né à Toulouse en 1626, mort en 1707. Il acquit par ses intrigues et sa dévotion affectée d'excellentes places à Paris chez la princesse de Condé et le prince de Conti dont il devint grand vicaire. Il faisait composer ses sermons par l'abbé Nicole. On a dit qu'il a servi à Molière pour son type de Tartufe. Il devint abbé de Grandselve et évêque d'Autun (1666). Il se démit de cet évêché en faveur de son parent, Bertrand de Senaux, dont il devint le coadjuteur.

**ROQUETTE** (Otto), poète allemand, né à Krotoschin, dans la prov. de Poznan, le 19 avr. 1824, mort à Darmstadt le 18 mars 1896. Fils d'un employé, il fut confié à son grand-père, un ecclésiastique. Professeur, en 1853, à l'institut Blochmann, à Dresde, il passa, en 1856, en qualité de professeur de littérature, à l'Académie militaire de la même ville ; enfin, il démissionna et s'établit à Berlin où il s'adonna à ses goûts pour la poésie et les belles-lettres. — Ses premières poésies (*Liederbuch*, 1852) permettent bien de le classer dans le groupe des poètes anacréontiques. Dans la poésie lyrique, Roquette est excellent dans le genre héroi-comique ; son imagination inventive, une humeur légèrement sceptique, un art de composer et de conter alliant la facilité et la correction au pittoresque, l'ont mis dans les premiers rangs de ceux près desquels l'esprit vient se détendre et se rasséréner. Nous faisons allusion au poème allégorique, *Waldmeisters Brautfahrt, Ein Rhein-Weiss-und Wandermärchen* (Stuttgart, 1859). Dans d'autres récits du même genre, *Der Tag von S. Jacob* (1852), dans *Hans Haidekuckuck* (1855), dans *Herr Heinrich* (1854), dans *Doctordiplom*, la verve du poète, souvent entraînante, a des arrêts, et la vue des objets est voilée par les réflexions. Ses œuvres sont : *Liederbuch* (Stuttgart, 1852 ; 3e éd., sous le titre *Gedichte*, 1880) ; *Herr Heinrich*, légende (1854; 2e éd., 1857) ; *Das Reich der Träume*, poème dramatique (Berlin, 1853 ; 3e éd., 1859) ; *Heinrich Falk* (Breslau, 1868, 3 vol.) ; *Hans Haidekuckuck* (Berlin, 1854; 4e éd., 1894) ; *Erzæhlungen* (1859) ; *Neuen Erzählungen* (1862) ; *Susanne* (1864) ; *Luginsland*, recueil de nouvelles (1867) ; *Dramatische Dichtungen* (1867, 2 vol.) ; *Gevatter Tod* (1873) ; *Novellen* (1870 ; 2e éd., 1875) ; *Welt und Haus*, recueil de nouvelles (1871-75, 3 vol.) ; *Rebenkranz*, récit poétique (1876 ; 6e éd., 1893) ; romans : *Euphrosyne* (1877) ; *Das Buchstabierbuch der Leidenschaft* (1878, 2 vol.) ; *Im Hause der Vœter* (1878) ; *Die Prophetenschule* (1879) ; *Idyllen, Elegien und Monologe* (1882) ; *Inga Svendson* (1883) ; *Neues Novellenbuch* (1884) ; *Grosse und kleine Leute in Alt-Weimar* (1886) ; *Cesario* (conte en vers, 1888) ; *Uber den Wolken* (1887) ; *Frühlingsstimmen* (1890) ; *Sonderlinge* (1895) ; *Leben und Dichten Joh. Chr. Günthers* (Stuttgart, 1860) ; *Geschichte der deutschen Dichtung* (1862-63, 2 vol. ; 3e éd., 1869 ; nouv. éd., Francf., 1882) ; *Deutsches Lesebuch* (Berlin, 1877, 2 vol.) ; *Friedrich Preller* (biographie, 1883) ; autobiographie, sous le titre : *Siebzig Jahre* (1893, 2 vol.) ; *Von Tag Zu Tage*, poésies posthumes (Stuttgart, 1896).

**ROQUETTES.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret ; 140 hab.

**ROQUEVAIRE.** Ch.-l. de cant. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. de Marseille, sur l'Huveaune, à 24 kil. N.-E. de Marseille ; 3.012 hab. Stat. du chem. de fer d'Aubagne à Valdonne. Gisements houillers. Fabriques d'huile, de papier et de faïence. Savonneries ; tanneries ; scieries. Importante production de fruits. Dans les environs, grottes renommées. — A *Lascours*, sources sulfureuses. Eglise et hôtel de ville curieux. J. M.

**ROQUEVIDAL.** Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Cuq-Toulza ; 292 hab.

**ROQUIAGUE.** Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon ; 245 hab.

**ROQUILLE** (La). Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande ; 264 hab.

**RÖRAAS.** Village de Norvège, district S. de Trondhjem, à 628 d'alt. ; 1.767 hab. (en 1891). Mines de cuivre exploitées depuis 1646.

**RORAIRE.** Soldat romain. Les *rorarii* étaient dans l'ancienne Rome (de 340 à 219 av. J.-C. environ) des troupes légères, levées dans les deux dernières classes du cens. La légion était rangée en bataille sur cinq lignes, *hastati* (jeunes gens), *principes* (hommes dans la force de l'âge), *triarii* (vétérans), *rorarii* et *accensi* (surnuméraires). Il y avait environ 945 roraires par légion. Ils n'avaient pas d'armes de défense et n'étaient armés que de javelots et de frondes. On les employait au début de

la bataille en qualité de tirailleurs pour commencer l'attaque ; mais ils se retiraient aussitôt après derrière la phalange. Les roraires furent remplacés à la fin de la République par les *Vélites* (V. ce mot).

**RORE** (Cyprien de). Un des plus célèbres musiciens du XVIe siècle, né à Malines en 1516, mort à Parme en 1565. Cyprien de Rore ou plutôt Van Rore se rendit en Italie dès sa jeunesse et alla étudier à Venise, avec son compatriote Adrian Willaert, maître de chapelle de Saint-Marc. Il fut ensuite attaché au service du duc Hercule II de Ferrare. En 1559, il occupe à Venise les fonctions de second maître de chapelle de Saint-Marc ; en 1563, il y remplace Willaert. Après dix-huit mois environ d'exercice en cette qualité, il quitta Venise pour aller diriger la chapelle d'Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, au service de qui il demeura jusqu'à sa mort. Les compositions de ce grand artiste sont fort nombreuses. Ecrites toutes dans le style polyphonique en usage de son temps, elles lui valurent de ses contemporains les éloges les plus enthousiastes. Fort longtemps après sa mort, leur vogue se maintenait encore. Les premiers artistes qui mirent en honneur le style récitatif et expressif au début du XVIIe siècle se réclament encore de lui. Monteverde lui attribue l'honneur d'avoir plus que tout autre donné à la mélodie pathétique et expressive une place dans ses ouvrages, au lieu de se borner exclusivement aux recherches purement techniques d'un savant et ingénieux contrepoint. H. Q.

**RORET** (Nicolas-Edme), éditeur français, né à Vendeuvre-sur-Barse (Aube) en 1797, mort à Paris en 1860. Entré comme apprenti, à seize ans, chez son beau-frère, Ferra, libraire à Paris, puis commis, de 1815 à 1821, chez Arthus Bertrand, il fonda, cette dernière année, avec un nommé Roussel, qui ne demeura que peu de temps son associé, une maison d'édition, reprise, après sa mort, par son fils E. Roret. Il est connu surtout par la collection des *Manuels Roret*, petite encyclopédie populaire des sciences et des arts, dont il commença la publication en 1825 et qui compte aujourd'hui plus de cinq cents volumes de format in-18. Elle constitue un document précieux pour l'étude de la technique, et Berthelot a démontré que plusieurs des recettes qui figurent dans les manuels Roret reproduisent textuellement celles des papyrus égyptiens.

**ROROIMA.** Mont de *Guyane* (V. ce mot, t. XIX, p. 628).

**ROROUVA** (Myth. ind.) (V. Enfers, t. XV, p. 1049).

**RORQUAL** (Zool.) (V. Baleine, t. V, p. 119).

**RORSCHACH.** Ville de Suisse, cant. de Saint-Gall; 6.000 hab. Elle occupe une colline au bord du lac de Constance, en face du port bavarois de Lindau, avec lequel elle est en communication par un service de bateaux à vapeur. C'est une ville industrielle et commerçante, tête de ligne de la compagnie de l'Union suisse. On y trouve d'importants entrepôts. Elle renferme quelques édifices remarquables, entre autres une belle église et la résidence d'été de l'évêque de Saint-Gall.

**RORTHAIS.** Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Châtillon-sur-Sèvre ; 460 hab.

**ROS** (Tiss.) (V. Peigne).

**ROS** de Olano (Antonio), général, homme politique et écrivain espagnol, né à Caracas (Venezuela) le 9 déc. 1808, mort à Madrid le 24 juil. 1886. Son père, né en Catalogne, était chef militaire (*gobernador*) à Caracas. Très jeune, Ros entra en Espagne et fut élevé dans le pays de sa famille, Gerona. Il commença sa carrière comme sous-lieutenant (*alférez*) de la garde royale d'infanterie (1826). Il fit, avec l'armée libérale, toute la campagne carliste, luttant contre Zumalacarregui et Gomez. En 1835, Ros avait gagné le grade de lieutenant-colonel. Depuis 1837 jusqu'en 1841, il fit partie de l'état-major. En 1837, il fut élu pour la première fois député. En 1843, il appuya le *pronunciamiento* contre le général Espartero et figura de nouveau aux Cortès de 1843 à 1848. En 1847, il était général et ministre du commerce, instruction publique et travaux publics, dans le cabinet dit *puritano*, dégagé du parti *moderado* et présidé par Garcia Goyena. Tombé du gouvernement, Ros fut envoyé comme ambassadeur en Portugal et, en 1848, comme capitaine général aux colonies espagnoles de l'Afrique. C'est alors qu'il réprima une révolte des présidiaires de Ceuta, fait d'armes qui lui valut le titre de marquis de l'Almina. En 1849, Ros était nommé sénateur à vie. Il figura dans l'opposition de 1852 à 1854. Dans cette dernière année, il seconda le *pronunciamiento* d'O' Donnell (28 janv.) et se trouva à la bataille de Vicalvaro. Ayant triomphé de la révolution, il fut chargé de la direction générale de l'administration militaire, puis de l'infanterie (1854-56, 1858-66). Pendant la guerre au Maroc, Ros commanda le troisième corps d'armée, se signalant à plusieurs combats et particulièrement à Monte Negro et Ouad-el-Jelu (31 janv. 1860). Le 29 sept. 1868, il seconda à Madrid la révolution dans un sens antibourbonien très accentué. Pendant la période révolutionnaire, il figura dans le parti constitutionnel de Sagasta et reconnut la monarchie d'Amédée. Au moment de la restauration. Ros était président du conseil supérieur de la guerre. Il donna sa démission de ce poste, mais, fidèle à Sagasta, il adhéra en 1875 au nouveau roi Alphonse XII. Au Sénat, il parla plus d'une fois (1876-79) contre le gouvernement conservateur. En 1880-81, il présida la commission de réforme des tribunaux et de la procédure militaires. L'armée espagnole lui doit, dit-on, la coiffure spéciale que portent encore ses soldats, nommée *ros* d'après son inventeur.

Ros de Olano fut aussi un littérateur. Il se forma à l'époque romantique, avec son ami Esponceda, qui collabora dans la comédie en vers *Ni el tio ni el sobrino*. Dans les journaux *El Siglo*, *El Español*, *El Corro Nacional* et *El Iris*, il publia des vers, des articles politiques et militaires et des contes. Dans ce genre, il aborda même le roman avec *El doctor Lañuela*, *Episodio sacado de las memorias de un tal Joséf* (Madrid, 1863, in-4), où l'on voit, aussi bien que dans d'autres écrits de Ros, l'influence de Richter, de Poë et d'Hoffmann. M. Menendez y Pelayo rapproche Ros des *décadents* et *symbolistes* français. Ce rapprochement n'est pas peut-être exact. Ros était obscur, affecté, rare, mais d'une autre façon. Ses poésies ont été réunies dans un volume avec préface de P.-A. de Alarcon (in-8). On lui doit aussi les *Episodios militares* (Madrid, 1884, in-8) et des *Observaciones sobre el caracter militar y politico de la guerra del Norte* (Madrid, 1863, in-4). R. Altamira.

Bibl. : A. Carrasco, *Relacion de los retratos de generales del ejercito y de la marina de Espana*, p. 27. — M. Ménendez y Pelayo, préface au vol. II de la *Antologia de poetas hispano-americanos*.

**ROSA** (Astron.) (V. Astéroïde).

**ROSA** (Mont) (V. Rose).

**ROSA** (Sisto), peintre italien (V. Badalocchio).

**ROSA** (Salvator), peintre, graveur, poète et musicien italien, né à l'Arenella, près de Naples, le 20 juin 1615, mort à Rome le 15 mars 1673. Ses parents étaient de pauvres gens qui le confièrent, tout jeune, aux Pères Somasques. L'enfant était remuant, aventureux, il avait de singulières dispositions pour le dessin et la musique. Un sien oncle, Paolo Greco, lui inculqua les éléments du dessin; il vint prendre des leçons de peinture dans l'atelier de son beau-frère, Francesco Francanzano. Mais les études sédentaires ne le satisfaisaient point; à plusieurs reprises, il s'échappa dans la banlieue de Naples, reproduisant les sites pittoresques des Abruzzes. On raconte que, capturé par des brigands, il aurait vécu un certain temps avec eux, partageant leur existence hasardeuse, mais aussi les étudiant, à leur insu. A l'âge de dix-huit ans il perdit son père. Sa mère et ses sœurs restaient dans la misère. Pour les soutenir, il peignit, à cette époque, et vendit pour une bouchée de pain quantité de petits tableaux. L'un d'eux, une *Agar dans le désert*, frappa Lanfranc, de passage

à Naples. Le peintre parmesan voulut en connaître l'auteur, l'aida de sa bourse et l'engagea à visiter Rome, afin d'y perfectionner son art. Salvator avait vingt ans lorsqu'il partit pour Rome, encouragé encore par Aniello Falcone et par Ribera dont il avait fréquenté l'atelier quelques mois. Rome lui réservait de grands enthousiasmes. Le jeune peintre parcourut les palais, les ruines, infatigablement, étudia à force Michel-Ange et le Titien, se bourra de beauté, mais tomba malade de fatigues et de privations. A peine convalescent, il veut rentrer à Naples ou il retrouve Falcone. Celui-ci, surnommé déjà l'*Oracolo delle battaglie*, lui communiqua le goût de la peinture guerrière; c'est dans son atelier que Salvator compose ses premières *Batailles*. Cependant, la pensée de revoir Rome le tourmentait encore. Pour faire ce voyage sans bourse délier, il se fit admettre dans la maison du cardinal Brancaccio. Ce prélat était appelé à Rome, mais il n'y fit que séjourner pour prendre, ensuite, possession de l'évêché de Viterbe. Dans cette résidence, le talent du peintre fut mis à contribution; Salvator Rosa décora le palais épiscopal et peignit pour l'église della Morte son magnifique *Saint Thomas mettant le doigt dans la plaie du Sauveur*. Ces travaux accomplis, il s'ennuya, revint à Naples et de là repartit pour Rome où il exposa, au Panthéon, un *Prométhée* qui eut du succès. Mais le succès n'était pas assez sensationnel pour lui faire ouvrir les portes de la jalouse Académie de Saint-Luc. Il en conçut un violent dépit. Une idée de hasard le servit. « Pendant le carnaval de 1639, dit Breton, un char richement orné, traîné par des bœufs aux cornes dorées et rempli d'une troupe masquée parut sur le Corso. Cette troupe chantait de délicieuses cantates, puis, comme intermède, le principal personnage s'annonçait sous le nom de Formica, acteur napolitain, et, portant le costume du charlatan Corviello, répandait à flots les plus mordantes épigrammes, les lazzis les plus bouffons, distribuant à pleines mains des remèdes et des ordonnances contre les calamités publiques et les maux de la société. Bientôt, dans Rome entière il ne fut plus question que de Formica et de ses belles parades. Le dernier jour il se démasqua et montra aux regards étonnés le visage de Salvator. » Le jour d'après il était populaire, ses rivaux, et les grands qu'il avait couverts de ses satires demeurèrent irréductibles. Mais Salvator vend ferme. Riche, il s'installe dans un petit palais, et y donne des fêtes littéraires où l'on joue, surtout, de ses pièces satiriques. En 1647, il apprend que Naples, soulevée par Masaniello, veut jeter les Espagnols à la mer. Il accourt, combat dans la compagnie de la Mort qu'avait formée son ami Falcone. Mais Masaniello tombe, Falcone s'enfuit en France et Salvator, rentré à Rome, y peint, sous le coup d'une *furia* patriotique, *la Fragilité humaine* et *la Fortune distribuant aveuglément ses faveurs*. L'Inquisition veillait, elle découvrit dans ces œuvres des intentions hétérodoxes et poursuivit le peintre. Salvator se réfugia à Florence; le grand-duc régnant, Ferdinand II, lui réserva l'accueil le plus cordial. Habitant fastueux de la villa de Monte Ruffoli, Salvator fut peintre et poète tour à tour, grand seigneur toujours, eut des élèves et fonda l'Académie théâtrale des Percossi où, naturellement, l'on joua des pièces de sa composition. Il vécut là douze ans d'une existence brillante. Cependant il avait la nostalgie de la ville éternelle. A son retour à Rome (1663), il ne fut pas inquiété; il s'installa sur le Monte Pincio qu'il éblouit de son train fastueux. Salvator Rosa était alors à l'apogée de son talent et de sa gloire. C'est au Monte Pincio qu'il peignit ses chefs-d'œuvre les plus connus. *L'Apparition de l'ombre de Samuel à Saül*, que possède le musée du Louvre est de ces derniers. Quelque temps après, sa vue s'affaiblit; il mourut atteint d'hydropisie. Il a été inhumé à l'église Notre-Dame des Anges.

L'existence accidentée de ce grand peintre a facilement prêté au roman et au théâtre. Elle a beaucoup de points de ressemblance avec celle du turbulent Michel-Ange de Caravage. D'ailleurs, Salvator Rosa suivait, par tempérament, la tradition du peintre lombard qui présida avec les Carrache aux destinées de la seconde Renaissance italienne. Son originalité a été son paysage et ses batailles. Il a créé le paysage historique, repris plus tard par Hubert Robert; ses *Batailles*, « des égorgements dans le bitume », sont des mêlées tragiques, un peu confuses, où l'outrance des expressions et des attitudes est visible. Néanmoins il compose avec adresse et s'applique à donner l'illusion du mouvement. L'on retrouve dans ses toiles, surtout dans les scènes historiques, les traces d'un effort constant dans un style élevé, que gâtent un peu son dessin pléthorique et la lourdeur de sa palette. Comme graveur, il a publié une série de 88 pièces représentant des sujets militaires et des types de bandits; une autre série composée de 85 nouvelles pièces parut à Rome en 1780. Le poète a composé un grand nombre de cantates, de sonnets et surtout de satires, telles que *Babylone*, tableau de la corruption de la Rome papale, *la Musique*, *la Poésie*, *la Peinture*, *la Guerre*, *l'Envie*. Elles parurent, pour la première fois, longtemps après sa mort. Quant au musicien, il a laissé quelques morceaux de poésie lyrique assez faibles.

Les toiles de Salvator Rosa sont parvenues jusqu'à nous assez nombreuses. A Rome, *Prométhée* (palais Spada), *le géant Titius*, trois *Batailles* (palais Corsini), *Saint Jean-Baptiste*, *Paysage* (palais Colonna), *Bélisaire*, *Saint Roch blessé*, *Paysage* (palais Doria), deux *Paysages* (palais Torlonia), *Satyre*, *Philosophe*, *Bataille* (palais Chigi). Naples : *Jésus discutant avec les Docteurs*, *Saint François de Paule*, *Jérémie tiré de sa fosse*, *Daniel dans la fosse aux lions*, *Saint Roch*, *Jésus marchant sur les eaux*, *Jésus marchant dans les limbes*, *Bataille*, huit *Paysages* (musée degli Studj). Milan : *les Ames du Purgatoire*, *Saint Paul ermite* (musée Brera). Florence : *Conjuration de Catilina*, *Diogène brisant sa tasse*, deux *Marines*, deux *Portraits*, *Paysage*, *Bataille* (palais Pitti), *Portrait de Salvator Rosa* (musée des Offices). Berlin : *Paysage*, *Marine*, *Portrait*. Cologne : *Paysage*. Munich : *les Soldats de Gédéon*, *Bandits tenant un conseil*, quatre *Paysages* (Pinacothèque), *Saint Jérôme dans le désert*, deux *Paysages* (palais de Schleissheim). Dresde : *Marine*, *Portrait*. Darmstadt : trois *Paysages*. Vienne : *Saint Guillaume*, deux *Paysages*, trois *Batailles*, *Portrait* (au musée), deux *Paysages* (au palais d'Eté). Madrid : *Vue de Salerne*. Séville : deux *Paysages*. Londres : *Mercure et le Bûcheron* (National Gallery), *Moïse au rocher*, *Halte de soldats* (Hampton-Court), *Socrate buvant la ciguë* (abbaye de Fonthill, Angleterre). La Haye : *Prométhée*, *Sisyphe*, quatre *Paysages*, deux tableaux de *Moines*. Rotterdam : *Moine en méditations*. Copenhague : *Régulus* (galerie royale), *Cadmus*. Saint-Pétersbourg : *l'Enfant prodigue*, *Nausicaa*, *Soldats jouant aux dés*, deux *Ports de mer*, deux *Paysages*, deux *Portraits*. Au musée du Louvre : *l'Ange Raphaël et le jeune Tobie*, *Apparition de l'Ombre de Samuel à Saül*, *Bataille*, *Paysage*. Angers : *Marine*. Arles : deux *Paysages*. Avignon : deux *Paysages*. Amiens : *Portrait d'un partisan*, *Paysage*. Besançon : *Annonciation de la venue du Messie aux bergers*. Bordeaux : *Repos de soldats*, *Paysage*. Lille : deux *Paysages*. Marseille : *Ermite*. Montpellier : *Marine*. Nantes : *Halte de soldat*, *Jason endormant le dragon*. Toulouse : *Jésus au jardin des Oliviers*, *Résurrection du Christ*, *le Quos ego de Neptune*.

Eugène PLOUCHART.

BIBL. : GINGUENÉ, *Histoire littéraire d'Italie*, t. XIII. — BURNEY, *Histoire générale de la musique* ; Londres, 1787, t. III. — Lady MORGAN, *Vie et siècle de Salvator Rosa*; Londres, 1824, 2 vol. in-8. — DELÉCLUZE, dans *Revue de Paris*; Paris, 1840.

**ROSA** (Pietro), archéologue italien, né à Rome en 1815, mort le 15 août 1891. D'abord architecte du prince Borghèse jusqu'en 1848, il se consacra ensuite

à des recherches archéologiques sur l'ancienne Rome. Il entreprit de dresser la *Carte topographique de l'ancien Latium*, et releva le plan des tombeaux de la voie Appienne qu'il publia dans les *Annali* de l'Institut archéologique de Rome. L'empereur Napoléon III ayant acheté le palais Farnèse, Rosa fut chargé de fouilles et de restaurations dans les ruines comprises dans les jardins de ce palais; en 1863, il fut élu correspondant de notre Académie des beaux-arts. Après 1870, le gouvernement italien chargea Rosa de pratiquer des fouilles sur l'emplacement du Forum; il déblaya le sol de la *via Sacra*, retrouva la *cloaca Maxima*, la basilique Julia et montra la nécessité et l'intérêt de recherches archéologiques plus développées sur le même terrain: elles se poursuivent aujourd'hui.

**ROSA-Bonheur**, artiste peintre française (V. Bonheur).

**ROSA-Chandor**, célèbre brigand hongrois (V. Brigandage, t. VIII, p. 24).

**ROSACE.** I. Architecture. — Motif d'ornementation peint ou sculpté, formant une composition symétrique semblant s'épanouir d'un bouton ou culot qui lui sert de centre. On a employé, à toutes les époques, les rosaces dans la décoration des *caissons* de plafonds ou de voûtes (V. ce mot, t. VIII, pp. 828-29 et fig. de caissons avec rosaces); dans la décoration des soffites de corniches, où les rosaces alternent souvent avec des modillons; pour orner les gâbles de pignons et les tympans des frontons et encore dans le milieu de chaque face de l'abaque des chapiteaux corinthiens. Cette dernière rosace, de petite dimension, s'appelle aussi *rose* (V. ce mot). Ch. Lucas.

II. Géométrie. — On appelle *rosaces* les courbes représentées en coordonnées polaires par l'équation $\rho = a \cos m\omega$; en faisant $m = 2$, on a en particulier la rosace à quatre feuilles. Ce mot, auquel on substitue parfois celui de rhodonée, semble avoir été introduit dans le langage géométrique par Guido Grandi (Florence, 1728).

**ROSACÉES** (*Rosaceæ* Juss.). La famille des Rosacées renferme des plantes herbacées, des arbustes et des arbres pourvus de feuilles stipulées, simples ou composées et le plus souvent alternes. Les fleurs, solitaires ou groupées en inflorescences variées, sont presque toujours régulières et hermaphrodites; elles sont construites sur le type 5, plus rarement sur le type 4 ou le type 3. Le réceptacle floral, tantôt convexe, tantôt concave, est entouré d'une sorte de bourrelet qui peut faire plus ou moins saillie vers l'intérieur de la fleur, sous forme d'un disque glanduleux et sur lequel s'insèrent les pièces du calice, de la corolle et de l'androcée; ce bourrelet, pour Naudin, Decaisne, Duchartre, etc., est formé par une dilatation du pédoncule floral, tandis que pour Van Tieghem, il résulte de la coalescence parenchymateuse du calice, de la corolle et de l'androcée. Le calice, en général persistant, est quelquefois doublé d'un calicule. La corolle, qui manque rarement, est composée de pétales libres, caducs. L'androcée comprend un grand nombre d'étamines périgynes, sauf chez *Stylobasium* et *Canotia* où elles sont hypogynes; la disposition verticillée des étamines est difficile à reconnaître dans la majorité des cas. Mais comme l'on observe souvent trois verticilles alternes d'étamines, on a admis que la multiplicité des pièces de l'androcée provenait d'une série de dédoublements des étamines de trois verticilles primitifs. Les filets des étamines sont libres au-dessus de leur insertion sur le bourrelet réceptaculaire; les anthères, introrses, ont quatre sacs polliniques et s'ouvrent par des fentes longitudinales.

Le pistil est formé de 1 à $n$ carpelles clos, ordinairement libres, parfois unis par leur ovaire mais ayant les styles libres; chaque carpelle contient un, deux ou un plus grand nombre d'ovules anatropes dont la position est très variée. Le style est toujours plus ou moins latéral. Le fruit est extrêmement polymorphe : tantôt c'est une drupe, tantôt un akène, une capsule, un follicule, une gousse, etc. La graine est ordinairement dépourvue d'albumen et contient un embryon droit à cotylédons plans et charnus, rarement enroulés. La famille des Rosacées comprend 71 genres avec plus de 1.000 espèces réparties en 9 séries ou tribus :

1° *Chrysobalanées*. Les Chrysobalanées sont des arbres toujours verts ou des arbrisseaux grimpants munis de feuilles simples entières ou faiblement dentées. Les fleurs, fréquemment irrégulières, possèdent de nombreuses étamines dont la plupart sont stériles. Le pistil se compose d'un seul carpelle bi-ovulé, inséré sur un réceptacle plan ou concave; les ovules sont ascendants à raphé externe. Le fruit est une drupe non entourée par le réceptacle. Genre : *Chrysobalanus* L., *Hirtella* L., *Couepia* Aubl., *Stylobasium* Desf., etc.

2° *Prunées*. Les Prunées sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles simples entières ou dentées, caduques ou persistantes; les stipules, libres, généralement petites, sont caduques. Les fleurs, de couleur blanche ou rose, rarement verdâtres, peuvent être groupées en grappe, en corymbe ou en cyme; elles possèdent un réceptacle plus ou moins concave en forme de coupe ou de tube ouvert; le calice comprend 5 sépales caducs en préfloraison quinconciale, la corolle est formée également de cinq pièces. Les étamines, au nombre de 10-20 ou davantage, sont insérées sur un disque glanduleux parfois coloré. Le pistil est réduit presque toujours à 1 seul carpelle biovulé; les ovules sont pendants. Le fruit est une drupe ne renfermant le plus souvent qu'une seul graine. Genres : *Prunus* L., *Pygeum* Gärtn, etc.

Prunus Padus (inflorescence).

3° *Spirées*. Les Spirées sont des plantes herbacées ou des arbrisseaux à feuilles simples ou composées, parfois dépourvues de stipules. Les fleurs, disposées en grappe, en corymbe ou en cyme, ont un réceptacle plan ou en forme de coupe qui porte sur ses bords 5 sépales en préfloraison valvaire, 5 pétales alternes et de nombreuses étamines. Le pistil se compose de 5 carpelles libres, rarement 6-12, superposés aux pétales et contenant chacun un grand nombre d'ovules pendants; le fruit est formé de follicules. Genres : *Spirea* L., *Kerria* DC., etc.

Spiræa lanceolata (port).

4° *Quillajées*. Les Quillajées sont des arbrisseaux ou des arbres à feuilles simples, rarement pennées, coriaces. Les fleurs ont 5 sépales, 5 pétales de 5 à 20 étamines et 5 carpelles libres ou unis par leur ovaire; les ovules, nombreux, sont généralement ascendants. Le fruit peut être composé de follicules ou bien être capsulaire. Genres : *Quillaja* Mol., *Lindleya* Kunth, etc.

5° *Fragariées*. Les Fragariées sont des plantes herbacées ou de petits arbrisseaux à tige parfois munie d'aiguillons (*Rubus*). Les feuilles, d'ordinaire composées, possèdent

des stipules adnées au pétiole. Les fleurs ont, en général, un réceptacle bombé sur lequel sont groupés les carpelles et qui porte sur ses bords un calice de 4-5 pièces, fréquemment doublé d'un calicule, une corolle également

Fragaria vesca.

formée de 4-5 pièces et un androcée composé d'un grand nombre d'étamines. Chaque carpelle est libre et ne contient qu'un seul ovule, parfois accompagné d'un mamelon ovulaire (*Rubus*). Le fruit, multiple, est formé d'akènes ou de drupes. Genres : *Fragaria* L., *Potentilla* L., *Geum* L., *Dryas* L., *Rubus* L., etc.

6° *Poteriées*. Les Poteriées sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces, quelquefois des arbrisseaux; leurs feuilles, en général composées, possèdent des stipules adnées au pétiole. Les fleurs, souvent unisexuées, sont de petite taille et manquent ordinairement de corolle ; le calice est formé de 3-5 pièces; la corolle, quand elle existe, comprend 4-5 pétales (*Agrimonia*); les étamines peuvent être tantôt en même nombre que les pièces du calice (*Sanguisorba*), tantôt en nombre moindre (*Tetraglochin*), tantôt en nombre double, triple ou multiple (*Agrimonia*, *Poterium*). Les carpelles, au nombre de 1-2 et 1-ovulés, sont enfermés dans un réceptacle en forme de cupule urcéolée; ils peuvent être libres ou cohérents; les fruits sont des akènes contenus dans le réceptacle induré. Genres: *Poterium* L., *Agrimonia* L., *Alchemilla* L., *Sanguisorba* L., etc.

7° *Neuradées*. Les Neuradées sont des plantes herbacées annuelles à tige cotonneuse rampante, munie de feuilles composées accompagnées de petites stipules. Les fleurs, de couleur jaune, sont solitaires; elles ont un calice de 5 pièces doublé chez les *Neuradea* par un calicule; la corolle est formée de 5 pétales; l'androcée ne comprend que 10 étamines; le pistil se compose de 5 à 10 carpelles 1-ovulé, unis par leur dos au réceptacle et fréquemment concrescents entre eux. Le fruit, enfermé dans le réceptacle accrescent, est une capsule ou un ensemble de follicules. Genres : *Neuradea* L., *Grielum* L.

8° *Rosées*. Les Rosées sont des arbrisseaux à tige droite ou sarmenteuse, ordinairement pourvue d'aiguillons; les feuilles imparipennées ont des stipules adnées au pétiole, ces stipules peuvent quelquefois être plus développées que les feuilles. Les fleurs, solitaires ou groupées en corymbe, sont de grande taille et de coloration jaune, rose, rouge ou blanche. Le réceptacle floral a la forme d'une gourde; sur les bords de l'orifice s'insèrent le périanthe et l'androcée, tandis que le pistil occupe le fond de l'organe. Le calice est formé, en général, de 5 sépales imbriqués, plus ou moins dissemblables. Les pétales, en même nombre que les sépales et alternes avec eux, possèdent un onglet court. L'androcée se compose d'un grand nombre d'étamines insérées sur le contour d'un disque glanduleux très développé. Les carpelles, en nombre indéterminé, sont indépendants les uns des autres, ils présentent 1 ovaire 1-loculaire surmonté d'un style allongé terminé par un stigmate renflé; les styles peuvent s'unir en une colonne unique; dans l'angle interne de l'ovaire est un ovule pendant, accompagné parfois d'un autre ovule avorté. Le fruit multiple est formé d'akènes renfermés dans le réceptacle accrescent et charnu. Genres : *Rosa* L., *Hulthemia* Dumart.

9° *Pirées*. Les Pirées sont des arbrisseaux ou des arbres pouvant atteindre de grandes tailles. Les feuilles, caduques ou persistantes, en général simples, possèdent des stipules libres, caduques. Les fleurs, de couleur blanche, rose ou rouge, sont groupées en cyme, en corymbe, en grappe ou en ombelle. Le calice et la corolle sont formés l'un et l'autre de 5 pièces. L'androcée comprend 15-20 étamines ou davantage. Le pistil est placé au fond du réceptacle creusé en coupe : il se compose régulièrement de 5 carpelles bi-ovulés, plus rarement de 1-20 carpelles; les carpelles sont concrescents en un ovaire pluriloculaire adhérent par toute sa surface extérieure avec la paroi du réceptacle et en grande partie recouvert par un disque glanduleux. Le fruit est constitué d'ordinaire par un ensemble de drupes à endocarpe osseux ou cartilagineux, enfermées dans le réceptacle accrescent et charnu; au sommet du fruit se trouve une dépression qui correspond à l'ouverture primitive de la poche réceptaculaire et sur laquelle se voient les restes des sépales. Genres : *Pirus* Tourn., *Cratægus* L., *Cotoneaster* Medic., *Amelanchier* Medic., *Sorbus* Tourn., *Mespilus* Tourn., *Cydonia* Tourn., etc.

Distribution géographique. — La famille des Rosacées a des représentants sur toute la terre et sous tous les climats, mais la répartition des tribus qui la constituent est très inégale : les Chrysobalanées appartiennent presque exclusivement à la flore tropicale. Les Neuradées vivent en Afrique et dans le S.-O. de l'Asie.

Les Poteriées sont particulièrement abondantes dans les parties tempérées et froides des deux hémisphères; trois genres vivent exclusivement dans l'Amérique du Sud, quatre sont africains et trois asiatico-européens.

Les Spirées se rencontrent surtout en deçà du tropique du Cancer; quelques-unes sont propres au Chili et au Pérou; l'Asie et l'Afrique tropicale n'en possèdent pas.

Les Quillajées vivent en Amérique depuis le Chili jusqu'au Mexique; seul le genre *Exochorda* Lindl. est asiatique.

Les Fragariées s'observent surtout dans l'hémisphère boréal et dans l'Amérique méridionale extratropicale; le genre *Rubus* est à peu près répandu sur toute la terre, on le rencontre dans les régions tempérées des deux hémisphères et sur les montagnes de la zone tropicale; les genres *Potentilla* et *Geum* ont de même une aire très étendue.

Les Rosées appartiennent à l'hémisphère boréal.

Les Prunées sont également des plantes de l'hémisphère boréal, on n'en trouve aucune au delà du tropique du Capricorne.

Les Pirées habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique septentrionale, on en rencontre aussi quelques-unes dans les îles de la Sonde. Le genre *Pirus* ne s'observe que dans l'ancien continent. Le *Sorbus aucuparia* Tourn. accompagne le Bouleau dans les latitudes les plus élevées de l'hémisphère N.

*Affinités*. Les Rosacées se relient aux Légumineuses par les Prunées et les Chrysobalanées. Par les Neuradées elles se rapprochent des Géraniacées, et par les Spirées des Saxifragées. Elles ont aussi des analogies avec les Renonculacées et les Thyméléacées.

*Usages*. Les Rosacées fournissent à l'homme un grand nombre de fruits comestibles (prunes, amandes, cerises, abricots, pêches, fraises, framboises, pommes, poires, coings, nèfles, sorbes, etc.). Dans les régions tropicales et subtropicales, on consomme les fruits d'*Eriobotrya*, de *Chrisobalanus*, d'*Acioa*, de *Couepia*, de *Parinarium*, etc. Les graines de beaucoup de Prunées et de Chrysobalanées renferment de l'huile. Le tanin se rencontre abondamment dans l'écorce de la plupart des Rosacées, aussi quelques-unes sont employées dans la préparation des peaux. La gomme des *Prunus*, qui provient d'une altération des

tissus de la tige sert dans la chapellerie à apprêter les feutres. Les graines de pomme, de coing, etc., renferment dans leur tégument un mucilage utilisé comme adoucissant. Le *Bois de Panama*, qui sert à dégraisser les étoffes, est fourni par le *Quillaja Saponaria* Mol. (V. SAPONINE). Les fleurs du Kousso (*Hagenia abyssinica* Willd.) ont des propriétés vermifuges (V. KOUSSO).

Les fleurs des *Rosa* (*R. centifolia*, *moschata*, etc.) fournissent l'eau de rose et l'essence de rose. Quelques *Sanguisorba* produisent des poisons stupéfiants. Les *Rosa*, les *Spirea* et un grand nombre d'autres Rosacées sont ornementales.

L'ébénisterie et la menuiserie utilisent le bois de beaucoup de Rosacées arborescentes (*Pirus*, *Sorbus*, *Prunus*, etc.). W. RUSSELL.

BIBLE. : H. BAILLON, *Histoire des Plantes*, I. — LE MAOUT et DECAISNE, *Traite de botanique*, pp. 310-319. — VAN TIEGHEM, *Traité de botanique*, pp 1660-1664. — BENTHAM et HOOKER, *Genera plantarum*, I, pp. 600-629. — ENGLER et PRANTL, *Pflanzen Familien*, III, 3e Abt., pp. 1-61. — DUCHARTRE, *Note sur les ovaires infères et plus particulièrement sur celui des Pomacées*, dans *Bull. de la Soc. botanique de France*, 1891, pp. 28-38.

**ROSAIRE, CHAPELET.** Ces choses, qui tiennent aujourd'hui une si grande place dans les dévotions des catholiques romains, sont complètement inusitées chez les Grecs orthodoxes. Cela indique bien qu'elles étaient restées étrangères au culte catholique avant la séparation des deux Eglises; quoique fort avant cette époque, on trouve des choses analogues chez les mahométans, qui les auraient, dit-on, empruntées aux *cent bénédictions* des juifs, et surtout chez les boudhistes, où elles sont employées, de temps immémorial, concurremment avec les *moulins à prières*. Même en Occident, il est impossible de découvrir aucun indice attestant sérieusement une institution de ce genre, dans les documents antérieurs au XIIe siècle : ni dans le culte de l'Eglise, ni dans la règle ou la pratique des couvents, ni dans aucun livre, ni dans aucune image. Tout ce qu'ont pu produire les écrivains désireux de reculer l'ancienneté du rosaire ou du chapelet a été de relever quelques faits indiquant l'importance attachée par quelques personnes à un nombre déterminé de prières ou de récitations ou de fustigations : par exemple, une citation de Palladius (*Hist. Lausiaca*, XXIII), rapportant que Paul de Pherma, moine de Libye, faisait trois cents prières par jour, et qu'il les comptait par de petites pierres qu'il tirait de son sein; des grains enfilés comme ceux d'un chapelet et trouvés, prétend-on, dans le tombeau de Gertrude, abbesse de Nivelle, décédée en 656, et dans celui de saint Norbert, mort en 1134. En son livre, *De inventoribus rerum*, V, 9, écrit vers 1499, Polydore Vergile assure que Pierre l'Hermite, prêchant la croisade (1096), exhortait le peuple à réciter un *psautier laïque*, composé de *Pater* et de *150 Ave*, à l'instar du *psautier ecclésiastique*, qui comprend 150 psaumes. Il avait appris cette pratique chez les solitaires de la Palestine, et il fit adopter cette manière de prier en comptant (*modus orandi per calculos*), au moyen d'un chapelet que les croisés portaient pendu à leur ceinture. Le psautier était alors le cadre de l'ascétisme. On se flagellait, en comptant les psaumes. Quarante ans auparavant, Pierre Damien avait démontré que 1.000 coups de discipline peuvent être donnés pendant qu'on récite 10 psaumes, et que 15.000 coups prennent le temps du psautier complet.

Le seul point qui semble certain et précis dans les origines de ce culte, c'est que le ROSAIRE, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a été institué à Toulouse, en l'année 1208, par saint Dominique. Ce saint s'épuisait en travaux, prières, larmes, jeûnes, macérations et fustigations, pour soumettre les Albigeois à l'Eglise romaine : « Marie, écrit l'abbé de Sambucy (*Manuel du Chapelet et du Rosaire*), intercéda, et Dieu exauça la prière de Dominique. Alors, la reine du ciel lui apparut dans la ferveur de son oraison; elle le consola et lui inspira d'opposer au torrent de l'erreur la prière chrétienne en la majestueuse simplicité de la foi. » Ce qui est ainsi désigné, c'est le rosaire, que les images représentant l'apparition de la Vierge montrent remis par elle à Dominique en prières. Il se compose de 150 *Ave Maria*, nombre correspondant exactement à celui des psaumes, mais divisé en 15 dizaines, dont chacune commence par le *Pater* et se termine par le *Gloria patri*. Le tiers du rosaire, qui est de 5 dizaines, forme le CHAPELET. Les quinze dizaines du rosaire sont classées en trois séries affectées aux principaux mystères de la vie de Jésus-Christ et de sa sainte Mère : Mystères joyeux, Mystères douloureux, Mystères glorieux. Les voici avec les *fruits* correspondants : MYSTÈRES JOYEUX : Annonciation, *humilité;* Visitation, *charité pour le prochain;* Nativité de Jésus-Christ, *détachement des biens de la terre;* Purification de Marie, *pureté;* Recouvrement de Jésus au temple, *obéissance*. MYSTÈRES DOULOUREUX : Agonie au jardin des Oliviers, *contrition des péchés;* Flagellation, *mortification des sens;* Couronnement d'épines, *mortification de l'esprit*; Portement de la croix, *patience sous les croix;* Crucifiement, *pardon des injures*. MYSTÈRES GLORIEUX : Résurrection, *esprit de foi*; Ascension, *vertu d'espérance;* Descente du Saint-Esprit, *esprit de ferveur;* Assomption de la très sainte Vierge, *persévérance;* Couronnement de Marie, *confiance en Marie*. — La dévotion du rosaire, propagée par les dominicains et formant, en quelque sorte, leur apanage, fit, en moins de cinquante années, des progrès merveilleux. Pour la cultiver, on forma des compagnies dans les villes et dans les campagnes, et enfin une CONFRÉRIE GÉNÉRALE, dont les statuts furent sanctionnés, croit-on, sous le pontificat d'Urbain IV, vers 1261, et qui fut enrichie par d'autres papes d'un grand nombre d'indulgences.

Diverses combinaisons ayant été imaginées pour multiplier les bienfaits de cette dévotion et en faciliter l'acquisition, on distingue aujourd'hui trois sortes de rosaires : le Rosaire *ordinaire*, le Rosaire *perpétuel* et le Rosaire *vivant*. Le ROSAIRE ORDINAIRE consiste à réciter le rosaire entier, c.-à-d. les quinze dizaines, *une fois la semaine*. Dans le ROSAIRE PERPÉTUEL, on récite le rosaire tout entier, *une fois l'année*, à une heure du jour ou de la nuit, qu'on s'est prescrite. Dans le ROSAIRE VIVANT, cette récitation se fait dans l'espace de *quinze jours seulement*, en ne disant qu'une dizaine tous les jours, mais en union avec quinze personnes, dont chacune récite une autre dizaine et medite un autre des quinze mystères. — L'association du *Rosaire perpétuel*, appelé aussi *Dévotion céleste*, a été instituée par les dominicains en 1634. Au XVIIIe siècle, elle comptait près d'un million de membres en France; elle y a été rétablie depuis 1858, et est devenue très florissante par suite du retour et des progrès des frères prêcheurs. La pratique du *Rosaire vivant* a commencé à Lyon, vers 1826, par l'initiative des abbés Betemps et Marduol, secondés par Mlle Jaricot, l'une des fondatrices de la Propagation de la foi. L'association qui y correspond, très habilement conçue et aujourd'hui fort nombreuse, a pour chef suprême le général des dominicains. — Naturellement, les mêmes bénéfices ne sont point attribués à ces trois pratiques si différentes. Nous ne mentionnerons que ceux qui sont promis à la première classe. Pour gagner toutes les indulgences et tous les avantages du saint Rosaire, il faut : 1° être inscrit sur le registre de la confrérie; 2° avoir un *chapelet* ou *rosaire* indulgencié par un religieux dominicain ou par un prêtre tenant ce pouvoir spécial, soit du pape, soit du général de l'ordre des frères prêcheurs; 3° satisfaire aux conditions du *Rosaire ordinaire*, c.-à-d. réciter au moins une fois par semaine le rosaire entier; 4° méditer à chaque dizaine le mystère correspondant, non d'une manière approfondie, mais de façon à l'*avoir présent à l'esprit*. Les associés du très saint Rosaire participent pendant toute leur vie et après leur mort à toutes les grâces, prières, bonnes œuvres et mortifications de tout l'ordre des frères prê-

cheurs (*Bref d'Innocent VIII*, 13 oct. 1484); ils peuvent, en outre, gagner de très nombreuses et très précieuses indulgences.

Les papes ont proclamé de la manière la plus significative la valeur qu'ils assignent à ce culte. Par un privilège unique, ils ont décoré le Rosaire des noms de très saint, très sacré, *sanctissimum*, *sacratissimum Rosarium*. Urbain VIII l'appelait *l'Accroissement du peuple chrétien;* Pie V, *le Flambeau qui dissipe les ténèbres de l'hérésie ;* Clément VIII, *le Salut des fidèles ;* Grégoire XIII, *le Moyen d'apaiser la colère de Dieu ;* Grégoire XIV, *la Destruction du péché ;* Paul V, *le Trésor des grâces divines ;* Jules III, *l'Ornement de l'Eglise romaine*. Grégoire XIII attribuait au Rosaire la victoire remportée sur les Turcs à Lépante (16 oct. 1571). Pour la célébrer, Pie V avait institué une fête, sous le titre de Sainte Marie de la Victoire. Deux ans après, Grégoire XIII changea ce titre en celui de Solennité du Rosaire, et il fixa la fête au premier dimanche d'octobre. Le 11 sept. 1887, Léon XIII l'a élevée au rite double de seconde classe ; puis il a fait composer pour elle un office propre, qui doit être récité par le clergé séculier et régulier. D'ailleurs, Léon XIII a dépassé de très loin et de très haut tous les autres papes, en sa ferveur pour le Rosaire. Par son encyclique *Supremi apostolatus* (1er sept. 1883). il l'avait recommandé comme « le grand remède aux maux de notre époque, assez semblable au temps de Dominique » ; il en avait ordonné la récitation dans toutes les églises paroissiales durant le mois d'octobre ; il avait en outre exhorté vivement tous les chrétiens à réciter le chapelet soit en particulier, soit en famille. Trois mois après, par le bref *Salutaris illa* (24 déc. 1883), il exprimait le désir que le Rosaire fut récité tous les jours dans l'église principale de chaque diocèse ; les dimanches et les fêtes, dans les églises paroissiales, et il prescrivait d'ajouter aux litanies de la sainte Vierge l'invocation : *Regina sacratissimi Rosarii, ora pro nobis*. Ces prescriptions ont été renouvelées par l'encyclique *Superiore anno* (20 août 1884). Enfin, l'encyclique *Quamquam pluries* (15 août 1889) associa, avec indulgences, la dévotion de saint Joseph à celle du Rosaire. Le 20 août 1885, un décret de la Sacrée Congrégation des Rites statua que la récitation du rosaire, prescrite pendant le mois d'octobre, serait permanente tant que dureraient les circonstances du temps présent, si tristes pour l'Eglise et pour les peuples.

Les instruments qui servent à compter les prières qu'on récite, et qui peuvent être bénits ou indulgenciés pour cet usage, ont reçu chez nous le nom commun de chapelets. Ils se composent d'un assemblage de grains ou de globules de bois, de corail, d'ambre, de coco, de cristal, de métal, et généralement de toute matière, pourvu qu'elle ne soit point trop fragile comme le verre soufflé ou trop molle comme le plomb et l'étain. — Les tendances qui déterminent le développement de la dévotion dans l'Eglise romaine ont considérablement multiplié et diversifié les chapelets, soit à raison du nombre des grains qu'ils contiennent soit à raison des intentions auxquelles ils sont affectés ; car, comme l'écrit l'abbé Duval, la piété est ingénieuse en ses créations. Voici les principaux, outre le rosaire proprement dit : *chapelet de saint Dominique* comprenant 5 dizaines d'*Ave Maria ; chapelet de sainte Brigitte :* 63 *Ave Maria*, en l'honneur des 63 années de la vie de la sainte Vierge. C'est le plus riche en indulgences. *Chapelet des sept douleurs*, institué vers 1233 par les fondateurs de l'ordre des servites de Marie : 7 septaines d'*Ave Maria ; chapelet de Notre-Seigneur*, institué vers 1516, par le camaldule Michel de Florence : 33 *Pater*, pour vénérer les 33 années que Jésus a passées sur la terre ; *chapelet angélique*, institué vers 1751, en l'honneur de l'archange saint Michel ; *chapelet du précieux sang*, institué en 1809 ; *petit chapelet*, institué en 1815, pour répandre la dévotion au Sacré Cœur de Jésus ; *chapelet des cinq plaies*, institué en 1823, par les pères passionnistes ; *petit chapelet en l'honneur du Cœur immaculé de Marie* : 1851 ; *petit chapelet de l'Immaculée Conception :* 1855 ; *petit chapelet en l'honneur des douze privilèges de la bienheureuse Vierge Marie*, composé par André Avellino, enrichi d'indulgences en 1860 ; *chapelet à la chevalière*, composé de dix *Ave Maria* et d'un *Pater* séparé, terminé à l'extrémité inférieure par une petite croix, et à l'extrémité supérieure par une bague chevalière. Cette bague se place successivement à chacun des cinq doigts de la main gauche. Sur chaque doigt on récite le *Pater* et la dizaine d'*Ave Maria*. On commence par dire le *Credo*, un *Pater*, trois *Ave Maria* et un *Gloria :* ce qui équivaut au chapelet de saint Dominique. Ce chapelet est un véritable bijou. En Italie, plusieurs dames le portent habituellement et en font un ornement. Les grains en sont de malachite, de cornaline, de lapis-lazuli, quelquefois même de diamant ou autre pierre précieuse ; ils diminuent de grosseur depuis la bague jusqu'à la croix. On appelle *chapelet apostolique* un chapelet bénit spécialement par le pape, pour être offert à une personne, ordinairement une dame, qu'il veut honorer d'une faveur particulière. Il comprend un *Credo*, un *Pater*, dix *Ave Maria* et un autre *Pater*. On peut le répéter plusieurs fois pour former le chapelet de saint Dominique ou le chapelet de sainte Brigitte ; car il se concilie avec l'un et l'autre. — Un chapelet qui n'a point reçu de bénédiction spéciale pour cet effet ne peut faire gagner aucune indulgence.

Mgr Barbier de Montault, qui jouit aujourd'hui d'une haute autorité en tout ce qui se rapporte aux origines des rites, des prières, etc., assure que Benoît XIV a prouvé par plus d'un texte que la sainte Vierge récitait une manière de chapelet, c.-à-d. que sur des grains qui l'aidaient à compter, elle répétait des versets des psaumes. Il ajoute que Benoît XIV prétend même que, après l'Incarnation, la sainte Vierge remplaça les versicules hébreux par les paroles que l'ange lui avait dites. Plus tard, elle y ajouta le *Pater*, que son fils dut lui apprendre. L'apôtre saint Barthélemy se fit le propagateur de cette dévotion dans le monde. « Quoi qu'il en soit des paroles dites sur les grains du chapelet, écrit le savant prélat, ce chapelet existe à Sainte-Marie *in Campitelli*, à Rome » (*Traité de la construction des églises*, t. II, ch. IV). Nous regrettons fort d'avoir omis ce chapelet de la sainte Vierge dans l'énumération des reliques insignes ; mais nous regretterions davantage d'avoir négligé cette citation, qui caractérise si bien une certaine manière de traiter l'histoire. E.-H. Vollet.

**Ordre de Notre-Dame-du-Rosaire.** — Ordre religieux institué, en 1209, par Frédéric, archevêque de Tolède, suivant les uns, en vue de combattre les Maures ; suivant d'autres, par saint Dominique, qui ne l'aurait fondé que comme simple confrérie. Il n'eut qu'une durée éphémère.

**ROSALBA** (Carriera), peintre italien (V. Carriera).

**ROSALÈS** (Eduardo), peintre espagnol, né à Madrid en 1837, mort à Madrid en 1873. Après avoir suivi les cours de l'Académie de San Fernando, sous la direction de Luis Ferrant, puis de Federico Madrazo, il se rendit à Rome, alors qu'il comptait à peine dix-huit ans, n'ayant pour subvenir à ses besoins que les médiocres produits de ses travaux de copiste. En 1859, il obtenait enfin une bourse de faveur. De Rome, il envoya à Madrid, en 1862, un tableau de genre, intitulé *Nena*, qui valut à l'artiste une mention honorable. Ce premier envoi fit bien augurer de son avenir. Dès 1864, en effet, Rosalès se montrait hors de pair avec la magistrale composition représentant *Isabelle la Catholique dictant son testament*. L'exposition de cette œuvre fut un événement ; elle exerça sur toute la jeune école espagnole une influence considérable par la simplicité de l'arrangement, la dignité des attitudes et le naturel des expressions physionomiques. L'air, la lumière emplissent cette toile que distingue un coloris tempéré, mais juste, harmonieux et vrai. A Madrid, elle obtint une haute récompense ; acquise par l'Etat, elle figure aujourd'hui au Musée Moderne, ainsi qu'un

portrait de *D. Garcia Aznar, cinquième comte d'Aragon*. Présentée à l'Exposition universelle en 1867, à Paris, elle obtint également le plus franc succès. En 1864, Rosalès exposait un *Calabrais* et une étude de tête. En 1868, à l'exposition de Saragosse, il envoyait diverses autres études et une toile représentant des *Paysannes*. Trois tableaux de Rosalès, les derniers qu'il ait peints, ont paru à l'Exposition universelle de 1878, à Paris : *Lucrèce*, *Saint Jean* et *Saint Luc*. P. L.

**ROSAMEL** (Claude-Charles-Marie Ducampe de), marin français, né à Trencq (Pas-de-Calais) le 25 juin 1774, mort à Paris le 27 mars 1848. Embarqué à treize ans, nommé aspirant en janv. 1792, il devint capitaine de frégate en 1808, fut pris avec la *Pomone* en 1811, après une belle défense contre trois frégates anglaises, commanda l'expédition qui fit abolir la piraterie et l'esclavage des chrétiens par le bey de Tripoli (1830), fut nommé vice-amiral (1er mars 1831), député de Toulon, ministre de la marine (du 6 sept. 1836 au 30 mars 1839).

**ROSAMONDE** (La Belle), maîtresse de Henri II, roi d'Angleterre. Elle était fille de Gautier de Clifford, et naquit vers 1140. Tout ce qu'on sait d'elle avec quelque certitude tient en quelques lignes : elle fut aimée par Henri II, d'abord en secret, puis publiquement, après que le roi eut fait enfermer sa femme, Aliénor d'Aquitaine (1174-75). Elle mourut un peu plus tard et fut ensevelie dans l'église des religieuses de Godstow, près d'Oxford. Le couvent fut enrichi par Henri II en souvenir de sa maîtresse ; mais, dans une visite à Godstow, saint Hugues d'Avalon, évêque de Lincoln, choqué du luxe de sa tombe, ordonna que le corps en fût tiré et porté hors de l'église. A ces simples faits ont été ajoutés des épisodes plus ou moins romanesques recueillis par des auteurs très postérieurs : Ranulf de Higden (mort après 1363) est le premier qui raconte que Rosamonde avait été cachée par le roi au fond d'un labyrinthe et qu'Aliénor trouva cependant le fil d'Ariane pour arriver jusqu'à elle. La boisson empoisonnée qui délivre la reine de sa rivale paraît pour la première fois dans une ballade de 1611. On a dit enfin que deux fils avaient été le fruit de l'adultère : Geoffroi, qui fut archevêque d'York, et Guillaume Longuépée, comte de Salisbury; mais le fait est impossible pour le premier, qui naquit en 1151 ou 1152, et, pour le second, il est absolument dénué de preuves. Il est instructif de comparer, en ce qui concerne la figure à demi légendaire de Rosamonde, la dissertation donnée par Hearne dans ses notes à l'*Historia anglicana* de Guillaume de Newbury (1718, t. III, pp. 730-756), avec l'article qui lui est consacré dans le *Dictionary of national biography*. Ch. Bémont.

**ROSAMUNDE**, fille du roi des *Gépides* (V. ce nom et Alboïn).

**ROSANAIS** (V. Rosans).

**ROSANAPHTYLAMINE.** Form. $\left\{\begin{array}{l}\text{Equiv. } C^{60}H^{21}Az^3.\\ \text{Atom. } \cancel{C}^{30}H^{21}Az^3.\end{array}\right.$

L'amidoazonaphtaline donne de la rosanaphtylamine quand on la chauffe avec de l'acétate de naphthylamine :

$$\underset{\text{Amidoazonaphtaline}}{C^{40}H^{15}Az^3} + \underset{\text{Naphtylamine}}{C^{20}H^9Az} = \underset{\text{Rosanaphtylamine}}{C^{60}H^{21}Az^3} + AzH^3.$$

Le chlorhydrate de cette base est employé en teinture sous les noms de *rose de Magdala* ou de *rose de naphtaline;* il teint la soie avec une couleur très vive, présentant des reflets particuliers (V. Rose). C. M.

**ROSANILINE** (Chim.). Il existe deux rosanilines bien connues, la *rosaniline* α ou *pararosaniline* et la rosaniline proprement dite. A ces deux rosanilines se rattachent un grand nombre de dérivés qui, pour la plupart, sont employés comme matières colorantes.

Pararosaniline. — Form. $\left\{\begin{array}{ll}\text{Equiv....} & C^{38}H^{19}Az^3O^2.\\ \text{Atom...} & \cancel{C}^{19}H^{19}Az^3\cancel{O}.\end{array}\right.$

La pararosaniline a été découverte par Rosensthiel. O. et E. Fischer ont apporté à son étude d'importantes contributions. Elle possède les propriétés d'une base triacide et d'un alcool tertiaire :

$$C^{12}H^5Az\left(C^{12}H^5Az\left[C^{12}H^5Az(C^2H^2.H^2O^2)\right]\right).$$

La pararosaniline prend naissance dans les conditions suivantes :

1° Par réduction à l'aide du zinc et de l'acide acétique du trinitrotriphénylcarbinol :

$$\underset{\text{Trinitrophénylcarbinol}}{\left[C^{12}H^{13}(AzO^4)\right]^3C^2H^2(H^2O^2)} + 9H^2$$
$$= \underset{\text{Pararosaniline}}{C^{38}H^{19}Az^3O^2} + 6H^2O^2.$$

2° Par oxydation à l'aide de l'acide arsénique ou du chlorure stannique, de la *paraleucaniline* ou *triamidotriphénylméthane :*

$$C^{12}H^5Az\left[C^{12}H^5Az(C^{12}H^5Az(C^2H^4))\right] + O^2$$
$$\underset{\text{Paraleucaniline}}{}$$
$$= \underset{\text{Pararosaniline}}{C^{38}H^{19}Az^3O^2}.$$

3° En chauffant le *nitrodiamidotriphénylméthane* avec le perchlorure de fer.

$$\underset{\text{Nitrodiamidotriphénylméthane}}{C^{12}H^{13})(AzO^4)^3(AzH^2)^2C^2H^2(H^2O^2)} + 3H^2$$
$$= C^{38}H^{19}Az^3O^2 + 2H^2O.$$

4° En traitant l'*aurine* (V. ce mot) par l'ammoniaque aqueuse à 120°, le phénol-alcool se transforme dans l'alcali-alcool correspondant :

$$\underset{\text{Aurine}}{\left[C^{12}H^2(\underline{H^2O^2})\right]^3(C^2H^2)} + 3AzH^3 = \underset{\text{Pararosaniline}}{C^{38}H^9Az^3O^2} + 2H^2O^2.$$

5° On la prépare surtout en oxydant un mélange de 2 molécules d'aniline et de 1 molécule de paratoluidine : $2C^{12}H^7Az + C^{14}H^9Az + 3O^2 = C^{38}H^{19}Az^3O^2 + 2H^2O^2$.

L'oxydation se fait à l'aide de l'acide arsénique, de la nitrobenzine ou du chlorure mercurique. On admet que la molécule de paratoluidine s'oxyde à l'état de paraamidobenzaldéhyde, qui condense ensuite les deux molécules d'aniline pour former la paraleucaniline. Cette base incolore est oxydée ensuite pour donner la pararosaniline.

La pararosaniline est une base énergique, formant des sels monoacides rouges et des sels triacides jaunes. En se combinant aux acides, elle perd son oxygène sous forme d'eau; par exemple, le chlorhydrate monoacide a pour formule $C^{38}H^{17}Az^3HCl$ :

$$C^{38}H^{19}Az^3O^2 + HCl = C^{38}H^{17}Az^3HCl + H^2O^2.$$

On peut le considérer comme un éther de la rosaniline fonctionnant comme alcool. Les sels traités par les alcalis précipitent la base sous forme de flocons incolores fusibles à 148° ; ces flocons, peu solubles dans l'eau, deviennent rouges à l'air; ils sont solubles dans l'alcool.

L'acide nitreux transforme la rosaniline en aurine :

$$C^{38}H^{19}Az^3O^2 + 3AzO^4H = C^{38}H^{14}O^6 + 3Az^2 + 4H^2O^2.$$

Les agents réducteurs la ramènent à l'état de paraleucaniline; enfin, l'acide iodhydrique à 180° la dédouble en ses deux générateurs, l'aniline et la paratoluidine.

Rosaniline. — Form. $\left\{\begin{array}{ll}\text{Equiv.....} & C^{40}H^{21}Az^3O^2\\ \text{Atom.....} & \cancel{C}^{20}H^{21}Az^2\cancel{O}\end{array}\right.$

La rosaniline forme la partie la plus importante du rouge d'aniline ou fuchsine obtenu pour la première fois en France par Verguin (1859). Hoffmann en a établi la formule et expliqué la genèse. Sa constitution et celle des bases qui l'accompagnent dans la fuchsine ont été éclaircies surtout par les travaux de Rosensthiel, O. et E. Fischer, Grœbe et Caro. Elle possède, comme la précédente, les propriétés d'une base triacide et d'un alcool tertiaire et présente avec le diphényltolylméthane, les mêmes relations que la pararosaniline avec le triphénylméthane ; c'est un *triamidodiphényltolylcarbinol :*

$$C^{12}H^5Az\left(C^{12}H^5Az\left[C^{12}H^{17}Az(C^2H^2H^2O^2)\right]\right)$$

On prépare les sels de cette base comme ceux de la pararosaniline, les réactions sont tout à fait parallèles.

On oxyde un mélange de 2 molécules de paratoluidine et de 1 molécule d'aniline par l'acide arsénique ou la nitrobenzine ; en vertu d'un mécanisme semblable à celui exposé pour la pararosaniline, la rosaniline prend naissance. Si on remplace la paratoluidine par l'ortho ou la métatoluidine, on peut prévoir l'existence d'isomères dont le nombre peut s'accroître en opérant sur un mélange de diverses toluidines. Comme la fuchsine se prépare par l'oxydation d'un mélange d'aniline, d'ortho et de paratoluidine, on peut donc s'attendre à y rencontrer plusieurs produits. En fait, on en a déjà isolé un certain nombre de substances, une rosaniline β isomère de la précédente, se rattachant comme elle au diphényltolylméthane, et qu'on a pu obtenir par oxydation d'un mélange de 1 molécule d'aniline et de 2 molécules d'orthotoluidine une rosaniline αβ se rattachant aux deux toluidines ortho et para.

Le *rouge d'aniline*, connu aussi sous les noms de *fuchsine*, *roséine*, *aniléine*, *rouge magenta*, *solférino*, *azaleine*, a été obtenu d'abord par Verguin en oxydant par le bichlorure d'étain l'aniline pour rouge mélangé d'ortho et de paratoluidine. Girard et de Laire ont remplacé dans cette oxydation le tétrachlorure d'étain par l'acide arsénique, et Coupier y substitua plus tard la nitrobenzine. L'acide arsénique a l'inconvénient de fournir un arsénite des bases obtenues, et celles-ci conservent encore de l'acide arsénieux après la transformation des arsénites en chlorhydrates ou acétates, lesquels constituent la matière colorante. Au contraire, la fuchsine préparée par le procédé Coupier ne contient aucune substance toxique. La fuchsine ne se forme pas quand on oxyde soit l'aniline, soit l'une quelconque des toluidines, soit un mélange d'aniline et d'orthotoluidine. On la prépare ordinairement de la façon suivante : on mélange 1.000 parties d'aniline pour rouge de densité 1.006 à 1.010 et 1.400 parties d'acide arsénique, dans un appareil analogue à celui employé par la préparation de l'*aniline* (V. ce mot) ; on chauffe doucement, en même temps qu'on agite régulièrement, de l'aniline distille pendant toute l'opération. On reconnaît que la réaction est terminée quand une prise possède bien l'aspect métallique et devient cassante après refroidissement. La masse refroidie est traitée à plusieurs reprises par l'eau bouillante additionnée de carbonate de soude ; l'acide arsénique en excès, l'acide arsénieux réduit sont entraînés, et il reste seulement l'arséniate on mélange des bases formées. En faisant bouillir l'arséniate avec une solution de sel marin acidulée par un peu d'acide chlorhydrique, le chlorhydrate, c.-à-d le produit commercial, se dépose dans cette solution où il n'est point soluble.

Dans la méthode Coupier, on oxyde l'aniline rouge par la nitrobenzine en présence d'un réducteur tel que le chlorure stanneux ou un mélange de fer et d'acide chlorhydrique.

Ce chlorhydrate, $C^{40}H^{19}Az^3HCl$, doué d'un éclat verdâtre, colore l'eau et les fibres animales en beau rouge cramoisi ; il fixe deux molécules de gaz chlorhydrique, et donne un sel triacide $C^{40}H^{19}Az^3 3HCl$, qui cristallise facilement, mais se décompose par l'eau.

A côté de la rosaniline proprement dite et de ses isomères se rencontrent dans la fuchsine la *mauvaniline* et la *violaniline*, matières colorantes violette et brune qui appartiennent probablement au groupe des indulines, et la *chrysaniline* ou *phosphine* qui teint en jaune brillant.

Les pararosanilines et rosanilines chauffées avec les éthers à acides minéraux des alcools engendrent, comme toutes les bases de même nature, de nouvelles bases méthylées, éthylées, phénylées, etc. Les sels monoacides de ces bases constituent des matières colorantes importantes, dont la teinte varie souvent du violet au bleu ou au vert, à mesure que le nombre des substitutions augmente.

*Dérivés de la pararosaniline.* La pararosaniline méthylée donne des sels monoacides constituant le *violet méthyle* dont les tons vont en s'accentuant vers le bleu avec le nombre des substitutions. On les obtient en chauffant la base à 100° avec un éther iodhydrique, chlorhydrique, etc., ou bien l'alcool lui-même ou encore par oxydation de la diméthylaniline.

La pentaméthylpararosaniline $C^{38}H^9(C^2H^4)^5Az^3O^2$ a été découverte par Lauth en 1861, en oxydant la diméthylaniline ; on la prépare aujourd'hui en traitant cette base par un mélange de nitrate de cuivre, de sel marin et d'acide acétique. C'est une très belle matière colorante employée en teinture sous le nom de *violet de Paris* ou violet de *diméthylaniline*. M., E. et O. Fischer l'ont rattachée à la pararosaniline, en montrant qu'elle se formait quand on oxyde par le bioxyde de manganèse et l'acide sulfurique l'*hexaméthyl-triamido-triphénylméthane :*

$$[C^{12}H(C^2H^4)^2Az]^3\ C^2H^4 + 2O^2$$
$$= C^{38}H^9(C^2H^4)^5Az^3O^2 + C^2H2O^2.$$

L'hexaméthyle-pararosaniline est plus connue sous le nom de *violet cristal*, elle est remarquable par la facilité avec laquelle elle cristallise ; c'est le produit principal du violet méthyle, mélange de produits plus ou moins substitués.

En remplaçant dans la réaction de Lauth la diméthylaniline par la diphénylamine, on obtient un beau bleu, le *bleu de diphénylamine*, identique avec le produit qui se forme dans la condensation de l'aniline avec la pararosaniline : c'est la triphénylpararosaniline :

$$C^{38}H^9(C^{12}H^6)^3Az^3O^2.$$

Suivant les conditions de préparation, les produits obtenus sont connus sous les noms de *bleu alcalin*, *bleu d'eau*, etc. Ces bleus sont toujours accompagnés de composés violets qui modifient la teinte. On obtient des bleus purs dits *bleus lumière* en séparant les substances violettes par des cristallisations fractionnées.

*Dérivés des rosanilines.* La rosaniline chauffée à 100°, avec l'iodure, le chlorure de méthyle ou l'alcool méthylique, engendre des bases méthylées violet rouge ; les bases éthylées formées dans les mêmes conditions, à partir de l'alcool éthylique et de ses éthers, forment des matières colorantes d'un violet très pur. On les connaît toutes sous les noms de *violet Hoffmann*, *violet Dahlia;* elles sont peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool. L'iodure de tétraméthylrosaniline, chauffé avec l'iodure de méthyle, engendre l'iodométhylate correspondant :

$$C^{40}H^{\cdot 3}(C^2H^4)^3Az^3\ 2C^2H^3],$$

belle matière colorante verte, connue sous le nom de *vert à l'iode*, employée en quantité notable autrefois, mais remplacée depuis dans la teinture par le vert méthyle.

A ces dérivés paraissent se ratttacher le *violet à l'aldéhyde* (Lauth), le *vert à l'aldéhyde* (Cherpin) qu'on obtient en faisant réagir l'aldéhyde sur la fuchsine avec ou sans hyposulfite de soude.

Les rosanilines phénylées se forment par l'échauffement du chlorhydrate de rosaniline avec l'aniline ou les toluidines, ou bien encore de la base libre avec l'aniline, en présence d'un peu d'acide benzoïque. Le chlorhydrate de triphénylrosaniline s'appelle le *bleu d'aniline* ou *bleu de Lyon ;* c'est une poudre cristalline couleur de cuivre, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau. Ses dérivés sulfonés, au contraire, sont solubles dans l'eau et donnent des bleus connus sous les noms de *bleu soluble*, *bleu C⁴B*. C. M.

**ROSANS.** Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap ; 703 hab. Commerce de prunes et pruneaux. Château ayant appartenu à Lesdiguières. Rosans était le chef-lieu de l'ancien pays de Rosanais, qui comprenait l'extrémité occidentale du dép. des Hautes-Alpes, entre la rive droite du Buech et la rive gauche de l'Eygues.

**ROSARIO.** Ville de l'Argentine, la seconde de la République en richesse, en commerce, en population ; 100.000 hab. Située à 39 m. seulement d'alt., à 280 kil.

N.-O. de Buenos Aires à vol d'oiseau, dans la province de Santa Fé, dont d'ailleurs elle n'est pas la capitale, elle domine d'une trentaine de mètres la rive droite du Paraná : plus exactement, du bras occidental du Paraná, large de 3 kil. et lit principal du grand fleuve dont l'ensemble de coulées a ici 50 kil. de large. Nullement intéressante par son histoire et ses monuments, et ne datant que de 1725, ce n'était encore qu'une bourgade en 1850, mais depuis lors elle a progressé très vite : comme port de grande navigation recevant les vaisseaux d'outre-mer et relié avec le reste du monde par une quinzaine de lignes de bateaux à vapeur, et aussi comme lieu d'exportation des colonies agricoles, de plus en plus prospères, de la province de Santa Fé. Mouvement commercial annuel variant entre 200 et 300 millions de francs; mouvement de la navigation, 3.000 à 4.000 navires par an jaugeant de 1.500.000 à 2.000.000 de tonnes.

**ROSARIO** (Asilo del). Ville du Mexique, Etat de Sinaloa, sur la rive droite du Chamatta ; 5.500 hab. Anciennes mines importantes ; aujourd'hui lieu de plaisance fréquenté par les marchands du malsain Mazatlan. Dans le voisinage sont les mines d'argent de Tajo.

**ROSARIO** DE CUCUTA. Ville de Colombie (V. CUCUTA).

**ROSARIUM** ou **ROSAIRE.** Ce nom a été donné à des publications alchimiques de divers auteurs depuis la fin du XIII^e siècle jusqu'au XVI^e. La plus connue porte le nom de Raimond Lulle. M. B.

**ROSAS.** Ancienne ville forte et port d'Espagne, prov. et à 43 kil. N.-E. de Girone (Catalogne), à l'extrémité N. de la baie du même nom ; 3.220 hab. Ancienne colonie rhodienne (Rhoda), cette ville autrefois célèbre, assiégée bien des fois, n'est plus qu'un village entouré de murs en ruines. Le port, qui offre un mouillage de 10 à 15 m., est malheureusement exposé aux vents du S. et du S.-E. et n'est plus que très peu fréquenté.

**ROSAS** (Juan-Manuel-Ortez de), dictateur argentin, né à Buenos Aires le 30 mars 1793, mort le 14 mars 1877. Rosas ne reçut qu'une éducation des plus médiocres, et de ce défaut d'instruction il conserva toujours une sorte de méfiance haineuse pour les classes cultivées. A quinze ans, il prit les armes pour repousser la seconde invasion anglaise dans l'Argentine. Puis il alla vivre avec sa famille dans une *estancia* où il mena la rude existence de gardeur de bestiaux. Par son activité, par les biens que lui apporta sa femme, Encarnacion Escurra, il devint un grand propriétaire de la pampa ; en 1818, il demanda au général Puyrredon des armes, soi-disant pour combattre les Indiens, et il ouvrit à Cerillos un refuge de gens sans aveu parmi lesquels il recruta une bande de cavaliers dont il exigea une obéissance absolue. Le pays était dans une anarchie complète. Rosas commença par prêter son concours au gouverneur de Buenos Aires, Dorrego, pour dompter la ville révoltée (1820). Il reçut en récompense le titre de colonel. Après une période d'accalmie sous le gouvernement de Rivadavia, les troubles reprirent. En 1827, Dorrego, chef du parti fédéral, confia à Rosas le commandement des milices. Bientôt battu par les républicains unitaires, maîtres de l'armée régulière, Dorrego se réfugia près de Rosas qui le laissa tomber entre les mains de son adversaire Lavalle. Rosas devient alors le champion des fédéraux bat Lavalle, se fait proclamer, le 1^er déc. 1828, gouverneur de Buenos Aires, supprime la liberté de la presse, congédie la Chambre le 30 janv. 1829 et fait régner un régime de terreur et d'espionnage. Aidé de ses lieutenants Lopez et Quiroga, il résiste victorieusement aux unitaires. A la fin de 1832, devant une opposition croissante, il se démit de ses fonctions et fit nommer gouverneur Juan Ramon Balcarve (17 déc.), mais il conserva tout le pouvoir effectif en se faisant donner le commandement de l'armée. Il mena contre les Indiens une guerre atroce. En 1834, quatre fois nommé gouverneur, il refusa chaque fois, mais en mars 1835, élu pour cinq ans gouverneur et capitaine général avec des pouvoirs dictatoriaux, il accepta, non sans faire ensuite confirmer cette élection par un plébiscite. Il se fit renouveler ses pouvoirs le 12 sept. 1849. A l'intérieur, il gouverna avec tous les excès de la plus odieuse tyrannie. A l'extérieur, il se mit mal avec tous les Etats voisins, et s'attira avec la France et l'Angleterre des difficultés qui amenèrent le blocus de Buenos Aires. En 1839, il avait noyé dans le sang une révolte et avait ensuite mis le siège devant Montevideo. En mai 1851, cette place fut délivrée, après un siège de dix ans, par un lieutenant de Rosas, Urquiza, qui se souleva contre lui, soutenu par le Brésil et l'Uruguay. Le 3 févr. 1852, les troupes de Rosas furent battues à Caseros, et le dictateur se réfugia à bord d'un bateau de guerre anglais. Il se retira jusqu'à sa mort, dans une petite ville d'Angleterre, près de Southampton. H. LÉONARDON.

BIBL. : D^r O. MARTENS, *Ein Caligula unseres Jahrhunderts* ; Berlin, 1896, in-12.

**ROSAY.** Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Lyons-la-Forêt; 671 hab.

**ROSAY.** Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort; 369 hab.

**ROSAY.** Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry, cant. d'Heiltz-le-Maurupt; 158 hab.

**ROSAY.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 237 hab.

**ROSAY.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre; 299 hab.

**ROSAY** (Pierre-Barthélemy CARRELET DE), prédicateur et écrivain français (V. CARRELET).

**ROSAZIA.** Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Salice; 389 hab.

**ROSBIF** (angl. *roast-beef*). Morceau de bœuf paré, cuit à la broche après avoir été mariné dans un assaisonnement composé d'huile d'olive, sel, poivre, oignons coupés en tranches. L'aloyau bien veiné de nuances grasses est ce que l'on emploie de préférence. Pendant la cuisson, qui dure de une heure et demie à deux heures, selon la grosseur, il faut arroser de temps en temps avec la graisse produite. On sert le rosbif avec une sauce à part préparée avec son jus, à laquelle on ajoute sel, poivre, filet de vinaigre, échalote finement découpée, ou bien avec de petites pommes de terre parées, cuites dans du bouillon avec du beurre, du sel, du poivre, puis colorées avec du beurre dans un plat à sauter.

**ROSCANVEL.** Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Crozon; 1.068 hab. Petit port bien abrité.

**ROSCELIN,** philosophe et théologien, né sans doute à Compiègne vers 1050. Il fut élevé et instruit dans les églises de Soissons et de Reims, enseigna à Tours et à Locmenach, et devint chanoine de Compiègne. Disciple d'un Jean, qu'on ne peut confondre ni avec Jean Scot Erigène, ni avec Jean le Sourd, il enseigne, dès 1087, la dialectique en nominaliste et il a beaucoup d'auditeurs. Vers 1092, appelé, pour son opinion sur la Trinité, devant le concile de Soissons, il est menacé de lapidation par le peuple. On lui lit une formule où il est question de « trois dieux » ; il la repousse ou jure qu'il ne pense pas ainsi (*abjurasse*). Non condamné, mais dépouillé par *des méchants*, de ce qu'il possède, écarté par les évêques qui craignent de se rendre suspects au peuple, il passe en Angleterre où il s'élève contre les fils de prêtres qu'on appelle aux dignités ecclésiastiques, où il reprend son ancienne opinion sur la Trinité. Le clergé et le primat, saint Anselme, l'en font chasser. Roscelin se rend alors à Rome ou il est reçu avec bienveillance et réconcilié avec l'Eglise. Il devient chanoine de Besançon, de Loches, de Saint-Martin de Tours. Attaqué par Abélard, son ancien disciple, comme l'avaient été Anselme de Laon et Guillaume de Champeaux, il invoque, en faveur de son orthodoxie, les témoignages des églises de Besançon, de Loches, de Tours, même de Reims et de Soissons. En résumé, Roscelin fut un chrétien orthodoxe

pour qui la morale est chose considérable, un libre esprit, sévère pour les autres comme pour lui-même, parfois grossier, mais sachant composer, raisonner, écrire, même avec esprit. Dialecticien puissant, il use volontiers de la démonstration indirecte; il ramène à des mots (*voces*) les espèces et les genres, les parties d'un tout, et il a ainsi fondé, au moyen âge, l'une des formes du nominalisme. Théologien, il n'est pas hérétique, mais il montre peut-être, à propos de la Trinité, qu'un raisonnement rigoureux évite difficilement le sabellianisme ou l'arianisme; il use de sa raison, mais il s'appuie sur l'Ecriture ou sur les Pères. Si Abélard affirme que la dialectique de Roscelin doit aboutir à l'hérésie, il n'établit pas que Roscelin ait fait sortir sa doctrine sur la Trinité de son nominalisme. Remarquable pour l'époque où il vécut, Roscelin est un des hommes dont la postérité retient le nom, sans le comparer à Jean Scot ou à Gerbert, à saint Anselme ou à Jean de Salisbury. F. PICAVET.

BIBL.: COUSIN, *Fragments philosophiques. Philosophie du moyen âge.* — HAURÉAU, *Singularités historiques et littéraires; Histoire de la philosophie scolastique*, I. — PRANTL, *Geschichte der Logik im Abendland*, II. — Les textes de saint ANSELME, d'YVES DE CHARTRES, d'ABÉLARD, la lettre de ROSCELIN, découverte par Schmeller en 1851, l'*Historia francica*, sous sa forme complète, ont été mentionnés, examinés et utilisés dans notre *Roscelin, philosophe et théologien, d'après la légende et d'après l'histoire;* Paris, 1896, dont nous reproduisons ici les conclusions.

**ROSCH-HASCHANA.** Fête juive (V. FÊTE, t. XVII, p. 346).

**ROSCHER** (Wilhelm), économiste allemand né à Hanovre le 21 oct. 1817, mort à Leipzig le 4 juin 1894. Après avoir fait ses études à Gœttingue et Berlin, où il suivit les cours d'O. Muller, de Gervinus et de Ranke, il devint professeur à Gœttingue en 1844 et à Leipzig en 1848. Il est le représentant le plus distingué, en Allemagne, de cette école qui applique à l'économie politique la méthode historique : il a suivi en cela la voie de Knies (V. ECONOMIE POLITIQUE, t. XV, p. 494). Il compare les différents peuples, déduit la loi générale des analogies qu'il rencontre et met bien en évidence le caractère national et le degré de civilisation de chaque peuple. Ses idées sont déjà sensibles dans son premier ouvrage : *De historicæ doctrinæ apud sophistas majores vestigiis* (Gœttingue, 1838). En 1842, il publia un livre très documenté et excellent sur la vie, les œuvres et l'époque de Thucydide. Sa grande œuvre, qu'il poursuivit de 1854 à 1894, est le *System der Volkswirtschaft* (en 5 vol. : *Grundlagen*, 1854 ; *Ackerbau und Forstwirtschaft*, 1859 ; *Handel und Gewerbefleiss*, 1881 ; *Finanzwissenschaft*, 1886 ; *Armenpflege und Armenpolitik*, 1894). Cette œuvre est complétée par *Geschichte der Nationalœkonomie in Deutschland* (Munich, 1874). Il a écrit encore : *Grundriss zu Vorlesungen über die Staatswirtschaft* (1843) ; *Zur Geschichte der englischen Volkswirtschaftslehre* (1851) ; *Kolonien, Kolonialpolitik und Auswanderung* (1856) ; *Ansichten der Volkswirtschaft aus dem geschichtlichen Standpunkt* (1861) ; *Zur Gründungsgeschichte des Zollvereins* (1870) ; *Versuch einer Theorie der Finanzregalien* (1884) ; *Geschichtliche Naturlehre der Monarchie, Aristokratie und Demokratie* (1892). Après sa mort, on a publié : *Geistliche Gedanken eines National-Ækonomen* (1894). On lui doit encore de très intéressantes études dans les Archives d'économie politique de Raus et dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Saxe.

**ROSCHER** (Wilhelm-Heinrich), philologue et archéologue allemand, né à Gœttingue le 12 févr. 1845, fils du précédent. Professeur à Bautzen en 1869, en 1871 à Meissen, recteur au gymnase de Wurzen en 1894, il s'instruisit par de continuels voyages en Italie, France, Dalmatie, Montenegro, Grèce, Asie Mineure. On lui doit : *Studien zur vergleichenden Mythologie der Griechen und Rœmer* (Apollon et Mars, 1873 ; Juno et Hera, 1875) ; *Das Naturgefühl der Griechen und Rœmer* (1875) ; *Hermes der Windgott* (1878) ; *Die Gorgonen und Verwandtes* (1879) ; *Nektar und Ambrosia* (1883) ; *Selene und Verwandtes* (1890). Depuis 1884, il dirige la publication du remarquable *Ausführliche Lexicon der grieschischen und rœmischen Mythologie*, qui paraît à Leipzig.

**ROSCIUS** (Quintus), célèbre acteur romain du Ier siècle av. J.-C., né à Lanuvium, mort vers 62 av. J.-C. On ignore la date de sa naissance, mais il semble qu'il ait été de vingt ans environ plus âgé que Cicéron. Un prodige marqua sa première enfance. Quand il était encore au berceau, un serpent vint s'enrouler autour de son corps. Les haruspices consultés en tirèrent le présage qu'il atteindrait à une gloire incomparable. Roscius était d'une grande beauté, bien qu'il louchât. La distinction de son esprit et la grâce de ses manières lui attirèrent la faveur de la plus haute société de Rome. On ne sait quels maîtres le formèrent pour le théâtre. Il y obtint un égal succès dans la tragédie et dans la comédie. Il forma des élèves remarquables, et son nom devint synonyme d'acteur excellent. Au nombre de ses plus intimes amis et de ceux qui lui font le plus d'honneur, il convient de citer Cicéron qui avait pris de lui des leçons de geste. Le grand orateur se fit le défenseur de Roscius dans un procès engagé contre celui-ci par C. Fannius Chéréa. Roscius et Chéréa avaient possédé en commun un esclave acteur qui fut assassiné. Roscius avait obtenu du meurtrier sa part de dédommagement et Chéréa prétendait qu'il la partageât avec lui. Dans son plaidoyer, Cicéron fait magnifiquement ressortir la parfaite intégrité de Roscius, l'estime et l'amitié dont l'honoraient les gens de bien, son désintéressement. Roscius, en effet, après avoir reçu des magistrats jusqu'à mille deniers par jour, avait fini par jouer gratuitement devant le peuple romain, en refusant les engagements les plus avantageux. Sulla pendant sa dictature l'avait décoré d'un anneau d'or. Roscius avait écrit sur son art. Il était l'auteur d'un traité où il comparait le talent du mime avec celui de l'orateur. Ce sujet lui avait été suggéré par le souvenir de ses joutes avec Cicéron, quand chacun des deux rivalisait à qui rendrait la passion avec plus de force et de vérité, l'un par le geste et l'autre par la parole. André BAUDRILLART.

BIBL.: CICÉRON, *Or. pro Q. Roscio* et *passim*, t. IV, des *Mémoires de l'Académie des insc.* — L'abbé FRAGUIER, *Recherches sur la vie de Q. Roscius.*

**ROSCIUS** (Sextus), citoyen romain, originaire d'Ameria en Ombrie (d'où lui est venu son surnom de *Roscius Amerinus*). Son père fut assassiné du temps de Sulla, au profit de Chrysogonus, affranchi et favori de Sulla, à cause de ses grandes richesses ; les meurtriers voulant se décharger de leur crime accusèrent Roscius de la mort de son père (80 av. J.-C.). Cicéron seul osa se charger de sa défense et prononça en sa faveur un plaidoyer célèbre (V. CICÉRON). Roscius fut acquitté.

**ROSCOE** (William), historien anglais, né à Liverpool le 8 mars 1753, mort près de Liverpool le 30 juin 1831. Fils d'un grand maraîcher, il s'instruisit lui-même, à force de lire. En 1774 il entra dans une étude d'avoué. Passionné pour la littérature, il débuta par quelques essais poétiques : *Mount Pleasant* (1777), poème descriptif, et un livre en vers destiné aux enfants : *The Butterfly's Ball and the Grasshoper's Feast* (1806), qui obtint un succès colossal et qu'on réédite encore. Son chef-d'œuvre, *The life of Lorenzo de Medici* (Liverpool, 1795, 2 vol. in-4), attira sur lui l'attention du monde savant et fut traduit notamment en allemand (1797) et en français (1799). A la fin de 1799, Roscoe devint un des directeurs d'une banque de Liverpool; élu au Parlement par Liverpool en 1806, il se distingua par son intervention libérale en faveur du bill d'abolition de la traite. Sa banque finit par tomber en déconfiture, et il fut obligé de vendre ses riches collections de livres et de tableaux pour désintéresser ses créanciers. Il mourut d'une attaque d'influenza.

Ses travaux historiques ne sont pas de premier ordre, et ils manquent de critique, mais ils sont admirablement écrits, et ils ont eu l'avantage d'attirer l'attention de l'Europe sur la littérature et l'histoire de l'Italie. Citons: *The Life and Pontificate of Leo the Teenth* (Liverpool, 1805, 4 vol. in-4), traduit en français en 1808, en allemand en 1818, en italien en 1816, etc.; *On the origin and the vicissitudes of Litterature, Science and Art* (1817); *Observations on Penal jurisprudence* (Londres, 1819, in-8); *Illustrations historical and critical of the Life of Lorenzo de Medici* (1822, in-8); *Poetical Books* (1853, in-8), etc.

Son petit-fils, *William Caldwell* Roscoe (1823-59), collaborateur actif de la *National Review*, a laissé deux tragédies, *Eliduc* (1846) et *Violenzia* (1851), et un grand nombre de poésies fugitives publiées en 1850 par Hutton. Il a laissé le souvenir d'un lyrique excellent et d'un critique subtil. R. S.

Bibl.: Henry Roscoe, *Life of William Roscoe;* Londres, 1833,2 vol. in-8. — Traill, *Memoir of Roscoe*. 1853. — *The Liverpool Tribute to Roscoe*, 1853. — *Life of W. Roscoe*, dans *Edinburgh Review*, oct. 1833.

**ROSCOFF.** Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Saint-Pol-de-Léon, sur la Manche, situé en face de l'île de Batz, à l'extrémité d'une presqu'île qui forme la pointe la plus lointaine du pays de Léon. Station terminus de l'embranchement de Morlaix de la ligne de Paris à Brest; 4.732 hab. Le climat est très égal, la température douce, et la terre d'une fertilité extraordinaire; on y cultive en primeurs de magnifiques légumes que les gens de Roscoff vont vendre jusqu'à Paris, complétant ce commerce par celui de produits horticoles et fruitiers achetés sur le trajet. Port de pêche et de commerce; bains de mer; laboratoire de zoologie expérimentale fondé sous la direction de Lacaze-Duthiers, le premier établi en France. Ateliers de constructions maritimes. Elevage de homards et de langoustes (30.000 dans le vivier d'eau de mer). Clocher paroissial, type parfait des tours d'église de la Renaissance en Bretagne : l'église a des poutres sculptées, une belle verrière de Lobin, et des bas-reliefs en albâtre du XIVe siècle représentant des scènes de la Passion. Ossuaire célèbre, datant de la Renaissance, d'une magnifique disposition architecturale, large et simple. Ruines des remparts, restes de la chapelle de Saint-Ninien, élevée en l'honneur de Marie Stuart qui y débarqua, en 1548, pour venir épouser le dauphin. Au S. de Roscoff, grande allée couverte de 20 m. de long. A l'entrée de la ville, du côté de Saint-Pol, dans l'enclos de l'ancien couvent des Capucins, figuier colossal, formant un bosquet de 150 m. q., produisant une extraordinaire abondance de fruits. — Le vieux Roscoff était établi à l'O. de la presqu'île : en 1404, Jean de Penhoët en partit pour aller battre la flotte anglaise à la pointe Saint-Mathieu. La ville et le port datent de 1500; Roscoff eut une véritable importance comme port marchand : pendant trois siècles, il envoyait en fraude du vin, de l'eau-de-vie et du thé en Angleterre, sans que le gouvernement s'y opposât dans la crainte que la contrebande ne se fit par Jersey. En 1790, Morlaix dépossèda Roscoff de son commerce d'exportation de *rosanes* (draps) à destination de l'Espagne. La décadence du port date de la Révolution.

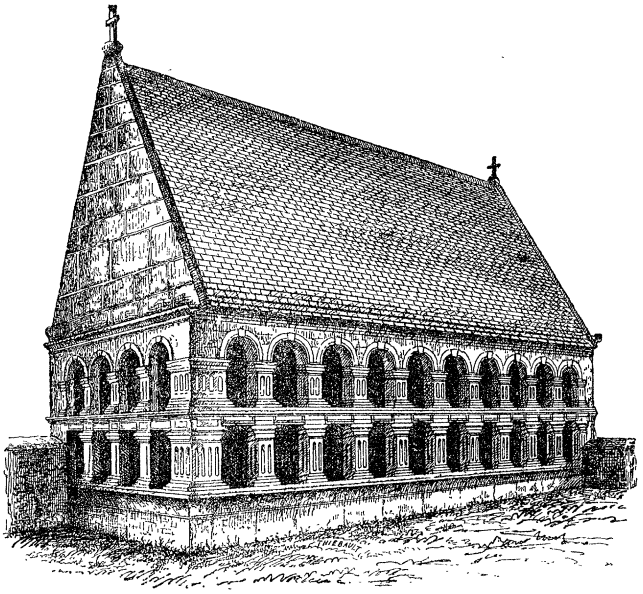

Ossuaire, à Roscoff.

Bibl.: Pagnerre, *Un Coin de la Bretagne, Roscoff*; Paris, 1888.

**ROSCOMMON.** I. Ville. — Ville d'Irlande, Ch.-l. du Comté de ce nom, entre le Shannon et le Suck; 2.000 hab. Ruines d'un château; marché actif de céréales; poteries. La ville s'est formée autour d'un couvent de dominicains fondé en 1257.

II. Comté. — Comté d'Irlande, prov. de Connaught, 2.459 kil. q. Le pays est presque partout plat ou légèrement ondulé : au N.-E., la petite chaîne des Braulieve Mountains n'atteint que 420 m. (du N.-O. au S.-E.); les Curlew Mountains, monts calcaires qui s'étendent de l'O. à l'E., ne dépassent pas 240 m. Le sol comprend de vastes espaces arides; quand il est bien drainé, il s'approprie cependant à la culture. Il y a d'ailleurs des parties très fertiles, telles que la plaine de Boyle, qui est une des plus riches en pâturages de toute l'Islande. Le fleuve principal du comté est le Shannon qui est navigable et très poissonneux; il s'élargit à plusieurs reprises en formant les lacs Allen, Corry, Boderg et Ree; quand il déborde, il forme des inondations très nuisibles. Le principal affluent du Shannon est le Suck qui forme jusqu'à son confluent la frontière sud-occidentale. Le Roscommon est un des comtés irlandais où les lacs sont les plus étendus (8.710 hect.). La population du comté est en décroissance considérable en 1851, on comptait 250.000 hab.; et en 1891 il n'y en avait plus que 114.397, dont 96 % catholiques. L'agriculture et l'élevage de bétail sont les seules ressources du pays. 20 % des terrains sont labourés à la charrue (moitié en céréales, surtout de l'avoine, moitié en pommes de terre), 59 % en prairies et pâturages, et 1 % en bois. On comptait en 1890 10.729 chevaux, 12.419 mulets et ânes, 117.650 bœufs, 185.668 moutons, 43.680 cochons, et 15.257 chèvres. On exploite le charbon dans la vallée de l'Arigna. L'exportation consiste en laine, bétail à cornes, porcs. Le territoire est divisé en 707 propriétaires, dont 4 possèdent plus de 20.000 acres. Le tiers des habitants sont illettrés; le vieux langage erse subsiste encore. Après la conquête de l'Irlande, ce pays resta longtemps au pouvoir des Communes; sous Elisabeth, il a été érigé en comté; sous Cromwell, les propriétaires furent dépossédés, sauf la famille O'Connor. Ph. B.

**ROSCOMMON** (Wentworth Dillon, comte de) (V. Dillon [Wentworth]).

**ROSE. I. Botanique** (V. Rosier).

**II. Horticulture** (V. Rosier).

**III. Nomenclature.** — R. de Chine. L'*Hibiscus Rosasinensis* L. (V. Ketmie). — R. de Gueldre. Le

*Viburnum opulus* L. (V. Viorne). — R. d'hiver ou de Noël. L'*Helleborus niger* L. (V. Hellébore). — R. de Jéricho. L'*Anastatica hierochuntica* L. (V. Anastatica). — R. du Japon. Le *Camellia Japonica* L. (V. Camellia). — R. de Notre-Dame. Le *Pœonia officinalis* L. (V. Pivione). — R. de Sibérie. Le *Rhododendron Chrysanthemum* L. (V. Rhododendron). — R. Trémière. L'*Althæa rosea* L. (V. Althæa et l'art. ci-après). Dr L. Hn.

**IV. Pharmacie.** — Deux sortes de roses sont employées en pharmacie, les roses rouges et les roses pâles. La rose rouge est fournie par la rose de Provins, *Rosa gallica*. On la recueille avant son complet épanouissement ; à ce moment, elle est plus astringente et plus colorée. Les pétales sont séparés du calice et desséchés sur des claies. On les emploie comme astringent. La poudre de roses se prépare en desséchant les pétales à l'étuve à 25°, en les pulvérisant dans un mortier en fer. On passe au tamis de soie 120. La poudre de roses sert à préparer la conserve de roses. Pour cela, on mélange 10 gr. de poudre avec 20 gr. d'eau distillée de rose, et, après deux heures de contact, on ajoute du sucre pulvérisé, 65 gr., et de la glycérine, 5 gr. Cette préparation remplace l'ancienne conserve de roses faite en pilant les roses fraîches avec le sucre. On fait aussi avec les pétales de roses une tisane par infusion (10 gr. de roses pour 1.000 d'eau). Enfin ils servent à la préparation du miel rosat. Celui-ci se fait par lixiviation des roses avec l'alcool à 30°. Le liquide est distillé, et, après élimination de la partie alcoolique, on ajoute du miel en quantité convenable, on porte à l'ébullition et on filtre. Ce miel rosat est rouge, se colore en vert noirâtre par le perchlorure de fer. Sa couleur est avivée par les acides. Si on l'agite avec l'éther, sa matière tannique passe en solution, et par addition de perchlorure de fer, l'éther se colore en vert. Ce miel rosat est astringent et est employé pour édulcorer des gargarismes.

Les roses pâles sont les fleurs du *Rosa centifolia* et d'autres espèces voisines. C'est avec elles qu'on prépare l'eau distillée et l'essence de roses, par distillation, à la vapeur, des pétales frais. L'essence de roses est jaune, de consistance butyreuse, fondant de 20 à 30°. Elle est lévogyre. Elle ne se dissout qu'en faible proportion dans l'alcool à 90° froid. Elle se compose d'un carbure inodore (paraffine de roses) et d'une huile essentielle oxygénée, le *rhodinol*, corps à fonction alcoolique. V. H.

**V. Chimie.** — Essence et extrait de rose (V. Essence).

**VI. Architecture.** — Grande baie circulaire qui s'ouvre sur les façades des églises du moyen âge et particulièrement des cathédrales de l'Ile-de-France et de la Champagne. Les roses de la façade occidentale et des deux façades du transept de Notre-Dame de Paris, qui datent des deux premiers tiers du xiiie siècle, sont citées parmi les roses les plus célèbres, tant par leur grand diamètre qui atteint jusqu'à 12m,90, que par l'habileté de leur tracé géométrique et la légèreté des colonnettes et des arcatures qui les divisent (V. t. III, pp. 727 et suiv., Architecture gothique, fig. 3, une *Vue perspective de Notre-Dame-de-Paris*, montrant la façade méridionale de cette cathédrale). Les roses sont un des éléments les plus caractéristiques et les plus beaux du style gothique et surtout des édifices de ce style élevés en France et, en renvoyant à Viollet-Le-Duc (*Dict. de l'Architecture française du* xie *au* xvie *siècle*, arh. *Rose*) pour la description et le tracé des plus belles roses construites en France au xiiie siècle, on ne saurait oublier que, même à l'époque où le style gothique ne rencontrait guère que des détracteurs, un architecte-archéologue des plus classiques, Quatremère de Quincy écrivait : « Les roses sont peut-être l'objet de la décoration gothique, à la fois le plus remarquable par le bon goût des compartiments, la diversité des couleurs et l'effet mystérieux qu'il répand dans les intérieurs ». On appelle encore rose tout dessin ou ornement circulaire, ovale ou à pans, découpé, taillé ou incrusté, que l'on emploie dans les diverses industries du bâtiment. Charles Lucas.

**VII. Littérature.** — Roman de la Rose. — Nous avons donné ailleurs (art. Guillaume de Lorris et Jean de Meung, t. XIX, p. 580, et XXI, p. 97) la biographie des deux auteurs de cette œuvre célèbre : il nous suffira ici de l'analyser et de la caractériser brièvement. La première partie, écrite vers 1230, est un poème allégorique dont un songe est le cadre, et le sujet, les peines et les joies de l'amour. L'auteur, ou Amant, rêve qu'un jour de printemps, il entre dans un verger délicieux où il remarque un bouton de rose, qu'il éprouve un désir passionné de cueillir. Le dieu d'amour, qui le suivait, lui décoche trois flèches, dont chacune avive son désir ; il se reconnaît l'homme-lige d'Amour et reçoit ses commandements. Après diverses péripéties, il obtient de Bel-Accueil, personnage allégorique symbolisant les bonnes dispositions de la femme aimée, la permission de baiser la rose ; mais Jalousie accourt, furieuse, entoure le rosier d'un mur et enferme Bel-Accueil dans une tour. Amant, éloigné de la rose, se livre à la douleur. Cette allégorie, qu'elle recouvre ou non le récit d'une aventure réelle, est transparente : l'auteur a courtisé une jeune fille, mais il a été imprudent et indiscret, et les gardiens de la belle, mis en éveil, l'ont éloignée. Cette invention, assez banale au fond, est relevée dans le détail par d'ingénieuses trouvailles d'expression, des analyses psychologiques qui ne manquent pas de finesse, des descriptions gracieuses, un style élégant et nuancé. Le poème resta interrompu, pour une cause qui nous est inconnue (ce serait, d'après Jean de Meung, la mort de l'auteur), mais il devait sans doute ne pas être fort éloigné de son dénouement. — Quarante ans après, un clerc nommé Jean de Meung, esprit original et tempérament fougueux, eut l'idée singulière de reprendre ce cadre et de remplacer « l'art d'amour » qui devait le remplir par une sorte d'encyclopédie scientifique, politique et morale. Il introduit d'abord Raison qui engage avec Amant une longue discussion toute farcie de réminiscences mythologiques et historiques et essaie en vain de le faire renoncer au service d'Amour ; Amant est réconforté par Ami, qui lui suggère l'idée d'assiéger la tour où languit Bel-Accueil. Amour promet de l'aider dans ce dessein et rassemble ses troupes : bientôt une lutte générale s'engage. L'action est interrompue par la longue confession de Nature à son chapelain Genius ; celui-ci se rend à l'armée d'Amour qu'il exhorte au courage. Conduits par Vénus, les barons montent à l'assaut de la tour ; Vénus lance son brandon, et Bel-Accueil permet à Amant de détacher la rose de sa tige.

Toute cette affabulation fort incohérente n'a aucun intérêt, et son seul but était évidemment de permettre à l'auteur de développer ses idées sur les sujets les plus divers. Ces idées sont extrêmement hardies : Jean de Meung nie le droit divin, la supériorité des nobles sur les vilains et proclame la souveraineté du peuple ; il condamne les vœux monastiques et le célibat des prêtres ; il voit dans la virginité un crime contre nature et va jusqu'à prêcher la communauté des femmes. A côté de ces diatribes, on est tout surpris de lui voir exprimer sur divers sujets de théologie et de métaphysique les idées les plus orthodoxes ; ses connaissances scientifiques sont étendues et variées, son jugement sain, et certaines de ses vues font de lui un véritable précurseur : « Il a sur le grand œuvre des idées nettes et sages ; il aborde même des problèmes de pathologie mentale, et ce qu'il dit des extases et du somnambulisme est très sensé ; il ne croit ni aux revenants, ni aux sorciers et nie que les comètes puissent avoir la moindre influence sur notre destinée » (E. Langlois). Au point de vue poétique, la deuxième partie du *Roman de la Rose* est également une œuvre de grande valeur : il serait aisé d'y relever des peintures vigoureuses, des portraits finement tracés, d'éloquentes invectives. Ces qualités sont

malheureusement gâtées par une harassante prolixité et une trivialité dont l'auteur semble se faire un mérite. Le moyen âge paraît avoir été plus sensible aux qualités qu'aux défauts du *Roman de la Rose*, dont la vogue immense est attestée par les très nombreux manuscrits que nous en possédons. Nous ne reviendrons pas ici sur l'histoire du poème, du XIVe au XVe siècle, et la biographie des éditions, ces deux sujets ayant été suffisamment traités à l'art. JEAN DE MEUNG. A. JEANROY.

**VIII. Histoire.** — CONFRÉRIE DE LA ROSE-CROIX (V. ANDREÆ [Jean-Valentin] et FRANC-MAÇONNERIE. t. XVII, p. 1.492).

GUERRE DES DEUX-ROSES (V. ANGLETERRE, t. II, p. 1134, HENRI VI, EDOUARD IV, RICHARD III, HENRI VII).

**IX. Histoire religieuse.** — ROSE D'OR. — Bouquet de roses d'or, composé d'un groupe de ces fleurs contenues dans un vase de forme élégante et d'un travail riche et artistique. Le pape la bénit avant la messe du quatrième dimanche de carême, appelé dans le langage liturgique dimanche *Lætare*, à cause de l'*introït*; mais qu'on appelle aussi dimanche de la *Rose*, à cause de cette bénédiction. Pour y procéder, le pape, en robe et en étole, met lui-même l'encens dans l'encensoir, que lui présente le premier cardinal-prêtre. Après avoir récité une prière spéciale, il dépose du baume du Pérou et du musc dans la rose qui forme le centre du bouquet; puis, il l'asperge d'eau bénite et l'encense. D'après la prière de bénédiction, la rose d'or et les éléments qui y sont adjoints représentent Jésus-Christ, l'or, l'encens et le baume figurant sa divinité, son âme et son corps. Pie II la donna à la ville de Sienne; Léon X, à l'électeur Frédéric le Sage, pour l'engager à sévir contre Luther; Grégoire XVI, à la cathédrale de Saint-Marc; mais, ordinairement, de nos jours, elle est donnée à une princesse catholique. Lorsqu'elle n'a point reçu de destination dans le courant de l'année, elle est bénite de nouveau l'année suivante. On ne la remplace que lorsqu'elle a été remise. — On dit que cette institution remonte au XIe siècle. Une rose du XIVe siècle est conservée au musée de Cluny. E.-H. V.

**X. Ordres.** — ORDRE DE LA ROSE. — Cet ordre fut fondé le 17 oct. 1829 par dom Pedro Ier, empereur du Brésil, en l'honneur de son mariage avec la princesse Amélie de Leuchtenberg. Il était destiné à récompenser les services tant civils que militaires. L'empereur était grand maître de l'ordre, qui comprenait six classes: grands-croix, grands dignitaires, dignitaires, commandeurs, officiers et chevaliers. Il n'est plus conféré depuis la chute de l'Empire brésilien, en nov. 1889. — Croix d'or émaillée de blanc, à six branches, posée sur une couronne de roses et surmontée de la couronne impériale; au centre, les lettres P. A. (Pedro, Amelia). Ruban rose à deux lisérés blancs. Devise: *Amor e fidelidade*.

**XI. Art héraldique.** — La *rose* est très usitée en armoiries. Elle est généralement représentée sans queue et épanouie, avec un bouton au centre, quatre ou cinq petites feuilles intérieures et cinq grandes feuilles extérieures, entre lesquelles apparaissent cinq pointes qui sont censées représenter les épines. Quand, par exception, la rose est représentée avec une tige, elle est dite *tigée* ou *soutenue*, et *feuillée*, si elle a des feuilles, *boutonnée* et *pointée*, quand le bouton du centre et les pointes sont d'un émail différent.

**XII. Technologie.** — TAILLE À ROSES (V. DIAMANT). ROSE VAPEUR (V. COCHENILLE, t. XI, p. 764).

**XIII. Navigation.** — ROSE DES VENTS (V. AIRE DE VENT).

BIBL.: ROMAN DE LA ROSE. — *Histoire littéraire de la France*, XXIII, pp. 1-61, et XXVIII, pp. 391-439. — E. LANGLOIS, *Origines et sources du Roman de la Rose*; Paris, 1890. — Du même, *le Roman de la Rose*, dans *l'Histoire de la langue et de la littérature françaises*, publiée par Petit de Julleville, t. II, pp. 105-161.

HISTOIRE RELIGIEUSE. — MORONI, *Dizionario di Erudizione storico eclesiastica; sub verbo* (avec une bibliographie très complète). — GIRBAL, *La Rosa de Oro*; Madrid, 1880. — E. MÜNTZ, *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*; 8 février 1895.

**ROSE TRÉMIÈRE.** I. BOTANIQUE. — La Rose trémière, *Alcea rosea* L., *Althæa rosea* Cav., désignée encore sous les noms de Guimauve, Passe-Rose, Rose de mer, Mauve rose, grande Mauve, Bâton de Saint-Jacques, etc., est originaire de l'Orient. C'est une grande plante herbacée, s'élevant sur une seule tige ou sur un petit nombre de tiges à une hauteur de 2 à 3 m. Ces tiges, fermes, épaisses et velues, portent de grandes feuilles pubescentes, tomenteuses, un peu rudes au toucher, cordiformes, à calice crénelé, sinué-anguleux ou découpé en cinq à sept lobes peu marqués. Les fleurs sont très grandes et nombreuses, disposées en très longues grappes spiciformes terminales. Elles s'épanouissent de juin en septembre. Leur corolle s'est modifiée beaucoup sous l'influence de la culture et présente des couleurs riches et variées. Elle est rose, violacée, pourpre, violet, en teintes souvent assez foncées pour paraître noires; elle est encore jaune, blanche, panachée. Les étamines en bouquet qui occupent le centre des fleurs se modifient plus ou moins complètement en pétales et donnent lieu à des fleurs doubles. La corolle est accompagnée d'un calice à cinq lobes et d'un calicule formé de six à neuf folioles soudées entre elles par la base. De nombreux carpelles, surmontés d'un faisceau de styles filiformes, réunis en cercle et entourés d'un rebord membraneux sillonné, constituent un fruit dont les diverses tranches se séparent à maturité, renferment chacune une graine et sont indéhiscentes. Les différents organes de la Rose trémière sont mucilagineux.

II. HORTICULTURE. — Cette très belle plante d'ornement produit un grand effet décoratif dans les jardins un peu étendus. On la cultive isolément ou en touffe. Elle se plaît au soleil en terre perméable, fraîche et de bonne qualité. On la multiplie ordinairement des graines qu'elle donne, même lorsqu'elle est à fleurs doubles. Ces graines se sèment dès qu'elles sont mûres, en août par exemple, en pleine terre à bonne exposition. Elles reproduisent assez fidèlement les caractères des variétés semées. On lève le jeune plant, en motte, au printemps suivant et on le met en place. La multiplication se fait aussi: 1° d'éclats du pied et de boutures, en automne et de préférence au printemps si le milieu est humide et froid; 2° de greffe en fente ou en placage aux mêmes saisons. Les greffons sont de jeunes pousses dont on supprime les feuilles et conserve le bourgeon terminal. Les sujets sont les racines de la Rose trémière ou de la Guimauve. Ces procédés de multiplication ne donnent pas d'ordinaire des plantes aussi développées que celles des semis, mais leur emploi permet de conserver plus exactement certaines variétés recherchées. G. BOYER.

**ROSE** (Chim.) Les susbtances roses utilisées en peinture ont été étudiées à l'art. ROUGE; car on les obtient en mêlant du rouge au blanc C'est ainsi qu'on a des tons rosés, en mélangeant des blancs avec du colcothar. Les laques de garance elles mêmes varient du rose clair au pourpre foncé. Il reste donc à traiter ici les matières colorantes roses :

1° PYRONINES. — Les pyronines sont des couleurs dérivées du diphényleméthane. Pour les obtenir, on oxyde leurs leucobases par un oxydant approprié, par exemple l'oxyde puce de plomb $PbO^2$. Ces leucobases s'obtiennent elles-mêmes par deux procédés : on condense avec le formaldéhyde, le diméthylmétamidophénol avec élimination d'eau :

$$2C^{12}H^3Az(C^2H^3)^2(O^2H^2) + C^2H^2O^2 = 4HO + C^2H^2O^2(C^6H^3)^2Az^2(C^2H^3)^2,$$

ou bien on nitre le *tétraméthyldiamidodiphénylméthane*, on réduit le dérivé nitré, il se fait une combinaison tétramidée qu'on transforme en tétraméthyldiamido-orthodioxydiphénylméthane par diazotation.

Ce sont de très jolies matières colorantes roses, qui donnent lorsqu'elles sont dissoutes, un beau dichroïsme.

Leur principale application consiste dans l'impression sur coton avec mordançage au tannin. Les nuances qu'elles donnent sont assez solides aux différents agents, moins pourtant que celles fournies par des roses dérivés du diphénylméthane (rhodamines).

On peut les utiliser également sur soie; elles donnent alors un rose bleuté, avec un dichroïsme jaune très marqué. Dans ce groupe, on peut signaler : la *Pyronine G*, *Rose breveté* ou *chlorhydrine du tétraméthyldiamidodiphénylcarbinol oxyde* $C^{34}H^{19}Az^2ClO^2$.

A l'état solide, elle constitue une poudre verte à éclat métallique.

2° Rhodamines. — Les rhodamines se rattachent à la classe des phtaléines, elles sont analogues à la fluorescéine, car leur dérivé tétrazoïque, chauffé avec de l'eau aiguisée d'acide, à l'ébullition, les transforme en fluorescéine. On les prépare en chauffant vers 170°-180° le métamidophénol et ses dérivés, en présence d'anhydride phtalique. Elles constituent une classe de corps extrêmement importants au point de vue de la teinture. Elles peuvent teindre la laine, la soie et le coton en appliquant le tannin ou l'émétique comme mordant. On les utilise aussi en impression. Elles ont fait à la résorcine un tort très marqué, car elles possèdent une résistance à tous les agents incomparablement supérieure à celle de l'éosine.

Voici le tableau des principaux termes de ce groupe :

| NOM | FORMULES | NUANCE |
|---|---|---|
| Rhodamine extra B. | $C^{56}H^{30}Az^2O^6.HCl$ | Rose mordoré |
| Rhodamine extra G. | $C^{50}H^{26}Az^2O^6HCl$ | Rose bronzé |
| Anisoline..... | ? | |
| Rhodamine S..... | $C^{40}H^{22}Az^2O^6HCl.2ZnCl$ | Rose brun |
| Rhodamine extra 6G | $C^{52}H^{27}Az^2O^6HCl$ | Rose rouge. |

Les phtaléines dérivées de la résorcine : *éosine*, *primerose*, sont bien moins employées que les précédentes, car elles sont moins solides.

3° Rose de Magdala ou *amido-naphto-safranine chlorydrate* $C^{60}H^{21}Az^4Cl$.

C'est une très belle matière colorante appartenant au groupe des azines; elle a été obtenue par Fischer et Hepp en chauffant l'amido azonaphtalène avec du phénol. Elle constitue une *dinaphtosafranine*.

Le rose de Magdala est une substance solide, rouge, bien cristallisée; sa solution aqueuse est rouge vineux. C'est une des rares safranines employées pour la teinture de la soie. Elles donne des roses violacés résistant au savonnage, mais altérables à la lumière.

**ROSE** (Mont) (Suisse et Italie). Le second sommet en hauteur (4.638 m.) de toutes les Alpes, mais le plus important massif glacé de ces montagnes, si l'on y joint les cimes contiguës des *Mischabel* (4.554 m.), de la Lyskamm (4.538 m.), du *Cervin* ou *Matterhorn* (4.505 m.) et du Weisshorn (4.512 m.), qui lui forment un cortège de satellites beaucoup plus élevés et nombreux que ceux qui accompagnent le mont Blanc.

Le mont Rose proprement dit, qui envoie en Suisse l'immense glacier de Gorner et en Italie ceux de Macugnaga et du Lys, est une crête dirigée à peu près du S. au N., formant la frontière italo-suisse, et hérissée de dix sommets supérieurs à 4.000 m. (bien qu'on ait l'habitude de parler toujours des sept pointes du mont Rose). Voici leurs noms et leurs hauteurs d'après la récente carte au 25.000e de Gugliermina (Bollet, *Club alpin italien pour 1899*, vol. XXXII, n° 65; les cotes et noms de la carte suisse au 50.000e, atlas Siegfried, sont entre parenthèses) : Nordend, 4.612 m. ; Punta Dufour, 4.635 m. (Dufour Spitze, 4.638 m.) ; P. Zumstein, 4.563 m. (4.573 m.) ; P. Gnifetti, 4.561 m. (Signalkuppe, 4.561 m.), où l'on a construit récemment la Capanna Regina Margherita ; P. Parrot, 4.463 m. ; Ludwigshöhe, 4.346 m. (4.344 m.) ; Schwarzhorn, 4.332 m. (Balmenhorn, 4.324 m.) ; Balmenhorn, 4.231 m. ; Pyramide Vincent, 4.215 m. ; P. Giordani, 4.055 m. — La pyramide Vincent fut la première cime escaladée le 5 août 1819, par J.-N. Vincent ; le point culminant (Dufour Spitze) ne fut gravi par Smith qu'en juil. 1855. E.-A. Martel.

Bibl. : Von Welden, *Der Monte Rosa ;* Vienne, 1824. — Schlagintweit, *Neue Untersuchungen in den Alpen ;* Leipzig, 1854. — Stueder, *Ueber Eis und Schnee ;* Berne, 1869 et 1897, etc.

**ROSE** (Guillaume), prédicateur de la Ligue, né de famille noble, à Chaumont-en-Bassigny en 1542, mort en 1602. Ses succès dans la chaire lui valurent d'être nommé prédicateur et aumônier de Henri III. Cependant il ne craignait point, en ses sermons, d'adresser de vives réprimandes au roi. Malgré cela ou peut-être à cause de cela, Henri III lui garda ses faveurs ; il le nomma grand-maître du collège de Navarre en 1583 et évêque de Senlis, l'année suivante. Rose eut alors avec la fille d'un président du Parlement une intrigue qui fit scandale. Pour maintenir son crédit auprès du populaire, il redoubla ses invectives contre le roi et ses favoris, et il travailla puissamment à susciter et à exciter la Ligue. Après l'assassinat de Henri III, il fit l'apologie de Jacques Clément et prêcha véhémentement la résistance contre Henri IV. Lorsque ce roi entra à Paris, il fut relégué à Senlis ; il continua à s'y tenir en opposition séditieuse, et il osa même déclarer en chaire qu'il fallait recommencer la Ligue. En conséquence, le Parlement de Paris lui interdit son propre diocèse, pendant une année, le condamnant, en outre, à payer une amende de 100 écus et à désavouer ses sermons ainsi que les notes qu'il avait mises en marge du libelle de Louis d'Orléans : *Expostulatio adversus unum ex Sociis...* On attribue à cet évêque un traité intitulé *De justa reipublicæ christianæ in reges impios et hæreticos auctoritate* (Paris, 1590, in-8 ; Anvers, 1592). E.-H. V.

**ROSE** (Toussaint), secrétaire de Louis XIV, né en 1611, mort à Paris en 1701. Secrétaire de Mazarin, il fut placé par celui-ci au cabinet du roi et sut gagner la confiance de Louis XIV qui le nomma président de la Chambre des comptes (1661). Il fit sa cour à l'Académie française en amenant le roi à se faire haranguer par ce corps à diverses reprises (1667) ; en 1675, il obtint le fauteuil de Conrart et profita de son influence pour soutenir des gens de son choix et empêcher l'élection de Fontenelle ; il tenta de supprimer les jetons de présence. Rose imitait fort bien l'écriture de Louis XIV, et un grand nombre de lettres attribuées au roi sont de sa main.

**ROSE.** Famille de chimistes allemands. Le premier, *Valentin l'Aîné* (1736-71), pharmacien à Berlin et assesseur du collège des médecins de cette ville, est l'inventeur d'un alliage connu sous le nom de *métal de Rose*, formé de : zinc, 1 ; plomb, 1 ; bismuth, 2 ; il est fusible à 94° C. — *Valentin le Jeune* (1762-92), fils du précédent, fut, comme lui, pharmacien et assesseur du collège des médecins, à Berlin. On lui doit d'importantes découvertes, notamment celles de l'inuline (1804), du bicarbonate de soude, et une méthode pour la révélation de l'empoisonnement par l'arsenic. Il a publié avec Gehlen le *Neue Berliner Jahrbuch für Pharmazie* (1803-6). — *Henri* (1795-1864), fils du précédent, fut l'élève de Berzélius à Stockholm et professa la chimie à l'Université de Berlin, de 1823 jusqu'à sa mort. Marchant sur les traces de son maître, il s'est tout spécialement attaché à la chimie analytique et a grandement contribué à ses premiers progrès. Il a découvert en 1844 le niobium et a isolé un grand nombre d'autres substances. Outre des mémoires dans les *Annalen* de Poggendorff, il a publié : *Handbuch der analyteschen Chemie* (Berlin, 1829), œuvre capitale, qui a fait longtemps autorité et qui a eu toute une série d'éditions. Une traduction française en a été donnée sous le titre : *Traité complet de chimie analytique* (Paris, 1859-61, 2 vol.). — *Gustave* (1798 1873), frère du précédent, fut, comme lui, quelque temps l'élève de Berzélius, mais s'adonna plutôt à l'étude des minéraux

et fut nommé, en 1826, professeur de minéralogie à l'Université de Berlin. En 1829, il accompagna Alex. de Humboldt et Ehrenberg dans leur voyage en Sibérie. Il rédigea la partie géologique et minéralogique de la relation qui en fut donnée sous le titre : *Reise nach dem Ural, dem Altaï und dem Kaspichen Meer* (Berlin, 1837-42, 2 vol.). Il a publié en outre : *Elemente der Krystallographie* (Berlin, 1833; 3e éd., 1873); *Ueber das Kristallisationssystem des Quarzes* (Berlin, 1846); *Das kristallochemische Mineralsystem* (Leipzig, 1852); *Beschreibung und Einteilung der Meteoriten* (Berlin, 1864), etc.

Bibl. : Rammelsberg, *Gedächtnisrede auf Heinrich Rose ;* Berlin, 1865.

**ROSE** (George), homme d'Etat anglais, né à Lethnot, près Brechin, le 17 juin 1744, mort à Cuffnells le 13 janv. 1818. Entré fort jeune dans la marine, il fit campagne surtout aux Indes et quitta le service en 1762. Il entra alors dans les bureaux de l'Echiquier, devint en 1777 secrétaire du bureau des taxes, en 1782 secrétaire à la Trésorerie. Pitt, avec qui il avait formé une solide amitié, estimait fort ses talents financiers et le consultait sur les points les plus importants de la politique intérieure. Il le récompensa d'ailleurs amplement par quantité d'emplois et de sinécures. Rose, élu membre du Parlement par Launceston en 1784, était de son côté un des agents les plus actifs de Pitt dans la Chambre des communes. Clerc des parlements en 1784, il fut réélu en 1790 par Christ Church, circonscription qu'il représenta jusqu'à sa mort. En 1804, dans le second cabinet Pitt, il fut vice-président du bureau du commerce, puis payeur général adjoint. La mort de son protecteur lui causa une peine profonde, et c'est lui qui à la Chambre rendit compte des dernières heures et des dernières paroles du grand homme d'Etat (27 janv. 1806). Rose, fut de nouveau vice-président du bureau du commerce, puis trésorier de la flotte, dans le cabinet Portland (1807); il refusa en 1808 les fonctions de chancelier de l'Echiquier. Financier éminent, il ne fut jamais populaire, d'une part parce qu'il s'opposa toujours au libre échange en ce qui concerne les céréales, d'autre part parce qu'il voulait taxer la propriété. On lui a reproché encore d'avoir cumulé trop d'emplois. Il a laissé quelques ouvrages : *The proposed system of Trade with Ireland explained* (Londres, 1785, in-8); *A brief examination into the increase of the Revenue, Commerce and Manufactures of Great Britain since the Peace in 1783* (1793, in-8) ; et une suite de cet ouvrage pour la période 1792 à 1799 (1799, in-8) ; *Considerations on the Debt of the Civil List* (1802, in-8) ; *Observations on the poor Laws* (1802, in-4) ; *Observations on the historical work of C.-J. Fox* (1809, in-4) ; *Observations on the public expenditure* (1810, in-8), etc. L.-V. Harcourt a publié ses *Journaux* et sa *Correspondance*. R. S.

Bibl. *Diaries and Correspondence of George Rose*, dans *Edimburgh Review*, juill. 1860.

**ROSE** (Théodore-François), homme politique français, né à Bailleulval (Pas-de-Calais) le 10 févr. 1852. Notaire et propriétaire à Beaumets-les-Loges, il se fit nommer conseiller général du canton. Aux élections générales du 20 août 1893, il se présenta comme républicain dans la 1re circonscription d'Arras et fut élu au scrutin de ballottage le 3 sept. contre Ledieu, député sortant. Il a été réélu en 1898 et est l'un des orateurs les plus écoutés du parti progressiste.

**ROSEAU** (*Arundo* L.). I. Botanique. — Genre de Graminées, caractérisé par les épillets composés de 2 à 7 fleurs hermaphrodites ; glumes presque égale entre elles; dans chaque fleur 2 glumelles inégales, 2 glumellules épaisses, 3 étamines, ovaire surmonté de 2 styles allongés. L'espèce type, *A. donax* L., ou *Roseau à quenouille, Canne de Provence,* abonde dans la région méditerranéenne. Son rhizome sert comme diurétique et diaphorétique. L'*A. gigantea* se plante depuis quelque temps à la ligne d'eau du canal de Suez et contribue ainsi à assurer la protection du canal contre l'ensablement. — L'*A. phragmites* L. est devenu le type du genre *Phragmites* Trin., sous le nom de *Phragmites communis* Trin. C'est le *Roseau commun, R. à balai, Jonc à balai,* partout répandu au bord des eaux et dans les marais. Son rhizome a les mêmes propriétés que celui de l'espèce précédente ; on l'emploie quelquefois comme diaphorétique dans la syphilis, la goutte, le rhumatisme, etc. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Deux espèces de ce genre offrent de l'intérêt. Le Roseau des Marais ou Roseau à balai peut être utilisé à la décoration des bassins et des pièces d'eau au bord desquels il vient très bien. C'est une élégante plante à longues tiges terminées par des inflorescences soyeuses d'un gris violacé. On l'emploie aussi en haie sèche comme abri contre le vent. Le grand Roseau ou Canne de Provence est plus beau que le précédent, et il doit sa valeur ornementale à son feuillage gris bleu, très développé. Il prospère en sol argileux et y supporte, sans être arrosé, la sécheresse des étés du S.-E. de la France. Il est propre à retenir les terres en pente. De ses longues tiges on fait des lignes à pêcher, des clôtures légères, des treillages, des tuteurs, etc. Les Roseaux se multiplient de graines et surtout à l'aide de fragments de leurs rhizomes ; ceux de la Canne de Provence sont énormes. Ce procédé de multiplication est souvent le seul possible pour cette espèce qui fleurit rarement en France. G. Boyer.

III. Agriculture. — On réunit sous cette désignation, dans le langage courant, un grand nombre de plantes graminées appartenant à des familles très diverses. Parmi les plus répandues et les plus intéressantes au point de vue agricole, il faut citer : 1° *Phragmites communis* ou roseau commun et sa sous-variété *P. c. flavescens*, roseau commun à panicule jaune, plantes vivaces, hautes de 8 à 12 décim., fleurissant en août-septembre et se rencontrant dans les lieux humides et au bord des eaux limoneuses ; leurs jeunes pousses sont consommées par les animaux, cependant ces roseaux ne peuvent être considérés comme plantes fourragères, ils ne donnent même qu'une litière médiocre et sont surtout utilisables pour fixer les berges et pour confectionner des abris et des toitures. 2° *Arundo arenaria* (roseau des sables, gourbet, oyat, etc.), graminée à rhizomes très racineux et très traçants, ne donnant qu'un fourrage très dur ; elle a été utilisée sur certains points du littoral de la Manche et de l'Atlantique pour arrêter et fixer les dunes ; dans ce cas, elle ne doit pas être exploitée, l'enlèvement des chaumes et des feuilles étant très nuisible à sa propagation ; dans les pays où elle abonde, on confectionne avec ses parties aériennes, des nattes, paillassons, chapeaux, cabas et divers autres objets de sparterie. 3° *Arundo donax* (roseau à quenouilles, canne de Provence), très cultivé dans le Midi ; on en fait des quenouilles, nattes, clayons, paniers d'emballage et autres, haies, abris, cannes à pêche, etc. ; on s'en sert pour consolider et rendre productifs des terrains en pente, mouillés, etc. ; il ne donne pas de grains fertiles, et, comme les précédents, il se multiplie par la division des touffes et par ses rhizomes ou *traces*. 4° *Arundo Mauritanica* (roseau d'Algérie), espèce moins vigoureuse, mais pouvant servir, dans certains cas, pour les mêmes usages que le roseau à quenouilles. J. T.

**ROSEAU** (Le). *Charlottetouw*. Chef-lieu de l'île de La *Dominique* (V. ce mot).

**ROSEBERY** (Archibald-Philippe Primerose, 3e comte de), homme d'Etat anglais, pair d'Angleterre et d'Ecosse, né à Londres le 7 mai 1847. Fils de lord Dalmenys, il fut élevé à Eton et Oxford et entra, en 1868, à la Chambre des pairs, à la mort de son grand-père (il avait perdu son père très jeune). En 1871, il fit partie de la commission de réponse au discours de la couronne. Son mariage (1878) avec la fille unique du baron Meyer de Rothschild, Anne de Rothschild (morte le 19 nov. 1890), l'enrichit. Dans les discussions de la Chambre des pairs, il s'occupa surtout des questions relatives à l'enseignement et présenta un

amendement au bill tendant à exclure l'enseignement religieux des écoles publiques d'Ecosse; il présida plusieurs sociétés de secours mutuels et prononça au Congrès des sciences sociales de Glasgow (1874) un discours à idées avancées. En 1878, il fut nommé lord-recteur de l'Université de Saint-André et, en 1880, de celle d'Edimbourg. En août 1881, lord Rosebery, dont la situation avait grandi, entra comme sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur dans le ministère Gladstone jusqu'en 1883, époque où il céda cette fonction, dans un intérêt de parti, à un membre de la Chambre des communes. En 1885, il fut nommé président de la Commission du travail et rentra comme conservateur du sceau privé dans le cabinet qui se retira en juin 1885. Il chercha alors à rallier à ses idées de réforme de la Chambre haute le plus grand nombre possible de pairs. Dans le 3e ministère Gladstone (janv. à juil. 1886), lord Rosebery fut ministre des affaires étrangères : il se signala par la direction qu'il imprima à la politique anglaise, cherchant une alliance étroite avec l'Allemagne; il ne put obtenir cependant l'appui de Bismarck pour la neutralisation du canal de Suez, mais poursuivit avec énergie la domination de l'Angleterre sur l'Egypte; dans les affaires de Bulgarie, il lutta contre l'influence russe, et s'opposa aux extensions de territoire que demandait la Grèce. Il resta un des chefs du parti libéral et attaqua ardemment les conservateurs pendant le ministère Salisbury. En mars 1892, dans le 4e cabinet Gladstone, il revint aux affaires étrangères et reprit sa politique d'entente avec l'Allemagne et la Triple alliance contre la France et la Russie, tandis que Gladstone soutenait le *Home rule*. En Egypte, il augmenta les forces anglaises (fév. 1893) à la suite d'une intervention directe de l'agent anglais dans le gouvernement du vice-roi Abbas pacha, contrairement aux promesses d'évacuation. A la chute de Gladstone, en mars 1894, lord Rosebery lui succéda comme premier ministre et premier lord du Trésor, laissant les affaires étrangères à lord Kimberley. Mais il ne se montra pas à la hauteur des espérances qu'il avait éveillées : sa majorité à la Chambre des communes, très faible dès le début, disparut peu à peu et finit par se retourner contre lui; à la suite d'un échec dans la Chambre basse, il se retira (juil. 1895); son énergie se trouvait, d'ailleurs, singulièrement affaiblie par les souffrances physiques qu'il endurait et la privation absolue de sommeil. En 1896, ne se trouvant pas d'accord avec Gladstone sur la politique à suivre contre les Turcs, il abandonna aussi la direction du parti libéral. Il a écrit une biographie de Pitt le Jeune. Ph. B.

Bibl. : Wallace, *Lord Rosebery, his words and his work;* Londres, 1894.

**ROSECRANS** (William-Starke), général américain, né à Delaware County (Etat d'Ohio) le 6 nov. 1819. Elève de l'Ecole militaire de West Point, il servit dans le génie (1841-53), puis démissionna pour s'occuper d'entreprises industrielles à Cincinnati. En 1861, il prit les armes pour la défense de la cause fédérale. Mac Clellan l'attacha à son armée. Le 11 juil. 1861, il battait les confédérés à Rich Mountain, mais n'ayant que de jeunes soldats, épuisés de fatigue il ne put pousser à fond son avantage. Rosecrans n'avait pas le coup d'œil prompt, mais il savait bien combiner ses opérations. Le 10 sept. il obligeait Floyd à se retirer, et à la suite d'habiles mouvements il enferma les confédérés dans la partie montagneuse du pays d'où ils ne purent bouger de tout l'hiver. L'année suivante (sept. 1862), chargé d'attaquer Price dans Iuka, il l'obligea à la retraite après un combat acharné, mais il ne put tenir contre Van Dorn qui le rejetta sur Corinth. Rosecrans reprit bientôt l'offensive. Le 5 oct. il mettait Van Dorn en pleine déroute et il eût put l'écraser tout à fait sans un retard malencontreux. Il fut nommé en remplacement de Buell, au commandement de l'armée de Cumberland. Il pénétra dans le Tennessee où il eut à soutenir des luttes acharnées contre les partisans confédérés. En janv. 1863, il menaçait Bragg, passait le Stone river, battait Breckenridge et occupait Murfreesborough (3 janv. 1863) où il s'établit solidement et où il s'occupa de la reconstruction du chemin de fer. Bragg vint l'y relancer si sérieusement que Rosecrans dut préparer le 1er mars un grand mouvement de troupes pour l'écarter. Mais il fut battu par Van Dorn à Thompsons Station. Le 23 juin il suprit Bragg, marcha le 26 sur Manchester et, le 4 juil. il avait réussi à repousser les confédérés au delà des défilés du Cumberland. Du 29 août au 3 sept., il passait le Tennessee, occupait Wills-Valley (4 sept.), puis Chattanooga (9 sept.). Il franchit ensuite le Lookout-Mountain, mais s'engagea, sur le Chickamauga dans une position extrêmement périlleuse, où les 19-20 sept. il livrait une bataille acharnée, sanglante et sans résultats. Après une nouvelle série de combats, il était investi par Bragg sur la rive gauche du Tennessee. Grant accourut à son secours, mais le destitua de son commandement (19 oct.) et le remplaça par Thomas. Rosecrans fut alors pourvu d'une sinécure, le commandement du Missouri. Il prit sa retraite en 1866 et ne sortit plus de la vie privée que pour occuper en 1868 les fonctions d'envoyé à Mexico. R. S.

**ROSECROIX** (V. Franc-Maçonnerie).

**ROSÉE.** Fines gouttelettes d'eau dont se couvrent les brins d'herbe et la surface supérieure des feuilles des petits végétaux avant ou peu après le lever du soleil, quand l'air est humide et que le ciel est découvert. Dans ces conditions, la surface de la terre et les pe its végétaux peuvent, en effet, par l'effet du rayonnement, abaisser leur température au-dessous du point de rosée, c.-à-d. de complète saturation. Le moindre abri supprime le rayonnement et la rosée. Toutes choses égales d'ailleurs, la rosée est plus abondante au-dessus d'un terrain humide. Elle est rare en hiver, parce que l'air, étant froid, contient peu d'*humidité* (V. ce mot). E. D.-G.

**ROSÉES** (Bot.) (V. Rosacées).

**ROSEGGER** (Peter), poète et écrivain autrichien, né à Alpl, dans la Haute-Styrie, le 31 juil. 1843, de pauvres paysans, dont l'affection ne put lui épargner aucune des misères inséparables de la pauvreté. Pendant plusieurs années, il erra de ferme en ferme, au service d'un tailleur ambulant; mais son esprit vif et curieux, doué d'une grande puissance d'assimilation, s'enrichissait d'observations, d'images et d'impressions de toute sorte, que la vie populaire offre en abondance, originales et caractéristiques, à l'esprit qui sait voir et comprendre, au cœur sympathique. Rosegger écrivit des poésies et des histoires populaires qui attirèrent sur lui une attention bienveillante, et, grâce à différentes interventions généreuses il put étudier, se donner une culture nécessaire et se préparer à la carrière d'écrivain. Il est devenu, grâce à sa fécondité, et aux ressources d'un esprit très sympathique, plein de bonté et de bonne humeur du meilleur aloi, clair et vif, l'un des écrivains le plus goûtés de la jeunesse, non seulement dans toute l'Allemagne, mais encore dans le pays et les écoles ou l'on exerce les jeunes gens à lire l'allemand. Ses œuvres, tant en prose qu'en vers, en haut allemand et en dialecte de Styrie, ne compte pas moins d'une cinquantaine de volumes. Une édition publiée de 1881 à 1894 en comprend 30. Fixé à Gratz depuis 1876, il y publie le *Heimgarten*. E. Bailly.

Bibl. : Svoboda, *P.-K. Rosegger;* Breslau, 1886. — A. Stern, *Studien zur Litteratur der Gegenwart;* Dresde, 1895.

**ROSEL.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully; 177 hab.

**ROSELIN** (Ornith.) (V. Martin, t. XXIII, p. 326).

**ROSELLE.** Rivière du dép. des *Côtes-du-Nord* (V. ce mot, t. XIII, p. 3).

**ROSELLY** de Lorgues (Antoine-François-Félix), écrivain religieux français, né à Grasse le 11 août 1805. Après avoir été reçu avocat à Aix, il se consacra à des études philosophiques et religieuses, ayant pour but la défense des intérêts de la religion. Il a longuement fait l'apologie

de Christophe Colomb et a été chargé à ce titre par la reine d'Espagne (fév. 1893) de transmettre au Saint-Père sa demande de béatification du grand voyageur. En 1860, il a obtenu le droit d'ajouter *de Lorgues* à son nom. Il a publié : *le Christ devant le siècle* (1835) ; *le Livre des Communes* (1837); *la Croix dans les deux mondes* (1844) ; *Christophe Colomb* (1856) ; *Histoire posthume de Christophe Colomb* (1885). Ph. B.

**ROSEMONDE** (V. Rosamonde).

**ROSEN** (Liniment de) (V. Liniment).

**ROSEN** (Barons de). Famille originaire de Bohême, établie ensuite et disséminée en Russie, en Suède, dans le Slesvig-Holstein et en Danemark. Les principaux membres sont :

*Conrad*, marquis de Rosen, maréchal de France, né en 1628, mort à Bollweiler le 3 août 1715. De noblesse livonienne, il entra au service de la France sous les auspices de son oncle et beau-père, le lieutenant général du même nom, fut commandant en Languedoc (1686), lieutenant général (1688), grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, lors de la création, et maréchal de France en 1703. Il possédait le comté et le château de Bollweiler (Haute-Alsace).

*Gustave-Frédéric*, comte de Rosen, né à Revel le 6 août 1688, mort à Stockholm le 17 juin 1769. Il entra au service de la Suède et suivit Charles XII en Turquie (1709), combattit à ses côtés à Warnitza et l'accompagna en 1714 à Stralsund. En 1717, il fut nommé gouverneur de Karlskrona, général en 1722, sénateur en 1729 et gouverneur général de la Finlande en 1747. Il avait soixante-dix ans au moment de la guerre de Sept ans et commanda pourtant en chef les troupes suédoises, mais revint bientôt en Suède. Engagé dans les luttes politiques du royaume, il appartenait au parti des « Chapeaux » et supporta le contre-coup de sa défaite.

*Georges-André* de Rosen, général russe, né en Esthonie en 1776, mort à Saint-Pétersbourg le 24 août 1841. Il entra au service de la Russie en 1789 et fit ses premières campagnes sous Souvarov en Pologne et en Italie. Colonel en 1806, major général en 1809, général de brigade en 1811, et commandant de la 1re brigade en 1812, il se distingua particulièrement à la bataille de Borodino, au combat de Moshaisk et dans la poursuite des Français lors de la retraite de Russie. Il prit part comme général de division à la bataille de Bautzen, fit la campagne d'Allemagne et de France avec les Autrichiens à Kulm, Leipzig, Arcis-sur-Aube (1816) et Montmartre. Lieutenant général après Leipzig, il fut appelé au commandement de l'armée de Lithuanie et devint général de l'infanterie en 1826. En 1831, il marcha à la tête du 6e corps contre l'insurrection polonaise (7 févr.) ; il montra beaucoup de bravoure et de capacité aux sanglantes batailles de Vavre et de Grochow où il battit les Polonais ; mais il fut ensuite défait à Dembe-Wielki et Iganie par Skrzynecki ; il prit sa revanche contre Ramorino qu'il obligea à déposer les armes avec son corps d'armée repoussé en Autriche. Le général de Rosen fut alors nommé commandant en chef de toutes les troupes du Caucase et administrateur civil des provinces caucasiques : il remporta dans le Daghestan une éclatante victoire contre Kasi-Moulla (1832), et s'empara de sa forteresse Gymry où Kasi-Moulla périt. Il fut moins heureux dans la suite contre Schamyl. Il eut un peu plus tard la douleur de voir son gendre, le colonel Dadian, aide de camp de l'empereur, compromis dans des abus de l'administration civile et militaire du Caucase et dégradé publiquement par ordre de Nicolas (1837). Le baron de Rosen revint alors à Saint-Pétersbourg et fut nommé sénateur et membre du Conseil militaire.

*André*, baron de Rosen, écrivain russe, né à Mehatak (Esthonie) en 1800, mort le 19 avr. 1884. Elevé dans le corps des cadets à Saint-Pétersbourg, il fut nommé officier dans le régiment des gardes du corps de Semenov. Il prit part le 14 déc. 1825 à la rébellion des officiers, dits *Décembristes*, contre Nicolas Ier ; arrêté et déporté en Sibérie, puis au Caucase, il y fut suivi par sa femme. En 1836, il obtint une diminution de peine et en 1856, fut gracié complètement à l'occasion du couronnement d'Alexandre II : il fut même réintégré dans ses titres et rentra en possession de ses biens. Il se retira dans un des biens de sa femme à Kharkov, où il se livra à des actes de philanthropie sociale. Il a acquis une réputation européenne par la publication de ses *Mémoires d'un Décembriste*. Il a écrit aussi *Skizzen zu einer Familiengeschichte der Freiherren und Grafen von Rosen* (Saint-Pétersbourg, 1876).

*Johan-Georg-Otto*, comte de Rosen, peintre d'histoire suédois, né à Paris le 13 févr. 1843. Il étudia à l'Académie des beaux-arts de Stockholm de 1855 à 1861, puis fut l'élève de Leys, qui exerça sur son talent une grande influence. On peut encore nommer parmi ses maîtres l'aquarelliste Karl Werner et Piloty. Il est professeur à l'Académie des beaux-arts de Stockholm depuis 1880. Parmi ses toiles les plus remarquables, citons : *Erik XIV, Katarina Månsdotter et Göran Persson* (1871, au musée national de Stockholm), *Erik XIV et Karin Månsdotter en prison* (1881, au musée de Copenhague) ; *le Retour du fils prodigue* (1885, à Stockholm), de nombreux *portraits*, dont celui du peintre pour la galerie des Offices à Florence ; en outre, des aquarelles, des eaux-fortes, etc.

*Victor*, baron de Rosen, orientaliste russe, né à Revel le 5 mars 1849. Il fit ses études spéciales à Saint-Pétersbourg et à Leipzig (1866-70). En 1879, il fut nommé membre de l'Académie des sciences de Pétersbourg, et, en 1885, professeur et président de la section orientale de la Société archéologique russe. Il a publié : *Die altarabische Poesie und ihre Kritik* (1872) ; *Arabische Chrestomathie* (1876) ; les *Manuscrits arabes de l'Institut des langues orientales* (1877) ; *Notices sommaires des manuscrits arabes du Musée asiatique* (1881) ; *Imperator Basilius Bulgaro Ktonos* (1883) ; *Remarques sur les manuscrits orientaux de la collection Marsigli à Bologne* (1885) ; les *Manuscrits persans de l'Institut des langues orientales* (1886) ; *Indices alphabetici codium manuscriptorum Persicorum Turcicorum Arabicorum qui in Bibliotheca Universitatis Petropolitanæ adservantur* (1888) ; *Catalogus librorum et impressorum Monasterii S. Catherinæ in monte Sinaï* (1891). Il a publié encore de nombreux travaux dans les mémoires de la Société archéologique russe (section orientale).

**ROSEN** (Friedrich-August, orientaliste allemand, né à Hanovre le 2 sept. 1805, mort à Londres le 12 sept. 1837. Il étudia à Leipzig les langues sémitiques et à Berlin (1824) le sanscrit sous la direction de Bopp. Il prit ses grades et, en 1827, publia *Radicelinguæ sanscritæ*. Nommé professeur de langues orientales à l'Université de Londres, il fit paraître le manuel d'algèbre arabe de Mohammed ben Marsa, sur le conseil de Colebrooke. La même année (1831), il devint secrétaire de la Société asiatique. La mort ne lui permit pas d'achever son œuvre principale, la traduction des Védas ; en 1838, le commencement en parut à Londres : *Rigveda-Sanhita*.

**ROSEN** (Georg), orientaliste et historien allemand, né à Deltmold en 1821, mort le 29 oct. 1891. Il suivit les cours de l'Université de Berlin et de Leipsig, où il eût comme professeur Bopp, Fleischer et Brockhaus. L'Académie des sciences de Berlin l'envoya en 1843 au Caucase pour y faire des recherches ethnographiques et linguistiques, dont les principaux résultats furent une *Grammaire de la langue ossète* (Lemgo, 1846) et une *Etude sur la langue des Lazes* (Lemgo, 1844). En 1846, il fut attaché en qualité de drogman à l'ambassade prussienne de Constantinople et devint, en 1854, consul de Prusse à Jérusalem, puis, en 1867, consul à Belgrade. Il a publié une grammaire élémentaire du persan sous le titre de *Elementa Persica* (Berlin, 1843) ; une traduction d'une

partie du *Mesnévi* de Djélal ed Din Roumi et l'*Histoire de la Turquie depuis le triomphe de la Réforme jusqu'au traité de Paris* (Leipzig, 1866-67, 2 vol. in-8).

**ROSEN** (Nicolaus-Duffek), connu sous le pseudonyme de *Julius* Rosen), auteur dramatique autrichien, né à Prague le 8 oct. 1833, mort à Goritz le 14 janv. 1892. Rosen avait appartenu d'abord au commerce, puis à la police, avant de se consacrer au théâtre, où il a rempli successivement à Vienne et à Hambourg les charges et les rôles de secrétaire, de régisseur, d'auteur et d'acteur. Homme de théâtre, toujours prêt, excellent inventeur de combinaisons comiques, il a amusé trois générations de spectateurs et mérité une popularité au jour le jour que ses nombreuses comédies, œuvres de circonstances, ne pouvaient pas prolonger au delà du moment qui en avait suscité l'esprit éphémère. Les œuvres de Rosen ont paru à Berlin (1870-88) en 14 vol. Ses comédies les plus goûtées furent : *Die Kompromittierten* (1863); *Hohe Politik* ((1865); *Ein Held der Reklame* (1866); *Kanonenfutter* (1869); *O diese Mœnner*, *Die Talismane*, etc.

**ROSEN** de Rosenstein (Nils), homme politique et littérateur suédois, né à Upsal en 1752, mort à Stockholm en 1824, fils d'un professeur à la Faculté de médecine d'Upsal. Il débuta et avança d'abord dans la carrière administrative, puis fut secrétaire d'ambassade à Paris (1782-84), où il se lia avec les premiers représentants des lettres françaises, particulièrement avec les Encyclopédistes, fut ensuite choisi par Gustave III pour précepteur du jeune prince royal (1784-95), et nommé successivement rapporteur des affaires de l'Université d'Upsal auprès du roi (1785-99); gouverneur (1795); membre de la Commission préparatoire des affaires du royaume (1791), qui remplaçait depuis 1789 le Riksråd ou Conseil du royaume alors dissous; enfin, après le coup d'État de 1809, secrétaire d'État pour les affaires ecclésiastiques, département où, surtout en matière d'instruction publique, il exerça une grande et salutaire influence. Secrétaire de l'Académie des belles-lettres de Suède depuis 1782, il avait été nommé par Gustave III membre et secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise, à la fondation de cette compagnie (1786) : situation qui contribua à faire de lui le centre de la culture et des cercles lettrés de l'époque. Ses discours de circonstances, biographies, notices, éloges, ses préfaces (aux œuvres complètes de Kellgren, aux œuvres de Lidner, aux poésies de Mme Lenngren) et ses lettres appartiennent à ce que la période « gustavienne » a produit de meilleur. Ecrivain pur et classique, c'est aussi un penseur indépendant et mâle et surtout un grand peintre des caractères et des mœurs de son temps. Membre de l'Académie des sciences de Suède (1788), il prononça en 1789, comme président de cette assemblée, un beau discours, qu'il publia en 1793 sous le titre d'*Essai de dissertation sur les connaissances, sur leur nature, leur utilité et leur nécessité pour la société*. Il s'y élève contre Rousseau et contre sa théorie de l'influence corruptrice des lettres et des sciences. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par J.-N. Tersmeden, son petit-neveu (*Samlade skrifter*, 1838, 3 t., avec notice de Hans Järta).

Gaston Lévy-Ullmann.

**ROSENBERG** (Hermann de), indianiste et naturaliste allemand, né à Darmstadt le 7 avr. 1817, mort à La Haye le 15 nov. 1888. En 1839, il s'engagea dans l'armée des Indes néerlandaises; il resta dans le pays jusqu'en 1870, à part une interruption de deux années, et fit l'étude la plus attentive des Indes orientales au point de vue de l'histoire naturelle et de l'ethnographie. On a de lui : *Reistochten naar de Geelvinkbaai op Nieuw-Guinea* (La Haye, 1875), et *Der Malayische Archipel* (Leipzig, 1878).

**ROSENBERG** (Adolf), critique d'art allemand, né à Bromberg le 30 janv. 1850. Il fit ses études d'archéologie et de philologie à Berlin, prit ses grades en 1872 et se consacra à l'étude de l'art par des voyages méthodiques. Depuis 1875, il écrit régulièrement à la *Post* de Berlin. Ses publications sont très nombreuses et intéressantes : *Die Erinyen* (1871); *Sebald und Barthel Beham zwei Maler der deutschen Renaissance* (1875); *Rubensbriefe* (1881); *Die Münchener Malerschule* (1887); *Aus der Dusseldorfer Malerschule* (1890); *Geschichte der modernen Kunst* (1888 et 1894); *Der Kupferstich unter dem Einfluss des Rubens* (1888); on lui doit encore les monographies d'un grand nombre de peintres : Téniers le Jeune, Werner, Watteau, etc. Il a écrit fréquemment dans *Kunst et Kunstler*, traduit l'*Histoire du Costume* de Racinet, donné une bonne édition des *Kunstlerbriefen* de Guhl et publié avec H. Licht *Die Architektur Berlins* (1877) et *Die Architektur Deutschlands* (1879). Ph. B.

**ROSENBUSCH** (Karl-Heinrich-Ferdinand), géologue allemand, né à Einbeck (Hanovre) le 24 juin 1836. Reçu privat-dozent à Fribourg en 1869, il a été nommé professeur de minéralogie et de géologie à l'Université de Strasbourg en 1873, puis à celle de Heidelberg en 1877, et il est, depuis 1889, directeur de l'institut géologique de Bade. Il est l'un des fondateurs de la pétrographie (V. Roche, t. XXVIII, p. 765). Il a publié d'importants ouvrages : *Mikroskopische Physiographie der Mineralien und Gesteine* (Stuttgart, 1873-77, 2 vol.; 3e éd., 1892); *Hilfstabellen zur mikroskopischen Mineralbestimmung in Gesteinen* (Stuttgart, 1888), etc. Il a dirigé, de 1879 à 1884, avec Kleine et Beneke, le *Neue Jahrbuch für Mineralogie, Geologie und Palæontologie*.

**ROSENCRANZ** (W.-S.), général américain (V. Rosecrans).

**ROSENDAEL.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Dunkerque; 8.872 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Atelier de construction maritime. Station balnéaire.

**ROSENFELDER** (Karl-Ludwig), peintre allemand, né à Breslau le 18 juil. 1813, mort à Kœnigsberg le 18 avr. 1881. D'abord apprenti horloger, il commença ses études artistiques en 1832, à l'Académie de Berlin, sous Hensel. Ses premières œuvres furent remarquées et, en 1843, il fonda sa réputation par une *Scène de la Réforme à Dantzig*, qui lui avait été commandée par la ville et qui attira l'attention de A. de Humboldt. Bientôt il devint associé à l'Académie de Berlin et composa pour Frédéric-Guillaume IV un *Episode de la vie de l'électeur Joachim II*. En 1845, il fut appelé à la direction de l'Académie artistique de Kœnigsberg et s'acquitta de sa mission avec succès. En 1851 et en 1852, il voyagea en Italie. De 1865 à 1870, il décora de fresques l'Aula de l'Université de Kœnigsberg. Une affection nerveuse et un affaiblissement de la vue le forcèrent à résigner ses fonctions en 1874. Il a peint surtout des scènes de l'histoire de Prusse et d'Allemagne, qui se recommandent par des qualités de composition et de dessin. Fr. Benoît.

**ROSENHEIM.** Ville de Bavière, cercle de Haute-Bavière, ch.-l. de district, sur la rive gauche de l'Inn (affl. g. du Danube), au confluent du Mangfall, 449 m. d'alt., point où se détachent du chemin de fer de Munich à Salzburg, les lignes d'Eisenstein, de Kufstein et de Holzkirchen; 12.197 hab. Cloître de capucins, 5 églises; saline, établissement hydrothérapique; l'aqueduc, qui conduit les eaux salées de Reichenhall à Trauenstein, se continue pendant 96 kil. jusqu'à Rosenheim. Fabriques de machines et de ciment, poudrerie, scierie à vapeur, brasserie, corderie, fonderie de fer. Marché de bestiaux important. C'est l'ancien *Pons Œni* des Romains; Rosenheim a dû être fondé au xe siècle; depuis 1247, la ville appartient à la Bavière.

Bibl. : Ditterich, *Rosenheim in Oberbayern als Voralpenkurort*; Munich, 1870.

**ROSENHOFF** (Claudius), poète danois, né à Copenhague le 18 nov. 1804, mort le 19 janv. 1869. Il a écrit, sous le titre de *Noveller, Digte og Humoresker* (1841-49, 3 vol.), des nouvelles et des poésies humoristiques, que

le public accueillit avec grande faveur. Il a composé aussi des drames oubliés aujourd'hui. Ses *Œuvres choisies* ont été publiées en 1873.

**ROSENKRANZ** (Johann-Karl-Friedrich), théologien et philosophe allemand, né à Magdebourg en 1805, mort à Kœnigsberg en 1879. Il fut professeur de théologie à Halle et à Kœnigsberg. Disciple de Hegel, il appliqua le système de son maître à toutes ses études littéraires et scientifiques. C'est d'après la philosophie de Hegel qu'il organisa l'*Encyclopædie der theologischen Wissenschaften*, 1831. Il publia une excellente édition des œuvres de Kant (1838-40).

**ROSENKREUZ** (Rose-croix) (V. Franc-Maçonnerie, t. XVII, p. 1192).

**ROSENLAUI.** Glacier suisse, cant. de Berne, dans l'Oberland bernois, au S. de Meiringen, au milieu des montagnes Wellhorn, Engelhorn et Rosenenhorn. Il n'est pas très grand, mais du bleu le plus pur. Alt. au bas, 1.600 m. Dans les environs Rosenlauibad (1.330 m.), bains fréquentés avec une source alcaline dans un site admirable.

**ROSENMULLER** (Johann-Georg), théologien allemand, né à Ammerstadt le 18 déc. 1736, mort à Leipzig le 14 mars 1815. Professeur de théologie, successivement à Erlangen, à Giessen et à Leipzig, il cultiva particulièrement la théologie pratique et fut un prédicateur distingué. A mentionner : *Scholia in Novum Testamentum* (6e éd., 1815-31). — Son fils *Ernst-Friedrich-Karl*, né à Hessberg le 10 déc. 1768, mort à Leipzig le 17 sept. 1835, fut professeur de langues orientales à Leipzig, depuis 1796, et publia: *Scholia in Vetus Testamentum* (1788-1817, 16 vol.) ; *Handbuch fur die Litteratur der biblischen Kritik und Exegese* (1797-1800, 4 vol.); *Handbuch der biblischen Alterthumskunde* (1823-31, 4 vol.).

**ROSENMULLER** (Johann-Christian), anatomiste allemand, né à Hessberg, près de Hildburghausen, le 15 mai 1771, mort à Leipzig le 29 fév. 1820. A l'époque où il étudiait à Erlangen, il découvrit près du village de Muggendorf la caverne naturelle qui porte son nom. En 1800, il devint professeur d'anatomie et de chirurgie à Leipzig. Ouvrages principaux : *Beitr. zur Zergliederungskunst* (Leipzig, 1800, 2 vol. in-8); *Chirurg.-anat. Abbildungen* (Vienne, 1804-12, 3 vol.); *Handb. der Anatomie...* (Leipzig, 1808, in-8; 6e édit., 1840). Dr L. Hn.

**Organe de Rosenmüller.** — Le corps de Rosenmuller ou *epovarium* est situé entre l'ovaire et la trompe, dans l'épaisseur de l'aileron supérieur du ligament large. Il est constitué par des canalicules verticaux, au nombre de 12 à 20, qui prennent naissance au voisinage du hile de l'ovaire et de là se dirigent vers la trompe. Ils décrivent des flexuosités nombreuses et présentent de place en place des étranglements. Fermés à leur extrémité inférieure, ils se jettent en haut dans un canal collecteur commun situé un peu au-dessous de la trompe et parallèle à ce dernier conduit. Ce *canal de l'epovarium* est long de 4 centim. en moyenne et se termine en cul-de-sac à ses deux extrémités. L'ensemble de l'organe forme un petit triangle dont le sommet répond à l'ovaire et la base à la trompe ; il a 1 à 2 centim. de hauteur chez la femme adulte. Les canaux se composent d'une tunique fibreuse ou conjonctive tapissée de cils vibratiles; ils renferment un liquide transparent légèrement teinté de jaune.

Le corps de Rosenmuller représente un reste du corps de Wolff ou mésonéphros. Chez les Vertébrés anallantoïdiens, celui-ci persiste toute la vie et constitue l'appareil rénal qui occupe toute la longueur de l'abdomen. Chez les Amniotes, le mésonéphros ne fonctionne que pendant une courte période de la vie embryonnaire et ne tarde pas à s'atrophier, à peu près entièrement dans sa partie inférieure (*urinaire*) qui donne le parovarium et le paradidyme, moins complètement dans sa partie supérieure (*génitale*) d'où viennent le corps de Rosenmuller et le *rete testis*. Dr L. Laloy.

**ROSENTHAL** (Samuel), joueur d'échecs polonais, né en 1838. Il prit part à la dernière révolution de la Pologne et dut s'exiler : depuis 1864, il s'est établi à Paris. En 1873, il a remporté le 4e prix dans le grand tournoi d'échecs de Vienne ; Zukertort ayant été le vainqueur du tournoi d'échecs de Paris de 1878, Rosenthal le provoqua à un match, mais il eut complètement le dessous dans cette rencontre.

**ROSENTHAL** (Isidor), physiologiste allemand contemporain, né à Labischin (Poznanie) le 16 juil. 1836. Privat-dozent en 1862, professeur de physiologie à Berlin (1867), puis à Erlangen (1872). Ouvrages principaux : *Electrizitätslehre für Mediziner* (Berlin, 1862, in-8 ; 3e éd., 1883); *Allg. Physiologie der Muskeln und Nerven* (Leipzig, 1877, in-12; en français, dans la *Bibl. sc. internationale*, 1878; *Vorles. über öffentpriv. l. u. Gesundheitspflege* (Erlangen, 1887, in-8) ; *Traité clinique des maladies du système nerveux* (trad. fr.) ; Paris, 1878, in-8; *Traité d'hygiène publique et privée* (trad. fr.); Paris, 1889, in-8. Rosenthal a rédigé le *Centralblatt. für die med. Wiss.* ; il est l'un des directeurs du *Centralblatt f. Biologie* depuis 1881 et publie depuis 1873 l'édition allemande de la *Bibliothèque scientifique internationale*.

**ROSÉOLE** (Méd.). Eruption cutanée, d'aspects divers, primitive dans la rubéole, *Rötheln* des Allemands (V. Rougeole), survenant subitement sous le coup d'une impression vive (roséole émotive), d'une sudation (roséole saisonnière), pouvant provenir de l'ingestion de certains mets (mollusques, crustacés, toxines alimentaires en général) ou de l'absorption de médicaments (antipyrine, quinine, iodures, copahu), ou résulter de divers états infectieux (fièvre typhoïde, syphilis, variole, rage, choléra, etc.). Dans certains cas, la roséole se traduit par des taches assez larges, pouvant varier d'étendue, depuis celle d'une lentille jusqu'à celle de l'ongle (copahu). Elle peut avoir une durée allant de plusieurs jours à plusieurs semaines (syphilis). Dans le plus grand nombre de cas, les taches sont arrondies ou irrégulières, à bords déchiquetés. Leur surface, parfois légèrement papuleuse, n'excède pas l'étendue d'une petite lentille et souvent ne dépasse pas celle d'une tête d'épingle. La pression du doigt les efface momentanément (rougeole, taches rosées lenticulaires de la fièvre typhoïde). Leur durée est courte, quelques jours au plus; parfois elles sont si éphémères qu'elles passent inaperçues (roséole syphilitique fugace). Dr Henri Fournier.

**ROSET-Fluans.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières; 308 hab.

**ROSETTE.** I. Métallurgie. — Nom du cuivre affiné (V. Cuivre).

II. Charcuterie. — Synonyme de boyau (V. Charcuterie).

**ROSETTE.** Ville de la Basse-Egypte appelée autrefois *Bolbitinum* et dont le nom arabe actuel est *Raschid;* fondée par un des khalifes en 870, elle est située sur la rive gauche de la branche occidentale du Nil. C'est une ville très active, quoique ayant perdu beaucoup de son importance depuis l'accroissement d'Alexandrie : elle est le grand entrepôt de riz de toute l'Egypte et compte 20.000 hab. Quelques colonnes, quelques piliers d'art grec sont encastrés dans des mosquées et dans des maisons particulières, mais on n'y trouve actuellement aucun monument, aucune inscription des anciennes époques. C'est cependant à Rosette que fut découverte en 1799 la célèbre stèle dite *Pierre de Rosette* qui, rédigée en égyptien et en grec, a été le point de départ des premiers essais de déchiffrement des hiéroglyphes et a servi de base aux premiers travaux de Champollion. Cette inscription, qui énumère des honneurs à rendre à Ptolémée V Epiphane, est aujourd'hui conservée au Musée britannique (V Epigraphie, fig. 2). P. P.

**ROSEY** (*Rosetum*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône; 441 hab. Carrières de pierre. Fabriques de chapeaux de paille. Découverte de sarcophages antiques. La seigneurie a donné son nom à une vieille famille de chevalerie comtoise (XIIe-XVIe s.), puis a passé aux Perrenot de Cantecroix (XVIIe) et aux Jaquot d'Andelarre (XVIIIe). Château du XVIIe siècle avec tour. Ancien prieuré de l'ordre de Cluny, fondé en 1227, uni à l'hôpital Saint-Jacques de Besançon en 1716. Croix gothique à l'extrémité N.-E. du village, sur le chemin de Raze. Autre croix de pierre, datée de 1620, devant l'église. L-x.

**ROSEY.** Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Givry; 304 hab. Vignobles estimés.

**ROSETTI** (Konstantin), poète et patriote roumain, né à Bucarest en 1816, mort le 20 avr. 1885. Descendant d'une famille de boïars, il prit du service de 1834 à 1837 dans l'armée, puis entra dans l'administration (il fut jusqu'en 1845 procureur du tribunal civil à Bucarest) et s'adonna aux lettres. Il traduisit en roumain pour la première fois Voltaire, Byron et Lamartine, puis publia de lui-même, en 1840, des vers roumains (*les Chants de bonheur*). En 1843, il se rendit à Paris, où il épousa une Anglaise, Mlle Marie Grant. Revenu à Bucarest, il y fonda une librairie (1846); membre actif du parti démocratique, il fut, en 1848, partisan de la Révolution et fit partie du comité révolutionnaire qui renversa le prince Bibesco et se fit arrêter (4 juin); mais il fut peu après délivré par le peuple et devint chef de la police à Bucarest, puis secrétaire du gouvernement provisoire et directeur général du ministère de l'intérieur. En même temps, il publiait un journal démocratique, *le Nourrisson roumain*. Quand la réaction triompha (1850), Rosetti se réfugia à Paris où il continua à défendre ses idées et son parti à l'aide de sa plume; il publia en collaboration avec d'autres exilés la revue *la Roumanie future*, un journal éphémère *la République roumaine* et un *Appel à tous les partis*. En 1861, il put rentrer en Roumanie, fut élu député, fonda le journal *le Romanne* et continua à combattre pour la cause de la liberté; en 1866, il fut ministre de l'instruction publique après la chute de Couza, mais ne le resta que peu de temps; en 1877, il a été nommé président de la Chambre des députés, et de 1881 à 1882 ministre de l'intérieur.

**ROSHEIM** (*Rodasheim*, 778). Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. de Molsheim, sur le canal dit *Rosenmeer* et le chem. de fer de Saverne-Molsheim-Schlestadt; 3.128 hab. Etablissement hydrothérapique; fabriques de tissus en coton et de peignes; tuileries; houblons; vins. Pensionnat des sœurs bénédictines. Antiquités romaines : médailles des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule. Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul, monument historique du XIIe siècle en style roman, avec de curieuses sculptures représentant des animaux fantastiques. Eglise paroissiale de Saint-Etienne, du XVIIIe siècle, avec un clocher datant de la dernière période de l'art gothique. Des fortifications de la ville, il subsiste encore une porte en style gothique. — Rosheim, autrefois ville impériale, fut saccagée, en 1444, par les Armagnacs et en 1622 par les troupes de Mansfeld. Patrie du *minnesinger* Cuno de Rosenheim, dont les vers se trouvent dans le *Recueil de Manesse*. — Rosheim porte : *De gueules à une rose d'or*.

Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul, à Rosheim.

Bibl. : Viollet-le-Duc, *Dict.*, II, 506. — De Caumont, *Bull. monum.*, XVII, 247. — Schweighæuser, *Ann. du Bas-Rhin*, 1822, 355. — J. Quicherat, *Mélanges d'archéologie*, II, 111. — Schulte, *Leo IX und die els. Kirchen*, dans *Strassburger Studien*, 1881, II, 85. — Mossmann, *Rosheim et le grand bailliage d'Alsace*, dans *Revue alsacienne*, 1886-87. — *Bull. de la Soc. pour la conserv des monum. hist. d'Alsace*, 1858, 171; 1867, 211.

**ROSIER** (*Rosa* T.). I. Botanique. — Genre de Rosacées-Rosées, formé d'espèces très variables. Feuilles imparipennées, quelquefois réduites à la foliole impaire, fleurs composées d'un tube réceptaculaire pyriforme ou sphérique, dilatation du sommet du pédoncule, portant sur ses bords et sa paroi interne les diverses pièces de la fleur. Calice à cinq lobes, grands, plus ou moins découpés et glanduleux; corolle à cinq pétales, ordinairement roses ou blancs, alternes avec les sépales; étamines en nombre indéterminé, souvent plus de cent, se modifiant en pétales par la culture. Carpelles en nombre variable, uniovulés, à styles libres ou adhérents entre eux. A la suite de la fécondation, les carpelles donnent des akènes, et le tube réceptaculaire lui-même s'accroît, devient charnu et se colore. Ce genre très naturel comprend des espèces répandues dans l'hémisphère boréal et surtout dans l'ancien continent. Elles sont souvent si voisines les unes des autres, elles s'hybrident si aisément, que leur détermination est difficile et que leur nombre ne peut être précisé. Pour en faciliter l'étude, ces espèces sont groupées assez arbitrairement en sections que l'on indiquera ici en partie pour faire connaître les principales formes spécifiques dont sont sorties les plus remarquables variétés cultivées dans les jardins. La plupart des Rosiers ont un caractère commun : les styles de leurs fleurs sont libres. D'autres ont, au contraire, les styles réunis en une colonne allongée et terminée par les stigmates. Ils forment la section des *Rosiers serpentants* ou à *styles soudés*. Leurs fleurs sont purpurines, roses ou blanches et leurs feuilles sont assez souvent persistantes. On distingue dans cette section : *Rosa sempervirens* L. à feuilles minces, de cinq à sept folioles persistantes, concolores, luisantes; sépales courts, réfléchis, caducs; pétales blancs; styles en colonne velue, presque aussi longue que les étamines; fruit globuleux ou ovoïde, dressé, glabre. Cette espèce a fourni des variétés estimées, à fleurs d'un blanc pur ou roses. *R. arvensis* L. Folioles vert pâle à la face inférieure; styles soudés en colonne glabre; fruit ovoïde, coriace, brun cramoisi. *R. moschata* Ait. Feuilles discolores, à stipules étroites, aiguës; pétales blancs, à onglet jaune,

très odorants. Espèce cultivée comme plante à parfum et présentant, en outre, de belles variétés à fleurs blanches ou jaunâtres, mais s'épanouissant tardivement. *R. stylosa* Desv. Feuilles vert pâle à pétioles cotonneux ou pubescents et à stipules supérieures dilatées, très larges; ordinairement solitaires et non en corymbes comme dans les espèces précédentes; styles en colonne glabre. Les Rosiers à styles libres peuvent se ranger dans les sections suivantes : 1° *Rosiers Bengale*. Styles libres, presque inclus; sépales réfléchis; feuilles ordinairement trifoliolées, persistantes, luisantes, coriaces, avec des stipules très étroites. Le *R. indica* L., espèce la plus importante du groupe, est un arbrisseau toujours vert, dressé, à feuilles luisantes, glabres, d'un vert foncé en dessus, glauques en dessous, avec des stipules soudées au pétiole. Fleurs solitaires ou en corymbe, portées sur des pédoncules glabres et allongés, grandes, roses, carnées ou jaunâtres, semi-doubles. Tube réceptaculaire renfermant 40 à 50 carpelles. Fruit arrondi ou courtement obovoïde, rouge écarlate à la maturité. Cette espèce, dite Rosier de l'Inde ou Rosier Thé, a d'innombrables variétés, comme : Gloire de Dijon, fleur grande, pleine, jaune saumoné ; la Boule d'or, fleur grande, très pleine, d'un jaune vif; Maréchal Niel, grande, très pleine, jaune rougeâtre, etc. *R. bengalensis* Pers. Buisson d'un port un peu étalé, inerme ou peu épineux. Etamines caduques en même temps que les pétales. Tube réceptaculaire renfermant une quinzaine de carpelles. Les fleurs, solitaires ou groupées, purpurines, sont peu odorantes. Il en est des variétés à floraison continuelle, de couleurs variées, à fleurs d'un rose pâle, rouge cramoisi. D'autres, de petite taille, véritables miniatures, ont les fleurs très petites et nombreuses et sont désignées sous le nom de *Bengale Pompon*. 2° *Rosiers Cynorrhodon*. Fleurs purpurines, roses ou blanches; carpelles portés chacun sur un pédoncule les égalant en longueur. Cette section comprend : *R. canina* L. Fleurs roses ou blanches, toujours odorantes, solitaires ou réunies en corymbe ; pédoncule et tube du calice, glabres, lisses, ou quelquefois pédoncules hispides, divisions calicinales pinnatipartites, dressées puis réfléchies, ne persistant pas sur le fruit. Les styles, distincts, sont courts. Les fruits sont ovoïdes ou sub-globuleux, d'un rouge orange à la maturité. Cette espèce est dite Rosier des chiens, parce que ses racines ont été employées autrefois contre la rage; elle est connue aussi sous le nom d'Eglantier. Elle est fort répandue dans les haies, les buissons, au bord des bois. Son rôle principal est de fournir des sujets pour le greffage des variétés cultivées, sujets rustiques et d'une grande vigueur. Ses fruits, très astringents, reçoivent dans les pharmacies le nom de Cynorrhodon. *R. alba* L. Très voisin du précédent, dont il diffère par sa corolle grande d'un blanc pur. Fruit oblong, de couleur écarlate à la maturité. Cette espèce a fourni beaucoup de variétés ornementales à fleurs blanches ou carnées. *R. rubiginosa* L. Feuilles à folioles dentées, garnies à leur face inférieure de poils glanduleux rougeâtres qui leur donnent une couleur de rouille et une odeur de pomme reinette. Fruit couronné jusqu'à la maturité par les folioles du calice. *R. damascena* Mill. Rosier de Damas ou R. des quatre saisons, R. de tous les mois. Feuilles dentées, glabres et vertes en dessus, blanchâtres et pubescentes en dessous. Folioles du calice réfléchies au moment de la floraison, chargées, ainsi que le pédoncule, de poils rougeâtres, glanduleux. Corolle d'un beau rose, quelquefois blanche, très odorante. Les fleurs sont employées pour la préparation de l'essence de roses. Cette espèce se propage relativement bien de boutures; elle a fourni de nombreuses variétés ornementales à fleurs parfumées. 3° *Rosiers Provins*. Fleurs purpurines ou roses; carpelles sessiles au fond du tube réceptaculaire; feuillage hispide, glandulifère. On remarque dans cette section: *R. centifolia* L., Rosier à cent feuilles. Aiguillons presque droits, à peine élargis à leur base, entremêlés de poils glandulifères. Feuilles amples, ovales, vertes et glabres en dessus, blanchâtres et pubescentes en dessous, dentées, à dents ciliées glanduleuses. Pédoncule et calice fortement hérissé, glanduleux. Ce Rosier a les fleurs d'un beau rose et d'une odeur très agréable. Il a fourni des variétés cultivées comme plantes à parfum, pour la préparation de l'essence de roses, et une multitude de variétés ornementales de premier ordre, comme : la Rose des peintres, d'un beau rose, grande, pleine, de belle forme; l'Unique blanche, moyenne, pleine, blanche; plusieurs Rosiers nains: Pompon perpétuel, à fleurs petites, pleines, rose cramoisi; Pompon blanc; plusieurs rosiers mousseux, remarquables par les poils nombreux, verdâtres, glanduleux, qui hérissent, comme une sorte de mousse, la surface de leur pédoncule et de leur calice. *R. gallica* L. Espèce des haies et des bois, à fleurs grandes, d'un rouge pourpre, solitaires, ou réunies par deux ou trois. L'odeur des fleurs, peu prononcée à l'état frais, augmente à mesure qu'elles sèchent. Les fleurs sèches, connues sous les noms de roses officinales, roses rouges, roses de Provins, sont très astringentes et employées en médecine; elles servent aussi à la préparation de la conserve de roses et du miel rosat. La Rose tricolore de Flandre, grande, très pleine, blanche, striée de rouge, est une variété horticole de cette espèce et l'une des plus belles roses panachées. 4° *Rosiers Pimprenelles*. Fleurs purpurines, roses ou blanches; carpelles sessiles au fond du tube réceptaculaire; fruit cartilagineux, pourpre noir, sphérique, couronné par les lobes du calice connivents. Cette section présente les deux espèces suivantes: *R. pimpinellæfolia* Ser., remarquable par ses folioles petites, arrondies comme celles de la pimprenelle et portant de petites dents sur leur pourtour. Fleurs petites, solitaires, blanches ou jaunâtres à odeur suave. Cette espèce buissonnante, touffue, de petite taille, a fourni de charmantes variétés horticoles et des variétés très épineuses, comme: *R. spinosissima* L. et *R. myriacantha* DC., que l'on considère aussi comme des espèces distinctes. *R. sulfurea* Ait. Buisson atteignant 2 m. de hauteur, avec des feuilles glabres, glauques, obovales, denticulées. Fleurs jaunes, devenant grandes et très pleines par la culture. 5° *Rosiers de Banks, R. de lady Banks* (*Rosa Banksiæ* R. Br.). Arbustes inermes et glabres, à rameaux grêles, flexibles, très longs. Folioles d'un beau vert, luisantes, denticulées, oblongues-lancéolées. Fleurs petites, blanches, jaunes ou saumonées, en corymbes ombelliformes. Fruits globuleux.

II. Horticulture. — Les Rosiers demandent une terre de bonne qualité, fraîche, meuble, perméable et, en outre, une exposition bien aérée et la pleine lumière. Ils supportent ordinairement bien la taille et se prêtent aux diverses formes qu'on veut leur donner. On les dispose habituellement en buissons ou sur tige ou encore, surtout dans le Midi, en haies très ornementales et défensives. La taille se fait à la fin de l'hiver d'une manière très simple, en rabattant les branches sur leurs bourgeons inférieurs, plus ou moins près de leur insertion, suivant les variétés. Certains rosiers, en effet, comme les rosiers pompons et mousseux fleurissent moins lorsqu'on les taille trop court. La taille courte, d'ailleurs, épuise plus tôt les sujets et fait développer, à leur pied, un plus grand nombre de drageons qu'on doit supprimer avec soin. On rajeunit les rosiers épuisés en les recépant au niveau du sol; ils rejettent alors vigoureusement, et les rejets se mettent à fleur dès l'année suivante, si le recépage est fait en été. Les espèces grimpantes, comme les rosiers Banks, peuvent être cultivées sans être soumises à la taille. On les laisse s'élever contre les treillages et les murs où on les palisse. Ces rosiers sont remarquables par leur abondante floraison. Les rosiers se multiplient surtout par la greffe sur des sujets élevés de semis ou sur des espèces sauvages comme *R. canina* que l'on arrache dans les haies et au bord des bois et qui convient surtout pour porter les variétés d'ornement les plus vigoureuses. On choisit les sujets au printemps et mieux en automne. Ils sont rabattus pour le

greffage à 1 m. environ du sol, si les rosiers doivent être élevés sur tige, ou près du sol, ou même sous terre, lorsque leurs greffons sont destinés à s'affranchir et à vivre par la suite sur leurs propres racines. Les rosiers se greffent principalement en fente et en écusson. Dans le greffage en fente, on applique un ou deux greffons sur la section du sujet, suivant sa force. L'époque la plus favorable pour ce greffage est la fin de l'hiver et le printemps. L'écussonnage se fait à œil poussant, en mai et juin, ou à œil dormant, en août et septembre. Les écussons se posent isolément ou rapprochés par deux ou trois, suivant la grosseur du sujet qui est rabattu ensuite sur un bourgeon d'appel au-dessus de l'écusson. Après la reprise de la greffe, on pince le bourgeon d'appel et l'on supprime les scions que produit le sujet au-dessous de la greffe. D'autres procédés de multiplication : bouturage, couchage ou marcottage, semis, sont aussi en usage pour le rosier. Le bouturage s'applique surtout aux espèces qui ne drageonnent pas, comme le rosier thé, le rosier musqué. D'autres espèces : rosiers pimprenelles et rosiers cent-feuilles, se bouturent difficilement. On bouture les rosiers en été avec des rameaux de l'année, déjà en partie aoûtés, et munis de deux ou trois yeux. On les bouture aussi au printemps avec des rameaux de l'année précédente, coupés à une longueur de 20 à 30 centim. Les espèces qui réussissent le mieux au bouturage sont piquées en sol léger, siliceux, frais, ou en terre de bruyère, à une exposition ombragée. On leur laisse un ou deux yeux hors du sol. Les boutures des espèces difficiles au bouturage sont élevées en serre ou sur couche chaude, en pots remplis de terre de bruyère et sous cloche. Après la reprise, on les met dans des pots plus grands et on les découvre peu à peu. Le couchage des rosiers se fait en terrain frais, au printemps, avec des rameaux de l'année précédente, ou en automne, avec des rameaux de l'année. Lorsque ces branches se sont enracinées, ce qui peut se produire au bout de quelques jours, on les relève pour les planter à demeure. Les semis de rosiers se font au printemps, à l'aide des graines conservées dans les fruits pendant l'hiver, ou stratifiées. On sème aussi en automne, dès que les graines sont bien mûres, et ces graines lèvent au printemps suivant, comme les précédentes, mais irrégulièrement. Les semis se font en pleine terre à une exposition ombragée, ou bien sous abri, s'il s'agit d'espèces sensibles au froid. Les jeunes rosiers fleurissent parfois dès la première année, le plus souvent deux ou trois ans après le semis. G. Boyer.

III. Histoire. — La rose paraît avoir été connue et admirée depuis des temps très anciens. Dans les tombeaux des Tchoudes, on a trouvé des monnaies portant l'empreinte de roses. Dans le Zend Avesta, la rose est mentionnée avec un sens religieux et cosmogonique ; dans l'Inde, en Syrie, en Egypte, on trouve des traces de la vénération qu'inspirait cette fleur ; on doit cependant remarquer qu'on n'en trouve pas de représentation sur les monuments de l'ancienne Egypte. Hérodote ne la mentionne pas non plus dans ce pays, tandis qu'il rapporte que les Babyloniens avaient des roses d'argent qu'ils portaient dans certaines fêtes comme des symboles. En Grèce, la rose paraît avoir été spécialement aimée : Homère en parle à bien des reprises : Perséphone cueille dans la prairie des roses et des crocus ; en Macédoine, Hérodote parle des jardins de Midas parfumés par des roses à quatre feuilles. Dans l'antiquité, c'est à Aphrodite que la rose fut d'abord consacrée : selon la légende, elle naquit de l'écume ruisselant sur le corps d'Aphrodite lors de sa naissance et fleurit quand la déesse arrosa de nectar son épine ; d'autres légendes font naître la rose du sang d'Adonis. La rose fut ensuite consacrée à Eros, puis aux Grâces et aux Muses. Elle est aussi un emblème de Dionysos et, à ce titre, sert à la parure des repas : c'est l'origine du rôle qu'elle a joué dans les fêtes de l'antiquité. C'est la reine des fleurs qui servent aux couronnes et c'est aussi le symbole de la beauté ; sa fragilité a été bien souvent aussi chantée par les poètes, avant Malherbe, et de là elle a exprimé la brièveté de la vie humaine, elle est devenue le symbole de la mort ; dans les rites anciens, on effeuillait souvent des roses sur les tombeaux. Ce sont les colonies grecques qui ont importé la rose en Italie : elle s'y acclimata aussitôt ; les roses de Campanie à cent feuilles étaient célèbres, ainsi que les roses de Pæstum qui fleurissaient deux fois l'an. Les symboles attachés à la rose restent les mêmes chez les Romains que chez les Grecs : c'est la fleur de l'amour et de la joie. Dans les fêtes, les tables étaient couvertes de roses, les esclaves et les danseuses portaient des couronnes de roses ; on cite un repas dans lequel Néron dépensa pour 800.000 fr. de roses ; les convives reposaient parfois sur des lits de feuilles de roses. Pour les parfums, les remèdes, la cuisine, on utilisait de bien des façons les roses qui étaient cultivées dans d'immenses jardins ; on les gardait même en hiver sous des serres de verre ; on en faisait aussi venir des pays chauds et surtout d'Egypte. La rose était aussi une fleur funéraire. Dans les premiers temps du christianisme, la rose couleur du sang du Christ en devint le symbole mystique, les couronnes de roses étaient la marque du martyr ; lorsque le christianisme absorba un certain nombre des anciens cultes du paganisme, on attribua à la vierge Marie les attributs d'Aphrodite et ses mythes ; la rose consacrée à Marie prit alors des vertus nombreuses et jusqu'à des qualités miraculeuses et médicinales. On la trouve figurée dans de nombreuses églises et chapelles (dôme de Hildesheim) ; elle passe pour envoyée comme un signe d'amour du ciel à la terre. Le rosaire des catholiques, qui se répandit au XIIIe siècle, vient du chapelet des bouddhistes : c'est, d'ailleurs, par suite d'un contresens qu'il a pris le nom de rosaire, car il n'a aucun rapport originel avec la rose. La rose est fréquemment employée, soit comme emblème décoratif, soit comme figure mystique dans la décoration ecclésiastique ; elle paraît dans un certain nombre de cérémonies du culte catholique : le dimanche de *Lætare*, le pape consacre une rose d'or. Dans les Catacombes, on trouve de nombreuses représentations de roses symboliques. Plus tard, les Germains eurent des fêtes de printemps où les roses jouaient le principal rôle décoratif, et cet usage paraît s'être transmis des anciennes fêtes du printemps et des jardins de roses des Persans. Chez les Germains, la rose fut de bonne heure un emblème de l'amour et unit les amants au delà du tombeau ; dans les tombes des jeunes filles et des jeunes gens, on plantait des roses grimpantes. Plus tard, la rose paraît maintes fois dans le blason et sur les monnaies : les armes des Malatesta sont un éléphant et une rose ; le blason de York et Lancastre porte une rose. Au moyen âge, elle est fréquemment employée comme décorations dans les édifices (Alhambra, château de Heidelberg, etc.). Jusqu'à nos jours, elle a gardé son caractère emblématique chez les francs-maçons ; elle a d'ailleurs toujours été utilisée par la superstition dans mille légendes dont l'origine est plus ou moins claire. De nos jours, la rose n'a plus été autant prodiguée et gâchée que dans les fêtes des Romains ; mais elle est devenue la parure des jardins même les plus modestes, et les espèces se sont multipliées. Kaspar Bauhin en comptait dix-neuf espèces sauvages et dix-sept espèces cultivées, tandis que Linné ne comptait que dix espèces différentes en tout. Aujourd'hui, on a créé d'innombrables variétés, de couleur et de forme. En France, c'est l'impératrice Joséphine qui a donné à la culture des roses son immense développement ; en Angleterre, ce sont des amateurs passionnés pour la rose qui l'ont cultivée spécialement dans le comté de Hertford ; en Allemagne, il y a eu des jardins de roses célèbres : celui de Kassel, la roseraie de Cobourg et l'île des Paons, à Potsdam ; on ne peut citer tous les beaux jardins de culture qui en font le commerce. C'est en Belgique et en France que les espèces nouvelles sont les mieux et le plus abondamment cultivées, mais en Angleterre et en Allemagne les roses passent pour avoir

plus de force et de développement. A Paris, on vend annuellement 100.000 pieds de rosier, 150.000 rosiers non greffés et l'on exporte environ 800.000 greffes. Ph. B.

Bibl. : Lindley, *Rosarum monografia;* Londres, 1820. — Wallroth, *Rosæ generis historia succincta.* 1828. — Deséglise, *Catalogue des espèces du genre rosier;* Genève, 1877. — Jamain, *les Roses;* Paris, 1872. — Regel, *Tentamen rosarum monographiæ;* Saint-Pétersbourg, 1878. — Lebl, *Illustriertes Rosengarten;* Stuttgart, 1875-76. — Du même, *Rosenbuch;* Berlin, 1895. — Nietner, *Die Rose, ihre Geschichte, Arten, Kulten,* etc.; Berlin, 1880. — F. Schneider, *Rangliste der edelsten Rosen;* Berlin, 1883. — Du même, *Rosenjahrbuch;* Berlin, 1883. — Singer, *Dictionnaire des roses;* Bruxelles, 1885. — Redouté (peintre), *les Roses;* Paris, 1828-30. — Du même, *le Bouquet royal;* Paris, 1843. — De Chesnel, *Histoire de la rose;* Paris, 1820. — Schleiden, *Die Rose, Geschichte und Symbolik;* Leipzig, 1873. — Joret, *la Rose dans l'antiquité et au moyen âge;* Paris, 1892. — *Rosenzeitung;* Francfort, depuis 1866. — Il faut mentionner aussi les monographies et études de Wesselhoeft (Weimar, 1892), Petzold (Dresde, 1876), Oehlkers (Hanovre, 1881), Jaeger (Leipzig, 1893), etc.

**ROSIER-Côtes-d'Aurec** (*Roseriæ*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant de Saint-Bonnet-le-Château; 1.180 hab. Tire son origine d'un prieuré fondé au xi^e siècle par l'abbaye de Cluny. Son église, fort remarquable, est construite en style roman de la fin du xi^e siècle.

**ROSIER-en-Donzy** (*Roseriæ, Rosey*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs: 1.401 hab. Village agricole où se trouvent quelques métiers à tisser.

**ROSIER** (Joseph-Bernard), auteur dramatique français, né à Paris le 18 oct. 1804, mort à Marseille le 12 oct. 1880. Clerc d'avoué, employé d'enregistrement, professeur de rhétorique, il se consacra à la littérature dramatique en 1830, date à laquelle il fit jouer à l'Odéon *le Mari de ma femme.* Il écrivit ensuite, sans prendre jamais de collaborateur, de nombreuses pièces spirituelles, bien faites et morales, comédies, drames, vaudevilles. Citons : *le Mariage par dévouement* (1831); *la Mort de Figaro* (1835); *Un Procès criminel* (1836); *Maria Padilla* (1838); *le Manoir de Montlouvier* (1839); *la Mansarde du crime* (1840); *Zacharie* (1841); *M. de Maugaillard* (1842); *la Foi, l'Espérance et la Charité* (1848); *Brutus, lâche César* (1849); *Chacun pour soi* (1856); *la Cour de Célimène* (1857), etc.

**ROSIÈRE.** I. Mœurs et Coutumes. — S'il fallait s'en rapporter à la tradition, l'usage de couronner de roses la jeune villageoise reconnue comme la plus sage du pays remonterait au temps de Clovis. Saint Médard, évêque de Noyon, aurait institué la première de ces fêtes dans son village natal, Salency, situé à une demi-lieue de sa ville épiscopale, et la plus ancienne rosière aurait été sa sœur. Un tableau, gardé dans sa chapelle jusqu'à la Révolution, l'y représentait posant le chapeau de roses sur la tête de la jeune fille; de plus, on appelait Fief de la Rosière un fonds de terre destiné par lui à couvrir les frais de la cérémonie annuelle, et à payer la dot de 25 livres accordée à l'élue.

Celle-ci devait être personnellement irréprochable et appartenir en outre à une famille qui le fût aussi, en remontant jusqu'à la quatrième génération. Les habitants présentaient trois filles entre lesquelles le seigneur prononçait. L'élection avait lieu un mois à l'avance et le résultat en était publié au prône, pour laisser aux rivales le temps de réclamer contre le choix. Le 8 juin, jour de la Saint-Médard, l'héroïne du jour, vêtue de blanc, tête nue, entourée de douze de ses compagnes également en blanc, et escortée de musiciens, était menée processionnellement au château, où elle remerciait le seigneur et sa dame. Celui-ci, ou, à son défaut, le bailli, la conduisait par la main à l'église paroissiale d'abord, et ensuite à la chapelle du fondateur où l'officiant bénissait la couronne, la plaçait sur sa tête, lui remettait, avec les 25 livres, un ruban bleu et une bague d'argent; après la cérémonie religieuse, la rosière recevait les cadeaux symboliques offerts par les vassaux, sifflet de corne, éteufs à battoir, ou balles de paume, flèches, bouquets, etc., et présidait à un frugal repas.

Tel était du moins le cérémonial observé au xviii^e siècle; quant aux époques antérieures, le seul fait certain est que le ruban et la bague avaient été ajoutés par ordre de Louis XIV. En 1773, l'attention fut attirée sur cette fête locale par le procès que les villageois intentèrent à leur seigneur, un sieur Danré, qui voulut leur enlever leur droit d'élection, couronner lui-même la rosière et aussi lésiner sur les frais. Il choisissait mal son temps; l'époque était tout entière à la sensiblerie et aux pastorales; le public prit fait et cause pour les habitants, on exalta leurs vertus, la pureté de leurs mœurs, l'avocat Target plaida gratuitement pour eux, le Parlement devant laquelle l'affaire fut portée en dernier ressort les maintint dans leurs droits séculiers par un arrêt du 20 déc. 1774.

Le roman et le théâtre s'étaient déjà emparés du sujet; un poète aussi vaniteux que médiocre, le marquis de Pezay surnommé la *Lune de Dorat,* avait profité de la faveur de la reine pour faire jouer par la troupe italienne, à Fontainebleau d'abord, puis à Paris (28 févr. 1774), une *Rosière de Salency* qui, malgré les ariettes de Grétry, fut froidement accueillie; c'est du moins ce qu'affirment les *Mémoires secrets de Bachaumont.* M^me de Genlis, qui avait assisté à la fête, en tira aussi une comédie. En 1793, Sylvain Maréchal donna à l'Opéra la *Rosière républicaine ou fête de la Raison,* et, sous prétexte de combattre la superstition, n'y ménagea même pas la pudeur en public; la musique était également de Grétry. Hérold, pour ses débuts, composa un opéra-comique intitulé *les Rosières,* sur les paroles de Théaulon. Plusieurs communes instituèrent successivement des couronnements de rosières; l'un des plus pompeusement célébrés, celui de Suresnes, eut lieu pour la première fois le 6 août 1887; mais aujourd'hui, c'est la fête de Nanterre qui prime les autres: elle est fixée au dimanche le plus rapproché du 27 mai; toutefois, autre temps, autres tendances littéraires; la fête de Nanterre n'a inspiré à nos auteurs que des vaudevilles grivois, témoin *Nourrice et Rosière,* de Théodore Barrière, et *la Rosière de quarante ans,* de Deslandes, deux titres qui suffisent pour reconnaître que notre époque est bien revenue de la naïveté sentimentale et des fadeurs idylliques. Marcel Charlot.

II. Histoire religieuse (V. Médard [Saint], évêque de Noyon et de Tournai.)

Bibl. : Mœurs et Coutumes. — *Histoire de la Rosière de Salency;* Paris, 1779. — *Mémoires secrets de Bachaumont,* 1774. — Labédollière, *Environs du nouveau Paris.*

**ROSIÈRE** (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Faucogney; 562 hab.

**ROSIÈRES.** Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeuse; 1.201 hab. Vignes, mûriers. Église du xi^e siècle. On y a trouvé l'inscription de Jallius Bassus, un grand personnage romain qui fut consul sous le règne d'Antonin le Pieux, et gouverneur de la Mœsie.

Bibl. : Allmer, *Revue épigraphique du Midi,* 1890. — Montravel. *Revue du Vivarais,* 1896.

**ROSIÈRES** (*Rosieres,* 1181-1186 [*feoda campaniæ*]). Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (3^e) de Troyes; 187 hab. Ancien monastère de chartreux. L'ancien château a été restauré; le parc a été dessiné par Le Nôtre.

Bibl : Abbé Et. Georges, *une Excursion à Rosières (porte du château),* dans *Annuaire administr. de l'Aube;* 1874, t. XXXIX.

**ROSIÈRES.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide; 144 hab.

**ROSIÈRES.** Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Vorey; 2.434 hab.

**ROSIÈRES.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin; 133 hab.

**ROSIÈRES.** Ch.-l. de cant. du dep. de la Somme, arr. de Montdidier; 2.611 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Distillerie d'alcool. Fabr. de bonneterie, de machines à tricoter.

**ROSIÈRES.** Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Carmaux; 652 hab.

**ROSIÈRES-AUX-SALINES.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port; 2.392 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Haras national. Salines importantes. Fabrique de silicates de soude et de potasse.

**ROSIÈRES-DEVANT-BAR.** Com. du dép, de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vavincourt; 221 hab.

**ROSIÈRES-EN-BLOIS.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt; 100 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

**ROSIÈRES-EN-HAYE.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr, de Toul, cant. de Domèvre-en-Haye; 231 hab.

**ROSIÈRES-SUR-MANCE.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey; 422 hab.

**ROSIERS-D'EGLETONS.** Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Egletons; 1.214 hab. A 500 m. du chem. de fer de Brive à Ussel et Clermont. Grands étangs, vaste église gothique, château de Maumont reconstruit au XVI^e siècle, où naquirent au XIV^e les papes Clément VI et Grégoire XI.

**ROSIERS-DE-JUILLAC.** Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Juillac; 508 hab.

**ROSIERS-SUR-LOIRE** (Les). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-O.) de Saumur; 2.078 hab. Stat. du chemin de fer d'Orléans. Eglise du XIII^e siècle, avec un beau clocher de la Renaissance.

**ROSINI** (Giovanni), critique et romancier italien, né à Lucignano (val de Chiara) le 24 juin 1776, mort à Pise le 16 mai 1855. Ayant acquis de Fabroni son matériel de typographie privée, il s'en servit pour publier les œuvres de Dante, de Pétrarque, de l'Arioste et du Tasse. Nommé professeur d'éloquence à l'Université de Pise, son discours d'inauguration (*Della necessità di scrivere nella propria lingua*) lui valut les éloges de Pindemonte, de Cesarotti et de Ginguené. Il fit un voyage à Paris (1809), où il fut accueilli avec distinction et où il conçut le plan de la *Storia della pittura italiana esposta coi monumenti*, qu'il publia à Pise, bien des années après (1839-54, 7 vol.). De retour dans sa patrie, il y publia une édition (du reste médiocre) des œuvres de Guichardin (Pise, 1820, 10 vol.), et un *Saggio sulla vita e sulle opere di Antonio Canova* (*ibid.*, 1823). Il est aussi l'auteur de trois romans historiques : *la Monaca di Monza* (Pise, 1828); *Luisa Strozzi* (*ibid.*, 1833) et l'*Ugolino della Gherardesca* (*ibid.*, 1833), écrits d'un style facile et clair, et qui lui valurent une immense renommée. Il surveilla dans les dernières années de sa vie l'impression d'un grand nombre d'œuvres classiques et publia notamment une édition du Tasse en 33 vol. (Pise, 1821-33).

BIBL. : M. FERRUCCI, *Elogio del Car. Prof. G. R.*; Pise, 1856.

**ROSIS.** Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Saint-Gervais; 641 hab.

**ROSKOVANYI** (Augustin), canoniste, né à Szinne (Pologne) en 1807, évêque de Waitzen en 1834, de Neutra en 1859. Œuvre principale : *Monumenta catholica pro independentia potestatis ecclesiasticæ ab imperio civili* (1847-75, 10 vol. in-8).

**ROSLIN** (Alexandre), peintre suédois, né à Malmœ en 1718, mort à Paris en 1793. Il débuta brillamment à Paris, dans les salons, puis, à la cour, et son succès s'y maintint si vif, qu'il put briguer l'Académie de peinture et y être admis en 1753, quoique protestant. Dès cette époque il devint le peintre à la mode; sa touche facile, mais chaleureuse, reproduisait à merveille les grâces sentimentales, les attitudes maniérées de ses contemporains. Il peignait surtout le portrait. Celui de la *Jeune fille ornant la statue de l'Amour d'une guirlande de fleurs* (musée du Louvre), d'une sympathique vivacité, d'une fraîcheur exquise, est un pur chef-d'œuvre dans la manière élégante de Roslin. Le peintre y montre les qualités d'un excellent coloriste et, dans ce sens, on peut le juger supérieur à Greuze à qui il a été parfois comparé, et même opposé. A propos de son envoi au Salon de 1765 : *un Père arrivant dans sa terre où il est reçu par ses enfants dont il est tendrement aimé; on y voit les portraits de cette famille* (famille La Rochefoucauld), Diderot attaqua vivement ce peintre charmant des satins et des dentelles. Parmi un grand nombre de portraits que Roslin a peints, nous possédons : au musée de Versailles, ceux de *Linné* et de l'*Abbé Ferray*; au musée du Louvre, ceux de *Collin de Vermont*, d'*Etienne Jaurat*, de *Dandré-Bardon*, de *Joseph Vien*, de *M^me Vien*; à l'Ecole des beaux-arts, celui de *M. d'Angivilliers*.

BIBL. : Les *Archives de l'art français*, 1851, t. I. — Marquis de CHENNEVIÈRES, *Revue universelle des Arts*, 1856, t. IV.

**ROSMINI-SERBATI** (Antonio), philosophe italien, né à Rovereto le 15 mars 1797, mort à Stresa le 1^er juil. 1855. Ordonné prêtre en 1825, il exerça quelque temps le ministère dans sa ville natale (1834-36); animé d'un grand zèle apostolique, il fonda une Société de prêtres séculiers, l'*Istituto della carità*, et bientôt après l'ordre des religieux de la Providence et le *Collegio degli educatori elementari*, spécialement destiné à propager l'instruction dans les classes populaires. Après avoir eu de vifs démêlés avec Mamiani et Gioberti, il se réconcilia avec eux et ils travaillèrent de concert à fonder pacifiquement l'indépendance et l'unité de l'Italie. Il fut ministre de l'instruction publique de Pie IX, qui lui avait promis le chapeau de cardinal, et qu'il suivit à Gaëte (nov. 1848); mais bientôt le pontife, devenu hostile aux idées libérales, se débarrassa de lui. Il se retira à Stresa, où il vécut dans la retraite, partageant son temps entre les études philosophiques et la direction de son Institut. — Quelle que soit la valeur de son système, qui a pour base et pour objet l'accord de la science et de la foi, tout en subordonnant la première à la seconde, Rosmini, esprit généreux, logicien plein de vigueur, écrivain précis et châtié, mérite, parmi les philosophes de l'Italie contemporaine, une des premières places. Ses ouvrages, extrêmement nombreux, sont d'ordre littéraire, religieux ou philosophique. Les plus importants des premiers ont été réunis en deux volumes (*Letteratura ed arti belle*, Intra, 1870-3); parmi les seconds, nous citerons seulement: *Predicazioni* (Milan, 1843); *Teodicea* (*ibid.*, 1845); *Scritti vari di ascetica ed apologetica* (*ibid.*, 1840); parmi les derniers: *Nuovo Saggio sull' origine delle idee* (1^re éd., Rome, 1830), qui reste la plus importante de ses œuvres; *Rinnovamento della filosofia in Italia* (Milan, 1836); *Filosofia della politica* (*ibid.*, 1837); *Filosofia della morale* (*ibid.*, 1838-41); *la Società ed il suo fine* (*ibid.*, 1839); *Filosofia del diritto* (*ibid.*, 1841-3); *Introduzione alla filosofia* (Casale, 1850); *Logica* (Turin, 1853); *Teosofia* (Turin, 1859-64). — On a publié de lui après sa mort deux volumes de lettres : *Epistolario* (Turin, 1857).

BIBL. : T. MAMIANI, *A. Rosmini Serbati*, dans *Prose letterarie*; Florence, 1867 — L. FERRI, *Essai sur l'histoire de la philosophie en Italie au XIX^e siècle*; Paris, 1869. — G BURONI, *la Filosofia di A. Rosmini* dans *Rivista universale*, 1877. — D'ERCOLE, *Lettere sull'ente possibile di Rosmini*, dans les *Atti* de l'Académie de Turin, 1881. — MAMIANI, *Opere edite ed inedite di A. R.*, dans *Filosofia delle scuole italiane*, 1883. — G. GENTILE, *Rosmini e Gioberti*; Pise, 1898.

**ROSNAY** (*Castellum Rosnaicum*, 1035 [*Gallia Christ.*, t. XII, p. 251]). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne, sur les rives de la Voire (affl. de l'Aube, r. dr.), au nord de la plaine de Brienne; 421 hab. Seigneurie érigée en comté par Thibaut V, comte de Champagne. Depuis 1361, elle passa successivement entre les mains des familles de Visconti, de Bretagne, de Luxembourg. Le maréchal de l'Hôpital, qui l'acheta aux Luxembourg, la fit ériger en duché-pairie (1651). Depuis cette

époque, Rosnay est désigné sous le nom de *Rosnay-l'Hôpital*. Rosnay possédait un prieuré dépendant de l'abbaye de Montierender. Le village était fermé de fossés; la motte du château fort subsiste. Crypte au-dessous de l'église (monument historique). E. Ch.

**ROSNAY.** Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. du Blanc; 1.274 hab. A 3 kil. N.-O., ruines du château du Bouchet (mon. hist.) du XIIIe siècle, avec tours rondes et donjon carré, longtemps la propriété des Mortemart.

**ROSNY** (*Rodenaium*, XIe siècle [polypt. de Saint-Remi de Reims]). Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, sur les coteaux boisés qui dominent à l'O. la plaine de Reims; 285 hab.

**ROSNAY.** Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mareuil; 806 hab.

**ROSNEL** (Pierre de), orfèvre français, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Joaillier de Louis XIII, il a écrit un ouvrage qui fut considéré longtemps comme le meilleur des manuels de l'orfèvre et du joaillier : *le Mercure indien ou le Trésor des Indes* (1667, in-4, rééd. en 1668, in-8). Dans cet ouvrage, où il est traité des métaux précieux et des pierres fines, Pierre de Rosnel rejette les errements de l'alchimie ; il y fait volontiers montre de ses profondes connaissances qui sont les connaissances exactes de son époque dans la science des alliages, et les procédés métallurgiques. E. Plouchart.

**ROSNES.** Com du dép. de la Meuse. arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vavincourt; 213 hab.

**ROSNOËN.** Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant du Faou; 1.561 hab.

**ROSNY-sous-Bois** (*Roogniacum, Rodoniacum, Rooneium, Roonium, Roisneium*). Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Noisy-le-Sec : 3.245 hab. (il y en avait 414 en 1726). Stat. du chem. de fer de Paris à Provins et du chem. de fer de Grande Ceinture. Mentionné dès le IXe siècle, époque où s'y arrêta le cortège qui, de Soissons, ramenait à Paris les cendres de sainte Geneviève, les habitants de Rosny étaient, au XIIe siècle, serfs de l'abbaye de Sainte-Geneviève qui, pour ce fief, devait au roi une redevance annuelle de six oies blanches ; ils furent affranchis au siècle suivant. — Eglise moderne. — Au-dessus du village, qui est situé dans une vallée où l'exploitation de carrières de plâtre a remplacé la culture, jadis très florissante, de la vigne, s'élève le fort de Rosny.

**ROSNY-sur-Seine.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 833 hab. Stat. du chem. de fer de Paris au Havre. Au XIe siècle, un château s'élevait déjà à Rosny-sur-Seine; il était la propriété de Raoul de Mauvoisin. Il fut plus tard celle de la maison de Melun, et faisait partie de la dot d'Anne de Melun qui, en 1529, épousa Jean de Béthune, le futur grand-père de Sully. Après la bataille d'Ivry (14 août 1690), où Sully fut grièvement blessé, Henri IV se retira à Rosny. La seigneurie fut, en 1601, érigée en marquisat. Le château et ses dépendances furent achetés, en 1729, par François-Olivier, comte de Sénozan; plus tard, en 1818, il fut acquis par la duchesse de Berry. L'édifice actuel date du XVIe siècle ; l'on y remarque un tableau d'Horace Vernet et des meubles anciens. — Rosny-sur-Seine possède un établissement d'horticulture.

**ROSNY** (Léon-Louis-Lucien de), orientaliste et ethnographe français, né à Loos (Nord) le 5 août 1837. Elève de l'Ecole des langues orientales (1852), il s'intéressa spécialement à l'histoire, à la géographie et aux langues de l'Orient. Professeur de japonais à la Bibliothèque impériale, il fut, en 1863, attaché comme interprète aux ambassadeurs japonais qu'il accompagna à Paris, en Hollande, en Angleterre, en Russie. Il remplit diverses missions scientifiques, et fonda en 1858 la Société d'ethnographie américaine et orientale (dont il rédige le bulletin), ainsi que la Société d'ethnographie et du Comité américain d'archéologie, à l'établissement desquels il contribua. Secrétaire perpétuel de la Société asiatique, il démissionna au bout de quelques années ; en 1868, il obtint la chaire de japonais créée à l'Ecole des langues orientales. En 1886, il est devenu directeur adjoint à l'Ecole des hautes études où il professsa sur les religions de l'extrême Orient; en 1881, ses leçons ont eu pour objet les religions de l'Amérique antécolombienne. Il a fondé le congrès international des orientalistes et a été à Paris l'un des propagateurs des idées bouddhiques. Parmi ses nombreuses publications, nous citerons : *Introduction à l'étude de la langue japonaise* (1857); *Aperçu général des langues sémitiques et de leur histoire* (1858); *Dictionnaire japonais-français-anglais* (1858-70); *Manuel de la lecture japonaise* (1859); *les Ecritures figuratives et hiéroglyphiques des différents peuples* (1870); *Recueil de textes japonais* (1863); *Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine* (1864-66); *Etudes asiatiques de géographie et d'histoire* (1864); *Aperçu de la langue coréenne* (1867); *Vocabulaire chinois-coréen-aino* (1867); *Variétés orientales* (1872); *Cours de japonais* (1869); *Archives paléographiques de l'Orient et de l'Amérique* (1871); *l'Interprétation des anciens textes mayas* (1875); *Guide de la conversation japonaise* (1883); *les Peuples de l'Indo-Chine* (1874); *les Peuples orientaux connus des anciens Chinois* (1882); *les Populations danubiennes* (1882-85); *le Pays des dix mille lacs*, tableaux de voyages de Finlande (1886); *la Morale de Confucius* (1893); *le Taoïsme* (1892); *Taureaux et mantilles*, tableaux de voyages en Espagne et Portugal (1894). Il a publié dans la Bibliothèque ethnographique des études sur le Siam, la Corée, la Roumanie, etc. Ph. B.

**ROSNY** (Joseph-Henry), romancier français, né à Paris en 1856. Il a appartenu d'abord à l'école naturaliste; ses connaissances très étendues en philosophie, économie sociale et science, donnent un caractère particulièrement intéressant à ses romans auxquels on a reproché, surtout au début, d'être écrits trop laborieusement et dans un style hérissé de termes techniques ou scientifiques qui les rendent parfois un peu obscurs. Son premier roman, *Nell Horn, membre de l'armée du Salut* (1885), inspiré par un séjour à Londres, est une étude très attachante de la vie anglaise, où l'émotion, beaucoup plus sobre et plus profonde que la sentimentalité de Daudet, se rapproche pourtant de la manière de ce romancier. Le second livre de Rosny, *le Bilatéral* (1886), est une étude très vivante, minutieuse et impartiale du socialisme français et du parti anarchiste, alors presque inconnu : ce roman se rapproche plutôt du naturalisme de Zola, dont il a toute la puissance. Ces deux livres, où l'on sent que l'auteur a mis la substance même de sa vie, sont peut-être ses chefs-d'œuvre malgré le grand talent qu'il n'a cessé de montrer depuis. En 1887, parut l'*Immolation*, roman de la vie des paysans. Rosny s'associa, en 1887, aux quatre naturalistes qui publièrent dans le *Figaro* un manifeste contre les exagérations répugnantes du réalisme de Zola dans la *Terre* ; il se sépara dès lors du chef du naturalisme français et s'attacha à l'école littéraire dont les Goncourt ont été les chefs. Il publia, en 1888, les *Corneilles*, et *Marc Fane*, en 1890 le *Termite*, tableau très curieux de la vie littéraire à Paris. A partir de 1891, il a publié ses romans sous la signature de son frère cadet, *Justin*, en même temps que sous la sienne, imitant ainsi les Goncourt dans leur collaboration fraternelle. *Daniel Valgraive* parut en 1891, *Vamireh* en 1892 : cet essai de roman préhistorique a montré une fois encore la grande puissance littéraire des Rosny. L'*Impérieuse bonté*, qui date de 1894 et est une émouvante peinture de la Charité parisienne, obtint un légitime succès et est considérée par beaucoup de critiques comme l'œuvre la plus complète du romancier. Ensuite vinrent l'*Indomptée* (1894), roman d'une étudiante en médecine, *Renouveau* (1894), l'*Autre femme* (1895), le *Serment* (1896), d'où les Rosny ont tiré une pièce de trois actes jouée à l'Odéon en 1897 ; la *Promesse*, les *Ames perdues* (1899), où il y a d'admirables peintures de l'état d'âme anarchiste

La puissance et l'originalité des frères Rosny, qui sont incontestables, ont été parfois masquées par l'abus des termes scientifiques et la complication de la langue. On a excellemment exprimé les critiques et les louanges dont leurs lecteurs les accablent tour à tour : « Ils ont mis, dit Ch. Maurras, leur signature au bas de livres parfaitement illisibles, soit à cause du pédantesque brouillis qui s'y montre, soit même à cause de la fadeur qui s'en élève. La Bonté d'une part, la Science de l'autre ont joué aux frères Rosny les plus méchants tours... Ils sont aussi poètes, ces savants et ces philosophes ; ils savent l'histoire des choses, mais ils tiennent aussi à nous en révéler l'amour. Ils mélangent sans cesse à leur cours détaillé de cosmogonie agnostique, une grande, vague et très noble mythologie anthropomorphique, proportionnée aux besoins, aux désirs, aux appels de toutes les âmes humaines. »

**ROSNYVINEN** (Hippolyte-Marie-Guillaume de), général français (V. Pire [Comte de]).

**ROSOLIO.** Sorte de ratafia que l'on prépare en prenant :

| | |
|---|---|
| Roses rouges | 250 gr. |
| Fleurs d'oranger | 125 — |
| Cannelle | 8 — |
| Girofles | 30 — |
| Alcool à 22° | 10 litres |
| Sirop de sucre | 4.500 gr. |

Faire macérer cinq jours, distiller, ajouter le sirop et 30 gr. d'alcoolat de jasmin. Colorer en rouge. Le rosolio est surtout en usage en Italie et en Turquie ; ceux de Turin et de Zara ont une grande réputation.

**ROSOLIQUE** (Acide) (Chim.) (V. Coralline).

**ROSOY.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot; 494 hab.

**ROSOY.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt; 170 hab.

**ROSOY.** Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (N.) de Sens; 235 hab.

**ROSOY-EN-MULTIEN.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz; 266 hab.

**ROSOY** (Barnabé Farmian de), surnommé *Durosôy*, écrivain français, né à Paris en 1745, mort sur l'échafaud en 1792. Polygraphe non sans mérite, il inonda la librairie de ses productions diverses, romans, pièces de théâtre, livres d'histoire, de philosophie, de morale, de politique. Il passa quelques mois à la Bastille (de mai à juil. 1770) pour les *Jours* et le *Nouvel ami des hommes* qu'on lui attribuait peut-être à tort; il se montra cependant royaliste dévoué, lors de la Révolution. En 1771, il commença la publication des *Annales de la ville de Toulouse*, compilation sans valeur, fit représenter maintes tragédies et comédies jusqu'en 1789, date à laquelle il fonda la *Gazette de Paris* (1789 au 10 avr. 1792). Cette feuille est intéressante en ce qu'elle fait bien connaître les vœux et les actes du parti de la résistance à la Révolution. Quand le roi fut en prison, Rosoy proposa dans son journal que les bons royalistes s'offrissent en otage pour obtenir la liberté de Louis XVI : il publia les noms de tous ceux qui répondirent à son appel, les vouant ainsi à la mort; lui-même périt victime de sa générosité et mourut sur l'échafaud avec beaucoup de courage. Citons, parmi le fatras de ses œuvres : *Mes dix-neuf ans, ouvrage de mon cœur* (1762); *la Force des passions* (1765); *Œuvres mêlées* (1769), prose et vers ; *Azor ou les Péruviens* (1770), tragédie ; *Henri IV* ou *la Bataille d'Ivry*, drame lyrique représenté avec succès (1774) ; *les Trois Roses* ou *les Grâces*, opéra (1778); *Bayard* (1788), etc.

**ROSPEZ.** Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Lannion; 1.112 hab.

**ROSPIGLIANI.** Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Vezzani ; 247 hab.

**ROSPIGLIOSI** (Giulio), pape (V. Clément IX, t. XI, p. 632).

**ROSPORDEN.** Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Quimper ; 2.069 hab. Stat. du chem. de fer de Nantes à Brest, avec embranchement sur Concarneau. Eglise des XIVe-XVIe siècles, avec une curieuse flèche en pierre ajourée.

**ROSS.** Rivière de la Russie sud-occidentale, dans le gouvernement de Kiev, affl. droit du Dnièpr. Direction N.-E. ; longueur du cours, 250 kil. ; largeur, 20 à 160 m. ; courant impétueux, crues considérables ; profondeur, 2 à 10 m. La rivière est peu utilisée par la navigation à cause de son courant. Ses rives, assez pittoresques, sont fort peuplées.

**ROSS.** Rivière de la Russie occidentale (gouv. de Grodno). Elle prend naissance dans le marais de même nom et se jette dans le Niémen (Memel), après un parcours du S. au N. d'environ 100 kil. Peu profonde et inutilisable.

**ROSS.** Comté d'Ecosse, formé de deux comtés réunis en un seul, celui de Ross qui est de beaucoup le plus étendu et celui de *Cromarty* qui comprend plusieurs enclaves sans lien, la principale située au N.-O. Le comté embrasse une partie de l'archipel des Hébrides, en particulier la région N. de Lewis. La superficie est de 8.104 kil. q., la population de 78.547 hab. Le ch.-l. est Dingwall. La surface du comté de Ross est très accidentée, formations schisteuses recouvertes de grès rouge. Minerais de fer en grandes quantités. Le Ben Attow (1.220 m.), le sommet le plus élevé, est situé sur la frontière de l'Inverness. Les eaux se rassemblent en lacs nombreux dans les vallées, formant une chaîne de lacs, dont les plus grands sont le Loch Maree, uni à la mer, les lochs réunis par le Sheen qui reçoit le plus grand, le Loch Fannich. C'est un des comtés d'Ecosse les plus riches en lacs (15.750 hect.). Les côtes sont découpées de golfes profonds qui ressemblent à des fiords, tels que les golfes de Dornoch, de Cromarty et d'Inverness. La région la plus fertile du comté est la partie orientale, surtout la presqu'île de Black Isle ; l'humidité excessive de la partie occidentale nuit à la culture. On compte 54.226 hect. de terres arables, dont 19.274 cultivés en céréales, surtout en avoine, 10.000 en pommes de terre, 16.500 en prairies artificielles, 7.800 en prairies naturelles. En 1886, on comptait 7.365 chevaux, 47.976 têtes de bétail, 310.000 moutons. Les bois couvrent 17.500 hect. (pin, chêne, peuplier, aune). Le gibier est très abondant dans les montagnes (cerfs, renards, chats sauvages, lièvres, etc.) ; beaucoup d'oiseaux et de gibier d'eau, saumons dans les rivières. On compte 2.043 propriétaires qui se partagent 797.742 hect. L'agriculture et la pêche sont les principales ressources du comté. Les industries indigènes sont le tissage de vêtements de laine et la distillation. Pêcheries de harengs et de morues importantes sur les côtes. La population n'est pas en décroissance sensible ; 56.767 sont restés fidèles à la vieille langue gaélique. On parle anglais au chef-lieu, et à Black-Isle où Jacques VI établit des colons adglais. — Le comté de Ross a été le théâtre de nombreuses guerres civiles, Malcolm Macbeth a été son premier comte; en 1424, il a fait retour à la couronne et a été constitué en comté en 1661, mais le comté de Cromarty est beaucoup plus ancien (V. Ecosse). Nombreux restes druidiques et de pierres sculptées scandinaves. Fort vitrifié sur la colline de Knockfarrel. Beaux châteaux de Balone, Lochslin, ruines de Dingwall et débris de l'abbaye de Fearn.

**ROSS** (Donald Macdonald, lord des Iles et comte de), mort vers 1420. Il fit un traité d'alliance avec Henri IV en 1405, envahit l'Ecosse en 1406, battit Angus à Dingwall et marcha sur Aberdeen, mais la défense énergique des habitants des basses terres lui interdit d'y pénétrer. Après une sanglante bataille (25 juil. 1411) qui demeura indécise, il dut se retirer. Le lord des Iles, poursuivi à outrance par le duc d'Albany, rentra dans les highlands et reconnut la suprématie de la couronne. — *Alexander*, mort en 1449, fils du précédent, se rebella en 1427 et fut emprisonné avec sa femme. Relâché en 1429, il réunit une armée de

10.000 hommes et ravagea les environs d'Inverness. Battu par le roi le 29 juin 1429, et poursuivi sans relâche, Ross implora la paix. Le roi lui fit grâce de la vie, mais l'emprisonna. Ses partisans se soulevèrent, et Jacques Ier fut assez satisfait de pouvoir les faire rentrer dans l'ordre en leur accordant la liberté de leur comte. — *John*, mort vers 1498, fils du précédent, après diverses révoltes, se soumit au roi en 1454. Il figura dans l'armée de Jacques II au siège de Roxburgh (1460), mais après sa mort il négocia secrètement avec Edouard IV d'Angleterre et par le traité de Westminster (17 mars 1463), se reconnut son vassal. Il prit peu après le titre de roi des Hébrides et réussit à s'emparer d'Inverness. En 1475, ses négociations anglaises furent connues et on le déclara traître et hors la loi : une expédition fut dirigée contre lui. Epouvanté, *John* fit une soumission complète, et sa couardise dégoûta ses partisans qui se rangèrent autour de son fils naturel Angus. Celui-ci ayant été assassiné, Ross reprit quelque courage et fit une démonstration armée sur Inverness. Mais, battu, il dut encore se soumettre et finalement il se retira au monastère de Paisley. — Le titre de duc de Ross fut porté par *James* Stewart, né vers 1476, mort en 1504, fils de Jacques III et de Marguerite, fille de Christian III de Danemark. Archevêque de Saint-André en 1498, il vint à Rome pour se faire confirmer par le pape et y vit l'Arioste qui l'a décrit dans le *Roland furieux* (Chant X). Le duc de Ross devint haut chancelier d'Ecosse en 1502. R. S.

**ROSS** (Sir John), marin et explorateur anglais, né le 24 juin 1777, mort à Londres le 30 août 1856. Entré dans la marine en 1786, il passa au service de la compagnie des Indes en 1794, puis revint à celui de l'Etat en 1799, prit part aux guerres du temps et fut blessé jusqu'à treize fois. En 1818, il reçut le commandement d'un navire dans l'expédition chargée de découvrir le passage Nord-Ouest. Il essaya de traverser le détroit de Lancastre, mais il lui sembla que le passage était barré par une chaîne de montagnes qu'il nomma monts Croker. A son retour, il publia : *A voyage of discovery for the purpose of exploring Baffin's Bay and inquiring into the probability of a North West Passage* (Londres, 1819, in-4). Mais bientôt Parry démontra que les monts Croker n'existaient pas (1820). Ross, très vexé, entreprit, en partie à ses frais, une nouvelle expédition (1829). Il hiverna en 1829 à Felix Harbour, en 1830 à Victoria Harbour, et fut contraint d'abandonner son navire bloqué par les glaces. Il put regagner, avec tout son équipage, le détroit de Lancastre, en 1833. Comme résultats, Ross rapportait le relevé de la péninsule dénommée plus tard Boothia, celui d'une grande partie de la Terre du Roi Guillaume, la découverte (par son neveu) du pôle magnétique, etc. Il les fit connaître dans son *Narrative of a second voyage in Search of a North west Passage and of a Residence in the arctic regions during the years 1829-33* (Londres, 2 vol. in-4). Nommé consul à Stockholm en 1839, il passa le reste de son existence en polémiques acerbes. On ne pouvait parler d'expéditions arctiques sans qu'il proposât ses conseils et ses directions. Il voulut partir à la recherche de Franklin et retourna au détroit de Lancastre (1850-51) sur un petit vaisseau équipé par une société privée. L'amirauté lui refusa son concours. Pour se venger, il écrivit : *A narrative of the circumstances and causes which led to the failure of the searching expeditions sent by government and others for the rescue of sir John Franklin* (1855, in-8).

Bibl. : Huisch, *The last expedition of sir J. Ross to the Arctic Regions ;* Londres, 1835, in-8. — *Expédition du capitaine Ross*, dans *Revue britannique*, 1836, t. II. — Lacordaire, *Voyage du capitaine Ross dans les régions arctiques*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1835, mai, juin. — *Notizie diverse intorno al viaggiatore Ross*, dans *Annali di statistica*, 1833, XXXVII.

**ROSS** (Sir William-Charles), peintre anglais, né à Londres, d'une famille d'origine écossaise, le 3 juin 1794, mort à Londres le 20 janv. 1860. Fils d'artistes (son père était miniaturiste, sa mère peignait des portraits; tous deux exposèrent à l'Académie), il se signala de bonne heure et, dès 1807, il obtint la petite palette d'argent de la Société des arts. Entré aux Ecoles de la Royal Academy en 1808, il conquit successivement la médaille d'argent (1808), la grande palette de la Société des arts (1809), la médaille d'argent (1810) et enfin la médaille d'or de la même Société (1816 et 1817). Après avoir travaillé sous Benjamin Wast, il devint auxiliaire d'Andrew Robertson le miniaturiste. Lui-même s'adonna à la miniature et se fit une belle clientèle aristocratique. En 1837, il fit le portrait de la *reine Victoria* et ensuite de la plupart des princes et princesses anglais ; il travailla également dans les cours de France, de Belgique, de Portugal. Exposant à la Royal Academy depuis 1809, il en devint associé en 1838 et membre en 1843. Son œuvre comprend plus de 2.200 miniatures, qui se recommandent par la vérité de l'image et la pureté de la couleur. Quelques-unes se voient à Londres (South Kensington). — Son frère *Hugh* (1800-73) et sa sœur *Magdalen* (1801-74) furent également des miniaturistes. Fr. Benoît.

**ROSS** (Sir James Clarke), marin et voyageur anglais, né le 15 avr. 1800, mort à Aylesbury le 3 avr. 1862, neveu de l'explorateur John Ross. Entré dans la marine en 1812, il fit partie des expéditions de Parry en 1819, 1821, 1824 et 1827, de celle de son oncle en 1829, durant laquelle il découvrit (1er juin 1831) le pôle magnétique. En 1836, il fut chargé du commandement d'une expédition à la baie de Baffin, et, en 1839, il dirigea le voyage au pôle antarctique des deux vaisseaux *Erebus* et *Terror*. Ross découvrit la Terre Victoria, le volcan Erèbe, et reconnut la barrière de glaces qui défend l'approche du pôle. Il publia : *A voyage of discovery in the Southern and Antarctic Seas* (Londres, 1847, 2 vol. in-8). Il dirigea ensuite (1848-49) une des expéditions à la recherche de Franklin. R. S.

**ROSS**, littérateur anglais (V. Dix [John]).

**ROSS** (Ludwig), archéologue allemand, né à Altekoppel (Holstein) le 22 juil. 1806, mort à Halle le 6 août 1859. Il fit ses études de philosophie à Kiel, Copenhague et Leipzig, se rendit en Grèce en 1832, où il fut nommé conservateur des antiquités du Péloponnèse (1833) ; il quitta ce poste en 1836 et resta à Athènes; il devint, l'année suivante, professeur d'archéologie à l'Université. Il donna sa démission après la révolution de 1843 et fut nommé professeur d'archéologie à Halle, mais demeura encore jusqu'en 1844 en Grèce pour y terminer et mettre en ordre ses travaux. Tourmenté par d'inguérissables douleurs physiques, il mit fin à ses jours en 1859. Son ouvrage le plus important est : *Inscriptiones græcæ inditæ* (1834-45) ; il a publié : *Die Akropolis von Athen* (1839) ; *Reisen auf den griechischen Inseln des Ægæischen Meers* (1840-52); *Griechische Kœnigsreisen* (1848); *Die Demen von Attika nach Inschriften* (1846) ; *Das Theseion und der Tempel des Ares in Athen* (1852) ; *Hellenika, oder Archiv archæologischer, philologischer, historicher, und epigraphischer Aufsaetze und Abhandlungen* (1846) ; *Archæologische Aufsaetze* (1855-61). Ross rejette en archéologie les principes des archéologues modernes et de Wolf, Niebuhr, O. Muller ; il accorde une confiance entière à la tradition ; ses théories sont surtout sensibles dans *Hellenika* et *Italiens et Grecs* (1858), où il soutient l'origine grecque des anciens habitants de l'Italie.

Bibl. : O. Jahn, *Biographische Aufsaetze;* Leipzig, 1867.

**ROSS** (Hans-Matthias-Elisaus), linguiste norvégien, né à Fodnebö le 14 avr. 1833. Il fit des études de théologie (1849 à 1855) et professa à Christiania de 1855 à 1877. En 1867, il commença à faire des voyages d'études en Norvège pour compléter le *Norsk Ordbog* de Ivan Aasen. A partir de 1877, il se consacra entièrement à l'étude du norvégien et abandonna l'enseignement. Son œuvre principale est le *Norsk Ordbog* complet, paru, de 1889 à 1895,

sous le même titre; cet ouvrage contient plus de 1.000 pages avec un véritable trésor de mots nouveaux, de formes et d'acceptions de la langue. Il a publié aussi un recueil de légendes norvégiennes, *Ein Soge Bundel* (1869) et une édition du *Norske Viser og Ster* de Moes (1869). Ph. B.

**ROSSAN** (Anne-Elisabeth de) (V. Ganges [Marquise de]).

**ROSSANO.** Ville d'Italie, prov. de Cosenza (Calabre Citeure), ch.-l. de circ., située sur une colline escarpée au pied N. du mont Sila, à 5 kil. du golfe de Tarente; 14.688 hab. Stat. du chemin de fer Metaponto-Reggio. Siège d'un archevêché, belle cathédrale, château, culture d'oliviers, de câpres, de safran. Manne renommée (sucre purgatif extrait du frêne). Port visité par le petit cabotage. Carrières de marbre et d'albâtre. — C'est là qu'en 982 l'empereur Otton II se réfugia après sa défaite par les Sarrasins.

**ROSSAY.** Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Loudun; 224 hab.

**ROSSBACH.** Village de Prusse, district de Merseburg, cercle de Querfurt, au N.-O. de Weissenfels; 640 hab. Célèbre par la victoire que Frédéric II y remporta le 5 nov. 1757 sur les Français, commandés par le prince de Soubise, et les impériaux sous les ordres du prince de Hildburghausen : deux monuments ont été élevés à Janushügel en mémoire de cet événement. Tandis que l'armée adverse disposait de 33.000 Français et 10.000 impériaux, avec 109 canons établis sur les hauteurs de Mucheln, Frédéric n'avait que 22.000 hommes et 72 pièces. Ayant traversé la Saale à Weissenfels, le 4 nov. au soir, il quitta Braunsdorf pour reconnaître la position des alliés : jugeant la position du camp de Soubise trop forte pour pouvoir l'emporter avec sa faible artillerie, il établit son camp entre Rossbach et Bedra. Les Français et les impériaux, voyant que les Prussiens n'osaient les attaquer, décidèrent de prendre l'offensive et de tourner le flanc gauche ennemi pour le surprendre. Le comte de Saint-Germain occupa le 5 au matin les hauteurs de Schortau où il établit de l'artillerie pour tirer sur le camp prussien ; l'après-midi, s'armée alliée se mit en marche vers Pettstadt dans l'ordre suivant : la cavalerie des impériaux et des Français en fête, suivie de l'infanterie française qui occupait la droite, et à l'arrière-garde l'infanterie des impériaux. A ce moment, Frédéric II, qui avait observé avec soin le mouvement de l'armée ennemie pénétra son plan et se décida à agir : il prit le commandement de l'infanterie et donna à Seydlitz celui de la cavalerie. Il abandonna son camp à deux heures et demie de l'après-midi et marcha dans la direction de l'ennemi sur son flanc, dissimulant son mouvement derrière une chaîne de collines dont la plus élevée était la colline de Janus, sur laquelle il fit établir ses canons à trois heures et demie ; la cavalerie précédait l'infanterie et se jeta sur le flanc droit de la cavalerie française et impériale qui, sans se douter de rien, avait atteint rapidement et dépassé Reichardtswerben pour ne pas laisser échapper les Prussiens qu'elle croyait en retraite et pensait avoir entourés : la cavalerie prussienne rencontra peu de résistance et mit bientôt en pleine déroute la cavallerie alliée. Pendant ce temps, Frédéric II avait ouvert le feu du haut de la colline de Janus sur l'infanterie française prise en flanc : celle-ci chercha à se former en colonnes de bataillons, mais s'empêtra dans ses épaisses formations; son artillerie fut mise en batterie pour répondre aux canons prussiens, mais mal placée dans le fond où se trouvaient malencontreusement engagées les troupes, par l'imprudence et le manque de précautions de leurs généraux, elle ne produisit aucune défense utile et ne put prendre position. Cependant l'infanterie prussienne descendant de la colline, avec sept bataillons sous le commandement du prince Henri, prit l'infanterie française en écharpe sur le flanc droit, et, achevant de la démonter par la rapidité de ses feux appuyés par le canon, lui fit complètement lâcher pied; quant à l'infanterie impériale qui se trouvait à quelque distance en arrière, elle ne fut pas engagée et ne put même tirer un coup de fusil. La cavalerie de Seydlitz rassemblée après la défaite des cavaliers alliés, apparut alors et changea la déroute en désastre. Les Prussiens n'avaient perdu que 3 officiers et 162 hommes avec 356 blessés, tandis que les alliés comptaient 700 morts, 2.000 blessés et 5.000 prisonniers. L'armée victorieuse s'était emparée de 67 canons, 7 drapeaux et 15 étendards. Ph. B.

Bibl. : Ad Muller, *Die Schlacht bei Rossbach;* Berlin, 1857 — Wietsch, *Die Schlacht auf den Feldern von und bei Reichardtswerben;* Halle, 1858. — De Goltz, *Rossbach und Iena;* Halle, 1883.

**ROSSBERG.** Chaînon des Alpes suisses, entre les cant. de Schwytz et de Zug, en face du Rigi, tristement célèbre par l'éboulement considérable d'une partie de la montagne, qui ensevelit, en 1806, le village de *Goldau* (V. ce mot). Le chemin de fer du Gothard passe à travers les débris de cet éboulement (V. Éboulement, fig. 1 et 2).

**ROSSCHURCH** (Florence), romancière anglaise (V. Marryat).

**ROSSE** (Ichtyol.). Synonyme de *gardon* (V. Leuciscus).

**ROSSE** (William Parsons, comte de), astronome anglais, né à York le 17 juin 1800, mort à Birr-Castle, près de Parsonstown (Irlande) le 31 oct. 1867. Jusqu'à la mort de son père, en 1841, il porta le nom de *lord Oxmanstown.* Il fut désigné par la suite sous celui de *lord Rosse.* Dès ses premières études, faites à l'Université de Dublin et au Magdalen-College d'Oxford, il s'était passionné pour les sciences, principalement pour l'astronomie et l'optique, et il y consacra, devenu homme, tous ses efforts et une partie de sa grande fortune. En 1828, il fit construire sur sa propriété de Birr-Castle un observatoire, qu'il munit d'excellents instruments établis sous sa direction. Les télescopes furent tout particulièrement l'objet de son attention. Il essaya d'abord, sans succès, des lentilles à échelons, puis des réflecteurs, et, en 1845, il parvint à réaliser le gigantesque instrument de $1^m,82$ de diamètre, qui a été longtemps cité comme le modèle du genre (V. Télescope). Il s'en servit pour l'observation des nébuleuses, et, le premier, il en détermina le véritable caractère. Il était membre et président de la Société royale et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes d'Angleterre et du continent. Il prit aussi une grande part aux affaires publiques, entra dès 1821 à la Chambre des communes, devint en 1831 lord lieutenant de King's County et, en 1845, fut élu pair représentatif pour l'Irlande. Dans ses *Letters on the state of Ireland* (Londres, 1847), il essaya d'attirer l'attention sur la situation critique de ce malheureux pays et, vingt ans plus tard, dans une nouvelle brochure, intitulée *A few words on the relation of landlord and tenant in Ireland* (Londres, 1866), il s'éleva avec vivacité contre les théories de John Bright. On peut lui reprocher toutefois de s'être tenu, dans cette campagne, sur un terrain trop exclusivement aristocratique. — Son fils aîné, *Lawrence*, né le 17 nov. 1840, a hérité de ses titres et de son observatoire.

**ROSSEA** (Vitic.) (V. Barbarossa).

**ROSSEEUW**-Saint-Hilaire (Eugène-François-Achille), professeur et historien français, né à Paris le 30 juin 1805, mort à Paris le 10 janv. 1889. Après avoir publié un roman historique en cinq volumes (*Rienzi et les Colonna*, ou *Rome au* XIVe siècle, 1825), il entra dans l'Université et fut attaché comme professeur agrégé d'histoire au collège Louis-le-Grand (1828), ce qui ne l'empêcha pas de collaborer assez activement au *Constitutionnel*, sous la monarchie de Juillet. Appelé à la Sorbonne comme suppléant par Ch. de Lacretelle, professeur d'histoire (1838), il lui succéda comme professeur titulaire en 1856 et occupa sa chaire jusqu'en 1873. Il fut élu membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) le 25 févr. 1872. Son ouvrage capital est son *Histoire d'Espagne depuis les premiers temps historiques jusqu'à la mort de Ferdinand VII* (1844-79, 14 vol. in-8). On peut citer aussi de lui : *Etudes sur l'origine de la langue et des romances espagnoles*

(thèse de doctorat, 1839); *Ce qu'il faut à la France* (1861, in-8); *Etudes religieuses et littéraires* (1863, in-8); *Légendes d'Alsace* (1868), in-8; *la Délivrance* (1871, in-8); *Disgrâce de la princesse des Ursins* (1874, in-4), etc. A. D.

**ROSSEL** (Elisabeth-Paul-Edouard), amiral et savant français, né à Sens (Yonne) le 11 sept. 1765, mort à Paris le 20 nov. 1829. Il fit ses études à La Flèche, s'engagea en 1780 dans les gardes de la marine, servit d'abord dans l'escadre du comte de Grasse, avec qui il fit campagne aux Antilles, et passa en 1785 sous les ordres de d'Entrecasteaux, l'accompagna en 1791 dans l'expédition envoyée à la recherche de La Pérouse et en devint le chef en 1794. L'année suivante, il repartit de Java, sur un navire hollandais, avec une ample moisson d'observations nautiques et astronomiques, mais il fut fait prisonnier par les Anglais à hauteur des îles Shetland et, conduit à Londres, ne recouvra la liberté qu'après la paix d'Amiens (1802). Il avait consacré ces sept années à préparer la publication du *Voyage de d'Entrecasteaux à la recherche de la Peyrouse* (Paris, 1809, 2 vol. et atlas), ouvrage du plus haut intérêt scientifique, qui lui ouvrit immédiatement toutes les portes. En 1811, il succéda à Fleurieu comme membre du Bureau des longitudes, et en 1812 à Bougainville comme membre de l'Institut. En 1814, il fut nommé directeur adjoint et, en 1826, directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine. Dans l'intervalle, il avait été promu contre-amiral (1822). La Société de géographie le compte parmi ses fondateurs, et il en fut le premier président. Il a publié, outre la relation déjà citée et un grand nombre de mémoires, de rapports, d'articles, de notes sur l'astronomie, la navigation, l'hydrographie : *Introduction nautique des côtes de la Guyane* (Paris, 1808); *Instruction nautique de la côte d'Afrique du cap Blanc au cap Formose* (Paris, 1814); *Livre des signaux de jour et de nuit* (Paris, 1819-21, 2 vol.), etc.

**ROSSEL** (Louis-Nathaniel), général de la Commune de Paris, né à Saint-Brieuc le 9 sept. 1844, mort à Versailles le 28 nov. 1871. Elève de La Flèche, puis de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz, il servit dans l'infanterie; pendant la guerre franco-allemande il fut détaché à Metz. Il acquit les preuves de la trahison de Bazaine et organisa contre lui un complot qui fut découvert. Emprisonné par ordre du maréchal, il fut délivré au moment de la capitulation et réussit à passer les lignes allemandes et à gagner la Belgique, puis l'Angleterre. Revenu en France, il fut chargé par Gambetta d'une enquête relative aux forces militaires qu'on pouvait tirer du Nord, puis, nommé colonel et directeur du génie à Nevers. Dès le 19 mars 1871, il démissionnait, accourait à Paris et se mettait à la disposition de la Commune. Il fut nommé commandant de la légion du XVII^e arrondissement. Il voulut établir une forte discipline, mais on se plaignit de lui à la Commune; Longuet déclara « qu'il n'avait pas d'esprit politique » et on cassa ses arrêts. Furieux, Rossel se retira. Peu après (avr. 1871), il était nommé chef d'état-major de Cluseret. Très froid, très puritain, éloquent, usant avec habileté d'un vocabulaire technique et précis qui faisait impression, il fut bientôt populaire dans le comité central. Aussi le 30 avr. on lui donnait, en remplacement de son chef, les fonctions de délégué à la guerre. Il avait inspiré de grandes espérances et ne put les réaliser : c'était plutôt un théoricien qu'un homme d'action. Il construisait plan sur plan, méditait la construction d'une troisième enceinte de barricades, et de trois citadelles : à Montmartre, au Trocadéro et au Panthéon. Mais ses ordres n'étaient point suivis d'effet. Il était, d'ailleurs, contrecarré par le comité de Salut public qui, sans l'avertir, donnait par-dessus sa tête à Dombrowski la direction générale des opérations militaires. De plus, les chefs de légion s'agitèrent contre lui. Le 9 mai, après la prise du fort d'Issy par l'armée de Versailles, Rossel démissionnait bruyamment par une lettre adressée aux journaux. Son arrestation fut aussitôt décrétée à l'unanimité moins deux voix. Il parvint à s'échapper. Il se tint caché jusqu'au 7 juin. La police de Thiers sut le découvrir alors dans un hôtel du boulevard Saint-Germain où il vivait sous un faux nom et la qualification d'employé de chemin de fer. Traduit devant le 3^e conseil de guerre, le 8 sept., il fut condamné à mort et fusillé à Satory le 28 nov. au matin. Il mourut avec un grand courage. Outre divers articles militaires publiés dans le *Temps*, Rossel a laissé : *Note sur la réparation militaire des ponts* (Paris, 1869, in-8); *Abrégé de l'art de la guerre, suivi de l'organisation militaire de la France* (1871, in-12); *la Capitulation de Metz* (1871, in-8); *la Défense de Metz et la Lutte à outrance* (1871, in-8); *les Derniers Jours de Metz* (1871, in-8); *Papiers posthumes* (1871, in-8), recueillis par Jules Amigues. R. S.

Bibl. : E. Gerspach, *Etudes sur la Commune. Le Colonel Rossel, sa vie et ses travaux;* Paris, 1872, in-8. — J. Mazzini, *Rossel*, dans *The Contemporary Review*, 1872, XIX. — Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871;* Paris, 1896, in-12.

**ROSSEL** (Virgile), juriste et écrivain suisse, originaire de Tramelan-Dessus (Jura bernois), né en 1858. Après de bonnes études juridiques et littéraires, il a été nommé, en 1884, professeur de droit civil français et de droit fédéral des obligations à l'Université de Berne. Depuis le 10 mai 1896, il représente un des arrondissements jurassiens au Conseil national. On lui doit principalement : *Manuel des droits civils de la Suisse romande* (Bâle, 1886), et, dans le domaine littéraire : *Histoire littéraire de la Suisse romande* (Genève, 1889, 2 vol.); *Histoire de la littérature française hors de France* (Lausanne, 1895, couronné par l'Académie française); *Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne* (Paris, 1897); une biographie étendue de *Louis Ruchonnet* (1893); un volume de *Poésies* (1881-98) (Lausanne, 1899); un poème dramatique, *Davel*, publié pour le jubilé de l'indépendance vaudoise; un poème, *Nivoline*, etc.

**ROSSELLI** (Cosimo), peintre florentin, né en 1446, mort à Florence le 7 janv. 1507. Elève de Neri di Bicci, il fut appelé à Rome par le pape Sixte IV, et reçut sa part des travaux à exécuter dans la chapelle Sixtine; mais il s'y montra inférieur à ses compétiteurs. D'assez nombreux ouvrages nous sont restés de lui : le principal est certainement le *Miracle du Saint-Sacrement*, curieuse fresque de l'église Saint-Ambroise, à Florence : elle comprend un nombre prodigieux de personnages, parmi lesquels on a reconnu les traits de Marsile Ficin et de Pic de La Mirandole. Le coloris de Cosimo Rosselli est généralement peu harmonieux, et son dessin n'est pas d'une correction irréprochable, mais il y a de l'expression, de la variété et du relief dans ses tableaux. Le musée du Louvre a de lui une *Vierge présentant l'Enfant à l'adoration des anges*. G. C.

**ROSSELLI** (Matteo), peintre italien, né à Florence en 1578, mort en 1650. Arrière-petit-fils d'un frère de Cosimo Rosselli, il fut un disciple consciencieux des vieux maîtres, et se consacra lui-même à l'enseignement de la peinture : il forma — et c'est son meilleur titre de gloire, — de nombreux et distingués élèves. Comme artiste, il manque de génie et d'invention; mais il fait paraître des qualités estimables : son dessin est savant, et ses compositions sont harmonieuses. Matteo Rosselli passa plusieurs années de son existence à la cour du duc de Modène et à celle du duc de Toscane. G. C.

**ROSSELLINI** (Antonio et Bernardo di Matteo Gambarelli, dits les), sculpteurs et architectes toscans : *Antonio* vécut de 1427 à 1479; *Bernardo*, né à Settignano en 1409, mourut à Florence en 1464. L'œuvre de ces deux artistes prélude merveilleusement au triomphe de la Renaissance florentine; il a gardé du moyen âge un peu de mièvrerie, mais déjà il trahit le souci de restaurer la sérénité classique. Les lignes sont pures, le mouvement est, en général, correct, la composition, habile et harmonieuse. Certes,

l'esthétique nouvelle (ou rénovée) n'est pas encore assez solidement étayée pour que l'on puisse attendre des Rossellini la moindre audace, ni même une manifestation de réelle puissance. Mais ces deux laborieux eurent tant de goût et de sincérité, ils se montrèrent souvent si ingénieux et si délicats, que leur place — celle de Bernardo surtout — demeure fort honorable dans l'histoire de l'art.

Le chef-d'œuvre d'Antonio est sans contredit le mausolée du cardinal Jacques de Portugal, dans la basilique de San Miniato (près de Florence), commencé en 1461. Le lavabo de la sacristie de San Lorenzo (Florence) est d'une fantaisie non moins heureuse et d'une exécution aussi savante. Le *Saint-Sébastien* de la collégiale d'Empoli (1457) est, déclare Eug. Muntz, l'une des plus belles statues du XVe siècle, et comme un précurseur de l'*Esclave* ou du *Prisonnier endormi* de Michel-Ange. La fontaine de la villa de Castello est d'une richesse étonnante. Le bas-relief de l'*Annonciation aux Bergers*, dans la basilique de Monte Oliveto (Naples), avec sa ronde d'anges, a fourni aux della Robbia et à leur école un thème dont ils devaient user et abuser. L'œuvre d'Antonio Rossellino comprend, en outre : le *Sarcophage de San Marcolino* (1458, au musée de Forli) ; le buste de *Niccolò Palmieri* (1468, au musée national de Florence) ; un gracieux médaillon de la *Vierge et l'Enfant* (*ibid.*) ; un *Saint Jean-Baptiste jeune*, un peu guindé (1477, *ibid.*) ; le mausolée de *F. Lazzari* (en collaboration avec Bernardo, à San Domenico de Pistoia) ; celui de *L. Roverella* (terminé en 1475, à San Giorgio de Ferrare, en collaboration avec Ambrogino Barocci), et celui de *Marie d'Aragon* (à Monte Oliveto, avec Benedetto da Majano pour praticien). On regrette que le souci d'être complet oblige de citer enfin cette erreur, la chaire, en forme de calice, qui fut achevée en 1473 dans la cathédrale de Prato avec le concours de Mino da Fiesole.

Bernardo eut moins d'imagination que son cadet et moins de délicatesse peut-être, mais les contours de ses sculptures sont plus nets. C'est au point que son *Annonciation* (1447, à la Miséricorde d'Empoli) en semble un peu froide. Dans le tombeau de la *Beata Villana* (commencé en 1451 à Santa Maria Novella de Florence), les angelots sont, par contre, d'un naturel et d'une grâce remarquables. Le mausolée de Léonard Bruni d'Arezzo (commencé en 1444 à Santa Croce de Florence) est un pur et noble chef-d'œuvre.

Ce que l'aîné des Rossellini réalisa en architecture est si considérable, si varié, et si méritoire, qu'on est surpris de voir certains critiques lui attribuer une importance inférieure à celle d'Antonio. Le pape Nicolas V l'employa à la construction du palais du Vatican. Pour le pape Pie II, il construisit les palais Piccolomini, de Sienne et de Pienza, la cathédrale, l'évêché et l'hôtel de ville de Pienza ; il travailla, en outre, aux thermes de Viterbe, aux citadelles de Spolète et de Narni, et, en collaboration avec Baccio Pontelli et Giovannino dei Dolci, aux fortifications de Civita Vecchia. Mais Bernardo Rossellino fut surtout le « second » de son maître Leone Battista Alberti. Il imita soigneusement l'antique ; c'est dire que parfois ses ensembles sont un peu lourds, et que sa personnalité se dégage difficilement, même du palais de Pienza. Pourtant il faut admirer dans ses œuvres l'harmonie des proportions, la fermeté d'exécution, l'élégance de l'ornementation.

A. Chaboseau.

Bibl. : Vasari. — Eug. Müntz, *les Arts à la cour des Papes*, t. I. — Du même, *Hist. de l'Art pendant la Renaissance*, t. I. — Geymüller, *Die Architektur der Renaissance in Toscana ;* Munich. — Fabriczy, *Ein Jugendwerk Bernardo Rossellino's und spätere unbeachtete Schöpfungen seines Meissels;* Berlin, 1900.

**ROSSETTI** (Gabriele), poète et critique italien, né à Vasto (Abruzzes) le 1er mars 1783, mort à Londres le 26 avr. 1854. En 1804 il se rendit à Naples, dans l'intention de s'y livrer à la poésie et à la peinture, et y fut nommé conservateur du musée. Lors de la restauration monarchique (1815), il s'affilia à la secte des carbonari ; un peu plus tard, il salua avec enthousiasme la révolution de 1820 (V. son poème : *La Costituzione di Napoli*). Quand Ferdinand Ier, rentré à Naples, eut livré la ville à la réaction, Rossetti put se réfugier sur une frégate anglaise ancrée dans le port; en 1822, il passa à Malte, et, en 1824, à Londres. Il y vécut d'abord du produit de ses leçons, puis fut nommé, en 1831, professeur au Collège royal. Frappé de cécité (1846), puis de paralysie, il n'en continua pas moins, grâce au dévouement de sa femme, à travailler et à écrire. Comme poète, Rossetti occupe un rang des plus honorables dans cette phalange d'écrivains, qui, au lendemain de la Restauration, tentèrent de faire pénétrer, non seulement dans la classe cultivée, mais jusque dans les profondeurs du peuple, l'idée d'indépendance et de soulever, par leurs chants enflammés, la masse entière de la nation. « Patrie, humanité, religion », telle fut, dit-il lui-même, sa devise ; il y resta fidèle dans ses divers recueils: *Iddio e l'uomo, sallerio* (1840) ; *Il veggente in solitudine* (1846); *Versi* (1847) ; *l'Arpa evangelica* (1852). Rossetti, surtout dans ses premiers vers, a de l'imagination et de la flamme ; ses œuvres abondent en traits éclatants et en vers bien frappés ; mais aucune n'atteint à la perfection : le style y est trop souvent diffus et prosaïque. Rossetti fut plus connu peut-être à l'étranger par ses études dantesques que par ses poésies : persuadé que l'Eglise catholique devait prendre la tête du mouvement politique et social et qu'elle ne pouvait y réussir que par la suppression du pouvoir temporel des papes et une réforme radicale dans sa discipline et son esprit, il s'imagina retrouver la plupart de ses idées dans la *Divine Comédie* et il entreprit de le démontrer dans une série d'études qui font plus d'honneur à son imagination et à son érudition qu'à la rectitude de son jugement. Selon lui, la *Comédie* tout entière est écrite dans un langage symbolique : par l'Enfer, il faut entendre le monde gouverné par les papes ; par le paradis, le monde tel qu'il serait sous la domination impériale ; par Satan, le pape lui-même ; par Béatrice, la félicité que réalisera le gouvernement des empereurs, etc. Il consacra au développement de ces singulières théories une longue suite d'ouvrages : *Commento analitico della Divina Commedia* (Londres, 1826-27, en 2 vol , comprenant seulement le commentaire de l'Enfer); *Spirito antipapale che produsse la riforma, e dell' influenza che esercitò nelle letterature d'Europa e specialmente d'Italia* (Londres, 1832) ; *Il mistero dell' Amore platonico svelato* (Londres, 1840, 5 vol.) ; *Saggio critico sulla Beatrice di Dante* (Londres, 1842). Ce dernier livre, remanié par l'auteur, parut en français par les soins de E. Aroux, qui en exagéra encore le caractère paradoxal sous le titre de : *Dante hérétique, révolutionnaire et socialiste* (Paris, 1853). — Il a paru plusieurs choix des œuvres poétiques de Rossetti : *Poesie* (avec préface de G. Carducci ; Florence, 1861); *Poesie politiche* (Rome, 1891).

A. Jeanroy.

Bibl. : J. Delécluze, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 fév. 1834. — Du même, *Dernière interprétation des ouvrages de Dante*, dans *Dante et la Poésie amoureuse ;* Paris, 1851, t. II. — P. Pietrocola-Rossetti, dans les *Contemporanei italiani*, n° 29 ; Turin, 1861. — G. Carducci, préface à l'édition citée. — J. Benelli, *G. Rossetti, notizie biografiche*, etc. ; Florence, 1898.

**ROSSETTI** (Dante-Gabriel), peintre et poète anglais, né à Londres le 12 mai 1828, mort à Birchington (Kent) le 9 avr. 1882, fils du précédent. La mère du poète, Lavinia Polidori, était fille du secrétaire d'Alfieri, et sœur du secrétaire de Byron. Des quatre enfants de Gabrielle Rossetti, Maria, l'aînée (née à Londres, en 1827, morte en 1876), est connue par un commentaire sur Dante : *A Shadow of Dante* (1871) ; William (V. ci-dessous), le second fils, fut critique d'art ; Christina (V. ci-dessous), la cadette, écrivit des vers comme son frère ; quant à Dante-Gabriel, il fut de très bonne heure destiné à la peinture par sa famille, et, à seize ans, son don poétique s'éveil-

lant, il traduisit en vers anglais les poésies lyriques de Dante et les sonnets des autres trécentistes italiens. Il avait à peine dix-huit ans qu'il écrivait un de ses poèmes les plus parfaits et les plus purs, *The blessed Damozel*. En 1846, il entrait à l'*Academy School*, pour y apprendre son métier de peintre ; mais il n'y travailla que d'une manière intermittente, et demeura toujours dans la classe de l'antique, sans dessiner d'après nature. Il aimait mieux chercher à rendre, comme il pouvait, par des lignes et des couleurs, les rêves poétiques qui hantaient son imagination. Dès cette époque apparaît sa double nature de poète et de peintre, Italien par son tempérament et Anglais par son milieu ; dès ce moment aussi se révèlent et la spontanéité supérieure de son génie poétique, et les lacunes de son éducation technique comme peintre ; dès cette époque s'annonce le caractère de son œuvre artistique, dans laquelle il n'a pas tenté de rendre la vie réelle, mais de fixer des visions et des rêves ; dès ce moment enfin, on peut prévoir ce que confirme la suite de sa vie : si Dante-Gabriel Rossetti s'est illustré à la fois comme peintre et comme poète, c'est que la peinture et la poésie, avec l'amour, ont absorbé son existence tout entière ; toute autre préoccupation lui est restée étrangère : de la philosophie, de la science, de l'histoire, de la nature, de la musique, de la politique, du monde, du sport, il s'est toujours absolument désintéressé. En 1848, il se prit d'admiration pour les tableaux de Ford Madox Brown et le pria de lui donner des conseils et des leçons. Madox Brown avait été à Anvers à l'école de Wappers, qui s'efforçait de revenir à la manière des primitifs Flamands ; conduit par là à rechercher la ligne expressive et le pathétique, il critiquait également les conventions de l'art académique et les platitudes de la peinture anecdotique, qui régnaient alors en Angleterre. La même année 1848, Rossetti, se trouvant avec deux de ses camarades de l'*Academy*, Holman Hunt et John Everett Millais, âgés le premier de vingt-et-un ans, le second de dix-neuf, tomba sur un recueil de gravures qui représentaient les fresques de Benozzo Gozzoli au Campo Santo ; les trois jeunes gens, enthousiasmés par la touchante sincérité du Florentin, résolurent aussitôt, sur la proposition de Rossetti, de fonder une confrérie, la *Pre-Raphaelite Brotherhood* dont les membres, combattant à la fois, comme Madox Brown, l'art académique, immobilisé dans des procédés conventionnels, et la peinture anecdotique et commerciale des Frith et des Leslie, s'engageaient à chercher dans une étude sincère de la nature les moyens d'exprimer un idéal supérieur de sentiment ou de pensée. Outre Millais, Hunt et Dante-Gabriel Rossetti, la confrérie comprenait encore quatre membres, dont William Rossetti, le frère du peintre, qui servait de secrétaire à la société. C'est dans un atelier qu'il loua avec Hunt que Rossetti peignit ses premiers tableaux, *l'Enfance de Marie* et *l'Annonciation* ou *Ecce Ancilla Domini* (1851) ; ces deux tableaux, dont les personnages ont été presque entièrement faits d'après nature, sont d'une délicatesse et d'une pureté exquises de sentiment. Ils furent violemment attaqués par les critiques, comme les autres œuvres des préraphaélites, jusqu'au moment où Ruskin, prenant la défense des membres de la confrérie, amena un revirement de l'opinion en leur faveur. Rossetti, qui, depuis 1847, s'était épris des vers de Robert Browning, peignit sa première aquarelle, *The Laboratory*, pour illustrer un poème de Browning ; par la richesse de sa couleur, cette aquarelle manifeste l'influence d'un voyage fait en 1849 à Paris, où Rossetti put étudier la *Fête champêtre* de Giorgione ; depuis ce moment, la préoccupation du coloris vénitien ne l'abandonna plus. En 1850, il était tombé passionnément amoureux, pour la première fois de sa vie, d'une demoiselle de magasin d'une admirable beauté, Elizabeth Siddal. Sous l'influence de son voyage et de son amour, sa manière se transforma ; à l'idéal de pureté mystique et de calme qu'il avait conçu sous l'inspiration de sa sœur Christina, se substitue un idéal passionné et pathétique, reflet des émotions nouvelles qui dès lors n'ont plus cessé d'agiter son âme ; il renonce aussi à faire violence à son tempérament en copiant directement la nature, comme son ami Holman Hunt continuait à le faire ; il préfère peindre d'après ses souvenirs et d'après des études. C'est par l'intensité de l'expression, en même temps que par la richesse du coloris que se signalent les compositions imaginaires, empruntées en partie à la vie et au poème de Dante, en partie aux légendes celtiques du cycle d'Arthur, qu'il peignit pendant les dix ou douze années suivantes : *Borgia ; How they met themselves ; Giotto painting the portrait of Dante* (1852) ; *Dante on the Anniversary of Beatrice's Death* (1853) ; *Paolo and Francesca ; The Passover in the Holy Family ; Sir Lancelot asleep before the Shrine of the San Grael* (1857-58) ; le triptyque de la cathédrale de Llandaff (*The Saviour adored by a Shepherd and a King ; David as a Shepherd combating Goliath*, et *David as King*) ; *Salutatio Beatricis* (1859) ; *Lucrezia Borgia* (1860) ; *Bocca Baciata* (1859-61). Pendant ces années, plusieurs étudiants d'Oxford, enthousiastes de Rossetti, se groupèrent autour de lui ; les plus remarquables étaient le peintre Burne Jones, le poète Swinburne et William Morris, à la fois poète et rénovateur des industries d'art. Les membres de la confrérie préraphaélite se séparaient de plus en plus ; chacun d'eux allait où l'appelait sa nature ; et la nature de Rossetti ne différait pas moins de celle d'un Holman Hunt, réaliste et pieux, que de celle d'un John Millais, coloriste vigoureux et *gentleman farmer* partageant les sentiments et les goûts de la bourgeoisie anglaise. Seule, leur extrême jeunesse, des antipathies communes pour l'art de leur époque, et le vague de leurs aspirations avaient pu les tenir unis. Sur le nouveau groupe qui se forma à Oxford, l'action de Rossetti fut prépondérante ; c'est véritablement lui qui révéla leur vocation à Morris et à Burne Jones, c'est à lui qu'ils doivent en grande partie leur conception de l'art, et ses rapports avec eux ne furent pas seulement ceux d'un ami, mais ceux du maître avec ses disciples. Il peignit avec eux, en 1857-58, des fresques dans l'Union Room, à Oxford ; le sujet en était tiré des légendes celtiques qui inspirèrent tant de poèmes à Morris et tant de tableaux à Burne Jones ; comme Rossetti et ses compagnons ignoraient la technique de la peinture à fresque, leur œuvre est aujourd'hui presque entièrement détruite. Dans ce milieu d'admirateurs, Rossetti se remit à écrire des vers : des sonnets sur ses tableaux et surtout des poèmes d'amour ; il n'eut en effet ni le courage d'abandonner miss Siddal, ni la force de lui rester fidèle ; d'autres l'avaient pris par l'esprit, par le cœur, ou par les sens ; impulsif, passionné, mobile, il flottait entre la volupté à la vénitienne et un rêve de pureté idéale, à la façon de Dante ; il se décidait en 1860 à épouser Elizabeth Siddal ; mais le 10 févr. 1862, sa femme ayant bu une fiole de laudanum pour soulager des douleurs névralgiques, Rossetti la trouvait morte en rentrant chez lui ; il glissa dans son cercueil, comme un don suprême et comme une expiation, l'unique manuscrit de ses vers et fit vœu de renoncer à la poésie.

Très peu de temps après la mort de sa femme, Rossetti loua à Chelsea un vieux manoir avec un jardin, Tudor House ; c'est là qu'il peignit la plupart de ses œuvres les plus célèbres ; vers cette époque sa manière se transforme de nouveau, et cette fois définitivement ; en dehors de deux vastes compositions, *The Bride* ou *The Beloved* (1863) et *Dante's Dream* (1869-81), il n'a presque plus peint autre chose que des visages et des figures de femmes d'une signification symbolique, où il tenta de combiner avec le charme mystérieux et pénétrant du Vinci la somptuosité du coloris vénitien : *Beata Beatrix* (1863-65) ; *Sibylla Palmifera* ou *la Beauté spirituelle ; Venus Verticordia ; Lilith* ou *la Beauté corporelle* (1864, à l'huile) ; *Washing Hands ; The Blue Bower*,

*Il Ramoscello; Regina Cordium; Monna Vanna* ou *The Lady with the Fan* (1866); *A Christmas Carol* (1867); *Aurea Catena* ou *The Lady with the Chain* (1868); *la Pia* (1868); *Rosa Triplex* (1867, première version); *la Bionda del Balcone* (1868); *la Donna della Finestra* ou *The Lady of Pity* (1869); *Pandora* (1869); *Proserpine* (1870, d'après Mme William Morris, comme plusieurs tableaux de cette période; *Proserpine* est souvent considérée comme le chef-d'œuvre de Rossetti); *Veronica Veronese* (1872); *la Ghirlandata; Sancta Lilias; Astarté Syriaca* (1875); *la Bella Mano* (1875); *Dis Manibus* ou *The Roman Widow* (1875); *The Sea-Spell* (1877); enfin, le portrait de *Christina Rossetti* (1877). En 1869, Rossetti ayant les yeux fatigués par l'insomnie, demeura plusieurs mois sans pouvoir peindre et se crut condamné à devenir aveugle; il se remit alors à composer des vers, et, regrettant ses chefs-d'œuvre ensevelis, il fit exhumer dans la nuit du 9 au 10 oct. 1869 le cercueil de sa femme dont on retira les poèmes qu'il avait donnés à la morte. Ses *Poems*, publiés en 1870, lui valurent la gloire du poète après celle du peintre. Mais sa vie, à partir de cette époque, devint de plus en plus douloureuse; en 1870, il commença à prendre du chloral pour dissiper ses insomnies, et, augmentant les doses de plus en plus, il finit par détruire complètement son équilibre cérébral. Un article venimeux, paru en oct. 1871 dans la *Contemporary Review* et reproduit en brochure en mai 1872 sous une forme plus violente encore, égara la raison de Rossetti; il eut un accès de délire de la persécution, puis un autre accès en 1874, et vécut depuis lors sous la menace perpétuelle de la folie; toutes ses figures de femme, dans la dernière partie de son existence, ne parlent plus que de souffrance ou de pitié. Son génie cependant demeurait intact dans la ruine de sa santé et de sa raison. En 1881, il composait encore quelques-uns de ses plus beaux vers et publiait ses *Ballads and Sonnets*. Et en 1882 s'éteignait enfin, après dix années atroces, cet homme « sensible à l'excès, sincère idéaliste, d'une sensualité extrême, inégal et tourmenté, fait pour passionner son entourage, pour subir lui-même quelques rares et fortes passions, mais jamais pour donner ni pour recevoir le bonheur ».

Son œuvre de poète et de peintre est la double révélation d'un même univers intérieur de visions et de rêves, où se pénètrent étrangement une âme anglaise et une âme italienne; on ne cesse jamais de sentir le poète dans ses tableaux et le peintre dans ses poèmes; il n'est aucune de ses toiles ou de ses aquarelles dont les couleurs et les lignes ne suggèrent des émotions et des rêves qui dépassent le monde des corps, comme il n'est presque aucun de ses poèmes dont les mots n'évoquent des formes matérielles et des visions précises. C'est l'œuvre d'un adorateur de la Beauté, pour qui la beauté des êtres visibles est le symbole imparfait, mais indispensable, et comme une expression mystérieuse des forces supérieures d'un monde invisible. Son thème habituel est l'amour, l'amour le plus chaste comme le plus sensuel, avec toutes ses espérances et tous ses regrets, toutes ses voluptés et toutes ses angoisses. En peinture, malgré ses dons de coloriste, les insuffisances de son éducation première le réduisent à n'être, à bien des égards, qu'un amateur de génie. C'est comme poète qu'il s'est manifesté le plus complètement; combinant et fondant ensemble, sous l'influence de Dante et sous celle de Browning, de Coleridge, de Spenser, la poésie allégorique du moyen âge italien et le lyrisme anglais, il a su condenser ses sentiments les plus intimes en des symboles d'une originale, mystérieuse et raffinée beauté.

Outre les *Poems* et les *Ballads and Sonnets*, Rossetti a publié : *Early Italian Poets from Ciullo d'Alcamo to Dante* (Londres, 1861; 2e éd., sous le titre de *Dante and his circle*, Londres, 1874); *Translation of Dante's Vita Nuova* (1866); il a collaboré à l'ouvrage de Gilchrist (*Life of William Blake*, Londres, 1865); depuis sa mort, on a réuni ses vers sous le titre de *Poetical Works* (Londres, 1891), et publié des lettres de lui; *Family letters* (Londres, 1895, 2 vol.). René Berthelot.

Bibl. : Caine, *Recollections of Dante Gabriel Rossetti*; Londres, 1882. — W. Sharp, *Dante Gabriel Rossetti, a record and a study*; Londres, 1882. — William-Michael Rossetti, *Dante Gabriel Rossetti as designer and writer*; Londres, 1890. — Mme James Darmsteter, *Dante Gabriel Rossetti*, article paru dans la *Revue de Paris* du 1er juin 1896. — Stephens, *Dante Gabriel Rossetti*, dans la collection de monographies artistiques intitulée *The Portfolio*; Londres, 1894.

**ROSSETTI** (William-Michael), critique d'art anglais, né à Londres le 25 sept. 1829, frère du précédent. Il suivit toutes les évolutions de la pensée artistique de son frère Dante-Gabriel et fut nommé en 1845 dans l'administration des contributions. Outre sa collaboration à la *Saturday Review*, il a publié : *Dante's Comedy: the Hell* (1865); *Criticism on Swinburne's Poems and ballads* (1866) où il défend ardemment ce poète très discuté encore; *Five art, chiefly contemporary* (1867); *Lives of famous poets* (1878); *Life of John Keats* (1887). Outre ces livres, il a écrit pour la « Early English Text Society » : *Early Italian courtesy books* (1869). En 1868, William Rossetti fit paraître les poésies de Blake, celles de Shelley, de 1870 à 1878, une biographie et des lettres de son frère. Ph. B.

**ROSSETTI** (Christina-Georgina), femme de lettres anglaise, née le 5 déc. 1830, morte à Londres en déc. 1894, sœur des précédents. C'était une nature d'une grande élévation morale. Les souffrances de la maladie, auxquelles elle fut condamnée pendant presque toute sa vie, ne purent altérer la noblesse de son âme. On lui doit des vers d'une admirable spontanéité et du sentiment religieux le plus pur et le plus exquis, et des contes publiés en partie avec des illustrations de Dante-Gabriel : *Goblin market* (1862); *The prince's progress* (1866); *Commonplace book, and other short stories* (1870); *Sing-song* (1871); *Speaking likenesses* (1674); *Annus Domini* (1874); *A Pageant* (1881); *Letter and spirit* (1883), etc. Ses *Poems* ont paru en 1890 et son frère William a fait paraître en 1896 un volume de poésies inédites. Ph. B.

Bibl. : Ellen-A. Proctor, *Memoirs of Christina Georgina Rossetti*, 1895.

**ROSSI** (Antonio), peintre italien, né à Zoldo, dans le duché de Padoue, vers la fin du XIVe siècle. On manque de renseignements biographiques sur cet artiste, qui eut, s'il faut en croire Lanzi, l'honneur d'être le premier maître du Titien. Il exécuta plusieurs peintures à la détrempe, et sa manière rappelle celle de Jacques Bellini. G. C.

**ROSSI** (Properzia de'), femme sculpteur italienne, née à Bologne vers 1490, morte en 1530. Sous la direction de Jules Romain, et avec la collaboration de Tribolo (Niccolò Braccini dei Pericoli), de Solosmeo et Simone Cioli, et d'Ercole Seccadonati, elle travailla, dans sa ville natale, à la façade de l'église San Petronio. Elle sculpta sur les portes des Anges, des Sibylles, des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces bas-reliefs, surtout ceux relatifs à l'histoire de Joseph et de la femme de Putiphar, sont vivants, mais par trop virils, en ce sens qu'ils manquent de toute grâce. Properzia était fameuse aussi pour des ouvrages microscopiques, par trop féminins, ceux-là; par exemple, toute une *Passion* sculptée sur un noyau de pêche. A. Chaboseau.

Bibl. : Eug. Müntz, *Hist. de l'Art pendant la Renaissance*, t. II.

**ROSSI** (Asaria Dei), écrivain juif italien, né à Mantoue vers 1514, mort à Ferrare en 1578. Célèbre par sa science étendue et variée, il était de santé précaire et de complexion chétive; mais il possédait une âme ardente, un esprit curieux, embrassant à la fois l'étude de la Bible, du Talmud, de l'histoire, de la médecine, des littératures grecque et latine, etc. Rossi eut le premier la pensée de comparer et de contrôler les uns par les autres les témoi-

gnages du Talmud, de Philon, de Josèphe et des Pères de l'Eglise dans son *Meor enayim* (Luminaire des yeux), publié d'abord à Mantoue en 1574, définitivement à Vilna, en 1866, par les soins de D. Cassel. Très attaqué, il répondit à ses ennemis dans *Maxref-la-Kesef*. Comme poète, il a composé une élégie en langue hébraïque et araméenne sur la mort de la duchesse Marguerite de Savoie (1573). S. Debré.

Bibl. : Graetz, *Geschichte der Juden von den æltesten Zeiten bis auf die Gegenwart;* Berlin et Leipzig, 11 vol., 1853.

**ROSSI** (John-Charles-Félix), sculpteur anglais, né à Nottingham le 8 mars 1762, mort à Londres le 21 févr. 1839. Fils d'un médecin originaire de Sienne, il travailla dans l'atelier de Giovanni Battista Locatelli, sculpteur italien, installé à Londres, puis entra aux écoles académiques en 1781. De 1784 à 1788, il séjourna en Italie. Il devint associé de la Royal Academy en 1798 et devint académicien en 1802. Son œuvre principale est l'ensemble de monuments consacrés à la mémoire de héros civils et militaires, dans l'église Saint-Paul. Sculpteur du prince régent et ensuite de Guillaume IV, il contribua à la décoration de Buckingam Palace. Son style est dans le goût classique et souvent gâté par l'abus de motifs mythologiques. Fr. Benoit.

**ROSSI** (Pellegrino), publiciste et homme politique italien, né à Carrare le 13 juil. 1787, assassiné à Rome le 15 nov. 1848. A vingt-sept ans, il était professeur de droit pénal et de procédure civile à l'Université de Bologne. En 1815, il se montra favorable au mouvement du roi Joachim, dont il fut commissaire général dans les provinces entre le Tronto et le Pô. Forcé de se retirer en France, puis à Genève, il ouvrit un cours de jurisprudence appliquée au droit romain qui lui valut l'honneur d'être fait citoyen de Genève, chose jusqu'alors inouïe. Il y fonda en 1819 les *Annales de législation et d'économie politique :* député, en 1820 au conseil cantonal, en 1832 à la Diète fédérale extraordinaire il demanda dans cette assemblée, la revision de la constitution et présenta un projet qui ne fut pas adopté au scrutin populaire. Il concourut alors pour la chaire d'économie politique au Collège de France que Say venait de laisser vacante et l'obtint. Ses cours commencèrent en 1833. Il devint, en 1834, citoyen français, professeur de droit constitutionnel en 1835, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1836), pair de France (1839), doyen de la Faculté de droit (1843). Envoyé à Rome en 1845 pour y traiter la question des jésuites, puis nommé ambassadeur de France, il fut alors un des intermédiaires les plus importants entre l'Italie et la France. A la chute de Guizot et de Louis-Philippe, qui l'avait fait comte, il demeura à Rome. Pie IX, après les désastres de Lombardie, le chargea de composer un cabinet. Il se proposait de développer la liberté, en même temps que de restaurer le pouvoir temporel contre les partis avancés, lorsque, le 15 nov. 1849, dans le péristyle du palais de la *Cancelleria*, il fut frappé d'un coup de poignard au cou. Il mourut sans proférer une parole. Parmi ses œuvres, on cite, un *Traité de droit pénal* (1829); un *Cours d'économie politique;* un *Cours de droit constitutionnel.* E. Casanova.

**ROSSI** (Isabella), femme de lettres italienne (V. Gabardi-Brocchi).

**ROSSI** (Henriette, comtesse) (V. Sontag).

**ROSSI** (Juana), dame Caccia, cantatrice italienne, née à Barcelone en 1818, morte au Havre le 4 juin 1892. Venue à Paris avec sa mère qui était engagée au Théâtre-Italien, elle fut élève de Bordogni et débuta à l'Opéra-Comique en 1836 dans le *Pré aux Clercs*. Sa belle figure et son talent lui assurèrent un succès rapide. Elle alla alors se faire applaudir à Milan (1840), où elle provoqua l'enthousiasme, et épousa le sculpteur Caccia. Revenue à l'Opéra-Comique, elle le quitta pour aller à Rio-de-Janeiro et à l'étranger acquérir la fortune et la réputation. Quand elle reparut en 1857 au Théâtre-Lyrique (après un court et brillant passage à l'Opéra en 1846), elle avait perdue en partie sa voix, et renonça peu après au théâtre où elle avait remporté de continuels triomphes.

**ROSSI** (Gian-Battista de), célèbre archéologue italien, né à Rome en 1822, mort le 20 sept. 1894; il fut l'élève du P. Marchi qui lui donna l'idée d'explorer les catacombes de Rome. Il prit rapidement goût à ces recherches et commença par déblayer le cimetière de Saint-Calixte, sur la voie Appienne; il y découvrit les tombeaux des évêques de Rome au IIIe siècle. La crypte de sainte Cécile, celle du pape Corneille, la catacombe de Domitille à Tor-Marangia, successivement rendues à la lumière, achevèrent de signaler ses recherches à l'attention du monde savant. Ses publications, à la hauteur de ses découvertes, créèrent l'archéologie chrétienne. Epigraphie des catacombes, bas-reliefs, peintures, objets d'art et ustensiles de toute sorte, topographie des lieux, G.-B. de Rossi explique tout avec une sûreté de méthode et une sévérité de critique admirables. L'histoire de la Rome chrétienne jusqu'au moyen âge fut renouvelée par ses découvertes, et il est regardé, avec Borghesi et Mommsen, comme un des plus illustres archéologues du XIXe siècle. G.-B. de Rossi fut l'un des savants chargés par l'empereur Napoléon III de publier les *Œuvres* de Borghesi, et il collabora au *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin; il fut président de l'Académie pontificale, membre de l'Académie des sciences de Berlin et associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre de nombreux mémoires publiés dans le *Bollettino archeologico* de Naples, les *Annali* et le *Bollettino* de l'Institut archéologique de Rome, on lui doit un recueil périodique, le *Bollettino di archeologia cristiana* qu'il fonda en 1861 et dirigea jusqu'à sa mort Son grand ouvrage, *Roma sotterranea cristiana*, dont le premier volume a paru à Rome en 1864 et le troisième et dernier en 1877 (in-fol.), fut commenté dans tous les pays; ses *Inscriptiones christianæ Urbis Romæ septimo sæculo antiquiores* (1857 à 1885, 3 vol. in-fol.) sont la base fondamentale de l'épigraphie chrétienne. Citons encore ses *Mosaïques* (1872 à 1894), son *Recueil des plans de Rome* antérieurs au XVIe siècle (1879). A sa science profonde des antiquités chrétiennes, G.-B. de Rossi joignait une courtoisie et une amabilité sans bornes, et tous les voyageurs archéologues tenaient à visiter les catacombes sous sa direction et à entendre sur place ses savants commentaires. En 1892, l'Ecole française de Rome a publié un volume, intitulé *Mélanges G.-B. de Rossi*, en tête duquel se trouve la liste entière des publications de l'illustre archéologue romain jusqu'à cette date. E. Babelon.

**ROSSI** (Ernesto), tragédien italien, né à Livourne en 1827, mort à Pescara le 4 juin 1896. Sa passion pour le théâtre se montra de bonne heure. A dix ans, il forma une petite troupe de dilettanti pour réciter la *Locandiera;* malgré l'opposition de son père qui voulait le forcer à faire ses études, il monta sur les planches avec la compagnie de Jean-Paul Calloud, en 1846, dans laquelle il eut la chance d'avoir pour maître Gustavo Modena. En 1852, il entra dans la Compagnia reale sarda où brillait la Ristori, rivale de Rachel. C'est alors que Rossi s'attacha à personnifier les héros de Shakespeare. Il commença, comme chef de compagnie, à représenter, en 1856, Otello, puis Hamlet. Depuis lors, il alla de succès en succès. Il retourna fréquemment en France, à Paris surtout, où il se fit applaudir en 1866; en Allemagne, en Russie; c'est au retour des triomphes de Saint-Pétersbourg qu'il mourut à Pescara. Seule l'Angleterre n'admit pas sa manière d'interpréter Shakespeare, si éloignée de la tradition. Il a écrit lui-même ses mémoires jusqu'en 1886, en 2 vol. : *Studi drammatici e lettere autobiografische* (1885); *Quarant' anni di vita artistica* (Milan, 1887-1888, 2 vol.).

**ROSSIENY.** Ville de Russie, ch.-l. de district, gouv. et à 84 kil. N.-O. de Kovno, sur une petite rivière de

même nom ; 12.000 hab., aux deux tiers juifs. Une des plus anciennes villes de la Lithuanie. Ancienne capitale de la Samogitie, ayant subi plusieurs assauts pendant les guerres féodales, notamment dans le courant du XIVe siècle.

**ROSSIGNOL** (Ornith.). Le Rossignol est le type d'un petit genre de la famille des Fauvettes (*Sylviidæ* ou *Luscinidæ*) qui figure dans les catalogues systématiques sous le nom de *Luseinia* (Linné) ou *Philomela* (Selby) et présente les caractères suivants : bec de la longueur de la tête ; narines elliptiques à demi fermées par une membrane; queue large, longue, unicolore ; tarses longs, recouverts de trois écailles. Le Rossignol ordinaire (*Luscinia vera* ou *philomela*) est un oiseau de la taille du moineau, brun roux dessus, avec la queue d'un roux clair, la gorge et le ventre blanchâtres. Il habite l'Europe, allant passer l'hiver en Egypte et en Asie Mineure. En France, il arrive dès les premiers jours d'avril, les mâles précédant les femelles, et fait retentir de son chant harmonieux les bosquets et les bois dès les premières heures du jour qui suit son arrivée. Pendant tout l'été, on entend, surtout pendant les nuits claires, ce chant étonnamment varié, puissant et soutenu qui est la chanson d'amour du mâle, et que l'on ne peut confondre avec la voix d'aucun autre oiseau. La femelle fait son nid dans un fourré. sur un arbre ou le long d'un mur, à quelques pieds du sol ou sur la terre même, au moyen de feuilles humides et garnit l'intérieur de feuilles sèches et de crin : elle y pond cinq à six œufs d'un vert bronzé. L'incubation dure douze jours, et les petits quittent le nid au bout de quinze jours. Il y a d'ordinaire une seconde couvée de trois œufs seulement, toujours pondus dans un nouveau nid. Le Rossignol est un insectivore des plus utiles à l'agriculture, d'autant plus qu'il jouit d'un grand appétit : tous les insectes lui sont bons. Dès le mois de septembre, il émigre vers le Midi. Le Rossignol double (*Luscinia major*) est une seconde espèce, un peu plus grande et plus sombre, avec la queue rousse, les sous-caudales tachetées de brun. Il est du S.-E. de l'Europe, de l'Afrique septentrionale et de l'Asie orientale, qui se montre accidentellement dans le S. de la France. Son chant est plus fort, mais moins varié que celui du Rossignol philomèle. E. Trouessart.

**Rossignol américain**. (V. Moqueur).

**ROSSIGNOL** (Jean-Antoine), révolutionnaire et général français, né à Paris en 1759, mort dans l'île Anjouan le 15 avr. 1802. Ouvrier orfèvre sous l'ancien régime, il se distingua par son courage dans les journées révolutionnaires, et surtout au 10 Août. Créé lieutenant-colonel de gendarmerie, il suivit Biron dans l'expédition de Vendée, accusa ce général de trahison, le fit condamner, et fut mis à la tête de l'armée de La Rochelle. Il était sans instruction militaire ; il fut destitué par le représentant Goupilleau, replacé par Bouchotte, dénoncé par Bourdon (de l'Oise), et décrété d'accusation par les thermidoriens. Rendu libre en vertu de l'amnistie du 4 brumaire an IV, il fut impliqué dans la conjuration de Babeuf, mais acquitté. Le Directoire lui confia en partie l'exécution du coup d'Etat républicain du 18 fructidor an V. Comme il était demeuré fidèle aux idées jacobines, Bonaparte profita du procès de la *machine infernale* (V. ce mot, t. XXII, p. 885), pour le faire déporter, bien qu'innocent (janv. 1801) ; un an après, il succomba au climat tropical. H. Monin.

Bibl. : V. Vendée.

**ROSSIGNOL** (Jean-Pierre), érudit français, membre de l'Institut, né à Sarlat (Dordogne) le 27 janv. 1803, mort à Paris le 29 juin 1893. Agrégé, puis docteur ès lettres (1830), il fut attaché jusqu'en 1835 au lycée Charlemagne. Il ne reprit un service universitaire qu'en 1845, date à laquelle il suppléa au Collège de France Boissonade dans son cours de langue et littératures grecques : en 1855, il fut nommé titulaire. Il avait succédé en 1853 à Burnouf à l'Académie des inscriptions. On lui doit : *Dissertation sur le drame satyrique en Grèce* (1830) ; *Tétralogie de l'orateur* (1833) ; *Vita scholastica*, poème sur la vie de collège (1836, rééd. en 1880) ; *Explication historique et archéologique des vues de la Grèce de Stackelberg* (1838) ; *Recherches sur les classes ouvrières et les classes bourgeoises de l'antiquité* (1839) ; *Virgile et Constantin le Grand* (1846) ; *Des Services que peut rendre l'archéologie aux études classiques* (1852) ; *Gygès, Lydien qui passe pour avoir introduit la peinture en Egypte* (1856) ; *Sur le métal orichalque* (1862) ; *les Métaux dans l'antiquité* (1863) ; *Restitution et explication d'une inscription en vers grecs* (1868) ; *De l'Education et de l'Instruction des hommes et des femmes chez les anciens* (1888), etc.

**ROSSILLON.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand ; 450 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Ancienne capitale du Bugey. Ruines d'un château, résidence des princes de Savoie du XIIIe au XVIe siècle, démantelé en 1601 par ordre du maréchal de Biron.

**ROSSILLON** (Gérard de) (V. Roussillon).

**ROSSINI** (Gioachino-Antonio), célèbre compositeur italien, né à Pesaro, dans les États-Romains, le 29 févr. 1792, mort à Paris le 13 nov. 1868. Aucun compositeur, de son vivant, n'a joui d'une gloire plus complète, plus éclatante que Rossini. Tandis que la plupart des musiciens, ceux du moins qui ont apporté dans l'art une note originale et neuve, ont été en butte aux railleries ou aux dédains de leurs contemporains, tandis que les plus heureux n'ont généralement connu la renommée qu'au déclin de leur âge, il eut ce bonheur d'être immédiatement compris et admiré, dès ses premiers essais dans la carrière. Il a paisiblement goûté, sa vie entière, les douceurs de la réputation incontestée que ses œuvres de jeunesse déjà lui avaient acquise. La postérité lui a été moins favorable. L'art, qu'il a si magnifiquement représenté, a perdu son empire sur les âmes. Ceux-là même, à qui la musique moderne demeure encore fermée, ne se plaisent déjà plus à ces opéras qui, jadis, soulevèrent un si ardent enthousiasme. Rossini, disons-le, est presque aujourd'hui un oublié. A peine les musiciens et le public connaissent-ils deux ou trois partitions encore, ses chefs-d'œuvre, il est vrai. Cependant ce grand artiste mérite mieux : le mépris, si le mot n'est pas trop fort, que certains professent pour ce qu'il écrivit, n'est pas juste. Trop admiré peut-être de son temps au détriment de maîtres qui lui sont certainement supérieurs, il est aujourd'hui trop facilement dédaigné.

Rossini fut, dans la force du terme, ce qu'on appelle un enfant de la balle. Ses parents étaient pauvres et de condition obscure, encore qu'à l'apogée de sa gloire on se soit avisé, en Italie, de vouloir qu'il descendît d'une famille patricienne dont le premier représentant connu, Giovani Rossini, aurait fleuri dans les premières années du XVIe siècle. En tout cas, le descendant de cette antique maison était bien déchu. Giuseppe Rossini, le père du compositeur, était trompette de ville et inspecteur des boucheries de Pesaro ; sa femme, Anna Guidarini, la fille d'un simple boulanger. Musicienne d'instinct, elle avait une fort jolie voix et un certain instinct du théâtre. Giuseppe Rossini, à ses instants de loisir, jouait aussi du cor à l'orchestre du théâtre, quand quelque troupe d'opéra ambulante s'arrêtait dans la petite ville. L'enfance du jeune Gioachino se fût écoulée dans ce milieu tranquille où sa vocation musicale eût été peut être étouffée, si, en 1796, le passage des armées françaises ne fut venu troubler l'existence de ses parents. Soupçonné de sympathie pour les idées nouvelles, le père de Rossini, quand les Autrichiens revinrent occuper les États pontificaux, fût privé de son emploi et jeté en prison. Sa femme, pour subvenir aux besoins de la famille, se décida à utiliser son talent de chanteuse. Avec son fils, elle partit pour Bologne où les artistes trouvaient de grandes facilités d'engagement dans les troupes théâtrales qui parcouraient l'Italie. Bientôt son mari, remis en liberté, la venait rejoindre. Tous deux fixaient là leur domicile. Tandis que la femme

figurait avec succès, paraît-il, dans les diverses compagnies d'opéra qui exploitaient les grandes foires de la Romagne, Giuseppe Rossini prenait place, avec son cor, parmi les musiciens de l'orchestre. Pendant les absences forcées de ses parents, le petit Gioachino, confié aux soins d'un charcutier, ami de la famille, commençait ses études littéraires et musicales. Les premières furent plus que négligées et ne produisirent aucun résultat bien remarquable. Pour la musique, l'enfant commença d'abord à travailler le clavecin avec un certain Prinetti, de Novare, musicien obscur et sans talent, puis avec un professeur d'un certain mérite, Angelo Tesei. Bientôt il montrait assez d'habileté pour chanter avec succès dans les églises où sa jolie voix de soprano lui fit une petite réputation. Il joua même un rôle d'enfant dans la *Camilla* de Paër qui fut, en ce temps, montée à Bologne. Enfin, il était déjà bon lecteur et pianiste assez expert pour remplir au théâtre les fonctions d'accompagnateur au clavecin et de répétiteur des chœurs. Avec un assez bon chanteur du temps, un certain Babbini, il se perfectionnait en même temps dans l'art du chant, dont il arrivait promptement à connaître à fond la technique. Aussi, dès 1806, accompagnait-il son père dans ses tournées théâtrales en qualité de *maëstro al cembalo*. La mère avait déjà renoncé à la scène : sa voix, dont elle se servait sans méthode, s'étant usée assez promptement au métier fatigant qu'elle exerçait.

Les études musicales du jeune homme, jusqu'alors, avaient été purement pratiques. La composition proprement dite, le contrepoint lui demeuraient inconnus. Mais la mue de sa voix vint lui créer des loisirs en l'obligeant à renoncer à chanter dans les églises. Il résolut de les mettre à profit pour acquérir la science qui lui manquait. Le 20 mars 1807, il entrait donc au Lycée musical de Bologne, dans la classe de P. Stanislao Mattei. C'était un contrapuntiste assez habile, élève du P. Martini qui lui avait transmis les traditions de l'ancienne école italienne. Mais l'esprit vivifiant qui animait autrefois la science austère des vieux maîtres était évanoui depuis longtemps : la lettre seule subsistait. Il paraît aussi que Mattei n'avait pas le don de rendre intéressant cet indigeste amas de principes surannés et de règles étroites. Rossini qui, moins que tout autre, devait comprendre l'utilité de procédés de composition dont la musique qu'il rêvait n'avait que faire, n'apporta qu'une ardeur très modérée à ses études au Lycée. Son naturel indépendant ne pouvant se plier à une discipline dont il ne percevait point la raison. Aussi peut-on dire qu'il n'apprit presque rien dans la classe de son professeur. La lecture attentive des œuvres de Haydn et de Mozart qu'il eut l'occasion de connaître à cette époque, la mise en partition de quelques quatuors de ces maîtres, lui furent infiniment plus profitables. Ces libres exercices, excellents pour un esprit de sa trempe, suffirent pour lui révéler un art tout différent de celui de ses compatriotes et pour lui donner l'intuition de beautés qu'aucun Italien ne pouvait concevoir alors. Cependant, malgré son peu d'assiduité, ses maîtres eurent l'esprit de sentir à quelle intelligence ils avaient affaire. Le jeune Rossini fut chargé d'écrire la cantate annuelle, honneur qui équivalait à un premier prix de notre Conservatoire. Cette cantate, *Pianto d'armonia per la morte d'Orfeo*, était exécutée avec succès le 8 août 1808. L'année suivante il quittait le Lycée. Un certain marquis Cavalli, propriétaire du théâtre San Mose à Venise, qu'il avait connu durant son existence d'accompagnateur au clavecin, lui fournit un livret et lui ouvrit les portes de son théâtre. La *Cambiale di Matrimonio*, le premier opéra de Rossini, petite pièce bouffe en un acte, était représentée pendant la saison d'automne 1810 et bien accueilli du public vénitien. Voilà le compositeur lancé dans la carrière. Désormais, chaque année, une, deux ou trois partitions nouvelles verront le jour, sans que cette improvisation hâtive fasse tort aux brillantes qualités du jeune maître. Telles étaient alors, en Italie, les conditions dans lesquelles la musique dramatique devait se produire. Le respect de l'art et de soi-même était tout à fait inconnu du public et des artistes. On ne voyait dans l'opéra qu'un simple divertissement, un passe-temps de quelques jours oublié quelques jours après. Aussi, dans la production prodigieuse des maîtres de cette école, ne faut-il pas s'étonner si un petit nombre d'œuvres méritent encore de retenir un instant l'attention. Tout au contraire : on doit plutôt être surpris que des talents de premier ordre, comme celui de Rossini, aient pu se manifester en quelques partitions spirituelles ou gracieuses, encore qu'écrites sans réflexion, au hasard des circonstances.

Nous n'entreprendrons pas de suivre Rossini dans ses pérégrinations à travers l'Italie. A la fin de cette notice nous donnerons une liste aussi complète qu'on peut le faire de toutes les œuvres qu'il a composées. Les ouvrages de sa première jeunesse sont fort peu connus d'ailleurs. Certains n'ont jamais été publiés, et il n'en subsiste que le souvenir, à moins que le compositeur, comme il le fit souvent, n'en ait tiré plus tard quelque fragment particulièrement bien venu pour l'intercaler dans une pièce nouvelle. C'est ainsi que l'ouverture d'*Aureliano in Palmira* (1814) et le premier chœur de cet *opera seria* sont devenus par la suite l'ouverture et la cavatine du premier acte du *Barbier de Séville*. On pourrait multiplier les exemples de ce genre qui tendraient à prouver, s'il en était besoin, combien peu on était alors exigeant pour l'unité de style et la convenance dramatique. Il faut dire, à la décharge des musiciens et de Rossini particulièrement, que les conditions qui étaient faites aux artistes en Italie rendaient impossible toute composition sérieusement pensée et écrite à loisir. Il n'y avait nulle part d'entreprises théâtrales constituées. Les troupes, réunies dans chaque ville pour une seule saison, se dispersaient immédiatement après. Le répertoire n'existait guère ; car le public, ne cherchant dans l'opéra qu'une distraction d'un instant, se souciait peu d'entendre plusieurs fois la même musique, lui eût-elle plu grandement à la première audition. De là, nécessité pour les *impresarii* de commander chaque saison une pièce à l'auteur en vogue : pour celui-ci de l'écrire, de la faire répéter et d'en diriger l'exécution, le tout en quelques semaines. Aucun compositeur ne pouvait choisir son sujet : le plus souvent, le poète et le musicien travaillaient ensemble, tandis que, dans la pièce voisine, les copistes réclamaient impatiemment les feuilles à peine écrites. Dans toute sa carrière italienne, Rossini a composé de la sorte : il a presque toujours commencé les premiers morceaux d'un opéra sans avoir eu à sa disposition les paroles, ni même le *scenario* du reste. De retouches, de corrections, il n'en était pas question, bien entendu. Telles quelles, il fallait utiliser les premières idées qui se présentaient à l'esprit. Quelle différence avec les procédés de Beethoven qui, dans le même temps, méditait les thèmes de ses chefs-d'œuvre souvent des mois entiers avant d'en arrêter la forme définitive ! S'il faut admirer la merveilleuse facilité du maître italien et ses trouvailles souvent heureuses, on comprend aussi pourquoi rien de ce qu'il écrivit n'a pu défier le temps, tandis que les œuvres du grand Allemand n'ont rien perdu et vivent toujours d'une éternelle jeunesse. Quel opéra des premières années de Rossini, le *Barbier de Séville* excepté, pourrait encore affronter la rampe ? Tous, cependant, comptent quelques morceaux supérieurs. Aucun ne constitue une œuvre, et trop d'inégalités les déparent, que l'enthousiasme des contemporains ne percevait pas à l'époque où ils virent le jour.

Si les habitudes artistiques étaient déplorables, les conditions matérielles n'étaient pas meilleures. Le compositeur ne tirait de son travail qu'une rémunération dérisoire. Un opéra se payait de 200 à 300 fr., rarement plus. L'impresario qui en avait fait l'emplette conservait pendant deux ans le privilège de le jouer. Ce temps passé, tout le monde avait le droit de le faire imprimer ou représenter, sans que l'auteur eût rien à y voir. C'est ainsi

que le *Barbier* qui, depuis 1816, est au répertoire de tous les théâtres d'Europe, qui a enrichi les directeurs et les éditeurs, a rapporté à Rossini en tout et pour tout 400 écus romains, soit un peu plus de 2.000 fr.! Et encore cette somme fut-elle jugée considérable et tout à fait exceptionnelle.

Rossini, dans toute la première partie de sa carrière, n'a rien fait pour changer quoi que ce soit aux détestables mœurs musicales de ses compatriotes. Il n'en a certainement pas souffert, et s'il est supérieur par le génie, on peut être assuré qu'il n'a jamais eu de l'art une conception très haute. Ce n'est pas qu'il n'ait apporté à l'ancien *opera seria* italien des modifications assez profondes. Mais il s'est borné à supprimer les derniers restes des traditions qui s'étaient établies lorsque l'opéra n'était pas encore un simple concert de virtuoses, traditions qui ne subsistaient plus que par la force de la routine. C'est ainsi qu'il a considérablement diminué l'importance des récitatifs, souvent remplacés par une déclamation notée, surmontant des dessins mélodiques confiés à l'orchestre. Il a aussi simplifié la forme de l'air, forme architecturale fixe qui avait sa beauté (en dehors bien entendu des convenances dramatiques), pour lui substituer de simples phrases mélodiques plus courtes et plus indépendantes. Etant donné l'état d'avilissement où ces primitives formes d'écriture étaient alors tombées, il n'y a pas lieu de les regretter. Tout au plus pourrait-on préférer que ces réformes se fussent exercées dans un autre sens, qu'elles eussent visé à restaurer ce qu'il pouvait y avoir de bon dans ses formes plutôt qu'à accentuer encore, par la multiplication des mélodies, le décousu de l'opéra italien et son caractère de collection arbitraire de thèmes mis à côté l'un de l'autre au hasard de l'inspiration. Mais cette richesse nouvelle augmentait le côté séduisant du spectacle : cette facile abondance de phrases presque toujours agréables passa pour la marque du génie. Les opéras bouffes du jeune maître, écrits dans les formes courantes du genre, ne l'avaient pas classé au-dessus de ses rivaux. *Tancredi* (1813), son second essai dans l'*opera seria*, et le premier où il eut innové, consacra sa réputation. Il n'était auparavant connu qu'en Italie. *Tancredi* fit en quatre ans le tour du monde (la France exceptée, qui ne connut cette œuvre qu'en 1822). La grâce mélodique, le charme juvénile de cette partition portèrent partout le nom, désormais célèbre, de l'auteur.

Presque immédiatement après ce triomphe, Rossini revenait au genre bouffe qu'il a toujours préféré et dans lequel ses qualités principales se font le mieux valoir. D'ailleurs le goût italien se plaisait davantage aux pièces légères et comiques. L'*Italiana in Algieri*, représentée à Venise (1813) la même année que *Tancredi*, obtint un succès égal. Cette partition pourrait nous plaire encore par la verve scénique, la gaieté étincelante et spirituelle de presque tous les morceaux. Il est regrettable que les chanteurs d'aujourd'hui, entièrement occupés du chant déclamé et expressif, aient si complètement perdu la tradition de ce style orné qu'une exécution simplement correcte en soit devenue presque impossible. Les mêmes qualités brillantes se retrouvent dans *il Turco in Italia* qui n'obtint cependant (Milan, 1814) qu'un succès modéré, et enfin dans *il Barbiere di Siviglia* (Rome, 1816), la seule des pièces italiennes de Rossini que tout le monde connaisse encore. Sans doute *le Barbier* est un chef-d'œuvre de style bouffe. Cependant si cet opéra a eu cette rare fortune de survivre, n'oublions pas qu'il le doit surtout à son livret. Beaumarchais a fait là autant que Rossini. Sans cette collaboration de deux hommes d'esprit et de génie, on peut croire que l'opéra ne nous serait pas aujourd'hui plus familier que tant d'autres du maître, où l'on retrouve exactement les mêmes mérites et qui pourtant n'ont pu se maintenir au répertoire quand le goût d'une musique différente s'est établi partout.

Le *Barbier de Séville* a été écrit en fort peu de temps. Rossini avait signé le 26 déc. 1815, avec le signor Puca Sforza Cesarini, directeur du théâtre di Torre Argentina, le traité qui l'obligeait à remettre le premier acte du nouvel opéra le 20 janv. 1816, la représentation devant avoir lieu en février. Les usages italiens accordant douze jours pour les répétitions, il lui restait environ trois semaines pour la composition de l'œuvre. Le sujet avait été déjà traité par Paisiello et, malgré la précaution prise de changer le titre de l'œuvre, l'audace du jeune compositeur à vouloir rivaliser avec un maître reconnu fit assez mauvaise impression. Quelques incidents ridicules rendirent la première représentation orageuse : finalement le public fit très mauvais accueil à l'*Almaviva osia l'inutile Precauzione*. Tel était alors le nom de la pièce. Rossini fut si effrayé de cet échec qu'il refusa de diriger au piano la seconde représentation, ainsi que son contrat l'y obligeait. Mais, à cette deuxième épreuve, le public mieux disposé applaudit frénétiquement la musique du maître. Le triomphe du *Barbier* était assuré désormais.

L'année précédente, Rossini s'était engagé avec l'entrepreneur des théâtres de Naples, le célèbre Barbaja, à fournir deux opéras par an et à diriger la musique des deux théâtres San Carlo et del Fondo. Il avait droit à un certain nombre de congés, et ses appointements étaient fixés à 200 ducats par mois (800 fr. environ). Barbaja, qui avait aussi la ferme des jeux de Naples, lui abandonnait en outre un petit intérêt dans cette ferme, soit environ 1.000 ducats (4.400 fr.) par an. Ces conditions étaient fort belles pour l'époque, et Rossini s'était empressé d'y souscrire. *Elisabetta regina d'Inghilterra* (1815) fut sa première œuvre pour Naples. L'année suivante, il y donnait *Otello*, opéra *seria* en trois actes (1816). C'est une des meilleures partitions du maître, une des plus vivantes et des plus dramatiques. Certaines pages sont de premier ordre et n'ont pas vieilli. L'année d'après, venait *Mosé in Egitto* que Rossini devait plus tard adapter à la scène française. Puis la *Donna del Lago* (1818) sur un sujet tiré de Walter Scott, dont la renommée commençait alors à se répandre en Europe, et *Maometto Secondo* (1820), devenu plus tard le *Siège de Corinthe*. Toutes ces pièces, écrites pour les théâtres de Naples, se distinguent par une richesse d'instrumentation beaucoup plus grandes que les précédentes. Le travail harmonique y est aussi plus soigné. Les orchestres napolitains étaient plus nombreux et bien supérieurs à ceux des autres villes de la Péninsule : Rossini avait su profiter de ces avantages pour élargir son style et préparer en quelque sorte les œuvres de sa manière française. Entre temps, il était revenu au style bouffe avec *la Cenerentola* (Rome, 1817) : il avait touché au mélodrame avec *la Gazza Ladra* (Milan, 1817). A la fin de 1820, une révolution populaire forçait le roi de Naples à quitter sa capitale. Ces événements politiques nuisirent aux théâtres, comme on peut le penser. Rossini quittait Naples et faisait la même année représenter *Matilda de Shabran*, à Rome ; puis il partait en 1821 pour Vienne où il donnait *Zelmira*, avec l'élite de la troupe de Barbaja qui l'avait suivi (1821). L'œuvre nouvelle fut assez mal accueillie. Quoique Rossini comptât beaucoup d'admirateurs en Allemagne, il sentit cependant qu'il avait affaire à un public plus cultivé et plus difficile que le public d'Italie. Cependant, dans *Zelmira*, il s'était efforcé de continuer son évolution vers un genre plus hardi et plus complexe. Sa carrière italienne lui semblait finie : il entrevoyait vaguement une nouvelle conception de l'opéra dont *Guillaume Tell* sera la plus parfaite expression. La saison terminée, il revenait en Italie et se rendait à Vérone, au moment du Congrès tenu dans cette ville. Il y composa plusieurs cantates pour les fêtes célébrées à cette occasion et enfin, en 1823, il donnait à Venise sa dernière œuvre italienne, *Semiramide*. Cet opéra est de tous ceux de Rossini le plus riche d'ornementation. Le style vocalisé y atteint à son apogée. A côté de ces fioritures flamboyantes, où les rossinistes voulaient voir une recherche de couleur locale, il y a dans la parti-

tion de très belles pages, expressives et dramatiques. Cependant l'accueil fut des plus froids. Le compositeur, sentant que ses œuvres dépassaient l'idéal musical de ses compatriotes, se résolut alors à ne plus rien écrire pour eux. Peu de temps après, lui et sa femme (il avait épousé, en 1827, Isabelle Colbrand, une de ses meilleures interprètes) acceptaient un engagement pour l'Angleterre. Rossini s'arrêtait quelques semaines à Paris où ses admirateurs lui offraient un banquet, à la grande indignation des partisans de l'ancienne école française. L'Académie des Beaux-arts le nommait en même temps associé étranger, malgré l'opposition des musiciens qui en faisaient partie, et de Lauriston, ministre de la Maison du roi, lui faisait des propositions pour le retenir. Rien ne fut conclu cependant, et à la fin de déc. 1823 Rossini arrivait à Londres. Outre les hommages extraordinaires qui l'y attendaient, la saison qu'il allait passer en Angleterre lui devait rapporter plus de profits matériels qu'il n'en avait gagnés, à beaucoup près, en toute sa carrière italienne. Le roi Georges IV lui fit un excellent accueil, l'aristocratie organisa de grands concerts en son honneur, les financiers et le haut commerce se piquèrent de ne pas rester en arrière. Le maître fut donc engagé pour de nombreuses soirées musicales où ses talents d'accompagnateur aussi bien que de chanteur firent merveille. Durant ce séjour de cinq mois, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France, prince de Polignac, les négociations engagées avant son départ avec la Maison du roi finirent par aboutir. Un traité fut signé qui, pour dix-huit mois, attribuait à Rossini la direction du Théâtre-Italien de Paris, aux appointements annuels de 20.000 fr. Il partit aussitôt prendre possession de son poste et tenter la conquête artistique de la France.

Mais il allait rencontrer une certaine résistance avant le triomphe définitif. Il était naturel en effet que les artistes alors en possession de la faveur publique ne vissent pas volontiers arriver un aussi redoutable rival. Il faut aussi songer que ces maîtres, ceux du moins d'un certain âge, encore tout pleins des traditions de Gluck, ne pouvaient avoir qu'une assez mince estime pour l'art nouveau. Quoique Paris fût assez en retard, à ce point de vue, sur les autres capitales d'Europe, on y connaissait un certain nombre d'opéras de Rossini, depuis l'*Italiana in Algieri*, jouée pour la première fois en 1817. Il est vrai que Paer, directeur du Théâtre-Italien, n'avait pas mis un grand empressement à monter dans de bonnes conditions les partitions d'un maître dont il craignait la supériorité : il avait même souvent pris soin de faire entendre les moins bonnes et les plus éloignées du goût parisien. On avait cependant donné le *Barbier* en 1819 ; Castil-Blaze l'avait presque aussitôt traduit en français et fait représenter sur diverses scènes de province avec grand succès. Mais la critique, tout en reconnaissant le mérite de ces opéras, était loin d'exprimer un enthousiasme sans mélange. Plusieurs membres du Conservatoire et de l'Institut étaient ouvertement hostiles, Berton surtout, dont le pamphlet, *la Musique mécanique et la Musique philosophique* (1822), avait fait quelque bruit. Rossini avait pour lui un certain nombre de compositeurs : Hérold, Boieldieu, Auber alors fort jeune, et l'illustre Lesueur. En outre, dans la presse et la littérature, toute l'école romantique. Et non sans raison : car la révolution musicale, réaction contre l'ancien opéra français, était faite pour plaire aux adversaires de la littérature classique. Ce rôle de musicien romantique convient beaucoup mieux à Rossini qu'à Berlioz qui, toute sa vie, au contraire, a lutté au nom des classiques de l'art, Gluck dans l'opéra, Beethoven dans la symphonie.

En tant que directeur du Théâtre-Italien, Rossini ne semble pas avoir été un administrateur modèle. Fétis a sévèrement jugé sa direction : « Cette place, dit-il, ne convenait pas à sa paresse. Jamais administration ne se montra moins active, moins habile que la sienne. La situation du théâtre était prospère quand il y entra : deux années lui suffirent pour le conduire à deux doigts de sa perte, car la plupart des bons acteurs s'étaient éloignés, et le répertoire était usé sans que le directeur se fût occupé de remplacer les uns et de renouveler l'autre. » Cependant Rossini ne demeura pas complètement inactif. Il écrivit du moins, à l'occasion du sacre de Charles X, un opéra de circonstance, *il Viaggio a Reims, ossia l'Albergo del Giglio d'oro* (1825), dont il utilisa plus tard la musique dans le *Comte Ory*, à l'Opéra. Quand son contrat expira, le maître, toujours aux mêmes appointements, fut chargé des fonctions purement honorifiques d'inspecteur général du chant en France et reçut le titre de premier compositeur du roi. Il s'occupa dès lors de préparer les moyens les meilleurs pour faire triompher la musique sur la scène française. Il obtint l'engagement de quelques artistes du Théâtre-Italien, s'appliqua à former selon ses vues le ténor Ad. Nourrit, et, pour commencer, il résolut d'adapter aux ressources de l'Opéra certains de ses ouvrages antérieurs. Il avait à sa disposition un excellent orchestre, des chœurs puissants et disciplinés, des chanteurs habitués à la déclamation lyrique. Tout cela lui avait manqué en Italie : il avait hâte d'en faire usage. Le *Siège de Corinthe*, traduit de *Maometto*, mais fort augmenté (1826), *Moïse*, remaniement de *Mosè in Egitto* (1827), parurent successivement et furent accueillis avec enthousiasme par la presse et le public. Le merveilleux talent d'assimilation du musicien lui permit de se plier aux exigences du goût français, sans rien perdre de sa richesse et de sa puissance originales. Le *Comte Ory* (1828), charmante partition de demi-caractère où il fit servir la musique du *Viaggio a Reims*, qui était restée inédite, montra ce qu'il pouvait faire dans le genre léger et gracieux.

Après ces heureuses tentatives, le moment était venu d'écrire le grand ouvrage que tout le monde attendait. Le sujet de *Guillaume Tell* fut proposé. Rossini s'en éprit et alla dans la maison de campagne de son ami le banquier Aguado en composer à loisir la musique. Plus de six mois y furent exclusivement consacrés : le maître revint à Paris en achever l'instrumentation. L'époque héroïque des improvisations était passée.

La première représentation eut lieu le 3 août 1827. Le succès ne fut pas douteux et, malgré l'insuffisance du livret, il a toujours persisté depuis. Toutefois les premières années qui suivirent son apparition, *Guillaume Tell*, pour diverses raisons, ne tint qu'assez rarement l'affiche, et ce fait ne fut pas sans influence sur la détermination de Rossini de ne plus écrire à l'avenir. Ce fut après la reprise de l'opéra par le chanteur Duprez qu'il s'installa définitivement au répertoire.

Nous reviendrons sur cette partition, la plus importante de l'auteur et celle que l'on tient pour son chef-d'œuvre. Rossini pensait sans doute ainsi, puisqu'au lendemain de la représentation il résolut de borner là sa carrière : « Un succès de plus n'ajouterait rien à ma renommée, une chute pourrait y porter atteinte, disait-il à un ami, je n'ai pas besoin de l'un et je ne veux pas m'exposer à l'autre ». Singulières paroles qu'en vain ses admirateurs ont tenté d'expliquer. A trente-sept ans, en pleine force de son génie, Rossini renonçait à l'art et donnait une si misérable raison de sa conduite ! C'était donc seulement pour plaire au public, pour acquérir de la renommée et des honneurs qu'il avait travaillé jusqu'alors ! Il est fâcheux qu'avec un aussi admirable instinct musical que le sien, avec des qualités aussi brillantes et aussi rares, Rossini n'ait jamais eu le respect et l'amour de son art. Par ce défaut de caractère s'explique ce qui a toujours manqué à ses plus belles œuvres, la conscience et le sérieux.

Le maître s'était engagé cependant par traité à écrire un certain nombre d'opéras. Si le gouvernement de la Restauration eût duré, il eût dû sans doute tenir ses promesses. Mais la Révolution de Juillet vint à point le délier de ses obligations et lui rendre sa liberté. La nouvelle dynastie ne se crut pas liée par les promesses

de l'ancienne. En cas de rupture du traité, une pension de 6.000 fr. était stipulée au bénéfice de l'artiste. Une discussion interminable s'éleva à ce sujet. Un procès s'ensuivit que Rossini gagna. Mais la conduite peu généreuse du gouvernement de Juillet ne pouvait qu'indisposer le musicien et le confirmer dans sa résolution. Tant que cette question ne fut pas réglée, Rossini continua à demeurer à Paris. En 1826, tout étant terminé, il retournait en Italie : à Milan d'abord, puis à Bologne. Sa santé s'était altérée d'une manière assez grave. D'ailleurs, depuis qu'il avait laissé toute composition musicale, l'ennui et le désœuvrement l'accablaient. Il s'occupa cependant de revoir un *Stabat Mater* qu'il avait écrit jadis pour un riche amateur espagnol. Cette composition agrandie et instrumentée fut exécutée avec beaucoup de succès à Paris, en 1841, par les soins de l'éditeur Troupenas, et le maître trouva une diversion utile à l'inaction où il vivait dans les soins qu'il prit de son côté pour répandre et populariser cette œuvre en Italie.

Les événements de 1848, en portant le trouble en Italie, à Bologne tout particulièrement, en rendirent le séjour odieux à Rossini. Ses amis le sollicitaient depuis longtemps de revenir se fixer en France où il aurait plus facilement trouvé les soins exigés par l'état précaire de sa santé. Il souffrait alors d'une maladie nerveuse voisine de l'hypocondrie. Après bien des hésitations et un séjour à Florence, il se décida à repartir pour Paris où le culte de son œuvre, que les Italiens délaissaient déjà, s'était conservé tout entier. Il y arriva en 1855. Jusqu'à sa mort, il n'a plus quitté le boulevard ou sa campagne de Passy. L'empressement de ses amis, les hommages des musiciens, les soins éclairés qui lui furent prodigués, la distraction, toutes ces causes réunies firent disparaître son mal et amenèrent sa guérison complète. Il ne renonça pas pour cela à la décision qu'il avait prise de ne plus écrire, du moins pour le théâtre. Jusqu'à sa mort, il n'a guère composé autre chose que des œuvres de peu d'importance, mélodies ou pièces de piano, à l'exception d'une messe, *Petite messe solennelle*, pour l'inauguration de l'hôtel de son ami, le comte Pillet-Will (1864), et d'une *Cantate* pour l'exposition de 1867. Toutes ses compositions de musique de chambre, à de rares exceptions près, sont restées inédites de son vivant. Il faut avouer du reste que, dans la seconde moitié du siècle, la musique avait singulièrement progressé et que Rossini était trop intelligent pour ne pas sentir que l'art s'engageait de plus en plus dans une voie où il ne voulait ni ne pouvait le suivre. Beethoven, Weber étaient mieux connus ; Berlioz, Schumann, Wagner même, avaient paru. La musique italienne allait finir.

Les tendances nouvelles de la musique, l'idée que l'on se fait partout de ce qu'elle doit être et des moyens dont elle peut légitimement faire usage, nos aspirations contemporaines et nos admirations, tout cela rend fort difficile aujourd'hui l'appréciation équitable des œuvres de Rossini. Nous serons, malgré nous, injustes pour un homme à qui il n'est point permis cependant de refuser des qualités à ce point supérieures qu'elles touchent au génie. Rossini nous paraît certes bien loin d'un Beethoven : l'égaler à ce grand homme, comme on fit autrefois, nous semble un blasphème. Aussi, sans porter un jugement d'ensemble, est-il plus prudent de se borner à signaler ses qualités les plus éminentes et ce qui paraît lui manquer. Ses mérites se font surtout valoir, nous semble-t-il, dans le genre bouffe où il reste incomparable. L'élégance et la nouveauté des rythmes, l'éclat et la verve spirituelle des mélodies, la distinction réelle des ornements, par-dessus tout l'entente scénique merveilleuse, un sentiment de l'effet dramatique et comique qui n'a pas été surpassé, tout cela se réunit pour faire de l'*opera buffa* rossinien un chef-d'œuvre d'ironie fine et de grâce légère. Ces personnages ne se prennent pas au sérieux : ils chantent pour chanter et ne paraissent pas croire à ce qu'ils disent. Ce serait un défaut partout ailleurs : mais dans ce monde fantastique et irréel de la comédie lyrique, cet aimable scepticisme est un charme de plus. L'absence d'émotion et de passion ne saurait nous choquer : ce ne sont pas là spectacles de la vie réelle, et les brillantes figures qui papillotent devant nous sont là pour égayer nos yeux de leur précise élégance : elles ne visent pas à parler au cœur. L'œuvre comique de Rossini reste donc tout entière : si la mode s'en est quelque peu détournée, tous les vrais artistes la connaissent. Mais ses opéras sérieux n'auront pas la même fortune, et ce qui fait le mérite de la première partie de son œuvre sera la condamnation de celle-ci, sans qu'il soit besoin d'insister davantage. Faut-il excepter *Guillaume Tell* de cet arrêt que l'on trouvera peut-être trop sévère ? Cette partition compte, il est vrai, quelques admirables pages, l'immortel *trio* par exemple qui suffirait à lui assurer une place à part. Rossini s'est élevé ici sans effort à l'expression la plus intense et la plus dramatique. Maints autres passages de l'œuvre, le premier acte presque entier, d'un sentiment pittoresque si calme et si frais, la belle scène des trois cantons au deuxième acte, sont aussi d'un art supérieur. Le reste n'atteint pas à cette hauteur ; le style visiblement artificiel et composite adopté par le maître lui ôte beaucoup de la franchise d'accent que conservent, parmi leurs défauts, ses opéras italiens. Car, que l'on ne s'y trompe pas, en paraissant condamner l'œuvre tragique italienne de Rossini, nous n'entendons pas la considérer comme insignifiante. Nous pouvons déplorer qu'un tel homme ne se soit pas élevé à une conception supérieure de l'art, mais rien de ce qu'il écrivit n'est négligeable. Ses erreurs sont celles d'un homme de génie : elles restent fort au-dessous de l'exactitude et de la froide raison d'un esprit du second ordre.

Mais l'influence du maître, on doit le reconnaître, a été désastreuse : il porte aujourd'hui le poids des fautes de ses imitateurs. Et cette influence fut immense : toute la musique dramatique du siècle a été imprégnée de rossinisme. La recherche de l'effet à tout prix, l'exagération du sentiment, le brillant inutile et faux de la virtuosité vocale et instrumentale, l'absence de vérité et de sincérité, voilà où les copistes du maître ont trouvé, en croyant lui prendre, avec ses procédés, le secret de ses succès. Un tel art, on le sent, ne comporte pas la médiocrité. Par ce qu'il a d'artificiel et de convenu, il ne peut subsister qu'en étant supérieur. Les artistes qui se sont traînés à la suite du maître, même les plus illustres, n'avaient ni ses dons prodigieux, ni son incomparable facilité. Et l'on doit se féliciter que l'énergique effort de quelques hommes de génie ait enfin vigoureusement réagi pour instaurer de nouveau les véritables traditions dramatiques.

Nous allons essayer, pour terminer cette étude, de dresser ici la liste à peu près complète des grandes compositions de Rossini : opéras, opéras bouffes ou cantates, avec l'indication des villes où ces ouvrages ont vu le jour : *Pianto d'armonia per la morte d'Orfeo*, cantate (Bologne, 1808) ; *la Cambiale di matrimonio*, opéra bouffe (Venise, 1810) ; *Didone abbandonata*, cantate (Bologne, 1811) ; *l'Equivoco stravagante*, op. b. (Bologne, 1811) ; *l'Inganno felice*, op. b. (Venise, 1812) ; *il Cambio della valigia*, op. b. (1812) ; *Ciro in Babilonia*, opera seria (Ferrare, 1812) ; *la Scala di seta*, op. b. (Venise, 1812) ; *la Pietra del paragone*, op. b. (Milan, 1812) ; *Demetrio e Polibio*, op. s. en un acte (Rome, 1812) ; *l'Occasione fà il ladro*, op. b. (Venise, 1812) ; *I Due Bruschini, o il figlio per azzardo*, op. b. (*ibid.*, 1813) ; *Tancredi*, opera seria en deux actes (Venise, 1813) ; *l'Italiana in Algieri*, op. b. (Venise, 1813) ; *Aureliano in Palmira*, op. s. (Milan, 1814) ; *il Turco in Italia*, op. b. (*ibid.*, 1814) ; *Egle ed Irene*, cantate (1814) ; *Sigismondo*, op. s. (Venise, 1815) ; *Elisabetta, regina S. Inghilterra*, op. s. (Naples, 1815) ; *Torwaldo e Dorliska*, op. s. (Rome, 1815) ; *Il Barbiere di Siviglia* (Rome, 1816) ; *Teti e Peleo*, cantate (Naples, 1816) ; *la Gazetta*,

op. b. (*id.*, 1816); *Otello*, op. seria en trois actes, (*ibid.* 1816); *Cenerentola ossia la bontà in trionfo*, op. b. (Rome, 1817); *la Gazza ladra*, op. s. (Milan, 1817); *Armida*, op. s. (Naples, 1817); *Adelaïda di Borgogna*, op. s. (Rome, 1818); *Mosè in Egitto*, oratorio en trois actes (Naples, 1818); *Adina o il califo di Bagdad*, op. en un acte, composé pour le théâtre San Carlos de Lisbonne (1818); *Ricciado e Zoraide*, op. s. (Naples, 1818); *Ermione*, op. s. (*id.*, 1819); *Parthenope*, cantate (*id.*, 1819); *Eduardo e Cristina*, op. s. (Venise, 1819); *la Donna del lago*, op. s. (Naples, 1829); *Bianca e Faliero*, op. s. (Milan, 1820); *Maometto secondo*, op. s. (Naples, 1820); *Matilda di Shabran*, op. s. (Rome, 1821); *Zelmira*, op. s. (Naples et Vienne, 1821); *la Ricognoscenza*, cantate (Naples, 1821); *il Vero omaggio, l'Augurio felice, la Sacra alleanza, il Bardo*, cantates pour les fêtes du congrès de Vérone (1822); *Semiramide*, op. s. (Venise, 1823); *il Ritorno*, cantate (*ibid.*, 1823); *il Pianto delle Muse*, cantate (Londres, 1824); *Hommage à Byron*, cantate (Londres, 1824); *La figlia dell' Aria*, opéra composé pour Londres, mais non joué (1824); *il Viaggio a Reims*, Théâtre-Italien (Paris, 1825); *le Siège de Corinthe* (Paris, 1826); *Moïse* (*ibid.*, 1827); *le Comte Ory* (*id.*, 1828); *Guillaume Tell* (*ibid.* 1829). *Cantate* pour l'Exposition universelle de 1867.

A ces œuvres théâtrales il convient d'ajouter les pièces suivantes pour l'église: *Stabat mater* (1841); *Petite messe solennelle* (1864); *Tantum ergo* (Bologne, 1847), et quelques autres de moindre importance. H. QUITTARD.

BIBL. : Giuseppe CARPANI, *le Rossiniane ossia lettere musico-teatrali*; Padoue, 1824. — STENDHAL, *Vie de Rossini*; Paris, 1822. — Anonyme, *Vie de Rossini, célèbre compositeur, membre de l'Institut*; Anvers, 1839. — Louis de LOMÉNIE, *M. Rossini par un homme de rien*; Paris, 1842. — Edouard-Marie ŒTTINGER, *Rossini*; Leipzig, 1845. — ESCUDIER, *Rossini, sa vie et ses œuvres*; Paris, 1854. — Nicolo BETTONI, *Rossini e la sua Musica*; Milan, 1824. — *Observations d'un amateur non dilettante au sujet du Stabat de M. Rossini*; Paris, 1842. — *Cenni di una donna già cantante sopra il maestro Rossini*; Bologne, 1823. — Joseph d'ORTIGUE, *De la guerre des dilettanti ou de la révolution opérée par M. Rossini dans l'opéra français*; Paris, 1829. — Pietro BRIGHENTI, *Della musica rossiniana e del suo autore*; Bologne, 1830. — Eugène de MIRECOURT, *Rossini*; Paris, 1855. — Enrico MONTAZIO, *Giovacchino Rossini*; Turin, 1862. — A. AZEVEDO, *G. Rossini, sa vie et ses œuvres*; Paris; 1865. — Nestor ROQUEPLAN, *Rossini*; Paris, 1869. — Arthur POUGIN, *Rossini, notes, impressions, souvenirs, commentaires*; Paris, 1870. — Settrino SILVESTRI, *Della vita e delle opere di Gioachino Rossini*; Milan, 1874. — Antonio ZANOLINI, *Biografia di G. Rossini*; Bologne, 1875, etc.

**ROSSLYN** (Alexander WEDDERBURN, baron LOUGHBOROUGH et comte de), homme d'Etat anglais, né à Edimbourg le 13 févr. 1733, mort près de Windsor le 2 janv. 1805. Etudiant distingué de l'Université d'Edimbourg où il se lia avec le Dr Roberston, avec David Hume, avec Adam Smith, il s'inscrivit au barreau de Londres en 1753, à celui d'Edimbourg en 1754 et il plaida quelques causes qui le mirent en lumière. En 1756, il fondait l'*Edinburgh Review*. Elu membre du Parlement en 1761 par les bourgs d'Ayr, en 1768 par Richmond, il appuyait les tories, mais il s'éprit de la cause de Wilkes, avec une telle passion et prononça en sa faveur un discours si violent contre le gouvernement, qu'il dut démissionner. W. Clive lui offrit alors son siège de Bishop's Castle, et Wedderburn devint un des leaders du parti populaire. Il attaqua furieusement le ministère North, mais en 1771, il fut nommé solicitor general, et cette nomination le convertit complètement. Promu attorney general en 1778, en 1780 chief justice de la cour des plaids communs et créé baron Loughborough, il fut enfin nommé grand chancelier le 28 janv. 1793. Il s'affilia au parti « des amis du roi » et poursuivit avec la dernière rigueur toute tentative de rébellion suscitée par les événements de la Révolution française. Aussi fut-il extrêmement impopulaire. Il dut rendre le grand sceau le 14 avr. 1801, peu après la chute du cabinet Pitt, s'en montra inconsolable et sombra dans la folie. On l'avait créé comte de Rosslyn le 21 avr. 1801. R. S.

**ROSSLYN** (James SAINT-CLAIR ERSKINE, comte de) (V. ERSKINE, t. XVI, p. 219).

**ROSSMÆSSLER** (Emil-Adolf), naturaliste allemand, né à Leipzig le 3 mars 1806, mort à Leipzig le 8 avr. 1867. Il étudia d'abord la théologie, puis se livra à l'histoire naturelle. Professeur à l'Académie d'économie rurale de Tharandt depuis 1830, il fut, en 1848, élu député du Parlement allemand. Son ouvrage le plus important est: *Ikonographie der europäischen Land-und Süsswassermollusken* (Leipzig et Dresde, 1835-62, 3 vol.; continué par Kobelt, Wiesbade, 1877 et ann. suiv.). Rossmæssler a en outre publié des relations de ses voyages et un grand nombre d'ouvrages populaires d'histoire naturelle qui eurent le plus grand succès. Citons seulement : *Anleitung zum Studium der Thierwelt* (Leipzig, 1847-56); *Der Mensch im Spiegel der Natur* (Leipzig, 1850-55, 5 vol.; nouv. édit., 1868); *Beiträge zur Versteinerungskunde* (Leipzig, 1848, av. 12 pl. lith.); *Das Süsswasser-Aquarium* (Leipzig, 1857, 3e édit. par Brehm, 1875); *Die Geschichte der Erde* (Berlin, 1856; 3e édit.. Heilbronn, 1876); *Die Thiere des Waldes* (Leipzig, 1883-67, 2 vol.), etc. Il fut l'un des fondateurs de la revue *Natur* et publia, de 1859 à 1866, *Aus der Heimat*, et enfin son autobiographie : *Mein Leben und Streben im Verkehr mit der Natur* (Hanovre, 1874). Dr L. HN.

**ROSSOLIS** (Bot.). Nom vulgaire du *Drosera* (V. ce mot)

**ROSSONIS** (Dino de), jurisconsulte italien (V. DINUS).

**ROSSUM** (Johan van), peintre hollandais du XVIIe siècle. Il demeurait à Vianen en 1669. On connaît de lui un portrait daté de 1665, au musée de Vienne, un portrait de femme daté de 1662, au musée d'Amsterdam, etc.

**ROST** (Johann-Leonhard), astronome et poète allemand, né à Nuremberg le 14 fév. 1688, mort à Nuremberg le 22 mars 1727. Il est l'auteur d'un manuel astronomique estimé (Nuremberg, 1718), de plusieurs *Secrétaires* et de romans héroïco-galants dans le goût de d'Urfé et de Scudéry, dont le plus lu fut *Der Verliebte Ermit* (Nuremberg, 1711).

**ROST** (Johann-Christoph), poète allemand, né à Leipzig le 7 avr. 1717, mort à Dresde le 19 juil. 1765. Doué d'une certaine verve comique et d'une imagination remuante, Rost attira l'attention sur lui moins par ses *Récits pastoraux* (Dresde, 1744; plusieurs fois réimprimés) et par sa pastorale, *Der versteckte Hammel*, et son poème satirique, *Das Vorspiel*, que par l'audace qu'il montra en dirigeant des attaques satiriques contre la plus grande, et, il est vrai, la moins justifiée. des autorités littéraires de cette époque en Allemagne. Il contribua pour beaucoup à faire crouler le trône esthétique du majestueux Gottsched, contre lequel il dirigea une satire mordante, *Der Teufel* ou *H. G.* (1754). Ses *Vermischte Gedichte* parurent en 1769 (Leipzig). Les éditeurs y ont recueilli le poème lubrique, *Die Schœne Nacht* (Berlin, 1763); composé pour célébrer le mariage d'un ami, cet épithalame donne une idée singulière des mœurs de la bourgeoisie de cette période.

**ROST** (Valentin-Christian-Friedrich), philologue allemand, né le 16 oct. 1790, mort en 1862. Elève en philologie de l'Université d'Iéna, Rost parcourut toute la carrière d'un professeur de mérite au gymnase de Gotha. Ses ouvrages philologiques et scolaires sont des travaux consciencieux et utiles à consulter, principalement sa *Grammaire grecque* (Gœttingne, 1816; 7e éd., 1856) et ses deux dictionnaires *Grec-Allemand* et *Allemand-Grec*, continuellement réimprimés. Rost a établi en outre une nouvelle édition du *Novum lexicon Græcum* de Duncan (Leipzig, 1831-33); il dirigea, avec Jacobs, la *Bibliotheca Græca* qu'ils avaient fondée en 1825, et fournit le 8e vol. de la nouvelle édition remaniée du dictionnaire grec-allemand de Passow.

**ROSTAN** (Léon-Louis), médecin français, né à Saint-Maximin (Var) le 16 mars 1791, mort à Paris le 4 oct. 1866. Il se distingua en 1814 par les soins prodigués aux malades de la Salpêtrière, et devient en 1818 médecin de cet hôpital; il fut nommé en 1833, au concours, professeur de clinique interne. Rostan est regardé comme le fondateur de l'organisme médical. Travaux principaux : *Cours élémentaire d'hygiène* (Paris, 1822, 2 vol. in-8; 2e éd., 1828); *Traité élémentaire du diagnostic...* ou *Cours de médecine clinique* (Paris, 1826, 3 vol. in-8; 2e édit., 1830); *Exposition des principes de l'organisme...* (Paris, 1846, in-8). Dr L. Hn.

**ROSTAND** (Joseph-Eugène-Hubert), littérateur et économiste français, né à Marseille le 23 juin 1843. Il fit de bonnes études de lettres et de droit : adjoint au maire de Marseille après le 16 Mai, il se porta candidat monarchiste le 28 janv. 1878 à Castellane (Basses-Alpes) contre Arthur Picard; battu à cette époque, il se présenta de nouveau contre lui et fut encore battu le 21 août 1881 aux élections générales. Il s'est fait connaître comme poète et comme économiste. Au point de vue littéraire, il a publié : *Ebauches* (Lyon, 1865); *la Seconde Page* (Lyon, 1866); *Poésies simples* (Paris, 1874); *les Sentiers unis* (1886); il a traduit en vers les *Poésies* de Catulle en 1880. Au point de vue économique, on lui doit : *les Questions d'économie sociale dans une grande ville populaire* (1889); *la Réforme des caisses d'épargne françaises* (1891); *Une visite à quelques institutions de prévoyance en Italie* (1894). Ph. B.

**ROSTAND** (Alexis-Jean), compositeur et écrivain musical français, né à Marseille le 22 déc. 1844, frère du précédent. C'est dans sa ville natale que cet artiste reçut ses premières leçons de musique. Le milieu où il fut élevé était, au reste, très favorable au développement de ses facultés artistiques, car sa famille aimait la musique, et ce furent chez son aïeul que furent exécutés pour la première fois, en France, les quatuors de Beethoven. Rostand a écrit plusieurs œuvres importantes qui révèlent toutes un musicien de talent, nourri des meilleures traditions : *les Pêcheurs de Catane*, opéra en trois actes; *Ruth*, oratorio en trois parties (1892); plusieurs recueils de pièces pour piano, etc. Il a été directeur de la succursale du Comptoir d'escompte, puis directeur général du Comptoir d'escompte à Marseille.

**ROSTAND** (Edmond), poète dramatique français, né à Marseille en 1864, fils de Joseph-Eugène-Hubert. Ce poète a connu jeune encore une gloire bruyante, qui ne fut pas imméritée, car il a l'honneur d'avoir rétabli le vers au théâtre dans la place qu'il y occupait autrefois et qu'il semblait avoir perdu depuis la fin du romantisme. Il est venu vivre à Paris en 1885. En 1890, il a publié un recueil de vers, *les Musardises*, qui passa inaperçu et qui a été suivi plus tard de *Pour la Grèce*, volume dont la poésie n'obtint pas plus de succès. C'est au théâtre que Rostand devait triompher dès ses débuts : en 1894, les *Romanesques*, comédie en trois actes et en vers, furent représentés avec le plus vif succès au Théâtre-Français. La *Princesse lointaine*, drame en vers en trois actes (1895), où Sarah Bernhardt a créé un de ses meilleurs rôles, obtint du public un accueil encore plus enthousiaste, par la délicatesse et le charme poétique que la pièce respire. En avr. 1897, la *Samaritaine*, évangile en trois tableaux, sans amoindrir la réputation du poète, n'y ajouta rien : déjà quelques raffinés commençaient à se défier de la verve un peu trop facile de Rostand. La première représentation de *Cyrano de Bergerac*, en déc. 1897, fut un des plus éclatants triomphes qu'ait enregistrés l'histoire du théâtre : pendant des centaines de représentations, un public enthousiaste vint applaudir l'auteur, sacré grand poète par la foule; Coquelin aîné, dont le rôle de Cyrano mettait en valeur toutes les qualités, eut sa juste part des applaudissements. Il n'était pas aisé de composer une autre œuvre qui fît croître ou simplement qui soutînt l'admiration du public: *l'Aiglon*, pièce en cinq actes, à grand spectacle, joué en mars 1900 par Sarah Bernhardt, a obtenu cependant un grand succès de curiosité, de sympathie et de mise en scène; la virtuosité du poète ne s'est pas démentie dans cette pièce, mais, en même temps, tous ses défauts et la limite de son talent s'y montrent à nu.

La verve étourdissante et la franche gaieté de Rostand, son penchant à imaginer des histoires d'amour d'une sentimentalité raffinée, la souplesse et l'habileté de son vers, ce mélange de concetti à l'espagnole accommodés selon l'art de Banville, a eu l'art de transporter le public, que les pièces d'analyse et les comédies à thèse ont toujours ennuyé. Les délicats se montrent plus difficiles : l'insuffisance psychologique et les disparates de langage des pièces de Rostand diminuent le plaisir que leur causent tant de scènes amusantes, emportées dans un mouvement endiablé, et le souffle de jeunesse qui traverse tout ce théâtre; on ne peut s'empêcher de remarquer que la qualité poétique de l'œuvre de Rostand s'adultère à chaque pièce nouvelle; des admirateurs trop ambitieux pour lui ont voulu le comparer à Racine, à Hugo : mais sa psychologie est trop courte et son lyrisme trop maigre. *Cyrano*, pièce de cape et d'épée, est amusante d'un bout à l'autre, et l'on ne veut pas se montrer trop difficile sur la qualité du plaisir que l'on éprouve; mais l'*Aiglon*, pièce « psychologique », est d'une matière très pauvre : il y a trop de scènes accessoires, qui ne sont pas toutes d'un goût bien pur, ni d'une valeur incontestable, ni même d'une nécessité bien prouvée; l'intérêt tient surtout au sujet, au charme de la mélancolique figure du duc de Reichstadt, à toutes les associations d'idées éclatantes ou sombres qu'évoque le nom de Napoléon. Une fois ces réserves faites sur la qualité un peu superficielle de cette poésie et sur la portée réelle du talent de Rostand, on doit reconnaître qu'il est un véritable homme de théâtre : la verve du style où brille une richesse d'images toute méridionale, le mouvement continu des scènes, l'art de condenser en un mot une situation, d'inventer des tableaux qui frappent l'imagination du spectateur, une ingéniosité toujours en éveil, riche en trouvailles d'idées et de mots, font oublier cette virtuosité qui se plaît aux jongleries de mots, aux tours de force de style, et cache souvent la superficialité de l'analyse et la sécheresse du développement. — Rostand a épousé Mlle Rosemonde, qui a écrit aussi de jolis vers; pendant le temps de ses fiançailles elle a écrit les *Pipeaux*, publiés en 1890, en réponse aux vers de son fiancé : *Les Musardises*.

**ROSTELLARIA** (Paléont.). Ce genre date du miocène (*R. dentata*). Les sous-genres *Hippochrenes*, *Rimella* et *Isopleura* en ont été démembrés. *Hippochrenes Murchisoni* est une grande et belle coquille du calcaire grossier d'Epernay, remarquable par son labre étalé en forme d'aile. *Rimella* date du crétacé supérieur (*R. canalifera*), et *Isopleura* est de la même époque, dans l'Amérique du Nord. E. Trt.

**ROSTOCK.** Ville d'Allemagne, la plus importante du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, ch.-l. d'un district particulier, sur la rive gauche de la Warnow, qui, à cet endroit, a une profondeur minima de 4m,5 et une largeur de 500 m. : la rivière s'élargit ensuite brusquement dans un vaste estuaire qui s'étrangle à Warnemünde (situé à 11 kil. de Rostock) sur la mer Baltique; la Warnow au-dessus de Rostock est navigable pendant 26 kil. Rostock est situé à 15 m. au-dessus de la mer et comprend trois villes : Altstadt, Mittelstadt et Neustadt (ancienne, moyenne et nouvelle ville) sans compter plusieurs faubourgs qui en font partie. En 1895, elle comptait 49.689 hab. (dès 1378, Rostock avait 10.800 hab. et en 1595 elle en comptait 14.900). La ville a trois gares et sert de point de jonction aux chemins de fer suivants : lignes de Neustrelitz-Warnemünde, Wismar-Rostock, Rostock-Tribsen, Stralsund-Rostock. Les anciens remparts ont été transformés en belles prome-

nades : la nouvelle et la moyenne ville sont bâties régulièrement en belles maisons; la vieille ville, au contraire, est traversée par des rues étroites, tortueuses, bordées de maisons à haut pignons et descendant à la rivière ; Rostock a quatre portes de terre et douze portes d'eau, des places nombreuses, dont le nouveau marché, la place Blucher, avec la statue du général (de Schadow, élevée en 1819). Les principaux édifices sont : cinq églises évangéliques, l'église de Jakob (XIVe siècle), l'église Sainte-Marie (bâtie de 1398 à 1472), une des églises gothiques les plus belles et les plus grandes du N. de l'Allemagne : elle contient le tombeau de Hugo Grotius dont les restes ont été transportés à Delft (Hollande); l'église Saint-Pierre avec une tour de 126 m., la plus élevée du Mecklembourg ; l'église Saint-Nicolas et celle de la Sainte-Croix qui, toutes deux, ont des autels admirablement travaillés ; l'hôtel de ville à façade gothique (XIXe siècle), caché par des bâtiments Renaissance, le palais grand-ducal qui date de 1702, le palais de justice, l'Université rebâtie en 1867 dans le style Renaissance, le théâtre, etc. Un monument a été érigé à l'explorateur africain Pogge, en 1885, sur la promenade. La principale industrie de Rostock consiste en construction de navires et de machines ; fabrication du sucre ; brasserie, tannerie, distillerie, scierie; manufactures de coton, chapeaux de paille; fabriques de tabac, cigares, tapis, cartes à jouer, savons, chocolat, couleurs, voitures, vinaigre, produits chimiques, papier, instruments de musique, etc. La pêche est importante. Le commerce, très florissant, a pour organes une Bourse, la corporation des marchands, l'association commerciale mecklembourgeoise, une banque d'Empire, une banque de ville; le mouvement de la navigation est extrêmement actif. Rostock possède la flotille commerciale la plus considérable de la Baltique (1894) : 150 navires (représentant 68.315 tonneaux), dont 25 vapeurs. En 1893, le port a compté 1.528 navires de 254.557 tonnes à l'entrée, et 1.536 navires de 291.964 tonnes à la sortie. L'exportation a consisté en céréales principalement et quelques autres produits indigènes, tels que laine, lin, viande, etc. L'importation consiste surtout en denrées coloniales, fer, charbon de terre, vin, pétrole, bois de construction et harengs. Rostock a tous les ans une foire et des marchés très suivis de laine (près de 3.000 kilogr. vendus 450.000 fr.), de chevaux et de bestiaux. La ville possède un pavillon particulier : blanc, le quart supérieur et intérieur jaune avec un griffon noir dressé. Rostock a une Université, fondée en 1418 par les ducs Jean III et Albert V de Mecklembourg; de 1437 à 1443, à la suite de l'interdit prononcé contre la ville par le concile de Bâle, elle a été transportée à Greifswald, et, en 1760, après des difficultés entre le duc Frédéric et la ville, à Butzow; mais les professeurs restèrent et constituèrent une seconde Université à Rostock ; en 1789, les deux universités se réunirent en une seule, mais la ville ne rendit qu'en 1827 son patronat. L'Université a une bibliothèque de 145.000 volumes, un observatoire, une station agricole et 420 étudiants (1895). On compte encore à Rostock un collège, une école de navigation, un Institut commercial, etc. Depuis 1788 (convention avec le grand-duc Frédéric-François), la ville a une organisation propre, intérieure, à forme républicaine ; le conseil comprend quatorze membres, et la bourgeoisie, soixante membres. Au Landtag, Rostock a droit à une place. Dans le voisinage, un grand parc et lieu de plaisir : Barnstorfer Anlagen. A 12 kil. au N., le port de Rostock, Warnemünde. — Ancienne ville slave, Rostock a reçu droit de cité au XIe siècle du prince obotrite Gottschalk; en 1161, Waldemar Ier, roi des Danois, s'en empara et la réduisit en cendres ; en 1170, le prince obotrite Prébislaw II rebâtit la ville et lui donna une population allemande considérable; en 1218, le duc Borwin Ier donne de nouveau droit de cité à Rostock. De 1219 à 1314, elle fut le siège d'une lignée princière propre, puis elle passa à la ligne principale de Mecklembourg, qui reconnut en 1323 la domination du Danemark. Membre de la Hanse et ville d'Université (depuis 1418), Rostock prospéra malgré les guerres maritimes auxquelles elle prit part et dont elle eut beaucoup à souffrir. En 1621, lors du partage du Mecklembourg, la ville resta indivise entre les deux lignes et ne passa qu'en 1695 au Mecklembourg-Schwerin. En 1712, elle fut prise par les Suédois, en 1715 occupée par les Danois, en 1716 par les Russes, mais en 1719, elle obtint de nouveau ses droits anciens.

BIBL. : ESCHENBACH, *Annalen der Akademie zu Rostock*: Rostock, 1790-96. — KRABBE, *Die Universität Rostock im 15 und 16 Jahrhundert;* Rostock, 1851. — HERRLICH, *Geschichte der Stadt Rostock bis zum Jahr 1300;* Rostock, 1873. — KOPPMANN, *Geschichte von Rostock;* Rostock, 1887. — Du même, *Geschitsquellen des Stadt Rostock* (1885) et *Beitræge zur Geschichte der Stadt Rostock* (1890).

**ROSTOPTCHINE** (Comte Fedor-Wasiljevitch), administrateur, écrivain et homme d'Etat russe, né dans le gouvernement d'Orel le 23 mai 1763, mort à Moscou le 30 janv. 1826. Lieutenant de la garde impériale, favori de Paul Ier qui le nomma général (1796), grand maréchal de la cour, ministre des affaires étrangères, il fut fait comte (1799). Disgracié pour son opposition à l'alliance française (1801, rappelé à la cour en 1810, puis nommé gouverneur général de Moscou en 1812, il eut la charge de préparer la défense de cette ville contre Napoléon Ier qui s'avançait avec la grande armée. Son rôle, prépondérant à cette occasion, fut diversement apprécié. Il lança d'abord divers manifestes au peuple pour l'exhorter à la résistance, fit déporter quelques Français et des Polonais soupçonnés de connivence avec l'armée d'invasion et laissa massacrer Verechtchaguine qui traduisit les proclamations de Napoléon. Lorsqu'il devint évident que ces mesures étaient insuffisantes, Rostoptchine évacua sur Vladimir les archives, les trésors des églises et des palais, fit ouvrir les portes des prisons, distribua au peuple les fusils de l'arsenal et ordonna à l'un de ses lieutenants d'incendier les magasins d'eau-de-vie et les barques chargées d'alcool. La plupart des historiens s'accordent pour lui attribuer l'incendie qui dévora la ville le lendemain de l'entrée du vainqueur. Rostoptchine s'en défendit dans une brochure publiée quelques années plus tard (Paris, 1823), mais il est incontestable que l'incendie volontaire de la capitale russe eut pour inspirateur, sinon pour auteur principal, le gouverneur de la cité. Il assista aux congrès de 1814 et 1817, vécut plusieurs années à Paris.

Rostoptchine laissa aussi divers écrits, dont une comédie : *le Mort vivant* (1808), réunis en recueil auquel on joignit ses célèbres proclamations au peuple de 1812 (Moscou, 1853). Ses amusants mémoires écrits en dix minutes ont été édités par Smourdin (Moscou, 1853).

BIBL.: V. NAPOLÉON Ier, MOSCOU et RUSSIE.—SCHNITZLER, *Rostoptchine et Koutousov ;* Paris, 1863. — A. de SÉGUR, *Vie du comte Rostoptchine*, 1872.

**ROSTOPTCHINE** (Evdokia-Pétrovna-SOUCHKOV, comtesse), femme poète et romancière russe, née à Moscou en 1811, morte à Moscou le 15 déc. 1858. Issue d'une excellente famille appartenant à la haute société moscovite, elle épousa en 1833 le fils du célèbre comte *Rostoptchine* (V. ci-dessus), et, dès cette même année, elle commença à publier des vers. Son succès de jolie femme et de femme intelligente fut considérable : les plus grands poètes russes accueillirent ses recueils avec de vifs éloges, et sa maison devint un centre de beaux esprits. L'activité littéraire de la comtesse Rostoptchine fut considérable. Ses poésies lyriques, sans être d'une qualité très élevée, témoignent du moins d'une certaine aisance de facture, et font honneur à la noblesse de ses sentiments. (Signalons : *le Boyar, la Dernière Fleur, le Mariage forcé* [1846], allégorie transparente au sort de la Pologne sous le joug russe, etc.) Aux poésies lyriques succédèrent sous sa plume féconde les romans, et elle en emplit les Revues des années *cinquante*. Elle trouva ici moins de succès, et la critique fut moins tendre aux interminables histoires de son âge mûr, qu'elle ne l'avait été aux vers de sa jeunesse. Ses prin-

cipaux romans sont : *Une Femme heureuse* (1852), et *Au port* (1857). J. L.

BIBL. : GUERBEL, *Poètes russes* (donne la biographie de la poétesse.)

**ROSTOV.** Ville de Russie, ch.-l. de district, gouv. et à 53 kil. S. de Iaroslavl, sur le bord N.-O. du lac Néro; 13.000 hab. Stat. du chem. de fer Moscou-Iaroslavl-Arkhangelsk. Une des plus anciennes villes de Russie, déjà citée dans la *Chronique* de Nestor comme ayant été donnée en partage par Rurik à l'un de ses lieutenants. Rostov est le centre de l'horticulture dans cette région, et ses produits s'exportent au loin (18.000 quintaux de chicorée, des pois verts, fruits, fécule, semences, etc.). C'est aussi un grand marché de poisson et de suif. Dans ses foires annuelles, ces produits locaux s'échangent contre les denrées coloniales et objets fabriqués.

**ROSTOV-SUR-LE-DON.** Ville et port de la Russie d'Europe, ch.-l. de cercle (*Okroug*) dans la région (*Oblast*) des troupes du Don, à 36 kil. S.-O. du chef-lieu (Novotcherkask), sur la riv. gauche du Don et à quelques kilomètres de l'entrée de ce fleuve dans la mer d'Azov ; 120.000 hab. Bien que de création toute récente (seconde moitié du XVIII^e siècle), Rostov a pris un développement considérable, grâce à sa position à l'embouchure d'un grand fleuve et dans une région favorisée par la nature au point de vue climatérique. Un fort, baptisé fort Saint-Dimitri, fut élevé en 1761 à l'emplacement actuel de Rostov pour garantir le pays contre les incursions des Turcs. Ce fut autour de ce fort que s'établirent les premiers habitants, grossis bientôt par une population fort mélangée de Russes, d'Arméniens, de Grecs, de Juifs. A l'époque de la navigation (mars à décembre), une population flottante de 50.000 individus vient augmenter le chiffre normal des habitants. Rostov forme, pour l'exportation des céréales à l'étranger, le deuxième grand port de l'empire (après Odessa). La moyenne annuelle des produits exportés atteint 750.000 tonnes (en 1898, l'exportation était de près de 780.000 t.), dont la moitié environ en froment (350.000 t.), un tiers de seigle (en 1898, 222.000 t.), orge, etc. Le mouvement des navires qui fréquentent le port est d'environ 3.000. La part de l'étranger y est relativement très faible, une trentaine de navires seulement. La ville renferme environ 8.000 maisons d'habitation, plusieurs usines importantes, pour la plupart dirigées par des étrangers, une vingtaine d'églises, dont 14 orthodoxes, 1 église luthérienne, 2 synagogues, 1 mosquée. P. LEM.

**ROSTOVSKIY-LOBANOV** (V. LOBANOV).

**ROSTRE.** I. ARCHITECTURE (V. FORUM, §, *Architecture*).

II. ZOOLOGIE. — Chez les *Acariens* (V. ce mot), on désigne sous ce nom l'ensemble des parties qui constituent la bouche et qui forment en effet une sorte de *bec* plus ou moins saillant, qui ne correspond nullement à une *tête*, comme on serait tenté de le croire au premier aspect, et comme le nom de *capitulum*, adopté par les Allemands, pourrait le faire supposer. En effet, le rostre ne porte jamais les yeux, quand ils existent, et ne renferme pas le ganglion œsophagien qui correspond au cerveau chez les Arthropodes. D'après Brucker (1898), le rostre est formé de deux parties : 1° un rostre (proprement dit) portant les chélicères (ou mandibules); 2° une *trompe pharyngée* soudée aux pédipalpes (ou palpes maxillaires) et qui contient le pharynx et les glandes à venin. Chez les *Gamasidæ*, la trompe est mise en évidence par la soudure de cet organe avec le rostre, de telle sorte qu'il se forme autour des chélicères un tube complet qui permet à ces mandibules de se rétracter à volonté jusque dans la région abdominale postérieure du corps de l'animal (V. ACARIENS). E. TROUESSART.

**ROSTRENEN.** Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp; 1.870 hab. Fabr. de machines agricoles.

**ROSTRHAME** (Ornith.). Sous le nom de *Rostrhamus* bec en hameçon), Lesson a séparé, en 1831, des *Cymindis* (V. ce mot) une espèce de rapace diurne, qui exagère encore le caractère de ce dernier genre par son bec mince, comprimé et terminé par un croc fortement recourbé. Les ailes sont longues, aiguës, la queue échancrée, les tarses courts et minces, les ongles du pouce et du doigt médian longs et grêles. Le ROSTRHAME BEC EN HAMEÇON (*R. hamatus* ou *sociabilis*) est un rapace de la taille du faucon, mais plus grêle, noir avec le croupion blanc, qui habite la Floride et le Brésil. Il vit en troupes de trente individus et plus, que l'on voit perchés sur les arbres au bord des lacs et des marais. Ces oiseaux volent en tournoyant au-dessus de l'eau et poussent des cris aigus, se livrant à la pêche et faisant la chasse aux reptiles aquatiques. Leur bec recourbé leur est d'une grande utilité pour harponner ces animaux, malgré l'enduit visqueux dont les écailles sont recouvertes. Ils vont ensuite à terre pour dépecer leur proie. E. TROUESSART.

**ROSULT.** Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand-les-Eaux; 1.247 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

**ROSUREUX.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. du Russey; 210 hab.

**ROSWEYDE** (Héribert), biographe hollandais, né à Utrecht en 1569, mort à Anvers en 1629. Il entra dans l'ordre des jésuites, professa dans les collèges de Douai et d'Anvers, et montra de bonne heure des dispositions extraordinaires pour l'étude de l'histoire ecclésiastique. Il conçut le plan du colossal ouvrage que Bollandus réalisa plus tard sous le titre de *Acta Sanctorum*, et explora longuement, au point de vue hagiographique, les bibliothèques et les archives des Pays-Bas. Il publia d'importants travaux préparatoires et de nombreuses dissertations très érudites sur des points spéciaux de l'histoire ecclésiastique. Voici le titre de ses œuvres principales : *Fasti sanctorum quorum vita in belgicis bibliothecis manuscriptæ* (Anvers, 1607, in-8) ; *Disputatio de fide hæreticis servanda ex decreto concilii Constantinensis cum Daniele Plancio, in qua de Husso historia est* (*ibid.*, 1610, in-8) ; *Martyrologium romanum* (*ibid.*, 1613, in-fol., rééd. *ibid.*, 1745) ; *Lex talionis XII tabularum Cardinali Baronio ab Isaaco Casaubono dicta* (*ibid.*, (1614, in-fol) ; *Vie des Pères de l'Eglise* (en néerland. ; *ibid.*, 1615, in-fol. ; 2^e éd., 1617 ; 3^e Bruges, 1699) ; *De vita et verbis seniorum, sive Historiæ Eremiticæ libri* (*ibid.*, 1618, in-fol.) ; *Légende générale des Saints* (en néerl. ; *ibid.*, 1619, 2 vol. in-fol., 4^e éd., 1886) ; *Histoire générale de l'Eglise* (*id.*, *ibid.*, 1623, in-fol.) ; *Vie des Vierges chrétiennes* (*id.*, *ibid.*, 1629, in-8).

BIBL. : C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus ;* Bruxelles, 1891-1900, 10 vol. in-4.

**ROSWITHA**, poétesse saxonne du X^e siècle (V. HROSTVITHA, t. XX, p. 340).

**ROT** (Viticult.). Terme anglais signifiant *pourriture*, adopté en Amérique pour désigner plusieurs maladies de la vigne, qui, toutes, se traduisent par la pourriture du raisin ; elles sont dues à divers champignons classés depuis peu d'années ; on les distingue, en pratique, par des dénominations indiquant surtout la couleur et l'aspect des grains contaminés : rot noir, rot brun, rot gris, rot juteux, rot sec, etc.

1° Le *rot gris* (*grey Rot*), le *rot sec* (*dry Rot*) et le *rot commun* (*commoon Rot*) sont des dénominations différentes du mildew des grains jeunes (V. PÉRONOSPORÉES, MILDEW) ; le *rot brun* (*brown Rot*) ou *rot juteux* (*soft Rot*) est la même maladie, ne se distinguant du rot gris que par une différence dans la coloration et l'aspect général des grains attaqués ; il n'apparaît que sur les grains à un état de développement avancé, peu avant la *véraison* (Viala).

2° Le *rot amer* (*bitter Rot*), maladie encore spéciale à l'Amérique du Nord, est dû à une espèce déterminée par Viala sous le nom de *Greeneria fuliginea*.

3° Le *rot noir* ou *black rot* a conservé en Europe le

nom sous lequel il est connu en Amérique ; il a fait dans ce pays des ravages effrayants, avant d'avoir pénétré en Europe, où son apparition a causé les plus vives appréhensions pour l'avenir des vignobles. Il avait été déjà signalé et décrit par Engelmann en 1861, par Berkeley et Curtis en 1873, par Prillieux en 1880, etc., avant que sa présence ne fût constatée en France ; en 1885, H. Ricard se trouva dans la plaine des Ganges, à la limite des dép. de l'Hérault et du Gard, et soumit des échantillons à Viala et à Ravaz qui reconnurent de façon certaine les caractères du black rot des Américains. Le mal s'étendit rapidement : en 1887, de nouveaux foyers étaient découverts dans les vallées de la Garonne et du Lot ; depuis cette époque, il a gagné tout le S.-O. de la France, où il a occasionné à plusieurs reprises, notamment en 1895, des ravages considérables. De nombreuses études lui ont été consacrées en France ; on sait aujourd'hui qu'il attaque les grains, les feuilles et les pousses herbacées de la vigne ; il apparaît sur les grappes, vers la mi-juillet ordinairement, ou seulement lorsque les grains déjà gros commencent à se colorer; la peau montre d'abord une petite tache de couleur livide, qui grandit bientôt, en même temps que la pulpe s'altère, devient molle et brunâtre ; puis le grain se flétrit, se déforme et se dessèche en prenant une teinte noire violacée ; sur sa peau apparaissent des milliers de granulations globuleuses, noires et saillantes, qui lui donnent un aspect chagriné : ces granulations sont les fruits conidiens du parasite, pycnides et spermogonies ; les spores des pycnides (*Phoma uvicola* Berkeley et Curtis) germent très rapidement, les gouttes de pluie les entraînent, et, en s'égouttant sur les raisins situés au-dessous d'elles, elles peuvent les infecter ; les grains sont attaqués isolément, mais le mal se propage très vite de l'un à l'autre ; quand l'attaque se fait de bonne heure et qu'aucun traitement n'intervient en temps convenable, la destruction de la grappe est souvent complète. Sur les deux faces du limbe des feuilles le black rot produit d'abord des taches, couleur feuille morte, très nettement limitées, ordinairement petites, mais se rejoignant quelquefois et caractérisées par l'apparition, à leur surface, de fruits conidiens semblables aux pycnides du *Phoma uvicola* et souvent disposés en lignes concentriques. Les mêmes taches, mais allongées, se montrent enfin sur l'extrémité des jeunes pousses, sur la râfle des grappes et sur les pétioles des feuilles ; dans l'intérieur des tissus contaminés, on observe facilement le mycélium du parasite formé de filaments d'un diamètre assez variable, cloisonnés et un peu variqueux, se ramifiant et s'anastomosant à l'infini ; ils sont surtout visibles dans les grains. Les fructifications conidiennes ou d'été : pycnides, sur les organes foliacés et sur les grains; spermogonies (le rôle et le mode de germination de leurs spores bacillaires sont encore inconnus), presque uniquement sur les grains, sont suivies par une troisième forme à périthèces qui apparaît sur les grains desséchés après l'hiver et grâce à laquelle la maladie se transmet d'une année à l'autre. Les anciennes pycnides transformées en périthèces se montrent remplies, de la fin d'avril au commencement de juin, de touffes d'asques presque incolores, à huit spores qui se gonflent et éclatent sous l'influence de l'humidité ; leurs ascospores germent en quelques heures sur les jeunes feuilles de la vigne et infectent ces dernières ; au bout de huit à douze jours, apparaissent les premières taches qui, bientôt, portent des pycnides dont les spores tombent sur les grains et les contaminent à leur tour. Les trois modes de fructification appartiennent donc à une seule espèce que Viala et Ravaz avaient rapportée au genre *Læstadia*, nom déjà choisi, en 1832, par Kunth, pour désigner un genre de Composées, et qu'ils ont remplacé par celui de *Guignardia* (*G. Bidwellii*). Dès l'origine de l'apparition du black rot en France, on proposa l'arrachage des plantes dans les régions envahies ; ce procédé énergique ne put enrayer la marche du fléau ; les premiers essais de traitement aux sels de cuivre, souvent mal conduits, ignorants encore, que nous étions de la nature exacte du mal, donnèrent souvent des résultats négatifs ; ils ont été repris, dès 1888, de façon scientifique par Prillieux, d'André, Frichou, de l'Ecluse, Viala, etc., dont les expériences ont montré que les traitements à suivre sont identiques à ceux du mildew. Les pulvérisations doivent être effectuées au moment même du débourrage, un peu avant la floraison et au moment de la floraison ; lorsque l'enveloppe florale tombe et laisse à nu le pistil. Ces traitements doivent être répétés tous les ans, et, si l'infection est intense, il faut les multiplier, et, dans le cas de plantations très touffues, les faire alterner avec des traitements supplémentaires aux poudres cupriques qui, très légères, pénètrent mieux que les liquides jusqu'au contact des grappes. Les grappes desséchées, les grains, et même les feuilles malades, et les sarments coupés à la taille, doivent être encore ramassés soigneusement et brûlés : on peut ainsi diminuer sûrement et dans une forte proportion le nombre des foyers d'infection au printemps.

4° Le *rot blanc* (*white rot*, *rot pâle*, *rot livide*) a été considéré, pendant longtemps, comme peu dangereux ; les dommages qu'il produisait étaient, semble-t-il, attribués à des causes purement accidentelles : sécheresse, coups de soleil, etc., et l'on s'en était peu préoccupé ; Spegazzini, en Italie (1878) ; Prillieux, à Nérac (1882) ; Viala et Ravaz, dans l'Isère (1885) l'observèrent et ne lui attachèrent aucune importance ; mais, en 1886, en Vendée, et, surtout, en 1887, dans le Gard, l'Hérault, dans la haute vallée de la Garonne, dans la Haute-Italie et en Suisse (maladie du *coître*), il occasionna des ravages considérables ; il fut alors étudié avec soin. Cette maladie est due au champignon *Coniothyrium Diplodiella*, plus voisin des Dothidéacées que des Sphœriacées (Prillieux). Le parasite attaque particulièrement la râfle de la grappe, et, de là, il gagne le pédoncule des grains qui s'altère profondément, puis les grains eux-mêmes ; ceux-ci deviennent de couleur brun livide, ils s'amollissent, puis se dessèchent en prenant une couleur grisâtre et terreuse ; parfois la grappe, qui paraît encore assez saine et presque mûre, mais dont le pédoncule est désorganisé, se détache subitement et tombe sur le sol où elle pourrit. Les parties contaminées sont envahies par le mycélium cloisonné à angle aigu et ramifié ; elles portent bientôt de nombreuses pycnides à spores brunes (*Phoma*), seul mode de fructification connu et paraissant suffisant pour propager la maladie. Cette dernière est surtout intense à la suite de violents orages à grêle ; souvent encore, elle suit des invasions de cochylis ; dans les deux cas, les petites plaies créées sur la vigne facilitent la pénétration du *Coniothyrium* dans les tissus ; ce cryptogame paraît être ainsi plus spécialement un parasite de blessure, ce qui expliquerait l'apparition fort irrégulière du rot blanc. Le même fait rend les traitements assez difficiles à réaliser et concorde avec l'irrégularité des résultats obtenus ; il semble cependant que l'emploi des sels de cuivre fait aussitôt après la production de lésions sur les râfles, surtout en saison chaude et humide, puisse être généralement efficace. J. T.

**ROTA** (Filat.). Nom donné à des machines anciennement employées dans les filatures de coton et de lin pour produire les amincissements des rubans cardés et étirés en les roulant sur eux-mêmes pour les consolider. Ces machines sont actuellement remplacées par les bancs à broches, mais les bobinoirs à frottoirs de la filature de la laine ont avec elles des analogies de principe.

**ROTA** ROMANA (Dr. can.) (V. ROTE).

**ROTA.** Ville d'Espagne, prov. et à 10 kil. N.-O. de Cadix (Andalousie), distr. de Puerto de Santa Maria, au bord de l'Océan, près de la pointe de Candor, qui ferme au N. la baie de Cadix ; 8.005 hab. Enceinte de gros blocs. Les habitants, auxquels leurs voisins de Cadix ont fait, on ne sait pourquoi, une réputation de Béotiens, sont pêcheurs ou jardiniers. Ils alimentent la grande ville de fruits, de lé-

gumes et préparent un des meilleurs vins de la Péninsule.

**ROTA** (Ile) (V. Mariannes [Iles]).

**ROTA** (Bernardino), poète italien, né à Naples en 1509, mort à Naples le 26 déc. 1575. Fils d'un gouverneur de Ferdinand II d'Aragon, il guerroya d'abord et devint secrétaire de la ville de Naples. S'étant marié, il se livra à la poésie lyrique, cherchant des voies nouvelles. Il écrivit d'abord des élégies, épigrammes et sylves latines, puis composa deux comédies. Il chanta en italien, sur tous les modes, sa femme, Porzia Capece, objet de ses amours : *Rime in vita e in morte di Porzia Capece* (1560) ; on l'a loué d'avoir imité Pétrarque, en le blâmant de ne pas s'être élevé à la hauteur de son modèle. Il a laissé un ouvrage qui a assuré sa réputation, *Piscatorie* (Naples, 1560), églogues maritimes, appliquant pour la première fois avec grâce et franchise la forme idyllique à la vie des pêcheurs.

**ROTA** (Martino), dessinateur et graveur italien du XVIe siècle, né à Sebenico en Dalmatie. Il vécut de 1558 à 1586 et habita longtemps Venise. Il a laissé un petit nombre de pièces qui passent pour des chefs-d'œuvre : l'extraordinaire finesse et la perfection minutieuse de son burin n'ont guère été dépassées, mais ses clairs-obscurs sont peu soignés. Son œuvre maîtresse est composée d'après la grande fresque du *Jugement dernier* de Michel-Ange, et suffirait à le mettre au premier rang des graveurs de son temps; on a de lui aussi une suite de portraits de l'empereur Ferdinand Ier, de Rodolphe II, de Albert Lasko, Max II, Titien, etc., qui laissent loin derrière eux, par la finesse et le fini, les œuvres de B. Beham, G. Pencz, Aldegrever et autres maîtres anciens.

**ROTA** (Vincenzo), écrivain italien, né à Padoue le 15 mai 1703, mort à Padoue le 10 sept. 1785. Il fit de bonnes études dans sa ville natale et exerça durant la plus grande partie de sa vie les fonctions de précepteur dans diverses familles aristocratiques. D'une humeur inégale, servie par un esprit très caustique, il soutint une longue polémique avec Facciolati et écrivit contre lui des dialogues en latin qu'il publia à Venise (1741) sous la fausse indication d'Amsterdam. Il écrivit encore : *Foccoletta Pietosa*, comédie (Venise, 1743) ; *Fantasima*, comédie (Lugano, 1748); *Incendio del tempio di Sant' Antonio*, poème (Rome, 1749); *Lo speziale di qualità*, conte burlesque (Venise, 1768), etc. M. Menghini.

Bibl.: F. Fanzago, *Memorie intorno all' abate V. R.* ; Padoue, 1798.

**ROTALIA** (*Rotalia* d'Orb.). — I. Zoologie. — Genre de Foraminifères-Perforés, famille des Globigérinides, caractérisé par la coquille calcaire hyaline, à pores fins et à cloisons doubles, et par un système de canaux très développé. L'espèce type, *R. veneta* M. Sch., abonde dans l'Adriatique.

II. Paléontologie. — Ce genre date du jurassique supérieur et est surtout commun dans le crétacé (V. Foraminifères [Paléont.]).

**ROTALIER.** Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort ; 323 hab. Beau château de la fin du XVIIe et du XVIIIe siècle. Berceau de la famille des Rotalier qui s'est illustrée dans la carrière des armes à la fin du XVIIe, au XVIIIe et au XIXe siècle.

**ROTANG** (*Calamus* L.). Genre de Palmiers, très intéressant par le mode de végétation de ses espèces, dont la tige très grêle, noueuse, court sur les arbres des forêts et peut atteindre jusqu'à 160 m. de longueur ; les feuilles sont engainantes, à limbe pinné, recouvertes d'aiguillons. Fleurs dioïques ou polygames ; spadice muni de plusieurs spathes incomplètes ; fruit d'ordinaire monosperme, à péricarpe dur, luisant, ayant l'apparence d'une pomme de pin; graine albuminée. Les tiges du *C. Scipionum* Lour. fournissent les cannes qu'on appelle *joncs*, luisantes, roussâtres, à angle ; celles du *C. verus* Willd. sont jaunâtres, cylindriques, à nœuds relativement rappprochés ; les tiges flexibles du *C. viminalis* Willd. servent à faire des badines et des meubles en jonc ; enfin le *C. Draco* Willd., qui constitue maintenant le type du genre *Dæmonorops* Mart., des Indes Orientales et des îles de la Sonde, fournit le *Sang-dragon* (V. ce mot), et ses tiges sont employées pour faire des cannes d'un jaune pâle qu'on appelle *rotins*. Dr L. Hn.

**ROTANGY.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Crèvecœur ; 274 hab.

**ROTARI** (Pietro), peintre italien, né à Vérone en 1707, mort à Saint-Pétersbourg en 1764. Ses études terminées, il quitta son pays natal pour se rendre d'abord à Vienne, et de là à Dresde : ce fut dans cette ville qu'il acquit une renommée dont le bruit vint jusqu'à l'impératrice de Russie ; Catherine II l'appela à Saint-Pétersbourg et le nomma peintre de la cour. Rotari, dont le dessin était correct, facile et gracieux, a laissé plusieurs tableaux de grande dimension, dont les sujets se rapportent, en général, à la religion. La *Nativité de la Vierge*, à Padoue, un *Saint Louis*, dans la même ville ; une *Annonciation*, que l'on voit à Guastalla, et le *Repos en Egypte* (à Dresde) comptent parmi ses meilleurs ouvrages. Mais ce peintre, médiocrement doué comme coloriste, se recommande surtout par l'exactitude et la conscience de l'exécution. On lui doit également un certain nombre de gravures à l'eau-forte. G. C.

**ROTAS.** Forteresse ruinée de l'Inde, située dans le Pendjab, prov. de Raval Pindi, district de Djelam, dans le Salt Range, sur une terrasse qui domine la gorge de la Kahân Nadi, laquelle aboutit à la rive droite du Djelam. Dans une situation très pittoresque, elle a été bâtie en 1540 par l'empereur Cher Chach ; elle renfermait 680 maisons dans une enceinte de 5 kil. fermée par des murs de 10 m. d'épaisseur : elle avait 68 bastions et 12 portes.

**ROTATEURS** (Vers) (V. Rotifères).

**ROTATION. I. Mathématiques.** — Une figure plane, de forme invariable, est animée d'un mouvement de rotation quand tous ses points restent à une distance constante d'un point fixe appelé centre de rotation ; ils décrivent alors des arcs de cercle ayant pour centres le centre de rotation. Une figure quelconque, de forme invariable, est animée d'un mouvement de rotation autour d'une droite D, appelée axe de rotation, lorsque tous les points se meuvent chacun dans un plan perpendiculaire à l'axe et en restant à une distance constante de cet axe. Dans un pareil mouvement, tous les points de la figure décrivent des arcs de cercle d'un même nombre de degrés. Ces arcs de cercles mesurent à chaque instant l'*angle* dont la figure est dite avoir *tourné*. — Si dans un temps infiniment petit, $dt$, un corps tourne de l'angle $d\theta$ autour d'un axe, $\frac{d\theta}{dt}$ est la vitesse de rotation ou vitesse angulaire autour de cet axe; quand cette vitesse est constante, on dit que le mouvement de rotation est uniforme. $\frac{d^2\theta}{dt^2}$ est ce que l'on appelle l'accélération angulaire.

Composition des rotations. — Une rotation infiniment petite $d\theta$ se représente au moyen d'une droite de longueur $d\theta$ dirigée suivant l'axe de rotation autour duquel elle est effectuée, et orientée de telle sorte qu'un observateur ayant ses pieds à l'origine de cette droite et sa tête à l'extrémité voit le mouvement s'effectuer dans le sens des aiguilles d'une montre (On adopte quelquefois la convention contraire). Cela posé, supposons que l'on imprime à un corps de forme invariable une rotation $d\theta$, soit $x, y, z$ les coordonnées d'un de ses points :

$$\frac{x - x_0}{a} = \frac{y - y_0}{b} = \frac{z - z_0}{c},$$

les équations de l'axe de rotation, $a$, $b$, $c$ désignant ses cosinus directeurs. Le déplacement $dx$, $dy$, $dz$ du point

$x$, $y$, $z$ étant perpendiculaire aux directions $x - x_0$, $y - y_0$, $z - z_0$ et $a$, $b$, $c$, on aura :

$$adx + bdy + cdz = 0,\ (x - x_0)dx + (y - y_0)dy + (z - z_0)dz = 0,$$

d'où

$$\frac{dx}{c(y - y_0) - b(z - z_0)} = \ldots = \frac{\pm\, rd\theta}{\mathrm{R}\sin i} = \pm\, d\theta,$$

$r$ désignant la distance du point $x$, $y$, $z$ à l'axe, R sa distance à $x_0$, $y_0$, $z_0$ et $i$ l'angle des directions $a$, $b$, $c$, et $x - x_0$, $y - y_0$, $z - z_0$, on en conclut :

$$\pm\, dx = d\theta[c(y - y_0) - b(z - z_0)] \ldots$$

Mais $ad\theta$, $bd\theta$, $cd\theta$ sont les composantes de la rotation $d\theta$ mesurée le long de $a$, $b$, $c$, parallèlement aux axes des coordonnées; en appelant $p$, $q$, $r$ ces composantes, on a :

$$\pm\, dx = r(y - y_0) - q(z - z_0),$$

et en particulier si $x_0 = y_0 = z_0 = x = z = 0$ et si $p = 0$, $q = 0$, on doit avoir $dx = r$, donc

$$dx = r(y - y_0) - q(z - z_0).$$

Considérons maintenant un corps animé successivement des rotations infiniment petites $p$, $q$, $r$ et $p'$, $q'$, $r'$ ... autour d'axes concourant à l'origine, il éprouvera des déplacements successifs que l'on pourra représenter par

$$ry - qz,\ \ldots\ r'y - q'z \ldots,$$

c.-à-d. que son déplacement total sera

$$(r + r' + \ldots)y - (q + q' + \ldots)z, \ldots$$

Ce déplacement est celui qu'il éprouverait sous l'influence de la seule rotation $p + p' + \ldots$, $q + q' + \ldots$, $r + r' + \ldots$; donc le mouvement résultant de plusieurs rotations concourantes est une rotation représentée par la résultante des droites représentant les rotations composantes, mais cela n'est vrai que pour des rotations infiniment petites. Le théorème est encore vrai quand le point de concours des axes est à l'infini, c.-à-d. quand les rotations sont parallèles. Toutefois, quand deux rotations sont parallèles égales et de sens contraires, elles forment un couple qui se réduit à une translation. Des déplacements composants

$$dx = r(y - y_0) - q(z - z_0),\ \ldots\ dx = r(y - y_1) - q(z - z_1),\ \ldots$$

on déduit, en effet, le déplacement résultant

$$dx = r(y_1 - y_0) - q(z_1 - z_0),\ \ldots$$

qui représente bien une translation.

Centre instantané, axe instantané de rotation. — Tout déplacement d'un corps solide qui présente un point fixe peut s'effectuer au moyen d'une rotation autour d'un axe passant par ce point, et l'on peut dire que tout mouvement d'un solide qui présente un point fixe se ramène à une suite de rotations infiniment petites successives, effectuées autour d'axes successifs passant par ce point fixe; ces axes successifs sont ce que l'on appelle les axes instantanés de rotation. — De même, le déplacement d'une figure plane invariable peut être considéré comme une suite de rotations infiniment petites successives, effectuées autour d'axes perpendiculaires au plan de la figure ou, ce qui revient au même, autour de centres variables en général et qu'on appelle centres instantanés de rotation. Quand un solide, qui présente un point fixe, se meut, les plans normaux aux trajectoires de ses divers points passent par l'axe instantané; les équations de son mouvement portent le nom d'équations d'Euler, ce sont les suivantes :

$$(\mathrm{C} - \mathrm{B})qr + \frac{dp}{dt} = \mathrm{L},\ (\mathrm{A} - \mathrm{C})pr + \frac{dq}{dt} = \mathrm{M},$$

$$(\mathrm{B} - \mathrm{A})pq + \frac{dr}{dt} = \mathrm{N}.$$

A, B, C sont les moments principaux d'inertie du corps par rapport au point fixe; $pdt$, $qdt$, $rdt$ sont les composantes de la rotation instantanée, et $dt$ est l'élément du temps; ces composantes sont parallèles aux axes principaux d'inertie. L, M, N sont les composantes du moment résultant, parallèles aux mêmes axes des forces extérieures. Les équations précédentes ont été généralisées par Lagrange (*Mécanique analytique*). Quand une figure plane se meut dans son plan, les normales aux différentes courbes décrites par les points de la figure passent par le centre instantané. On déduit de là une méthode très générale pour le tracé des tangentes aux courbes planes.

On résout un grand nombre de questions de géométrie descriptive au moyen de rotations de plans que l'on amène à se trouver parallèles aux plans de projection, de manière à pouvoir effectuer des constructions dans ces plans; la méthode des rotations ne diffère pas essentiellement de la méthode des *rabattements* (V. ce mot). Supposons, pour donner un exemple de cette méthode, que l'on désire trouver la grandeur d'une droite donnée par ses projections $ab$, $a'b'$, on fera tourner le plan qui projette cette droite sur le plan horizontal, de manière à l'amener de front; autour de la droite verticale qui passe par $a$, la rotation effectuée, le

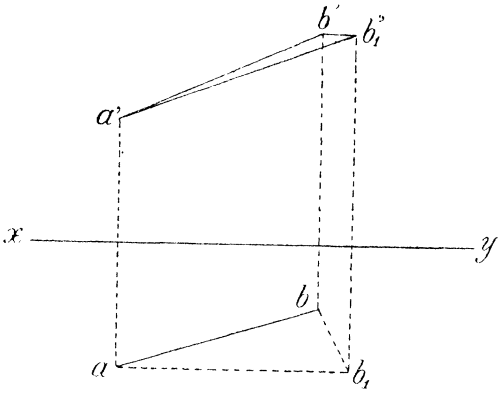


point $b$ qui a décrit un arc de cercle ayant pour centre $a$, vient en $b_1$ sur une parallèle à la ligne de terre, le point $b'$ a décrit un arc de cercle qui se projette suivant $b'b'_1$ parallèle à la ligne de terre, il se trouve d'ailleurs sur la ligne de rappel de $b_1$ quand la rotation est achevée, et la nouvelle projection de la droite est $a'b'_1$; comme elle se projette évidemment en vraie grandeur, $a'b'_1$ est la longueur demandée. H. Laurent.

**II. Agriculture** (V. Assolement).

Bibl. : Mathématiques. — Les traités de mécanique rationnelle. — Poinsot, *Théorie nouvelle de la rotation des corps*, dans *Journal de Liouville*, t. XVI, 1re sér. — *Théorie des cônes circulaires roulants*, *ibid.*, t. XVIII. — Serret (t. XXXV, *Acad. des sciences*). — Jacobi, *Sur la rotation d'un corps*, dans *Journal de Crelle*, t. XXXIX ou *opera*. — La thèse de M. Lafont. — P. Serret, *Théorie géométrique et mécanique des courbes*. — P. Jullien, *Exercices*, etc.

**ROTATIVE** (Machine). Les machines à vapeur *rotatives* sont celles dans lesquelles le mouvement circulaire continu du piston est transmis directement à l'arbre sans l'intermédiaire de bielles ou de balanciers. Dans ces machines, la paroi mobile qui subit la pression de la vapeur et la transmet à l'arbre moteur n'est plus un piston se déplaçant parallèlement à lui-même, mais une cloison rectangulaire tournant autour d'un de ses côtés. Il suffit alors que ce piston spécial soit monté sur l'arbre moteur pour qu'il soit possible de supprimer le mécanisme de transmission : tige du piston, bielle, manivelle. On supprime ainsi les refroidissements et les condensations dues aux entrées et sorties de la tige, les vibrations de ces organes, les points morts ; malheureusement, les fuites de vapeur et les frottements produits ont rendu jusqu'à présent inutilisables pratiquement les machines construites sur ce principe.

Watt avait fixé un instant son attention sur la question des machines rotatives, sur le moyen de faire mouvoir un piston circulairement et avait aussitôt imaginé le type, d'où sont nées des pompes rotatives et dont la plupart des machines inventées jusqu'ici n'ont été et ne pouvaient être que des variations. Il consistait (fig. 1) en un arbre moteur occupant l'axe du cylindre à vapeur et portant un manchon muni d'une cloison *cd* formant piston rotatif et frottant contre les parois du cylindre. A et E sont les tubulures d'arrivée et d'échappement ; en *ab* se trouve un diaphragme articulé en *a*, formant joint sur le manchon et qui peut, à un moment donné, se loger dans une cavité disposée à cet effet ; le piston *cd* peut repousser lui-même le diaphragme et le loger dans sa rainure ; après le passage du piston, le diaphragme retombe et l'admission s'ouvre. Quand *cd* arrive au contact de *ab*, l'échappement est ouvert. On voit qu'il y a toujours un arc mort qui doit être franchi par le volant.

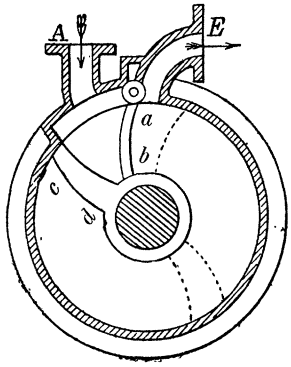

Fig. 1. — Machine rotative, type Watt.

Dans la *machine de Brahma* (fig. 2), le piston, cylindrique, est excentré par rapport à l'axe du cylindre et présente quatre cloisons pressées par des ressorts et qui rentrent plus ou moins dans le corps du piston dans la rotation. L'admission et l'échappement sont réglés par un tiroir. La détérioration rapide des ressorts et les fuites de vapeur qui en sont la conséquence rendent la marche de cette machine défectueuse.

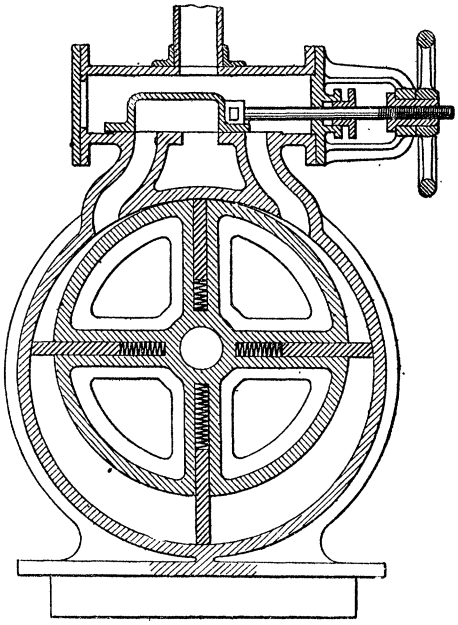
Fig. 2. — Machine rotative de Brahma.

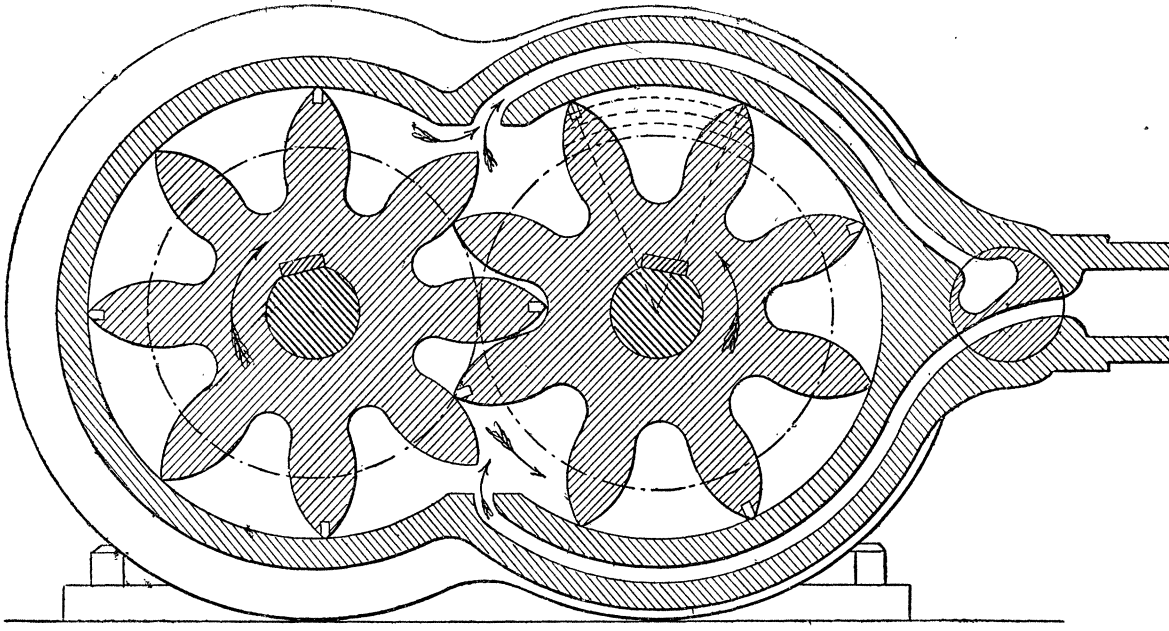
Fig. 3. — Machine rotative de Pillener et Hill.

La *machine Pillener et Hill* (fig. 3) se compose de deux cylindres se coupant suivant deux génératrices communes. L'arrivée de vapeur se fait à la partie inférieure et l'échappement à la partie supérieure, à l'aide d'un distributeur constitué par un robinet oscillant. Les cloisons mobiles, ou pistons, sont formées par les dents de deux engrenages épicycloïdaux formant joints étanches sur le cylindre. Il résulte de cette disposition qu'en cas de fuite, la vapeur rencontre une série de volumes successifs dans lesquels elle peut se détendre. L'usure des organes de cette machine est assez considérable.

La *machine rotative de Behrens* (fig. 4), qui est celle qui a eu le plus de vogue, peut être considérée comme un perfectionnement du dernier système dont nous venons de parler. Chaque roue est réduite à une dent de grande dimension, les deux axes tournent en sens contraire par

l'effet des roues dentées extérieures. Il en résulte que les contacts ont lieu sur une grande partie de la circonférence, ce qui diminue considérablement les fuites. En marchant à grande vitesse, les résultats sont assez passables. Ils deviennent bien meilleurs, en appliquant à cette machine qui, tournant très vite et toujours appliquée à des petites forces, est d'un petit volume, le principe de Woolf, c.-à-d. en montant sur le même arbre une seconde machine semblable à la première, de dimension double, par exemple, dans laquelle la vapeur prend un volume quadruple en venant de la première, ce qui fait qu'elle est mieux utilisée et que les fuites toujours notables, malgré les bons ajustements que peut permettre l'exécution à l'aide du tour, sont bien moins nuisibles.

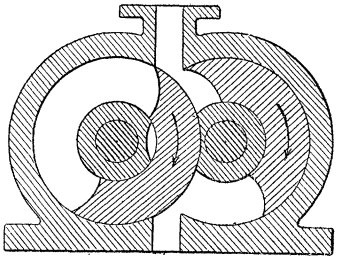

Fig. 4. — Machine rotative de Behrens.

Nous nous bornerons à ces quelques exemples de machines rotatives. Les moteurs de ce principe n'ont reçu jusqu'ici que peu d'application, en raison de l'usure rapide de leurs organes et des fuites qui en résultent. La consommation de vapeur y est très élevée, atteignant jusqu'à plus de 10 kilogr. par cheval; ce n'est que dans les machines bien soignées et présentant la disposition compound que l'on peut réduire dans une certaine mesure cette consommation, mais la limite de 5 ou 6 kilogr. de vapeur n'est qu'exceptionnellement atteinte. Dans les machines qui précèdent, la vapeur agit sensiblement de la même manière que dans les machines ordinaires à faible vitesse de piston. Il existe un autre genre de machines rotatives dans lesquelles la vapeur se mouvant avec une grande vitesse, on utilise la puissance vive due à cette vitesse. Nous voulons parler des *turbines à vapeur* (V. Moteur). Cette catégorie de moteurs à vapeur, comparés aux moteurs hydrauliques, correspond à ceux qui emploient l'eau en mouvement, comme les turbines hydrauliques, les roues à aubes courbes, tandis que la machine à piston à petite vitesse correspond aux machines hydrauliques dans lesquelles l'eau agit par son poids, comme dans les roues à augets, les machines à colonne d'eau, etc. Ces turbines à vapeur, après bien des insuccès, viennent d'entrer dans la phase d'utilisation pratique; elles permettent d'atteindre les très grandes vitesses dont on a besoin pour la mise en marche des machines dynamo, productrices de courant électrique. Les types Dumoulin, Parson, de Laval sont les plus perfectionnés.

Enfin citons encore les machines rotatives à eau ou *pompes rotatives*) dans lesquelles le piston est assujetti à un mouvement circulaire continu (V. Pompe). E. Laye.

**ROTATOIRE** (Bruit). Bruit qu'on entend en appliquant le stéthoscope sur le muscle en contraction et qui rappelle le roulement lointain d'une voiture ou le bruit perçu en enfonçant l'extrémité du doigt dans le conduit auditif. Il peut accompagner les battements du cœur (V. Dynamoscope). Dr L. Hn.

**ROTE** (Dr. can.). Bien avant le XIIIe siècle, on trouve dans les Décrétales la mention d'*Auditores* choisis par le pape, parmi ses chapelains, et chargés par lui d'instruire les affaires contentieuses et de lui présenter un rapport sur ces affaires, qu'il jugeait avec l'assistance de cardinaux, d'évêques ou même de simples prêtres. L'assemblée de ces auditeurs et le lieu où ils se réunissaient étaient communément appelés *Auditorium*. Il s'agissait alors d'une délégation spéciale et temporaire. Dès la dernière moitié du XIIIe siècle, des auditeurs furent institués d'une manière permanente et investis d'une commission générale, qui leur attribuait l'instruction de certaines catégories d'affaires; mais ils ne pouvaient les juger sans un mandat spécial. Daguesseau compare leurs fonctions à celles des maîtres des requêtes auprès de nos rois. Ils ne jugeaient point eux-mêmes, mais ils recevaient le jugement du pape et l'annonçaient aux parties. Ce fut Jean XXII qui fit de leur collège un tribunal. L'organisation de ce tribunal date d'une constitution de Jean XXII (1326); elle a été développée par deux constitutions de Martin V (1418 et 1422). C'est dans cette dernière constitution qu'on trouve pour la première fois le nom de Rote comme désignant le tribunal des auditeurs. On a proposé diverses explications de ce nom. Suivant l'une d'elles, il proviendrait de la forme de la table autour de laquelle les auditeurs siégeaient. Du Cange en attribue l'origine à la figure du pavé de la chambre où ils s'assemblaient, mosaïque de porphyre représentant une roue ou un cercle. — La Constitution *Romani pontificis* de Sixte IV fixa à douze le nombre des auditeurs : trois Romains, un Toscan, un Milanais, un Bolonais, un Ferrarais, un Vénitien, un Français, deux Espagnols et un Allemand. Chacun avait quatre clercs ou notaires sous sa direction. L'un d'eux remplit les fonctions de *sous-diacre apostolique*, lorsque le pape officie pontificalement.

Avant la création des *sacrées congrégations romaines* (V. Congrégation, t. XI, p. 423), le tribunal de la Rote était réputé, parmi les catholiques latins, comme le plus important et le plus célèbre du monde, tant pour la jurisprudence ecclésiastique que pour la jurisprudence civile. Ils l'appelaient le *tribunal suprême de la chrétienté*. A la fin du XVIIIe siècle, il connaissait encore de toutes les causes bénéficiales et profanes, tant de Rome que des provinces pontificales, en cas d'appel, et en outre de tous les procès des Etats du pape au-dessus de 500 écus. Les Français recouraient très rarement à cette juridiction, dont l'autorité, repoussée par la jurisprudence constante des parlements, était considérée comme incompatible avec le Pragmatique, le Concordat et la coutume de l'Eglise gallicane. En son 57e *plaidoyer*, Daguesseau disait, à l'occasion d'un appel comme d'abus relevé contre un des jugements de la Rote: « Pourquoi ne trouvons-nous presque point d'exemples d'appels comme d'abus, reçus et autorisés en France, contre des jugements émanés du tribunal de la Rote ? C'est parce qu'il est presque inouï qu'un Français ait procédé devant cette juridiction. La Pragmatique, le Concordat, un usage plus ancien que l'une ou l'autre de ces lois, l'autorité perpétuelle de vos arrêts, tout s'oppose à une pareille procédure. A peine trouve-t-on dans ce siècle une seule infraction à une loi si favorable. Il ne faut donc pas s'étonner si on ne trouve aussi qu'un arrêt qui ait réprimé une entreprise si rare. Le remède est presque ignoré, parce que le mal est presque inconnu ». — Avant l'occupation de Rome par les Piémontais, la Rote, déchargée par les Sacrées Congrégations de ses attributions en matière ecclésiastique, n'était plus guère qu'un tribunal d'appel pour les Etats pontificaux. Cependant le pape aurait pu lui déléguer l'examen des certaines causes relatives aux pays étrangers. Pour ne point laisser sans emploi ses auditeurs, ils sont provisoirement appelés à étudier et à décider sur des matières spéciales que la Sacrée Congrégation des Rites lui soumet. En 1887, la *Gerarchia cattolica* ne mentionnait plus que neuf auditeurs de la Rote.

Les *Decisiones Auditorii seu Rotæ romanæ* eurent une action notable sur la pratique du droit canonique. Les plus importantes ont été réunies en divers recueils. Le plus ancien que l'on connaisse s'arrête à l'an 1476, il est désigné dans les manuscrits et dans les éditions, sous le titre d'*Antiquæ decisiones*. Depuis le XVIe siècle, un grand nombre de collections ont été composées par des doyens de la Rote, des auditeurs et des avocats. La plus complète comprend 40 volumes *in-folio*. Les 25 premiers

ont été publiés à Venise de 1697 à 1716 ; les tomes XXVI à XXIX, également à Venise en 1734 ; les t. XXX à XL, à Rome de 1751 à 1763. Il en a été fait des abrégés : *Decisiones Rotæ romanæ in compendium redactæ* (Venise, 1754, 6 vol.) ; *Decisiones S. Rotæ* (Rome, 1832.)

E.-H. Vollet.

**ROTELLA.** (Paléont.) (V. Umbonium).

**ROTENGLE** (Piscicult.). Synonyme de *gardon* (V. Leuciscus).

**ROTH** (Justus-Ludwig-Adolf), géologue et minéralogiste allemand, né à Hambourg le 15 sept. 1818, mort à Berlin le 1er avr. 1892. Il était professeur à l'Université de Berlin et membre de l'Académie des sciences de cette ville. On peut le considérer, de même que son compatriote Rosenbusch, comme l'un des fondateurs de la pétrographie. Ses écrits sont nombreux : *Die Kugelformen im Mineralreich* (Leipzig, 1844) ; *Der Vesuv und die Umgebung von Neapel* (Berlin, 1857) ; *Die Gesteinanalysen* (Berlin, 1861) ; *Beiträge zur Petrographie der plutonischen Gesteine* (Berlin, 1869-84) ; *Allgemeine und chemische Geologie* (Berlin, 1879-93, 3 vol.), etc.

**ROTH** (Paul-Rudolf de), célèbre juriste allemand, né à Nuremberg le 11 juil. 1820, mort à Munich le 29 mars 1892. Il passa sa thèse en 1848 à Erlangen avec *Ueber Entstehung der Lex Bajuvariorum* et prit à Munich son grade de privat-dozent. En 1850, il fut nommé professeur de droit à Marburg et publia la même année *Geschichte des Benefizialwesens*, qui le rendit célèbre ; en 1853, il fut nommé professeur ordinaire à Rostock, en 1858 à Kiel, d'où il passa en 1863 en la même qualité à Munich. Il fut nommé ensuite directeur de la Bibliothèque de l'Université à Munich et en 1863 membre de l'Académie des sciences de Bavière. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Kurhessiges Privatrecht* (1858) ; *Mecklenburgisches Lehrenrecht, Feudalitaet und Untherthanenverband* (1863) ; *Zur Geschichte des Bayrischen Volksrechts* (1869) ; *Bayrisches Zivilrecht* (1875). Son œuvre la plus réputée est *System des deutschen Privatrechts* (Tubingue, 1880-86, 3 vol.). Il a fondé en 1861 avec Rudorff la *Zeitschrift fur Rechtsgeschichte*.

**ROTH** (Rudolf von), orientaliste allemand, né à Stuttgart, le 3 avril 1821, mort à Tubingue, le 24 juin 1895. Il étudia à Paris et à Londres et surtout à Tubingue où il fit toute sa carrière universitaire comme professeur extraordinaire (1848) et ordinaire (1856-95) des langues orientales. C'est le fondateur des études védiques en Allemagne. Son meilleur titre de gloire avec ses travaux sur l'histoire et la littérature des Védas est sa collaboration avec Böhtlingk au grand dictionnaire sanscrit dit de *Saint-Pétersbourg*.

**ROTHAN** (Jean) (V. Roothaan).

**ROTHAN** (Gustave), diplomate et historien français, né à Strasbourg le 23 mars 1822, mort à Pallanza (Haute-Italie) le 28 janv. 1890. Il fit ses débuts dans la diplomatie comme attaché à la légation de France ou à la cour de Hesse-Cassel (1847). Il fut ensuite secrétaire d'ambassade à Francfort en 1849, à Berlin (1852), à Bruxelles (1860), consul général à Francfort-sur-le-Main en 1867, et ministre plénipotentiaire auprès des villes hanséatiques et des duchés de l'Allemagne du Nord (1868) ; en 1870, ministre plénipotentiaire à Florence, il était conseiller général du Bas-Rhin dans le cant. de Trustersheim. Après la paix de Francfort et la guerre franco-allemande, Rothan prit sa retraite et écrivit le récit des événements diplomatiques qu'il avait pu voir de près. Ses œuvres sont informées et sérieuses, pleines d'intérêt pour leur matière, mais manquent un peu de largeur de vues. En août 1885, le gouvernement allemand lui interdit l'entrée de l'Alsace où il avait une propriété. Il a écrit : *la Politique française en 1866, les Origines de la guerre de 1866* (1879, couronné par l'Académie française) ; *Souvenirs diplomatiques : l'Affaire du Luxembourg* (1882) ; *l'Allemagne et l'Italie, 1870-71* (1884) ; *la France et sa politique extérieure en 1867* (1887, 2e éd. en 1894) ; *la Prusse et son roi pendant la guerre de Crimée* (1888) ; *l'Europe et l'avènement du second Empire* (1890).

**ROTHAU,** Com. de la Basse-Alsace, arr. de Molsheim, cant. de Schirmeck, au confluent de la Bruche et de la Rothaine ; 1.586 hab. Stat. du chem. de fer de Strasbourg à Saales. Filature et tissage de coton, teinturerie et apprêts ; fabriques de navettes, de coton retors et de lacets coton (V. Ban de La Roche). Patrie de Gustave Brion, peintre (1824-77).

Bibl. : G. Save, *Nicolas Wolff et la Défense de Rothau en 1814*, dans *Bull. de la Soc. philom. vosgienne*, 1887.

**ROTHE** (Richard), théologien protestant, né à Posen le 28 janv. 1799, mort à Heidelberg le 20 août 1867. Il fit ses études théologiques aux universités de Heidelberg et de Berlin. Il fut admis en 1820 au séminaire pastoral de Wittenberg. En 1822, il fut privat-dozent à Breslau ; en 1823, il alla, comme chapelain d'ambassade, à Rome. Appelé en 1828 à la direction du séminaire de Wittenberg, il y fit un cours sur l'histoire du christianisme (publié après sa mort : *Vorlesungen über Kirchengeschichte ;* Wittenberg, 1875-76, 2 vol.). En 1839, il fut nommé professeur de théologie à Heidelberg, qu'il quitta pendant cinq ans (1849-54), pour répondre à un appel à l'Université de Bonn, mais où il revint, pour y rester jusqu'à la fin de sa vie. D'une piété simple et vivante, d'un caractère modeste et aimable et d'une sincérité absolue dans ses enseignements, il sut grouper autour de lui de nombreux étudiants. Il a peut-être été, de tous les théologiens de son temps, le penseur le plus puissant, par la richesse, la profondeur et l'originalité de ses spéculations. Son ouvrage capital est sa *Theologische Ethik* (1869-71, 5 vol., 2e éd.), où il unit à la morale toutes les parties de la doctrine chrétienne. Il prend pour point de départ l'idée de Dieu, inscrite dans la conscience. Mais les résultats de sa spéculation ne doivent jamais se trouver en contradiction avec l'Ecriture sainte. Rothe déclare ne relever d'aucune école. Il se rattache de préférence aux théosophes, en particulier à Oetinger. Il écrivit encore : *Die Anfaenge der christlichen Kirche und ihre Verfassung* (1837) ; *Zur Dogmatik* (2e éd., 1869). La plupart de ses cours et de ses sermons ont été publiés après sa mort. Vers la fin de sa vie il fut entraîné dans les luttes ecclésiastiques du *Protestantenverein*, bien qu'elles fussent contraires à son caractère essentiellement pacifique et aussi à sa piété.

C. Pfender.

Bibl. : Nippold, *R. Rothe. Ein christliches Lebensbild, auf Grund der Briefe Rothes entworfen ;* Wittenberg, 1873-75, 2 vol. — L. Zu Solms, *Uebersicht theol. Speculation nach Rothe ;* Wittenberg, 1873, 2 vol. — Babut, *Exposition du système théologique de Rothe*, dans *Bulletin théologique*, 1868. — G. Godet, *de la Notion de l'esprit dans le système de Rothe*, dans *Revue théologique* de Montauban, I., 93.

**ROTHELIN** (Jacqueline de Rohan, marquise de), née vers 1520, morte à Blandy-en-Brie (Seine-et-Marne) en juil. 1587. Fille de Charles de Rohan et de Jeanne de Saint-Séverin, elle épousa, le 19 juil. 1536, le marquis de Rothelin, de la maison de Dunois ; ce mariage se fit sous les auspices de Marguerite d'Angoulême. Veuve le 25 oct. 1548, elle avait deux enfants (un troisième ne vécut pas) : Léonor d'Orléans, qui hérita en 1551 du titre de duc de Longueville ; Françoise d'Orléans, qui épousa en 1565 le prince de Condé. Faite prisonnière à Châteaudun par les gens du duc de Nemours, Jacqueline se plaignit à Henri II, qui lui fit restituer le Dunois. Sa conversion au protestantisme date probablement du voyage qu'elle fit à Neuchâtel en 1557 ; elle administrait le comté pour son fils, et elle dut aller à Berne plaider victorieusement contre Nemours. Elle reçut les enseignements de Farel et alla voir Calvin à Genève. Son fils ayant été pris par les Espagnols à Saint-Quentin, elle alla de nouveau à Genève et

obtint des Bernois le montant de la rançon. En 1561, elle célébra la Cène avec son fils en son château de Blandy, où elle reçut Pierre Martyr. Après un nouveau voyage à Neuchâtel, Longueville, qui avait épousé Marie de Bourbon (1563), revint au catholicisme. Mais Jacqueline fit de Blandy, pendant les guerres civiles, un lieu de refuge pour les huguenots. En 1567, d'Entragues réussit à l'enlever et elle fut un mois prisonnière au Louvre. A la mort de Condé (1569), elle alla retrouver sa fille Françoise à La Rochelle; elle fit célébrer à Blandy les noces de Henri de Condé et de Marie de Clèves; elle était à Paris au moment du massacre. Elle perdit son fils en 1573. Morte protestante, elle fut cependant enterrée à l'église de Blandy; son tombeau fut violé en 1794. Le duc d'Aumale lui a fait élever un monument. Il existe d'elle, aux Estampes, un portrait aux trois crayons par Dumoustier et, dans la collection du comte Delaborde, un portrait (faussement attribué à Holbein) par C. Corneille. Elle portait : *Au 1 et 4 de Rohan, au 2 de Navarre, au 3 d'Evreux; la guivre de Milan sur le tout.* H. Hauser.

Bibl. : A.-H. Taillandier, *Hist. du château et du bourg de Blandy-en-Brie*, 1854, in-8. — Mme R. de Perrot, *Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin*; Neuchâtel, 1884, in-8 (ext. du *Musée neuchâtelois*).

**ROTHELIN** (Marquis de) (V. Longueville [Famille de]).

**ROTHELIN** (Charles d'Orléans, abbé de), numismate français, né à Paris, le 5 août 1691, mort le 17 juil. 1744. Il descendait du brave Dunois et était le troisième fils de Henri, marquis de Rothelin, mort, en 1691, des suites de ses blessures à la bataille de Leuze. Après avoir reçu la prêtrise, l'abbé de Rothelin accompagna à Rome le cardinal de Polignac en 1724 : c'est à Rome qu'il prit le goût de l'antiquité et qu'il commença à former son célèbre médaillier et sa belle bibliothèque; c'était un homme d'esprit qui passait pour très versé dans la littérature grecque et latine. En 1728, il fut élu membre de l'Académie française, et en 1732, membre de l'Académie des inscriptions. Le cardinal de Polignac, en mourant, lui remit le manuscrit de *l'Anti-Lucrèce* en le chargeant de la publication. On a de lui : *Observations sur la collection des grands et petits voyages* (Paris, 1742, in-8). Sa collection de monnaies grecques et romaines fut achetée en bloc par le roi d'Espagne pour la bibliothèque du palais de l'Escurial, où elle se trouve encore.

**ROTHENBURG-an-der-Tauber.** Ville de Bavière, province de Moyenne-Franconie, sur la Tauber (affluent g. du Main), 425 m. d'alt.; 7.190 hab. Stat. terminus de la ligne Steinach-Rothenburg. La ville, assise sur un plateau, dont une partie tombe à pic de 65 m. dans la profonde gorge de la Tauber, a conservé son aspect de cité du moyen âge plus encore que Nuremberg; les murailles sont encore garnies de tours; les églises gothiques et les belles maisons de la Renaissance y sont très nombreuses et bien conservées : quelques constructions modernes rompent seules le charme de cette cité moyenâgeuse et témoignent de la fuite de trois siècles. Rothenburg a 5 églises évangéliques, 2 églises catholiques : les plus belles sont : l'église Saint-Jacques, bâtie en style gothique, de 1373 à 1453, avec de magnifiques vitraux et des autels délicatement sculptés; l'église Saint-Wolfgang qui date de 1493 et est l'église de la Corporation des bergers; l'église des Franciscains avec ses monuments funéraires. Vieil hôtel de ville datant de 1240, nouvel hôtel de ville de 1572, riches archives de la ville, galerie de tableaux, petit collège, école professionnelle, école de musique, hôpital, orphelinat, etc. Fabrication importante de voitures d'enfants, poupées, jouets (qui occupe 2 fabriques et 370 ouvriers), orfèvrerie d'or et d'argent, fabrique de machines agricoles, brasserie, teinturerie, poudrerie, minoterie. Agriculture et viticulture; dans le voisinage, carrières de grès, de calcaire et de granit. Curieux aqueduc du xve siècle, qui, au moyen d'une machine élévatoire, amène l'eau de la Tauber sur la montagne et dans la ville; en 1869 et 1893, on a établi deux autres conduites d'eau. — Dans le voisinage, *Wildbad*, établissement de bains très visité, avec source saline et bains de Burgbernheim, à 11 kil. — Rothenburg a été le siège des comtes de Rothenburg-Combourg depuis 1108. Après l'extinction de cette ligne, l'empereur Henri V fit cadeau de la préfecture de Rothenburg, qui comprenait les villes de Feuchtwargen, Dinkelsbuhl, Windsheim et Rothenburg, à son neveu Conrad III de Souabe; le fils de Conrad, Frédéric, prit le titre de duc de Rothenburg. En 1172, la ville devint ville libre d'empire et soumise aux comtes de Nuremberg; un juge impérial siégea jusqu'en 1409 dans la ville. En 1377, un traité y fut signé qui garantissait aux dix-huit villes souabes leurs privilèges et mettait fin à la guerre entre elles. Au xve siècle, Rothenburg acquit son plus haut point de splendeur par l'état florissant de son commerce. Au xvie siècle, elle déclina; et c'est dans cette période que ses fortifications furent établies. L'évêque de Wurzbourg et les comtes de Hohenlohe lui donnèrent des biens considérables, qu'elle conserva après la guerre des Paysans, dont elle eut beaucoup à souffrir. Elle s'allia à la ligue de Smalkalde, et protégea Albert de Brandebourg-Kulmbach contre Charles V, en 1554. Le 12 sept. 1619, une assemblée y discuta si Frédéric devait accepter la couronne de Bohême. Pendant la guerre de Trente ans, Tilly s'empara de la ville (1635), qui n'échappa à la destruction que grâce à son bourgmestre (on célèbre tous les ans cet heureux événement le lundi de la Pentecôte). Passant entre les mains des Suédois, des Impériaux, des Français (1645) tour à tour, Rothenburg a déchu de plus en plus; depuis 1803 elle appartient à la Bavière; lorsqu'elle était ville libre, elle possédait un territoire de 358 kil. q. et 18.000 hab. Ph. B.

Bibl. : Winterbach, *Geschichte der Reichsstadt Rothenburg*, 1826. — Bensen, *Beschreibung und Geschichte der Stadt Rothenburg*, 1856. — Merz, *Rothenburg in alter und neuer Zeit*, 1881. — Schultheiss, *Rothenburg, ein Städlebild*; Zurich, 1892.

**ROTHER** (Christian de), ministre prussien, né à Ruppersdorf le 14 nov. 1778, mort dans sa propriété de Rogan (Silésie) le 7 nov. 1849. Employé dans le service de la police en 1797, il entra en 1806 à la Chambre de la guerre et des domaines. Sous le ministère Hardenberg, en 1810, il fut nommé conseiller des comptes, en 1815; plénipotentiaire pour le règlement de la contribution de guerre due par la France; en 1831, il fut élevé à la noblesse et nommé directeur de la Banque royale, puis président de la Dette et, en 1836, ministre des finances : il rendit dans cette fonction les plus grands services par ses innovations touchant le crédit et les commissions de la Dette d'Etat, la fondation de fabriques et l'organisation bienfaisante de la *Rother Stiftung* à Berlin. Lors des événements de 1848, il quitta le service de l'Etat.

**ROTHERENS.** Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Rochette; 238 hab.

**ROTHERHAM.** Ville d'Angleterre, comté d'York, dans le West-Riding, sur le Don, au confluent du Rother. Stat. du chem. de fer de Doncaster à Sheffield; 42.061 hab. Elle est située à environ 10 kil. N.-E. de Sheffield, dont elle est une sorte de faubourg. Sa principale industrie est celle du fer; on y trouve des usines métallurgiques, des fabriques de produits chimiques, verre, savon, amidon, cordages; l'exportation consiste en pierre et houille. Ancienne église gothique de Tous-les-Saints datant du xve siècle. Pont de cinq arches, avec, au milieu, une chapelle; il unit Rotherham au faubourg de *Masborough* qui a des usines métallurgiques considérables et un collège : c'est là qu'est né Ebenezer *Elliot* (V. ce nom).

**ROTHES** (George Leslie, comte de), homme politique écossais, mort à Dieppe le 28 nov. 1558. D'une vieille famille écossaise, il figura en 1536, à Paris, au mariage de Jacques V. Il fit une vive opposition à Arran et au cardinal Beaton qui le firent enfermer. Ses plus proches parents (son fils et son frère entre autres) ayant trempé dans le

meurtre de Beaton (29 mai 1546), Rothes fut impliqué dans les poursuites, mais solennellement acquitté. En 1550, il fut ambassadeur en Danemark; en 1558, il fut désigné parmi les commissaires qui devaient assister au mariage de la reine Marie et du dauphin de France et fut un de ceux qui, au retour, moururent subitement, empoisonnés, dit-on.

*Andrew*, fils du précédent, mort en 1611, fut un des membres les plus actifs de la « congrégation » dirigée contre Marie de Guise. Il signa la ratification du traité de Berwick. Il s'opposa vivement au mariage de Marie Stuart avec Darnley et dut se réfugier en Angleterre. Il prit part au meurtre de Rizzio. Mais après que Marie se fut échappée de Dunbar, il devint un de ses plus fidèles partisans. Il contribua à la chute de Morton (1578), appuya la politique d'Arran et poursuivit activement les jésuites et les papistes.

*John*, né en 1600, mort à Richmond le 23 août 1641, petit-fils du précédent. Il joua un grand rôle dans les luttes religieuses, et fut un des principaux leaders des covenantaires. C'est lui et Argyll qui organisèrent le mouvement contre l'épiscopat (1638) et c'est Rothes qui fut chargé de préparer la résistance armée contre la royauté. Il commandait la bande qui enleva en 1638 les insignes royaux : la couronne, l'épée et le sceptre. En 1640, il commandait les troupes qui s'emparèrent de Newcastle. Il négocia ensuite avec la cour d'Angleterre un traité de pacification et resta jusqu'à sa mort à la cour de Charles. Il a laissé : *Short relation of proceedings concerning the Affairs of Scotland from 1637 to 1638* (1830, in-8).

*John*, premier duc de Rothes, né en 1630, mort à Holyrood le 27 juil. 1681, fils du précédent. Il figura au couronnement de Charles II à Scone en 1651, combattit à Worcester où il fut fait prisonnier. Relâché quelques mois après, il fut de nouveau enfermé, mais cette fois par ordre de Cromwell qui voulait empêcher un duel entre Rothes et le vicomte Morpeth qui l'accusait de vouloir séduire sa femme. A partir de 1660, il remplit de hauts emplois à la cour d'Angleterre, très en faveur auprès du roi, devint en 1663 lord haut trésorier d'Ecosse, fut privé de toutes ses fonctions en 1667 par Lauderdale. Le duc d'York le fit créer duc en 1680.

*John*, comte de Rothes, né en 1679, mort en 1722, petit-fils du précédent, embrassa le parti de la révolution et fut un des principaux artisans de l'union de 1707. Vice-amiral d'Écosse en 1811, il lutta énergiquement contre le prétendant au début de la rébellion de 1715 et se distingua notamment à Sheriffmuir.

*John*, né vers 1698, mort le 10 déc. 1767, fils du précédent, entra dans l'armée. Major général en 1743, il se distingua à Dettingen et à Rocoux (1746). Il parvint au grade de général en 1767 et commanda en chef les troupes d'Irlande. R. S.

Bibl. : Colonel Leslie, *Records of the Leslie family*.

**ROTHESAY.** Ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de Bute, située sur la côte E. de l'île de Bute, au fond du golfe de Rothesay, que forme le Firth of Clyde; 9.108 hab. Ville très fréquentée par les touristes et les poitrinaires, à cause de son climat très doux. Bon port, bains de mer, aquarium. Au centre de la ville, le château de Rothesay qui date de 1098 et a été résidence royale. L'héritier de la couronne d'Angleterre a le titre de duc de Rothesay.

**ROTHIÈRE** (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines; 83 hab.

Bataille de la Rothière. — La bataille de la Rothière est un des premiers épisodes décisifs de la campagne de 1814. Dans le courant de janvier, l'armée austro-russe, dite de Bohême, commandée par le prince de Schwarzenberg, marchait sur Paris par Langres et Bar-sur-Aube (200.000 hommes); deux corps prussiens (armée de Silésie), commandés par le feld-maréchal Blücher (46.000 hommes), descendaient les routes de Lorraine, débouchant sur Wassy, Saint-Dizier et Brienne. Napoléon voulut prévenir la concentration qui allait s'opérer entre les vallées de la Marne et de la Seine. Arrivant de Châlons avec 46.000 hommes, il réussit à joindre Blücher dans la plaine de Brienne et lui infligea une sanglante défaite. Blucher refoulé se retira dans la direction de Bar-sur-Aube au-devant de Schwarzenberg qui s'avançait par la vallée de l'Aube. Prussiens et Austro-Russes opérèrent leur jonction; alors s'engagea le 1er févr. une terrible mêlée dans la plaine de Brienne, autour des villages de La Rothière et de Dienville, sur la rive droite de l'Aube. L'armée française lutta huit heures un contre trois. Napoléon succombant sous le nombre laissa 4.000 morts ou blessés sur le champ de bataille, perdit 50 canons et 2.000 prisonniers; 6.000 ennemis avaient été mis hors de combat. Le lendemain, Napoléon franchissait la rivière d'Aube au pont de Lesmont et opérait sa retraite sur Troyes. Le tsar Alexandre félicitait Blucher en ces termes : « Cette victoire couronne toutes les autres »; et il disait au général Reynier qui rentrait de captivité en vertu d'un échange : « Nous serons à Paris avant vous ». En effet, le lendemain, 2 févr., dans un conseil tenu au château de Brienne, les chefs des armées alliées prenaient la résolution de continuer rapidement sur Paris leur marche victorieuse. E. Ch.

Bibl.: Thiers, *Histoire de l'Empire*, t. XVII. — *Correspond. de Napoléon*, nos 21.135, 21.136, 21.140, 21.141, 21.150, 21.160. — *Moniteur*, 3 et 6 févr. 1814. — Fain, *Manuscrit de 1814* : 47, 67, 87. — Marmont, *Mémoires*, VII, 29-39. — Plotho, *Der Krieg in deutschland und Frankreich*, III, 116-130 — Danilewsky, *Darstellung des Feldzuges in Frankreich*, I, 19-59. — F. von Hiller, *Geschichte des Feldzuges 1814 gegen Frankreich*. — G. Roloff, *Politik und Kriegsführung während des Feldzuges 1814*; Berlin, 1893.

**ROTHINE** (Chim. ind.) (V. Brun, t. VIII, p. 237).

**ROTHOIS.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille-le-Petit; 195 hab.

**ROTHONAY.** Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet; 297 hab.

**ROTHSCHILD.** La plus puissante et la plus riche famille de banquiers du XIXe siècle, d'origine allemande et de race israélite. Le fondateur de la maison a été *Mayer-Anselm* Rothschild, né à Francfort-sur-le-Main en 1743, mort à Francfort-sur-le-Main le 19 sept. 1812. Fils de simples petits commerçants juifs, il fut destiné à être rabbin et resta pendant plusieurs années à l'école religieuse de Furth ; quand il en sortit, il se consacra cependant au commerce et entra en qualité d'aide dans une banque de Hanovre. Ayant acquis une petite fortune, il revint à Francfort et s'y établit, fondant une maison de change sous son nom. Son établissement se développa rapidement, grâce à ses grandes capacités, à son labeur infatigable et à l'énergie de son caractère : ses affaires prospéraient et son crédit allait en augmentant. Mis en rapports fréquents avec le landgrave par ses connaissances profondes du cours des monnaies, il devint le principal agent de cour du prince électeur, Wilhelm Ier de Hesse-Cassel, qui était un grand spéculateur (1801). En 1802, Rothschild conclut le premier grand emprunt de sa banque pour le Danemark, au montant de 10 millions de thalers. En 1806, l'électeur de Hesse dut fuir devant l'invasion de l'armée française et confia le soin et la garde de sa fortune personnelle à Rothschild qui parvint à la mettre à l'abri et à la préserver, non sans avoir couru des dangers personnels à cette occasion. Mayer-Anselm, marié à Gutta Schnapper, laissa dix enfants, cinq filles et cinq garçons : l'aîné des fils succéda à son père et prit la direction de la maison mère de banque de Francfort, tandis que les quatre autres fondaient des maisons spéciales à Vienne, Paris, Londres et Naples : ces différentes banques étaient indépendantes, mais restaient en relations étroites avec la maison de Francfort dont la raison sociale était « Mayer-Anselm de Rothschild et fils ». En 1815, l'empereur d'Autriche anoblit les Rothschild, à l'exception de Nathan, et, en 1822, les éleva tous ensemble au rang de barons au-

trichiens. Les différentes branches et maisons procédant des cinq fils de Mayer-Anselm sont les suivantes :

1° *Anselm-Mayer*, né à Francfort le 12 juin 1773, mort à Francfort le 6 déc. 1855. En 1813, il fut nommé, comme chef de la maison Rothschild, conseiller de la Chambre privée de commerce de Prusse ; en 1820, il devint consul de Bavière et banquier de la cour. Comme il était mort sans enfant, ses deux neveux *Karl* (né le 5 août 1820, mort le 16 oct. 1886), et *Wilhelm-Karl* (né le 16 mai 1828), fils de son frère Karl, prirent après lui la direction de la maison mère de Francfort. Karl, l'aîné, fut quelque temps député au Reichstag de la confédération de l'Allemagne du Nord ; plus tard, il fut nommé membre à vie de la Chambre des seigneurs de Prusse. Il a épousé *Louise*, fille de Nathan (fondateur de la maison de Londres) et est mort en laissant six filles : *Adèle* (qui a épousé le baron Salomon, frère d'Alphonse, le chef actuel de la maison de Paris) ; *Emma* (qui a épousé lord Nathaniel, chef actuel de la maison de Londres) ; *Louise-Thérèse* (qui a épousé James-Edouard, fils de Nathaniel, fils lui-même de Nathan, fondateur de la maison de Londres) ; *Anna-Louise* (1850-92, morte sans postérité) ; *Clémentine* (1845-65, morte sans postérité) ; *Berthe* (princesse de Wagram).

2° *Salomon*, né le 9 sept. 1774, mort le 27 juil. 1855, fonda en 1826 une maison de banque à Vienne, sous la raison sociale « Salomon-Mayer de Rothschild » ; sa fille *Betty*, a épousé James, son oncle, fondateur de la maison de Paris ; son fils (né de Caroline Stern), *Anselm-Salomon* lui a succédé : né le 29 janv. 1803, il est mort le 27 juil. 1874 ; le troisième fils vivant de celui-ci, *Albert*, né le 29 oct. 1844, lui a succédé comme chef de la maison de Vienne. Il a épousé et perdu *Bettina*, fille du baron Alphonse, chef actuel de la maison de Paris.

3° *Nathan*, né le 16 sept. 1777, mort à Francfort-sur-le-Main le 18 juil. 1836, a fondé en 1798 à Manchester une banque sous la raison sociale « Nathan-Mayer Rothschild » ; la maison a été transférée à Londres en 1813. Il rendit de grands services au gouvernement anglais, lors de la crise financière de 1813, et acquit un crédit et une situation considérables. En 1822, il fut nommé consul général d'Autriche-Hongrie à Londres. Son successeur, qui le remplaça aussi comme consul général d'Autriche à Londres, a été son fils aîné *Lionel*, né de Johanna Cohen le 22 nov. 1808, mort le 3 juin 1879. Chef de la maison de banque de Londres, à laquelle il associa ses frères Anthony et Mayer, il fut choisi par la cité de Londres comme son représentant au Parlement ; mais il ne put occuper son siège qu'en 1858, après la modification de la formule du serment. Son fils *Nathaniel*, directeur de la maison, associé à son frère *Alfred* (né le 20 juillet 1842, directeur de la banque d'Angleterre, consul général d'Autriche-Hongrie à Londres), né le 8 nov. 1840, est membre de la Chambre des communes, pour la circ. d'Ailesbury (comté de Buckingham), depuis 1865, baron héréditaire et pair (1885) ; il possède une collection d'objets d'art et de tableaux célèbres (chefs-d'œuvre de Reynolds et Gainsborough) dans son magnifique hôtel de Piccadilly ; il a épousé *Emma* (fille de Karl, second chef de la maison de Naples) et n'a qu'un fils et héritier *Lionel-Walter* (né en 1868). — Un quatrième fils de Nathan (le fondateur de la maison de Londres), du nom de *Nathaniel*, fut complètement désintéressé des affaires et a épousé *Charlotte*, fille de James (fondateur de la maison de Paris) ; il est venu s'installer à Paris et y est mort en 1870 ; il a eu deux enfants : *James Edouard* et *Arthur*, qui ne figurèrent dans aucune maison de banque. Le premier, qui s'était fait avocat et plaidait, s'est suicidé le 25 oct. 1881 ; il a laissé deux enfants : *Henri*, marié à Mlle Weisweiler, et *Jane*, mariée en avril 1896 au baron Leonino.

4° *Karl*, né le 24 avr. 1788, mort le 10 mars 1855 à Naples, a fondé la maison de banque de Naples en 1820 ; il a passé une grande partie de sa vie à Francfort, où il a été nommé, en 1829, consul général de Sicile. Il a eu de son mariage avec Adélaïde Hertz 3 fils : *Karl* et *Wichelm* (qui ont succédé à Anselm-Mayer dans la direction de la maison de Francfort) et *Adolphe*, qui a pris après son père la direction de la maison de Naples, mais l'a bientôt liquidée ; il a épousé sa cousine *Julie*, fille d'Anselme-Salomon (chef de la maison de Vienne).

5° *Jakob* (*James*), né à Francfort le 15 mai 1792, mort à Paris le 15 nov. 1868, a fondé en 1812 la maison de banque de Paris, sous la raison sociale « Rothschild frères ». En 1822, il a été nommé consul général d'Autriche-Hongrie à Paris. Il a négocié les emprunts français de 1830 (30 millions), de 1831 (120 millions), de 1832 (150 millions) et de 1844 (200 millions) ; pour les services rendus à cette occasion, Louis-Philippe le nomma grand officier de la Légion d'honneur, dont il était membre depuis 1823. James qui a épousé sa nièce *Betty* (fille de Salomon, fondateur de la maison de Vienne) a eu cinq enfants : *Alphonse* (né le 1er fév. 1827) qui a pris la direction de la maison après lui, aidé de ses deux frères *Edmond* et *Gustave* ; *Charlotte*, femme de Nathaniel, un des fils de Nathan, fondateur de la maison de Londres), et *Salomon*.

Les principaux membres de la famille de Rothschild, établis actuellement à Paris, à Londres, à Vienne et Francfort, sont les suivants :

A Paris : *Alphonse*, chef de la maison française, régent de la Banque de France, membre de l'Académie des beaux-arts (5 déc. 1885), administrateur du chemin de fer du Nord, etc. Il a eu un fils, *Edouard*, qui lui succédera dans la direction de la maison de Paris, et deux filles : *Bettina*, mariée à son cousin Albert-Salomon, chef de la maison de Vienne, morte en 1892, laissant cinq fils et une fille, et *Béatrix*, qui a épousé Maurice Ephrussi. Le baron Alphonse possède le magnifique château de Ferrières (Seine-et-Marne). — *Edmond*, frère d'Alphonse, associé à la direction de la maison, né à Boulogne-sur-Seine le 19 août 1825, administrateur du chemin de fer de l'Est, possesseur d'une des plus belles galeries de tableaux de Paris ; il a épousé Adélaïde, fille de Wilhelm, de Naples-Francfort : il a deux fils et une fille ; il possède le beau château d'Armainvilliers (Seine-et-Marne). — *Gustave*, frère des précédents, associé à la direction de la maison, né à Paris le 17 févr. 1829, consul général d'Autriche-Hongrie à Paris ; il a épousé Mme Anspach et a trois filles : *Lucie*, mariée à Lambert, qui dirige la maison de Bruxelles ; *Aline*, mariée à Sassoon ; *Juliette*, mariée au comte Emmanuel Leonino. Château de Laversine (Oise). — *Salomon*, frère des précédents, mort en 1864 ; il avait épousé sa nièce *Adèle* (fille de Karl, fondateur de la maison de Naples), et n'eut qu'une fille, *Hélène*, qui a épousé, contre le gré de ses parents, le baron Zuylen de Nyevelt de Haas et n'a pas d'enfants. — La baronne *Nathaniel*, née *Charlotte*, sœur des précédents, veuve de Nathaniel, fils de Nathan, de Londres résidait au château des Vaux-de-Cernay. Morte en 1900, elle a laissé deux fils : *Arthur*, né à Paris le 28 mars 1851, qui a fait d'intéressantes publications : *Notice sur l'origine du prix uniforme de la taxe des lettres et sur la création des timbres-poste en Angleterre* (1871) ; *Histoire de la poste aux lettres depuis ses origines les plus anciennes jusqu'à nos jours* (1873) ; et *James-Edouard* (V. ci-dessus). — La baronne *James-Edouard*, veuve du précédent, née *Louise-Thérèse*, fille de Karl, second chef de la maison de Naples, possède le château des Fontaines (Oise). — La baronne *William* (Wilhelm) née Mathilde, fille de Salomon, de Vienne, veuve de Wilhelm (fils de Karl fondateur de la maison de Naples). Elle a eu trois filles : *Adélaïde*, femme d'Edmond (V. ci-dessus) ; *Bettina* ; et *Georgina-Sara* (1851-69), morte sans postérité. — Le baron *Adolphe*, ancien chef de la

maison de Naples qu'il a liquidée peu après la mort de son père (V. ci-dessus). Il n'a pas d'enfants et réside au château de La Ferme (Seine).

A Londres : *Lord Nathaniel* (V. ci-dessus), chef de la maison de Londres, fils de *Lionel*. — *Lionel-Walter*, fils unique du précédent et héritier de son titre. — Le baron *Alfred*, célibataire. — Le baron *Léopold*, qui a épousé Marie Perugia, de Trieste. — *Anna*, fille du baron Anthony (fils de Nathan), célibataire. — *Lady Seymour*, née *Constance*, fille du baron Anthony. — Baron *Ferdinand*, fils d'Anselm-Salomon, de Vienne, et veuf d'*Evelina* (fille de Lionel, de Londres); né le 17 déc. 1839, il a été élevé en Autriche, puis est venu se fixer en Angleterre où il s'est fait naturaliser; il a été nommé haut-shérif du comté de Buckingham. En 1885, il a été nommé membre de la Chambre des communes comme unioniste libéral; il a été réélu en 1886 et 1892 comme unioniste, distançant de loin le candidat libéral. Il possède une riche collection de tableaux; il n'a pas d'enfants.

A Vienne : *Salomon-Albert* (V. ci-dessus), chef actuel de la maison de Vienne, fils d'Anselm-Salomon. — Baronne *Franchetti*, née *Louise*, fille d'Anselm-Salomon. — Le baron *Nathan*, fils d'Anselm-Salomon, célibataire. — *Alice*, célibataire, fille d'Anselm-Salomon.

A Francfort : la baronne *Karl* (V. ci-dessus), née Louise, fille de Nathan de Londres, veuve de Karl, second chef de la maison de Naples.

BIBL. : *Das Haus Rothschild, seine Geschichte und Geschaefte*; Prague, 1857. — REEVES, *The Rothschilds*; Londres, 1887. — DE SCHERB, *Geschichte des Hauses Rothschild*; Berlin, 1892. — DEMACHY, *les Rothschild, une famille de financiers juifs*; Paris, 1896 (livre de polémique).

**ROTHWELL** (Richard), peintre irlandais, né à Athlone (Irlande) en 1800, mort à Rome en sept. 1868. Il fit son éducation artistique à Dublin et, à la formation de la Royal Hibernian Academy (1826), il en devint successivement associé et membre. Ensuite il se rendit à Londres, où il devint auxiliaire de sir Thomas Lawrence. A la mort de l'artiste, il acheva les œuvres en cours d'exécution et espéra, mais en vain, hériter de la clientèle. De 1830 à 1849, il exposa à la Royal Academy et à la Royal Hibernian des portraits et des sujets d'imagination. De 1846 à 1849, il vécut à Dublin, de 1849 à 1854 à Londres, puis à Lamington, enfin à Paris et à Rome. On voit de ses œuvres à Londres (National Portrait Gallery et South Kensington) et à Dublin (National Gallery of Ireland).

**RÔTI** (Art cul.). Pièce de viande de boucherie, de gibier ou de volaille, cuite à la broche, à feu nu, ou dans des boîtes de fer-blanc connues sous le non de rôtissoires ou de cuisinières, le feu étant dans ce cas placé dans un ustensile en fonte appelé coquille. La cuisson demande beaucoup de soin, et, pendant qu'elle s'opère, il faut avoir soin d'arroser fréquemment le morceau à rôtir avec le jus qui en découle. Les viandes noires, tels que le bœuf, le gros gibier, demandent à être vivement saisies par un feu vif que l'on diminue graduellement. On reconnaît que la cuisson est arrivée à un point convenable quand la viande oppose au doigt une certaine résistance, qu'une légère fumée commence à s'en exhaler et que quelques goutelettes de sang commencent à tomber. Les viandes blanches, tels que le veau, la volaille, le menu gibier exigent un feu doux dès le commencement. Leur cuisson est terminée quand elles deviennent tendres au toucher et qu'elles laissent échapper une légère fumée. Il faut une heure et demie pour rôtir une pièce de bœuf, de mouton, de sanglier pesant 2 kilogr., deux heures si son poids atteint 5 kilogr. Une demi-heure ou trois quarts d'heures suffisent pour les petites pièces, faisan, poulet, canard, bécasse, etc.

Les rôtis les plus appréciés sont, par ordre d'excellence, ceux fournis par le gibier : faisans et perdreaux piqués ou bardés, cailles, grives; viennent ensuite le quartier de chevreuil, le chapon, le poulet, le dindonneau, puis la viande de boucherie : gigot de mouton, filet de bœuf, rosbif, etc. (V. aussi l'art. ROTISSEUR).

**ROTIE.** Les rôties sont des tranches de pain ni trop minces, ni trop épaisses, ayant à peu près la forme d'un rectangle dont les bouts sont arrondis. Après les avoir couvertes de beurre, on les fait griller sur le gril, puis on les place toutes chaudes encore dans la lèchefrite, sous le rôti. Elles accompagnent principalement le gibier, grives, bécasse, faisan, etc.

Les *rôties pour le thé* se préparent en coupant dans un pain à quatre faces des tranches de moyenne grandeur. On les grille légèrement sur un feu doux et on y étend une couche d'excellent beurre frais.

**ROTIFÈRES** (Zool.). Les Rotifères (*Rotatoria* Ehrb.), considérés tantôt comme des Infusoires, tantôt comme des Crustacés ciliés, enfin comme des Vers, peuvent être maintenus parmi ceux-ci dans un groupe dont les représentants ne sont formés que d'un seul segment et qu'Ed. Perrier a réunis sous le nom de Monomérides. Envisagés de la sorte, ils viennent se placer à côté des *Bryozoaires* (V. ce mot) qui peuvent en effet être considérés comme des colonies encroûtantes et arborescentes, dont les individus présentent effectivement l'organisation générale des Rotifères. D'autre part, les Rotifères se rapprochent des Gastrotriches. Delage et Hérouard les placent dans un groupe spécial, les *Vermidiens*, qui comprendraient une série de types aberrants de l'embranchement des *Vers* (V. ce mot); et ainsi les Rotifères et les Gastrotriches formeraient, dans les Vermidiens, une classe de Trochelminthes caractérisée comme il suit : animaux semblables à de gros Infusoires, libres ou fixés, à bouche munie ou non d'une double couronne ciliaire, à corps prolongé en une queue plus ou moins longue à la base de laquelle s'ouvre l'anus, généralement du côté dorsal, à système nerveux réduit à un ganglion dorsal d'où partent des nerfs divergents.

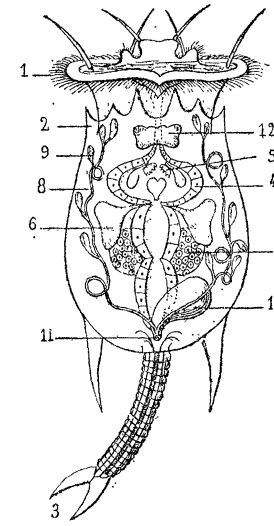


*Brachionus urceolaris*, pris comme type de rotifère. — 1, appareil rotatoire; 2, coque; 3, queue; 4, mastax; 5, dents; 6 et 7, glandes digestives; 8 et 9, néphridies; 10, vessie; 11, anus; 12, ganglion nerveux.

Les Rotifères sont microscopiques ou difficilement visibles à l'œil nu; ils ne sont ni segmentés ni métamérisés, et le plissement en anneaux qu'offre parfois leur corps n'a aucune valeur morphologique. Le corps est revêtu latéralement d'une cuticule résistante qui parfois devient une coque véritable. L'extrémité postérieure, amincie, ou queue, est un organe de locomotion ou de fixation (*pied*); la queue est parfois terminée en fourche ou pince; elle peut manquer. La portion préorale de la tête forme un disque concave portant l'appareil rotatoire, c.-à-d. deux couronnes de cils, une préorale et une postorale qui conduit à la bouche située au-dessous d'elle, et à laquelle fait suite un œsophage cilié débouchant dans un gésier musculaire appelé *mastax* et renfermant une paire de mâchoires chitineuses armées de dents et toujours en mouvement; à la suite du mastax vient un estomac cilié où débouchent les canaux de deux glandes digestives, et un intestin cilié qui s'ouvre à l'anus. Il n'existe ni appareil respiratoire, ni appareil circulatoire, mais des organes particuliers d'excrétion, consistant en deux canaux latéraux appelés *néphridies*, débouchant dans le rectum directement ou par l'intermédiaire d'une vessie contractile. Le système nerveux se réduit à un ganglion dorsal four-

nisssant des nerfs au corps et surtout à l'appareil rotateur ; chez quelques espèces (*Discopus*) on observe encore un ganglion sous-œsophagien, deux nerfs latéraux situés de part et d'autre du tube digestif et une série de petits ganglions placés sur le trajet de l'appareil génital. Les organes des sens sont représentés par des sortes d'antennes à soies rétractiles et, paraît-il, par un tube dorsal médian, terminé par une capsule et une touffe de soies raides ; ce tube est, ou très grand et bifurqué (*Tubicolaria, Melicerta, Callidina, Rotifer*, etc.), ou remplacé (*Hydatina*) par un tubercule ou une fossette munie d'un bouquet de soies ; au-dessus du cerveau, un amas pigmentaire représente l'œil chez la plupart des Rotifères ; cet œil, impair, présente des traces plus ou moins nettes de bipartition ; chez certaines espèces (*Rotifer, Conochilus, Diglena, Distemma*, etc.), on voit deux yeux ; chez d'autres (*Triophthalma*), trois yeux ou davantage ; quelques formes (*Hydrias, Typhline, Callidina, Hydatina*, etc.) sont aveugles.

La reproduction est curieuse : pendant une très grande partie de l'année, on ne rencontre que des *femelles parthénogénétiques*, vivant neuf jours environ, et pondant chacune une cinquantaine de petits œufs à coque mince, qui se développent aussitôt. Les mâles, très petits et distincts des femelles, se montrent tardivement et ne vivent que deux ou trois jours pendant lesquels ils s'accouplent avec les femelles ; celles-ci pondent alors des œufs à coque résistante, *œufs d'hiver*, qui passent l'hiver avant d'éclore. Le facteur essentiel qui détermine les sexes est la température, et, de plus, comme chez les abeilles, il arrive que la fécondation change la sexualité de l'œuf ; il en est qui sont tubicoles, d'autres s'enfoncent dans une masse gélatineuse commune et forment des colonies (*Conochilus*) ; quelques espèces sont parasites, soit de cryptogames, soit d'animaux aquatiques. Les Rotifères habitent les eaux douces, quelquefois la mer.

Au point de vue phylogénétique, les Rotifères offrent un grand intérêt. Les *Trochosphæra* Semp. (*T. æquatorialis* Semp. des Philippines), par exemple, présentent une ressemblance frappante avec la larve *trochosphère* des Annélides ; les *Pedalion* Huds. sont munis latéralement d'appendices à longues soies qui les font ressembler à certains Crustacés inférieurs ; les *Hexarthra* Ehrb., avec leurs trois paires d'appendices, rappellent absolument les *Nauplius*, larves de Crustacés ; les *Stephanoceros* Ehrb. en imposeraient pour des Bryozoaires. Les Rotifères, dit R. Perrier, doivent donc être considérés comme un groupe très primitif, d'où seraient descendus, d'une part, les Crustacés et tous les Arthropodes, d'autre part, les Annélides et les groupes qui en dérivent, Vers, Mollusques, et jusqu'aux Vertébrés ; en troisième lieu, les Bryozoaires qui ont le mieux conservé leurs caractères.

Citons encore, parmi les genres les plus importants : *Conochilus* Ehrb., *Megalotrocha* Ehrb., *Melicerta* Schrank, *Floscularia* Ok., *Hydatina* Ehrb., *Notommata* Ehrb., *Triarthra* Ehrb., *Callidina* Ehrb., *Rotifer* Font., *Brachionus* Hill.

Quant aux Gastrotriches (*Gastrotricha* Metchn.), disons seulement qu'ils n'ont ni appareil rotateur, ni mastax, mais des flagellums sensitivo-moteurs péribuccaux et deux bandes ciliées ventrales, une queue très courte. Les sexes sont réunis. Ils habitent exclusivement les eaux douces. Genres principaux : *Chætonotus* Erb., *Ichtydium* Erb., *Chætura* Metchn., *Cephalidium* Metchn. Dr L. Hahn.

Bibl. : Les Traités d'Ed. Perrier, de R. Blanchard, de Remy Perrier, de Claus, de Delage et Hérouard.

**RÔTISSAGE** (Techn.) (V. Oxydation).

**RÔTISSEUR.** I. Les Rôtisseurs publics. — Le métier de rôtisseur, l'un des plus anciennement exercés à Paris, n'a pas traversé les siècles sans subir de notables modifications, et c'est une page intéressante pour l'histoire de nos coutumes et de notre commerce que d'établir ce qu'il fut à son origine et ce qu'il est devenu successivement. Vers 1258, Etienne Boileau, prévôt de Paris sous saint Louis, en rédigea les premiers statuts destinés à être confirmés ou réformés à diverses époques. A cette date, les rôtisseurs ne sont désignés qu'en qualité d'*oyers*, d'où le nom de la voie, devenue le principal centre de leur commerce, rue aux Oües (oies), dont on a fait par corruption la rue aux Ours. Sur la rive gauche, la rue de la Huchette fut aussi, mais plus tard, adoptée par eux, et prit même le nom de rue des Rôtisseurs. Le titre d'oyers leur venait de ce que l'oie était le morceau le plus délicat de leur commerce, car il leur était interdit de tenir, contrairement à la spécialité de nos rôtisseurs actuels, toute autre espèce de volaille, tandis que la vente pour la ville du bœuf, du veau, du mouton, de l'agneau et même du porc diversement apprêtés, rentrait dans leurs attributions ; les jours maigres, ils débitaient également du poisson et des légumes. De fait, ils n'étaient autre chose que des cuisiniers publics, et longtemps ils ne se distinguèrent pas des charcutiers dont ils tenaient lieu.

Les statuts de la corporation lui donnaient une organisation analogue à celle des autres métiers. La communauté était gouvernée par des jurés élus pour deux ans et renouvelables chaque année par moitié. La maîtrise ne s'obtenait qu'après cinq années d'exercice et l'exécution d'un chef-d'œuvre, exception faite pour le fils de maître, avec cette réserve que, s'il n'était pas suffisamment exercé, il s'adjoindrait un compagnon au fait de son art. Le compagnon chargé d'habiller et de larder la viande était de même soumis à un stage comme garçon apprenti. Nul n'avait le droit d'engager qu'un apprenti à la fois ; défense d'attirer le client en affaire avec le voisin, en décriant la viande de celui-ci.

Les ouvroirs et fenêtres (c.-à-d. les cuisines ou boutiques vitrées) étaient soumis à l'inspection des jurés chargés de veiller à ce qu'il ne fût vendu ni vieilles oies, ni agneaux ou chevreaux malsains. Quant à la grosse viande, la seule autorisée était celle des bêtes « mortes par la main du boucher et fraîches » : celle, par exemple, qui aurait été gardée du jeudi au dimanche était brûlée comme toute autre marchandise suspecte. Défense de réchauffer deux fois les légumes et de reprendre les plats qui auraient été déjà portés en ville. La volaille et le gibier ne pouvaient être achetés par eux qu'au marché et après les heures réservées aux bourgeois et aux maîtres d'hôtel des grandes cuisines. Les seuls chômages obligatoires étaient ceux de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint, de Noël et des quatre fêtes de la Vierge.

C'est en 1468 seulement que le mot de rôtisseur apparaît pour la première fois dans une ordonnance du prévôt de Paris, mais il devient courant au XVIe siècle, et Rabelais n'en emploie pas d'autre. A cette époque, du reste, sous prétexte de faire confirmer leurs statuts, les rôtisseurs en obtinrent la complète réforme. Ils prétendirent, sous Louis XII, au droit d'annexer à la vente des grosses chairs et des oies celle de toutes viandes « en poil ou en plume, ou habillées et lardées, ou rôties ». Pour empiéter ainsi sur les attributions des « poulaillers », seuls autorisés jusque-là à habiller, à larder et à cuire les volailles, ils les accusèrent d'attendre que leurs viandes fussent sur le point de se gâter pour les cuire, après les avoir longuement « fardées ». Les poulaillers défendirent leur terrain pendant quatorze ans (1564-78) avec l'appui du Parlement et du prévôt de Paris, gardiens des anciens règlements ; mais forts de l'arbitraire royal, les rôtisseurs finirent par l'emporter, sans doute moyennant finance. Les poulaillers ne se relevèrent pas du coup, et leur métier fut absorbé dans celui des rôtisseurs qui laissèrent à d'autres les spécialités dont ils ne voulurent plus. La charcuterie devint une branche distincte et constitua un corps qui fut reconnu par lettres patentes de 1745.

Une autre querelle mit aux prises les jurés des rôtisseurs et ceux des cuisiniers. On avait toléré, pour la commodité du public, qu'ils vendissent dans leur boutique jus-

qu'à trois plats de viande bouillie, trois de fricassée, mais leur ambition était de servir des repas en ville ; à la suite d'un arrangement amiable, ils purent, en engageant un maître cuisinier, vendre toute espèce de viande bouillie ou rôtie, entreprendre festins et banquets en leurs maisons, au domicile des particuliers ou même dans des salles publiques. Ils devenaient donc de vrais traiteurs, et ils prospérèrent si bien que leurs laboratoires étaient une des curiosités de Paris, la seule qui fut appréciée par les Iroquois, venus dans la capitale sous Louis XIV.

Un témoignage plus sérieux est celui de Jérôme Lippomano, ambassadeur de Venise; ce diplomate constate que dans les villes, et même dans les villages de France, on trouve des rôtisseurs qui débitent chapons, perdrix, lièvres, prêts, lardés et rôtis, et servent avec promptitude et à des prix modérés des viandes bien rôties, bien assaisonnées ; nul pays, à ses yeux, n'offre les mêmes facilités de bonne chère. Nos rôtisseurs actuels, sauf quelques-uns qui tiennent des restaurants, se contentent de faire tourner leurs broches pour la vente en ville, et leur débit se réduit à peu près à la vente des volailles, du gibier, de l'agneau, cuits ou préparés pour la cuisson, et comme ils ne sont plus garantis contre la concurrence, ils se font plus rares ; très espacées sont aujourd'hui ces boutiques, caractérisées par la large cheminée, au foyer de laquelle un cordon de pièces embrochées prend la couleur dorée, et laisse son jus tomber goutte à goutte dans la lèchefrite.

II. Les Rôtisseurs particuliers. — Dans les cuisines royales, princières ou seigneuriales d'autrefois, le personnel, souvent considérable, se répartissait entre différents services qui ne se confondaient pas, et étaient confiés à des officiers spéciaux. Ainsi, le maître queux ne mettait la main qu'aux entrées, tandis que la responsabilité des rôtis tombait sur les rôtisseurs, longtemps désignés sous le nom de « hâteurs », dont il reste une trace dans le terme de hâtier, désignant encore les chenets ou landiers garnis de crochets à soutenir les broches. Les hâteurs avaient sous leurs ordres, pour larder les viandes, tourner les broches, arroser le rôti, les enfants de cuisine nommés happelopins, galopins, tournebroches. Les maisons du roi, de la reine, du dauphin et même celles de quelques grands seigneurs occupèrent, jusqu'à la Révolution, chacune plus de rôtisseurs que la plus riche cuisine d'aujourd'hui ne compte d'employés de toute sorte. Au Temple même, sur les treize officiers de bouche mis au service de Louis XVI, il y avait, outre le cuisinier et le pâtissier, un rôtisseur et un tournebroche.

Il est vrai qu'aux siècles passés, on ne se contentait pas d'une seule espèce de rôti ; on comprenait, sous le nom général de *rôt*, l'ensemble des rôtis les plus variés. Dans le *Repas ridicule* de Boileau, le rôt est un étrange entassement de pièces pompeusement apportées dans un immense plat. Le rôt se divisait en gros et menu ou petit rôti, le premier comprenant les pièces de résistance, l'autre le gibier, dit « petits pieds » et la volaille, qui portaient plus particulièrement le nom de rôti.

D'après un adage célèbre, le talent du rôtisseur est plus qu'un art ; il faut un don de la nature pour servir le rôti tendre et cuit à point, ce qui ne supprime pour aucun cordon bleu l'apprentissage et l'obligation de consacrer à son chef-d'œuvre une attention exclusive. C'est une hérésie, aux yeux de tous les gourmets, de substituer la cuisson du fourneau économique à celle qui se fait, soit à air libre devant la flamme claire et ardente d'un feu de bois, soit dans la cage de fer-blanc nommée cuisinière et placée devant un brasier de charbon de bois. Les rôtisseurs d'autrefois avaient un utile auxiliaire dans le chien dressé à tourner la broche au moyen d'une roue dans laquelle il se livrait au même manège que l'écureuil captif. Au XVIIe siècle, les quadrupèdes tournebroches étaient connus en France, témoin le laridon de la fable dont La Fontaine dit : « Il peupla tout de son engeance ». Montaigne, dans son voyage en Italie, signale comme une particularité l'emploi du tournebroche automatique mis en action par un ressort d'horlogerie ; il est probable que notre pays ne tarda point à profiter de l'invention. Aujourd'hui le chien tournebroche n'existe plus qu'à l'état de souvenir littéraire; le tournebroche mécanique n'est même plus utilisé autant qu'il pourrait l'être, le rôtissage au four ou à la cuisinière ne se prêtant pas à son emploi.

Marcel Charlot.

Bibl : *Dictionnaire du commerce. — Traité de la police.* — A. Franklin, *la Vie d'autrefois.*

**ROTOMAGIEN** (Géol.) (V. Cénomanien, t. IX, p. 1102).

**ROTONDE.** I. Architecture. — Edifice surmonté d'une coupole et construit sur un plan circulaire. On entend ainsi par là un abri de forme ronde couronné d'un petit dôme qui repose sur des colonnes. Le XVIIIe siècle goûta particulièrement les rotondes et en exécuta un grand nombre de formes harmonieuses et élégantes : Ledoux, lors de la reconstruction des barrières de Paris, en édifia de fort jolies. On en construisit de même dans les jardins de Trianon et dans le parc Monceau (V. Barrière, t. V, p. 498), dont les rotondes ont été conservées. Par extension, on a appelé improprement rotondes des édifices construits sur un plan arrondi: nous citerons la fameuse rotonde du Palais-Royal, qui a disparu, et où se trouvait un café semi-circulaire.

II. Chemin de fer (V. Dépôt, t. XIV, p. 175).

**ROTONDIS** (Jean-Armand de), évêque de Béziers (V. Biscarras).

**ROTOUMA.** Ile de la Polynésie (Océanie), à 474 kil. de l'archipel Fidji, par 13° 32′ de lat. S. et 174° 51′ de longit. E. Sa superficie (en y comprenant les îlots voisins) atteint 36 kil. q.; 2.450 hab. Découverte en 1791 par le capitaine Edwards, entourée d'un récif de coraux, elle offre deux ports assez sûrs : Faou et Oinafa sur la côte N. Autour de l'île principale, les îlots de Solnahou, Solkop au S., Afgaha à l'E., Hanoua au N., etc. Le sol est fertile : les indigènes n'habitent que le littoral où poussent les cocotiers; l'intérieur, avec hauteurs de 250 m., est inhabité et réservé aux porcs sauvages, richesse principale de l'île. Les habitants sont Polynésiens, robustes et gais, pêcheurs et cultivateurs; ce sont d'excellents matelots. Les missionnaires anglicans parurent en 1839 sans obtenir un succès complet; en 1845, des wesleyens et des missionnaires catholiques firent plus d'adeptes : les deux confessions sont en mauvais termes. L'Angleterre a pris possession de Rotouma en 1881 ; les habitants dépérissent comme la plupart des Polynésiens.

**ROTOURS** (Les). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges ; 155 hab.

**ROTOURS** (Jean-Julien Ancot, baron des), amiral français, né au château des Rotours (Orne) en 1773, mort en 1844. Destiné au métier militaire, il s'embarqua en 1691 comme aspirant volontaire sur la *Bretonne*, puis partit sur l'*Eole* pour la campagne de Saint-Domingue; en 1799, il devint enseigne, puis commandant du cutter *Sans-Souci*. En 1802, il alla en mission à Lisbonne comme lieutenant de vaisseau, prit part en 1808 à la bataille de Trafalgar et fut en 1809 nommé au commandement de l'*Albanais*, en station sur l'Escaut. Nommé capitaine de vaisseau sous la Restauration, il alla en 1816 à La Martinique, et en 1819 fut chargé d'une expédition pour protéger les pêcheries françaises de Saint-Pierre et Miquelon. Il croisa ensuite dans les mers helléniques; Louis XVIII prisa particulièrement son rapport sur l'école navale flottante d'Angoulême. Lorsque la guerre d'Espagne eut été résolue, il fit une démonstration à Algésiras et obligea le commandant espagnol à rendre quatre navires français confisqués. Après de brillants faits d'armes devant Cadix, des Rotours fut nommé amiral et chargé du commandement de la station de Cadix. De 1820 à 1830, il fut gouverneur de la Guadeloupe; en 1833 il prit sa retraite.

**ROTOURS** (Robert-Eugène, baron des), homme politique français, né à Aniche (Nord) le 23 oct. 1833, mort

à Paris le 27 mars 1895. Fils de l'ancien député au Corps législatif (mort en 1868) et propriétaire d'une raffinerie, il succéda à son père à la députation la même année : candidat officiel, il prit sa place dans la fraction protectionniste de la Chambre des députés. Aux élections générales de 1869, il battit Thiers (des deux tiers des voix); il signa pendant cette législature la demande d'interpellation du nouveau tiers-parti libéral et vota contre la guerre (1870); en avril, il avait fait adopter une réduction du contingent annuel de 100.000 hommes à 90.000. Représentant du Nord à l'Assemblée nationale de févr. 1871, il fit partie de la réunion des Réservoirs et repoussa les lois constitutionnelles. Aux élections de févr. 1876, il fut élu dans la 4e circonscription de Lille sans concurrent. Après le 16 mai 1877, il soutint le ministère de Broglie et fut réélu le 14 oct. comme candidat officiel et monarchiste. Il échoua avec la liste conservatrice lors du renouvellement partiel du Sénat (5 janv. 1879), mais fut réélu aux élections législatives d'août 1881 à Lille, et d'oct. 1885, le premier sur 20 de la liste conservatrice dans le Nord ; en 1889, il fut réélu sans concurrent à Lille. Il était conseiller général du cant. d'Orchies (Nord). — Son fils *Raoul*, né à Avelin (Nord) le 8 avril 1860, mort à Avelin le 29 mars 1900, fut élu député de la deuxième circonscription de Douai en 1897 et réélu en 1898. Il faisait partie du groupe des ralliés.

**ROTRŒNGE.** Petit poème galant en usage au moyen âge chez les trouvères. Il était divisé en strophes (cinq couplets, avec un refrain de deux vers), chantées en s'accompagnant sur la rote. Chanson amoureuse badine, le rotrœnge se prêtait à la musique dont la modulation rappelait celle des chants d'église. On chante encore dans certaines provinces de France de vieux airs dérivés des rotrœnges.

**ROTROU** (Jean), né à Dreux en 1609 (baptisé le 21 août), mort à Dreux en 1650 (inhumé le 28 juin), était fils d'un marchand. Il donna sa première pièce en 1628 ou 1629, et se fit bien vite un nom et des protecteurs. On voit par ses dédicaces qu'il s'attacha d'abord au comte de Soissons qui était seigneur de Dreux, et à la comtesse sa mère ; il eut aussi la protection de Mlle de Longueville, du comte de Fiesque et du comte de Belin. En 1632, sans doute après la mort de Hardy, il devint le poète des comédiens de l'Hôtel de Bourgogne : c'est là la « servitude honteuse » dont Chapelain voulait le tirer. Bientôt il gagna l'estime du cardinal de Richelieu, qui le prit, entre 1634 et 1637, au nombre des cinq auteurs qu'il faisait travailler. On ignore quelle part eut Rotrou dans les pièces des cinq auteurs. Dans la querelle du *Cid*, il paraît avoir gardé la neutralité. Il était en bonnes relations avec Corneille et aussi avec Mairet : en 1637 précisément, on trouve Rotrou et Mairet ensemble dans le Maine chez leur patron commun, de Belin, le grand ami du théâtre, des comédiens et des poètes. Rotrou avait loué Corneille en 1634 dans des vers qui précèdent la *Veuve*, il le louera en 1646 dans *Saint-Genest :* entre ces deux témoignages, aucun document authentique ne garantit ses dispositions amicales ou admiratives à l'égard de Corneille. En 1639, Rotrou retourna dans sa ville natale et acquit (avant le 16 août) la charge de lieutenant particulier civil et criminel au comté et bailliage de Dreux. Et le 9 juil. 1640, il se maria avec Marguerite Camus, dont il eut six enfants. On le voit lié en ces dernières années avec Mme de Clermont d'Entragues et ses deux filles, qui habitaient le château de Mézières, près de Dreux ; Godeau était l'oracle de cette maison de précieuses. Il mourut d'une maladie épidémique qui ravagea Dreux en 1650. Il refusa de quitter la ville et le poste de péril que lui assignait sa charge. Voilà les principaux faits de la biographie de Rotrou, qui sont certains et appuyés sur des documents sérieux ; il faut rejeter à peu près toutes les anecdotes relatives au caractère et à la jeunesse de Rotrou, l'anecdote des *fagots* et autres : ce ne sont que légendes.

Rotrou a donné en 1631 (Toussaint du Bray, in-8), et en 1635 (Targa, in-8), deux recueils d'*œuvres poétiques*. Mais ces poésies, qui ne sont pas sans intérêt, ne comptent pour rien à côté de son théâtre. Rotrou a composé trente-cinq pièces dont voici les titres et dates : je suis, en général, l'opinion de Stiefel : *l'Hypocondriaque ou le Mort amoureux*, tragi-comédie (1628 ou 1629, impr. en 1631) ; *la Bague de l'oubli*, comédie (1628 ou 1629, impr. en 1635) d'après Lope, *la Sortija del olvido ; les Ménechmes*, comédie (1631, impr. en 1636), d'apr. Plaute ; *la Diane*, comédie (1632 ou 1633, impr. en 1635), la *Céliane*, tragi-comédie (1632 ou 1633, impr. en 1637) ; *les Occasions perdues*, tragi-comédie (1633, impr. en 1637), d'apr. Lope, *la Ocasion perdida* ; *l'Heureux naufrage* (1633, impr. en 1637), d'apr. l'*Astrée* et Lope ; la *Célimène*, comédie (1633, impr. en 1636 ; peut-être est-ce sous un autre titre la même pièce que cette comédie de *Florante* qui est perdue ; Tristan a remis la *Célimène* en pastorale en 1652 sous le nom d'*Amarillis*) ; *la Pèlerine amoureuse*, tragi-comédie (1633-34, impr. en 1637), d'apr. Girolamo Bargagli, *la Pelegrina amorosa*, 1570 ; *Filandre*, comédie (1633-34, impr. en 1637), d'apr. Chiabrera, *la Gelopea;* pastorale, 1607 ; *Cléagénor et Doristée*, tragi-comédie (1634, impr. en 1635), d'apr. le roman de Sorel du même nom ; *Hercule mourant*, tragédie (1634), d'apr. Sénèque ; *l'Innocente infidélité* (1635 [Stiefel, 1634], impr. en 1637) ; *l'Heureuse constance*, tragi-comédie (1635, impr. en 1636), d'apr. Lope de Vega, *El poder vencido y el amor premiado*, et *Mirad á quien alabais* ; *Florimonde*, comédie (1635, impr. en 1637) ; *Clorinde*, comédie (1635, impr. en 1637) ; *Agésilan de Colchos*, tragi-comédie (1635, impr. en 1637), d'apr. l'*Amadis; Amélie*, tragi-comédie (1636, impr. en 1638) ; *les Deux Pucelles*, tragi-comédie (1636, impr. en 1639), d'apr. Cervantes, *las dos Doncellas* ; *la Belle Alphrède*, comédie (1636, impr. en 1639), d'apr. Lope ; *Crisante*, tragédie (1636, impr. en 1640), pièce archaïque, qui pourrait n'être qu'un arrangement d'une œuvre antérieure ; le sujet me paraît venir de Plutarque, *De Mulierum virtutibus*, histoire de Chiomara ; *les Deux Sosies*, comédie (fin 1636-janv. 1637, impr. en 1638), d'apr. Plaute ; prologue pris de Senèque, *Herc. fur.* ; *Laure persecutée*, tragi-comédie (1638, impr. en 1639), d'apr. Lope, *Laura perseguida; Antigone*, tragédie (1638, impr. en 1639), d'apr. Sénèque, Euripide, Sophocle, Stace ; *les Captifs*, comédie (1638, impr. en 1640), d'apr. Plaute ; *Iphigénie en Aulide* (1640, impr. en 1641), d'apr. Euripide ; *Clarice ou l'Amour constant*, comédie (1641, impr. en 1643), d'apr. Sforza d'Oddi, *l'Erofilomachia, ovvero il duello d'amore e d'amicitia*, 1618 ; *Bélisaire* (de 1642 à 1644, impr. en 1644), qui venait après deux tragédies de Desfontaines et de Grenailles sur le même sujet, 1641 et 1643 ; il existait de Mira de Amescua une pièce intitulée *El ejemplo mayor de la desdicha y gran capitan Belisario* ; *Célie ou le Vice-roi de Naples*, comédie (1644-45, impr. en 1645), d'ap. G.-B. della Porta, *Gli duoi fratelli rivali*, 1601 ; *la Sœur*, comédie (1645, impr. en 1647), d'apr. G.-B. della Porta, *la Sorella*, 1607 ; *le Véritable Saint-Genest* (1645, impr. en 1648), *véritable*, pour l'opposer à celui de Desfontaines ; d'apr. Lope de Vega, *lo Fingido verdadero*, et le P. Ludovic Cellot, *Sanctus Adrianus martyr*, 1630 ; *Don Bernard de Cabrère*, tragi-comédie (1646, impr. en 1648), d'apr. Lope de Vega ; *Venceslas*, tragi-comédie (1647, impr. en 1648), d'apr. Fr. de Rojas, *Nohay ser padre siendo rey ; Cosroès*, tragédie (1648, impr. en 1649), d'apr. le P. L. Cellot, *Chosroes ; Don Lope de Cardone*, tragi-comédie (1646-47 ou 1649, impr. en 1652), d'apr. Lope de Vega.

Rotrou a travaillé très vite, même dans les dix dernières années de sa vie, où sa production s'était ralentie. Il prenait ses sujets de tous côtés, chez les Grecs et chez les

Latins, chez les Italiens et chez les Espagnols ; c'était la manière de ses contemporains. Cependant il ne copiait pas servilement ; encore que hâtivement il refondait et transformait tout. Il écrivait négligemment, parfois incorrectement, mais avec de grands dons d'imagination et de poésie ; Racine avait fait une grande étude de Rotrou, et lui a dû plus d'une heureuse et belle expression. Ses comédies peuvent se répartir en deux groupes : les pièces d'intrigue, pleines de tromperies et de quiproquos, et de caractères chargés, plaisantes et parfois bouffonnes, dont les modèles sont pris à Plaute (*Menechmes*), ou aux Italiens (*la Sœur*) ; et les pièces de sentiment, peu comiques, où l'abondance et l'imprévu des aventures servent à mettre les personnages principaux dans des états pathétiques ou poétiques, et dont les modèles sont pris aux Espagnols et surtout aux Italiens. Il est à noter que pour cette seconde catégorie, Rotrou va chercher chez les Italiens de préférence des pastorales, qu'il transforme en comédies en en retenant le plus qu'il peut de sentiment et de lyrisme : il a contribué ainsi à éliminer le genre pastoral du théâtre. Les tragi-comédies sont, en général, prise des Espagnols, à la *comme dia* desquels elles correspondent exactement. Elles sont les plus extravagantes peut être de notre théâtre français ; Rotrou abuse de la magie, des quiproquos, des déguisements, des revirements, des coïncidences. Mais les faiblesses et les absurdités des scénarios sont rachetées par d'admirables scènes : Rotrou est un grand peintre de l'amour et de la jalousie (*Laure persécutée*). Et surtout il est poète : il a l'émotion lyrique et la fantaisie. Certaines de ses tragi-comédies les plus extravagantes (*Agesilan de Clochos*) ont un charme et une séduction véritables. Rotrou, le seul des Français de ce temps dont on puisse dire pareille chose, Rotrou fait penser souvent à Shakespeare. Dans la tragédie (on a pris l'habitude de compter *Venceslas* dans ce genre, quoique le dénouement heureux l'eût fait nommer en son temps, comme le *Cid*, tragi-comédie), Rotrou a donné les seules œuvres qui aient vécu à côté de celles de Corneille. Ses imitations de l'antiquité sont lourdes et peu heureuses : il n'a pas plus que Corneille l'intelligence du génie grec. Il contamine sans goût ou copie sans originalité : il y a pourtant de beaux couplets et même de belles scènes dans son *Hercule*, son *Antigone* et son *Iphigénie*. Mais *Saint-Genest*, *Venceslas*, et même *Cosroès* sont des œuvres supérieures. Dans *Saint-Genest*, la peinture poétique de l'enthousiasme chrétien s'encadre dans le pittoresque familier de la vie d'une troupe de comédiens : l'ouvrage, qui par certains couplets fait penser à *Polyeucte*, a une variété de ton qui le fait très vivant et lui donne une sorte de couleur qu'on appelle improprement romantique. Dans *Venceslas*, un grand problème psychologique et moral est posé : le vieux roi Venceslas se voit obligé par son devoir de roi de condamner à mort son fils Ladislas, coupable de meurtre. Il ne se croit pas le droit de faire grâce, et ne trouve moyen de sauver Ladislas qu'en le faisant roi, donc irresponsable devant les hommes. Ce vieux roi, fier et mélancolique, son fils le fougueux et impatient Ladislas, sont d'admirables caractères, d'une beauté shakespearienne. *Cosroès* est une œuvre moins connue et qui n'est pas moins forte. Le sujet ressemble à *Nicomède* (qui est postérieur) : c'est une marâtre qui veut exclure du trône son beau-fils. Cette artificieuse et violente Sira, son mari, le vieux roi Cosroès, autrefois parricide, mélancolique et demi-fou, sont des figures vigoureusement dessinées et intéressantes : le rôle de l'héritier légitime, Siroès, que la défense de son droit et le dévouement du peuple poussent malgré lui jusqu'au trône par la mort des siens, et même de son père, est original et pathétique. Dans la tragédie encore, malgré la valeur psychologique de certaines études, c'est la conception et l'expression poétiques qui mettent Rotrou hors de pair. Et dans ces trois chefs-d'œuvre, s'il a encore beaucoup pris à Lope, Rojas ou au P. Cellot, il a vraiment repensé et transformé ses sujets ; il a fait œuvre de créateur. Les œuvres dramatiques de Rotrou ont été publiées par Viollet-Le-Duc (1822, 5 vol. in-8). Des éditions partielles ont été données par de Ronchaud (1882, 2 vol. in-12), et par Hémon (1883, in-12). La Comédie Française possède de Rotrou un buste dû à *Caffieri* (V. ce nom). G. Lanson.

Bibl. : Jarry, *Essai sur les œuvres dramatiques de Jean de Rotrou*, 1868, in-8. — L. Person, *Histoire du véritable Saint-Genest*, 1881, in-8 ; *Histoire du Venceslas de Rotrou*, 1882, in 8. — H. Chardon, *la Vie de Rotrou mieux connue*, 1884, gr. in-8 — Steffens, *Jean de Rotrou als Nachahmer Lope de Vega's ;* Oppeln, 1891, in-8 — Stiefel, *Unbekannte italienische Quellen Jean de Rotrou's ;* Oppeln, 1891, in-8 ; *Ueber die Chronologie von J. de Rotrou's dramatischen Werken;* Berlin, 1894, in-8. — Vianey, *Deux sources inconnues de Rotrou ;* Dole, 1891, in-8.

**ROTS.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seules ; 718 hab.

**ROTT** (Edouard), historien suisse, né dans le cant. de Neuchâtel en 1854. Il fut pendant plusieurs années attaché à la légation suisse à Paris et s'est livré ensuite à des travaux historiques. Le Conseil fédéral le charge depuis plusieurs années de recherches historiques dans les archives françaises. Principaux ouvrages : *Henri IV, la Suisse et la Haute-Italie*, étude historique d'après les documents inédits des archives de France, de Suisse, d'Espagne et d'Italie (Paris, 1882) ; *Perrochel et Masséna, l'occupation française en Helvétie* (Neuchâtel, 1899).

**ROTTECK** (Karl-Wenceslaus Rodecker von), historien allemand, né à Fribourg-en-Brisgau le 18 juil. 1775, mort le 26 nov. 1840. Rotteck avait étudié le droit à l'Université de sa ville natale, et il avait été, en 1798, appelé à la chaire d'histoire de cette Université, et, en 1818, à celle de droit rationnel et des sciences politiques. Ses idées libérales le signalèrent à la suspicion du gouvernement. Envoyé à la première Chambre par le Sénat universitaire, il y dirigea l'opposition. Ecarté de la première Chambre par les élections réactionnaires de 1825, il obtint, en 1831, un siège à la seconde Chambre, et y dirigea pendant dix ans, le parti libéral. Le gouvernement le déposséda de sa chaire (1832), et supprima les journaux qu'il dirigeait ; il refusa de confirmer son élection à la dignité de bourgmestre. — Ses écrits, aujourd'hui surannés, s'inspirent d'un honnête rationalisme, et proposent l'idéal d'un gouvernement libéral, issu du suffrage de tous les honnêtes gens, philosophie sociale honnête, dont l'esprit de la petite bourgeoisie s'imprégna profondément, et par où il s'achemina à la Révolution de 1848. Les titres de ces écrits sont : *Allg. Geschichte* (Fribourg, 1812-27, 9 vol., 25e éd., contin. par Sleger, Brunswick, 1866-67, 11 vol.) ; *Lehrbuch des Vernunftrechts und der Staatswissenschaften* (Stuttgart, 1829-35, 4 vol.) ; *Sammlung kleiner Schriften* (Stuttgart, 1829-37, 5 vol.) ; *Staatslexicon*, commencé avec Welcker (Altona, 1834-44, 12 vol., 3e éd. ; Leipzig, 1856-66, 14 vol.). — Comp. *Das Leben Karls von Rotteck*, par son fils Hermann (Pforzheim, 1843) ; Rœpell, *Karl v. R.* (Breslau, 1883).

**ROTTENBURG.** Ville de Wurttemberg, cercle de la Forêt-Noire, ch.-l. de district, dans la Rauhe-Alp, sur la rive gauche du Neckar, dans une situation pittoresque ; 351 m. d'alt. ; 6.851 hab. Station du chem. de fer de Tübingen à Horb. Fabriques d'ustensiles en bois, de paillassons, de machines ; brasseries et commerce important de houblon, le plus considérable de l'Allemagne du Sud, après Nuremberg. Deux ponts sur le Neckar relient la ville à son faubourg d'Ehingen. Eglise gothique de Saint-Martin, de l'époque la plus récente ; évêché qui a été un ancien couvent de jésuites et où se trouve le musée d'antiquités romaines. Ancien château devenu une prison militaire où l'on se livre à la sériciculture. Rottenburg est l'ancienne colonie romaine de Sumelocenna ; devenue évêché, elle a servi de résidence, dès 1103 aux comtes de Hohenberg, a passé en 1281 à l'Autriche et en 1805 au Wurttemberg. Dans les environs sont *Weilerburg*, lieu

d'origine des anciens comtes de Hohenberg, et, près de Sulchen, les restes de la ville de Sumelocenna.

**ROTTENHAMMER** (Johann), peintre allemand, né à Munich en 1564, mort à Augsbourg en 1623. Élève d'un peintre médiocre, Hans Donauer, de 1582 à 1590, il alla de bonne heure en Italie, à Rome, mais surtout à Venise où il étudia la manière de Tintoret et de Paul Véronèse. Il passe pour s'être lié en Italie avec Jan Brueghels et Paul Bril, qui auraient peint le paysage de quelques-uns de ses tableaux. En 1605, il quitta Venise, séjourna à Munich et finit par s'installer à Augsbourg, où il fut admis à la maîtrise en 1607. Insouciant et prodigue, il mourut insolvable, malgré une production considérable. Artiste secondaire, Rottenhammer fut essentiellement un éclectique, empruntant tantôt à Raphael et à Michel-Ange, tantôt à Véronèse et à Tintoret, tantôt aux Bolonais et à l'Albane, mais restant par certains côtés un septentrional. Il a peint de grands tableaux religieux, quelques grandes compositions mythologiques, mais surtout de petits sujets, généralement sur cuivre, dont le meilleur, une *Danse d'enfants*, se trouve à la Pinacothèque de Munich. Il possède des qualités d'invention et de délicatesse, mais est très inégal, surtout pour le coloris qui, parfois, le rapproche des Vénitiens, mais souvent est dur et froid. On peut le juger dans la plupart des galeries allemandes et au Louvre. Il a été gravé par Egidius, Raphaël, Johann Sadeler, par Lucas Kilian, etc. Fr. Benoît.

**ROTTERDAM.** Ville des Pays-Bas, prov. de Sud-Hollande, sur la rive droite de la Meuse, à son confluent avec la Rotte, à 13 kil. de l'embouchure de la Meuse dans la mer du Nord, point d'aboutissement d'un grand nombre de canaux, qui lui permettent de communiquer avec les principales localités du pays, et sont assez profonds pour recevoir les grands vaisseaux venant des Indes: *Leuve-Haven*, *Oude-Haven*, *Nieuwe-Haven*, *Scheepmakers-Haven*, *Wijn-Haven*, *Blook*, *Haringvliet*, etc.; à marée haute, l'eau s'élève de 1m,50 à 2m,50 au-dessus du niveau ordinaire. Point de jonction des lignes Rotterdam-Breda, Rotterdam-Utrecht et des lignes Rotterdam-Amsterdam, Rotterdam-La-Haye, Rotterdam-Hoek van Holland (traversée pour Londres), et Rotterdam-Roosendaal. Il y a des services réguliers de bateaux à vapeur avec New York, Batavia, Hambourg, Brème, Anvers, Le Havre, Londres, le Rhin, etc. La population qui, en 1889, était de 203.701 hab., a monté, en 1884, à 234.916 hab. dont un tiers de catholiques et 6.000 juifs. — La ville a un aspect très pittoresque avec ses canaux bordés d'arbres, ses ponts suspendus, et les navires qui pénètrent jusqu'au centre de la cité. La rue Haute (Hoogstraat), bâtie sur la digue et chaussée qui part du confluent de la Rotte avec la Meuse, est la voie principale de la vieille ville qui ne représente d'ailleurs qu'une faible partie de Rotterdam, très agrandie dans tous les sens par les nouveaux quartiers. Les constructions récentes sur la Meuse (Nieuwe-Werk), reliées au quai ancien (Boompjes), sont particulièrement belles et présentent, vues de l'eau, un coup d'œil merveilleux. La ville, entourée jadis de fortifications et de fossés (devenus des canaux navigables), représente un triangle équilatéral dont les quais de la Meuse forment la base; ce triangle est traversé au milieu, dans la direction du N.-O. vers le S.-E., par un chemin de fer qui traverse le fleuve sur un pont de quatre travées jeté hardiment sur l'eau et qui passe en viaduc au-dessus des canaux et de la cité, allant de la station centrale (au N.-O.) vers la station de Beurs et conduisant à l'île Noordereiland et à Feijenoord. Le triangle que forme la ville en contient un plus petit, découpé, par des canaux nombreux, en îles que des ponts-levis relient entre elles. A côté du pont de chemin de fer, un pont de piétons et de voitures (Williamsbrug) conduit à travers la Meuse à l'île Noordereiland qui a de jolies promenades. Les principaux monuments de Rotterdam sont l'église réformée de Saint-Laurent, de style ogival, ou grande Eglise du xv^e siècle, avec une tour de 64 m., un orgue célèbre et les monuments funéraires des amiraux Witte Corneliszoon de With, Cortenaer, van Brakel, etc., dans la vieille ville (la plus belle des 25 églises de différentes confessions que contient la cité); l'église réformée de Zuider (rebâtie de 1845 à 1849); l'église Saint-Antoine, catholique-romaine, de style gothique récent. Les autres monuments remarquables, qui sont presque tous dans la nouvelle ville, sont: l'Hôtel de Ville, de style ionique, reconstruit de 1823 à 1833; la Bourse, construction du xviii^e siècle avec une collection d'instruments de physique et d'astronomie; le musée Boymans qui contient un grand nombre de magnifiques tableaux et gravures des écoles flamande et hollandaise (détruit par un incendie en févr. 1864, mais rebâti et enrichi depuis : il contient aussi les archives et la bibliothèque de la ville); un musée ethnographique, la bibliothèque de la Société batave, l'hôpital, l'hospice des aliénés, le bâtiment des postes et télégraphes, un des plus beaux jardins zoologiques d'Europe. La ville possède encore un collège, une école d'hydrographie, une école des arts et métiers (1.827 élèves), une école de musique, un institut pour les sourds-muets, une magnifique collection ethnographique de l'Archipel indien dans l'Institut des missions, etc. Statue d'Erasme (beau bronze de Hendrik de Keyzer qui date de 1622), bien qu'il soit né à Stein (1467); statue du comte van Hogendorp, homme d'État (1762 à 1834), due au sculpteur belge Geep; statue du poète Tollens (due à Strackée); monument élevé à l'ingénieur Stieltjes, créateur du nouveau port et levée dans l'île de Noordereiland.

Le commerce de Rotterdam en fait la deuxième ville des Pays-Bas (après Amsterdam); c'est le meilleur port du royaume, le débouché naturel du bassin de la Meuse et du Rhin; la communication avec la mer a été beaucoup améliorée par le nouveau canal à la pointe de Hoek van Holland ou le Nieuwe Waterweg. Outre les magnifiques quais de la Meuse, la ville a huit bassins intérieurs qui permettent aux vaisseaux de jeter l'ancre devant les magasins : les seules écluses du bassin de la Reine ont, en 1883, laissé passer 73.000 embarcations. Les deux tiers du commerce maritime hollandais sont centralisés dans le port de Rotterdam, qui est un des principaux marchés du monde pour les grains, le café, le tabac et l'indigo. On importe encore en quantités considérables la houille, le pétrole, les fers bruts et ouvrés, l'étain et des quantités énormes de bois et de vins. L'exportation consiste dans les produits des villes industrielles des Pays-Bas et de l'Allemagne occidentale ; ce sont aussi les bestiaux, le beurre, le lait, le fromage, les œufs, les légumes (pour alimenter Londres) et les différentes marchandises lourdes venant par les fleuves et les canaux. Le mouvement du port maritime a été en 1895 de 4.442 navires jaugeant 3.752.650 tonnes (4.129 vapeurs avec 3.604.240 t.); il a expédié 2.764 navires jaugeant 1.655.120 t. (dont 2.574 vapeurs jaugeant 1.585.159 t.). Rotterdam reçoit encore, en moyenne, 75.000 navires fluviaux par an. Sa marine marchande comprenait, en 1895, 22 voiliers qui jaugeaient 5.726 t., et 77 vapeurs jaugeant 37.966 t. Près des deux tiers des navires du port maritime sont anglais; puis viennent, pour le tonnage, la Russie, les Etats-Unis, l'Allemagne. Le commerce avec le Congo est actif depuis trente ans : on importe de l'huile de palme, du caoutchouc, du café, du coton. — L'industrie, très prospère, est très étendue et très diverse : elle comprend d'abord de grands chantiers de constructions navales sur la rive gauche de la Meuse, à Feijenoord (903 travailleurs), et 7 autres chantiers, des fabriques de machines à vapeur, des fonderies, raffineries de sucre, importantes tissanderies, distilleries, fabriques de produits chimiques, de cigares, de pompes à incendie, de meubles, de chapeaux de paille, d'horloges électriques et d'horloges pour clochers, chocolat, conserves. L'importation en 1895 a comporté 5.755.646 tonnes (dont 1.794.511 t. de grains, 273.490 t. de métaux, 222.083 t. de pétrole, 57.499 t.

de café, 23.085 t. de tabac et cigares, 108.786 peaux, etc.). L'exportation s'est élevée à 2.535.299 t. Rotterdam est reliée avec les ports du Rhin jusqu'à Mannheim, de la Meuse jusqu'à Venloo, par la mer avec Brême, Hambourg, Lubeck, Danzig et les principales places d'Europe et du monde par des lignes régulières de bateaux. — En face de Rotterdam, le faubourg industriel de *Charlois*, dans l'île d'Ysselmonde; sur la rive droite, les quartiers de *Willemskade* continuent la ville; les com. de Delfshaven et Schiedam à droite, et Kralingen à gauche, bien que distinctes, ne sont que des faubourgs industriels de la ville. — Rotterdam n'est mentionnée que depuis la fin du XIIIe siècle. En 1299, elle a obtenu ses droits de cité et s'est développée rapidement. En 1480, elle a été prise par Brederode, qui la défendit contre le grand-duc Maximilien; en 1752, les Espagnols la pillèrent. Depuis cette date, elle a pris par son commerce le dessus sur toutes les petites villes de Hollande. Ph. B.

BIBL. : VAN REYN, *Geschiedkundige beschrijving der Stad Rotterdam*, 1832-69.

**ROTTI.** Ile des Indes néerlandaises, dépendant administrativement de la résidence de Timor, dont elle est distante de 32 kil. et séparée par le détroit de Rotti. Superficie de 1.650 kil. q.; 80.000 hab. malais. L'île a de bons mouillages (Korbaffo, Termaouo, Bokai), des eaux nombreuses (le principal cours d'eau est le Korbaffo qui a 15 kil. de long) et est très fertile: elle produit du riz, de la canne à sucre, du millet, du tabac, de l'indigo, du coton. Les animaux sauvages sont : le cerf et le sanglier; les animaux domestiques sont : le buffle, le cheval, le mouton. On récolte sur les côtes du trépang et des écailles de tortues. Un envoyé hollandais habite Baa, sur la côte N., et exerce la tutelle sur les rajahs qui ont le gouvernement nominal de l'île. Collines de 250 m.

**ROTTIER.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Motte-Chalançon ; 112 hab.

**ROTTIER.** Famille d'artistes flamands du XVIIe et du XVIIIe siècle, dont plusieurs furent de remarquables médailleurs. Le plus ancien parmi ceux qui sont connus fut orfèvre à Anvers et prêta de l'argent à Charles II d'Angleterre pendant son exil. Ses trois fils furent au service du roi après son retour. L'aîné, *Jean*, eut deux fils, *Jacob* (mort en 1703), et *Norbert*, qui travaillèrent avec lui ; *Joseph* vint en France et fut médailleur de la cour; il vivait encore en 1761 ; *Philippe* retourna en Flandre, on connaît de lui divers médaillons. Il est probable que *Johan Carl* fut le fils de Philippe.

**ROTTLERIA** (Bot.) (V. ECHINUS).

**ROTTMANN** (Karl), peintre allemand, né à Handschuchsheim, près Heidelberg, le 11 janv. 1798, mort à Munich le 7 juil. 1850. Fils de Friedrich Rottmann, dessinateur et aquarelliste, il étudia d'abord seul, puis, en 1822, entra à l'Académie de Munich, dans les ateliers de W. von Kobell et de Joh.-Jakob Dorner, mais sans cesser le travail personnel, d'après Poussin et d'après nature. Remarqué par le roi Max Ier, qui lui offrit les moyens d'un séjour en Italie, il fit le voyage en 1826, visita la Suisse, Gênes, Florence, Naples, la Sicile et fit une ample moisson de croquis. De retour, il exposa une *Vue de la Campagne romaine*, une *Vue du Colisée* (1828) et une *Vue de Palerme* (1829), qui obtinrent le plus grand succès. De 1830 à 1833, il fut occupé à peindre sous les portiques du jardin royal de Munich vingt-huit fresques représentant des *Vues d'Italie*. Elles firent l'admiration générale, mais furent bientôt détériorées par l'humidité (les cartons se trouvent à Darmstadt). En 1834-35, Rottmann fit, aux frais du roi de Bavière, un voyage en Grèce, pour recueillir les éléments de vingt-trois compositions destinées à faire suite aux vues d'Italie. Il les peignit cette fois comme des tableaux, et elles ont été placées à la Pinacothèque. Elles constituent son chef-d'œuvre, à la tête de nombreuses productions. Vers la fin de sa vie, l'artiste souffrit d'un affaiblissement de la vue. Rottmann se distingue par l'intensité du sentiment poétique et par l'art de saisir l'aspect le plus propre à mettre en valeur les caractères dominateurs d'un paysage. Fr. BENOÎT.

BIBL. : FÖRSTER, *Geschichte der deutschen Kunst*, 1860, V. — REGNET, *Münchener Künstlerbilder*; Leipzig, 1871, II. — Fr. PECHT, *Deutsche Künstler*, 1879, II.

**ROTTMAYR** (Johann-Friedrich), peintre allemand, né à Laufen en 1660, mort à Vienne en 1730. Elève de Karl Loth, il travailla surtout à Salzbourg et à Vienne, mais aussi à Breslau où il décora la voûte de l'église des Jésuites (1696) et à Pommersfelden où il peignit le plafond de la grande salle. Ses meilleurs œuvres sont, à Vienne, les peintures des coupoles de la Karlskirche et de la Peterskirche et les plafonds de l'hôtel de ville. Il a peint également des tableaux sur des sujets sacrés et profanes, dont on voit des spécimens dans les églises de Vienne et de Salzbourg, à la Galerie impériale de Vienne, etc. Il se recommande par l'allure décorative de ses compositions et par des qualités de coloriste. Fr. BENOÎT.

**ROTTOK** (Ernst-Karl-Rudolf), hydrographe allemand, né à Eutin le 18 avr. 1851. Entré en 1868 dans la marine de l'Etat, il est passé, en 1884, au service hydrographique et est devenu directeur de l'observatoire chronométrique de Kiel. Il s'est acquis en Allemagne une grande notoriété par ses travaux sur l'art nautique, l'hydrographie, la météorologie maritime, et il a été l'un des principaux rédacteurs du grand ouvrage intitulé *Die Forschungsreise Sr. M. S. Gazelle in den Jahren 1874-76* (Berlin, 1890). On lui doit également : *Die Deviationstheorie und ihre Anwendung in der Praxis* (Berlin, 1881); *Die Beruhigung der Wellen durch Ol* (Berlin, 1888), ouvrage couronné. Il a dirigé de 1884 à 1892 les *Annalen der Hydrographie und maritimen Meteorologie*, où il a publié de nombreux mémoires.

**ROTTWEIL.** Ville de Wurttemberg, cercle de la Forêt-Noire, ch.-l. de district, sur une hauteur de la rive gauche du Neckar, affl. dr. du Rhin; 598 m. d'alt.; point de jonction des chemins de fer de Plochingen-Billingen et de Rottweil-Immendingen; 6.961 hab. De ses dix églises catholiques, la plus belle est celle de la Sainte-Croix, de style gothique (XIVe et XVe siècles), avec un autel curieusement travaillé ; hôtel de ville, ancien collège de jésuites, musée d'antiquités, orphelinat, couvents, école professionnelle, etc. Fabrique de poudre, qui occupe 300 travailleurs, fabrique de cuir, confections pour hommes, tissage de laine et de coton, teinturerie; commerce de bestiaux et de céréales. La ville a gardé son aspect ancien; elle est entourée par des murailles couronnées de tours du moyen âge : au point le plus élevé, une tour de 45 m. Les salines et sources salées de Wilhelmshall, ainsi que le village d'Altstadt-Rothweil, dépendent de la ville ; le village d'Altstadt-Rothweil possède l'ancienne abbaye de nonnes cisterciennes de Rottenmünster et une antique église byzantine. Dans le voisinage, ruines très apparentes d'une ville romaine, d'où l'on a retiré des antiquités nombreuses, en particulier une belle mosaïque qui a été transportée dans l'église de Saint-Laurent, dans le cimetière de laquelle on trouve de curieuses sculptures en bois du moyen âge. — La ville de Rottweill, dès l'époque des Carolingiens, était un domaine avec palais royal; elle devint plus tard ville d'empire et s'associa à la ligue des villes souabes en 1331. Bien qu'elle fût située sur le versant septentrional du Jura souabe, à 42 kil. de la frontière suisse, elle resta pendant deux siècles (d'abord en 1463, puis en 1519), jusqu'à la guerre de Trente ans, l'alliée des cantons helvétiques confédérés, fait qui s'explique par ses luttes contre le Wurttemberg, en particulier contre le duc Eberhard. La Réforme fit de nombreux prosélytes à Rottweil, mais les catholiques gardèrent le pouvoir et obligèrent en 1529 les protestants à quitter la ville. En 1632, la ville se soumit au duc de Wurttemberg ; prise le 19 nov. 1643 par l'armée française commandée par Guébriant, elle retomba bientôt entre les mains des Impériaux. Une cour de justice impé-

riale y a fonctionné jusqu'en 1784 : le fauteuil de pierre du juge subsiste encore, en souvenir de ce temps, dans l'orphelinat. En 1803, Rottweil perdit sa liberté de ville impériale ; elle était alors florissante avec une superficie de 220 kil. q. et 11.000 hab. Un incendie a détruit une grande partie de la ville pendant l'été de 1842.

Bibl. : Ruckgaber, *Geschichte der Stadt Rottweil*, 1835.

**ROTULE.** Manuscrit roulé en forme de cylindre, dans l'antiquité romaine. Les Romains avaient des livres carrés appelés *codices* et des livres roulés nommés *volumina*. La correspondance se faisait sous forme de *rotules*, petits manuscrits roulés de papyrus ou de parchemin, entourés d'un ruban dont les deux bouts étaient fixés au rouleau par une sorte d'argile (*creta*) ou de cire sur laquelle le cachet s'appliquait. On a spécialement appliqué le nom de rotules aux manuscrits (actes publics) de la fin du moyen âge : ils étaient écrits sur parchemin ou sur des peaux tannées. Pétrarque écrivait sur une veste de cuir pendant ses promenades, et ce vêtement était, en 1507, en possession du cardinal Sadolet ; on écrivait aussi sur la soie et le satin. Dans sa dixième *Satire*, Boileau s'écrie :

Peindrai-je son jupon bigarré de latin,
Qu'ensemble composaient trois thèses de satin ?

Les thèses se donnaient sous forme de rotules, et l'on envoyait sous ce nom des lettres circulaires annonçant la mort de personnages illustres et contenant leur oraison funèbre.

**ROTULE.** I. Technologie. — La *rotule* est l'organe essentiel des assemblages articulés employés pour la réunion des pièces de machines ou de construction devant pouvoir occuper différentes positions relatives. Elles sont de deux genres : 1° la *rotule cylindrique*, qui permet aux pièces assemblées de prendre toutes les positions autour d'un axe : elle est formée par un cylindre de métal embrassé par des mâchoires fixées aux pièces à réunir et est employée dans le bâtiment pour constituer les gonds de portes, les charnières, dans la construction métallique pour réaliser les articulations des ouvrages d'art de certains types, dans la construction de machines, etc. ; 2° la *rotule sphérique*, qui permet aux pièces de prendre toutes les positions autour d'un point : elle est formée par une sphère métallique embrassée par des mâchoires fixées aux pièces à réunir. Elle est employée dans la construction des machines, des instruments de précision servant à la physique, à la géodésie, etc. Souvent l'une des pièces présente seule les mâchoires, la rotule fait alors corps avec l'autre pièce.

E. Laye.

II. Anatomie et Pathologie. — La rotule est un os sésamoïde développé dans l'épaisseur du tendon du triceps crural et qui fait partie de l'articulation du genou. De forme triangulaire, à base supérieure, elle est aplatie d'avant en arrière et plus large que haute. Elle présente une face antérieure légèrement convexe, séparée de la peau par une bourse séreuse dite prérotulienne, et une face profonde articulaire divisée par une crête verticale en deux facettes secondaires, l'externe plus large. Elle donne insertion par sa base au tendon du triceps, par sa pointe au ligament rotulien, dont la direction en dehors forme un angle à sinus externe avec la direction du triceps, et qui va s'attacher à l'épine du tibia. Sur les côtés se fixent deux lames aponévrotiques qui, situées sous l'aponévrose générale d'enveloppe, vont se rattacher en arrière au ligament postérieur, ce sont les ailerons de la rotule. La rotule dans la position d'extension est placée en avant de la partie supérieure de la poulie fémorale sur laquelle elle repose, sa pointe correspondant sensiblement à l'interligne articulaire du genou. Dans la position de flexion, entraînée par la jambe, la rotule glisse sur le fémur et vient occuper l'espace intercondylien : si la jambe est fixe, c'est le fémur qui remonte et vient mettre son espace intercondylien en regard de la rotule immobile. Comme on le voit, la rotule et ses ailerons forment une véritable jugulaire qui doit permettre le glissement du fémur dans sa concavité. La conservation de ses dimensions est importante pour l'intégrité des mouvements après fracture de la rotule.

En dehors de l'ostéite de la rotule, la pathologie de cet os se borne à sa fracture et à sa luxation.

*Fractures de la rotule.* Les fractures de la rotule sont fréquentes. Elles ont lieu par cause directe et ont alors toujours un nombre plus ou moins considérable de fragments, ou par cause indirecte, principalement par action musculaire, et on n'observe alors que deux fragments ordinairement l'un supérieur, l'autre inférieur plus petit, le trait de fracture passant ordinairement au-dessous de la partie moyenne de l'os. Le malade présente une impotence absolue du membre, il ne peut progresser qu'à reculons ou il tombe la jambe fléchie. Le genou présente une forme plus ou moins globuleuse due à l'épanchement sanguin plus ou moins abondant ; on constate habituellement, surtout dans les fractures par contraction musculaire, la ligne de fracture plus ou moins large et étendue. Le frottement des fragments l'un contre l'autre fait souvent percevoir la crépitation. L'idéal de la consolidation à rechercher est la soudure par cal osseux. La suture métallique l'obtient certainement, tandis que par tous les autres procédés le cal osseux est abstoire et probablement exceptionnel. Le cal fibreux présente une étendue plus ou moins considérable, suivant les cas, et est d'autant plus favorable qu'il est plus court. Trop long, il ne permet pas à la rotule de parcourir son excursion normale ; par suite de l'arthrite et du rétrécissement de la jugulaire rotulienne qui l'accompagne, cet os vient buter contre la crête suscondylienne qui ne peut passer au-dessous, et le mouvement du genou est entravé. D'ailleurs, l'arthrite et la perte de l'insertion inférieure du triceps entraînent l'atrophie du muscle, et par suite une exagération non douteuse de l'impotence. C'est pour cela que le mode de traitement idéal est la suture osseuse ou le cerclage de la rotule qui pare d'emblée à toutes conditions défavorables et évacue l'hémarthrose. Cependant on n'obtient pas toujours des résultats parfaits, et on court un certain risque : aussi un bon nombre de chirurgiens emploient encore des procédés non sanglants, parmi lesquels, abandonnant l'immobilisation, les griffes, les appareils de rapprochement, on doit mettre en première ligne la méthode de Tilanus par le massage et la mobilisation précoce. La ponction préalable de l'articulation la débarrasse de l'épanchement sanguin et favorise le rapprochement des fragments.

*Luxations.* En raison de la direction du tendon rotulien, la luxation en dehors est la plus fréquente. On observe aussi la luxation en dedans, la luxation verticale et la luxation par renversement. Une force agissant sur un des côtés de la rotule la luxe du côté opposé ; qu'elle rencontre un obstacle, la force continuant d'agir, la rotule se mettra de champ ou se renversera. Le relâchement du triceps par flexion de la cuisse favorise ces déplacements. La réduction est ordinairement facilitée par cette position et se fait à l'aide de la propulsion directe avec les doigts. Il y a souvent alors une arthrite consécutive qui demande un traitement plus ou moins prolongé.

Dr S. Morer.

Bibl. : *Traité de chirurgie*, art. de Ricord et Demoulin. — Forgue et Reclus, *Traité de thérapeutique chirurgicale*.

**ROTUMAH.** Ile de Polynésie (V. Rotouma).

**ROTURE** et **ROTURIERS** (Hist.) (V. Féodalité, t. XVII, p. 242).

**ROTY** (Louis-Oscar), sculpteur et graveur en médailles français, né à Paris le 12 juin 1846. A l'Ecole des beaux-arts, il fut l'élève de Ponscarme et d'Augustin Dumont : il n'obtint que le second prix de Rome (1872) ; en 1875, il obtint le grand prix avec une médaille qui représentait un *Berger cherchant à lire l'inscription gravée sur un des rochers du passage de Thermopyles*. En 1873, il avait déjà exposé au Salon un *Amour piqué*, *Flore*, d'après une peinture antique, et, en 1874, une *Médaille commémorative du dévouement*

*des Frères de la Doctrine chrétienne pendant la guerre de 1870-1871*. De Rome il envoya *Vénus et l'Amour*, *Jeunesse*, *Tête antique*, *Fragment d'une fresque de Pinturicchio*. Depuis il a gravé de nombreuses médailles, médaillons et pierres gravées, parmi lesquelles nous citerons : *Vénus caresse l'Amour* (1878), médaillon; *Projet de médaille commémorative de l'Exposition de 1878*, *Etude* (1879), pierre gravée ; *Récompense pour les apprentis de l'imprimerie Chaix*, médaille (1881); *Maurice Albert*, portrait, le *vicomte Delaborde* et *Faune et Faunesse* (1882) ; médailles commémoratives du *Percement de l'isthme de Panama*, de l'*Exposition internationale de l'électricité*, *Effigie de la République* (1883) ; *M. Boulay*, l'*Immortalité* (1885) ; revers de la médaille de Victor Hugo, le *Centenaire de Chevreul*, la *Loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles* (1886), médailles commémoratives ; médaille pour l'*Inauguration du chemin de fer d'Alger à Constantine*, médailles de *Mme Boucicaut*, de *Récompense pour actes de dévouement des pompiers* (1887) ; *Résistance de Madier de Montjau au coup d'Etat* (1888) ; une plaque de bronze, *Fortuna* (1889) ; des médailles de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, de *sir John Pope Hennessy*, le *Centenaire de 1889*, de *Mounet-Sully*, du *Club alpin français*, de l'*Union franco-américaine* (1891) ; du *Soixante-dixième anniversaire de Pasteur* (1892) ; plaquette à trois côtés pour la maison *Christophe*, et la magnifique médaille commémorative de la mort du *Président Carnot*. On doit encore à Roty un grand nombre de médaillons-portraits aux initiales exécutés pour des particuliers et des médailles commémoratives. Il a été élu membre de l'Académie des beaux-arts le 30 juin 1888. Il a exécuté les arabesques décorant l'entrée du palais des beaux-arts, du côté des jardins, au Champ de Mars, à l'Exposition universelle de 1889 (où il a obtenu le grand prix) et de très nombreuses autres gravures : parmi celles-ci, on peut citer en effigies les nouvelles monnaies mise en circulation depuis 1898 et portant une *Semeuse* qui a achevé de rendre populaire la renommée de l'artiste. La nouvelle école de gravure en médailles a trouvé son chef en Roty : chez lui, l'allégorie répudie les mythes consacrés et s'humanise par le mélange charmant d'une réalité naïvement observée ; dégagées des lourdeurs du second Empire, ses figures ont une forme svelte, nerveuse, qui paraît sous l'envolée des légères draperies : la fraîcheur de l'imagination s'allie à l'amour de la nature ; le métal emprunte à la dégradation insensible des reliefs et à la transparence des ombres le charme de la couleur. C'est un art instinctif, sincère et ému qui exprime la nature sans subtilité florentine avec la simplicité d'un maître français. A Rome, et quelque temps après son retour d'Italie, Roty s'inspira surtout de la mythologie et de la manière antique ; puis l'étude des classiques de la première Renaissance et surtout l'influence du sculpteur Chapu et du médailleur Chaplain le conduisirent à se créer une manière personnelle, qui traite les allégories anciennes avec un esprit moderne. S'attachant aux représentations de la vie (*Maternité*, une mère avec son enfant), portraits, paysages (avec figures ; une *Bergère tricotant*), profondément étudiés selon la nature vue avec une poésie réaliste : ses médailles et surtout ses petites plaquettes et tablettes commémoratives arrivent à donner l'impression des peintures les plus délicates. Ses œuvres se rapportent à la vie de chaque jour, souvenirs politiques, sociaux, biographiques ; une autre partie de son œuvre, destinée à des cercles moins étendus, commandée par des familles ou pour remercier un maître, un bienfaiteur, gardent un caractère plus intime ; enfin il a composé aussi nombre de médailles purement au point de vue de l'œuvre d'art. On a parfois reproché à Roty la tendance des principaux médailleurs de notre temps, qui composent de petits tableaux : la question s'est posée de savoir si c'est bien là la grande tradition de la médaille, et si celle-ci n'est pas faite pour représenter des reliefs accentués et puissants, larges et simples, plutôt que des compositions, si charmantes, naturelles ou idéales qu'elles puissent être. Ph. B.

BIBL. : LUTZOW, *Roty*, *Kunstgewerbeblatt*, 1895. — MAZEROLLE, *Roty*, dans *Gazette numismatique française*, 1897.

**ROU** ou **ROLLON** (Roman de) (V. WACE).

**ROU-MARSON.** Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Saumur ; 433 hab.

**ROU** (Jean), écrivain protestant français, né à Paris le 10 juil. 1638, mort à La Haye le 3 déc. 1713. Il perdit en 1647 son père, procureur au Parlement, qui fut assassiné par deux de ses clercs, et en 1652 sa mère. En 1659, il fut reçu avocat au Parlement de Paris ; mais son goût pour la littérature s'éloigna de la basoche, et il traduisit quelques romans espagnols qui eurent du succès (1665). Bien reçu à la cour, il prépara pour l'éducation du dauphin de vastes tables chronologiques qu'il termina à grands frais en 1775 ; mais on jugea son livre suspect d'hérésie, et il fut jeté à la Bastille et ruiné par la confiscation de son histoire. Mis en liberté, il passa en Angleterre et fut gouverneur de lord Spencer, de lord Northumberland, puis d'un jeune noble hollandais (1680). Il se fixa en 1682 aux Pays-Bas, où il devint, en 1689, secrétaire-interprète des États généraux. Lié avec les lettrés et les savants, il écrivait beaucoup, dans un style fleuri et soigné. Il a laissé des *Remarques* sur l'histoire du calvinisme, une édition des *Psaumes* d'Antoine de Portugal, une *Histoire diplomatique* et des *Mémoires* curieux (publiés en 1857).

**ROUAD, RUAD.** Ville de la Turquie d'Asie, en Syrie, dans le vilayet de Beyrouth, à 50 kil. N. de Tripoli. En réalité, ce n'est pas une ville, mais un ensemble de hameaux disséminés dans l'île d'*Aradus* (V. ce mot) ; 2.500 hab., 3.000 au plus, dont beaucoup de pêcheurs d'éponges.

**ROUAIROUX.** Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Saint-Amans-Soult ; 1.110 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Filat. de laine.

**ROUALLE** DE BOISGELOU (Paul-Louis), violoniste français (V. BOISGELOU).

**ROUANDA.** Pays de l'Afrique équatoriale, à l'O. du Victoria Nyanza et du pays de Karagoué. Les explorateurs Speke, Grant et Stanley ont donné des indications assez peu précises sur le Rouanda. Il serait limité par l'Ankori au N., l'Ouroundi au S., le Louta Nzighé à l'O. et la rivière Naghera à l'E. Le pays est montagneux à l'E. Son point le plus élevé serait le Mfoumbiro estimé à 3.000 m. d'alt. Plusieurs rivières le baignent : le Mouorongo, le Roussizi (qui se jette dans le lac Tanganyika). Forêts abondantes. Grands villages habités par des peuplades belliqueuses. La reine, morte en 1889, a été remplacée par son fils Kighéri, selon Stanley.

**ROUANE.** Rivière du dép. de la *Corrèze* (V. ce mot, t. XII, p. 1071).

**ROUANNEZ** ou **ROANNAIS** (Artus GOUFFIER, duc de), marquis de Boissy, comte de Maulevrier, gouverneur du Poitou de 1651 à 1664, dernier descendant mâle de la branche ducale des Gouffier, né vers 1622, mort le 4 oct. 1696 à Méry-sur-Seine. Il était fils de Henri, tué au combat de Saint-Iberque (24 août 1639), et d'Anne-Marie Hennequin, fille d'un président au grand Conseil, morte le 2 avr. 1676. Il avait « l'esprit mathématique », a dit le chevalier de Méré ; la mécanique et la géométrie l'occupèrent surtout, et il est connu aujourd'hui par ses relations avec Pascal, qui habita quelque temps son hôtel. Il fut de ceux qu'Arnauld s'adjoignit pour publier les *Pensées*. Après avoir, le 7 juin 1654, représenté le comte de Flandre au sacre de Louis XIV, il se jeta dans la haute dévotion, vendit en 1666 son duché de Rouannez et son marquisat de Boissy à François d'Aubusson, comte de La Feuillade, premier maréchal de ce nom, qui obtint une nouvelle érection du duché en sa faveur et prit le titre de duc de La Feuillade, lorsque, l'année suivante, il eut épousé (9 avr. 1667) la sœur du duc, Charlotte, duchesse

de Rouannez, baptisée le 16 avr. 1633. C'est elle qui, à dix-sept ans, inspira, dit-on, une vive passion à Pascal vers 1650, et qui aurait été l'origine de son *Discours sur les passions de l'amour*. Il l'aurait même poussée à entrer en religion, à Port-Royal, pour éviter un mariage que sa mère voulait lui imposer. Forcée d'en sortir par une lettre de cachet, elle rentra encore à Port-Royal, mais ce n'est qu'après la mort de Pascal (19 août 1662) à trente-quatre ans, qu'elle épousa le duc de La Feuillade, qui en avait quarante-deux. Ce mariage, d'ailleurs, fut assez peu heureux ; de santé délicate, elle perdit la vue et mourut le 13 févr. 1683, huit ans avant son mari. Elle en avait eu quatre enfants, dont l'un — les autres moururent jeunes — fut le second maréchal de La Feuillade, le vaincu de Turin. E. Asse.

Bibl. : Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boislisle, t. III, pp. 308 et 533. — M. de Lescure, Introduction à son édition : *Discours sur les Passions de l'amour* ; Paris, 1881, in-12. — L'abbé Maynard, *Pascal, sa vie et son caractère ;* Paris, 1851, t. I, pp. 112-22. — V. Cousin, *Bibl. de l'Ecole des chartes*. 1843, t. V, pp. 1-8. — Faugère et Havet, dans leurs édit. des *Pensées* de Pascal.

**ROUANS.** Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. du Pellerin : 2.183 hab.

**ROUANT** (Blas.). Se dit du paon faisant la roue.

**ROUAUDIÈRE** (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roë ; 628 hab.

**ROUAULT** (Joachim), maréchal de France, seigneur de Gamaches, de Boismenard, de Fronsac, de Châtillon-en-Thouarçais, etc., mort le 7 août 1478. Issu d'une famille du Poitou, il était fils de Jean Rouault et de Jeanne du Bellay. On ignore la date de sa naissance, mais il est probable qu'il était encore bien jeune quand il perdit son père, tué à la bataille de Verneuil, en 1424. Il servit bien Charles VII et particulièrement son fils, le dauphin Louis, dont la protection lui fut très utile. Un document du 4 févr. 1437 prouve qu'il était alors premier écuyer et maître de l'écurie du dauphin. Bientôt il se fait connaître de plus en plus. Il suit le roi en Champagne et en Lorraine, le connétable de Richemont aux sièges de Creil et de Pontoise (1441), puis en Guyenne, au siège de Dax (1442), le dauphin dans son expédition contre les Suisses, et reste préposé à la garde de Montbéliard (1444-45). Ses gens de guerre ne se conduisaient pas autrement que des *écorcheurs* (V. ce mot) ; néanmoins, quand on organisa l'armée régulière (1445), J. Rouault eut une *compagnie d'ordonnance*. En 1446, il commandait cent lances en Lorraine. Il prit une part brillante à la conquête de la Normandie, à la bataille de Formigny, aux sièges de Caen et de Cherbourg (1449-50), puis aux deux campagnes de Guyenne (1451 et 1453), à la bataille de Castillon et à la reprise de Bordeaux (1453), enfin à l'expédition contre Jean V d'Armagnac (1455). Louis XI, dès le début de son règne, le nomma maréchal de France (3 août 1461). Au sacre (18 août), il fit les fonctions de grand écuyer. Il rendit d'importants services au roi en réprimant une émeute à Reims (1461), en contribuant à la soumission de la Catalogne (1462), en faisant bonne garde à Paris, pendant la ligue du *Bien public* (1465), et, plus tard, en défendant Amiens (1471) et Beauvais (1472) contre Charles le Téméraire. Ses talents militaires lui avaient valu de nombreuses charges. Il avait été capitaine de Pontoise, de Saint-Lô, de Valognes, de Fronsac, de Châlons-sur-Marne, de Dieppe, etc., connétable de Bordeaux, sénéchal de Poitou, de Nîmes, de Beaucaire, lieutenant général du roi au pays de Caux. Frappé d'une disgrâce soudaine, il fut condamné au bannissement, à la confiscation de ses biens et enfermé à Châtillon (1476), mais l'arrêt ne fut pas exécuté. Il fut inhumé à Thouars, dans l'église des Cordeliers. Il avait épousé Françoise de Voluire, qui lui donna un fils et trois filles. E. Cosneau.

Bibl. : Les chroniqueurs du temps, Monstrelet, M. d'Escouchy, J. Chartier, J. de Bueil (*le Jouvencel*), Ph. de Commynes. — P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims, Statuts*, I. 762-64. — Le P. Anselme, VII, 95 et suiv. — La Chenaye-Desbois et Badier, *Dict. de la noblesse*, XVII, col. 758-59. — A. Tuetey, *les Écorcheurs sous Charles VII*, aux tables. — De Beaucourt. *Hist. de Charles VII*, à la table. — A la Bibl. nationale le vol. MMDLV des *Pièces originales*, nos 9-28 ; le vol. CXVIII de Clairambault, nos 9 et 10 ; Fr. 2898, fol. 68 ; Fr. 2913, fol. 98 ; Fr. 26089, nos 248, 297 ; Fr. 31961, fol. 33 et suiv. ; Fr. 32511, fol. 93, vo, 96, 97, 220.

**ROUBAGA** (V. Ouganda).

**ROUBAIX** (*Rosbacum, Rusbacum ;* en français *Rosbais, Robais, Robbois*, etc.). Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Lille ; 124.661 hab., dont 113.899 aggl. Roubaix, situé à côté de Tourcoing, se trouve à 10 kil. N.-E. de Lille, sur le canal de Roubaix. Stat. de chemin de fer des lignes de Lille à Gand et de Tourcoing à Orchies. Population : 100.300 hab. Roubaix est distant de 207 kil. de Paris, à vol d'oiseau, et de 257 kil. par chemin de fer. Il est situé à 35 m. au-dessus du niveau de la mer. Tribunal de commerce. Ecole nationale des arts industriels, école nationale de musique, collège congréganiste. Musée archéologique, industriel et d'histoire naturelle. Bibliothèque (environ 10.000 volumes et quelques manuscrits, dont le catalogue se trouve dans *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. IV, p. 335, et dans *Commission historique du département du Nord*, 1843, t. I, pp. 234-36). Sociétés savantes (*Soc. d'émulation*, fondée en 1868, etc.).

Industrie et Commerce. — Roubaix est un centre très important de l'industrie textile en France. La zone manufacturière dont cette ville est le point central s'étend jusqu'à 80 kil. aux environs et, sur cette superficie, on compte plus de 100.000 ouvriers, dont une grande partie s'adonne encore, en même temps, aux travaux agricoles. L'industrie texile est représentée par la fabrication des étoffes de laine et de coton et principalement par les « articles de Roubaix ». Il y a un bureau municipal de mesurage des tissus et de conditionnement des laines. Il existe environ 300 filateurs : en 1850, leur nombre n'était que de 40 seulement. Le bureau de conditionnement a enregistré, en 1889, près de 27.000.000 de kilogr. de laine peignée et 53.000.000 de kilogr. de laine filée. Le mouvement annuel des affaires commerciales s'élève à plus de 180.000.000 de fr. (V. également l'art. Nord, t. XXV, p. 14). Roubaix s'occupe également de la teinture des apprêts, pour laquelle il existe environ 36 teintureries. — Outre les industries textiles, Roubaix compte quelques usines métallurgiques (ateliers de construction de machines, fonderies), ainsi que des fabriques de courroies, des fabriques de caoutchouc et des savonneries.

Histoire. — L'origine de Roubaix ne paraît pas remonter au delà du IXe siècle. Il y eut d'abord sur son emplacement une châtellenie des comtes de Flandre. Une église y fut construite vers la fin du XIe siècle. Le premier châtelain important fut *Guillaume de Bretagne* (vers 1072-93), dont le père était un descendant d'Alain Barbe-Torte, duc de Bretagne, et avait été envoyé par Guillaume le Conquérant pour lever des troupes en Flandre, où il avait épousé la fille du châtelain de Gand. *Hugues Ier de Roubaix* prit part à la première croisade avec le comte de Flandre (1096-99). *Bernard Ier* (v. 1106-29) livra à la justice du comté de Flandre un des assassins du comte Charles le Bon (1127). *Bernard III* (v. 1187-1210) fut bailli de toute la Flandre et prit part à la quatrième croisade. *Alard Ier* (1285-1310) suivit le parti de Gui de Dampierre contre Philippe le Bel, fut fait prisonnier et une partie de sa seigneurie de Roubaix fut confisquée par le roi de France. A partir du commencement du XIVe siècle, les armoiries des seigneurs de Roubaix portent en plus, dans le *chef*, une *molette d'éperon d'or*, qui indique que la seigneurie passa probablement à cette époque à une branche collatérale. *Jean de Roubaix*, né vers 1370, prit part à l'expédition des Génois contre Tunis (1390) et à la croisade de Nicopolis (1396) et mourut à l'âge de quatre-vingts ans (v. 1401-7 juin 1449). Il fut premier

chambellan du duc de Bourgogne Jean sans Peur, qui lui donna la seigneurie d'Herzelles. *Pierre de Roubaix* (1449-98) fut l'instigateur des premiers agrandissements importants de la ville. Il y fit bâtir ou *maisonner*, suivant les termes de son épitaphe, de sorte que Roubaix compta sept rues et une place, entourées de fossés et de haies et situées dans une petite île, reliée par un pont à la campagne environnante. En 1469, Pierre de Roubaix accorda d'importants privilèges aux marchands de drap. En 1579, la seigneurie de Roubaix fut érigée en marquisat par Philippe II et passa ensuite par mariage à la maison des princes de Ligne (1582). En 1667, Roubaix fut réuni à la France. Un incendie détruisit une partie de la ville en 1684. Elle fut saccagée plusieurs fois dans les guerres qui eurent pour théâtre les frontières du N. de la France (1708 et 1793). A la fin du XVIIIe siècle, Roubaix n'avait que 8.000 hab. Ce n'est qu'au XIXe siècle que Roubaix vit renaître sa prospérité et que sa population augmenta rapidement.

Pendant la plus grande partie du moyen âge, Roubaix n'eut aucune indépendance municipale et fut placée entièrement sous la juridiction du châtelain. Le châtelain de Roubaix n'avait que le droit de moyenne et de basse justice dans sa petite seigneurie, jusqu'en 1420, époque à laquelle le droit de haute justice fut concédé à Jean de Roubaix par le duc de Bourgogne. Le seigneur de Roubaix avait pour principal agent le *bailli* et ses deux *lieutenants*. Au XVIIIe siècle, le bailli reçut le titre de *bailli général du marquisat*. Les habitants de la seigneurie formaient un simple tribunal de police, composé de juges *cottiers*, c.-à-d. gens de campagne, appelés aussi *hôtes* ou *tenants*, qui se rendaient tous les quinze jours à la cour féodale du châtelain. Ce ne fut qu'en 1414 que furent créés sept échevins et un greffier. Le curé de la ville assistait à l'audition des comptes de l'église et des pauvres. Des sergents ou *messiers* étaient chargés de la police rurale. — Les armoiries primitives de Roubaix étaient les mêmes que celles de ses seigneurs, lesquels avaient gardé celles de Guillaume de Bretagne : *D'hermine au chef de gueules*. Après la Révolution, les Roubaisiens demandèrent des armoiries spéciales, qui leur furent concédées en 1818 : *D'azur à un rot de sable, encadré d'or, accompagné en chef d'une étoile d'or, accostée de deux bobines d'argent; et en pointe d'une navette d'or; à la bordure dentelée d'or*. Les armoiries seigneuriales furent ensuite rétablies, simultanément avec les armoiries modernes, depuis 1859 : les armoiries actuelles de la ville de Roubaix sont mi-parties des armoiries anciennes et de celles de 1818. La devise est *Probitas et industria* (depuis 1818). — La ville de Roubaix n'a encore aucun monument considérable. Tous les édifices anciens ont été réédifiés. L'église *Saint-Martin*, dont la plus grande partie remontait au XIVe siècle, a été reconstruite en 1850. L'*Hôtel-Dieu* a été fondé en 1494.

Personnages célèbres. — Roubaix a vu naître : le grammairien Michel de Roubaix (XIIIe siècle), le dominicain Guillebert de La Haye (1640-92), l'inventeur Nicolas d'Annœullin (XVIIIe siècle), l'abbé Brédart (1764 1824), le poète romantique Decottignies (1821-42), le chansonnier Gustave Nadaud (1820-93). E.-D. Grand.

**Canal de Roubaix** (V. Nord [Dép. du], t. XXV, p. 5).

**Ecole de Roubaix** (V. Ecole, t. XV, p. 460).

Bibl. : Les principaux plans de Roubaix sont modernes : *Plan du territoire et de la ville de Roubaix* (1877) et *Plan général de la ville de Roubaix* (1878). — Th. Leuridan, *Sources de l'histoire de Roubaix ;* Roubaix, 1882, in-4 (doc. orig. de 881 à 1502). — Du même, *Inventaire sommaire des archives communales de Roubaix*, in-4. — Du même, *Histoire de Roubaix ;* Roubaix, 1859-65, 5 vol. in-8 (église Saint-Martin, établissements religieux et charitables, fabrique, institutions communales et municipales, seigneurie). — Du même, *Notice historique sur les armoiries de Roubaix;* Roubaix, 1859, in-8. — Marissal, *Recherches pour servir à l'histoire de Roubaix;* Roubaix, 1844, in-8. — *Histoire littéraire de la France* (publicat. de l'Institut), t. XXI, in-4 (sur Michel de Roubaix).

**ROUBAUD** (Pierre-Joseph-André), littérateur français, né à Avignon en 1730, mort à Paris en 1791. Il entra dans les ordres, puis se rendit à Paris et se fit un nom en économie politique, collaborant au *Journal du commerce*. Exilé pour avoir signalé des abus administratifs (1775), il fut rappelé par Necker qui lui fit donner une pension de 3.000 livres. Il s'occupa alors de littérature et rédigea son livre *les Nouveaux Synonymes français* (1785), couronné par l'Académie et devenu classique. En 1795, après sa mort, la Convention le gratifia d'une pension. Il a laissé encore de nombreux écrits, tels que : *Récréations économiques* (1775), où il réfute l'abbé Galiani; *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique* (1770-75), etc.

**ROUBÉHO.** Chaîne de montagnes de l'Afrique équatoriale (région orientale), dans la colonie allemande de l'Afrique orientale, dont le massif central est dans la partie de cette colonie qu'on nomme Ousagora et atteint une alt. de 1.900 m.

**ROUBIA.** Com. du dép. de l'Aude, ar. de Narbonne, cant. de Ginestas ; 616 hab.

**ROUBILLAC** (Louis-François), sculpteur français, né à Lyon en 1695, mort à Londres le 11 janv. 1762. Elève de Balthazar de Dresde et de Nicolas Coustou, il eut, en 1730, le second prix de Rome de sculpture, avec *Daniel sauvant la chaste Suzanne au moment où on la conduisait à la mort*. Il s'établit en Angleterre (1764), y fut protégé par les Walpole et y acquit une renommée considérable. Ses principales œuvres, inspirées de l'antique, exercèrent une influence considérable sur les artistes anglais, auxquels il fit rejeter les traditions et les procédés de l'art gothique ; ce sont : *Hœndel* (au Vauxhall), monument du *Duc John d'Argyle* (à Westminster), très admiré de Canova ; *Statue de George Ier* (à Cambridge) ; statue de *Newton* (au Collège de la Trinité, à Cambridge), regardée, en Angleterre, comme un des chefs-d'œuvre de la statuaire moderne ; statue de *Shakespeare* (1758, au British Museum) ; statue de *Locke* (à Christ-Church), monument de *Hœndel* (à Westminster). Il a composé encore des bustes de nombre de contemporains et d'hommes illustres.

**ROUBION.** Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Saint-Sauveur, dans une situation très pittoresque ; 502 hab. Eglise du XIIe siècle.

**ROUBION** (Le). Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

**ROUBLE.** Monnaie russe (V. Monnaie, t. XXIV, p. 129).

**ROUCAMPS.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aunay ; 297 hab. La seigneurie était, au siècle dernier, par moitié, aux mains du prince de Monaco et du baron d'Aunay.

**ROUCEUX.** Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau ; 2.544 hab.

**ROUCHER** (Jean-Antoine), poète français, né à Montpellier en 1745, mort à Paris, sur l'échafaud, le même jour qu'André Chénier, le 25 juil. 1794. Roucher se fit connaître, tout comme Racine, par une poésie de circonstance, à l'occasion du mariage du dauphin et de Marie-Antoinette ; et la protection de Turgot lui valut un petit emploi dans les finances, à quelques lieues de Paris. Emule de Saint-Lambert et de l'abbé Delille, il voulut, lui aussi, composer un poème didactique, et dix ans après *les Saisons* parurent *les Mois*, divisés naturellement en douze chants. Roucher avait donné dans quelques salons les prémices de son poème, et l'on s'attendait à voir paraître un chef-d'œuvre. Mais comme il arrive souvent, l'impression gâta tout. Bien que *les Mois* eussent été publiés avec luxe en 2 beaux vol. in-4, et même réédités en 1780 (4 vol. in-12), le succès de cet ouvrage fut loin de répondre aux espérances de son auteur. Les poèmes didactiques ne doivent jamais avoir la longueur des épopées ; douze chants pour les douze mois de l'année, c'était beaucoup trop, et d'ailleurs il était impossible au poète d'éviter l'abus des lieux communs, les redites, les descriptions à outrance,

les tirades sentimentales ou déclamatoires, et enfin les épisodes de remplissage. Si le poème des *Saisons* avait donné lieu à des critiques très vives, il en devait être de même, à plus forte raison et malgré l'incontestable beauté de certains détails, pour une œuvre qui avait le grand tort de venir après Thomson, Saint-Lambert, Gessner, Delille, et même après le poème de l'*Agriculture*, publié par Rosset, compatriote de Roucher.

L'auteur des *Mois* était un disciple de Voltaire, et il accueillit avec transport la Révolution de 1789. Mais à la fin de 1793, il fut arrêté comme suspect, enfermé à Sainte-Pélagie, puis à Saint-Lazare, et finalement à la Conciergerie, d'où il sortit sur la même charrette qu'André Chénier.

Roucher avait écrit dans sa prison des lettres à sa femme et à sa fille Eulalie ; elles furent imprimées en 1797 sous le titre de *Consolations de ma captivité*, et elles ont été réimprimées dans la *Bibliothèque des mémoires du* XVIIIe *siècle* (Paris). Roucher avait, en outre, traduit de l'anglais d'Adam Smith le traité *De la Richesse des nations ;* enfin, il avait laissé des fragments manuscrits de poèmes didactiques, héroïques ou même épiques, dont la perte ne paraît pas bien regrettable.

**ROUCHIER** (Le chanoine), né à Privas en 1818, mort à Viviers en 1896. Il a écrit une *Histoire du Vivarais*, dont il n'a paru malheureusement que le premier volume qui va jusqu'à l'an 1000 (Paris, 1861). Il ne semble pas que l'auteur, vu son état de santé, ait pu compléter son œuvre, mais il en a laissé au moins une bonne partie manuscrite, et le mérite, universellement reconnu du volume paru, fait désirer aux amateurs d'études historiques la publication de la suite.

**ROUCHON** (Henri de Bellidentis), né à Largentière (Ardèche) en 1751, mort à Lyon en 1836. Poursuivi comme royaliste au début de la Révolution, il se réfugia dans l'armée, d'où il revint officier et fut élu membre du conseil des Cinq-Cents en 1795. Il se signala dans cette assemblée, en défendant, de concert avec l'abbé Morellet, la cause des parents d'émigrés dont on voulait confisquer les biens. Il défendit également la cause des proscrits de fructidor (*Moniteur* du 6 nov. 1796). Non réélu en 1798, il entra dans la magistrature et fut successivement avocat général à Paris et conseiller à la cour d'appel de Lyon.

**ROUCOURT.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Douai ; 331 hab.

**ROUCOUYENNES.** Les Roucouyennes, qui s'appellent eux-mêmes *Ouayanas*, sont une des grandes tribus de la Guyane centrale. Ils sont répartis, sur les deux versants des Tumuc-Humac, sur une surface de plus de 30.000 kil. q. En 1891, les trente-sept villages roucouyennes comptaient ensemble 1.500 hab. ; les Roucouyennes parlent un dialecte caraïbe, apparenté d'assez près au galibi et même au caraïbe primitif.

Les Roucouyennes, de l'avis de leurs voisins indiens, sont une des tribus les plus civilisées, les plus « avancées », au point de vue indigène, que l'on trouve en Guyane centrale. L'étude de leurs mœurs présente donc un intérêt particulier. Les Roucouyennes sont laborieux et sédentaires, et chez eux la propriété individuelle est parfaitement constituée. L'*abatis* (défrichement, plantation, champ de culture) est la base de la propriété. L'abatis est toujours individuel. Il n'existe nulle part « d'abatis commun » ; l'abatis serait transmissible, mais la transmission héréditaire n'a pas lieu de s'exercer, les abatis et les maisons n'étant jamais qu'éphémères, à cause des besoins impérieux de chasse et de pêche d'une société qui n'élève pas d'animaux domestiques. Le grand abatis qui entoure le village, et qui a pu faire croire à une exploitation communiste, est toujours divisé en lots — chaque lot étant la propriété de celui qui l'a défriché et planté — et l'on ne voit pas les voisins empiéter les uns sur les autres ; le nouveau venu coupe lui-même son abatis, le plus souvent sans concours aucun ; toutefois, jusqu'à ce que son abatis soit en rapport, le nouveau propriétaire vit avec tout le monde : personne ne songerait à lui refuser le vivre et le couvert, car l'instinct de solidarité est fort développé chez les Indiens. De même pour la maison que le nouveau venu a à se construire : il sera peu aidé, mais, en attendant, il sera logé chez un voisin envers qui il s'acquittera en lui donnant la main dans ses travaux. — La statistique de la propriété est difficile à évaluer dans un tel milieu, mais on peut estimer que l'étendue des plantations (des abatis) est de 1 à 2 hect. par tête d'habitant. En raison des procédés très primitifs de culture, les produits ne suffisent pas toujours à la consommation nécessaire. De là, parfois, des famines partielles. Quand un village est désolé par la famine, le village atteint se réfugie chez un village plus heureux, travaille et vit avec les autres Indiens jusqu'à la prochaine récolte. La culture, au pays roucouyenne, n'a pas en vue la vente des produits récoltés aux fins de réaliser des « bénéfices », d'économiser, de capitaliser ; elle se propose simplement de subvenir aux besoins de la consommation ; cela est dû en grande partie à l'absence de relations faciles et fréquentes avec les blancs. Des débouchés ouverts, malgré les difficultés des pays, quelques blancs installés chez les Roucouyennes, et ces Indiens seraient des producteurs et des acheteurs coopérant au mouvement du commerce international. — L'*état politique* de cette « nation » indienne ne serait assurément pas un obstacle à son développement économique et à son entrée définitive dans la famille civilisée. Il n'existe pas de « chef de tribu », l'état de guerre ayant disparu depuis plus de soixante ans. Chaque village est autonome. Le « chef » du village, c'est l' « ancien », le « sachem », qui est appelé ici le *tamouchi*. Ce « vieux maire » administre sa commune comme elle veut bien se laisser administrer.

Historique. — Les premiers documents positifs que l'on possède sur l'histoire des Roucouyennes remontent à Patris qui visita, en 1769, les Roucouyennes de la rivière Marouini. Leblond se rendit ensuite chez ces Indiens en 1787. Puis, en 1832-36, ce furent De Banve et Leprieur. Crevaux les visita ensuite en 1877-79 et Coudreau vécut quatre ans parmi eux, de 1887 à 1891.

Bibl. : Crevaux, *Voyages dans l'Amérique méridionale ;* Paris, 1882, in-4. — Henri Coudreau, *Chez nos Indiens ;* Paris, 1893, in-8. — *Dialectes ouayana, aparaï, oyampis, émerillon ;* Paris, 1892, in-8.

**ROUCY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel, sur le versant des collines qui séparent l'Aisne de la Vesle ; 140 m. d'alt. ; 570 hab. Pendant 700 ans (du xe siècle à la Révolution), Roucy fut une seigneurie avec le titre de comté dont Ragenold, chef normand, fut investi en 948. Depuis le XIVe siècle, elle a passé entre les mains des Condé, des La Rochefoucauld, des Béthune-Charost.

**ROUCY** (Nicolas, sieur de), militaire et diplomate français (V. Bachelier de Roucy).

**ROUDAIRE** (François-Elie), hydrographe et officier français, né à Guéret le 6 août 1836, mort à Guéret le 14 janv. 1885. Il entra à Saint-Cyr en 1854 et passa en 1856 à l'Ecole de l'état-major. Capitaine d'état-major en 1861, et chef d'escadron en 1878, il fut chargé en 1873 de travaux géodésiques pour déterminer la méridienne de Biskra. Frappé de l'abaissement du Sahara au-dessous du niveau de la Méditerranée, il estima qu'il y avait eu autrefois une mer à la place des sables, et pensa que l'on pourrait fertiliser le désert en perçant les dunes qui la séparent de la Méditerranée, et créer ainsi une mer intérieure : il jugeait que 20 millions suffiraient. En 1874, l'Assemblée nationale vota 10.000 fr. pour lui permettre de pousser l'étude de son projet. Roudaire, reparti à la tête d'une mission, passa deux ans en Tunisie et en rapporta des conclusions favorables à ses idées auxquelles il avait gagné de Lesseps. Il a publié deux brochures : *une Mer intérieure en Algérie* (1874), et *Rapport sur la mission des Chotts en Algérie* (1876). Des études plus complètes ont fait abandonner ce projet fondé sur des hypothèses reconnues inexactes.

**ROUDBAR.** Ville de Perse, prov. du Guilan, sur la rivière de Chahroud, affluent de droite du Séfid-Roud, à 36 kil. au N. de Qazvin. Elle est connue par la culture de l'olivier (près de 100.000 arbres répartis entre quarante-trois villages et produisant annuellement 340.000 kilogr. d'olives), monopolisée depuis 1889 par deux négociants russes de Bakou. Les montagnes qui l'entourent étaient, au moyen âge, couvertes de forteresses dont la plus célèbre est Alamout, résidence du chef des Ismaéliens ou Assassins. C. H.

**ROUDNICE** (all. *Raudnitz*). Ville de Bohême, ch.-l. de district, cercle de Leitmeriz, sur la rive gauche de l'Elbe, 218 m. d'alt.; 6.615 hab. Stat. du chem. de fer de Prague à Dresde. Belle église gothique du XIVe siècle, cloître de capucins, magnifique château du prince Lobkowitz (qui a le titre de duc de Raudnitz), avec une bibliothèque de 60.000 volumes, une galerie de belles armures, une précieuse collection de tableaux et portraits historiques, etc.; école agricole dans le faubourg de Hracholusk. Fabrication de sucre de betterave; huile, vinaigre, liqueurs; tanneries. Commerce de bois et de blés. En 1350, l'archevêque Ernst de Pardubitce retint le tribun du peuple, Cola di Rienzi, prisonnier pendant un an au château de Raudnitz. A 5 kil., au S. de la ville, s'élève le Georgsberg ou Ripp (455 m. de haut), où l'on remarque une chapelle romane du XIIe siècle, dans un site très pittoresque.

**ROUDNIK.** Bourg de Serbie, ch.-l. de cercle, sur le versant N. du mont Stomatz, à la source de la Jassénitza (affl. g. de la Moraya); 750 hab. Les ruines de l'ancienne ville, grande cité, centre d'un des plus importants districts miniers de Serbie, existent encore dans le voisinage du bourg.

**ROUDOUALLEC.** Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Gourin; 1.352 hab.

**ROUDRA.** Ce nom de « hurleur » ou « terrible » s'applique, dans la mythologie indienne, tantôt à une seule divinité, tantôt à un groupe de onze dieux. C'est dans les Védas la ou les divinités de l'orage, du feu, des maladies. Plus tard, le nom s'est appliqué à Siva, en tant que pouvoir destructeur de la trinité hindoue.

**ROUDWA** (Djebel). Mont d'Arabie (V. HIDJÂZ).

**ROUE. I. Mécanique et technologie.** — On nomme *roue* un disque plein ou percé de part en part d'ouvertures en forme de secteurs pour en diminuer le poids et monté sur un axe ou essieu passant par son centre et autour duquel il peut tourner. Dans sa forme la plus générale, une roue comporte un *moyeu*, partie centrale dans laquelle se fixe l'essieu, une *jante*, partie circulaire limitant la roue à sa périphérie et sur laquelle on fixe différents accessoires en vue du travail que l'on veut effectuer, et des *bras*, *rayons* ou *rais*, en nombre plus ou moins grand, réunissant la jante au moyeu.

Les applications des roues sont très nombreuses dans la construction de machines et dans l'industrie, et l'on trouvera aux articles spéciaux de la *Grande Encyclopédie* les renseignements sur chacune d'elles. Nous nous bornerons ici à donner une nomenclature rapide de ces applications.

On peut diviser les roues, suivant le rôle mécanique qu'elles sont destinées à jouer, en organe cinématique et en organe dynamique.

ROUE, ORGANE CINÉMATIQUE. — La roue, considérée comme organe cinématique, est destinée à mettre en marche ou à arrêter l'appareil producteur de mouvement, à transmettre, à modifier ce mouvement, ou simplement à guider les pièces mues.

1° MISE EN MARCHE. — L'application de la roue à l'embrayage et au désembrayage des pièces en mouvement se réalise avec la *poulie*, la *roue de friction*, les *roues d'engrenages* (V. ENGRENAGE) droites ou d'angle, la *roue à détente*, la *roue à griffes*, la *roue volant de manœuvre* la *roue de gouvernail* (V. BARRE et GOUVERNAIL).

2° ARRÊT. — L'arrêt des pièces en mouvement se fait par le même dispositif mécanique et avec les mêmes éléments que la mise en marche. Il faut, de plus, citer la *roue à rochet* qui arrête continuellement le mouvement dans un sens, permettant toujours le mouvement dans l'autre sens, et les différentes *roues d'échappement : à ancre*, *à chevilles*, *à recul*, *à repos*, *à libre échappement*, qui suspendent l'action par intermittences et qui sont d'un grand emploi en *horlogerie* (V. ce mot).

3° TRANSMISSION. — La transmission des mouvements se réalise à l'aide des roues suivantes : *Poulies*. *Roues d'engrenages droites*, *elliptiques ou d'angle*, *à dents d'épicycloïde* ou de *développante de cercle*. *Roues de friction*. *Roue plateau-manivelle*. *Roue planétaire* (V. PLANÉTAIRE). *Roue de Roëmer*, etc.

4° MODIFICATION DE MOUVEMENT. — La modification de vitesse s'obtient en mettant en relation des roues de transmission de diamètres différents. On applique donc les roues dénommées au paragraphe précédent. La modification de forme du mouvement, de circulaire en rectiligne, par exemple, se réalise à l'aide des *roues excentriques*.

5° GUIDAGE. — Pour le guidage des pièces en mouvement, on se sert des *roues galets* ou des *poulies* de guidage.

ROUE, ORGANE DYNAMIQUE. — La roue, considérée comme organe dynamique, est utilisée comme récepteur, régulateur, opérateur ou outil.

1° RÉCEPTEUR. — L'utilisation de la roue comme récepteur est réalisée tantôt pour recevoir la force musculaire des jambes de l'homme, comme dans la *roue de potier*, tantôt pour tirer parti du poids de son corps, comme dans la *roue à chevilles*. Dans les *roues hydrauliques*, on utilise la pesanteur de l'eau dans les différentes *roues à augets*, et sa vitesse acquise dans les *roues à palettes plates*, les *roues à aubes courbes* ou *roues Poncelet*, les *roues de côté* et les différentes roues dénommées *turbines* (V. AUBE, AUGET, MOTEUR HYDRAULIQUE). Il en est de même dans les *roues à vapeur*.

2° RÉGULATEUR. — L'utilisation de la roue comme organe de régularisation du mouvement est réalisé par les *volants à jantes pesantes* qui, se mouvant avec une grande rapidité, fournissent par l'inertie de leur masse le moyen le plus usité de compenser les inégalités périodiques de l'action du moteur, et les *volants à ailettes*, fréquemment employés dans les horloges, qui agissent en détruisant partie du travail par la résistance de l'air qui croît proportionnellement à la vitesse. On peut de même employer la *poulie de frein* dont le frottement du ruban consomme l'excès de travail et empêche par là même l'accélération de la vitesse.

3° OPÉRATEUR. — L'application des roues comme opérateurs est différente, suivant les résistances à vaincre.

1. *Elévation des fardeaux*. L'élévation des liquides peut se faire à l'aide de roues portant des rais à la circonférence ou à l'intérieur et se mouvant dans un coursier en sens inverse de sa pente. Tels sont les *roues à palettes plates*, les *tympans*.

2. *Résistances d'inertie ou passives*. Parmi les moyens employés pour mettre les corps en mouvement en réduisant la résistance d'inertie qu'ils opposent, ceux qui utilisent les roues se classent ainsi : *Traction*. On réduit considérablement l'effort de traction nécessaire au déplacement des corps pesants en substituant, par l'adjonction de roues, au frottement de glissement le frottement de roulement. Ce sont les *roues de voitures* (V. CARROSSERIE), les *roues de wagons* et *de locomotives* (V. CHEMIN DE FER, LOCOMOTIVE, etc.), les roues des différents véhicules, entre autres des bicyclettes et vélocipèdes (V. plus loin *Roue pneumatique*). — *Réaction*. La réaction des palettes des *roues de bateaux* (V. BATEAU, t. V, pp. 730 et 732) dans l'eau est utilisée pour la propulsion de ces machines. — *Impulsion*. L'impulsion des palettes des roues munies de ces organes est employée dans l'industrie pour donner aux gaz une grande vitesse dans l'appareil dit *ventilateur*.

4° OUTIL. — Les applications des roues comme outils sont

très nombreuses. Citons au hasard le concassage, la pulvérisation, le polissage, l'aiguisage des matières, qui se réalisent à l'aide de *meules* ou de *roues* en pierre dure, le blanchiment qui se fait à l'aide d'une roue spéciale, dite *roue américaine* (V. Blanchiment), etc. E. Laye.

Roue pneumatique. — La substitution du bandage pneumatique au bandage en fer dont sont généralement garnies les roues des véhicules a pour but d'adoucir les chocs et de diminuer l'effort de traction. Le cyclisme et l'automobilisme ont donné, depuis quelques années, un grand développement à la fabrication des bandages pneumatiques, néanmoins leur invention est beaucoup plus ancienne qu'on ne pourrait le supposer au premier abord, puisque déjà, en 1845, on signale le brevet pris par William Thomson pour ses roues de voitures à bandages élastiques. Thomson gonflait d'air un cordon creux enduit d'une substance imperméable. A ce moment déjà, l'économie réalisée sur l'effort de traction avait été constatée et évaluée. Ainsi sur une route plate, macadamisée, cette économie était de 38 °/₀, et sur une route nouvellement empierrée elle atteignait 68 °/₀, d'après des expériences faites au mois de mars 1847. En 1895, de nouveaux essais ont été exécutés sur les pneumatiques appliqués aux voitures par Michelin, qui s'est spécialisé dans cette construction et qui a fait à ce sujet, à la Société des ingénieurs civils de France, une intéressante communication à laquelle nous empruntons les quelques renseignements qui suivent :

1° La nature de la voie et son état de viabilité jouent un rôle considérable ; ainsi, le 16 janv., par le dégel, l'effort de traction, pour une voiture à roues munies de pneumatiques, a été de 20kg,94, tandis que, le 25 du même mois, dans les mêmes conditions mais avec de la boue ordinaire, il a été seulement de 10kg,50, soit environ moitié moins.

Des comparaisons entre les roues ferrées et les roues pneumatiques ont donné les résultats suivants :

| | Roues ferrées | Pneumatiques |
|---|---|---|
| *5 janvier 1895* (Neige) : | kg | kg |
| Voiture vide, au pas. ..... | 15,86 | 11,47 |
| Surcharge 150 kilogr., au pas.... | 17,83 | 12,71 |
| — — — au trot.... | 29,60 | 15,27 |
| — 300 kilogr., — | 31,17 | 17,96 |
| *25 janvier 1895* (Boue) : | | |
| Voiture vide, au pas..... | 16,00 | 10,50 |
| Surcharge 150 kilogr., au pas... | 17,30 | 12,43 |
| — — — au trot... | 19,55 | 12,97 |
| — 300 kilogr., — | 23,06 | 14,16 |

Ces résultats sont représentés graphiquement dans le tableau ci-dessus (fig. 1).

D'autres essais ont eu lieu tant en 1895 qu'en 1896, et Michelin en déduit les conclusions suivantes :

« Le bandage en *caoutchouc plein* est meilleur que la roue ferrée dans certains cas, spécialement au trot, si le sol est mou, très irrégulier ou couvert de neige ; mais il devient inférieur au fer, si le sol est dur et lisse ; d'ailleurs, il ne s'écarte jamais beaucoup de la roue ferrée. Le *pneumatique*, au contraire, lui est supérieur de moitié. »

Outre la diminution de l'effort de traction, qui se traduit, pour la traction animale, par une moindre fatigue du cheval, et, pour la traction mécanique, par une diminution de la force du moteur, le pneumatique offre encore des avantages au point de vue du confortable, en donnant un roulement doux et silencieux. Les deux figures ci-dessous, faites d'après des photographies instantanées, montrent que lorsqu'une roue ferrée rencontre un obstacle assez faible (2 à 3 centim. sur chaque face), elle bondit par-dessus (fig. 2) et retombe sur le sol à une certaine distance, tandis qu'avec un pneumatique, l'obstacle s'incruste pour ainsi dire dans celui-ci (fig. 3) et, la roue ne quittant pas le sol, le choc est évité ou très atténué.

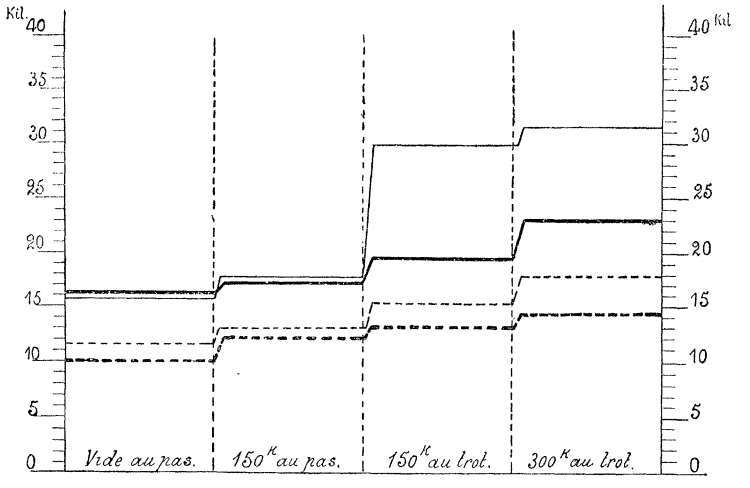

Fig. 1.

Lorsqu'il s'agit de trépidations, elles sont considérablement amoindries également par l'interposition du matelas d'air que le pneumatique renferme.

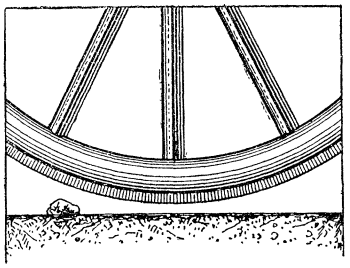
Fig. 2.

C'est en 1888 que le vétérinaire irlandais Dunlop appliqua le pneumatique aux roues de vélocipèdes montés par ses enfants. Il généralisa bientôt cette application, que Clément importa en France peu après. Le succès fut considérable et entraîna à la fois l'extension presque universelle de la vélocipédie et un usage chaque jour croissant des roues pneumatiques pour les voitures. Bien que contestée durant quelques années, en raison notamment de la fréquence et de la difficulté relative des réparations, la supériorité du pneumatique fut démontrée par la course Paris-Brest (V. Vélocipédie). Elle est reconnue par tous les cyclistes, car aujourd'hui les roues de cycle munies de caoutchouc plein ou creux deviennent de plus en plus rares et cèdent le pas au pneumatique.

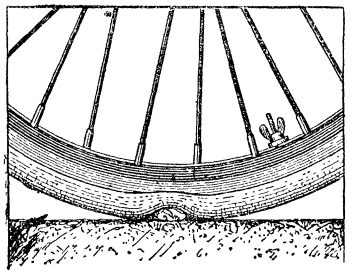
Fig. 3.

*Fabrication.* Il y a trois sortes de bandages pneumatiques : le pneumatique à tringles, le pneumatique à talons et le pneumatique à tube unique (Single tube). Le premier et le troisième sont réservés aux bicyclettes, le second s'emploie aussi bien pour les cycles que pour les automobiles. Le reste de la roue est constitué par la jante, les rayons et le moyeu. La plupart des bicyclettes ont leur moyeu métallique avec roulement à billes, leurs rayons sont des tiges d'acier cylindriques ou prismatiques ; la jante est elle-même en acier dans le plus grand nombre de cas ; elle peut être aussi en bois avec ou sans doublage d'aluminium. Les rayons métalliques peuvent être reliés au moyeu, soit par un filetage (*rayons directs*), soit par une partie recourbée en forme de crochet et terminée par une tête renflée (*rayons tangents*). Ces derniers sont maintenant préférés comme se montant et se réglant plus rapidement. Dans les voitures et surtout dans les automobiles, on fait fréquemment usage de roues à moyeu et à rais en bois, ces derniers pouvant être facilement employés pour l'attache de la couronne dentée de la chaîne. Dans ce cas, l'assemblage des rais et du moyeu se fait suivant le procédé usuel de la carrosserie. Il en est de même pour leur assemblage avec la jante quand celle-ci est en bois, mais, lorsqu'elle est métallique, on emploie l'*assemblage à douilles*, l'extrémité du rais entrant dans une douille métallique qui se fixe sur la jante (fig. 7).

Tout d'abord le pneumatique Dunlop était collé extérieurement à la jante par des bandes en toile ; ce système rendait

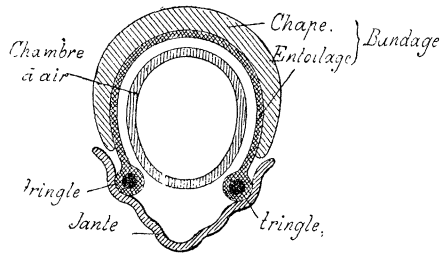


Fig. 4.

les réparations pénibles, à cause de la nécessité de décoller ces bandes et de les recoller. Bartlett inventa alors le démontable (système Clincher), avec lequel il était facile de sortir l'enveloppe de la jante et de dégager la chambre à air, afin de chercher le point crevé et de le réparer. L'adhérence s'obtenait à l'aide des bords de l'enveloppe établis en bourrelet entrant dans une gorge aménagée de chaque côté de la jante. Le gonflement de l'enveloppe suffisait à obtenir l'adhérence. Dunlop substitua au bourrelet ou talon la tringle destinée à maintenir les bords de l'enveloppe dans la jante.

*Pneumatiques à tringles.* Ces pneumatiques, dont le type le plus connu est le Dunlop, se composent d'un an-

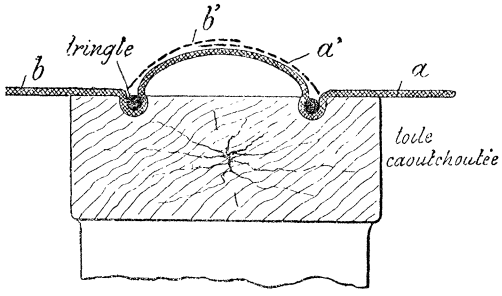


Fig. 5.

neau intérieur en caoutchouc mince nommé *chambre à air*, et d'une couche protectrice extérieure nommée *bandage*. Le bandage est lui-même constitué par une *chape* en caoutchouc moulé, en dedans de laquelle est collé un *entoilage* qui renferme les *tringles*. Celles-ci sont constituées par des torons de fil d'acier galvanisé (fig. 4).

L'entoilage se fabrique au moyen de toile inextensible, caoutchoutée avec du *para pur* assez épais pour braver les aspérités du sol ; on coupe cette toile aux dimensions convenables, et on l'applique sur la circonférence d'une sorte de tambour en bois en deux pièces (fig. 5), bombé en son milieu et muni de deux gorges dans lesquelles on vient enrouler le fil d'acier formant tringles. La toile déborde à droite et à gauche, en *a* et *b*. On passe sur la partie bombée de la toile une éponge imbibée d'essence de térébenthine, et on rabat par-dessus, suivant *a'*, la portion de toile *a*. Sous l'influence de l'essence de térébenthine, la mince couche de caoutchouc étendue sur la toile se dissout en partie et donne une adhérence parfaite entre les deux toiles. On recommence l'opération pour la partie de gauche, et la partie de toile *b* vient se coller en *b'* sur *a'*. Il ne reste plus qu'à coller la chape sur l'entoilage à l'aide d'une dissolution de caoutchouc, et on obtient ainsi un bandage (fig. 6).

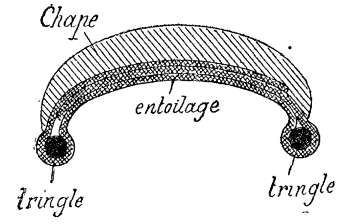


Fig. 6.

Les tringles, emprisonnées aux deux extrémités de l'entoilage et fixées d'une façon invariable, servent, une fois le pneumatique gonflé, à le relier après la jante.

Dans les *pneumatiques à talons*, dont le type le plus connu est le Michelin, les tringles sont remplacées par des caoutchoucs à section triangulaire, emprisonnés dans l'entoilage.

La fig. 7 représente un pneumatique à talons monté sur une roue d'automobile à jante d'acier et rais en bois mon-

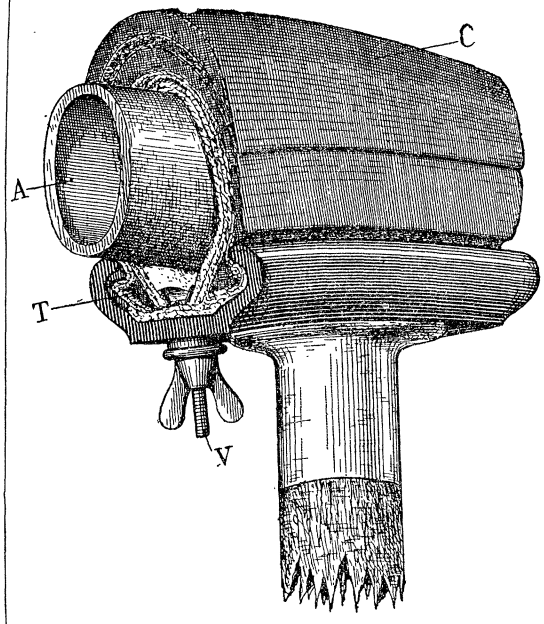


Fig. 7.

tés à douille. A est la chambre à air, C la chape et T un des talons. Les vis à oreilles, telles que V, se placent de

distance en distance pour maintenir fortement le pneumatique dans la jante. Ces vis sont inutiles dans les bicyclettes ; on les emploie quelquefois dans les motocycles, mais il faut toujours en faire usage dans les voitures automobiles à cause de l'effort tangentiel considérable développé à la circonférence des roues, surtout des roues motrices.

Le *pneumatique simple* ou à tube unique, dont le type le plus connu est le Hartford, n'a pas de chambre à air distincte de l'enveloppe. Il se compose d'un simple tube de caoutchouc entoilé. En cas de crevaison, il se répare d'ordinaire en injectant à l'intérieur de la coupure un peu de caoutchouc dissous. Moins solide que les autres, le pneu simple est plus souple, et il est préféré par les coureurs, non seulement sur piste, mais souvent aussi sur route.

On a aussi essayé divers systèmes de pneumatiques *increvables :* soit en formant l'enveloppe de tissus cellulaires ou d'enduit de caoutchouc en pâte, non vulcanisé (système Closure), qui obturent automatiquement les trous, mais ils sont fragiles et n'obvient pas aux coupures étendues ; soit en injectant entre les deux parois ou dans la chambre à air un liquide visqueux ; on obtient presque le même effet en injectant simplement de l'eau de savon. L'usage n'a pas confirmé les espérances des promoteurs d'increvables.

Rappelons en terminant que, pour qu'un pneumatique soit en état de fonctionner, il faut qu'il soit gonflé d'air. A cet effet, la chambre à air est munie d'un prolongement auquel on adapte une *valve*, sorte de cylindre en cuivre renfermant un clapet conique métallique ou caoutchouté. On refoule l'air dans la chambre au moyen d'une pompe dont on visse le raccord après la valve ; la chambre à air se gonfle et tend le bandage extérieur ; dès que la pression intérieure est supérieure à la pression atmosphérique, le clapet de la valve vient se plaquer sur son siège et l'empêcher de s'échapper en dehors. La pression généralement usitée pour les pneus d'automobile est de 3 à 5 kilogr. ; elle est moindre pour les bicyclettes,

Nous mentionnerons, en passant, l'emploi des *protecteurs*, anneaux de caoutchouc qui se collent souvent après coup au-dessus de la chape pour la préserver du contact des pierres coupantes qui peuvent se trouver sur son passage. On rend ces protecteurs *antidérapants* en les garnissant de nervures en saillie, longitudinales, transversales ou à chevrons, pour s'opposer au glissement.

**II. Physique.** — Roue de Barlow. — C'est un petit instrument destiné à montrer l'action des aimants sur les courants ; il se compose d'une roue métallique à grandes dents, très mobile sur un axe horizontal ; au-dessous se trouve disposée une petite auge pleine de mercure dans lequel plonge toujours l'une des dents de la roue. Un aimant en fer à cheval entoure cette auge de façon que ces pôles soient à peu près dans le plan vertical qui passe par l'axe de la roue. Ce dernier est mis en relation avec le pôle d'une pile dont l'autre pôle communique avec le mercure de l'auge ; un courant traverse donc la roue depuis la dent qui trempe dans le mercure jusqu'à l'axe de suspension. Les deux pôles de l'aimant ont sur ce courant deux actions qui s'ajoutent et qui portent en avant par exemple le rayon considéré, de sorte que la roue tourne ; mais dès qu'une dent est sortie du mercure, la suivante y pénètre et la rotation continue tant que le courant passe. A. Joannis.

**III. Histoire.** — Supplice de la roue. — Supplice qui existait déjà dans l'antiquité, chez les Grecs et les Romains, et qui a été appliqué jusqu'à la fin du XVIII^e siècle aux assassins, incendiaires, voleurs de grand chemin, pilleurs de temples et d'églises. Chez les peuples anciens, on attachait solidement le patient entre les ais d'une roue qui, en tournant rapidement, lui brisait les membres. Ce supplice, dont on a voulu parfois attribuer l'invention à l'empereur Commode ou même à Louis le Gros, n'a été légalement institué en France que par un édit de François I^er datant du 4 févr. 1534, sous le ministère du cardinal Duprat : il ne s'appliquait qu'aux voleurs de grand chemin et aux gens coupables d'effraction. On couchait le supplicié sur quatre soliveaux disposés en X, ou croix de Saint-André, les bras et les pieds fortement assujettis ; puis le bourreau brisait les os à coups de barre de fer, et le corps, ainsi disloqué, était fixé sur une roue et exposé à la cruelle curiosité de la foule, plié en rond, les bras et les jambes ramenés derrière le dos et la tête tournée vers le ciel : on laissait alors le misérable mourir dans une agonie parfois très longue. Quand les magistrats voulaient atténuer l'horreur de ce supplice, ils ordonnaient que le patient serait étranglé avant d'avoir les membres brisés ou tué d'un coup de grâce de la barre de fer défonçant la poitrine. Par une anomalie singulière, les voleurs étaient punis du supplice de la roue, tandis que les assassins étaient seulement suspendus à la potence. Henri II, par un édit de juil. 1547, étendit la peine de la roue aux assassins comme aux voleurs, au lieu de décider une mort plus humaine pour les seconds. Louis XIV, en 1670, maintint par une ordonnance toute la rigueur de cette législation : la peine de mort s'appliquait alors à cent quinze sortes de crimes ou délits. Ce n'est qu'en 1789 que les États généraux proposèrent d'abolir le supplice de la roue, et le vœu des États fut converti en loi par l'Assemblée constituante.

**IV. Art héraldique.** — La roue est représentée, en armoiries, semblable à celle des chars de triomphe des anciens. Elle est à huit rais ou rayons. Lorsqu'elle en a plus ou moins, leur nombre doit être exprimé.

Roue de Sainte-Catherine. — C'est une roue garnie de pointes tranchantes, ainsi que celle qui a servi au martyre de cette sainte et qui lui sert d'attribut.

**ROUÉ** (Hist.) (V. Roués).

**ROUÉCOURT.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt ; 152 hab.

**ROUÈDE.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies-du-Salat ; 459 hab.

**ROUELLE.** Signe distinctif que, par une décision de l'Église, les juifs d'Occident devaient porter, au moyen âge, sur leurs vêtements. L'Église prétendit qu'elle voulait empêcher par là les unions entre chrétiens et juifs.

La rouelle ou roue, appelée parfois aussi cercle, ou O, a été en usage, dans le diocèse de Paris, dès le commencement du XIII^e siècle. En 1232, Raymond VII, comte de Toulouse, et le légat du pape imposent le port de la rouelle aux juifs de plusieurs villes méridionales. A Marseille, les juifs avaient le choix entre le chapeau jaune et la roue. Pour la femme, la roue était souvent remplacée par une espèce de voile. La place de la rouelle était sur la poitrine. Saint Louis prescrivit une deuxième roue devant être placée sur le dos. Jaune d'abord, elle devint, en vertu d'une ordonnance du roi Jean, « partie de rouge et de blanc ». La dimension variait aux différentes époques. Sous Louis X, elle était large de 8 millim., sous le roi Jean de 35, tandis qu'en 1279 l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers réduisit cette marque à une rouelle étroite, à peine visible.

En Espagne, la roue est imposée aux juifs par une ordonnance du roi d'Aragon, en 1248, renouvelée continuellement par ses successeurs.

En Portugal, Innocent III ordonne d'imposer aux juifs ce signe distinctif. Mais cet ordre ne fut guère exécuté ; car, en 1287, le clergé se plaint amèrement à Nicolas IV de cette négligence. Alphonse IV, plus orthodoxe, leur impose un chapeau jaune, remplacé, en 1391, au nom de don Juan I^er, par la roue ordinaire, mais une roue très réduite.

A Naples, Frédéric II introduit la rouelle vers 1233, et le concile de Piazza l'impose aux juifs de Sicile en 1296. A Venise, un chapeau roux remplace la rouelle.

En Angleterre, dès 1222, les juifs, par ordre de l'archevêque de Canterbury, étaient obligés de porter un signe. Ce signe, qui était d'abord une bande d'étoffe blanche,

puis jaune, fut plus tard, sous Edouard Ier, une bande de feutre de couleur safran.

En Allemagne le signe était, au XIIIe siècle, un chapeau rouge, de forme pointue. Au XVe siècle, c'est la vulgaire roue dont la dimension variait suivant les temps et les lieux.

Ainsi l'obligation pour les juifs de porter la rouelle est générale dans les pays d'Occident dès le XIIIe siècle. Les lois et ordonnances des conciles et des souverains ne diffèrent qu'au sujet de la couleur et de la dimension de la rouelle, et de l'endroit exact où elle devait être placée. Elle a disparu d'abord des mœurs, puis des lois. S. DEBRÉ.

BIBL. : MIGNE, *Patrologiæ cursus completus*, t. CCXII, col. 68, t. XIII, col. 1106, 1314. — *Sacrosancta concilia*, t. XIII, col. 97; t. XIV, col. 171, 172, 244, 828; t. XV, col. 311, 538, 896. — *Ordonnance des rois de France*, 3e race, t. I, p. 294. — SAIGE, *Revue des études juives*, t. VI et VII.

**ROUELLÉ.** Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Domfront; 503 hab.

**ROUELLE** (Guillaume-François), chimiste français, né à Mathieu, près de Caen, en 1703, mort à Passy, près de Paris, le 3 août 1770. Il se passionna très jeune pour la chimie, fit d'abord, faute de ressources, ses expériences dans la forge d'un chaudronnier, puis vint à Paris où il fut employé sept ans chez un pharmacien et, par la suite, put s'établir à son compte. En 1742, il fut nommé professeur de chimie au Jardin des plantes, entra, en 1744, comme chimiste adjoint, à l'Académie des sciences de Paris et lui présenta, dans les années qui suivirent, toute une série de mémoires, d'un très grand intérêt, sur les sels neutres, le sel marin, l'huile de térébenthine. En 1754, un travail sur les sels acides lui suscita d'assez vives attaques. Il était célèbre, du reste, par sa distraction aussi bien que par sa pétulance, et nombre d'anecdotes amusantes ont couru sur son compte. Il a été l'un des maîtres de Lavoisier. Il a fait réaliser à la chimie d'importants progrès, plus par ses cours, où l'on venait en foule, que par ses écrits, qui ne comprennent que des mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, dans le *Journal de physique* et dans le *Journal de médecine*.

**ROUELLES.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive ; 92 hab.

**ROUELLES.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers ; 619 hab.

**ROUEN** (*Ratuma* et *Ratumacos* en celtique, *Rotomagus*, *Rothomagus* et *Rothomagum* au moyen âge, et, en français, souvent orthographié *Rouan* au XVIe et au XVIIe siècle). Ville de France, ch.-l. du dép. de la Seine-Inférieure, ancienne capitale de la Normandie et ancien chef-lieu du petit pays de Roumois. Rouen est située sur la Seine, au confluent des petites rivières du Robec et de l'Aubette, par 49°26′19″ de lat. N. et 1° 14′32″ de long. O., à 22 m. d'alt. et à la distance de 112 kil. de Paris à vol d'oiseau et 140 kil. par chem. de fer. La marée s'y fait sentir, et le port est encore accessible aujourd'hui aux navires de moyenne grandeur. Stat. du chem. de fer de l'Ouest (ligne de Paris au Havre), avec embranchement sur Chartres et Amiens. Service de bateaux à vapeur sur la Seine, qui a beaucoup diminué depuis cinquante ans. Population : 100.045 hab. Siège de cours d'appel, d'assises, etc. Archevêché, ayant pour suffragants Bayeux, Coutances, Evreux et Séez. Lycée, école préparatoire de médecine et de pharmacie, école d'hydrographie, musées, jardin des plantes, bibliothèques (env. 150.000 vol. et 3.500 manuscrits). Séminaires. Archives départementales et municipales. Sociétés savantes (Académie des sciences, belles-lettres et arts, fondée en 1744, etc.). Les faubourgs occupent une partie des collines environnantes (Martainville, Saint-Hilaire, Beauvoisine, Bouvreuil, Cauchoise, sur la rive droite de la Seine, et Saint-Sever sur la rive gauche). Pour les autres données statistiques, V. l'art. SEINE-INFÉRIEURE.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Rouen est un grand centre de l'industrie textile, principalement pour la filature et le tissage du coton (*rouenneries*), qui occupe 22.000 métiers, dont 9.000 métiers mécaniques. La raffinerie et la confiserie sont des spécialités importantes de Rouen, dont les « sucres de pomme » sont célèbres. La faïencerie était autrefois une grande spécialité de Rouen, où elle était très florissante au XVIIe et au XVIIIe siècle : les amateurs de céramique recherchent le *Vieux-Rouen*, dont le musée céramique de Rouen contient une belle collection. Il y a également des fabriques de produits chimiques, des savonneries, des ateliers de construction de machines et des ateliers de constructions navales. Le développement du Havre fait une grande concurrence à Rouen et déplace le centre du mouvement commercial du dép. de la Seine-Inférieure,

INSTITUTIONS MUNICIPALES. — Rouen devint de bonne heure une cité gallo-romaine importante. Après la chute de l'empire romain et avec le développement du christianisme, l'évêque y acquit, en qualité de *defensor civitatis*, un rôle administratif et judiciaire. Devenue capitale des ducs de Normandie, Rouen n'eut jamais une indépendance communale comparable à celle des grandes villes du N. de la France et de la Belgique actuelle ; mais sa constitution municipale fut néanmoins considérée, au moyen âge, comme un modèle de bonne administration. Cette constitution ou *établissements* (*Stabilimentum* ou *Rescriptum communie* ou *communionis*) fut adoptée presque sans modifications, d'abord par toutes les villes de la Normandie et, en outre, par presque toutes les villes avec lesquelles Rouen avait des rapports commerciaux (La Rochelle, Saintes, Angoulême, Bayonne, Poitiers, Niort, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Tours, etc.), villes situées pour la plupart sur ou près les côtes de l'Atlantique et du golfe de Gascogne. L'organisation municipale se constitua dans le courant du XIIe siècle. Elle fut confirmée, à plusieurs reprises, par des privilèges de Henri Ier (v. 1144) et de Henri II d'Angleterre (v. 1150 et v. 1174). Les bourgeois se nommaient *jurés de commune* (*jurati communie*) ou *voisins* (*vicini*). Ils participaient tous aux dépenses de la ville, à certaines corvées et au recrutement de la milice. Les principales familles bourgeoises formaient un grand conseil des *Cent-Pairs*, qui avait des attributions administratives et judiciaires, se réunissait tous les quinze jours et élisait les magistrats de la ville. Parmi les notables, les Cent-Pairs choisissaient trois candidats, entre lesquels le roi désignait le *maire*, dont les fonctions étaient annuelles. Un conseil des *24 jurés*, renouvelé chaque année, exerçait l'administration municipale et était divisé en deux sections, les *12 échevins* et les *12 conseillers*. Des *greffiers* et des *sergents* complétaient le personnel de l'administration locale. A côté du corps municipal, il y avait le pouvoir ducal, puis royal, représenté par un *bailli* et son lieutenant, appelé en Normandie *vicomte*, un prévôt et d'autres officiers subalternes. La juridiction municipale ne s'étendait qu'à la police de la ville et de la banlieue et aux causes de droit commun ; les cas de haute justice étaient réservés à la juridiction royale, et les causes relatives aux affaires religieuses et au mariage ressortissaient à la juridiction ecclésiastique. La juridiction commerciale était exercée par la *Vicomté de l'eau* (V. l'art. EAU DE ROUEN [Vicomté de l'], t. XV, p. 221) dont l'autorité s'étendait principalement sur la navigation de la Seine et à qui était confiée la garde des étalons des poids et mesures. Une convention fut passée avec les marchands de Paris (1210) et des traités furent signés avec les villes hanséatiques. Les principaux négociants formaient la *confrérie des marchands de l'eau*. Rouen possédait un arsenal maritime (*clos des galées*). La navigation de la Seine, depuis la ville jusqu'à l'embouchure du fleuve, appartint exclusivement à Rouen jusqu'en 1294. Au XIVe siècle, les armateurs rouennais eurent des factoreries sur la côte occidentale d'Afrique. Les statuts des corporations des métiers de Rouen furent rédigés au XIIIe siècle. La milice

communale comprenait les miliciens à pied et un corps de 50 arbalétriers à cheval, qui prit part à la bataille de Crécy.

Au XIIIe et au XVIe siècle, la commune de Rouen fut souvent en lutte avec le pouvoir royal, ainsi qu'avec le pouvoir ecclésiastique, principalement avec l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, qui exerçait les droits seigneuriaux sur une portion considérable du N. et de l'E. de la ville, dite *Bourg-l'Abbé*, et avec les abbayes de Fécamp et du Bec, qui possédaient aussi certaines parties de la ville de Rouen. A la suite de ces conflits, le roi de France réduisit le conseil des Cent-Pairs à 36 membres, et la nomination du maire fut faite par une élection à deux degrés, pour restreindre l'influence de l'aristocratie bourgeoise (1321). La commune de Rouen fut supprimée après la révolte de la Harelle (1382). Sous la domination anglaise, la mairie fut rétablie, avec le *conseil des vingt-quatre*, placé sous l'autorité du *capitaine du château* de Rouen et du *bailli*, qui étaient nommés par le roi d'Angleterre (1419-49). A l'époque de l'établissement de la charge de *maire perpétuel*, Rouen racheta cet office et se donna un maire éligible et triennal (1695).

Rouen était le siège du *Parlement de Normandie*, qui remontait aux origines du duché et portait d'abord le nom d'Echiquier (V. ECHIQUIER DE NORMANDIE, t. XV, p. 320), jusqu'à la fin du XVe siècle. Il fut rendu permanent et établi à Rouen (1302), reconnu indépendant par la Charte aux Normands (1314) et réorganisé par Louis XII (1499) et François Ier (1515), qui lui donna le titre de parlement. Il s'accrut successivement d'une chambre de la Tournelle (1519), d'une chambre des requêtes (1543), d'une chambre des vacations (1547), etc. Pendant les troubles du XVIe siècle, la chambre des requêtes fut momentanément supprimée (1560-68). La *Chambre des Comptes* fut créée en 1380 ; elle fut aussi supprimée temporairement (1543-80). La *Cour des Aides* fut établie en 1370. La Chambre des Comptes et la Cour des Aides furent réunies ensuite sous le nom de *Cour des Comptes, Aides et Finances* (1705). — Rouen était le siège d'une généralité, d'une Table de marbre, établie en 1508, d'un grenier à sel, d'un hôtel des monnaies, remontant à 864 et ayant pour marque un B, d'une amirauté, etc. — Rouen eut de bonne heure des sociétés littéraires, d'où sont sorties plus tard les académies et qui étaient généralement fondées par les confréries religieuses consacrées au culte de la Sainte-Vierge : le *Puy des Palinods*, fondé par la confrérie de la Conception-Notre-Dame, reçut son organisation définitive en 1515. — Les armoiries de la commune de Rouen, reproduites sur les sceaux les plus anciens, étaient originairement un lion ou un léopard de face. Au XIVe siècle, elles furent remplacées par un agneau avec nimbe crucifère et portant un guidon.

HISTOIRE. — Le nom primitif de la ville celtique, qui occupait l'emplacement de Rouen, a été conservé sur les monnaies gauloises. C'était le chef-lieu des *Veliocasses*. Sous Dioclétien, la cité gallo-romaine de Rouen devint la capitale de la deuxième Lyonnaise. Le christianisme fit des progrès au IIIe et au IVe siècle. Pendant la période franque, Rouen, conquise par Clovis vers 497, fit successivement partie des royaumes de Paris, de Soissons, de Neustrie et d'Austrasie. Elle fut le théâtre de quelques événements importants : le mariage de Chilpéric Ier avec Galswinthe (570), celui de Brunehaut et de Mérovée (576) et le meurtre de l'archevêque Prétextat (586). L'archevêque saint Romain détruisit les derniers restes du paganisme au VIIe siècle. D'après les traditions locales, il purgea les environs de Rouen de la *Gargouille*, monstre légendaire qu'il aurait dompté en le faisant prendre par un prisonnier mis en liberté et auquel le monstre n'aurait fait aucune résistance. Cette tradition donna lieu, au moyen âge, au *privilège de Saint-Romain* ou *levée de la fierte* (châsse), par lequel l'archevêque de Rouen avait, à l'occasion de la procession de la châsse de saint Romain, le droit de délivrer un des prisonniers détenus par les juridictions royales de la ville. Un autre archevêque de Rouen, saint Ouen, qui fut ministre de Dagobert et écrivit la vie de son collègue saint Eloi, fonda l'abbaye de Saint-Ouen, qui devint l'une des plus importantes de France (638). Les Normands s'emparèrent plusieurs fois de Rouen, sous divers chefs et notamment Rollon, avant de s'établir définitivement dans le pays (841, 851 et 876). Au Xe siècle, Rouen devint rapidement l'une des principales villes de l'Europe : la cité fut agrandie et plusieurs petits bras de la Seine furent comblés à cet effet, les remparts furent renouvelés au moyen d'une double muraille et d'une triple ligne de fossés, et les ducs firent construire un château. Le commerce maritime prit une extension considérable, et le port anglais de Dungenes fut spécialement affecté aux navires rouennais par le roi Edouard le Confesseur. Sous Guillaume le Conquérant et après la conquête de l'Angleterre, Rouen fut souvent délaissée pour Caen par les ducs de Normandie. Guillaume le Conquérant mourut à Rouen (10 sept. 1087). Rouen fut assiégée par Louis IV d'Outremer, aidé de l'empereur d'Allemagne Otton le Grand (946), par Louis VII et Henri au Court-Mantel (1174) et par Philippe-Auguste (1193), mais sans succès. Les juifs furent massacrés au moment de la première croisade (1095). En 1200, un incendie détruisit la première cathédrale et une partie de la ville.

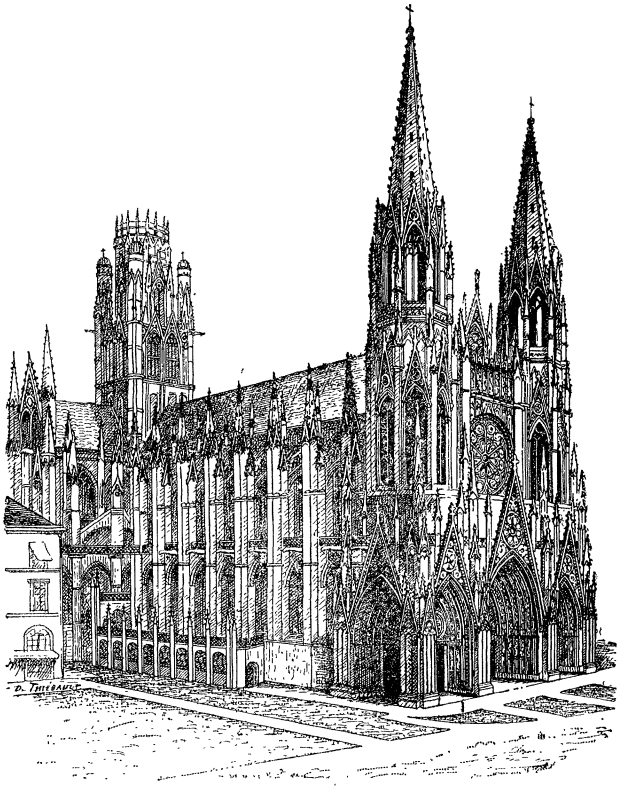

Eglise Saint-Ouen, à Rouen.

Rouen fut le théâtre de l'assassinat d'Arthur de Bretagne (1203), suivi de la confiscation de la Normandie par le roi de France. Rouen se rendit à Philippe-Auguste après un siège de quatre-vingts jours (1er juin 1204). Philippe-Auguste fit construire un nouveau château au N. de la ville, mais confirma les privilèges de la commune de

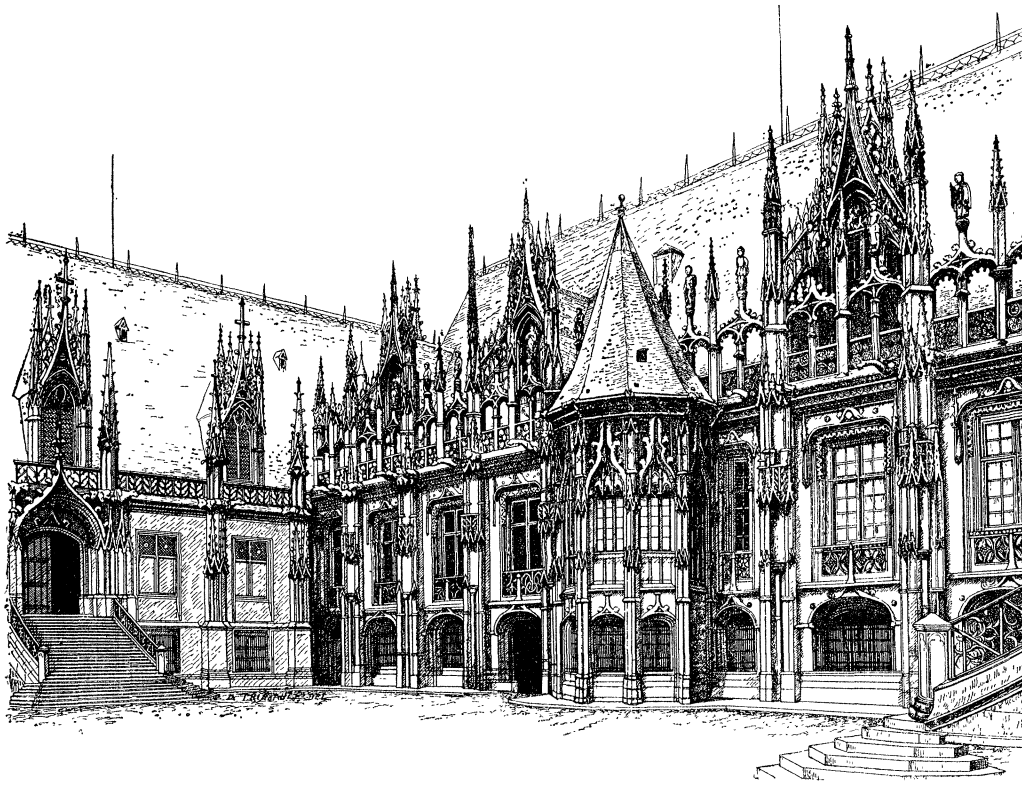

Palais de Justice, à Rouen.

Rouen (1207). Sous l'épiscopat d'Eudes Rigaud, dont les registres de visites pastorales ont été conservés, on constate à Rouen 8.000 paroissiens chefs de famille, soit environ 50.000 hab. au milieu du XIIIe siècle.

Au XIVe siècle, Rouen fut le théâtre d'une autre tragédie : l'arrestation et l'exécution sommaire de plusieurs partisans de Charles le Mauvais par Jean le Bon (avr. 1356). Des émeutes, suivies de la suspension temporaire de la commune, eurent lieu depuis la fin du XIIIe siècle (1292, 1320, 1345). La plus grande sédition fut celle de la *Harelle*, contre le gouvernement des oncles de Charles VI, à la suite de laquelle la commune de Rouen fut supprimée, la tour du beffroi rasée et la grande cloche, nommée *Rouvel* (*ruellum*), enlevée à la ville (févr. 1382). Les bourgeois n'obtinrent ensuite que l'autorisation de reconstruire la tour de l'horloge, pour laquelle leur ancienne cloche leur fut rendue (1389-98). Les juifs, qui occupaient un quartier spécial nommé le *Clos-aux-Juifs*, furent expulsés de 1307 à 1315 et de 1360 à 1394, et bannis à perpétuité en 1394. Rouen prit parti pour les Bourguignons contre les Armagnacs. Le siège le plus considérable que Rouen eut à subir fut celui qui fut conduit par Henri V d'Angleterre, auquel la ville ne se rendit qu'au bout de six mois et après une horrible famine (19 janv. 1419). Sous la domination anglaise, le commerce recommença à prospérer, l'hôtel de ville construit sous Philippe-Auguste fut réparé et agrandi, l'église Saint-Ouen fut reconstruite dans le style gothique flamboyant par l'architecte Alexandre de Berneval. Henri V fit construire un nouveau château fort, démoli seulement à la fin du XVIIIe siècle. Le duc de Bedford séjourna souvent à Rouen et fut enterré dans la cathédrale. Le procès et le supplice de Jeanne d'Arc eurent lieu à Rouen (1431). Une conjuration, conduite par Ricarville, pour s'emparer du château de Rouen par surprise, échoua (1432). Rouen ouvrit ses portes à Charles VII (19 oct. 1449). L'imprimerie fut introduite à Rouen, vers 1483, par le libraire Martin Morin. Au commencement du XVIe siècle, Rouen était la ville la plus peuplée de la France et avait probablement déjà plus de 100.000 hab. On connaît la réponse de François Ier à Charles-Quint, qui lui demandait quelle était la ville la plus peuplée. « Rouen. — Pourquoi pas Paris? — Parce que Paris n'est pas une ville, c'est une province ». La Réforme fit de bonne heure des progrès à Rouen. Pendant la première guerre de religion, Rouen tomba aux mains des protestants (1562), mais fut bientôt reprise par l'armée catholique, commandée par le père de Henri IV, Antoine de Bourbon, qui fut tué pendant le siège. En 1563, Charles IX fut proclamé majeur à Rouen. La Saint-Barthélemy fut l'occasion du massacre d'un millier de protestants (1572). Rouen se déclara pour la Ligue et Henri III y vint après la journée des Barricades (1588). Henri IV vint assiéger Rouen pendant près de cinq mois (déc. 1591-avr. 1592), mais fut obligé de se retirer devant le duc de Parme et ne reçut la soumission définitive de la ville qu'en 1594. Une assemblée des notables du royaume se tint à l'abbaye de Saint-Ouen (1596-97). Pendant les troubles de la Fronde, Louis XIV vint à Rouen, et les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville y furent emprisonnés (1650). La révocation de l'édit de Nantes fut l'occasion du départ de 4.000 protestants (1685). Pendant la guerre franco-prussienne, Rouen fut

occupée par l'armée allemande (déc. 1870). Un grand nombre de conciles se tinrent à Rouen du VIe au XVIe siècle (V. le § *Conciles de Rouen*).

MONUMENTS. — Le pourtour de l'ancienne ville est donné par les boulevards et les quais de la rive droite Les fortifications, refaites pendant la seconde moitié du XIVe siècle, ont disparu, ainsi que les anciennes portes, à l'exception de la porte moderne de *Guillaume-Lion* (1747). Rouen eut quatre châteaux dans son enceinte : le château de Rollon, qui se trouvait à peu près au centre de la ville ; le deuxième château des ducs de Normandie, qui était à l'extrémité E. des quais ; le château de Philippe-Auguste, à l'angle N.-O. de la ville, dont il subsiste une tour seulement, haute de 25 m., dite *Tour de Jeanne d'Arc* ou *Tour de la Pucelle;* enfin le château construit par Henri V au XVe siècle, situé à l'extrémité O. des quais, resté inachevé et appelé, aux XVIe et XVIIe siècles, le « Vieux-Palais », également disparu. — L'église *cathédrale Notre-Dame* (v. 1201-XVe s.), reconstruite après l'incendie de la première cathédrale en 1200, a 135 m. de longueur et possède sept tours, dont les deux principales sont celles de la façade, qui ont chacune 75 m. de hauteur : *Tour de saint Romain* (XIIe s.-1477) et *Tour de Beurre* (1485-1507) ; la tour centrale ou *Tour de pierre* (XIIIe-XVe s.), dont la flèche fut détruite par la foudre (1822), est surmontée d'une pyramide moderne en fonte ajourée (1827-76), qui a 148 m. de haut et est le clocher le plus élevé qui existe en France ; les portails latéraux (fin du XIIIe s.) sont très remarquables ; l'intérieur de l'église renferme un grand nombre de tombeaux célèbres (XIIIe-XVIe s. : Rollon, Richard Cœur de Lion, Pierre et Louis de Brézé (V. fig. art. BRÉZÉ), Georges Ier et Georges II d'Amboise, etc.). — L'église *Saint-Ouen* (1318-1852), ancienne église de l'abbaye et aussi grande que la cathédrale, remplaça l'église abbatiale de l'époque romane (10461126), dont l'abside subsiste ; la façade et les deux tours sont modernes (1846-52), le transept S. a un beau portail et un porche (XVe s.) surmonté d'une ancienne salle de bibliothèque. — L'église *Saint-Maclou* (1437-1521) est célèbre par son porche à cinq arcades, qui est un des plus beaux spécimens du gothique flamboyant. — L'*Aître Saint-Maclou* (1526-33), ancien cloître (*atrium*) de l'église précédente, est devenu ensuite un cimetière paroissial jusqu'en 1790 et sert aujourd'hui de local pour les écoles. — Le palais archiépiscopal (XVe-XVIe s.), près du chevet de la cathédrale, contient la salle des États. — L'église *Saint-Patrice* (1535) renferme des vitraux remarquables (1538-1625). — L'église *Saint-Vincent* (1511-56) renferme également des vitraux célèbres, dont quelques-uns proviennent d'autres églises antérieures (1506-86). — L'église *Saint-Godard* (XVe-XVIe s.) possède une crypte où fut déposé le corps de saint Romain. — L'ancienne chapelle des Carmes, aujourd'hui église *Saint-Romain* (1676-1730), renferme le cercueil en marbre de saint Romain (VIIe s.) — Les églises *Saint-Vivien* (XIVe-XVIe s.), *Saint-Nicaise* (XVIe s.), *Sainte-Madeleine* (XVIIIe s.), renferment des retables, orgues, tableaux, etc., remarquables. — L'église *Saint-Laurent* (1444-1554) a été laïcisée et convertie en magasin depuis la Révolution. — Les églises *Saint-Gervais* (construite sur la crypte de saint Mellon et de saint Avitien), *Saint-Hilaire*, *Saint-Sever*, *Saint-Clément*, ont été bâties au XIXe siècle, la plupart dans le style roman. — Le temple protestant est établi dans l'ancienne église Saint-Eloi (XVIe s.) et la synagogue israélite dans l'ancienne église Sainte-Marie-la-Petite (XVIe siècle).

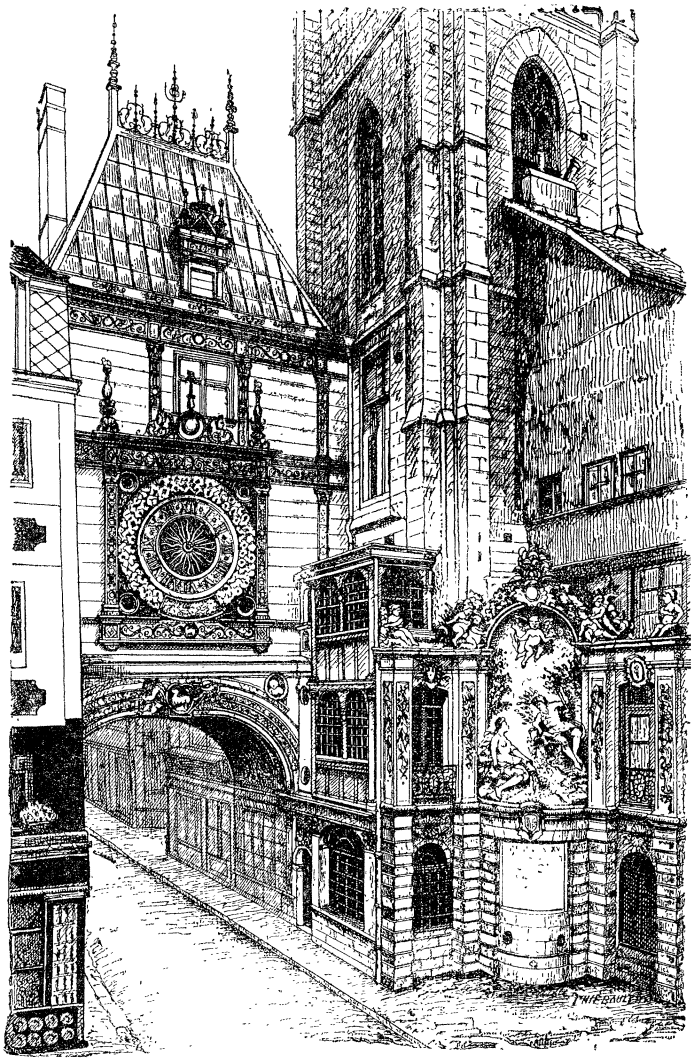

La Grande Horloge, à Rouen.

Les édifices civils comprennent quelques-uns des monuments les plus remarquables de la Renaissance en France : le *Palais de Justice* (1499-XVIe siècle), construit par les architectes Roger Ango et Roland Leroux, était le siège de l'Echiquier, puis du Parlement de Normandie. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec fenêtres, escaliers, clochetons et tourelles couverts de sculptures d'une grande délicatesse. L'aile droite a été rebâtie (1842-52). L'intérieur du palais de justice contient la salle des procureurs et l'ancienne salle des séances du parlement, actuellement salle de la cour d'assises, ornées de belles sculptures sur bois. — L'*Hôtel de Bourgtheroulde* (1486-v.1540), construit par une famille de seigneurs des environs de Rouen, est d'un style analogue à celui du palais

de justice, mais plus dégagé du gothique pur ; l'intérieur contient des lambris sculptés. — Le *Bureau des Finances* (1510), petit édifice construit par Roland Leroux, était autrefois le siège de la généralité de Rouen, et contient actuellement le musée de dessin industriel. — La *Tour de la Grosse-Horloge* (1389-98) contient deux cloches du XIIIe siècle « Cache-Ribaud » et la cloche d'argent, qui sonne tous les jours pendant un quart d'heure, à neuf heures du soir. Une arcade (1511), attenante à la tour, franchit la rue de la Grosse-Horloge et porte une horloge à double cadran, primitivement à personnages mobiles (1447). — L'hôtel de ville (XVIIIe s.), contigu à l'église Saint-Ouen, était originairement un dortoir et un réfectoire de l'abbaye de Saint-Ouen. — L'ancien collège des jésuites (XVIIe s.) est occupé par le lycée Corneille. — L'ancien couvent des Visitandines (1680-91) renferme le musée départemental d'antiquités et le musée d'histoire naturelle. — L'Hospice général (1572-XIXe s.) est très vaste. — Parmi les grands édifices modernes, il faut citer la Bourse (1735), agrandie et restaurée, la Douane, l'Hôtel-Dieu, l'École de médecine, le Musée-bibliothèque, le Théâtre, etc. — Rouen possède un grand nombre de maisons anciennes : le *logis des Caradas* (XVe s.); l'ancienne *chambre des comptes* (1524); l'hôtel de la *Santa Casa* (XVIe s.); l'hôtel servant aujourd'hui de lycée de jeunes filles (XVIIe s.); l'ancien hôtel de ville (1680); la *maison du gouvernement* (XVIIIe s.); l'hôtel des sociétés savantes (XVIIIe s.), etc. — Les deux ponts sur la Seine sont modernes, mais Rouen fut l'une des premières villes qui aient eu un pont important au moyen âge : il s'appelait « pont Mathilde », en souvenir de sa fondatrice, fille du roi Henri Ier (XIIe s.); plusieurs arches s'écroulèrent en 1502 et 1533 ; un pont de bateaux fut construit à côté du pont de pierre et reçut de nombreux perfectionnements au XVIIe et au XVIIIe siècle (passage mobile pour les bateaux, chaussée pavée, etc.). — Les *Vieilles Halles* remontent à la seconde moitié du XIIIe siècle. — Il y a un grand nombre de fontaines publiques : celles de la Croix-de-Pierre (1515); de Lisieux (1518), représentant le Parnasse ; de saint Maclou (XIVe s.); de la Grosse-Horloge (1732); de la Pucelle, de la Crosse, etc. — De nombreuses statues et monuments commémoratifs ont été élevés dans différentes parties de la ville (Corneille, abbé de La Salle, Boieldieu, Pouyer-Quertier, Armand Carrel, Napoléon Ier, etc.). Le plus ancien édifice de ce genre est le *monument de saint Romain* (1542). — La bibliothèque publique renferme beaucoup de manuscrits intéressants ; le catalogue en a été publié par H. Omont, dans *Catal. gén. des mss. des biblioth. publ. de France, Départements*, t. I et II (Paris, 1886, 2 vol. in-8) et dans *Mss. grecs des depart.*, p. 59. La bibliothèque municipale possède aussi des manuscrits, principalement relatifs à l'histoire locale, dont le catalogue a été publié par E. Frère (*Catal. des mss. de la biblioth. municip. de Rouen relatifs à la Normandie;* Rouen, 1874, in-8).

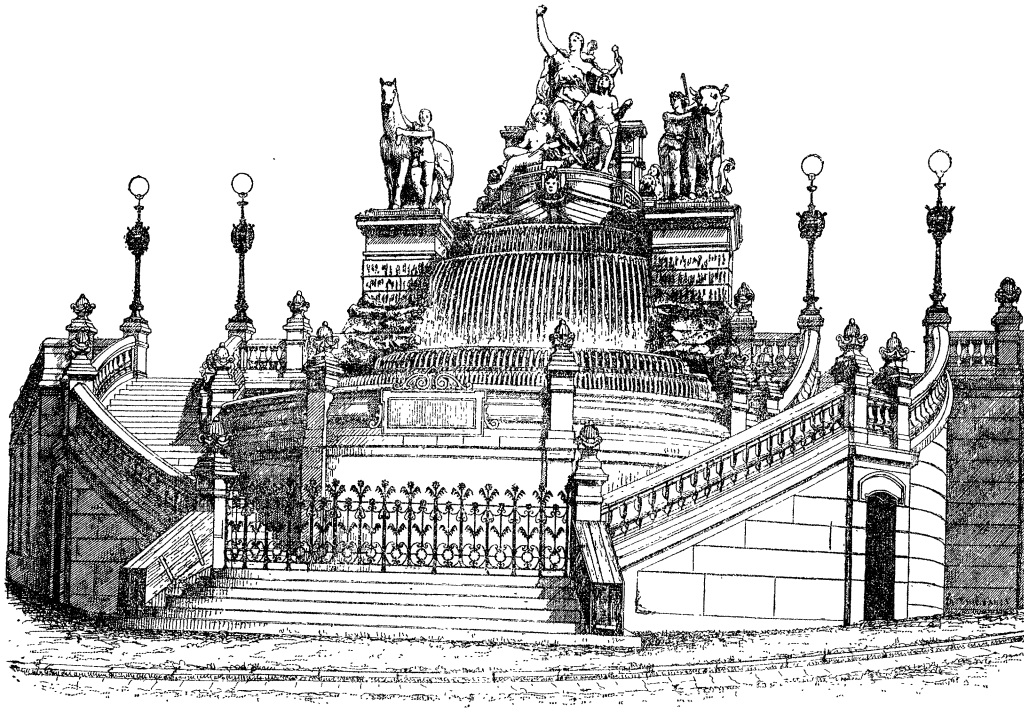

Fontaine Sainte-Marie, à Rouen.

Archevêques. — Les historiens locaux font remonter la liste des archevêques de Rouen jusqu'au milieu du IIIe siècle. Rouen eut primitivement six suffragants : Bayeux, Avranches, Evreux, Séez, Lisieux et Coutances. L'archevêque de Rouen était placé sous la suprématie de l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, jusqu'au XIIe siècle. A partir de cette époque, l'archevêque de Rouen prit lui-même le titre de *primat de Normandie*. Ses prétentions à l'indépendance furent reconnues per le legat du pape (1458) et par un arrêt royal (12 mai 1702). Au XVIIe siècle, les colonies françaises de l'Amérique du Nord dépendirent de l'archevêque de Rouen, jusqu'à la création de l'évêché de Québec (1674). Avec la Révolution (1790), Rouen devint la métropole de l'arr. des Côtes de la Manche, avec sept suffragants (Bayeux, Coutances, Séez, Evreux, Beauvais, Amiens et Saint-Omer). En 1802, le nombre des suffragants fut réduit au chiffre actuel (Bayeux, Coutances, Evreux et Séez). — Saint Nicaise, v. 250-v. 260 (?); saint Mellon, v. 260-† v. 310 ; saint Avitien, v. 314, † v. 325 ; Sévère, † v. 341 ; Eusèbe, v. 346 ; Marcellin, v. 366-v. 385 ; Pierre Ier, v. 385-v. 393 ; saint Victrice (*Victricius*), v. 395, † v. 415 ; Innocent, v. 418, † v. 426 ; saint Yved ou Yvoi (*Evodius*), v. 426 ; Sylvestre, v. 433 : Malson, v. 450; saint Germain, v. 461 ; Crescent,

v. 480; saint Godard ou Gildard, v. 490-† 525; Flavius, v. 533-† v. 541; saint Evodius (?), v. 542-† 8 oct. 550 (?); saint Prétextat, 550-† 24 févr. 586; Melantius, v. 589-v. 601; Hidulphe, v. 602-† v. 626; saint Romain, 631-† 23 oct. 639; saint Ouen (*Audoenus*), 21 mai 640-† 24 août 683; saint Ansbert, 684-9 févr. 695; Griffon (*Grippo*), 696-713 (?); Roland ou Robert, v. 713-20; saint Hugues Ier, v. 722, † 9 avr. 730; Ratbert, v. 730-34; Grimon, 743-44 ou 745; Ragenfred ou Rainfroi, 745-54; saint Remi, 755-† 16 janv. 772; Mainard, 772-v. 800; Willebert ou Gilbert, 800 (?)-† 828; Ragnoard, 828-† 837; Gombaud, 838-† 5 janv. 849; Paul, 6 janv. 850-† 855; Wenilon, 855-† 869; Adalard, 871-† 872; Riculf, 872-† 875; Jean Ier, 875-† v. 888; saint Léon, 888-89 (?); Witon ou Guiton, v. 892-† v. 910; Francon, v. 910-† 919; Gonthard, 919-42; Hugues II, 942-† 989; Robert Ier de Normandie, 989-† 1037; Mauger de Normandie, 1037-55; saint Maurille, sept. 1055-9 août 1067; Jean II de Bayeux, août 1069-† 9 sept. 1079; Guillaume Ier Bonne-Ame, juil. 1079-† 9 févr. 1110; Geoffroi, 1111-† déc. 1128; Hugues III d'Amiens, 14 sept. 1130-† 11 nov. 1164; Rotrou (*Rotrocus*) de Beaumont-le-Roger ou de Warwick, 1165-† 26 nov. 1183; Gautier de Coutances, 17 nov. 1184-† 16 nov. 1207; Robert II Poulain ou Le Bobe (le Bègue), 23 août 1208-† 4 mai 1222; Thibaud d'Amiens, 4 sept. 1222-† 25 sept. 1229; Maurice, 20 juil. 1231-† 10 janv. 1235; Pierre II de Colmieu, 4 avr. 1236-44; Eudes Ier Clément, 30 mars 1245-† 5 mai 1247; Eudes II Rigaud, mars 1248-† 2 juil. 1275; Guillaume II de Flavacourt, mars 1278-† 6 avr. 1306; Bernard de Farges, 4 juin 1306-5 mai 1311; Gilles Aycelin de Montaigu, 5 mai 1311-† 24 juin 1318; Guillaume III de Durfort, mars 1319-† 24 nov. 1330; Pierre III Roger (Clément VI), 12 déc. 1330-19 déc. 1338; Aimeri Guenaud, 15 févr. 1339-† 17 janv. 1343; Nicolas Ier Roger, 6 févr. 1343-† 3 avr. 1347; Jean III de Marigni, 18 nov. 1347-† 26 déc. 1351; Pierre IV de La Forêt, 16 févr. 1352-23 déc. 1356; Guillaume IV de Flavacourt, déc. 1356-† 1er mai 1359; Philippe d'Alençon, 9 mai 1362-75; Pierre V de La Jugie de La Montre, 27 août-20 déc. 1375; Guillaume V de Lestrange, 22 déc. 1376-† 11 mars 1388; Guillaume VI de Vienne, 29 mars 1388-† 18 févr. 1407; Louis d'Harcourt, 16 janv. 1409-† 19 nov. 1422; Jean IV cardinal de La Rochetaillée, 25 déc. 1423-oct. 1429; Hugues IV des Orges, 19 janv. 1431-† 19 août 1436 (?); Louis II cardinal de Luxembourg, 24 oct. 1436-42; Raoul Roussel, 4 déc. 1443-† 31 déc. 1452; Guillaume VII cardinal d'Estouteville, 9 juil. 1453-† 23 janv. 1483; Robert III de Croixmare, 20 mars 1483, † 18 juil. 1493; Georges Ier cardinal d'Amboise, 21 août 1493-† 25 mai 1510; Georges II cardinal d'Amboise, 30 juil. 1511-† 25 août 1550; Charles Ier cardinal de Bourbon-Vendôme, 20 sept. 1550-† 9 mai 1590; Charles II cardinal de Bourbon-Vendôme, 9 mai 1590-† 30 juil. 1594; Charles III de Bourbon, 24 déc. 1594-1er déc. 1604; François Ier cardinal de Joyeuse, 14 mars 1605-23 août 1615; François II de Harlay, 8 oct. 1615-mai 1651; François III de Harlay, 28 déc. 1651-janv. 1671; François IV Rouxel de Médavy, 15 janv. 1671-† 29 janv. 1691; Jacques-Nicolas Colbert, 29 janv. 1691-† 10 déc. 1707; Claude-Maur d'Aubigné, 25 déc. 1707-† 22 avr. 1719; Armand Bazin de Besons, 15 déc. 1719-† 8 oct. 1721; Louis III de La Vergne de Tressan, 20 déc. 1723-18 avr. 1733; Nicolas II cardinal de Saulx-Tavannes, 23 mai 1734-† 10 mars 1759; Dominique cardinal de La Rochefoucauld, 2 juin 1759-90. — *Archevêques constitutionnels de Rouen :* Louis Charrier de La Roche, 10 avr. 1791-92; N. Cratien, 1792-93. — Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, 18 janv. 1800-avr. 1802; Etienne-Hubert cardinal de Cambacérès, 25 avr. 1802-† 25 oct. 1818; Pierre-François de Bernis, 27 sept. 1819-† 4 févr. 1823; Gustave-Maximilien-Juste cardinal prince de Croy, 1er juil. 1823-† 1er janv. 1844; Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul, 3 mars 1844-58; Henri-Marie-Gaston cardinal de Bonnechose, 20 févr. 1858-84; Léon-Benoît-Charles Thomas, 24 mars 1884.

Intendants de la généralité de Rouen. — Th. Morant (1659); J. Bochart de Champigny (1660); J.-B. Voysin de La Noiraye (1664); J. Barin de La Galissonnière (1665); J. de Creil de Soisy (1672); L. Le Blanc (1675); Cl. Méliant (1682); D. Feydeau de Brou (1686); Mich. Larcher d'Olisy (1690); Mich. de Chamillart (1692); Ant.-Fr.-de-P. Lefèvre d'Ormesson (1694); Y.-M. de La Bourdonnaye de Coëtyon (1697); H.-Fr.-L. d'Herbigny de Thibouville (1702); Urb.-G. de Lamoignon de Launay-Courson (1704); Ch.-B. Quentin de Richebourg (1709); Et.-Nic. Roujault de Villemain (1712); J.-P. Goujon de Garville (1715); L.-Fr. de La Bourdonnaye (1732); Ch.-H. Feydeau de Brou (1755); J.-B.-Fr. de La Michodière (1762); L. Thiroux de Crosne (1767); De Pont (1777); L. Thiroux de Crosne (1778); De Maussion (1785).

Personnages célèbres. — Rouen a vu naître, au XIIe siècle : le prince normand Guillaume Cliton, le poète latin Etienne de Rouen; au XVIe siècle : l'architecte Pierre Fain, les poètes F. Le Lieur, G. Haudent, Sagon, B. Lechandelier, Saint-Amant; au XVIIe siècle : les poètes P. Corneille, Th. Corneille, Pradon; l'écrivain Fontenelle, les érudits L. Legendre, Brumoy, le P. Daniel; l'explorateur Cavelier de La Salle, l'économiste Boisguilbert, le médecin Gui de La Brosse, le diplomate N. Mesnager, le chimiste N. Lémery, les calvinistes Bochard, Henri et Basnage; les peintres J. Jouvenet et J. Restout; l'actrice Marie de Champmeslé; au XVIIIe siècle : les érudits Berryer et Sanadon, les femmes écrivains Mme Leprince de Beaumont et Mme Du Boccage, l'abbé Desfontaines, le général Duvivier, le publiciste Armand Carrel, le naturaliste Pouchet, l'architecte J.-F. Blondel, le chimiste Dulong, les peintres Géricault et Lemonnier, l'ingénieur Forfait, le musicien Boïeldieu; au XIXe siècle : les politiciens Mollien, Lefèvre de Vatimesnil, Duvergier de Hauranne, Sénard, le jurisconsulte Marcadé, l'historien Chéruel, l'érudit Heuzey, le romancier Gustave Flaubert, les archéologues Darcel et Davillier, les peintres Court et Morel-Fatio, le chansonnier F. Bérat, etc. E.-D. Grand.

Conciles de Rouen. — La *Gallia christiana*, l'*Art de vérifier les dates* et les recueils spéciaux mentionnent une trentaine de conciles provinciaux tenus en cette ville : 584, — 650, — 689, — 693, — 813, — 878, — 1049, — 1055 ou 1056, — 1063, — 1069, — 1072, — 1073, — 1074, — 1091, — 1096, — 1108, — 1118, — 1119, — 1128, — 1190, — 1214, — 1231, — 1299, — 1310, — 1313, — 1321, — 1335, — 1445, — 1514, — 1522, — 1527, — 1581. La plupart de leurs décisions se rapportent à des questions d'intérêt local ou ne contiennent que des dispositions disciplinaires analogues à celles que nous avons relatées en analysant les canons d'autres conciles tenus vers les mêmes époques. On pourrait tout au plus relever comme présentant un caractère propre, quelque peu intéressant pour l'histoire des institutions ecclésiastiques ou des mœurs cléricales : l'ordonnance du concile de 1231 prescrivant de raser entièrement la tête des *clercs ribauds*, pour en faire disparaître la tonsure cléricale; la défense faite aux diacres par le même concile de donner l'Eucharistie aux malades et d'entendre les confessions; — le canon VI du concile de 1299, interdisant aux évêques de donner aux Frères prêcheurs et aux Frères mineurs et aux autres réguliers pouvoir d'absoudre des cas réservés, sinon à certains dont ils connaissent la prudence et la capacité, et encore à la condition que cette permission ne s'étendra pas à la confession qu'on est tenu de faire à son propre pasteur; en sens inverse, le XIIe canon du concile de 1335 exhortant les curés à traiter favorablement les Frères prêcheurs et les Frères mineurs; — le châtiment édicté par le concile de 1445 contre les

ecclésiastiques qui invoquent les démons, et la condamnation par le même concile de l'abus consistant à affecter à certaines images des noms qui paraîtraient leur attribuer un pouvoir spécial, tels que ceux de *Notre-Dame de Recouvrance*, de *Notre-Dame de Pitié*, de *Notre-Dame de Consolation*, de *Notre-Dame de Grâce*, etc., afin d'attirer des offrandes au profit des églises qui possèdent ces images; — le canon III du concile de 1581 défendant de rebaptiser sous condition les calvinistes, quoique leurs ministres, en les baptisant, n'eussent point eu le dessein de le faire en rémission de leurs péchés. Le canon VI du même concile contenait supplique au roi très chrétien pour le rétablissement des élections.

A la fin du XVIII^e siècle, un *concile métropolitain* de l'Eglise constitutionnelle (V. ORGANIQUE, t. XXV, pp. 535 et suiv.) fut tenu à Rouen, en attendant la convocation du concile national de 1801. E.-H. VOLLET.

FAÏENCE ET PORCELAINE DE ROUEN (V. FAÏENCE et PORCELAINE).

BIBL. : Les anciens plans de Rouen sont ceux de la *Cosmographie* de BELLEFOREST (1575), de G. HOEFNAGLE, intitulé « *Roan, Rotomagus* » (fin du XVI^e s., nouv. éd en 1620, etc.), le plan intitulé « *Rothomagum, vulgo Rouen, emporium Galliæ celeberrimum* » (Amsterdam, 1631), le plan de GOMBOUST (v. 1650), le plan de JAILLOT (Paris, 1669), etc. — V. FRÈRE, *Man. du bibliog. normand*, 1858-60, t. I, pp. 392-93, in-8 (anciens plans de Rouen). — A. CHÉRUEL, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale ;* Rouen, 1841, 2 vol. in-8. — Du même, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au XV^e siècle;* Rouen, 1840, in-8. — Ch ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Recueil de notes historiques et archéologiques concernant le dép de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen;* Rouen, 1883-92. 3 vol. in-8. — GIRY, *les Etablissements de Rouen*, dans *Biblioth. de l'Ec. des hautes études;* Paris. 1883-85. 2 vol. in-8. — N. PÉRIAUX, *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen ;* Rouen. 1874, in-8. — Ch. R. DE BEAUREPAIRE. *De la Vicomté de l'Eau de Rouen et de ses coutumes au XIII^e et au XIV^e siècles;* Evreux. 1856. in-8. — E. DE FRÉVILLE, *Histoire du commerce maritime de Rouen jusqu'au XVI^e siècle ;* Rouen, 1857, 2 vol. in-8. — *Inventaire-sommaire des archives communales de Rouen* (Minist de l'Inst. publ ). in-4. — *Comptes rendus des échevins de Rouen, avec des documents relatifs à leur élection (1409-1701)*, publ. par J. FÉLIX ; Rouen, 1890, 2 vol. in-8. — LANGLOIS et STEIN, *les Archives de l'histoire de France* (archives municipales).

Les anciennes histoires locales sont nombreuses et encore quelquefois utiles à consulter : E. FRÈRE, *les Eloges de la ville de Rouen en vers latins et français* par Antoine DE CHESNÉVARIN, Pierre DE LAMARE DE DURESCU, son fils, et Pierre GROGNET ; Rouen, 1872, in-8 (XVI^e-XVII^e siècles). — Hercule GRISEL, *Fastes de Rouen* (poème latin de 3.000 vers, XVII^e siècle). — Noël TAILLEPIED, *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen avec un progrez des choses mémorables y advenues depuis sa fondation jusques à présent;* Rouen, 1587, in-fol., et aut. éd. de 1610, 1658 et 1672. — J. GOMBOUST, *Description des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*, 1655, réédité par E. FRÈRE. 1861, et par J. ADELINE, 1876, in-4. — Fr. FARIN, *Histoire de la ville de Rouen;* Rouen, 1659 et 1668, 3 vol. in-8, et nouv. éd. par J. LE LORRAIN, 1710, 3 vol. in-12. et 1731, 6 vol. in-12 ou 2 vol. in-4. — Fr. POMMERAYE, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen ;* Rouen, 1662. in-fol. — Du même, *Histoire des archevêques de Rouen;* Rouen, 1667, in-fol. — Du même, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen ;* Rouen, 1676, in-4. — PEUFFIER. *le Grand Calendrier ou Journal historique de la ville et diocèse de Rouen ;* Rouen, 1698, in-12. — Dom IGNACE, *Histoire de la ville de Rouen;* Rouen, 1731, 2 vol. in-4 ou 6 vol. in-12. — LECOQ DE VILLERAY, *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et politique de la ville de Rouen;* Rouen, 1759, in-12. — SERVIN, *Histoire de la ville de Rouen, suivie d'un essai sur la Normandie littéraire ;* Rouen, 1775, 2 vol. in-12. — A. LESGUILLIEZ, *Lettres sur la ville de Rouen;* Rouen, 1826, in-8.

Monographies, dissertations, etc. : E. NOËL, *Rouen*, dans le *Tour du Monde*, t. LIV (1887), pp. 337-84. — F BOUQUET, *Rouen aux principales époques de son histoire;* Rouen, 1886, in-4. — H. ALLAIS, *Rouen pittoresque ;* Rouen, 1886, in-8. — E. AUGÉ, *Rouen pittoresque ;* Paris, 1885, in-4. — Th. BACHELET et J. ADELINE, *Rouen-Guide ;* Rouen, 1876, in-32, et nouv. éd. — J. ADELINE, *Rouen disparu;* Rouen, 1876, in-4. — Du même, *Rouen qui s'en va;* Rouen, 1876, in-4. — THIERRY, *Armorial des archevêques de Rouen;* Rouen, 1864, in-4. — H. BOUTEILLER, *Histoire de Rouen, des milices et gardes bourgeoises, relation des événements militaires;* Rouen, 1857, in-8. — Th. LICQUET, *Rouen, son histoire et ses monuments ;* Rouen, 1836, in-18, et nouv. éd. — Du même, *Rouen, précis de son histoire, son commerce, ses manufactures, ses monuments;* Rouen, 1827, in-12. — Anonyme (E.-D.), *Rouen, revue monumentale, historique et critique;* Rouen, 1835, in-8. — FRAIGNEAU, *Rouen bizarre;* Rouen, 1888, in-8. — E. NOËL, *Rouen, Rouennais. rouenneries;* Rouen, 1894, in-8. — H. ALLAIS, *les Environs de Rouen ;* Rouen. 1890; in-4.

Détails de l'histoire locale : C. DE BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'ancien clos des galées de Rouen, les Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen, Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Rouen*, etc. — *Journal de visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1234-69)*, publ. par Th BONNIN ; Rouen, 1852, in-4. — FLOQUET, *Histoire du privilège de Saint-Romain*. in-8. — A. CHAMPAIGNAC, *Notice sur le port de Rouen;* Paris, 1875, in-4. — L. PUISEUX, *Siège et prise de Rouen par les Anglais (1418-19) principalement d'après un poème anglais contemporain ;* Caen, 1866, in-8. — A. LEFORT, *Salaires et revenus dans la généralité de Rouen au XVIII^e siècle ;* Rouen, 1887, 2 vol. in-16. — E. GOSSELIN, *Journal des principaux épisodes de l'époque révolutionnaire à Rouen et dans les environs, de 1789 à 1795;* Rouen, 1867, in-8 — Abbé J. LOTH, *Histoire du cardinal de La Rochefoucauld et du diocèse de Rouen pendant la Révolution;* Evreux, 1894, in-8. — H. WALLON, *Jetons et médailles de la Chambre de commerce de Rouen;* Rouen, 1897, in-8. — CHÉRUEL. *De l'instruction publique à Rouen depuis la fin du moyen âge jusqu'à l'établissement du collège des jésuites*. in-8. — J.-A. GUIOT, *les Trois Siècles palinodiques* ou *Histoire générale des palinods de Rouen, Dieppe, etc.*, publ. par l'abbé A. TOUGARD ; Rouen, 1898, 2 vol. in-8 (*Soc. de l'hist. de Normandie*).

Sur l'archéologie proprement dite : P. PÉRIAUX, *Dictionnaire des rues et places de Rouen ;* Rouen, 1819, in-8. — T. DE JOLIMONT, *Monuments les plus remarquables de la ville de Rouen ;* Rouen, 1821, in-fol. — Du même, *les plus beaux édifices de la ville de Rouen en 1525, d'après un manuscrit de l'époque;* Rouen, 1845 in-4 (ms. du *Livre des Fontaines* par J. LELIEUR). — THAURIN, *Archéologie rouennaise : le Vieux Rouen sous les Romains ;* Rouen, 1862. in-4. — J. ADELINE, *Sculptures grotesques et symboliques de Rouen et de ses environs ;* Rouen, 1879, in-18. — GILBERT. *Description historique de l'église métropolitaine de Rouen;* Rouen. 1841, in-8. — A. DEVILLE, *Revue des architectes de la cathédrale de Rouen;* Rouen, 1848, in-8. — Du même, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen ;* Rouen, 1833, in-8, et 1881, in-4, 3^e éd. — GILBERT, *Description historique de l'église Saint-Ouen de Rouen ;* Rouen, 1822, in-8. — J. QUICHERAT, *Documents inédits sur la construction de Saint-Ouen*, 1852, in-8. — R. D'ESTAINTOT, *Fouilles et Sculptures mérovingiennes de l'église de Saint-Ouen*, 1886, in-8. — BAUDRY, *Saint-Vincent de Rouen ;* Rouen, 1875, in-8. — E. RENAUD, *Rouen : église Saint-Vincent;* Rouen, 1884, in-4, et éd. abrégée, in-8. — A.-J. LAFON et A. MARCEL, *l'Hôtel du Bourgthéroulde à Rouen ;* Rouen, 1888, in-4. — DE LA QUÉRIÈRE, *Notice sur l'ancien hôtel de ville, le beffroi et la grosse horloge de Rouen ;* Rouen, 1865, in-4. — C. DE BEAUREPAIRE, *Notice sur les halles de la Basse-Vieille-Tour de Rouen*, dans *Précis analytique des trav. de l'Acad. de Rouen*, ann. 1889-90, pp. 241-86. — Du même, *Recherches sur les anciennes prisons de Rouen;* Rouen, 1861, in-8. — DE LA QUÉRIÈRE, *Description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté;* Rouen, 1825 et 1841, 2 vol. in-8. — A. POTTIER, *Histoire de la faïence de Rouen;* Rouen. 1869, in-4. — RIS-PAQUOT, *Histoire des faïences de Rouen*; Rouen, 1885, in-4.

*Revue de Rouen* (1833-52), *Revue de Normandie*, fondée en 1862, *Société de l'Histoire de Normandie*, fondée en 1869, *Société des Bibliophiles normands*, fondée en 1863, *Société rouennaise de Bibliophiles*, fondée en 1870. — V. également la bibl. de l'art. NORMANDIE.

**ROUEN** (Vicomté de l'EAU DE) (Anc. dr.) (V. EAU DE ROUEN).

**ROUENNERIE** (Tiss.). Tissus de coton, comprenant du reste de nombreuses variétés mais qui, d'une manière générale, présentent de petits dessins en rayures ou en quadrillages, résultant de l'emploi d'une chaîne ourdie par effets de deux ou plusieurs couleurs, tramée également en plusieurs couleurs analogues.

**ROUERGUE.** Province de l'ancienne France, qui faisait partie du gouvernement de Guyenne et Gascogne. Bornée au N. par l'Auvergne, à l'O. par le Quercy, au S. par l'Albigeois, à l'E. par le Gévaudan, elle s'étendait sur environ 9.000 kil. q. et comprenait le dép. de l'Aveyron et les deux cant. de Caylus et de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne). La capitale était Rodez. On y distinguait trois parties : le comté (Rodez), la Haute-Marche (Millau) et la Basse-Marche (Villefranche).

Le Rouergue est une des provinces les plus montagneuses de France : l'extrémité N. est occupée par le massif cristallin et volcanique de l'Aubrac ; le reste du pays s'étend

sur les plateaux calcaires des Causses et schisteux du Ségala. Le climat est extrêmement rigoureux en hiver ; des pluies abondantes s'y précipitent. Les eaux vont à la Garonne par l'intermédiaire du Lot (Bourdon) du Tarn (Aveyron, Viaur, etc.). Toutes ces rivières sont sujettes à de violentes crues, la plupart coulent dans de profondes gorges ou cañons entre les Causses, dont la surface poreuse laisse filtrer l'eau qui reparaît dans les vallées, souvent après un assez long cours souterrain.

Les habitants du Rouergue, descendants des antiques Rutènes, peut-être parents de ceux qui, sur le bord du Pont-Euxin, portaient le même nom, sont de race celtique presque pure. Ils sont demeurés très frustes et se distinguent nettement en Caussenards et Ségalains ; leur patois, se rattachant à la langue d'oc, est voisin de l'auvergnat. Le pays est un des plus pauvres de France, par suite de l'altitude dans l'Aubrac, de la stérilité dans les Causses. Cependant le Ségala produit du seigle, ainsi que son nom l'indique, et le Causse de Larzac est parcouru par d'immenses troupeaux de brebis dont le lait sert à la fabrication du célèbre fromage de Roquefort. L'industrie n'existe guère que dans le Nord où se trouve le bassin houiller de Decazeville, Aubin et Cransac, et à Millau qui fabrique des gants de peau.

Histoire. — Les Ruteni, dont la capitale était Segodunum (Rodez), paraissent avoir été clients des Arvernes ; ils entrèrent de bonne heure en rapport avec les Romains : avant l'arrivée de César, une partie d'entre eux, au S. des Cévennes, étaient soumis aux Romains et portaient le nom de *Ruteni provinciales ;* les autres, ou *Ruteni liberi*, occupaient le dép. actuel de l'Aveyron et confinaient aux Gabati, Arverni, Cadurci, etc. Ils ne jouèrent qu'un rôle effacé dans la guerre contre César ; soumis, ils formèrent la *civitas Rutenorum* qui fut réunie à l'Aquitaine première par Valentinien Ier. L'occupation romaine n'a laissé que peu de traces dans le pays ; cependant trois voies militaires rayonnaient de Segodunum. Les Visigoths s'en emparèrent en 472, puis les Francs d'Austrasie, à la suite de la campagne de Thierry (523) ; conquis par Théodoric d'Italie, il est repris par Théodebert d'Austrasie. A partir de ce moment, l'Aquitaine orientale, dont faisait partie le Rouergue, a presque toujours dépendu de l'Austrasie, tout en passant, par moment, à la Neustrie et à la Burgondie. Repris par le duché d'Aquitaine à une époque qui ne peut être postérieure à 688, il fut conquis par Pépin le Bref. Lorsqu'en 778 Charlemagne créa le royaume d'Aquitaine pour son fils Louis, le Rouergue en fit naturellement partie et reçut des comtes particuliers.

La liste de ces comtes, dont le rôle est, du reste, très secondaire, est la suivante : Gilbert est créé comte par Charlemagne ; en 820, Fulcoad ; vers 845, son fils Frédélon, qui devint, en 849, comte de Toulouse, et transmit ce comté à ses successeurs ; vers 852, Raymond Ier, frère du précédent ; Bernard, son fils ; en 875, Eudes, frère du précédent, dont les deux fils se partagèrent les possessions en 918. Ermengaud, fils cadet, garda le Rouergue et, en commun avec son frère aîné Raymond, comte de Toulouse, l'Albigeois, le Quercy et la Septimanie. Ils reçurent, en commun encore, de Raoul, roi de France, le duché d'Aquitaine (932). En 937, Raymond II, fils aîné d'Ermengaud, acquit Narbonne ; en 961, Raymond III, fils aîné du précédent, partagea en 975, avec Guillaume Taillefer, les possessions en dehors du Rouergue : il ne garda que la Septimanie et une moitié du comté de Nîmes. En 1010, Hugues, fils mineur du précédent, hérita du Gévaudan. En 1053, à la mort de Hugues, son gendre Robert d'Auvergne lui succéda, mais, en 1066, à la mort de sa femme, Berthe, Guillaume IV et Raymond de Saint-Gilles héritèrent d'elle, puis, à la suite de la renonciation de Guillaume IV, Raymond se qualifia seul de comte de Rouergue. A son avènement au comté de Toulouse, il y réunit ses domaines.

Le comté de Rouergue n'existait plus, mais on vit apparaître des comtes de Rodez. En 1096, Raymond de Saint-Gilles, ayant besoin d'argent pour la croisade, engagea Rodez à Richard, vicomte de Carlat, Lodève et Millau, puis le lui donna définitivement vers 1119. Hugues Ier, fils du précédent (1132), Hugues II (1156), puis ses deux fils Hugues III (1195) et Guillaume (1196), se succédèrent sur le trône. Le dernier fit son testament en faveur de Gui II, comte d'Auvergne (1208), lequel se défit du comté de Rodez en faveur de Raymond VI, comte de Toulouse (1209). Henri, bâtard de Hugues II, réclama alors et racheta le comté contre 1.600 marcs d'argent (1214) et régna sous le nom de Henri Ier ; on le perd de vue en 1220, époque où il partit pour la croisade, dont il ne revint pas. Il avait fait hommage de son comté à Simon, puis à Amaury de Montfort. En 1227 au plus tard, son fils Hugues IV est sur le trône ; après avoir participé à la ligue de 1242 contre Louis IX, il fait hommage en 1243 au roi, puis, en 1250, à Alfonse de Poitiers. Son fils Henri II (1274) sert le roi dans la guerre de Gascogne. Il ne laisse qu'une fille, Cécile, mariée à Bernard d'Armagnac (1292). Le Rouergue suit alors les destinées de ce comté (V. Armagnac, t. III, p. 984) : confisqué en 1481, restitué (pour le domaine utile seulement) en 1484, il passe dans la maison d'Albret en 1526 et est réuni à la couronne par Henri IV. Il fit depuis partie du gouvernement de Guyenne et Gascogne et ne joua aucun rôle dans l'histoire de la France. Il forma, au moment de la création des départements, celui de l'Aveyron.

Peu d'hommes remarquables ont vu le jour dans le Rouergue ; on ne peut guère citer que l'abbé Raynal, auteur de la célèbre *Histoire philosophique des deux Indes* et les deux philosophes Laromiguière et de Bonald.

Bibl. : P. Bosc, *Mémoires pour servir à l'hist. de l'Aveyron ;* Rodez. 1797, 3 vol. in-8. — Alexis Monteil, *Descript. du dép. de l'Aveyron ;* Rodez, an X, 2 vol. in-8. — Baron de Gaugeil, *Etudes hist. sur le Rouergue ;* Limoges, 1821-1859, 4 vol. in-8. — H. de Barrau, *Docum. hist. et généal. sur les familles et les hommes remarq. du Rouergue ;* Rodez, 1853, 3 vol. in-8. — Du même, *Inscript. et monum. disséminés dans le dép. de l'Aveyron*, dans *Mémoires de la Soc. de l'Aveyron*, t. III. — P. Cazalis de Fondome, *Derniers temps de l'âge de la pierre polie dans l'Aveyron ;* Montpellier, 1867, in-8. — A. Pernot, *Sites et monum. du dép. de l'Aveyron ;* Paris, 1837, in-fol. — Abbé Bousquet, *Abrégé de l'hist. du dép. de l'Aveyron ;* Clermont-Ferrand, 1853, in-12. — F. Valadier, *Mém. sur les monuments celtiques de l'Aveyron ;* Caen, 1863, in-8. — L. Dardé, *Dict. des lieux habités du dép. de l'Aveyron ;* Rodez, 1868, in-8. — Abbé Servières, *Hist. de l'Egl. du Rouergue ;* Rodez, 1874, in-8. — Cl. Perroud, *les Origines du premier duché d'Aquitaine ;* Paris, 1881, in-8. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ;* Rodez, 1837 et années suivantes.

**ROUËRIE** (Armand Taffin, marquis de La), gentilhomme breton, né au château de La Rouërie (près Rennes) en 1756, mort au château de La Guyomarais (près Lamballe) le 30 janv. 1793. Venu à Paris, il servit dans les gardes du corps, mais dut quitter ce corps après un duel, motivé par son amour pour une actrice, Mlle Fleury, avec son rival le comte de Bourbon-Busset. Il chercha à s'empoisonner, s'enferma à La Trappe, puis partit en Amérique combattre dans l'armée de Rochambeau sous le nom de *comte Armand*. Revenu en France, il fut envoyé en députation par la Bretagne, en 1788, vers le roi, pour lui réclamer la conservation des privilèges de cette province ; sa turbulence le fit mettre à la Bastille. Sous la Révolution, il imagina un vaste soulèvement de la Bretagne, de l'Anjou et du Poitou et s'entendit à Coblentz, avec les frères de Louis XVI (5 déc. 1791). Nommé commandant en chef des royalistes bretons, il décida, le 5 mars 1792, avec les conjurés de donner le signal de l'insurrection lorsque les troupes coalisées entreraient en France. Le comité de surveillance de l'Assemblée législative, informé de ses projets, envoya l'ordre de l'arrêter. La Rouërie échappa à toutes les recherches et continua à tout organiser avec une activité extraordinaire ; mais les rigueurs de l'hiver altérèrent sa santé et il mourut au château de La Guyomarais où il s'était caché. On découvrit ses papiers, et douze membres de la famille La Guyomarais périrent sur l'échafaud. Les chouans s'or-

ganisèrent peu après avec les éléments de la conspiration préparée par lui. Ph. B.

**ROUÉS.** Nom collectif des libertins, et d'idées et de mœurs, dont Philippe d'Orléans, le Régent, fit sa compagnie ordinaire. D'après Saint-Simon, c'est lui-même qui les désignait ainsi. Il n'entendait sans doute point par là qu'ils fussent dignes du supplice de la roue. Il faisait allusion à cette absence commune de convictions catholiques dont les manifestations n'étaient pas alors épargnées par les lois de l'État. H. Monin.

**ROUESSÉ-Fontaine.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne ; 542 hab.

**ROUESSÉ-Vassé.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume ; 1.554 hab.

**ROUET.** I. Archéologie. — Petit appareil destiné à filer le lin, le chanvre, la laine et la soie. Il se compose de quatre pièces essentielles : le pied, la roue, la fusée et l'épinglier. Il y a deux formes principalement employées, qui se distinguent par la manière de leur imprimer la rotation : les unes sont mises en marche à la main, les autres au moyen d'une pédale actionnée par le pied. Le rouet remplaça au xv^e siècle la quenouille, et sa forme ne s'est pas beaucoup modifiée ; le recueil, intitulé *Tableaux de la civilisation*, en donne une miniature intéressante. Au xvi^e siècle, on allégea la forme des rouets pour les rendre plus élégants, sculptés, dorés, tournés, avec un goût charmant et poétique : cela s'explique par la place que le rouet tenait alors jusque dans les salons élégants ; il n'était pas relégué, comme il le fut plus tard dans les demeures rustiques et confié aux gros doigts des servantes. Le dauphin s'amusait à filer en 1605 ; la duchesse de Bourgogne, un siècle plus tard, témoignait le même goût et le mettait à la mode à la cour : on mentionne un « rouet de la Chine » et des ballots de soie que Louis XIV lui donna à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne ; Dangeau en fait état. C'est ce qui explique que les rouets anciens soient de véritables objets d'art ; les *Inventaires* en mentionnent de très élégants ; le musée de Cluny en a recueilli un en bois finement tourné avec incrustations d'ivoire, datant du xvii^e siècle. Les fabricants avaient perfectionné les rouets et en avaient imaginé de portatifs, très en usage, au dire de Savary, qui en fait une minutieuse description : mais aucun de ces petits appareils délicats et coquets n'est venu jusqu'à nous ; jusqu'à la fin du xviii^e siècle, on voit pourtant mentionnés les rouets « à mettre sur les genoux ». En 1736, l'abbé Soumille imagina un rouet qui croisait les fils sans que la tireuse eût besoin de les tenir entre ses doigts ; en 1778. le sieur de Bernières construisit un rouet à filer des deux mains à la fois. Enfin, le citoyen Treme inventa des machines économiques, grâce auxquelles « on peut avec un seul rouet occuper jusqu'à 200 fileuses qui ont la faculté de filer des deux mains à la fois ». Cette découverte contient l'embryon de la filature moderne qui a relégué le rouet, fidèle compagnon de nos aïeules, dans les musées.

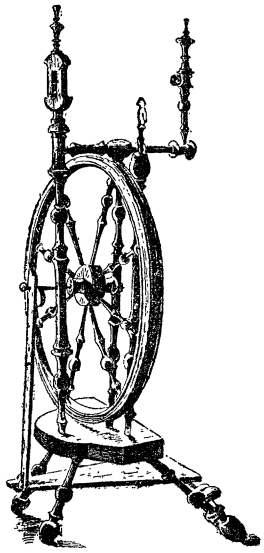

Fig. 1. — Rouet à grande roue et pédale (xviii^e siècle).

II. Filature. — Le rouet fut la première des machines à filer imaginée pour remplacer le simple fuseau employé jusqu'alors à la confection des fils. On attribue son invention à un habitant du Brunswick, vers 1530. Il est encore employé dans les campagnes pour la fabrication des fils de lin et de chanvre, et quelquefois aussi pour les fils très fins servant à la confection des dentelles. Rendu mécanique, et muni d'un grand nombre de broches, il a donné naissance aux métiers continus à ailettes, dont on fait exclusivement usage actuellement dans le travail du lin et du chanvre, et quelquefois aussi dans la filature ou le retordage du coton et même de la laine, lorsqu'il s'agit de fils très résistants.

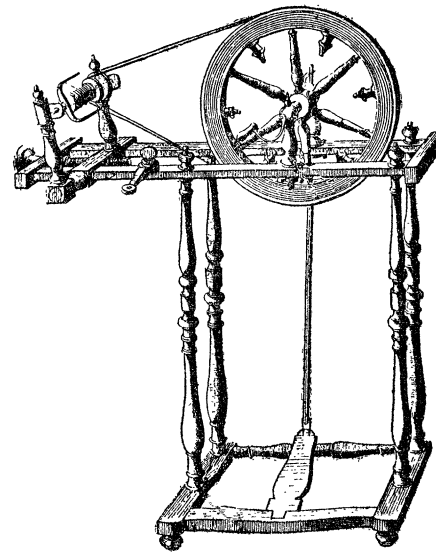

Fig. 2. — Rouet à pédale (xviii^e s.).

Le rouet, supporté par un bâti en bois, se compose d'une broche, munie d'une tête percée d'un trou suivant son axe, et de deux branches armées de crochets formant l'*épinglier*. Cette broche reçoit un mouvement de rotation rapide, au moyen d'une petite corde, par un volant actionné par une pédale. Sur l'axe de la broche se trouve une bobine, folle sur cet axe, mais retenue par un petit frein qui ne lui permet de tourner qu'autant qu'elle est entraînée par le fil.

L'ouvrière, assise devant le rouet, fait tourner la broche en agissant avec son pied sur la pédale, en même temps qu'avec ses mains elle assemble les fibres tirées de la quenouille de manière à former le fil et à lui donner sa grosseur régulière et sa continuité. Ce fil traverse ensuite la tête de la broche et passe sur l'un des crochets de l'épinglier, qui, en tournant, détermine sa torsion : il se rend enfin à la bobine, autour de laquelle il s'enroule au fur et à mesure de sa production, tout en l'entraînant pour lui faire suivre le mouvement de la broche.

**ROUET.** Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres ; 105 hab.

**ROUEZ.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume ; 1.587 hab.

**ROUFAH.** Puissante tribu nomade du haut Nil. Installés depuis longtemps dans cette région et parlant un dialecte arabe, les Roufah ont occupé successivement différents points entre le Bahr el Abiod et le Bahr el Azraq, depuis Khartoum jusqu'à 10^e lat. N.

**ROUFFACH** (*Rubiaco*, 763 ; *Rubac*, 912 ; allem. *Rufach*). Ch.-l. de cant. de la Haute-Alsace, arr. de Guebwiller, sur le Rothbach et le chem. de fer de Strasbourg à Bâle ; 3.057 hab. Ecole agricole ; teinturerie et impression ; fabriques de chandelles, de savon, d'huiles et de tuiles ; vins. L'église de Saint-Arbogast, classée parmi les

monuments historiques de l'Alsace, date de l'époque de transition ; transept du XIIe siècle ; les trois nefs et le chœur, du XIIIe siècle ; la façade (XIVe siècle), avec une belle rosace, n'est pas achevée ; riche en sculptures gothiques ; peintures murales des XIIIe et XVe siècles ; dans le chœur six panneaux de peintures sur verre du XVe siècle ; superbe baptistère de la fin du XVe siècle. Du couvent des franciscains, fondé en 1250, il existe encore l'église en

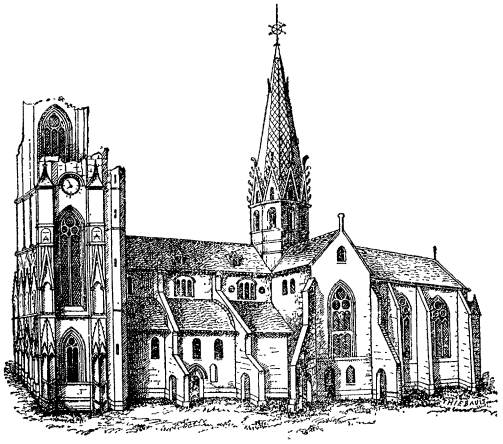

Eglise Saint-Arbogast, à Rouffach.

style gothique des XIVe et XVe siècles, avec une chaire en plein air, adossée à un arc-boutant de la nef septentrionale. Autrefois il y avait encore une maison de l'ordre teutonique, une commanderie des religieux hospitaliers du Saint-Esprit et le priorat de Saint-Valentin, fondé en 1183 par les bénédictins de l'abbaye Sainte-Marie des Champs de Metz, cédé plus tard aux jésuites qui le convertirent en collège et en lieu de pèlerinage. Les fortifications du moyen âge sont en partie conservées ; une tour ronde, appelée la tour des sorcières (*Hexenthurm*), sert aujourd'hui de prison. Il existe à Rouffach de nombreuses maisons du moyen âge avec sculptures et inscriptions. Le château d'Isenbourg, dont les ruines dominent la petite ville, aurait été fondé, d'après la *Chronique* des moines d'Ebersheim (*Novientum*), à l'époque mérovingienne et aurait servi de résidence à Dagobert II. C'est là que ce roi aurait rédigé, en 677, la charte, par laquelle il aurait fait cession à l'église de Strasbourg de terres, qui devaient former le *Haut-Mundat ;* mais il a été prouvé que cette charte est un document falsifié (V. ARBOGAST).

Rouffach, autrefois chef-lieu de bailliage, faisait partie du *Haut-Mundat* et appartenait aux évêques de Strasbourg. Patrie : de Wœlfelin, sculpteur et architecte du XIVe siècle ; de Sébastien Austrius, médecin du XVe siècle ; de Jost Hahn (*Jodocus Gallus*) théologien (1459-1517) ; de Conrad Kürschner (*Pellicanus*), théologien protestant (1478-1556) ; de Conrad Wolfhart (*Lycosthenes*), humaniste (1518-61) ; de Valentin Boltz, dramaturge et peintre en miniature du XVIe siècle ; et de François-Joseph Lefebvre, duc de Dantzig, maréchal de France (1755-1820). Rouffach porte : *D'azur à une vierge de carnation, assise de front, dans un trône d'or, vêtue de gueules et d'azur et couronnée d'or, tenant sur un genou l'enfant Jésus, aussi de carnation, ayant la tête entourée d'une gloire d'or, et tenant de sa main dextre une haute fleur de lis de même et un écusson de gueules à une bande d'argent posé au pied du trône de la Vierge.* L. WILL.

BIBL. : LYCOSTHENES, *De republica Rubeacensium*, dans MÜNSTER, *Cosmographie ;* Bâle, 1550, liv. III, pp. 644-651. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict.*, V, 187. — SCHŒPFLIN, *Alsatia diplom.*, I, 26, 39 ; *Als. illustr.*, I, 80, 693 ; II, 68, 79, 439, 651. — *Bull. de la Soc. pour la conserv. des mon. hist. d'Alsace*, 1re série, III, 82 ; IV, 178, 204 ; 2e série, VI, 1, 19. — *Rev. cathol. d'Als.*, II, 565 ; X, 92. — THEOBALD WALTER, *Das Spital des Ordens zum heil. Geist in Rufach*, dans *Jahrb. des Vog.-Clubs*, 1899, 24. — KRAUS, *Kunst und Alterth.*, II.

**ROUFFANGE.** Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Gendrey ; 127 hab.

**ROUFFIAC.** Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de La Roquebrou ; 852 hab. Eglise du XIIIe siècle ; chapelle souterraine.

**ROUFFIAC.** Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre ; 297 hab.

**ROUFFIAC.** Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons ; 461 hab.

**ROUFFIAC.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (centre) de Toulouse ; 361 hab.

**ROUFFIAC.** Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi ; 403 hab.

**ROUFFIAC-D'AUDE.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Montréal ; 288 hab.

**ROUFFIAC-DES-CORBIÈRES.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Tuchan ; 183 hab,

**ROUFFIGNAC.** Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montendre ; 735 hab.

**ROUFFIGNAC.** Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Montignac ; 2.200 hab. Conserves de champignons. Restes du château de Lherm.

**ROUFFIGNAC.** Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès ; 275 hab.

**ROUFFIGNY.** Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Villedieu ; 376 hab.

**ROUFFILHAC.** Com. du dép. du Lot, arr. et cant. de Gourdon ; 454 hab.

**ROUFFY.** Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Vertus ; 86 hab.

**ROUFIDJI** (à tort *Loufidji*). Fleuve d'Afrique, qui tombe dans l'océan Indien, en face de l'île Mafia, vers 7° 56' lat. S., par un delta encore mal connu. Situé sur le territoire allemand, ce cours d'eau, qui est soumis à de violentes crues de février à mai, vient des montagnes de Livingstone, au N.-E. du lac Nyassa ; sa branche principale paraît être le Rouhoudje, qui, après sa jonction avec le Myera-Mpanga venant de l'Ouhehe, prend le nom d'Oulanga. Ce fleuve, qui traverse des régions fertiles et boisées, s'unit au Rouaha au-dessus des rapides de Pangani et prend le nom de Roufidji. Reconnu et étudié par Stanley (1871), Thomson, Beardall, Guiot et Pfeil (1885), ce fleuve a été exploré par Ramsay (mission du Nyassa) ; l'Oulanga a été jalonné sur la plus grande partie de son cours.

BIBL. : PFEIL, *Pet. Mitth.*, 1886, p. 353, et surtout RAMSAY, *Mitth. aus den deut. Sch. Geb.*, 1891.

**ROUFOU** ou **LOUFOU.** Rivière de l'Afrique orientale (V. PANGANI).

**ROUGE. I. Alchimie.** — Les alchimistes ont appliqué ce nom aux préparations contenant de l'or et aux agents supposés susceptibles d'opérer la transmutation de l'argent en or. M. B.

**II. Technologie et chimie industrielle.** — Les rouges utilisés comme matières colorantes peuvent servir, soit en peinture, soit en teinture, et, à cet égard, il convient de les classer en deux parties, correspondant à ces deux modes d'emploi : 1° les rouges pour couleurs ; 2° les rouges pour teinture.

I. *ROUGES POUR COULEURS.* — Deux divisions seront faites aussi dans leur étude suivant que les matières premières utilisées seront empruntées au monde minéral ou au monde végétal.

MATIÈRES PREMIÈRES MINÉRALES. — *Couleurs renfermant du fer.* L'une des plus importantes est le sesquioxyde de fer, désigné indifféremment sous les noms de *rouge d'Angleterre*, de *colcotar*, ou de *rouge de Prusse*.

On procède de la façon suivante pour le préparer : on chauffe le sulfate vert de fer sur des plaques de fonte pour le dessécher, puis on effectue, après dessiccation, sa dé-

composition dans des cornues en grès, chauffées au rouge. On procède à une ou deux calcinations suivant la teinte plus ou moins foncée qu'on veut obtenir. Si l'on veut aussi une poudre plus fine que celle donnée par une pulvérisation suivie d'un tamisage, on effectue une lévigation qui sépare les poudres les plus grossières des poudres les plus fines. Malgré les lavages auxquels le produit calciné est soumis pour en retirer le sulfate ferreux non décomposé, la poudre contient toujours un peu de ce sel. On améliore le procédé en ajoutant au sulfate de fer le dixième de son poids de soufre, desséchant le mélange, et le chauffant sur des plaques de fonte rougies, analogues à celles employées pour le grillage des pyrites ; l'acide sulfurique provenant de la dissociation du sulfate étant réduit à l'état de gaz sulfureux par le soufre du mélange, l'équilibre ne peut être atteint, et on obtient ainsi une décomposition totale du sulfate, à plus basse température que dans le procédé précédent. Quand l'opération est terminée, le produit est chauffé pendant une heure et demie, et on obtient un oxyde ferrique d'une belle couleur rouge.

Signalons enfin une méthode consistant à précipiter par du bicarbonate ou du carbonate neutre de soude la solution d'un sel ferreux, à recueillir, laver, sécher et calciner à l'air, le précipité obtenu. La couleur du colcotar est d'autant plus foncée que sa température de chauffe est plus élevée. Il peut donner avec le blanc de belles couleurs rosées.

*Rouge de fer.* C'est un colcotar mêlé de silice. On l'obtient en décomposant par la chaleur du sulfate de fer, produit d'attaque des scories silico-ferrugineuses par l'acide sulfurique, après y avoir mêlé un poids de silice constituant 25 °/o du poids d'oxyde ferrique obtenu.

Signalons les *ocres rouges*, le *bol d'Arménie* appelé aussi *terre de Lemnos*, constitué par un mélange plus ou moins complexe de chaux, de magnésie, de silice, d'argile, d'oxyde de fer, retiré aujourd'hui des environs de Saumur, de Meudon, de la Bourgogne, etc. Couleur très solide, non vénéneuse, mais de mauvaise nuance, et en somme de consommation très faible.

*Minium* (V. ce mot).

*Sels de mercure. Vermillon* La formule de ce corps n'est point définie, c'est un sulfure de mercure plus ou moins complexe suivant les cas; on peut l'obtenir par voie humide ou par voie sèche.

1° *Vermillon obtenu par voie humide.* Dans le procédé chinois, on chauffe ensemble du mercure, du soufre et de la potasse caustique, au bain de sable, en élevant lentement la température jusqu'à 50° ; quand le mélange a atteint l'éclat le plus brillant, on arrête l'opération et on lave successivement à la soude et à l'eau. Dans le procédé Gauthier-Bouchard, on agite mécaniquement pendant sept heures, dans des bouteilles en grès, un mélange convenable de mercure, de soufre tamisé et de sulfhydrate d'ammoniaque obtenu dans la bouteille même, par l'action d'un courant d'hydrogène sulfuré sur de l'ammoniaque du commerce. On chauffe le produit à l'étuve à 50° pendant plusieurs jours ; on lave à l'acide azotique et à l'eau.

On peut aussi l'obtenir par voie humide, en faisant intervenir l'électrolyse. Sur le fond d'une cuve en bois se trouve une plaque de cuivre recouverte de fer galvanisé et constituant la cathode ; sur les parois sont disposées des plaques rondes métalliques recouvertes de mercure et formant l'anode ; on verse dans la caisse une solution contenant par exemple : 8 p. d'azotate de soude, 8 p. d'azotate d'ammoniaque, 100 p. d'eau. Un serpentin amenant de l'acide sulfurique permet la transformation du mercure en sulfate, qui, passant en solution, sera réduit par l'hydrogène cathodique à l'état de sulfure; celui-ci se déposera donc sur le fond. Si, dans la liqueur, on introduit des sulfures alcalins, il est inutile de faire arriver de l'acide sulfurique.

2° *Préparation par voie sèche.* Dans le procédé chinois, par exemple, on verse dans une marmite mince de fer, contenant du soufre et chauffée doucement, trois fois et demi son poids de mercure, et on chauffe jusqu'à commencement de fusion du soufre; on ajoute alors une quantité de mercure égale à la moitié de la quantité précédente; lorsque la masse est devenue noire, on agite et on refroidit en ajoutant de l'eau. On le sublime en le chauffant dans une capsule de porcelaine, recouverte d'une capsule identique; puis le produit est détaché, broyé avec de l'eau, passé à la meule et chauffé légèrement pour le séchage. Dans le procédé hollandais, le soufre tamisé est chauffé avec environ sept fois et demi son poids de mercure et amené à fusion. On sublime l'éthiops noir ainsi obtenu, en le chauffant dans des vases en terre réfractaire. Le soufre en excès s'enflamme, on ferme alors l'ouverture des vases par un obturateur, et la chauffe est continuée en alternant la charge de la matière avec de fréquents ringardages, de façon à accroître la vitesse de sublimation. On achève, comme tout à l'heure, le traitement du sulfure sublimé. Le vermillon le plus fin est de meilleure qualité que le vermillon en grains. Il y a aussi des différences, suivant son origine : ainsi le vermillon obtenu par voie sèche est très notablement inférieur au vermillon préparé par voie humide, fait assez général.

Comme sel de mercure, il est évidemment très vénéneux ; il s'allie à toutes les autres couleurs, excepté au blanc de plomb. Il est très utilisé dans la peinture à l'huile et pour l'aquarelle.

*Vermillon d'antimoine.* On part, pour sa préparation, du sulfure d'antimoine naturel qui, grillé, donne de l'oxyde d'antimoine et du gaz sulfureux. Le chlorure d'antimoine résultant de l'attaque du résidu par l'acide chlorhydrique est étendu d'eau et traité par de l'hyposulfite de soude ou de chaux, puis chauffé au bain-marie, à la température de 30° qui provoque la production d'un précipité rouge vif de sulfure d'antimoine. Après l'avoir chauffé à 50°-55°, on lave à l'acide chlorhydrique et à l'eau. Les eaux mères contenant de l'acide sulfureux régénèrent l'hyposulfite quand on les traite par du sulfure de calcium. C'est donc du sulfure d'antimoine. Peu stable, il ne peut guère être employé que dans la peinture ordinaire.

*Couleurs à base d'arsenic.* On prépare ces couleurs à partir du cobalt gris ou arsénio-sulfure de cobalt. On chauffe ce minerai dans un creuset en terre réfractaire avec de la potasse qui forme des scories, se rassemblant à la partie supérieure et éliminant les impuretés. Le culot d'arséniure de cobalt est grillé à l'air, puis pulvérisé, de façon à le transformer en arséniate de cobalt. On le pulvérise et l'on obtient ainsi une poudre d'un très beau rouge, très économique et très solide. Elle est évidemment toxique. On l'utilise surtout en Angleterre pour la peinture à l'huile.

Couleurs faites avec des matières d'origine végétale ou animale. — Ces couleurs sont généralement des laques, c.-à-d. des matières colorantes supportées par une substance telle que l'alumine, qu'on a précipitée au sein d'une solution convenable de la matière colorante, de manière à entraîner celle-ci dans la précipitation.

*Couleurs à base de cochenille.* Il est difficile de dire quelque chose de net sur leur constitution. Voici comment on peut les préparer. On ajoute une décoction de 680 gr. de cochenille pulvérisée, à une solution dans 30 lit. d'eau de 225 gr. d'acide citrique et de 250 gr. de carbonate de soude, et on maintient l'ébullition pendant quelque temps. Au liquide provenant de la filtration, on ajoute 250 gr. d'alun et l'on fait bouillir quelques minutes. Après filtration, on laisse reposer pendant deux ou trois jours, il se forme un précipité qu'il suffit ensuite de laver. La composition d'un carmin de cochenille a été trouvée la suivante :

| | |
|---|---|
| Matières protéiques | 20 |
| — colorantes | 56 |
| Eau | 17 |
| Cendres | 7 |

Les cendres contiennent une grande variété de matières minérales (chaux, oxyde d'étain, alumine, oxyde de cuivre, magnésie, potasse, soude, acide phosphorique). On ne sait rien sur le rôle joué par ces diverses matières minérales, la composition précédente fait considérer toutefois le carmin de cochenille, non pas comme une laque aluminique de la matière colorante, mais bien comme une combinaison de la substance carminique avec l'alumine, la chaux et la matière protéique. La chaux améliore la couleur. La teinte ainsi obtenue n'est ni très belle, ni très résistante ; on l'emploie en miniature et pour l'aquarelle.

*Garance.* A une solution d'alun au dixième, mise à digérer à 50° avec de la garance débarrassée des matières gommeuses, puis refroidie à 35°-40°, on ajoute les deux tiers du carbonate de soude nécessaire pour saturer l'acide sulfurique du sulfate d'alumine. En portant à l'ébullition, l'alumine précipitée entraîne avec elle la matière colorante. On peut remplacer le carbonate de soude par le sous-acétate de plomb. Le sulfate de plomb devient alors le support de la matière colorante, et donne un produit de meilleure qualité. On peut rapprocher de cette laque celle qu'on obtient par la garance artificielle, en utilisant l'alizarine pour rouge ou la purpurine, ou le mélange des deux, et profitant de leur propriété d'être solubles dans les solutions d'alun. Les laques de garance ne sont pas vénéneuses et ont une couleur variant du rose clair au pourpre foncé. A cause de leur solidité, on les emploie en peinture d'art; on les utilise aussi dans la peinture à l'eau, à l'huile et surtout pour la miniature. Signalons la production du carmin de garance, obtenu par l'action de l'acide sulfurique à 53° B. sur la garance ayant subi un commencement de fermentation acide. Cette substance très colorée, non vénéneuse, est utilisée pour les tableaux de chevalet.

*Bois rouge.* Le bois rouge sert également à faire des laques peu solubles qu'on peut préparer de la façon suivante : à la décoction aqueuse des bois rouges, on ajoute de l'acide chlorhydrique étendu de son volume d'eau, jusqu'à apparition d'un jaune franc, et on laisse digérer pendant quelques jours. La liqueur claire décantée est mêlée avec de l'alumine en gelée, pour faire la laque alumine, à laquelle on ajoute parfois d'autres substances telles que de la gélatine, du lycopode, etc., et des substances minérales, le bichlorure d'étain par exemple, à un grand état de pureté. Ces couleurs manquent de solidité et ne sont pas utilisées en peintures fines. On les emploie surtout pour les papiers peints.

II. *ROUGES DE TEINTURE.* — Les rouges appliqués à la teinture des étoffes seront divisés également en deux parties : le groupe des produits artificiels et celui des produits végétaux. Mais tandis que pour les couleurs les matières artificielles sont des produits minéraux, ici les matières colorantes artificielles vont être des composés de la chimie organique.

MATIÈRES COLORANTES ARTIFICIELLES. — Ces matières sont très nombreuses, le détail de leur préparation ne sera pas exposé ; on indiquera à quel groupe de matières colorantes ces rouges appartiennent, de façon à pouvoir se reporter aux méthodes expérimentales mises en œuvre pour la préparation des couleurs de ce groupe.

1° *Groupe des amidoazoïques.* L'un des rouges les plus intéressants dans ce groupe est le *rouge Apollon*, dont le nom scientifique est *paranitrosobenzène-azo-amido-naphtalène-disulfonate de sodium* et la formule :

$$C^{32}H^{11}Az^4S^4O^{16}Na^2.$$

Le mode de préparation de ce corps ne présente rien de particulier. On fait réagir l'acide nitreux naissant sur la paranitraniline $C^{12}H^6Az^2O^4$, on copule ensuite l'azoïque obtenu à l'acide (ou mieux à son sel de sodium) α-naphtylamine-disulfonique. Le rouge Apollon est une poudre brun rouge, soluble dans l'eau en donnant une liqueur colorée en rouge brun. Cette substance, qui constitue un bon unissant, n'est appliquée qu'à la teinture de la laine.

2° *Groupe des oxyazoïques.* C'est l'un des groupes les plus importants. On prépare les matières colorantes de ce groupe en faisant agir les phénols sur les diazoïques obtenus eux-mêmes par l'action de l'acide nitreux sur les amines. L'aniline, par exemple, donne le diazoïque correspondant, le diazobenzol,

$$\underset{\text{Aniline}}{C^{12}H^7Az} + AzO^4H = \underset{\text{Diazobenzol}}{C^{12}H^4Az^2} + 2H^2O^2,$$

qui fixe ensuite le phénol en engendrant un oyxazoïque :

$$\underset{\text{Diazobenzol}}{C^{12}H^4Az^2} + \underset{\text{Phénol}}{C^{12}H^6O^2} = \underset{\text{Azoxybenzol}}{C^{24}H^8Az^2(\underline{H^2O^2})}.$$

*Rouge d'anisol ou ponceau d'anisidine.* Sa formule est $C^{34}H^{15}Az^2S^2O^{10}Na$ et sa dénomination scientifique *methoxybenzène azo-β-naphtol monosulfonate de sodium.* On l'obtient en faisant agir le produit de diazotation de l'orthoanisidine sur le β-naphtol monosulfonate de sodium S.

C'est une poudre rouge foncé, dont la solution aqueuse carmin est employée à teindre la laine.

Le *rouge B* ou *bordeaux B*, dont le nom scientifique est : *α-naphtalène-azo-β-naphtol disulfonate de sodium* et la formule $C^{40}H^{12}Az^2S^4O^{14}Na^2$, se prépare par l'action du produit de diazotation de l'α-naphtylamine, sur l'α-naphtol disulfonate de sodium R. C'est une poudre rouge brun donnant une solution aqueuse *rouge vineux* mise à profit pour colorer les vins artificiellement. On l'emploie aussi pour teindre la laine en grenat. Il résiste moyennement à l'action de la lumière.

Le *rouge de phénétol* ou *coccinine G*, dont le nom scientifique est : *éthoxybenzène-azo-β-naphtol-disulfonate de sodium*, a pour formule $C^{36}H^{14}Az^2S^4O^{16}Na^2$. Il se forme dans l'action du produit de diazotation de l'ortho-amidophénétol sur l'α-naphtol disulfonate de sodium.

Il constitue une poudre rouge brun dont la solution aqueuse carmin sert à colorer la laine et la soie. On l'emploie également en impression sur soie. Sa stabilité à la lumière est assez grande, mais sa teinte est affaiblie par l'eau bouillante.

Le *rouge solide A*, ou *roccelline*, ou *α-sulfo-α-naphtalène-azo-β-naphtol* de formule $C^{40}H^{13}Az^2S^2O^8Na$, et le *rouge solide D*, ou *bordeaux S*, ou *sulfo-α-naphtalène-azo-β-naphtol disulfonate de sodium* $C^{40}H^{12}Az^2S^6O^{20}Na^3$ s'obtiennent tous les deux à partir d'un diazoïque de l'acide naphtionique $C^{20}H^9AzO^2$, le premier sur le β-naphtol, le deuxième sur le sel R (α-naphtol disulfonate de sodium). Tous deux forment des poudres rouge brun ; le premier, très peu soluble dans l'eau, donne une solution brune à froid, rouge à chaud ; le deuxième, plus soluble, a une solution d'un violet rouge ; l'acide sulfurique donne avec eux des solutions violettes ; on les emploie pour teindre la laine, la deuxième de préférence à la première, parce qu'elle s'unit mieux. Le *rouge solide A* peut être utilisé aussi pour teindre la soie, en faisant usage pour cela de bains alcalins ou acides.

Le *rouge palalin* ou *α-naphtalène-azo-β-naphtol disulfonate de sodium* $C^{40}H^{13}Az^2S^4O^{14}Na^2$ prend naissance dans l'action d'un diazoïque de l'α-naphtylamine (diazoïque), sur un disulfo-β-naphtol (phénol) en milieu alcalin.

C'est un corps solide, gris acier, dont la solution aqueuse est rouge violacé. Il donne de bons résultats sur laine, avec des teintes résistantes.

Signalons l'*azombine S*, *rouge rubis A*, ou *α-sulfo-naphtalène-azo-α-naphtolsulfonate de sodium*,

$$C^{40}H^{11}Az^2S^4O^{14}Na^2,$$

qui résulte de l'action de l'α-naphtol monosulfonate de sodium sur le diazoïque de l'acide naphtionique. Il se présente en poudre brune dont la solution dans l'eau est rouge fuchsine. On l'emploie en impression, en prenant certaines précautions pour que ce colorant ne jaunisse pas au vaporisage. Il teint la laine en donnant des nuances solides.

La *crocéine 3B X, rouge solide E*, ou *α-sulfonaphtalène-azo-β-naphtol monosulfonate de sodium*,

$$C^{40}H^{12}Az^2S^4O^{14}Na^2,$$

constitue une poudre rouge vif, soluble dans l'eau en donnant une couleur ponceau, un colorant rouge sur laine. On s'en sert aussi pour teindre sur soie.

Le *ponceau pour soie*, ou *ponceau acide*, ou *α-sulfo-β-naphtalène-azo-β-naphtol* $C^{40}H^{13}Az^2S^2O^8Na$, est formé par un mélange de deux isomères provenant de l'action du β-naphtol sur un diazoïque de l'acide β-naphtylamine sulfonique. C'est une poudre d'un rouge écarlate, très soluble à froid, plus soluble à chaud, très employé dans la teinture sur soie pour l'obtention des rouges écarlates. Il résiste bien à l'action de la lumière.

L'*écarlate de crocéine* ou *parasulfobenzène-azo-benzène-azo-β-naphtolmonosulfonate de sodium*,

$$C^{44}H^{14}Az^4S^4O^{14}Na^2,$$

prend naissance quand on fait agir le diazoïque de l'acide amidoazobenzène monosulfonique sur le β-naphtol monosulfonate de sodium B. On le trouve dans le commerce sous la forme d'une poudre rouge brique, dont la solution aqueuse est rouge carmin. Il possède une solidité remarquable, et c'est un des meilleurs colorants rouges sur laine que l'on possède ; la nuance ainsi obtenue est très vive, d'un rouge écarlate et résiste bien à l'action de la lumière et à celle d'un savonnage modéré.

A citer aussi l'*écarlate de Biebrich B*, ou *écarlate vieil impérial*, le *sulfobenzène-azo-sulfobenzène-azo-β naphtol* (sel de sodium) $C^{14}H^{14}Az^4S^4O^{14}Na^2$, qui forme un très bon colorant rouge, inférieur pourtant à l'écarlate de crocéine. On peut l'employer sur soie.

Le *rouge Congo* $C^{64}H^{22}Az^6S^4O^{12}Na^2$, dérivé de la benzidine, se prépare en faisant agir l'équivalent de tétrazodiphényle sur deux équivalents d'acide naphtionique. Il forme une poudre rouge brun et donne une solution rouge. Comme la plupart des rouges diamines, il est employé à teindre directement sur coton en bain alcalin; malgré son peu de solidité, la suppression de mordants et la simplicité qui en résulte pour l'application le font consommer en quantité considérable. On a donné aux substances qui, comme le rouge congo, se fixent directement sur la fibre sans intermédiaire de mordants, le nom de matières colorantes *substantives*. On a préparé un grand nombre de colorants substantifs dont on trouvera quelques représentants dans le tableau suivant :

| NOMS | FORMULES | TEINTES | QUALITÉS | EMPLOI |
|---|---|---|---|---|
| Ecarlate diamine B. | $C^{60}H^{22}Az^8S^4O^{16}Na^2$ | Très beau rouge écarlate | Résistant aux acides, à la lumière | Coton et laine. |
| Congo brillant..... | » | Rouge plus vif que le Congo ..... | Craint les acides..... | Coton. |
| Rouge d'anthracène. | » | Rouge jaune..... | Peu solide..... | Coton. |
| Benzopurpurine B.. | » | Rouge jaunâtre..... | Assez solide aux acides ..... | Coton et soie. |
| Rouge diamine B... | » | Rouge très pur..... | Solide aux acides, craint la lumière..... | Coton. |
| Rouge diamine N O. | » | id. | Solide aux acides, craint la lumière..... | Coton. |
| Rouge saumon ..... | » | Rouge saumon..... | Instable à la lumière et aux acides..... | Coton. |
| Rouge Saint-Denis. | $C^{64}H^{22}Az^8S^4O^{14}Na^2$ | Rouge vif..... | Très résistant aux acides et aux alcalis, craint la lumière..... | Coton. |
| Azopurpurine 4B ... | » | Rouge jaunâtre..... | Peu solide..... | Coton. |

Le *rouge de nitrosamine* a pour composition

$$C^{32}H^{11}Az^3O^6.$$

Il présente cette particularité qu'on le fabrique sur la fibre elle-même. Pour cela on imprègne la fibre avec la solution d'un dérivé nitrosé d'une amine primaire, en soumettant ensuite cette fibre à l'influence d'un phénol à chaud, il se forme alors l'azoïque correspondant qui teint la fibre. Cette méthode a été généralisée et appliquée à d'autres substances. Dans le cas particulier du rouge de nitrosamine, on diazote la paranitraniline suivant la méthode ordinaire, le diazoïque obtenu est alors transformé en nitrosamine par addition à la solution d'une quantité convenable de soude. Au bout d'une demi-heure, la transformation en nitrophenylnitrosamine $C^{12}H^4Az^3O^6Na$ est terminée. On plonge alors dans ce liquide préalablement additionné de β-naphtol le calicot à teindre en rouge ; la coloration, qui ne se produit pas à froid, apparait quand on expose le calicot à l'action d'un jet de vapeur. Le même procédé permet de produire des impressions photographiques. Le diazoïque est combiné au bisulfite puis dissous dans l'eau, et la solution est additionnee d'un phénol ou d'une amine ; on y foularde le tissu et, après dessiccation à l'obscurité, on dispose au-dessus de lui un cliché transparent correspondant au dessin qu'on veut obtenir. La partie impressionnée par la lumière est la seule où se produise l'azoïque et par suite la teinture.

3° *Rouges dérivés de l'anthracène.* Tous ces rouges sont des oxyquinones, où se rencontrent parfois des groupement sulfonés. Dans ce groupe, le caractère de colorant n'est bien net qu'en présence des oxydes métalliques. Ce sont donc des rouges teignant les mordants métalliques. Leur grande application est réservée à la teinture et à l'impression des étoffes de coton, cependant on commence à les utiliser pour la laine et pour la soie. Le mordançage varie avec la nature de la substance à teindre. Sur coton, l'étoffe est mordancée par l'*huilage* (aujourd'hui par les sulforianates alcalins), puis *dégommée*, c.-à-d. imprégnée d'une substance (craie ou phosphate alcalin) fixant le mordant, *teinte*, et enfin *avivée* par ébullition avec des sels d'étain, des sels de soude et du savon.

Le mordançage sur laine se fait au fer, à l'alumine et au chrome. Avec la soie, on mordance à la *rouille, au chlorure de chrome, à l'alun basique*, etc. Quand on veut faire de l'impression, on mordance les seules parties à imprimer, puis on savonne pour enlever le rouge des parties non mordancées, ou bien on imprime la couleur à l'état d'acide libre, et on vaporise, après avoir épaissi par un sel dissociable, sous l'influence de la vapeur d'eau : l'oxyde mis en liberté se combine ainsi au rouge. A cause de la grande solidité qu'elles présentent aux différents agents, les couleurs d'alizarine constituent des corps très importants et très employés. Cette solidité est même telle que dans l'impression on a de la peine à les enlever. On doit faire appel pour cette dernière opération à des oxydants énergiques, tels que les hypochlorites.

Voici les principaux rouges d'alizarine :

Le *rouge d'alizarine S ou alizarine monosulfate de sodium* $C^{28}H^7S^2O^{14}Na$. On le prépare par l'action de l'acide sulfurique fumant sur l'alizarine sèche. C'est une poudre jaune orangé, teignant en rouge jaunâtre.

La *purpurine ou trioxyanthraquinone* $C^{28}H^8O^{10}$ qui forme une pâte rouge brique et donne des teintes rouges jaunâtre ; elle n'est pas très solide à la lumière.

L'*alizarine 2S, isopurpurine ou trioxyanthraquinone* $C^{28}H^8O^{10}$. Elle forme une pâte jaune et donne avec l'alumine un beau rouge. On la prépare par la méthode

générale de préparation des phénols à partir des carbures correspondants.

4° *Dérivés du triphénylméthane.* On trouve dans ce groupe la *fuchsine* et la *parafuchsine* (V. Rosaniline) qui sont peu employées, parce que les nuances qu'elles donnent ne sont pas solides.

5° *Dérivés des phtaléines.* On doit signaler ici l'*éosine*, peu solide aux différents agents ; elle teint la soie en bain acide. Elle est constituée par le sel de sodium, de potassium ou d'ammonium de la tétrabromofluorescéine, $C^{40}H^{6}Br^{4}O^{10}Na^{2}$.

Les *rouge Atlas, rouge Stanley* sont des matières colorantes rouges thiobenzényliques.

Matières colorantes naturelles. — 1° *Carthame et carthamine* (V. Carthamine).

2° *Garance.* Les produits rouges qu'on retire de la garance sont entièrement abandonnés et remplacés par les produits artificiels dérivés de l'anthracène. Ils n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt historique.

On extrait de la garance une série de principes cristallisés et bien définis, reliés entre eux par des relations très simples et formant une série naturelle :

| | |
|---|---|
| L'alizarine | $C^{28}H^{8}O^{8}$ |
| La xantho-purpurine | $C^{28}H^{8}O^{8}$ |
| La purpurine | $C^{28}H^{8}O^{10}$ |
| L'hydrate de purpurine-orange | $C^{28}H^{10}O^{12}$ |
| La pseudo-purpurine | $C^{28}H^{8}O^{12}$ |

L'*alizarine* a seule présenté de l'intérêt au point de vue pratique. On peut avoir une alizarine chimiquement pure en plaçant sur une feuille de papier à filtrer une solution alcoolique de garancine. La résine contenue dans la solution est absorbée par le papier et il reste une belle cristallisation d'alizarine pure. Elle servait à obtenir tous les tons que donne la garance elle-même, dans la teinture avec mordançage. A la garance se rattachent un certain nombre de produits tinctoriaux, utilisés autrefois, tels que la *garancine* obtenue par une macération convenable de la garance avec de l'acide sulfurique étendu, la *fleur de garance*, produit de la garance lavée à l'eau froide, avec de l'eau acidulée, enfin les *laques de garance*, analogues aux laques que nous avons vues en couleurs utilisées autrefois en peinture.

*Bois de campêche* (V. Campêche).

*Bois rouges ou bois de Brésil.* Sous ce nom on comprend plusieurs arbres de la famille des légumineuses qui se rencontrent surtout aux Indes orientales, aux Antilles. Leur couleur est jaune rougeâtre ou rouge vif ; ils brunissent à l'air.

Les bois rouges les mieux connus sont les suivants : le *bois de Fernambouc*, produit par le *Cæsalpinia crista*, très répandu dans la Jamaïque et au Brésil ; il est dur, compact, rouge à l'extérieur, pâle à l'intérieur ; le *bois de Brésil proprement dit*, provenant du *Cæsalpinia brasiliensis*, d'un rouge brique, quand il est fraîchement scié ; le *bois de Sainte-Marthe*, ou *Cæsalpinia echinata*, couvert d'un aubier jaune, rougeâtre à l'intérieur ; les *bois de Brésillet*, de *Nicaragua*, de *Californie*, de *Terre ferme*, etc.

La matière tinctoriale, commune à tous ces bois, est la brésiline (V. ce mot).

Le *santal rouge*, originaire du *Pterocapus santalinus* (Indes orientales, Ceylan), est employé aux Indes pour teindre la soie et le coton. Sa substance active est la santaline, $C^{16}H^{16}O^{3}$.

*Cochenille* (V. ce mot).

Rouge d'Almagra, Rouge d'Angleterre, Rouge de Prusse, Rouge mars (V. Brun).

**III. Pathologie végétale** (V. Pin).

**ROUGE** (Mer). La mer Rouge est une coupure rectiligne qui sépare l'Afrique du plateau d'Arabie. En communication naturelle avec l'océan Indien par le détroit de Bab-el-Mandeb, elle mêle aussi ses eaux à celles de la Méditerranée depuis le percement de l'isthme de Suez. Sa superficie est de 449.000 kil. q. — Géologiquement, c'est une fissure récente, qui n'est sans doute pas antérieure au pliocène et qui est en relation directe, au N. par le golfe d'Akhabar, avec le Ghor de Palestine, au S. avec la dépression abyssine de l'Afar, par laquelle elle se rattache à la ligne de fracture des grands lacs africains. Les manifestations volcaniques ont été nombreuses tout le long de la mer Rouge, et l'île de Djebel Teïr est encore fumante. D'ailleurs, les mouvements du sol ne paraissent pas terminés ; la côte arabique se relève sur la mer Rouge, tandis qu'elle s'affaisse sur le golfe Persique.

Les côtes de cette zone effondrée sont naturellement abruptes, bordées de rochers. Le relief du fond nous est surtout connu depuis les sondages exécutés pour la pose du câble télégraphique de Poulo-Pinang à Aden et Suez. Tandis que le fond du golfe d'Aden est remarquablement plat, le fond de la mer Rouge est montueux ; la sonde n'y dépasse nulle part 1.900 m. Les sédiments, dans cette mer presque fermée, sont purement terrigènes, composés de boue et de sable, celui-ci apporté par les vents désertiques d'Afrique et d'Arabie. — Parmi les nombreuses îles de la mer Rouge, les unes sont de simples morceaux du continent : *Hasani*, *Disan*, *Karaman*, *Loheïyah*. Les plus élevées sont volcaniques : *Djebel Teïr*, *Djebel Zebaïr*, *Djebel Zoukour*, les deux *Hanich*, le cratère de *Périm*, qui obstrue le détroit de Bab-el-Mandeb. Mais le plus grand nombre des îles sont coralliennes ; basses, en voie continuelle d'accroissement, elles sont un obstacle sérieux à la navigation.

Le niveau de la mer Rouge est sujet à quelques variations. La marée est imperceptible sur la plus grande partie de la surface. C'est à Suez qu'elle est la plus forte ; à marée haute, le niveau est de $0^{m},80$ plus élevé à Suez qu'à Port-Saïd ; à marée basse, il n'y a pas de différence. Quand le vent souffle du S. (mai à oct.), le niveau est plus élevé de $0^{m},60$ que par le vent du N. (nov. à avril), au moins dans le N. de la mer. — La mer Rouge est une des mers les plus chaudes du globe ; comme dans toutes les mers fermées, la température décroît avec la profondeur, mais seulement jusqu'à la couche qui correspond au fond du seuil de Bab-el-Mandeb, profond de 173 m. A partir de 200 m. règne une température uniforme de 21°,4, qui est la température moyenne de l'air en hiver. Les observations ci-dessous établissent ce fait d'une façon claire :

| | PROFONDEUR en mètres | TEMPÉRATURE au fond | TEMPÉRATURE à la surface |
|---|---|---|---|
| Bab-el-Mandeb | 173 | 23°,6 | 29°,4 |
| Ile Dhalak | 73 | 25,0 | 30,0 |
| Kas Deber | 91 | 25,0 | 30,0 |
| Ghunfura | 1019 | 21,4 | 26,7 |
| Sur la côte arabique | 424 | 21,4 | 30,0 |
| A Djedda | 549 | 21,7 | 28,6 |
| | 778 | 21,7 | 25,6 |
| Djando | 1240 | 21,4 | 25,3 |
| Extrémité N. | 882 | 21,1 | 22,2 |

Située dans la région des alizés, la mer Rouge est soumise à une puissante évaporation ; cependant le chiffre de 7 m. par an, que donnait Maury, est exagéré. La mer Rouge est néanmoins la mer la plus salée du monde ; son coefficient de salinité varie de 3,67 à 3,98. Le poids spécifique, réduit à 16°,7C., est de 1,02860 en moyenne (1,02970 au N. de 20° lat. N., 1,02720 au S.). — L'évaporation a pour effet de provoquer un fort courant de l'océan Indien vers la mer Rouge, courant qui passe entre la côte africaine et Périm ; un courant de sortie se manifeste entre Périm et l'Arabie ; mais il n'est au premier que dans le rapport de 4 à 5. La puissance de ces cou-

rants est d'ailleurs augmentée ou diminuée, suivant que la mousson souffle du N.-E. ou du S.-O.

La faune de la mer Rouge est très nombreuse et très différente de celle de la Méditerranée. Il n'y a pas plus de vingt espèces communes. En revanche, cette faune a des affinités avec la faune Pacifique, notamment avec celle des côtes du Japon. La quantité et la variété des coraux sont plus grands que partout ailleurs, sans doute à cause de la grande égalité de température et de la forte salinité. On aperçoit les formations coralliennes jusqu'à 25 ou 30 m. de profondeur. Au moment du renversement de la mousson, surtout en oct.-nov., la vague rejette de grandes quantités de poissons morts sur la côte de Périm et d'Aden; on attribue ce phénomène aux perturbations apportées alors par les fortes tensions électriques.

La mer *Rouge* a porté ce nom de toute antiquité; cependant les anciens appliquaient le nom de mer Erythréenne à tout l'océan Indien. On n'est pas d'accord sur l'origine de cette qualification : les uns l'attribuent à la grande quantité des coraux; les autres font de rouge le synonyme de torride; d'autres enfin estiment que le nom vient des *hommes rouges*, les *Pount*, qui vivaient sur les deux bords et qui furent les ancêtres des Phéniciens.

Elle fut, dès les temps les plus reculés, fréquentée par les navigateurs, entre l'Egypte, l'Yémen et l'Inde. C'était aussi le passage des pèlerins vers la Mecque et la Judée. (Pour l'importance économique actuelle, V. SUEZ [Canal de]). L. MARCHAND.

BIBL. : HULL, *On the cause dissimilarity between the faunas of the Mediterranean and Red seas*, dans *Nature*, 1885. — *Instructions nautiques sur la mer Rouge et le golfe d'Aden ;* Paris, 1885. — JOUSSEAUME, *Rapport sur une mission exécutée dans la mer Rouge et le golfe d'Aden;* Paris, 1893.— KLUZINGER, *Die Fische des Rothenmeeres ;* Stuttgart, 1884. — STRAHLEY, *Meteorology of the Red sea,* dans *Proc. of R. geog. Society*, 1888. — WEBER, *Der Arabische Meerbusen ;* Marbourg, 1888. — WELLSTED, *Observations on the coast of Arabia*, dans *Proceed. R. Geogr. Society*, 1836.

**ROUGE** (Fleuve) (en annamite *Song-Coï*, ou *Song-Thao*, en chinois *Hong-Kiang*). Grand fleuve du N.-E. de l'Indo-Chine, qui se jette dans le golfe du Tonkin. Il naît en Chine dans les montagnes du Yun-Nan, à 20 kil. au S.-E. du lac Ta-li, dans la chaîne qui le sépare du bassin du Mékong; il est formé de deux branches, dont celle de droite porte le nom de Yang-Koua-Kiang et passe à Meng-Hoa ; à environ 80 kil. de leur source, les deux branches se rejoignent et coulent au S.-E. sous le nom de Ma-long-Kiang; le fleuve arrose Sin-hoa-tcheou après avoir reçu à gauche le Lin-tché, et arrive sous les murs de Yuen-Kiang (qui est encore à 520 m. d'alt.) ; depuis cette source jusqu'à cette ville (350 kil. de cours), il n'a pas été exploré; il porte alors le nom de Ho-ti-Kiang. De Yuen-Kiang au village de Pa-Kang, c.-à-d. pendant 50 kil., Fr. Garnier a reconnu le fleuve qui a 200 m. de large, puis s'encaisse peu à peu et devient très rapide ; il est dominé par des hauteurs de près de 1.000 m.; l'aspect rougeâtre de ces rochers, d'une stérilité complète, et les alluvions rouges que charrie le fleuve, donnent à ce coin de terre un aspect très morne. Le fleuve Rouge reçoit à gauche dans cette partie de son cours le Siao-ho-ti, qui débouche d'une vallée encore plus sombre et encaissée. A Pa-Kang, les hauteurs qui s'élèvent de chaque côté du fleuve Rouge atteignent 1.800 m. ; les rapides du fleuve écument contre d'énormes rochers qui barrent le courant. Au village de Mang-hao (à 150 kil. de Yuen-Kiang), le fleuve redevient navigable et a été exploré jusqu'à son embouchure, c.-à-d. pendant 760 kil. par Dupuis et Kergaradec. De Mang-hao à Lao-Kaï, ville frontière du Tonkin, sur un espace de 100 kil., on rencontre de nombreux rapides (une trentaine) ; le fleuve varie entre une largeur de 30 et de 100 m. avec une moyenne de 50 m. A partir de Long-po, au confluent de la petite rivière de Tsin-chouiho qui sert de limite au Yun-Nan sur la rive droite, la gorge s'élargit et les hauteurs s'abaissent jusqu'à n'atteindre plus que 600 m. à Lao-Kaï; sur le bord du fleuve, dans cette partie de son cours, on trouve en quantité du charbon, du fer, du cuivre et aussi du minerai d'or. A Lao-Kaï, le fleuve Rouge reçoit à gauche la Nam-ti et a 100 m. de large ; il passe par un défilé entre les deux chaînes qui le bordent jusqu'à Tuan-Kouan, où il s'élargit, formant une sorte de pomme d'arrosoir avec les alluvions qui ont créé le vaste delta du Tonkin. Le fleuve, à partir de Lao-Kaï, coule vers le S.-E., reçoit à droite le Ngoï-Thia, après le grand rapide de Thac-Caï, mesure 300 m. de large et traverse la région très fertile des forêts de bambou ; il atteint Tuan-Kouan et entre, 30 kil. au-dessous, dans la région des cultures ; les villages ne tardent pas à se multiplier et à augmenter d'importance. Le fleuve reçoit le Ngaï-Tao, puis le Song-Boua-Moua, où il fait un grand crochet vers le N. jusqu'à Houng-Hoa, puis il reprend sa direction de l'E.-S.-E. A 10 kil. de ce point, il reçoit la rivière Noire, Kim-tou-ho, son principal affluent de droite (800 m. de largeur au confluent) : la profondeur du fleuve est extrêmement faible en ce point ($1^m,70$). A Trinh-Xa, les deux fleuves unis ont 1.500 m. de large. Puis la rivière Claire ou Tsin-ho vient ajouter ses eaux et porter la largeur du fleuve à 2.000 m., encombré de bancs de sable, séparés par des courants violents. Du confluent du Tsin-Lo à Hanoï, le fond n'est nulle part moindre de $2^m,50$ : le fleuve Rouge passe d'abord à Sontay où se trouve la tête du Delta ; il détache à gauche un canal, le Ba-Luong, qui le fait communiquer avec le fleuve de Song-Cau, venu du N. du Tonkin ; d'autres canaux établissent encore la communication en divers points, en particulier celui de Bac-Ninh qui aboutit à Hanoï. La bifurcation du fleuve Rouge commence au-dessus du premier canal; son bras méridional, le Song-Haï, se jette dans le golfe du Tonkin par l'estuaire de Koua-Daï ; le bras principal ou Song-Coï passe avec une largeur de 800 m. devant les murs de Hanoï, détache le petit bras de Koua-Traly, puis se divise en deux bras principaux, le Koua-Lac au S., et le Koua-Balat au N., qui se subdivise à son tour en trois (Balaï-Nam, Balaï-Dong et Balat). Jusqu'à présent la meilleure entrée dans le fleuve Rouge se fait par les deux bras du Thaï-Binh (les Koua-Kam et Koua-Nam-Trien). La longueur totale du fleuve Rouge est de 1.200 kil.

A la fin de mai, après la fonte des neiges et lors de la saison des pluies, l'inondation de Song-Coï couvre toute la plaine des provinces de Hanoï, Hong-Yen, Nam-Dinh et Ninh-Dinh : la crue atteint 6 m. à Hanoï, les digues élevées sur les deux rives sont souvent emportées, mais l'inondation laisse d'innombrables poissons et des alluvions très fertiles. Doudart de Lagrée a le premier signalé l'importance du fleuve Rouge comme voie commerciale (6 janv. 1868). Garnier, Dupuis, Colquhoun, Richthofen l'ont hautement reconnue ensuite. La navigabilité du fleuve est certaine pour les bateaux à vapeur de 7 m. de tirant d'eau jusqu'à Lao-Kaï et possible jusqu'à Mang-hao, après certains travaux. Les tissus en laine, cotonnade, cotons filés, l'horlogerie, le pétrole, la mercerie, la coutellerie, etc., trouveraient un bon débouché au Yun-Nan qui, d'autre part, peut exporter 20 millions d'étain des mines de Koueitcheou (à 20 kil. de Mong-tse), de l'opium pour 15 millions, du plomb, du zinc, du tabac, du musc, du thé, des bêtes à cornes, de l'indigo, du blé, du maïs, du miel, etc. Le voyage de Hanoï au Yun-Nan ne présente pas de difficultés sérieuses et dure de vingt à trente jours, par jonques.

Les Chinois connaissent le fleuve Rouge depuis 1320, selon Dutreuil de Rhins ; les jésuites relevèrent le cours du fleuve, de la source au Tonkin, de 1708 à 1718, et le P. de Mailla est le premier Européen qui ait tracé son cours jusqu'au golfe du Tonkin en 1732. Le P. Le Pavec, de 1790 à 1797, a remonté pour la première fois le fleuve Rouge de Hanoï au Yun-Nan et en a publié la description. De Lagrée et Fr. Garnier (1867) ont rectifié le tracé

établi par les jésuites pendant 30 milles, au-dessous de Yuen-Kiang. Dupuis est le premier Européen qui ait fait réellement l'exploration du fleuve du Tonkin à la frontière de la Chine en 1871-73 ; son exploration a été confirmée par celle de Kergaradec, de 1875 à 1876. Ph. B.

Bibl. : Fr. Garnier, *Voyage d'exploration en Indo-Chine ;* Paris, 1873. — J. Dupuis, *Voyage au Yun-Nan*, 1877. — Du même, *l'Ouverture du fleuve Rouge au commerce et les événements du Tonkin*, 1879 — De Kergaradec, *Rapport sur la reconnaissance du fleuve du Tonkin*, dans *Rev. marit. et colon.*, 1877. — J.-L. Dutreuil de Rhins, *Notes de géographie historique sur le fleuve Rouge*, dans *Soc. de géog.*, 1880. — Colquhoun, *Across Cryse ;* Londres, 1883. — Lamette, *la Voie du fleuve Rouge*, *le Yun-Nan et le Tonkin*, dans *Soc. norm. de géog.*, 1884, et *la Navigation du fleuve Rouge*, 1885. — Gouin, *le Tonkin, le haut fleuve Rouge et ses affluents*, dans *Soc. de géog.*, 1886.

**ROUGE** (Rivière). Rivière du Canada, prov. de Québec, affluent gauche de l'Ottawa, où elle se jette, en face de l'Orignal, chef-lieu des comtés unis de Prescott et Russell ; son cours, très sinueux, a 215. ; son bassin occupe une superficie de 5.000 kil. q.

**ROUGE.** Rivière de l'Etat de Michigan (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 535).

**ROUGÉ.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant; 2.734 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Ardoisières. Eglise du xv^e siècle. Ruines du château de La Salle.

**ROUGE** du Nord (angl., *Red River of the North*). Rivière d'Amérique du Nord dont le cours supérieur appartient aux Etats-Unis et le cours inférieur au Canada. Aux Etats-Unis, elle est limitrophe des Etats de Minnesota et de Dakota ; au Canada, elle appartient en entier à la prov. de Manitoba et se perd dans le lac Winnipeg (qui par le Nelson se déverse dans la baie d'Hudson). Sortie comme le Mississipi des hautes terres de l'Etat de Minnesota, elle prend sa source dans le lac Elbow, situé à 512 m. d'alt. et tout proche du lac Itasca, mélangeant ses eaux avec celui-ci lorsqu'il y a des débordements. Cependant, tandis que le Mississipi qui finit au S. part vers le N., la rivière Rouge se dirige vers le S. pour finir vers le N. : elle passe de lac en lac (lacs Hauteur de Terre, Two, Rush et le grand lac Ottertail, qui a 18 kil. et est hérissé de blocs erratiques) ; au sortir de cette dernière nappe liquide qui n'a que 1 m. de profondeur, la rivière Rouge prend le nom d'Ottertail; elle est dominée de 10 m. par ses rives et coule sinueusement pendant 30 kil., traversant des lacs, formant des rapides, recevant par les affluents l'eau des lacs Détroit, Pélican, Lizzie, Davy ; à Fargus Falls (310 m. d'alt.), elle forme une chute de 25 m. utilisée par les usines. A Breckenridge, elle reçoit les eaux du lac Traverse qui se déverse aussi bien dans le Minnesota à l'époque des hautes eaux; à partir de ce point, la rivière Rouge tourne brusquement au N. Elle traverse d'abord la prairie, puis la forêt, reparaît jusqu'à Pembina; la rivière Rouge, laiteuse jusque-là, reçoit la rivière Red Lake qui rougit ses eaux pendant peu de temps. A gauche, les rivières venues du coteau du Missouri apportent leurs eaux peu abondantes (ce sont le Wild River de 180 kil., la Cheyenne qui a 550 kil. de long, mais seulement 20 m. de large, l'Elm, la Touque) ; à droite, le Buffalo, la Manomine, le Red Fork, issu du grand Red Lake, apportent les eaux des lacs. La prairie arrosée par la rivière Rouge est immense et très féconde, mais infestée de moustiques et marécageuse. La rivière passe à Pembina et reçoit à gauche la Pembina, puis entre dans le Manitoba après 750 kil. de cours. Dans cette province, elle a 225 kil. de cours, paisible et sinueux, à travers l'argile compacte d'une campagne plate et monotone; elle passe entre Emerson et West Lynne, à Saint-Pie, à Saint-Joseph de Letellier, à Morris, à Saint-Pierre, à Sainte-Agathe, à Saint-Norbert, puis à Winnipeg, qu'elle sépare de Saint-Boniface : Winnipeg est la métropole des Canadiens anglais, et Saint-Boniface celle des Canadiens français. Elle y reçoit à gauche l'Assiniboine, son principal affluent (1.000 kil.), cours d'eau peu large et abondant qui ne dépasse pas 40 m. de large, comme la rivière Rouge elle-même. Doublée par l'Assiniboine, la rivière reçoit la Seine et atteint de 200 à 300 m. dans son fossé de 10 m. de profondeur; elle traverse Saint-John, Kildonan, Saint-André où sont les grands rapides, Stonefort, Saint-Pierre, et se jette par six branches formant un delta dans la partie S. du lac Winnipeg.

Navigable depuis Breckenridge pour de petits vapeurs, elle est traversée à Breckenridge, Moorhead, Grand Forks par des chemins de fer ; de Breckenridge à Winnipeg, elle est escortée sur chaque rive, à une certaine distance, par des lignes de chemin de fer. Très faible en été, elle a des crues considérables (plus de 10 m.) et cause des inondations désastreuses; elle gèle en hiver sous un climat très rigoureux. En 1882 ,on a amélioré l'entrée de l'Assiniboine par un canal de 800 m. de long, Ph. B.

Bibl. : H. de Lamothe, *Excursion au Canada et à la rivière Rouge du Nord*, dans *Tour du monde*, 1878.— Charles-N. Bell, *The Selkirk settlement and the settlers. A concise history of the Red river country ;* Winnipeg, 1887.

**ROUGE** du Sud (angl., *Red River of the South*). Rivière des Etats-Unis, tributaire à la fois du Mississipi dont elle est un affluent droit et directement du golfe du Mexique; elle doit son nom à la coloration de ses eaux qui, dans son cours supérieur, traversent un gisement d'argile rouge. Elle appartient par ses sources au N.-O. du Texas, puis est limitrophe entre le Texas, le Territoire indien et l'Arkansas, et entre en Louisiane, à laquelle elle appartient pendant 640 kil., jusqu'à son confluent dans le Mississipi. Elle naît dans la plaine saline, aride et nue, le Llano Estacado, pénètre dans un cañon de 175 kil. de long. dominé par des hauteurs abruptes de 150 à 300 m.: sa vallée, très fertile, fut longtemps gardée aux deux extrémités par les Indiens, Apaches à l'entrée, Comanches à la sortie, qui n'y laissaient pénétrer personne. A cette oasis si bien close succède un désert salin, ou la rivière roule ses maigres flots sur plus de 800 m. de large, formant des bancs de sables mouvants ; elle y reçoit : le Palo Grande (300 kil.), à gauche, dont l'eau, très saumâtre à cause de son origine, devient douce à partir des monts Wichita ; la Wichita, qui lui apporte les eaux des nombreuses rivières du Territoire indien, puis, à droite, le Pease River (270 kil.), le Big Wichita (370 kil.), puis, de nouveau à gauche, la fausse Washita qui a plus de 800 kil. de cours tortueux. La rivière Rouge traverse ensuite un immense coteau boisé, le Cross Timbers, où croissent presque uniquement des chênes, franchit la limite de l'Arkansas au confluent du Little River (qui a plus de 250 kil. de cours), puis quitte la direction de l'E. et se dirige brusquement au S. vers la Louisiane : avant d'y pénétrer, elle reçoit le Sulphur (300 kil.), puis descend dans la plaine basse du Mississipi, en Louisiane ; les terres sont marécageuses et plantées de forêts très denses que le courant déchausse, formant un « embarras » d'arbres qui obstrue en tous temps le passage sous le nom de Grand Radeau ; cette immense agglomération d'arbres forme comme un pont mobile qui cache toute la rivière ; elle gagne d'année en année quelques kilomètres et s'est avancée peu à peu, depuis le Mississipi, jusqu'à 630 kil. en amont ; en 1833, on tenta de briser cet *embarras* qui n'avait que 200 kil., mais, après un travail de vingt-deux ans, en 1855, on y renonça en voyant à l'autre extrémité l'embarras croître d'année en année, et l'on appliqua tout l'argent à la formation de canaux latéraux : le Grand Radeau laissé dans l'ancien lit du fleuve sera dans la tourbière qu'il forme peu à peu une couche de houille future. En 1873, on a fait, à partir de Shreveport, première ville de Louisiane, un canal navigable ; par la rive gauche arrivent de nombreux affluents, le Bodean, le Dorcheat et, le plus important, la Washita. 35 kil. après le confluent de cette rivière, le courant se divise en deux bras, l'un au S.-E. atteint le Mississipi au village de Red River Landing, l'autre au S.-O. forme le Bayou Atchafalaya (420 kil.), qui emporte la plus grande masse de la rivière Rouge du Sud au golfe du Mexique. Le cours total

de la rivière jusqu'au Mississipi est de 1.930 kil.; elle est considérée comme le dernier des grands tributaires descendant du Far West; son bassin occupe 250.000 kil. q.; le cours supérieur qui ne dépasse pas 2 m. de profondeur s'étale jusqu'à 800 m. de largeur, tandis que le cours inférieur, dix fois plus abondant, ne dépasse pas 270 m. de largeur, mais atteint 15 m. de profondeur; il est navigable jusqu'à Shreveport, à 530 kil. au fil de l'eau; le reste du cours n'est navigable que pendant trois mois. La rivière Rouge, qui naît dans un climat continental excessif, dans la plaine saline et aride, passe dans la fertile prairie à travers des bois et des collines tout sillonnés de lacs, pour aboutir à un climat maritime excessif dans la région très chaude, la plus marécageuse et luxuriante du Mississipi, où croissent d'épaisses forêts, la canne à sucre, le maïs et le coton. Ph. B.

**ROUGE**-Perriers. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger; 265 hab.

**ROUGE** et Noir (Jeu) (V. Trente et Quarante).

**ROUGE**-Gorge (Ornith.). Genre d'oiseaux de la famille des *Sylviidés* ou Fauvettes, désigné dans les catalogues systématiques sous le nom d'*Erythacus* (Cuvier) ou *Rubecula* (Brehm) et caractérisé par un bec plus court que la tête portant quelques soies à sa base, des narines oblongues, à demi-fermées par une membrane; la queue égale, unicolore; les tarses minces, couverts en avant par une grande écaille. Le Rouge-gorge familier (*Erythacus ruberula*) est un Passereau de la taille du moineau, à plumage brun clair avec le ventre blanc et le front, la gorge, le devant du cou et la poitrine d'un roux vif. Il habite l'Europe et le N.-E. de l'Afrique. En France, il est sédentaire et commun en toute saison dans les haies et les jardins où le mâle fait entendre, même par les temps de neige, son gazouillement doux et mélancolique. Il niche dans les buissons, les trous de mur et même à terre, et la femelle pond cinq à six œufs rougeâtres, pointillés de brun. Il se nourrit d'insectes et de vers, auquel il ajoute des baies, surtout à l'automne et pendant l'hiver. On trouve au Japon deux espèces voisines désignées sous les noms d'*E. akahije* et *E. komadori*, empruntés à la langue japonaise. E. Trouessart.

**ROUGE**-Queue (Ornith.). Genre d'oiseaux de la famille des *Sylviidés* ou Fauvettes, voisin des *Rouge-Gorge* et *Gorge-Bleue* et caractérisé, sous le nom latin de *Ruticilla*, par un bec plus court que la tête, des narines ovales, à demi couvertes d'une membrane, la queue bicolore, les tarses assez grêles recouverts d'une écaille. Ce genre, nombreux en espèces, est propre à l'Europe, l'Asie jusqu'au Japon, la Malaisie et le N. de l'Afrique. Deux espèces sont d'Europe. Le Rouge-queue de muraille (*Ruticilla phœnicura*), de la taille du moineau, a, chez le mâle, le front et la gorge noirs avec une bande blanche sur le front et les yeux, la tête et le dos d'un cendré bleuâtre, la poitrine, le croupion et la queue d'un roux vif. La femelle est uniformément grise. Cet oiseau arrive au printemps (févr.-mars) et construit son nid de mousses, d'herbe sèche et de plumes dans un tronc d'arbre ou de mur. Ses œufs sont d'un beau bleu azuré. Il est commun pendant tout l'été dans les taillis et les grands parcs et nous quitte à la fin d'octobre. Quelques individus passent l'hiver dans notre pays quand le froid n'est pas trop rigoureux. Le Rouge-queue tithys (*R. tithys*) est assez semblable au précédent, mais le mâle n'a pas de blanc sur la tête. Il est moins commun, arrive vers le 15 mars et nous quitte en octobre, bien qu'un certain nombre de couples passent l'hiver, se rapprochant des habitations et faisant entendre leur sifflement sonore. L'œuf de cette espèce est d'un blanc pur. Tous ces oiseaux sont insectivores (V. Fauvette).

**ROUGÉ** (Olivier-Charles-Emmanuel, vicomte de), né à Paris le 11 avril 1811, mort à Boisdauphin (Sarthe) le 27 décembre 1872. Elevé au collège de Saint-Acheul, il se destinait au conseil d'Etat, lorsque les événements de 1830 décidèrent son père, alors officier de cavalerie, à quitter le service et à se retirer dans son château de Précigné (Sarthe). E. de Rougé, qui avait commencé l'étude de l'arabe et de l'hébreu à Paris, n'avait point voulu l'abandonner en province, et il était en passe de devenir un sémitisant distingué, lorsqu'en 1839 la *Grammaire* de Champollion lui tomba entre les mains : sa vocation éclata aussitôt, et désormais il s'appliqua avec ardeur au déchiffrement des hiéroglyphes. Son premier mémoire publié l'y révéla maître; c'était la réfutation des théories émises, en partie sur l'autorité de Lepsius, par de Bunsen, et il l'exposa, tout au long, de 1846 à 1847, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, sous le titre : *Examen de l'ouvrage du chevalier de Bunsen, la Place de l'Egypte dans l'histoire du monde*. Tout ce qu'il y avait d'égyptologues en Europe s'inclina aussitôt devant le nouveau venu, et les mémoires qui se succédèrent rapidement dans la *Revue archéologique* (*Lettres à M. Alfred Maury*, 1847, t. IV, pp. 115 et 478; *Lettre à M. de Saulcy sur les éléments de l'écriture démotique*, 1848, t. V, p. 321; *Note sur une inscription des rochers de Semnéh*, 1848, t. V, p. 311; *Lettres à M. Leemans*, 1849, t. VI, p. 567, Examen de l'*Introduction à la chronologie des Egyptiens de Lepsius*, 1849, t. VI, p. 311) le maintinrent au premier rang. Cependant la notoriété qu'il avait acquise l'avait désigné au gouvernement de la seconde République pour le poste de conservateur du Musée égyptien du Louvre (1849), et les devoirs de sa charge l'obligeaient à s'aventurer dans des champs d'étude nouveaux pour lui. Il fit l'inventaire sommaire de notre collection parisienne (1849), visita les collections de Turin, de Berlin, de Leyde, de Londres, et, dans le *Rapport* qu'il adressa sur sa mission au directeur général de nos musées (1851), il retraça pour la première fois, en grandes lignes, l'histoire de l'art égyptien. Il continuait en même temps ses recherches de philologie et d'histoire, et tandis qu'il donnait dans son immortel *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès* (1849), et dans son *Etude sur une stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque impériale* (*Journal asiatique*, t. VIII, X, XII, 1856-58), la méthode à suivre pour analyser sûrement les textes hiéroglyphiques, il déchiffrait et traduisait pour la première fois de façon satisfaisante les textes cursifs en écriture hiératique (*Notice sur un manuscrit égyptien*, dans la *Revue archéologique*, 1852, t. IX, p. 385, le *Poème de Pentaour*, 1856, etc.). La mort de Charles Lenormant ayant rendu vacante la chaire créée en 1831 pour Champollion au Collège de France, l'assemblée des professeurs la restitua à l'égyptologie et y installa de Rougé (1860). Son enseignement, interrompu deux fois, par un voyage en Egypte (1862-63), et par la guerre (1870-71), fut aussi fructueux que brillant, et la plupart des égyptologues actuels s'y sont formés. Son activité littéraire n'en souffrit point, et les mémoires qu'il publia, dans les années qui suivirent, élargirent en tous sens le domaine de la science égyptienne, en grammaire (*Chrestomathie égyptienne*, 1867-76, 4 vol., les deux derniers posthumes), et en religion (*Etudes sur le rituel funéraire*, dans la *Revue archéologique*, 1860, t. I); en histoire, ses *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon* (1864-65) ont rétabli de manière à peu près certaine la succession des Pharaons du vieil empire memphite. Nommé conseiller d'Etat au début du second Empire, il allait être fait sénateur en août 1870, lorsque le gouvernement qu'il servait s'écroula. Il ne lui survécut pas longtemps, bien que sa constitution vigoureuse lui promît une longue vieillesse : une affection pulmonaire, contractée à la chasse, l'emporta soudain. E. de Rougé, proclamé le maître par tous de son vivant, est l'un des fondateurs réels de l'égyptologie : en grammaire, en déchiffrement, en histoire, en archéologie, nous lui devons la méthode qui a permis de donner à notre science une allure rigoureuse et certaine d'elle-même. — Un seul de ses enfants, *Jacques* de Rougé,

a profité de ses leçons; il a publié sur la géographie de l'Égypte des ouvrages remarquables. G. MASPERO.

**ROUGEFAY.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxi-le-Château; 213 hab.

**ROUGEGOUTTE.** Com. du territ. de Belfort, cant. de Giromagny; 1.450 hab.

**ROUGEMONT.** Village de Suisse, cant. de Vaud; 1.183 hab. Il se trouve dans la vallée nommée le Pays d'En-haut, au bord de la *Sarine* (V. ce mot). Villégiature d'été. Il y avait jadis à Rougemont un prieuré de Citeaux, dans lequel fut établie, à la fin du XVe siècle, la deuxième imprimerie que la Suisse ait possédée.

**ROUGEMONT.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard, sur l'Armançon; 344 hab. Ancienne église d'une abbaye de femmes, construite au milieu du XIIIe siècle (on y travaillait en 1257 et 1263), édifice remarquable, dont le chœur a été démoli.

**ROUGEMONT.** Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, à 1.800 m. de la rive gauche de l'Ognon; 1.118 hab. Minerais de fer. Vins estimés. Dès le XIe siècle, Rougemont est la capitale d'une vaste baronnie, d'abord fief du comté de Montbéliard, puis, à partir du XIIIe siècle, de la seigneurie de Neufchâtel-Bourgogne. La vicomté de Besançon était héréditaire dans la maison de Rougemont qui, en outre, donna, au XIIIe siècle, deux archevêques à la métropole franc-comtoise: Gérard (1220-25) et Eudes de Rougemont (1269-1301), tous deux ennemis jurés du mouvement communal et fameux par leurs démêlés avec la naissante commune de Besançon. Un autre archevêque de la même famille, Thibaut de Rougemont (1404-29), fut, au contraire, le fidèle allié de la commune contre les empiétements du vicaire impérial en Franche-Comté. C'est à Rougemont que fut restaurée, par Philibert de Molaus, vers 1435, la chevalerie de Saint-Georges, composée de gentilshommes du comté de Bourgogne. La confrérie disparut à la Révolution. Elle se réunissait, le 22 avr. de chaque année, à Rougemont, dans la maison de Philibert de Molaus qui subsiste encore et dans l'église des Cordeliers. Après 1661, elle tint ses assises à Besançon.

**ROUGEMONT**-LE-CHATEAU. Ch.-l. de cant. de l'ancien dép. du Haut-Rhin, aujourd'hui du Territoire de Belfort, sur la rivière de Saint-Nicolas, à l'extrémité N.-E. du territoire; 2.329 hab. Tissages de coton et tuileries. Ruines de deux châteaux féodaux et d'une chapelle seigneuriale du XIIIe siècle (*la Chapelotte*). Au N.-O. de Rougemont, au pied du Bärenkop et dans un hameau qui dépendait de la seigneurie de Rougemont, ruines du prieuré de Saint-Nicolas, fondé en 1093 par Renaud et Frédéric de Montbéliard-Ferrette. — Une station romaine était certainement établie sur la colline qui domine Rougemont. Plus tard, un château fort s'y éleva, dit château du haut, qui eut des seigneurs particuliers, dont le premier connu est de 1105. Quant à la ville, elle se forma autour d'un second château, ou château du bas, bâti postérieurement. La seigneurie de Rougemont, avec une demi-douzaine de villages, relevait du comté de Ferrette et passa avec celui-ci à la maison d'Autriche au milieu du XIVe siècle et fut cédée à la France en 1648.

**ROUGEMONT** (Jeanne DE COSSONAY, dame de) (V. COSSONAY.

**ROUGEMONT** (Michel-Nicolas BALISSON, baron de), auteur dramatique français, né à La Rochelle le 7 févr. 1781, mort à Paris le 16 juil. 1840. La Révolution interrompit ses études; il servit dans la marine et, en 1794, devint officier d'ordonnance du marquis de Grignon dans l'armée vendéenne. Il vint à Paris en 1800 après la convention de Montfaucon conclue par le général Hédouville et se consacra à la littérature, écrivant d'innombrables pièces de théâtre, des vers et des romans. Bien que royaliste d'éducation, il tourna bientôt au libéralisme. Membre de sociétés littéraires (les Soupers de Momus, l'Athénée des Arts, le Caveau moderne), il collabora en 1814 à la *Quotidienne*, au *Journal de Paris* et à la *Gazette de France*, ainsi qu'aux *Annales de la jeunesse*. Doué d'une très grande facilité, il n'a jamais cherché à resserrer son talent et a réussi spécialement dans le vaudeville. On lui doit: *le Retour du héros* (1805); *le Chansonnier des Bourbons* (1814); *le Rôdeur français* (1816-23, 6 vol. qui eurent un vif succès); *les Missionnaires* ou *la Famille Duplessis* (1820, roman); *Ida, Chansons et Poésies* (1821); *l'Emigré*, élégie (1824); *Histoire de don Ranucio d'Aletès*, etc. Au théâtre, il a fait jouer: *Célestine* ou *les Epoux sans l'être* (1800); *César de Suza* (1803); *l'Amateur tout seul*, vaudeville (1804); *Odon de Saint-Amand*, mélodrame en trois actes (1805); *les Amants valets* (1807); *la Nouvelle Cendrillon*, comédie en cinq actes (1810); *la Femme innocente* (1811), pantomime dialoguée en quatre actes (1811); *l'Olympe, Vienne, Paris et Rome*, scènes héroïques en vers (1811); *les Trois Secrétaires* (1812); *l'Ours du sérail*, folie en deux actes (1817); *une Heure à Sainte-Pélagie*, vaudeville (1822); *Marcel*, tragédie en cinq actes et en vers (1828); *Avant, pendant et après*, esquisses historiques en trois parties (1828); *Jeanne Vaubernier* ou *la Cour de Louis XV*, drame en cinq actes (1832): *Madelon Friquet*, comédie-vaudeville en deux actes (1835), jouée avec un grand succès; *Il faut que jeunesse se passe*, comédie en prose en trois actes (1839). Rougemont a collaboré avec Désaugiers, Gentil, Brazier, Moreau, Pixérécourt, Scribe, Mélesville, etc.; il fut un des collaborateurs de la *Laitière de Montfermeil*, jouée au Vaudeville en 1827. En 1807 et 1817, il présenta sans succès à l'Opéra *Charlemagne*. Il a composé plus de deux cents pièces, dont aucune ne fut un insuccès complet.

**ROUGEMONT** (Frédéric de), écrivain suisse, né à Saint-Aubin le 20 juil. 1808, mort à Neuchâtel le 3 avr. 1876. Il fit ses études à Neuchâtel et Berlin et donna des cours libres à l'Académie de Neuchâtel, fut rédacteur du *Neuchâtelois* jusqu'à la Révolution de 1848. Il se retira alors sur ses terres, près d'Yverdon. On lui doit des travaux de géographie comparée, une édition des poésies neuchâteloises de Blaise Hory (1528-1595), des écrits politiques: *la Réconciliation des partis, le Prince et le Peuple de Neuchâtel*, etc. Il fit le premier connaître en français les résultats obtenus par Karl Ritter, et ses manuels de géographie ont été traduits dans un grand nombre de langues. Dans le domaine des ouvrages de polémique religieuse et sociale, il a écrit: *le Christ et ses Témoins, le Peuple primitif, les Deux Cités*, et plusieurs autres ouvrages.

**ROUGEMONTIERS.** Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot; 526 hab.

**ROUGEMONTOT.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 175 hab. Mines de fer.

**ROUGEOLE.** I. PATHOLOGIE. — La rougeole est une fièvre éruptive, contagieuse et épidémique. Confondue pendant longtemps avec la scarlatine et la variole, ainsi qu'avec d'autres fièvres éruptives moins importantes, telles que la rubéole et la roséole, la rougeole s'en distingue nettement par ses caractères cliniques. Nous ignorons encore pour cette maladie, comme pour les autres fièvres éruptives, quelle est la nature exacte de l'agent de contagion. Les recherches bactériologiques nous ont appris simplement qu'à la suite de cet agent primitif supposé, pénètrent dans l'économie des agents d'infection secondaire, cause habituelle des complications, qui, dans la plupart des cas, font la seule gravité de la maladie.

La rougeole frappe tous les sexes et tous les âges. En fait, il n'existe pas d'immunité naturelle, et si les enfants semblent frappés le plus habituellement, c'est que la rougeole ne *récidive* que rarement, et que l'on est pour ainsi dire vacciné par une atteinte antérieure. Les nourrissons sont cependant relativement à l'abri de la contagion. Faut-il admettre que cela tient à un contact moins intime et moins habituel avec des enfants contagionnés ou à toute autre cause? Nous l'ignorons encore. Cependant l'on con-

naît des cas de rougeole congénitale, la mère étant atteinte de la rougeole, et l'enfant naissant avec l'éruption. La rougeole peut-elle récidiver? Sans aucun doute, mais le fait est assez rare, et dans beaucoup de cas l'on peut invoquer une erreur de diagnostic antérieure, une rubéole ou une roséole ayant été admise comme rougeole. Le développement de la rougeole sur un terrain vierge a été bien mise en lumière par l'épidémie des îles Féroë. Entre 1781 et 1846, l'île fut indemne de toute épidémie de rougeole. L'épidémie de 1846 atteignit 6.000 personnes sur près de 8.000 hab. Il n'y eut d'épargné, à peu de chose près, que les vieillards vaccinés par une atteinte antérieure de 1781.

La rougeole est épidémique dans les centres éloignés et peu peuplés ; elle est endémique dans les grandes villes. Le caractère des épidémies est la rapidité, l'étendue et la disparition brusque : c'est un feu de paille. L'endémicité de la maladie est soumise à des fluctuations en rapport avec la variation des saisons. La rougeole est très contagieuse, et elle l'est à toutes ses périodes ; elle l'est cependant beaucoup plus pendant la période de catarrhe, au début même de l'affection, que durant les périodes qui viennent ensuite. Contagieuse dès le début, avant tout éruption, avant même qu'un diagnostic soit possible entre le catarrhe de la rougeole et un coryza vulgaire, elle le devient de moins en moins à mesure que l'éruption s'éteint. Il y a là un contraste absolu entre la scarlatine, contagieuse seulement à une période tardive, et la rougeole qui ne l'est que durant les premiers jours. Il y a là également une difficulté très considérable au point de vue de la prophylaxie de l'affection, surtout dans les groupes scolaires. L'on a là, avec raison, tendance à isoler d'emblée tout enfant atteint d'un catarrhe naso-pharyngien et non vacciné par une rougeole antérieure et authentique. La contagion se fait par le contact direct dans la majorité des cas; la contamination par l'air, si elle est possible, n'est pas absolument prouvée ; mais il ne faut pas oublier que, dans le contact direct, il faut faire entrer le contact par des intermédiaires en rapport avec des enfants atteints de la maladie. Ainsi que l'a montré le professeur Grancher, ainsi d'ailleurs que l'ont observé tous les médecins d'enfants, une garde peut être le véhicule de la rougeole ; un objet, livre ou jouet, peut également servir au transport. Il y a lieu de noter cependant qu'il faut un contact prolongé entre le malade et le véhicule ; qu'une aération un peu prolongée, un espace de temps suffisant entre les deux contacts semblent réduire au minimum les chances de la contagion. En pratique, surtout en ville, l'on peut autoriser une garde à voir d'autres enfants que le rubéolique, à condition que, près de celui-ci, elle soit revêtue d'une blouse, et qu'elle ait la tête couverte d'un bonnet, enfin qu'elle mette un espace de temps assez long, se comptant par heures, entre une visite à l'enfant malade et une visite aux enfants sains.

Quant à l'isolement du malade, il doit durer jusqu'au quinzième jour au moins après le début de l'affection, et au delà même si la maladie a été compliquée. La désinfection du local habité par le malade peut se borner à une simple aération, si la pièce peut rester quelques jours inoccupée ; la vaisselle sera désinfectée par l'eau bouillante ; quant aux vêtements, il semble préférable de les faire passer à l'étuve.

La rougeole ne débute pas d'emblée, mais exige une *première période* d'incubation, d'une durée de douze jours en moyenne. Cette période passe habituellement inaperçue, ne s'accompagnant d'aucun malaise. L'on a dit cependant avoir constaté durant ce temps des accès de fièvre éphémère. La *seconde période*, ou d'invasion, est caractérisée par l'apparition de la fièvre accompagnée d'un état marqué d'embarras gastrique et de malaise, et par un catarrhe naso-pharyngien intense, de signification moins banale. Cette seconde période dure quatre jours, quelquefois seulement trois. La fièvre a une allure un peu spéciale. Généralement très marquée le premier jour, atteignant de 38°, 5 à 39, accompagnée de petits frissons et de sueurs, elle diminue habituellement le second et le troisième jour pour reparaître plus intense quelques heures avant l'éruption. Elle affecte un type rémittent, sans que la température redescende à la normale, lors de la rémission matinale. Le catarrhe naso-pharyngien est très important à connaître ; il est caractérisé par du larmoiement et du gonflement de l'œil, dont la conjonctive palpébrale surtout s'injecte (dès le second jour, il existe comme un trait de carmin à la face interne de la paupière inférieure) ; par un écoulement nasal abondant, muqueux et clair, souvent accompagné d'épistaxis et d'éternuements. La face est boursouflée et rouge. La langue est saburrale, mais le caractère le plus important est donné par l'examen de la gorge, où généralement un jour avant l'éruption, l'on peut constater l'existence d'une rougeur spéciale, sous l'apparence de taches rouges, limitées et saillantes, siégeant de préférence sur le voile du palais et les piliers antérieurs, quelquefois aussi sur les parties latérales de la langue.

Le catarrhe s'étend souvent jusqu'au larynx et aux grosses bronches, ainsi que l'indique la toux. Il est rare de constater de la bronchite à cette période. La laryngite prend quelquefois chez les enfants nerveux le type de la laryngite striduleuse.

La *troisième période*, l'éruption, débute la nuit ou le soir. Elle apparaît en premier lieu à la face, et de préférence derrière le pavillon des oreilles. Sur la peau saine qui les sépare l'on voit des taches de rouge vif, portant vers le centre une petite papule. Ces taches sont arrondies si elles restent isolées, mais forment des plaques à contour irrégulier si elles se réunissent. Elles sont peu saillantes sous le doigt, et la pression en fait disparaître la rougeur. Peu visibles d'abord, ou visibles seulement à la lumière bleue, elles atteignent rapidement leur maximum, durant qu'en d'autres régions du corps l'éruption se propage. De la face, où elle apparaît d'emblée, cette éruption s'étend sur le cou, puis sur le tronc, les avant-bras et les bras, puis sur les membres inférieurs. En disparaissant, chaque tache laisse une marque cuivrée de moins en moins marquée, puis qui s'éteint complètement. Lorsque toutes les taches sont en période de décroissance, tout le corps prend ainsi un aspect marbré, les espaces occupés par les papules en voie d'extinction étant séparés par la peau saine et qui est restée telle durant l'éruption, en tenant compte de la congestion qui accompagne toujours la fièvre. L'éruption prend souvent un caractère différent, sans que la maladie soit en rien modifiée en sa gravité ou en sa durée. Il s'agit alors de la rougeole *boutonneuse*. Les taches deviennent alors saillantes, résistantes au doigt, et restent petites. Voyons ce que deviennent la fièvre et le catarrhe durant cette période d'éruption. La fièvre, qui avait repris quelques heures avant l'éruption, persiste pendant sa durée et ne diminue que lorsqu'elle décroît. Le maximum de la fièvre coïncide donc avec le maximum de l'éruption. A ce moment, la température peut atteindre et même dépasser 40°. Le catarrhe persiste également durant la période éruptive ; l'écoulement nasal, très abondant et très liquide, s'épaissit et se continue sous la forme de coryza qui peut durer encore une dizaine de jours.

La conjonctivite atteint également son maximum et s'accompagne de photophobie intense.

A cette période, la bronchite est presque la règle. Il existe, dans tous les cas, une toux rauque, fatigante, et s'accompagnant d'expectoration, même chez les jeunes enfants. Cette expectoration prend souvent la forme de crachats nummulaires, semblables à ceux que rejettent les tuberculeux, mais sans aucune signification au point de vue du pronostic. Enfin l'éruption gagne souvent la muqueuse digestive et provoque alors de la diarrhée : cette troisième période de la rougeole dure en moyenne de quatre à cinq jours. Elle est suivie d'une période de desquamation ; ce dépouillement de l'épiderme s'effectue par petites écaille

furfuracées ; la peau semble couverte de son ; mais elle passe souvent inaperçue et ne procède jamais par larges plaques, ainsi que cela existe dans la scarlatine, où d'ailleurs la desquamation est beaucoup plus tardive. La rougeole normale dure donc en moyenne de onze à douze jours, non compris la période d'incubation. Mais il ne faut pas oublier que le malade entre à ce moment seulement en convalescence, qu'il peut être atteint encore par les complications, et il convient de l'astreindre à un séjour à la chambre jusqu'à la fin de la troisième semaine.

La rougeole normale est d'un pronostic absolument bénin ; la maladie ne peut acquérir de gravité que par l'apparition de complications dues à des infections secondaires ; il existe aussi des formes anomales graves et malignes. Les complications de la rougeole sont de deux ordres : les plus habituelles peut-être sont les complications pulmonaires et laryngées. La *congestion pulmonaire*, la *bronchite capillaire*, la *broncho-pneumonie*, dues à une infection secondaire par le streptocoque et par le pneumocoque, souvent associés, se manifestent le plus souvent pendant l'éruption qui, généralement, se fait mal. La dyspnée est d'emblée intense, le malade peut succomber très rapidement. L'influence du froid paraît secondaire, mais la contagiosité de la complication ne fait pas de doute. Aussi convient-il d'isoler les uns des autres les malades atteints de rougeole, lorsqu'il y en a plusieurs dans la même famille. Le pronostic de cette complication est habituellement grave. La *laryngite* habituelle dans la rougeole peut se compliquer et prendre une grande gravité. Elle revêt alors la forme ulcéreuse, ou la forme pseudo-membraneuse, cette dernière, donnant lieu aux phénomènes du croup, est d'une gravité considérable. La bouche peut être atteinte de stomatite ulcéreuse ou même gangréneuse (*noma*). Les oreilles et les yeux sont également sujets à des complications utiles à connaître : l'*otite*, qui peut être suivie de la perforation du tympan et même de mastoïdite et de carie du rocher ; la conjonctivite, qui peut donner naissance à de la kératite et à la perforation de la cornée. Enfin la rougeole réveille souvent des diathèses latentes, et il n'est pas rare de voir apparaître la tuberculose pulmonaire ou ganglionnaire à sa suite. Les formes malignes de la rougeole sont rares, sauf dans les milieux encombrés, tels que les hôpitaux ou les casernes. La rougeole peut revêtir la forme ataxo-adynamique, ou nerveuse, caractérisée par la grande intensité des phénomènes généraux et le peu de valeur de l'éruption. Après une période de délire, le malade succombe dans le coma. Les accidents pulmonaire prennent d'emblée, dans d'autres cas, une importance telle qu'ils tuent le malade par asphyxie, avant même l'apparition de l'éruption ou en même temps qu'elle. Enfin, la rougeole peut revêtir la forme hémorragique. Le pronostic de la rougeole, qui au premier abord semble bénin, se trouve assombri par les complications. Si la mortalité ne s'élève pas au delà de 3 % dans la population civile, traitée à domicile, par contre Barthez et Sanné ont noté une mortalité de 30 % à l'hôpital. Cette mortalité a d'ailleurs très fortement diminué depuis que l'on prend de sérieuses mesures d'isolement et de désinfection. Dans l'armée, Laveran a noté jusqu'à 32 %. La mortalité varie, d'ailleurs, suivant les épidémies. Il convient par conséquent de réagir contre l'opinion qui considère la rougeole comme une maladie insignifiante que tout enfant doit avoir.

Il serait très important de pouvoir reconnaître la rougeole de très bonne heure afin d'isoler d'emblée les enfants que l'on soupçonne d'en être atteints. Malheureusement, ce diagnostic est souvent difficile à la période d'invasion. Le début de la scarlatine est différent de celui de la rougeole : la température est d'emblée plus élevée, l'angine prend une grande importance, il n'y a pas de catarrhe naso-pharyngien. La grippe, par contre, ressemble fort à une rougeole commençante, cependant on pourra trouver des éléments de diagnostic dans la forme de la courbe de température, plus oscillante dans la grippe, et sans la rémission relative des deux seconds jours de la période d'invasion. Quant à la fièvre typhoïde, elle s'accompagne, même chez l'enfant, d'un état de prostration plus accentué ; la marche de la température est différente et il n'y a pas de catarrhe oculo-nasal.

A la période d'éruption le diagnostic est beaucoup plus facile. Eliminons d'abord la *scarlatine* qui se distingue par les signes suivants : éruption commençant par le tronc et non par la face, formée de plaques larges non séparées par de la peau saine, semées d'un piqueté plus foncé, enfin l'apparition de l'éruption se fait le lendemain ou le surlendemain après l'apparition des accidents primitifs. La *variole*, en son éruption caractéristique pustuleuse, se distingue d'emblée de la rougeole ; mais cette éruption pustuleuse est souvent précédée d'éruptions passagères, désignées sous le nom de *rash*, qui objectivement peuvent ressembler à la rougeole ; elles s'en distinguent par ce fait qu'elles envahissent le tronc et les membres, en respectant la face. La *roséole* et la *rubéole* ont une grande analogie avec la rougeole, avec laquelle elles ont été souvent confondues, elles s'en distinguent par une période d'invasion plus courte, et s'accompagnent de phénomènes généraux moindres. Pour caractériser une rougeole, il faut une période d'invasion de quatre jours, avec fièvre, un catarrhe naso-pharyngien et enfin une éruption à caractère spécial.

Le traitement de la rougeole simple se réduit à peu de chose. L'isolement dans la chambre chaude, la diète, puis le régime lacté en forment la partie essentielle. Mais il importe de surveiller les accidents pulmonaires. Les complications comportent chacune leur indication spéciale. Les formes malignes seront traitées utilement par les bains. Nous avons parlé, chemin faisant, des mesures prophylactiques que comporte la rougeole. Dr M. Potel.

II. Botanique (V. Mélampyre).

**ROUGEOU.** Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Selles-sur-Cher ; 152 hab.

**ROUGER** (Florimond), compositeur français (V. Hervé).

**ROUGERIES.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains ; 230 hab.

**ROUGES-Eaux** (Les). Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Brouvelieures ; 326 hab.

**ROUGET.** I. Zoologie (V. Leptus).

II. Dermatologie (V. Piqûre).

**ROUGET.** I. Ichtyologie. — Ce nom vulgaire a été appliqué indifféremment à plusieurs sortes de Poissons de genres tout à fait différents. C'est ainsi que le *Mullus barbatus* a été baptisé Rouget. Le même nom sert sur nos côtes à désigner les Grondins ou Trigles, tel est le Grondin rouge ou *Trigla Pini*. Enfin les *Dactyloptères* (V. ce mot) portent parmi les pêcheurs le nom de Rougets volants. Rochbr.

II. Pêche. — Le Rouget proprement dit, qu'il ne faut pas confondre avec le Grondin qui porte le même nom sur les côtes du N. de la France, vit en petites troupes, principalement dans la Méditerranée ; il est plus rare sur les côtes atlantiques de France. On le prend à la senne et au tramail, principalement de fin juin à fin septembre, époque à laquelle il se rapproche des côtes.

II. Art culinaire. — Le rouget de la Méditerranée est le meilleur de tous. On le vide par les ouïes sans l'écailler, en ménageant le foie, et on le fait cuire sur le gril. On le sert sur du beurre fondu, assaisonné de sel, de poivre, de persil haché et de jus de citron. Le rouget de l'Océan, sans avoir toutes les qualités du précédent, n'en est pas moins recherché. On le vide, on retire les ouïes et on l'écaille avec précaution. Après l'avoir lavé et essuyé, il est mis mariner pendant une heure avec un peu de sel, de gros poivre et d'huile. Cuit sur le gril, enveloppé d'une feuille de papier huilé, on le sert comme ci-dessus.

**ROUGET** (Georges), peintre français, né à Paris en 1781, mort à Paris en 1869. Il passa par l'Ecole des Beaux-arts, qu'il quitta pour l'atelier de Louis David qui l'employa à terminer plusieurs tableaux, tant il s'était

assimilé sa manière. Habile dessinateur et excellent exécutant, il exposa, en 1812, *Hommage des princes français au berceau du roi de Rome;* en 1814, *Œdipe et Antigone*. Parmi ses nombreuses toiles, nous citerons : *la Mort de saint Louis* (1817); *François Ier pardonnant aux révoltés de La Rochelle* (1822), un de ses meilleurs tableaux; *Henri IV au siège de Paris* (1824); portraits divers (*général de Beauharnais, maréchal Th. de Trivulce*); *Mariage de Napoléon et de Marie-Louise* (1837, au musée de Versailles); *Derniers Moments de Napoléon* (1846); *Henri IV et ses enfants, Prise de Troie* (1850); *les Martyrs chrétiens livrés aux bêtes, l'Abjuration de Henri IV* (à l'Exposition de 1855); *Enfants feuilletant un livre* (1864); *Têtes d'enfants* (1865); *l'Assemblée des notables à Rouen, Louis XI rendant la justice*. On doit encore à cet artiste consciencieux de très nombreux portraits (ceux de *Louis XVIII, Charles X*, en particulier), et des cartons pour les tapis de la manufacture des Gobelins.

**ROUGET** DE LISLE (Claude-Joseph), officier et compositeur français, auteur de la *Marseillaise*, né à Lons-le-Saunier le 10 mai 1760, mort à Choisy-le-Roi (Seine-et-Oise) le 26 juin 1836. Fils d'un avocat, il avait fait de brillantes études classiques et s'était fait remarquer dès sa jeunesse par son aptitude pour la poésie et pour la composition musicale. Entré dans l'armée en 1784 comme lieutenant du génie, il était capitaine en 1789. C'est à Strasbourg, où il se trouvait au moment de la déclaration de guerre à l'Autriche (avr. 1792) que, cédant aux instances de Dietrich, maire de cette ville, et dans un accès sublime d'exaltation patriotique, il composa en une nuit les paroles et la musique de l'hymne national qui devait immortaliser son nom et qui peu après conduisit nos armées à la victoire. Ce *Chant de guerre de l'armée du Rhin* (c'est le premier titre qu'il porta), dont on lui a vainement depuis contesté la paternité, devint très rapidement populaire. Le bataillon marseillais conduit à Paris par Barbaroux en juil. 1792, l'ayant fait entendre dans les rues de la capitale, on l'appela depuis l'*Hymne des Marseillais*, et, plus simplement la *Marseillaise*, titre qu'il garde encore de nos jours. Proscrit en France pendant les éclipses de la liberté, il y a toujours reparu avec elle, et il symbolise encore aujourd'hui, devant la France comme devant le monde, le triomphe des principes de la Révolution et de la cause républicaine.

Rouget de Lisle n'était pourtant pas, en 1792, un ennemi de la royauté. Il n'applaudit pas à sa déchéance et se vit même quelque temps, pour ce fait, privé de son commandement (août 1792). Replacé deux mois plus tard à l'armée des Ardennes, il fut, pour cause de modérantisme, incarcéré pendant la Terreur, recouvra la liberté après la mort de Robespierre et composa à cette occasion le *Chant du 9 thermidor* (1794). Envoyé l'année suivante à l'armée des Côtes de l'Ouest avec Tallien, il fut blessé à Quiberon et obtint le grade de chef de bataillon. Mais il quitta le service en avril 1796, fut pendant cinq ans (1797-1802) agent de l'ambassade batave auprès du gouvernement français et prit part — quelques mois seulement — à une entreprise de fournitures militaires. Tenu à l'écart par l'Empire et la Restauration, il vécut longtemps dans la gêne, fut réduit, en 1812, à vendre son patrimoine et, ses poésies comme ses nouvelles compositions musicales n'ayant eu que de médiocres succès, ne put se procurer quelques ressources que grâce à d'obscurs et peu lucratifs travaux de librairie. Louis-Philippe, qui l'avait connu en 1792, le fit chevalier de la Légion d'honneur (déc. 1830) et lui accorda des pensions et allocations dont la totalité, qui s'élevait à 3.500 fr., le mit à l'abri du besoin. Rouget de Lisle se retira près de son ami, le général Blein, à Choisy-le-Roi et y mourut, laissant un assez grand nombre de manuscrits, qui furent vendus à vil prix et dispersés. On a de lui : *Bayard en Bresse*, pièce lyrique représentée en 1791 ; *le Chant des Vendéens*, intermède militaire représenté le 18 floréal an VI ; *Historique et souvenirs de Quiberon* (Paris, 1797) ; *l'Ecole des mères*, pièce jouée en 1798 ; *Cinquante chants français*, paroles de divers auteurs, musique de Rouget de Lisle (Paris, 1825), etc. A. D.

**ROUGEUX.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot ; 343 hab.

**ROUGEVILLE** (GONSSE, chevalier de), conspirateur royaliste, né à Arras en 1760, fusillé en mars 1814. Fils d'un riche traitant, il s'engagea dans le corps de Rochambeau, prit part à la guerre d'Amérique et entra à son retour dans les gardes du corps du comte de Provence. Il fit partie des sections royalistes de la garde nationale et fut mêlé à toutes les conspirations destinées à protéger et sauver la famille royale pendant la Révolution. Le 20 juin 1792, il dégagea avec quelques grenadiers la reine Marie-Antoinette serrée de près par l'émeute. Quand la famille royale fut au Temple, il correspondit avec la reine au moyen d'un billet fixé dans un œillet (conspiration dite des *Œillets rouges*). Il publia un manifeste royaliste pendant le procès de Louis XVI, mais parvint à échapper aux patriotes. Pendant la Terreur, il émigra, revint après Thermidor, mais fut emprisonné au Temple en 1795, sur la dénonciation du conventionnel Guffroy ; en 1797, il fut remis en liberté. Le gouvernement de l'Empire l'interna à Reims, où, malgré la surveillance de la police, il continua à conspirer avec les royalistes. En 1814, une lettre de lui à un aide de camp de l'empereur Alexandre fut saisie, lors de l'entrée des armées alliées en France ; arrêté au château de Baslieux, il fut condamné à mort par un conseil de guerre et exécuté immédiatement. Alexandre Dumas l'a pris pour type de son *Chevalier de Maison-Rouge*.

**ROUGIER** (Jean-Baptiste, baron de LA BERGERIE), agronome français, né à Beaulieu (Haute-Vienne) en 1757, mort à Paris en 1836. Il s'adonna de bonne heure à l'agriculture et fit partie de plusieurs sociétés agronomiques. Membre de la Commune de Paris en 1789, député de l'Yonne à l'Assemblée législative, mais non réélu à la Convention, il rentra dans la vie privée et reprit ses études favorites. Nommé en 1800 préfet de l'Yonne par Bonaparte, il occupa ce poste jusqu'en 1811, et s'attacha surtout à développer l'agriculture dans ce département. Il a publié de nombreux ouvrages parmi lesquels il faut citer : *Recherches sur les principaux abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture* (Paris, 1788, in-8) ; *Traité d'agriculture pratique* (Paris, 1795, in-8) ; *Rapport général sur les étangs de la République* (Paris, 1795, in-8) ; *Histoire de l'agriculture française* (1815, in-8) ; *Cours d'agriculture pratique* (1819-22, 8 vol. avec fig.) ; *Histoire de l'agriculture ancienne des Grecs* (1829, in-8) ; *Histoire de l'agriculture des Gaulois* (1829, in-8) ; *Histoire de l'agriculture ancienne des Romains* (1834, in-8), etc.

**ROUGIERS.** Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Saint-Maximin ; 647 hab.

**ROUGNAC.** Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-la-Valette, dans un pays de coteaux boisés ; 780 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

**ROUGNAT.** Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. d'Auzances ; 1.983 hab. Eglise des XIIe-XVe siècles, contenant des tableaux attribués à Lombardi.

**ROUGON.** Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Castellane ; 317 hab.

**ROUHE.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 103 hab.

**ROUHA.** Ville de Syrie (V. OURFA).

**ROUHER** (Eugène), homme politique, né à Riom le 30 nov. 1814, mort à Paris le 3 fév. 1884. D'abord attaché pendant douze ans au barreau de sa ville natale, de 1838 à 1848. Après la Révolution du 24 févr., il chercha sa voie dans la politique : il fut successivement député à la Consti-

tuante et à la Législative et deux fois ministre en deux ans, d'oct. 1849 au 24 févr. 1851 et du 10 avr. au 26 oct. 1851 (ministère de la justice). D'abord républicain et instrument inconscient d'une dictature à venir, dès le lendemain du 2 Décembre, il s'inféoda à l'homme qui l'avait perpétré. Le 3 déc. 1851, le prince président le rappela au ministère de la justice qu'il géra jusqu'au 22 janv. 1852. Après le rétablissement de l'Empire, Napoléon le plaça à la tête d'une des sections du conseil d'Etat. De 1852 à 1855, Rouher s'initia à la pratique des grandes affaires. En 1855 (3 févr.), il reçut le portefeuille du commerce, de l'agriculture et des travaux publics et attacha son nom à des réformes importantes : conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1859), inauguration du libre-échange commercial par le traité de commerce de 1860 avec l'Angleterre, améliorations ouvrières (liberté de la boulangerie), grands travaux de Paris. Très remarqué jusque-là au second rang, Rouher passa subitement au premier. Le 23 juin 1863, il succéda à Billault dans les hautes fonctions de ministre d'Etat, et, en cette qualité, il fut le représentant attitré de l'empereur auprès des Chambres. Il défendit énergiquement et avec un inaltérable dévouement la constitution de 1852 et le gouvernement personnel dont il s'était en quelque sorte approprié la conception. Adversaire acharné du parlementarisme libéral, il conforma ses actes à l'idée qu'il se faisait du pouvoir en brisant par la force l'opposition; en 1866, après les élections municipales, il cassa 126 maires insuffisamment zélés ; il organisa la candidature officielle, suspendit les journaux de l'opposition les plus hardis. Mais en 1867, Napoléon, subissant des influences contradictoires, voulut essayer de désarmer l'opposition par des concessions libérales, et le système appliqué si vigoureusement par Rouher reçut une grave atteinte. De 1867 à 1869, Rouher, toujours intransigeant, continua à lutter pour assurer le triomphe du pouvoir personnel ; il conserva l'ascendant qu'il avait gagné sur son versatile souverain et joua réellement le rôle de vice-empereur. Dans le dernier discours du trône prononcé alors qu'il était ministre d'Etat (18 janv. 1869), Rouher affirma encore « la nécessité de maintenir hors de toute discussion les bases fondamentales de la constitution », mais les élections de 1869 ayant amené au Parlement une majorité hostile au pouvoir personnel, plutôt que de consentir à renier ses convictions, Rouher abandonna le pouvoir, tout en restant auprès de l'empereur un conseiller fidèle et écouté (12 juil.). En 1870, Rouher présidait le Sénat. Il assista à l'effondrement du régime impérial ; après le 4 sept., il se retira à Londres, puis, aux élections complémentaires pour l'Assemblée nationale, il posa, mais vainement, sa candidature dans la Gironde et la Charente-Inférieure (2 juil. 1871). Le 11 févr. 1872, il fut élu député bonapartiste de la Corse et devint dès lors un des chefs militants du parti napoléonien de l'appel au peuple. Il fut réélu aux élections de 1876 en Corse et à Riom. Après le 16 Mai, il soutint le cabinet de Broglie et fut réélu député de Riom le 14 oct. 1877. Le 1er févr. 1878, dans une lutte oratoire des plus vives avec Gambetta, il eut le courage de prendre la défense de l'Empire. Après la mort du prince impérial, il se retira de la mêlée politique. Dans les séances des 21 et 23 févr. 1880, il défendit encore avec éloquence, à la Chambre, les principes libre-échangistes.

Fils de ses œuvres, Rouher a joué, de 1863 à 1869, un rôle prépondérant dans les conseils de l'empereur Napoléon III, et il a gardé une fidélité qui ne s'est pas démentie au principe du gouvernement personnel. Homme d'affaires consommé, il avait à son service, avec une grande puissance de travail que soutenaient une haute et massive stature, une éloquence parfois dramatique et une probité qui ne fut pas sans mérite. Il était doué, à défaut d'une grande élévation de vues et de la clairvoyance du véritable homme d'Etat, d'une énergie opiniâtre. Entre Morny, le conseiller intime des premières années, et Emile Olivier, le conseiller de la dernière heure, Rouher, interprète dévoué de la politique impériale, reste, en définitive, une grande figure dans la galerie ministérielle du second Empire. E. CHANTRIOT.

BIBL. : Marq. de CASTELLANE, *Essais de psychologie politique : M. Rouher*, dans *Nouv. Revue*, ann. 1888, t. LIV.

**ROUIBA.** Com. du dép. d'Alger, arr. d'Alger, cant. de la Maison-Carrée, sur l'oued Hamise, qui se jette dans la baie d'Alger ; 2.947 hab. dont les trois quarts sont des Espagnols originaires de l'île de Minorque (Baléares), d'ailleurs francisés. Stat. du chem. de fer d'Alger à Constantine. Domaines très florissants, ferme-modèle de l'Algérie. Rouiba est une des plus riches communes agricoles du département.

**ROUIES** (Les). Mont du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 988).

**ROUILLAC.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême ; 2.073 hab. Distilleries et ateliers de construction mécanique. Eglise du XIe siècle avec clocher octogonal du XIIe.

**ROUILLARD** (Pierre-Louis), sculpteur animalier, né à Paris en 1820, mort en 1881. Elève de Cortot à l'Ecole des beaux-arts, cet artiste s'est fait une belle réputation à côté de Barye et de Frémiet. Il exposa aux Salons annuels de 1837 à 1875, fut chargé de l'exécution de groupes d'animaux en bronze, pour les écuries du nouveau Louvre (1859), d'aigles pour le grand Opéra, des lions pour le pont d'Arles, et, par le sultan, d'une frise représentant des combats d'animaux (1865) pour le palais de Beilerbey. Nous citerons de lui : *Une lionne* (1837), *Chasse au sanglier* (1842), *Enfant, Chèvre et Chevreau* (1847), *Renards et lapins* (1852), *Attelage des bœufs* (1855), *Squelette de cheval arabe* (1867), *Combat de taureaux* (1874).

**ROUILLE.** I. ALCHIMIE. — En grec ἰός. Ce nom désigne les métaux oxydés ou transformés par des procédés d'oxydation ou de sulfuration.

II. CHIMIE. — On donne le nom de rouille au produit de la transformation spontanée du fer sous l'influence simultanée de l'oxygène, de l'anhydride carbonique et de la vapeur d'eau contenus dans l'air atmosphérique. Cette substance, jaune rougeâtre, est un sesquioxyde de fer hydraté, $Fe^2O^3.3H^2O^2$. Voici quel est le mécanisme de sa formation : en présence de l'acide carbonique et de l'oxygène de l'air, il se forme un carbonate ferreux hydraté,

$$CO^2 + Fe + O + Aq = CO^2FeO.Aq,$$

instable à l'air et qui se décompose ensuite en mettant de l'acide carbonique en liberté et formant de la rouille :

$$2CO^2FeO + O + 3H^2O = 2CO^2 + Fe^2O^3.3HO.$$

La rouille, une fois formée, forme avec le fer inaltéré un couple électrique susceptible de décomposer l'eau en hydrogène qui se dégage et en oxygène qui se porte sur le fer pour augmenter la quantité de rouille, de sorte que l'attaque, une fois commencée, se continue d'elle-même. Les faits concordent entièrement avec ces explications. En effet, si on empêche le gaz carbonique d'arriver au contact du fer, la rouille ne peut se former ; c'est ainsi qu'on conserve le fer indéfiniment poli dans des vases contenant des bases susceptibles d'absorber l'anhydride carbonique ; de même, les outils en fer des savonniers, constamment au contact des alcalis, ne s'oxydent jamais. D'autre part, l'oxydation une fois commencée, le fer décompose l'eau ; en effet, des pointes rouillées mises dans un flacon rempli d'eau non aérée décomposent l'eau lentement en dégageant de l'hydrogène, qui peut être recueilli, en même temps que la proportion de rouille augmente dans le vase. On empêche l'oxydation du fer en recouvrant celui-ci d'une couche de peinture et particulièrement de minium, qui constitue une excellente couverture pour le fer, ou bien on étame super-

ficiellement le métal (*fer étamé*), ou bien encore on le recouvre d'une couche de zinc (*fer galvanisé*). C. M.

III. Agriculture. — Nom donné, d'une façon générale, aux champignons de la famille des *Urédinées*, à cause de la couleur brun orange, rappelant celle de la rouille du fer, de leurs spores qui se détachent, en été, des céréales et de beaucoup d'autres plantes cultivées ou spontanées; ces champignons sont toujours parasites, leur mycélium croît exclusivement dans l'intérieur du corps des plantes vertes, et ils forment ordinairement leurs spores sous l'épiderme de la plante nourricière; ils peuvent enfin porter, aux diverses saisons, des fructifications différentes, très variables de formes, se rapportant à plusieurs types qui ont servi, pendant longtemps, à caractériser des genres spéciaux. Les fructifications se succèdent ordinairement, pendant le cours de l'année, dans un ordre déterminé; au premier printemps apparaissent les *spermogonies* avec la forme *Æcidium*, puis se montrent, dans le cours de l'été, les *urédospores* avec la forme *Uredo*, et, enfin, à l'arrière-saison, les *téleutospores*, spores dormantes ou spores d'hiver, avec les formes *Puccinia*, *Uromyces*, etc. Les diverses formes se montrent sur une même plante nourricière (Urédinées *autoïques*), ou, encore, elles changent de support (Urédinées *hétéroïques*); enfin le cycle reste quelquefois incomplet; il y a là une infinité de variations qui ont été classées diversement : la classification d'après la forme à téleutospores a prévalu, c'est elle qui fournit les caractères génériques (Prillieux).

*Puccinia* (V. Puccinies).

*Uromyces*. Mêmes formes de fructifications et même mode de germination, mais les puccinies sont à une seule loge. Les espèces sont nombreuses. L'*U. betæ* (rouille de la betterave), espèce autoïque, épuise souvent la betterave quand elle prend un grand développement; de juin à octobre, elle recouvre souvent les feuilles de cette plante de petites pustules arrondies qui se crèvent bientôt. Sur les légumineuses on trouve l'*U. fabæ* (rouille de la fève), l'*U. phaseoli* (rouille du haricot), l'*U. trifolii* (rouille du trèfle), l'*U. pisi* (rouille du pois), etc.; la dernière espèce est hétéroïque, l'*Uredo* et la puccinie se rencontrent sur le pois et sur les gesses, l'œcidium est répandu sur les feuiles de certaines euphorbes.

III. *Phragmidium*. Les téleutospores sont composées de plusieurs loges disposées en file les unes à la suite des autres. Le *P. Rubi-Idæi* (rouille du framboisier) pousse successivement, de juin à octobre, ses diverses fructifications sur les feuilles du framboisier; le *Rœstelia cancellata* (rouille grillagée du poirier), forme æcidienne du *Gymnosporangium sabinæ* (rouille du genévrier), genre très voisin du Phragmidium, attaque les feuilles, puis les fruits et les jeunes rameaux du poirier et endommage celui-ci fortement; il n'existe aucun traitement direct.

IV. *Peridermium*. Sorte d'æcidium. Nombreuses espèces plus ou moins nettement définies, surtout communes sur les arbres forestiers; c'est à elles ou à des espèces voisines qu'il faut rapporter la rouille vésiculaire des aiguilles du pin (*P. oblongisporium*), la rouille vésiculaire de l'écorce du pin (*P. pini*), la rouille vésiculaire du pin Weymouth (rouille du groseiller) (*P. strobi*), la rouille vésiculaire ou balais de sorcière du sapin (*P. elatinum*), la rouille vésiculaire des aiguilles de l'épicéa (*P. abietinum*), etc., maladies très communes dans nos forêts et contre lesquelles, en pratique, nous sommes malheureusement désarmés. J. Troude.

**ROUILLÉ.** Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Lusignan; 2.683 hab. Stat. du chem. de fer de l'État.

**ROUILLÉ.** Famille française de magistrats et d'administrateurs, originaire de Bretagne, dont les membres les plus connus sont :

*Hilaire* Rouillé, seigneur du Coudray, né le 2 nov. 1651 à Paris, mort à Paris le 4 sept. 1729. Procureur général de la Chambre des comptes, directeur des finances (1701) et directeur général en 1715. Très lié avec le maréchal de Noailles.

*Pierre-Antoine* Rouillé, seigneur de Marbeuf, frère du précédent, né à Paris le 5 août 1657, mort à Paris le 30 mai 1732. Maître des requêtes, président du grand Conseil, ambassadeur à Lisbonne (1697-1703), à Bruxelles (1704), en Hollande (1709) et créé comte de Jouy à son retour.

*Antoine-Louis* Rouillé, comte de Jouy, né en 1689, mort à Neuilly, près Paris, le 20 sept. 1761. Fils de Marie-Louis-Paulin et de Marie d'Acquin, il fut conseiller d'Etat en 1744, ministre de la marine (3 mai 1749), ministre des affaires étrangères en août 1754, se démit le 25 juin 1757. Il avait épousé Anne Pallu dont il eut une fille, mariée au duc d'Harcourt-Beuvron.

*Jean-Baptiste* Rouillé, comte de Meslay, né à Paris le 15 avr. 1656, mort le 13 mai 1715. Conseiller au Parlement de Paris (1679), fondateur d'un prix à l'ancienne Académie des sciences (au capital de 125.000 livres). Il était cousin de Rouillé du Coudray. E. Asse.

**ROUILLON.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. (2e) du Mans; 603 hab.

**ROUILLY.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Provins; 254 hab.

**ROUILLY-Sacey** (*Ruilliacum*, xiie s. Ch. du prieuré de Ramerupt). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Piney, lisière de la *Champagne pouilleuse;* 341 hab.

Bibl.: Améd. Gayot et Le Grand, *Fouille d'un tumulus situé sur le territoire de Rouilly-Sacey*, dans *Mém. Soc. agr. de l'Aube*, t. XX.

**ROUILLY-Saint-Loup** (*Rulliacum*, 634 [cart. gén. de l'Yonne]). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny; 300 hab. Stat. de la voie ferrée Paris-Belfort. La seigneurie appartenait à l'abbaye de Saint-Loup de Troyes.

**ROUIRE** (Aphonse-Marie-Ferdinand), explorateur et géographe français, né à Montpellier le 14 janv. 1855. Docteur en médecine en 1878, et aide-major de l'armée en 1879, il prit part en cette qualité à la campagne de Tunisie, de 1881 à 1884, au cours de laquelle il signala l'existence au centre de la Tunisie d'un grand fleuve, l'Oued Menfès, né près de Tébessa, et qui a son embouchure dans la vaste lagune d'Herkla, au fond du golfe de Hammamet. Il proposa de l'identifier avec l'ancien fleuve Triton. Rouire a développé cette opinion dans divers mémoires imprimés dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1883 et 1884); dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (1885 et 1887) sur la géographie de la Tunisie, et publié *la Découverte du bassin hydrographique de la Tunisie centrale* (Paris, 1887); il est collaborateur de la *Grande Encyclopédie*, de la *Revue des Deux Mondes*, etc.

**ROUISSAGE** (Fil.). Le rouissage est une opération que l'on fait subir aux tiges du lin, du chanvre et des autres matières analogues pour en détacher les fibres textiles qui sont constituées par les cellules de la partie interne de l'écorce. Il consiste à déterminer une fermentation de la matière gommo-résineuse (pectose), qui agglutine ces fibres, de manière à la transformer en acide pectique soluble. Le rouissage constitue en général une opération rurale qui s'effectue à proximité des lieux de production, soit sur terre ou sur pré, soit à l'eau courante ou stagnante.

Pour rouir sur terre ou sur pré, on répand les tiges en couche mince sur le sol d'un champ ou sur un pré fauché, et on les laisse exposées, pendant un temps qui varie suivant l'état atmosphérique, aux alternatives d'humidité et de sécheresse de l'air. Il est nécessaire de les retourner fréquemment afin que la fermentation se produise uniformément dans toutes les parties, et, aussitôt qu'on la juge suffisante, les tiges sont relevées et séchées. Pour le rouissage à l'eau, on rassemble les tiges en petites bottes que l'on immerge suivant des procédés variables, soit dans un

cours d'eau, soit dans un roûtoir, constitué par une fosse que l'on peut, à volonté, remplir d'eau ou vider. Là encore la durée de l'opération est variable, mais toujours moins longue que dans le cas précédent. De toutes façons, le rouissage doit être surveillé par des hommes compétents, et arrêté exactement au moment utile. S'il est insuffisant, les fibres restent dures et adhérentes entre elles et ne peuvent pas être bien travaillées lors de leur filature. Si, au contraire, il est trop prolongé, les fibres éprouvent un commencement de putréfaction, et perdent leur force et la plupart de leurs qualités. Différentes tentatives de rouissage industriel ont été faites à diverses époques, en ayant recours, soit à de l'eau chauffée ou à de la vapeur, soit à des agents chimiques, mais aucune des méthodes préconisées n'a passé dans la pratique courante.

Les différentes méthodes de rouissage donnent aux fibres des qualités variables, dont il faut tenir compte dans le choix des matières à employer et dans la manière dont sera réglé le travail du peignage et de la filature.

**ROUJAN.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, sur une colline qui domine la Peyne (aff. dr. de l'Hérault), 115 m. d'alt.; 1.921 hab. Stat. du chem. de fer de Bédarieux à Montpellier. Bassin houiller de Roujan-Neffiès (7.000 hect.), plomb argentifère et plâtre. Eglise datant des XII^e et XIV^e siècles, avec un superbe reliquaire que le clergé de Sainte-Marthe de Tarascon a donné aux moines de Cassan au XV^e siècle. Château datant du XVI^e siècle. Dans les environs, à 2 kil. au N., dans la vallée de la Peyne, établissement thermal de Saint-Majau : eaux froides acidulées et ferrugineuses. A 3 kil. E.-S.-E., sur la Peyne, la chapelle chartreuse de Notre-Dame de Mougères, lieu de pèlerinage fréquenté : c'est un ancien couvent de dominicains. A 2 kil. au S., église Saint-Nazaire, prieuré des XII^e, XV^e et XVIII^e siècles. A 2 kil. O., au pied d'un coteau de 215 m., dominé par les ruines du château de Sainte-Marthe, restes du prieuré de Cassan, XII^e siècle. Ce prieuré a joué un rôle important dans l'histoire monastique du Languedoc jusqu'au XVII^e siècle : il a soutenu un long procès contre la ville, dans la suite. L'église du prieuré est romane et contient une rotonde à arcades surmontant le chœur, véritable curiosité archéologique.

BIBL. : A. CROUZAT, *Histoire de la ville de Roujan et du prieuré de Cassan*; Béziers, 1860. — A. FABRE, *le Monastère de Cassan*, dans *Hérault historique*, 1877.

**ROULADE** (Mus). La roulade est, à proprement parler, une suite de plusieurs notes, généralement diatoniques ou chromatiques, sur une seule syllabe. Mais ce mot désigne également tous les traits d'ornement, toutes les vocalises quel qu'en soit le dessin, pourvu toutefois qu'ils soient en notes liées. Fort à la mode autrefois, même dans le chant dramatique, les roulades ont aujourd'hui complètement cessé d'être en usage. La plupart des chanteurs sont hors d'état de les rendre convenablement, et l'exécution de beaucoup d'œuvres de l'ancienne école italienne est devenue pour cela impossible. Dans l'intérêt de l'art du chant, on peut regretter que les artistes aient renoncé à l'étude du chant orné et vocalisé, des roulades en un mot. C'est un exercice indispensable pour arriver à une bonne pose de la voix. Mais, considérées en elles-mêmes, les roulades ne sont pas à regretter. Tout ce bel art du chant a engendré des abus qui ne tendent à rien moins qu'à la destruction de la musique elle-même. On s'est lassé avec raison de ces sempiternels ornements, toujours à peu près les mêmes. C'est en vain que les partisans du chant orné ont voulu prendre la défense des roulades, en prétendant que c'est lorsque l'âme est le plus vivement émue qu'elle ne peut trouver de paroles, et que le chant seul, vocalisé, est alors le mieux à sa place. Ce serait peut-être vrai si les roulades étaient expressives au lieu d'être des ornements parasites, destinés exclusivement à faire briller le chanteur. Aussi, quoiqu'on ait pu dire, les compositeurs ont renoncé presque entièrement à les employer, tout au moins dans la musique sérieuse. H. Q.

**ROULAGE.** I. LÉGISLATION (V. VOIRIE et VOITURE).

II. TRACTION (V. ROUTE).

III. AGRICULTURE. — Le roulage a pour but principal de réaliser le tassement, l'ameublissement et le nivellement du sol afin de placer celui-ci dans les conditions les plus convenables pour l'ensemencement et pour la levée des semences, pour le développement de la plante et pour l'exécution des façons ultérieures. Effectué après les semailles, il affermit les grains dans le sol et favorise leur germination; il assure aussi une meilleure utilisation de l'humidité souterraine; l'ascension de l'eau renfermée dans les couches profondes est provoquée, en effet, par la création de canaux capillaires très nombreux et très fins résultant du rapprochement des particules terreuses; la dessiccation de la couche superficielle est prévenue par le fait même, et, dans une certaine mesure, surtout en sol léger, la décomposition, et, par suite, l'utilisation des engrais organiques est facilitée. Le tassement des terres après l'hiver permet de rechausser les plantes et de leur rendre une assiette convenable; les graminées (céréales et plantes des prairies) subissent par le roulage une sorte de pincement qui favorise leur tallage, leur fauchage est aussi rendu plus facile; enfin, certains animaux nuisibles (insectes, mollusques, vers, etc.) sont tués dans une assez forte proportion par le roulage. J. T.

**ROULAND** (Gustave), homme politique français, né à Yvetot le 1^er^ févr. 1806, mort à Paris le 12 déc. 1878. Inscrit au barreau de Paris en 1827, il passa bientôt dans la magistrature et, en 1843, il était procureur général à Douai. En 1846, il fut élu député de Dieppe, devint le 23 mai 1846 avocat général à la cour de cassation. Il démissionna le 20 mars 1848, mais redevint bientôt avocat général à la cour de cassation (10 juil. 1849). Il adhéra à l'Empire, devint procureur général près la cour de Paris (10 févr. 1853), entra au conseil d'Etat et remplaça Fortoul au ministère de l'instruction publique, le 13 août 1856. Il garda son portefeuille jusqu'au 23 juin 1863. C'est lui qui créa en faveur de Renan la chaire de linguistique comparée au Collège de France, et c'est lui qui ferma son cours le lendemain de la leçon d'ouverture (18 janv. 1862) (V. RENAN). Napoléon III le nomma sénateur le 14 nov. 1859. Rouland fut encore premier vice-président du Sénat (26 juin 1863), président du conseil d'Etat (1863-64), gouverneur de la Banque de France (1864-78). Il redevint sénateur de Seine-Inférieure le 30 janv. 1876, et au Sénat, où il siégeait dans la droite bonapartiste, il appuya le gouvernement du 16 Mai. Il a laissé : *Rapports de la magistrature avec l'impulsion morale et politique du pays* (1840, in-8); *Du Dévouement de la magistrature envers l'Etat* (1843, in-8); *De l'Obligation du travail pour le magistrat* (1845, in-8); *De l'Application des lois* (1853, in-8); *De la Crise des subsistances* (1855, in-8); *Discours et Réquisitoires* (1863, 2 vol. in-8). R. S.

BIBL. : SAINTE-VALLIÈRE, *Notice sur les travaux judiciaires de M. Rouland*, s. d., in-8. — H. CASTILLE, *M. Rouland*; Paris, 1860, in-8.

**ROULANS.** Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, sur la route nationale de Besançon à Belfort; 424 hab. Le village, très disséminé, est dominé au S.-O. par la montagne conique de Notre-Dame d'Aigremont où se trouvent les ruines d'un château et une chapelle (XIII^e et XIV^e siècles), monument historique. Au moyen âge, Roulans était le siège d'une seigneurie, fief de la terre de Montfaucon, qui appartint successivement aux maisons de Ray, de Vienne et de Châlons. C'est au château de Roulans, qui subsiste encore, que naquit, vers 1340, Jean de Vienne, sire de Roulans, amiral de France. Patrie de l'érudit Perreciot.

**ROULANTE** (Géom.). Lorsqu'une courbe mobile roule sur une courbe fixe, dans un plan, la courbe mobile est appelée roulante (V ROULEMENT).

**ROULE** (Le). Nom de l'un des quartiers du VIII^e arrondissement de Paris, qui correspond à peu près à l'ancien village ainsi appelé. L'origine étymologique de ce nom est inconnue. On le trouve sous la forme *Rollum* ou *Rotulum*, à partir du commencement du XIII^e siècle, puis apparaît la forme française Roole. Dès le XIII^e siècle existaient sur le territoire du Roule une maladrerie fondée pour les ouvriers de la Monnaie de Paris, située tout au moins à proximité, et une chapelle dédiée à saint Jacques et saint Philippe. Du milieu de ce même siècle à la Révolution, les évêques et archevêques de Paris y fondèrent un fief. Ce territoire, qui fit vraisemblablement partie de la châtellenie de Clichy, dépendit de la paroisse de Villiers-la-Garenne jusqu'en 1699, année où la chapelle fut transformée en paroisse, avec adjonction de quelques paroissiens de Clichy ; on reconstruisit l'église en 1769. On distinguait le bas Roule, dans le faubourg Saint-Honoré, et le haut Roule qui se confondait avec les Ternes. En 1722, le village du Roule fut érigé en faubourg de Paris, avant d'être définitivement incorporé à la ville, en 1787. Les limites du faubourg, plus étendu, ne correspondaient pas à celles de la paroisse. Cette paroisse a été diminuée en 1851 par la création de celle de Saint-Augustin. Au XVIII^e siècle, avant la Révolution, deux établissements s'y faisaient remarquer : la Pépinière du roi, sur le terrain de laquelle fut bâti par Chalgrin, pour M^lle Contat, un hôtel encore existant, puis l'établissement de plaisirs appelé le *Colisée* (V. ce mot). L'hôpital *Beaujon* (V. ce mot) date seulement de 1785, et n'a été d'abord pendant dix ans qu'un hospice. Un abattoir avait été aussi construit dans ce quartier, au commencement du XIX^e siècle. Quant à l'église russe, elle est beaucoup plus récente. La voie publique, dite, vers 1635, Chaussée-du-Roule, prit ensuite le nom de rue du Haut et du Bas-Roule, puis de rue du Faubourg-du-Roule, et enfin, en 1847, celui de rue du Faubourg-Saint-Honoré (V. PARIS, t. XXV, p. 1074). M. BX.

BIBL. : F. BOURNON, *Rectific. et add. à l'abbé Lebeuf;* Paris, 1895, pp. 515-521 (cf. p. 507, in-8).

**ROULEAU. I. Technologie.** — On désigne dans l'industrie, sous le nom de *rouleau*, des objets bien divers affectant tous la forme d'un cylindre droit. Dans la construction de machines, on emploie des rouleaux en acier dur pour constituer la surface de roulement des axes en mouvement de rotation, on substitue de cette façon au frottement de glissement des arbres dans leurs paliers de support le frottement de roulement, beaucoup inférieur, des rouleaux. Ils jouent le même rôle que les billes d'acier dans les roulements à billes employés souvent aussi, notamment, dans la construction des bicyclettes.

Les carriers, les tailleurs de pierre, les charpentiers emploient des rouleaux en bois pour déplacer les lourdes charges.

Dans l'établissement des routes empierrées, on emploie des *rouleaux compresseurs*, lourds cylindres de fonte traînés par des chevaux ou par une locomotive, dont on se sert pour écraser les matériaux d'empierrement (V. CYLINDRAGE).

En agriculture, on emploie aussi des rouleaux, lourds cylindres en bois dur, en pierre ou en fonte tournant dans un cadre ou à l'extrémité d'un brancard et traîné par des chevaux. Ils servent à écraser les mottes de terre d'un terrain fraîchement labouré. Ils sont quelquefois munis de dents ou disposés de façon à suivre les irrégularités du terrain.

Dans l'imprimerie, la patinerie, la gravure, le vernissage, l'ourdissage, on emploie également de petits rouleaux à main servant à certaines opérations de ces industries.

**II. Mécanique.** — Les rouleaux sont employés pour le transport à faible distance des lourdes charges, telles que les blocs de pierre de taille. La charge repose directement sur les rouleaux et s'avance avec une vitesse double de la leur. Ce mode de déplacement a le grand avantage de supprimer le frottement de glissement que les roues ordinaires laissent subsister au contact de leur essieu ; mais, en revanche, les rouleaux ont l'inconvénient de n'avoir pas une position invariable par rapport à la charge, ce qui oblige à arrêter de temps en temps pour reporter à l'avant le rouleau qui va se trouver dégagé à l'arrière. En pratique, il faut employer au moins trois rouleaux de telle façon que deux supportent la charge pendant qu'on retire le troisième. Soit $p$ le poids d'un rouleau et soit $r$ son rayon ; soit $N_1$ la pression normale, dirigée de haut en bas, qu'il reçoit de la charge, et soit F la poussée horizontale que lui transmet en même temps celle-ci. D'après les lois connues du roulement, la pression $N_1$ doit être regardée comme appliquée à une très petite distance, $d_1$, du plan vertical passant par l'axe du rouleau, distance qui est indépendante de la grandeur des forces mises en jeu. Au contact du rouleau avec le sol on a pareillement une réaction verticale N, égale à $N_1 + p$, et appliquée à une petite distance $d$ du même plan, mais de l'autre côté. En prenant la somme des moments par rapport à la droite de contact du rouleau avec le sol, on obtient l'équation : $2Fr = Nd + N_1 d_1 = pd + N_1(d + d_1)$. Faisons la somme des équations analogues correspondant aux $n$ rouleaux et désignons par T l'effort de traction, égal à la somme des forces F, et par P le poids de la charge, égal à la somme des réactions $N_1$. Il vient : $2Tr = npd + P(d + d_1)$. Généralement on peut négliger le poids des rouleaux et écrire simplement : $T = P\frac{d + d_1}{2r}$. Si l'on admet, avec Coulomb et le général Morin, que $d$ et $d_1$ soient indépendants de $r$, on voit qu'il y a intérêt à prendre les rouleaux aussi gros que possible. L. L.

**III. Génie rural.** — Les modèles de rouleaux sont aujourd'hui très nombreux. Nous les classons en trois grandes catégories :

*Rouleaux unis ou plombeurs.* Ils sont encore les plus répandus; les anciens appareils de ce genre sont ordinairement en bois de chêne ou d'orme, ou, surtout dans le Midi, en pierre dure; le cylindre pèse, dans le premier cas, de 300 à 400 kilogr., et, dans le second cas, de 1.500 à 2.500 kilogr. ; il est pourvu, à ses deux extrémités, de tourillons s'engageant dans les extrémités d'un brancard ou dans un cadre à côtés courbes. Ce modèle agit inégalement sur le sol, lorsque celui-ci est imparfaitement aplani; de plus, dans les tournées, il affouille souvent le sol, exigeant ainsi un grand effort de la part de l'attelage; pour remédier à ces inconvénients, de Dombasle eut l'idée de séparer le cylindre en deux parties égales montées avec jeu sur un arbre commun, mais le problème ne pouvait être complètement résolu que par la construction des rouleaux mécaniques qui, seuls, résisteraient à l'usure; l'un des premiers types parut vers 1850. Les modèles perfectionnés sont aujourd'hui très nombreux; ils se composent de deux à dix cylindres fous sur un même arbre, agissant isolément quels que soient les obstacles et malgré une certaine dénivellation ; la monture est ordinairement à brancards pour un seul cheval, à flèche pour plusieurs chevaux ou bœufs, avec ou sans avant-train et avec frein dans les régions accidentées ; au delà de 500 kilogr., il faut deux ou trois chevaux pour la traction. Les poids courants, très variables avec la nature du travail, et, surtout, avec la nature du sol, sont ordinairement compris dans les limites suivantes :

| | Poids par mètre courant | Diamètre |
|---|---|---|
| Terres légères... | 150 à 200 kilogr. | 0^m,45 |
| — moyennes. | 400 à 550 — | 0^m,60 |
| — fortes.... | 700 à 800 — | 0^m,70 |

Le poids est quelquefois augmenté, surtout pour le roulage des prairies, par l'addition de charges additionnelles, placées dans un coffre situé au-dessus du cadre; dans le même but, on a proposé des rouleaux étanches en tôle que l'on remplit d'eau : ce système, trop sujet aux fuites,

est rejeté par la pratique. Les rouleaux plombeurs se construisent aussi en tôle d'acier cylindrée sur un grand diamètre. Pour éviter le frottement et le bourrage très dangereux, notamment dans les semis nouveaux, que produisent souvent, après une forte pluie, les rouleaux unis, on fournit maintenant des rouleaux dits *ondulés* dont les billes sont munies d'ondes concentriques peu accentuées, uniformes, ou partiellement renforcées latéralement. Cette disposition est très heureuse.

*Rouleaux-squelettes.* Ils sont formés d'une série de disques (25 à 30) cylindriques en fonte, peu épais, tournant indépendamment les uns des autres, et, quelquefois, avec des jeux différents autour d'un même arbre; le premier type connu en France y fut importé de Suède par le maréchal Marmont en 1815, mais le montage fou ne date guère que de 1850; le diamètre varie de 35 à 75 centim. et le poids de 250 à 1.200 kilogr. Dans les *land presser* anglais employés, ainsi que les rouleaux-squelettes, pour tasser les terres sur les semences et pour rouler les céréales au printemps, on a donné, afin d'éviter l'engorgement et de prévenir, dans une certaine mesure, l'usure du tranchant, un profil inverse (deux troncs de cône réunis par leur grande base) aux disques, disposition recommandable. Dans plusieurs types, surtout allemands, le montage se fait sur deux arbres parallèles avec conjugaison des disques ; nos constructeurs ont perfectionné récemment cette disposition et composent leurs appareils de rouleaux à disques tranchants, à doubles jeux indépendants, réunis entre eux par des maillons ou par des chaînes et travaillant, dès lors, avec beaucoup de souplesse et d'énergie.

*Rouleaux brise-mottes.* Ils ont été composés primitivement de rouleaux en bois, sur la surface desquels étaient implantées des grosses chevilles en bois dur et à section carrée, ou de forts clous à tête (rouleaux du Nord pour betteraves) : ces appareils, dénommés quelquefois *hérissons*, furent perfectionnés par Guillaume, d'abord par la division du cylindre, puis par la conjugaison triple avec armure qu'il réalisa vers 1825. On adopta plus tard, dans certaines fermes de la région du Nord, des rouleaux très légers à disques étoilés en bois enfilés et calés sur un même arbre : ils nous paraissent avoir été l'idée première du brise-mottes moderne à disques mobiles en fonte qui nous est *revenu* d'Angleterre, en 1841 ; ce rouleau, communément appelé *Crosskill*, du nom de son inventeur, a pris une place considérable dans le matériel agricole. Les types perfectionnés sont composés de 19 à 37 disques dentés sur tout leur pourtour et flanqués de deux disques également dentés ou de deux couronnes vides formées de pointes ; le profil des dents est très variable, la forme ronde dite *pied-de-mouton* est l'une des meilleures pour assurer le désagrègement des mottes ; les disques sont alternativement grands et petits et sont fous avec un jeu différent de deux en deux ou de trois en trois sur un arbre formant essieu. Le montage se fait en flèche ou avec brancards, souvent avec avant-train à deux roues. Le poids est toujours très élevé, les chiffres les plus courants en France varient de 350 à 450 kilogr. par mètre courant avec des longueurs de $1^{m},60$ à $2^{m},60$ et un diamètre de 40 à 50 centim. J. T.

**IV. Imprimerie.** — Les rouleaux encreurs qui servent à l'encrage des formes d'imprimerie sont des cylindres de bois ou de fonte recouvert d'une enveloppe molle faite le plus souvent de colle et de mélasse. E. L.

**V. Chirurgie** (V. Charpie).

**VI. Beaux-arts.** — En architecture, on appelle rouleau l'enroulement des consoles et aussi l'enroulement des ornements de serrurerie. On appelle de ce nom, dans l'histoire de la peinture, la banderole que les peintres du xiv^e^ et du xv^e^ siècle ont quelquefois fait sortir de la bouche de leurs personnages pour leur faire exprimer leur pensée, et qui a la forme d'un écriteau qui se déroule.

**VII. Diplomatique.** — (*Rotulus*, *rotula*, *rollus*, en bas-latin ; ἐιλητάριον, κοντάκιον, en grec). La forme du rouleau a été très anciennement en usage pour tous les documents écrits sur des matières flexibles. Les Hébreux se servaient de rouleaux qui étaient primitivement en cuir et s'appelaient *meghilla*. Aujourd'hui encore, les synagogues israélites conservent le texte de la loi mosaïque écrit sur un rouleau, divisé en colonnes, avec des ornements calligraphiques, et s'enroulant dans un étui en bois ; plusieurs de ces rouleaux sont au musée de Cluny de Paris. La bibliothèque de Bologne (Italie) possède plusieurs rouleaux hébraïques dont le plus ancien est un Pentateuque qui remonte au xiii^e^ siècle et a $12^{m},67$ de longueur ; on a cru y voir, pendant longtemps, un autographe d'Esdras. Le rouleau ou *volumen* a été la forme principale du livre chez les Romains. L'usage d'écrire sur les rouleaux en colonnes alignées dans le sens de la longueur ne subsista pas au moyen âge, mais les Juifs ont encore gardé cet usage pour les rouleaux des synagogues. On écrivait les lignes d'une façon continue les unes au-dessous des autres, dans le sens de la largeur (*transversa charta*). Les rouleaux sont composés généralement de plusieurs pièces de papyrus ou de parchemin collées ou cousues les unes à la suite des autres, car ils atteignaient presque toujours une grande longueur. On trouve quelquefois aussi des rouleaux composés de pièces de parchemin et de papier alternant. On conserva souvent au moyen âge l'usage antique de placer un petit rouleau de bois à une extrémité pour faciliter l'enroulement et le déroulement. Les rouleaux étaient généralement écrits d'un seul côté : quand ils sont écrits des deux côtés, on les appelle *opisthographes*. Les rouleaux opisthographes, dont on a quelques exemples du vii^e^ et du viii^e^ siècle, sont assez rares et ce sont généralement des minutes ou des brouillons. Les rouleaux proprement dits ne doivent pas être confondus avec les chartes enroulées, telles qu'on les conservait souvent dans les chartriers, notamment en Angleterre, avec de petits cordons placés aux extrémités pour les enrouler et les attacher. Du mot rouleau est dérivé le mot *contrarotulatum*, signifiant double ou copie, et *contrarotulator*, avec le sens de vérificateur, d'où viennent les termes modernes de *contreroleur*, qui se trouve dès le xiv^e^ siècle, et de *contrôle*. On a appliqué, par extension, aux manuscrits mêmes, le terme de *rotulus*, quand ces manuscrits étaient la mise au net ou la transcription de documents dont la forme primitive était celle du rouleau : nécrologes, statuts de corporations, etc. Le *Domesday Book* d'Angleterre reçut quelquefois cette appellation au xiv^e^ siècle. Enfin, les écrivains du moyen âge ont fait quelquefois un emploi métaphorique du mot rouleau, par ex. : *rotulis committite cordis* (Ermoldus Nigellus), pour signifier la mémoire.

Les documents pour lesquels la forme du rouleau s'est conservée le plus longtemps ont été les procédures et les actes notariés. Les rouleaux de procédures atteignaient très souvent une grande longueur. Le procès-verbal des interrogatoires des Templiers (nov. 1307) est composé de 45 peaux de parchemin et a $26^{m},20$ de longueur (Archiv. Nation., J. 413, n° 8). Les procès de conflits de juridiction, très fréquents en Allemagne, sont généralement consignés sur un ou plusieurs rouleaux très longs. Parmi les actes notariés, les testaments forment les rouleaux qui atteignent les plus grandes dimensions. La ville de Lubeck conserve encore une grande quantité de testaments du xiv^e^ siècle, sous forme de rouleaux ficelés et scellés, déposés comme doubles aux archives municipales. Les chartes de privilèges ou de confirmations de privilèges étaient généralement sous forme de rouleaux. On possède un privilège pontifical concédé à l'abbaye de Saint-Denis et datant de 891 environ, écrit sur un grand rouleau de papyrus (Archiv. Nation.). La confirmation des privilèges de l'Université de Montpellier, faite en 1410, a la forme d'un rouleau. Les actes notariés sous forme de rouleaux ont été principalement usités en Italie, en Espagne et dans le sud de la France. Les minutes de comptes étaient

énérale ment prises sur des tablettes de cire et transcrites ensuite sur des rouleaux, par exemple les comptes de la ville d'Aix-la-Chapelle (XIVe siècle). Les états de taxes et de redevances, les montres de gens d'armes, etc., étaient aussi sous forme de rouleaux. On trouve également quelques rares exemples de cartulaires en forme de rouleaux. Le rouleau (rôle) est resté dans les usages administratifs et judiciaires jusqu'au XVIIIe siècle. — En Angleterre, l'enregistrement régulier des actes des autorités officielles, qui remonte au XIIe siècle, se fit sur des rouleaux, au lieu de registres. Ces rouleaux, qui forment les fonds originaires des archives anglaises, remontent à la première année du règne de Jean sans Terre. On les cite par le numéro d'ordre de l'année du règne des divers souverains, placé immédiatement avant leurs noms : ainsi, les *Patent Rolls* s'étendent de *3 John Ier* à *46 Elizabeth*, c.-à-d. de la troisième année du règne de Jean sans Terre à la 46e année du règne d'Elizabeth. Le directeur des archives d'Angleterre s'appelait *magister rotulorum*, aujourd'hui *master of the rolls*. Les actes royaux contemporains sont toujours transcrits par la chancellerie anglaise, sous le règne de Victoria Ire, en forme de rouleaux. L'Echiquier d'Angleterre rédigeait aussi le budget annuel du royaume sous forme d'un grand rouleau (*great roll of the Exchequer*). Les principales séries des rouleaux des archives d'Angleterre sont les *Charter Rolls* (*Rotuli chartarum*) les *Patent Rolls* (*Rotuli Litterarum Patentium*), les *Close Rolls* (*Roluli Litterarum Clausarum*) et les rouleaux de Normandie (*Rotuli Normanniæ*), de Gascogne (*Rotuli Vasconiæ*), et de France (*Rotuli Franciæ*, pour la domination anglaise au XVe siècle), etc.

Parmi les manuscrits littéraires ou sans caractère officiel, la forme de rouleau était souvent affectée aux chroniques, surtout aux chroniques universelles, en latin ou en langue vulgaire, dont les archives et les bibliothèques renferment un certain nombre de beaux spécimens, souvent ornés de miniatures. Ces rouleaux étaient généralement destinés à être suspendus, ouverts sur une plus ou moins grande longueur, et sont les précurseurs des tableaux synoptiques scolaires d'aujourd'hui. Les catalogues de bibliothèques avaient souvent la forme de rouleaux. L'inventaire primitif de la bibliothèque du Louvre par Gilles Mallet est un grand rouleau de parchemin (Biblioth. nation.).

Les œuvres littéraires destinées à être lues, comme les poèmes peu étendus, étaient généralement écrites sur des rouleaux. Les *minnesinger* allemands sont représentés avec des rouleaux à la main, dans les miniatures du célèbre manuscrit qui nous a conservé leurs œuvres. Les représentations théâtrales ou *mystères* étaient aussi transcrites sur des rouleaux, usage qui a été l'origine du mot *rôle* au sens scénique. Les listes d'armoiries portées par les hérauts dans les fêtes et les tournois étaient aussi sur des rouleaux. — Les manuscrits liturgiques étaient souvent sous cette forme. Les rouleaux de l'*Exultet* sont les plus importants de ce genre : ils contenaient le service solennel de la veille de Pâques et étaient exposés sur le devant de l'autel, de façon que les fidèles pussent voir les miniatures symboliques dont ils étaient ornés, pendant que le prêtre lisait le texte, écrit en sens inverse des miniatures. Ces rouleaux étaient principalement en usage dans l'Italie méridionale aux XIe et XIIe siècles. Les litanies et les hymnes étaient aussi sur des rouleaux. Les Byzantins faisaient fréquemment usage de rouleaux liturgiques. Un genre de rouleaux très important pour l'histoire du moyen âge était formé par les *rouleaux des morts* (V. ci-après).

E.-D. Grand.

**VIII. Histoire ecclésiastique.** — Rouleaux des morts. — Une des principales espèces de documents qui étaient consignés, au moyen âge, sur le *rouleau* était constituée par les rouleaux mortuaires ou funéraires. C'était la liste des moines décédés, avec celle des bienfaiteurs, d'une abbaye. On l'appelait *rotulus* ou *volumen mortuorum*. On distinguait plusieurs espèces de rouleaux funéraires. Le rouleau *perpétuel* était celui qui restait exposé pendant toute l'année sur l'autel de l'église abbatiale, comme c'était le cas dans le célèbre monastère de Saint-Evroul. Le jour de l'anniversaire général des morts, le rouleau funéraire était déroulé et exposé dans toute sa longueur. Le rouleau *annuel* était celui que les abbayes associées s'envoyaient chaque année pour s'annoncer réciproquement les noms de leurs morts et demander des prières pour le repos de leurs âmes. Les associations spirituelles entre établissements religieux étaient d'un usage général dans la chrétienté au moyen âge : l'abbaye de Saint-Germain des Prés était associée à quatre-vingt-deux autres monastères. Le rouleau *individuel* était celui qui était envoyé aux diverses abbayes associées, à l'occasion de la mort d'un personnage important, par exemple, à la mort de l'abbé du monastère ou d'une personne illustre entrée comme simple moine au monastère, ce qui arrivait très fréquemment pendant la première moitié du moyen âge. C'est cette dernière forme de *rouleaux des morts* qui nous a laissé les documents les plus intéressants. Ils étaient déjà en usage au VIIIe siècle, époque à laquelle les abbayes de Saint-Riquier, Fleury-sur-Loire, Saint-Rémi-de-Reims, Marmoutiers, Corbie, Saint-Amand, Fécamp, etc., étaient déjà en relations d'association spirituelle les unes avec les autres. Le rouleau individuel commençait par une sorte de lettre de faire-part, qu'on appelle *bref mortuaire*, *circulaire* ou *encyclique*, inscrite en tête du rouleau, renfermant une courte biographie du personnage décédé et se terminant par une demande de prières pour lui. Chaque monastère ou église qui recevait successivement le rouleau y inscrivait d'abord son nom ou titre (*titulus*), généralement en grandes initiales ornées et souvent accompagnées de dessins, puis des pièces en vers ou en prose, dans lesquelles les lettrés de chaque monastère trouvaient l'occasion de montrer leurs talents littéraires, et enfin une courte mention des décès survenus dans leurs propres établissements. Les moines chargés de porter ces rouleaux s'appelaient *rotularii*, *rolligeri*, etc., quelquefois *brevigeri* et *tomiferi*. La durée de leur voyage était très longue. Le porteur du rouleau funéraire de saint Bruno voyagea plus d'une année entière : parti vers le 6 oct. 1101, il ne termina sa tournée qu'après le mois de nov. 1102 ; il traversa toute l'Italie, parcourut le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne, le N. et l'O. de la France, la Flandre, l'Angleterre, la Normandie et la Bretagne, avant de revenir en Calabre. Le rouleau de Mathilde, abbesse du couvent de la Trinité de Caen et fille de Guillaume le Conquérant († 1110 ou 1113), fut détruit pendant la Révolution française comme beaucoup d'autres rouleaux des morts, considérés alors comme des « titres généalogiques », mais une copie en avait été déjà faite antérieurement et nous a été conservée. Ce rouleau était long d'environ 20 m. Le rouleau funéraire de l'abbé Vital, fondateur du monastère de Savigny, près d'Avranches († 1122), a été conservé en original. Il se compose de quinze feuilles de parchemin et a 9m,50 de longueur sur 225 millim. de largeur, quoiqu'il soit incomplet au commencement. Il contient, aux mentions inscrites par le couvent d'Argenteuil, près de Paris, une pièce de vers latins qui est probablement de la composition et de l'écriture même de la célèbre Héloïse. Les rouleaux funéraires les plus anciens ne nous sont connus que par des mentions ou des extraits. Celui de Guifred, comte de Cerdagne, mort moine à l'abbaye du Canigou en 1050, est le premier rouleau important qui nous soit parvenu en entier. Les rouleaux des morts sont très utiles pour fournir des dates précises sur un grand nombre de personnages laïques et ecclésiastiques du moyen âge, pour permettre ainsi de compléter ou de rectifier les données chronologiques du *Gallia christiana* et des autres grands ouvrages des bénédictins, et enfin pour faire connaître l'état des

études littéraires dans les monastères et dans les écoles des cathédrales ou des abbayes. E.-D. GRAND.

BIBL.: DIPLOMATIQUE.—WATTENBACH, *Das Schriftwesen im Mittelalter;* Leipzig, 1896, pp. 150-74, in-8, 3e éd. — PAOLI, *Programma scolastico di paleografia latina e di diplomatica;* Florence, 1888-98, t. II, pp. 86-92, 3 vol. in-8. — Von ROCKINGER, *Zum baierischen Schriftwesen im Mittelalter,* dans les Mém. de l'Acad. de Munich, 3e classe, t. XII, p. 57. — *Musée des Archives Nationales;* Paris, 1872, pp. 244-46, in-4 (rouleau d'hist. universelle du XIVe siècle). — CERIANI et PORRO, *Il rotolo opistografo del principe Antonio Pio di Savoia;* Milan, 1883, in-fol. (rouleau du Ve siècle, avec additions du Xe siècle). — *Introduction to the study of the Pipe Rolls;* Londres, 1884, pp. 42-52, in-8 (Publicat. de *Pipe Roll Society,* n° 3). — LANGLOIS et STEIN, *les Archives de l'histoire de France* (sur les rouleaux des archives d'Angleterre).

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.— L. DELISLE, *Des Monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts,* dans *Biblioth. de l'Ecole des chartes,* 1846, t. VIII, pp. 361-411. — *Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle, recueillis et publiés par* L. DELISLE; Paris, 1866, in-8 (*Soc. de l'hist. de France*). — *Musée des archives nationales;* Paris, 1872, pp. 86-93, in-4 (rouleau de Vital, abbé de Savigny, avec nombreux fac-sim.). — C. RIVAIN, *Rouleau des morts de Solignac;* Limoges, 1879 (rouleau de 1240-41).

**ROULEMENT. I.** MÉCANIQUE.— Nous avons déjà, à l'art. FROTTEMENT, donné quelques indications sur la résistance au roulement. Nous avons vu que lorsqu'un cylindre roule sur un plan, tout se passe comme si la réaction verticale du sol contre le cylindre était appliquée non pas sur la génératrice de contact, mais à une petite distance $\delta$ en avant de cette ligne. Cette distance $\delta$ prend souvent le nom de *coefficient de roulement.* L'effort nécessaire pour conserver au cylindre un mouvement uniforme, en supposant négligeables toutes les autres résistances passives, est proportionnel au produit de $\delta$ par la pression verticale. D'après Coulomb et le général Morin, $\delta$ serait indépendant du rayon du cylindre : résultat qui ne peut être sensiblement vrai que dans certaines limites, sans quoi il serait impossible de faire rouler sur un plan un cylindre de rayon inférieur à $\delta$. D'après Dupuit, $\delta$ serait proportionnel à $\sqrt{R}$ : conclusion qui ne peut non plus être rigoureusement vraie puisqu'elle conduirait à dire que, dans le cas d'un corps supporté par une face plane, la réaction se trouve appliquée à l'infini. Résal a proposé une expression de la forme $\delta = p\sqrt{\frac{R}{R+a}}$, $p$ et $a$ désignant des constantes spécifiques. La faiblesse de la résistance au roulement explique la difficulté de mesurer exactement cette résistance et fait comprendre qu'on ne parvienne pas à des résultats bien nets : il est notamment presque impossible de faire le partage entre le travail absorbé par le roulement et celui que consomme la résistance de l'air. La cause même de la résistance au roulement demeure assez obscure. On attribue souvent cette résistance à la légère déformation qui se produit au contact des deux surfaces. Mais si l'on peut expliquer ainsi la nécessité de développer un léger effort pour mettre le cylindre au mouvement — effort analogue à celui qu'il faudrait pour faire tourner un prisme autour de l'une de ses arêtes de contact avec le sol — on ne voit pas bien comment, dans le mouvement uniforme, le roulement consomme constamment du travail. Car du moment où il n'y a pas de déformation permanente et, pourvu que le mouvement soit assez lent pour éviter les phénomènes vibratoires, il semble que les forces élastiques doivent à chaque instant restituer, par leur détente, le travail absorbé dans la déformation momentanée. Dans un ouvrage récent (1899), intitulé *les Bandages pneumatiques et la Résistance au roulement,* de Mauni attribue la résistance au roulement aux petites aspérités qui existent sur les corps les mieux polis en apparence et qui, en faisant à chaque instant osciller verticalement le cylindre ou la roue, occasionnent des chocs destructeurs d'énergie. Il croit pouvoir énoncer les trois lois suivantes :

« 1° Lorsque les surfaces opposées sont extraordinairement dures et polies, ou, ce qui revient au même, lorsqu'étant moins dures et moins polies, elles ne sont pressées l'une contre l'autre que par une force légère, alors le contact de roulement est très court, la résistance est moins que proportionnelle à la pression, elle est également moins qu'inversement proportionnelle à la racine carrée du rayon.

« 2° Lorsque les surfaces opposées sont suffisamment unies, avec des pesanteurs à peu près quelconques entre 100 et 1.000 kilogr., ou, dans d'autres termes, dans les conditions ordinaires du roulage ou voiturage sur les bonnes routes de France, alors le contact est moyennement long, le virage ou la résistance est sensiblement proportionnel à la pression, l'influence de la largeur du bandage, entre les limites usuelles, est nulle, et le virage est à peu près inversement proportionnel à la racine carrée du rayon de la roue.

« 3° Lorsque les surfaces opposées présentent d'assez fortes irrégularités, ou, pour serrer de plus près les faits pratiques, lorsque les routes sont pavées ou raboteuses, alors le contact s'allonge encore ; la vitesse qui était sensiblement sans influence dans les cas précédents, commence à influencer graduellement la résistance en l'augmentant, alors aussi la largeur de la bande influence ladite résistance en la diminuant, alors enfin une troisième influence se manifeste, celle de la suspension sur ressorts, qui diminue également la résistance. L. LECORNU.

II. GÉOMÉTRIE.— Dans un plan, on dit que deux courbes roulent l'une sur l'autre lorsque les deux courbes, à tout instant, sont constamment tangentes en un point M et qu'en outre les arcs $MM_0$, $MM'_0$ comptés sur les deux courbes entre le point M et les points $M_0$ et $M'_0$, qui avaient été en contact dans une position précédente, sont constamment égaux. Pour étudier le roulement d'une façon plus précise, on considère habituellement l'une des courbes comme fixe, et on l'appelle la base ; l'autre courbe, mobile, est la roulante. Un point invariablement attaché à la roulante décrit une trajectoire qu'on appelle une roulette ; toute ligne invariablement attachée à la roulante dessine une enveloppe. Les propriétés essentielles du roulement consistent en ce que la normale à une roulette, pour une position quelconque, passe par le point de contact de la base et de la roulante. Il en est de même pour la normale à une enveloppe au point de contact de l'enveloppe et de la courbe mobile entraînée. La théorie géométrique du roulement se fait avec une grande facilité, en substituant à la base et à la roulante deux polygones infinitésimaux dont les côtés successifs sont d'égales longueurs. Cette théorie a une grande importance par ce fait que le mouvement continu le plus général d'une figure plane dans son plan peut être représenté par le roulement d'une roulante sur une base. On en déduit que toute courbe plane peut être considérée comme une roulette, et cela d'une infinité de manières ; il est évident, par exemple, qu'une courbe est décrite par un point d'une droite restant tangente à la développée et roulant sur cette développée. Le roulement d'une circonférence sur une autre donne naissance, comme roulettes, à toutes les épicycloïdes ou hypocycloïdes ; lorsque la base devient une droite, on a des cycloïdes.

Si, à l'étude purement géométrique du roulement on vient adjoindre la notion du temps, la théorie cinématique qui s'ensuit prend une importance plus grande encore, surtout au point de vue des applications. C'est de là, par exemple, que l'on déduit toute l'étude des engrenages et de divers autres mécanismes. La propriété la plus essentielle au point de vue cinématique consiste en ce que les vitesses des divers points attachés à la roulante sont proportionnelles aux distances de ces points au point de contact de la roulante et de la base à un instant quelconque, ce point de contact étant le centre instantané de rotation dans le mouvement élémentaire.

Il est possible aussi d'étudier le roulement dans l'espace d'une surface mobile sur une surface fixe, ou d'une

courbe sur une autre, mouvement qu'on définit d'une façon analogue, en y ajoutant les conditions nécessaires pour le préciser. Mais cette étude présente un bien plus haut degré de complication; et elle est d'un moindre intérêt en ce qui concerne les applications, quand on passe de la géométrie pure à la cinématique. Certains cas particuliers cependant sont dignes de remarque, comme par exemple la théorie des cônes roulants qui rend de si précieux services en mécanique. Mais il faut bien remarquer qu'en réalité cette théorie n'est autre que celle du roulement à la surface d'une sphère, dont les principes s'établissent presque tous de la façon la plus naturelle par analogie avec le roulement des figures planes. C.-A. LAISANT.

III. ART MILITAIRE (V. TAMBOUR).

**ROULERS.** Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. de la prov de Flandre occidentale, à 32 kil. S. de Bruges, sur le Mandel, affl. de la Lys; 23.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruges à Courtrai. Fabriques de dentelles, de rubans, de fil, de tissus de coton, de toiles, de tabacs, de chicorée, ateliers de constructions mécaniques, de poteries. Roulers est le siège d'un petit séminaire. Les Français, commandés par Pichegru et Mac-Donald, infligèrent aux Autrichiens, sous les ordres de Clerfayt, une défaite sanglante près de Roulers, le 13 juil. 1794.

**ROULETTE. I. Technologie.** — On désigne sous le nom de *roulette* une petite roue montée dans une chape et servant à différents usages; fixée à l'extrémité d'un manche, elle sert à lisser : telles sont les roulettes qui servent aux relieurs pour pousser les filets, aux ciriers et aux pâtissiers pour lisser leurs produits, etc.; fixée sous les meubles ou sous les lourds appareils, elle sert à les déplacer sans les soulever. On désigne quelquefois sous ce nom de *roulette* l'instrument d'arpentage formé d'un long ruban portant les divisions et les subdivisions du mètre, et s'enroulant sur un petit cylindre à l'intérieur d'une boîte cylindrique qui présente une ouverture sur le côté pour permettre l'enroulement et désenroulement d'une quantité quelconque de ce ruban.

On désigne également sous le nom de *roulette* des instruments de mesure appelés aussi curvimètres, campylomètres, qui possèdent une échelle permettant de lire directement les longueurs parcourues par la roue de l'instrument. E. LAYE.

**II. Géométrie.** — Dans le roulement d'une courbe mobile plane sur une courbe fixe du même plan, tout point invariablement attaché à la courbe mobile décrit une trajectoire qu'on appelle roulette. Jadis on a plus spécialement donné ce nom à la trajectoire d'un point d'une circonférence qui roule sur une droite. La roulette, dans ce cas particulier, se confond avec la cycloïde (V. ROULEMENT).

**III. Jeu.** — Jeu de hasard dont l'appareil consiste en une longue table, ordinairement rectangulaire, couverte d'un tapis vert, autour de laquelle les joueurs se rangent, à droite et à gauche du banquier et de ses croupiers. Au centre, dans un enfoncement circulaire, une sorte de moulinet rotatoire forme la roulette proprement dite : elle consiste en un cylindre de 66 centim. de diamètre, au centre duquel est suspendu un plateau modèle parfaitement horizontal : les bords du cylindre sont garnis de petites cases numérotées de 1 à 36, avec un 0 et un double 0; les numéros sont mélangés et inscrits alternativement en rouge et en noir. Le banquier, d'une main, donne une impulsion dans un sens au plateau et lance, de l'autre main, dans le sens inverse, une bille d'ivoire; celle-ci, après de nombreux tours et soubresauts, finit par se loger dans une des 36 cases où elle reste : cette case détermine un *numéro*, la *couleur* rouge ou noire, le nombre *pair* ou *impair*, le *manque* si le numéro va de 1 à 18, et la *passe* s'il va de 19 à 36.

La table de jeu est disposée à droite et à gauche de la roulette d'une manière identique : le tapis vert est divisé en compartiments qui présentent les trente-six numéros inscrits chacun dans un petit carré dans l'ordre suivant :

| | | |
|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 |

et ainsi de suite. Les numéros sont alternativement rouges et noirs dans l'ordre des tranches verticales; au-dessus se trouve, d'un côté, un zéro rouge, et, de l'autre, un double zéro noir; en bas, sont trois cases latérales : à droite, le tapis porte inscrit en gros caractères les mots *rouge, impair, manque;* à gauche, les mots *noir, pair, passe.*

Les pontes font leur jeu avant la mise en marche de la roulette et le lancement de la bille. On peut courir une seule chance ou plusieurs. Si l'on met sur *un seul numéro* ou sur l'un des zéros et que ce numéro sorte, le banquier vous paye 36 fois la mise; si l'on pose sa pièce *à cheval* sur deux numéros voisins, il suffit que l'un des deux sorte, pour que l'on gagne 18 fois sa mise; si on place son enjeu sur quatre numéros à la fois, c.-à-d. sur un *carré*, on ne peut gagner que neuf fois sa mise par la sortie de l'un quelconque des 4 numéros; si on place sur six numéros (un *sixain*), on ne peut gagner que 6 fois sa mise. Ainsi, toutes les chances étant égales, le banquier recevant 38 ne rembourse que 36 et aurait un dix-septième de bénéfice. Il y a plus. Les joueurs ne poursuivent pas uniquement les numéros; les gros joueurs préfèrent les combinaisons plus simples et rapides de rouge ou noir, pair ou impair, passe ou manque, qui constituent une *chance simple:* la mise est simplement doublée. Dans cette série de combinaisons, le banquier a pour lui le zéro : s'il sort, le joueur voit son enjeu *emprisonné* jusqu'au coup suivant : si la chance poursuivie par le joueur lui est favorable, il rentre simplement dans son enjeu, si c'est l'autre chance qui sort, il perd sa mise (cela revient à dire que le banquier gagne la moitié de l'enjeu par la sortie du zéro); si un second *refait* (sortie du zéro) suivait le premier, le banquier gagnerait encore la moitié de ce qui reste de l'enjeu primitif. Aussitôt que la bille d'ivoire est logée dans une des cases, le banquier dit à haute voix le numéro sorti et les diverses chances qui gagnent, c.-à-d. la couleur, pair ou impair, passe ou manque. Les croupiers ramassent toutes les mises perdantes et payent toutes les combinaisons gagnantes. La roulette allemande compte 18 numéros, tandis que la grande roulette ou roulette italienne en a 38 (de 1 à 36, le zéro 0 et le double zéro 00).

La roulette a commencé à passionner les joueurs à Paris à l'époque du Consulat; jusqu'au 1er janv. 1838, elle a régné dans les tripots autorisés du Palais-Royal, de Frascati, des boulevards. Plus tard, elle fut l'attrait principal de prétendus bains et établissements sur les bords du Rhin, à Hombourg, à Spa, à Ostende, à Bade. Elle subsiste à Montecarlo, dans la principauté de Monaco. Ph. B.

**IV. Malacologie** (V. ROTELLA).

**V. Botanique** (V. CALAMENT).

**ROULEZ** (Joseph-Emmanuel), archéologue belge, né à Nivelles en 1806, mort à Gand en 1878. Il devint professeur à l'Université de Gand, puis administrateur-inspecteur. Il se voua spécialement à l'étude de l'antiquité et publia un grand nombre d'ouvrages qui lui valurent d'être élu correspondant de l'Institut de France. La liste complète de ses travaux tient six pages de la *Bibliographie académique.* En voici les principaux : *les Associations politiques chez les Romains* (Bruxelles, 1839, in-8); *les Magistrats romains de la Belgique* (*ibid.*, 1844, in-4); *De l'Origine, de la Langue et de la Civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César* (*ibid.*, 1850, in-8); *les Mœurs électorales de Rome* (Gand, 1858, in-8); *les Légats propréteurs et les procurateurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure* (Bruxelles, 1875, in-4).

**ROULIER** (Le). Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Bruyères; 180 hab.

**ROULIS** (Navig.). Mouvement oscillatoire de droite à gauche et de gauche à droite que l'action de la lame imprime aux bâtiments et qui les fait s'incliner successivement et alternativement sur un bord et sur l'autre. Il suit les mêmes lois et il soulève les mêmes problèmes que le *tangage*, mouvement analogue dans le sens de la longueur (V. Bateau, t. V, p. 714).

**ROULLÉE.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de La Fresnaye-sur-Chédouet; 522 hab.

**ROULLENS.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Montréal; 313 hab.

**ROULLET.** Com. du dép. de la Charente, arr. et cant

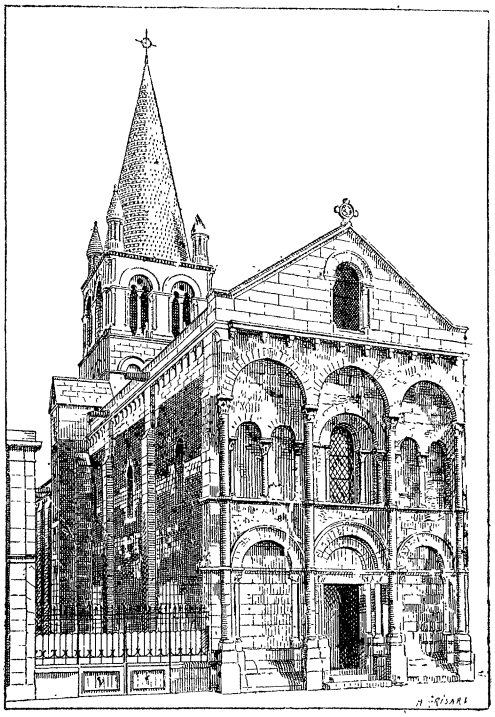

Église de Roullet.

(1er) d'Angoulême; 1.205 hab. Filat. de laines. Eglise romane (monum. hist.).

**ROULLET** (Jean-Louis), dessinateur et graveur français, né à Arles en 1645, mort à Paris en 1699. Il fut élève de J. Lenfant et de Fr. de Poilly. A Rome, il se lia avec Carlo Maratta et exécuta la superbe gravure au burin des *Trois Maries au tombeau de Jésus-Christ*, d'après A. Carrache. Son dessin correct, d'une exécution élégante et pure le fit recevoir à l'Académie royale de peinture (1898). Parmi ses meilleures œuvres, on cite : *la Visitation*, *la Vierge à la grappe*, d'après Mignard, les portraits de *Louis XIV* et de *Colbert* et *Sainte-Claire*, d'après Carrache.

**ROULLET** de La Bouillerie (V. La Bouillerie).

**ROULLIARD** (Sébastien), historien, avocat et littérateur français, né à Melun au xvie siècle, mort à Paris en 1639. Il a laissé de nombreuses publications dont la bizarrerie et la rareté font tout le prix : *Capitulaire* (1600); *Parthénie ou Histoire de l'Eglise de Chartres* (1609), ouvrage qui contient d'intéressants détails sur cette église; *Défense de G. de Monconis*, chef-d'œuvre de pédanterie, selon Guy Patin; *De la nudité des pieds disputée de part et d'autre* (1624), au sujet des Cordeliers; *Histoire de Melun, Lumbifrage de Nicodème Aubin*, le plus rare et recherché de ses ouvrages. Il a laissé manuscrit *Historia primorum præsidium parlamenti Parisiensis*.

**ROULLOURS.** Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Vire; 633 hab.

**ROULOIR** (Le). Rivière du dép. de l'*Eure* (V. ce mot, t. XVI, p. 759).

**ROULOUL** (Ornith.). Sous ce nom, emprunté à la langue malaise et dont Bonnaterre (1790) a fait le nom latin de *Rollulus*, synonyme de *Cryptonyx* (Temm., 1815), on désigne un genre de Gallinacés assez voisin des *Cailles* et caractérisé par le manque d'ongle au pouce, le pourtour de l'œil garni d'une peau nue turgescente et la tête parfois surmontée d'une huppe de plumes raides et décomposées. Le Rouloul (*Rollulus niger*), ainsi nommé à cause de son cri, plus sonore que celui de la Perdrix grise, a le plumage noir à reflets bronzés avec le bec et les pieds plombés. Il n'a pas de huppe. Il habite la presqu'île de Malacca, Sumatra et Bornéo, se tenant caché dans les fourrés les plus épais. Le Rouloul couronné (*R. cristatus*) est d'un vert foncé avec une petite huppe de six brins noirs et une crinière de longues plumes d'un rouge mordoré. Il habite Java. Enfin le Rouloul ocellé (*R. oculea*), à plumage tacheté, est de Malacca et de Sumatra. Chacune de ces espèces a été prise pour type d'un genre à part : la première est le type de *Melanoperdix*, la troisième de *Caloperdix*, la seconde restant seule dans le genre *Rollulus* proprement dit.

**ROULURE** (Sylvic.). La roulure est un défaut des arbres dont le bois manque d'adhérence entre deux couches annuelles successives. Elle est dite totale ou partielle, suivant qu'elle existe sur tout le pourtour ou sur un arc de ces couches. On ne peut reconnaître ce défaut dans les circonstances ordinaires, rien ne le trahissant à l'extérieur, mais parfois il s'accompagne de fentes longitudinales pénétrant à travers les couches externes du bois jusqu'à celles qui sont atteintes de roulure. Les arbres exposés aux vents violents sont sujets à ce défaut dont le froid paraît être la cause principale. Les grosses pièces roulées offrent moins de résistance à la pression que les bois sains; on doit donc les employer avec prudence aux constructions, et souvent elles ne conviennent plus que pour le sciage ou la fente. La roulure est fréquente; elle occasionne un déchet assez considérable au débit des arbres atteints. G. Boyer.

**ROUM.** Ce mot sert à désigner chez les Arabes l'Empire romain dont Constantinople était la capitale et plus spécialement l'empire byzantin. Dès la fin du xie siècle, on appela chez les Orientaux, pays de Roum, le sultanat d'Iconium (V. Konieh) enlevé aux Byzantins par le seldjoucide Solimân. La position du pays de Roum, entre la Méditerranée dont Byzance était maîtresse, l'Etat grec de Trébizonde, le comté d'Edesse et la principauté d'Antioche, le destinait à être en lutte continuelle avec les Byzantins et les croisés. Ses villes principales étaient : Iconium, Nicée, Smyrne, Laodicée, Dorylée, Ancyre, Kastamouni Tarse. L'empereur Frédéric Barberousse remporta une grande victoire sous les murs d'Iconium en 1190, entra dans la ville, mais ne put s'emparer de la citadelle. Les sultans de Roum furent :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Solimân Ier..... | 1077 | Kay Khosroû Ier (de nouveau)..... | 1204 |
| *Interrègne*..... | 1086 | Kay Kâwous Ier... | 1210 |
| Kilidj Arslân Ier.. | 1092 | Kay Koubâd Ier... | 1219 |
| Malik Châh Ier.... | 1106 | Kay Khosroû II... | 1236 |
| Masoûd Ier..... | 1116 | Kay Kâwous II... | 1245 |
| Kilidj Arslân II... | 1156 | Kilidj Arslân IV.. | 1257 |
| Malik Châh II.... | 1188 | Kay Khosroû III.. | 1267 |
| Kay Khosroû Ier.. | 1192 | Masoûd II..... | 1283 |
| Solimân II..... | 1200 | Kay Koubâd II | 1296-1300 |
| Kilidj Arslân III.. | 1203 | | |

Les quatre derniers sultans n'étaient plus que des gouverneurs dépendant des Mongols de Perse dont les invasions successives détruisirent le sultanat d'Iconium. En

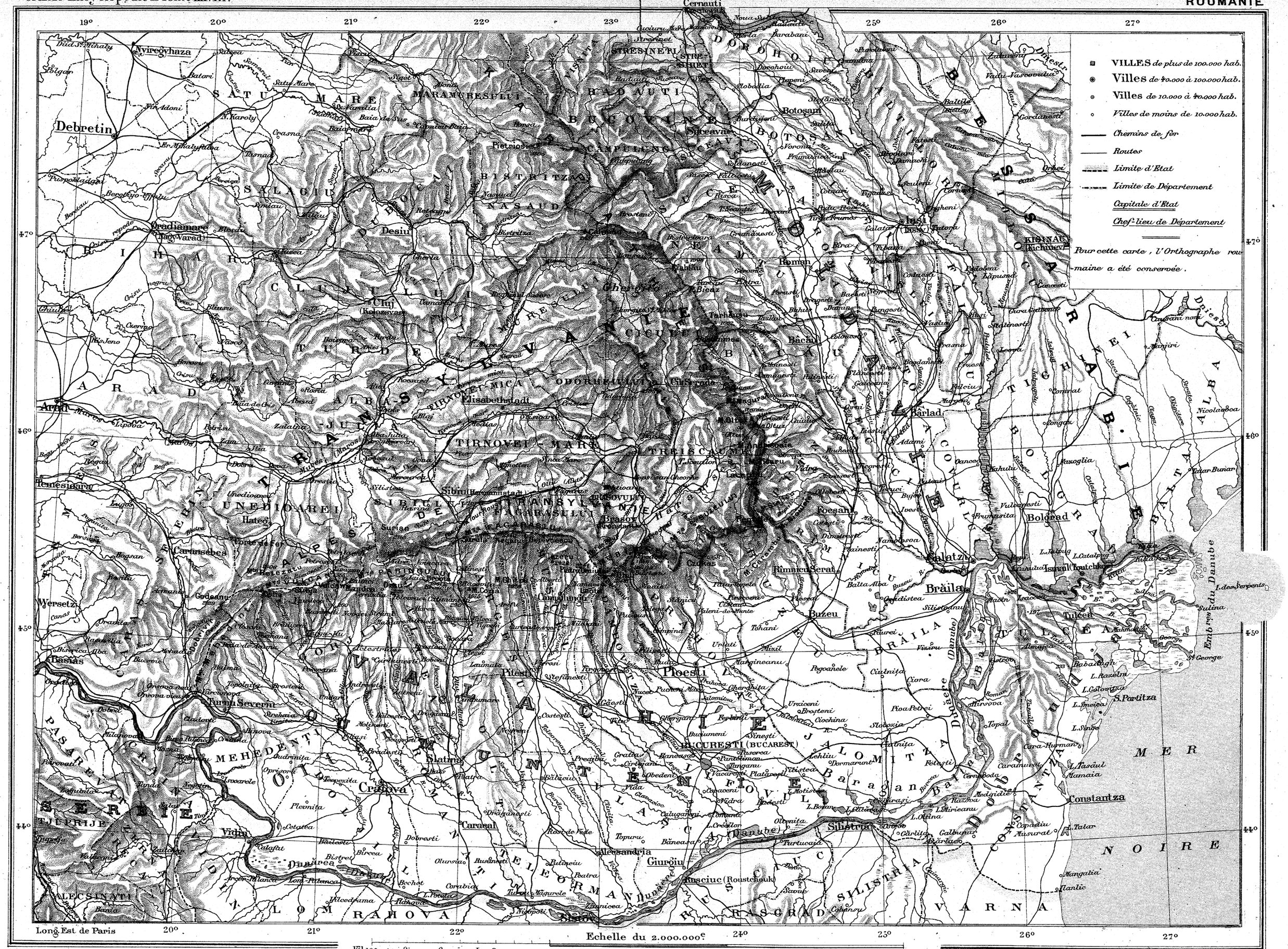


Gravé et Imp. par Erhard Frres — 1900.

Société anonyme de la Grande Encyclopédie.

1300, le pays de Roum fut morcelé en de nombreuses principautés dont celle d'Osman, le fondateur de la puissance ottomane. Konièh possède encore des monuments très remarquables de l'époque seldjoucide.

Bibl. : Cl. Huart, *Epigraphie arabe d'Asie Mineure*, et *Konia, la Ville des derviches tourneurs ;* Paris, 1897.

**ROUM**-Kalèh. Ancienne place forte sur l'Euphrate, commandant le passage de ce fleuve, qui a joué un rôle considérable pendant les croisades et tant que dura le royaume de la Petite-Arménie. A la chute du comté d'Edesse, la veuve de Joscelin II en fit don au Catholicos arménien qui en fit sa résidence jusqu'en 1292. Les ruines de la forteresse sont encore imposantes, bien qu'elles aient essuyé, en 1839, un bombardement par les troupes d'Ibrahim Pacha. Les caravanes préfèrent aujourd'hui passer l'Euphrate un peu plus au S., à Biredjik. R. Dd.

**ROUMACHA.** Ville du Soudan central, sur la r. dr. du Bénoué (affl. g. du Bas-Niger); 10.000 hab. La ville, qui est séparée par une île boisée du principal bras du Bénoué, est ceinte d'un mur et entourée d'un fossé : elle a formé avec quelques villages voisins un sultanat indépendant. Les habitants sont des nègres Koto qui parlent le gara ; ils sont vêtus, les femmes sont teintes en rouge brique. Centre commercial.

**ROUMAGNE.** Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun ; 478 hab.

**ROUMANIE.** Le royaume de Roumanie, le plus important des petits Etats de la péninsule des Balkans, tant pour sa superficie (131.020 kil. q.) que pour sa population (5.912.500 hab. en 1899), est une unité politique de date récente. C'est en 1856 que les deux provinces roumaines de Moldavie et de Valachie, longtemps soumises à la Turquie, sont reconnues indépendantes, en 1861 que le prince Couza réalise l'union des principautés. En 1866, Charles de Hohenzollern est proclamé prince de Roumanie, enfin le congrès de Berlin faisant suite à la guerre de 1877-78 fixe la configuration actuelle de la Roumanie, lui enlevant la Bessarabie, province roumaine, pour lui donner en échange la Dobroudja, pays à demi bulgare et turc.

Ainsi constituée, la Roumanie comprend à peu près la moitié du total de la population roumaine en Europe. Située entre 43° 38′ et 48° 20 de lat. N., 20° 08′ et 27° 20′ de long. E., elle est la voisine : au N., de la Russie et de l'Autriche-Hongrie; au S., de la Bulgarie et de la Serbie. Adossée aux Karpates, un pied sur la mer Noire, la Roumanie a des frontières peu étendues comparativement à sa superficie (3.270 kil., soit 60 °/₀ de plus que si elle avait la forme d'un cercle) et 89,5 °/₀ de ces frontières sont constituées par des limites naturelles (1.171 kil., soit 35,7 °/₀ de frontières de montagne, 1.542 kil., soit 47 °/₀ de frontière fluviale, 235 kil., soit 7 °/₀ de frontière maritime). Elle a à cet égard une situation privilégiée parmi les Etats d'Europe à côté de l'Espagne, de l'Italie et de l'Angleterre. L'adjonction de la Dobroudja augmente encore sa forme massive, mais introduit une note originale dans l'apparente monotonie de l'ensemble. Différentes à bien des égards, la Moldavie et la Munténie (c'est ainsi que les Roumains appellent la Valachie) semblent cependant, par la convergence des pentes vers le bas Danube, par la tendance générale des rivières à porter leurs eaux vers la région du Delta, former en quelque façon une région naturelle.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET GÉOLOGIE. — Un observateur placé assez haut pour embrasser d'un regard toute la Roumanie serait immédiatement frappé du contraste suivant : d'un côté, au bord de la mer, une dépression marécageuse semblant en quelque sorte la continuer et se prolongeant bien avant comme un golfe dans l'intérieur des terres (c'est le Delta et la basse vallée du Danube) ; — d'autre part, un bourrelet montagneux en forme de croissant plus large et plus élevé aux deux extrémités, plus étroit et plus bas dans la partie cintrée comme un arc tendu dont la flèche serait pointée vers les bouches du Danube : c'est la haute chaîne des Karpates. En regardant avec plus d'attention, il découvrirait une région intermédiaire s'étendant comme un glacis en avant de l'arc karpatique et descendant par des ondulations lentes vers le Danube ; et une région en quelque sorte exotique, entourée d'un côté par les marécages du Bas-Danube, de l'autre par les lagunes de la mer Noire : la Dobroudja. Le *Bas-Danube*, les *Karpates*, la *région des collines*, la *Dobroudja*, telles sont effectivement les divisions fondamentales du sol roumain, qui correspondent à autant de régions d'histoire et de composition géologiques différentes.

Commençons par la région naturelle qui se rattache le moins bien à l'ensemble.

La Dobroudja. — Sur une étendue de 14.000 kil. q., le sol de la Dobroudja n'atteint nulle part une altitude supérieure à 500 m. On peut y distinguer trois régions : au N. et au N.-O., une région de collines ondulées couvertes de végétation forestière, reste d'une ancienne chaîne de montagnes nivelée par l'érosion ; dans la partie moyenne, un vaste plateau quadrilatéral qui se termine en falaise du côté du Danube et dont le bord oriental est sillonné de nombreuses vallées; enfin, le long de la mer, sur une longueur de 130 kil., s'étend une région de lagunes analogues aux limans de la Russie.

La première région, ou *région des collines de Babadagh*, est formée de terrains primaires et triasiques fortement disloqués et présente un enchevêtrement de chaînons ou plutôt de croupes arrondies et de larges vallées. La partie, sinon la plus élevée, du moins la plus accidentée, est aux environs de Macin (Greci, 450 m.), c'est la région des granites, déboisée et rocheuse, parfois très pittoresque. Au contraire, les massifs de Babadagh (Beştepe, 500 m.) et d'Isaccea (420 m.), le premier crétacé, le second triasique, sont richement boisés. L'orientation la plus fréquente des vallées et des dômes qui les séparent est N.-O.-S.-E., correspondant à la direction générale des couches.

La deuxième région, ou *plateau de Medgidie*, est aussi simple dans son allure orographique et sa constitution géologique que la première est compliquée. Les points les plus élevés du plateau sont au S. (collines d'Hazarlik) et au N. (hauteurs de Pecineaga). Un vaste manteau de loess à travers lequel pointent seulement çà et là les roches anciennes en monticules isolés (Alah Baïr, 204 m., primaire et crétacé ; Ester, 177 m., jurassique et primaire) a fait disparaître les inégalités du sol et donne à toute cette région une physionomie à part. C'est un vrai steppe sans un arbre et presque sans eau courante. Les rivières se perdent avant d'atteindre la mer. Au contraire, la région des collines du Babadagh est relativement riche en eaux et envoie à la mer deux ruisseaux qui, gonflés par les pluies, ont une certaine apparence (Taitza et Slava).

La *région des lagunes* s'étend à peu près tout le long de la côte avec quelques interruptions où le miocène (Constantza), le jurassique et le silurien (?) (cap Midia) viennent former falaise. Mais sa pleine extension est au N. L'origine de ces lagunes, séparées de la mer par un cordon de dunes, est la même que celle des limans de la côte russe. Les principales lagunes sont celles de Razelm, Golovitza et Zmeica, qui communiquent avec la mer par la Gura Portitza, et le lac Sinoe qui est sans communication avec la mer.

L'*histoire géologique* de la Dobroudja diffère à bien des égards de celle du reste de la Roumanie. Les sédiments paléozoïques y ont été, comme dans les Karpates, transformés par métamorphisme en schistes cristallins, si bien qu'il est difficile de fixer leur âge exact. Ils ont été traversés par des masses éruptives dont l'étendue et la variété ne sont nulle part ailleurs égalées en Roumanie. Ce sont les granits de Macin qui fournissent une excellente pierre de taille, les porphyres du Consul (sur la Taitza), les porphyrites de Nicouletzel, etc.

A la fin de l'ère primaire, la Dobroudja formait un plateau constitué de roches éruptives et de couches ar-

chéennes et paléozoïques fortement redressées et nivelées par l'érosion. Cette pénéplaine fut envahie par les eaux de la mer triasique qui y déposa des sédiments de facies alpin (calcaires rouges à *Ptychites* de Hagighiol, calcaire gris de Zibil à *Ceratites nodosus*). Toutefois, le trias supérieur est représenté par des dépôts argilo-calcaires et gréseux analogues aux couches de la Pologne. Pendant le jurassique inférieur, nouvelle émersion ; c'est seulement au jurassique supérieur que la transgression, commencée au jurassique moyen (bajocien et bathonien d'Enisala), ramène la mer sur toute la région. Les sédiments jurassiques de la Dobroudja (calcaire à *Collyrites* d'Hirsova, calcaires marneux à *Peltoceras bimammatum*, et calcaires à *Perisphinctes polyplocus* de Cekirjoa) sont complètement différents de ceux de la région karpatique. Ils sont tous antérieurs au tithonique. Au crétacé on voit se répéter les mêmes phénomènes qu'au trias ; les sédiments du crétacé inférieur ont été déposés par une mer de caractère méditerranéen (calcaire de Cernavoda à *Harpagodes* et à *Rudistes*, sables et grès de Mircea Voda à *Belemnites semicanaliculatus* et *Ostrea aquila*), tandis que ceux du crétacé supérieur témoignent de relations avec les mers septentrionales (marnes calcaires de Babadagh à *Ostrea columba*, calcaires et grès de Pestera à *Inoceramus labiatus*, craie à *Offaster* et *Belemnitella mucronata*).

C'est au tertiaire seulement que l'histoire de la Dobroudja se rapproche de celle de la région karpatique. On y trouve (Azärlac) un calcaire nummulitique analogue à celui d'Albesti, correspondant par sa faune au calcaire nummulitique de Crimée (*Nummulites distans*, *N. irregularis*, etc.). Le flysh est inconnu en Dobroudja, mais le sarmatique y est marqué, comme dans le reste de la Roumanie, par une grande transgression (marnes et calcaires oolithiques à *Tapes gregaria*, *Cardium obsoletum*, etc.).

Suess résume bien l'histoire de la Dobroudja : « Les monts de Macin représentent un fragment d'une chaîne plissée plus vaste, orientée dans le sens du Caucase ou même se relevant davantage vers le N., mais où la succession des terrains est alpine et qui, dans l'ensemble, était déjà formée avant le jurassique supérieur ». En effet, à partir du jurassique moyen, on ne constate plus de mouvements orogéniques, les couches crétacées et tertiaires sont horizontales. La Dobroudja joue, pendant les plissements alpins, le rôle d'un massif résistant relevé par un mouvement de bascule dans sa partie N. (ce qui explique le relief relativement jeune des collines de Babadagh) et soumis pendant le quaternaire au même climat steppique que la Russie méridionale, d'où lui sont venues probablement les masses énormes de loess.

Les Karpates. — Sans dépasser la limite des neiges éternelles, les Karpates forment cependant, entre la Hongrie et la Roumanie, une barrière des plus imposantes atteignant sa plus grande hauteur moyenne en Valachie, avec les massifs de Fogarash, Paringu et Bucegiu. Profondément différents des Alpes et des Pyrénées, bien-qu'ils doivent leur origine à des plissements à peu près de la même époque, les Karpates ont une individualité qu'on peut définir en disant que les formes de moyenne montagne, telles qu'on les rencontre dans des massifs comme les Vosges ou la Bohême, y dominent jusqu'à une très grande hauteur, les formes de haute montagne apparaissant seulement çà et là dans quelques massifs isolés les uns des autres. A part ces hauts massifs qui présentent des caractères communs, les différentes parties de l'arc karpatique offrent les aspects les plus variés. C'est a conséquence d'une composition géologique très complexe et différant profondément de celle des Alpes. Pas de zone centrale cristalline continue. La plus grande partie des Karpates valaques est formée par un massif de schistes primitifs s'étendant des Portes-de-Fer à la Jalomitza. A partir de là, on ne trouve plus trace de terrain cristallin jusque dans le N. de la Moldavie. Une zone secondaire calcaire n'existe pas davantage, on en trouve quelques lambeaux dans le N. de la Moldavie et en Valachie dans la région de Prédéal. La zone la plus continue est celle du flysh crétacé et éogène qui forme à peu près exclusivement toute la chaîne karpatique du Ciahlău au col de Bodza. Encore voit-on cette zone disparaître à l'O. de l'Oltu, laissant le néogène venir s'appuyer directement sur le massif cristallin. Si donc les Karpates roumains doivent leur origine à des plissements alpins, leur configuration actuelle doit s'expliquer par des causes qui leur sont spéciales, et parmi lesquelles les phénomènes de tassement et d'effondrement jouent le premier rôle.

La partie la plus élevée des Karpates, celle qui présente les traits les mieux accusés et les individualités montagneuses les plus nettes, est la région entre Jiu et Prahova. C'est là qu'on trouve les formes de haute montagne, en rapport avec les traces de la période glaciaire. Fait curieux, les principaux centres de glaciation sont aussi les principales unités orographiques. Ce sont :

1° Le *massif du Paringu* dominant la vallée du Jiu et le bassin de Petroseny, où ce fleuve prend sa source. La crête principale s'étend en fer à cheval ouvert vers le N. de Muntinu et Mușătoia à Virfu, Paringu se tenant constamment aux environs de 2.300 m. et atteignant 2.529 m. à Mindra. De longues croupes en pente douce, dont l'aspect rappelle les Vosges, s'abaissent vers le S., tandis que le versant N. présente partout des escarpements alpins de 200 à 400 m. Des contreforts également escarpés et rocheux, souvent réduits à des crêtes aiguës au voisinage de leur point d'attache et s'arrondissant plus bas, séparent les cirques qui terminent ici les hautes vallées et qui présentent tous les caractères des cirques glaciaires. De nombreux lacs donnent à ces régions sauvages, complètement dépourvues de végétation, un charme particulier. Le contraste entre le versant N., découpé comme à l'emporte-pièce par ces cirques, et le versant S. aux formes arrondies, s'explique donc par l'action des glaciers très développés dans les vallées orientées au N. (cirques de Găuri, Gălcescu, Jezeru, Muntinu, Urda en territoire roumain). Sans cette circonstance, le massif entièrement formé de schistes cristallins présenterait une grande monotonie de formes dans laquelle la présence de cipolins (Găuri, Boianu) pouvait seule introduire quelque variété.

2° La *chaîne des Fogarash*, qui s'étend entre la vallée de l'Oltu et le Tömöspass, est d'un tout autre type. Sa crête à peu près rectiligne, atteignant 2.536 m. au Négoiu, s'étend sur une longueur de 70 kil. sans jamais s'abaisser plus bas que 2.200 m. C'est une des barrières naturelles les plus formidables que la nature ait élevée entre deux pays. Le versant transylvain offre un abrupt d'une raideur dont il y a peu d'exemples ; vue de la plaine de Fogarash, la montagne présente surtout au printemps un aspect qui rappelle à s'y méprendre les Pyrénées. Le versant roumain offre au contraire des pentes plus douces. La surface supérieure à 2.000 m. y est beaucoup plus étendue que sur le versant N. Ainsi s'explique que la glaciation y ait été aussi intense, sinon plus, que sur le versant N. Les Fogarash ont des deux côtés l'aspect de haute montagne qui, dans le Paringu, est limité au versant N. Le profil de la crête, au lieu d'être arrondi comme au Paringu, offre une série de pics et d'aiguilles de type alpin. La plus belle région de cirques glaciaires se trouve à l'entour du Négoiu qui est le point culminant (cirques de Négoiu, Lespezile, Capra, etc., en territoire roumain) et autour de l'Ourla (2.470 m.). Une autre particularité des Fogarash est l'existence d'une seconde chaîne à peu près parallèle à la première et qui, partant de l'Oltu (mont Cozia, 1.675 m.), vient se raccorder avec la première par le Ghitu (1.629 m.) et le massif de Jezeru (2.426 m. à Papuşa). Entre ces deux chaînes s'étend une région déprimée jusqu'à près de 1.000 m., mais où les rivières descendant de la chaîne principale circulent à l'aise, pour traverser la chaîne du Cozia en des défilés d'une sauva-

gerie extraordinaire. Tel est notamment le cas de l'Argesh et du Topologu. La seconde chaîne est constituée comme la première par les schistes cristallins, mais elle n'offre les caractères de haute montagne que dans le massif de Jezeru, qui rappelle le Paringu par les formes molles de ses sommets et le contraste entre le versant S. aux croupes arrondies et le versant N. découpé par les cirques glaciaires.

3° Le *massif du Bucegiu* diffère profondément des deux derniers et, malgré sa faible étendue, mérite d'être considéré comme une individualité géographique. De quelque côté qu'on l'aborde, on le voit se dresser comme une forteresse isolée dominant de plus de 500 m. toutes les montagnes voisines. Il appartient à la zone sédimentaire secondaire qui se développe à l'E. du grand massif cristallin de Valachie, et sa forme de fer à cheval ouvert vers le S. est déterminée par l'allure des couches de conglomérats cénomaniens et calcaire jurassique qui le constituent. La vallée de la Jalomitza suit le synclinal faillé dont les deux ailes forment les pentes intérieures, tandis que le bord extérieur du fer à cheval offre les couches coupées par la tranche formant des escarpements de près de 1.000 m. Ce sont ces murs gigantesques qu'on aperçoit lorsqu'on traverse en chemin de fer la vallée de la Prahova, et qui dominent de leur masse imposante la coquette ville de Sinaia. Les crêtes elles-mêmes sont aussi arrondies que celles du Paringu. Elles atteignent leur point culminant à Omu (2.508 m.) d'où descendent une série de vallées qui se terminent en cirques d'origine évidemment glaciaire.

Outre ces trois unités orographiques qui se distinguent à première vue, la région entre Jiu et Prahova, à laquelle on pourrait à juste titre appliquer le nom jusqu'ici mal défini d'*Alpes de Transylvanie*, présente deux régions d'une composition plus complexe et d'un intérêt géologique supérieur peut-être à ces unités naturelles.

C'est d'abord la région comprise entre le Paringu et l'Oltu, qu'on désigne quelquefois sous le nom de *monts du Lotru*. Le bassin du Lotru en forme, en effet, le centre et en quelque sorte l'unité, continuant la dépression que nous avons signalée entre la première et la deuxième chaîne des Fogarash. Mais tandis que dans les Fogarash la chaîne N. était la plus importante, ici c'est la chaîne méridionale (massif d'Olănești, 1.495 m. ; Breota, 1.961; Balota, 2.131). De plus, la dépression du Lotru est plus large et plus ancienne que la dépression centrale des Fogarash. Tout le bassin inférieur du Lotru est en effet constitué par un massif puissant de grès sénoniens et éocènes qui, avec le bassin de Racovitza situé à peu près en face sur la rive gauche de l'Oltu, offre une région de reliefs curieux, contrastant si nettement avec celui des schistes cristallins qu'on peut du haut d'un sommet élevé, comme Foarfeca, en reconnaître exactement l'extension. Plus encore que les grès sénoniens, les massifs de calcaire jurassique qui se dressent en maints endroits sur le soubassement cristallin contribuent à donner aux monts du Lotru un aspect particulier. Chose curieuse, leur répartition paraît être en liaison avec les dislocations du massif cristallin. C'est ainsi qu'ils apparaissent près de Pétrimanu, dans la vallée de Rudăreasa, de Latoritza, et enfin tout le long de la faille oblique à la direction générale des couches qui de Tîrnovu va rejoindre le bord même des Karpates. Là, de Cernadia à Polovraci et Stănișoara, ces calcaires forment un massif bordant les Karpates que traversent en des gorges sauvages toutes les rivières avant de parvenir dans la dépression valaque (Galbenul à Baiadefer, Oltetzu à Palovraci).

Une autre région de transition plus complexe peut-être encore est celle qui rattache le Bucegiu au massif cristallin des Fogarash. Le relief y offre une variété de formes en rapport avec la complexité de son histoire géologique. Le massif cristallin vient ici plonger sous une série sédimentaire témoignant de multiples transgressions et régressions de la mer. Il pointe encore çà et là (Leota, Sfîntu Ilie), ramenant les formes arrondies si répandues plus à l'O. Mais la plus grande partie de la région est formée par une couverture de grès et conglomérats cénomaniens et de calcaires jurassiques. Ces derniers donnent, lorsque les couches sont fortement redressées, des crêtes comme Piatra Craiului (2.241 m.) ou, lorsqu'elles sont faiblement inclinées, des plateaux où règnent tous les phénomènes du Karst, pertes de rivières, dolines, grottes, cañons (région de Rucăr et Dîmbovicoara ; les célèbres grottes de Dîmbovicoara et de Jalomitza [Bucegiu] sont dans ce calcaire).

Par quel caprice de la nature, les Alpes de Transylvanie, qui sont la partie la plus montagneuse des Karpates méridionaux, sont, elles aussi la région qui offre les passages les plus bas à travers la chaîne ? De grandes rivières, tels que l'Oltu, le Jiu, percent de part en part le bourrelet montagneux. On a d'abord cherché à expliquer ces vallées par des fractures, mais tout ce qu'on sait sur la tectonique de ces régions est contraire à cette hypothèse. Plus étroit, plus sauvage, le défilé du Jiu est probablement de date plus récente que celui de l'Oltu. Il est certainement postérieur au miocène, et il est vraisemblable que, pendant une bonne partie du tertiaire, la rivière de Petroseny s'écoulait par Mărișor vers Hatzeg et vers le Maros. — Plus large, plus facilement accessible, la vallée de l'Oltu, qui depuis l'antiquité a été la grande voie commerciale entre la Transylvanie et la Valachie, paraît avoir eu une histoire très complexe. Sa partie moyenne où vient se jeter le Lotru, où s'étalent les bassins crétacés et tertiaires de Brezoiu et Racovitza, est une large dépression longitudinale correspondant à un trait fondamental de la tectonique des Karpates. La vallée n'est vraiment resserrée qu'au N., aux environs de la frontière, et au S. entre Lotru et Cozia.

A l'O. du Jiu s'étend une région montagneuse, dans laquelle on ne trouve plus d'individualités aussi tranchées que dans les Alpes transylvaines. Elle s'en distingue aussi par l'absence de coupures transversales, par l'allure recourbée des lignes directrices et par l'importance croissante vers l'O. des massifs calcaires. La courbure des lignes directrices est en relation avec un fait tectonique de la plus haute importance : le raccordement des plissements karpatiques avec ceux du Balkan. Le caractère et la dispersion des lambeaux calcaires plus étendus dans la région de la Cerna permet de diviser la région en deux parties : les monts du Vulcan et les monts de la Cerna.

Dans la *région du Vulcan*, on a une sorte de grand plateau de schistes cristallins faiblement incliné vers le S., bordé par une faille encore bien marquée dans la topographie du côté de la plaine roumaine, découpé par de profondes vallées perpendiculaires à l'arête principale qui est fortement rejetée vers le N., comme dans les Fogarash, et surmonté çà et là de massifs calcaires qui introduisent dans la topographie un élément pittoresque souvent inattendu. Ce sont ces massifs qui forment le long de la vallée du Jiu les escarpements de Părete dominant les pentes régulières et boisées des schistes cristallins. D'un point élevé, tel que Mindra, on les reconnaît facilement aux bosses irrégulières et comme parasites qu'ils font sur la surface du plateau archéen (alt. maximum : Straja, 1.870 ; Sigleu primo, 1.685).

Dans les *monts de la Cerna*, les massifs calcaires forment une couverture presque continue et dressent leurs escarpements imposants sur les deux bords de la profonde vallée de la Cerna. On croirait, à première vue, qu'ils constituent toute la montagne. En réalité, ils reposent sur une épaisseur assez grande de schistes liasiques. Les schistes cristallins qui en forment le soubassement affleurent eux-mêmes au fond de la vallée, et ce sont eux encore qui constituent les hauts sommets dominant le cours supérieur de la Cerna (Dobrivir, 1.934 m. ; Godeanu, 2.229 m.). On retrouve ici la même relation entre les dislocations du massif cristallin et la présence des massifs calcaires. C'est

en effet le long de la faille qui suit la vallée de la Cerna que ces massifs sont le plus développés. Ils forment, sur la frontière, des pays de Karst avec dolines, cavernes, pertes fluviales, etc. On les retrouve avec les mêmes caractères et la même orientation sur les deux rives du défilé du Danube, en sorte que l'hypothèse d'une faille ne peut être invoquée pour expliquer la percée du grand fleuve. Il est possible que des dislocations tectoniques en aient marqué la place, mais, tel qu'il existe, le défilé des Portes-de-Fer est l'œuvre de l'érosion.

De la Prahova à la Bukovine, les Karpates ne présentent plus la netteté de structure que nous avons remarquée jusqu'ici. C'est seulement dans le N. de la Moldavie qu'on trouve un massif offrant, avec des altitudes assez considérables, une certaine précision de contours. Cette partie de la chaîne qui atteint 1.908 m. au Ciahlău, 2.031 au Caliman Isvoru et qu'on pourrait appeler les *monts de la Bistritza*, est formée par l'extrémité du massif cristallin de Bukovine et par son enveloppe sédimentaire qui comprend une série d'une richesse inconnue ailleurs, depuis le permien, en passant par les calcaires triasiques, jusqu'au flish crétacé et tertiaire. On a là affaire à une véritable chaîne de type alpin dyssymétrique. La partie O. de l'enveloppe sédimentaire a disparu par suite des effondrements qui ont fait naître en arrière de la chaîne karpatique les bassins du Csik et de Haromszek, donnant passage à l'énorme masse éruptive du Caliman. C'est à ces éruptions qu'on doit les plus hauts sommets (Caliman Isvoru, 2.031 m.; Piatra Piscu, 2.022 m.). L'édification de ce bourrelet andésitique a apporté des changements importants dans l'hydrographie de la région. La Bistritza moldave, qui s'écoulait vers l'O., s'est vue contrainte à chercher un chemin vers l'E., à travers l'anticlinal de la chaîne cristalline (Pietroşu), en créant la pittoresque vallée transversale qu'elle suit actuellement entre Dorna Vatra et Lunga. Cette existence de coupures transversales rapproche encore le *massif de la Bistritza* des Alpes de Transylvanie, ainsi que l'existence probable d'une période glaciaire dans le Pietroşu et le Ciahlău. Ce dernier massif rappelle le Bucegiu par sa position isolée et les formes bizarres de ses escarpements formés du même conglomérat cénomanien.

Au S. du Ciahlău, l'arc karpatique est presque entièrement constitué par la zone du flysh, la seule qui reste des zones qui forment les Karpates septentrionaux. Une grande monotonie de formes, l'absence d'individualités orographiques bien nettes et de toute élévation considérable, sont la conséquence de ce fait. La frontière ne suit d'ailleurs pas la ligne des crêtes qui est située un peu en arrière, tantôt formée par des masses éruptives, tantôt par des klippes calcaires (Nagy Hagymas). Les points les plus élevés situés en territoire roumain ne dépassent pas 1.800 m. (Tărhăusu, 1.662 m.; Lăcăutu, 1.778 m.). Les passages sont nombreux, presque toutes les vallées sont transversales et percent la chaîne extérieure en des gorges parfois assez pittoresques (Trotuşiu, Oitozu, Putna).

La région qui s'étend à l'E. de la Prahova jusqu'au Penteleu mérite une place à part. Sans offrir la variété d'aspect qui règne à l'O. de Predeal, elle est, à maints égards, plus diversifiée que la zone du flysh moldave. C'est la partie la plus étranglée des Karpates méridionaux et probablement aussi une des plus compliquées pour la tectonique, comme si la torsion nécessaire pour le raccord de la direction N.-E. avec la direction E.-O. avait amené un amincissement et un bouleversement du faisceau des plis. Il est frappant de voir comment la montagne finit brusquement au-dessus de la plaine diluviale, sans l'intermédiaire du glacis tertiaire qui existe partout ailleurs. Cette région, qu'on pourrait appeler les *monts du Buzeu* ou *monts du Csukas*, a pour centre le *massif du Csukas* (1.958 m.) qui rappelle à s'y méprendre le Ciahlău, tant par la nature de son relief que par sa constitution géologique. Toutefois, il n'est pas aussi isolé que la haute montagne moldave. C'est de ce massif ou de ses ramifications que descendent toutes les rivière, Doftana, Teleajna, Bisca et Buzeu. Cette dernière a, comme le Jiu, ses sources dans un bassin profond, situé en arrière de l'axe de la chaîne et la traverse en un défilé très étroit (Bodza pass), à travers lequel on n'a encore pu établir une ligne de chemin de fer. Le massif de *Piatra Mare* (1.844 m.), qui domine le col de Predeal et dresse en face du Bucegiu des escarpements formés des mêmes conglomérats et du même calcaire, et le massif de *Penteleu* (1.776 m.), entouré par les deux Bisca qui percent la montagne en des gorges romantiques, telles sont les dernières individualités un peu nettes qu'on puisse rencontrer. A partir de là, le flysh, qui forme toute la partie S.-E. des monts du Csukas, devient prédominant sur le versant roumain.

La *région des collines tertiaires* entoure l'arc karpatique comme une sorte de glacis descendant en pente douce vers le Danube. En un seul point, elle paraît faire défaut, c'est entre Ploiesti et Focsani, à l'endroit où la chaîne karpatique subit la torsion la plus intense. Sa plus grande largeur (80 kil.), comme sa plus grande hauteur moyenne (600 à 200 m.), est atteinte aux environs de l'Oltu. En Moldavie, elle s'étend jusqu'au Pruth; en Valachie, elle se raccorde sans discontinuité avec la plaine diluviale. C'est une sorte d'immense plateau découpé par des vallées assez larges et assez profondes. Les berges de ces vallées présentent fréquemment des escarpements lorsque les couches entamées sont des grès ou des marnes calcaires, et, en Moldavie aussi bien qu'en Valachie, elles offrent presque toujours deux terrasses témoignant d'arrêts significatifs dans le travail d'érosion. Ces terrasses sont particulièrement nettes dans les vallées du Jiu, de l'Oltu et de la Prahova; la terrasse supérieure n'apparaît avec continuité que dans le cours supérieur. C'est la surface même des couches qui forme les dos très arrondis, parfois complètement plats, qui séparent les vallées. Les couches tertiaires sont, en effet, très faiblement inclinées, sauf au voisinage de la montagne où elles se montrent généralement redressées, formant une série d'escarpements et de terrasses inclinées qui donnent à ces régions, comme celle de Rimnicu Vâlcea, Curtea de Arges, un aspect tout particulier. Dans la région de la Prahova et du Buzeu, le néogène même est fortement plissé en plusieurs anticlinaux E.-O. et N.-E.-S.-O. Il en est ainsi dans presque toute la Moldavie. Les régions plus disloquées sont aussi celles qui renferment les couches salifères et pétrolifères maintenant exploitées en maints endroits. Les dislocations des couches tertiaires au bord des Karpates ont quelquefois abouti à des failles et à des affaissements. Telle est probablement l'origine d'une série de dépressions qui longent le pied des Karpates dans toute l'Oltenie. Ce sont des sortes de bassins fermés à fond plat, généralement couvert de terrasses diluviales, en arrière desquels le tertiaire se relève en collines parfois assez imposantes (Măgura Slatioruliu, 500 à 600 m.). La plus importante de ces dépressions est celle de Tirgu Jiu (230 m.), vers laquelle on observe une convergence curieuse du réseau hydrographique. La formation très récente de cette dépression n'a pas été sans influence sur la destinée de la vallée du Jiu. De pareilles dépressions existent en Moldavie où leur origine tectonique est manifeste, d'après Mrazec. Telle serait la dépression du Trotuş à Tirgu Ocna, celles de la Susitza et de la Putna à Soveja et Negrilesci. Cette zone de dépressions subkarpatiques est la partie la plus fertile, la plus riche et probablement la plus peuplée de la Roumanie.

A côté des traits communs que nous venons de signaler, il y a des différences profondes entre la zone des collines en Moldavie et en Valachie. L'allure de plateau est généralement réalisée en Moldavie, surtout dans la partie orientale, recouverte d'une épaisse couche de loess qui donne au pays l'aspect des steppes russes. Le loess paraît manquer en Valachie, mais la principale différence est

dans l'orientation des vallées qui sculptent le plateau. En Moldavie, nous avons un réseau primitif N.-N.-O.-S.-S.-E. (Pruth, Siret avec ses affluents, Birlat, Moldava, Bistritza), sur lequel se greffent quelques cours d'eau secondaires coulant de l'O. à l'E. et amenant la formation de lignes d'escarpements orientés dans le même sens (Dumbrăveni, affluent du Bîrlat ; Jijie, affluent du Pruth). Les vallées N.-S. sont larges et marécageuses (Pruth, Siret), les vallées E.-O. sont généralement plus étroites, mais lorsqu'elles ont poussé leur tête jusque dans la région des argiles sarmatiques qui forment à l'E. du Siret une ligne de hauteurs assez escarpées sur le flanc O., il n'est pas rare de voir leur cours supérieur encombré de marais (Jijie à Tîrgu frumos).

En Valachie, les rivières suivent une loi différente. Toutes, à la sortie des Karpates, changent de direction et, au lieu de se rendre directement au Danube, dévient vers l'E. Cette déviation augmente au fur et à mesure qu'on avance dans cette direction. Ainsi le Jiu et l'Oltu coulent vers le S.-S.-E., l'Argesh vers le S.-E., la Jalomitza inférieure vers l'E. et le Buzeu va jusqu'à remonter vers le N.-E. Ce fait, en relation avec l'affaissement de la plaine du delta et de la plaine diluviale à l'E. du Buzeu, a pour conséquence une ciselure des couches tertiaires bien différente de celle qu'on observe en Moldavie. La différence est encore accentuée par l'absence de vallées normales à la direction des grands cours d'eau, le réseau secondaire obéissant lui-même à la pente générale et se greffant obliquement sur les grandes vallées. Celles-ci sont généralement larges, mais rarement marécageuses. L'érosion y est encore assez active.

Il nous reste à parler de la *région du Bas-Danube* qu'on peut subdiviser en trois régions : le *Delta*, la vallée marécageuse du *Bas-Danube* et la *terrasse diluviale*. C'est cette dernière subdivision qui seule mériterait le nom de plaine valaque, souvent appliqué à tort à toute la Valachie.

La *terrasse diluviale* est formée par une épaisseur énorme de cailloutis qui ne viennent pas tous du Danube ; il est donc inexact d'appeler cette terrasse, terrasse danubienne. Son rebord se tient généralement de 50 à 80 m. au-dessus de la vallée qu'elle domine souvent en falaise, mais elle monte insensiblement vers le N., atteignant 200 m. aux environs de Craiova, 100 m. à Ploiesti. Assez réduite dans l'O. de la Valachie (Oltenie), elle atteint sa largeur maximum (130 kil.) dans la Valachie orientale où elle est en grande partie formée par des alluvions karpatiques. Le plateau de Baragan (entre la Jalomitza et le Danube), dont un sondage a révélé la structure, est le cône de déjection d'une rivière karpatique recouvert d'une épaisseur de 60 m. de lœss qui en fait un steppe sans eau. Les vallées qui entaillent la terrasse diluviale sont généralement plus larges que celles de la région des collines, mais il n'est pas rare de les trouver sans eau ou occupées par des chapelets de petits lacs comme les vallées diluviales du N. de l'Allemagne (Moştistea en Baragan, Apa Colentina près Bucarest).

La *vallée du Danube* représente une dépression large de 10 à 25 kil., bordée de hauteurs qui, sur la rive droite, soit en Bulgarie, soit en Dobroudja, sont assez élevées (Rahova, 225 m. ; Sistova, 240 ; Rusciuk, 167 ; Macin, 426). Le fleuve est presque constamment divisé en plusieurs branches et accompagné de lacs latéraux. La position de la vallée a été déterminée par une faille dont le regard est tourné vers le N. avec une dénivellation de 300 m. environ, croissant au fur et à mesure qu'on avance vers l'E. Le cours du fleuve est d'ailleurs situé un peu au S. de la faille, comme le démontrent le sondage de Marculesti (Baragan) et ceux de Cernavoda. Ce déplacement paraît être dû à la puissance des rivières valaques, bien supérieure à celle des rivières bulgares, et à l'action des vents dominants qui poussent constamment les eaux contre la rive droite.

Le *delta du Danube* représente une surface de 2.676 kil. q. conquise sur la mer depuis un temps extrêmement court. L'embouchure se trouvait en effet à Tulcea du temps d'Hérodote, ce qui donnerait un avancement moyen de 20 m. par an. On doit donc admettre qu'au mouvement d'affaissement qui a provoqué l'alluvionnement excessif des affluents karpatiques, a succédé un soulèvement de la côte dont les fréquents tremblements de terre de la Basse-Valachie sont l'indice.

Avant les effondrements tertiaires, la région du delta danubien devait se rattacher à la Dobroudja dont elle a dû partager l'histoire. L'île des Serpents, qui se dresse isolée à 40 kil. en avant de la bouche de Kilia, avec ses falaises escarpées, est le seul témoin de ce passé lointain. Au contraire, la Moldo-Valachie forme un ensemble à part dont on peut retrouver maintenant l'*histoire géologique*.

Il est difficile de dire si la séparation entre les deux massifs cristallins de Moldavie et de Munténie a toujours existé. En tout cas, il est certain qu'une bonne partie des schistes cristallins qui les constituent sont des sédiments paléozoïques métamorphisés. C'est le *groupe supérieur* de Mrazec, formé par différentes variétés de schistes chloriteux, sériciteux, talqueux, graphiteux et des calcaires cristallins, compacts ou schisteux. Le *groupe inférieur*, probablement archéen, comprend des roches fortement cristallines, gneiss micacés, micaschistes, et divers types d'amphibolites feldspathiques, hornblendites, etc. Si ces couches ont pris part aux plissements huroniens, il est difficile d'en trouver la trace. Mais il est certain qu'elles ont été fortement redressées à la fin du primaire formant dans l'Olténie des synclinaux et anticlinaux, suivant à peu près l'orientation actuelle de la chaîne karpatique. C'est dans ces synclinaux que se serait déposée la *formation de Schéla*, formée de schistes et grès quartziteux qui, à Schéla, offrent des veines d'anthracite et des traces de plantes, mais qui, partout ailleurs, se montrent transformés, par dynamométamorphisme, en schistes graphiteux, schistes à chloritoïdes et quartzites. Cette formation, probablement carbonifère, paraît sur le versant N. du Paringu, formant une traînée associée à des calcaires cristallins le long d'une faille très importante qui fait butter le groupe supérieur contre le groupe inférieur. On la retrouve encore sur les bords du bassin de Petroseny, ce qui tend à attribuer à cette dépression l'importance d'un des traits les plus anciens de la structure des Karpates. C'est sur la continuation du bassin de Petroseny qu'est la grande faille du Jietzu, qui coupe le flanc N. du Paringu et, par la faille de la Latoritza, vient se rattacher au synclinal très ancien du Lotru inférieur. Si l'on songe que la vallée supérieure de la Cerna est formée par un fossé tectonique où le groupe inférieur des schistes cristallins se montre affaissé entre deux bandes du groupe inférieur, on verra qu'à la fin des temps primaires les lignes directrices du relief actuel de cette partie des Karpates étaient déjà esquissées. Ces mouvements tectoniques expliquent la montée des granites qui forment dans l'Olténie plusieurs bandes E.-O. et de nombreux filons de diabases, diorites et porphyres qui lardent le massif ancien. Ces roches éruptives ont amené par leur démantèlement la formation d'une espèce de verrucano très développé dans le Banat et qu'on trouve en Roumanie dans le district de Mehedintzi.

Au commencement du secondaire, toute la Valachie et le N. de la Moldavie devaient faire partie de deux continents émergés depuis assez longtemps et réduits à l'état de pénéplaine. C'est en effet sur une surface de planation bien caractérisée que reposent les schistes et calcaires liasiques (?) de la Cerna, de Polovraci, de la Latoritza, etc., restes d'une couverture continue et nettement discordante sur les schistes cristallins. Dans le N. de la Moldavie, la mer était revenue dès le trias, déposant des calcaires dolomitiques analogues à ceux des Alpes. Mais sur le bord E. du massif cristallin valaque, c'est seulement avec le ju-

rassique moyen qu'on constate avec certitude le retour de la mer. La transgression s'observe nettement à Strunga (massif du Bucegiu), où l'on voit se succéder un conglomérat quartzeux, des grès ferrugineux, des grès calcaires à Brachiopodes (*Terebratula globata* et *Philipsi*) et des marnes contenant une faune très riche (*Celoceras Humphresianum*, *Pleurotoma conoïdea*, etc.), indiquant le bajocien ou le bathonien inférieur. Le callovien est nettement représenté par des calcaires bruns à Céphalopodes (*Macrocephalites macrocephalus*, *Oppelia fusca*, *Phylloceras mediterraneum*), etc. Il est surmonté par une grande épaisseur de calcaire tithonique qui joue un grand rôle dans le relief de la région du Bucegiu et de Piatra Craiului. On a distingué dans ce calcaire deux niveaux, l'un à affinités jurassiques correspondant aux couches de Stramberg, l'autre à affinités crétacées caractérisé par des formes appartenant aux couches de Berrias et au néocomien. La lacune entre le callovien et le tithonique témoigne d'une émersion pendant presque tout le jurassique supérieur. Toutefois, une partie au moins de la région était encore sous les eaux pendant l'oxfordien (calcaire rouge à *Phylloceras tortisulcatum* de Valea Lupului). Le barrémien est représenté dans la région de Dimbovicioara par des calcaires marneux à *Desmoceras difficile*, *Pulchellia pulchella*, et plus à l'E. (Prahova) par des grès et marnes non fossilifères, analogues aux couches de Ropianka de Galicie. Pendant l'albien et l'aptien, nouvelle émersion, mais le cénomanien est, comme dans toute l'Europe septentrionale, une époque de grande transgression. La mer vient déposer jusque sur les schistes cristallins des masses énormes de conglomérats, grès et sables plus ou moins consistants (couches à *Belemnites ultimus* et *Schloenbachia inflata*). L'extension de ces dépôts paraît avoir été considérable. C'est encore au cénomanien qu'on doit attribuer les couches gréso-marneuses à *Exogyra columba* qu'on trouve dans le N. de la Moldavie en transgression sur les schistes cristallins (bassin de Glodu). Après le cénomanien, on trouve dans la région Dimbovitza-Prahova une nouvelle émersion, et les derniers dépôts secondaires sont les marnes rouges sénoniennes à *Inoceramus* et *Belemnitella Hœferi*. On voit, en résumé, que, pendant tout le secondaire, le bord oriental dn grand massif cristallin valaque a constitué une région essentiellement instable, soumise à de continuels mouvements d'affaissement et de soulèvement. Trois périodes d'émersion correspondent au séquanien, kimméridgien, à l'albien-aptien et au turonien. Le sénonien est déjà tellement en retrait qu'on peut supposer que déjà, à ce moment, l'arc carpathique était à peu près dessiné. Toutefois, les plissements ne correspondent pas aux grandes directions actuelles du relief. La faille et le synclinal du Bucegiu sont N.-S. Le synclinal du col de Bran, à l'E. de Piatra Craiului, a la même orientation (N.-N.-E.-S.-S.-O.). Dans la partie E. des Fogarash, les amphibolites du groupe supérieur dessinent une bande orientée N.-N.-E.-S.-S.-O. dans le prolongement de l'anticlinal de Persiany. C'est une loi générale dans tous les Karpates valaques que le changement de direction de la chaîne qui l'amène par un mouvement de torsion à se raccorder avec le Balkan est plus vite sensible dans l'orographie que dans la tectonique. Dans les Fogarash, les schistes cristallins offrent un faisceau de plis dont les plus méridionaux sont encore orientés N.-E.-S.-O. A l'O. de l'Oltu, on voit ces plis diverger encore davantage et se diviser en deux faisceaux séparés par le large synclinal du Lotru. Le faisceau méridional, qui seul intéresse la Roumanie, prend une direction E.-O. qu'il conserve jusqu'au Parîngu, où déjà la chaîne commence à tourner vers le S.-O. Mais la courbure en S des axes des anticlinaux dans la Haute-Latoritza, la faille N.-E.-S.-O., jalonnée par les massifs calcaires de Tîrnovu à Polovraci, les dislocations orthogonales qui dans le Parîngu semblent avoir déterminé les crêtes et les principales vallées (synclinal du Lotru, anticlinal de Găuri, synclinal de Coasta lui Rusu) sont déjà les indices d'une tendance à revenir à la direction N.-S. Dans la région de la Cerna, les directions des plissements sont encore N.-E.-S.-O. alors que la montagne a pris franchement la direction N.-S. Tous ces plissements datent certainement de la fin du secondaire, ils ont rouvert d'anciennes failles, fait jouer d'anciens synclinaux, ramenant la mer à Brezoiu jusqu'au centre des Karpates, au moment même où elle reculait à l'E. des Fogarash (sables et conglomérats sénoniens de Brezoiu et Racovitza).

En somme, à la fin du secondaire, l'arc karpatique était dessiné dans ses grands traits, mais il semble qu'il avait une courbure moins accusée que maintenant, occupant un grand espace en Transylvanie et dans la Valachie occidentale. Dans le N. de la Moldavie, il formait une chaîne symétrique, les anticlinaux coïncidant à peu près par leur direction N.-O.-S.-E. avec les grands traits de l'orographie actuelle. En même temps, on s'aperçoit que dès cette époque la ligne normale à la courbure maximum de la chaîne passant par le delta du Danube était une ligne de moindre résistance. A l'heure actuelle c'est encore là que les tremblements de terre sont le plus fréquent et les plus intenses.

C'est au *tertiaire* que se sont constitués définitivement l'arc karpatique et les plateaux moldo-valaques. En avant de la chaîne dessinée comme nous venons de le voir, une mer peu profonde et assez agitée continue à former, pendant l'éocène et l'oligocène, des dépôts analogues au flysh. Elle pénétrait par un golfe jusqu'à Brezoiu et Racovitza (sables et grès nummulitiques). Cependant le calcaire nummulitique d'Albesti (*Numm. distans*, *Conoclypeus conoideus*, etc.) témoigne que, dans certains golfes, des conditions de dépôt plus tranquille ont été réalisées par instant dans l'éocène moyen. A la fin de l'éogène, se produisent des événements décisifs. Un nouveau ridement se forme auquel prend part cette fois le flysh et qui accentue la courbure de l'arc karpatique. C'est le long de l'axe de moindre résistance que le plissement atteint son maximum d'intensité. Dans le district d'Argesh, le flysh plonge de quelques degrés vers le S. Dans la Prahova, il forme des synclinaux et anticlinaux très surbaissés; enfin dans la région Buzeu, Putna, Trotusiu, les plissements sont parfois déjetés vers l'extérieur et les couches portées jusqu'à 1.200 m. Tandis que la Moldavie et la Munténie orientale sont encore en voie d'exhaussement, le massif cristallin de la Valachie occidentale subit, au contraire, un mouvement de bascule vers le N. Des lagunes en relation avec la mer pannonique se forment à Petroseny, Hatzeg et ont laissé des traces en Roumanie sous forme de petits bassins isolés (couches à *Cerithium margaritaceum*, *Cerith. moravicum*, etc., de Topile, Fântânele, etc.). Avec l'helvétien, les conditions sont renversées, c'est de l'E. que la mer revient, en transgression sur le flysh et même parfois sur les schistes cristallins. Dans la région du Buzeu, il forme un golfe à l'intérieur du flysh karpatique (bassin de Slănic). Les dislocations qui permettent ce retour offensif (faille de Cornu, faille de Tîrgu Ocna, etc.) n'ont pas été sans influence sur l'émission des tuffs dacitiques connus sous le nom de Pallas et qu'on trouve souvent alternant avec des grès en plaquettes. C'est à l'helvétien qu'appartiennent les plus importants massifs de sel de Roumanie, on en connaît cependant en Moldavie qui sont certainement paléogènes (V. plus loin *Géographie économique* — Au tortonien, le mouvement de bascule recommence. On ne connaît pas de tortonien en Moldavie, tandis que la mer transylvaine envahit en maints endroits l'Olténie. Ses dépôts reposent sur les schistes cristallins (calcaire de Churchia, marnes à *Ostrea cochlear*, *Cerithium minutum*, etc.). Le sarmatien est l'époque de transgression maxima des mers tertiaires. Pour la première fois, les eaux envahissent toute la Moldavie et la Valachie jusqu'à Tîrgu Jiu. Le sondage de Marculesti dans le Baragan montre le sarmatique reposant sur le crétacé. Ainsi tous

les dépôts antérieurs s'étaient formés dans un géosynclinal situé au N. de la vallée actuelle du Danube. C'est au sarmatique qu'a dû se former la faille du Danube. C'est à ce moment aussi que se forment toute une série de failles limitatrices dessinant le bord de l'arc karpatique tel qu'il existe actuellement en Valachie (faille de Bumbesti). Les restes du manteau calcaire liasique qui recouvrait le massif cristallin glissent et viennent s'affaisser sur le bord de l'arc karpatique (massifs de Cernadia, Polovraci, Baia de Arama, etc.). Les dépôts sarmatiques sont généralement une alternance de grès et de marnes où l'on trouve *Cerithium disjunctum*, *Ervilia podolica*, *Dreyssensia polymorpha*, etc. — Le pontien, manquant dans tout le N. de la Moldavie, on est en droit de croire que le desséchement de la grande lagune sarmatique a commencé de ce côté. En Valachie, au contraire, il semble que l'affaissement gagne de plus en plus à l'O. (trois niveaux : marnes à *Valenciennesia annulata*, manquant dans les districts de Buzeu et Rîmnicu-Sărat; marnes à *Congeria*, *Prosodacna*, *Dreyssensia* et *Vivipara*, du district de Mehedintzi ; sables et marnes à *Prosodacna*, *Dreyssensia*, *Unio* et *Vivipara* [*Tylotoma*] s'étendant du Gorju au Buzeu).

Au pliocène, la Moldavie tout entière est définitivement exondée. Un lac couvrait encore, pendant le plaisancien, la Valachie occidentale, s'étendant jusqu'à Bucarest. La dessalure des eaux de plus en plus grande est accusée par l'évolution des *Tylotoma* (*T. rumana*, *bifarcinata*, *Desmaniana*, *turgida*, *Vucotinovici*). Au pliocène moyen, le desséchement est un fait accompli. L'arc karpatique continue à gagner vers l'extérieur en plissant légèrement les couches pontiques. Mais des phénomènes de tassement se produisent sur le bord, faisant naître la série des dépressions subkarpatiques qui a dû avoir une influence décisive sur la formation des vallées, telles que celles du Buzeu, de l'Oltu, du Jiu et du Danube aux Portes-de-Fer. Ces dépressions sont le siège d'un alluvionnement intense (terrasses de Bumbesti, Novaci, Polovraci, etc.). De la même époque doit dater la plaine de Buzeu-Jalomitza.

A la fin du pliocène et au commencement du quaternaire, le refroidissement général en Europe amène la formation de glaciers dans les massifs les plus élevés des Karpates. Les deux périodes glaciaires sont séparées par une ère de climat de steppe dans la plaine amenant la formation de dépôts considérables de loess en Moldavie et Valachie orientale. En même temps, il semble que l'affaissement continue, ayant pour conséquence une érosion très intense dans la haute montagne et un alluvionnement excessif dans la plaine (terrasses limoneuses de l'Oltu et de la Valachie occidentale). La formation du delta du Danube a commencé dès que l'alluvionnement a pu l'emporter sur l'affaissement, probablement après la seconde période glaciaire.

Les mouvements du sol n'ont point encore cessé en Roumanie où les tremblements de terre sont fréquents sans être aussi graves qu'en Italie. En 1814, toute une partie de Bucarest fut détruite. En 1838 (23 janv.), dans les environs de Focsani et Rîmnicu-Sărat, des crevasses de 700 à 1,000 m. de long s'ouvrirent avec dénivellation des deux lèvres atteignant 2 m. Sur la rive E. du Siret, la glace, à la suite de l'oscillation du niveau, était restée en l'air. Ces phénomènes atteignent leur maximum d'intensité le long de la ligne normale à la courbure des Karpates qui a toujours été et reste l'axe de moindre résistance.

**Climat.** — Par sa position à l'orient de l'Europe, à proximité de la Russie d'une part, de la Méditerranée de l'autre, la Roumanie est destinée à jouir d'un climat continental présentant quelques affinités avec le climat méditerranéen.

Le caractère continental du climat est surtout marqué dans la marche des éléments thermiques. Il n'est pas rare de voir en été le thermomètre dépasser 35°, alors qu'il descend fréquemment en hiver au-dessous de — 25°. Le maximum le plus élevé observé jusqu'à présent a été de 42°,8 (Giurgiu, 19 août 1896) ; le minimum le plus bas a été — 35°,6 (janv. 1893), soit un écart maximum absolu de 77°,8. L'oscillation maximum annuelle est en moyenne de 50 à 60°. Dans ces conditions, on voit qu'on donnerait une idée très fausse du climat de la Roumanie en disant simplement que la moyenne annuelle est de 10°,2 à Bucarest. Le nombre des jours de gel, est en moyenne, 126. Le nombre des jours d'hiver (où le thermomètre reste au-dessous de 0° pendant vingt-quatre heures) atteint 36, et le nombre des jours d'été (thermomètre resté au dessus de 25°) est de 66. Le mois le plus froid est généralement le mois de janvier. Les mois les plus chauds sont juillet et août. C'est dans le N. de la Moldavie que le caractère extrême du climat est le plus marqué. Dans l'O. de la Valachie et sur le littoral de la mer Noire, on sent un léger adoucissement qui se traduit par une montée et une descente plus lente de la courbe, un hiver moins froid et une moyenne annuelle plus élevée. Les stations de montagne (la plus élevée est Sinaia, 860 m.) ont un hiver plus rigoureux, mais surtout un été beaucoup moins chaud. Ces différents caractères sont mis en évidence dans le tableau I.

C'est dans le *régime des pluies* qu'on sent le mieux l'empreinte du climat méditerranéen. Il y a, en effet, une période sèche correspondant à l'automne, et la période du maximum des précipitations est à cheval sur le printemps et l'été. Les quantités moyennes générales de la pluie sont, de janvier (I) à décembre (XII) : I, 50 millim. ; II, 30 ; III, 42 ; IV, 48 ; V, 73 ; VI, 84 ; VII, 52 ; VIII, 40 ; IX, 33 ; X, 43 ; XI, 42 ; XII, 47.

Il y a là un intermédiaire entre le régime continental qui prédomine en Russie et le régime proprement méditerranéen.

Dans l'ensemble, la Roumanie est un pays peu pluvieux. En mettant à part les stations de montagne, la moyenne est de 5 à 600 millim. Le minimum est dans la région des collines moldaves sur la terrasse diluviale et sur le littoral de la Dobroudja. Les collines de la Dobroudja suffisent à amener des précipitations assez abondantes (Amagea, 837). Outre ce maximum local, on remarque qu'en général les districts les plus pluvieux sont ceux de la Valachie occidentale et les districts montagneux de la Moldavie, c.-à-d. ceux qui sont en avant d'une partie de l'arc karpatique faisant face à l'E. Certaines stations de montagne situées dans les vallées se trouvent moins pluvieuses que d'autres stations situées plus bas, mais sur le rebord de la chaîne (exemple Sinaïa). Le maximum d'eau qui tombe en vingt-quatre heures atteint en moyenne 71 millim. Le maximum absolu le plus élevé est 226$^{mm}$,3 (Curtea de Argeş, 7 juil. 1889). La neige est fréquente à partir de novembre et couvre le sol en moyenne pendant cinquante jours. C'est sur le littoral de la mer Noire qu'elle se maintient le moins de temps. Tous ces caractères sont résumés dans le tableau II.

La luminosité considérable du ciel est encore une des particularités du climat méditerranéen dont jouit la Roumanie. A Bucarest, la durée moyenne de l'éclairement est de cent soixante-cinq jours (soit près de $^1/_2$ de l'éclairement possible). Le maximum est en août, le minimum en décembre.

La nébulosité dépasse 5/10 pendant l'hiver et le printemps et est inférieure à 5/10 pendant l'été et l'automne. L'état hygrométrique de l'air suit la même marche, sauf dans les stations de montagne où il a son minimum au printemps.

Ces conditions expliquent en partie la répartition des pluies dans l'année. Le *régime des vents* rend compte de certaines particularités de leur distribution dans l'espace.

Deux vents principaux dominent en Roumanie où ils sont connus sous les noms populaires de *crivetz* et *austru*. Le crivetz est un vent qui, à Bucarest, souffle de l'E.-N.-E. L'austru est au contraire un vent de l'O.-S.-O.

Ces deux directions à elles seules représentent 30 % des vents à Bucarest. En détail, on a : N., 63,7 ; N.-E., 200,2 ; E., 182,8 ; S.-E., 66,1 ; S., 78,0 ; S.-O, 173,1 ; O., 127,1 ; N.-O, 68,4 ; calme, 40,60 ‰.

Le crivetz souffle pendant toute l'année, mais il atteint son maximum en hiver et au commencement du printemps. Il est causé par la formation de dépressions barométriques sur la Méditerranée et par la présence assez constante de hautes pressions en Russie. Suivant la position de la dépression, le vent souffle du N.-E., de l'E.-N.-E. ou de l'E. Si elle est assez profonde, le crivetz souffle en tempête, soulevant sur le Danube des vagues capables de faire chavirer les petites embarcations. On comprend maintenant pourquoi les lignes de hauteur tournées vers l'E. sont les parties les plus pluvieuses de la Roumanie. Venant des plaines de Russie, le crivetz contribue souvent à abaisser la température. On l'a vu en hiver faire tomber en quelques heures le thermomètre de + 10 à — 7°. Mais en été, son influence est contraire, en sorte qu'en moyenne c'est aux vents d'E. que correspondent les plus hautes températures. Les plus basses températures obervés se correspondent aux périodes de calme ou de vent faible.

TABLEAU I. — TEMPÉRATURE (degrés centigrades).

| NOMS DE STATION | ALTITUDE en mètres | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | ANNÉE | JOURS DE Gel. | JOURS DE Hiver | JOURS DE Été |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Turnu Severinu..... | 70 | — 1,7 | 1,2 | 6,6 | 11,7 | 16,5 | 20,3 | 23,8 | 22,8 | 18,6 | 13,3 | 5,4 | 0,9 | 11,6 | 90 | 19 | 102 |
| Bucarest..... | 82 | — 4,8 | — 2,8 | 3,9 | 10,4 | 16,5 | 19,7 | 22,9 | 22,3 | 17,3 | 11,9 | 4,3 | — 1,6 | 10,05 | 113 | 39 | 111 |
| Linaïa..... | 860 | — 5 | — 4,9 | 0,6 | 4,9 | 10,9 | 13,4 | 16,1 | 15,1 | 11,2 | 7,4 | 1,4 | — 2,8 | 5,6 | 154 | 55 | 15 |
| Constantza..... | | — 1,4 | 0,1 | 4,3 | 8,4 | 11,4 | 19,4 | 22,6 | 22,4 | 18,2 | 15,0 | 7,0 | 2,1 | 11,0 | 77 | 28 | 69 |
| Iassy..... | 120 | — 2,8 | — 1,5 | 3,8 | 9,3 | 15,8 | 18,5 | 21,8 | 21,2 | 16,5 | 11,7 | 3,1 | — 0,7 | 9,7 | 110 | 35 | 74 |

TABLEAU II. — PRÉCIPITATIONS (millimètres).

| NOMS DE STATION | ALTITUDE en mètres | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | ANNÉE | JOURS DE Pluie | JOURS DE Neige | JOURS DE Couverture de Neige |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Turnu Severinu..... | 70 | 52 | 39 | 52 | 62 | 78 | *88* | 54 | 31 | 49 | 73 | 65 | 56 | 699 | 106 | 22 | 64 |
| Curtea de Argesh..... | 450 | 42 | 30 | 57 | 71 | *123* | 105 | 106 | 52 | 44 | 57 | 62 | 65 | 872 | 119 | 32 | 91 |
| Bucarest..... | 82 | 32 | 27 | 43 | 50 | 61 | 77 | 72 | 40 | 38 | 40 | 48 | 45 | 582 | 106 | 24 | 80 |
| Constantza..... | 20 | 41 | 21 | 31 | 29 | 38 | *40* | *40* | 39 | 27 | 35 | 39 | 36 | 410 | 77 | 12 | 19 |
| Iassy..... | 120 | 27 | 19 | 34 | 31 | *69* | 59 | 54 | 50 | 37 | 30 | 26 | 19 | 450 | 60 | 23 | 61 |

TABLEAU III. — PRESSION ATMOSPHÉRIQUE (millimètres)

| NOMS de station | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | ANNÉE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bucarest..... | 757,6 | 757,1 | 753,6 | 752,9 | 752,8 | 752,25 | 752,3 | 753,3 | 755,7 | 755,7 | 757,8 | 757,4 | 754,9 |
| Sinaïa..... | 684,5 | 684,9 | 684,2 | 685,6 | 686,3 | 686,7 | 687,6 | 688,7 | 690,1 | 688,2 | 689,4 | 686,5 | 686,9 |
| Constantza.... | 759,8 | 759,8 | 757,8 | 758,7 | 757,5 | 756,7 | 756,5 | 757,6 | 760,8 | 759,8 | 762,8 | 760,8 | 758,9 |
| Iassy..... | 756,6 | 754,0 | 751,3 | 752,8 | 750,6 | 751,3 | 750,9 | 752,5 | 754,1 | 754,8 | 758,8 | 755,9 | 753,6 |

L'austru est causé par les dépressions qui traversent la Hongrie et vont se perdre en Russie, en passant parfois par le N. de la Moldavie et la mer Noire. Il est presque aussi violent que le crivetz ($3^m,7$, vitesse moyenne annuelle ; crivetz, $4^m,8$). Ces deux vents atteignent leur plus grande vitesse en hiver. Le crivetz en janvier a une vitesse moyenne de $7^m,3$, l'austru de $4^m,7$ ; tandis qu'en août le crivetz tombe à $3^m,1$, et l'austru en juillet à $2^m,4$.

S'ils présentent partout les mêmes caractères, le crivetz et l'austru n'ont pas partout la même direction. Ils s'adaptent aux conditions locales. Dans la montagne, les stations situées dans une vallée N.-S. ne connaissent guère que ces deux directions du vent (Sinaïa : N., 489 ; N.-E., 137,8 ; E., 22 ; S.-E., 12,8 ; S., 168,6 ; S.-O., 135,2 ; O., 12 ; N.-O., 45,0 ; calme, 72,6). Dans la Dobroudja, le voisinage de la mer Noire où séjournent parfois les dépressions, détermine la prédominance des directions N. et S.-O. (Constantza : N., 265,1 ; N. E., 72,6 ; E., 77,9 ; S.-E., 49,5 ; S., 238,6 ; S.-O., 31,6 ; O., 176,3 ; N.-O, 138,6 ; calme, 36,0). En même temps, la proportion des calmes diminue sensiblement. Dans le N. de la Moldavie, le voisinage des dépressions apporte aussi certains troubles (Iassy : N., 167,6 ; N.-E., 172,2 ; E., 148,4 ; S.-E., 834 ; S., 76,0 ; S.-O., 49,2 ; O., 60,6 ; N.-O., 137,2 ; calme, 201,0).

On le voit, la Roumanie est située en dehors des voies suivies par les dépressions qui parcourent l'Europe. Les unes passent au N., les autres au S., influant seulement par leur voisinage sur la marche des vents, la distribution de la température et des précipitations. Le baromètre est donc en général supérieur à 760 et s'abaisse rarement d'une façon notable, sauf sur le littoral de la mer Noire et dans la Moldavie septentrionale. Comme dans toute l'Europe, il atteint, en général, le point le plus haut en hiver, et les pressions les plus basses sont en été (V. Tableau III).

Des observations magnétiques systématiques ont été entreprises depuis deux ans en un grand nombre de points par Hepites. Elles n'ont, pas plus que les travaux antérieurs de Negreanu, révélé jusqu'ici d'anomalies importantes. L'inclinaison moyenne à Bucarest est N., 58°

50′ 5″ ; la déclinaison O., 4° 29′ 7″; l'intensité, 0,45036 cgs .(composante horizontale 0,23296, verticale 8,38539).

**Régime des eaux.** — L'hydrographie de la Roumanie est dans une étroite dépendance avec son climat. On peut grouper les rivières en trois systèmes : le système complètement indépendant de la Dobroudja et les deux systèmes moldave et valaque, unis par la tendance de tous les cours d'eau à gagner au plus vite la région affaissée du Delta. Le réseau hydrographique moldave paraît plus avancé dans son évolution que le réseau valaque, car il offre des vallées normales à la direction générale, ce qu'on ne trouve pas en Valachie. Tous ces cours d'eau ont un caractère commun qu'ils doivent au climat semi-méditerranéen et à l'origine montagneuse de la plupart d'entre eux ; c'est un régiment très irrégulier avec crues violentes à la fin du printemps. Il est malheureusement impossible d'en donner une idée précise, car, chose curieuse, la Roumanie, qui a un service météorologique très bien organisé, n'a point encore de service hydrologique.

La Dobroudja est la seule région roumaine où l'on trouve une étendue de territoire non drainée par le Danube. Obéissant à la pente générale, résultat du mouvement de bascule qui a relevé le massif ancien du côté du Danube, trois cours d'eau assez importants gagnent directement la mer Noire : la *Taïtza* qui vient du massif de Macin et se jette dans le lac Razim, et le *Tasâul* qui se jette dans la lagune de Tasâul communiquant par infiltration avec la mer. Le plateau de Medjidie, avec sa couverture de læss, est la région la plus pauvre en eau de toute la Roumanie ; les vallées n'y sont pas rares, mais l'eau n'y apparaît presque jamais qu'au moment des pluies.

La Valachie est drainée par six grandes artères fluviales dont une seule, la moins importante, la *Vedea*, a sa source dans la région des collines (embouchure à Zimnicea, en face Sistovo), les cinq autres venant de la haute montagne (Jiu, Oltu, Argesh, Jalomitza, Buzeu). Trois même viennent d'au delà de la crête principale (Jiu, Oltu, Buzeu).

Le *Jiu* (Schyl ou Zill sur certaines cartes) a sa source en Transylvanie, dans le bassin de Pétroseny, où il se forme par la réunion, à Livazeny, du Jiul roumain et du Jiul hongrois. Tous deux sont des torrents de montagne de pente très rapide et sujets à des crues considérables au moment de la fonte des neiges, l'un venant du Retiezat, l'autre devant la plus grande partie de ses eaux au Jietzu, qui descend des cirques de Roşiile et Scliveiu (Paringu). Le défilé par lequel le Jiu traverse la chaîne karpatique (Szurduk, 30 kil.) est plus sauvage et plus étroit que celui de l'Oltu. La pente moyenne y atteint 3$^{m}$,1 par kil. (Livazeny, 555 m., Bumbesti, 260 m.) La largeur du lit fluvial est parfois réduite à 10 ou 15 m. La dépression de Tirgu Jiu, où la rivière débouche après sa sortie de la montagne, est la plus importante des dépressions subkarpatiques. Elle amène une convergence remarquable des cours d'eau montagnards qui, tous, viennent grossir le Jiu (Suşitza, Bistritza, Tismana sur la rive droite, Amaradia Seaca sur la rive gauche). La rivière a déjà une allure divagante, un lit large de 1 kil., une vallée large de 10. La vallée se rétrécit pour traverser les collines tertiaires et reprend une largeur normale entre Filiaşi et Craïova où le Jiu reçoit le tribut de trois affluents importants : le Gilortu qui vient du Paringu en coulant N.-S., le Motru qui descend des monts du Vulcan avec une direction N.-O.-S.-E., l'Amaradia qui a sa source dans la région des collines. A partir de Craïova, où sa vallée est large de 8 kil., le Jiu ne reçoit plus d'affluents et arrive très appauvri au Danube.

L'*Oltu* ou Aluta, avant d'entrer en Roumanie par le défilé de la Tour Rouge (56 kil. de long), a déjà parcouru 270 kil. sur un parcours total de 590 kil., traversant trois bassins d'effondrement (Csik, Burzenland, Fogarash) et deux défilés assez étroits. C'est déjà une rivière dont le régime est formé avec crue en mai et juin déterminée par les pluies du printemps. Ses affluents de montagne, dont le plus important est le Lotru, ne font qu'accentuer ces caractères. Le Lotru, qui vient du Paringu où il se forme de la réunion de trois torrents (Părăul Găurilor, P. Gălcescu, P. Jezerului), coule d'abord S.-N. et prend à Vidra la direction O.-E. qu'il conserve jusqu'à son embouchure (Brezoiu). Tous ses affluents (Latoritza, Măileasa) viennent aussi de la haute montagne ; aussi voit-il décupler son volume en quelques jours, au moment de la fonte des neiges qui couvrent la montagne pendant cinq mois. A sa sortie du défilé (Calimănesti), l'Oltu est large de près de 500 m., profond de 2 à 5 m., qui commence aussitôt à divaguer dans une vallée de plus en plus large (2 kil. à Rîmnic, 4 à Drăgăsani, 8 près de Caracal), mais dont le volume est assez considérable pour résister aux pertes par infiltration et à l'évaporation provoquée par les chaleurs de l'été. C'est la seule des rivières valaques qui ait encore quelque apparence lorsqu'elle atteint le Danube (entre Turnu Măgurele et Sistovo). C'est d'ailleurs une de celles qui reçoit le plus d'affluents de montagne (Bistritza, Luncavetzu, Oltetzu grossi de la Cerna [146 kilom] sur sa rive droite, Topologu sur sur sa rive gauche). Des essais furent tentés au siècle dernier pour utiliser cette superbe voie d'eau, mais n'ont pas été renouvelés depuis. La pente dans le défilé de la Tour Rouge est en moyenne de 1$^{m}$,30 par kil. (Boitza, 340 m.; Calimănesti, 290 m.) mais il y a de nombreux rapides dans la traversée de la bande des gneiss du Cozia.

L'*Argesh* est un cours d'eau entièrement roumain. Il se forme dans la région la plus élevée des Fogarash par la réunion de torrents qui drainent d'importants cirques glaciaires (Scara, Capra et Buda). Déjà descendu à 1100 m., il doit franchir par une gorge taillée à pic dans les schistes cristallins la barrière de la deuxième chaîne (Cheile Argeşului) pour déboucher dans le bassin de Căpătzineni à une hauteur de 750 m. A partir de Curteade Argeş, il prend définitivement la direction N.-O.-S.-E., recevant constamment des affluents sur sa rive gauche : à Pitesti, le Riu Doamnei qui draine à la fois la partie orientale des Fogarash et le massif de Jezeru (par ses affluents Riu Sora et Riu Tirgului). La Dîmbovitza venant du Jezeru qu'elle contourne par une courbe assez singulière traverse avec son affluent la Dîmbovicoara la pittoresque région calcaire de Rucăr avec ses pertes fluviales, dolines, cañons et cavernes, et une fois sortie de la région des collines, où sa vallée est encore assez étroite, coule parallèlement à l'Argesh, sans se décider à le rejoindre. Elle prend contact avec lui avant Bucarest par un bras latéral (Băi), mais ne s'y déverse définitivement que près de son embouchure (Budesti). Peu de rivières perdent autant d'eau par infiltration et évaporation. On ne reconnaît pas à Bucarest, dans le ruisseau sale qui roule ses quelques mètres cubes d'eau entre les quais, le torrent superbe qui jaillit de la montagne à Gemenea.

La Jalomitza et le Buzeu exagèrent encore les caractères de l'Argesh, déviation vers l'E. et dessèchement du cours inférieur. Née dans le massif du Bucegiu, la *Jalomitza* coule d'abord du N. au S. comme si elle allait rejoindre la Dîmbovitza, mais à Tîrgoviste (260 m.) elle s'en écarte brusquement en prenant une direction O.-N.-O.-E.-S.-E. puis O.-E. Sa large vallée est entaillée comme celle de Dîmbovitza dans la terrasse diluviale et offre une pente insensible jusqu'au Danube qu'elle rejoint à Hîrsova, suivant le bord N. du plateau de Baragan, qu'elle traversait peut-être autrefois par la dépression de Mostiştea. La Prahova (grossie de Doftana et Teleajna), torrent de montagne, dont la haute vallée longeant les parois calcaires du Caraiman est bien connue, grâce au château royal de Sinaia, et le Cricovu, qui vient de la région des collines, sont les seuls affluents importants qu'elle reçoive, aussi arrive-t-elle extrêmement réduite au Danube.

Toutes les eaux qui arrosent la Moldavie sont rassemblées par deux artères maîtresses, le Siret et le Pruth.

Le *Siret* né en Bukovine arrose le territoire roumain

sur une longueur de 570 kil. Sa large vallée, marécageuse dans la traversée de la dépression de Roman, ne se rétrécit un instant qu'au S. de Bacău. Sa pente est assez constante, son régime plus irrégulier que celui du Pruth, car il reçoit un grand nombre d'affluents de montagne : la Moldova, originaire de Bukovine, qui se jette à Roman ; la Bristitza, grossie d'un grand nombre de torrents importants (Dorna, Neagra, Bistricioara), qui se jette à Bacău, et le Trotuș qui se jette un peu en aval d'Adjud. Ces deux dernières rivières, qui ont leurs sources en Transylvanie et ne parviennent en Roumanie qu'en traversant les chaînons orientés N.-S. par de pittoresques vallées transversales, drainent à eux seuls presque tous les Karpates moldaves et apportent au Siret une quantité considérable d'eau au moment des pluies de printemps qui coïncident avec la fonte des neiges. A l'instant où il pénètre sur la terrasse diluviale où les fleuves ont à lutter avec l'infiltration et le desséchement, le Siret reçoit tout un faisceau d'affluents importants qui lui permettent d'apporter au Danube une masse d'eau imposante. Ce sont le Rîmnicu et le Buzeu sur la rive droite, et sur la rive gauche le Bârlad qui draine presque toute la région entre Pruth et Siret au S. de Iassy.

Le *Buzeu*, né en Transylvanie comme le Jiu dans un bassin fermé, traverse l'arc karpatique par un défilé sauvage, suivant une direction N.-O.-S.-E. A son débouché dans la plaine (Buzeu), il n'est déjà plus qu'à 100 m. et se traîne en multiples détours, déviant à tel point vers la gauche qu'il ne peut rejoindre le Danube et vient se jeter dans le Siret à Măciseni. Il perd énormément d'eau par infiltration, et plusieurs lacs rendus salés par la présence en profondeur de couches salifères (Balta alba, Balta amara) témoignent sur la rive gauche de son impuissance à drainer la région.

Le *Pruth*, qui forme la limite entre la Roumanie et la Russie sur une longueur de 600 kil., est déjà une rivière considérable lorsqu'il touche le territoire roumain à Mamornitza (290 m.). Large de 200 à 300 m., profond de 4 à 6 m., il a une pente régulière et un régime beaucoup moins capricieux que celui des rivières valaques, quoique les crues du printemps y soient encore très sensibles. D'ailleurs tous ses affluents viennent de la région des collines, et il n'en reçoit d'importants que du côté roumain. Le principal collecteur de ce côté est le Jijea, dont le cours supérieur est marécageux et qui coule longtemps parallèlement au Pruth, en relation avec lui par infiltration. Il reçoit sur sa rive droite le Miletinu et le Bahluiu, nés dans la région salifère et marécageuse de Tîrgu Frumos.

Le grand collecteur de toutes les eaux qui descendent des Karpates en ruisselant sur le glacis moldo-valaque est le *Danube*. La majesté du grand fleuve a vivement frappé l'imagination populaire. L'expression « grand comme le Danube » se retrouve jusque dans la bouche du paysan des montagnes. C'est cependant une puissance naturelle, en quelque sorte étrangère au sol roumain, que ce fleuve né à l'autre bout de l'Europe, qui a déjà parcouru près des trois quarts de sa route lorsqu'il pénètre dans la plaine valaque en franchissant le sauvage défilé des Portes-de-Fer. La masse de ses eaux est si considérable que ni le climat ni les irrégularités de ses affluents ne peuvent influer sur son régime. Il arrive même, au moment des grandes crues, que l'écoulement de rivières telles que le Jiu ou l'Argesh est suspendu et que les eaux danubiennes refluent dans leur lit. Ces crues sont la suite de celles qui arrivent à Belgrade au commencement d'avril. Le retard de Turnu-Severin à Tulcea est d'un peu plus d'un mois, comme le montre le tableau suivant :

On remarque une perte croissante d'eau, malgré la quantité d'affluents reçus, et un déplacement des basses eaux de janvier (Turnu-Severin) à novembre (Brăila) et même septembre (Tulcea) en rapport avec les sécheresses d'automne qui caractérisent le climat roumain.

NIVEAU MOYEN DU DANUBE AU-DESSUS DE L'ÉTIAGE (1879-98).

| | I | II | III | IV | V | VI | VII | VIII | IX | X | XI | XII | ANNÉE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Turnu-Severin.. | 181 | 227 | 356 | 468 | 477 | 415 | 332 | 216 | 205 | 210 | 272 | 210 | 302 mm |
| Corabia..... | 216 | 250 | 337 | 480 | 454 | 403 | 330 | 238 | 198 | 196 | 258 | 240 | 303 |
| Giurgiu..... | 212 | 271 | 323 | 463 | 449 | 406 | 314 | 219 | 168 | 164 | 228 | 213 | 288 |
| Brăila..... | 225 | 254 | 294 | 367 | 402 | 398 | 334 | 237 | 165 | 149 | 193 | 207 | 269 |
| Tulcea..... | 119 | 130 | 172 | 183 | 230 | 213 | 227 | 134 | 90 | 90 | 115 | 113 | 154 |

Une autre particularité du régime du Danube due à la rigueur des hivers, ce sont les prises, qui durent, en moyenne, un mois, suivies de débâcles qui arrêtent encore plus longtemps la navigation. La prise la plus courte observée est de douze jours (1880-81), la plus longue quatre-vingt-seize jours (1878-79). Il y a eu de 1836 à 1896 treize années où le Danube n'a point gelé. Voici les moyennes pour 6 décenniums : 1836-46, quarante-trois jours ; 1846-56, trente jours ; 1856-66, quarante-six jours ; 1866-76, trente-neuf jours ; 1876-86, vingt-six jours 1/2 ; 1886-96, quarante-huit jours ; moy., 1836-1896, trente-neuf jours.

De Virciorova à Galatzi, la longueur du fleuve en suivant le bras principal est de 812 kil. La division permanente en plusieurs bras ne commence qu'à Silistri-Călaraș. Jusque-là on trouve seulement des îles sableuses, allongées de 5 à 8 kil. qui changent constamment de position et d'étendue. La largeur moyenne du fleuve est de 800 à 1.400 m.; la profondeur dépasse parfois 30 m., mais est souvent réduite par l'ensablement à moins de 5 m. De Călărași à Galatzi, le lit d'inondation, parsemé de flaques d'eau et de marécages, atteint une largeur moyenne de 10 kil. Déjà, à Hîrsova, le Danube s'était divisé en trois bras, mais pour se réunir en un seul tronc à Brăila. C'est un peu en aval de Tulcea que se fait la séparation définitive en deux branches : le bras de Kilia et le bras de Saint-Georges. Ce dernier détache un peu en aval de Tulcea une troisième branche, le bras de Sulina. Le plus important de ces trois bras est celui de Kilia, large de 500 m. et recevant 63 °/₀ de la masse des eaux du fleuve. Le bras de Sulina, rendu navigable par les travaux de la Commission européenne du Danube, ne reçoit que 7 °/₀, tandis que le bras de Saint-Georges en accapare 26 °/₀. Les hautes eaux s'élevant de 2 à 4 m. (477 millim. 29 juin 1897) couvrent presque toute la surface située entre ces deux bras, sauf une région de dunes anciennes d'une superficie de 180 kil. q. environ. Le bras de Kilia, s'il est celui qui a la plus grande masse d'eau, est aussi celui qui charrie la masse de matériaux la plus considérable. Il est en train de bâtir à son embouchure un petit delta parasite qui avance avec une rapidité étonnante.

**Flore et Faune.** — La végétation de la Roumanie porte au plus haut point l'empreinte de son climat continental. Les grandes oscillations thermiques, le régime des pluies de printemps-été avec sécheresse automnale, amènent une tendance générale à l'établissement de la végétation steppique qui se manifeste surtout dans la Dobroudja, la Moldavie et la Valachie orientale. Néanmoins, les contrastes

de relief sont tels que c'est encore à eux qu'on doit s'adresser pour rendre compte des principales régions florales. On distingue :

1° Région des plaines. — Elle correspond à la terrasse diluviale et la vallée du Danube. Cette région s'étend aussi sur toute la partie S. de la Dobroudja (plateau de Medjidie). Elle est caractérisée par l'absence presque complète de forêts. On y reconnaît trois sous-régions principales.

*a. Région danubienne* (vallée danubienne et larges vallées de la terrasse diluviale). La forêt y est réfugiée dans les îles et les plaines humides, constituée surtout par le chêne pédonculé (*Quercus pedonculata*) mêlé à des saules et peupliers. — Sur le bord des lacs danubiens croît une végétation spéciale : *Nymphea alba*, *N. luteum*, *Myriophyllum spicatum*, *Potamogeton lucens* etc. — Les rives des ruisseaux et les prairies humides fournissent encore des stations peuplées diversement : *Cicuta virosa*, *Euphorbia palustris*, *Mentha aquatica*, *Ranunculus sceleratus*, etc.

*b. Région littorale.* Le littoral de la mer Noire et les rivages des lacs saumâtres de la Dobroudja nourrissent une végétation halophile très caractéristique : *Arenaria salina*, *Atriplex triangularis*, *A. littoralis*, *Salsola prostrata*, etc.

*c. Région des terrasses.* Le sol sec porte de rares forêts où dominent *Quercus pubescens* et *Q. conferta* associés à l'orme, l'érable, et accompagnés d'une végétation buissonnante qui comprend le Cornouiller, le Noisetier, etc. La prairie, ou mieux le steppe herbeux, couvre des espaces immenses. Les espèces caractéristiques sont *Knautia macedonica*, *Centaurea orientalis*, et surtout les Graminées, comme *Triticum cristatum*, *Phlomis pungens*, qui forment à elles seules le tapis végétal sur des étendues considérables.

2° Région des collines. — C'est ce que le peuple appelle *potgoria*, autrefois vaste région forestière, maintenant considérablement défrichée et devenue la région des céréales, de la vigne et des arbres fruitiers. Le *Q. sessiliflora* est l'arbre caractéristique, mais en approchant de la montagne on voit s'y mêler le hêtre et surtout un bouleau (*Betula verrucosa*) qui couvre exclusivement les terrasses pliocènes et diluviales des dépressions subkarpatiques. La végétation buissonnante compte des espèces nouvelles : *Rhamnus frangula*, *Staphylea pennata*, *Evonymus verrucosa*, *Ligustrum vulgare*, etc. La Moldavie et la Valachie offrent quelques contrastes : un certain nombre d'espèces herbacées ont leur limite orientale aux environs du Buzeu.

Les espèces suivantes sont plus spéciales à la Moldavie : *Ranunculus illyricus*, *Adonis vernalis*, *Alyssum calycinum*, *Crambe Tatarica*. De plus, les forêts humides, caractérisées par *Quercus pubescens* associé au peuplier noir, sont singulièrement plus développées dans les larges vallées moldaves. L'abondance du chêne dans ces deux premières régions est le signe des affinités méditerranéennes de la flore roumaine. Ce caractère disparaît dans la région suivante.

3° Région karpatique. — Celle-ci offre, au point de vue floristique, des particularités très curieuses. Un nombre considerable d'espèces de montagne ont leur limite N.-E. dans les Karpates, ce qui s'explique par l'absence de toute élévation importante du sol jusqu'à l'Oural. Mais le nombre des espèces qui y trouvent leur limite S. est peu considérable. Les affinités de la flore alpine des Karpates avec celle des Sudètes sont sensibles dans la présence d'espèces communes, telles que *Pinus pumilio*, *Salix incana*, *Sedum alpestre*, *Viola lutea*, etc. Un certain nombre d'espèces sont répandues dans les Karpates et dans les montagnes de la péninsule balkanique : *Trisetum carpathicum*, *Silium Jankae*, *Silene dinarica*, *Alyssum Transylvanicum*, etc. En général, l'orientation des limites est N.-O.-S.-E., ce qui donne aux Karpates la valeur d'une zone de combat entre les types de l'Europe centrale et de l'Europe orientale. Un fait curieux, mis en lumière récemment par Pax, est que les grandes coupures transversales, telles que la vallée de l'Oltu, représentent des lignes de végétation de premier ordre, en ce qu'elles forment la limite d'un grand nombre d'espèces. — Une autre particularité de la flore karpatique, c'est l'abondance des formes endémiques, le plus grand nombre apparenté a des formes alpines (plusieurs *Draba*, *Pedicularis*, *Campanula*) ou à des formes répandues dans les montagnes des Balkans. On peut diviser la région karpatique en trois sous-régions suivant l'altitude :

*a. Région infrasubalpine* (600 à 1.200 m.). On pourrait encore l'appeler *région du hêtre*, car cet arbre la couvre presque entièrement de forêts où se mêlent dans la partie inférieure quelques chênes (*Q. sessiliflora*, *Q. pedunculata*) et dans la partie supérieure les sapins (*Abies excelsa*). D'une façon générale, le sapin paraît prédominer sur le versant N. des Karpates, mais son extension a dû être autrefois beaucoup plus grande. Il recule devant le hêtre plus vigoureux et plus souvent respecté par la hache du bûcheron. Cette région est riche en espèces herbacées tapissant le sous-bois : *Dentarium enneaphyllos*, *Lilium Martago*, *Allium ursinum*, *Pteris aquilina*, *Convallaria verticillata*, etc., etc. Dans les régions salifères, on retrouve la flore halophile : *Salicornia herbacea*, *Arenaria salina*, etc.

*b. Région subalpine.* Elle s'étend de 1.200 à 1.600 ou 1.800 m., c.-à-d. jusqu'à la limite des forêts. C'est la zone des forêts de sapins (*Abies excelsa*). Le sous-bois est pauvre en plantes herbacées, sauf les fougères et quelques lycopodiacées (*Blechnum spicans*, *Scolopendrium officinarum*, *Struthiopteris germanica*, *Polypodium vulgare*, *Lycopodium clavatum*, *L. complanatum*, etc.). Les clairières sont, au contraire, riches en fleurs : *Clematis alpina*, *Ranunculus carpathicus*, *Aconitum neomontanum*, *Rosa alpina*, *Geum nivale*, *Pyrola minor*, *P. uniflora*, etc.

*c. Région alpine.* Celle-ci s'étend au-dessus de la limite des forêts. Cette limite, très variable dans les Karpates, paraît en général plus basse que dans les Alpes. Lorsque le sapin manque, il n'est pas rare de voir la forêt cesser brusquement vers 1.300 m. La forêt de sapins monte jusque 1.675 m. en moyenne dans le Paringu, 1.750 m. dans le Bucegiu, 1.800 dans les Fogarash. En général, sa limite est plus basse dans les massifs ne dépassant pas 2.000 m. Au lieu de finir brusquement, elle se prolonge par une zone parfois large de 100 à 150 m., dans laquelle on trouve des bouquets de sapins isolés. Au delà règnent le pin de montagne (*Pinus mughus*) et le genévrier nain (*Juniperus nana*), parfois associés, plus souvent s'excluant l'un l'autre, sans qu'on puisse noter une préférence marquée de l'un ou de l'autre pour un genre de terrain. Cette zone peut se diviser en deux sous-régions, dont la plus élevée (à partir de 2.000 m.) est caractérisée par le rhododendron (*Rh. myrtifolium*). Les pentes inférieures à 30° sont généralement couvertes au printemps de fleurs éclatantes : *Campanula alpina*. *C. carpathica*, *C. rotundifolia*, *Dryas octopetala*, *Viola declinata*, *V. biflora*, *Gentiana acaulis*, *Primula longiflora*, etc. Mais les chaleurs de l'été et surtout la dent des troupeaux ont vite fait de faire disparaître cette parure des montagnes, et dès le mois de juillet on ne trouve plus sur les sommets découverts qu'une herbe sèche sur laquelle le pied glisse (*Poa alpina*, *Nardus stricta*, *Phleum alpinum*, etc.).

*d.* Au-dessus de la région alpine on pourrait encore distinguer la *région nivale*, dont l'étendue (au-dessus de 2.300 m.) est très restreinte. Elle est caractérisée par la disparition du pin de montagne et du genévrier nain et la présence d'espèces, telles que *Viola alpina*, *Dianthus alpinus*, *Veronica alpina*, *Primula minima*.

Les observations phénologiques faites depuis 1887 en

Roumanie montrent que les différentes régions florales que nous venons de distinguer correspondent à autant de régions phénothermiques. La région des plaines est celle où tous les phénomènes de végétation se produisent le plus tôt. Le retard ne dépasse pas cinq jours, par rapport à Giurgiu qui est la station la plus précoce. Une seconde zone, correspondant à la région des collines en Valachie jusqu'à 500 m. et aux vallées et collines moldaves jusqu'à 300 m., offre un retard compris entre cinq et dix jours. Le retard le plus grand constaté correspond à la station la plus élevée (Sinaia). En général, le retard serait de un jour pour 1° de lat. et de deux jours pour 100 m. d'alt. Mais, suivant l'exposition, ces données peuvent varier beaucoup. En Moldavie, le retard par 100 m. d'alt. est de trois jours sur le bord des Karpates.

La *faune* roumaine est encore peu connue, fait d'autant plus regrettable qu'elle paraît offrir, tout au moins la faune aquatique, des particularités des plus curieuses. Dans les lagunes de la Dobroudja vivent encore des espèces parentes de celles qui peuplaient jadis les mers sarmatiques.

Dans toute la Roumanie, d'ailleurs, la famille des *Unionidæ* qui a donné des espèces caractéristiques des couches néogènes est très largement représentée (plus de 40 espèces alors que l'Europe occidentale n'en compte que 16).

Les affinités sont plutôt avec les pays d'au delà du Danube qu'avec la Transylvanie. Cependant des espèces de *Claudilia*, réputées spéciales à la Transylvanie, ont été trouvées dans le Bucegiu, le Ciahlău, etc.

Le monde des insectes, étudié depuis peu, présente aussi des particularités intéressantes. On a trouvé plusieurs espèces nouvelles de curculionidés et un genre nouveau d'orthoptère (*Jaquetia hospodar*).

La Dobroudja paraît constituer une région à part, remarquable tant par sa richesse en mollusques que par l'abondance des oiseaux. On y trouve 4 espèces de *Corvus*, 7 de *Picus*, 5 de *Sylvia*, 8 de *Emberiza*, etc.

Les marécages du Bas-Danube sont peuplés d'une multitude d'oiseaux aquatiques (9 espèces d'*Anas*, 4 de *Rallus*, etc.).

La région des collines tertiaires et de la terrasse diluviale présente une physionomie moins originale. C'est surtout en Moldavie et dans le Baragan que le monde des mollusques et des mammifères inférieurs fait pressentir le voisinage des steppes russes.

Les grands bois, presque partout détruits, qui couvraient jadis presque toute la région des collines, étaient riches en chevreuils, renards, loups. Ceux-ci parcourent encore la campagne pendant l'hiver, mais il est rare de les voir paraître aux portes des villes.

La haute montagne restée très sauvage est encore le refuge d'un bon nombre d'ours, qui sont le fléau des bergeries. Le chamois n'est pas rare dans le Parîngu, les Fogarash et, en général, dans tous les massifs élevés difficilement accessibles. 4 espèces de faucons et 5 d'aigles se trouvent dans la collection zoologique du Karpathenverein d'Hermanstadt.

**Démographie.** — La population de la Roumanie n'est pas encore exactement connue, le dernier recensement (1889) n'était qu'un recensement fiscal. Il a donné 5.038.342 hab. La répartition par nationalités était la suivante : Roumains, 4.468.174; Grecs, 21.759; Bulgares, 55.544; Serbes, 5.000; la répartition par religions : orthodoxes, 4.499.860; catholiques, 108.279; protestants, 14.379; mahométans, 46.082; juifs, 215.533.

Le fait le plus curieux est la prédominance de la population rurale (82,4 %). La Roumanie est en effet un pays essentiellement agricole dans lequel l'industrie joue encore un très faible rôle.

La densité de la population n'étant calculée que par districts, il est difficile de se rendre compte de sa répartition exacte. Chaque district appartient à plusieurs régions naturelles, et tous ont à peu près, par suite, la même densité. On remarque seulement un maximum dans le N. de la Moldavie (c'est le prolongement de la région Bukovine-Pologne qui est un îlot de forte densité en Europe) et un autre maximum dans les districts de Prahova et Ilfov dû à la présence d'un certain nombre de grandes villes au débouché de la grande route européenne de Predeal, parmi lesquelles Bucarest. Le minimum le plus net est cantonné dans la Dobroudja et dans les districts voisins (Jalomitza et Brăila), où s'étend le steppe de Baragan qui, jusqu'à ces dernières années, était un vrai désert. Voici la densité de la population par district :

*Districts contenant une partie de haute montagne :* Mehedinţi, 38,7; Gorju, 40,25; Vâlcea, 32,15; Argesh, 39,4; Muscel, 32,15; Dîmbovitza, 50,6; Prahova, 55,3; Buzeu, 38; Rîmnicu Sărat, 34,4: Putna, 38,2; Bacău, 42.9; Neamtzu, 33; Suceava, 34.

*Région des collines de Moldavie :* Dorohoiu, 45,4; Botoşani, 50,2; Iassy, 56.4; Romanu, 54,3; Vâsluiu, 46; Fălciu, 39,5; Tutova, 41.3; Tecuciu, 42,15; Covîrluiu, 45,4.

*Région non montagneuse de Valachie :* Dolju, 44,6; Romănatzi, 45,9; Oltu, 42,1; Teleorman, 42,4; Vlaşca, 38,8; Ilfovu, 80.9.

*Minimum de la Dobroudja et du Baragan :* Jalomitza, 20,8; Brăila, 27,55; Constantza, 13,4; Tulcea, 12,3.

Les districts qui contiennent des régions de haute montagne n'ayant pas une densité sensiblement inférieure aux districts de plaine, il est vraisemblable qu'il doit exister une zone de maximum de densité le long du bord de la montagne et un minimum le long de la vallée marécageuse du Danube.

La position des centres habités est dans une intime relation avec le relief et la nature du sol. Les Karpates sont pauvres en vallées longitudinales, les vallées transversales y dominent, aussi sont-elles une des montagnes les moins peuplées d'Europe. Certaines vallées, comme celle du Jiu, sont complètement désertes, les seuls habitants en sont les cantonniers et les ouvriers qui travaillent à la route. D'autres plus larges, comme l'Oltu, la Prahova, sont, au contraire, assez peuplées. Dans la vallée de l'Oltu, tous les villages sans exception sont établis sur les cônes de déjection limoneux qui y abondent. Dans la Prahova, c'est sur les terrasses alluviales largement développées que sont établis les centres habités. Ces deux vallées sont de beaucoup les plus riches et les plus animées de tous les Karpates roumains. Ce sont des voies de communication importantes. L'Oltu était suivi par une voie romaine, et on est en train d'y construire un chemin de fer. La Prahova est la voie de l'Express-Orient, et la présence du château royal à Sinaïa en a fait le séjour préféré des Bucarestois pendant l'été. Les localités voisines de Sinaïa : Azuga, Busteni, ont pris subitement un développement extraordinaire. Les coquettes villas, les hôtels luxueux s'y étagent sur les pentes verdoyantes que dominent les escarpements gigantesques du Caraïman. Predeal, à 1.040 m., est la localité la plus élevée de toute la Roumanie.

En général, la limite supérieure des hameaux est 800 m., la limite des habitations permanentes isolées, 1.000 m. A cette altitude, la couverture de neige se maintient pendant près de cinq mois. La haute montagne ne connaît pas d'habitations permanentes. Les bergeries (*Stîne*), qui sont habitées pendant l'été seulement, sont des cabanes entièrement en bois qui ressemblent aux chalets alpins. Le vent entre et la fumée sort entre les poutres qui forment les murs, et par les trous faits intentionnellement dans le toit. La Stîna est toujours à la limite de la forêt, sa position varie donc entre 1.300 et 1.800 m. Au-dessus, on trouve souvent des baraques en pierre au toit gazonné qu'on refait tous les ans. C'est la *Coliba*, où le *Cioban* vit quelquefois tout seul pendant des semaines entières.

Dans la région des collines, les habitations sont groupées selon des lois moins précises. Dans la zone des dépressions subkarpatiques, on voit invariablement un gros

village établi sur la terrasse diluviale inférieure au débouché de chaque grande vallée. Dans la région du lœss moldave et dans celle de la terrasse diluviale valaque, la position des hameaux est liée à celle des sources qui sourdent au flanc des vallées et sont inconnues sur le plateau. Quand les vallées manquent, pas de villages. Le Baragan était encore, il a quelques années, une solitude où l'on voyait à peine quelquefois le feu d'un campement de bohémiens. C'est pour des raisons analogues que le plateau de Mejidie, dans la Dobroudja méridionale, est si faiblement peuplé. Comme dans le Baragan, l'irrigation commence à y peupler de vastes espaces. L'accroissement continu de la population ne peut que pousser dans cette voie.

D'après la statistique des naissances et des décès, la population serait actuellement de 5.912.500 hab., soit une densité moyenne de 45,8 hab. au kil. q. L'accroissement rapide est dû surtout à l'excès des naissances sur les décès, sensible dans les campagnes, plus encore qu'à l'immigration, sensible surtout dans les villes. En général, les naissances varient entre 36,6 et 40 °/₀₀, la mortalité ne dépassant pas 25,9 et 29,3, soit un excédent de 11 °/₀₀. De 1871 à 1891, le total des naissances a été de 3.838.223, celui des décès de 3.101.866, soit une augmentation de 726.357 hab. en vingt ans! En consultant les diagrammes de la marche comparée de la natalité et de la mortalité publiés par le service de la statistique, on peut constater que l'excédent des naissances croît d'une manière continue. Son augmentation est surtout nette dans la campagne où, depuis la constitution du royaume roumain, a commencé une ère de tranquillité inconnue jusque-là.

**Ethnographie.** — L'ethnographie de la Roumanie, malgré le mélange de races qu'on y observe, est singulièrement plus simple que celle de la plupart des Etats situés à l'Orient de l'Europe. Il n'en a pas toujours été ainsi. Au commencement du siècle, les « Principautés » soumises au gouvernement des hospodars phanariotes étaient exploitées par une population grecque, relativement assez nombreuse, accompagnée de Turcs, d'Allemands et de Juifs commerçants, et de Tziganes esclaves. Depuis la proclamation de l'indépendance, il s'est produit une sorte d'épuration, tant par la disparition de certains éléments, comme les Turcs, et la fusion partielle de certains autres, comme les Grecs et les Tziganes émancipés, que par l'accroissement considérable de la population rurale entièrement roumaine. La Dobroudja elle-même, presque à demi bulgare et turque au moment où le congrès de Berlin la donnait à la Roumanie en échange de la Bessarabie, est déjà fortement roumanisée. L'établissement du chemin de fer de Constantza et d'un grand nombre de belles routes n'a pas été pour peu dans ce résultat. Région en quelque sorte exotique par rapport au reste de la Roumanie, la Dobroudja est maintenant dans une étroite dépendance économique et politique avec la Moldo-Valachie. Il y a là un des exemples les plus curieux de mainmise réelle sur un pays conquis.

L'ethnographie roumaine offre encore cette particularité commune à tout l'orient de l'Europe que chaque race est pour ainsi dire spécialisée dans un certain genre d'occupation. Le *Tzigane*, parent de nos « bohémiens », venu comme eux de l'Inde à une époque mal déterminée, est maçon, ferblantier, maréchal ferrant, charpentier ou menuisier, musicien; il exerce toutes les professions exigeant une certaine habileté manuelle et permettant au besoin de se déplacer facilement. Son caractère nomade en fait surtout un habitant des campagnes. L'*Allemand* est resté le commerçant et l'industriel uniquement concentré dans les villes, sauf en Dobroudja, où il y a quelques colonies allemandes agricoles. La population *juive* (plus de 200.000) est aussi une population urbaine et commerçante, sauf dans le N. de la Moldavie où l'on retrouve les villages juifs de Galicie et de Pologne. Malgré tout, on constate que les Juifs sont avec les *Arméniens* la seule partie de la population pour laquelle la proportion des naissances soit plus forte dans les communes urbaines (75,9) que dans les communes rurales (24,1). Les *Grecs* (22.000) sont encore assez répandus dans les ports du Danube et dans les grandes villes; actifs et industrieux, ils font tous les métiers, mais ne se fixent pas, retournant au pays après fortune faite. Les *Bulgares* (55.000) et les *Hongrois* (48.000) sont, au contraire des peuples précédents, un élément qui ne tranche pas par son genre de vie avec la population roumaine. Les Bulgares sont assez nombreux en Dobroudja et sur la rive gauche du Danube. Les Hongrois forment en Moldavie et dans le district de Buzeu des colonies agricoles dont l'origine paraît être ancienne.

L'immense masse de la population de la Roumanie (4.600.000) est encore formée de *Roumains* bien conscients de leur communauté d'origine avec les Roumains de Transylvanie, Bessarabie et Macédoine. Quelle est au juste cette origine? C'est sur quoi on est loin encore d'être fixé. Selon la théorie admise en Roumanie jusqu'à ces derniers temps, le paysan roumain actuel serait le descendant des colons établis par Trajan en Dacie; retirés dans la montagne au moment des invasions barbares, ils seraient redescendus ensuite dans les plaines transylvaines et roumaines. Selon la théorie de Rœssler, les colons romains suivirent dans leur retraite au S. du Danube les légions d'Aurélien, et ce n'est qu'au XIIe ou au XIIIe siècle qu'ils revinrent en Valachie. Quoi qu'il en soit de ces théories (V. § *Histoire*), il est certain que la civilisation latine a donné au peuple roumain son caractère original. Les différences dialectales entre le roumain de Transylvanie, celui de Moldavie et celui de Valachie sont insignifiantes. Plus profondes sont celles avec le roumain de Macédoine, où les racines grecques ont la même importance que les racines slaves dans le roumain du Nord. Des deux côtés, les flexions sont uniquement latines.

L'étude anthropologique de la Roumanie n'est pas assez avancée pour qu'on puisse distinguer la part qui revient au fond dace primitif, aux colons romains et au mélange avec les peuples voisins slaves et hongrois. En général, la Roumanie représente, d'après le Dr Félix, une population brachycéphale de taille moyenne (1m,66 à 1m,78) et de cheveux blonds.

La population rurale est à peu près partout exclusivement roumaine. Le Roumain est agriculteur ou berger. Très endurant à la fatigue, laborieux et sobre, il cache sous son apparence flegmatique et un peu endormie un esprit assez vif qui se fait jour parfois en saillies et en dictons amusants. Il existe une foule d'historiettes satiriques colportées de bouche en bouche dont les héros sont le tzigane ou le juif ou le pope. Les chansons qu'on entend encore fredonnées par les bergers dans la montagne ou chantées par les tziganes le dimanche dans la Cărciuma du village sont des mélopées orientales, dont les vers, qui parlent le plus souvent d'amour, ont quelquefois de jolies trouvailles d'expression. Témoin ce couplet :

Je voudrais faire une fontaine au village
De tous les pleurs que j'ai versés,
Une fontaine avec trois sources,
Quiconque en boirait mourrait!

Le costume national est encore porté à peu près partout. Avec ses cheveux longs, sa barbe inculte, la chemise serrée à la taille par une ceinture de cuir brodé et tombant par-dessus le pantalon de laine, tel vieux paysan rappelle, à s'y méprendre, les Daces qu'on voit sur la colonne Trajane. La chemise (*cămașa*), la ceinture (*chimir*) et le pantalon (*itzari*) sont les parties du costume qui varient le moins. La coiffure est la *căciula*, sorte de toque de laine brute remplacée parfois dans la montagne par un petit chapeau rond de feutre (*pălăria*). La chaussure est l'*opinca*, simple feuille de cuir habilement repliée en forme de pantoufle, et fixée par un système compliqué de courroies de cuir, ou la *cisma*, sorte de botte répandue surtout en Moldavie. Par-dessus la chemise, on porte une veste sans manche diversement brodée, ou, dans la montagne, une sorte de plastron très chaud, en peau de mouton. En hiver,

dans la plaine, en été dans la montagne, le lourd *cojoc* fait d'une toison de brebis enveloppe le paysan, lui donnant avec la căciula un aspect de bête.

Le costume féminin est moins original, sauf les jours de fête où les tabliers rouges brodés ou incrustés d'or, les chemises brodées de couleurs éclatantes, les bracelets et les colliers de pièces d'or et d'argent parent les coquettes paysannes. La robe est le plus souvent une simple pièce d'étoffe enroulée et étroitement serrée à la taille par une ceinture (*catrinta*), ou bien elle est formée de deux sortes de tabliers (*fote*), l'un pendant par derrière, l'autre par devant, de façon à se recouvrir seulement sur les hanches. La coiffure varie beaucoup : tantôt c'est un simple fichu, tantôt une sorte de turban assez compliqué, tantôt le même petit chapeau rond que portent les hommes dans certains districts de montagne.

Le paysan roumain est aussi fidèle aux usages qu'au costume national. Certaines fêtes semblent remonter à une haute antiquité. Une danse, que les jeunes bergers dansent avec des bâtons ornés de rubans, simulerait l'enlèvement des Sabines. Les principaux événements de la vie, naissance, mariage, enterrement, sont l'objet de cérémonies où l'on trouve mêlés aux pratiques religieuses des rites païens des plus curieux. Dans beaucoup de villages, la noce présente un simulacre d'enlèvement; à peu près partout, la mariée doit entrer dans la maison paternelle, portant sur la tête un pain et du sel.

Le paysan roumain est plus superstitieux que religieux. Sa religion consiste surtout en pratiques extérieures. Fidèle aux offices, il n'oubliera jamais de se signer devant l'église ou devant une de ces croix si curieuses qui sont plantées auprès de chaque puits ou fontaine. Il observe strictement les jeûnes interminables et répétés des rites orthodoxes, se nourrissant pendant des mois entiers d'oignons, de poivrons et de *mamaliga*. Cette grossière bouillie de maïs, analogue à la polenta italienne, est la base de la nourriture du paysan. Même en dehors des maigres, il est rare qu'il y ajoute quelque viande. Il est certains villages où la viande de bœuf est une chose presque inconnue, et où l'on ne tue les porcs qu'à la Saint-Ignace (20 déc.), date qui est devenue une véritable fête populaire. La volaille seule est partout largement consommée. Le vin est trop souvent remplacé comme boisson, par la *tzuica*, sorte d'eau-de-vie de cerise, d'un goût un peu fade. Mais quelques ravages que produise l'alcoolisme, il est infiniment moins développé en Roumanie que dans l'O. et le N. de l'Europe.

Beaucoup de villages sont encore entièrement bâtis en bois, surtout dans la région des collines et au pied de la montagne. Rien de plus pittoresque que ces maisons au toit formé de lattes, toutes terminées par le même ornement caractéristique en forme d'oiseau, invariablement accompagnées de la cabane portée sur pilotis qui sert de grenier, et du petit champ de maïs, le tout entouré d'une barrière palissadée.

L'état sanitaire laisse encore bien à désirer, malgré l'institution des médecins communaux. Dans la montagne, les goitres sont très fréquents. A peu près partout, une fièvre maligne emporte en masse les enfants ; presque la moitié des morts sont au-dessous de cinq ans, et c'est à la campagne que la proportion est la plus forte. Le manque de soins et la mauvaise nourriture en sont la cause. Les maladies les plus communes sont la variole, la morve et l'angine diphtérique. A la campagne, les épidémies sont fréquentes. La vie moyenne est de vingt-cinq ans dans les communes rurales (moyenne 1871-89), inférieure de beaucoup à celle des autres pays (Norvège, quarante-huit ans; France, quarante).

L'instruction du paysan est loin encore de répondre aux efforts qu'on a faits. Ce n'est que depuis quelques années que les dispositions de la loi de 1864 sur l'instruction primaire obligatoire ont pu être vraiment appliquées. En 1897, il y avait 248.159 élèves inscrits (sur 663.536 en âge de fréquenter l'école). Aussi ne faut-il pas s'étonner que le nombre des illettrés atteigne encore 95 %.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La prédominance de la population rurale sur la population urbaine prouve que la Roumanie est et tend à rester un pays essentiellement agricole. Tout l'y prédispose : l'absence de richesses minérales (à part le sel et le pétrole), la vaste étendue de ses plaines couvertes du limon qui est par excellence la terre à céréales, ses montagnes et ses collines couvertes de forêts et de pâturages, prédestinées à l'élevage. En 1891-92, la Roumanie comptait 4.344.972 hect. ensemencés en céréales (33 % de la surface totale du pays), 191.275 hect. d'autres cultures industrielles et alimentaires, 606.720 hect. de prairies naturelles et artificielles (4,6 %), 140.000 hect. de vignes, 50.000 hect. plantés en pruniers.

L'*élevage* est sans doute le mode d'exploitation du sol le plus ancien et le plus cher encore au paysan. Partout où l'on retrouve le Roumain isolé au milieu de populations étrangères en Macédoine, en Thessalie, il est berger. La plupart des mots se rapportant au vocabulaire pastoral sont latins, tandis que le vocabulaire agricole est riche en racines slaves. Le dénombrement des bestiaux donne 594.962 chevaux, 2.520.380 bœufs, 5.002.380 moutons, 926.124 porcs. C'est dans la région montagneuse que l'élevage est le plus développé. Dans les gros villages qui s'établissent au pied de la montagne, tout paysan possède au moins deux ou trois vaches. On les voit paître en commun sur les pentes déboisées et dans les clairières jusqu'à 1.000 à 1.200 m. Les troupeaux de moutons vont brouter l'herbe des sommets dénudés. Pendant quatre à cinq mois, la haute montagne présente ainsi une certaine animation. Il n'est guère de chemin où l'on ne voie surgir brusquement la figure du *cioban* appuyé sur son bâton, la tête coiffée de l'énorme *căciula* sortant à peine du lourd *cajoc*; guère de pente herbeuse où ne grimpe un troupeau de 400 à 500 brebis; guère de clairière où l'on ne voie fumer le toit d'une *stina*. Hommes, femmes, enfants vivent des mois entiers dans ces cabanes primitives, occupés à faire le fromage qu'on exporte même en Transylvanie. Dans les premiers jours d'octobre, tout ce monde descend vers la plaine. Les propriétaires de stina, qui sont souvent des Transylvains, retournent chez eux. Les ciobani gagnent lentement avec leurs troupeaux la plaine du Bas-Danube, la *Balta*, comme ils disent, où ils vont passer l'hiver. La transhumance existe donc en Roumanie, comme dans tous les pays méditerranéens, offrant à la fois de hautes chaînes de montagnes et des plaines brûlées par le soleil.

Après le départ des bergers, la montagne n'est point encore morte. Il s'écoule bien un mois ou un mois et demi avant qu'elle ne soit définitivement couverte de neige. C'est alors tout un exode de paysans qui montent, emportant des vivres pour huit ou douze jours, avec leur charrette traînée par des bœufs aux grandes cornes recourbées, s'établir à la lisière de la forêt et débiter sapins et hêtres en bûches ou même en planchettes. Dans tous les villages au pied de la montagne, il y a une ou plusieurs scieries hydrauliques. Certaines rivières, comme le Lotru, sont utilisées en grand pour le flottage. Dans la vallée de la Prahova, il y a des scieries à vapeur.

L'exploitation rationnelle est moins à craindre que le caprice du berger, qui brûle toute une forêt pour établir sa cabane, qui abat vingt troncs d'arbres pour en choisir un propre à son usage. Le déboisement imprudent a eu les mêmes conséquences que dans les autres montagnes d'Europe, ravinements et inondations, outre la perte des forêts, qui pouvaient être d'un grand secours, et qu'on ne reformera pas facilement. En 1863, la superficie totale des forêts était de 2.233.000 hect. (18 % de la superficie totale). Depuis, il y a eu plus de 200.000 hect. de déboisés. Encore le déboisement est-il loin d'être aussi actif qu'il l'était au temps de la domination turque. Le nombre des maisons en pierre était alors bien moindre que maintenant, tous les ponts étaient en bois, les rues

étaient pavées de troncs entiers remplacés tous les cinq ou six ans. Chaque année, les vapeurs turcs emportaient à Constantinople des cargaisons énormes de bois valaque acheté à vil prix. — Depuis 1882, on a commencé le reboisement et la mise en exploitation systématique ; de 1882 à 1891, 75.559 hect. des forêts de l'Etat et 92.836 hect. appartenant à des particuliers ont été ainsi mis en état. En 1891, on évaluait à 931.727 hect. les forêts de l'Etat (le revenu était de 2.338.310 fr.). Les forêts du domaine de la couronne (45.600 hect.) sont les seules dont la totalité soit soumise depuis assez longtemps à une mise en valeur rationelle. L'éphorie des hôpitaux possède 82.400 hect., les communes 11.200 hect., mais on ne peut fixer que très approximativement le chiffre des propriétés privées (800.000 hect.), ce qui rend très incertain le chiffre de l'étendue totale des forêts (1.900.000 hect.).

L'*agriculture* roumaine a pour base la culture des céréales, avant tout du maïs et du blé. Le maïs, qui demande des pluies abondantes à la fin du printemps et s'accommode bien d'une sécheresse estivale, est par excellence la céréale roumaine (1.822.443 hect. donnant 32.522.742 hectol., soit en moyenne 17 hectol. à l'hectare à 76 kilogr. l'hectolitre (24.172.684 quint.). C'est dans la région des collines et jusque sur les pentes inférieures de la montagne qu'il est le plus cultivé. Le blé, relativement peu cultivé dans les districts montagneux, prospère au contraire dans la région de la terrasse diluviale et en Dobroudja. C'est là que le rendement est de beaucoup le meilleur (79 kilogr. à l'hectare dans Romănatzĭ, 76 dans Tulcea, moyenne 75 kilogr.). On le sème à l'automne (1.408.960 hect. donnant 21.838.955 hectol., 16.375.420 quint., soit 15$^{hl}$,5 à l'hectare) ou au printemps (87.100 hect. donnant 694.807 hectol., [508.545 quint.], soit 7 hectol. à l'hectare). Dans les districts les plus pauvres (Dobroudja et Baragan), l'orge est la céréale la plus cultivée. C'est au printemps que se fait la principale semence (532.941 hect. donnant 6.753.517 hectol., soit 12$^{hl}$,67 à l'hectare), bien que les semences d'automne (27.256 hect.) donnent un rendement meilleur (495.482 hectol., soit 18$^{hl}$,2 à l'hectare). Tandis que le maïs est généralement consommé sur place, le blé est la céréale d'exportation par excellence.

La culture des pruniers est une des plus répandues en Roumanie. En 1898, il y avait 56.170 hect. plantés en pruniers donnant 929.320 hectol. de prunes d'une valeur de 6.176.600 fr. Ces prunes sont employées surtout à la fabrication de l'eau-de-vie dite *tzuica* et qui est consommée sur place.

Les vignes occupaient la même année 139.220 hect. donnant 517.430 hectol. Avant l'invasion du phylloxera, l'étendue et le rendement des vignobles étaient arrivés à un chiffre bien plus élevé (1889, 156.097 hect. produisant 3.075.585 hectol.). C'est dans la région des collines de Moldavie et de Valachie qu'on trouve encore les meilleurs vignobles. Les pentes ensoleillées des vallées qui entaillent profondément le glacis tertiaire se prêtent admirablement à cette culture. La vallée de l'Oltu, les coteaux du Buzeu et ceux de la vallée du Siret en Moldavie sont les principaux centres. Malheureusement, la fabrication du vin est presque partout dans l'enfance et, sauf quelques crus renommés (Drăgăşanĭ, Cotnari) qui sont même exportés pour fabriquer du champagne, la consommation est limitée au pays.

On pourrait dire à peu près la même chose de presque toutes les cultures. La valeur productive d'un hectare de sol cultivé en Roumanie est très inférieure à ce qu'elle pourrait être, même pour les cultures les plus prospères. (Blé, 143 fr. 54 ; maïs, 131 fr. 17 ; moyenne de toutes les cultures, 120 fr. 87). La multiplicité des petites propriétés et la routine du paysan en sont la cause. Le labour est presque partout trop superficiel, les machines agricoles presque inconnues. Aussi la valeur marchande d'un hectare est-elle au plus de 600 fr., en Moldavie, la moyenne descend à 400 fr.

Le fait le plus intéressant de la géographie agricole de la Roumanie est la spécialisation des divers produits dans les régions naturelles correspondant à celles que nous a montrées la géographie physique. Dans l'arc karpatique, l'élevage et l'exploitation forestière, souvent barbares, sont l'occupation principale de l'habitant. La région des dépressions subkarpatiques et des collines tertiaires produit surtout du maïs et secondairement du froment ; c'est aussi la région de la vigne et du prunier. La terrasse diluviale est par excellence la région du froment et du maïs. La Dobroudja et le Baragan sont la région de l'orge et du froment.

**Industrie.** — A en croire les premiers voyageurs qui parlent de la Roumanie, l'or, l'argent, le fer abonderaient dans les montagnes. Il n'en est malheureusement rien. Quelques torrents peuvent bien rouler des paillettes d'or, comme il y en a dans presque tous les pays de schistes cristallins, mais il n'y a pas là de quoi alimenter une exploitation moderne. Sauf les anthracites de Schéla (district de Gorju), on ne connaît aucun gisement houiller primaire. Les lignites sont fréquentes dans les terrains tertiaires, mais il est rare qu'elles se trouvent en assez grande abondance pour donner lieu à une exploitation rémunératrice. La Roumanie est pauvre en roches de construction, toutes les roches cristallines ou sédimentaires étant riches en clivages multiples. On exploite seulement le granite de la Dobroudja (4 carrières concédées moyennant 8.300 fr. d'indemnité annuelle) et certains calcaires cristallins (Rîu Vadului).

Les vraies richesses minières de la Roumanie sont le pétrole et le sel. La production annuelle du sel s'élève actuellement à 100.000 tonnes. C'est peu encore, comparativement à ce que pourrait donner une exploitation active. L'abondance et la qualité du sel roumain défient toute comparaison et semblent promettre une durée d'exploitation illimitée. Sa pureté est extraordinaire (99 % NaCl.). Exempt de gypse, il se présente sous forme de lentilles colossales, déplacées de leur position primitive par des mouvements tectoniques, aussi bien dans les formations paléogènes que dans le néogène. Les massifs paléogènes se trouvent à l'intérieur du bord de flysh karpatique, spécialement en Moldavie ; les principaux sont ceux de Tîrgu Ocna, de la Zăbală, de Cozia, de Grozeşti, du Băloşu, de la Mişina, de Tăpau et de Lopătari (Poiene). Le sel miocène se trouve dans la formation salifère subkarpatique (helvétien), qui forme une bande large de quelques kilomètres longeant le bord de la chaîne depuis la Bukovine jusqu'à Rîmnicu-Vâlcea. Les massifs y sont nombreux et très puissants. Slănic, Telega, Doftana, Poiana, Ocnitza, Ocnele Mari, Lopătari (Meledic), Matitza, Monteori, Reghiu, Andreaşi, Valea Sărei, etc. L'exploitation du sel est le monopole de l'Etat. Elle se fait actuellement à Tîrgu Ocna, Doftana, et Ocnele Mari, où on y emploie les forçats, et à Slănic (Prahova), où on emploie des hommes libres. L'extraction était en 1898 de 112.000 tonnes (en 1862 elle était de 62.500 tonnes). Les deux tiers sont consommés dans le pays, un tiers est exporté, principalement en Bulgarie, Serbie et Russie. Les droits de douane mis par l'Etat hongrois sur le sel roumain sont une entrave au commerce qui pourrait être très actif dans ce sens. Les tarifs de transport des chemins de fer sont un autre obstacle. Les revenus de la vente du sel ont été de 120.895.521 fr. de 1862 à 1893. La production pourrait être facilement décuplée.

L'abondance du sel en Roumanie a pour corrélation la présence d'un grand nombre de sources salées. Les sources sulfureuses ne sont pas rares non plus dans les régions montagneuses (Calimanesti, Olănesti, Pucioasa). A Slănic, on a à la fois des sources sulfureuses, ferrugineuses et salines. Quant aux lacs salés de la plaine (Lacul Sărat, Lacul Amara), dont on a fait des stations balnéaires, leur situation, aussi bien que la richesse de leurs eaux en sulfate (20 à 40 %), prouve qu'ils n'ont rien de commun avec les formations salifères tertiaires.

Le pétrole est l'objet d'une exploitation plus active mais moins sûre que le sel. Les sources viennent en effet au jour sur le bord de l'arc karpatique, dans la région des collines tertiaires, spécialement dans la région où les couches éogènes sont fortement plissées, c.-à-d. au voisinage de l'axe de moindre résistance dont la direction normale à la plus grande courbure de l'arc karpatique est le lieu des tremblements de terre les plus violents accompagnés de volcans de boue et de sources thermales. Il n'est pas rare qu'un puits, dont le débit paraissait assuré, tarisse subitement, mais chaque jour on signale des découvertes de nouvelles sources. Les centres d'exploitation les plus actifs sont Cimpina, Baicoi, Tirgoviste, Govora. Il y a encore en Moldavie des horizons pétrolifères dans le bassin du Trotuş (Comănesti, Moinesti, Tazlău). La production annuelle est de 15.700 quintaux. Elle augmente tous les ans (1862 : 3.000 quint. ; 1872 : 12.700 quint.) La plus grande partie du pétrole roumain est consommée sur place. A Bucarest, à Ploiesti, de grandes usines en extrayent la benzine, la gazoline, etc.

L'industrie roumaine est encore dans l'enfance, mais elle pourra prendre une grande extension lorsqu'on aura su tirer parti de la force motrice qu'offrent les innombrables torrents des Karpates. Déjà certaines vallées, comme celle de la Prahova où la population a été d'abord attirée par les sites enchanteurs, ont vu se développer des centres industriels comme Azuga où l'on trouve des scieries, verreries, draperies, etc. La présence de massifs salifères à portée de la montagne pourrait assurer le développement d'usines d'électrochimie importantes.

**Commerce.** — Le commerce extérieur de la Roumanie offre un caractère original résultant de l'absence d'industrie et du grand développement de l'agriculture.

L'exportation consiste en produits du sol, surtout en céréales (276.500.000 fr. en 1896 = 80 %, de l'exportation totale). Le blé représente à lui seul plus de la moitié du total des céréales exportées (9.712.390 quintaux en 1895). Il est avant tout destiné à l'Angleterre, où il est importé directement (409.000 quint.) ou en passant par la Belgique (280.000 quint.). Le maïs va plutôt à l'Autriche-Hongrie (115.000 quint. sur 330.000 en 1895). Malgré quelques baisses causées par les mauvaises récoltes, l'exportation des céréales est en constante voie d'accroissement.

Aux céréales, il faut ajouter les fruits (14.700.000 fr. en 1896), les animaux vivants (10.300.000 fr. en 1896), le sel (2 millions de fr. en 1896), les boissons (2.400.000 fr.) et le vin dont l'exportation montait en 1887 à 16.500.000 fr. Ce chiffre a beaucoup baissé depuis, par suite des ravages du phylloxera (2.178.000 en 1891) et remonte seulement depuis quelques années.

Le chiffre total des exportations était, en 1896, de 324 millions de fr., dont 225.779.636 fr. pour l'Angleterre et la Belgique (69 % du total).

Les importations dépassent généralement de 70 à 100 millions les exportations (1896 : 337.923.000 fr.). Elles sont presque exclusivement formées par les produits de l'industrie européenne : matières textiles et industries dérivées (150.900.000 fr.) ; métaux, machines-outils, quincaillerie (61.200.000 fr.) ; industries céramiques (18 millions) ; produits chimiques (11 millions), papeterie (6 millions), et par les produits coloniaux (22 millions). Pour l'importation, c'est l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie qui viennent au premier rang (95.807.000 et 92.853.000 fr. en 1896), suivies par l'Angleterre (73.367.000 fr.) et la France (25.883.000 fr.).

Le chiffre total du commerce de la Roumanie s'élevait, en 1896, à 661.980.000 fr. (1859 : 140 millions), et, à part quelques fléchissements dus aux mauvaises récoltes, est en constant accroissement. Sans les tarifs douaniers, le commerce avec l'Autriche-Hongrie, qui représente 1/5 du commerce total (125.550.000 fr., en 1896), serait beaucoup plus considérable.

En 1896-97, les 38 bureaux de douane répartis en 8 circonscriptions, que la Roumanie entretient sur ses frontières, ont produit 33 millions de fr.

Le commerce intérieur de la Roumanie devrait être assez actif, étant donné la diversité des régions naturelles. Le principal courant d'échanges va de la montagne aux grands centres urbains de la plaine. La montagne donne son bois, son sel, son pétrole ; la plaine renvoie les produits manufacturés, menuiserie, étoffes, etc. Dans l'ensemble, il y a beaucoup plutôt afflux de matières premières vers les centres urbains que reflux de produits urbains vers la campagne. Ce fait bien caractéristique d'un pays neuf, où l'industrie est peu développée, ressort nettement des statistiques des chemins de fer, le seul document que nous possédions sur la circulation commerciale intérieure. Les principaux centres d'attraction sont Iassy, Galaţi, Brăila, Constantza, Bucarest et Craïova. Ce sont les dép. d'Ilfov, Dolj, Iassy et Bacău, qui comptent le plus grand nombre de maisons de commerce. Le chiffre total était en 1889 de 41.855 (soit une maison de commerce pour 136 hab.), dont 71,4 % dans les villes (1 maison pour 45 hab.) et 38,5 % dans les campagnes (1 maison pour 290 hab.). 12.478 maisons de commerce sont aux mains de juifs, 3.645 aux mains d'étrangers. Il y a là encore un des traits originaux du mouvement commercial.

**Voies de communication.** — Les *chemins de fer* roumains, devenus depuis longtemps déjà propriété de l'Etat, et régis par une administration à part, avaient, en 1897, un réseau déjà très étendu (2.880 kil.) Les principales artères sont celles qui parcourent la Valachie et la Moldavie dans leur plus grande longueur (ligne Bucarest-Pitesti-Craïova-Virciorova et ligne Bucarest-Ploiesti-Râmnicu-Focşani-Bacău-Dorohoiu). Les lignes transversales sont moins importantes, sauf celles qui drainent vers Brăila-Galatzi les produits de la Moldavie (ligne Tecuciu-Galaţi) et de la Valachie (ligne Buzeu-Făurei-Brăila). La ligne de Predeal a aussi un trafic exceptionnel, dû à sa liaison avec le réseau européen et au développement de la région de Prahova. La ligne de Constantza a pris, depuis la construction du pont monumental sur le Danube, une importance croissante de jour en jour. Les plus forts tonnages se trouvent entre Bucarest et Ploiesti (1.470.000 tonnes). C'est par là, en effet, que passe tout le trafic de la région Câmpina-Slănic, de toute la Moldavie et des ports de Brăila-Galatzi.

Le réseau des lignes transversales s'est accru dans ces dernières années, manifestant une tendance à multiplier les jonctions avec le réseau européen. Par Burdujeni, des express directs vont de Bucarest à Berlin ; par Predeal, passe l'Express-Orient. Outre Virciorava, une troisième jonction avec le réseau austro-hongrois a été réalisée depuis peu par Palanka, enfin on construit en ce moment un chemin de fer à travers la vallée de l'Oltu qui est ouvert à l'exploitation jusqu'à Calimanesti. Lorsqu'on aura joint Curtea de Argesh (relié depuis peu à Pitesti) avec Calimanesti, on aura une voie d'Orient, sensiblement plus courte que celle de Predeal.

En 1896, il y avait 3.270 bureaux de poste envoyant 20.500.000 lettres et cartes postales (recettes, 5 millions 579.760 fr.), et 503 bureaux télégraphiques avec une longueur totale de fils de 16.343 kil. envoyant 2 millions 370.121 télégrammes.

Les *routes* ont, autant que les chemins de fer, contribué au développement du commerce de la Roumanie. Elles sont en général assez bonnes dans les districts de montagne. Dans les districts de plaine, l'absence de matériaux rend difficile l'entretien. Il faut faire exception pour la Dobroudja où la pierre n'est pas rare et où les routes sont excellentes. La longueur totale des routes carrossables est de 19.977 kil. Elles traversent les Karpates en sept endroits : Portes de Fer, Jiu, Oltu, Tömöspas, Prahova, Oitozpas, Bistricioara.

Mais la grande route commerciale de la Roumanie est

celle du Danube. Son importance a encore augmenté depuis l'achèvement des travaux de régularisation des Portes de Fer, où l'on a fait sauter les principaux écueils. Depuis le traité de Berlin, la navigation du Bas-Danube, de Galatz à la mer, est sous la surveillance d'une commission internationale comprenant des représentants de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Roumanie, la Russie et la Turquie. Cette commission exerce la police sur le fleuve, fixe les taxes de transit, a le droit de contracter des emprunts et a un budget à part (1896 : recettes, 3.768.560 fr. ; dépenses, 2.513.660 fr.). Le tonnage total des vaisseaux sortis par Sulina (sans lest) était en 1896 de 1.794.934 tonnes, l'Angleterre venait au premier rang (1.097.737 t.), puis la Grèce (254.739 t.) et l'Autriche (113.113 t.). Le principal article d'exportation est le grain (froment, 7.434 ; seigle, 1.395 ; maïs, 2 354 ; orge, 1.899 milliers de quintaux).

La navigation du Pruth est également sous le contrôle d'une commission internationale comprenant un représentant de la Russie, un de l'Autriche-Hongrie et un de la Roumanie (recettes, 95.967 fr. ; dépenses, 115.163 fr.). Le fleuve est accessible sur 400 kil. aux barques portant les grains (entrées, 567 ; sorties, 629 navires d'un tonnage total de 106.736 tonnes).

Le mouvement total des ports roumains, en 1896, était le suivant : Entrés, 28.232 navires jaugeant 7 millions 489.154 tonnes ; sortis, 29.028 navires jaugeant 7 millions 500.711 t. La marine marchande comprenait 28 vapeurs jaugeant 1.054 t., 271 navires à voile jaugeant 60.024 t.

*Les villes.* Dans un pays neuf tel que la Roumanie, l'étude des villes prend une importance spéciale, à cause des différences profondes qui séparent la population urbaine de celle des campagnes. Aspect des habitations, costumes, genre de vie et d'activité, tout diffère, ce sont deux mondes à part. Les grandes villes sont la résultante géographique de toute la vie du pays, l'expression la plus élevée de son activité et sa tendance vers la civilisation. Leur position dépend de toutes les conditions physiques et économiques que nous venons d'étudier. En Roumanie, on peut distinguer trois modes de formation des centres urbains.

On observe d'abord une ligne de villes suivant le pied des Karpates, ce sont les centres d'échange les plus actifs entre les produits de la région montagneuse et ceux de la plaine. Ce sont des marchés, comme le prouve le mot Tîrgu qui revient dans le nom d'un grand nombre de ces localités. Toutes se trouvent au débouché de quelque vallée importante et souvent dans une des dépressions subkarpatiques. Telles sont : *Tîrgu Jiu* (6.000 hab.), où se trouvent des marchés importants ; *Rîmnicu-Vâlcea* (6.000 hab.), au débouché de la vallée de l'Oltu, dont l'importance est accrue par le voisinage de mines de sel, comme *Tîrgu Ocna*, et de stations balnéaires de premier ordre comme *Calimanesti ; Pitesti* (13.700 hab.) et *Tîrgovistea* (8.000 hab.), situées dans la région des collines avec, comme avant-postes au pied de la montagne : *Curtea de Argeş* (4.000 hab.), ancienne capitale de la Valachie, célèbre par son église épiscopale du XVIe siècle, restaurée depuis peu, et *Campullung* (11.200 hab.) station balnéaire dont la population double presque en été ; *Ploiesti* (37.400 hab.), débouché de la région pétrolifère de Câmpina et de la vallée si fréquentée de la Prahova où fleurissent les stations climatériques comme Sinaia, Busteni, Azuga, appelées à devenir aussi des centres industriels ; *Buzeu* (19.500 hab.), ville en relation avec les centres de la région Focşani-Galatz-Brăila ; *Bacău* (16.000 hab.) présentant comme avant-poste au pied de la montagne *Piatra* (18.000 hab.).

Une deuxième ligne de villes plus importantes encore se trouve le long du Danube, la grande route commerciale internationale. A la sortie des Portes de Fer, c'est *Turnu Severinu* (16.900 hab.). Puis toute une série de ports qui ont toujours leur pendant sur la rive bulgare : *Calafa* (6.000 hab.) en face de Viddin, *Turnu Măgurele* (6.000 hab.) en face de Nicopoli, *Giurgiu* (13.800 hab.) en face de Roustchouk, enfin Galatz et Brăila. *Alexandrie* (12.000 hab.) est à une faible distance du Danube, comme un point de concentration des marchandises se rendant à Turnu Măgurele et Giurgiu. Toutes ces villes ont un caractère commun ; cosmopolites, toujours en mouvement, il s'y mêle une population curieuse de Grecs, Bulgares, Allemands, Italiens, qui rappelle un peu les Échelles du Levant.

Le troisième mode de formation des villes est celui qui donne de beaucoup les plus forts groupements urbains. On les trouve partout où il y a un nœud important de voies de communication, et spécialement aux limites de régions naturelles qui ont été ou sont devenues en même temps des limites politiques. Telle est la region de Iassy, qui, outre la capitale de l'ancienne Moldavie, compte des villes comme *Botoşani* (31.750 hab.), *Tîrgu-Frumos* (6.000 hab.). Iassy [*Iaşi*] (66.200 hab.) est le siège d'une des deux Universités de Roumanie. Théâtre, musée, promenades publiques, rien n'y manque. C'est une ville vivante, qui cherche à garder son indépendance et son originalité. *Bucarest*, capitale actuelle de la Roumanie, doit à cette circonstance de dépasser de beaucoup Iassy (232.000 hab., d'après le dernier recensement publié ; près de 400.000 en 1899), mais serait en tout état de choses devenu une grande ville. Qu'on vienne par les Portes de Fer, par la Prahova ou l'Oltu, c'est toujours aux environs de ce point que viennent converger les routes de l'Orient. Avec ses boulevards, ses cafés viennois, ses magasins, ses théâtres, ses promenades (dont la plus célèbre est la chaussée Kisselef), Bucarest fait l'impression d'une grande ville, et le voyageur arrivant d'Orient se croit transporté brusquement en plein Occident. D'autre part, l'étroitesse et les détours incessants des plus belles rues (*Calea Victoriei*), l'immense étendue de la ville par rapport à sa population (due à l'absence de grandes maisons et à la prédominance des villas avec jardins), le luxe des enseignes pendant de tous côtés (*Strada Lipscani*), la localisation de certaines industries ou commerces dans des quartiers déterminés, les marchands ambulants qui vont vendre dans toute la ville légumes, fruits et poulets (*Olteni*), mille détails donnent au contraire au voyageur venant de l'Occident l'impression que l'Orient est tout proche. L'ardeur avec laquelle on bâtit de tous côtés prouve que la ville est en voie d'accroissement rapide (Pour plus de détails, V. Bucarest).

*Craïova* (38.700 hab.) a une situation analogue à celle de Bucarest, au croisement des routes des Portes de Fer, du Jiu et de l'Oltu, mais sa situation politique ne lui a pas donné l'importance de la capitale. La région la plus curieuse, au point de vue des groupements urbains, est celle de Focşani-Galatz. Là est l'ancienne frontière de la Moldavie et de Valachie, région souvent disputée, théâtre de batailles importantes pendant les dernières guerres, défendue actuellement par des forts (Galatz-Focşani), construits avec les derniers perfectionnements de l'art militaire. C'est aussi un croisement de routes économiques de premier ordre. Là convergent les produits de la Valachie et de la Moldavie ; là est le débouché de la voie du Danube. Aussi ne faut-il pas s'étonner d'y voir des villes comme *Focşani* (19.900 hab.), *Bârlad* (22.100 hab.) et surtout *Galatz* (57.460 hab.), *Brăila* (51.100 hab.), *Tulcea* (19.000 hab.).

GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — **Administration. — Constitution.** — La Roumanie est sous le régime de la monarchie constitutionnelle. La constitution rédigée et adoptée en 1866 se signalait par son libéralisme. Egalité devant la loi de tous les citoyens, droit de pétition et d'association, instruction primaire et obligatoire, justice gratuite, service militaire obligatoire, abolition de la peine de mort : tels sont les principes qu'elle proclamait.

Le souverain actuel est Karl von Hohenzollern-Sigma-

ringen, élu par plébiscite le 8 avr. 1866 et proclamé prince sous le nom de *Carol Ier*, marié le 3 nov. 1869 à la princesse Elisabeta de Wied. Le 10 mars 1881, le prince Carol prenait le titre de premier roi de Roumanie. Le principe de l'hérédité directe et masculine est admis, et l'héritier présomptif est actuellement le prince Ferdinand.

Les lois et le budget sont votés par un Corps législatif composé de deux Chambres : la Chambre des députés (183 députés élus pour quatre ans, au suffrage restreint par 3 collèges basés sur le cens) et le Sénat (120 membres dont un certain nombre élus par des électeurs payant au moins 800 fr. d'impôt, et les autres par différents corps constitués). Le pouvoir exécutif est aux mains de ministres nommés par le roi et responsables devant les Chambres. Il y a 8 ministères : Intérieur; Affaires étrangères; Justice; Finances; Travaux publics; Agriculture, Industrie, Commerce et Domaines; Cultes et Instruction publique; Guerre. Le président du Conseil peut être ministre sans portefeuille.

La Roumanie est divisée administrativement en 32 *départements* (*judetze*), dont l'administration est confiée à un préfet (*prefect*) nommé par le pouvoir central, assisté d'un Conseil de préfecture (*Consiliul general al Judetzului*), élu par le même système que la Chambre des députés. Ces districts sont : Argeş, chef-lieu Pitesti; Bacău, ch.-l. Bacău; Botoşani, ch.-l. Botoşani; Brăila, ch.-l. Brăila; Buzeu, ch.-l. Buzeu; Constantza, ch.-l. Constantza; Covîrluiu, ch.-l. Galatz; Dîmbovitza, ch.-l. Tîrgovişte; Dolju, ch.-l. Craiova; Dorohoiu, ch.-l. Dorohoiu; Fălciu, ch.-l. Huşi; Gorj, ch.-l. Tîrgu Jiu; Jalomitza, ch.-l. Calaraş; Iassy, ch.-l. Iassy; Ilfov, ch.-l. Bucarest; Mehedintzi, ch.-l. Turnu Severin; Muscel, ch.-l. Câmpullung; Neamtzu, ch.-l. Piatra; Oltu, ch.-l. Slatina; Prahova, ch.-l. Ploieşti; Putna, ch.-l. Focşani; Roman, ch.-l. Roman; Romănatzi, ch.-l. Caracal; Rîmnicu-Sărat, ch.-l. Râmnicu-Sărat; Suceava, ch.-l. Fălticeni; Tecuciu, ch.-l. Tecuciu; Teleorman, ch.-l. Turnu Măgurele; Tulcea, ch.-l. Tulcea; Tutova, ch.-l. Bărlad; Vâlcea, ch.-l. Rîmnicu-Vâlcei; Vâsluiu, ch.-l. Vâsluiu; Vlaşca, ch.-l. Giurgiu. Chaque département est divisé en plusieurs arrondissements (*plaiul;* pluriel, *plaşi ou plaiuri*) administrés chacun par un sous-préfet (*sub-prefect*). Les communes sont de deux sortes : communes urbaines (*oraş*), communes rurales (*comună*), comprenant parfois plusieurs villages (*sat*). Elles sont administrées par le Conseil communal (*Consiliul comunal*) élu par un système de deux collèges et nommant lui-même le maire (*primar*) et les adjoints (*ajutori*). L'élection du maire doit être approuvée par décret royal, et le Conseil communal peut être lui-même dissous par le roi.

La *justice* est rendue dans les communes par les juges de paix (*judecatoru de pace*), dans chaque chef-lieu de département par un tribunal de première instance (*Tribunal de prima instantza*) et une cour d'assises (*Curte cu juratzi*). Celle-ci, formée d'un jury de douze citoyens, présidée par un membre de la cour d'appel assisté de deux juges du tribunal de première instance, connaît des crimes instruits par le parquet (*Parhetul*), des délits électoraux et délits de presse. Il y a 4 cours d'appel (*Curtzile de apel*) à Craïova, Bucarest, Galatz et Iassy, et une cour de cassation (*Inalta curte de Casatzie şi justitzie*) siégeant à Bucarest. La cour de cassation juge les ministres pour délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

L'*instruction publique* est gratuite (sauf l'enseignement supérieur).

L'enseignement primaire, obligatoire depuis la loi de 1864, est donné dans les écoles primaires au nombre de 3.446 en 1897, avec 4.085 instituteurs et institutrices. Sur 663.536 enfants en âge de fréquenter l'école (365.703 garçons, 297.833 filles), il y avait, la même année, 218.159 élèves inscrits, dont 124.367 avaient passé l'examen de fin d'année. Les instituteurs sont formés dans les écoles normales primaires (*scoalele normale primare*) à Bucarest, Craïova, Câmpullung, Gălatz, Bărlad et Iassy. Il y a des écoles normales d'institutrices à Craïova, Bucarest et Iassy.

L'enseignement secondaire est donné dans les gymnases (*Gymnasie*, 4 classes) et les lycées (*Licee*, 7 classes). Les uns, qualifiés de « classic », enseignent les langues mortes et les littératures classiques; les autres, qualifiés de « real », donnent un enseignement technique et scientifique. Tous les chefs-lieux de département ont des gymnases; les villes suivantes possèdent des lycées : Turnu Severin, Craïova, Piteşti, Bucarest (4), Ploiesti, Buzeu, Focşani, Galatz, Bărlad, Iassy (2), Botoşani, Brăila. Il y a en Roumanie 2 Universités, une à Iassy (droit, lettres, sciences, médecine) et une à Bucarest (mêmes facultés, plus théologie). L'école normale supérieure de Bucarest a été supprimée depuis peu.

La *religion* la plus répandue en Roumanie est le rite orthodoxe. Elle a deux chefs indépendants, le métropolitain de Bucarest (*Primatul Ungro-Vlahiei şi Exarc al plaiurilor*) et le métropolitain de Iassy (*Mitropolitul al Moldovei şi Sucevei*). Il y a huit évêques (*Episcopi eparhiotzi*) qui, avec les deux métropolitains, forment le Saint Synode (*Sfintul Sinod al sfintei Bisericiautocefale române*). Ils sont nommés par le grand Collège (*Marele Colegiu*), formé des membres de la Chambre, du Sénat et du Synode, présidés par un des métropolitains. Le clergé séculier comprend encore des popes (*Popa*), administrateurs de l'église de chaque village. Le clergé régulier jadis très puissant par ses grandes propriétés, sécularisées au milieu du siècle, ne possède plus, outre les monastères, que quelques forêts. Les principaux monastères sont ceux de Tismana, Polovraci, Cozia et Sinaia en Valachie, Varatu, Neamtzu, Rîsca en Moldavie, etc.

L'*armée* roumaine comprend les forces suivantes : 34 régiments d'infanterie (*dorobantzi*) à 3 bataillons, et 6 bataillons de chasseurs à 4 compagnies; 17 régiments de cavalerie à 5 escadrons (6 de *rochiori* [hussards], 11 de *calaraşi*); 12 régiments d'artillerie de campagne à 4 ou 6 batteries, plus 2 régiments d'artillerie de forteresse à 10 compagnies, 2 régiments du génie à 3 bataillons de 4 compagnies. Il faut y ajouter 1 division de gendarmes à cheval (Bucarest), 1 escadron à Iassy, 2 compagnies de gendarmes à pied, 4 escadrons du train, plus la réserve et les milices. L'effectif de paix est 3.469 officiers, 388 employés civils, 54.445 hommes, 390 canons, 11.723 chevaux. La territoriale compte 70.270 hommes et 7.200 chevaux. L'effectif de guerre comprend 3.498 officiers, 168.000 hommes, 52.604 chevaux, 390 canons.

Le service militaire est obligatoire à partir de 21 ans. Le service actif dure 7 ans, dont 3 à 5 ans (suivant l'arme) de présence sous les drapeaux. De 28 à 36 ans on passe dans la réserve (*reservă*), puis la milice (*militzia*), où on est astreint à des périodes d'instruction annuelles. De 36 à 46 ans le citoyen fait partie de la territoriale (*glote*), qui n'est convoquée qu'en cas d'invasion. Le commandement supérieur appartient au roi. L'armée est divisée en 4 corps dont les chefs-lieux sont Craïova, Bucarest, Galatz et Iassy, plus la division active de la Dobroudja. Les fortifications sont concentrées autour de Bucarest, et sur la ligne Focşani-Nămăloasa-Galatz.

La flotte comprend un croiseur ponté de 1.400 tonnes armé de 14 canons, 1 navire école, 1 aviso à roues, 5 canonnières, 3 chaloupes canonnières, 3 torpilleurs, 4 chaloupes torpilleurs, en tout 21 bâtiments de 2.047 tonnes armés de 56 canons et portant 1.600 matelots.

Les *finances* roumaines sont dans un état assez prospère. Plusieurs exercices se sont soldés par des excédents (1890-91, 8 millions; 1892-93, 20 millions). L'exercice 1897-98 comportait 215.153.000 fr. 50 millions de recettes sont dus aux monopoles de l'Etat (sel, tabac, timbre, etc.). L'impôt moyen est de 20 fr. 34 par tête, proportion assez faible. La dette publique était égale en 1897 à 1.365.568.960 fr. La rente amortissable à 5 %, émise à 94,50, est au pair. Le 4 % amortissable en ap-

proche. Les principales institutions de crédit sont la Banque Nationale (*Banca Natională a României*) fondée en 1880, qui a émis 130 millions de billets, possède un fond de réserve de 59 millions, offre 5 % d'escompte et 6 % d'intérêt; la Caisse des Dépôts (*Casa de depuneri, consemnatiuni, şi economie*), offrant 3 % d'intérêt; les Crédits fonciers et la Banque agricole. Le taux légal est de 5 %, mais l'usure à 8 et 12 % n'est cependant pas rare.

Vue d'ensemble, la situation politique et économique de la Roumanie offre des traits curieux : caractère agricole de l'exploitation du sol, absence d'industrie, importance du commerce avec des pays éloignés comme l'Angleterre, ardeur et enthousiasme général pour la civilisation occidentale, tendance instinctive à rechercher l'union avec les pays voisins habités par les Roumains.

Longtemps soumise au joug étranger, parcourue à chaque instant par des armées ennemies, la Roumanie ne pouvait tirer parti des richesses de son sol qu'à la faveur d'une paix prolongée. C'est grâce à cette paix qu'elle a pu arriver au degré relativement si élevé d'organisation politique et économique, qui la met déjà à part parmi les Etats de la péninsule des Balkans. E. de MARTONNE.

HISTOIRE.— **Histoire politique.**— La Roumanie ne date, comme Etat, que de 1878, date où le congrès de Berlin a réuni en un seul corps politique les deux « principautés danubiennes », Moldavie et Valachie.

I. LES ORIGINES. — Au moment où Trajan conquit la Dacie (105-7), la région balkanique était depuis plus d'un siècle dominée et colonisée par les Romains. Jusqu'en 274, quand Aurélien abandonna les régions au N. du Danube, les conditions politiques furent les mêmes dans la Mésie et la Dacie romaines. Cette dernière province ne comprenait que l'Olténie, le Banat, la Transylvanie et la Valachie. L'ancienne population, dont les Romains avaient transporté des groupes considérables au S. du fleuve (1er siècle ap. J.-C.), se mêla aux vainqueurs, mais pas assez pour que l'on puisse juger de l'influence que ce croisement dut avoir sur la langue et les mœurs.

En 274, Aurélien abandonnant la Dacie karpatique, le monde officiel romain quitte la province; le romanisme s'affaiblit au Nord où, à partir de cette date, on ne rencontre plus aucune inscription; il n'en devient que plus puissant au S. du fleuve : cette population sud-danubienne fournit plusieurs empereurs; les évêques écrivent et prêchent en latin; le roman est la langue de l'armée et, surtout dans la région du fleuve, la langue populaire. — Les invasions barbares du VIe et du VIIe siècle forcèrent la population romaine à s'enfuir : les uns dans la Macédoine et le Pinde; les autres, la plupart, dans l'Hellade, quelques-uns vers l'Adriatique, d'autres au N. du Danube où les Avares et les Slaves avaient commencé à les emmener comme esclaves. — Deux cents ans de paix (679-895) entre l'invasion des Bulgares et celles des Hongrois ont permis, dans des conditions politiques qui ont été sensiblement les mêmes au N. et au S. du fleuve, à l'élément romain de se créer une vie et une langue à peu près identiques. La destruction du royaume des Avares par Charlemagne (796) renforça la domination des Bulgares jusque dans la région de la Thisza. C'est sous cette domination bulgare que les Bassaraba ont organisé en Olténie le premier Etat roumain, et que l'Eglise des régions dont nous nous occupons reconnut la suprématie de l'Eglise d'Ochrida.

Les données sont plus précises à partir de 895, époque de l'invasion hongroise. — Malgré les critiques injustes des historiens rœslériens, les affirmations des anciennes chroniques hongroises sur l'état de la Transylvanie à cette époque ont été confirmées par des découvertes archéologiques. Les Hongrois trouvèrent en Transylvanie quatre duchés : l'un roumain, avec sa capitale sur le Samesh (Szamos) habité par des Roumains et des Slaves sous Gelon; un autre, dans le pays du Crish, entre le Samesh (Szamos) et le Muresh (Maros) sous Menumorout qui avait sa résidence à Bihor; dans le troisième, en Temesvar, la population bulgaro-roumaine obéissait à Glad, dont la capitale était à Kevee (aujourd'hui Cubin). Les Bulgares avaient la suzeraineté des deux derniers duchés. Les Hongrois, sous le roi Etienne profitèrent de la guerre de ceux-ci avec les Byzantins, pour soumettre aussi un quatrième duché bulgaro-roumain qui avait conservé son indépendance au S.-E. du Muresh (Maros). A partir de cette date tout l'élément roumain nord karpatique perd son indépendance sous la domination féodale des Hongrois. C'est la domination hongroise qui a créé pour cette région nord-karpatique des conditions politiques nouvelles. — Sur la Valachie les indications manquent, mais ce n'est qu'en admettant l'existence d'un duché roumain sous les Bassaraba que l'on comprend l'extension de l'élément roumain au N. des Karpates et surtout la grande ténacité des traces bulgares dans l'organisation politique et sociale de l'Olténie et de la Valachie. — La Moldavie ne fait pas encore parler d'elle.

Au commencement de l'époque suivante, à partir de 1018, les Roumains au S. du Danube subissent la domination byzantine, les Roumains au N. des Karpates l'influence et la suzeraineté hongroises. L'Olténie est libre, et c'est d'elle probablement que les *Niebelungenlied* (éd. Bartsch, p. 220) parlent quand le poète cite, parmi les princes étrangers qui participent au mariage d'Attila, le duc « Râmunc » avec ses « Vlâchen ». En Moldavie, les Cumans chassent les Petchenègues, qui, en s'en allant, laissent leurs noms à plusieurs localités, et c'est peut-être à l'habitude qu'avaient ces envahisseurs de nommer leur propre pays la Cumanie « blanche », tandis que les pays conquis étaient appelés la Cumanie « noire », que ce dernier mot doit sa fortune : en roumain, grec, slave, sous différentes formes, il s'applique à la région moldave. — En 1166, Emmanuel Comnène, après avoir à plusieurs reprises battu les Cumans (1144-48-52), attaque les Hongrois; à cette occasion, on constate dans l'armée byzantine de l'Ouest la présence d'auxiliaires valaques, « une grande multitude de Valaques du côté de la mer Noire qui descendent, dit-on, des anciens colons d'Italie ». Mais cette sympathie pour les Byzantins n'était pas partagée par tous les Roumains. Entre ceux des Balkans et les Grecs, il y avait une tension assez grande pour expliquer la participation des premiers à toutes les révoltes, et les calomnies des autres contre eux. En 1185, sous la conduite de la famille roumaine des Asans, les Roumains et les Bulgares se révoltent et, vaincus, passent au N. du Danube d'où, renforcés d'un grand nombre de Valaques et de Cumans, ils reviennent pour fonder l'empire romano-bulgare, danger perpétuel pour l'empire byzantin et pour l'empire latin fondé en 1204. Le premier Asan, Pierre, est nommé dans les sources contemporaines « Pierre, prince des Valaques et de la plupart des Bulgares », ou bien aussi « empereur des Grecs ». Ses successeurs portent le titre « d'empereurs des Bulgares et des Roumains » ou « de la Bulgarie et de la Valachie » (cf. Villehardouin, *Johannis le roi de Blaquie*, ou *roi de Blaquie et de Bougrie*), noms qui se retrouvent dans le titre de l'archevêque primat de Tirnowo, « archevêque primat de toute la Bulgarie et de la Valachie ». En laissant de côté le nom d'empereur des Grecs qui, traduction bulgare de l'expression grecque, τῶν Ῥωμαίων, semble faire allusion aux prétentions des Asans sur Constantinople, l'analyse des documents contemporains montre que cette Vlachie ou Valachie des Asans ne peut pas être recherchée au S. du Danube, où les seules localités qui portaient ce nom n'appartenaient pas aux Asans; elle était limitrophe de la Hongrie; c'est bien de la Valachie au N. du Danube qu'il s'agit; c'est bien d'elle que Joanitza parle dans sa correspondance avec le pape sur ses querelles de frontière avec la Hongrie. Cette Valachie n'est donc que la grande Valachie, ainsi nommée par les étrangers jusqu'à nos jours; les contemporains l'appellent la Cumanie noire ou ensuite la Valachie noire,

Kara-Ulaghi, ou encore, à cause de la domination bulgare, Burgarie, tandis qu'ils réservent le nom de Bulgarie à la région sud-danubienne. Dans cette Valachie, les Asans organisent un banat que les Tatars trouveront en 1241 et dont les documents hongrois parlent dès 1247. Cette Valachie n'est pas la seule principauté sujette aux Asans : déjà la correspondance de Joanitza avec le pape parle de plusieurs princes de son empire ; on en connaît un au S. du Danube; deux sont connus au N. ; nous venons de parler du premier, l'autre est le Basarab de l'Olténie que la chronique de Rashid (à l'année 1241) nomme Basarab Ban ou Basaraba, tandis qu'il appelle Kara-Ulaghi (Roumains noirs) le peuple qui habite la grande Valachie. Ce banat existant du temps du premier empire bulgare a été soumis par les Asans, ainsi que le certifie la tradition bulgare, et comme nous sommes forcés de l'admettre pour comprendre la tradition roumaine : selon celle-ci, les Bassarabs d'Olténie se sont soumis de bon gré à Negru-Voda, personnage mythique, auquel on attribue la fondation de l'Etat (non pas celle de la dynastie) valaque et qui, venu d'ailleurs (non pas précisément de Transylvanie, ainsi que les chroniques valaques postérieures interprètent la tradition), représente la suzeraineté valaco-bulgare de la grande Valachie sur l'Olténie. — En Moldavie, pendant ce temps-là, les sources byzantines et russes constatent l'existence sporadique de l'élément roumain au N. et au S. du pays en 1167, mais l'armée byzantine qui y passe trouve le pays à peu près désert; au N., vers les confins de la Galicie, les annales russes placent les *Bolochovsci*, nom identique à celui des Voloch-Vlach, employé par les chroniques byzantines. Quoique orthodoxes, ces populations secoururent en 1231 André II contre les Russes. Un deuxième centre roumain est constaté dans le S. de la Moldavie dès 1147. Les Moldaves du Sud avaient pris part aux guerres des Asans contre les Byzantins, et, en 1223, ils passèrent avec leur voiévode du côté des Tatars contre les Russes et les Cumans. Dans un troisième centre, entre les Karpates et le Siret moyen, les Roumains forment avec les Szeklers et les Cumans l'évêché cuman sous la domination du roi de Hongrie : c'est du XII^e siècle que datent les colonies « hongroises » que l'on trouve encore aujourd'hui dans cette région.

Donc, avant l'invasion des Tatars, l'élément roumain est organisé en principautés, en Transylvanie sous les Hongrois, en Valachie et Olténie sous les Bulgares ; il forme encore des communautés sans liens en Moldavie. C'est cette invasion qui, poussant les Roumains à la résistance, facilita le mouvement de concentration et d'organisation qui aboutit à ce qu'on appelle la fondation des principautés.

II. Formation des principautés (XIII^e et XIV^e siècles). — A. *Valachie.* Les deux Valachies font partie intégrante de l'empire romano-bulgare dont la dynastie est d'origine roumaine. En 1204, Jon I Asan, après avoir ramené tout son pays sous l'obéissance du pape, est reconnu empereur par les souverains européens : tous ses successeurs bulgares, plus tard tous les princes roumains, porteront ce nom de Jon, comme les empereurs romains s'appelaient César. Les guerres avec l'empire latin de Constantinople le brouillent avec Rome, et le roi de Hongrie en profite pour lui infliger en 1230 une défaite. Suzerain de la Cumanie où le pape (1211-15) avait établi son influence par les chevaliers Teutoniques, il prend aussi le titre de roi de Bulgarie et de Cumanie, et organise la marche de Severin sur la frontière hungaro-oltène. Jon II Asan (1235) cherchant dans l'alliance grecque un appui, le pape pousse (1238) le roi de Hongrie, Bela IV, à une croisade contre l'infidèle excommunié. Le roi avait accepté d'occuper pour le pape « la Bulgarie ainsi que les autres pays d'Asan » ; mais l'invasion tatare mit fin à cette ambition. Jon II Asan meurt (1241) et, pendant le règne de son fils mineur, les voiévodes de la Valachie cèdent aux instances du roi de Hongrie et acceptent sa suzeraineté. En 1245 le fait est accompli : le pape ne nomme plus le prince bulgare « roi de Bulgarie et de Valachie », mais simplement « roi de Bulgarie », et, en 1247, le roi Bela IV fait même acte de suzeraineté en conférant aux chevaliers de Saint-Jean le banat de Severin. Ce banat, abandonné en 1250 par les chevaliers sous la pression des Bulgares, continuera à être la pomme de discorde entre la Valachie et la Hongrie jusqu'à la chute du royaume magyar sous les Turcs. Les Tatars ayant occupé la Valachie, toute la résistance se concentre en Olténie, et le succès assure la domination des Basaraba victorieux sur tout le pays valaque. Litean doit être considéré comme le premier prince régnant sur tout le pays et le fondateur de la dynastie des Basaraba. Il périt dans une bataille contre les Hongrois entre 1278 et 1282 et son frère *Barbat* acheta le trône aux Hongrois. — On ne sait rien sur le successeur de Barbat, *Tugomir* (jusque vers 1310) mais son fils, *Basaraba Voïvodé*, connu comme guerrier, conquiert son indépendance par une victoire contre Charles Robert qui avait envahi la Valachie pour reprendre le banat de Severin. Le résultat de la guerre fut l'indépendance de la Valachie, qui pourtant perdit le Severin. Il est à remarquer que c'est entre 1323 et 1330 que la Valachie est pour la première fois appelée *Oungro-Valachie*, nom qui, comme celui donné par les Hongrois, *transalpina pars regni ultra Alpes*, paraît marquer la domination hongroise. Ce nom, qui se conserve encore dans le titre du métropolite primat de Bucarest, paraît avoir été le point de départ de la tradition littéraire qui attribue la fondation de la Valachie à un prince « descendu de la Hongrie ». Le nom de *Transalpina*, traduit en slave *Zemlja Zagorskaja*, doit être considéré aussi comme l'origine du nom de *Muntenia*, contrée montagnarde, donné en roumain à la Valachie, ce qui est un non-sens géographique, vu que le pays est plat. — Le fils et successeur de ce « grand Basaraba », *Alexandre I^er* (1338-64), tout en ayant, grâce à son second mariage avec la princesse catholique Clara, rétabli ses relations avec le roi de Hongrie, aux instances duquel il reconnaît la juridiction diocésaine de l'évêque transylvain sur les catholiques de Valachie, conserve son indépendance jusqu'à la fin de sa vie, arrivée en 1364. Son tombeau est à Cimpulung, assez bien conservé. C'est pendant son règne, en 1359, que l'Eglise valaque est reconnue par le patriarche de Constantinople. — Sous *Vladislav*, les relations valaquo-hongroises, sans changer de nature, se compliquent. Après un refus de reconnaître la suzeraineté hongroise et une invasion armée, couronnée de succès, en Transylvanie, au moment où le roi Louis battait Sracimir, tsar de la Bulgarie occidentale et beau-frère du prince valaque, celui-ci tombe d'accord avec le roi hongrois qu'il reconnaît suzerain pour le banat de Severin et le duché de Fogarash. Le dernier document de ce prince est de juil. 1372. — Son frère et successeur, *Radul*, renonce à ces deux territoires pour recouvrer son indépendance. C'est lui qui, confondu avec le Negru Voda, a été considéré par les chroniqueurs comme le fondateur de la Valachie. — *Dan* (1384-86), son fils, reprend les deux duchés, mais tombe dans une lutte contre Sisman, le tsar bulgare, sur lequel les Valaques conquièrent quelques points sur la rive droite du Danube. — Nous arrêtons à *Mircea I^er* cette période. La Valachie est constituée grâce aux efforts persévérants d'une famille d'Olténie qui remplace l'unité administrative bulgare des Asans par une unité nationale, et qui régnera en Valachie jusqu'en 1522, après avoir fourni aussi sa dynastie à la Moldavie; son territoire dépasse sensiblement, du côté de l'Est surtout, celui de la Valachie actuelle ; son indépendance est conquise, et les prétentions des Hongrois à la suzeraineté, jamais acceptées, n'ont pas eu plus d'effet que celles des Plantagenets à la couronne de France.

B. *Moldavie.* Les trois centres isolés où les Roumains vivaient en Moldavie étaient trop faibles pour que l'invasion des Tatars pût provoquer le même mouvement

spontané de concentration : c'est des Roumains de Hongrie que partit le mouvement qui devait faire cette concentration et conquérir le pays sur les envahisseurs. Bien connu dans ses commencements, ce mouvement l'est moins à l'époque où s'accomplit l'unification du pays au point de vue politique et administratif. Une victoire inattendue, et considérée par les contemporains comme miraculeuse, chasse en 1343 les Tatars devant les Hongrois vainqueurs. Les Roumains de Maramuresh, sous leur voévode *Dragosh*, y prennent une part décisive et ce sont eux qui conquièrent pour le roi de Hongrie la portion de la Moldavie qui s'étend dans la vallée de la rivière dont le pays a emprunté le nom. Les chroniques accordent à ce premier voiévode deux ans de règne. — Son fils et successeur, *Sas*, est chassé, après quatre ans (1349), par Bogdan, voiévode roumain. Y eut-il là une révolte de l'élément roumain contre la domination hongroise, ou bien les groupes, de plus en plus rapprochés sous la domination des Tatars, virent-ils une occasion de recouvrer leur indépendance ? On ne sait ; ce qui est sûr, c'est que Bogdan réussit à organiser une résistance victorieuse contre les tentatives réitérées de Louis d'Anjou qui, tout aussi peu heureux en Moldavie qu'en Valachie, finit par se résigner : il confisque les possessions que Bogdan avait en Maramuresh et en fait don aux successeurs dépossédés de Dragosh. Bogdan donne au pays le nom de Bogdania que l'on rencontre sous différentes formes dans les sources étrangères ; il fait frapper la première monnaie moldave ; il vivait encore en 1365. — Son fils et successeur, *Latzco* (1365?-73), favorise le catholicisme, ce qui provoque une réaction orthodoxe en 1374, date où un prince lithuanien, Juga Coriatovici (1373-74), appelé au trône, fonde à Suceava le premier évêché orthodoxe sous la juridiction du patriarcat d'Ochrida. — Est-ce à des causes purement religieuses que la famille des *Mushats* doit son élévation au trône? On ne pourrait le dire. Le fondateur de la dynastie, *Costea* Mushat (1373-74), marie son fils Roman avec Anastasie, héritière des Bogdans, et protège le catholicisme. Son fils, *Petru Ier* (1375-91), va plus loin ; il épouse la sœur de Vladislav Jagellon, prête à ce roi 3.000 roubles et reçoit comme gage la Pocutie ; il reconnaît pour cette province la suzeraineté polonaise (1387), devenue nécessaire comme contrepoids aux prétentions hongroises et sert d'intermédiaire entre son beau-frère et Mircea, le prince de Valachie. Les règnes éphémères de ses deux frères, *Roman Ier*, détrôné une première fois à la suite de ses mésintelligences avec les Polonais, tué ensuite par le frère du roi de Pologne, et *Stefan Ier*, renforcent en Moldavie l'influence polonaise et, avec elle, celle du catholicisme. L'apparition d'un *Juga* (1400-1), partisan des Polonais, sert de prétexte à Mircea qui met sur le trône Alexandre Ier le Bon, fils de Roman. — En somme, la Moldavie a des commencements beaucoup plus difficiles que la Valachie ; le manque de cohésion nationale préexistant à la fondation de la principauté aurait déjà créé à l'organisation de l'Etat une difficulté sérieuse ; les divergences religieuses y ont ajouté ; en outre, les ambitions hongroises, polonaises, lithuaniennes créaient un milieu extérieur tout à fait instable et dangereux. L'influence polonaise, en particulier, a pesé sur la Moldavie jusqu'au XVIIIe siècle.

III. Le XVe siècle. A partir de cette époque, la plupart des princes des deux principautés ont été étudiés dans cette *Encyclopédie*. Nous nous bornerons donc à caractériser les époques. — Deux grands princes, organisateurs, ouvrent cette période, *Mircea* (1386-1418) en Valachie, et *Alexandre le Bon* (1401-33) en Moldavie ; et on pourrait dire que tout le siècle est rempli des querelles pour le trône entre leurs descendants si la Moldavie n'avait pas joui d'un demi-siècle de paix sous le grand Stefan. Ces querelles, véritables guerres civiles, qui ont leur point de départ dans la règle de la succession au trône (selon laquelle tout prince de sang pouvait régner), se prolongent en Valachie jusqu'à la veille de la bataille de Mohacz, date où disparaît la Hongrie, une des puissances qui en avaient le plus profité.

Voici une liste des princes de Valachie à cette époque ; dans la première colonne sont indiqués les descendants de Dan ou les Danesti, et dans la deuxième ceux de Vlad ou les Vladesti ou Draculesti. On a ajouté des majuscules qui indiquent la puissance étrangère (H = Hongrie, T = Turquie, P = Pologne, M = Moldavie) à laquelle ils ont dû le trône ou dont ils ont subi l'influence.

| | | |
|---|---|---|
| 1385-86.... | Dan I | |
| 1386-1418.. | » | Mircea |
| 1418-20.... | » | Mihail (H) |
| 1420-25.... | Dan IIa (T) | |
| 1425-27.... | Radu IIIa (T) | |
| 1427-30.... | Dan IIb (H) | |
| 1430..... | Radu IIIb (T) | |
| 1430-39.... | » | Vlad II Dracula (H, T, H, T). |
| 1439-42.... | Dan IIIa (H) | |
| 1442-46.... | » | Vlad II Draculb (T) |
| 1446-52.... | Dan IIIb (H) | |
| 1452-56.... | Vladislav III (H) | |
| 1456-62.... | » | Vald IV Tzepesha (T, H) |
| 1462-71.... | » | Radu le Beua (T) |
| 1471..... | Laiot Basarab a | (M) |
| 1471-72.... | » | Radu le Beub (T) |
| 1472-81.... | Laiot Basarab b | (M, T) |
| 1481-94.... | » | Vlad V le Moine (M, T, H) |
| 1494-1507.. | » | Radu IV le Grand (T, T + H, H + P) |
| 1507-11.... | » | Mihnea le Mauvais (H |
| 1511-12.... | » | Vlad VII (T, H) |
| 1512-21.... | Neagoe Basarab (T) | |
| 1521..... | Teodosie | |
| 1521-22.... | » | Radu V le Moine (H) |

A ce moment, un incident vint mettre en danger l'existence de la Valachie : le pacha envoyé pour défendre Teodosie contre Radu était un renégat roumain, Mohammed-Bey, descendant des Basarabs, qui voulut profiter de l'extinction de la lignée Basaraba, en la personne de Teodosie, pour transformer la principauté en pachalik. La résistance fut organisée par Radu VI d'Afumatzi qui, après deux ans de lutte, fut obligé d'aller demander la confirmation à Constantinople, où on le retint en prison.

En Moldavie, la suzeraineté polonaise est établie, et la politique extérieure moldave n'est déterminée que par les intérêts de la Pologne. En 1402, *Alexandre le Bon* avec ses boïars prête serment de fidélité au roi polonais sous cette clause caractéristique que les boïars tiendront leur serment, même dans le cas où le prince l'enfreindra ; il répète ce serment en 1407, 1415, 1419 et il paie très cher la velléité de révolte qu'il a vers la fin de sa vie comme allié des Lithuaniens ; en 1436, son fils *Elie* paye pour la première fois tribut aux Polonais. Les luttes pour le trône ont, en Moldavie, des solutions parfois singulières : on partage le pays en deux, en trois parties même, et il n'est pas difficile de comprendre comment, chaque compétiteur étant soutenu par une puissance extérieure, le voisinage géographique dicte jusqu'à un certain point ces partages. Sous *Stefan le Grand* (1457-1504), l'athlète du Christ, les Turcs commencent à avoir une influence sur le pays. A sa mort, le vaillant voiévode recommanda à son fils et successeur de se soumettre aux Turcs. Ce n'est que sous ce prince que la Moldavie, par la conquête sur les Valaques du district de Putna, atteint au S. les limites qu'elle a conservées depuis.

IV. Le XVIe siècle. — La victoire de Mohacz livre aux Turcs la vallée du Danube, et ces nouveaux maîtres sont des

barbares. Ce n'est pas la prospérité que leur voisinage promet aux pays roumains. Si la Moldavie, grâce au souvenir encore vivace des victoires du grand Stefan, au contrepoids polonais et à sa position géographique, réussit à ajourner d'un demi-siècle ses malheurs, elle ne perd rien pour attendre : sur ses frontières orientales, les guerres turco-tatares avaient amené une population de mercenaires extrêmement remuante et belliqueuse, vivant de rapt et de pillage : ce sont les *cosaques*, qui joueront, dans la seconde moitié du siècle, pour ce pays, le rôle que dès le commencement jouent pour la Valachie les haïduques, produit des guerres turco-hongroises. — Dans les pays karpato-balkaniques se développe en ce siècle l'espèce curieuse des prétendants vagabonds. Suscitée par la loi de succession au trône, cette espèce pullule ; au xv^e siècle, les prétendants avaient ensanglanté le pays : pendant celui-ci, ils voyagent ; on en trouve partout, à Paris, à Stockholm, à Moscou, à Rome et à Leipzig. *Petrus Cercel* obtient le trône comme *Alexandre III Bogdan* par l'influence française ; *Jacques Héraclide Despot* parcourt toute l'Europe avant de régner en Moldavie, élevé et chassé par un noble Polonais ; le pape s'en mêle aussi ; et c'est à l'influence de l'ambassadeur anglais, entre autres, que *Michel le Brave* doit son élévation. Ces princes ne sont même pas tous Roumains ni orthodoxes. Les Vladesti en Valachie et, en Moldavie, la descendance de Stefan, continuent, pourrait-on dire, à régner avec des interruptions jusqu'à la fin du siècle ; mais cette descendance est, sinon douteuse, du moins très mélangée : *Ion Voda* est le fils d'une Arménienne, *Iancu Sasul* descend de la femme de Weiss Jörg de Brassó, *Emanual Aron* est Bohémien ou Juif, et si le médecin Lombard Rosso, en 1577, échoue dans sa tentative pour prendre le trône valaque, Héraclide, grec de Samos, réussit en 1581 à monter sur celui de Moldavie. Quant à la religion, *Despot* est luthérien, *Mihnea le Mauvais* catholique, *Iancu Sasul* catholico-évangéliste, et si sur Ion Voda et *Alexandre de Lăpushna* le soupçon pèse d'avoir embrassé l'islamisme, *Mihnea III* meurt Mehemet pacha, *Elie Raresh* sandjac, *Stefan le Sourd* pacha. — Si la manière pour parvenir au trône est connue, un imprévu sinistre règne sur la manière dont on le quitte. Pour régner, il faut chasser le prince régnant : sur dix-sept changements qui ont eu lieu en Moldavie — plus tranquille que la Valachie — il n'y en a que deux qui sont réguliers ; les autres sont dus à des révoltes ou à des révolutions violentes. Pour chasser le prince régnant, il faut, ou provoquer une révolte des boïars, ou armer une bande, mais, en tout cas, gagner, sinon l'appui effectif, du moins l'approbation turque, et c'est à Constantinople que le trône est mis aux enchères ; les sommes dépensées à la cour du sultan sont fabuleuses : *Mihnea*, en 1594, promet 600.000 écus au grand seigneur, *Elie Bogdan Stefan*, en 1591, paye 200.000 couronnes et en promet autant ; *Alexandre de Lăpushna*, en 1563, dépense plus de 200.000 ducats, et *Kiajna*, pour obtenir le trône moldave, promet, en 1574, la somme de 120.000 ducats ; enfin *Aron*, en 1591, fait monter jusqu'à 600.000 ducats le prix du trône moldave et fait plus de 10 millions de dettes. Parvenu au trône endetté, le prince livre à ses créanciers, Turcs et Juifs, les revenus du pays que ceux-ci viennent surveiller et encaisser ; s'il tombe avant que la dette ne soit acquittée, c'est le successeur qui l'endosse. La plupart de ces princes eurent une fin tragique : *Cercel* est noyé sans jugement, *Bogdan Sasul* courut le même risque, et les Polonais tuèrent comme des voleurs de grand chemin *Iancu Sasul*, *Ion Voda*, *Potcoava*, etc. Et la noblesse ? Anémiée par les saignées opérées, elle n'a plus la vigueur nécessaire pour se révolter : les Socols sont rares, en Valachie surtout et en Moldavie, le long règne de Stefan le Grand, les cruautés de *Stefanitza*, de *Raresh*, d'Alexandre Lăpushneanul, de Ion Voda le Terrible, disciplinent et brident pour longtemps la noblesse remuante. Peut-être a-t-on trop idéalisé cette politique antiaristocratique des princes, en lui attribuant des motifs démocratiques et patriotiques. Mais une chose est sûre, c'est que le peuple, la petite noblesse campagnarde aimaient ces princes et que les boïars les haïssaient. En Moldavie, cette lutte du prince contre la noblesse a surtout son origine dans la faiblesse originelle de l'Etat moldave et dans les sympathies polonophiles de la noblesse : pour peu que le prince soit énergique, il préférera la suzeraineté turque, qui le laisse en somme assez libre, à la domination froide et calculatrice de la Pologne. Et comme, pour se défendre, une armée nationale lui manque, il demande des auxiliaires turcs quand ses moyens ne lui permettent pas d'engager des cosaques. — Ce tableau est un peu sombre ; il n'est pas exact dans la même mesure pour les deux provinces et pendant tout le siècle. Nous avons déjà dit que la Moldavie tombe plus tard que la Valachie ; ce n'est qu'en 1511 que sa première capitulation la soumet aux Turcs dont l'influence ne se fait réellement sentir qu'à partir de 1538 et surtout de 1550. En résumé, ce siècle sert de transition entre la sauvagerie du précédent et le mercantilisme du suivant.

V. Le xvii^e siècle. — Le siècle commence par un coup de tonnerre : dans un pays de paysans appauvris et de nobles sans énergie et sans foi, un bey insignifiant se révolte contre le padichah dont il écrase les armées, conquiert sur les Hongrois la Transylvanie et sur les Polonais la Moldavie, rêve la conquête de la Pologne et du trône chrétien de Constantinople, et tout cela en sept ans. Ce fut *Michel le Brave* (V. ce nom), nommé en Valachie par les Turcs ; sa mère est Grecque, son oncle grand fonctionnaire turc, ancien ban d'Olténie, grand visternic de Moldavie ; il avait été forcé d'emprunter, pour acheter le trône, 400.000 florins aux banquiers turcs, grecs et juifs ; à peine monté sur le trône, il fait exécuter ses créanciers et se révolte. On peut voir ailleurs la marche des événements et comment, ballotté entre la Turquie, l'Empire et la Pologne, le héros valaque finit sous le couteau de l'assassin, après avoir perdu son trône. Il importe cependant ici de noter les forces qui l'ont servi. Sa révolte coïncide avec la guerre de la ligue chrétienne contre les Turcs, et cette coïncidence enlève au prince la possibilité d'un accommodement avec les infidèles. Cela l'oblige à ne compter que sur son armée, et cette armée, devenue pour Michel la condition de son existence, il est obligé de l'organiser avec les bandes cosaques, haïduques, serbes, grecques, et surtout avec des militaires de profession, Allemands, Italiens, Hongrois. C'est à la nécessité de payer ces mercenaires qu'il sacrifie, au profit des boïars, les paysans — presque tous les documents de ce temps parlent de l'expropriation des petits propriétaires — et qu'il se soumet aux exigences du prince transylvain Sigismond Batory et à celles de l'empereur Rodolphe. Mais il avait trop compté sur la ténacité du premier et sur l'énergie du deuxième ; et quand, le trône transylvain tombant entre les mains du cardinal *André Batory*, Michel se voit entouré de toutes parts par la ligue turco-polonaise, toute hésitation disparaît : c'est contre la Pologne que cet ennemi des Turcs doit se tourner, et c'est pour vaincre la Pologne qu'il occupe la Transylvanie et la Moldavie. Abandonné par l'empereur et, dans ce monde qu'il avait réussi à remuer de fond en comble, entouré partout d'ennemis et de traîtres, il tombe écrasé entre les trois empires qu'il avait tenus en haleine ; mais tout un siècle d'histoire roumaine vivra de son souvenir. Il ne faut pas s'exagérer l'influence exercée par les exploits du prince sur les événements ; cependant, on ne peut oublier que les exploits du voïévode valaque ont fait du Danube une barrière chrétienne : il a permis l'organisation des États chrétiens de la Hongrie autrichienne et de la Transylvanie. Il faut noter aussi, à cette époque, la Renaissance néo-grecque ou néo-chrétienne dans les régions romaines de

l'ancien Empire byzantin. Pays riches, presque indépendants et orthodoxes, où, surtout en Moldavie, une ancienne tradition littéraire existait, les principautés roumaines deviennent au XVII^e siècle le foyer d'une civilisation nouvelle.

C'est surtout à la Valachie que se rapportent à cette époque les détails connus sur la situation politique et économique : dix-neuf princes ont successivement régné ; deux pendant neuf ans, *Matein Basarab* pendant vingt et un ans, et *Constantin Brancovanu* pendant vingt-cinq, tandis qu'en Moldavie, à côté de *Vasile le Loup* qui règne dix-neuf ans et de deux autres qui occupent le trône huit ans chacun, on trouve sept règnes de trois ans, sept de deux ans et douze d'un an. Naturellement ces changements sont dus, soit à des compétiteurs rivaux qui, se mettant au service de telle puissance ou à la tête de tel groupe de boïars mécontents, tâchent d'obtenir ou d'acheter la confirmation du Grand Seigneur : *Radu Mihnea* paye 10.000 écus au grand vizir, 25.000 au kihaïa pour obtenir et 30.000 écus pour garder trois ans le trône ; *Leon Tomsha* paye 300.000 lei dont 140.000 en obligations; *Constantin Shesban* donne 450.000 lei pour la fortune du feu prince après avoir payé 225.000 lei pour le trône ; *Mihnea III* paye 200.000 lei, *Radu Leon* 300.000, *Shesban Cantacuzène* 650.000, et on ne compte pas les dépenses de *Constantin Brancovanu* pour garder son trône et pour faire donner celui de Moldavie à ses partisans. Toutefois, Radu Shesban règne sans confirmation turque et c'est contre l'avis des boïars qu'il la demande. En Moldavie, la domination polonaise et la force du parti polonais enlèvent aux nominations tout air d'indépendance et de spontanéité; pourtant, dans la deuxième moitié du siècle, quand la Pologne commence à décliner, *Stefan X Georges* est mis sur le trône par les Transylvains et les Valaques ; à partir de 1693, on peut dire que c'est Brancovanu qui nomme les princes moldaves. Ces princes ont une bonne armée de mercenaires qui monte jusqu'a 40.000 hommes; malgré les sommes énormes dépensées pour l'entretien et pour obtenir ou renouveler la confirmation turque, ils sont riches ; ils ont les cours les plus grandioses de l'Orient, sans en excepter celle des Moscovites. La description de Paul d'Alepo est émerveillée ; le Polonais qui a décrit le mariage du cosaque Timush avec Roxandre, fille de Vasile Lupul, est en perpétuelle admiration, et les Turcs appellent Brancovanu Altin-Bey, ou le Bey d'or. Et ce n'est pas là une apparence : ces princes sont parmi les hommes les plus éclairés de l'Orient, les mécènes de la littérature grecque ; entourés de philosophes, philologues, théologiens, ils font imprimer chez eux des livres qui se répandent dans tout l'Orient chrétien ; ils ont bien l'air de successeurs des empereurs byzantins, et un prélat d'Andrinople n'hésite pas à dater par l'année du règne du prince moldave. Quoique placés sous la domination des Turcs, les pays roumains sont le foyer où la chrétienté orientale vit de sa vie la plus consciente ; en même temps la vie nationale ne manque pas : le XVII^e siècle est le siècle des grands chroniqueurs qui, boïars, lettrés, instruits en grec, en slave, en latin et en turc, écrivent dans le plus pur roumain l'histoire de leur pays.

VI. Le XVIII^e siècle. — Ce siècle a été appelé « le siècle des phanariotes », mais à tort, car avant 1714 on trouve des Grecs sur les trônes des principautés; et après 1714 les princes n'ont pas tous été des Grecs. En fait, le titre nécessaire pour parvenir au trône fut, au XVIII^e siècle, non pas celui de Grec ou de Phanariote, mais celui de « grand drogman » qui était accessible aux Roumains d'origine. A côté des 6 Mavrocordato, 4 Ghica, 4 Sutzo, 2 Ypsilanti, 2 Caragea et 2 Morouzi, Grecs (mais non Phanariotes), nous rencontrons 3 Racovitza et 4 Calimachi. Quant à la couleur grecque de leur gouvernement, c'est une légende : leurs fonctionnaires sont Roumains en grande majorité; le prince a intérêt à ne pas mécontenter les boïars ; le parti pris de gréciser les principautés n'est pas croyable de la part de princes qui ont forcé les prêtres à apprendre à lire et écrire en roumain, qui ont fait imprimer des livres liturgiques en roumain, qui ont aidé à la fondation d'écoles roumaines et qui se sont vantés de lire les chroniqueurs roumains. Quant à l'opprobre qu'on a jeté sur cette époque, l'origine en est dans les récits des voyageurs occidentaux, trop civilisés pour comprendre un pays absolutiste et trop spirituels pour n'en pas médire.

Ce siècle débute par une révolution diplomatique. La Russie prend la place de la Pologne qui ne comptait déjà plus depuis un demi-siècle, et l'Empire autrichien, devenu de plus en plus oriental, remplace la Transylvanie; pendant qu'au Nord les forces s'accumulent, les Turcs deviennent plus faibles, méfiants, inquiets et méticuleux. Si au XVII^e siècle ils s'étaient intéressés aux changements dynastiques dans les principautés, ç'avait été moins par nécessité que par cupidité ; ils s'y intéressent maintenant par nécessité politique et économique : la trahison d'un prince — ils en avaient eu des exemples éclatants — pouvait mettre en danger le sort d'une guerre ; et le refus d'approvisionner la capitale peut amener la famine dans le Séraï, la révolte des janissaires, l'exécution d'un padichah. Alors cette solution fut trouvée de faire administrer les deux principautés par des *drogmans*, fonctionnaires turcs, qui n'étaient rien que par le padichah. Le prince drogman aura la charge de surveiller les mouvements des ennemis (les deux capitales de Iassy et de Bucarest sont, surtout maintenant, les yeux de l'Empire) et d'anéantir les partisans que ces ennemis pourraient avoir dans les principautés; de fournir souvent, très souvent, de fortes sommes à Constantinople; de procurer les provisions des armées turques; le tout sans mécontenter le pays, sans y provoquer la révolte, pas même les réclamations des boïars. Par ailleurs, le grand drogman aura tous les signes extérieurs de la souveraineté : oint par le patriarche, il conservera tout le cérémonial byzantin et — car les Turcs sont toujours respectueux des formes — toute l'apparence de l'indépendance. A vrai dire la premiere nomination, celle de *Nicolas Mavrocordato* en 1709, fut faite sans but politique, et ce n'est qu'en 1711, quand la trahison de Cantemir et de Brancovanu eût ouvert les yeux de la Porte sur le danger russe, que l'on préféra à la transformation de la Moldavie en pachalik cette solution ingénieuse. En 1718, on alla plus loin et on réglementa le mode de succession au trône des deux principautés. Trois familles seules — les Ghica, les Mavrocordato et les Racovitza — auraient accès au grand drogmanat, et, par suite, à un trône roumain ; la durée du règne serait de trois ans à la fin desquels le prince devait demander le moukaré (la confirmation) pour une nouvelle période; le prince serait un fonctionnaire turc, égal aux pachas à deux queues; il aurait comme drapeau celui des sandjacs, porterait le bonnet de drap blanc des janissaires, serait agrégé à ce corps militaire. Cette manière de nommer les princes sans le consentement du pays, tout en ayant beaucoup de précédents au XVII^e siècle en Moldavie, est un changement assez brusque pour la Valachie. En tout cas, elle constitue un recul. Jusqu'en 1774, les trois familles privilégiées furent à peu près seules en possession de fournir des princes. Après 1774 (et jusqu'en 1821), si l'on y trouve encore un Ghica, deux Mavrocordato et deux Calimachi, des noms nouveaux apparaissent : les Ipsilanti, les Morouzi, les Sutzu, etc. En même temps, la règle des trois ans cessa d'être respectée; si Nicolas Mavrocordato régna de 1716 à 1730 en Valachie presque sans interruption, sur 26 règnes moldo-valaques, à partir de 1774, on en compte 6 de 2 ans et 6 d'un an. Le prince « phanariote » des Roumains est sacré par le patriarche de CP ; on l'appelle Altesse et les souverains comptent avec lui, parce que c'est lui qui, par ses relations à la cour du sultan et par les nouvelles qu'il fournit sur l'état de l'Europe, décide la politique ottomane. En revanche, le prince a deux charges : l'une, financière et économique : fournir

la nourriture de la capitale et garantir l'encaissement des tributs, charge écrasante pour les principautés dans un siècle où, la Transylvanie appartenant à l'empereur, les Tatars dépendant des Russes, la Hongrie ne payant plus tribut, l'Égypte refusant très souvent d'envoyer son froment à Constantinople, les autres provinces ottomanes étant assez souvent en révolte, la charge retombait en grande partie sur les pays roumains; charge d'autant plus difficile à remplir qu'il ne fallait pas « mécontenter le pays, provoquer la révolte, l'exil volontaire, ou même les réclamations des boïars ». La deuxième obligation était de nature politique; c'était d'abord d'extirper le russophilisme et le germanophilisme dans les principautés, et ensuite de tenir au courant la Sublime Porte de tous les mouvements militaires ou diplomatiques de ses ennemis. Sauf exception, tous les princes drogmans ont fait preuve d'une grande habileté administrative et d'une grande largeur de vues dans l'accomplissement de leurs tâches. Les pays roumains leur ont dû une administration supérieure à celle du siècle précédent; ils ont fixé les salaires et les revenus des fonctions, ils ont introduit des registres réguliers pour les procès, pour les dépenses; ils ont fait des travaux d'utilité publique, organisé la police municipale, les corporations, les écoles, les hôpitaux. Si les mesures administratives, si même la grande réforme de Const. Mavrocordato qui émancipe les paysans corvéables, ont comme point de départ les besoins fiscaux, le besoin d'assurer et d'augmenter les revenus de l'Etat, les autres mesures ne partent que de la supériorité de leur intelligence pratique. C'est une époque extrêmement tourmentée que celle qui s'étend de 1774 à 1821: c'est l'époque de la politique spoliatrice de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie (partages de la Pologne, annexions de la Bukovine et de la Bessarabie); c'est l'époque où, malgré l'invasion de l'Europe dans l'Empire turc, malgré les consulats européens (autant d'agents de commerce et de petits pachas européens dans les principautés et les autres provinces), malgré la participation de la Turquie aux guerres européennes, on voit grandir la domination moscovite; c'est l'époque des révoltes chrétiennes et des révoltes turques, où Pasvan Oglu et Cara Gheorghevici travaillent avec un zèle égal à préparer la voie aux armées russes, et où les guerres russo-turques deviennent chroniques. Il ne faut donc pas s'étonner que les provinces de Roumanie, excitées par la diplomatie russe, aient quelquefois chancelé dans leur fidélité à la Porte. Plusieurs princes ont été franchement russophiles, quoique la plupart aient essayé de louvoyer. Ce qui les y a décidés fut sans doute l'ambition de restaurer, avec l'aide de la Russie, l'empire orthodoxe byzantin. Dans les principautés le russophilisme a duré, par reconnaissance ou par nécessité, jusqu'en 1856. En effet, il apparut, non seulement aux princes, mais aux boïars, à la fin du XVIII^e siècle, comme une politique vraiment nationale. Et les pays roumains en retirèrent d'abord, effectivement, de grands avantages. La Russie, par le traité de Cainargi (1774), par la convention d'Ainali-Kawak (1779) et la paix de Iassy (1792), obtint de la Porte l'exemption de tout tribut pendant deux ans, une grande amélioration dans la perception du tribut et la mise des représentants roumains à Constantinople sur un pied d'égalité avec les représentants des souverains; en 1784, elle obtient un firman qui fixe le tribut et concède divers avantages, etc. Ainsi au moment où la révolution grecque de 1821 allait éclater, le monde officiel des principautés, le prince, les nobles, étaient mûrs pour le despotisme russe qui avait trouvé la formule pour concilier ses propres ambitions de conquête avec le désir des boïars d'exploiter leur pays sans avoir à redouter la concurrence détestée des Grecs de Constantinople.

Mais c'est justement cette révolution qui introduisit dans la vie politique un facteur nouveau, lequel dérouta les calculs des diplomates et donna à la vie politique des principautés une autre direction. L'éveil nationa roumain est dû à la renaissance littéraire et historique de la Transylvanie, et représenté sur le terrain politique par la petite noblesse de Moldavie, les *ciocoï* ou *carvunari* (V. CARBONARI). A côté de la grande noblesse, russophile et républicaine, naquit alors dans la petite noblesse, gardienne fidèle des traditions nationales, un véritable parti démocratique qui, pour résister à l'invasion russe, chercha un point d'appui du côté des Turcs. C'est ce parti qui obtint de Constantinople l'expulsion des princes grecs, la nomination de Gregor IV Ghika en Valachie et de J.-A. Stourdza en Moldavie.

Après la répression de la révolution grecque dans les principautés, révolution dirigée par Alexandre Ypsilanti en 1820-21, et qui avait éveillé la défiance des Turcs contre les Grecs et amené le gouvernement ottoman à ne plus imposer aux principautés des gouverneurs étrangers, *Ypsilanti* (V. ce nom), qui était devenu, le 27 juin 1820, le chef des hétairistes conjurés pour la délivrance et la régénération de la Grèce, avait établi en Bessarabie le centre de l'insurrection et pénétré en 1823 dans la Moldavie qu'il souleva; dans une proclamation dont l'effet fut atténué par la désapprobation absolue du consul de Russie en Moldavie, il appela les Grecs aux armes contre les Turcs le 7 mars 1821; la garde de l'hospodar de Valachie, Sutzu (qui venait de mourir) se joignit à lui; Ypsilanti passa le Pruth et s'établit à Targowitz sur la frontière de l'Autriche. Une armée turque entra alors dans les principautés et défit un parti d'insurgés à Galatz; Ypsilanti marcha contre les Turcs, mais, après plusieurs échecs partiels, fut écrasé à Dragasani le 19 juin 1821 et obligé de s'enfuir en Autriche où il fut arrêté et fait prisonnier.

VII. LE XIX^e SIÈCLE. — A. *1822-1828*. Les deux princes précités avaient été nommés par les Turcs, à la suite d'un mouvement de la petite noblesse. Leurs règnes se ressentiront de cette origine; ils se débattront vivement, parfois sans succès, contre les menées russes et l'opposition violente de la haute noblesse. Cette lutte est beaucoup plus passionnée en Moldavie qu'en Valachie. L'opposition aristocrate et russophile valaque s'est réfugiée à Brassö avec le consul russe Pini; elle a son candidat en la personne de *Gr. Brancovanu;* elle provoque dans le pays une révolte qui avorte et dont les chefs sont pendus; les quelques évêques qui ne voulaient pas reconnaître l'ordre légal roumain sont destitués et, ayant épuisé leurs ressources à Brassö, les exilés demandent à rentrer; accueillis par le prince avec la plus grande bienveillance, c'est dans le sein de la société littéraire qu'ils avaient fondée à Brassö que le prince choisit son comité de réformes. En Moldavie, le parti russophile présente deux sections: l'une orthodoxe et réactionnaire, c'est celle de M. *Stourdza* (V. ce nom), qui veut remplacer immédiatement la suzeraineté turque par celle d'un monarque orthodoxe et confirmer les privilèges de la grande noblesse; l'autre, qui, acceptant dans ses rangs des nobles du deuxième et du troisième état, et par cela même l'idée de l'égalité de tous les boïars, n'était russophile que par nécessité: elle aurait volontiers remplacé la suprématie russe par celle de l'Autriche. Mais ce qui donnait sa force au prince, c'était le troisième parti, celui des « ciocoï », des parvenus, parmi lesquels le prince avait choisi ses fonctionnaires et qui voulait « une constitution ». Ce n'est donc pas aux Russes que les Roumains doivent le premier projet de constitution; c'est contre les Russes, malgré eux, qu'a été faite la première tentative pour organiser l'Etat. Ce projet, dénoncé dès 1823 par Stourdza au colonel russe, n'est pas libéral; en 1824, quand le vizir demande si, dans le cas d'une évacuation partielle, le pays peut répondre de la sûreté des sujets turcs et de la paix publique, le parti profite de l'occasion pour le présenter; en somme, il réclame un Etat souverain sous la suzeraineté ottomane, le trône héréditaire, un conseil nommé à vie pour fixer les impôts et participer au gouvernement, la suppression des privilèges consulaires, une armée na-

tionale, etc. Mais l'intervention russe rend vaines toutes ces tentatives : le projet resta sans effet. En 1825, les relations diplomatiques sont reprises entre la Turquie et la Russie, les exilés rentrent, et le prince, qui avait donné jusqu'à cette époque des preuves d'énergie, est forcé de transiger : l'*anafora* de 1827 accorde aux nobles, — nouveaux ou anciens, ce qui est, en somme, un progrès, — des privilèges exorbitants. Malgré tout, en 1828, à la déclaration de la guerre russo-turque, les deux princes, antirusses, sont déposés ; la Russie voulait civiliser les principautés, mais à sa manière. Ces luttes politiques n'ont pas empêché les princes de prendre les mesures nécessaires pour organiser l'administration, la justice, les finances et l'école. La Russie fit avorter une tentative pour séculariser les biens des couvents.

B. *Domination russe. 1828-1848.* Le 7 mai 1828, les Russes occupèrent Iassy et, quelques jours après, Bucarest, où le comte Pahlen siégea comme chef du gouvernement civil. La guerre finit le 2/14 sept. 1829 par la paix d'Andrinople, qui remit entre les mains de la Russie les deux pays roumains jusqu'à l'acquit de la somme due par la Turquie. Une convention spéciale isola de plus en plus les deux pays, les incorpora presque à la Russie qui, en outre, obtint le droit de les réorganiser. Cette occupation dura jusqu'en 1834. Elle permit aux Russes d'établir, avec l'assentiment des boïars, le Règlement organique et de provoquer dans les deux pays la plus profonde aversion pour la grande puissance du Nord. C'est cette aversion qui caractérisera l'attitude que prendront les Roumains sous les princes réglementaires de 1834 à 1848. — C'est d'après les dispositions du Règlement qu'aurait dû se faire l'élection des deux princes, mais, malgré cela, pour la première fois, la Russie nomma directement A. Ghica en Valachie, tandis que la Turquie envoyait Stourdza en Moldavie (où il régna jusqu'en 1849 tandis que Ghica, disgracié en 1842, fut remplacé par G. Bibesco).

Ces princes, sans être Phanariotes, mais placés exactement dans la même situation que les Phanariotes entre la Russie toute-puissante, d'une part, la Turquie et l'Autriche, d'autre part, adoptent exactement la même conduite, avec les modifications de détail que les nouvelles conditions politiques permettaient et que le développement de la conscience nationale exigeait. Ils prennent d'excellentes mesures d'utilité publique, luttent avec grande difficulté pour réglementer le commerce où le pouvoir consulaire introduit la plus grande incertitude; ils réorganisent l'armée, les hôpitaux, l'état civil, les mesures; ils préparent l'abolition de l'esclavage, en commençant par les esclaves de l'Etat; par des mesures de détail (concernant les douanes et la naturalisation), ils préparent l'union des deux principautés. Mais le gouvernement avec une Chambre n'allait pas sans difficulté, vu l'inexpérience des princes et les passions personnelles. La longue occupation russe avait étouffé les manifestations des progressistes dont les idées, trop vagues, n'intéressaient que peu les masses. On trouve, il est vrai, des tendances progressistes, dues surtout à l'influence française et anglaise, qui, après 1830, continuent la tradition des Carvunari : en 1830 fut rédigé en Moldavie un projet de constitution très curieux, véritable contre-règlement organique. Mais ceux qui luttaient pour ces idées n'avaient pas l'ambition de toucher à l'état de choses existant; ils empêchaient même le prince d'y toucher. S'il est vrai qu'en Valachie cette opposition a fait preuve d'une grande énergie, peut-être mal employée, contre Bibesco, il n'en reste pas moins qu'elle a refusé à Ghica de modifier la législation des contrats agricoles et à Bibesco de modifier le régime dotal dans l'intérêt du crédit. Mais une nouvelle génération s'éleva, préparée à l'école libérale de l'Occident civilisé qui, rentrée vers 1840 dans le pays, mit la lutte sur un terrain autre que celui des questions personnelles. C'est la génération de 1848, celle qui a fait la révolution de 1848.

C. *La révolution de 1848 et l'union des principautés.* Si c'est la même génération et presque les mêmes hommes qui ont accompli l'une et l'autre, on peut dire que pour la deuxième opération ils ont fait preuve d'une expérience qui leur a manqué pour la première. Manque d'organisation, pas de but précis. Les jeunes boïars rentrés de l'étranger, et honteux de se voir au moyen âge avec l'esclavage dans les relations individuelles et la corvée dans les relations sociales avaient augmenté le nombre des opposants. En Moldavie, le 27 mars 1848, une réunion a lieu où, en présence du ministre de l'intérieur, on choisit une commission aristocratico-bourgeoise pour présenter en vingt-quatre heures une pétition au prince. Cette pétition en trente-cinq points demandait surtout la sincère application du règlement organique, auquel elle ajoutait la liberté de la presse et l'institution d'une garde civique. Le prince, le lendemain même, fit arrêter, emprisonner ou exiler les chefs du mouvement. — En Valachie, les choses allèrent autrement : la bourgeoisie prit part au mouvement. Le 9 juin une proclamation révolutionnaire fut faite à Islaz; Eliade et les autres chefs vinrent à Bucarest avec plus de 10.000 hommes ; le 11 juin, le prince fut forcé de signer la nouvelle constitution, nomma un ministère réformiste ; le 14, il quitta le pays. La proclamation est dirigée contre la Russie et le Règlement organique; elle affirme la fidélité au Grand Seigneur ; c'est que dans le gouvernement provisoire comme dans la direction de la révolution les modérés étaient en majorité : dans le gouvernement les radicaux — qui demandaient l'indépendance complète, l'union des principautés, des réformes politico-sociales, — ne figurent que comme secrétaires. On prend des mesures pour obtenir l'approbation des Turcs et de l'Europe; la Russie demande l'intervention turque, et Soliman, le délégué du sultan, arrive avec 20.000 hommes. Cependant, comme ni la marche des événements ni les séances, pourtant assez tumultueuses, de la commission agraire, n'offraient pas à la Russie de prétexte d'intervention, elle profita de la violence des articles des radicaux-socialistes, C.-A. Rosetti et J.-C. Bratiano, fonctionnaires, pour en rendre responsable le gouvernement roumain et solidaire la Sublime Porte. L'autodafé du Règlement organique la servit mieux encore : elle obtint le remplacement de Soliman par Fuad Effendi, et provoqua le massacre d'une compagnie de pompiers roumains qui justifia l'occupation des principautés par les armées russes et turques. Le caïmacam C. Cantacuzino remplaça le gouvernement provisoire, et le 1er mai la convention de Balta-Liman, conclue entre les deux puissances, réduisit la durée du règne à sept ans, remplaça les assemblées élues par des divans aristocratiques, confia la garde du prince à une armée de 25.000 à 35.000 hommes et le soumit aux deux commissaires russe et turc, qui devaient penser pour lui. Michel Stourdza, qui régnait encore en Moldavie, refusa le trône dans ces conditions et abdiqua. La Turquie nomma, avec l'assentiment de la Russie, *Barbu Stirbey* en Valachie et *Gr. Ghica* en Moldavie; ils ont régné de 1849 à 1856.

Leurs règnes ressemblent à ceux des princes réglementaires : d'un côté, sous les ordres de la Russie, on organise l'Etat ; d'un autre côté, le développement de la conscience publique, de plus en plus précise et impatiente, s'éveille contre ce protectorat. Une différence pourtant se voit dans les rapports des princes avec le pays : l'idée de l'union des principautés a fait des progrès, mais les questions politiques et sociales, — la question agraire, le développement de l'instruction dans le peuple, le droit de suffrage, — agitent le pays au point de rejeter cette idée au second plan. Toutefois la Russie réussit à exciter contre elle tant d'animosité que l'on sacrifia finalement à l'union toute autre réforme, « unioniste » étant devenu synonyme d'« antirusse ». L'idée de l'union des deux principautés a son point de départ dans celle de la communauté d'origine, que l'on rencontre dans la littérature, mais sans au-

cune influence sur la politique, dès le XVIe siècle, et qui s'exalta par la renaissance historique de la Transylvanie. Cette idée trouve le terrain préparé par la domination turque qui, au XVIIIe siècle, avait non seulement soumis les deux pays au même régime, mais qui avait créé une aristocratie et une masse de fonctionnaires tout à fait dénués d'esprit local. L'influence russe la renforce, non pas d'abord en l'exaspérant comme elle le fit à la fin, mais en la proposant elle-même tant que cette idée n'impliqua pas une dynastie étrangère au pays et aux trois empires voisins. Mais ses propagateurs les plus conscients furent les jeunes gens — aristocrates ou non — envoyés à l'étranger pour faire leurs études. Cet exode facilita les relations entre les futurs hommes politiques des deux pays, et associa en même temps l'idée de l'union avec celle de l'émancipation politique et sociale. Une autre force pousse les choses dans la même direction : les écoles et la presse étaient presque exclusivement dirigées par des Transylvains ou des élèves des Transylvains. Enfin, un événement européen créa pour la réalisation de l'idée des circonstances favorables : la guerre de Crimée ; la diplomatie vit dans l'union des principautés une mesure prophylactique à prendre contre la Russie. Après des tâtonnements que les susceptibilités de la Porte expliquent, le traité de Paris décida de consulter, sur cette question, les deux principautés par des divans *ad hoc*. La Porte fit de son mieux pour enlever toute liberté à l'expression de la volonté populaire, notamment en Moldavie. A la suite d'une pression inouie, les élections faussées par Vogoridès, commissaire turc en Moldavie, donnèrent dans ce pays un résultat défavorable à l'union, mais elles furent cassées par l'intervention personnelle de Napoléon III qui avait eu avec la reine Victoria la conférence d'Osborne. De nouvelles élections donnèrent sur 89 députés 4 douteux et 2 anti-unionistes. Les divans sont ouverts le 20 sept. 1857 à Iassy, et le 30 sept. à Bucarest. Le divan valaque vota quatre points (autonomie du pays selon les capitulations, l'union sous un seul prince avec un seul gouvernement, prince étranger dont les héritiers nés dans le pays seront baptisés dans la religion orthodoxe, gouvernement constitutionnel représentatif), et refusa de discuter les questions d'organisation intérieure. On évita ainsi le froissement des intérêts de classe qui en Moldavie s'étalèrent, au grand désespoir des unionistes. Les conférences de Paris, ouvertes le 22 mai 1859, concilièrent la susceptibilité ottomane avec la générosité française : on admit l'identité des institutions mais la séparation du pouvoir souverain, législatif et administratif. Le nom de ce pays extraordinaire devait être plus extraordinaire encore, « les Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie ». Pour les élections, par application du Règlement organique, on nomma un double caïmacamat de trois : Em. Baleanu, J. Manu et J. Al. Filipescu en Valachie et St. Catargiu, An. Panu et V. Stourdza en Moldavie. Les élections ne furent pas sans violences, surtout en Valachie où l'idée de l'union n'était pas représentée dans le caïmacamat, et où chaque membre soutenait un candidat. Si en Moldavie deux sur trois caïmacams étaient pour l'union, une autre difficulté surgit : la question agraire ; on tomba d'accord sur la personne du colonel A. Cuza, peu prononcé sur cette question, qui fut élu. A Bucarest, on avait ajourné l'élection pour connaître le résultat de Iassy ; la majorité appartenait à Bibesco, mais, le 24 janv., sous la pression du peuple et notamment de la corporation des bouchers, Cuza fut élu à l'unanimité.

D. *La Roumanie contemporaine*. On connaît les règnes du prince Alexandre Cuza et du prince et roi Charles Ier de Hohenzollern. Le premier détruit les dernières traces du moyen âge par la sécularisation des propriétés ecclésiastiques et par l'acte du 2 mai (dû à *Kogalniceanu*) qui émancipa la grande propriété de la servitude féodale et le travail agricole de la corvée. Avec la corvée disparut l'esprit féodal dans la classe des grands propriétaires, qui se détachèrent de plus en plus de leurs paysans : d'un côté l'absentéisme progressa, de l'autre le manque d'expérience de ces grands seigneurs valaques et surtout moldaves, trop raffinés au contact de l'Occident, fit perdre aux plus anciennes familles leurs propriétés, et les propriétaires nouveaux sont animés d'un autre esprit ; ajoutons l'apparition et le progrès très rapide de la classe des grands fermiers ruraux qui, détachés tout à fait des propriétés qu'ils travaillent, ont réussi, avec toute l'inconscience de l'âpreté au gain, à faire rendre le maximum à la terre et au travail humain, au risque d'épuiser l'une et de révolter l'autre. En même temps le paysan émancipé et propriétaire, par suite de l'émiettement de la propriété inaliénable et également partagée entre les héritiers, par suite aussi du manque de capitaux, tombait sous une autre forme, mais au même degré, et plus encore peut-être que par le passé, dans la dépendance des riches ; et cette situation a duré, car elle a permis d'intensifier la production nécessitée par le progrès de l'exportation. La générosité de quelques hommes politiques n'y put rien : la dernière tentative pour améliorer les conditions du travail rural, que firent en 1888-89 les constitutionnels, échoua. Mais, en somme, ce fut là la rançon du progrès capitaliste. Les capitaux étrangers, d'abord français, ensuite de plus en plus allemands, affluèrent, soit sous la forme d'emprunts pour des travaux d'utilité publique, soit sous la forme de concessions, et c'est ainsi que, grâce aux grandes concessions, une bourgeoisie d'Etat fut créée. Des mesures financières, la création des institutions de crédit, donnèrent plus de force à cette bourgeoisie, plutôt d'entrepreneurs et de financiers que de producteurs industriels. Alors on protégea l'industrie nationale pour y attirer les capitaux qui, malgré tout, préféraient encore l'agriculture. Mais la crise agricole et la découverte des mines de pétrole créèrent enfin des circonstances favorables pour l'afflux des capitaux vers l'industrie. Un obstacle que ce courant positif rencontra en Roumanie fut l'esprit trop classique de son enseignement primaire et secondaire. L'école avait été primitivement organisée pour fournir des fonctionnaires à l'Etat, et ce furent les visionnaires transylvains, à une époque où l'on vivait du passé, qui donnèrent la formule didactique. L'enseignement, tout l'enseignement fut gratuit, et l'enseignement primaire fut obligatoire ; par des bourses on facilita l'accès des écoles aux pauvres, paysans ou petits villageois, attirés aussi par de bonnes rétributions et par la grande considération dont les fonctionnaires jouissaient. On commence à trouver maintenant que les charges pour l'instruction pèsent trop sur l'Etat : la société se suffisant à elle-même, une bourgeoisie existant qui pourrait se payer à elle-même son instruction, tout un parti soutient qu'il faut séparer l'instruction des paysans de celle des bourgeois, et que c'est déjà beaucoup que l'instruction primaire soit gratuite. — L'armée roumaine a fait des progrès énormes, et pendant la guerre de 1877-88, son coup d'essai fut remarquable. Elle est organisée à la prussienne. La Roumanie a dépensé des sommes considérables pour ses fortifications qui la font entrer dans le système défensif de la triple alliance. Après une légère oscillation pendant la guerre franco-allemande, quand les sympathies traditionnelles pour la France et les agitations de l'opposition poussèrent le pays à des manifestations antiallemandes, et à part les accès intermittents de russophilisme des anciens conservateurs, la politique extérieure roumaine fut celle des puissances centrales : le danger non seulement politique mais aussi ethnique dont le tsarisme conquérant menace la Roumanie l'y pousse, malgré la guerre des tarifs avec l'Autriche, et malgré la conduite des Hongrois vis-à-vis des Roumains de la Transylvanie et la concurrence agricole entre la Hongrie et la Roumanie. Les complications extérieures possibles ne sont pas les seules questions qui préoccupent les Roumains ; de graves problèmes intérieurs les sollicitent aussi : la question des droits politiques des juifs et des paysans, l'organisation financière, le développement de l'industrie et du commerce, etc. Enfin, si la Roumanie doit être un grand

pays, comme les Roumains le veulent, ce ne sera pas à coup sûr dans ses limites actuelles.

**Histoire littéraire.** — On distingue généralement, dans les histoires littéraires roumaines, une littérature populaire et une littérature des lettrés ou proprement dite ; et dans la première on fait une division, moins rationnelle, celle de la littérature écrite contenant des traductions ou adaptations faites aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles par des lettrés, goûtées par ceux-ci et devenues avec le temps populaires.

I. La Littérature populaire doit, en Roumanie, sa vogue non seulement à la révolution produite dans les conceptions des lettrés par le mouvement romantique occidental et les événements de 1848, mais aussi et surtout à la renaissance politique, patriotique et nationale. Le premier collectionneur roumain d'œuvres populaires est Anton Pann, mais le chef du mouvement est Alexandri dont la collection, peu fidèle, et embellie dans la première édition, fut traduite en français (1853-55). Le mouvement fut propagé par les écrivains roumains de Transylvanie, toujours en contact intellectuel avec le peuple, et se développa surtout en Moldavie, grâce aux revues *Convorbiri Literare* et *Contemporanul*. L'*Académie roumaine* a organisé des prix et encouragé des enquêtes sérieuses.

Cette littérature, intimement liée aux événements de la vie, rentre difficilement dans les cadres classiques de l'esthétique. Il y a des genres morts ou traditionnels et il y en a de vivants. Parmi les derniers sont la lyrique gaie des horas et la lyrique triste des doines. Les genres morts sont : le dramatique (cérémonies des mariages, des fêtes religieuses), l'épique (chansons des anciens, chansons de haïducs, contes en prose, anecdotes), le didactique (devinettes, charmes, proverbes).

Cette littérature n'est pas appréciée autant qu'elle mériterait de l'être. C'est cependant au fond vraiment populaire et spécialement roumain que les trois plus grands poètes de la Roumanie, *Alexandri*, *Eminescu* et surtout *Cosbuc* doivent leur puissance évocatrice.

II. La Littérature proprement dite. — 1° *Le* XVI^e^ *siècle*. La littérature est religieuse et encore se borne-t-elle aux livres liturgiques. Les seules livres d'inspiration personnelle sont les théories bogomiles et les *Leçons du bon et pieux prince du pays valaque Neagoe Basarab à son fils Teodosie Voevod*, composées peut-être entre 1511 et 1520, en slave ou en grec. — En outre, il faut mentionner une littérature historique, annalistique ou *letopisetze*, qui est en slave.

2° *Le* XVII^e^ *siècle*. L'introduction de la langue roumaine dans l'Eglise et l'Etat, les progrès de l'imprimerie apportée en Transylvanie par les réformés et l'éclat des princes qui jouissent dans tout l'Orient grec d'une réputation de grands protecteurs du christianisme rendent la littérature de ce siècle particulièrement riche et intéressante. C'est dans les pays roumains, à Bucarest et surtout à Iassy, que la chrétienté orientale du XVII^e^ siècle a vécu sa vie consciente et c'est là que le néohellénisme eut son épanouissement. En Moldavie, l'influence néo-grecque se combine avec celle de la Pologne qui, par ses écoles latines et son enseignement occidental, donne un bel essor à l'historiographie. Religieuse ou historique, telle est la littérature de ce siècle, et la dernière s'étend complaisamment sur l'idée de l'origine romaine, sur celle de l'étendue et de l'unité de la nation roumaine. — La littérature religieuse n'est pas seulement dogmatique ou au service du culte. Des *cazanie* et catéchismes pullulent ; mais il faut tenir compte, en outre, des œuvres morales et surtout des psaumes versifiés et des « vies de saints » du métropolite moldave *Dosofteiu* (1630 ? - 1711). Mentionnons encore le métropolite transylvain *Simion Stefan* et les deux *Varlaam*. — Mais c'est surtout la littérature historique qui est en plein développement. Après une première période de chroniques anonymes, apparaît le premier grand chroniqueur *Urechia* — probablement Grégoire et non son père Nestor — dont la chronique, *les Princes du pays de Moldavie et leur vie*, n'a été publiée qu'en 1872, par Kogalniceanu. Elle va de la fondation de la Moldavie jusqu'en 1594. Aristocrate, pieux, doué d'un sens critique très fin et assez impartial, il a un style plein d'images originales et très plastique. — *Miron Costin* (1633-91), descendant d'une des plus anciennes et des plus grandes familles moldaves, avec beaucoup de relations en Pologne, un des chefs du parti polonais, joua un grand rôle politique et fut assassiné, par ordre du prince. Sa chronique, *Livre sur la première fondation du pays de Moldavie et de la nation moldave*, est plutôt un livre de polémique contre les annotateurs d'Urechia : ceux-ci affirmaient que Trajan avait secouru le prince Laslau (Ladislas) de Pologne contre les Tatars avec une armée de voleurs et de vagabonds qui seraient les colons romains. Il continue en outre Urechia jusqu'en 1602 (« Le letopisetz du pays moldave à partir d'Aron, où s'était arrêté le vornic Urechi ») dans un ouvrage qui est le meilleur des letopisetz comme langue, composition et érudition. Il écrivit aussi une histoire de la Hongrie de 1388 à 1681, un très beau poème en polonais sur la colonisation de la Dacie et sur la fondation des deux principautés, un autre poème, *la Vie terrestre*, qui développe le dicton *Vanitas vanitatum*. — *Neculai Costin*, fils du précédent (1660-1712), doit être considéré comme appartenant à ce siècle quoique ayant écrit sa chronique après 1700. D'une érudition confuse et très peu doué au point de vue littéraire, il a laissé : le *Miroir des princes*, ouvrage philosophique, encore manuscrit ; le *Livre de la première fondation* (celle de Trajan), qui commence à la création du monde et continue la chronique de son père de 1662 à 1711. — Les chroniqueurs valaques sont moins remarquables. *Constantin Capitanul* a raconté les événements de 1290 à 1688 ; et *Radu Logofătul* interrompit son grand travail sur l'histoire de la Valachie pour écrire la biographie de Constantin Brancovanu.

3° *Le* XVIII^e^ *siècle*. Pendant ce siècle se forma un troisième foyer de vie intellectuelle roumaine, en Transylvanie. — En Valachie et en Moldavie, c'est un siècle de transition excessivement mouvementé, et les talents vont surtout à la politique. L'historiographie y perd en impartialité ce qu'elle gagne en véhémence. *Neculcea* (1677-1744), assez grand boïar et bon militaire, peu lettré, continue Costin de 1662 à 1743 ; sa chronique est une monotone mélopée sur les malheurs du peuple pendant le règne des Grecs (ceux qui ne le comblaient pas de faveurs) ; il accuse un véritable talent de conteur dans l'opuscule intitulé *Quelques histoires entendues par-ci par-là par des hommes anciens et non mentionnées dans les chroniques*, qui rapportent quantité d'anecdotes historiques. *Radu Popescu* (V. Popescu) a écrit les louanges des Mavrocordato (de 1700 à 1728). *Ion Canta* a raconté les événements de 1711 à 1769, *Ienake Kogalniceanu* ceux de 1733 à 1769. En général, les chroniques moldaves sont, comme celles du siècle précédent, supérieures aux valaques. Il faut réserver une place à part à *D. Cantemir*, un érudit, produit de la civilisation gréco-russe, auquel on doit : *la Discussion de l'âme et du corps*, œuvre mystique ; la « Chronique des Romano-Moldo-Valaques », œuvre d'érudition historique qui traite de la colonisation et de la vie des Daco-Romains jusqu'au XIII^e^ siècle ; l'histoire de la grandeur et de la décadence de l'Empire ottoman (écrite d'abord en latin, ensuite traduite en anglais et beaucoup plus tard en français) ; l' « Histoire hiéroglyphique » qui, sous forme d'allégorie rapporte les intrigues des aristocrates de la fin du XVII^e^ et du commencement du XVIII^e^ siècle, et beaucoup d'autres écrits.

La Transylvanie, grâce à l'union religieuse et à la lutte pour la suprématie entre les Hongrois et le gouvernement impérial, parvient à se créer une légion d'écrivains patriotiques qui développent la conscience nationale de leur peuple en exagérant la pureté de son origine latine. C'est un

nouvel essor de l'historiographie où la passion nationale se cache assez mal sous un énorme appareil d'érudition et qui contribua plus que toute autre chose à la renaissance de la conscience roumaine. *Mariu Samuel Micu* (Klein) (1745-1806) écrit en roumain et en latin, outre ses œuvres théologiques, l'histoire des Roumains transylvains, valaques et moldaves avec les exploits des princes (*De origine Daco-Romanorum*), l'histoire ecclésiastique des Roumains transylvains, et sur la grammaire, *Elementa linguæ Daco-Romanæ sive Valachicæ*. — *P. Maior* (1755-1821) écrit des sermons et des *Conseils pour l'éducation; l'Histoire de l'Eglise roumaine*, et surtout *l'Histoire de l'origine des Roumains* qui, œuvre de polémique, est une réponse à Sulzer et à Enzel.

4° *Le* XIX^e^ *siècle*. A. *Jusqu'en 1848*. C'est une époque de préparation. Deux influences étrangères s'exercent, l'influence grecque et l'influence française; on traduit du grec et du français des poésies lyriques, dramatiques. — Ces essais n'ont fait qu'assouplir la langue; le lyrisme, qui fut le genre caractéristique de cette période, est aujourd'hui le plus démodé. *Stefan Fanulza* est le seul écrivain qui continue alors la tradition historique du siècle précédent. Ses chroniques (le règne de C. Hangerli, les règnes de Sutzu, Morouzi, Ypsilanti, la révolution de Tudor), en prose et en vers, procèdent de Neculcea dans une langue parfois vivante. Quoique chroniqueur aussi (mais, en ce genre, très peu doué), *Alexandre Beldiman* († en 1825) dont l'ouvrage principal est la gazette rimée *la Tragédie de Moldavie après la révolte des Grecs* se rattache plutôt à l'influence française par ses traductions. Cette influence se partage les lyriques avec la grecque : les *Vacaresco*, Momuleanu, Cirlova, et surtout *C. Conachi*. La littérature grecque religieuse est la seule qui ait contribué à former l'esprit du lettré ecclésiastique, *Veniamin Costachi*, dont l'activité, très riche dans le domaine pédagogique, se réduit en littérature à quelques traductions techniques. Une troisième influence vient s'ajouter vers 1816-20 : la transylvaine, qui apporte le patriotisme exalté et intolérant, né en Transylvanie au contact des Hongrois, animé du culte romain et de la haine de l'hellénisme, lequel est représenté comme l'auteur responsable de tous les maux. C'est surtout en Valachie que cet esprit nouveau s'exerça, tandis que la Moldavie, grâce à une tradition littéraire plus affermie, put se suffire davantage à elle-même. Le rôle des agents transylvains fut surtout de fonder des écoles, les journaux et de vulgariser les sciences pratiques, les notions philosophiques et les littératures étrangères. Alors se préparèrent vraiment la langue littéraire, un personnel de littérateurs et un public pour les goûter. *George Lazar* en Valachie et *G. Asachi* en Moldavie font œuvre d'apôtres ; Asachi et *Eliade Radulescu* fondent les premiers journaux et les premiers théâtres, en dépit de la censure russe : dans les almanachs et les brochures, ils donnent tout ce que les littératures occidentales (surtout française et allemande et, avec Eliade, l'italienne) ont de meilleur et s'essayent dans des morceaux originaux dont quelques-uns sont vraiment beaux, comme *le Vampire* d'Eliade.

B. *De 1848 à 1860*. Les personnalités littéraires se dégagent ; on continue à travailler dans tous les genres, mais déjà une spécialisation se dessine. Un besoin de renouveau, un grand amour du peuple et des problèmes philosophiques qui agitent le romantisme européen animent toute cette littérature ; mais, en général et en exceptant quelques talents hors ligne, on constate une grande négligence dans la forme ; la syntaxe est confuse par suite d'inexpérience ; les Transylvains ont contribué à cette crise de la grammaire et du vocabulaire ; ce sont eux qui ont essayé alors de latiniser à outrance, et d'une manière tout à fait artificielle, la langue roumaine. — En Transylvanie, *Andrei Muresianu*, le barde national, doit sa gloire à quelques poésies patriotiques et surtout à l'ode *Réveille-toi, Roumain*, qui est devenue la marche de la nation roumaine ; — *Timoteiu Cipariu* fonda sur des bases sérieuses l'étude de la philologie en Roumanie ; — *Simion Barnutz*, orateur en 1848 et ensuite professeur de droit à Iassy, fut le créateur d'un courant à peu près communiste, antidynastique, qui eut son importance et qui ne fut détruit pendant l'époque suivante que grâce aux efforts des junimistes ; — *A. Treb Laurian* le représentant au sein de l'Académie roumaine du courant latiniste, fut chargé avec Massimu de la rédaction du dictionnaire qui avait la prétention de remplacer tous les mots d'origine non latine par des mots latins ou par des composés à la hongroise ou à l'allemande ; — *Papiu Ilarian*, historien, écrivit une partie de l'histoire des Roumains de Transylvanie et défendit l'indépendance constitutionnelle de cette province. — Les Valaques n'ont que trois noms, mais qui comptent : *Nic. Balcescae*, révolutionnaire presque socialiste, qui caressa longtemps l'idée d'une entente hungaro-roumaine en 1848, a publié : *la Force armée des Roumains*. En 1845, il commença, avec A. T. Laurian, à rédiger *le Magasin historique de la Dacie*, collection de chroniques et documents d'archives pour l'éducation historique. Cet ouvrage lui a servi à rédiger la brochure qu'il publia à Paris : *Question économique des principautés danubiennes* où, sur la question de l'état des paysans, il soutient que c'est à l'Etat et non aux boïars qu'il appartient de les émanciper ; son œuvre capitale est l'*Histoire des Roumains sous Michel le Brave*, non terminée, très riche comme informations, admirable quant au style, un peu trop enthousiaste. — *D. Bolintineanu* débute, en 1842, par l'imitation : *Une jeune fille sur son lit de mort* (cf. *la Jeune Captive*) ; il continue par des *Légendes*, poésies narratives, dont les sujets patriotiques sont empruntés aux chroniques nationales (surtout à Neculcea); *les Fleurs du Bosphore*, lyriques et épiques, décrivent les beautés de Constantinople dans une langue très harmonieuse, mais qui déjà commence à pécher par l'abus des mots ; dans les contes, le fantastique national est assez bien manié et on y trouve une très belle imprécation: *le Blasphème*. Le recueil *les Rêveries* marque le déclin de l'inspiration de ce poète ; mais il a écrit ensuite quantité d'autres œuvres, des épopées lamentables (*la Trajanide*, *Conrad*), des drames historiques factices, des romans ennuyeux, des satires sans esprit et des fables sans goût. — *Gr. Alexandrescu*, moins bien doué, écrivant avec moins de facilité que Bolintineanu, dans une langue un peu plus irrégulière, compte surtout par la profondeur et la sincérité. Sa lyrique érotique est démodée comme toute la lyrique de l'époque ; ses odes philosophiques et héroïques, toutes vibrantes de patriotisme, ont une hauteur et une portée supérieures ; ses satires ont une grande variété de ton et d'allure et des vers d'une énergie que le seul Eminescu saura dépasser plus tard. Bon psychologue, ce sont ses fables, presque toutes originales, qui l'ont surtout rendu populaire. — Citons enfin, parmi les Valaques, *C. A. Rosetti*, et surtout *I. Ghica* qui, le premier, donna une forme littéraire aux problèmes de finances et d'économie politique et qui, par sa correspondance avec Alexandri et ses souvenirs de l'époque de 1848, a procuré à l'historiographie des documents de premier ordre.

En Moldavie, *C. Negruzzi*, malgré ses traductions en vers de Pouchkine et de V. Hugo, et ses poésies originales dont la meilleure est l'épopée *Aprodul Purice*, compte surtout par sa prose : *les Péchés de la jeunesse*, *Alexandre Lapusneanu*, etc. *Kogalniceanu*, le plus grand orateur de l'époque, donne à la phrase roumaine une fluidité, une ampleur, une vivacité inconnues. Très versé dans l'histoire et dans la connaissance de la civilisation européenne, il a beaucoup fait pour en instruire ses compatriotes. Son édition de chroniques moldaves est précédée d'une préface magistrale sur les devoirs de l'historiographie roumaine. — Mais le nom qui remplit toute cette époque

est celui d'*Alexandri*, non seulement à cause du talent classique de cet écrivain, mais aussi à cause du caractère foncièrement national de son inspiration (malgré ses emprunts de « formes »). Il est le créateur du courant populaire, par la publication de sa collection de poésies populaires; il a créé en Roumanie le théâtre national, la poésie descriptive et l'ode héroïque. Il est le seul qui, avec Hasdeu, se soit toujours maintenu au premier rang.

C. *De 1860-1880.* C'est à la société *Junimea* qu'est due la tentative caractéristique des débuts de cette période. Jusqu'alors on avait travaillé d'une manière à peu près inconsciente et, pour ainsi dire, anarchique. Cette liberté absolue de travail avait permis à tous les écrivains et à toutes les provinces roumaines de montrer ce dont elles étaient capables : « Tout était bon ». Mais sous cette apparente liberté d'esprit, il y avait un danger ; il était l'effet de l'organisation des écoles par les Transylvains, ultra-patriotes et latinistes, assez peu doués de talent littéraire. Maiorescu, avec l'aide de la *Junimea*, entreprit une réaction (où l'on a vu plus tard une opposition de l'influence allemande contre l'influence française). N'est pas littérateur tout homme capable de tenir une plume; il faut avoir certaines qualités et observer certaines conditions. Excellentes vieilles choses, même pour la Roumanie; mais, ce qui était nouveau, c'était l'application à la littérature de l'époque, où Maiorescu fit preuve d'une finesse de goût qui dépasse de beaucoup la profondeur de ses vues théoriques. En principe, on proscrivit la langue des Transylvains littérateurs, mélange grotesque de roumain, de hongrois et de latin; on fut sans pitié pour ce que l'on appela « l'ivresse des mots » ; on condamna les sources d'inspiration nationaliste qui empêchent de voir les choses *sub specie eternitatis*, et on définit avec véhémence le *criterium* du jugement esthétique qui, dit-on, doit être la forme, la perfection de la forme pour les œuvres esthétiques et la vérité pour les travaux scientifiques. Quant aux exemples, on ignora complètement la tradition littéraire, on ne cita des maîtres précédents que ce qui pouvait les compromettre. C'est cette partialité qui a nui le plus à la nouvelle école. — La résistance s'organisa surtout à Bucarest au nom de la tradition et de la liberté d'inspiration sous la direction de *B.-P. Hasdeu* et *V.-A. Urechia*, mais ce qui décida du succès, ce fut une circonstance étrangère à la valeur des théories en présence. A Bucarest, on faisait surtout de la politique ou des affaires; c'était un milieu peu favorable à la littérature; d'autre part, Hasdeu et Urechia n'avaient pas un tempérament de propagandistes ; au contraire, Maiorescu, le chef persévérant d'une petite église littéraire, réussit aisément à réunir à Iassy, ville lettrée et tranquille, tous les talents du pays : ce fut un succès de groupe, non de principes, car la littérature des junimistes, — à part le respect et l'amour de la forme — est inspirée par les principes que Maiorescu a le plus combattus : le patriotisme, la politique, les sympathies sociales, l'amour du passé. L'œuvre du plus grand poète du groupe, Eminescu, est comme une protestation continuelle contre les théories esthétiques du maître critique. C'est ce qui explique pourquoi les sympathies politiques y aidant, la synthèse a été facile à faire et les animosités ont disparu; et pourquoi, dans l'Académie roumaine (fondée en 1866 par Urechia et dirigée par des latinistes) Hasdeu et Maiorescu ont pu travailler de concert. — La distinction entre Moldaves et Valaques s'efface, du reste, tout à fait; s'il y en a encore une, entre l'activité systématique de Iassy et celle, plutôt individualiste, de Bucarest, cela tient plutôt aux circonstances politiques qu'à la tradition littéraire des écrivains, qui devient de plus en plus commune. C'est pourquoi la classification par provinces est malaisée. Nous nommerons *B. Hasdeu*, poète, philosophe, historien, critique, linguiste polyglotte, dernier représentant d'une glorieuse génération de lettrés, qui a traversé avec la même sérénité deux époques littéraires sans se sentir entamer ou vieillir. Parmi ses œuvres littéraires, la pièce *Rasvan Vodă*, drame historique d'une puissante fantaisie, est la meilleure. Son activité historique fut de beaucoup plus féconde ; on lui doit : *Ion Vodă le Terrible; l'Archive historique de la Roumanie*, vaste répertoire de documents d'autant plus précieux en son temps que l'Académie n'avait pas commencé alors la monumentale collection *Hurmuzaki;* l'histoire critique de la Roumanie ; *la Fondation des principautés*, qui a été reprise dans *Radu Negru* pour la Valachie et qui fut considérée comme le commencement d'une nouvelle ère dans l'historiographie. *L'Etymologicum magnum Romaniæ*, dictionnaire de la langue historique et populaire, conçu sur un plan trop vaste, est une véritable encyclopédie historique. Parmi les œuvres philosophiques, citons le *Sic cogito* qui classe l'auteur parmi les écrivains spiritualistes, au premier rang. — *V.-A. Urechia*, un des écrivains les plus féconds, mais qui est surtout un historien. — Les autres écrivains sont des spécialistes. En littérature pure, les poètes sont : Matilda Cugler Poni, Veronica Micle, Petrino, Serbanescu, Zamfirescu, N. Scurtescu, Nicoleanu, Sihleanu et surtout *Eminescu*, qui a eu sur la littérature roumaine une influence déterminante; il a su exprimer les plus profondes pensées dans une forme qui a donné à la langue roumaine comme une nouvelle vie. — En prose : Slavici, nouvelliste, Jacob Negruzzi, poète et romancier, Creangă le paysan, conteur incomparable, qui sait accorder une forme impeccable avec le provincialisme de l'inspiration; son émule (beaucoup moins bien doué) Ispirescu est plutôt un collectionneur qu'un littérateur, et encore peu fidèle; n'oublions pas *Odobescu* avec ses nouvelles historiques et sa riche mosaïque du *Pseudo Kynegyticos*. Les junimistes peuvent être fiers, et à bon droit, de J. L. Caragiali, le meilleur et le plus profond peintre de mœurs politiques et sociales de l'époque : il ridiculise, avec le manque de justice caractéristique des satiristes, la petite bourgeoisie, l'électeur et le citoyen malgré lui, la famille bourgeoise et les mœurs électorales de province ; pas toujours original quant aux moyens dramatiques, il l'est au plus haut degré par son esprit d'observation. Ses comédies ont été suivies par une tragédie shakespérienne qui ne s'imposa que difficilement au public. Une place d'honneur revient, sans contredit, à Maiorescu, qui dans ses trois volumes de critiques et ensuite dans l'introduction de ses trois volumes de discours parlementaires (de 1866 à 1888) allie d'une manière parfaite la pensée sérieuse, précise, systématique avec la clarté de l'expression. *Panu* (V. ce nom), représente dans le cercle *Junimea* le courant français. Très actif, très bien informé et très ingénieux, *G. Tocilescu* a laissé une monumentale histoire de la Dacie avant Trajan, quelques biographies, et dirige a *Revue pour l'histoire, l'archéologie et la philologie*. A.-D. *Xenopol* a publié d'abord plusieurs articles sur des questions de détail concernant l'histoire et l'économie roumaines, dont les *Convorbiri economice* et *Rasboale dintre Rusi şi Turci* méritent une mention spéciale, mais son ouvrage capital, c'est l'*Histoire des Roumains*. Il dirige actuellement l'*Archiva* à Iassy.

D. *De 1880 à 1900.* Période caractérisée par la multiplicité et la complexité des sources d'inspiration, la diversité des genres et des groupes littéraires, un grand souci d'indépendance personnelle et de perfection dans la forme, un goût de plus en plus marqué pour la littérature populaire d'un côté et les littératures européennes de l'autre. La pénétration des littératures étrangères et de l'esprit national n'a pas encore abouti à une formule littéraire, quoique l'éminent critique *C. Dobrogeanu Gherea* l'ait indiquée en théorie. Rattachant les deux époques littéraires précédentes, Gherea montre d'abord les contradictions qu'il trouve entre les principes esthétiques de Maiorescu et leur application; il fait ensuite justice des théories esthétiques anciennes; il donne enfin la formule la plus juste qui réconcilie en théorie la forme et le fond et en pratique l'indépendance de l'inspiration personnelle

et l'interdépendance de l'artiste et de son milieu. Mais en appliquant ces principes, il ne cache pas ses sympathies socialistes révolutionnaires, et dès lors la lutte politique se poursuit sous des discussions esthétiques. Le groupe du *Contemporanul* (directeurs J. Nădejde), puis J. Nădejde et V.-G. Mortzun), que Gherea représentait, ne put donner sa mesure; au point de vue scientifique il eut une influence, analogue à celle des organisateurs des écoles transylvaines, mais toute de vulgarisation. En littérature, le groupe ne donna que des ouvrages de valeur moyenne. D'autres groupes ont échoué aussi à marquer une date dans le développement du pays; on fait une exception pour la *Revista noua*, sous la direction de B.-P. Hasdeu. Le nom le plus notable de l'époque est sans doute celui de Cosbuc qui, doué d'un sentiment profondément humain, inspiré par un grand amour de la nature, de l'énergie, du mouvement, conduit par le respect de la tradition nationale, qu'il concilie bien avec d'audacieuses innovations, profondément Roumain et profondément humain, a fait preuve d'une activité prodigieuse, d'une facilité de composition et d'une souplesse de style sans pareilles. Nous pouvons mentionner encore, tenant le milieu entre Eminescu et Cosbuc, *Vlahutza*, *Macedonski*, *Olanescu*, *Duiliu Samfirescu*, et surtout *Caragiali* qui donne à la prose une puissance d'évocation exceptionnelle. Une nouvelle école historique, au courant des exigences de la critique scientifique, est déjà à peu près triomphante (*N. Jorga*, *I. Bogdan*, *D. Onciul*). En somme, ce ne sont pas les individualités littéraires qui manquent, ni les efforts ni les talents; c'est la conscience littéraire qui, trente ans après Maiorescu, est encore insuffisante. La presse ne fait pas encore tout le bien qu'elle pourrait pour la popularisation des bons ouvrages originaux; son langage bariolé menace de devenir un jargon; ses traductions sont pour la plupart détestables; l'école a à peine commencé à travailler en vue d'obtenir une bonne et sainte tradition littéraire dans les nouvelles générations. D.-A. Teodoru.

Bibl. : Ouvrages généraux. — P. Lehman, *Das Königreich Rumänien*, dans *Kirchoffs Länderkunde von Europa*, III vol., pp. 1-61), 1893 — C. G. Rommenholler, *la Roumanie ;* Rotterdam, 1898, in-8, 256 p — C. Calmuschi, *Geografia României si a ţărilor vecine locuite de Români;* Ploiesti, 1897, in-12 296 p. — G. Jannescu, *Studii de Geografia Militară. Oltenia şi Banatul ;* Bucarest, 1894, in-12, 258 p.

Cartes. — 1° Cartes d'ensemble : Jannescu, *Harta României* 1/1.200.000e ; Bucarest, 1898. — *General Karte von Central Europa* 1/750.000, publiée par l'Institut géographique militaire de Vienne, feuilles D4, E2, E3, E4, F2, F3, F4. — 2° Cartes topographiques : pour la Valachie, *Charta României tipărit în Stabilimentul Artistic lui C. Szathmary* (pas d'échelle, environ 1/57.600e, exécutée d'après les minutes autrichiennes. *Très rare);* pour la Moldavie et la Dobroudja, cartes de l'état major roumain aux 50.000e et 100.000e — 3° Cartes géologiques : *Geologische Uebersichtskarte des Königreichs Rumäniens*, par Draghiceanu, 1/800.000e, *Jahrb. d. K. K. Geolog. Reichsanstalt*, XL, 1890, pl. 3. — *Harta Geologica a României lucrata da Membri Biuruluí Geologic*, en cours de publication.

Géologie et Géographie physique. — K. Peters, *Grundlinien zur Geographie und Geologie der Dobrudscha*, *Denkschr. d. K. Akademie d. Wissenschaften Wien*, XXVII. 1867, carte géol. 1/420.000e. — Paul Lehmann, *Die Südkarpathen zwischen Retiezat und Königstein. Zeitschr. der Gesellsch. f. Erdkunde Berlin*, 1885. — Primics, *Die geologischen Verhältnisse der Fogarascher Alpen und des benachbarten Rumänischen Gebirges. Mitteil. aus d. Jahrb. d. K. Ungar. Geol. Anstalt*, 1884 (VI), Carte géol. — Inkey, *Geotektonische Skizze der W. Hälfte des ungarisch rumänischen Grenzgebirges. Földtany Közlöny*, 1884, et *Die Transylvanischen Alpen vom Rotenturmpass bis zum eisernen Thor. Math. und Naturwiss. Berichte aus Ungarn*, IX, 1891. — M. Draghiceanu, *Mehedinţi, Studii geologice technice si agromice ;* Bucarest, 1885, et les *Tremblements de terre de Roumanie;* Bucarest, 1896. — L. Mrazec, *Remarques sur le cours des rivières en Valachie*, dans *Ann. du Musée géol. de Bucarest*, 1896, 55 p. — L. Mrazec et Munteanu Murgoci, *Cercetări geologice : I Partea de E. a Munţilor Vulcan*, 1898 ; II, *Masivul Parîngu*, 1898; III, *Munţii Lotrului*, 1898 ; IV, *Ridicări geologice in N. Dobrogei*, 1898 ; V, *Grupul superior al cristalinului in Massivul Parîngu*, 1899. — Sabba Stefanescu, *Etude sur les terrains tertiaires de Roumanie ;* Lille, 1897 (carte géol.) — Popovici Hatzeg, *Etude géologique des environs de Cimpullung et Sinaia ;* Paris, 1898 (cart. géol. 1/200.000e). — V. Anastasiu, *Contribution à l'étude géologique de la Dobrogea, Terrains secondaires ;* Paris, 1898 (carte 1/800.000e) — Jon Simionescu, *Ueber die Geologie des Quellgebietes der Dîmbovicoara*, dans *Jahrb. d. K. K. Geol. Reichsanstalt*, XLVIII, 1898. — Sava Atanasio, *Morphologische Skizze der N. Moldauischen Karpathen* dans *Bull. Soc. des Sc.* de Bucarest, 1899.

Climat. — Tous les travaux importants ont paru dans les *Annales de l'Institut météorologique de Roumanie*, (nous devons quelques moyennes inédites à l'obligeance du savant directeur de cette publication, Hepites). — V. spécialement : St. C. Hepites, *Premières Valeurs normales de la pluie en Roumanie (82 stations)* XI, vol., pp. 209-216. *Resultats de douze années d'observations météorologiques horaires à Bucarest* (1885-1896) XII vol., pp. 61-130 ; *Resultat des observations météorologiques de Roumanie* (Lustre, 1891-95). *ibid.*, pp. 131-142 et *Vîntul la Bucuresti şi causa criveţului*, XIII vol., pp. 10-24, 2 pl. — Sur le Magnétisme, V. Hepites, *Contribuliuni la Fisica Globului. Determinări Magnetice in România*, dans *Annalele Academiei Române* (2) XX, 1899 et Negreanu, *Elemente magnetice din România*, dans *Bul. soc. des Sc. de Bucarest*, III, p. 268 et VII, p. 435.

Hydrographie. — C. Chiru, *Canalisarea riurilor si irrigaţiuni*, dans *Bull. Soc. Geogr. Romăna*, XIV, pp. 1-319. — Voisin Bey. *Notice sur les travaux d'amélioration de l'embouchure du Danube et du Bras de Soulina*, dans *Ann. des Ponts et Chaussées* (7), III, 1893. — C. Hartley, *Description of the Delta of the Danube and of the Works recently executed at the Sulina Mouth.*, dans *London Institution of civils Engineers*, XXI, 1862. — Hepites, *Niveau du Danube au-dessus de l'étiage : la Pluie en Roumanie, en 1898*, dans *Ann. Inst. Meteorol.*, XIV, B, pp. 169-170.

Géographie botanique. — A. Kanitz, *Plantas Romaniæ hujusque cognitas*, etc. — D. Brandza, *Prodromul Florei Române ;* Bucarest, 1879-1883, *Despre Vegetatunea României*, dans *Acad. Roumaine*, 11 avril 1880, et *Vegetaţiunea Dobrogei, ibid.*, 1884. — F. Pax, *Grundzüge der Pflanzerverbreitung in den Karpathen*, VIII, 269 p. Carte ; Leipzig, 1898 (Collection *Die Vegetalion der Erde*).

Géographie zoologique. — Pas un travail d'ensemble à signaler. — Licherdopol, *Fauna malacologica a Bucurestilor şi imprejurimilor sale*, dans *Bullet. soc. des Sc. de Bucarest*, VI, p. 373. Dans le même recueil, le Dr Jaquet a entrepris, sous le titre *Faune de la Roumanie* et avec la collaboration d'un grand nombre de savants étrangers (Dollfuss, Verhoef, Blachier, Sturlin, Ed. Fleck, etc.), la publication systématique de la faune des insectes, myriapodes etc. (tomes VI, VII, VIII, IX, *passim*). — Cf. V. Caradja, *Zusammenstellung der bisher in Rumänien beobachteten Microlepidopteren. Iris*, 1890. — G. de Horvath, *Nole sur les Hémiptères du Haut-Balcan et de la Dobroudja*, dans *Comptes rendus Soc. entomologique Belg.*, 1884. — A. L. Montandon, *Hémiptères-Hétéroptères de la Dobroudja. — Mémoire sur les oiseaux observés par le comte A. Alléon, dans la Dobroudja et la Bulgarie ;* Constantinople, 1884.

Ethnographie. — V. la Bibliographie de la question de l'origine des Roumains, dans Saineanu, *Istoria Filologiei Române*, p. 398. — En outre, Tamm, *Ueber den Ursprung der Rumänen ;* Bonn, 1891. — R. Bergner, *Rumänien, Darstellung des Landes und der Leute.* — B. Schwartz, *Karte der Dobrudscha zur Uebersicht der Deutschen Kolonien*, 1/200.000e, dans *Peterm. Mitt.*, 1886, p. 17. — F. Felix, *Geografia Medicală a României*, dans *Bull. Soc. géogr. Romăne*, XVIII, 1897.

Démographie. — V. *Bulelinul Statistic general al României* (spécialement 1892. Recensement fiscal de 1889). — En outre : C. Sturdza, *Suprafaţa si populaţiunea Regatului României*, dans *Bull. Soc. geog. Romăna*, 1896, XVI, — N. A. Alesandrini, *Statistica României de la unirea principatetor până în presentu*, t. I ; Iassy, 1895.

Géographie économique. — C. E. Cruspenski si Gr. G. Turburi, *Asupra Agriculturei României, Studiu statistic ;* Bucarest, 1895. — En général : *Buletinul Ministeriului Agriculturei* (depuis 1885). — M. Vasilescu, *Die forstwirtschaftlichen Verhältnisse Rumäniens.* Dissert. Frankfort-s.-le-M. 1894. — D. Drutzu, *Der Weinbau Rumäniens*, Dissert. ; Halle, 1889. — Sur le pétrole. V. St Goulichambaroff, *Versuch einer allgemeinen Bibliographie der Petroleum Industrie ;* Saint-Pétersbourg, 1883. — G. Cobalcescu, *Derpre Originea si Modul de zăcere Petroleului*, dans *Acad. Romăne*, 20 mars 1887. — Bennet, *Report on the Petroleum Industry in Roumania*, dans *Foreign Office Miscellaneous Series*, n° 411 ; Lor ires, 1896. — Sur le sel, V. Istrati, *le Sel des salines roumaines ;* Bucarest, 1894 (je dois en outre des détails inédits à l'obligeance de Mrazec, qui prépare un important travail sur le sel) — Pour le commerce intérieur. V. *Dare de Seama, statistica asupra exploatarea căilor ferate romăne pe anul 1897 ;* Bucarest, 1898. — Pour le commerce extérieur, G. P. Olanescu, *Charta Vamală a României* et *Tablou indicand comerciul României* (annuel, Direction des douanes). — Const. J. Baicoanu, *Geschichte der Rumänischen Zollpolitik seit dem 14 Jahrhundert bis 1894;* Stuttgart, 1896 (Collection *Münchener Volkswirtschaftliche Studien*). — Pour toutes les données statistiques en général, F. Robin et Ch. Staicovici, *Recueil de statistique roumaine;* Bucarest, 1898.

— C.-C. Arion, *La situation économique et sociale du paysan en Roumanie ;* Paris, 1895. — A. de Richard, *La Roumanie à vol d'oiseau;* Bucarest, 1895. — Bénger, *Rumænien, eine hande du Zukunft Bucarest ;* Stuttgart, 1896. — H. Krauss, *Bucarest und Rumænien;* Leipzig, 1896.

Histoire. — La bibliographie à peu près complète de l'histoire de Roumanie se trouve, à l'état de notes ou d'*excursus*, dans les ouvrages suivants : B.-P. Hasden, *Negru Voda ;* Bucrest, 1898, in-8. — N. Jorga, Introduction au t. X de la collection *Hurmuzaki*, 1897, et *Ann. Acad. Române,* 2e série, t. XXII. — D. Onciul, *Originile principatelor române;* Bucarest, 1899, in-8. — A-D. Xenopol, *les Roumains au moyen âge ;* Paris, 1885, in-8, et *Istoria Romînilor* (V. plus bas). — Les principaux recueils de sources sont : Hurmuzaki, *Documente privitoare la Istoria Românilor;* Bucarest, 1876-99, 29 vol. gr. in-8. — N. Jorga, *Acte si fragmente cu privire la istoria Românilor ;* Bucarest, 1895-97, 2 vol. et 1 fasc. in-8. — M. Kogalniceanu, *Chronicele Românieĭ;* Bucarest, 1872-74, 3 vol. in-4. — Laurian si Balescu, *Magasinul istoric pentru Dacia;* Bucarest, 1845-47, 5 vol. in-8. — A. Papiu Ilarian, *Tesauru de monumente istorice ;* Bucarest, 1864, 3 vol. in-8. — Sturdza (D.-A et D.-C) et Ghenadie Petrescu, ensuite Sturdza et C. Colescu-Vartic, *Acte si documente relative la istoria renasterei Românieĭ ;* Bucarest, 1888-96, 8 vol. in-8. — Les principales histoires générales sont celles de V.-A. Urechia, *Istoria Românilor;* Bucarest, depuis 1888, 8 vol. in-8 ; de A-D. Xenopol, *Histoire des Roumains* (*Istoria Romînilor);* Paris, 1895, 2 vol. in-8, et de P. Negulescu, *Histoire du droit et des institutions de la Roumanie,* I (période daco-romaine); Paris, 1898, in-8. — V. aussi Histoire littéraire. — Bibliographie générale dans A. Philippide, *Introducere în istoria limbei si literaturei române* [jusqu'en 1821] ; Iasi, 1888, in-8. — G. Adamescu, *Notiuni de istoria limbii si literaturei romînesti ;* Bucarest, 1896, in-8. — A. Densusianu, *Istoria limbei si literaturei romîne ;* Iasi, 1894, in-8. — Du même, *Cercetări literare ;* Iasi, 1890. — D. Gaster, *Literatura populară romînă ;* Bucarest, 1883. — A.-S. Odobescu, *Literare si istorice ;* Bucarest, 1887, 3 vol. in-8. — G.-D. Teodorescu, *Incercări critice*, etc.; Bucarest, 1884. — H. Tiktin, *Studien zur rumänischen Philologie*, erster Theil; Leipzig, 1884. — P. Eliade, *De l'Influence française sur l'esprit public en Roumanie. Les origines. Etude sur l'état de la société roumaine à l'époque des règnes phanariotes ;* Paris, 1898, in-8. — G. Moroianu, *la Loi agraire de 1864 et l'État du paysan en Roumanie ;* Stuttgart, 1898, in-8. — Al. Philippide, *Incercare asupra stărei sociale a poporului românesi în trecut;* Iasi, 1896, in-8.

**ROUMANILLE** (Joseph), poète et prosateur provençal, né à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) le 8 août 1818, mort à Avignon le 24 mai 1891. Roumanille est le doyen de ce qu'on a appelé la trinité avignonnaise (V. Félibrige, t. XVII, p. 129) et, en quelque mesure, le promoteur du mouvement félibréen. C'est lui en effet qui, professeur dans un petit pensionnat d'Avignon, s'y lia d'amitié avec Mistral, qui venait d'y entrer comme élève (1845), et, lui ayant lu ses premiers vers, éveilla dans l'âme du futur auteur de *Mireille*, qui rimait alors en français des traductions de Virgile, l'amour de sa langue natale et le désir de l'illustrer (V. Mistral, préface des *Isclo d'or*, éd. de 1878). En 1848, il publiait *Li Margarideto*, et, en 1851, *Li Sounjarello*. L'année suivante, c'est lui qui recueillait en un volume collectif (*Li Prouvençalo*, 1852) les poésies des trente et un poètes locaux ; en 1853, il fut l'un des organisateurs du congrès d'Aix (21 août) et publia un drame, *la Part dou bon Dieu*, avec une importante préface sur l'orthographe du provençal ; en 1854 (21 mai), il fut l'un des sept de Fontségugne. A partir de la fondation de l'*Armana prouvençau*, qui coïncida avec l'organisation officielle du félibrige, il se consacra presque tout entier à ce recueil de propagande, et c'est là qu'il faut chercher ses principales œuvres (il y signait ordinairement du pseudonyme de *Cascarelet*, qui n'est cependant pas sa propriété exclusive). Outre ses œuvres en vers, d'un caractère lyrique ou humoristique, *Li Flour de sàuvi*, *Li Nouvè*, il a laissé plusieurs recueils en prose (*la Campano mountado*, 1857 ; *Lou Mege de Cucugnan*, 1863, etc.), où il a versé des trésors de franche et saine gaîté. A Roumanille revient la gloire d'avoir réagi le premier contre la fadeur ou la grossièreté des poètes patois des XVIIe et XVIIIe siècles : le premier il voulut, comme le dit Mistral, « chanter dignement, dans une forme simple et fraîche, tous les sentiments du cœur ». Mais il n'avait point pour sa langue maternelle les mêmes ambitions que son illustre disciple, qui parurent même parfois l'effrayer. « Beaucoup de ses poésies ne sont encore que des plaisanteries, auxquelles le langage du terroir sert d'assaisonnement ; d'autres sont d'aimables compositions morales à l'usage des gens du peuple » (G. Paris, dans *Penseurs et Poètes*, p. 76). Rarement il a les grands coups d'ailes de Mistral et d'Aubanel. Il joua surtout parmi ses confrères le rôle (auquel le prédestinait sa profession d'éditeur) de médiateur et, pour ainsi dire, de trait d'union : on peut dire sans exagération, qu'après Mistral, nul n'a plus fait que lui pour le triomphe du félibrige : si l'un a conçu les hautes pensées et les grandes ambitions, l'autre a eu le sens pratique et cette activité toujours en éveil sans laquelle les plus belles causes réussissent difficilement. Les meilleures œuvres de Roumanille ont été réunies en deux volumes, *Li Counte provençau* et *Lis Oubreto* en vers (Avignon, 1892). A. Jeanroy.

Bibl. : *Lettres inédites de Roumanille*, dans *Revue félibréenne*, 1893-4. — E. Ritter, *le Centenaire de Diez, suivi de lettres de Roumanille à V. Duret ;* Genève, 1894. — Jourdanne, *Histoire du Félibrige ;* Avignon, 1897.

**ROUMARE.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Maromme ; 636 hab.

**ROUMAZIÈRES.** Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Chabanais ; 609 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

**ROUMÉGOUX.** Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Mamet ; 402 hab.

**ROUMÉGOUX.** Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont ; 533 hab.

**ROUMEL.** Fleuve d'Algérie, prov. de Constantine. Comme tous les fleuves arabes, il porte une série de noms successifs et se jette dans la mer sous le nom de oued el-Kébir (son nom d'oued el-Roumel veut dire en arabe rivière des sables). Il naît dans les monts déboisés de Ferdjioua (1.200 m.), à 35 kil. E.-N.-E. de Sétif ; il coule d'abord vers l'E.-S.-E., puis vers le N.-E. jusqu'à Constantine, sur les plateaux fertiles des Abd-el-Nour. Il passe, avant d'arriver à Constantine, à Saint-Donat, Châteaudun-du-Roumel, reçoit à gauche l'oued Atménia, à droite l'oued Séguin, et traverse des gorges sauvages où il est question de construire une levée de barrage pour irriguer sa vallée. A Constantine, le Roumel reçoit, à dr., le Bou-Merzoug, dont la source est célèbre (considérée par les anciens comme la branche mère du petit fleuve africain Ampsagas, limite entre la Numidie et la Mauritanie), et s'engage dans des défilés très curieux ; il est traversé par un pont de 105 m. de haut, se perd à plusieurs reprises sous des arches naturelles et forme trois cascades de 20, 25 (cascade des Tortues) et 15 m. Aussitôt après, il sort de cette faille de 200 m. de profondeur, où il reçoit des eaux thermales abondantes, recueille les sources chaudes d'Aïn-el-Rahba et de Salah-Bey, et traverse de nouveau des gorges profondes, jusqu'à la mer : il passe la grande faille de Kheneg, reçoit à dr. le Smendou, à g. l'oued Endia (rivière profonde née à 16 kil. de Sétif), baigne Carghèse, bourg peuplé de Corses d'origine grecque. Le Roumel passe ensuite entre le Djebel-Zouagha (1.300 m.) et le Msid-el-Aïcha (1.500 m.), traverse la gorge de Kheneg-Alihem, puis arrive à la mer entre Djidjelli (30 kil.) et Collo (43 kil.), près de ruines romaines insignifiantes, identifiées d'abord, à tort, à celles de Tucca. Le Roumel n'est ni navigable, ni flottable, mais est utile pour les irrigations ; son cours, très sinueux, atteint 250 kil. dans un bassin de 9.000 kil. q. Avant Constantine, son débit est très faible, mais au-dessous il est grossi par des sources nombreuses et par l'oued Endja. Ph. B.

**ROUMÉLIE.** Nom donné avant le traité de Berlin (1878) à la partie de la Turquie qui correspondait aux provinces de Thrace et de Macédoine dans l'antiquité (bassins de la Maritza, du Vardar et de la Vistritza, massif du Rhodope, montagnes et plaine de la région de Monastir). Après le traité de Berlin, les vallées supérieures et moyennes de la Maritza et de la Toundja sont devenues provinces

autonomes sous le nom de Roumélie orientale (rattachée après le coup d'Etat de Philippopoli en 1885 à la principauté de Bulgarie); le reste de l'ancienne Roumélie fait toujours partie de la Turquie sous le nom de Roumélie occidentale, et le gouvernement ottoman l'a divisée en trois vilayets (Andrinople, Salonique et Monastir), réservant un territoire spécial administré par les autorités de Constantinople, qui comprend l'extrémité de la presqu'île terminée au Bosphore que l'Europe projette vers l'Asie. En réalité, la Roumélie occidentale est à peine une expression géographique.

**ROUMÉLIE** ORIENTALE. Pays de la Turquie d'Europe dont la situation en droit est absolument différente de la situation en fait : en droit, la Roumélie orientale est, de par le traité de Berlin (1878), une principauté autonome, sous la suzeraineté du sultan de Constantinople; en fait, et depuis la révolution du 18 sept. 1885, à la suite de ce coup d'Etat, naturellement inspiré par le parti « Grand-Bulgare », elle est tout simplement devenue part intégrante de la Bulgarie. Des divers gouvernements de l'Europe, aucun n'a reconnu officiellement ce nouvel ordre de choses : il n'en existe pas moins.

La Bulgarie, telle que l'avait constituée ce même traité de Berlin en 1878, comme royaume sous la suzeraineté de la Turquie, comprenait 63.160 kil. q., la Roumélie orientale l'a soudainement augmentée de plus de moitié, de 33.500 kil. q. (35.900 d'après un autre document) et lui a ajouté près d'un million d'hommes : exactement 975.030, suivant le dénombrement du 13 janv. 1885.

Comme coordonnées géographiques, la Roumélie, orientale va de 41° 31′ à 42° 59′ de lat. N. et de 21° 13′ à 25° 36′ de long. E. Longueur maxima, de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E., « des sommets glacés du Rhodope » ou Despoto-Dagh à la côte au N. du golfe de Bourgas, 360 kil.; du N. au S. la largeur varie entre 80 et 140 kil., avec moyenne de 100, plus ou moins. On compte 375 kil. de son chef-lieu, Plovdiv (Philippopoli), à la capitale de l'empire, Constantinople. Comme limites : à l'E., la mer Noire; au N., la Bulgarie proprement dite; au S., les vilayets ou provinces d'Andrinople et de Salonique, portions de ce qui fut jadis Thrace et Macédoine. Pourtour, à très grands traits, sans l'infinité des sinuosités et sous-sinuosités secondaires (1.000 kil.).

A qui regarde une carte actuelle de la péninsule des Balkans, il ne peut échapper que cette carte ne contient pas de pays appelé Roumélie occidentale. Pourquoi donc une Roumélie orientale ? Parce que s'il n'y a plus de Roumélie occidentale, il y avait avant le traité de Berlin une Roumélie, une Grande Roumélie soumise aux Turcs et comprenant à peu près dans ses limites ce qui avait formé de tout temps les contrées portant les deux noms de Thrace (à l'E.) et de Macédoine (à l'O.). Le susdit traité de Berlin ayant détruit cette Roumélie majeure en en distrayant ce qu'il appella « province autonome » et ce qui devint sept ans plus tard un complément de la Bulgarie, on nomma icelle province autonome : Roumélie orientale, parce que c'était bien, en effet, bordant la mer Noire, la portion orientale de ce qui venait de cesser d'être la Roumélie tout court et dont le reste (le plus grand reste) a été partagé en trois vilayets ou provinces : Andrinople, Salonique et Monastir ou Bitolia.

La Roumélie orientale confronte à la rive occidentale de la mer Noire, mais bien peu, par une côte qui n'a pas 70 kil. à vol d'oiseau, du N. au S.; en revanche, le golfe de Bourgas indente très profondément ce littoral, découpé en une foule de baies, d'anses, avec petits ports, dont plusieurs excellents; il pénètre dans les terres à une quarantaine de kilomètres jusqu'à la ville de Bourgas, port florissant dont la population a triplé ou quadruplé en peu d'années, et qui est, après Varna, le principal emporium des Bulgares sur la mer Noire. Malheureusement, les navires n'y trouvent pas un abri bien sûr : « les tempêtes poussées par le vent d'E. pénètrent librement par la large ouverture du golfe de Bourgas et forcent les vaisseaux à aller chercher un meilleur ancrage dans la petite anse voisine de Cingene, le site du futur port militaire de la Bulgarie, déjà utilisé par les navires de la flotte russe pendant la dernière guerre ».

Donc plaquée, mais pas beaucoup, contre la mer Noire, elle envoie cependant presque toutes ses eaux à la mer Egée par l'entremise de la Maritza, et la « Noire », qui n'est point plus noire qu'une autre, ne reçoit d'elle que d'insignifiants rus côtiers. Cette Maritza, l'Hèbre des anciens, et son maître affluent, la Toundja, y recueillent des torrents, tapageurs dans la montagne, apaisés dans la vallée, ceux de gauche descendus de la chaîne des Balkans, ceux de droite abreuvés par le Rhodope.

Ni les Balkans, ni le Rhodope ne montent aux altitudes toujours glacées, toujours neigeuses, mais ils ont droit au rang de belles montagnes moyennes. Les Balkans, par ici faite entre Danube et Maritza, dressent, entre la Bulgarie (au N.), la Roumélie orientale (au S.), deux des trois sections qui composent la chaîne, le Balkan central ou grand Balkan, et le Balkan oriental ou petit Balkan, la troisième section, la Balkan occidental s'élevant entre la Bulgarie et la Serbie, dans une direction N.-N.-O. S.-S.-E., tandis que les deux autres vont franchement de l'O. à l'E. Dans le grand Balkan, chaîne simple, unique, montent les plus hautes cimes de tout le système (2.000 à 2.375 m. au Iourouktchal) ; dans le petit Balkan, large dos de terrain fait de cinq arêtes crétacées parallèles, presque tous les sommets se tiennent au-dessous de 1.000 m. Le grand Balkan, celui que fend à 1.333 m. d'alt. le célèbre col de Chipka, s'allonge sur 260 kil., avec élévation moyenne de 1.485 m. ; le petit Balkan n'a que 155 kil. (mais sur 60 d'ampleur), de la Porte-de-Fer (qu'emprunte la route de Trnova à Sliven) jusqu'au promontoire d'Eminch, sur la mer Noire.

Quant au Rhodope, le Despoto-Dagh des Turcs, il divise la Roumélie orientale (au N.) de la région littorale de la mer Egée. Il darde un pic de 3.109 m., le Messala, dans ses escarpements occidentaux, aux monts où se forment la Maritza d'une part, et d'autre part l'Isker, notable tributaire droit du Danube ; mais il ne dépasse pas souvent 2.000-2.200 m. en son milieu et n'atteint pas 1.500 dans son orient, là où il approche de sa fin, qui domine l'embouchure de la Maritza dans la mer Egée. En moyenne, il est bien moins cultivé, bien plus forestier, bien plus inviable et inconnu que le Balkan, dont les deux versants sont des pays relativement civilisés, le penchant méridional (celui qui relève de la Roumanie orientale) étant même un pays plantureux, une terre de promission, un vignoble, un verger de noyers et fruitiers, avec champs de roses cultivés pour l'extraction de l'essence.

La Maritza, fleuve de 450 kil. à peu près de développement dans un bassin de 53.846 kil. q., traverse la Roumélie de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E. et elle y arrose une vallée qui est plutôt, en amont comme en aval de Philippoli, sur 100 kil. de longueur, une magnifique plaine de 15 kil. de largeur, alluvions merveilleusement fécondes qui ont fini par combler un antique lac ; c'est bien là le meilleur de toute la Roumélie orientale. « C'est le centre de l'ancienne Thrace chantée par les poètes antiques ; les innombrables tumulus, presque tous inexplorés, que l'on y rencontre encore, témoignent de l'importance qu'eut cette région dans la vie des peuples primitifs ». La Maritza est la rivière de Tatar Bazardjik et de Philippopoli ; son grand affluent de gauche, la Toundja (260 kil., en un bassin de 8.429 kil. q.), est la rivière des fameux champs de rosiers de Kazanlik ; elle rejoint la Maritza hors des limites de la Roumélie orientale, dans la province, dans la ville même d'Andrinople. Le reste des rivières roumélioles ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Sans avoir la même splendeur, surtout la même douceur que le climat de l'Italie centrale ou de la Corse, traversées par le même 42° de latit. que la Roumélie orien-

tale, ce pays jouit pourtant d'une heureuse température, surtout quand on le compare à l'autre et plus grande part de la terre bulgare, à la Bulgarie proprement dite, dont le seul Balkan le sépare. A si peu de distance de sa montagne à son Danube, la Bulgarie est une région septentrionale, très froide en hiver, où les vents du N.-E. amènent des rigueurs russes et presque sibériennes ; la Roumélie, au contraire, est une contrée méridionale, quoi qu'il lui arrive aussi des vents continentaux, venus de l'E., mais ces haleines, parties de Russie, de Sibérie, d'Asie centrale, se sont adoucies, humidifiées, réchauffées par leur voyage sur la mer Noire. Comme conséquence, on ne s'y borne pas à cultiver les céréales et à paître les troupeaux, comme c'est le cas habituel en Bulgarie ; on y soigne la vigne, on y élève le vers à soie, nourri des feuilles du mûrier, on y sème le riz, on y cueille des fruits savoureux, on y distille les roses de plus qu'innombrables rosiers. Tout ceci dans les vallées, les plaines du bas pays, tandis qu'on élève le bétail, les moutons, les chèvres, sur les pentes pastorales du Balkan, veuf de presque toutes ses forêts, et sur celles du Rhodope qui, lui, a conservé « sa belle végétation de sapins, de mélèzes, de hêtres, s'étalant en forêts, retraites des ours ou des chamois, ou se disséminant en bosquets entremêlés de culture ; dans les vallons, des prairies, des vignobles et des groupes de chênes entourent les villages. De nombreux couvents, aux dômes pittoresques, sont épars sur les pentes : de là le nom de Despoto-Dagh ou de « mont des Curés », sous lequel on désigne généralement le Rhodope ».

Conformément à ces productions du mont et de la plaine, le peu qu'il y a d'industrie en Roumélie orientale consiste en draps rudes, serges ou cadis faits de la laine des moutons ; en peaux préparées de moutons, d'agneaux, de chèvres (ces dernières très nombreuses, même trop, parce qu'elles tondent les pousses des arbustes du maquis et l'empêchent de se régénérer en forêts) ; et surtout en distillation d'essence de roses, ce qui est la grande gloire et le profit du pays. C'est ici le cas de résumer ce qui concerne cette gracieuse industrie, en nous servant des termes mêmes qu'emploie le célèbre explorateur des Balkans, Fr. Kanitz :

« L'huile et l'eau de rose que produisent les Indes, la Perse et l'Egypte, suffisent à peine aux besoins de l'Orient. Les quantités considérables de cette précieuse liqueur employées par les parfumeurs européens, et surtout par les Anglais, proviennent presque exclusivement des pittoresques campagnes de la Thrace, situées au pied du Balkan central. Des 123 villages de la Thrace qui s'adonnent à la culture des roses, 42 appartiennent à la vallée de Kazanlik, qui récolte, pour sa part, plus de la moitié des 1.650 kilogr. d'essence produits annuellement en moyenne par le « Gulistan » européen. Quant à l'espace énorme exigé par cette culture, on se le représentera si l'on songe qu'il ne faut pas moins de 3.200 kilogr. de roses pour donner 1 kilogr. d'huile. La rose de Thrace (*Rosa damascena, sempervirens et moschata*), aux fleurs simples, d'une légère teinte rougeâtre, réussit particulièrement sur les pentes sablonneuses exposées au soleil. On la plante au printemps et en automne ; la moisson se fait en mai et au commencement de juin. Les paysans distillent généralement eux-mêmes leur huile dans un appareil fort primitif ; il en est cependant qui vendent leur récolte de fleurs aux grandes distilleries de la ville. Les cultivateurs reçoivent, suivant la qualité, de 12 à 24 cent. par kilogr. de fleurs... D'après le Coran, les roses ont apparu pendant l'ascension nocturne du Prophète : les roses blanches sont nées de sa sueur, les jaunes de celle de sa monture, les rouges de celle de l'archange Gabriel. » D'après une statistique un peu surannée, les quatre dixièmes de l'essence de rose produite en Roumélie orientale s'exportent en France, trois dixièmes en Angleterre, le reste en Autriche et en Allemagne. L'exportation des peaux ne manque pas d'importance, de même que celle des céréales, et aussi celle des cocons de soie ; beaucoup moins active celle du vin, du tabac, des bois.

Contrairement à ce qu'on croyait il n'y a pas bien longtemps encore, en cela trompé par des noms tels que ceux de Bourgas et de Philippopoli, non moins que par des rapports à tendances panhelléniques, la Roumélie orientale n'est pas un pays presque entièrement peuplé de Grecs, ou même une région où ils soient plus ou moins prépondérants. Il s'en faut du tout au tout, pour ainsi dire. En se reportant au recensement, ou plutôt à l'estimation de 1881, c.-à-d. de quatre ans avant l'année où le pays est entré, suivant ses vœux, dans le sein de la « Grande Bulgarie », les Bulgares formaient la très grande majorité ; puis venaient les musulmans (Turcs et Pomaks) ; ensuite, au troisième rang, et fort en dessous, les Grecs : de quoi témoigne le petit tableau ci-après, la population totale étant alors évaluée à 816.450 personnes, et, comme on l'a reconnu plus tard, moins qu'à son nombre réel :

| | | |
|---|---|---|
| Bulgares..... | 573.200 | (ou 70 %). |
| Musulmans..... | 174.750 | (ou 21 à 22 %). |
| Grecs..... | 42.510 | (un peu plus du 5 %). |
| Juifs..... | 19.520 | (un peu plus du 2 %). |
| Tsiganes..... | 4.170 | |
| Arméniens..... | 1.300 | |

Depuis lors, ces nombres et ces proportions n'ont cessé de se modifier dans un sens favorable à l'élément bulgare. Pour plusieurs raisons : d'abord parce que la majorité fait toujours « boule de neige » ; ensuite parce que la propagande par l'école est menée avec une activité dévorante par l'Etat bulgare et par les patriotes ; ensuite, et principalement, par les continuels départs des musulmans auxquels il déplaît d'obéir à un pouvoir chrétien. Cette lente, mais constante désertion, qui vide le pays devant la race dominante, n'est pas seulement le fait des Turcs de race et de langue ; elle ne sévit pas moins sur les Pomaks de la « montagne des Curés » et autres recoins de la province. Ces Pomaks sont une population des plus intéressantes, une race d'« hommes grands, bruns de chevelure, pleins d'entrain et de gaieté, enthousiastes et poètes. Ils sont considérés par les historiens de la péninsule comme les descendants des anciens Thraces. Récemment la découverte de leur riche trésor de chants populaires a dirigé sur eux l'attention des hommes d'étude. Ces chants, sobres de langue, mais passionnés et véhéments, ont un caractère d'originalité remarquable ; ils ne ressemblent nullement à ceux des Bulgares, et l'on y reconnaît les vestiges d'une mythologie antérieure au christianisme : des historiens enthousiastes voient en eux un héritage des temps orphiques, et c'est le personnage d'Orphée qu'ils retrouvent dans l'Orfen ou Ourfen de ces légendes, roi magicien qui fait pleurer les arbres et les pierres, force les oiseaux à s'arrêter dans l'air pour l'écouter, pétrifie les hommes par la puissance de la musique. Quelques mots et diverses tournures qui subsistent dans ces chants ne s'expliquent ni par le grec, ni par l'albanais, ni par les langues slaves ; on y voit des traces de l'ancien idiome thrace ». Quoi qu'il en soit, et de race bulgare ou non, ils parlent un dialecte du bulgare.

Tandis que les Bulgares sont agriculteurs et aussi pasteurs, ainsi que les Pomaks (plutôt pasteurs qu'agriculteurs), les Grecs sont surtout gens de boutique, hommes d'affaires, de finances. On les trouve en grand nombre à Philippopoli, à Stanimakhi, ville du pied du Rhodope, au S.-E. de Philippopoli ; et sur le rivage de la mer Noire, à Bourgas, à Aïtos, à Misivri ou Missivria. A propos de Philippopoli, les trois noms de cette capitale de la Roumélie orientale répondent aux trois langues des trois peuplades principales de la province : le nom national aujourd'hui, le nom slave, bulgare, c'est Plovdiv ; le nom

donné par les anciens maîtres, les Turcs, c'est Félibé ; le nom d'autrefois, du temps des Hellènes, fondateurs de la ville, et aussi celui que l'Europe avait définitivement adopté avant la libération de la Bulgarie, c'est Philippopoli.

Quant aux Juifs, il est superflu de se demander si, semblables aux Bulgares, ils habitent les champs, ou si, pareils aux Grecs, ils vivent en ville. Naturellement, ils sont urbains, banquiers, brasseurs d'affaires, marchands au détail.

Ci-dessous le dernier recensement officiel de la Roumélie orientale, suivant ses six districts ou arrondissements (1893) :

| DISTRICTS (Okroug) | AIRE | POPULATION | DENSITÉ kilométrique par k. q. |
|---|---|---|---|
| — | kil. q. | — | — |
| Bourgas..... | 5.790 | 116.246 | 20 |
| Plovdiv ou Philippoli.. | 5.370 | 232.507 | 44 |
| Slivno ou Sliven..... | 6.500 | 165.681 | 26 |
| Eski-Zagra..... | 6.240 | 214.493 | 34 |
| Tatar-Bazardjik..... | 6.100 | 138.690 | 23 |
| Haskeui..... | 3.500 | 124.769 | 36 |
| En tout.. | 33.500 | 992.386 | 30 |

D'après ce recensement de 1893, Plovdiv a 36.033 hab., Slivno 23.310 ; viennent ensuite, entre 20.000 et 10.000, en ordre décroissant : Eski-Zagra, Tatar-Bazardjik, Stanimakhi, Kazanlik.

A remarquer, parmi ces noms, trois turcs : Haskeui, Tatar-Bazardjik, Eski-Zagra ; deux slaves, Plovdiv, Sliven ; deux grecs, Bourgas, Philippopoli. O. Reclus.

**ROUMENGOUX.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 251 hab.

**ROUMENS.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Revel ; 242 hab.

**ROUMER.** Rivière du dép. d'*Indre-et-Loire* (V. ce mot, t. XX, p. 741).

**ROUMI.** Homme originaire du pays de *Roum* (V. ce mot). Ce terme désigne en général, chez les auteurs orientaux, un Grec byzantin, mais il s'est employé aussi pour un Turc originaire d'Anatolie. Aujourd'hui il désigne tout chrétien, en particulier chez les Arabes d'Algérie.

**ROUMIANTSOV.** Famille russe (V. Romanzov).

**ROUMIANTSOV** (Musée). La base de ce musée fut constituée par les collections artistiques, littéraires et ethnographiques que le comte Nicolas Romanzov ou Roumiantsov, mort en 1826, légua à l'État russe. Le musée fut fondé à Saint-Pétersbourg en 1828 ; en 1861, il fut transféré à Moscou, dont il constitue une des principales curiosités. Ses collections comprennent un peu de tout. Cependant, il y faut mettre à part une très riche collection ethnographique offrant des costumes, des types de maisons, de meubles et d'ustensiles empruntés à toutes les parties de l'Empire russe, et même à d'autres pays slaves. Puis, une importante collection de monnaies. Les tableaux, au nombre de 600 environ, ne présentent rien de bien saillant : on n'y regarde guère que la grande toile médiocre et froide, mais célèbre, d'Ivanov, l'*Ecce homo*. Enfin, le musée Roumiantsov abrite la bibliothèque publique de Moscou, qui, sans égaler encore celle de Saint-Pétersbourg, n'en offre pas moins aux travailleurs des collections judicieuses et complètes d'ouvrages étrangers, et la collection courante de tous les imprimés qui paraissent en Russie. J. L.

**ROUMIEUX** (Louis), poète provençal, né à Nîmes le 26 mars 1829, mort à Marseille le 13 juin 1894. Tout jeune encore, il fonda avec Bigot (1852) deux revues humoristiques, *Li Bourgadieiro* et *Li Griseto* (*les Faubouriennes* et *les Grisettes*), puis, avec Vincent et Roger (1855), la *Revue méridionale*. Peu après il entra avec ardeur dans la phalange félibréenne, où il se distingua entre tous par l'esprit, la fantaisie, une verve comique et satirique inépuisables. Il a semé dans les revues, journaux et almanachs locaux une infinité de chansons, contes, dialogues, etc., dont une bonne partie a été réunie en deux recueils, *la Rampelado* (*le Rappel ;* Avignon, 1868 et 1876), et *Li Couquiho d'un Roumieu* (Montpellier, 1894 ; ce titre contient un calembour sur son nom, qui en provençal signifie pèlerin). La plus connue de ses œuvres est la célèbre épopée comique de *la Jarjaiado* (Montpellier, 1879), où il a très heureusement rajeuni et amplifié un thème populaire. Il avait aussi un réel talent dramatique et a fait jouer à Montpellier en 1880, sur ce théâtre « roman », dont il rêvait l'installation définitive, deux comédies : *Quau vòu prene dos lebres a la fes n'en prenges* et *la Bisco* (sorte de *Dépit amoureux*, publiée dans la *Revue des langues romanes* en 1883). Le *Dominique* et la *Cigalo d'or*, journaux satiriques qu'il avait fondés à Montpellier en 1876, vécurent à peine un an.

A. Jeanroy.

Bibl. : P. Chassary, *Notice* en tête des *Couquiho d'un Roumieu*. — G. Jourdanne, *Histoire du Félibrige ;* Avignon, 1897.

**ROUMOIS** (*pagus Rotomagensis*, *Rotomensis* et *Rodomensis*). Ancien pays de la France, compris dans la haute Normandie et limité par la Seine, entre Elbeuf et son embouchure, et la Rille, entre Brionne et la mer. Il confinait, au N. au pays de Caux, à l'O. au Lieuvin, au S. à l'Evrecin, à l'E. au Vexin. Il correspondait à peu près à la moitié du *pagus Rotomagensis* de l'époque gallo-romaine et franque et avait pour capitale la ville de *Rouen* (V. ce mot). Le grand archidiaconé du diocèse de Rouen conserva les limites du Roumois ancien jusqu'à la Révolution. La portion du bailliage de Rouen, qui s'étendait sur une partie du diocèse d'Evreux, faisait aussi partie du Roumois. L'acception donnée au Roumois se restreignit pendant la seconde moitié du moyen âge. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, ce n'était plus qu'un petit pays de 11 lieues de long sur 6 de large, qui, par une anomalie analogue à celle qui existe en France pour le dép. du Var, ne comprenait même plus Rouen dans son territoire (Expilly). Les villes principales du Roumois étaient Quillebeuf, Elbeuf, Bourg-Achard, Bourg-Théroulde, Routot, Brionne, Le Bec-Hellouin, Appeville ou Annebaut, Montfort-sur-Rille, Berville-en-Roumois, Cauverville-en-Roumois, Epréville-en-Roumois, etc. Il contenait les forêts de Brotonne, de Rouvray, de Montfort, de Mauni, etc. Les habitants du Roumois s'appelaient *Roumoisands*. E.-D. Grand.

Bibl. : Longnon, *Atl. hist. de la France*, pp. 97-98. — Le Prevost, *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, dans *Mém. de la soc. des Antiq. de Normandie*, 1840, t. XI, pp. 1-59. — Expilly, *Dict des Gaules et de la France*, t. VI. — Guilmeth, *Hist. de la ville et des environs d'Elbeuf ;* Rouen, 1843, in-8. — L. Petit, *Hist. de la ville d'Elbeuf, de Caudebec, d'Orival, de Saint-Aubin et des autres communes du canton ;* Elbeuf, 1857, in-8. — P. Maille, *Recherches sur Elbeuf ;* Elbeuf, 1861-63, 3 vol. in-18. — Boismare, *Mémoire sur la topographie et la statistique de la ville de Quillebeuf*, 1813, in-8. — Guilmeth, *Hist. de la ville de Brionne, suivie de notices sur les endroits circonvoisins*, 1831, in-8.

**ROUMOULES.** Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Riez ; 384 hab.

**ROUND-Buddle** (Métall.) (V. Minerai, t. XXIII, p. 1035)

**ROUPCHOU.** Région du Petit-Tibet, formant l'angle S.-E. des Etats du mahârâdja de Kachmir, entre la chaîne médiane de l'Himalaya et le cours supérieur de l'Indus. Inextricable nœud de montagnes, c'est la plus haute région habitée du globe, hantée qu'elle est par des Changpas nomades qui vivent à une alt. moyenne de 3.500 à 5.000 m., et obtiennent encore, à plus de 4.000 m., de maigres moissons d'orge et de pois. Beaucoup de lacs, dont plusieurs sont salés, entre autres le Tso-Kar et le Tso-Morini, se dessèchent lentement au fond des dépressions du plateau. A travers ces hautes et confuses vallées passent les routes du Lahoul, du Spiti et du Koulou au Ladâkh et au Tibet, entrant au S. par les passes de Bara Lacha (4.930 m.) et de Parang (5.550 m.), et en sor-

tant par celles de Taglang (5.330 m.) et de Polokonka (5.000 m.). On y fait passer de grandes caravanes de moutons chargés. Tous les étés, quelques sportsmen, en dépit de l'altitude qui rend tout exercice violent si pénible, s'y acharnent à poursuivre des spécimens de la faune des hauts plateaux himalayens, *Ovis Vigni*, *Ovis Ammon*, *Ibex*, etc.

**ROUPERROUX.** Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon. cant. de Carrouges ; 320 hab.

**ROUPERROUX-LE-COQUET.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers. cant. de Bonnétable ; 585 hab.

**ROUPHIA.** Fleuve du Péloponèse, ancien *Alphée;* il est formé de deux branches, l'Alpheios et le Rouphia proprement dit. L'Alpheios naît à 15 kil. au S. de Leontari, coule au N.-O., traverse l'éparchie de Megalopolis, de Gortynia, forme la frontière de l'Arcadie et de la Messénie, et forme la branche gauche longue de 70 kil. du fleuve Rouphia. Le Rouphia (ancien Ladon) naît au cœur de l'Arcadie, dans l'éparchie de Gortynia, et coule vers le N., puis vers le N.-O., le S.-O., l'O. et le S., décrivant un demi-rectangle de 90 kil. ; il reçoit à dr. l'Erymanthe qui naît au mont Erymanthe ou Olonos (2.224 m.), près de la source du Pénée ; le Rouphia sert ensuite de frontière à la Messénie et à l'Elide. A la sortie des gorges sauvages de l'Arcadie, le Rouphia pénètre dans la grande vallée d'Olympia qu'il inonde pendant l'hiver ; l'été, son cours est très fantasque et se joue em mille détours, le long de bancs de sable couverts de lauriers-roses : ses alluvions ont enfoui les monuments d'Olympia qui se trouve, sur sa droite, avant le confluent de Kladeos. Le Rouphia se jette dans la mer entre les lagunes de Mouria et d'Agoulinitza, après un cours de 125 kil. depuis la source de Ladon, ou de 45 kil. depuis sa jonction avec l'Alpheios.

**ROUPIE.** Monnaie indienne (V. INDE et MONNAIE).

**ROUPY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand ; 394 hab.

**ROUQUETTE** (La). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Eymet ; 524 hab.

**ROUQUETTE** (Adrien), poète américain, né à La Nouvelle-Orléans le 26 févr. 1813, mort à La Nouvelle-Orléans le 15 juil. 1887. Il fit ses études en France, à Nantes, et revint aux États-Unis, où il exerça d'abord la profession d'homme de loi, puis se consacra à La théologie, et fut attaché au séminaire catholique de La Nouvelle-Orléans. Il a écrit à la fois en français et en anglais : *les Savanes* (1841) ; *Wild flowers* (1848), poésies sacrées ; *Fleurs d'Amérique* (1857), poésies françaises. Il a publié aussi une *Apologie de la vie contemplative et solitaire* (1852). — Son frère, *François-Dominique*, né le 2 janv. 1810 à La Nouvelle-Orléans, a publié un volume de vers, *les Meschacébéennes*, et une étude de la nation indienne des Choctaw.

**ROURE.** Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Saint-Sauveur ; 535 hab.

**ROURE** (Louis-Henri-Scipion GRIMOARD-BEAUVOIR), comte de Florac, révolutionnaire français, né à Marseille en 1763, mort à Londres en déc. 1822. Par sa mère il était petit-fils de lord Bolingbroke. Il passa sa jeunesse en Angleterre, où il mena une vie fort déréglée. De retour en France, il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution, fut un des membres les plus actifs du club des Jacobins, puis du club des Cordeliers, devint membre de la Commune de Paris, le 10 août 1792, prit une part importante aux *journées* des 31 mai et 2 juin 1793, échappa, grâce à un voyage en province, au sort de ses collègues de la Commune, qui furent presque tous guillotinés après le 9 thermidor, se signala plus tard (1799) au club du Manège et dans la rédaction du *Journal des hommes libres*, fut inscrit sous le Consulat sur une liste de proscription, obtint sa radiation, et vécut dès lors obscurément à Paris et à Londres, après avoir dissipé la fortune considérable que lui avait laissée sa famille.

**ROUREA** (Bot.) (V. CONNARACÉES).

**ROURET** (Le). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. du Bar ; 604 hab.

**ROURKI** (angl. *Roorkee*). Ville de l'Inde, située au pied des Sivaliks, dans le district et à 35 kil. à l'E. de Saharanpour (prov. du Nord-Ouest) ; 16.000 hab. Station de l'Aoudh et Rohilkhand Railway. Elle doit son importance actuelle au voisinage de l'amorce du grand canal du Gange. A côté d'importants ateliers et d'une fonderie, on y a installé une sorte d'école d'arts et métiers (Thomason Civil Engineering College, fondé en 1847), qui tient le premier rang dans l'Inde pour l'enseignement technique, un observatoire météorologique et une petite garnison de sapeurs indigènes et d'artilleurs anglais.

**ROUROUTOU.** Ile de l'archipel Toubonaï (Polynésie, Océanie française) ; l'accès de la côte est rendu très difficile aux navires par un récif qui entoure l'île entière : des falaises de calcaire madréporique s'élèvent sur le rivage. Terre montagneuse (440 m.), coupée de belles vallees, bien arrosées et luxuriantes, Rouroutou a 50 kil. q. de superficie ; 600 hab. convertis au protestantisme. En 1885, Aylée Martin visita l'île et donna des détails sur le roi pasteur Teurarii (*Tour du Monde*, 1885). Depuis 1889, Rouroutou est soumise au protectorat français.

**ROUS.** Ancien nom de la *Russie* (V. ce mot).

**ROUSIES.** Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge ; 1.625 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Atelier de grosse chaudronnerie ; fabr. de broches pour filature. Produits réfractaires.

**ROUSSAC.** Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Nantiat ; 1.002 hab.

**ROUSSAS.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Grignan ; 281 hab. Château avec donjon (XIII^e s.).

**ROUSSAT** (Jean), magistrat français, né à Langres en 1573, mort à Langres en 1613. Fils d'un médecin, il rendit pendant la Ligue, en sa qualité de maire de Langres, divers services à Henri IV qui ne les oublia pas ; il entretenait avec lui une correspondance (80 lettres) qui a été publiée (1816) ; *Correspondance politique et militaire de Henri le Grand avec J. Roussat, maire de Langres, relative aux événements qui ont précédé et suivi son avènement au trône.* Il inspirait une grande confiance au roi pour le service duquel il s'était ruiné. Henri IV le nomma, en 1592, lieutenant général du bailliage de Langres, puis président du bailliage de Chaumont. Nommé plus tard maître des requêtes, il arriva à Paris le jour de l'assassinat du roi.

**ROUSSAY.** Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon ; 969 hab.

**ROUSSAYROLLES.** Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Vaour ; 165 hab.

**ROUSSE** (Charles-Martial-Raphaël), homme politique français, né à Brignoles (Var) le 16 janv. 1860. Il débuta par la carrière universitaire et fut professeur délégué à Embrun (1881), maître répétiteur à Tournon (1882) et à Alger (1884). En 1885, il prit la direction de la maison de commerce de son père, mais la vendit peu après pour faire de la politique. Il fonda plusieurs journaux : *le Brignoles républicain* et *la Concentration.* En 1889, il fut nommé inspecteur des enfants assistés dans les Hautes-Alpes, puis démissionna et se présenta à la députation le 22 sept. 1889 à Brignoles : il fut élu au scrutin de ballottage. Réélu en 1893 et 1898.

**ROUSSE** (Aimé-Joseph-Edmond), avocat français, membre de l'Académie française, né à Paris le 17 mai 1817. Il s'inscrivit au barreau de Paris en 1837, fut secrétaire de Chaix d'Est-Ange, puis élu, en 1842, secrétaire de la conférence du stage. Il a plaidé toute sa vie et n'a occupé aucune fonction publique. Il devint, en 1862, membre du conseil de l'ordre et, en 1870, bâtonnier, après une élection très disputée. Il défendit avec beaucoup de

courage les citoyens arrêtés après l'insurrection du 18 mars 1871 : il ne parvint pas cependant à sauver Gustave Chaudey. Choisi comme défenseur des congrégations non autorisées, après les décrets du 29 mars 1880, il rédigea en leur faveur une consultation qui fut publiée par un grand nombre de journaux. Le 13 mai 1880, il fut élu à l'Académie française en remplacement de Jules Favre. Rousse a publié les *Discours et Plaidoyers de Chaix d'Est-Ange* (1862). On lui doit : *Etude sur les Parlements de France, Consultations sur les décrets du 29 mars 1880*, et divers plaidoyers et discours académiques réunis sous le titre : *Discours, plaidoyers et œuvres diverses* (1884).

**ROUSSEAU.** Lac du Canada, prov. d'Ontario, distr. de Muskoka. Long de 20 kil., large de 10, il est très limpide, entouré de rivages boisés et pittoresques et couvert de petites îles. La petite rivière de Biasong, longue de 4 kil., déverse les eaux du lac dans le lac Muskoka, dont le déversoir, la rivière Muskoka, porte les eaux au lac Huron ; on a creusé un canal navigable entre les lacs Muskoka et Rousseau, à cause des rapides qui interrompent le déversoir de Biasong.

**ROUSSEAU** (Jacques), peintre et graveur français, né à Paris, le 4 juin 1630, mort à Londres en 1693. Il partit de bonne heure pour Rome où il étudia plus la nature que les maîtres. Il y rencontra Herman Swaneveldt, dont il sut conquérir l'amitié. Le maître l'aida de ses conseils et lui donna en mariage sa sœur. De retour à Paris en 1660, sa réputation grandit vite. En 1662, il est reçu de l'Académie ; en 1673, il figure au premier Salon du Palais-Royal avec trois paysages et un tableau d'architecture. Deux ans après, il collaborait avec Lebrun à la décoration de l'hôtel Lambert, exécutait les fresques de l'hôtel Dangeau, celles de l'hôtel Saint-Pouange et recevait du roi, avec le titre de « peintre ordinaire », l'ordre d'exécuter deux toiles pour la salle de Vénus à Versailles. Il décora successivement la salle des théâtres à Saint-Germain et l'Orangerie de Saint-Cloud ; il travaillait à Marly lors de l'épuration de l'Académie qui précéda la révocation de l'Edit de Nantes. Le peintre huguenot, que ses collègues avaient élu conseiller en 1679, dut quitter la France : il gagna la Suisse et se fixa en Hollande. Il est improbable qu'il se soit converti et soit revenu à la cour comme on l'a prétendu : sa piété était ardente, si l'on en croit une lettre de Madame, mère du régent ; une liste de réfugiés, datée de 1687, mentionne, d'autre part, son nom. Il semble plutôt que Louvois l'ait rappelé en vain ; qu'il se soit borné à indiquer au ministre un élève, Philippe Meusnier, capable d'achever les travaux. C'est de Hollande que lord Montagu l'invita à Londres et lui confia, ainsi qu'à Delafosse et Monnoyer, la décoration de l'hôtel Montagu, aujourd'hui British Museum. Il décora également le palais de Hampton Court. Rousseau a peint 90 tableaux devenus fort rares ; ce sont, ornés d'architectures grandioses, des paysages dans le goût du Poussin. Il a aussi gravé quelques estampes.

**ROUSSEAU** (Jean-Baptiste), poète lyrique français, né à Paris en 1670, mort à Bruxelles en 1741. J.-B. Rousseau était fils d'un maître cordonnier qui lui fit donner une excellente éducation. Il entra jeune encore dans la carrière poétique, et, encouragé par Boileau qui reconnaissait en lui un de ses meilleurs disciples, il ne désespéra pas de donner à la France son Horace ou son Pindare. Comme tous ceux qui veulent arriver très vite à la gloire, Rousseau travailla pour le théâtre ; il fit représenter en 1694 une comédie en un acte et en prose, *le Café*, puis une autre comédie en cinq actes et en vers, *le Flatteur* (1696), et finalement *le Capricieux*, comédie en cinq actes et en vers (1700). Le peu de succès de ces différentes pièces et de quelques autres encore avertit Rousseau qu'il faisait fausse route ; sans renoncer absolument au théâtre, car, en 1732, il envoyait encore aux comédiens français qui la refusèrent une pièce, intitulée *les Aïeux chimériques*, il se mit à composer des poésies lyriques et des épigrammes qui firent grand bruit dans le monde des lettres. Mais il avait beaucoup d'orgueil, et il était d'un caractère vindicatif ; il eut des ennemis auxquels il voulut tenir tête, et ce fut la cause de ses malheurs. Piron a terminé l'épitaphe qu'il a consacrée à « l'illustre et malheureux Rousseau » par ces deux vers célèbres :

Il fut trente ans digne d'envie,
Et trente ans digne de pitié.

C'est en effet vers 1700 que la guerre, une guerre implacable, éclata entre lui et des rimeurs de troisième ordre qu'il aurait dû mépriser. On l'accusa de rougir de sa naissance et de renier son bonhomme de père, et comme il avait décoché à ses adversaires des épigrammes que lui-même jugeait « un peu trop libres », on lui imputa des couplets infâmes qui se colportaient dans les cafés de la capitale. Il répliqua en les attribuant à Saurin, l'un de ses ennemis, et en 1712, un arrêt du Parlement le bannit du royaume comme calomniateur et comme auteur de « vers impurs, satiriques et diffamatoires ». Rousseau dut s'exiler, mais il ne cessa jamais de déclarer qu'il n'était pas l'auteur des couplets incriminés, et lorsqu'en 1716, le baron de Breteuil lui fit expédier des lettres de rappel, il les refusa et écrivit à son protecteur une lettre ou se trouvent ces belles paroles : « J'aime bien la France, mais j'aime encore mieux mon honneur et la vérité... Je préférerai toujours la condition d'être malheureux avec courage à celle d'être heureux avec infamie... » Ne pouvant être réhabilité complètement, il resta sur la terre d'exil et y vécut encore vingt ans, estimé et aimé des plus grands personnages, tels que le comte du Luc, le prince Eugène et le duc d'Aremberg. En 1738, il fit à Paris, dans le plus strict incognito, un séjour de quelques mois, puis il revint à Bruxelles d'où il entretint une correspondance suivie avec Brossette, Rollin, Louis Racine et quelques autres encore. Entre temps, il publiait de nouvelles éditions de ses œuvres, et il passait même aux yeux de ses ennemis, même aux yeux de Voltaire, pour un très grand poète. Nous avons peine aujourd'hui à comprendre que les *Psaumes*, les *Odes*, les *Cantates*, les *Allégories* et les *Epîtres* de J.-B. Rousseau aient pu exciter un pareil enthousiasme, et pourtant la gloire de ce « grand poète » — le mot est de Joseph Chénier — s'est maintenue jusqu'à l'apparition des *Méditations* de Lamartine. Au commencement de notre siècle, on déclarait encore ses odes « pleines d'idées, de tours, d'expressions, d'images dignes d'un rival de Pindare ». « Nous n'avons point, disait-on, de poète plus poète que Rousseau, c.-à-d. qui ait porté à un si haut degré le talent de réunir dans une versification harmonieuse et pittoresque les charmes de la musique et de la peinture. Quelle richesse de rimes ! quelle noblesse de pensées ! quel feu ! » Tel n'est plus à nos yeux J.-B. Rousseau ; nous admirons son ingéniosité, son grand talent de versificateur et de styliste, mais nous le considérons, quand nous songeons à Pindare et même à Horace, comme un simple écolier, et même nous lui contestons le titre de véritable poète. A. Gazier.

**ROUSSEAU** (Jean-Jacques), né à Genève le 28 juin 1712, mort à Ermenonville le 2 juil. 1778. Il était issu d'un Français de Montlhéry, réfugié à Genève où il fut reçu bourgeois en 1555. Son père, Isaac Rousseau, horloger et maître de danse, était un homme de plaisir, emporté, querelleur, léger et vagabond : il épousa Suzanne Bernard, nièce, et non fille d'un pasteur, qui paraît avoir été d'humeur un peu vive et folâtre, assez pour donner innocemment du scandale dans l'austère cité de Calvin. Ils eurent un fils, mauvais sujet qui disparut en 1721. Puis Isaac, voulant voir du pays, s'en alla à Constantinople (1703-11) : à son retour, il eut Jean-Jacques, dont la naissance coûta la vie à sa mère. Ce fut un malheur pour l'enfant d'être élevé par un père sans gravité, qui lui farcit la tête de romans : ils passaient parfois la nuit entière à en lire. Jean-Jacques avait gardé aussi le sou-

venir des chansons de sa tante Gonceru. En nov. 1722, Isaac Rousseau, ayant eu querelle avec un sieur Gautier, s'enfuit de Genève pour se soustraire à une condamnation; il abandonna son fils, dont il ne s'occupa plus guère. L'enfant fut placé, avec son cousin Bernard, à Bossey, chez le ministre Lambercier : son sentiment moral s'y éveilla, quand il reçut le fouet injustement. En 1724, il revint chez l'oncle Bernard, homme de plaisir marié à une dévote ; on le plaça bientôt chez M. Masseron, greffier, qui jugea qu'il ne serait jamais qu'un âne, puis chez le graveur Ducommun, un rustre, chez qui Jean-Jacques commença de se gâter. Il dévora les livres du cabinet de lecture de la Tribu, les pires avec les bons. Il vola les pommes de son maître. Il courut les rues et la campagne avec des polissons de son âge. Son patron le battit. Et en mars 1728, ayant un soir trouvé les portes de Genève fermées, il résolut de n'y pas rentrer. Il passa en Savoie : M. de Pontverre, curé de Confignon, l'adressa à Mme de Warens, une jeune Vaudoise, échappée de son pays et du mariage, pensionnaire du roi de Sardaigne, convertie, et qui travaillait en conversions : jolie femme, intelligente et bonne, à la fois intrigante et naïve, et de mœurs douteuses. Jean-Jacques arriva chez elle le jour des Rameaux 1728; et le 24 mars, elle le faisait partir pour Turin; il y avait là un hospice de catéchumènes où il se laissa endoctriner. Il abjura le 21 août 1728, fut baptisé le 23, et aussitôt ensuite mis dehors avec une vingtaine de francs, produit d'une quête. Ivre de liberté, il se logea dans un garni à un sou la nuit, et passa ses jours à courir la ville et les environs; quand ses fonds baissèrent, il se fit un peu entretenir par une jolie marchande, Mme Basile, puis il se décida à entrer comme laquais chez la comtesse de Vercellis. La comtesse mourut : ici se place l'épisode du ruban volé par Rousseau qui accusa une femme de chambre, Marion; on les mit tous deux à la porte. L'abbé Gaime, Savoyard de naissance, précepteur des enfants du comte de Mellarède, ensuite professeur de français à l'Académie des nobles de Turin (1738-45), s'intéressa à Jean-Jacques et le fit entrer chez le comte de Gouvon; il s'y fit remarquer par son air d'intelligence, et l'abbé de Gouvon lui apprit l'italien et le latin, avec l'idée de s'en faire un secrétaire de confiance pour sa carrière diplomatique. Ces vues étaient trop sensées pour le romanesque Jean-Jacques : il se lia avec des polissons de Genève qu'il rencontra à Turin, Mussard, dit *Tord gueule*, et Bâcle, et se fit donner son congé. Il s'en alla par les grands chemins avec Bâcle, montrant dans les villages une fontaine de Héron. Quand il en eut assez, il retourna à Annecy.

Mme de Warens, dont la bonne société commençait à s'éloigner, le recueillit. Elle s'occupa de lui avec une tendresse dévouée. Il l'appela *maman*, elle l'appelait *petit*. De Pâques au mois d'août 1729, Jean-Jacques fut au séminaire, chez les lazaristes ; il se remit au latin et commença d'étudier la musique. C'est là qu'il connut l'abbé Gâtier, dont il a mêlé le caractère à celui de l'abbé Gaime dans son *Vicaire savoyard*. D'oct. 1729 à avr. 1730, il fut chez M. le Maître (de musique de la cathédrale), J.-L. Nicoloz, ivrogne et épileptique : il se lia avec l'intrigant Venture de Villeneuve, dont l'impudence le séduisait. Vers Pâques 1730, Nicoloz, ayant eu dispute avec le chantre, s'enfuit à Lyon où Jean-Jacques le suit, puis l'abandonne. Quand il revient à Annecy, Mme de Warens en était partie : elle était venue à Paris pour suivre une intrigue politique. Rousseau s'établit chez Venture et vit avec des filles de petite condition, Merceret, la femme de chambre de Mme de Warens, Esther Giraud, Genevoise convertie, contrepointière. Il a quelques relations plus élevées, comme l'atteste la délicieuse promenade avec Mlles Galley et de Graffenried, racontée dans les *Confessions*. Vers ce temps, il entre en rapports avec le juge-mage Simond, et fait ses premiers vers. Ayant été conduire la Merceret à Fribourg, il passe à Genève, puis à Nyons où son père est établi. A Lausanne il se donne pour musicien, sous le nom de Vaussure de Villeneuve et se fait huer. A Neuchâtel, il donne des leçons de musique tout l'hiver (1730-31). Au printemps de 1731, il rencontre dans une auberge un archimandrite, ou prétendu tel, le R. P. Athanasius Paulus, et s'en fait le secrétaire. Il le suit à travers le canton de Fribourg, à Berne, à Soleure : là, l'ambassadeur de France, M. de Bonac, le retire de cette compagnie compromettante. On l'expédie alors à Paris pour entrer au service du neveu du colonel suisse Godart et porter l'uniforme; mais ses nouveaux maîtres ne lui plaisent pas, et il se v rouve sur le pavé de Paris sans appui. Il cherche Mme de Warens : elle est repartie depuis le 24 juil. 1730. Il s'en revient à pied, passe par Lyon, et va rejoindre Mme de Warens qui, dans l'été de 1731, avait quitté Annecy pour Chambéry. Elle reçoit encore le *petit*, et fait de lui un *employé à la mensuration générale de Savoie* (cadastre). Au bout de dix-huit mois ou deux ans, le bureau l'ennuie, il le néglige, et renonce à son emploi en 1733 ou 34. Mme de Warens aimait la musique, donnait des concerts : Rousseau se tourne tout à fait de ce côté, et se fait maître de musique. Sans doute par les amis ecclésiastiques de sa *maman*, il a des écolières appartenant aux meilleures familles nobles et bourgeoises de la ville. C'est alors, quand il a environ vingt et un ans, que la *maman* devient sa maîtresse. Un peu avant, ou un peu après, Claude Anet, un garçon jardinier qui s'était enfui avec elle du pays de Vaud, et qu'elle avait gardé à son service, s'empoisonne ; et Jean-Jacques sait quelles relations l'unissent à Mme de Warens ; il accepte de partager. Claude Anet mourut le 13 mars 1734. Peu après Rousseau s'en va à Besançon (1735 ?) dans un moment où les affaires de Mme de Warens sont fort brouillées par la mort de l'évêque, M. de Bernex, son protecteur (23 avr. 1734) : il veut étudier la musique avec l'abbé Blanchard, maître de musique de la cathédrale, remercié en 1732, mais qui était resté dans la ville, songeant à aller chercher fortune à Paris. Rousseau ne tarde pas à le quitter, et passant par Genève et Nyons, où il fait encore visite à son père, il revient à Chambéry. La chronologie de ces deux ou trois années est très obscure et confuse : le voyage à Besançon pourrait être de 1733, avant la mort d'Anet et celle de M. de Bernex, après l'empoisonnement d'Anet et la découverte de sa liaison avec *maman*.

Quoi qu'il en soit, vers 1735 l'union est rétablie. Jean-Jacques commence à se cultiver, à hanter des compagnies honnêtes autant qu'aimables. Il se lie avec Gauffecourt, avec de Conzié qui guide ses lectures, et voit s'éveiller son instinct littéraire. Il fait divers voyages à Nyons, à Genève. Ayant failli périr dans une expérience de physique, ou dans une chute d'escalier, il est quelque temps aveugle et fait un testament bien catholique le 27 juin 1737. A peine remis, il va à Genève pour le règlement de la succession de sa mère : sa part est de 6.500 florins. Encore ici les *Confessions* brouillent toute la chronologie ; voici la succession et les dates réelles des faits : Mme de Warens loua aux Charmettes la métairie Revil ; l'acte est du 15 sept. 1737. Mais dès le 11 sept. Rousseau est à Grenoble. Au retour de Genève, il avait trouvé installé près de *maman* un nouveau converti, le perruquier Wintzenried. Il y eut des difficultés à la vie commune : est-ce Jean-Jacques ou Wintzenried qui les souleva ? Toujours est-il qu'on envoya Jean-Jacques se soigner à Montpellier pour une maladie de langueur. C'est dans ce voyage qu'il rencontra Mme de Larnage ; là aussi qu'il eut l'idée, ne sachant pas un mot d'anglais, de se donner pour un seigneur anglais jacobite. Il arrive à Montpellier le 25 oct. 1737, et en repart après le 14 déc. (cf. Grasset, *J.-J. Rousseau à Montpellier*, 1854, in-8). Il est à Chambéry au commencement de mars, et il rentre en grâce, mais à de certaines conditions : est-ce le partage avec Wintzenried, ou l'abandon de tous ses droits ? On l'ignore. Toujours est-il qu'il reste chez *maman*. Le 6 juil. 1738. Mme de Warens loue aux Charmettes la maison de M. de Noéray :

c'est là que Jean-Jacques résidera de 1738 à 1740, sauf quelques mois d'hiver passés à Chambéry. On sait quel souvenir délicieux il a gardé des Charmettes; mais il est certain que ce fut pour lui non une vie d'amour, mais une vie d'étude, et qu'il y fut le plus souvent seul, *maman* et Wintzenried apparaissant de temps à autre.

C'est aux Charmettes, en effet, que Rousseau acquit presque tout son savoir et commença de réfléchir. Il ne sut jamais le grec : il apprit tant bien que mal le latin, il s'y remit trois ou quatre fois, et arriva à comprendre *en gros* Tacite. Il savait bien l'italien et connaissait les poètes, Pétrarque et Métastase surtout. Il sut un peu d'anglais, pas assez pour causer, ni pour entendre les poètes, ni pour lire Richardson. A Genève, en son enfance, il avait lu des romans, Plutarque et La Bruyère. A Annecy, il avait lu avec *maman* Saint-Evremond et Bayle. A chaque rencontre, chaque nouvelle connaissance lui faisait découvrir un nouveau livre : il lut ainsi Lesage, Voltaire, l'abbé Prévost. Il voulut se compléter aux Charmettes. Il lit alors Montaigne, *Télémaque* et *Séthos*, Boileau et Pope, Racine et Voltaire, Plutarque et Rollin, la chronologie du P. Petau, Epictète et Descartes, Malebranche et Leibniz, Locke et Pascal, des ouvrages d'astronomie, de mathématiques, de physique, d'histoire naturelle. Il étudie avec une passion prodigieuse : il aspire à la science universelle, puis il se restreint à ce qui peut orner l'esprit et régler l'action. Pour mettre un peu d'ordre dans ses lectures, il prend pour guide le P. Lami, auteur des *Entretiens sur les sciences*. Mais le savoir méthodique et classé lui fera toujours défaut : il a entassé précipitamment en lui une masse de connaissances qui restent confuses, mal digérées, incomplètes. Il s'exerce aussi à composer. Rousseau s'est donné comme ayant vécu jusqu'à quarante ans sans désir de gloire, sans ambition littéraire. En réalité, outre ses prétentions de musicien, il a écrit beaucoup, et pour le succès et pour la réputation, pendant les dix ou douze ans qui précèdent son *Premier discours*. On a de lui quelques poésies de 1737 et 1738, des fragments d'un opéra, *Iphis et Anaxarète*, fait à Chambéry vers 1738 ; la comédie de *Narcisse* date sans doute du séjour aux Charmettes, comme aussi la pièce inédite d'*Arlequin amoureux de lui-même;* de ce temps-là aussi sont une *Epître à Fanie,* et le *Verger des Charmettes*, épître philosophique de tour stoïcien, où il décrit sa vie et ses études : la pièce est sans doute faite pour appuyer un *Mémoire à M. le gouverneur de Savoie* (1739) où il sollicite une pension. Pour la religion, il est sincèrement catholique ; mais Mme de Warens, qui a gardé dans sa conversion les sentiments latitudinaires du piétisme vaudois, l'a élevé au-dessus des dogmes et des pratiques, au-dessus des diversités confessionnelles. Il aime Dieu de tout son cœur et de toute sa raison, sans entrer dans les controverses et s'inquiéter des autorités.

Mme de Warens était toute à cet intrigant de Wintzenried : Jean-Jacques sentit qu'il fallait s'éloigner. Il se plaça comme précepteur chez M. de Mably, prévôt général du Lyonnais, frère des abbés de Mably et de Condillac (avr. 1740). Il devint un peu amoureux de Madame et chipa le vin de Monsieur. Il prit au sérieux pourtant ses fonctions, où il n'eut pas grande satisfaction (*Projet pour l'éducation de M. de Saint-Marie*, fils aîné de M. de Mably : c'est le premier germe des réflexions d'où l'*Emile* sortira). Il occupa ses loisirs à faire le poème d'un opéra, *la Découverte du nouveau monde*. En mai 1741, Jean-Jacques quitta les Mably sans être brouillé avec eux. Mais il reçut un froid accueil à Chambéry ; puis *maman* « vieillissait » ; elle avait quarante-deux ans ; il fallait autre chose aux vingt-neuf ans de Jean-Jacques. Il s'en alla chercher fortune à Paris, emportant un projet de notation musicale chiffrée qui était de son invention. Il s'arrêta à Lyon ; il y avait des amis, Bordes, le chirurgien Parisot, à qui il adressa des épîtres en vers ; et il y eut une passion pour Mlle Serre ; il recula devant le mariage et s'éloigna (cf. A. Bleton, *J.-J. Rousseau et Mlle Serre*, 1892, in-8). Il arriva à Paris à l'automne de 1741. Il donna des leçons de musique, et lut le 22 août 1742 à l'Académie des sciences son projet de notation chiffrée. Le voilà lancé dans le monde des lettres et dans le grand monde : il fréquente Diderot, à qui son ami Roguin le présente, Marivaux, Fontenelle, Mably, le P. Castel. Il a accès chez Mme de Bezenval, Mme de Broglie et surtout Mme Dupin dont il s'éprend, et chez qui il voit l'abbé de Saint-Pierre, Bernis, Buffon, Voltaire. Il se lie surtout avec Francueil, beau-fils de Mme Dupin, avec qui il va suivre le cours de chimie de Rouelle. Pour lui donner une position, on le fait entrer comme secrétaire chez l'ambassadeur de France à Venise, M. de Montaigu ; il réside à Venise de fin août 1743 au 22 août 1744, se brouille avec son maître, un étrange original qui semble avoir eu des torts avec lui, et rentre à Paris par Genève et Nyons, où il fait visite à son père (cf. Saint-Marc Girardin, *Débats* du 12 janv. 1862 ; E. Ceresole et Th. de Saussure, *J.-J. Rousseau à Venise*, 1885, in-8 ; P. Faugère, *J.-J. Rousseau à Venise*, dans le *Correspondant*, 1er oct. et 25 juin 1888). Cette aventure de Venise brouille Rousseau avec les personnes qui l'avaient recommandé à Montaigu, avec Mmes de Bezenval et de Broglie et le P. Castel ; elle fit éclore en lui quelques germes de défiance et de misanthropie.

Rentré à Paris, il travaille à son opéra des *Muses galantes* dont il fait exécuter des morceaux chez La Popelinière, puis l'ensemble (en 1745), chez M. de Bonneval, intendant des Menus, devant le maréchal de Richelieu. C'est le temps où commence sa liaison avec Thérèse Levasseur, Orléanaise, servante à l'hôtel Saint-Quentin ; cette fille lui fut réellement dévouée, mais troubla sa vie par toutes sortes de tracasseries et excita en lui la folie de la persécution. Alors aussi Rousseau entre en rapports avec Voltaire : il retouche *la Princesse de Navarre*, qui reparaît par ses soins à Versailles le 22 déc. 1745, sous le nom de *Fêtes de Ramire*. En 1747, la mort d'Isaac Rousseau donne à son fils quelque argent, dont il fait part à Mme de Warens. A l'automne de 1747, Jean-Jacques fait un séjour à Chenonceaux ; il y écrit sa comédie de l'*Engagement téméraire*, et l'*Allée de Sylvie*, qui est sa meilleure pièce de poésie, où son goût de l'amour s'exprime sincèrement. Par Francueil dont il est le secrétaire en même temps que de Mme Dupin, il fait la connaissance de Mme d'Epinay, et vers la même époque, chez le prince de Saxe-Gotha, celle de Grimm qui devient son meilleur ami. Jean-Jacques s'enfonce alors dans le parti des philosophes : il fait des dîners au Panier Fleuri avec Diderot et Condillac, qui exercent, le premier surtout, une grande influence sur la formation de son esprit. Il se lie aussi avec Dalembert, et avec l'abbé Raynal qui lui ouvre le *Mercure*, où quelques-uns de ses vers paraissent en 1750. Dès que le plan de l'*Encyclopédie* est formé, Rousseau est associé à l'entreprise, pour faire les articles de musique, qu'il rédige au début de 1749. Il connaît aussi d'Holbach, et Duclos avec lequel il ne se liera que plus tard. Voilà le milieu où éclôt le génie littéraire et philosophique de Rousseau, où ce musicien, ce faiseur de vers dans le goût de Jean-Baptiste et de Voltaire se transforme en un prosateur éloquent et en un réformateur de la société. En cette compagnie, d'abord son catholicisme se dissout : il ne lui reste qu'une religiosité émue, un déisme enthousiaste, qu'étonnent parfois les arguments des athées. A cette société d'amis qui forma Rousseau, il faut joindre des lectures qui furent très puissantes sur lui : Montesquieu surtout, et Buffon dont l'*Histoire naturelle* commence à paraître en 1749. Je verrais volontiers, dans l'*Essai sur l'origine des langues*, la première manifestation du nouvel esprit, de la nouvelle direction de Jean-Jacques ; cet écrit où nul parti pris systématique n'apparaît, me semble devoir être rapporté à l'année 1749. Il ne peut guère être postérieur à 1750.

Cependant Rousseau s'était logé avec Thérèse rue de Grenelle-Saint-Honoré : il menait avec elle une vie simple et populaire, qui contrastait avec celle de ce grand monde où il avait accès. Il n'est guère possible de douter (malgré Mme Fr. Mac-Donald, *Studies in the France of Voltaire and Rousseau*) que Rousseau ait eu des enfants de Thérèse et les ait mis aux Enfants-Trouvés : il en eut trois de 1747 à 1750, et deux encore ensuite. Il semble que le principal motif de cet abandon ait été pour lui la peur de se charger d'un lourd fardeau ; dans sa vie de vagabond, il avait appris à user sans scrupule des établissements de charité. Voilà le grand crime de Rousseau, la preuve de sa moralité encore rudimentaire et confuse. Il a touché le fond, maintenant il va se relever.

En 1749, Diderot étant prisonnier à Vincennes, Rousseau va le voir ; chemin faisant, une question de l'Académie de Dijon, dans un volume du *Mercure* (oct. 1749), lui tombe sous les yeux : « Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs ». Rousseau répondit : *Non*. Le 23 août 1750, l'Académie lui décerna le prix. A la fin de l'année le *Discours* fut imprimé (cf. G. Krueger, *Emprunts de J.-J. Rousseau dans son premier Discours ;* Halle, in-8). Ce morceau, d'une éloquence déclamatoire, et pourtant sincère, eut un succès inouï d'admiration et de scandale. Rousseau soutenait que les sciences et les arts, inséparables du luxe, corrompent les sociétés ; une foule de contradicteurs prirent la défense de la vie sociale, du luxe, des arts et des sciences : le roi Stanislas, le professeur Gautier, Bordes, académicien de Lyon, Lecat, académicien de Rouen, Formey, académicien de Berlin, sans compter Voltaire, Dalembert, le roi Frédéric qui plus tôt ou plus tard prirent l'occasion de dire leur mot (cf. *Mercure* de 1751 et 1752 ; *Recueil de toutes les pièces publiées à l'occasion du* Discours *de J.-J. Rousseau*, Gotha, 1753, 2 vol. in-8). Rousseau répliqua à Stanislas, à Gautier, à Bordes ; il revint à la charge dans la *Préface* de sa comédie de *Narcisse*, faite en déc. 1752, imprimée en 1753. Bordes ayant fait un second *Discours* (1753), Rousseau se préparait à lui répondre, quand une nouvelle question de l'Académie de Dijon sur l'*inégalité* lui fournit le moyen de s'expliquer à fond. Dans la faiblesse logique du premier *Discours* de Rousseau, il faut avoir soin de s'attacher aux sentiments plutôt qu'à la construction systématique et à l'argumentation : ce qu'on aperçoit au fond de cet ouvrage, c'est une âme inquiète, que ne satisfait pas l'éclat d'une civilisation raffinée, qui voit que le progrès moral n'est pas une suite nécessaire de la diffusion ou du progrès des lumières, qui hait la richesse et qui sent la fausseté artificielle de la vie de société. C'est cette âme qui réchauffe toutes les déclamations et répare tous les sophismes. En écrivant ce morceau, Rousseau n'avait pas de système, quoi qu'il en dise : le système s'ébaucha, se forma, se précisa dans la controverse, entre le premier et le second discours. En même temps que la réflexion de Rousseau l'armait d'une théorie, elle lui révélait sa misère morale et la nécessité d'unifier sa vie, de lui donner une règle. Il voulut accorder sa vie et sa pensée.

La gloire était venue ; le monde s'ouvrait largement à lui. On jouait à Fontainebleau (oct. 1752), puis à l'Opéra (1er mars 1753) son *Devin du village*, qui lui valut des gratifications du roi et de Mme de Pompadour. La Comédie-Française donna (18 déc. 1752) sa comédie de *Narcisse* qu'il avait depuis si longtemps en portefeuille. Sa *Lettre sur la musique française* (déc. 1753), à propos de la querelle des Bouffons, le brouille avec l'Opéra ; il s'en faut de peu que l'auteur n'aille à la Bastille : cela met le sceau à sa réputation. Il a une place lucrative (1752) : celle de caissier du fermier général Francueil. C'est alors qu'il renonce à tout ; il choisit la pauvreté, l'indépendance et la solitude. Il devient sauvage, repousse le monde et ses prévenances. Il prend une perruque simple, porte sa barbe, affecte un ton cynique et caustique. Il se fait copiste de musique pour gagner les 40 sous par jour dont il a besoin. Avec toutes ces bizarreries, la résolution de Rousseau est belle. Dans ce mépris de la fortune, dans ce choix de la vie populaire et des biens naturels, il suit sans doute son instinct ; mais en même temps il y a là l'éveil d'une conscience morale. Il s'efforce désormais de vivre selon ses croyances. Ce changement de vie, qui le fit passer pour un extravagant, coïncide avec le dégagement de son système philosophique (1752-53).

Après son premier *Discours*, Rousseau avait écrit pour l'Académie de Corse un *Discours sur la vertu la plus nécessaire aux héros* (1751) qui ne fut pas couronné. Il avait fait par complaisance pour l'abbé Darti une *Oraison funèbre du duc d'Orléans* qui ne fut pas prononcée. Il avait commencé une *Histoire de Lacédémone* dont il existe quelques fragments. En nov. 1753, il lit dans le *Mercure* la question de l'Académie de Dijon : *Quelle est la source de l'inégalité parmi les hommes ? Et si elle est approuvée par la loi naturelle ?* Le discours de Rousseau, écrit de nov. 1753 à mars 1754, ne fut pas couronné et parut en 1755 (impr. à Amsterdam chez M. M. Rey). Le Genevois Bonnet le critique sous le nom de *Philopolis*, et Rousseau réplique à Bonnet. Plus vive fut l'attaque du P. Castel : *l'Homme moral opposé à l'homme physique de M. R.* (Toulouse, 1756, in-12). Le discours de Rousseau était une esquisse *historique* de l'évolution de l'humanité : ce n'était pas un idéal qu'il prétendait exposer, mais des faits *réels* ou *probables*, interprétés et reliés selon la vraisemblance. La thèse était que l'homme naturel, l'homme primitif, animal robuste et inintelligent, non uni en société à ses semblables, avait vécu innocent et heureux ; que la raison égoïste et calculative, la propriété, la société l'avaient peu à peu rendu malheureux et méchant. De la propriété était sortie l'institution sociale, c.-à-d. l'oppression des faibles par les forts, des pauvres par les riches, des sujets par les rois. Tout le discours était un réquisitoire enflammé contre le despotisme et la propriété : plus clairvoyant que la plupart de ses contemporains, Rousseau apercevait la question sociale dans la question politique, et trouvait dans l'injuste répartition de la richesse, le fondement de cette inégalité qui était le vice essentiel des sociétés humaines. On put croire qu'il voulait détruire la société et ramener l'homme à l'état de nature : en le lisant attentivement, il apparaît qu'il ne veut détruire que l'exploitation et l'oppression du grand nombre des hommes par le petit nombre. La logique aventureuse et subtile, la forme éclatante, enflammée, âpre de ce discours lui donnèrent un retentissement extraordinaire.

Rousseau dédia son livre à ses concitoyens les Genevois, en faisant un magnifique éloge de leur constitution et de leur esprit public. Il désira revoir sa patrie et partit en juin 1754. Il fut bien reçu et songea à se fixer à Genève. Pour cela il fallait abjurer le catholicisme : rien n'y attachait plus Rousseau, purement déiste (cf. Mme d'Epinay, *Mémoires*, I, 395 et le morceau *allégorique sur la Révélation*, de date incertaine, peut-être antérieur à l'*Emile*). Il se présenta le 1er août devant une commission de pasteurs, fut admis à la communion, et réintégré dans ses droits de citoyen. Il quitta Genève le 30 sept. avec l'espérance d'y revenir bientôt ; en face de Paris, la ville du luxe et du bel esprit, Genève lui apparaît comme l'asile de la probité et des mœurs. Le médecin Tronchin, qui vint peu de temps après à Paris, lui offrait la place de bibliothécaire de la ville de Genève avec 1.200 fr. d'appointements : cependant Rousseau se décida à refuser, et, non sans hésitation, accepta la petite maison de l'Ermitage que lui offrait, malgré l'avis de Grimm, Mme d'Epinay. Redouta-t-il, comme il le dit, le voisinage de Voltaire ? ou bien crut-il qu'il écrirait plus librement, avec moins de risque, à Paris, ou il était un étranger, qu'à Genève, dont il était citoyen ? Toujours est-il que, le 9 avr. 1756, il alla s'installer à l'Ermitage, au bout du

parc de la Chevette, près de la forêt de Montmorency. Ce fut un enchantement; il se vit libre, hors du monde et de la ville, au bord d'une forêt délicieuse. Il partagea son temps entre les promenades et le travail. Il s'occupait de ses *Extraits de l'abbé de Saint-Pierre* et de son *Dictionnaire de musique* (1758) et avait l'idée d'une *Morale sensitive*, d'un *Traité sur l'éducation*. Il songeait à son grand ouvrage des *Institutions politiques;* en 1755, il avait exposé ses vues avec mesure dans un important article de l'*Encyclopédie* (l'art. *Economie politique*). Mais dans la solitude, son imagination travaillait : l'amitié de Mme d'Epinay, la possession de Thérèse ne lui suffisaient plus ; il se fit un bel amour en idée et créa Julie et Claire. Pendant qu'il écrivait sa *Nouvelle Héloïse*, Mme d'Houdetot vint comme donner un corps à son rêve. Elle vint le voir à l'automne de 1756, puis au printemps de 1757. Séparée de son amant, Saint-Lambert, elle se laissa bercer par la chaude éloquence de Jean-Jacques. Saint-Lambert, averti par une lettre anonyme que Rousseau attribua à Mme d'Epinay, et qui était peut-être de Thérèse, s'inquiéta, et Mme d'Houtetot, sans rompre avec son platonique amant, le tint à distance (cf. L. Brunel, *la Nouvelle Héloïse et Mme d'Houdetot*, 1888). Au milieu des agitations de cet amour d'arrière-saison, toutes sortes de tracasseries troublaient Rousseau. Contredit par tous ses amis qui ne concevaient pas qu'on pût vivre ailleurs qu'à Paris et dans la société, il se crut visé par un mot de Diderot dans le *Fils naturel :* « Il n'y a que le méchant qui vit seul ». Puis il prit des soupçons sur Grimm et Mme d'Epinay. Thérèse par ses rapports envenimait tout. Les explications aigrissaient les cœurs au lieu de les apaiser. Enfin, Mme d'Epinay devant aller à Genève pour consulter Tronchin sur une grossesse que sa maladie rendait dangereuse, Diderot somma Rousseau de payer sa dette à sa bienfaitrice en l'accompagnant. De là de nouveaux débats, des explications aigres ou violentes, à la suite desquelles Mme d'Epinay partit seule avec son mari, et Rousseau demeura brouillé avec Mme d'Epinay, avec Grimm, avec Diderot. Il n'y a rien de grave au fond de cette triste affaire : tous eurent des torts. Grimm manqua d'indulgence. Diderot fut indiscret et despotique. Mme d'Houdetot se réchauffa imprudemment à un amour qu'elle ne voulait pas récompenser. Thérèse espionna. Mme d'Epinay potina et fut un peu jalouse. Jean-Jacques fut follement sensible, ombrageux et visionnaire. Il demeura tout meurtri de cette aventure, désabusé de l'amitié ; et c'est par l'ébranlement qu'il reçut alors, que la folie de la persécution commença de se développer en lui.

Le 15 déc. 1757, Rousseau quitta l'Ermitage et vint s'installer à Montmorency, dans la propriété de Montlouis que lui loua M. Matha, procureur fiscal du prince de Condé. Difficile maintenant dans le choix de ses amis, il se lie avec Duclos et avec l'avocat Loyseau de Mauléon ; il accueille Mme de Verdelin, qu'il rudoie parfois ; il est en correspondance avec Mme de Créqui et Mme Dupin de Chenonceaux ; mais surtout il accepte les avances flatteuses du maréchal et de la maréchale de Luxembourg, par qui il ne sent jamais son indépendance menacée. Il consent à loger pendant quelques semaines (mai-août 1759) au petit château de Montmorency. Il se promène avec le maréchal ; il lit sa *Julie* à la maréchale, et lui en fait une copie ornée d'estampes originales de Gravelot. Il voit venir aussi chez lui le prince de Conti et sa maîtresse, la comtesse de Boufflers. Tout ce monde se prête à ses manies, ménage sa susceptibilité qui s'offense des moindres cadeaux. Rousseau va être presque heureux. Il poursuit ses travaux. En févr. 1758, il écrit en trois semaines sa *Lettre à Dalembert sur les spectacles*. Dalembert, dans son article *Genève*, de l'*Encyclopédie*, inspiré par Voltaire, avait loué les ministres de Genève de socinianisme et même de déisme ; puis il avait souhaité qu'on établit un théâtre à Genève. Rousseau défendit les ministres, auxquels il devait bientôt recommander les mêmes opinions que Dalembert leur imputait. Pour le théâtre, il démontra qu'il ne pouvait qu'être un agent de corruption, et que surtout il ne pouvait que démoraliser une petite ville de mœurs simples, telle qu'était Genève. C'était la thèse du premier *Discours* que, sous une autre forme, Rousseau reprenait ; et c'était ses goûts, son idéal qu'il offrait dans ses peintures enthousiastes ou attendries des mœurs des Montagnous et de la vie genevoise. En beaucoup d'endroits il se plaisait à évoquer les souvenirs de sa jeunesse et de son enfance : on y saisit la disposition d'où sortiront les *Confessions*. Cette violente attaque contre le théâtre surprit un siècle amoureux du théâtre, et qui voulait y voir une école de mœurs. Dalembert répliqua, Marmontel, le marquis de Ximenès, M. de Bastide, des comédiens réfutèrent Rousseau. Cette affaire acheva de faire éclater l'irrémédiable désaccord de Jean-Jacques et de Voltaire ; la guerre fut déclarée en 1760 par une lettre très dure de Rousseau.

A Montmorency, Rousseau finit l'*Héloïse* et l'*Emile*, et rédige le *Contrat social*. La *Nouvelle Héloïse*, ou *Lettres de deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes*, fut imprimée en 1760, à Amsterdam, par Marc-Michel Rey (6 vol. in-12) ; Duchesne en fit en même temps une édition parisienne. L'ouvrage se distribua au début de 1761. Rousseau s'était inspiré de *Clarisse Harlowe;* il devait quelque chose aussi aux romans lus en son enfance, à ses poètes italiens, le Tasse et Métastase. Mais la vraie source de l'*Héloïse*, c'est le cœur de Rousseau, ce sont les impressions de sa vie, les souvenirs de sa jeunesse aventureuse. La passion ardente des deux premières parties, c'est l'effervescence de désir et de regret qui le brûlait à l'Ermitage, quand il se voyait, à quarante-quatre ans, presque vieux, obligé de renoncer à l'amour ; la suite morale de ce début inquiétant, c'est l'effort du philosophe pour tourner en leçon utile jusqu'aux rêves dont il s'enchante et dont il a un peu honte. Rousseau a su élargir et élever le genre du roman : il en a fait l'histoire d'une âme; il y a fait entrer toute une conception de la vie morale et de la vie sociale. Il a voulu montrer comment, dans la société actuelle, l'individu pouvait se réformer lui-même, retrouver la vertu et le bonheur ; et comment, dans la société actuelle, l'individu pouvait rétablir entre ses semblables et lui des rapports naturels, être libre et les traiter en hommes libres, et restaurer, dans l'inégalité factice des conditions, l'essentielle égalité de la nature. Saint-Preux et Julie nous offrent le spectacle de deux consciences qui, faibles contre l'amour, sont fortes contre l'adultère, et repoussent les honteuses tolérances des mœurs mondaines : Wolmar est un maître d'économie domestique qui enseigne aux grands, aux riches, aux patrons ce qu'ils peuvent faire dans le régime présent, sans bouleversement ni révolution. Ces deux plans de réforme morale et sociale dominent le roman de Jean-Jacques et en sont les fins principales. Mais il s'est mis tout entier dans son œuvre, il y a jeté ses idées, depuis ses vues sur la musique jusqu'à l'exposition de ses croyances religieuses ; sa *Julie* est une protestante latitudinaire, qui s'est fait une religion à elle, très raisonnable et très philosophique, dont le principal usage est de donner un fondement à la morale. Ce n'est pas par la psychologie que vaut la *Nouvelle Héloïse*, quoi qu'il y ait dans Julie, dans son père, dans Saint-Preux et même dans Claire des parties de caractères très bien observées et très vivantes. Mais il y a pourtant une psychologie originale chez Rousseau, une psychologie qui, au lieu de rechercher des liaisons de causes à effets et d'expliquer les mobiles des actes, expose les états de joie et de peine où sont amenés les personnages par les accidents de la vie ou les conséquences de leurs résolutions ; une psychologie des états passifs et affectifs de l'âme. Ainsi dans l'amour de Saint-Preux et de Julie, c'est moins à ce qu'il leur fait faire qu'à ce qu'il leur fait souffrir que nous attache Rousseau. Et ainsi au lieu de se relier à la tragédie ou à la comédie classiques, la

*Nouvelle Héloïse* se relie à la poésie lyrique du XVIe siècle et annonce celle du XIXe ; dans l'amour de Julie et de Saint-Preux, tous les thèmes lyriques du sentiment et de la passion, jouissance, absence, désir, regret, souvenir, se retrouvent. Un autre caractère original du livre est la place qu'y tient le monde extérieur : l'histoire d'amour est fortement localisée, et les noms de Julie et de Saint-Preux sont inséparables de l'image de certains sites des bords du Léman. Rousseau est un grand peintre de la nature et des choses sensibles. Il a découvert à son siècle, sinon les glaciers, du moins la montagne charmante, encore verte et fleurie. Tantôt le paysage donne un cadre en harmonie ou en contraste avec les états des âmes humaines, comme chez Hugo ou Lamartine ; tantôt la vie est observée dans ses formes familières, rustiques ou bourgeoises, avec une précision mêlée de poésie qui rappelle le réalisme anglais. Le style est mêlé et touffu comme l'œuvre ; il y a du raisonnement et de l'éloquence, il y a du pittoresque et du lyrisme ; le sensible et l'abstrait se juxtaposent et se fondent ; en maint passage, un rythme très marqué fait ressortir la valeur poétique de la pensée. L'effet de la *Nouvelle Héloïse* fut immense. Si Voltaire, sous le nom du marquis de Ximenès, en fit une critique malveillante, le public s'éprit de *Julie*. Rousseau devint l'idole des femmes, leur poète, même parfois leur confident et leur directeur ; c'est alors que Mme Latour de Franqueville entama une correspondance avec lui. Il rouvrit les yeux du siècle à la nature, et il le ramena du sec libertinage à l'amour. Il créa les modes de sensibilité qui jusqu'au romantisme devaient caractériser la société française.

L'*Emile* fut achevé en 1760. Par la volonté de M. de Malesherbes, l'ouvrage fut publié en France ; Néaulme, de La Haye, l'imprima pour Duchesne. Les lenteurs de l'impression jetèrent Rousseau dans des transes mortelles ; il crut un moment que les jésuites voulaient s'emparer de son livre pour le falsifier. Sa santé était fort mauvaise : il croyait sa mort prochaine. Il s'occupait d'assurer le sort de Thérèse ; il faisait rechercher ses enfants jadis abandonnés (lettres du 12 juin et du 10 août 1761). Il avait des idées de suicide (déc. 1761). C'est alors qu'il écrivit ses quatre lettres autobiographiques à M. de Malesherbes. Puis, grâce au frère Cosme, sa santé s'améliora. L'impression de l'*Emile* s'acheva sans encombre, et l'ouvrage (4 vol. in-12) parut à la fin de mai 1762. Deux mois avant avait paru le *Contrat social*, publié sans encombre à Amsterdam par Marc-Michel Rey. Rousseau était fort tranquille à Montmorency, refusant de croire aux bruits fâcheux, lorsque le 8 juin, dans la nuit, il fut averti qu'il était décrété de prise de corps. Sur les instances de la maréchale de Luxembourg, il partit, et, évitant Lyon, arriva à Yverdun chez son vieil ami Roguin. En route, il s'était diverti à composer un méchant poème en prose, *le Lévite d'Ephraïm*, mélange de la Bible et de Gessner. L'*Emile* fut brûlé par ordre du Parlement, et condamné par un mandement de l'archevêque de Paris. Il fut critiqué et réfuté avec passion par les catholiques et les protestants, à cause surtout de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*. Je citerai Bergier, docteur en théologie, l'abbé François, dom Déforis, en France ; le P. Gerdil, barnabite, plus tard cardinal, en Italie ; en Suisse et dans les pays protestants, Jacob Verne, Bitaubé, Roustan, Formey, sans compter le Français La Beaumelle. Rousseau dit avoir vu vingt-quatre réfutations du *Vicaire savoyard*. Dom Cajot, bénédictin, fit tout un livre contre les *Plagiats de J.-J. Rousseau de Genève sur l'éducation* (1765, in-12).

Il n'était pas difficile de voir que Rousseau avait beaucoup lu et s'était beaucoup souvenu. Il doit surtout à Montaigne et à Locke ; mais son livre n'en est pas moins original. L'*Emile* (cf. G. Compayré, *Histoire critique de l'Education en France*, 2e éd., 1880, t. II, l. V) est un des livres les plus paradoxaux et les plus profonds qu'on ait écrits sur le sujet de l'éducation. Mais, ici comme dans tout ce qu'il écrit, Rousseau déborde son sujet, et verse dans son œuvre tout ce qui s'agite en son cerveau au moment où il écrit. Il met dans l'*Emile* une philosophie, une religion, en même temps qu'une pédagogie. La philosophie de l'*Emile*, qui est nettement sensualiste sur la question de l'origine des idées, se caractérise par l'affirmation de la bonté naturelle de l'individu, par celle de l'inégalité des sexes, mais surtout par la préférence donnée au sentiment sur la raison comme fondement de la certitude, et par une doctrine morale qui, posant la légitimité de l'instinct et du désir, donnant le bonheur pour fin de l'activité humaine, aboutit à prôner l'empire sur soi, le resserrement des désirs, l'acceptation de la nécessité, le renoncement. Sur la religion, les idées de Rousseau sont exposées dans le *Vicaire savoyard* : dans une première partie, il établit la religion naturelle ; par le raisonnement et le sentiment, il affirme Dieu, sa puissance, son intelligence, sa bonté ; l'âme, la liberté, la conscience ; et il se juge autorisé à croire l'immortalité de l'âme, et l'éternité du bonheur dans l'autre vie. Dans une seconde partie, il montre que la religion naturelle est l'essentiel de toutes les religions, qu'elles n'ont rien ajouté d'important à ce que l'individu trouve par l'exercice de sa pensée ; que leurs dogmes et leurs rites n'ont causé que misère et persécution, fanatisme et crime ; qu'il est impossible de choisir entre le judaïsme, le christianisme et le mahométisme, entre le catholicisme, le calvinisme et le luthéranisme ; que nul signe visible ne guide l'homme dans ce choix, que les miracles ne prouvent rien, ne pouvant pas se prouver ; et qu'il n'y a pour l'homme de sens qu'à rester en paix dans la religion de son pays, en connaissant bien que la partie vraie et essentielle de cette religion ; ce sont les mêmes idées qui se retrouvent dans la religion du pays voisin, malgré l'opposition des dogmes et l'hostilité des Eglises. D'où l'on tire aisément une leçon de tolérance universelle.

Quant à l'éducation, beaucoup de bizarreries et de paradoxes de Rousseau s'expliquent si l'on regarde ce qu'il a voulu faire. De même que dans le *Discours sur l'inégalité* il avait recherché les causes de la corruption de la société, de même dans l'*Emile* il a recherché les causes de la corruption de l'individu ; si l'homme est né bon, comment le vice s'y introduit-il ? Il veut aussi enseigner comment, par quelle éducation l'homme peut retrouver sa bonté naturelle, dans une société telle que la nôtre et corrompue : le problème de l'*Emile*, c'est, dans une société mauvaise, dans un Etat despotique, de créer un homme bon et libre, et par suite heureux ; et voilà pourquoi l'isolement, l'éducation privée s'imposent, malgré la préférence de Rousseau pour l'éducation publique dans une société bien organisée. Dans les livres I et II, Rousseau donne des conseils sur la première enfance : c'est le temps de l'éducation physique et de l'éducation des sens. Il faut donner à l'enfant l'idée de sa dépendance et le soumettre à la nécessité. Au livre III, se fait de douze à quinze ans l'éducation de l'intelligence et de la réflexion ; elle se fait par les choses même, par l'expérience directe, sans livres. L'idée directrice de cette période doit être l'idée de l'*utile*. Au livre IV, Emile, à partir de quinze ans, fait l'éducation de sa sensibilité. Le précepteur forme en lui les sentiments sympathiques et sociaux. Alors seulement il lui révèle Dieu, il lui enseigne la religion (profession du *Vicaire savoyard*). Alors le ressort de l'activité d'Emile ce sera l'idée du bien et du beau ; son guide sera sa conscience. Dans le Ve livre s'achève la formation de l'homme, par des lectures, par des voyages, par la vie de société, enfin par le mariage : Rousseau lui a préparé la femme qu'il lui fallait, Sophie, qui est peu instruite, mais qui a du bon sens, de la piété, de la bonté, et le sentiment de la dépendance de son sexe. Il est aisé de critiquer et de railler ce qu'il y a d'abstrait, de chimérique, de factice, de faux, d'incomplet, de dangereux dans l'*Emile*. Mais les vues neuves, fortes, fécondes y abondent ; il n'y a guère de bizarrerie ou d'erreur qui n'enve-

loppe sous sa forme absolue et choquante une vue utile et vraie. Rousseau a fait rendre à l'éducation physique sa place; il a montré le lien qui l'unissait à l'éducation intellectuelle et morale. Par l'éducation négative, il a fait entendre qu'il ne fallait pas aller contre la nature, que faire un homme n'était pas fabriquer une machine, mais développer un organisme vivant. Il a posé le principe excellent de l'éducation progressive, réglant le progrès des études sur le développement physique et moral de l'enfant. Il a posé le principe de l'éducation expérimentale qui donne à l'enfant autant que possible la vue et le contact des choses, et emplit moins la mémoire qu'elle n'exerce les facultés et n'enrichit l'expérience. Il a aimé l'enfance et a voulu qu'elle fût heureuse et joyeuse. Il a donné le pas à l'éducation sur l'instruction : il a voulu faire *un homme*, un homme complet, développé jusqu'à la perfection de toutes ses puissances, armé pour la vie, pour la bonne vie, et capable de suivre dans ses actes sa conscience et sa raison. Il a embrassé tout ce qui contribue à faire l'homme, depuis les premiers soins d'hygiène qui le font robuste ou faible jusqu'aux hautes conceptions métaphysiques ou religieuses qui le font raisonnable ou superstitieux. Il a donné un plan d'éducation rationnelle et laïque qui n'abandonne pas à une direction concurrente, et bien souvent antagoniste, la plus haute et délicate partie de l'ouvrage. Il a réagi contre l'éducation livresque, et aussi contre l'éducation artificielle et mondaine, qui accepte tous les préjugés et toutes les conventions d'une société raffinée et inique, et y mesure exactement son idéal. Il a vu que dans toute conscience le problème de la croyance religieuse doit un jour se poser, et que la foi, si elle doit subsister, doit être un acte de liberté et d'adhésion volontaire, non une impulsion héréditaire ou une habitude machinale. On peut regretter : qu'il n'ait pas dessiné un plan d'éducation nationale ; qu'il ait trop cru à l'avantage de laisser la nature faire toute seule ; qu'il n'ait pas vu que la raison se crée peu à peu chez l'enfant par la répétition des actes raisonnables qu'on tire de lui, et ne naît pas un beau jour à douze ans toute prête à servir ; qu'il ait présenté le développement de l'éducation plutôt sous la forme d'une succession d'époques comme séparées par des cloisons étanches, que sous celle d'une évolution continue où chaque état a ses racines dans l'état précédent et s'y élabore lentement. Il est fâcheux qu'il ait trop peu cru à la nécessité du travail régulier et méthodique, de l'exactitude qui coûte et qui exige un effort de volonté, à celle aussi des leçons dogmatiques et des livres, qu'il n'ait pas assez parlé de devoir et trop souvent de bonheur, même en enseignant le renoncement et la domination de soi-même. Tout cela laisse subsister l'excellence féconde de l'*Emile ;* ce n'est pas un programme à suivre, c'est un livre à méditer. Les grands pédagogues de l'époque suivante, Kant, Pestalozzi, Frœbel, M^me^ Necker de Saussure, chacun à sa façon, lui doivent beaucoup. En France, l'*Emile* eut un retentissement considérable. Il rendit aux mères le sentiment du devoir maternel ; il le mit à la mode ; il fit des femmes du monde les nourrices de leurs enfants. Il révolutionna l'hygiène de la première enfance ; il remit en l'honneur l'éducation physique, les jeux d'adresse et de force. Il rendit l'instruction même plus pratique et positive. Enfin, comme Emile apprend l'art du menuisier, beaucoup de jeunes gentilshommes et de fils de famille apprirent un métier manuel. Cependant on s'attacha plus en France à des parties et à des singularités du système de Rousseau qu'on ne prit l'esprit profond de l'ensemble : on laissa cet honneur aux étrangers.

Tandis que la *Nouvelle Héloïse* et l'*Emile* prennent l'homme pour le réformer dans le cadre des institutions sociales de la civilisation européenne et française, le *Contrat social* fait abstraction de toute réalité et pose des principes absolus qui expriment l'idéal rationnel. Rousseau avait eu dès 1743-44 l'idée d'un grand ouvrage sur les institutions politiques : le plan s'était précisé vers 1754 ; il y avait travaillé à l'Ermitage en 1756. Abandonnant ensuite son plan trop vaste, il rédigea entre 1759-61 le *Contrat social*. Le premier livre expose le *fondement rationnel de l'institution sociale*, qui est le pacte du contrat social. Le second livre traite du *souverain* qui ne saurait être que le *corps social*, le peuple, et dont l'acte essentiel et unique est de faire *la loi*, expression de la volonté générale : Rousseau ne veut pas de mandataires, de députés ; aussi s'oblige-t-il à exiger que la cité ait un territoire très borné, autour d'une seule ville. Il a pourtant entrevu la possibilité de faire les lois par des *représentants*, avec le *referendum* pour les valider. Le troisième livre traite du *gouvernement* qui est *démocratique*, *aristocratique* ou *monarchique*, les principes restant les mêmes, c.-à-d. qu'il n'y a pas de constitution rationnelle, juste et légitime, où les citoyens ne soient égaux et le peuple souverain ; le magistrat, fût-il roi, n'est que le mandataire ou l'agent du corps social, un serviteur que le peuple peut casser aux gages. Toutes les formes de gouvernement, toutes les institutions particulières sont du reste possibles et licites ; elles dépendent des conditions géographiques et historiques, et elles sont bonnes, pourvu que la pratique soit soumise aux principes. Dans le quatrième livre, Rousseau, en examinant certaines institutions romaines, sans beaucoup d'érudition et de critique, traite en réalité des garanties de la constitution et de l'organisation du suffrage. Il termine par un chapitre de la *religion civile*, le plus discutable de l'ouvrage, qui rétablit durement l'intolérance en faveur du déisme, à la fois contre le catholicisme et contre le matérialisme ou même la pensée libre ; il transporte seulement du prêtre au magistrat le privilège de persécution. Une seconde partie, qui devait contenir une étude des rapports entre les diverses sociétés et exposer l'idée d'une fédération des Etats européens, au moins des petits Etats, ne fut pas rédigée.

Le *Contrat social* fut combattu par Roustan, par le sieur de Beauclair, par le P. Berthier, etc. Il se complète, pour qui veut étudier les idées politiques de Rousseau, par l'article *Economie politique* (1755) de l'*Encyclopédie*, et par les *Extraits* des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre (*Projet de paix perpétuelle*, *Polysynodie*, *Jugement sur la Polysynodie*, 1756) ; par la première des quatre *Lettres sur la vertu et le bonheur* publiées par Streckeisen-Moultou (vers 1756-57) ; par quelques quelques pages d'*Emile* (l. V), qui résument le Contrat ; par les *Lettres écrites de la montagne* (1^re^ part., l. VI ; 2^e^ part.) ; par la *Correspondance* avec Buttafuoco et le *Projet de constitution pour les Corses* (1765), et enfin par les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (1772). Rousseau doit ses idées ou le germe de ses idées à Grotius et à Puffendorff, à Burlamaqui, à Jurieu (*Lettres pastorales*), mais surtout à Locke (*Essai sur le gouvernement civil*). Il a certainement considéré la constitution de son pays, quoi qu'il ne faille pas dire avec Jules Vuy (*Origine des idées politiques de J.-J. Rousseau;* Genève, 2^e^ éd., 1889, in-12) qu'il n'a écrit que d'après et pour Genève. Il a décrit un idéal que Genève était loin de réaliser. Le *Contrat social* n'est pas en contradiction, comme on l'a dit, avec les autres ouvrages de Rousseau (cf. Faguet, *Dix-huitième Siècle*, et articles contradictoires d'Espinas et Dreyfus-Brisac, dans *Revue internationale de l'enseignement*, 1895). Rousseau croit la société *réelle* mauvaise, corruptive et oppressive. Mais il croit le *fait* de l'institution sociale *nécessaire ;* il le croit même *bienfaisant*, à travers tous les maux de l'état actuel. Il cherche comment tous les maux pourraient être évités ou finis, à quelles conditions la *société* aiderait les hommes à devenir bons et heureux ; quels principes assureraient à l'homme civil, sans renoncer à ses biens propres, intelligence et moralité, les biens de l'homme naturel, égalité, liberté, bonheur. Il écrit pour le genre humain, quoi qu'il estime qu'il y a des sociétés irréformables : il veut dire

qu'il ne servirait à rien de changer les institutions dans un Etat despotique : il faut d'abord changer l'esprit des hommes par l'éducation. L'ouvrage de l'*Emile* précède naturellement celui du *Contrat*. En pratique, Rousseau est aussi peu révolutionnaire que possible. Il garde volontiers en tous pays les institutions traditionnelles, même, en Pologne, le *liberum veto* et les confédérations; mais il s'efforce de faire circuler dans la nation un souffle égalitaire et libéral, et sa révolution, à lui, se fait plutôt en imprimant des principes dans les cœurs qu'en jetant à bas des trônes et promulguant des constitutions. Seulement il n'a pas pris assez soin d'expliquer cette partie importante de sa pensée. Une question intéressante est celle du socialisme de Rousseau. Le *Contrat social* et, sauf le *Discours sur l'inégalité*, tous les ouvrages de Rousseau acceptent le fait et consacrent le droit de propriété individuelle. Cependant par une sorte d'omnipotence accordée à l'Etat, par l'attention à combattre les grandes villes et les grandes propriétés, à diminuer par le jeu des lois et des impôts l'inégalité des fortunes, il apparaît que la tendance du *Contrat* est nettement socialiste, surtout si l'on considère de quelle façon la question sociale pouvait se poser en 1762. Mais il faut noter que socialisme et individualisme ne sont pas pour Rousseau des termes contradictoires et des choses incompatibles ; son socialisme n'est qu'un moyen d'assurer à l'individu la pleine jouissance et le libre développement de son être. Il y a dans le *Contrat* bien des assertions douteuses, des tours de logique et des écarts d'imagination ; il y a des vues inacceptables sur la religion civile, sur l'expression et les droits de la volonté générale, et sur d'autres points encore : avec tout cela, le *Contrat social* nous offre des formules admirables des principes éternels de justice qui sont la base d'une organisation rationnelle de la société.

L'*Emile* et le *Contrat social* furent mal accueillis des gouvernements et des Eglises : l'*Emile* surtout, à cause du *Vicaire savoyard*. L'*Emile* fut condamné et brûlé à Genève (cf. E. Ritter, *le Conseil de Genève jugeant les œuvres de J.-J. Rousseau*, 1883), et l'auteur décrété de prise de corps s'il venait dans la ville (18-19 juin 1762). Le Sénat de Berne expulsa Rousseau d'Yverdun (9 juil.) : il se transporta à Motiers-Travers dans le pays de Neuchâtel appartenant au roi de Prusse. Le gouverneur, Milord Maréchal (lord Keith), se fit le protecteur et l'ami dévoué de Jean-Jacques. Thérèse vint le rejoindre et habiter avec lui une petite maison que prêta Mme Boy de La Tour. Là Rousseau se sentit tranquille : le pasteur Montmollin le reçut à la communion (fin août 1762); le *Vicaire savoyard* triomphait à Motiers. Il fallait le défendre au dehors : Rousseau écrivit sa *Lettre à l'archevêque de Paris* (nov. 1762), en réponse au mandement qui le condamnait. A ce chef-d'œuvre d'apologie personnelle, Marin, l'abbé Yvon et dom Déforis répondirent comme ils purent. A Genève, les amis de Rousseau s'étaient remués, sans que la masse des citoyens bougeât : alors Rousseau abdiqua son droit de bourgeoisie (12 mai 1763). Cet acte divisa les Genevois : le petit Conseil écarta, en vertu du *droit négatif*, les *représentations* des citoyens favorables à Rousseau. Le procureur général, J.-B. Tronchin, venant au secours du conseil, publia ses *Lettres écrites de la campagne* (1763), auxquelles répondit d'Ivernois. Jean-Jacques entra en lice, et tant pour lui qu'en faveur de ses amis et de leur droit, il donna ses *Lettres écrites de la montagne* (1764), qui ne calmèrent pas les esprits. Dans une première partie, il maintenait les idées du *Vicaire savoyard*, et son droit de les exprimer librement, même à Genève ; dans la seconde, il expliquait la constitution de son pays et le mécanisme du droit de représentation. Tronchin répliqua par des *Lettres populaires*. Claparède et Jacob Vernes intervinrent sur la question religieuse (1765).

Cependant Rousseau vivait paisiblement. Il avait pris l'habit arménien. Il faisait des lacets qu'il donnait aux jeunes mariées qui s'engageaient à nourrir leurs enfants. Il jouait du bilboquet. Il faisait des herborisations, de grandes courses à pied dans le Jura (cf. d'Escherny, *Mélanges de littérature, de morale et de philosophie*, 1811, 3 vol. in-12). Il avait fait des amis: outre Roguin et Milord Maréchal, c'étaient le colonel de Pury et son gendre Dupeyrou, le procureur général de Neuchâtel, d'Yvernois, d'Escherny, et ce Hongrois Sauttersheim que son goût pour les aventuriers lui fait accueillir avec une incroyable facilité. Il reçoit des visites de ses amis de Paris et de Genève, Mme de Verdelin, les Deluc, Moultou, le négociant d'Yvernois. Cette tranquillité fut troublée d'abord par les tracasseries de Thérèse qui se brouilla avec les gens de Motiers, puis par les suites des *Lettres écrites de la montagne*. Elles lui attirèrent une violente attaque, dans une brochure intitulée *le Sentiment des citoyens* (1765), où il était voué à un châtiment capital et dénoncé comme ayant exposé ses enfants à la porte d'un hôpital. Jean-Jacques s'obstina à imputer à Vernes ce triste pamphlet dont l'auteur était Voltaire. Puis le Conseil condamna au feu les *Lettres* de Rousseau : ce qui redoubla la guerre intestine de Genève. Après avoir regretté la mollesse de ses partisans, Rousseau s'efforça de les calmer (cf. Béranger, *Rousseau justifié envers sa patrie*, 1775). Cependant les *Lettres écrites de la montagne* étaient brûlées à La Haye, à Paris, à Berne, à Neufchâtel. Montmollin, qui se repentait d'avoir reçu Jean-Jacques à la communion, le citait à comparaître devant le consistoire le 29 mars 1765. On évitait l'excommunication, mais Rousseau dut prendre l'engagement de ne plus écrire contre la religion (cf. les *Lettres de Du Peyrou et de Montmollin ;* Londres, 1766). Excité par les prédications de Montmollin, le peuple insulte Rousseau. Enfin, dans la nuit du 6 au 7 sept., on casse à coups de pierres quelques carreaux dans sa maison. La *lapidation* est réelle : seulement c'est peut-être un artifice de Thérèse pour obliger Jean-Jacques à quitter un pays qu'elle avait pris en horreur. Rousseau part précipitamment (7 sept.), s'en va à Neuchâtel et de là à l'île Saint-Pierre dans le lac de Bienne (cf. D. Guillaume, *Jean-Jacques à Motiers*, 1865; Fr. Berthoud, *J.-J. Rousseau au val de Travers*, 1881 ; *J.-J. Rousseau et le Pasteur de Montmollin*, 1884).

A l'île Saint-Pierre, Rousseau passe six semaines délicieuses (cf. *Rêveries;* Metzger, *Rousseau à l'île Saint-Pierre*, 1875). Un décret du Sénat de Berne l'expulse le 17 oct. Affolé, il offre au Sénat de Berne de se livrer pour passer le reste de sa vie en prison. Il s'en va à Bienne, puis à Strasbourg. Il avait roulé en sa tête depuis six mois toute sorte de projets : l'Ecosse, Venise, Zurich, la Silésie, la Savoie, Jersey, l'Italie, l'Autriche, Amsterdam, la Corse. Il semble se décider pour Berlin, et brusquement se rend à Paris avec un sauf-conduit. Il loge au Temple, qui est lieu d'asile. Le 4 janv. 1766, il se laisse emmener en Angleterre par David Hume. Pendant ces quatre années, son influence et sa gloire s'étaient répandues : des prêtres, des officiers, des jeunes filles, des femmes, des précepteurs, un prince allemand, une famille russe le consultaient, lui exposaient leurs troubles de conscience, leurs difficultés de ménage, leurs plans d'éducation, et imploraient sa direction. Des Corses lui demandaient une constitution pour leur pays. Au moment où la folie de la persécution s'emparait de lui, il s'élevait au-dessus du succès littéraire jusqu'à l'autorité du sage et du prêtre.

Après avoir résidé à Londres et à Chiswick, où Thérèse vint le rejoindre, Rousseau s'installa le 22 mars à Wootton (Derbyshire) chez Davenport. La fausse lettre de Frédéric II composée par Horace Walpole, divers articles de journaux, des circonstances insignifiantes envenimées par Thérèse qui s'était trouvée mal reçue par la pruderie anglaise, firent travailler la tête de Rousseau, qui bientôt se persuada que Hume était un traître d'accord avec ses ennemis Tronchin et Dalembert. Il rompit avec éclat (23 juin 1766. Cf. D. Hume, *Exposé succinct de*

*la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau*, 1766). Cette affaire fit tort à Rousseau : plusieurs de ses amis se refroidirent ou renoncèrent à leurs relations avec lui, même Mme de Verdefin et Milord Maréchal. Elle excita sa fâcheuse manie, et le confirma dans l'idée d'un complot universel dont il était la victime. Enfin, se brouillant avec Davenport, il arrive à Calais (22 mai 1767). Il se fait appeler Renou ; il vient loger à Fleury-sous-Meudon, chez le marquis de Mirabeau qui le juge bien, avec sympathie et clairvoyance, puis à Trye chez le prince de Conti. Des tracasseries de domestiques, qu'il grossit par son imagination malade, le chassent. Le 18 juin 1768 il est à Lyon, d'où il fait en juillet une excursion à la grande Chartreuse. De Lyon il va à Grenoble, et se sentant surveillé par la police, il va s'établir le 8 août à Bourgoin, en Dauphiné. Hors Plutarque, l'*Astrée* et le Tasse, il a renoncé aux livres. Hors ses *Confessions*, il ne veut plus écrire, La musique et la botanique le consolent. Il trouve un homme en qui il se confie, le marquis de Saint-Germain, à qui il écrit de longues lettres. Le 31 août 1768, il déclare devant deux témoins Thérèse pour sa femme. Des idées de fuite le tourmentent ; mais il tombe malade, et sur l'ordre du médecin, il va loger à une demi-lieue de Bourgoin, dans la montagne, à Monquin, maison dépendant du château de Cézarge (fév. 1769). Après diverses courses à Nevers, au mont Pilat, après une brouille avec Thérèse suivie de raccommodement, il songe de nouveau à se déplacer : la querelle de Thérèse et d'une servante le brouille avec les maîtres de Cézarge. Il part : en juin 1770, il est à Lyon, et au début de juillet, à Paris (cf. E. Jovy, *un Document inédit sur le séjour de J.-J. Rousseau à Grenoble en 1768 ;* Vitry-le-François, 1898, in-8 ; et les brochures du Dr A. Potton ; Lyon, 1844, gr. in-8 ; Aug. Ducoin, 1852, in-8 ; Fochier, 1860, in-8.)

Logé rue Plâtrière, à son domicile d'autrefois, il reprend l'habit français. Il se dérobe aux visites et refuse de renouer d'anciennes amitiés. Il voit pourtant Mme de Chenonceaux, se lie, puis se brouille avec Dusaulx, et, en 1772, entre en relations assez intimes avec Bernardin de Saint-Pierre. Il aime à se promener aux environs de Paris, il herborise. Quand sa folie soupçonneuse ne le travaille pas, il est d'humeur douce et gaie ; il adore les enfants, il est généreux et bienfaisant, comme il l'a été toute sa vie. Il a 12 ou 1.400 fr. de rente, et y trouve des ressources pour faire l'aumône. Il copie toujours de la musique pour vivre. En 1778, après avoir écarté l'offre du prince de Ligne qui met son château de Belœil à sa disposition, il accepte de s'installer à Ermenonville, chez le marquis de Girardin : c'est là qu'il meurt après quarante-deux jours de résidence, ses restes furent transportés au Panthéon en 1793. Les contemporains ont cru à un suicide : Rousseau se serait brûlé la cervelle, mais cette opinion a été démontrée erronée par Berthelot, qui a examiné avec soin le crâne de Rousseau, lors de l'ouverture du cercueil de plomb qui renfermait ses restes, au Panthéon, le 18 décembre 1897 ; le crâne était intact, sans aucune trace de balle. En même temps a été réfutée une légende d'après laquelle ses restes de Rousseau et de Voltaire auraient été profanés en 1814 (cf. Corancé, *Journal de Paris*, 30 oct. 1778 et nos 251-61, an VI ; Lebègue de Presle, *Relation des derniers jours de J.-J. Rousseau*, 1778, in-8 ; A. Bougeault, *Etude sur l'état mental de J.-J. Rousseau et sa mort à Ermenonville*, 1883 ; P.-J. Mœbius, *J.-J. Rousseau's Krankgeschichte ;* Leipzig, 1889, in-8 ; Joly, *la Folie de J.-J. Rousseau*, *Revue philosophique*, 1890).

En quittant Paris, Rousseau avait renoncé à la littérature. Pourtant, outre les ouvrages de polémique et d'apologie dont j'ai parlé, il s'occupa vers 1764 d'une histoire de Genève (*Hist. de Genève, fragments inédits*... p. p. J. Sandoz ; Neuchâtel, 1861), puis de la constitution de la Corse en 1765, et d'une scène lyrique en prose, *Pygmalion*, qui fut jouée le 3 oct. 1775. Diverses lettres et écrits sur la botanique, entre 1769 et 1776, une traduction d'*Olinde et Sophronie*, du Tasse, vers 1771-72, ses études sur la Pologne, un opéra de *Daphnis et Chloé*, et quelques travaux de musique, des pensées détachées, dont plusieurs écrites sur des comptes de blanchissage ou sur des cartes à jouer, voilà toute la production des dernières années. Je ne sais à quelle date rapporter un *Traité élémentaire de sphère*. Le *Testament de J.-J. Rousseau*, 1771, réimprimé à Halle, 1891, est apocryphe, malgré l'avis de Jansen et Schutz Gora. En somme, de 1764 ou 1765 à 1778, l'ouvrage littéraire qui occupe Jean-Jacques, ce sont les *Confessions*, avec les deux écrits qui en sont comme les annexes ou les compléments : les trois *Dialogues*, *Rousseau juge de Jean-Jacques*, et les dix *Rêveries d'un promeneur solitaire*. Dans ces trois œuvres, Rousseau se peint, se raconte, et se défend.

Les *Confessions* (cf. les *Observations et anecdotes* de Servan, 1783, in-12, qui donnent lieu aux réfutations de la marquise de Saint-Chamond et de l'avocat Fr. Chas ; la *Lettre* de Cerutti, *Journal de Paris*, suppl. au no du 22 déc. 1789 ; les *Lettres sur les Confessions de J.-J. Rousseau*, par Ginguené, 1791, in-8 ; et Jansen, *Histoire de la rédaction des Confessions*, dans ses *Fragments inédits de J.-J. Rousseau*, 1882, in-8) sont nées du regret de vieillir et de la joie de se souvenir : à ces sentiments se joint le désir, chez un timide et un glorieux, d'être connu tel qu'il est, c.-à-d. tel qu'il se juge. La première idée de l'ouvrage apparaît dans la correspondance de Rousseau avec Marc-Michel Rey ; et le goût que Jean-Jacques aurait à écrire sa vie éclate dans les quatre *Lettres* à M. de Malesherbes qui sont du 4 au 28 janv. 1762. A Rey se joignent Moultou, Duclos ; Jean-Jacques est tenté, il classe ses papiers et documents ; il n'en a point pour la période antérieure à 1742, et peu avant 1750. *Mon Portrait*, fragment publié par Streckeisen Moultou, date du temps où il habite les environs de Paris et se croit près de mourir (1761-62). Une *Introduction* écrite en 1764 a été publiée par Bougy et Bovet. Les imputations de la brochure *le Sentiment des citoyens* achevèrent de décider Rousseau : il se crut obligé de faire son apologie et d'opposer aux diffamations de ses ennemis l'aveu véridique de ses erreurs et de ses faiblesses, mais aussi l'image réelle de sa bonté intime. L'idée d'une *confession* est arrêtée. La première partie des *Confessions* fut fort avancée en 1765 (ms. de Neufchâtel) ; une seconde rédaction fut faite à Wootton, après la brouille avec Hume, le cinquième livre fut achevé et le sixième écrit à Trye. La seconde partie (l. VII-XI) fut écrite à Monquin en 1769. Le livre XII, qui est à vrai dire le premier livre d'une troisième partie, fut rédigé à Paris à la fin de l'année 1770. En mai 1776, Rousseau remit à Paul Moultou une copie de l'ouvrage augmentée et annotée par lui. Le manuscrit que Rousseau avait gardé par devers lui fut offert par Thérèse à la Convention : il est aujourd'hui à la bibliothèque de la Chambre des députés. Rousseau lut les *Confessions* à la fin de 1770 et au commencement de 1771 chez la comtesse d'Egmont, devant une noble assistance, chez Pezay et chez Dorat, devant divers littérateurs (cf. *Journal de Paris*, 9 août 1778). Il lut les livres VII-XI ; les séances furent de quatorze, quinze, et dix-sept heures. L'effet fut immense. Mme d'Epinay, ulcérée, s'adressa au lieutenant de police pour faire interdire ces lectures. Elle répondit par ses *Mémoires*, Diderot par des pages et des notes virulentes dans son *Essai sur les règnes de Claude et de Néron* (1778, et surtout 2e éd., 1782). Les *Confessions* sont, dit Jean-Jacques, moins l'histoire des événements de sa vie que « celle de l'état de *son* âme à mesure qu'ils sont arrivés ». Cela n'excuse pas les erreurs où il est tombé presque à chaque page, et dont quelques-unes semblent bien être volontaires. Mais Rousseau avait à un étrange degré ce don de déformer la réalité qu'ont les natures sentimentales et imaginatives : sa passion abo-

lit et recrée les faits. Sa *Confession*, à laquelle il ne faut pas se fier sans contrôle, est, somme toute, sincère et fait apparaître en une lumière éclatante le tempérament et le caractère de l'écrivain : ce mélange de sensualité et de sensibilité, cet appétit de jouir et ce besoin d'aimer, cette simplicité populaire des goûts et cette élévation aristocratique de l'esprit, cette passion de nature et de liberté, cette humanité tendre et généreuse qui ont fait le malheur et le talent de Rousseau. Littérairement, les *Confessions* sont le chef-d'œuvre de Rousseau : nulle part il n'a été plus dégagé de la rhétorique, de la logique, des constructions subtiles et pénibles. Ce n'est que réalité et poésie. Plus encore que la *Nouvelle Héloïse*, les *Confessions* ont révolutionné le roman, pour l'acheminer à être la biographie d'une âme en réaction contre un milieu social : *Delphine*, *Obermann*, *René* et tout George Sand sortent de là. C'est là, à vrai dire, dans l'œuvre de Rousseau, qu'est précisément la source du romantisme. Les *Confessions* furent publiées, les livres I-VI, en 1781 à Genève, 2 vol. in-8 ; les livres VI-XII par Moultou fils en 1788, 2 vol. in-8, et par Du Peyrou à Neuchâtel, en 1790, avec la *Correspondance*, 5 vol. in-8.

Les Dialogues, *Rousseau juge de Jean-Jacques*, furent écrits entre 1772 et 1776. C'est une œuvre d'apologie : une œuvre aussi de folie. Rousseau, hanté de l'idée d'un complot universel, en dévoile le plan et le jeu, et se lave des *crimes* dont on le charge. Rien n'est plus triste que de voir tant d'imagination et une si merveilleuse logique ainsi employées. Il y a pourtant dans cet ouvrage d'utiles indications sur l'esprit et sur l'œuvre de l'auteur. Dans les *Rêveries d'un promeneur solitaire*, écrites après oct. 1776, la folie apparaît encore ; mais la poésie domine, et la tendresse. Le séjour de Rousseau à l'île Saint-Pierre, ses promenades aux environs de Paris, au bois de Boulogne, sont des pages exquises ou touchantes. Il ne reste plus, pour avoir indiqué toutes les parties importantes de l'œuvre de Rousseau, qu'à mentionner sa *Correspondance*, assez considérable et qui s'augmentera encore. Très intéressante pour la biographie de l'auteur, elle n'a pas le charme de celle de Voltaire : Rousseau n'a pas le génie épistolaire ; il est souvent lourd et gauche ; il manque d'esprit, et s'il en veut avoir, il est contourné. Mais il est souvent éloquent, et il a des cris de passion ou de souffrance qui émeuvent profondément.

Rousseau n'a pas donné d'exposé complet et cohérent de son système. Il a plutôt des tendances qu'un système, et des sentiments que des idées. La réalité qui le blesse le conduit à formuler des jugements et concevoir un idéal. Il opère péniblement ce passage du sentiment à l'idée, des impressions éparses et distinctes à la construction systématique. L'appareil logique est la seconde étape de sa pensée, quand il s'efforce de fonder en raison ses dégoûts et ses préférences, et de les enchaîner à des principes. Aussi y a-t-il bien de l'artificiel, des incohérences et des lacunes dans le *système* de Rousseau, mais il y a certaines attitudes intellectuelles fermes et constantes, certaines aspirations et affections décidées et convergentes, qui font la solidité, l'unité et la vie du *système*. Rousseau est peuple ; il a vu la vie et la société du côté des déshérités, des faibles, des vagabonds, des meurt-de-faim. Il a vu au delà de l'inégalité politique l'iniquité sociale, et il n'a pas réclamé contre la noblesse, mais contre la richesse. L'égalité lui est aussi chère que la liberté, et le grand propriétaire qui fait des pauvres lui est aussi odieux que le despote qui fait des esclaves. L'injustice sociale et l'injustice civile se soutiennent. Toute la société est mauvaise ; et Rousseau, remontant dans le passé par imagination et par conjecture, voyant partout des maîtres et des sujets, des riches et des pauvres, reporte avant la société, au temps préhistorique où l'homme vivait seul dans les forêts, l'époque de la liberté, de l'égalité et du bonheur. Par la propriété a commencé l'institution sociale, qui, se perfectionnant au profit des forts, c.-à-d. des riches, a abouti au despotisme. Toutes les inventions de l'esprit, même les arts, les lettres, les sciences, ont favorisé l'inégalité : les riches, en affinant leur esprit, ont connu des jouissances dont le peuple était exclu, et la différence de vie et d'habitudes, en séparant davantage les classes, a augmenté l'oppression des petits. Est-ce à dire que Rousseau veuille ramener l'humanité aux temps préhistoriques de l'insociabilité brutale et stupide ? Il est trop sensé, trop homme d'esprit et de conscience pour cela. Sa conjecture historique lui sert à marquer le vice de la société, et le remède. L'état naturel, qui n'est plus, qui ne peut plus être, indique l'idéal qu'il faut faire pénétrer dans la réalité actuelle sans abolir cette réalité : réintégrer dans l'état social les biens de l'état naturel, voilà le problème que posa Rousseau et qu'il travailla à résoudre dans la *Nouvelle Héloïse*, l'*Emile* et le *Contrat social*. Et pour l'essentiel, cette solution consiste à donner conscience aux individus de quelques vérités fondamentales : *l'homme est libre; tous les hommes sont égaux; nul homme n'a droit de faire servir les autres à son bonheur sans servir également à leur bonheur ; la cité est à tous et pour tous ;* et à leur donner les habitudes morales qui leur feront observer ces vérités dans leur conduite, l'empire sur soi-même, le désintéressement, la simplicité de vie, le besoin de peu, le goût des plaisirs naturels, qui ne coûtent rien et peuvent se partager avec tous les hommes, le respect de la loi. Ces vues ont une valeur universelle, mais elles s'appliquent très étroitement à l'impression que Rousseau a reçue de la société de son temps, et surtout de la société française. Dans cette société corrompue et raffinée, il a vu une culture aristocratique, contrastant avec l'ignorance du peuple ; il a vu l'esprit, les lumières, tout l'éclat de l'intelligence, et le pire laisser-aller dans les mœurs, le libertinage sans l'amour, l'abandon à l'instinct sans l'entraînement du cœur, la sécheresse égoïste. Il a compris, il a crié que la culture intellectuelle n'améliorait pas toujours nécessairement, que la source de la moralité n'était pas dans l'esprit, mais dans le cœur et la conscience, et qu'on pouvait se corrompre en s'éclairant. Il a fait ainsi de l'acquisition des principes moraux, directeurs de la volonté et de la conduite, la grosse affaire de l'éducation, comme leur application était la grosse affaire de la vie individuelle et sociale.

Quoique Rousseau fût, voulût être moins un révolutionnaire destructeur des institutions et de l'édifice social qu'un réformateur de l'intérieur des cœurs, sa haine des réalités mauvaises, littérature sans moralité, richesse, luxe, fanatisme, despotisme, mœurs faciles sans bonté, égoïsme des mensonges sociaux, s'est exprimée avec un éclat si impétueux et farouche qu'on a cru qu'il voulait détruire la société et la civilisation. Tous les mécontents, tous les souffrants se reconnurent dans ses haines et ses souffrances. Il fit l'effet d'un démolisseur enragé ; et certaines parties de son œuvre ont prouvé, après 1789, leur puissance révolutionnaire. On a cru suivre Rousseau en faisant table rase de ce qui existait : c'était prendre le contrepied, sinon de son œuvre, du moins de sa pensée. Tandis que le *Contrat social* exerçait ainsi sa vertu révolutionnaire, d'autres parties de l'œuvre fournissaient des principes de conservation et restauration sociales. Le déisme de Rousseau si voisin et si éloigné de celui de Voltaire, ce déisme, élargissement du christianisme réformé tandis que celui de Voltaire est une négation du christianisme catholique, eut pour conséquence de réveiller le sentiment religieux en France ; et dans un pays de tradition catholique, ce piétisme latitudinaire d'origine protestante tourna au profit du catholicisme : à travers le philosophisme de Bernardin de Saint-Pierre et le théisme révolutionnaire, l'influence de Rousseau se prolonge dans le catholicisme sentimental de Chateaubriand ; elle prépare le retour des classes éclairées à la foi et sous le joug de l'Eglise. On voit quelle est la profondeur et l'étendue de l'action de Rousseau. Il conduit à la fois à la république

jacobine et à la restauration catholique. Il restaure la morale, la morale individuelle par l'affirmation de la puissance de la sympathie et du droit de la conscience, par l'excitation intense du sentiment et de l'enthousiasme contre l'égoïsme et la sécheresse intéressée ; la morale domestique, par la dénonciation de la corruption mondaine, de l'adultère si longtemps toléré, par le respect du lien conjugal et la gravité du devoir paternel, par l'amour de l'enfant; la morale sociale, par la proclamation des grands principes de liberté, d'égalité, de tolérance, d'humanité. On peut dire qu'il a changé l'atmosphère morale de la France. En niant, non pas le progrès, mais l'efficacité de ce qu'on appelle le progrès pour accroître le bonheur et la vertu des hommes, il réagit contre la philosophie voltairienne et encyclopédique qui conclut trop légèrement du progrès matériel et intellectuel au progrès moral. Mais sa réaction n'est pas un recul : c'est un progrès nouveau. C'est malgré lui que son déisme fervent ramène les Français sous le joug de l'Église : en religion comme partout, ce qu'il prêche, c'est la souveraineté de la raison et du sentiment individuels. S'il subordonne la raison au sentiment comme moins pure et moins sûre, c'est qu'il voit dans la spontanéité incontrôlée et irréfrénée du sentiment interne une source inépuisable de certitude et une garantie supérieure de vérité. Ainsi par delà le sensualisme de son temps, il ouvre la voie à une philosophie du sentiment, de la conscience intime, que Jacobi en Allemagne, et, d'une autre façon, Maine de Biran et Cousin en France ont développée. En donnant la préférence au sentiment sur la raison, à la passion sur l'esprit, il crée les états d'esprit qui, exprimés littérairement, donneront le romantisme. Par l'étalage immodéré de ses singularités individuelles, il offre même un exemple saisissant des abus et des excès du romantisme. Par sa haine de la société aristocratique et despotique où il vit, il offre un modèle à toutes les révoltes et à toutes les excentricités antisociales du romantisme. Il ramène à la fois le sens des réalités concrètes et de la poésie intime dans la littérature. En un mot, qu'il s'agisse de belles-lettres, de philosophie, de morale, de mœurs, de religion, de politique, au commencement de toutes les avenues de ce siècle, on aperçoit Rousseau. Par sa position du problème social, il est tout près de nous : tandis que Montesquieu et Voltaire s'éloignent avec leurs vues exclusivement politiques et administratives, Rousseau, qui donne l'inégalité comme un problème moral et social, est notre homme ; et c'est sur ses traces que quelques hommes sous la Révolution, un plus grand nombre entre 1830 et 1852 ne virent de réforme utile et de justice suffisante que dans une nouvelle organisation de la propriété, une répartition meilleure de la richesse, qui égalisât les bénéfices et les charges de l'institution sociale. Ce sens et cette influence de Rousseau dépassent de beaucoup ce qu'on appelle ordinairement la valeur littéraire ; mais c'est cette valeur littéraire qui leur a donné moyen de se manifester. Il y avait chez Rousseau, dans ces périodes si laborieusement construites pendant ses insomnies et ses flâneries, assez de tradition, de raisonnement et d'éloquence pour satisfaire le goût des contemporains, assez de nouveauté, de sentiment et de poésie pour les séduire et les enchanter. Nous sentons plus la déclamation et les lourdeurs aujourd'hui, et nous sommes plus sensibles à ce qu'il apportait de nouveau et de personnel. Si la langue n'est pas toujours très pure, elle est d'une richesse et d'une souplesse admirables, elle prend souvent dans la bouche de Rousseau une couleur, une harmonie, un rythme dont rien auparavant ne donnait l'idée.

Le fonds principal des manuscrits de Rousseau est à Neuchâtel. La bibliothèque de Genève contient aussi des pièces intéressantes. Celle de la Chambre des députés, à Paris, a des manuscrits importants de la *Nouvelle Héloïse*, de l'*Emile*, des *Confessions*, etc. Les principales éditions des œuvres sont les suivantes : de La Porte (Paris, 1764, 10 vol. in-12) ; M. M. Rey (Amsterdam, 1769, 11 vol. in-8 et 6 vol. de supplément) ; Du Peyrou (1re éd. complète, Genève, 1782-90, 17 vol. in-4) ; Bozérian (1796-1801, 26 vol. in-18, et 1801, 20 vol. in-12 ; éd. faite par Naigeon, Baucoul et Fayolle sur les mss. de Paris) ; Petitain (Paris, 1819-20, 22 vol. in-8) ; Musset-Pathay (Paris, 1823-26, 23 vol. in-8, avec 2 vol. d'*Œuvres inédites*. Paris, 1825, in-8). On avait publié en 1803 la correspondance de J.-J. Rousseau avec Mme Latour de Franqueville et Dupeyrou et, en 1818, la correspondance avec Mme de ***, Mme de Luxembourg et M. de Malesherbes (éd. Pougens). Il faut ajouter les publications suivantes d'inédits : *Pensées d'un esprit droit et d'un cœur vertueux... Mœurs et caractères de J.-J. Rousseau*, publ. par Villenave (1826, in-12) ; *Lettres à Mme de Verdelin*, dans l'*Artiste* (1840) ; Alfred de Bougy et A. Bovet, *J.-J. Rousseau, Fragments inédits* (Paris, 1853, in-12) ; *Lettres à Marc-Michel Rey*, publ. par Bosscha (1858, in-8) ; *Œuvres et Corresp. inédites*, p. p. Streckeisen Moultou (Paris, 1861, in-8) ; *J.-J. Rousseau, fragments inédits, recherches biographiques et littéraires*, par A. Jansen (1882, in-8) ; *le Portefeuille de Mme Dupin, dame de Chenonceaux*, publ. par le comte de Villeneuve-Guibert (1884, in-8 ; lettres de J.-J. Rousseau, pp. 325-427) ; *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Mme Boy de La Tour*, publ. par Henri de Rothschild (Paris, 1892, in-8). Un grand nombre de lettres adressées à J.-J. Rousseau ont été publiées par Streckeisen Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis* (1865, in-8).

Gustave Lanson.

Bibl. : Barbier, *Notice des principaux écrits relatifs à la personne et aux ouvrages de J.-J. Rousseau*, 1824, in-8 (Quérard, *France littéraire;* et 2e éd. de Petitain, 1825, t. XXV). — Beaudoin, *Bibliographie des œuvres de Rousseau et des ouvrages relatifs à Rousseau* (antérieurs à 1891). au t. II, p. 611 de l'ouvrage cité plus bas. — R. Mahrenholtz, *Deutsche Rousseau Litteratur*, dans *Kritische Jahrsbericht über die Fortschritte der roman. Philologie*, B. 3, h. 3, 1897. — Bernardin de Saint-Pierre, *Essai sur J.-J. Rousseau. Fragments sur J.-J. Rousseau. Parallèle de Voltaire et de J.-J. Rousseau*, écrits entre 1778 et 1788. — Mme de Staël, *Lettres sur le caractère et les ouvrages de J.-J. Rousseau*; Paris, 1788, in-12. — Musset Pathay, *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, 1827, in-8, 2e éd. — Villemain, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, 1828. — Vinet, *Histoire de la litt. fr. au* XVIIIe *s.*, 1853, t. II, 2 vol. in-8. — Sainte-Beuve, *Lundis*, t. II, III, XV ; *Nouveaux lundis*, t. IX. — E. Bersot, *Etudes sur le* XVIIIe *siècle*, 1855, t. II, in-8. — J. Morley, *Rousseau;* Londres, 1873, in-8. — Saint-Marc Girardin, *J.-J. Rousseau, sa vie et ses œuvres*, 1874, 2 vol. in-8. — Taine, *l'Ancien Régime ; la Révolution*, t. II, in-8. — A. Jansen, *Rousseau als Musiker*, 1884 ; *Rousseau als Botaniker*, 1885. — Perey et Maugras, *Mme d'Epinay*, 1882, 2 vol. in-8. — G. Maugras, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, 1886, in-8. — F. Brunetière, *Etudes critiques*, t. III et IV. — E. Faguet, XVIIIe *Siècle*. — R. Mahrenholtz, *J.-J. Rousseau, Leben, Geisesentwickelung und Hauptwerke;* Leipzig, 1889, in-8. — F. Mugnier, *Mme de Warens et J.-J. Rousseau*, 1890, in-8 (complétée par *Nouvelles lettres de Mme de Warens*, 1900, in-8). — H. Beaudoin, *la Vie et les œuvres de J.-J. Rousseau*, 1891, 2 vol. in-8. — Chuquet, *J.-J. Rousseau*, dans *Coll. des grands écrivains français*, 1893, in-16. — J. Texte, *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire au* XVIIIe *siècle ;* Paris, 1895, in-8. — E. Ritter, *la Famille et la Jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, in-18. — M. Liepmann, *Die Rechtsphilosophie des J.-J. Rousseau ;* Berlin, 1898, in-8. — F. Haymann, *J.-J. Rousseau Socialphilosophie;* Leipzig, 1898, in-8.

**ROUSSEAU** (Pierre), auteur dramatique français, né à Toulouse en 1725, mort à Bouillon en 1785. Après avoir étudié la chirurgie, il prit le petit collet et devint abbé, mais ne fut pas satisfait de la prébende qu'il obtint et quitta l'état ecclésiastique pour venir à Paris tenter la fortune littéraire. Il composa des pièces de théâtre assez médiocres et fut chargé de rédiger les *Affiches de Paris*. En 1755, il devint l'agent littéraire de l'électeur palatin et se rendit à Liège, où il resta jusqu'en 1759 pour publier un journal. Après la suppression de son privilège, il continua la publication de son journal, Il se faisait nommer *Rousseau de Toulouse*. On a de lui : *la Coquette sans le savoir* (1744) ; *la Rivale suivante* (1747) ; *la Ruse*

*inutile*, jouées au Théâtre-Français; *la Mort de Bucéphale* (1748), pièce burlesque qui eut du succès; *l'Ecole des Pères* (1750); *Histoire des fripons* (1758), etc.

**ROUSSEAU** (Jean, comte), homme politique français, né à Vitry-le-François le 13 mars 1738, mort à Châtillon (Seine) le 7 nov. 1813. Fils d'un « gros cultivateur », élevé au collège, puis à l'Oratoire, il devint précepteur des enfants du duc d'Aiguillon. Etabli à Paris vers 1790, il fut élu député suppléant à la Convention et ne prit séance qu'après la Terreur, le 9 ventôse an III. Il s'opposa à la mise en liberté du général *Rossignol* (V. ce nom). La commission le nomma membre des Anciens où il s'occupa surtout de questions de finances; le dép. de la Seine le maintint dans ce siège, lors du renouvellement de l'an VI. Dans le *Moniteur* du 30 germinal an VI, il essaya de démontrer, en se fondant sur une pièce trouvée chez Durand de Maillane, qu'il y avait eu entente entre le tribunal révolutionnaire de la Terreur et l'émigration de Coblentz. Il adhéra au 18 brumaire et mourut sénateur et comte de l'Empire.

**ROUSSEAU** (Jean-François-Xavier), diplomate français né à Ispahan le 16 oct. 1738, mort à Alep le 12 mai 1808. Fils d'un cousin de Jean-Jacques qui avait accompagné en Perse une ambassade de Louis XIV et était devenu bijoutier du chah, il se livra au commerce de pierreries à Bender-Abassy, à Ispahan et à Bassora. Dès 1762, il rendit des services diplomatiques à la France dans cette région, ouvrit des relations commerciales, fit un traité avec le régent de Perse. Il fut chargé de missions fort importantes en Perse et dans le pachalik de Bagdad. En 1780, il vint à Paris, et fut reçu par Louis XVI qui le nomma consul à Bassora. Le Directoire le nomma à Bagdad en 1796; il fut retenu onze mois en captivité, lors de la guerre entre la Turquie et la France. Confirmé plus tard à Bagdad, il renoua en 1804 des relations avec la Perse par ordre de Napoléon Ier. On lui doit quelques ouvrages et de nombreux manuscrits : *Histoire des Afghans*, *Histoire de Nadir chah*, *Vocabulaire français*, *arabe*, *turc*, *persan et arménien*, etc. E. K.

**ROUSSEAU** (Samuel), éditeur et orientaliste anglais, né à Londres en 1763, mort à Londres le 4 déc. 1820. Fils d'un typographe, il était cousin de Jean-Jacques Rousseau qui parle de lui dans sa correspondance comme d' « un bon parent et d'un honnête homme ». En même temps qu'il faisait son apprentissage de typographe, il étudiait les langues orientales. Il fonda une maison d'édition qui ne réussit pas. Ses œuvres sont très nombreuses. Citons : *The flowers of Persian Literature* (Londres, 1801, in-4); *Dictionnary of Mohammedan Law, Bengal revenue Terms, Shanscrit, Hindoo and other words used in the East Indies* (1802, in-8); *Vocabulary of the Persian Language* (1802, in-8); *The Book of Knowledge or Grammar of the Persian* (1805, in-4); *Essay on punctuation* (1815, in-8); *Principles of punctuation* (1818, in-8). R. S.

**ROUSSEAU** (Jean-Baptiste-Louis-Jacques), agent diplomatique et orientaliste français, né en 1780 sur le coche d'Auxerre, mort à Tripoli en 1831. Fils de Jean-François Xavier (V. ci-dessus), il fut nommé consul à Bassorah (1805), second secrétaire de la légion française de Téhéran (1807), consul général à Alep (1808), à Bagdad (1814), consul général et chargé d'affaires auprès de la régence de Tripoli (1824). Mort baron et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il a laissé d'assez nombreux mémoires qui témoignent surtout de son activité. On en trouvera la liste en tête des *Voyages de Bagdad à Alep* (1808) publié par L. Poinssot (Paris, 1899).

**ROUSSEAU** (Amédée), musicien français (V. Beauplan).

**ROUSSEAU** (Philippe), peintre français, né à Paris en 1808, mort à Paris le 5 déc. 1887. Elève de Gros et de Victor Bertin, il débuta par peindre des paysages : *Site d'Auvergne* (1831), que suivirent une série d'autres paysages de Normandie : *Vue prise des côtes de Granville* (1833); *Vue prise en Normandie* (1834); *Vue de Saint-Martin* (1835); *Vue prise à Lions*, *Vue prise sur la côte Sainte-Catherine*, à Rouen (1837); *Vue des environs de Surgères* (1838), etc. Ces paysages, d'un genre froid et académique, exposés annuellement au Salon, n'obtenaient aucun succès. L'artiste changea alors de voie et s'adonna, à partir de 1840, à la peinture des animaux, et aux natures mortes qui lui donnèrent la gloire. Observateur spirituel de la vie des animaux et coloriste vigoureux, il s'est placé au premier rang des peintres de son temps par la minutie de l'exactitude matérielle et la vie particulière que possède et dont il sait animer la nature morte; ses tableaux de genre représentent de la manière la plus comique la vie des bêtes. Le *Rat de ville et le Rat des champs* (1845), que Th. Gautier considérait comme un chef-d'œuvre, ont consacré sa renommée dès les débuts de sa nouvelle manière. Cet artiste très fécond a exposé encore : *le Chat et le Vieux Rat* (1846); *la Taupe et le Lapin* (1847); *Fruits et nature morte* (1848); *Un importun* (1850, au Luxembourg); *le Rat retiré du monde* (1852); *Cigogne faisant la sieste* (1855); *Lièvre chassé par les bassets* (1857); *Musique de chambre* (1861); *le Lièvre et les Grenouilles* (1863); *le Singe photographe* (1866), et, à partir de cette époque, il s'est consacré complètement à la nature morte où il a montré le meilleur de son talent par la puissance du rendu, la couleur chaude et sobre et l'exécution large. Citons : *Fleurs d'été* (1868); *l'Automne* (1869); *Premières Prunes et Dernières Cerises* (1870); *Confitures* (1872); *la Salade* (1874); *les Fromages* (1875), etc. Ph. B.

**ROUSSEAU** (Théodore), peintre paysagiste français, né à Paris le 15 avr. 1812, mort à Barbizon le 22 déc. 1867, frère du précédent. C'est un des maîtres de l'école contemporaine. Elève de Rémond et Guillon-Lethière, il apprit en réalité la peinture pour ainsi dire sans maître, en étudiant la nature et sous l'influence des maîtres hollandais paysagistes et animaliers; il voyagea en Auvergne et en Normandie et se consacra exclusivement au paysage; il créa le genre que l'on désigne sous le nom de « paysage intime ». Les sujets de ses tableaux sont empruntés principalement aux sites de la forêt de Fontainebleau; à partir de 1848, il s'installa définitivement sur la lisière de la forêt, dans le petit village de Barbizon.

Il arriva à l'époque où l'école du paysage historique et mythologique dominait et s'adonna avec passion à peindre la nature : « des arbres qui n'étaient pas la gaine d'une hamadryade, mais bien de naïfs chênes de Fontainebleau, d'honnêtes ormes de grande route, de simples bouleaux de Ville-d'Avray, et tout cela sans le moindre temple grec, sans Ulysse, sans la plus petite Nausicaa ». Il exposa d'abord au Salon de 1834 la *Lisière d'un bois coupé*, dont la vérité réaliste et poétique frappa vivement le public; en 1835, il exposa des *Esquisses;* mais, à partir de cette date, il se heurta à une mauvaise volonté de parti pris, et le jury refusa systématiquement ses tableaux, malgré les protestations de nombreux critiques. Rousseau ne se découragea pas et continua à étudier minutieusement la nature, rendant ce qu'il voyait avec son attitude, son dessin, sa couleur, ses rapports de ton; naïvement, sincèrement, amoureusement, il épiait la nature, dans toutes ses formes, le matin, à midi, et surtout au crépuscule, parfois même à la nuit dans la demi-transparence des mystérieuses ténèbres. La conscience scrupuleuse, l'observation profonde du peintre qui ajoutait son âme à la nature en font un des maîtres de l'école réaliste dans le paysage. Critiqué par l'Académie, exalté par les artistes les plus originaux, Rousseau finit par vaincre les préventions du jury : le refus de son *Allée de châtaigniers*, qui excita une grande admiration, décida enfin les peintres officiels à lui ouvrir les portes du Salon, en 1849; à partir de cette époque et jusqu'en 1867, il exposa régulièrement chaque année.

Son caractère était à la hauteur de son talent : il avait

une confiance absolue dans son art et le plus profond sérieux moral; indifférent à la richesse, ne vivant que pour l'art et la gloire, il vécut une existence presque monastique dans la contemplation passionnée de la nature. Sa sincérité devant elle est complète; son dessin excellent, sa peinture un peu grasse, sa facture large et son coloris si vivant, lui ont assuré une place considérable dans l'histoire de la peinture française. On trouve dans ses premières toiles une couleur un peu légère et toute la fougue de l'esquisse; plus tard, on lui a reproché d'avoir trop détaillé ses paysages et d'en avoir ainsi diminué la fraîcheur, mais ils conservèrent toujours leur profond charme poétique. Son œuvre est très variée, et les moyens employés pour produire l'effet, très différents; tantôt il empâte, tantôt il frotte; un jour, il choisit un site éclairé d'une manière particulière et le peint sous cet aspect fantastique que prend parfois la nature; le lendemain, il reproduit la campagne toute plate, à peine accidentée de quelques maigres peupliers, ou bien il peint avec amour le portrait d'un chêne dans sa chère forêt de Fontainebleau. Théophile Gautier l'a appelé le « Delacroix du paysage » et estimait qu'il resterait surtout comme coloriste.

Ses principaux tableaux, outre ceux déjà cités, sont les suivants : *Vue du Bassin de Paris et du cours de la Seine, la Vallée du Bas-Meudon et l'île Seguin, Forêt de Compiègne* (1833); *Descente de vaches dans le Haut-Jura* (1835); *la Mare, l'Avenue de l'Isle-Adam, la Lisière du Bois, Terrains d'automne* (1849); *Effet de matin, Haute futaie du Bas-Bréau, Village de Barbizon* (1850); *Paysage après la pluie* (1852); *Sortie de la forêt de Fontainebleau* (1852) — qui est au Louvre, ainsi que : *Marais dans les Landes* (1854); — *Paysage, effet de soleil, Côtes de Granville, Sortie de forêt au crépuscule, Lisière des monts Gérard, Groupe de chênes dans les gorges d'Apremont, un Coteau cultivé, Plaine de Barbizon* (1855); *Bords de la Loire au printemps, Matinée orageuse pendant la moisson, un Hameau dans le Cantal, Prairie boisée* (1857); *Carrefour de l'Epine au Bas-Bréau, Bords de la Sèvre, Bornage de Barbizon, Gorges d'Apremont, Lisière de bois dans la plaine de Barbizon* (1859); *le Chêne de Roche* (1861); *Clairière dans la haute futaie, une Mare sous les chênes* (1863); *Chaumière sous les arbres* (1864); *Coucher de soleil dans la forêt de Fontainebleau* (1866); *Coup de soleil par un temps orageux, l'Automne, Métairie sur les bords de l'Oise, Paysages du Berry* (1867). Ph. B.

BIBL. : SENSIER, *Souvenirs de Théodore Rousseau;* Paris, 1872.

**ROUSSEAU** (Philippe), peintre français, né à Paris le 22 févr. 1816, mort à Acquigny (Eure) au mois de déc. 1887. Elève de Gros et de Bertin, il débuta au Salon de 1834 avec une *Vue prise en Normandie*, et jusqu'en 1841 il peignit des paysages; puis il se mit à peindre des natures mortes et des animaux domestiques, et il y réussit brillamment. Il décora la salle à manger du baron James de Rothschild et, en 1859, composa sept panneaux avec des sujets des *Fables* de La Fontaine pour l'hôtel d'Albe. On voit de lui : *le Rat retiré du monde, Cigognes faisant la sieste autour d'un bassin et Chevreaux broutant des fleurs*, au musée du Luxembourg; *une Basse-cour* (1848), au musée de Chartres; *un Déjeuner* (1859), au musée de Valenciennes; *la Recherche de l'absolu* (1863), au musée de Nantes; *un Marché d'autrefois* (1864), au musée de Caen; *les Confitures* (1872), une de ses plus belles toiles, au musée de Dieppe. On peut citer encore dans son œuvre : deux panneaux décoratifs, *les Hérons* et *les Canards sauvages; Roses et Pavots; le Rat de ville et le Rat des champs; Fleurs d'automne* (1866); *Chardin et ses modèles, la Ruche* (1868), *l'Ombrelle* (1869); *le Loup et l'Agneau* (1875); *la Salade; la Fontaine-Fleurie; la Fête-Dieu.* E. BR.

BIBL. : Paul LEFORT, *Gaz des. Beaux-Arts* du 1er févr. 1888.

**ROUSSEAU** (Victor-Arthur), poète français (V. BEAUPLAN).

**ROUSSEAU** (Paul-Armand), ingénieur et homme politique français, né à Tréflez (Finistère) le 24 août 1835, mort à Hanoï (Tonkin) le 10 déc. 1896. Fils d'un ancien officier de marine, qui s'était consacré à l'agriculture, il entra en 1854 à l'Ecole polytechnique, en 1857 à l'Ecole des ponts et chaussées, débuta comme ingénieur ordinaire, en 1860, au service ordinaire et maritime de l'arr. de Brest, construisit en cette qualité le phare de Creac'h, dans l'île d'Ouessant, et passa en 1864 au service du port militaire, où il dirigea, de façon remarquable, les travaux de réfection et d'agrandissement de la grande forme de radoub. Colonel du génie dans l'armée de l'Est pendant la guerre de 1870-71, il assura le passage du Doubs, près de Velottes, et fut décoré pour sa belle conduite. Aux élections complémentaires du 2 juil. 1871, il fut envoyé à l'Assemblée nationale par le dép. du Finistère, siégea à la gauche républicaine et fut, en 1875, rapporteur du budget des travaux publics. Il ne se représenta pas aux élections de 1876, rentra dans l'administration, fut, du 21 oct. 1876 au 24 nov. 1881, directeur des routes et de la navigation au ministère des Travaux publics et eut, à ce titre, une part considérable dans l'élaboration du programme Freycinet, qu'il soutint au Conseil d'Etat, comme conseiller en service extraordinaire, et à la Chambre, comme commissaire du gouvernement. Elu député en oct. 1881 par l'arr. de Morlaix, il fut, du 30 janv. au 10 août 1882, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics dans le cabinet Freycinet et, du 28 avr. au 10 nov. 1885, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies dans le cabinet Brisson. Il était intervenu activement, entre temps, dans la discussion des conventions de 1883 et, après avoir échoué avec toute la liste républicaine de son département aux élections générales de 1885, il se rendit, dans les premiers jours de 1886, à Panama, avec mission d'« étudier et apprécier les projets en cours d'exécution et les procédés employés pour les travaux du canal interocéanique ». Il rédigea, en avr. 1886, un rapport, où, tout en admettant la possibilité de mener l'entreprise à bonne fin, en la conduisant raisonnablement, il faisait toute réserve quant à la façon dont les choses avaient été jusque-là menées. On sait que le ministre des travaux publics d'alors, Baïhaut, fit volontairement le silence sur ce rapport (V. PANAMA, t. XXV, pp. 924 et s.). La même année 1886, Armand Rousseau fut nommé conseiller d'Etat et, le 29 déc. 1894, gouverneur général de l'Indo-Chine. Il remit l'ordre dans l'administration de la colonie, mais succomba, au bout de deux ans, à la rigueur du climat. Le dép. du Finistère, dont il présidait depuis 1883 le conseil général, l'avait élu sénateur le 6 oct. 1895. Il était depuis 1878 ingénieur en chef et, depuis 1889, inspecteur général des ponts et chaussées. Il n'a publié que quelques brochures : *Etude sur le service de la voirie dans le Finistère* (Paris, 1873); *Considérations économiques sur les tarifs de chemin de fer* (Paris, 1888). L. S.

BIBL. : C. COLSON, *Notice sur Armand Rousseau,* dans *Ann. des ponts et chaussées,* ann. 1887, Mém., I, p. v.

**ROUSSEAU** (Rodolphe), avocat et jurisconsulte français, né à Maubeuge (Nord) le 24 mars 1849. Inscrit au barreau de Paris en 1868, il a été suppléant du juge de paix (IIIe et Xe arr.) de 1879 à 1890. Secrétaire général du Congrès des *Sociétés par actions*, il a plaidé une série d'affaires pour les sociétés et administrations dont il est le conseil (Chemins de fer de l'Etat, Téléphones, Câble Paris-New York, Télégraphes sous-marins, Théâtre de l'Odéon, etc.). Il est connu plus encore par ses importantes publications de jurisprudence, dont les principales sont : *Du trafic des billets de complaisance d'après la loi civile et la loi pénale* (1874); *Traité théorique et pratique de la correspondance par lettres missives ou télégrammes* (1876); *Des Sociétés commerciales fran-*

*çaises et étrangères* (1876); *Code annoté des faillites et banqueroutes* (1879 et 1889); *Dictionnaire théorique et pratique de procédure civile, commerciale, criminelle et administrative* (1879-80, 8 vol.); *Questions nouvelles sur les Sociétés commerciales* (1882); *Loi sur la procédure en matière de divorce et de séparation de corps* (1886); *Répertoire alphabétique de la doctrine et de la jurisprudence des dix dernières années en matière de sociétés commerciales* (1889); *Loi du 1er août 1893 sur les sociétés par actions* (1893).

**ROUSSEAU** DE CHAMOY (Louis), diplomate français (V. CHAMOY).

**ROUSSEAUD** DE LA COMBE (Guy du), canoniste, mort en 1746. Il était déjà avocat au Parlement de Paris en 1705. Œuvre principale : *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale, par ordre alphabétique* (Paris, 5 éditions de 1736 à 1785, et plusieurs contrefaçons).

**ROUSSEAUX** (Emile-Alfred), graveur français, né à Abbeville (Somme) en 1831, mort à Paris en 1874, élève de Henriquet-Dupont. On peut citer parmi ses meilleures œuvres : *le Christ et saint Jean* d'après Ary Scheffer, le portrait de *Mme Elisabeth, la Martyre chrétienne* d'après Paul Delaroche, le portrait de *Mme de Sévigné*. Dessinateur de grand talent, il a laissé une *Joconde* d'après Léonard de Vinci et le portrait d'*une dame et de son enfant*. Jules MAZÉ.

**ROUSSEIL** (Marie-Suzanne-Rosalie), artiste dramatique française, née à Niort en 1841. Fille d'une marchande des quatre saisons, elle perdit son père, proscrit en déc. 1851, mort en exil. Associée d'abord à la modeste industrie de sa mère, elle entra au Conservatoire (1859), où elle remporta, en 1861, le premier prix de tragédie. Elle fut engagée à l'Odéon et débuta dans l'*Institutrice* de P. Foucher, créa la *Dernière Idole* d'A. Daudet et le *Doyen de Saint-Patrick* de L. Ulbach. Sa beauté et ses succès la firent recevoir au Français en 1863, mais les rivalités des comédiens l'empêchèrent de créer aucun rôle, et elle passa à la Porte-Saint-Martin. Pendant la guerre, elle se signala par sa participation aux œuvres de bienfaisance patriotique. Elle passa ensuite à l'Ambigu et créa avec tant de succès l'*Article 47* qu'elle fut de nouveau engagée à la Comédie-Française, mais elle la quitta bientôt, se jugeant victime de passe-droits, et alla jouer pendant six mois au Caire, puis à Bordeaux, et sur diverses scènes de province et de Paris. Elle a joué avec succès : *Un Drame sous Philippe II*, de Porto-Riche; *Deidama*, de Th. de Banville, et les *Noces d'artistes*, de Bornier, à l'Odéon; *Madame Caverlet*, d'E. Augier, au Vaudeville; à ce même théâtre, elle fit jouer *Elza*, drame en un acte et en vers de sa composition (févr. 1884); elle créa : à l'Ambigu, la *Princesse Borouska;* les *Muscadins*, de Claretie, au Théâtre historique : le *Nouveau Monde*, au Théâtre des Nations, etc. Les vicissitudes de sa longue carrière dramatique l'ont découragée, et elle a employé son activité à la littérature; elle a écrit : *la Fille d'un proscrit*, roman (1878); *Dieu et Patrie*, recueil de poésies (1890).

**ROUSSEL** (Gérard), réformateur catholique français, né à Vaquerie, près d'Amiens, en 1480, mort à Oleron en 1550. Entré dans les ordres, il devint le disciple de Lefèvre d'Etaples, et applaudit au mouvement de la réforme provoqué par Luther sans pourtant vouloir rompre avec Rome. Briconnet, évêque de Meaux, l'autorisa à prêcher dans son diocèse, mais, sur les réclamations des moines, il dut lui retirer cette autorisation. En 1525, il se réfugia à Strasbourg pour échapper à un décret de prise de corps délivré contre lui. Rappelé à Paris sur les instances de Marguerite, sœur de François Ier, il devint le confesseur de la reine de Navarre. En 1533, il prêcha au Louvre; arrêté, puis mis en liberté, grâce à la protection de Marguerite, il obtint en 1536 l'évêché d'Oleron. Chef de ce diocèse, il prêcha toujours la paix et la concorde, il appliqua les principes protestants en fondant des écoles, en enseignant les vertus évangéliques. Un fanatique le frappa pendant qu'il officiait à Mauléon. Transporté à Oleron, il mourut en route. Il a publié : *Boetii arithmetica duobus libris discuta* (Paris, 1521, in-fol.); *Aristotelis moralia magna* (Paris, 1522, in-fol.). La Bibliothèque nationale possède un de ses manuscrits sur la *Familière exposition du symbole, de la loi et de l'oraison dominicale* (Ancien fonds, n° 7021a). Armand LODS.

BIBL. : Charles SCHMIDT, *Gérard Roussel, prédicateur de la reine Marguerite de Navarre;* Strasbourg, 1845, in-8. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.*

**ROUSSEL** (Armand), acteur français (V. ARMAND).

**ROUSSEL** (Théophile-Victor-Jean-Baptiste), médecin et homme politique français, né à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère) le 27 juil. 1816. Interne des hôpitaux de Paris, il fut reçu docteur en 1845, et chargé, en 1847, par le ministère de l'agriculture d'étudier la pellagre dans le S.-O. de la France. En 1849, il fut élu représentant pour la Lozère à l'Assemblée législative, siégea parmi les républicains modérés et abandonna la politique pendant l'Empire, après le 2 déc. 1851. Conseiller général de Mende, il fut élu à l'Assemblée nationale le 8 fév. 1871. Il s'occupa des questions d'hygiène (répression de l'ivresse, proposition de loi sur les nourrissons, sort des enfants dans les manufactures, professions ambulantes, etc.). On lui doit la loi pour la protection des enfants du premier âge, et il a été président de la Société protectrice de l'enfance. Il faisait partie de la gauche républicaine à l'Assemblée; en janv. 1876, il échoua au Sénat, mais fut élu député en févr. dans l'arr. de Florac; réélu le 14 oct. 1877, il se porta de nouveau au Sénat dans la Lozère le 5 janv. 1888 et fut élu. Il a été réélu en 1897. Le 19 nov. 1872, il a été élu membre de l'Académie de médecine, et, en 1891, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a publié : *Recherches sur la vie et le pontificat d'Urbain V* (1841); *De la valeur des signes physiques dans les maladies du cœur* (1847); *Traité de la pellagre* (1866); *De l'Education correctionnelle et de l'Education préventive* (1879), etc.

**ROUSSEL** (Philippe-Marie-Henri), comte de COURCY, général français (V. COURCY).

**ROUSSEL** DE BLANCHELANDE (Philibert-François), général français (V. BLANCHELANDE).

**ROUSSELET** (Louis), géographe et voyageur français, né à Perpignan le 15 mai 1845. Après avoir fait ses études à Paris et en Allemagne, il se rendit dans l'Inde (1863), pour y retrouver les traces de l'influence française au Dekkan; en 1864, il se rendit à Bombay pour apprendre les langues anciennes et modernes de l'Inde; en 1865, il fit un voyage d'exploration ethnographique et archéologique dans la région centrale qui était restée sous la domination des princes indigènes : les rajahs l'accueillirent d'autant mieux qu'il était soutenu par le gouvernement anglais; il put ainsi étudier le célèbre groupe des monuments bouddhiques de Sanché; Rousselet visita ensuite l'Himalaya et le N. de l'Inde. Rentré en France en 1868, il publia le récit de son voyage dans le *Tour du monde* (1871 à 1873), puis rédigea son principal ouvrage, *l'Inde des Rajahs, Voyage dans l'Inde centrale et dans les présidences de Bombay et du Bengale* (1874). Collaborateur de la *Revue d'anthropologie*, il y a publié des études sur les races de l'Inde septentrionale. Il a dirigé pendant vingt ans le *Journal de la Jeunesse* et a attaché son nom au *Dictionnaire de géographie universelle* entrepris en 1877 par Vivien de Saint-Martin, et dont il a pris, après celui-ci, la direction. On lui doit encore : *Londres et ses environs* (1873); *le Charmeur de serpents* (1878); *les Deux Mousses* (1880); *le Tambour du Royal-Auvergne* (1882); *la Peau du tigre* (1887); *Nos Grandes Ecoles militaires et civiles* (1887); *l'Exposition universelle de 1889* (1890).

**ROUSSELET** (François-Louis), marquis de CHATEAURENAULT (V. CHÂTEAURENAULT).

**ROUSSELIN** DE CORBEAU DE SAINT-ALBIN (Comte Alexandre-Charles-Omer), homme politique et écrivain français, né à Paris en 1773, mort le 15 juin 1847. Originaire d'une famille noble du Dauphiné, il s'est trouvé mêlé aux grands événements de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe : il fut d'abord le citoyen Rousselin, ami de Danton, et plus tard le comte de Saint-Albin, l'ami de Louis-Philippe ; mais, sous ces deux noms, il garda une âme républicaine. Il s'engagea avec passion dans les idées nouvelles au début de la Révolution et se lia avec Camille Desmoulins et Danton. En 1793, il fut de ceux qui demandèrent à la Convention l'élimination des Girondins. Envoyé comme commissaire civil à Troyes en nov. 1793, il déploya un grand zèle que l'on a qualifié plus tard de terroriste, sans que cela ait pu être établi. Directeur au ministère de l'intérieur, il obtint la réintégration de Barthelémy, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, et rédigea la *Feuille du Salut public*; emprisonné en 1794 comme ami de Danton, il fut acquitté par le tribunal révolutionnaire. Secrétaire général de Paré en 1796, puis de Bernadotte, ministre de la guerre en 1798, il rédigea les proclamations à l'armée et contribua à réorganiser l'administration de la guerre. Opposé au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut tenu en suspicion pendant l'Empire. Secrétaire général de Carnot au ministère de l'intérieur pendant les Cent-Jours, il fut, sous la Restauration, fondateur du *Constitutionnel* et joua un rôle politique important comme directeur de cette feuille. Après la révolution de 1830, il poussa Louis-Philippe, qu'il avait connu aux Jacobins, dans la voie de la liberté ; en 1838, il quitta le *Constitutionnel* dont il remit la direction au Dr Véron. — Rousselin de Saint-Albin a publié, en 1797, une *Vie de Hoche* qui a fait autorité ; il se proposait d'être le Plutarque des généraux de la Révolution et a écrit les vies de Kléber, de Joubert, etc. ; Barras lui avait laissé ses *Mémoires* avec la mission de les revoir et de les publier. Son fils *Hortensius de Saint-Albin* a commencé la publication des intéressants papiers de son père sous le titre de *Documents sur la Révolution française* (1873), qui contient un chapitre des mémoires de Barras, des vies de Hoche, Championnet, Kléber, un morceau sur Danton, etc.

**ROUSSELOY.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Mouy ; 109 hab.

**ROUSSENNAC.** Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Montbazens ; 703 hab.

**ROUSSENT.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Campagne-les-Hesdin : 283 hab.

**ROUSSEROLLE** (Ornith.). Genre de la famille des *Sylviidés* ou Fauvettes, caractérisé par ses mœurs aquatiques et par un bec large à la base, comprimé, à mandibule supérieure échancrée près de l'extrémité, la queue conique, étagée. Ces Oiseaux, désignés dans les catalogues systématiques sous le nom de *Calamoherpe* (Boie), nichent dans les roseaux, au bord des rivières et des étangs. La ROUSSEROLLE TURDOÏDE (*C. turdoides*) est un Oiseau de la taille du moineau, à plumage d'un brun roussâtre plus pâle dessous, avec la gorge et une bande sur l'œil blanche. Elle arrive en France vers le 15 avr. et fait entendre au bord des rivières son chant dur, rauque et sonore. Le nid, construit en mai, à quelques centimètres de l'eau, est fixé à quatre ou cinq tiges de joncs et renferme cinq œufs d'un blanc verdâtre tacheté de brun. A l'automne, elle nous quitte pour le Midi, s'avançant jusqu'en Arabie et dans le centre de l'Afrique. La ROUSSEROLLE EFFARVATE (*C. arundinacea*) est plus petite mais a les mêmes mœurs. Dans ses migrations elle s'avance jusqu'au Natal. La VERDEROLLE (*C. palustris*), de la taille de la précédente, d'un brun olivâtre avec les ailes bordées de gris et un trait blanc sur l'œil, arrive avec les précédentes et niche à terre, dans les buissons de saules ou les champs de seigle au bord de l'eau. Tous ces Oiseaux sont insectivores. D'autres espèces habitent l'Asie jusqu'au Japon, la Malaisie, l'Afrique avec Madagascar, l'Australie et la Polynésie. Les genres *Calamodyta*, *Dumeticola*, *Cettia*, *Eparnetes*, *Locustella*, etc., ne sont que des démembrements du genre actuel (V. LOCUSTELLE, BOUSCARLE, ACROCÉPHALE). Le genre PHRAGMITE (*Calamodus* Kaup ou *Calamodita* Meyer et Wolf) renferme des espèces voisines des précédentes mais à bec petit, un peu comprimé, les narines recouvertes par un opercule bombé. La PHRAGMITE DES JONCS (*C. phragmitis*) est d'un gris olivâtre tacheté de brun avec une large bande jaune sur les joues, le croupion d'un rose livide. Elle est commune en été le long des rivières, en Europe, et va passer l'hiver en Egypte et en Palestine. La PHRAGMITE AQUATIQUE (*C. aquatica*) a le sommet de la tête noir avec trois bandes jaunes. Elle habite l'Europe centrale et méridionale et niche en France, comme la précédente, au bord des marais. E. TROUESSART.

**ROUSSES** (Les). Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Morez, à 1.100 m. d'alt., sur la ligne de partage des eaux du bassin de la mer du Nord et de la Méditerranée ; 2.258 hab. Fabr. de lunetterie. Le seuil des Rousses, en face du col de Saint-Cergues, à la tête de la vallée de la Valserine où mène le col de la Faucille et de la vallée de Joux, est un des principaux passages de Suisse en France ; descendant sur la gorge de Morez, on peut gagner la vallée de l'Ain, soit par celle de la Bienne au S., soit par celle de la Saime au N. A la fin de 1813, Schwarzenberg envahit la France, avec 25.000 hommes, par les Rousses. En 1815, quelques ouvrages improvisés permirent un semblant de résistance. Enfin en 1841, on a barré la route par la construction d'un fort (1.156 m. d'altitude), ouvrage militaire de 1e classe qui fut remanié en 1872.

**ROUSSES** (Lac des) (V. JURA, t. XXI, p. 313).

**ROUSSET.** Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Chorges ; 197 hab.

**ROUSSET.** Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Trets ; 684 hab.

**ROUSSET.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Grignan ; 570 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

**ROUSSET** (Le). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Guiche ; 756 hab.

**ROUSSET** (Camille-Félix-Michel), professeur et historien français, membre de l'Académie française, né à Paris le 15 févr. 1821, mort à Saint-Gobain (Aisne) le 19 oct. 1892. Il entra dans l'Université comme maître d'études au collège Saint-Louis en 1841. En 1843, il passait son agrégation d'histoire et était nommé professeur à Grenoble ; de 1845 à 1863, il professa au collège Bourbon. En 1864, il fut nommé historiographe du ministère de la guerre et conservateur de la bibliothèque : il ne quitta ce poste qu'en 1876, lors de sa suppression par la Chambre. Il se présenta à la députation, sous l'influence de Mac-Mahon, dans le VIe arr. de Paris, le 11 mai 1877, mais échoua contre le colonel Denfert-Rochereau. Le 30 déc. 1871, il a remplacé Prévost-Paradol à l'Académie française. On a de Camille Rousset : *Précis d'histoire de la Révolution française* (1849) ; *Histoire de Louvois* (1861-63) ; *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles* (1865) ; *le Comte de Gisors, 1732-58* (1868) ; *les Volontaires de 1791-94* (1870), ouvrage qui contient une critique acerbe des armées de la première République ; *la Grande Armée de 1813* (1871) ; *Histoire de la guerre de Crimée* (1877) ; *la Conquête d'Alger* (1879) ; *Un ministre de la Restauration, le comte de Clermont-Tonnerre* (1883) ; *le Commencement d'une conquête : l'Algérie de 1830 à 1840* (1887), etc.

**ROUSSET** DE MISSY, écrivain français, né à Laon en 1686, mort à Bruxelles en 1762. Né de parents protestants qu'il perdit jeune, il fut placé au collège du Plessis, puis passa en Hollande et entra dans la compagnie des cadets français. Après Malplaquet, il fonda à La Haye une école pour la jeune noblesse. En 1723, il publia avec un vif succès *le Mercure historique et politique*, puis les *Mémoires*

*sur la vie de Pierre le Grand.* S'étant occupé de politique, il fut emprisonné à La Haye, mais, mis en liberté bientôt, il sut gagner la confiance du prince d'Orange qui, en devenant stathouder, le nomma son historiographe, place qu'il conserva peu de temps. Il a publié : *Description du royaume de Sardaigne* (1718); *Histoire publique et secrète de la cour de Madrid depuis Philippe V* (1719); *Histoire des guerres entre les maisons de France et d'Autriche* (1742), etc.

**ROUSSETTE** (Zool.). Genre de Chiroptères, type des *Megachiroptera* ou Chauve-Souris frugivores, désigné dans les catalogues systématiques sous le nom de *Pteropus*, auquel on a voulu substituer récemment le nom barbare de *Roussetus*. Ce genre a donné son nom à la famille des *Pteropodidæ*, qui comprend tous les Mégachiroptères, et présente les caractères suivants : molaires à couronne lisse, simplement sillonnée ou tuberculeuse ; trois phalanges à l'index, la dernière phalange ordinairement munie d'une griffe ; queue nulle ou très courte et non enveloppée par la membrane interfémorale qui passe au-dessus ; région pylorique de l'estomac plus ou moins allongée. Les yeux sont bien développés. En outre, les oreilles sont normales, en forme de cornet, dépourvues d'oreillon, et le museau est très rarement pourvu d'une feuille nasale rudimentaire. Cette famille renferme les plus grands de tous les Chiroptères, mais comprend aussi des formes moyennes ou petites. Elle est confinée, à l'époque actuelle, dans les régions tropicale et subtropicale de l'ancien continent, son centre de dispersion paraissant se trouver dans la Malaisie et s'étendant à l'O. jusqu'à l'Afrique occidentale, au N. jusqu'à la Palestine et l'île de Chypre, au S. jusqu'à Madagascar et à l'Australie, à l'E. jusqu'au S. du Japon et aux archipels de la Polynésie centrale. Toutes les espèces se nourrissent, à peu près exclusivement, des fruits qui abondent dans les régions tropicales.

La famille des *Pteropodidæ* se divise naturellement en deux sous-familles : les *Pteropodinæ* comprennent les formes de grande taille, à langue de moyenne longueur et à molaires bien développées, avec les genres *Pteropus*, *Pteralopex*, *Cynonycteris*, *Boneia*, *Harpyonicteris*, *Cynopterus*, *Scotonycteris*, *Harpyia*, *Cephalotes*, *Epomophorus*, *Hypsignathus* et *Leiponyx*.

Le genre ROUSSETTE proprement dit (*Pteropus*) comprend les grandes espèces que l'on désigne plus particulièrement sous ce nom, et qui ont probablement donné lieu chez les anciens à la fable des *Vampires*. La formule dentaire comprend 34 dents, savoir :

$$\text{I.}\ \frac{2}{2},\ \text{C}\ \frac{1}{1},\ \text{pm}\ \frac{3}{3},\ \text{M}\ \frac{2}{3} \times 2 = 34 \text{ dents.}$$

Le museau est toujours dépourvu de feuille nasale, et la tête ressemble à celle d'un chien ou d'un renard, d'où le nom de *Renard-volant* que leur ont donné les anciens voyageurs. La forme et la longueur des oreilles est très variable d'une espèce à l'autre, et la queue est nulle. On en connaît plus de quarante espèces répandues depuis Madagascar, à travers la Malaisie, la Nouvelle-Guinée et l'Australie jusqu'à la Polynésie. La ROUSSETTE ÉDULE (*Pteropus edulis*) est la plus grande de toutes, car elle atteint $1^{m},50$ d'envergure, et sa tête a la grosseur de celle d'un jeune chien. Son pelage est d'un brun roux avec la tête et le dessus du cou d'un roux clair chez le mâle. Elle habite Malacca et les îles Malaises jusqu'aux Philippines et à Timor.

Elle est remplacée sur le continent indien par le *Pteropus medius*, le RENARD-VOLANT des créoles de Madras, qui habite depuis l'Indus jusqu'au Népaul et à la Birmanie et jusqu'à Ceylan ; à Madagascar et aux Comores, par le *Pt. Edwardsi ;* aux Seychelles par *Pt. seychellensis*. Ces trois espèces sont un peu plus petites que le *Pt. edulis*, mais ont le même mode de coloration. Les mœurs du *Pteropus medius* ont surtout été observées dans l'Hindoustan où l'espèce est commune. Les Roussettes vivent en grandes bandes qui passent tout le jour accrochées par les pieds à l'ombre des grands arbres et surtout des tamariniers. Dès que le soleil est couché, elles se mettent en mouvement et s'envolent à la recherche des fruits qui forment leur nourriture et qu'elles doivent, souvent, aller chercher très loin. On les voit passer sur le ciel clair, par longues files suivant la même direction : en cinq minutes, on en a pu compter ainsi plus de 600, et ce passage durant plus de vingt minutes, on a calculé que chaque colonie comprend près de 2.000 individus. D'après Hutton, lorsque les fruits deviennent rares dans le voisinage de leur demeure, elles accomplissent de grands voyages,

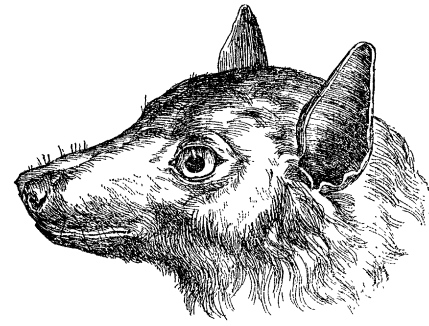

Fig. 1. — Roussette édule *(Pteropus edulis)*, tête.

en une seule nuit, pour aller dévaster au loin les jardins fruitiers ; du milieu d'août à la fin de septembre, on les voit apparaître vers minuit dans les vergers de Dehra Doon, près de Mussoory, dans les monts Himalaya, région où l'on n'en a jamais trouvé pendant le jour, et d'après l'habitat le plus rapproché de ces colonies, cela suppose un voyage de 35 à 45 kil. au moins, accompli en une seule nuit. Aussi ces animaux sont-ils considérés, dans l'Inde, comme un véritable fléau, bien que la superstition des Hindous leur défende de les tuer. On se contente de les écarter par des cris et d'autres moyens analogues. Le retour au gîte, qui s'effectue au lever du soleil, donne lieu à des scènes curieuses, chaque Roussette cherchant à choisir la meilleure place au milieu des branches et luttant des ongles et des dents pour écarter les nouveaux arrivants : le soleil est déjà haut sur l'horizon que l'on entend encore le bruit assourdissant produit par les cris et les mouvements de ces milliers d'animaux réunis sur le même arbre. Dans le S. de l'Inde, le fruit ou noix verte du laurier d'Alexandrie (*Calophyllum inophyllum*) constitue la principale nourriture des Roussettes. La reproduction se fait en mars ou avril, et chaque femelle n'a qu'un seul petit qu'elle nourrit jusqu'à la fin de mai ou le commencement de juin. La chair de ces animaux est mangeable (d'où le nom d'*edulis*), et n'a pas de goût désagréable même pour le palais d'un Européen. Parmi les autres espèces, très nombreuses, de ce genre, nous citerons : *Pteropus vulgaris* de Madagascar et de l'île Bourbon ; *Pt. rubricollis* de cette dernière île et de Maurice ; *Pt. vetulus* de la Nouvelle-Calédonie, remarquable par son pelage touffu et non couché comme celui du *Pt. keraudreni*, du même pays, et de la plupart des précédentes espèces ; *Pt. germaini*, également de la Nouvelle-Calédonie ; *Pt. jubatus* des Philippines, etc. D'autres espèces habitent le Japon méridional, l'île de Formose, la Nouvelle-Guinée et les archipels voisins, l'Australie et la Polynésie. Le *Pt. keraudreni* est remarquable par sa vaste extension en Océanie (des îles Mariannes à l'île Savage, dans le S.-E. de cette région insulaire), ce qui tient aux habitudes voyageuses de cette espèce qui aime la mer et que l'on voit souvent se baigner ; il est probable qu'elle se nourrit aussi de poisson lorsque les fruits viennent à lui manquer.

Le genre *Pteralopex* (Thomas) renferme une espèce fort remarquable par ses molaires fortement tuberculeuses,

formant la transition entre les molaires à tubercules saillants et pointus des Chiroptères insectivores, et les dents simplement sillonnées des autres *Pteropidæ*. Le *Pteralopex atrata* est une Roussette de taille moyenne, extérieurement semblable aux autres espèces, de couleur noire, à museau court avec des oreilles courtes et pointues. Elle habite les îles Salomon.

Les *Cynonycteris* (ou *Xantharpya*) sont de petites Roussettes pourvues d'une queue rudimentaire et dont le pelage du cou et du dos n'est pas d'une couleur plus claire que celui du reste du corps. Le *C. ægyptiaca* habite l'Egypte et la Palestine, et se trouve notamment dans les chambres intérieures de la grande pyramide, dans les hypogées du même pays et les cavernes du Liban en Syrie. Le *C. amplexicaudata* remplace l'espèce précédente dans l'Inde et s'étend jusqu'aux îles Arou. D'autres espèces habitent Java, les îles Célèbes, Madagascar (*C. dupreana*) et l'Afrique au S. du Sahara. Cependant le *C. collaris*, qui se trouve dans une grande partie de l'Afrique, est représenté à l'île de Chypre, dans la Méditerranée orientale, par une petite colonie, et s'étend de là jusqu'au Gabon et au Cap. C'est une espèce peu différente du *C. ægyptiaca*, mais qui s'en distingue par une sorte de collier de poils jaunes plus développé chez les mâles. Les genres *Boneia* et *Harpyonicteris*, voisins du précédent, sont des Célèbes et des Philippines.

Le genre *Cynopterus* n'a que 30 ou 32 dents, une paire d'incisives et une paire de molaires faisant défaut à la mâchoire inférieure. La taille est petite et la queue est nulle. Ce genre est propre à l'Asie et à la Malaisie. Le *C. marginatus* est une espèce très commune dans l'Inde et la Cochinchine et qui, malgré sa petite taille, produit des dégâts considérables en raison de sa voracité. Un seul individu, observé en captivité, mangea, en moins de trois heures, une banane dont le poids représentait deux fois son propre poids, et sans que ce poids parût sensiblement augmenté quelques heures après. Cette espèce vit en bandes nombreuses, passant le jour accrochées aux branches des arbres, et fait de grands voyages à la recherche des fruits nécessaires à sa nourriture. Dans le Népaul, ces bandes n'apparaissent qu'au milieu de la nuit, venant ravager les poiriers et les goyaviers, et Hodgson affirme qu'elles font ainsi 45 à 60 kil. et autant au retour en une seule nuit. Les genres *Ptenochirus* et *Megœrops* des Philippines et de la Malaisie, *Scotonycteris* de l'Afrique occidentale, sont voisins de *Cynopterus*. Le genre Harpyia a été décrit et figuré précédemment (t. XIX, p. 882). *Cephalotes*, qui a 28 dents, n'a que deux espèces de la Malaisie et de la Nouvelle-Guinée.

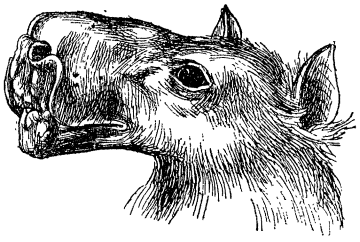

Fig. 2. — Roussette (*Hypsignathus monstrosus*), tête.

Les Epomophores (*Epomophorus*) sont des Roussettes d'assez grande taille propres à l'Afrique. Elles ont 26 ou 28 dents (une paire de molaires supérieures et une de molaires inférieures). Le museau est gros, pourvu de lèvres extensibles (V. t. X, p. 981, figure de la tête de l'*E. gambianus*), la queue nulle ou très courte, non enveloppée par la membrane interfémorale. Les mâles portent aux épaules des glandes odorantes volumineuses, surmontées d'une touffe de poils de couleur claire, et leur pharynx est pourvu de poches latérales dilatables par l'air. Ces Roussettes se nourrissent surtout de figues. Les *E. gambianus* et *E. macrocephalus* habitent la Gambie et le Gabon. D'autres espèces sont de l'Afrique orientale de l'Abyssinie au Natal. Le genre *Hypsignathus*, démembré du précédent, est fort remarquable par la présence d'une feuille nasale rudimentaire bien développée, surtout chez le mâle; la tête, à chanfrein fortement busqué, rappelle une tête de cheval, ce qui a valu à cette espèce le nom de *Roussette à tête de mule* que lui donnent les Anglais. L'espèce habite la Gambie, le Gabon et le N. du Congo (*H. monstrosus*). L'unique espèce du petit genre *Leiponyx* habite le territoire de Liberia.

La sous-famille des *Macroglossinæ* (ou *Carponycterinæ*) comprend de petites espèces caractérisées par un museau long et grêle, une dentition très faible, à molaires étroites et dépassant à peine la gencive, une langue très longue, pointue et extensible, hérissée près de sa pointe de longues papilles qui leur servent à sucer les fruits mous et juteux dont ils se nourrissent. Les genres *Eonycteris*, *Megaloglossus* (ou *Trygenycteris*), *Macroglossus* (ou *Carponycteris*), *Melonycteris*, *Callinycteris*, *Nesonycteris* et *Notopteris*, forment ce petit groupe, propre à l'Asie méridionale, à la Malaisie et à la Polynésie, à l'exception de *Megaloglossus* qui est du Gabon ; la formule dentaire varie de 28 à 34 dents, suivant les genres. Le *Macroglossus minimus* est une Chauve-Souris plus petite que notre Noctule, à tête très allongée, et qui habite l'Inde et la Malaisie. Elle est aussi commune et nuisible que le *Cynopterus marginatus*, causant beaucoup de dégâts aux arbres fruitiers. L'*Eonycteris spelæa* habite les cavernes de la Birmanie. Le *Notopteris Macdonaldi*, de la Nouvelle-Guinée et des îles Fidji, est remarquable par sa queue aussi longue que l'avant-bras, ce qui est une exception dans cette famille. La paléontologie des *Pteropodidæ* est presque totalement inconnue ; cependant on a récemment signalé dans le miocène du S. de la France des débris qui prouvent que le genre *Cynonycteris* s'est étendu, à cette époque, plus à l'O. et au N. que de nos jours (*Cynonycteris Gaillardi*). E. Trouessart.

**ROUSSIÈRE** (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil; 274 hab.

**ROUSSIEUX.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Rémuzat; 72 hab.

**ROUSSILLON.** Ancienne province de France, située entre le Languedoc (diocèse de Narbonne et Razès, au N. et N.-O.), le comté de Foix (O.), les Pyrénées (qui la séparent au S. de la province espagnole de Catalogne), et la mer Méditerranée (à l'E.) ; elle forme actuellement presque tout le dép. des Pyrénées-Orientales (moins une trentaine de communes dans les Corbières). Sa capitale était Perpignan. Son nom lui est venu du fleuve et de l'ancienne ville de Ruscino. Avant la conquête romaine, le Roussillon était habité par les Sordons et avait pour capitale Ruscino et Illiberris (plus tard Helena) ; en l'an 218 av. J.-C., Annibal franchit les Pyrénées avec la permission des habitants. Les Romains s'emparèrent du pays en 50 av. J.-C. et en restèrent maîtres jusqu'en 462, où les Visigoths les chassèrent. En 720, les Sarrasins occupèrent la région et en furent expulsés en 759 par Pépin le Bref qui rattacha le Roussillon à l'Aquitaine. Charlemagne confia le gouvernement à des comtes dont le premier fut Gaucelin, dont la domination devint héréditaire en 915 : à l'époque féodale, tandis que la Cerdagne avait pour capitale Hix (aujourd'hui hameau de la com. de Bourg-Madame), le Roussillon proprement dit n'avait pas de capitale : Ruscino n'était plus qu'une simple bourgade fortifiée; les comtes héréditaires habitaient divers châteaux. Perpignan commença à se développer, lorsque le comté de Roussillon cessa d'exister : la dynastie des Gaucelin s'éteignit en 1163, et le dernier titulaire, Guinard II, légua le Roussillon par testament en 1172 au roi d'Aragon Alphonse II (qui hérita aussi de la Cerdagne par la mort sans postérité du dernier comte de ce pays Bernard-Guillaume en 1177) : le Roussillon restait d'ailleurs sous la suzeraineté française. Les rois d'Aragon fondèrent Puycerda en Cerdagne (ville restée espagnole) et favorisèrent le développement de Perpignan,

capitale non seulement du Roussillon, mais de tout le royaume de Majorque pendant son existence (1262 à 1374). En 1258, Louis IX abandonna par traité tous les droits de souveraineté de la France sur le Roussillon. En 1285, Philippe le Hardi entreprit une expédition en Roussillon pour défendre le souverain de Majorque (son vassal pour la seigneurie de Montpellier). Lors de la révolte de Barcelone, Jean II d'Aragon, qui avait besoin de troupes, engagea la Cerdagne et le Roussillon à Louis XI pour 300.000 écus d'or (1462) : mais les habitants firent une résistance désespérée, et Perpignan ne fut pris qu'en 1475. En 1493, Charles VIII, pour être libre d'envahir l'Italie, abandonna de plein gré au roi Ferdinand II d'Aragon, les conquêtes de son père. Le comté de Roussillon resta ensuite à l'Espagne jusqu'en 1642 : mais les exigences des rois d'Espagne et l'établissement de l'Inquisition désaffectionnèrent la population qui se révolta contre Philippe IV et accueillit avec empressement les troupes de Louis XIII en 1640. Le traité des Pyrénées en 1659 amena à Louis XIV la possession de la Cerdagne et du Roussillon qui ne formèrent plus qu'une seule province : Montlouis fut fondé et fortifié et Perpignan conserva le siège épiscopal hérité d'Elne en 1602. Le comté possédait trois autres abbayes importantes : Arles-sur-Tech, Saint-Martin-du-Canigou et Saint-Michel-de-Cuxa, monastères fondés au XIe, XIIe et XIIIe siècles et dont il reste des débris considérables. Le Roussillon, qui n'est séparé de la Catalogne que par le pas de Perthus et le col de la Perche, a conservé jusqu'aux temps modernes les mœurs et la langue de la Catalogne ; le comté est séparé du reste de la France par les monts Corbières et n'est relié à la mer et à Narbonne que par une route et un chemin de fer. La province du Roussillon comprenait au moment de la Révolution : le Roussillon proprement dit à l'E. jusqu'au bord de la mer (avec Perpignan, Elne, Banyuls, Port-Vendres, Collioure) ; et la Cerdagne française (capitale Montlouis, villes principales : Arles-sur-Tech, Prades, Céret, Prats-de-Mollo) (V. CERDAGNE et PYRÉNÉES-ORIENTALES).

BIBL. : CASENEUVE, *la Catalogne française*, 1644. — DELAGRAVE, *Essai historique et militaire sur la province du Roussillon*, 1787. — J. HENRY, *Histoire du Roussillon*, 1836. — GAZANYOLA, *Histoire du Roussillon*, 1857 — Ed. de BARTHÉLEMY, *Etude sur les établissements monastiques du Roussillon*, 1857. — Du même, *les Trois conquêtes françaises du Roussillon*, 1864. — A. GERMAIN, *le Roussillon considéré dans ses rapports avec la France et l'Espagne*, 1867. — B. ALART, *Notice historique sur les communes du Roussillon*, 1878.

**ROUSSILLON.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne ; 1.329 hab. Château construit en 1553 par le cardinal de Tournon, presque en ruines, et conservant encore une partie de ses sculptures et de ses peintures du XVIe siècle. Charles IX y rendit en 1564 une ordonnance confirmant l'édit de la même année, qui faisait commencer l'année au 1er janv. (elle commençait précédemment à Pâques). Cet édit est connu sous le nom d'*édit de Roussillon*.

**ROUSSILLON.** Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Lucenay-l'Evêque ; 1.280 hab.

**ROUSSILLON.** Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Gordes ; 1.241 hab. Commerce de truffes. Gisements d'ocres.

**ROUSSILLON** (Famille de). Elle apparaît à toutes les pages de l'histoire du Dauphiné, du Lyonnais, du Forez et du Vivarais, au moyen âge. En laissant de côté la légende qui a voulu la rattacher à Girard de Roussillon, le fameux paladin des romans de chevalerie, il est certain qu'à l'exception des comtes de Forez et des dauphins du Viennois, aucune ne fut plus puissante en ces contrées. Dans le Dauphiné, elle posséda les terres et seigneuries de Roussillon, Anjou, Tullins, Rives, le Bouchage, Morestel, etc. ; dans le Lyonnais, Riverie, l'Aubépin, Dargoire et Châteauneuf ; dans le Forez, Veauche, Nervieu, Miribel et Foris ; dans le Vivarais, Annonay, Peyraud, Serrières, Ay et Quintenas. Elle jouissait d'un droit de péage par terre et par eau de la plus haute importance, au lieu qui a gardé le nom de Péage-de-Roussillon. De même, dans l'Eglise, ses représentants parvinrent aux plus hauts honneurs que l'on pouvait obtenir aux temps de la féodalité. Car les Roussillon ont fourni un archevêque et plusieurs chanoines à l'église de Lyon, un évêque à Lausanne, deux évêques à Valence, deux à Avignon, un abbé aux abbayes de Cluny, Saint-Claude, Saint-Pierre de Vienne, et deux au monastère de Savigny. La principale branche des Roussillon, qui possédait à la fois Roussillon, Annonay et Riverie, s'éteignit en 1365 dans la personne d'Aymar de Roussillon, qui avait tenu pendant un demi-siècle une large place dans l'histoire de sa région, où, du reste, il ne laissa que de fâcheux souvenirs. Il fut, en effet, poursuivi plusieurs fois pour des actes de violence et, poussé par son ressentiment contre la justice royale, non seulement il ne soutint pas le roi dans la guerre contre les Anglais, mais il manifesta hautement ses sympathies pour ces derniers, ce qui obligea le bailli de Vivarais et de Valentinois à aller faire le siège d'Annonay pour mettre à la raison ce vassal rebelle. Grâce à son gendre et futur héritier, Henri de Thoire-Villars, qui avait rendu de signalés services à la cause royale, Aymar put obtenir en 1363 des lettres de rémission. Les autres personnages marquants de cette famille sont Aymar de Roussillon, archevêque de Lyon de 1274 à 1283, et Amédée de Roussillon, le belliqueux évêque de Valence et de Die (1275 à 1281), si connu par ses guerres avec les comtes de Valentinois. A. MAZON.

BIBL. : HUILLARD-BRÉHOLLES, *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*. — CHEVALIER, *Inventaire des archives des Dauphins*. — A. VACHEZ, *Recherches historiques et généalogiques sur les Roussillon-Annonay*, dans *Revue du Vivarais*, 1896.

**ROUSSILLON** (Girard de). Plusieurs poèmes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles sont consacrés aux « gestes » d'un personnage de ce nom. Depuis le XVIe siècle, les érudits ont cherché dans l'histoire carolingienne le prototype de ce personnage épique et l'ont reconnu dans Girard, qui gouverna le royaume de Provence ou la Bourgogne méridionale à partir de 855 au nom d'un fils de l'empereur Lothaire et qui fut vaincu par Charles le Chauve en 870. D'autres Girard ayant vécu à cette époque (Girard d'Auvergne, gendre de Pépin Ier d'Aquitaine ; Girard, comte de Bourges, que Charles le Chauve dépouilla en 872 ; Girard, comte de Paris, qui abandonna en 840 le parti de Charles le Chauve pour celui de l'empereur Lothaire ; Girard, fondateur des abbayes de Pothières et de Vézelay), on les a tantôt distingués, tantôt confondus. La conclusion de A. Longnon (*Revue historique*, VIII (1878), p. 279) est que « l'identité de Girard de Roussillon avec le comte et duc Girard, régent du royaume de Provence, ne semble pas pouvoir être contestée. Le régent de Provence ne doit pas être confondu avec Girard, comte de Bourges ; mais il n'est pas impossible qu'il faille le reconnaître dans l'ancien comte de Paris du même nom. En dépit des malheurs immérités que l'ambition de Charles le Chauve fit éclater sur la tête de comte Girard, ou en raison de ces malheurs, le régent de Provence fut le sujet de cantilènes dans les régions du bassin du Rhône où, selon les diverses latitudes, ces cantilènes donnèrent naissance à trois personnages épiques : Girard de Roussillon en Bourgogne, Girard de Vienne en Dauphiné, Girard de Fraite en Provence, dont l'histoire était déjà fort dénaturée au XIIe siècle, date à laquelle le récit de leurs aventures prit place dans les poèmes français. » — La bibliographie des éditions, des traductions et des travaux dont le poème de Girard de Roussillon a été l'objet se trouve dans la *Bibliographie des chansons de geste* de Léon Gautier (Paris, 1897, pp. 111 et suiv.). Ch.-V. L.

**ROUSSIN** (Baron Albin-Reine), amiral et savant français, né à Dijon le 21 avr. 1781, mort à Paris le 22 févr. 1854. Fils d'un avocat, il s'engagea à douze ans dans la marine, fut nommé aspirant en 1801, lieutenant de vaisseau en 1807, capitaine de frégate en 1810, et, de 1812

à 1813, fit sur les côtes du Portugal et dans l'Atlantique une brillante croisière, qui coûta plusieurs millions au commerce anglais. En 1814, il fut promu capitaine de vaisseau. De 1816 à 1820, il poursuivit, à la faveur de la paix, l'exploration hydrographique d'une partie considérable des côtes de l'Afrique et de l'Amérique, puis fut chargé du commandement d'une station française dans les mers du Sud, et, créé, en 1822, baron, puis contre-amiral, entra, en 1824, dans le nouveau conseil d'amirauté. En 1831, il fut nommé préfet maritime à Brest, reçut presque aussitôt le commandement de l'armée navale envoyée contre le roi de Portugal, don Miguel, força, le 11 juil., avec six vaisseaux et quatre frégates, l'entrée du Tage et contraignit dom Miguel à traiter. Elevé en 1832 à la pairie, ambassadeur à Constantinople de 1832 à 1834, amiral en 1840, il fut, du 1er mars au 29 oct. de cette dernière année, ministre de la marine, puis, une seconde fois, du 7 févr. au 24 juil. 1843. Ses beaux travaux hydrographiques lui avaient ouvert en 1830 les portes de l'Académie des sciences de Paris (sect. de géographie et de navigation), et il était, en outre, membre du Bureau des longitudes. On a de lui un ouvrage intitulé *le Pilote du Brésil* (Paris, 1826 ; 2e éd., 1846) et plusieurs mémoires de météorologie insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*. L. S.

**ROUSSIN** (François-Zacharie), pharmacien militaire et chimiste français, né à Vieux-Vy (Ille-et-Vilaine) le 6 sept. 1827, mort à Paris le 8 avr. 1894. Après de brillantes études aux écoles de pharmacie de Rennes et de Paris, Roussin fut nommé, en 1858, professeur agrégé à l'Ecole du Val-de-Grâce, et, l'année suivante, expert au tribunal de la Seine. A partir de cette époque, soit seul, soit en collaboration avec Tardieu, il intervint dans tous les grands procès où la compétence d'un chimiste était nécessaire, en particulier dans les affaires Lapommerais. Tropmann, Orsini, etc. Joignant à une logique claire et serrée une conscience délicate et une très grande prudence, il avait acquis rapidement une haute autorité auprès du tribunal. Ses rapports sont restés des modèles du genre. En 1867, il publia, en collaboration avec Tardieu, *Etude médico-légale et clinique sur l'empoisonnement* (1.100 pages), où il mit au niveau des connaissances de l'époque le côté chimique du problème toxicologique. A la suite de ses recherches sur la naphtazarine, il fut conduit à s'occuper de matières colorantes, et pendant plusieurs années apporta à la société Poirier et Dalsace de Saint-Denis, un grand nombre de substances nouvelles qui firent le succès de cette maison. Roussin, qui avait refusé de reconnaître le gouvernement de la Commune, avait été fait prisonnier le 19 mai 1871 et gardé comme otage.

L'œuvre scientifique de Roussin est considérable. Pendant ses années d'internat, il reconnut la présence de la mannite dans les feuilles de lilas ordinaire et en retira des quantités considérables (1852); il améliorait en même temps la préparation du nitroprussiate de soude. Il convient de citer parmi ses travaux les plus connus : son mémoire important sur les nitrosulfures de fer (1858), où il établit l'existence d'un groupe important de sels de fer dans lesquels ce métal est dissimulé à ses réactifs ordinaires ; l'application de ces sels à la constatation de la pureté du chloroforme (1859); ses études sur les naphtalines nitrées et l'utilisation de l'étain et de l'acide chlorhydrique pour leur transformation en amines (1861) ; son mémoire classique sur la *naphtazarine* (1861), dont les propriétés rappelaient celles de l'alizarine et qui constitue aujourd'hui le chef de file d'un groupe de matières colorantes préparées récemment par la *Badische Anilin*; ses recherches sur l'assimilation des substances isomorphes dans lesquelles il démontre que les substances isomorphes au point de vue chimique et cristallographique s'assimilent et s'éliminent de la même manière et peuvent être regardées comme isomorphes au point de vue physiologique. Il faut signaler également sa découverte de l'action du protochlorure de soufre sur les huiles grasses (1859), réaction qui a été le point de départ de l'industrie des caoutchoucs artificiels, et sa méthode d'extraction de la matière sucrée de la racine de réglisse, la glycyrrhizine, méthode qui est appliquée en grand aujourd'hui.

Mais c'est surtout dans l'histoire des matières colorantes que Roussin occupe une place importante. C'est à lui incontestablement que revient l'honneur d'avoir découvert le groupe le plus important de ces substances, celui des *azoïques* ; cette question, longtemps controversée, est aujourd'hui universellement reconnue. Les recherches de Peter Griess sur le même sujet furent purement théoriques, et celui-ci n'en entrevit point l'importance. Au contraire, Roussin copula les divers naphtols et leurs dérivés sulfonés aux diazoïques et obtint un nombre considérable de substances nouvelles. Un fait à peu près inconnu, c'est que la découverte des matières colorantes *substantives* est due également à Roussin ; il résulte de documents conservés à l'usine Poirier que Roussin fabriquait des colorants substantifs avant Bottiger. Roussin est donc l'auteur des deux découvertes les plus remarquables qui aient été faites jusqu'ici dans l'industrie, aujourd'hui si importante, des matières colorantes. C. Matignon.

**ROUSSIN** (Albert-Edmond-Louis, baron), marin français, né le 2 août 1821, fils de l'amiral. Entré en 1836 à l'Ecole navale, promu aspirant en 1838, enseigne en 1842, lieutenant de vaisseau en 1846, capitaine de frégate en 1854, capitaine de vaisseau en 1859, contre-amiral en 1870 et vice-amiral en 1877, il prit part à la plupart des campagnes : au Mexique, il assista au bombardement des forts de Saint-Jean d'Ulloa, fit la campagne de La Plata et, pendant la guerre d'Orient, se distingua au bombardement de Sweaborg, dans la Baltique ; en 1868, il a été chargé de la surveillance de la pêche sur les côtes de la Manche. Pendant la guerre de 1870, il servit dans la mer du Nord, puis devint chef d'état-major du ministre de la marine, l'amiral Fourichon. Il commanda ensuite la division navale du Pacifique et, en 1877, fut nommé sous-secrétaire d'Etat de la marine et des colonies ; ministre de la marine dans le ministère Rochebouët (nov. 1877), il fut nommé préfet maritime à Cherbourg à la chute du cabinet (déc. 1877). Il quitta ce poste en 1879 pour prendre la présidence du Conseil des travaux de la marine et du Conseil de l'amirauté ; en 1886, il a été mis dans le cadre de réserve. Candidat monarchiste à une élection partielle le 16 janv. 1877 dans la Manche, il échoua contre le candidat républicain Riotteau.

**ROUSSINES.** Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Montembœuf ; 1.126 hab.

**ROUSSINES.** Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Benoît-du-Sault ; 671 hab. Eglise romane avec fresques du XIIIe siècle.

**ROUSSON.** Com. du dép. du Gard, arr. et cant. (E.) d'Alais ; 1.383 hab.

**ROUSSON.** Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Villeneuve-sur-Yonne ; 330 hab.

**ROUSSY.** Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy ; 578 hab.

**ROUSSY** (Anne-Louis Girodet de), peintre français (V. Girodet-Trioson).

**ROUSTAN,** mameluk de Napoléon, né en Géorgie en 1780, mort à Dourdan le 7 déc. 1845. Venu comme esclave au Caire et élevé pour servir dans les mameluks, il fut donné par son maître à Bonaparte, lors de la campagne d'Egypte. Bonaparte se l'attacha comme valet de confiance et Roustan l'accompagna dès lors partout ; en 1799, Napoléon revenu en France lui fit donner un peu d'instruction et le combla de bienfaits. Roustan refusa cependant d'accompagner l'empereur à l'île d'Elbe après son abdication ; pendant les Cent-Jours, Napoléon le fit enfermer à Vincennes ; la Restauration lui accorda un bureau de loterie, qu'il vendit pour se donner en spectacle à Londres. En 1840, il était complètement oublié quand il

reparut, à la cérémonie de la translation des cendres de l'empereur, dans un brillant costume oriental.

**ROUSTAN** (Théodore-Justin-Dominique), diplomate français, né à Aix le 29 mai 1834. Il fit son droit et fut attaché à la direction des consulats le 19 déc. 1856. Elève-consul en 1860, il fut attaché aux consulats de Beyrouth, de Smyrne, géra le consulat du Caire (1865) où son dévouement pendant l'épidémie cholérique le fit remarquer. Consul de seconde classe au Caire en août 1865, il géra le consulat général d'Alexandrie de 1867 à 1868, puis passa au consulat de Damas, d'où il revint au consulat général d'Alexandrie en 1872; en août 1870 et mai 1873, il fut commissaire français en Palestine. Consul de première classe en 1871, il fut nommé consul général à Beyrouth en 1874, puis consul général et chargé d'affaires à Tunis en déc. 1874. Il se distingua tout particulièrement dans ce dernier poste: il y trouvait la situation de la France très compromise par l'action de l'Angleterre et de l'Italie, qui exerçaient une influence considérable sur le bey au profit de leurs nationaux et au détriment des nôtres. Roustan entreprit de relever l'influence française en se plaçant d'abord en dehors de la politique; le consul italien Maccio fit la résistance la plus énergique. C'est à ce moment que les Kroumirs attaquèrent des colons algériens; la France dut réprimer ces attentats en poursuivant les Kroumirs sur le territoire tunisien. Roustan profita habilement de cette occasion pour amener le bey à accepter le protectorat de la France malgré les réclamations et les résistances diplomatiques. Le 12 mai 1881, il concluait avec le bey une convention aux termes de laquelle celui-ci dans ses rapports avec les gouvernements étrangers devait passer par l'intermédiaire du représentant de la France; le 13 mai 1881, Roustan était nommé ministre résident à Tunis et, le 8 juin 1881, le bey le chargeait de notifier aux puissances le décret consacrant définitivement le protectorat de la France sur la Tunisie; à la fin de la même année, les représentants des puissances étaient informés qu'en vertu d'un accord complémentaire, la ville et les forts de Tunis avaient été occupés par les troupes françaises dans un intérêt général. La presse radicale attaqua violemment le ministère Ferry à l'occasion de ce succès de notre diplomatie. Rochefort, dans l'*Intransigeant*, lança des imputations diffamatoires contre Roustan : celui-ci poursuivit devant le jury de la Seine Rochefort qui fut acquitté (déc. 1881). Ministre plénipotentiaire de 2e classe en janv. 1880, Roustan fut nommé à la 1re classe en mai 1881 et envoyé comme ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Washington le 11 févr. 1882 jusqu'à la fin de 1891, date à laquelle il fut nommé ambassadeur en Espagne. Ph. B.

**ROUSTCHOUK** (bulgare *Ruse;* roumain *Rusciuc*) Ville de la Bulgarie, ch.-l. d'un des 22 arrondissements de la principauté, à 250 kil. N.-E. de Sofia, à 65 seulement S. de Bucarest, sur une terrasse de la rive droite du Danube, qui vient de recevoir le Lom, vis-à-vis de la ville roumaine de Giurgiu (Giurgevo) à travers le grand fleuve, large ici de 1.300 m.; 28.000 hab. Ancienne station romaine de *Prisca,* Roustchouk fut très importante durant la domination des Turcs, qui en avaient fait une de leurs places fortes, et plusieurs fois les Osmanlis et les Russes se la disputèrent avec acharnement. Sans grande importance commerciale; peu industrielle en dehors de ses vases noirs d'argile incrustés d'argent et de ses objets d'orfèvrerie, moins renommés que ceux de Vidin; point de monuments curieux, mais cette ville, presque entièrement rebâtie depuis vingt-cinq à trente ans, « est assez agréable d'aspect; les rues y sont larges et assez bien entretenues ».

**ROUSTEM,** héros fabuleux de l'épopée persane (V. Perse). Il appartenait à une dynastie héréditaire du Séistan (Sidjistan, Sacastene), contrée que l'on sait avoir été conquise et peuplée par les Saces (*Saka*), tribu d'origine scythique et peut-être touranienne. On fait remonter l'origine des rois du Séistan à Djemchid, qui épousa Péritchehrè, fille du roi Kureng. Quoi qu'il en soit, un des descendants de celui-ci, Guerchâsp, eut pour fils Nériman qui lui-même fut le père de Sâm. Celui-ci vit naître un fils aux cheveux blancs, qu'on nomma, à cause de cette particularité, Zâl (le vieillard), et qui fut exposé sur l'Albourz par ordre de son père, et fut élevé dans la montagne par l'oiseau fabuleux Simourgh. Devenu jeune homme, il épousa Roudâbeh, fille de Mihrâb, roi de Kaboul, qui dénoua ses cheveux pour lui servir d'échelle, et eut d'elle Roustem. Le héros, dont la naissance avait été facilitée par les conseils du Simourgh, eut besoin de dix nourrices; un peu plus grand, il lutta victorieusement contre un éléphant blanc auquel nul ne pouvait résister; il vengea la mort de son aïeul Nériman en prenant par ruse la forteresse fabuleuse de Sipend. Un poulain de trois ans, nommé Rakhch, est le seul dont le dos résiste à la pression de la main vigoureuse du héros et devient son cheval de bataille. Il est chargé par son père d'aller quérir dans l'Albourz Kaï-Kobâd, choisi par Zâl et les mobeds pour monter sur le trône de Perse; il bat les troupes d'Afrasiab. Il marche contre le Mazandéran au secours de Kaï-Kaous et rencontre sept aventures dont il se tire à son honneur, la traversée du désert où Rakhch tue un lion, le danger de périr de soif, dont il est délivré par un bélier qui lui indique la présence de l'eau, l'attaque d'un dragon, la rencontre d'un repas abandonné par des magiciens, la lutte contre le roi Aulad, qui avait pris la défense de son garde champêtre, le meurtre du démon Arjeng, celui du démon blanc (*divi-sapîd*) dont le sang rend la vue au roi et à son armée. Il délivre plus tard Kaï-Kaous, prisonnier du roi de Hamavéran (probablement les Himyarites); il tue, sans le savoir, en combattant, son fils Souhrab; il venge la mort de Siyavakhch en tuant la traîtresse Soudâbèh dans l'appartement du roi; il s'empare de l'empire entier d'Afrasiyab, roi du Touran; il fait prisonnier l'empereur de la Chine; il combat le démon Akvan qui avait pris la forme d'un onagre à la robe d'or; il lutte avec Isfendiyar, est blessé par lui, et sauvé miraculeusement par le griffon Simourgh, qui lui fournit le moyen de tuer Isfendiyar. Il est enfin tué lui-même par son ennemi Cheghâd, son demi-frère, qui le fait tomber par ruse dans une fosse garnie d'épieux et d'épées; avant de mourir, il se venge de son meurtrier en le perçant d'une flèche qui traverse de part en part le tronc d'arbre creux dans lequel il s'était réfugié. Il est enterré solennellement dans un mausolée par les soins de son fils Féramorz.

Le nom de Roustem paraît avoir été primitivement Rôtastahm (*raotha* + *takhma*, fort en croissance). Il ne figure pas dans l'Avesta, non plus que le cycle des légendes qui s'y rattachent. Ces dernières peuvent représenter des traditions locales du Séistan, province éloignée de l'empire perse; peut-être sont-elles le dernier écho de faits historiques qui appartiendraient à une dynastie vassale des Arsacides et que l'imagination populaire aurait fait remonter beaucoup plus haut.

Plusieurs personnages historiques ont porté le nom de Roustem. Le général qui commandait les troupes des Sâssanides à la bataille de Kâdisiyya s'appelait Roustem; il était originaire de Réï ou d'Hamadan. Un gouverneur de ce nom, envoyé dans la province d'Afrique par les califes abbasides, s'y rendit à peu près indépendant et y fonda la dynastie appelée communément dynastie des *Rostamides* et qui fut détruite au bout de cent trente ans par les Fatimites. — Roustem-beg était un petit-fils de Ouzoun-Hassan, fondateur de la dynastie des Turcomans du Mouton-Blanc; il eut Tauris pour capitale et combattit Ismaïl, qui fonda plus tard l'empire des Çafavides (V. Perse), après l'avoir eu pour auxiliaire. Il fut vaincu et tué en 1496 par son cousin Ahmed-beg. — Roustem-pacha, d'origine croate, fut grand vizir du sultan ottoman Soliman 1er dont il épousa la fille Mihrimah. Il

commanda les troupes turques pendant la seconde guerre contre la Perse. Il fut la cause de la mort du prince Moustafa et mourut en 1560. C. Huart.

**ROUSTURE** (Mar.). Nom donné à un amarrage spécial formé d'une succession de nœuds en demi-clefs faits dans le même sens et rapprochés à se toucher. Il sert à maintenir les unes contre les autres et à lier ensemble deux ou plusieurs pièces de bois : une jumelle, par exemple, sur un mât ou sur une vergue.

**ROUTE. I.** *TRAVAUX PUBLICS.* **Historique.** — Les premières voies de communication par terre ne furent, selon toute vraisemblance, que de simples sentiers péniblement frayés à travers les immenses forêts qui couvraient le sol, et, pendant longtemps, jusqu'à l'origine des civilisations, les transports de quelque importance se firent surtout par eau (V. Rivière, t. XXVIII, p. 714). Avec la période historique, apparaissent des routes véritables, accessibles aux plus lourds charrois et reliant directement les principales agglomérations. Les plus anciens historiens en parlent même comme de travaux effectués de toute antiquité. Moïse fait aussi mention, dans les *Nombres*, d'une « voie royale » aboutissant à la capitale des Amorrhéens, et le pharaon Cheops en fit construire une qui, au témoignage d'Hérodote, occupa 100.000 hommes, d'une façon consécutive, pendant dix années. Les Perses et les Babyloniens établirent également des routes magnifiques : trois allaient, dès le xx^e siècle avant notre ère, de Babylone à Suse, à Ecbatane et à Sardes. Les Carthaginois pavèrent les leurs, ce qui, d'après Isidore, constituait une innovation. Les Grecs eurent aussi, d'assez bonne heure, des routes nombreuses, et nous voyons le Sénat et les plus grands personnages de leurs républiques s'en attribuer la direction. Le peu de commerce qu'ils faisaient par terre et la beauté du climat les dispensèrent, toutefois, de recourir aux fondations profondes, et ils semblent n'avoir jamais employé ni le dallage, ni le pavage. Il ne subsiste, en tout cas, aucun vestige de ces voies, de même, du reste, que des autres déjà citées, et nous ne possédons non plus aucun détail précis sur leur mode de construction.

A Rome, la première grande voie pavée fut construite en 312 av. J.-C. par le censeur Appius Claudius : elle se prolongeait jusqu'à Capoue. C. Aurelius Cotta en fit établir une seconde, en 242, qui longeait la côte étrusque jusqu'à Gênes et Fréjus. C. Flaminius en ouvrit une troisième, quelques années plus tard, aboutissant à Rimini, et, au temps des guerres puniques, il y avait sept grandes voies partant de Rome : la *via Appia* et la *via Latina*, vers le S. ; la *via Tiburtina*, se continuant sous le nom de *via Valeria*, et la *via Salaria*, vers l'Adriatique ; la *via Flaminia*, vers le N.-E. ; la *via Cassia* et la *via Aurelia*, vers le N.-O. Sur elles s'embranchaient vingt voies secondaires, couvrant de leur réseau la plus grande partie de l'Italie. Par la suite et au fur et à mesure de l'extension de la domination romaine, les chemins se multiplièrent. L'Aquitaine, la Narbonnaise, la Provence, l'Allemagne, l'Epire, la Macédoine, l'Espagne, eurent tour à tour leurs grandes routes. L'une des plus anciennes et des plus importantes, la *via Domitia*, traversait la Gaule Cisalpine et la Narbonnaise, en passant par Nîmes, et de Lyon, qu'Auguste avait reliée à l'Italie par deux routes à travers les Alpes, Agrippa fit partir quatre autres voies principales : la première dirigée sur la Baltique, par les vallées

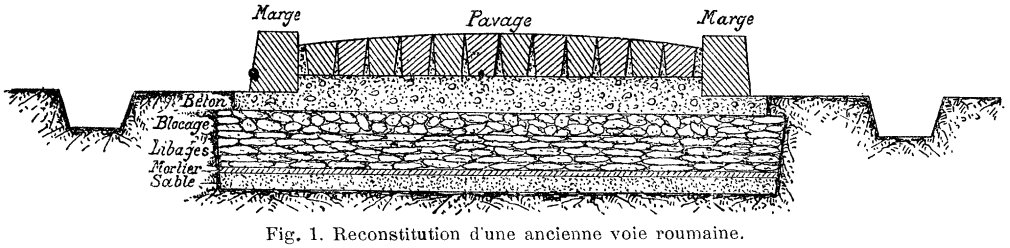


Fig. 1. Reconstitution d'une ancienne voie romaine.

du Rhin et de la Meuse ; la deuxième, sur la Manche, par Autun, Troyes, Châlons, Reims, Soissons, Amiens ; la troisième, sur l'Océan, par Limoges, où elle se bifurquait vers Saintes et Bordeaux ; la quatrième, sur la Méditerranée, par la vallée du Rhône. D'une façon générale, les voies romaines se divisaient, à l'époque impériale, en grandes voies militaires, les *viæ publicæ regales*, correspondant à nos routes nationales et départementales, et en chemins vicinaux, les *viæ vicinales*. D'après l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Carte de Peutinger*, il existait dans l'Empire, à la fin du ii^e siècle ap. J.-C., 372 grandes voies, ayant une longueur totale de 77.000 kil. ; 29 partaient de Rome et avaient pour origine le *millium aureum* (V. Milliaire). Toutes droites, en principe, elles laissaient de côté les localités intermédiaires et se tenaient, en pays accidenté, non au fond des vallées, mais à mi-côte ou sur les hauteurs, pour diminuer les déclivités. Celles-ci, de 10 à 12 °/₀ au maximum dans la plupart des cas, atteignaient cependant parfois 15 et 20 °/₀. Si la pente du sol était plus raide, à la traversée des cols par exemple, des lacets, comme aujourd'hui, la rachetaient. Le profil en travers était très variable, mais la chaussée était toujours bombée (fig. 1). Le sol était creusé, s'il était nécessaire, jusqu'au terrain solide. On dressait et nivelait le fond de la fouille, puis on le pilonnait ou on le cylindrait ; on battait même parfois des pieux quand la solidité ne paraissait pas suffisante. Une aire de sable de 0^m,10 à 0^m,15 d'épaisseur était ensuite étendue ; on la recouvrait d'une couche de mortier de chaux de 0^m,025 environ et, sur ce premier lit, on élevait, en bonne règle, quatre couches de maçonnerie superposées, représentant une hauteur totale de 1^m,10 à 1^m,50 : 1° le *statumen*, de 0^m,30 à 0^m,60 d'épaisseur, formé de pierres de libages liées entre elles par un ciment très dur ; 2° le *rudus*, de 0^m,25 d'épaisseur, formé d'un blocage de pierres cassées et bien pilonnées ; 3° le *nucleus*, de 0^m,30 d'épaisseur, formé d'un béton plus fin, pilonné par couches minces et bien cylindré ; 4° le *summum dorsum* ou *summa crusta*, formé de matériaux très durs, pavés ou empierrement, et, nous l'avons dit, fortement bombé. Les pavés mesuraient de 0^m,30 à 1 m. de côté et de 0^m,30 à 0^m,40 d'épaisseur ; leur surface de roulement était soigneusement taillée, en pierres carrées ou en pierres polygonales irrégulières. Les empierrements étaient faits de cailloux de la grosseur d'un œuf, liés avec de la pouzzolane, de la brique pilée, etc. Des trottoirs ou *marges*, de 0^m,50 à 2 m., en pierres de taille enfoncées dans le *nucleus*, encadraient de chaque côté la chaussée (*agger*), dont la largeur atteignait, pour quelques grandes voies, aux portes de Rome, 7^m,65, mais ne dépassait pas, en général, 4^m,50 (*via Appia*) à 4^m,80 (*via Valeria*) et se réduisait même à 3 m. pour les voies secondaires. Un fossé, de 0^m,60 de profondeur et de 0^m,75 à 0^m,90 d'ouverture à la gueule, régnait tout le long, à droite et à gauche, à 2 m. ou 2^m,50 de la maçonnerie. Tous les 5 ou 6 m. étaient placés, jusqu'à 100 milles de Rome et des grandes villes, des bancs de pierre pour les piétons et, tous les 18 ou 20 m., des sortes de bornes à gradins, de 0^m,90 environ de hauteur, qui servaient de montoirs aux cavaliers. Enfin, des *mansiones* ou stations, abondamment pourvues de vivres, de

chevaux et de mules, étaient établies, à l'usage des courriers et des commissaires impériaux, tous les 45 à 60 kil., et, entre elles, tous les 15 à 18 kil., de simples *mutationes* ou relais. Les distances se comptaient en milles (1.480 m. environ), marqués par des bornes (V. MILLIAIRE) et partant, soit de Rome, soit des grandes villes, comme Lyon. A Rome, le point initial fut, jusqu'à Auguste, aux portes ouvertes dans l'enceinte de Servius. On ajouta ensuite uniformément 1 mille pour la distance approximative des portes au milliaire d'or, en sorte que celui-ci était bien à l'origine effective des grandes voies, mais ne constituait pas, pour la mesure des distances, un point de départ rigoureux. La construction et l'entretien des routes étaient assurés principalement par les légionnaires, dont les consuls et les empereurs redoutaient l'oisiveté. On y employait aussi les peuples vaincus, les criminels et, pour la conduite des travaux, ainsi que pour l'édification des ouvrages d'art (murs de soutènement, tunnels, ponts, etc.), un certain nombre d'ouvriers d'état. L'argent était fourni, en partie par le trésor, en partie par des contributions imposées aux localités intéressées. A. Léger, dans son ouvrage : *Les Travaux publics au temps des Romains*, évalue à plus de 7 milliards de fr. la dépense d'établissement des 77.000 kil. de grandes voies militaires.

La Gaule fut, après l'Italie, la plus largement dotée. Lorsque les Romains y pénétrèrent, ils n'y avaient trouvé que des chemins de 1 à 2 m., réunissant surtout les cités importantes à leurs environs immédiats. Aussitôt après la conquête, ils y multiplièrent, comme chez eux, les grandes voies et, d'après les travaux des sociétés archéologiques, la longueur totale en atteignait, à la fin de la période gallo-romaine, une vingtaine de mille de kilomètres. Détail à noter : leur tracé coïncidait de façon presque parfaite, ainsi qu'on peut s'en convaincre par un coup d'œil sur l'atlas de Longnon, avec celui de nos grandes lignes de chemins de fer. La chute de la puissance romaine, la barbarie des envahisseurs et la misère des vaincus firent abandonner, pour un temps, l'usage des routes et délaisser à peu près complètement non seulement leur développement, mais aussi leur entretien. Celles qu'on a désignées à Bavay, dans le dép. du Nord, sous le nom de *chaussées de Brunehaut*, ne sont, en effet, on en a aujourd'hui la certitude, que des voies romaines réparées par la femme de Sigebert (V. BAVAY), et tout au plus rencontre-t-on sur la matière, jusqu'au règne de Charlemagne, quelques capitulaires de Dagobert et de Childéric III. Le grand empereur et ses successeurs essayèrent de réagir. Des commissaires spéciaux furent chargés de visiter les anciennes routes, un grand nombre, furent restaurées, et, en 807, trois nouvelles furent créées : sur l'Italie, sur la Germanie et sur l'Espagne, récemment conquises. De plus, l'ancienne coutume qui obligeait les populations à construire, restaurer et entretenir les routes et les ponts, sous la direction des comtes et de leurs officiers, fut remise en vigueur et, pour ce service spécial, nul ne fut exempt de répondre au *ban* (V. ce mot). Tout retomba cependant bientôt dans la confusion, sous la double influence de l'anéantissement du pouvoir central et de la permanence des guerres intestines, qui raréfiaient les relations commerciales. En outre, les *péages* (V. ce mot), qui fournissaient les seules ressources régulières au moyen desquelles on pût pourvoir aux dépenses de construction et d'entretien, étaient le plus souvent distraits de leur destination. Aussi les routes finirent-elles par perdre toute viabilité, et il faut franchir à nouveau une période de plus de trois siècles, jusqu'à Philippe-Auguste, qui fit notamment paver les rues de Paris (1184), pour retrouver des lois et des prescriptions générales relatives à la voirie publique. Dans la dernière période du moyen âge et, surtout, avec la Renaissance, le besoin de bonnes voies de communication commença à se faire impérieusement sentir. Le roulage avait été organisé au XIIIe siècle sur celles aboutissant à la capitale ; en 1464, Louis XI avait institué les postes et, dans les dernières années du XVe siècle, Charles VIII avait introduit en France l'usage des coches. Or la plupart des routes offraient alors et devaient offrir longtemps encore de fréquentes lacunes ; en certains points, elles se réduisaient au terrain naturel et, le plus souvent, dans la campagne, ni plantations, ni fossés n'en marquaient même la direction, abandonnée au discernement ou au caprice du voyageur. Une série d'ordonnances et d'édits de 1508, de 1535, de 1552, de 1579, de 1583, améliorèrent considérablement la situation. En 1594, Henri IV créa la charge de commissaire général et surintendant des coches et, en 1599, celle de *grand voyer de France*, qu'il confia à Sully, avec la juridiction contentieuse de toutes les voies publiques. Louis XIII décentralisa malheureusement, de nouveau, le service, en restituant aux trésoriers généraux leurs anciennes attributions, et l'incurie recommença à régner un peu partout. Louis XIV et Colbert reprirent l'œuvre de Henri IV et de Sully. La partie administrative et technique des « ponts et chaussées » fut retirée aux trésoriers, qui ne conservèrent que la partie financière et juridique, et elle fut confiée à des commissaires départis dans les généralités. Les travaux neufs exécutés dans la seconde moitié du XVIIe siècle furent toutefois peu considérables. Ils se bornèrent, en effet, à quelques voies, de largeur plutôt excessive, ouvertes dans les environs de Paris pour le service de la cour, et ce ne fut qu'au XVIIIe siècle que la France fut dotée de ces grandes routes, alignées en longues avenues, qui faisaient, à l'époque, l'admiration des étrangers. L'arrêt du 26 mai 1705 prescrivit qu'elles seraient tracées, à l'avenir, en ligne aussi droite que possible, à travers les terres des particuliers. Celui du 3 mai 1720 assigna aux grandes voies une largeur de 60 pieds, avec fossés de 6 pieds chacun, et aux chemins d'importance moindre une largeur de 36 pieds, avec pareils fossés. Des arbres espacés de 30 pieds devaient être plantés par les soins et aux frais des riverains à 1 toise du bord intérieur du fossé. Un nouvel arrêt, du 6 févr. 1776, classa les routes en quatre catégories, de 42, 36, 30 et 24 pieds de largeur entre fossés. Les routes de la première classe étaient constituées par une chaussée de $0^m,40$ d'épaisseur, comprenant une fondation de $0^m,24$ en forme de pavage renversé, une couche de pierrailles posées et arrangées à la pince et une couche de gravier ou pierre cassée. Les parties pavées présentaient une largeur de 4 à 6 m. Elles étaient limitées par deux fortes bordures servant de culées pour le maintien du bombement. La construction, l'entretien et l'administration des routes se trouvaient confiées, d'ailleurs, depuis 1716, sous les ordres du contrôleur des finances, au corps des *ponts et chaussées* (V. ce mot), qui en est depuis demeuré presque constamment chargé, au moins en ce qui concerne les routes dites nationales. Quant aux dépenses, supportées entièrement pour les chemins de paroisse, devenus plus tard les chemins vicinaux, par les paroisses ou communes, elles étaient, au contraire, pour les grandes routes, mais seulement dans les pays d'Etat, à la charge de ceux-ci. Dans les pays de généralités, le Trésor royal accordait une subvention. Elle ne s'appliquait toutefois qu'à la construction des ouvrages d'art, et les terrassements, de même que les chaussées, étaient l'œuvre de la *corvée royale*, qui, longtemps exceptionnelle, fut, en 1738, généralisée (V. CORVÉE, t. XII, p. 1120). Elle fut abolie en 1786 et remplacée par des prestations en nature, libérables en argent. Celles-ci disparurent, à leur tour, avec la Révolution, et la loi du 24 fructidor an V établit une *taxe d'entretien*, qui était perçue aux barrières sur toutes les grandes routes de la République et dont le produit, de 3.317.043 fr. en l'an VI s'éleva, en l'an VII, à 14.946.914 fr., pour redescendre, en l'an IX, à 10.580.918 fr. Elle devait être exclusivement affectée à l'amélioration des routes. Malheureusement elle fut étournée de sa destination, et celles-ci tombèrent dans un état déplorable. Elles se divisaient alors en trois classes :

celles de la première, au nombre de 28, allant de Paris aux frontières et représentant une longueur totale de 15.000 kil. ; celles de la deuxième, au nombre de 97, allant d'une frontière à une autre, sans passer par Paris, et représentant une longueur totale de 17.000 kil. ; celles de la troisième, en nombre considérable, allant d'une ville à une autre et représentant une longueur totale de 20.000 kil.

Sous l'Empire, la corvée reparut sous le nom de « prestation en nature ». La taxe d'entretien fut remplacée par l'impôt du sel, et les sommes affectées aux travaux des ponts et chaussées s'augmentèrent chaque année dans des proportions considérables : 28 millions de fr. en 1804, 50 millions en 1812. Un décret du 16 déc. 1811 classa les routes en *routes impériales* et *routes départementales*. Après les événements de 1814-15, les premières, devenues *routes royales*, avaient un développement de 33.162 kil., dont 30.000 à peine ouverts à la circulation, les secondes un développement de 25.155 kil., dont 18.600 seulement exécutés. Sous la Restauration, les longueurs ouvertes se trouvèrent respectivement accrues de 1.700 et de 5.000 kil. En même temps, les chaussées macadamisées commencèrent à remplacer les anciennes chaussées à fondation. Sous Louis-Philippe, une impulsion nouvelle fut donnée à tous les travaux. 6.000 kil. de routes royales furent rectifiés ou reconstruits, et 17.000 nouveaux kilomètres de routes départementales furent terminés. Concurremment, et surtout par l'effet de la loi du 21 mai 1836, les *chemins vicinaux* (V. Chemin, t. X, p. 1022) prenaient une importance chaque jour grandissante. Elle s'est encore accrue depuis, favorisée par le développement des chemins de fer, dont l'apparition a, sinon diminué, du moins transformé le rôle économique des voies terrestres et déplacé la circulation aujourd'hui sensiblement plus intense sur maints chemin. vicinaux que sur beaucoup d'anciennes grandes routes. Comme le gouvernement de Juillet, la seconde République et le second Empire consacrèrent aux uns et aux autres des sommes considérables : pour les seules routes nationales et voies diverses assimilées, il fut dépensé, de 1848 à 1870, 700 millions de fr. en frais d'entretien et 300 millions de fr. en travaux neufs. Depuis 1870, au contraire, les routes nationales et les routes départementales n'ont que peu ou point augmenté de longueur. Près de la moitié des dernières ont même été déclassées et sont devenues des chemins de grande communication. L'effort a porté, en effet, presque exclusivement sur ces derniers chemins, sur les chemins d'intérêt commun et sur les chemins communaux, qui, dans leur ensemble, se sont accrus de plus de moitié (V. ci-après le § *Statistique*).

**Classification.** — Les deux expressions *route* et *chemin* sont, au point de vue technique, équivalentes, et les règles de leur construction, aussi bien que celles de leur entretien, sont absolument les mêmes. Dans le langage vulgaire, on appelle plus spécialement *routes* les voies les plus importantes, sans que la distinction puisse jamais être, du reste, autrement que relative, ce qui est chemin aux abords d'une grande ville passant pour route dans la traversée d'un village. De son côté, le langage officiel appelle *routes* les voies construites et entretenues aux frais de l'Etat ou des départements, *chemins* les voies construites ou entretenues, en tout ou en partie, aux frais des communes qu'elles traversent ou qui les utilisent. Les routes se subdivisent en *routes nationales* et *routes départementales*, suivant qu'elles sont à la charge de l'Etat ou des départements, les chemins vicinaux en *chemins de grande communication*, *chemins d'intérêt commun*, *chemins vicinaux ordinaires* (ou *chemins communaux*), selon qu'ils assurent les relations des communes avec les localités principales ou les grandes gares, d'un groupe de communes avec le chef-lieu de canton ou une gare secondaire, d'une commune avec une autre commune ou avec un hameau. Le chemin public communal qui n'a pas été classé est un *chemin rural* (V. Chemin). Enfin, dans les villes, les voies publiques, prennent, d'ordinaire, le nom de *rues* (V. ce mot). Quant aux *routes* et aux *chemins forestiers*, qu'il ne faut pas confondre avec les routes et chemins publics traversant des forêts, ils ne sont établis, en principe, que pour la vidange des bois. Tout ce qui a été dit à l'art. Chemin relativement aux chemins forestiers s'applique aux routes forestières. Les chemins forestiers aboutissent aux routes forestières, plus larges qu'eux et pourvues, en général, d'un empierrement d'au moins 3 m., avec fossé de chaque côté.

**Construction.** — Définitions. — Une route comprend : la *chaussée*, sa partie essentielle, qui est presque toujours légèrement bombée ; les *accotements*, qui encadrent la chaussée à droite et à gauche et qui prennent le nom de *trottoirs* lorsqu'ils font saillie sur elle ; les *fossés*, qui bordent, à leur tour, les accotements et qui sont remplacés, dans les parties en remblai un peu élevé, par des bourrelets en saillie, les *banquettes*, destinées à empêcher les chutes dangereuses. On dit, d'ailleurs, que la route est *en déblai* ou *en tranchée*, lorsque sa chaussée est à un niveau inférieur à celui du sol environnant, qu'elle est *en remblai* ou *en levée*, lorsque sa chaussée est à un niveau plus élevé que ce sol. Le *talus de déblai* est la surface suivant laquelle il a fallu découper le terrain, le *talus de remblai* la surface suivant laquelle il a fallu dresser les terres rapportées. Une route a toujours une chaussée et des accotements, mais les fossés et les banquettes n'existent pas partout, encore moins les talus de déblai et de remblai. Il y a, au contraire, à la fois, un talus de déblai et un talus de remblai, un fossé et une banquette, dans le cas assez fréquent où, comme dans la fig. 2, la route est établie *à flanc de coteau*.

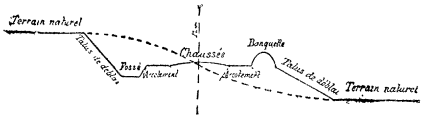


Fig. 2. Parties diverses d'une route.

La génératrice verticale qui passe par le milieu de la chaussée est l'*axe* de la route. Son intersection avec la surface de la chaussée constitue le *profil en long*. Le *profil en travers* est la section faite, en un point de la route, perpendiculairement à l'axe. La route est dite *en palier* lorsque, dans son développement longitudinal, elle ne présente aucune déclivité, *en rampe*, lorsqu'elle va en montant, *en pente*, lorsqu'elle va en descendant. Ces deux dernières expressions sont, du reste, relatives, la pente devenant rampe, et réciproquement, selon le sens dans lequel on progresse. La déclivité des pentes et des rampes se mesure par le rapport de leur hauteur totale à leur longueur ou d'une fraction de cette hauteur à la longueur correspondante. On dit ainsi que la pente ou la rampe est de 1/20e ou qu'elle est de $0^m,05$ par mètre.

Etude du tracé. — *Considérations générales*. Une route étant projetée entre deux points donnés, deux grandes villes, par exemple, la détermination de son tracé se trouve subordonnée à tout un ensemble de considérations diverses, d'ordres stratégique, économique et technique, qui entrent, le plus souvent, concurremment en balance et qui font, par suite, de cette détermination une opération des plus complexes et des plus délicates.

Loin des frontières et des places fortes, les *considérations stratégiques*, sont, en général, négligeables. Elles deviennent, au contraire, capitales dans le voisinage des unes et des autres, et une zone y a été fixée à l'intérieur de laquelle aucune route ne peut être établie sans l'avis d'une commission mixte, composée d'officiers et d'ingénieurs. Ouverte, en effet, dans le rayon de défense d'un territoire fortifié, cette route peut faciliter l'approche de l'ennemi. A proximité de la frontière, elle aidera éventuellement, si on l'y fait aboutir, aux transports de troupes

et de matériel. Il importe, dès lors, d'adopter un tracé qui, tout en assurant les communications recherchées, ne risque pas de nuire à la défense et même la favorise. Il y a aussi des routes purement militaires. Pour elles, le conflit d'intérêts n'a pas à être envisagé, et la construction en est réservée aux officiers du génie. Les principes qui y président sont les mêmes, au surplus, sous tous autres rapports, que ceux appliqués aux routes ordinaires. Nous ne nous en occuperons donc pas de façon spéciale.

Les *considérations économiques* interviennent dans tous les cas. On peut même dire, la question militaire mise à part, qu'elles sont prépondérantes, le but direct de l'ouverture d'une route étant d'accroître la richesse en facilitant les transports de toute sorte. Lorsque les points de départ et d'arrivée sont peu éloignés, le problème est relativement simple. Il devient très compliqué dès qu'un certain nombre de localités intermédiaires se trouvent disséminées de part et d'autre du parcours direct. Soit, par exemple, M et N les deux villes extrêmes entre lesquelles la route doit être ouverte et, à peu de distance du tracé général, une autre localité importante, P (fig. 3). On aperçoit tout de suite deux solutions possibles : ou aller, par le plus court, de

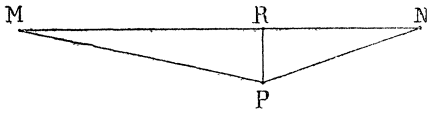


Fig. 3.

M à N, en réunissant P à la route par un embranchement RP, ou dévier par P suivant le tracé MPN. Dans le premier cas, les transports entre M et N se font directement, tandis que ceux de P à M et à N, ou réciproquement, subissent un allongement de parcours. Dans le second cas, le résultat est diamétralement opposé. Pour se décider, on se basera, toutes choses égales d'ailleurs, sur l'intensité relative de la circulation entre les divers points examinés. Supposons maintenant, non plus une localité intermédiaire, mais deux, P et P′, situées de part et d'autre du tracé général (fig. 4). Trois solutions se présentent : aller directement de M à N, avec deux embranchements RP et R′P′ ; dévier suivant NPM, en sacrifiant complètement P′ ; dévier suivant NP′M, en sacrifiant complètement P. La question est toujours fort embarrassante, car les données qui servent de guide sont nécessairement très incertaines, et elle est du domaine des assemblées ou des pouvoirs politiques bien plus que de celui des ingénieurs. On a toutefois proposé de la résoudre par le calcul, sans qu'il faille voir, du reste, dans le résultat ainsi obtenu, autre chose qu'une indication, qu'un renseignement pour un premier jugement. Soit plusieurs tracés qui paraissent également acceptables. Appelons A le capital à engager

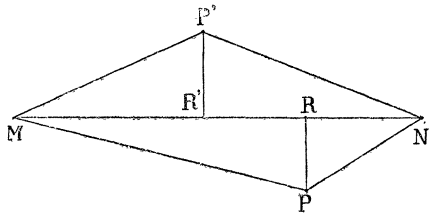


Fig. 4.

pour l'exécution du premier, $r$ le taux courant de l'intérêt, $a$ le taux de l'amortissement du capital, E la dépense annuelle d'entretien. La dépense annuelle totale sera égale à $A(r + a) + E$. Appelons P le poids total des marchandises qu'on suppose devoir être transportées chaque année par la route et $f$ le prix de transport de l'unité eu égard à la longueur du tracé. La dépense sera, de ce chef, $Pf$, en sorte que la société — Etat (ou département, ou commune) et particuliers — sera astreinte, chaque année, du fait de l'adoption de ce tracé, à une dépense totale $A(r + a) + E + Pf$. Pour le second tracé, cette somme deviendra le poids des marchandises à transporter étant supposé rester le même, $A'(r + a) + E + Pf'$ ; pour le troisième tracé, $A''(r + a) + E'' + Pf''$, etc. Le tracé pour lequel elle sera le moins élevée est celui qui paraît présenter, au point de vue économique, le plus d'avantages.

Les *considérations techniques* se rattachent à la facilité plus ou moins grande de la circulation et au prix plus ou moins élevé de la construction. Trois facteurs concourent à favoriser la circulation : la sécurité, la commodité, le bon marché des transports. La sécurité est évidemment une condition absolue. La commodité l'est moins, mais elle y est souvent liée, car là où le croisement des voitures est peu aisé, les accidents sont plus à redouter. Le bon marché des transports est, comme la sécurité, une condition essentielle, car les routes sont faites surtout en vue d'en réduire les frais. Le prix d'établissement joue enfin un grand rôle et doit être proportionné au but à atteindre : faire des travaux dispendieux pour rendre un peu plus aisée une circulation restreinte constituerait un gaspillage inutile. Il ne saurait être question, au surplus, sans sortir du cadre de cet ouvrage, d'entrer dans tous les détails d'application de ces diverses considérations. Le sujet comporte, en effet, une infinité d'aspects, variables avec chaque cas, et le sens pratique, la sagacité de l'ingénieur doivent suppléer le plus souvent à l'absence de règles fixes. Il existe toutefois quelques principes généraux, qu'il convient de ne jamais perdre de vue et que L. Durand-Claye a résumés en ces termes dans son *Cours de routes* : « Le tracé le plus court est, à conditions égales, nécessairement le meilleur ; car les frais de traction, les dépenses de construction et les frais d'entretien sont des quantités toutes proportionnelles à la longueur. — Il faut tâcher que la déclivité longitudinale soit partout aussi faible que possible ; car sur les rampes, les efforts de traction sont augmentés et la vitesse diminue ; à la descente, une trop forte inclinaison produit des effets analogues et expose même les voitures à des accidents. — Le tracé enfin doit épouser autant que possible le terrain naturel, afin d'éviter les profondes tranchées, les remblais élevés ou les ouvrages d'art coûteux. » Ces principes, on le voit tout de suite, se contredisent la plupart du temps. On ne peut, par exemple, aller au plus court sans rencontrer des obstacles, qu'il faut surmonter par des pentes trop raides ou des ouvrages coûteux, et si on veut, par contre, abaisser les pentes et faire des travaux économiques, le tracé se trouve démesurément allongé. Il appartient, comme nous le disions, à l'ingénieur de démêler les limites dans lesquelles il doit être tenu compte des diverses conditions à remplir et de savoir les subordonner les unes aux autres. Diverses méthodes, plus ou moins analogues à celle indiquée à propos de l'examen des considérations économiques, ont aussi été proposées pour comparer numériquement la valeur technique de deux ou plusieurs tracés complètement étudiés et, à première vue, à peu près équivalents. Les principales sont celles de Favier (1841), de Léon Durand-Claye (1871), de M.-G. Lechalas. La première, très peu exacte, n'est plus guère employée. La seconde, qui s'inspire davantage de l'expérience, considère surtout l'influence des rampes sur la traction. La troisième vise plus spécialement à la détermination des vitesses les plus appropriées à un effort donné et fait intervenir dans les calculs un élément nouveau, le « temps de quintal vif par tonne utile transportée » : il en sera reparlé à l'art. Traction. Toutes sont accompagnées de tables. Elles ont un défaut commun : elles ne se préoccupent que du gros roulage, que des voitures allant au pas. Or les statistiques prouvent que les voitures légères destinées à aller au trot sont presque aussi nombreuses aujourd'hui sur les routes que les voitures de roulage.

*Base d'opération et tracé définitif.* L'étude proprement dite du tracé est plus ou moins compliquée, selon

qu'on opère en pays plat, — c.-à-d. dans une contrée où la pente moyenne du sol ne paraît pas devoir dépasser comme ensemble 0,03 environ — ou en pays de montagne. Dans les deux cas, on commence par se munir d'une carte à grande échelle et, autant que possible, à courbes de niveau : cartes de l'état-major au 1/20.000e, carte du dépôt de la guerre au 1/40.000e. A défaut, on lève un plan sommaire et on procède à un nivellement rapide. Si l'opération doit demeurer en pays plat, on joint par une droite, sur la carte (ou sur le lever) les deux points extrêmes par lesquels la route ou le tronçon de route doivent passer ; on prend une idée aussi exacte que possible par cette carte et par une reconnaissance sur place des lieux intermédiaires ; on arrête, en tenant compte des considérations exposées dans le paragraphe précédent, la direction générale du tracé, qui s'écarte, d'ordinaire, assez sensiblement de la ligne droite ; on marque, partout où cette direction change, un point sur la carte et on place un piquet sur le terrain ; on obtient ainsi une ligne brisée, dont on raccorde les éléments par des courbes et qui constitue un tracé provisoire, la *base d'opération*. On se procure alors un état détaillé des ondulations et des autres particularités du sol, tant dans la direction de cette base qu'à sa droite et à sa gauche ; on relève le profil en long en plaçant sur chacun des éléments de la base, partout où la pente du terrain naturel change sensiblement de sens et de valeur, des piquets intermédiaires, dont on mesure l'espacement et la hauteur relative au-dessus soit du niveau moyen des mers, soit de tout autre plan de comparaison ; on cherche également, dans tout l'espace où l'on suppose que le tracé est susceptible de se déplacer à droite et à gauche, la hauteur, au-dessus du même plan de comparaison, des divers points remarquables de la surface du terrain, en les choisissant sur des directions perpendiculaires à la base (*méthode des profils en travers*) ou dans des positions quelconques, de façon à définir le mieux possible la surface du sol (*méthode des courbes de niveau*) ; on établit, muni de tous ces éléments d'appréciation, un second tracé, puis un troisième si le second ne paraît pas encore satisfaisant, et, après quelques tâtonnements, on arrête le *tracé définitif*. Si, malgré les éliminations succcessives, on en a étudié plusieurs entre lesquels on hésite, on peut recourir, pour déterminer son choix, à l'une des méthodes de comparaison signalées.

En pays de montagne, l'opération se complique. Les conditions auxquelles doit satisfaire tout tracé deviennent, en effet, de plus en plus contradictoires à mesure que la configuration du sol est plus tourmentée, et si l'on ne veut ni allonger le parcours, ni subir les alternances toujours fâcheuses de pentes et de rampes, les dépenses montent à des chiffres excessifs. Tant qu'on reste au fond de la vallée, l'étude se poursuit dans des conditions à peu près identiques à celles qui se présentent en pays plat. Les deux principales difficultés sont le maintien de la route à une hauteur suffisante pour le mettre à l'abri des inondations et la recherche des points où, le cas échéant, il est nécessaire de traverser le cours d'eau. Dès qu'on aborde le flanc de la montagne, le choix de la base d'opération devient plus malaisé, surtout si la pente est très forte. Le rachat de la différence de niveau ne peut alors, bien souvent, s'obtenir que par un tracé *en lacets* et, conséquemment, par un allongement considérable. Il y a même parfois intérêt, lorsque les deux points à réunir se trouvent placés dans deux vallées secondaires appartenant à une même chaîne principale et séparées par un contrefort, à contourner celui-ci. Si la route doit traverser une ou plusieurs chaînes de montagnes, la difficulté est plus grande encore. Toutefois, un point intermédiaire s'impose, pour chaque chaîne successive : le col. C'est lui qu'il faut tout d'abord rechercher, et la route y devra nécessairement passer sous peine d'augmenter ou sa pente ou sa longueur. Pour le surplus, on retombe dons le cas précédent : l'escalade d'une série de flancs de montagne au moyen de longues courbes ou par des lacets. Quant à la transformation de la base d'opération en tracé définitif, elle s'effectue d'après les mêmes principes qu'en pays plat.

*Piquetage et lever des profils*. Le tracé une fois arrêté, il est nécessaire, pour en étudier les détails, de le reporter sur le terrain. On en marque donc sur le sol, par des piquets ou des jalons, tous les points propres à le déterminer, notamment tous les sommets d'angles formés par les alignements successifs : c'est le *piquetage*. On s'aide, à cet égard, de *repères* faciles à retrouver, tels qu'angles de murs, bornes, grands arbres, qu'on a notés lors de la première reconnaissance et rapportés, avec leur position relative, sur le plan d'étude, et on peint ou grave sur les piquets des numéros d'ordre ou des lettres. On élève, au besoin, si on craint que ces piquets ne soient enlevés ou déplacés par les cultivateurs, de grands mâts appelés *balises*, ou encore, on édifie à proximité, si le point est particulièrement difficile à retrouver, des repères artificiels, à base solide en maçonnerie. On procède ensuite à la mesure des angles, on en déduit les éléments des courbes de raccordement, lesquelles sont, en général, des arcs de cercle (V. Courbe, t. XIII, p. 100), on dessine ces courbes sur le sol au moyen de nouveaux jalons et, le parcours définitif de la route se trouvant ainsi complètement tracé, on le *chaîne*, autrement dit on détermine sa longueur, ainsi que les distances partielles qui séparent les piquets successifs. De 100 en 100 m., on en plante de nouveaux.

Le nivellement de tous les piquets, c.-à-d. la mesure de leur hauteur au-dessus du plan de comparaison, donne le *profil en long* du terrain suivant l'axe du tracé. Le lever en doit être fait avec une grande précision, car c'est d'après lui que sont arrêtées les pentes définitives du projet. La tolérance ne dépasse pas, d'un piquet à un autre, 2 à 3 millim. Les profils en travers n'exigent pas la même précision, car ils ne servent qu'à l'évaluation des terrassements, et 1 à 2 centim. d'approximation suffisent. Ils sont levés, normalement à l'axe de la route, en chacun des points où l'on a placé un piquet et n'ont pas besoin de s'étendre au delà de la largeur qu'elle doit occuper : une dizaine de mètres de chaque côté.

Quelques autres opérations complètent l'étude du projet : sondage du sol là où doivent se pratiquer des tranchées dans la roche ou s'élever des ouvrages d'art ; recherche des carrières propres à fournir la pierre, les cailloux, le sable et les autres matériaux nécessaires. Il y a lieu aussi de se renseigner sur le prix des diverses mains-d'œuvre et sur celui des transports. Il convient enfin de s'enquérir, en vue des expropriations, de la valeur des propriétés et des terrains traversés.

*Rédaction des projets*. Les règles auxquelles doivent se conformer les ingénieurs pour la rédaction des projets de route ont été fixées, en ce qui concerne aussi bien les travaux des départements et des communes que ceux de l'Etat, par une circulaire ministérielle du 14 janv. 1850. Il y a lieu de distinguer à cet égard l'*avant-projet*, destiné seulement à donner une idée des conditions dans lesquelles le travail pourrait s'exécuter, et le *projet définitif*. Pour le premier, établi approximativement, les pièces et les renseignements exigés ne comportent ni une grande précision, ni de longs développements. Pour le second, les ingénieurs doivent produire : un *extrait de la carte* de la région traversée ; un *plan général* du tracé et du territoire environnant, au 1/1.000, 1/2.000, 1/2.500, 1/5.000 ou 1/10.000, suivant les cas ; le *profil en long*, à la même échelle que le plan pour les longueurs, à une échelle décuple pour les hauteurs, donnant les diverses indications reproduites par la fig. 5 ci-après ; les *profils en travers*, au 2/100, ou tout au moins une série de profils types accusant nettement les dispositions générales adoptées pour les parties en palier, pour les déblais en terre ordinaire ou en rocher, pour les remblais, pour les parties à flanc de coteau, etc. (fig. 6, 7 et 8) ; les plans,

coupes, élévations, etc., des *ouvrages d'art;* un *memoire* explicatif et justificatif, un *devis* et un *cahier des charges*, faisant connaître les diverses dispositions du projet et les conditions dans lesquelles il doit être exécuté ; un *avant-métré* des travaux divisé en trois sections (terrassements, chaussées, ouvrages d'art) ; un *bordereau des prix*, par ouvrage et par unité, pour les différents travaux à effectuer ; un *détail estimatif* du prix général de revient ; un *plan parcellaire* des terrains qui devront être incorporés au domaine public et un *état d'indemnités*. La *cubature des terrasses* et le calcul du *mouvement des terres* sont deux éléments essentiels de l'établissement de l'avant-métré. La cubature des terrasses donne lieu, tout particulièrement, à de longs calculs. Il en a été traité à l'art. Cubature, auquel nous renvoyons, ainsi qu'aux articles Avant-métré, Détail, Devis, Terrassement.

Infrastructure. — L'établissement de la *plate-forme* d'une route, autrement dit la préparation et la régularisation du terrain qui doit recevoir la chaussée et ses dépendances, ne présente, comme travail, rien de bien caractéristique. On commence, d'ordinaire, de même que pour les voies de chemins de fer, par construire les ouvrages d'art courants, tels que murs de soutènement et ponceaux, afin de faciliter le transport des terres. On exécute ensuite les terrassements, qui s'effectuent dans les conditions habituelles (V. Terrassement) et qui comprennent notamment la *fouille* (V. ce mot), destinée à ameublir les terres, le chargement, le transport, le déchargement, le régalage. Le pic, la pioche, la pelle suffisent le plus souvent. Pour la roche et si l'on ne tient pas à obtenir des morceaux équarris, on recourt à la mine. Les ouvrages d'art exceptionnels : ponts, viaducs, etc., sont, autant que possible, menés de front avec les terrassements, de façon à être terminés en même temps.

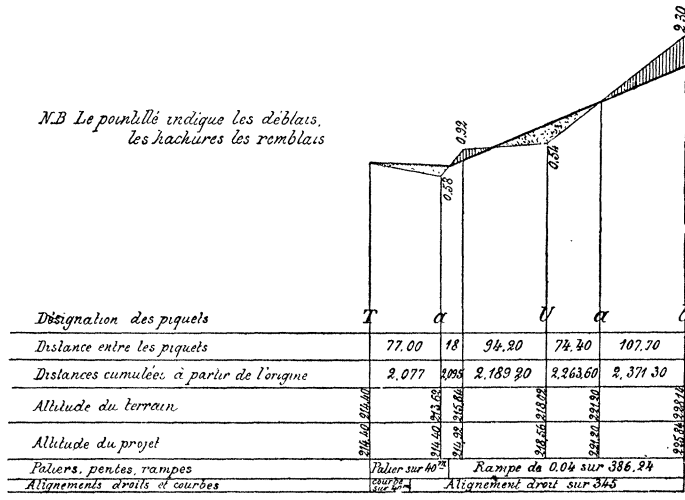


Fig. 5. Profil en long.

Les principales particularités de la plate-forme d'une route sont les déblais, les remblais, les courbes, les rampes.

Les *déblais* et les *remblais* sont faits, autant que possible, simultanément et par compensation, les terres enlevées dans les tranchées servant à la constitution des levées. Les uns et les autres sont limités par des *talus*, qui raccordent le bord de la route avec le terrain naturel. Les talus de déblai et les talus de remblai se trouvent, d'ailleurs, dans des conditions toutes différentes, les premiers étant les sections faites dans le terrain naturel, les seconds les surfaces suivant lesquelles les terres ont été rapportées. Dans la terre ordinaire et dans le tuf tendre, la surface des talus de déblai doit être plane et parfaitement lisse, afin qu'elle ne retienne pas l'eau, qui occasionnerait des dégradations. Dans le rocher, au contraire, on peut la laisser brute ou simplement dégrossie. L'inclinaison des talus de déblai varie avec la nature du terrain et la profondeur du déblai. Elle est, en principe, d'autant plus douce que le terrain a moins de cohésion et que la tranchée est plus profonde. On adopte cependant fort souvent l'inclinaison uniforme de 45°. Dans la roche tendre,

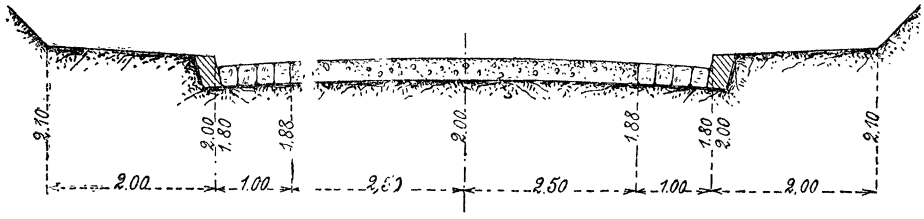


Fig. 6. — Profil en travers d'une route nationale (Seine-et-Oise).

on se contente de 1/4 ou 1/3 et dans la roche dure de 1/10. On consolide, en outre, s'il y a lieu, le talus, soit en établissant le long de la crête de la tranchée, sur le sol riverain, un *fossé de ceinture*, qui arrête les eaux tombées en dehors de la route et les conduit aux lignes d'écoulement naturelles, soit en divisant la pente, au moyen de banquettes horizontales, en une série de talus partiels disposés en gradins, soit encore en la damant et en y faisant des semis ou des plantations, soit enfin en la gazonnant ou en constituant, avec des moellons, une sorte de *perré* (V. ce mot). Les talus de déblai s'établissent à peu près dans les mêmes conditions que les talus de déblai, mais ici on a toujours affaire à des terres rapportées et sans cohésion, qui se disposent suivant leur talus naturel. On les dresse, sauf de rares exceptions, à raison de 3 de base pour 2 de hauteur, en raccourcissant quelquefois la base à l'aide d'un remblai en blocs de rocher posés à la main. La consolidation s'en opère par les mêmes procédés que pour les talus de déblai. Il faut, de plus, toujours pilonner le remblai au fur et à mesure qu'on l'exécute, afin de prévenir les tassements ultérieurs, et souvent drainer.

Les *courbes* sont pour la traction la source de gênes et de résistances supplémentaires, qui croissent en raison inverse du rayon (V. Traction). Il s'y développe, en outre, sur les voitures rapides, une force centrifuge, qui les pousse transversalement et produit un glissement de leurs roues, quand elle ne les fait pas verser. Il y a donc intérêt, au point de vue de la circulation, à faire les rayons des courbes aussi grands que possible. Il y a intérêt, au

contraire, au point de vue de l'économie, à les faire aussi petits que possible, puisqu'on ne recourt, la plupart du temps, aux courbes que pour éviter ou contourner un obstacle ou un pli de terrain. Dans la pratique, on admet qu'il y a danger à descendre au-dessous de 30 m., rayon nécessaire et suffisant pour une voiture à l'allure de 12 kil.. et qu'il y a intérêt à aller jusqu'à 50 m., rayon correspondant à une allure de 15 à 16 kil. Dans des contrées très accidentées, où les terrassements coûtent cher, on se contente quelquefois de 25 m., même de 20; mais les vitesses ne sont jamais, en semblables pays, bien grandes, et les voituriers y ralentissent instinctivement aux tournants. Au-dessus de 50 m. de rayon, la circulation se fait, dans les courbes, aussi facilement que sur les parties rectilignes.

Les *rampes*, dès qu'elles sont un peu raides, modifient défavorablement la traction, à la descente aussi bien qu'à la montée, car elles occasionnent au cheval un supplément d'efforts, pour retenir ou pour tirer. Il faut donc, si faire se peut, les éviter, ou, du moins, les maintenir douces. Mais ici encore l'intérêt de la circulation est en conflit avec l'économie, et on a dû rechercher une limite de déclivité, comme on a recherché une limite de rayon de courbe. D'une façon générale et, sauf pour des longueurs très courtes, pour des *raidillons*, on s'efforce, en France, sur les grandes routes nationales, de ne pas dépasser 0,025 de pente ou, au plus, 0,03. On a calculé, en effet, que, dans l'état actuel de nos chaussées, 0,025 est la limite où la poussée est nulle pour les chevaux et 0,03 celle où l'attelage descend comme s'il était libre, uniquement poussé par son propre poids. D'autre part, jusqu'à 0,020 et 0,025, une voiture légère peut, d'ordinaire, conserver le trot, et celui-ci est encore quelque temps possible à 0,03. Au-dessus de 0,06, la descente devient dangereuse sans frein. Aussi et sauf dans des circonstances exceptionnelles, on ne dépasse plus aujourd'hui cette limite ; mais sur les anciennes routes et en montagne, on trouve des pentes allant jusqu'à 0,17 et 0,20 (V. Pente). Quelques autres principes sont encore observés dans l'établissement des rampes. A une rampe isolée de déclivité exceptionnelle, on préfère une rampe plus longue de pente moins forte. Par contre, une série de pentes de 0,03 ou 0,035, par exemple, séparées par des paliers ou des pentes faibles, est plus avantageuse qu'une longue pente continue de 0,025. On ne doit pas non plus chercher les longs paliers, mais plutôt une série de pentes et de rampes très douces, de quelques millièmes de déclivité. Enfin il faut éviter avec soin de faire monter pour redescendre ensuite, ou inversement. Certaines routes de montagnes, qui se déroulent sur 40 et 50 kil. de longueur et en pays exceptionnellement accidenté, pour atteindre, sans que le sens de leur déclivité ait même un instant changé, des cols présentant, avec leur point d'origine, des différences d'altitude de 1.800, 2.000 m. et plus, sont, à cet égard, des modèles.

Chaussée. — Toute la circulation se fait, en principe, sur la chaussée. La largeur en doit donc être suffisante

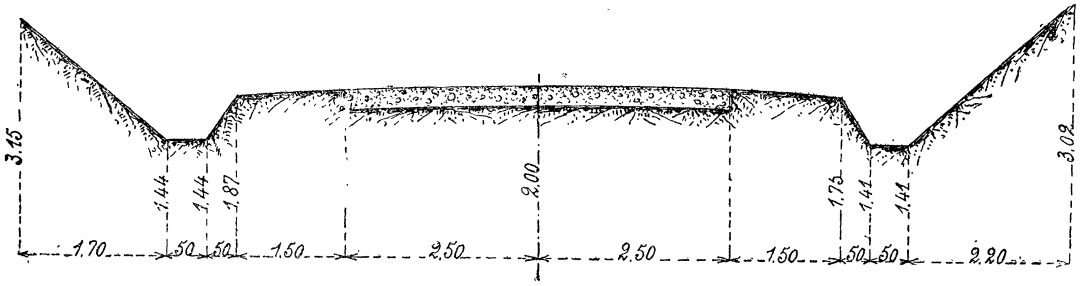


Fig. 7. — Profil en travers d'une route départementale (Eure).

pour assurer cette circulation, c.-à-d. pour permettre à deux voitures au moins de se croiser sans en sortir, tout en conservant leur allure et sans être exposées à se choquer. Or la police du roulage autorise des essieux de $2^m,50$ et des chargements de même largeur. En tenant compte d'un intervalle nécessaire de $0^m,50$ entre les parties les plus saillantes des voitures qui se croisent, et, de chaque côté, d'un autre intervalle de $0^m,25$, la *revanche*, entre les bords de la chaussée et les roues, la chaussée devrait donc avoir au minimum 6 m. En réalité, cette limite est rarement atteinte dans les routes aujourd'hui construites. On ne dépasse guère, pour les plus importantes, 5 m., la longueur des essieux n'excédant presque jamais, en fait, 2 m., et deux voitures de $2^m,50$ pouvant, à la rigueur, encore se croiser, en ralentissant et en passant roue à roue. On tombe même, sur des chemins où la circulation est faible, à 4 m., voire à 3 m. Là au contraire où elle est très active, il est bon de régler la largeur de façon que trois voitures de 2 m. s'y puissent rencontrer à la fois, $7^m,50$ et, en supprimant la revanche, 7 m. sont alors nécessaires. C'est la dimension de beaucoup de routes nationales, presque toutes, du reste, de construction ancienne. Elle est presque indispensable pour permettre à deux voitures marchant l'une et l'autre à une allure assez vive de se dépasser sans monter sur les accotements et sans danger.

La forme de la chaussée a aussi son intérêt. Une surface plane serait la plus rationnelle, mais comme la circulation est toujours plus active sur le milieu que sur les bords, elle ne tarderait pas à se creuser. De plus, l'écoulement des eaux de pluie s'y ferait mal ou même ne s'y ferait pas du tout. On préfère donc la surface convexe, bombée, qui, outre qu'elle prévient la stagnation et le ravinement, se prête mieux au croisement des voitures, celles-ci, pour s'éviter, ayant alors à descendre, ce qui éloigne leurs moyeux. Elle a, toutefois, un défaut. Sous peine de n'avoir pas les pieds de niveau, les chevaux se placent instinctivement sur l'axe ; leurs conducteurs, de leur côté, les y dirigent, au moindre écart, afin de redresser la voiture, et toutes les roues suivant ainsi la même piste, il se produit, au bout de peu de temps, des frayés, puis des ornières, constituant, en même temps que des réservoirs où s'accumule l'eau, une énorme entrave pour la circulation. Pour les prévenir en partie, on limite le *bombement*, c.-à-d. la flèche de l'arc convexe décrit par la surface de la chaussée, de telle sorte que, tout en assurant l'écoulement de l'eau, cette convexité devienne à peu près insensible pour les chevaux et pour les personnes placées dans les voitures. Trésaguet, au XVIII^e siècle, avait indiqué 1/36. Au commencement de ce siècle, on était déjà descendu à 1/40, et, en France, on se contente, de nos jours, de 1/50. En Angleterre, sur les conseils de Mac-Adam, on a réduit le bombement à 1/72 et même à 1/100 ; mais ces limites semblent insuffisantes. On fait aussi, dans les pays de montagne, sur les routes serpentant à flanc de coteau et, principalement, là où les courbes ont leur con-

vexité tournée du côté du précipice, des chaussées à profil rectiligne, incliné transversalement vers l'intérieur, suivant une pente de 0,04 à 0,05. Les voitures se trouvent ainsi rejetées vers la montagne, ce qui les met à l'abri des accidents.

Au point de vue des matériaux qui constituent leur

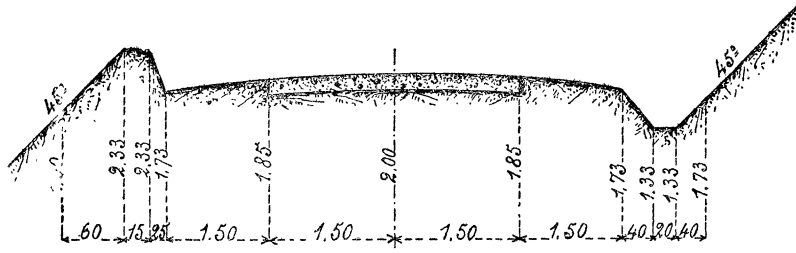


Fig. 8. — Profil en travers d'un chemin vicinal (Indre-et-Loire).

surface de roulement, les chaussées des routes se divisent en *chaussées pavées* et *chaussées empierrées*. Les premières sont de beaucoup les moins nombreuses, et elles tendent même de plus en plus à disparaître sous l'influence du cyclisme et de l'automobilisme, sauf dans la traversée des agglomérations importantes et à proximité des grands centres industriels, où le pavage rend encore de grands services. Les unes et les autres prennent place dans un encaissement, appelé *forme*, qui est creusé au milieu de la plate-forme des terrassements et dont la profondeur dépend de celle de la chaussée elle-même, la surface supérieure de celle-ci devant affleurer, sur ses bords, les accotements, c.-à-d. le sol naturel.

*Chaussées pavées*. Elles ont compris, dès leur première application en France, sous Philippe-Auguste, deux couches bien distinctes : la couche inférieure, qui a pour but, d'abord, de répartir la pression transmise par le pavé à une surface du sol naturel assez large pour que celui-ci ne cède pas sous la charge, ensuite, de mettre ce sol à l'abri des gelées ; la couche supérieure, qui est destinée à résister au frottement et à l'écrasement produits par la circulation. — Pour la couche inférieure, on emploie, de préférence, en raison de sa compressibilité, le sable bien pur, en grains plus ou moins gros, mais anguleux plutôt que ronds. On en répand une épaisseur, variable avec la résistance du sous-sol et la température minimum de la contrée, mais se tenant, d'ordinaire, aux environs de $0^m,15$ à $0^m,25$, sans dépasser, comme limites extrêmes, $0^m,10$ et $0^m,30$. Dans les grandes villes, sur les voies très fréquentées, les fondations en béton sont parfois substituées aux fondations en sable. — La couche supérieure est formée par des pierres relativement dures, ayant reçu une forme géométrique qui en assure la stabilité et portant le nom de *pavés*. On trouvera à l'art. PAVAGE des renseignements détaillés sur le mode d'établissement des chaussées pavées. Très économique à l'usage et éminemment favorable à la traction pourvu qu'il soit bien entretenu, le pavage en pierre, le seul jusqu'ici pratiqué sur les grandes routes, offre, dès qu'on en néglige l'entretien et surtout lorsqu'il s'agit des vieux pavés cubiques de $0^m,22$ à $0^m,24$ de côté, autrefois exclusivement employés, de graves inconvénients pour la circulation, parmi lesquels, en première ligne, les cahots. Aussi, comme nous l'avons dit, leur transformation en chaussées empierrées est-elle partout réclamée par les populations, principalement par les cyclistes et les chauffeurs, et la longueur des routes pavées va-t-elle, chaque année, en diminuant. Sur les routes nationales, elle n'était plus, en 1898, que de 2.362 kil. sur 38.015 kil. La proportion se trouve moindre encore sur les routes départetementales et elle est insignifiante sur les chemins vicinaux.

*Chaussées empierrées*. Tout comme les chaussées pavées elles comportent et elles ont longtemps compris deux couches, jouant le même rôle respectif. Mais leurs premiers constructeurs avaient cru devoir interposer entre le sous-sol et les cailloux, au lieu de sable, comme dans les chaussées pavées, deux ou trois lits de pierres plates, qui, sans liaison entre elles, étaient exposées à des déplacements continuels. Trésaguet, ingénieur de la généralité de Limoges, remplaça ces lits de pierres par une couche de moellons posés en hérisson et fortement coincés à la hie les uns contre les autres, de manière à former une sorte de voûte renversée ayant pour culées les bordures en grosses pierres appuyées contre les rives de l'encaissement. Ce système, de règle en France au commencement du XIX^e siècle, y fut pratiqué jusqu'à la Restauration. Aux environs de 1830, Polonceau fit adopter celui de Mac Adam : plus de couche inférieure, plus de fondation, mais des pierres de la grosseur d'une noix, simplement déposées sur la plate-forme et successivement amenées à cohésion par le roulage. Seul l'encaissement, que Mac Adam avait aussi proscrit, fut conservé (V. MACADAM). La méthode nouvelle, tout de suite bien accueillie, est encore aujourd'hui en usage, au moins dans son principe, et la couche de fondation, quoique très logique et présentant de nombreux avantages, continue à n'être qu'exceptionnellement employée ; on y utilise alors chez nous, de préférence, les pierres cassées trop menu ou trop tendres, dont il importe de purger les matériaux destinés à l'empierrement. Le fond de l'encaissement se fait tantôt plan, tantôt bombé. La forme plane est plus simple à dresser, et elle procure une chaussée plus épaisse vers le milieu, là précisément où l'usure est plus rapide. La forme bombée conduit à une économie de matériaux et à une diminution de la fouille ; de plus, l'eau de pluie qui a pu traverser la chaussée se trouve, si le fond est argileux, rejetée vers les bords, où le passage des voitures est toujours moins fréquent. La forme bombée non parallèle à la surface réunit les avantages des deux autres, mais le dressement en est moins simple. Si le fond de l'encaissement est constitué par un sol trop peu résistant, par un terrain argileux, par exemple, on le draine en pratiquant, de distance en distance, des saignées transversales, que l'on remplit de pierrailles et qui débouchent dans les fossés. On peut aussi — on devrait même toujours, ainsi que nous l'avons fait remarquer — interposer entre l'empierrement et le fond de l'encaissement une couche de sable. L'empierrement doit être constitué par des matériaux très durs : calcaires, silex, quartz, grès, granites, porphyres, amphiboles, ophites, basaltes, etc. Mac Adam les voulait exempts de tout détritus, même de cassage. Mais il suffit qu'ils soient parfaitement propres et purgés, notamment, de toute gangue adhérente. Leurs débris, loin d'être nuisibles, servent, au contraire, à remplir une partie des vides, au même titre que les matières d'agrégation qu'on y incorpore artificiellement. Il faut toutefois qu'ils ne soient pas assez abondants pour envelopper les pierres et faire foisonner les fournitures. La grosseur a été de bonne heure fixée en France à 6 centim. Depuis quelques années, tant pour réaliser une économie sur le cassage que pour tenir compte

de la plus grande efficacité de compression que donnent les lourds cylindres à vapeur, on a une tendance à la porter à 7 centim. pour les pierres siliceuses, à 8 centim. pour les pierres calcaires. Quelques ingénieurs sont même allés plus loin, mais les résultats ont été défavorables. C'est par le *cassage* (V. ce mot), qui se fait le plus souvent à la main, rarement au moyen de machines, que les blocs de pierre sont réduits en matériaux de la grosseur voulue. On opère ensuite, au moyen de cribles et de claies, un triage, qui écarte les pierres trop grosses et les détritus, et, s'il reste des échantillons douteux, on les vérifie d'un anneau de fer, du diamètre correspondant. Lorsque les matériaux sont prêts, on les répand dans la forme, on les y étale à droite et à gauche et on les régale en donnant à la couche le bombement prévu. Il y a cinquante ans encore, on s'en tenait là, à peu près partout, pour le plus grand dommage de la circulation : les voitures faisaient le reste. De nos jours, et sauf pour quelques chemins ruraux ou vicinaux d'importance tout à fait secondaire, on évite aux bêtes et aux gens, grâce au *cylindrage*, ce surcroît de travail : on promène sur le lit de pierres, jusqu'à affermissement complet, un lourd rouleau compresseur, à traction animale ou mécanique, qui les place et les tasse ; simultanément, on répand en couche mince à la surface, pour remplir les interstices, des *matières d'agrégation* (sables, marne, etc.), qu'on a soin d'arroser, afin de les faire mieux pénétrer. La chaussée est complètement *prise* lorsqu'un caillou projeté sous le rouleau s'écrase sans s'enfoncer (V. Cylindrage). La croûte n'a pas besoin, du reste, on le sait, d'être très épaisse, pourvu qu'elle soit bien résistante, bien homogène. Beaucoup de routes nationales n'ont que 9 à 10 centim. d'empierrement, et elles font un excellent service. Il est toutefois prudent, en prévision de circonstances imprévues et, tout particulièrement, d'une insuffisance prolongée des fonds d'entretien, de doubler cette épaisseur minima et de prendre comme moyenne 15 centim. Sur des routes importantes, on est allé exceptionnellement jusqu'à 25 centim. D'une statistique récemment publiée, il ressort d'ailleurs que l'épaisseur moyenne de la chaussée des routes nationales est inférieure à 9 centim. dans 5 départements, qu'elle varie de 9 à 10 centim. dans 10, de 10 à 13 centim. dans 25, de 13 à 15 centim. dans 20, de 15 à 21 centim. dans 28.

*Chaussées diverses.* Le pavage en bois et l'asphalte comprimé, qui donnent aussi d'excellentes chaussées, n'ont été jusqu'ici employés, à raison de leur prix de revient élevé et de leur usure rapide, que dans la traversée des villes. Nous ne parlons également que pour mémoire des chaussées en blocage, en cailloux roulés, en cailloux étêtés, en pavés de briques, etc. : elles ne se rencontrent que peu ou point, en France, sur les routes, et il en a été traité aux art. Blocage et Pavage. On fait enfin encore emploi, dans les localités marécageuses où le sous-sol ne peut supporter le poids du roulage, de *fascines* façonnées avec la housse des arbres. On en dispose obliquement un premier lit, qu'on recouvre de graviers ; on en établit un second, symétriquement, et, par-dessus, on construit la chaussée, faite de matériaux légers et plus étroite que le fascinage, de telle façon que le tout, aussi peu lourd que possible, prenne son point d'appui sur une surface relativement très large. En Algérie, on se sert, aux mêmes fins, d'alfa.

Trottoirs. — Pour remédier aux inconvénients des accotements ordinaires, affleurant la chaussée, on les fait souvent en trottoirs, c.-à-d. en saillie. Ils sont alors habituellement gazonnés, et la bordure en est constituée, soit par un simple décapage, soit par une rangée de longues pierres taillées ou de vieux pavés de rebut. Depuis quelques années, dans les parties de route où la chaussée est pavée, l'administration et les sociétés de tourisme ont fait établir sur les trottoirs, pour les cyclistes, des *pistes cyclables* de $0^m,75$ à 1 m. de largeur, en moyenne.

Fossés. Banquettes. — Les fossés ont une double utilité : ils servent à l'écoulement des eaux, en terrain plat ou en tranchée, et ils délimitent la route. Leur profondeur et leur largeur au plafond sont à peu près uniformément de $0^m,50$. Dans les parties en remblai, ils deviennent inutiles, l'eau s'écoulant directement sur les talus, et on les remplace, là où la raideur ou la hauteur des talus peuvent créer pour les voitures un danger, par des banquettes de sûreté, sorte de bourrelets de $0^m,50$ de hauteur et d'autant de largeur au sommet, élevés tout le long de l'arête du talus.

Bornes kilométriques (V. Borne).

Ouvrages accessoires. — Outre les terrassements, la chaussée, les accotements et les fossés, la construction d'une route comporte, dans la plupart des cas, divers travaux spéciaux et relativement dispendieux, en maçonnerie ou en métal, désignés, d'une façon générale, sous le nom d'*ouvrages d'art*. Au premier rang viennent les *ponts* et *viaducs*, au moyen desquels on fait franchir à la route les rivières et les vallées profondes (V. Pont). S'il ne s'agit que d'un petit ruisseau, où l'eau ne coule que peu ou pas, le pont se borne à deux piédroits en maçonnerie réunis par une voûte ou par un couverceau de pierres plates (ou encore, mais plus rarement, par un tablier en bois ou en métal) et il devient un *ponceau*. Le ponceau très étroit par rapport à sa longueur s'appelle un *aqueduc* et, si le fond en est dallé, un *dalot* (V. ce mot).

Les *murs de soutènement*, rares ou de dimensions restreintes en pays plats, acquièrent, au contraire, une importance considérable dans les contrées montueuses, là où les tracés circulent à de grandes hauteurs au flanc de vallées profondément encaissées. Le plus souvent, ils s'élèvent jusqu'au niveau de la plate-forme des terrassements. Ils sont alors couronnés par un garde-corps, qui est ou une simple banquette de sûreté, ou, de préférence, un parapet en maçonnerie, de $0^m,70$ à 1 m. de hauteur sur $0^m,35$ à $0^m,50$ de largeur. Ils se font, soit en maçonnerie à pierres sèches, soit en maçonnerie à bain de mortier : dans ce dernier cas, des fenêtres verticales appelées *barbacanes* (V. ce mot), sont ménagées de distance en distance vers le pied, afin d'assurer l'écoulement de l'humidité. L'épaisseur moyenne des murs de soutènement varie, en sens inverse de la hauteur, de 1/3 à 1/4 de celle-ci pour ceux en maçonnerie pleine, de 2/3 à 1/2 pour ceux à pierres sèches. Le fruit, c.-à-d, l'inclinaison de la paroi, est fixé extérieurement entre 1/5 et 1/10. Intérieurement, les dispositifs adoptés sont nombreux, depuis la paroi verticale jusqu'à la paroi en escalier, cette dernière à base d'autant plus large que le sol de fondation est plus compressible.

Les *souterrains* ou *tunnels* ne sont employés que très exceptionnellement et dans la haute montagne, lorsque la route en lacets, d'ordinaire préférable, se trouverait exposée à des avalanches ou à l'obstruction par les neiges. Leur construction, très coûteuse, ne diffère pas, comme procédés, de celle des tunnels de chemins de fer (V. Tunnel). Les dimensions, naturellement le plus réduites possible, sont, en général : 5 m. de largeur de chaussée et 5 à 6 m. de hauteur de voûte sous clef.

Les *égouts* (V. ce mot) remplacent, dans les traversées des villes, les fossés. Ils ne présentent, du reste, aucune particularité. Dans les villages, on se contente presque toujours de ruisseaux.

Plantations. — Les arbres plantés le long des routes, outre qu'ils sont un ornement, procurent de l'ombre aux passants et s'opposent à une dessiccation trop profonde de la chaussée. De plus, ils la jalonnent par les temps de neige ou la nuit. Enfin, ils constituent un capital considérable, les 250.000 kil. de routes, chemins et canaux susceptibles d'être plantés pouvant recevoir 50 millions de pieds, c.-à-d. l'équivalent d'une forêt de haute futaie de 120.000 hect. Aussi a-t-on reconnu de bonne heure l'utilité de ces plantations, qui, un instant très vivement

attaquées, à cause de l'humidité qu'elles entretiennent, surtout à l'époque de la chute des feuilles, n'offrent, en somme, d'inconvénients graves que dans les tranchées profondes ou sur les voies mal entretenues. Les premières ordonnances sur la plantation des routes remontent à Henri II (1552). Elles avaient principalement en vue la construction du matériel d'artillerie et prescrivaient exclusivement la plantation en ormeaux au bord des routes royales. D'autres ordonnances et édits suivirent (1579, 1583, 1720, 1805, 1811), étendant la mesure et mettant la dépense à la charge, tantôt du trésor, tantôt des riverains. La circulaire ministérielle du 9 août 1850, complétée par l'instruction du 17 juin 1851, régit aujourd'hui la question. Elle décide que toutes les routes ayant au moins 10 m. de largeur entre fossés seront plantées d'arbres sur le sol même du domaine public et aux frais de l'administration. Les plantations sont faites à $0^m,50$ de l'arête intérieure des fossés ou des talus de remblai et à $4^m,50$ au moins de l'axe, avec un intervalle habituel de 10 m. (quelquefois 5) entre chaque pied, l'adoption d'un nombre rond facilitant le bornage kilométrique. Les essences les plus employées sont l'orme, le frêne, le hêtre, le chêne, le châtaignier, le peuplier, le platane, le sycomore, l'érable, l'acacia, le vernis du Japon ou ailante. On utilise aussi, dans les climats très froids, le bouleau, dans les climats très chauds, l'eucalyptus, dans le S.-E. de la France, le cyprès. Le tilleul et le marronnier sont proscrits, comme de pur agrément et d'un mauvais produit, les arbres résineux, à cause de leur élargissement à la base, qui encombre le sol, les arbres fruitiers parce que les passants les dégraderaient. Quelquefois, on fait alterner les essences de prompte venue et de croissance lente, afin qu'au moment des abatages la route ne soit pas dépourvue de feuillage. Souvent encore, on signale chaque kilomètre ou chaque hectomètre par un arbre d'essence différente. Les plantations se font en automne et au printemps avec des jeunes sujets de 3 à 7 ans, ayant $1^m,80$ à $2^m,40$ de hauteur et $0^m,12$ à $0^m,16$ de circonférence à la base. Le prix de revient varie de 2 fr. 50 à 3 fr. 50, y compris la fouille, l'apport, s'il y a lieu, d'un mètre cube de terre végétale, la fourniture et la pose d'un tuteur, celles d'une défense d'épines.

**IV. Entretien.** — Dans un pavage bien fait, chaque pierre de la surface a un volume suffisant pour ne pas s'écraser sous la charge des roues d'un véhicule pesamment chargé. La forme géométrique régulière de sa face inférieure et l'incompressibilité à peu près complète de la couche de fondation l'empêchent, en outre, de s'enfoncer sous cette charge, de sorte que la seule cause appréciable d'usure provient du frottement et des chocs des bandages des roues et des fers de l'attelage. Cette vigueur de constitution ne va pas sans un grave inconvénient : on fait supporter aux chaussées pavées le poids de toutes les économies budgétaires et, faute que les repiquages et les relevés à bout y soient faits régulièrement (V. Pavage), ces chaussées, souvent vieilles de plus d'un demi-siècle, sont devenues, pour la plupart, presque impraticables, tant les cahots y sont violents. La question a, du reste, avec leur disparition progressive, beaucoup perdu de son intérêt.

Celle de l'entretien des chaussées empierrées n'a jamais cessé, au contraire, de préoccuper les ingénieurs et, depuis une dizaine d'années, elle est plus particulièrement à l'ordre du jour. A la différence de ce qui se passe dans la chaussée pavée, les matériaux constituant la chaussée empierrée se trouvent exposés, d'une manière continue, à trois causes, toutes très appréciables, de destruction : écrasement des parties saillantes sur lesquelles vient porter une roue ; éclatement des aspérités sur lesquelles choquent les roues ou frappent les fers des attelages ; usure de la surface extérieure par frottement des bandages et des surfaces intérieures par frottement, soit contre les saillies des cailloux adjacents, soit contre les particules formant gangue. Conséquence : la chaussée empierrée, si elle n'est attentivement surveillée, devient hors de service bien plus rapidement que la chaussée pavée. Longtemps la devise fut : *maximum d'uni, minimum d'usure*. Pour Berthault-Ducreux, en particulier, « un empierrement uni et sans aspérités est celui auquel la circulation fait le moins de mal, celui qui, en dédommagement, la fatigue le moins. A peine les aspérités, les parties anguleuses se manifestent, qu'il y a accroissement de souffrance et pour la chaussée et pour le roulage. Donc, pour l'une comme pour l'autre, il y a convenance, économie, à ne laisser jamais le mal s'accroître, et tout bon système d'entretien doit satisfaire à la condition de se trouver toujours en mesure de réparer, d'avoir toujours sur place assez de main-d'œuvre, assez de pierres ». Les contemporains de Berthault-Ducreux, qui écrivait en 1834, appliquèrent bien la première partie de ses préceptes : ils balayèrent et ébouèrent à outrance et, au début, le succès fut grand. Mais ils négligèrent, faute de fonds, la seconde partie et, brusquement, les chaussées usées se coupèrent. En réalité, la méthode du maximum d'uni n'est praticable que sur les routes très fréquentées, pour l'entretien desquelles les ingénieurs disposent de crédits relativement élevés et où, à des intervalles variables avec l'intensité et la nature de la circulation, des *rechargements généraux* peuvent rendre à la chaussée l'épaisseur perdue. De nos jours, on obtient, pour ces routes, des résultats presque identiques par le système de l'entretien intermittent au moyen d'*emplois généraux cylindrés*. Préconisé dès 1865 par l'ingénieur Graeff, il a pris, dans ces derniers temps, un grand développement par la substitution graduelle des rouleaux à traction mécanique aux rouleaux à traction animale, et une circulaire du ministre des travaux publics du 10 avr. 1889 en a recommandé l'étude et l'application à tous les ingénieurs pour les routes nationales. Il consiste à ne faire sur la chaussée, entre deux rechargements, que les rapiècements absolument indispensables et à lui rendre d'un seul coup son épaisseur primitive. Les rechargements se font par *aménagements*, c.-à-d. que si on appelle $l$ la longueur de la route, $n$ le nombre d'années dont se compose le cycle de rechargement (sept à huit ans environ, en moyenne), on rechargera, en principe, chaque année, une longueur $\frac{l}{n}$. A l'heure actuelle, sur 1.412.000 m. c. de pierres consommées annuellement pour l'entretien des routes nationales, 1.110.917 sont consacrés à des emplois généraux cylindrés, 311.097 à des emplois partiels. Dans huit départements, ces derniers représentent à peine 1/20 de la consommation totale.

L'ébouage et le balayage sont, de leur côté, assurés, sur beaucoup de points, par des engins mécaniques confiés à des cantonniers-chefs attentifs et intelligents. L'entretien des accotements, qui prenait autrefois une notable partie du temps des cantonniers, a enfin été considérablement simplifié par l'ouverture de saignées laissant s'écouler naturellement l'eau de pluie tombée sur la chaussée, et l'idée, émise par Polonceau en 1823, d'employer à leur décapage une charrue semble, depuis quelques années, avoir repris faveur. De même pour le curage des fossés. Toutes ces transformations ont eu, entre autres conséquences, une modification profonde dans le mode d'utilisation des cantonniers. Ne pouvant songer à licencier brusquement tous ceux qui sont devenus disponibles, on est revenu au cassage des pierres en régie, longtemps abandonné, et on les en a chargés. La dépense annuelle d'entretien a pu être, d'autre part, maintenue, malgré la main-d'œuvre considérable qu'exigent les rechargements généraux et son renchérissement continu, au prix relativement faible de 672 fr. en moyenne par kilomètre. Il s'est décomposé ainsi, en 1898 : 317 fr. 41 pour la fourniture de 39 m. c., 76 de matériaux à 7 fr. 93 le m. c. ; 105 fr. 27 pour la mise en œuvre de ces matériaux, à raison de 2 fr. 70 par m. c. ; 102 fr. 50 pour les soins à la chaussée et aux accotements

(36 journées à 2 fr. 84); 36 fr. 40 pour l'entretien des fossés et talus (12 journées 8/10, à 2 fr. 84); 23 fr. pour ouvrages d'art; 22 fr. 80 pour trottoirs et plantations; 30 fr. 80 pour enlèvement des neiges, sondages, comptage, frais de tournées, etc.; 34 fr. 50 pour frais généraux, imprimés, etc. Le prix moyen d'entretien de la chaussée pavée s'est élevé, la même année, à 1.369 fr. 32 par kilomètre, se décomposant ainsi : fourniture de matériaux, 871 fr. 06; main-d'œuvre, 498 fr. 26.

Sur les routes départementales et les chemins vicinaux, les mêmes améliorations n'ont pas été partout, à beaucoup près, réalisées. Il convient, d'ailleurs, de remarquer que, là où la circulation est peu intense, sur les chemins, fort nombreux, où il passe à peine une dizaine de colliers par jour, l'entretien intermittent par rechargements généraux ne se justifierait plus, serait même défectueux. La dépense d'entretien d'une route doit, en effet, toujours être compensée, dans une certaine mesure, par une économie correspondante des frais de traction. Il ne saurait dès lors être question, pour les voies peu fréquentées, de procéder aux rechargements que tous les dix-huit ou vingt ans. Or les voitures y ayant tendance, à raison de leur étroitesse, à suivre constamment la même piste, il s'y creuserait tout au long, bien avant l'expiration de la période de réfection, de profondes ornières. Sur ces routes, par conséquent, l'ancienne méthode des *emplois partiels* continus, du *point à temps*, avec rechargements généraux très espacés, est la seule qui soit susceptible de maintenir le bon état de la surface. Il y a lieu seulement de l'appliquer dans des conditions qui apportent à la circulation le moins d'entrave possible. Naguère encore, on recommandait de disposer les emplois partiels de telle manière qu'une voiture ne puisse pas en éviter un sans passer sur un autre. Cette prescription barbare, qui confiait au roulage le soin de cylindrer les empierrements, ne pouvait survivre au développement du cyclisme et de l'automobilisme. Les résultats étaient d'ailleurs peu satisfaisants, toutes les voitures, dès qu'un *frayé* était pratiqué, s'y engageant exclusivement. La disposition en échiquier, par pieces courtes et distantes, convenablement pilonnées, remédie à cet inconvénient et permet aux cyclistes de circuler, en décrivant une série d'S, sur les routes en pleine période d'emplois. On préconise, pour les mêmes motifs, les cylindrages par sections d'une faible longueur et sur une moitié seulement de la chaussée à la fois.

**V. Statistique.** — Le tableau ci-après, dont les éléments sont empruntés à un travail publié en 1900 par le ministère des travaux publics, fait connaître la longueur kilométrique des routes et chemins des diverses catégories existant en France en 1866, 1872, 1880, 1889 et 1898.

| ANNÉES | ROUTES nationales | ROUTES départementales | CHEMINS de grande communication | CHEMINS d'intérêt commun | CHEMINS vicinaux ordinaires | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Kilom. | Kilom. | Kilom. | Kilom. | Kilom. | Kilom. |
| 1866 | 37.800 | ? | 73.280 | 51.318 | 122.037 | ? |
| 1872 | 37.200 | 46.000 | 79.708 | 61.845 | 186.421 | 411.174 |
| 1880 | 37.350 | 38.000 (1) | 102.215 | 70.843 | 243.315 | 491.723 |
| 1889 | 37.779 | 19.194 (1) | 135.178 | 75.688 | 254.151 | 521.990 |
| 1898 | 38.015 | 17.897 (1) | 159.257 | 73.735 | 271.977 | 563.881 |

(1) Diminution progressive due à l'incorporation des routes départementales dans la voirie vicinale, incorporation actuellement réalisée dans 55 départements.

La longueur des chemins ruraux n'est pas connue, même approximativement.

Le développement des chemins de fer, dont la longueur, depuis trente-cinq ans, a exactement triplé, a eu comme corollaire, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, un développement simultané des chemins vicinaux des trois catégories. Les routes nationales, au contraire, n'ont augmenté pendant la même période, que de 200 kil. Toutefois, et malgré l'opinion généralement accréditée, la circulation n'y a pas diminué. De 244 colliers en moyenne par kilomètre en 1852, elle s'est maintenue à 237 en 1864, à 207 en 1876, à 241 en 1888, à 240 en 1894. Les transports à longue distance sont devenus moins nombreux, mais ils ont été compensés par l'augmentation des transports à petite distance, entre les lieux de production et les gares.

Le capital engagé dans la construction des 563.881 kil. de routes et chemins classés existant à la fin de 1898 peut être évalué à la somme énorme de 8 milliards 300 millions, dont 1 milliard 500 millions pour les routes nationales, 1 milliard 200 millions pour les routes départementales (y compris celles aujourd'hui incorporées au service vicinal), 2 milliards 700 millions pour les chemins de grande communication, 900 millions pour les chemins d'intérêt commun, 2 milliards pour les chemins vicinaux ordinaires. La dépense annuelle d'entretien est d'environ 203 millions, dont 30 millions pour les routes nationales, 30 millions pour les routes départementales, 60 millions pour les chemins de grande communication, 23 millions pour les chemins d'intérêt commun, 50 millions pour les chemins vicinaux ordinaires. Les routes nationales, notamment, figurent au budget des dépenses de 1900 pour 33.914.000 fr., dont 29.729.000 fr. pour l'entretien et 4.185.000 fr. pour les travaux neufs et les grosses réparations. Au taux actuel de la main-d'œuvre et des matériaux, le kilomètre revient à : route nationale, 40.000 fr.; route départementale, 25.000 fr.; chemin de grande communication, 20.000 fr.; chemin d'intérêt commun, 12.000 fr.; chemins vicinaux ordinaires, 8.000 fr. Les frais moyens d'entretien et de surveillance sont respectivement, par kilomètre et par an, de 800, 600, 400, 300 et 200 fr.

**VI. Législation.** — Routes nationales et départementales (V. Voirie).

Chemins vicinaux et ruraux (V. Chemin).

**VII. Administration.** — La construction et l'entretien des routes nationales sont confiés au personnel des *ponts et chaussées* (V. ce mot), sous l'autorité du ministre des travaux publics; la charge en incombe exclusivement au trésor. La construction et l'entretien des routes départementales se font aux frais des départements; ils sont confiés, suivant les départements, au service des ponts et chaussées ou aux agents voyers; la police s'en exerce, dans tous les cas, sous l'autorité du ministre des travaux publics. Les chemins vicinaux sont construits et entretenus aux frais des départements ou des communes, sous l'autorité du ministre de l'intérieur et par les soins du service vicinal, qui est confié, en principe, aux agents voyers, mais qui, dans de nombreux départements, se trouve fusionné avec le service des ponts et chaussées ou service ordinaire (V. Chemin, t. X, p. 1024). Il y a au ministère des travaux publics une division des routes, qui fait partie de la direction des routes, de la navigation et des mines et qui comprend deux bureaux : 1° routes nationales; 2° routes départementales et police du roulage. Au ministère de l'intérieur, le 5e bureau de la direction de l'administration départementale et communale a, comme attributions, la construction et la comptabilité des chemins vicinaux. Une vive campagne a été menée, dans ces dernières années, pour la fusion des services des routes et des chemins vi-

cinaux en un seul, qui serait rattaché à l'un ou à l'autre ministère. L. S.

II. *ART MILITAIRE.* — ROUTES À L'INTÉRIEUR. — On appelle *routes à l'intérieur* ou *dans l'intérieur* les déplacements d'une troupe qui change de garnison ou qui se rend par étapes et pour un service quelconque en un lieu éloigné de celle-ci. Les routes à l'intérieur supposent le pied de paix. Elles font l'objet, dans le *service intérieur* (titre III), de prescriptions minutieuses, qui se rapportent à l'ordre de la marche, au logement, à la discipline, et qui ne sont applicables ni durant les grandes manœuvres, ni en campagne. Notamment, les soldats ne sont pas, en principe, cantonnés, mais sont logés chez l'habitant, à raison d'un lit pour deux.

FEUILLE DE ROUTE (V. FEUILLE).

DÉLAI DE ROUTE (V. DÉLAI).

ETAPE DE ROUTE (V. ETAPE).

III. *NAVIGATION.* — On appelle route d'un navire en marche la direction qu'il suit. A l'art. NAVIGATION, t. XXIV, p. 872, on trouvera énumérées, avec renvois, pour les détails, aux articles spéciaux, les principales méthodes et les diverses opérations au moyen desquelles le capitaine détermine cette direction et s'y maintient. Plus particulièrement, on appelle *problèmes des routes* des problèmes usuels de navigation dans lesquels figurent, soit comme données, soit comme inconnues, les coordonnées géographiques du point de partance, celles du point d'arrivée, le chemin parcouru de l'un à l'autre, en milles ou en minutes d'arc, l'azimut de ce chemin sur l'horizon du point de partance. Le chemin parcouru se compose, le plus souvent, par suite des bordées et des autres changements accidentels de route, d'une série de chemins successifs de directions différentes. On *réduit* tout d'abord ces chemins, c.-à-d. on les ramène à un chemin unique parcouru dans une direction constante, et si ce chemin est peu considérable, si, par exemple, c'est le chemin fait en un jour, on peut le considérer, sans erreur appréciable, comme un arc de grand cercle de la sphère. Les problèmes de route se ramènent ainsi à des problèmes de trigonométrie sphérique ordinaire, le triangle à résoudre ayant ses trois sommets constitués par les points de départ et d'arrivée et par le pôle. Connaissant ses trois côtés ou ses trois angles, ou deux de ses côtés et un angle, ou un de ses côtés et deux angles, on peut avoir, par les formules de la trigonométrie, ses trois autres éléments : or l'un des côtés est le complément de la latitude du point de partance, l'autre, le complément de la latitude du point d'arrivée, le troisième, le chemin parcouru ; l'un des angles est la différence entre la longitude du point d'arrivée et la longitude du point de partance, l'autre, celui que fait le chemin décrit avec le méridien. Le *point* (V. ce mot), c.-à-d. la latitude et la longitude du point d'arrivée, et le chemin parcouru sont les inconnues les plus souvent cherchées. Tous les problèmes de route peuvent, du reste, être aussi résolus par des constructions graphiques, ou encore sur les cartes marines, ou enfin, à l'aide d'un petit instrument spécial, le quartier de réduction (V. RÉDUCTION). Mais ces méthodes ne comportent qu'une approxima- assez grossière, et elles ne pourraient être employées sans danger si les points d'arrivée et de partance étaient notablement éloignés. Elles suffisent, au contraire, dans la plupart des cas, pour la pratique journalière. Les données ne sont, en effet, connues elles-mêmes, bien souvent, qu'avec une approximation du même ordre, et, d'autre part, les résultats obtenus se trouvent constamment contrôlés par des observations astronomiques. Les *tables nautiques* (V. TABLE) fournissent, également, pour de petites distances, la solution presque immédiate de la plupart de ces problèmes. L. S.

BIBL. : TRAVAUX PUBLICS. — N. BERGIER, *Histoire des grands chemins de l'empire romain ;* Paris, 1622; 3e éd., Bruxelles, 1736. — H. GAUTIER, *Traité de la construction des chemins ;* Paris, 1721. — BYERLEY, *Mémoire sur les routes anglaises dites routes de Mac Adam;* Paris, 1824.—Baron PASQUIER, *Rapport sur la classification, l'entretien, la réparation, la confection et l'administration des routes;* Paris, 1828. — A.-R. POLONCEAU, *Observations sur les routes ;* Paris, 1829. — Du même, *Notice sur l'amélioration des chaussées;* Paris, 1834. — BERTHAULT-DUCREUX, *l'Art d'entretenir les routes;* Paris, 1834. — AHLBURG, *Der Strassenbau;* Brunswick, 1870. — LUCAS, *Etude sur les voies de communication de la France ;* Paris, 1873. — M.-C. LECHALAS, *Mémoires sur les rectifications des routes empierrées ;* Paris, 1875-80, 2 broch. — A. DU BREUIL, *Manuel d'arboriculture des ingénieurs ;* Paris, 1876. — Q.-A. GILLMORE, *A practical treatise on Roads, Streets and Pavements ;* New York, 1876. — DEBAUVE, *Manuel de l'ingénieur des ponts et chaussées. Routes ;* Paris, 1879, 1 vol. et atlas. — V. DURUY, *Histoire des Romains,* Paris, 1879-82, t. I, p. 382, et t. IV, p. 16. — A. LÉGER, *les Travaux publics au temps des Romains.* — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, *Routes nationales. Détermination directe de la qualité des matériaux d'entretien;* Paris, 1880. — OSTHOFF, *Wege-und Strassenbau ;* Leipzig, 1882. — P. GILBIN, *Manuel des cantonniers des routes;* Troyes, 1884. — PARTIOT, *Instructions pour la préparation des projets et la surveillance des travaux de construction de la plate-forme des chemins ;* Paris, 1884. — L. DURAND-CLAYE et MARX, *Routes et chemins vicinaux ;* Paris, 1885. — DIETRICH, *Baumaterialien der Steinstrassen ;* Berlin, 1885. — CURTIUS, *Zur Geschichte des Wegebaues bein den Griechen ;* Berlin. 1885. — WOLTERS, *les Routes dans l'antiquité ;* Gand, 1887. — E.-P. NORTH, *The Construction and maintenance of roads ;* New York, 1888. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, *Etat itinéraire des routes nationales ;* Paris, 1889, 2 vol. — GASNER, *Zum deutschen Strassenwesen bis zur Mitte des 17. Jahrh. ;* Leipzig, 1889. — A. LACHTNITZKI, *Routes ordinaires* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1889. — BARLATIER DE MAS, *la Question des routes nationales ;* Auxerre, 1889. — H. PALLIN, *la Question des routes devant le Parlement ;* Paris, 1891. — L. DURAND-CLAYE, *Notice sur l'entretien des chaussées d'empierrement* (*Ann. des Ponts et ch.*, 1891, *Mém.*, II, 407). — D. Manuel PARDO, *Carreteras ;* Madrid, 1892, 1 vol. et atlas. — P. BERTHOT, *Traité des routes ;* Paris, 1894. — LÖWE, *Strassenbaukunde ;* Wiesbaden, 1895. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, *Recensement de la circulation sur les routes nationales en 1894 ;* Paris, 1895. — TOURING-CLUB DE FRANCE, *Chaussées empierrées,* dans *Rev. mens. du T.-C.-F.*, juil. et août 1897. — PERRIN, *Note sur l'aménagement de l'entretien des routes nationales par rechargements cylindrés* (*Ann. des ponts et ch.*, 1900, Mém.. I, 370). — V. aussi la bibl. des art. CHEMIN et VOIRIE.

NAVIGATION. — V. les différents traités de navigation.

**ROUTELLE** (Archéol.) (V. CRÉCELLE).

**ROUTELLE.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières ; 196 hab.

**ROUTES.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville ; 357 hab.

**ROUTIER** (Navig.). Livre contenant des cartes marines, des vues de côtes et diverses instructions nautiques utiles aux capitaines et aux pilotes pour la navigation dans des parages déterminés. Les Grecs possédaient déjà des recueils de ce genre, naturellement très rudimentaires, et les premiers portulans du moyen âge offraient avec eux beaucoup d'analogie.

**ROUTIER.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne ; 428 hab.

**ROUTIERS.** Les routiers étaient des bandes de paysans que le goût du brigandage rassemblait sous la conduite de chevaliers ou de bâtards de grande maison ; ils formaient, sous Philippe-Auguste, des compagnies redoutables ; à la fin du XIIe siècle, ils eurent pour rivaux des chaperons, autres coureurs de routes. Au XIIIe siècle, Louis IX tenta d'exterminer les routiers qui infestaient les campagnes ; mais, sous Charles VI, on en retrouva des bandes nombreuses ; jusqu'au XVe siècle, les routiers qui s'appelaient aussi armagnacs, cotereaux, écorcheurs, malandrins, continuèrent à désoler le pays qu'ils traversaient.

**ROUTOIR** (Technol.) (V. BLANCHIMENT, t. VI, p. 1028, et CHANVRE, t. X, p. 338).

**ROUTOT.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer ; 862 hab. Eglise du XIIe siècle, avec dalles sculptées du XVIIe.

**ROUVENAC.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan ; 430 hab.

**ROUVENZORI.** Massif montagneux de l'Afrique centrale, ou plutôt pic principal de ce massif, situé vers le 1° lat. N. et le 33° long. E. Découvert en 1889 par

Stanley, qui y a reconnu les monts de la Lune des anciens géographes, le massif du Rouvenzori paraît avoir 50 kil. de large et compter environ trente pics, dont la forme en tronc de cône indique l'origine volcanique : eaux thermales ; — le pic principal a environ 5.500 m. — Même en admettant que ce soient les Blue Mountains de Baker et les Mountains of Usougora des lettres d'Emin, on peut être surpris que des sommets aussi considérables soient restés invisibles à la plupart des voyageurs qui ont précédé Stanley ; ce fait s'explique par l'amoncellement des nuages qui couvrent et cachent chaque jour la montagne vers 10 heures du matin à une hauteur variant de 2.500 à 4.000 m. : ces nuages montent ensuite lentement et disparaissent parfois vers 5 h. 1/2 du soir. D'après Scott Elliott (*Soc. Géog.*, Edimbourg, 1896), les cultures (africaines tropicales, abyssines montagneuses, méditerranéennes, selon les zones) s'étendent, au-dessus des prairies, jusqu'à 7.000 pieds, la forêt de 7.000 à 8.600 pieds, les bambous jusqu'à 11.000 p., et la lande jusqu'à 15.000 p., région où commencent les neiges éternelles ; cette dernière limite avait été évaluée par Stuhlmann (*Expl. Emin Pacha. Pet. Mitth.*, 1892) à 3.900 ou 4.000 m.

**ROUVES.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny ; 207 hab.

**ROUVET** ou **GENÊT** ROUGE (Bot.) (V. OSYRIS).

**ROUVIÈGES** (Le). Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1141).

**ROUVIER** (Maurice), homme politique français, né à Aix le 17 avr. 1842. Il fit ses études de droit et exerça la profession d'avocat à Marseille où il combattit l'Empire dans les journaux de l'opposition. Après le 4 sept. 1870, il fut nommé secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Aux élections du 8 févr. 1871 à l'Assemblée nationale, il ne fut pas élu, mais passa aux élections complémentaires, le 2 juil. 1871 ; il siégea à l'extrême gauche ; il protesta énergiquement contre l'exécution de Gaston Crémieux à Marseille et fut l'objet d'une demande en autorisation de poursuites pour un article paru dans la *Constitution* et jugé outrageant par la commission des grâces. Le général Changarnier fit repousser cette demande par « l'amnistie du dédain » (mars 1872). Rouvier rapporta ensuite la commission pour la réforme judiciaire en Égypte et défendit avec un talent énergique les intérêts de la France en Orient. Il vota les lois constitutionnelles et fut élu député dans la 3e circonscription de Marseille le 20 févr. 1876 ; nommé secrétaire de la Chambre, il fut, en mai 1876, accusé d'actes d'immoralité qui auraient été commis au Palais-Royal : une feuille d'une légèreté coupable se fit l'écho de cette invention calomnieuse, issue d'un complot policier et à laquelle la presse monarchiste donna un retentissement scandaleux. Rouvier demanda à la Chambre d'autoriser les poursuites contre lui le 13 juin 1876, et fut acquitté le 13 juil., après plaidoirie de Me Nicollet : mais le jugement laissait planer par ses considérants, une outrageante incertitude sur son innocence, et ce n'est que trois années plus tard que la commission d'enquête parlementaire sur les agissements de la préfecture de police retrouva l'origine de cette calomnie préparée.

Après l'acte du 16 mai 1877, Rouvier fut un des 363 députés votant contre le cabinet de Broglie ; il fut réélu le 14 oct. 1877 et prit une part importante aux discussions économiques, commerciales et financières : il se prononça pour l'impôt sur le revenu mais contre l'impôt sur le capital (proposé par Menier). Réélu dans les Bouches-du-Rhône le 21 août 1881, sans concurrent, dans la 3e circonscription de Marseille, il fit partie du « grand ministère » Gambetta comme ministre du commerce et des colonies (14 nov. 1881-26 janv. 1882). Le 14 oct. 1884, il succéda à Hérisson comme ministre du commerce dans le cabinet Ferry avec lequel il se retira le 30 mars 1885.

Aux élections du 4 oct. 1885, Rouvier se présenta au premier tour simultanément dans les Bouches-du-Rhône et dans l'Inde ; il échoua dans l'Inde contre le député sortant Pierre Alype, et, n'ayant obtenu que peu de voix (moins du tiers) dans les Bouches-du-Rhône, reporta sa candidature dans les Alpes-Maritimes, où il fut élu au second tour de scrutin. Sa compétence financière et commerciale universellement reconnue lui assura dans la nouvelle Chambre une grande autorité ; en janv. 1886, il fut chargé des négociations à Rome en vue d'une convention destinée à remplacer le traité de navigation franco-italien qui venait à échéance en mars. Le 30 mai 1887, il fut appelé par Grévy à constituer un cabinet qui succéda au ministère Goblet, et prit avec la présidence du Conseil le portefeuille des finances, des postes et des télégraphes : il éloigna du ministère de la guerre, malgré son immense popularité et l'appui du parti radical, le général Boulanger, qu'il remplaça par le général Ferron. Il s'était assuré que la droite ne prendrait pas part à une coalition pour le renverser ; mais il avait pris l'engagement de se retirer s'il se trouvait contre lui une majorité dans le parti républicain. La politique d'apaisement qu'il inaugura prévalut à l'élection présidentielle suivante. Celle-ci fut occasionnée par la démission de Grévy à raison de l'incident *Wilson* (V. ce nom et GRÉVY). Ce fut Rouvier qui, par la démission de son cabinet, mit le président de la république dans la nécessité de se démettre, aucun autre cabinet n'ayant pu être constitué. Rouvier ne revint pas cependant au pouvoir et il fut remplacé le 12 déc. 1887 par Tirard (dont le cabinet ne dura que trois mois). Rouvier revint au pouvoir le 22 févr. 1889 dans le nouveau cabinet Tirard, où il reprit le ministère des finances, dont il garda la direction sous les ministères de Freycinet (16 mars 1890) et Loubet (19 févr. 1892) ; aux élections du 22 sept. 1889, il avait été élu dans l'arr. de Grasse.

Pendant cette longue période, son rôle financier comme son rôle politique furent remarquables : il géra avec une extrême habileté les affaires financières de la France, et se montra le ministre le plus entendu dans l'élaboration du budget et le plus ingénieux dans la solution des difficultés sans cesse renaissantes. Il entreprit d'assurer l'équilibre sincère du budget en y incorporant toutes les dépenses de l'année et en renonçant à la politique d'emprunt. Le résultat de cette sagesse financière fut une hausse de 20 % sur la rente française, démonstration pratique de son mérite. Au point de vue purement politique, la lutte qu'il entreprit courageusement contre le boulangisme, soutenu par les radicaux à ses débuts, et qu'il poursuivit malgré les colères et les menaces qui ne lui furent pas épargnées, est toute à son honneur. A la chute du cabinet Loubet, il resta ministre des finances dans le cabinet Ribot (6 déc. 1892), mais pour peu de temps, car il donna sa démission le 12 déc. 1892 à la suite des révélations faites sur ses rapports avec le baron de Reinach à la veille de son suicide, et sur ses efforts, ainsi que ceux de Clémenceau, pour tirer le financier de sa situation désespérée. Le 20 déc. 1892, Rouvier était impliqué directement dans les scandales du Panama par la commission d'enquête qui citait son nom parmi ceux des députés ayant reçu de l'argent de la compagnie de Panama : le ministère public demanda et obtint une autorisation de poursuites contre les députés cités. Rouvier monta le jour même à la tribune pour donner à la Chambre une explication politique de sa conduite : pendant son ministère, il n'avait pas trouvé dans les fonds secrets des ressources suffisantes pour lutter contre le boulangisme et préparer la campagne électorale ; il s'était adressé à des amis, à des financiers qui lui avaient avancé des fonds pour les besoins de l'Etat. Rouvier se défendit avec une indignation et une éloquence désespérées, disant « qu'il avait fait en cela ce qu'auraient fait tous les hommes politiques dignes de ce nom », et, faisant tête aux cris de la majorité, ajouta : « Ceux qui m'interrompent ne seraient pas aujourd'hui sur ces bancs si je n'avais pas fait ce qu'ils paraissent me reprocher ». La Chambre ne se laissa

pas vaincre par cette défense et ne voulut pas approuver de tels procédés politiques, avoués également, peu après, par Floquet : elle applaudit avec enthousiasme le discours où Cavaignac les blâmait. Rouvier, poursuivi, fut un des bénéficaires de l'arrêt de non-lieu rendu par la Chambre des mises en accusation (7 févr. 1893). Aux élections d'août 1893, il fut réélu député et, en avr. 1894, nommé président de la commission du budget ; il a été de nouveau réélu à Grasse en 1898.

Il avait épousé Mme Constant, née Noémie Cadiot, connue sous le pseudonyme de Claude *Vignon* (V. ce nom), femme de lettres et artiste, qui continua à signer ses publications littéraires, ses statues, bustes et bas-reliefs de son pseudonyme ; elle est morte en 1888. Ph. B.

**ROUVIÈRE** (La). Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes ; 256 hab.

**ROUVIÈRE** (La) ou **NOTRE-DAME-DE-LA-ROUVIÈRE.** Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Valleraugue ; 986 hab. Filatures de soie. Restes d'un château des XIIIe et XIVe siècles.

**ROUVIÈRE** (Philibert), peintre et acteur français né à Nîmes en 1809, mort à Paris le 20 oct. 1865. Destiné au notariat, il fit ses études de droit, puis céda à ses goûts artistiques et entra dans l'atelier de Gros : il exposa, en 1830, au Salon, une grande toile, *Barricade au Palais-Royal*, puis divers portraits (de 1830 à 1837) ; plus tard, en 1864, éloigné du théâtre, il revint à la peinture et exposa des toiles qui représentaient son portrait dans *Hamlet* (au *cimetière*, dans la scène des *portraits*, dans la scène de la *comédie*) ; mais son talent comme acteur a été bien plus grand que son mérite de peintre. Il ne put suivre son penchant irésistible pour le théâtre qu'en 1837 ; il joua d'abord la tragédie à l'Odéon (1839), mais ne se fit véritablement remarquer qu'en 1843 dans le *Médecin de son honneur ;* la puissance de son jeu romantique dans le *duc d'Albe*, le *roi Lear* et *Macbeth* achevèrent d'établir sa réputation. Le rôle de *Hamlet*, où il s'inspira des grandes figures de Delacroix, fit une grande impression ; il eut un autre triomphe dans le rôle du Dr Fritz dans le *Comte Hermann* (1849) ; il joua au Théâtre historique, puis à la Porte-Saint-Martin (1851), à la Gaîté, à l'Odéon (*Maître Favilla*, de George Sand), puis pendant trois ans au Théâtre-Français ; il interpréta Méphistophélès dans le *Faust* de Dennery, joua l'*Othello* d'A. de Vigny, et Henri III dans la *Sorcière* (1863). Acteur romantique, d'une grande puissance, bien que très inégal, il mourut de misère, victime de son idéal d'art ; cette silhouette effarée, tragique et fatale est restée très présente aux littérateurs de son temps.

**ROUVIGNIES.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Valenciennes ; 370 hab.

**ROUVILLE.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois ; 158 hab. Monuments mégalithiques dénommés *Pierre Foucart* et *Pierre Sortière*.

**ROUVILLE.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec ; 700 hab. Beau clocher du XVe siècle, fonts baptismaux de la Renaissance. Près de Bielleville existaient encore, vers le milieu du XIXe siècle, deux mottes féodales sur lesquelles s'élevait au moyen âge le château d'Hallebosc.

**ROUVILLERS.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just-en-Chaussée ; 263 hab.

**ROUVRAY.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil ; 814 hab. Beaux granits roses exploités pour dallage.

**ROUVRAY.** Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Vernon ; 55 hab.

**ROUVRAY, ROUVRAY-Catillon, ROUVRAY-en-Bray.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux ; 304 hab. Au moyen âge, siège d'une baronnie. Château du XVIe siècle.

**ROUVRAY.** Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Ligny ; 264 hab.

**ROUVRAY-Sainte-Croix.** Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Patay ; 235 hab.

**ROUVRAY-Saint-Denis.** Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville ; 520 hab. Le 12 févr. 1429, un combat y fut livré par les Français aux Anglais (V. Harengs [Journée des], t. XIX, p. 852).

**ROUVRAY Saint-Florentin.** Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 383 hab.

**ROUVRE.** Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Champdeniers ; 330 hab.

**ROUVRE** (Bot.) (V. Chêne).

**ROUVRE** (La). Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot, t. XXV, p. 593).

**ROUVREL.** Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye ; 325 hab.

**ROUVRES** (*Vicus de Rufro*, 1101). Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube ; 317 hab. Diocèse ancien de Langres, généralité de Champagne.

**ROUVRES.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-Laize ; 245 hab. Eglise (mon. hist.) des XIIIe et XIVe siècles, avec flèche en pierre de la même époque.

**ROUVRES.** Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet ; 607 hab.

**ROUVRES.** Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes ; 282 hab.

**ROUVRES.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. d'Etain ; 616 hab.

**ROUVRES.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz ; 222 hab.

**ROUVRES.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële ; 204 hab.

**ROUVRES-en-Plaine.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Genlis ; 465 hab. L'église (mon. hist.) des XIIIe-XVe siècles renferme des statues, dont trois sont attribuées à Claus Sluter, et un bas-relief (*Adoration des mages*) sculpté par Dubois.

**ROUVRES-en-Xaintois.** Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt ; 503 hab.

**ROUVRES-la-Chétive.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois ; 584 hab.

**ROUVRES-les-Bois.** Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux ; 991 hab.

**ROUVRES-sous-Meilly.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois ; 225 hab.

**ROUVRES-sur-Aube.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive, vallée de l'Aube ; 370 hab. Grandes forêts dans les environs. Ancienne industrie métallurgique. La seigneurie relevait des évêques de Langres. Château du XVIIe siècle bien conservé.

**ROUVROIS-sur-Meuse.** Com. du département de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 427 hab.

**ROUVROIS-sur-Othain.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 314 hab.

**ROUVROY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Saint-Quentin ; 269 hab.

**ROUVROY.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre ; 158 hab.

**ROUVROY.** Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe ; 104 hab.

**ROUVROY.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt ; 305 hab.

**ROUVROY.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy ; 2.717 hab. Produits chimiques, ateliers de construction mécanique.

**ROUVROY.** Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières ; 468 hab.

**ROUVROY-les-Merles.** Com du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil-sur-Noye ; 150 hab.

**ROUVROY-sur-Audry.** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny ; 177 hab.

**ROUX** (Art cul.). Le roux est la base de presque toutes les sauces brunes. On le prépare en remuant dans une

casserole, placée sur un feu vif, du beurre et de la farine jusqu'à ce que le mélange ait pris une couleur brun clair ou foncé. On mouille avec eau ou bouillon, tout en continuant à remuer, et, au premier bouillon, on retire du feu. Les roux ont souvent de l'âcreté provenant d'une cuisson trop prompte ou trop avancée. On l'évite en retirant la casserole du feu dès que le roux commence à blondir et en la plaçant sur de la cendre chaude. On remue toutes les cinq minutes et on mouille comme ci-dessus dès qu'il a pris une belle couleur.

**ROUX.** Localité de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Charleroi, à 37 kil. E. de Mons, sur le Piéton, affl. de la Sambre ; 9.000 hab. Stat. des chem. de fer de Charleroy à Faureux et de Bruxelles à Charleroi. Brasseries, fabriques d'engrais chimiques, verreries, manufactures de glaces, charbonnages, fabriques de ciment. Le 18 mars 1886, à la suite d'une grève, des troubles se produisirent à Roux et dans tout le bassin de Charleroi. Les grévistes mirent le feu aux manufactures de glaces de M. Baudoux, et causèrent des dégâts pour plusieurs millions.

**ROUX.** Cap d'Algérie, prov. de Constantine, à la frontière de la Tunisie ; il ferme la baie de La Calle qui a pour autre extrémité (à 34 kil.) le cap Rosa. Le cap Roux est un promontoire escarpé projeté par le mont Segleb (325 m.); une grande rigole descend du sommet à la mer et servait autrefois à descendre le blé acheté aux Arabes. Sur un rocher peu accessible subsistent les ruines d'un magasin de la Compagnie d'Afrique.

**ROUX** (Cap) (V. VAR [Dép. du]).

**ROUX** (Le). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Montpezat ; 591 hab.

**ROUX** (Claude), sieur de Marcilly, conspirateur protestant, né près de Nîmes en 1623, mort en 1670. Protestant fanatique, et doué d'un caractère indomptable, il conspira contre Louis XIV, allant de Suisse en France, d'Angleterre dans les Pays-Bas. Saisi dans une embuscade, il fut transféré à la Bastille et condamné à être roué vif après avoir subi la question. Il subit ce cruel supplice avec un courage extraordinaire, et sa mort n'arrêta pas l'insurrection du Vivarais.

**ROUX** (Jean-Baptiste Le), architecte français (V. LEROUX [Jean-Baptiste]).

**ROUX** (Jacques), révolutionnaire français, mort à Bicêtre le 20 janv. 1794. Vicaire d'une paroisse parisienne, il se distingua dès 1791 parmi les démagogues les plus violents, devint officier municipal, et exerça rigoureusement ses fonctions de surveillance au Temple ou Louis XVI avait été emprisonné. Il se fit expulser de la Convention pour une pétition anarchique (26 juin 1793) et exclure de la Commune pour malversations. Renvoyé par le tribunal correctionnel par-devant le tribunal révolutionnaire, il se frappa d'un couteau séance tenante et mourut cinq jours après dans la prison de Bicêtre. H. MONIN.

**ROUX** (Louis-Félix), homme politique français, né à Vichy le 25 oct. 1753, mort à Hay (Belgique) le 22 sept. 1817. Fils d'un maître d'école, il entra dans les ordres, et devint curé de Vignory (Haute-Marne), puis vicaire de l'évêque constitutionnel de Langres. La Haute-Marne le nomma député à la Convention. Il y vota la mort de Louis XVI et se déclara contre les girondins au 31 mai et au 2 juin. Il avait abjuré le sacerdoce ; envoyé en mission dans les dép. de l'Oise, de la Marne et des Ardennes, il prit femme à Laon ; il inaugura un temple de la Raison, à Sedan. Après la chute de Robespierre, il se rallia au parti thermidorien et insista pour la répression des derniers montagnards : mais au 13 *vendémiaire* an IV il fut un des cinq membres que la majorité républicaine investit du pouvoir exécutif. Il fut membre des Cinq-Cents jusqu'à l'an VI, passa alors dans les bureaux de l'intérieur, puis aux archives de la police générale. Après le 18 brumaire, il fut successivement sous-préfet et receveur des droits réunis à Dinant. Il accepta la préfecture de Laon pendant les Cent-Jours, et fut, en conséquence, atteint par la loi de 1816 contre les « régicides ». On a de lui : *Relation des journées des 8, 9 et 10 thermidor* (Paris, an IV, in-8).

**ROUX** (Philibert-Joseph), chirurgien français, né à Auxerre le 26 avr. 1780, mort à Paris le 23 mars 1854. D'abord chirurgien auxiliaire aux hôpitaux militaires des bords du Rhin, il se rendit ensuite à Paris, y fut élève de Bichat, collabora au *Traité d'anatomie descriptive* de celui-ci, et dont il continua l'enseignement après sa mort, fut nommé en 1807 chirurgien en second de l'hôpital Beaujon et devint chirurgien à la Charité en 1810, et plus tard à l'Hôtel-Dieu. Il fut nommé professeur de chirurgie à la Faculté de Paris en 1820, et, après la mort de Dupuytren, en 1835, fut le plus éminent représentant de la chirurgie française. C'est lui qui a imaginé la staphylorraphie ; on lui doit encore des procédés de résections articulaires, de restaurations de la face, etc. Son ouvrage capital est *Quarante Années de pratique chirurgicale* (Paris, 1854-55, 2 vol. in-8). Il était membre de l'Académie de médecine et de l'Institut. Dr L. HN.

**ROUX** (L'abbé Joseph), moraliste et littérateur français, né à Tulle en 1834. Destiné à l'état ecclésiastique, il fit son éducation à Brives et Tulle et fut deux ans professeur au petit séminaire de Brives; vicaire à Varetz, puis curé de Saint-Hilaire-Peyroux pendant dix ans, il y composa un *Recueil d'hymnes et poèmes en l'honneur de la Vierge Marie* (1865); il apprit les dialectes locaux et acquit de la réputation auprès des félibres provençaux : il écrivit un petit poème épique en vingt-quatre gestes : *la Chanson limousine* (qui ne parut qu'en 1888, avec la traduction du texte limousin). Il publia auparavant deux volumes qui le rendirent presque célèbre : un recueil de *Pensées* pessimistes, écrites au jour le jour et d'un réalisme sévère vis-à-vis des paysans, qui, publié par Paul Mariéton en 1885, fut très remarqué ; un volume de *Nouvelles Pensées* (1887) a fait moins d'impression. L'abbé Roux est devenu chanoine prébendé de la cathédrale de Tulle.

**ROUX** (Jules-Charles), dit *Charles-Roux*, homme politique français, né à Marseille le 14 nov. 1841. Fabricant de savon de Marseille, membre du tribunal de commerce, administrateur du Suez et de la Banque de France, il se présenta aux élections de 1881 comme candidat républicain et libre échangiste dans la 3e circonscription de Marseille et fut élu au ballottage. Il a été réélu en 1893. Président de la Société de géographie de Marseille, il a publié diverses brochures industrielles et économiques. Il ne s'est pas représenté en 1898.

**ROUX** (Pierre-Paul-Emile), médecin français, né à Confolens (Charente) le 17 déc. 1853. Il a commencé à étudier la médecine à Clermont-Ferrand, en même temps qu'il suivait les travaux du laboratoire de chimie de la Faculté des sciences, dirigé par Duclaux. Ayant achevé ses études médicales à Paris, il soutint en 1883 sa thèse de doctorat. De 1874 à 1878, il a rempli les fonctions d'aide de clinique de la Faculté. Entré, en 1878, au laboratoire de Pasteur, comme préparateur, il fut nommé, en 1883, sous-directeur adjoint du laboratoire, dès la fondation de l'Institut Pasteur, et désigné comme chef de service en 1888 ; il fonda la même année un cours de bactériologie, toujours suivi depuis par de nombreux médecins français et étrangers, et fut nommé sous-directeur de cet Institut en 1896. Roux a été le collaborateur de Pasteur dans ses mémorables recherches sur l'étiologie du charbon, l'atténuation des virus, la vaccination contre le charbon, la prophylaxie de la rage. Avec Yersin il établit que le bacille de Klobs-Lœffler est la cause de la diphtérie, et il découvrit la toxine diphtéritique. Ce travail fut le point de départ des recherches de Behring sur l'antitoxine diphtéritique, qui ont conduit au traitement scientifique de la diphtérie. Roux a publié d'importants mémoires : avec Martin et Chaillou, sur la sérothérapie de cette maladie ; avec Vaillard, sur la séro-

thérapie du tétanos ; avec Metchnikov et Salimbeni, sur la toxine cholérique et le sérum anticholérique ; avec Borrel, sur le tétanos cérébral et l'immunité contre le tétanos. Parmi les autres travaux de Roux, nous citerons ceux en collaboration avec Nocard, sur la péripneumonie, qui ont abouti à la découverte du microbe de cette affection. Il a été élu membre de l'Académie de médecine en 1896 et de l'Académie des sciences en 1899.

**ROUX**-Fazillac (Pierre), homme politique français, né à Excideuil le 17 juil. 1746, mort à Nanterre le 21 fév. 1833. Il fit la campagne d'Amérique et était capitaine en 1789. Son département natal, la Dordogne, l'élut administrateur, puis député à la Législative où il siégea à gauche, et à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Il fut un des commissaires envoyés dans le Sud-Ouest pour faire exécuter la levée en masse. Dans l'Assemblée, il ne s'occupa guère que de l'instruction publique et des postes. En 1795, il redevint administrateur de la Dordogne; en 1798, Quinette le prit comme chef de division au ministère de l'intérieur. Il reparut dans la vie publique aux Cent-Jours, et fut en conséquence atteint par la loi de proscription du 12 janv. 1816. Après 1830, il revint de Suisse et passa à Paris et à Nanterre les trois dernières années de sa vie. Il a laissé un ouvrage historique : *Recherches... sur l'homme au masque de fer* (Paris, 1801), dont la conclusion se trouve confirmée par les plus récents travaux (V. Masque de fer, t. XXIII, p. 365). H. Monin.

**ROUX**-Ferrand (Hippolyte), littérateur français, né à Nîmes le 16 sept. 1798, mort à Paris le 8 févr. 1887. Elevé par Nicot, recteur de l'académie de Nîmes, il entreprit d'écrire une *Histoire des progrès de la civilisation en Europe*, qu'il publia, de 1833 à 1841, après de longues études, ainsi que son *Histoire abrégée des inventions et découvertes* (1831). Nommé en 1839 sous-préfet du Vigan, il entra, en 1845, dans l'administration centrale au ministère de l'intérieur. Révoqué par Ledru-Rollin en 1848, il a été plus tard sous-préfet d'Issoudun, puis d'Epernay (1852). Il a publié : *Etudes de mœurs : Champagne, Languedoc* (1861); *Janine* (1863), *Histoire populaire de la Pologne* (1863), *Histoire du Mexique* et *Dictionnaire raisonné de philosophie morale* (1883).

**ROUXEL** de Médavy (Jacques), maréchal de France (V. Grancey [Comte de]).

**ROUXEVILLE.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigni-sur-Vire; 313 hab.

**ROUXIÈRE** (La). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Varades; 1.132 hab.

**ROUXMESNIL**-Bouteilles. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville; 307 hab. Stat. du chem. de fer de l'O. Château de la Renaissance.

**ROUY.** Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Saulge; 1.562 hab.

**ROUY**-le-Grand. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle; 146 hab.

**ROUY**-le-Petit. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle; 182 hab.

**ROUXVILLE.** Ville de l'Etat d'*Orange* (V. ce mot, t. XXV, p. 469).

**ROUZA.** Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Moscou, située sur les deux rives de la Rouza, affl. g. de la Moskva ; 5.490 hab. Fabriques d'indiennes et de ouate; tanneries, briqueterie. La ville est élevée sur une colline à la gauche de la rivière et bornée en outre par deux ruisseaux qui s'y jettent; c'est une ancienne forteresse, transformée aujourd'hui en dépôt de sel. Elle est mentionnée en 1328, et résista aux Polonais à l'époque du faux Démétrius. Elle a été détruite par un incendie en 1619.

**ROUZAT.** Hameau du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Combronde, com. de Beauregard-Vendon, sur la lisière de la Limagne ; 100 hab. Deux sources ferrugineuses, gazeuses et bicarbonatées mixtes, utilisées contre la dyspepsie dans un établissement thermal.

Bibl. : D. Lacaze, *Etude sur les eaux minéro-thermales de Rouzat;* Paris, 1863.

**ROUZE.** Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Quérigut; 423 hab.

**ROUZEDE.** Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Montbron; 703 hab.

**ROUZET** (Jacques-Marie, comte de Folmon), homme politique français, né à Toulouse le 23 mai 1743, mort à Paris le 25 oct. 1820. Noble de robe, avocat et professeur de droit dans sa ville natale, puis (1790) procureur-syndic de la Haute-Garonne, il fut nommé par ce département député à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il opina pour la réclusion, non comme peine, mais comme mesure de sûreté. Il protesta contre le 31 mai et fut incarcéré au nombre des 73. Il reparut à l'assemblée le 17 frimaire an III : entre temps, il s'était mis au service de la duchesse douairière d'Orléans. Il fut aussi modéré après thermidor qu'avant. Elu aux Cinq-Cents par douze départements, il proposa de brûler, le 1er vendémiaire an VI, toutes les procédures criminelles dues à la Révolution. Bien qu'ouvertement royaliste, il ne fut pas proscrit au 18 fructidor an V, et, sans congé, accompagna jusqu'à la frontière d'Espagne la duchesse d'Orléans. Arrêté à Perpignan, il se justifia et la rejoignit à Barcelone; elle en fit son chancelier sous le nom de comte de Folmon. Il atténua les fautes de Philippe-Egalité dans un ouvrage devenu rarissime : *Explication de l'énigme du roman intitulé Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Jos. d'Orléans ;* à Vérédishtad, chez les marchands de nouveautés, s. d., 4 vol. in-8. C'est une réfutation de l'ouvrage de Montjoye. Il termina sa carrière à Paris, dans l'intimité de la famille d'Orléans, qui fit une place à ses restes mortels dans la sépulture de Dreux.

Bibl. : *Dict. des Parlementaires.* — Quérard, *la France littéraire*, t. VIII, p. 258.

**ROUZIERS.** Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs; 408 hab.

**ROUZIERS.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuillé-Pont-Pierre ; 652 hab.

**ROVE** (Le). Com. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Martigues; 742 hab.

**ROVERE** (Della). Ancienne famille noble italienne qui donna deux papes à l'Eglise : Sixte IV et Jules II; sous le pontificat de ce dernier, les Della Rovere succédèrent au titre de duc d'Urbin qu'ils conservèrent jusqu'en 1631. Les principaux membres de cette famille sont les suivants : *Jean*, prince de Sinigaglia et de Mondavio, fils d'un pêcheur, vivant au xve siècle; son oncle devint pape sous le nom de Sixte IV, lui donna les terres seigneuriales de Sinigaglia et Mondavio et lui fit épouser Jeanne, fille de Frederico, duc d'Urbin. — *François-Marie*, prince de Sinigaglia et duc d'Urbin, fils du précédent, né en 1491, mort en 1528. En 1502, il se vit enlever sa seigneurie et son duché par César Borgia, mais pour peu de temps, car, à la mort d'Alexandre VI, en 1503, l'oncle de François-Marie, Julien, monta sur le trône pontifical sous le nom de Jules II : à la mort du duc d'Urbin, Guidubaldo, son oncle François-Marie lui succéda. Tombé en disgrâce en 1511 auprès du pape, il assassina le cardinal des Alidosi qui l'avait desservi; en 1512, il soumit les Romagnes et s'empara d'une partie des Etats du duc de Ferrare, au profit de l'Eglise. Le pape Léon X dépouilla François-Marie de ses Etats au profit des Médicis en 1516; mais en 1520, après la mort du pape, il reconquit ses biens ; en 1527, il ne put empêcher le connétable de Bourbon de saccager Rome. Ce prince, ami des lettres, avait réuni autour de lui une cour de savants et d'érudits, parmi lesquels Pierre Bembo, César Gonzague, etc. Il mourut, dit-on, empoisonné par Paul-Louis Farnèse, fils du pape Paul III. — *Guidubaldo*, fils du précédent, succéda à son père en 1538. Prodigue et débauché, il ne fut que nominalement général des Vénitiens;

avec l'aide du pape Grégoire XIII, il comprima par la force la révolte de ses sujets et montra ensuite une grande cruauté dans la répression. — *François-Marie II*, dernier duc d'Urbin, fils du précédent, mort en 1631. Il succéda en 1574 à son père, rappela ceux qu'il avait exilés et protégea les lettres qu'il cultivait lui-même. Il épousa Lucrèce d'Este en 1590 et en eut un fils, *Ubaldo*, pour lequel il écrivit un *Traité de l'éducation;* il lui fit épouser Claude de Médicis, fille du duc Ferdinand Ier. Ubaldo mourut en 1623, victime de ses vices, et sa femme mit au monde peu après une fille, *Victoria*, qui se trouvait seule héritière de la maison Della Rovere. Mais Urbin VIII, profitant de l'investiture qui excluait les femmes de la succession dans cette maison, sut décider le duc François-Marie à faire cession de tous ses biens à l'Eglise en 1626. Ph. B.

**ROVERE** (Joseph-Stanislas-François-Xavier), homme politique français, né à Bonnieux le 16 juil. 1748, mort à Sinnamari le 11 sept. 1798. Fils d'un aubergiste enrichi, pourvu d'une bonne instruction, il se fit fabriquer à Avignon une généalogie qui le rattachait à la famille italienne *della Rovere*, entra dans la maison militaire du légat du pape dans le Comtat, épousa Mlle de Claret dont il dissipa la dot, et tenta vainement, en 1789, de se faire élire aux Etats généraux par la noblesse de Provence. Il se mit alors à la tête des révolutionnaires du Comtat, fit amnistier par la Constituante les massacreurs de la Glacière, et fut député à la Législative par le nouveau dép. de Vaucluse. Celui des Bouches-du-Rhône l'élut à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. Au retour de sa mission à Lyon (fév. 1793), il fut créé maréchal de camp. Envoyé de nouveau dans le Midi, il y exerça des vengeances personnelles et y commit des concussions qui l'auraient fait arrêter par le comité de salut public, sans le 9 thermidor, auquel il prit une part active comme adjoint de Barras à la tête de la garde nationale. La violence de ses discours contre le parti vaincu le rendit suspect aux thermidoriens eux-mêmes. Elu aux Anciens par le dép. de Vaucluse, il intrigua pour la restauration de la royauté ; il fut proscrit au 18 *fructidor* an V (V. Directoire, t. XIV, p. 654) et fut emporté moins d'un an après par le climat de la Guyane. H. Monin.

**ROVERE** (Mamiani della), philosophe et homme politique italien (V. Mamiani).

**ROVERE** (Bonarelli della). Famille de littérateurs italiens (V. Bonarelli).

**ROVERETO.** Ville de statut personnel du S. du Tirol (Austro-Hongrie), ch.-l. de district, située dans le fertile val Lagarina, sur la rive gauche de l'Adige, au confluent du Leno. Station de la ligne Kufstein-Ala, à 212 m. d'alt.; 9.030 hab. presque tous Italiens (il n'y a que 447 Allemands). Chambre de commerce du Trentin, sept églises, parmi lesquelles les plus remarquables sont San Marco, qui date du xve siècle et Santa Maria del Carmine de 1678, un ancien château élevé sur un rocher et transformé en caserne, des couvents de franciscains et de capucins, collèges et écoles italiennes, l'Accademia degli Agiati, fondée en 1753, une bibliothèque publique, un théâtre, un hôpital, une société d'agriculture ; aqueduc de 1845, monument du philosophe *Rosmini*, né à Rovereto. La ville est le centre du commerce des soies dans le Tirol ; fabriques de cuir, de papier, de cordes d'instruments de musique ; imprimerie. Commerce important de soie, fruits, viandes et saucisses ; vignoble réputé. Au S. de Rovereto, villages : de *Sacco* (fabrique de tabac qui occupe 1.450 ouvriers) ; 1.922 hab. ; de *Lizzana*, restes d'un château où Dante exilé habita en 1302 ; 1.721 hab. ; de *Marco* (826 hab.) avec les restes d'un écroulement de la montagne de 883 (Slavini di Marco), auquel Dante rattache un épisode de l'*Enfer*. A l'O. de Rovereto, *Isera*, vignoble fameux ; 618 hab. — La ville de Rovereto a été élevée par Guillaume de Castelbarco-Lizzana à la fin du xiiie siècle ; Adrighetto de Castelbarco la vendit à Frédéric qui s'en défit au profit de Venise en 1417. En 1509, à la suite de la ligne de Cambrai, Rovereto passa à l'Autriche et au Tirol. L'industrie de la soie est florissante depuis le xve siècle. Le 3 et le 4 sept. 1790, Masséna y défit les Autrichiens de l'armée de Wurmser. La ville pendant la domination française fut comprise dans le dép. du Haut-Adige.

Bibl. : Bertanza, *Storia di Rovereto ;* Rovereto, 1883.

**ROVETTA** (Geronimo), romancier et dramaturge italien, né à Brescia en 1850. Il débuta dans les lettres par un opuscule (*Gli Zulu nell' arte, nella letteratura e nella politica* (Milan, 1880), qui fit beaucoup de bruit. Il est aujourd'hui l'un des romanciers et des dramaturges les plus en vue de l'Italie. Ses principaux romans ou contes sont : *Ninnoli* (Rome, 1882) ; *Mater dolorosa* (Milan, 1882); *Sott' acqua* (Milan, 1883); *Tiranni minimi* (*ibid.*, 1886) ; *Le lacrime del prossimo* (*ibid.*, 1888) ; *La Baraonda* (*ibid.*, 1894); *Il tenente dei lancieri* (*ibid.*, 1896); *l'Idolo* (*ibid.*, 1898). Il faut y ajouter deux comédies : *La contessa Maria* (Milan, 1884), et *La moglie giovane* (Rome, 1899), et deux drames : *Marco Spada* (Milan, 1892), et *Principio di secolo* (*ibid.*, 1897).

**ROVEZZANO** (Benedetto da), sculpteur italien de la Renaissance, né en Toscane en 1478, mort après 1556. Cet artiste fut surtout un ornemaniste, bien qu'il ait touché à la statuaire proprement dite (dans sa statue de l'*Evangéliste saint Jean*, à la cathédrale de Florence). Sa manière est hésitante, saccadée, contrainte ; elle manque de liberté et d'harmonie dans la masse de motifs décoratifs multipliés sur les pilastres, les cheminées, etc. Benedetto da Rovezzano travailla, non seulement dans sa patrie, mais aussi en Angleterre, où il mit son ciseau au service de Henri VIII. Ses principales productions sont : à Florence, le tombeau de P. Soderini, dans l'église del Carmine ; l'autel de l'église de Santa Trinità, le tombeau d'Oddo Altoviti († 1507) dans l'église des Santi-Apostoli, l'autel de Saint-Jean Gualbert et la cheminée du palais Roselli del Turco, au musée national de Florence. Sa figure de grandeur naturelle de *Saint Jean l'Evangéliste*, dans la cathédrale de Florence, offre une certaine raideur académique.

Bibl. : Burckhardt et Bode, *le Cicerone*. — Semper, *Hervorragende Bildhauer-Architekten der Renaissance ;* Dresde, 1880. — Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*. t. III.

**ROVIGNO.** Ville maritime de l'Istrie, de statut personnel (Autriche-Hongrie), située sur une langue de terre projetée dans la mer Adriatique, au S.-O. de la presqu'île de l'Istrie, à 63 kil. S.-S.-O. de Trieste ; point terminus de l'embranchement de Canfanaro du chemin de fer de Trieste à Pola ; 9.662 hab., pour la plupart Italiens. Cathédrale avec un campanile qui porte la statue de bronze de sainte Eufemia, la patronne de la ville. Le port est couvert au S. par une petite presqu'île prolongée par les îlots de San Giovanni in Pelago ; il a un phare et des chantiers de constructions navales ; c'est une escale des bateaux à vapeur du Lloyd. Rovigno est une des principales places maritimes de commerce de l'Istrie ; ses habitants font d'excellents matelots et pilotes (pour les bouches du Pô). Vignoble et culture d'oliviers. Corderies, fabriques de ciments, de conserves, de pâtes alimentaires ; verrerie, minoterie à vapeur, manufacture de tabac de l'Etat (800 ouvriers). Importantes pêcheries de thons et de sardines. Commerce de bois, noisettes, etc. La ville, construite sur un rocher dont l'église occupe le sommet, groupe ses vieilles maisons sur la hauteur, tandis que la ville autrichienne longe les nouveaux quais ; au-dessus des maisons étagées, les jardins montrent pittoresquement leurs verts gazons et leurs feuillages. Chambre de commerce, chapitre collégial, bibliothèque, théâtre, hospice de San Pelagio pour les enfants malades, station de l'aquarium de Berlin. En 1894, le mouvement du port a été de 1.894 navires (218.507 t.). Ph. B.

**ROVIGO.** Province italienne maritime de Vénétie, nommée aussi *Polesine*. Elle est bornée au N. par les prov. de

Padoue et Venise, à l'O. par celles de Mantoue et Vérone, au S. par la prov. de Ferrare et à l'E. par la mer Adriatique. Superficie de 1.774 kil. q.; 245.756 hab., soit 139 par kil. q. Longue plaine comprise entre le bas Adige et le delta du Pô, la province est arrosée encore par des canaux ou rivières canalisées, tels que l'Adigetto, le canale Bianco, le Tartaro, etc.; de l'O. à l'E., du village de Melara aux embouchures du Po della Maestra, elle a 105 kil. de longueur; sa largeur maxima ne dépasse pas 25 kil., sauf dans le delta où elle atteint 29 kil., de Porto Forsone à l'embouchure du Podigoro ; les côtes ont 70 kil. de développement. La population forme 63 communes, dans les 8 districts d'Adria, Ariano nel Polesine, Badia Polesine, Lendinara, Massa Superiore, Occhiobello, Polesella et Rovigo. Le sol est formé par une plaine d'alluvions; très fertile dans la partie occidentale, il devient marécageux et malsain vers la mer, dans la partie plus particulièrement appelée Polesine, qui est entrecoupée par les canaux servant à écouler le trop-plein du Pô et de l'Adige. Les inondations terribles auxquelles le pays est exposé ont obligé, dès le XIII^e siècle, les habitants à recourir à un système d'endiguements très élevés entre lesquels les cours du Pô, de l'Adige et de leurs tributaires sont maintenus artificiellement; à la suite de l'exhaussement graduel des rivières, celles-ci ont un fond très élevé, formant comme une sorte d'aqueduc, ainsi la surface du Pô est plus haute que le toit des maisons de Ferrare; malgré toutes ces précautions, on ne parvient pas à se défendre complètement, et la terrible inondation de 1882 a submergé le territoire de trente communes et causé d'immenses dégâts. Les principaux produits de la province sont le froment, le maïs, le riz, des pois, du chanvre, des vignes, du foin, de la soie. L'industrie est insignifiante. Ph. P.

**ROVIGO.** Ville de la Vénétie, ch.-l. de la prov. de Rovigo, sur l'Adigetto (canal entre le Pô et l'Adige, point de jonction des chemins de fer Padoue-Bologne et Vérone-Rovigo-Chioggia; 9 m. d'alt.; 7.272 hab. La ville est belle, mais assez triste. On y remarque les restes d'un château du X^e siècle, avec deux tours penchées, tour d'horloge vénitienne, grande cathédrale de 1696, l'église octogonale de la Madonna del Soccorso, avec un campanile, qui date de 1591 ; ancien palais du podestat, aujourd'hui palais communal, palais Roncali de San Micheli (1555), palais de justice de 1873, monuments de Victor-Emmanuel II (1881) et Garibaldi (1894). L'agriculture et le commerce sont surtout aux mains des habitants ; tannerie, raffinerie de salpêtre; céréales, cuirs, lins, toiles. Lycée, école technique, Académie des sciences, bibliothèque de 40.000 volumes, galerie de tableaux (qui contient des œuvres de Giorgione, Palma Vecchio, Titien, Vinci, etc., collection d'histoire naturelle. Rovigo est siège d'une préfecture, d'un évêché et d'une Chambre de commerce. — Le titre de duc de Rovigo fut donné à Savary par Napoléon.

**ROVIGO.** Com. du dép. d'Algérie, arr. d'Alger, cant. de l'Arba, au pied N. du Petit Atlas, près de la rive droite de l'Harrach; 110 m. d'altit.; 7.616 hab. (y compris le douar Sidi-Hamouda et une partie du douar Hammam-Melouan). Son nom lui vient de Savary, duc de Rovigo, qui a été gouverneur de l'Algérie de déc. 1831 à mars 1833. Belles orangeries. Carrières de plâtre avec funiculaire qui monte à 240 m. Sable à cristal et à porcelaine. — Dans les environs, à 6 kil. 1/2, eaux thermales, salines chlorurées d'Hammam-Melouan, dans la gorge de l'Harrach : ces eaux ressemblent à celles de Bourbonne.

**ROVIGO** (Aimé-Jean-Marie-René SAVARY, duc de), général et homme politique français, né à Marcq (Ardennes) le 26 avr. 1774, mort à Paris le 2 juin 1833. Son père était major de la place de Sedan et le fit élever à Metz; à seize ans, Savary s'engagea au Royal-Normandie, régiment de cavalerie, devint bientôt sous-lieutenant, servit sous Custine et passa capitaine. Officier d'ordonnance de Pichegru et de Moreau, il se fit remarquer par sa bravoure à Friedland et fut nommé en 1797 chef d'escadrons. Desaix le prit alors pour aide de camp et le garda près de lui dans ses campagnes à l'armée du Rhin, en Egypte, en Italie, à Marengo : après la mort de Desaix, il devint aide de camp de Bonaparte et son homme de confiance, chargé de toutes les missions délicates. Colonel et commandant de la gendarmerie en 1800, il devint aussi directeur d'un bureau de police secrète. En 1802, il fut promu général de brigade, présida à l'exécution du duc d'Enghien et vit sa faveur grandir encore après la mort restée singulière de Pichegru. Instrument aveugle de Napoléon, il fut nommé général de division et fit à côté de l'empereur les campagnes de 1805 et 1806, faisant à la fois de la guerre et de la diplomatie ; il prit après Iéna un régiment de hussards et s'empara de Hameln ; le 16 févr. 1807, il battit les Russes à Ostrolenka, à la tête du 5^e corps d'armée qu'il commandait en l'absence du maréchal Lannes. Après la bataille de Friedland, il reçut le gouvernement de la Vieille Prusse et se rendit après la paix de Tilsitt à Saint-Pétersbourg comme ambassadeur. Rappelé au bout de peu de temps, il reçut le titre de duc de Rovigo (1808) et une dotation de 15.000 fr. En mars 1808, il fut envoyé en Espagne pour y décider la famille royale à faire le voyage de Bayonne : il y conduisit Ferdinand VII qu'il trompa complètement et lui signifia que la maison de Bourbon avait cessé de régner en Espagne. Savary retourna ensuite à Madrid et prit le commandement des troupes françaises pendant la maladie de Murat et jusqu'à l'arrivée du roi Joseph-Bonaparte. Revenu à Paris, il vit sa faveur croître de tout ce que Talleyrand et Fouché perdaient d'influence ; confident des secrets les plus intimes de Napoléon et chargé de ses missions les plus cachées, il s'occupait surtout de la sûreté personnelle de l'empereur qu'il ne quittait jamais; il l'accompagna aux conférences d'Erfurt, en Espagne, à la prise de Madrid, dans la guerre d'Autriche de 1809. Le 3 juin 1810, il succéda à Fouché comme ministre de la police : dans cette place, il inspira une véritable terreur : son administration fut odieusement tyrannique ; son prédécesseur la rendit d'ailleurs très difficile ; il remplit les prisons de républicains et de royalistes et traita brutalement M^me de Staël et M^me Récamier; lors du coup de main de Malet, il fut arrêté par Lahorie le 23 oct. 1812 et enfermé à La Force pendant quelques heures. Il conserva pourtant la faveur de Napoléon qui l'appela en mars 1814 au conseil de régence ; il suivit Marie-Louise à Blois, puis se retira dans une de ses propriétés près de Fontainebleau. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon le créa pair et le mit à la tête de la gendarmerie de l'Empire. Après Waterloo, il accompagna Napoléon sur le *Bellérophon* et demanda à l'accompagner à Sainte-Hélène. Les Anglais, non seulement refusèrent, mais l'envoyèrent comme prisonnier à Malte, d'où il s'évada le 8 avr. 1816, après sept mois de captivité. En France, il avait été condamné à mort. Il passa à Smyrne où il fit de très mauvaises opérations commerciales, vint en Autriche, puis à Londres (1819) et retourna à Paris. Il fut acquitté sur la plaidoirie de Dupin (27 déc. 1814). Voué à la haine des royalistes, à cause de l'exécution du duc d'Enghien, il publia : *Extrait des mémoires de M. le duc de Rovigo concernant la catastrophe de M. le duc d'Enghien* où il cherchait à prouver qu'il n'avait été qu'un instrument et que c'était Talleyrand qui avait conseillé le sacrifice du prince : ces révélations causèrent une profonde sensation. En 1828, il fit paraître les *Mémoires du duc de Rovigo pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon*, livre curieux, mais d'une véracité très médiocre. Il s'était mis en sûreté à Rome ; lors de la révolution de 1830, il vint offrir ses services au nouveau gouvernement et fut nommé commandant en chef des troupes françaises en Algérie, où il resta jusqu'en 1833; il établit en Algérie les premiers réseaux de routes, mais exerça les plus cruelles violences sur les indigènes : le massacre des El-Ouffias le 7 avr. 1832, à peu de distance d'Alger, retarda de longtemps la soumission. — Son fils,

*Marie-Napoléon-René* Savary, duc de Rovigo, né à Paris, mort à Paris en 1872, s'engagea à la fin de la Restauration et devint capitaine sous Louis-Philippe; il démissionna et revint à Paris faire de la littérature et tenir sa place dans la société brillante du temps; après la révolution de 1848, il écrivit avec violence contre la République et se lia avec Villemessant; il écrivit dans les différents journaux de celui-ci : *le Corsaire*, *la Mode*, *la Chronique de France*, *le Figaro*. Pendant la guerre de 1870, il fut capitaine au 14e dragons et fit partie de la garnison de Vincennes. Il a publié : *Historiettes* (1851), *Feuilles volantes*, *Menus propos*, etc,, *La Fayette* (1858, nouvelles), une opérette : *le Fauteuil de mon oncle* (1859), et une comédie en un acte : *Un soufflet anonyme* (1859).

**ROVILLE** (*Rovilla*). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué, vallée de la Moselle (r. g.); 235 hab. Il y eut une ferme modèle créée en 1822 par l'agronome Mathieu de Dombasle, supprimée en 1842.

Bibl. : Meixmoron-Dombasle, *Une Page de l'histoire de Roville;* Nancy, 1851, in-8.

**ROVILLE-aux-Chênes.** Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers; 332 hab.

**ROVIRA** y Brocandel (Hippolito), peintre et graveur espagnol, né à Valence en 1693, mort en 1765. Bien qu'il ait étudié quelque temps sous la direction d'Evaristo Munoz, il se forma à peu près seul. Palomino lui confia pour le graver le dessin du frontispice de son *Museo pictorico*, et Rovira, corrigeant légèrement son modèle, en fit la gravure qu'on trouve en tête du premier tome de cet ouvrage. Les autres planches sont de Juan Bernabé Palomino. A l'âge de trente ans, l'artiste voulut étudier les grands maîtres italiens et, pour atteindre son but, il se rendit à Rome où il mena une existence misérable, mourant presque de faim, mais étudiant et dessinant tout ce qu'il admirait. Toutefois, les privations et les souffrances endurées altérèrent profondément sa santé et ne laissèrent pas que d'exercer une fâcheuse influence sur son talent. A son retour à Madrid, les portraits qu'il avait peints en Italie, ceux entre autres du général des dominicains et du cardinal Cienfuegos, furent montrés à la reine Isabelle Farnèse, qui désirait faire peindre son fils, l'infant D. Luis. Rovira fut donc agréé et se mit en mesure de faire le portrait de l'infant. Il en avait déjà ébauché l'esquisse, qui se présentait fort bien, lorsque, pris d'une sorte de vertige subit, il la détruisit en la barbouillant. L'artiste s'enfuit du coup à Valence, où, après avoir entamé divers ouvrages qu'il eut grand'peine à mener à bien, par exemple les fresques de Santo Domingo, il alla mourir à l'hôpital. Parmi les estampes qu'il a produites et qui sont pour la plupart des images de piété, Cean Bermudez cite : *Saint François Régis*, *Saint François de Borgia*, *Sainte Barbe*, la *Conception*, d'après une peinture de Juañes; un portrait à mi-corps du *Bienheureux Juan de Ribera* et celui du dominicain *Domingo Anadon*, d'après un dessin de Larraga. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores ;* Madrid, 1800.

**ROVNO.** Ville de Russie, gouv. de Volhynie, ch.-l. de district, sur l'Oustié (bassin du Dniepr); 8.930 hab. (dont la moitié juifs). Stat. des chem. de fer Wilna-Rovno et Kiew-Brest. La ville est divisée en trois par les bras de l'Oustié; sur un des îlots, l'ancien château des princes Lubomirski; elle a de beaux jardins et un grand parc, une Ecole des arts et métiers, une succursale de la Banque d'Empire; son commerce consiste en céréales, bois et bétail; manufacture de tabac, draps communs; brasserie, tannerie. En 1282, défaite des Lithuaniens par les Polonais; la ville fut prise en 1655 par les Russes, puis rendue à la Pologne ; en 1795 elle a été définitivement annexée à la Russie. Un grand incendie l'a détruite presque entièrement en 1891. Elle est la propriété des princes polonais Lubomirski.

**ROVON.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, canton de Vinay; 409 hab.

**ROVOUMA.** Fleuve de la côte orientale d'Afrique, lequel se jette dans l'Océan Indien, à 35 kil. au N. du cap Delgado. Dans son cours le plus long, il mesure 540 kil. On estime la surface de son bassin à environ 350.000 kil. q. Le fleuve Rovouma sépare, depuis son embouchure jusqu'au confluent de son tributaire le M'sinje, l'Afrique orientale allemande de la colonie portugaise de Mozambique.

**ROWE** (Nicholas), poète et auteur dramatique anglais, né à Little Barford (comté de Bedford) en 1674, mort le 6 déc. 1718. Fils d'un sergent de loi, il fut destiné à la jurisprudence et inscrit au barreau de Londres. Mais à la mort de son père (1692), il abandonna le droit, pour lequel il n'avait aucun goût, et se consacra tout entier à la littérature. Dès 1700, il faisait représenter une tragédie en vers, *The Ambitious Stepmother*, qui obtint un grand succès. Rowe donne alors au théâtre : *Tamerlane* (1702), qui resta longtemps à la scène; *The fair penitent* (1703), tragédie écrite dans le pathos sentimental le plus compliqué et qui lui valut un véritable triomphe. Cette pièce, qui eut sur le développement de la littérature anglaise au XVIIIe siècle une grande influence, inspira notamment à Richardson ses fameux types de Lovelace et de Clarisse Harlowe. D'autres tragédies de Rowe : *Ulysses* (1706), *Royal Convert* (1707), *Lady Jane Grey* (1715), furent aussi bien accueillies. Il réussit moins dans la comédie. *The Biter* (1704) n'eut qu'une seule représentation. Rowe, grand travailleur, publia une quantité de poésies de circonstances, fit des traductions, entre autres celle des *Caractères* de La Bruyère (1708), publia une bonne édition des œuvres de Shakespeare (1709, 6 vol.). Il prenait un intérêt passionné à la politique, et, libéral avancé, devint sous-secrétaire d'Etat pour l'Ecosse en 1708. Il fut nommé poète-lauréat en 1715, et fut enterré à l'abbaye de Westminster. Citons encore de lui une traduction en vers de la *Pharsale* de Lucain (1718), qui fut souvent réimprimée. On a donné plusieurs éditions de ses *Œuvres* complètes, entre autres en 1727 (3 vol. in-12), R. S.

Bibl. : Austin et Ralph, *Lives of the Laureates ;* Londres, 1853.

**ROWE** (Mrs Elizabeth), femme de lettres anglaise, née à Ilchester (Somerset) le 11 sept. 1674, morte le 20 févr. 1737. Fille de Walter Singer, ministre protestant, elle fut très soigneusement élevée et commença à écrire très jeune. Un volume de poésies qu'elle publia en 1696, sous le pseudonyme de Philomela, attira l'attention des lettrés et lui valut de puissantes protections, entre autres celle de lord Weymouth, de Mathew Prior, d'Isaac Watts. En 1710, elle épousa Thomas Rowe, jeune homme fort distingué, auteur de quelques remarquables biographies des héros de l'antiquité classique, mais qui mourut prématurément, emporté par la phtisie (1715). Accablée par cette perte, Mrs Rowe s'enferma dans une petite propriété d'où elle ne sortit plus guère et versa dans la piété la plus exaltée. Ses œuvres, pleines de fraîcheur et d'imagination, animées des sentiments les plus purs, sont ou des poèmes ou des romans sous forme de lettres. Elles ont eu un grand succès, entre autres : *Friendship in Death* (Londres, 1728 ; trad. deux fois en français, Amsterdam, 1740, et Genève, 1753); *Letters, moral and entertaining* (1729-33, 3 vol.); *The History of Joseph* (1736). Elles ont été réunies sous le titre de *Miscellaneous Works in Prose and Verses* (1739, 2. vol. in-8 et 1749, 4 vol.). Ses poésies ont été traduites en allemand (1745) et ont excité l'admiration de Klopstock et de Wieland. R. S.

Bibl. : Theophilus Rowe, *Vie de Mrs Rowe*, en tête des *Miscellaneous Works*, 1739. — Theodor Vetter, *Die Göttliche Rowe ;* Zurich, 1891.

**ROWLANDS** (Samuel), littérateur anglais, né vers 1570, mort vers 1630. On ne sait presque rien de sa vie, et ses ouvrages, très nombreux, sont de véritables raretés biblio-

graphiques, dont la plupart n'existent qu'en deux ou trois exemplaires. Ce sont, en général, des satires ou des farces qui sont précieuses par les détails qu'elles fournissent : d'une part, sur les écrivains et les acteurs de son temps, d'autre part, sur les mœurs du bas peuple de Londres. Citons : *The Betraying of Christ* (Londres, 1598, in-4) ; *The letting of humours Blood in the Head-Vaine* (1600, in-8) ; *A mery Metinge* (1600) ; *Tis Merrie when Gossips meete* (1602, in-4) ; *Looke lo it, for Ile stabbe ye* (1604, in-4) ; *Diogines Lanthorne* (1607) ; *The famous history of Guy, earle of Warwicke* (1607) ; *Democritus, or Dr Merryman his medicines against Melancholy humors* (1607, in-4) ; *Martin Mark-all, beadle of Bridewell* (1610) ; *The Night-Raven* (1620, in-4) ; *Heaven's Glory* (1628), etc. Les écrits de Rowlands ont été souvent réédités. M. Edmond Gosse en a donné la collection complète pour le *Hunterian Club* de Glasgow (1872-86). R. S.

**ROWLANDSON** (Thomas), dessinateur et graveur anglais, né en 1756, mort à Londres le 22 avr. 1827. Fils d'un commerçant, il manifesta de bonne heure ses dispositions pour le dessin et la caricature. Il suivit les cours de la Royal Academy, mais les abandonna à l'âge de seize ans, pour aller à Paris, où l'appelait une tante française. Il y resta deux ans, continuant ses études et subissant dans une certaine mesure l'influence du goût français. En 1775, il exposa un dessin à la Royal Academy, et, de 1777 à 1781 des portraits et des paysages qui obtinrent du succès. Cette période de sa vie fut marquée par quelques courses sur le continent, en Flandre, en Hollande, en Allemagne. A partir de 1781 s'accentuèrent ses tendances à la caricature, genre où sa culture artistique développée lui assurait une supériorité. En 1782, il publia les croquis d'un voyage à Spithead ; en 1784, il exposa à l'Academy les *Jardins de Vauxhall* ; en 1787, une série, où se distinguaient *la Famille française*, *the English Review*, *the French Review*. Dans la seconde partie de sa carrière il s'adonna à la vignette et publia des séries qui eurent le plus grand succès. Il collabora régulièrement au *Poetical Magazine* d'Ackermann et publia, avec un texte par William Combe : *The Tour of Dr Syntax in search of the Picturesque* (1812) ; *The Second Tour of Dr Syntax in search of Consolation* (1820) ; *la Danse de la Mort*, *la Danse de la Vie*, etc. Il illustra également quelques livres, tels que *le Voyage sentimental*, *le Vicaire de Wakefield*, *Tom Jones*. Doué d'une imagination vive, d'une vision subtile et d'une main prompte, rompu d'ailleurs à l'étude du nu, Rowlandson a beaucoup produit et d'excellents morceaux, remarquables par la vérité de l'image, l'intensité de l'expression et l'esprit de l'exécution. Ses caricatures politiques ne sont que brutales et souvent grossières ; mais ses charges de mœurs sont très fines et très mordantes. Fr. Benoît.

Bibl. : Joseph Greco, *Rowlandson the Caricaturist, A Selection from his works, with anecdotal descriptions of his famous caricatures and a sketch of his Life, Times and Contemporaries* ; Londres, 1880, 2 vol.

**ROWLEY** (William), auteur dramatique anglais, né vers 1585, mort vers 1642. On ne sait presque rien de sa vie. Il faisait partie en 1610 de la troupe du duc d'York qui devint en 1613 la troupe du prince de Galles. En 1614, il s'associa à Thomas Middleton et écrivit plusieurs pièces avec lui. Il cessa de jouer en 1627. Il fut en relation avec tous les auteurs du temps et collabora à leurs œuvres, notamment à celles de Massinger, de Dekker, d'Heywood, de Ford, de Webster : on a même prétendu, mais sans preuve, que Shakespeare a travaillé avec lui à la *Birth of Merlin*. Rowley avait de l'esprit, de la bonne humeur et de gros effets comiques qui réussissaient toujours. Mais bien qu'il ait mis la main à la plupart des pièces qui alimentèrent le théâtre anglais dans la première moitié du XVIIe siècle, il n'est qu'un auteur de second ordre. On cite seulement quatre pièces qu'il ait écrites seul : *A new wonder, a woman never vexed* (1632, in-4) ; *All's lost by lust* (1633, in-4) ; *A Match at midnight* (1633) ; *A Shoomaker a Gentleman* (1638, in-4). R. S.

**ROWSAY.** Ile de l'archipel des *Orcades* (V. ce mot, t. XXV, p. 487).

**ROXANE**, femme d'Alexandre le Grand. Fille du satrape de Sogdiane Oxyartes, elle fut faite prisonnière par les Macédoniens après l'enlèvement de la forteresse de son père, en 328. Alexandre le Grand épousa à cause de sa beauté, malgré l'avis de ses généraux, la « perle de l'Orient ». A la mort du conquérant, Roxane était enceinte de six mois et mit au monde trois mois plus tard un fils, Alexandre Ægos, qui, selon les ordres d'Alexandre, devait partager avec Philippe Archidæos le trône de Macédoine. Roxane fit tuer l'autre veuve d'Alexandre, Statira, fille de Darius, qui, avec l'aide de Perdiccas, fut attirée dans un piège et jetée dans un puits avec sa sœur, veuve d'Héphestion. Les rivalités des généraux amenèrent d'abord la mort du régent Perdiccas qui tomba en 321 sous le poignard des assassins envoyés par Cassandre. Celui-ci poursuivit ensuite Roxane qui s'était rendue en Macédoine auprès d'Olympias, mère d'Alexandre. Assiégée dans Pydna et prise avec Olympias, en 316, par Cassandre, elle fut enfermée dans la forteresse d'Amphipolis, où Olympias fut bientôt assassinée. Lorsque la paix fut conclue entre Cassandre et les généraux, Antigone et Ptolémée, qui avaient fait alliance pour délivrer Roxane, celle-ci fut mise à mort avec son fils (311) ; peu de temps auparavant, Cassandre avait fait périr aussi, avec sa mère, Hercule, fils d'Alexandre et de Barsine, âgé de quatorze ans. — Les noces d'Alexandre et de Roxane avaient été représentées dans un tableau célèbre du peintre romain Ætion, et le Sodoma a peint d'après lui sa grande toile célèbre de la Farnésine à Rome. En France, Desmaret a consacré une tragédie à la vie dramatique de Roxane, et Schmell a fait représenter à Vienne, en 1866, un opéra sur le même sujet.

**ROXBURGH.** Comté d'Ecosse, borné par les comtés écossais de Berwick au N., de Selkirk au N.-O., de Dumfries à l'O., et par les comtés anglais de Cumberland au S. et de Northumberland à l'E. Superficie de 1.722 kil. q. ; 53.442 hab. Longueur maxima du N. au S., 68 kil. ; largeur, 48 kil. La vallée du Teviot le divise du S.-O. au N.-E. en deux régions différentes : à gauche, une plaine ; à droite, des chaînes de collines formées de schistes argileux bleuâtres (550 m.) ; le principal sommet est le Wisp Hill (595) ; à ces collines succède à l'E. un massif de vieux grès rougeâtre traversé par des cours d'eau qui viennent des Cheviot, massif de formation porphyrique le long de la frontière du Northumberland (730 m. au point le plus élevé). Le Teviot naît au pied du Wisp Hill, coule du S.-O. au N.-E. et reçoit à droite tous les cours d'eau qui descendent des Cheviot ; il se jette à Kelso dans le Tweed qui coule vers l'E. et le S.-E. à travers le N. du comté de Roxburgh, qui appartient pour la plus grande partie au bassin de la mer du Nord, et pour la partie S.-O. à celui de la mer d'Irlande. Le climat est sain ; la température élevée ; le sol argileux est très fertile et les hauteurs sont couvertes d'excellents pâturages. Le comté est essentiellement agricole ; les cultures sont les céréales (19.600 hect.), dont l'avoine représente 13.000 et l'orge le reste ; 24.250 hect. de trèfle ; 19.000 de prairies naturelles ; 4.420 chevaux dont les trois quarts sont employés aux travaux agricoles ; 17.831 têtes de bétail ; 502.721 moutons ; 4.783 porcs. — Il y a quelques établissements de filature et de tissage de laine (à Hawick, Jedburgh, Kelso). Ch.-l., Jedburgh ; villes principales, Hawick et Kelso. — Nombreux monuments druidiques ; un fossé de 72 kil. entre Galashiels et la frontière s'appelait *Catrail*. Le comté a fait partie du royaume de Northumberland pendant plusieurs siècles ; vers 1020, il a passé aux rois d'Ecosse ; David Ier l'érigea en comté. Il a été le théâtre de luttes sanglantes entre les seigneurs écossais et anglais, à cause de sa situation sur la frontière. Vieux châteaux du moyen âge. Restes des abbayes de Melrose, Jedburgh,

Kelso. — Au petit village de Roxburgh, situé sur le Teviot, à 5 kil. S.-O. de Kelso, ruines de Roxburgh Castle où le roi Jacques II fut tué en 1460.

**ROXBURGH** (Robert Ker, comte de), homme politique anglais, né vers 1570, mort près de Kelso le 18 janv. 1650. Très remuant, il se lance dès sa jeunesse dans les complots ou les expéditions sur les frontières d'Ecosse. Il machine notamment le meurtre de William Ker d'Ancrum en 1590 et s'enfuit ensuite en Angleterre. Il combat le parti des Bothwell, commet tant de désordres qu'on le mande comme rebelle à diverses reprises devant le conseil du roi, et il se garde bien d'y comparaître. En 1596, il est emprisonné, mais en 1599, il entre au conseil privé d'Ecosse et en 1600, il est créé comte de Roxburgh. Il devint un des conseillers influents de Jacques, lorsqu'il eut succédé au trône d'Angleterre et il fut nommé en 1637, lord du sceau privé d'Ecosse. Au début de la guerre civile de 1639, il se montra fidèle au roi, mais son fils ayant pris le parti des covenantaires, il fut tenu en suspicion. Comme il ne laissa aucun enfant mâle, ses titres passèrent à sir William Drummond, mari de sa fille aînée Jeanne. — *John*, 5e comte et 1er duc de Roxburgh, mort le 24 févr. 1741, descendant des précédents, rendit au gouvernement anglais les plus grands services en patronant la cause de l'union et celle de la succession protestante. Il en fut récompensé par le titre de duc (1707). En 1716, il combattit bravement à Sheriffmuir à la tête d'une troupe de volontaires. Il fut secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, à diverses reprises. — *John*, 3e duc, petit-fils du précédent, né à Londres le 23 avr. 1740, mort à Londres le 19 mars 1804, grand sportsman, se distingua surtout comme bibliophile. Il réunit une splendide collection d'ouvrages rares qui fut dispersée après sa mort et dont la vente produisit près de 600.000 fr. R. S.

**ROXELANE**, sultane ottomane favorite de Soliman II, née dans les premières années du XVIe siècle, morte à Constantinople en 1561. Les biographes de cette princesse ne s'accordent pas sur son origine, les uns prétendent qu'elle était Italienne, fille d'un certain Nani Marsigli de Sienne et qu'elle fut enlevée par des pirates à Castello Collecchio, d'autres veulent qu'elle ait été Russe, et ils donnent la date de 1520 comme celle de son entrée au palais. En entrant dans le sérail, elle reçut le nom persan de Rouschen, « Lumière », dont les Occidentaux ont fait Roxelane et elle ne tarda pas à prendre un grand empire sur Soliman II; la légende raconte même qu'elle traita fort cavalièrement le sultan et qu'elle obtint de lui, par son esprit et sa beauté, des privilèges incompatibles avec les usages des Turcs et même avec la loi musulmane. Il est plus vraisemblable que Soliman II, reconnaissant ses hautes qualités intellectuelles et son habileté politique, subit son influence sans lui laisser prendre dans le gouvernement une place qu'elle ne pouvait remplir. Devenue mère de Sélim, qui arriva au trône sous le nom de Sélim II, Roxelane résolut de lui assurer la couronne à l'exclusion de Moustafa, fils aîné du sultan; dans ce but, elle se fit reconnaître par Soliman comme épouse légitime, poussa le sultan à faire périr le grand vizir Ibrahim Pacha et à faire nommer à sa place Roustem, qui était une de ses créatures. Ce dernier n'hésita pas à accuser Moustafa d'entretenir des relations suspectes avec le chah de Perse. Il est probable que cette accusation ne reposait sur aucune base sérieuse, et cependant Soliman II n'hésita pas à faire périr son fils comme il avait fait exécuter Ibrahim Pacha. Débarrassée de l'héritier de la couronne, Roxelane voulut précipiter les événements, et elle fomenta un complot dans le but de renverser Soliman; mais cette fois elle échoua complètement, et presque tous ceux qui en faisaient partie payèrent leur imprudence de leur tête; son second fils Bayezid, également insurgé contre Soliman, fut obligé de se réfugier en Perse et fut mis à mort. Roxelane mourut un peu avant l'avènement de Sélim II. E. Blochet.

**ROXOLANS** (Ρωξολανοί). Peuple du groupe sarmate établi au Ier siècle av. J.-C. dans les steppes du N. de la mer Noire entre Don et Dniepr. Excellents cavaliers, ils combattirent tour à tour Mithridate qui les défit, puis sur les rives du Danube, les Romains. Repoussés par Plautius Silvanus, subventionnés par Adrien, ils prirent part à l'attaque générale de l'Empire qui s'effectua sous Marc-Aurèle. Leur nom disparaît au IIIe siècle de l'ère chrétienne; on trouve à leur place les Goths. Les Roxolans furent, soit exterminés ou subjugués par eux, soit refoulés du côté des Alains avec lesquels ils se seraient fondus.

**ROY**-Boissy. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille-le-Petit; 234 hab.

**ROY** (Pierre-Charles), poète dramatique français, né à Paris en 1683, mort à Paris le 23 oct. 1764. Fils d'un procureur au Châtelet, il se livra de bonne heure à son goût pour la littérature: il acheta une place de conseiller, mais ne siégea pas pour ne s'occuper que de poésie. Il remporta de nombreux prix, tant aux jeux Floraux qu'à l'Académie française, mais ne put se faire admettre à l'Académie qu'il avait attaquée dans une allégorie satirique. Ses principaux titres littéraires sont des livrets d'opéras et de ballets: *Callirhoé* (1712), qui eut un très vif succès, ainsi que le ballet des *Eléments* (1725). Il avait cependant peu de facilité, et sa versification est pénible; mais il ne manquait ni de talent, ni d'esprit, peu vif d'ailleurs et porté à l'épigramme. Voltaire lui a emprunté presque toute sa *Sémiramis*. Roy, qui s'était vu préférer de l'Académie le comte de Clermont, accabla d'épigrammes celui-ci, qui, au dire de Palissot, chargea un nègre de le venger et d'infliger au poète une bastonnade si violente qu'il en mourut. Les meilleures productions lyriques de Roy sont: *Philomèle*, *Bradamante*, *Hippodamie*, *Créuse*, *Sémiramis* (1718); le ballet des *Sens* (1732), etc. Ses odes, élégies, discours ont paru dans ses *Œuvres diverses* en 1727.

**ROY** (David Le), architecte français (V. Le Roy).

**ROY** (Jean-Michel du), homme politique français (V. Duroy).

**ROY** (Antoine, comte) financier et homme politique français, né à Savigny (Haute-Marne) en 1764, mort en 1847. Il fut avocat pendant la Révolution, défendit le royaliste Durosoy, sans succès d'ailleurs, et les accusés de Vendémiaire an IV, qu'il arracha à la mort. En 1794, il acheta au duc de Bouillon le magnifique domaine de Navarre contre une rente viagère de 300.000 fr., et entra bientôt en possession de cette propriété par la mort du duc; en 1808, Napoléon obligea Roy à céder à la couronne, dans des conditions peu avantageuses, la terre de Navarre, qui fut donnée en apanage au prince des Asturies (Ferdinand VII), puis à Joséphine, en 1810, avec le titre de duché. Nommé député de la Seine à la Chambre des représentants, il fit de l'opposition à Napoléon et s'opposa pendant les Cent-Jours au serment de fidélité. Député libéral de Sceaux de 1815 à 1818, il se signala par son rapport du budget en 1817 et fut nommé ministre des finances, pendant un mois, en 1817, puis de nov. 1819 à déc. 1821, et se signala dans ce poste par ses réformes et sa bonne administration. En 1823, il reçut le titre de comte et un siège à la Chambre des pairs. En 1828, il redevint ministre des finances et se démit en 1829. Après la révolution de Juillet, il continua à siéger à la Chambre des pairs. Sa grosse fortune, évaluée à 40 millions, a passé à ses deux filles, la comtesse de La Riboisière et la marquise de Talhouet.

**ROY** (Claude-*Jules*-Victor), né à Trepillots, près Besançon, le 30 janv. 1844. Sorti de l'Ecole des chartes avec le diplôme d'archiviste-paléographe, le 22 janv. 1872, après la soutenance d'une thèse remarquable, intitulée *Essai sur le gouvernement de Nicolas Ier*, et dont les positions seules ont été publiées, il fut nommé secrétaire de l'Ecole des chartes par arrêté du 12 févr. 1876, et le 21 mars suivant chargé de suppléer Boutaric, dans la chaire d'his-

toire des institutions de la France, dont il devint titulaire le 1er janvier 1878. Il fut aussi maître de conférences (1881) puis directeur d'études à l'Ecole pratique.

On lui doit plusieurs ouvrages historiques, parmi lesquels nous signalerons: *Turenne, sa vie, les institutions militaires de son temps* (Paris, 1883, in-4); *l'An mille, formation de la légende de l'an mille, état de la France entre l'an 950 et l'an 1050* (Paris, 1884, in-12); *Saint Nicolas Ier* (Paris, 1899, in-12).

**ROY** DE KERANIOU (Le) (V. KERANIOU).

**ROY** DE LA CORBINAIS (Rose-Perrine La), actrice française (V. BELLECOUR).

**ROYA.** Fleuve côtier de France (Alpes-Maritimes) et d'Italie; son bassin appartient plutôt à la France et son cours en majeure partie à l'Italie. Il nait dans les monts de Tende, descend par des défilés sauvages vers le S., baigne le bassin de Tende, reçoit la Briga (à Dalmas-de-Tende) et la Miniera, pénètre en France à 500 m. d'alt., mais n'y reste que 15 kil., par la gorge de Gandarena, baigne Fontan, reçoit le Cairos que domine un roc de 150 m. qui porte la ville de Saorge, reçoit la Bendola et la Maille, tourne autour du bourg de Breil et entre en Italie à 200 m. d'alt. : il y reçoit le long torrent de Bevera et se jette dans la Méditerranée à Vintimille (à 7 kil. E. de la frontière française). Cours de 60 kil., bassin de 560 kil. q. A la moindre crue, les eaux de la Roya deviennent rouges: les Latins l'appelaient *Rutuba*. En France, elle fait mouvoir des moulins à farine et huile, des scieries de marbre et de bois; ses affluents lui apportent par flottage les troncs coupés dans les magnifiques forêts de son bassin.

Ph. B.

**ROYAL-ARCH** (V. FRANC-MAÇONNERIE, t. XVII, p. 1187),

**ROYAL** (Island) (V. ELEUTHERA [Ile]).

**ROYAN** (*Roianum, Regianum*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, sur la rive dr. et à l'embouchure de la Gironde; 8.287 hab. Port de pêche et station de pilotes. Terminus de la ligne Paris-Royan (chem. de fer de l'Etat). Service de bateaux à vapeur avec Bordeaux et le Verdon. Bains de mer très fréquentés. — Bâtie en partie sur des rochers qui dominent l'embouchure du fleuve, en face de la pointe de Grave, Royan développe, le long de la côte, 6 kil. de boulevards bordés de grands hôtels ainsi que de jolies villas et encadrés de forêts de pins. Le *boulevard Thiers*, entre la *terrasse de Foncillon*, près du port, à l'O., et le *square Botton*, où s'élève une statue en bronze d'Eug. Pelletan, à l'E., est le rendez-vous des étrangers. Au-dessus de la terrasse de Foncillon, le *casino de Foncillon*, inauguré en 1885, dresse ses deux campaniles Renaissance. De l'autre côté du square Botton est un second édifice du même genre, à la fois très vaste et très luxueux, le *casino Municipal*, construit en 1895. L'*église paroissiale*, de style gothique, ne date que de 1878. A signaler encore, dans le faubourg qui domine la ville, le *château de Mons*, construction du XVIIIe siècle, et la vieille *église Saint-Pierre*, du XIe siècle, reste d'un prieuré dont Brantôme fut titulaire. Depuis 1898, une *jetée-débarcadère* en eau profonde permet l'abordage des bâtiments de fort tonnage à toute heure de la marée. Un ouvrage assez important, le *fort du Chay*, défend la côte. — Royan est aujourd'hui une des premières stations balnéaires de France. Le climat y est, en tout temps, très tempéré. Les plages ou *conches*, de forme semi-circulaire, sont au nombre de quatre, toutes en pente douce et couvertes d'un sable fin. Ce sont, en se dirigeant de l'E. vers l'O. : d'abord la *Grande Conche*, qui se développe sur 4 kil., de la pointe de Valière jusqu'au port; la *plage de Foncillon*, en face du casino du même nom; les petites *conches du Chay* et *du Pigeonnier*, près du fort; enfin la *conche de Pontaillac*, la plus pittoresque et celle ou la mer est la plus forte. Un tramway à vapeur, système Decauville, dessert, pendant la saison des bains, tout le littoral et se prolonge: en amont, jusqu'au coquet village de *Saint-Georges-de-Didonne*, qui a une plage; en aval, et en passant par Saint-Palais et le Bureau, jusqu'à la *Grande-Côte*, à quelques kilomètres de la pointe de la Coubre. — On suppose que Royan est le *Noviore-gum* des Romains; mais les érosions de la mer ont effacé tout vestige de l'ancien littoral. Dès le XIe siècle, la ville avait un port assez important, avec un château fortifié. Jusqu'au XIVe siècle, elle appartint aux seigneurs de Didonne et aux familles alliées de Tonnay-Charente et de Matha. En 1399, elle fut confisquée au profit de Renaud VI de Pons, puis, après avoir appartenu quelque temps aux Anglais, passa successivement aux maisons de Taillebourg (1450), de la Trémoille (1501), de Montmorency-Luxembourg (1696). Elle resta dans cette dernière jusqu'à la Révolution. Elle avait joué, à raison de sa situation, qui en faisait la clef de Bordeaux, un rôle assez important dans les guerres avec les Anglais et dans les guerres de religion. En 1242, Henri III y avait débarqué pour aller faire campagne contre saint Louis. En 1442 et en 1450, pendant la guerre de Cent ans, elle avait été assiégée par les Anglais. Les catholiques et les protestants se la prirent et reprirent réciproquement en 1569, en 1573, en 1586. En 1622, Louis XIII y vint assiéger Soubise, et, s'en étant emparé, rasa les fortications et démolit le môle. Elle ne cessa depuis lors de péricliter.

BIBL.: Eug. PELLETAN, *la Naissance d'une ville*; Paris, 1877. — Victor BILLAUD, *Royan et ses environs*; Royan, 1900.

**ROYAS.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bournay; 264 hab.

**ROYAT.** Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. de Clermont-Ferrand, situé à 3 kil. S.-O. de Clermont-Ferrand, sur une belle terrasse (480 m. d'alt.) qui domine la Tiretaine; 1.528 hab. Stat. du chemin de fer de Clermont à Limoges. La commune comprend *Royat-les-Bains* (ou *Saint-Mart*) à 2 kil. de Clermont-Ferrrand. Deux établissements: le *Grand Etablissement* et le *Bassin de César* où les quatre magnifiques sources d'eaux mi-

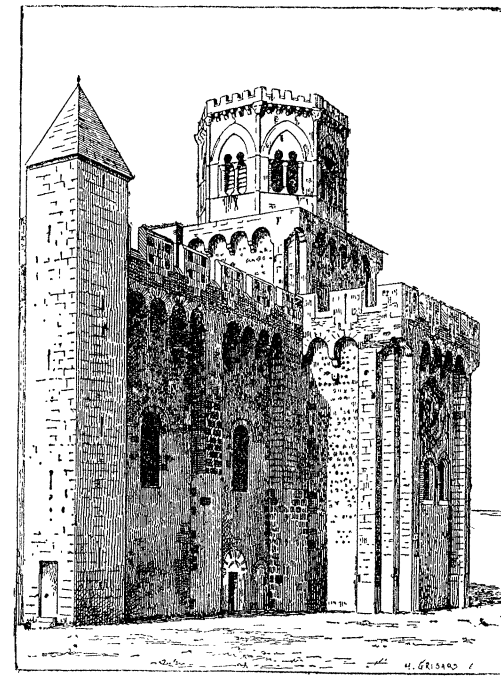

Eglise de Royat.

nérales de cette belle vallée sont utilisées (145.000 hectol. en vingt-quatre heures). Dans le bourg de Royat, curieuse église des XIe et XIIe siècles sur une crypte; dans le voi-

sinage, croix de pierre à personnages de 1486 ; au-dessus du village, une belle grotte avec sept sources. Royat et Saint-Mart sont des créations monastiques du moyen âge ; les Romains connaissaient les sources, et le nom de Saint-Mart vient d'un sénateur arverne : la vogue des eaux date de 1840. Les anciens volcans du Puy-de-Dôme dominent la localité : le principal est le Puy de Gravenoire, au S. (823 m.).

Eaux minérales. — Ce sont des eaux tièdes ou chaudes, bicarbonatées mixtes, chlorurées sodiques, avec des traces d'arsenic, d'iodure et de bromure, carboniques fortes, avec azote libre, en somme faiblement minéralisées. Elles s'emploient en boisson, bains, douches d'eau et de vapeur et inhalations, comme toniques et reconstituantes, stimulantes et apéritives, dans la dyspepsie, les gastralgies, l'hypertrophie du foie, diverses névroses, le rhumatisme, la goutte, l'eczéma sec ou humide, les catarrhes des voies respiratoires et du pharynx, la phtisie, la leucorrhée, les catarrhes des voies urinaires, la scrofule, etc.

**ROYAUCOURT.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay ; 274 hab.

**ROYAUCOURT-ET-CHAILVET.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy ; 261 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Eglise (mon. hist.) des XII^e^-XIII^e^ siècles.

**ROYAUME DE DIEU** (V. CHRISTIANISME, t. XI, p. 270-71 ; CHILIASME ; MESSIE).

**ROYAUMEIX.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre ; 365 hab.

**ROYAUMONT** (Abbaye de). Sur la r. g. de l'Oise, écart de la com. d'Asnières-sur-Oise. Fondée en 1228 par saint Louis, elle fut habitée jusqu'à la Révolution par les moines de Citeaux. Le fils aîné de saint Louis, Louis de France, y avait été inhumé dans un tombeau qui fut, en 1791, transporté au musée des Augustins, à Paris (un bas-relief en disparut, à cette époque ; mais on l'a retrouvé au cimetière du Père-Lachaise, appliqué sur le monument d'Héloïse et d'Abailard) ; plus tard, Viollet-le-Duc le restaura, et il est aujourd'hui dans l'une des travées de la nef de la basilique de Saint-Denis. Les bâtiments de l'abbaye survécurent à la tourmente révolutionnaire, et abritent maintenant un orphelinat des sœurs de la Sainte Famille.

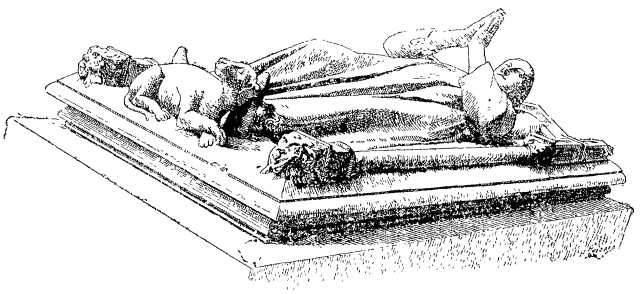

Statue funéraire de Louis de France.

**ROYAUTÉ.** Dignité royale, et, par extension, gouvernement d'un Etat régi par un seul chef, monarchie. Dans un tel Etat, que le monarque soit électif ou héréditaire, les habitants sont ses sujets, tandis que dans la *République* (V. ce mot) la souveraineté appartient à la collectivité des citoyens, à laquelle obéit chaque citoyen en particulier. La royauté tempérée se distingue du despotisme par l'existence de corps intermédiaires privilégiés et résistants entre la masse du peuple et le souverain. La monarchie élective suppose nécessairement « un corps aristocratique puissant qui la soutienne » (Montesquieu), sans quoi elle se change en tyrannie ou en République, ou bien elle devient héréditaire (Empire d'Allemagne, royaume de Pologne). L'hérédité facilite, il est vrai, la transmission du pouvoir ; encore faut-il compter avec les minorités, les régences. C'est d'ailleurs « le sort des monarchies que leur prospérité dépende du caractère d'un seul homme. » (Voltaire). Les règles de succession fondées en principe sur le droit d'aînesse, tantôt repoussent (loi salique en France), tantôt admettent les femmes (Angleterre, Russie, etc.), tantôt même font tout dépendre de la volonté du souverain régnant, pourvu qu'il choisisse son successeur dans sa famille. Les révolutions « de palais » ne sont d'ailleurs pas rares dans l'histoire des monarchies, surtout absolues (Russie, Empire ottoman). Le pouvoir une fois fixé dans une famille est généralement consacré par la religion (rois descendants des dieux, chez les anciens Grecs, Romains et Germains ; sacre des rois de France, des empereurs, etc. ; doctrine du *droit divin*). Dans l'Europe féodale, le roi est en même temps suzerain de la caste noble, il reste plus tard le « premier gentilhomme de son royaume » ; la règle de la succession par ordre de primogéniture est adoucie à l'égard des puinés, par la constitution d'apanages quelquefois utiles, souvent dangereux au maintien ou au progrès de l'Etat principal. — La royauté est dite *constitutionnelle* lorsque par des actes ou contrats solennels sont établis une séparation et un partage du pouvoir entre le roi et la nation représentée par une aristocratie ou par des mandataires régulièrement élus : telle est la monarchie anglaise depuis la grande charte, et surtout depuis 1688 ; telle essaya de se constituer la France en 1791, puis en 1814 et 1830 ; telles sont enfin à des degrés divers les monarchies actuelles de l'Europe, sauf l'Empire ottoman et la Russie. — Les origines historiques de la royauté sont très complexes. Volontiers, les apologistes de cette forme de gouvernement l'ont dérivée de l'autorité paternelle exercée dans la famille : c'est faire abstraction de la mère. Le vers de Voltaire est plus juste : « Le premier qui fut roi fut un soldat heureux ». Mais comme l'a démontré Fustel de Coulanges, c'est l'idée religieuse d'une descendance divine, de qualités surhumaines et d'une inspiration surnaturelle qui explique vraiment la constitution primitive de beaucoup de royautés. Cette superstition a d'ailleurs survécu et survit encore dans les grandes monarchies même constitutionnelles, et l'Eglise (dont un des chefs, Grégoire VII, a conçu le premier projet d'une royauté chrétienne universelle) n'a pas peu contribué à étayer ou à restaurer les trônes qu'elle n'avait pas réussi à subordonner.

H. MONIN.

BIBL. : H. SUMNER-MAINE, *Etudes sur la royauté primitive ;* Paris, 1882, in-8. — G. DE BELCASTEL, *la Monarchie chrétienne ;* Paris, 1884, in-8. — Ernst CURTIUS, *Das Königthum ... ;* Berlin, 1886, in-4. — Ferd. GREGOROVIUS, *Die grossen Monarchien... ;* Munich, 1894, in-4. — DU CASSE, *la Chute des monarchies en France au* XIX^e^ *siècle ;* Paris, 1890, in-18. — S. ROGGERO, *Il Monarca nel concetto scientifico moderno ;* Turin, 1892, in-8. — V. CONSTITUTION, POLITIQUE, RÉPUBLIQUE.

**ROYBET** (Ferdinand), peintre et graveur français, né à Uzès (Gard) le 20 avr. 1840. Il eut pour maître Vibert et exposa pour la première fois au Salon de 1865 ; le morceau capital de son exposition, qui se composait en outre de *Une Faneuse*, *Intérieur de cuisine*, *En retard pour la fête* et de quelques eaux-fortes, était une musicienne un peu noire, mais vigoureusement traitée, dont le superbe modelé émerveilla les artistes, sans attirer pourtant l'attention du public ; à la musicienne succéda le *Fou sous Henri III*, et cette fois le succès fut complet ; Roybet est regardé par ses admirateurs comme un héritier direct des grands maîtres d'autrefois ; ils lui trouvent un sentiment profond de l'harmonie, une parfaite compréhension de la forme, une extraordinaire puissance d'exécution ; chez lui, tout vit, tout vibre, tout est naturel, tout est franc, tout est sain, rien n'est livré au hasard, le moindre détail a sa valeur, et tous les détails concourent à l'harmonie de l'ensemble, ses personnages,

pleins de vigueur, se meuvent dans leur cadre avec une aisance merveilleuse. Ses œuvres principales sont : *le Concert, les Joueurs de trictrac, le Page aux chiens, la Main chaude, les Musiciens au château, Charles le Téméraire, le Jour des Rois;* à ces toiles il convient d'ajouter les portraits de *Juana Romani*, du *Peintre Guillemet*, du *Docteur Laffont*, et surtout celui de son ami *A. Vigneron*, dont la bonne et franche figure s'enlève dans la blancheur de la fraise d'un sombre pourpoint.

Jules Mazé.

**ROYBON.** Ch.-l. de canton du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin ; 1.842 hab. Filatures de laine. Restes de mur d'enceinte.

**ROYE** (La). Rivière du dép. de l'*Oise* (V. ce mot, t. XXX, p. 310).

**ROYE.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure; 620 hab.

**ROYE** (*Rauga, Roia*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, sur l'Avre.; 4.304 hab. Stat. du chem. de fer de Saint-Just à Cambrai. Tête de ligne de l'embranchement de Compiègne à Roye. Il y a à

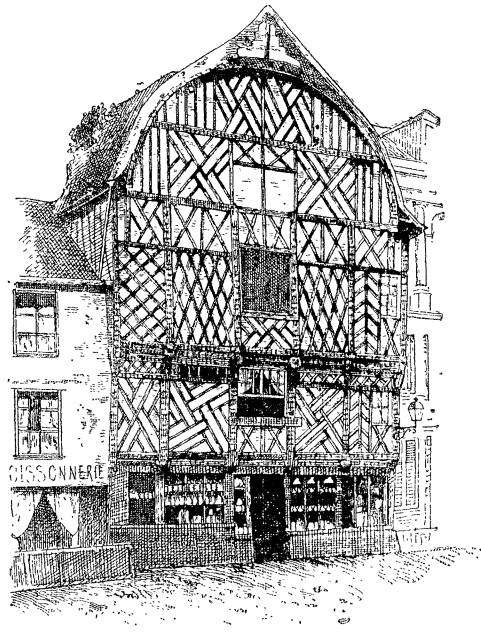


Maison du xvi^e siècle, à Roye (Somme).

Roye un commerce assez considérable et une foire le lundi de Quasimodo. — Après avoir dépendu du comté de Vermandois, la ville de Roye fut vendue par Aliénor, comtesse de Vermandois, à Philippe-Auguste. Occupée par les Anglais, de la mort de Charles VI au traité d'Arras (1435), elle fut cédée par ce traité au duc de Bourgogne avec les villes de la Somme dont elle partagea les vicissitudes au xv^e siècle. L'histoire de Roye n'est qu'une suite presque ininterrompue de sièges, de pillages et d'incendies, dont quelques-uns dans des circonstances atroces. On n'en peut donner ici que les principaux. Prise, brûlée et détruite par les Anglais en 1373 ; par Louis XI, en 1475, malgré sa promesse formelle de la respecter ; en 1552, par le comte de Rœux ; en 1653, par le prince de Condé, etc. Une charte communale lui avait été accordée par Philippe-Auguste en 1183, mais la commune fut abolie en 1373 par Charles V, à la demande des habitants, qui en firent la condition de la reconstruction de leur ville détruite par les Anglais. Roye, qui dépendait du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, fut le siège d'un bailliage, d'une prévôté royale, d'une subdélégation. La collégiale de Saint-Florent (aujourd'hui détruite) était à la nomination du roi. Il y avait dans cette ville un fief sous le titre de Roye. L'église paroissiale Saint-Pierre est un bel édifice gothique flamboyant à trois nefs, avec déambulatoire sans chapelles, de la fin du xv^e siècle et du commencement du xvi^e : voûtes richement sculptées dans le chœur, et vitraux remarquables de la même époque ; la partie centrale de la façade principale est de l'époque romane (xii^e s.), remaniée au xix^e siècle. Armoiries : *De gueules, à la bande d'argent, au chef de France.*

Bibl.: Grégoire d'Essigny, *Histoire de la ville de Roye;* Noyon, 1818, in-8. — Corblet, *Notions archéologiques sur les monuments religieux de la ville de Roye*, dans *Bibl. hist. et monum. de la Picardie et de l'Artois ;* Amiens, 1844, pp. 136-147, in-4. — De la Fons et Dusevel, *l'Eglise de Roye*, dans *Eglises, châteaux, beffrois de la Picardie et de l'Artois*, t. I, — E. Coët, *Histoire de la ville de Roye;* Paris, 1880, 2 vol. in-8.

**ROYE-sur-Matz.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny; 451 hab. Stat. du chemin de fer du Nord. Eglise du xii^e siècle, bâtie sur un bloc de grès de 30 m. de longueur, qu'on croit être un ancien mégalithe.

**ROYE** (Jean de), chroniqueur français du xv^e siècle, né vers 1425, mort avant 1495. Notaire au Châtelet de Paris, puis secrétaire du duc de Bourbonnais Jean II et garde de l'hôtel de Bourbon à Paris, Jean de Roye est l'auteur de la chronique, improprement appelée *scandaleuse*, et qui est une des sources les plus importantes pour l'histoire du règne de Louis XI. Cette œuvre historique, qui s'étend de 1460 à 1483, n'a été restituée que très récemment à son véritable auteur : elle n'est point, comme on l'a cru longtemps, la réédition de la chronique officielle du règne de Louis XI, continuation des *Chroniques de Saint-Denis*, mais une œuvre originale et personnelle, dont le contenu a été, au contraire, reproduit parfois textuellement par ceux qui ont écrit l'histoire de cette époque et par les compilateurs qui, au xvi^e siècle, travaillèrent à la continuation des grandes Chroniques de France ; elle est surtout précieuse pour l'histoire de Paris et, sous ce rapport, est plus complète que le Journal de Jean Maupoint qui ne va que jusqu'en 1469. Parmi les auteurs auxquels la *Chronique scandaleuse* a été faussement attribuée, il faut citer Denis Hesselin, greffier de la ville de Paris, et un certain Jean de Troyes qui n'a jamais existé. Le texte de la chronique a été, dès la fin du xv^e siècle, l'objet d'interpolations considérables qui sont l'œuvre d'un ancien secrétaire de Louis XI, Jean Le Clerc, attaché à la personne d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin. Il en existe à la Bibliothèque nationale deux manuscrits, tous deux incomplets, mais complétées par les nombreuses éditions parues depuis le xv^e siècle jusqu'à nos jours ; la première, sans date, fut publiée sous Charles VIII ; celle de 1611 donna pour la première fois à cette chronique le nom de scandaleuse, « à cause, dit La Croix du Maine, qu'elle fait mention de tout ce qu'a fait le roi Louis XI et récite des choses qui ne sont pas trop à son advantage ». La dernière édition, et la meilleure, où apparaît le nom de Jean de Roye, a été publiée par Bernard de Mandrot pour la Société de l'histoire de France (Paris, 1894-96, 2 vol. in-8).

Henri Courteault.

Bibl. : J. Quicherat, *Un manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse ;* Paris, 1857, in-8. — Aug. Vitu, *la Chronique de Louis XI, dite Chronique scandaleuse, faussement attribuée à Jean de Troyes, restituée à son véritable auteur ;* Paris, 1873, in-8. — B. de Mandrot, *Introduction à l'édition citée.*

**ROYER.** Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tournus ; 234 hab.

**ROYER** (Joseph-Nicolas-Pancrace), né en Bourgogne vers 1705, mort à Paris en 1755. Cet artiste était d'une famille noble, et ses études musicales, dans son enfance, ne devaient pas aller plus loin que celles d'un simple amateur. Mais, à la mort de ses parents, qui le laissèrent sans fortune, il eut l'idée de les perfectionner et d'en tirer parti.

Il arriva dans ce but, en 1725, à Paris et, tant par son mérite propre que par ses relations et son savoir-faire, parvint assez vite à une assez belle situation. Il a publié plusieurs livres de cantates et donné quelques pièces à l'Opéra. En 1741, il fut appelé à la direction de l'orchestre de ce théâtre; en 1753, il en devint inspecteur général. Il a également occupé les charges de maître de musique des enfants de France et de compositeur de la chambre du roi. En 1747, il obtint la direction du Concert spirituel qu'il eut le talent de maintenir à un haut degré de prospérité.

**ROYER** (Jean-Baptiste), ecclésiastique, homme politique français, né à Cuiseaux le 8 oct. 1733, mort à Besançon le 11 avr. 1807. Curé de Chavanne, près Lure, il fut élu député suppléant aux Etats généraux de 1789 par le clergé du bailliage d'Aval (Franche-Comté) ; il fut admis à siéger le 1er mars 1790, en remplacement de Bruet, curé d'Arbois, démissionnaire, prêta le serment civique, et fut élu évêque constitutionnel de l'Ain. Nommé à la Convention par ce département, il se prononça pour la réclusion de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix. Il protesta contre le 31 mai, et fut au nombre des 73 qui ne furent relaxés qu'après le 9 thermidor et ne revinrent siéger que le 18 frimaire an III. La Convention lui attribua un siège aux Cinq-Cents, où il dénonça les mouvements royalistes du Velay et parla pour la liberté des cultes. Il donna sa démission pour devenir évêque de Paris, du 25 août 1798 jusqu'au Concordat. Il termina sa carrière comme chanoine de la cathédrale de Besançon. H. Monin.

**ROYER** (Honoré Joseph), ecclésiastique, homme politique français, né à Arles le 25 fév. 1739, mort à Paris le 7 juil. 1794. Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, abbé de Noë, il fut député aux Etats généraux de 1789 par la ville d'Arles; il y combattit toutes les réformes, surtout celles qui visaient le clergé et les ordres monastiques (13 fév. 1790), la dîme, la constitution civile, etc. Il fut au nombre des députés protestataires de sept. 1791. Arrêté comme suspect en l'an II et impliqué dans la prétendue conspiration des prisons, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et guillotiné le jour même. H. Monin.

**ROYER** (Alphonse), littérateur français, né à Paris le 10 sept. 1803, mort à Paris le 11 avr. 1875. Lancé dans le mouvement romantique de 1830, il fit le voyage indiqué, en Orient. Après avoir publié quelques volumes, romans ou impressions de voyage, il s'adonna tout entier au théâtre et remporta d'assez jolis succès dans le drame et la comédie. De 1853 à 1856, Royer dirigea le théâtre de l'Odéon, et, de 1856 à 1862, l'Opéra. Il devint, en 1862, inspecteur général des beaux-arts. Citons de lui : *les Mauvais Garçons* (Paris, 1830, 2 vol. in-8) ; *Manoël* (1834, in-8) ; *Un Divan* (1834, in-8) ; *Venezia la Bella* (1834, 2 vol. in-8) ; *Aventures de voyage* (1837, 2 vol. in-8) ; *le Connétable de Bourbon* (1838, 2 vol. in-8) ; *Robert Macaire en Orient* (1840, 2 vol. in-8) ; *les Janissaires* (1844, 2 vol. in-8) ; *Histoire universelle du théâtre* (1869-71, 4 vol. in-8) ; *Histoire de l'Opéra* (1875, in-12) ; *Histoire du théâtre contemporain* (1879, 2 vol. in-8). Il a traduit de l'espagnol diverses œuvres théâtrales, entre autres celles de Cervantes et d'Alarcon. Parmi ses pièces, composées la plupart en collaboration avec G. Vaëz, mentionnons : *Mon parrain de Pontoise* (1842), comédie-vaudeville ; *le Bourgeois grand seigneur* (1842) ; *le Voyage à Pontoise* (1842) ; *Mlle Rose* (1843), comédies ; *la Comtesse d'Altemberg* (1844), drame, etc. Royer est aussi l'auteur des livrets de *Lucie de Lamermoor*, de la *Favorite*, d'*Othello*, etc.

**ROYER** (Paul-Henri-Ernest de), homme politique et magistrat français, né à Versailles le 29 oct. 1808, mort à Paris le 13 déc. 1877. Avocat de Paris depuis 1829, il fut en 1832 nommé substitut au tribunal de Die et fit sa carrière dans la magistrature, à Sainte-Menehould (1833), Châlons-sur-Marne (1834), Reims (1835), Paris (1841). Substitut près la cour royale en 1846, avocat général en 1848, il porta la parole en 1849 devant la Haute cour à Bourges et Versailles pour juger les insurrections socialistes ; procureur général près la cour d'appel en 1850, il devint ministre de la justice en 1851 (25 janv.-11 avr.). Dévoué à la politique de l'Elysée, il fut appelé après le coup d'Etat à la commission consultative, puis au conseil d'Etat (1852). Procureur général à la cour de cassation (1853), il redevint ministre de la justice (16 nov. 1857 au 5 mai 1859), puis appelé au Sénat et nommé vice-président. Le 1er févr. 1863, il fut nommé premier président de la cour des comptes Il était président du Conseil général de la Marne. Après la chute de l'Empire et la guerre, il a continué à remplir ses fonctions de magistrat. Il a publié un *Commentaire analytique du code civil* (liv. I, tit. II, 1846).

**ROYER** (Philippe-Elie Le), homme politique français, né à Genève le 27 juin 1816, mort à Paris le 22 févr. 1897. Fils de réformés français, il s'inscrivit au barreau de Paris, plaida ensuite à Châlons, puis alla se fixer comme avocat à Lyon (1855). Lors de la révolution du 4 sept. 1870, il fut nommé procureur général, et montra une grande fermeté pendant les troubles qui agitèrent Lyon à cette époque : il démissionna en janv. 1871, se présenta aux élections générales du 8 févr. et fut élu représentant du Rhône à l'Assemblée nationale où il fut un des présidents de la gauche républicaine. Il prit une part active à la discussion relative à la réorganisation de la municipalité lyonnaise (1873): l'application qu'il fit du mot « bagage » au travail de la commission, causa des manifestations de la droite qui amenèrent la démission de Jules Grévy, président de l'assemblée. Il interpella au sujet de l'arrêté du préfet du Rhône relatif aux enterrements civils, mais sa proposition fut repoussée (juin 1873). Il concourut au vote des lois constitutionnelles comme vice-président de la commission des Trente, et fut élu sénateur inamovible (13 déc. 1875) ; membre de la minorité de gauche, il refusa de voter la dissolution de la Chambre des députés (juin 1877). Les élections du 5 janv. 1879 donnèrent une majorité républicaine au Sénat, et Le Royer refusa le poste de procureur général à la cour de cassation offert par Dufaure (29 janv.) ; le 4 févr. 1879 il fut nommé ministre de la justice et le resta jusqu'au 27 déc. 1879 : il réorganisa le personnel des parquets, proposa la réorganisation du conseil d'Etat et refusa de poursuivre des ministres du 16 Mai : esprit modéré et ennemi des exagérations politiques, il refusa aussi de punir le premier président de la cour d'appel d'Aix et démissionna. Le 2 févr. 1882, il fut élu président du Sénat et fut maintenu dans ces hautes fonctions jusqu'au 20 févr. 1893, date à laquelle il les résigna pour des raisons de famille, tout en continuant à siéger au Sénat. Esprit d'une grande intégrité et d'une haute fermeté morale, Le Royer a présidé les différents congrès tenus à Versailles, pour la revision partielle de la constitution et pour l'élection du président de la République : il a su tenir tête aux scènes de tumulte et aux tentatives d'obstruction.

**ROYER** (Mlle Clémence-Auguste), femme de lettres française, née à Nantes le 30 avr. 1830. Originaire d'une famille catholique et royaliste, elle passa une partie de sa jeunesse hors de France et revint terminer son éducation au Sacré-Cœur. Très instruite, elle débuta par des poésies insérées dans des revues. Elle fonda à Lausanne (1859) un cours de logique destiné aux femmes, puis un cours complet de philosophie, dont elle publia le début: *Introduction à la philosophie*. Le gouvernement vaudois ayant mis au concours une étude sur la théorie de l'impôt, elle prit part au concours (1860) et partagea le prix avec Proudhon ; son mémoire a paru sous le titre : *Théorie de l'impôt ou la dîme sociale* (1862). En 1861, Clémence Royer a publié une brochure qui eut un succès

marqué : *Ce que doit être une Eglise nationale dans une république*, et, en 1862, elle donna la traduction de l'*Origine des espèces* de Darwin : dans une introduction d'une belle hardiesse de pensée, elle signalait les conséquences de la théorie du grand naturaliste anglais. En 1881, elle a publié : *le Bien et la Loi morale*, ouvrage philosophique où elle a rassemblé le corps de ses idées personnelles sur la philosophie et la vie. Elle a, depuis cette époque, pris part aux conférences d'enseignement libre organisées à Paris, et collaboré à divers journaux et revues, spécialement au *Journal des Economistes* et à la *Revue d'anthropologie*. On lui doit encore : *les Jumeaux d'Hellas*, roman (1862), et de nombreuses brochures : *Origine de l'homme et des sociétés* (1869) ; *les Rites funéraires aux époques préhistoriques* (1876) ; *Sur la fondation d'un collège international rationaliste*, etc. En 1900 elle a fait paraître un important ouvrage intitulé *Natura rerum. La Constitution du monde. Dynamique des atomes. Nouveaux principes de philosophie naturelle* (Paris, in-8°, fig. et pl.).

**ROYER**-Collard (Pierre-Paul), philosophe et homme d'Etat français, né à Sompuis (Champagne), le 21 juin 1763, mort à Châteauvieux (Loir-et-Cher) le 4 septembre 1845. Sa famille était d'une piété austère, d'esprit janséniste. Elevé chez les Pères de la doctrine chrétienne, il professa d'abord les mathématiques, puis fut nommé avocat au grand conseil du Parlement : on aperçoit comment son esprit se trouve ainsi dirigé dès l'abord vers le christianisme, la logique et l'éloquence, qui restèrent les passions maîtresses de sa vie tout entière. A la Révolution, qu'il accueille d'abord avec sympathie, il est nommé membre de la Commune de Paris par le quartier de l'île Saint-Louis ; il se cache pendant la Terreur, puis est élu membre du conseil des Cinq-Cents, mais son élection est annulée au 18 fructidor. Il accepte ensuite, poussé surtout « par la curiosité », raconta-t-il à Sainte-Beuve, la direction d'un conseil secret royaliste institué à Paris par le comte de Provence et il engagea même avec le premier consul des négociations qui n'aboutirent pas ; il se retira d'ailleurs bientôt, rebuté par l'imprudence brouillonne des agents du comte d'Artois (1798-1803). En 1811, il accepte de suppléer M. de Pastoret dans la chaire d'histoire de la philosophie à la Sorbonne : ce fut l'origine d'un cours qui dura trois ans et dont l'influence fut grande ; la leçon d'ouverture de la troisième année est surtout connue et renferme l'essentiel de sa philosophie. A la Restauration, il devient conseiller d'Etat, directeur de la librairie et doyen de la Faculté des lettres ; il prête serment de fidélité à l'empereur pendant les Cent-Jours mais, se tient dans l'ombre ; à la seconde Restauration, il est nommé député par le dép. de la Marne, qui depuis le réélut constamment, et son rôle politique commence. Président de la commission de l'instruction publique, il en fut, en fait, le grand maître jusqu'en 1820 ; redevenu alors simple député, entouré d'un groupe d'amis peu nombreux, redouté pour son éloquence, ses terribles boutades, son indépendance, fuyant les responsabilités du pouvoir, mais intervenant par de longs discours dans toutes les grandes discussions, il exerça par sa parole et son autorité personnelle une influence qui grandit sans cesse jusqu'en 1830. Vice-président, puis président de la Chambre, il fut, à ce titre, chargé de présenter à Charles X la fameuse adresse des 221, dont il était un des signataires. Avec la Restauration s'écroula la constitution qu'il aimait et qu'il avait toujours défendue, d'abord contre la Chambre, ensuite contre la royauté ; la révolution de 1830, en transformant la charte, mit fin au rôle politique de Royer-Collard. Il resta député, mais, dépaysé dans un milieu nouveau, de plus en plus morose, chagrin, découragé, son influence ne s'exerça que sur un nombre de plus en plus restreint d'amis.

Le nom de doctrinaire, que l'opinion publique appliqua au petit groupe des amis de Royer-Collard, celui-ci le mérita d'abord et surtout par la forme de son éloquence, par le caractère didactique et professoral de ses moindres discours. D'esprit mordant et agressif, parlant un langage toujours solennel, volontiers oraculaire, froidement paré d'images aujourd'hui démodées jusqu'au ridicule (la démocratie coule à pleins bords ; la chasteté constitutionnelle est perdue ; respectons le mur de la vie privée, etc.), il exerça sur les diverses Chambres de la Restauration un réel ascendant. Dès qu'il monta à la tribune, ce fut pour se réclamer d'une doctrine politique, et dès lors chacun de ses discours prit l'apparence d'un syllogisme classique auquel la théorie fournissait son principe. Aucun mystère ne doit cacher les origines du pouvoir : le raisonnement doit justifier toutes les maximes du gouvernement.

Il y a, non seulement harmonie, mais identité entre l'idéal politique de Royer-Collard et la charte octroyée par Louis XVIII. « Les principes de la charte... sont les principes *éternels* de la raison et de la justice » (Disc. sur la loi de sûreté, Barante, I, 298). Il ne s'inspira donc ni d'une admiration exclusive pour les institutions anglaises, comme on l'a cru quelquefois, ni d'un rationalisme abstrait et théorique. La charte satisfait à tous les sentiments de son cœur et à tous les besoins de sa raison. Il en aurait été lui-même l'inspirateur ou le rédacteur qu'il ne l'aurait pas admirée davantage. Elle lui paraît, en effet, présenter, non pas la meilleure formule, mais la seule formule qui permette de concilier l'ordre et la liberté. Le principe de toute sa doctrine politique est donc la conception suivante du gouvernement représentatif : trois pouvoirs, également nécessaires, le constituent : 1° la monarchie légitime et héréditaire, qui exerce le pouvoir exécutif, et qui représente *seule* la puissance active de la nation ; 2° une pairie héréditaire, qui représente les grandes supériorités sociales, richesse, science, talent, et qui exprime ainsi l'inégalité essentielle des individus ; 3° une chambre des communes, qui représente, au contraire, les intérêts généraux de la nation, et qui doit être recrutée dans la classe moyenne : elle exprime l'élément d'égalité qu'il est juste de reconnaître à côté de l'inégalité. L'accord de ces trois pouvoirs ne peut être harmonieux et fécond que s'il est garanti par la liberté et si chacun se renferme strictement dans ses attributions. Aussi Royer-Collard lutta-t-il avec la même énergie, d'abord contre les tendances absolutistes de la Chambre introuvable, qui voulait détruire l'équilibre au profit de la royauté, ensuite contre les prétentions de la Chambre à représenter la nation : elle ne représente réellement qu'une partie très restreinte des forces sociales, à savoir les intérêts généraux de la classe moyenne.

Si la politique de Royer-Collard repose sur une doctrine, sa philosophie subit l'influence de ses préoccupations politiques, et lorsque l'école de V. Cousin a voulu se poser en alliée de la religion et en soutien du pouvoir, elle réalisait l'idéal de Royer-Collard. « En matière d'opinion, tout ce qui est funeste est faux, tout ce qui est salutaire est vrai... L'anarchie est vaincue dans la sphère de l'entendement comme dans celle de la politique. » (Disc. au concours général, 1817, *ibid.*, I, 425). Sans grande préparation philosophique, lorsqu'il débuta en 1811 à la Sorbonne, il se déclara presque d'instinct contre l'empirisme de Condillac, qui enlevait à « la pensée sa sublime origine, à la morale son autorité, à l'homme ses destinées immortelles » (*ibid.*, I, 426), et il trouva dans la philosophie écossaise et la théorie du sens commun de Th. Reid les armes qui convenaient le mieux à son dessein, à son caractère et à son esprit. L'homme trouve des vérités certaines dans les données de la conscience et des sens ; la philosophie ne fait tort qu'à elle-même, elle se discrédite inutilement quand elle critique ce qui a pour soi l'évidence du sens commun. Il faut donc écarter à priori tout ce qui y contredit et démontrer par une analyse psychologique de l'esprit comment s'opère cette connaissance dont la valeur n'est pas mise en doute. A procéder

autrement, on risquerait de tomber dans l'anarchie, dans ce dangereux scepticisme auquel on ne peut « faire sa part ». « On ne s'accoutume guère à mettre en question les faits les plus évidents sans se persuader qu'*il n'y a rien qui ne puisse et ne doive être mis en question.* » Terrible danger, auquel Royer-Collard échappe par un dogmatisme intempérant. Sa doctrine n'est donc, en somme, qu'une théorie psychologique de la connaissance et plus particulièrement de la perception extérieure, « ce mauvais trou », disait Taine, qu'il a creusé trois ans. Il a exposé avec une force et une élégance de style remarquables des idées précises et ingénieuses sur les sensations, sur la mémoire, etc. ; il s'est heurté aussi à une étrange théorie de l'induction, opération mystérieuse, véritable fait premier, par lequel l'esprit sort de lui-même pour atteindre et affirmer la réalité objective ; il serait trop facile d'en montrer les inextricables difficultés. La certitude des notions fondamentales, telles que l'étendue, la résistance, la substance, l'être, la durée, et des lois directrices de la pensée ne nous est garantie ni par l'expérience, purement passive, ni par le raisonnement, stérile et vide, mais par la perception, acte de l'esprit, qui porte en lui-même son évidence et qui nous fait apercevoir clairement ces réalités, soit au fond de notre conscience, soit derrière nos sensations. Affirmer la valeur objective de notre connaissance, ce n'est d'ailleurs pas seulement une thèse de philosophe, c'est un devoir de citoyen, car « la morale publique et privée, l'ordre des sociétés et le bonheur des individus, sont engagés dans le débat de la vraie et de la fausse philosophie sur la réalité de la connaissance » (Disc. d'ouverture, 1813, *passim ; ibid.*, I, pp. 112-134).

On aperçoit donc l'unité qui relie sa philosophie et sa politique, mais il y déploya des qualités de même ordre, on y retrouve aussi la même étroitesse de vues, la même illusion du jugement. Dans les deux ordres, il confond le donné avec le nécessaire, le présent avec l'éternel. Il n'a donné pour principes à sa double doctrine ni la réalité de l'expérience et des faits, ni la rigueur du raisonnement critique, et il n'a jamais au fond exposé que ce qu'il appelait quelque part des « vérités de sentiment ». L'absence presque complète de sens historique et d'esprit scientifique ne lui a permis d'être qu'un orateur brillant et systématique, défendant avec éloquence et logique la cause de l'*ordre* sur tous les terrains. G. Beaulavon.

Bibl. : De Barante, *Vie politique de M. Royer-Collard, ses discours et ses écrits;* Paris, 1861, 2 vol. — Ch. de Rémusat, *Disc. de récept à l'Acad. franç.*, 7 janv. 1847, dans *Crit. et ét. litt.*, t. II. — Sainte-Beuve, *Nouv. lundis*, IV, 262-276. — H. Baudrillart, *Publicistes modernes*, 1862. — H. Taine, *les Philosophes français du* xix*e siècle.* — L. Séché, *les Derniers Jansénistes.* — E Faguet, *Polit. et Morale du* xix*e siècle*, 1re série, 1891. — Adam, *la Phil. en France* (première moitié du xix*e* s.), II, III. — Spuller, *Royer-Collard.* — Jouffroy, *Trad. des Œuvres philosophiques de Reid ;* les fragments philosophiques de Royer Collard y sont intercalés.

**ROYER-Collard** (Albert-Paul), jurisconsulte français, né à Paris le 13 avr. 1797, mort en 1865. Fils d'un professeur à l'Ecole de médecine et neveu du précédent, il se prépara, par de fortes études juridiques faites à Paris, à la carrière de l'enseignement du droit. Sa licence passée en 1818, il prit une part si brillante à un concours de suppléants qu'il fut proclamé docteur sans examen. En 1829, il obtint la chaire de droit des gens, nouvellement créée à la Faculté de droit de Paris, et qu'il ne cessa d'occuper depuis. Royer-Collard fut doyen de la Faculté de droit de Paris, de 1845 à 1847. A cette époque il accomplit une mission officielle en Sardaigne. On ne doit à ce jurisconsulte que divers articles parus dans la *Revue de droit français et étranger* de Fœlix et Valette, l'*Encyclopédie des gens du monde* et l'*Encyclopédie du* xix*e siècle*, un exposé de l'organisation judiciaire française publié comme préface du livre de Cooper sur l'organisation judiciaire anglaise, des éditions revisées du *Droit des gens* de Vatel (1836-38, 3 vol.), ainsi que des codes français de Bourguignon, gr. in-8, etc.

**ROYER-Collard** (Hippolyte-Louis), médecin français, né à Paris le 28 avr. 1802, mort à Paris le 16 déc. 1850, était le fils d'*Antoine Athanase* (1768-1825) qui fut directeur de l'Asile de Charenton, inspecteur général de l'Université et professeur à la Faculté de médecine de Paris. Nommé agrégé de la Faculté de médecine en 1829, il devint en 1830 directeur de la section des lettres et des sciences établie au ministère de l'intérieur et, en 1832, au ministère de l'instruction publique ; en 1838 il fut nommé professeur d'hygiène. Il a publié entre autres ouvrages : *Organoplastie hygiénique...* (Paris, 1842, in-8), et fondé le *Journal hebdomadaire de médecine.* Dr L. Hn.

**ROYÈRE.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf ; 2.332 hab.

**ROYÈRES.** Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Saint-Léonard ; 608 hab.

**ROYNAC.** Com du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. (S.) de Crest ; 554 hab.

**ROYOC** ou **ROIOC** (Bot.) (V. Morinda).

**ROYON.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Fruges ; 210 hab.

**ROYVILLE.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville ; 397 hab.

**ROZ-Landrieux.** Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Dol ; 1.662 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Parcs à huîtres.

**ROZ-sur-Couesnon.** Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Pleine-Fougères ; 1.684 hab.

**ROZAH.** Village de l'Inde, Etat du Nizam, district d'Aurangabad, situé près d'Ellora. Le village est à l'extrémité O. d'un plateau couvert de tombes mahométanes en ruines, dont les minarets et les dômes sont ombragés d'arbres séculaires ; Rozah même est entouré d'un cimetière. Les principaux mausolées sont ceux d'Aurangzeb, de Chah Radzonkatal (xiiie siècle), d'Aboul Hassan, le dernier des Kontab Chahi de Golconde ; le monument de Mohamed Khan et celui de Berham-oud-din, descendant du prophète. Les grottes d'Ellora s'ouvrent sur le flanc O. du plateau, Ph. B.

**ROZE** (Nicolas, dit *le Chevalier*), partisan français, né à Marseille en 1671, mort à Marseille en 1733. Fils de négociant, il dirigea une maison de commerce en Espagne, à Alicante, jusqu'au jour où, pour défendre Philippe V, il leva deux compagnies à la tête desquelles il repoussa les ennemis devant la ville. Nommé gouverneur d'Alicante, il fut blessé, décoré de l'ordre de Saint-Louis et gratifié d'une pension par Louis XIV. En 1707, il se distingua à la bataille d'Almanza, mais fut fait prisonnier par les Anglais. En 1710, il revint à Marseille, fut nommé consul à Modon (Morée) et fut ramené dans sa patrie par le vaisseau qui apportait la peste : pendant l'épidémie, il se distingua de telle sorte que son souvenir est resté populaire à Marseille. Ph. B.

**ROZEC** (Jeanne), femme peintre, née à Leyde en 1636, morte en 1682. Elle mérite une place à part dans l'histoire de la peinture pour l'originalité de son procédé. Au lieu de se servir de couleurs à l'huile et à la gomme, elle employait des soies de toutes nuances, épluchées avec soin et tenues en des boites séparées. Brin à brin, elle les appliquait sur une étoffe par des moyens que l'on ignore. Elle exécutait ainsi des portraits d'une ressemblance frappante, et des paysages. Weyermans, qui fut son contemporain, parle de son habileté avec enthousiasme. On l'avait surnommée *la Magicienne.* Houbraken cite d'elle un petit tableau qui fut vendu 500 florins : il représentait un vieux tronc d'arbre moussu, orné de quelques feuilles sur un lointain de couleurs charmantes : au haut du tronc, une araignée avait tissé sa toile. La galerie de Florence possède un de ces ouvrages acheté jadis au peintre par le grand-duc de Toscane. Il ne diffère pas, de loin, d'une peinture à l'huile.

**ROZEILLE.** Rivière du dép. de la *Creuse* (V. ce mot, t. XIII, p. 344).

**ROZEL** (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. des Pieux ; 318 hab.

**ROZELIEURES.** Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon ; 458 hab.

**ROZEROTTE.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 272 hab.

**ROZÈS.** Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence ; 306 hab.

**ROZET-Saint-Albin.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front ; 379 hab.

**ROZET** (Antoine-Albin), homme politique français, né à Paris le 5 déc. 1852. Il fit des études de droit et entra au département des affaires étrangères. Attaché à Madrid, puis vice-consul à Munich (févr. 1880), il quitta le service consulaire en août 1881 avec le titre de consul honoraire et se consacra à l'exploitation de ses propriétés et à l'administration des forges de Closmortier (Haute-Marne). Conseiller général de Saint-Dizier, il fut élu député de Wassy aux élections générales de sept. 1889 et réélu en 1893 et 1898. Il appartient au parti modéré et s'est particulièrement occupé de questions africaines. Ph. B.

**ROZIER** (Le). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Meyrueis, dans une situation très pittoresque, au confluent du Tarn (r. g.) et de la Jonte ; 199 hab. Rochers de *Capluc*, portant les ruines d'un ancien château.

**ROZIER-Côtes-d'Aurec.** Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Bonnet-le-Château ; 1.180 hab.

**ROZIER-en-Donzy.** Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs ; 1.401 hab. Fabr. de lainages et de tissus.

**ROZIER** (Dominique), peintre de natures mortes, né à Paris en 1840, élève de Vollon. Ses œuvres sont dispersées dans les musées de province, notamment à Lille et à Amboise.

**ROZIER** (Jean-François), physicien et aéronaute français (V. Pilâtre de Rozier).

**ROZIÈRE** (Louis-François, marquis de La), écrivain militaire français (V. Carlet).

**ROZIÈRE** (Thomas-Louis-Marie-Eugène de), archiviste et homme politique français, né à Paris le 2 mars 1820, mort à Paris le 18 juin 1896. Il suivit les cours de l'Ecole des chartes où il fut répétiteur. Chef du cabinet de son beau-père Giraud (1851) au ministère de l'instruction publique, il fut nommé inspecteur général des archives et exerça ces fonctions jusqu'en 1881. En 1882, il remplaça au conseil supérieur de l'instruction publique Quicherat comme représentant des professeurs de l'École des chartes. Il avait été en 1871 élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et suppléait depuis 1872 Laboulaye au Collège de France. Le 5 janv. 1879, il fut élu sénateur de la Lozère et s'inscrivit au centre gauche. Il fut réélu en 1888. Son *Histoire de Chypre* (1842) a été récompensée par l'Académie. On lui doit encore : *Circulaire de l'église du Saint-Sépulcre* (1849) ; *Formules visigothiques* (1854) ; *Table générale* des Mémoires de l'Académie des inscriptions (1856) ; *Histoire du droit en général du grand coutumier de Normandie* (1867) ; *Dissertation sur l'histoire et le droit ecclésiastique* (1869) ; *Liber diurnus* (1869) ; bibliographie des œuvres de *Mignet* (1887) et de Laboulaye (1889).

**ROZIÈRES.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château ; 209 hab.

**ROZIÈRES.** Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans cant. de Meung-sur-Loire ; 242 hab.

**ROZIÈRES.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Montier-en-Der ; 291 hab.

**ROZIÈRES** de Laporte (Jacques-François), acteur français, né à Lyon en 1776. Il se distingua dans l'emploi d'Arlequin où il acquit une célébrité comparable à celle de Carlin ; il créa plus de cent cinquante rôles d'Arlequin, avec des physionomies différentes.

**ROZIERS-Saint-Georges.** Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf ; 688 hab

**ROZNOV.** Ville de Moravie, cercle de Wallachisch-Mescritsch, dans la vallée de la Betschua inférieure (affl. de la Morava), au pied du Radhoscht (1.130 m.) ; 1.485 hab. tchèques (2.951 hab. avec la commune). Etablissement pour la cure de petit-lait, bains, etc. (1.421 visiteurs en traitement en 1894). Fabrication de cotonnade, marché de bestiaux, commerce de fromages.

**ROZO** (Le). Rivière du dép. du *Morbihan* (V. ce mot, t. XXIV, p. 310).

**ROZOY** (Grand-). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château ; 344 hab.

**ROZOY-en-Brie.** Ch.-l. de cant. du dép de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, relié à Marles (12 kil.) par un service de voitures ; 1.390 hab. Eglise (mon. hist.) des xiii^e^ et xiv^e^ siècles.

Bibl. : Tresse, *Topographie physique et médicale de Rozoy*, dans *Annuaire de statistique*, t. VI.

**ROZOY-Bellevalle.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie ; 151 hab.

**ROZOY-le-Vieil.** Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Courtenay ; 198 hab.

**ROZOY-sur-Serre.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon ; 1.393 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Eglise des xii^e^-xvii^e^ siècles. Siège d'une baronnie unie sous Charles VII au comté, puis au duché de Rethel. Le château fut démoli pendant la Révolution.

Bibl. : Vignon, *Notice historique sur Rozoy*, 1850, in-12. — Martin, *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs ;* Laon, 1863-64, 2 vol. in-8. — Mien-Péon, *le canton de Rozoy-sur-Serre ;* 1865 et 1887, in-18.

**ROZSA** (Sandor), chef de bande hongrois (V. Brigandage).

**ROZSNYÓ** (allem. *Rosenau*). Ville de Hongrie, dans le comitat de Gömör ; 4.812 hab. Evêché, lycées catholique et protestant ; fabriques de cuir et de papier. Non loin de la ville se trouvent une source d'eau minérale, des mines de fer, de cuivre et de plomb ; aux environs, l'ancien château fort de Kraszna-Horka avec une église, une crypte et des salles bien conservées. Ce château appartient à la famille Andrassy. J. K.

**RUAGES.** Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay ; 289 hab.

**RUAN.** Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Droué ; 306 hab.

**RUAN.** Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. d'Artenay ; 508 hab.

**RUAPEHU** (Volcan) (V. Nouvelle-Zélande, t. XXV, p. 104).

**RUAUDIN.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. (3^e^) du Mans ; 823 hab.

**RUAUX.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Plombières ; 994 hab.

**RUBAN. I. Tissage.** — Les rubans, de même que les cordons et les lacets, sont des tissus de petite largeur, qui se font en toutes matières textiles, soie, laine, coton ou lin, et en ayant recours à toutes les ressources du tissage. Ils sont employés à toutes sortes d'usages, comme liens ou comme accessoires ou ornements de la toilette des femmes.

La fabrication des rubans de soie, pure ou mélangée, a ses principaux centres, en France, à Saint-Etienne et Saint-Chamond ; celle des rubans de laine, coton ou lin, est disséminée dans le Nord, l'Est, etc. La plupart des métiers dont on fait usage sont actionnés à la main ; un certain nombre d'entre eux seulement sont mis en mouvement mécaniquement, mais tous appartiennent au type dit *métier à la barre*. Ils produisent plusieurs rubans de même contexture, qui, sur le métier, se forment les uns à côté des autres, séparés seulement par la boîte dans laquelle la navette, agissant sur l'un des deux rubans voi-

sins, vient se loger après ses passages dans le tissu. Ces navettes, plus longues que les rubans ne sont larges, sont armées de crémaillères, au moyen desquelles elles sont entraînées par des pignons disposés dans les boîtes. Malgré cette particularité, le fonctionnement de ces métiers est exactement le même que celui des métiers ordinaires. La chaîne, ou, s'il y a lieu, les chaînes qui correspondent à chaque ruban sont ourdies séparément sur des sortes de bobines que l'on dispose à l'arrière du métier. Les fils, en s'en déroulant, suivent un trajet plus ou moins long, pendant lequel l'ouvrier peut bien les surveiller, tandis qu'ils reçoivent aussi la tension nécessaire au moyen de contrepoids. Ils traversent ensuite un peigne-guide, puis les maillons de lisses ou d'une mécanique Jacquard, lesquels règlent la contexture du tissu, et enfin le peigne porté par le battant destiné à serrer les duites de trame les unes contre les autres. Tous les organes sont commandés par le moyen de deux bielles, disposées l'une d'un côté, l'autre de l'autre du métier, et que l'ouvrier met en mouvement au moyen d'une barre fixée à leurs extrémités et régnant horizontalement en avant du métier. De même que pour le tissage ordinaire, ces métiers se construisent à une seule ou à plusieurs navettes par ruban, ou encore, en vue de la fabrication des rubans de velours qui se font par deux pièces superposées, avec un poil commun, qui se coupe au milieu de sa hauteur, au fur et à mesure de la confection du tissu. P. G.

**II. Technologie.** — Ruban métallique. — On désigne sous le nom de *ruban métallique* une lame mince et peu large, généralement en acier, que l'industrie emploie à divers usages : fabrication des lames de scie, des ressorts, des rubans d'arpentage, etc. On obtient ces rubans par laminage à chaud du métal à l'aide de laminoirs spécialement établis. Le poli qu'ils présentent leur est donné ultérieurement par le passage dans un laminoir particulier, appelé *spatard*, formé de deux cylindres superposés, dont l'un, le cylindre inférieur, est animé d'un mouvement de rotation, tandis que l'autre est entraîné par le frottement et enlève ainsi la couche d'oxyde de fer qui peut se trouver à la surface du ruban en produisant le poli. On désigne quelquefois sous le nom de *ruban métallique* l'instrument d'arpentage, formé d'un ruban d'acier portant les divisions et subdivisions du mètre et terminé par deux poignées en fer ou en cuivre à ses extrémités. E. Laye.

**III. Décoration.** — Par analogie avec le sens de ce mot dans l'art et la technique des tissus, on appelle ruban, dans le langage de la décoration, un ornement sculpté ou peint qui rappelle, par sa forme, celle d'un ruban enroulé. Le décorateur Salembier a, par exemple, dessiné plusieurs frises ainsi décorées d'un *ruban*. G. C.

**IV. Botanique.** — Ruban d'eau ou Rubanier (V. Sparganium).

**RUBÉCOURT-et-Lamécourt.** Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (S.) de Sedan; 245 hab.

**RUBÉFIANT** (Thér.) (V. Révulsion).

**RUBELLES.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (N.) de Melun; 192 hab.

**RUBELLITE** (Minéral.) (V. Tourmaline).

**RUBEMPRÉ.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage; 822 hab.

**RUBEN.** Nom porté par une des fractions du peuple d'Israël, qu'on nous représente comme occupant un territoire de montagnes et de pâturages à l'E. du bas Jourdain et de la mer Morte; selon le système adopté par les écrivains bibliques, la « tribu » de Ruben est également un des « fils » de Jacob, issu de son mariage avec Lia. Ruben aurait perdu, par sa faute, les avantages attachés à la primogéniture ; de même, la tribu de ce nom ne joue qu'un rôle assez effacé, ses voisins, les Moabites, cherchant à la refouler dans le Chanaan proprement dit.

**RUBEN** (Christoph-Christian), peintre allemand, né à Trèves le 13 nov. 1805, mort à Vienne le 8 juil. 1875. Il commença son éducation artistique sous son père, professeur de dessin au gymnase de Trèves, et la continua sous Cornelius, à Dusseldorf, à partir de 1823. En 1828, il suivit son maître à Munich. Il y composa, de 1828 à 1832, quelques œuvres remarquées, parmi lesquelles des cartons pour vitraux. De 1835 à 1844 se succédèrent des tableaux à allure romantique, qui obtinrent un grand succès et furent popularisés par la lithographie, surtout la *Prière du soir au bord de la mer* (1838) (lithographie par C. Katz, Kaufmann et d'autres) et *Colomb découvrant le nouveau monde* (1844). Appelé, en 1841, à la direction de l'Académie artistique de Prague, puis, en 1852, à celle de Vienne, il se consacra à ses fonctions avec une ardeur qui fit tort à son activité artistique. Il reçut de nombreuses distinctions honorifiques de l'empereur, qui le nomma conseiller de gouvernement en 1869, du roi des Belges, du pape, etc. — Son fils et son élève, *Franz*, né à Prague en 1843, fut également peintre d'histoire et de portraits. Fr. Benoit.

**RUBEN** de Couder (Joseph-Antoine), jurisconsulte et magistrat français, né à Saint-Paul (île de la Réunion) le 31 déc. 1843. Après avoir fait ses études de droit à Paris et exercé pendant quelques années la profession d'avocat, il entra dans la magistrature où il devait parcourir une carrière exceptionnellement brillante. D'abord juge à Melun (12 avr. 1879), puis président à Auxerre (22 juin 1880), il était nommé successivement : juge au tribunal civil de la Seine (9 janv. 1882), vice-président près le même tribunal (15 sept. 1884), conseiller à la cour d'appel de Paris (29 mars 1887), premier président à la cour d'Aix (oct 1888). Enfin, deux ans plus tard, en 1890, il se voyait appelé au poste de conseiller à la cour de cassation qu'il occupe actuellement. On lui doit, outre un *Résumé des répétitions écrites de droit romain* (1869, in-18; 6e éd., 1882, les *Pandectes françaises ou Pandectes chronologiques*, vaste recueil de jurisprudence, très consulté, et donnant mensuellement toutes les décisions importantes émanées des diverses juridictions (1880-90, 6 vol. in-4). Il a publié également une édition complètement refondue du *Dictionnaire de droit commercial, industriel et maritime* de Goujet et Merger (1877-81, 6 vol. in-8).

**RUBENS** (Pierre-Paul), peintre flamand, né à Siegen, près de Cologne, le 28 juin 1577, mort à Anvers le 30 mai 1640. Un tapissier, Jean Rubens, échevin d'Anvers, suspect de calvinisme, était parti pour Cologne en 1568 avec sa femme, Maria Pypelincz, après l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes. Il eut là l'occasion d'assister, comme juriste, la femme de Guillaume le Taciturne ; entraîné par elle dans des relations clandestines, il fut emprisonné à Siegen (1571) par le comte de Nassau, frère de Guillaume. Maria Pypelincx, cœur généreux et femme de tête, profitant de ce que les Nassau craignaient le scandale, obtint à prix d'or son internement d'abord à Siegen (1573), puis à Cologne (1578), enfin sa liberté complète (1583).

Voilà comment Pierre-Paul Rubens naquit et fut élevé en terre germaine. Ramené à Anvers après la mort de son père, en juin 1587, il apprit le flamand, le français et le latin ; il devait, plus tard, se servir couramment de l'italien dans sa correspondance.

Enfant, il copia les figures de la Bible de Stimmer. Le pompeux décor du culte catholique lui fit une impression ineffaçable, dont la trace devait se retrouver plus tard dans sa prédilection pour les scènes où l'on pouvait introduire des chapes d'évêque et des vêtements de brocart. Entré comme page, à treize ans, chez une princesse, il fut bientôt placé (1590) chez le paysagiste Tobie Verhaecht ; peu après, il entra pour trois à quatre ans chez Adam van Noort, excellent professeur, maître aussi de Jordaens et de van Balen ; en 1594, il devint l'élève d'Otho Venius ou van Veen (italianisant correct, élégant, parfois ému, capable d'être à l'occasion un savant dessi-

nateur, comme le montre le portrait de sa famille au Louvre) qui lui inculqua, avec le goût des compositions décoratives, l'amour de l'antiquité et de l'Italie. Maître de la gilde en 1598, il s'établit à Anvers. Le portrait de *Vieille femme* de Munich est sans doute celui de sa mère, fait, en ce cas, avant son départ pour l'Italie (3 mai 1600). A Venise, il se passionna pour les grands Vénitiens et rencontra Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, chez qui il devait rester huit ans pour faire des portraits et des copies de maîtres à Mantoue, à Rome et ailleurs. Il copia aussi, pour son plaisir, des œuvres de Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, Tintoret, Titien, Baroccio, Corrège et surtout Caravage (*Mise au tombeau*). Mais ses dix années d'éducation flamande percent dans la plupart de ces copies.

Ses premières compositions authentiques (1601-2) sont aujourd'hui à l'hospice de Grasse. L'une d'elles, inspirée du Tintoret et de Michel-Ange, est le prototype encore maladroit de l'*Erection de la croix* d'Anvers.

Le 5 mars 1603, il partit en mission semi-diplomatique, chargé de cadeaux pour le roi d'Espagne Philippe III et le duc de Lerme. Il fit à Madrid de bons portraits. Il y admira les « merveilleuses productions de Raphaël, du Titien et d'autres grands maîtres ». De retour en 1604, il fit pour l'église des Jésuites de Mantoue trois grands tableaux, dont l'un, *la Transfiguration* (musée de Nancy), avec des réminiscences de Raphaël et du Caravage, est déjà très « rubénien » par l'ordonnance et la couleur, malgré un reste de lourdeur dans les ombres. En 1606-7, nouveau séjour à Rome, où il acheta pour le duc la *Mort de la Vierge* (Louvre) du Caravage. Envoyé à Gênes, il y fit, en deux mois, divers portraits et les dessins et plans de palais qu'il devait publier en 1622, à Anvers. dans ses *Palazzi di Genova*. A Rome, il termina plusieurs compositions et des copies de maîtres. Il parti en nov. 1608 pour retrouver sa mère malade et arriva trop tard.

Devenu peintre de l'archiduc Albert (gouverneur des Flandres et époux de l'infante Isabelle, fille de Philippe II), il s'établit pourtant à Anvers, où il épousa la bonne et charmante Isabelle Brandt (3 oct. 1609). En pleine joie, il laissa un libre essor à son génie dans le triptyque de l'*Erection de la croix* (1610, cathédrale d'Anvers), où, malgré l'allure un peu théâtrale qui sera souvent sa marque, il traduit dans une riche harmonie une scène tumultueuse et même émouvante. Notons que ce tableau fut retouché par lui en 1627. Il exposa dans la même église, le 12 sept. 1612, la *Descente de croix*, un de ses plus parfaits chefs-d'œuvre. Ses contemporains ne s'y trompèrent pas : de ce jour, Rubens ne fut pas pour eux le plus grand peintre de son pays, il fut le seul. Les artistes qui auraient pu essayer de rivaliser avec lui préférèrent travailler sous ses ordres et ne crurent pas déroger,

Il est à noter que Rembrandt a connu ce tableau, au moins par des copies, car son eau-forte de la *Descente de croix*, exécutée vingt et un ans après, le rappelle par bien des points, ainsi que ses *Descentes de croix* de Munich et de Saint-Pétersbourg. Dans ces ouvrages, tout comme dans le tableau d'Anvers, le poids du cadavre divin porte sur son bras gauche retenu par en haut ; la tête douloureuse s'incline lourdement sur l'épaule droite : Joseph d'Arimathie soutient sous l'aisselle le bras droit qui retombe, tandis que saint Jean reçoit sur ses deux bras tout le bas du corps du supplicié.

De pareilles analogies ne peuvent être fortuites. Elles ne prouvent d'ailleurs que l'admiration d'un artiste pour un autre, et elles ne gênent en rien l'originalité de l'emprunteur. Rubens, resté profondément Flamand par le choix de ses modèles, a mis dans sa *Descente de croix* certains mérites propres aux grands Italiens, le parfait équilibre dans la combinaison des lignes et des masses, parfois la vraie noblesse : Fromentin a pu comparer le corps du Christ à une « belle fleur coupée » ; mais c'est surtout au Caravage que Rubens a emprunté — sans imitation servile — la concentration de l'effet lumineux, la sobriété de la couleur et la solidité du modelé des figures. Un peu plus tard, il obtiendra plus d'aisance dans l'exécution, plus de richesse dans les reflets, mais ce sera un peu aux dépens de la solidité.

On a loué aussi, non sans justice, dans ce tableau, la vérité de l'expression. Pourtant ici une réserve est nécessaire : à notre avis, même dans ses meilleurs ouvrages, Rubens met en scène de merveilleux acteurs, aussi voisins de la nature qu'on le voudra, tandis que Rembrandt nous fait voir les personnages eux-mêmes. Son eau-forte de 1633, exécutée en grande partie par ses élèves, ne peut lutter dans l'ensemble contre le chef-d'œuvre d'Anvers ; mais là, déjà, ses personnages sont d'un naturel extraordinaire, aussi bien dans l'effort physique — et même dans l'indifférence — que dans l'élan d'amour ou l'humble pitié, et son Christ, pauvre loque humaine d'une vérité criante, est d'autant plus émouvant qu'il est plus misérable.

Voilà sans doute pourquoi, de ces deux génies, l'un gracieusement triomphant et favori des grands de ce monde, l'autre discret jusqu'à la sauvagerie, la postérité, sans rabaisser le premier, a pu mettre le second encore plus haut que lui.

Tous les genres intéressaient Rubens : aux tableaux religieux et aux portraits qu'il avait fait alterner avec les compositions historiques, mythologiques et allégoriques, il allait ajouter les natures mortes et les scènes de chasse, par exemple la *Chasse aux lions* du musée de Munich, d'une extraordinaire furie ; en même temps, ses souvenirs de la chapelle Sixtine se retrouvaient dans la *Chute des damnés* et le petit *Jugement dernier* du même musée. La *Vierge aux anges* du Louvre, admirable surtout par sa fraîche guirlande d'enfants potelés, est du même temps.

Il n'aurait pu suffire aux commandes sans l'aide d'élèves et de collaborateurs qui exécutaient en grand, sous ses yeux, ses incomparables esquisses : Van Dyck et Jordaens peignaient les figures ; Snyders, Paul de Vos, les animaux ; Breughel de Velours, Jean Wildens, Martin Ryckaert, le paysage. Nous citons les meilleurs. Quand chaque élève avait rempli sa tâche dans la grande composition destinée à devenir définitive, mais tenue encore dans les tons clairs, le maître tantôt revenait sur la couleur fraîche, tantôt — le plus souvent — reprenait le tableau déjà sec et le faisait sien en y ajoutant des accents de dessin ou d'effet, des touches plus hardies et plus transparentes, des ombres plus intenses et plus profondes. Très honnête d'ailleurs, il variait ses exigences vis-à-vis des acheteurs selon sa part de travail personnel. On trouve un curieux spécimen de ses « prix courants » dans une lettre de 1618 à sir Dudley, qui désirait échanger sa collection d'antiquités contre des tableaux de lui.

Naturellement, la postérité a porté ses préférences sur les petites esquisses originales qui sont la pure expression de son génie, et sur les grandes compositions sorties entièrement de sa main ; mais, parmi les autres, on trouve encore des chefs-d'œuvre, témoin les *Enfants jouant avec des fruits* (vers 1619, Munich), où la guirlande de fruits est de Snyders, tandis que les enfants au modelé serré et l'harmonie générale sont du maître.

La période de 1615 à 1621 est très féconde. Citons, entre autres, la *Communion de saint François* (musée d'Anvers), les *Miracles de saint Ignace de Loyola* (musée de Vienne), œuvres de premier ordre, quoique ou parce que caravagesques ; le *Coup de lance* (musée d'Anvers) ; *Saint Ambroise et Théodose* (musée de Vienne) ; le *Combat des amazones* (Munich), étonnant de pittoresque et de vie ; l'élégant *Adam et Eve* du musée de La Haye, dans un joli paysage trop détaillé de Breughel ; enfin et surtout l'*Enlèvement des filles de Leucippe*

(Munich) où les corps féminins sont des merveilles de puissante souplesse. Vers ce temps aussi : *la Mort de Madeleine* (musée de Lille), sobre comme un Caravage, et le petit *Christ en croix* du musée de Montpellier, où l'expression dramatique et profonde s'unit à l'effet sinistre de la couleur.

La maison qu'il avait achetée en 1611 et embellie renfermait des œuvres de Titien, Tintoret, Véronèse, Léonard, Raphaël, Ribéra, Holbein, Antonio Moro, Van Eyck, Breughel le Vieux, Brouwer, etc. Il y recevait les visiteurs dans son atelier et causait parfois avec eux en même temps qu'il peignait, dictait une lettre et se faisait lire Tacite. Il s'intéressait d'ailleurs à tout : voyages, histoire naturelle, art antique, archéologie, comme en témoigne sa longue correspondance avec le célèbre érudit provençal Peiresc, qu'il ne devait connaître personnellement qu'en 1622.

Vers la fin de 1621, il reçut la commande des grandes compositions de la galerie du Luxembourg (aujourd'hui au Louvre) destinées à raconter la *Vie de Marie de Médicis*. Venu à Paris en janv. 1622, il accepta de faire, pour les tapisseries conservées aujourd'hui au garde-meuble, les cartons de l'*Histoire de Constantin*, dont les esquisses seules sont de lui, et la galerie de Henri IV, projet à demi réalisé, dont il n'est resté que quelques esquisses et deux admirables compositions (celles-ci au musée des Offices). Rentré à Anvers en mars 1622 avec le plan de quinze sujets choisis pour la galerie du Luxembourg, il fit en deux mois les quinze esquisses. Le 24 mai 1623, malgré la mort récente de sa fille ainée Clara Serena, il revenait à Paris avec neuf tableaux terminés. Chargé de faire le portrait de Marie de Médicis — aujourd'hui au musée du Prado — œuvre exquise en un genre où il est rarement supérieur, il profita de ses longues séances avec la reine pour essayer de rapprocher habilement la France de l'Espagne. Il reprit ces tentatives très discrètes lorsqu'il revint, en mars 1625, apporter toutes les autres compositions, sauf deux qu'il fit sur place. Ces vingt et un tableaux, d'inégale valeur, constituent l'ensemble le plus important qu'il ait exécuté.

Jusqu'à ces derniers temps, cette galerie du Luxembourg avait été mal connue de quelques-uns ; mais, depuis la récente ouverture des salles Rubens du Louvre, on peut la voir plus à portée, séparée d'immenses toiles secondaires qui en alourdissaient l'impression, et rangée dans l'ordre chronologique des épisodes de la vie de la reine.

Il y a mieux : ces vingt et une compositions, à part leur valeur individuelle, avaient été conçues par le maître flamand comme autant de « taches » claires ou foncées, douces ou puissantes, qui faisaient de l'ensemble une vaste symphonie pittoresque. La salle Rubens du Louvre, en restituant presque entièrement cet ensemble, a contribué à une compréhension plus vive du génie du maître ; elle a permis aussi de goûter plus à l'aise la valeur individuelle de ces ouvrages.

Pour accomplir cette immense tâche, l'artiste se fit aider par ses élèves, le fait n'est pas douteux ; mais il est non moins évident que Rubens, en cette circonstance, fit un puissant effort personnel et essaya de mettre dans ces immenses toiles la richesse et le charme qui caractérisent ses esquisses. Dans l'*Henri IV recevant le portrait de Marie de Médicis*, le roi est vraiment exquis de bonne grâce et de juvénile désinvolture ; on sait quelle allure vraiment royale l'artiste a su donner à la reine dans le *Mariage par procuration à Florence*, plein d'ailleurs d'excellents portraits rajeunis de vingt-cinq ans ou reconstitués d'après des documents ; le *Couronnement de la Reine* contient aussi beaucoup de portraits (il semble vraiment que Rubens soit parfois plus à l'aise quand il n'a pas la nature sous les yeux), mais c'est en même temps un délicieux, riche et sérieux bouquet de couleurs et de tons.

On ne peut tout énumérer ; disons seulement que, dans la *Naissance de Louis XIII*, les pieds nus de la reine, par leur élégance et leur tonalité finement nacrée, ont excité l'admiration passionnée de bien des artistes des écoles les plus diverses, Delacroix et Henner entre autres ; que le *Gouvernement de la Reine*, si l'on n'est pas trop exigeant pour le sens des allégories ni pour la noblesse des types, mérite la place d'honneur qu'il occupe actuellement, parce qu'il offre, au milieu d'un délicieux groupement pittoresque, certains torses souples de femmes qui sont d'un grand modeleur ; que dans le *Débarquement de Marie de Médicis*, enfin, triomphale harmonie de personnages princiers et royaux, de divinités marines, de Renommées aux trompettes retentissantes, on éprouve autant de plaisir à regarder les trois sirènes aux corps éblouissants fouettés d'écume, que l'artiste a dû en éprouver quand, avec l'aisance du génie, il les a fait naître sous son pinceau joyeux et fier. Redisons-le, on pourra trouver çà et là, dans ses voyages quelques tableaux isolés qui rivalisent franchement avec tel ou tel de ces chefs-d'œuvre : on ne rencontrera nulle part, signé du nom de Rubens, un ensemble pareil. Infatigable, il avait trouvé le moyen, en poursuivant cet énorme travail, d'exécuter l'*Adoration des mages* (1624, musée d'Anvers), la charmante *Fuite de Loth* (1625, Louvre), etc.

Devenu veuf, en juin 1626, d'Isabelle Brandt, qui lui laissait deux fils, il accepta, pour distraire son chagrin, une mission politique secrète, vint à Paris pour cela en déc. 1626, y retrouva le duc de Buckingham, qu'il y avait vu en 1625 et qui lui acheta 100.000 florins sa collection d'œuvres d'art ; passa en Hollande, sous prétexte de voir les peintres, pour y rencontrer un envoyé anglais ; en Espagne (1629), enfin en France et en Angleterre (1629-30). Il avait emporté en Espagne des tableaux de lui et quatorze très belles esquisses sur l'*Eucharistie*. Il conquit dans ces voyages la faveur de Philippe IV et de Charles Ier. A Londres, il peignit les belles esquisses de neuf compositions à la gloire de Jacques Ier, des portraits et une *Minerve protégeant la paix* (National Gallery).

Nous n'avons pas parlé, jusqu'ici, d'un procédé auquel Rubens attachait de l'importance comme moyen de répandre sa renommée : la gravure. Il en usa très peu lui-même, ce genre de travail étant beaucoup trop lent pour lui. Mais, dès 1619, il avait fait graver ses tableaux sous sa surveillance directe, par W. Swanenburg, J. Matham, J. Muller, Soutman ; plus tard, par Pontius (Paul Dupont), Witdoeck, Marinus, Boëce, les deux Bolswert et Schelte ; ces trois derniers plus spécialement pour le paysage. Mais rien ne vaut les gravures qu'il fit exécuter par Christoffel Jegher d'après ses dessins sur bois : l'*Hercule terrassant l'Hydre de Lerne* est un chef-d'œuvre par le caractère et la noble tournure.

Son mariage (6 déc. 1630) avec Hélène Fourment, née le 14 avr. 1614, fut, malgré la disproportion des âges, le début d'une nouvelle ère de bonheur. Les nombreux portraits de sa jeune femme (musées de Munich, Ermitage, etc.) et, plus encore, les innombrables compositions où il l'a reproduite sans voiles, prouvent combien il était épris d'elle. Hélène a probablement posé aussi pour les jeunes femmes élégamment vêtues à la mode du temps, qu'il introduisit dans une de ses œuvres les plus lumineuses, le triptyque de *Saint Hildefonse* (musée de Vienne) commandé en 1631 par l'archiduchesse devenue veuve. Presque en même temps, comme pour montrer la variété de ses aptitudes, Rubens exécutait la *Cène* (musée de Brera), très belle d'effet et de modelé, inspirée du Caravage.

Repris par la diplomatie à cause de la fuite de Marie de Médicis (1631) et des victoires du prince Frédéric-Henri sur les Espagnols (1632), il revint à la peinture en 1633. *Thomyris et Cyrus* (Louvre) remonte peut-être à cette époque. L'*Offrande à Vénus* (musée de Vienne, vers 1635), riche composition, chef-d'œuvre d'harmonie, de

vie et de mouvement est peut-être le tableau où il a le mieux réalisé l'élégance des types et la grâce des lignes. Tout Watteau et presque tout l'art du XVIIIe siècle français sont sortis de cet ouvrage et du *Jardin d'amour* (Prado, 1635-6), parc aux fraîches harmonies peuplé de seigneurs et de dames élégantes. Dans cette période, les « fêtes de la chair » battent leur plein ; il serait long de les énumérer. Bornons-nous à citer deux portraits : celui de *Rubens avec sa femme et leur enfant* (1635, coll. A. de Rothschild), un de ses plus exquis chefs-d'œuvre en ce genre est la *Pelisse* (vers 1636-37, musée de Vienne), d'une fraîcheur inouïe, portrait de sa femme peu vêtue, s'enveloppant le milieu du corps dans une fourrure.

La peinture religieuse ne perd pas ses droits : en 1636 et 1637, il peint le *Martyre de saint Liévin* et la *Montée au calvaire* (Bruxelles), d'une liberté de facture étonnante, et dont la couleur fraîche contraste avec l'horreur des sujets. Mais le maître, goutteux, se réfugiant au château de Steen (acheté en 1635) évite les trop grands tableaux. Ses beaux paysages, parfois trop détaillés (National Gallery, Munich, Louvre) ont inspiré les Constable et les Turner. Il se délasse en peignant de souvenir cette étonnante *Kermesse* (Louvre, 1638-39) où les crudités du sujet sont sauvées par le « lyrisme » de l'exécution. Son dernier ouvrage, *la Vierge entourée de saints*, fut mis, selon sa volonté, devant son tombeau, dans l'église Saint-Jacques d'Anvers. Jamais, depuis la *Descente de croix*, il n'avait traité aussi magistralement un sujet religieux. Le tableau de 1612 montrait, plus visible, l'influence des vieux maîtres ; mais, trente-six ans après, l'œuvre qui fut son testament artistique et où la couleur est plus vierge, l'exécution plus prestigieuse, nous laisse voir comme une leçon suprême le profond respect de la nature, le culte de la forme que ces vieux maîtres lui avaient enseigné et qu'il n'avait jamais oublié complètement, même dans ses œuvres les plus hâtives.

Le déclin de la vieillesse lui fut épargné ; il mourut en pleine gloire, à peine âgé de soixante-trois ans.

On a souvent parlé de Rubens comme d'un fougueux improvisateur : rien n'est moins juste. Ambitieux avec mesure, il géra son œuvre comme sa vie et sa fortune. Les quinze cents ouvrages créés par lui furent conçus sagement, préparés de même. Grand exemple pour les jeunes peintres. Son inspiration, plutôt « extensive » qu' « intensive », était moins d'un luministe que d'un coloriste : la pompe de l'ordonnance, la splendeur d'un jardin fleuri sous un éclatant soleil, voilà l'idéal au service duquel il mit une main étonnamment agile, jamais fiévreuse. Nous avons dit quel fut, aux bons moments, son culte de la forme. Si la noblesse de certains Italiens lui est étrangère, il sait, à un degré singulier, donner l'impression du mouvement, de la vie débordante, parfois même, quoi qu'on en dise, de l'élégance ; et s'il n'alla pas aussi loin qu'un Rembrandt ou qu'un Roger van der Weyden dans l'intimité de l'expression, il fut, à l'occasion, vraiment émouvant. C'était plus qu'il ne fallait pour le faire entrer dans le groupe des grands maîtres qui perpétuent les traditions et président aux renaissances.

Parmi ses nombreux élèves, les plus célèbres furent Van dyck, Soutman, Pepyn, J. van Hœck, Th. van Tulden, J. van Egmont, Diepenbeck, Schut, etc.

L. Durand-Gréville.

Bibl. : Michel, *Vie de Rubens;* Bruxelles, 1771. — Sainsbury, *Original papers illustrative of the life of Rubens;* Londres, 1858. — Eugène Fromentin, *les Maîtres d'autrefois ;* Paris, 1870, in-12. — Gachard, *Hist. politique et diplom. de Rubens ;* Bruxelles, 1877. — Rosenberg, *Rubensbriefe*, 1381, et *Die Rubensstecher ;* Vienne, 1888 et suiv.— Rooses, l'*Œuvre de Rubens ;* Anvers, 1887 et suiv., 4 vol. — Bulletin Rubens, *Annales de la commission officielle ;* Anvers, 1872-97. — Ch. Rullens et Max Rooses, *Correspondance de Rubens ;* Anvers, 1897, t. I ;1898, t. II, in-8. — Emile Michel, *Rubens, sa vie, son œuvre et son temps ;* Paris, 1900, gr. in-8.

**RUBÉOLE.** On donne le nom de rubéole à une fièvre éruptive, à évolution brève et à pronostic bénin. En tant qu'éruption, la rubéole semble tenir le milieu entre la rougeole et la scarlatine, mais elle n'a la gravité de l'une ni de l'autre de ces affections. Après une période d'invasion durant de quelques heures à un jour, avec fièvre légère et catarrhe naso-pharyngien très léger, mais s'accompagnant très souvent d'engorgement des ganglions du cou, apparait l'éruption. Elle débute par la face pour s'étendre ensuite au tronc. Cette éruption est polymorphe, composée de taches de forme et de dimension irrégulières avec intervalles de peau saine. L'éruption est rouge, mais peu foncée, et disparait à la pression. En même temps, il existe une angine rouge et de la conjonctivite. L'éruption dure de deux à trois jours. Ces caractères permettent de distinguer cette affection de la rougeole. Elle est d'un pronostic absolument bénin. Le traitement se réduit à un séjour de quelques jours à la chambre chaude. Dr M. Potel.

**RUBERCY.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières ; 203 hab.

**RUBESCOURT.** Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier ; 137 hab.

**RUBIA** (*Rubia* Tourn.). Genre de la famille des Rubiacées, tribu des Rubiées, composé d'herbes rigides à tige tétragone couverte d'aiguillons. Les feuilles, verticillées par 2, sont accompagnées de 2-4 stipules foliacées aussi développées qu'elles. Les fleurs, pentamères, forment de petites cymes axillaires et terminales ; le calice a un limbe presque nul ; la corolle, plane-rotacée, porte, insérée sur son tube, 5 étamines à anthères biloculaires, introrses ; l'ovaire, infère, surmonté d'un disque épigyne entourant la base du style, est formé de deux carpelles contenant chacun un ovule ; le fruit est une baie. Le genre Rubia renferme environ 7 espèces, dont deux, le *R. peregrina* L. et le *R. tinctorum* L., se rencontrent en France, surtout dans le Midi.

La racine du *R. tinctorum* L., et de quelques autres espèces, renferme en dissolution dans le suc cellulaire une matière colorante rouge, l'*alizarine* d'où provient par oxydation la *purpurine*. W. R.

**RUBIACÉES** (*Rubiaceæ*). La famille des Rubiacées comprend des arbres, des arbustes et des plantes herbacées. La tige, parfois volubile (*Manettia*) ou quelquefois constituée par un gros tubercule épipyhte (*Myrmecodia*, *Hydnophyton*), porte des feuilles toujours opposées et stipulées ; les stipules peuvent être membraneuses (*Coffea*, *Cinchona*, etc.), ou bien avoir la même forme que les feuilles (*Rubia*, *Galium*, etc.). Certaines Rubiacées (*Cinchona*, *Ladenbergia*, etc.) possèdent un appareil sécréteur formé de longues cellules isolées, renfermant un liquide laiteux et résineux.

Les fleurs, régulières, hermaphrodites, sont disposées en grappes composées de cymes bipares, d'ombelles ou de capitules ; généralement construites suivant le type 4 ou le type 5, elles peuvent être quelquefois sur un type plus élevé : 6 (*Sherardia*), 3 (*Randia*), 11 (*Gardenia*), etc. Les sépales, concrescents en un tube uni à l'ovaire paraissent assez souvent manquer parce qu'ils ne se prolongent pas au-dessus de leur insertion ; lorsqu'ils se séparent de l'ovaire, ils peuvent atteindre de grandes dimensions et devenir parfois pétaloïdes (*Polypremum*). La corolle, gamopétale, est de forme variée ; elle peut être rotacée, campanulée, infundibuliforme et même bilabiée (*Capirona*, *Henriquezia*, etc.). Les étamines, alternipétales, sont insérées sur le tube de la corolle ; les anthères, introrses, possèdent 4 sacs polliniques s'ouvrant par des fentes longitudinales, rarement par des pores terminaux. Le pistil est composé de deux carpelles, l'un antérieur, l'autre postérieur, concrescents en un ovaire infère biloculaire, surmonté d'un disque nectarifère encadrant la base des styles ; ceux-ci, libres dans les espèces du genre *Galium*, sont d'ordinaire concrescents en un style unique terminé par un stigmate entier ou bilobé. Chez les *Gardenia*, les carpelles restent ouverts, de sorte que l'ovaire est uniloculaire et à placentation pariétale. Quelquefois

on ne trouve qu'un seul carpelle, par suite de l'avortement de l'autre ; ailleurs, au contraire, on peut en rencontrer 3 (*Richardsonia*), 4 (*Morinda*) et jusqu'à 10-12 (*Lasianthus*).

Les carpelles sont uni-ovulés (*Rubia*, *Coffea*, etc.), ou multiovulés (*Cinchona*, *Gardenia*, etc.). Les ovules peuvent être anatropes ou campylotropes. Le fruit est un diakène, une capsule, une drupe ou une baie. Les graines renferment un embryon droit ou courbé entouré d'un albumen corné ou charnu.

Classification. — La famille des Rubiacées renferme 337 genres avec 4.100 espèces. Les genres ont été répartis en trois tribus ou séries : 1° *Rubiées*. Carpelles 1-ovulés, stipules ressemblant aux feuilles. Genres : *Rubia*, *Galium*, *Asperula*, *Sherardia*, etc. ; 2° *Coffées*. Carpelles 1-ovulés, stipules membraneuses. Genres : *Coffea*, *Cephaelis*, *Lasianthus*, *Psychotria*, etc. ; 3° *Cinchonées*. Carpelles multi-ovulées, stipules membraneuses. Genres : *Cinchona*, *Cascarilla*, *Manettia*, *Randia*, *Gardenia*, etc.

Les Rubiacées sont répandues surtout dans les régions tropicales et sub-tropicales ; elles sont plus abondantes dans le nouveau monde que dans l'ancien. La tribu des Rubiées est seule représentée en France avec les genres *Galium*, *Rubia*, *Asperula*, *Sherardia* et *Crucianella*.

*Affinités*. Les Rubiacées se relient aux Ombellifères et aux Cornées dont elles diffèrent par leurs feuilles opposées et leur corolle gamopétale. Elles présentent d'étroites affinités avec les Caprifoliacées, les Valérianées et les Dipsacées.

*Usages*. Un grand nombre de Rubiacées fournissent des produits utiles ; les unes ont une écorce fébrifuge comme les *Quinquinas* (*Cinchona*) (V. ce mot) ; d'autres contiennent dans leurs racines une substance vomitive, comme l'*Ipécacuanha* (*Cephaelis Ipecacuanha*) (V. ce mot) ; beaucoup fournissent des matières colorantes comme la *Garance* (*Rubia tinctorum* L.), l'Asperule des teinturiers (*A. tinctoria*), les *Psychotria parviflora* et *sulfurea*, etc. ; les graines torréfiées du *Caféier* (*Coffea arabica*) (V. ce mot) servent à préparer le café ; les fruits des *Genipa* sont comestibles, etc. W. Russell.

Bibl. : Van Tieghem, *Traité de botanique*, pp. 1743-1716. — Baillon, *Histoire des plantes*, VII.

**RUBIAN.** Le rubian est un principe amer incristallisable, appartenant au groupe des glucosides, que l'on rencontre dans la racine de garance. Les acides et les alcalis étendus, les ferments, le décomposent en l'hydratant et produisant du glucose et, en autres produits, le principe actif de la racine de garance, l'*alizarine* (V. ce mot) sur laquelle était fondé son emploi en teinture.

**RUBICON.** Petite rivière frontière entre la Gaule Cisalpine et l'Italie, sur la côte de la mer Adriatique, située au N. d'Ariminum et rendue célèbre par le passage, malgré la défense du Sénat, en 47 av. J.-C., de César, qui allait déchaîner dans sa patrie la guerre civile (V. César et Italie). En 1756, une bulle pontificale a voulu identifier avec le Rubicon la rivière actuelle nommée Uso ; mais, si l'on se reporte aux mesures de la *Tabula Peutingeriana*, on voit que le Rubicon est beaucoup plus probablement le Fiumicino qui coule un peu plus au N.

**RUBIDIUM.** Form. { Equiv..... 85 / Poids atom..... 85

Le rubidium est un métal alcalin qui se place à côté du potassium et présente avec lui les analogies les plus complètes. Il a été découvert en 1861 en même temps que le *césium* (V. ce mot) par Kirchoff et Bunsen en appliquant la méthode d'analyse spectrale qu'ils venaient de constituer. Ils reconnurent au spectroscope que le lépidolithe de Saxe, après élimination des métaux communs, présentait un spectre caractéristique d'un nouveau métal qu'ils appelèrent rubidium, pour rappeler la raie rouge foncée remarquable de ce spectre. On a reconnu depuis que le rubidium est très répandu, mais toujours en quantités infinitésimales ; il est toujours accompagné de potassium, de sodium et très souvent de lithium et de césium. La carnallite de Stassfurt contient du rubidium et du césium ; les eaux mères du traitement de la carnallite constituent la matière première la plus commode pour l'obtention de ces métaux. On trouve aussi du rubidium dans les lépidolithes, dans certains basaltes, dans beaucoup de sources minérales, Vichy, Ems, Viesbaden, Nauheim, Bourbonne-les-Bains, etc. Les eaux de Bourbonne renferment, par litre, 18$^{mm}$,7 de chlorure de rubidium et 32$^{mm}$,5 de chlorure de césium. Les cendres de café, de tabac, de thé, de coca, de betteraves, des plantes marines, etc., contiennent du rubidium Il ne peut remplacer le potassium dans la végétation.

Pour isoler le rubidium des mélanges complexes qui le renferment en petite quantité, on commence par éliminer les métaux communs, de façon à ne conserver que le potassium, le rubidium et le césium ; ces trois derniers métaux, longtemps confondus en un seul, le potassium, ont des propriétés si voisines que la séparation analytique en est fort délicate. On s'appuie pour cette séparation sur les propriétés suivantes :

1° Ces trois métaux donnent des chloroplatinates peu solubles dans l'eau, mais dont la faible solubilité est variable.

| | 0° | 50° | 100° |
|---|---|---|---|
| Chloroplatinate de potassium | 0,74 | 2,17 | 5,18 °/o |
| — rubidium | 0,18 | 0,20 | 0,63 |
| — césium | 0,02 | 0,18 | 0,38 |

2° Ces mêmes métaux forment des aluns d'inégale solubilité ; ainsi 100 parties d'eau à 17° dissolvent 13,50 d'alun de potassium, 2,27 d'alun de rubidium.

3° Les aluns de rubidium et césium sont insolubles dans une solution concentrée et froide d'alun de potasse ; il en est de même pour l'alun de césium vis-à-vis la solution d'alun de rubidium.

4° Le chlorure stannique forme avec le chlorure de césium une combinaison $SnCl^2\ CsCl$ à peu près soluble dans l'eau.

5° Le carbonate de césium est soluble dans l'alcool bouillant où les carbonates des deux autres sont insolubles.

Pour isoler le métal de ses combinaisons, on peut procéder de différentes façons : 1° On calcine dans un appareil en fer un mélange intime de charbon et de tartrate de rubidium en condensant les vapeurs métalliques dans l'huile de naphte ; c'est la méthode de préparation du potassium (Bunsen). 2° L'aluminium chasse le rubidium de son hydrate d'oxyde (Beketoff) :

$$4Rb^2OHO + Al = 2RbOAl^2O^3 + Rb^2 + 2H^2.$$

Le cyanure de rubidium fondu après addition de cyanure de baryum est décomposé par le courant avec mise en liberté du métal.

Le rubidium est un métal blanc d'argent, de poids spécifique 1,52, qui fond à 38°,5 ; à 10°, il est encore mou comme la cire, il se vaporise au rouge en donnant une vapeur bleue. Il présente les propriétés chimiques du potassium. A l'air il se recouvre d'une croûte bleue et, s'il est en morceaux suffisamment gros, ceux-ci s'enflamment d'eux-mêmes ; projeté dans l'eau, il brûle avec une flamme violette en formant une solution d'hydrate d'oxyde, RbOHO ; cet hydrate, qu'on prépare le plus commodément en traitant par la baryte une solution de sulfate, forme des masses blanches déliquescentes, très solubles dans l'eau, attirant l'acide carbonique de l'air et se volatilisant à la flamme d'un Bunsen.

Le rubidium s'enflamme dans le chlore et forme un chlorure cristallin en cubes anhydres comme celui des autres métaux alcalins. Le chlorure de rubidium est plus soluble que celui de potassium. Il fond au rouge et se volatilise à température plus élevée en donnant d'abondantes vapeurs blanches. On a préparé un grand nombre de chlorures doubles, entre autres $RbCl, ClH^3$ ; $RbCl, ClI$ ; $RbCl, ClBr$.

Le sulfate $SO^4Rb$ cristallise comme le sulfate de potasse, en gros cristaux constitués par des doubles pyramides hexagonales, trois fois plus solubles que ceux de potasse. L'azotate est anhydre, il se présente isomorphe avec le salpêtre et en longs prismes cannelés comme ce dernier et décomposables par la chaleur en azotite. Le carbonate est déliquescent, très soluble dans l'eau, il s'unit à l'acide carbonique pour former un bicarbonate plus soluble que celui de potasse. Le silicomolybdate de rubidium est peu soluble dans l'eau.

Les combinaisons du rubidium colorent la flamme comme le potassium, mais avec une nuance rougeâtre. L'étude spectrale permet de reconnaître des quantités de chlorure égales seulement à 2 /10.000 de milligr. C. MATIGNON.

BIBL.: BUNSEN et KIRCHOFF, *Annales de Poggendorf*, t. CX, p. 167 et t. CXIII, p. 337. — LECOQ DE BOISBAUDRAN, *Bulletin de la Société chimique*, 2e série, t. XVII, p. 551. — SETTERBERG, *Annalen der Chem. u Pharm.*, t. CCXI, p. 100.

**RUBIGNY.** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien ; 204 hab.

**RUBILLARD** (Anselme-Maurice), homme politique français, né à Laval le 26 sept. 1826. Il vivait au Mans comme géomètre expert : en 1871, il fut nommé maire de cette ville, révoqué en 1873, et réinstallé en 1876. Le 20 févr. 1876, il fut nommé député du Mans et s'inscrivit à la gauche républicaine. Réélu le 14 oct. 1877, et le 21 août 1881 dans la 1re circonscription du Mans, il se fit élire en 1882 au Sénat et n'a pas été réélu au renouvellement du 4 janv. 1891. Il resta maire du Mans.

**RUBINI** (Giovanni-Battista), ténor italien, né à Romano, près Bergame, le 7 avr. 1795, mort à Romano, dans son château, le 2 mars 1854. Il fut d'abord choriste à Bergame, puis interpréta, sur des scènes italiennes diverses, des rôles insignifiants jusqu'au jour où il fut engagé à Naples (1816) par l'impresario Barbaja que Rossini a rendu célèbre. Rubini fut aussitôt l'idole du public, et son impresario dut élever ses appointements de 5.000 à 60.000 fr. par an, pendant son engagement qui dura jusqu'en 1831 ; il contribua à la vogue prodigieuse des opéras de Rossini à Naples, Milan et Vienne ; en 1825, il se fit entendre à Paris, dans la *Cenerentola*, et y obtint un succès extraordinaire. En 1826, il rencontra Bellini qui écrivit pour lui le *Pirate* et la *Sonnanbula*, et Donizetti qui lui fit chanter son *Anna Bolena ;* c'est de cette époque que date la maîtrise de Rubini : l'opposition fréquente du *piano* et du *forte*, qui était le caractère distinctif de son talent, donnait les plus grands effets ; après avoir commencé par être un chanteur de roulades, rompu aux gentillesses du style fleuri, il eut l'intelligence de transformer complètement sa manière, et, laissant de côté les grâces rossiniennes, fonda l'école du sentiment, aux notes émues et palpitantes, le chant « spianato » ; il fut ainsi le grand maître du chant large et pathétique. En 1831, il vint jouer alternativement à Paris et à Londres jusqu'en 1843, avec un prodigieux succès. Il fit à cette époque une tournée de concerts avec Liszt en Hollande et en Allemagne, puis se rendit seul à Saint-Pétersbourg où il excita l'enthousiasme de l'empereur Nicolas qui le nomma directeur du chant en Russie et le créa colonel. Mais dès l'année suivante, il sentit que le climat rigoureux de la Russie altérait la pureté et la fraîcheur de sa voix et décida de quitter le théâtre au milieu de son triomphe. Il acheta près de sa ville natale un domaine magnifique, auquel était attaché le titre de duché et y resta jusqu'à sa mort. Il avait amassé une fortune de 3 millions et demi.

**RUBINSTEIN** (Antoine-Grégoriévitch), célèbre pianiste et compositeur russe, né à Wechwotynez, sur les frontières de la Bessarabie et de la Russie, le 30 nov. 1829, mort à Saint-Pétersbourg le 20 nov. 1894. La famille de cet artiste, d'origine juive, peu après sa naissance, alla s'établir à Moscou ; lui-même, ainsi que son frère Nicolas, commença l'étude du piano d'abord avec sa mère, bonne musicienne elle-même, puis avec Villoing, le premier professeur de piano de Moscou, Français d'origine. Quoique Rubinstein ne se soit jamais livré, de son propre aveu, à un travail excessif, ses dispositions étaient telles qu'à l'âge de neuf ans, en 1838, il paraissait dans un concert public à Moscou. L'année suivante, son professeur, ayant à faire un voyage à Paris, l'emmenait avec lui. En 1840, l'enfant se faisait entendre avec succès en présence de plusieurs artistes que son jeu, déjà habile, émerveillait. Liszt, qui se trouvait là, lui conseilla d'aller étudier plus sérieusement la musique en Allemagne. Après avoir visité la Hollande, l'Angleterre, la Suède, le Danemark, Rubinstein rentrait en Russie et, en 1845, sa mère l'emmenait à Berlin, lui et son frère, pour achever leurs études avec le professeur Dehn, qui les garda deux ans. Vers 1847, il passa quelque temps à Vienne, puis, l'année suivante, il retourna en Russie. Tout en donnant fréquemment des concerts, il se livrait à un travail assidu, tant pour le piano que pour la composition. Sa renommée de virtuose était déjà grande, et plusieurs de ses œuvres avait eu beaucoup de succès. En 1855, il visite l'Allemagne : il vient ensuite à Paris où les auditions qu'il donna à la salle Herz excitèrent un vif intérêt. En 1857, il est à Londres ; l'année suivante, il regagne la Russie : il est nommé directeur des concerts de la cour impériale. Il s'occupe alors, avec le concours de son ami Carl Schuberth, de fonder le conservatoire de Saint-Pétersbourg dont il fut directeur jusqu'en 1867. Il établit également une société de concerts symphoniques dont l'influence fut des plus heureuses pour le développement de la musique en Russie. A ce moment il partit de nouveau pour une grande tournée de concerts à travers l'Europe qui le retint jusqu'en 1870. A partir de ce moment, il manifesta le désir de se retirer de la vie publique et de renoncer à la carrière de virtuose pour se livrer exclusivement à la composition. Quoiqu'il n'ait pas complètement réalisé son idée, du moins n'a-t-il plus paru au concert qu'exceptionnellement jusqu'à sa mort, et la majeure partie de son œuvre, qui est considérable, fut écrite dans cette période de sa vie. Ses dernières années ont été attristées par la perte presque complète de la vue, disgrâce pénible pour un musicien et que sa mémoire qui était, il est vrai, prodigieuse, n'a pu adoucir qu'en partie.

Comme exécutant, Rubinstein se place au premier rang. C'est un des plus admirables virtuoses du piano qui ait jamais paru : pour l'absolue perfection de la technique, il peut être mis à côté de Liszt. La fougue de son exécution, la grandeur, la puissance et la noblesse de son jeu sont également admirables. Son instruction musicale et sa parfaite connaissance de tous les styles lui permettent d'aborder avec un égal bonheur l'interprétation des œuvres les plus dissemblables. On lui a quelquefois reproché de manquer d'émotion et de charme, d'étonner plutôt que de toucher ses auditeurs. Cette critique ne paraît nullement fondée, et ceux qui l'ont entendu traduire sur le clavier les ouvrages les plus simples et les plus expressifs de l'ancienne école ne comprendront pas comment elle a pu lui être adressée.

Quant à son mérite de compositeur, encore qu'il faille rendre justice à l'abondance, à la variété et à l'intérêt de ses œuvres, on peut se montrer plus réservé. Rubinstein a énormément écrit et dans tous les genres. La musique de chambre, la mélodie avec piano, le poème symphonique l'ont pourtant attiré plus que tout. En général, il procède de Mendelssohn, mais il est loin d'avoir la pondération et l'exacte mesure de ce maître. La plupart de ses compositions pèchent par le plan ; un développement excessif ou plus exactement une profusion d'épisodes parasites en arrête souvent l'élan. Leur longueur est généralement exagérée : enfin les idées n'y sont pas toujours d'une qualité bien rare. Pour tout dire, en un mot, elles gardent beaucoup du caractère de l'improvisation. On y sent la hâte et le manque de critique. Ce ne sont pas des œuvres longuement méditées et écrites à loisir. En outre, leur originalité est mé-

diocre, surtout si l'on se réfère au lieu de naissance du musicien. Les artistes russes ne considèrent point, et avec raison, Rubinstein comme un des leurs. En effet, il n'a aucun des caractères des musiciens russes: son éducation toute allemande et sa vie assez nomade en sont sans doute la cause.

Nous ne pouvons donner ici la liste complète des productions de ce compositeur. Bornons-nous à citer les principales. Rubinstein a écrit plusieurs opéras ou oratorios: *Dimitri Donskoï* (Saint-Pétersbourg, 1852); *Tom le fou*, *les Enfants des Landes* (Vienne, 1861); *Feramors* (Dresde, 1863); *le Démon* (Saint-Pétersbourg, 1875); *les Macchabées* (Berlin, 1875); *Néron*, *les Sept chasseurs sibériens*, *la Tour de Babel* (Dusseldorf, 1872); *le Paradis perdu* (Saint-Pétersbourg, 1876), etc. Pour le concert, il faut mentionner deux symphonies, *l'Océan*, *Ivan IV*, *Don Quichotte*, poèmes symphoniques, et plusieurs scènes pour chant avec accompagnement, notamment le *Requiem de Mignon*, *Hécube* et *Agar dans le Désert*. Il serait impossible de donner une nomenclature exacte de tous les *lieder* et mélodies avec piano, non plus que des trios, quatuors et quintettes pour le piano et divers instruments, des morceaux de piano et des pièces de musique de chambre en tout genre.

*Nicolas* Rubinstein, le frère cadet du compositeur, a partagé toutes les études de sa jeunesse. Ce fut aussi un pianiste remarquable dont les compositions ne sont pas sans mérite. Il est mort à Paris en 1881, tandis qu'il se rendait à Nice pour rétablir sa santé. H. Quittard.

**RUBIO** (Lodovico), peintre italien, né à Rome en 1797, mort en 1880. Il fit de brillantes études dans son pays natal, et se vit appelé, dès 1827, à faire partie de l'Académie de Saint-Luc; puis il se rendit à Paris. Ses premières toiles, *Priam aux pieds d'Achille* (1824) et *la Samaritaine* (1827), lui avaient valu en Italie de retentissants succès; il fut moins heureux en France, où l'on rendit simplement justice aux qualités estimables de son *Salvator Rosa*, exposé en 1836, de sa *Marie Stuart* (1843), et du *Saint Stanislas* et du *Saint Laurent* qu'il donna en 1845. Son meilleur ouvrage est peut-être *le Siège de Bruxelles*, qui obtint une certaine vogue au Salon de 1846. Rubio avait complété son éducation artistique à Paris, sous la direction de Léon Cogniet. Mais il fut toujours plus hautement apprécié à l'étranger, et non seulement en Italie, mais en Russie, où l'on trouve de nombreux portraits de lui : en effet, durant son long séjour en France, il fréquentait assidûment la colonie russe et polonaise. G. C.

**RUBIÓ** y Ors (Joaquin), historien et poète espagnol, né à Barcelone le 31 juil. 1818, mort en avr. 1899. Il étudia d'abord le droit, puis la philosophie et les lettres, et en 1846 il obtint par concours la chaire de littérature générale et espagnole à l'Université de Valladolid. En 1858, il passa à la chaire d'histoire dans l'Université de Barcelone de laquelle il a été recteur. Son début dans la poésie fut des vers en catalan, publiés sous le titre de *Lo gaiter del Llobregat*. Rubió donna dans le *Diario de Barcelona* d'autres poésies (au nombre de dix-huit) qui étaient lues plutôt par curiosité que par amour de la littérature catalane, à laquelle personne ne pensait alors en Catalogne. En 1841, Rubió publia de nouveau ses poésies dans un volume (*Lo gaiter del Llobregat*, in-4), avec une préface où il se plaignait de l'indifférence du public envers la langue du pays. Quelques années plus tard se produisait le renaissance littéraire des régions de langue catalane, et l'initiative de Rubió était appréciée à sa valeur. En 1859, une nouvelle édition de *Lo gaiter*, avec des poésies inédites, paraissait à Barcelone; et, la même année, Rubió rédigeait le programme des concours poétiques (*Jochs Florals*) qu'il venait de ressusciter avec le concours de Balaguer et Bofarull. En 1863, il était proclamé *maître* (*mestre en gay saber*) pour avoir gagné trois fois le prix des *Jochs*. *Lo gaiter* arriva à sa troisième édition en 1888, augmenté de traductions en diverses langues et avec deux préfaces de Menéndez y Pelayo et Juan Sardá. En 1889, la Ligue de Catalogne (*Lliga de Catalunya*) fêta le cinquantième anniversaire de la première poésie catalane de Rubió dans une séance publique qui fut comme le triomphe du poète. Mais Rubió n'était pas seulement un poète. Il avait un fort penchant pour l'histoire et travailla beaucoup dans cet ordre d'études. Voici ses œuvres les plus importantes : *El doctor D. Francisco Vicente Garcia, rector de Vallfogona. Su vida y obras poéticas* (Barcelone, 1868, in-4); *Apuntes para una historia de la sátira en algunos pueblos de la antigüedad y de la Edad Media* (1868, in-8); *Ausias March y su época* (1883); *Blasco de Garay*, étude écrite sur des documents des Archives de Simancas, publié dans le III^e volume des *Memorias de la Académia de Buenas Letras; Nuevos y curiosos datos sacados del Archivo de la Casa Lonja acerca de D. Antonio Capmany y sus « Memorias historicas »*, dans le même volume; *Bruniquilda y la sociedad franco-galo-romana en la segunda mitad del siglo* VI, dans le volume IV des *Memorias* citées ; *Consideraciones sobre los origenes de la independencia del condado catalán*, dans le même volume; *Noticia de la vida y escritos de D. Manuel Milá y Fontanals* (Barcelone, 1887); et l'étude critique et bibliographique sur *Bastero, provenzalista catalán* (1894, in-4). La renaissance littéraire que Rubió avait inaugurée fut étudiée par lui-même dans l'essai intitulé *Breve reseña del actual renacimiento de la lengua y literatura catalana* (dans le vol. III des *Memorias*), qui a été traduit en français. Outre *Lo gaiter*, il publia d'autres pièces poétiques, telles que les poèmes épiques, *Rondor del Llobregat* (1892), *Lo compte de Barcelona Ramón Berenguer lo Gran y la emperatriz de Alemanya, madona Matilde* (1889), etc. Dans le genre critique, il a écrit *Memoria crética literaria sobre El Judio errante* (1845); *Manual de elocuencia sagrada* (1852); *Supuestos conflictos entre la religion y la ciencia* (1881), essai de réfutation du livre de Draper et autres. On lui doit aussi quelques traductions d'ouvrages pieux ou de polémique religieuse. R. Altamira.

Bibl.: C. Parpal, *Rubió y Ors, historiador*, dans la *Rev. crit. de hist. y liter. españolas. portug. e hisp.-amer.*, 1899.

**RUBIRA** (Andrès de), peintre espagnol, né à Escacena del Campo dans les dernières années du XVII^e siècle, mort à Séville en 1760. Son premier maître fut Domingo Martinez, puis il fut emmené en Portugal par le peintre Francisco Vieira auprès de qui il fit de sérieux progrès. Revenu à Séville, il exécuta diverses compositions importantes pour le couvent du Carmel, la collégiale de San Salvador et le collège de Saint-Albert. Il peignit également un grand nombre de tableaux de chevalet, des sujets de genre et de nature morte, fort appréciés des amateurs. Cean Bermudez possédait un de ces tableaux représentant un *Aveugle jouant de la guitare* qui paraissait, d'après lui, être une œuvre de Velasquez, dans sa première manière.

Son fils *Josef*, né à Séville en 1747, ayant perdu son père à treize ans, ne fit de la peinture qu'un apprentissage incomplet; il tenta aussi de s'adonner à la sculpture et ne réussit ni dans l'un ni dans l'autre art. P. L.

**RUBIS. Généralités.** — Le rubis, pierre précieuse rouge, est, au point de vue minéralogique, un corindon hyalin, formé d'alumine presque pure et cristallisant dans le système dodécaédrique bipyramidal. Sa pesanteur spécifique est 4,2 (V. Corindon). On le tire du royaume d'Ava, du Pégou, des montagnes de Cambaye, de Ceylan. Bien que ce ne soit pas un produit spécial de cette dernière île, Cosmas ne nomme que celle-là parmi les gemmes qu'on y rencontre et Beladori même l'appelle l'île des rubis. On le trouve dans les torrents avec la télésie (nom donné par Haüy au corindon), dans une gangue de chaux carbonatée, laminaire, mêlée de mica rouge et rose, de fer sulfuré et de chaux phosphatée, ou dans une espèce de felspath qui ressemble beaucoup au felspath adulaire. Il en vient aussi

du Brésil. Lorsqu'il est d'un rouge vif très éclatant et très brillant, on l'appelle rubis oriental; lorsqu'il est moins pur, moins foncé, moins brillant, rubis balais. Ce dernier tire son nom du pays de Balasckan, nom persan du Pégou où il se rencontre. En dehors de sa couleur, il se distingue du rubis oriental par sa cristallisation octaèdre, tandis que l'oriental est dodécaèdre. Sa composition diffère également : l'oriental est à peu près exclusivement formé d'alumine, quand le balais n'en renferme plus que 70 %, 30 % étant formé de magnésie; quant à sa couleur, elle est due, au moins en partie, à l'oxyde de chrome, alors que l'oriental n'en renferme aucune trace. Le rubis oriental, ponceau, écarlate, cerise, quelquefois légèrement pourpré, est de beaucoup le plus précieux. Les mines d'où il est tiré sont d'exploitation difficile, et les souverains du pays se réservaient autrefois le droit d'en disposer et de ne les livrer au commerce que par petites quantités pour en maintenir le prix élevé. Naguère, les rubis balais portaient aussi le nom de rubis d'Alexandrie. Ce n'était pas seulement parce qu'ils s'achetaient sur le marché de cette ville, mais aussi parce qu'il y avait des mines de rubis en Egypte, auprès du village de Thara, à quelques lieues au S. du Caire. Comme aussi d'ailleurs à Alabanda, ville de Carie, qui donna son nom à une espèce de rubis trouvée dans ses environs, l'alabandique, tenant le milieu entre le rubis et l'améthyste.

Le commerce moderne a subdivisé le rubis balais en plusieurs catégories : le rubis spinelle, rouge vif et clair; le rubis balais proprement dit, rose vermeil ou rose pâle, les plus estimés sont couleur de lilas ; les rubicelles tirant sur le jaune, qu'on pourrait confondre avec des topazes brûlées. On appelle aussi rubis du Brésil, la topaze rouge ; rubis de Bohême, le quartz rouge rose ; rubis de Barbarie, le grenat; rubis de roche, un autre grenat ; rubis faux, la chaux fluatée rouge; rubis de soufre, les cristaux rouges d'arsenic sulfuré.

Le rubis oriental est, pour le prix comme pour la beauté, la première des pierres de couleur. Il n'en est pas cependant pour lui comme pour le diamant, dont les plus petits échantillons ont une valeur toujours proportionnée à leur poids. Pour le rubis, les petites pierres ne sont presque pas estimées; mais un rubis parfait de 5 carats (environ 1 gr.) vaudra un prix double d'un diamant du même poids, et s'il atteint 10 carats, on peut en obtenir un prix triple d'un diamant parfois de poids égal, qui pourtant vaudrait de 20.000 à 25.000 fr.

Au moyen âge, les rubis les plus remarquables portaient des noms historiques : le rubis de Guienne, le rubis de Berry, le rubis de la Nue : c'était ainsi qu'on les distinguait dans les inventaires. Le plus gros rubis connu est celui dont parle Chardin, sur lequel était gravé, vers la pointe, le nom de Scheik Sephi. Un autre, également possédé par le roi de Perse, a été figuré par Tavernier, il pesait 175 carats. Un troisième appartenait au roi de Visapour. Taillé en cabochon, il avait été payé, en 1653, 74.550 fr. Tavernier en vit un quatrième, dans l'Inde, dont il offrit 60.000 fr., mais qu'il ne put obtenir. Celui qui était sur la couronne que le pape Etienne V déposa sur la tête de Louis le Débonnaire, à Reims, en 817, en le couronnant, pesait, suivant Berghen, qui le retrouva, au XVIIe siècle, à Paris, chez M. Dorat, conseiller au Parlement, 123 carats et demi.

Le rubis peut être assez facilement imité : les vieux auteurs nous en ont conservé les recettes. En voici une : elle se compose de précipité de Cassius, de safran de mai préparé à l'eau-forte, de soufre doré d'antimoine, de manganèse fusible, fondus dans de la poudre de cristal minéral. Dès la plus haute antiquité ces procédés étaient connus, on les lit déjà dans les *Alchimistes grecs*. Les topazes du Brésil, au moyen d'un feu modéré, deviennent rouge rubis, ou plutôt rubis : c'est encore une falsification de la pierre précieuse.

**Archéologie.** — Le mot rubis ne fait son apparition dans les textes que vers le XIIe siècle : Saumaise pense qu'il vient du grec ῥηδηνούς (?), sorte d'hyacinthe ; il est beaucoup plus probable qu'il est simplement dérivé de *rubeus*, rouge : dans l'antiquité et pendant le haut moyen âge, il est connu, dans le monde grec, sous le nom d'ἄνθραξ, dans le monde latin, sous le nom de *carbunculus*, d'où est dérivée le mot escarboucle ; toutes les légendes de l'escarboucle sont par conséquent applicables au rubis. C'est également sous le nom commun à toutes les pierres précieuses, *yacout*, qu'il le faudra rechercher dans le monde oriental ; en Extrême Orient, sous le nom générique de *Pao-che*. Ces termes, en définitive, correspondent à corindon. De telle sorte que si on pouvait croire, au premier abord, qu'il existe des rubis rouge, bleu, jaune, blanc, ce ne sont, en réalité, que les divers genres de pierres précieuses, dont la couleur seule peut ainsi nous faire connaître l'espèce. En Orient, pays des pierres précieuses, les *Lapidaires indiens* donnent aux rubis (*yacout* rouge) pour origine légendaire le sang de Bala et pour origine réelle le soufre, le cinabre et le cristal de roche. Suivant les proportions du mélange et suivant ses gîtes, il serait de couleurs différentes : « A Ceylan, le rubis est rouge, on l'appelle *padmarâga;* à Kálapura, il est jaune, et prend le nom de *kururvinda;* à Andhra, il a la couleur des jeunes pousses de l'açoka, et se nomme *sangandhika;* à Tumbasa, il est bleu et s'appelle *nilagandhi* ». Nous avons donc là cette division du *yacout* par couleurs, où nous distinguons le rubis véritable, la topaze, l'émeraude et le saphir. Théophraste, le premier qui en Occident ait parlé des pierres dans un *Lapidaire* (V. Pierre), remarque que l'ἄνθραξ, escarboucle ou rubis, tenu contre le soleil, ressemble à un charbon ardent. Pline, dans son *Histoire naturelle* (lib. XXXVII), signale les rubis des Indes, de Carthage, de Garamantie, d'Éthiopie et d'Alabande. Il les distingue en mâles et femelles, les premiers d'un éclat très vif, les seconds d'un éclat plus faible. Ce sont, en réalité, les rubis orientaux et les rubis balais. A partir de ce moment, on voit se créer autour du rubis les légendes qui se sont conservées presque jusqu'à nos jours. Philostrate (IIe siècle), dans sa *Vie d'Apollonius de Tyane*, nous donne la première mention des rubis escarboucles, formant les yeux des dragons ; mais c'est dans Ælien qu'on lit pour la première fois la description du rubis escarboucle jetant une telle lueur que saint Epiphane n'hésitera pas à lui attribuer le pouvoir d'éclairer, même à travers les vêtements. Tel est le point de départ d'une légende à laquelle chaque auteur voudra ajouter quelque mots, si bien que le rubis escarboucle finira par servir de lampe aux serpents quand ils ont la vue affaiblie, et que Panthot, dans son *Traité des dragons et des escarboucles* (Lyon, 1691, in-12), pourra résumer dans un véritable volume toutes les croyances qui s'y rattachent et qui paraissent venir de l'Inde où on croit encore que le rubis escarboucle est porté entre les dents des dragons, auxquels on ne peut l'enlever que lorsqu'ils le quittent un instant pour boire ou manger.

L'histoire de l'antiquité et du moyen âge nous a conservé le souvenir de quelques-uns de ces rubis éclairants. Tels étaient : celui qui brillait au front de la statue d'Astarté à Hiérapolis ; celui qui placé au sommet de la colonne du mont Joux, et appelé œil de Jupiter, éclairait la route des voyageurs ; celui qui, fixé au front de la statue de l'empereur Léon, éclairait la basilique de Sainte-Sophie à Constantinople, très probablement le même que plus tard Philippe-Auguste reçut en cadeau de Baudouin de Constantinople, et offrit ensuite au Prince Noir qui le légua à l'Eglise de Canterbury ; les deux rubis qui, au XIIe siècle, formaient les yeux du célèbre crucifix de la cathédrale de Mayence ; celui de la cathédrale de Séville, dont l'inventaire de 1345 a conservé la mémoire ; enfin le célèbre rubis escarboucle qui formait le centre de la table de Don Pedro, que le roi de Castille finit par offrir au prince de Galles, lorsqu'il fut, à Angoulême, implorer son aide pour rentrer dans ses Etats.

Comme il faisait partie, sous le nom de *nophek*, des douze pierres du Rational du Grand Prêtre, où il occupait la première place de la seconde ligne, il fut regardé comme une pierre sacrée et prit une signification symbolique en rapport avec le nom de la tribu d'Israël qu'il portait gravé, Juda. On retrouve la trace de ces préoccupations allégoriques chez les commentateurs de la Bible. Chez les Pères de l'Eglise, il devint le symbole de la charité ardente et, par antithèse, de la modestie.

Les auteurs profanes le rapprochèrent des planètes ou des étoiles. Les auteurs arabes en ont fait l'attribut d'Aldébaran (l'œil du Taureau), puis s'inspirant, sans nul doute, des auteurs indiens, les écrivains occidentaux attribuèrent le rubis au soleil, et comme l'or était aussi le métal du soleil, le rubis monté dans un anneau d'or fut regardé comme produisant de merveilleux effets. Celui qui le portait ainsi aimait la loyauté, était toujours honoré, agréable, riche, il avait des fils, car la gemme est masculine. Les *Lapidaires indiens* prétendent encore que le porteur ne saurait être atteint par aucune maladie naturelle ou accidentelle. De l'influence des étoiles sur les diverses parties du corps humain (V. ASTROLOGIE) devait résulter, pour une pierre qui était sous leur dépendance, une puissante vertu médicale. Aussi voyons-nous le rubis figurer, pendant tout le moyen âge, dans les remèdes pour les yeux, puis, dans les comptes royaux, se lisent des électuaires composés pour Isabeau de Bavière, en 1420, où le rubis pulvérisé entre dans une certaine proportion.

On gravait aussi des cachets sur le rubis : mais Pline prétend que sa chaleur ne les laissait pas se détacher de la cire. Il est plus probable que sa dureté ne permettant pas de polir suffisamment les creux, la cire y demeurait adhérente. En tous cas, vu leur valeur, on n'employa jamais à cet usage les rubis orientaux, mais simplement les rubis balais. En Chine, le bouton de rubis est porté par les mandarins du premier rang. F. DE MÉLY.

**ORNITHOLOGIE.** (V. OISEAU-MOUCHE).

**RUBIS** (Claude de), historien français, né à Lyon en 1533, mort à Lyon en 1613, fils de Geoffroy de Rubis, conseiller au présidial de Lyon, et petit-fils de François de Rubis, conseiller échevin en 1504. Après avoir été avocat, il devint conseiller au présidial, comme son père, et enfin, en 1565, procureur général de la communauté de Lyon, dont il occupa les fonctions pendant près de trente ans. Devenu ligueur acharné, il combattit violemment Henri IV. Aussi, quand Lyon eut fait sa soumission à ce roi (1594), Rubis ne put y demeurer et passa sur le territoire du pape, à Avignon. Il y resta six ans, jusqu'à ce que le chancelier Pomponne de Bellièvre eût obtenu sa grâce (1600). Voici la liste de ses ouvrages, dont trois furent publiés dans l'année qui suivit sa mort : *les Privilèges, franchises et immunitez octroyés par les roys très chrestiens aux consuls, eschevins, manans et habitans de la ville de Lyon...* (avec Paradin) (Lyon, 1574, in-fol.) ; *Discours sur la contagion de la peste qui a esté en la ville de Lyon l'année 1577* (Lyon, 1577) ; *le Bouclier de la Réunion des vrais catholiques françois contre les artifices du Béarnoys...* (Lyon, 1589, in-8) ; *Responce à l'anti-espagnol...* (Lyon, 1590, in-8) ; *Histoire véritable de la ville de Lyon...* (Lyon, 1604, in-fol.), qui contient un *Brief discours de l'ancienne noblesse de la maison illustre des Médicis de Florence ; Histoire de l'ancienne extraction, source et origine de la maison royale de France* (Lyon, 1613, in-8) ; *Conférence des prérogatives d'ancienneté et de noblesse de la monarchie, roys, royaume et maison royale de France...* (Lyon, 1614. in-8) ; *Histoire des princes sortis des deux maisons royales de Vendôme et d'Albret* (Lyon, 1614, in-8) ; *Histoire des dauphins et vicomtes de Viennois* (Lyon, 1614, in-8). V. D'A.

BIBL. : F.-Z. COLLOMBET, *Etudes sur les historiens du Lyonnais*, dans la *Revue du Lyonnais*, t. IV, année 1836.

**RUBLE** (Le baron Alphonse de), érudit français, né à Toulouse en 1831, mort à Paris le 15 janv. 1898. Il s'est fait une place importante dans l'historiographie du XVIe siècle par ses publications de textes (*Commentaires et lettres de Bl. de Montluc*, 1864-72, 5 vol., in-8 ; *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye*, 1877-80, 3 vol. in-8 ; *Histoire universelle par Agrippa d'Aubigné*, 1886-94, 9 vol. in-8, ces trois ouvrages publiés par la *Société d'histoire de France ; Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*) et par ses travaux. Il a écrit : *le Duc de Nemours et Mlle de Rohan* (1883) ; *le Traité de Cateau-Cambrésis* (1891) ; *la Première Jeunesse de Marie Stuart* (1891). Mais il est surtout connu par ses travaux sur Jeanne d'Albret : *le Mariage de Jeanne d'Albret* (1877) ; *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* (1881-86, 4 vol.) ; *Jeanne d'Albret et la Guerre civile* (le t. Ier a seul paru). Il a publié en dernier lieu une étude sur l'*Assassinat de Fr. de Lorraine, duc de Guise* (1897). A une érudition étendue et le plus souvent solide, de Ruble joignait en général une réelle impartialité. H. HAUSER.

BIBL. : THÉDENET (abbé), *Vie du baron de Ruble* ; Paris, 1899.

**RUBRIQUES.** Prescriptions indiquant la manière de célébrer la liturgie et le service divin. Ce nom leur a été donné parce qu'on les écrit ordinairement *en caractères rouges*, pour les distinguer du texte des prières. Anciennement, ces règles étaient enfermées dans des livres spéciaux, appelés *directoires, rituels, cérémoniaux, ordinaires*. Les anciens sacramentaires, les missels manuscrits et même les premiers missels imprimés présentent peu ou point de rubriques. Burcart, maître des cérémonies sous les papes Innocent VIII et Alexandre VI, est le premier qui ait mis au long l'ordre et les cérémonies de la messe dans le *Pontifical* imprimé à Rome en 1485 et dans le *Sacerdotal* imprimé quelques années après. On joignit ces rubriques à l'ordinaire de la messe dans quelques missels. Pie V les fit insérer dans l'ordre et sous les titres qu'elles portent aujourd'hui. Dès lors, on plaça dans les *missels* les rubriques qu'on doit observer en célébrant la messe, dans les *rituels* celles qu'il faut suivre en administrant les sacrements et les bénédictions, etc., dans les *bréviaires* celles qu'il faut garder dans la récitation ou le chant de l'office divin. — On appelle RUBRICAIRE celui qui connaît bien les rubriques, RUBRICISTE celui qui écrit sur les rubriques. On les distingue ainsi des LITURGISTES, c.-à-d. de ceux qui ont composé des ouvrages traitant de la liturgie en général. Mais à cause de la connexité des matières, les liturgistes les plus savants et les plus exacts sont aussi renommés comme rubricistes. E.-H. VOLLET.

**RUBROUCK.** Com. du dép. du Nord, arr. de Hazebrouck, cant. de Cassel ; 1.270 hab.

**RUBRUQUIS** (Guillaume de RUYSBROECK ou), voyageur belge, né dans le Brabant vers 1220, mort vers 1290. Il entra dans l'ordre des frères mineurs, et se trouvait en 1252 à Saint-Jean-d'Acre, lorsque le roi de France Louis IX lui confia la mission de s'assurer si le bruit de la conversion du grand khan, Ilchi-Khatai, au christianisme, était fondé. La nouvelle était fausse, et la mission n'obtint aucun résultat politique ou religieux, mais Rubruquis rapporta de ce voyage, qui dura plus de deux ans, une série de renseignements qui contribuèrent à éclairer ses contemporains sur l'histoire, les mœurs et le pays des Mongols. Après s'être rendu à Karakoroum, capitale du grand khan, par la Crimée et le Turkestan, il revint par le Caucase, la Syrie et l'Arménie. Il aurait, semble-t-il, établi d'une manière irréfutable le bien fondé de l'assertion d'Hérodote, que la mer Caspienne était un véritable lac, tandis que les Européens la croyaient généralement en communication avec l'océan Glacial. Il rédigea pour Louis IX une relation latine de son voyage, dont il existe un exemplaire manuscrit à Leyde : *De moribus Tartarorum. Itinerarium Orientis*. La meilleure édition moderne est celle de Francisque Michel et Thomas Wright, publiée dans le

t. IV du *Recueil de voyages et Mémoires de la Société de géographie* (Paris, 1839, in-4).

Bibl. : De Remusat, *Mémoire sur les relations des princes chrétiens avec les empereurs mongols*; Paris, 1824, 2 vol. in-4. — J. de Saint-Genois, *les Voyageurs belges du* XIIIe *au* XVIIe *siècle;* Bruxelles, 1846, in-12. — E. Goblet d'Alviella, *Voyages, découvertes, émigrations*, dans la *Patria belgica;* Bruxelles, 1875, t. III.

**RUBUS** (Bot. et Horticult.) (V. Ronce).

**RUBYS** (De), historien français (V. Rubis).

**RUCA.** Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Matignon ; 771 hab.

**RUCELLAI** (Bernardo), historien italien, né à Florence en 1449, mort à Florence le 7 oct. 1514. Allié aux Médicis par les femmes, il occupa dès sa jeunesse des charges publiques, parmi lesquelles celle de gonfalonnier de justice. Il fut plus tard chargé de missions diplomatiques à Gênes, à Naples, en France, etc. Revenu à Florence après la mort de Laurent le Magnifique, il fonda les réunions appelées *Orti Oricellarii*, où se donnaient rendez-vous un grand nombre de littérateurs et d'artistes. Il a écrit : *De urbe Roma* (publié dans les *Rerum italicarum scriptores florentini*, vol. II) ; *De bello italico* (Londres, 1724) ; etc. M. Menghini.

**RUCELLAI** (Giovanni), poète et homme politique italien, né à Florence le 20 oct. 1475, mort à Rome le 3 avr. 1525. Parent des Médicis par sa mère, il partagea toutes les vicissitudes de leur fortune. Dès sa jeunesse, il fit en France et en Italie de nombreux voyages et, ayant pris l'habit ecclésiastique, il suivit à Rome (1513) son cousin, Jean de Médicis, quand celui-ci monta sur le trône pontifical sous le nom de Léon X. Il espérait obtenir du pape le chapeau de cardinal, mais Léon X se contenta de l'envoyer en France comme ambassadeur (1520-22). Il mena à Rome une vie mondaine et chercha à rivaliser avec Trissino comme auteur tragique. Il écrivit la *Rosmunda* (1515), qu'il modela sur l'*Antigone* de Sophocle (1re éd., Sienne, 1525) et un *Oreste* (resté inachevé), qui n'est qu'une paraphrase de l'*Iphigénie en Aulide* d'Euripide (1re éd., Vérone, 1723). A la mort de Léon X, Rucellai revint à Florence, mais Clément VII le rappela à Rome et lui donna le titre de châtelain de Saint-Ange, lui fournissant ainsi le moyen de reprendre ses travaux littéraires et sa vie d'autrefois à la cour pontificale. Rucellai a écrit encore (1524) un petit poème didactique en vers libres, *Le Api* (1re éd., Florence, 1529), qui n'est guère qu'une traduction du 4e livre des *Géorgiques* de Virgile, un discours (*Oratio ad Hadrianum VI*) et des *Lettres*. Tous ces ouvrages ont été récemment réédités par G. Mazzoni (*Le opere di G. R.*, Bologne, 1887). M. Menghini.

Bibl. : L. Passerini, *Genealogia e storia della famiglia Rucellai ;* Florence, 1861 — Mazzoni, préface à l'éd. citée.

**RUCERVUS** (Zool.) (V. Cerf, t. X, p. 46).

**RUCH.** Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre ; 721 hab.

**RUCHAT** (Abraham), professeur à l'Académie de Lausanne, né à Grandcœur (pays de Vaud) en 1678, mort en 1750. Œuvres principales : *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du pays de Vaud* (Berne, 1707, in-8) ; *Histoire de la Confédération de la Suisse* (Lausanne, 1835-38, 7 vol. in-8). La première partie avait été publiée par l'auteur, sous le titre de *Histoire de la Réformation en Suisse*, comprenant les années de 1516 à 1536 (Genève, 1727-28, 6 vol. in-12) ; elle fut complétée par la partie inédite, et l'ensemble fut édité, avec rectification et énonciations de vues nouvelles, sous son titre définitif, par L. Vuillemin. *Grammatica hebraica* (Leyde, 1707, in-8) ; *Lettres et Documents des trois Pères apostoliques Clément, Ignace et Polycarpe*, avec notes et dissertations (Leyde, 1738, 2 vol.). Ruchat a laissé en manuscrit une *Histoire générale de la Suisse*, depuis l'origine de la nation jusqu'en 1308. E.-H. V.

**RUCHDI** Pacha, officier général et homme d'Etat turc, né à Constantinople en 1809, mort à Constantinople en 1879. Il s'engagea, en 1825, dans les troupes régulières que le sultan Mahmoud Khan II venait de former pour remplacer l'armée qui datait de Mahomet II et de Soliman ; tout en s'astreignant aux rigueurs du service, il compléta son instruction qui était fort rudimentaire quand il entra au corps, et apprit tout seul le français, ce qui lui permit de traduire en turc plusieurs ouvrages de technique militaire. Il fut récompensé de ce zèle par les félicitations du sultan et par le grade de chef de bataillon ; il fut nommé lieutenant-colonel après la bataille de Nizib (1839) et fut attaché en qualité d'aide de camp au ministre de la guerre Moustafa Pacha, chargé de pacifier le Liban (1840-43). Quand il revint à Constantinople, il fut nommé membre du conseil du *Séraskiérat*, sous Riza Pacha, et travailla de concert avec le *Séraskiér* à la réorganisation complète de l'armée turque ; il devint successivement général de division, commandant de la réserve et ministre de la guerre en 1852. Malgré l'infériorité numérique de l'armée ottomane, Ruchdi Pacha engagea le sultan à résister aux prétentions de la Russie ; quand la guerre eut éclaté, il remit le commandement en chef à Riza Pacha et se mit à la tête de la garde impériale. La campagne terminée, il reprit le portefeuille de la guerre (juin 1855) et succéda à Ali Pacha en qualité de grand vizir. Après une retraite de quelques années, il revint au pouvoir avec les mêmes fonctions (1861). Après plusieurs disgrâces, Ruchdi Pacha fut nommé grand vizir (avr. 1873), mais dès l'année suivante il donna sa démission et fut nommé gouverneur d'Alep ; deux ans après, il revint à Constantinople où il remplaça Mahmoud Pacha comme grand vizir (mai 1876) ; il entra dans le complot qui eut pour épilogue le suicide plus ou moins volontaire d'Abd-ul-Aziz et l'avènement de Mourad ; après la destitution de Mourad et l'avènement d'Abd-ul-Hamid, il fut remplacé le 19 déc. 1876 par Midhat Pacha dont il était l'adversaire politique et vécut depuis dans la retraite. E. Blochet.

**RUCHE, RUCHER.** La ruche est la demeure des abeilles, le réceptacle où elles vivent en colonie et font le miel. Le rucher est le lieu où sont réunies plusieurs ruches, plusieurs colonies. Tout ce qui concerne les conditions d'installation et d'exposition des ruchers et des ruches, leur conduite, les soins à donner aux abeilles, l'essaimage, la récolte du miel, se trouve traité à l'art. Apiculture, t. III, p. 318. Il ne nous reste donc qu'à décrire la ruche elle-même. Les types sont nombreux, mais ils se ramènent tous à deux grandes catégories : les *ruches à rayons fixes* et les *ruches à rayons* ou *cadres mobiles*. Les unes et les autres ont leurs chauds partisans, les *fixistes* et les *mobilistes*. Les premiers perdent, toutefois, chaque jour du terrain, et la routine paraît être, à l'heure actuelle, la raison principale de la faveur dont bénéficie encore, dans certaines régions, le *fixisme*.

Ruches à rayons fixes. — Ce sont celles dans lesquelles les abeilles établissent leurs rayons sur les parois mêmes de la ruche. La plus ancienne et la plus simple est la *ruche vulgaire* ou *panier*, sorte de corbeille renversée, en paille, en osier, en bois ou en liège, ayant la forme, le plus souvent, d'une calotte sphérique (fig. 1), parfois d'un pain de sucre ou encore d'un tube, et reposant, par sa base, sur un plateau de bois. Sa capacité habituelle est d'une cinquantaine de litres. Une petite ouverture pratiquée à la partie inférieure permet l'entrée et la sortie des abeilles. Pour faciliter la récolte du miel, qui ne peut s'opérer, dans la ruche vulgaire, qu'avec beaucoup de difficulté, on a imaginé de faire, au moyen d'un plancher en bois brut,

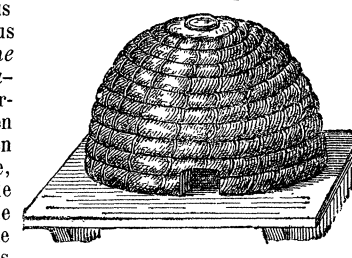

Fig. 1. — Ruche vulgaire ou panier.

percé d'un trou, une séparation. On a alors la *ruche à calotte*, formée de deux compartiments. Lorsque le compartiment inférieur, le plus grand, est plein, les abeilles montent construire leurs rayons dans le compartiment supérieur, la *calotte* ou *capot*, et, pendant ce temps, on procède à l'extraction du miel dans le compartiment inférieur.

Ruches à cadres mobiles. — Elles sont constituées par une série de cadres en bois, de forme presque toujours rectangulaire, dans lesquels les abeilles bâtissent leurs rayons et qu'on peut retirer à volonté pour les visiter ou

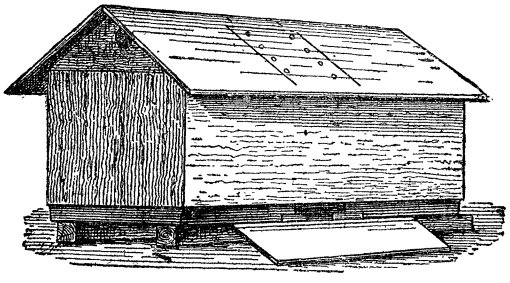

Fig. 2. — Ruche Layens (vue extérieure).

récolter le miel. Hamet en fait remonter l'invention aux Grecs. Quoi qu'il en soit sur ce point, Liéger, en 1752, et Della Rocca en 1790, ont, le premier décrit, le second construit des ruches à cadres mobiles. Depuis, Dzierzon, Huber, Munn (1834), Prokopovitch (1841), Paix-Debauvoys (1846), le P. Langstroth (1850), Berlepsch (1853), Dadant, Favarger, Fumagalli, Mona et Warquin, Derosne, de Layens, Burki-Jeker, Sagot, Garige, d'autres encore, en ont, à leur tour, imaginé de forme ou de disposition plus ou moins variées. Nous ne nous occuperons que de la ruche Layens et de la ruche Dadant, les deux types les plus usités aujourd'hui en France.

La *ruche Layens* (fig. 2), essentiellement française, est une caisse en planches de 80 centim. environ de longueur sur 40 centim. de largeur et 45 centim. de hauteur. Une double paroi, remplie de sciure ou de tout autre

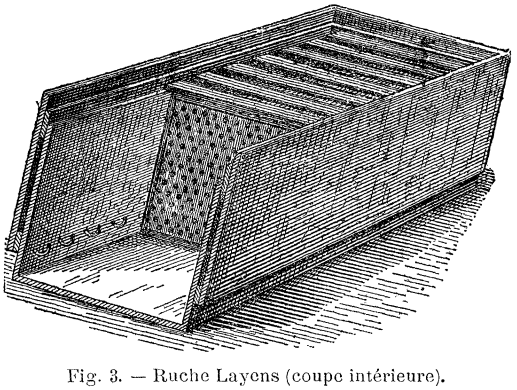

Fig. 3. — Ruche Layens (coupe intérieure).

corps isolant, arrête, l'été, la chaleur et en empêche, l'hiver, la déperdition. A la partie antérieure et en bas est le *trou de vol* pour le passage des abeilles: afin que les animaux nuisibles, tels que les souris, ne puissent pénétrer, sa hauteur ne doit pas dépasser 1 centim. Un couvercle mobile en forme de toit débordant surmonte la caisse. L'intérieur, disposé (sauf modifications de détails apportées par les divers fabricants) comme le montre la fig. 3, présente longitudinalement et de chaque côté une feuillure ou battue, sur laquelle repose le liteau supérieur des cadres. Ces cadres, rectangulaires, ont $0^m,31$ de largeur sur $0^m,37$ de hauteur. Au nombre d'une vingtaine — ce qui donne une surface totale d'environ 2 m. q. — ils se trouvent suspendus, laissant entre leurs bords et les parois de la ruche un espace libre d'environ 8 millim. pour laisser circuler les abeilles, et leur écartement, qui varie, d'axe en axe, de $0^m,035$ à $0^m,04$, est maintenu, dans le bas, par une série de crochets. La capacité de la ruche et, par suite, le nombre des cadres employés peuvent être diminués au moyen de *planches de partition*, qui limitent la partie occupée par les abeilles et qu'on recule plus ou moins à droite ou à gauche. L'une des parois est souvent munie d'une vitre, afin de permettre d'observer facilement ce qui se passe à l'intérieur : un volet à charnières l'abrite extérieurement.

La *ruche Dadant* (fig. 4), qui dérive de l'ancienne ruche Langstroth, a été employée d'abord aux Etats-Unis, où son inventeur, un Français, se trouvait fixé. Elle diffère surtout du type précédent par ses dimensions et par ses *hausses*. La ruche proprement dite ou ruche permanente est une caisse de 50 centim. de longueur, 45 centim. de largeur et 32 centim. de hauteur, avec double paroi, trou de vol, couvercle mobile, feuillures, etc., analogues aux mêmes organes de la ruche Layens. Les cadres ont $0^m,46$ sur $0^m,27$. Il y en a onze et on peut en réduire le nombre, toujourcsomme dans la ruche Layens, par les planches de partition. Les hausses sont des caisses sans fond ni couvercle, longues et larges comme la ruche, munies d'autant de cadres, mais de hauteur moitié moindre. Au moment de la récolte du miel, on les superpose, au nombre d'une, deux, trois, à la ruche permanente, et la surface totale, qui est, sous elles, de $1^{mq},60$ environ, se trouve augmentée, du fait de leur addition, de 60 centim. q. par hausse. La figure que nous donnons représente une ruche Dadant-Blatt, munie d'une seule hausse.

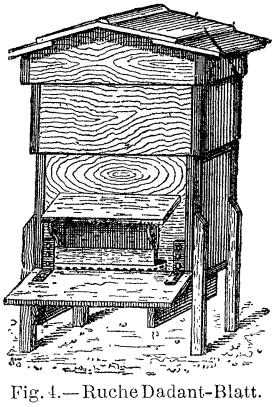

Fig. 4. — Ruche Dadant-Blatt.

Les ruches à cadres mobiles sont toutes, — et c'est peut-être là le seul reproche qu'elles méritent, — d'un prix relativement élevé. Bien conditionnés avec doubles parois de bonne épaisseur, le type Layens ne coûte guère moins de 12 à 14 fr. et le type Dadant, muni d'une hausse, de 15 à 16 fr. Le bois préféré est le sapin rouge, qui, plus cher que le blanc, est cependant plus économique. On l'emploie sous forme de lames à parquet, qu'on trouve partout dans le commerce. A la double paroi, on substitue fréquemment la paroi unique garnie extérieurement de paillasson. Elle revient sensiblement moins cher. Pour *amorcer* les cadres, on fixe dans le haut, au moyen de colle forte ou de cire fondue, des fragments de rayons vides et bien droits : c'est la *greffe* ou *amorce*, dont les abeilles suivent d'ordinaire la direction. On fait aussi usage de feuilles de cire gaufrées mécaniquement et imitant la forme du fond des cellules. Les abeilles construisent les parois perpendiculairement à ces fonds, qu'on appelle *fondations*.

Mentionnons enfin, pour terminer, les *ruches à arcades* ou *en ogive*, surtout employées en Allemagne et d'invention déjà ancienne. Elles se composent d'arceaux indépendants en paille tressée, munis d'une ou deux traverses pour soutenir les rayons et accolés au nombre de huit, dix, douze..., de façon à constituer une sorte de petite niche, fermée à ses deux extrémités par des paillassons pleins. L. S.

Bibl. : Ch. Dadant, *Petit cours complet d'apiculture ;*

Paris, 1874. — Abbé Voirnot, *l'Apiculture éclectique;* Nancy, 1890. — M. Bertrand, *la Ruche Dadant modifiée;* Nyon, 1891. — Hamet, *Cours complet d'apiculture;* 7e éd., Paris, 1893. — Duquesnois, *Manuel de l'apiculteur mobiliste* (coll. Roret); Paris, 1896. — De Layens et G. Bonnier, *Cours complet d'apiculture;* Paris, 1897. — A.-L. Clément, *l'Apiculture moderne;* 4e éd., Paris, 1898.

**RUCHONNET** (Louis), homme d'Etat suisse, né à Saint-Saphorin (Vaud) le 28 août 1834, mort à Berne le 14 sept. 1893. Après de brillantes études juridiques, il s'établit à Lausanne comme avocat et se fit vite un nom au barreau. Il entra au Grand Conseil vaudois en 1863, au Conseil national à Berne en 1866, au gouvernement vaudois en 1868 et au Conseil fédéral, soit ministère, en 1881. Fut deux fois, en 1883 et 1890, président de la Confédération. Orateur et juriste éminent, il réussit ce difficile problème de concilier en une certaine mesure les principes du droit germanique et du droit romain, qui étaient à la base des droits des cantons, pour unifier le droit fédéral : le code des obligations et la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite sont son œuvre principale. La mort l'empêcha de terminer le code pénal fédéral. E. K.

**RUCKERS.** Famille de luthiers célèbres fixés à Anvers à partir de la seconde moitié du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe. Les clavecins fabriqués par ces habiles artistes ont joui d'une réputation considérable jusqu'au jour où le clavecin dut céder la place au piano. Comme les propriétaires de ces instruments précieux tenaient à honneur de les faire construire par l'ouvrier avec beaucoup de luxe et d'élégance et qu'ils étaient souvent ornés des plus fines peintures, un certain nombre en ont été conservés. Les musées et les collections particulières, en divers pays, en renferment plusieurs, signés généralement du nom du facteur. Le premier de cette famille qui nous soit connu est *Hans* Ruckers, dit *le Vieux*, né à Malines vers 1555, mort à Anvers vers 1640. Fils d'un facteur d'instruments, ce fut lui qui vint porter son industrie à Anvers où il fut reçu dans la guilde de Saint-Luc, en 1579. Le musée du Conservatoire à Paris possède un beau clavecin à deux claviers de Hans Ruckers le Vieux. Cet artiste, marié en 1575, eut quatre fils, *François*, *Hans le Jeune*, *André* dit *le Vieux* et *Antoine*. Hans et André seuls semblent avoir continué, du moins avec éclat, la profession paternelle. La plupart des œuvres de Hans Ruckers le Jeune (Anvers, 1578-1631) sont assez difficiles à discerner de celles de son père, à cause de la similitude des prénoms. André introduisit dans la facture divers perfectionnements et s'appliqua surtout à la fabrication des grands instruments à plusieurs claviers où divers mécanismes pouvaient, à volonté, modifier assez profondément le timbre primitif. Né en 1579, il vivait encore en 1651, et la date exacte de sa mort reste inconnue. Son fils, *André* Ruckers le Jeune, le surpassa encore par la puissance et le fini des instruments qui sont sortis de ses mains. Il existe aussi un membre de cette famille, à peu près de la même époque, *Christophe* Ruckers, dont les liens de parenté avec les précédents sont assez mal déterminés.

Le nom de ces divers artistes est souvent écrit avec d'assez fortes variantes orthographiques. On trouve indifféremment Ruckers, Rukers, Rueckers, Ruyckers, Ruekaers, Rieckers et Rikaert. Ce sont, en réalité, des formes corrompues du flamand Ryckaert, équivalent exact du nom français Richard. H. Q.

Bibl.: Léon de Burbure, *Recherches sur les facteurs de clavecins et les luthiers d'Anvers*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, XV, 2e série, n° 2.

**RUCKERT** (Friedrich), poète allemand, né à Schweinfurt le 17 mai 1788, mort à Neuses, près de Cobourg, le 31 janv. 1866. Après avoir fait de bonnes études classiques au gymnase de sa ville natale, il hésita un moment entre le droit et la philologie, et se partagea entre ces deux domaines aux Universités de Wurzbourg et de Heidelberg qu'il fréquenta successivement; mais les études classiques le retinrent plus que le droit, et bientôt l'Orient, où Gœthe allait chercher un asile de l'âme contre les désolations du temps, devait attirer son esprit curieux d'exotisme et merveilleusement malléable. Il tenta d'abord la carrière du professorat et fut admis aux fonctions de privat-dozent à l'Université d'Iéna, en 1811 ; mais une certaine inquiétude de caractère, et la liberté d'une humeur, qui aimait à s'adonner sans contrainte aux plaisirs et aux travaux les plus variés de l'esprit, l'éloignèrent bientôt d'une fonction essentiellement sédentaire, dont les besognes ne comportent pas une liberté notable de la fantaisie. Il collabora, de 1816 à 1817, au *Morgenblatt* de Cotta, et se lia, à Stuttgart, d'une sincère amitié avec Uhland, dont il ne partageait cependant pas les opinions politiques sur la constitution du Wurttemberg. L'Italie était le pays de ses rêves. A mesure que son esprit mûrissait, le goût de l'art s'affermissait en lui. Il vint à Rome en 1818, et consacra plusieurs mois à perfectionner son goût et ses connaissances plastiques dans la conversation des artistes allemands. De retour en Allemagne, il étudia le persan, à Vienne, sous la direction du célèbre orientaliste Joseph de Hammer-Purgstall, dont le savoir oriental, encore qu'il fût assez superficiel, embrassait tous les peuples de l'Orient musulman et s'étendait à toutes les manifestations essentielles de la pensée, religion, législation, poésie, histoire. Muni de fortes études orientales, Ruckert obtint une chaire à l'Université d'Erlangen en 1826. Il fut appelé à l'Université de Berlin en 1841 et reçut le titre de conseiller privé. Il renonça, en 1849, à l'enseignement et s'installa, marié à une femme d'esprit, dans une propriété qu'il avait à Neuses, près de Cobourg ; il s'adonna dès lors tout entier à la poésie, aux études orientales et aux adaptations de ces trésors à la langue et au fonds allemands. Voici les titres et l'ordre de ses principaux travaux de toute nature : *Deutsche Gedichte* (Heidelberg, 1814). Ce premier recueil parut sous le pseudonyme de Freimund Reimar, soit que le jeune poète voulût éprouver, sous ce nom emprunté, l'opinion publique, soit qu'il redoutât quelque ennui de la publication de ses *Sonnets cuirassés*, contenus dans ce volume. *Napoléon* (1816), petite comédie politique en trois parties, parut aussi sous le même pseudonyme ; mais un deuxième volume des *poésies allemandes* parut à Stuttgart, en 1817, sous le nom de Ruckert (*Liebesfrühling*, 1821). — *Oestliche Rosen* (Leipzig, 1822) ; *Die Verwandlungen des Abu Zeid* (Stuttgart, 1826, 2 vol.), adaptation des séances de Hariri ; *Nal und Damajanti* (Francfort, 1828) ; *Hebräische Propheten*, traductions et éclaircissements (Leipzig, 1831) ; *Chinesiches Liederbuch gesammelt von Confucius und den Deutschen angeeignet* (Altona, 1833) ; *Erbauliches und Beschauliches aus dem Morgenland* (Berlin, 1836, 2 vol.) ; *Sieben Bücher morgenländischez Sagen und Geschichten* (Stuttgart, 1837, 2 vol.) ; *Die Weisheit des Brahmanen* (Leipzig, 1836-39, 6 vol. ; 14e éd., 1896) ; *Rostem und Suhrab, eine Heldengeschichte* (Erlangen, 1838) ; *Brahmanische Erzählungen* (Leipzig, 1839) ; *Leben Jesu*, harmonie des évangiles en vers (Stuttgart et Tubingue, 1839) ; *Amriklâis, der Dichter und König* (Stuttgart, 1843) ; *Saul und David*, drame (Erlangen, 1843) ; *Herodes der grosse*, drame (Stuttgart, 1844) ; *Kaiser Heinrich*, drame (Francfort, 1845) ; *Cristoforo Colombo*, drame (Francfort, 1845) ; *Hamâsa oder die ältesten arabischen Volkslieder* (Stuttgart, 1846) ; *Ein Dutzend Kampflieder fur Schleswig-Holstein* (Leipzig, 1863). Posthumes : — *Lieder und Sprüche* (Francfort, 1866) ; traductions de vingt *idylles* de Théocrite, des *Oiseaux* d'Aristophane, de la *Sakuntala* de Kalidasa. *Kindertotenlieder* (Francfort, 1872) ; *Poetiches Tagebuch* de 1850 à 1862 (Francfort, 1888). Son œuvre comprend, en outre, un fragment d'une traduction du Coran (Francfort, 1888). Le *Kœnigsbuch* de Firdoûsi (1890 -95) ; une *Grammatik, Poetik und Rhetorik der Perser* (Gotha, 1874. Editions complètes : 1° en 12 vol., Francfort, 1868-69. Nouvelle éd., 1881-82. Nouvelle éd. par L. Laistner ; 6 vol., Stuttgart-

1896. *Choix* en 2 vol. dans les éd. class. de Meyer; Leipzig, 1897). Les œuvres le plus souvent réimprimées sont le *Liebesfrühling*, 16e éd. en 1895; *Die Weisheit des Brahmanen*, 14e éd. en 1896; choix des *Gesammelte Gedichte*, 23e éd. en 1892; *Die Verwandlungen*, 7e éd. en 1878. C'est le *Liebesfrühling* et *Die Weisheit des Brahmanen* qui donnent l'idée la plus juste et la plus avantageuse de son talent poétique; car, dans le premier de ces recueils, Ruckert est un poète lyrique de bon aloi, profond et tendre, imagé et animé, véritablement émouvant et sympathique, et, dans le second recueil, il prend place auprès de ces poètes qui ont élevé la poésie didactique et philosophique à la dignité de vraie poésie, en organisant des pensées vigoureusement exprimées sur un plan comportant une évolution, un progrès de l'esprit, une action de l'âme. Au reste, ces qualités poétiques se révèlent dans mille autres passages des écrits de Ruckert. C'est pourtant un fleuve qui entraîne beaucoup plus de paillettes, de clinquant, de perles de versification que de vraie poésie. Ruckert a été poète, il a été plus souvent versificateur, traducteur, adaptateur. Comme il possédait à un degré inimaginable à la fois le vocabulaire de sa langue, le sens de ses rythmes et de ses combinaisons, des hardiesses et des souplesses, de la prodigieuse flexibilité dont elle est susceptible, enfin de ces richesses de toute nature dont l'école romantique avait employé le trésor à traduire les chefs-d'œuvre des littératures mordernes et, dont le second Faust offre la synthèse épurée, Ruckert, avec une virtuosité d'invention linguistique qui dépassait ce que l'on avait vu en ce genre, étonna ses contemporains. Il est le plus grand prestidigitateur linguistique du XIXe siècle dans une langue qui admet, sans en souffrir, toutes les dislocations dont peut s'accommoder la matière la moins solidifiée. Aussi une bonne partie de son œuvre, fleurs éphémères de langage, s'est-elle déjà flétrie. Une autre partie n'est plus qu'un champ d'exploration où le jeune versificateur et l'anthologiste vont faire provisions, l'un de matériaux, l'autre de morceaux choisis; mais, ainsi qu'il a été dit, Ruckert a été poète. Il a sa place assurée dans le Panthéon de ceux qui ont dit à l'Allemagne des paroles qu'elle a toujours aimé à entendre. E. BAILLY.

BIBL.: REUTER, *Friedrich Ruckert in Erlangen*; Hambourg, 1888. — *Die Erlanger Freunde, Friedrich Ruckert u. J. Kopp in den Jahren 1834-36*; Altona, 1893. — *Friedrich Ruckert u. J. Kopp*; Altona, 1837-42. — FORTLAGE, *Friedrich Ruckert*; Francfort, 1867. — BEYER, *Friedrich Ruckert, ein biographisches Denkmal*; Francfort, 1868. — *Neue Mittheilungen uber Friedrich Ruckert*; Leipzig, 1893. — *Nachgelassene Gedichte Ruckerts u. neue Beiträge zu dessen Leben u. Schriften*; Vienne, 1877. — BOXBERGER, *Ruckert-Studien*; Gotha, 1878.

**RUCKERT** (Leopold-Immanuel), théologien allemand, né en 1797, mort en 1871. Il a composé des commentaires souvent réimprimés des lettres de saint Paul. Il a laissé, en outre, les œuvres suivantes: *Theologie* (Leipzig, 1851-52, 2 vol.); *Das Abendmahl, sein Wesen und seine Geschichte in der alten Kirche* (Leipzig, 1856); *Ein Büchlein von der Kirche* (Iéna, 1857); *Der Rationalismus* (Iéna, 1857); *Kleine Aufsätze* (Berlin, 1861).

**RUCKERT** (Heinrich), historien et germaniste allemand, né à Cobourg le 14 févr. 1823, mort à Breslau le 11 sept. 1875, où il était professeur, fils du poète Ruckert. Ses œuvres comprennent: *Annalen der deutschen Geschichte* (Leipzig, 1850, 3 vol., 2e éd. sous le titre *Deutsche Geschichte*, 1861, complétée en 1873); *Geschichte des Mittelalters* (Stuttgart, 1853); *Geschichte der Neuzeit* (1854); *Allgemeine Weltgeschichte* (1861); *Lehrbuch der Weltgeschichte in organischer Darstellung* (Leipzig, 1857); *Kulturg. des d. Volkes in der Zeit des Uberganges aus dem Heidenthum in das Christenthum* (Leipzig, 1853-54, 2 vol.). Edition de: *Leben des heiligen Ludwig*, *Landgrafen von Thüringen* (Leipzig, 1851); du *Welsche Gast. des Thomasin von Zirclaria* (Quedlinbourg, 1852); de la *Marienleben des Bruders Philipp* (Quedlinbourg, 1853); du *Lohengrin* (1858); du *Kœnig Rother* (Leipzig, 1874); de l'*Heliand* (Leipzig, 1876); et une *Geschichte der neuhoch deutschen Schrift Sprache* (Leipzig, 1875, 2 vol.). Ses *Kleinere Schriften* ont été éditées par Alex. Reifferscheid (Weimar, 1877, 2 vol.), et Pietsch a publié son *Entwurf einer systematischen Darstellung der schlesischen Mundart im Mittelalter* (Paderborn, 1878). E. B.

BIBL.: Amélie SOHR, *Heinrich Ruckert in seinem Leben und Wirken*; Weimar, 1880.

**RUCQUEVILLE.** Com. du dép. de Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully; 65 hab.

**RUDA.** Village de Silésie, présid. d'Oppeln, cercle de Zabrze, sur le Beuthener Wasser (bassin de l'Oder), à 286 m. d'alt.; station de la ligne prusienne de Kosel-Kandrzin-Oswimic; 8.603 hab. La ville est éclairée à l'électricité. Mines de houille, usines de fer et de zinc, tuilerie. A côté, les mines de Brandenbourg et de Gluckauf et les colonies de Karls, Rudahammer et Ruda Poremba.

**RUDBECK** (Olof), savant suédois, né à Vesterås en 1630, mort à Upsal en 1702. Il était le fils de l'évêque *J.-J. Rudbeckius* (1581-1646), théologien distingué, fameux par son ardente polémique contre J. *Messenius* (V. ce nom). A l'âge de vingt-trois ans, il découvrait, étant étudiant à Upsal, les vaisseaux lymphatiques et en publiait une description: *Ductus hepatici aquosi et vasa glandularum serosa* (1653). Il continua ses études à Leyde, puis revint à Upsal, où il fut d'abord professeur adjoint de médecine (1755), puis professeur titulaire (1760). Il faisait, d'ailleurs, des cours sur les sujets les plus variés, sur la physique, sur les mathématiques, sur la mécanique, sur la botanique; il s'occupait d'agriculture, dressait le plan d'un canal entre Gœteborg, le Væner et le Mælar et créait l'important jardin des plantes d'Upsal, tout en composant avec son fils un immense atlas de botanique intitulé *Campi Elysii* (1701-2). Mais ce qui a rendu Rudbeck célèbre hors de sa patrie, c'est son grand ouvrage: *Atland* ou *Manheim* (*Atlantica sive Manheim*, 4 part., 1679-1702) où il cherche à démontrer que la Suède est le premier pays du monde qui ait été habité et cultivé, qu'elle a été le paradis biblique et l'Atlantide de Platon. — Son fils, *Olof* Rudbeck le Jeune (1660-1740), professeur de botanique à Upsal, est l'auteur d'un ouvrage: *Nora Samoland sive Laponia illustrata* (1701), qui ne fut pas achevé, le manuscrit ayant été brûlé avec les papiers et les collections de son père, dans le grand incendie d'Upsal en 1702. Son *Lexicon harmonicum*, où il rapproche le lapon de l'hébreu, du gothique, du grec, du latin, etc., n'a été publié également qu'en partie. Th. C.

**RUDBECKIA** (*Rudbeckia* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Composées-Radiées originaires des régions chaudes ou tempérées de l'Amérique du Nord, vivaces, à feuilles entières ou découpées, à capitules solitaires au sommet des rameaux et remarquables par le développement inusité de leur disque qui se bombe et se prolonge en colonne. Involucre à écailles en deux ou trois séries; réceptacle pailleté portant des fleurs ligulées neutres, jaunes ou rouges, et des fleurons hermaphrodites, bruns verdâtres ou bruns violets. Akènes tétragones, trigones ou comprimés sans aigrette ou munis d'une aigrette très courte, en couronne membraneuse plus ou moins irrégulièrement dentée ou laciniée.

II. HORTICULTURE. — On cultive surtout: *R. purpurea* L., plante haute de 1 m., rude au toucher, avec des feuilles ovales-lancéolées, des capitules larges d'environ 1 décim., à disque brun bordé de fleurs ligulées purpurines, longues de 3 à 5 centim. pendantes, terminées par deux dents aiguës; *R. speciosa* Schrad. et *R. fulgida* Ait. de plus petite taille, à disque pourpre foncé et à rayons jaunes. Les *Rudbeckia* sont des plantes de plate-bande, réussissant bien dans les jardins des contrées tempérées. On les multiplie au printemps par la division des touffes et de graines. Les semis se font sur couche, et les jeunes

plants sont repiqués en place dès qu'ils ont poussé quelques feuilles. G. Boyer.

**RUDD** (Jean-Baptiste), architecte belge, né à Bruges le 13 déc. 1792, mort à Bruges en 1870. Fils d'un ébéniste anglais qui travaillait dans cette ville, J.-B. Rudd obtint diverses récompenses aux écoles municipales de 1808 à 1810 et, d'après Delepierre (*Artistes Brugeois*, 1840, p. 149, in-8), aurait été nommé architecte de la ville de Bruges où il aurait construit plusieurs édifices publics ou privés. Mais son œuvre la plus remarquable est certainement la *Collection des plans et détails des monuments de Bruges des* XVIe et XVIIe *siècles*, monuments qu'il releva, dessina et dont il fit paraître un ensemble de monographies in-fol. à Bruges, en 1824.

**RUDDER** (Louis-Henri de), peintre français, né à Paris le 17 oct. 1807, mort à Paris le 11 août 1881. Elève de Gros, puis de Charlet, il a débuté au Salon par un sujet de genre : *Enfants derobant le gibier d'un garde-chasse endormi* (1834). Artiste habile et soigneux, il a tenté tous les genres et a réussi surtout dans la peinture d'histoire. Nous citerons de lui : *Mort de Jehan d'Armagnac* (1835) ; *Gringoire à la Bastille devant Louis XI*, aquarelle (1837) ; *Marmiton blessé* (1838) ; *les Lansquenets* (1839) ; *Saint Augustin*, une de ses toiles les plus réputées ; *le Christ*, sanguine ; *la Leçon mutuelle*, dessin aux trois crayons (1831). Ses dessins à la sanguine et aux trois crayons sont très recherchés pour le fini remarquable de l'exécution : *Saint Georges rendant grâce à Dieu après sa victoire* (1842) ; *le Berger et l'Enfant*, sanguine (1845) ; *les Proscrits des Cévennes*, un de ses tableaux qui obtinrent le plus grand succès ; *Blaise de Montluc* (1849) ; *Christ couronné d'épines* (1855) ; *le Christ au jardin des Oliviers*, *Saint Jean*, grisaille (1863) ; *Jésus tombé sous la croix*, camaïeu sur lave (1864) ; *une Avenue dans le bois de Couvron*, *Tête d'homme* (1866) ; *Mater dolorosa*, *la Muse*, sanguine (1867) ; *Lamartine sur son lit de mort* (1869) ; *Judas*, sanguine (1870) ; *Mandolinata*, *Tête d'homme* (1875), etc.

**RUDDERVOORDE.** Localité de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. de Bruges, à 14 kil. S.-O. de cette ville ; 5.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruges à Swevezeele. Exploitations agricoles. Fabriques de tissus de laine.

**RUDDIMAN** (Thomas), philologue anglais, né près de Boyndie (comté de Banff) en oct. 1674, mort à Edimbourg le 19 janv. 1757. Très intelligent et très travailleur, il fit de fortes études à Aberdeen et à Edimbourg. En 1700, il entra à la bibliothèque des avocats d'Edimbourg, et il y rendit de grands services. Il travailla à la revision de divers grands travaux d'érudition, et, en 1714, il publia ses *Rudiments of the Latin Tongue* qui obtinrent un succès considérable ; en 1715, il donna une édition des œuvres de Georges Buchanan, puis il dirigea une imprimerie avec un de ses frères et il y publia une quantité de livres scolaires. D'une activité dévorante, il fonda une société littéraire, acquit le *Caledonian Mercury*, devint imprimeur de l'Université, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque des avocats et s'occupa encore de politique, prenant vivement le parti du prince Charles-Edouard lors du soulèvement de 1745. Il eut une controverse fameuse avec Logan au sujet de la succession héréditaire au trône d'Ecosse, s'attira force inimitiés, fut traité de « pédant accompli » et de « furieux calomniateur ». Ces polémiques empoisonnèrent ses dernières années. Outre sa collaboration à des œuvres d'érudition très nombreuses, notamment aux *Typographicæ antiquities* de Ames, Ruddiman a encore laissé des *Grammaticæ Latinæ Institutiones* qui, ainsi que ses *Rudiments*, ont eu d'innombrables éditions. R. S.

Bibl. : Chalmers, *Life of T. Ruddiman ;* Londres, 1794, in-8°, av. portrait.

**RUDE** (François), sculpteur français, né à Dijon le 4 janv. 1784, mort à Paris le 3 nov. 1855. Fils d'un poêlier, il était destiné à la forge paternelle. A quinze ans, l'apprenti se découvrit un goût impérieux pour le dessin ; il fallut le conduire au professeur du lieu, qui était Devosge, le maître de Prudhon. Devosge retint l'enfant à sa classe. Entre temps, François Rude, dépourvu d'instruction, dévorait en cachette tous les livres qui lui tombaient sous la main. En 1804, Frémiet, contrôleur des contributions directes de Dijon, l'avait chargé de faire un buste. Charmé du talent de l'artiste, il prétendit continuer l'œuvre de Devosge. Rude venait de tomber au sort, il lui acheta un remplaçant et, en 1807, le fit partir pour Paris. Vivant-Denon, conservateur des musées impériaux, accueillit le protégé de son ami Frémiet et le fit entrer dans l'atelier de Gaule. Avec ce maître, François Rude collabora aux travaux de la colonne Vendôme (bas-reliefs du piédestal). Il passa ensuite dans l'atelier de Cartellier à l'École des beaux-arts, y remporta, en 1809, le second prix de Rome (*Marius sur les ruines de Carthage*), et, en 1812, le premier grand prix (*Aristée déplorant la perte de ses abeilles*). Le nouveau lauréat ne devait pas bénéficier de son succès. Il resta longtemps malade, puis survinrent les événements de 1814 et 1815. Après les Cent-Jours, la famille Frémiet, inquiétée, avait dû passer en Belgique. Rude, payant une dette de reconnaissance, l'aida dans sa fuite et partagea l'exil de son bienfaiteur. Il demeura douze ans en Belgique. La certitude qu'il renonçait à un avenir brillant ne le tourmenta point, et il ne semble pas qu'il ait jamais regretté cette période de sa vie, encombrée de fortes besognes peu payées. On prétend qu'il travaillait au château de Tervueren quatorze heures par jour pour gagner 1 fr. 50. En 1827, Roman, son ancien condisciple à l'École des beaux-arts, le surprit à Bruxelles et vit sa détresse. Il lui aurait dit simplement : « Je te donne quatre mois pour mettre ordre à tes affaires. Dans quatre mois jour pour jour, à telle heure, je viendrai te chercher, trouve-toi à la diligence et sois prêt à partir ». A cette objurgation amicale, Roman sut joindre des raisons persuasives. Rude fut touché, convaincu et, le jour dit, il prenait le chemin de France. L'exilé avait épousé, en 1821, Sophie, l'aînée des filles de Frémiet (V. Rude [Sophie]). En compagnie de cette femme dévouée, il se retrouva dans Paris, presque pauvre, inconnu. La commande d'une *Vierge immaculée* pour l'église Saint-Gervais, que lui fit obtenir son ancien maître Cartellier, para aux premiers besoins. Pour sa gloire, l'artiste y pourvut lui-même. Effectivement, son *Mercure rattachant sa talonnière* (mus. du Louvre), du Salon de 1828, mit tout de suite en honneur le nom de Rude. Jean de Bologne et Pigalle avaient traité le même sujet ; Rude l'emporte sur eux par plus d'ingéniosité et par un style plus serré. L'année suivante, le gouvernement confiait à Rude l'exécution de la frise de l'Arc de Triomphe regardant Neuilly et la direction des travaux du monument ; la révolution de 1830 lui enleva la commande. Mais son succès du Salon de 1833, le *Pêcheur napolitain jouant avec une tortue* (mus. du Louvre), compensa amplement un tel déboire. Cette œuvre souleva maintes controverses dans la critique et faillit occasionner une reprise de polémique entre romantiques et classiques. Le *Pêcheur à la tortue* était un morceau d'une grâce et d'une légèreté, mais aussi d'une solidité de facture incontestables. Rude réagissait contre les errements de la statuaire contemporaine protégée par David d'Angers qui en tenait lui-même la formule exclusive de son illustre homonyme Louis David ; il méprisait la facilité des ternes effigies imitées de l'antique en faveur à l'Institut. Il mit surtout au service de son art tout à fait individualiste les ressources, trop négligées alors, d'une anatomie raisonnée, et ce ne fut toujours que par la traduction exacte de caractères effectifs qu'il parvint à traduire le *sentiment*, recherché par tant d'autres dans les formules officielles. A la statuaire d'attitudes il substituait la statuaire d'expression. Cette même année, ses amis l'engagèrent à se présenter à l'Institut pour le fauteuil de Roman. Il refusa fermement. Aussi

bien la mort de son fils Amédée venait-elle de le frapper cruellement; puis, s'étant vu offrir pour la seconde fois la grande sculpture de l'Arc de Triomphe, les intrigues qui l'en dépossédèrent l'avaient affecté. En fin de compte sa collaboration se borna au trophée du pied-droit de gauche, face vers Paris, représentant le *Départ des volontaires de 1792*. Cet énorme groupe, plus connu sous l'appellation de *la Marseillaise*, est son œuvre capitale. Vieillards, adolescents courent à la frontière en un désordre épique, la Liberté (ou la Marseillaise) plane au-dessus d'eux, les traits courroucés et vengeurs. Ce morceau magnifique et d'une grande envolée constitue bien l'une des plus fortes œuvres de la sculpture française. En 1838, Rude exécute un *maréchal de Saxe* (mus. du Louvre), plein de noblesse. Il achève, en 1840, un *Caton d'Utique* (mus. du Louvre); l'ébauche en est de Roman, mais la taille porte bien l'empreinte du génie de Rude. Si l'on joint à ses travaux son réaliste *Tombeau de Godefroy Cavaignac* (1847, cimetière Montmartre), le *Napoléon s'éveillant à l'Immortalité* (1847, à Fixin [Côte-d'Or]), (plâtre au musée du Louvre), le *Gaspard Monge* au masque passionné (1848, à Beaune, le plâtre du masque au musée du Louvre), la *Jeanne d'Arc écoutant les voix*, sorte d'Ophélie sacrée, d'une belle attitude extatique (1852, mus. du Louvre), l'on saura les principales œuvres qui suivirent. En 1842, Rude, au retour d'un premier voyage en Italie, brisa son académique *Aristée;* l'épisode est significatif. Vers la même époque, David d'Angers ferma son atelier. Ses élèves se portèrent chez son glorieux rival et le supplièrent de continuer leur enseignement. Dès lors, l'atelier de Rude fut celui que fréquentèrent les jeunes gens dont l'idéal s'accommodait peu des règles classiques. Les élèves de Rude étaient régulièrement refusés par le jury du Salon, composé en majorité de membres de l'Institut. En 1848, le mode de recrutement du jury changea, et Rude fut élu président de la section de sculpture. Ses confrères des corps officiels purent alors juger de près du noble caractère de celui qui passait pour un révolutionnaire irréductible. Rude mourut en 1855, presque subitement.

Outre les œuvres citées plus haut, on connaît de Rude des bustes du conventionnel *Bonnet*, de *Jacotot*, du poète *Delille*, du roi *Guillaume Ier*, les sculptures de la *Chaire de Saint-Etienne*, à Lille, deux *Cariatides* colossales pour le Grand-Théâtre et le fronton de l'Hôtel des Monnaies, à Bruxelles, la *Chasse de Méléagre*, fronton, et l'*Histoire d'Achille*, bas-reliefs du château de Tervueren (Belgique), *Jeune fille caressant un oiseau* (1840, tombeau de Cartellier, au Père-Lachaise), le *Baptême du Christ* (1841, église de la Madeleine), *Louis XIII enfant* (1842, au château de Dampierre), un *Calvaire* (1852, église de Saint-Vincent de Paul), les statues du maréchal *Bertrand* (Châteauroux) et du maréchal *Ney* (avenue de l'Observatoire), deux statues de *Nicolas Poussin* et de *Houdon* pour la décoration du Louvre,

Eugène Plouchart.

Bibl. : Kugler, dans *Revue des Deux Mondes;* Paris, 1852. — Dr Maximin Legrand, *Rude, sa vie, ses œuvres, son enseignement; considérations sur la sculpture;* Paris, 1856, in-8. — Charles Poisot, *Notice sur le sculpteur François Rude;* Dijon, 1857, in-8.— Alexis Bertrand, *les Artistes célèbres : François Rude;* Paris, 1888. — De Fourcaud, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. XXXVII et suiv.

**RUDE** (Sophie Frémiet, dame), femme peintre française, née à Dijon le 20 juin 1797, morte à Paris le 4 déc. 1867. Femme du sculpteur Rude, elle avait reçu, à Dijon, les leçons de Devosge. A Bruxelles, où elle suivit ses parents menacés par la Terreur blanche, elle fréquenta l'atelier de Louis David. En 1821, elle épousa François Rude qui, payant une dette de reconnaissance, partageait l'exil de la famille Frémiet. En 1827, au retour du statuaire à Paris, elle exposa au Salon de l'année même. Son art portait la ferme empreinte des conseils de David ; cependant Sophie Frémiet évitait de le produire avec trop d'évidence par égard pour le nom de Rude dont elle était la plus fervente admiratrice. Aussi son talent s'en est-il ressenti. Son *Charles Ier* reste comme le plus grand effort auquel elle consentit. Pendant son séjour en Belgique, elle exécuta plusieurs copies pour son maître, dont celle de *Télémaque et Eucharis*, que Louis David voulut signer. Elle a peint : *les Muses* (bibliothèque du duc d'Arenberg, Bruxelles), *les Saisons* (château de Tervueren), la *Mort de Ten-Chrée*, *Portrait du lieutenant-colonel Joannes*. Outre un grand nombre de portraits qui figurèrent à chaque Salon, elle a exposé quelques importantes toiles : le *Sommeil de la Vierge* (1831), musée de Dijon ; les *Adieux de Charles Ier à ses enfants* (1833), ministère de l'Intérieur; *Entrevue de M. le Prince et de Mademoiselle, duchesse de Montpensier* (1836), la *Duchesse de Bourgogne arrêtée aux portes de Bruges* (1841), musée de Dijon, *Jeune femme se livrant à des pensées mélancoliques* (1845), *la Foi, l'Espérance et la Charité* (1857), chapelle du mont Saint-Michel. E. P.

**RUDEL** (Jaufré), troubadour du XIIe siècle. Il était prince de Blaye et prit part à la croisade de 1147. Son ancienne biographie provençale lui attribue une aventure romanesque, qu'elle raconte du reste avec un grand charme: devenu amoureux, sans l'avoir jamais vue, de la princesse de Tripoli, il s'embarqua pour la Syrie afin de la voir, tomba malade en route et n'arriva à Tripoli que pour rendre le dernier soupir entre les bras de la comtesse, qui se fit nonne aussitôt. G. Pâris a démontré que ce récit, accepté jusqu'ici comme historique par la plupart des érudits (qui désignaient comme son héroïne Odierne, femme de Raymond Ier, comte de Tripoli), était purement légendaire et avait été inspiré par une poésie de Rudel où il chante en effet un « amour lointain ». Il est, en outre, l'auteur de cinq autres pièces où il y a, semble-t-il, plus de sincérité, ou du moins plus de sensibilité, que dans la plupart des poésies des troubadours. L'aventure qui vient d'être rapportée a servi de thème à des poésies de Uhland, H. Heine, Swinburne, Carducci, et tout récemment à un drame de E. Rostand (*la Princesse lointaine*, 1896). Les œuvres de Rudel ont été publiées par Stimming, Kiel, 1873. A. Jeanroy.

Bibl. : Diez, *Leben und Werke der Troubadours*, 2e éd., Leipzig, 1882 — E. Stengel, préface de *Durmart le Gallois;* Tubingue, 1873. — Chabaneau, *Biographies des Troubadours;* Toulouse, 1888 (*Histoire du Languedoc*, X). — Crescini, *Appunti su Jaufré Rudel*, dans *Per gli Studi romanzi;* Padoue, 1892. — G. Paris, *Jaufré Rudel*, dans *Revue historique*, t. LIII (1893). — Monaci, *Ancora su Jaufré Rudel*, dans *Rendiconti dell'Accademia dei Lincei;* Rome, 1891.

**RUDEL** du Miral, homme politique français (V. Du Miral).

**RUDELLE.** Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Lacapelle-Marival ; 372 hab.

**RUDELSBURG.** Château en ruines de Prusse, présid. de Merseburg, cercle de Naumburg, dans une situation très pittoresque, sur une colline qui domine la rive droite de la Saale (182 m. d'alt.), très fréquenté par les habitants de la région et par les étudiants qui y ont élevé un monument en souvenir de 1870, et des médaillons de Guillaume Ier et Bismarck. Le château a été ravagé en 1348 par les habitants de Naumburg et en 1450 par le prince-électeur Frédéric; il est resté en ruines depuis la guerre de Trente ans. Dans les environs ruines de Saaleck, avec deux tours. Ph. B.

**RUDENSCHŒLD** (Charles, comte de), homme politique et littérateur suédois, né à Åbo (Finlande) en 1698, mort à Stockholm en 1783. Il fut ministre de Suède, d'abord en Pologne (1733-34), puis à Berlin (1739), où il sut gagner l'entière confiance de Frédéric II. C'est lui qui fut chargé de demander, au nom du prince héritier de Suède, Adolphe-Frédéric, la main de la princesse Louise-Ulrique de Prusse. Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et élevé à la baronnie, en 1747, il reçut en 1758 la charge de président du Collège du commerce et, en 1761, celle de

conseiller du royaume, qu'il perdit en 1765, lors de la victoire du parti des Bonnets. Doté par la France d'une pension annuelle de 15.000 livres, il refusa l'invitation de Frédéric II, qui lui offrait une demeure à Sans-Souci, rentra au Conseil en 1769, quand les Chapeaux l'emportèrent au Riksdag, mais fut encore déposé en 1772. Le roi l'avait fait comte en 1770 et nommé chancelier de l'Université d'Upsal en 1771. Elu membre de l'Académie des sciences de Suède en 1769, il en fut président à deux reprises. Très estimé de ses contemporains comme lettré, Rudenschœld se distingua comme un orateur et un prosateur de premier ordre. On cite surtout de lui un excellent *Discours sur le caractère de la langue suédoise et sur son usage actuel* (1772). Dans un opuscule intitulé *Une critique raisonnable* (1755), il reprend avec perspicacité les défauts de la traduction que Dalin avait publiée des *Considérations sur les Romains*, de Montesquieu. Franzen a écrit son éloge (*Mémoires de l'Acad. suédoise*, t. XXII). Ecrivain de talent, Rudenschœld a aussi laissé le souvenir d'un caractère élevé, d'une longue carrière restée sans tache au milieu d'une époque agitée et assez vile.

**RUDENSCHŒLD** (Madeleine-Charlotte), née en 1766, morte à Stockholm en 1823, fille du précédent. D'abord demoiselle d'honneur de la princesse Sophie-Albertine, elle s'attira, par sa beauté et son esprit, l'admiration générale à la cour de Gustave III. Elle y noua avec Armfelt, l'un des jeunes conseillers du roi, une liaison qui ne tarda pas à dégénérer en un scandale public. Après la mort de Gustave III, elle prit une part active aux intrigues qui se jouèrent autour du régent, le faible duc Charles (plus tard Charles XIII), repoussa les avances de ce prince et tâcha de n'employer son ascendant sur lui qu'en faveur de son amant Armfelt. Quand celui-ci, éloigné à dessein, fut envoyé comme ministre de Suède en Italie (1792), elle se fit l'intermédiaire de sa correspondance avec ses amis de Suède : on y tramait le renversement de Reuterholm, le favori du régent. Mais le complot fut découvert; arrêtée dans la nuit du 17 au 18 déc. 1793, elle fut condamnée à mort par la cour d'appel, au pilori par la cour suprême, et le duc ne lui fit grâce de la vie que pour commuer sa peine en celle de la réclusion. Exposée sur la grande place de Stockholm le 24 sept. 1794, puis conduite à la maison de force, elle ne fut relaxée qu'à la fin de la régence (1796) : elle reçut alors une petite propriété dans l'île de Gotland, sous condition de n'en point sortir sans l'autorisation du gouvernement. L'avènement personnel de Gustave IV lui rendit sa complète liberté, mais elle n'en usa que pour se jeter dans les bras d'un valet dont elle eut un fils (1798) et avec lequel elle vécut dans la misère. Elle quitta le pays en 1801, reçut d'Armfelt qu'elle ne revit jamais une pension annuelle, s'installa en Suisse, puis revint en 1813 à Stockholm. On a d'elle deux autobiographies : l'une, écrite dans sa vieillesse (publiée dans le recueil de Ridderstad, intitulé *Choses différées, mais non perdues*, 1846-53); l'autre, datant de ses jeunes années, inédite, mais utilisée par Elof Tegnér dans son travail sur *Mauritz Armfeld* (Lund, 1883-87).

Gaston Lévy-Ullmann.

**RUDENTURE** (Arch.). Sorte de baguette à surface plane ou arrondie qui remplit, à partir du bas et jusqu'au tiers de la hauteur, les cannelures des colonnes, que dans ce cas on appelle *colonnes rudentées*. La rudenture semble avoir pour but de donner plus de solidité à la partie inférieure de la colonne, et, par conséquent, ne jamais devoir se prolonger dans la partie supérieure, pas plus qu'on ne devrait rudenter les colonnes placées sur un piédestal ou sur un socle un peu élevé au-dessus du sol.

**RUDERSDORF.** Village de Prusse, prov. de Brandebourg, présid. de Potsdam, cercle de Niederbarnim, situé sur le Kalkfliess (affl. g. de la Lœcknitz), terminus de l'embranchement de Fredersdorf du chemin de fer de Berlin à Küstrin; 2.621 hab. Carrières de pierres calcaires, (900 ouvriers), tuileries et fours à chaux importants. Dans le voisinage, com. de Rüdersdorf-Kalkberge (formée des colonies Altegrund, Hinterberge et Landhof); fabrique de ciments, chantiers de constructions de navires, etc.; 2.917 hab. Le canal de Rudersdorf mène des carrières du village par les lacs Kalk et Flaken au lac Dämritz qui communique avec la Sprée : il a 9 kil., 2 m. de profondeur au milieu et voit passer 7.000 bateaux et 300 radeaux par an. L'exportation de chaux et de craie atteint un million de tonnes annuellement, et celle des briques 130.000 tonnes.

Ph. B.

**RUDESHEIM.** Ville de Prusse, présid. de Wiesbaden, ch.-l. du cercle de Rheingau, dans une jolie situation sur la rive droite du Rhin, au pied du Nierderwald, en face de Bingen; 4.626 hab.; 78 m. d'alt. Stat. du chem. de fer de Francfort-sur-le-Main à Niederlahnstein; point de départ d'un chemin de fer funiculaire qui mène au sommet de Niederwald (330 m.), couronné par le monument élevé en 1883 à la restauration de l'Empire d'Allemagne : une statue de bronze de la Germanie, haute de 10 m., s'élève sur un piédestal de 25 m. entouré des statues des rois et princes fondateurs de l'Empire. Située à l'entrée du défilé du Rhin, elle est très fréquentée par les voyageurs. Eglise catholique avec de beaux tableaux anciens, église gothique du XIVe siècle; port d'hiver. Bræmserhof (XVe siècle) et Adlertum), restes des fortifications. Vignoble réputé de 210 hect. Fabrication de vin mousseux; les marques les plus réputées sont Rudesheimer (dont on attribue la plantation à Charlemagne), le Hinterhaus et le Rottland. Ruines célèbres de châteaux des burgraves : le Brœmserburg (qui appartient aux comtes de Ingolheim), construction carrée colossale du XIIIe siècle; à 3 kil. à l'E. de la ville, les ruines du château d'Ehrenfels, bâti en 1210 par le vidame du Rheingau, habité au XVe siècle par les archevêques de Mayence, endommagé par les Suédois (1635) et détruit par les Français (1689); le château restauré de Boosenburg. En aval de Ehrenfels, rapides du Binger Loch, rendus inoffensifs par des travaux. — Rudesheim date des Romains et a appartenu à deux familles seigneuriales éteintes l'une au XVe siècle, l'autre en 1668.

Bibl. : Schmelzeis, *Rudesheim im Rheingau*, 1881. — Heiderlinden, *Rudesheim und seine Umgebung*, 1888.

**RUDIAIRE** (Antiq. rom.). Gladiateur qui avait obtenu du peuple, en signe de congé, une baguette (*rudis*). Le gladiateur, qui s'était attiré la bienveillance du peuple, le suppliait de lui accorder la délivrance de son emploi : en signe d'affranchissement, il recevait une baguette non polie qui servait aux gladiateurs pour s'exercer et le bonnet des affranchis (*pileus*) ; il était ensuite nommé rudiaire; s'il avait été libre autrefois, il le redevenait; sinon il restait esclave et, même affranchi, restait dans une situation inférieure, sans pouvoir devenir citoyen. Les rudiaires devenaient en général maîtres d'armes.

**RUDIGER** (Andreas), philosophe allemand, né en 1671, mort en 1731. Il étudia la philosophie et la théologie à Halle, sous Christian Thomasius, puis la jurisprudence et la médecine à Leipzig, où il mourut, après y avoir été médecin et professeur de philosophie. Il combattit, au nom du libre arbitre, la théorie leibnizienne de l'harmonie préétablie, soutint celle de l'influx physique, admit l'étendue de l'âme et l'origine sensible de nos idées. Son disciple, A.-F. Hoffmann, fut le maître de Crusius, le plus redoutable adversaire du wolffianisme. Ses principaux ouvrages sont : *Disp. de eo quod omnes ideæ oriantur a sensione* (Leipzig, 1704); *De sensu veri et falsi* (Halle, 1709; Leipzig, 1722); *Philosophia synthetica* (Halle, 1707); *Physica divina, recta via ad utramque hominis felicitatem tendens* (Francfort-sur-le-Main, 1716); *Philos. pragmatica* (Leipzig, 1723); *Wolffens Meinung von den Wesen der Seele und Rüdingers Gegenerrinnerung* (Leipzig, 1727).

F. P.

**RUDIGER** (Fedor-Vasilievitch, comte), général russe, né en 1784, mort en 1856. Il conquit rapidement ses

grades et se distingua à la bataille de Polock (1812); il fit les campagnes de 1813 et 1814 dans le corps de Wittgenstein en Allemagne et en France et fut nommé lieutenant général en 1826. Pendant la guerre de Turquie, il prit Kustendjé (juin 1828), et remporta une victoire à Jenibasar, mais il fut ensuite obligé de se retirer après de grosses pertes. Le 12 août 1829, il prit une part décisive à la victoire de Semlino, fut appelé en Pologne, et fit la campagne de 1831, où il battit à Lisobyki les généraux polonais; ses succès le firent nommer général de cavalerie; en 1846, il prit Cracovie pour la seconde fois et fut nommé comte par le tsar Nicolas. En 1849, il prit part à la campagne de Hongrie, et poursuivit Gœrgei avec lequel il conclut la capitulation de Vilagos (13 août 1849). Nommé membre du Conseil impérial, il devint, en 1854, gouverneur provisoire de Varsovie; en 1855, à l'avènement d'Alexandre II, il fut nommé commandant de la garde des grenadiers. Ph. B

**RUDINGER** (Nikolaus), anatomiste allemand, né à Büdesheim (Hesse) le 25 mars 1832, mort à Munich en 1896. En 1855, il devint le prosecteur et l'adjoint de Bischoff, fut nommé, en 1860, professeur d'anatomie à l'université de Munich. Rüdinger a doté le musée anatomique de Munich d'un grand nombre de belles préparations, concernant surtout le système nerveux. On lui doit : *Anatomie des peripher. Nervensystems* (Munich, 1870, 2 vol.); *Atlas des periphr. Nervensytems* (Munich, 1872; *Atlas des menschl. Gehörorgans* (Munich, 1867-70); *Topogr.-chir. Anatomie...* (1870-79); *Zur Anatomie der Prostata* (Stuttgart, 1883), etc.

**RUDINI** (Antonio Starraba, marquis di), homme d'Etat italien, né à Palerme en 1839. Originaire d'une ancienne famille noble sicilienne, il était syndic de Palerme en 1866 et réprima à ce titre, avec une énergie qui fut remarquée, les troubles suscités par les cléricaux et partisans de la dynastie des Bourbons. Nommé préfet de Palerme, puis préfet de Naples en 1868, il fut, en 1869, appelé par le général Menabrea au ministère de l'intérieur, bien qu'il ne fût pas député : il se montra de nouveau homme d'action dans cette situation, mais en même temps assez inexpérimenté dans les débats politiques de la Chambre et se retira au bout de quelques semaines. Il se fit nommer député de Canicatti (Sicile) qu'il représenta jusqu'en 1882, puis député de Syracuse. Inscrit d'abord au groupe de la droite, il fonda ensuite un nouveau groupe, la jeune droite, qui donna son appui aux chefs du gouvernement, Depretis et Crispi (1890). Au retour des élections, il devint un des chefs les plus influents de la droite et fut quelque temps vice-président de la Chambre. Lors de la chute inattendue de Crispi le 31 janv. 1891, Rudini fut appelé à former un cabinet (8 févr.) et prit le portefeuille des affaires étrangères et la présidence du conseil. Le nouveau ministère ne modifia pas sensiblement la ligne politique suivie par son prédécesseur à l'intérieur, ni à l'extérieur. Les paroles conciliantes qui remplaçaient vis-à-vis de la France les provocations de Crispi ne répondirent pas aux actes du nouveau ministre qui renouvela, avant son échéance, dès l'été de 1891, le traité de la Triple Alliance; tout dévoué à la Triplice, il ne put appliquer ses projets de réformes et d'économies financières et se vit entraîné à augmenter les charges militaires de l'Italie au lieu de les diminuer. En mai 1893, son ministre de la guerre réclamait une augmentation de 15 millions par an, ce qui portait le déficit du budget à 33 millions, tandis que le président du conseil voyait dans la diminution des dépenses militaires le seul moyen d'équilibrer le budget; la Chambre, sur un discours de Giolitti, renversa le ministère, lui reprochant de n'avoir pas la force d'appliquer son programme (8 mai 1893). Di Rudini fit une opposition très vive et efficace aux deux ministères suivants, de Giolitti et de Crispi. A la suite de la chute de Crispi (mars 1896), provoquée par les désastres de la guerre d'Abyssinie, Rudini redevint président du conseil. Malgré son habileté et trois remaniements de son ministère en juil. 1896, déc. 1897, mai 1898, il ne put grouper de majorité durable ni réaliser les réformes réclamées par l'opinion publique. Après les troubles de Milan et leur cruelle répression, sa situation devint intenable. Il se retira le 19 juin 1898 et fut remplacé par le ministère Pelloux.

**RUDIO** (Ch. de), conspirateur italien (V. Orsini).

**RUDISTES** (Paléont.) (V. Hippurites).

**RUDOLPHE**, compositeur français (V. Rodolphe).

**RUDOLPHI** (Carl-Asmund), naturaliste suédois, né à Stockholm le 14 juil. 1771, mort à Berlin le 29 nov. 1832. Il étudia la médecine à Greifswald, Iéna et Berlin, puis occupa à Greifswald la chaire d'hippiatrique (1801) et celle de médecine (1808) et devint en 1810 professeur d'anatomie et de physiologie à l'Université de Berlin. Par ses travaux d'histoire naturelle et de physiologie et, en particulier, ses ouvrages concernant les entozoaires, l'anatomie des vertébrés, etc., il acquit une réputation universelle. Principaux ouvrages : *Anat.-physiol. Abhandlungen* (Berlin, 1802, in-8, pl.); *Bemerk. a. d. Gebiete der Naturgeschichte, Medicin...* (Berlin, 1804-5, 2 vol. gr. in-8); *Anatomie der Pflanzen* (Berlin, 1807, gr. in-8, pl.); *Entozoorum historia naturalis* (Amsterdam, 1808-10, 2 vol. en 3 tom. in-8, pl.); *Beitr. zur Anthropologie...* (Berlin, 1812, in-8); *Entozoorum synopsis...* (Berlin, 1819, in-8); *Grundriss der Physiologie* (Berlin, 1821-28, 3 vol. gr. in-8, inachevé; réimpr. en 1830); etc. Dr L. Hn.

**RUDOLSTADT.** Ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Schwarzburg-Rudolstadt, sur le versant nord du Thuringerwald et sur la rive gauche de la Saale (affl. g. de l'Elbe) au confluent de la Rinne, dans une des plus belles contrées de la Thuringe; 11,907 hab. (en 1895). La ville comprend la vieille ville et la ville proprement dite; 4 églises dont une catholique, 2 châteaux : le château princier de Heidecksburg sur une hauteur, à 60 m. au-dessus de la Saale (avec une salle immense, une galerie de tableaux, une collection de gravures, des antiques, une bibliothèque, et le château de Ludwigsburg (cabinet d'histoire naturelle). Des bains : le Rudolsbad, avec un grand parc. Trois fabriques de porcelaine qui occupent 500 ouvriers. Peinture sur porcelaine, fabriques de produits chimiques et pharmaceutiques (412 ouvriers), fabrique d'huile, d'éther, de piano; filature de laine, fabrique de drap, tannerie, brasserie, fonderie de cloches. Gymnase, séminaire, bibliothèque publique de 62.000 volumes, etc. Dans le voisinage les villages de Kumbach (parc et orangerie), de Volkstadt (ou Schiller vécut en 1788) qui a une fabrique de porcelaine et 1.567 hab. : entre les deux villages s'élève la Schillerhœhe avec un monument élevé en souvenir de ce poète. A 7 kil. au S.-O. de Rudolstadt s'ouvre la charmante vallée dite Schwarzthal. — Le nom de Rudolstadt est mentionné dès 800 dans les biens de l'abbaye de Hersfeld; la ville a appartenu ensuite aux empereurs d'Allemagne; sous Albert l'Ours, elle passa au comté d'Orlamunde, en 1247 à Oton II de Weimar et en 1335 à Henri X de Schwarzbourg. Pillée et brûlée en 1345, elle obtint ses droits de cité en 1404 du comte Henri XVII. En 1532, la réforme y fut introduite. Sous Albert VII la ligne principale de la famille de Schwarzbourg habita Rudolstadt (1599). En 1735, un incendie détruisit le château qui fut rebâti (1744). Ph. B.

Bibl. : Renovanz, *Chronik von Rudolstadt*, 1860. — Anemuller, *Geschichts bilder aus der Verganzenheit Rudolstadt*, 1888.

**RUDORFF** (Adolf-August-Friedrich), jurisconsulte allemand, né à Mehringen (Hanovre) le 21 mars 1803, mort à Berlin le 14 févr. 1873. Elève de Ribbentrop à Gœttingue, il suivit ensuite les cours de Savigny à Berlin et se lia avec lui. Docteur en 1825, il passa l'agrégation de droit romain à Berlin et y fut nommé professeur en 1829. Conseiller intime de justice en 1852, il fut, en 1860, nommé membre de l'Académie des sciences. Successeur

de Savigny et représentant de la méthode historique après lui au point de vue du droit, il a publié un grand nombre de ses travaux dans *Zeitschrift für die geschichtliche Rechtswissenchaft* qu'il a fait paraître depuis 1842. On lui doit : *Das Rechtder Vormundschaft* (1832-34, 3 vol.) ; *Rœmische Rechtsgeschichte* (Leipzig, 1857-59, 2 vol.) ; *Edicti perpetui quæ reliqua sunt* (1869). En collaboration avec Blume, Lachmann et Mommsen, il a publié *Die Schriften der rœmischen Feldmesser* (1848-52, 2 vol.). Il a édité *Recht des Besitzes* de Savigny, et les cours de Puchta sur les *Institutiones* et les *Pandectes*. Son fils *Ernst*, né à Berlin le 18 janv. 1840, est un compositeur musical assez connu.

**RUDRA** (Mythol. ind.) (V. Roudra).

**RUDRADÂMAN,** satrape indien (V. Kshatrapas).

**RUDRASENA,** satrape indien (V. Kshatrapas).

**RUE.** I. Travaux publics. — Les rues ne se distinguent des autres routes et chemins qu'en ce qu'elles sont établies dans l'intérieur des villes ou des bourgs et bordées habituellement de maisons. Leur chaussée offre, par conséquent, comme disposition et comme construction, beaucoup d'analogie avec celle des *routes* (V. ce mot). Toutefois, elle est, d'une façon générale, plus large, l'intensité de la circulation et le stationnement fréquent de voitures devant les maisons obligeant, principalement dans les grandes villes, à ménager la place pour quatre, cinq, six, sept... voitures de front, soit une largeur de 10, 12, 14, 16 m. et souvent plus. D'autre part, on pave d'ordinaire ou on asphalte les chaussées des rues, et, à Paris, où des considérations d'ordre politique avaient fait adopter, sous le second Empire, le macadam, on est, depuis, revenu à peu près partout, aux deux autres modes (V. Pavage). Enfin le bombement est moins prononcé pour les rues que pour les routes : 1/77 rue de Rivoli, 1/60 boulevard Sébastopol et 1/50 rue de Lyon, à Paris ; 1/100 dans Regent-Street, à Londres. Les autres parties de la voie offrent aussi quelques différences à noter. C'est ainsi que les accotements sont toujours remplacés par des trottoirs, en ciment, en bitume, en dalles de granit ou en pavés de pierres ou de briques, offrant une inclinaison assez forte : 1/25, par exemple. Un ruisseau, qui reçoit à la fois les eaux de la chaussée et celles du trottoir, court, de chaque côté, le long de la bordure du dernier et tient lieu de fossé. Mentionnons encore, comme particularité des rues, les *égouts* et les *réverbères* (V. Egout et Eclairage). Lorsque les rues, très larges, sont plantée d'arbres, elles prennent les noms de *boulevards*, *avenues*, *cours*, etc. Le boulevard Sébastopol, qui peut être pris comme type des boulevards parisiens, a 30 m. de largeur totale, dont 14 m. pour la chaussée et 8 m. pour chaque trottoir. La rue de Rivoli n'a, au contraire, que 20 m., dont 16 m. de chaussée et 4 m. par trottoir. C'est la largeur ordinaire des grandes artères, à Paris. Les voies moyennes ont 15 à 18 m., les plus étroites 10 et 12 m., chaussée et trottoirs compris.

II. Législation et Administration (V. Voirie).

**RUE** (*Ruta* T.). **I. Botasnique et thérapeutique.** — Genre de Rutacées, type de la tribu des Rutées, composé d'herbes vivaces ou de sous-arbrisseaux, originaires de la région méditerranéenne et de l'Asie, à feuilles alternes, trifolidées ou pinnatiséquées ou décomposées, dépourvues de stipules, à fleurs réunies en cymes terminales; fréquemment la fleur centrale de la cyme est pentamère, les autres deviennent tétramères par avortement. Fleurs régulières, hermaphrodites, à réceptacle convexe ; à sépales, pétales et étamines libres, insérés sous un disque hypogyne ou sous le pied du gynécée à carpelles oppositipétales. Etamines en nombre double de celui des pétales à filets indépendants, à anthères biloculaires ; 5 carpelles indépendants dans la portion ovarienne ou partiellement unis par les filets, unilocuolaires, multiovulés ; style conne en une colonne simples; ovules anatropes; fruit formé de 5 coques ou follicules plurispermes, déhiscents en haut; graines arquées et triangulaires albuminées ; gros embryon charnu à radicule conique. — L'espèce type est le *R. graveolens* L. (*R. hortensis* (Mill.) ou *Rue commune*, *R. domestique*, *R. des jardins*, *Herbe de grâce*, répandue dans l'Europe méridionale et dans le N. de l'Afrique, cultivée dans les jardins ; les feuilles sont parsemées de glandes pellucides, et les fleurs sont d'un vert jaunâtre. Toutes les parties de la plante exhalent une odeur pénétrante, fort désagréable due à l'huile essentielle qu'elle contient; leur saveur est amère, âcre, nauséeuse. La dessiccation diminue la saveur et l'odeur. Outre l'*essence de rue*, la plante contient un acide rutique et une matière colorante, la *rutine*, qui paraît être identique avec le quercitrin. Les feuilles fraîches broyées irritent violemment la peau et déterminent une énergique rubéfaction et même de la vésication. Prise à l'intérieur, la rue constitue un poison narcotico-âcre, provoquant à forte dose une violente inflammation gastro-intestinale, des vertiges, des tremblements, des convulsions ; c'est un emménagogue puissant et un abortif souvent employé dans un but coupable, mais non sans danger vu ses propriétés toxiques et les hémorragies utérines qu'elle provoque. A faible dose, c'est un stimulant et un antispasmodique utile ; on l'emploie contre le ténesme anal, l'hystérie, les coliques venteuses ; les graines sont vermifuges ; la décoction des feuilles données en lavement détruit les oxyures. Doses : Essence de rue, 1 à 10 gouttes en potion ; poudre, comme hémostatique, 80 centigr. à 1gr,50, deux ou trois fois par jour ; infusé 5 °/oo. — Plusieurs autres espèces jouissent des mêmes propriétés ; telles sont le *R. montana* Clus. (*R. legitima* Jacq.) ou *Rue sauvage*, du S. de l'Europe et du N. de l'Afrique ; le *R. angustifolia* Pers., du midi de la France ; le *R. divaricata* Ten., de l'Italie, de la Grèce, etc., le *R. macrophylla* Soland., de l'Afrique ; le *R. tuberculata* Forsk., de l'Arabie et de l'Egypte. Ce dernier passe pour faire croître les cheveux ; les femmes égyptiennes l'emploient à cet usage. — La R. de chèvre est le *Galega officinalis* L. (V. Galega), la R. de muraille l'*Asplenium Ruta muraria* L. (V. Asplenium), la R. des prés, le *Thalictrum flavum* L. (V. Pigamon).

Branche florifère de la Rue

**Pharmacie.** — Les préparations officinales de rue sont la poudre, l'essence et l'extrait alcoolique. La poudre se fait par pulvérisation, au mortier de fer, de la plante desséchée à l'étuve à 25°. On passe au tamis de crin 1. L'essence obtenue par distillation à la vapeur est jaune verdâtre, très soluble dans l'eau. Elle est formée d'acétone méthylcaprique associée à un carbure isomère du térébenthène. Sa densité est 0,828. Elle bout vers 222°, et se combine à l'ammoniaque. L'extrait alcoolique se prépare par déplacement avec 6 parties d'alcool à 60°, après contact préalalable de douze heures avec quantité suffisante d'alcool pour imprégner le produit. On distille, puis on concentre au bain-marie en consistance d'extrait mou.

**II. Art héraldique.** — Ordre de la Rue (V. Chardon [Ordre du], t. X, p. 615).

**RUE.** Rivière des dép. du *Cantal* et de la *Corrèze* (V. ces mots).

**RUE.** Village de Suisse, cant. de Fribourg; 421 hab. Cette petite localité est surmontée d'un château perché

sur un rocher escarpé, d'où l'on jouit d'une vue étendue sur la chaîne des Alpes et le Jura. Rue était connue jadis par les nombreux procès des sorciers qui y furent jugés.

**RUE** (*Ruga*, *Rua*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, sur la Maye; 2.902 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Calais. Il y a des foires les 1er mai, 29, 30 sept. et 1er oct. — Faisait autrefois partie du comté de Ponthieu, chef-lieu d'un bailliage de la sénéchaussée de Ponthieu, Reçut en 1210 une charte confirmative de sa commune. Fut plusieurs fois assiégée pendant les guerrss des XIVe, XVe et XVIe siècles. De son ancienne église paroissiale de Saint-Vulphy, qui passait pour fort belle et qui fut détruite au commencement du XIXe siècle, il ne reste que la chapelle du Saint-Esprit, curieux édifice de style gothique flamboyant de la fin du XVe siècle

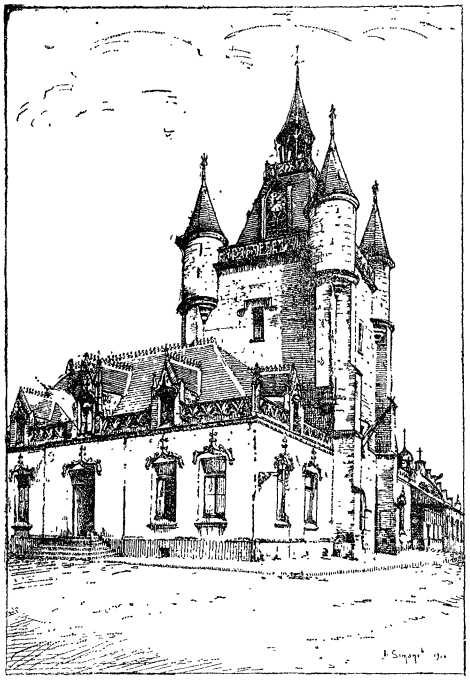

Beffroi, à Rue.

et du commencement du XVIe, couvert de sculptures d'une richesse extrême; lieu de pèlerinage fréquenté, où on vénérait jadis un crucifix miraculeux. Beffroi à tourelles. Armoiries : *D'azur à trois lettres d'or RVE posées 2 1, au chef semé de France.*

BIBL. : FL. LEFILS, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville de Rue*, etc.; Abbeville, 1860, in-12. — PRAROND, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages*, etc.; Abbeville, 1862, t. II, pp. 17-129, in-12. — DUSEVEL, *la Chapelle du Saint-Esprit de Rue*, etc., dans la revue *la Picardie*, 1867, t. XIII, pp. 385-402. — DARSY, *Répertoire et appendice des histoires locales de la Picardie;* Amiens, 1881, t. II, pp. 11-82, in-8.

**RUE-SAINT-PIERRE.** Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont; 450 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

**RUE-SAINT-PIERRE** (La). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Clères; 318 hab.

**RUE** (Warren DE LA), astronome et physicien anglais (V. DE LA RUE [Warren]).

**RUEDA** (Lope de), auteur dramatique espagnol, né à Séville, mort à Cordoue en 1567 (?). Il était batteur d'or, mais, entraîné par son penchant pour le théâtre, il organisa une compagnie de comédiens avec laquelle il parcourut plusieurs villes de l'Espagne, comme il était d'usage alors. Cervantes et Antoine Pérez, qui furent spectateurs de ses représentations, l'ont beaucoup loué comme acteur. Mais il fut aussi auteur, comme la plupart des directeurs de troupes à son époque. C'est à ce titre surtout qu'il est devenu célèbre, comme un des premiers fondateurs du théâtre classique espagnol, bien qu'il ait été loué aussi de son temps comme un excellent poète lyrique et bucolique. Rueda était certainement très versé dans la connaissance du théâtre latin et italien de la Renaissance. On voit bien dans certaines de ses œuvres les emprunts qu'il faisait à Plaute, Boccace, Ranieri, Cecchi et autres. A ces influences se rattachent les comédies *Eufemia*, *Armelina* (sorte de féerie assez compliquée), *Medora*, *Los Engaños*, et l'intermède où épisode comique *El Rufian Cobarde*. C'est particulièrement dans ce genre des épisodes et des dialogues brefs (*pasos* et *coloquios*) qu'excella le talent de Rueda, exercé par l'imitation des modèles de La Celestina et de Jean del Encina. Nous connaissons dix *pasos* authentiques de Rueda. Les sept premiers furent publiés par Timoneda à Valence, en 1567, sous le titre de *El Deleitoso Compendio*. Les trois derniers parurent dans un autre recueil de Timoneda, *Registro de representantes* (Valence, 1570), qui contient encore d'autres pièces, probablement de l'éditeur. Trois *coloquios* seulement nous sont arrivés : *Timbria*, *Camila* et *Prendas de amor*. Un fragment bucolique, conservé par Cervantes, appartient à un *coloquio* perdu. Rueda a écrit aussi un court *Dialogo sobre la invención de las calzas que se usan ahora*, ingénieux débat entre deux valets au sujet d'une mode nouvelle. Les œuvres de Rueda, ont été publiées dans une magnifique édition de la *Colección de libros españoles raros ó curiosos* (Madrid, 1895- 96, vol. XXIII et XXIV, in-8), par le marquis de La Fuensanta del Valle.

BIBL.: L. CAÑETE, *Biographie critique de Rueda*, dans le *Almanaque de La Ilustración;* Madrid, 1884. — L.-A. STIEFEL, article sur les sources de Rueda dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, vol. XX, pp. 183 et 318. — E. COTARELO, compte rendu de l'édition du marquis de La Fuensanta, dans *Rev. crit. de hist. y lit.*, août 1896. — Du même, *Lope de Rueda y el teatro español de su tiempo*, dans *Rev. de Archivos*, avril 1898.

**RUEDIGER** (And.), philosophe allemand (V. RÜDIGER).

**RUEIL** (*Villa Rigoïalensis*, *villa Rotoïalensis*, *Riogilum*, *Rioilus*, *Ruolium*, *Ruoilum*, *Ruellium*, *Rodolium*, *Ruella*, *Ruol*, *Rueul*, *Ruel*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Marly; 9.680 hab. (il y en avait 1.934 en 1726). Stat. du chem. de fer de Paris à Saint-Germain, du tramway de Paris (Etoile) à Saint-Germain, et du tramway de Rueil à Marly. Les rois mérovingiens avaient à Rueil une maison de plaisance. Charles-Martel créa en ce lieu une pêcherie, où l'abbaye de Saint-Germain des Prés avait le droit de pêche pendant le jour, celle de Saint-Denis et celle de Saint-Pierre de Paris, pendant la nuit. En oct. 873, Charles le Chauve fit don à l'abbaye de Saint-Denis de tout le territoire de Rueil. En 1635, le cardinal de Richelieu l'acquit, moyennant 12.000 livres de rente, d'Henri de Lorraine, abbé de Saint-Denis; en même temps, il achetait à un riche bourgeois de Paris, Moisset, un château dont il fit sa maison de campagne. C'est là que Louis de Marillac fut emprisonné pendant son procès et condamné (1632); là que, le 1er août 1635, fut conclu un traité d'alliance entre la France et la ville impériale de Colmar; là que mourut le P. Joseph, en 1638. A la mort de Richelieu, la seigneurie de Rueil fit retour à l'abbaye de Saint-Denis, et le château passa aux mains de la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal. Aux débuts de la Fronde, la reine Anne d'Autriche s'y retira, le 13 sept. 1648, et ne revint à Paris que le 31 oct. L'année suivante, des conférences s'ouvrirent au château de Rueil et aboutirent à un traité de paix, signé le 11 mars. La duchesse d'Aiguillon fonda à Rueil un établissement de sœurs de la Congrégation de la Croix. En 1682, Mme de Maintenon installa à Rueil une institution de jeunes filles qui, primitivement établi à Montmorency, fut, en 1684, transféré à Noisy et, de là, à Saint-Cyr; la seigneurie de Rueil fut alors attribuée à cette communauté. Louis XV fit construire à Rueil des

casernes pour deux régiments de gardes-françaises ; elles servirent, sous la Révolution, à la garde parisienne ; sous Napoléon Ier, à la garde impériale ; en 1815, aux troupes prussiennes. Rueil, qu'avaient déjà pillé les Anglais, en 1346, le fut à nouveau par les Anglo-Prussiens, qui y entrèrent le 3 juil. 1815. Entre temps, Masséna avait acheté et restauré le château ; mais aucune pierre n'en est demeurée.

En 1584, Antoine Ier, roi de Portugal, et ses deux fils, don Emmanuel et don Christophe, posèrent la première pierre de l'*église* (mon. hist.), rebâtie sous Napoléon III, dédiée aux saints Pierre et Paul. C'est là qu'en 1649 fut sacré évêque de Rodez Hardouin de Péréfixe, qui, quelque treize ans plus tard, allait devenir archevêque de Paris. — Le 2 juin 1814, l'impératrice Joséphine fut inhumée dans l'église de Rueil ; en 1825, le prince Eugène et la reine Hortense y élevèrent un tombeau de marbre blanc, orné d'une statue en marbre de Carrare par Cartellier. L'église renferme encore les tombes du comte Tascher de la Pagerie et de la reine Hortense, et un monument, œuvre du sculpteur Bar, élevé par Napoléon III à la mémoire de sa mère. — Le buffet d'orgues est, comme le porte l'inscription, « ouvrage du sculpteur florentin Bacchio d'Agnolo, exécuté à la fin du xve siècle pour l'église Sainte-Marie-Nouvelle de Florence, acquis en MDCCCLXIII et donné à l'église de Rueil par l'empereur Napoléon III ». Dans le cimetière est un monument érigé à 494 soldats morts en 1871. Les principaux hameaux dépendant de la com. de Rueil sont *Buzenval* et la *Malmaison* (V. ces mots). F. Bournon.

Bibl. : Abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. III, pp. 90 à 104 de l'éd. de 1883 — Abbé Jacquin et J. Duesberg, *Rueil, le château de Richelieu, la Malmaison*, 1815, in-8. — A. Giry, *la Donation de Rueil à l'abbaye de Saint-Denis, examen critique de trois diplômes de Charles le Chauve*, dans *Mélanges Julien Havet*, pp. 683 à 717, (tiré à part ; Paris, 1895, in-8).

**RUEIL-LA-GADELIÈRE.** Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux. cant. de Brezolles ; 411 hab.

**RUEL** (Jean), ou plutôt **DU RUEL**, de son nom latinisé *Ruellius*, médecin français, né à Soissons vers 1474, mort à Paris le 24 sept. 1537. Reçu docteur à la Faculté de Paris en 1502, il en fut le doyen de nov. 1508 à nov. 1510, et pendant quelque temps fut le médecin de François Ier. Très versé dans les langues anciennes, très érudit, il passa sa vie à traduire et à commenter les auteurs de l'antiquité. Budée l'appelait l' « Aigle des interprètes ». Citons de lui : *De natura stirpium libri III* (Paris, 1536, in-fol.) ; *Dioscorides de medica materia* (Francfort, 1543), etc. Dr L. Hn.

**RUELENS** (Charles), bibliographe belge, né à Bruxelles en 1829, mort à Saint-Josse-ten-Noode en 1890. Il devint conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale de Bruxelles, et publia un grand nombre d'études bibliographiques très remarquées des spécialistes. En voici les plus importantes : *la Question de l'origine de l'imprimerie et le grand Concile typographique* (Bruxelles, 1855, in-8) ; *Un Plaidoyer nouveau pour Laurent Coster* (*ibid.*, 1859) ; *Christophe Plantin* (*ibid.*, 1865, in-8) ; *Notes sur les bibliothèques de Milan, Rome et Florence* (*ibid.*, 1867, in-8) ; *Recueil de chansons, poèmes et pièces de vers français relatifs aux Pays-Bas* (*ibid.*, 1870-79, 4 vol. in-8) ; *Histoire de l'imprimerie et des livres en Belgique*, dans la *Patria belgica*, III (*ibid.*, 1875, in-8) ; *P.-P. Rubens. Documents et lettres* (*ibid.*, 1877, in-8).

**RUELLE.** Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (2e) d'Angoulême ; 3.615 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Fonderie de canons pour la marine, datant de 1750.

**RUELLE** (Claude de La), peintre et dessinateur, né à Nancy vers 1611. Il semble avoir été le peintre ordinaire de la cour des ducs de Lorraine. Il n'est guère connu que par ses dessins et des gravures représentant les *Funérailles de Charles III* et l'*Avènement de Henri II*.

**RUELLE** (Albert), homme politique français, né à La Chapelle-Blanche vers 1754, mort à Chinon le 31 janv. 1805. Juge au tribunal de Bourgueil, député suppléant à la Législative (où il ne fut pas appelé à siéger), il fut un des représentants de l'Indre-et-Loire à la Convention. Il y vota la mort de Louis XVI, mais sous la réserve de l'appel au peuple et avec diverses restrictions. Il contribua au 9 thermidor et montra, dans sa mission en Vendée, plus que de la modération. Réélu aux Cinq-Cents en l'an IV, il se retira en 1797, se rallia ensuite au 18 brumaire et mourut sous-préfet de Chinon. H. Monin.

**RUELLE** (Charles-Emile), bibliographe et helléniste français, né à Paris le 24 oct. 1833. Fils d'un professeur agrégé de l'Université, il s'est fait recevoir en 1852 bachelier ès lettres, est entré en 1856 comme employé temporaire, au ministère de l'instruction publique, puis en 1877, comme bibliothécaire, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et a été nommé en 1898 administrateur de cet établissement. Il s'est adonné de bonne heure, avec le célèbre musicologue A.-J.-H. *Vincent* (V. ce nom), dont il a été de 1856 à 1868 le secrétaire, à l'étude de la musique grecque, et il a tout d'abord fait paraître une première et remarquable traduction, avec commentaire, des *Eléments harmoniques d'Aristoxène*, point de départ de sa *Collection des auteurs grecs relatifs à la musique traduits en français* (Paris, 1870-98). Il a également publié : *Des Etudes sur l'ancienne musique grecque* (*Arch. des missions*, 1875) ; *une Traduction de quelques textes inédits recueillis à Madrid et à l'Escurial* (*id.*, 1875) ; *les Œuvres complètes du médecin Rufus d'Ephèse*, publication commencée par Ch. Daremberg (Paris, 1879) ; *une Bibliographie générale des Gaules*, couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1886) ; une traduction nouvelle de la *Poétique* et de la *Rhétorique* d'Aristote, couronnée, ainsi que sa collection musicographique, par l'Académie française ; une édition critique du traité du philosophe Damascius sur les *Premiers Principes* et sur le *Parménide* de Platon, dont la seconde partie était encore inédite (Paris, 1889, 2 vol.). On lui doit enfin un nombre considérable d'articles parus dans l'*Univers musical*, la *Revue et Gazette musicale*, le *Bibliographe musical*, la *Revue archéologique*, la *Revue de philologie*, la *Revue critique*, le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, la *Grande Encyclopédie* et surtout dans l'*Annuaire*, puis la *Revue* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques, dont il a été l'agent bibliothécaire pendant vingt ans et pour laquelle il publie depuis 1873 une *Bibliographie annuelle des études grecques*.

**RUELLÉE** ou **RUILÉE** (Archit.). Enduit de plâtre ou de mortier appelé aussi *solin* (V. ce mot), que les couvreurs établissent à l'extrémité d'un comble ou d'une partie de comble pour rejeter les eaux sur la couverture et aussi pour raccorder les parties de comble avec les jouées des lucarnes.

**RUESNES.** Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. du Quesnoy ; 472 hab. Stat. du ch. de fer du Nord.

**RUEYRES.** Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Lacapelle-Marival ; 516 hab.

**RUFFEC** (*Rufiacum*). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Charente, à 43 kil. N. d'Angoulême, et à 2 kil. O. de la Charente ; bâtie en amphithéâtre au-dessus de la naissance du Lien, affl. de dr. de la Charente. Alt. 110 m. ; 3.426 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Bordeaux, bifurc. sur Niort. Hospices. Industrie sans importance (brasserie, fabriques d'huile de noix, distilleries, scieries, fabrique de bois de fusil, deux fonderies, etc.). Seule, la préparation des pâtés de perdreaux truffés a donné une certaine renommée à la ville. Important marché de céréales et de bestiaux (bœufs, moutons, cochons et surtout mules), de laine, de bois des forêts avoisinantes ; entrepôt de rhums de la Martinique.

Ruffec a été autrefois fortifiée, le château, en dehors de la ville était le chef-lieu d'une seigneurie considérable (plus de cinquante terres nobles en dépendaient). Successivement baronnie, vicomté et marquisat, elle fut donnée par Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, à un sire de Marcillac (991 ou 1002). Elle passa au XIVe siècle dans la maison de Volvire, au XVIIe siècle dans celle de l'Aubespine, en 1731, dans celle de Saint-Simon, en 1763 dans celle de Valentinois, la même année enfin dans celle de Broglie par achat. Le duc de Saint-Simon, qui avait épousé Charlotte, fille de François de l'Aubespine, résida souvent au château de Ruffec et y écrivit une partie de ses mémoires. Les tours et autres fortifications furent détruites

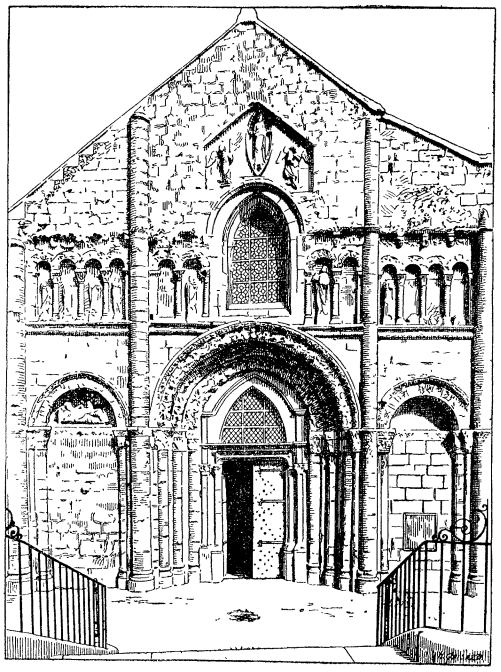

Façade de l'église Saint-André, à Ruffec.

en 1789, il n'en subsiste que peu de vestiges, ainsi qu'un logis XVe siècle du château. Le seul monument est l'église Saint-André, dont la curieuse façade romane du XIIe siècle, terminée au XVe, est une des plus intéressantes de l'Angoumois.

BIBL.: F. MARVAUD, *Géographie phys., polit., hist., archéol., agric., commerce. et indust. de la Charente, précédée d'un précis de l'hist. de l'Angoumois;* Angoulême, s. d. — A. FAVRAUD, *Notes rétrospect. sur Ruffec et les environs;* Ruffec, 1898.

**RUFFEC.** Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. du Blanc; 942 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

**RUFFER** (Edouard), poète autrichien, né à Salzbourg en 1835, mort à Vienne en 1878. Il s'est essayé avec autant de succès qu'un très grand nombre de ses compatriotes et contemporains dans le genre de la tragédie historique, de la tragédie historico-patriotique, et dans la comédie. Il y a des passages éloquents dans sa *Sophonisbe*, tragédie en cinq actes (Leipzig, 1835). Son *Hermannsschlacht* n'est pas la plus mauvaise des tragédies que le Chérusque Arminius a inspirées. Ruffer a écrit un *Dramatisches Gedicht, Lurelei* (cinq actes, Gotha, 1862) malgré Minerve, et une *Walpurgisnacht* en trois actes (Gotha, 1862), dont le dialogue vif et spirituel déguise insuffisamment les maladresses de la composition.

**RUFFEY.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 165 hab. Emplacement d'une station romaine (*Ruffiacum*). Ancien château.

**RUFFEY.** Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans; 1.131 hab.

**RUFFEY-LÈS-BEAUNE.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (S.) de Beaune; 527 hab.

**RUFFEY-LES-ECHIREY.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (E.) de Dijon; 425 hab.

**RUFFEY,** magistrat et littérateur français (V. MIRABEAU).

**RUFFIAC.** Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Bouglon; 425 hab.

**RUFFIAC.** Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit; 1.835 hab.

**RUFFIEU.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Champagne; 411 hab.

**RUFFIEUX.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry; 801 hab.

**RUFFIGNÉ.** Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. et cant. de Châteaubriant; 1.195 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

**RUFFIN** (Pierre-Jean-Marie), diplomate français, né à Salonique en 1742, mort à Constantinople en 1824. Fils d'un drogman français tué au service, il fut élevé à Marseille, puis admis à l'Ecole des « Jeunes de Langue » et envoyé à Constantinople auprès de l'ambassadeur, comte de Vergennes. En 1767, il accompagna en Crimée le baron de Tott, puis resta chargé du consulat en 1770. Fait prisonnier par les Russes en Pologne, où il avait suivi le khan de Crimée, il fut mis en liberté, mais banni de Russie. Renvoyé comme interprète à Constantinople, il revint à Paris en 1779 et fut chargé de la correspondance avec la Turquie, les régences de Barbarie et des Indes. En 1784, il professa le turc et le persan. Pendant la Révolution, il retourna à Constantinople, mais après Aboukir fut enfermé au château des Sept Tours et y resta trois ans prisonnier; il rendit ensuite de grands services à ses nationaux à Constantinople. En 1802, il contribua au succès des négociations de Sebastiani et, en 1803, fut nommé commissaire spécial auprès de La Porte par le général Brune; il fut nommé, en 1805, premier secrétaire et remplit diverses fonctions diplomatiques dans la suite.

**RUFFO** (Fabrizio), cardinal et homme politique italien, né à Lucido (Calabre) le 16 sept. 1744, mort à Naples le 13 déc. 1827. Issu d'une noble famille, il entra dans les ordres et fut créé par Pie VI supérieur général de la chambre pontificale. Revenu à Naples, il fut nommé intendant de la maison royale de Caserta. Pendant l'invasion française (1798), Ruffo, qui avait reçu le chapeau en 1791, suivit les Bourbons en Sicile. Après les revers des armes françaises, il revint sur le continent, se mit à la tête d'une troupe indisciplinée, traversa avec elle la Calabre, ravagea en passant la Basilicate et la Pouille et entra à Naples (13 juin 1799), où ses soldats se rendirent coupables d'horribles excès. Les massacres qu'il ordonna, d'accord avec Nelson et la reine de Naples, sont restés célèbres. Quand les Français rentrèrent dans le Napolitain, Ruffo passa de leur côté. Malgré ces palinodies, il vécut sans être inquiété, même après le retour des Bourbons. M. MENGHINI.

BIBL. : LACHINELLI, *Memorie storiche sulla vita del cardinale Ruffo;* Naples, 1836.

**RUFFY** (Eugène), homme d'Etat vaudois, né à Lutry le 2 août 1854. Il fit d'excellentes études de droit à Lausanne, Leipzig, Heidelberg et Paris et s'établit à Lausanne où il se lança rapidement dans la politique. Fit partie du Grand Conseil vaudois dès 1882, du Conseil national, puis du gouvernement vaudois (1885). On lui doit la transformation de l'Académie de Lausanne en Université. A la mort de Ruchonnet, il entra au Conseil fédéral (1893), gouvernement central de la Suisse. Il y occupa les départements de justice et police, de l'extérieur et du militaire, et, en 1898, la présidence de la Confédération. En oct. 1899, il a été nommé directeur de l'Union postale universelle, poste qu'il occupe depuis le 1er janvier 1900. E. K.

**RUFIGALLIQUE** (Acide). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \quad C^{28}H^{8}O^{16}. \\ \text{Atom.} \quad \dot{C}^{14}H^{8}\dot{O}^{8}. \end{array} \right.$

L'acide rufigallique est un hexaoxyanthraquinone que Robiquet a obtenu pour la première fois en chauffant l'acide gallique avec l'acide sulfurique.

$$\underset{\text{Ac. gallique}}{2C^{14}H^{6}O^{10}} = \underset{\text{Ac. rufigallique}}{C^{28}H^{8}O^{16}} + 2H^{2}O^{2}.$$

On le prépare en chauffant 1 partie d'acide gallique sec avec 5 parties d'acide sulfurique au bain-marie, et versant la solution dans l'eau. Il forme de petites aiguilles rouges insolubles dans l'eau et peu solubles dans l'alcool et l'éther. Chauffé avec de la poudre de zinc, il fournit un carbone générateur, l'anthracène; l'amalgame de sodium le transforme en alizarine.

L'acide rufigallique se dissout en bleu dans les alcalis et colore en brun les étoffes mordancées au chrome; on le trouve, dans le commerce, combiné avec l'anthrapurpurine, sous les noms de brun d'anthracène ou brun d'alizarine. Le bleu d'anthracène est un isomère de l'acide rufigallique. C. M.

Bibl. : Robiquet, *l'Institut*, 1836, n° 161.

**RUFIN**, ministre de Théodose Ier et d'Arcadius. Originaire d'Aquitaine, intelligent et beau parleur, il acquit un grand crédit à la cour de Théodose; avide, ambitieux, sans scrupules, il exerça sur Arcadius une influence plus grande encore et se flatta de parvenir à l'empire. Préfet du prétoire, il gouvernait en maître l'empire d'Orient. Pourtant l'hostilité d'Eutrope l'empêcha de réaliser le dessein qu'il avait formé de faire épouser sa fille à l'empereur: sa rivalité avec Stilicon allait entraîner sa perte. Quand Alaric se jeta sur l'empire, Rufin fut accusé d'avoir appelé les Visigoths; quand Stilicon, en 396, eut défait les barbares, la jalousie de Rufin excita Arcadius à redemander les troupes d'Orient au victorieux général. Le retour de cette armée causa sa chute: Gaïnas et ses soldats, peut-être d'accord avec Stilicon et le parti d'Eutrope, massacrèrent Rufin. Sa tête fut promenée par les rues, ses biens confisqués. Ch. Diehl.

**RUFIN** d'Aquilée, *Rufinus Tyrannius* ou *Toranius* ou *Toranus*, écrivain ecclésiastique, né à Julia Concordia (nord de l'Italie) vers 345, mort en 410. Le nom d'Aquilée a été ajouté au sien, parce qu'il fut baptisé dans cette ville. Il est vraisemblable que ses parents étaient chrétiens. Après la mort de son père, il se retira à Aquilée, où il vécut en communauté avec des jeunes gens qui se vouaient comme lui aux pratiques ascétiques et à l'étude. Ce fut alors que se formèrent entre lui et saint Jérôme ces relations d'étroite amitié qui finirent par être si fâcheusement brisées. Vers 371, Rufin partit pour l'Egypte avec Melania, veuve romaine, fille d'un consul, qui abandonnait son enfant pour se consacrer au Seigneur. Ils visitèrent ensemble les monastères de Nitrie. Il semble que Rufin était résolu à y demeurer, lorsque Lucius, évêque arien d'Alexandrie, protégé par l'empereur Valens, prit des mesures de persécution contre les solitaires. Rufin fut emprisonné, puis expulsé. Melania se rendit en Palestine. Quand la persécution eut cessé, Rufin rentra en Egypte; il y suivit assidûment les exercices et les enseignements des moines, recueillant auprès d'eux les éléments de son *Historia monachorum*. On ne sait pas si Melania était revenue avec lui. Selon les *Chroniques* de Jérôme, ce fut en 377 qu'elle s'établit à Jérusalem. Rufin s'y établit aussi, après un séjour d'environ huit années en Egypte. Il fit construire à ses frais, sur le mont des Oliviers, des cellules où il groupa un certain nombre d'ascètes qui se livraient à l'étude, sous sa direction.

L'histoire de la dernière partie de la vie de Rufin est inséparable de celle de Jérôme; et la question qui les mit en conflit appartient à un chapitre fort intéressant de l'histoire des disssensions théologiques. Pendant son séjour en Egypte, Rufin avait fervemment adopté les doctrines d'Origène. Jérôme, de son côté, avait commencé par les admirer pareillement; il avait même entrepris de traduire quelques ouvrages du célèbre docteur, pour les faire connaître aux Occidentaux. Mais l'esprit philosophique d'Origène inspirait une vive aversion à la plupart des moines. En 393, l'un d'eux, nommé Aterbius, se rendit à Jérusalem, pour combattre ses partisans. L'évêque Jean et Rufin résistèrent, mais Jérôme se laissa intimider. L'année suivante, le vieil Epiphane, évêque de Salamis, pourchasseur passionné de toutes les hérésies, réelles ou imaginaires, *delirus senex*, comme l'appelaient les origénistes, vint renouveller la querelle. Jérôme prit parti pour lui; mais Rufin prêta une vigoureuse assistance à l'évêque de Jérusalem et à son clergé, qui défendaient Origène; et il reprocha à Jérôme ses variations et ses inconséquences. Une polémique s'ensuivit, dans laquelle Rufin garda beaucoup mieux que son adversaire les égards dus à leur ancienne amitié. On parvint à les réconcilier et à les faire communier ensemble; mais il semble que cet accomodement n'adoucit point dans le cœur de Jérôme l'amertume des ressentiments.

En 397, Rufin rentra en Italie avec Melania. Il rapportait plusieurs ouvrages des écrivains de l'Eglise grecque, qui étaient peu connus en Occident. Ses amis le pressèrent de les traduire. Il refusa d'abord, parce qu'il avait cessé de parler le latin depuis plus de vingt-cinq années, *ad latinum sermonem triennali jam pene incuria torpuisse;* néanmoins il céda à leurs instances. Il commença par la traduction de la *Règle de Basile*, qui fut suivie de celles des *Récognitions* de Clément, de l'*Apologie d'Origène* par Pamphile le Martyr, puis du grand ouvrage d'Origène, Περὶ Ἀρχῶν, *De Principiis*. Il ne se dissimulait pas que cette dernière traduction mettait en grave péril sa réputation d'orthodoxie. Dans la préface, il parle de la haine soulevée par le nom d'Origène; mais il affirme que les passages qui l'ont fait accuser d'hérésie ont été ou bien ajoutés par les hérétiques ou bien faussés par leurs interprétations. C'est pourquoi il a cru devoir supprimer ou atténuer certaines expressions qui auraient pu alarmer les personnes orthodoxes. Il s'attribue en outre la faculté de présenter une paraphrase interprétative des passages obscurs. Enfin, il constate qu'il n'est pas le premier traducteur d'Origène. Sans nommer Jérôme, mais en le désignant clairement et louangeusement, il rappelle que celui-ci a aussi fait plusieurs traductions d'Origène, et que, dans la préface du *Cantique des cantiques*, il lui a décerné les plus hauts éloges. Il est vraisemblable que les deux premiers livres *De Principiis* ont été publiés dans l'hiver 397-98, et que les deux autres ont été traduits pendant le carême suivant. Le pape Sirice, qui avait été élu en 385, alors que Jérôme aspirait au siège pontifical, se trouvait bien disposé pour Rufin; il lui donna des lettres, *litteræ formatæ*, attestant qu'il était en communion avec l'Eglise romaine; mais il mourut en 399. Le sénateur moine Pammachius Oceanus, et la patricienne Marcella, inféodés à Jérôme, s'indignèrent de le voir noté comme ayant été origéniste, quoique le fait ne fût point niable; ils s'empressèrent de provoquer son intervention. Il leur adressa de Bethléem une traduction littérale du livre d'Origène et une lettre destinée à Rufin, lui reprochant la feintise de ses éloges, *fictæ laudes*. Ses partisans firent circuler cette lettre, sans la communiquer à Rufin, qui ne put y répondre qu'après en avoir reçu indirectement une copie. Il y répondit en se plaignant du procédé, que Jérôme osa approuver. A cette querelle se rapportent les *Invectivæ contra Hieronymum* de Rufin et l'*Apologia* de Jérôme, présentant une ample démonstration de la violence de langage et de l'obscurcissement moral qui caractérisent la polémique de ce Père de l'Eglise. Malgré de nouvelles provocations, Rufin se refusa à prolonger le débat. Ses adversaires continuèrent à mener contre lui une ardente campagne d'accusations dans les principales églises d'Italie. Le pape Anastase, qui avait succédé à Sirice, était enclin à leur prêter une oreille favorable.

Cependant on ne trouve aucun indice sérieux d'une réprobation formelle prononcée par lui contre Rufin personnellement. Dès 399, Rufin s'était retiré à Aquilée, où il fut affectueusement accueilli par l'évêque. Il conserva aussi l'estime et l'amitié de Petronius de Bologne, de Gaudentius de Brixia. Ce fut seulement un siècle plus tard (494), en promulguant la *liste des livres reçus dans l'Église*, que le pape Gélase déclara adhérer à la condamnation prononcée contre lui par Jérôme. — Aux œuvres précédemment mentionnées il convient d'ajouter les suivantes: *Exposition du Symbole*, intéressante pour l'histoire des variations des articles de foi et de leurs formules; traduction de l'*Histoire ecclésiastique d'Eusèbe* et continuation de cette histoire jusqu'à Théodose; commentaire *Sur les bénédictions des douze patriarches;* dissertation *Sur les falsifications des œuvres d'Origène par les hérétiques;* courte *Apologie* adressée au pape Anastase. Nous ne connaissons point de recueil complet des œuvres de Rufin. En 1745 (Vérone), Villarsi réunit ses écrits originaux en un volume contenant sa *Vie;* il se proposait de réunir pareillement les traductions; mais il ne réalisa pas ce projet. Le recueil de Villarsi a été reproduit dans la *Patrologia latina* de Migne, t. XXI. E.-H. Vollet.

Bibl.: Kimmel, *De Rufino Eusebii interprete*, 1838. — Marzattini, *De Rufini fide*, 1835. — Zoeckler, *Hieronymus, sein Leben und sein Werken;* Gotha, 1865.— Amédée Thierry, *Saint Jérôme, la Société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en terre sainte;* Paris, 1867, 2 vol. — Martyn, *Life of saint Jérome;* Londres, 1888.

**RUFINUS**, famille romaine patricienne de la gens *Cornelia* (V. ce nom.). Son membre le plus connu fut Publius Cornelius Rufinus, consul en 290 et 277, qui s'empara de Crotone. Son petit-fils prit le surnom de Sulla, et ses descendants, abandonnant le nom de famille de Rufinus, furent appelés *Sulla* (V. ce nom).

**RUFISQUE.** Ville maritime du Sénégal français, à 65 kil. S.-O. de Saint-Louis, dans la baie de Gorée; sa population est de 7.000 hab. environ. La rade de Rufisque est mauvaise, mais son commerce avec l'intérieur est important.

**RUFUS**, surnom de *Pompée* (V. ce nom).

**RUFUS** d'Ephèse, médecin grec, né à Ephèse, dont la vie nous est inconnue; Galien parle de lui comme d'un auteur récent, ce qui permet de supposer qu'il vécut au début du IIe siècle de notre ère, sous Trajan, et probablement à Rome. Il a beaucoup écrit, mais la plupart de ses ouvrages ont péri, et le peu qui en reste est mutilé et altéré. Nous possédons de lui trois opuscules, un petit manuel d'anatomie fondé sur la dissection du singe, un traité des maladies des reins et de la vessie et une notice sur les remèdes purgatifs. On lui attribue encore un opuscule sur la goutte, retrouvé en traduction latine et publié par Littré dans la *Revue philologique*, et un ouvrage sur le pouls, en grec, publié par Daremberg (Paris, 1846, in-8). On a une édition grecque de ses œuvres par Goupyl (Paris, 1554), une édition latine de Crasso (Venise, 1552), une autre d'Estienne (Paris, 1567), une gréco-latine de Rinch (Londres, 1726) et une autre de Mathæi (Moscou, 1806), enfin une édition gréco-française de Ruelle (Paris, 1880). Rufus distinguait les nerfs sensitifs et les nerfs moteurs; il a, le premier, décrit le chiasma des nerfs optiques. Dr L. Hn.

**RUGBY.** Ville d'Angleterre, comté de Warwick, sur l'Avon ; 11.262 hab. (en 1891). C'est un nœud important de voies ferrées, marché important de bestiaux, possédant une église du XIVe siècle. Mais sa célébrité lui vient de son collège, école latine fondée en 1567 et richement dotée, qui est une des principales d'Angleterre. Elle a donné son nom à une des formes du jeu de *football* (V. ce mot).

**RUGE** (Arnold), écrivain allemand, né à Bergen (île de Rügen) le 13 sept. 1802, mort à Brighton le 31 déc. 1880. Etudiant, il s'engagea dans le mouvement démocratique de la *Burschenschaft*, ce qui lui valut six ans de prison (1824-30). Il professa au collège (1830), puis à l'Université de Halle (1832), d'où il passa à Dresde (1841), puis à Paris, lorsque la revue critique qu'il publiait (*Hallesche*, puis *Deutsche Jahrbücher*) fut pourchassée, puis interdite. En 1848, il fit paraître *Die Reform*, journal démocratique, siégea comme député de Breslau à l'extrême gauche du Parlement de Francfort, d'où il démissionna bientôt, se réfugia en 1850 à Londres ou il s'associa à Mazzini et Ledru-Rollin pour la propagande internationale. Fixé à Brighton, il adhéra à la politique nationaliste de Bismarck (1866), ce qui lui valut en 1877 une pension nationale de 1.000 marcs. Il a écrit des tragédies, des romans, des livres de propagande, une autobiographie (*Aus früherer Zeit;* Berlin, 1863-67, 4 vol.), des souvenirs, etc.

**RÜGEN.** Ile allemande de la mer Baltique, dépendant du district prussien de Stralsund ; 967 kil. q. avec les îlots voisins ; 46.732 hab. (en 1893). L'île, que sépare du continent un canal de 2 kil., mesure 50 kil. du N. au S. et 42 kil. de l'E. à l'O. ; de forme assez irrégulière, elle est entaillée par des baies profondes, surtout au N. celle de Jasmund qui isole presque, du reste de l'île, la presqu'île de Jasmund, continuée au N.-O. par la péninsule de Wittow. La presqu'île de Jasmund se termine au N.-E. par la magnifique falaise crétacée de la Stubbenkammer (133 m.) ; au S. est le beau bois de hêtres de Stubbenitz, renfermant le petit étang, dit lac de Hertha, près duquel sont des restes de murailles, des tombes, etc. On a renoncé à identifier ces débris avec la Herthaburg, et il ne faut pas oublier que les noms actuels et souvent les vestiges eux-mêmes sont le produit de la fantaisie archéologique des insulaires et datent du XIXe siècle. A l'E. de l'île s'allonge la presqu'île de Mœnchgut qui a, comme les précédentes, son dialecte et ses coutumes particulières. Le noyau principal de l'île, relativement dénudé (105 m. au Granitz), renferme le ch.-l. Bergen et la localité historique de *Putbus* (V. ce mot). Très pittoresque avec ses bois et ses falaises, l'île de Rügen attire une foule de touristes et de baigneurs qui fréquentent les plages de Sassnitz (presqu'île de Jasmund), Thiessow (presqu'île de Mœnchgut), Lauterbach, etc. Un chemin de fer relié par bac à Stralsund traverse l'île du S.-O. au N.-E. jusqu'à Sassnitz ; un embranchement va de Bergen à Putbus.

L'île de Rügen fut occupée, après l'invasion des Barbares, par les Ranes ou Rujanes, peuple slave ; leur sanctuaire d'Arkona fut détruit en 1168 par le roi de Danemark, Waldemar Ier, conquérant de l'île. La conversion au christianisme eut lieu sous le prince Jaromar († 1218) et fut accompagnée de colonisation allemande. Alors fut fondé Stralsund qui servit aux princes de Rügen de point d'appui pour s'étendre sur le continent jusqu'au Ryk (fleuve de Greifswald). Witzlaw III s'affranchit des Danois et fit hommage à l'empereur Rodolphe de Habsbourg (1282). Les grandes inondations de 1309 et 1317 engloutirent une partie de l'île. En 1325, elle passa par héritage aux ducs de *Poméranie* (V. ce mot). La paix de Westphalie la céda à la Suède. Occupée par les Français de 1809 à 1813, elle fut cédée à la Prusse en 1815.

Bibl. : Carte de G Müller. au 75.000e ; Greifswald, 1887. — R. Credner, *Rügen eine Inselstudie;* Stuttgart, 1893. — Baier, *Die Insel Rügen nach ihrer archæologischen Bedeutung ;* Stralsund, 1886. — Fabricius, *Urkunden zur Gesch. des Fürstentums Rügen ;* Berlin, 1841-69, 4 vol. — Barthold, *Gesch. von Rügen und Pommern;* Hambourg, 1839-45, 5 vol. — Fock, *Rügensch-pommersche Geschichten;* Leipzig, 1861-72, 6 vol. — Haas, *Rügensche Sagen und Mærchen;* Stettin, 1896, 2e éd.

**RUGENDAS** (Les). Famille d'artistes allemands qui travaillèrent à Augsbourg aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le premier en date et en mérite est *Georg-Philipp*, né à Augsbourg le 27 nov. 1666, mort à Augsbourg le 10 août 1742, fils d'un horloger. Il voyagea, visita Vienne, puis Venise où il arriva en 1692 et resta quatorze mois, ensuite Rome où il étudia beaucoup, sous Bourguignon, enfin revint à Augsbourg par Venise, en 1695. Appauvri par des maladies, il se tourna,

pour augmenter ses revenus, vers la gravure en 1698. La guerre de la succession d'Espagne lui fournit ample matière d'études, surtout pendant le siège d'Augsbourg par les Franco-Bavarois en 1703. En 1710, il devint directeur de l'Académie artistique fondée à Augsbourg à cette date. Vers la fin de sa vie, il retourna à la peinture. Cependant, c'est surtout à ses gravures qu'il doit sa réputation; elles sont, en effet, vraies, animées, spirituelles, tandis que sa peinture est froide et sombre. Il y a de ses tableaux dans presque toutes les galeries allemandes et à Hampton Court; les collections les plus riches de ses dessins et gravures sont le Cabinet des estampes à Dresde et le Maximiliansmuseum à Augsbourg. — Ses fils, *Georg-Philipp le jeune* (Augsbourg, 1701-74); *Joseph-Christian* (Augsbourg, 1708-81) et *Jeremias-Gottlob* (Augsbourg, 1710-72), furent également artistes. Le premier peignit dans le genre de Roos, mais s'appliqua surtout à la gravure d'après les dessins de son père ou les siens propres; le second dessina et grava de nombreux sujets militaires; le troisième fit de la gravure. — *Johann-Lorenz* (Augsbourg, 1775-1826), petit-fils de Georg-Philipp le jeune, continua les traditions de la famille et grava des sujets empruntés aux guerres napoléoniennes. Fr. Benoît.

Bibl.: J.-C. Fueszli, *Leben des Georg Philipp Rugendas;* Zurich, 1758. — H. Graf Stillfried, *Leben und Kunstleistungen des Malers und Kupferstechers Georg-Philipp Rugendas und seiner Nachkommen;* Berlin, 1879.

**RUGENDAS** (Johann-Moritz), dessinateur, peintre et voyageur allemand, né à Augsbourg le 29 mars 1802, mort le 29 mai 1858, fils de Johan-Lorenz, étudia d'abord sous son père, puis à l'Académie de Munich à partir de 1817. En 1821, il accompagna en qualité de dessinateur une expédition scientifique au Brésil, qu'il abandonna bientôt pour voyager à son compte. De retour en Europe en 1825, il publia à Paris d'excellentes lithographies accompagnées d'un texte français-allemand par Huber, sous le titre de *Voyage pittoresque au Brésil* (1827-35, in-fol.). Après un séjour de deux ans en Italie, il reprit, en 1831, le chemin de l'Amérique, visita Haïti, resta trois ans au Mexique, où il se trouva impliqué dans des affaires politiques et fut emprisonné pendant trois mois, puis parcourut, de 1834 à 1847, toute l'Amérique du Sud, vivant de portraits et de la vente de tableaux. Rentré en Europe, il céda au gouvernement bavarois, pour une pension annuelle de 1.200 gulden, 3.253 pièces, à la mine de plomb, à l'aquarelle et à l'huile, sur les sujets les plus divers, traités avec vérité et goût. Fr. Benoit.

**RÜGENWALDE.** Ville de Prusse, district de Kœslin (Poméranie), sur la mer Baltique; 5.383 hab. Charte urbaine de 1312; petit port détruit lors de la guerre de Trente ans, restauré en 1772. Bains de mer.

**RUGIENS.** Peuple germain de l'époque de l'Empire romain. Tacite les signale sur les rives de la Baltique, à l'O. de la Vistule, bornés à l'E. par les Scires, au S. par les Helvecones, à l'O. par les Sideni. Ils firent peu parler d'eux, s'associèrent aux Goths et reparaissent au v^e siècle sur le moyen Danube. Soumis par les Huns, ils figurent dans les armées d'Attila; après sa mort, ils se rendirent autonomes dans les parages de l'Autriche actuelle, et leur roi Feletheus s'étend sur le Norique. Mais il est vaincu et pris par Odoacre (487). Son fils Frédéric se retire auprès de Théodoric l'Ostrogoth avec lequel il envahit l'Italie. Les Rugiens s'y établirent avec leurs alliés, conservant leur droit propre; lors de la ruine du royaume ostrogoth, ils tentèrent de reconstituer un royaume séparé, mais leur chef Eraric fut tué par les Goths (541). Ils disparurent avec ceux-ci.

**RUGGIERI** (Cosimo), astrologue italien. Amené en France par Catherine de Médecis, il prit part aux intrigues de la cour et fut impliqué dans divers procès. On prétend qu'il sauva Henri IV à l'époque de la Saint-Barthélemy, en déclarant à Catherine de Médicis que le Béarnais ne troublerait jamais le royaume. A son lit de mort (1615), il traita de fous les capucins et le curé de Saint-Médard venus pour le prêcher. Le peuple ameuté traina son corps sur la claie. U. M.

**RUGGIERI** ou **RUGGERONE** de Palerme, poète italien du xiii^e siècle; deux chansons lui sont attribuées dans le manuscrit du Vatican 3793, récemment publié par d'Ancona et Comparetti (Bologne, 1875 et suiv.).

Bibl.: Gaspary, *Die sizilianische Dichterschule des XIII Jahrhunderts;* Berlin, 1878. — Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli;* Città di Castello, 1889, p. 77.

**RUGGIERI** de Parme, chirurgien et écrivain italien, vivait à la fin du xiii^e siècle. Il fut chancelier et peut-être professeur à l'Université de Montpellier. Il a écrit : *Practica Medicinæ* (Venise, 1490); *Liber breviter prestringens quicquid de omnium venarum phlebotomia scire bonum medicum oportet* (Paris, 1541), etc.

**RUGGIERO** (De), historien et épigraphiste italien, né à Naples en 1839. Après avoir terminé dans sa ville natale ses études littéraires et juridiques, de Ruggiero fut envoyé par le gouvernement italien en Allemagne, où il resta cinq ans (1861-66); il y travailla, surtout à Berlin, avec Mommsen, Gerhard, Hübner, Bœckl, Rudorff, Bruns, etc. Ses préférences le portèrent dès lors vers l'épigraphie et les antiquités romaines. De retour en Italie, il fut bientôt nommé professeur d'antiquités romaines à l'Université de Naples; en même temps, il dirigea l'Ecole archéologique de Pompéi. En 1874, à la suite d'un concours, il obtint la chaire d'antiquités classiques et d'épigraphie latine à l'Université de Rome. En outre, il fut nommé directeur du musée Kircher jusqu'en 1881, et de 1881 à 1892 directeur du musée national des antiquités, installé dans les thermes de Dioclétien. Il a publié de nombreux ouvrages dont les plus importants sont : *la Gens in Roma avanti la formazione del comune* (Naples, 1872); *Catalogo del museo Kircheriano* (Rome, 1879); *Guida del museo Kircheriano* (*ibid.*, 1879); *l'Arbitrato pubblico in rapporto col privato presso i Romani* (Rome, 1893); *le Colonie dei Romani* (Rome, 1897); *Il consolato e i poteri pubblici in Roma* (Rome, 1900). — Il a donné de nombreux articles à l'*Enciclopedia giuridica italiana*. Enfin, il a entrepris la publication du *Dizionario epigraphico di antichita romane*, dont le premier volume a paru, et dont les volumes II et III sont en cours de publication. De Ruggiero est l'un des épigraphistes et des historiens de l'antiquité les plus estimés de l'Italie. J. Toutain.

**RUGGISBERG.** Village de Suisse, cant. de Berne; 2.919 hab. Il y avait jadis là un couvent de bénédictins attribué à la reine de Bourgogne, Berthe, dans lequel le pape Grégoire VII doit avoir séjourné quelque temps avant son élévation sur le siège apostolique

**RUGINE.** Les rugines sont des instruments destinés à racler, à ruginer les os de façon à en séparer toutes les parties fibreuses d'enveloppe ou d'insertion qui viennent se fixer sur eux. Ce sont, en somme, de forts grattoirs à lame courte fortement emmanchée dans un manche volumineux et bien en main. Il y en a de droites, de courbes, à lame convexe ou concave. Ces instruments servent surtout dans les résections et dans les diverses opérations sur les os. On connaît les rugines d'Ollier, de Farabeuf, etc.

**RUGLES.** Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux; 1.732 hab. (1.279 aggl.). Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Tréfileries de cuivre et de laiton; fabrication d'épingles. Eglise des xiii^e-xvi^e siècles avec tour gothique (mon. hist.). Château des comtes de Rugles reconstruit dans la seconde moitié du xvii^e siècle.

**RUGNEY.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes; 188 hab.

**RUGNY.** Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel; 300 hab.

**RUHANS.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon; 93 hab.

**RUHL**, homme politique français, fils d'un pasteur luthérien d'Alsace, né à une date et en un lieu inconnus,

mort à Paris le 30 mai 1795. Elève en théologie de l'Université de Strasbourg, puis recteur du gymnase de Durckheim, il devint précepteur dans la famille princière de Linange (ou Leinigen-Dachsburg), et rédigea pour elle des mémoires historico-juridiques (1772-76), grâce auxquels elle gagna un important procès de succession contre les Linange d'Italie. Conseiller aulique et chancelier de la principauté, en récompense de ce service, il revint en Alsace en 1789, se fit élire administrateur du Bas-Rhin, puis député de ce département à la Législative. Il prit place à la gauche, dénonça les menées du cardinal de *Rohan* (V. ce nom) et des princes allemands possessionnés en Alsace. Réélu, en tête de la liste, à la Convention, il fut presque aussitôt chargé d'une mission dans la Moselle et le Bas-Rhin, et n'eut pas à voter dans le procès de Louis XVI : mais le rapport qu'il avait fait sur les papiers de l'*armoire de fer* (V. ce mot), bien que d'un caractère strictement analytique, et son intimité avec les chefs de la Montagne, ne laissent pas de doute sur le vote rigoureux qu'il eût émis. Envoyé dans la Marne, il brisa solennellement la « sainte ampoule », à Reims, devant le peuple assemblé (8 oct. 1793). Il poursuivit avec acharnement le maire de Strasbourg, Dietrich, et le fit condamner à mort. Il fut membre du premier comité de Salut public et du comité de Sûreté générale. Epargné au 9 thermidor, il se retira de ce dernier comité, à cause de « ses infirmités et de sa vieillesse », le 16 fructidor an II. Au 1er *prairial* an III (V. Cinq-Cents), il accueillit la manifestation des derniers montagnards et convertit en motion leur vœu : « Du pain et la Constitution de 93 ! » Décrété d'accusation, il se poignarda le soir même, dans son domicile, cour des Jacobins. H. Monin.

Bibl. : Haag, *la France protestante*, t. IX, p. 69. — J. Claretie, *les derniers Montagnards* ; Paris, 1867, in-8.

**RUHLA.** Ville d'Allemagne, dans une vallée du Thuringerwald ; 5.500 hab., divisés entre les principautés de Cobourg et d'Eisenach. Fabrication de têtes de pipe (en fausse écume). Villégiature fréquentée à cause de ses environs pittoresques et d'une certaine originalité dans les mœurs locales.

**RUHLE** de Lilienstern (Johann-Jakob-Otto-August), général prussien, né à Berlin le 16 avr. 1780, mort à Salzbourg le 1er juil. 1847. Elève de l'Ecole des cadets de Berlin, il entra au service en 1795 et fit la campagne de 1806 sous le prince de Hohenlohe. Après la paix de Tilsitt, il fut nommé gouverneur du prince Bernard de Saxe-Weimar et profita de son séjour à Weimar pour s'y livrer à des études d'histoire militaire. En 1813, il fut attaché à l'armée de Silésie, puis à l'état-major de Blücher. Il écrivit alors son *Kriegskatechismus für die Landwehr* (1813). Il assista à la bataille de Leipzig, prit part aux conférences militaires de Francfort et organisa, avec le titre de commissaire général de l'armement de l'Allemagne, les contingents des Etats de la ligue du Rhin. Il avait su gagner l'état-major aux plans de Blücher. En 1815, il organisa les armées rhénane et westphalienne. Colonel au grand état-major à Berlin en 1816, il en devint chef en 1822 ; en 1826, il fut nommé directeur de la commission supérieure des études militaires ; en 1835, il fut promu lieutenant général, en 1837, directeur de l'Ecole militaire, et en 1844, inspecteur général des écoles militaires. Parmi ses très nombreux ouvrages, les principaux sont : *Bericht eines Augenzeugen von dem Feldzug des Fürsten von Hohenlohe-Ingelfingen im september und october 1806* (Tubingue, 1807, 2 vol.) ; *Reise mit der Armee im Jahr 1809* (1809-11, 3 vol.) ; *Universalhistorischer Atlas* (1827) ; *Historiogramm des preussischen Staates von 1280-1830* (1835), etc.

**RUHMKORFF** (Heinrich-Daniel), mécanicien et électricien d'origine allemande, né à Hanovre en 1823, mort à Paris le 21 déc. 1877. Il travailla d'abord, comme ouvrier, chez divers constructeurs d'instruments de précision de Paris et de Londres, entre autres chez Ch. Chevalier, et, devenu au bout de peu de temps d'une remarquable habileté, fonda dans la première de ces villes, en 1839, une maison, bientôt célèbre, où il se consacra plus particulièrement à la construction des instruments électromagnétiques. On lui doit, notamment, un appareil pour l'étude de la polarisation rotatoire magnétique, d'importants perfectionnements à la machine électrique de Holtz, le *commutateur* et la *bobine* d'induction (V. ces mots) qui portent son nom. Cette dernière, inventée en 1851, parut pour la première fois à l'Exposition universelle de 1855. En 1858, un grand prix de 50.000 fr. fut attribué, au concours, à Ruhmkorff pour ses applications de l'électricité. La *maison Ruhmkorff* appartient aujourd'hui à l'ingénieur Jules Carpentier.

**RUHNKEN** (David), philologue allemand, né à Stolp (Poméranie) le 2 janv. 1723, mort à Leyde le 14 mai 1798, élève de Hemsterhuis, auquel il succéda en 1757 comme professeur de grec. Ce fut pourtant surtout un latiniste et l'un des plus illustres, critique très pénétrant. Ses principales œuvres sont : *Epistolæ criticæ* (1749-51), des éditions du *Lexicon vocum platonicarum* de Timée (1754), des *Scholies* de Platon (éd. par Wyttenbach, 1800), de l'Hymne homérique à Demeter (1780), de Rutilius Lupus (1768), Velleius Paterculus (1779, 2 vol.), des œuvres de Muret (1789, 4 vol.), d'Hesychius (1746-66, 2 vol.). Citons encore ses *Opuscula oratoria, philologica, critica* (1797-1823, 2 vol.) et les publications de ses cours faites par ses élèves : sur les antiquités romaines, par Eichstædt (Iéna, 1818-32) ; sur Térence, par Schopen (Bonn, 1825) ; sur Suétone, par Gell (Leyde, 1828) ; sur les *Héroïdes* d'Ovide, par Friedemann (Leipzig, 1831).

Bibl. : Wyttenbach, *Vita Ruhkenii* ; Leyde, 1799 ; rééd. en 1816 par Frotscher, qui a aussi réédité beaucoup des œuvres de Ruhnken.

**RUHR.** Affluent dr. du Rhin, qui traverse les provinces prussiennes de Westphalie et du Rhin. Longue de 232 kil., la Ruhr coule de l'E. à l'O., elle est navigable sur 70 kil. Traversant le bassin houiller de Westphalie, elle dessert une des régions les plus industrielles de l'Europe, passe à Arnsberg, Schwerte, Westhofen, près de Hagen, à Vitten, Hartingen, Werden, Muhlheim, près d'Essen, enfin à Duisburg et Ruhrort où ont été creusés les deux grands ports fluviaux qui desservent cette région. Le *bassin houiller de la Ruhr*, appelé aussi bassin de Westphalie, s'étend au N.-O. des collines de Sauerland, au N. de la Ruhr, sur une longueur de 82 kil. de l'E. à l'O. Il occupe 880 kil. q. dont moitié pour la partie superficielle ; il se subdivise en trois bassins : oriental ou de Hœrde comprenant 58 couches exploitables d'une puissance totale de 49 m. ; central ou de Bochum comprenant 48 couches d'une puissance de 36 m. ; occidental ou d'Essen avec 55 couches d'une puissance de 44 m. On extrait annuellement du bassin de la Ruhr plus de 45 millions de tonnes de houille dont les deux tiers en Westphalie. Il s'est créé autour un des centres industriels les plus actifs du monde avec les villes de Dortmund, Hœrde, Witten, Bochum, Gelsenkirchen, Essen, Muhlheim, Oberhausen, Duisburg. Les houilles s'exportent d'une part par le Rhin, de l'autre par le canal de Dortmund à l'Ems vers la mer du Nord.

Bibl. : Lœbker, *Wanderungen durch das Ruhrthal* ; Munster, 1853. — Greve, *Kanalisierung der Ruhr* ; Berlin, 1887. — Achepol, *Geognostiche Karte des rheinisch-westfälischen Steinkohlbecken* ; 2e édit., 1894. — Du même, *Das niederrheinisch-westfälische Bergwerksindustrie Gebiet*, 1894.

**RUHRORT.** Ville de Prusse, district de Dusseldorf, au confluent de la Ruhr et du Rhin ; 11.712 hab. (en 1895). Nœud de voies ferrées ; port fluvial qui accuse aux entrées plus de 20.000 bateaux et autant aux sorties ; c'est le premier de l'Allemagne.

**RUIDOUX.** Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

**RUILLÉ-EN-CHAMPAGNE.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Conlie ; 739 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

**RUILLÉ-LE-GRAVELAIS.** Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 645 hab.

**RUILLÉ-SUR-LOIR.** Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de La Chartre, sur la rive droite du Loir; 1.376 hab. Stat. du chem. de fer de l'État. Eaux minérales chlorurées calciques et ferrugineuses, employées dans le traitement de l'anémie et de la dyspepsie.

**RUINART** (Dom Thierry), bénédictin français, né à Reims en juin 1657, mort à Hautvillers le 27 sept. 1709. Il entra, le 2 oct. 1674, au noviciat des Bénédictins de Saint-Rémi. En 1682, il fut appelé au monastère de Saint-Germain des Prés, à Paris, le rendez-vous des hommes les plus distingués de la congrégation de Saint-Maur. Il s'attacha aussitôt à dom Jean *Mabillon* (V. ce nom), le grand homme de la communauté, dont il fut le fidèle disciple et le collaborateur pendant vingt-six ans, qu'il accompagna dans son voyage littéraire de 1696 en Alsace et en Lorraine, et auquel il ne survécut que deux ans. Les ouvrages principaux de ce savant et candide personnage, une des figures les plus effacées, mais les plus sympathiques, parmi les mauristes de Saint-Germain des Prés, sont : *Acta primorum martyrum sincera et selecta* (Paris, 1689), ouvrage classique, maintes fois réimprimé et traduit; l'édition des Œuvres de Grégoire de Tours (1699); un récit du *Voyage littéraire*, précité, *en Alsace et en Lorraine* (publié par les soins de la Société d'archéologie lorraine); un *Abrégé de la vie de dom Jean Mabillon;* et plusieurs dissertations insérées dans les *Annales ordinis Sancti Benedicti* (ouvrage qu'il continua après la mort de Mabillon). Ch.-V. L.

BIBL. : Henri JADART, *Dom Thierry Ruinart;* Paris-Reims, 1886, in-8. — J.-B. VANEL, *Nécrologe des religieux de la congrégation de Saint-Maur;* Paris, 1896, in-4, p 87.

**RUINE.** On appelle ruine un édifice endommagé au point de ne pouvoir servir à l'usage auquel il était destiné : il peut manquer beaucoup ou très peu de chose à une ruine, depuis telle basilique de Syrie qui ne manque que d'un toit jusqu'à la cathédrale de Paphos dont il ne reste qu'un pilier debout. Les ruines des beaux édifices ont toujours été admirées, mais cette admiration avait autrefois un caractère pratique funeste à leur conservation : on en arrachait les beaux matériaux pour construire ou embellir de nouveaux édifices : les empereurs Julien et Valentinien furent obligés de défendre le transport des *ornamenta publica* d'une ville dans une autre; par contre, Arcadius et Honorius, en 397, permirent la démolition des anciens temples, sous prétexte de réperation des routes, ponts, aqueducs et remparts. On sait que les Mérovingiens et les Carolingiens construisirent surtout de démolitions; la démolition ou la restauration des ruines s'opéra au moyen âge sans aucune préoccupation de conserver les formes anciennes; la Renaissance commença à étudier les ruines antiques, mais sans les respecter beaucoup plus; le sentimentalisme du XVIIIe siècle s'est épris de leur poésie, et Volney surtout mit les ruines en honneur. En ce temps-là, on orna volontiers les parcs de ruines artificielles, mais on n'en continua pas moins à exploiter comme carrières les ruines historiques; le XIXe siècle seul a eu véritablement le sentiment de l'histoire, et, malgré nombre de destructions ou de restaurations radicales presque aussi néfastes, ce sera l'honneur de nos contemporains d'avoir eu le premier le respect véritable des documents artistiques légués par le passé.

**RUINES.** Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal. arr. de Saint-Flour; 1.118 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. A 5 kil. S.-O., viaduc de *Garabit* (V. PONT, t. XXVII, p. 245).

**RUIPEREZ** (Luis), peintre espagnol contemporain, né à Murcie en 1834, mort à Murcie en 1867. Après avoir appris les premiers éléments de son art à l'École des beaux-arts de Barcelone, il vint à Paris et se mit sous la direction de Meissonier. Ses ouvrages, en général de charmants petits sujets de genre, traités d'une touche délicate et spirituelle, étaient fort goûtés des amateurs, en France et en Angleterre. Parmi les plus admirés, on cite : *les Joueurs, un Philosophe, une Scène du Gil Blas, le Joueur de violon, le Marchand d'oranges.* P. L.

**RUISDAËL** (Salomon van), peintre hollandais, né à Haarlem (?) vers 1600, mort à Haarlem en 1670. Inspiré par Esaïas van de Velde et surtout par van Goyen, maître de la gilde de Saint-Luc à Haarlem, en 1623, il a peint la nature hollandaise, ses fleuves, avec des villes dans le fond, chargés de bateaux ou de bacs; ses prairies bordées de grands arbres et peuplées de bestiaux. Il a fait aussi quelques natures mortes. Il aurait plus de réputation, si son neveu Jacob ne l'avait éclipsé. Il signait son nom avec un *y*; Jacob employait un *i*. Il eut un fils, *Jacob*, dont les œuvres se distinguent de celles de son neveu, outre l'infériorité du talent, par un monogramme où le J et le V sont distincts, reliés seulement par un trait. On trouve des ouvrages de Salomon dans les musées de La Haye, Amsterdam, Rotterdam, Bruxelles, Anvers, Paris, Dresde, Berlin, Munich, Copenhage, à la Société historique de New York, etc. E. D.-G.

**RUISDAËL** (Isaac van), peintre hollandais, né à Naarden (?) vers 1600, mort à Haarlem en 1677. Il était surtout fabricant de cadres; il fut pourtant un des directeurs de la gilde de Haarlem en 1642. Ses paysages ressemblent à ceux de son frère Salomon et de van Goyen. On en trouve aux musées de Rotterdam, Bordeaux, Aix-la-Chapelle (musée Surmondt), Francfort (sous le nom de Roelof Vries), Munich, Leipzig, Brunswick, Copenhague, Vienne, etc.

**RUISDAËL** (Jacob-Isaac van), peintre hollandais, né à Haarlem en mars 1628, mort à Haarlem en 1682, fils du précédent. Il eut probablement pour maître son oncle Salomon van Ruisdaël, qui procédait de van Goyen. Il traita le paysage et la marine et fut un graveur admirable. En 1646, déjà, il gravait et peignait dans des tableaux ensoleillés, peut-être sous l'influence de son ami N. Berchem, les plages et les dunes aux feuillages gris des environs de Haarlem. Elu maître de la gilde de Haarlem, en 1648, il partit huit à dix ans après pour Amsterdam, où il obtint le droit de bourgeoisie en 1659. Il a voyagé, car son œuvre, très varié, reproduit des sites de toutes les parties de la Hollande et même des frontières montagneuses de l'Allemagne. Il eut pour ami Everdingen et pour élève Hobbema, sans doute aussi ses imitateurs Jan van Kessel, Cornelis Decker, etc. Son peu de succès, son état maladif et peut-être la couleur plus sombre des verdures de l'intérieur du pays imprimèrent à ses œuvres postérieures à 1660 un caractère mélancolique. Ses *Cascades* (mus. de Dresde, Cassel, etc.) ont fait penser qu'il avait vu la Norvège : elles sont de simples imitations — plus belles — de celles d'Everdingen, dont le succès le tentait. Les figures de ses tableaux étaient de N. Berchem, d'A. van de Velde, d'A. van Ostade, de Ph. Wouwermann, de Lingelbach, de Vermeer. Malade, en 1667, il fit son testament. Retourné en 1681 à Haarlem, où ses amis memnonites payèrent sa pension à l'hospice des pauvres, il mourut en 1682. Dans sa vie maladive et relativement courte, il n'a certes pas pu produire les quatre cents ouvrages très soignés que lui accorde le *Catalogue raisonné* de Smith et dont une partie, dus à des imitateurs, lui furent attribués lors de sa vogue posthume. Mais ses meilleurs tableaux — plages et dunes, vastes plaines, pays montagneux, intérieurs de forêts et parfois de villes, effets de neiges, torrents et tempêtes, — ceux où l'intimité du détail ne nuit pas à la grande unité de l'ensemble, donnent la profonde impression d'un vrai morceau de la nature hollandaise sous un ciel tantôt chargé de sombres nuages, tantôt parsemé de grands cumulus admirablement modelés. Si Albert Cuyp est le plus grand poète parmi les paysagistes hollandais, on peut dire de Jacob Ruisdael qu'il est le plus Hollandais des paysagistes.

Ses paysages du premier temps, peints dans une gamme plus claire et plus grise, sont restés clairs et ont bleui

légèrement dans les fonds ; tandis que dans ses autres œuvres, d'un ton plus sombre, les verdures ont très souvent tourné, selon la règle, au brun et au roux, sans rien perdre toutefois de leurs qualités essentielles. Tous les grands musées possèdent des chefs-d'œuvre de lui, qu'il serait impossible d'énumérer. Nous citerons seulement : le *Bois*, la *Forêt*, l'*Effet de soleil*, *Coup de vent*, du Louvre ; le *Cimetière juif*, le *Château de Bentheim*, la *Chasse*, le *Chemin forestier*, la *Colline aux chênes*, du musée de Dresde ; le *Moulin à eau* et le *Moulin à vent*, du musée d'Amsterdam ; le *Marais*, du musée de l'Ermitage, etc. E. Durand-Gréville.

Bibl. : Michel, *J. van Ruisdäel et les paysagistes de l'école de Haarlem ;* Paris, 1890.

**RUISSEAUVILLE.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Fruges ; 216 hab. L'église paroissiale renferme une belle statue en marbre de la Vierge du xvi^e siècle, exécutée par deux artistes milanais et provenant d'une abbaye cistercienne fondée en 1127.

**RUISSELLEMENT** (Géol.). Le ruissellement est l'écoulement superficiel des eaux pluviales qui se rendent directement aux thalwegs par les sources. Il constitue, avec l'évaporation et l'infiltration, l'une des formes de disparition de ces eaux. Il se produit, non seulement là où le sol est imperméable, mais aussi partout où la pente est assez forte pour que la composante de la pesanteur l'emporte sur les actions qui tendraient à déterminer la pénétration des gouttes d'eau dans le sol sous-jacent. Lorsqu'il est dû à l'imperméabilité du sol, celui-ci se trouve creusé d'un grand nombre de rigoles, le plus souvent à sec, mais où, à chaque grande pluie, l'eau ruisselle avec une vitesse très grande, emportant de la vase et des cailloux et donnant naissance, chaque fois que survient un élargissement amortissant sa vitesse, à un petit cône de débris. A leur tour, les thalwegs principaux se remplissent rapidement de ces eaux limoneuses : d'où, dans les pays imperméables, des rivières caractérisées à la fois par la rapidité de leurs crues, par la hauteur à laquelle les grandes eaux s'y élèvent et par les troubles dont elles sont chargées (V. Torrent), d'où aussi la possibilité de reconnaître, à coup sûr, ces pays par la simple inspection d'une carte topographique : le nombre considérable des cours d'eau, leur faible importance, l'allure capricieuse des rigoles circulant en tous sens, sont, en effet, autant d'indices certains que le sol ne se laisse pas pénétrer par les infiltrations. Le ruissellement produit, enfin, des effets mécaniques considérables. En terrain dénudé, notamment, et lorsque la pente est modérée, il emporte, le long des versants, grâce à un émiettement préparé tant par les influences météoriques que par les vers de terre et la culture, de fines particules de matières, dont la descente adoucit l'allure générale du profil et arrive à lui donner toujours la forme concave vers l'extérieur. C'est le phénomène de l'*érosion* (V. ce mot), qui a joué un si grand rôle géologique, et les amas de matériaux, mélanges de pierres et de boue, qui sont venus s'accumuler au pied du talus, y constituent des dépôts particuliers, les *dépôts meubles sur les pentes*. Si maintenant la pente s'accentue beaucoup et si elle est assez forte pour favoriser la concentration momentanée de l'eau dans de petites rigoles où elle acquiert une puissance mécanique considérable, il se produit ce qu'on nomme des *eaux sauvages*, capables de dégrader le sol sous-jacent et d'en changer chaque fois la configuration extérieure, isolant, par exemple, les gros blocs solides noyés dans une matière facile à désagréger et les laissant en saillie à la surface du sol, tantôt dans une situation d'équilibre instable, forcément temporaire, tantôt entassés les uns sur les autres, dans les positions les plus bizarres. Ainsi se sont formés les *blocs perchés* et les *pierres branlantes*, si nombreux dans les pays granitiques et d'aspect si pittoresque : pyramides des Fées, à Saint-Gervais, en Savoie ; pyramides et piliers du rio Grande et de la rivière Blanche, au Colorado ; arcade naturelle de Prebisch Thor, dans la Suisse saxonne ; dolomies ruiniformes de Montpellier-le-Vieux, dans les Cévennes, etc. C'est également à l'action maintes fois répétée du ruissellement des eaux pluviales que A. de Lapparent a cru devoir attribuer la manière d'être du loess, qui offre, on le sait, à sa jonction avec les pentes contre lesquelles il s'appuie, des veines de petits cailloux anguleux, de moins en moins inclinées vers le centre de la masse (V. Loess, t. XXII, p. 411).

**RUITZ.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. d'Houdain ; 638 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

**RUIZ** (Juan), poète castillan (V. Hita).

**RUIZ** (Antonio), peintre espagnol du xvi^e siècle, probablement originaire de Séville, où il apprit son art, sous la direction de Luis de Vargas. En 1554, il devenait le collaborateur de son condisciple Antonio de Arfian et terminait avec lui le tableau du maître-autel du *Sagrario*, à la cathédrale.

**RUIZ** Aguilera, poète espagnol (V. Aguilera).

**RUIZ** de Estrada, navigateur du xvi^e siècle (V. Estrada).

**RUIZ** de la Iglesia (Francisco-Ignacio), peintre espagnol, né à Madrid vers le milieu du xvii^e siècle, mort à Madrid en 1704. D'abord élève de Francisco Camilo, il entra ensuite dans l'atelier de Carreño ; tour à tour collaborateur de Cabezalero et de Donoso, il pratiqua successivement la manière moelleuse de l'un et la touche brutale de l'autre. Après avoir peint à fresque l'antichambre de l'appartement de la reine, à l'Alcazar, il fut fait peintre du roi en 1689. Il aida Palomino dans l'exécution des décorations de la place de la Ville, lors de l'entrée à Madrid de la reine Marie-Anne de Neubourg et brossa aussi plusieurs décors pour le théâtre de la cour au Retiro. A diverses reprises, Philippe V posa devant lui ainsi que Charles II et la reine. Des exemplaires de ces portraits appartiennent à l'hôpital de Montserrate, dont il avait décoré la chapelle de peintures à fresque. Un *Couronnement de la Vierge* et une figure de *Saint Thomas* existent dans la chapelle dite des *Neiges*, à l'église de Saint-Thomas. Au musée du Fomento, on remarque un *Saint Jean*, portant la signature de l'artiste avec la date 1681. P. L.

**RUIZ** del Peral (Torquato), sculpteur espagnol, originaire de Grenade où il travailla pendant une grande partie du xviii^e siècle. Il manquait d'originalité et se bornait à imiter les ouvrages de son compatriote, Pedro de Mena. On cite de l'artiste une statue de *Saint Joseph*, de grandeur naturelle, sur l'autel de l'église de ce vocable, un *Saint Michel*, à la collégiale du Sauveur, une *Vierge de douleurs*, à Saint-Philippe de Néri et les sculptures sur bois de la *Silleria*, à la cathédrale de Guadix. Ruiz mourut à Grenade en 1773. P. L.

**RUIZ** de Valdivia (Nicola), peintre espagnol contemporain, né à Almuñecar (prov. de Grenade) et élève de Gleize. Trois tableaux de genre de l'artiste figuraient en 1864 à l'exposition de Bayonne : *une Course de taureaux*, *l'Encierro*, *le Viatique ;* en 1866, il exposait à Madrid *la Junta de la défense de Saragosse, en 1808*, *haranguant les citoyens*, *une Procession dans un village aragonais* et *la Cruche cassée*. Sa *Sérénade* appartient au cercle aragonais ; en 1867, à Saragosse, il envoyait : *Des moines distribuant la soupe à des pauvres*, *l'Atelier d'un artiste au* xviii^e *siècle*, *un Zagal*, *la Veille de la saint Jean*. A l'Exposition universelle de 1878, à Paris, figurèrent deux peintures de Valdivia : *l'Etable* et *Taureaux de combat*. P. L.

**RUIZ** Gonzalez (Pedro), peintre espagnol, né à Madrid en 1633, mort à Madrid en 1709. Elève d'Escalante, puis de Carreño, il s'acquit une sorte de vogue en peignant des petits tableaux de genre et des aquarelles. Cependant il aborda souvent les grandes compositions religieuses, et il en existe quelques-unes dans les églises de San Ginès et de Saint-Just. Quatre toiles de lui, où sont peints des car-

dinaux représentés en pied, se trouvent dans la sacristie de San Isidro el Real, à Madrid, et sont regardés comme ses meilleurs ouvrages. P. L.

**RUKMINI.** Légende indienne (V. Roukmini).

**RULANDUS,** auteur d'un lexique alchimique fait avec beaucoup de soin et de méthode et publié au xvi^e siècle; il fournit des renseignements très précieux sur l'état réel des connaissances des chimistes du moyen âge; un grand nombre de ses articles sont la reproduction de ceux de Dioscoride. M. B.

**RULHIÈRE** (Claude-Carloman de), écrivain français, né à Bondy, près Paris, le 12 juin 1734, mort à Bondy le 30 janv. 1791. Fils de Martin Rulhière, lieutenant de la maréchaussée de l'Ile-de-France, qui se piquait de noblesse, et de Marie-Anne Bonvalet. Elève du collège Louis-le-Grand, il débuta en 1771, sous le patronage de Voltaire, par son poème sur les *Disputes* qui avait concouru en 1768, mais en vain, pour le prix de l'Académie française. Suivant à la fois la carrière des lettres, de la diplomatie et des armes, il fit partie de la maison du roi, comme gendarme, accompagna le maréchal de Richelieu à Bordeaux et en Hanovre, devint secrétaire de M. de Breteuil, notre ambassadeur, qu'il suivit à Saint-Pétersbourg, où il assista à la révolution qui suivit la mort de Pierre III, à Stockholm et à Vienne, et, en 1768, fut chargé par le duc de Choiseul d'écrire pour le dauphin une *Histoire de Pologne*. En 1774, le comte de Provence le choisit pour secrétaire de ses commandements. Entré à l'Académie française en 1787, à la place de l'abbé de Boismont, il mourut presque subitement, rue Dauphine, 21, peut-être des émotions des événements de la Révolution. Presque tous ses ouvrages ont paru après sa mort, ainsi: *Histoire de l'anarchie des Pologne* (Paris, 1807, 4 vol. in-8); *Discours sur les Disputes* (Paris, 1803); *Anecdotes sur la révolution de Russie* (Paris, 1797, in-8); *les Jeux de main* (Paris, 1808). Ses *Œuvres complètes* ont été données par Auguis (Paris, 1819, 6 vol. in-8).

Bibl. : Daunou, *Notice*. — Auguis, *Notice*.

**RULLY.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Vassy; 515 hab. Le fief de Rully a appartenu aux familles d'Amphernet et de Collardin.

**RULLY.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence; 697 hab. Eglise des xv^e et xvi^e siècles (mon. hist.).

**RULLY** (*Rulliacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Chagny, sur la Thalie; 1.681 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Carrières de pierre. Moulins. Fabriques de vins mousseux, de liqueurs et de vinaigres. Découvertes de sacrophages, poteries et monnaies de l'époque gallo-romaine, sur la montagne dite *de Remenot* et autour du château féodal, qui a appartenu aux barons de Rully, aux de Saint-Léger (xvi^e siècle), de Tintry, du Blé (xvii^e) et de Montessus (xvii^e et xviii^e). Eglise des xiv^e et xv^e siècles (chœur réédifié au xviii^e, nef agrandie au xix^e). Le village a été décimé par la peste en 1347 et en 1521.

**RULMAN** Merswin, mystique allemand (V. Merswin).

**RUM** (La). Riv. du dép. d'*Eure-et-Loir* (V. ce mot, t. XVI, p. 171).

**RUMAISNIL.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 179 hab.

**RUMAUCOURT.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion; 961 hab.

**RUMB** ou **RHUMB** (Navig.) (V. Aire de vent).

**RUMBEKE.** Localité de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. de Roulers, à 35 kil. S. de Bruges, sur la Mandel, affl. de la Lys; 6.000 hab. Stat. du chem. de fer de Courtrai à Roulers. Exploitations agricoles, fabriques de toiles, de chicorée et de tabac.

**RUMBOLD** (Sir George Berriman), diplomate anglais, né à Fort William (Calcutta) le 17 août 1764, mort à Memel le 15 déc. 1807. Fils de sir Thomas Rumbold (1736-91), gouverneur de Madras, il entra dans la diplomatie. Il était en 1803 ministre à Hambourg. Dans la nuit du 25 oct. 1804, il fut enlevé par un détachement de troupes françaises et conduit sous bonne garde à Paris, où il fut confiné au Temple. De là il fut transféré à Cherbourg et remis à une frégate anglaise. Cet enlèvement qui avait été organisé par Fouché, sous prétexte que Rumbold conspirait contre la France, causa une profonde sensation dans le monde diplomatique. Le ministre de Prusse à Paris protesta vivement et menaça de réclamer ses passeports, si son collègue n'était pas relâché. Rumbold fut réinstallé à Hambourg en 1806. — Son petit-fils, sir *Arthur-Carlos-Henry* (1820-69), entré dans l'armée, servit en Crimée, puis passa au service de la Turquie où il gagna le grade de colonel. Il a donné une traduction anglaise de la *Lucrèce* de Ponsard (1848). R. S.

**RÜMELIN** (Gustav), statisticien et homme d'Etat allemand, né à Ravensburg (Wurttemberg) le 26 mars 1815, mort à Tubingue le 28 oct. 1889. Il étudia la théologie, se fit professeur et devint, en 1845, recteur de l'école de Nurtingen. Député à l'Assemblée nationale de Francfort en 1848, il fit partie du groupe des « petits Allemands », démissionna en 1849 avant la translation de l'assemblée à Stuttgart, puis rentra quelque temps dans l'enseignement et fut, de 1858 à 1862, en même temps que conseiller d'Etat, ministre des cultes et de l'instruction publique. Il s'adonna ensuite à des travaux de statistique, prit la direction du bureau de statistique et, en 1867, se fit recevoir dozent de statistique et de psychologie à l'Université de Tubingue, dont il fut chancelier à partir de 1870. On lui doit un nombre considérable de mémoires et d'articles de statistique, d'histoire et de philosophie, parus dans différents recueils et revues. Il a publié à part : *Das Kœnigreich Wurttemberg* (Stuttgart, 1863; 2^e éd., 1882); *Shakespeare Studien* (Stuttgart, 1866; 2^e éd., 1874); *Reden und Aufsätze* (Tubingue et Fribourg, 1875-94, 3 vol.); *Die Bevöllkerungsstatistik des Königreichs Wurttemberg* (Stuttgart, 1884); *Die Berechtigung der Fremdwörter* (Fribourg, 1887; 3^e éd., 1888), etc. Ses *Problèmes d'économie politique et de statistique* ont été traduits en français (Paris, 1895). Il était directeur du *Wurttemb. Jahrbuch für Statistik und Landeskunde*.

**RUMEGIES.** Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand-les-Eaux; 1.434 hab.

**RUMENGOL.** Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Daoulas, sur la rive droite de l'embouchure de l'Aune; 607 hab. Chapelle gothique N.-D. de Rumengol, dont la fondation est attribuée au roi Grallon (v^e s.), un des plus célèbres pèlerinages de la Bretagne : quatre pardons ou jubilés par année, où affluent chaque fois environ 10.000 pèlerins. A côté de la chapelle, fontaine sacrée.

**RUMES.** Localité de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Tournai, à 57 kil. 1/2 O. de Mons; 2.000 hab. Stat. du chem. de fer de Tournai à Douai. Exploitations agricoles. Rumes est une des plus anciennes localités de la Belgique; elle est mentionnée dans un diplôme de Charles le Simple.

**RUMESNIL.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer; 171 hab.

**RUMEX** (*Rumex* L.). I. Botanique. — Genre de Polygonacées-Rumicées, composé de plantes herbacées ou frutescentes, généralement vivaces. Les feuilles, épaisses, fréquemment cordées à la base, sont pourvues d'ochreas très développés. Les fleurs, hermaphrodites ou unisexuées par avortement, sont groupées en faux verticilles; leur périanthe, de coloration verte, est composé de six pièces disposées sur deux rangs, les trois externes connées à la base, les trois internes plus grandes et accrescentes; les étamines, au nombre de 6, alternent avec les divisions du périanthe; l'ovaire, trigone, est surmonté de trois styles à stigmates en pinceau; le fruit est un akène entouré par les trois pièces internes du périanthe qui jouent un rôle dans sa dissémination. Le genre Rumex renferme une centaine d'espèces, qui presque toutes appartiennent à la zone tempérée de l'hémisphère boréal.

Beaucoup de Rumex contiennent dans leur tige et dans leurs feuilles de l'oxalate de potassium qui leur donne une saveur acide (*R.acetosa*, *scutatus*, *alpinus*, etc.). D'autres renferment dans leurs racines une substance amère (*R. Patientia*, *crispus*, etc.). W. R.

II. Thépapeutique. — L'une des espèces les plus employées est le *R. acetosa* L., ou *Oseille*, commune dans les prés et les clairières des bois et cultivée dans les jardins potagers. On emploie en médecine les feuilles et les racines ; les feuilles renferment, outre de l'acide tartrique, une quantité notable de bioxalate et de quadroxalate de potassium. Le suc d'oseille coagule le lait et les autres sucs végétaux et attaque le marbre. L'oseille, ingérée en trop grande quantité, produit de la toux, de la salivation, de la gastralgie et même de l'irritation de l'estomac. Elle jouit de propriétés tempérantes, diurétiques et antiscorbutiques et a été employée avec succès dans les affections bilieuses et inflammatoires, l'embarras gastrique, le scorbut, le purpura ; elle entre dans le classique « bouillon d'herbes », et on en fait des tisanes rafraîchissantes et diurétiques. Desbois s'est servi avec avantage de l'oseille dans certaines fièvres intermittentes. L'usage habituel des feuilles d'oseille, utile dans la constipation, présente un danger sérieux, celui de provoquer une forme grave de gravelle, la gravelle oxalique. Enfin, on fait entrer les feuilles d'oseille dans la confection de cataplasmes résolutifs et maturatifs, et leur suc dans des topiques utiles dans le pansement des ulcères de mauvais aspect, putrides ou gangréneux. Les *R. acetosella* L. et *R. scutatus* L. jouissent de propriétés identiques, et leurs racines, rougeâtres et astringentes, comme celles de l'espèce précédente, sont douées de propriétés diurétiques.

Une autre espèce importante est le *R. patentia* L. ou Patience officinale, Grande Patience, qui est le *Lapathum hortense* Lamk, probablement originaire de l'Orient, fréquemment cultivé dans nos campagnes. La racine (*Radix patientiæ* off.) est douée d'une odeur peu agréable, d'une saveur âpre et amère, et renferme de la résine, un tanin, du soufre libre et un principe actif, la *rumicine*, qui paraît être identique à l'acide chrysophanique. Elle est laxative, légèrement émétique et communique aux fiels une coloration rouge particulière, analogue à celle du sang. Elle exerce sur l'intestin une action stimulante, tonique, favorise les digestions et la nutrition et est légèrement diurétique et diaphorétique, et a été employée, en raison même de ses propriétés, dans le traitement des dermatoses et de la syphilis ; grâce au soufre qu'elle contient, elle est utile dans les affections prurigineuses et dans la gale. A la fois émolliente et astringente, elle est employée utilement comme résolutive dans les engorgements inflammatoires et comme vulnéraire. On a vu la racine de patience réussir dans certaines fièvres quartes qui avaient résisté à la quinine. Le suc des feuilles peut servir comme antiscorbutique. Les feuilles de patience, recueillies au printemps, sont souvent usitées comme comestibles sous le nom d'*épinards immortels ;* on en fait encore des potages et d'autres préparations culinaires. — Les racines des espèces voisines, *R. crispus* L., *R. conglomeratus* Murr. (*R. acutus* Sin.), *R. obtusifolius* L. ou Patience sauvage, *R. hydrolapathum* Huds. (*R. aquaticus* Vill.), ce dernier très énergique, *R. sanguineus* L. ou Sang-dragon, Oseille rouge, etc., jouissent des mêmes propriétés que celle de la Grande Patience et peuvent lui être substituées. De plus, la racine du *R. alpinus* L. ou Rhapontic des montagnes, Rhubarbe des moines, possède les propriétés purgatives de la rhubarbe et figure dans les anciennes pharmacopées sous les noms de *Radix pseudorhabarbari* seu *rhabarbari monachorum*. Dr L. Hn.

**RUMFORD** (Sir Benjamin Thompson, comte de), savant et homme d'État américain, né à Woburn (Massachusetts) le 26 mars 1753, mort à Auteuil (auj. Paris) le 14 août 1814. De parents d'origine anglaise, il se vit, à la suite d'un second mariage de sa mère, éloigné par son beau-père, se fit, pour vivre, instituteur, tout en suivant les cours de mathématiques et de physique de l'Université d'Harvard et, en 1872, à dix-neuf ans, ouvrit à Rumford (auj. Concord), dans le New-Hampshire, une petite école. La même année, il épousa une riche veuve, qu'avaient séduite ses charmes physiques. Mais il ne goûta pas longtemps la vie paisible qu'était venue lui assurer tout d'un coup cette union. D'un caractère altier et misanthrope, qui l'éloignait du parti populaire, il se joignit, dès le début de la guerre de l'indépendance, aux troupes royales, qu'il suivit dans leur retraite, abandonnant, pour ne jamais plus la revoir, sa femme, alors enceinte (1776), et fut peu après envoyé en mission en Angleterre pour annoncer la chute de Boston. Retenu par lord Georges Sakville, secrétaire d'Etat pour les affaires d'Amerique, qui, frappé de ses éminentes qualités et de son grand savoir, le fit nommer, en 1780, son sous-secrétaire d'Etat, il ne revint en Amérique qu'en 1782 pour se mettre à la tête d'un régiment de cavalerie et se signala, durant cette dernière année de la guerre, par plusieurs actions d'éclat (1783). Il eut ensuite un instant l'idée de prendre du service dans l'armée autrichienne ; mais, séduit par les brillantes propositions que lui fit l'électeur de Bavière, Charles-Théodore, il se rendit en 1784, avec l'agrément du roi d'Angleterre, auprès de ce prince, qui en fit successivement son aide de camp, son premier chambellan, puis son ministre de la guerre et de la police, et qui lui conféra, en outre, en 1792, le titre de comte de Rumford, ainsi que le grade de lieutenant général. Investi, dès le début, de la pleine confiance de souverain, il s'occupa activement de rétablir l'ordre dans l'administration, ne négligeant d'ailleurs aucune occasion de faire concourir ses profondes connaissances scientifiques aux progrès à y accomplir, et, de fait, gouverna pendant plus de dix ans la Bavière, à peu près despotiquement, il est vrai, mais avec un rare talent. Il introduisit, tout particulièrement, d'utiles réformes dans l'armée qu'il dota de manufactures d'armes, d'écoles d'enfants de troupes et de grands champs de pommes de terre, cultivés par les soldats, parvint, d'autre part, à abolir le plus terrible fléau de la Bavière, la mendicité, par la création d'une vaste maison de travail, où il réalisa les perfectionnements les plus divers et les plus ingénieux, et imagina, pour les malheureux, une soupe à la fois très économique et très nourrissante, encore connue en Allemagne sous le nom de *soupe de Rumford*. Il concourut enfin à l'embellissement de Munich et fit planter le « jardin anglais » qui se développe sur 6 kil. le long de l'Isar. Il était, au surplus, malgré les apparences, tout le contraire d'un philanthrope, méprisant l'humanité et n'agissant que par logique, par calcul, en savant et en administrateur réfléchi. En 1799, il repartit pour Londres, avec le titre de ministre plénipotentiaire de Charles-Théodore. Mais sa qualité de sujet anglais s'opposa à ce qu'il remplît cette fonction. Il n'en resta pas moins dans la capitale, s'adonnant dès lors exclusivement à des recherches et à des expériences de physique, puis, en 1802, vint se fixer à Paris, où il épousa en 1805 la veuve de Lavoisier. Il habitait en dernier lieu Auteuil. Il était depuis 1778 membre de la Société royale de Londres et depuis 1802 associé étranger de l'Académie des sciences de Paris. Il avait fondé à Londres, en 1800, la Royal Institution. Son œuvre scientifique est considérable. Durant son premier séjour à Londres, de 1776 à 1782, il s'était livré à d'intéressantes recherches sur la cohésion des corps et la force d'expansion de la poudre à canon. Il les reprit à Munich et elles ont été, jusqu'en ces derniers temps, la base de toutes les études d'artillerie (V. Balistique, t. V, p. 134). De même, le dispositif qu'il imagina en 1797 pour la mesure de cette force et qui est universellement connu sous le nom d'*appareil de Rumford*, a servi, durant près d'un siècle, à la plupart des expériences analogues. Il se compose essentiellement d'un petit canon en fer forgé, solidement fixé sur un support en bronze et fermé, à la bouche, par un hémisphère

en acier trempé sur lequel repose le poids destiné à s'opposer à la sortie du fluide élastique développé dans la combustion de la poudre essayée. En chargeant le canon d'une certaine quantité de cette poudre, on trouve aisément, par tâtonnement, en faisant varier progressivement le poids, celui qui fait équilibre à la pression du fluide. On doit également à Rumford de beaux travaux et de remarquables découvertes sur la chaleur, et sur la lumière. Il montra, notamment, que le frottement est une source indéfinie de la chaleur, et il fournit ainsi une première base à la conception de l'équivalence du travail et de la chaleur (V. Chaleur et Equivalent). Il s'occupa aussi beaucoup de la question du chauffage économique. Le premier, enfin, il remarqua que les couleurs complémentaires sont celles qui, juxtaposées, produisent sur l'œil la sensation la plus agréable. Outre un nombre considérable de mémoires, en anglais et en français, insérés dans différents recueils, il a publié : *Recherches sur la chaleur* (Paris, 1804-13) ; *Recherches sur les bois et le charbon* (Paris, 1813). Il est, d'autre part, l'auteur d'*Essays political, economical and philosophical* (Londres, 1796-1803, 3 vol. ; trad. fr., Genève, 1799-1806, 4 vol. ; trad. allem., Vienne, 1800-5). Une édition complète de ses œuvres, avec une biographie, a été donnée par Ellis (Londres, 1876, 5 vol.). Une statue en bronze, due à Zumbusch, lui a été élevée à Munich. L. S.

Bibl. : Cuvier. *Eloge de Rumford*, dans *Mém. de l'Instit.*, 1815. — Renwick, *Life of Count Rumford ;* Boston, 1845. — Berthold, *Rumford und die mechanische Wärmethéorie ;* Heidelberg, 1874. — Bauerfeind, *B. Thompson, Graf von Rumford ;* Munich, 1889.

**RUMICHACA** (Pont naturel de) en Colombie (Amérique du Sud) : c'est une arcade de trachyte excavée par la rivière de Carchi.

Bibl. : Edouard André, *Tour du monde*, 1883, I, p. 357.

**RUMICINE** (Chimie) (V. Chrysophanique [Acide]).

**RUMIGNY** (*Ruminiacum, Rumigneyum in Thierasca*, IXe siècle). Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, dans la vallée de l'Aube ; 761 hab. Stat. de la voie ferrée d'Amagne à Hirson. Depuis le XVe siècle, la seigneurie appartint aux familles de Vaudémont et de Guise. Prieuré fondé en 1112 par Raoul le Vert, archevêque de Reims. Siège d'un doyenné (dioc. de Reims). Château de la Cour-des-Prés construit au XVIe siècle.

Bibl. : C.-G. Roland, *Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes* ; Namur, 1891, in-8 (Extr. des *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. XIX et XX.

**RUMIGNY.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves ; 411 hab.

**RUMIGNY** (Marie-Hippolyte Gueilly, marquis de), diplomate français, né à Paris le 7 sept. 1784, mort à Bruxelles le 14 févr. 1871. Entré dès 1805 dans la carrière diplomatique, il fut, sous la monarchie de Juillet, ministre plénipotentiaire de France en Suisse, puis en Piémont et en Belgique, fit partie de la Chambre des pairs depuis 1832 et rentra dans la vie privée en 1848. A. D.

**RUMIGNY** (Marie-Théodore Gueilly, comte de), général et homme politique français, frère du précédent, né à Paris le 12 mars 1789, mort à Gagny (Seine-et-Oise) le 24 juin 1860. Sorti de l'école militaire de Fontainebleau en 1805, il fit avec distinction les campagnes de Prusse, d'Autriche, de Russie, de France, fut nommé colonel par Napoléon en 1814 et se fit remarquer par sa bravoure, en 1815, à la bataille de Ligny. Le gouvernement de la Restauration ne lui reconnut son dernier grade qu'en 1826, grâce à la protection du duc d'Orléans, qui l'avait pris pour aide de camp et le garda comme tel après 1830. Attaché sans réservé à la fortune de ce prince, Rumigny jouit d'une haute faveur sous la monarchie de Juillet, fut nommé maréchal de camp dès 1830, prit part au rétablissement de l'ordre dans les départements de l'Ouest (1831-32), siégea de 1831 à 1837 au Palais-Bourbon comme député de la Somme, puis de la Mayenne, obtint en 1840 le grade de lieutenant général, accompagna Louis-Philippe en Angleterre après la révolution de Février et rentra dès lors pour toujours dans la vie privée.

**RUMILLY.** Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing ; 2.225 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

**RUMILLY.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Hucqueliers ; 400 hab.

**RUMILLY.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, sur la rive gauche du Fiéran ; 4.389 hab. (2.655 aggl.). Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabrique de draps du pays. Filature de laine. Ancien couvent de visitandines, aujourd'hui séminaire. Chapelle, lieu de pèlerinage.

Bibl. : F. Croisollet, *Histoire de Rumilly ;* Chambéry, 1869, in-8, avec supplément en 1881.

**RUMILLY-LES-VAUDES** (*Rumiliacum*, 1097 [cart. de l'abb. de Molême]). Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine, dans la plaine de Vaudes, sur les rives de l'Hozain (afl. de la Seine, r. g.), à la lisière d'une

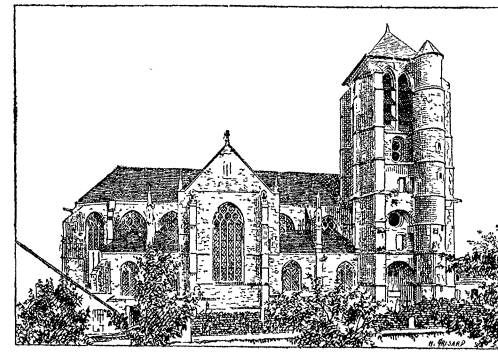

Eglise de Rumilly-les-Vaudes (vue latérale nord).

grande forêt (*Champagne humide*) ; 598 hab. Prieuré dépendant de l'abbaye de Molême, diocèse de Troyes. Il subsiste un bâtiment (XVIe siècle), flanqué de cinq tours et d'une tourelle. Siège particulier du bailliage de Troyes.

Bibl. : Emile Gavelle, *Notice archéol. sur l'église de Rumilly-les-Vaudes*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 2e série, t. VIII (ann. 1896).

**RUMILLY** (Louis-Madeleine-Clair-Hippolyte Gauthier de), homme politique français, né à Paris le 8 déc. 1792, mort à Paris le 30 janv. 1884. Avocat au barreau de Paris depuis 1813, il prit part comme tel à plusieurs des grands procès politiques de la Restauration et se signala dans les rangs du parti libéral. Après la Révolution de Juillet, il entra comme député de la Somme au Palais-Bourbon (28 oct. 1830), en fut écarté par les élections de 1834, mais y rentra en 1837, y siégea dès lors sans interruption jusqu'en 1848 sur les bancs de l'opposition dynastique et y prit une part assez importante aux discussions relatives aux finances, au commerce, aux douanes, etc. Représentant de la Somme à l'Assemblée constituante de 1848, il vota d'ordinaire avec le parti républicain modéré, fut nommé en avr. 1849 conseiller d'Etat, perdit sa place par suite des événements de déc. 1851 et rentra dans la vie privée, d'où il ne sortit qu'en févr. 1871. Envoyé à cette époque par le département de la Somme à l'Assemblée nationale, il s'attacha de bonne heure au gouvernement de Thiers, c.-à-d. à la république conservatrice, fut élu sénateur inamovible le 25 déc. 1875, présida comme doyen d'âge, avec beaucoup de dignité, la première séance du Sénat, combattit de toutes ses forces le gouvernement du 16 Mai (1877) et, malgré son grand âge, prit consciencieusement part, presque jusqu'à la fin de sa vie, aux travaux parlementaires. A. D.

**RUMINA.** Déesse romaine protectrice des nourrissons, humains et bétail. Elle avait au Palatin un sanctuaire près duquel croissait le figuier *Ruminal* (V. Rome, Palatin et Romulus).

**RUMINANTS** (Zool.). Nom donné par Vicq d'Azyr à un ordre de Mammifères *Ongulés* (V. ce mot), que Linné nommait *Pecora* et Illiger *Bisulca*. Dans la classification de Cuvier, c'est le septième ordre de la classe des Mammifères, caractérisé de la manière suivante : incisives généralement au nombre de huit à la mâchoire inférieure, remplacées à la supérieure par un bourrelet calleux, et suivies d'un espace vide où se trouvent quelquefois des canines; molaires au nombre de six aux deux mâchoires, à couronne présentant deux doubles croissants d'émail. Estomac à plusieurs poches, conformé pour *ruminer*. Pieds terminés, aux quatre membres, par deux doigts à sabots qui se regardent par une face aplatie (pied fourchu); les autres doigts rudimentaires. Cet ordre, qui paraissait très naturel à Cuvier et aux naturalistes qui l'ont précédé, l'est beaucoup moins aujourd'hui, que la paléontologie a fait connaître un grand nombre d'Ongulés qui forment la transition entre les véritables Ruminants et les *Porcins* (V. ce mot), qui par la conformation de leur pied sont aussi des Bisulques, et dont la forme des dents ne suffit pas pour permettre de les classer parmi les non Ruminants plutôt que parmi les véritables Ruminants. Même dans la nature actuelle on trouve des Ongulés qui, par le plus ou moins de complexité de leur estomac, forment le passage des Porcins aux Ruminants. Tels sont les *Pécaris* (V. Porc) et, parmi les Ruminants de Cuvier, les Chameaux et les Chevrotains dont l'estomac est moins compliqué que celui des Ruminants à cornes (Cerfs, Antilopes, Bœufs, etc.). Aussi les classificateurs modernes ont-ils substitué à l'ordre des Ruminants celui des *Artiodactyles* (V. ce mot), qui correspond aux *Bisulques* des anciens auteurs, mais en y comprenant les Porcins, c.-à-d. tous les Ongulés à doigts en nombre pair. Dans cette classification, le caractère de la *rumination* et la complication de l'estomac ne sont plus considérés que comme des particularités d'adaptation secondaire, en rapport avec le régime exclusivement herbivore.

Chez les Ruminants typiques, tels que le Bœuf ou le Mouton, ce régime herbivore a nécessité la division de l'estomac en quatre compartiments distincts, dont les trois premiers sont disposés de façon que les aliments puissent entrer à volonté dans l'un des trois, parce que l'œsophage aboutit au point de communication, le quatrième seul correspondant au véritable estomac des Mammifères ordinaires. Le premier compartiment, et le plus grand, est la *panse*, qui n'est qu'une sorte de magasin propre à recevoir l'herbe grossièrement divisée par une première mastication. De là, cette herbe passe dans un second renflement appelé *bonnet* parce que ses parois sont réticulées comme les cellules d'un rayon d'abeilles; plus petit et globuleux, cet estomac imbibe et comprime l'herbe, en formant de petites pelotes qui remontent successivement à la bouche pour être mâchées une seconde fois : c'est ce qui constitue la *rumination*. Ordinairement, l'animal se tient au repos pendant cette opération. Les aliments ainsi remâchés forment une bouillie qui coule facilement dans la *gouttière œsophagienne* et passe directement dans le troisième estomac appelé *feuillet*, parce que ses parois présentent des lames longitudinales semblables aux feuillets d'un livre entr'ouvert, et de là dans le quatrième ou *caillette*, amplement pourvu de glandes à pepsine, et c'est là que s'achève la digestion. Chez les jeunes à la mamelle, la caillette est le plus grand des quatre compartiments : mais à mesure que l'animal ajoute de l'herbe au lait de sa mère, la panse se développe peu à peu et prend l'énorme volume qu'on lui voit chez l'adulte. Le reste de l'intestin est très long, mais peu renflé, et il en est de même du cæcum.

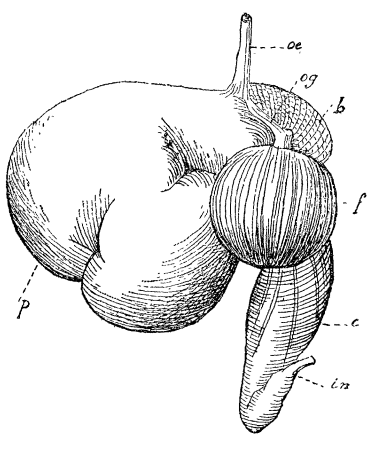

Estomac de veau. — *œ*, œsophage; *og*, gouttière œsophagienne; *b*. bonnet; *f*, feuillet; *c*, caillette; *p*, panse; *in*, commencement de l'intestin.

Chez les Chevrotains, il n'y a que trois compartiments; le feuillet manque et la gouttière œsophagienne est rudimentaire (V. Chevrotain). Chez les Chameaux et les Lamas, la panse présente à chacune de ses extrémités une *poche à eau* formée d'alvéoles profondes et dont le fond est tapissé de glandes : il existe, en outre, des bandes musculaires formant sphincter et séparant à volonté ce réservoir du reste de l'estomac. Cette disposition a été comparée à celle des Pécaris qui, de même que les précédents, ont trois compartiments à l'estomac, bien qu'ils ne ruminent pas.

Tous les Ruminants vivent en troupes plus ou moins nombreuses qui sont forcées de parcourir de grands espaces découverts pour se procurer l'herbe des prairies dont il se nourrissent. La nécessité de pâturer rapidement, et en quelque sorte à la course, pour échapper aux grands carnivores qui en font leur proie, a sans doute amené l'habitude de ruminer et les modifications dans la forme de l'estomac qui en sont la conséquence. Tous ces animaux ont une chair excellente et qui, de tout temps, a été recherchée par l'homme. C'est ce qui a porté celui-ci à les domestiquer dès les premiers âges de la civilisation, et les habitudes sociables des Ruminants ont singulièrement facilité cette domestication. Les genres Bœuf, Mouton, Chèvre, Chameau, Lama, Renne ont fourni à l'homme, suivant les régions du globe, des espèces variées qui sont actuellement domestiquées depuis l'époque la plus reculée (V. ces mots et Domestication). Ce sont les animaux les plus utiles à l'homme, car ils lui fournissent, non seulement leur chair, mais leur lait, leur peau, leur laine, leur suif, etc. — Les familles qui constituent, dans la nature actuelle, le groupe des Ruminants, sont les *Camelidæ*, les *Tragulidæ*, les *Cervidæ* (auxquels se rattachent les *Moschinæ*), les *Giraffidæ*, les *Antilocapridæ* et les *Bovidæ*. Pour les familles éteintes, V. Ongulé et Artiodactyle.

E. Trouessart.

**RUMINATION** (Physiol.) (V. Estomac et Ruminant).

**RUMINGHEM.** Com. du dép. du Pas-de Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruicq : 1.160 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

**RUMJANZOV.** Famille russe (V. Romanzov).

**RÜMKER** (Karl-Ludwig-Christian), astronome allemand, né à Stargard (Mecklembourg-Strelitz), le 28 mai 1788, mort à Lisbonne le 21 déc. 1862. Il s'engagea en 1808 au service de la compagnie des Indes orientales, passa en 1811, comme officier, dans la marine anglaise, fit les campagnes contre la France et les États-Unis et fut nommé, en 1817, directeur de l'école de navigation de Hambourg, en 1821, directeur de l'observatoire de Paramatta, en Australie. De retour à Hambourg en 1829, il reprit la direction de l'école de navigation et y joignit celle de l'observatoire. On lui doit un nombre considérable d'observations de comètes, de planètes et d'étoiles fixes. Il est connu surtout par son catalogue de 12.000 étoiles, commencé en 1832 à l'aide des positions d'étoiles du ciel austral qu'il avait calculées à Paramatta et terminé peu de temps avant sa mort : *Mittlere Œrter von 12.000 Fixsternen* (Hambourg, 1843-57). Il a publié en outre : *Handbuch der Schiffahrtskunde* (6e éd.,

Hambourg, 1857); *Längenbestimmung durch den Mond* (Hambourg, 1849), et de nombreux mémoires insérés dans les *Astronomische Nachrichten*, dans *l'Astronomical Journal* de Gould, etc.

Son fils, *Georg-Friedrich-Wilhelm*, né à Hambourg, le 21 déc. 1832, mort à Hambourg le 3 mars 1900, fut quelque temps astronome à Durham et devint, en 1867 directeur de l'observatoire de Hambourg. On lui doit d'importants travaux sur les nébuleuses. L. S.

**RUMOHR** (Théodor-Wilhelm), romancier danois, né à Copenhague en 1802, mort en 1884. Il est l'auteur de romans historiques, publiés sous les initiales P. P. : *Peter Tordenskjold* (1842); *Niels Juel et son temps* (1846). Ils ont été plusieurs fois réimprimés et se lisent encore.

**RUMONT.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vavincourt; 133 hab.

**RUMONT.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine; 231 hab.

**RUMPH** (Georg-Eberhard) ou Rumphius, naturaliste allemand, né à Hanau (Wetteravie) en 1627, mort à Amboine en 1706. Il demeura longtemps à Amboine pour surveiller ses intérêts commerciaux, remplit les fonctions de vice-gouverneur pour le gouvernement hollandais, et en profita pour explorer les Moluques. On lui doit : *Thesaurus imaginum piscium, testaceorum*, etc. (Leyde, 1711, in-fol.; La Haye, 1739, in-fol.); *Herbarium Amboinense* (Amsterdam, 1741-55, 7 vol. in-fol.), ouvrage encore journellement cité par les botanistes, et qui a contribué à lui faire donner le nom de *Plinius indiens*.

**RUMPST.** Localité de Belgique, prov. et arr. d'Anvers, à 19 kil. S. de cette ville, sur le Rupel; 4.500 hab. Exploitations agricoles, briqueteries, chantiers de construction.

**RUNAN.** Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Pontrieux; 629 hab. Eglise de la fin du xv^e siècle, avec une maîtresse vitre du xvi^e restaurée.

**RUNCIMAN** (Alexander), peintre écossais, né à Edinbourg en 1736, mort à Edimbourg le 21 oct. 1785. Fils d'un industriel qui favorisa ses goûts artistiques, il fut placé à quatorze ans chez un peintre de paysages, mais, à partir de 1760, il se tourna vers la peinture d'histoire. En 1766, il alla en Italie, avec son frère John. A Rome, il travailla avec acharnement, étudiant Michel-Ange et Raphaël et se lia avec Fuseli qui influença son développement artistique. En 1771, il revint à Edinbourg et s'y établit. Bientôt après, il fut appelé au professorat de l'école de dessin de l'Académie écossaise. Sur commande de sir J. Clerk, il exécuta à Penicuik une décoration de plafonds sur des sujets empruntés à Ossian, qui lui valut des éloges dithyrambiques et de nombreux travaux. — Son frère *John*, né à Edinbourg en 1744, mort à Naples en 1768, était peut-être mieux doué que lui. Fr. Benoit.

**RUNCORN.** Ville d'Angleterre, comté de Chester, sur la Mersey (amont de Liverpool, débouché du canal de Bridgewater); 20.050 hab. en 1899. Pont de 2 kil. sur le fleuve; petit port. Constructions navales, produits chimiques, etc.

**RUNDJIT**-Singh, **RUNJEET** Singh ou **RANJIT**-Singh (en sanscrit *Ranâditya-Simha*), fondateur de l'empire des Sikhs (1780-1839). Après l'invasion de l'Inde par Ahmed Châh, ceux-ci s'étaient emparés du Pendjâb sur les talons même de l'envahisseur (1763), mais étaient restés divisés en divers clans ou misl, qui tous cherchaient à s'agrandir aux dépens l'un de l'autre. En 1792, Rundjit-Singh, fils de Mahâ Singh, du clan des Soukarchakia, hérita d'une petite principauté, établie par son grand-père. Il eut vite fait de soumettre à son autorité les Etats sikhs établis à l'O. du Satledje, établit sa capitale à Lahore, repoussa entre temps une invasion afghane, et, prenant en 1801 le titre de Mahârâdja, commença à battre monnaie en son nom. Djammou, le Kachmir, Moultan, la rive gauche du moyen Indus tombèrent bientôt entre ses mains; les Etats sikhs du Cis-Satledje ne lui échappèrent qu'en se mettant sous la protection de l'Angleterre (1809). Il resta d'ailleurs jusqu'à sa mort (27 juin 1839) en paix avec les Anglais et entra même en alliance avec lord Auckland dans son expédition contre les Afghans (1838), auxquels il avait enlevé le district de Pechaver dès 1835. A sa mort, il avait 80.000 hommes de troupes disciplinées par des officiers français ou italiens, Allard, Court, Ventura, etc., qui avaient fait les guerres de l'Empire. Le voyageur français Jacquemont nous a laissé, dans ses lettres, une curieuse esquisse du « vieux lion », ou comme il l'appelle encore, du « vieux renard » du Pendjâb. Sa disparition précéda exactement de dix ans l'anéantissement de la puissance sikhe et l'annexion du Pendjâb par l'Angleterre. A. Foucher.

**RUNEBOMME** (Archéol. scand.) (V. Gobdas).

**RUNEBERG** (Johan-Ludvig), poète finlandais, né à Jakobsstad le 5 févr. 1804, mort à Borgå le 6 mai 1877. Son père était un capitaine de vaisseau d'origine suédoise Sa première enfance s'écoula au milieu des luttes de la Finlande contre la Russie, luttes héroïques qui inspirèrent ses plus beaux poèmes. A l'âge de huit ans, il entra à l'école d'Uleåborg, puis il passa à l'école de Vasa, où il fit d'excellentes études classiques; en 1822, il se fit inscrire à l'Université d'Åbo. Mais ses ressources pécuniaires étant très limitées, il dut, dès l'année suivante, accepter une place de précepteur chez le capitaine Enehjelm, qui habitait au fond de la campagne finlandaise, dans les forêts de Saarijærvi, près du lac de Pæjæne. Là, partageant son temps entre les leçons à son élève, la chasse et la pêche, il entra en contact avec le vrai peuple finlandais, vécut de sa vie et s'enthousiasma aux récits que lui faisaient de la guerre d'indépendance son hôte, le capitaine, et un vieux sous-officier du nom de Pelander, qui pourrait bien avoir posé pour les *Récits de l'enseigne Stål*, la plus célèbre de ses œuvres poétiques. De retour à Åbo, il reprit ses études et fit, en 1827, son examen de *magister filosofie*. En 1830, il fut nommé *docent* à l'Université qui, après l'incendie d'Åbo, avait été transportée à Helsingfors. L'année suivante, il épousait une nièce de l'archevêque Tengstrœm et, pour augmenter ses ressources, prenait la direction d'une école particulière, qu'il dirigea jusqu'en 1836. Il rédigeait en même temps un journal littéraire, le *Helsingfors Morgonblad* (1832-37), où il attaquait vivement l'école académique suédoise, et entretenait des relations suivies avec les principaux écrivains finlandais : Nervander, Cygnæus et autres, qu'il rencontrait aux *Veillées du samedi*. Appelé en 1837 à Borgå comme professeur de littérature latine au gymnase, il vint s'établir dans cette petite ville, qu'il ne quitta qu'à de rares occasions, telles que son voyage triomphal et unique en Suède en 1851. En 1857, il prit sa retraite. Frappé en 1863 d'une attaque de paralysie, il ne se remit jamais complètement et vécut dans la souffrance les quatorze dernières années de sa vie, mais sans rien perdre de sa vivacité intellectuelle. On éleva en 1888, sur sa tombe, un grand monument de granit. Sa maison a été achetée par l'Etat pour en faire un musée, où on a rassemblé tout ce qui rappelle le plus grand des poètes finlandais, qui aient écrit en suédois. — Les œuvres poétiques de Runeberg comprennent des poésies lyriques réunies sous le titre de : *Idylles et Epigrammes* (1830), charmants petits tableaux de la vie finlandaise, et des poésies épiques : *les Chasseurs d'élans* (1832), poème en neuf chants, dans lequel, avec une remarquable exactitude, le poète décrit la vie aventureuse du paysan finlandais en hiver; *la Tombe de Perrho* (1832), anecdote héroïque, qui valut à l'auteur un prix de l'Académie suédoise et répandit son nom dans les pays scandinaves; *Hanna* (1836), idylle en trois chants; *la Veille de Noël* (1841), qui peint le retour imprévu au milieu de sa famille désolée d'un officier que l'on croyait tué à l'ennemi; *Nadeschda* (1841), singulier tableau romantique de l'époque de Catherine de Russie, où nous voyons une jeune serve aimée de deux princes,

qui sont frères et se la disputent âprement ; *le Roi Fjalar* (1844), sombre légende d'un souverain du Nord, contempteur des dieux. Ce qui mit le sceau à la gloire de Runeberg, ce fut la publication d'un cycle de poésies : *les Récits de l'enseigne Stål* (*Fænrik Ståls sægner*, 1848 et 1860), à la gloire des héros finlandais, et russes aussi, de la guerre de 1809. Une quantité de chants populaires de la Suède et de la Finlande sont tirés de ce recueil : *le Frère du Nuage*, *la Fille du hameau*, *les Deux Dragons*, *Sven Dufva*, *Sandels*, *Kellnef*, *Dœbeln à Jutas*, *Notre Pays*, etc. Ces dernières poésies ont été traduites en français par Geffroy, qui juge excellemment l'œuvre du poète : « On reconnaît, dit-il, dans la poésie de Runeberg un vif sentiment de la grande et particulière beauté de cette nature du Nord, avec ses forêts et ses lacs, avec ses longues nuits étoilées et ses étés sans ténèbres. Runeberg sait les peindre, à la manière antique, par quelques mots bien choisis qui font image. On y reconnaît aussi un véritable génie poétique dont l'énergie est naïve et le charme sérieux et simple, une rare noblesse de sentiments, une énergique simplicité d'expressions ». Runeberg a laissé aussi une comédie : *Impossible* (1862), et une tragédie : *les Rois à Salamine* (1863). Il a été un des collaborateurs importants du recueil de *Psaumes*, en usage dans les églises de Finlande et de Suède. Ses *Œuvres complètes* ont été maintes fois réimprimées ; une des meilleures éditions, précédée d'une biographie du poète, est celle de K.-R. Nyblom (Stockholm, 1870, 1876, 1888, etc.). Ses œuvres ont été traduites dans la plupart des langues européennes, quelques-unes en français, principalement dans la *Revue des Deux Mondes*.

Sa femme, *Frederika-Charlotta* (1807-79), était également un écrivain distingué, qui a composé, entre autres, des nouvelles historiques : *Madame Catherine Boije et ses filles* (1858) ; *Sigrid Liljeholm* (1862).

Son fils, *Valter Magnus*, né à Borgå en 1838, est un sculpteur remarquable. Th. Cart.

Bibl. : Dietrichson, *J.-L. Runeberg*, 1861. — Cygnæus, *Om J.-L. Runeberg*, 1873. — Strœmborg, *Biografiska anteckningar om J.-L. Runeberg*, 1880-89. — C.-R. Nyblom, *Estetiska Studier : J.-L. Runeberg*, 1884. — Peschier, *J.-L. Runeberg* (en allemand) ; Stuttgart, 1881. — Estlander, dans *la Finlande au* XIXe *siècle*, pp. 261-280. — Marmier, *Chants populaires du Nord ;* Paris, 1850, et *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1839. — Geffroy, *ibid.*, 1er sept. 1854, 1er sept. 1857, 1er juil. 1862. — Humbert, *Revue politique et littéraire*, t. XX. — Arvède Barine, *ibid.*, t. XXI. — Léouzon-le Duc, *Nouvelles du Nord ;* Paris, 1879

**RUNES.** Caractères d'écriture employés par les anciens Germains et répandus dès le IVe siècle ap. J.-C. (Ulfilas en a tiré les lettres O et U). On trouve des inscriptions runiques en Scandinavie, en Angleterre, en Allemagne, en France (Bourgogne) et jusqu'en Valachie.

Le mot *rune* semble antérieur aux caractères eux-mêmes ; il signifie en norrois (*rûn*) : secret, discours, sortilège, charme, et en gothique (*rûna*) : mystère, conseil.

L'alphabet, ou plutôt la série runique puisque les lettres ne sont pas dans l'ordre alphabétique, se nomme le Futhark d'après les premiers caractères de la série, qui comprend vingt-quatre signes, divisés en trois groupes de huit signes, dont dix-huit sont clairement d'origine latine, et non grecque ou sémitique comme on l'a longtemps supposé.

Les modifications que l'on a fait subir aux lettres latines sont dues à la matière sur laquelle furent gravées les premières runes : c'étaient des planchettes de bois où les caractères étaient creusés perpendiculairement ou obliquement au fil du bois. On donnait à toutes les lettres (le *c* excepté) une égale hauteur, déterminée par la largeur du bâton runique ou par l'intervalle entre les deux lignes de la pierre. Tous les traits étant perpendiculaires ou obliques, les courbes étaient nécessairement brisées ; on raccourcissait, rompait ou croisait même les traits obliques lorsqu'ils auraient pris toute la largeur du bâton. On évitait de placer l'angle en bas, et on était amené ainsi quelquefois à renverser les lettres. Enfin certaines lettres se trouvaient plus profondément modifiées pour les distinguer d'autres lettres avec lesquelles, en vertu des principes indiqués plus haut, elles auraient risqué de se confondre.

Vers le IXe siècle apparaît un nouvel alphabet (*2e série runique*),

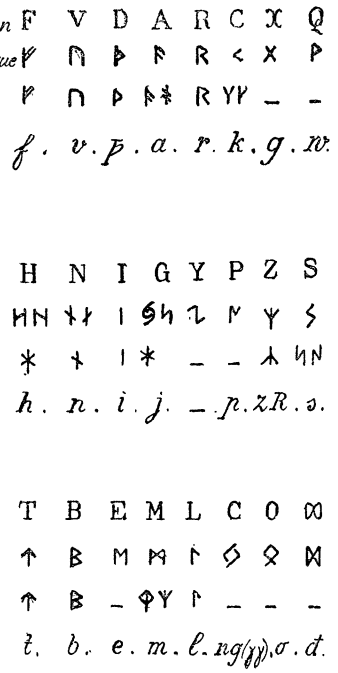


qui n'est que la réduction, avec quelques modifications, de l'alphabet antérieur et ne compte que seize signes.

Plus tard encore, on trouve des *runes pointées* ou *piquées*, qui permettent de distinguer par exemple le *f* du *v*, le *k* du *g*, etc.

Les caractères runiques ne sont pas exactement les mêmes suivant les contrées : les runes anglaises, par exemple, présentent diverses particularités. Il existe même des écritures runiques secrètes : chiffrées, composées de points, etc., qui sont des altérations plus ou moins profondes des runes ordinaires.

En général, l'écriture va de gauche à droite (agrafe de Charnay, fig. 1, *a*, couteau de la Tamise, fig. 1, *b*), mais parfois de droite à gauche (bractéate de Vadstena, fig. 1, *c*), ou aussi en serpentant βουστροφηδόν (fig. 2) :

Tout d'abord les runes furent gravées (nor. *rita*, v. h. all. *rizzan* = creuser, graver) sur des morceaux de bois, sur des surfaces de métal et de pierre, puis sur de la corne et des os et enfin, au XIIIe siècle, dessinées sur du parchemin. On en rencontre sur les divers ustensiles d'un usage courant, sur les armes, sur les bijoux : bracelets, bractéates, agrafes ou broches, sur les monuments de pierre.

Ce sont des formules de cadeaux : *Ceci est un souvenir d'un tel ;* des inscriptions funéraires ou commémoratives d'un événement ou d'un personnage : *Un tel, fils d'un tel, repose ici. Un tel possède ceci. Un tel a gravé ces runes ; Astrid fit élever cette pierre après Sven son fils et Ulfi son mari* (fig. 2) ; des formules magiques : *Malheur à celui qui brise ce monument, sournoise, la mort guette, j'ai gravé ici les grandes runes de la magie*, etc. A partir du XVIe siècle il existe des calen-

driers runiques, et on en a fait presque jusqu'à nos jours.

La langue des runes est, soit le vieux norrois (sur une quantité de pierres runiques, de bractéates, d'agrafes, etc.), soit le gothique (anneau de Bucarest, fer de lance de Kervel), soit le burgonde (agrafe de Charnay), soit le vieux haut allemand, le vieil anglais, le vieux danois, le vieux suédois, etc. Les plus anciennes inscriptions runiques ne doivent pas remonter plus haut que le IIIe siècle ap. J.-C., et même la langue de ces inscriptions permet à peine de leur attribuer une aussi haute antiquité. On cite parmi celles qui présentent un caractère archaïque non douteux les runes de *Torsbjærg* (Danemark, fig. 3), de *Nydam* (Schleswig), de la *corne d'or de Gallehus* (Danemark), du *bois de lance de Kragehul* (Danemark, fig. 4), Les runes ont été étudiées dès le début du XVIIe siècle par J. Bureus, Olaus Wormius et leurs élèves. De nos jours, les runes sont encore l'objet de nombreuses et savantes recherches : les travaux les plus importants sur la matière sont ceux de L.-F.-A. Wimmer, dont le traité : *Die Runenschrift* (Berlin, 1887), traduction remaniée et augmentée de l'original danois, fait autorité. On trouvera dans le *Grundriss der germanischen Philologie* de Hermann Paul (vol. I, pp. 238-250) un excellent résumé de la question par Ed. Sievers et une bibliographie suffisamment complète. Th. CART.

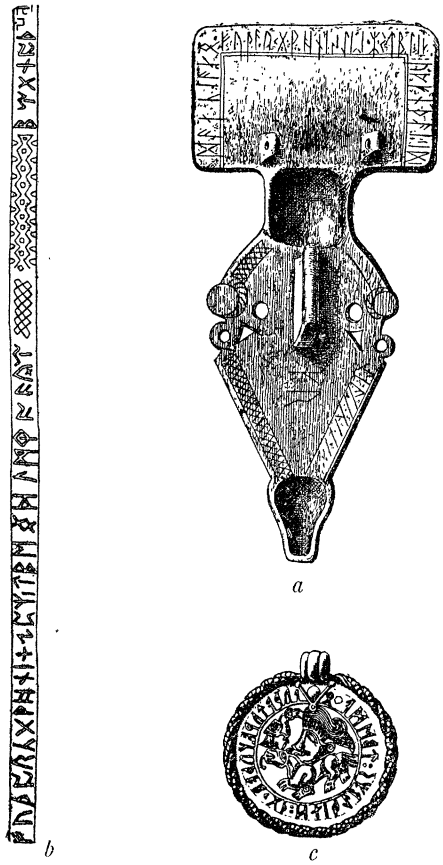

Fig. 1. — a. Agrafe de Charnay. La série runique, ou futhark, se trouve à la partie supérieure de l'agrafe. — b. Couteau de la Tamise. Le futhark avec quelques particularités. — c. Bractéate de Vadstena, Luwatuwa (?) puis le futhark. L'écriture va de droite à gauche parce qu'en relief, d'après un moule gravé de gauche à droite.

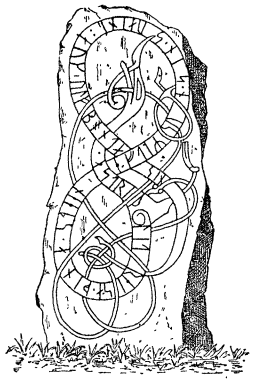

Fig. 2. — Pierre runique de Lindö (Suède). Transcription : Astrith lit reisa thina stein efter sun sin Svain auk Ulf bonta sin.

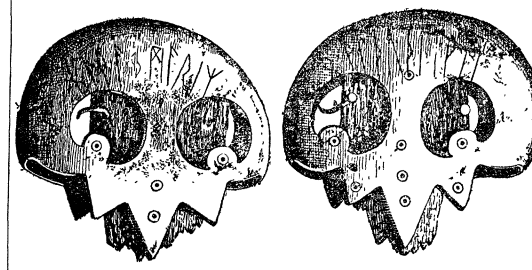

Fig. 3. — Ferrure de Torsbjærg. Transcription : owlthuthewaR niwangemariR. Traduction : Owlther dans Wang célèbre.

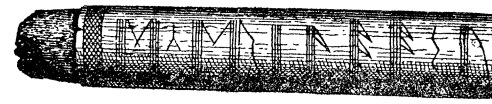

Fig. 4. — Bois de lance de Kragehul. Transcription : Ek erilaR asu... Traduction : Moi le jarl d'As...

**RUNGIS.** Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Villejuif; 264 hab. Source dont l'aqueduc d'Arcueil conduit les eaux à Paris (V. ARCUEIL).

**RUNIO** (Le). Rivière du dép. du *Morbihan*. (V. ce mot, t. XXIV, p. 311).

**RUNKELSTEIN.** Château ruiné du Tirol, près de Botzen; bâti en 1234, il couronne un roi de porphyre. On y voit de vieilles fresques de 1385 représentant la légende de Tristan et Yseult.

BIBL. : SEELOS et ZINGERLE, *Freskencyklus des Schlosses Runkelstein* : Innsbruck, 1857.

**RUNNEMEDE** (*Runney-Mead*). Prairie riveraine de la Tamise, près de Staines (Surrey) où le roi Jean assemblé avec les barons anglais signa la Grande Charte le 15 juin 1215.

**RUNO.** Ilot du golfe de Riga, gouv. de Livonie; il est habité par des pêcheurs d'origine suédoise.

**RUOLZ** (Métal.) (V. l'art. suivant).

**RUOLZ-MONTCHAL** (Henri-Catherine-Camille, comte de), compositeur et chimiste français, né à Paris le 5 mars 1808, mort à Neuilly-sur-Seine le 30 sept. 1887. Il fut l'élève de Reicha, au Conservatoire, fit jouer à l'Opéra-Comique, en 1830, *Attendre et courir* (un acte), puis alla vivre quelque temps en Italie et donna à Naples, en 1835, un opéra romantique, *Lara*. En 1839, il aborda la scène de l'Opéra, à Paris, avec la *Vendetta* (trois actes). La pièce n'eut qu'un petit nombre de représentations et de Ruolz, qui avait toujours manifesté un goût prononcé pour les sciences, se retourna alors vers la chimie. En 1841, il fit breveter et il vendit un peu après à Ch. *Christofle* (V. ce nom) un procédé industriel, aujourd'hui universellement employé, pour la dorure et l'argenture galvanoplastiques des métaux communs (V. GALVANOPLASTIE, t. XVIII, p. 425). On appelle, d'ailleurs, vulgairement *ruolz* le métal argenté par son procédé. En 1848, il se fit nommer inspecteur principal de l'exploitation commerciale des chemins de fer (réseau d'Orléans). Il fut promu inspecteur général en 1854 et prit sa retraite en 1887. L. S.

**RUOMS.** Com. du dép. de l'Ardèche, cant. de Vallon, arr. de Largentière ; 1.791 hab. Stat. du chem. de fer, du Teil à Alais. Belles carrières de pierre. Filatures de soie et brasseries. On y remarque une belle église à clocher roman, les restes des anciens remparts, le beau tunnel de

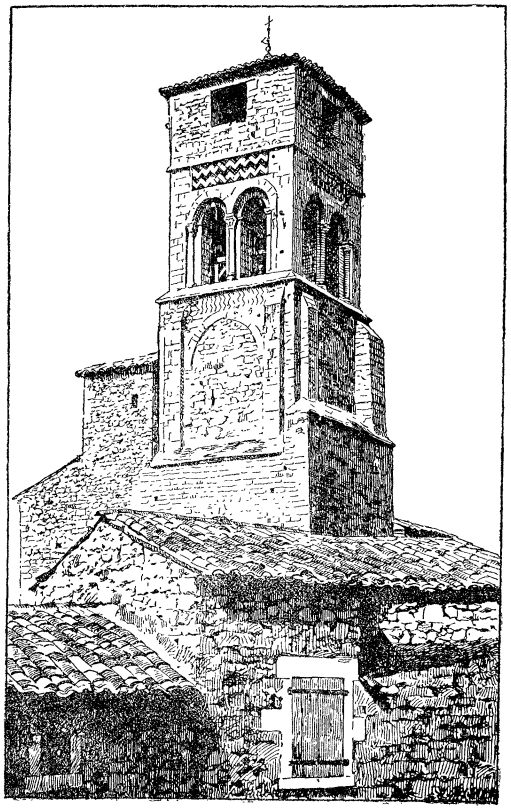

Église de Ruoms.

la route de Largentière, taillé dans le roc, à mi-hauteur de la rive droite de l'Ardèche, et surtout les *roches cubiques*, formées par les crevasses du calcaire marmoréen, qui donnent au pays une physionomie particulière, analogue à celle du bois de Paiolive ou du Vieux-Montpellier.

**RUPEL.** Rivière de Belgique, formée dans la province d'Anvers, à Rumpst, par la jonction de la Dyle et de la Nèthe. Elle est immédiatement navigable, passe à Heyndonck, Boom, Willebroeck, où débouche le canal à grande section de Bruxelles, Ruysbroeck, Hingene, Niel, et se jette dans l'Escaut, à Schelle, en face de Rupelmonde, après un parcours de 12 kil. La largeur du Rupel varie de 100 à 230 m. ; il est grossi des eaux de l'Escaut à chaque marée.

**RUPÉLIEN** (Géol.) ( V. Oligocène).

**RUPELMONDE.** Localité de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. adm. de Saint-Nicolas, arr. jud. de Termonde, à 45 kil. 1/2 E. de Gand, sur l'Escaut ; 3.500 hab. Exploitations agricoles, briqueteries, blanchisseries de toiles, tanneries, chantiers de constructions maritimes. Gérard Mercator, célèbre géographe (1512-1594) naquit à Rupelmonde ; une statue lui a été érigée en 1871. L'ancien château, aujourd'hui en ruines, de Rupelmonde était depuis le xiv^e siècle une prison d'Etat ; on y conservait aussi les archives de la Flandre. Le fort actuel est un des éléments importants de la défense avancée d'Anvers.

**RUPÉREUX.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges ; 131 hab.

**RUPERT** (Terre de) (*Rupert's Land*). Nom qui a tout à fait disparu de l'usage dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Ainsi fut désignée, par charte du 2 mai 1662, la région, encore à peu près totalement inconnue, que le roi d'Angleterre Charles II concéda (sans la posséder) à son cousin le prince Rupert. Cette région, à l'E. comme à l'O. de la baie d'Hudson, finit par s'appeler plus communément, comme aussi plus naturellement, territoire de la baie d'Hudson, et par comprendre toutes les immensités de l'Amérique anglaise du Nord qui n'étaient ni l'Acadie, ni le Canada français, ni le Canada anglais (V. les art. Canada, Colonisation, t. XI, pp. 1098 et suiv., et Hudson). Du Labrador et du Saguenay aux montagnes Rocheuses et au Pacifique ; du Saint-Laurent, des grands lacs, de la frontière des Etats-Unis au cercle polaire, et même bien au delà, ce fut le domaine des chasses et des fourrures, appartenant en toute propriété à très haute et très honorable compagnie de la baie d'Hudson.

Depuis que le Canada s'est annexé toutes ces étendues, soit à demi tempérées, soit à demi polaires, soit polaires tout à fait, tout ce Nord-Est (par rapport à la baie d'Hudson) et tout ce Nord-Ouest, on l'a divisé en territoires : le Canada français ou province de Québec a reçu le Labrador laurentidien (au N. du Saint-Laurent) et tout le pays jusqu'au fleuve East Maine ; le Canada anglais ou Ontario a été prolongé jusqu'au fleuve Albany et jusqu'au lac des Bois ; on a créé l'Etat de Manitoba, à l'O. de l'Ontario ; et les territoires d'Ungava, au N. du Canada français, à l'E. de la mer d'Hudson ; de Keewatin, à l'O. de cette mer d'Hudson ; d'Assiniboïa, à l'O. du Manitoba ; de Saskatchewan, au N. du Manitoba ; d'Alberta, au N. de l'Assiniboïa, à l'O. du Saskatckewan, jusqu'au pied des Rocheuses ; la province de la Colombie britannique ; les territoires semi-polaires d'Athabaska au N. de l'Alberta, sur le haut du fleuve Mackenzie, et de Mackenzie, aux deux rives du grand fleuve de ce nom ; enfin le territoire glacial de Yukon, dans le bassin supérieur du fleuve ainsi appelé, et le territoire, encore plus effroyablement glacé, de Franklin, fait des terres, des presqu'îles et des îles polaires de l'Amérique du Nord, à l'O. du Grœnland. Ainsi s'est disloquée et compartimentée la terre de Rupert. O. Reclus.

**RUPERT.** Fleuve de l'Amérique du Nord, dans la prov. de Québec, spécialement dans la région qui vient de lui être ajoutée au N. du faîte entre Saint-Laurent et baie d'Hudson, jusqu'à la rive gauche du fleuve East Main. Il sort d'un fort grand lac, le Mistassini, qu'on ne connaît pas encore parfaitement, mais auquel on croit pouvoir attribuer 160 kil. de longueur, 20 de largeur vers son milieu, et 200.000 à 250.000 hect., toute abstraction faite des 75.000 hect. qu'on octroie au petit Mistassini, son proche voisin à l'O.

Du profond Mistassini, où la sonde, jetée au hasard, a donné 114 m., sort le Rupert, déjà fort abondant, car son grand lac originaire reçoit de gros torrents. Sur un parcours qu'on estime à 500 kil., de l'E. à l'O., il coule dans des forêts peu touffues de nature et qu'ont dégradées de fréquents incendies ; il s'épanouit souvent en lacs, se contracte souvent en défilés, se penche en rapides ou tombe en cascades : en quoi il ressemble à tous les courants des dures Laurentides ; de ces cascades, il y en a de 3 m. seulement de hauteur ou moins encore, mais aussi de 10, 20, 25. A mesure que le fleuve descend, les bois sont plus beaux, la vallée plus colonisable. Embouchure à la rive. E. de la baie James, cul-de-sac méridional de la baie d'Hudson, au N. du 51^e de lat. N. Il verse à cette mer froide une masse cubique qu'on égale à peu près à celle que l'Ottawa roule devant la capitale de la confédération canadienne : soit de 500 m. c. par seconde en étiage à 3.600 en crue. O. Reclus.

**RUPERT** (V. Robert).

**RUPERT,** abbé de Tuy, au xii^e siècle, ennemi de Platon, d'Aristote et de tous les philosophes, parcourut la

Gaule pour combattre tous les docteurs et les théologiens, entre autres Guillaume de Champeaux et Anselme de Laon. Il n'a guère fait dans ses œuvres que commenter l'Ecriture où, en mystique, il ne voit que des allégories. F. P.

BIBL. : *Opera*, éd. année 1638. — HAURÉAU, I, pp. 317-319.

**RUPERT** (Saint) de Worms, apôtre de la Bavière, né au milieu du XVII^e siècle, mort à Salzbourg en 1717. Il doit avoir été apparenté aux Mérovingiens ; c'est probablement sous le règne de Childebert III (695-711) qu'il fut évêque de Worms. Le duc de Bavière, Théodo, l'appela auprès de lui, *Quem vir Domini mox cœpit de christiana conversatione ammonere et de fide catholica imbuere ipsumque vero et multos alios illius gentis nobiles viros ad veram Christi fidem convertit et sacra corroboravit religione.* Il évangélisa le long du Danube, et fonda l'évêché de Salzbourg, où il mourut. L'Eglise célèbre sa fête le 24 sept. Sa plus ancienne biographie se trouve dans la bibliothèque de l'Université de Graz, dans un manuscrit sur parchemin du X^e siècle : *Gesta sancti Hrodberti confessoris*, publié dans *Archiv. für Oesterreichische Geschichte* (1882, t. LXIII, p. 606).

**RUPERT** DE DEUTZ, théologien allemand, né à la fin du XI^e siècle, en Allemagne, selon Mabillon à Liège, où il passa sa jeunesse dans le couvent bénédictin de Saint-Laurent. Il fut un des rares représentants du mysticisme biblique au moyen âge. Ayant écrit son traité *De voluntate Dei*, il s'attira la haine de ses adversaires dogmatiques et se retira (1113) dans le couvent de Siegburg. En 1120, il devint abbé de celui de Deutz, où il mourut en 1135. Ses écrits sont nombreux. Nous mentionnerons : *De divinis officiis ; Tractatus in evangelium Johannis ; Commentarius de operibus sanctæ Trinitatis ;* il a, de plus, commenté l'*Apocalypse*, le *Cantique des cantiques*, l'*Ecclésiaste*, les six premiers petits prophètes, etc. Cochlée publia ses œuvres (1526-28) ; l'édition la plus complète est celle de Mayence (1631). Rupert a été vivement attaqué pour sa doctrine de la Sainte-Cène, que Bellarmin appelle tout simplement hérétique. Il contredit en effet la transsubstantiation, notamment dans son *Commentarius de Operibus sanctæ Trinitatis in Exod.*, lib. II, cap. X, où il semble admettre une doctrine de la présence réelle dans le genre de celle de Luther et qui a été appelée conssubstantiation. Mais il paraît avoir amendé ses idées dans le sens de la doctrine officielle de l'Eglise, pour couper court aux accusations de ses adversaires.

BIBL. : G. GERBERON, *Apologia pro Ruperto Tuitiensi ;* Paris, 1669 (cet ouvrage renferme la liste de tous les écrits de Rupert). — MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. V et VI. — *Histoire littéraire de la France ;* Paris, 1841, t. XI, pp. 422-547.

**RUPHIA.** Fleuve du Péloponèse (V. GRÈCE, t. XIX, p. 275).

**RUPIA** (Méd.). Lésion gangréneuse limitée de la peau qui constituait pour les anciens auteurs une maladie spéciale, mais qui n'est, en réalité, qu'un aboutissant d'une des manifestations cutanées de la syphilis (*Rupia syphilitique*) débutant par la production d'un soulèvement épidermique, entouré d'une aréole inflammatoire sous forme de bulle pustuleuse. Le contenu de celle-ci est formé d'un liquide louche, sanguinolent, se dessèche en croûtes noires, superposées, d'aspect noirâtre, dont l'élimination se fait plus ou moins lentement, laissant à nu une surface ulcérée, quelquefois assez étendue et assez profonde. Le traitement local consiste à faire tomber les croûtes par les moyens ordinaires et à panser la plaie sous-jacente avec des topiques cicatrisants (poudres de préférence). En même temps, on prescrit le traitement général de la syphilis.

**RUPICAPRA** (Zool.) (V. ANTILOPE).

**RUPICOLE** (Ornith.). Genre de Passereaux appartenant à la famille des *Cotingidæ* (V. COTINGIDÉS) et formant un petit groupe, voisin des *Manakins* (V. ce mot), et caractérisé par un bec médiocre, robuste, comprimé vers l'extrémité, à mandibule supérieure échancrée et un peu crochue, avec les narines ovales, grandes, latérales, les ailes moyennes, les tarses courts. Le RUPICOLE ORANGÉ (*Rupicola crocea*) est un bel Oiseau un peu plus petit que le Geai ; le mâle est d'un jaune orangé et porte une huppe longitudinale et semi-circulaire de la même couleur, bordée de rouge vif, ce qui lui a valu le nom de *Coq de roche*. La femelle est d'un brun terne. Il habite la Guyane, par petites troupes qui construisent leur nid sur les rochers au bord des torrents ; ils vivent de fruits, et leur cri est rauque et aigu, leur vol lourd, leurs mouvements vifs et saccadés lorsqu'ils sont perchés. Le *Rupicola peruviana* qui habite le Pérou et la Bolivie, le *R. sanguinolenta* de l'Equateur ont les mêmes mœurs. Le genre *Phœnicircus*, démembré des Cotingas, doit être rapproché des Rupicoles. Il a pour type le *Cotinga ouette* de Buffon (*Ph. carnifex*), plus petit que les Rupicoles, mais qui porte aussi une huppe rouge et habite la Guyane et la Nouvelle-Grenade. Une seconde espèce (*Ph. nigricollis*) habite la prov. de Parà, dans le N. du Brésil. E. TROUESSART.

**RUPPES.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey ; 338 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

**RUPPIN.** Ville de Prusse, district de Potsdam (Brandebourg), sur le petit *lac de Ruppin ;* elle se divise en deux communautés : *Neu-Ruppin* (15.521 hab. en 1895) et *Alt-Ruppin* (1.849 hab.). La vieille ville a une église du XV^e siècle ; la ville neuve, qui a été reconstruite sur un plan régulier après l'incendie de 1787, a une église collégiale du XIII^e siècle. La lithographie et les industries du livre y sont développées. — Le comté de Ruppin fut absorbé par le Brandebourg en 1524.

BIBL. : FONTANE, *Wanderungen durch die Mark Brandenburg.*

**RUPRECHT** (V. ROBERT).

**RUPRICH**-ROBERT (Victor-Marie-Charles RUPRICH, dit), architecte français, né à Paris le 18 févr. 1820, mort à Cannes le 7 mai 1887. Elève de Constant-Dufeux et de l'Ecole des beaux-arts où il fut admis au concours du grand prix de 1841, Ruprich-Robert fut professeur de composition d'ornement à l'Ecole de dessin et de mathématiques, architecte diocésain, inspecteur général et membre de la commission des monuments historiques ; il exposa avec succès aux Salons annuels et aux Expositions universelles, fit exécuter d'importants travaux de restauration dans les cathédrales de Sées, Bayeux, Nevers et Reims, en même temps qu'il fit construire d'intéressants édifices religieux, dont l'église d'Athis, des maisons reconnaissables à leur ornementation, et quelques tombeaux, dont celui de Constant-Dufeux au cimetière de Montparnasse, à Paris. Ruprich-Robert fut chargé du déblaiement de la partie actuellement découverte des anciennes arènes de Lutèce, sur lesquelles il publia un remarquable rapport, et fut l'auteur des ouvrages suivants : *la Flore ornementale* (Paris, 1869, in-4, 150 pl.) ; *l'Eglise et le Monastère du Val-de-Grâce* (Paris, 1875, in-4, pl.) ; *l'Architecture normande aux XI^e et XII^e siècles* (Paris, 1887, 2 vol. in-4, pl.). — *Gabriel-Eugène-Marie* Ruprich-Robert, fils du précédent, né à Paris en 1859, élève de son père et de la 1^re classe de l'Ecole des beaux-arts, est, lui aussi, architecte, attaché à la commission des monuments historiques et a fait élever les nouveaux bâtiments de l'Institut catholique de Paris, près la rue de Rennes.

**RUPT.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Joinville ; 276 hab.

**RUPT** (*Ruptum*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône, sur la Saône ; 410 hab. Carrières de pierre et de sable. Débris gallo-romains dans le bois dit *de la Revêche*. Seigneurie très importante au moyen âge, qui a appartenu aux de Clermont (XVII^e siècle) et aux d'Orsay (XVIII^e). De l'ancien château, qui résista victorieusement aux Français commandés par Pierre de Craon en 1475, mais qui fut incendié

le 3 août 1792 par les paysans ameutés, il reste un donjon de plus de 30 m. de hauteur, qui domine toute la vallée de la Saône. Eglise du milieu du XVIII^e siècle (bénitier en pierre du XIV^e, autre en fer du XVI^e, tombes du XVI^e, dont une circulaire). Couvent de minimes, fondé en 1619, supprimé en 1790. L-X.

**RUPT-AUX-NONAINS.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 196 hab.

**RUPT-EN-WOËVRE.** Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Verdun ; 540 hab.

**RUPT-SUR-MOSELLE.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. du Thillot, vallée de la Moselle (r. dr.); 4.373 hab. Stat. de la voie ferrée de Remiremont à Bussang. En face, le fort de Rupt (alt., 773 m.). Industrie cotonnière.

**RUPT-SUR-OTHAIN.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers ; 112 hab.

**RUPT-SUR-SAÔNE.** Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 327 hab.

**RUPTURE I. Mécanique** (V. RÉSISTANCE, t. XXVIII, p. 467).

**II. Artillerie.**—RAYON DE RUPTURE.—On appelle rayon de rupture la distance à laquelle l'effet destructeur d'un fourneau de mine se fait sentir. Le rayon de rupture limité est la distance maximum au delà de laquelle une mine construite par l'ennemi ne serait pas endommagée. Le rayon de bonne rupture est la distance en deçà de laquelle une galerie de mine construite par l'ennemi sera brisée et rendue impraticable.

RUPTURE PAR LES SUBSTANCES EXPLOSIVES. — Les destructions des ouvrages d'arts, ouvrages et engins militaires à l'aide des substances explosives sont appelées ruptures.

*Rupture des voies de chemins de fer, ponts, viaducs*, etc. (V. DYNAMITE, EXPLOSIF).

*Rupture des bouches à feu.* Pour mettre hors de service les bouches à feu de l'ennemi, on peut les briser soit à l'aide de moutons, soit à l'aide de pétards de dynamite ou de mélinite. Il suffit d'introduire dans la pièce quelques pétards et de faire un bourrage avec de la terre, du gazon, etc. Il s'est produit quelquefois des ruptures accidentelles de la volée des bouches à feu. Cet accident a pour cause un ralentissement du projectile pendant son trajet dans l'âme, ralentissement dû à la présence du gravier, sable ou terre dans l'âme du canon produisant un obstacle au mouvement du projectile. Aussi doit-on éviter avec soin de laisser pénétrer du sable à l'intérieur des bouches à feu et des armes portatives.

*Rupture des projectiles.* Sur les champs de tir de l'artillerie, lorsqu'un projectile n'a pas éclaté, il est interdit de le déplacer, son transport étant très dangereux. On doit le faire éclater sur place avec une cartouche de dynamite ou de mélinite.

**III. Peinture.** — On entend par *rupture* l'acte qui consiste, pour le peintre, à mélanger les couleurs sur la palette.

**IV. Droit criminel.** — RUPTURE DE BAN (V. BAN, t. V, p. 198).

**V. Droit international.** — RUPTURE DIPLOMATIQUE. — Il peut y avoir, en droit international, rupture d'un traité ou rupture des relations diplomatiques. La rupture d'un traité résulte du fait, par l'une des parties contractantes, de manquer à ses engagements ; comme un traité forme un tout indivisible, la violation d'une seule de ses clauses rend caduc le traité tout entier, pourvu qu'il s'agisse d'une clause de quelque importance ; s'il s'agissait d'une clause toute secondaire, le refus ou l'omission d'y satisfaire ne devrait entraîner tout au plus qu'une demande d'explications et une suspension de la convention. La rupture des relations diplomatiques est la conséquence d'un différend entre deux nations, qui s'est envenimé et qu'on désespère d'aplanir par les négociations ordinaires entre les chefs de mission et le gouvernement auprès duquel ils sont accrédités. La rupture peut être déclarée par l'agent diplomatique, au nom de son gouvernement ; en ce cas, il demande ses passeports et quitte le pays. Elle peut l'être également par le gouvernement de l'État auprès duquel l'agent est accrédité ; le ministre des affaires étrangères lui envoie alors d'office des passeports, parfois en lui signifiant son expulsion. E. LEHR.

**RUREMONDE** (néerlandais *Roermond*). Ville des Pays-Bas, ch.-l. d'arr. du Limbourg, à 45 kil. N. de Maastricht, sur la Meuse, au confluent de la Roer ; 12.000 hab. Stat. des chem. de fer de Maastricht, Nimègue et d'Anvers à Gladbach. Fabriques de tissus de laine, de coton et de soie, papeteries, brosseries, distilleries. Collège épiscopal. Ecole moyenne supérieure.

MONUMENTS. — L'église dite *Münster* est un édifice remarquable du XIII^e siècle, mélangé des styles byzantin et ogival. L'église cathédrale de Saint-Christophe, surmontée d'une tour de 75 m. de hauteur. Le tribunal, ancien palais des évêques.

HISTOIRE. — Ruremonde a subi un grand nombre de sièges, notamment en 1388, 1444, 1473, 1523, 1543, 1567, 1594, 1637 et 1794.

**RUREY.** Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 375 hab.

**RURIK,** fondateur de l'Empire russe, mort en 879 (V, RUSSIE, § *Histoire*).

**RUS.** Bras gauche du delta du *Niémen* (V. ce mot),

**RUSA** (Zool.) (V. CERF, t. X, p. 46).

**RUSCALLA,** publiciste italien (V. VEGEZZI).

**RUSCELLI** (Girolamo), érudit italien, né à Viterbe au commencement du XVI^e siècle, mort à Venise en 1566. Il encouragea le Tasse à ses débuts. Parmi ses nombreux ouvrages, on signale des études sur le vocabulaire de Boccace et un dictionnaire des rimes (*Del modo di comporre in versi nella lingua italiana con un pieno e ordinato rimario* (1559, in-8), qui eut un grand nombre d'éditions. U. M.

BIBL. : CRESCIMBENI, *Dell' istoria della volgare poesia*, vol. IV. — GHILINI, *Teatro d'uomini illustri.*

**RUSCINO.** Ancienne cité des Volas Tectosages, située sur le fleuve Ruscino (auj. Tet) au point où le croisait la grande route d'Espagne. On l'identifie avec Castel-Roussillon, à peu de distance de Perpignan (V. ROUSSILLON).

**RUSCONI** (Camillo), sculpteur italien, né à Milan vers 1660, mort à Rome en 1723. Hercule Ferrata, son compatriote, puis Carlo Maratti, furent ses professeurs. C'est dans un style sévère et dans un faire consciencieux qu'il exécuta ses principales œuvres, statues ou bustes. Parmi les premières, il faut citer : le Mausolée de Grégoire XIII, à Saint-Pierre de Rome, et le Tombeau de Sobieski, dans l'église des Capucins. G. C.

**RUSCUS** (*Ruscus* L.). Genre de la famille des Liliacées, série des Asparaginées, composé de plantes vivaces, végétant à l'aide d'un rhizome qui émet des rejets aériens de consistance ligneuse. Les tiges aériennes portent à leur base de grandes écailles scarieuses ayant chacune un bourgeon normal à leur aisselle ; plus haut, les écailles se réduisent considérablement, leur bourgeon axillaire s'aplatit et se transforme en une lame verte, foliiforme, appelée *cladode* (V. ce mot). Le bourgeon terminal de chaque tige éprouve également au bout de quelque temps la même modification. Les fleurs, dioïques par avortement, sont isolées ou groupées à la face supérieure ou inférieure des cladodes ; elles naissent à l'aisselle d'une petite écaille occupant le milieu de la longueur du rameau transformé. Leur périanthe est à six divisions étalées ; les fleurs mâles possèdent trois étamines à filets réunis en tube, au fond duquel peut se trouver un ovaire rudimentaire ; les fleurs femelles renferment des étamines stériles, leur ovaire est uniloculaire et biovulé ; le fruit est une baie globuleuse.

Les trois espèces qui forment le genre *Ruscus* appartiennent à la flore méditerranéenne : l'une d'elles, le *R. aculeatus* L., appelé vulgairement petit Houx ou Fragon,

remonte jusqu'en Belgique et en Angleterre ; on le rencontre assez communément dans les bois des environs de Paris. Les parties souterraines des *Ruscus*, mucilagineuses et légèrement âcres, étaient vantées autrefois pour leurs vertus apéritives et diurétiques. Leurs graines, torréfiées, ont un arome agréable qui les a fait ranger parmi les succédanés du café. W. Russell.

Bibl. : W. Russell, *Recherches sur le développement et l'anatomie des cladodes du petit Houx*, dans *Revue générale de botanique*, 1890, pp. 193-99.

**RUSELLÆ.** Ancienne ville d'Etrurie, l'une des douze de la confédération toscane, près de la rive droite de l'Umbro (Ombrone), à 20 kil. de la mer. Elle fut prise et saccagée en 294 av. J.-C. par le consul romain L. Postumius Megellus. Auguste y fonda une colonie. Elle perdit toute importance sous l'Empire, mais subsista, car elle reçut un évêché chrétien, transféré au XII^e siècle à Grosseto. Les ruines de Rusellæ sont visibles dans la Maremme, sur une colline, à 10 kil. E. de Grosseto : une enceinte de 3 kil. de tour d'appareil cyclopéen irrégulier.

**RUSICADE.** Ville antique d'Afrique, colonie romaine, qui servait de port à Cirta (Constantine). Les ruines, sises près de Stora, ont servi à bâtir Philippeville.

**RUSIO** ou **RUZIO.** Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de San-Lorenzo ; 355 hab.

**RUSKIN** (John), né à Londres, le 6 févr. 1819, mort à Coniston en 1900, un des plus grands écrivains anglais, dont les ouvrages traitent surtout, dans la première partie de sa vie, d'esthétique et d'histoire de l'art, dans la seconde partie, d'économie politique et de réformes sociales.

Le critique d'art. — Ruskin a raconté lui-même son enfance, dans *Præterita*, avec un mélange charmant de tendresse et d'humour. Il était fils unique. Ses parents, d'origine écossaise, étaient tories et jacobites en politique, presbytériens de religion. Sa mère, d'une foi rigide, lui donnait chaque jour une leçon de Bible. Son père, un riche marchand de sherry, admirateur enthousiaste des paysagistes anglais contemporains, collectionnait leurs œuvres, et lisait à son fils les grands poètes anglais, Wordsworth en particulier. Les Ruskin vivaient très retirés, dans une maison de campagne aux environs de Londres, et les journées de l'enfant se passaient au jardin, solitaires, dans la contemplation des plantes et des fleurs. Tous les ans, un voyage d'affaires, où son père l'emmenait, lui faisait connaître les paysages et les monuments de l'Angleterre et de l'Ecosse. Un peu plus tard, des voyages en France, en Suisse, puis en Italie, lui apprirent à admirer les chefs-d'œuvre de l'art gothique et les magnificences de la nature vierge. L'enfance et la jeunesse de Ruskin nous aident à comprendre son caractère et ses goûts : ses impatiences, ses intolérances et ses caprices d'enfant gâté, en même temps que son sérieux moral ; la foi religieuse, étroite et ardente qu'il conserva longtemps, et l'horreur du libéralisme moderne, qu'il garda toujours ; son profond sentiment poétique, ses préférences pour l'art gothique et pour les paysagistes anglais, enfin et surtout son amour passionné pour la nature, étudiée dans ses moindres détails. En 1843, à vingt-quatre ans, il publiait le premier volume des *Modern Painters*, pour défendre contre les dédains du public anglais les paysagistes contemporains et pour exalter, par-dessus tous les autres, le plus grand, le plus original et le plus méconnu de tous, Turner ; pour attaquer à la fois la peinture académique issue de la Renaissance italienne, et la peinture hollandaise ; pour promulguer, avec l'assurance et l'ardeur d'un apôtre, les principes de son Evangile artistique. Quatre autres volumes suivirent, dont le dernier parut seulement en 1860. Dans l'intervalle, il était venu au secours des préraphaélites, Millais, Hunt, Rossetti, que la critique tournait en dérision et qu'il avait glorifiés, parce qu'il croyait trouver chez eux la mise en pratique de ses principes (*Preraphaelism*, 1851) ; il avait exposé ses idées dans des ouvrages moins étendus et dans des conférences (*Lectures on Architecture and Painting*, 1843 ; *Giotto and his work*, 1853-60 ; *Notes on the Royal Academy*, 1855-59 ; *The Harbours of England*, 1856 ; *The Elements of Drawing*, 1857 ; *The two Paths*, 1859) ; enfin il avait appliqué ses théories à l'architecture dans deux ouvrages considérables : *The Seven Lamps of Architecture* (1849), où il examine tour à tour les qualités nécessaires à l'architecte, les « lampes » dont la lumière doit le guider ; et *The Stones of Venice* (1851-53, 3 vol.), où il étudie l'histoire de l'architecture vénitienne pour montrer sa grandeur au moyen âge et sa décadence à partir de la Renaissance. Chacun de ces livres est un enseignement et une action, affirme et commande, attaque et glorifie, et vise à changer le goût du public et la manière des artistes ; ils déconcertent tour à tour par leur bizarrerie, retiennent par leur sincérité et séduisent à la fois l'esprit, l'imagination, le cœur, par la précision des analyses et les rapprochements imprévus des idées, par la splendeur des descriptions, par l'ardeur du sentiment ; jamais l'auteur ne nous laisse oublier la nature en présence de l'art, l'art en présence de la nature, la vie humaine devant les œuvres des artistes et les spectacles naturels ; tout se pénètre et se mêle, les théories s'incarnent en images, les visions plastiques ou pittoresques se résolvent en idées, et les images comme les idées sont toutes frémissantes de passion ; le ton n'est pas d'une variété moins surprenante ; à la fois fantaisiste et dogmatique, il passe sans cesse du sarcasme et de l'indignation à l'enthousiasme poétique et à une solennité religieuse ; le style se déroule en périodes où l'ampleur et la somptuosité du rythme égalent la magnificence des images.

D'après Ruskin, « tout grand art est adoration » ; l'oubli de soi, l'amour de la nature, plus profonde et plus belle qu'aucune œuvre d'art, parce qu'elle est l'œuvre de Dieu et véritablement divine dans tous ses caractères et jusqu'en ses moindres parties, voilà le sentiment qui a fait fleurir dans le passé les plus nobles écoles d'art, celles du moyen âge, le sentiment dont l'affaiblissement ou la disparition a produit depuis trois siècles la décadence de la peinture comme de l'architecture, et dont seul le renouvellement peut faire refleurir les arts. Ce sentiment spontané, désintéressé, passionné d'admiration, nécessaire à la création artistique comme à la jouissance esthétique, irréductible à la curiosité de la pensée qui connaît comme au plaisir égoïste de l'appétit sensuel et de la volonté calculatrice, implique des sentiments moraux d'abnégation et d'amour, et ces sentiments moraux à leur tour ne sauraient aller sans la foi religieuse. Le sentiment de la beauté demeure donc inséparable du sentiment moral et du sentiment religieux. A cet amour de la nature se rattache toute la doctrine de Ruskin. Il faut « aller à la nature, en toute simplicité de cœur, sans rien rejeter, sans rien mépriser, sans rien choisir » (1843). « Tout art sain est l'expression du vrai plaisir pris dans une chose réelle qui est meilleure que l'art... Vous pouvez peut-être penser qu'un nid d'oiseau, peint par William Hunt, est quelque chose de plus beau qu'un réel nid d'oiseau. Et il est vrai que nous payons une grosse somme pour l'un et qu'à peine nous regardons ou nous sauvegardons l'autre. Mais il vaudrait mieux pour nous, que tous les tableaux du monde vinssent à périr, que si les oiseaux cessaient de bâtir des nids. » Le principe de toute beauté, c'est l'amour de la nature vierge, telle qu'elle est sortie des mains de Dieu, non de la nature dénaturée par l'industrie humaine ; l'amour du ciel et des montagnes, des fleuves et de la mer, des nuages, des plantes et des fleurs ; l'amour des visages humains et des corps humains que notre civilisation n'a pas encore déformés. Il ne faut tenter ni de choisir, ni d'idéaliser, comme l'a fait l'art académique, depuis Raphaël, Michel-Ange et Léonard de Vinci ; c'est une marque d'orgueil et c'est une impiété de vouloir corriger la réalité infinie créée par Dieu pour lui substituer l'idéal

factice conçu par notre misérable pensée humaine ; les vieux maîtres du xv^e siècle ont rempli leurs œuvres de portraits, « car ils étaient trop grands et trop humbles pour ne pas voir dans chaque face autour d'eux ce qui était au-dessus d'eux, et ce qu'aucune de leurs imaginations n'aurait pu égaler ni remplacer ». Il faut copier la nature comme on la voit, et non comment on sait qu'elle est ; toute la science de l'anatomie et de la perspective, que les grands artistes de la Renaissance ont étalée dans leurs tableaux, n'a fait que détruire chez eux et chez leurs imitateurs, l'amour spontané de l'univers réel dans sa beauté vivante. Il faut reproduire la nature avec minutie, patiemment, humblement, amoureusement, en même temps qu'il faut rendre les traits caractéristiques de chaque objet, les lignes maîtresses qui, plus que les autres, frappent la vue et expriment l'histoire passée et l'action présente de l'objet. « Plus l'artiste est soigneux, en assignant l'exacte espèce de mousse à son tronc favori, et l'exacte espèce de mauvaise herbe à sa pierre nécessaire, en marquant dans chaque chose ce qui est définitif et caractéristique, dans sa feuille, sa fleur, sa semence, sa fracture, sa couleur, et son anatomie intérieure, plus son œuvre devient vraiment idéale ». « Le vrai artiste est celui qui, non seulement affirme bravement ce qu'il voit, mais confesse honnêtement ce qu'il ne voit pas ». « C'est en saisissant les lignes maîtresses, lorsque nous ne pouvons les saisir toutes, que la ressemblance et l'expression sont données au portrait, et la grâce et une sorte de vérité vitale au rendu de toute forme naturelle ». Il faut imiter le calme de la nature, ses transformations insensibles et continues ; point de mouvements violents, de lignes agitées, comme chez Michel-Ange et chez le Bernin ; point de contrastes brutaux entre les ombres et les lumières, comme chez Ribera et comme chez Rembrandt ; mieux vaut cette sérénité magnifique des attitudes, des lignes et des tons qu'on rencontre chez un Bellini. Le culte de la nature enfin, amène Ruskin au culte de la couleur. « Vous avez en art des provinces absolument séparées, quoique se touchant par les frontières, celles des dessinateurs, des clair-obscuristes et des coloristes » ; le plaisir donné aux yeux peut l'être surtout par les lignes, comme chez Raphael et chez les Académiques ; surtout par des modalités de lumière et d'ombre, par les valeurs, comme chez Rembrandt et chez les Hollandais ; surtout par la couleur, comme chez les primitifs Italiens et chez les grands Vénitiens ; il y a, suivant une expression que Ruskin emploiera plus tard, les lois de Rome, les lois d'Amsterdam et les lois de Fiesole ; pour quiconque regarde les choses non dans un atelier, mais en plein air, telles que la nature nous les montre, les lignes ne sont que les limites des couleurs, comme les ombres n'en sont que les degrés ; les objets ne sont que des « mosaïques de différentes couleurs qu'on doit imiter une à une en toute simplicité », sans s'occuper des lois prétendues du clair-obscur et de la perspective aérienne ; il faut peindre les paysages « jusqu'à la dernière touche en plein air » (1853) et « produire les teintes mixtes par l'entre-croisement des touches des diverses couleurs crues dont ces teintes mixtes sont formées » (1856). C'est à l'impressionnisme et au pointillisme que Ruskin se trouve ainsi conduit par son amour de la réalité. — Les principes qui sont vrais de la peinture le sont aussi de l'architecture. Ce sont les mêmes qualités chez l'artiste qui font la noblesse de l'œuvre : c'est la même admiration de la nature, la même humilité devant elle, le même amour pour elle, la même patience et la même sincérité pour la reproduire. L'architecture la plus belle est l'architecture gothique, parce que, plus que toute autre, elle a couvert ses monuments d'êtres vivants, hommes et animaux, plantes et fleurs ; parce que, mieux que toute autre, elle a su dans ses lignes et dans ses formes s'inspirer des courbes infiniment délicates et infiniment variées que nous présente la nature vivante ; et parce que ses édifices polychromes ont imité la nature par la richesse de leurs couleurs, autant que par la richesse de leurs formes. La Renaissance avec son pédantisme abstrait, avec sa science orgueilleuse, avec ses édifices incolores, aux lignes géométriques, et si pauvrement décorés, fut l'hiver de l'architecture, « l'hiver qui fut sans chaleur comme il était sans couleur ». « Ce jour-là fut consommée la condamnation du naturalisme, et avec lui de l'architecture du monde. » Ce sont encore ces qualités morales, cette patience et cette humilité qui nous expliquent comment les artistes gothiques ont pu créer du xiii^e au xv^e siècle ces grands ensembles où concourent l'architecture, la sculpture et la peinture, au lieu que depuis trois cents ans la séparation des arts et la division du travail abaissent l'artiste et dégradent l'artisan. Les grands créateurs de l'âge gothique, architectes, sculpteurs et peintres tout ensemble ; étaient des artisans en même temps que des artistes, c'étaient des hommes complets ; ils ne se croyaient pas humiliés parce qu'ils faisaient œuvre de leurs mains et ils avaient la patience qu'exige le travail dans des matières dures ; c'est ce qui leur permettait d'imaginer et de réaliser des ensembles harmonieux et variés, portant dans l'architecture le sentiment de la forme vivante et dans la sculpture celui des lois structurales. Et les moindres artisans, de leur côté, au lieu de copier mécaniquement un modèle, restaient libres d'imiter la nature à leur fantaisie. L'orgueil aristocratique des artistes de la Renaissance, fiers de leur science, a tout perdu ; séparant l'invention de l'exécution, réservant l'une à l'artiste, abandonnant l'autre à l'ouvrier, et détruisant par là l'art populaire et l'art décoratif, il a amené du même coup la décadence de tous les arts plastiques.

Le réformateur social. — C'est à partir de 1860 qu'il se produisit dans l'esprit de Ruskin un changement profond et qu'il ne chercha plus seulement à réformer l'art, mais à transformer la société. Toujours ses livres avaient été des actions, destinées à obtenir des résultats immédiats ; toujours aussi il avait cherché à pénétrer par delà l'œuvre d'art jusqu'à l'homme vivant qui l'avait créée ; et c'est par le développement naturel de son caractère et de sa pensée qu'il se trouva conduit à ce nouvel apostolat. Il avait prêché l'amour de la nature, et la nature vierge était défigurée et souillée de plus en plus par l'industrie moderne. Il avait voulu élever le goût du public, les sentiments des artistes, la condition des artisans, il avait échoué, vaincu par un état social qui dégradait les corps et qui avilissait les âmes. C'est sur l'organisation sociale qu'il fut amené à réfléchir pour comprendre l'impuissance de ses efforts : sa force d'analyse lui fit apercevoir que pour régénérer l'art, il fallait régénérer la société tout entière, et sa sensibilité fut révoltée par le cruel spectacle de misère et d'injustice que présente la société moderne. En 1863, se trouvant au milieu des Alpes, il écrivait : « La solitude est très grande et cependant la paix dans laquelle je vis à présent est seulement semblable à celle où je me trouverais si j'étais enterré dans une touffe d'herbe sur un champ de bataille arrosé de sang, car si peu que je relève la tête, le cri de la terre est dans mes deux oreilles. » — D'où vient en effet ce développement de l'industrie qui souille la nature, d'où vient cette distinction absolue de l'ouvrier et de l'artiste qui tue les arts plastiques, d'où vient l'abaissement moral de l'artiste et de son public et d'où vient enfin la souffrance de la classe ouvrière ? C'est du machinisme, répond Ruskin, du régime capitaliste, du libéralisme économique. La caractéristique de notre société, c'est « le pouvoir exercé sur ceux qui gagnent de l'argent par ceux qui le possèdent déjà et qui l'emploient uniquement pour en avoir davantage. » De là, la misère des uns, les ouvriers, et la richesse excessive des autres ; de là, la disparition des artisans du moyen âge, écrasés à présent sous la puissance du capital. « Les passants pauvres, le long des routes, souffrent autant aujourd'hui du baron du sac qu'autrefois du baron du roc. » Et ce n'est pas chez les ouvriers et chez les pauvres seulement que le capital

détruit la vie, « la vie comprenant toute sa puissance d'amour, de joie et d'admiration, » c'est chez les riches eux-mêmes, en flétrissant autour d'eux la beauté de l'univers, et en tarissant dans leur âme, avec le désintéressement et l'amour, la source des joies les plus profondes et les plus pures. C'est chez tous que la force inhumaine du capitalisme moderne anéantit, avec le pouvoir de produire et de goûter la beauté, la noblesse morale, la paix intérieure et le bonheur lui-même. Le problème esthétique, pour Ruskin, avait toujours été un problème moral; et le problème moral à son tour, en même temps qu'il lui apparaissait de plus en plus comme un problème social, lui apparaissait de moins en moins comme un problème religieux : il voyait de plus en plus distinctement l'étroitesse des idées presbytériennes, la beauté du catholicisme du moyen âge; il raillait la précision dogmatique de toutes les Eglises constituées, il combattait l'inaction du mystique qui dédaigne le monde réel où nous vivons, et, après des années de doute, il ne trouvait le repos que dans un christianisme très vague, fait surtout de sentiments et d'espérances. L'action sociale, la lutte non plus seulement contre l'art académique, mais contre l'économie politique classique, lui semblèrent désormais le plus impérieux des devoirs; l'influence de Carlyle contribua pour une grande part à cette transformation, et, comme celle de Carlyle, l'action de Ruskin s'exerça en dehors des partis politiques constitués, parce que les questions qu'il abordait étaient plus profondes que les questions débattues entre libéraux et conservateurs, et parce que les conservateurs comme les libéraux mettaient en dehors de toute discussion le maintien des privilèges économiques de la classe possédant. *Unto this Last* (1860); *Munera Pulveris* (1862-63); *The Crown of Wild Olive* (1866); *Time and Tide by weare and Tyne* (1867); *Fors Clavigera* (en 8 vol., 1871-84), traitent surtout d'économie politique. Le style de Ruskin, à la même époque, se transforme comme sa pensée; il abandonne les longues périodes solennelles dans la manière du XVIIIe siècle, pour des phrases courtes, simples, directes; son humour devient de plus en plus familier et de plus en plus âpre, maintenant qu'il ne s'indigne plus seulement contre les erreurs des artistes morts, mais contre la cruauté et la folie des hommes vivants; son enthousiasme est de plus en plus pénétré de tendresse et de pitié, maintenant qu'il écrit pour l'amour de l'humanité souffrante et non plus seulement pour l'amour des rochers, des nuages et des fleurs. Toute espèce de plan disparaît de ses livres, et quel que soit le sujet qu'il aborde, il revient presque toujours, invinciblement, à la pensée douloureuse qui l'obsède. « Un de mes amis me reproche le caractère décousu de ma *Fors Clavigera* et insiste pour que j'écrive à la place un livre ordonné, mais il aurait aussi bien fait d'insister auprès d'un bouleau croissant dans la fente d'un rocher, afin qu'il fixât d'avance la direction de ses branches. Les vents et les torrents les arrangeront selon leurs fantaisies sauvages; tout ce que l'arbre peut faire, c'est de croître, gaiement s'il est possible, tristement si la gaieté est impossible et de laisser les dents noires et les cicatrices mordre le blanc rosé de son tronc là où le voudra la destinée. » Il travaille tout ensemble à la réforme artistique, à la réforme morale, à la réforme sociale. Il s'adresse à la fois aux ouvriers, dans des lettres mensuelles dont la réunion constitue sa *Fors Clavigera*, et à l'élite intellectuelle de l'Angleterre, dans les cours qu'il fait de 1869 à 1882, à Oxford, comme professeur d'esthétique. Il complète et développe sa doctrine artistique; il l'applique à la sculpture (*Aratra Pentelici*, 1872), à la gravure (*Ariadne Florentina*, 1873); il en tire la condamnation de l'école réaliste et de l'école impressionniste qui se développaient à cette époque : de l'impressionnisme, parce qu'il résume à grands traits la nature au lieu de la rendre avec une minutie amoureuse; du réalisme, parce qu'au lieu de reproduire la nature intacte dans la fleur de sa beauté première, il copie une nature artificielle, déformée ou souillée par notre civilisation moderne. Mais les paroles ne lui suffisent pas : il crée des musées, à Oxford, pour épurer le goût des étudiants (1872), à Sheffield pour ennoblir la vie des travailleurs du fer (1876). Il achète des maisons qu'il donne aux entreprises philanthropiques de logements ouvriers. Il dépense dans ses œuvres sociales d'abord la fortune de 5 millions que son père lui avait léguée, puis le revenu annuel de 100.000 fr. que lui rapportent ses livres. La propagande artistique, la propagande morale, la philanthropie lui semblent encore insuffisantes; il entreprend de créer des communautés de travailleurs, où l'on ne fera pas usage du machinisme moderne, de la vapeur, et qui échapperont à la tyrannie du grand capital; il fonde dans ce but la *Saint George's Guild;* il rétablit dans le Westmoreland, à Langdale et à Keswick, le filage et le tissage de la toile à la main; dans l'île de Man, l'industrie rurale de la fabrication du drap, sans l'aide de machines à vapeur. Enfin, sentant l'impuissance et de l'action individuelle et de l'association libre, quand elles sont réduites à leurs propres forces, il réclame l'intervention de l'Etat pour supprimer les grandes fortunes, pour donner à tous du travail et pour imposer à tous le travail; ce n'est pas dans la liberté qu'on peut trouver un remède au mal social d'aujourd'hui, c'est dans une « juste obéissance ». Cette réforme de la société par l'Etat, cette suppression de la liberté du mal, est une des conditions de l'ennoblissement moral de tous et par suite de la création artistique et de la joie esthétique; la réforme morale, la réforme sociale, l'intervention de l'État sont inséparables et également nécessaires. Dans cette lutte inégale contre toute la société moderne, où des rêveries sur le moyen âge et un combat impossible contre le machinisme s'unissaient à une critique profonde du régime capitaliste et à des vues confuses de rénovation, Ruskin s'exaltait de plus en plus. Des désordres nerveux se déclarèrent à la fin chez lui, et les médecins, en 1889, lui prescrivirent l'abandon de toute action, de tout travail intellectuel, un repos complet. Il passa les dix dernières années de sa vie à Brantwood, au bord du lac de Coniston, en face des montagnes de l'Ecosse, dans la paix de cette nature sauvage qui avait été la première passion de son enfance et qui fut le dernier amour de sa vieillesse.

Outre les ouvrages cités dans le cours de l'article, on doit encore à Ruskin : *Sesame and Lilies* (1865); *The Ethics of The Dust* (1866); *The Queen of the Air* (1869); *Lectures on Art* (1870); *The Eagle's Nest* (1872); *Val d'Arno* (1874); *Mornings in Florence* (1875-77), sorte de guide à un certain nombre des œuvres d'art de Florence; *Proserpina* (1875-86); *Deucalion* (1875-83); *Guide to the principal pictures in the Academy of fine Arts at Venice* (1877); *Saint Mark's Rest* (1877-84) guide à un certain nombre d'œuvres d'art de Venise; *The Laws of Fesole* (1877-78); *Arrows of the Chace* (1880, 2 vol.); *Love's Meinie* (1882); *The Bible of Amiens* ou *Our Fathers have told us* (1880-85), guide à la cathédrale d'Amiens; *The Art of England* (1883); *The Storm Cloud of the Nineteenth Century* (1884); *On the Old Road* (1885); *Præterita* (1885-89, 2 vol.); *Dilecta* (1886-87); *The Pleasures of England* (1890); *The Poems of John Ruskin* (1891). Les ouvrages de Ruskin sont édités à Sunnyside, Orpington (Kent), dans une librairie qu'il a fondée lui-même, pour empêcher les libraires de prélever une part sur le produit de ses livres et se soustraire ainsi à l'exploitation capitaliste. On a traduit en français *les Sept Lampes de l'Architecture* (Paris, 1900).

René BERTHELOT.

BIBL. : William-E.-A. AXON, *John Ruskin. A bibliophical Biography*, 1879. — William SMART, *John Ruskin, his life and work*, 1880. — Edmund J. BAILLIE, *John Ruskin, Aspects of his thought and teachings*, 1882. — W. SMART, *A Disciple of Plato, a critical Study of John Ruskin*, 1883. — F. MARSCHALL-MATHER. *John Ruskin*, 1883. — Edward-T. COOK, *Handbook to the National Gallery including notes collected from the works of Mr Ruskin;* Londres, 1889. — William MARWICK, *The Ruskin Reading-Guild Journal*, 1889, et *Igdrasil*, 1890. — Edward-T.

Cook, *Studies in Ruskin;* Londres, 1891. — W.-G. Collingwood, *The Life and Work of John Ruskin, with portraits and other illustrations;* Londres, 1893, 2 vol.), et *The Art teaching of John Ruskin;* Londres, 1891 (les ouvrages de Collingwood sont les plus importants à lire sur Ruskin). — H.-W. Acland, *The Oxford Museum;* Londres, 1893. — Waldstein, *The Work of John Ruskin;* Londres, 1894. — Frédéric Harrison, *Ruskin as a master of prose* et *Unto this last*, articles parus dans la *Nineteenth Century*, oct. et déc. 1895. — Mather, *Life and teaching of John Ruskin*, 5e éd., Londres, 1898. — Hobson, *John Ruskin, social reformer;* Londres, 1898. — En français : Milsand, *l'Esthétique anglaise;* Paris, 1862 (il n'y a rien sur les théories sociales de Ruskin, étant donnée la date de l'ouvrage, et l'exposé de ses théories esthétiques est confus et incomplet). — Robert de La Sizeranne, *Ruskin et la Religion de la Beauté;* Paris, 4e éd., 1899 (exact et précis sur la biographie et sur les théories esthétiques de Ruskin, superficiel sur ses théories sociales).

**RUSMA** (Technol.) (V. Epilatoire).

**RUSPINA.** Ville antique (V. Monastir).

**RUSS** (Melchior), dit l'*Ancien*, homme politique et historien suisse, mort en 1493. Greffier à Lucerne en 1466, il fut délégué en 1479 avec Gaspard de Hertenstein, envoyé de Lucerne auprès du roi Louis XI de France, et en 1481 avec Schilling et Staub de Zurich auprès du roi Mathias de Hongrie et de Bohême pour négocier une alliance. Il a laissé des notes historiques et une histoire des guerres de Bourgogne.

**RUSS** (Melchior), dit *le Jeune*, fils du précédent, né vers 1450, mort à la bataille de Rheineck (guerre de Souabe) le 20 juil. 1499. Il fut aussi greffier de Lucerne et fit partie des ambassades envoyées en 1479 et 1488 au roi de Hongrie Mathias Corvin. De 1482 à 1488, il a écrit une *Lucerner Chronik*, qui va jusqu'à l'année 1412. Elle ne fut publiée qu'en 1834 et 1838 par Schneller, puis par Kopp et Wurstemberger.

**RUSS** (Karl), écrivain populaire allemand, né à Baldenburg, dans la Prusse orientale, le 14 janv. 1833. Il s'est adonné, à l'Université de Berlin, à l'étude des sciences naturelles, et s'est occupé depuis de l'histoire des oiseaux de chambre et des oiseaux exotiques auxquels il a consacré de nombreux ouvrages très répandus en Allemagne : *Handbuch fur Vogelliebhaber* (Magdebourg, 1887-91, 3e éd.); *Der Kanarienvogel* (Magdebourg, 1894, 8e éd.) ; *Die Brieftaube* (Hanovre, 1877) ; *Die Prachtfinken* (Hanovre, 1878) ; *Die fremlœndischen Stubenvœgel* (1879-81-93) ; *Das Huhn* (1894, 2e éd.) ; *Die Sprechenden Papageien* (Magdebourg, 1886, 2e éd.) ; *Vœgel der Heimat* (Prague, 1887) ; *Allerlei sprechendes gefiedertes Volk* (Magdebourg, 1889) ; *Die Amazonenpapageien* (Magdebourg, 1896) ; *Vogelzuchtbuch* (*ibid.*, 1896, 2e éd.). Russ a composé aussi quelques écrits d'un caractère descriptif et idyllique : *In der freien Natur* (Berlin, 1868-75, 2 vol., 2e éd.) ; *Meine Freunde* (Berlin, 1879, 2e éd.) ; *Durch Feld und Wald* (Leipzig, 1875, 2e éd.) ; *Natur und Kulturbilder* (Breslau, 1868) ; *Deutsche Heimatsbilder* (Berlin, 1872) ; *Das heimische Naturleben im Kreislauf des Jahres* (Berlin, 1892, 2e éd.). Depuis 1872, Russ édite la revue ornithologique *Die gefiederte Welt*, qui paraît à Magdebourg.

**RUSS** (Robert), peintre autrichien, né à Vienne le 7 juin 1847, élève d'A. Zimmermann, se consacra au paysage, qu'il traita en réaliste. Il a, de préférence, représenté des sites du Tirol méridional. Citons : *Motiv aus Mals* (1870) ; *Vorfrühling in der Penziger Au* (1887) ; *Mühle in Südtirol* (1889) ; *Ansicht von Rotterdam* (1873) ; *Porta Furba; Herbstrebel bei Meran*, etc.

**RUSSEGGER** (Joseph von), minéralogiste et voyageur autrichien, né à Salzbourg le 18 oct. 1802, mort à Schemnitz le 20 juin 1863. Il fréquenta de 1822 à 1826 l'académie des sciences de Schemnitz, puis entra comme ingénieur au service du gouvernement autrichien et, en 1831, fut nommé administrateur des mines d'or et d'argent de Böckstein. En 1835, il fut appelé en Egypte par le vice-roi Méhémet-Ali pour y étudier la constitution minière du sol et, outre ce pays, explora de 1836 à 1838 le Kordofan, la Nubie, puis la Syrie, la Palestine, la Grèce, l'Italie, la France et le N. de l'Europe. De retour en Autriche, en 1843, il devint en 1850 directeur de l'Académie de Schemnitz et, en 1853, fut anobli. Il est l'auteur de travaux d'une haute valeur scientifique, qui ont tout à la fois porté sur la minéralogie, la géologie et l'exploitation des mines. Il a publié, notamment, un excellent traité, qui a fait longtemps autorité : *Der Aufbereitungsprozess gold-und silberhaltiger Pocherze* (Stuttgart, 1841, 1 vol. et atlas), et une fort intéressante relation de ses voyages : *Reisen in Europa, Asien und Afrika* (Stuttgart, 1841-50, 7 vol. et atlas). On lui doit aussi un nombre considérable de mémoires originaux et d'articles parus dans les *Annalen* de Poggendorf, dans les *Archiv* de Karsten, dans le *Jahrbuch* de Leonhard et Bronn, etc.

**RUSSELL** (John), comte de Bedford, né vers 1486, mort à Londres le 14 mars 1555, grand favori d'Henri VIII. Il fit l'expédition de France de 1513 et se distingua au siège de Thérouanne ; il était au camp du Drap d'Or en 1520. Il fit une nouvelle expédition en France en 1522, sous les ordres du comte de Surrey et prit part à l'assaut de Morlaix où il perdit un œil. Il s'occupa ensuite de diplomatie, remplit une mission secrète auprès du duc de Bourbon (1523) qu'il accompagna au siège de Marseille (1524). On le retrouve ensuite à Gênes, à Viterbe, à Rome, à Naples, cherchant à contracter un gros emprunt pour son gouvernement. Il assiste à la bataille de Pavie (1525), séjourne assez longtemps à Milan, réussit à échapper aux émissaires envoyés de France pour l'enlever — car ses intrigues étaient fort gênantes — et rentre en Angleterre (1526). Dès janv. 1527, il revenait à Rome comme ambassadeur auprès du pape Clément, qu'il voulut empêcher de traiter, sans le consentement de ses alliés, avec le général des Impériaux, Lannoy. Russell, membre du parlement de 1529, toujours en bons termes avec le roi, appuya autant qu'il put Wolsey auquel il donna, avant sa chute, les meilleurs avis. Il prit la part la plus active à la répression brutale du pèlerinage de grâce (1536). Conseiller privé en 1538, lord grand amiral d'Angleterre en 1540, lord du sceau privé en 1542, il commanda l'avant-garde lors de l'invasion de France de 1544. Un des exécuteurs testamentaires d'Henri VIII, il joua un rôle des plus importants sous le règne d'Edouard VI qui le créa comte de Bedford en 1550. Il négocia avec Paget le traité de paix avec la France (1550), réprima une insurection dans le Devonshire en 1554 et agit fermement contre Wyatt. En 1554 encore, il est envoyé auprès de Philippe d'Espagne pour négocier un traité de mariage. Très intelligent, très adroit, le comte de Bedford, sut se maintenir dans les conditions les plus difficiles et, fin diplomate, eut une part importante dans l'histoire extérieure de l'Angleterre au XVIe siècle. On a un beau portrait de lui par Holbein.

*Francis*, second comte de Bedford, fils du précédent, né vers 1527, mort à Londres le 28 juil. 1585, accompagna son père dans plusieurs de ses expéditions. Il représenta le comté de Buckingham au Parlement, de 1547 à 1552, et entra ensuite à la Chambre des lords. Emprisonné à l'avènement de Marie, à cause de la vivacité de ses convictions protestantes, il adhéra au complot de Wyatt, et, dès la mort de son père, il s'empressa de passer à Genève où il se lia avec les réformés étrangers les plus en vue. Revenu en Angleterre, il prit part à l'expédition de France, et à la bataille de Saint-Quentin dont il a laissé une relation. A l'avènement d'Elizabeth, Bedford entra au conseil privé et joua un rôle important dans l'organisation religieuse du royaume. Ambassadeur de France auprès de Charles IX en 1561, il devint en 1564 gouverneur de Berwick. Il fut chargé des négociations relatives au mariage de Marie-Stuart, et, en prévision des troubles qui allaient suivre, il fortifia les frontières d'Écosse, fournit des subsides aux lords de la Congrégation, fit un rapport détaillé sur le meurtre de Rizzio, etc. Il fut un des juges

du duc de Norfolk en 1572, un des négociateurs du mariage avec la maison d'Anjou en 1581, remplit avec distinction et avec honnêteté toutes sortes de fonctions importantes.

*William*, baron de Thornhaugh, né vers 1558, mort à Northall le 9 mars 1613, fils du précédent, prit une part active aux guerres d'Irlande, à partir de 1580, à l'expédition des Pays-Bas en 1585, où il se distingua à Zutphen. Gouverneur de Flessingue (1587), il ravitailla Sluys et resta en Hollande jusqu'en 1588. En 1594, il fut nommé lord député d'Irlande. Il fut aux prises avec les plus grandes difficultés à cause de l'attitude menaçante du comte de Tyrone et aux entreprises de O'Donnell. Il ravitailla Enniskillen, essaya de s'emparer du comte de Tyrone et dispersa les bandes de Fiagh Mac Hugh qu'il finit par prendre le 8 mai 1597. Mais il était en mauvais termes avec Norris, général de l'armée de Munster, et il réclama son rappel. Depuis, il fut tenu à l'écart des affaires. Cependant en 1599, comme on redoutait une invasion espagnole, il fut mis à la tête des forces chargées de défendre les côtes Ouest d'Angleterre.

*Francis*, 4e comte de Bedford, fils du précédent, né en 1593, mort à Londres le 9 mai 1641, fut traduit en 1629 devant la Chambre étoilée pour sa collaboration au traité de sir Robert Dudley, *Proposition for His Maiesty's Service*, et relaché, mais tenu longtemps en suspicion. Il occupa ses loisirs à la construction du square de Covent Garden, avec la piazza et l'église de Saint-Paul, travaux immenses où il employa Inigo Jones. Il se lança aussi dans une vaste entreprise d'asséchement de marais qui lui causa de grands déboires financiers. En 1640, il fut un des chefs de l'opposition contre le roi. Au Court Parlement, il participa à la négociation du traité de Ripon et, pendant les premiers mois du Long Parlement, il fut le leader du parti populaire. Il essaya de sauver Strafford, mais la découverte du complot de l'armée ne le lui permit pas, et il mourut subitement de la petite vérole, le jour où le roi signa le bill d'*attainder*.

*William*, 1er duc de Bedford, né en 1613, mort le 7 sept. 1700, fils du précédent, siégea au Long Parlement pour Tavistock. A la chambre des lords où il succéda à son père, il appuya la même politique. En 1642 il fut nommé général de la cavalerie de l'armée parlementaire. Il assiégea le marquis d'Hertford au château de Sherborne, mais, manquant de tout matériel et de toutes ressources, il ne put s'emparer de lui. Il combattit à Edgehill : en août 1643, il abandonna tout à coup la cause du Parlement, mais en décembre il abandonnait aussi brusquement celle du roi et se rendait à Essex. Il n'est pas étonnant, après cela, qu'il ait été tenu longtemps en suspicion par les deux partis. Pourtant, en 1671, il fut nommé gouverneur de Plymouth et, en 1689, il porta le sceptre au couronnement de Guillaume d'Orange. Il fut créé duc de Bedford et marquis de Tavistock en 1694. On a un beau portrait de lui par Van Dyck.

Lord *William* Russell, dit *le Patriote*, né le 29 sept. 1639, mort le 21 juil. 1683, fils du précédent, représenta Tavistock au Parlement après la Restauration. Membre du *county-party*, il fit une vive opposition à la cour et se distingua particulièrement par la violence de ses attaques contre Buckingham et Danby. Il entra en relation avec Louis XIV en 1678 par l'intermédaire du marquis de Ruvigny, parent de sa femme, et de Barillon, notre ambassadeur à Londres, afin d'obtenir la dissolution du Parlement. Mais, comme on sait, Charles II intriguait de son côté avec la cour de France, dont il recevait secrètement des subsides, et il se montra plus habile que ses adversaires. En 1678, lord Russell réclama le renvoi du duc d'York, ce qui amena la prorogation puis la dissolution du Parlement. Le fameux « complot papiste » accrut encore la popularité de Russell qui, avec autant d'énergie que de persévérance, réclamait l'exclusion du duc d'York de la succession au trône ; en même temps, il entretenait des intelligences avec Guillaume d'Orange. Son hostilité déterminée à l'égard de la maison des Stuarts le fit impliquer dans le complot de Rye House qui avait pour but l'assassinat du roi et du duc d'York : suivant toute apparence, il ne savait rien. Arrêté et enfermé à la Tour (26 juin 1683), il fut reconnnu coupable de haute trahison après un procès où abondent les illégalités de procédure, et fut exécuté le 21 juil. à Lincoln's Inn Fields. Cette exécution causa une immense sensation dans toute l'Europe qui avait suivi le procès de Russell avec un intérêt passionné. Louis XIV, par l'intermédiaire de Barillon, était intervenu en sa faveur. Dès son avènement, Guillaume d'Orange ordonna la revision du procès qui fut cassé (mars 1689).

*Rachel* Wriothesley, lady Russell, femme du précédent, née en 1636, morte en 1723. Fille du comte de Southampton et de Rachel de Ruvigny qu'on appelait « la belle et vertueuse Huguenotte », elle épousa en premières noces (1653) Francis lord Vaughan et en secondes noces (1669) W. Russell. Elle s'est rendue célèbre par son dévouement à la cause de son mari, par les efforts qu'elle fit pour le tirer de prison et pour obtenir ensuite sa réhabilitation, par les lettres pathétiques qu'elle écrivit en sa faveur. Sa correspondance a été publiée en 1773 par Thomas Sellwood, et en 1820 par miss Berry ; elle a obtenu de nombreuses éditions.

*Edward*, comte d'Orford, né en 1653, mort en 1727, cousin de William, entra dans la marine et servit dans la flotte placée sous les ordres du prince Rupert en 1673. Après l'exécution de son cousin, il passa ouvertement dans le parti de Guillaume d'Orange qu'il accompagnait, en 1688, dans la marche sur Londres. En 1689, il fut nommé amiral. Après avoir causé par ses intrigues la chute de Torrington, il songea un instant à traiter avec Jacques II, mais celui-ci repoussa ses avances. Il commandait à la bataille de la Hougue ; on lui reprocha de n'avoir pas profité de l'occasion pour détruire complètement la flotte française, et son commandement lui fut retiré. Il le reprit en 1693 et en 1694 et 1697, empêcha par des mouvements bien combinés la flotte française de la Méditerranée d'entreprendre aucune action et la tint enfermée à Toulon. Russell, qui avait été créé le 7 mai 1697, baron de Shingey, vicomte de Barfleur et comte d'Orford, fut comblé d'honneurs et remplit, entre autres hautes fonctions, celles de lord justice (1697 et 1698) et de premier lord de l'amirauté (1709 et 1714-17).

*John*, 4e duc de Bedford, né le 30 sept. 1710, mort à Woburn le 15 janv. 1771, petit-fils de William (V. ci-dessus). Membre de la Chambre des communes à partir de 1732, il fit une opposition résolue à la politique de Robert Walpole et surtout au parti de la cour. Premier lord de l'amirauté dans le cabinet Pelham (1744), lord justice de Grande-Bretagne en 1745 et en 1748, il se montra fidèle au roi lors de la rébellion de 1745 et leva un régiment en sa faveur. En févr. 1748, il devint secrétaire d'Etat pour le dép. du Sud. Il excita la jalousie de Newcastle, et le ministère fut partagé en deux factions, celle de Newcastle et celle de Bedford qui s'appuyait sur le duc de Cumberland. Bedford dut démissionner en 1751. Il fonda un journal antiministériel, *The Protestor* (1753). Il finit par se réconcilier avec la cour et, à partir de 1754, fut le pivot de toutes les intrigues politiques. Il essaya vainement d'amener une entente entre Pitt et Fox. En 1755, il était nommé lord lieutenant d'Irlande. Il voulut être l'arbitre impartial entre les deux partis rivaux, mais il ne tarda pas à entrer en lutte avec le Parlement irlandais dont il n'approuvait pas certaines résolutions. Appuyé par Pitt, il vint à bout de ces difficultés, et, grâce à sa cordialité, à la bonté et à la gracieuseté de sa femme, il fut bientôt très populaire. En 1759, il eut à réprimer des troubles suscités par le projet d'union législative entre l'Angleterre et l'Irlande et à repousser l'invasion de l'expédition française dirigée par Thurot qui s'était emparé de Carrickfergus. Il démissionna en 1761. Ami et allié de

Bute, il accepta les fonctions de lord du sceau privé, puis celles d'ambassadeur en France. Il négocia la paix avec Choiseul et signa le traité de Paris du 10 févr. 1763. Il était en froid avec Bute et divers membres du gouvernement qui s'étaient mêlés à tort et à travers de ses négociations et avaient failli en compromettre le succès. Aussi pressa-t-il le roi de rappeler Pitt. Pitt ayant refusé, Bedfort accepta la présidence du conseil (9 sept. 1763). Son ministère fut violemment attaqué par Temple, par Horace Walpole, par Bute. La paix qu'il avait conclue avec la France l'avait rendu fort impopulaire à Londres : le 15 avr. 1765, la populace le siffla et lui lança des pierres. Assez grièvement blessé, Bedfort dut se barricader dans sa maison et se faire garder par la troupe. Il accusa Bute d'avoir fomenté ce mouvement, se querella violemment avec George III qui finit par renvoyer son ministère (12 juil.). Bedford conserva une influence prépondérante dans les milieux politiques, et il fallait toujours négocier avec lui si l'on voulait former un cabinet durable. Il en profitait pour réclamer des places et des faveurs pour ses partisans et exaspérait le roi par l'extravagance de ses prétentions. Mais comme sa santé était mauvaise, que sa vue baissait, il n'accepta plus désormais aucun office pour lui-même. Bedford avait épousé en premières noces lady Diana Spencer, en secondes noces Gertrude Leveson Gower dont il eut trois enfants. On a un beau portrait de lui par Gainsborough.

*Francis*, 5e duc de Bedford, né en 1765, mort à Woburn le 2 mars 1802, petit-fils du précédent. Entré à la Chambre des lords en 1787, il y appuya la politique de Fox. En 1796, s'étant opposé à la pension de Burke, il s'attira la fameuse *Letter to a noble lord* où il est appelé « le Léviathan des créatures de la couronne », sans compter force brocards et caricatures dans la presse. Bedford réclama vainement en 1797 et 1798 la démission du ministère et il finit par tourner son activité vers l'agriculture. Il réalisa de grands progrès dans ses vastes propriétés de Woburn, fit d'utiles expériences relatives à la nourriture rationnelle des bestiaux et organisa de grandes expositions. On lui a élevé une statue en 1809 dans Russell Square.

*John*, frère du précédent (1766-1839), fut sixième duc de Bedford. — Un de ses fils, lord *George-William*, né à Londres le 8 mai 1790, mort à Gênes le 16 juil. 1846, entra dans l'armée, fut aide de camp de Wellington et devint major général en 1841. Il remplit diverses missions diplomatiques (Belgique, Portugal, Wurttemberg) et fut ambassadeur à Berlin de 1835 à 1841. — Son frère, lord *John*, né à Westminster le 18 août 1792, mort à Richmond le 28 mai 1878, fut le grand homme de la famille. D'une santé délicate, très intelligent, il montra une précocité remarquable. Il avait une prédilection marquée pour la littérature : tout jeune, il rédigea un *Journal* où abondent les remarques les plus originales et où brillent des pensées profondes. Membre du Parlement dès 1813, il appuya la politique libérale et se fit remarquer par son opposition à la suspension de l'*habeas corpus*. Divers ouvrages, un roman, *The Nun of Arrouca* (1822), une tragédie, *Don Carlos* (1822), *Memoirs on the affairs of Europe* (1824) et une traduction du cinquième livre de l'*Odyssée* (1827), le firent connaître avantageusement du grand public. A partir de 1820, il fut un des meilleurs avocats de la réforme parlementaire et ne tarda pas à devenir le leader des whigs. En 1806, il entra dans le ministère Grey comme payeur général, et c'est lui qui soutint à la Chambre des communes le projet de réforme du gouvernement par un discours (31 mars 1831) qui fit sensation et lui conquit une immédiate popularité. Grâce à sa persévérance, le bill était adopté en 1832 après des vicissitudes qui font de cette époque une des périodes les plus agitées et les plus intéressantes de l'histoire d'Angleterre. Le Parlement élu d'après la nouvelle loi s'assembla le 29 janv. 1833. Russell s'attaqua alors à l'éternelle difficulté irlandaise et présenta en 1834 l'*Irish Tite Bill* qui ne satisfit pas O'Connell et amena la retraite des membres les moins avancés du cabinet. Le ministère ainsi disloqué fut renvoyé par le roi le 15 nov. Russell reprit son rôle de leader des whigs ; il remporta sur Peel des victoires si fréquentes qu'il l'obligea à démissionner (3 avr. 1835). Dans le cabinet Melbourne qui suivit, Russell fut secrétaire d'Etat à l'intérieur et leader de la Chambre des communes. Il s'attacha, entre autres, à la réforme municipale qu'il réussit à faire passer en 1836 après un conflit mémorable entre la Chambre des lords et la Chambre des communes. Dans le remaniement ministériel de 1839, il prit le portefeuille des colonies. Le ministère tomba en 1841. Russel se prononça pour le rappel total des lois sur les céréales (mesure que Peel fit adopter en 1846), et, en juil. 1846, il fut chargé de former un cabinet avec les fonctions de premier lord de la trésorerie. Il eut à parer à la famine d'Irlande, mais, les choses s'aggravant, il fut forcé de présenter, en 1847, un bill de répression qui détacha de lui tous les radicaux. La révolution de 1848 en France, qui eut un retentissement sur toute l'Europe, amena de nouvelles difficultés. Russell vint assez facilement à bout du mouvement chartiste, puis de la rébellion de Smith O'Brien, mais, dans le sein du cabinet, il était en désaccord perpétuel avec Palmerston qui voulait gérer à son idée les affaires étrangères. Palmerston ayant, sans consulter ses collègues, reconnu le gouvernement formé par Louis-Napoléon après le coup d'Etat du Deux-Décembre, Russell l'obligea à démissionner (26 déc. 1851) et le remplaça par Grenville. Palmerston n'eut pas de cesse qu'il n'eût obtenu sa revanche, et il réussissait, dès févr. 1852, à mettre le cabinet en minorité. Lord Derby qui lui succéda ne put se maintenir. Puis vint le cabinet de coalition dirigé par lord Aberdeen où Russell eut le portefeuille des affaires étrangères, puis la présidence du conseil, cabinet déchiré par les dissentiments de ses membres et qui tomba en 1855. Russell fut de nouveau chargé de former une administration, il n'y put réussir et accepta les fonctions de plénipotentiaire au congrès de Vienne où il proposa une alliance défensive entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, plan qui ne fut pas accepté par le gouvernement. Après avoir tenu le portefeuille des colonies du 23 févr. au 13 juil. 1855, il se tint ensuite pendant près de quatre ans dans la vie privée, tout occupé de travaux littéraires. En 1860, il redevint ministre des affaires étrangères. Partisan passionné de l'unité de l'Italie, il prêta tout son appui à sa réalisation, s'opposa, mais sans succès, à l'annexion de la Savoie par la France, garda une stricte neutralité pendant la guerre civile de l'Amérique et laissa accomplir l'écrasement des Polonais et l'occupation du Slesvig-Holstein. A la mort de Palmerston (18 oct. 1865), Russell redevint premier ministre et confia à Gladstone le rôle de leader de la Chambre des communes. Moins d'un an après, (18 juin 1866), il tombait pour avoir voulu opérer une nouvelle réforme électorale. Il renonça désormais au gouvernement. Devenu membre de la Chambre des lords par son élévation à la pairie en 1861, il y prit assez souvent la parole en faveur de l'Irlande. Il approuva la politique anticléricale de l'empereur d'Allemagne, ce qui lui valut les sympathies de Bismark, qui l'appelait le « Nestor des hommes d'Etat de l'Europe ». Russsell a beaucoup écrit. Son *Essay on the english constitution* (1821) est sa meilleure œuvre. Il a édité les *Lettres* du quatrième duc de Bedford (1842-46, 3 vol.), les *Mémoires* et *Lettres* de Fox (1853-57, 4 vol.) dont il a écrit la biographie : *Life and times of Fox* (1859-67, 3 vol.). Citons encore : *Life of lord William Russell* (1819) ; *Essays and Sketches* (1820) ; *Causes of the French Revolution* (1832).

*Odo-William-Leopold*, baron Ampthill, né à Florence le 28 févr. 1829, mort à Potsdam le 25 août 1884. Il entra dans la diplomatie en 1849, occupa divers

postes, notamment celui de premier attaché à Constantinople (1854). Il resta une douzaine d'années en Italie, où, de 1858 à 1870, il rendit de grands services, soit à la légation de Florence, soit à Naples, soit à Rome. En 1870, il fut attaché au quartier général de l'armée allemande à Versailles et, le 16 oct. 1871, il fut nommé ambassadeur à Berlin. Son père avait longtemps séjourné en Allemagne; Russell était, d'autre part, en fort bons termes avec Bismarck et avec la famille royale de Prusse, et son influence personnelle fit beaucoup pour maintenir et accentuer la bonne intelligence entre les gouvernements anglais et allemand. On le vit bien lors de la négociation du congrès de Berlin et de la conférence pour la délimitation de la frontière grecque. Homme d'esprit et de goût, causeur aimable, chanteur apprécié, Russell aimait la compagnie des savants et des érudits, et il fut fort lié avec Virchow, Gneist, Ranke, Brandis, Helmholtz, etc.

Le représentant actuel de la pairie est *Herbrand-Arthur*, 11e duc de Bedford, né le 19 févr. 1858, fils de *Francis-Charles*, frère du précédent. Il est entré dans l'armée, a été lieutenant des grenadiers de la garde, aide de camp du marquis de Dufferin dans sa vice-royauté de l'Inde (1884-88) et a fait la campagne d'Egypte de 1882. Il a écrit : *History of a great agricultural Estate* (Londres, 1897). R. S.

Bibl. : Wiffen, *Memoirs of the house of Russell;* Londres, 1833, 2 vol. — Lady Georgiana Bertie, *Five Generations of a Loyal House.* — *The Earl of Bedford's Passage to the highest Court of Parliament ;* Londres, 1641, in-1. — John Russell, *Life of William lord Russell;* Londres, 1820, 2 vol. — Miss Berry, *Some account of the life of Rachel Wriothesley, lady Russell.* — Guizot, *Vie de lady Russell*, dans *Revue des Deux Mondes*, mars 1855. — *The Battle of la Hogue*, dans *Quarterly Review*, avr. 1893. — Brougham, *Sketches of Statesmen;* Londres, 1815. — Walpole, *Life of lord John Russell.*— Clarke, *Agriculture and the house of Russell*, 1891.

**RUSSELL** (John-Scott), ingénieur anglais, né près de Glasgow le 8 mai 1808, mort à Ventnor le 8 juin 1882. Très jeune, il témoigna des dispositions remarquables pour la mécanique. Il fit de fortes études aux Universités d'Edimbourg, de S. Andrews et Glasgow et remplaça un moment John Leslie dans la chaire de philosophie naturelle. Il s'est surtout occupé de la construction rationnelle des navires et lut, en 1835, à la British Association, une communication sur la nature des ondes qui fit sensation. Il condensa ses recherches dans un autre mémoire (1837) : *On the laws by which waters opposes resistance to the motion of floating Bodies*, qui lui valut la grande médaille d'or de la Société royale d'Edimbourg. Il dirigea les importants chantiers de construction de navires de Greenock, prit une part prépondérante dans la préparation de la grande Exposition de 1851, fut secrétaire de la Société des arts (1845-50). C'est lui qui construisit le fameux Great-Eastern dont l'insuccès lui causa de fortes pertes d'argent; enfin il fut un des promoteurs les plus convaincus des cuirassés. Citons parmi ses autres écrits : *On the nature, properties and applications of Steam in Steam navigation* (Edimbourg, 1841, in-8); *The fleet of the Future; iron or wood?* (Londres, 1861, in-8); *Very large Ships, their advantages and Defects* (1863, in-8); *The Modern System of naval Architecture for Commerce and War* (1864-65, 3 vol. in-fol.); *The wave of Translation in the Ocean of water, Air and Ether* (Londres, 1885, in-8). R. S.

**RUSSELL** (William-Howard), publiciste anglais, né à Lilyvale (comté de Dublin) le 28 mars 1821. Inscrit au barreau de Londres en 1850, il avait depuis quelques années débuté au *Times* et il devint un des meilleurs correspondants de ce journal, qui l'envoya en 1850 en Slesvig-Holstein, en 1854 en Crimée, en 1856 au couronnement du tsar à Moscou, dans l'Inde durant la campagne de Colin Campbell, aux Etats-Unis durant la guerre civile, en Autriche pendant la guerre de 1866 avec la Prusse; pendant la guerre franco-allemande de 1870-71, il fut attaché à l'état-major du prince héritier de Prusse, enfin il suivit l'expédition de Zoulouland. D'une activité extraordinaire, Russell dirige la revue *Army and Navy Gazette* qu'il a fondée en 1858, et il a publié de très intéressants récits des événements auxquels il a assisté, entre autres : *Letters from the Crimea* (Londres, 1855-56); *Diary in India* (1858); *The Sepoy Mutiny* (1858); *Hespersthen or Notes from the West* (1882).

**RUSSELL** de Killoven (Lord Charles), magistrat anglais, né à Mewry le 10 nov. 1832, mort le 10 août 1900. D'abord solicitor à Belfast, il se fit inscrire au barreau de Londres en 1859. Elu membre de la Chambre des communes par Dundalk (1880-85), puis par South-Hackney (1885-86), il appuya la politique libérale. En 1886, le cabinet Gladstone lui confia les fonctions d'attorney general qu'il occupa de nouveau en 1892. Après avoir été créé pair (1894), il devint la même année lord chief-justice d'Angleterre. Orateur éloquent et puissant, lord Russell a remporté, tant dans le Parlement qu'à la barre, les succès les plus considérables. On mentionne surtout son discours devant la commission Parnell (1889) qui fut son triomphe, et ses interventions à la Chambre des communes à propos du home-rule (1893). Il passait aussi pour un jurisconsulte très savant et un magistrat très habile. R. S.

**RUSSEY** (Le). Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, sur un vaste plateau du Jura, compris entre le Dessoubre et le Doubs ; 1.248 hab. Foires de gros bétail très fréquentées. Eglise du xvie siècle. Monument élevé, sur une fontaine, au missionnaire jésuite Parennin (1665-1741), né au Russey.

**RUSSIA** (Astr.) (V. Astéroïde).

**RUSSIE** (russe *Rossiia*). GÉOGRAPHIE. — **Généralités.** — L'Empire russe ou Puissance russe (*Rossijskaia Imperia* ou *Rossijskoie gossudarstvo*) embrasse la moitié orientale de l'Europe, toute l'Asie septentrionale et l'O. de l'Asie centrale. Il couvre, d'après les calculs de Strelbitzky (*Superficie de l'Empire russe sous Alexandre III;* Saint-Pétersbourg, 1889), une étendue totale de 22.430.000 kil. q., y compris les eaux intérieures (même la Caspienne) et les îles, mais non compris les khanats vassaux de Khiva et Boukhara. C'est la 22e partie de la superficie du globe terrestre, le 6e de la superficie des terres émergées, deux fois et demie celle de l'Europe. Cet immense territoire a pour limites extrêmes : à l'E., le cap Oriental par 172° 4′ 4″ long. O. ; à l'O., la bourgade polonaise de Pyzdry au point où la Warta passe de Pologne en Prusse par 15° 17′ 31″ long. E. ; au S., la frontière afghane près de Kouchk, par 34° 39′ lat. N. ; au N., le cap Tchelioustkin par 77° 36′ 8″. La plus grande longueur de l'E. à l'O. atteint 10.732 kil. ; la plus grande largeur du N. au S., 4.676 kil. L'Empire russe est compris : entre l'océan Glacial du Nord ou Boréal au N. ; l'océan Pacifique à l'E. ; au S., la Chine, l'Afghanistan, la Perse, la Turquie, la mer Noire ; à l'O., la Roumanie, l'Autriche, la Prusse, la mer Baltique, la Suède et la Norvège. Le périmètre de ses frontières, en négligeant les sinuosités secondaires, mesure 69.245 kil., dont 19.941 pour les frontières de terre, soit 9.372 pour la frontière chinoise, 811 pour l'afghane, 1.737 pour la frontière persane, 505 pour la turque. Sur les 4.505 kil. de frontière européenne terrestre, 799 confinent à la Roumanie, 1.225 à l'Autriche, 1.183 à la Prusse, 536 à la Suède et 762 à la Norvège. L'Empire russe est essentiellement continental et forme un territoire compact faiblement entaillé par la mer. L'ensemble des îles ne représente que 238.156 kil. q., dont 109.984 pour la Russie d'Europe ; les plus vastes sont les terres polaires de Kalgouiev, de la Nouvelle-Zemble et de la Nouvelle-Sibérie, puis Sakhalin dans l'océan Pacifique, les Aland, Dago, Œsel dans la Baltique.

Au point de vue géographique, on réserve plus spécialement l'appellation de Russie à la partie européenne de l'Empire russe. On distingue dans celui-ci, au point de vue politique, quatre ou même six grandes divisions, dont voici le tableau :

| | Superficie en kil. q. | Population au 9 févr. 1897 | Hab. par kil. q. |
|---|---|---|---|
| Russie d'Europe.. | 4.926.667 | 94.215.415 | 19,16 |
| Pologne..... | 127.319 | 9.455.943 | 74,28 |
| Finlande..... | 373.612 | 2.563.000 | 6,86 |
| Total pour la Russie d'Europe.. | 5.427.598 | 106.234.358 | 19,57 |
| Caucase..... | 472.554 | 9.248.695 | 19,59 |
| Sibérie..... | 12.518.487 | 5.727.090 | 0,46 |
| Asie centrale..... | 4.011.365 | 7.721.684 | 1,92 |
| TOTAL GÉNÉRAL... | 22.430.004 | 128.931.827 | 5,74 |

Ces chiffres comprennent pour la Russie d'Europe les 37.605 kil. q. de la mer d'Azov et pour l'Asie centrale les 506.457 kil. q. de la mer d'Aral et de la mer Caspienne. Nous ne nous occuperons dans l'art. RUSSIE que de la géographie de la Russie d'Europe, les autres parties étant traitées aux art. CAUCASE, SIBÉRIE, TURKESTAN; dans la Russie d'Europe, nous comprendrons la description de la Pologne russe qui en est inséparable, mais pour les détails relatifs à la *Finlande* (comme d'ailleurs à la Crimée), nous renverrons à l'article spécial qui lui a été consacré. Mais avant d'aborder cette description géographique, il importe de s'expliquer sur les limites admises pour la Russie d'Europe ou Russie proprement dite.

RUSSIE D'EUROPE. SITUATION, SUPERFICIE, LIMITES. — La Russie d'Europe comprend au point de vue administratif non seulement la région que nous avons ainsi désignée dans le tableau ci-dessus, mais aussi la province du Caucase, ce qui lui attribue une surface totale de 5.900.152 kil. q. Mais ces limites administratives ne coïncident pas avec les limites naturelles et débordent sur l'Asie. D'une part, les gouvernements de Perm et d'Orenbourg occupent les deux versants des monts Oural et prélèvent ainsi 178.800 kil. q. de territoires asiatiques; d'autre part, les pays qui se trouvent au S. du Caucase ne peuvent, en aucun cas, être regardés comme appartenant à l'Europe physique. Mais de ce côté les géographes ne sont pas d'accord sur la frontière naturelle entre Asie et *Europe* (V. ce mot) : les uns la fixent à la crête du Caucase; les autres, à la dépression ponto-caspienne au fond de laquelle sont les eaux du Manytch, le massif entier du Caucase étant alors regardé comme asiatique. Si l'on fixe la limite à la crête du Caucase, la Russie d'Europe mesure 5.515.057 kil. q.; si l'on admet celle du Manytch, elle n'a que 5.248.790 kil. q., mais, en toute hypothèse, elle représente plus de la moitié de l'Europe entière, l'ensemble de tous les autres Etats n'y occupant que 3.881.060 kil. q.

La Russie d'Europe ainsi définie, jusqu'à l'Oural et au Caucase, est comprise entre 40° 22′ 3″ lat. N. à la ville de Bakou et 77° 6′ lat. N. à l'extrémité septentrionale de la Nouvelle-Zemble; 15° 17′ 31″ long. E. à la sortie de la Warta et 63° 48′ 31″ au mont Khaï-Oudy-Paï dans l'Oural septentrional. En négligeant la Nouvelle-Zemble, le territoire continental mesure 3.300 kil. du N. au S. et 2.700 de l'E. à l'O. par le travers de la Pologne. — Le périmètre de ses frontières est de 31.454 kil., dont 10.227 de frontières terrestres et 21.227 de frontières maritimes. La frontière septentrionale est formée sur 9.084 kil. par l'océan Glacial du Nord; la moitié environ (4.452 kil.) revient à la mer Blanche, sorte de vaste golfe. La frontière orientale suit la Kara de son embouchure à sa source, puis la crête des monts Oural jusqu'à la source du fleuve Oural, puis ce fleuve jusqu'à son embouchure dans la mer Caspienne, soit 4.306 kil. de frontières terrestres, auxquels s'ajoutent 3.378 kil. des côtes de la Caspienne jusqu'à la ville de Bakou, au S. de la presqu'île d'Apchéron. La frontière méridionale, partant de Bakou, rejoint à Arabat la crête du Caucase et la suit jusqu'au détroit de Kertch, soit 1.417 kil. de frontières terrestres, auxquels s'ajoutent 2.015 kil. pour la frange de la mer Noire (non compris le littoral de la mer d'Azov classée dans les eaux intérieures). La frontière occidentale suit le bras N. du delta du Danube, puis son affluent le Pruth, qui divisent les pays russes et roumains sur 799 kil.; la frontière est en grande partie conventionnelle entre Russie et Autriche (1.225 kil.), quoique suivant quelque temps des rivières, Dniestr et son affluent le Sorutsch, plus loin la Vistule; il en est de même entre Russie et Prusse (1.183 kil.), sauf lorsque la frontière épouse le cours de la Prosna. Après ces 3.207 kil. de terre, la frontière occidentale est constituée par la côte sinueuse de la mer Baltique durant 6.749 kil.; ensuite dans la presqu'île scandinave, le cours de la Torneå sépare la Suède de la Russie pendant 536 kil. Entre la Russie et la Norvège, la frontière, longue de 762 kil., suit d'abord approximativement la ligne de partage des eaux, puis, à partir de la source, le fleuve Tana; mais elle en laisse l'embouchure à la Norvège et, contournant le fjord Varanger, s'en va plus à l'E. chercher le Pasvig, déversoir du lac Inara, le longe jusqu'auprès de la mer et, par un nouveau coude vers l'E., va chercher le Jacobs-elv ou Voriéma, le long duquel elle atteint l'Océan, dans la partie orientale du fjord Varanger.

**Géographie physique.** — La Russie, en venant occuper dans l'E. de l'Europe la moitié du continent, forme avec sa seconde partie un contraste saisissant. Autant cette dernière avec ses contours si remarquablement articulés, son sol mouvementé au point d'avoir été, dès le principe, considérée par Strabon « comme la partie du monde la plus variée d'aspect », a pu, grâce à cette diversité dans le relief, être divisée de bonne heure en de très nombreuses souverainetés distinctes; autant l'autre, restant massive, peu découpée, très uniforme sur toute son étendue, se révèle comme une individualité distincte, bien homogène et prédestinée par suite à n'être occupée que par un seul et unique Etat, l'*Empire russe*. Empire immense comme le territoire sur lequel il a pu suivre les diverses phases de son développement, puis s'épancher ensuite au dehors en s'étendant fort loin sur les vastes plaines de la Sibérie où se présentent, en Asie, toutes ses affinités naturelles, car ces dernières deviennent, avec leurs zones successives de terres glacées (*toundras*) dans le N., d'épaisses forêts au milieu, puis de *terre noire* dans le S., l'exacte contrepartie de la plaine russe; à ce point même, qu'on a cru souvent devoir le considérer géographiquement, comme essentiellement constitué par deux immenses plaines à peine séparées par l'étroite arête de l'Oural. Cependant cette chaîne montagneuse s'introduit en manière de limite tranchée; franchement naturelle, car, devenue ligne maîtresse dans l'orographie d'une zone si régulièrement aplanie, elle y représente un trait géographique des plus anciens; un trait qui, depuis qu'il existe, et les origines remontant aux premières phases orogéniques de l'histoire du globe sont bien lointaines, n'a jamais cessé de remplir ce rôle entre l'Europe et l'Asie. De plus, ces plaines étant, de part et d'autre, soumises à des conditions physiques extérieures très différentes, il en résulte pour chacune une physionomie propre, distinctive. Sitôt qu'on a franchi l'Oural, climat, végétation, population, tout est changé. Les analogies signalées plus haut ne sont, en somme, qu'apparentes; ce que ces plates régions ont de semblable, c'est leur commune et très grande uniformité dans le relief. Uniformité qui s'exagère même en Sibérie russe, ses plaines dans l'O., depuis l'Oural jusqu'au Yenisséi, venant se répartir dans un seul, mais immense bassin, celui de l'Ob, qui, de plus, se relie dans le S. sans transition avec la dépression aralo-caspienne, tant se fait sentir ici, pour les eaux, l'absence complète de ligne de faîte. Elles offrent ensuite, comme contraste avec celles plus morcelées qui se développent en Europe, de ne présenter aucune trace de couverture glaciaire et d'être privées par suite d'un élément dont l'allure et la distribution dans les plaines russes déterminent précisément leurs caractères particuliers. Quoiqu'englobées par la Russie, elles participent trop au régime général de l'Asie septentrionale, pour qu'on puisse

Gravé et Imp. par Erhard Frres _ 1900.

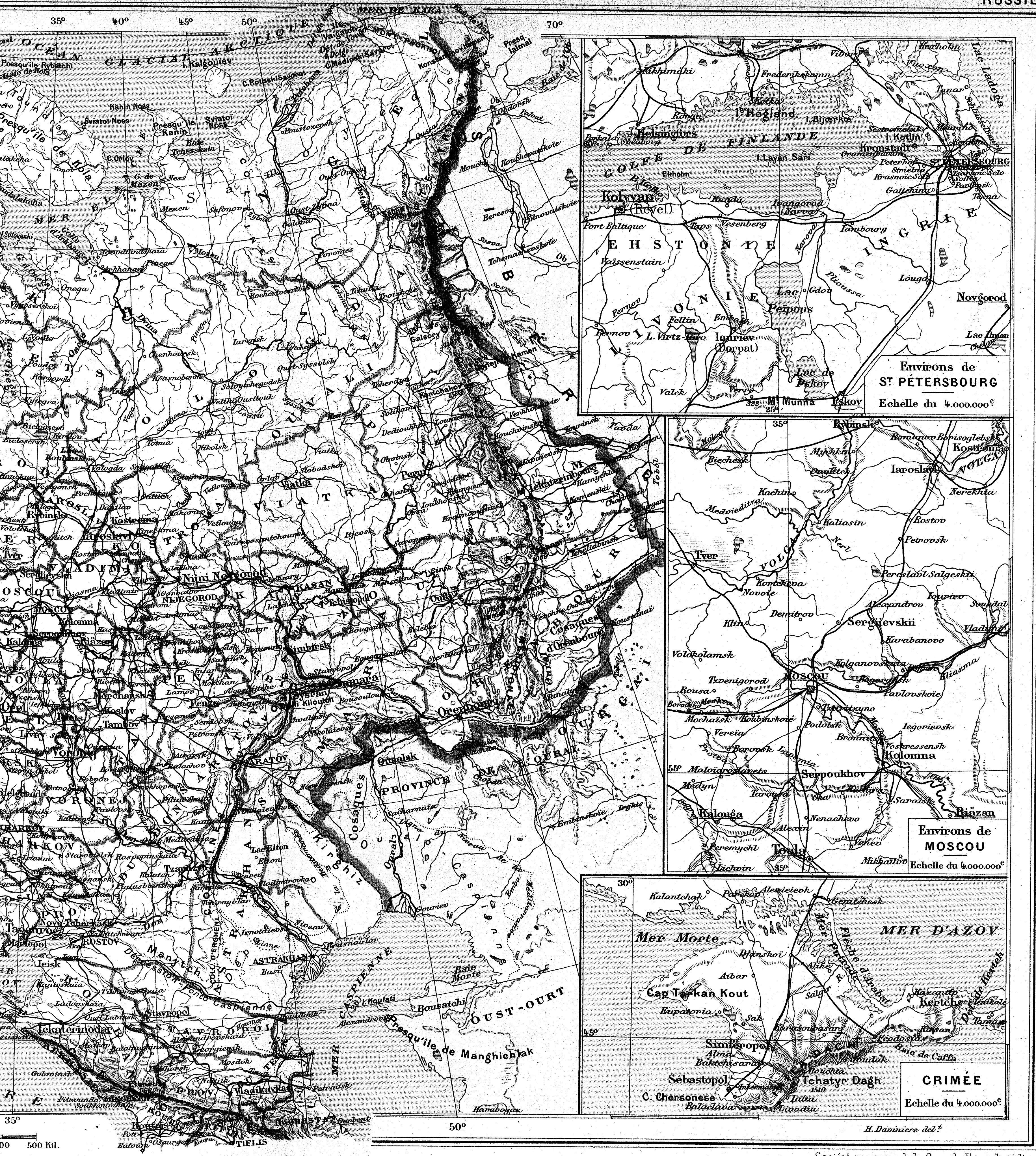
MER DE KARA
OCEAN GLACIAL ARCTIQUE
I. Kalgouiev
Kanin Noss
Presqu'île de Kola
MER BLANCHE
Arkhangel
Mezen
Onega
Vologda
Iaroslavl
Kostroma
Tver
MOSCOU
Kolomna
Riazan
Nijni Novgorod
VIATKA
Viatka
KASAN
Simbirsk
Samara
Perm
Iekaterinbourg
Orenbourg
Saratov
Ouralsk
PROVINCE DE L'OURAL
Penza
Tambov
Voronej
VORONEJ
Kharkov
Tzaritsyn
ASTRAKHAN
Rostov
Taganrog
Stavropol
Iekaterinodar
Vladikavkaz
Petrovsk
TIFLIS
MER CASPIENNE
Presqu'île de Manghichlak
OUST-OURT
Gouriev
Baie Morte
Bousatchi
500 Kil.
Environs de ST PÉTERSBOURG
Echelle du 4.000.000e
GOLFE DE FINLANDE
Helsingfors
Kronstadt
ST PÉTERSBOURG
Kolyvan (Revel)
EHSTONIE
INGRIE
LIVONIE
Lac Peipous
Iouriev (Dorpat)
Lac de Pskov
Pskov
Novgorod
Lac Ladoga
I. Hogland
Environs de MOSCOU
Echelle du 4.000.000e
Tver
Iaroslavl
Sergiievskii
MOSCOU
Kolomna
Serpoukhov
Kalouga
Toula
Riazan
VOLGA
CRIMÉE
Echelle du 4.000.000e
MER D'AZOV
Mer Morte
Cap Tarkan Kout
Eupatoria
Simferopol
Sébastopol
C. Chersonese
Balaclava
Kertch
Feodosia
Tchatyr Dagh
H. Daviniere delt

les en distraire dans une description méthodique de ce continent; nous n'examinerons donc ici que la partie qui lui revient en Europe. Elle est d'ailleurs très grande et d'une unité géographique incontestable.

Relief du sol. — A la différence de tant d'autres pays où dans l'O. du continent les montagnes jouent un grand rôle, la Russie d'Europe est, avant tout, une contrée de grandes plaines sinon basses, au moins largement étalées sur de vastes plateaux, et se maintenant toujours à un niveau très inférieur; plaines d'ailleurs si bien nivelées qu'on peut y parcourir en traîneaux, dans le centre, des milliers de kilomètres, aussi bien de l'O. à l'E. que du N. au S. sans apercevoir d'autres élévations que d'humbles collines de hauteur toujours médiocre et de forme très émoussée. C'est une topographie d'usure qu'on a sous les yeux. L'impression est ensuite tout autre quand on descend dans les vallées profondément creusées au travers de ces plateaux; la dénivellation ainsi produite pouvant dépasser 200 m., les coteaux qui suivent le bord des rivières, dont le thalweg est descendu si bas, prennent un aspect imposant. D'autres fois, c'est tout simplement la forme escarpée souvent prise, sur une grande étendue, par la rive droite sur toutes celles dont l'écoulement se fait suivant une orientation N.-S. qui donne cette impression. Le profil de cette falaise assez raide pour avoir reçu le fier, mais impropre nom de montagne (*Gora*), mérite alors beaucoup mieux celui de « sourcil de rivière » (*supercilia fluvii*) qui lui a été appliqué par un vieil auteur latin, tant l'abaissement de la rive opposée, réduite à l'état de plaine basse largement étalée à fleur d'eau, accentue cette différence de niveau.

Quant aux vraies montagnes, elles sont, à l'inverse de ce qui se passe ailleurs, franchement reportées à l'extérieur, aux extrémités mêmes du pays. Telles sont celles situées, d'abord dans l'Est, sous la forme des rides ouraliennes, puis dans le Sud, comme exagération du phénomène, la belle rangée de montagnes, très accidentées, qui bordent la Crimée et la grande chaîne isthmique du Caucase. Mais tandis que l'*Oural* exclusivement formé, comme ses branches divergentes vers le N.-O. (*Paï-Khoi, Monts Timan*), de terrains primaires plissés en lentes ondulations, sensiblement parallèles et d'altitude croissant progressivement vers l'E. jusqu'au moment où, en face des plaines de la Sibérie, se fait la chute très brusque de ce versant, forme avec celles de la Russie un tout continu, les hautes chaînes du Sud représentent, avec cette élévation et leur grande fraîcheur de formes qui devient, pour les reliefs de cet ordre, un signe de jeunesse achevée, une adjonction récente au territoire russe. Situées, en effet, tout entières dans la zone très disloquée des plissements tertiaires méditerranéens, elles résultent d'énergiques efforts de refoulement qui tardivement, vers la fin de cette époque, sont venus les appliquer contre son bord méridional.

Quand ensuite à l'autre extrémité du pays, dans le Nord-Ouest, se représentent en Laponie finlandaise des hauteurs dépassant 600 m., elles sont exceptionnelles et d'un caractère bien différent. Tantôt ce ne sont que de simples pointements isolés (*Peldovado*, 650 m.; *Peldoïvi*, 715 m.), où de larges croupes granitiques comme celle qui, dans le S. du lac Enaré, a reçu le nom de « Dos du pays », *Maan Selkä*, et devint capable de servir de ligne de partage pour les eaux qui se déversent, les unes dans le golfe de Botnie, les autres dans l'océan Glacial. Quoi qu'il en soit, toutes résultent uniquement de la mise en saillie par l'érosion, sur le sol si plat de la Finlande, de roches dures qui ont mieux résisté que les schistes encaissants. Dans le fond même de cette apophyse que la Russie pousse au travers de la Scandinavie jusqu'à sa frontière norvégienne, ces accidents, plus accentués, parviennent à prendre un caractère montagneux, mais alors ils font partie du dôme de faite scandinave et résultent comme lui du vigoureux redressement subi vers l'O. par cet ancien plateau, en face de l'Atlantique.

En somme, quand on détache du sol russe proprement dit les hautes chaînes récentes du Sud, ajoutées après coup (elles appartiennent en effet à une zone déjà en grande partie effondrée dans ses mers intérieures et se rattachent, aussi bien par leur nature que par la forme de leurs dislocations, plutôt au système montagneux de l'Asie qu'à celui de l'Europe), tout l'effort de son relief se trouve condensé dans l'Est, sous la forme des chaînons ouraliens. Au pied du versant russe, si remarquablement adouci de ces montagnes, une série d'avant-plis, spécialement désignés sous le nom de *Parmas*, attestent leur continuité avec la plaine. Ce sont deux parties d'un même tout, ne se différenciant que par des changements d'allure dans les couches qui les composent. Très troublées dans l'Oural par les mouvements qui, dès la fin des temps primaires, en redressant le bord oriental de la plate-forme russe lui ont donné naissance, que par ceux qui, plus récemment, en déterminant les dislocations caractéristiques de son versant raide sibérien, ont rendu à cette chaîne une partie du relief qu'elle avait perdu par érosion, ces couches (sauf quelques rares et très locales exceptions dont nous fixerons plus loin le caractère) sont restées tranquilles partout ailleurs. Ainsi s'explique le relief pour ainsi dire insignifiant de la majeure partie du pays.

Dans tout l'espace compris entre la Baltique, le S. de la Russie et le pied des contreforts ouraliens tous les terrains, voire même ceux d'âge primaire, s'étalent en couches horizontales, sans avoir subi la moindre modification dans la nature du dépôt, sur de si vastes étendues, que ce territoire est le seul où on puisse parcourir des milliers de kilomètres sans quitter la même formation, le seul aussi qui, jouissant du rare privilège d'une telle stabilité, se soit montré aussi rebelle, non seulement à tout effort de plissement, mais de morcellement par dislocation. La pénéplaine archéenne qui supporte cette série sédimentaire, après avoir formé le fond du pays où on l'observe enfouie, dans le centre, à 200 m. de profondeur, affleure ensuite sur ses bords en trois points: d'abord très largement en Finlande, au point même d'individualiser, par le seul fait d'une telle extension, cette contrée comme région naturelle distincte; puis dans le Sud-Ouest, sous la forme d'une large bande transversale, essentiellement granitique, supportant, dans le fond des vallées de l'Ukraine, d'épaisses nappes de dépôts tertiaires et parvenant à arriver au jour à ses deux extrémités qui se font : l'une, en Tauride, près des bords de la mer d'Azov; l'autre, dans le S. de la Volhynie ; enfin, à l'E., dans l'Oural, où elle apparaît cette fois relevée par le soulèvement de la chaîne au point de pouvoir y prendre, dans le centre, un rôle culminant. Cette vieille pénéplaine dessine ainsi une sorte de cuvette sur le fond de laquelle les eaux marines se sont bien souvent avancées, mais toujours d'une façon tranquille, sans secousses préalables même lors des phénomènes de grande transgression, comme ceux qui ont déterminé à l'époque callovienne le maximum d'extension des mers jurassiques ; et cela en venant s'y localiser dans des bassins allongés, tantôt à l'E. dans le sens du méridien, tantôt dans le centre suivant une direction inverse E.-O., mais toujours disposés de telle sorte qu'en face de ces phases successives d'émersion et de submersion subies par la masse principale du pays, il est une région dans le Nord-Ouest qui n'a guère cessé de remplir l'office de terme ferme, c'est la Finlande, tandis qu'inversement, dans le Sud-Est, le territoire d'entre mer Noire et Caspienne, où se présentent encore les parties les plus déprimées de la Russie, est constamment resté, depuis la fin du dévonien moyen, baigné par les eaux marines, puis finalement saumâtres et lacustres dans les dernières phases de submersion tertiaire (A. Karpinsky, *Mouvements de l'écorce terrestre en Russie*, dans *Ann. de géographie*, 1896, t. V).

Si on ajoute ensuite à cette simple énumération des principales phases que le sol russe a dû traverser avant d'acquérir ses formes actuelles, la part finale qui revient

dans son modelé à l'action glaciaire, on connaitra les raisons majeures qui, après avoir déterminé les grands traits de sa physionomie présente, permettent de le diviser en régions naturelles distinctes. Cette action, qui s'est exercée sur les deux tiers au moins du pays, n'a pas manqué, en effet, d'y graver son empreinte en caractères saisissants; d'autant plus que ce phénomène s'y est produit, comme on sait, à deux reprises, mais d'intensité très inégale et séparées par un intervalle assez prolongé. La première correspondant au maximum d'extension des glaces pléistocènes et prenant comme point de départ le bourrelet montagneux de la Scandinavie, s'est étendue dans le centre de la plaine russe jusqu'à l'extrémité de l'emplacement du gouvernement actuel de Moscou, en venant pousser, à droite et à gauche, deux grandes lobes lui permettant de poursuivre son influence fort loin dans les régions drainées d'un côté par le Don, de l'autre par le Dniepr (V. fig. 8). Sur cette immense étendue, avec une dissémination très remarquable de nombreux blocs erratiques issus de la Scandinavie et de la Finlande, elle a laissé comme trace de son passage une puissante nappe de dépôts glaciaires (200 m. d'épaisseur en Pologne), que les eaux de ruissellement, très actives depuis le départ des glaces, se sont appliquées à étaler sur de vastes surfaces; si bien que maintenant presque toutes les formations plus anciennes du sous-sol sont voilées par cette couverture glaciaire. Circonstance, d'ailleurs, très profitable pour l'agriculture du pays, car les limons qui dérivent de l'entraînement par les eaux de ses éléments les plus fins, et couverts maintenant de champs de céréales ou de forêts, recouvrent un soubassement, dont le profit pour la culture serait resté bien faible si cette invasion des glaces scandinaves n'avait pas eu lieu.

Quand, après la retraite de ces glaces dans les hautes vallées du massif montagneux qui leur avait servi de centre de dépression, la calotte glaciaire a pu, sous l'influence de conditions climatériques favorables, de nouveau se reconstituer, loin de reprendre possession de son ancien domaine, elle est restée bien en arrière. Dans le territoire qui nous occupe, une ligne partant d'Arkhangelsk pour aboutir à la frontière prussienne de la Pologne, après avoir passé par Vilnov et Staraia Rousa sous le lac Ilmen, trace une limite qu'elle n'a pas dépassée. En dedans de cette ligne, les régions soumises à cette nouvelle glaciation et qui, situées dans la zone périphérique où se font sentir de préférence les effets de transport et de dépôt, en ont reçu les plus fortes accumulations de matériaux charriés, sont l'Ehstonie, les gouv. de Novgorod et d'Olonetz, la Laponie, et surtout la Finlande. Aussi leur surface, criblée de cavités lacustres, se présente-t-elle maintenant couverte par cet enchevêtrement confus de blocs erratiques, de moraines et de digues de graviers fluvio-glaciaires (*Œsar*), qui constitue ce *paysage morainique* qu'on sait être si caractéristique des zones récemment abandonnées par les glaces. C'est qu'ici, quelques milliers de siècles nous séparant seulement du moment où s'est faite la retraite définitive de cette seconde calotte glaciaire, l'érosion n'a pas eu à sa disposition assez de temps pour pouvoir effacer les caractères de cette topographie, comme elle y est déjà si bien parvenue dans les régions de l'Est qui ont été soumises à la plus ancienne extension. Le drainage du sol y reste donc encore dans l'enfance, et l'eau, par suite, est obligée d'y stationner, aussi bien dans les vallées barrées par les moraines que dans les moindres creux situés en arrière de pareils dépôts; d'où la présence, au milieu de cet enchevêtrement de matériaux glaciaires et de roches moutonnées, polies et striées, de ce nombre incalculable de cavités lacustres sans profondeur, à contours des plus capricieux, qui a valu notamment à la Finlande, où se fait leur plein développement, le nom de *Pays aux mille Lacs*. Tandis que sur toute l'étendue de la nappe erratique ancienne, les creux se trouvant comblés par des limons provenant du lessivage des moraines et le plus souvent transformés en plaines cultivées, les lacs font complètement défaut, comme partout ailleurs, du reste, en dehors de la vraie zone lacustre du Nord-Ouest. Cela est si vrai qu'il suffit de prendre une carte de Russie pour constater que son sol, suivant qu'on l'observe à droite ou à gauche de la ligne d'Arkhangelsk à la frontière polonaise précédemment indiquée, offre à cet égard un contraste saisissant. A gauche les cavités lacustres se multiplient de suite à l'infini sous les formes les plus diverses et le tracé des cours d'eau est des plus indécis; à droite, sur toute l'étendue d'un immense territoire embrassant cette fois les deux tiers du pays, plus trace de lacs — car les flaques d'eau éparses sur les terres basses aussi bien des steppes de la Caspienne que du littoral de la Bessarabie ne peuvent entrer en ligne de compte — et le réseau hydrographique est des mieux établis.

Ce que cette simple inspection d'une carte de Russie pourra de plus montrer, surtout si on a sous les yeux celle hypsométrique si expressive du général Tillo, c'est que, dans l'ensemble, le relief, très effacé, est pour ainsi dire insignifiant. C'est, du reste, celui que peut fournir une région de sédiments horizontaux, après avoir été livrée sans défense pendant une longue série de siècles à l'action des érosions : c.-à-d. une vaste plate-forme, amenée à un niveau très bas (alt. moyenne, 150 m.) et découpée par les rivières qui la sillonnent en une série de plateaux dont le couronnement plat ou seulement ondulé trahit bien à la surface la structure simple du dessous. On en distingue entre autres deux très vastes bandes, orientées du N. au S. et s'alignant, l'une, dans l'Est (plateau volgaïque) entre le Don et le Volga, l'autre, dans le centre, entre le Don et le Dniepr. La première se termine brusquement par une falaise haute par places de plus de 300 m. (352 m. au *Balyi Klioutch*, en amont de Syrzan) et dont les eaux du grand fleuve rongent encore le pied, de Simbirsk à Tsaritsyn, en continuant de plus en plus à accentuer cette vigoureuse saillie de la rive droite qui devient leur œuvre propre. La seconde, sans dépasser 150 mètres comme altitude moyenne, parvient à constituer dans le Nord, où se fait son relèvement progressif, les hautes terres qu'on désigne spécialement sous le nom de *plateau de Vaaldi*, et dont le point culminant, « la Montagne du Pope » (*Popovagora*), atteint 351 m. Ce qui distingue ce dernier, c'est que, placé sur le bord même de la zone où l'extrémité des lobes glaciaires de la dernière extension a stationné le plus longtemps, sa surface, portée à une alt. moyenne de 300 m., se présente hérissée de petites buttes morainiques, régulièrement boisées, puis couverte dans les intervalles d'une argile à blocs glaciaires qui la rend marécageuse. Autre particularité, c'est que rempli et devenant une des plus remarquables régions de sources de la Russie, ce plateau joue dans son hydrographie un rôle des plus importants. C'est le point d'où naissent, puis divergent ses principales rivières, la Duna, le Dniepr et le Volga pour se rendre la première dans la Baltique, le second dans la mer Noire, le troisième dans le bassin fermé de la Caspienne.

En dehors de ces plateaux à soubassement calcaire, les terrains archéens granitiques et gneissiques peuvent également, quand ils affleurent largement, en fournir de semblables, en raison de la forme aplanie qu'ils ont depuis si longtemps acquise; tels sont, dans le Nord-Ouest, celui si vaste qui donne naissance à la Finlande, puis, dans le Sud-Ouest, la longue bande qui, en face des Sudètes et des Karpates transylvanes, s'allonge parallèlement à leur direction, c.-à-d. suivant une orientation N.-O. au travers de l'Ukraine et de la Pologne méridionale où se fait au *Lysa Gora* (617 m.) son maximum d'élévation. Les étroites vallées des rivières qui s'y encaissent laissent alors voir les roches cristallines du fond uniformément couvertes par des assises gréseuses ou marneuses tertiaires régulièrement étalées en couches horizontales. En même temps apparaît à la surface de ce plateau, sous la forme de hautes plaines

cultivées et comme conséquence de la continuité d'un pareil manteau, un élément très caractéristique du paysage russe; sa prédominance dans le pays restant toujours intimement liée à l'extension qu'y prennent les formations tertiaires. Leur nature meuble les rendant, en effet, faciles à désagréger, elles se prêtent mieux que les autres à la formation d'une terre végétale, que le climat, d'ailleurs, se charge, à son tour, de rendre suffisamment épaisse pour qu'elle puisse être livrée à la grande culture de plantes épuisantes, telles que les céréales.

Mais comme aspect général, la plaine russe à peine égayée par de petites collines de forme aussi bien que de direction très irrégulières est d'une monotonie rare. Elle est sans doute déchirée par les eaux courantes; mais à sa surface aux horizons si vastes que la vue s'y étend aussi loin que le permet la courbure de la terre, aucun mouvement de terrain n'indique l'approche d'une grande vallée, ni du moindre ravin. L'impression est ensuite bien différente quand on y descend, tout l'attrait du paysage se trouvant concentré dans le fond, des vallées sous la forme de vertes prairies et de gracieux villages groupés autour de petits bouquets de bois qui en garnissent les flancs. C'est au confluent, quand ces rivières se raccordent avec l'artère maîtresse qui trace les limites du plateau, que ces faits se traduisent en caractères les plus saisissants.

En dehors de ces régions de hautes plaines ou de plateaux secs, quand, essentiellement formés par de puissantes assises de calcaires compacts, les rivières s'y perdent dans de grandes galeries souterraines, il y a lieu de tenir compte du rôle important pris en bordure par les dépressions. Tantôt elles marquent l'emplacement d'anciens golfes (steppes salins du littoral septentrional de la Caspienne ou le sol reste encore à un niveau bien inférieur à celui de la mer Noire) ou de détroits (dépression ponto-caspienne du Manytch) récemment abandonnés par les eaux marines; tantôt ce ne sont que des parties plates, plus déprimées que le reste et destinées par suite à recevoir, sous l'influence du ruissellement, des quantités considérables de limon, ce qui rend leur surface imperméable et par suite marécageuse, à l'inverse des précédentes dont le sol, surtout sableux, reste le plus souvent obstinément sec. Telle se présente dans la *Poldésie* (pays d'en dessous de la forêt) ce curieux dédale d'étangs marécageux, de lacs boueux et de tourbières qu'on désigne sous le nom de *marais de Pinsk* ou mieux de *Pripet*, en souvenir de la rivière principale qui se charge de drainer le tout vers le Dniepr; si toutefois on peut qualifier d'un nom spécial un cours d'eau qui, dans un pareil milieu, n'a pu se créer une existence indépendante. C'est le lessivage des boues glaciaires et l'accumulation sur le fond de cette immense plaine de leurs éléments argileux qui la rendent marécageuse au point de lui donner, au milieu des pays essentiellement agricoles de la Podolie et de la Volhynie, le caractère d'une région impraticable et des moins peuplées.

Ces considérations sur les caractères généraux du territoire russe une fois terminées, pour garder un ordre logique dans les descriptions de ses divisions naturelles qui doivent suivre, nous devrions passer successivement en revue: la *Finlande* avec l'*Olonetz*, comme annexe, la *Plate-forme russe* et l'*Oural*, le *Caucase* et la *Crimée*. Mais parmi ces régions, celles périphériques ayant déjà fait l'objet dans ce même recueil d'articles spéciaux, nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur et de ne décrire ici que la plate-forme russe. C'est du reste l'élément le plus important du pays.

Plate-forme russe. Ses divisions. — Dans cet immense territoire au relief si uniforme, des considérations tirées du climat et de la nature du sol peuvent seules permettre d'y introduire des divisions bien tranchées. La localisation par exemple des terrains anciens dans le Nord, tandis que le principal développement des plus récents se fait dans le Sud, ne peut manquer d'établir un contraste sensible entre ces deux parties; mais ce sont surtout des changements très notables dans la nature du sol superficiel qui deviennent les meilleurs éléments de distinction. C'est ainsi qu'on peut la reconnaître, dans ce sens, divisée transversalement en trois parties, portant respectivement les noms de *zone des toundras*, *zone des forêts*, *zone des steppes*, et susceptibles elles-mêmes de subdivisions régionales.

*Zone des toundras.* Dans le Nord, sous ce nom de *zone des toundras*, vient se placer, tout contre l'Océan Glacial, une bande pour ainsi dire de terres plates à fond d'argile, essentiellement marécageuses et qui, par leur nature même, seraient destinées à devenir une immense tourbière, si un climat rigoureux maintenant le sol gelé en profondeur n'interdisait pas aux mousses tourbeuses de remplir cet office; dans ces immenses solitudes au caractère franchement sibérien, l'hiver dure neuf mois, et pendant de longues semaines la température s'abaisse au point que le mercure y devient un métal malléable. Aussi dans la courte saison d'été, au milieu d'une végétation grise absolument privée d'arbres et spécialement fournie par le lichen des rennes, quelques plantes polaires (*Anemona narcissiflora;* l'airelle des marais, *Vaccinium uliginosum*) égayent seules ce paysage désolé. Comme conséquence, cette zone, si complètement en dehors de l'Europe vivante, n'a guère plus d'un habitant par kil. q.; si bien que la province d'Arkhangelsk qui en fait partie en a moins à elle seule qu'une ville de second ordre.

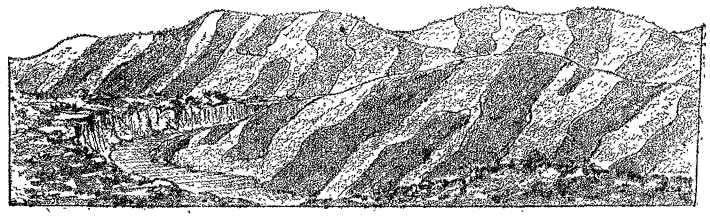

Fig. 1. — Paysage à Liski, dans les steppes à tchernozom (ou tchernozème) du Don. (Le manteau de terre noire recouvre en ce point des collines crayeuses arrondies, et les bandes noires représentent les champs nouvellement labourés.)

*Zone des forêts.* Au delà de cette bande de marécages glacés, dernier refuge des peuplades errantes, les Lapons à l'O., les Samoyèdes à l'E., se développe ensuite, sur l'immense espace qu'a recouvert l'erratique ancien, la *zone des forêts:* d'abord basse et seulement faite de bouleaux, de mélèzes et de sapins argentés, bien plus vigoureuse ensuite, quand, plus au S., aux conifères d'essences diverses s'ajoutent des arbres à feuilles caduques, cette zone n'est, en somme, que le reste d'un état de choses autrefois beaucoup plus étendu. Quand, au XIIIe siècle, les Tatars envahirent la Russie, leur ennemi le plus redoutable, *c'était la forêt*, une forêt sombre, impénétrable, qui s'étendait alors sur des espaces immenses.

Actuellement cette zone, dont la limite S. ne dépasse guère Moscou, a pu se maintenir encore vigoureuse au point de fournir annuellement à l'exportation plus de 100 millions de fr. de bois, en prenant pour base une terre grise « forestière » qui résulte de l'entraînement par les eaux des éléments argileux de la nappe erratique sous-jacente. Son existence est donc étroitement liée à la répartition de cette formation glaciaire; la preuve, c'est que la disparition de l'une entraîne celle de l'autre.

*Zone des steppes.* Ainsi dès qu'on a franchi la limite méridionale de l'erratique ancien, un changement dans la

nature du sol et dans ses productions se fait aussi complet que possible. C'est le *steppe* alors qui se présente et règne sans partage, chassant pour ainsi dire la forêt qui est obligée de se réfugier sur les pentes ou dans le fond de quelques vallées.

Dans ce domaine des grandes plaines herbeuses deux zones très distinctes sont à remarquer : dans le Nord, celle essentiellement agricole du *tchernozom*, c.-à-d. de la terre noire; dans le Sud, celle plus sèche, mais aussi plus variée, des *steppes* proprement dits, car cette dernière change de nature à mesure qu'on se rapproche des mers intérieures du Sud. C'est l'influence de la nature du sol qui détermine alors ces variations (fig. 2).

C'est ainsi qu'en dehors du *steppe herbeux*, type encore peuplé de chevaux à demi sauvages, on peut d'abord reconnaître comme terme d'avant-garde, c.-à-d. succédant immédiatement aux terres à tchernozom, des *steppes silvestres*, tirant ce nom de ce fait que le sol qui les supporte est assez chargé d'humus pour se présenter paré de belles forêts d'arbres à feuilles caduques comme celles qui s'établissent volontiers sur le sol forestier.

Successivement, à mesure qu'on descend vers le S., apparaissent ensuite des *steppes secs* à absinthe, en grande partie désertiques, et désespérants à traverser en raison de leur teinte grise, à peine interrompue par une sombre et piquante verdure de cactus, euphorbes et autres plantes épineuses.

Puis, sur un sol devenant de plus en plus salin à mesure qu'on se rapproche de la Caspienne, des *steppes salés*, au sol jaunâtre et couvert d'efflorescences salines, révélant bien la cause qui les détermine. C'est la partie la plus désolée, aussi la plus plane de cette zone steppique; car, à l'exception de quelques plantes maigres et rabougries, la vie semble absente sur ces anciens fonds de mer desséchés.

La distribution de ces steppes provoque ensuite des remarques intéressantes. L'espace qu'elles occupent dans la Russie méridionale ainsi que sur toutes les terres basses qui enveloppent la crosse de la Caspienne correspond exactement à l'emplacement où la dépression aralo-caspienne s'est maintenue pendant si longtemps à cette même place remplie d'eaux marines, puis saumâtres ; elles ont donc trouvé sur le fond plat de cette dépression, quand progressivement ses eaux s'en sont retirées pour venir se concentrer dans la Caspienne, des conditions d'existence et de développements très favorables. Le steppe, en effet, ce n'est pas seulement un fait de climat, ce qui le détermine, c'est, d'abord, la présence d'une zone déprimée, à fond plat, privée de pente sensible et sur laquelle, par suite, l'eau courante ne peut exercer aucune action. Tout ce qui se passe à la surface d'un pareil sol, au point de vue de sa dégradation, est d'ordre éolien et devient le produit d'actions superficielles surtout chimiques. Le sol si particulier qui les recouvre n'a pas d'autre origine. C'est le produit de la dégradation des roches du dessous sous l'influence des intempéries et l'accumulation progressive sur place de ces éléments, puisque aucune action ne peut les déplacer.

Dans ce mode d'altération superficiel de sous-sol, les variations brusques de température, les alternatives de sécheresse et d'humidité restant toujours causes dominantes, il est clair que la condition du steppe s'accentuera chaque fois que sur de pareils territoires se succéderont des étés très chauds et des hivers rigoureux, des journées de grande chaleur et des nuits très fraîches. Or c'est précisément ce qui se passe en Russie dans sa zone steppique. L'ancienne dépression à fond très plat où ils se tiennent remplit presque encore la condition d'un bassin fermé, et, de plus, les caractères extrêmes pour le climat qui les régit sont à ce point exagérés que, sur les plaines du Don aussi bien d'ailleurs que sur celles qui bordent la Caspienne, dans les provinces d'Astrakhan et de l'Oural, les écarts de température peuvent atteindre de 70° à 80°.

Ainsi s'explique que la condition steppique s'y soit si largement développée. En dehors des steppes salins qui stérilisent les bords de la Caspienne et de ceux. si secs, à absinthe qui ne valent guère mieux, ce qui domine, c'est le vrai steppe, le *steppe herbeux*, c.-à-d. d'immenses plaines offrant le contraste saisissant de se montrer, tantôt sèches, absolument désertiques, tantôt tout entières, couvertes de hautes herbes, et verdoyantes à l'excès. C'est au printemps, quand les premières pluies commencent à tomber, que ce sol gris subitement se montre garni de plantes à oignons (tulipes, lis), puis de graminées, en particulier des hautes tiges onduleuses du Kovyl (Graminée à plumes, *Stenna pennata*). Mais l'existence de cette végétation spontanée est éphémère, car bientôt brûlées par le soleil, dès que l'été se présente avec ses chaleurs ardentes, ces plantes tombent sur le sol. Le steppe se dessèche ; à la mer d'herbe se substitue un sol gris, si plat, que les seules saillies un peu prononcées sont formées par de petits tertres placés comme poste d'observation par les *Sousliks* (marmottes des steppes) à l'entrée de leurs galeries souterraines.

Quoi qu'il en soit, les débris de ces herbes, dispersés sur le sol, ne l'abandonnent pas; leur lente et progressive accumulation finit par le transformer en une terre végétale dont la culture peut tirer grand profit. Aujourd'hui, comme d'aillleurs dans les plaines américaines du même type, le blé et la grande culture agricole ont pu déjà prendre possession de ce sol dans la proportion de 70 %. Le blé s'en va au dehors comme article d'exportation très recherché, tandis que l'orge, l'avoine et le seigle sont consommés sur place, ou tout au moins ne quittent pas la Russie méridionale. Et cependant, malgré cette fertilité proverbiale des *steppes cultivés*, les récoltes y sont aléatoires; des disettes fréquentes, avec les grandes crises agricoles consécutives, sont alors occasionnées par la nature du sol, qui souvent se gerce et se durcit en devenant imperméable au point de pouvoir retenir l'eau en nappes persistant bien au delà du moment où devraient se faire les semailles.

D'autres fois, sous l'influence de conditions d'humidité plus favorables, une végétation plus puissante peut donner naissance aux *steppes-prairies*. A cet état, ils deviennent alors bien préparés pour recevoir, sous l'influence de la lente décomposition sur place d'une pareille végétation, la forte proportion d'humus qui détermine le *tchernozom*, c.-à-d. une terre noire justement renommée pour sa grande fécondité. Celle qui dans le N. de la zone des steppes proprement dite s'étale sur plus d'un tiers de la Russie méridionale (900.000 kil. q.) n'a pas d'autre origine, cette bande occupant la place d'anciens steppes-prairies qui sont devenues assez actifs, à cette hauteur, pour doter la Russie d'un élément de richesse incomparable.

Quant à son absence dans le Sud et à cette succession progressive, qui lui fait place, de steppes de plus en plus secs, elle tient à ce que ces derniers sont établis dans des régions où, par suite de phénomènes d'évaporation plus actifs, ces dépôts ont pris un caractère de plus en plus salin; que l'infertilité progressive du sol en dérive, on n'en saurait douter, quand, au plein milieu d'un steppe herbeux, on voit apparaître une cuvette sèche formant une tache blanche au milieu de la verdure encaissante. Quand on s'en approche, on constate que le sol de cet accident, couvert d'inflorescences salines, représente un point où le sel et le gypse du dépôt se sont trouvés condensés. Progressivement, à mesure qu'on s'avance vers le Sud, ce phénomène s'accentuant, ces « soucoupes » se multiplient au point d'avoir pu être comparées à des marques de petite vérole sur la peau ; puis, finalement, quand elles parviennent à se toucher, le *steppe salin* apparaît dans toute sa netteté, c.-à-d. complètement dépourvu de végétation herbeuse.

Ce qu'on peut constater ensuite quand on pénètre dans ce domaine des steppes en été, c'est que son sol, sous sa petite couche sèche estivale, reste argilo-sableux sur toute

son étendue, par suite qu'il devient le produit de l'altération sur place des marnes, sables et argiles plus ou moins gypsifères, sarmatiques ou pontiennes sous-jacentes. Dans sa forme typique, il se divise en deux couches, constituées, l'une à la base par le limon argilo-sableux normal, l'autre par ce même limon altéré au point d'être devenu brun au sommet et plus argileux que le reste. A ce niveau, on y remarque en place les racines des plantes qui s'étaient développées à la surface; sa proportion en humus varie alors de 1 à 3 °/₀; celle de la silice, représentée surtout par un sable d'une extrême ténuité, s'y maintient entre 60 à 70 °/₀.

COUPES DES DIFFÉRENTS TYPES DE SOL DES STEPPES DE LA RUSSIE RELEVÉES DANS LA PROVINCE DU DON.

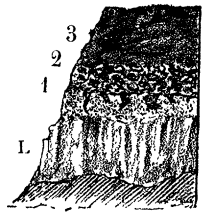


Fig. 2. — Sol des steppes à terre noire. 3, Terre noire; 2, couche à débris de racines charbonneuses; 1. sol gris; L, loess.

Fig. 3. — Sol loessitique (éolien). *b*, Limon loessique très clair; *a*. limon plus sableux chargé de débris de racines charbonneuses; 1, couche de sable pulvérulent.

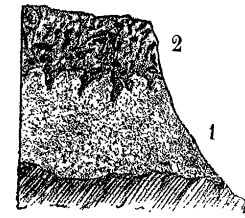


Fig. 4. — Sol forestier d'avant-steppe. 2, Limon gris divisé en bas par fragments reliés par une poussière d'humus; 1, limon argilo-sableux.

L'action éolienne se charge, du reste, de séparer ces deux éléments : à ce point même, que c'est le départ, sous cette influence, des particules fines argileuses, qui communiquent au sol des steppes à absinthe son caractère particulier de sécheresse. Ce dernier ne se différencie, en effet, du précédent, que par la substitution au limon brun supérieur, d'une couche presque exclusivement sableuse reposant sur le limon de base, clair et non oxydé. Dans les régions transcaspiennes soumises à un climat d'une telle sécheresse qu'il n'y pleut plus ou presque jamais en été, cette action devient prépondérante ; en particulier dans les très chaudes journées d'été, quand la chaleur s'élève à 50° C. et même plus, le vent soulève des nuages d'une poussière fine qui, quand elle se dépose, peut amener une heureuse transformation du sol sableux de ces régions ; cette poussière limoneuse s'y mélange, en effet, à la surface et, s'associant aux débris de matières organiques qu'il contient, elle rend plus fertile cette couche supérieure. Il en résulte un sol *loessitique* représenté par la superposition d'une couche de limon sableux où la proportion de matière organique avec ses particules charbonneuses peut devenir plus forte que dans le sol des steppes, à une couche de sable pulvérulent très pur (fig. 3), sol qu'on retrouve d'ailleurs sporadiquement sans doute, mais non moins bien caractérisé dans les provinces riveraines de la mer Noire et de la mer d'Azov.

Quoi qu'il en soit, ces divers sols sont encore incapables de supporter une végétation arborescente ; pour remplir la condition, il faut que la proportion d'humus y augmente dans des proportions notables. Dans ce cas, ce qui peut d'abord remplir cet office, c'est un premier développement d'arbustes et de broussailles à croissance rapide ; les feuilles bientôt desséchées remplissent la condition, et des bouquets d'arbres peuvent leur succéder ; comme résultat apparaît ensuite dans le dessous, comme transformation heureuse de l'ancien sol steppique, un *sol forestier* à structure caractéristique (fig. 4). Il comprend, toujours superposé à l'assise argilo-sableuse ordinaire, un limon devenu gris et friable, en raison de la forte proportion d'humus qu'il contient. Elle peut, en effet, atteindre 6 °/₀ dans la couche supérieure et ne descend pas en dessous de 3 °/₀ dans celle du bas. Cette dernière est souvent fragmentée, et c'est dans ces intervalles que se localise l'humus associé à une sorte de poussière farineuse qui résulte de la décomposition des silicates sous l'influence des acides crénique et apocrénique.

Ce sol, après avoir pris son plein développement dans la zone d'avant-steppes qui sert pour ainsi dire de terme de transition entre la bande des forêts et celle de la terre noire, l'abandonne pour descendre, en suivant les vallées, jusque dans le domaine des steppes, après avoir franchi la bande du tchernozom. Dans ces conditions, les forêts le suivant fidèlement dans ce mouvement de descente peuvent envahir la région des steppes herbeux en se propageant aussi bien sur les terrasses fluviatiles que sur les flancs des vallées où les conditions de l'établissement d'un pareil sol forestier sont souvent réalisées.

Quant au tchernozom, c'est l'exagération des faits précédemment cités — rapide développement des herbes sur le terrain meuble des steppes, décompositions successives des couches de végétation — qui le détermine. Sa bande qui prend la Russie en écharpe de l'O.-S.-O à l'E.-N.-E., en traversant les bassins du Dniepr, du Don et du Volga jusqu'à l'Oural du Sud, peut atteindre en largeur 800 verstes sur le méridien de Tambov. Une distribution aussi étendue lui permet de se répandre sur des terrains de diverse nature mais le plus souvent c'est un loess jaunâtre finement sableux (fig. 5) qui lui sert de support et dont il dérive, car il n'en est séparé que par un limon gris de même nature, tirant sa couleur d'une proportion de 2 à 3 °/₀ d'humus qu'il contient déjà. Sur cette assise de passage, la couche de terre noire proprement dite peut en renfermer jusqu'à 16 °/₀. C'est dans la zone méridionale qui s'étend du Dniepr au Volga, entre Samara et Saratov, que cette forte teneur est atteinte ; dans le Nord, quand cette terre divisée par rubans se relie aux sols forestiers, elle devient moins grasse et n'en renferme plus que 4 à 6 °/₀, mais c'est l'exception ; la moyenne se maintient autour de 10 °/₀. Un sol aussi friable, très sableux dans le principe et dépourvu d'alcalis comme tous les sols de steppe, ne pouvait manquer en effet d'emmagasiner la grande quantité d'humus que lui fournissait la lente décomposition, non seulement des hautes herbes de la surface, mais de leurs racines traçantes. C'est du reste ce qui

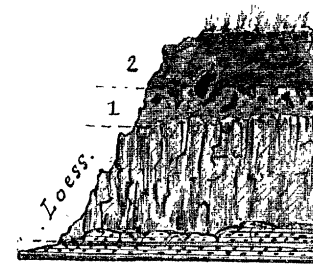


Fig. 5. — Coupe relevée dans la bande du tchernozom du Volga, aux environs de Saratov. 1, Limon gris finement sableux avec débris de racines charbonneuses, 0m,50; 2, terre noire, 0m,75.

se passe encore actuellement sur certaines régions du Nord où le tchernozom, resté inculte, a conservé sa couverture d'herbage initiale et continue par suite à s'accroître sous nos yeux.

Avec des éléments figurés, représentés par des particules sableuses très fines, et dont la proportion varie beaucoup, la terre noire renferme de 20 à 40 % d'argile. Quant aux carbonates, ils ne s'y présentent que quand la roche mère peut lui en fournir. Le fond de cette terre, c'est donc un limon loessique pouvant subir, dans la proportion de ces éléments essentiels, argile et sable, quelques variations, suivant la nature des roches qui lui ont donné naissance, et surchargé en matières-organiques au point de posséder les qualités fertilisantes de cet autre terreau naturel qu'on désigne sous le nom d'*alios*.

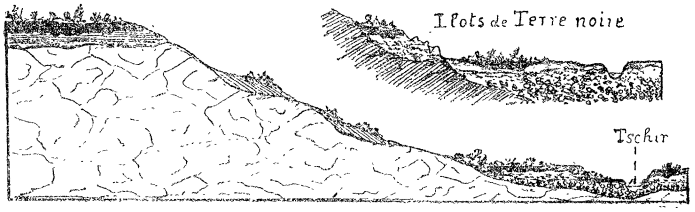

Fig. 6. — Distribution des îlots de terre noire dans la zone steppique du Don.

Mais si ses propriétés chimiques sont excellentes, celles physiques le sont bien moins. Ce sol granuleux est friable; aussi, lorsque la charrue le travaille, il se pulvérise et se réduit en particules fines, d'une porosité telle qu'il devient capable d'absorber beaucoup d'eau. Puis quand, avec l'été, la chaleur arrive, il se durcit, se crevasse au point d'interrompre le jeu régulier des moissons. C'est bien plus fort ensuite, quand, dans les années sèches, il acquiert une compacité telle que le charrue peut à peine l'entamer; circonstance dont la réalisation dans une région soumise à un climat aussi inégal que la Russie moyenne est malheureusement trop souvent à craindre; ainsi dans ces dernières années, en 1891 et 1892, le tchernozom, dans ses parties habituellement les plus riches, n'a fourni comme grains qu'une récolte inférieure d'au moins huit fois à la moyenne. Enfin, quand à une saison franchement pluvieuse succède un été très sec, ce qui se produit encore bien souvent, c'est une cause cette fois de destruction qui l'attend. La chaleur dessèche bien vite toutes les parties qui viennent d'être remuées par la charrue, les réduit en poussière et le vent s'en empare pour les transporter au loin. Dans la Russie tout à fait méridionale, ce mode de transport de la terre noire est si accentué qu'elle parvient à y former de véritables accumulations éoliennes, très profitables d'ailleurs pour le pays, car dans les points bien abrités où peut se produire un pareil dépôt, ces « taches » de tchernozom sont assez grandes pour que la culture puisse s'en emparer avec profit.

Dans les conditions normales, c.-à-d. sur son propre territoire, cette terre si intéressante au point de vue économique peut s'étaler et par suite étendre sa zone de grandes plaines agricoles sur toute espèce de terrains, mais sous sa forme typique la plus expressive c'est toujours un limon loessique qu'elle recouvre; et ses relations avec ce support sont telles qu'elle le suit fidèlement dans sa répartition. C'est ainsi qu'après avoir remarqué son plein développement comme continuité de la formation, sur la partie convexe des plateaux, dont elle parvient même à régulariser le profil, on la voit, chaque fois qu'une vallée les entame, se répandre sur ses flancs, puis aussitôt qu'elle s'élargit, venir tapisser la plaine d'alluvions d'une couche plus mince sans doute, mais encore bien marquée. Cet entraînement de la terre noire sur les pentes aussi bien que dans le fond des vallées devient alors l'œuvre du ruissellement. Plusieurs faits viennent le prouver: c'est d'abord son étroite localisation sur les versants d'Est battus par les vents pluvieux; puis sa distribution sur les pentes orientales par flaques étagées (fig. 6) recouvrant des placages de cailloutis; enfin, dans la plaine, au sommet des terrasses fluviatiles, les alternances fréquentes et très régulières de minces filets de cette terre noire avec des couches de limon loessique à cailloux anguleux (fig. 7).

Dans cette zone de la terre noire, aux formes très larges, l'hydrographie comporte un réseau assez compliqué de rivières circulant à plat au fond de vallées elles-mêmes très élargies et ne présentant qu'un seul côté abrupt (rive droite). Partout la plaine aux horizons sans fin, ou simplement marquée d'ondulations à grande courbure, se trouve ensuite sillonnée de ravins et surtout de dépressions oblongues, étroites, à fond très inégal, si bien que l'eau y séjourne volontiers, et qui semblent être des vallées en voie de formation, destinées à s'agrandir.

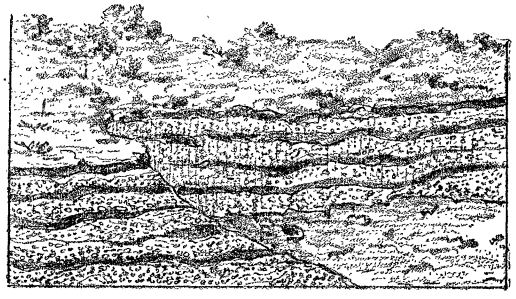
Fig. 7. — Coupe montrant une alternance régulière de minces filets de terre noire avec des couches de limons à cailloux anguleux, dans une terrasse fluviatile de l'Oka (affluent de droite du Volga).

C'est, en somme, de toutes les zones de la Russie, la plus plate, celle aussi où le modelé, à l'état d'enfance, présente des signes de jeunesse les plus accentués.

Parmi les sols n'ayant plus cette fois de domaine propre et destinés par suite à mener une existence indépendante figure la *terre à podzol*. Sous ce nom, en effet, vient se ranger en Russie un sol qui, quelle que soit sa nature, sableuse ou argileuse, a perdu, sous l'influence d'actions chimiques exercées par les eaux pluviales, toutes traces des éléments acides, crénique ou apocrénique qui avaient, dans le principe, présidé à la transformation du sous-sol en terre végétale. C'est donc un produit d'altération superficielle qui peut se présenter partout où l'humidité est suffisante pour exercer un lessivage du sol aussi complet. Une pareille terre, privée d'humus (0,1 à 0,3 %) et de nature surtout siliceuse (80 à 90 %), ne peut naturellement exercer sur les cultures qu'une influence néfaste; celle qui dérive en particulier d'un sol argileux, réduite maintenant en une sorte de poussière siliceuse, visqueuse et plastique quand elle est humide, dure comme la pierre quand elle est desséchée, est la plus mauvaise des terres qu'on connaisse. La seule condition qui peut la rendre utilisable, c'est quand, restée sableuse comme le sol sous-jacent dont elle dérive, il peut se former entre les deux une couche d'*alios*. Ce grès à ciment organique remplit alors, comme sous le sable des landes de Gascogne, le rôle d'une couche imperméable; dès lors le podzol peut conserver assez d'humidité pour fournir des récoltes qu'un bon fumage rend abondantes. Mais c'est là l'exception, dans le Nord, cette terre, demeurant presque exclusivement siliceuse, exerce partout son influence stérilisante, et, comme son extension est considérable, l'agriculture a trop souvent à s'en plaindre,

quand ses taches grises s'étendent sur le domaine habituel des grandes cultures.

Pour la nomenclature orographique de la Russie, nous avons peu de chose à ajouter aux considérations générales qui viennent d'être exposées, pusique l'Oural, le Caucase, la Crimée, la Finlande, seules régions à relief accentué et tourmenté, ont fait l'objet d'articles spéciaux. Au S.-O. de la plaine russe, l'empire s'étend vers les contreforts des monts Karpates, au delà de cette dépression de l'Oder et du Dniepr qu'Elisée Reclus regarde comme séparant deux mondes. Le point culminant de la région polonaise dans les limites de la Russie, c'est le massif du Lysa Gora qui atteint 617 m. au signal de Sainte-Catherine, à l'E. de Kielce; les autres collines de la Pologne méridionale sont moindres; à l'E. de la Vistule, les hauteurs de Lublin ne dépassent pas 370 m. (près de Tomaszov); l'altitude est un peu supérieure en Volhynie où le rocher de Krémenetz atteint 405 m. et une colline voisine de Khotin 470 m.; au centre de la Bessarabie (vers Orgiev), on ne dépasse plus 306 m.; entre Dniestr et Boug, l'altitude s'abaisse plus rapidement encore à mesure qu'on avance vers le S. ou vers l'E.; au N. de la Podolie, plusieurs points dépassent 350 m., au S. c'est 232, près de Balta. Toutefois jusqu'au Dniepr se maintient une alt. de 200 m. (242 m. au point culminant des coteaux du Dniepr, près de Kanev), et la dépression ne s'accuse que sur la rive droite de ce fleuve. Le sol se relève ensuite dans le plateau d'Alaoun qui occupe 175.000 kil. q. sur les gouvernements de Vitepsk, Pskov, Novgorod, Tver, Smolensk et culmine dans les hauteurs de Valdaï; au S. du plateau d'Alaoun, d'une alt. générale de plus de 200 m., sont les hauteurs du Donetz qui font dévier le Don vers l'E.; Ivanovka (à l'E. du gouv. d'Ekaterinoslav) s'y trouve à 369 m., soit un peu plus haut que le mont du Pope (351 m. au Valdaï). Ce massif est riche en houille et en fer. — Ce plateau d'Alaoun occupe le centre de la plate-forme russe. Les géographes d'autrefois y ont rattaché par des classifications artificielles les autres groupes des hauteurs. Nous les énumérerons sans nous arrêter à des transitions arbitraires. — Le long de la mer Baltique s'élèvent de petites collines, souvent terminées par des falaises abruptes (*glinten*), parfois distantes de la mer. Ces hauteurs sont analogues à celles du plateau lacustre de Prusse; dans l'ancienne Samogitie, elles ne dépassent pas 227 m.; mais au delà de la marécageuse Courlande, la Livonie possède sa « petite Suisse », dont le sommet majeur a 314 m. (Gaising au N. de la Duna); plus au N., dans le plateau de Haanhof, le mont du Diable a 275 m., et le Munna 324 m. Au S. de la Duna, les collines de Lithuanie culminent à 347 m. à Dubovo, près de Minsk. En Ehstonie, l'Emmo, « montagne mère », ne dépasse pas 167 m. — Au N.-E. du plateau d'Alaoun et de la vallée supérieure du Volga, les hauteurs d'Ouvali (Uvalli), entre les bassins de l'océan Boréal et de la mer Caspienne, s'étendent jusqu'aux contreforts occidentaux de l'Oural; un coteau voisin de Griazovetz (au S.-E. de Volugda) mesure 235 m.; on peut aussi mentionner les hauteurs de Timan entre la Petchora et la Mezen; au N. du cercle polaire elles s'élèvent à 276 m. — Dans la plaine russe, il nous reste à rappeler les abrupts coteaux de la rive dr. du Volga (352 m. au Bielyi-Klioutch, au S. de Syzran), continués vers le S. dans le steppe d'Astrakhan par ceux de Ierghéni (160 m.), lesquels ont encore 129 m. près de la dépression du Manytch. Entre les fleuves Volga et Oural, les hauteurs de l'Obchtchii Syrt sont regardées comme un prolongement des monts Oural.

Beaucoup plus accentué est le relief de la région N.-O. de la Russie formée de roches primaires; elle représente la partie orientale de la grande région scandinave, et on la désigne sous le nom de Finlande, bien que la Finlande proprement dite n'en occupe qu'une partie. C'est à l'extrémité septentrionale de la Finlande, au voisinage des Alpes scandinaves, qu'on trouve les plus hauts sommets, véritablement dignes de la qualification de montagnes : le Haldefjall ou Haldickok, sur la frontière de Norvège, atteint 1.258 m., mais il appartient aux Alpes scandinaves; plus à l'E. et en Laponie, nous rencontrons le Pallastunturi (858 m.), l'Ounastunturi (647 m.), le Peldovaddo (650 m.) à l'origine de la Tana. Quand on avance vers le S., on demeure au-dessous de 600 m.; signalons une hauteur de 585 m. près de Kunsamo; au N. du lac Uleå (119 m.), le Teiriharju (334 m.), le Saukkowaara (327 m.), etc. Un peu à l'E. est le Maanselka (370 m.), principal massif finlandais, sur la limite du gouv. d'Arkhangelsk; ses collines, trouées de lacs, marquent la ligne de partage des eaux entre la mer Blanche et le golfe de Botnie. Elles se prolongent au S.-E. par les hauteurs boisées d'Olonetz (300 m.), lesquelles s'abaissent vers la dépression où donnent les lacs Onega (35 m.) et Ladoga (5 m.). — La Finlande centrale forme un plateau de granite, gneiss et schistes cristallins d'une alt. moyenne de 138 à 200 m., où s'enchevètrent rochers et lacs, sans qu'on y puisse discerner de chaînes régulières; le point culminant de la Finlande méridionale est la butte de Thirisma (230 m.) à l'E. de Tawastehus. — Au N. de la Finlande, la presqu'île de Kola, dans son intérieur encore mal exploré, renferme des hauteurs de 1.100 m. (Oumbdek, à l'E. du lac Imandra); celles de la toundra de Salmi, au N. du lac Notosero, les raccordent avec les collines de Laponie.

Régime des eaux. — Les cours d'eau, très abondants en Russie, offrent cette particularité de prendre comme voies de pénétration lointaine dans l'intérieur une importance inusitée. Drainant un pays de grandes plaines, ils ont pu, dans leurs bassins bien homogènes, établir facilement leur profil aussi bien en long qu'en travers; à ce point que, coulant maintenant, pour ainsi dire à plat, dans des lits très larges, profonds et très allongés, la navigation fluviale peut les utiliser sur la majeure partie de leur trajet. Sans doute en hiver, la gelée les emprisonne pendant de longs mois, mais en se prêtant à une circulation parfois assez active de traîneaux, ils ne cessent d'être praticables. Ainsi s'explique le caractère fluvial de la conquête et de la colonisation moscovites; c'est en se propageant le long des fleuves, en traîneaux l'hiver, en barques l'été, que les colons russes ont pu conquérir sur les nomades le vaste territoire qui forme aujourd'hui l'empire russe. Souvent aussi les grands fleuves méridionaux, avec leur rive droite rigoureusement dressée en falaise, ont servi de lignes de défense contre les invasions asiatiques. La Russie s'est formée à l'intérieur; ses grandes cités historiques Kiev, Vladimir, Kazan..., beaucoup plus anciennes que les villes maritimes, sont toutes échelonnées sur leurs bords; dans ce sens, l'Oka, le Volga et surtout le Dniepr ont joué le principal rôle. En somme, elle a pu racheter ainsi par la richesse de son réseau fluvial ce que lui faisait perdre l'insuffisance marquée de ses articulations maritimes.

A l'exception de l'immense *Kama*, qui descend de l'Oural et devient pour *la nourrice du pays*, la Volga, un puissant instrument d'alimentation, la Russie ne reçoit de ses lignes de relief extérieur que des fleuves peu importants, ou tout au moins peu utilisables, car ceux que lui envoie l'Oural dans le Nord se déversent rapidement, comme le fait l'énorme *Petchora*, vers la mer la moins hospitalière de l'Europe. Ils traversent de plus une contrée déserte et restent gelés pendant huit à neuf mois de l'année. Dans le Sud, l'*Oural* est une pauvre rivière qui, avant de se rendre dans une mer fermée, perd la moitié de ses eaux dans le sol aride des steppes caspiens. Quant aux fleuves caucasiens, sans doute leur importance est plus grande, mais qu'il s'agisse à droite du *Térek*, ou bien à gauche du *Kouban*, tous deux, alimentés par les neiges et les glaciers de la haute chaîne, sont torrentiels et rendus presque inaccessibles à leurs embouchures par de vastes deltas marécageux. Inversement, par un de ces contrastes dont ce pays offre si souvent l'exemple, c'est précisément dans

l'intérieur, parmi ses saillies, une des moins prononcées, le *plateau d'Alaoun*, qui devient le vrai nœud de son réseau hydrographique, le centre d'où rayonnent, en divergeant, ses principaux cours d'eau. Et cela pour une question de climat ; l'abondance des pluies que ce plateau reçoit annuellement l'amenant à devenir par excellence une *région de sources*. De très faibles différences de niveau y déterminent ensuite trois directions d'écoulement suivies : la première, vers l'E., par le *Volga*, pour se diriger vers la Caspienne ; la seconde, vers le S., par le *Dniepr*, pour couler vers la mer Noire ; la troisième, dans l'O., par la *Duna* (*Dvina occidentale*), qui se jette dans la Baltique.

Au plein cœur de la plaine russe, entre Koursk et Orel, un second centre de dispersion pour les eaux, toujours constitué orographiquement par un plateau de faible altitude (300 m.), sert ensuite de point de départ, dans le Nord, pour un des grands affluents de droite du Volga, l'*Oka* ; dans le Sud, pour les principaux tributaires de la mer d'Azov, le *Don* et le *Donetz*. Enfin, tout à fait dans l'Ouest, près des frontières de la Pologne, c'est encore d'une série de croupes basses et marécageuses que naissent, puis descendent en se tournant le dos, d'une part vers l'Est, la plus lente des rivières russes, le *Pripet*, car elle doit s'attarder longtemps dans les marais de la Volhynie avant d'atteindre le *Dniepr* ; de l'autre, vers le N.-O., le tranquille mais aussi très navigable *Niémen*. Ce dernier, après avoir drainé la Lithuanie, a pu, grâce à la puissance de son débit, percer les hauteurs du littoral baltique pour venir se jeter dans le Kurisches Haff, comme l'a fait d'ailleurs, plus au N., la Duna pour atteindre le golfe de Riga.

En raison de cette basse origine et de l'absence de pente caractérisée dans le vaste territoire qu'ils ont à drainer, tous ces *fleuves de plaine*, quelle que soit leur direction, sont très lents, parfois même incertains, si bien qu'une crue d'un affluent peut suffire pour faire refluer en arrière l'artère maîtresse. Telle se présente la puissante *Kama* en regard du si tranquille Volga. De plus, à peine séparés les uns des autres par des seuils de médiocre hauteur, des communications peuvent s'établir facilement entre les bassins au moyen de *volognes*, c.-à-d. de portages, circonstance à ce point accentuée que les points où s'amorcent ces passages ont souvent déterminé la position de grandes villes fluviales. Telles se sont dressées *Smolensk* et *Vitepsk*, à chacune des extrémités d'un portage qui, reliant le Dniepr à la Duna, établit une communication entre la mer Noire et la Baltique, par suite entre le Nord et le Midi, d'où le grand rôle joué dans l'histoire du pays par cette voie où sont passés, aux IXe et Xe siècles, les *Varègues-Russes*, c.-à-d. les Scandinaves, pour gagner la région kiévienne, puis se transformer en hardis pirates sur le littoral byzantin de la mer Noire après avoir établi leurs relations commerciales dans les deux bassins précités.

*Régime des fleuves russes*. Le régime de ces cours d'eau présente à son tour quelques particularités intéressantes. Il est sans doute très abondant à ce point qu'en présence de pareils fleuves d'aspect si imposant, on les croirait alimentés d'une façon continue par de hautes montagnes, mais absolument comme le climat dont il est le reflet, on le remarque partagé en deux phases très inégales : l'une de grande, l'autre de nulle activité. La première vient se placer dans la saison chaude, quand, sous l'influence des fortes pluies d'été et de la fonte des neiges, ils coulent à pleins bords, chargés de trains de bateaux et de grands convois de bois flottés ; la seconde en hiver, alors que le courant reste si longtemps emprisonné sous une épaisse couche de glace. Or ce fait est général, le régime des vents et des pressions dans la Russie, en hiver, étant tel qu'il fait aussi froid dans le Sud que dans le Nord, les fleuves, dès la mi-novembre, sont enchaînés par la glace ; à une *circulation* active succède alors cette complète *stagnation* qui diminue singulièrement leur valeur hydrographique ; d'autant plus que, comme conséquence de cet état de choses, vient se placer au printemps, et toujours au détriment de la période d'activité, une débâcle dont l'effet nuisible pour la navigation est souvent très prolongé. Dans la Russie méridionale, sur les eaux de tous ceux qui descendent droit vers le S., le transport des glaçons persiste dans les parties basses du fleuve (Tsaritsyn pour le Volga), vingt ou trente jours après que le dégel a commencé. C'est bien plus fort dans la direction opposée, car sur le trajet de tous ceux qui, coulant du S. au N., se déversent dans les divers golfes de la mer Blanche ou de l'Océan Glacial arctique, cette débâcle très redoutable se complique d'un amoncellement de glaçons qui, à mesure qu'ils descendent, s'accumulent, puis se resoudent de manière à former, par places, des barrages obligeant les eaux à refluer fort loin en arrière. La *Dvina*, type de ce genre, est alors de tous ces fleuves du Nord celui qui se trouve le plus souvent fermé par de pareils obstacles, celui aussi où les effets produits quand se fait, sous la poussée fluviale, leur rupture, sont les plus désastreux.

Le caractère extrême du climat russe s'accentuant à mesure qu'on s'avance vers l'E., c'est dans cette direction que cet arrêt de la navigation se fait le plus vite et persiste le plus longtemps. Inversement, ce sont non pas les régions méridionales, mais celles de l'Ouest qui sont les mieux partagées à cet égard. La carte des *isopectiques*, c.-à-d. des lignes réunissant les points où la durée moyenne des glaces fluviales et lacustres est la même pour toute l'année, est bien significative à cet égard. On y voit par exemple qu'en pleine Pologne, à Varsovie (52° 15′), la *Vistule* n'est gelée que pendant 60 jours, tandis que progressivement sont ensuite saisis par le froid vers l'E. le *Dniepr* à Kiev (50° 27′) pendant 98 jours, le Don à Rostov (47° 13′) pendant 107 jours ; et pourtant cette ville est plus rapprochée de l'équateur que Varsovie d'au moins 5°. Au centre du pays, à Moscou, la durée moyenne de cette prise en glace pour la *Moskva* atteint 152 jours. Ce qui se passe ensuite dans le *Volga* est non moins caractéristique pour l'ensemble du phénomène. Dans ce fleuve immense (3.715 kil.), le plus important à tous égards non seulement de la Russie, mais de l'Europe entière, la durée de navigabilité, en somme, très réduite, et qui déjà ne dépasse pas, à Nijni-Novgorod, en face de la « foire du monde » (56° 20′), 215 jours, descend plus à l'E., au grand coude de Kazan (55° 47′), à 209 jours. Il est juste d'ajouter qu'à son entrée dans la Caspienne, l'embouchure, à Astrakhan, ne reste bloquée que pendant 106 jours.

C'est qu'en somme l'influence de la latitude sur cette durée de congélation est indéniable, au moins pour des régions très écartées l'une de l'autre. Ainsi, en Laponie, le grand lac Enaré, avec son réseau d'affluents, reste couvert de glaces pendant 225 jours (station de Piélisjarvi), tandis qu'en Ehstonie (69° lat. N.), sur le même méridien, mais à 11° de lat. plus bas, le lac Peïpous (station de Pskov, près de l'embouchure de la Vélikaia) ne l'est que pendant 145 jours.

A côté de ces faits d'ordre général, il est des exceptions qui ne peuvent s'expliquer que par des modifications locales dans le climat. Par exemple, les ports du littoral S.-E. de la Baltique, Libau, Riga, Revel, doivent de pouvoir rester bien ouverts à la navigation en novembre (voire même pendant toute la durée d'un hiver), quand déjà la mer d'Azov est bloquée par les glaces, à ce fait qu'ils sont situés dans une zone encore soumise au régime tempéré de l'Europe occidentale. Plus à l'E., dans le fond du golfe du Finlande, celui de Cronstadt ne l'étant déjà plus, reste fermé pendant quatre à cinq mois de l'année.

*Crues*. C'est au printemps, vers le 15 avril, que les fleuves russes se raniment ; ce réveil de leur activité est alors subit et marqué par des crues dont l'intensité rappelle celle des fleuves tropicaux. Sous l'action brusque du soleil, des premières pluies, et de vents chauds détermi-

nant, comme un coup de föhn dans les Alpes, un dégel immédiat, la neige, accumulée en couches immenses sur la plaine russe, fond et s'écoule dans les vallées : d'où pour les fleuves un accroissement non seulement considérable mais subit de débit, car le sol, encore gelé, restant imperméable, c'est toute l'humidité accumulée pendant l'hiver en masse énorme sous cette forme de neige qu'ils reçoivent. D'après des calculs précis (Voéikov), c'est 70 à 72 °/₀ de l'eau ainsi produite qu'ils reçoivent pendant les trois ou quatre semaines qui s'étendent du 15 avril au 15 mai. Aussi leur montée se fait-elle dans des proportions inconnues au reste de l'Europe ; une crue de 10 m., qui passerait comme extraordinaire dans l'Europe occidentale, devient ici la règle. Dans le centre, par exemple, la rivière relativement courte (400 kil.) de Moscou, la *Moskva*, qui roule à l'étiage 400 m. c. par seconde en moyenne, prend tous les caractères d'un grand fleuve en débitant cinquante à soixante fois plus dans l'intervalle avril-mai indiqué. Le spectacle est alors grandiose, car, avec cette reprise immédiate d'énergie fluviale, coïncide un grand mouvement de barques et de bateaux, ainsi que le départ d'immenses trains de bois flottés accumulés depuis longtemps sur les rives pendant les rigueurs d'un long hiver de six mois. L'impression qu'on ressent est celle d'une vie intense ; partout avec cette explosion de force, on peut mieux qu'à toute autre époque de l'année reconnaître la grandeur du rôle pris dans la vie économique de la Russie par son réseau fluvial.

A noter de plus que, parmi ces crues printanières, il en est dont la périodicité est bien voisine de celle du Nil ; mais sans avoir, comme bénéfice, ses effets bienfaisants, car les *inondations* qui en résultent sont loin d'être aussi profitables pour les plaines qu'elles envahissent ; les bassins des fleuves qui débouchent dans le Sud où ce fait se produit n'ayant rien qui puisse rendre leurs eaux franchement limoneuses.

Sur le trajet de celles de ces rivières dont l'eau s'écoule du N. au S. dans des vallées à profil transversal franchement dissymétrique, la rive droite se présentant dressée en falaise en regard d'une rive gauche très abaissée, c'est cette région, développée sous la forme d'une plaine, venant finir à fleur d'eau le long du fleuve, qui seule est soumise aux inondations ; aussi demeure-t-elle inhabitée, tandis que les villes et les villages s'étagent nombreux sur la rive haute. Il ne s'ensuit pas cependant pour ces habitations, si bien placées en dehors de la zone inondée, que la stabilité leur soit pleinement acquise ; dans ce poste élevé, lors des crues, un autre danger les menace : c'est d'être obligées de reculer devant les progrès de l'érosion ; la rive droite escarpée qui leur sert de support étant celle contre laquelle l'eau courante, comme dans tous les fleuves qui coulent dans le sens du méridien, concentre encore toute son action. Dès lors, quand la falaise minée par le pied, est faite de matériaux meubles peu résistants, leur déblaiement, joint à l'action des infiltrations, peut provoquer des éboulements, voire même des glissements en masse de terrains considérables.

Les villes qui se succèdent sur les bords du bas Volga, entre Volsk et Kamychin, en particulier Saratov, sont celles qui ont eu le plus à souffrir de ces accidents ; déterminés par la nature argileuse et sableuse du terrain, ils sont pour ainsi dire incessants. C'est aussi dans cette section où le contraste entre la raideur de la rive droite et la platitude absolue de la rive gauche — si caractéristique pour le modelé des vallées de la Russie méridionale — est le plus marqué, qu'on peut mieux se rendre compte que le caractère montagneux si souvent pris par la falaise volgéenne, quand elle domine la plaine de plusieurs centaines de mètres de haut (352 m. au *Belyï Klioutch* en aval de Syzran), est tout entier l'œuvre de l'érosion. C'est le flanc raide de la vallée que le fleuve s'est creusé dans le plateau volgaïque qu'on a sous les yeux, et sa saillie si prononcée tient à la présence d'une roche dure qui a mieux résisté que le reste. Tels sont notamment, en face de Stavropol, les *montagnes des Jegouli ;* elles résultent de la brusque réapparition par faille des calcaires blancs massifs du carbonifère, au milieu des formations jurassiques. Large bande que le Volga est de plus obligé de contourner en décrivant à Samara cette fameuse boucle qui momentanément interrompt le tracé N.-S. qu'il avait pris depuis Kazan et qu'il reprend ensuite jusqu'à Tsaritsyn avant de s'infléchir vers le S.-E. pour venir se jeter dans la Caspienne.

Très régulier dans ses crues, cet immense fleuve, dont l'aire de drainage est trois fois plus grande que la France, commence à monter vers le milieu d'avril pour atteindre progressivement un maximum de 9 m. à la fin de mai ; sans soubresauts, sa descente s'opère ensuite presque aussi vite qu'il était monté ; si bien qu'au milieu de juillet les eaux ont déjà pris leur niveau ordinaire et l'étiage qui se fait à la fin d'août se prolonge assez loin dans le mois suivant. A ce moment, le fleuve qui jusqu'alors avait pu conserver un chenal de 6 à 7 m. de profondeur capable de supporter une vraie flottille de bateaux à vapeur organisés à l'américaine et tout à fait comparables à ceux qui font le service des passagers sur le Mississipi, s'embarrasse de bancs de sable ; aussi le voit-on bordé de bacs à pétrole et de trains de bateaux échoués qui attendent, couchés sur le flanc, qu'une reprise dans l'énergie du fleuve les remette à flot ; elle se fait doucement vers la fin de septembre sous l'influence des pluies d'été, et le fleuve, un peu remonté, redevient navigable jusqu'au jour où, bloqué cette fois par les glaces, il deviendra fermé pendant toute l'étendue de la froide saison. En dehors de ce long arrêt pour la navigation fluviale, la crise des basses eaux se fait à deux époques différentes : à la fin d'hiver et surtout à la fin de l'été, quand le flot-crue, c.-à-d. tout le produit de la fonte des neiges, est passé. Quant à l'influence propre des pluies dans sa montée, elle ne se fait guère qu'en juillet, ainsi qu'il en est du reste, pour tous les fleuves qui sont alimentés par le nord et le centre comme le Volga. Quelques-uns même, quand ces pluies d'été, dans la région centrale, ont été très abondantes, éprouvent en automne une seconde crue : tel est le cas du Don, du Dniepr et du Dniestr. Les Cosaques qui la connaissent bien lui donnent le nom significatif d' « eaux chaudes », par opposition à celui d' « eaux froides » appliqué à la première, qui résulte de la fonte des neiges. Mais cette *crue chaude*, toujours très courte et surtout locale, n'allonge guère que de quelques semaines la durée de navigabilité des fleuves où elle se présente.

Pour le Don, en particulier, elle est peu profitable, car elle se fait très violente, et devient par suite dangereuse. Pourtant c'est ce dernier, dont les conditions de navigabilité sont des plus étroites, qui en aurait le plus besoin ; son aire de drainage (430.260 kil. q.) est considérable, sa longueur (1.855 kil.) très grande ; malgré cela, son débit moyen des plus faibles n'atteint guère que 250 m. c. C'est qu'au voisinage de ses sources, qui se font au milieu des hautes plaines de la Russie centrale dans le lac Ivan, aucun seuil ne séparant son bassin de celui du Volga, une partie de ses eaux s'en vont dans la direction du Volga.

Ses crues de printemps n'en sont pas moins énormes (12.500 m. c.) ; elles le rendent navigable sur plus d'un millier de kilomètres (1.280 kil.) pendant trois ou quatre mois ; mais, très étalées sur une largeur qui peut atteindre 30 kil., le fleuve n'est, en somme, accessible qu'à des bateaux à fond plat. De plus, en été, de nombreux bancs de sable, presque à fleur d'eau et soumis à des déplacements incessants, entravent singulièrement leur circulation.

*Limans de la Bessarabie, du Kherson et de la Province du Don.* Le Don est, en effet, un grand charrieur d'alluvions ; à l'extrémité de sa course, quand, grossi du *Donetz*, il atteint dans le fond de l'étroite baie de Ta-

ganrog, cet ancien *Palus Mœotis* des Grecs, qu'on décore maintenant du nom de mer d'Azov, la masse des matériaux transportés atteint annuellement 7.000 m. c. D'où la formation incessante, dans cette sorte de golfe étranglé, sans profondeur, qui, d'ailleurs, n'est autre que le prolongement naturel de l'estuaire du fleuve déjà en grande partie comblé par les alluvions, de flèches de sable et de *limans*. Elle est, de plus, rapide et représente une conquête sur le domaine, sinon maritime, au moins lagunaire du lac à peine salé d'Azov; conquête qui se traduit encore d'une façon plus expressive par le comblement d'anciens ports qui maintenant, comme celui d'Azov situé sur l'emplacement de l'antique Tanaïs, font partie du domaine continental. C'est le sort, du reste, qu'on peut prévoir comme prochain pour celui de Taganrog, car déjà les navires, pour l'accoster, doivent jeter l'ancre à 25 kil. du rivage.

Les cinq flèches qu'on observe ensuite se succédant avec une très grande régularité sur la côte N.-O. de cette même cuvette à fond plat, tout à fait dans l'Ouest celle célèbre d'Arabat qui sépare de la mer d'Azov le golfe de Sivach et substitue sur une longueur de 111 kil. sa courbe élégante au contour étrangement déchiqueté de la côte criméenne, doivent également leur existence à l'action combinée des apports sableux du Don et des courants azoviens; car sur toute l'étendue de ce littoral aucune rivière, pas plus, du reste, que dans la direction opposée, ne serait capable d'amener dans cette mer d'Azov une quantité de matériaux suffisante pour permettre à ses vagues d'édifier sur la côte de pareils cordons littoraux; dans ce vaste marais couvert de roseaux qu'on nomme golfe de Sivach et qui maintenant, mieux qu'au temps des Grecs, mérite son ancienne qualification de *mer Putride*, la principale mais très maigre rivière de Crimée qui s'y déverse, le *Salghir*, n'apporte que du limon, et sur le littoral N.-O. on ne rencontre que de lentes rivières de steppes, drainant une région très sèche, car les hauteurs de Crimée font office pour elle, en regard des vents pluvieux du S.-O., d'un véritable écran. De plus, la plupart d'entre elles viennent déboucher dans des lacs d'eau douce allongés, représentant d'anciens limans aujourd'hui dessalés et privés de communication directe avec la mer, par suite de la jonction des flèches qui leur avaient donné naissance.

En deçà de l'étroite langue de terre (isthme de Pérékop) qui relie à peine la Crimée au continent, après avoir constaté que le golfe de Karkinit, qui l'échancre (*mer Morte* des Grecs), n'est qu'une dépression basse à fond plat, qu'une flèche d'entrée rendrait bien vite aussi marécageuse que sa voisine, ce qu'on peut reconnaître sur le littoral russe de la mer Noire, c'est que cette régularisation des côtes plates par des cordons littoraux, sous la double influence des apports sableux des fleuves et de l'action des courants marins, est encore plus prononcée. Tous les grands fleuves qui s'y déversent, *Dniestr*, *Boug*, *Dniepr*, ont pour embouchures de vastes limans; de plus, nombreux sont aussi en arrière, à l'issue des rivières de steppes, ces lacs d'eau douce allongés dans le sens du courant qui représentent la forme lacustre que les limans sont destinés à traverser quand leur fermeture devient un fait accompli; enfin, dans ses parties les plus plates, bien souvent, cette côte est formée par une plaine alluviale résultant des débordements d'une ancienne rivière.

Parmi les limans marins restés encore bien ouverts, le plus grand, celui du *Dniepr*, mesure 60 kil. de long sur 12 de large; celui du *Boug*, qui le rejoint, atteint en surface 216 kil. q. Successivement ensuite on observe, quand on a franchi le vaste liman du *Dniestr* (384 kil. q.), ceux d'*Alibei-Chagany* (196 kil. q.) et de *Sassyk* (223 kil. q.), qui, plus fermés que les autres, sont devenus d'immenses salines; au delà, à mesure qu'on se rapproche du Danube, c'est dans l'intérieur des terres qu'il faut venir les chercher sous la forme de lacs d'eau douce (*Ketaï*, 51 kil. q.), *Katlaboukh*, 61 kil. q., *Ialpoukh*, 147 kil. q., *Kagoul*, 86 kil. q.), tous allongés et orientés du N. au S., avec, comme d'habitude, des rivières de steppe annexées. Ici dans ces si vastes phénomènes d'atterrissements de la Bessarabie, l'influence des apports formés par le puissant fleuve autrichien est indéniable, mais comme fait initial dans la formation des limans aussi bien marins que fluviaux de la mer Noire, une autre cause est intervenue: son niveau, loin d'être fixé, a subi des variations. C'est à la suite d'un de ces changements, quand l'eau marine a pu envahir ses estuaires sans profondeur de fleuves incapables de pouser au dehors leurs alluvions sous la forme de delta, comme l'a si bien fait le Danube, que les vagues et les courants marins ont pu édifier, à l'entrée, les digues de sable qui ont donné aux embouchures la forme en question (Sokolov, *Mém. comité géol. russe*, X).

Particularités hydrographiques de la Russie méridionale. — Tous les cours d'eau de la Russie méridionale ont pour trait commun de présenter dans leur allure, au travers des hautes plaines où se font leur point de départ et la première partie de leur trajet, une grande indécision; quand des conditions de pente déterminent ensuite leur écoulement vers le S., de grandes différences s'introduisent entre ceux qui, tournés vers l'E., vont se jeter dans la Caspienne, et ceux qui dirigés en sens inverse ont pris pour niveau de base la mer Noire. Dans le premier cas, la composition simple de la région, jointe à la faible inclinaison du terrain, fait que le Volga (quand on met à part pour les raisons indiquées la boucle de Samara) peut sans s'écarter sensiblement dans ses diverses parties, d'une ligne droite suivre une pente régulière dont la moyenne, jusqu'à l'embouchure, n'atteint pas 1/10.000. Dans le second, une plus grande complexité dans la nature aussi bien que la structure des couches, après avoir imposé aux rivières, d'ailleurs plus divisées, un tracé en baionnette, les a rendu très sinueuses, en motivant de plus leur division en divers tronçons ayant chacun un mode d'activité spécial.

Le trait saillant de la structure de cette région occidentale c'est la réapparition, en Ukraine, sur le bord de la plate-forme russe, de son support archéen sous la forme d'une large bande granitique orientée N.-O. Il est clair qu'une pareille bande n'a pas manqué d'exercer sur le tracé des cours d'eau une influence directrice. Le Dniepr en particulier à sa rencontre, en deçà du confluent de la Desna, est longtemps obligé d'en suivre le bord, avant de pouvoir le franchir par des rapides, pour gagner la mer Noire. Ainsi s'expliquent la brusque inflexion vers le N.-E. subie par ce fleuve peu de temps après sa descente N.-S. des marais du Pripet, et de même son allure torrentielle quand il reprend, au travers de la bande granitique, sa direction première. Dans une barre aussi résistante il n'a pu parvenir à régulariser sa pente, elle reste donc brisée par des ressauts successifs et sa vallée qui s'étalait large et régulière en amont (1.000 à 1.200 m. avec une largeur dix fois plus grande en temps de crue), y devient, sur une soixantaine de kilomètres, un couloir étroit (400 m.), encombré de rochers dans tous ses étranglements. Ces passages, les *poroghi* du Dniepr, sont alors impraticables aux basses eaux; ce n'est que dans la belle saison, quand le fleuve, obligé de réduire sa section dans une pareille gorge, s'y trouve monté très haut, que les navires peuvent risquer à le descendre sans crainte de se briser sur les écueils. Circonstance qui diminue singulièrement la valeur commerciale d'un fleuve dont l'importance sans cela pour la « Petite-Russie » qu'il draine, serait égale à celle prise, dans l'Est, par le Volga pour la « Grande-Russie ».

A la sortie de ses gorges (Alexandrovsk), le Dniepr, retrouvant dans les terrains sédimentaires de la Tauride (argiles et sables sarmatiques) qui viennent tranquillement s'appuyer contre la bande granitique, ses conditions premières de creusement facile, redevient un fleuve de plaine.

L'inclinaison faible mais constante de ces couches vers le S.-O. l'amène à prendre cette direction et, c'est, désormais, dans une grande vallée, progressivement élargie à mesure qu'on se rapproche de l'embouchure et déjà susceptible au début de pouvoir se présenter, au printemps, inondée sur une largeur d'au moins 20 verstes, qu'il apparaît, à l'époque des basses eaux, divisé en bras multiples serpentant paresseusement entre des îles basses d'alluvions, les *Plavni* du Dniepr, couvertes de hautes herbes ou de peupliers.

Autre phénomène intéressant dans ce cours inférieur du fleuve, c'est qu'au travers de cette plaine basse, très ravinée, les petites rivières et ruisseaux qui viennent s'y verser se sont creusé, au confluent, de larges échancrures transformées maintenant en limans fluviaux de même origine que ceux de la mer (Sokolov, *Livret-guide du Con-*

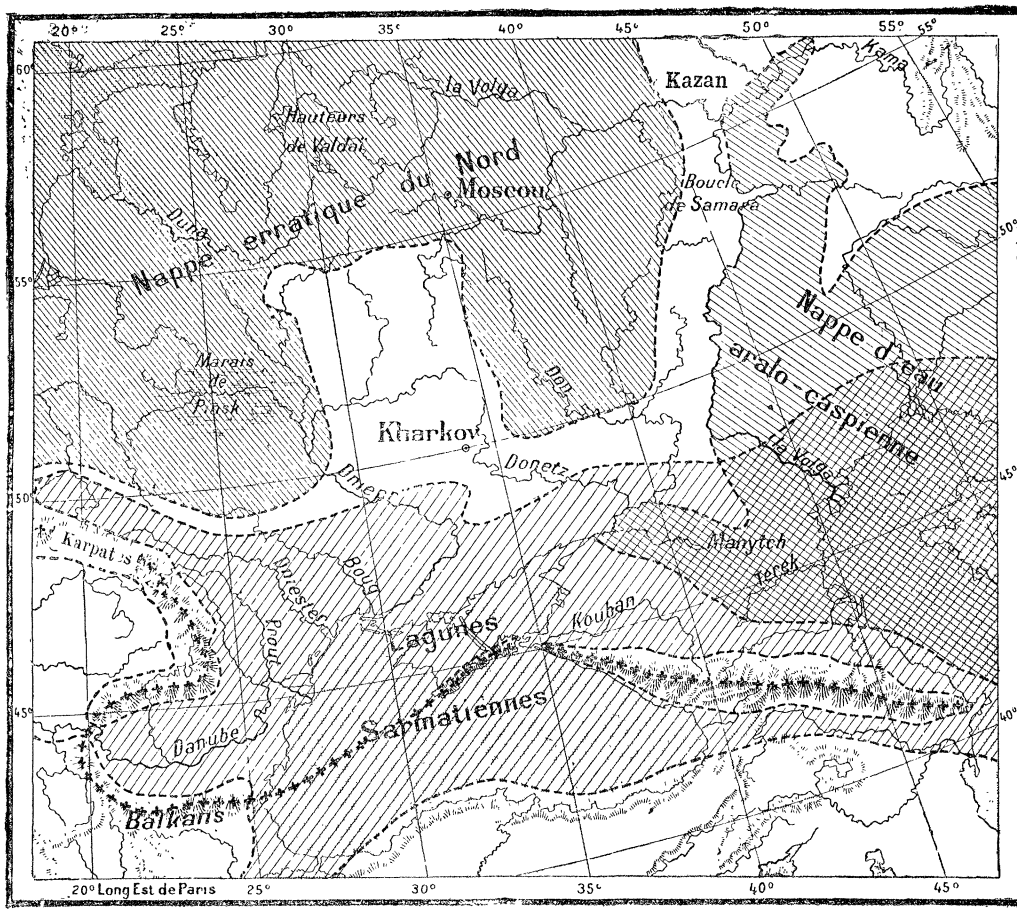


Fig. 8. — Rapports de l'hydrographie de la Russie méridionale avec l'ancien chenal sarmatien.

*grès géolog. international de Russie*, XXI, *Excursion dans le S. de la Russie*).

De pareils faits sont d'ailleurs à signaler dans le cours inférieur du Boug et du Don. Ayant aussi rencontré sur leur route la bande granitique, ils ont été obligés de franchir par des rapides l'obstacle qui se dressait entre eux et le littoral; tandis que, dans l'O., le Dniestr ayant échappé à cette influence a pu devenir un des cours d'eau les plus sinueux de la terre, en décrivant, sans inflexion brusque, dans toute l'étendue de sa traversée du territoire russe, ses méandres, très capricieux.

Ces rivières présentent ensuite dans l'ensemble de leur tracé d'autres particularités non moins intéressantes. Le trait saillant de celles qui se maintiennent tout entières en territoire russe, c'est de ne prendre une direction bien définie qu'en pénétrant dans la zone de la *Terre noire* et d'y subir une brusque inflexion vers l'E. Tortueuses, indécises jusque-là, mais cependant sensiblement orientées N.-S., elles y régularisent aussitôt leur tracé et filent droit vers le S.-E. En revanche, dès leur entrée dans la zone suivante des *steppes*, deux d'entre elles, le Dniepr et le Don, se replient brusquement en sens contraire pour venir se jeter, le premier dans la mer Noire, le second, grossi du Donetz qui lui-même suit la même orientation, dans la mer d'Azov.

Un fait digne de remarque, c'est que leur cours inférieur ainsi dévié vient précisément se loger dans un large sillon où s'enfonce avec ce lac salé, la mer Morte, et qui se prolonge ensuite au delà de la mer Noire dans la dépression roumaine dont le Danube jalonne l'axe suivant la même direction (S.-O.). Or cet accident, et de même l'allure des rivières qui en dérive, représente dans la topographie des régions riveraines de la mer Noire un trait des plus récents. Peu de temps, géologiquement parlant, en effet, nous sépare du moment où ces cours d'eau de la Russie méridionale, maintenant si bien individualisée, n'étaient que de simples affluents du Danube quand ce dernier s'écoulait vers la Caspienne.

L'histoire de ce qui s'est passé depuis est intéressante et mérite d'être racontée. Mais auparavant, il importe de fixer quel devait être l'état de choses quand s'est établi pour la première fois ce drainage de la Russie occiden-

tale. Les Karpates venaient de se dresser dans les airs, et ce bourrelet saillant en se collant ainsi contre les bords de la plate-forme russe n'avait pas manqué d'y faire naître, par rupture, en face de sa direction des sillons parallèles, sillons qui, exerçant de suite sur les eaux courantes une influence directrice, ont alors déterminé les rivières à prendre dans cette zone l'orientation S.-E. qu'elles conservent encore si fidèlement dans toute la traversée du pays de la terre noire. A cette date, de la mer Noire aussi que de la Caspienne, il n'était pas encore question, car en avant des Karpates et d'une grande série occupant la place de ces dépressions ainsi que celles de la mer Egée, les eaux sinon marines ou moins saumâtres se trouvaient localisées dans une sorte de chenal occupant l'emplacement actuel des steppes et placé sous la dépendance immédiate d'une mer dite *sarmatique*, dont le plein développement se faisait au delà du lac d'Aral, dans la direction de l'Asie centrale. C'était donc dans ce chenal que venaient alors se déverser avec un parallélisme frappant les rivières en question (fig. 8).

Mais dans la zone méditerranéenne, les mouvements qui avaient donné naissance aux grandes chaînes du système alpin ne s'étaient pas arrêtés; très actifs, notamment, dans la région qui s'étend des Balkans à l'extrémité du Caucase, et parvenant finalement à dresser dans les airs ces hautes montagnes en chaînes, dont la continuité avec celles intermédiaires de la Crimée était alors pleinement acquise, ce soulèvement a nécessairement entraîné la retraite de la mer sarmatique et l'asséchement consécutif de la région des steppes. Mais sur cet emplacement subsistait encore, en avant des Balkans et formant leur contre-partie, un sillon continu depuis la Baltique jusqu'à la Caspienne. Ce sillon, le Danube ne pouvait faire autrement que de le suivre, et c'est alors qu'il récoltait, dans ce trajet, les eaux de la Russie méridionale pour les conduire dans le bassin septentrional de la Caspienne ou, plus exactement, dans un golfe marquant la terminaison occidentale de la mer Aralo-Caspienne.

Que ce grand fleuve ne soit venu autrefois se jeter dans ce bassin après avoir traversé la zone des steppes, cela ne fait aucun doute, les remarquables travaux d'Androussov sur l'évolution de ces mers intérieures l'ont attesté avec une grande netteté. Le Danube, d'ailleurs, s'est chargé lui-même de ce soin en laissant dans cette Caspienne sa carte de visite sous la forme de poissons. Ces derniers, en effet, ont si bien subsisté que, dès 1865, des zoologistes, tels que Filippi, après avoir constaté leur caractère franchement danubien, n'ont pas manqué d'en conclure à cette ancienne liaison.

Reste maintenant à savoir quand et comment la séparation s'est faite. Cet événement est très récent; car devenant l'œuvre des derniers mouvements qui ont donné à la région méditerranéenne, dans l'Est, ses formes actuelles, il ne remonte guère au delà de l'ère moderne. Dans cette région, on sait qu'à côté des lignes de grand relief, il faut tenir toujours compte de la part bien grande prise par les zones effondrées, et surtout de ce fait que ces effondrements, absolument comme le soulèvement des chaînes dont ils forment la contre-partie, se sont faits successivement de l'O. à l'E., si bien que les derniers en date viennent précisément se placer dans la zone pontienne.

A la fin des temps tertiaires, la terre Egée, faisant encore partie du continent, se trouvait occupée par des lacs d'eau douce; mais après cette phase lacustre, ce territoire, ainsi que les suivants, n'a plus été le théâtre que de destructions. C'est d'abord la chute par effondrement de cette terre qui, créant la mer du même nom avec les multiples articulations de sa bordure, a permis à la Méditerranée de pénétrer dans le bassin de la mer Noire et d'y détruire la faune saumâtre caspique qui la peuplait. En second lieu, les dislocations qui, dans le même milieu, ont déterminé la brusque séparation des Balkans et du Caucase en ne laissant, dans l'intervalle, que les hauteurs de la Crimée comme témoin de l'ancienne continuité. Puis, bientôt après, et comme suite naturelle des précédents, les effondrements géorgiens; ces derniers, en faisant écrouler le prolongement caspien de cette même chaîne entre Bakou et le gouffre de Kara-Bogaz où se faisait son raccord avec les hautes rangées montagneuses de l'Asie, ont eu pour résultat de déterminer finalement l'isolement du Caucase sous sa forme isthmique, puis de communiquer à la Caspienne, dans sa partie méridionale, le caractère d'une mer profonde en la dotant d'une fosse où la sonde en face du delta de la Koura et de l'Araxe descend à 1124 m.

De tous ces faits, ce qu'il faut retenir au point de vue de ce qui nous occupe, c.-à-d. de l'explication à fournir des particularités offertes par le réseau hydrographique de la Russie dans le Sud-Ouest, c'est que les dislocations qui ont rompu la jonction des Balkans avec la Crimée ont eu pour contre-coup, dans l'ancienne vallée danubienne, le sectionnement de toute sa partie russe. A ses dépens notamment, se sont constituées, sur le bord septentrional de la mer Noire, toutes ces échancrures qui découpent si curieusement le littoral et ne sont pour la plupart, comme celle d'Azov, que le prolongement marin des estuaires des fleuves russes. Sous cette même influence, la plate-forme russe fléchissant vers le S.-O. a subi dans sa pente un renversement complet. Dès lors, les rivières du territoire ainsi penché, c.-à-d. les anciens affluents du Danube, obligés de s'adapter à ces conditions nouvelles, ont dû vivement s'infléchir vers l'O. et prendre, pour se jeter dans la mer Noire qui venait, comme nous l'avons vu, d'être mise en communication avec la Méditerranée, la brusque inflexion vers le S.-O. qui caractérise si bien leur cours inférieur.

Et ce n'est pas tout; du même coup, le Don, soutiré par cette nouvelle pente, se séparait du bas Volga, capturé par la mer d'Azov, au grand détriment de la Caspienne. Cette dépression, puissamment encore alimentée par des fleuves venant du N. qui peuvent relever son niveau lors des crues d'une quantité notable, a pu sans doute se maintenir à l'état de mer fermée, mais elle a déjà baissé de 26 m. relativement au niveau de la mer Noire, et les terres basses essentiellement marécageuses qui enveloppent sa crosse du N. gagnent sans cesse du terrain; la marche en avant du delta du Volga ne laisse aussi d'être progressive, à ce point même que déjà, au large des bouches du grand fleuve, les bateaux à vapeur mis dans l'impossibilité d'accoster directement sont obligés de prendre leur mouillage si loin que, du point d'ancrage, c'est à peine si on peut apercevoir la rive. D'autre part, sur la côte asiatique, le golfe ou mieux l'immense saline qu'on nomme Kara-Bogaz est en pleine voie d'évaporation; c'est, sous le climat particulièrement sec et chaud de la région, une chaudière naturelle où l'eau déjà très dense de la Caspienne vient se concentrer. Enfin, plus au N., la grande péninsule de Manghychlak, s'accroissant pour ainsi dire journellement par le comblement successif des lagunes de la bordure, on peut prévoir le moment où tout cet espace se trouvant comblé et réduit à l'état de marais salants, il ne subsistera plus de cette Caspienne que son bassin méridional, où se localisent ses grandes fosses et par suite ses conditions d'existence plus durables.

Or, il est bien certain que le moment où cette forme simple, mais inévitable, sera réalisée, aurait été singulièrement retardé si le Don ne l'avait pas lâchée. Avec une portée de crue, qui dans le mois le plus favorable peut dépasser 10 kil. c., il aurait certainement pu, s'il avait continué à déverser ses eaux dans la Caspienne, compenser ces phénomènes d'évaporation. Au lieu de cela, profitant de la voie naturelle précédemment indiquée, il a préféré se rendre dans un bassin offrant ce précieux avantage de ne pas être fermé. Aussi comme résultat, c'est qu'au point de vue commercial, cette branche coudée du Don est devenue tout simplement le prolongement naturel du Volga.

A Tasritzyn, où se fait le divorce si complet des deux fleuves, les bateaux qui descendent le Volga abandonnent leur charge, et c'est par un ancien « portage » dont profite la voie ferrée actuelle que se fait, *en ligne droite*, le transport des marchandises vers la rive gauche du Don. On les embarque à Kalatth ; leur descente ensuite jusqu'au grand port d'embouchure de Rostov est rapide, car les eaux du Don vont bon train, mais aussi dangereuse dans la traversée du rebord granitique de la plate-forme et surtout très limitée ; les « Cascatelles » s'y trouvant très rapprochées et seulement accessibles par les temps de fortes crues. Mais alors c'est par centaines qu'y passent les longues files de bateaux à fond plat, empressés de profiter de ce moment favorable pour déverser leur charge de blé dans le bassin de la mer Noire qui devient, pour les céréales des steppes, un centre d'exportation des plus actifs.

Ch. Vélain.

Hydrographie. — D'après les études de Strelbitsky, les 5.405.065 kil. q. qui sont répartis entre les divers bassins hydrographiques se divisent de la manière suivante : 1.254.166 k. q. versent leurs eaux à l'océan Glacial, 1.876.599 à la mer Caspienne, 1.307.189 à la mer Noire (dont 559.394 par la mer d'Azov), et 967.110 à la mer Baltique. Il en résulte que les trois cinquièmes du territoire russe européen ont pour aboutissant, soit la région polaire, soit une mer fermée enveloppée de steppes quasi déserts.

*Bassin de l'océan Glacial.* En partant de l'O., le premier fleuve russe est la Tana qui sert de frontière avec la Norvège durant 230 kil., son cours inférieur est en dehors de la Russie, où elle draine 5.235 kil. q. — Le vaste lac Inara ou Enare (alt. 122 m., superficie 1.421 kil. q.) reçoit de la Laponie russe ses tributaires (Ivalojoki, Waskojoki, etc.), et serait tout à fait russe, si son déversoir le Pasvig n'appartenait à la Norvège par sa rive gauche et son embouchure ; de ce bassin, 13.059 kil. q., c.-à-d. presque tout, sont russes. Les cours d'eau suivants le sont entièrement. Dans la presqu'île de Kola, il faut nommer la Touloma (339 kil.) qui mène à la baie de Kola les eaux du lac Notosero et arrose Kola ; sur la côte mourmane, le Voronié Koddok sorti du lac Lovosero, le Jokko ; — dans la mer Blanche, la presqu'île verse le Ponoï (265 kil.), la Varsoukha, le Vjel sorti du lac Kanosero. — Les lacs finlandais du Nord alimentent le Kem (405 kil., bassin de 19.233 kil. q.), qui s'étale dans les lacs Koutno et descendant de l'O. en E. aboutit à la mer Blanche, en face des îles Solovetz. Du S. arrive le Vyg (521 kil., bassin de 37.551 kil. q.), navigable depuis Danilovo, qui forme le lac Vyg où la Segecha déverse les eaux du lac Segosero ; celles du lac Andosero sont amenées au Vyg par l'Anda ; le second de ces lacs communique avec le bassin du Kem, le premier avec celui de l'Onéga. — L'Onéga, large, profond et abondant recueille les eaux de 59.345 kil. q. ; long de 428 kil., il sort du lac Latché, au S. du gouvernement d'Olonetz ; navigable dès l'origine, malgré cinq séries de rapides, il passe à Kargopol, reçoit la Volochka (dr.), la Mocha (dr.) et finit près d'Onéga, dans la vaste baie de ce nom.

La Dvina ou Duna du N. égoutte 365.381 kil. q. ; c'est le plus grand fleuve du N. de la Russie ; elle a 755 kil. de long à partir de Veliki-Oustioug (alt. 107 m.), où elle est formée par la réunion de deux grandes rivières, la Soukhona et le Ioug. La Soukhona (573 kil., bassin de 55.494 kil. q.) sort du lac Koubinskoié, alimenté par la Koubina venue du N. ; la Soukhona navigable dès l'issue du lac se dirige vers le N.-E., reçoit à dr. la Vologda (qui passe à Vologda), arrose Totma et rencontre, à Veliki-Oustioug, le Ioug (439 kil., bassin de 34.970 kil. q.) ; celui-ci, dont le cours très sinueux se dirige au N., vient d'être doublé par son affluent droit, la Louza (422 kil.). A peine formée, la Dvina reçoit à droite une rivière plus importante qu'elle-même, et que l'on a proposé de regarder comme la vraie tête du fleuve : c'est la Vytchegda (1.027 kil., bassin de 118.359 kil.), issue des plateaux Parmas, voisins de l'Oural, au N. de l'Ouvali ; elle déroule ses méandres d'E. en O., grossie de la Ketma septentrionale (g.), de la Vychera (dr.), de la Syssola (g.), qui finit à Oust-Syssolsk, du Vym (dr.). La Dvina, qui, après le confluent de la Vytchegda, a 1.000 m. de large, adopte la direction N.-O., reçoit le Veg (g., 500 kil.), grossi à Velsk du Vels (g.), puis de la Kokchenga (dr.) et de l'Oustja (dr.) ; plus bas, la Dvina absorbe encore la Pinega (dr., 623 kil.) en amont de Kholmogory : elle forme de nombreuses îles qui élargissent son lit à 6 kil. ; la profondeur varie de 6 à 15 m. ; arrivée à Arkhangelsk, elle se divise en plusieurs bras formant un delta de 835 kil. q., et arrive à la mer par quatre embouchures, l'occidentale est ensablée et la navigation passe par la bouche orientale. De fin octobre aux premiers jours de mai, elle est gelée, ce qui n'empêche pas le trafic d'atteindre 20 millions de pouds, dont les trois quarts à l'importation.

Le Kouloï (267 kil.) finit par un vaste estuaire ouvert sur le golfe de Mezen. Celui-ci prend le nom du fleuve Mezen (876 kil., bassin de 78.760 kil. q.), grossi de la Pijma (dr.), ce qui le rend navigable, de la Vachka (g., 390 kil.) et de la Peza (dr., 300 kil.) ; le long et large estuaire du Mezen est obstrué de bancs de sable. — A l'E. de la mer Blanche, l'océan Glacial, bordé par les marais de la toundra, ne reçoit que d'insignifiants cours d'eau, jusqu'à la Petchora, qui est un grand fleuve de 1.582 kil., drainant un bassin de 309.503 kil. q. Née dans l'Oural, au S. du mont Koïp (1.041 m.), la Petchora sinue au voisinage de la chaîne, d'où lui viennent quantité d'affluents de droite, parmi lesquels l'Ilytch (400 kil.) et l'Oussa (718 kil., bassin de 92.309 kil. q.) dont le cours marque à peu près la limite N. des forêts et coupe deux fois le cercle polaire ; l'Oussa reçoit elle-même des toundras septentrionales la Rogovafa, l'Adeva et la Kolna (350 kil.). Après ce confluent (alt. 46 m.), la Petchora décrit un large coude vers l'O., reçoit du S. l'Ijma (g., 626 kil., bassin de 25.500 kil. q.) et de l'O., la Zylma ou Tzylma (g., 822 kil., bassin de 29.900 kil. q.), grossie elle-même, à dr., de la Pijma, dont le cours supérieur se confond avec celui de l'autre Pijma, affluent du Mezen. La Petchora reprend alors la direction du N., dans un lit très vaste, encombré d'îles, et, après avoir reçu du N. la Soula (g., 255 kil.), forme un vaste delta (4.450 kil. q.) qui va jusqu'au golfe de Petchora. — La Kara est le dernier grand tributaire européen de l'océan Glacial ; encore des 13.996 kil. q. de son bassin n'en attribue-t-on à l'Europe que 8.525 ; on est convenu d'admettre que son cours de 237 kil. sert de limite entre l'Asie et l'Europe.

*Bassin de la mer Caspienne.* Le premier grand tributaire européen de la mer Caspienne est, comme la Kara, partagé entre les deux parties de l'Ancien Continent ; c'est le fleuve Oural, long de 2.400 kil. et pris sur tout ce parcours comme frontière par les géographes du moins, car les administrateurs ont attribué son cours supérieur au gouvernement européen d'Orenbourg et son cours inférieur à la prov. asiatique d'Ouralsk ; même dans la première hypothèse, l'Europe ne possède que 84.400 des 249.548 kil. q. de son bassin. L'Oural, né près du mont Iremel, coule vers le S. jusqu'à Orsk, où il prend la direction de l'O. ; il se grossit de la Sakmara (dr., 695 kil.), rivière ouralienne, passe à Orenbourg, Ouralsk, où, devenu théoriquement navigable, il reprend la direction du S. pour finir par un petit delta. C'est un fleuve de steppes, roulant à peine 50 m. c. par seconde en débit normal, mais sujet à de fortes crues ; le poisson y pullule.

Le Volga ou la Volga est le plus grand fleuve de l'Europe ; long de 3.566 kil., son bassin de 1.458.922 kil. q. lui fournit en eaux moyennes 9.900 m. c. par seconde, soit 720 de plus que n'en roule le Danube. Il naît au S. du plateau de Valdaï, dans un district marécageux, à 249 m. d'alt., par 57° 14′ 30″ lat. N. et 30° 8′ 30″ long. E.,

se dirige vers l'E., forme successivement six étangs ou petits lacs et s'unit à la Selijarofka, déversion du lac Seliger ou d'Ostachkov, que l'on pourrait regarder comme la vraie origine du Volga. Désormais navigable, le fleuve continue à suivre la direction de l'orient, mais en décrivant des coudes à angle droit, alternativement vers le S. et vers le N., de sorte que sa direction est, tour à tour, S.-E. et N.-E. dans la première partie de son cours jusqu'au confluent de l'Oka. Il arrose Rchev, Soubzov (Zoubtzov), Staritza, Tver où il reçoit la Tvertza (g., 114 kil.) qui passe à Vichni Volotchok et à Torchok, puis à Kortcheva, à Kaliazin, en aval du confluent de la Nerl (dr.) venue de Pereslavl-Salieskii, à Ouglitch, Mychkin, Mologa, le point le plus septentrional du cours du fleuve; il y absorbe la Mologa (g., 547 kil., bassin de 38.862 kil. q.), rivière tortueuse qui arrose Oustiouchna et Vesjegousk. Le Volga se dirigeant ensuite vers le S.-E. reçoit à Rybinsk la Chexna ou Cheksna (g., 446 kil., bassin de 44.654 kil. q.); celui-ci porte les eaux du lac Biélozévo alimenté par la Kjelma et la Kovicha; elle passe à Kirilov et Tcherepovetz. Le Volga arrose Romanov Borissogliebsk, Iaroslavl au confluent de la rivière de Rostov, Kostroma au confluent de la Kostroma (g., 393 kil.), dont les affluents arrosent Galitch et Lioubim; Kinechma, Iourievetz au confluent de l'Ounja (g., 527 kil.) qui passe à Makariev. Il arrive enfin à Nijni-Novgorod, où il s'unit à son grand affluent de droite, l'Oka. Celle-ci est l'artère centrale de la Grande-Russie, longue de 1.546 kil., dont 1.444 navigables (1.291 pour les vapeurs), elle draine un bassin de 319.338 kil. q., la région la plus peuplée et la plus industrieuse de l'empire russe, son noyau historique. Née par 52° 24′ lat. N., l'Oka descend vers le N. par Orel, Lichvi près du confluent de l'Oupe (dr.), rivière de Toula, Peremychl où elle reçoit la Chisdra (g.), Kalouga où elle reçoit l'Ougra (g., grossie de la Viazma), tourne vers l'E., passe à Alexin, Serpoukhov, Kolomna, où elle reçoit la Moskva (g., 460 kil.), rivière de Moscou, à Riazan, Spask, Kazimov et, après le confluent de la Mokchna (dr., 618 kil., grossie à g. de la Tzna qui passe à Tambov et Morchansk), reprend la direction du N., passe à Mourom et reçoit à Gorbatov la Kliazma (g., 682 kil.), rivière de Vladimir. — En aval de Nijni-Novgorod, le Volga continue de couler vers l'E. jusqu'à Kazan; il arrose Makariev, reçoit la Soura (dr., 848 kil., bassin de 63.700 kil. q.) venue du S. par Penza; la Vetlouga (g., 798 kil., bassin de 37.100 kil. q.); vers les villes de Kosmodemiansk, Tcheboksary, le fleuve commence à longer la terrasse qui le domine à l'O. A l'intérieur de cette terrasse coule la Sviyaga, parallèlement au fleuve, mais en sens opposé. Elle le rejoint peu avant le grand coude de Kazan, où le Volga adopte la direction du S. A 55 kil. en aval, il reçoit la Kama, son grand affluent de gauche, long de 1.886 kil., dont 1.283 navigables, dans un bassin de 524.768, presque aussi vaste que la France. Née sur de bas plateaux, à la limite des gouv. de Viatka et de Perm, elle décrit une vaste boucle, coulant d'abord au N., puis à l'E. et enfin au S.-O. pour repasser très près de sa source; elle reçoit de l'Oural : la Vichera (g., 500 kil.) grossie de la Kolva, et près de Perm la Tchoussovaia (g., 694 kil.) grossie de la Sylva (546 kil.); la Biélaia (g., 1.285 kil., bassin de 140.090 kil. q.), qui contourne le massif occidental de l'Oural méridional et se grossit à Oufa de la rivière de ce nom, longue elle-même de 848 kil., et de la Dema ou Dioma (dr. 429 kil.). A droite, la Kama reçoit une autre grande rivière, la Viatka (1.141 kil., dont 665 navigables, bassin de 130.940 kil. q.) qui, sortie d'un petit lac voisin des sources de la Kama, décrit une courbe analogue, mais en sens contraire, passe à Slobodskoi, Viatka, Orlov, Mamadych et se grossit de la Tcheptza (g., 478 kil.). — Après le confluent de la Kama qui le met en relation avec l'Oural, le Volga passe près de Bolgary, à Simbirsk, Sengilet, décrit la vaste boucle de Samara, passe à Syzran, Chvalynsk, Volsk, Saratov, Kamychin, Doubovka, Tsaritzyn. Longé à l'O. par la terrasse que nous avons décrite, à l'E. par le steppe, il n'augmente plus le volume de ses eaux, des affluents d'importance secondaire suffisent à peine à compenser l'évaporation de cette nappe de 2 à 5 kil. de large; les principaux de ces affluents sont : le Tcheremchan (g.), la Samara (g., 561 kil.) grossie du Kinel, le Grand-Irgis (g., 557 kil.). A partir de Tsaritzyn, le Volga s'infléchit au S.-E. et, divisé en plusieurs bras, forme un immense delta (16.700 kil. q.), où ses eaux couvrent, lors des crues du printemps, une largeur de 50 kil.; aux basses eaux c'est un dédale de chenaux, divisés par des îles couvertes de roseaux; le tout est au-dessous du niveau de la mer Noire, à 14 m. plus bas en face de Tsaritzyn; les deux bras principaux du fleuve sont celui de l'O. qui garde son nom et celui de l'E. appelé Achtouba; sur ce dernier est Tzarev, près de l'ancienne capitale tartare Sarai; la grande ville actuelle est Astrakhan, au milieu du delta, lorsqu'il s'épanouit au voisinage de la mer Caspienne. Nous signalerons plus loin l'importance économique du Volga et de ses affluents comme route fluviale.

C'est seulement aux années pluvieuses que le Manytch oriental (275 kil.) mérite d'être qualifié de tributaire de la Caspienne; ses 25.800 kil. q. de steppes lui donnent trop peu d'eau pour remplir habituellement son lit, et les eaux de son affluent le Kalaous (dr., 366 kil.) y disparaissent vite. Il en est de même de la Kouma (636 kil., bassin de 38.624 kil. q.), bien qu'elle descende du Caucase, comme son affluent le Podkoumok, qui baigne Piatigorsk et Georgievsk. Mieux alimenté par ses glaciers, le Térek (615 kil., bassin de 59.700 kil. q.) débute en furieux torrent, au pied du Kasbek, dans la gorge de Darial, passe à Vladikavkaz, devient navigable au confluent de la Malka (g.), passe à Mosdok ou il entre en plaine, et conserve, même dans le steppe, un débit moyen de 500 m. c. par seconde; il étale ses eaux et leurs alluvions en un large delta, l'un des plus classiques; la branche principale est celle du S. qui débouche dans la lagune d'Agrachan. — Citons encore deux torrents dévalant du Caucase et créateurs de deltas, le Soulak (306 kil.) et le Samour (214 kil.).

*Bassin de la mer Noire.* Le Kouban (879 kil., bassin de 55.658 kil. q., débit moyen, 1.120 m. c. par seconde) vient du mont Elbrouz, le plus haut sommet du Caucase; il décrit un arc vers le N., côtoyant à peu près la limite de la montagne et de la plaine, recevant, à gauche du Caucase, la Laba (316 kil.), la Biélaia (250 kil.), etc. En aval d'Iékatérinodar, il forme un grand delta marécageux, triangle de 110 kil. de côte dont le bras septentrional aboutit à la mer d'Azov, et le bras méridional, le plus abondant, à la mer Noire, dans la baie de Kiziltach. — La Iéia (306 kil., bassin de 9.454 kil. q.) forme la limite entre la Russie proprement dite et la Caucasie.

Le Don (*Tanaïs* des anciens, *Touna* ou *Duna* des Tatars) est un grand fleuve par sa longueur (1.855 kil.) et l'étendue de son bassin (430.260 kil. q.), mais non par le volume de ses eaux, car il n'en roule en moyenne que 250 m. c. par seconde; lors de la fonte des neiges, son débit atteint 12.500 m. c., mais, en été, il devient bien minime; la profondeur varie de 2$^{m}$,50 à 15 m., la largeur de 90 à 360 m., le fleuve coule lentement, régulièrement, sans rapides ni tourbillons, mais parmi des bancs de sable; ses eaux calcaires sont troubles, mauvaises à boire; la navigation y est pourtant assez active. Le Don sort par 54° 3′ lat. N. et 35° 59′ 30″ long. E. de l'étang d'Ivan-Ozéro (gouv. de Toula) et descend au S.; après Lebedian, il reçoit la Sosna (dr., 321 kil.) qui passe à Livny et Iéletz; le Voronèje (g., 491 kil.) qui passe à Koslov, Lipetzk et Voronèje; le Bitioug (g., 329 kil.), puis il atteint le steppe et dévie vers l'E., pour revenir ensuite au S.-O. en décrivant un grand coude; il reçoit alors le Khoper (g., 898 kil., bassin de 59.883 kil. q.), grossi, à Borissogliebsk, de la Vorona (dr., 417 kil.), puis

la Mediévitza (g., 684 kil., bassin de 35.861 kil. q.), venue de Petrovsk. Puis le Don, qui était arrivé à 60 kil. du Volga, s'infléchit vers le S., puis le S.-O., recueille le Tchir (dr., 352 kil.), le Donetz (dr., 1.083 kil., bassin de 98.130 kil. q.). Ce dernier coule parmi des forêts que l'on déboise de plus en plus, entre d'abruptes falaises de craie; parallèle au Don, il passe à Bielgorod, Kharkov, Isjoun, Slaviansk, traverse un riche bassin houiller, reçoit à g. l'Oskol (400 kil.). En aval de ce confluent, le Don reçoit le Sal (g., 654 kil.), faible rivière de steppe, issue des collines de Ierghéni; le Manytch occidental (g., 404 kil.), qui commence dans le même lac salé que le Manytch oriental et a un peu plus d'eau, grâce à son affluent le Iégorlyk, né près de Stavropol. Enfin le Don s'étale en un delta sablonneux qu'il accroit rapidement aux dépens de la mer d'Azov; autour de ce delta sont les villes de Novo-Tcherkask, Staro-Tcherkask, Nachitchévan, Rostov, Azov. — Les autres tributaires de la mer d'Azov sont négligeables, hormis le Mious (235 kil.), qui finit à Taganrog, l'historique Kalta, et le Salghir (181 kil.), fleuve majeur de la Crimée qui se perd dans la lagune dite mer Putride. Parmi les autres cours d'eau criméens, rappelons la Tchernaia qui finit à Sébastopol, et l'Alma : l'un et l'autre se jettent dans la mer Noire.

Le Dniepr (*Borysthenes* des anciens, *Ousou* ou *Ohu* des Turcs, *Exi* des Tatars, *Danapris* des Grecs du IVe siècle, nommé encore *Lussem* au XVIe) est le second des fleuves russes, celui de la Petite-Russie ; long de 2.146 kil., il draine un bassin de 526.956 kil. q., dont 3.280 appartiennent à l'Autriche. Il sort du lac Mchara par 55° 52′ 30″ lat. N. et 31° 25′ long. E., au S. des hauteurs de Valdaï non loin des sources du Volga et de la Duna, ou village de Drepsovo. Il descend d'abord au S.-O., puis au S., arrose Dorogobouch, Smolensk, Doubrovna, Orcha, Kopys, Chklov, Mohilev, Staryi Bychov, Rogatchev, recueille la Berezina (dr., 535 kil., dont 445 navigables), qui traverse de vastes marais, passe à Studzianka, Borisov et Bobruisk ; un peu plus bas, le Dniepr reçoit le Soj (g., 542 kil.), puis le Pripet (dr., 810 kil. dont 585 navigables, bassin de 121.220 kil. q.), qui draine imparfaitement les immenses marais de Pinsk et se grossit du Styr (dr., 431 kil.) qui vient de la ville galicienne de Brody et passe à Luck (Loutzk), de la Iazolda (g., 233 kil.), de la Goryn (dr., 622 kil.) et du Ptitch (g., 412 kil.). C'est encore dans son cours moyen que le Dniepr reçoit la Desna (g., 1.051 kil. dont 754 navigables, bassin de 86.853 kil. q.), dont les sources sont voisines des siennes, et qui arrose Briansk, Troubtchevsk, Novgorod-Sieversk, Korop, Sosnitza et se grossit du Seim (g., 661 kil.) qui passe à Koursk, Lgov et Rylsk. En aval du confluent de la Desna se trouve la grande ville de Kiev; puis le Dniepr tourne vers le S.-E. contournant les terrasses décrites ci-dessus ; il passe à Kanev, Tcherkasky, entre Gradichek et Novogeorgievsk, Krementchoug et Kriokov, reçoit du N. la Soula (413 kil.), le Psiol (681 kil.) qui passe à Oboïan, Miropolié, Soumy, Sebedin, Gadiatch, Achtyrka, Bielotzerkovska, la Vorskla (448 kil.) qui passe à Poltava et Kobeliaki. Après le confluent de l'Orel et de la Samara (g.), le Dniepr tourne au S. et se taille un lit à travers les roches primaires qu'il franchit par les fameux rapides ou Porogs échelonnés sur une longueur de 37 kil. entre Ekatérinoslav et Alexandrovsk ; on en compte 13 principaux, dont trois sautent chacun environ 3 m. (le plus haut 3m,60) ; c'est là que s'étaient installés les fameux Cosaques Zaporogs; malgré les travaux exécutés pour aménager des chenaux, ce passage demeure difficile, d'autant qu'en amont le fleuve tend à s'ensabler. Après ce passage, le Dniepr revient vers le S.-O., passe à Nikopol, Béreslavl, Kherson, absorbe l'Ingouletz (dr., 554 kil.) et débouche dans son liman ; sa largeur, qui variait de 90 à 360 m., atteint dans l'estuaire 15 kil. Le Dniepr est très abondant, son débit moyen est évalué à 2.800 m. c. par seconde; les vapeurs peuvent le remonter jusqu'à 1.661 kil. de la mer. Depuis l'époque préhistorique, c'est la route naturelle entre la mer du Nord et la Baltique ; la navigation y est considérable, quoique gênée par la glace (de fin décembre à fin mars à Kiev, deux mois même à Kherson) et par les rapides, les rives sont fertiles, les ponts de bateaux nombreux, mais Kiev seule a un pont solide ; l'eau est calcaire, mais saine. Le « père Dniepr » des Petits-Russiens et des Cosaques a été souvent chanté et décrit par les littérateurs.

Le Boug méridional qui débouche dans le liman du Dniepr à Nicolaiev est un véritable fleuve, long de 801 kil. dans un bassin de 67.921 kil. q. Issu des marécages de Podolie, près de la frontière autrichienne, il coule vers le S.-E. par Proskoulov, Letichev, Chmielnik, Vinnitza, Olviopol, franchit des rapides analogues à ceux du Dniepr, et reçoit à Nikolaiev son affluent important l'Ingoul (g., 370 kil.) — Après de petits fleuves côtiers terminés par des limans, le Teligoul, le Koujalnik qui finit près d'Odessa, nous arrivons au Dniestr. Celui-ci a 1.382 kil. de long et un bassin de 76.862 kil. q., mais comme son cours supérieur appartient à la Galicie, il n'est russe que pour 894 kil. et une surface drainée de 42.761 kil. q. Le Dniestr (*Tyras* ou *Danaster* des anciens, *Tourla* des Turcs) naît sur le versant N. des Karpates, près des sources du San, et descend vers le S.-E., décrivant une courbe allongée; il arrose Sambor, entre en Russie près de Khotin, décrit d'innombrables sinuosités, séparant le Bessarabie au S.-O. de la Podolie, puis du gouv. de Kherson au N.-E. : il passe entre Ataki (dr.) et Mohilev (g.), Iampol (g.) et Saroki (dr.) Bender (dr.) et Tiraspol (g.) ; en aval de Mayaki, il débouche dans son liman. En Galicie, il a des affluents notables, Bystrica qui passe à Stanislavov, Sereth qui passe à Tamopol, mais en Russie ils ont peu d'importance ; citons le Sbrouch (g.) qui forme la frontière austro-russe, le Svanetz, le Reout (dr.) qui finit en face Doubosary, le Iagorlik (g.). Son débit moyen est de 415 m. c. par seconde ; sa largeur, de 150 à 225 m. ; il est navigable sur 840 kil., à partir de Khotin ; son vaste liman (384 kil. q.) abrite le port d'Akkerman. La navigation, possible durant près de dix mois, est fort active en raison des richesses agricoles de la Galicie, de la Bessarabie et de la Podolie.

Le Danube n'appartient à la Russie que par 167 kil. de sa rive gauche qui la sépare de la Roumanie, de même que son affluent le Pruth forme cette limite durant 730 kil. Ils sont décrits à l'art. ROUMANIE. La Russie ne leur envoie pas d'affluents importants ; on peut cependant indiquer le Ialpouth, lequel forme en aval de Bolgrad un vaste lac; les cités danubiennes attribuées à la Russie sont Reni, Ismail, Kilia.

*Bassin de la mer Baltique.* Au bassin de la Baltique appartiennent la Pologne, le N. de la Lithuanie, les provinces baltiques et la Finlande. La Pologne occidentale envoie ses eaux à la Warta, affluent de l'Oder, qui y parcourt 447 kil. avant d'entrer en Prusse à Pyzdry; son affluent gauche la Prosna forme la frontière durant 201 kil. et arrose la ville de Kalisz. — Le fleuve polonais est la Vistule; née en Galicie, finissant en Prusse, elle n'a en Russie que les 425 kil. de son cours moyen après avoir servi de frontière vers la Galicie durant 188 kil. Elle arrose Ivangorod, au confluent de la Wieprz, Varsovie, Novo-Georgievsk, au confluent du Boug occidental, Plock. Son grand affluent moyen est le Boug, né en Galicie, mais russe durant 652 kil., dont 330 navigables, et drainant 52.100 kil. q. de terres russes; il passe à Dubienka. Vlodana, Brest-Litovsk, et reçoit à dr. le Narew (385 kil., bassin de 20.000 kil. q.) sorti de la forêt de Biélovej, baignant Lomza, Ostrolenka, Pultusk. — Le Niémen a 792 de ses 907 kil. en Russie ; né au S. de Minsk, il arrose Grodno et Kovno, où il reçoit de Lithuanie la Vilija (dr., 572 kil.) qui passe à Vilna. — La Vindava ou Windau (309 kil., bassin de 11.238 kil. q.) arrose Goldingen et finit à Windau.

La Duna ou Dvina occidentale (Daugawa des Lettes), longue de 1.024 kil., reçoit des 85.481 kil. q. de son bassin une masse d'eau moyenne de 500 m. c. par seconde, 600 m. de large, 4 à 8 m. de profondeur ; les bancs de sable qui l'obstruent restreignent la valeur de cette voie fluviale qui continue au N.-O. celles du Dniepr et du Volga. Sortie du lac Okhnat, dans les forêts marécageuses du plateau de Valdaï, par 56° 49′ 30″ lat. N. et 30° 11′ 30″ long. E., à quelques kilomètres de la source du Volga, la Duna descend vers l'O., inclinant d'abord au S.-O., puis au N.-N.-O. ; elle reçoit la Mechna (g.), passe à Vélich, Vitepsk, Polotzk, Disna, Dunabourg, son grand port fluvial, quoique encadré de rapides en amont et en aval, à Jakobstadt, Friedrichstadt, et finit à Riga, où elle absorbe l'Aa méridionale ou de Courlande (270 kil. à partir de la source de la Muhs ou Moussa), qui passe à Mitau. L'Aa de Livonie (425 kil.) arrive directement à la mer, à 18 kil. N. de l'embouchure de la Duna. — La Pernava ou Pernau (134 kil.) finit dans la baie de ce nom. — La Narova ou Narva (82 kil.) mène au golfe de Finlande les eaux du lac Peïpous (3.515 kil. q., alt. 30 m.), alimenté au S. par la Velikaïa (350 kil.) qui passe à Pskov, et à l'O. par l'Embach (210 kil.), déversoir du lac Virziervi (276 kil. q.), qui passe à Dorpat ; la Narva elle-même reçoit, en amont de la ville de Narva, la Plioussa, et, en aval, communique par un bras avec la Louga (310 kil., bassin de 14.593 kil. q.). — Au fond du golfe de Finlande se jette la Néva, fleuve de 72 kil., qui, par son débit moyen (2.980 m. c. par seconde), est le troisième de l'Europe, supérieur au Dniepr. Elle est l'émissaire d'un bassin de 288.978 kil. q., finissant dans la capitale moderne, Saint-Pétersbourg ; elle commence à Schlusselburg où elle sort du lac Ladoga ; sa largeur varie de 255 à 1.300 m. Le lac Ladoga (18.121 kil. q., alt. 5 m., profondeur maxima 223 m.) est alimenté par quatre grandes rivières : au S. la Volchov, au S.-E. le Syas, à l'E. le Svir, au N. le Vuoxen ou Voksa. La Volchov (229 kil.) est le déversoir du lac Ilmen, où confluent trois grandes rivières, la Lovat (497 kil., bassin de 26.840 kil. q.), venue du S. par Velikiyé Louki et Kholm et grossie à gauche du Polist (186 kil.) ; le Chélon (229 kil.), venu de l'E. par Porkhov ; la Msta (413 kil., bassin de 23.537 kil. q.), venue de l'E. par Borovitchi. Malgré son étendue de 918 kil. q., le lac Ilmen n'est qu'un grand étang de 2 à 9 m. de profondeur ; sur le déversoir de la Volkhov est bâtie la vieille Novgorod ; au point où la Volkhov atteint le lac Ladoga se trouve la ville de ce nom. — Le Syas (269 kil.) reçoit à droite la Tikhvinka ou rivière de Tikhvin dont l'importance est capitale dans le réseau des voies navigables, attendu qu'elle réunit, par l'intermédiaire d'un canal de 32 kil., les bassins de la Néva et du Volga. — Le Svir (233 kil.) est le déversoir du lac Onéga (9.751 kil. q., alt. 30 m., profondeur moyenne 160 à 200 m.) qu'alimentent, à l'O., la Chouia (182 kil.) et, au S.-E., la Vytegra. — Le Vuoxen amène au Ladoga, en sautant la grande cascade d'Imatra, les eaux des lacs Saïma (1.762 kil. q., alt. 75 m.), les plus considérables de la Finlande ; avec leurs annexes, lacs Enovesi, Kallavesi, Pihlavesi, etc., ils occupent une surface totale de 7.762 kil. q.

L'autre grand émissaire des lacs finlandais est le Kymmène, long de moins de 300 kil., embelli par la cascade de Kœgfors ; il débouche au N. du golfe de Finlande et lui porte les eaux du lac Païjæne et de 23 autres qu'on y rattache (en tout 1.137 kil. q. de surface lacustre). Les répartitions entre les divers émissaires de ces nappes d'eau qui communiquent les unes avec les autres sont du reste très arbitraires. Une partie se déverse dans le golfe de Botnie par le Koumo, rivière de Bjœrneborg, le Storkyro, le Sappojoki, l'Isojokki, l'Uleå sorti du beau lac Uleå (984 kil. q.), l'Ijojoki et enfin le Kemijoki (494 kil. ; 53.144 kil. q.). La Torneå sert de frontière durant ses 188 derniers kil. ; en amont, la ligne de démarcation entre Suède et Russie suit son affluent gauche, le Muomio (360 kil.) (V. Finlande et Scandinavie).

*Lacs.* La Russie est de beaucoup le pays d'Europe qui possède le plus de lacs ; on en compte 5.200 étendus sur 152.452 kil. q. ; en Finlande et dans le gouvernement d'Olonetz, ils occupent une grande partie de la surface totale. On trouvera dans l'art. Europe la liste des plus considérables avec leurs dimensions. En dehors des lagunes littorales ou limans, et des grands lacs compris dans le réseau hydrographique qui viennent d'être indiqués et ont fait de plus l'objet d'articles séparés, il y a lieu de signaler les bassins lacustres des steppes. Ce sont des lacs salés ; les plus considérables sont dans le steppe d'Astrakhan, les lacs Elton (161 kil. q.) et Baskamtchak (124 kil. q.), le Liman ou Ilmen (281 kil. q.), formé par le Manytch occidental au milieu de la dépression ponto-caspienne ; le groupe des lacs Akhtarski (494 kil. q.), à l'E. de la mer d'Azov.

Côtes et Iles. — Malgré le développement de ses côtes, la Russie est un pays essentiellement continental ; l'océan Glacial est obstrué par les glaces ; la Caspienne n'est qu'un immense lac salé ; la mer Noire et la mer Baltique sont fermées par des détroits aux mains d'autres puissances.

Sur l'océan Glacial, la Russie d'Europe a 9.084 kil. de côtes ; on les peut diviser en trois parties : côte mourmane du fjord Varanger à la mer Blanche ; côtes de la mer Blanche ; côte des Samoyèdes, du cap Kanin à la mer de Kara. La côte mourmane est le prolongement du pays scandinave avec ses fjords et ses hauts rivages ; notons le fjord de Rybatch et la baie Mutka entre lesquels s'allonge la presqu'île des Pêcheurs ou de Rybatch : dans la seconde, on a construit, en un point libre de glace et bien défendu, le Port-Catherine ; puis, après les fjords d'Ora et de Kola, la côte mourmane proprement dite, bordure de la presqu'île de Kola, qu'un rameau du Gulf-Stream débarrasse de glaces même en hiver. L'éperon du cap Sacré (Sviatoï-Noss) en marque la limite orientale. Entre celui-ci et le cap Kanin s'ouvre l'accès de la mer Blanche, vaste de 84.100 kil. q., mais peu profonde, elle est séparée de l'Océan par la presqu'île de Kola et libre de glaces cinq mois seulement, du 15 mai au 15 oct. ; entre le cap Orlov à l'O. et l'île Morjonetz (102 kil. q.) s'ouvre le passage rétréci du Corridor qui donne accès à la partie intérieure proprement dite, morcelée en baies de Kandalaskaia à l'O., d'Onéga au S., d'Arkhangelsk au S.-E. ; les rivages de la première sont très entaillés ; la seconde est parsemée de beaucoup d'îles, parmi lesquelles, à l'entrée, celle de Solovetz (200 kil.), fameuse, par son monastère ; le fond du golfe d'Arkangelsk est occupé par le delta de la Dvina, et les rivages sont sablonneux ; à l'extérieur du Corridor, la mer Blanche forme encore au N.-E. la baie de Mezen, au fond de laquelle débouche l'estuaire du fleuve Mezen. A l'E. s'allonge la presqu'île de Kanin vaste de 10.340 kil. q., flanquée au S.-O. du cap Koniouchin, au N.-O. du cap Kanin, au S.-E. du cap Tolstoï ou Mikoulkin ; entre celui-ci et le cap Sacré (Sviatoï-Noss) s'ouvre la vaste baie Tchesskaia (11.140 kil. q.) ; au large est l'île glacée de Kalgouiev (3.496 kil. q.). Au delà du cap Sacré, la côte dirigée vers le N.-E. prend le nom de côte de Timan ; relativement élevée, elle est frangée de dunes ; on y remarque l'île Sengeiski, la baie Kolokolkovskaïa, puis à l'extrémité la longue flèche du Rousski Savorot, prolongée par les îles Gouliaievy-Kochki, qui semble fermer le vaste estuaire de la Petchora ; à l'E. de celui-ci, la baie Bolvanski, puis la baie de Pogantchkaia, l'île Varandei, le cap Mediouski Savorot en face de l'île Dolgi, la baie Khaïpondyeskaia, et la péninsule formée par les monts Pae-Khoï (V. Oural) qu'un détroit de 7 kil. seulement, le détroit de Iougor, sépare de l'île Vaïgatch (3.700 kil. q.) ; au N. de celle-ci, le détroit de Kara, large de 43 kil., isole la double île de la *Nouvelle-Zemble* (V. ce mot), vaste de 91.070 kil. q. A l'E. de celles-ci et du Pae-Khoï la mer de Kara, qui, en certaines années, demeure infran-

chissable aux navires, appartient plus à l'Asie qu'à l'Europe, la frontière étant marquée par l'embouchure du fleuve Kara.

Le littoral européen de la Caspienne, malgré son développement de 3.378 kil. entre l'embouchure de l'Oural et la ville de Bakou, renferme peu de points à signaler; le delta du Volga, d'un périmètre de 180 kil., présente une alternance de flèches argilo-sableuses et de chenaux marins parallèles; cet aspect, dû à la baisse des eaux marines depuis que la Caspienne est isolée de la mer Noire, se continue jusqu'à l'embouchure de la Kouma; puis viennent les alluvions du delta du Térek, au S. duquel s'allonge de 55 kil. la flèche de Koza-Outch, prolongée par l'île Tchetchen et enfermant le golfe d'Agrakhan. La côte se relève ensuite dans le Daghestan, aux approches du Caucase; au milieu des valleuses s'y trouve le port de Derbent; la grande presqu'île calcaire d'Apchéron (1.800 kil. q.), fameuse par ses sources de naphte, marque la fin du territoire européen; on l'y comprend d'habitude en marquant la limite du port de Bakou.

*Côtes de la mer Noire.* Le littoral russe de la mer Noire a un développement de 2.015 kil., non compris celui de la mer d'Azov. Celle-ci est presque fermée par la presqu'île marécageuse de Taman, qui s'avance à la rencontre de la Crimée, presqu'île découpée au S. par la baie de Kiziltach, à l'O. par la baie de Taman, au N. par de vastes lagunes. La communication entre la mer Noire et la mer ou lac d'Azov s'établit par le détroit de Kertch ou d'Iénikalé. La mer d'Azov, vaste de 37.605 kil. q. dont 108 prélevés par les îles, forme une sorte de vaste lagune alimentée par le Don et s'écoulant vers la mer Noire par le détroit de Kertch dont le seuil n'a que 4 m. de fond; la mer d'Azov a de 6 à 12 m. de profondeur, avec un maximum de 13m,40; elle est bordée de lagunes marécageuses dans sa moitié méridionale, d'escarpements calcaires dans sa moitié septentrionale. En suivant le rivage à partir du S.-E., nous rencontrons la baie de Temriouk, les lagunes de Gorki, celles de Beïssoug, la presqu'île et la baie de Ieisk, l'embouchure du Don, puis, à partir de celle-ci, le long du rivage N.-O., la suite des cinq flèches sablonneuses créées par les apports fluviaux redistribués par les courants le long des falaises calcaires (V. ci-dessus); les ports de Taganrog, Mariopol, Berdiansk se succèdent. A l'angle occidental sont le liman de la Molotchnaia (207 kil. q.) et celui d'Oukliouski, derrière l'île Biroutchii (92 kil. q.); à partir de là s'allonge la flèche d'Arabat, langue de sable de 111 kil. de long sur une largeur ne dépassant pas 266 m.; elle isole de la mer d'Azov le Sivach ou mer Putride, de 2.454 kil. q. dont 79 d'îles, vaste lagune sans profondeur, couverte d'une forêt de roseaux; elle ne communique avec la mer d'Azov qu'au N. par le détroit de Ghenitchesk, large seulement de 350 m., et entaille si profondément la Crimée qu'elle ne la laisse unie au continent que par un mince pédoncule, l'isthme de Pérékop. On perce cet isthme et on creuse un chenal à travers le Sivach jusqu'à Ghenitchesk, afin de joindre la mer Noire à la mer d'Azov sans contourner la Crimée.

A l'O. de la presqu'île (25.727 kil. q.) dont la lisière montagneuse du S. abrite la « Côte d'azur » des Russes, nous sommes dans la région des limans (V. ci-dessus); au N. de la Crimée, c'est d'abord la mer Morte ou baie de Karkinit, où s'effile la flèche de Djarilgatch, puis viennent l'île de Tendra, le cap Kinburn, l'îlot Bérézan à l'entrée du grand liman du Dniepr et du Boug avec ses ports de Kherson, Nikolaiev et Otchakov, puis la baie d'Odessa, le liman du Dniestr et son port d'Akkerman, et les limans de Chagany et Sassyk, barrés de flèches de sable par les alluvions du Danube. Le petit delta septentrional de Kilia marque la fin du littoral russe.

*Côtes de la mer Baltique.* En négligeant les indentations secondaires, la mer Baltique baigne 6.749 kil. de côtes russes. Elles sont d'abord plates et basses, le long de la Courlande; là sont les ports de Libau et Vindau; puis s'ouvre le golfe de Riga (7.536 kil. q.) dont l'entrée est marquée par le cap Domesness; ce golfe, qui renferme les îlots de Runœ (11 kil. q.) et Kuhno (20 kil. q.), est fermé par la grande île Œsel, vaste de 2.618 kil. q.; le détroit entre la côte N. et l'île est rétréci par l'île Mohn (207 kil. q.); entre Œsel et Mohn est le détroit du Petit Sund, entre Mohn et l'Ehstonie celui du Grand Sund. Dans l'intérieur de la baie de Riga, notons, outre la grande cité de l'embouchure de la Duna, la baie et le port de Pernau. Au N. de l'île d'Œsel sont celles de Dagœ (960 kil. q.), Worms (94 kil. q.) et Nuckœ (73 kil. q.) vis-à-vis les falaises ehstoniennes, puis la côte tourne vers l'E.; c'est l'entrée du golfe de Finlande. — Ce golfe, de 29.631 kil. q., littoral très déchiqueté, a une importance extrême pour la Russie, parce qu'il s'enfonce de 500 kil. dans les terres. Signalons les îlots et le port de Ragœ, la baie et le port de Revel ou Kolyvan, les baies de Kolko, de Kunda, de Narva, Louga, Koporia, et parmi une quantité d'îles, la plus orientale, celle de Kotlin (15 kil. q.) qui porte Cronstadt, forteresse avancée de Saint-Pétersbourg. La capitale est au fond du golfe, à l'embouchure de la Néva. La côte septentrionale du golfe de Finlande est un dédale de rochers, de baies, d'archipels granitiques, cachant les ports de Viborg, Frederikshamn, Borgœ, Helsingfors précédé des forts de Sveaborg. Au cap Hangœudd, on sort du golfe, le rivage tourne au N.-O., puis au N., et ses découpures se multiplient; il serait impossible d'énumérer les fjords et les îles, sans parler des simples écueils (Skœr); les 1.426 kil. q. des îles d'Aland se partagent entre 300 îles; la principale possède Bomarsund. Au N. de cet archipel, on est dans le golfe de Botnie, dont l'aspect demeure le même; signalons encore l'archipel des Bjœrkœ qui rétrécit le golfe et forme en face d'Um les détroits de Quarken; puis, en face d'Uleaborg, l'île Karlœ; ici la côte s'est abaissée et uniformisée; elle est sablonneuse et revêtue de sapins; mais, encore une fois, les îlots pullulent aux abords de la frontière, au fond du golfe de Botnie. Les golfes de Botnie et de Finlande sont obstrués par les glaces durant six mois; le golfe de Riga et la côte de Courlande, pendant un mois, du 15 déc. au 15 mars. A.-M. B.

**Climat** (V. Europe).

**Flore et Faune** (V. Europe).

ANTHROPOLOGIE. — Le vaste territoire de la Russie d'Europe, compris entre le bassin de la Vistule et l'Oural d'une part et, d'autre part, entre la mer Noire, la Caspienne et la Baltique, la Finlande, la mer Glaciale, embrasse des régions naturelles très distinctes. D'après ses diverses contiguïtés et les influences différentes auxquelles il a été soumis, je le divise en cinq zones particulières: 1° la région occidentale; 2° la région baltique; 3° la région de la Russie centrale; 4° la région de la mer Noire; 5° la région ouralienne. Chacune de ces régions comporterait une étude à part. Ce n'est donc qu'en multipliant les renvois, en procédant plus d'une fois par affirmation, que nous pouvons arriver à les faire cadrer dans un tableau d'ensemble.

Personne aujourd'hui ne conteste plus que, pendant l'époque quaternaire, la Russie n'était qu'un « désert de glace et de neige privé de vie végétale et animale » (Nikitin). Le glacier scandinave qui le recouvrait presque entièrement ne s'arrêtait au Sud qu'en Volhynie, vers la rivière Styr, au-dessous des limites septentrionales des gouvernements de Kherson et d'Ekaterinoslav. Les découvertes annoncées de restes de l'homme quaternaire à travers cette immense surface doivent donc être envisagées avec scepticisme. Les fouilles des cavernes des environs de Cracovie (V. Autriche) nous ont appris qu'à l'époque du magdalénien, le mammouth étant abondant encore dans la région, des tribus humaines s'étaient installées au nord des Karpates, mais en deçà de la ligne des blocs erratiques. Ce n'est que très tardivement qu'elles se sont répandues vers l'Est et seulement par le littoral de la mer Noire. A Karatcharovo, près Mourom, se rencontre

une station humaine où des silex taillés ont été recueillis en grand nombre. On la croit quaternaire. Il est possible que l'influence de l'énorme dépression aralo-caspienne, dont les eaux battaient alors les contreforts de l'Oural, ait rendu cette partie de la Russie centrale habitable plus tôt. Mais les silex de Mourom sont très peu caractérisés, et il est permis de rester sur la réserve relativement à leur âge. Les stations quaternaires d'âge certain sont toutes plus méridionales. Je n'en connais d'ailleurs, pour le moment, que cinq. Ce sont : 1° celle de Kamenetz-Podolski incomplètement explorée ; 2° celle de Kiev. Chvojka découvrait en 1893, à Kiev, à la base d'un promontoire de la rive droite du Dniepr, et dans un sable reposant sur une argile tertiaire, des os de mammouth, des restes calcinés et des silex ouvrés. Les silex, nombreux, consistent en petites flèches, lames et grattoirs et sont de la fin du quaternaire (Volkov). 3° Celle de Gontzy, sur la rivière Oudai, district de Lubny, gouvernement de Poltava. Outils de pierres grossiers, de formes également peu caractéristiques avec os de renne et de mammouth. 4° Celle de Kostenki, au bord du Don, gouvernement de Voronèje. Plusieurs foyers avec restes de mammouth, et plus de 300 silex. 5° Celle de la Nouvelle-Alexandrie (gouv. de Lublin) où Krisztafowicz a trouvé avec des ossements de mammouth, de rhinocéros, etc., des silex travaillés du type magdalénien et des pointes de formes géométriques (Volkov).

Tout récemment, contre le Caucase, dans la province de Kouban, à Ilynskaïa, de Baye a récolté dans les déblais d'un puits à pétrole des silex très grossiers, taillés, mais sans forme bien caractéristique, avec des restes de mammouth. D'autres découvertes du même genre viendraient-elles à se produire qu'il n'en resterait pas moins certain que l'homme s'est répandu tardivement en Russie et qu'à la fin même de l'époque quaternaire, ce pays n'était habité que sur ses confins occidentaux et méridionaux par de rares tribus. Ensuite et pendant longtemps, elle paraît avoir été même entièrement inhabitée.

Je viens de dire qu'au N. de Cracovie où se trouvent des ravines creusées de cavernes, plusieurs de celles-ci ont été habitées à l'époque quaternaire. Plusieurs aussi, parfois les mêmes, ont été habitées à l'époque néolithique. La plupart sont sur le territoire du royaume de Pologne (gouvernement de Kielce), groupées aux environs d'Ojcov.

Dans la couche inférieure de l'une d'elles (Maszyce), Ossowski a récolté tout un outillage de pierre et d'os sans traces de polissage, qu'il fait remonter au commencement du néolithique. La matière des outils en os appartient au mammouth, au rhinocéros. Elle aurait été, suivant Ossowski, empruntée à l'argile à mammouth, remaniée, introduite par les eaux dans la caverne. En tout cas, immédiatement au-dessus de cette couche avec restes d'espèces quaternaires, s'en trouvait une autre avec outils en pierre polie, tessons de poterie, sans aucun débris fossile. Malgré l'aspect différent de ces deux couches, leur superposition immédiate indiquerait que cette région a été habitée aussi anciennement que la région danubienne, et aux mêmes époques. Dans le gouvernement de Kielce, les traces de stations néolithiques sont très abondantes (Wawrzeniecki). Il est plus que douteux qu'il y ait dans le reste de la Russie des stations aussi anciennes. Des cavernes autrefois habitées dans l'Oural ne renfermaient que de la pierre ; mais leuro utillage arriéré, plutôt qu'ancien, ne permet pas de fixer l'époque où l'homme y a séjourné.

Bezzemberger a recueilli dans un tombeau néolithique de la Prusse orientale une ceintnre en *os de renne*. Mais il est assez probable que le renne a vécu sur le littoral oriental de la Baltique, ou à proximité, jusque vers le milieu des temps actuels, les phénomènes glaciaires y ayant persisté beaucoup plus longtemps qu'ailleurs. Jusqu'aux temps historiques, le littoral oriental de la Baltique, semé de lagunes et de marécages, fut d'un abord rude et difficile. Ses premiers habitants n'ont pu y accéder que par l'occident et le centre de l'Europe, alors que l'industrie néolithique florissait en Danemark depuis bien longtemps.

La période de retrait des glaciers est représentée, en Russie, par un lœss puissant, l'argile à mammouth gris jaune de ses provinces occidentales. Au-dessus de ce lœss fertile s'est formée la fameuse couche de *terre noire*, *tchernozème*, du N. des Karpates à l'Oural, dans la zone comprise entre le glacier primitif et les dépôts marins de la dépression aralo-caspienne, zone où s'est développée une très vigoureuse végétation herbacée. Cette *tchernozème* est, en effet, le produit de la décomposition des végétaux des steppes entretenus par le loess. Elle correspond à nos tourbières et représente par conséquent la durée de notre âge néolithique. On a estimé à six mille ou sept mille ans le temps nécessaire à sa formation. Or les plus anciens kourganes de la Russie méridionale, sans excavations artificielles, reposent en plein, non sur le loess sous-jacent, mais sur de la *terre noire*. Et ils ont d'ailleurs été élevés avec de la *terre noire*. Ils sont donc postérieurs à la majeure partie de celle-ci. Or les sépultures d'un grand nombre d'entre eux ne renferment que des restes de l'industrie de pierre. Et il n'y a pas dans le pays de monuments plus anciens de l'âge néolithique, si ce n'est sans doute dans l'Ouest des sépultures en pleine terre, ou dans des caisses de pierres. Celles-ci sont difficiles à dater ; et cependant voilà comment elles se classent. Des sépultures en pleine terre ont été observées dans toute la Galicie, depuis les environs de Cracovie et de Przemysl, jusqu'en Podolie. Et peut-être en trouverait-on dans la majeure partie du royaume de Pologne, du S.-O. de la Russie. Les corps y sont généralement *accroupis*. Dans l'une d'elles (Uvisla), une *hache-marteau* en bois de cerf était à la main du mort. A Kiev même, au-dessus de la station quaternaire mentionnée ci-dessus, Chvojka a découvert des foyers néolithiques. Avec de la pierre polie, s'y trouvaient surtout des instruments en *bois de cerf*, grands pics, marteaux, haches et herminettes de même forme que ceux en pierre, etc. Ce genre d'outillage, le même que dans des stations des bords du Boug (Majewski) et des cavernes de Cracovie, fut répandu en Suisse, en France, surtout à l'époque du bronze. Dans la station ci-dessus de Kiev, une sépulture a été mise à jour. Le squelette en pleine terre était accroupi, et à côté de lui il y avait, avec un petit pot contenant des traces d'ocre, une hachette en bois d'élan, etc. C'est donc encore la même industrie. A cet endroit, existaient en outre, un grand nombre de fours à potier. C'était une fabrique, et, parmi les produits de cette fabrique les mieux faits et les moins anciens, se trouvait une petite statuette rappelant les idoles à tête de chouette trouvées par Schliemann à Troie et dans des stations de la Roumanie. Przybyslawski avait, dès 1878, découvert à Horodnica, sur le Dniestr, avec des poteries peintes, des perles de verre, sans métal, une statuette identique à une pièce trouvée par Schlieman à Mycènes. Plusieurs stations analogues ont été observées le long du Dniepr, dans le gouvernement de Kiev. On en a découvert dans des cavernes (Antonowicz). Et au milieu de l'outillage de pierre de certaines d'entre elles apparaissent de menus objets de bronze et même de fer et d'argent (Antonowicz). Ce contact du métal et la nature même de l'industrie de pierre prouvent ce que j'avançais tout à l'heure, à savoir que les stations néolithiques de la Russie du Sud elle-même sont bien moins anciennes que celles du reste de l'Europe. Or, les sépultures en pleine terre, avec le même matériel, sont de leur âge, pour la plupart.

Les tombeaux-caisses formés de dalles de pierre pour protéger le corps, en rapport avec des habitudes plus attentives pour le mort, une culture plus élevée, remontent peut-être aussi haut que les sépultures en pleine terre, si ce n'est dans les endroits où les pierres pour les élever ont manqué. Mais leur usage s'est prolongé et a été

beaucoup plus répandu après l'âge de pierre. Ils sont donc, en général, moins anciens. Sans tumulus, pour la plupart, ils n'ont pu être mis à jour qu'accidentellement. Cependant on en a trouvé dans le royaume de Pologne, en Galicie, en Podolie, en Volhynie. A Novyi-Dvor, près Varsovie, l'un d'eux renfermait le même matériel archéologique (Samokvasov, agrafes de ceintures en os, pierre polie, perles et ornements en ambre) que ceux fouillés en Podolie, à Uwisla, Rakowkat (Ossowski). Dans une certaine zone du S.-O. de la Russie et de la Galicie, ils ont été employés simultanément avec les kourganes pendant un temps plus ou moins court. Mais dans la véritable région des kourganes, dans les plaines du Sud-Ouest et du Sud, sans matériaux de construction, la caisse de dalles en pierre est généralement remplacée (bien qu'on la retrouve jusque sur l'Oural) par une auge en argile battue, recouverte parfois de madriers, sans tumulus le plus souvent, par des caisses de bois sous tumulus, ou bien les sépultures sont encore en pleine terre. Des kourganes de l'époque néolithique ont été fouillés au nombre de 20 (Radziminski), dans le district d'Ostrog en Volhynie. Les squelettes y gisaient sur un lit de terre glaise blanche. Tout l'outillage de silex qui les accompagnait offre la ressemblance la plus complète avec l'industrie de pierre du Danemark. Et bien d'autres découvertes ont confirmé ce rapprochement. Dans un tombeau à auge, de Rakowkat, une hache plate en silex poli, une hache-marteau ou casse-tête, étaient aussi de purs exemplaires de la même industrie. Une pièce très particulière, lame de silex courbe taillée des deux faces, trouvée en Volhynie et en Galicie, est pour ainsi dire une preuve de relations directes avec le pays d'origine de cette belle industrie. Il en est de même des lourds poignards en silex dont on a recueilli des échantillons en nombre important (Ossowski, 1886). Dans les sépultures néolithiques d'un bon nombre de kourganes fouillés au S. de Kiev (Bobrinski, Ossowski), en Ukraine, les squelettes étaient saupoudrés, imprégnés de poudre rouge de peroxyde de fer, à la tête en particulier, comme les squelettes des grottes de Menton, et celui de Brünn en Moravie.

Des sépultures pareilles à celles que je viens de passer en revue et aussi anciennes n'ont point été signalées dans le Centre, le Nord et l'Est, et sans doute il n'y en a point, en particulier dans le Nord et l'Est. Ces territoires, couverts, après la disparition des glaces, d'immenses forêts, ne furent peuplés que tardivement par une population clairsemée, comme celle de la Sibérie. Cependant ils l'ont été, sinon au cours de la période néolithique, du moins alors que la pierre était encore en usage sur le littoral de la Baltique. Nous y retrouvons encore les mêmes types industriels. Seulement l'industrie y est généralement plus pauvre, et elle se distingue par la présence de modèles à la fois plus récents et plus barbares. Ainsi à Volosova, en face de Mourom, gouvernement de Vladimir, dans le nombreux matériel recueilli (Koudriavtsev), à côté de belles pointes de lances en silex, des haches, des haches-marteaux et des ciseaux polis de nos formes occidentales connues, il y a des pointes de forme bizarre, des silex représentant le profil d'animaux, des os ornés de têtes de cygnes et de canards, au milieu de restes du renne, du loup, de l'ours, du bœuf, d'un chien, de castor, de sanglier, de coq de bruyère, de poule (?), de poisson. Il n'y a plus de rennes en cet endroit maintenant, ni de castors, mais leur disparition n'est pas très ancienne, comme en témoignent certaines dénominations géographiques actuelles.

A l'article Finnois, j'ai donné les indications essentielles sur l'âge de pierre de la région septentrionale, de la Baltique à l'Oural. Dans cette partie, la plus étendue de la Russie, l'usage de la pierre a persisté au moins jusqu'au premier âge de fer germanique, au moins jusqu'au commencement de notre ère, et son travail est en relations plus directes avec l'industrie scandinave. Il est d'origine baltique. De l'ambre a été trouvé jusque dans une station néolithique de Novgorod (Perodolski).

Des sépultures de l'âge de pierre ont été signalées par Inostrantzev près du lac Ladoga, et par d'autres à Utkino, gouvernement de Iaroslav, et à Mourom. Ces trois groupes de sépultures ont fourni 15 crânes du type dolicho, mais ne sont pas d'un âge reculé.

L'introduction des métaux est néanmoins fort ancienne sur le littoral de la mer Noire. Des outils épars, de rares tombeaux, indiqueraient qu'il y a eu en Crimée, sur le Dniepr, le Dniestr, un âge du bronze, mais assurément bien court et bien localisé. Au milieu d'une industrie de la pierre, on y voit apparaître brusquement (V. plus haut) des poteries peintes, des poteries faites au tour, des perles de verre, des objets importés, impliquant de la part des importateurs la connaissance des métaux. A la limite occidentale de la zone des kourganes, au S.-O. de la Podolie, on a découvert des sépultures à incinération en urnes isolées, au-dessus de tombeaux-caisses de l'âge de pierre, et au-dessous de sépultures en pleine terre, contenant du fer avec des objets en bronze. Dans ces urnes isolées on n'a recueilli que du bronze (épingles, clous) en fait de métal, avec beaucoup de perles de verre et des coquilles de la Méditerranée. Dans d'autres sépultures, les urnes cinéraires, dont quelques-unes peintes, contenant un seul os brûlé, étaient dans des *cellas* ou caisses faites de blocs d'argile cuite. Il n'y avait avec que des armes de silex. Elles représentent la transition de l'âge de pierre à l'âge de bronze. Cependant dans les kourganes du gouvernement de Kiev, cinq fois seulement on a trouvé du bronze sans fer. Et des moules de pierre pour la fonte de pièces en bronze y ont été rencontrés avec des objets en fer (Antonowicz). Jamais dans la zone des kourganes l'incinération n'a été de coutume générale, mais elle s'y est perpétuée pour certaines catégories d'individus, jusqu'en pleine époque historique. Dans certains kourganes, on a assez nettement observé la superposition de l'influence grecque à cette période mal délimitée de la première importation des poteries peintes, du verre, des habitudes d'incinération, puis du métal. L'influence scythique s'y montre après l'influence grecque proprement dite, pour se confondre ensuite avec celle-ci. Et l'archéologie, en ceci, ne fait que confirmer la légende et l'histoire qui nous ont appris que des Grecs ou des Egéens ont probablement étendu leurs navigations jusqu'en Crimée, de 1000 à 1200 ans avant notre ère. Mais dans l'Est, au delà du Volga, sur les confins de la plaine kirghise, l'influence grecque ne s'est pas propagée, semble-t-il, avant l'arrivée des Scythes. La période préscythique y est représentée par des kourganes isolés et en petits groupes où, avec les sépultures à inhumation, il y a quelquefois des incinérations. Dans les premières, le corps avait été déposé sur le sol naturel ou dans une fosse, étendu ou quelquefois *accroupi*. La fosse était quelquefois une caisse de pierre couverte de dalles, comme les tombeaux-caisses du Dniestr et de la Vistule. En général, il n'y avait rien auprès du mort que des vases d'argile, des charbons, des os d'animaux (cheval, mouton). Dans les kourganes groupés en nombre, d'époque scythique, le mobilier est, au contraire, assez riche généralement. Il consiste en armes auprès des hommes, en objets de toilette (miroirs de bronze, etc.) auprès des femmes (V. Scythes).

Du côté de l'occident, dans la vallée de la Vistule, l'introduction du métal s'est faite différemment et par une autre voie. Les outils de pierre y étaient encore en usage lorsque le rite de l'incinération s'y est propagé. Il y est devenu absolument général. Le peuple qui l'a propagé est indubitablement arrivé par la Moravie et la haute vallée de l'Oder. Tous les bronzes recueillis dans les provinces occidentales de la Russie se rapportent à l'industrie du centre de l'Europe d'abord, puis de la Scandinavie. Il connaissait déjà un peu l'emploi du fer, au moins pour les objets d'ornement. Son arrivée est donc plutôt postérieure qu'antérieure au premier âge du fer de l'Europe centrale.

Les influences des régions danubiennes et nord-italiques, suivant le même chemin, qui fut le chemin de l'ambre, se sont maintenues avec lui jusqu'en pleine histoire. Il s'est développé dans la Lusace, entre l'Oder et la Vistule, et notamment sur la rive gauche de la basse Vistule, mais s'est répandu aussi à l'E., sur le Boug et sans doute le long du Dniestr. Ses tombeaux consistent dans les mêmes encaissements de pierres, d'abord assez petits, et d'un arrangement grossier. Mais dans ces caisses de pierre, il n'y a plus que des urnes renfermant des débris d'os calcinés débarrassés des cendres le plus souvent, parfois des restes d'objets d'ornement et du sable. Un grand nombre d'entre elles sont encore recouvertes d'un tumulus de pierres. Mais la pénurie de matériaux de pierres, la difficulté de rouvrir le tombeau pour mettre de nouvelles urnes, une fois qu'il avait été recouvert de blocs, ont fait abandonner de semblables tumulus, du moins dans cette région. Les tombeaux-caisses furent alors creusés au-dessous de la surface, plus soigneusement construits et dans des dimensions plus grandes. C'est dans ces tombeaux qu'ont été recueillies les fameuses urnes cinéraires à visage dont il y a aujourd'hui près de trois cents exemplaires connus dans les collections (V. Allemagne et Slaves). Il faut sans doute voir le prototype des urnes à visage dans les vases funéraires coiffés d'une tête où les Etrusques renfermaient les cendres de leurs morts, du VIIIe au Ve siècle. Les tombeaux-caisses sont antérieurs aux Goths, bien que sur l'une de leurs urnes on ait relevé des signes qualifiés de *runiques*, sans que personne d'ailleurs ait pu les déchiffrer. En 1854 on en a découvert un près de Kalisz, qui renfermait deux urnes cinéraires, un vase en bronze orné d'un Bacchus enfant, d'une soucoupe en verre, de fabrication étrusque. Et ils ont peut-être disparu avant l'arrivée des Goths. On leur a substitué, çà et là au moins, les tombeaux sous cloches où les urnes, sans doute faute de dalles de pierres, n'étaient plus protégées dans des caisses, mais sous de grands vases d'argile retournés. A l'époque des uns et des autres et probablement sans discontinuité depuis l'âge de pierre, on dressait des blocs, en rond (cromlech), par groupes de trois (menhirs), en triangle, en murailles. C'étaient des monuments de caractère commémoratif ou religieux. Mais les tombeaux étaient souvent édifiés dans leur enceinte ou à côté d'eux. Au peuple qui bâtissait les tombeaux-caisses et édifiait des menhirs est venu se superposer un peuple qui inhumait ses morts en pleine terre, par rangées. Ce sont ces tombeaux en rangées, bien connus en Allemagne, qui correspondent à une période germanique, sans doute à la présence des Goths, sur la Vistule. La coutume d'incinérer les cadavres cependant, est redevenue générale, au moins le long de la moitié inférieure de la vallée de la Vistule. Cette période nouvelle est représentée par des cimetières d'urnes isolées placées régulièrement peu au-dessous de la surface. Lors de la découverte d'un de ces cimetières près Lubben, dans les urnes isolées duquel il n'y avait que du fer, sans bronze, dont un ciseau à ressort, avec une fibule d'argent, Virchow a dit qu'ils devaient appartenir à l'époque des grandes invasions, aux premiers siècles de notre ère. Leur industrie, caractérisée par des épées en fer, des pointes de lance en fer incrustées d'argent, etc., si elle n'est pas contemporaine de la présence des Burgondes et des Goths, lui est de peu postérieure, en effet, sur la Baltique, entre l'Oder et la Vistule. Car des objets de cette industrie, portant des inscriptions runiques (un anneau d'or à Kirlin en Poméranie, une pointe de lance à Müncheberg en Brandebourg, une autre pointe semblable à Kovel en Volhynie, un autre anneau semblable à celui de Kirlin en Valachie) nous permettent de suivre les Goths de la Baltique à la mer Noire, sur le littoral de laquelle ils s'établissent au IIe siècle de notre ère.

Dans la Russie méridionale, cette arrivée des Goths a mis fin à la période scythique, ce qui ne veut pas dire qu'elle ait entraîné de grands changements dans la population et les mœurs. Archéologiquement l'époque qu'ils inaugurent se caractérise par le mélange avec une ancienne industrie grecque, d'objets d'industrie italiote, ce qu'expliquent déjà un peu l'origine et l'histoire des *Goths* (V. ce mot). Dans la Russie centrale et septentrionale, l'influence des *Scythes* (V. ce mot), dont je traiterai à part, a été sinon presque nulle jusqu'à ce moment, du moins bien difficile à déterminer par l'archéologie et l'ethnologie, le cas des Lithuaniens réservé. Nous avons vu qu'en effet l'âge de pierre, vieux d'à peine plus d'un millénaire seulement peut-être, y a persisté jusqu'à notre ère. Et lorsque le métal y pénètre, c'est par l'influence de la Scandinavie, par la Baltique, sauf dans le Sud-Est, au voisinage du territoire qui a servi de passage aux envahisseurs asiatiques. Les conditions d'existence qui ont caractérisé jusqu'à nos jours les deux zones, celle du steppe herbeux du Sud, et celle du reste de la Russie, suffisent à expliquer ce passé. Dans le steppe herbeux, les populations, nomadisant plus ou moins, ont presque exclusivement vécu de leurs troupeaux, chassant peu, ne pêchant pas et cultivant rarement. Au-dessus de cette zone, les populations guère plus fixées, mais plus clairsemées, vivaient de chasse et de pêche, ainsi que des produits de la forêt, comme encore aujourd'hui beaucoup de Finnois. Ce n'est que la colonisation agricole, moderne, presque contemporaine, qui a changé leurs mœurs en changeant leurs caractères.

Près d'Elabouga, sur la Kama, au S.-E. de Kazan, une nécropole célèbre, celle d'Ananino, a fourni un matériel archéologique considérable. On y a trouvé des pointes de flèches en silex, des fragments de hache polie, etc., dans les tombeaux, et à côté de cet outillage, toujours du type de nos industries occidentales, des bronzes scythiques, puis des pièces d'aspect si récent, armes de fer, objets d'ornement, qu'on a pu les attribuer au peuple finnois dont les Hongrois sont sortis. En des parties, les incinérations dominent; en d'autres, on ne trouve que des inhumations, et là les squelettes sont encore souvent entourés de dalles de pierres. Et, malgré cette variété dans les sépultures, la diversité des civilisations qui s'y succèdent, il semble que le fond de la population soit resté le même constamment.

Les Goths avec les Alains ont évacué en masse la Russie à la fin du IVe siècle, sous la poussée des Huns. Ceux-ci ont fait des incursions sur presque toute la Russie proprement dite. Mais en raison de la mobilité même de leurs tribus, et de leur absence de culture, ils n'ont pas laissé de monuments durables de leur passage. Du moins nous n'en connaissons point. Seulement leur influence, en retardant le développement des populations indigènes, a rendu plus obscure l'existence de celle-ci. On peut leur attribuer toutefois, ainsi qu'aux Avares qui leur ont succédé au VIe siècle et ont eu plus d'action qu'eux sur les indigènes, action encore aujourd'hui si sensible en Hongrie, l'importation de pièces asiatiques, comme certains bronzes d'Ananino et ce petit couteau sibérien, en usage encore chez les Toungouses, Yakoutes, etc., dont on a trouvé des exemplaires jusque dans les kourganes du gouvernement de Saint-Pétersbourg.

Ce n'est en somme qu'après le passage furieux de ces hordes asiatiques, qu'une grande partie des indigènes du Sud, plus cultivés, ayant été refoulés, les uns, du côté du Caucase, les autres, vers le centre et le Nord-Ouest, de véritables corps de nations s'organisèrent dans la Russie proprement dite. Des kourganes en nombre immense, mis à part les centaines de mille du littoral de la mer Noire et du steppe herbeux, couvrent les plaines de la Russie. On en a fouillé des centaines. On n'en a pas trouvé de la Baltique à l'Oural qui fussent sûrement antérieurs au VIe siècle de notre ère.

On connaît seulement quelques cimetières sans kourganes. Ce n'est que dans ces cimetières, dont la tradition en Russie centrale avait été conservée depuis l'époque de la pierre, d'ailleurs peu éloignée, qu'on trouve des sépul-

tures remontant peut-être jusqu'aux premiers siècles de notre ère. Tel est le cas pour la nécropole citée plus haut d'Ananino. Plusieurs nécropoles pareilles ont été signalées sur les bords de l'Oka, non loin de Kazan, au S.-E. de Moscou. Dans l'une d'elles, celle de Borki, une abondante récolte archéologique a été faite. Pas de silex. Des incinérations en petit nombre. Pas de traces nettes d'influences scythiques. Les plus anciennes pièces relèvent d'influences occidentales, et certaines d'entre elles ont été données comme contemporaines de la conquête de la Dacie par les Romains, du IIe siècle de notre ère. D'autres pièces, venues peut-être d'Orient, dateraient du Ve siècle. Enfin on y a trouvé des monnaies arabes du VIIIe au IXe siècle.

De véritables centres de civilisation distincts, appartenant à des peuples séparés, apparaissent seulement vers le VIIIe siècle. Et cette civilisation naît sous l'influence de la pénétration régulière de l'Orient asiatique. Elle est donc due assurément à la constitution de la nation des *Khazares* (V. ce mot) par lesquels s'établit le commerce entre l'Europe et l'Asie centrale. Les plus anciens de ces centres de civilisation ou de groupements politiques sont : celui des Tchoudes, Turcs ou Finnois mêlés de Turcs, comme les Khazares, d'Orenbourg à Oufa ; celui des Permiens, tout voisin, tous deux les plus proches de l'Asie.

Des monnaies arabes ont été trouvées en nombre considérable depuis la mer Caspienne et la mer Noire jusqu'à la mer Baltique, sur la Vistule, sur l'Oder et jusque sur les côtes de Suède. Toutes portent des caractères koufiques, caractères en usage du VIIIe au XIe siècle, et appartiennent à l'époque même de la domination des Khazares, compris entre 750 et 1100 de notre ère. Et il ne peut y avoir de doute sur le chemin commercial qu'elles ont suivi, sur leur provenance. Dans trois districts du gouvernement de Minsk, Zavitnéwicz a exploré environ 600 kourganes. Et il y a trouvé, entre autres, trois monnaies, dont deux arabes frappées à Samarcande au Xe siècle, et une byzantine de Constantin Porphyrogénète. Près de Gomel et Tchetchersk, au S. du gouvernement de Mohilev, on a fouillé plus de 260 kourganes. Ils ont fourni, entre autres, cinq monnaies orientales de la première moitié du Xe siècle, dont l'une portait en abréviation le nom de Tachkent. Une autre monnaie de même provenance a été recueillie dans le gouvernement de Novgorod (V. Finnois). Dans les kourganes datant du Xe siècle, les incinérations en usage jusque-là, pour une certaine classe au moins, disparaissent à peu près entièrement, sauf en Lithuanie. Ouvarov a étudié très complètement les tombeaux des Mériens, anciens Finnois établis dans les gouvernements de Vladimir et de Iaroslav, au N. de Moscou. Il y a trouvé encore les mêmes monnaies asiatiques. Et toutes sont du VIIIe au XIe siècle. Elles l'emportent sur les monnaies occidentales, lesquelles sont, en général, postérieures. Ces dernières comprennent surtout des monnaies germaniques, saxonnes, puis wendes, tchèques, etc. Pendant que se constituaient, dans le Centre et l'Est principalement, des États finnois, dans l'Ouest se formaient des États slaves. Les groupements du bassin du Dniepr subissaient des influences byzantines, grecques et orientales, quoique un instant soumis aux Khazares. Ceux du bassin de la Vistule restaient sous la dépendance des influences danubiennes, latines et germaniques. Et déjà, au XIe siècle, la puissance lithuanienne les tenait séparés. Une colonie slave puissante, celle de Novgorod, se fondait au VIIIe siècle en plein pays finnois, au N.-O. Et sous l'impulsion de conquérants scandinaves, lesquels par la suite se sont mêlés aux indigènes finnois du Nord jusqu'à l'Oural, elle acquérait au IXe siècle une force d'expansion décisive. C'est de ces conquérants que vient le nom de la Russie : car c'est à eux d'abord que fut appliqué le nom de *Russe*, *Ruoïtsi* en finnois ayant exactement le sens de notre *Normand*.

Mais dans toute la Russie et en particulier dans le centre, le fond de la population est resté finnois physiquement jusqu'à la conquête des Mongols de la Horde d'Or, au XIIIe siècle. Les crânes des kourganes du gouvernement de Moscou étudiés par Bogdanov nous ont appris que dans cette région, avant le XIVe siècle, la population était presque entièrement du type finnois primitif dolichocéphale. Quelques brachycéphales se montraient. Mais ce n'est qu'à partir du XIVe siècle que venant de l'Est, ceux-ci apparaissent en masse, et ne tardent pas à l'emporter. Les dolichocéphales des kourganes ne sont plus qu'à l'état de minorité à l'approche du XVIIIe siècle. Les conquérants asiatiques qui conduisaient les Mongols de la Horde d'Or, Turco-Tatars en majorité, eurent une grande action sur toute ou presque toute la population de la Russie, jusqu'au cœur de celle-ci, et notamment dans le Sud. Ils ne l'ont plus quittée du reste. Quoiqu'ils n'aient point réussi à s'établir en deçà du Dniepr, leurs incursions furent longtemps si fréquentes dans les provinces limitrophes de sa rive droite qu'ils y ont laissé des traces de leur sang. Et les Lithuaniens en entrant en guerre avec eux, en étendant même un instant leur domination sur eux, ne firent que propager leur influence, car ils en ont transporté des colonies jusque dans leur pays. L'action des Slaves est venue s'ajouter à la leur, en se confondant, en de certaines zones, avec elle, d'une manière inextricable. Ce n'est donc pour ainsi dire que de nos jours que les Grands-Russes dans le Nord et le Centre, et les Ruthènes dans le Sud ont colonisé la presque totalité de la Russie proprement dite. Malgré des contradictions résultant d'erreurs de détails et de lacunes dans nos connaissances, l'accord se fera donc tôt ou tard sur les points suivants, *comme base de la palæethnologie et de l'ethnologie russes*.

Le S.-O. et la zone des steppes de la Russie ont été occupés assez de bonne heure, mais cependant pas avant le milieu, au plus tôt, de notre époque néolithique, par des peuplades européennes de race kymrique. La région forestière et le Nord, au delà du Dniepr, la majeure partie des plaines russes, n'ont été occupés que tardivement, peut-être seulement peu avant le Xe siècle (?) avant notre ère, par les mêmes peuplades et surtout par les peuplades congénères indigènes de la Baltique. Ce peuplement s'est fait graduellement, par l'effet de l'accroissement naturel de la population de la Baltique, et suivant le degré d'habitabilité des vallées et des forêts. Il est possible aussi qu'il se soit opéré sous la poussée des immigrés qui, venant de l'Europe centrale, ont occupé la vallée de la Vistule, en y introduisant les coutumes de l'incinération, à notre premier âge du fer (V. Slaves). Nous savons que ces premiers habitants de la Russie centrale, indigènes de l'Europe, sont les ancêtres des Finnois, et qu'ils se sont répandus jusqu'au delà de l'Oural, ne connaissant encore que l'outillage de pierre. Les différents peuples finnois actuels n'ont pas tous les mêmes mots pour désigner les métaux. Ils étaient séparés avant l'introduction de ceux-ci. Ceux de la région du Sud-Est ont un nom commun pour le cuivre. D'où il est permis de supposer qu'ils ont connu le bronze en même temps par les Scythes. Les Mordvines auraient un nom à part, probablement en raison de leur position méridionale, de leur contact plus ancien avec les peuples du littoral de la mer Noire. Le métal n'a été lui-même connu dans la Russie centrale que fort peu avant notre ère. Mais certainement des importations d'objets de l'industrie métallurgique ont eu lieu par la mer Noire avant l'action régulière des influences grecques et scythiques.

Du côté de la Vistule, l'introduction des métaux est probablement moins ancienne. Cependant elle a dû vraisemblablement avoir lieu, soit au cours de l'époque de Hallstadt même, soit peu après. Les mœurs des introducteurs incinérant complètement leurs morts étaient ceux des peuples de l'âge du bronze. Jusqu'où se sont-ils répandus à l'Est ? Cela est encore assez difficile à préciser en dehors des données de la linguistique (V. Slaves). Ils ont sans doute descendu la vallée du Dniestr. Au Nord-Est, leur marche est

plus incertaine. Dans le gouvernement de Vilna même, on a observé (Szakiewicz) des tumulus de pierres semblables à ceux de la Vistule, qui paraissent, en partie, antérieurs aux Lithuaniens. Mais ils sont à incinération incomplète. Dans le gouvernement de Minsk (Ihumin), des kourganes à incinération complète ont été fouillés, et on n'y a trouvé que de la pierre (Sopodzko). Mais le rite funéraire y est différent de celui qu'observaient les auteurs des tombeaux-caisses, remplis d'urnes cinéraires. Les Lithuaniens connaissaient au moins le cuivre et le bronze lors de leur établissement en cette région, et sans doute aussi le fer, car leur nom du fer (*gelezis*), s'il est le même à peu près que celui des Slaves, paraît emprunté aux Grecs (χαλκος, *cuivre*, employé dans le sens de *métal* en général) au N. de la mer Noire.

Dans les provinces baltiques, jusqu'en Finlande, l'époque d'introduction du métal correspond sans doute au premier âge du fer germanique. C'est par elles que l'industrie de cet âge a pénétré si tardivement dans la Russie centrale. Après les Goths, dont on a pu reconnaître le passage dans le matériel archéologique et peut-être aussi dans les mœurs, les invasions hunniques ont passagèrement assailli les populations de ce vaste territoire protégé par ses forêts, et çà et là par ses marécages, alors qu'elles étaient encore presque aussi pures et aussi isolées qu'à l'âge de pierre. Et il est assez probable qu'elles ne les ont pas profondément altérées, tout en introduisant parmi elles un peu de leur sang, quelque chose de leur vocabulaire, de rares objets de leur misérable industrie. Les Khazares, nation formée d'éléments indigènes agglomérés par des étrangers, Turcs, Juifs, malgré leur rôle commercial et leur influence sur l'état de la civilisation, n'ont eu d'action physique reconnaissable, en dehors du territoire des Bachkirs, que dans le Sud, vers le Caucase, où ils ont été rejetés. Ce sont les conquérants asiatiques de la Horde d'Or qui, depuis les premiers âges, ont eu en Russie le rôle ethnique le plus considérable. Le mahométisme créant entre eux une cohésion puissante, ils se sont enracinés dans le S. de la Russie, refoulant un instant à l'O. au delà du Dniepr, au N. jusqu'au delà du gouvernement de Moscou, le mouvement de progression des Slaves.

Malgré l'arbitraire des dénominations qu'ont employées les savants russes pour désigner les types physiques actuels de la Russie, on trouve aisément dans leurs observations la confirmation de ce fait capital. Ainsi dans son étude de la population contemporaine de la Russie centrale, Zograv a distingué trois types : 1° type grand (près de $1^m,69$), à membres inférieurs plus longs que la moitié de la taille, à cheveux châtain clair ou blonds, à tête faiblement brachycéphale avec tendance partielle à la dolichocéphalie, à visage encore long par rapport à sa largeur, mais faiblement, et à nez encore étroit relativement, mais fort peu ; 2° type de taille un peu au-dessous de la moyenne ($1^m,61$), avec membres inférieurs d'une longueur à peu près égale à la moitié de la taille, des cheveux châtain foncé ou bruns, un crâne brachycéphale sans aucun cas de dolichocéphalie, une face large relativement, un nez également large ; 3° type intermédiaire aux deux précédents avec taille moyenne d'environ $1^m,65$. Dans le premier type, on reconnaît de suite le fond primitif finnois mêlé de sang scandinave, mais modifié dans ses caractères craniens, en particulier principalement par le slave. Il est finno-slave ou finno-letto-slave, et il domine chez les Grands-Russes les plus purs. Dans le second type, au finno-ougre, au finnois plus ou moins transformé par le sang hunnique, s'est amalgamé l'élément mongolique récent. Et c'est celui-ci qui domine quand il ne se présente pas seul aux regards. Zograv avait été frappé de rencontrer dans un district du gouvernement de Iaroslav son second type en masse plus compacte et avec des traits plus accentués. Or, par la suite, des recherches lui ont permis de s'assurer que des Tatars de Kazan étaient venus coloniser ce district au XVIe siècle, et peut-être encore avant. Il a constaté aussi, par exemple, que, dans la ville de Rostov et dans sa province où la population présente de grandes variations, on avait appelé des colons au XVIIe siècle et que les descendants actuels de ces colons portent encore des noms petits-russiens, lithuaniens et tatars. Ainsi, jusque dans le N. de la Russie, les Tatars entrent dans la composition de la population actuelle. Mais aussi il s'y trouve des Petits-Russiens, des Ruthènes. Et il me paraît assez probable que dans le troisième groupe, dans le type mixte de Zograv, il entre une assez forte proportion de ces Slaves du Sud, à l'état plus ou moins pur. Les Ruthènes, au nombre de plus de 20 millions, sont les créateurs du plus ancien centre russe, Kiev. Ils occupent une partie de la Hongrie, de la Galicie, et le S.-O. de la Russie, jusqu'à l'embouchure du Don. La proportion des blonds parmi eux est assez faible, d'un quart suivant les uns, d'un sixième seulement suivant les autres. Ils sont, en grande majorité, châtains et bruns, très brachycéphales et assez grands ($1^m,67$). Il n'est pas rare de rencontrer parmi eux des physionomies tatars ou avares, ce qui ne peut surprendre. Mais, en majorité, ils se rattachent aux Slaves du Sud.

Voici donc les trois principaux éléments constitutifs de la nation russe : le Finnois primitif, plus ou moins apparent partout, mais en général dans des mélanges de composition variable ; le Turco-mongol-tatar, en masses compactes au S.-E. et disséminé un peu partout, à part le bassin de la Vistule ; le Slave, généralement altéré au N.-E. par le sang scandinave et le sang finnois, et fortement imprégné au S. de sang plus ou moins mongolique. En dehors d'eux, nous n'avons à mentionner que les Juifs du Caucase et de la Crimée d'origine orientale ; les Juifs des provinces occidentales, du royaume de Pologne, où ils forment le cinquième environ de la population, lesquels sont presque exclusivement d'origine allemande ; les Allemands de la Pologne et des provinces baltiques, très reconnaissables jusqu'en Finlande ; les *Samoyèdes* (V. ce mot) des toundras ; les Tsiganes, dans la Galicie orientale, la Bessarabie, etc. ZABOROWSKI.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — L'empire russe se distingue de tous les autres Etats du globe par la remarquable continuité de sa conformation. A cet égard, il ne pourrait être comparé qu'aux pays de l'Amérique du Nord, en envisageant le Canada et les Etats-Unis comme formant une seule et unique agglomération. Ce qui caractérise particulièrement l'empire russe, c'est l'expansion méthodique et graduelle d'un Etat minuscule, la principauté moscovite, s'étendant sans discontinuité sur deux continents dont il couvre actuellement la plus grande surface.

**Étendue. Limites.** — L'unité politique jointe à l'uniformité relative de la race dominante font disparaître les subtiles divisions de Russie d'Europe et de Russie d'Asie. Envisagé dans son ensemble, l'empire russe présente une indiscutable homogénéité, puisque la même langue, les mêmes autorités fonctionnent sur les différents points du territoire, à Irkoutsk, dans le cœur de la Sibérie, comme à Odessa, sur les rives de la mer Noire, à Tachkent, dans le centre asiatique, comme à Varsovie, l'ancienne capitale de la Pologne. Il nous semble donc plus rationnel d'examiner l'Etat russe dans sa forme concrète, entière, telle que l'histoire l'a établie et qui paraît destinée à se consolider aussi dans l'avenir.

En l'état actuel, l'empire russe occupe la moitié orientale de l'Europe et toute la partie septentrionale du continent asiatique. Le soleil ne disparaît jamais du sol de la Russie ; couché en Europe, du côté de la Pologne, il brille avec éclat sur les rives de la mer du Japon. Cette unité de formation, la Russie la doit autant à la nature même du sol, uniformément plat, sans barrières, qu'au caractère général de sa population d'une souplesse remarquable et d'une grande force d'expansion.

**Population.** — Sans être rigoureusement homogènes (aucun grand Etat du globe ne compte de population absolument homogène), les habitants de la Russie peuvent

être considérés, d'un point de l'empire à l'autre, comme appartenant à la même famille humaine. Les Polonais et les Tatars, les deux agglomérations les plus importantes non-russes de l'empire, conservent avec les orthodoxes, les premiers, une grande affinité de langue, les seconds, une certaine communauté d'origine. Ces derniers tendent d'ailleurs à se fondre de plus en plus avec le peuple russe proprement dit et ne nourrissent aucun projet séparatiste. En Pologne, par contre, les idées d'autonomie comptent encore de nombreux partisans. Quelques souvenirs du passé, joints à la différence du culte, entretiennent chez eux l'espoir de reconstitution de leur ancien royaume. Ethniquement, le Polonais se rapproche pourtant plus du Russe que de l'Allemand ou de l'Autrichien. Mêmes considérations pour la Finlande où des mesures rigoureuses ont été prises en ces temps derniers pour la russification du pays. Les grandes divisions de l'empire peuvent être ainsi définies :

| GRANDES DIVISIONS | SUPERFICIE (lacs non compris) — kil. q. | POPULATION EN 1900 (en chiffres ronds) | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | POPULATION MASCULINE | POPULATION FÉMININE | TOTAL | DONT POUR LES VILLES |
| Russie d'Europe | 4.828.000 | 48.000.000 | 49.000.000 | 97.000.000 | 13.000.000 |
| Grand-duché de Finlande | 325.000 | 1.300.000 | 1.250.000 | 2.550.000 | 300.000 |
| Royaume de Pologne (en langue officielle russe : Région de la Vistule) | 127.000 | 5.000.000 | 4.800.000 | 9.800.000 | 2.200.000 |
| Caucase | 470.000 | 5.000.000 | 4.500.000 | 9.500.000 | 1.000.000 |
| Sibérie | 12.400.000 | 3.100.000 | 3.000.000 | 6.100.000 | 500.000 |
| Asie centrale (Turkestan) | 3.450.000 | 5.000.000 | 4.000.000 | 9.000.000 | 1.000.000 |
| Totaux pour l'empire | 21.600.000 | 67.400.000 | 66.550.000 | 133.950.000 | 18.000.000 |

Les chiffres de la population indiqués dans le tableau ci-dessus sont légèrement majorés. Le dernier recensement (et le plus régulier), fait dans l'empire russe le 9 févr. 1897, a donné le chiffre de 128.918.155 individus (64 millions 484.574 hommes, 64.433.581 femmes), répartis dans les différentes provinces et gouvernements comme suivant l'indication ci-dessous. Le chiffre de 133.950.000 nous paraît se rapprocher de la réalité à l'époque actuelle (fin 1900), si l'on tient compte de l'accroissement constant et progressif de la population russe.

**Démographie.** — En aucun Etat du globe, sauf peut-être en Chine pour laquelle les données font entièrement défaut, on ne constate un accroissement aussi rapide de la population. Les calculs faits pour les dernières années ont fourni, moyennes annuelles :

| DIVISIONS | Mariages | Naissances | Décès | Excédent des naissances |
|---|---|---|---|---|
| Russie propre (Europe) | 774.000 | 4.260.000 | 3.118.500 | 1.141.500 |
| Pologne | 69.000 | 343.000 | 219.000 | 124.000 |
| Finlande | 14.100 | 73.100 | 51.010 | 22.090 |
| Totaux pour la Russie d'Europe | 857.100 | 4.676.100 | 3.388.510 | 1.287.590 |

En chiffres ronds, l'accroissement de la population dans la Russie européenne peut donc être approximativement évalué à 1.300.000 individus par an. Les données sont moins précises pour le Caucase et la Russie d'Asie (Sibérie et Turkestan). Les dernières évaluations portent que là, aussi, le mouvement de la population progresse d'une manière fort sensible, tant par l'excédent des naissances sur les décès (Sibérie, 81.000 par an; Asie centrale, 35.000; Caucase, 150.000) que par le nombre toujours croissant de l'immigration.

*Mouvement progressif de la population russe* (en tenant compte de l'expansion territoriale), *à différentes dates depuis les premières années du* XVIII^e^ *siècle :*

| ANNÉES | POPULATION | ANNÉES | POPULATION |
|---|---|---|---|
| 1720 | 14 millions. | 1815 | 45 millions. |
| 1740 | 16 — | 1835 | 60 — |
| 1760 | 19 — | 1850 | 68 — |
| 1782 | 28 — | 1858 | 74 — |
| 1800 | 37 — | 1885 | 109 — |
| 1812 | 41 — | 1897 | 129 — |

Cet accroissement est d'autant plus remarquable que les chiffres de la mortalité semblent être les plus élevés de toute l'Europe. Dans quelques provinces, cette mortalité atteint des proportions formidables et dépasse sensiblement le chiffre des naissances. La disette, le manque de confort, l'absence de secours médicaux, sont les principaux facteurs de la mortalité qui a atteint, par exemple, en 1892, dans le gouvernement de Simbirsk, 79.662 individus, contre 65.325 naissances. Un déficit presque identique fut constaté dans le gouvernement d'Orel.

La densité de la population varie beaucoup : en Pologne, en Moscovie, elle est équivalente à celle de la France; dans les plaines hyperboréennes, elle est des plus faibles. — La proportion de la population rurale est de 86 %, plus forte qu'en nul autre pays européen. On compte 1.324 villes et 565.564 autres agglomérations, villages ou hameaux. La vie urbaine est surtout développée à l'O., en Pologne ; la vie rurale dans la Russie blanche, la Finlande, les plaines du N.-E. — Au point de vue des sexes, on a recensé 64.599.780 hommes et 64.607.120 femmes; il y a 1.028 femmes pour 1.000 hommes dans la Russie proprement dite, mais seulement 986 en Pologne, 895 au Caucase, 937 en Sibérie, 856 dans l'Asie centrale. — Au point de vue social, la noblesse héréditaire compte 700.000 têtes, le clergé 600.000, la noblesse personnelle et les fonctionnaires 400.000, les marchands et industriels urbains 8.800.000, les militaires 5 millions et les paysans 114 millions. — Dans la période 1890-94, sur une moyenne annuelle de 4.243.207 naissances, on en comptait 111.430 illégitimes. — L'émigration est faible : 73.958 personnes en 1894.

**Races et nationalités.** — Au point de vue ethnique, on répartit la population de la Russie entre 142 peuples. Voici l'évaluation officielle de 1896. Nous y joignons quelques détails complémentaires sur les populations de la Russie d'Europe (V. aussi les articles spéciaux).

Russes, 85.901.754, dont 57.237.620 Grands-Russiens (*Veliko-Rossi*) habitant le centre de l'Empire; 17 millions 109.816 Petits-Russiens (*Malo-Rossi*) ou Ruthènes dans le Sud (d'autres les évaluent à 24 millions, en réduisant à 50 millions le nombre des Grands-Russiens), 5.340.000 Blancs-Russiens (*Bielo-Rossi*) dans les provinces occidentales (Mohilev, Vitepsk, Minsk, Grodno, etc.). — En outre, 6.214.318 Russes, sans distinction de famille ethnique, en Asie.

Dans 34 gouvernements, les Russes forment plus des trois quarts de la population; dans 6 autres, plus de la moitié; dans 6, moins d'un quart, et dans 6, plus du quart et moins de moitié.

Polonais, 7.652.574 dont 6.449.969 en Russie d'Eu-

rope ; ils sont en grande majorité dans les 10 gouvernements de l'ancien royaume de Pologne.

Serbes, 8.599 dans le gouvernement d'Iékatérinoslav, où ils furent appelés comme colons.

Bulgares, 189.898 immigrés au XVIIIe siècle, spécialement en Tauride, Bessarabie et gouvernement de Kherson, où beaucoup s'établirent après le traité d'Andrinople (1829).

Tchèques, 24.967 en Volhynie et dans les colonies de Tauride.

Ce qui donne un total de 93.797.792 Slaves.

Lithuaniens, 2.540.690 dans l'ancienne Lithuanie ; dominant dans les gouvernements de Kovno et Vilna, moins nombreux en Courlande et dans le gouvernement de Grodno.

Chmoudes (Samogitiens), 1.980 d'après les officiels ; mais l'usage est d'appliquer ce nom à toute une fraction des Lithuaniens, et ils sont 900.000 de Kovno et le N. du gouvernement de Suvalki. Ils sont, comme les Lithuaniens, agriculteurs et plus vigoureux.

Lettes, 1.058.970 dans le gouvernement de Vitepsk, la Courlande, le S. de la Livonie et les pays limitrophes ; laborieux, bonasses et lourdauds, ils sont presque tous protestants.

Soit 3.601.640 hommes du groupe lithuanien.

Allemands, 1.782.946 dans les Provinces baltiques et les colonies fondées par Catherine II dans les gouvernements de Samara, Saratov, la Tauride, etc., et un peu partout comme employés et commerçants, sans parler des fonctionnaires.

Suédois, 266.450 (dont 258.330 en Finlande), chiffre trop faible probablement.

Roumains, 986.450 en Bessarabie, où ils dominent, en Podolie et dans le gouvernement de Kherson.

Grecs, 62.470 surtout en Tauride et dans le gouvernement d'Iékatérinoslav.

Français, 3.658 (chiffre trop faible) à Saint-Pétersbourg et en Bessarabie.

Anglais, 475.

Arméniens, 956.370 (dont 896.770 dans la Caucasie); le reste répandu en Europe, spécialement en Crimée et à Rostov.

Ossètes, 167.935 (V. Caucase).

Tadjiks, Perses, etc., 138.998 (V. Turkestan).

Kurdes, 85.210, surtout dans le S. de la Caucasie.

Tsiganes, 19.850 (chiffre beaucoup trop faible, car on peut les évaluer à plus de 100.000), surtout en Bessarabie et Crimée (Akkerman).

Après ces populations plus ou moins complètement de souche aryenne, viennent :

Caucasiens (Géorgiens, Mingréliens, Lesghiens), 2 millions 316.516.

Juifs, 5.149.890 (dont 17.210 en Caucasie, 13.519 en Asie). On y peut rattacher les 12.000 Karaïtes de Crimée, qui de langue et de mœurs sont Tatars.

Arabes, 9.800, dans l'Asie centrale.

Puis le groupe finnois non slavisé ni tatarisé ; pour ceux-ci nous renvoyons spécialement à l'art. Finnois. Les divisions et les chiffres officiels que nous reproduisons sont sujets à caution.

Finno-Caréliens, 2.100.450 ou vraisemblablement 2 millions 200.000, dont environ 400.000 Quæns au N. et au N.-O. de la Finlande ; 370.000 Suomi au S. et au S.-O. ; 720.000 Tavasts ou Jæmes au centre, 610.000 Savolaks à l'E., 96.000 Ærœmoyret au S.-E. et dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, lequel renferme aussi 86.000 Ingriens et Savakot.

Caréliens, 318.978 en Finlande orientale et dans les gouvernements d'Olonetz, Arkhangelks, Tver, Novgorod ; d'autres disent plus de 400.000.

Tchoudes, 13.790. Ces Tchoudes du N., ou Vèpses, sont en réalité près de 50.000 sur les lacs Ladoga et Onéga.

Ehstes, 658.349 en Ehstonie et au N. de la Livonie, peuples de laboureurs protestants, que d'autres évaluent à plus de 900.000.

Lives, 2.670, au cap Domesness (Courlande).

Lapons, 3.540 (chiffre trop faible), sur la frontière scandinave.

Mordvines, 780.000, d'après d'autres plus d'un million dans les gouvernements du Volga (Samara, Saratov, Simbirsk, Penza, Nijegorod, Tambov, Kazan).

Tchérémisses, 284.000, d'autres disent 350.000, sur les deux rives du Volga, entre la Viatka et la Vetlouga et au confluent de la Soura.

Votiaks, 381.240, à l'E. du gouvernement de Viatka, entre la Kama et la Viatka ; ce sont, comme les Mordvines et les Tchérémisses, d'excellents agriculteurs.

Permiens, 90.900, chasseurs et pêcheurs, dans le gouvernement de Perm.

Zyrianes (Sirjænes), 128.560, chasseurs, et pasteurs, nomadisant avec leurs rennes, dans le gouvernement d'Arkhangelsk et de Vologda ; race active et entreprenante.

Ostiaks, 27.000, dans les gouvernements sibériens de Tobolsk et Tomsk.

Vogoules, 9.300, à cheval sur l'Oural, dans le gouvernement de Perm.

Samoyèdes, 21.830, race en voie d'extinction, sur les côtes glacées de l'Océan et de la mer Blanche.

Le groupe touranien ou turc (V. Asie, Turcs, Turkestan) comprend :

Tatars, 2.756.478, dont 1.600.000 en Europe dans les gouvernements du Volga, mais spécialement autour de Kazan où fut leur empire, puis en Crimée et en Lithuanie ; quoique ces derniers aient adopté la langue polonaise, ils demeurent musulmans comme les autres. Ce sont des gens laborieux, bons agriculteurs ou bons ouvriers.

Bachkirs, 601.239 (d'autres les évaluent à 1.300.000), à l'E. du Volga, sur les deux rives de la Bielaia, dans les gouvernements d'Oufa, Orenbourg, Perm, Viatka. Ce sont des nomades en voie de fixation.

Bessermianes, 10.979.

Mechtchériaks, 161.216, disséminés parmi les Bachkirs et dans les gouvernements de Penza et Tambov.

Teptjæres, 132.586, dans une situation analogue aux précédents, et, comme eux, très mélangés de Tatars et de Russes.

Tchouvaches, 549.370, d'origine finnoise, voisins des Tchérémisses, mais de langne tatare ; bons agriculteurs, dont beaucoup sont encore païens.

Karakalpaks, 1.980, dans le gouvernement d'Astrakhan où ils nomadisent avec les Kirghis.

Kourama, 148.530.

Bouroutes (Kara-Kirghis), 311.000.

Kirghis-Kazaks, 3.326.394, dont 200.000 en Europe, dans le gouvernement d'Astrakhan où la Horde intérieure obtint, en 1801, des terrains de parcours.

Koumouks, 109.278.

Nogaïs, 62.160.

Turcomans, 263.349.

Dounganes, 12.318.

Usbeks (Ouzbegs), 183.436.

Bokhariens, 9.998.

Tarantcha, 51.978.

Iakoutes, 230.769.

Soyotes, 958.

Du groupe mongol (V. Asie, Kalmouks, Mongolie, etc.) :

Kalmouks, 201.898 (dont 117.513 en Europe, dans le gouvernement d'Astrakhan et mélangés aux Cosaques du Don.

Bouriates, 270.980.

Du groupe toungouse ou mandchou (V. Asie, Mandchourie, etc.) :

Toungouses, 43.570.

Lamontes, 2.610.

Mandchous, Solons, etc., 15.000.

Du groupe hyperboréen (V. Asie, Sibérie, etc.) :

Tchouktches et Namollos, 13.698.

Koriaks, 3.988.

Kamtchadales, 3.956.

Aïnos, 2.680.
Ghiliaks, 7.670.
Youkagires, 438.
Ostiaks de l'Ienisei, 26.890.
Pour terminer, il y faut ajouter :
Japonais, 5.270.
Chinois, 12.359.
Coréens, 17.210.

Pourchacune de ces races, il faut se reporter, d'une part, à l'article spécial qui lui est consacré, d'autre part aux articles généraux : Races humaines, Linguistique, Asie, Europe, Turkestan, Finnois, Slaves et au § *Anthropologie* du présent article. — Au point de vue politique, bornons-nous à rappeler la totale prééminence des *Slaves* (V. ce mot), prééminence linguistique plus qu'anthropologique, car la famille dominante, celle des Grands-Russiens, est à demi finnoise. Nous ajouterons donc ici quelques brèves indications sur les trois grandes familles du peuple russe : Grands-Russiens, Petits-Russiens et Blancs-Russiens. Ce qui regarde la langue sera exposé à l'art. Slaves.

Les Grands-Russiens ou Moscovites peuplent surtout la plaine centrale dite Grande-Russie ; ils ne forment cependant que moins du quart de la population des gouvernements de Koursk et Voronège et la minorité dans celui de Smolensk ; en revanche, ils dominent en Tauride, dans le territoire des Cosaques du Don, formant un tiers des habitants du gouvernement de Kharkov, la majorité dans celui de Saint-Pétersbourg et une fraction considérable de la population de l'Oural. Enfin on leur attribue la majorité des colons sibériens. Leurs caractères anthropologiques ont été indiqués ; le nez épaté et les pommettes saillantes accusent l'influence mongolique. Doués d'esprit pratique, laborieux, d'intelligence assez prompte mais peu pénétrante, assez réalistes, ils ont gardé de la domination mongole et du servage une sorte de mélancolie et de méfiance craintive vis-à-vis de l'autorité ; la famille est du type patriarcal, très déférente envers le père ou le frère aîné. Préoccupés des jouissances matérielles, ils sont assez portés à voler, à tromper, à s'enivrer. Ils logent dans des cabanes de bois (parfois dans des huttes en terre), invariablement ornées en face de la porte d'un icone devant lequel brûle un cierge. Ils se nourrissent de pain de seigle, de choucroute, de chtchi, de gâteaux d'orge, d'oignons, de poisson, etc. ; ils boivent le kvass, le thé, l'eau-de-vie.

Les Petits-Russiens ou Ruthènes forment au S.-O. de la Russie d'Europe une population bien distincte, laquelle toutefois n'occupe pas les rivages de la mer Noire. Ils peuplent les gouvernements de Volhynie et Podolie, l'Ukraine (Kiev, Tchernigov, Poltawa, Kharkov), le S. de Grodno, l'E. de Kielce, Siedlce et Lublin (en Pologne), une partie des gouvernements d'Ekaterinoslav, Kherson, de la Bessarabie, le tiers du territoire des Cosaques du Don, le rivage oriental de la mer d'Azov ; ils s'étendent en îlots jusqu'au fleuve Oural. Enfin, ils dépassent la frontière à l'occident, puisque 3.100.000 vivent en Galicie et Bukovine, 383.000 dans la Hongrie septentrionale. Également hostiles aux Polonais et aux Grands-Russiens, ils n'ont pu se reconstituer en nation depuis l'invasion mongole et ont été tour à tour assujettis par les deux grands États slaves. Ils descendent des anciens Polianes et passent pour des Slaves de sang relativement pur. Ils sont gais, insoucieux, mais peu expansifs, doués d'instinct poétique, beaucoup plus religieux et superstitieux que les Grands-Russiens. Très individualistes, ils ont une famille instable, des maisons très dispersées dans chaque village. Ces maisons, bâties en bois ou en terre, couvertes en paille, peintes en blanc, sont propres, possèdent d'habitude un jardin. Les Petits-Russiens, peu tournés vers l'industrie, vivent surtout de la terre, d'ailleurs très fertile.

Les Blancs-Russiens, blonds aux yeux gris, vêtus et coiffés de blanc, vivent entre les Grands-Russiens et les Lithuaniens dans le N. du gouvernement de Grodno, l'O. de celui de Smolensk, ceux de Vitepsk et Vilna, et sont aussi assez nombreux dans les gouvernements de Mohilev et de Minsk. Ils paraissent mélangés de Finnois et descendent, croit-on, des Krivitches. Longtemps subordonnés aux Polonais et exploités par les juifs, ils sont peu civilisés, très adonnés à l'alcool ; leur pays est pauvre, infertile, parfois ravagé par la famine. Ce sont des gens laborieux, paisibles, mais d'humeur peu sociable, répartis en hameaux de trois ou quatre maisons en charpente ; les villages de vingt feux sont rares. L'industrie est nulle.

**Divisions administratives.** — L'unité administrative dans l'empire russe est le *gouvernement* (*goubernia*), correspondant à la *préfecture*, en France. Chaque gouvernement ou province est divisé en un nombre inégal de districts (*ouiezds*), comportant chacun les villes (*gorods*) et les communes rurales (*volostes*). L'administration est étroitement centralisée dans le chef-lieu du gouvernement qui sert de résidence au gouverneur civil ; les fonctions du gouverneur sont analogues à celles des préfets français. Dans les chefs-lieux de circonscription militaires, les gouverneurs civils sont toutefois subordonnés aux généraux commandant l'armée.

| GRANDES DIVISIONS | UNITÉS ADMINISTRATIVES | | | | NOMBRE DES LIEUX HABITÉS | | NOMBRE des DOMICILIÉS au 9 févr. 1897 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Gouvernements ou provinces (Gouberni-oblastes) | Districts (ouiezds) et Arrondissements (okrougs) | Camps (sta-nitza) sections | Bailliages cantons (volostes) stanitzas (bourgs) cosaques | Villes et bourgs | Autres lieux habités | |
| Russie d'Europe | 50 | 500 | 1.485 | 11.786 | 608 | 491.848 | 94.215.415 |
| Royaume de Pologne | 10 | 84 | » | 1.287 | 119 | 43.237 | 9.455.943 |
| Finlande | 8 | 51 | 269 | » | 37 | 9.920 | 2.520.437 |
| Caucase | 12 | 78 | 217 | 4.113 | 80 | 12.276 | 9.248.695 |
| Sibérie (avec Sakhaline) | 8 | 51 | 69 | 611 | 59 | 12.553 | 8.081.351 |
| Asie centrale (y compris Tougai et Ouvalok) | 9 | 45 | » | 215 | 53 | 7.663 | 5.367.623 |
| Totaux | 97 | 809 | 2 040 | 18.012 | 956 | 577.497 | 128.889.464 |

A ce tableau il y a lieu d'ajouter les sujets russes signalés le 9 févr. 1897 comme établis dans les dépendances asiatiques (Boukhara, Khiva) et embarqués sur les navires de l'état, dont le total était de 28.691 individus.

Le tableau des pp. 1178-79 représente le détail des divisions administratives de l'empire russe avec les chiffres des habitants de chacune des divisions et de leurs chefs-lieux, tels qu'ils étaient établis lors du recensement opéré le 9 févr. 1897. A moins d'indication spéciale, toutes les provinces et les gouvernements (correspondants aux *préfectures* dans l'administration française) portent les noms de leurs chefs-lieux.

Comme on peut le voir dans les tableaux ci-après, l'empire russe comporte, au point de vue administratif, 79 *gouvernements* (dont 49 dans la Russie d'Europe, 10 dans le royaume de Pologne, 8 dans la Finlande, 7 dans le Caucase, 4 en Sibérie) ; 17 provinces (*oblastes*), 1 Territoire (Cosaques du Don) en Europe, 4 dans le Caucase, 9 dans

| GOUVERNEMENTS | SUPERFICIE en kil. q. | Nombre des districts (ouiezds) ou cercles (akrougs) | NOMBRE des lieux habités | POPULATION du gouvernement | POPULATION du chef-lieu | DENSITÉ kilométrique |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **RUSSIE D'EUROPE** | | | | | | |
| Arkhangelsk | 858.930 | 9 | 3.242 | 347.589 | 20.933 | 0,4 |
| Astrakhan | 236.531 | 5 | 1.227 | 994.775 | 113.001 | 4 |
| Bessarabie | 45.632 | 8 | 3.571 | 1.933.436 | 108.796 | 42 |
| Courlande (Ch.-l Mitau) | 27.286 | 10 | 24.510 | 672.634 | 35.011 | 25 |
| Territoire (oblast) des Cosaques du Don (Ch.-l. Novotcherkask) | 164.607 | 9 | 267 | 2.575.818 | 52.005 | 16 |
| Ekatérinoslav | 63.395 | 8 | 4.937 | 2.112.651 | 121.216 | 33 |
| Ethsonie (Ch.-l. Revel) | 20.248 | 4 | 16.279 | 413.724 | 64.578 | 20 |
| Grodno | 38.669 | 9 | 9.380 | 1.617.859 | 46.871 | 42 |
| Iaroslav | 35.613 | 10 | 10.902 | 1.072.478 | 70.616 | 30 |
| Kalouga | 30.929 | 11 | 6.361 | 1.185.726 | 49.728 | 38 |
| Kazan | 63.716 | 12 | 5.881 | 2.191.058 | 131.508 | 35 |
| Kharkov | 54.495 | 11 | 5.971 | 2.509.811 | 174.846 | 46 |
| Kiherson | 71.284 | 6 | 7.407 | 2.732.832 | 69.219 | 39 |
| Koev | 50.999 | 12 | 7.541 | 3.576.125 | 247.432 | 70 |
| Kostroma | 84.149 | 12 | 16.093 | 1.429.228 | 41.268 | 17 |
| Koursk | 46.456 | 15 | 6.623 | 2.396.577 | 52.896 | 51 |
| Kovno | 40.641 | 7 | 15.930 | 1.549.444 | 73.543 | 38 |
| Livonie (Ch.-l. Riga) | 47.030 | 9 | 51.436 | 1.300.640 | 256.197 | 28 |
| Minsk | 91.408 | 9 | 13.610 | 2.156.123 | 91.494 | 23 |
| Mohilev | 48.047 | 11 | 8.333 | 1.708.041 | 43.106 | 35 |
| Moscou | 33.304 | 13 | 7.627 | 2.433.356 | 988.614 | 73 |
| Nijni-Novgorod | 51.274 | 11 | 4.312 | 1.600.304 | 95.124 | 31 |
| Novgorod | 122.339 | 11 | 11.706 | 1.392.933 | 26.095 | 11 |
| Olonetz (Ch.-l. Petrozavodsk) | 148.764 | 7 | 3.957 | 366.715 | 12.521 | 2,4 |
| Orel | 46.727 | 12 | 7.378 | 2.054.749 | 69.858 | 44 |
| Orenbourg | 191.179 | 5 | » | 1.609.388 | 72.740 | 9 |
| Oufa | 122.018 | 6 | 3.902 | 2.220.497 | 49.961 | 18 |
| Penza | 38.841 | 10 | 2.819 | 1.491.215 | 61.851 | 38 |
| Perm | 332.061 | 12 | 12.531 | 3.003.208 | 45.403 | 9 |
| Podolie (Ch.-l. Kamenetz-Podolsk) | 42.018 | 12 | 7.278 | 3.031.513 | 34.483 | 72 |
| Poltava | 49.896 | 15 | 9.576 | 2.794.727 | 53.060 | 56 |
| Pskov | 44.209 | 8 | 17.339 | 1.136.540 | 30.424 | 26 |
| Riazan | 42.099 | 12 | 5.268 | 1.827.539 | 44.552 | 43 |
| Saint-Pétersbourg | 53.768 | 8 | 6.058 | 2.107.691 | 1.234.648 | 39 |
| Samara | 151.017 | 7 | 4.200 | 2.763.478 | 91.672 | 18 |
| Saratov | 84.494 | 10 | 4.610 | 2.419.884 | 137.100 | 29 |
| Simbirsk | 49.495 | 8 | 3.491 | 1.549.461 | 43.298 | 31 |
| Smolensk | 56.043 | 12 | 14.484 | 1.551.068 | 46.899 | 28 |
| Tambov | 66.588 | 12 | 6.125 | 2.715.453 | 48.134 | 41 |
| Tauride (Ch.-l. Simféropol) | 63.447 | 8 | 4.472 | 1.443.566 | 48.451 | 23 |
| Tchernigov | 52.402 | 15 | 5.780 | 2.321.900 | 27.006 | 44 |
| Toula | 30.960 | 12 | 5.981 | 1.432.743 | 111.048 | 46 |
| Tver | 65.331 | 12 | 11.707 | 1.812.825 | 53.477 | 28 |
| Viatka | 153.658 | 11 | 22.753 | 3.082.788 | 24.782 | 20 |
| Vilna | 42.530 | 7 | 25.097 | 1.591.912 | 159.568 | 38 |
| Vitepsk | 45.167 | 11 | 22.313 | 1.502.916 | 66.143 | 34 |
| Vladimir | 48.857 | 13 | 8.295 | 1.570.733 | 28.315 | 32 |
| Volhynie (Ch.-l. Jitomir) | 71.853 | 12 | 9.612 | 2.997.902 | 369.301 | 42 |
| Vologda | 402.733 | 10 | 14.734 | 1.365.587 | 27.822 | 3 |
| Voronèje | 65.895 | 12 | 5.063 | 2.546.255 | 84.146 | 39 |
| Totaux | 4.889.062 | » | » | 91.215.115 | » | 19 |
| **POLOGNE** | | | | | | |
| Kalisz | 11.371 | 8 | 5.115 | 846.719 | 18.945 | 74 |
| Kielce | 10.093 | 7 | 3.089 | 763.716 | 21.226 | 76 |
| Lomja | 10.561 | 7 | 3.021 | 585.781 | 21.388 | 56 |
| Lublin | 16.838 | 10 | 3.272 | 1.159.463 | 450.152 | 69 |
| Pétrokov | 12.249 | 8 | 5.099 | 1.409.044 | 123.581 | 115 |
| Ploek | 9.446 | 7 | 3.761 | 556.877 | 24.338 | 59 |
| Radom | 12.852 | 7 | 3.790 | 820.363 | 18.820 | 66 |
| Siedlce | 14.335 | 9 | 4.008 | 775.316 | 17.278 | 54 |
| Suvalki | 12.551 | 7 | 5.136 | 604.945 | 22.646 | 49 |
| Varsovie | 17.520 | 11 | 7.061 | 1.933.689 | 626.072 | 110 |
| Totaux | 127.319 | » | » | 9.455.943 | » | 73 |
| **FINLANDE** | | | | | | |
| Abo-Björneborg | 24.171 | 10 | 3.500 | 419.369 | 46.000 | 18 |
| Kuopio | 42.730 | 6 | 690 | 300.291 | 9.566 | 7 |
| Nyland (Ch.-l. Helsingfors) | 11.872 | 4 | 1.300 | 264.243 | 73.820 | 24 |
| Saint-Michel | 22.840 | 4 | 660 | 185.098 | 2.802 | 8 |
| Tavastehus | 21.584 | 6 | 1.300 | 276.010 | 5.322 | 13 |
| Uléaborg | 165.611 | 6 | 400 | 260.763 | 13.770 | 1,7 |
| Vasa | 41.711 | 6 | 600 | 435.548 | 12.384 | 11 |
| Viborg | 43.055 | 9 | 2.000 | 379.115 | 21.870 | 9 |
| Totaux | 373.604 | » | » | 2.520.437 | » | 7 |

| GOUVERNEMENTS | SUPERFICIE en kil. q. | Nombre des districts (ouiezds) ou cercles (okrougs) | NOMBRE des lieux habités | POPULATION du gouvernement | POPULATION du chef-lieu | DENSITÉ kilométrique |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **CAUCASE** | | | | | | |
| Bakou | 39.706 | 5 | » | 789.659 | 112.953 | 20 |
| Daghestan (Ch.-l. Temir-Khan-Choura) | 29.763 | 9 | » | 586.636 | 9.208 | 20 |
| Elisabethpol | 44.136 | 8 | » | 871.557 | 33.090 | 20 |
| Erivan | 27.830 | 7 | » | 804.757 | 29.033 | 28 |
| Kars | 18.647 | 4 | » | 292.498 | 20.900 | 15 |
| Kouban (Ch.-l. Ekatérinodar) | 94.376 | 8 | » | 1.922.773 | 70.000 | 20 |
| Koutaïs | 36.478 | 10 | » | 1.075.861 | 32.500 | 29 |
| Territoire de la mer Noire | 7.347 | » | » | 54.228 | » | 7 |
| Stavropol | 60.597 | 7 | » | 876.298 | 41.630 | 14 |
| Térek (Ch.-l. Vladicaucase) | 69.467 | 7 | » | 953.485 | 43.850 | 13 |
| Tiflis | 44.607 | 10 | » | 1.040.943 | 170.000 | 23 |
| Totaux | 472.551 | » | » | 9.248.695 | » | 19 |

**SIBÉRIE**

| GRANDES DIVISIONS | HABITANTS | Densité par verste |
|---|---|---|
| *Gouvernement général des steppes :* | | |
| Cercles d'Akmolinsk | 678.957 | 1,32 |
| — Semiriétchié | 990.107 | 3,01 |
| — Semipalatinsk | 685.197 | 1,69 |
| Gouvernement de Tobolsk | 1.438.484 | 1,48 |
| — Tomsk | 1.929.092 | 2,59 |
| *Gouvernement général d'Irkoutsk :* | | |
| Gouvernement d'Enisséïsk | 559.902 | 0,25 |
| — d'Irkoutsk | 506.517 | 0,79 |
| Cercle d'Iakoutsk | 261.731 | 0,08 |
| *Gouvernement général du Littoral :* | | |
| Cercle de la Transbaïkalie | 664.071 | 1,27 |
| — de l'Amour | 118.570 | 0,30 |
| — du Littoral (sans Sakhaline) | 220.557 | 0,14 |
| Totaux | 8.053.185 | 0,66 |

**PROVINCES** (*Oblastes*)

| | Superficie | Habitants |
|---|---|---|
| Tourgaï | 450.000 | 453.323 |
| Ouralsk | 350.000 | 644.001 |

**ASIE CENTRALE**

| | Cantons | Superficie | Lieux habités | Habitants |
|---|---|---|---|---|
| Région Transcaspienne | » | 560.000 | » | 372.193 |
| *Turkestan :* | | | | |
| Sir-daria | » | 500.000 | » | 1.479.848 |
| Samarcande | 4 | 70.000 | » | 857.847 |
| Ferghana | 6 | 90.000 | 1.872 | 1.560.411 |
| Russes dans les possessions asiatiques (Boukhara, Khiva) et sur les navires de l'Etat | | | | 28.691 |

l'Asie centrale, 4 en Sibérie, plus la section (*otdiel*) de Sakhaline et la province récemment créée (août 1899) pour la concession obtenue en Chine (Kouang-Toung).

La densité la plus forte se remarque duns les gouvernements de l'O. et du S. de l'empire. Beaucoup de localités, décorées du nom de villes, n'ont pas 1.000 hab. On compte dans l'empire 19 villes (dont 2 dans le Caucase et 1 dans le Turkestan) avec une population de plus de 100.000 hab.; 150 villes ont une population supérieure à 20.000 hab.

**Classes sociales.** — Bien que de souche foncièrement démocratique et très libérale, la nation russe est partagée en diverses classes sociales qui sont encore de nos jours assez rigoureusement observées. Juridiquement les divers sujets de l'empire sont divisés en quatre catégories principales : Les *nobles ;* les *ecclesiastiques ;* le *corps intermédiaire* (subdivisé en : 1° citoyens honorables [*Potchotni grajdanine*]; 2° négociants de guilde, ou gros négociants payant haute patente ; 3° petits commerçants ; 4° artisans ; 5° ouvriers) ; les *villageois* (1° paysans ou artisans propriétaires ; 2° paysans domestiques). Les actes administratifs, comme la langue officielle, comportent ainsi des dénominations spéciales pour chacune des catégories des citoyens : noble (*dvorianine* ou homme de la cour), ecclésiastique, marchand (de 1re, 2e ou 3e guilde, suivant le chiffre de sa patente), citoyen (*grajdanine*), etc. Un individu n'est donc pas désigné par monsieur ou sieur un tel, mais par : le *noble*, le *grajdanine*, le *miéchtchanine* (petit bourgeois), le *juif*, le *koupetz* (marchand, négociant) un tel.

Jusqu'en 1861, on distinguait, en outre, trois catégories de *serfs* :1° les serfs des particuliers ; 2° les serfs des domaines de l'Etat ou paysans de la couronne, les paysans des apanages réservés pour la dotation des membres de la famille impériale (V. SERVAGE).

**Organisation politique.** — Le principe fondamental du gouvernement de la Russie est l'autocratie pure. Le souverain est *samoderjetz* (littéralement : *seul tenant*) ou autocrate absolu. Il est à la fois le chef de l'armée, chef du pouvoir législatif et chef de l'Eglise. Son autorité n'est limitée par aucune charte ou constitution ; tous les corps constitués, les fonctions les plus élevées n'existent que par sa volonté ; ils peuvent donc être dissous, supprimés ou modifiés, selon le désir du monarque (V. CONSTITUTION).

Depuis 1762, la monarchie est héréditaire par ordre de primogéniture. Les héritiers mâles ont toujours le pas sur les héritiers du sexe féminin. La succession au trône appartient, en première ligne, au fils aîné de l'empereur et à sa descendance masculine ; en deuxième ligne, au second des fils et à sa descendance masculine, et ainsi de suite. En cas d'extinction de la dernière branche masculine seulement, la succession peut échoir à la fille aînée du prince régnant et à sa descendance mâle, dans le même ordre.

L'omnipotence du souverain ne s'exerce pas toutefois d'une manière absolue. Nous renvoyons le lecteur au mot ADMINISTRATION, pour ce qui concerne les rouages administratifs de l'empire russe. Disons seulement que les trois principaux corps d'Etat : le Saint-Synode, pour le culte gréco-russe, le Conseil de l'empire (*gossoudarstvenni Soviète*), chargé principalement de la préparation des lois et décrets, le Sénat dirigeant (*paravitelstvouyouchtchi Senat*), qui forme en quelque sorte la haute cour de justice, remplissent en Russie, d'une manière fort équitable et même avec une certaine indépendance, les mêmes rôles que jouent, dans les pays occidentaux, les

parlements, les conseils d'Etats, les cours des comptes. Leurs décisions sont nulles si elles n'ont pas l'approbation du souverain. Mais les trois monarques qui se sont succédé dans les cinquante dernières années sur le trône de Russie ont rarement usé de leurs prérogatives, sinon en faveur de l'extension de la liberté et du bien-être du peuple.

Les ministères, au nombre de onze (12, si l'on comprend comme ministère l'administration du Saint-Synode) comprennent : 1° la maison de l'empereur ; 2° la guerre ; 3° la marine ; 4° les affaires étrangères ; 5° l'intérieur, qui a dans ses attributions le culte non orthodoxe ; 6° l'instruction publique ; 7° les finances ; 8° les domaines ; 9° les voies et communications (analogue au ministère des travaux publics en France) ; 10° justice ; 11° contrôle général. L'érection des ministères en Russie date d'une époque relativement récente. Ils furent institués, par Alexandre Ier, en 1802, à la place des anciens *collèges* créés par Pierre le Grand. Les ministres ne sont naturellement responsables qu'individuellement, chacun vis-à-vis du souverain. Ils sont donc, à proprement parler, les chefs de divers départements, qu'ils administrent, indépendamment les uns des autres, sous la direction du monarque. La démission ou le renvoi d'un ministre ne comporte donc pas un changement de ministère. La maison de l'empereur comprend, en outre du ministère spécial, trois chancelleries ou *cabinets* dont l'un est chargé de l'exécution des ordres et décrets du souverain ; une autre remplace, depuis 1884, la *cour des requêtes ;* la troisième a dans ses attributions les établissements d'instruction pour filles, créés par l'impératrice Marie (mère de Nicolas Ier). A la suite des divers attentats contre les souverains, un service spécial a été créé, en 1894, pour la surveillance des résidences et déplacements de la famille impériale. Plusieurs ministres sont secondés par des adjoints (*pomotchnik*, aide), répondant aux fonctions des *sous-secrétaires d'Etat*, en France.

Centralisation. — On ne saurait terminer le chapitre sur l'organisation politique de la Russie sans dire un mot de l'œuvre de centralisation ou de russification des différentes portions de l'empire, vigoureusement poursuivie durant la seconde moitié du XIXe siècle et plus particulièrement dans le courant des dix dernières années.

Trois grandes parties de la Russie d'Europe ont paru nécessiter des mesures spéciales d'assimilation : la Finlande, les provinces baltiques, la Pologne. Ces mesures consistent dans l'introduction obligatoire de la langue russe dans les actes officiels et dans l'enseignement public. Un projet de loi a été approuvé, en outre, en mai 1899, à fin d'introduire en Finlande le service analogue à celui du reste de l'empire, avec cette variante que le service sera accompli hors du duché. Des restrictions importantes ont en outre été apportées aux attributions du Sénat finlandais qui siège à Helsingfors. Dans les provinces baltiques, les derniers vestiges de l'ancienne législation féodale allemande ont disparu depuis que les lois de 1888 et de 1889 ont confié la juridiction aux fonctionnaires nommés par le gouvernement central. Là aussi, la langue russe est devenue partout obligatoire ; l'enseignement public, naguère encore facultatif, doit être fait en russe. La ville de Dorpat, siège de l'Université, a été débaptisée en Iouriev, les anciens privilèges de l'Université abolis, et l'administration de l'instruction publique transférée au chef-lieu, à Riga. Enfin, depuis 1893, de nouveaux services fonctionnent, analogues à ceux du reste de l'empire, pour tout ce qui concerne les affaires des paysans. En Pologne, des mesures plus violentes ont dû être prises à différentes époques (1830, 1864, 1868). Le pays tend, comme nous avons déjà dit plus haut, à se russifier, grâce surtout à la grande affinité des langues des deux nations et à la tolérance du lettré russe. Nous renvoyons les lecteurs pour tous les détails relatifs à ces grandes portions de l'empire russe aux mots Courlande, Ehstonie, Finlande, Pologne, etc.

Conditions particulières de la vie russe. — *Fonctionnarisme.* Comme la plupart des Etats fortement centralisés, la Russie compte une armée considérable de fonctionnaires civils, constituée en bureaucratie. Cette armée a ses grades ou *tchines*, au nombre de 14, correspondant à la hiérarchie militaire, et dont voici la nomenclature, avec les titres équivalents dans la vie militaire : 1° chancelier (*kantzler*), équivalent au titre de maréchal ; 2° conseiller secret réel (*dieïstvitelniy taïniy sovietnik*) (général ou amiral) ; 3° conseiller secret (*taïny sovietnik*) ; 4° conseiller d'Etat réel (*dieistv. chtatski sov.*, général-major) ; 5° *chtatski sov.* ; 6° conseiller de collège (*collejski sov.*, colonel) ; 7° conseiller de la cour (*dvorniy-sov.*, capitaine) ; 8° assesseur de collège (*collejski assessor*, major) : 9° conseiller titulaire (*titularniy sov.*, capitaine) ; 10° secrétaire de collège (*collejski sekretar*, capitaine en second) ; viennent ensuite le secrétaire des constructions navales, le secrétaire de gouvernement (équivalent au grade de lieutenant) ; registrateur (*registrator*) du Sénat, du Synode, et en dernier lieu (14e) le registrateur de collège. L'uniforme, ou tout au moins l'insigne (une cocarde à la casquette) est obligatoire pour tout fonctionnaire. Le port de l'uniforme est d'ailleurs imposé à diverses autres catégories de citoyens, notamment aux élèves des écoles secondaires et aux étudiants de l'Université.

**Religion.** — Eglise russe. — L'Eglise russe remonte à la conversion au christianisme de Vladimir Ier, quand il se fit baptiser avec son peuple par des prêtres grecs (988), il institua dans sa capitale, Kiev, un archevêque ou métropolite subordonné au patriarche de Constantinople. Le couvent ou Petchera de Kiev fut le séminaire des évêques russes et des missionnaires qui achevèrent la conversion du pays. Jusqu'au XVIe siècle, l'Eglise russe n'est qu'une partie de l'Eglise grecque ; elle la suit dans sa rupture avec Rome et repousse les tentatives d'union des papes Innocent III (1208), Honorius III (1227), Innocent IV (1248), Clément VIII (1596). La domination mongole, nullement intolérante, ne trouble pas ces relations, et les Russes demeurèrent dans l'obédience de Constantinople, même après la conquête ottomane. En 1299, le métropolite fut de Kiev transféré à Vladimir ; en 1328, il se fixa à Moscou. Lorsque l'empire national russe se fut constitué sous ses redoutables despotes, Ivan III et Ivan IV, il apparut aux empereurs russes, comme à leurs contemporains d'Angleterre et d'Allemagne, que la condition essentielle de l'autocratie politique était de soustraire ses sujets à toute domination religieuse étrangère. C'est en 1547 qu'Ivan le Terrible se fait sacrer tsar par le métropolite de Moscou ; en 1589, ce dernier est proclamé indépendant du patriarche constantinopolitain ; l'Eglise russe est désormais autocéphale. Au-dessous du patriarche de Moscou se placent un métropolite à Kiev et six archevêques. Pierre le Grand veut compléter la mainmise du gouvernement sur le corps ecclésiastique : il réclame le *jus episcopale*, le droit de nomination qu'exerçaient chez eux les princes protestants. En 1702, il laisse vacant le patriarcat, habitue le peuple à voir la direction des affaires religieuses remise à un collège ; il limite la juridiction cléricale, revise les règlements monastiques et institue en 1721 le *Saint-Synode* comme autorité suprême de l'Eglise. La suprématie passe du patriarche au tsar, et lorsqu'on vint prier celui-ci d'en rétablir un, il répliqua en se désignant : « Voici votre patriarche ». Catherine II sécularisa les biens ecclésiastiques (1764), assignant à chaque fonction ou office un traitement, d'ailleurs très minime, pour les grades inférieurs ; en même temps, elle prit à sa charge les invalides et les séminaires.

Pierre le Grand avait proclamé en 1702 une tolérance générale, nommément pour les protestants et les catholiques. Mais, depuis la fin du XVIIIe siècle, l'idée nationale patriotique s'est appuyée sur la religion nationale, et les tsars, souverains absolus, ont favorisé et souvent imposé les conversions au culte officiel. Catherine II agit énergi-

quement dans ce sens après le premier partage de la Pologne et ramena plus d'un million de Polono-Lithuaniens de l'obédience romaine à l'orthodoxie grecque. Nicolas Ier au synode de Plotzk (1839) décréta la conversion de 2 millions de Grecs unis. Les protestants des provinces baltiques ont subi une véritable persécution ; aux paysans lettes et ehstes, on a promis des terres pour les amener à la foi officielle (1845). Dans la famille impériale, les princesses qui épousent des princes d'autre culte sont tenues de rester fidèles au leur, tandis que celles qui entrent par mariage dans cette famille doivent embrasser la religion grecque.

Au point de vue du culte et du dogme, l'Eglise russe a conservé les doctrines et rites de l'Eglise grecque (V. Eglise, t. XV, p. 625). La place donnée à la théologie dans les préoccupations du clergé est, du reste, assez restreinte. Le type classique de l'église en Russie est le bâtiment carré à coupole centrale flanquée de coupoles latérales généralement au nombre de quatre (V. fig. § *Beaux-Arts*, ci-dessous) ; le clocher est isolé. On prie, soit debout, soit prosterné. La prière faite par le prêtre est scandée par les chants des fidèles, qui répètent : « Seigneur, aie pitié de nous ! Seigneur, nous t'implorons ! Seigneur, accorde-nous cela ! ». La liturgie est écrite en vieux slavon, et ses prières sont très expressives. On célèbre la messe une fois seulement par jour ; la communion se fait sous les deux espèces en trempant le pain dans le vin du calice, après quoi il est remis au fidèle sur une cuiller. Les prêtres prêchent rarement, et bien peu d'églises sont munies de chaires. L'observance des jeûnes, jadis très rigoureuse, a été tempérée. — Les *fêtes* sont les mêmes que celles de l'Eglise grecque ; toutefois, les Russes en ont quelques-unes qui leur sont propres, celles de la consécration des chevaux (9 mai), de la commémoration des soldats morts à la guerre (21 oct.) et surtout celles du lavage divin ou du Jourdain ; le 6 janv., le vingt-cinquième jour après Pâques et le 1er août, on bénit l'eau et on y trempe les images ou icones. Enfin, le premier dimanche du carême, on procède, en présence de la foule, à l'excommunication solennelle des hérétiques et des rebelles politiques.

L'organisation ecclésiastique est subordonnée au tsar. Toutefois, il ne faudrait pas considérer celui-ci comme un chef spirituel analogue au pape. Il n'intervient jamais dans les affaires de doctrine ou de discipline, qui sont remises à la décision du Saint-Synode. Le tsar a pris une autorité analogue à celle des princes protestants d'Allemagne et décide surtout des affaires mixtes, rapports entre l'Eglise et l'Etat. Il est le protecteur de l'Eglise orthodoxe dans l'Empire et ausssi au dehors sur toutes les populations de religion grecque. En outre, il est souverain maître dans son empire, et ses droits de souveraineté s'étendent à l'Eglise comme aux autres corps. C'est lui qui nomme directement ou indirectement à toutes les fonctions ecclésiastiques, et il a le droit de révocation. — Le gouvernement de l'Eglise russe appartient, sous l'autorité du tsar, au Saint-Synode qui siège à Saint-Pétersbourg. Ce conseil comprenait 12 membres lors de la création en 1723 ; depuis, le nombre a varié : aux 3 métropolites de Saint-Pétersbourg, Moscou et Kiev et à l'archevêque de Tver qui sont membres de droit, l'empereur adjoint généralement 2 archevêques et 2 archiprêtres ; en outre, un laïque, procureur général près le Saint-Synode, y jouit d'un droit de veto ; trois sections (chancellerie, instruction du clergé, administration et comptabilité), présidées par des conseillers d'État, administrent sous l'inspiration du Saint-Synode les affaires ecclésiastiques. — L'empire se divise en 60 éparchies (dont 50 en Europe, 9 en Asie, 1 à San Francisco) ou diocèses épiscopaux et 1 exarchat (Grusine). Après les 3 métropolites et l'exarque, figurent 17 archevêques, 40 évêques et 38 vicaires. En outre, 3 évêques (Jérusalem, Tokio, Peking) administrent les missions et 7 les Laures, couvents stauropegiaux. On comptait, en 1894, 708 églises cathédrales, 35.546 paroisses, 26.937 chapelles, 507 couvents d'hommes et 235 de femmes. Généralement, un diocèse ou éparchie correspond à un gouvernement, mais la Finlande, les provinces baltiques, la Pologne et la Lithuanie (Vilna, Kovno, Grodno) ne forment chacune qu'une éparchie (Viborg, Riga, Kholm, Lithuanie). Le budget de 1896 comporte pour le culte 18.093.369 roubles, dont 8.285.814 pour le clergé orthodoxe paroissial, et 50.956 pour le culte musulman. Les subsides privés alloués au clergé peuvent être évalués à une somme presque égale à celle du budget officiel total. Ils se montaient à 15.365.000 roubles en 1893.

Le clergé comprend le *clergé régulier* ou *noir* (à cause de son costume) astreint au célibat et qui parvient seul aux fonctions supérieures, et le *clergé séculier*, vêtu de brun et appelé clergé *blanc*, qui ne dépasse pas les grades inférieurs ; il a le droit de se marier, mais une seule fois. — Dans le clergé régulier qui généralement suit la règle de Saint-Basile, la hiérarchie établit trois classes : 1° les archiprêtres (*archieri*) qui ont rang d'évêques et qui sont soumis à la juridiction du Saint-Synode ; 2° les archimandrites (abbés) et igoumènes (prieurs), parmi lesquels on prend les évêques ; 3° les moines. — Le clergé séculier comprend quatre classes : les protopes et les protoieri qui surveillent les autres, puis les popes et les simples prêtres. Au-dessous sont les protodiacres, diacres, sous-diacres, puis les auxiliaires, lecteurs, gardiens, chantres, sonneurs, etc. Le clergé est exempt d'impôts, soumis à la juridiction épiscopale dans les affaires ecclésiastiques, mais, au civil et au criminel, il ressortit aux tribunaux de droit commun. En 1894, on comptait 7.464 moines, 7.566 nonnes, 6.152 novices masculins et 21.758 féminins ; le développement du monachisme est donc bien moindre que chez les catholiques romains. De même, le clergé est moins nombreux : 1.947 protopopes, 40.566 prêtres, 12.958 diacres, 43.925 auxiliaires (serviteurs, chantres, etc.), soit, en tout, 99.396 personnes. Les couvents se trouvent surtout autour de Moscou et de Kiev ; il n'y en a presque pas dans la Russie méridionale. — Voici le mode usuel de recrutement : les écoles primaires ecclésiastiques fournissent les auxiliaires ; les séminaires forment les diacres et les prêtres ; l'élite de leurs élèves va aux Académies théologiques, d'où les uns sortent pour occuper les paroisses importantes, tandis que les autres entrent au couvent, ce qui leur ouvre l'accès des postes d'igoumène, archimandrite, recteur de séminaire ou d'Académie, vicaire épiscopal, évêque. A tous ces postes, c'est le tsar qui nomme ; les couvents ont perdu au début du XIXe siècle le droit d'élire leurs supérieurs. Les seigneurs ont perdu leurs patronages lors de l'abolition du servage. Il ne semble pas que l'Eglise officielle, à laquelle on attribue 70 % de la population russe, en comprenne plus des trois cinquièmes, les sectes dissidentes sont très nombreuses et doivent bien avoir 15 millions de fidèles. Il en a été question à l'art. Raskolnik.

L'Eglise de *Grousie*, qui était jadis autocéphale comme celle d'Arménie, a été incorporée à l'Eglise russe lors de la conquête ; on obtint du patriarche sa soumission ; il s'ensuit que cette Eglise, qui a conservé ses règles à part, le service religieux dans sa langue, est hiérarchiquement comprise dans l'Eglise officielle.

Son chef est l'archevêque de Kartalinie et Kachétie avec le titre d'exarque de Grousie ; il préside un Synode particulier de Grousie et Imérétie et a sous lui quatre éparchies (évêchés).

Le clergé russe est loin de mériter les épithètes et railleries dont l'accable souvent la presse nationale russe ou étrangère. Des deux grandes fractions dont se compose le monde ecclésiastique russe, le clergé noir et le clergé blanc, ce dernier est assurément le plus intéressant. De souche prolétarienne, vivant de la vie du peuple, bon père de famille, souvent excellent ouvrier de la terre, le pope russe n'aspire à aucune domination spirituelle ou temporelle. Tenu à l'écart par la noblesse sceptique et par le haut négoce orgueilleux,

le prêtre orthodoxe exerce son ministère sans passion ni vanité. Il se rappelle encore du temps, peu éloigné où lui-même était considéré comme un simple serf, et l'office qu'il accomplissait, comme un travail domestique. Les seigneurs ne se mettaient jamais à table sans écouter préalablement une prière dite par le prêtre du village, qu'on expédiait ensuite prendre son repas à la salle des valets. Il n'était pas rare de voir des religieux arrivés en retard pour la célébration de l'office, ou dans un état d'ébriété, obligés de dire la messe et recevoir, immédiatement après, 25 coups de verge. Pour avoir conquis une certaine dignité personnelle, le prêtre russe n'en est pas moins resté très pauvre. On estime à 500.000 le nombre des membres du clergé paroissial, dont l'immense majorité appartient aux rangs inférieurs. Le budget du Saint-Synode, bien que fort considérable, ne permet pas d'accorder un traitement convenable aux prêtres des classes inférieures, vu qu'une grande partie des fonds est employée aux frais de propagande. Pour subvenir à ses besoins, le curé russe, chargé de famille, est donc obligé de recourir à divers stratagèmes: gratifications, pourboires, vente de cierges, etc., qui avilissent à la fois la fonction et l'homme. Même à ce point de vue, il y a progrès notable. Constituée autrefois en véritable caste, où l'hérédité tenait seule lieu de vocation, tous les fils de pope qui n'étaient pas astreints aux études du séminaire ou qui parvenaient à s'en échapper, se laissaient facilement enrôler dans l'armée des nihilistes, et même de malfaiteurs. Depuis l'année 1864, le sacerdoce est accessible à tout le monde et toutes les carrières ouvertes aux fils de prêtres. Un esprit fort libéral anime, d'ailleurs, une grande partie du clergé moderne et il n'est pas rare de rencontrer des curés de campagne qui exhortent leurs fidèles à employer les fonds recueillis pour la construction ou l'ornementation d'une église à l'édification ou à l'entretien d'une école publique.

Au point de vue des cultes, l'empire russe comptait en 1897 (en chiffres ronds) :

Orthodoxes ou catholiques grecs, 90 millions ; catholiques romains, 11 millions ; protestants, 6 millions ; juifs, 6 millions ; mahométans, 50 millions ; autres religions et païens, 16 millions environ. Les catholiques romains forment la grande majorité des habitants de la Pologne et une notable partie de ceux de la Lithuanie. Les protestants sont surtout concentrés dans les provinces baltiques, la Finlande et les colonies allemandes ; les juifs, dans les gouvernements de l'O. et du S. de la Russie d'Europe (particulièrement dans la région désignée officiellement sous le nom de *Territoire* où il leur est permis de séjourner sans restriction), les mahométans dans le Caucase, dans les provinces du Sud-Est et dans le Turkestan. C'est la Sibérie qui fournit le plus grand nombre de païens.

L'*Eglise catholique romaine* a perdu son archevêché de Varsovie (1817-67) et est administrée par un collège siégeant à Saint-Pétersbourg ; il est présidé par l'archevêque de Mohilev, qui préside aussi l'académie religieuse et est métropolitain de tous les évêchés de son culte. Les 110 couvents de Pologne ont été supprimés le 8 nov. 1864, et l'ukase du 26 déc. 1865 a donné à l'Etat l'administration générale des biens de l'Eglise catholique romaine, à charge par lui de payer un traitement au clergé catholique. En fait, l'Eglise catholique est donc en Russie à peu près soustraite à l'influence du pape. L'archevêché de Mohilev, érigé le 15 avr. 1783, comprend 6 évêchés, Luck et Jitomir (XIIIe s.), Vilna (XIVe s.), Kamenetz (XIVe s.), Samogitie (1416), Mlinsk (9 août 1798), Tiraspol (3 juil. 1848). L'ancienne province de Varsovie (Pologne) comprenait 7 évêchés : Cracovie (Xe s.), Cujavie (Xe s.), Plock (Xe s.), Lublin (1805), Kielce-Sandomir (1805), Podlachie (1818), Seyna. Enfin, il existe pour les Grecs unis les évêchés catholiques du rite grec Chelm et Belcz (1592) et Minsk. — Chaque diocèse catholique a son séminaire. L'ensemble des paroisses catholiques était, en 1894, de 4.338.

L'*Eglise luthérienne* de Finlande comprend 1.227 paroisses avec 563 pasteurs, soumis à trois évêques (Åbo, Borgho, Kuopio). Dans le reste de l'Empire, les protestants de l'*Eglise évangélique* sont répartis entre les surintendances de Saint-Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Courlande, Ehstonie, Livonie, Riga, Reval, Œsel et leurs consistoires ; au-dessus, est le consistoire général de Saint-Pétersbourg, dépendant du ministère de l'intérieur. L'*Eglise réformée*, qui compte surtout ses fidèles parmi les Lettes, a 31 églises groupées en 5 consistoires. Les pasteurs protestants se forment dans les universités de Iouriev (Dorpat) et Helsingfors.— Les frères Moravessont assez nombreux en Livonie et près de Sarepta ; les Mennonites, dans la Tauride.

L'*Eglise arménienne* grégorienne a pour chef le patriarche ou catholicos qui réside à Etchmiadzin et qui, en fait, quoique élu par son Église, ne peut se passer de l'investiture du tsar. Au-dessous de lui sont les 6 archevêques d'Erivan, Géorgie, Karabagh, Astrakhan, Nakhitchesan, Bessarabie, ces deux derniers unis. On compte en Russie 1.268 églises arméniennes avec 2.018 prêtres.

Le clergé *israélite* compte (en 1894) 5.658 rabbins et auxiliaires gérant 6.298 synagogues. Il y a des écoles rabbiniques officielles à Vilna et à Jitomir ; d'autres subventionnées à Berditchev, Starokonstantinov, Winnitza, Kichinev, Odessa. Ajoutez 37 synagogues du rite caraïte. Le culte *musulman* est rempli dans 9.254 mosquées par 16.914 muftis, mollas et maîtres ; le chef est le mufti d'Orenbourg ; toutefois, les Kirghis-Kazaks et les musulmans de Tauride échappent à son autorité.

*Budget*. Le Saint-Synode dispose d'un capital d'environ 50 millions de roubles. Le revenu des églises est d'un peu plus de 31 millions, dont 13 à 14 millions provenant des dons. En 1899, les dépenses du Saint-Synode se sont montées à 21.499.144 roubles. Les dépenses des autres cultes étaient : clergé arménien, 14.204 roubles ; culte catholique romain, 1.560.340 ; luthérien, 121.282 ; musulman, 1.774.635 roubles.

*Instruction publique*. L'instruction publique tend à prendre un développement très considérable dans toutes les parties de l'empire. Dans la Russie d'Europe, notamment, le nombre des recrues illettrées, qui était vers le milieu du XIXe siècle de 85 %, est tombé, de nos jours, à une moyenne de 60 %. Dans certaines provinces, ce nombre n'est plus que de 40 %. Ce mouvement est dû à la fois aux efforts du gouvernement et des particuliers. Les *zemstvos* (conseils généraux) rivalisent souvent de zèle avec les municipalités ou des associations charitables. Les donations sont relativement nombreuses et importantes. Le goût de l'étude tend à se développer dans les classes moyennes, et les lettrés jouissent partout d'une très grande estime.

L'extension de l'enseignement primaire est pourtant relativement lente. Cela tient surtout à l'isolement des villages durant une grande partie de l'année et au manque de personnel enseignant. La fondation d'écoles n'est, d'ailleurs, pas obligatoire ; elle est laissée à l'initiative municipale ou individuelle ; l'Etat n'y participe que dans une limite très restreinte. Des hommes du monde, des étudiants des deux sexes surtout, s'improvisent souvent maîtres d'école. Dans les campagnes, les écoles sont en général mixtes ; garçons et filles suivent ensemble les leçons ; les enfants dont les demeures sont trop éloignées y séjournent en qualité de pensionnaires, mais sont privés de tout confort : couchent le plus souvent tout habillés sur la terre nue ou sur des planches et se nourrissent de pain sec.

L'organisation des enseignements secondaires supérieurs ou professionnels est presque identique à celle des pays occidentaux. Les programmes sont soumis à certaines fluctuations, selon l'esprit plus ou moins libéral qui règne dans les sphères administratives. Les *gymnases* (lycées), comme les universités ou les écoles techniques, disposent de sommes importantes à distribuer comme bourses aux

élèves nécessiteux ; la très grande partie de ces fondations est due à des donations ou legs de particuliers. Un régime fort sévère règne dans ces établissements où collégiens et étudiants sont constamment surveillés et tenus en tutelle même en dehors des classes ou en ville. L'émancipation anticipée de jeunes écervelés, la transition brusque de la vie obscure des campagnes au luxe des grandes villes rendent parfois ces sévérités nécessaires.

**Organisation administrative.** — Statistique. — L'empire russe est divisé en quinze arrondissements scolaires (*outchebni okroug*), ayant chacun à leur tête un curateur (*popetchitel*) ou recteur d'Académie. Les sièges sont : Saint-Pétersbourg, Moscou, Kazan, Orenbourg, Kharkov, Odessa, Kiev, Vilna, Varsovie, Riga, Tiflis (pour le Caucase), Tachkent (pour le Turkestan), Tomsk (Sibérie occidentale), Irkoutsk (Sibérie orientale et prov. de l'Amour).

Budget. — En 1899, la contribution de l'Etat se montait, pour les divers services, à 51.062.842 roubles, dont 4.108.045 pour les universités, 9.390.055 pour les établissements d'enseignement secondaire ; le restant pour les écoles primaires et professionnelles.

Statistique de l'enseignement (Finlande non comprise). — *Enseignement supérieur* (chiffre des étudiants, moyenne des dernières années) : *Universités :* Saint-Pétersbourg (3.650 étudiants), Moscou (4.700) ; Kazan (800) ; Kharkov (1.050) ; Odessa (500) ; Kiev (2.600) ; Varsovie (1.100) ; Iouriev (1.300) ; Tomsk (500). L'Université de Finlande (Helsingfors) compte environ 2.000 étudiants. Une diminution sensible a été constatée dans le nombre des étudiants des principales facultées durant l'année 1899 : Saint-Pétersbourg, 3.662 au lieu de 3.867 de l'année précédente ; Moscou, 4.408 au lieu de 4.790 ; Kiev, 2.316 au lieu de 2.606 de l'année 1898. On a eu a enregistrer, en outre, le départ de 3 professeurs et de 16 *docents* (maîtres de conférence). Cette diminution dans le personnel enseignant comme dans celui des auditeurs est attribuée à l'excessive sévérité qui règne dans les établissements d'instruction supérieure. — *Séminaires.* Il y a cinq séminaires supérieurs en Russie dont quatre pour le culte orthodoxe : à Kiev, Saint-Pétersbourg, Moscou, Kazan ; un collège arménien à Etchmiadzine ; plus un séminaire catholique à Saint-Pétersbourg. Le nombre des étudiants est actuellement d'environ 900.

L'institution de l'impératrice Marie, administrée par un cabinet spécial de l'empereur, a 10 gymnases et 34 institutions diverses. On compte enfin, dans l'empire 45 séminaires sous la surveillance du Saint-Synode et une trentaine d'institutions privées.

*Enseignement primaire.* Les derniers chiffres connus de l'état de l'enseignement primaire se reportent à l'année 1896.

*Enseignement secondaire.* Etablissements dépendant du ministère de l'instruction publique :

| | | Elèves Moyenne des dernières années. |
|---|---|---|
| Gymnases | 177 | 51.500 |
| Progymnases | 58 | 7.000 |
| Ecoles réales | 104 | 24.500 |
| Ecoles normales | 10 | 7.000 |
| Séminaires et écoles professionnelles supérieures | 57 | |
| Gymnases de filles | 159 | 44.800 |
| Progymnases » | 174 | 22.800 |
| Ecoles primaires supérieures pour filles | 9 | 440 |
| Ecoles normales | 4 | 350 |

Etablissements dépendant du ministère de la guerre et de la marine : écoles spéciales militaires, 10 avec environ 4.500 élèves ; écoles des cadets, au nombre de 25, 8.000 élèves ; écoles d'officiers de santé (*feldchers*) avec 8.000 élèves environ. L'administration des troupes cosaques dispose de 91 établissements (gymnases et progymnases), dont 22 pour filles, fréquentés par environ 4.000 élèves dont 1.300 filles. — Le ministère de l'agriculture possède 11 écoles spéciales ; 16 écoles commerciales dépendent du ministère des finances.

Il y a lieu d'y ajouter les écoles préparatoires pour maîtres, au nombre d'environ 80 avec 5.283 élèves (4.867 hommes, 366 femmes), pour lesquelles est allouée une somme d'environ 1.400.000 roubles, tant par l'Etat que par les conseils généraux et les municipalités.

| ARRONDISSEMENTS SCOLAIRES *Outchebnyi Okroug* | NOMBRE | | | ÉCOLES ENTRETENUES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | DES ÉCOLES | DES MAITRES | DES ÉLÈVES | PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT | PAR LES RESSOURCES LOCALES | PAR LES DONATIONS DE PARTICULIERS |
| Saint-Pétersbourg | 2.283 | 5.217 | 143.465 | 419 | 1.805 | 59 |
| Moscou | 6.496 | 16.253 | 481.362 | 346 | 5.922 | 228 |
| Kharkov | 3.527 | 8.435 | 273.019 | 78 | 2.786 | 9 |
| Kiev | 2.575 | 6.629 | 196.312 | 102 | 2.436 | 37 |
| Odessa | 2.591 | 5.303 | 196.071 | 450 | 2.124 | 17 |
| Kazan | 3.346 | 7.278 | 284.260 | 207 | 3.121 | 18 |
| Orenbourg | 1.411 | 3.615 | 102.179 | 265 | 1.112 | 34 |
| Vilna | 1.672 | 3.288 | 117.894 | 463 | 1.208 | 1 |
| Varsovie | 3.026 | 3.729 | 206.973 | 98 | 2.899 | 29 |
| Riga | 2.690 | 4.081 | 136.635 | 77 | 2.601 | 12 |
| Caucase | 1.125 | 2.772 | 88.613 | 95 | 1.022 | 8 |
| Sibérie occidentale | 139 | 438 | 33.279 | 31 | 106 | 2 |
| Sibérie orientale | 200 | 335 | 10.507 | 10 | 171 | 19 |
| Turkestan | 185 | 209 | 4.305 | 45 | 60 | » |
| Province de l'Amour | 408 | » | 14.418 | 408 | » | » |
| Totaux | 31.594 | 67.582 | 2.289.322 | 3.094 | 27.373 | 473 |

Considérations générales. — Nous avons déjà signalé la sévérité avec laquelle sont traités les étudiants et les collégiens. L'uniforme, qui est obligatoire, place la jeunesse studieuse sous la surveillance constante de la police. Il est interdit aux cabaretiers, limonadiers, etc., de servir une consommation quelconque à un élève de lycée, même lorsqu'il est accompagné par un parent. La sollicitude des autorités s'étend naturellement d'une manière toute particulière sur les livres qui sont fournis aux élèves des deux sexes ; à l'ouverture de la saison scolaire, un arrêté défend aux libraires de donner aux jeunes gens qui viennent faire des achats aucune prime (cahiers, calendriers ou autres objets) vu qu' « elle peut renfermer des textes qui ne seraient pas d'accord avec l'enseignement donné en classe... ». Ces restrictions excessives font souvent éclore les idées les plus absurdes parmi la population scolaire des lycées et collèges, et ont été souvent la cause de révoltes politico-religieuses inconnues dans les établissements d'enseignement secondaire des pays de l'Europe occidentale.

Abstraction faite de la jeune génération chez laquelle l'instruction se répand d'une manière sensible, la grande masse du peuple est restée complètement illettrée. Nombreux sont les villages dans lesquels aucun des habitants ne sait lire ou écrire ; ils sont parcourus par des « écri-

vains » publics qui, moyennant une légère rétribution, se chargent de faire la *correspondance* pour les absents, généralement aux militaires. Par contre, dans certaines localités, l'affluence scolaire est très intense et il n'est pas rare de voir de misérables paysans venir implorer le maître d'école d'accepter un de leurs enfants pour lui « fournir les lumières de l'étude ». Une louable émulation existe aussi parmi les *zemstvos*, et la commémoration d'un événement est généralement marquée par la fondation d'une ou de plusieurs écoles publiques. Ainsi, le mariage de l'empereur régnant, Nicolas II, alors prince héritier, fut l'occasion, pour le *zemstvo* de Moscou, d'ouvrir vingt nouvelles écoles primaires qui devaient être laïques, malgré l'insistance du clergé et d'une partie de la noblesse, qui votèrent pour des écoles confessionnelles. Ailleurs, on voit des ouvriers de champs ou d'usines se cotiser pour apporter leur obole à une œuvre scolaire. Tout récemment par exemple, un groupe d'ouvriers de la ligne du chemin de fer du Sud est venu spontanément offrir à la Société pour l'instruction populaire de Kharkov une somme de 64 roubles, avec la prière de « l'utiliser au mieux des intérêts de la propagande ». Des démarches de ce genre ne sont pas rares. Il est donc indéniable que, dans un avenir peu éloigné — deux ou trois générations au plus — l'instruction dans l'empire russe atteindra le degré qu'elle possède dans les autres pays d'Europe.

**Guerre et marine.** — Défense nationale. — *Forts.* Les principales fortifications sont naturellement échelonnées le long de la frontière occidentale de l'empire. Au N. dans la Baltique, Cronstadt, Sveaborg; au centre, les systèmes de la Vistule et du Boug (Varsovie, Ivangorod, Brest Litovski, Kovno, à la frontière prussienne); au S., sur la mer Noire, Kertch, Sébastopol, Otchakov, Poti, Fort-Alexandrovsk. Beaucoup d'autres forts plus ou moins bien entretenus sont répartis sur divers points de la Russie d'Europe (particulièrement dans la région de l'Ouest: Lutzk, Dvinsk, Grodno) et dans les possessions asiatiques (territoire transcaspien: Samarkande, Tachkent, Khodjent, Oura-tubé; en Sibérie, sur la frontière de la Chine: Zaïssansk, Nikolaevsk).

Armée de terre. — Le service militaire obligatoire a été introduit en Russie par la loi du 1/13 janv. 1874. Tout sujet russe en état de porter les armes doit le service militaire personnel de vingt à quarante ans. Le service actif comporte cinq ans (réduit habituellement à quatre années) pour l'infanterie, l'artillerie montée et l'artillerie de forteresse; six ans, pour la cavalerie, le génie, les services administratifs, etc.

Dans la pratique, un quart environ de l'effectif total est retenu sous les drapeaux. Le chiffre des conscrits, suivant la progression constante de la population de l'empire, augmente naturellement tous les ans. En ces dernières années, le nombre des conscrits variait de 800.000 à 1 million. En 1890, le contingent a été de 878.011 hommes; en 1899, ce chiffre était déjà de 987.917. Il faut y ajouter près de 30.000 hommes que fournit le Caucase. Les premiers numéros sortis, jusqu'à concurrence du contingent fixé tous les ans par arrêté ministériel, sont versés dans l'armée active. 50 % sont placés dans l'armée de réserve (*opoltchenié*). Le dernier quart constitue les éliminés pour défaut de constitution (10 %), les jeunes gens qui ne répondent pas à l'appel (5 %) ou les dispensés comme soutiens de famille. Les troupes de réserve sont astreintes depuis quelques années à des exercices de six semaines par an. Les *Cosaques* (V. ce mot) sont soumis à un recrutement spécial. Ils sont constitués sur onze territoires (*Oblaste voisk*): Don, Kouban, Terek, Astrakhan, Orenbourg, Oural, Sibérie, Semiriétchensk, Transbaïkalie, Amour et Oussouri, et divisés en trois catégories : armée active, réserve du premier ban, réserve du second ban. Un certain nombre de Cosaques sont incorporés dans la cavalerie régulière.

Les circonscriptions militaires sont au nombre de 13, et l'armée entière est partagée en 29 corps; leur composition est sensiblement identique à celle des armées allemande ou française. Chacun des corps d'armée comporte de l'artillerie et du génie (sapeurs, télégraphistes, pontonniers, etc.). *L'infanterie* compte 54 divisions, 14 brigades de chasseurs et 31 bataillons de zones frontières. Les divisions sont à 2 brigades, composées chacune de 2 régiments (sauf la 38e division qui compte 5 régiments), chaque régiment, 4 bataillons, chacun des bataillons, 4 compagnies. Les 14 brigades de chasseurs sont partagées en 92 bataillons. Il faut y ajouter 8 bataillons de Finlande, 1 du Caucase et 4 *droujinas* ou 8 bataillons de formation particulière, soit, au total, 108 bataillons de chasseurs.

La *cavalerie* comprend 23 divisions et 3 brigades, dont 2 divisions de la garde à 4 régiments, 2 de dragons, 2 de uhlans, 2 de hussards, 2 régiments et des *sotnias* (centaines) de cosaques; 17 divisions et 3 brigades de l'armée (dragons), 4 divisions de Cosaques.

*L'artillerie* compte des unités dans chacun des éléments dont est composée l'armée. Les troupes de campagne ont des batteries montées, des batteries à cheval et des batteries de montagnes; les troupes de réserve et de dépôt ont des batteries montées; les troupes locales, des éléments de l'artillerie de forteresse; les Cosaques et les troupes irrégulières ont des batteries à cheval.

A ces éléments principaux, il y a lieu d'ajouter la gendarmerie (6 cadres), les gardes-frontières 35.000 hommes, les gardes forestiers, les 3 régiments des *mortiers* (700 hommes environ par régiment) exercés au transport de pièces ou mortiers sur les routes, les corps de topographes, la compagnie des grenadiers des Palais, les corps de garde particuliers des souverains, etc.

Au total, l'armée russe compte actuellement (1900) en temps de paix, 36.000 officiers, 860.000 hommes; en temps de guerre, la Russie peut mettre en ligne près de 63.000 officiers et 3.440.000 hommes.

Marine. — La position géographique du pays, l'éloignement des divers bassins maritimes de l'empire obligent la Russie à procéder à une organisation maritime quelque peu différente de celles des autres puissances européennes ou américaines. La marine russe est donc divisée en quatre flottes entièrement indépendantes l'une de l'autre. Ce sont les flottes de la mer Baltique, de la mer Noire, de la Caspienne et de la Sibérie ou du Pacifique. La plus importante est naturellement celle de la Baltique, dont le principal point d'appui est Cronstadt. Parmi les autres ports, les plus fortifiés sont: Dunamunde, Viborg, Sveaborg. Le golfe de Finlande étant pris de glace durant une grande partie de l'année, Libau (Courlande) fut récemment organisé en port militaire et peut dès à présent recevoir une flotte. Dans la mer Noire, Sébastopol, Nikolaév, Kinburn, Otchakov ont été pourvus d'importants travaux de défense. Un nouveau port a été aménagé sur l'Océan Glacial, sur le fjord de Kola, en un lieu libre de glaces, sous le nom de Port-Catherine (Iekaterinenskaia). Une petite flottille assure également la communication entre les divers centres sur les bords de la Caspienne.

Au 1er janvier 1900, l'état de la flotte russe était :

| | Nombre des bâtiments | Tonnage |
|---|---|---|
| Cuirassés d'escadre (1er ordre) | 17 | 200.985 |
| — — (2e ordre) | 6 | 52.191 |
| — garde-côtes | 4 | 15.968 |
| Croiseurs-canonnières | 4 | 5.968 |
| Canonnières | 8 | 69.060 |
| Croiseurs cuirassés | 7 | 45.065 |
| Croiseurs | 13 | 23.922 |
| Total | 59 | 413.159 |

A ces unités, il convient d'ajouter les torpilleurs (39 de 1re classe, 41 de 2e classe, 101 de 3e classe), les bateaux-transports, clippers, bateaux-phares, une quarantaine de bâtiments de servitude, etc.

*Personnel.* Le personnel comprend un général-amiral, commandant en chef (habituellement un membre de la famille impériale), 12 amiraux, 20 vice-amiraux, 25 contre-amiraux, 92 capitaines, 212 lieutenants et environ 2.000 autres officiers (médecins, topographes, ingénieurs-mécaniciens). Les équipages comptent un total de 40.000 à 45.000 hommes.

*Budget.* Le budget de la marine s'est accru dans des proportions considérables durant les dix dernières années. Il était en 1890 de 45 millions de roubles ; en 1893, 50 millions ; 1894, 52 millions ; 1895, 55 millions ; 1896, 60 millions ; 1897, 68 millions ; 1898, 68 millions ; enfin pour l'année 1900, le budget inscrit était de 87 millions 564.700 roubles, soit environ 250 millions de fr.

**Finances.** — Le régime financier de l'empire russe a subi dans les quinze ou vingt dernières années une transformation radicale. Classée autrefois parmi les pays à finances avariées, la Russie a pu, grâce à une sage administration des deniers publics et à sa politique pacifique, obtenir divers emprunts à des taux normaux et opérer différentes conversions qui ont notablement allégé son budget des dépenses. La monnaie fiduciaire, seule connue des habitants de l'empire jusque vers l'année 1880, est graduellement remplacée par l'encaisse métallique, dont la banque impériale de Russie possède à l'heure actuelle (oct. 1900) le stock le plus considérable, après celui de la Banque de France, soit environ 2.400.000.000 de fr.

Budget. — *Recettes.* Les recettes de l'empire ont cinq ressources principales (moyenne des 5 dernières années):

| | Millions de roubles |
|---|---|
| I. *Impôts :* 1° Directs : foncier, patentes, impôts sur le revenu | 103 |
| 2° Indirects : spiritueux (290 millions), tabacs, sucres, douanes (210 millions), timbres, etc | 710 |
| II. *Monopoles de l'Etat :* Mines, postes, télégraphes, vente de liqueurs fortes | 160 |
| III. *Domaines impériaux :* Revenus, rentes, forêts, chemins de fer, mines | 425 |
| IV. *Redevances des anciens serfs* | 90 |
| V. *Divers.* Dettes diverses, municipalités, contributions militaires, etc. | 72 |
| Total des recettes | 1.560 |
| *Dépenses :* Dette publique (y compris les emprunts des chemins de fer, 100 millions env.) | 270 |
| Institutions de l'Etat | 3 |
| Saint-Synode | 19 |
| Maison impériale | 13 |
| Affaires étrangères | 5 |
| Guerre | 300 |
| Marine | 70 |
| Finances | 200 |
| Agriculture, domaines | 35 |
| Intérieur | 85 |
| Instruction publique | 25 |
| Travaux publics (voies de communication) | 260 |
| Justice | 40 |
| Contrôle | 7 |
| Total des dépenses | 1.332 |
| Dépenses extraordinaires (établissement et rachat de nouvelles voies ferrées, conversions, etc.), environ | 400 |
| Total général | 1.732 |

Pour l'année 1900, le budget prévu était de 4 milliards 239.363.508 fr. de recettes ordinaires, 7.980.000 fr. de recettes extraordinaires et 427.306.185 fr. à prélever sur les disponibilités du trésor. A ce total de 4 milliards 674.649.693 fr. de recettes correspondaient 4 milliards 161.414.860 fr. de dépenses ordinaires et 513.231.827 fr. de dépenses extraordinaires. C'est une notable augmentation sur les budgets moyens des cinq dernières années, provenant principalement, en dépenses et en recettes, de l'organisation du monopole des spiritueux et des chemins de fer (nouveaux chemins de fer et ports).

Dans la période de 1875 à 1900, plusieurs budgets se sont soldés par des excédents de recettes considérables, notamment 1875, 1878, 1879, 1888. Par contre, durant les années de disette ou de mauvaises récoltes, les déficits n'étaient pas moins importants. Mais depuis 1888 et surtout depuis 1895 on a constaté d'énormes excédents au budget ordinaire :

| | |
|---|---|
| En 1895 | 304.695.000 fr. |
| — 1896 | 371.538.000 — |
| — 1897 | 540.920.000 — |
| — 1898 | 592.709.000 — |

résultats d'autant plus remarquables que la plupart des grands travaux entrepris dans ces dernières années (chemins de fer transcapien, transsibérien) sont encore très peu rémunérateurs. Les dépenses qui étaient en 1870 de 1.281 millions de fr. ont passé à 2.145 en 1885 et 3.622 en 1898, tandis que les recettes ordinaires montaient de 1.278 millions de fr. en 1870 à 2.043 en 1885 et 4.215 en 1898. Ces chiffres revèlent à la fois la prospérité grandissante de la Russie et le rôle croissant de l'Etat par le développement des services publics (rachat des chemins de fer, monopoles, etc.).

Dette publique. — La dette publique de la Russie a une origine relativement récente. Les prédécesseurs de Pierre Ier et le grand réformateur lui-même avaient pu, sans recourir au crédit public, sous ses formes modernes, pourvoir aux besoins de longues années de guerre et de trouble. Une émission de jetons de cuivre à cours forcé (1656), un emprunt de 20.000 roubles au roi d'Angleterre, et presque aussitôt remboursé, des prêts demandés à des riches particuliers et à des monastères, des relèvements d'impôts et l'altération périodique des monnaies furent les procédés habituellement employés pour la création de ressources extraordinaires. Ce fut au début du règne de Catherine II, vers 1770, que le gouvernement russe fit pour la première fois un appel au crédit public. Les moyens employés furent ceux que comportait l'époque : émission d'*assignats* (V. ce mot) et placement à l'étranger d'emprunts d'un faible montant, remboursables à échéances courtes : quatre à huit ans. Durant les premières années du XIXe siècle, le stock de papier-monnaie atteignit la somme formidable de près de 840 millions de roubles. On conçoit que le taux du rouble-papier, d'une valeur nominale de 4 fr., se négociait, jusque vers l'année 1850, à 1 fr. ou 1 fr. 20. Ces conditions ont été profondément modifiées et, depuis une vingtaine d'années, le rouble-papier se maintient entre 2 fr. 50 et 2 fr. 70 ; il avait même atteint un moment le taux de 2 fr. 90 et à été consolidé à 2 fr. 66.

Nous empruntons aux publications de l'*Economiste européen* quelques détails précis sur cet intéressant sujet de la dette publique de la Russie.

Il convient d'y distinguer diverses catégories répondant jusqu'à la réforme récente à des valeurs d'origine diverse et dont les fluctuations n'étaient pas uniformes. Les chiffres sont donnés en milliers de roubles.

| | Dette consolidée | Dette non inscrite au Grand Livre | Dette de la Banque | Total |
|---|---|---|---|---|
| 1875 | 920.632 | 686.784 | 852.162 | 2.459.578 |
| 1880 | 2.039.873 | 940.711 | 1.500.227 | 4.480.811 |

On saisit sur le fait la lourde charge imposée par la guerre d'Orient (1877-78) qui compromit l'œuvre financière de Reutern.

| | Dette en roubles métal | En roubles crédit | En florins | En livres sterling | En francs |
|---|---|---|---|---|---|
| 1885 | 179.900 | 2.425.520 | 73.651 | 41.751 | » |
| 1890 | 995.174 | 3.021.504 | 65.487 | 40.439 | 548.497 |
| 1894 | 1.270.111 | 3.158.049 | » | 2.429 | 539.125 |

| | En roubles or | En roubles crédit | Total évalué en roubles crédit |
|---|---|---|---|
| 1896..... | 2.038.284 | 2.820.069 | 6.081.324 |
| 1900..... | 3.015.105 | 3.125.029 | 6.170.134 |

Voici maintenant la situation officielle de la dette en capital et arrérages, au 1er janvier 1887 et au 1er janvier 1900 :

| | Capital en 1887 | Capital en 1900 | Crédits ouverts au budget en 1887 | Crédits ouverts au budget en 1900 |
|---|---|---|---|---|
| | — francs | — francs | — francs | — francs |
| Dette métallique... | 5.267.936 | 8.120.281 | 326.272 | 357.141 |
| Dette en roubles-crédit..... | 6.351.496 | 8.333.410 | 416.634 | 374.842 |
| Totaux..... | 11.619.432 | 16.453.691 | 742.906 | 732.283 |

En résumé, de 1887 à 1900, la dette publique s'est accrue en capital de 4.834.259.000 fr. dont 3.037 millions consacrés au rachat et à la construction des chemins de fer (auxquels le budget ordinaire a consacré de son côté plus d'un milliard de fr.). Le complément des emprunts a été employé à alléger la dette flottante, rembourser les avances de la Banque, etc. Mais ce qui est tout à fait remarquable, c'est que ce capital de près de 5 milliards a été obtenu sans augmenter la somme annuelle à payer pour les intérêts de la dette publique ; elle a même diminué de 10 millions de fr. Ce résultat a pu être obtenu grâce à des conversions et remboursements anticipés d'emprunts onéreux. Tandis qu'en 1880, les emprunts métalliques se négociaient à 75 fr., le 3 % de 1896 a pu être placé à 92 fr. 30. C'est l'ouverture du marché français aux emprunts russes qui leur a permis d'obtenir cette amélioration remarquable de leur crédit. La situation de la Russie est d'autant meilleure que la population et les ressources de cet immense empire se développent très rapidement.

La régularité et l'exactitude dans les paiements des coupons et des amortissements ont fait de la Russie l'un des marchés les plus recherchés par les capitalistes, ce qui a permis, d'autre part, au gouvernement, d'abaisser considérablement le taux d'intérêt qui ne dépasse guère, à l'heure actuelle, pour les nouveaux emprunts, 3 ou 3 1/2 0/0.

Les *budgets locaux* ont subi une transformation analogue. Les recettes annuelles votées par les 32 *zemstvos* (analogues aux budgets départementaux de France) sont d'environ 50 millions de roubles. Leurs dépenses sont légèrement supérieures, d'où des fréquents déficits et une dette envers le gouvernement de 40 millions de roubles. L'ensemble des budgets municipaux, pour 684 villes, est d'environ 70 millions de roubles. 7 villes ont un revenu supérieur à 1 million ; 7, un revenu supérieur à 500.000 roubles. Le total de leur dette atteint à l'heure actuelle 75 millions environ. Les budgets communaux, dans les 50 provinces de la Russie d'Europe, varient entre 60 et 65 millions de roubles par an.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — **Productions naturelles.** — AGRICULTURE. — Un pays d'une si vaste étendue possède nécessairement des productions infiniment variées. Tel est, en effet, le cas de l'empire russe dont le sol renferme toutes les matières premières nécessaires soit à l'alimentation de l'homme soit à l'industrie. La Russie est avant tout un pays agricole. La terre cultivable occupe dans le N. et dans le S.-E. de l'empire le dixième de la surface ; elle est de 66 % dans le centre de l'empire et de 78 % dans le S. En d'autres termes, la terre arable couvre, dans la Russie d'Europe, une superficie de 86 millions d'hect. environ, dont 6 millions pour la Pologne. Pour la Russie d'Asie, on évalue les terres arables : au Caucase, 4 millions d'hect. ; dans la Sibérie, 4 millions également ; dans l'Asie centrale, 1 million. Au total, l'empire renferme donc une surface cultivable de près de 95 millions d'hect. de terre. Les principales cultures sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine et les pommes de terre.

La production annuelle, calculée d'après la moyenne des cinq dernières années (années de récoltes ordinaires) est traduite dans le tableau suivant :

| | FROMENT | SEIGLE | ORGE | AVOINE | POMMES DE TERRE |
|---|---|---|---|---|---|
| | milliers de pouds | milliers de pouds | milliers de pouds | milliers de pouds | milliers de pouds |
| Russie d'Europe propre..... | 540.000 | 1.000.000 | 310.000 | 550.000 | 1.000.000 |
| Pologne..... | 35.000 | 100.000 | 25.000 | 45.000 | 360.000 |
| Caucase..... | 85.000 | 10.000 | 24.000 | 10.000 | 15.000 |
| Sibérie..... | 60.000 | 37.000 | 7.000 | 46.000 | 21.000 |
| Asie centrale russe..... | 20.000 | 1.300 | 3.500 | 7.000 | 2.000 |
| Totaux..... | 740.000 | 1.148.300 | 369.500 | 658.000 | 1.398.000 |

Les autres céréales, maïs, sarrasin, millet, etc., fournissent environ 300 millions de pouds par an. La culture du lin et du chanvre, culture spéciale à la Russie, occupe une superficie de près de 4 millions d'hect. La production annuelle moyenne est : lin, 10 millions d'hectol. de graine, 5.600.000 quintaux de filasse ; chanvre, 5 millions d'hectol. de graine, 2 millions de quintaux de filasse. La moyenne annuelle de la récolte du foin, sur 40 millions d'hect. environ, est de 50 millions de tonnes, dont 34 millions pour la Russie propre.

La culture du coton, particulièrement encouragée durant ces dernières années dans le *Turkestan* (V. ce mot) semble destinée à un excellent avenir. Près de 300.000 hect. de terres dans le Ferghana, le Khiva et le Boukhara fournissent annuellement plus de 100.000 tonnes de ce produit. Des essais faits dans la Transcaucasie ont également donné de bons résultats et il est à prévoir que dans un avenir peu éloigné, le coton russe pourra rivaliser non sans succès avec le coton américain.

*Forêts.* Près d'un tiers de la Russie d'Europe et une grande portion de la Russie d'Asie, notamment la Sibérie, sont couverts par des forêts. Les plus récentes évaluations portent comme superficies forestières : Russie d'Europe, 200 millions d'hect. (dont 3 millions en Pologne, 20 millions en Finlande) ; Caucase, 8 millions d'hect. On n'a pu encore fixer de chiffres, même approximatifs, pour les étendues forestières de la Sibérie. Seules, les forêts appartenant à la couronne couvrent une superficie de près de 120 millions d'hect. On estime à 600.000 kil. q. les surfaces couvertes de forêts dans les gouvernements de Tomsk et de Tobolsk ; le triple au moins de ce chiffre peut être adopté pour la Sibérie entière. Le bouleau, le pin, l'érable forment les principales essences forestières du pays.

MINÉRAUX. — Les richesses minérales de la Russie semblent plutôt confinées dans les portions extrêmes de l'empire. Les métaux précieux (or, platine, argent) ont leurs gisements dans l'extrême est européen (Oural) et dans la Sibérie. Le naphte jaillit du Caucase (presqu'île d'Apchéron) ; la totalité du zinc produit par l'empire est tiré de la Pologne, les principaux minerais de fer ont leurs gîtes dans les provinces méridionales qui fournissent également la plus grosse quantité de sel, dont la production, sous ses diverses formes, joue un rôle important dans la vie économique de la Russie. Les lecteurs trouveront, aux

diverses dénominations (V. Minerai, Or, Cuivre, Sibérie, Altaï, Oural, etc.), des détails sur ces différents produits et sur leur répartition géographique. Nous nous bornerons donc à indiquer ici la quantité moyenne annuelle de ces divers minéraux extraite ou exploitée dans l'empire russe, calculée d'après la production de chacune des dix dernières années :

| | |
|---|---|
| | Kilogrammes |
| Or | 40.000 |
| Platine | 4.500 |
| Argent | 11.000 |
| | tonnes |
| Plomb | 700 |
| Zinc | 5.000 |
| Cuivre | 5.500 |
| | Milliers de tonnes |
| Fonte | 14.000 |
| Fer | 480 |
| Acier | 750 |
| Charbon | 8.000 |
| Naphte | 6.000 |
| Sel | 14.000 |

Disons de suite que le nombre d'ouvriers employés dans les mines et usines métallurgiques est actuellement d'environ 500.000 dont près de la moitié (235.000) dans l'Oural, 43.000 dans la Russie centrale, 37.000 en Pologne et dans les provinces du Nord-Ouest, 84.000 dans les provinces du Sud et du Sud-Est, 22.000 dans le Caucase et près de 60.000 en Sibérie.

Elevage. — Bien que 16 % des terres de la Russie d'Europe soient occupés par diverses prairies et pâturages (75 millions d'hect. environ), la quantité du bétail est relativement faible dans l'empire. Nous ne citerons que pour mémoires les différentes évaluations qui ont été faites du nombre des bestiaux que possède la Russie (Russie d'Europe notamment ; dans les possessions asiatiques, ces chiffres sont proportionnellement beaucoup plus faibles et difficiles à évaluer même approximativement) : 20 millions de chevaux, 25 millions de bœufs, 45 millions de moutons, 10 millions de porcs, etc. En totalisant les animaux de diverses espèces, tant dans la Russie d'Europe qu'en Asie (chevaux, bœufs, chameaux, rennes, etc.) on obtient un chiffre officiel de 137 millions de têtes environ. Ces données sont nécessairement incomplètes ou inexactes, l'élève des bestiaux en Russie étant soumise à diverses fluctuations qui varient souvent d'une année à l'autre. Lors d'une disette, ou d'une épizootie, le nombre des animaux baisse d'une manière formidable, 20 à 30 % et davantage. La consommation de la viande de boucherie est d'autre part, et proportionnellement, très inférieure à celle des pays occidentaux de l'Europe. Les nombreux jeûnes imposés par la religion orthodoxe, la pauvreté et parfois l'insouciance de la grande masse de paysans pour les nourritures substantielles, sont autant de causes de la rareté relative des animaux. Diverses mesures sanitaires ordonnées récemment pour combattre les épizooties, très fréquentes dans l'empire, ont déjà porté leurs fruits et il est à prévoir que d'ici peu de temps, la Russie, eu égard aux grandes facilités d'élevage qu'offre ses terrains, occupera une des premières places dans cette branche de l'agriculture.

On trouvera aux noms des différents animaux (V. Cheval, Mouton, Bœuf, etc.) des données relatives à leur répartition, à leurs nombres, à leurs qualités dans les différents pays du globe. Disons seulement ici, pour ce qui est des chevaux, qu'en Russie ces animaux présentent un contraste très remarquable entre leur taille chétive et faible apparence, et la vigueur et l'endurance dont ils font preuve dans les différents usages auxquels le paysan les emploie. Même remarque pour les chevaux des Cosaques, d'une remarquable vivacité.

Le prix de cet animal, l'auxiliaire le plus indispensable de l'agriculteur, est relativement très modique, 30 à 40 roubles. Dans les années de disette, alors que le fourrage faisait défaut, nombre de paysans cédaient leurs chevaux à des prix dérisoires, 10, 5 ou même 3 roubles. Là encore la spéculation trouvait son bénéfice en revendant ces mêmes animaux, l'année suivante, cinq ou six fois le prix déboursé.

Industrie. — L'industrie russe n'existait pas encore dans les premières années du XIXe siècle. Elle est à l'heure actuelle assez puissante pour pouvoir suffire à presque tous les besoins de l'empire. La première machine à vapeur construite en Russie date de l'année 1790. Son constructeur fut l'Ecossais Gascoigne. Son successeur, Wilson, Ecossais également, établit en 1802 la première usine à machines agricoles. En 1825, des Américains posèrent la première pierre de la célèbre usine Alexandre (à Pétrozavodsk), destinée d'abord à la fabrication d'outillages, devenue, plus tard, simple dépôt de locomotives introduites des Etats-Unis, dirigée en 1844 par une compagnie américaine. C'est actuellement un établissement d'Etat. Les désastres de la guerre de Crimée instruisirent le gouvernement de la nécessité de posséder un outillage mécanique national. L'industrie étrangère fut habilement encouragée à créer dans l'empire diverses usines et à introduire de grandes quantités de ses produits. Usines et fabriques s'élevèrent comme par enchantement, et l'on comptait, en 1880, 237 établissements, employant près de 60.000 ouvriers et produisant pour une valeur de 72.289.200 roubles d'objets manufacturés. Ce fut la première année où les produits de l'industrie nationale présentèrent un excédent sur les importations (67.345.477 roubles). L'outillage national une fois établi, il s'agissait de le consolider et le développer en frappant de taxes élevées les produits fabriqués à l'étranger. C'est ce que fit le gouvernement russe, en exigeant d'abord que tous les paiements à la douane fussent faits en or, et en augmentant progressivement les droits d'entrée sur les objets manufacturés, de manière à établir une véritable prohibition pour certains produits.

L'état actuel (1896-1900) de l'industrie manufacturière russe peut être exprimé par les chiffres du tableau ci-dessous (chiffres approximatifs, à quelques unités près).

| | NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS | NOMBRE D'OUVRIERS | | MACHINES A VAPEUR | | PRODUCTION ANNUELLE EN ROUBLES |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Hommes | Femmes | Nombre des appareils | Force (chevaux) | |
| Russie d'Europe proprement dite | 18.000 | 1.050.000 | 280.000 | 11.000 | 300.000 | 1.600.000.000 |
| Pologne | 3.000 | 120.000 | 50.000 | 2.000 | 90.000 | 230.000.000 |
| Caucase | 2.000 | 22.000 | 1.300 | 800 | 8.000 | 40.000.000 |
| Sibérie | 620 | 12.000 | 1.200 | 120 | 2.000 | 13.000.000 |
| Turkestan | 365 | 7.000 | » | 30 | 450 | 18.000.000 |
| Totaux | 23.985 | 1.211.000 | 332.500 | 13.950 | 400.450 | 1.901.000.000 |

A ces chiffres il convient d'ajouter la grande quantité de petits industriels (produits annuels au-dessous de 1.000 roubles) et l'on arrivera au total de plus de 100.000 établissements industriels de toutes sortes, avec

un personnel de près de 2 millions d'ouvriers. La production peut être évaluée à 3 milliards de roubles.

La petite industrie (*koustarni promisle*), dont on a pu voir quelques spécimens intéressants à l'Exposition universelle de Paris de 1900, occupe bon nombre d'ouvriers paysans, généralement fort habiles à travailler le bois, les peaux ou les gros tissus (Corderies, etc.). C'est l'*article de Paris* fabriqué avec les outils les plus rudimentaires. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le constater en plusieurs circonstances, c'est grâce à sa grande facilité d'imitation que l'artisan russe parvient à produire les objets les plus divers, et nombre de touristes ont été surpris de voir des paysans utiliser les longues nuits d'hiver à la fabrication de gants de luxe. Mais c'est surtout dans la construction en bois qu'excelle l'ouvrier-paysan. Ce fut aussi à l'Exposition universelle de 1900 que les Parisiens ont été émerveillés de constater avec quelle adresse les ouvriers russes maniaient l'unique outil mis à leur disposition, la hache, pour la construction des différents chalets.

Pour la répartition générale des diverses industries, on ne possède encore que les chiffres de 1896. Ils sont exprimés dans le tableau ci-après :

| | NOMBRE des Usines | PERSONNEL | PRODUCTION en milliers de roubles |
|---|---|---|---|
| Objets d'alimentation | 12.255 | 273.874 | 722.190 |
| Tissus | 4.580 | 551.640 | 550.620 |
| Peaux | 3.803 | 66.465 | 117.352 |
| Bois | 2.228 | 75.411 | 91.258 |
| Produits chim. | 776 | 45.527 | 66.723 |
| Papeteries | 591 | 39.363 | 51.710 |
| Métallurgie | 8.778 | 505 479 | 613.690 |
| Poteries | 2.789 | 95.551 | 70 016 |
| Divers | 3.432 | 93.871 | 161.750 |
| Totaux | 39.232 | 1 747.181 | 2.753.149 |

Les progrès les plus considérables ont été accomplis dans les industries textiles (près de 4 millions de broches et 200.000 métiers). Le développement de la culture du coton dans le Turkestan a contribué à la création d'un nombre considérable d'ateliers qui fournissent pour près de 400.000 roubles par an. On compte en outre plus de 350 manufactures de tabac, 240 raffineries de sucre, près de 2.000 brasseries, etc. Depuis 1894, l'Etat s'est substitué à l'industrie privée pour la fabrication d'alcool et de liqueurs dans 25 gouvernements. L'essai a donné, jusqu'à présent, d'excellents résultats, tant au point de vue financier qu'au point de vue de la répression de l'ivresse publique. On compte, enfin, dans la Russie d'Europe seulement (y compris la Pologne) près de 5.000 moulins dont près de 1.200 à vapeur.

Les progrès de l'industrie russe ont été fortement appréciés aux diverses expositions auxquelles l'empire avait pris part en ces dernières années. Quant aux expositions nationales, assez fréquentes, une réglementation trop sévère devait en paralyser les effets. Ces expositions furent de deux sortes : expositions manufacturières ou industrielles, dont la première fut organisée en 1829 et devaient se répéter tous les quatre ans dans différentes capitales de l'empire, Saint-Pétersbourg, Moscou, Varsovie. La dernière eut lieu, en 1870, à Saint-Pétersbourg. La première exposition agricole, également fort limitée, eut lieu à Odessa, en 1842. Parmi les plus récentes exhibitions du travail national russe, déjà affranchies des étreintes du formalisme et sans restrictions rigoureuses, les deux expositions de Moscou (1882) et de Nijni-Novogorod (1896) eurent un certain succès. Cette dernière notamment, à laquelle participèrent près de 10.000 exposants, était une véritable exposition universelle et présentait un réel intérêt par les nombreux produits de l'extrême Orient, Perse, Chine et Japon. Des expositions internationales *speciales* sont également assez fréquentes (expositions lainières de Kharkov, 1870, 1884 ; exposition horticole de Saint-Pétersbourg, 1884, etc.).

Commerce. — Les progrès du commerce intérieur et extérieur ont suivi naturellement ceux de l'industrie et de l'état de prospérité général de la nation. Disons d'abord que le Russe ou du moins celui qui s'adonne au trafic est essentiellement commerçant, en ce sens qu'il emploie toutes les finesses de son esprit subtil et retors à obtenir les marchandises au plus bas prix possible, tout en cherchant à le vendre le plus chèrement. Peu de maisons, dans le commerce en gros ou au détail, vendent leurs marchandises à prix fixe. Partout il y a lieu à débattre, et parfois très longuement, les prix des objets qu'on désire acquérir.

*Commerce intérieur*. Il est matériellement imposssible de fournir des chiffres pour la valeur des transactions commerciales dans l'intérieur d'un pays. Pour la Russie ces évaluations seraient forcément fantaisistes. Les chiffres d'affaires sont d'ailleurs peu considérables, vu les besoins fort restreints de la grande masse de la nation, cultivateurs ou ouvriers. L'indication la plus précise à cet égard peut toutefois être fournie par l'examen des affaires qui sont traitées dans les foires.

Les *foires* de Russie, malgré l'importance de moins en moins grande de ces réunions, au fur et à mesure du développement des voies ferrées, jouent encore de nos jours un rôle économique peu connu dans les pays occidentaux de l'Europe. Par contre, les chiffres d'affaires traitées durant les dix dernières années ont peu varié. Le mouvement reste donc stationnaire avec une légère tendance à la diminution.

Depuis l'année 1882, une redevance spéciale a été imposée aux foires dont la durée dépasse sept jours. A cet effet, les foires ont été classées, suivant leur importance en cinq catégories différentes. La première catégorie ne comprend qu'une seule foire, celle de *Nijni-Novogorod* (V. ce mot) qui se tient du 27 juil. au 6 sept. La deuxième catégorie comprend les foires dont la durée dépasse 21 jours ; la troisième, 15 à 20 jours ; la quatrième, 8 à 14 jours ; la cinquième, au-dessous de 7 jours. Les impositions créées par la loi de 1882 ont eu pour résultat d'abréger la durée d'un grand nombre de foires, permettant aux marchands de se soustraire à la patente. On a compté, dans ces dernières années, environ 16.600 réunions annuelles ayant le caractère de foires, ainsi réparties :

| | |
|---|---|
| Durée de 1 jour | 10.660 |
| — 2 à 3 jours | 4.078 |
| — 3 à 7 — | 1.347 |
| — 7 à 12 — | 267 |
| — 12 à 20 — | 184 |
| — 20 à 30 — | 63 |
| — 30 et au-dessus | 11 |

Ces foires ou marchés sont répartis sur tout le territoire de l'empire dans la proportion de 84 % (14.050) dans la Russie d'Europe, 11 % (1876) en Pologne, 0,8 % (143) au Caucase, 2,90 % (447) en Sibérie, 0,5 % (89) dans les possessions de l'Asie centrale. Les chiffres des affaires *réalisées* sont (chiffres moyens) :

| | ROUBLES | | FOIRES |
|---|---|---|---|
| Au-dessous de : | 1.000 | | 6.040 |
| — | 1.000 à | 5.000 | 5.609 |
| — | 5.000 à | 10.000 | 1.787 |
| — | 10.000 à | 20.000 | 1.094 |
| — | 20.000 à | 50.000 | 682 |
| — | 50.000 à | 100.000 | 212 |
| — | 100 000 à | 500.000 | 139 |
| — | 500.000 à | 1.000.000 | 18 |
| Au-dessus de 1.000.000 | | | 22 |

Les principales foires, d'après la moyenne des affaires *réalisées*, après Nijni-Novgorod (170 à 185 millions de roubles), sont celles de Perm (février-mars), 51 millions

environ; Kharkov, 40 millions; Ekaterisnolav, 13 millions; Poltava, 12 millions; Simbirsk, 6 millions; Viatka, 5 millions; Akmolinsk (Sibérie), 4 millions. Ajoutons que les chiffres d'affaires *réalisées* que nous avons adoptés pour nos calculs représentent 60 à 80 °/₀ de la valeur des marchandises déclarées comme *amenées* sur les lieux de vente.

*Marine marchande. Navigation intérieure.* L'ensemble des cours d'eau de la Russie d'Europe a une longueur d'environ 110.000 kil. Deux cinquièmes environ sont utilisables pour la navigation. Le Volga représente à lui seul près de 40 °/₀ de toutes les étendues navigables.

Les voies fluviales peuvent être ainsi réparties par bassins :

| BASSINS | LONGUEUR totale des cours d'eau | ÉTENDUE utilisable pour flottage | ÉTENDUE utilisable pour navires | ÉTENDUE totale utilisable |
|---|---|---|---|---|
| | KM. | KM. | KM. | KM. |
| Mer Caspienne ... . | 47.000 | 16.000 | 17.000 | 33.000 |
| Mers Noire et d'Azov | 27.000 | 8.000 | 9.500 | 17 500 |
| Mer Baltique ..... | 26.000 | 12.000 | 8.000 | 18.000 |
| Océan Glacial et mer Blanche..... | 14.000 | 4.000 | 7 000 | 11 000 |
| Russie d'Europe... | 114.000 | 40.000 | 41 000 | 79.500 |

Le nombre de canaux est actuellement de 31 ; longueur totale, 750 kil. Les principaux canaux servent à relier le bassin du Volga avec la mer Baltique, et celui du Dniepr avec la Vistule et le Niémen.

Le développemeut de la navigation intérieure a été fort intense durant les quinze dernières années. Nous ne pouvons reproduire ici que les chiffres officiels pour l'année 1896, qui représentent près du double de ceux de l'année 1886, en faisant remarquer que cette progression a été graduelle, sauf pour l'année de la grande disette, de 1892.

En 1896, ces chiffres étaient donc :

| BASSINS | NAVIRES | RADEAUX | TOTAL | VALEUR déclarée en milliers de roubles |
|---|---|---|---|---|
| Volga ..... ..... | 526.889 | 275.213 | 802.102 | 110.626 |
| Néva et lacs..... | 168.506 | 58.203 | 226.709 | 10.152 |
| Dune septentrionale. | 15.340 | 39.931 | 51.281 | 7.900 |
| Dnièpre..... | 99.705 | 111.603 | 211.308 | 64.924 |
| Dune occidentale... | 6.355 | 81.486 | 90.841 | 6.163 |
| Niémen..... | 7.053 | 43.850 | 50.903 | 4.296 |
| Don..... | 34.579 | 18.498 | 53.077 | 27.913 |

La durée moyenne de la navigation pour les divers cours d'eau varie, selon leur position géographique, entre 157 et 274 jours par an. Durant les cinq dernières années, près de 150 millions de fr. ont été dépensés en travaux de diverses sortes pour l'amélioration des voies navigables. Les principales matières de ce trafic sont : le bois de construction, environ 2 cinquièmes de toutes les marchandises transportées, les céréales, le naphte, le sel, le fer, le charbon, le sucre, le lin, le chanvre, le coton, les poissons et les liqueurs.

*Commerce extérieur.* Les relations commerciales de la Russie avec l'étranger remonte à une époque relativement récente ; leur extension allait de pair avec le développement intellectuel et économique de l'empire. Ces relations se nouèrent d'abord avec les voisins les plus immédiats : Allemands et Autrichiens. L'établissement de divers ports ouvrit le commerce russe aux nations occidentales de l'Europe, Anglais et Français. Mais le commerce avec l'étranger est loin d'atteindre la progression qu'on constate dans les autres branches de l'activité du pays, paralysé qu'il est, en partie, par les droits fort élevés dont sont taxés la plupart des produits à leur entrée en Russie. Afin d'encourager l'industrie nationale, l'empire russe, qui importe principalement des objets manufacturés, n'a cessé depuis 1867 d'élever graduellement les droits de douane ; ceux-ci dépassent actuellement, pour certains articles, 60 °/₀ de la valeur de la marchandise. L'importation de certaines catégories d'articles : armes à feu, différentes sortes d'armes blanches, munitions de guerre, poudres, cartes à jouer, margarine, etc., reste entièrement prohibée. Les voyageurs de commerce étrangers ont, de plus, à acquitter diverses patentes, s'élevant à des sommes considérables, pour le seul droit de circuler dans l'empire. Par contre, le commerce national russe bénéficie des relations diplomatiques établies avec divers pays d'Asie, notamment avec la Perse et la Chine (Mandchourie) pour y écouler de nombreux produits de l'industrie russe.

Les chiffres globaux pour les trois derniers exercices connus étaient (en roubles papier) :

| ANNÉES | EXPORTATION | IMPORTATION |
|---|---|---|
| 1896..... | 689 572.236 | 589.810.343 |
| 1897..... | 704.222.000 | 508.516.000 |
| 1898..... | 709.984.000 | 562.013 000 |

De ces chiffres, 2 °/₀ environ pour l'exportation et 1 °/₀ à l'importation, reviennent aux frontières d'Asie. Les principaux articles d'exportation sont les céréales, les bois, les œufs, les alcools, les matières premières nécessaires à l'industrie, lin, chanvre, pétrole, divers objets manufacturés (à destination des pays d'Asie). Les principaux articles d'importation sont les machines et outils, métaux ouvrés, coton brut, laines, peaux, houille, thé, café, fruits, vins, etc.

La marine marchande n'a pas cessé de progresser et compte actuellement plus de 600 vapeurs d'un tonnage total de 262.000 tonnes environ et 2.300 voiliers, de 350 tonnes, soit au total près de 3.000 bâtiments avec un tonnage de plus de 600.000 tonnes, ainsi répartis :

Mer Baltique : 96 vapeurs, 20.000 tonnes ; 590 voiliers, 80.000 tonnes. Mer Blanche : 35 vapeurs, 5.500 tonnes ; 400 voiliers, 23.000 tonnes. Mer Noire et mer d'Azov : 260 vapeurs, 150.000 tonnes ; 775 voiliers, 60.000 tonnes. Mer Caspienne : 215 vapeurs, 93.000 tonnes ; 540 voiliers, 190.000 tonnes. La proportion des bâtiments russes dans la fréquence des divers ports est toutefois restée à peu près stationnaire durant toute la seconde moitié du XIXe siècle. Le tableau suivant en donne un aperçu rapide :

*Navires fréquentant les ports russes:*

| Années | Total | Navires russes | Années | Total | Navires russes |
|---|---|---|---|---|---|
| 1815... | 3.984 | 628 | 1850.. | 6.780 | 1.028 |
| 1820... | 4.433 | 586 | 1892.. | 8.515 | 1.305 |
| 1830... | 5.894 | 748 | 1896.. | 11.880 | 1.393 |
| 1840... | 5.113 | 748 | | | |

On voit que de 15 °/₀ que la marine nationale représentait dans le mouvement des ports au commencement du siècle elle ne participe de nos jours que dans une proportion de 10 à 12 °/₀. Certains économistes attribuent cette apparente infériorité de la marine marchande russe, d'abord à l'excès du protectionisme qui anime depuis quelques années le gouvernement, lequel, lié par des traités internationaux ne peut pas favoriser d'une manière efficace les pavillons russes ; ensuite au manque d'initiative de la part des armateurs. La constitution de diverses compagnies de navigation date d'une époque relativement fort récente. La principale d'entre elles, la *Société russe pour la navigation et le commerce* fut constituée, sur l'initiative de l'empereur Alexandre II, en 1856, c.-à-d., à la suite de la guerre de Crimée. Au 1er janv. 1898, sa flotte comptait 79 bâtiments d'un déplacement de 139.470 tonnes. La seconde en importance, celle de la *Flotte des*

*volontaires* ne date que de 1878. C'était encore à la suite d'une guerre (la guerre russo-turque de 1877) qu'une souscription nationale fut ouverte pour doter le pays de moyens de transports (de là son nom : Flotte des volontaires). En 1883, le comité chargé de recueillir et d'administrer les fonds provenant de la souscription céda ses pouvoirs à une compagnie qui, grâce à diverses subsides du gouvernement, occupe, à présent, le second rang parmi les sociétés russes de navigation à vapeur. Sa flotte ne compte pourtant que 13 ou 14 bâtiments. Parmi les autres compagnies ou entreprises privées, les plus importantes sont les compagnies *mer Noire-Danube* (avec une recette annuelle d'environ 700 millions de roubles) et *Arkhangelsk-Mourmane* (430 millions de roubles par an).

Voies de communication. — *Routes*. Il serait impossible de donner un aperçu même approximatif de l'état des routes en Russie et de leur trafic, pour cette excellente raison que les routes, telles qu'on les conçoit dans les pays occidentaux de l'Europe, font presque entièrement défaut dans l'empire des tsars. Le mot *cantonnier* n'a pas d'équivalent dans la langue russe et, sauf aux environs immédiats des grands centres (Saint-Pétersbourg et Moscou), aucune voie carrossable n'est entretenue. Les *tracts* (larges chemins) comme les sentiers formés par le passage plus ou moins fréquent des voitures ne sont ni macadamisés ni empierrés. Ils présentent donc le plus souvent des fondrières boueuses à travers lesquelles la circulation est des plus difficiles. A l'entrée de l'hiver, comme à la fonte des neiges, le paysan ne se hasarde que difficilement à travers ces chemins où, très fréquemment, voitures et chevaux restent enlisés durant plusieurs heures. C'est donc avec une anxiété bien compréhensible que les Russes, les habitants des campagnes surtout, attendent l'*établissement* des routes de traîneau, qui se produit, selon les latitudes, dans les mois d'octobre et novembre, pour ne cesser qu'en mars ou avril. Ce manque de routes carrossables est certainement la plus grande calamité de la Russie moderne. Les disettes qui désolent fréquemment certaines parties du pays ont pour principale cause l'absence de voies de communication et l'impossibilité de ravitailler ces régions avec des denrées abondantes dans une région voisine, mais qu'il est impossible de transporter. Les ponts sont également fort rares et obligent les cultivateurs, qui désirent amener leurs récoltes aux marchés des villes, à de très longs et pénibles détours. La traversée des rivières, à l'entrée et à la fin de l'hiver, cause de nombreux accidents. Plusieurs voitures engagées sur un fleuve incomplètement congelé sont fréquemment englouties avec les chevaux et les conducteurs. C'est de cette manière que trouva la mort le célèbre explorateur russe, N. Sievertzov.

*Chemins de fer*. La première voie ferrée établie en Russie (1836) fut celle de Saint-Pétersbourg à Pavlovsk (27 kil.). D'autres voies furent successivement ouvertes à l'exploitation : 1845, 45 verstes ; 1855, 1.092 v. ; 1865, 3.566 v. ; 1875, 17.658 v. ; 1880, 21.067 v. ; 1885, 23.893 v. ; 1890, 27.238 v. ; 1895, 33.105 v. ; 1900, 40.000 v. Sont actuellement en cours de construction diverses lignes (Transcaspien, Transcaucasien, Moscou-Koursk, Saint-Pétersbourg-Kiev, Moscou-Arkhangelsk, etc.) d'une longueur totale d'environ 14.000 kil. Les principales voies en exploitation sont : Saint-Pétersbourg-Moscou (ligne *Nicolaevskaya*), construite entre les années 1843-1851, 460 kil. ; Saint-Pétersbourg-Varsovie-Vienne (1845-48 et 1853-62), 660 kil. ; Moscou-Koursk-Kharkov, Moscou-Varsovie (1866-71), etc. Une faible partie (lignes de banlieue) est à double voie (8.500 kil.) ; toutes les autres lignes sont à voie unique. La majeure partie des voies ferrées (près de 30.000 kil.) est exploitée directement par l'Etat.

Le revenu brut de toutes les voies ferrées russes est actuellement d'environ 450 millions de roubles par an. 73 % sont fournis par le transport des marchandises, 18 % par le transport des voyageurs, 9 %, recettes extraordinaires (trains de luxe, locations diverses). L'exploitation présentait jusqu'en ces dernières années (1894) un déficit annuel assez considérable (20 à 40 millions de roubles). Depuis l'année 1895, les recettes présentent une certaine plus-value.

Considérations générales. — Les chemins de fer russes possèdent certains avantages sur ceux des autres pays d'Europe, d'abord par une très sensible différence des prix tant pour le transport des voyageurs que pour celui des marchandises. Les wagons pour voyageurs (1re, 2e et 3e classes) sont en outre plus confortables que ceux de la plupart des voies ferrées d'Europe. Les voies ayant un écartement sensiblement plus grand que celui des pays voisins (Allemagne et Autriche), un changement de train est indispensable à toutes les frontières. L'allure des trains est très modérée, la vitesse dépasse rarement 50 kil. à l'heure. Les trains ordinaires ne vont habituellement qu'à une vitesse de 22 à 30 kil. à l'heure. Sur les principales lignes des chemins de fer, les gares se trouvent en dehors des centres que ces lignes doivent desservir, parfois même à une distance assez éloignée. Lorsque les divers tracés de la voie ferrée qui devait relier Saint-Pétersbourg à Moscou furent soumis à l'empereur Nicolas, celui-ci, craignant probablement des malversations de la part des entrepreneurs, traça sur une carte une ligne droite entre les deux capitales en ordonnant que la ligne fût ainsi établie. Les trois villes les plus importantes situées entre les deux capitales, Pskov, Tver, Klin, se trouvent ainsi écartées de plusieurs kilomètres de la voie ferrée.

Malgré l'allure excessivement modérée des trains, les accidents se produisent dans les mêmes proportions que sur les voies ferrées de l'Europe occidentale. La fréquence des accidents grandit d'ailleurs d'année en année et suit le développement général de la circulation. Le nombre des voyageurs transportés sur les lignes russes en 1885 était de 37.586.000 ; en 1897, ce chiffre atteignait 62 millions 957.000 et, en 1899, 75.710.000, soit plus du double. Une des fréquentes causes d'accidents est l'incendie, qui détruit parfois des trains entiers de marchandises ou des wagons de bagages. L'éloignement des centres habités, le manque d'eau, rendent tout secours difficile, sinon impossible.

Postes, télégraphes et téléphones. — L'organisation de ces divers services est identique à celle des autres pays d'Europe. La Russie fait partie de l'Union postale universelle. Quelques irrégularités se produisent encore dans la transmission des messages, colis, etc., dues particulièrement au manque de sévérité dans le choix du personnel. La plupart des négociants russes ou étrangers en relations fréquentes avec la Russie ont soin de recommander ou déclarer comme valeurs leurs envois. Les vols sont malheureusement encore trop fréquent dans les différents services postaux. La progression dans les communications postales et télégraphiques est également identique à celle qu'on constate dans les différents pays d'Europe, soit une augmentation annuelle pour divers services, de 5 à 15 %. Les plus récentes données qu'on possède actuellement se rapportent à l'année 1897. Durant cette année, la poste russe a transporté :

| | Dans l'intérieur de l'empire | A l'étranger |
|---|---|---|
| Lettres simples..... | 340.305.072 | 41.334.399 |
| — avec valeurs déclarées ..... | 15.357.065 | 598.995 |
| Livres..... | 51.618.617 | 17.615.122 |
| Périodiques..... | 175.783.241 | 6.432.955 |
| Colis..... | 4.045.371 | 194.980 |
| Mandats postaux (créés en 1897)..... | 2.821.041 | » |

Le *budget* (25 millions de roubles environ) se solde encore par des déficits assez considérables, 4 à 7 millions de

roubles par an (dernier exercice connu, 1897; recettes, 25.334.705 ; dépenses, 30.667.893).

Les lignes télégraphiques s'étendaient, au 1er janv. 1898, sur une longueur de 140.000 kil.; la longueur des fils atteignait près de 400.000 kil. Depuis déc. 1898, Saint-Pétersbourg et Moscou sont reliés par le téléphone, assez répandu dans beaucoup d'autres centres importants de l'empire.

Poids et mesures. — Voici un tableau des principales valeurs des poids et mesures avec leurs équivalences dans le système français. (Il est utile de faire remarquer que depuis plusieurs années déjà le *système métrique* a cours légal en Russie; un projet actuellement (1900) à l'étude tend à introduire ce système, d'une manière définitive, dans l'empire).

*Mesures de longueur*

L'unité principale pour les mesures courantes est la *sajène* (ou brasse). Pour les mesures itinéraires, l'unité est la *versta*.

| | | |
|---|---|---|
| Scroupule | » | 0,000254 |
| Linia (ligne) | 10 scr. | 0,00254 |
| Diouim | 10 lignes. | 0,0254 |
| Verchok | 1 3/4 de diouim. | 0,0445 |
| Fout (*foot* anglais ou pied) | 12 diouim. | 0,3048 |
| Archine | 16 verch. | 0,711 |
| Sajène | 3 arch. | 2m,13 |
| Versta | 500 saj. | 1kil,067 |

*Matières sèches*

| | | |
|---|---|---|
| Garnetz | » | 3lit,277 |
| Tchetverik (boisseau) | 8 garn. | 26,21 |
| Osmina | 4 tchetverins. | 104,86 |
| Tchetverte | 2 osm. | 209,72 |
| Last (mes. de compte) | 12 tchetvertes. | 251,66 |

*Poids*

L'unité principale est le *fount* (livre).

*Poids courants*

| | | |
|---|---|---|
| Dolia | » | 0gr,0444 |
| Zolotnik | 96 dol. | 4,266 |
| Loth | 3 zol. | 12,797 |
| Fount | 32 loths. | 410 |
| Poud | 40 founts. | 16kg,372 |
| Berkovetz | 10 pouds. | 163,72 |

*Mesures de superficie*

| | | |
|---|---|---|
| Archine carrée | » | 0mq,50 |
| Sajène — | » | 4,50 |
| Desiatine | 240 saj. car. | 10.925 m.q. |

*Mesures de volume*

| | | |
|---|---|---|
| Archine cubique | » | 0mc,360 |
| Sajène — | » | 9,712 |

*Mesures de capacité (liquides)*

| | | |
|---|---|---|
| Kroujka | » | 1lit,2292 |
| Chtof | » | 1,536 |
| Vedro | 10 kr. = 8 chtof. | 12,290 |
| Botchka | 40 vedr. | 391,6 |

*Poids des médecins*

| | | |
|---|---|---|
| Fount | 28 lotha. | 358gr,13 |
| Once | 1/2 de fount. | 29,84 |
| Drachme | 1/8 d'once. | 3,73 |
| Scroupule | 1/3 de drachme. | 1,24 |
| Grain | 1/20 de scrupule. | 62 milligr. |

Monnaies. — La monnaie de compte est le *rouble* dont la valeur nominale était d'environ 4 fr. La monnaie courante étant en papier, cette valeur demeurait sujette aux fluctuations du change dans les relations extérieures. Depuis une quinzaine d'années, le cours se maintint entre 2 fr. 55 et 2 fr. 70. Le rouble se divise en 100 *kopeks* (*kopeïka*). Les récents ukases ont profondément modifié le système monetaire russe en substituant définitivement l'étalon d'or à l'étalon d'argent. Le rapport entre les deux métaux, l'argent ne servant plus que pour les monnaies divisionnaires a été porté de 15 1/2 à 23 1/4. La frappe des monnaies d'argent est limitée à 9 roubles par tête d'habitant. Le pouvoir libératoire des pièces d'or est illimité, celui des pièces d'argent á 0,900 limité à 25 roubles entre particuliers, celui des pièces à bas titre limité à 3 roubles.

Les pièces de 40, 15 et 10 kopeks (argent au bas titre) sont les plus fréquentes dans la circulation.

Billets de banque de 100 roubles, de 25, de 10, de 5, de 3 et de 1 rouble. Il a été frappé de 1886 à 1896 183.304.630 roubles de monnaie d'or de l'ancien type (impériale à 41 fr. 22) et depuis la réforme, en 1897 et 1898 on en a frappé pour 595.467.747 roubles.

Les monnaies d'argent frappées depuis 1886 représentent 150.422.520 roubles de pièces à 0,900 et 16.051.586 de pièces à bas titre. En outre, on a frappé depuis 1892 pour 5.112.066 roubles de monnaie de bronze.

Par une loi monétaire du 9 août 1877, le grand-duché de Finlande a été placé sous un régime spécial. Le système mis en pratique équivaut à peu près au système français. La monnaie de compte est le markka ou le marc qui vaut 1 fr. et est divisé en 100 penni (centimes).

Régime des propriétés. — *La terre.* La *valeur des terres*, qui varie nécessairement selon les régions, a subi dans les trente dernières années (1860-90) une plus-value considérable, grâce surtout à l'augmentation de la population et au développement des voies ferrées. Le même facteur agit, de nos jours encore, sur les prix des terrains sans égard sensible à la force productive du sol. D'après les données fournies par le ministère des domaines, le prix moyen de la terre était en Russie, vers l'année 1860, de 25 roubles la desiatine, soit environ 70 fr. l'hectare. Ce prix n'était nulle part supérieur à 70 roubles la desiatine et oscillait entre 10 et 40 roubles dans le plus grand nombre des gouvernements. Actuellement, le prix moyen de la desiatine dans la Russie d'Europe est de 71 roubles, soit une augmentation de prix du triple. A cet égard, les statisticiens russes partagent le pays en différentes zones, ainsi que suit :

| I. Zone du tchernozème (Terre noire) | Prix moyen de la desiatine — Roubles |
|---|---|
| Région des steppes. Gouvernements de Bassarabie, de Kherson, d'Ekaterinoslav, Tauride, Territoire du Don | 83 |
| Région du S.-O. Gouvernements de Kiev, Podolie, Volhynie | 119 |
| Région centrale. Gouvernements de Poltava, Kharkov, Voronèje | 101 |
| Région du N. Gouvernements de Koursk, Tchernigov, Orlov, Toula, Riazan, Tambov, Penza. | 95 |
| Régions de l'E. et du S.-E. Gouvernements de Kazan, Simbirsk, Saratov, Samara, Oufa | 55 |
| Moyenne pour la région du tchernozème | 90 |
| **II. Zones du Centre et du Nord** | |
| Région centrale industrielle. Gouvernements de Moscou, Tver, Vladimir, Iaroslavl, Smolensk, Kalouga | 44 |
| Région centr. de l'O. Gouvernements de Kovno, Vilna, Grodno, Vitepsk, Mohilev, Minsk | 48 |
| Région du Volga. Gouvernements de Nijni-Novgorod, Kostroma | 46 |
| Région du N.-O. Gouvernements de Saint-Pétersbourg, Pskov, Novgorod | 44 |
| Région de la Baltique. Gouvernements de Livonie, Courlande, Ehstonie | 84 |
| Moyenne pour la région de terre ordinaire | 52 |

La propriété foncière est ainsi répartie (en milliers de desiatines) :

| RÉGIONS | TERRES APPARTENANT aux paysans | aux propriétaires fonciers | à l'État ou en apanage | à des institutions diverses |
|---|---|---|---|---|
| Russie d'Europe.... | 130.610 | 94.143 | 157.778 | 8.573 |
| Pologne..... | 4.532 | 5.579 | 669 | 308 |
| Finlande..... | 95.377 | 623 | 14.317 | 21.523 |
| Caucase et Transcaucasie..... | » | 18.821 | » | » |

Une étude due à A.-K. Goloubev nous apprend que, en l'année 1897, 125.697 propriétés, avec 50.911.858 desiatines de terre y attenant, étaient hypothéquées pour la somme de 1.397.060.000 roubles, et la valeur des terres était estimée par les diverses maisons de crédit (banques foncières, banque hypothécaire de la noblesse) à 2.676 millions de roubles environ. Les diverses hypothèques étaient ainsi réparties : Russie propre, 1.174.523.000; provinces baltiques, 65.743.000 ; Pologne, 133.661.000; Caucase et Transcaucasie, 23.133.000. Considérées dans leur ensemble, les régions les plus obérées sont les gouvernements des provinces baltiques (jusqu'à 70 °/₀ et au-dessus de toutes les terres seigneuriales) et les gouvernements du centre (40 à 50 °/₀ de toutes les propriétés). Les moins hypothéquées sont les propriétés situées dans les provinces du Nord et dans le Caucase.

Ajoutons que les deux principales banques hypothécaires sont de création toute récente : la Banque impériale foncière pour nobles, qui fait des avances aux propriétaires nobles, a été fondée en 1886 ; la Banque foncière pour cultivateurs (*Krestianski pozemelny bank*) a pour programme de venir en aide aux communautés villageoises ou à des paysans individuellement.

Le mir ou la commune. — C'est ici qu'il y aurait lieu de dire quelques mots sur le régime de la propriété communale, telle qu'elle fut organisée à la suite de la libération de serfs et qui subsiste encore presque en son entier de nos jours. *Mir* (littéralement : *paix* au *monde*) n'était autre chose que la réunion des principaux chefs de famille d'un village auquel sont alloués un certain nombre de terrains y attenant. Les lecteurs trouveront les détails sur cette organisation générale au mot Mir. Ces communautés portent actuellement le titre de *Selskoé obchtchestvo*, ou compagnie villageoise. Les terres sont partagées en autant de parcelles que le village compte de feux. Le lotissement a lieu tous les trois ou cinq ans. Il est tenu compte, à cette occasion, du nombre de membres valides que renferme chaque famille, ainsi que de leur âge. Tous les habitants étant solidaires devant le fisc, les plus robustes ou les plus aisés reçoivent une plus grande portion de terre, de même qu'ils supportent une plus lourde portion de taxes. Plusieurs communautés ou villages réunis constituent le *volost*. Chacune de ces deux unités est administrée par des hommes, sorte de maires, choisis par les paysans inscrits à la commune. Le *mir* avait autrefois des droits assez étendus sur ses membres ; tout individu qui cessait de plaire pouvait être expulsé et même condamné à la déportation en Sibérie. Cette dernière prérogative a été supprimée, il y a quelques années, et les paysans, membres ou non de la communauté, ont droit de recours devant la justice compétente.

Cette institution, toute partriarcale, tend toutefois à disparaître ; un grand nombre de paysans préfèrent émigrer vers les villes, abandonnant leurs parts de terre ou préférant payer les redevances qu'ils prélèvent plus facilement sur le gain dans l'industrie. L'*artel* ou la corporation ouvrière, où la solidarité est également de rigueur, remplacera à bref délai l'ancien mir et les associations des villages. Rares sont d'ailleurs les villages ou les communautés qui suffisent à leur subsistance. Dans une réunion d'économistes tenue récemment dans la capitale russe, une étude fut présentée sur la vie dans un village de la Grande-Russie. Le village choisi comme type fut pris dans le gouvernement de Novgorod. Il se composait de 122 maisons et possédait la part entière de terrain lui revenant de droit, soit 2.040 desiatines. Aux années de récolte moyenne, le déficit du blé nécessaire à l'alimentation de la population était de 3.612 pouds. Pour combler ce déficit, les paysans eurent à se procurer une somme de 2.470 roubles. Jointe aux autres dépenses de la communauté (achats d'outils, de vêtements, impositions, arriérés, etc.), la somme à recueillir était de 10.111 roubles. L'apport de ces fonds incomba à 152 hommes valides qui durent chercher le gain dans les villes ou dans les usines des environs. Chacun d'eux eut donc à apporter à la communauté une somme d'environ 66 roubles. Mais cela ne fut jamais le cas. La somme parfaite n'atteignit pas la moitié des fonds nécessaires et le village continua à s'endetter. — On constata également que sur 69 enfants en âge de fréquenter l'école, 15 seulement suivirent les cours ; les 54 autres furent employés à divers travaux dans les familles ou mendiaient sur les routes.

Etat économique, intellectuel et moral du pays. Considérations générales. — Au point de vue économique, la grande masse du peuple russe, les paysans, sont encore dans un état de profonde misère. La plus grande partie des villages russes ne présentent à l'œil de l'étranger ou du citadin aisé qu'un amas de ruines ; les demeures, décorées du nom de maisonnettes ou *izbas*, ne sont en réalité, que des constructions en bois plus ou moins délabrées, composées rarement de plus de deux pièces, le plus souvent d'une seule, et dont le principal ornement est un vaste poêle qui sert à la fois pour cuire les aliments et de couchette ; c'est le lit de famille par excellence et où se réfugient pendant les longues nuits d'hiver hommes, femmes et enfants. C'est sur le poêle aussi que le *moujik* ou paysan passe parfois deux ou trois mois sans interruption, lorsque la récolte a été mauvaise et que la nourriture fait défaut. Il a été constaté que la *léjka* (attitude couchée) permet à l'homme de se priver pendant très longtemps de nourriture.

La plupart des paysans vivent, en effet, dans une promiscuité complète. Ils dorment d'ailleurs tout habillés et ne quittent leurs vêtements que pour le bain du samedi. La demeure renferme en outre un banc fixé aux parois qui sert habituellement de lit pour les enfants, d'une table, d'un ou de deux escabeaux et d'un coffre qui contient les richesses de la famille : un ou deux costumes qu'on n'endosse qu'aux grandes occasions, l'argent, lorsqu'il s'en trouve, quelques friandises : pain blanc, biscuits, etc. La plupart des *izbas* sont dépourvues de cheminées. Par une disposition spéciale des poêles, la fumée se maintient dans la partie supérieure de la pièce et s'échappe soit par une ouverture pratiquée au-dessus de la porte, soit par un châssis. La nourriture se compose invariablement de *cacha* ou purée de pomme de terre, ou de divers autres légumes. Très fréquemment, les paysans ne se nourrissent que de pain sec et de harengs. Comme boisson, le thé et le *kvass*, sorte de cidre. Au physique, le paysan, par suite d'absence de tout excès, reste sain. Par contre, très peu échappent à la moindre maladie. La mortalité infantile est également fort intense, bien que les enfants soient généralement bien traités par leurs parents.

*Emigration*. Un pareil état des choses engendre toutefois des souffrances intolérables. Aussi, lorsqu'une rumeur lui parvient qu'il fait mieux vivre dans un autre pays, le paysan émigre volontiers. Rien, d'ailleurs, ne l'attache à la terre qu'il considère comme ingrate et comme ne lui appartenant pas. Quelques facilités accordées aux agriculteurs d'aller s'établir en Sibérie déterminèrent durant

plusieurs années un véritable exode. 150 à 175.000 paysans quittèrent annuellement, durant la période de 1880 à 1895, pour aller occuper les terres libres de la Sibérie. Le mouvement d'émigration prit une extension telle que le gouvernement dut recourir à la force et établir des cordons de troupes afin d'empêcher les paysans de s'expatrier. La majeure partie de ces malheureux, partis de leur pays d'origine sans ressources, sans vêtements de rechange, succombait en route, par suite de fatigues et de privations. Les comités philanthropiques, qui s'étaient institués tout d'abord pour encourager l'émigration de paysans en Sibérie, durent s'employer bientôt à enrayer le mouvement qui menaçait de compromettre à la fois les régions abandonnées et la contrée qu'on s'efforçait de peupler. Chose remarquable, ce furent les provinces méridionales de l'empire, les pays de *terre noire* ou *tchernozème*, considérés comme le « grenier » de la Russie et qui expédie réellement des millions de tonnes de céréales aux divers coins de l'Europe, qui fournissaient les contingents les plus considérables à ces émigrations. La cause en réside surtout dans l'exploitation éhontée dont sont victimes les malheureux cultivateurs de ce pays, ignorants et inoffensifs, de la part de quelques gros négociants-commissionnaires, pour la plupart d'origine étrangère ou israélite. Le gouvernement s'est trouvé jusqu'à présent désarmé ou impuissant à remédier à ce déplorable état de choses.

*Classes moyennes.* Bien que le « tiers état » ou proprement dit la bourgeoisie n'existe pas encore en Russie à l'état de force sociale, des symptômes se manifestent indiquant sa lente, mais progressive formation. Une remarque, entre autres : dans ce pays autocratique par excellence, si les écrits sont soumis à une sévère censure, les paroles sont d'autant plus libres, et il n'est pas rare de rencontrer des négociants, des boutiquiers, des artisans, voire des fonctionnaires et des officiers, exprimer des idées en complète opposition avec les lois et les règlements qu'ils sont souvent eux-mêmes chargés d'appliquer. Les événements politiques, ceux des pays étrangers surtout, les grandes questions d'ordre social et religieux, semblent vivement intéresser autant le *miéchtchanine* (petit bourgeois) que l'écrivain ou l'artiste. Dans le voisinage des villes, les paysans ne sont pas dépourvus d'une certaine culture et surtout du désir de s'instruire. La haute estime dans laquelle sont tenus l'instruction et le savoir est l'un des traits caractéristiques de ce pays. Les actes criminels des nihilistes ont jusqu'à présent été les seules causes de l'état politique arriéré dans lequel le gouvernement autocrate se croit obligé de tenir la nation. Les relations de plus en plus étendues du négoce russe avec les pays de l'Occident, le nombre toujours croissant des sujets russes des classes moyennes se rendant à l'étranger soit pour leurs affaires, soit pour leur agrément, ne tarderont pas à influer sur les mœurs politiques de ce pays, après y avoir introduit les coutumes et usages de l'occident de l'Europe.

*Classes lettrées.* Si la grande masse du peuple est encore profondément ignorante, si la bourgeoisie n'est encore qu'à l'état embryonnaire, une certaine classe de le société russe constitue, en revanche, une élite intellectuelle qui rivalise dans les sciences et dans les arts avec les hommes les plus éminents de l'Europe et de l'Amérique. Hâtons-nous d'ajouter que l'aristocratie de naissance ne s'est jamais adjugé une prépondérance particulière, et le mérite personnel a toujours joui en Russie de la considération universelle.

*Caractères primordiaux du peuple russe.* Parmi les traits particulièrement caractéristiques et communs à toutes les classes de la société russe, il y a lieu de citer :

1° L'*hospitalité.* En aucun pays du monde, sauf peut-être en Ecosse où l'hospitalité est plutôt une affaire de tradition, l'accueil réservé à l'étranger n'est aussi franc, aussi spontané qu'en pays russe. Sauf pour ce qui est du juif, du Tatare et du *Niémetz* (proprement : Allemand, mais dans lequel le Russe de classe inférieure exècre plus particulièrement tout étranger établi temporairement dans le pays en qualité de contremaître ou de régisseur), le petit bourgeois comme l'artisan et l'agriculteur ne nourrissent aucune haine, ni animosité contre quiconque. Il suffit d'ailleurs, à ces trois catégories d'individus, de quelques paroles aimables pour gagner la confiance et l'amitié du plus endurci des orthodoxes. L'humble izba comme la demeure pompeuse du gros négociant et du riche seigneur, propriétaire foncier, sont ouvertes jour et nuit à toute personne, de nationalité russe ou étrangère, qui se présente sous l'auspice ou avec la recommandation du plus lointain ami. Rares sont les contestations pour questions d'intérêt entre les membres d'une même famille.

2° Le *fatalisme* est commun à tous les peuples slaves, ainsi qu'une bonne dose de fanatisme et de superstition, ces deux derniers traits dus surtout à l'ignorance. N'ayant aucune conception du véritable esprit religieux ni de l'enseignement de l'évangile, le paysan russe accepte bénévolement tout ce que lui suggère un aventurier ou un fanatique ; son imagination souvent en éveil, manquant de direction, dépourvue d'aucun stimulant pour les nécessités de la vie matérielle, s'égare parfois jusqu'à l'exaltation. De là les nombreuses sectes schismatiques et les actes de folie mystique qu'on constate si fréquemment parmi les classes inférieures de la société russe. Les feuilles quotidiennes enregistrent souvent les cas de morts volontaires aussi violentes que dramatiques dues à ces exaltations : des moines se faisant emmurés vivants, des familles entières se laissant ensevelir vivantes, afin de gagner les faveurs du ciel ; d'autres se détruisant volontairement par le feu afin de purifier leurs péchés.

3° Un autre grand vice de la classe pauvre est la mendicité. Tendre la main ne semble pas, aux yeux des Russes, un acte blâmable. Le pauvre *moujik* (paysan), voué à la servitude, n'a encore aucune conscience de patrimoine propre, habitué qu'il était, durant le servage, à considérer tout ce qu'il possédait comme appartenant à son maître. Actuellement encore, l'esprit qui guide les principales institutions du pays tend à faire accepter par les populations illettrées cette maxime, que tous les biens qu'elles possèdent, les terres surtout, sont la propriété d'autrui, du tsar. Aucune loi efficace n'existe pour la répression du vagabondage et de la mendicité. De caractère très compatissant, le Russe aisé ne refuse donc jamais son obole ni au convoi de prisonniers qui traverse la ville, entourés de gendarmes, quelquefois chargés de chaînes, mais dont les mains sont laissées libres pour recevoir les aumônes, ni à la veuve chargée d'enfants en bas âge, qui a soin d'annoncer sa détresse à la quatrième page des journaux.

Mais ces mœurs ne déshonorent pas une nation et sont fatalement destinées à disparaître au fur et à mesure de l'éducation du peuple, à laquelle, il faut l'ajouter, travaille, non sans succès, une élite intellectuelle et aristocratique.

Vie intellectuelle. — La création de l'alphabet russe remonte à l'époque de l'introduction du christianisme dans ce pays. On attribue généralement à saint Cyrille et à saint Méthode, les deux premiers apôtres byzantins, la composition de l'alphabet slavon, mélange de lettres grecques, hébraïques, arméniennes et coptes. Cet alphabet (V. Cyrille, t. XIII, p. 716), fut modifié pour la dernière fois sous Pierre le Grand par l'exclusion de plusieurs lettres et par la modification de quelques autres. Afin de consolider leur conquête morale et intellectuelle, les Grecs et les Bulgares s'empressèrent de composer à l'usage du peuple et de ses princes, des chroniques de vie de saints, des sermons, dont plusieurs spécimens se sont conservés jusqu'à nos jours. Un *Recueil de lois russes* date du XIe siècle. Les premières années du XIIe siècle virent éclore les célèbres *Chroniques de Nestor;* vinrent en-

suite les *Instructions* de Vladimir Monomaque, le *Domostroï* ou livre de ménage (xv^e siècle), le *Chant de l'expédition d'Igor*, découvert seulement en 1795. La vraie littérature ne commence toutefois qu'avec le xviii^e siècle.

ALPHABET RUSSE

| VALEUR | IMPRIMERIE | | ÉCRITURE | |
|---|---|---|---|---|
| a | А | а | А | а |
| b | Б | б | Б | б |
| v | В | в | В | в |
| gh | Г | г | Г | г |
| d | Д | д | Д, Д | д, д |
| é, ié | Е | е | Е | е, е |
| j | Ж | ж | Ж | ж, ж |
| z | З | з | З, З | з, з |
| i | И | и | И, И | и |
| ï, y | І | і | І | і |
| k, c | К | к | К | к, к |
| l | Л | л | Л | л |
| m | М | м | М | м |
| n | Н | н | Н, N | н |
| o | О | о | О | о |
| p | П | п | П | п |
| r | Р | р | Р | р |
| s, ç, z | С | с | С | с |
| t | Т | т | Т | т |
| ou | У | у | У | у |
| f, ph | Ф | ф | Ф | ф |
| kh, ch *all.* | Х | х | Х | х |
| ts | Ц | ц | Ц, Ц | ц |
| tch | Ч | ч | Ч | ч |
| ch | Ш | ш | Ш | ш |
| chtch | Щ | щ | Щ | щ |
| *finale muette* | Ъ | ъ | Ъ | ъ |
| i *sourd* | Ы | ы | Ы, Ы | ы |
| i *muet* | Ь | ь | Ь, Ь | ь |
| ié, é | Ѣ | ѣ | Ѣ | ѣ |
| é | Э | э | Э | э |
| iou | Ю | ю | Ю | ю |
| ia | Я | я | Я | я |
| f. ph | Ѳ | ѳ | Ѳ | ѳ |
| i, y | Ѵ | ѵ | Ѵ | ѵ |

*Lomonossov* (V. ce nom) fut le premier qui vantât les beautés de la langue russe. Karmzine, Joukovski, les poètes Pouchkine, Nekrassov, Lermontov, le fabuliste Krylov, nos contemporains Dostoievski, Gontcharov, Gogol, Tourguenev, Tolstoï, sont devenus populaires dans tous les pays civilisés, et la traduction de leurs œuvres a eu les honneurs de nombreuses éditions. Il en est toutefois de ces ouvrages qui ne peuvent conserver dans une langue étrangère ni la valeur intrinsèque, ni les charmes de l'édition originale. Seuls, un Russe ou un étranger ayant vécu longtemps dans ce pays pourraient saisir la haute morale d'une œuvre satirique comme l'est la comédie de Gogol, *le Revisor* (Inspecteur), ou comprendre le tableau de la vie d'un seigneur russe d'autrefois, peinte dans *Rêve d'Oblomov*, de Gontcharov. Une grande partie de ces publications ont eu une influence considérable — et salutaire — sur l'état économique et politique du pays. L'émancipation des serfs a été en grande partie l'œuvre des écrivains russes, eux-mêmes propriétaires, mais avant tout philanthropes et patriotes. Les lecteurs trouveront à la *biographie* de chacun des principaux écrivains russes la liste de leurs publications. Nous nous contenterons donc de constater ici la haute valeur de cette littérature qui sera d'autant plus goûtée du public européen à mesure que la connaissance de la langue russe, aussi riche que variée, souple et harmonieuse — peu difficile d'ailleurs — sera répandue parmi le monde lettré de l'Europe.

Cet exposé ne saurait terminer sans fournir quelques indications sur les débuts et l'état actuel de la presse périodique en Russie. Ce fut sous le règne du tsar Alexis (1645-76) que parut le premier journal russe, *Kouranty* (Nouvelles courantes), destiné surtout à l'entourage impérial. Mais la première feuille volante à l'usage du public doit sa création à Pierre le Grand qui fonda la *Gazette russe de Saint-Pétersbourg* appartenant à l'Académie des sciences (1714). Ensuite parurent les *Ecrits mensuels* de l'académicien Muller (1735) ; l'*Abeille laborieuse* de Soumarokov (1760), l'*Aurore* (1778), le *Crépuscule* de Novikov (1782). L'historien Karamsine fonda le *Journal de Moscou* (1791-92), puis à Saint-Pétersbourg le *Messager d'Europe* (1802) représentant les idées occidentales, auquel fut opposé le *Messager russe* (1809), organe des idées autocratiques et slavophiles.

En 1812, pendant les guerres napoléoniennes, le mouvement patriotique se manifesta dans deux organes influents : *l'Invalide russe* et *le Fils de la Patrie*. Vers la fin du règne d'Alexandre I^er, Grelche et Boulgarine publièrent l'*Abeille du Nord* qui rendit de grands services à la littérature russe par les grands noms qui y collaborèrent (entre autres Pouchkine et Lermontov).

Par une organisation puissante de la censure, Nicolas I^er (1825-55) restreignit la liberté de la presse. Les écrivains russes se solidarisèrent et, rendus plus ingénieux à mesure que les édits devenaient plus rigoureux, publièrent collectivement leurs œuvres dans des éditions périodiques du nom modeste d'*Almanachs*.

Ainsi parurent, entre autres, les œuvres de Karamzine, de Pouchkine, de Lermontov, de Polejaiev, de Ryléev et de Pogodine, et leur succès inspira à plusieurs écrivains l'idée de publier des revues mensuelles. On cite parmi ces dernières : *le Moscovite* de Khomakov et des frères Aksakov, organe slavophile ; *les Annales patriotiques*, plus libérales, de Dostoievsky et Herzen ; *la Bibliothèque de lecture*.

Le tsar Alexandre II, bien que s'étant montré plus libéral au début de son règne en supprimant les juridictions spéciales créées par son père, réorganisa la censure sur des bases sévères qui, encore aujourd'hui, règlent les rapports du journalisme et de l'Empire. C'est alors que Katkov fonda à Moscou, avec son ami le professeur Léontiev, le *Messager russe*, revue mensuelle, et donna une importance prépondérante à la vieille *Gazette de Moscou*. — L'influence politique de ces deux publications fut immense.

L'assassinat d'Alexandre II (1881) marqua un retour en arrière pour la presse russe. Plusieurs journaux, soupçonnés de libéralisme, durent disparaître et les autres tenus en respect par des mesures rigoureuses, durent par des idées ultra-conservatrices se concilier le nouveau tsar.

L'état actuel des publications périodiques peut être exprimé par les chiffres suivants (en chiffres approximatifs) (sans la Finlande) : politique et littérature, 280 ; science, 260 ; religion, 85 ; information, 50 ; publications illustrées, 30 ; pédagogie, 35 ; humoristiques, 10 ; bibliographie, 8 ; histoire, 5 ; soit au total environ 765, dont 610 en langue russe, les autres en langues allemande (50), polonaise (71), française (10), lette (8), arménienne (6), géorgienne (15), hébreu (3), finnoise (1). La majeure partie de ces publications comme les journaux quotidiens paraissent naturellement à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Mais plusieurs autres villes participent puissamment au mouvement littéraire, notamment Kharkov, Kiev, Odessa et Kazan.

Dans le domaine de la science, la Russie occupe

actuellement une place des plus honorables parmi les nations civilisées. Les nombreuses associations scientifiques et corps savants disséminées sur tout le territoire, Europe et Asie, sont en relations suivies avec les sociétés similaires des deux mondes. Leur organisation et leurs fonctions étant identiques à celles des autres pays civilisés, France, Allemagne, Grande-Bretagne, nous nous bornerons à citer quelques-unes de ces associations ; elles ont presque toutes un caractère officiel ou officieux ; leurs travaux n'ont pas peu contribué à la grandeur du pays.

L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, fondée par décret (*ukaze*) de Pierre le Grand, à la date du 8 janv. 1724, fut ouverte en 1826, sous Catherine Ire. Comme les institutions semblables des autres pays, elle dispose de fonds spéciaux pour récompenser les travaux les plus remarquables. La Russie compte en outre de nombreuses associations archéologiques, historiques (Saint-Pétersbourg, Moscou) et plusieurs sociétés de naturalistes (Saint-Pétersbourg, Moscou, Kharkov, Odessa, Kazan, Kiev). La Société impériale russe de géographie, qui a son siège à Saint-Pétersbourg, remplit en Russie le rôle du Comité des travaux historiques et scientifiques qui fonctionne au ministère de l'instruction publique en France. C'est elle qui est souvent chargée de l'organisation et de l'équipement des nombreuses explorations scientifiques qui ont sillonné l'empire russe et une grande partie du continent asiatique durant les cinquante dernières années. Des sections de cette société sont établies sur différents points du territoire, en Europe et en Asie.

A côté de ces vastes associations, il y a lieu de citer les nombreuses et importantes collections scientifiques et artistiques réunies dans les divers musées et bibliothèques de l'empire (Ermitage, Saint-Pétersbourg, musée Roumiantzov, Moscou ; Musée historique, Moscou ; bibliothèques publiques dans les principales villes de l'empire) et les observatoires, dont le plus important est celui de Poulkovo (près Saint-Pétersbourg).

Le génie de l'invention, pour être moins répandu dans l'empire, par suite de sa faible évolution industrielle, n'en est pas moins fort intense, et l'application ingénieuse de récentes découvertes par certains savants russes font l'admiration de l'univers (électricité, Jablokov ; poêles mobiles Choubersky ; navires brise-glace Komarov). Les sciences abstraites, comme les sciences appliquées, anthropologie, chimie, médecine, linguistique, ont eu ou ont encore des représentants autorisés dans diverses facultés de l'empire (Mendeliev, Setchenov, Kovalski, Botkine, Metchnikov). La science trouve, d'ailleurs, comme sous avons déjà dit, des encouragements dans toutes les classes de la société, et nombre de marchands illettrés consacrent des fortunes colossales à l'édification d'un établissement d'instruction publique ou à une œuvre scientifique. A remarquer aussi le mouvement vers les hautes études qu'on constate chez la femme russe. Les premières femmes-médecins ont fait leur apparition en Russie et des luttes continuelles ont eu lieu non sans succès afin d'ouvrir aux jeunes filles l'accès aux collèges et lycées. C'est encore la Russie qui fournit actuellement le plus grand nombre d'étudiantes du monde entier. Un Institut spécial de médecine pour les femmes fut inauguré à Saint-Pétersbourg en oct. 1897.

Un chapitre spécial devrait être consacré à l'œuvre géographique des Russes, qui est certainement l'une des plus considérables accomplies par les nations européennes. Cette œuvre est toute moderne et appartient presque entière au XIXe siècle. La plupart des connaissances relatives au pays russe, antérieures à cette époque, ont été fournies par des étrangers. Les deux plus anciennes cartes connues furent publiées, l'une, en 1525, par le géographe vénitien B. Agnese. La seconde, de 1555, est due à un sénateur de Dantzig, A. Wid. Ce fut l'Académie des sciences qui débuta dans la cartographie scientifique en publiant le tableau de soixante-sept positions astronomiques établies par Roumovski (1786). Les expéditions scientifiques dans l'intérieur de l'empire commencent réellement avec Pallas qui exécuta, vers la fin du XVIIIe siècle, divers ouvrages remarquables dans la Russie d'Europe, en Sibérie et dans le Caucase.

La Russie compte à son actif plusieurs voyages de circumnavigation (Bellinghausen, Kotzebue, Krusenstern, Lütke). Mais l'œuvre géographique capitale des Russes est la reconnaissance du continent asiatique. En dehors des conquêtes militaires, la Russie a donc accompli une œuvre méritoire en ouvrant au monde civilisé des contrées inconnues. Le cadre de l'*Encyclopédie* ne nous permet pas de nous étendre longuement sur les travaux accomplis par les explorateurs et savants russes en Asie. Nous renvoyons donc le lecteur, pour les détails sur ces diverses expéditions, aux noms propres des pays (CAUCASE, SIBÉRIE, TURKESTAN) et des personnages (FEDCHENKO, POTANINE, PRJEVALSKI, SIEVERTZOV, etc.). Disons seulement que la cartographie russe, concentrée presque entièrement dans le service cartographique du grand état-major, est l'une des plus fécondes et fournit, pour le continent asiatique surtout, les documents les plus étendus et les mieux établis (cartes à diverses échelles des possessions russes et des pays limitrophes : Perse, Afghanistan, Chine, Tibet).

Les prédispositions de l'esprit slave, entraîné plutôt vers l'imitation, se retrouvent dans les œuvres artistiques (peinture, sculpture, architecture et art musical) des Russes, dont le défaut capital est encore de nos jours le manque d'originalité. Introduit en Russie en même temps que le christianisme, dans le courant du Xe siècle, l'art byzantin se maintint durant une époque assez longue. La plupart des édifices religieux n'ont été que des reproductions des monuments de Byzance. Les constructions élevées dans les temps plus modernes ont eu pour architectes des étrangers : Italiens, Français ou Hollandais. Il n'existe donc pas d'architecture nationale russe proprement dite. De même pour ce qui est de la sculpture. La raison peut en être cherchée dans les conditions religieuses et ethnographiques du pays, le dogme orthodoxe étant, par tradition, hostile à la représentation sculpturale de la nature humaine dans les églises et les monastères. Là encore, la Russie est donc tributaire, même de nos jours, des artistes étrangers. Le seul statuaire moderne dont la Russie semble s'enorgueillir et dont la réputation était devenue universelle, Antokolsky, a été — nous devons le dire — un israélite, et ne peut, à ce titre, aux yeux des Russes tout au moins, être considéré comme un représentant de l'art slave.

*Peinture.* Plus importants ont été les progrès des Russes dans l'art de la peinture, bien que cette école ne date que d'une époque relativement très récente. Le fondateur de l'école russe de peinture est un artiste d'origine française, Brulov, auteur des *Derniers Jours de Pompéï*, tableau exposé au Salon en 1834 et qui valut à son auteur une grande réputation. De louables et fructueux efforts ont été faits depuis une soixantaine d'années, afin de former des peintres nationaux russes ; des fonds importants ont été mis à leur disposition, tant par le gouvernement que par de riches particuliers, afin qu'ils puissent se perfectionner et parfaire leurs études dans les centres artistiques de l'étranger. Epris de la nature, les peintres russes excellent particulièrement dans le paysage. Le talent des artistes russes (Bogolioubov, Siemiradzki, Verechtchaguine et nombre d'autres) a été hautement apprécié dans divers *Salons* de Paris. Nul doute que l'école de peinture russe ne soit appelée à un grand avenir artistique. L'art industriel est également parvenu à un haut degré de perfection. Là encore se manifeste avec éclat l'esprit imitatif du peuple russe, s'appropriant avec une facilité étonnante les procédés de fabrication introduits dans leur pays par les artistes étrangers, parmi lesquels les Français jouent l'un des principaux rôles. L'inspiration

des maîtres et artisans russes a trouvé, d'autre part, un champ très vaste dans les œuvres d'art introduites de l'Orient et de leurs possessions asiatiques : Caucase et Asie centrale.

La *musique*. Peu de choses à dire aussi de l'art musical des Russes. Plusieurs talents se sont fait jour, tous dans le courant du XIXe siècle — aucune composition sérieuse n'a été produite avant *Glinka* (1804-57) (V. ce nom). Les deux principales œuvres de ce compositeur — le seul qui sut faire vibrer les sentiments nationaux russes — *la Vie pour le tsar* et *Rouslan et Ludmila*, ne quittent pas de nos jours, encore, le répertoire des théâtres de l'empire. Les autres compositeurs les plus célèbres : Tchaïkovsky, Rimsky-Korsakov, Rubinstein, Cui, s'étaient surtout inspirés des œuvres allemandes ou italiennes. Il convient d'ajouter que Rubinstein, était plutôt pianiste-exécutant (quelques-unes de ces compositions, *Démon*, opéra, et plusieurs romances et concertos sont d'une admirable envergure) ; quant à César Cui, il exerçait à la fois le métier de soldat (il était général de brigade), d'ingénieur, de littérateur et de musicien.

Comparé aux productions magistrales des Allemands, des Italiens et surtout des maîtres français, l'art musical russe paraît encore, aux yeux des dilettanti, être en enfance. Par contre, le pays compte des chefs d'orchestre et des exécutants de premier ordre.

On ne saurait terminer cette étude sur la Russie sans dire quelques mots sur la situation des étrangers dans ce pays. Les Russes propres (orthodoxes) distinguent deux catégories d'étrangers : l'*inorodetz* (littéralement : d'autre race) ; l'*inostranetz* (d'autre pays). A la première catégorie appartiennent les peuples déjà établis dans le pays avant l'arrivée des orthodoxes ou conquis par ces derniers et considérés comme sujets russes : Tatars, Polonais, Finnois, Israélites, Arméniens, Géorgiens, etc. A la seconde catégorie appartiennent tous les sujets de pays étrangers.

Au point de vue juridique, toutefois, ne sont considérés comme *Inorodzi* (plur. d'*inorodetz*), et par suite, privés des droits conférés à tous les autres sujets russes : 1° les Kirghis et autres nomades de Sibérie ; 2° les habitants des îles Commandor (détroit de Behring) ; 3° les Samoyèdes du district de Mezen, gouvernement d'Arkhangelsk ; 4° les nomades du gouvernement de Stavropol ; 5° les Kalmouks nomades des gouvernements d'Astrakhan et de Stavropol ; 6° les hordes de la Transcaspie ; 7° les juifs.

Quelques mots sont indispensables sur la situation particulière des Israélites dans l'empire russe. Les lecteurs de l'*Encyclopédie* trouveront au mot *juif* une étude substantielle sur l'origine et la position du peuple israélite dont le rôle dans la société moderne semble prendre une importance de plus en plus considérable. Aux yeux de tous les patriotes russes (et tous les Russes sont patriotes), la présence dans un pays de l'élément israélite est considérée comme une calamité nationale. A l'étranger qui débarque en Russie, le petit bourgeois ou l'artisan ne manque pas d'adresser cette question : Avez-vous des israélites dans votre pays ? Les causes de cette haine des Russes contre le peuple israélite sont d'ordre social et économique. Dans les différentes guerres que la Russie eut à soutenir dans le cours du XIXe siècle (guerre de 1812, guerre de Crimée, insurrections polonaises, guerre russo-turque de 1877), les israélites sympathisaient manifestement avec l'ennemi. Aucun lien de parenté n'existe entre un juif et un non juif ; la langue parlée par l'immense majorité des israélites n'a aucune affinité avec la russe que les juifs dévots considèrent même comme une langue impure. Les juifs avaient — jusqu'en ces dernières années du moins, — leur juridiction spéciale ; ils ne se mêlaient en aucune manière dans la vie du peuple russe, sauf pour les transactions commerciales. Les fêtes religieuses, qui tombent rarement aux mêmes époques, rigoureusement observées par les adhérents des deux cultes, accentuent encore la démarcation qui existe entre ces populations. Orthodoxes et juifs s'accusent d'ailleurs mutuellement de cupidité. La cause religieuse doit donc être complètement écartée de cette dualité de races. Cette considération est d'autant plus évidente que la secte des *Caraïtes* (V. ce mot), juifs également, jouit dans l'empire de Russie de toutes les prérogatives de la classe la plus privilégiée du pays, des nobles. On voit, d'autre part, des ecclésiastiques orthodoxes venir apporter leurs consolations au chevet des malades israélites (comme l'a fait tout récemment le célèbre Père Jean de Kronstadt), et de fougueux chrétiens implorer la bénédiction de rabbins israélites. Les prières pour le repos de l'âme des membres de la famille impériale, sont ordonnées à la fois dans les temples chrétiens et dans les synagogues des juifs. Un rapprochement par les mariages mixtes et les liens de famille semblent les seuls remèdes propres à détruire la haine séculaire qui anime les deux populations en présence.

On attend, d'autre part, pour l'amélioration de la situation des israélites en Russie, les résultats que doivent fournir les diverses colonies d'agriculteurs établis, avec l'agrément des autorités supérieures, dans le sud de l'empire (gouvernement de Kherson). On espère, en les initiant aux travaux des champs, les rendre moins apathiques aux masses populaires. Malheureusement, ce sera toujours leur particularisme, l'établissement en colonies *distinctes*, qui les éloignera de plus en plus du restant de la nation, aux yeux de laquelle les juifs sont des exploiteurs étrangers.

Quant à la seconde catégorie : étrangers proprement dits, leur nombre est relativement considérable, près de 5°/o de la population totale. Tous s'adonnent au commerce et à l'industrie. L'élément allemand (et autrichien), les premiers peuples européens avec lesquels les Russes nouèrent des relations commerciales, prédomine encore de nos jours. Les Allemands, voisins immédiats, ont été aussi les éducateurs du peuple russe pour les diverses branches industrielles. Beaucoup d'entre eux occupent des positions avantageuses dans les administrations privées ; un grand nombre sont employés en qualité de contre-maîtres et artisans dans diverses usines. Les Anglais s'adonnent particulièrement au commerce. De nombreux établissements industriels emploient un personnel exclusivement étranger. Les Français et les Belges sont répandus dans la capitale, le centre (Moscou), et dans le midi de la Russie (Bessarabie et régions de Kharkov, de Rostov, de Kiev). La majeure partie de négociants et d'industriels étrangers établis en Russie prospèrent. Les consuls des puissances européens accrédités dans l'empire, dans leurs rapports officiels, font les plus grands éloges du marché russe et invitent leurs compatriotes à nouer des relations commerciales avec ce pays, ou d'y engager des capitaux.

Passeports. — L'obligation du *passeport* (V. ce mot) fut abolie pour les Russes propres par la loi du 3 juin 1894. Un *titre de séjour* (*vid na jitelstvo*) remplace, depuis le 1er janv. 1895, pour la majeure partie des Russes, l'ancien passeport. Ce document est toutefois indispensable à une certaine catégorie de sujets russes (ecclésiastiques de culte romain, juifs, individus soumis à la surveillance de la police...), ainsi qu'à tous ceux qui se rendent à l'étranger ; enfin, aux sujets étrangers. En aucune ville de Russie le séjour n'est permis, sans documents d'identité, pour plus de trois jours (à Saint-Pétersbourg, vingt-quatre heures seulement). L'étranger se rendant en Russie doit donc se munir d'un passeport visé au lieu de son domicile, à la fois par les autorités de son pays et par le consulat russe. A l'arrivée dans une ville russe, sa présence doit être immédiatement déclarée à la police locale (le soin en incombe souvent aux concierges ou aux hôteliers). Il doit déclarer également, au moment du départ, l'endroit où il se rend. Aucune autre formalité n'est exigée du touriste étranger en Russie, qui est libre de circuler dans tout l'empire (sauf pour la

Russie d'Asie, où une autorisation spéciale est nécessaire) sans crainte d'être molesté. La vérification des pièces d'identité (passeports) se fait, à l'entrée comme à la sortie, à la frontière, dans les salles de douane. P. Lemosof.

HISTOIRE. — **Les origines.** — La grande plaine de l'Europe orientale est entrée beaucoup plus tard dans l'histoire que les régions de l'O. et surtout du S. de l'Europe. Alors que les pays méditerranéens avaient derrière eux de longs siècles de civilisation, la Russie d'aujourd'hui était encore la *Scythie*, un pays semi-hyperboréen, connu seulement par des légendes fabuleuses. Seules, les côtes du Sud, entre l'embouchure du Danube et le Caucase, avaient été parcourues par des navigateurs grecs, probablement dès le IXe et le VIIIe siècle avant notre ère; un peu plus tard, nous y trouvons une série de colonies milésiennes, phocéennes, etc., entre lesquelles, il faut citer Olbia, non loin de l'emplacement actuel d'Odessa, Feodosia, Chersonèse, sur la côte S. de la Crimée, Panticapée, près du détroit de Kertch. Riches, grâce surtout à l'exportation des grains, ces colonies n'ont pourtant qu'une existence assez précaire. Elles sont constamment menacées, en effet, par les Barbares de l'intérieur. Si quelques-uns de ces Barbares, comme les *Scythes royaux* d'Hérodote, paraissent avoir joui d'une civilisation relative, les autres sont des nomades, sans autre industrie que l'exploitation régulière des villes grecques. Fondées et détruites à plusieurs reprises, les colonies grecques n'ont pas eu d'influence durable sur leurs farouches voisins.

Autant qu'on peut le conjecturer d'après les œuvres d'art qui, retrouvées dans les ruines de ces villes, à Kertch, par exemple, nous ont conservé l'image de ces Barbares, ils appartenaient au rameau commun des races indo-européennes. Leur figure et leur costume sont encore ceux des moujiks de la plaine russe : les quelques noms de princes que nous ont conservés les historiens grecs s'expliquent à peu près par des racines iraniennes. Il ne faudrait pourtant pas en conclure que les occupants actuels de l'Europe orientale soient les descendants directs des Scythes d'autrefois : probablement, dès ce temps, parmi les tribus de descendance indo-européenne, il y en avait d'autres d'origine finnoise ou turque ; il ne faut pas oublier, d'autre part, que, dans ces immenses plaines où nul obstacle n'arrête un envahisseur, les peuples se balayent et se remplacent avec une grande facilité. Les *Scythes* de l'époque grecque sont remplacés à l'époque romaine par les *Sarmates :* au IVe siècle, les *Goths* ont soumis ceux-ci et fondé, de la Baltique à la mer Noire, un grand empire qui succombe, au siècle suivant, sous les coups des *Huns*, dont la domination éphémère disparaît au Ve siècle, laissant à elles-mêmes les tribus éparses, qui, au Ier et au IIe siècle, avaient occupé la plaine de l'Oder au Volga.

Si nous laissons de côté les pays riverains de la Baltique et du Niémen, ceux des rivages de la mer Noire et les pays caucasiques, lesquels ont eu leur histoire particulière jusqu'à l'époque moderne, il paraît que les populations de la grande plaine russe se répartissaient au moyen âge entre deux groupes ethniques: Finnois et Slaves. A l'E., ce sont des *Finnois* qui, parfois mélangés de populations *turques*, s'agglomèrent en groupes guerriers, tels que les *Avares,* les *Bulgares*, les *Magyars*, mais qui, la plupart du temps, restent isolés et paisibles dans les forêts du bassin supérieur et moyen du Volga. Ils avaient fondé, à une époque fort ancienne, le royaume de *Biarmie*, qui s'étendait du haut Volga à l'Oural et à la mer Blanche; sa capitale était l'ancienne Perm (auj. Tcherdyn sur la Kolva); il était riche et commerçant, échangeant contre les produits de l'Inde et de la Perse ses fourrures et les denrées du Nord ; les routes du Volga et de la mer Blanche étaient dès ce moment fréquentées, et les Normands ont souvent dirigé leurs expéditions vers la Biarmie. En 870, Ottar faisait un voyage vers la mer Blanche dont le roi Alfred d'Angleterre lui fit rédiger le récit; on cite encore l'expédition de Karli, Gunstein et Therer Hund, lesquels rapportèrent du pillage du temple de Ioumala, à l'embouchure de la Dvina, d'immenses richesses. Les relations commerciales avec la Biarmie se se continuent jusqu'en 1222; la tradition en fut conservée, et, au XVIe siècle, les Anglais essayaient de rouvrir la navigation par la mer Blanche. Le royaume de Biarmie succomba en 1236, sous les coups des Mongols. Il a eu son histoire à part, et c'est seulement aux temps modernes qu'il fut incorporé à la Russie. Les autres tribus finnoises ne sont pas parvenues à ce degré d'organisation, et l'histoire politique de la Russie est celle des Slaves. Etablis à l'O. de la grande plaine, les *Slaves* ou *Vendes* étaient plus avancés en civilisation, déjà laboureurs, déjà groupés autour de villes ou plutôt d'enclos fortifiés (*gorodichtché*), dont l'archéologie a retrouvé d'innombrables vestiges dans les bassins de la Vistule, de la Duna, du Dniepr, de la Volga. La région qui possède les sources de ces trois fleuves, le plateau central de l'isthme ponto-baltique, paraît avoir été le plateau d'essaimement des Slaves, l'acropole dont ils sont partis pour la conquête de l'Europe orientale, conquête pacifique, du reste, faite par la charrue plus que par les armes et dénuée d'événements historiques qui puissent en marquer les étapes. Les Slaves, en effet, ne forment ni un peuple, ni même une fédération de tribus : leurs peuplades sont isolées les unes des autres, indépendantes les unes des autres, *anarchiques*, comme le remarquent les historiens byzantins. C'est cet état d'incohérence qui a rendu possible la formation des empires goth ou hun, et, au XIe siècle, celle de l'*empire russe*, grâce auquel les Slaves de l'Est entreront enfin dans l'histoire de l'Europe.

**Commencement de l'histoire russe. L'Empire russo-varègue.** — Cet événement ne nous est connu que par le récit sommaire, écrit au XIIIe siècle, du moine kiévien Nestor. L'annaliste raconte que les Slaves étaient divisés, affaiblis; que ceux du Sud devaient payer tribut à leurs voisins, les *Khazares* (V. ce mot), qui avaient leur centre sur le bas Volga, mais s'étendaient du Caucase au Dniepr; que ceux du Nord, pour mettre fin à leurs dissensions, en étaient réduits à chercher un maître hors de chez eux. « Cherchons, se dirent-ils, un prince qui nous gouverne et nous parle selon la justice. » Et alors ils allèrent trouver les princes des Varègues : « Notre pays est grand et tout y est en abondance, mais l'ordre et la justice y manquent ; venez en prendre possession et nous gouverner. » Se rendant à cet appel, trois frères varègues, Rurik, Sinéous et Trouvor, rassemblèrent leurs bandes et vinrent s'installer dans le pays des Slaves du Nord (provinces actuelles de Pskov et de Novgorod) qui devint ainsi le noyau du nouvel empire (date supposée, 862).

Qu'étaient ces Varègues, et quelle est au juste la signification de cet appel des Slaves à des envahisseurs étrangers? Pendant longtemps ces questions sont restées sans réponses satisfaisantes, moins à cause des obscurités du récit de Nestor, que parce que l'amour-propre national y était intéressé. Pendant longtemps, beaucoup d'historiens russes n'ont pas voulu admettre que le commencement de l'histoire russe fût une conquête étrangère. Ces conquérants ou ces alliés varègues devaient être des Slaves, et, pour le démontrer, on a écrit de nombreux in-folio. Aujourd'hui, la vérité ne paraît plus douteuse : les Varègues sont des Scandinaves venus directement de Suède et de Norvège, ou peut-être des rives du golfe de Finlande. Tous les noms de Varègues que nous ont transmis les annalistes sont explicables seulement par les langues scandinaves. Tout ce que nous savons sur leur type physique, leur armement, leurs coutumes coïncide exactement avec ce qui existait en Scandinavie à la même époque. Du reste, rien ne prouve que leur établissement dans le pays des Slaves du Nord, et particulièrement dans leur capitale, Novgorod, eût absolument le caractère d'une conquête. Il est possible que, suivant le récit de Nestor, ils

soient venus, appelés sinon par tous les Slaves, du moins par une partie des Slaves ; qu'il y ait eu, dans leur établissement, plutôt une sorte de pacte qu'une invasion violente. Les Francs non plus n'ont pas conquis la Gaule : ils l'ont gouvernée, ils lui ont donné leur nom, mais jamais ils n'y auraient réussi sans un accord tacite avec la plus grande partie de la population.

Quoi qu'il en soit, au xe siècle, la Slavie amorphe de l'époque précédente nous apparaît partagée en un certain nombre de principautés varègues, dont les capitales sont toujours d'anciens *oppida* slaves. A Novgorod, à Polotzk, au N., à Kiev au S., etc., il y a des princes varègues entourés de gardes, de *droujinas*, qui vraisemblablement, dès cette époque, comprennent autant ou plus de Slaves que de véritables Varègues. Avec ces droujinas, ils entreprennent de grandes expéditions de guerre et de piraterie. Tandis que Rurik gouverne de Novgorod les Slaves du Nord, Askold et Dir occupent les bords du Dniepr et s'installent à Kiev; puis de là, avec deux cents vaisseaux, assiègent Constantinople. Ils font la guerre aux peuplades éparses dans les forêts qui leur refusent le tribut; ils se la font les uns aux autres. Le frère de Rurik, Oleg (879-912), traite les autres chefs de bande comme Clovis a traité les rois des autres tribus franques, Vers 982, il s'empare de Kiev où il transfère sa résidence. C'est un chef de guerre qui dirige, en 907, contre Constantinople une glorieuse expédition. Il conclut avec l'Empire byzantin un traité de commerce octroyant aux Russes de grands privilèges ; c'est aussi un fondateur de villes et un législateur. Au commencement du xe siècle, il est maître, par Novgorod, Smolensk et Kiev, de la route fluviale qui va de la mer Baltique à la mer Noire ; tous les Varègues lui obéissent, et après lui, à son neveu Igor (912-945) qui échoue devant Constantinople en 941 et périt en combattant les Slaves-Déréviens des sources du Boug et du Pripet (Volhynie actuelle), à la veuve d'Igor, la Normande Olga (945-957), et à son fils Sviatoslav Ier (957-972). Unis, les Varègues et les Slaves multiplient leurs expéditions vers le S., où les attire le mirage du butin prodigieux qu'on pourrait faire dans Constantinople, et peut-être aussi le désir d'un établissement dans un pays plus chaud et plus riche. Dès 865, 200 barques varègues avaient descendu le Dniepr, traversé la mer Noire et étaient venues mouiller devant le palais impérial de Constantinople. Une tempête les dispersa, mais la génération suivante renouvela l'attaque, et Oleg fixa son bouclier à une porte de la cité impériale. Igor revint seul, puis avec les Petchenègues, et l'empereur romain acheta son départ (944). Sviatoslav débute par des victoires sur les Khazares, auxquels il enlève leurs sujets slaves; appelé par Nicéphore II contre les Bulgares et vainqueur de ceux-ci, il s'avança jusqu'à Constantinople et voulut transporter sa capitale dans les Balkans; il fallut, pour le rejeter au N. du Danube, les exploits de Jean Zimiscès. Battu par les Grecs, il fut surpris et tué, au retour, par les nomades du steppe, les Petchenègues, et sa mort marque la fin de la première période de la Russie kiévienne.

Un partage était intervenu entre les trois fils de Sviatoslav, et c'est Iaropolk qui règne à Kiev jusqu'en 980. Oleg commandait aux Déréviens et Vladimir à Novgorod ; ils ne peuvent s'entendre. Iaropolk tue Oleg et expulse Vladimir. Mais celui-ci, revenu avec des bandes scandinaves, fait assassiner son aîné et rétablit l'unité. Jusqu'alors l'empire russo-varègue n'est qu'une confédération lâche de tribus éparses, sous l'hégémonie d'un chef de droujina ; le fait même que Sviatoslav a pu songer à transférer sa capitale de Kiev au S. du Danube montre combien ce vaste corps était peu cohérent et stable. Après lui, il s'*assied*, se *fixe*, et la première étape de cette transformation, c'est la conversion des Russes au christianisme.

Déjà, avant Sviatoslav, il y avait eu des chrétiens en Russie ; sa mère même, la farouche Olga, avait embrassé la religion du Christ (955) et supplié son fils de s'y convertir à son tour. Sviatoslav, tout occupé de ses guerres, s'y était refusé, et la conversion de la Russie fut l'œuvre de son fils *Vladimir* (980-1015), le Clovis de l'histoire russe. Comme notre Clovis, plus que lui, Vladimir est un personnage aux trois quarts légendaire. Il est cruel et fait périr autour de lui ses frères et ses parents — comme nos Mérovingiens ; comme eux, il s'adonne à la débauche, il a des troupeaux de femmes dans chacune de ses résidences ; comme certains d'entre eux, il est tourmenté par des aspirations religieuses. Au début de son règne, il est un païen forcené, il persécute les chrétiens de Kiev. Un peu plus tard, il imagine, suivant le témoignage de Nestor, de faire procéder à une vaste enquête chez tous ses voisins, sur la meilleure des religions. Il envoie des ambassadeurs chez les Polonais qui sont catholiques, chez les Khazares, qui sont musulmans, chez l'empereur byzantin. Les ambassadeurs reviennent lui raconter que chez les Polonais les églises sont pauvres, le culte misérable ; que chez les Khazares la religion défend de boire du vin et prescrit la circoncision. Au contraire, ceux qui sont allés à Constantinople ont été émerveillés par l'éclat de la cour et des basiliques. C'est pour le culte des Grecs que Vladimir se décide, mais il ne veut pas leur demander le baptême ; il prétend le conquérir. Il va donc assiéger Chersonèse, la dernière ville de Crimée qui fût restée aux empereurs. Il la prend, s'y fait baptiser, et, peu de temps après, y épouse une princesse byzantine (988). Quand il reparaît à Kiev, c'est en apôtre entouré de prêtres et de moines. Les idoles sont précipitées dans le fleuve; les Kiéviens sont baptisés, en bloc, sur la rive du Dniepr, et peu de temps après, les Novgorodiens et les autres sujets de Vladimir sont convertis de la même façon.

Dans ce récit, il est difficile de discerner la marche réelle des événements. Il est probable que de bonne heure il y a eu des chrétiens — ne fut-ce que les captifs ramenés de Grèce ou de Bulgarie — dans les villes varègues ; qu'ils y ont fait des prosélytes ; que le mouvement s'est accentué à mesure que les rapports avec Constantinople sont devenus plus fréquents et moins belliqueux. Le fait que la légende fait coïncider, ou à peu près, la conversion de Vladimir et son mariage avec une princesse byzantine, montre bien la sorte d'influence qui s'est exercée sur les Russes. Il est présumable, du reste, que cette influence a été beaucoup plus forte à Kiev que dans les villes plus septentrionales, et que les guerres de Vladimir contre ses parents du Nord, complaisamment racontées par l'annaliste, cachent les derniers épisodes de la lutte entre le paganisme et le christianisme.

Après Vladimir, son fils Iaroslav le Grand (1016-54), le Charlemagne de la Russie kiévienne, agrandit l'empire par ses conquêtes et lui donne ses premières institutions. Du vivant même de Vladimir, les luttes commencèrent entre ses fils. Après sa mort, elles dégénèrent en guerre civile, et cette fois encore ce fut le prince de Novgorod, appuyé sur les Varègues, qui prévalut. Sviatopolk, prince de Kiev, avait assassiné trois de ses frères et pris le titre de grand prince. Mais son aîné, Iaroslav, établi à Novgorod, solda des mercenaires scandinaves, défit sur les bords du Dniepr l'armée kiévienne (1016). Sviatopolk se réfugia chez son beau-père, le puissant Boleslaw Chrobry, duc de Pologne, lequel le ramena à Kiev (1017) ; mais une rupture eut bientôt lieu entre Russes et Polonais; ceux-ci durent se contenter d'annexer les villes tchervènes (Galicie actuelle) et, de nouveau battu sur l'Alta par Iaroslav, Sviatopolk disparut (1019). Après avoir consolidé sa puissance par un mariage avec la fille du roi de Suède Olaf, il abandonne à son frère Mtislav la principauté de Tchernigov et les pays à l'E. du Dniepr, que celui-ci étend aux dépens des Khazars et des populations caucasiennes; ensemble ils reprennent aux Polonais la *Russie rouge* (villes tchervènes), puis ils domptent les

Lives et fondent chez eux Iouriev (Dorpat). Une expédition s'avance en Finlande jusqu'au Kymmène ; une autre, de navigateurs novgorodiens, va de la Dvina à l'estuaire de l'Ob, au pays des fourrures. En 1036, la mort subite de Mtislav laisse Iaroslav seul maître. Il écrase les Petchenègues ; il fonde de nouvelles villes, ou, pour mieux dire, de nouveaux postes fortifiés, chez ses voisins du Nord et du Nord-Est, Lithuaniens de la Duna, Tchoudes du golfe de Finlande, Mériens des forêts du haut Volga. Sa gloire va très loin ; il est en rapport avec les princes de l'Europe centrale, qui, avant lui, ne connaissaient pas les Russes. Sa sœur et ses filles règnent en Pologne, en Norvège, en France (Anne, épouse de Henri Ier), en Hongrie. Mais son premier titre de gloire est d'avoir donné à ses sujets leur premier code, la *Rousskaïa Pravda* (le *droit* ou la *vérité* russes), et d'avoir fait de Kiev une ville européenne. Avec lui la civilisation slavo-varègue atteint son apogée.

La civilisation slavo-varègue. — Sur l'état des Slaves avant leur réunion en Etat et leur conversion au christianisme, on sait peu de choses. A en croire Nestor, ils vivaient dans une barbarie presque complète, en guerre continuelle, pratiquant le rapt des filles et la polygamie. D'autre part, les récits des voyageurs arabes du VIIe ou du VIIIe siècle nous font assister à des scènes de funérailles accompagnées de sacrifices humains. Les Slaves en étaient, en somme, à l'état par lequel ont passé toutes les tribus indo-européennes avant leur agglomération en peuple. Peut-être étaient-ils un peu plus barbares, en raison de leur éloignement des foyers de civilisation de la Méditerranée. Pourtant ils possédaient la charrue, ce qui leur donnait une grande supériorité sur leurs voisins, Finnois ou Turcs, et les fouilles des archéologues modernes ont démontré qu'ils avaient des rapports avec les peuples civilisés de la mer Noire, du Caucase et de l'Asie antérieure.

Leurs croyances religieuses étaient un mélange du vieux naturalisme indo-européen avec des superstitions probablement empruntées aux Finnois, dont les sorciers, les *chamans* de la Sibérie actuelle, paraissent avoir eu sur eux une influence réelle. Politiquement, ils étaient partagés en cantons (*volost*) qui quelquefois s'agglomeraient, sous des chefs temporaires, en grandes tribus telles que celles dont Nestor nous a conservé les noms : celles des *Krivitches*, sur la Duna, et le Dniepr, autour de Smolensk ; les *Polotchanes*, autour de Polotsk ; les *Dregovitches*, sur le haut Dniepr ; les *Drevlianes*, dans le bassin du Pripet ; les *Polianes*, sur le Dniepr, autour de Kiev ; les *Croates blancs*, entre le Dniestr et les Karpates, etc., etc.

Nous avons déjà dit que l'histoire ne conserve pas le souvenir des migrations et des guerres qui les ont établis dans ces régions. Certains historiens en ont conclu que l'occupation avait été purement pacifique ; qu'au milieu des autres peuples, tous guerriers et pillards, les Slaves avec leur *âme de colombe* n'avaient été que de laborieux colons, laboureurs, pêcheurs ou chasseurs. Les renseignements que nous devons aux Byzantins ne confirment pas ces suppositions. Ils nous montrent les Slaves primitifs participant aux premières grandes invasions qui ont désolé l'empire romain, aussi ou plus cruels que les autres envahisseurs. D'autre part, nous savons que les guerres étaient fréquentes entre tribus slaves. Rien ne permet donc d'affirmer qu'elles soient entrées dans l'histoire avec un caractère de nature à les distinguer avantageusement des Germains, des Celtes et de tous les autres Indo-Européens. Restées très loin en arrière, elles attendaient l'impulsion qui devait déterminer leur rôle historique. Cette impulsion, les Varègues la leur ont donnée.

La civilisation des Varègues est exactement celle des peuples germaniques, au moment des grandes invasions, ou, plus tard, des Normands, leurs frères de race. Comme eux, ils sont organisés en bandes armées à la façon des Normands de la tapisserie de Bayeux, combattent pour leur compte, et fondent des Etats comme Rurik, Igor, etc., ou pour celui de qui les prend à sa solde. Il y a de bonne heure des mercenaires varègues dans les armées byzantines. Leurs coutumes, où nous retrouvons le *wehrgeld*, le prix du sang, sont celles des Germains. Du reste, il ne faudrait pas se les figurer comme des groupes ethniques fermés. De bonne heure, dans les bandes de pirates qui écumaient les fleuves russes, comme dans celles qui écumaient les côtes de la Gaule, il y a eu des gens de toute origine. La coutume russe ne fait pas de différence entre le prix du sang d'un Slave ou d'un vrai Russe, d'un Varègue. Il est certain, d'autre part, qu'aussitôt fixés en pays slaves, les bandes varègues se sont rapidement et totalement slavisées ; cinquante ans après Rurik, Sviatoslav porte un nom slave, et tous ses successeurs de même. Bien que l'élément le plus solide de leurs armées soit toujours le Scandinave au point de vue ethnique, celui-ci est absorbé par le Slave. Le vrai *Russe*, le Scandinave, a disparu aussi vite dans l'empire kiévien que le Norse dans notre Neustrie, devenue la Normandie.

Dans ce peuple composite, slavo-scandinave, aucun des deux éléments n'apportait avec lui la civilisation. Elle est venue du seul centre civilisé qui fut à portée de la Russie kiévienne, de Constantinople.

Les Byzantins ont donné aux Russes d'abord le christianisme. Aurait-il mieux valu pour eux le recevoir de l'Occident latin ? Cette question, souvent débattue par les théologiens et les historiens, est peut-être oiseuse. En tout cas, le christianisme n'a pas, du premier coup, transformé les Russes. Devenus chrétiens, les princes sont restés aussi cruels qu'au temps du paganisme ; dans la masse du peuple, le changement de religion n'a été qu'un changement d'étiquette : sous des déguisements chrétiens, les vieux mythes slaves et les coutumes d'autrefois ont persisté longtemps ; elles n'ont pas toutes disparu aujourd'hui. Ce qui est plus important peut-être, ou plus immédiatement efficace que l'introduction du christianisme, c'est la transformation matérielle qui l'accompagne. Devenu un *Basileus* chrétien, Iaroslav voulut faire de sa capitale une seconde Byzance. Comme la Byzance des rives du Bosphore, Kiev eut sa basilique de Sainte-Sophie et sa Porte d'or. D'autres églises, des monastères, ceints de hauts remparts de pierre, s'élevèrent sur les falaises du Dniepr. Dans l'intérieur de la ville, sur ses huit marchés, les marchands grecs se rencontrèrent avec ceux de Novgorod. Venus avec les marchands, les prêtres et les moines ouvrirent des écoles, traduisirent en slave les ouvrages grecs, traités de théologie ou de politique, s'efforcèrent de faire pénétrer dans le vieux droit slavo-russe, exprimé par la *Rousskaia Pravda*, les idées byzantines, les pénalités du droit romain, la notion d'un pouvoir monarchique institué par Dieu lui-même. Sous leur influence, la Russie tendit à devenir un nouvel empire byzantin, au grand détriment de son avenir, assurent des historiens d'Occident. La vérité est que si l'empire kiévien a été éphémère, ç'a été surtout pour ne pas s'être assez byzantinisé, pas assez monarchisé ; pour avoir gardé l'habitude germanique, à la mort de chaque prince, du partage de son domaine entre tous ses fils ; pour n'avoir pas assez subordonné aux princes leurs *droujinas* de guerriers qui, de bonne heure, vont devenir une semi-féodalité aussi turbulente que celle d'Occident.

La période des apanages et la décadence de la Russie kiévienne (1054-1169). — Les guerres civiles commencent immédiatement après la mort de Iaroslav. Il avait vainement dans le partage de son royaume entre ses cinq fils réservé à l'aîné une primauté : c'était Isiaslav, grand-prince de Kiev et Novgorod (1054-78) ; tandis que Sviatoslav régnait à Tchernigov, Vsevolod à Pereiaslav, Viatcheslav à Smolensk et Igor à Vladimir. La Russie divisée ne pouvait que difficilement résister à l'O. aux Po-

lonais et à l'E. aux Polovtzi, nomades turcs, qui prenaient la place des Petchenègues et s'établissent au N. de la mer Noire, du Volga au Pruth. Vseslav, fils d'un neveu d'Iaroslav, qui s'était maintenu à Polotsk, expulse de Kiev Isiaslav; ramené par les Polonais, celui-ci est de nouveau chassé par son frère Sviatoslav (1073) et en appelle à l'empereur Henri IV d'Allemagne et au pape Grégoire VII. Il ne peut cependant rentrer dans sa capitale qu'à la mort de Sviatoslav (1077) et périt en combattant les Polovtzi (5 oct. 1078). Son frère Vsevolod Iaroslavitch (1078-93) lui succède, suivi de Svatopolk Michel Isiaslavitch (1093-1113). Ils ne conservent qu'une hégémonie nominale sur la Russie morcelée, engagée dans des guerres sanglantes avec les Polonais pour la possession des villes de la Russie Rouge; tandis qu'à l'E., du côté du steppe où les apanages des branches cadettes se découpaient et se défaisaient avec une égale facilité, des princes dépossédés appelaient les Polovtzy. La « terre russe » est dévastée d'un bout à l'autre; les assassinats de princes se succèdent. Seul le règne de Vladimir Monomaque met un temps de repos dans cette série monotone de crimes et de dévastations. C'était un fils de Vsevolod auquel les Kiéviens, las de l'anarchie (qui avait été marquée notamment par une persécution des Juifs), firent appel.

Devenu grand-prince de Kiev (1113-23), Vladimir II Monomaque ne réussit pas à *réunir la terre russe*, à supprimer tous les apanages (Polotz, la Tchervénie, Tchernigov demeurent autonomes). Du moins les confédère-t-il, sous son autorité, contre l'ennemi du dehors. Il repousse les nomades, Polovtzy, Torques, Petchenègues; il menace Constantinople, se fait respecter des Polonais, dompte les velléités de révolte des villes excentriques, de Novgorod, de Minsk, des villes de Russie Rouge ou de Volhynie. Il fonde sur la Kliazma la cité de Vladimir et y dépose des reliques et des ornements acquis à Byzance. Ce fut bientôt une nouvelle capitale-résidence des grands princes et des patriarches. Sous lui, la *terre russe*, groupée autour de Kiev, isolée, dans son orthodoxie, entre les musulmans ou les païens d'Orient, et les catholiques d'Occident, forme vraiment un empire cohérent et puissant.

Il reste du Monomaque une curieuse *Instruction* à ses fils qui nous donne le tableau raccourci de ses longs exploits. « J'ai fait en tout quatre-vingt-trois campagnes... J'ai fait dix-neuf traités de paix avec les Polovtzy, fait prisonniers au moins cent de leurs princes, auxquels j'ai rendu la liberté, et j'en ai mis à mort plus de deux cents en les précipitant dans la rivière. Personne ne voyageait plus rapidement que moi : en partant de grand matin de Tchernigov, j'arrivais à Kiev avant les vêpres. Quelquefois, au milieu des plus épaisses forêts, j'attrapais moi-même des chevaux sauvages et je les attachais ensemble de mes propres mains. Que de fois je fus renversé par les buffles, renversé par les bois des cerfs, foulé aux pieds par les élans! » etc. Mais Vladimir Monomaque n'est pas seulement un guerrier et un chasseur; il est aussi un moraliste dont les maximes montrent le chemin fait par le christianisme en Russie depuis les temps de Vladimir et d'Iaroslav. « Ce n'est ni le jeûne, ni la solitude, ni la vie monastique qui vous procureront la vie éternelle, c'est la bienfaisance. N'oubliez point les pauvres... Servez de père aux orphelins, jugez vous-même les veuves... Aimez vos femmes; ne leur laissez aucun pouvoir sur vous. » Enfin, il prêche la nécessité de l'instruction : « Tâchez de vous instruire sans cesse. Sans être sorti de son palais, mon père parlait cinq langues, chose que les étrangers admirent en nous... ».

Vladimir Monomaque est la dernière grande figure de la Russie kiévienne. Après lui, les luttes des *Rurikovitchs* (descendants de Rurik) reprennent de plus belle, avec un élément de plus. Au début, il ne s'agissait dans ces luttes que d'intérêts personnels : entre les provinces qu'on se disputait, et que ne séparaient ni les mœurs, ni la langue, ni la nature du sol, ni généralement l'aspect du pays, il n'y avait pas trace d'oppositions régionales. Au XIIe siècle, il n'en est plus ainsi. Peu à peu, il s'est formé en plein pays finnois, dans la *Mésopotamie* de l'Europe orientale, entre le Volga et l'Oka, une nouvelle Russie, la Souzdalie, du nom de sa ville la plus importante. Les Rurikovitchs qui la possèdent commandent à un peuple qui n'est qu'à demi slave; ils ne connaissaient plus la lointaine Kiev; ils ne se sentent pas subordonnés à ses grands princes. On obéit encore à Mstislav Ier (1125-32), fils du Monomaque, mais son débile frère Iaropolk II (1132-39) est mis en échec par les princes de Tchernigov et la république de Novgorod, contre laquelle le métropolite de Kiev recourt vainement à l'excommunication. Les gens de Tchernigov prennent le dessus et c'est Vsevolod Olgovitch (1139-46), qui succède à Iaropolk comme grand-prince de Kiev, évinçant momentanément la descendance de Vladimir II Monomaque. Celle-ci revient pourtant au trône avec Isiaslav Mstislavitch (1146-54). C'est une époque de guerres civiles, compliquée de conflits avec l'Église et d'invasions étrangères. En ces temps apparaissent deux noms qui feront grande figure : celui de la ville de Moscou, fondée vers 1150, et celui des Cosaques, dont les bandes de cavaliers s'agglomèrent en face des Polovtzy dans le steppe du Dniepr. Après la mort d'Isiaslav, on voit cinq grands princes en cinq années. Le plus notable est Iourii (Georges), Vladimirovitch Dolgorouki (1155-57), qui transfère la capitale à Vladimir. Parmi la foule de principautés qui se divisent alors la Russie, les quatre principales lignées sont : les descendants de Vladimir II Monomaque; ceux de Sviatoslav de Tchernigov; ceux d'Isiaslav de Polotzk; ceux de Volodar de Przemysl. Les Lithuaniens réduisent à la vassalité les princes de Polotzk et Minsk; la principauté de Przemysl étendue sur Halicz et la Volhynie est annexée par Roman à son duché de Galicie, et il s'intitule autocrate de toutes les Russies. Il fut tué par les Polonais, mais ses descendants continuèrent de régner sur les Ruthènes ou Russes rouges. Les deux groupes orientaux conservent quelque temps leur indépendance; les princes de Tchernigov se subdivisent en lignes de Sévèrie, de Riazan, etc.; les héritiers de Monomaque en princes de Volhynie, Smolensk, Souzdal, Novgorod, etc. Le second Dolgorouki, le fils de Iourii, André Bogolioubski de Souzdal essaie de refaire l'unité. Il s'avance sur les rives de la Kama et fonde la colonie russe de Viatka. En 1169, il s'empare de Kiev et la livre au pillage. Sa mort prématurée (1174) l'empêche de reconstituer à son profit le pouvoir des grands princes. Au Nord, les républiques de Novgorod et de Pskov se sont organisées en véritables Etats distincts; la première domine de la Baltique à l'Oural et à la mer Blanche (V. Novgorod, Hanse, Commerce, § *Histoire*). La décadence de la Russie kiévienne est complète. Dévastée par André Bogolioubski en 1169, Kiev l'a été de nouveau un peu plus tard, par les Polovtzy que les princes de Tchernigov avaient appelés contre elle. Elle n'a plus ni la force ni le prestige d'autrefois, qui peu à peu passent à la Russie nouvelle du Nord-Est, et l'invasion des Tatars, au XIIIe siècle, consomme la ruine de l'empire des Iaroslav et des Monomaque.

« En ce temps-là, disent les chroniqueurs, pour nos péchés arrivèrent des nations inconnues; personne ne savait ni leur origine ni leur religion. Dieu seul les connaît, et peut-être les sages hommes versés dans les livres. » En réalité, l'invasion du XIIIe siècle, si nouvelle et si surprenante qu'elle ait paru aux contemporains, n'est que la suite des invasions dont la Russie kiévienne avait déjà eu tant à souffrir, des invasions des Avares, des Petchenègues, des Polovtzy. Elle est aussi la réédition de cette invasion des Huns qui, au Ve siècle, avait emporté le premier grand empire fondé dans l'Europe orientale, celui des Goths. Seulement, cette fois, l'avalanche arrivait de plus loin, des frontières mêmes de la Chine. Au XIIe siècle, toutes les tribus nomades de race mongole et turque, éparses dans l'Asie du Nord,

avaient été réunies en un seul empire par Djengis Khan (1154-1227) : au début du siècle suivant, elles avaient conquis l'Asie centrale, pour arriver, un peu plus tard, en franchissant le Caucase, sur les bords de la mer Noire. Les Mongols de l'avant-garde les poursuivirent et rencontrèrent sur les bords de la Kalka, non loin de la mer d'Azov, l'armée des princes de Kiev, de Volhynie, de Tchernigov, de Smolensk, de Koursk. Les Russes furent écrasés (1224); après quoi, les Mongols achevant le tour de la Caspienne retournèrent en Orient. Treize ans plus tard, ils reparurent sur le Volga, anéantirent le royaume bulgare de Kazan, puis, de là, ils envahirent la Grande-Russie. Riazan, Moscou, Souzdal, Rostov, Iaroslav, etc., s'abîmèrent dans les flammes. L'année suivante, ce fut le tour des Polovtzy qui, écrasés, se réfugièrent en Hongrie ; Tchernigov, Kiev furent prises et saccagées ; la Volhynie, la Galicie succombèrent ; les Tatars arrivèrent jusqu'aux Karpates, jusqu'au plateau de Bohême, où ils s'arrêtèrent (V. Mongols, t. XXIV, p. 82). A mesure qu'ils avançaient vers l'Occident, dans un pays plus accidenté, de population plus dense, hérissé de forteresses, leur force d'agression diminuait. En revanche, dans les grandes plaines de l'Europe orientale, si favorables aux mouvements de leur innombrable cavalerie, leur domination dura longtemps, et elle détermina un changement complet dans les destinées de la Russie.

**La période moscovite de l'empire russe.** — L'invasion tatare, identique dans ses causes et son développement aux grandes invasions qui l'avaient précédée, en a différé dans ses résultats. Elle n'a ni fait disparaître les populations vaincues, ni déterminé leur déplacement en masse. Décimés, les Russes vaincus sont restés dans l'Europe orientale — le temps était passé ou l'on pouvait émigrer vers l'Occident ou le Sud — mais en s'y groupant dans de nouveaux Etats, et dans les régions qui, par leur éloignement ou leurs difficultés d'accès, échappaient, jusqu'à un certain point, aux prises des Tatars.

Au S., les principautés de Kiev, de Tchernigov disparaissent. La population en a reflué vers l'O. ou le N., et là, désorganisée politiquement par l'extermination à peu près complète de ses chefs, elle est tombée sous la protection des États voisins, de la Pologne, qui s'assujettit la plus grande part de la Russie-Rouge, de la Lithuanie, qui prend Kiev et peu à peu s'annexera la Russie-Blanche (Mohilev, Vitepsk, Smolensk). Lors de la réunion de la Pologne et de la Lithuanie, toutes ces parties de la Russie primitive — encore russes par leur religion, car elles sont orthodoxes grecques, tandis que Polonais et Lithuaniens sont catholiques, Russes également par leur langue, par les débris de leurs familles princières, presque toutes issues de Rurik — ces parties de la Russie primitive, disons-nous, seront entraînées dans un courant de civilisation et de politique hostile au reste du monde russe, et il en résultera le conflit séculaire des Polonais et des Russes, et finalement le partage de la Pologne.

Au N., les principautés russes, moins atteintes par l'invasion tatare, conservèrent une sorte d'indépendance précaire. Pskov et Novgorod, les plus importantes de ces principautés, payaient tribut aux khans tatars. D'autre part, elles avaient à lutter contre leurs voisins de l'Est, Suédois venus par le golfe de Finlande et la Néva ; Chevaliers Teutoniques, qui, maîtres déjà de l'Ehstonie, de la Livonie et de la Courlande, essayaient de s'agrandir dans l'intérieur. La lutte était d'autant plus difficile que Pskov et Novgorod, tout en ayant des princes héréditaires ou à peu près, se gouvernaient elles-mêmes ; les citoyens, réunis au son de la cloche du beffroi, décidaient souverainement de leurs affaires, choisissaient ou déposaient eux-mêmes leurs princes, et cette liberté tumultueuse — comme au temps de l'appel des Varègues — mit plus d'une fois leur indépendance en péril. Néanmoins, le XIIIe siècle est l'âge d'or des deux républiques, de Novgorod surtout. Un de ses princes, Alexandre, maintient, dans cette période si sombre de l'histoire nationale, l'honneur du nom russe. Fidèle vassal des Mongols, il tourne ses armes vers le N.-O. ; en 1247, il écrase les Suédois sur les bords de la Néva ; en 1242, les Teutoniques sur les bords du lac Ilmen, et ces victoires lui vaudront de devenir, sous le nom de saint Alexandre Nevski, un des héros légendaires et des patrons de la Russie. Pourtant Alexandre Nevski n'osa pas engager la lutte contre les plus redoutables de ses ennemis ; devant les khans des Tatars, il se fit petit, en obtint le titre de grand prince de Vladimir (1152-63), leur paya tribut pour les principautés qu'il possédait dans la Russie du Volga et pour Novgorod elle-même. Cette politique de prudence eut du moins pour résultat de favoriser le développement de Novgorod : tranquille du côté du S. et de l'E., elle peut essaimer ses colonies, le long de tous les fleuves du Nord, jusqu'à la mer Blanche, jusqu'à l'Oural que les marchands et les trappeurs novgorodiens atteignirent dès le XIVe siècle. Cette expansion commerciale et colonisatrice enrichit la métropole, devenue ville associée de la Hanse et grand marché des fourrures du Nord ; elle lui procura la force nécessaire pour résister à la pression des Occidentaux, Teutoniques ou Suédois ; elle assura à la race russe les vastes régions du Nord qui jusqu'alors n'avaient été parcourues que par les tribus finnoises ou laponnes.

Il restait une troisième Russie, celle du Volga, la future Grande-Russie. Moins éloignée des Tatars que le pays des Novgorodiens, elle avait eu à souffrir de leur invasion ; mais, d'autre part, protégée dans une certaine mesure par ses profondes forêts, elle avait conservé, beaucoup mieux que la Russie kiévienne, sa population et son organisation politique. Après comme avant l'invasion, les principautés de Smolensk, de Moscou, de Vladimir, de Tver, de Riazan, etc., continuèrent à se partager le sol, sous la suzeraineté du grand khan de la Horde d'or ou du Kiptchak qui, de sa résidence de Saraï, sur le bas Volga, donnait l'investiture à leurs princes, intervenait dans leurs querelles, percevait leur tribut sans toucher, du reste, ni à leurs institutions, ni à leur religion. Pour les khans, les principautés russes étaient simplement des fermes dont ils devaient retirer un fermage déterminé, et recevoir, en certaines occasions, un contingent d'auxiliaires.

Ce régime — la *Tatarchtchina* — a duré cent cinquante ans, et a eu sur le développement de la race et de la civilisation russes une influence réelle, bien que difficile à déterminer. Il en est du temps des Tatars comme du temps des Varègues ; les historiens russes n'ont pas encore pu s'accorder sur les changements que les vainqueurs ont fait subir aux vaincus. Pour Karamzine et Kostomarov, leur influence fut considérable ; pour Soloviov, elle est à peine plus grande que celle des Petchenègues et des Polovtzy ; Bestoujev-Rioumine estime qu'elle s'est fait sentir surtout dans l'organisation militaire et financière des pays russes, et cette opinion paraît la plus probable. Il est certain, en effet, que c'est la domination tatare qui a établi en Russie l'impôt par tête ou capitation ; que les armées russes prirent, au XIIIe et au XIVe siècle, sur le modèle de leurs vainqueurs, un caractère nouveau. Jadis les gardes d'un Vladimir ou d'un Iaroslav devaient singulièrement ressembler — à en juger par les fresques retrouvées dans la cathédrale de Kiev — aux Normands de la tapisserie de Bayeux, aux chevaliers des croisades. Maintenant avec leurs longs caftans, leurs bonnets ornés d'aigrettes, leurs sabres recourbés, les princes russes seront la copie des sultans et des beys d'Orient.

Mais l'influence tatare ne paraît pas s'être fait sentir seulement dans des détails de costume ou d'administration. Elle est allée plus profondément. Elle a modifié la nature du pouvoir des princes. Jadis ils ne gouvernaient despotiquement ni leurs guerriers, ni le peuple de leurs villes : les *droujinas* formaient une féodalité souvent

indocile ; le peuple, dans ses assemblées, était turbulent, comme nous l'avons vu à Novgorod du temps d'Alexandre Nevski. Or, au XIIIe siècle, dans les principautés de la Russie centrale, les princes, investis par les khans, chargés de recueillir l'impôt pour eux, appuyés par leurs armées, prennent une autorité que leurs prédécesseurs n'avaient pas eue. La *Tatarchtchina* crée ou tout au moins développe ce qui s'est appelé plus tard le despotisme moscovite. Du reste, on peut dire, d'une façon générale, que la Russie est trop près de l'Asie pour ne pas avoir subi l'influence de ses formes de gouvernement et de ses mœurs. Même la partie de l'Europe dont lui étaient venues la civilisation et la religion chrétienne, l'empire byzantin, avait subi cette influence au point de devenir une espèce de monarchie orientale. L'invasion tatare et la *Tatarchtchina* n'ont été qu'un épisode dans le développement de ces influences asiatiques.

Il faut tenir compte aussi, pour apprécier le développement particulier que va prendre l'histoire de Russie pendant la période moscovite, de ce fait que la race russe ne nous y apparaît pas identique à ce qu'elle était dans la période précédente. Les Russes de Iaroslav étaient des Slaves légèrement mâtinés de Germains ; peut-être aussi les guerres continuelles, les enlèvements de captives, les mariages, les conversions au christianisme, leur avaient-ils déjà apporté des éléments pris aux nomades du steppe. Aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, les Russes de la Russie nouvelle, séparés de l'Europe, ne se renforcent plus guère que d'éléments tatars ; beaucoup de *beys* et de *mourzas* du steppe, avec leurs bandes de pillards, entreront au service des princes russes et se convertiront ; encore aujourd'hui nombre de familles de la noblesse russe se vantent de leur origine tatare (les Tourguéniev, par exemple). Fait plus grave, dans toute la Russie du Volga, les masses du peuple ne sont pas de race pure : les premiers colons slaves y ont trouvé des Finnois, Mériens, Mordves ou Tchérémisses qui n'ont pas été détruits, mais convertis et slavisés, non sans laisser leur empreinte sur le peuple issu du mélange. Le Grand-Russe se distingue nettement par son visage moins régulier, sa taille plus trapue, son allure plus lourde, des Slaves occidentaux : à ces différences physiques correspondent des différences morales qu'il est malaisé de définir, mais qui ont eu sûrement leur contre-coup dans l'histoire.

Voici pour la période de la division, avant et pendant la domination mongole, la liste des grands princes à partir de Vladimir II Monomaque, jusqu'au moment où les Moscovites prirent le dessus et commencèrent la reconstitution de l'unité russe :

| | |
|---|---|
| Mstislav Ier Vladimirovitch | 1125-1132 |
| Iaropolk Vladimirovitch | 1132-1139 |
| Vsevolod II Olgovitch | 1139-1146 |
| Isiaslav Mstislavitch | 1146-1154 |
| Viatcheslav Vladimirovitch et Rostilav Mstislavitch | 1154-1155 |
| Isiaslav III Davidovitch | 1155 |
| Iourii Ier Vladimirovitch Dolgorouki | 1155-1159 |
| Rostislav Mstislavitch | 1159-1167 |
| Msitslav II Isiaslavitch | 1167-1169 |
| Gleb Iouriévitch | 1169-1171 |
| Anarchie consécutive à la déchéance de Kiev. | 1171-1194 |
| Rurick Rostilavitch | 1195-1202 |
| Vsevolod III Iouriévitch | 1202-1213 |
| Iourii II Vsevolodovitch | 1213-1216 |
| Constantin Ier Vsevolodovitch | 1216-1219 |
| Iourii III Vsevolodovitch | 1219-1238 |
| Iaroslav II Vsevolodovitch | 1238-1247 |
| Sviatoslav II Vsevolodovitch | 1247-1249 |
| André Ier Iaroslavitch | 1250-1252 |
| Alexandre Nevski | 1252-1263 |
| Iaroslav III Iaroslavitch | 1264-1272 |
| Vassili Ier Iasoslavitch | 1272-1276 |
| Dmitri Ier Alexandrovitch | 1276-1294 |
| Michel Iaroslavitch | 1304-1319 |
| Iourii IV Danilovitch | 1319-1325 |
| Alexandre Michailovitch | 1327-1328 |

D'ailleurs, à partir de 1240, les vrais souverains sont les khans mongols, dont on trouvera la liste aux articles MONGOLS et HORDE. Les princes slaves dont nous donnons les noms sont leurs humbles vassaux. Iaroslav II Vsevolodovitch avait, par sa prompte soumission au vainqueur mongol, obtenu de Batou l'investiture ; sa famille, celle des Dolgorouki, princes de Souzdalie, grâce à sa servilité vis-à-vis des conquérants, réussit à acquérir une primauté durable sur les autres princes russes et à conserver durablement le titre de grand-prince attaché à la possession de Vladimir depuis la déchéance de Kiev. Un frère de Iaroslav lui succède, puis quatre de ses fils, dont le plus illustre est Alexandre Nevski (1252-63) ; d'atroces querelles de famille les divisent ; ils s'entr'égorgent, se dénoncent au khan qui en fait supplicier plusieurs, Michel en 1319, son fils aîné Dmitri, puis son second fils Alexandre, prince de Tver. La faveur des Mongols consolide sur le trône d'autres petits-fils d'Alexandre Nevski, les princes de Moscou, Georges (1319-25), puis son frère, Ivan Kalita (1328-40). C'est le commencement d'une ère nouvelle, celle de la Moscovie.

FORMATION POLITIQUE DE LA MOSCOVIE. — A la fin du XIIIe siècle, la Russie de l'Est est donc partagée en une dizaine de principautés, de force à peu près équivalente : le titre de *grand-prince*, lié à la possession de la ville de Vladimir et réservé par l'usage à l'*aîné* des familles princières (toutes issues de Rurick), confère à son détenteur une vague suprématie. Entre les princes, les querelles sont continuelles, au grand profit des Tatars. Pour mettre fin à leur domination, il fallait que l'unité nationale fût rétablie, que la terre russe fût réunie. Ç'a été l'œuvre des princes de Moscou.

Il est question pour la première fois de Moscou en 1147. C'est à cette date que le grand prince de Souzdalie, Georges Dolgorouki, aurait bâti une ville, c.-à-d. un enclos fortifié, sur la colline où s'élève aujourd'hui le Kremlin. En 1237, cette ville fut brûlée par les Tatars. Son fondateur fut, en réalité, un fils cadet d'Alexandre Nevski, Daniel, qui l'avait reçue en apanage, et sut agrandir son domaine par des héritages et des conquêtes. Son fils, Georges (Iourii IV) Danilovitch et tous ses successeurs continuèrent à s'agrandir aux dépens de Riazan, au S., de Tver au N., grâce à l'appui des Tatars, qu'ils avaient habitués à les considérer comme les plus fermes soutiens de leur domination ; c'est avec une armée tatare que Georges Danilovitch s'empara une première fois de Vladimir et du titre de grand-prince qui, dès lors, reste à peu près fixé dans sa maison. Après une courte interruption, il lui revient avec Ivan Danilovitch Kalita (1328-40). Il paie scrupuleusement le tribut au khan du Kiptchak, s'agrandit avec son aveu, embellit Moscou et lui donne l'aspect d'une vraie capitale, si bien que le métropolite y vient résider. Le khan octroie la succession de ce fidèle serviteur à son fils Siméon le Superbe (1340-53), qui meurt de la peste noire, puis au frère de celui-ci, Ivan II (1353-59), et même, après le court gouvernement de Dmitri III Constantinovitch (1359-62), au fils mineur d'Ivan, Dmitri IV Ivanovitch (1362-89). Celui-ci se rend redoutable par ses propres forces ; il écrase le prince de Tver malgré l'alliance polonaise et soumet le prince de Riazan. A ce moment, la dynastie des khans de la Horde, issue de Batou, s'est éteinte (1359). En vingt-six années se succèdent dix-huit khans ; le Kiptchak s'émiette entre les deux khanats de Serai et du Don, d'autres se rendent indépendants ; les peuples subjugués, Mordves, Bulgares, s'affranchissent. Le grand-prince de Moscou se décide à tenter l'aventure. Il groupe autour de son étendard tous les princes russes, excepté Oleg de Riazan, et livre dans

la plaine de Koulikovro, sur le Don supérieur, une sanglante bataille à Manaï, l'administrateur du khanat de Seraï; les Russes sortent vainqueurs de ce premier choc entre les protégés devenus puissants et leurs protecteurs de la veille, et cette victoire, qui vaudra au grand-prince le nom de Dmitri Donskoï, est pour la Russie à peu près l'équivalent de las Navas de Tolosa pour l'Espagne. Elle ne marque pas l'affranchissement définitif, car presque aussitôt les Mongols du Kiptchak se groupent autour de la famille d'Orda; Toktamich défait à son tour Mamaï, qui meurt à Kaffa et refait l'unité, avec l'appui de Timour. Il vient demander le tribut à la tête d'une armée formidable et Dmitri obéit; la Moscovie n'en est pas moins ravagée par le fer et le feu (1382). La victoire du Don demeure donc sans lendemain, mais elle vaut aux princes de Moscou le prestige moral que leurs débuts n'étaient guère faits pour leur donner. Les Russes reprennent confiance; le prestige mongol est atteint. Les princes locaux s'inclinent devant la prééminence moscovite; Dmitri Donskoï l'impose par la force à Novgorod qui doit lui payer tribut. Enfin il établit un ordre de succession régulier par ordre de primogéniture; il décide son cousin Vladimir, le héros de Konlikovo, qui, à titre d'aîné de la famille, avait le plus de titres à la succession, selon l'usage asiatique, à y renoncer au profit de Vassili II Dmitriévitch (1389-1425). Celui-ci assiste à l'effondrement du Kiptchak sous les coups de Timour (Tamerlan); les Russes eurent d'abord à en souffrir, car les bandes turques ravagèrent effroyablement le pays, et non seulement les cités mongoles, mais Kazan, Nijni-Novgorod et les rives de l'Oka. Toutefois, le mal ne fut que passager, tandis que la puissance de leurs suzerains du Kiptchak fut définitivement brisée. Les grands princes de Moscou en hériteront. A la fin du XIV^e siècle, leur suprématie sur le centre de la Russie n'est plus contestée. Vassili a réussi à éviter un choc dangereux avec les Lithuaniens en leur abandonnant Smolensk. Il a réalisé quelques progrès : adoption du calendrier Julien, des noms de famille, de la monnaie métallique; il a fortifié méthodiquement les principales places, propagé l'usage de la poudre de guerre. Une tentative d'union avec l'Eglise romaine fut repoussée par le peuple, et le patriarche Isidore, qui s'en était rendu coupable, fut déposé. A la mort de Vassili III Vassiliévitch l'Aveugle (1425-62), il y avait encore quatre principautés distinctes de la grande principauté de Moscou : celles de Tver, Riazan, Novgorod et Pskov; mais toutes étaient vassales, payaient tribut et fournissaient des contingents. Le khanat mongol du Kiptchak était décomposé; en Crimée, à Kazan, il s'est élevé des khanats rivaux qui s'allient volontiers aux Russes contre leurs suzerains nominaux de Seraï. Tout est préparé; le règne d'Ivan le Grand, le *Rassembleur de la terre* russe (1462-1503), marque enfin l'épanouissement complet de la puissance moscovite et la fin de la tatarchtchina.

Sa première œuvre fut l'assujettissement de Novgorod. Ses prédécesseurs y avaient porté le titre de princes sans y avoir l'ombre de pouvoir; en 1471, Ivan y entre après avoir battu l'armée novgorodienne. En 1478, à la suite d'une révolte cruellement comprimée, il supprime le beffroi, l'assemblée populaire, transporte à Moscou les chefs des principales familles. En 1495, enfin, il détruisit le commerce de Novgorod en faisant piller les magasins qu'y possédait la ville hanséatique. Entre temps, il avait réuni à la Moscovie les immenses possessions des Novgorodiens dans la Russie du Nord, et, en 1499, ses *voïévodes* (généraux) franchirent l'Oural et envahirent la Sibérie.

Dans la Russie centrale, il enleva à ses frères leurs apanages et conquit sans coup férir la principauté de Tver en 1482. Des grandes principautés jadis rivales de Moscou, il ne restait que Riazan, déchue et vassale, et destinée à être annexée par le successeur d'Ivan.

Au cours de ces siècles de combats et de razzias, il s'était constitué au S. de la Moscovie et à l'E. de la Pologne de véritables marches militaires : dans le steppe se forma la population semi-nomade et guerrière des *Cosaques* (V. ce mot), de mœurs analogues à celles des Tatars : Cosaques du Dniepr dans l'Oukraïne (Ukraine) et sur les rapides du fleuve (Zaporogs), Cosaques du Don, puis Cosaques du Volga, de l'Oural, d'Orenbourg. Derrière ces Confins militaires, les agriculteurs du N. et de l'E. furent relativement à l'abri, n'ayant plus à redouter que les grandes expéditions, que la disparition de l'empire mongol et l'émiettement de leur Horde rendirent de plus en plus rares et inefficaces. En effet, pendant que la Russie s'unifiait, les Mongols s'usaient en guerres intestines (V. Horde et Mongols). Dans la seconde moitié du XV^e siècle, leur empire s'était démembré, et la « grande Horde », maîtresse du bas Volga, restait seule en face des Moscovites. En 1476, son khan, Ahmed, envoya des ambassadeurs à Moscou pour réclamer le tribut : la légende veut qu'Ivan les ait fait périr. Quoi qu'il en soit, la guerre éclata, et, en 1480, le grand-prince, avec une armée de 150.000 hommes et une puissante artillerie, dirigée par des officiers venus d'Occident, rencontra l'armée d'Ahmed sur les bords de l'Oka. Pendant quinze jours on s'observa, puis, de part et d'autre, on battit en retraite précipitamment. C'est de cette façon peu glorieuse qu'aurait fini la *Tatarchtchina*. Dans sa retraite, l'armée du khan se dispersa; en son absence, ses ennemis avaient détruit sa capitale; surpris par eux à son retour, il fut tué à l'embouchure du Don. Les derniers chefs du Kiptchak, refoulés vers le Caucase par le khan de Crimée, disparurent obscurément. L'empire du bas Volga finit ainsi, laissant la place libre aux Moscovites. Le grand-duc de Moscou fut plus spectateur qu'auteur de cette révolution historique. En réalité, la puissance des Tatars s'était écroulée d'elle-même. Divisés, ils ne disposaient plus des masses énormes de cavalerie qui avaient submergé la Russie kiévienne : les armées, les forteresses moscovites, grâce en grande partie aux armes nouvelles importées d'Occident, étaient à peu près inattaquables par eux. Ils ne pouvaient plus que dévaster le plat pays dans de rapides incursions, mais sans l'assujettir.

Maître chez lui, débarrassé des Tatars, Ivan pouvait avoir une politique étrangère. Deux Etats étaient dangereux pour la Russie de ce temps : l'un, à l'E., le royaume musulman des Tataro-Bulgares de Kazan; l'autre, à l'O., la Lithuanie. En 1487, les Bulgares furent vaincus et Kazan prise; mais, hors d'état de la garder, Ivan se contenta d'y introniser une de ses créatures. Contre la Lithuanie, la lutte fut plus difficile, d'autant plus que la rivalité politique s'y compliquait d'une guerre religieuse. Les Lithuaniens devenus catholiques sous l'influence des Polonais, et les Polonais eux-mêmes, se considéraient comme investis de la mission de propager le vrai christianisme parmi les « schismatiques » de Russie. Ceux-ci, de leur côté, luttaient pour leur foi, pour leur nationalité aussi. Ils ne pouvaient oublier que la Lithuanie s'était agrandie à Kiev, à Mohilev, à Smolensk, à Vitepsk, aux dépens des principautés russes. Entre les Russes redevenus libres de leurs mouvements, et les Lithuaniens, la paix ne pouvait jamais être qu'une trêve, jusqu'à complet assujettissement des uns ou des autres.

Nous ne suivrons pas la lutte dans tous ses épisodes. Notons seulement que peu à peu toute l'Europe orientale y est entraînée. Tandis que les Moscovites envahissaient la Lithuanie et s'y laissaient arrêter par les fortes places de Smolensk et de Vitepsk, les Porte-Glaives, à l'instigation des Polonais, entraient dans le pays de Pskov, les Tatars de la grande Horde dans les provinces du Sud et de l'Est. Par contre, Ivan avait pour alliés les Tatars de Crimée qui écrasèrent la grande Horde et ravagèrent les anciens pays russes devenus, sur le Dniepr, des possessions lithuaniennes. En 1503, le traité de la Soja laissa à Ivan les villes et territoires russes qui, en Lithuanie, s'étaient plus ou moins volontairement donnés à lui.

En résumé, Ivan le Grand a terminé par sa victoire sur les Tatars ce qu'on pourrait appeler le moyen âge moscovite; par ses guerres contre les Occidentaux, par ses relations avec l'Europe lointaine, par son mariage, en 1472, avec Sophie Paléologue qui lui apporte en dot ses prétentions sur le trône de Byzance et l'aigle à deux têtes des Césars byzantins, Ivan commence les temps modernes de la Russie, et l'histoire lui a justement décerné le nom de Grand.

Ses successeurs continuent exactement sa politique. Son fils, Vassili IV Ivanovitch (1503-33), annexa les dernières principautés restées indépendantes. Entre temps, il fait à Pskov ce que son père avait fait à Novgorod. Il y supprima l'assemblée populaire, la cloche du beffroi, mit garnison dans la citadelle, déporta à Moscou les chefs des familles aristocratiques. Puis il recommença la lutte contre la Lithuanie qui, par l'élection de Sigismond Ier Jagellon, venait de se souder à la Pologne ; en 1514, il prit Smolensk et réussit à le garder, après de longues négociations. Du côté de l'Orient musulman, il fut moins heureux ; en 1521, le khan de Crimée envahit la Russie, battit les Russes, poussa jusqu'à Moscou, détruisant tout sur son passage: pour l'éloigner, Vassili dut lui promettre un tribut qui, du reste, ne fut jamais payé.

En 1533, la mort prématurée de Vassili laissa le trône à son fils Ivan, alors âgé de trois ans. Sa veuve, Hélène Glinska, exerça la régence, tint en respect les Tatars et les Lithuaniens, mais mourut empoisonnée en 1538. Le pouvoir passa entre les mains des grands, des *boïars*. Ils s'entre-déchirèrent, laissant le petit prince dans le plus complet abandon jusqu'en 1543. Le jour de Noël de cette année, Ivan les fit appeler, leur reprocha leurs fautes, fit saisir André Chouiski, le chef du gouvernement, et le fit jeter, séance tenante, à ses chiens de chasse.

Le règne de ce prince précoce — il avait alors treize ans — est très important par les grandes luttes engagées contre les voisins de la Moscovie, et plus encore, par la crise intérieure qui remplit la seconde moitié du règne.

D'abord Ivan attaque le royaume de Kazan. En juin 1552, avec 150.000 hommes et une artillerie organisée à l'européenne, il vint mettre le siège devant sa capitale. En septembre, elle fut prise d'assaut, la plus grande partie de sa population massacrée ou vendue aux marchands d'esclaves ; des colons russes vinrent la remplacer. Les conséquences de ce succès furent considérables. Les peuples finnois ou turcs qui avaient dépendu de Kazan passèrent sous le joug moscovite, et, dès ce temps, des missions travaillèrent à leur conversion au christianisme, c.-à-d. à leur russification (non encore achevée aujourd'hui). D'autre part, leur soumission ouvrit aux vainqueurs la route du moyen et du bas Volga, et enfin de la Sibérie. En 1556, quatre ans après la chute de Kazan, les Russes occupaient déjà Astrakhan. Vingt ans plus tard, les Cosaques franchiront l'Oural et conquerront le bassin de l'Obi, encore du vivant d'Ivan. On est donc en droit de l'appeler le fondateur de la puissance asiatique de la Russie.

Après la destruction des khanats de Kazan et d'Astrakhan, l'œuvre qui semblait indiquée aux entreprises russes, c'était la destruction du troisième khanat tatar, celui de Crimée. Mais, de même que nous verrons plus tard Pierre le Grand, après ses premiers succès du côté de l'Orient, se retourner brusquement vers l'Occident; de même, Ivan III, dès 1554, entame la lutte avec ses voisins de l'Ouest, avec les Porte-Glaives de Livonie d'abord, qui, en 1547, avaient arrêté au passage une colonie d'ingénieurs et d'artisans recrutés en Allemagne par des agents d'Ivan. En 1558, la Livonie fut envahie par les Russes et aux trois quarts conquise. Les Porte-Glaives appelèrent les Polonais, au moment même où commençait à Moscou une crise qui devait absorber la meilleure part du temps d'Ivan. Polonais et Livoniens en profitèrent largement. La guerre, si heureuse au début, traîna jusqu'en 1570, mêlée de succès et de revers, et compliquée par l'intervention, contre les Moscovites, des Turcs et des Tatars de Crimée, qui ne furent repoussés qu'après avoir ravagé la Russie du Sud et brûlé Moscou. De 1570 à 1577, il y eut une trêve, pendant laquelle Ivan essaya vainement de se faire élire roi de Pologne. En 1577, son concurrent heureux Etienne Batory envahit la Moscovie et prend une multitude de forteresses, tandis que les Suédois, ses alliés, chassent les Moscovites des bords du golfe de Finlande. La fortune abandonnait Ivan. En 1582, il réussit à conclure, grâce à la médiation du pape Grégoire XIII, une trêve, par laquelle il rendit toutes les conquêtes précédemment faites en Lithuanie et en Livonie. La seconde grande entreprise du règne, la conquête des routes de la Baltique et de l'Europe, d'une part, la reprise des terres russes de la Lithuanie, de l'autre, avaient donc échoué pour cette fois, peut-être moins parce que les armées de la Moscovie étaient encore trop barbares, qu'en raison des difficultés intérieures au milieu desquelles se débattait Ivan.

Nous avons dit comment, en 1543, il avait mis fin à la régence des boïars. Maître du pouvoir, il le confia, suivant l'usage invariable des princes moscovites, à ses parents maternels, aux Glinski. En 1547, il se fit couronner solennellement, et prit, au lieu de l'ancien titre de *grand-prince*, celui de *tsar* ou de roi. C'était indiquer: d'une part, l'ambition de prendre, dans le monde oriental chrétien, la place devenue libre par la chute de Constantinople ; de l'autre, la tendance à gouverner autocratiquement, à la façon des *tsars* orientaux.

Ce pouvoir absolu, le tsar ne l'exerça plusieurs années qne par l'intermédiaire de favoris tout-puissants, le pope Silvestre, son directeur de conscience, et le noble Adachev. Les années qui précédèrent la prise de Kazan furent, grâce à ces deux ministres, les plus heureuses et les plus calmes du règne. Mais, en 1553, le tsar tomba dangereusement malade; autour de lui, jusque dans sa chambre, les boïars reprirent leur arrogance; Ivan put craindre une révolte, après sa mort, contre son jeune fils Dmitri: Adachev prenait le parti des mutins. Revenu à la santé, Ivan disgracia Adachev et Silvestre, mais ils laissèrent la cour pleine de leurs créatures; de louches intrigues se nouèrent autour du tsar; la tsarine mourut empoisonnée; des exécutions s'ensuivirent, puis des trahisons, entre autres celle du prince Kourbski, le meilleur général d'Ivan, qui passa aux Polonais. Menacé dans son empire, menacé dans sa vie, Ivan devint impitoyable. La noblesse indocile qui avait entouré les anciens princes apanagés et que la conquête moscovite avait laissée maîtresse de ses terres, de ses biens, de sa clientèle, fut décimée. Il y eut des exécutions en masse, des transportations nombreuses d'un bout de la Russie à l'autre. Quinze cents Novgorodiens, soupçonnés d'avoir voulu livrer leur ville aux Polonais, périrent sous la hache du bourreau. Sur toute la terre russe s'étendit une terreur qu'explique, comme celle de 1793, la crainte de l'étranger et de la trahison.

La fin du règne d'Ivan le Terrible, si sombre, fut du moins marquée par un succès, dont on ne comprit pas alors toute l'étendue. En 1580, le chef des Cosaques, Irmak, lui fit hommage de la Sibérie conquise sur les peuplades indigènes. Si l'Occident ne se laissait pas encore entamer par les Moscovites, du moins l'Orient leur appartenait-il, et sa conquête est le dernier titre de gloire des souverains de la dynastie de Rurik qui allait s'éteindre, quelques années après la mort d'Ivan (1584), en la personne de son fils, Feodor Ivanovitch.

Le règne de celui-ci (1584-98) est, à la terreur près, la répétition de celui de son père. Après de vaines négociations pour se faire élire au trône de Pologne, Feodor fait la guerre à son concurrent heureux, Sigismond Wasa, de Suède, et cette guerre, comme sous Ivan le Terrible, ne donne pas de résultats. A l'intérieur, Feodor laisse

tout le pouvoir à des favoris, des *vremiantchiki*, d'abord à ses parents du côté maternel, les Romanov; plus tard à son beau-frère, le boïar Boris Godounov, qui devient une sorte de vice-empereur et, après le meurtre du petit Dmitri, second fils d'Ivan le Terrible, l'héritier du trône, sur lequel il montera en 1598.

La civilisation de la Moscovie. — Pendant toute la période moscovite de son histoire, la Russie conserve, à peu de chose près, les mêmes mœurs et les mêmes institutions. Nous sommes renseignés par les annalistes nationaux et surtout par les voyageurs étrangers qui venaient en Russie, les uns, comme les Anglais Chancellor et Fletcher, pour y créer des relations commerciales, les autres, comme Sigismond de Herberstein, en qualité d'ambassadeur, ou, comme l'Allemand Rosen et le Français Margeret, en qualité de mercenaires.

D'une façon générale, on peut dire que tout en Moscovie, pendant ces trois siècles, diffère nettement de ce qui existe dans l'Europe occidentale. Le voyageur européen qui pénètre en Moscovie croit entrer dans un autre monde. Les frontières passées, il ne trouve devant lui que des forêts, des marécages, de larges rivières sans ponts, des villages souvent vides d'habitants — ils s'enfuient à son approche — des villes rares et misérables, des remparts de terre, des palissades, des jardins, des huttes, des bourbiers recouverts de planches, qui sont des rues, des églises grandes comme des chapelles d'Occident, avec des clochers bulbeux qui les font ressembler à des mosquées; ni auberges, ni boutiques; dans un *slobode*, faubourg semblable aux concessions européennes des villes de Chine, de rares marchands étrangers. Moscou, elle-même, qu'on prend pour une ville immense à la regarder de la colline des Moineaux, n'est en réalité qu'une agglomération de villages, où l'Européen ne trouvera pas à s'abriter si d'avance le tsar ne lui a octroyé un logement.

Les *boïars* que l'Européen pourra visiter, vivent, au milieu des huttes de leurs esclaves, dans des maisons petites et basses, dans des pièces garnies de coffres recouverts de coussins, à l'orientale. Ils sont vêtus de longues robes, coiffés de hauts bonnets qui ressemblent à des turbans et ne quittent jamais leur tête. Si par hasard un boïar, pour faire honneur à l'hôte, veut lui présenter sa femme, elle viendra de son appartement, du *terem*, engoncée dans de lourds vêtements, peinte jusqu'au blanc des yeux; elle offrira du vin, de l'eau-de-vie, puis disparaîtra. Elle est au bout de ses talents de société.

Quand l'Européen, pour voir le tsar, se rendra au Kremlin, ce Louvre moscovite, avec ses minces murailles de briques et ses tours bariolées, lui paraîtra bien mesquin. Il y errera longtemps, entre de petits palais, de petits monastères, de petites cathédrales, avant d'arriver au *palais à facettes*, à la salle du trône, étroite et basse, où se presse la foule des boïars, en ajustements somptueux et parfois crasseux; des gardes en caftan blanc bordé de fourrures, la hache d'argent sur l'épaule, font cercle autour du trône où le tsar est assis, ruisselant de pierreries, la tiare en tête, immobile et muet. Si un boïar l'approche, ce sera en se prosternant, en demandant grâce. « N'ordonne pas de châtier ton esclave, ordonne-lui de dire un mot. »

Esclaves, les Moscovites paraissent bien l'être, depuis que les sanglantes exécutions d'Ivan le Terrible ont décimé la noblesse. Ils ont le même costume; ils semblent bien avoir les mêmes mœurs que les Persans et les Tatars. Du reste, combien d'Orientaux au milieu d'eux. Ces princes, qui encombrent les abords du trône, et qu'on appelle *tsarevitchs* de Kazan ou de Sibérie, sont des *Asiates* baptisés d'hier; telle tsarine est tcherkesse. Le Boris Godounov, qui monte sur le trône en 1598, descend d'un mourza tatar. Et le voyageur européen conclut de tout ce qui s'offre à ses yeux que les Moscovites sont — ainsi que le dira plus tard Leibniz — de « doubles Turcs » (*Doppeltürken*).

En réalité, la Moscovie s'est développée, en partie sous l'influence des Asiatiques, mais bien plus sous l'influence de Byzance. Le cérémonial de la cour, les usages des grandes familles sont tout byzantins. C'est de Byzance qu'est venue la réclusion des femmes dans ce *terem* qu'il ne faut pas prendre pour un harem. Le *Domostroï* (*ménagier*) du pope Silvestre est, depuis le XVIe siècle, le code des gens bien nés; ses prescriptions minutieuses, étroites, parfois ridicules, sont pleines de l'esprit ascétique des moines d'Orient. Les lois elles-mêmes, jadis à peu près identiques à tous les codes barbares des débuts de notre moyen âge, ont subi l'influence du droit byzantin, et l'autorité autocratique des tsars, c'est celle d'un *Basileus* de Byzance.

Mais, si grandes qu'aient été les influences de Byzance et d'Orient, elles ne séparent pas tout à fait la Russie de l'Occident. Les rapports ne sont évidemment plus ce qu'ils avaient été du temps de Iaroslav: ils subsistent pourtant. Les princes moscovites ne trouvent plus à contracter d'alliances avec les dynasties d'Occident, et peut-être leur orgueil s'en accommoderait-il mal; mais ils demandent à l'Europe et ils y trouvent des armes et des gens de guerre qui leur serviront à vaincre les barbares d'Orient, à résister aux voisins de Lithuanie ou des Provinces baltiques. Depuis le XIVe siècle, il y a un afflux continuel d'aventuriers européens en Moscovie : du XVe au XVIe siècle surtout, le mouvement s'accélère. Sous Ivan III, il vient des Grecs à la suite de Sophie Paléologue : l'un d'eux, un moine du mont Athos, Maxime, classe les livres qui sont au Kremlin, traduit en slavon les livres grecs, et mérite d'être considéré comme l'un des initiateurs de la Renaissance russe. Dans la garde d'Ivan le Terrible, il y a des Occidentaux de toute nationalité; il y en a aussi dans ses armées. C'est à des ingénieurs et des officiers allemands qu'il doit ses succès sur les Kazanais et les Novgorodiens. Il envoie en Europe de grandes missions, comme celle de Hans Schlitte, en 1547, pour recruter ingénieurs, artisans, architectes. Chacune de ses ambassades aux princes d'Occident — et elles sont déjà nombreuses — est chargée de lui ramener de nouveaux Européens. Et les voisins de la Moscovie comprennent si bien le danger qui en résulte pour eux que, coûte que coûte, au risque de provoquer la guerre, comme en 1547, ils interceptent au passage ces recrues de la Moscovie. Toute la politique des Suédois, des Porte-glaives et des Polonais, consiste à tenir les « barbares » éloignés de la mer Baltique, par laquelle ils pourraient communiquer avec l'Occident. Heureusement, sous Ivan le Terrible, une voie nouvelle s'est ouverte, à l'abri de toutes les atteintes; c'est la route d'Europe à Arkhangelsk, rouverte par les Anglais en 1533 et tout de suite très fréquentée, grâce aux privilèges et aux faveurs que le tsar se hâte d'accorder aux nouveaux venus. Si importants que soient les succès des derniers Rurikovitch — unification de la terre russe, défaite des Tatars, conquête du Volga, affermissement du pouvoir absolu — aucun d'eux n'a été plus fécond en conséquences historiques que l'ouverture de ces relations suivies et régulières avec l'Occident. On peut déjà prévoir, sous le dernier représentant de la vieille dynastie, la transformation qui fera de la Russie une puissance européenne.

**La période moderne de l'histoire russe.** — Boris Godounov (1598-1605) et le temps des troubles (1605-13). — A la mort sans enfant de Feodor Ivanovitch, en 1598, après un simulacre de consultation nationale auquel prirent part les boïars et des représentants de la petite noblesse et du clergé, le trône fut offert à Boris Godounov. Beau-frère de Feodor, il avait gouverné sous son nom pendant tout son règne; il possédait la tradition de la politique russe, et devait la continuer non sans éclat. Mais il avait contre lui son origine : tandis que beaucoup de ses nouveaux sujets étaient des Rurikovitch, il était lui, d'origine tatare : il était le premier de sa race. Puis on le soupçonnait d'avoir inspiré l'assassinat, en 1591, du petit Dmitri, le dernier fils du Terrible. En réalité, il était un

intrus sur le trône, et le premier incident malheureux devait démontrer sa faiblesse.

De 1598 à 1601, tout alla bien — à part quelques échecs dans une entreprise hasardée au Caucase — mais de 1601 à 1604, une épouvantable famine désola la Russie. La peste lui succéda. Puis, le bruit se répandit dans l'empire que Dmitri l'assassiné était encore vivant, et qu'il allait revendiquer son trône les armes à la main.

Boris Godounov n'avait pour lui que la petite noblesse. Par un ukase qui marque un des « points tournants » de l'histoire russe, il venait d'enlever aux paysans le droit de passer librement, le jour de la Saint-Georges, des terres d'un seigneur sur un autre : en d'autres termes, pour protéger les petits nobles contre les boïars qui leur débauchaient leurs paysans, il venait non de créer le servage, mais de lui donner, pour la première fois, une sorte de consécration légale. Aussi les masses profondes du peuple étaient-elles disposées à acclamer le prétendant.

Qui était ce Dmitri ? En dépit de la version officielle russe, qui veut voir en lui un moine défroqué, du nom de Grégori Otrepiev, on ne sait encore d'où il provenait ; il n'y a d'ailleurs pas de probabilité qu'il fût vraiment Dmitri. En tout cas, brave soldat et politique habile, aidé du reste de tous les ennemis de la Russie ou du tsar, fort de l'appui de Polonais, de Cosaques, de tous les aventuriers des frontières, des paysans, et de la complicité secrète des grands seigneurs, il marcha de succès en succès. La mort de Boris, en 1605, vint juste à point. Quand Dmitri marcha sur Moscou, le peuple s'y souleva, massacra le fils et la femme de « l'usurpateur », acclama Dmitri Ivanovitch qui monta triomphalement sur le trône. Il ne s'y maintint pas longtemps. Dépopularisé bientôt par son goût pour les étrangers et surtout pour les Polonais, moins d'un an après son entrée dans Moscou, il fut assassiné par les boïars (1606). Encore une fois, la Russie était sans prince. Pour lui en donner un, il aurait fallu une consultation des trois ordres, comme à l'avènement de Godounov. L'auteur de la conjuration qui venait d'emporter Dmitri, le prince Vassili Chouïski, se fit proclamer par les boïars. Impopulaire dès le premier jour, il eut bientôt à lutter non plus contre un, mais contre plusieurs Dmitri. Sur toutes les frontières, des *samozvantzy* (prétendants, imposteurs) apparurent, avec des armées de serfs et de Cosaques ; derrière eux, accouraient les Polonais. En 1610, Vassili V Ivanovitch Chouïski dut abdiquer, et la *douma*, le conseil des boïars, ne voulant pas subir le joug d'un des faux Dmitri, prit le parti d'offrir la couronne à Wladislas, fils du roi de Pologne, Sigismond.

C'est la dernière période du grand interrègne russe. Pendant que la plus grande partie des boïars reconnaissait l'étranger, et que les Polonais occupaient Moscou, un soulèvement populaire éclata dans les provinces de l'Est et du Sud. Une armée se forma à Kazan, sous les ordres du boïar Pojarski et du boucher Minine. En 1612 les Polonais étaient expulsés de Moscou ; une grande assemblée nationale s'y réunit en 1613 et proclama tsar Michel Romanov qui n'avait que treize ans, mais dont le père, le métropolite Philarète, alors prisonnier des Polonais, était l'incarnation la plus haute du sentiment national (V. Romanov et Michel).

Les romanov. — *Michel Feodorovitch* (1613-1645). Doux, indolent, presque incapable, le nouveau tsar laissa le pouvoir à des favoris d'abord, plus tard à son père Philarète. La libération et la pacification de la Russie marchèrent lentement. Il fallut d'abord débarrasser le plat pays des *samozvantzy*, des Cosaques et des brigands, puis résister aux envahisseurs étrangers. Les Suédois, sous Gustave-Adolphe, avaient achevé la conquête des côtes russes du golfe de Finlande et pris Novgorod : on dut leur acheter la paix par la *paix perpétuelle de Stolbova* (1617), qui leur abandonna l'Ingrie, et Gustave-Adolphe se vanta, devant le Sénat suédois, d'avoir à jamais exclu de la mer les barbares. En fait, les Moscovites n'avaient traité avec la Suède que pour disposer de toutes leurs forces contre leur ennemi le plus dangereux, Wladislas de Pologne. En 1618, après une campagne qui fut malheureuse pour les Russes, mais où les Polonais échouèrent devant Moscou, une trêve fut conclue à Deoulino, trêve onéreuse qui laissait aux Polonais, entre autres places, Smolensk, la clef de la Moscovie. En 1632, cette trêve fut rompue, mais les Moscovites furent encore battus, et les Polonais gardèrent Smolensk.

Ces défaites étaient dues au manque, en Moscovie, d'officiers au courant des progrès de la tactique occidentale. Il n'est donc pas étonnant que le règne de Michel ait été marqué par un afflux nouveau d'étrangers. Sous son règne, on en trouve partout ; dans toutes les villes, il y a des marchands hollandais et anglais ; des Hollandais établissent des manufactures, des fonderies de canons. En même temps, la Russie prend une place de plus en plus grande dans la politique européenne. Les puissances en lutte avec la maison d'Autriche et par conséquent avec la Pologne, alors son alliée, sollicitent l'alliance russe. Des ambassadeurs suédois, hollandais, impériaux, français, turcs, se succèdent à Moscou, et les relations de quelques-uns d'entre eux jettent un jour curieux sur l'état de la Moscovie à cette époque.

*Alexis Mikhaïlovitch* (1645-1676) continue, à l'intérieur comme à l'extérieur, la politique de son père. A l'intérieur, l'influence européenne gagne sans cesse du terrain ; les manufactures dirigées par des étrangers deviennent plus nombreuses ; sous l'initiative de ces mêmes étrangers, la Russie est dotée d'un service des postes, à l'instar de ceux qui, depuis longtemps, fonctionnaient dans l'Europe occidentale ; on commence dans les grandes familles à apprendre des langues étrangères ; on lit et on traduit des livres européens ; la législation est modifiée dans un sens favorable aux femmes, sous l'influence des lois d'Europe. A la cour même, l'esprit nouveau se manifeste : le tsar se fait jouer, par des Allemands improvisés acteurs, des pièces qui, pour ne guère ressembler aux tragédies contemporaines de Corneille, n'en témoignent pas moins de l'invasion des divertissements que la Russie du moyen âge avait eus en horreur. Mais la grande réforme du règne d'Alexis, la plus importante, non par sa valeur en soi, mais par ses conséquences, c'est la revision des livres saints, opérée d'après les textes grecs, par le patriarche Nikone. Dans les masses du peuple qui voient autant de sacrilèges dans les modifications apportées aux formes consacrées par la tradition, la protestation prend la forme d'une hérésie, celle des *vieux croyants*, qui aujourd'hui encore compte des millions de sectateurs.

Au dehors, Alexis Mikhaïlovitch reprend la lutte contre les Polonais. Cette fois, favorisés par l'anarchie polonaise et surtout par la révolte, contre les Polonais catholiques, des populations orthodoxes de la Petite-Russie — l'ancienne Kiévie — les Moscovites ont le dessus. Ils arrivent jusque dans Vilna. Repoussés plus tard, ils n'en gardent pas moins, à la trêve d'Androussovo (1667), Smolensk et Kiev, avec la suzeraineté sur l'Oukraine, c.-à-d. sur le pays des Cosaques, à l'E. du Dniepr, qui devient, sur la partie moyenne de son cours, frontière entre la Pologne et la Moscovie. En fait, il faudra de longues années pour établir, dans cette turbulente Oukraïne, la domination effective des tsars. La *réintégration des terres russes*, ce but de la politique moscovite depuis deux siècles, n'en est pas moins commencée, et l'on peut dire que, dès ce temps, la Pologne subit son premier démembrement. Contre les Suédois, Alexis est moins heureux. Après avoir conquis presque toute la Livonie, il la reperd, et le traité de Kardis (1661) rétablit le *statu quo ante bellum*. Enfin, sous Alexis, la Moscovie subit encore la répercussion des troubles de l'époque précédente. Ses provinces de l'Est et du Sud sont dévastées par la révolte du Cosaque Stenka Razine, qui, finalement battu et fait prisonnier, est écartelé à Moscou en 1670.

Le règne de *Feodor Alexiéievtch* (1672-82) est beaucoup moins riche en événements. Il n'y eut pas de guerre, si ce n'est en Oukraine, où les deux partis, moscovite et polonais, se disputaient le pouvoir. A l'intérieur, Feodor fonda « l'académie slavo-gréco-latine » de Moscou qui, tout arriérés que fussent ses programmes et ses méthodes, devait donner des hommes distingués à la Russie; et enfin il abolit le *miestnitchevstvo*, les querelles sur le droit de préséance, qui, mettant constamment les boïars aux prises, avait déjà causé des désastres aux armées moscovites. En 1682, Feodor mourut sans enfant.

Il laissait deux frères, Ivan et Pierre, nés de deux épouses successives d'Alexis Mikhailovitch. Ivan était l'aîné, mais il était notoirement imbécile; les boïars et le patriarche Joachim proclamèrent donc tsar le jeune Pierre qui n'avait que neuf ans, sous la tutelle de sa mère, Natalie Narichkine. Le parti adverse, celui des parents d'Ivan, les Miloslavski, chercha sa revanche dans l'émeute. Quelques mois après l'avènement de Pierre, une révolte de troupes éclata — les *Streltzy* (littéralement tireurs, arquebusiers ou mousquetaires), massacrèrent plusieurs Narichkine, et mirent Ivan sur le trône, à côté de Pierre. La régence devait être exercée par un personnage qui, caché dans la coulisse, avait tout dirigé; c'était la *tsarevna* Sophie, la sœur aînée des deux petits tsars.

La régence dura sept années. Aucun événement important ne les illustra. Sophie se rapprocha des Polonais pour entrer avec eux et les Autrichiens dans une grande alliance dirigée contre les Turcs. Mais l'expédition qu'elle envoya contre les Tatars de Crimée, vassaux du sultan, ne put pénétrer en Crimée, et son échec accrut encore l'impopularité d'un gouvernement qui scandalisait et irritait les vieux Moscovites; avait-on jamais vu Moscou gouvernée par une femme? A mesure que Pierre grandissait, tous les regards se tournaient vers lui. Sophie, sentant approcher la fin de son pouvoir, suscita une révolte dans laquelle elle espérait que le jeune tsar disparaîtrait. Elle échoua, fut enfermée dans un couvent, tandis que Pierre prenait possession du trône.

*Pierre le Grand* (1689-1725). Sans revenir sur la biographie du célèbre tsar, nous nous bornerons à signaler les faits essentiels et leur place dans l'ensemble de l'histoire russe. C'est Pierre le Grand qui a ouvert à la Russie des communications régulières avec l'Europe en lui donnant l'accès de la mer. Elle ne l'avait jusqu'à lui que sur la mer Blanche, et son premier soin, dès qu'il fut le maître, fut de courir à Arkhangelks pour voir cette mer par laquelle on allait en Europe. Des deux autres, la Baltique était presque un lac suédois, et une longue chaîne de possessions suédoises, Finlande, Carélie, Ingrie, Ehstonie, Livonie, en barrait la route au maître de Moscou et de Novgorod; la mer Noire, d'ailleurs fermée par Constantinople, était un lac turc; les Ottomans, maîtres d'Azov, étendaient leur protectorat sur le khan tatar de Crimée. Mais les Turcs en pleine décadence s'épuisaient dans les grandes guerres de la fin du XVII^e siècle contre l'Autriche qui leur reprend la Hongrie; l'autre grand Etat slave, la Pologne, en pleine anarchie, a succombé dans son duel avec la Suède, duel où les ceux royaumes usèrent leurs forces l'un contre l'autre au profit des puissances nouvelles, Prusse et Russie. Pierre le Grand vint à point pour profiter de cette situation, d'autant que la coalition européenne contre la France le laissa libre de son action, mais il ne put l'exercer efficace que lorsqu'il se fut créé une armée à l'européenne. Ce fut son premier souci. Dès qu'il eut forgé cette arme, il l'essaya par la conquête d'Azov (1696). Puis il entreprit son fameux voyage d'Europe. Il visita successivement Kœnigsberg, Berlin, La Haye, Londres, partout s'enquérant des curiosités, visitant les chantiers et les forteresses, recrutant des ingénieurs et des officiers.

Rappelé en Russie pour écraser la réaction contre les étrangers, fomentée par sa sœur et appuyée d'une révolte des Streltzy, il en triompha sans peine, grâce à ses nouvelles troupes et, par une répression féroce, assura l'obéissance. Il mit ensuite la main sur l'organisation ecclésiastique après la mort du patriarche Adrien (1702). Maître absolu à l'intérieur, il emploie la force qu'il a centralisée à des conquêtes extérieures. Il ouvre sa fenêtre sur l'Europe par l'annexion des provinces baltiques. C'est une conquête d'importance fondamentale qui a reporté au N.-O. le siège de l'empire russe d'abord placé au S.-O., puis au centre. Les conditions dans lesquelles fut effectuée la conquête en rehaussèrent encore la valeur aux yeux des Russes et de l'Europe. Pierre le Grand s'attaqua au chevaleresque roi de Suède Charles XII, chef héroïque et de grande valeur militaire, et la guerre du Nord engagée alors dura vingt-deux ans et fut un fait considérable de l'histoire générale de l'Europe. La Russie y joua un rôle prépondérant et acquit du coup une situation politique de premier ordre. Malgré les revers initiaux, dès 1703, le tsar fondait dans les provinces disputées sa nouvelle capitale, Saint-Pétersbourg. La défection de l'hetman rebelle des Cosaques, Mazeppa, ne suffit pas à rétablir, au profit de Charles XII, l'équilibre des forces, et la bataille de Poltava, consommant la défaite des Suédois, assure également l'annexion des Cosaques Zaporogues, indociles cavaliers, longtemps autonomes de fait entre la Pologne, la Russie et la Turquie. Le tsar avait pris soin de se faire reconnaître ce territoire dans la délimitation intervenue en 1705 avec la Porte. En revanche, celle-ci lui reprend Azov par le traité de Falksen ou du Pruth (1711). C'est seulement en 1721, que le traité de Nystad, terminant la guerre du Nord, abandonne à Pierre le Grand les provinces baltiques occupées par ses armées, Livonie, Ehstonie, Ingrie, Carélie et un lambeau de la Finlande; de Viborg à Nystad, les côtes deviennent russes. Mentionnons encore l'annexion du Kamtchatka (1697), les premiers établissements dans l'Amérique russe et l'éphémère annexion des côtes méridionales de la mer Caspienne. Profitant des discordes civiles de la Perse, le tsar se fait céder les côtes du Daghestan, du Chirvan, du Ghilan, du Mazenderan (1722), mais ses successeurs devront les évacuer. Néanmoins. Pierre le Grand a affirmé la puissance militaire de la Russie. Le premier, il a fait faire à la Russie grande figure en Europe. Il est intervenu dans les questions européennes, non pas, comme les tsars de jadis, de loin, à titre de simple appoint, mais comme un facteur décisif. Son voyage en France, en 1717, a constaté la place nouvelle qu'occupe le souverain qui n'est plus le tsar de Moscovie, mais, depuis 1700, l'empereur de Russie.

En même temps que la Russie entrait en Europe, elle s'européanisait elle-même. Pierre le Grand a déployé, pour la transformer intérieurement, encore plus d'énergie qu'il n'en a mis à l'agrandir. Mais il s'en faut qu'il ait réussi complètement dans cette partie de son œuvre.

Il a voulu d'abord doter la Russie d'institutions semblables à celles de l'Europe, non par une manie mal comprise d'imitation, mais parce que l'ancienne administration moscovite, arbitraire et vénale, ne fournissait pas à l'Etat toutes les ressources dont il avait besoin désormais. On vit apparaître en Russie un Sénat, des collèges administratifs — analogues à nos ministères d'aujourd'hui — un procureur général chargé du contrôle de tout l'empire, et, sous lui, une multitude de contrôleurs et de sous-contrôleurs se surveillant et se dénonçant les uns les autres; les provinces furent dotées de corps administratifs, la plupart élus, comme en Suède. Tout cela ne fut qu'un trompe-l'œil. Les administrateurs russes, mal payés, sont longtemps restés voleurs; leur arbitraire n'a pas été diminué par la création de fonctionnaires élus, ou supposés élus librement: beaucoup des ukases qui organisaient la nouvelle administration restèrent lettre morte. En revanche, le tsar affermit son autorité, d'une part, en supprimant le patriarcat de Moscou, de l'autre, en assujettissant plus étroitement toute la noblesse au service personnel, obligatoire, illimité, et ce servage des nobles durera près d'un demi-siècle après lui.

Il a encore mieux réussi en imposant à ces nobles les costumes, les modes, les divertissements, le travail et l'instruction à l'européenne. Sous lui, les boïars d'autrefois devinrent, à l'extérieur, de parfaits Européens, et le temps, et le perfectionnement des établissements d'instruction achèveront la transformation intérieure, plus lente et plus difficile. N'oublions pas du reste que l'œuvre de Pierre le Grand, en ce qui concerne l'européanisation des Russes, n'a été que la suite d'un effort qui durait déjà depuis des siècles.

On ne peut donc l'accuser, comme l'a fait en Russie l'école des slavophiles, d'avoir violenté la Russie, de l'avoir fait sortir, inintelligemment et brutalement, de ses voies naturelles. Il faut pourtant avouer que sa précipitation, sa soif de réformes, ont eu parfois des suites fâcheuses. On en a la preuve dans le procès et le meurtre, en 1718, de son fils Alexis, l'ennemi des réformes. Débarrassé de son héritier direct, Pierre s'est réservé le droit, en 1721, de désigner lui-même qui le remplacerait, et sa mort presque subite, en 1725, l'a empêché d'user de ce droit, et a engagé la Russie dans une série de révolutions qui occuperont tout le XVIIIe siècle.

*Les successeurs de Pierre le Grand.* A sa mort, sa veuve, Catherine (1725-27), une paysanne livonienne dont il avait fait sa maîtresse, puis sa femme, est proclamée impératrice, grâce à la pression exercée sur les grands corps de l'Etat par les régiments des gardes. Deux ans après, elle est remplacée par le fils d'Alexis, le petit Pierre II (1727-30), qui meurt en 1730. A sa mort prématurée, les Dolgorouki, grands maîtres de la couronne, la donnent, tout à fait arbitrairement, en excluant la fille de Pierre le Grand, Elisabeth, à une fille de l'imbécile Ivan V, Anne de Courlande (1730-40), qui elle-même la léguera en mourant à son petit-neveu, Ivan VI (1740-41), fils d'un prince de Brunswick. Les coups d'Etat se succèdent à quelques mois d'intervalle, et le dernier met sur le trône Elisabeth (1741-62). Elle aussi lègue le trône à un neveu, fils, comme Ivan VI, d'un prince allemand. Pierre III de Holstein ne règne que quelques mois (5 janv.-9 juil. 1762), se fait détester par son peuple, et renverser par sa femme, Catherine d'Anhalt-Zerbst, qui régnera jusqu'en 1796. Mais la série des révolutions n'est pas close. Le successeur de Catherine II, le fils de Pierre III, Paul Ier, sera assassiné en 1802, au profit de son fils, Alexandre Ier, à la mort duquel, en 1825, il y aura encore des troubles.

En somme, la Russie du XVIIIe siècle présente à l'Europe à peu près le même spectacle que la Turquie. La cause en est : d'une part, dans l'atteinte portée par Pierre le Grand, aux coutumes qui régissaient traditionnellement l'hérédité de la couronne ; de l'autre, dans l'impopularité des souverains qui s'entourent d'étrangers, comme Pierre le Grand, mais sans donner, comme lui, de glorieuses compensations à l'amour-propre national. D'ailleurs, de Pierre le Grand à Catherine II, l'œuvre de réforme est à peu près arrêtée. Beaucoup d'institutions de Pierre le Grand, coûteuses et compliquées, disparaissent : le servage de la noblesse se relâche peu à peu, jusqu'à Pierre III qui, en 1762, donne solennellement la liberté aux nobles. L'européanisation de la Russie continue pourtant : les étrangers y sont de plus en plus nombreux ; leurs mœurs, leurs modes dominent toute la vie des hautes classes ; la partie principale de l'éducation d'un noble, en ce temps, c'est d'apprendre les langues de l'Occident. Jusque vers 1740, la culture allemande est la plus recherchée ; sous Elisabeth, la culture française prend le dessus qu'elle gardera longtemps.

Les révolutions n'empêchent pas la Russie de soutenir de nombreuses guerres. Il y en a où elle se laisse entraîner par l'influence de la cour de Vienne, sans intérêt et sans profit (guerre de la succession d'Autriche, guerre de Sept ans). D'autres sont dirigées contre les ennemis traditionnels de la Russie, Turcs et Suédois. Anna Ivanovna réunit à l'empire Azov et les steppes jusqu'au Boug (traité de Belgrade, 1739). Elisabeth enlève à la Suède une nouvelle tranche de la Finlande (traité d'Åbo, 1743). Il est à remarquer que, pendant toute cette période, la Russie et la France sont en rivalité presque constante. En effet, les Etats que la France protégeait traditionnellement, parce qu'ils lui servaient d'instruments contre la maison d'Autriche, Suède, Pologne, Turquie, sont précisément ceux aux dépens desquels la Russie peut et doit s'agrandir.

*Catherine II (1762-1796).* Catherine II est arrivée au pouvoir par le détrônement et l'assassinat de son mari, au détriment de son fils mineur, grâce à quelques aventuriers hardis — tels que les Orlov — et à la complicité tacite des hauts fonctionnaires. Elle a régné trente-trois ans sans qu'aucune tentative sérieuse ait été faite pour la renverser. Ce n'est pourtant pas que son gouvernement fût parfait : le favoritisme est devenu, sous elle, une sorte d'institution d'Etat, et les ressources de la Russie ont été livrées à l'avidité de la série d'amants qui se sont succédé dans les bonnes grâces de l'impératrice. Mais il s'est trouvé que ce favoritisme même — une carrière ouverte à l'ambition de tous les jeunes Russes — a contribué à affermir le pouvoir de l'impératrice ; que quelques-uns des favoris, les Orlov et Potemkine surtout, ont été des gens de tête et d'action. Mais les causes principales qui ont permis à Catherine II de régner paisiblement ont été d'abord la sécurité qu'elle a donnée à tout le monde — sous elle, pas de brusques disgrâces, pas de sévérités inutiles — et ensuite, et surtout, les succès de sa politique extérieure.

On peut caractériser, d'une façon générale, cette politique en disant que Catherine II s'est efforcée de se tenir à l'écart des querelles de l'Occident — ce que ses prédécesseurs n'avaient pas su faire — et de se confiner dans les visées traditionnelles de la Russie, c'est-à-dire d'agir, soit en Pologne, soit en Turquie, soit en Suède.

En 1767, Catherine II soutient la candidature au trône de Pologne de son ancien amant, Stanislas Poniatowski, et réussit à le faire élire. Mais de cette élection et de la tentative de réforme qui la suit naît une guerre civile, dans laquelle les Russes interviennent contre les réformistes, en faveur du *liberum veto*, et de toutes les lois qui perpétuaient l'anarchie polonaise. Dans la lutte, des Cosaques violent la frontière turque, et le Divan, poussé secrètement par la diplomatie française, en prend prétexte pour intervenir à son tour contre les Russes (1767), mais ceux-ci sont victorieux partout. Ils battent le grand vizir en Moldavie, envahissent et occupent toute la Crimée, détruisent, dans l'Archipel, une flotte turque, à Tchesmé (1770), menacent de soulever les populations chrétiennes. Il semble que la destruction de la Turquie soit proche. A ce moment décisif, les puissances de l'Europe centrale, Autriche et Prusse, interviennent ; elles ne peuvent souffrir que la Russie s'agrandisse seule : il leur faut des compensations, et c'est en Pologne qu'elles les prendront. Il en résulte le premier traité de partage (1772), qui donna à Catherine II la Russie-Blanche, avec 1.600.000 habitants. Deux ans après, la paix est conclue avec les Turcs, à Koutchouk-Kaïnardji (1774). La clause la plus importante est la reconnaissance, par la Turquie, de l'indépendance des Tatars de Crimée et du N. de la mer Noire, c'est-à-dire en réalité de leur passage sous l'influence russe. Effectivement, en 1784, la Crimée sera formellement annexée à l'Empire.

Ce sont là de grands succès, mais payés chèrement. Si la revanche des Russes sur leurs ennemis du moyen âge, Polonais et Tatars, est complète, ils sont obligés par contre de laisser Autrichiens et Prussiens s'avancer dans la Pologne slave, et de préparer la destruction de l' « Etat tampon » qui protégeait la Russie du côté de l'Ouest.

L'achèvement de cette destruction ne se fait pas attendre. En 1786, les Turcs, irrités par l'annexion de la Crimée, poussés à bout par les démonstrations menaçantes des hommes d'Etat russes, recommencent la guerre. Ils y sont

encore battus, mais comme dans la guerre précédente, la Pologne, plus que la Turquie, paye les frais de la guerre. En effet, les Russes sont épuisés par leurs victoires; les Polonais, poussés par les Prussiens et profitant du moment, ont réformé leur constitution, créé une armée. Pour parer au péril polonais, Catherine II est obligée de s'entendre avec les Prussiens, de leur permettre un second partage (1792), où elle prend elle-même la plus grande partie de la Lithuanie et de la Petite-Russie. Il s'en suit à bref délai, après un essai de révolte des Polonais, et avec la collaboration de l'Autriche, un dernier partage qui vaut à la Russie le reste de la Lithuanie avec Vilna (1795). Désormais, à l'Ouest, les frontières de la Russie seront limitrophes des frontières autrichiennes et prussiennes.

Quant aux Turcs, la paix a été faite avec eux en 1792 à Iassy. La Russie n'y gagne qu'une bande de steppes entre le Boug et le Dniepr. Entre temps, une guerre contre la Suède, mêlée de succès et de revers (1788-90), avait abouti au maintien du *statu quo*.

Les derniers mois du règne de Catherine II sont marqués, comme la fin du règne de Pierre le Grand, par une expédition contre la Perse, à peu près sans résultats.

En définitive, Catherine II a bien mérité d'être appelée la Grande. Plus que Pierre le Grand elle a reculé les limites de l'empire. Il s'en faut pourtant que son règne ait eu la même influence civilisatrice. A la vérité, sous elle, la Russie est de plus en plus entraînée par le courant de la civilisation européenne; mais, malgré qu'elle en ait dit, elle n'a pas été une réformatrice. Le souci même de la stabilité de son pouvoir la forçait, elle, étrangère, usurpatrice, à ne pas toucher aux abus invétérés; elle n'a ni modifié la législation, ni corrigé la vénalité des fonctionnaires, ni adouci les cruautés toujours croissantes du servage. La réunion, dans la Commission de Moscou (1766-68) des délégués de tout l'empire, pour travailler à la réforme, n'a été qu'une manifestation théâtrale. La Russie de Catherine II est socialement dans le même état que la Moscovie d'Alexis Mikhailovitch. La révolte du Cosaque Pougatchev (1773) et la jacquerie qui l'accompagne reproduisent, à quelques détails près, la jacquerie à laquelle, sous Alexis, avait présidé Stenko Razine. Les mêmes causes ramènent les mêmes effets.

*Paul Ier (1796-1801)*. Entre le règne de Catherine II et celui d'Alexandre Ier, le règne de Paul Ier est un intermède qui ne compterait pas dans l'histoire de l'Europe, si Paul ne s'était joint à la deuxième coalition contre la France révolutionnaire. Les armées russes, sous le feld-maréchal Souvorov, y trouvent des succès en Italie, puis une défaite à Zurich. Paul Ier se rapprochait de la France quand, en 1801, une révolution de palais, provoquée moins par le brusque revirement de sa politique extérieure que par les extravagances et la barbarie de son despotisme, en débarrassa la Russie.

*Alexandre Ier (1801-1825)* lui succéda, entouré d'une popularité qui, sauf de rares moments d'hésitation, ne fit que croître jusqu'en 1815. D'une part, en effet, les guerres napoléoniennes se terminèrent par la défaite de la France, la conquête de l'ancien grand-duché de Varsovie, et l'acquisition d'une sorte d'hégémonie européenne; entre temps, le rapprochement avec la France, après Tilsitt, avait valu aux Russes la Finlande, enlevée aux Suédois (traité de Frederikshamn, 1809), et la Bessarabie, enlevée aux Turcs (traité de Bucarest, 1812). D'autre part, le gouvernement d'Alexandre put sembler à beaucoup de Russes, en ces premières années, la réalisation de l'idéal de réformes que le règne de Catherine II avait fait miroiter devant eux Les proscrits de Paul Ier rentrèrent dans leur patrie; il n'y eut plus, sauf de rares exceptions, des disgrâces violentes : les livres et les journaux jouirent d'une liberté jusqu'alors inconnue : l'instruction publique reçut ou parut recevoir un grand développement. Un ministère spécial lui fut attribué; des universités nouvelles s'ouvrirent (Kharkov, Kiev, Kazan), le lycée de Tsarskoé-Selo, dont le grand poète Pouchkine devait être un des premiers élèves, fut ouvert en 1811, dans une des anciennes résidences de Catherine II. En même temps, un ministre réformateur, d'origine plébéienne, Speranski, travaillait à refondre les lois sur le modèle des codes français; on agitait le projet de la création d'un Conseil d'empire, destiné à prévenir les abus de l'autocratie : Alexandre Ier ne se disait-il pas, de bonne foi, le seul républicain de son empire ! En réalité, le Conseil d'empire ne fut qu'une chambre d'enregistrement : Speranski fut disgracié dès 1810; les universités nouvelles n'existèrent longtemps que sur le papier, sans maîtres et sans élèves. Peu importait du reste, tant que la guerre contre Napoléon étouffait tout sentiment autre que l'exaltation patriotique. Mais après 1815, l'opinion publique — celle du moins de la partie éclairée de la nation — réclama impérieusement les réformes libérales qui devaient être la récompense des épreuves subies par la Russie.

Alexandre Ier parut disposé un moment à les accorder. Il donna aux Polonais conquis, non seulement l'autonomie, mais encore un gouvernement parlementaire, et l'on put croire, en 1817, qu'il en ferait autant pour la Russie. Mais, à partir de 1817, sous l'influence de Metternich, il devint de plus en plus réactionnaire. Au dehors, il mit les forces russes au service de la contre-révolution; en Russie, il punit durement la sédition du régiment Semenovski, provoquée par les cruautés de son chef, le colonel Schwartz, frappe les sociétés libérales, se livre tout entier à l'influence d'une coterie bigote. Découragé, malade, il voulut, en 1825, se rendre en Crimée, et mourut en route à Taganrog.

*Nicolas Ier (1825-1853)*. Le règne du plus jeune frère d'Alexandre 1er débute (déc. 1825) par une tentative de révolutions qu'opèrent, à Pétersbourg, les officiers de plusieurs régiments, soi-disant pour soutenir les droits au trône de l'aîné de Nicolas, Constantin, en réalité pour conquérir à la Russie des institutions libérales. Vaincue, l'insurrection est sévèrement réprimée, et cette répression imprime au règne de Nicolas le caractère qu'il conservera jusqu'à la fin. A l'extérieur, ce sera la réaction contre toutes les idées libérales, la tyrannie de la Troisième Section (police politique), la surveillance jalouse et tracassière des universités, des journaux, des livres. A l'extérieur enfin, ce sera la continuation de la politique de la Sainte-Alliance.

Ce règne réactionnaire a pourtant son heure libérale. En 1827, la Russie s'unit à l'Angleterre et à la France pour protéger les Grecs révoltés contre les Turcs : après Navarin, elle continue seule la lutte, pour arracher au sultan Mahmoud, en 1829, la paix d'Andrinople qui reconnaît l'indépendance de la Grèce, et, d'autre part, rectifie avantageusement les frontières russes sur le bas Danube et au Caucase. Mais, en 1830, à la nouvelle de la révolution de Juillet, Nicolas rentre dans le rôle qu'il ne quittera plus, de champion des souverains contre les peuples. Il doit abandonner le projet d'intervention en faveur des Bourbons de la branche aînée, partie à raison de la froideur des puissances allemandes, partie à cause de la révolte difficilement vaincue du royaume de Pologne (1830-32). Le résultat en fut l'incorporation complète du royaume de Pologne dans l'empire russe (V. Pologne). Cette crise eut pour effet de resserrer l'alliance des puissances continentales : Russie, Autriche, Prusse, affirmée par les entrevues de leurs monarques à Münchengrætz (1833), Teplitz (1834) et Halicz (1835). Le tsar se console de la chute de la dynastie légitime bourbonnienne en accablant d'avanies le gouvernement de Louis-Philippe, au détriment des intérêts russes, et au grand profit de l'Angleterre. Celle-ci entrave les progrès des Russes vers l'Asie; elle secourt Hérat qui repousse l'armée du chah perse, protégé de la Russie (1837); elle contribue à l'échec de l'expédition de Khiva (1839). En 1848 et 1849, Nicolas Ier intervient partout en Europe pour défendre le *statu quo* territorial et politique; il sauve le Danemark

envahi par les Allemands, écrase les Hongrois révoltés contre l'Autriche. En 1852, la crise révolutionnaire terminée, devenu l'arbitre de l'Europe, il croit le moment venu de reprendre en Orient la traditionnelle politique de la Russie. Mais dès ses premières démarches il se heurte au mauvais vouloir de l'Autriche, à l'hostilité déclarée de l'Angleterre que la France appuie. En 1854, après la mission infructueuse du prince Mentchikov à Constantinople, la guerre éclate avec les Turcs, et la destruction de leur flotte, à Sinope, entraîne l'intervention de la France et de l'Angleterre. D'assaillants qu'ils étaient, les Russes passent à la défensive ; les alliés débarquent en Crimée, battent les Russes sur les bords de l'Alma, assiègent Sébastopol. Le siège durait déjà depuis cinq mois, quand Nicolas Ier mourut subitement, laissant la Russie déchue de son hégémonie, envahie par l'étranger, et, d'autre part, travaillée par un désir de réformes que les échecs des armées russes allaient rendre irrésistible.

*Alexandre II* (*1855-1881*). Le premier soin du nouvel empereur, Alexandre II, devait être de terminer une guerre épuisante pour tous, surtout pour les Russes, et dont les vainqueurs, quels qu'ils fussent, ne pourraient tirer un avantage sérieux. Pour arriver à cette paix nécessaire, il fallut des mois de négociation laborieuse que vinrent hâter, en sept. 1855, la prise de Malakov par les Français et la chute de Sébastopol. En mars 1865, le traité de Paris neutralisa la mer Noire, interdit aux Russes d'y reconstruire une flotte et des ports de guerre, leur enleva quelques districts de Bessarabie, entre le Pruth, le Danube et la mer. La marche des Russes vers l'Inde est enrayée, et la Perse échappe pour un tiers de siècle à leur hégémonie pour subir l'influence anglaise (1857). Néanmoins l'empire sortait à peu près intact de la guerre, et l'on put estimer que c'était gagner à bon compte la fin de la crise et la possibilité de passer aux réformes intérieures.

La plus urgente de ces réformes était l'abolition du servage. Trente millions de paysans russes étaient serfs : il fallait leur donner, et la liberté personnelle, et une part des terres qu'ils occupaient et considéraient — non sans motif — comme leur légitime propriété. D'autre part, l'Etat ne pouvait songer à ruiner la classe des propriétaires nobles, qui lui fournissait la majorité de ses officiers et de ses fonctionnaires. Pendant deux ans, une commission, dont les inspirateurs furent les slavophiles Tcherkaski et Samarine, travailla à concilier ces prétentions rivales. Enfin, le 19 fév. 1861, jour anniversaire du couronnement de l'empereur, le manifeste fut lancé qui abolissait le servage : les paysans devinrent, sinon libres, du moins indépendants de leurs anciens seigneurs ; une part des terres leur fut attribuée, suivant des conditions de rachat qui, aujourd'hui encore, pèsent lourdement sur beaucoup de villages.

A cette réforme en succédèrent d'autres : réforme administrative qui établit dans les provinces des conseils généraux élus (*Zemstvo*) avec une large autonomie ; réforme judiciaire, qui donna aux magistrats des attributions plus définies, avec plus d'indépendance, créa des juges de paix élus, admit le jury, etc. ; réforme, dans un sens libéral, des lois sur la presse, sur l'instruction publique, etc., etc. Toutes ces mesures constituent la page glorieuse du règne d'Alexandre II. Il convient du reste, de remarquer que plusieurs d'entre elles n'ont pas été complètement appliquées ; que, pour beaucoup d'autres, des règlements complémentaires en ont restreint de bonne heure l'étendue. Rien n'est plus instructif, à cet égard, que la suppression de la police politique (IIIe section) ; en dépit de cette suppression, les arrestations et les déportations par voie administrative, sans intervention des tribunaux, ont toujours continué et se sont multipliées par milliers, d'abord à la suite des troubles de Pologne (1862-63-64), puis des complots nihilistes et des attentats contre le tsar, dans les dernières années du règne.

Au dehors, après la guerre de Crimée, la politique d'Alexandre II, conduite par son chancelier, le prince Gortchakov, ne fut marquée que par des succès. En Orient, la soumission définitive du Caucase (1859), l'annexion du territoire de l'Amour (1858-60), l'ouverture au commerce russe de la Chine (1860) et du Japon (1855), la conquête de Turkestan (1862-73), furent une première compensation aux déboires de la guerre de Crimée. En Occident, l'abaissement de l'Autriche en 1859 et 1866, puis la défaite de la France en 1870, fournirent à la Russie le moyen de faire effacer, sans guerre, la plupart des articles du traité de Paris (Conférence de Londres, 1871). Enfin, en 1877, l'insurrection des Bulgares contre la Turquie lui fournit l'occasion de prendre une revanche définitive. La guerre de 1877-78 aboutit aux traités de San Stefano et de Berlin, à l'affranchissement de la plus grande partie de la Bulgarie, et au démembrement de la Turquie, sans valoir pourtant à la Russie des avantages directs en rapport avec ses sacrifices d'hommes et d'argent.

Les dernières années du règne sont remplies par le duel du gouvernement et des nihilistes. Aux attentats répondent des proscriptions en masse qui entraînent de nouveaux attentats. Alexandre II venait de changer de système (ministère de Loris-Mélikov, 1880-81), et peut-être allait-il accorder une constitution à la Russie, quand une bombe nihiliste le tua le 1/13 mars 1881.

Le règne de son fils, *Alexandre III* (1881-94), débuta par une violente réaction. D'une part, toute velléité de concessions libérales fut abandonnée ; de l'autre, les réformes accordées jadis par Alexandre II furent revisées pour la plupart dans un sens très conservateur et très aristocratique : la noblesse reconquit, dans les campagnes, une grande partie de l'autorité que l'abolition du servage lui avait fait perdre. Au dehors, le gouvernement d'Alexandre III fut pacifique, mais en faisant opérer à la politique russe une évolution complète. Sous Alexandre II, elle avait été prussophile : avec Alexandre III, elle se dégage des influences de Berlin et de la politique dite de l'alliance des trois empereurs. La Russie se rapproche de la France ; la visite des marins français à Cronstadt et à Pétersbourg (1891), celle des marins russes à Paris (1893), marquèrent le début de la nouvelle alliance franco-russe, confirmée, après la mort prématurée d'Alexandre III, par l'échange de visites entre son successeur *Nicolas II* et le président Félix Faure (1896-97). Devenu désormais un des pivots de la politique européenne, contre-poids à la triple alliance de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, elle semble être devenue un élément de paix et de stabilité pour l'Europe. Deux causes y contribuent, en ce qui concerne la Russie : d'abord le développement pris depuis une vingtaine d'années par l'industrie et le commerce russes — à cet essor économique, il faut la sécurité du lendemain — ensuite, l'importance nouvelle des questions asiatiques. Il faut aux Russes leur liberté d'action, du côté de la Chine comme du côté de l'Inde, et, pour cela encore, la paix en Europe leur est nécessaire. HAUMANT.

FORMATION TERRITORIALE DE L'EMPIRE RUSSE. — Pour conclure, nous résumerons ici la formation territoriale de l'Empire russe. Le noyau fut la principauté de Moscou, laquelle comprenait, sous Daniel Alexandrovitch (1261-1303) la ville de Moscou et sa banlieue. Il y ajoute Kolomna (1301), Pereiaslavl (par héritage en 1302), Mochaïsk (1303). Ivan Kalita et Dmitri Donskoï (1362-89) acquirent Ouglitch, les pays de Bielozéro et de Halicz, auxquels Dmitri joignit le grand-duché de Vladimir ; Vassili II (1389-1425), Mourom et Nijni-Novgorod ; Vassili III l'Aveugle (1425-62), Oustioug, Souzdal, Serpoukhov. A sa mort, la Moscovie s'étend sur 825.000 kil. q. Puis viennent les grandes conquêtes d'Ivan III, le territoire de Novgorod avec ses dépendances jusqu'à la Petchora (1478), Tver (1485), Viatka (1489), une partie de Riazan (1503), Perm (1505), la principauté de Verkhov. Il laissa un empire de 2.035.000 kil. q. Vassili IV y ajoute

550.000 kil. q., Smolensk et la Séverie (Novgorod-Sieversk), la république de Pskov (1510) et la principauté de Riazan (1520). Ivan le Terrible annexe Kazan (1552) et Astrakhan (1556), c.-à-d. tout le bassin oriental du Volga, ouvrant l'accès de la Sibérie où le Cosaque Irmak lui conquiert le khanat de Sibir (1582). La lutte pour les rivages baltiques est marquée par leur perte en 1583, leur réoccupation éphémère en 1595, leur abandon officiel en 1617. Au même moment, il faut aussi céder à la Pologne Smolensk et une partie de la Séverie ; on se dédommage en Sibérie où les armes russes atteignent le fleuve Iénisei dès la fin du XVIe siècle. L'Empire russe est déjà vaste de 8.600.000 kil. q. Au milieu du XVIIe, les Cosaques sont arrivés à la mer d'Okhotsk, en 1643 à l'Amour. Cependant, au traité de Nertchinsk, on abandonne le bassin de l'Amour à la Chine (1689). En 1667, le traité d'Androussovo a repris à la Pologne Smolensk et la Sévérie, puis l'Ukraine et même Kiev sur la rive O. du Dniepr. Pierre le Grand annexe le Kamtchatka (1697), le pays des Cosaques Zaporogues (1705), temporairement Azov (1696 1711), et temporairement aussi les rivages du S.-E. et du S. de la Caspienne (1722), mais définitivement les Provinces baltiques (1721). A la mort de Pierre le Grand, son empire dépassait 15 millions de kil. q. et 14 millions d'âmes.

Par les traités de Recht (1729) et de Gandjar (1735), on restitue Derbent, Bakou, le Ghilan, le Mazendéran, reculant la frontière jusqu'au Térek, mais le traité de Belgrade rétablit vis-à-vis de la Turquie et de la Crimée les frontières de 1705 (théoriquement ramenées, en 1713, jusqu'à l'Orel, affl. du Dniepr, qui limite auj. la province de Poltava); en 1742, on convient que la Konskaia séparera de la Crimée la Russie qui gagne ainsi la province actuelle d'Iékatérinoslav. En 1743, la paix d'Åbo lui donne la Finlande méridionale jusqu'au Kymmène. — Avec Catherine II, les grandes conquêtes reprennent : ce sont d'abord les embouchures du Don et du Dniepr, avec les ports de Kinburn, Azov, Kertch-Iénikalé (1774), puis Balta, la Crimée, la province du Kouban et la Kabardie (1783), le pays entre Boug et Dniestr (paix de Iassy, 1792) et les deux tiers de la Pologne (1774-95), avec en plus la Courlande.

A l'E. de l'Oural, une bonne partie du steppe kirghis (de l'Oural à la mer d'Aral et de l'Irtych à l'Ichim en 1740 ; de l'Ichim à l'Aral en 1798, puis l'Oust Ourt de l'Aral à la Caspienne en 1802) a été subjuguée. Alexandre Ier, héritier d'un empire de 18.200.000 kil. q., y ajoute le district polonais de Bielostok (1807), la Finlande septentrionale et les îles d'Aland (paix de Frederikshamn, 1809), la Bessarabie (1812), le grand-duché de Varsovie constitué en royaume de Pologne (1815). Au pays des Lesghiens (1796) et à la Géorgie acquis par son père (1801), il ajoute, du côté du Caucase, la Mingrélie (1803) et l'Abkhasie (1824) et les districts orientaux, Karabagh, Gandja (Iélisaretpol), Derbent, Kouba, Bakou, le Chirvan, le Chéki, cédés par la Perse au traité de Gulistan (1813). Une tentative des Persans pour reprendre ces provinces leur coûte celle d'Arménie, Erivan et Nakhitchevan (traité de Tourkmantchaï, 1828). En même temps, Nicolas Ier enlève aux Turcs la côte caucasique avec Anapa, Poti, Akhaltzyk, Akhalkalaki, et la Bessarabie méridionale avec tout le delta du Danube (paix d'Andrinople, 1829). Ce district de Bessarabie, perdu en 1856, fut repris à la Roumanie en 1878, seulement la frontière russe s'arrêta au N. du delta. La conquête du Caucase ne fut achevée qu'en 1859 par la capitulation de Chamyl à Gounib et l'annexion des vallées septentrionales consommée administrativement en 1807. En dernier lieu, la guerre russo-turque de 1877-78 se termina par l'acquisition de Kars et de Batoum.

Dans l'Asie centrale, on avait annexé, sous Alexandre Ier : l'E. des steppes kirghis, au N. du Tchou et du lac Balkach (1819) ; sous Nicolas Ier, le pays de l'Ili ou Semiretchié (1847), pris pied à Kazalinsk et Pérovsk sur le Sir-daria, occupé le versant occidental des monts Thian-Chan (1855). La soumission du Turkestan fut l'œuvre du règne d'Alexandre II : Tachkend en 1864-65, Samarcande en 1868, le Zérafchan en 1870, le pays entre Khiva et la Caspienne en 1873, plus le protectorat sur Khiva, le Ferghana (Kokand) en 1876, le pays des Turcomans en 1881. De ce côté, l'œuvre fut continuée par l'occupation de Merv (1884) et de Pendjeh (1885) et, en dernier lieu, du plateau de Pamir. En échange de Kouldja (occupée en 1871), rétrocédée à la Chine, la Russie acquit le district au N.-E. du lac Zaïsan-Nor (1881). En 1858, elle s'était fait céder la vaste province au N. de l'Amour ; en 1860, celle du littoral au S. du fleuve entre l'Océan Pacifique et l'Oussouri. En 1875, les îles Kouriles, possédées depuis 1720 par les Russes, furent échangées avec le Japon contre la portion S. de l'île de Sakhalin. En dernier lieu, la Russie a pris pied sur le golfe du Petchili, à Port-Arthur, débouchant ainsi sur une mer libre ouverte ; elle exerce un véritable protectorat sur la Mandchourie. Il en est de même depuis 1868 sur le khanat de Bokhara, enclavé dans ses possessions du Turkestan. Mais, en 1867, l'empire s'est amoindri de l'Amérique russe (Alaska) qu'on eut l'idée malencontreuse de vendre aux États-Unis.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — Certains critiques ne veulent faire dater la littérature russe que de la fin du XVIIIe siècle. Il y a du vrai dans cette assertion, si l'on prétend faire entrer dans le sens du mot « littérature » l'idée de valeur et d'originalité, dans la forme comme dans le fond. Mais l'historien n'a pas le droit d'ignorer comment la Russie est arrivée, après de longs tâtonnements, à produire les œuvres si belles que nous admirons chez elle dans notre siècle. Si pauvre qu'ait été sa production littéraire entre le XIIe et le XVIIIe siècle, on y reconnaît du moins quelques courants caractéristiques. Le plus important de tous est celui de la littérature religieuse sous toutes ses formes : traductions et commentaires des livres saints, vies des saints, livres liturgiques et livres de piété, voyages aux lieux saints, et, enfin, ouvrages de polémique religieuse. Le christianisme, qui apporta à la Russie les premiers germes de civilisation, et qui protégea le malheureux pays d'une dissolution totale sous le joug séculaire des Tatars, y resta durant six siècles le véhicule principal de la pensée et l'instrument principal, pour ne pas dire unique, de l'éducation. Les seuls centres de travail intellectuel étaient les monastères, et la plupart des noms que l'histoire littéraire relève durant cette longue période, sont ceux de moines ou de prélats, dont quelques-uns des plus illustres même étaient originaires de l'étranger. Au courant de littérature religieuse, on peut joindre un courant de récits historiques, ou plutôt sèchement annalistiques, issu, lui aussi, des couvents. Enfin, à côté de la littérature proprement dite, se développe un courant de poésie populaire qui, née d'abord de conceptions païennes, se nourrit ensuite de la réalité historique enjolivée de légendes, et se propage curieusement, de siècle en siècle, jusqu'au seuil même de notre époque. En dehors de ces trois genres, toute la production littéraire de la Russie, durant ces longs siècles de formation, porte un caractère d'imitation provisoire ou d'essais éphémères, que l'on serait fort en peine de rattacher à une tendance littéraire précise.

I. — Les premiers vestiges de la pensée ou du sentiment russes apparaissent, plusieurs siècles avant l'éclosion d'une littérature proprement dite, dans le fond singulièrement riche et touffu de la poésie populaire. Tantôt ce sont des invocations, des proverbes, des chants traditionnels, exprimés sous une forme cadencée et présentant un caractère *lyrique*, tantôt ce sont des contes, réels ou fantastiques, tirés de l'histoire ou d'une mythologie spéciale, et revêtant un caractère *épique*. Les chants lyriques sont surtout considérés comme une des sources importantes d'une étude ethnographique ; les chants épiques,

au contraire, en fixant certains types de héros nationaux légendaires, rentrent directement dans le cadre d'une étude littéraire.

Ce qui distingue l'épopée des héros slaves de celles qui se sont épanouies dans les littératures occidentales, c'est que, dans ces dernières, l'état de la civilisation a permis d'assez bonne heure à des poètes de s'emparer des légendes populaires, pour les incorporer à des œuvres portant un cachet personnel ; en Russie, au contraire, c'est le peuple anonyme qui a continué et qui continue encore à chanter la gloire de ses héros nationaux. Le caractère exclusivement populaire de cette épopée a donc peut-être nui à l'unité d'expression, mais il lui a conféré une originalité spéciale, en en faisant le noyau autour duquel venaient se cristalliser les sentiments et les idées de plusieurs générations. Ces chants épiques ou *bylines* se sont, çà et là, maintenus jusqu'à notre époque. On les distingue parfois, d'après leur origine, sous trois chefs : 1° Un groupe *ancien*, où paraissent des géants dont l'origine semble être une personnification mythique de quelque force naturelle : tels sont les géants *Sviatogor, Mikoula, Volga*. — 2° Un groupe *kiévien*, dans lequel on peut distinguer plusieurs couches historiques, mais dont les principaux héros se groupent autour du prince Vladimir de Kiev. Vladimir (972 à 1015) fut un prince fort habile, à la fois très politique, très généreux et très aimable. Chose curieuse, les *bylines* ne mentionnent pas l'acte le plus important de son règne : l'introduction du christianisme en Russie. Elles font de lui un prince uniquement occupé de ses preux, pour lesquels il cherche des aventures, tandis qu'il est lui-même plutôt poltron. Il persiste à avoir plusieurs femmes comme un Tatar. Quant à ses preux, les principaux sont : *Ilia de Mourom, Dobrynia Nikititch, Aliocha Popovitch, Mikhaïlo Potok, Soloveï Boudimirovitch*, etc. Leur rôle semble être de défendre le pays, et spécialement les faibles contre les ennemis : Tatars, Lithuaniens, brigands ou monstres. — 3° Un groupe de *Novgorod*, qui renferme seulement deux types de *bylines :* celles du *Riche marchand Sadko* et de *Vasili Bouslaiev*.

A côté des chants populaires épiques se placent un certain nombre de contes ou de légendes poétiques, qui se rapportent à des *animaux*, mais qui sont loin d'avoir l'unité et l'ampleur de l'épopée animale de l'Occident.

Cependant, un événement historique capital se produit au XIIIe siècle : en 1240, Kiev, le grand centre intellectuel et social des Slavo-Russes, tombe au pouvoir des Tatars-Mongols. Cet asservissement aux khans asiatiques devait durer deux siècles et demi, et avoir, pour le développement intellectuel du pays, les suites les plus graves. L'effet immédiat de la chute de Kiev fut de reporter vers le Nord le centre de la vie et des aspirations russes. Les chants populaires et les *bylines* suivent le même mouvement et se réfugient au Nord ; c'est dans la région du lac Onéga que l'on en a recueilli, il n'y a pas très longtemps encore, une des plus riches moissons. Dans le reste de la Russie, les chants populaires prennent un caractère *historique ;* un grand nombre d'entre eux qui nous sont parvenus se rapportent au joug tatar ; tels sont : le *Tsar Kaline ;* le *Chant de Mikhaïlo Kazarinov ;* le *Chant du prince Roman Dmitriévitch et de sa femme Marie Iourievna*, etc. Plus tard, le tsar *Ivan IV le Terrible* devient le centre d'un cycle de chants populaires, tels que : le *Chant de Mamstriouk Temrioukovitch*, ou les chants relatifs à la prise de Kazan. A partir de ce règne, la plupart des grands événements de l'histoire russe se reflètent dans cette littérature populaire. Toutefois, si l'étude en est curieuse, elle ne doit pas nous retenir au détriment de celle de la littérature proprement dite.

II. On peut distinguer plusieurs périodes dans les tâtonnements littéraires qui ont abouti à l'éclosion d'une littérature russe : la *première* période est limitée par l'invasion des Tatars en 1240, et ne nous fournit guère que des livres pieux, le plus souvent traduits du bulgare ou du grec. C'est l'époque de la splendeur de Kiev, centre d'attraction pour les lettrés chrétiens venus de Byzance ou des Etats slaves du Sud. La *deuxième* période paraît s'étendre jusqu'à la mort d'Ivan IV. Au point de vue politique, elle est marquée par le joug tatar, subi durant deux siècles, puis enfin secoué, et elle nous fait assister à la formation de l'Etat de Moscou, qui hérite de la suprématie de Kiev détenue par les infidèles. Au point de vue littéraire, c'est une époque assez pâle, dominée comme la précédente par la littérature religieuse. Mais deux faits nouveaux s'y manifestent, qui auront leur retentissement dans la suite : d'un côté, l'Eglise voit naître dans son sein des hérésies, et elle cherche à les combattre par la dialectique comme par le bûcher ; d'autre part, les questions théoriques du gouvernement commencent à être étudiées et agitées. Il résulte de là une littérature pour et contre les sectes, et quelques essais de politique. En outre, la Russie commence à se laisser pénétrer par la civilisation étrangère, et, décidément, voit s'installer chez elle l'imprimerie. — La *troisième* période s'étend jusqu'au seuil du XVIIIe siècle et est marquée par un double caractère : d'une part, elle est dominée par l'esprit de la scolastique de Kiev qui s'empare de l'enseignement nouvellement créé ; d'autre part, la Russie, impuissante désormais à se barricader contre l'étranger, voit germer chez elle la littérature profane et scientifique représentée par les discussions politiques, les essais de grammaire et les essais de théâtre, qui occupent ceux des esprits que n'absorbe pas complètement la discussion de l'hérésie du *Raskol*. Au seuil du XVIIIe siècle, la Russie est mûre pour un développement intellectuel normal, et, même sans la géniale intervention de Pierre le Grand, il est probable qu'elle ne fût pas moins promptement allée à l'école de l'étranger. — Dans une *quatrième* période, on pourrait placer le XVIIIe siècle tout entier, car les deux règnes extrêmes, ceux de Pierre le Grand et de Catherine II, manifestent la même tendance et le même désir : celui d'égaler l'Occident dans toutes les branches de l'activité humaine, et de regagner le terrain perdu durant de longs siècles d'obscurité mentale. C'est le siècle où se crée vraiment la Russie moderne, où la langue se fixe en se dégageant du slavon liturgique, où l'instruction commence à se répandre, où l'esprit scientifique passionne assez le souverain pour qu'il institue une académie, non pas seulement gardienne de la langue, mais instigatrice de travaux et de découvertes, où, enfin, le métier d'écrivain cesse d'être l'apanage du clergé pour se répandre dans les couches supérieures de la société, et pour recevoir sa définitive lettre de noblesse grâce aux travaux de la grande impératrice. — A partir du XIXe siècle, il serait vain de diviser la littérature russe en périodes : il est beaucoup plus juste d'y noter une série de courants littéraires. C'est d'abord le *romantisme*, qui donne, au début du siècle, ses fleurs les plus éclatantes. Puis, grâce à diverses influences, dont celle de la philosophie allemande est la principale, nous voyons se développer une *critique à principes*, celle de Biélinski, qui exerce une action considérable. Une réaction, peut-être surtout sentimentale à l'origine, crée le mouvement des *slavophiles*, qui veulent s'affranchir de l'Occident, et ne veulent reconnaître et cultiver, en littérature comme en politique, que les caractères slaves. La *Satire politique*, rendue prudente par la crainte d'une inexorable censure, trouve son expression supérieure dans les œuvres de Saltykov (Chtchédrine). L'esprit d'observation réaliste, dont les Russes sont si richement pourvus, crée le courant admirable du *Roman* et de la *Nouvelle*, dont Gogol, Tourguéniev, Dostoievski et Tolstoï sont les grands maîtres, de ce roman qui, dans un pays ou les idées sur la société sont dangereuses à exprimer directement, reflète avec une saisissante vérité les diverses préoccupations sociales de l'élite

intellectuelle. Ajoutons une *Ecole historique* représentant les aptitudes et les méthodes les plus diverses, et signalons le développement de la *Presse;* nous aurons cité les principales manifestations originales de la pensée russe en notre siècle.

Première période de la fin du xe siècle a 1240. — C'est de Byzance, et par l'intermédiaire des Slaves du Sud, que les Russes reçurent la civilisation, en même temps que la foi chrétienne. C'est dans la seconde moitié du ixe siècle que les Bulgares et les Moraves avaient été évangélisés par les moines grecs Cyrille (827 à 869) et Méthode († 885), qui avaient répandu l'usage d'un alphabet nouveau emprunté en grande partie au grec, et servant à exprimer la langue dans laquelle ils faisaient passer leur enseignement religieux. Cette langue, connue sous le nom de *vieux bulgare* ou de *vieux slavon d'église*, était, sans doute, assez aisément comprise par les différentes peuplades appartenant au rameau slave du Sud et de l'Est. En tout cas, elle devait rester (avec des modifications qu'y apportèrent plus tard les involontaires corrections dialectales des copistes russes) la langue d'église commune à trois de ces peuplades : les Bulgares, les Serbes et les Russes. L'alphabet cyrillique passa de Bulgarie en Russie avec des traductions des livres saints, et fut apporté par les premiers chrétiens qui vinrent s'établir dans le pays, bien longtemps avant que le prince de Kiev, Vladimir, promulguât solennellement l'introduction du christianisme dans ses États (988).

L'introduction officielle du christianisme fut un fait capital de l'histoire russe, car, durant plusieurs siècles, les livres saints et leurs commentaires furent les seuls instruments de la civilisation occidentale en Russie, et les seuls excitateurs de la pensée. Durant le xe et le xie siècle, cette influence est déjà sensible sur la Russie, mais sans que le pays prenne une part active à ce mouvement intellectuel. C'est, durant cette période, la Bulgarie seule qui se distingue par son activité littéraire productrice. Sans que la part de chacun des trois peuples soit encore nettement délimitée, il est sûr, du moins, que ce sont les Bulgares qui ont fourni aux Russes (comme aux Serbes) une littérature religieuse, consistant en traductions du grec, et en commentaires des livres saints. Cette littérature semble avoir été très lue, très cultivée, et, si la part originale de la Russie y est mince, durant ces deux siècles, du moins, l'influence en fut considérable.

Le plus ancien livre copié en Russie qui soit parvenu jusqu'à nous avec une date certaine, est appelé le *Kodex Ostromiranus:* c'est la copie d'une traduction slavonne des Evangiles, écrite à Novgorod en 1056-57. A côté d'elle se placent des *Anthologies* d'articles religieux et non religieux : l'une écrite en 1073, l'autre en 1076, pour le grand-duc Sviatoslav.

C'est vers la même époque que commencent à paraître les traces de la littérature russe. Cependant, comme cette littérature, en tant que documents écrits, était exclusivement chrétienne, elle se proposa pour but immédiat de détruire tout ce qui restait du paganisme ; or, comme ces restes du paganisme représentaient l'élément national, il suit de là que le premier essor de la littérature écrite tendit à étouffer en Russie tout ce qui restait de profondément local et national. En outre, maintenant que la séparation des églises d'Orient et d'Occident était consommée, la littérature religieuse des Russes se proposait de lutter contre le « latinisme », c.-à-d. contre l'Eglise rivale. Cette lutte devait avoir pour effet direct de priver la Russie des bienfaits de la civilisation occidentale, qui lui fussent parvenus avec le latin, et auxquels la Pologne eut le bonheur de participer. Le premier nom d'écrivain que l'on rencontre en Russie est celui de l'archevêque Louka Jidiata (1035-59); d'autres prélats contemporains, ou bien des moines, ont laissé aussi des sermons : tels sont Hilarion, Feodosii et Jakob Mnikh. Mais, surtout, la fin de ce pauvre xie siècle est marquée par une compilation célèbre, *la Chronique de Nestor*, le moine annaliste du couvent des grottes de Kiev. Sans doute, l'historien peut élever des doutes sur l'authenticité de cette chronique (V. Nestor), mais le fait qu'il importe surtout de noter, c'est que un moine russe de cette époque ait songé à raconter non pas seulement des Vies de saints, mais encore des événements de l'histoire nationale. D'ailleurs, cette veine annalistique n'est pas isolée : une série de chroniques locales, celles de *Kiev*, de *Volhynie*, de *Tver*, etc., rattachent celle de Nestor aux monuments de l'âge qui va suivre, et nous fournissent en même temps de précieux documents pour l'étude des particularités dialectales. Parmi les autres documents qui sont restés du xie siècle, il convient de citer encore la *Rousskaia Pravda*, sorte de Code édicté par Iaroslav Ier, et remplaçant par le droit local les lois grecques que le christianisme avait mises en vigueur. Un peu plus tard, à la limite du xie et du xiie siècle, c'est encore un prince, le futur grand-duc de Kiev, Vladimir Monomaque, qui nous donne dans son *Instruction* (*Pooutchénié*) les éléments d'une sorte de code, traitant de la morale sociale et des droits et devoirs des membres de la famille russe. Un noble, connu sous le nom de Daniel le Banni, écrit vers la fin du xiie siècle, une *Prière*, sorte d'exercice littéraire et de choix de sentences, qui trahit une certaine culture littéraire, ainsi qu'une influence de la rhétorique du Bas-Empire. En outre, des pèlerins revenus des Lieux Saints ou de Constantinople racontent leur voyage dans la langue naïve et sèche des chroniqueurs : le plus ancien de ces voyageurs russes est l'hégoumène Daniel, qui vint à Jérusalem vers l'an 1114, et y fut reçu avec beaucoup de grâce par le roi Beaudoin ; à côté de ce voyage, il faut citer celui que le futur évêque de Novgorod, Antoine, fit à Constantinople, dont il nous a laissé une précieuse description. Enfin, la poésie savante, qui devait, dans ce pays d'élection de la poésie populaire, n'avoir qu'une durée si éphémère, produisait dans le même siècle le fameux *Dit de la Bataille d'Igor*, que l'on compare souvent à notre *Chanson de Roland*, bien qu'il contienne des pages d'une poésie bien autrement saisissante.

Les noms d'écrivains sacrés, qui nous sont restés de cette époque, sont assez obscurs : Nikifor de Kiev, Cyrille de Tourov, Nifonte ; plus tard, Simon de Souzdal, Abraham de Smolensk, les Cyrilles de Kiev, etc., sont des prélats dont quelques-uns ont passé, de leur temps, pour de grands orateurs, mais qui n'ont pas laissé dans la littérature de traces bien originales.

Deuxième période (1240 à 1584). — Le milieu du xiiie siècle, où nous sommes parvenus, apporte aux provinces russes la plus terrible des misères : c'est l'époque de l'asservissement définitif du pays par les hordes des Tatars-Mongols accourues des steppes asiatiques (prise de Kiev, 1240). Le joug tatar, auquel la Russie devait être soumise directement durant plus de deux siècles, et dont les dernières traces ne devaient même disparaître de son territoire qu'à la fin du xvie siècle, allait immobiliser le malheureux pays dans sa triste ignorance. Sans doute, c'étaient les princes et les boïars qui devaient le plus souffrir de ce joug; mais le manque de cohésion morale entre les divers éléments qui, réunis plus tard, constitueront la Russie, et l'impossibilité d'un élan national sous cette abrutissante domination, tout cela devait retarder pour longtemps l'éclosion de la pensée russe. Après avoir voulu, par fanatisme religieux, se fermer à l'Occident, la Russie naissante se voyait maintenant submergée par le flot tatar, et, par là, doublement réduite à ses propres ressources. On ne saurait attendre d'une nation encore peu cohérente, soumise à des barbares, un véritable travail intellectuel. Deux faits importants dominent cette période : c'est d'abord la formation lente de la principauté de Moscou, qui se lève pour recueillir la succession de Kiev asservie par les infidèles, et qui constitue, dans le nord du pays, un nouveau centre intellectuel. Puis c'est le relâchement des

mœurs qui succède à la rigidité primitive des serviteurs de l'Eglise : la misère des temps pousse dans les couvents un grand nombre d'hommes que n'y attirait point la vocation, et le nombre des moines augmente au détriment de leur qualité. Cette dernière circonstance explique en partie l'origine d'un mouvement qui va dominer désormais toute l'histoire ecclésiastique de la Russie : la poussée des hérésies. La première en date des sectes dissidentes est celle des *tondeurs*, qui naît en 1371 à Pskov ; puis, le mouvement se propage ; Novgorod voit, à la fin du xv^e siècle, se former la secte des *judaïsants*, et l'agitation éclate, particulièrement puissante au xvii^e siècle, avec le *Raskol*. Or, c'est précisément à défendre ou à attaquer ces hérésies que s'emploie l'activité intellectuelle de la plupart des écrivains de cette période. L'esprit religieux, ne se renouvelant pas, se complaît à ces discussions de mots dont le fanatisme se nourrit.

Ce sont toujours encore les Slaves du Sud ou les Grecs qui apportent à la Russie quelques notions nouvelles, ou bien des manuscrits, et, plus tard, des livres : tels sont le Serbe Cyprien († 1046), qui fut le plus ardent adversaire de la propriété séculière des cloîtres ; tels furent encore : le Grec Foti, qui devint métropolite de Moscou, et surtout l'Albanais Maxime le Grec (1480-1556), une des grandes figures du xvi^e siècle russe, une âme inquiète qu'avaient éveillée Savonarole et l'enseignement florentin, un homme généreux et convaincu, qui était venu chercher la paix du travail savant dans un cloître du mont Athos, d'où le soin d'une bibliothèque à ranger le jeta à la cour du grand-duc de Moscovie. A côté des étrangers, se distinguent l'archevêque Vassian-Rylo, qui eut la gloire d'exciter le grand-duc Ivan III à marcher contre les Tatars ; puis l'archevêque Guennadi, et son terrible lieutenant contre la secte des *judaïsants*, l'abbé Iosif Sanine (Volotzki), le fanatique auteur du *Prosviétitiel* (*le Dissipateur des ténèbres*), l'un des livres capitaux de la théologie russe au moyen âge ; puis enfin, le métropolite Makari, le collaborateur d'Ivan le Terrible dans plusieurs de ses entreprises politiques et littéraires ; l'infatigable compilateur de la célèbre *Somme* connue sous le nom de *Tchétii Minei ;* le continuateur de la chronique intitulée *Stépennaia Kniga ;* l'organisateur du Synode d'où devait sortir le fameux *Stoglav*, recueil de questions et de réponses touchant les points les plus divers de la vie sociale et de l'administration politique et religieuse au xvi^e siècle ; le protecteur, enfin, de concert avec le tsar, des moines Ivan Féodorov et Piotre Mtislaviets, qui fondèrent la première imprimerie russe. — Quelques récits de voyage nous sont également parvenus de cette deuxième période : ceux de Zosime, à Jérusalem ; de Siméon de Souzdal à Florence ; d'Afanasi Nikitine, un marchand de Tver qui, en 1468, se rendit aux Indes par terre ; de Pozniakov et de Trifon Korobeïnikov aux Lieux Saints ; d'Ivan Pétrov en Chine, et enfin de Jacob Molvianinov en Italie : ces quatre derniers voyages furent d'ailleurs entrepris sur l'ordre d'Ivan IV. C'est encore à cette période littéraire (fin du xiv^e siècle) qu'appartient le poème épique intitulé *Zadontstchina*, imité du *Dit de la bataille d'Igor*, et célébrant la victoire de Dmitri Donskoï sur les Tatars à Koulikovo. Deux noms enfin méritent d'être retenus au xvi^e siècle : celui du pape Sylvestre, qui nous renseigne sur le passé, dans son *Domostroï*, sorte de code de la vie domestique ; et celui du prince Kourbski, dont les lettres à Ivan le Terrible sont un signe de révolte intellectuelle qu'il est bon de noter. Mais surtout, dans la seconde moitié de ce xvi^e siècle si important pour l'histoire de sa formation, la Moscovie voit s'ouvrir dans sa capitale la première imprimerie (1564) qui publie les *Actes des Apôtres*. Sans doute, le fanatisme arriéré du peuple de Moscou brûla l'imprimerie dès 1565, et en força les directeurs à s'exiler et à errer de Vilna à Lemberg et à Ostrog ; mais le premier élan n'en était pas moins donné. Désormais, la Russie éclairée allait pouvoir communiquer plus librement avec l'Europe, et faire participer plus largement le peuple aux nouveaux enseignements.

Troisième période (1584 à la fin du xvii^e siècle). — Le xvii^e siècle est en Russie le temps des « troubles », de l'invasion polonaise, et enfin de l'affermissement du pouvoir moscovite sous le sceptre des Romanov. N'attendons pas non plus de cette période confuse une production littéraire originale. Ce qui domine, c'est la scolastique, introduite par l'intermédiaire des Polonais et des prélats ou moines de Kiev. Toutefois, la littérature exclusivement religieuse n'est plus la seule à occuper les esprits : le goût de la science commence à se révéler dans quelques essais, les premières écoles régulières sont fondées, on prend goût aux Mystères et à leur représentation, et même, un journal paraît à la cour. Ce sont les premiers symptômes de l'influence étrangère qui devait, dans l'âge suivant, acquérir une importance exclusive. On voit la Russie, au milieu de crises terribles, prendre enfin contact avec l'Europe.

C'est surtout par l'intermédiaire de la Lithuanie que s'établit ce contact. La Lithuanie, comprenant la Russie-Blanche, la Russie-Rouge et la Petite-Russie, était tombée au xvi^e siècle au pouvoir des Polonais ; elle avait conservé sa personnalité, sa langue, ses mœurs et sa foi, mais avait naturellement profité des bienfaits de la civilisation « latine » dont la Pologne était le foyer slave. Cependant, vers la fin du xvi^e siècle, le synode de Brest, subissant l'influence des jésuites, fit une tentative pour ramener au catholicisme les Lithuaniens orthodoxes. Ce fut le signal de graves polémiques religieuses et d'une sorte d'éveil littéraire du pays. La bourgeoisie lithuanienne proteste au nom de sa foi menacée ; Kristofor Bronski écrit, sous le pseudonyme de Philalèthe, son fameux livre *Apokrisis*, dirigé contre le synode de Brest ; Smotritzki, S. Galiatovski, Baranovitch, prennent tour à tour la même attitude polémique. L'éloquence de la chaire met en lumière, outre leurs noms, ceux de Radivillovski, de Tranquillion, etc. Pierre Moguila, après avoir parcouru l'Europe, étudié à Paris et fait campagne dans une armée polonaise, devient moine, puis métropolite de Kiev : il fonde l'Académie de Kiev, qui devient un centre scolastique orthodoxe, comme l'école des jésuites à Vilna, d'où sortirent tant de Lithuaniens, était un centre scolastique catholique. Des grammaires slavonnes paraissent en 1591 et 1596 (L. Zizani) ; en 1619, Smotritzki en donne une nouvelle, bien meilleure que les deux autres, et qui fera autorité jusqu'aux travaux de Lomonossov. En 1627, le moine Berynda publie à Kiev un lexique slavo-russe. Le lyrisme et le drame sacré sont également cultivés. La Russie du Sud-Ouest semble digne, à ce moment, grâce à son degré de civilisation, de transmettre l'influence occidentale à la Russie moscovite. Celle-ci est alors tout occupée par la revision des livres sacrés et par la répression de l'hérésie du *Raskol* qui se greffe sur ce travail. Cependant, le tsar Feodor Alexiéiévitch fonde à Moscou, en 1682, une académie *hellénico-grecque*, imitée de celle de Kiev, et qui deviendra la fameuse école *slavo-gréco-latine*. Bientôt Moscou est envahie par la littérature scolastique et n'a plus rien à envier à Kiev sur ce point : *la Couronne de la foi*, de Siméon Polotzki ; *le Miroir de la foi orthodoxe*, de Dmitri Rostovski, sont des titres significatifs. La science est cultivée par Slavinietzki qui vient de Kiev à Moscou pour s'occuper d'une traduction de la Bible et pour publier un lexique gréco-slavo-latin ; et surtout par le prêtre croate Krijanitch, qui réunit les matériaux d'une grammaire pan-slave. La critique politique se développe ; les dures vérités que lance le prêtre Krijanitch du fond de la Sibérie ne sont peut-être pas toutes comprises de ses contemporains ; mais, en revanche, le libre et pénétrant tableau que Kotochikhine, réfugié en Suède, trace de la Russie d'Alexis Mikhailovitch, nous montre, en dépit des résistances intimes, l'Etat naissant sur le point de se transformer au contact de l'Europe occidentale.

Quatrième période (XVIIIe siècle). — Le XVIIIe siècle russe se distingue de l'âge précédent parce qu'il a perdu le caractère scolastique en s'orientant vers la vie pratique et la littérature proprement dite; il se distingue, d'autre part, du XIXe siècle, parce que presque aucun des écrivains qu'il a produits, n'a manifesté d'originalité. Le fait saillant de cette période, c'est la diffusion de la littérature parmi les classes les plus diverses de la société : ce ne sont plus seulement des moines ou des prélats qui font métier d'écrivains, ce sont maintenant des souverains, des grands seigneurs, des professeurs, des bourgeois, et jusqu'au fils d'un pêcheur de la mer Blanche. En outre, le mot *œuvre littéraire* prend ici un sens qu'il n'avait pas dans les âges précédents de la littérature russe. Nous avions été obligés, jusqu'ici, d'incorporer à l'histoire littéraire toutes les œuvres écrites ou imprimées, si spéciales qu'elles fussent, et quelle qu'en fût la forme, d'indigestes compilations religieuses, historiques ou économiques, écrites dans une langue que personne ne parlait plus intégralement. Désormais, nous verrons s'opérer une laïcisation de la langue comme de la pensée. La langue slavonne va être réservée aux livres religieux, et devenir l'instrument d'expression d'une spécialité qui sort de la littérature ; au contraire, toutes les idées laïques, y compris les nouvelles idées scientifiques qui arrivent de l'Occident, vont chercher à s'exprimer dans une langue accessible à tous sans travail préalable. Par là, la littérature prend contact avec la vie réelle dont elle s'efforce de traduire les aspirations. En même temps s'introduit en Russie un souci nouveau de la forme. Les écrivains ne cherchent plus seulement à confier au papier la somme totale de leurs connaissances : ils se préoccupent en outre de la façon dont ils les présenteront. Nous assistons donc là à la véritable naissance du sentiment littéraire en Russie. — Mais comme le sentiment littéraire ne suffit pas toujours à créer d'un seul coup une littérature originale, nous assistons ici, non pas à l'éclosion d'œuvres russes originales, mais à une sorte de préparation professionnelle, qui mettra aux mains des écrivains de l'âge suivant une langue décortiquée de ses archaïsmes et de ses rudesses, et qui, en même temps, préparera à ces écrivains privilégiés un public capable de les suivre et de les goûter. Le caractère du XVIIIe siècle est tout entier dans cette préparation. A n'en considérer que les productions immédiates, c'est un siècle de pauvre et fade littérature, dominé par l'imitation des œuvres de la littérature française.

On aurait tort de croire que cette orientation nouvelle donnée à la pensée russe soit uniquement l'effet d'un génial « coup de barre » donné par Pierre le Grand vers l'Occident. En réalité, l'influence occidentale se répand sur la Russie dès le milieu du XVIIe siècle pour prendre bientôt le caractère d'une irrésistible attraction. Il est probable que, même sans l'énergie du grand tsar, la rénovation de la Russie par la civilisation occidentale se fût opérée vers la même époque. Le mouvement du *Raskol*, qui a tant agité le XVIIe siècle, n'était pas autre chose, au fond, que la lutte entre les partisans d'un esprit nouveau et les défenseurs de l'ordre ancien, ou plutôt de l'ignorance ancienne appuyée sur la lettre immuable de traductions fautives des livres saints. On s'étonne, chez nous, de la futilité apparente des motifs qui séparaient les sectaires vieux croyants des orthodoxes; mais, en réalité, si les premiers étaient capables de souffrir la mort ou l'exil plutôt que de faire le signe de la croix avec deux doigts au lieu de trois, c'est qu'au fond ces fanatiques croyaient soutenir par là tout le passé, toute la tradition de leur patrie et de leur foi. Certes, Pierre Ier brusqua les tendances qui portaient déjà certains hommes de son temps vers l'Occident, et il brisa les résistances des autres au lieu de les énerver ; mais, en réalité, on ne peut pas dire qu'il ait, de toutes pièces, créé ce mouvement. Il serait donc exagéré de lui donner tout le mérite de cette révolution intellectuelle, comme aussi de lui faire porter la responsabilité de l'incohérence morale qui en résulta pour la Russie. Sur ce dernier point, en effet, ce n'est pas sa faute si ses sujets voulurent copier la civilisation occidentale et s'en approprier les formes, au lieu de n'en garder, pour les transposer, que de suggestives indications.

Deux influences décisives dominent la pensée du XVIIIe siècle russe : la littérature française et la science allemande. Nous avons servi de modèles aux beaux esprits russes, mais, en revanche, ce sont les Allemands qui ont formé les savants, commencé les collections ouvert les âmes à la spéculation scientifique. Pierre le Grand avait connu Leibniz à Torgau, en 1711, et l'avait gagné à ses vues. Parmi les projets que le savant lui soumit, quatre furent réalisés : la fondation d'un corps scientifique (l'Académie), l'organisation de stations magnétiques, l'envoi d'une expédition pour étudier le passage du Pacifique à l'océan Glacial (Behring), et enfin, la réunion de monuments linguistiques russes. En 1726, l'Académie était fondée, et c'étaient des Allemands qui la composaient. Dans le courant du siècle, ce sont des noms allemands qui sont attachés à tous les grands travaux scientifiques; les Muller, les Schlözer, les Gmelin, par exemple, pour ne citer que ces trois noms, occupent une place à part dans les annales de l'histoire et de la géographie russes. On ne saurait trop insister sur l'importance de l'influence allemande sur la pensée russe du XVIIIe siècle, parce que la littérature légère, qui venait tout droit de France, a fait un peu oublier qu'amuser n'est pas instruire. La littérature russe contemporaine de Pierre le Grand ne manifesta pas une opposition radicale avec la littérature de la période qui avait précédé. C'est toujours la même rhétorique kiévienne qui fleurit à Moscou ; mais, les collaborateurs de Pierre sont du moins des hommes particulièrement énergiques et actifs, et non plus seulement des savants abîmés dans leurs livres : tels sont Stéphane Yavorski (1658-1722), l'auteur du *Rocher de la foi*, ce livre qui a soulevé tant d'irritation de la part des protestants ; puis, surtout, Féofane Procopovitch, le grand prélat, l'ami du tsar, et l'auteur du fameux *Règlement spirituel* qui accompagna la fondation du Saint-Synode, dont il fixait les devoirs et les attributions. Tels sont encore Lopatinski, Boujinski, etc. A côté de ces prélats, un ancien paysan, Ivan Posochkov (1670-1726), prend goût (et cela est un signe des temps) à la littérature économique ; il rédige un *Avertissement paternel*, puis un mémoire sur les causes de *la Pauvreté et la Richesse* en Russie, et ses livres le font ranger parmi les plus curieux économistes de son pays. Un grand seigneur, Vasili Tatichtchev, familier avec la civilisation de l'Occident, esprit très curieux et très varié, qui représente bien le caractère de ce règne de Pierre le Grand, auquel il a longtemps survécu, s'occupe de l'étude des langues, dirige l'exploitation des mines, la frappe des monnaies, organise des explorations scientifiques, et trouve le temps de composer une *Histoire de Russie*, vaste recueil de chroniques et de renseignements accompagnés de commentaires, qui sont le premier germe de la critique historique russe.

C'est surtout à partir du milieu du XVIIIe siècle que se manifestent les essais littéraires typiques. Un gentilhomme moldave, le prince Antioche Kantemir, formé sous l'égide de Féofane Procopovitch, fréquente à Paris des hommes tels que Montesquieu, Maupertuis, Fontenelle, et donne à la Russie neuf satires imitées des poètes classiques. Ce sont des poésies en vers syllabiques extrêmement cahoteux, et à peine lisibles à présent ; mais une certaine hardiesse d'intention leur fit un grand succès, lorsqu'elles furent publiées en russe, en 1762, longtemps après la mort de l'auteur, et au milieu de ce pseudo-classicisme russe qu'elles avaient devancé. Un homme énergique et ridicule, Trédiakovski, venu d'Astrakhan à Moscou, parcourt ensuite l'Europe et s'éprend de notre littérature classique.

Excellent professeur et détestable poète, il devient, piquante contradiction, le fondateur de la nouvelle prosodie nationale russe, qu'il appuie sur l'accent, à la façon des poètes populaires, et non plus sur le nombre des syllabes — et en même temps, le théoricien de cet art pseudo-classique antinational où les esprits russes vont s'enliser durant un demi-siècle. — De l'autre extrémité de l'empire, d'Arkhangelks, arrive à Moscou le fils d'un simple pêcheur, que pousse un besoin irrésistible de science et d'action. C'est Lomonossov. Sa vie ressemble à un roman où le génie se mêle à la brutalité et à la misère. Il touche à peu près tous les genres scientifiques et littéraires, avec cette universalité d'intérêts et d'efforts, que l'on trouve à l'origine des grandes périodes de formation littéraire: physique, minéralogie, géologie, chimie, astronomie, métallurgie, toutes les sciences l'attirent, et il marque son empreinte à chacune d'elles. Puis il se met à la littérature : sa Grammaire russe, qui paraît en 1755, fait époque, et domine la science de son pays, jusqu'à la Grammaire de l'Académie des sciences (1802) ; ses odes et ses épîtres, enfin, lui font mériter le titre de poète, parce que, le premier de son pays, il a montré dans les vers une certaine souplesse harmonieuse. — Tandis que Lomonossov crée en Russie une véritable atmosphère littéraire, et réalise une sorte de lyrisme, Soumarokov inaugure l'art dramatique par sa tragédie *Horev* (1740). Directeur du premier théâtre fixe installé à Saint-Pétersbourg, il traduit, imite ou adapte un grand nombre de pièces étrangères ; dramaturge et poète faible, froid et superficiel, il a du moins laissé quelques pièces que soutient la satire sociale qu'elles contiennent, et qui sont, à cet égard, un curieux tableau du temps. — Avant de considérer les écrivains qui ont plus spécialement marqué le règne de Catherine II, il faut noter la création en 1755, grâce à l'influence du comte Chouvalov, de l'Université de Moscou dont l'influence devait être considérable sur la formation des esprits de la Russie moderne.

A ne considérer que la valeur intrinsèque, des œuvres littéraires qu'il a produites, le règne de Catherine II ne diffère pas beaucoup du commencement du siècle. Mais ce qu'il y faut surtout considérer, c'est le mouvement des idées et la préparation plutôt sociale, peut-être, que littéraire, du terrain où allait éclore le romantisme du XIXe siècle. L'un des facteurs importants de l'essor pris à cette époque par la littérature fut la part active que s'y réserva l'impératrice elle-même. Une occupation que ne dédaignait pas la souveraine ne pouvait laisser personne indifférent, et, bien qu'elle ne fût pas à la portée de tous, beaucoup s'y essayèrent : la société fut gagnée par eux. Catherine II sembla tout d'abord encourager l'imitation des littératures étrangères : elle s'était éprise des œuvres de Voltaire et de Diderot, et il lui plaisait de s'entendre saluer du nom de « grande Impératrice » par des écrivains dont l'Europe entière proclamait le génie. Elle fait de l'*Esprit des lois* sa lecture favorite : elle comble Diderot d'attentions et de présents, prodigue aux Encyclopédistes les encouragements pécuniaires, et nomme d'Alembert précepteur de son fils. Elle entretient avec Paris une active correspondance, et se montre favorable à toutes les idées qui viennent de cette capitale du bon goût. Puis, au bout de quelques années, ses idées se modifient, et elle met autant de soin à poursuivre l'influence de l'*Encyclopédie*, qu'elle en avait mis naguère à l'encourager. C'est que, pour Catherine II, le plaisir n'était pas toujours d'accord avec la raison d'Etat, et qu'elle se souciait fort peu de voir s'étendre à son empire les désordres qu'elle voyait éclater en France, et dont elle accusait ses anciens amis. Toutefois, le mouvement, une fois commencé, ne s'arrêta plus. L'impératrice put bien emprisonner Radistchev et Novikov, elle ne put empêcher leurs idées de faire leur chemin, elle ne put empêcher, surtout, que, dès la fin de son règne, une partie de la société russe, la meilleure à coup sûr, prit intérêt au peuple des campagnes, et se pénétrât de cet esprit de douce fraternité avec les humbles qui éclatera, cent ans plus tard, dans les plus glorieuses productions de ses littérateurs. — Catherine II s'essaya dans plusieurs genres : elle y obtint surtout un succès d'estime. Pour la commission qu'elle avait réunie en vue d'élaborer un nouveau code, elle fit, sous le titre de *Nakaz*, une sorte de programme politique, emprunté à Montesquieu et à Beccaria. Bientôt, elle se mit au théâtre, et critiqua sur la scène les ridicules de la société contemporaine. On lui doit onze drames ou comédies, sept opéras et cinq proverbes, sans compter les innombrables lettres ou articles qu'elle dispersait à tous les vents : que tout cela soit médiocre, peu importe, ce n'en est pas moins un sérieux bagage littéraire pour une impératrice qui a eu en tête de bien autres soucis. Enfin, c'est à elle aussi que l'on doit la mesure la plus libérale de l'administration russe en matière intellectuelle, mesure d'ailleurs rapportée dans la suite : la permission accordée aux particuliers d'ouvrir librement des imprimeries (1783). Sous son règne, le théâtre fut représenté surtout par un écrivain de véritable talent : Von-Vizine, dont le chef-d'œuvre, *Nédorosl* (*le Mineur*) (1782), met en scène un de ces jeunes nobles de province que l'on faisait venir à Saint-Pétersbourg pour les instruire et les préparer au service ; une autre de ses comédies, *le Brigadier*, présente également des types de la province russe. Pour la première fois, les caractères *spéciaux* de la vie russe sont critiqués sur la scène par un homme qui a le sens du théâtre, et qui, tout en s'inspirant fortement de modèles étrangers, transpose adroitement les indications qu'il leur emprunte. Enfin, la langue de ses pièces est facile et vive : c'est la première fois que l'on entend sur la scène russe un dialogue aussi naturel et aussi savoureux. — Un autre écrivain satirique, Vasili Kapniste, s'attaque surtout sur la scène, au monde de la chicane, qu'il représente d'une façon peu flatteuse dans sa comédie *Iabéda*. — Enfin, le drame bourgeois se voit représenté surtout par de pauvres faiseurs de pièces, tels que Loukine, Ephimiev, et les efforts de Plavilstchikov ne réussissent pas à le tirer de la médiocrité. Le lyrisme de cette époque nous offre un nom d'une véritable importance : celui de Derjavine. Certes, ce n'est pas encore un poète qui fasse songer à ceux de la génération qui va naître avec le nouveau siècle, mais c'est un écrivain de talent, qui sait manier le vers, et qui, dans le genre d'ailleurs assez faux qu'il cultive, l'ode de circonstance, introduit une certaine simplicité et une certaine vérité de détail. Telle de ses pièces semble déjà révéler une influence ossianesque ; mais nous sommes loin encore des véritables romantiques. A côté de cet homme considérable, la poésie est pauvrement représentée. Khéraskov donne un insipide poème épique, *la Rossiade* ; Bogdanovitch s'essaie dans l'allégorie, et Vasili Maïkov dans le genre burlesque. — La *Fable*, plus heureuse, est d'abord représentée par Kemnitser, un Allemand d'Astrakhan, puis par Krylov. Ce dernier, qui meurt en 1844, appartient surtout au XIXe siècle, mais son genre indépendant permet de le rattacher au XVIIIe, dont il procède à la fois par son tour pseudo-classique, par certaines tournures de sa langue, et jusque par sa compréhension de la fable bonhomme, le plus souvent traduite ou adaptée de La Fontaine.

La prose russe commence à fournir sous le règne de Catherine II quelques œuvres d'une certaine valeur, dont plusieurs sont encore lues aujourd'hui : c'est bien là le début de la littérature russe moderne. Le roman, à vrai dire, est encore dans l'enfance. Ce genre avait peu tenté le XVIIe siècle, dont on ne pourrait citer que des contes légendaires adaptés à la vie russe, tels que l'histoire de Sawa Groudsine, le Faust russe. Au XVIIIe siècle, on traduit avec prédilection des romans français. Khéraskov fait un pauvre essai original, qu'il intitule *Numa ou Rome florissante* (1768). Un inconnu écrit en 1775 une

histoire sentimentale fort goûtée : *Le malheureux Nicanor ou Aventure du gentilhomme russe N...* Mais il faut arriver à Karamzine pour trouver, dans tout l'éclat de son épanouissement, la nouvelle sentimentale, avec *la Pauvre Lise*, un récit douceâtre de vingt pages, qui a fait pleurer toute une génération d'âmes sensibles. — Dans le genre satirique se distingue, à la même époque, le journaliste Tchoulkov. — C'est peut-être à la limite du genre sentimental et de la philosophie sociale qu'il faudrait placer les œuvres des libéraux et des francs-maçons. Les libéraux purs étaient directement influencés par les idées que proclamaient en Europe les Encyclopédistes : le plus illustre et le plus malheureux d'entre eux fut Radistchev, dont le lourd *Voyage de Saint-Pétersbourg à Moscou* est le plus violent réquisitoire contre le servage qui ait jamais paru en Russie. Les francs-maçons, affiliés aux loges anglaises, ne commencent à jouer un rôle dans le développement des idées en Russie, que dans la personne de Nicolas Novikov (1744-1818). C'est dès les années *soixante-dix* que celui-ci commence, par la presse et par l'action directe, sa progagande en faveur de l'instruction des masses populaires. Malgré l'influence de son ami, le professeur allemand Schwarz, élève de Böhme, qui l'incline vers ce mysticisme dont s'accommodent si aisément les cœurs russes, Novikov ne cesse pas un instant de songer à des institutions pratiques. Il fonde une société qui afferme des imprimeries, et, tout en employant à la création d'orphelinats, d'écoles, de fourneaux, une partie des sommes qui affluent entre ses mains, il inonde le public de livres et de brochures. En 1785, la *Compagnie typographique* avait déja imprimé près de 400 ouvrages. Tout ce mouvement de charité sociale plut d'abord à Catherine II. Mais, après avoir plaisanté les maçons, elle finit par redouter leur influence, et le début de la Révolution vint fortifier ses craintes : en 1792, Novikov était incarcéré ; toutefois, le mouvement social et moral qu'il avait créé ne devait pas périr avec lui, et nous en retrouvons quelque chose dans certains courants intellectuels du XIXe siècle russe.

La science du XVIIIe siècle fut surtout, nous l'avons dit, représentée par des Allemands. Parmi les Russes qui y marquèrent, et que nous n'avons pas rencontrés encore, il faudrait citer la princesse Dachkov, l'amie de Catherine II, qui détermina la souveraine à créer, en 1783, une Académie russe, destinée à surveiller la langue, tandis que l'Académie des sciences de Pierre Ier avait des attributions plus largement humaines. — La géographie et les récits de voyage sont largement représentés dans la Russie du XVIIIe siècle, depuis le *Voyage à Malte* de Tolstoï ou celui de Chérémetiev, sous le règne de Pierre le Grand, jusqu'aux *Lettres d'un Voyageur russe* de Karamzine, et au sentimental *Voyage à Cronstadt* du prince Chalikov. Les explorations russes sont particulièrement nombreuses également ; ce sont d'ailleurs surtout des Allemands qui les accomplissent (tels sont les Pallas, les Gmelin, etc.) ; mais les Russes s'y distinguent aussi dans la personne de Rytchkov, qui explore la province d'Astrakhan, et dans celle de Kracheninnikov, qui donne un ouvrage de premier ordre sur son voyage au Kamtchatka. — L'histoire, enfin, présente deux noms d'une certaine importance, celui du prince Stcherbatov et celui du major Boltine, son adversaire. L'histoire littéraire se trouve représentée par le comte Moussine-Pouchkine, qui retrouva le *Dit de la bataille d'Igor* ; et le Folklore est cultivé par le journaliste Tchoulkov, qui édite des chants populaires et des recherches sur les *Contes de géants*. — Enfin, la presse prend, à la fin du XVIIIe siècle, une certaine importance. Le premier journal véritable qu'ait vu la Russie, *les Nouvelles militaires et autres* (1703-27), avait été inspiré par Pierre le Grand ; en 1728, le *Journal de l'Académie des Sciences*, puis les *Nouvelles de Saint-Pétersbourg* (1728-42) lui avaient succédé. Mais, surtout, c'est sous le règne de Catherine II que se développent les journaux *satiriques*, comme *De tout un peu*, *Ni ceci ni cela*, etc., les journaux *maçonniques* et les journaux *sentimentalo-littéraires*. — Quant à la littérature secrète des mémoires, elle donne au XVIIIe siècle quelques œuvres curieuses, dont les trois principales sont les *Souvenirs* de la princesse Dolgoroukov, du comte Chouvalov, et du major en retraite Danilov.

XIXe SIÈCLE. — C'est, à proprement parler, avec le XIXe siècle que naît la véritable littérature russe : c'est bien dans notre siècle qu'elle prend conscience d'elle-même, et que, sans cesser de refléter les divers grands mouvements d'idées de l'Europe occidentale, elle manifeste cependant sa puissante originalité. Littérature tardive, encombrée d'imitations, elle n'en a pas moins produit, dans ce court espace de temps, quelques chefs-d'œuvre dignes de prendre place dans le livre d'or de la littérature universelle. Le phénomène qui la caractérise, durant cette dernière période de son développement, est donc la brusque éclosion de fleurs originales et nationales au milieu d'une société dominée, semblait-il, par des idées et des préjugés importés de l'Occident. Il est difficile de classer les innombrables œuvres de tout genre qui ont paru là-bas depuis cent ans ; du moins, serait-il possible de démêler dans cette production littéraire un certain nombre de tendances, un peu artificiellement délimitées dans le temps, mais qui correspondent toutefois à une série de changements réels dans la direction de la pensée nationale. L'enthousiasme libéral et le *romantisme*, avec lesquels s'ouvre le siècle, s'étendent jusqu'à la fin des années *trente* environ. La pensée russe se scinde alors : d'un côté, le grand critique Biélinski, imbu de la philosophie allemande, en applique les formules à sa critique enthousiaste et révélatrice des œuvres nationales contemporaines ; de l'autre côté, se lèvent les *slavophiles* qui, dans la critique, dans l'histoire et dans l'art, ne veulent relever que des idées, des mœurs et des sentiments de la Russie authentique. Durant ces querelles de doctrines, le *réalisme* russe est né, et il s'est révélé, avec Gogol (1809-52), dans le roman. Bientôt, ce genre littéraire se développe et prend une telle importance qu'il attire à lui et absorbe le meilleur des forces intellectuelles du pays. Cependant sous l'influence, d'une part, de l'enseignement philosophique que répandent leurs critiques, et d'autre part, de la puissante forme d'art que leur révèlent quelques grands romanciers, les Russes des années *quarante* et *cinquante* vivent dans une sorte d'inquiétude morale et d'indécision somnolente et rêveuse, qui les fait passer des éclats de l'enthousiasme au plus amer désenchantement. La guerre de Crimée vient secouer leurs esprits en leur montrant où est le point faible de l'organisation sociale, et, enfin, cette période de pénible et triste malaise aboutit, en 1861, au mémorable décret qui proclame l'émancipation des serfs. Depuis ce moment, il semble que la Russie reprenne de nouvelles forces : elle a trouvé la solution de l'énigme sociale qui la torturait : de tous côtés paraissent des romanciers, et, dans un accès de délire humanitaire, facile à comprendre, ils élèvent sur le pavois l'être auquel se ramènent toutes leurs préoccupations : le moujik-roi. Peu à peu, cet enthousiasme débordant se calme ; on étudie mieux, et avec des yeux moins prévenus, ce paysan que l'on a pris pour le sauveur national : on voit ses défauts à côté de ses qualités, et, comme cette période de retour sur soi-même coïncide avec de grandes calamités sociales, avec les famines tendant à devenir endémiques, la littérature, sans rien perdre de son accent généreux, ni de sa conviction, passe de l'étude descriptive à l'étude raisonnée, et quitte le roman pour l'économie sociale. Telles sont, très brièvement résumées, les principales directions suivies, au cours de ce siècle, par la littérature russe. Si, maintenant, l'on y cherche l'élément original, on le trouvera ce semble, d'abord dans une *forme* de prédilection, qui est le *roman*, et, ensuite, dans une préoccupation morale remarquablement constante et vraiment très originale et très russe : une préoccupation de dévouement et de sollicitude morale pour

les humbles. Cette préoccupation *altruiste* n'est pas née d'un caprice de la mode, puisque nous l'observons depuis le jour où la littérature russe a pris définitivement son essor; elle n'est pas imitée ni importée, puisqu'elle s'oppose très nettement aux préoccupations purement artistiques des littératures occidentales ; elle est donc bien nationale, et elle est l'un des éléments les plus constants des œuvres originales de la Russie contemporaine. C'est cette commune tendance qui unit en Russie les esprits les plus différents ; c'est elle qui forme la transition entre chacun des grands romanciers ; c'est elle qui forme le lien étroit entre ces éminents esprits et la masse moyenne de la jeunesse qui se dévoue à l'instruction des pauvres ; c'est elle enfin qui explique la faveur dont jouissent actuellement en ce pays les théories qui semblent proposer une solution universelle aux préoccupations sociales dont sont tourmentés tous ces cœurs généreux. Enfin cette prédominance de l'instinct de charité sociale parmi les esprits cultivés permet sans doute aussi d'expliquer ce fait que la littérature russe des soixante dernières années est surtout une littérature *pratique* et une littérature de combat. Ce n'est pas, en effet, pour eux-mêmes, que les écrivains ont lutté contre le joug insupportable de la censure ; ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils ont flétri les horreurs du servage ou qu'ils ont cherché la solution politique qui sauverait les campagnes de la ruine lente qui les menace : ils ont toujours eu en vue un intérêt supérieur à leur intérêt propre, et, ce qui le prouve bien, c'est le peu de succès réel et le peu de considération dont jouissent parmi eux les écrivains qui ne sont que des amuseurs ou de purs artistes indifférents. Cette préoccupation constante de l'intérêt social a sans doute contribué à entretenir le goût du réalisme chez les écrivains, parce qu'elle les rapprochait sans cesse de la vie courante. Elle les éloignait en même temps des graves soucis de forme littéraire, car essayer de corriger les lignes d'une image entrevue, c'était, à leurs yeux, mentir à la nature vraie. Le roman a été leur forme préférée, d'abord sans doute, parce que le cadre en est plus flexible que celui de tout autre genre littéraire, puis aussi, parce que, sous le couvert d'une fiction romanesque, ou par la peinture d'une scène vraie convenablement choisie, il était possible de glisser des idées ou des objections compromettantes, que la censure eût arrêtées sans ce déguisement. Enfin, c'est encore ce désir de se tenir tout près de la vie réelle, pour agir sur elle, tout en lui empruntant son inspiration, qui a fait se modifier peu à peu, non pas seulement le *style*, mais encore la *langue* russe. La langue littéraire moderne, séparée du vieux slavon d'église, était encore lourde et pédante ; peu à peu elle s'est modelée sous l'effort des écrivains : ceux-ci ont tenu à la rapprocher du langage courant, et ils n'ont pas craint de la vivifier par de perpétuels emprunts, non pas surtout de mots, mais de formes tirées du langage populaire.

En dehors des œuvres d'un caractère original, auxquelles se rapporte le développement qui précède, la Russie a vu cultiver chez elle, durant ce siècle, les mêmes genres de littérature courante que dans l'Europe occidentale. Toutefois, on observe ici encore un caractère spécial : l'extraordinaire abondance des traductions. Il n'est pas de grand pays où l'on traduise avec autant de facilité les œuvres étrangères. C'est que la Russie n'a pu regagner en un siècle et demi l'avance qu'avaient prise sur elle les civilisations occidentales. Aujourd'hui, encore, malgré un vif élan donné à la production scientifique nationale, on voit que les élèves des lycées russes et les étudiants des universités se servent surtout de livres d'enseignement traduits de l'allemand, quelquefois du français. Inimitables dans l'enseignement *populaire*, les Russes ne semblent pas s'impatienter de voir leurs enfants apprendre les sciences et les notions littéraires moyennes dans des livres écrits par des hommes d'une autre race, et souvent même (tant le nombre des professeurs étrangers est considérable) exposés par eux. Il y là peut-être un peu d'incurie slave, peut-être aussi le sentiment instinctif d'une infériorité dont on ne convient pas. Aussi bien, n'est-ce pas en si peu d'années que l'on improvise une science, une littérature et un enseignement national.

Lorsque Alexandre Ier monta sur le trône en 1801, après l'assassinat de son père, le représentant le plus en vue de la littérature russe était Karamzine : c'était un homme considérable. Sa carrière littéraire s'était dessinée durant les dernières années du siècle précédent : il avait publié, sur son voyage en Allemagne, en France et en Angleterre, de jolies *Lettres d'un voyageur russe*, et il avait, par ses nouvelles sentimentales, fait pleurer toute la société russe cultivée. Maintenant, il allait se consacrer à l'histoire. Les huit premiers volumes de son *Histoire de l'Etat russe* parurent en 1816 et furent une révélation pour la Russie. On peut dire que Karamzine y avait fait œuvre *classique*, car, par la grâce limpide de son style, par le sérieux de ses investigations, et par le ton patriotique de son exposition, il avait rendu accessible au public un genre d'études qui, jusqu'ici, était resté le monopole de quelques spécialistes. Ses théories ultra-conservatrices ne devaient pas tarder à être combattues, mais son œuvre n'en subsiste pas moins comme un monument considérable au seuil de notre siècle. Le style n'est pas le moindre mérite ni la moindre nouveauté de cet ouvrage ; Karamzine est bien le créateur de la langue russe moderne : on s'en convainc aisément quand on compare ses *Lettres d'un voyageur russe* au *Voyage de Saint-Pétersbourg à Moscou*, de Radistchev, qui parut à la même époque ; on s'en convainc également en observant l'opposition que Karamzine rencontra sur le terrain même de la langue, dans la personne de l'amiral Chichkov, qui défendait avec une étonnante énergie l'ancienne langue, encore toute hérissée de tournures et de vocables empruntés au vieux slavon. Cette querelle occupa longtemps les esprits, mais Chichkov n'eut guère comme partisans convaincus que de pâles satiriques, comme Nakhimov (1782-1815) et Milonov (1792-1821). — A côté de Karamzine, la littérature russe n'était représentée que par quelques poètes et quelques romanciers dont les noms ne méritent guère d'être tirés de l'ombre où les a jetés l'éclat du *romantisme :* tels sont Ivan Dmitriev, ami de Karamzine, dont il défend, dans ses poésies légères, les principes réformateurs : puis encore Merzliakov et Vasili Pouchkine, l'oncle du grand poète, l'auteur d'un poème célèbre : le *Voisin dangereux*, où est employé pour la première fois, comme signe de ralliement, le mot, si célèbre depuis, de *slavophile*. Enfin, Alexandre Biénitzki, qui écrit des romans orientaux, tandis que Vladimir Ozérov, le dernier représentant de la tragédie classique en Russie, remporte de bruyants succès avec ses pièces : *Œdipe à Athènes*, *Dmitri Donskoï* et *Polixène*.

Cependant, la guerre de 1812, la « guerre sainte » contre l'Envahisseur, donnait aux meilleurs esprits russes comme une révélation de leur nationalité, et marquait l'apogée de la popularité de cet Alexandre Ier qui allait bientôt livrer le pays à l'inflexible cruauté d'Arakchéiev. C'est l'année même où se fait connaître le poète qui allait inaugurer en Russie les procédés du romantisme, et qui allait, un peu plus tard, si généreusement soutenir Pouchkine : V. Joukovski (1783-1852). Le nom de Joukovski a été rejeté dans l'ombre par celui de Pouchkine. Mais les mérites de cet écrivain n'en sont pas moins considérables. Sans doute, ses vers ne sont plus guère lus, bien qu'ils méritent une attention plus sérieuse que celle que leur accordent les lecteurs d'anthologies classiques ; mais l'influence qu'ils exercèrent sur leur temps fut considérable. Cette influence de Joukovski se réalisa de trois façons : par ses poésies originales, par ses traductions, et par son commerce personnel. Ses poésies originales, peu nombreuses, rompirent nettement avec les habitudes froides de la poésie classique et exprimèrent quelque chose de ce qui

faisait vibrer le cœur du poète et de ses contemporains; ses traductions acclimatèrent en Russie des idées et des formes poétiques plus fécondes que celles de Voltaire, et préparèrent les esprits à goûter le vrai romantisme; enfin, grâce à sa haute situation à la cour, et grâce à l'accueil toujours bienveillant qu'il leur ménagea, Joukovski put protéger les débuts de quelques turbulents poètes, entre autres du plus grand de tous, de Pouchkine.

La seconde moitié du règne d'Alexandre Ier, durant laquelle bouillonne secrètement la pensée libérale qui devait aboutir à l'attentat de déc. 1825, nous montre l'activité intellectuelle surtout concentrée dans des cercles où on se réunit plus ou moins secrètement. Parmi les écrivains qui y prennent part, il faut relever le nom du poète Ryléiev et celui de Bestoujev, qui fondent en 1823 la revue *l'Etoile Polaire*, ardent foyer de romantisme libéral. Mais le nom qui fait le plus d'honneur à cette période littéraire est celui de A. Griboïédov (1795-1829). Au contraire de Joukovski, Griboïédov n'est pas un littérateur de profession, et il reste assez isolé, sans précédents et sans successeurs dans le mouvement du théâtre russe. Viveur et diplomate, mais doué d'une étonnante justesse d'observation, l'auteur du *Mal d'avoir trop d'esprit* a, dans cette célèbre comédie, donné de la société contemporaine un tableau satirique d'une vigueur peu commune. Mais, s'il en voyait les défauts, saisissait-il bien les raisons profondes de ces ridicules qu'il châtiait? La Russie déplore à juste titre la mort si prématurée de son premier poète comique qui fut assassiné en Perse; mais rien ne fait prévoir, dans son œuvre, qu'il eût pu avoir jamais une importance sociale considérable.

Avec Joukovski, le romantisme était entré dans la littérature russe. Parmi les poètes qui s'en éprirent alors, il faut citer le malheureux Batiouchkov (1787-1855) dont la carrière fut interrompue par la folie qui l'atteignit en 1825. Ses vers trahissent encore vivement l'influence étrangère, mais le sentiment personnel est très vif, même dans ceux de ses poèmes dont la forme est empruntée : on a pu dire avec raison que, par les soins qu'il donna à la technique même de son vers, il aplanit, de concert avec Joukovski, le terrain où allait s'avancer Pouchkine. — Pouchkine (1799-1837) est le grand poète russe, le poète par excellence de cette admirable éclosion du romantisme russe, qui, sans se lasser d'admirer, de traduire et de répéter les chefs-d'œuvre de l'étranger, sut cependant garder assez de force intellectuelle et assez de vigoureuse confiance en lui-même, pour exprimer ses douleurs et ses aspirations personnelles. La vie de Pouchkine ne fut qu'une longue agitation; mais, si l'on saisit bien, dans ses enthousiasmes brusquement suivis de désespoir ou de colère, l'incompatibilité qui existait entre le régime politique de Nicolas Ier et le libre développement de la pensée et du sentiment russes, en revanche, on retrouve bien aussi, dans ce perpétuel passage d'un extrême à l'autre, qui nous frappe chez le poète, un des caractères essentiels de sa race. A cet égard, le mélange de juvénile ardeur et de réflexion attristée et comme vieillie, dont se compose sa poésie, était bien fait pour séduire et pour dominer longtemps les cœurs de ses compatriotes. Nous avons une tendance, nous autres étrangers, à ne voir dans Pouchkine qu'un admirable poète romantique; les Russes, au contraire, admettent volontiers qu'il est le représentant même de la poésie de leur race. En tout cas, il est un grand initiateur. Il se dégagea avec une géniale sûreté des influences du XVIIIe siècle français qui avaient occupé sa précoce adolescence, et créa une poésie véritablement russe. On trouvera ailleurs la liste de ses œuvres (V. POUCHKINE), mais, ce qu'il faut retenir surtout, c'est que l'auteur d'*Eugène Oniéguine*, des *Poésies lyriques* et des *Nouvelles de Bielkine*, a positivement protégé, à la façon d'un vigilant tuteur, les essais d'indépendance de la littérature russe. L'accueillant Joukovski ou le bon Karamzine favorisaient, sans doute, les jeunes écrivains, mais c'était surtout en les couvrant de leur autorité et de leur haute situation auprès du souverain. Avec Pouchkine, au contraire, le littérateur russe n'a plus besoin d'une main influente pour écarter de lui les obstacles : il veut se faire respecter par lui-même et à cause de lui-même; il affirme son droit à une pensée originale qui peut déplaire aux puissants du jour. Pouchkine est mort de cette lutte, mais, en mourant, il a servi sa cause. C'est bien de Pouchkine que l'on peut dater l'affranchissement de la littérature russe; et, comme ce libérateur a, en même temps, façonné et adouci la langue, en la rendant capable de porter, dans ses formes claires, d'une concision presque naïve, à force de limpidité, les pensées les plus hautes et les cris les plus poétiques, son nom doit être mis à la toute première place dans l'histoire du développement intellectuel de sa patrie.

Les imitateurs de Pouchkine, ou les romantiques contemporains, les Baratynski (1800-44), les Iazykov (1803-46), les Vénévitinov (1805-27), les Odoievski (1803-69), etc., ne produisirent rien qui pût faire croire qu'ils eussent été vivement influencés par le génie du grand poète. La génération qui suivit fut plus féconde. Déjà, l'infortuné Poléjaiev (1807-38) avait exprimé, dans quelques beaux vers, l'inconsolable tristesse de sa vie ardente, que la tyrannie du souverain avait condamnée à s'éteindre dans l'ivresse et dans la boue. Lermontov parut ensuite (1814-42) et la Russie lettrée put croire que l'éclatante tradition poétique d'un Pouchkine allait être reprise et soutenue pour longtemps dans un mode plus pénétrant peut-être et plus tendre. Cet espoir fut déçu, car Lermontov ne survécut que de cinq ans à son grand rival. Toutefois, l'œuvre de ce tout jeune homme, tué en duel à un âge où bien souvent de grands écrivains n'ont pas encore assis leur renommée, est si séduisante qu'on peut en mettre la lecture en parallèle avec celle de l'œuvre incontestablement plus pleine de Pouchkine. Sans doute, Lermontov, très peu instruit, assez peu sociable, plus occupé de ses chagrins personnels que de l'état social contemporain, n'a pas exercé proprement d'influence; mais c'est une fleur rare et charmante que sa poésie lyrique. Il sait évoquer en quelques petits vers telles de ces tristesses qui sommeillent toujours dans nos âmes, et sa touche est si discrète que la vibration mélancolique nous envahit comme à notre insu. Il a su également exprimer, dans le *Démon*, l'horreur de l'impossible fusion des âmes entre le Titan de la pensée orgueilleuse et la simple fille de la montagne; après avoir évidemment conçu l'idée de ce poème après la lecture de l'*Eloa* d'Alfred de Vigny, il en a si bien pénétré la pensée qu'il l'a faite sienne, et que, la transformant, il a su y verser ce qu'il y avait de plus douloureux dans une âme russe mal organisée pour la lutte vitale. A côté de Lermontov, la poésie lyrique fut représentée surtout par la comtesse Rostopchine, par le poète populaire A. Koltsov et par le poète petit-russien E. Chevtchenko (1814-61).

Tandis que le romantisme russe triomphait dans la poésie sous la plume de Pouchkine, il prenait, en prose, une tournure fort différente dans les premières œuvres de Gogol (1809-52). Les *Soirées à la métairie près de Dikanka*, qui paraissent en 1831, sont toutes pénétrées de l'esprit du romantisme qui enjolive d'arabesques lyriques l'expression de la réalité. Mais, tandis que Pouchkine allait demander à l'Orient ou au passé le sujet de ses effusions épico-lyriques, Gogol restait sur le terrain national et célébrait avec un humour débordant et une grâce précise les charmes de sa belle patrie : l'Ukraine. Aussi, tandis que le romantisme poétique, après avoir donné, de 1820 à 1842, des œuvres admirables, s'éteignait dans le mouvement des idées qu'il avait lui-même lancées, le romantisme de Gogol était le point de départ de ce genre du roman, qui allait couvrir de gloire la seconde moitié du XIXe siècle russe. Le sûr instinct qui attachait Gogol à l'observation de son pays natal était un instinct de réalisme, et de réalisme plus proche de nous

que celui de Pouchkine. On le vit bien lorsque le romancier eut puisé dans ses souvenirs de fonctionnaire des inspirations plus courantes et moins poétiques que n'étaient ses tableaux de l'Ukraine. Bientôt, l'auteur du *Manteau* et du *Reviseur* composa la première partie des *Ames Mortes*, et, dans cette admirable satire humoristique, toute la société moyenne de la Russie apparut tout à coup : ici, le fonctionnaire taré et filou ; là, la province avec son impayable collection d'originaux typiques. C'est dans le sens de cette observation précise qu'allaient désormais travailler les grands romanciers russes, soutenus par la critique à la fois enthousiaste et clairvoyante de Biélinski.

Durant les années *trente* et *quarante*, deux éléments nouveaux favorisent l'éveil de la pensée russe ; ce sont : le développement des universités et l'influence de la philosophie allemande, surtout celle de Schelling et de Hegel. Une vive agitation intellectuelle se remarque parmi la jeunesse studieuse, et, si la tyrannie du régime de Nicolas Ier, en rendant une prudence toute spéciale nécessaire pour les écrivains, fausse assez souvent l'expression des idées, nous voyons cependant se constituer des groupes philosophiques intéressants. Tel est celui de Stankévitch (1813-40), où se forma Biélinski (1810-48). C'est encore dans ce même milieu philosophique que se développent les idées qui aboutiront, vers 1840, à la formation de deux camps : celui des *occidentaux* et celui des *slavophiles*. Au premier groupe appartiennent Biélinski, Herzen, Granovski, V. Botkine, I.-S. Tourguéniev, Nécrassov, etc. ; au second groupe se rattachent : Khomiakov, les frères Kiriéevski, les Aksakov, et, indirectement, les historiens comme Pogodine et Chévyriev. La conception qui divise ces deux camps est celle des moyens propres à assurer le développement rationnel de la Russie. Les *occidentaux* soutiennent que la Russie, étant restée longtemps en dehors du grand mouvement de la civilisation européenne, doit, pour se mettre à son niveau, lui demander des principes directeurs et des matériaux tout préparés. Pour eux, la réforme de Pierre le Grand (dont ils s'exagèrent, d'ailleurs, la brusquerie) est le type même de la conduite à tenir : il faut appeler l'Occident à l'aide, si l'on veut mettre la Russie en mesure de lutter avec lui à bref délai. Les *slavophiles*, au contraire, dominés par une conception étroite de la philosophie de Schelling, soutiennent que l'isolement de la Russie a été précisément un des éléments de sa puissance, et que, loin de chercher, comme l'a fait Pierre Ier, des modèles en Occident, il faut, au contraire, s'appliquer à développer toute la force intime contenue dans la masse obscure du peuple russe. A cette conception philosophique se mêlent des idées religieuses et mystiques, au sujet desquelles la discussion est vive également. Biélinski est le plus célèbre écrivain de cette brillante pléiade : c'est que, si sa critique empanachée est souvent obscurcie par les idées philosophiques qu'il y introduit de force, en revanche, nul n'a mieux que lui compris et encouragé les écrivains nationaux. Il a introduit dans la critique russe une conscience et une profondeur d'idées vraiment sans exemple en son pays ; il a senti et deviné, avec une incomparable puissance d'intuition, les éléments vivants qui allaient donner un si bel élan à la littérature de sa patrie : en ce sens, il fut plus qu'un critique, et il nous apparaît comme un véritable créateur d'idées fécondes.

A partir de Biélinski, l'histoire des idées russes ne se résume plus dans une seule personne, mais se partage entre une foule d'écrivains, slavophiles ou occidentaux, dont les préoccupations se ramènent à l'histoire du passé et à la préparation de l'avenir du peuple russe. Certes, les méthodes employées sont différentes, les mots surtout, les grands mots vagues qu'ils emploient ne se ressemblent pas ; mais, au fond, tous n'ont qu'un but : découvrir ce qu'a été et ce que doit être la vraie Russie. A ces préoccupations nationales se rattachent étroitement la sollicitude nouvelle que, dans une égale mesure, les représentants des deux doctrines manifestent pour le peuple. Il y a là, sans doute, quelque chose des idées socialistes qui s'exprimaient alors dans notre littérature, et dont un écho populaire se faisait entendre au loin dans les romans de George Sand. Mais, en Russie, ces idées sont infiniment plus profondes que chez nous, et plus intimement liées au développement historique de la société. — La presse russe prend à cette époque, durant les années *quarante* et *cinquante*, un vif essor, que favorise la diffusion, dans toute la société cultivée, de l'intérêt national et social. Mais, écrasés par une censure impitoyable, mal soutenus pécuniairement, faute d'avoir, dans cette Russie illettrée, un nombre suffisant de lecteurs, les journaux naissent et meurent en quelques mois ; ils reparaissent bientôt sous un autre titre, pour s'évanouir de nouveau, dès qu'ils ont publié quelque article à sensation, et que leur directeur, ou quelqu'un de leurs rédacteurs a été exilé en Sibérie, ou bien enfermé dans une maison de fous, comme le fut le colonel Tchadaiev, à la suite de sa fameuse *Lettre* philo-catholique publiée dans le *Télescope* du professeur Nadiejdine. L'écho des agitations révolutionnaires qui secouèrent l'Occident en 1848 se répercutait sourdement dans la Russie calme en apparence. La conjuration dite de Petrachevski (1849), qui fut si sévèrement punie, et qui fit, entre autres, envoyer en Sibérie Dostoievski et Plestchéiev, put paraître au pouvoir central une manifestation isolée ; mais, à y regarder de près, on pouvait constater une fermentation inquiète parmi les littérateurs, et un malaise vague dans les classes supérieures de la société La guerre de Crimée (1853-56) révéla, à ceux qui doutaient encore, les plaies du système politique, et l'avènement d'Alexandre II, qui semblait promettre la solution de quelques-uns des plus graves problèmes sociaux, fut salué avec enthousiasme. Six ans après, le « tsar libérateur » signait, en effet, le *manifeste* qui proclamait l'affranchissement des serfs (19 févr.-3 mars 1861), et inaugurait toute une série de graves réformes.

L'affranchissement des serfs est, sans aucun doute, au point de vue du mouvement des idées, l'événement le plus considérable de l'histoire russe au XIXe siècle. Toutes les générations d'écrivains qui se succédèrent dans la première moitié du siècle y songèrent plus ou moins et, à partir des années *cinquante*, le préparèrent directement. En outre, ce grand acte une fois accompli, toute la pensée russe se concentra autour des conclusions qu'il en fallait tirer, et autour de la discussion de ses conséquences sociales. Ce sont les romanciers qui avaient surtout songé, vers la fin du règne de Nicolas Ier, à montrer l'iniquité du servage : la peinture véridique et réaliste des mœurs de la vie provinciale et campagnarde suffisait presque, à elle seule, pour ruiner la vieille institution de Boris Godounov ; or Gogol avait donné la formule et le modèle de ce roman réaliste. C'est l'époque où se distinguent quelques-uns des plus grands écrivains russes : Herzen, avec son roman, *A qui la faute?* prélude à ses attaques contre la société contemporaine, qui le forceront à chercher un abri à l'étranger, d'ou il continuera, comme le plus brillant des réfugiés russes, sa guerre de pamphlets contre l'autocratie. Dostoievski (1821-81) donne ses *Pauvres Gens*, où se révèlent une puissance de compréhension des humbles et une vigueur de sympathie pour leurs misères qui sont une date importante de ce qu'on a pu appeler la période « altruiste » de la littérature russe. Enfin, tandis que Pisemski, avec son réalisme cru, et Gontcharov, avec son observation un peu lente et molle, mais juste, commencent leur carrière de romanciers, Ivan Tourguéniev (1813-83) s'affirme comme un des maîtres de l'observation et du style. C'est lui, peut-être, qui, par ses admirables *Récits d'un chasseur*, qui furent réunis en volume en 1852, contribua le plus fortement à révéler au grand public russe l'âme du moujik, de cet être que l'on coudoyait jusqu'ici sans lui prêter la moindre attention.

Ses *Récits d'un chasseur* n'étaient pas seulement d'inimitables chefs-d'œuvre, c'étaient, en outre, des attaques d'autant plus dangereuses qu'elles étaient dissimulées, contre le régime du servage. Désormais, le grand écrivain n'allait plus cesser de suivre avec un intérêt passionné et de refléter les divers mouvements d'idées qui agitaient ses contemporains. Dans *Nadine*, dans *Une Nichée de gentilshommes*, il allait montrer l'état de confusion et d'attente angoissée qui caractérisaient les esprits à la fin des années *cinquante*. Dans *Pères et Fils*, dans *Fumée* et dans *Terres vierges*, il allait étudier ensuite l'état mental de la nouvelle génération secouée par l'agitation des *réformes*.

L'émancipation des serfs, une fois accomplie, donna un caractère nouveau à la question sociale, et l'on peut dire que, depuis quarante années, la Russie n'a guère eu d'autre préoccupation dominante. Seulement, durant les vingt-cinq premières années de cette période environ, l'intérêt qu'on porta aux paysans eut surtout un caractère sentimental et charitable; on songea à eux comme à de malheureux frères auxquels il était doux de tendre la main et de donner la clef souveraine du progrès : l'instruction. Mais, lorsque ce premier élan de générosité fut calmé, on s'aperçut que la préoccupation morale n'était qu'un des côtés de cette question des paysans : le décret d'affranchissement avait bien, en effet, réglé le présent, mais il n'avait pas assuré l'avenir des nouveaux citoyens. Le nombre de ceux-ci avait crû dans des proportions considérables, depuis 1861 ; par suite, la part de terre réservée à chacun d'eux avait diminué d'autant; avant de songer à les instruire, ou du moins, tout en les instruisant, il fallait songer à leur donner du pain. Voilà pourquoi, ce semble, à côté de la littérature dite *populaire*, qui continue à peindre la vie des paysans et des petites gens, s'est développée, sous nos yeux, une littérature proprement économique et sociale, née de préoccupations connexes.

Il serait vain de citer ici tous les noms des romanciers populaires qui parurent après l'émancipation; ils sont légion. C'est que l'acte libérateur ne modifiait pas seulement le sort des paysans; il introduisait en outre, dans la société cultivée, des hommes nouveaux, intelligents, mais sans fortune, qui allaient bientôt en faire éclater les cadres. Réchetnikov, Nicolas Ouspienski, Lévitov, Naoumov, Sleptsov, plus tard Zlatovratski, Pomialovski, Glèb Ouspienski, Ertel, etc., peignirent, le plus souvent avec un âpre réalisme, le paysan, ce nouveau venu du monde russe. Peu à peu, cependant, la manière des survivants de ces écrivains et celle de leurs successeurs se modifient. Le réalisme de Garchine, par exemple, est déjà tout différent, plus maladif à la fois et plus fort. Puis, Tchékhov, l'inexorable peintre de la vie grise et sans joie, l'évocateur concis des petites scènes quotidiennes, ne s'attache plus aux paysans, mais plutôt aux petites gens et à la société moyenne, qui a pris, depuis quarante ans, une importance considérable. D'autre part, Vladimir Korolenko, après avoir occupé une des premières places parmi les nouvellistes de la jeune génération, délaisse l'étude romanesque pour l'étude scientifique, non plus seulement de la situation des paysans, mais aussi de l'avenir de toute la société moyenne, qui peu à peu s'instruit, s'enrichit, se moralise : cette évolution est un signe des temps, et il suffit pour voir qu'elle n'est pas isolée, d'ouvrir les grandes revues libérales : *Rouskaia Mysl, Novoié Slovo*, *Rouskoié Bogatsvo*, etc.

Si le roman *populaire* a pris un tel développement, ce n'est pas seulement parce que la société fut ébranlée par l'affranchissement des serfs : c'est aussi parce que le roman est l'arme par excellence de tous ces écrivains que guette la censure. En réalité, le roman russe est comme le dépositaire de toute la pensée, de toutes les rêveries, de tous les projets et de toutes les indignations des hommes qui se sont succédé de 1850 jusqu'à nos jours. Le roman russe est toujours social, en ce sens qu'il ne se contente pas de peindre une situation, mais qu'il y poursuit, souvent au risque de sacrifier les contours artistiques, l'expression d'une idée. On y trouve donc représentés tous les genres d'observation et tous les genres d'esprit : de bizarres romans sociaux, comme celui de Tchernychevski : *Que faire?* des romans historiques, comme ceux du comte Alexis Tolstoï ; des romans de salon, comme ceux de Boborykine et de dix autres ; enfin, des romans et de simples esquisses satiriques, comme les pages dans lesquelles Saltykov (Schtchédrine), le satirique le plus célèbre et le plus pénétrant de la Russie, a glissé ses critiques empoisonnées des choses du pouvoir. Enfin, c'est encore dans le roman que se sont déployés deux des plus grands écrivains russes : Dostoievski et Tolstoï (né en 1828), les gardiens du réalisme et, avec Tourguéniev, les grands maîtres de l'analyse psychologique. Dostoievski, nature maladive et bizarre, n'a pas seulement poussé l'étude de l'âme humaine jusqu'à une minutie parfois lassante; surtout, dans cet admirable courant de générosité sociale qui est, dans notre siècle, l'honneur de la Russie pensante, il a représenté la sympathie géniale pour tout ce qui est « humilié et offensé ». L'exemple et l'influence d'un tel écrivain ont été plus efficaces que ne l'eussent été de simples considérations religieuses, car il faut bien retenir que la religion n'a pas de part dans cet élan de charité sociale. Le comte Léon Tolstoï, qui appartient par ses origines à l'ancienne classe des grands seigneurs écrivains, a rapidement acquis, par l'extraordinaire puissance de sa vision, une place à part dans la littérature russe. Le dernier venu dans le trio des grands romanciers russes, il a surpassé ses aînés par la largeur de ses conceptions et la grandeur épique de sa manière ; puis, tout à coup, il a paru renier ses dieux et renoncer à la littérature romanesque. Poussant à ses conséquences extrêmes la conclusion morale qu'il avait donnée à ses deux grands romans, *Guerre et Paix* et *Anna Karénine*, il a, nouveau J.-J. Rousseau, voulu revenir à la bonne vie naturelle, et, durant quinze ans, il a dépensé son énergie à des réflexions passionnées, appuyées sur une vague idée évangélique. Mais, toutes ces rêveries ne suffisaient pas à satisfaire son besoin d'agir. Nous l'avons vu, récemment, se réveiller à la littérature par des critiques et par une nouvelle, et voici que, presque sans le vouloir, il vient de terminer un long roman, *Résurrection*, où se reflètent ses plus chères idées sociales, dans un cadre un peu chargé à plaisir, et faussé par la tendance, mais digne encore de ses grandes œuvres.

L'originalité vraie de la littérature russe en ce siècle se résume dans le roman. Ce n'est pas qu'elle n'ait cultivé d'autres genres littéraires. Peu favorisée pour la veine dramatique, elle n'a guère qu'un nom important d'auteur comique à citer, après ceux de Griboïédov et de Gogol, c'est celui d'Ostrovski (1823-86). Encore Ostrovski est-il loin de pouvoir être comparé, pour la profondeur de la satire, à ses illustres devanciers : il plaît surtout par la vérité immédiate de ses peintures de mœurs, et par la représentation de la vieille société marchande, autant de qualités qui ravissent d'aise le public russe.

La poésie lyrique ne s'est pas tue après Lermontov; mais, sauf dans la personne de deux poètes très différents et très inégaux, Nékrasov et Pléchtchéiev, elle est presque toujours restée en dehors des émotions de la lutte politique sourde ou avouée. Nékrasov est, sans doute, le plus grand de ces poètes lyriques : il doit sa puissance à l'âpreté de son réalisme, qui ne recule devant aucun détail, dans la peinture des existences misérables, mais qui, parfois, est plus apparent que réel; Nékrasov est grand aussi par la puissance évocatrice de quelques-unes de ses pièces où se reflète tout un paysage russe typique. — A côté de Nékrasov, il faut citer le pur poète Tioutchev (1803-76), l'ami de Henri Heine aux temps du romantisme russe, et le chantre élégant, sobre et attristé des désillusions. A.-N. Maïkov se confine dans l'inspiration de la forme antique;

Phète traduit des poètes et se voue à une sorte de symbolisme nébuleux; Polonski cultive la poésie gracieuse des anthologies; le comte Alexis Tolstoï écrit de jolis vers sans personnalité bien tranchée; enfin, parmi tant d'autres poètes au talent délicat, mais un peu grêle, S. Nadson, mort à vingt-cinq ans, a chanté avec une mélancolie poignante les tristesses de sa jeunesse condamnée. Ce sont là des noms, des noms à retenir et à saluer, pour la plupart, mais on serait embarrassé pour indiquer la tendance commune que révèlent tous ces poètes.

Il resterait, pour achever ce tableau, à dire un mot de la science russe. Mais, ici plus encore que dans les autres branches de la littérature, on risque de se perdre parmi des noms dignes d'être cités, sans doute, mais qui n'ont pas une importance caractéristique. Nous avons dit le développement pris, en Russie, par la littérature scientifique traduite; il faut ajouter que la civilisation récente du pays, et l'impuissance de ses ressources, d'ailleurs médiocres, en face de la tâche énorme à accomplir pour regagner les siècles perdus dans le demi-sommeil asiatique, devaient fatalement aboutir à des emprunts copieux faits à la science étrangère. Toutefois, il était un sujet que la science étrangère n'avait fait qu'effleurer, et sur lequel la Russie avait un intérêt puissant à être solidement informée : ce sujet, c'était elle-même, c'était son passé historique et légendaire, c'étaient son ethnographie et sa géographie, c'était tout ce faisceau de faits exclusivement russes, dont les *slavophiles* avaient éveillé la curiosité et mis le goût à la mode dans le public éclairé. Or, de ces trois sciences, les deux dernières seules étaient vues d'un bon œil par un gouvernement jaloux. L'histoire était bien plus dangereuse à manier, pour qui voulait, non plus se contenter de grouper des faits connus, mais fouiller les archives, et réfléchir en toute liberté d'esprit sur le passé national. L'histoire, cependant, a attiré les savants russes les plus considérables du XIXe siècle. Ce ne sont pas seulement les Karamzine, les Polévoï et les Pagodine, mais aussi des savants tout modernes, armés des méthodes de la critique moderne, des hommes comme Kostomarov et Soloviov dans l'histoire pure, et comme Pypine dans l'histoire littéraire et l'ethnographie. Néanmoins, l'histoire moderne est, là-bas, chose décidément trop délicate; nous avons constaté de nos yeux la défiance excitée par les jeunes savants russes qui s'y essayaient, et nous avons vu le plus considérable d'entre eux, Paul Milioukov, exilé sur des soupçons, séparé de son public naturel et de ses étudiants. La véritable science historique russe ne jettera ses bases modernes que lorsqu'elle sera moins suspecte et plus libre. — Il s'en faut que la science géographique soit aussi mal partagée. Les Russes sont naturellement voyageurs, et leur immense patrie offre un champ inépuisable à la description et à l'exploration. Sur ce point, la littérature russe est fort riche déjà, et il faut en particulier signaler le mouvement si considérable d'études géographiques de toutes sortes qu'a provoqué l'ouverture de l'Asie septentrionale par le ruban du Transsibérien.

Telle nous apparaît, dans ses lignes générales, l'histoire littéraire de la Russie. On a pu y constater, après un sommeil plusieurs fois séculaire, un éveil d'abord radieux, puis universellement triomphant. Nous ne saurions dire, à la vérité, que la grande époque du romantisme et du roman russe se prolonge encore de nos jours. Mais, que sont quelques dizaines d'années, pour un peuple dont la pensée est si jeune encore, et dont l'immense production de sève intellectuelle, encore mal dirigée et mal utilisée, semble réserver, pour l'avenir, des promesses de si troublantes éclosions? Jules LEGRAS.

LINGUISTIQUE (V. SLAVE).

BEAUX-ARTS. — On a longtemps considéré que l'art slave, et plus particulièrement l'art russe, n'était qu'une suite et même une corruption de l'art byzantin; ce n'est que tout récemment que l'on a pu, d'après des documents positifs et les objets retrouvés dans les fouilles, s'assurer qu'outre les éléments byzantins, l'art russe est composé d'éléments empruntés à l'antiquité classique, à la Grèce, à l'Asie, à l'Inde, à la Perse : l'influence touranienne et persane, spécialement cette dernière, est très sensible dans l'art russe. L'originalité de celui-ci consiste justement dans le mélange de tous ces éléments.

La première période de l'art russe est celle où les divers éléments qui l'ont constitué commencent à se mélanger : depuis les produits de l'art encore barbare des Scythes et des Sarmates, jusqu'aux productions diverses du goût slave et russe qui jusqu'au IIe siècle subissent l'influence de l'art étranger. C'est l'époque des *kourganes* (tumuli) : car c'est presque exclusivement dans les tombeaux que l'on a retrouvé les produits de l'art pendant toute cette période. Les restes monumentaux de l'art slave le plus ancien sont répandus dans le S. de la Russie dans un espace assez limité du S.-E. du Caucase jusqu'au N.-O., dans le voisinage de Tschernigov et Kiev. Les objets retrouvés en grand nombre dans les tombeaux comprennent deux sortes principales : les uns témoignent d'une haute culture artistique et sont en majorité d'origine grecque; les autres sont l'œuvre d'un art beaucoup moins élevé et tout empreint de barbarie; ces derniers sont évidemment les produits originaux et caractéristiques du goût scythe, sarmate ou slave, tandis que les autres appartiennent à l'archéologie grecque, mais présentent cet intérêt particulier qu'ils ont pour objet la représentation des mœurs, de la vie, du costume, de l'industrie de ces peuples barbares. Les antiquités bosphoriennes, retrouvées depuis 1835 dans le voisinage de Kertch, sont très instructives à ce point de vue. On a retrouvé dans la presqu'île de Taman, dans le plus grand des deux kourganes désignés sous le nom de « jumeaux », lors des fouilles de 1869, une sorte de diadème d'or, parure féminine admirable, du plus beau style grec du IVe siècle av. J.-C. : sur les minces plaques d'or qui le composent, des figures sont représentées qui mettent en scène un combat de Barbares scythes contre des griffons. Le grand kourgane de Tschertomlizki, près de Nikopol, sur la rive droite du Dniepr, comprenant un grand nombre de tombes, et consacré à un prince barbare, contenait de même, au milieu de nombreux objets d'un travail barbare, des pièces du travail grec le plus achevé. On y a découvert des objets très nombreux donnant les renseignements les plus directs sur la manière de vivre, le goût et les instincts artistiques des anciens Slaves : la découverte la plus précieuse faite dans ces tombeaux est celle d'un superbe vase d'argent en forme d'amphore qui a servi sans doute à contenir le koumis (petit lait de jument aigre et fermenté); cette belle pièce est au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg : ses ornements représentent une apothéose du cheval, et figurent d'une manière très expressive l'admiration des anciens Slaves pour cet animal. On a trouvé aussi pendant ces fouilles un grand nombre d'objets, tels qu'épées aux poignées ciselées, poignards, harnais de chevaux, etc., qui témoignent en même temps de l'influence asiatique par leurs formes orientales, spécialement persanes, et de l'influence grecque. La preuve de ces diverses sources de l'art de cette époque est donnée surabondamment par les fouilles opérées dans la vallée du Dniepr, dans les kourganes d'Alexandropol, dans le district d'Iékatérinoslav, à 60 verstes du Dniepr, de Heremesov, à 50 verstes au S.-E. de Krasnokut, entre Iékatérinoslav et Nikopol, et de Zimbalov, dans le district de Melitopol, dans le voisinage de la mer d'Azov. La plus grande partie des objets retrouvés dans les tombeaux princiers sont d'un travail barbare brut, mais les ornements y représentent, à côté de griffons stylisés d'influence persane, et près des représentations de l'arbre de vie et de la fleur du lotus, des têtes de chevaux dont les corps contournés et serpentueux s'entrelacent, ainsi que des corps d'hommes dont les jambes se terminent en forme de serpents et d'animaux, premières tentatives d'un art original. Quels que soient les peuples

qui aient produit et travaillé ces objets, il est certain que les Slaves et les Russes se sont inspirés de cet art et que, dans les objets trouvés dans les tombeaux de la vallée du Dniepr, on peut relever les éléments primordiaux de ce que sera plus tard l'art russe.

La seconde période de l'art russe date des premières manifestations d'existence de la Russie, dans la seconde moitié du IXe siècle ; lorsque la grande-duchesse Olga se fut fait baptiser à Constantinople pour adopter le christianisme (955), ainsi que son fils Vladimir (988), l'art russe se manifesta par une série de grandes productions nouvelles ; ce sont des constructions imposantes, plus particulièrement des églises, qui, tout en s'inspirant des traditions de l'art byzantin et des souvenirs du passé, montrent une originalité réelle dans la répartition de ces différents éléments et spécialement dans la disposition des ornements monumentaux. Le monument le plus ancien de cette période (en partie conservé) est la cathédrale de Sainte-Sophie que le grand-duc Iaroslav éleva en 1037 à Kiev, en mémoire de sa victoire sur les Petchenègues. Bâtie probablement par des architectes byzantins sur le modèle de Sainte-Sophie de Constantinople, elle présente des mosaïques et des fresques couvrant les murs de l'autel et ses neuf absides ; on ne peut, avec ce qui en subsiste, déterminer nettement de nos jours à quel art se rattachaient ses coupoles ; la cathédrale actuelle, qui a remplacé le monument ancien, date du XVIIe siècle et porte la marque du style russe de cette époque ; la plus belle expression artistique de la cathédrale de Sainte-Sophie est la mosaïque colossale de la mère de Dieu : le riche fond d'or de la mosaïque, les formes allongées de l'image et du vêtement, les bras et et les mains, la figure raide, mais pleine d'expression et de sentiment, témoignent directement de l'influence byzantine. Au XIe siècle, d'autres grandes constructions furent élevées à Kiev : le cloître le plus ancien de la Russie, celui de Kievo-Pechtcherskaia Laura, le cloître de Saint-Michel, etc. ; mais tous ces édifices ont été rebâtis et ne donnent plus dans leur forme actuelle aucune idée de la tentative faite au XIe siècle pour adapter l'art byzantin à un art russe personnel. Les monuments de Novgorod sont presque tous dans le même cas. En revanche, on trouve à Vladimir et dans les environs des églises de la plus grande importance pour l'étude de l'adaptation de l'art byzantin à un style russe. Ces églises datent du XIIe siècle ; elles ont été élevées pour la plupart après que le grand-duc Andreas Bogolubski eut transféré de Kiev à Vladimir le siège du gouvernement (1169) ; les métropolites de Kiev se transportèrent peu après dans la nouvelle capitale. En 1129, l'église de Saint-Georges fut construite à Vladimir et, en 1160, l'église de la Transfiguration s'y eleva ; mais les constructions actuelles rappellent très peu le passé.

Au contraire, les édifices remarquables pour l'étude de l'architecture de cette époque sont celui de Pokrov (près de Bogoljubov dans le gouv. de Vladimir), élevé au milieu du XIIe siècle, et la cathédrale de Saint-Démétrius bâtie à Vladimir à la fin du XIIe siècle. Le plan fondamental est toujours emprunté à l'art byzantin ; mais ces églises, et principalement la dernière nommée, se font remarquer par une décoration originale et l'ornementation des murs extérieurs. Chacune des quatre faces de la cathédrale de Saint-Démétrius est partagée du haut en bas en trois parties par de fines colonnettes qui se raccordent les unes aux autres au sommet par d'élégants demi-cercles ; à son tour, chacune des trois parties ainsi formées par les colonnes est divisée en deux, au milieu, par une corniche qui repose sur de minces petites colonnes arrêtées à mi-hauteur et reliées entre elles par des arcs pleins de goût ; au milieu et en bas de la façade, reposant sur d'élégantes colonnes, s'ouvre la porte d'entrée, flanquée à droite et à gauche d'étroites fenêtres ; dans la partie supérieure de chaque façade, les trois parties formées par les colonnettes au-dessus de la corniche sont percées de longues et étroites fenêtres. Un peu plus tard, l'ornementation des murs extérieurs se compliqua de bas-reliefs qui, couvrant tout le tour des fenêtres dans la partie plane, formèrent une décoration, originale et légère, de plantes, feuillages et fleurs entrelacés, de figures d'hommes et d'animaux (lions, centaures, cerfs, oiseaux, griffons, etc.). Si l'on rapproche cette ornementation des objets travaillés d'une manière barbare retrouvés dans les tombeaux du S. de la Russie, on constate aussitôt la filiation directe qui les marque. Mais ce style original russe est presque aussitôt étouffé par les constructions élevées à Moscou et formant une adaptation très spéciale de l'art byzantin. Les plus anciens monuments de Moscou datent du XIVe siècle, de l'époque où Moscou remplaça Vladimir comme capitale (1328), par l'ordre du grand-duc Ivan Danilovitch, et devint le siège d'un métropolite. Malheureusement, il ne subsiste aujourd'hui que peu de traces de ces premières constructions. D'une manière générale, c'est de cette époque que date l'habitude d'entourer, dans les églises, la coupole centrale de quatre plus petites coupoles représentant les quatre évangélistes. La cathédrale de Romanov-Borissogliebsk (fig. 1) est un type magnifique du genre, bien que postérieure (1652). Un peu plus tard, mais toujours au XIVe siècle, on commença à donner aux coupoles une forme bulbeuse et renflée, rappelant l'oignon, en même temps qu'elles reposaient sur une fondation de forme cylindrique. Le style moscovite se répandit à dater du XVe siècle et envahit la plupart des villes russes, y compris Kiev et Novgorod ; au milieu du XVIIe siècle, il devint même le modèle de la Russie entière, après avoir été en décroissance pendant le XVIe siècle. Les églises principales de Moscou sont construites dans le style moscovite aux XIVe et XVe siècles, en particulier celles comprises dans l'enceinte du Kremlin : l'église de l'Assomption de la Vierge (où les empereurs de Russie sont couronnés), la cathédrale de l'Archange Michel, etc. Au style moscovite vint s'appliquer l'influence orientale qui permit à la fantaisie des architectes de s'exercer librement : on augmenta beaucoup le nombre des coupoles, on modifia et exagéra leur forme légumineuse, on les flanqua de bâtiments annexes, clochers et vestibules, ornés et bâtis en forme de pagodes indiennes. Le plus parfait modèle de ces fantaisies architecturales est la célèbre cathédrale de Saint-Basile à Moscou (Vassili Blajenoï) élevée sur l'ordre d'Ivan IV le Terrible, au milieu du XVIe siècle, en souvenir

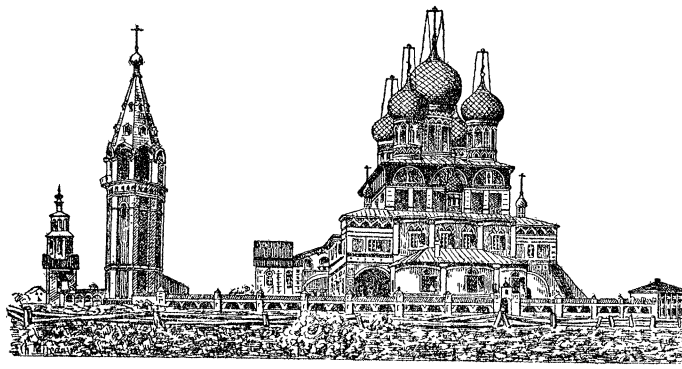

Fig. 1. — Cathédrale de Romanov-Borissogliebsk (construite en 1652).

de la prise de Kazan (1552) : elle présente un mélange étonnant des motifs les plus divers de l'architecture et de l'ornementation de l'Orient et de l'Occident (indiens, persans, byzantins, romans); aucune des treize coupoles et tours ne ressemble aux autres; elles s'élèvent dans leur architecture originale à côté les unes des autres, sans se nuire et sans que cet édifice singulier manque d'un grand aspect d'ensemble : cet édifice unique forme un tout, malgré la variété et l'incohérence apparente des éléments qui le composent (V. Moscou). On retrouve ce style bizarre dans l'église grousienne de la Mère de Dieu, construite en 1628 à Moscou, ainsi que dans la cathédrale Blagovjechtchenski de Kazan. La plupart des édifices russes de ces époques ont été construits par des architectes étrangers, byzantins, italiens, allemands; mais on ne peut douter qu'il ait existé d'excellents architectes russes dès les temps les plus reculés : la preuve en est donnée par ce fait que l'envoyé de saint Louis à la cour du khan des Mongols au XIIIe siècle y trouva des architectes que l'on avait fait venir de Russie; les chroniques nous apprennent aussi qu'un grand nombre de constructions, en particulier celles de Vladimir, sont dues à des architectes indigènes. L'originalité de l'art russe et son existence même sont attestées encore par d'innombrables miniatures et lettres ornées dans les manuscrits du XIe et du XIIe siècle. Enfin les vases sacrés, les croix, les calices, les ostensoirs en témoignent de même. La peinture seule manque totalement d'un caractère original dans les premiers temps et pendant les deux premières périodes de l'art russe : elle est renfermée dans la décoration des églises et la reproduction des images des saints et garde la raideur byzantine; cela tient à ce que les types tradilionnels des saints étaient devenus canoniques, et que depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours la moindre modification dans les caractères a été interdite. On peut d'ailleurs observer que les iconostases à trois portes devant l'autel, richement décorées d'images de saints, présentent un développement progressif du style original russe.

La troisième période de l'histoire des arts en Russie commence à l'époque de l'élévation au trône des Romanov (1613); la Russie entre en relations de plus en plus régulières avec la civilisation de l'Europe occidentale et devient un des grands Etats européens sous la domination de Pierre le Grand à la fin du XVIIe siècle. L'influence de l'Occident remplace dès lors celle de l'art byzantin et asiatique et s'y substitue presque complètement pendant une longue période. L'architecture manifeste cette modification pendant deux siècles de la manière la plus frappante. C'est ainsi que l'église de Saint-Nicolas ou de la Grande-Croix, élevée en 1680 par Pierre Ier à Moscou, allie d'une manière extravagante l'art de la Renaissance et le goût extérieur du rococo aux cinq coupoles bulbeuses de l'art moscovite qui surmontent sans aucune raison le toit plat de l'édifice italien. Une autre construction de style rococo est l'église vladimirienne de la Mère de Dieu édifiée près de la porte de Nicolas, à Moscou. A la suite de l'établissement de la capitale à Saint-Pétersbourg (1703) au lieu de Moscou, l'architecture se manifeste par une série de monuments innombrables élevés dans la nouvelle ville et dont la suite s'étend jusqu'en 1858, date de l'achèvement de la cathédrale de Saint-Isaac. Pierre le Grand et ses successeurs, Elisabeth, Catherine II, Alexandre Ier et Nicolas Ier, s'efforcent de faire de Pétersbourg une ville européenne de style moderne: les traditions anciennes sont abandonnées pour faire place au goût occidental. Tresani construit en 1713 le cloître d'Alexandre Nevsky; Starov élève l'église de la Trinité, sous Catherine II, en 1790; la cathédrale de Saint-Pierre et Saint-Paul est bâtie de 1714 à 1733 avec les élégantes tours élancées de Schuravski; Tresin construit la cathédrale de Préobrajenski (1742-54); la cathédrale de Saint-André est rebâtie en 1764; Woronichin élève de 1801 à 1811 la cathédrale de la Mère de Dieu de Kazan; enfin, la grande et imposante cathédrale de Saint-Isaac est bâtie de 1818 à 1858 sur les plans de R. de Monferrand. En dehors des églises, d innombrables monuments s'élèvent : l'Amirauté (1718, sur les plans de Pierre le Grand), le Palais impérial d'hiver (sur les plans du comte Rastrelli, de 1754 à 1764, brûlé en 1837 et rebâti identique), les palais de Tsarkoé Sélo et de Peterhof, le palais d'Antichkov, les palais des comtes Voronzov et Stroganov (bâti sur les plans de Rastrelli), l'Académie des beaux-arts (1764, due à Kokorin), le Vieil Ermitage (1765, dû à Delamotte), le Palais de marbre (de Delamotte, élevé de 1770 à 1883), le château de Tauri (1783, de Starov, sur le modèle du Panthéon), la Bourse (de Thomon, 1804 à 1810), le palais Michel (1819-24, de Rossi), le Nouvel Ermitage (de Klenze, 1840-52). Ces différents monuments suivent le goût de l'Europe occidentale et sont bâtis selon le temps, les uns dans le style de la Renaissance, d'autres dans le goût baroque et rococo, d'autres dans le style classique restauré. Après ce long tribut payé à l'influence étrangère, on voit reparaître une renaissance des traditions de l'art russe ancien; c'est encore de Moscou que vient la direction de ce mouvement d'art dans tous les ordres. L'empereur Nicolas était déjà revenu au goût national dans les édifices de l'enceinte du Kremlin. Mais la renaissance russe est marquée avec magnificence, surtout dans l'église du Sauveur à Moscou, bâtie de 1839 à 1883 sur les plans de Thon et Resanov, ainsi que dans l'église du Souvenir de Borki (1891-94).

En dehors de l'architecture, l'influence occidentale s'est exercée très fortement pendant le XVIIIe et le XIXe siècle sur la sculpture et la peinture en Russie. Etroitement enfermés dans la représentation des types conventionnels des saints, ces arts ne prennent une personnalité et une expression que depuis deux siècles. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que l'on commença à élever des statues au souvenir des grands hommes russes : l'un des premiers monuments fut, comme il était juste, consacré à Pierre Ier, le grand réformateur de la Russie; de son vivant, le comte Bartolomeo Rastrelli, sculpteur, père de l'architecte, exécuta un *Pierre le Grand à cheval*, qui fut, en 1847, coulé en bronze; mais les successeurs de Pierre le Grand ne goûtèrent pas ce groupe qu'ils trouvaient trop peu animé et ne le firent pas élever sur une place publique. Catherine II fit exécuter par Falconet un *Pierre le Grand* monté sur un cheval fougueux qui gravit un rocher; ce groupe, en bronze, est placé au centre de la place de Pierre-le-Grand, sur la Néva, à Pétersbourg. Parmi les œuvres les plus célèbres de la sculpture russe, on peut citer le monument en bronze élevé à la mémoire du prince Poyarski et du boucher Minine, sur la place Rouge, à Moscou (de Martoss, 1888, recteur de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg), le monument de Lomonossov (de Martoss), celui des généraux Barclay de Tolly et Koutousov (1818-36, d'après le projet de B. Orlovski, placé devant la cathédrale de Kazan à Saint-Pétersbourg), le buste colossal d'Alexandre Ier (de Orlovski), le monument commémoratif d'Alexandre Ier (1832, de Montferrand), avec une statue de l'Ange de la paix, due à Orloski; la statue du fabuliste Krylov (1855, du baron Clodt, dans le Jardin d'été de Saint-Pétersbourg); une statue équestre de l'empereur Nicolas Ier (de Clodt, 1859, sur la place de Sainte-Marie); le monument de Novgorod, élevé en souvenir de l'occupation millénaire de la Russie (1862), en forme de cloche géante portant des scènes de l'histoire de Russie, dues à Mikiechin; le monument de Catherine II, de Mikiechin : elle est représentée entourée de ses généraux et hommes d'Etat (1874, devant le théâtre Alexandre); le monument de Pouchkine à Moscou (1830, de Objekuchin et Bogomolov); le monument de Bohdan-Chmelnizki, à Kiev (1873, de Mikiechin et autres sculpteurs). Les principaux sculpteurs russes sont M. Popov, M. Antokolski (statue d'Ivan le Terrible (1871, à Pétersbourg, fig. 2), M. Tchichov, E. Lanceray. Ils sont caractérisé par un réalisme très accentué qui leur est commun à tous.

La peinture russe s'est développée depuis deux siècles dans des directions diverses sous l'influence de l'Europe occidentale ; jusqu'à la moitié du XIXe siècle, l'imitation de la peinture italienne, des classiques français, et l'exécution de la peinture strictement académique étaient les trois voies principales tentées par les artistes russes. Mais

Fig. 2. — Ivan IV le Terrible, par Antokolski (1871).

depuis un demi-siècle, l'art s'est créé une expression nationale en Russie. Au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, les principaux représentants de la peinture religieuse et de la peinture d'histoire ont été Losenko (mort en 1773), Antropov (mort en 1792), Akimov (mort en 1814), Ugriumov (mort en 1823), Levizki (mort en 1822), M. Ivanov (mort en 1823), Moschov (mort en 1839). Les paysagistes et peintres de marine les plus réputés se nomment Sim. et Sil. Schtchedrin (le premier mort en 1804, le second en 1830), Pritchetnikov (mort en 1809), F. Alekseiev (mort en 1824). La peinture académique a été cultivée principalement par Tropinin (mort en 1827), Warnek (mort en 1843), Lebediev (mort en 1837), Worobiev (mort en 1855),

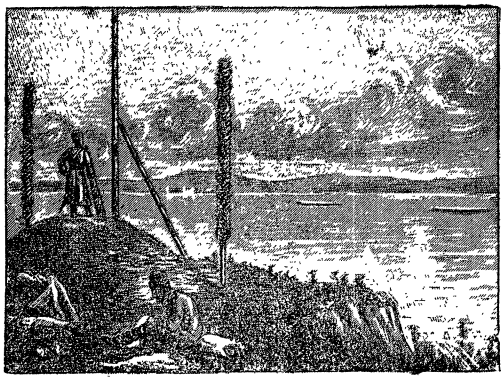

Fig. 3. — Avant-postes de Cosaques, par Wereschtschagin (XIXe siècle).

K. Rabus (mort en 1857), Bruni (mort en 1875), Markov (mort en 1878), A. Beidemann (mort en 1869) et Willewalde. Le peintre chef de l'école romantique est K. Brullov qui a fait école et a eu de nombreux élèves. Les autres peintres romantiques réputés sont Bronnikov, et divers paysagistes et peintres de marine, tels que Aivasovski, Bogolnibov, L. Lagorio et A. Mechtcherski. La peinture religieuse et populaire a pour représentant A. Ivanov. Les principaux peintres réalistes, dans la peinture de genre et d'histoire, sont Fedotov, Makovski, Perov, Polenor, Weresschagin (fig. 3), etc.

La sculpture ornementale paraît supérieure à la statuaire en Russie : elle s'exerce abondamment dans la décoration des églises ; les innombrables chapelles, ouvertes aux encoignures des rues en l'honneur d'un saint, possèdent des icones, des lampes de bronze et d'argent ; les iconostases des cathédrales sont extrêmement riches ; l'or, le vermeil, l'argent, le lapis, le jaspe, la malachite, les émaux, y sont employés à foison. Dans les églises de Saint-Isaac et du Sauveur, on en trouve d'admirables, véritables chefs-d'œuvre d'originalité et d'éclat. L'industrie du bronze et de l'orfèvrerie religieuse est très florissante et occupe des ouvriers et des artistes très nombreux à Moscou et Saint-Pétersbourg. Une manufacture impériale produit des mosaïques qui occupent une si grande place dans la décoration des églises.

L'art industriel de la Russie est très prospère et en grand progrès depuis un siècle ; les étoffes de soie ne sont plus importées de Lyon ; et les ébénistes russes produisent de beaux meubles, non seulement dans leur style national, mais dans les plus pures formes de l'art français de Louis XV et Louis XVI. L'orfèvrerie civile et la bijouterie ont aussi bénéficié de la renaissance nationale : l'empereur Alexandre III a remis en honneur les costumes nationaux féminins dans les bals officiels et commandé des œuvres d'art d'après les modèles du style moscovite, et même d'après les merveilles retrouvées dans les fouilles du Bosphore Cimmérien. L'imagerie religieuse, fabriquée surtout à Moscou et Kazan, touche de très près à l'art. De nombreuses manufactures fabriquent des icones peints sur bois ou sur cuivre, ornés de reliefs en cuivre, chrysocale, argent, vermeil et or. Les ouvriers sont des moines et des paysans : chaque partie de l'icone, yeux, nez, bouche, cheveux, mains, pieds, est exécutée par des spécialistes qui font toujours la même besogne, d'après les types immuables que les couvents moscovites ont recueillis du mont Athos.

Ph. B.

BIBL. : GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET GÉOLOGIE. — En raison du nombre considérable des ouvrages écrits sur la géographie et la géologie de la Russie, nous nous bornerons à mentionner ici les plus importants : G.-P. FALK, *Beiträge zur topographischen Kenntniss des Russischen Reichs ;* Saint-Pétersbourg, 1785-86, 2 vol in-4. — STUCKENBERG, *Hydrographie des Russichen Reichs ;* Saint-Pétersbourg, 1841-42, 6 vol. in-8. — P. SEMENOV, *Dictionnaire géographique et statistique de l'Empire russe ;* Saint-Pétersbourg, 1863-85, 5 vol. in-8. — H. WILD, *Die Temperatur-Verhältnisse des Russichen Reichs ;* Saint-Pétersbourg, 1878, in-4. — *Die Regensverhältnisse des Russichen Reichs ;* Saint-Pétersbourg, 1887, in-4, avec atlas de 6 cartes. — A. VOEÏKOV, *les Fleuves russes ;* Saint-Pétersbourg, 1884, in-4. — DOKOUTCHAIEV, *Tchernozom de la Russie d'Europe ;* Saint-Pétersbourg, 1883, in-4. — SOVETOV et DOKOUTCHAIEV, *Matériaux pour l'étude des sols de la Russie*, 1885-96, 10 vol. in-8. — *Les Steppes russes d'aujourd'hui et d'autrefois*, 1892, in-4. — Élisée RECLUS, *Géographie universelle ;* Paris, 1880, t. V, Russie d'Europe, avec traduction russe publiée en 1884 et complétée par un appendice renfermant de précieux renseignements sur le climat, la géologie, la faune, la flore..., fournis par des savants russes. — Th. KÖPPEN, *Geographische Verbreitung der Hetzgewächse des europäischen Russlands und des Kaukasus ;* Leipzig, 1888, in-8. — N. KAULBARS, *Aperçu des travaux géographiques en Russie ;* Saint-Pétersbourg, 1889. in-8. — REIN, *Russie d'Europe, Kirchhoff's Landerkunde :* Berlin, 1890, t, II. — TRAUTSCHOLD, *Gletscher in Russland*, dans *Bull. Soc. imp. des naturalistes de Moscou*, 1892, t. III. — VOEÏKOV, *le Marais de Pinsk.* — IZVIESTIA, *Résultats de son desséchement*, 1893, II. — MOUCHKETOV et ORLOV, *Catalogue des tremblements de terre de l'Empire russe ;* Saint-Pétersbourg, 1893, in-8. — Ch. RABOT, *A travers la Russie Boréale ;* Paris, 1894. — *Livret-guide du congrès international de géologie* tenu à Saint-Pétersbourg en 1897. — N. SIBIRTZEV, *Etude des sols de la Russie*, avec carte de leur distribution ; Saint-Pétersbourg, 1897, in-8. — MEJOV, Bibliographie très complète des ouvrages en toutes langues relatifs à la géographie, à la statistique et à l'ethnographie, publiée annuellement à Saint-Pétersbourg depuis 1858, in-8. — KRICHTOFOVITCH, *Ann. géolog. et minéral. de la Russie, Novo-Alexandria, Inst. agronomique*, 1896, in-4

*Cartes :* HESSE-GÉRARD, *Tabula Russiæ ex autographo, suod delineandum curavit Foedor Godounof;* cette carte, publiée en 1745 par l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg en 19 feuilles au 1/128.000e, est la première qui présente un caractère scientifique. — *Carte de la Russie d'Europe et des provinces du Caucase*, publiée par la Soc. de géographie ; Saint-Pétersbourg, 1862, 12 feuilles au 1/680.000e (revisée en 1867 et 1880). — H. KIEPERT, *Karte des russichen Reichs in Europa :* Berlin, 1865, 6 feuilles au 3.000.000e, 5e éd. en 1882. — STREBITSKY, *Carte générale de la Russie d'Europe* en 6 feuilles au 2/520.000e ; Saint-Pétersbourg, 1884. — Général TILLO, *Carte hypsométrique de la Russie d'Europe ;* Saint-Pétersbourg, 1884, 6 feuilles au 2/500.000. — *Carte hypsométrique des eaux de la Russie ;* Saint-Pétersbourg, 1888, 8 feuilles au 2/500.000e. — E. SCHULER, *Dislokations-Karte der Russichen-Armée ;* Vienne, 1889, au 500.000e. — HANDTKE, *General-Karte von Europäischen Russland ;* Glaubau, 1889, au 5.000.000e. — *Etat-major russe*, carte du dépôt topographique de la guerre par gouvernements, au 126.000e. — KÖPPEN, *Carte ethnographique de la Russie ;* Saint-Pétersbourg, 1852, en 4 feuilles. — ERCKERT, *Carte ethnographique de l'Empire russe ;* Berlin, 1862. — HELMERSEN, *Geologische Karte von Russland ;* Saint-Pétersbourg, 1899, avec texte. — A. KARPINSKY, *Carte géologique de la Russie ;* Saint-Pétersbourg, 1893, en 6 feuilles au 2/250.000 avec texte en français.

ANTHROPOLOGIE. — *Travaux de la section anthropologique des amis des sciences naturelles de Moscou* (russe) ; Moscou, 1865-99, 19 vol. in-4. — *Recueil de connaissances pour l'anthropologie du pays*, édité par l'Académie de Cracovie (polonais) ; Cracovie, 1877-95, 18 vol. in-8. — *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie*, passim. ; Cracovie. — *Matériaux archéologiques, anthropol., ethnographiques ;* Cracovie, 1896-1900. — *Nouvelles archéologiques ;* Varsovie, 1873-82, 4 vol. in-8. — OSSOWSKI, GOTTFRIED, *Cavernes des environs d'Ojcow.* — *Recherches archéologiques dans la Galicie orientale*, etc., etc., dans *Recueil de connaissances pour l'anthropologie...* V. aussi *Bullet. de la Soc. d'anthrop. de Paris*, 1885, p. 469. — OUVAROV, *l'Archéologie de la Russie, l'Age de la pierre ;* Moscou, 1881, 2 vol. in-8. — Du même, *Etude sur les peuples primitifs de la Russie : les Mériens ;* Saint-Pétersbourg, 1875, gr. in-8 et atlas. — *C.-R. du congrès international d'anthrop. de Buda-Pest ;* Buda-Pest, 1877-78. — *L'Exposition anthropologique de 1879 à Moscou ;* Moscou, 1878-1886, 4 vol. in-4. — *C.-R. du congrès d'Anthrop. de Moscou ;* Moscou, 1892-93, 2 vol. gr. in-8. — DE BAYE, *C.-R. des travaux du 9e congrès russe d'archéologie ;* Paris, 1894, in-8. — VELYTCHKO, *Carte ethnographique de la nation ruthenoukrainienne ;* Leopol, 1894 ; — et *Volkov.*, dans *Bullet. Soc. anthr. de Paris*, 1897, p. 147. — ZABOROWSKI, *Du Dniestr à la Caspienne*, dans *Bullet. Soc. anthr. de* 1896. — Du même, *les Poteries peintes des bords du Paris*, 1895 et *Dniestr*, dans *Bullet. Soc. anthr.* 1898, p. 136. — *Contribution à l'ethnologie ancienne et actuelle du Caucase, dans Bulletin*, 1899, p. 585. — *Travaux de la section anthropologique de l'Académie impériale de médecine militaire de Saint-Pétersbourg.* 1896-1899, 4 vol. in-8. — *Matériaux pour l'ethnologie ruthéno-ukrainienne* (en ruthène) ; Léopold, 1898, gr. in-8. — SWIATOWIT, *Annuaire d'archéologie préhistorique ;* Varsovie, 1899, t. I, gr. in-8.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — Il serait fastidieux d'énumérer la quantité considérable de publications en différentes langues qui ont paru sur la Russie. N. MEJOV, le bibliographe consciencieux, a publié diverses bibliographies géographiques et historiques de livres et articles concernant la Russie, qui, à elles seules embrasseraient plusieurs volumes. Quelques-unes de ces bibliographies ont paru sous forme de complément au bulletin de la Société impériale russe de géographie, durant les années 1850 à 1880. Nous signalerons toutefois, parmi les ouvrages modernes qui nous paraissent donner une description assez exacte du pays : WALLACE, *la Russie.* — LEROY-BEAULIEU, *l'Empire des tsars.* — LEGRAS, *le Pays russe, la Russie.* — Un *Dictionnaire géographique et statistique de l'empire de Russie* (Russie européenne et Caucase), par P. SEMENOV, a paru à Saint-Pétersbourg, en 5 vol., 1865-85 (en langue russe). — *Statistique de l'Empire russe* publiée en russe et en français, par le comité central de statistique. — PYPIN. *Hist. de l'ethnographie russe* (en russe, 1890-94, 4 vol.

RELIGION. — MOURAVIEV, *Hist. de l'Eglise russe* (trad. all. 1857). — BOISSARB, *l'Eglise de Russie ;* Paris, 1866-67, 2 vol. — PHILARÈTE, *l'Eglise de Russie* (russe, trad all., 1872, 2 vol.). — MATRARII, *Hist. de l'Eglise russe* (russe) ; Saint-Pétersbourg, 1818-83, 12 vol. — SOKOLOV, *Darstellung des Gottesdienstes der orthodox-Katholischen Kirche ;* Berlin, 1893.

HISTOIRE. — En fait d'ouvrages russes, nous ne pouvons indiquer ici que les principaux : la grande *Histoire de Russie* de SOLOVIOV, en 28 vol. ; les histoires sommaires de BESTOUJEV-RIOUMINE (2 vol.) et de TRATCHEVSKI (2 vol.). — En allemand, la collection Oncken contient deux excellents ouvrages sur l'histoire russe : l'*Histoire de l'Europe orientale au moyen âge* de SCHIEMANN ; l'*Histoire de Pierre le Grand*, de BRUCKNER. — En français, il faut citer d'abord l'*Histoire de Russie*, d'Alfred RAMBAUD ; Paris, 6e éd., 1899, qui a été traduite à peu près dans toutes les langues ; les études de Louis LEGER, éparses dans un grand nombre de volumes ; les ouvrages d'Albert VANDAL, sur les rapports de la France et de la Russie à différentes époques (*Louis XV et Elisabeth de Russie ; Alexandre Ier et Napoléon*) ; ceux de WALISZEWSKI, sur la Russie du XVIIIe siecle (*Pierre le Grand, autour d'un trône*, etc.) ; et enfin, sur la Russie actuelle, les trois volumes, devenus classiques, d'Anatole LEROY-BEAULIEU (*l'Empire des tsars et les Russes*).

Tous ces ouvrages ont un caractère général : pour les périodes séparées de l'histoire russe, on trouvera des indications très complètes dans la bibliographie qui suit chaque chapitre russe de l'*Histoire générale* de LAVISSE et RAMBAUD.

HISTOIRE LITTÉRAIRE : I. PORFIRIEV, *Histoire de la littérature russe* (en russe) ; Kazan, 1888-96, 2 parties en quatre tomes in-8, 5e et 2e éd. — A.-N. PYPINE, *Histoire de la littérature russe* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1898-99, 4 vol. in-8. — A.-M. SKABITCHEVSKI, *Histoire de la littérature russe contemporaine, depuis 1848* (en russe) ; Saint-Pétersbourg. 1897, in-8, 3e éd. — K. GOLOVINE, *le Roman russe et la société russe* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1897, in-8. — A.-V. ARSÉNIEV, *Dictionnaire des écrivains russes* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1882 et 1887, 2 vol. in-12. — A. VON REINHOLDT, *Geschichte der russischen Litteratur ;* Leipzig, 1886, in-8. — C. COURRIÈRE, *Histoire de la littérature contemporaine en Russie ;* Paris, 1875, in-12. — K. WALISZEWSKI, *Littérature russe ;* Paris, 1900, in-8. — Louis LEGER, *la Chronique dite de Nestor :* Paris, 1884. — Du même, *Etudes slaves ;* Paris, 1875-86, 3 vol. in-12. — Du même, *Russes et Slaves ;* Paris, 1890-99, 3 vol. in-12. — A. RAMBAUD, *la Russie épique ;* Paris, 1876, in-8. — Vicomte E.-M. DE VOGÜE, *le Roman russe ;* Paris, 1897, 4e éd., in-12. — Ernest DUPUY, *les Grands Maîtres de la littérature russe au XIXe siècle ;* Paris, 1885, in-12. — DE SAINT-ALBIN, *les Poètes russes ;* Paris, 1893, in-12. — P. MÉRIMÉE, *Portraits historiques et littéraires ;* Paris, 1874, in-12. — Paul BOURGET, *Nouveaux Essais de psychologie contemporaine ;* Paris, 1886, in-12. — E. HENNEQUIN, *les Ecrivains francisés ;* Paris, 1889, in-12.

BEAUX-ARTS. — MARTINOV, *Monuments de l'art ancien en Russie* (en russe) ; Moscou, 1850. — RAMESANOV, *Matériaux pour l'histoire de l'art en Russie* (en russe) ; Moscou, 1863. — KIPRIANOV, *Contributions à l'histoire de l'architecture en Russie* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1866. — Du même, *Histoire de l'art ornemental russe du Xe au XVIe siècle. avec des reproductions du musée d'art industriel de Moscou* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1868-72. — VIOLLET-LE-DUC, *l'Art russe, ses origines, ses éléments constitutifs, son apogée, son avenir ;* Paris, 1877. — W. BUTOVSKI, *l'Art russe et les ouvrages de Viollet-le-Duc et Buslaiev* (en russe) ; Moscou, 1879. — Comte J. TOLSTOÏ et N. KONDAKOV, *Antiquités russes.* — Des mêmes, *Antiquités classiques du S. de la Russie ;* Saint-Pétersbourg, 1889. — Des mêmes, *Antiquités scythes et sarmates ;* Saint-Pétersbourg, 1889. — Des mêmes, *Antiquités du temps de l'invasion des Barbares ;* Saint-Pétersbourg, 1890. — *L'Académie des beaux-arts russes, la Société archéologique de Moscou, la Société russe pour l'étude des antiquités chrétiennes* ont publié aussi de nombreux travaux intéressant l'histoire de l'art dans leurs annales. — Enfin diverses publications doivent être encore citées : F. BULGAKOV, *Encyclopédie artistique russe*, 1876. — P. GNIEDITCH, *Histoire populaire de l'art russe ;* Saint-Pétersbourg, 1885. — N.-P. SOBKO, *Lexique des artistes russes du IIe au XIXe siècle* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1894.

**RUSSON.** Localité de Belgique, prov. de Limbourg, arr. de Tongres, à 24 kil. 1/2 S.-S.-E. de Hasselt, sur le Geer, affl. de la Meuse ; 1.200 hab. Stat. du chem. de fer de Tongres à Fexhe. Exploitations agricoles. Russon est une localité très ancienne ; on y a découvert des tombes romaines. La souveraineté de son territoire a été disputée pendant deux siècles entre les Pays-Bas du Nord et ceux du Sud. Les premiers l'emportèrent par le traité de Fontainebleau de 1785. Le château de Hamal, situé à Russon, relevait autrefois de l'archevêché de Cologne ; il subit plusieurs sièges, notamment en 1346 et en 1364.

**RUSSULA** (Bot.). Champignon Hyménomycète, de la tribu des Agaricinées, voisin des Lactaires, à stipe trapu, cylindrique, à chapeau épais, quelquefois à bords relevés dans les vieux échantillons, à lamelles rigides, larmoyantes mais sans suc laiteux en temps humide, à basides s'allongeant plus que les cellules stériles (celles-ci renflées en boutons) et portant quatre stérigmates. Spores grandes, plus ou moins sphériques, finement verruqueuses, blanches vues en masse, jaunes vues isolément à cause de leur contenu, à membrane hyaline. Une centaine d'espèces,

sylvicoles, habitant les zones tempérées de l'hémisphère Nord. Quelques-uns sont dangereuses, à saveur âcre et amère, d'autres à saveur douce et agréable. Principales espèces comestibles : *R. virescens* (R. vert de gris) à chapeau verdâtre à l'état adulte, tacheté de vert sur fond blanc à l'état jeune ; *R. lepida*, syn. R. délicate. Cul rouge ; *R. cyanoxanthe*, syn. Charbonnier, à chapeau noir ; *R. alutacea*, syn. bise rouge, d'abord rouge brun jaune, rouge vif plus tard. Dr Henri FOURNIER.

**RUSSY.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières ; 202 hab.

**RUSSY-BÉMONT.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois ; 207 hab.

**RUST** (Friedrich-Wilhelm), compositeur allemand, né à Wärlitz, dans la principauté d'Anhalt, le 6 juil. 1739, mort à Dessau le 28 févr. 1796. Cet artiste fit preuve d'une précocité remarquable. Bien qu'il fût destiné par sa famille aux études juridiques, dès l'âge de six ans il jouait assez bien du clavecin et du violon ; à treize ans, il exécutait correctement les fugues et préludes de J.-S. Bach. En 1762, après avoir jusque-là travaillé à peu près seul, il s'alla perfectionner à Zerbst, près du maître de concert Hach, puis à Berlin où il étudia avec Benda. Il semble aussi avoir étudié quelque temps avec Friedmann Bach. En 1765 et 1766, il accompagna le prince d'Anhalt-Dessau en Italie et, au retour, il fut chargé de la direction de sa musique. Il a gardé ce poste jusqu'à sa mort. On a publié de cet artiste un certain nombre de sonates pour piano et des mélodies, mais la plus grande partie de son œuvre était resté inédite jusqu'à notre temps. Elle se compose principalement de sonates pour le piano, ou pour le violon avec accompagnement, de fugues, de fantaisies, de thèmes variés. Toutes ces pièces ont été publiées voici une vingtaine d'années, par les soins du petit-fils de l'auteur, *cantor* de Saint-Thomas de Leipzig, et du Dr E. Prieger de Bonn. C'est qu'en effet ces ouvrages, où l'on n'avait vu jusqu'alors que le travail estimable d'un bon artiste de deuxième ordre, ont pris une importance considérable depuis qu'une étude attentive en fait remarquer l'originalité profonde. Le style de Rust ne ressemble en rien à celui de ses prédécesseurs immédiats, Mozart et Haydn. Il est essentiellement beethovénien d'aspect et l'on y retrouve en germe tous les procédés de composition et de développement dont le maître de Bonn a fait un peu plus tard un si magnifique usage. Il ne faut donc pas douter que les œuvres de Rust, dont Beethoven eut connaissance probablement par son fils qui se rencontra à Vienne avec lui, aient été les modèles qu'il a suivis de préférence, quand il travaillait à l'élaboration de sa manière définitive. Outre de nombreuses réminiscences de thèmes que l'on retrouve presque identiques chez les deux compositeurs, réminiscences si précises que certains critiques n'ont pas hésité de nos jours à accuser Beethoven de plagiat, accusation ridicule sans doute quand il s'agit d'un tel homme, on retrouvera dans Rust le genre de développement dont Beethoven a usé dans ses grandes œuvres, lequel diffère par tant de points des procédés d'amplification de Mozart et de Haydn. Enfin, Rust a donné les premiers exemples de la *grande variation* beethovénienne qui n'est plus la simple ornementation extérieure d'une mélodie, mais l'art de présenter un thème sous des aspects expressifs différents, de la même sorte qu'un peintre ferait rendre au même visage des sentiments divers. Il est donc difficile aujourd'hui de refuser au musicien du prince d'Anhalt l'honneur d'avoir contribué à former la personnalité du plus grand des maîtres modernes.

Le fils de cet artiste, *Carl-Wilhelm* Rust, né à Dessau en 1787, mort à Dessau le 18 avr. 1855, fut aussi un musicien distingué. Elève de son père, il a possédé sur l'orgue un talent remarquable et fut un sectateur assidu du grand J.-S. Bach.

**RUST** (Wilhelm), organiste et musicien allemand, né à Dessau le 15 août 1822, mort à Berlin en 1892, neveu et petit-neveu des précédents. Cet artiste a travaillé la composition avec Fred. Schneider et a acquis sous ce maître une solide connaissance de son art. Après avoir été plusieurs années, dans sa jeunesse, maître de la musique d'un grand seigneur hongrois, il se fixa en 1849 à Berlin où il se fit promptement un nom comme organiste, pianiste et professeur. Un certain nombre de ses compositions ont eu du succès. Admirateur de Bach, il a été un des membres les plus actifs de la Société qui s'est formée au milieu de ce siècle pour la publication des œuvres complètes de ce grand musicien.

**RUSTAN** ou **RUSTAING** (*Rustanus pagus*). Ancien pays de la France, compris dans le Bigorre. Ses limites coïncidaient avec une région naturelle formée par la vallée de l'Arros, affluent de l'Adour. Le Rustan s'étendait dans cette vallée, entre les petites rivières du Bouès et de l'Estéous, depuis les environs de la petite ville de Tournay, au S., jusqu'à la hauteur de Rabastens, au N. Il avait pour chef-lieu Saint-Sever-de-Rustan. Ses limites ont été prolongées quelquefois jusque dans l'Astarac. Il était borné au N. par l'Astarac et le Pardiac, à l'E. par le Magnoac et le Cominges, au S. par le Nébouzan, à l'O. par le Bigorre proprement dit. Le Rustan est aujourd'hui compris dans la partie septentrionale du dép. des Hautes-Pyrénées. Il avait pour localités principales : Senac, Moumoulous, Mazerolles, Laméac, Lamarque-Rustaing, Sère-Rustaing, etc. E.-D. GRAND.

BIBL. : V. ASTARAC, BIGORRE, NÉBOUZAN. — BLADÉ, *Géographie de l'Aquitaine*, dans *Revue de Gascogne*, t. I et II. — Du même, *Géographie historique de l'Aquitaine autonome* (extr. des *Annales de la Fac. des lett. de Bordeaux*) ; 1893, p. 21, in-8 (sur le Bigorre).

**RUSTEM** (V. ROUSTEM).

**RUSTICI** (Giovanni-Francesco), sculpteur italien du XVIe siècle. Né à Florence en 1494, il passa dans cette ville la première partie de sa carrière. Son chef-d'œuvre est le groupe de la *Décollation de Saint Jean-Baptiste* qu'il exécuta, de 1506 à 1511, pour le baptistère. Puis, le cardinal Jules de Médicis lui commanda une statue de *Mercure* ainsi qu'une statue de *David*. Il cultiva aussi la sculpture sur bois, et on lui doit de remarquables crucifix. Rustici excellait encore dans la représentation des animaux. D'autre part, on loue avec raison son habileté à grouper les figures en ronde bosse, à en marier harmonieusement les lignes, à établir entre elles un rapport vivant. Diverses statues représentant des sujets mythologiques : *Leda*, *Neptune*, *Europe*, etc., lui valurent une réputation brillante, et il fut au nombre des maîtres italiens que François Ier appela à sa cour, pour participer aux embellissements du palais de Fontainebleau. Rustici termina sa carrière en France en 1554. G. C.

BIBL. : Eug. MÜNTZ, *Hist. de l'art pendant la Renaissance*, 1891, t. II.

**RUSTICIANO** DE PISE, écrivain italien du XIIIe siècle ; il rédigea vers 1270 une prolixe compilation en prose française des romans de la Table Ronde ; en 1298, étant en prison à Gênes avec Marco Polo, il écrivit sous la dictée de celui-ci, également en français, une relation de ses voyages. A. J.

BIBL. : *les Voyages de Marco Polo*, publiés par G. PAUTHIER ; Paris, 1865. — GASPARY, *Storia della Lett. ital.*, I, ch. V. — G. PARIS, *la Littérature française au moyen âge*, § 64 et 91.

**RUSTICO** DI FILIPPO, poète italien qui vécut à Florence dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, ami de Brunetto Latini, qui lui dédia son *Favolello*, auteur d'une soixantaine de sonnets. Il est l'un des meilleurs poètes de ce groupe de transition qui rejoint l'école sicilienne à l'école toscane du XIVe siècle. Quelques-uns de ces sonnets, déjà fort élégants, mais non exempts de mièvrerie, font pressentir Pétrarque ; d'autres semblent annoncer la poésie humoristique et réaliste de Folgore di San Gemignano et de Cecco Angiolieri. A. J.

BIBL. : GASPARY, *Storia delle Lett. ital.*, I, IX. — T. CASINI, dans *Nuova Antologia*, févr. 1890. — E. MONACI, *Crestomazia dei primi secoli*, p. 246.

**RUSTIGE** (Heinrich de), peintre allemand, né à Werl (Westphalie) le 12 avr. 1810. Il fit son éducation d'art à l'Académie de Dusseldorf (1828) sous la direction de Schadow et devint professeur à Francfort-sur-le-Main en 1836; il fit un grand nombre de voyages d'études à Vienne, en Hongrie, en France et en Angleterre; en 1845, il fut nommé professeur à l'école des beaux-arts de Stuttgart, où son enseignement fut très suivi, et inspecteur de la galerie de Wurttemberg; en 1887, il quitta le professorat. Artiste très fécond, il a composé d'abord des tableaux de genre, empruntés à la vie des habitants des bords du Rhin et du Sud de l'Allemagne. Ses toiles les plus connues sont : *Prière devant la tempête*, *l'Inondation* (au musée de Berlin); il a ensuite fait de la peinture d'histoire avec succès : *le Duc d'Albe au château de Rudolstadt* (galerie de Stuttgart), *le Convoi de l'empereur Otton III*, *Frédéric II et sa cour à Palerme*, *l'Empereur Otton Ier jetant sa lance dans la mer après la victoire des Danois*. Rustige est connu aussi comme poète; après un volume de *Poésies lyriques* (1845), et une *Marche* très populaire parmi les soldats allemands, il a fait jouer, à Stuttgart et sur diverses scènes d'Allemagne, des drames historiques : *Filippo Lipi* (1852), *Attila* (1853), *Konrad Widerhold* (1856), *Kaiser Ludwig der Baier* (1860), *Eberhard im Bart* (1863); on lui doit encore : *Reime und Träume im Dunkelarrest* (1876), *Der Maler in Uniform* (1890). Ph. B.

**RUSTINE** (Métall.). La rustine est la partie d'un haut fourneau ou d'un four à manche, qui est opposée au côté de la coulée.

**RUSTIQUES.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Capendu; 281 hab.

**RÜSTOW** (Wilhelm), écrivain militaire allemand, né à Brandebourg le 25 mai 1821, mort à Zurich le 14 août 1878. Il entra au service en 1838, devint lieutenant du génie en 1840. Ses opinions libérales et la publication de sa brochure *Der deutsche Militærstaat vor und während der Revolution* (Zurich, 1850) le firent arrêter et traduire devant un conseil de guerre; il parvint à s'enfuir (juin 1850) et s'établit à Zurich où il fit à l'Université des cours sur l'art militaire et eut une grande influence sur la réorganisation de l'administration militaire fédérale; en 1856, il fut nommé major, et en 1860 il alla rejoindre Garibaldi en Sicile, qui le prit comme chef de son état-major avec le titre de colonel. Il décida de la victoire à la bataille de Volturno (oct. 1860) par l'énergie de son attaque sur le centre ennemi. A la fin de la guerre, il revint en Suisse, à Zurich, et se consacra à des études et publications militaires; en 1870, il fut nommé colonel. Rüstov est un des écrivains militaires modernes les plus réputés; ses livres sur la guerre dans l'antiquité sont aussi remarquables par la science critique que ceux consacrés aux guerres européennes les plus récentes, et que ses ouvrages de pure théorie militaire. Les principaux sont les suivants : *Geschichte des Griechischen Kriegswesens* (avec Kœchly, 1852-55); *Der Krieg von 1805 in Deutschland und Italien* (1853 et 1859); *Heerwesen und Kriegführung Julius Cæsars* (1855 et 1862); *Der Krieg und seine Mittel* (1856); *Die Feldherrenkunst des 19. Jahrunderts* (1857); *Geschichte der Infanterie* (1857 et 1884); *Allgemeine Taktik* (1858 et 1868); *Militærische Biographien : David, Xenophon, Montluc* (1858); *Militærisches Handwœrterbuch* (1859 et 1868); *Die Lehre vom neuern Festungskrieg* (1860); *Die Lehre vom Gefecht* (1864); *Die Lehre vom kleinen Krieg* (1864); *Die ersten Feldzüge Bonapartes in Italien und Deutschland 1796 und 1797* (1867); *Geschichte Julius Cæsars von Kaiser Napoleon III, kommentiert* (1866); *Die Grenzen der Staaten, militærisch-politische Untersuchung* (1668); *Strategie und Taktik der neuesten Zeit* (1872-75); *Kriegspolitik und Kriegsgebrauch* (1876); il a encore écrit une série d'ouvrages sur les guerres européennes depuis 1848. — Son frère *Alexander*, né en 1824, mort le 24 juil. 1866, major et commandant d'un détachement d'artillerie dans l'armée prussienne, prit part aux batailles de Gitschin et Sadowa (1866) où il fut blessé et mourut à l'hôpital de Horsitz. Il a publié *Der Kustenkrieg* (1849). — *Cæsar*, frère des précédents, né en 1826, tué à Dermbach le 4 juil. 1866, dès le premier engagement contre les Bavarois; il avait été longtemps professeur de tactique à l'Ecole militaire d'Erfurt et était entré en 1862 à l'état-major; dans la guerre de 1866, il commandait un régiment d'infanterie de la division Gœben. Il a publié : *Leitfaden der Waffenlehre* (1855); *Das Minié-Gewehr* (1855); *Die neuern gezogenen Infanteriegewehre* (1862); *Die Kriegshandfeuerwaffen* (1757-64), ouvrage très réputé. Ph. B.

**RUSTRE** (Blas.). Losange percé d'un trou rond en son centre. Ce mot paraît venir de l'allemand *raute* qui signifie losange.

**RUSTREL.** Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. d'Apt; 484 hab. Eaux minérales salines froides. Carrières d'ocre et de phosphate. Hauts fourneaux et aciérie.

**RUT** (Physiol.). Le rut est l'ensemble des phénomènes que présentent les animaux des deux sexes au moment où le besoin de l'acte de la reproduction se fait sentir chez eux. Sous l'influence de l'évolution de la glande ovarienne, l'appareil génital tout entier éprouve une turgescence plus ou moins violente, toutes les glandes et muqueuses qui y sont annexées fournissent une sécrétion exagérée. En même temps, cette excitation réagit sur toute l'économie. Les caractères de l'animal changent, le mâle recherche la femelle, et celle-ci, qui d'ordinaire fuit les approches du premier, les recherche au contraire.

Chez les êtres monogames, cette période revêt un caractère plutôt doux et tranquille. Telles les amours des pigeons et de quelques oiseaux. Mais chez les polygames, la période du rut est surtout marquée par des combats sanglants entre les mâles. Les luttes pour conquérir les femelles sont souvent meurtrières, et dans certaines espèces vivant en troupeaux, tels les bisons, les rennes, etc., la lutte persiste jusqu'au moment où un seul mâle reste vainqueur. La force brutale n'entre pas seule en jeu. La période du rut coïncide avec une décoration nouvelle, principalement du mâle. On voit l'oiseau mâle revêtir ce que l'on a appelé poétiquement sa robe de noce : plumage éclatant, appareils érecteurs développés, etc. Chez la femelle, c'est surtout l'écoulement vulvaire qui est le phénomène le plus saillant; son odeur caractéristique attire et excite les mâles. La quantité varie d'une espèce à l'autre, et ce sont les quadrumanes qui paraissent, à cet égard, se rapprocher ici encore le plus de l'espèce humaine.

Le rut est périodique, mais le nombre des périodes varie avec les espèces. Chez les animaux sauvages, elles sont généralement assez éloignées. Parmi les rongeurs, le lièvre est en rut au mois de février, l'écureuil au printemps; ceux qui ont plusieurs portées par an, comme les rats et les souris, ont nécessairement plusieurs périodes de rut. Les ruminants reproduisent principalement en hiver. Chez les animaux domestiques, ces périodes paraissent plus fréquentes, et même, pour beaucoup d'espèces, telles que les vaches, les juments, les femelles reviennent en chaleur tous les mois, et les mâles se montrent toujours prêts à l'acte reproducteur. La femelle pleine, et pendant toute la période de la grossesse, refuse l'approche du mâle, sauf cependant la jument et les truies. Même avec l'âge, la crise périodique ne disparaît pas, et Aristote avait déjà signalé la persistance du désir chez les animaux jusqu'à la vieillesse, il parle d'un étalon de quarante ans !

Quelle est la cause déterminante du rut? Jusqu'ici on avait admis que le point de départ est la chute spontanée de l'ovule, entraînant la congestion de l'ovaire, puis de la matrice et, par influences annexées, celle de tous les organes qui

concourent directement ou indirectement à la reproduction. Sans nier l'influence ovarienne, le professeur Armand Gauthier émet une idée très curieuse et très inattendue. La période du rut est déterminée en partie par la nécessité pour l'organisme de se débarrasser d'un excès d'arsenic qui s'accumule lentement dans l'intervalle des périodes. Chez le mâle, l'élimination arsenicale se fait par les productions épidermiques : plumes, cornes, poils, dont la production est exagérée pendant cette période. Chez la femelle, la décharge a lieu par le flux génital. Il a été conduit à cette opinion par une observation fort intéressante. Le sang normalement ne contient pas d'arsenic, alors que le sang menstruel en renferme des quantités appréciables. Quand la grossesse a eu lieu, l'arsenic en excès est utilisé par le fœtus, d'où suppression de la période menstruelle désormais inutile. J.-P. Langlois.

Bibl. : Aristote. *Histoire des animaux*, trad. franç., l. VI. — Buffon, *Histoire naturelle*, t. II. — Cuvier, *Du rut. Annales du Muséum*, 1807, t. IX. — Colin, *Traité de physiologie comparée des animaux*, 1875. — A. Gauthier, *la Fonction menstruelle et le Rut des animaux*, Acad. des sciences, 1900.

**RUTA** (Bot.) (V. Rue).

**RUTABAGA.** Sous-espèce de choux-navets très cultivée, surtout en Angleterre, pour sa racine volumineuse à chair jaunâtre pâle, excellent aliment pour les bêtes bovines à l'engraissement et pour les vaches laitières. Ses feuilles, lisses et bleuâtres, constituent aussi une bonne nourriture, mais elles doivent être utilisées avec modération. Les variétés sont nombreuses ; le rutabaga à collet vert (navet de Suède) et les raves à collet violet ou rouge sont les plus répandues en France ; en Angleterre, on préfère le Champion, le Skirwing, le West-Norfolk, l'Impérial, etc. Les terres fortes sont surtout convenables, elles doivent être bien défoncées et soigneusement fumées. La culture se fait : 1° en place, procédé le plus suivi en Angleterre et dans toutes les régions à climat doux et dans les bonnes terres où la levée se fait rapidement ; on sème en lignes (2 à 2$^{\text{kilogr}}$,5 de semences par hectare) dans la première quinzaine de juin, ordinairement en fin de rotation ; 2° en pépinière et avec repiquage ; le semis se fait vers la mi-mars en lignes espacées de 30 à 35 centim., sur un terrain divisé en petites planches séparées par des sentiers ; les sarclages et les binages doivent être multipliés ; on écarte l'*altise*, ennemi très dangereux des crucifères, par un épandage, opéré le matin, de cendre de bois non lessivée, de plâtre finement pulvérisé, ou, mieux, de sciure de bois imprégnée d'acide phénique ou d'huiles de goudron ou de pétrole. Les semis successifs sont à conseiller. Le repiquage commence dès la fin de juin, lorsque les plants ont atteint la grosseur du petit doigt ; on plante en lignes à l'écartement de 40 à 60 centim. entre les lignes et de 40 centim. sur les lignes ; les binages et un buttage exécuté en septembre ou en octobre sont les seules façons d'entretien. L'arrachage se fait à la main ou à la charrue, en novembre et décembre, ou, seulement, au fur et à mesure des besoins si le climat le permet ; dans le premier cas, le découpage et la mise en silos sont recommandables, on ajoute environ 1 % de sel marin aux cossettes pour faciliter la conservation. Le rendement atteint en moyenne, dans une bonne culture, 35 à 40.000 kilogr. en racines et 7.000 à 10.000 kilogr. en feuilles ; ces dernières peuvent être ensilées avec avantage. J. T.

**RUTACÉES.** Les Rutacées (*Rutaceæ* Bartl.) sont des plantes ordinairement arborescentes, à feuilles opposées, simples ou composées, dépourvues de stipules ; l'écorce de la tige et le parenchyme des feuilles renferment de nombreuses poches sécrétrices remplies d'huile essentielle. Les fleurs, hermaphrodites, tétramères ou pentamères, peuvent être dialypétales ou gamopétales ; elles possèdent des étamines, généralement en nombre égal ou double de celui des pétales, mais parfois en très grand nombre (20 à 60) ; les étamines sont insérées à la base d'un disque épais. Le pistil est formé de 4 à 5 carpelles libres ou plus ou moins unis entre eux ; chez les *Amyris*, il n'existe qu'un seul carpelle, il y en a au contraire 10 à 20 chez les *Citrus*. Le fruit est d'ordinaire une réunion de follicules ; il peut être aussi une capsule, une drupe, une samare ou bien une baie dont la paroi interne est hérissée de poils charnus formant une pulpe comestible (*Citrus*).

La famille des Rutacées comprend 83 genres renfermant environ 700 espèces qui habitent les régions tempérées et chaudes du globe, particulièrement le S. de l'Afrique et l'Australie.

Les genres ont été groupés en 9 tribus de la façon suivante : 1° *Rutées*, carpelles libres ; plus de 2 ovules, albumen charnu, embryon courbe : *Ruta*, *Dictamnus*, etc. — 2° *Diosmées*, carpelles libres, 2 ovules, pas d'albumen, embryon droit : *Diosma*, *Agathosma*, etc. — 3° *Galipées*, carpelles libres, 2 ovules, pas d'albumen, cotylédons enroulés : *Galipea*, etc. — 4° *Boroniées*, carpelles libres, 2 ovules, albumen charnu, embryon droit : *Boronia*, etc. — 5° *Zanthoxylées*, carpelles libres, 2 ovules, cotylédons plans : *Zanthoxylum*, *Pilocarpus*. — 6° *Toddaliées*, carpelles unis, fruit indéhiscent, graine albuminée : *Toddalia*. — 7° *Flindersiées*, carpelles unis, capsule pluri-loculaire, pas d'albumen : *Flindersia*. — 8° *Amyridées*, un seul carpelle, drupe, pas d'albumen : *Amyris*. — 9° *Aurantiées*, carpelles unis, baie, pas d'albumen : *Citrus*, *Limonia*, etc.

Les Rutacées se relient aux Géraniacées ; ils présentent aussi des affinités avec les Méliacées et les Anacardiacées.

Les Rutacées sont recherchées pour les essences qu'elles fournissent, au premier rang figurent les diverses espèces du genre *Citrus*, comme le *Cédratier*, le *Limonier*, l'*Oranger* puis la *Rue* et le *Jaborandi*. D'autres espèces sont fébrifuges (V. Galipea) ou renferment des matières colorantes (V. Zanthoxylum). Le bois aromatique de l'*Amyris* et de nombreux *Citrus* est utilisé dans l'ébénisterie.

Bibl. : Van Tieghem, *Traité de botanique*, pp. 1612-1614.

**RUTALI.** Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Murato ; 520 hab.

**RUTE** (Marie Studolmine Wyse, princesse de Solms, puis comtesse Rattazzi, et enfin de), femme de lettres française, née à Waterford (Angleterre) en 1833. Petite-fille de Lucien Bonaparte (frère de Napoléon I$^{\text{er}}$), fille de Lætitia Bonaparte et de sir Thomas Wyse (membre du Parlement anglais et ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Athènes), elle a toujours été repoussée par la famille Bonaparte, comme issue d'unions considérées comme des mésalliances. Son grand-père Lucien Bonaparte, prince de Canino, avait épousé en secondes noces M$^{\text{me}}$ de Bleschamp, veuve d'un agent de change ; il fit naturaliser Romains tous ses enfants. Sa petite-fille se trouva fille d'une mère romaine et d'un père irlandais. Elevée à la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis, elle prit un brevet d'institutrice ; en 1848, elle épousa un riche Alsacien, Frédéric de Solms, qui espérait profiter du retour des Bonaparte ; mais le prince Louis refusa de reconnaître sa parenté, et, quand il fut devenu président de la République, dénia à la famille Wyse le droit de porter le nom de Bonaparte-Wyse. M$^{\text{me}}$ de Solms se jeta alors dans l'opposition et tint un salon très fréquenté et luxueux ; après le coup d'Etat, elle s'exila elle-même, et quand elle rentra en France à la fin de 1852, elle fut expulsée comme étrangère, mariée à un étranger. Son mari, de Solms, se rendit aux Etats-Unis où il mourut bientôt ; M$^{\text{me}}$ de Solms vint en Italie et prit le nom de princesse de Solms. Vivant dès lors à Aix-les-Bains, Turin, Milan, Nice, etc., elle s'adonna à la littérature, publiant des romans, des vers et des articles dans le journal qu'elle avait fondé : *les Matinées d'Aix ;* dans son salon très brillant se réunissaient les patriotes de tous les pays et toute une cour d'adorateurs dont les principaux furent Ponsard, Eugène Sue, Alphonse Karr (qui se brouilla avec elle et l'appelait la « princesse Brouhaha ») ; elle feignait d'avoir des relations secrètes avec le parti démocratique et entretenait

une correspondance avec Lamennais et Béranger ; elle dédiait à Hugo : *les Chants de l'exilée* (1859). Après l'annexion de Nice et de la Savoie, elle obtint de Napoléon III l'autorisation de rester en France et de venir à Paris où elle donna de grandes fêtes et fit de nouveau parler d'elle. Elle écrivait dans le *Pays*, le *Constitutionnel*, etc. Pendant un voyage à Turin, elle fit la connaissance de *Rattazzi* (V. ce nom) et l'épousa. En 1865, elle se fit de nouveau expulser de Paris, en partie à cause de son livre, *les Mariages d'une créole* (1864), interdit en France et réimprimé à Bruxelles. En 1877, elle s'est mariée pour la troisième fois et a épousé un Espagnol, de Rute (mort en 1889). En 1886, elle fonda sous, le pseudonyme de baron Stock, une revue, *les Matinées espagnoles*, où parurent une série de lettres sur la société de Madrid, qui lui valurent une poursuite en diffamation de la part du sénateur Guell y Rente. Elle écrit sous le nom de *Mme de Rute-Rattazzi*. Elle a publié *Fleurs d'Italie*, poésies et légendes (1859) ; *Boutades* (1860), poésies ; *les Rives de l'Arno*, poésies (1865) ; *la Recherche de l'idéal*, poésies (1866). Ses principaux romans sont : *la Réputation d'une femme* (1862) ; *Mlle Million* (1863) ; *les Soirées d'Aix-les-Bains*, recueil de proverbes (1865) ; *la Forge* (1865) ; *la Mexicaine* (1866) ; *Bicheville* (1867) ; *Si j'étais reine* (1868). On lui doit encore une *Vie de Manin*, la publication des *Lettres de Béranger*, *Nice ancienne et moderne* (1864) ; *l'Aventurière des colonies*, drame en cinq actes (1868) ; *l'Espagne moderne* (1879) ; *le Portugal à vol d'oiseau* (1880) ; *Rattazzi et son temps* (1881 87), souvenirs et documents inédits ; *la Belle Juive*, roman (1882), etc.

**RUTEBEUF** ou **RUSTEBEUF,** trouvère français du XIIIe siècle, né sans doute à Paris ou aux environs et mort à Paris vers 1280 ou même 1290. On manque de renseignements sur sa vie. Clerc marié, il avait pour principal protecteur le comte de Poitiers. A l'exemple des poètes de son temps, il mena une existence errante et misérable. Les premières de ses poésies doivent dater de 1255. Certaines ont dû être faites sur commande. Il a excellé dans des genres très divers et il est l'auteur à la fois de pièces lyriques, de poèmes allégoriques, de poèmes dramatiques, de fabliaux et de pièces satiriques. On a remarqué qu'il n'a composé aucune chanson d'amour. Dans ses satires, il s'en prend à tous les abus et fait connaître ainsi la société du XIIIe siècle ; représentant de l'esprit laïque, il défend avec la vigueur d'un pamphlétaire l'Université de Paris contre les frères mendiants. Dans sa célèbre *Dispute du croisé et du décroisé*, il a, partisan des croisades, exprimé toutes les idées qu'on peut faire valoir comme argument pour ou contre. Sa courte poésie des *Ribauds de Grève* a été appelée la « chanson des gueux » du XIIIe siècle. Les prières qu'il a composées font preuve, d'autre part, d'une grande délicatesse. Il a laissé, comme poèmes allégoriques, *Renard le Bestourné* et *la Voie de Paradis;* comme œuvres dramatiques, *le Dit de l'herberie*, extravagant boniment de charlatan de foire, en vers et en prose, et *le Miracle de Théophile*, drame assez faible. En tant que conteur, il a composé deux longs poèmes où il raconte les vies de *sainte Marie l'Egyptienne* et de *sainte Elisabeth de Hongrie*, mais il est surtout l'auteur de fabliaux remarquables dont le sujet est parfois emprunté à des aventures contemporaines, ainsi : *la Vengeance de Charlot* et *Frère Denyse*. Sa poésie est à moitié populaire de forme. On peut voir, dans Rutebeuf, le mieux doué des trouvères et qui est en même temps bohème et poète, le véritable ancêtre de Villon ; avec l'originalité, il a la verve, la clarté, les principales qualités de l'esprit français ; il abuse seulement des jeux de mots. Les pièces qu'on a de lui sont au nombre de cinquante-six. Il était oublié depuis des siècles lorsqu'en 1839 A. Jubinal a publié ses œuvres complètes (Paris, 2 vol. in-8) qu'il a réimprimées avec quelques modifications en 1874-75 (Paris, 3 vol. in-8). Une édition meilleure a paru depuis ; elle est due à A. Kressner (Wolfenbüttel, 1885, in-8). Voir aussi les pièces de Rutebeuf insérées par A. de Montaiglon et G. Raynaud dans leur *Recueil général des fabliaux* (t. III, Paris, 1878, in-8.) M. Barroux.

Bibl. : P. Paris, *Hist. litt. de la Fr.*, 1842, t. XX, pp. 719-783. — L. Petit de Julleville, *les Mystères*, t. I, pp. 107-114 et t. II, pp. 223-251 ; Paris, 1880, 2 vol. in-8. — C. Lenient, *la Satire en France au moyen âge* ; Paris, 3e édit., 1883, pp. 52-66, in-12. — P.-H. Tjaden, *Untersuchungen über die Poetik Rutebeufs...* ; Marbourg, 1885, in-8. — E. Schumacher, *Zur Syntax Rustebuef's;* Kiel, 1886, in-8. — L. Jordan, *Metrik und Sprache Rutebeufs;* Wolfenbüttel (Gœttingue), 1888, in-8. — L. Clédat, *Rutebeuf;* Paris, 1891, in-8. — J. Bédier, *les Fabliaux;* Paris, 1893, pp. 366-74, in-8. — H. Strohmayer, dans *Romania*, 1891, pp. 601-606 (*le Miracle de Théophile*).

**RUTENBERG** (Christian), voyageur allemand, né à Brême le 11 juin 1850, mort à Madagascar le 25 août 1878. Après avoir fait ses études de médecine et d'histoire naturelle sous la direction de Hæckel à Iéna, il fit avec son professeur un voyage au Montenegro et en Dalmatie (1872). Il alla ensuite dans le sud de l'Afrique (1877), étudia le pays du cap Natal, passa dans l'île Maurice et traversa l'île de Madagascar en partant de la côte N.-O. jusqu'à Tananarive. En 1878, il tenta une nouvelle exploration de Beravi à la côte E., mais il fut massacré par les indigènes à Maningoza. J.-M. Hildebrandt a raconté les détails de sa fin (1879), et ses carnets de voyages ont été publiés en partie dans le troisième numéro des *Deutschen geographischen Blætter* (1880).

**RUTENI** (V. Rouergue).

**RUTH.** Le livre de ce nom est à la fois un des plus courts et des plus charmants écrits de la littérature hébraïque qui nous aient été conservés dans la Bible, où il figure à la section des Ketoubim. Ce qui lui a valu cet honneur, c'est sans doute qu'il y est question de David et qu'il roule sur des faits relatifs aux ancêtres du plus illustre des rois d'Israël. Cependant, le sens du livre reste contesté, et nous croyons utile d'en rappeler brièvement le contenu. — Une famille judaïte (de Bethléem), s'étant transportée dans le pays de Moab pour échapper à une disette, y perd son chef et les deux fils de celui-ci. La mère subsiste avec ses deux belles-filles, d'origine moabite, dont l'une, Ruth, inspirée par le plus pur dévouement filial, s'attache résolument à la mère de son mari défunt, Noémi, et l'accompagne lors de son retour en Judée. Là encore, la seule préoccupation de la jeune veuve est de rendre à la famille de son mari défunt, légalement représentée par sa belle-mère Noémi, l'honneur et l'aisance. Pour atteindre à ce but, il faut que Ruth fasse revivre la souche, momentanément éteinte, en se faisant épouser par un parent de son mari. Elle y parvient avec les conseils de Noémi et, de son union avec Booz, homme jouissant d'une large aisance, naît un fils qui reconstitue la famille menacée d'extinction. On invoque à cet égard une coutume, d'après laquelle une famille, menacée de disparition, pouvait être maintenue par l'intervention d'un parent, les enfants issus de ce mariage ne comptant pas alors dans la famille du second mari, mais dans celle du premier. Quand, de l'union de Ruth et de Booz, est né un enfant mâle — qui sera le grand-père de David — les félicitations du public ne s'adressent pas à Booz, dont cet enfant ne portera pas le nom, mais à la mère du mari défunt, à Noémi, dont la famille est reconstituée par cette naissance. « Béni soit, lui dit-on, Yahvéh (Jéhovah), qui ne t'a pas refusé un représentant en ce jour ! Puisse-t-il devenir ton consolateur et soutenir ta vieillesse ! Car c'est ta belle-fille qui l'a enfanté, elle qui t'a aimée et qui vaut mieux pour toi que sept fils. » Les voisins s'écrient alors : « Un fils est né à Noémi ! » — Ce récit, très adroitement et habilement mené, peut donc se ramener à cette simple proposition : la famille paternelle de David, menacée d'extinction, a été relevée par le dévouement filial d'un de ses membres, une femme moabite. On peut indiquer un rapprochement entre le rôle ici attribué aux Moabites et le trait de l'histoire de David, qui nous le fait voir récla-

mant dans un moment difficile l'hospitalité du roi de Moab pour son père et sa mère (1 *Samuel*, XXII, 3-4). Il n'est guère à propos de rechercher si quelque souvenir historique se cache sous l'affabulation du livre de *Ruth;* il est plus simple d'y voir une sorte d'apologue ou de conte moral exaltant les vertus familiales : une femme de modeste origine, une étrangère, mue par un esprit de sacrifice envers la mère de son mari, remplie de la pensée de rester fidèle à celui-ci jusque par delà la tombe, lui rend réellement l'existence en lui assurant une postérité légale et se trouve, en même temps, donner à Israel une souche glorieuse de rois. D'autres ont voulu chercher une idée plus profonde dans le roman-apologue en question. Grætz y voit un plaidoyer en faveur du libéralisme international à cause de la place d'honneur faite à une étrangère. Reuss y cherche une signification à la fois politique et allégorique. Ce serait un écrit destiné à réconcilier les deux groupes rivaux d'Ephraim (Israel) et de Juda; David, qui appartenait par sa ligne *naturelle* à la tribu de Juda, apparaît ici comme appartenant *légalement* à la tribu d'Ephraim, son père legal (le premier époux de Ruth) étant dit un *éphratien* ou *éphraïmite* (*Ruth*, I, 2). Les lecteurs de cet opuscule devaient ainsi être amenés à comprendre que David et ses descendants ont qualité pour commander à la totalité des tribus d'Israël, puisqu'ils appartiennent au même titre aux deux fractions qui se disputaient l'hégémonie. L'hypothèse est fort ingénieuse; elle est également des plus fragiles. Nous voyons, pour notre part, dans *Ruth*, un « éloge de la piété familiale », conçu dans un esprit libéral et délicat et que rehaussait la qualité des personnages mis en scène. C'est un « conte moral », de rédaction assez moderne, qu'il faut rapprocher des histoires de Tobie, de Suzanne, de Jonas. Le livre se termine au verset 17 du ch. IV par les mots : « Ils appelèrent l'enfant Obed. Il fut le père d'Isai, père de David ». Les lignes par lesquelles s'achève le livre (versets 18 à 22) et qui font remonter la généalogie de David jusqu'à Pharès, fils de Juda, sont une addition ultérieure, qui a été suggérée par la mention de Juda et de Pharès au verset 12.

BIBL. : V. les Introductions à la Bible et les Histoires du peuple d'Israël. Consultez spécialement REUSS, *Littérature politique et polémique* (BIBLE, trad. nouv., Ancien Testament, 7e part.; Paris, 1879). — H. GRÆTZ, *Histoire des Juifs* (éd. franç.); Paris, 1881, t. II.

**RUTHART** (Karl-Andreas), peintre allemand, dont la vie est mal connue. Originaire sans doute de l'Allemagne du Sud, il était à Anvers en 1663, à Ausgbourg en 1664, à Venise en 1672, où il fut en relations avec Giov.-Ben. Castiglione et mourut probablement à Rome. Il se consacra à la peinture d'animaux et la traita avec une maîtrise qui témoigne d'études approndies et en fait le meilleur animalier allemand du XVIIe siècle. Il empruntait ses modèles à la forme exotique aussi bien qu'à celle d'Europe, mais traitait de préférence des chasses au cerf ou à l'ours. Dessinateur de premier ordre et coloriste agréable, il a laissé quelques gravures. Il est représenté au Louvre, à Florence, à Venise et dans la plupart des galeries allemandes.

BIBL. : Th. FRIMMEL, *Karl-Andreas Ruthart*, dans *le Repertorium für K. W.*, 1886, IX (cf. XI, 1888).

**RUTHÈNES** (V. AUTRICHE, POLOGNE et RUSSIE).

**RUTHÉNIUM.** Form. { Equiv..... Ru = 51. Poids atom... Ru = 102.

Osann crut découvrir en 1828, dans le minerai de platine de l'Oural, trois nouveaux métaux; l'un d'eux fut appelé ruthénium, de ruthène, russe, mais ses découvertes ne furent point confirmées, et Claus, en 1845, montra d'une façon indiscutable l'existence d'un nouveau métal et lui conserva le nom de ruthénium parce que son oxyde existait réellement, quoique en petite quantité, dans les produits d'Osann. Son étude est due à Claus; elle a été reprise dans ces dernières années par Deville, Debray et surtout par Joly. Le ruthénium se trouve toujours en petite quantité dans les minerais de platine; les osmiures d'iridium en renferment davantage. On a trouvé dans la nature la laurite ou sulfure de ruthénium, $Ru^2S^3$. Le ruthénium des osmiures d'iridium suit l'iridium dans les différents traitements de ce minerai, de sorte que l'iridium est souillé de ruthénium ; c'est cet iridium qui sert de matière première pour la préparation du ruthénium. On l'attaque dans un creuset d'argent avec trois fois son poids de potasse et une fois son poids d'azotate. Le ruthénium se transforme en ruthéniate de potasse soluble dans l'eau, qui peut être réduit par l'alcool en bioxyde de ruthénium insoluble. L'hydrogène réduit ensuite ce bioxyde à l'état métallique. Le produit est plus pur quand on distille dans un courant de chlore la solution de ruthéniate; il distille alors de l'acide hyperruthénique que l'on condense dans un récipient refroidi et qui peut être ensuite réduit pour en obtenir le métal.

Le métal fondu au four électrique (Joly) a une densité de 12,063 à 0°, il est dur et cassant comme l'iridium. Sa chaleur spécifique concorde avec la loi de Dulong et Petit. Il ne fond pas à la température de fusion de l'iridium, et c'est, après l'osmium, le métal le plus réfractaire dans le groupe des métaux du platine.

Le ruthénium chauffé au rouge dans un moufle absorbe l'oxygène lentement en donnant du bioxyde $RuO^2$ ; avec le chalumeau, une grande partie du métal se volatilise en produisant un corps à odeur d'ozone. Vers 1000°, avec un courant lent d'oxygène dans un tube de porcelaine, on obtient un anneau cristallin de $RuO^2$ ; si le courant est rapide, on peut recueillir et condenser le composé liquide $RuO^4$, qui, explosible à 108°, se forme cependant à 1000° et donne naissance à l'anneau cristallin de bioxyde quand le courant d'oxygène est lent. Ce bioxyde se dissocie lui-même au delà de 1000° en oxygène et métal sans passer par un composé intermédiaire. Le ruthénium, attaqué par un mélange de nitre et de potasse, forme une combinaison soluble dans l'eau en donnant une liqueur rouge orangé. Son pouvoir colorant permet de déceler des traces de métal, elle rappelle la réaction du manganèse. La liqueur laisse déposer des cristaux de ruthéniate de potasse, $RuO^4K.HO$, qui perdent leur eau à 200°. Les acides dilués, la dilution, le gaz carbonique, etc., font passer la solution au vert; elle contient alors de l'heptaruthéniate, $Ru^2O^7KO$. Inversement, la solution verte repasse au rouge orange avec perte d'oxygène sous l'influence des alcalis. Ces transformations rappellent en tous points les propriétés du caméléon minéral :

$$4RuO^4K + 3HO = Ru^2O^7KO + Ru^2O^5 + 3KOHO$$
$$Ru^2O^7KO + KOHO = 2RuO^4K + O + HO.$$

Le chlore transforme d'abord la solution jaune orangée de ruthéniate alcalin en heptaruthéniate, puis en acide perruthénique.

*Anhydride perruthénique* $RuO^4$. La distillation d'une solution du ruthéniate saturée de chlore laisse dégager un liquide fondant à 25°,5 et constitué par l'oxyde $RuO^4$ ; il est rouge orange foncé, ses cristaux jaunes par transparence sont orangés par réflexion. Il détone entre 106 et 107° en se décomposant en bioxyde et oxygène. Sa densité de vapeur prise à 100° concorde avec la formule précédente. Il se dissout lentement dans l'eau en donnant une solution jaune d'or, qui se détruit assez rapidement à la lumière en donnant des oxydes inférieurs avec mise en liberté d'oxygène :

$$2RuO^4 + Aq = Ru^2O^5Aq + 3O.$$

$Ru^2O^5Aq$, chauffé dans le vide sec, perd son eau et de l'oxygène à 360° et engendre $Ru^4O^9$ :

$$2Ru^2O^5Aq = Ru^4O^9 + O + Aq.$$

*Chlorures.* Le chlore attaque à 360° le métal lentement, en formant le chlorure, $Ru^2Cl^3$ ; on obtient le même résultat plus rapidement en opérant avec un mélange de chlore et d'oxyde de carbone. Il est insoluble dans l'eau à froid et soluble dans l'alcool. La potasse le décompose en formant le sesquioxyde correspondant, $Ru^2O^3Aq$. Ce ses-

quichlorure se combine aux chlorures alcalins pour former des chlorures doubles de formule générale $Ru^2Cl^3 3MCl$, qui sont isomorphes avec les sels correspondants de rhodium et d'iridium.

Traité par le bioxyde ou le peroxyde d'azote, le chlorure de ruthénium fixe $AzO^2$ et engendre avec les chlorures alcalins un corps complexe, $Ru^2Cl^3(AzO^2)2HCl$, identique au chlororuthénate de potassium décrit par Berzélius, lequel a permis à Claus de caractériser le ruthénium comme élément nouveau en 1845, quoique ces deux savants lui aient attribué la formule inexacte $2KClRu^2Cl^4$. Ce composé nitrosé est très stable ; on peut en dériver les composés $Ru^2Cl^3AzO^2H^2O^2$, $Ru^2O^3(AzO^2)H^2O^2$, qui résistent à l'action de l'eau, des alcalis, et ne sont détruits brusquement qu'au delà de 300-440°. L'ammoniaque, en agissant sur le chlorure double, $Ru^2Cl^3.2AzH^4Cl(AzO^2)$, engendre des bases complexes nitrosées renfermant le ruthénium dissimulé dans leur radical (Joly). Le ruthénium engendre des ruthénocyanures, celui de potassium, $Ru^2Cy^6K^4 3H^2O^2$, est isomorphe avec le ferrocyanure de potassium. Les nitrates alcalins engendrent dans les solutions de chlorure des azotites doubles dont quelques-uns, peu solubles, peuvent être utilisés dans l'analyse et la séparation des métaux du groupe du platine (Joly et Leidié), $Ru^4(AzO^4)^6 4AzO^4K$ est très soluble dans l'eau, $Ru^4(AzO^4)^4 8AzO^4K$ est, au contraire, peu soluble; il se forme en liqueur alcaline. Par ses propriétés chimiques, le ruthénium se rapproche de l'osmium avec lequel il forme un sous-groupe très net dans la famille du platine. Dans la famille du fer, il convient surtout de le rapprocher du manganèse.

Bibl. : Claus, *Annalen der Chem. u. Pharm.*, t. LVI, p. 257; t. LIX, p. 234. *Annales de Poggendorf*, t. LXIV, p. 622; t. LXV, p. 200. — Deville et Debray, *Annales de chimie et physique*, t. LVI, p. 406, 3e série. — Joly, *Comptes rendus*, 1888, 1889, 1891, 1892.

**RUTHERFORD** (Daniel), médecin et physicien anglais, né à Edimbourg en nov. 1749, mort à Edimbourg le 15 nov. 1819. Il exerça longtemps la médecine à Edimbourg, puis fut professeur de botanique à l'Université de cette ville. Il découvrit en 1772, presque en même temps que Priestley, l'azote ou nitrogène, qu'il décrivit, sans lui donner aucun nom, dans sa thèse de doctorat intitulée *De aere mephitico*. On lui doit aussi d'importants perfectionnements à la machine pneumatique, et l'un des premiers thermomètres à maximum et à minimum. Il n'a publié que quelques mémoires de physique épars dans les *Transactions* de la Société royale d'Edimbourg, dont il était membre. L. S.

**RUTHERFORD** (William), physiologiste anglais, né à Ancrum Craig (Roxburgshire) le 20 avr. 1839, mort à Edimbourg le 21 févr. 1899. Professeur de physiologie au King's College de Londres (1869), puis à l'Université d'Edimbourg, où il succéda à son ancien maître, John-Hugues Bennet (1871), il s'est rendu célèbre par toute une série de remarquables travaux de physiologie qui ont porté sur les questions les plus diverses : action du nerf pneumogastrique sur l'appareil circulatoire (1870), influence des substances thérapeutiques sur la sécrétion biliaire (1872-79), contraction musculaire, etc. On lui doit aussi une théorie nouvelle du téléphone, en opposition avec celle donnée par Helmholtz (V. Téléphone). Il a publié : *Outlines of practical histology; Text-Book on Physiology*, etc. L. S.

**RUTHERFURD** (Lewis-Morris), astronome américain, né à Morrisania (Etat de New York) le 25 nov. 1816, mort à New York le 30 mai 1892. Il fut d'abord avocat, travailla avec Hamilton Fish, puis s'adonna à l'astronomie et, en 1850, se fit édifier à New York un observatoire, où il s'occupa, l'un des premiers, de l'étude des étoiles fixes au spectroscope. L'un des premiers, également, il appliqua avec succès la photographie à l'astronomie et, avec deux télescopes construits par lui, l'un de 11 pouces d'ouverture (1864), l'autre de 13 pouces (1868), obtint toute une série de belles épreuves du soleil, de la lune, des nébuleuses, du spectre solaire. On lui doit aussi une machine à diviser les instruments et un micromètre pour la mesure des photographies prises au télescope. L. S.

**RUTHNER** (Anton de), alpiniste et géographe autrichien, né à Vienne le 21 sept. 1817. Il fit ses études de droit, exerça la profession d'avocat à Vienne jusqu'en 1871, puis à Steyr en 1873 et à Salzbourg en 1875, ville où il devint notaire en 1878. Il fit l'ascension de tous les sommets principaux des Alpes d'Autriche et fut pendant plusieurs années président du Club alpin autrichien, à la prospérité duquel il contribua beaucoup. On lui doit : *Aus den Tauern Berg und Gletcherreisen in den œsterreichischen Hochalpen* (1864); *Aus Tirol* (1869), et *Das Kaisertum Œsterreich* (1879), luxueux ouvrage illustré de géographie et d'ethnographie. Ph. B.

**RUTHVEN** (Lords). Très ancienne famille, d'origine saxonne ou danoise, établie en Ecosse sous le règne de David Ier. Le premier lord, *William*, obtint son titre le 29 janv. 1488. — Le second lord, *William*, fut lord du sceau privé en 1546 et mourut en déc. 1552. — *Patrick*, troisième lord, né vers 1520, mort à Newcastle le 13 juin 1566, combattit contre les Anglais, puis contre la France (1552), fut chargé de réprimer par la force la conversion de Perth à la réforme, mais s'y refusa et s'affilia aux lords de la congrégation au nom desquels il négocia avec la reine régente à Preston. Il joua un rôle prépondérant dans ce mouvement religieux, battit une armée française à Kinghorn, en 1560, et signa la fameuse déclaration de 1560 pour « la défense de la liberté de l'évangile et l'expulsion des Français ». En 1563, il fut nommé conseiller privé de Marie Stuart, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à défendre vigoureusement le protestantisme. Grâce à lui, Marie put échapper aux intrigues de Moray qui voulait s'emparer de sa personne, et il prit une part prépondérante au mariage de la reine avec Darnley qui était son cousin germain. La faveur croissante de Rizzio porta ombrage à Ruthven. Aussi joua-t-il le premier rôle dans l'organisation du meurtre du favori : il en écrivit même la relation. Bien que Marie lui eût promis son pardon, il s'enfuit en Angleterre où il arriva très malade et où il mourut peu après. — *William*, quatrième lord et premier comte de Gowrie, né vers 1541, mort à Stirling le 2 mai 1584, fils du précédent, prit part, lui aussi, au meurtre de Rizzio et accompagna son père en Angleterre. Il revint en Ecosse à la fin de 1566 et se déclara contre Bothwell. Lorsque la reine se fut remise entre les mains des lords, il la conduisit à la forteresse de Lochleven et fut quelque temps chargé de sa garde. Il combattit à Langside (1568), à Brechin (1570), à Jedburgh (1572). Nommé lord haut trésorier, il eut une part considérable dans les négociations de la pacification de Perth (23 févr. 1573). Il devint lord extraordinaire de session en 1578, joua un rôle important dans le procès de Morton et, après l'exécution de ce dernier, fut créé comte de Gowrie (1581). Gowrie organisa en 1582 le fameux « raid de Ruthven », c.-à-d. qu'il s'empara violemment de la personne du roi et le tint quelque temps sous sa dépendance. A son tour, il fut enlevé en 1584 par la faction du comte d'Arran, enfermé à Stirling, condamné sous le chef de haute trahison et décapité. — *John*, troisième comte de Gowrie, né vers 1578, mort en 1600, fils du précédent et de Dorothée Stuart. Prévôt de Perth en 1592, il était passionné pour l'étude et, à partir de 1594, suivit les cours des Universités de Padoue, de Genève, de Paris. Il était surtout attiré par les sciences naturelles et par la chimie. Il revint en Ecosse en 1600, après avoir passé par Londres où Elisabeth lui fit un accueil très cordial. Jacques d'Ecosse, déjà mal disposé à son égard, fut encore blessé par la réception triomphale qu'on fit à Gowrie à Edimbourg : il devait, en outre, au comte une somme considérable. Très froidement reçu à la cour, Gowrie se retira dans ses domaines et réclama son argent. Jacques vint, sous prétexte d'une partie de chasse, le rejoindre et lui demander à dîner. Après le dî-

ner, il se produisit une scène confuse que les historiens n'ont jamais réussi à tirer au clair. Le roi cria à la trahison, et Gowrie et son frère, le maître de Ruthven, furent tués par les gentilshommes de sa suite. Le 20 nov., le parlement d'Écosse faisait produire leurs cadavres à la barre et ordonnait de les écarteler et d'en exposer les tronçons dans les villes d'Edimbourg, Perth, Dundee et Stirling. Il semble que la trahison fut le fait du roi qui, du coup, se débarrassa d'une dette gênante et confisqua les biens d'ennemis qu'il détestait. — *Alexander*, maître de Ruthven, né vers 1580, mort en 1600, frère du précédent, était gentilhomme de la chambre de Jacques VI. Grand favori de la reine, il tomba amoureux d'elle et fut, paraît-il, payé de retour. Jacques obligea le maître de Ruthven à quitter la cour. Alexandre rejoignit son frère et périt avec lui dans la même mystérieuse échauffourée.

*Patrick*, comte de Forth et Brentford, né vers 1573, mort en 1651, petit-cousin des précédents, entra au service de la Suède vers 1606 et fut distingué par Gustave-Adolphe qui lui confia des commandements importants. Ruthven se battit bravement à Dirschau (1627), à Strasbourg (1628), à Leipzig (1631), à Ulm (1632), à Landsberg. Il s'éleva au grade de major général. Quittant le service suédois en 1638, il revint en Ecosse où il combattit vivement les covenantaires. Bloqué dans le château d'Edimbourg, il fut contraint de se rendre après une défense désespérée et obtint les honneurs de la guerre. Créé comte de Forth en 1642 et nommé maréchal-général, il rejoignit le roi à Shrewsbury et l'accompagna dans sa marche sur Londres. Il se distingua à Edgehill, s'empara de Brentford, fut blessé à Gloucester et à Newbury. Déclaré traître par le Parlement écossais en 1644, il bloqua l'armée d'Essex à Lostwithiel, l'obligea à se rendre et fut de nouveau blessé à la seconde bataille de Newbury. Mais à la fin de 1644 son influence sur le roi fut contrebalancée par celle du prince Rupert, et il ne commanda plus en chef. On lui donna comme compensation des honneurs, entre autres, les fonctions de chambellan du prince de Galles (1645). En 1649, Ruthven, toujours fidèle, essaya d'obtenir l'intervention de Christine de Suède en faveur de son souverain exilé, et en 1650 il accompagna Charles II en Ecosse. Il mourut à Dundee. R. S.

BIBL. : *Papers relating to William, first earl of Gowrie*, 1867. — *A Discourse of the unnatural and vile conspiracy attempted against his majesty's Person*, 1600. — *Vindication of the earl of Gowrie*, 1600. — CROMARTY, *Historical account of the conspiracy of Gowrie*, 1713. — LAING, *History of Scotland*, t. Ier. — PANTON, *Gowrie Conspiracy*, 1812. — SCOTT, *History of the life and death of John. earl of Gowrie*, 1818. — BARBÉ, *Tragedy of Gowrie House*, 1887. — JAMES, *Gowrie or the King's plot*, 1851. — W. D. MACRAY, *The Ruthven Correspondence*.

**RUTILE** (Minér.). Le *rutile*, appelé aussi *titane oxydé rouge*, *schorl rouge*, *crispite*, *sagénite*, *nigrine*, est, avec l'*anatase* et la *brookite*, une des trois formes de l'acide titanique naturel, $TiO^2$. Il s'y trouve aussi, en quantités variables, des traces de fer et de manganèse. Le rutile cristallise dans le système quadratique, en prismes à quatre, huit ou douze pans, terminés par des pyramides et formant souvent des groupements analogues à ceux de l'oxyde d'étain (titane géniculé, réticulé, tricoté). Couleur rouge brunâtre (d'où son nom), tirant parfois sur le rouge aurore, ou aussi, quand il contient du fer, sur le noir ; éclat adamantin, inclinant au métallique ; poussière gris brunâtre. Poids spécifique : 4,27. Dureté : 6 à 6,5. Soluble dans les acides, mais seulement après fusion avec un alcali ou un carbonate alcalin. Infusible au chalumeau. Les plus gros cristaux de rutile jusqu'ici connus ont été trouvés au mont Graves, dans l'État de Géorgie (Etats-Unis). En Europe, on le rencontre surtout parmi les gneiss, les micaschistes et les chloritoschistes du Saint-Gothard, du Haut-Valais, de l'Oisans, sous forme de petits filons, les *filons* ou *gîtes titanifères* qui offrent les mêmes caractères que les *gîtes stannifères* (V. FILON, t. XVII, p. 472) et où il est accompagné de quartz, d'arthose, d'albite, de chlorite, souvent aussi de sphène, d'apatite, de fluorine, de tourmaline, d'axinite. Il est quelquefois implanté dans les cristaux de quartz en filaments ou aiguilles d'un blond doré (*cheveux de Vénus*) et dans l'oligiste en petits cristaux rouges aplatis.

**RUTILIUS** LUPUS, rhéteur romain du temps de Tibère. Il composa, d'après les œuvres grecques de Gorgias le Jeune, un traité des figures de rhétorique : on en a conservé deux livres (*Schemata lexeos*). Ruhnken en a donné en 1768 une édition, rééditée en 1841 ; et Halm les a publiés en 1863 dans *Rhetores latini minores*.

**RUTILIUS** MAXIMUS, jurisconsulte romain qu'on peut placer un peu avant Hermogénien. Il a composé un *liber singularis ad legem Falcidiam*.

BIBL. : KRUEGER, *Histoire des sources du droit romain* (trad. Brissaud) ; Paris, 1891, p. 301, in-8.

**RUTILIUS** NAMATIANUS (Claudius) (V. NAMATIANUS).

**RUTILIUS** RUFUS (Publius), général et jurisconsulte romain, né vers 150 av. J.-C. Il suivit Scipion au siège de Numance, Métellus en Numidie et contribua à la ruine de Jugurtha. Consul en 105, il suivit le proconsul Scevola en Asie, en 98, et réprima sévèrement les exactions des chevaliers romains. Ses ennemis se vengèrent de lui en le faisant condamner pour concussion. Il se retira alors à Smyrne. Homme érudit et vertueux, il composa des *Traités de jurisprudence* et une *Histoire romaine* (dont Appien s'est servi), mais ses ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

**RÜTIMEYER** (Karl-Ludwig), naturaliste suisse, né à Biglen (Emmenthal) le 26 févr. 1825, mort à Bâle le 26 nov. 1895. En 1885, il fut nommé professeur de zoologie et d'anatomie à Berne, puis à Bâle, où il devint recteur de l'Université. Ses travaux marquent une importante étape dans les progrès de la paléontologie. Ils ont plus spécialement contribué à la connaissance de la faune fossile de la Suisse. Principaux ouvrages : *Vom Meere bis nach den Alpen* (Berne, 1854) ; *Die Fauna der Pfahlbauten in der Schweiz* (Bâle, 1861) ; *Beiträge zur Kenntniss der fossilen Pferde* (Bâle, 1863) ; *Crania helvetica*, en collab. avec His (Bâle, 1864) ; *Ueber die Herkunst unsrer Tierwelt* (Bâle, 1867) ; *Die Grenzen der Tierwelt* (Bâle 1868) ; *Ueber Thal- und Seebildung* (Bâle 1869 ; 2e éd., 1874) ; *Die Veränderungen der Tierwelt in der Schweiz* (Berlin, 1875) ; *Die Rinder der Tertiärepoche* (Zurich, 1878-79) ; *Beiträge zu einer naturlischen Geschichte der Hirsche* (Genève, 1880-84) ; *Beiträge zur Geschichte der Hirschfamilie* (Bâle, 1882) ; *Die Bretagne* (Bâle, 1882) ; *Die eocäne Säugetierwelt von Egerkingen* (Bâle, 1892).

BIBL. : ISELIN, *Karl Ludwig Rütimeyer*; Bâle, 1897.

**RUTINE.** Form. $\begin{cases} \text{Equiv.} \ldots & C^{54}H^{32}O^{32}.2H^2O^2. \\ \text{Atom} \ldots & \mathrm{C}^{27}H^{32}\mathrm{O}^{16}2H^2\mathrm{O}. \end{cases}$

La rutine est un glucoside cristallisé que Weiss a découvert dans la rue (*Ruta graveolens*) ; elle existe également dans un grand nombre de fleurs, par exemple dans les roses. Certains chimistes l'ont considérée à tort comme identique au quercitrin. La rutine cristallise dans l'eau en aiguilles jaunes soyeuses, perdant $2H^2O^2$ à 160° et fondant ensuite à 190° ; elle se dissout dans 11 parties d'eau froide et 185 parties d'eau bouillante ; elle est insoluble dans l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone et la benzine. Le perchlorure de fer colore ses solutions en vert nitreux. Les acides étendus la décomposent en *quercétine* et *rhamnose :*

$$\underset{\text{Rutine}}{C^{54}H^{32}O^{32}} + 3H^2O^2 = \underset{\text{Quercétine}}{C^{30}H^{10}O^8} + \underset{\text{Rhamnose}}{2C^{12}H^{14}O^{12}}.$$

L'émulsine ne produit pas cette décomposition. On a préparé un dérivé plombique, $C^{54}H^{28}O^{32}Pb$. C. M.

BIBL. : HLASIWETZ, ROCHLEDER, *Annalen der Chem. u. Pharm.*, t. LXXXII, p. 197.

**RUTIQUE** (Acide) (V. CAPRIQUE [Acide]).

**RUTLAND** (Iles) (V. ANDAMAN [Iles]).

**RUTLAND.** Comté d'Angleterre, situé entre ceux de Lincoln (N. et E.), de Northampton (S.-E. et S.) et de Leicester (O.); le plut petit d'Angleterre : 394 kil. q. et 20.659 hab. C'est un pays montueux, mais peu élevé, fertile et couvert de pâturages. Il est arrosé par le Welland, son cours d'eau le plus important, qui le sépare du Northampton. Sa capitale est Oakham. 38 °/₀ de la superficie sont cultivés, 52 °/₀ couverts de prairies, 4 °/₀ sont boisés. Les principaux revenus des habitants consistent en culture et élevage du bétail. La tannerie est l'industrie la plus importante. — Depuis 1803, la famille d'origine anglo-normande de Manners possède le titre de duc de Rutland; cette famille a joué un rôle important dans le Nord, aussitôt après la conquête par les Normands.

**RUTLAND.** Capitale du comté de Rutland, dans l'Etat nord-américain de Vermont, située dans les Green Mountains, sur l'Otter Ereck; 11.760 hab. Carrières de marbre et d'ardoise. Ecole militaire. Maison de correction.

**RUTLAND** (Comtes et ducs de). Le premier comte est *Thomas* Manners, mort le 20 sept. 1543. Il figura au camp du Drap d'or (1520), occupa les plus hauts emplois à la cour et fut créé comte de Rutland le 18 juin 1525. Il fut en grande faveur auprès de Henri VIII et l'accompagna partout. Rutland fut encore chambellan d'Anne de Clèves. — *Henry*, 2e comte, fils du précédent, mort de la peste le 17 sept. 1563, hérita de l'influence paternelle à la cour d'Angleterre, où il appuya la politique de Warwick. Il fut un instant emprisonné pour avoir pris le parti de Jane Grey. Amiral en 1556, général de la cavalerie pendant l'expédition de France de 1557, Rutland fut un des favoris de la reine Elisabeth. — *Edward*, 3e comte, fils du précédent, né en 1549, mort le 14 avr. 1587. Il porta pendant sa jeunesse le titre de lord Roos, et continua la tradition de la famille, en se maintenant à la cour. Il joua un certain rôle dans le procès de Marie Stuart, et il était désigné pour les fonctions de lord chancelier, mais il mourut deux jours après le précédent titulaire, Thomas Bromley. — *Roger*, 5e comte, neveu du précédent, né le 6 oct. 1576, mort le 26 juin 1612. Très soigneusement instruit par John Jegon qui le mit en relation avec les érudits du temps, il se fit inscrire au barreau de Londres en 1598. Il était en termes assez froids avec la cour. Il servit en 1600, en Hollande, participa en 1601 au complot d'Essex, fut enfermé à la Tour de Londres et, ayant humblement imploré son pardon, fut seulement condamné à 30.000 livres d'amende. A l'avènement de Jacques Ier, la fortune lui sourit de nouveau, et il fut comblé de faveurs et de hautes charges. — *Francis*, 6e comte, né en 1578, mort le 17 déc. 1632, frère du précédent, prit part, lui aussi, au complot d'Essex et fut emprisonné, puis relâché après avoir payé une forte amende. Un des gentilshommes le plus en vue de la cour de Jacques Ier. Rutland entra au conseil privé en 1617, occupa quantité de fonctions, entre autres celles d'amiral de la flotte (1623). — *John*, 8e comte, né le 10 juin 1604, mort le 29 sept. 1679, neveu du précédent, inscrit au barreau de Londres en 1621, se rangea, en 1642, mais avec beaucoup de modération, dans le parti du Parlement et réussit à éviter de juger le roi sous prétexte de santé. Les royalistes ravagèrent néanmoins ses propriétés. En 1645, Rutland fut nommé chef commissaire du Parlement, en Ecosse, fit partie de la commission de la flotte et perdit encore dans la guerre civile son château de Belvoir, qu'il dut reconstruire de fond en comble en 1668. — *John*, 9e comte et 1er duc, né le 29 mai 1638, mort le 10 janv. 1711; fils du précédent. Membre des Communes pour le comté de Leicester, de 1661 à 1679, il entra à la Chambre des lords en 1679. Lui aussi fut en mauvais termes avec la cour. Ayant reçu la princesse Anne lorsqu'elle s'enfuit de Whitehall en 1689, il recouvra quelque faveur, mais il s'obstina à vivre dans ses terres. Il avait épousé lady Anne Pierrepoint et divorça d'avec elle en 1670, événement qui bouleversa la cour, car le duc d'York s'y opposait, tandis que le roi l'approuvait. John avait été créé, le 29 mars 1703, marquis de Granby et duc de Rutland. — *Charles*, 4e duc, né le 15 mars 1754, mort le 24 oct. 1787, fils de John Manners, marquis de Granby (V. MANNERS). Membre des Communes en 1774, il s'opposa vivement à la politique suivie dans le différend avec les colonies d'Amérique, et mena l'opposition avec Burke et Fox. Nommé grand intendant du Palais en 1783, il démissionna lors de la formation du ministère de coalition de 1783, puis reçut le sceau privé dans le cabinet Pitt de la même année. Pitt le nomma vice-roi d'Irlande (1784), il l'aimait beaucoup. On a toute une : *Correspondence between W. Pitt and Charles duke of Rutland* (1781-87) (Londres, 1842, in-8; nouv. éd., 1890, in-8). — *Charles-Cecil-John*, 6e duc, né le 16 mai 1815, mort le 4 mars 1888, petit-fils du précédent. Membre des Communes depuis 1837, il fut un conservateur renforcé. Il parlait beaucoup, mais ne gagna jamais l'oreille de la Chambre, et l'on dit malicieusement que son parti le nomma, en 1852, lord lieutenant du Leicestershire, pour lui fermer la bouche. — Le représentant actuel de la pairie est le 7e duc, *John-James-Robert* Manners, frère du précédent, né en 1818. Conservateur, il occupa un siège dans les cabinets de 1852, de 1858 et de 1866, comme commissaire des travaux publics, fut maître général des postes en 1874 et en 1885, chancelier du duché de Lancastre de 1886 à 1892. R. S.

**RUTLAND** (John-James, duc de), homme d'Etat anglais (V. MANNERS).

**RUTOCERAS** (Paléont.) (V. CYRTOCERAS et NAUTILE).

**RUTTLI** (V. GRUTLI).

**RUTYLÈNE.** Form. { Equiv..... $C^{20}H^{18}$. Atom..... $\mathfrak{C}^{10}H^{18}$.

Le rutylène est un carbonate non saturé que Bauer a dérivé du diamylène, $C^{20}H^{20}$. Le diamylène fixe deux atomes de brome pour former un bromure que la potasse alcoolique décompose en donnant naissance au rutylène :

$$C^{20}H^{20} + Br^2 = C^{20}H^{20}Br^2.$$
$$C^{20}H^{20}Br^2 = 2HBr + C^{20}H^{18},$$

carbure liquide bouillant à 150°, dont les propriétés sont en relation avec sa fonction de carbure non saturé.

BIBL.: BAUER, *Annalen der Chim. u. Pharm.*, t. CXXXV, p 344.

**RUVIGNY.** Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny; 164 hab. Située dans la vallée de la Barse. Autrefois baronnie de l'ancien comté de Champagne, mentionnée de 1152 à 1180 (*feoda Campaniæ*).

**RUVIGNY** (Henri de MASSUE, marquis de), général français, né en 1610, mort à Greenwich en 1689. Zélé protestant, mais fidèle sujet de Louis XIV dont il servit l'autorité pendant la Fronde, il fut choisi en 1653 comme député des Eglises réformées. Envoyé auprès de Charles II Stuart en 1669, il réussit à faire rompre la triple alliance de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande contre son maître; en 1676, il lia Charles II à la France. Prévoyant qu'il lui faudrait un jour choisir entre sa foi religieuse et son devoir de sujet, il se fit d'avance naturaliser Anglais, lui et ses enfants, quitta la France après la révocation de l'édit de Nantes, et se retira à Greenwich (1686)

**RUVIGNY** (Henri de MASSUE, marquis de), comte de Galloway en Angleterre, né le 9 avr. 1648, mort en 1721, fils du précédent. Il succéda à son père, en 1678, comme député général des Eglises réformées, et le suivit dans l'exil. Sa tante, Rachel, était duchesse de Southampton. Il obtint de Guillaume III un régiment de cavalerie, prit part à la bataille de La Boyne (1690), à celle de Neerwinden (1693), au siège et à la prise de Casal (1696). Il fut fait pair d'Irlande et comte de Galloway (1697). Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il perdit un bras au siège de Badajoz, et un œil à la bataille d'Almanza, où l'Anglais réfugié Berwick, au service de la France, l'em-

porta sur le Français naturalisé Anglais (1707). Ruvigny se fit encore battre à La Gudina (1709), en Portugal. Louis XIV confisqua ses biens français en 1711 et en fit cadeau au cardinal de Polignac. H. M.

BIBL. : HAAG, *France protestante*. — *Mémoires* de BERWICK, de SAINT-SIMON.

**RUVO** DI PUGLIA. Ville d'Italie, prov. de Bari, cercle de Barletta; 17.728 hab. Evêché. Cathédrale du XII^e siècle avec un clocher et un ancien baptistère. Séminaire, école technique. Fabrique de poteries. Ruvo est l'ancien Rubi; les fouilles ont retrouvé dans d'anciens tombeaux des vases peints antiques remarquables, qui sont en partie au musée de Naples.

**RUVO** (CARAFFA DE), patriote napolitain (V. CARAFFA).

**RUY.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin ; 1.444 hab.

**RUYAULCOURT.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt; 876 hab.

**RUYSBROECK**-LEZ-BRUXELLES. Localité de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, à 9 kil. S. de cette ville, sur la Senne, sous-affl. de l'Escaut; 4.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Mons. Exploitations agricoles, fonderies de fer, fabriques de produits chimiques, de toiles. C'est le lieu de naissance de Guillaume de Ruysbroeck, missionnaire envoyé par saint Louis au khan des Tartares, de l'architecte Jean van Ruysbroeck, auteur de la flèche de l'hôtel de ville de Bruxelles, de Jean de Ruysbroeck, le célèbre mystique.

**RUYSBROEK**, voyageur belge (V. RUBRUQUIS).

**RUYSBROEK** (Jean de), théologien mystique, né à Ruysbroeck sur la Senne (Brabant) en 1294, mort en 1381. Après avoir rempli, avec zèle, pendant trente-six années, les fonctions de vicaire en l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, il se retira dans le couvent de Groendal, près de Waterloo, dont il fut nommé prieur, et il s'y voua à la vie contemplative, à la réforme des chanoines réguliers de Saint-Augustin et à la composition de ses nombreux écrits mystiques. Il était alors âgé de soixante ans. En cette dernière partie de sa vie, il se tint en relation avec des religieux de Paris, avec les *Amis de Dieu* de Cologne et de Strasbourg, auxquels il dédia son livre des *Noces spirituelles*, et très intimement avec Gérard de Groote, à qui il inspira le dessein de fonder la congrégation de Windesheim. — Ses œuvres les plus caractéristiques ont pour titres : *Miroir de la béatitude éternelle*, — *Livre des Sept degrés dans la salutation de l'amour mystique*, — *Ornement des noces spirituelles*, — *Tabernacle de l'Alliance*, — *Quatre tentations subtiles*, — *Vraie contemplation*. Ruysbroek s'imaginait les écrire sous la dictée du Saint-Esprit. Il part de la nature divine, pour expliquer la nature humaine; puis il montre le chemin que l'homme doit parcourir pour remonter vers Dieu, source de toute vérité, de tout amour et de tout bonheur : « Dieu est l'abîme sans nom, le silence obscur, la mer sans fond... Comme dans l'Océan, il y a un flux de la vie divine qui se répand dans les bien-aimés de Dieu, selon les besoins et la valeur de chacun; il y a aussi un reflux qui reporte en haut, sur la terre et dans le ciel, tous ceux qui le reçoivent, avec tout ce qu'ils possèdent. » La route qui mène à Dieu comprend trois étapes : la vie active, la vie intérieure et la vie contemplative. La *vie active* commence par le service de Dieu, en abstinences, pénitences et saintes actions. Trois conditions sont nécessaires pour parvenir au degré suivant : 1° un cœur non partagé; 2° la liberté de l'esprit devant les désirs de la chair; 3° l'union du sentiment intime avec Dieu. « La *vie intérieure* est un entraînement, une poursuite incessante du Saint-Esprit, poussant l'âme à toutes les vertus. Cette grâce procède de l'intérieur, non du dehors; car Dieu est plus au dedans de nous que nous-mêmes; son impulsion nous est plus intime que nos propres actions. » La *vie contemplative* « est un anéantissement, un exercice indistinct, une absorption totale en Dieu. L'âme veut savourer la richesse insondable de l'amour de Dieu. De là, une faim et une soif inextinguibles ». Cet état, que Ruysbroek appelle « la vie vitale par excellence, la vie superessentielle », produit un savoir sans modes et sans différences, une intuition immédiate, où l'on ne distingue plus entre le rien et le quelque chose. — Pour ne point tomber dans le panthéisme, Ruysbroek affirmait la réalité du libre arbitre en l'homme : « Dieu ne peut pas, ne veut pas nous sauver malgré nous ». Il combattit d'ailleurs très vigourement les sectes qui, sous les noms de *Frères du libre esprit*, de *Bégards* ou de *Béguines*, dédaignaient les deux premiers degrés de la vie mystique, pour se livrer à un panthéisme dédaigneux des commandements du Décalogue. Néanmoins, il fut suspecté d'hérésie en son vivant et accusé après sa mort, par Gerson, de renouveler les erreurs d'Amaury de Benne (*Epistolæ ad fratrem Bartholomæum super tertia parte libri J. Rusbrochii. De ornatu spiritualium*). Il réprouvait le commerce des indulgences, comme « tromperie, car on n'a pas le droit de vendre ce qui est éternel : la grâce de Dieu ». — Ruysbroek, qui désirait être lu par les petits et les simples, écrivit tous ses livres en flamand; ils ont été traduits en latin par ses disciples. L. Surius en a fait un recueil, qu'il présente comme complet : *De Joannis Rusbrochii opera omnia* (Cologne, 1552, in-fol.). Editions plus récentes : *Vier Schriften von Johann Rusbröck in niederdeutschen Sprache* (Hanovre, 1848); *J. Ruysbroek's Werken* (Gand, 1869). E.-H. VOLLET.

BIBL. : ENGELHARDT, *Richard von S. Victor und Johann Ruysbroek*; Erlangen, 1838. — Ch. SCHMIDT, *Etudes sur le mysticisme allemand au XIV^e siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales*, 1845. — A. JUNDT, *Histoire du panthéisme populaire au XIV^e siècle*; Paris, 1875. — BONET-MAURY, *J. de Ruysbroek*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de LICHTENBERGER; Paris, 1881.

**RUYSCH** (Frederik), anatomiste hollandais, né à La Haye en 1638, mort le 22 févr. 1731. Il fit ses études à La Haye et à Leyde et se fit connaître dès 1665 par un ouvrage *Sur les valvules des vaisseaux lymphatiques*. Il devint professeur d'anatomie à Amsterdam en 1665, passa maître en injections de cadavres et créa une collection de pièces que Pierre le Grand acheta en 1717. Une des membranes de l'œil a conservé son nom. Ouvrages principaux : *Observationum anatomico-chirurgicarum centuriæ* (Amsterdam, 1691, in-4); *Thesaurus anatomicus* (Amsterdam, 1701-15, 10 vol. in-4); *Epistolæ problematicæ ad Ruyschium, cum hujus responsionibus* (Amsterdam, 1704, in-4); *Thesaurus animalium* (Amsterdam, 1710, in-4); *Adversaria anatomico-chirurgico-medica* (Amsterdam, 1717-23, 3 vol. in-4); *De fabrica glandularum* (Amsterdam, 1722, in-4); *Curæ renovatæ, dem thesaurus anatomicus* (Amsterdam, 1728, in-4); *Icon duræ matris...* (Amsterdam, 1738, in-4); etc. Ses ouvrages ont été réunis sous ce titre : *Opera omnia anatomico-medico-chirurgica* (Amsterdam, 1737, 5 vol. in-4). D^r L. HN.

**RUYSCH** (Rachel), femme peintre hollandaise, née à Amsterdam en 1664 ou 1665, morte à Amsterdam en 1750. Elève de W. van Aelst, elle peignit les fleurs et les insectes, d'une touche délicate et fine, quoique un peu sèche. Elle épousa, en 1693, le portraitiste Jurriaen Pool. Nommée peintre de l'électeur palatin en 1698, elle passa huit ans à Dusseldorf. Simon Verelst l'imita. Œuvres aux musées de La Haye, Amsterdam, Bruxelles, etc., etc.

**RUYSDAEL** (V. RUISDAËL).

**RUYSSELEDE.** Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. adm. de Thielt, arr. jud. de Bruges, à 29 kil. S.-E. de cette ville; 10.000 hab. Stat. du chem. de fer d'Aeltre à Thielt. Exploitations agricoles; fabrique de bougies, de dentelles; distilleries, teintureries, huileries. Ecole de bienfaisance de l'Etat pour garçons.

**RUYTER** (Michel-Adrianszoon de), célèbre marin hollandais, né à Flessingue le 24 mars 1607, mort à Syra-

cuse le 29 avr. 1676. Fils d'un ouvrier brasseur, il s'embarqua comme mousse à onze ans ; à vingt-deux ans, il était pilote ; en 1635, capitaine d'un corsaire ; puis il reçut le commandement d'un navire de la marine de guerre des Provinces-Unies ; il se distingua dans l'expédition de Portugal, puis passa dans la marine marchande (1643) où il fit fortune. Lorsque éclata la guerre contre la République d'Angleterre, il reprit du service dans la marine de guerre et se fit remarquer à Plymouth, sous les ordres de Tromp (16 août 1652), et continua de servir à ses frais. En 1663, il fut promu vice-amiral et défendit Dantzig contre les Suédois. Expédié contre les pirates barbaresques dans la Méditerranée, il fit prisonnier leur chef, Armand de Diaz. Dans la guerre anglo-hollandaise de 1665-67, Ruyter joua le principal rôle : il commandait la flotte hollandaise en 1666 et livra à Monk, dans le Pas de Calais, la fameuse bataille des Quatre Jours (11-14 juin) ; il eut l'avantage, ne perdant que 4 navires et 2.000 hommes, tandis que les Anglais perdirent 17 navires (dont 9 pris) et 8.000 hommes ; mais leur flotte ne put être détruite. En 1667, il remonta la Tamise, incendiant les navires qui se trouvaient à Chatham et s'emparant de Sheerness (14 juin) ; deux semaines il resta maître de l'estuaire du fleuve. Dans la guerre de Hollande, Ruyter eut un rôle décisif et sauva sa patrie en repoussant les flottes alliées des Anglais et des Français. Le 7 juin 1671, il vint avec 91 vaisseaux attaquer à Southwold-bay (Solebay), sur la côte de Suffolk, les 101 vaisseaux des alliés, et les maltraita de telle sorte qu'il retarda d'un mois leur appareillage ; ce délai fut mis à profit par la révolution orangiste. En 1673, il abrita sa flotte derrière les îles et les bancs des embouchures de la Meuse, et le 7 juin attaqua brusquement, au large de Schœneveldt, la flotte anglo-française qu'il mit en échec ; le 14 juin il renouvela l'attaque avec 55 vaisseaux contre 81, dont 54 anglais, et força la flotte alliée à aller se réparer sur la côte d'Angleterre. Lorsqu'elle revint en août avec un corps de débarquement, il l'attaqua de nouveau entre le Texel et la Meuse (21 août 1673). Cette fois encore le combat demeura indécis, mais tout le profit était pour les Hollandais ; leurs ports furent débloqués et l'invasion rendue impossible. En 1675, Ruyter fut envoyé dans la Méditerranée avec 18 vaisseaux pour secourir l'Espagne alors menacée en Sicile par une révolte qu'appuyait la flotte française de Duquesne, forte de 20 vaisseaux ; Ruyter (qui avait commencé par libérer des galères napolitaines 30 pasteurs réformés hongrois) se posta aux îles Lipari ; le 6 janv. 1676, il fut attaqué par Duquesne ; il résista en se tenant sous le vent et put se retirer à Palerme, ne perdant qu'un vaisseau. Renforcé par 10 navires espagnols, il rencontra de nouveau Duquesne (29 navires) devant Agosta ; mais le commandement échut à l'amiral espagnol. Ruyter se plaça à l'avant-garde et attaqua ; il eut le pied emporté par un boulet et mourut huit jours après. A.-M. B.

Bibl. : Brandt, *Vie de Ruyter ;* Amsterdam, 1687, trad. franç., 1690. — Klopt, *Admiral de Ruyter ;* Hanovre, 1858, 2e éd. — Mahan, *Influence de la puissance maritime*, 1889 (trad. franç.).

**RUYVEN** (Pieter-Jansz van), peintre hollandais, né à Delft en 1651, mort à Delft en 1716. On sait qu'il peignit les décorations pour l'arrivée de Guillaume III à La Haye en 1691. On cite de lui une *Cérès* et un *Caïn et Abel*. Le musée d'Amsterdam possède un *Coq avec des poules*, signé.

**RUZ.** Vallée de la Suisse (V. Sevon).

**RUZÉ**, marquis et comtes d'*Effiat* (V. ce nom).

**RUZÉ** d'Effiat, favori de Louis XIII (V. Cinq-Mars).

**RY.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal ; 497 hab. Atelier de construction mécanique et de chaudronnerie. Eglise des XIIe, XVIe et XVIIe siècles avec beau porche en bois, de la Renaissance.

**RYALL** (Henry-Thomas), graveur anglais, né à Frome (Somerset) en août 1811, mort à Cookham (Berkshire) le 14 sept. 1867. Elève de Samuel-William Reynolds, il grava d'abord au pointillé et combina ensuite ce procédé avec celui des hachures. Il collabora aux *Portraits of Illustrious Personages of Great Britain* de Lodge, au *Book of Beauty* de Heath, etc., et grava de nombreuses planches, parmi lesquelles le *Couronnement de la reine Victoria*, d'après le tableau de sir Georg Hayter, et le *Baptême de la princesse royale* d'après Ch. Robert Leslie, qui lui valurent le titre de graveur de la reine. Il a peint également et exposé, en 1846, à la Society of British Artists, en 1852 et, en 1859, à la Royal Academy.

**RYBINSK.** Ville de Russie, gouv. de Iaroslav, sur la r. dr. du Niger qui y reçoit la Tcheremcha et la Cheksna. C'est le point de jonction des canaux entre la Néva, la Dvina et le Volga ; 18.578 hab., dont le chiffre s'élève à plus de 100.000 pendant l'été, par le concours des mariniers. Stat. de la ligne Jaroslav-Bologoie qui la relie au chemin de fer de Moscou à Saint-Pétersbourg. Deux gymnases, dont un de filles, bibliothèque publique, 3 banques, beaux quais et grands entrepôts de douanes. Les principales industries sont la construction de navires, cordages, munitions, la brasserie, la distillerie, tissage de lin, forge, etc. Le commerce de Rybinsk est beaucoup plus important que son industrie. Les grands vaisseaux du Volga apportent des marchandises considérables qui sont rechargées sur de petits bateaux qui les répartissent, soit plus loin dans le Volga, soit dans tout le système de canaux qui aboutissent à la ville ; ces mêmes petits transports cèdent de leur côté leurs chargements aux vaisseaux du Volga qui les remportent au retour. Les principaux articles de ce commerce sont les céréales, le lin, le chanvre, le suif, les poissons, la potasse, le sel, l'esprit-de-vin, les peaux, la laine, le fer, le bois qui vont vers les villes tandis que, de Moscou et Saint-Pétersbourg, on envoie vers les gouv. du Sud-Est des produits manufacturés et des métaux fabriqués. Le commerce se répartit entre neuf ports qui s'ouvrent sur les deux rives du Volga ; en 1893, il a atteint 24 millions de roubles et employé 2.804 bateaux ou barques. Le mouvement croissant de la population a fait du tort à Rybinsk. Des lignes de bateaux à vapeur relient les ports du Volga. Le petit commerce local atteint 2 millions de roubles dont 350.000 au marché de septembre. — Rybinsk a été fondé en 1137 ; ce n'était qu'un petit bourg de pêcheurs jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle, à l'époque de l'établissement des trois systèmes de canaux reliant le Volga et la Néva. La ville s'est appelée Rybnaia Sloboia jusqu'en 1778. Ph. B.

**RYBINSKI** (Mathias), général et patriote polonais, né en Volhynie en 1784, mort à Paris en 1874. Il fit ses études à Leopol (Lemberg), entra en 1806 dans l'armée française et accompagna le général Suchet pendant l'expédition en Espagne. Puis il combattit en 1809 en qualité d'officier d'infanterie du grand-duché de Varsovie contre les Autrichiens. Il se distingua aux combats de Radzymin, Góra, Walwarya et Sandomir, ainsi qu'en 1812, comme chef de bataillon, à la bataille de Smolensk. Après la défaite de Napoléon, il organisa à Cracovie un nouveau régiment polonais et suivit l'empereur pour combattre vaillamment à Ebersdorf et à Eichenfeld. Fait prisonnier à Leipzig, il fut interné en Hongrie, puis entra dans l'armée du royaume de Pologne. L'insurrection de 1830 le trouva colonel du 1er régiment d'infanterie. Nommé général de division, il se distingua dans les batailles de Wawer, Wielvice Dembe et Iganie. Après la chute de Varsovie dont il fut un des défenseurs les plus vaillants, la diète polonaise le nomma général en chef, mais il ne se trouva pas la force de continuer la guerre. Il entra le 4 oct. 1831 sur le territoire prussien et y capitula. Après ce fait, le moins digne de lui, il vécut en France.

**RYBNIK.** Ville de Prusse, distr. d'Oppeln ; 5.965 hab. Stat. de la ligne Nendza-Kattowitz, 237 m. au-dessus de la mer. Eglise évangélique, deux églises catholiques, une synagogue ; château, deux orphelinats, etc. Fabrication de cuir, teinturerie, brasserie, meunerie, scieries, bri-

queterie. — Rybnik a obtenu au milieu du XIVe siècle ses droits de ville. Le 13 mai 1433, le duc Nicolas de Jaegerndorf y a vaincu le duc Boleslav de Oppeln. Dans le voisinage, mines de fer et de zinc.

**RYCK** (Pieter-Cornelisz van), peintre hollandais, né à Delft en 1568 ou 1567, mort à Delft en 1628. Il habitait Haarlem en 1604. Elève de Jacob W. Delff, puis de Huybrecht (Hubert), Jacobsz Grimani, de Delft, il partit avec celui-ci pour l'Italie, où il vécut quinze ans et se prit de goût pour le Bassan. Il fit de la peinture religieuse, avec tendance au genre, et des *Intérieurs de cuisine*. J. Matham a gravé de lui une *Nativité* et un *Enfant prodigue*. Œuvres aux musées de Brunswick (signées), de Prague, d'Amsterdam, etc. E. D.-G.

Bibl. : C. van Mander, *le Livre des peintres*, traduit et annoté par Hymans.

**RYCKAËRT III** (David), peintre flamand, né à Anvers en 1612, mort à Anvers en 1661. Il est le troisième et le plus habile des quatre peintres qui portèrent ce prénom de père en fils. Il commença par le paysage, comme son père David II (1586-1642) et son oncle Martin (1588-1631), mais il s'engagea avec succès dans la voie de Téniers et de Brouwer. Il fut protégé par l'archiduc Guillaume. Dans ses kermesses, ses intérieurs d'alchimistes, de gens de métier, de paysans, parfois de musiciens et de seigneurs, la couleur est moins belle que chez ses maîtres, mais les attitudes sont vivantes et la composition bien ordonnée. Œuvres à Amsterdam, Bruxelles, Paris, Vienne, Dresde, Berlin, Cassel, Madrid, Copenhague, etc.

**RYCKERE** (Bernard de), peintre flamand, né à Courtrai vers 1535, mort à Anvers le 1er janv. 1590. Etabli à Anvers en 1561, il s'y maria en 1563. L'église Saint-Martin de Courtrai possède deux tableaux de lui : *le Portement de croix* (signé et daté 1560) et *la Pentecôte* (signée : *Bernardus de Ryckere pinxit et solus fecit*, 1587), œuvre d'une réelle distinction de types et d'un coloris puissant. On ne connaît aucun autre ouvrage de lui.

**RYCKERE** (Abraham de), peintre flamand, né à Anvers en 1564, mort à Anvers en 1599. Il fut l'aîné des sept enfants de Bernard de Ryckere et, sans doute, l'élève de son père. Bon portraitiste, comme le prouvent ses tableaux du musée d'Anvers et les portraits de donateurs des volets de son tableau de l'église Saint-Jacques, à Anvers.

**RYDBERG** (Abraham-Viktor), poète suédois, né à Jonkœping le 18 déc. 1828, mort à Stockholm le 21 sept. 1895. A l'âge de cinq ans il eut la douleur de perdre une mère qu'il chérissait et dont il avait gardé le souvenir le plus tendre; son père, sergent-major dans l'infanterie suédoise, fut tellement frappé de la mort de sa femme qu'il en perdit la raison. Le pauvre orphelin fut mis en pension chez des étrangers, qui le traitaient souvent avec dureté et lui firent une enfance pleine de tristesse. Il quitta à dix-sept ans l'école de Jonkœping pour entrer au gymnase de Vexjœ; mais les difficultés pécuniaires au milieu desquelles il se débattait lui firent accepter, en 1847 et avant d'avoir achevé ses études, une place de précepteur. Il augmentait un peu ses ressources en écrivant déjà des nouvelles pour le *Journal de Jonkœping*. En 1851, il entra à l'Université de Lund; mais, au bout de peu de temps, la pauvreté le contraignit de nouveau à abandonner les études de droit qu'il venait de commencer. Cependant il se faisait peu à peu connaître comme écrivain; il était un des membres les plus en vue de la société littéraire *la Pléiade*, et, en 1855, le directeur du *Journal commercial et maritime de Gœteborg* l'attachait à la rédaction de son journal, à laquelle il appartint jusqu'en 1876. De 1876 à 1884, il fut professeur de philosophie et d'histoire de la civilisation à Gœteborg et passa de là à l'Ecole des hautes études de Stockholm, où, jusqu'à sa fin, il enseigna principalement l'histoire des beaux-arts. Il avait fait partie, en 1868, du synode ecclésiastique et, de 1870 à 1872, de la Chambre des députés. Un voyage à Paris et en Italie qu'il fit en 1873 lui laissa d'ineffaçables souvenirs. Viktor Rydberg est considéré comme le premier des écrivains suédois de la seconde moitié du XIXe siècle, non seulement à cause de la richesse, de la pureté et de la noblesse de son style, mais aussi à cause de l'élévation de sa pensée et de la puissance d'une imagination admirablement cultivée. Son premier roman, *le Corsaire de la Baltique* (1857), peint avec un coloris remarquable l'époque tourmentée des persécutions des sorcières; *le Dernier Athénien* (1859), qui suivit et qui est son œuvre capitale, nous raconte la lutte finale entre l'antiquité mourante et les sectes chrétiennes victorieuses; enfin *Singoalla* (1865) est l'histoire troublante, tantôt délicieuse, tantôt tragique, des amours d'un jeune chevalier suédois et d'une fille de tsiganes, aux temps où la peste désolait l'Europe. En 1891, Rydberg publiait son dernier roman, *l'Armurier*, poème en prose, scènes brodées sur le canevas du temps de la Réforme, et, la même année, neuf ans après le premier, un second volume de *Poésies*. On a en outre de lui des études importantes et dont plusieurs firent grand bruit sur diverses questions d'histoire, de mythologie et de théologie : *la Doctrine de la Bible au sujet du Christ* (1862); *la Magie au moyen âge* (1865), *les Traditions romaines sur les apôtres saint Paul et saint Pierre* (1874); *Journées romaines* (1877); *Recherches sur la mythologie germanique* (1886-90, 2 vol.), etc. Toutes ces œuvres ont été nombre de fois réimprimées et plusieurs ont été traduites dans diverses langues européennes. Il a fait du *Faust* de Gœthe une des meilleures traductions qui existent. Th. Cart.

Bibl. : Beckmann, *Ur ett skaldetif*, dans *Ord och Bild*, 1895. — Robinson, *Realister och Idealister*, 2. — Bernardini, *la Littérature scandinave*. — O. Levertin, *Diktare och Drömmare*, p. 211-233. — Warburg, *Viktor Rydberg* (en suédois).

**RYDER** (Sir Dudley), magistrat anglais, né le 4 nov. 1691, mort le 25 mai 1756. Fils de riches commerçants, il fit de fortes études, fut inscrit au barreau de Londres en 1725 et gagna rapidement une grande réputation. Distingué par Walpole, il se lança dans la politique. Membre du Parlement en 1733, il était nommé la même année solicitor-general; en 1737, il devenait attorney-general et, à partir de 1738, il remplit souvent l'office de speaker de la Chambre des communes. Comme attorney-general, il eut à poursuivre la rébellion jacobite de 1744 et à réclamer du Parlement la suspension de l'*Habeas corpus*. En 1753, il fut assiégé par la foule dans la maison du lord-maire pour avoir traduit devant le jury un pamphlétaire qui fut acquitté, et il dut payer à boire à la populace pour s'échapper. Ryder devint lord chief justice du banc du roi en 1754. Il mourut le lendemain de son élévation à la pairie avec le titre de baron d'Harrowby. — Son fils, *Nathaniel*, né le 3 juil. 1735, mort à Bath le 20 juin 1803, fut créé baron d'Harrowby en 1776. — *Dudley*, 1er comte d'Harrowby et vicomte Sandon, né à Londres le 22 déc. 1762, mort le 26 déc. 1847, fils du précédent, fit partie du Parlement à partir de 1784. Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères en 1789, orateur élégant, administrateur habile, il joua un rôle important dans les milieux parlementaires et occupa les postes les plus considérables. Ami de Pitt, dont il fut secrétaire aux affaires étrangères en 1804, chancelier du duché de Lancastre en 1805, il négocia directement la coalition contre Napoléon avec les cours de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg. En 1809, il présida le bureau du contrôle; en 1812, il fut président du conseil dans le cabinet de lord Liverpool. En 1815, il fut chargé d'une mission auprès de Wellington à Bruxelles. De vues libérales, Harrowby fut un des premiers à réclamer l'émancipation des catholiques, le rappel des Acts du Test et des corporations, la réforme parlementaire. Pitt en mourant le désigna comme le plus apte à lui succéder. Mais certains défauts de caractère lui avaient fait beaucoup d'ennemis,

même dans son parti, et il ne revint jamais au gouvernement. — *Henry*, frère du précédent, né le 21 juil. 1777, mort à Hastings le 31 mars 1836, devint en 1815 évêque de Gloucester, en 1823, évêque de Lichfield, et administra remarquablement ses diocèses. — *Richard*, frère des précédents, né le 5 juil. 1766, mort le 18 sept. 1832, membre du Parlement de 1795 à 1830, fit une belle carrière dans la magistrature. Membre du conseil privé en 1807, juge avocat général la même année, il fut secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le cabinet Perceval de 1809 à 1812. — *Dudley*, second comte d'Harrowby, né à Londres le 19 mai 1798, mort à Sandon (Staffordshire) le 19 nov. 1882, fils du premier comte et neveu des précédents. Il porta jusqu'à la mort de son père (1847) le titre de vicomte Sandon. Membre du parlement depuis 1819, il fut lord de l'amirauté dans le cabinet Liverpool de 1827, secrétaire au bureau de l'Inde dans le cabinet Wellington (1830). Robert Peel lui confia en 1845 l'enquête sur les punitions corporelles dans l'armée. Comme son père, lord Sandon était partisan de l'émancipation des catholiques et de la réforme parlementaire ; en 1845, il se convertit aussi au libre-échange et, en 1852, fut le médiateur entre lord Derby et les libre-échangistes. Chancelier du duché de Lancastre dans le premier cabinet Palmerston (1855), lord du sceau privé (1855-57), il se surmena en soutenant la politique étrangère du ministère, notamment la guerre de Crimée qui lui donna de la tablature et fut obligé de démissionner. Il ne s'occupa plus dès lors activement de politique que pour faire rejeter l'Irish Church Bill, présenté par Gladstone. Très cultivé, lié avec les principaux savants du temps, non seulement les Anglais, mais les Français et les Italiens, il avait été élu membre de la Royal Society en 1853 et il fit partie de plusieurs autres sociétés savantes.

**RYDQUIST** (Johan-Erik), philologue suédois, né à Gœteborg le 20 oct. 1800, mort à Stockholm le 17 déc. 1877. Après ses études de droit, il entra en 1827 comme attaché à la bibliothèque royale de Stockholm, en fut nommé conservateur en 1858 et prit sa retraite en 1865. Auteur de nombreuses études de critique littéraire et d'un *Voyage en Allemagne, en France et en Italie* (1838), il est surtout connu par ses travaux sur les langues septentrionales, dont le principal est un ouvrage intitulé *Lois de la langue suédoise* (1850-72, 5e part.).

**RYE.** Ancienne ville d'Angleterre, comté de Sussex oriental, à 3 kil. de l'embouchure du Rother dans le canal ; 3.871 hab. Elle possède un petit port, une église de style normand, un fort ancien appelé Ypres Tower qui est transformé en prison. Le port possède 57 navires de 2.544 tonnes et 127 bateaux de pêche. Rye se trouvait autrefois au bord de la mer.

**RYE.** Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaumergy ; 494 hab. Restes d'un important château construit sur l'emplacement d'une forteresse romaine.

**RYES.** Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux ; 445 hab. Maisons anciennes. Eglise (mon. hist.) des XIe-XIIIe siècles, avec un chœur très élégant.

**RYLÉIEV** (Condrati Féodorovitch), poète et patriote russe, né en 1795, exécuté à Saint-Pétersbourg le 25 juil. 1826. Il reçut son éducation au corps des cadets, d'où il sortit sous-lieutenant en 1814 pour faire campagne dans une brigade d'artillerie. Il prit sa retraite en 1818, se maria, et vint se fixer à Saint-Pétersbourg. Là, il prit du service civil, et s'occupa de politique et de littérature. En politique, il se mêla au mouvement libéral qui soulevait tous les honnêtes gens contre la réaction des dernières années d'Alexandre Ier, dominées par l'influence de l'implacable ministre haï du peuple, Arakchéiev. En 1820, il adressa à ce dernier un virulent poème d'indignation, *le Favori*, et, par miracle, ne fut pas inquiété. Il publia ensuite son poème : *Réflexions*, et, peu après, un récit épique : *Voïnarovski* (1825). Ami de Pouchkine, Ryléiev appartient aussi au romantisme russe ; mais il y a introduit une belle passion libérale et patriotique. Il faisait partie de la société secrète du *Salut* : le 14/26 déc. 1825, il prit part à l'attentat des *Décembristes* contre Nicolas Ier, et, quelques mois après, fut pendu.

Bibl. : *Œuvres et correspondance ;* Saint-Pétersbourg, 1874, 3e éd. — Voir aussi : A Pypine, *le Mouvement de la Société sous Alexandre Ier ;* Saint-Pétersbourg, 1885, 2e éd. (Ces ouvrages sont en russe). — *Voïnarovski* a été traduit par Chamisso dans ses *Gedichte*.

**RYLSK.** Ville de Russie, gouv. de Kursk, à l'embouchure du Rylo, dans le Seim ; 15.549 hab. Un embranchement la relie à la ligne Kiev-Voronech. Deux collèges, dont un de filles. Fabrication de suif, savon, chandelles, etc. Centres d'approvisionnement de froment, chanvre, lin, suif, miel, cire, qui sont envoyés à Saint-Pétersbourg et en Autriche. — Rylsk n'est mentionné qu'à partir de 1152. On a trouvé aux environs dans des cavernes et des collines tumulaires (kourganes) des urnes cinéraires nombreuses.

**RYMER** (Thomas), littérateur et érudit anglais, né en 1641 à Yafforth (Yorkshire) d'une bonne famille, mort le 14 déc. 1713. Il se fit inscrire en 1666 à Gray's Inn, une des compagnies d'avocats de Londres. Mais c'est à la critique dramatique qu'il s'adonna d'abord. Il avait une théorie, à savoir que le mépris des règles classiques (d'Aristote) était la cause de l'infériorité du drame anglais. Dans son livre, *The Tragedies of the last age* (Londres, 1678, in-8), dont il tira, par la suite, plusieurs moutures, il critique très vivement, à la lumière de cette théorie, et à titre d'exemples, quelques œuvres de Fletcher et de Shakespeare. Pope a écrit : « C'est un des meilleurs critiques que nous ayions jamais eus ». Macaulay a écrit : « C'est le plus mauvais critique que la terre ait jamais porté ». Rymer a composé une tragédie, *Edgar* (1678), dont Addison dit que ce fut un échec signalé, et quelques poèmes et traductions (d'Ovide, de Plutarque) sans valeur. — C'est comme érudit que Rymer s'est fait un nom. Dès 1684, il publia un traité sur l'histoire des parlements en Angleterre. Historiographe royal en 1692, il fut chargé (26 août 1693) de diriger la publication d'un grand recueil de documents relatifs aux « ligues, traités, alliances, capitulations », etc., conclus entre la couronne d'Angleterre et les autres royaumes (*Fœdera, conventiones, literæ...*) depuis le commencement du XIIe siècle. Le *Codex juris gentium diplomaticus* de Leibniz (1693) servit de modèle à cette vaste entreprise. Des copies furent exécutées, sous la direction de Rymer, d'un très grand nombre de documents conservés dans les archives royales. Le t. Ier des *Fœdera* fut publié en nov. 1704. A partir du vol. IV (1707), Robert Sanderson fut adjoint à l'éditeur principal. A la mort de Rymer, le t. XV, qui va jusqu'en juil. 1586, était paru. Le t. XVI (1717), qui va jusqu'en 1625, contient une liste des recueils de documents que Rymer avait formés, mais qu'il n'avait pas cru devoir utiliser : ces recueils sont aujourd'hui au Musée Britannique, *Additional mss.*, 4373 et suiv. Le t. XX et dernier (jusqu'en 1654) parut en 1735. Une seconde édition, plus correcte, des *Fœdera*, a été imprimée à La Haye (1737-45) en 10 vol. in-fol. Une troisième édition, revisée et complétée, fut entreprise au commencement du XIXe siècle, par les soins de la « Record Commission » ; mais elle n'a été poussée (en 3 vol. in-fol., 1816-1830) que jusqu'à l'année 1383 seulement. Sir Thomas Duffus Hardy a publié un très utile *Syllabus of Rymer's Fœdera*, qui est la clé de ce grand recueil (Londres, 1869-85, 3 vol. in-4).

**RYN** (Rembrandt-Harmensz van) (V. Rembrandt).

**RYN-PESSKI.** Grande bande de terrain, située en Russie, gouv. d'Astrakhan (dans le steppe kirghis), près du village de Chanskaia-Stavka, d'une longueur de 160 kil., d'une largeur de 20 à 40 kil. ; des collines de sable de 2 à 12 m. de haut et de forme conique recouvrent cette contrée et sont séparées par des petits vallons où croissent d'excellentes plantes fourragères. Le sable rougeâtre et jaunâtre des collines qui contient des restes de coquillage

est si léger que le moindre vent modifie sans cesse la forme des collines. La surface est absolument desséchée jusqu'à 6 centim. de profondeur, mais si l'on creuse jusqu'à 20 ou 40 centim., on trouve une eau fraîche et limpide; aussi nourrit-on de grands troupeaux de bétail. Autrefois des bois s'élevaient dans cette contrée, mais les Kirghis les ont détruits; ils considèrent le Ryn Pesski comme un des plus riches pâturages du steppe. Ph. B.

**RYOU** KYOU. Nom japonais des îles qui sont appelées *Lieou khieou* par les Chinois et *Dou tchou* par les indigènes; ces trois noms sont des transformations phonétiques d'un mot d'une origine inconnue. Il faut remarquer que les indigènes se servent peu du mot Dou tchou; chaque île a une désignation spéciale, la principale étant nommée *Outchina* par la population, *Okinava* par les Japonais; un vieux nom japonais pour tout l'archipel, Ourouma, se retrouve dans le nom de l'une des îles. Okinava est devenu le nom officiel du groupe rapproché de l'île principale (Okinava) et du groupe du Sud-Ouest, cette région formant une sous-préfecture de l'empire japonais. Le nom de Ryou kyou ou Lieou khieou est parfois limité à la même île principale et à celles qui l'environnent; au VII^e siècle, quand les historiens chinois parlent pour la première fois de Lieou khieou, il semble qu'ils veulent par là désigner Formose ou à la fois Formose et les Ryou kyou. Si l'on prend ce nom dans sa plus grande extension moderne, les Ryou kyou dessinent une chaîne, un arc de circonférence dont la convexité est tournée vers le Sud-Est et qui s'étend de l'extrémité N. de Formose à la pointe S. de Kyou syou, entre 120 et 129° long. E., 24 et 31° lat. N.

Les principales îles, au nombre de trente-six d'après la tradition, sont citées différemment suivant que l'on y fait ou non rentrer celles qui dépendent anciennement du Japon; en y comprenant ces dernières, les suivantes sont les plus considérables.

I. GROUPE DU NORD-EST (dépendant de la province japonaise de Osoumi). — 1° *Tané ga sima*, 51 kil. sur 8, alt. maxima, 400 m.; 23.000 hab. Bien cultivée, riz, etc. C'est là que débarqua Mendez Pinto en 1542. — 2° *Maké djima*, sans population régulière; fréquentée par des pêcheurs et des bergers. — 3° *Yakou no sima*. De forme circulaire, environ 24 kil. de diamètre; alt. maxima, 2.000 m., peut-être d'origine volcanique. Forêts splendides; essences forestières recherchées; 8.800 hab., renommés pour leurs mœurs simples et leur honnêteté. — 4° *Koutchi no Erabou sima*, 8 kil. sur 9 kil. 1/2; volcan en activité; alt., 700 à 800 m.

II. GROUPE DU NORD-OUEST (dépendant de la province japonaise de Satsouma). — 5° *Také sima;* alt., 240 à 250 m. — 6° *Iwo ga sima*. Cône volcanique de 700 à 800 m.; soufre abondant. — 7° *Kouro sima*, près de 5 kil. sur 4; alt. max., 600 à 700 m.

III. SITCHI TAU (les sept îles, dépendant de Satsouma). — Ces îles sont toutes peu étendues et d'un abord dangereux; plusieurs renferment des volcans en activité; elles sont peu peuplées. — 8° *Koutchi no sima;* alt., 700 à 800 m. — 9° *Gadja sima* ou *Hebi sima;* alt., 550 m. — 10° *Naka no sima;* alt., 1.450 m. — 11° *Hira sima;* alt., 280 m. — 12° *Souwa no sé djima*, volcan en activité; alt., 900 m. — 13° *Akouisi djima;* alt., 650 à 700 m. — 14° *Tokara sima;* alt., 300 m. — 15° *Yoko sima;* alt., 550 à 600 m.

IV. GROUPE DE OSIMA (appelé parfois Chô Ryou kyou, petites Ryou kyou, faisant partie de Satsouma depuis 1610. — 16° *Amami Osima*, la seconde comme taille des îles Ryou kyou, 48 kil. sur 27, montagneuse (alt. max. 650 à 700 m.), climat très brumeux et très humide par l'influence du Kouro siwo, végétation luxuriante, tropicale d'aspect; serpents dangereux (*trimeresurus*). La principale ville est Nazé, sur la côte Nord-Ouest. La langue indigène, dialecte loutchouan, s'est mélangée avec le dialecte japonais de Satsouma, d'où est sorti un patois hybride; 51.000 hab. — 17° *Kakéroma sima*. De forme très allongée, 18 kil. de long, quelques ports d'exportation et de pêche. — 18° *Yoro sima;* alt., 300 à 350 m. — 19° *Ouké sima;* alt., 450 m. — 20° *Kikai ga sima* ou *Kikai djima*, 11 kil. sur 4; alt. max., 300 m., très déboisée. Sucre et nattes (omoté) renommées. — 21° *Tokou no sima*, 24 kil. sur 14 1/2; sucre et bois. — 22° *Oki no Erabou sima*, 15 kil. sur 3 à 8; alt. 250 m.; sucre et bois. — 23° *Yoron djima*, de forme arrondie, 5 kil. de diamètre; alt., 150 m.; sucre et bois. Les groupes I, II, III et IV cités jusqu'ici sont tous rattachés à la préfecture de Kagosima, le dernier porte aussi le nom de groupe du Nord, Hokou bou cho tau, les trois premiers étant purement japonais. Les deux derniers groupes, groupe du Centre, tchou bou cho tau, et groupe du Sud, nam bou cho tau, forment la préfecture d'Okinawa depuis 1874.

V. GROUPE CENTRAL OU D'OKINAVA. — 24° *Okinawa*, ou la grande Ryou kyou, 90 kil. de long sur une largeur de 3 à 22. L'île a été de tout temps divisée en trois parties : *Yambara* ou *Kountchan* (chinois Chan pe) au N., *Nakagami* (chinois Tchong chan) au centre, *Simadjiri* (chinois Chan nan) au S. La région du Nord est montueuse (alt. max. 500 m.) très boisée ou aride suivant les localités, peu habitée. La population est pauvre et méprisée pour sa grossièreté. Les prov. de Nakagami et Simadjiri, avec des communications faciles, sont bien cultivées et très peuplées. Le meilleur port est celui de Ounten, sur la côte N.-O., il est peu fréquenté parce que les environs sont montagneux et peu peuplés; le port de Nafa, vers l'extrémité S. de l'île, est moins facile d'accès, mais bien plus animé. Nafa est le siège des affaires et de l'administration japonaise; Chouri, à peu de distance au N., est l'ancienne capitale. — 25° *Tori djima* ou *Iwo zan* est un cône volcanique en activité, le plus méridional de l'archipel (alt., 120 à 130 m.). — 26° *Iriya djima*, 11 kil. sur 3; alt., 320 m. — 27° *Izéna sima*, alt., 130 m. — 28° *Ié sima*, 7 kil. sur 3; alt., 200 m. — 29° *Akouni djima*, 5 kil. sur 3, alt. 200 m. — 30° *Tonaki djima*, alt., 200 m. — 31° *Kerama djima* est un groupe de huit petites îles. — 32° *Koumé djima*, 9 kil. 1/2 sur 9 kil. dans la partie la plus large, avec deux pics de 350 m. environ. Cette île bien peuplée fabrique un tissu de soie (tsoumougi) estimé.

VI. SAKI SIMA (les îles en avant). — 33° *Miyako djima*, 27 kil. sur 9; alt., environ 100 m., peu boisée, l'eau y est rare, cependant la population est dense. — 34° *Isigaki djima*. De forme très irrégulière, a environ 30 kil. de longueur; alt. maxima, 580 m.; sucre, indigo. — 35° *Iri omoté djima*, 25 kil. sur 18; alt. max., 440 m. très boisée. Le climat est très humide et malsain, même pour les indigènes; gibier de diverses sortes, poisson, riz, charbon. Cette île avec la précédente est désignée du nom de *Yaéyama*. — 36° *Yonakouni djima*, la plus occidentale des Ryou kyou, 9 à 10 kil. sur 3; alt. 130 m. Bois de santal; mûrier et kaki.

Les groupes V et VI (préfecture d'Okinava) ont une population de 410.000 hab.; la noblesse entre dans ce total pour près de 118.000 âmes.

Les îles septentrionales jusqu'à Tori sima (28° lat. N.) offrent des terrains en partie volcaniques et en partie métamorphiques. Okinawa et les îles de son groupe ont des roches métamorphiques, des calcaires, des coraux; les îles du Sud sont composées de coraux, de granit et de roches volcaniques, on y trouve aussi des terrains houillers. Les coraux de Miyako, Isigaki et Iri omoté rendent la navigation périlleuse.

Quadrupèdes domestiques : cheval, bœuf, porc, chèvre, chien, chat; quadrupèdes sauvages : chamois, sanglier, daim, rat, chauve-souris (une espèce est spéciale au pays); pas de singes, de renards ni de blaireaux; le bétail, les daims sont de très petite taille.

Une cinquantaine d'espèces d'oiseaux, dont une au moins

est spéciale à l'archipel. Reptiles nombreux y compris le *trimeresurus* (habou) très venimeux, qui est rare à Okinawa, fréquent à Osima et Tokou no sima, au point que des villages ont dû être parfois abandonnés à cause de ce serpent. Poissons et coquillages abondants.

La flore est différente de celle du Japon, en grande partie tropicale; bambou, banian, cycadées, pandanus, cactus, palmiers, fougères arborescentes, orchidées, gingembre, agave, bananiers, cannes à sucre, patates, tabac, indigo, haricots, maïs, riz et autres céréales. Le sol est souvent très fertile et donne jusqu'à trois récoltes de riz ou cinq récoltes de patates en deux années; la patate, très répandue, a été introduite de Chine en 1605, et de là portée à Satsouma.

Dans la plupart des îles, l'hiver est la saison sèche; toutefois dans celles du dernier groupe, la pluie vient surtout de janvier à février. En général le climat est doux et humide, les typhons sont fréquents.

Les Loutchouans sont une race spéciale, apparentée de près aux Japonais; il est vraisemblable qu'ils sont entrés dans l'archipel par le Nord, venant de Kyou syou et auparavant de la Corée, tandis que les ancêtres d'une partie des Japonais, venant aussi du continent, s'avançaient vers l'Est et le Nord. Les îles se peuplèrent peu à peu, par vagues successives, à mesure que de nouveaux immigrants poussaient les premiers; les annales japonaises et loutchouanes conservent la trace semi-légendaire de plusieurs invasions de ce genre, et l'on peut considérer l'annexion des îles du Nord à la principauté de Satsouma (1610) comme un fait du même ordre. Les Loutchouans trou-

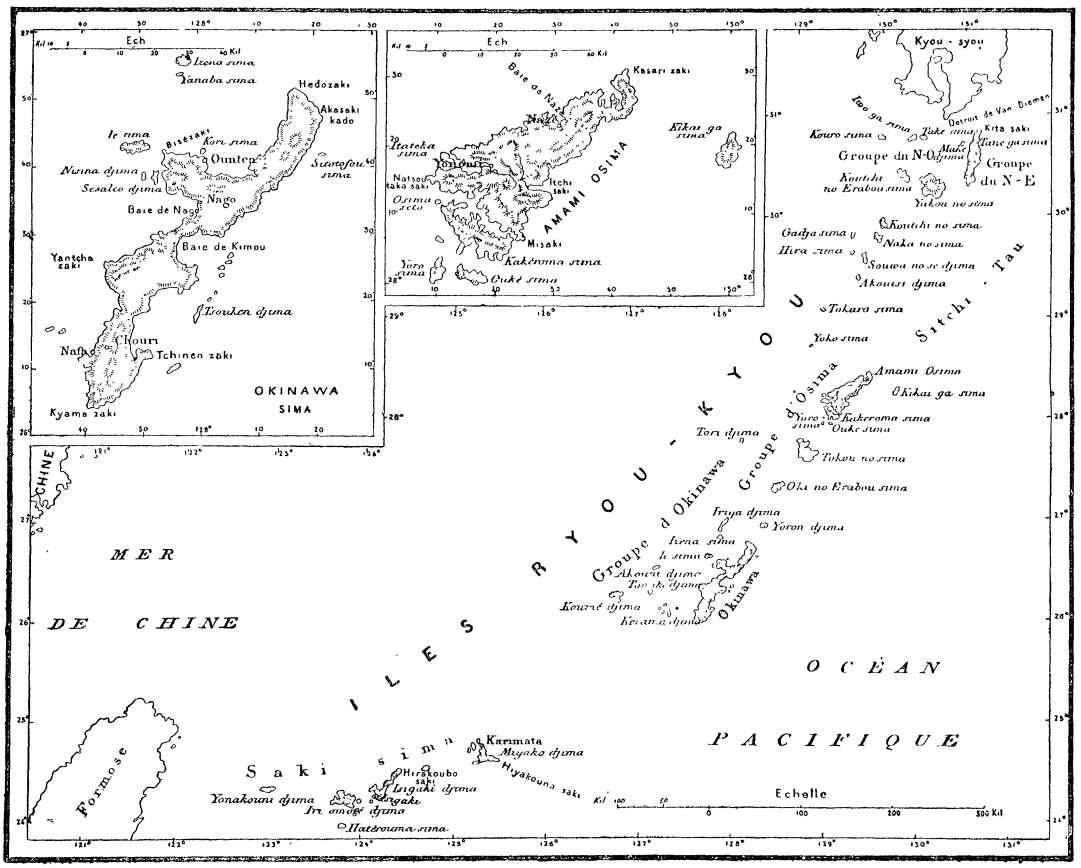


Iles Ryou kyou.

vèrent dans leurs îles des hommes d'une autre race, qui étaient probablement des Aïnos; peut-être s'étendirent-ils eux-mêmes au delà du groupe des Saki sima, jusqu'à Formose : les Hollandais au XVII^e siècle en auraient retrouvé dans les montagnes de cette île les descendants qui s'appelaient eux-mêmes Lonkjous et qui étaient entourés par les tribus malaises plus nombreuses et d'immigration plus récente. La langue des Loutchouans est très voisine du japonais, tout en restant parfaitement distincte : les deux langues sont à peu près dans le même rapport que le français et l'italien. La langue des Saki sima serait aussi différente du japonais et du loutchouan d'Okinawa. Le loutchouan n'a jamais eu de littérature écrite; les caractères chinois et les kana japonais sont employés dans l'archipel; les noms propres et les titres indigènes sont souvent écrits en caractères chinois et prononcés en loutchouan, par une sorte de traduction analogue à celle qui est si fréquente dans la langue japonaise. Comme les Japonais, les Loutchouans intervertissent l'ordre des mots d'une phrase écrite en chinois pour le rendre conforme aux habitudes de leur propre langue. On trouve dans les districts ruraux d'Okinawa et dans le groupe des Saki sima quelques traces d'un grossier système d'écriture idéographique qui est d'invention indigène et qui n'a jamais pris de développement. Il existe une littérature populaire non écrite; des stances descriptives ou amoureuses (fréquemment trois vers de huit syllabes, suivis d'un vers de six syllabes) des drames lyriques comparables aux *Nô* japonais et qui font encore les délices de la population.

Chaque famille a son tombeau séparé. Ces tombes sont très vastes, en forme de fer à cheval, et comprennent un

caveau protégé par un mur précédé de degrés; il en est ainsi à Okinawa, à Osima; dans les Saki sima et les districts les plus reculés, on trouve des tombes plus simples, formées d'un cercle de pierres autour de la fosse. Les enterrements se font en grande solennité et comportent de nombreuses cérémonies qui ont lieu jusqu'à la troisième année après la mort; on lave alors les ossements avec de l'eau-de-vie et on les met dans un vase de terre qui prend place dans le caveau de la famille.

Les mariages sont conclus par l'intermédiaire d'un entremetteur. Quand tout est convenu, quand les présents ont été échangés, la fiancée est conduite la nuit chez son fiancé et partage avec lui une coupe de saké, puis elle est ramenée chez ses parents; cette cérémonie a lieu trois nuits de suite après quoi la jeune femme reste trois jours chez ses parents, puis elle va passer trois jours chez son mari, et enfin les deux époux se rendent chez les parents de la femme où un grand festin les attend.

Les Loutchouans adorent des divinités de la nature, parmi lesquelles les vents tiennent une place importante; les croyances relatives à ces dieux, à leur action suivant les jours du mois et de l'année, sont très compliquées. Un culte à propos des récoltes, de la pluie est célébré à des autels découverts. Trois temples, dont l'un est situé à Nafa, sont consacrés à l'Epouse céleste qui aurait vécu sur terre dans la seconde moitié du x^e^ siècle et qui est devenue la protectrice des navigateurs; le dieu de la guerre est également respecté; ces cultes sont d'origine chinoise, comme celui de Confucius qui ne paraît pas remonter plus haut que 1674. Les anciens rois ont un temple spécial à l'O. de Chouri; ils sont adorés aussi dans la bonzerie de Yuen kio (prononciation chinoise), au N. du palais du roi. Les bonzeries sont assez nombreuses, mais on ne trouve aucune inscription relative au bouddhisme qui soit antérieure à 1459.

Au xvii^e^ et au xviii^e^ siècle, époques auxquelles se rapportent les renseignements chinois dont je dispose au sujet de l'administration, la royauté était héréditaire et le roi recevait régulièrement depuis le xiv^e^ siècle l'investiture de la Chine; un tribut était envoyé à peu près annuellement à Fou tcheou. De hauts dignitaires nommés *anzou*, appartenant soit à la famille royale, soit à la noblesse héréditaire, étaient titulaires de l'administration des districts, mais ils résidaient à la cour, et leur poste était rempli par des fonctionnaires moins importants. Plus anciennement, les anzous étaient de petits chefs locaux indépendants. Les *sanzou kwan* et les quatre eul mou koan (prononciation chinoise), étaient chargés de l'administration centrale. La noblesse de cour et de province était organisée en une hiérarchie imitée de la Chine et comprenant neuf degrés; les noms en étaient presque purement loutchouans; l'épingle de la coiffure, en or, en argent ou en laiton distinguait les rangs. Le code, très sévère, était appliqué avec beaucoup de douceur. Les terres étaient divisées en : 1° terres royales dont les produits entraient dans les greniers royaux et servaient à payer toutes les dépenses, entre autres les appointements des fonctionnaires; 2° terres attachées à certaines fonctions; 3° terres privées, seules cessibles, soumises à l'impôt et à la corvée. La monnaie était peu abondante et consistait en sapèques chinoises et japonaises; à chaque investiture, on formait un bureau spécial pour fondre des sapèques de petite dimension que l'on réunissait en ligatures de 50, 100 ou 1.000; elles ne portaient pas de caractères, mais on imprimait un sceau en noir sur un morceau de papier attaché à chaque ligature; dans ces conditions, elles étaient bientôt hors d'usage. Il semble qu'au début du xv^e^ siècle à la suite de l'immigration de trente-six familles chinoises, on ait essayé d'instituer des examens, mais il en subsistait peu de traces.

Les trois provinces d'Okinava (Kountchan, Nakagami, Simadjiri) comprenaient respectivement neuf, quatorze et douze districts (magiri) subdivisés en cantons; Chouri, Toumaya, Koumi, Nafa étaient en dehors de cette division. L'administration des îles lointaines était confiée, soit à des chefs locaux qui recevaient un titre de la cour, soit à des fonctionnaires envoyés de Chouri; il y en avait 3 à Miyako djima, 3 à Isigaki, 2 à Kérama, 1 pour chacune des îles moins importantes, à l'exception de Hama, Iké, Ié et Tori qui n'en avaient pas. Les îles les plus lointaines et les plus récemment soumises étaient traitées comme des possessions et payaient de lourds impôts; les indigènes en étaient méprisés et les gouverneurs ne pouvaient ramener à Chouri les enfants qu'ils avaient eus des femmes du pays; au xvii^e^ siècle, ces mœurs s'étaient déjà adoucies et l'unification avait progressé, si bien que certaines familles nobles d'aujourd'hui sont, paraît-il, originaires des îles conquises. En somme, l'état du pays était prospère et l'on peut parler, pour les trois derniers siècles, de véritables progrès : fabrication de la porcelaine, culture de la patate, notions sur la médecine européenne, début des relations avec les étrangers autres que Chinois et Japonais.

Les Loutchouans racontent qu'à l'origine du monde, Ryou kyou ayant émergé fut peuplée d'animaux et de plantes par le couple céleste Sinirikou et Amamikou, qui était né de la terre; leurs trois fils furent la souche de la race royale, des nobles et des laboureurs; leurs deux filles furent les déesses du ciel et de la mer. *Tinsoun*, l'aîné des fils, civilisa le pays, le gouverna, le divisa en trois provinces et en districts et fonda la ville de Chouri. Sa dynastie dura 17.802 ans jusqu'en 1186 de notre ère. A ces indications fabuleuses, les histoires chinoises et japonaises permettent de substituer quelques faits : expéditions chinoises à Lieou khieou en 605 et 611 (il s'agit de Formose, mais l'emploi du nom de Lieou khieou est digne de remarque), tributs envoyés au Japon de Yakouno sima (617), de Tané ga sima (678); ces îles, puis Amami Osima deviennent fiefs du Japon (début du viii^e^ s.); le prince de Satsouma est chargé des affaires loutchouanes (1179). Il faut remarquer : 1° qu'à cette époque le nom de Ryou kyou, Lieou khieou était appliqué par les Chinois et les Japonais d'une part à Formose, d'autre part aux îles septentrionales; 2° que ces dernières furent dès lors unies au Japon par un lien plus ou moins serré.

Un héros japonais, Tamétomo des Minamoto, chassé de son pays, vint à Okinava, y eut un fils, puis disparut. Ce fils *Chounten*, d'abord chef de Ourazoyé, fut choisi pour roi, le roi ayant été assassiné; il gouverna avec éclat. En 1260, la race divine remonta sur le trône et le conserva jusqu'en 1350 non sans luttes intestines : Amami Osima avait été annexé en 1270; mais à partir de 1314 le royaume fut divisé en trois Etats rivaux. C'est seulement en 1406 que *Cho Ha si* soumit les royaumes du centre et du N. d'Okinava à son père déjà roi du Sud. A la suite de cette réunion, les îles du groupe dit Saki sima furent soumises par le roi de Chouri. C'est un peu plus tôt que les trois royaumes rivaux étaient entrés en rapports réguliers avec la Chine. De jeunes Loutchouans furent envoyés sur le continent pour étudier, les coutumes chinoises s'introduisirent et ne furent sans doute pas étrangères à l'unification de l'archipel. Dès lors, des ambassades régulières furent échangées, les Chinois furent autorisés à faire le commerce à Nafa, des palais furent construits, des jardins furent dessinés, et les îles se modelèrent de plus en plus sur l'Empire du Milieu.

Le roi des Ryou kyou ayant refusé de prendre part à l'expédition japonaise contre la Corée (1592-98), le prince de Satsouma envahit ses Etats (1609), soumit toutes les îles du Nord, incendia Chouri et emmena le roi prisonnier; il fut relâché deux ans plus tard, ayant cédé au vainqueur toutes les îles du Nord, ayant promis de payer tribut et ayant admis un agent japonais à sa cour.

Quelques navigateurs européens visitèrent les Ryou kyou à la fin du xviii^e^ siècle; le capitaine Basil Hall s'y rendit en 1816, il a laissé une relation de son voyage; il

fut suivi par divers autres. Le gouvernement, tout en se montrant accueillant pour les étrangers, refusa longtemps d'ouvrir des relations diplomatiques. Un traité fut enfin conclu pour les Etats-Unis par le commodore Perry (1853) qui se rendait au Japon ; la France (1855), les Pays-Bas (1859) traitèrent à leur tour, mais il ne s'établit pratiquement aucune relation. C'est de l'extérieur que vint la révolution pour le petit royaume insulaire. Le Japon, aussitôt qu'il ouvrit les yeux à la politique extérieure, comprit qu'il ne pouvait laisser aucune puissance s'établir aux Ryou kyou et que le gouvernement de Chouri n'était en état de se défendre contre personne ; en 1872, les envoyés venus féliciter l'empereur pour sa restauration furent avertis que le Japon s'occuperait désormais des affaires extérieures de l'archipel et que le roi était admis dans la noblesse japonaise ; en 1873, l'envoi du tribut en Chine fut interdit ; enfin le roi fut amené à Tokio où il vit encore plutôt comme prisonnier que comme hôte. On a vu que le petit royaume forme aujourd'hui une préfecture japonaise ; toutefois, les Loutchouans sont dispensés du service militaire et n'élisent pas de députés. L'administration, tout entière japonaise, a fait beaucoup pour le commerce et l'instruction, mais aussi pour la « japonisation » du peuple, la langue loutchouane n'étant pas enseignée dans les écoles ; le pays comme par le passé est très pacifique et les criminels fort peu nombreux. M. Courant.

Bibl. : Basil Hall, *Account of a voyage of discovery to the West of Corea and the great Loochoo island ;* Londres, 1818. — B.-H. Chamberlain, *The Luchu islands and their inhabitants*, dans *Geographical Journal*, avril, mai, juin 1895. — Du même, *Essay in aid of a grammar and dictionary of the Lutchuan language*, dans *Transactions of the asiatic Society of Japan*, vol. XXIII suppl., 1895. — L. Riess, *Geschichte der Insel Formosa*, dans *Mittheilungen der deutschen Gesellschaft für Natur und Völkerkunde Ostasiens*, vol. VI, pp. 406 et suiv.

**RYSBRACK** (Peeter), dit *le Vieux*, peintre flamand, né à Anvers en 1655, mort à Bruxelles vers 1729. Elève de P.-A. Immenraet, à Anvers, puis de Francisque Millet, à Paris, il étudia beaucoup les paysages du Poussin. Maître de la gilde d'Anvers en 1673, il visita Londres, revint s'établir à Anvers en 1687, puis à Bruxelles peu après 1719. Ses grands paysages de style, avec sujets religieux, bien composés, libres d'exécution, un peu lourds de couleur, ont parfois passé pour des N. Poussin ou des Guaspre. Il a gravé six planches. Œuvres aux musées d'Anvers, Dresde, Hambourg, Stuttgart, Bamberg, etc.

**RYSBRACK** (Michiel), sculpteur flamand, né à Anvers en 1693, mort à Londres en 1770. Il vécut en Angleterre à partir de 1720 ; il y sculpta les bustes de nombreux personnages marquants et plusieurs tombeaux.

**RŸSWŸCK.** Com. des Pays-Bas, prov. de Hollande méridionale ; 3.000 hab. Le 10 sept. 1697 fut conclu à Rÿswÿck un important traité entre l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Espagne d'une part, et la France de l'autre. Le souvenir en est perpétué par un obélisque de 21 m., érigé en 1792 par le stathouder Guillaume V.

Traité de Rsÿwÿck. — On comprend sous ce nom : 1° l'acte signé le 20 sept. 1697 entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande ; 2° l'acte du 30 oct, suivant, entre la France, l'Empire et l'empereur. Ces deux actes mirent fin à la guerre dite de la ligue d'*Augsbourg* (V. ce mot, t. IV, p. 643). H. M.

Bibl. : De Dumont, *Corps diplomatique.*

**RŸSWŸCK** (Jean-Théodore van), poète flamand, né à Anvers en 1811, mort en 1849. Il fut d'abord instituteur, puis s'engagea comme soldat volontaire pendant les émeutes de septembre, et devint enfin commis dans une banque. Il eut une vie très agitée par les polémiques du parti flamingant, dont il était un des défenseurs les plus passionnés, contre la réaction aveugle qui suivit la révolution de 1830, et qui voyait dans le français la langue exclusive de la liberté. Ses vivacités lui attirèrent de vives inimitiés et même d'impitoyables persécutions qui, jointes à un travail excessif, amenèrent sa fin prématurée. Il avait composé un grand nombre de poésies, surtout des chansons populaires et satiriques, qui obtinrent un vif succès et furent souvent rééditées. T. van Rÿswÿck, doué d'une facilité extrême, sut rajeunir la chanson, la ballade et la satire. Ses *Œuvres complètes* (en flamand) ont été publiées à Anvers en 1849, 1865, 1877 et 1884. La ville d'Anvers a élevé à T. Van Rÿswÿck une statue de marbre.

**RŸSWŸCK** (Jean-Baptiste van), littérateur et publiciste flamand, frère du précédent, né à Anvers en 1818, mort à Anvers en 1869. Il fut destitué de ses fonctions d'instituteur primaire, en 1848, pour avoir publié une chanson satirique intitulée *Au Roi*. Il se lança alors dans la politique, rédigea un journal flamand, *De Grondwet* (*la Constitution*) et combattit par la plume et par la parole en faveur des revendications flamandes. Lorsque le gouvernement belge eut décidé en 1859 l'agrandissement des fortifications d'Anvers, un mouvement intense de protestation contre les servitudes militaires se produisit dans la métropole commerciale de la Belgique. J.-B. van Rÿswÿck en fut un des chefs et préconisa l'alliance des catholiques et des libéraux contre les projets militaristes du cabinet *Rogier* (V. ce nom). Cependant, il se brouilla bientôt avec ses alliés catholiques et reprit sa place dans la presse libérale, à la tête du journal *De Koophandel* (*le Commerce*). Son incontestable honnêteté ne le mit pas à l'abri des persécutions, et les dernières années de sa vie furent pénibles. Il fut même condamné à la prison pour calomnie, et le bien-fondé des accusations qu'il avait portées contre J. Deloet ne put être établi qu'après sa mort. Sa mémoire fut alors solennellement réhabilitée par la cour d'appel de Bruxelles. Le journalisme et la politique n'absorbèrent pas complètement l'activité de J. van Rÿswÿck ; comme son frère, il composa en flamand des chansons et des poésies légères pleines de grâce et d'originalité ; elles ont été réunies en 1871 sous le titre de *Poésies complètes* (*Volledige Dicht werken*) et rééditées en 1885 et en 1890.

Le fils de J.-B. van Rÿswÿck, *Jean* van Rÿswÿck, né à Anvers en 1853, s'est révélé de bonne heure comme un journaliste de talent et un avocat disert. Il est, depuis 1892, bourgmestre d'Anvers. Il a fait preuve dans ces difficiles fonctions de grandes capacités administratives et d'une intégrité rare ; c'est aussi un orateur politique de premier ordre. Il a été élu membre de la Chambre des représentants par l'arrond. d'Anvers, le 27 mai 1900. E. H.

**RYTCHKOV** (Pierre-Ivanovitch), industriel et savant russe, né à Vologda en 1712, mort à Ekatérinbourg en 1777. Fils d'un marchand, il étudia d'abord le commerce, l'industrie textile et les langues, et, en 1734, fit partie d'une expédition scientifique envoyée dans le gouvernement d'Orenbourg. Simple secrétaire et caissier de l'expédition, il se fit cependant bien vite remarquer par son intelligence, ses lectures et sa connaissance des langues. Il resta sur place auprès du gouverneur, et s'occupa, à ses moments de loisir, à rassembler des matériaux géographiques et historiques. En 1755, il termina le premier volume de sa *Topographie d'Orenbourg*, qui fut imprimée aux frais de l'État. En 1767, Catherine II le nomma directeur des salines d'Orenbourg. Durant la révolte de Pougatchev, il perdit son fils aîné, tué par les rebelles, et vit saccager ses propriétés. En 1777, il devint directeur des mines de l'Oural. Ses principaux ouvrages sont, outre la célèbre *Topographie*, une *Histoire du Cercle d'Orenbourg*, un *Essai d'une histoire de Kazan*, puis, *l'Agriculture dans les gouvernements de Kazan et d'Orenbourg*, etc. J. L.

Bibl. : R. Ignatiev, *P. Rytchkov et son activité scientifique dans la région d'Orenbourg ;* Oufa, 1867 (Journal du gouv., nos 16-17).

**RYTHME.** I. Musique. — Il est assez malaisé, sinon de définir parfaitement ce que l'on entend en musique, par « rythme », du moins d'être suffisamment explicite pour exprimer à la fois tout ce qui est compris dans ce

mot. Berlioz quelque part qualifie le rythme *la division symétrique du temps par les sons*. Nous pouvons accepter une telle définition qui, à défaut d'autres, a du moins le mérite d'être brève. Il reste à montrer, par le moyen de quelque exemple, de quelle façon il convient qu'elle soit entendue.

Supposons une série de notes en nombre indéterminé, égales en durée et d'intonation pareille. Nous ne tirerons de l'audition de cette suite de sons qu'une impression confuse et vague, chaque sensation particulière ne se distinguant en rien de celle qui la précède et de celle qui la suit. Nous sentons donc vivement le besoin, si notre attention s'applique à cet objet, de sérier suivant un certain ordre ces sensations identiques. Inconsciemment, elles se grouperont par deux, par trois, par cinq peut-être, rarement plus : les autres nombres premiers n'étant pas bien saisis de prime abord et nécessitant une opération intellectuelle complexe, tandis que les multiples de deux ou de trois se ramènent naturellement à leur plus simple diviseur. Même si la série des notes égales résulte de quelque cause physique extérieure où notre volonté n'est pour rien, nous sentirons machinalement en nous-même s'établir cette division que rien n'indique. Si, au contraire, c'est nous qui produisons ces sons, par le moyen de la voix ou d'un instrument quelconque, nous rendrons nécessairement sensible cette division régulière. L'expérience est facile. Il n'est presque pas possible, à moins d'une attention fatigante et soutenue, de faire entendre pendant un temps tant soit peu prolongé, une série de notes égales, sans indiquer par un léger renforcement du son, c.-à-d. par un *accent*, le commencement de chaque groupe. Ainsi arrivons-nous à créer un rythme, fort simple il est vrai, mais nécessaire pour rendre sensible et pourvue d'un semblant d'intérêt une chose aussi peu significative par elle-même que l'est une suite ininterrompue de sons semblables. Envisageons-nous maintenant une série sonore composée de notes d'inégale valeur? La détermination des accents sera cette fois subordonnée à une opération préparatoire. Notre oreille devra ramener à l'unité ces éléments irréguliers : pour cela, disposer ces valeurs diverses en groupes ou temps égaux en durée, ce qui n'est pratiquement faisable que si elles se trouvent entre elles dans des rapports assez simples. Chacun de ces groupes égaux sera pris pour unité de la série ainsi créée : les accents d'intensité, ainsi que dans le premier cas cité, viendront alors ordonner cet ensemble uniforme. Les choses ne se passeront point différemment si, au lieu de supposer des séries de notes de même intonation, nous examinons des phrases vraiment musicales, composées de sons disposés sur les degrés de la gamme. Toute détermination de rythme suppose ces deux opérations fondamentales : 1° assembler les notes de valeurs inégales en groupes d'égale durée ; 2° sérier les unités semblables ainsi obtenues en donnant une importance prépondérante à certaines par des accents d'intensité régulièrement disposés. Nous aurons retrouvé de la sorte, dans le rythme musical, les mêmes éléments que ceux qui déterminent le rythme du discours, le rythme oratoire ou poétique : l'accent tonique et la quantité.

Telle que nous la pratiquons aujourd'hui, la musique emploie simultanément ces deux procédés pour marquer les divisions du temps. Il n'en fut pas toujours ainsi, et l'on peut fort bien concevoir des systèmes musicaux n'en employant qu'un seul. C'est ainsi que le *plain-chant* (V. ce mot), composé de notes égales en durée, ne comporte ni quantité, ni mesure : son rythme n'est marqué que par les accents d'intensité, accents toniques ou rhétoriques, du texte auquel il se superpose ; la phrase musicale n'en a pas d'autre que celui de la phrase poétique. Le même caractère, bien qu'à un degré moindre, se retrouvera dans les récitatifs de toute sorte, dans les chants déclamés, etc. : en un mot, dans toute musique vocale qui affiche des prétentions dramatiques, observant toutefois que de telles compositions sont écrites en notes de diverses valeurs, ainsi que toute notre musique moderne. Il serait plus difficile, par contre, de citer un système où la quantité déterminât seule le rythme. On peut néanmoins tenir la chose pour praticable et, sans aller plus loin, il est plus que probable que la musique des anciens, calquée sur le mètre poétique du vers, ne connaissait ni temps forts, ni temps faibles. Les différences quantitatives de longues et de brèves lui devaient suffire. Chaque pied du vers formant une mesure régulièrement disposée, les combinaisons de ces groupements originaux de notes assuraient au discours musical une variété assez grande pour empêcher une monotonie charmante.

Mais revenons à notre système moderne. Dans l'écriture aujourd'hui en usage, il semble d'abord que les signes de quantité rythmique soient les seuls indiqués. Les valeurs proportionnelles des notes sont peintes aux yeux par leur forme ou leur couleur : blanches, noires, croches, doubles-croches, et toutes sont facilement reconnaissables. Des caractères accessoires, chiffres, points, triolets, etc., permettent de distinguer quand la division ternaire a été substituée à la division binaire que nous tenons, contrairement aux idées des mensuralistes du moyen âge, pour la plus régulière. Rien de particulier ne s'ajoute à l'ordinaire aux notes qui portent un accent d'intensité. Elles n'en sont pas moins faciles à trouver, puisqu'il est enseigné partout que le premier temps de chaque mesure est un temps fort. L'invention relativement récente des barres de mesures n'a vraiment d'autre utilité que celle de permettre de trouver du premier coup où portent les accents principaux. En effet, la division par mesure n'est nullement nécessaire à la théorie de la musique mesurée. On s'en est passé longtemps alors que, les traditions du chant grégorien subsistant vaguement encore on suivait plutôt dans le processus de la phrase musicale le rythme du texte qu'elle traduisait que la division tant soit peu brutale et monotone par accents forts au début de chaque groupe de trois ou quatre unités. Il suffit d'ailleurs de lire les éditions modernes (avec barres de mesures) des musiciens du XVI^e^ ou de la première moitié du XVII^e^ siècle pour voir combien rarement les temps accentués de leurs mélodies tombent à la place même, dans la mesure, que dans les idées modernes ils devraient régulièrement occuper. Ceci bien entendu pour les compositions vocales. La musique instrumentale n'a jamais connu une semblable indépendance. Comme elle tire sa première origine des airs de danse dont les formes rythmiques, qui se modèlent sur les pas des danseurs, sont forcément arrêtées d'avance pour chaque sorte et toujours plus régulières que partout ailleurs, la chose est facile à comprendre. Mais on peut admettre avec assez de vraisemblance que, à mesure que l'usage en devint plus général, de tels procédés en arrivèrent à fortement influer sur les habitudes de l'art musical tout entier. C'est un fait certain que les mélodies d'airs de danse se retrouvent, un peu partout, imitées dans des compositions toutes différentes. C'est peut-être de la sorte que les artistes furent entraînés à observer, pour la division symétrique des temps, des règles plus étroites et plus rigoureuses que celles qu'ils avaient précédemment pratiquées.

On peut regretter que le rythme musical ait perdu sa flexibilité première pour accepter aussi docilement ces entraves gênantes. D'autant plus que les prescriptions strictes ne tardèrent pas à se multiplier outre mesure. Ce ne fut pas assez que de s'astreindre à disposer dans une phrase des accents forts de trois temps en trois temps, de quatre temps en quatre temps. On prit l'habitude de se servir presque constamment dans l'accompagnement de formules toutes faites, où chaque temps fort portait une note de basse déterminant changement d'accord. On s'abstint, dans les parties intermédiaires, des mouvements indépendants de chaque voix : toutes parlant à la fois, note contre note, sur chaque temps marquèrent les temps secondaires, la basse restant chargée de frapper préalablement la note fondamentale de l'harmonie. Enfin, sous le nom de *car-*

*rure*, l'usage s'introduisit de composer toute mélodie de phrases de quatre mesures, le second groupe faisant toujours pendant au premier, dont il reproduisait symétriquement les principaux traits. Quelque tempérament que la fantaisie des compositeurs ait apporté de tout temps à la rigueur de cette obligation, il n'en reste pas moins vrai que ces périodes uniformes de quatre, huit ou seize mesures se retrouvent continuellement dans la musique jusqu'à l'époque contemporaine. Tout au plus y substitue-t-on quelquefois des groupements ternaires : trois, six ou douze mesures; mais cela reste assez rare, sans que cependant on puisse bien clairement percevoir les avantages d'une aussi exacte symétrie. A la vérité, quelques artistes depuis le commencement de ce siècle ont réagi au nom de la liberté de l'art. Peu à peu, la carrure n'a plus paru aussi nécessaire. Sans qu'on puisse dire que les musiciens modernes aient tous voulu de parti pris s'en affranchir, il est certain que leurs ouvrages ne tiennent plus compte d'une habitude qui peut avoir sa raison d'être pour certaines compositions déterminées, les marches par exemple ou bien encore la musique de danse, mais qui partout ailleurs ne se justifie nullement en tant que règle d'observation stricte.

Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, que le sentiment rythmique soit devenu moins fort. Mais, en musique comme partout ailleurs, on obéit à la loi qui fait prédominer le sens individuel au détriment des lois fixes établies à priori ou d'après des exemples antérieurs. De même que la prosodie s'est largement émancipée des préceptes traditionnels et que chaque poète se crée lui-même ses moyens d'expression et les règles qu'il entend suivre, de même le musicien se réserve le droit de développer ses chants comme il l'entendra, se fiant à la délicatesse de son oreille pour trouver, en dehors des moules consacrés, des combinaisons de valeurs originales et expressives. L'importance de telles recherches est capitale, car le rythme est une partie essentielle de la musique. A la vérité ses lois sont encore très peu étudiées et mal connues, tant des musicologues que des simples dilettanti. Comme toute phrase mélodique suppose un certain rythme, comme il en va de même pour tout enchaînement d'accords, pour toute agglomération d'instruments, en un mot pour tout effet musical quel qu'il soit, nous attribuons souvent à la mélodie, à l'harmonie ou à l'instrumentation des effets que le rythme presque seul produit ou tout au moins qu'il amplifie prodigieusement. « Sans lui, a dit J.-J. Rousseau, la mélodie n'est rien et par lui-même il est quelque chose comme on le sent par l'effet des tambours. » Ceux-ci ne sont pas les seuls instruments purement rythmiques que nous employions aujourd'hui, et les Orientaux qui ignorent l'emploi des sons simultanés font de ces engins sonores un usage bien plus fréquent et plus complexe que nous-mêmes. En combinant entre eux les modes de division ternaire et binaire de mille façons différentes, ils arrivent à produire des ensembles assez caractéristiques : ces rythmes complexes constituent à eux seuls tous leurs accompagnements. Il est à remarquer, d'ailleurs, que le rythme est la partie de l'art musical qui est saisie le plus immédiatement par les intelligences les moins cultivées. Tandis que les peuples européens seuls (et encore parmi eux une élite seulement) goûtent les charmes des harmonies, tandis que beaucoup d'hommes restent insensibles à l'audition des mélodies les plus pathétiques, il n'est personne qui ne ressente une certaine impression agréable à l'audition d'un rythme franc et bien caractérisé, une marche de tambours par exemple. Les enfants prennent plaisir à faire entendre des bruits rythmés et les animaux eux-mêmes ne sont pas insensibles aux effets de cette nature. Quant au principe par lequel nous sommes affectés de ces retours tantôt égaux, tantôt variés, jusqu'à arriver à y attacher certaines idées expressives, il n'est pas aisé de le déterminer. Rousseau, après avoir avancé que le rythme musical tire son caractère de celui de la prosodie de la langue, ce qui n'est guère admissible à cause de l'universalité des résultats produits, prétend, avec plus de justesse peut-être, que certaines passions ont dans la nature un caractère rythmique : la tristesse, observe-t-il, marche par temps égaux et lents, la joie par temps sautillants et vites. Il y a une certaine vérité dans ces remarques, mais il faudrait pousser beaucoup plus loin l'analyse pour voir quelle est la portée véritable de cette explication. On a voulu chercher l'origine de ce sentiment dans les mouvements de la marche, dans les battements du cœur, dans les efforts de la respiration. Tout cela est bien peu précis et il faut se résoudre à attendre d'autres éclaircissements. Notons cependant que la respiration à l'état de veille se fait régulièrement à deux temps, tandis que, pendant le sommeil, l'expiration est deux fois plus longue que l'inspiration, ce qui produit bien la division ternaire, la mesure à trois temps.

Tout ce que l'on pourrait tirer de semblables faits ne rendrait pas compte du phénomène. Laissons de côté d'ailleurs les effets le plus immédiatement perceptibles du rythme sur l'organisme, ce que l'on pourrait appeler ses effets physiologiques, et observons qu'il faut, pour intéresser un esprit de culture musicale tant soit peu raffinée, autre chose que ces simples figures. Dans les œuvres musicales, même du rang inférieur, nous pouvons constater, au sujet de l'agrément que le rythme nous procure, qu'il provient presque toujours d'une opposition entre deux mouvements différents, sinon contraires. Prenons une valse comme exemple. Trois temps égaux en durée, le premier frappé d'un accent d'intensité, voilà la caractéristique de cet air de danse que l'on peut schématiser sous cette forme répétée indéfiniment. Qu'un tambour exécute cette figure, cela suffira pour guider les pas des danseurs. Les peuplades nègres de l'Afrique n'en demanderaient pas davantage. Mais nous éprouvons le besoin d'y superposer une phrase mélodique agréable dont les accents ne coïncident pas toujours avec ceux-là : ils lui seront même fréquemment opposés de parti pris. Le second temps, par exemple, sera marqué dans le chant, l'accompagnement suivant toujours sa marche régulière. Si le contraste est systématiquement poursuivi, il pourra en résulter un genre nouveau d'air de danse. Mais si ces variations rythmiques sont libres et exemptes d'une symétrie trop précise, le caractère propre à la valse sera conservé et le morceau prendra une valeur musicale supérieure. En l'espèce, si cette danse parait dans l'estime des musiciens occuper le premier rang, c'est justement parce que son rythme fondamental, peu compliqué, permet de combiner des mélodies très originales et très variées. D'autres airs de danse, la polka par exemple, n'ont pas cet avantage. Toutes les mélodies de polka se ressembleront fatalement, parce que le rythme de cette danse, plus caractérisé, permet moins d'oppositions et communique au thème quelque chose de son mouvement.

Les airs de danse seuls, avec les marches et quelques autres morceaux analogues, ont un rythme nécessaire qui doit se faire sentir constamment. Dans la musique symphonique libre, dans les mélodies vocales, aucune division du temps n'est imposée. Il en est de même dans le chant dramatique, bien que l'accent du discours déclamé doive là guider le musicien. Aussi à côté du rythme général que l'espèce de mesure détermine, le musicien a-t-il toutes les facilités pour essayer les combinaisons les plus variées et les plus originales. Si le morceau est écrit plus polyphoniquement qu'harmoniquement, il pourra entrelacer différents rythmes de la même façon qu'il fait entendre simultanément plusieurs parties mélodiques. Il pourra, au moyen des syncopes et des accents irrationnels, établir une opposition entre un mouvement précédemment établi et un autre dont il veut suggérer la sensation ou bien superposer ces deux tendances contraires. Des oppositions sont aussi praticables entre un chant, par exemple lent, peu accentué et composé de notes de valeurs presque égales et des dessins

d'accompagnements de rythme vif et complexe. Un genre d'effet très usité consiste à mélanger des groupes d'égale durée, mais d'un nombre de notes différent non divisible l'un par l'autre, un triolet par exemple en même temps que deux croches. C'est là la forme la plus simple, mais on comprend tout ce qu'il est possible de faire dans cet ordre d'idées. Les compositeurs les plus classiques ont d'ailleurs ouvert la voie. C'est ainsi que dans *Don Juan*, Mozart fait entendre simultanément trois orchestres jouant chacun dans une mesure différente. Les combinaisons de cette nature tendent à devenir de plus en plus communes aujourd'hui.

En général, nous trouvons plus de plaisir en cette complexité qu'aux morceaux où une formule rythmique obstinée s'impose tout au long. Ce n'est pas que de pareilles tentatives ne puissent produire de beaux effets. Au contraire, l'action d'un rythme est souvent d'autant plus puissante qu'elle est plus prolongée. Le premier morceau de la *Symphonie en la* de Beethoven et l'*Allegretto* du même ouvrage en sont d'illustres exemples. Mais il faut un génie supérieur et une richesse d'imagination sans bornes pour éviter la monotonie et tirer des beautés neuves de ces répétitions.

Il est naturellement impossible de prévoir jusqu'à quel point il convient d'aller dans la combinaison des rythmes entre eux. Comme pour les effets d'harmonie polyphonique (V. Polyphonie), on pourrait peut-être tracer aujourd'hui la limite où les raffinements cessent d'être perceptibles à la moyenne des auditeurs. Mais cette limite varierait constamment dans la mesure ou de nouveaux essais leur deviendraient plus familiers. Le rythme est d'ailleurs si étroitement lié à toutes les autres parties de la musique, à la mélodie surtout, qu'il est fort difficile de l'en abstraire pour l'étudier seul. Du moins, de telles analyses n'ont été que rarement tentées, et peut-être n'y a-t-il pas d'intérêt qu'elles le soient. L'évolution de la musique tend à la ramener, semble-t-il, à la seule mélodie, ayant son rythme et sa couleur propre qu'il serait impossible de lui retirer sans la dénaturer complètement. C'est en combinant les mélodies qu'on obtient un ensemble où chaque partie conserve encore sa personnalité. Le rythme, indissolublement lié à la phrase, passera par les mêmes transformations. En tout cas, il tend de plus en plus à se subdiviser. La carrure n'est plus observée, et les mélodies n'offrent plus guère d'accents symétriques aux mêmes endroits de ces groupes de trois, quatre, six ou huit mesures. La mesure elle-même tend à ne plus représenter l'unité rythmique. C'est le temps qui, divisé à son tour, en prend la place. Les rythmes sont moins amples et moins fortement accentués, en revanche infiniment plus variés et plus originaux, ainsi qu'on peut les obtenir en rapprochant de très petites valeurs d'autres plus considérables. En même temps, les tendances de plus en plus expressives de la musique instrumentale introduisent des accents analogues à ceux dont le chant gardait auparavant le monopole. Il y a là sans doute une source de nouveaux effets rythmiques qui marqueront peut-être, par d'autres moyens, les points de repère fondamentaux des grandes lignes, que l'extrême complexité des détails tend à effacer souvent plus qu'il ne faudrait. Henri Quittard.

II. Littérature. — L'Académie française paraît avoir renoncé à donner du mot *rythme* une définition satisfaisante ; on lit en effet dans son *Dictionnaire* (éd. de 1879) : « Rythme, *sm.* Nombre, cadence, mesure ». Mais il est évident que ces trois mots expriment trois idées différentes, et que rythme sert à en exprimer une quatrième. Les théoriciens du siècle dernier l'avaient bien compris, puisque l'abbé d'Olivet, dans son excellente *Prosodie française*, appelle rythme (on écrivait *rhythme* avant 1879) « l'assemblage de plusieurs temps qui gardent entre eux certain ordre et certaines proportions ». Le rythme, disait Batteux interprétant Cicéron, « c'est une durée ou une suite d'instants coupée par portions symétriques, c.-à-d. égales ou également inégales. » Ainsi compris, le *rythme* a de grandes affinités avec le *mètre*, dont il se distingue pourtant d'une manière précise, comme on en pourra juger par l'exemple suivant. Admettons un rythme de deux temps ; on a beau le tourner de toutes les façons, il en résulte toujours deux temps, ou, si l'on veut, deux espaces de temps. Mais ces deux espaces, il est possible de les remplir de bien des manières différentes. Ainsi l'on peut avoir pour un rythme de deux temps ou bien un spondée, — —. ou un dactyle, — ∪∪, ou un anapeste, ∪∪ —, ou encore des pieds comme l'amphibraque, ∪ — ∪, ou le procéleus — matique, ∪∪∪∪. Considérés au point de vue rythmique, les vers de Virgile ont six parties distinctes, et néanmoins ils peuvent osciller, grâce au mélange libre des dactyles et des spondées, entre treize et dix-huit syllables. Dans la pratique, on donne au mot *rythme* un autre sens, et on le confond avec le mètre, la mesure, ou la cadence.

La poésie est toujours rythmée, puisqu'il n'y a pas de poésie sans rythme ; la prose peut l'être également. Ici encore le langage ordinaire confond le rythme avec la cadence ou avec le nombre (V. Nombre, § *Rhétorique*). Batteux, dans son judicieux *Traité de la construction oratoire*, montre bien ce qu'il faut entendre au juste par rythme. Le rythme est alors constitué par quatre sortes de repos : repos pour la respiration — repos pour l'esprit — repos pour les objets — repos pour l'oreille. L'exemple qu'il donne est fort bien choisi. « On peut, dit-il, remarquer toutes ces espèces de repos dans cette période de Fléchier : *Cette jeune plante, ainsi arrosée des eaux du ciel, ne fut pas longtemps sans porter du fruit* ». Premier repos après *plante*, car l'*objet* est nettement déterminé ; deuxième repos après *ciel*, car une plante bien arrosée, c'est comme un *objet* différent d'une plante quelconque ; ce deuxième repos est en même temps utile à la respiration ; enfin après *fruit* on a un troisième et dernier repos qui comprend toutes les espèces de repos à la fois. Voilà ce qui constitue essentiellement le rythme de la prose ; mais généralement on appelle prose rythmée celle qui vise à rendre les mêmes effets que la poésie, telle est la prose des orateurs, celle de Fénelon, auteur de *Télémaque*, et celle de Chateaubriand (V. Prose). A. Gazier

**RYTINE, RHYTINE** (Zool.) (V. Lamantin).

**RZESZOV.** Ville de Galicie, sur le Wislok, 11.953 hab., en majorité Polonais (5.492 juifs). Stations des lignes Cracovie-Lemberg et Jaslo-Rzeszov. Cloître de bernardins, château du prince Lubomirski. Succursale de la banque austro-hongroise. Fabrication de planches, cuir, marché de chevaux.

**RZEWUSKI.** Nom d'une des familles les plus anciennes et les plus célèbres de la Pologne. Au xiie siècle, *un* Rzewuski était évêque de Plock. En 1612, *Stanislas* Rzewuski défendit vaillamment le Kremlin de Moscou contre les Russes. — Au xviie siècle, *Nicolas-Florian* Rzewuski, général polonais, se rendit célèbre par ses faits d'armes contre les Tatars et les Turcs. Il décida la grande victoire de Chocim en repoussant la charge de la cavalerie turque. Il combattit avec Jean Sobieski à Zorawno, puis à Vienne où il lui sauva la vie. Ses compatriotes le surnommèrent *Terror Tartarorum*. — Son fils *Stanislas* († 1728) se distingua aussi dans les luttes avec les Turcs et les Tatars, battit les premiers, en 1698, auprès de Chocim, contribua en outre aux victoires des Polonais sur les Suédois auprès de Kalisz et de Varsovie, en 1706, et reçut dans la suite le titre de grand hetman de Pologne.

Au xviiie siècle, nous mentionnons le général *Venceslas* Rzewuski (1705-79) qui, après avoir fait des études très complètes en France, Hollande et Italie, prit part à la vie publique de la Pologne et s'y distingua par son esprit libéral et humanitaire. Patriote ardent et ennemi de la Russie, il fut, en 1767, une des quatre victimes de l'attentat de Repnin ; lui, son fils Sévérin, Soltyk et Zaluski furent emprisonnés par l'ambassadeur de Russie et envoyés à Kalouga où ils restèrent jusqu'en 1772. Rentré dans sa

patrie, il fut nommé grand général de la couronne, mais il se démit en 1774 de ces fonctions et se consacra à la littérature et à la musique. Il a laissé un grand nombre d'écrits non dépourvus d'importance. — Son fils *Severin* (1743-1811), emprisonné avec lui, changea plus tard d'opinions, et fonda en 1791 la confédération de Targowica qui appela la Russie contre les auteurs de la constitution du 3 mai. Ainsi, il inscrivit son nom d'une façon funeste dans l'histoire de la Pologne.

Au XIXe siècle se sont distingués surtout *Venceslas* et *Henryk* Rzewuski. Le premier, excellent orientaliste (1785-1831), se rendit célèbre surtout par sa vie fantastique ; le second, *Henry*, est un des meilleurs romanciers polonais; né à Slawuta (Volhynie) le 3 mai 1791, mort dans sa propriété de Czudnovo (gouv. de Zitomir) le 26 févr. 1866. Elevé à Saint-Pétersbourg, il entra au service après la formation du grand-duché de Varsovie, fit la campagne de 1809, puis vécut à l'étranger presque constamment depuis 1817. De 1829 en 1832 il séjourna en Italie auprès de Mickievicz, avec qui il avait parcouru la Crimée en 1825, et sentit sous son influence s'éveiller en lui la vocation littéraire. Il publia d'abord (à quarante ans) : *Mémoires de Pan Severin Soplica* (1839), livre qui passa pour son chef-d'œuvre et fut accueilli avec une grande faveur comme des mémoires réels : c'est une série d'histoires de la vie de l'ancienne noblesse polonaise. Revenu en Pologne, il fut pendant quatre ans maréchal du district de Zitomir (1832-36). Il se consacra ensuite au journalisme, à Saint-Pétersbourg d'abord (1849), puis à Varsovie où il dirigea pendant de longues années l'importante *Dziennik Warszawski* (*Gazette de Varsovie*), subventionnée par le gouvernement russe. Son meilleur roman est *Listopad* (1845). Il a publié encore, mais sans grand succès) : *le Château de Cracovie* (1857); *Adam Smigielski*, etc. Sous le pseudonyme de Jarosz Beila, *Mieszaniny Obyczajowe* (Essais de morale, 1841), qui soulevèrent de vives controverses. Dans les *Mémoires de Bartholomo Michalovski*, il glorifie la confédération de Targovicza (1858). Après sa mort, on a publié les fragments d'une histoire de la civilisation sous le titre : *Probki historyczne* (1868).

**RZIHA** (Franz, chevalier de), ingénieur autrichien, né à Hainspach (Bohême) le 28 mars 1831. Il fit son apprentissage à l'Ecole technique de Prague et se distingua dans la construction des tunnels des lignes de Semmering et de Karst; aussi fut-il, en 1856, appelé pour la construction du tunnel de Czernitz. En 1860, il appliqua pour la première fois les rails de fer à l'achèvement des galeries; en 1861, il construisit la partie la plus difficile de la ligne, de Kreiensen à Holzminden, avec le système de construction en fer qu'il avait inventé pour les tunnels. En 1866, il rentra au service de Brunswick; en 1870, il construisit plusieurs lignes en Bohême et en Saxe et fut appelé à titre d'ingénieur en chef au ministère autrichien de commerce. En 1876, il fut nommé professeur à l'Ecole technique supérieure de Vienne. On lui doit : *Lehrbuch der gesamten Tunnelbaukunst* (Berlin, 1864-72); *Die neue Tunnelbau-Methode in Eisen* (1864); *Die Bedeutung des Hafens von Triest für Œsterreich* (1872); *Eisenbahn unter und Oberbau* (1876). Ph. B.

LA

# GRANDE ENCYCLOPÉDIE

1. Initiale anglo-saxonne, VII^e siècle.
2. Initiale mérovingienne, VIII^e siècle.
3. Initiale ichthyomorphe visigothique, VIII^e siècle.
4. Ms. des lettres de S. Bernard, XIV^e siècle.
5. Initiale de ms. allemand, XII^e siècle.
6. Ms. français, XII^e siècle.
7. Initiale du XIV^e siècle.
8. Initiale historiée (David et le Seigneur), XIV^e siècle.
9. Initiale anglaise, XIV^e siècle.
10. Missel anglais, XV^e siècle.
11. Ms. choral italien, XVI^e siècle.
12. Bible de Wittemberg, XVI^e siècle.

# S

S. I. Phonétique. — Dix-neuvième lettre de l'alphabet latin. Si l'on considère que le *z*, ou la sifflante douce du français, est emprunté à l'alphabet grec, on peut dire que le *s* constitue à lui seul, en latin, la catégorie des sifflantes. En grec, le sigma (ς) qui lui correspond est, en général, remplacé à l'initiale par l'esprit rude (ʿ) qui n'en est qu'un état affaibli. Le sanscrit a nuancé davantage encore la sifflante forte, dont le son et la figure varient non seulement sous l'influence des gutturales-palatales, des linguales et des dentales, mais aussi, dans certains cas, à la fin des mots où le visarga vient la remplacer à titre de sifflante modifiée.

Bien des faits donnent à croire que, dans la langue mère indo-européenne, le *s* n'était pas primitif. Le grec surtout fournit de nombreux indices de la substitution par voie d'assimilation régressive du groupe σσ réduit souvent à σ à un antécédent ξ ; exemples : ἄνασσ-α auprès de ἄναξ ; σύν pour *σσυν auprès de ξύν ; κλῃΐς auprès de κλάξ, etc.

L'évolution phonétique ne s'en est d'ailleurs pas tenue là. En sanscrit, en tant que finale, le *s*, sous l'influence d'une lettre douce initiale du mot suivant, se rhotacise ou devient *r*, dans la plupart des cas. L'étymologie nous montre que la même modification a dû se produire à une haute époque dans toutes les langues de la famille. De plus, le grec et le latin présentent de concert un phénomène modificateur de la sifflante sous l'influence d'une même cause, mais avec des effets différents : entre voyelles à l'intérieur d'un mot, le ς grec tombe, probablement après avoir passé par l'intermédiaire d'un esprit ; alors qu'en latin, dans les mêmes circonstances, *s* se rhotacise. Exemples : γένεος pour *γενεσ-ος ; lat. *gener-is* pour **genes-is* (cf. sanscrit correspondant *janas-as*).

Rien de plus fréquent, dans toutes les langues de la famille, que la chute pure et simple de *s* à titre de terme initial d'un groupe de consonnes où la sifflante est suivie d'une explosive. Exemples : χάζω auprès de σχάζω ; lat. *tego* auprès de στέγω ; lat. *fallo* auprès de σφάλλω, etc.

En latin, quand l'explosive est douce, le *s* tombe régulièrement, comme dans *idem* pour **isdem*, *sedecim* pour **ses-decim* venant lui-même de **sex-decim*, etc.

Notons aussi le rhotacisme fréquent en grec et en latin du *s* final d'un groupe *rs ;* exemples : ἄρρην auprès de ἄρσην ; lat. *torreo* pour **torseo*, cf. τέρσομαι, etc.

En passant au français, le *s* entre voyelles du latin (qui ne s'est pas rhotacisé) s'est adouci et prend régulièrement le son *z;* exemple : *chose*, prononcez *choze* auprès du lat. *causa*, etc. ; il en est de même d'ailleurs dans les mots empruntés aux dialectes germaniques ; exemple : *aise* prononcez **aize* auprès de l'angl. *ease*, etc.

A la fin des mots et comme signe ou non du pluriel, *s*, en général, ne se prononce que quand il y a lieu de marquer la liaison avec le mot suivant à voyelle initiale, et, dans ce cas, il y a application de la règle de l'adoucissement du *s* entre voyelles ; exemple : *des filles ingrates*, prononcez *des fillez ingrates*.

Enfin, après la diphtongue *au* venant de *al*, le *s* du pluriel est remplacé graphiquement par *x :* des *chevaux* pour des **chevals*, les *cieux* pour les *ciels*. etc. Dans les adjectifs en *eux*, comme *ambitieux*, cette finale correspond au latin *osus* (*ambitiosus*). Paul Regnaud.

II. Paléographie. — L'hiéroglyphe auquel remonte, par l'intermédiaire du signe phénicien (*Shin*), le Σ grec, représentait un « jardin inondé » avec plusieurs tiges de papyrus ou de lotus, poussant dans l'eau au milieu du jardin. Les Phéniciens, en empruntant cette lettre aux Égyptiens, simplifièrent le signe en en supprimant la partie inférieure. En passant aux Grecs, la lettre fut placée en sens inverse, ce qui la fait ressembler à un M, ou écrite verticalement et tournée tantôt vers la gauche et tantôt vers la droite, suivant le sens de l'écriture. Réduite de quatre traits à trois seulement, elle fut transmise aux Latins.

L'S épigraphique est une des lettres où la proportion des pleins et des déliés s'observe le mieux.

Du vi^e au viii^e siècle, les formes antiques de l'S épigraphique perdirent leur pureté et leur élégance. Les courbes furent remplacées par des angles. La lettre prit souvent l'aspect d'un Z retourné. Elle eut aussi une position inclinée ou complètement couchée sur la ligne de l'écriture.

L'S cursive antique fut quelquefois introduite dans les inscriptions dès le iii^e siècle ap. J.-C. et surtout à l'époque barbare (tabl. n° 2, fig. 3 des inscriptions du vii^e et du viii^e siècle).

Dans les manuscrits en capitale, les pleins et les déliés se remarquent dans les deux formes de la capitale *carrée* et de la capitale *rustique*. Les pleins et les déliés sont ensuite beaucoup moins accusés, jusqu'à l'époque de la renaissance carolingienne. L'S capitale est plus haute que large. La base de la lettre est souvent prolongée, presque en ligne droite, vers la gauche.

L'S onciale se développe souvent autant en hauteur qu'en largeur. Dans l'onciale primitive, du v^e au viii^e siècle,

elle est généralement tracée en trois ou quatre traits détachés les uns des autres.

L'S *longue*, composée de deux lignes droites formant un angle obtus, est une des formes de la cursive antique.

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'S LATIN

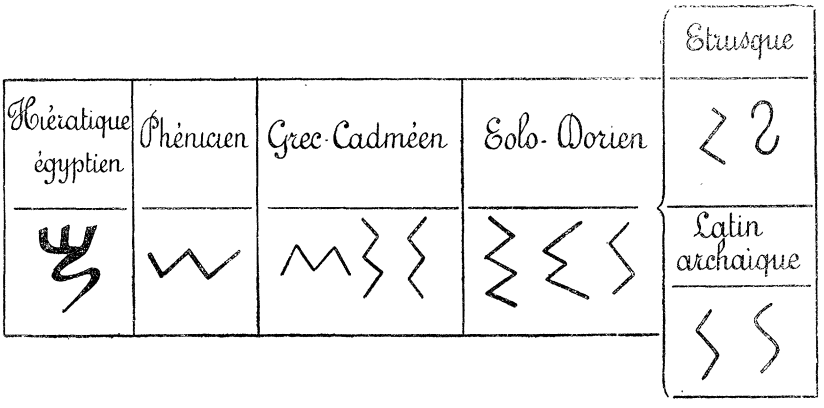


2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

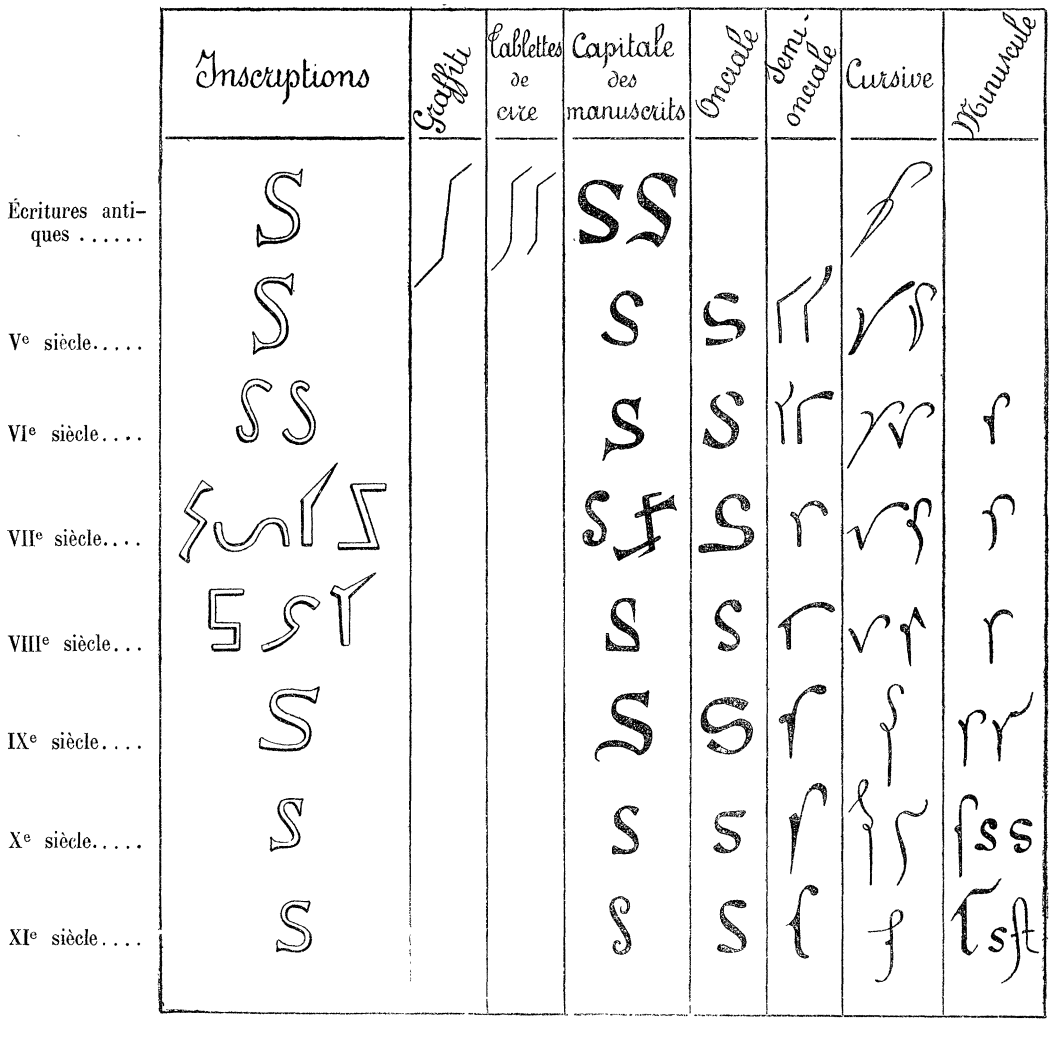


Elle passa dans la semi-onciale, dont elle devint une des lettres caractéristiques. A la jonction des deux lignes dont elle se compose, on voit se former peu à peu le point ou trait saillant du côté gauche de la haste, qui est souvent

le seul signe qui distingue cette lettre de l'F minuscule. La base de l'S longue se termine toujours en ligne coupée ou en ligne pointue et se prolonge presque toujours au-dessous de la ligne de l'écriture, jusqu'à l'époque carolingienne. A partir de la fin du xe siècle, la base de l'S repose généralement sur la ligne de l'écriture et se replie légèrement vers la droite. L'S *longue* a donné lieu à plusieurs ligatures de lettres qui sont restées très longtemps en usage, notamment celle de *s* et *t*. Dans les écritures irlandaise et anglo-saxonne, l'S *longue* diffère souvent à peine de l'R.

Toutes les formes de la cursive, jusqu'au xiie siècle, dérivent de l'S longue. Les formes de la minuscule sont également toutes dérivées de l'S longue jusqu'au ixe siècle.

La forme d'S minuscule qui dérive de l'écriture capitale (*s*) ne passa, d'une façon régulière, dans l'écriture minuscule, qu'au xe siècle seulement. Elle y fut d'abord introduite, soit à la fin des lignes, soit à la fin des mots, principalement dans les abréviations surmontées d'une barre horizontale, comme EPS (*episcopus*). Cette nouvelle forme d'S minuscule resta en usage simultanément avec l'S longue.

La minuscule irlandaise et la minuscule anglo-saxonne sont au nombre des écritures qui adoptèrent de très bonne heure la petite *s* de forme capitale.

Les proportions de l'S restèrent incertaines jusqu'au xiiie siècle. La moitié inférieure de la lettre n'avait pas toujours, comme l'S *romaine* moderne, un peu plus

3. ÉCRITURES DITES NATIONALES

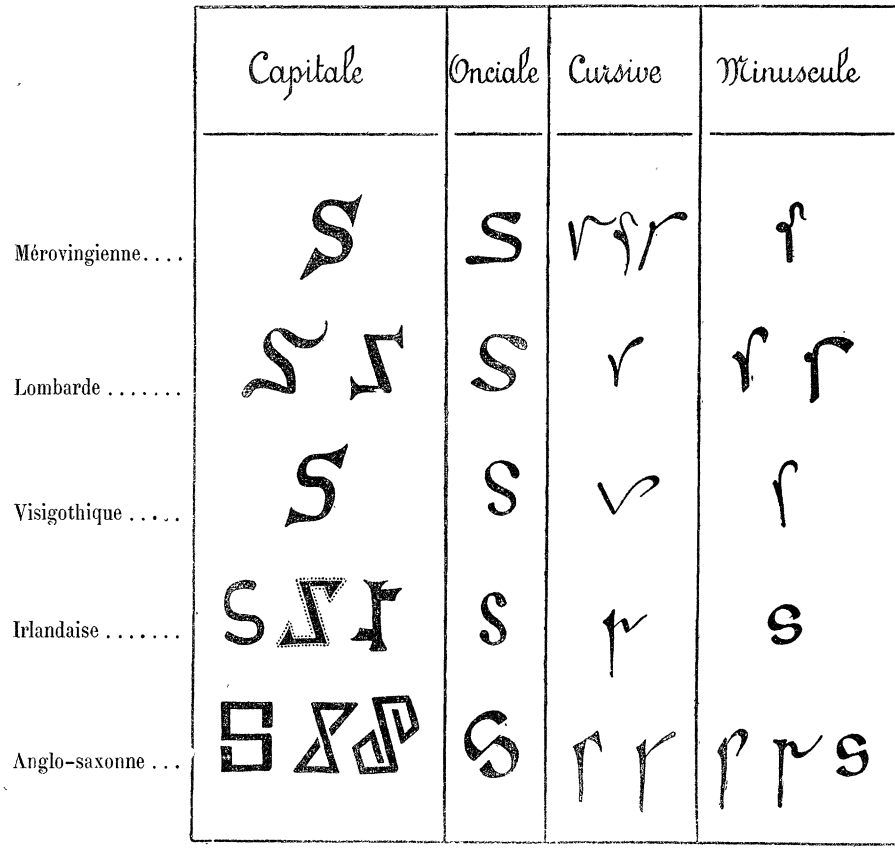


d'amplitude que la moitié supérieure, et le rapport était souvent inverse (V. tabl. n° 2, 2e et 3e fig. de la minuscule du xe siècle).

Dans les écritures gothiques, l'S majuscule eut souvent ses deux extrémités terminées par des fioritures dirigées vers l'extérieur et par de gros points saillants. La partie médiane de la lettre fut dirigée, tantôt diagonalement de gauche à droite, tantôt horizontalement ou légèrement relevée vers la droite. Les deux extrémités de la lettre se replièrent, de sorte que l'S eut souvent la forme d'un ovale complètement fermé, avec des appendices au côté droit supérieur et au côté gauche inférieur. Dans les lettres à miniatures ou *historiées*, l'S fut souvent divisée en deux compartiments superposés qui donnèrent lieu à des miniatures doubles (V. le frontispice).

Dans la minuscule et dans la cursive gothiques, il y eut trois formes d'S simultanément en usage. La lettre S est, avec la lettre R, une des lettres dont l'histoire paléographique est la plus compliquée. Les Bénédictins ont dressé un tableau où ils ont montré que l'S a pris la même forme que presque toutes les lettres de l'alphabet latin et qu'un certain nombre de lettres de l'alphabet grec (Dom de Vaines, *Dictionnaire raisonné de diplomatique*, 1774, t. II, pl. 28 et pp. 234-36).

L'S minuscule proprement dite (*s*) se développa principalement au xiie siècle. Dans le courant du xiiie siècle, elle se referma et prit graduellement une forme très voisine de celle du chiffre 8 tracé plus ou moins irrégulièrement. L'S minuscule gothique du xive siècle se décompose en plusieurs petites lignes droites, au nombre de 8, 6 et 4, se coupant en formant des angles et placées symétriquement de chaque côté d'une diagonale traversant le milieu de la lettre de droite à gauche et se prolongeant souvent en dehors. Au xve siècle, l'ancienne S minuscule est

presque entièrement remplacée, dans la minuscule et dans la cursive, par les deux autres formes de l'S décrites ci-après. L'S cursive donna, au XIIIe siècle, une forme d'S finale (V. tabl. n° 4, fig. 4 et 5 de la cursive du XIIIe siècle), qui prit un grand développement au XVe siècle (fig. 3 de la cursive du XVe siècle) et est encore en usage dans l'écriture allemande actuelle. L'S de l'écriture dite *court-hand* en Angleterre dérive de cette forme d'S finale (fig. 3 des majuscules et fig. 5 de la cursive du XVe siècle).

L'S *longue* gothique fut usitée simultanément avec la précédente. Elle ne se plaçait pas à la fin des mots. Au XIVe siècle, elle prit des formes anguleuses. Au XVe siècle, elle remplaça presque entièrement la première forme de l'S minuscule. A cette époque, où les bénédictins l'appellent S *pochée*, elle se fait remarquer par l'épaisseur de ses pleins, surtout celui de la haste, qui est d'autant plus apparent que cette haste se termine toujours en délié très long et très ténu. L'S longue se retrouve dans l'écriture italique de la Renaissance, ainsi que la ligature *ss*, restée encore en usage dans l'écriture courante d'aujourd'hui.

La troisième forme d'S des écritures gothiques, que les

4. ÉCRITURES GOTHIQUES

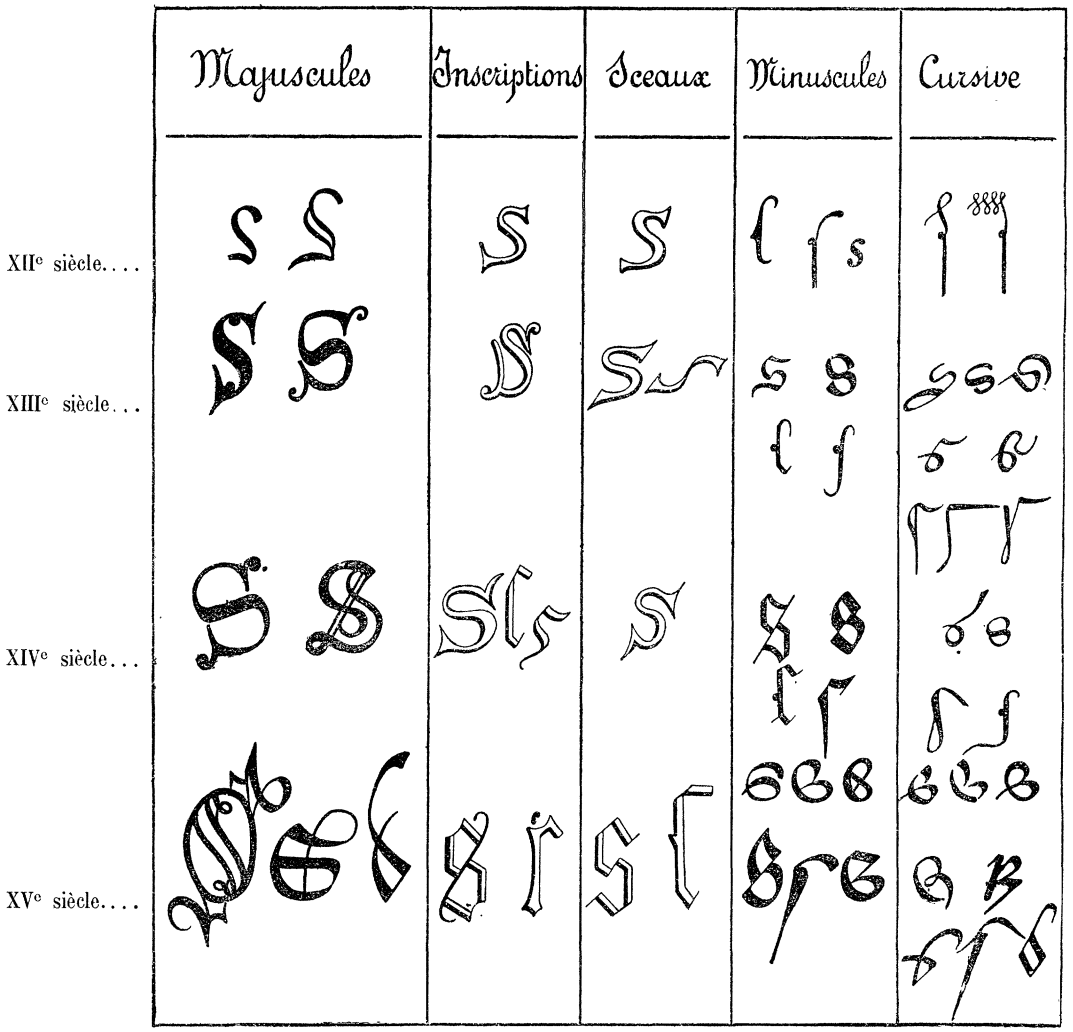


bénédictins appellent S *en forme de 6 grec* est une sorte d'S *ronde*, qui fait pendant à l'R *ronde*. Elle a pour origine certaines formes de l'S finale du XIIIe siècle (V. tabl. n° 4, fig. 5 de la cursive du XIIIe siècle). Dans les formes du XIVe siècle, on voit que l'S *ronde* se compose de trois traits principaux, comprenant chacun un plein et un délié. Dans quelques écritures cursives de l'Est de la France et de l'Allemagne, à la fin du XIIIe siècle, ces trois traits sont tracés chacun séparément et presque juxtaposés les uns aux autres, en colonne verticale ou en demi-cercles superposés. Les fig. 5 à 7 de la cursive du XIVe siècle montrent comment l'on a été conduit à décomposer les éléments de cette lettre et à les tracer en deux groupes distincts, l'un formant le jambage de gauche, l'autre la petite courbe double qui est juxtaposée à ce premier jambage. A cause de la facilité de son tracé, cette nouvelle forme de l'S fut rapidement adoptée dans tous les pays de l'Europe et passa, dès le milieu du XIVe siècle, dans la minuscule. L'époque de sa plus grande vogue fut le XVe siècle. L'S *ronde* se conserva dans l'écriture bâtarde du XVIe siècle, sous la forme majuscule et sous la forme cursive, et subit un grand nombre de déformations. On a de beaux exemples de la forme majuscule dans les premières lignes des actes de la chancellerie royale sous Louis XIV (V. tableau n° 5, fig. 1 et 2 de la bâtarde). Dans les écritures notariales du XVIIe siècle,

l'S *ronde* cursive se traça d'une façon continue et souvent n'est plus qu'une petite ligne légèrement ondulée, qui n'a aucun rapport avec les formes originaires de l'S (fig. 6 de la bâtarde). On sait que l'S bâtarde subsiste encore aujourd'hui, principalement sous les formes des fig. 7 et 8 (tabl. n° 5). E.-D. Grand.

5. ÉCRITURES MODERNES

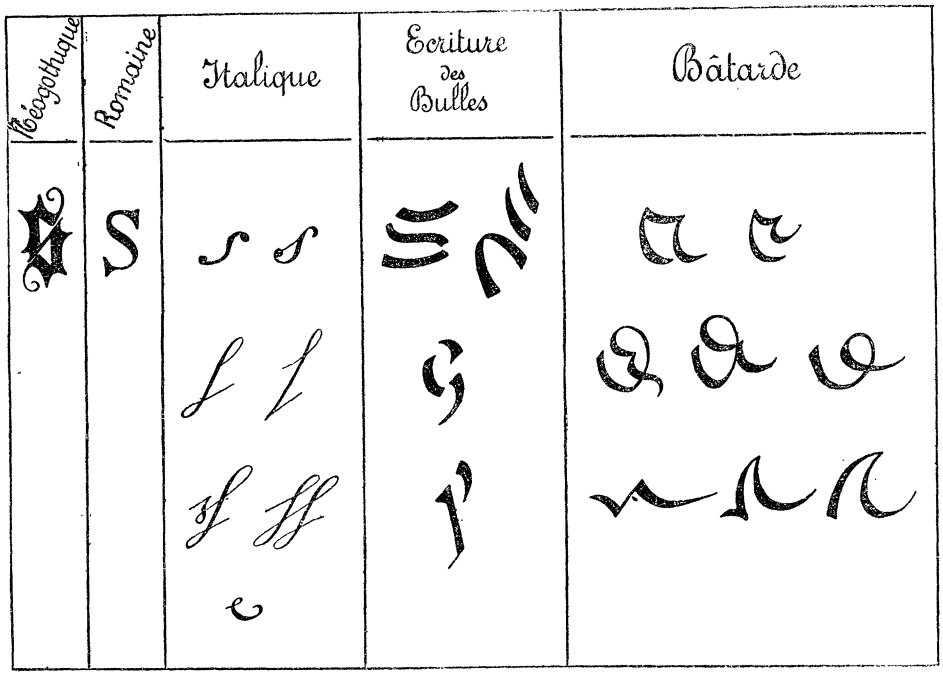


**SAACY-sur-Marne.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre; 1.324 hab.

**SAAD-eddin Mohammed**, connu également sous le surnom de *Khodja-Efendi*, historien turc, né à Constantinople, d'une famille originaire d'Ispahan, en 1536, mort à Constantinople le 2 oct. 1599. Il fut attaché, grâce à la faveur de son père, Hassan-Djan, commensal habituel du sultan Sélim Ier, à l'entourage du cheikh-ul-Islam Abous-Sooûd, se livra ensuite au professorat à partir de 1556, fut précepteur du prince qui porta plus tard le nom de sultan Mourad III, alors gouverneur de Magnésie, revint avec lui lors de son avènement à la fin de 1574, occupa auprès de son successeur Mohammed III les fonctions de *khodja* ou professeur (1595) et jouit auprès de lui d'une influence considérable. Il l'accompagna dans la campagne de Hongrie et devint cheikh-ul-Islam en 1598. Il a laissé des poésies en arabe, turc et persan, une traduction du *Mirât-el-Adouâr* de Lari, des commentaires sur des ouvrages de droit canonique, et surtout le *Tâdj-ut-Tévârikh* (Couronne des annales), histoire de l'empire ottoman depuis son origine jusqu'à la mort de Sélim Ier (22 sept. 1520); imprimé à Constantinople (1862-63, 2 vol. in-8); traduit en italien par Vincent Bratutti, *Chronica dell'origine e progressi della casa Otomana* (1re p., Vienne, 1646, et 2e p., Madrid, 1652); abrégé par G.-B. Podestà, *Annali ottomanici* (Vienne, 1674); publié en partie et traduit en latin par Kollar de Keresten, *Saad-eddini annales turcici usque ad Muram I* (Vienne, 1755); utilisé par Leunclavius dans ses *Annales Sultanorum othmanidarum* (Francfort, 1596); réimprimé dans la *Byzantine*.

**SAAD** ibn-Abou-Wakkâs, capitaine arabe, un des plus célèbres compagnons du prophète. Musulman de la première heure, il fut au nombre des Mecquois qui, à la suite du prophète, se réfugièrent à Médine et prirent part à l'*hégire* (V. ce mot et Mohammed). Il assista à toutes les batailles que Mohammed livra aux Coraïchites infidèles, et notamment déploya la plus grande valeur au désastreux combat d'Ohod; une tradition musulmane veut que, ce jour-là, Saâd-ibn-Abou-Wakkâs ait lancé plus de mille flèches. Il fut un des six Musulmans auxquels Abou-Bekr, à son lit de mort, remit le soin de désigner son successeur, au choix de la communauté musulmane. Sous le khalifat d'Omar, Saâd reçut le commandement des troupes destinées à envahir la Perse. Il eut la gloire de mettre en déroute l'armée sassanide à la journée de Kadesia et s'empara de la capitale des Khosroès, Madaïn. Ce fut lui aussi qui, sur l'ordre d'Omar, jeta les premiers fondements de la ville de Koufa; enfin, pour prix de ses services, il reçut le gouvernement de la province d'Irâq, nouvellement conquise. — Après la mort d'Omar, Saâd se tint soigneusement à l'écart des discordes qui ensanglantèrent les khalifats d'Osman et d'Ali. Il se retira dans un château qu'il possédait à Aqiq, à 10 milles environ de Médine, et y acheva sa vie dans l'austérité et les pratiques de dévotion. Son corps fut transporté à Médine après sa mort, survenue entre 50 et 60 de l'hégire, et il fut enterré au cimetière de Baqi el Gharqad en cette ville. De nombreuses traditions du prophète figurent dans les recueils canoniques de *hadits* (V. ce mot) sur l'autorité de Saâd ibn-Abou-Wakkâs. W. Marçais.

**SAADANI.** Ville maritime de l'Afrique orientale allemande, à 90 kil. N.-O. de la capitale de la colonie, Dar es Salam, vis-à-vis de l'île de Zanzibar, sur un rivage triste, à végétation pauvre, au N. des bouches du Ouami (Wami), fleuve de 300 à 400 kil., venu des monts et plateaux de l'Ousagara; 2.000 hab. « Plage basse, eau sale, fond boueux; au loin, collines de 100 à 150 m., cases malpropres, mares puantes, monceaux de fumier »; occupée par les Allemands en 1890. O. Reclus.

**SAADET**, ou, suivant la prononciation vulgaire, **SAADEH.** Ville du Yémen, ch.-l. du district de Sahan, à 200 kil. N.-N.-O. environ de Sanaa. Elle est le centre principal de la secte des Zaïoud Sunnites; c'est dans cette ville que

se réunissent les pèlerins du Yémen avant de se mettre en route pour La Mecque. E. Blochet.

**SAADI** (Muscherrif ed Din), le plus célèbre poète persan, né à Chiraz vers 1184 (580 de l'hégire), mort en déc. 1291 (690 H.). Il était le fils d'un certain Moslih ed Din Abd Allah, officier au service de l'atabek du Fars, Saad ibn Zengi (1195-1226). C'est cette circonstance qui fit donner au poète le nom de Saadi, qui signifie « client de Saad ». Il perdit son père d'assez bonne heure, et sa jeunesse paraît lui avoir laissé des souvenirs assez pénibles dont on retrouve l'écho dans la compassion qu'il montre dans toutes ses œuvres pour les orphelins. Il est probable que déjà à Chiraz, où il commença ses études, il s'était affilié à la secte des sofis, qui jouissait alors d'une grande considération, non seulement en Perse, mais dans tout le monde musulman, même parmi les Cunnites. Saadi commença à voyager très jeune, et il quitta tout d'abord Chiraz pour se rendre à Bagdad où il comptait suivre les leçons des plus célèbres docteurs de l'islamisme ; bien que très déchue de son ancienne splendeur, Bagdad était encore le centre moral du monde musulman, et les désastres successifs qui avaient à peu près ruiné l'autorité temporelle du khalifat abbaside n'avaient porté que peu d'atteinte à son hégémonie intellectuelle. Saadi suivit les cours du collège Nizami, où il se lia d'une vive amitié avec l'un des plus célèbres cheikhs du soufisme, Schihab ed Din el Sohraverdi, l'auteur d'un traité de mysticisme, intitulé *Avarif el Méarif*. Son séjour à Bagdad et les leçons qu'il reçut de ce docteur paraissent l'avoir confirmé dans son intention d'embrasser le genre de vie des soufis et de s'adonner à la vie contemplative, sans toutefois renoncer complètement au monde et sans traiter tout ce qui existe de contingences sans aucune réalité. Saadi appartient à cette classe particulière des soufis, dont le livre principal est justement le traité mystique du cheikh Sohraverdi, qui s'écarte complètement des mystiques avancés, tels que Mohyi ed Din el Arabi et même Nour ed Din Djami. Daulet Chah rapporte dans son *Tezkeret el Choara* que Saadi se rendit à La Mecque pour y faire le pèlerinage quinze fois de suite et qu'il y alla plusieurs fois à pied. Son humeur voyageuse l'entraîna à visiter la plus grande partie du monde musulman, et il semble qu'il l'ait fait sans avoir jamais eu beaucoup d'argent à sa disposition, car il dut, à Jérusalem, se faire porteur d'eau pour pouvoir subvenir à ses besoins, et on voit par plusieurs passages du *Goulistan* que ses voyages ne furent pas toujours des parties de plaisir. Parmi les villes et les pays qu'il parcourut, Saadi cite, tant dans le *Boustan* que dans le *Goulistan*, Damas, Jérusalem, Balbek, Basrah, l'Egypte, le Magreb, le Diarbekr, le Turkestan, l'Abyssinie, le pays de Roum et l'Hindoustan. Ces voyages étaient très faciles à entreprendre pour les musulmans, même les moins favorisés de la fortune, surtout quand ils étaient affiliés aux sectes soufies, ce qui leur procurait presque assurément le gîte et le couvert chez un compagnon ou dans un des monastères qui étaient richement dotés par des fondations pieuses. Saadi raconte lui-même qu'en Syrie, il tomba aux mains des Francs, qui, n'ayant pu tirer de lui une rançon suffisante, le réduisirent en esclavage et le forcèrent à travailler avec des juifs au curage des fossés de Tripoli. Un habitant d'Alep, qui le connaissait, le racheta et lui donna même sa fille en mariage avec 100 pièces d'or. Cette union fut très malheureuse, et le caractère acariâtre et violent de la fille de son bienfaiteur ne put jamais cadrer avec l'humeur insouciante de Saadi ; cela ne l'empêcha pas de se remarier plus tard avec une femme qui semble l'avoir accompagné dans toutes ses pérégrinations et dont il eut un enfant qu'il perdit en bas âge. Les deux voyages les plus importants que fit Saadi sont ceux du Turkestan et de l'Inde. Il raconte dans le ch. v (§ 15) du *Goulistan* qu'il poussa jusqu'à Kaschgar, après avoir visité sans nul doute Samarcande, Bokhara et les villes du Ferghanah, et qu'il arriva dans cette capitale l'année même où le sultan Mohammed Khoarizmchah fit la paix avec le souverain du Khitaï, c.-à-d. très peu de temps après l'année 606 de l'hégire. Son voyage dans l'Inde, et surtout dans l'Inde non musulmane, est le plus célèbre de tous, et il ne l'entreprit que par curiosité et non pas, comme on l'a quelquefois prétendu, pour aller faire la guerre aux infidèles ; d'ailleurs, pas plus qu'Horace, le poète persan ne se faisait pas d'illusion sur sa bravoure et sur ses capacités militaires ; en face d'un danger, même minime, il ne se faisait aucun scrupule d'y échapper par la fuite. Il visita dans le Gouzerate la fameuse idole de Siva qui était adorée dans la ville de Somenat, et il raconte dans le *Boustan* qu'il mystifia d'une façon assez cruelle les ministres du culte que l'on rendait à cette idole ; à ce propos, Saadi montre qu'il n'était pas très versé dans la connaissance des religions étrangères, car il prend constamment les prêtres de Siva pour des mages adorateurs du feu. Il se pourrait d'ailleurs que cette histoire ne soit qu'une pure invention du poète, car les prêtres de Siva n'étaient pas si naïfs qu'il le prétend.

Saadi revint à Chiraz un peu avant l'année 656 de l'hégire (1258 J.-C.) et il s'établit dans un petit ermitage en dehors de la ville ; c'est dans cette retraite et cette même année qu'il écrivit ses deux ouvrages les plus célèbres, *le Boustan* et *le Goulistan*, tous les deux dédiés à l'atabek du Fars, Abou Bekr ibn Saad ibn Zengi. Il termina sa vie dans cette ville, entouré du respect de tous et comblé de marques de considération par les souverains et même par les khans mongols. Le grand vizir Shems ed Din Djouveïni Sahib Divan, qui fut chancelier du nouvel empire depuis le règne de Houlagou jusqu'à l'avènement d'Argoun, traita le vieux poète avec libéralité, et Abaga Khan, fils de Houlagou, se le fit présenter. On comprend que Saadi, arrivé déjà à un âge aussi avancé, n'ait pas pu accepter les offres du sultan du Moultan, Mohammed ibn Ghyas ed Din Balaban (670-683 H.), qui l'invitait à venir se fixer à sa cour.

L'œuvre poétique de Saadi, sa *Koullial*, comme l'on dit en Perse, comprend dans les meilleurs exemplaires vingt-deux traités de longueur très inégale et qui ont été recueillis par un nommé Ahmed Nasik ibn Sasan. Elle est donc très inférieure comme dimensions à celles de Djami, de Nizami ou de Khosrav Dehlevi, et il est certain qu'il n'a pas l'envergure poétique des poètes qui vécurent après lui. Cela n'empêche pas ses œuvres d'être plus goûtées en Perse que celles de beaucoup d'autres littérateurs, peut-être justement parce qu'elles sont à la portée de tout le monde et que, sauf un chapitre du *Goulistan* et quelques vers détachés d'une authenticité douteuse, elles ne contiennent rien qui choque la morale la plus sévère.

Nous possédons de Saadi, en dehors d'un *Divan* (dont Graf a publié de charmants extraits dans *Zeitschrift der deutschen morgenlaendischen Gesellschaft*, et dont Ruckert a traduit en 1894 les *Poésies politiques*), le *Goulistan* (Jardin des roses), réimprimé plus de cent fois en Orient et fréquemment en Occident. Les meilleures éditions sont celles de Sprenger (Calcutta, 1851), Johnson (1863) et Plates (Londres, 1871) ; les meilleures versions allemandes sont celles de Graf (Leipzig, 1846) et Resselmann (Berlin, 1864) ; française, celle de Defrémery (Paris, 1858) ; anglaises, celles de Castwick (Hertfort, 1852), Ross (Londres). Le *Goulistan* est un ouvrage de morale en prose, procédant tantôt par récits, tantôt par réflexions et contenant de nombreux vers. Le *Boustan* (Jardin des arbres), publié avec des commentaires par Graf (à Vienne, 1858), par Rogers (Londres, 1891), traduit en anglais par Davie (Londres, 1883), en français par Barbier de Meynard (Paris, 1880), en allemand par Graf (Iéna, 1850) et Ruckert (Leipzig, 1882) ; le *Boustan* est du même ordre que le *Goulistan*, mais écrit complètement en vers ; le *Pend-Nâme* (Livre du conseil), fréquemment réimprimé en Orient ; édité et traduit en anglais par Gladwin, dans *Persian moonshee* (Calcutta, 1801), et par Rous-

seau, dans *Flowers of persian literature* (Londres, 1801); en français par Garcin de Tassy (Paris, 1822) et réimprimé dans ses *Allégories, récits poétiques et chants populaires* (Paris, 1876); le *Sâhibîja*, écrit pour Schems ed-din Dschuweini; Bacher en a édité et traduit (Strasbourg, 1879) une partie sous le titre de *Sadis Aphorismen und Sinngedichte*. On possède encore de nombreux récits, fables et essais de Saadi écrits dans une langue pure, délicate et simple; les *Risâlehs* mystiques, les *Kasidêhs* arabes et persanes, les *Elégies*, les ghazels, les quatrains, etc. Ces œuvres ont été publiées dans leur ensemble par Harington (Calcutta, 1791-95, 2 vol.).

Bibl.: Dauletshah, *Tezkerêt el Shoara*. — Mostaufi, *Tarikh-i Gouzidêh*. — Ador, *Ateshédeh*. — *Tarikh-i Firuz Châhi*. — Bacher, *Saadi-Studien*, dans *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, 30. — Graf, *Die Moral des Saadi*, dans les *Beitrægen zu den theologischen Wissenschaften*, 3, de Reuss et Gunitz; Iéna, 1851. — Ouseley, *Biographical notices of Persian poets*; Londres, 1846. — Rieu, *Catalogue of the Persian mss of the British Museum*, 2, pp. 595 et suiv. — Pertsch, *Persische Handschriften zu Berlin*, pp. 800 et suiv.

**SAADIA** (en arabe *Saïd*), fils de Joseph, né à Fayoum (Haute-Egypte) en 892, mort en 942. Il fut appelé, en 928, par l'exilarque David ben Zakkay, à la direction de l'école talmudique de Sora, en Babylonie, et devint ainsi le chef spirituel (gaôu) des Juifs. Mais ayant refusé d'approuver une décision injuste de l'exilarque dans un procès de succession, il fut contraint de quitter Sora en 933 et se retira à Bagdad. En 937, il fut replacé à la tête de l'Académie de Sora et conserva ses fonctions jusqu'à sa mort. Versé à la fois dans les sciences sacrées et profanes, Saadia consacra sa vie à défendre le judaïsme traditionnel contre les attaques des Caraïtes aussi bien que des partisans de la philosophie. Contre les Caraïtes détracteurs du Talmud, il s'efforça de montrer que la loi écrite implique la loi orale, et, contre les rationalistes, il chercha à prouver que la raison s'harmonise avec les principes de la foi révélée. Saadia est le premier écrivain juif qui ait écrit sur la grammaire, la lexicographie, l'exégèse rationnelle et la théologie, et il est le véritable créateur de ces diverses branches d'études. Ses principaux ouvrages sont: 1° Un dictionnaire hébreu intitulé *Agron*, qui contenait une double liste des mots, rangés par ordre alphabétique, d'abord des initiales, puis des finales. Saadia voulait faciliter ainsi aux poètes la recherche des acrostiches et des rimes. Il ne reste de ce livre qu'un fragment. 2° Le *Livre de la Langue*, qui renfermait divers traités grammaticaux. Cet ouvrage est entièrement perdu. 3° La traduction arabe de la Bible, dont on possède le *Pentateuque*, *Isaïe*, les *Psaumes*, les *Proverbes*, *Job*, *le Cantique*, *Ruth*, *Daniel*. Saadia a poursuivi dans cette œuvre un triple but: il a voulu rendre la Bible accessible au peuple, réfuter les interprétations des Caraïtes et supprimer les idées grossières et superstitieuses de quelques-uns de ses coreligionnaires sur la divinité. Saadia, dans sa traduction, a cherché avant tout à être clair, et il ne craint pas de modifier légèrement le texte pour lui donner un sens, mais il est dénué du sens poétique. Saadia a fait deux éditions de la traduction du *Pentateuque*, dont l'une est accompagnée d'un commentaire, mais on n'a conservé de celui-ci que des fragments. On possède le commentaire entier des *Proverbes* et des morceaux de celui d'*Isaïe*, des *Psaumes* et de *Job*. 4° Le *Commentaire du Livre de la création*, composé en 931. Saadia s'est évertué à retrouver des conceptions philosophiques dans les singulières idées de l'auteur sur la formation du monde au moyen des lettres et des nombres. 5° Le *Livre des Croyances et des Convictions*, écrit en 934. Cet ouvrage, où Saadia a posé les bases de la théologie juive, renferme dix chapitres sur l'existence du créateur, son unité, les commandements et les défenses, l'obéissance et la désobéissance, les mérites et les démérites, l'âme et la mort, la résurrection, le messianisme, le monde futur, la morale pratique. Pour Saadia, la raison a une valeur absolue, mais comme elle est lente dans sa marche, Dieu y a suppléé par la révélation. Il ne peut y avoir désaccord entre la raison et la vraie tradition écrite ou orale. 6° Des opuscules talmudiques, parmi lesquels un traité des successions. 7° Un rituel. En outre, Saadia a écrit des ouvrages de polémique, malheureusement perdus, dirigés, l'un contre Anan, le fondateur du caraïsme, et l'autre contre Hisiathabalki, qui paraît avoir attaqué la véracité des récits bibliques, et une sorte de mémoire apologétique intitulé *Galouy* (l'exilé) où il justifiait sa conduite et repoussait les accusations de ses adversaires. On a retrouvé de cet ouvrage quelques petits fragments. Les écrits de Saadia qui ont été imprimés sont: la traduction du *Pentateuque*, insérée dans la Polyglotte de Paris et de Londres; le *Livre des croyances*, traduit en hébreu par Juda ibn Tébbon, a été imprimé pour la première fois à Constantinople en 1562 et souvent réimprimé. Il a été retraduit en allemand par Furst (Leipzig, 1845); le texte arabe même a été édité par A. Landouer (Leyde, 1880). Le *Commentaire du Livre de la Création* a été publié avec une traduction française par Mayer-Lambert (Paris, 1891). Margalies a publié la traduction des vingt premiers *Psaumes* (Breslau, 1884), celle de *Job* (Altona, 1889); Derenbourg, celle d'*Isaïe* (*Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft*, années 1889-80); Perity, celle de *Ruth* (*Monatsschrift des Judenthums*, 1899). Les fragments de l'*Agron* et du *Galouy* ont été édités par Harkavy (Saint-Pétersbourg, 1891). Enfin une édition des œuvres complètes de Saadia a été entreprise, à l'occasion du millénaire de sa naissance, en 1892. Cinq volumes ont paru jusqu'ici: la traduction du *Pentateuque*, par Joseph Derenbourg (Paris, 1893); la traduction et le commentaire des *Proverbes*, par Derenbourg et Lambert (1894); la traduction d'*Isaïe* avec fragments de commentaires par J. Derenbourg (1896); les opuscules talmudiques par Joël Muller (1897); la traduction de *Job*, avec fragments de commentaire, par Bacher. Les textes d'*Isaïe*, des *Proverbes* et de *Job* sont accompagnés d'une traduction française par J. Derenbourg, H. Derenbourg et Lambert. Mayer-Lambert.

Bibl.: Graetz, *Geschichte der Juden*, t. V, pp. 268 et suiv. — Steinschneider, *Catalogue des ouvrages hébreux du British Museum* (article Saadia). — Harkavy, *Studien und Mittheilungen*, 5e partie; Saint-Pétersbourg, 1881 (en hébreu). — Guttmann, *Die Religions Philosophie des Saadia*; Gottingue, 1882. — Bacher, *Die Aufänge der hebraischen Grammatik*, etc.; Leipzig, 1895. — Du même, *Die Jüdische Bibelexegese*; Trèves, 1892.

**SAADIENS.** Chérifs du *Maroc* (V. ce mot, § *Histoire*, t. XXIII, p. 273).

**SAADULLAH** Pacha, homme d'Etat ottoman, né à Erzeroum le 7 juill. 1838. Fils d'Essad Pacha, connu comme poète turc, qui était alors gouverneur d'Erzeroum, il entra au bureau des traductions de la Sublime-Porte (1855), fut successivement secrétaire du Conseil d'Etat (1869), premier drogman du Divan impérial et directeur du bureau de la presse (1871), sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique (1873), directeur des archives de la propriété immobilière (*Defteri-Khakâni*) et président de la cour de cassation (1874), puis ministre du commerce. En 1876, il fut choisi comme premier secrétaire du palais par le sultan Mourad V. Entré dans la diplomatie à la suite de la déposition de ce prince, il fut ambassadeur à Berlin (mai 1877), plénipotentiaire pour la conclusion de la paix de San Stefano qu'il signa avec Safvet Pacha (3 mars 1878) et au congrès de Berlin en même temps qu'Alexandre Carathéodory et Méhémet-Ali Pacha, et où il signa seul le procès-verbal de ratification (3 août); plus tard ambassadeur à Vienne (1883), il s'y suicida le 18 janv. 1891. C. Huart.

**SAALE** Franconienne. Rivière de Bavière, cercle de Basse-Franconie, née à l'E. de Kœnigshofen, au village d'Alsleben, sur la frontière de Meissingen, issue du Salzloch ou Saalbrunnen. Elle coule à l'O., puis au S.-O., reçoit sur la droite la Miez, le Stien, le Brend, la Schondra, la

Sinn, à gauche la Lauer et se jette sur la rive droite du Main à Gemunden, après un cours de 112 kil. La Saale ne sert qu'au flottage de bois : de Graendorf et pendant 11 kil., elle est navigable pour les petits bateaux.

**SAALE** THURINGIENNE. Rivière de l'Allemagne centrale, née d'une belle source située à 705 m. d'alt., sur le Fichtelgebirge, au grand Waldstein, dans le cercle bavarois de Haute-Franconie. Elle coule à travers les principautés de Reuss et de Schwarzburg-Rudolstadt, traverse la partie orientale du duché de Saxe-Meiningen, l'O. du grand-duché de Saxe-Altenburg, l'E. du grand-duché de Saxe-Weimar, le cercle prussien de Mersebourg, la partie occidentale du duché d'Anhalt et le cercle prussien de Magdebourg. Après un cours de 364 kil., la Saale se jette dans l'Elbe, à gauche, au-dessous de Saalhorn et au S.-E. de Barby. Elle passe à Hof, Saalburg, Saalfeld, Rudolstadt, Kahla, Iéna, Kamburg, Kœsen, Naumburg, Weissenfels, Merseburg, Halle, Wettin, Bernburg, Nienburg, Kalbe. La direction générale de la rivière est celle du Nord, en dépit de nombreux détours et d'une grande déviation vers l'O. ; elle est navigable pendant 167 kil., depuis Naumburg, avec une profondeur de $1^m,7$ à $2^m,3$ au milieu, et grâce à 17 écluses ; le cours supérieur de la Saale est utilisé pour le flottage du bois. Elle reçoit à droite la Lamitz, la Regnitz, Wiesenthal, Orla, Roda, Gleisse, Wethau, Rippach, Elster et Fuhne ; à gauche la Selbitz, Loquitz, Schwaya, Ilm, Unstrut, Geisel, Lancha, Salza, Schlenze, Wipper et Bode. Elle est reliée à l'Elster, près de Leipzig, par le canal Saale-Elster ; le Flossgraben, qui réunissait les deux fleuves au-dessus de Halle et Leipzig, n'a plus aucune importance Diverses sources salines jaillissent sur les bords de la Saale. On les utilise soit pour la préparation du sel, soit pour les bains de Sulza, Kœsen, Durenberg et Halle. La Saale est poissonneuse. De Saalfeld à Weissenfels, elle coule dans une belle vallée couverte de châteaux et fermée par des coteaux chargés d'un vignoble excellent.

**SAALES.** Localité de la Basse-Alsace, arr. de Molsheim, sur le ruisseau de Fraize et le chem. de fer de Strasbourg à Saales ; 968 hab. Hospice pour vieillards. Fabriques de tissus et de parapluies. Mine de fer dont l'exploitation a cessé en 1809. Autrefois Saales faisait partie du diocèse de Strasbourg et de la seigneurie de Villé.

BIBL. : CROVISIER, *Saales, essai hist. et géogr.* ; Saint-Dié, 1897.

**SAALFED.** Ville d'Allemagne, duché de Saxe-Meiningen, dans la partie orientale du duché, sur la rive gauche de la Saale. Point de jonction des lignes Leipzig-Probstzcha, Grossberingen-Saalfed et Amstadt-Saalfeld ; 235 m. d'alt. ; 9.960 hab. Belle église gothique de Saint-Jean, du début du XIIIe siècle, restaurée récemment ; château avec une tour, bâti en 1679, à la place d'une ancienne abbaye ; le petit château de Kitzerstein, bâti, selon la tradition, par Henri Ier, mais qui date pour la plus grande partie en réalité du XVIe siècle ; hôtel de ville très ancien, terminé en 1537 ; ruines du château de Sorbenburg ou Hohe Schwarm (qui date de Charlemagne et fut bâti contre les invasions des Sorbes, mais fut démantelé par Rod. de Habsbourg en 1290. Carrières de marbre, mines de fer. Fabrication de tissu métallique, couleurs, potasse, machines à coudre, à tisser, agricoles, drap, lainage, porcelaine, toile cirée, produits chimiques, imprimerie et lithographie, brasserie, tannerie, brosserie, usines de cuivre, etc. Dans le voisinage, dans un site pittoresque du Breitenberge, les bains de Sommerstein. Le cercle de Saalfed a 599 k. q. et 60.672 hab. C'est le château de Sorbenburgi qui est l'origine de la ville de Saalfeld. Elle fit d'abord partie du domaine royal, mais passa à la Thuringe sous Philippe de Souabe. Elle changea fréquemment de maîtres, et sous Jean-Ernest, le plus jeune fils du duc Ernest le Pieux, fut élevée au rang de duché indépendant (1681) ; le duché fut, en 1699, réuni à Cobourg, et, en 1826, passa au duché de Meiningen. Le 10 oct. 1806, le prince Louis-Ferdinand de Prusse trouva la mort à Saalfeld dans le combat entre Français et Prussiens, qui précéda Iéna ; un monument a été élevé, en 1823, en souvenir de sa fin.

BIBL. : WAGNER et GROBE, *Chronik der Stadt Saalfeld*, 1865. — RICHTER, *Saalfeld und Umgebung*, 1874. — THUMMEL, *Kriegstage aus Saalfelds Vergangenheit*, 1882.

**SAANE** (V. SARINE).

**SAÂNE-SAINT-JUST.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville ; 177 hab.

**SAAR** (V. SARRE).

**SAAR** (Ferdinand de), poète autrichien, né à Vienne le 30 sept. 1833. Il prit d'abord du service (1849), fut nommé lieutenant, mais quitta l'armée en 1859 après la campagne d'Italie, pour se consacrer à la littérature. Il vécut à Vienne jusqu'en 1881, puis se retira au château de Blansko en Moravie. Il a publié d'abord deux tragédies : *Hildebrand* (1865) et *Heinrichs Tod* (1867) ; en 1866, il écrivit *Innocens, ein Lebensbild* ; puis de nouveau, des tragédies : *Die beiden de Witt* (1875) ; *Tempesta* (1881) ; *Tassilo* (1886). On a de lui encore : *Novellen aus Œsterreich* (1877) ; *Gedichte* (1882) ; *Drei neue Novellen* (1883) ; un drame populaire : *Eine Wohlthat* (1886) ; *Schicksale*, trois nouvelles (1888) ; *Frauenbilder* (1892) ; *Schloss Kostenitz* (1893) ; *Wiener Elegien* (1892) ; *Herbstreigen*, trois nouvelles (1897). F. de Saar est un lyrique et un conteur d'une grande originalité ; son lyrisme un peu lourd est profondément senti, personnel et dénué de rhétorique verbale. Poète de transition entre deux époques littéraires, il ne veut pas renier le passé tout en s'essayant aux accents les plus nouveaux de la littérature récente. Son goût très personnel pour l'esprit et la vie de l'époque qu'il peint se marque fortement dans ses nouvelles qui sont une sorte d'histoire de la psychologie de l'âme autrichienne et spécialement de la société viennoise depuis 1850, et se distinguent par la finesse pénétrante de l'observation et des caractères. Comme auteur dramatique il n'a pas réussi à la scène.

**SAARDAM.** Ville de Hollande (V. ZAANDAM).

**SAARUNION.** Ville et chef-lieu de canton de Basse-Alsace, cercle de Zabern, sur la Saar ; 2.968 hab., dont près de la moitié catholiques ; 230 m. d'alt. Stat. du chem. de fer Saarburg-Saargemund. Eglises évangélique, réformée, catholique, synagogue. Deux fabriques de chapeaux de paille employant 1.400 ouvriers, fabrication de filets pour cheveux, de gants de soie, de cordes, etc. — Saarunion a été formée en 1793 de l'union de Neu-Saarwerden et Bockenheim qui étaient séparées par la Saar et dont l'un appartenait au Nassau et l'autre à la Lorraine.

**SAAS.** Vallée de Suisse, cant. du Valais. C'est le bras oriental de la vallée de Viège, qui se bifurque à Stalden et dont la partie occidentale est la vallée de *Saint-Nicolas* (V. ce mot). Le flanc gauche est formé par un massif des Alpes valaisannes ; on voit sur le versant droit un grand nombre de hameaux et de maisons disséminées qui abritent une population d'une simplicité remarquable. Le petit village de Saas, au fond de la vallée, se détache sur les gigantesques montagnes de neige et de glace qui la ferment.

FIN DU TOME VINGT-HUITIÈME

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.